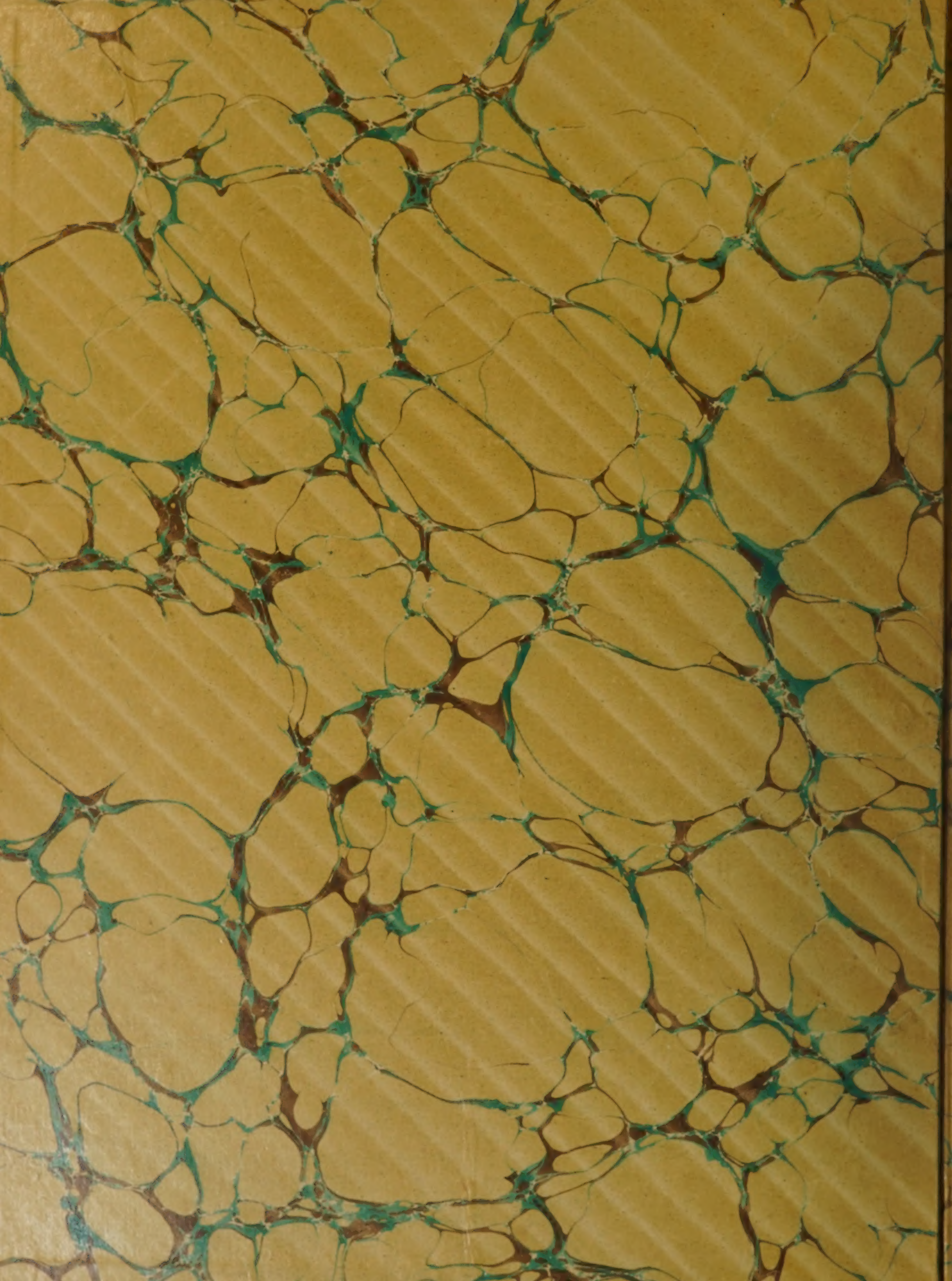
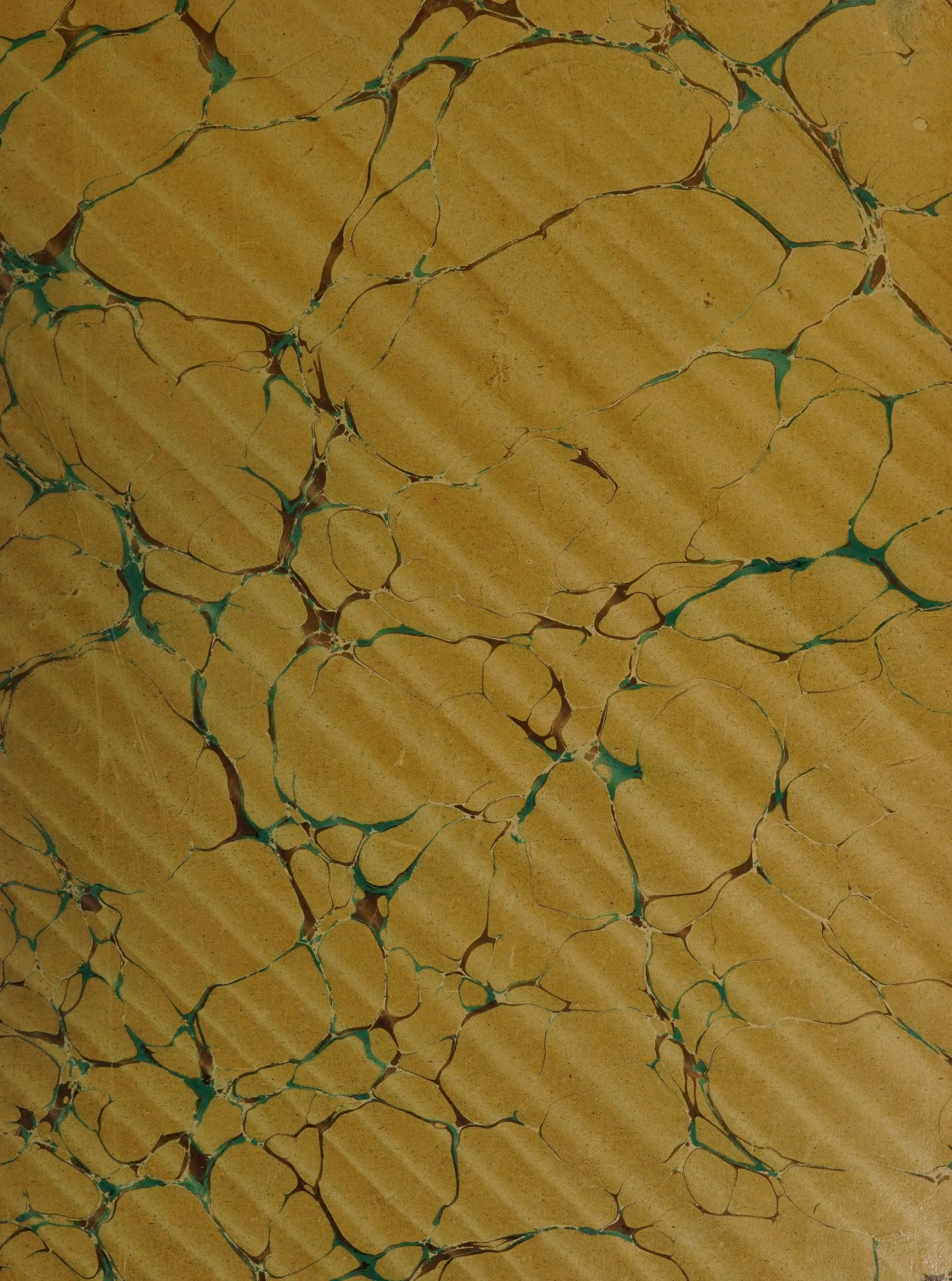






1e année complète

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — No 1 | LE NUMÉRO 10 CENTIMES | *13 Décembre 1903*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50 Un an..................... 6 fr. »	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50 Un an..................... 8 fr. »



Le général de division ANDRÉ
MINISTRE DE LA GUERRE

Notre Programme

La France entretient en permanence une armée métropolitaine et une armée coloniale d'un effectif dépassant 600,000 hommes encadrés par 30,000 officiers et 80,000 gradés. 60,000 officiers de la réserve et de l'armée territoriale sont prêts à aller, au premier signal, renforcer les cadres de première ligne.

La flotte nationale comprend plus de 500 navires de tous tonnages avec, pour les armer, 30,000 officiers, officiers mariniers et hommes d'équipage.

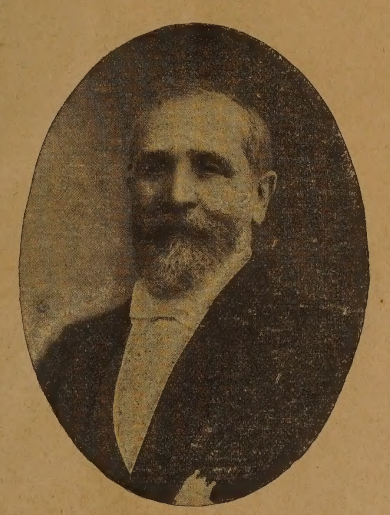
Les sociétés de tir, celles de gymnastique, d'instruction militaire et de sport groupent sous leurs bannières plus de 800,000 adhérents.

Les associations d'anciens militaires, les prolonges régimentaires, atteignent le chiffre de 1,200,000 inscrits.

Enfin, pendant vingt-cinq ans, trois millions de Français sont astreints, suivant leur âge, à diverses obligations militaires, et ce n'est que vers l'âge de quarante-cinq ans qu'un citoyen de notre pays se trouve entièrement dégagé du lien qui le rattache aux armées de terre et de mer,

On peut donc affirmer qu'en France, comme aussi dans les autres régions de l'Europe, pas une seule famille ne possède au moins un de ses membres sous les drapeaux, à la veille de s'y rendre, ou intéressé d'une manière quelconque aux questions militaires et maritimes.

Si, d'autre part, nous envisageons le prodigieux effort colonial accompli par la France depuis vingt années, si nous passons en revue les glorieux travaux des Doods, des Borgnis-Desbordes, des Archinard, des Duchesne, des Voyron, des



Monsieur ÉMILE LOUBET
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Phot. P. Petit.



Le général de division BRUGÈRE
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA GUERRE



Le général de division PENDEZEC
CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE



Le général de division DESSIRIER
GOUVERNEUR MILITAIRE DE PARIS

Galliéni, des Marchand, des Hourst et de tant d'autres illustres artisans de notre expansion par delà les mers, nous devons constater qu'il est bien peu de gens en France que les questions coloniales ne doivent tenir en éveil.

Et cependant, quand on jette un coup d'œil sur la liste des publications, soit militaires, soit maritimes, soit coloniales, on constate avec étonnement qu'il n'existe pas en France de revue illustrée populaire et à bon marché traitant les questions relatives à l'armée, à la marine et aux colonies.

✕

Assurément, les publications techniques ne manquent pas.

Des écrivains de valeur ont, depuis vingt années, pris à tâche de renseigner sur les choses militaires et navales certaines catégories de lecteurs. Mais les périodiques de cette nature sont, souvent, trop arides, d'un prix relativement élevé, et ne remplissent pas le but que doit se proposer le journaliste épris de son métier et conscient de son rôle dans l'Etat : « Instruire, renseigner la masse des lecteurs, en se mettant à la portée de tous, comme aussi des budgets les plus modestes. »

C'est ce rôle que va s'efforcer de remplir à partir d'aujourd'hui le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial*.

Piloté à sa naissance par son puissant aîné, le *Petit Journal*, dont il dérive, il voguera, tel un modeste torpilleur, dans le sillage du gigantesque et puissant cuirassé.

✕

La ligne de conduite du *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* est immuablement tracée.

Nous ne ferons pas, est-il besoin de le dire, la moindre politique.

Nous ne nous inféoderons à aucun clan, à aucun parti.

Nous serons purement et uniquement Français.

Les questions de l'Armée, de la Marine et des Colonies sont d'ailleurs si vastes, si belles, si attrayantes qu'elles suffiront amplement à notre activité.

Le but que nous poursuivons — et nous ferons tout le nécessaire pour l'atteindre — est de *vulgariser*, par le texte et par la gravure, tout ce qui a trait aux armées et aux flottes de la France et de l'étranger, tout ce qui peut influer sur le développement colonial des peuples civilisés.

Grâce à un service de rédaction et d'informations très soigneusement organisé, rien de ce qui se passe, soit chez nous, soit par delà nos frontières, ne nous échappera, et nos lecteurs seront sûrement et rapidement informés.

En ce qui concerne spécialement la France, nous publierons les nominations émanées des trois ministères militaires, et les mouvements de la flotte. Chaque famille pourra ainsi suivre, par la pensée et par le cœur, ceux que le devoir militaire envoie au loin veiller sur le patrimoine national et monter la garde autour du drapeau.

Enfin, nous répondrons directement ou dans la petite correspondance, à toutes les questions que nous poseront nos lecteurs au sujet de leurs obligations militaires.

Que nos amis aient donc foi en notre œuvre ; qu'ils nous suivent fidèlement comme ils ont suivi le *Petit Journal*, notre patriotique aîné.

Le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* ne trompera pas leur confiance.

LACARRE.

SOMMAIRE

Notre programme : LACARRE. — *Les chefs de l'Armée française*. — *Le traité franco-siamois* : COMMANDANT CH. B. — *Le recrutement de l'armée russe* : CAPITAINE T. — *Le corps d'officiers allemands* : COMMANDANT M. — *Les bleus* : HENRY DE FORGE. — *Une pensée par jour*. — *Informations : France et Etranger*. — *A l'*Officiel : *Mutations*. — *Ecole militaire d'infanterie : liste d'admissibilité aux épreuves orales*. — *Les chasses à courre dans l'Armée* : COLONEL P. — *Les femmes à la guerre* : ERNEST LAUT. — *Tous pêcheurs, les Kerhor* : G. L. — *Russie et Japon* : CAB. — *Nos forces navales d'outre-mer en 1904*. — *Promenades militaires dans l'escadre de la Méditerranée* : P. S. — *Torpilleurs et sous-marins* : YVES MADEC. — *La famille militaire*.

INDO-CHINE

Échelle

Les chefs de l'armée française

Nous publierons, chaque semaine, des gravures représentant quelques-uns des officiers généraux de notre armée titulaires des grands commandements militaires.

Nos lecteurs posséderont ainsi, au bout de quelque temps, une galerie complète des chefs qui, si l'honneur ou la sécurité de la Patrie l'exigeaient, seraient investis de la glorieuse mais redoutable mission de conduire au feu les trois millions de soldats de l'armée nationale.

✕

En vertu de la Constitution de 1875, le président de la République *dispose de la force armée et nomme à tous les emplois militaires*.

M. Emile Loubet, élu président le 18 février 1899, est en outre, de par ses fonctions, grand-maître de l'Ordre national de la Légion d'honneur. S'il démissionnait, ou s'il n'était pas réélu à l'expiration de son septennat, il conserverait néanmoins les droits, prérogatives et insignes de grand-croix de la Légion d'honneur.

Le ministre de la Guerre est le chef effectif de l'armée métropolitaine et coloniale en temps de paix.

En temps de guerre, il délègue une partie de ses pouvoirs aux généraux en chef, commandant les armées d'opérations ; c'est à lui qu'incombe la tâche difficile de pourvoir aux immenses besoins journaliers de ces armées.

Le général André, ministre de la Guerre depuis le mois de Mai 1900, est commandeur de la Légion d'honneur et décoré de la médaille militaire. Il préside le conseil supérieur de la guerre.

Le vice-président de ce conseil est le général de division désigné, chaque année, pour commander, en cas de guerre, le principal groupe d'armées mobilisées. Ces hautes fonctions sont, depuis plusieurs années, l'apanage du général de division Brugère, grand-officier de la Légion d'honneur.

Le général de division Pendezec, commandeur de la Légion d'honneur, occupe le poste de chef d'état-major général de l'Armée, ce qui lui donne accès au conseil supérieur de la Guerre en qualité de rapporteur.

Parmi les fonctions les plus en vue attribuées à des généraux de division à plumes blanches, se trouvent en première ligne celles de gouverneur militaire de Paris. Leur titulaire est, depuis quelques semaines seulement, le général de division Dessirier, grand-officier de la Légion d'honneur et membre du conseil supérieur de la guerre.

Le traité franco-siamois

CARTES DES « Questions diplomatiques et coloniales »

Au cours de la discussion de son budget, M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, répondant à plusieurs orateurs, a été amené à déclarer « que de nouvelles négociations étaient engagées avec le Siam pour chercher, dans des dispositions complémentaires, les garanties qui nous font défaut ».

Cette question du traité franco-siamois qui, malgré de laborieuses négociations, n'a pas fait de progrès sensibles depuis près d'une année, intéresse au plus haut point l'avenir de l'Indo-Chine française. Nous croyons donc intéressant de la résumer pour nos lecteurs, de manière à en faire ressortir nettement les grandes lignes.

Le 13 Juillet 1893, deux navires français, l'*Inconstant*, sous les ordres du commandant Bory, et la *Comète*, commandée par le lieutenant de vaisseau Dartige du Fournet, forçaient les passes de la Mé-Nam et, malgré le feu des batteries siamoises, venaient jeter l'ancre devant Bangkok et dicter la paix au gouvernement siamois.

Quelques mois plus tard, le gouvernement français concluait avec le roi de Siam le traité du 3 Octobre 1893 négocié par M. Le Myre de Vilers, et en vertu duquel les Siamois renonçaient à toute prétention sur l'ensemble des territoires de la rive gauche du Mékong et sur les îles du fleuve. Il leur était interdit de faire circuler des embarcations armées sur les eaux du Grand Lac, du Mékong et de leurs affluents situés sur ces territoires, et de construire aucun poste fortifié dans les provinces de Battambang et de Sien Reap et dans un rayon de 25 kilomètres sur la rive droite du Mékong.

Les parties contractantes prévoyaient l'établissement prochain d'un régime douanier avantageux pour nos possessions d'Indo-Chine; la France recevait le droit d'exécuter sur le Mékong tous les travaux nécessaires à la navigation; nos troupes continueraient à occuper Chantaboun jusqu'à la complète exécution des stipulations du traité, notamment jusqu'à l'évacuation pacifique de la rive gauche du Mékong par les Siamois. Les auteurs des attentats commis contre des sujets français devaient être jugés par les tribunaux siamois, mais la France se réservait le droit d'apprécier si les condamnations prononcées étaient en rapport avec les crimes commis; enfin les prisonniers français, leurs biens, les armes, le pavillon saisis par les Siamois devaient nous être restitués.

Le gouvernement siamois, soutenu secrètement par les représentants d'une puissance européenne, chercha pendant près de dix ans à éluder l'exécution loyale du traité; les incidents allèrent se multipliant, et l'on n'était pas sans envisager l'éventualité d'une expédition nouvelle quand le roi de Siam envoya en France un négociateur chargé de demander l'établissement d'un nouveau traité destiné à remplacer celui de 1893.

Les pourparlers s'engagèrent en 1902 entre Phya-Sri, plénipotentiaire siamois, et M. Delcassé.

Ils aboutirent à la signature d'un nouveau traité portant la date du 7 Octobre 1902, dont les dispositions à peine connues soulevèrent en France un tollé général. L'émotion fut telle dans la presse, dans les milieux coloniaux et au sein du Parlement, que le ministre des affaires étrangères, redoutant un échec, ne crut pas pouvoir proposer ce traité à la ratification des Chambres, et ouvrit de nouvelles négociations. Ce sont à ces pourparlers que M. Delcassé fait allusion dans sa déclaration au cours de la discussion du budget de son département.

Le traité du 7 Octobre 1902 nous accordait des territoires que nous possédions déjà en vertu du traité de 1867, et qui, en outre, ne pouvaient nous être d'aucune utilité; ce sont les provinces de Mélou-Prey, de Bassac et les territoires voisins du Grand Lac, région absolument improductive et considérée de tout temps comme la plus mauvaise de l'ancien royaume du Cambodge. En échange de ces landes désolées, inhospitalières à l'homme et aux animaux, nous abandonnions aux Siamois de fertiles provinces appartenant à notre protégé, le roi de Luang-Prabang.

Au point de vue commercial, nous devions jouir du traitement de la nation la plus favorisée, et au cas où le roi de Siam ne pourrait, pour les grands travaux publics, trouver des capitaux et du personnel indigènes, il s'adresserait de préférence aux capitaux et ingénieurs français.



Comme compensation de ces avantages qu'il dépendait de la bonne foi des Siamois de rendre illusoires, nous devions abandonner Chantaboun, qui nous a coûté 15 millions d'installation, et permettre aux Siamois d'occuper militairement la zone neutre de 25 kilomètres sur la rive droite du Mékong ainsi que la zone neutre de Battambang et d'Angkor.

Désormais, le roi de Siam pourrait construire des forts sur le fleuve face à la rive française, et y stationner des troupes.

Enfin, clause des plus regrettables, nous abandonnions le protectorat des descendants des prisonniers de guerre faits par le Siam; Laotiens, Cambodgiens, Annamites, près des neuf dixièmes de nos protégés redevenaient justiciables des mandarins siamois.

En résumé, si le traité du 7 Octobre 1902 avait été ratifié, il faisait perdre à la France un territoire de 61,300 kilomètres carrés; les 12,500 kilomètres carrés qu'il semblait rendre à notre domination appartenaient déjà au roi de Cambodge, notre protégé; nous perdions une partie du royaume de Luang Prabang, la zone neutre de la rive droite du Mékong, celle de Battambang et Angkor, Chantaboun, nos casernes, nos forts, tous les bénéfices d'une occupation de neuf années.

Dans un avenir désormais rapproché, lorsque le chemin de fer Battambang-Bangkok sera construit, tout le commerce des riz et du poisson serait détourné de sa voie naturelle par Saïgon pour être dirigé sur la vallée de la Mé-Nam. Ce serait un préjudice énorme causé au commerce cochinchinois. Battambang deviendrait un centre de contrebande pour l'introduction des cotonnades anglaises se substituant aux cotonnades françaises et il deviendrait impossible d'empêcher la fraude sur cette marchandise d'un prix considérable.

Au point de vue militaire, il y aurait un véritable péril à permettre aux Siamois de s'établir sur les bords du Grand Lac; c'est de là, en effet, que partirait une expédition qui, en cas de guerre, prendrait à revers toutes nos défenses.

En ce qui touche notre influence dans les pays d'Orient, nous nous placerions dans la plus fâcheuse posture. Après avoir accordé notre protection aux Laotiens, aux Cambodgiens, ainsi qu'aux Chinois immatriculés dans nos consulats, nous abandonnerions ces Asiatiques à toutes les représailles du gouvernement siamois qui les punirait d'avoir eu foi en la France, en les ruinant et en les accablant de mauvais traitements. Ce serait la perte de notre prestige chez nos vingt millions de sujets jaunes qui ne comprendraient jamais qu'une grande et puissante nation comme la France se laissât ainsi duper par le Siam, son vaincu de 1893.

Si les négociateurs du roi Chulalong-Korn se montrent intransigeants et refusent de donner à notre ministre des affaires étrangères les garanties auxquelles faisait allusion sa déclaration à la Chambre, il vaudrait mille fois mieux s'en tenir aux stipulations du traité Le Myre de Vilers qui, lui, au moins, nous donne des gages tangibles et nous met en posture plus favorable pour en poursuivre la correcte exécution.

COMMANDANT CH. B.

Le recrutement de l'armée russe

En 1722, la Russie d'Europe ne possédait que 14 millions d'habitants. Le dernier recensement lui en attribue 106 millions et, si on ajoute les populations du Caucase, de la Sibérie et de l'Asie Centrale, on constate que plus de 138 millions d'êtres humains sont soumis à l'autorité absolue du successeur de Pierre le Grand.

C'est dans cette colossale agglomération d'individus, égale à la population réunie de la France, de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, que le tsar recrute une armée permanente de 42,000 officiers et de 1,100,000 hommes de troupe. Dans ces chiffres ne sont pas compris la gendarmerie régulière ni le corps militaire des douaniers.

Aux termes des lois de recrutement russes, tout sujet du tsar doit le service personnel depuis l'âge de vingt et un ans jusqu'à l'âge de quarante-trois ans révolus. Seuls, les membres du clergé des diverses confessions chrétiennes sont complètement exemptés de toute obligation militaire. Sauf cette exception, il n'est pas admis d'exemption *complète* du service, et, à part certaines populations asiatiques, tout Russe doit l'impôt militaire sous une forme ou sous une autre : les cosaques sont astreints à des



Armée russe. — Artillerie de la garde

Phot. Kuhn.

obligations particulières, les mahométans du Caucase sont tenus de se racheter, moyennant une taxe; quant aux étrangers immigrés en Russie, ils ne sont exempts que pour un temps plus ou moins long, suivant les conditions spéciales de leur immigration.

Chaque année, 980,000 jeunes gens atteignent l'âge de vingt et un ans et tombent sous le coup de la loi militaire. Sur ce chiffre, 40,000 environ esquivent leurs obligations et sont déclarés insoumis; 65,000 sont réformés comme absolument inaptes au service. 90,000 sont ajournés pour insuffisance physique, 457,000 sont dispensés du service en temps de paix pour divers motifs, l'excédent de population permettant de se montrer très large sous ce rapport.

Il reste à incorporer chaque année, en tenant compte des ajournés des années précédentes, près de 400,000 hommes, chiffre encore supérieur aux crédits annuels qui atteignent cependant 862 millions de francs. Aussi, après avoir prélevé 7,000 hommes pour la marine, 11,000 pour les douanes, et 14,000 volontaires, doit-on procéder à un tirage au sort pour éliminer les hommes en surplus et fixer le contingent de l'année.

Celui-ci est incorporé du 15 Octobre au 15 Novembre et, théoriquement, il doit rester pendant cinq années sous les drapeaux. Mais en fait, l'infanterie et l'artillerie montée ne servent dans l'armée active que pendant quatre ans; la cavalerie, l'artillerie à cheval et toutes les troupes du Turkestan, de l'Amour, de la province Maritime, complètent leurs cinq années de service.

A l'expiration de ce temps, le contingent actif passe dans la réserve et y demeure inscrit pendant treize ou quatorze ans, suivant qu'il a accompli cinq ou quatre ans d'activité.

Lorsque sa dix-huitième année de service est accomplie, le soldat russe passe dans l'*opoltchenié*, milice analogue à notre armée territoriale, partagée en deux bans, dont l'un est astreint à deux périodes d'appel d'une durée de six semaines au plus chacune, et dont l'autre ne reçoit aucune instruction militaire.

Les réservistes russes peuvent également être rappelés à l'activité deux fois pendant leurs treize années de réserve, pour des manœuvres dont la durée ne doit pas dépasser six semaines chaque fois. A quarante-trois ans révolus, le Russe est dégagé de toute obligation militaire.

Le système de recrutement actuellement en vigueur chez nos alliés doit donner à la Russie vingt-deux classes de 750,000 hommes, plus ou moins aptes au service militaire. Si, comme on le fait en France, nous calculons le déchet résultant des décès, réformes, non-valeurs de toute nature, à raison de 4 p. 100 pour la première année, 3 p. 100 pour la seconde, et 2 p. 100 pour les années suivantes, on trouve pour le total de ces vingt-deux classes une masse de 13 millions d'individus, dont environ 5 millions complètement instruits.

Ces 5 millions de soldats constituent l'armée russe régulière qui, sur un ordre du tsar, peut mobiliser sans effort et mettre en ligne : 1,854 bataillons, soit près de 2 millions de fusils, 200,000 sabres en 1,300 escadrons et 5,388 pièces de campagne.

En cas de guerre européenne, la Russie mettrait vraisemblablement sur pied vingt-cinq corps d'armée de première ligne et trente-cinq divisions de réserve.

Comme toutes les autres puissances européennes, à côté de l'appel des hommes, la Russie a organisé la conscription des chevaux. Ses ressources en animaux sont énormes, on les évalue à 21 millions pour la Russie d'Europe et à 5 millions pour l'Asie. On conçoit donc avec quelle facilité l'armée du tsar peut remonter sa nombreuse cavalerie et entretenir en chevaux ses cosaques réguliers ou irréguliers.

Le prix moyen d'un cheval de dragon acheté par une commission de remonte est de 180 roubles ou 480 francs. Nous voilà loin des prix de l'Europe occidentale!

En temps de paix, l'armée russe entretient 155,000 chevaux que la mobilisation doit porter à près d'un demi-million d'animaux.

Nous examinerons prochainement le recrutement et l'organisation des cadres de cette colossale armée de la Double-Alliance.

CAPITAINE T.

Le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL *doit se trouver chez tous les correspondants du* **Petit Journal**, *sans exception.*

Le corps d'officiers allemands

La désagréable aventure arrivée il y a quelques semaines au lieutenant allemand Bilse, condamné par le conseil de guerre de Metz à la perte de son grade et à l'emprisonnement, pour avoir publié certain livre (1) dans lequel il racontait, sur ses camarades et ses chefs, des anecdotes fâcheuses mais reconnues véridiques à l'audience, ramène l'attention sur le corps d'officiers de nos voisins et sur la façon toute spéciale dont il est composé.

D'une manière générale, en Allemagne, tout soldat ayant 17 ans révolus et moins de 23 ans, possédant l'instruction classique et l'aptitude militaire nécessaires, peut être proposé pour le grade d'enseigne.

L'instruction classique requise n'est pas très étendue : il suffit que le jeune homme produise un certificat constatant qu'il a terminé sa deuxième supérieure, c'est-à-dire une classe correspondant à peu près à la seconde en France.

Muni de ce diplôme, le candidat officier s'engage dans un régiment en qualité de *fahnenjunker*. Au bout de trois mois, il est généralement promu *gefreite* et peu après sous-officier. Après six mois au moins de service, il passe un examen d'aptitude militaire et est proposé pour le grade d'enseigne, que lui confère le souverain. Il doit alors suivre, pendant huit mois, les cours d'une école de guerre; s'il satisfait à l'examen de sortie de cette école, et si le corps d'officiers du régiment dans lequel il a commencé sa carrière déclare qu'il l'accepte



Photo W. Jacobi.

Le lieutenant allemand Bilse, auteur du roman à clef « Dans une petite garnison »

(Condamné par le conseil de guerre de Metz à six mois de prison et à la destitution.)

(1) *Dans une petite garnison.*



Les mystères de l'alignement

comme camarade, il reçoit de l'empereur son brevet de lieutenant.

Sur 900 lieutenants nommés au cours d'une année dans l'armée allemande, 600 proviennent des *fahnenjunker* parmi lesquels 300 au moins ne possèdent que le certificat d'études de la classe de seconde, 200 ont terminé leurs études et sont titulaires du diplôme d'*abiturient* qui est à peu près notre baccalauréat; 50 ont une instruction supérieure, c'est-à-dire au moins un an d'études dans une université allemande, et 50 enfin sont admis par faveur souveraine, bien que n'ayant pas obtenu le certificat de fin d'études.

Les 300 lieutenants restant proviennent des écoles de cadets. Ces écoles, au nombre de onze, dont neuf pour la Prusse (1), une pour la Saxe et une pour la Bavière, sont destinées à l'instruction des fils d'officiers et de fonctionnaires qui veulent profiter de cette latitude. Celle-ci peut devenir une véritable faveur, puisque le prix de la pension maximum étant normalement de 1,000 francs se réduit parfois jusqu'à 112 fr. 50 et qu'il y a même 135 places gratuites réservées aux enfants d'officiers et de fonctionnaires tués à l'ennemi ou morts dans un service public.

Les cadets saxons et les cadets bavarois terminent leurs études dans les écoles de Dresde et de Munich; les cadets prussiens sont tous envoyés, dès qu'ils ont atteint l'âge de 15 ans, à l'établissement de Gross-Lichterfelde, près de Berlin, où ils reçoivent un commencement d'instruction militaire.

A l'âge de 17 ans, le cadet allemand, s'il a terminé sa deuxième supérieure (notre seconde), et si son développement physique est suffisant, peut passer l'examen d'enseigne. Il va servir en cette qualité dans un régiment, pendant six mois, puis entre dans une école de guerre où il continue ensuite sa carrière dans les conditions que nous avons indiquées plus haut, imposées au *fahnenjunker*.

Les meilleurs élèves restent une année de plus à Gross-Lichterfelde et forment une classe spéciale, la *selekta*, où on leur enseigne les matières du programme des écoles de guerre de l'empire.

Au bout d'un an, ils passent l'examen d'officier et entrent au régiment en qualité d'enseigne.

Trois mois plus tard, les *selektaner* sont promus lieutenants par l'empereur sans avoir à subir l'épreuve du vote des officiers.

Sur les 300 lieutenants provenant chaque année du corps des cadets, un tiers environ bénéficie de cette dernière faveur, soit un neuvième des promotions annuelles.

Dans un ordre de cabinet du 29 Mars 1890, l'empereur Guillaume II donne un aperçu très net du milieu social dans lequel s'alimente le corps d'officiers allemands, des obligations matérielles et des devoirs moraux de chacun de ses membres. Le souverain s'exprime ainsi:

« Les aspirants officiers doivent provenir des milieux où règnent les sentiments élevés qui ont de tout temps animé le corps d'officiers. A côté des descendants des familles nobles, à côté des fils de mes braves officiers et fonctionnaires, je vois aussi comme dignes d'assurer l'avenir de mon armée les fils de la bourgeoisie auxquels d'honorables familles ont pris soin d'inculquer l'amour du Roi et de la Patrie, une vocation sincère pour le métier des armes et une éducation chrétienne.

» Les chefs de corps ne doivent pas exiger des candidats, comme condition indispensable, le certificat d'*abiturient* (baccalauréat), ni des revenus personnels trop élevés. En principe, on ne peut demander par mois plus de 56 fr. 25 dans les troupes à pied, 87 fr. 50 dans l'artillerie de campagne et 187 fr. 50 dans la cavalerie...

» Je noterai les chefs de corps d'après la manière dont ils sauront assurer dans leur régiment le recrutement d'officiers bien choisis, en nombre suffisant, et rendre la vie de leur corps d'officiers simple et peu coûteuse.

» Je désire de tout mon cœur que chacun de mes officiers, une fois son devoir accompli, soit heureux de son sort. Mais il faut porter une très sérieuse attention à combattre énergiquement le luxe toujours grandissant. »

Malgré les intentions de l'empereur, il ne semble pas que les chefs de corps aient obtenu de bien sérieux résultats dans leur lutte contre le luxe et le jeu qui sont la plaie de certains régiments prussiens.

Depuis quelques années, au contraire, les incidents fâcheux pour la réputation du corps d'officiers allemands semblent devenir plus nombreux; le droit de choisir leurs camarades permet à certains corps d'interdire l'accès de leurs garnisons à des officiers d'élite, mais peu fortunés.

L'esprit de camaraderie, l'esprit de corps si heureux et si fécond en bien des cas, dégénèrent souvent en une sorte de snobisme dont la caractéristique est le plus profond dédain pour qui ne possède pas le *von*, indice de la noblesse. Quant à l'élément civil, les officiers sortant des cadets le considèrent absolument comme non existant.

Cet état d'esprit du corps d'officiers est une conséquence des traditions et des institutions de l'Allemagne. L'empereur d'ailleurs se déclare volontiers le premier de ses officiers, et dans le règlement sur les préséances de la cour un simple major passe avant les représentants des deux Chambres prussiennes.



La première corvée: « Comme on fait son lit on se couche »

(1) En y comprenant l'établissement principal de Gross-Lichterfelde.

On conçoit, dans ces conditions, l'émoi qu'a jeté au sein des sphères militaires allemandes, la publication du livre du lieutenant Bilse, comme aussi la constatation, par le président du conseil de guerre de Metz, de la véracité des allégations contenues dans ce roman à clef. On s'explique pourquoi on a promis une notable atténuation de peine au condamné, s'il consentait à remettre l'édition à ses chefs et à n'en point permettre la traduction dans une langue étrangère.

COMMANDANT M.

LES BLEUS

— Les bleus ! voilà les bleus !

Des innombrables fenêtres de la caserne était partie comme une traînée de poudre cette exclamation joyeuse et narquoise vers notre détachement de jeunes conscrits, fraîchement débarqués du train de Paris pour la lointaine garnison de province.

Un sergent nous avait arrêtés dès la gare et mis en rangs, nous forçant déjà à marcher au pas à travers la ville, devant les ménagères curieuses et les boutiquiers goguenards. Au détour d'une petite ruelle, tout à coup, la caserne avec ses toits rouges nous était apparue, formidable, immense.

Des hommes de garde, la jugulaire au menton, avaient pris nos noms et nous avaient menés vers de petites tables installées dans la cour et où se faisait la distribution par compagnies.

Dans la chambrée, qui devait être désormais notre demeure, on nous avait regardés comme des bêtes curieuses.

— Bonjour, bleu ! Comment vas-tu ? Qui es-tu ? D'où viens-tu ?

Quelques cigarettes offertes à propos avaient rompu la première glace — il est toujours prudent d'avoir des attentions pour sa « carrée » — et nous avions été déclarés « frères, bons zigues, chics types », et autres qualificatifs de ce genre.

Nous eûmes ensuite à subir, au bureau du sergent-major, un interrogatoire amusant. Il fallait répondre à trente-six questions des plus opposées : « Fumez-vous ? Savez-vous nager ? Quels sont vos titres ? Vous êtes licencié, bien ; savez-vous lire et écrire ? Savez-vous soigner les chevaux, conduire une automobile ? »

Le choix des vêtements venait alors. C'était, au magasin d'habillement, le tohu-bohu le plus étrange au milieu d'un amoncellement de capotes, de vestes, de pantalons. Il fallait en essayer cinquante avant d'en trouver un de possible.

— Allons ! pressons ! criait l'adjudant.

Il faut se dépêcher sans cesse ce jour-là, bien qu'on ne soit encore initié à rien.

Et les bleus, ballottés de main en main, houspillés par les gardes-magasins, las de chercher des effets à leur taille, ayant égaré dans la mêlée la moitié de leurs habits civils, regagnaient, éperdus, leur chambrée.

Tout se trouvait pêle-mêle sur les lits : cuirs, brosses, linge, képis. Les bonnets de coton étaient un luxe superflu, et on aurait reçu avec plus de plaisir des vêtements de dessous.

Heureusement que les mamans, prudentes, avaient tricoté d'épaisses chaussettes et de moelleux gilets.

Compatissants, les anciens venaient bavarder tout en nous initiant à la savante architecture des paquetages.

— Voyez-vous, les enfants, répétait l'un d'eux, au régiment, le mieux est de ne jamais se biler. Tout arrive à son heure, la soupe, la boîte et la classe.

Cet ancien, fataliste, avait raison.

— Y en aurait pas, ajoutait-il, un de vous qui aurait des fois une petite pipe ?

— Mais comment donc, deux même !

Et, de compagnie, camarades déjà, assis sur le bord de leurs lits, les anciens et les jeunes soldats fumaient en devisant. Tous les supérieurs, l'un après l'autre, étaient passés en revue et leur psychologie respective établie de façon sommaire et précise.

Mais ce moment de « pause » ne devait pas être de longue durée. Des commandements, répétés en échos dans les corridors, convièrent les bleus à la contre-visite du major, puis à la corvée de paille. C'est au régiment surtout que la vieille formule est justifiée : comme on fait son lit on se couche.

Le spectacle n'était pas banal de tous ces jeunes gens — quelques-uns encore en civil, en soutane même — garnissant de paille les sacs de toile destinés à être leurs couchettes.

Après ce fatigant exercice, un petit tour à la cantine semblait indiqué.

La cantine est, hélas ! une des désillusions de la caserne. Enfouie dans quelque sous-sol, obscure, enfumée, elle manque de confortable, comme la cantinière, d'ailleurs, manque généralement de charmes. Bien loin est la vivandière d'opéra-comique, jeune, accorte, souriante, grande sœur des troupiers. En réalité, c'est une grosse femme laide et peu aimable, d'un âge plus que canonique et occupée à servir les centaines de soldats entassés dans sa cantine.

— Un litre de blanc !

— Dix boudins et vite !

— Un sou de pain pour moi !

— Et deux de fromage !...

Les coudes sur la table, on faisait connaissance et les tournées succédaient aux tournées.

L'ordre arrivait pourtant de réunir les bleus dans la cour pour une première théorie. Le capitaine voulait leur inculquer dès le début quelques notions sur les marques extérieures de respect.

Et, tournant en rond autour d'un gradé, nous nous exercions à saluer correctement, la paume de la main bien en avant, le coude haut.

Les officiers nous firent ensuite un petit speech bien tourné sur le métier de soldat, le plus beau de tous, disaient-ils. On entendait mal, mais des mots cependant arrivaient jusqu'à nous : devoir, patrie, misères du métier, discipline, régiment, grande famille.

Une fois que le capitaine et le lieutenant furent partis, l'adjudant, ironique, nous fit la lecture de la fameuse page du livret sur le chapitre des punitions : « Mort, mort, travaux forcés, réclusion, mort », répétait-il.

Nous avions le cœur barbouillé rien que de l'entendre, surtout que la charcuterie de la cantine pesait un peu sur nos estomacs.

Dans la cour, une sonnerie retentit.

— A la soupe ! à la soupe ! crièrent cent voix.

Et nous nous rendîmes au réfectoire.

Mais aucun de nous n'avait faim, et bien que, pour la circonstance, le cuisinier se fût distingué et eût confectionné un repas d'honneur, nous cédâmes volontiers nos parts aux anciens.

La nuit était tombée. Nous étions las, d'ailleurs, de toutes les émotions de la journée et nous ne demandions qu'à nous mettre au lit.

Quelques-uns de nous, cependant, déambulaient par petits groupes, songeurs et silencieux, dans l'immense cour de la caserne. On était heureux de se retrouver entre jeunes soldats, d'échanger les impressions de la première heure, identiques d'ailleurs, d'être un moment comme perdus dans la nuit noire.

D'autres se couchaient, les yeux lourds de sommeil, n'ayant plus qu'une notion vague de ce qui se passait dans la chambrée, entendant mal les colloques animés des anciens et le tapage qu'ils faisaient en culbutant entre eux leurs lits.

Tout à coup, une fois la lampe éteinte par le caporal, retentit la sonnerie de l'extinction des feux, avec ses notes plaintives.

Emus, les bleus se soulevaient sur leur coude. Cette sonnerie n'avait-elle pas quelque chose de déchirant ?

Et l'on se sentait seul, très seul dans la chambrée obscure et maussade, au milieu de ces inconnus, quand un des anciens qui vous avaient pris sous sa protection s'approchait de votre couchette et délicatement, comme en craignant de vous faire du mal, vous bordait de ses grosses mains rouges, en glissant paternellement ces mots :

— Bonsoir, mon bleu !

HENRY DE FORGE.

UNE PENSÉE PAR JOUR

Il faut aimer sa patrie sans rivale, et être prêt à lui sacrifier ses plus intimes préférences.
GAMBETTA.

Une nation n'est réellement forte que si son organisation militaire est sérieuse, complète et puissante.
CHANZY.

Il y a toujours de l'écho en France quand on parle d'honneur.
GÉNÉRAL FOY.

Les premières qualités du soldat sont la constance et la discipline ; la valeur n'est que la seconde.
NAPOLÉON.

Ce sont nos armées qui nous ont faits ce que nous sommes, et c'est dans leur sang que s'est consolidée l'unité nationale.
BRUNETIÈRE.

Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie
Ont droit qu'à leur cercueil, la foule vienne et prie.
VICTOR HUGO.

La seule garantie de la paix, c'est l'épée toujours aiguisée et tranchante.
GUILLAUME II.

INFORMATIONS

France

Le nouveau commandant du 16e corps. — Le général de division Blancq, commandant la 4e division d'infanterie à Compiègne, est nommé, à la date du 1er décembre dernier, commandant du 16e corps d'armée à Montpellier, en remplacement du général Pédoya passé dans la section de réserve.

Le général Blancq est âgé de cinquante-neuf ans.

Prise de commandement. — Le général Fabre, nouveau commandant du 17e corps d'armée à Toulouse, a fait son entrée officielle dans cette ville ; il a été reçu à la gare par les autorités civiles et militaires, et s'est rendu au quartier général, aux acclamations de la population.

Le monument du lieutenant Bergé. — Le village de Saint-Seine (Côte-d'Or) a inauguré le monument élevé à la mémoire d'un de ses enfants, le lieutenant Arthur Bergé, des tirailleurs malgaches, tué le 25 Août 1897, au combat de Masokdamena (Madagascar).

Le lieu où tomba le brave officier, sur les bords de la mer, a pris le nom de Port-Bergé, et une rue de Tananarive a reçu le nom de : rue du Lieutenant-Bergé.

Le dépôt de remonte de Paris. — La commission de remonte opère sa tournée d'achat dans les départements de l'Eure, de l'Yonne, du Pas-de-Calais et de la Seine.

Elle achète des chevaux de toutes armes, indistinctement aux éleveurs et aux marchands de chevaux ; mais pendant le mois de Janvier, les chevaux de quatre ans seront achetés exclusivement aux éleveurs.

Sociétés de tir. — La distribution des récompenses décernées aux lauréats du concours de

tir du 39e territorial d'infanterie, a eu lieu à la mairie du neuvième arrondissement, sous la présidence du lieutenant-colonel Riqué, commandant le régiment. La musique du 103e prêtait son concours à la cérémonie.

Les capitaines Lacroix et Mallortie ont remporté les prix d'officiers. Les premiers prix de tir au fusil de guerre ont été décernés à MM. Enfroy, Tribouillet, Normand, Roux, Chiffot, Weil, Granger.

MM. Faivre, Campistron, Guilleux ont été les lauréats du concours d'honneur.

Accident de cheval. — L'élève-officier Dutheil, de l'Ecole de Saint-Maixent, a été victime d'un assez grave accident de cheval.

Cantinière assassinée. — Mme Chemain, ancienne cantinière du 2e tirailleurs algériens, médaillée militaire, a été assassinée dans une ferme, à Aboukir, près Mostaganem.

L'auteur du crime, est, paraît-il, un domestique indigène.

Les vétérinaires aux colonies. — La liste des vétérinaires qui ont demandé à servir hors de France est sur le point d'être épuisée. Le ministre de la Guerre va faire appel aux vétérinaires de la métropole.

Les candidats devront choisir leurs colonies dans la liste suivante : Algérie, Tunisie, Sénégal, Soudan, Chari, Madagascar, Tonkin, Chine, Indo-Chine, Martinique, Océanie.

Etranger

ALLEMAGNE. — Le budget de la guerre de l'empire allemand est fixé, pour 1904, à la somme de 579.267,585 marks, en augmentation de 4.014,367 marks sur le budget correspondant de 1903. La valeur du mark allemand est de 1 fr. 25.

Les soldats du train des équipages de l'armée allemande avaient, jusqu'ici, pour coiffure, un shako ; seuls, leurs officiers étaient pourvus du casque national. Cette anomalie va prendre fin ; l'empereur a prescrit de cesser la fabrication des shakos. Après épuisement des approvisionnements, les bataillons du train recevront le casque de l'infanterie avec panache en crin blanc pour le corps de la garde, noir pour les autres bataillons de l'armée.

ANGLETERRE. — Le War-Office s'occupe activement de la préparation de l'expédition contre le Thibet. Celle-ci sera placée sous les ordres du colonel Macdonald, qui aura à sa disposition des forces suffisantes pour briser toute résistance des Thibétains et leur imposer la paix. A moins de circonstances exceptionnelles, les Anglais n'ont pas l'intention de marcher sur Lhassa, la ville sainte du Thibet, résidence du Boudha vivant.

AUTRICHE-HONGRIE. — *Automobilisme militaire :* Le ministre de la Guerre vient de recevoir les rapports relatifs aux grandes manœuvres exécutées, en 1903, dans le Sud de la Hongrie. Ces manœuvres ont été particulièrement intéressantes, notamment en ce qui concerne l'emploi des automobiles et des motocyclettes. Le directeur des manœuvres et les généraux commandant les partis opposés avaient reçu des automobiles de divers modèles; les autres échelons du commandement disposaient seulement de motocyclettes, mais en nombre assez considérable. Celles-ci se sont fort bien comportées en Hongrie, où le terrain est sec et résistant. Il n'en a pas été de même sur un autre théâtre d'opérations, en Galicie, où, par suite des pluies, le sol était très détrempé. Un grand nombre de machines ont été mises hors d'usage au bout de peu de jours ; la qualité des pneus employés était, semble-t-il, insuffisante et notablement inférieure à ceux dont sont munies les machines de fabrication française, qui ont fait leurs preuves depuis plusieurs années, aux grandes manœuvres, sur tous les chemins et par tous les temps.

CORÉE. — Des Japonais ont attaqué des matelots russes à Tchemulpo et saccagé des habitations russes à Port-Mahon.

MANDCHOURIE. — Des collisions ont eu lieu entre les troupes russes et les Toungouses, auteurs d'actes de brigandage dans la vallée du Liao. Un corps expéditionnaire fort de deux compagnies d'infanterie, sept escadrons de cavalerie et quatre pièces a infligé un sanglant échec aux brigands, qui ont été entièrement dispersés.

RUSSIE. — L'amiral Alexéiev, lieutenant de l'empereur en Extrême-Orient, a quitté Port-Arthur, se rendant à Saint-Pétersbourg, où aura lieu, sous la présidence du tsar, la réunion du comité institué pour régler les affaires asiatiques.

SUÈDE. — Le gouvernement suédois est, paraît-il, décidé à entourer Stockholm d'une ceinture de forts détachés. La capitale du royaume, très forte sur le front de mer, est, en effet, presque complètement dépourvue de défense sur son front de terre. Quant à la garnison du nouveau camp retranché, elle serait constituée par des bataillons du landsturm de la province même de Stockholm, auxquels on donnerait une instruction spéciale, et par des bataillons de chasseurs volontaires.

TURQUIE. — Un iradé du sultan porte de six à neuf ans la durée du service militaire dans l'infanterie et de huit à neuf ans celle du service dans la réserve. Cette mesure aura pour résultat d'accroître de 220,000 hommes l'effectif de l'armée ottomane.

A L'OFFICIEL

Mutations

État-major général et service d'état-major. — Gén. div. Blancq, nommé au comm. du 16e C. A. Montpellier. — Cap. brev. 60e inf. Grégoire, nommé off. ord. gén. Dessirier. — Cap. art. h. c. Barny de Romanet, nommé état-major 28e div. inf. — Cap. brev. 7e bat. art. Althoffer, nommé off. d'ord. du gén. comm. sup. groupe d'Epinal.

Infanterie. — S.-lieut. Tisserant, titre étr., passe au cadre français. — Col. br. Faurie, du 76e au 135e. — Col. br. Chaland, du 135e au 76e. — Lieut-col. Lafargue, du 126e au 83e. — Chef bat. Boulle, du 83e au 126e. — Chef. bat. br. Saile, réint. au 2e rég. étr. — Chef bat. br. de Gouvello, réint. au 67e. — Cap. trés. Blanchet, du 159e au 53e. — Cap. Zimmermann, du 113e au 1er zouaves. — Cap. Baudot, du 29e au 113e. — Cap. Charpentier, du 99e au 24e. — Cap. Comiot, du 28e au 50e. — Cap. Moussier, du 50e au 28e. — Cap. Bluzet, du 113e au 68e. — Cap. Momenteau, du 156e au 115e. — Cap. br. Bouviolle, réint. au 156e. — Cap. br. de Beaumont, réint. au 29e. — Cap. br. Chemin, du 33e au 93e. — Cap. Lamborot, du 93e au 33e. — Cap. Hasenwinkel, du 38e au 78e. — Cap. Ferrard, du 49e au 2e tiraill. — Cap. Roquefère, du 2e tiraill. au 49e inf. — Cap. m. Schmitter, du 19e bat. chass., nommé cap. de comp. au corps. — Cap. Horasse, du 19e bat. chass., nommé cap. maj. du corps. — Lieut. adj. au tr. Gourzon, du 153e au 14e bat. chass. — Lieut. tr. Coq, du 14e bat. chass. passe au 159e. — Lieut. Kelle, du 35e au 1er tir. — Lieut. Bayard, du 101e au 43e. — Sous-lieut. Gailhac, du 160e au 15e. — Lieut. Huchiez, du 72e au 16e bat. chass. — Sous-lieut. Kayser, du 155e au 112e. — Lieut. Lallemand, du 28e au 147e. — Lieut. Monnier, du 4e tir. au 51e. — Lieut. Frélaut, du 51e au 4e tir. — Lieut. de Pontbriant, du 146e au 99e. — Lieut. Persin, du 34e au 151e. — Lieut. Verdier, du 58e au 88e. — Lieut. de Juncarot, du 25e bat. chass. au 21e — Lieut hab. Thibault, du 16e bat. chass. au 51e rég. (Maint. congé 3 ans.) — Lieut. Lejaille, du 4e zouaves au 10e bat. chass.

Cavalerie. — Lieut. 2e cuir. Courtois de Vicose passe 10e dr. — Lieut. 10e cuir. Haas passe 2e cuir. — Lieut. 10 dr. Huyot passe 10e cuir. — Lieut. 12e cuir. Feméliaux passe 17e dr. — Lieut. 17e dr. de Fournas-Labrosse passe 4e cuir. — Lieut. 4e chass. Afr. Christophe passe 11e huss. — Lieut. 11e huss. Lachaud passe 4e chass. Afr. — Lieut. 4e cuir. de Bocquigny du Fayel passe 12e cuir.

Remontes. — Chef escad. h. c. Vincent-Lefebvre de Champorin, nommé comm. du dépôt de remonte de Guéret. — Cap. 6e régt. chass. Af. Benoit, nommé comm. dép. rem. Blida. — Cap. 1er régt. chass. Af. Rosse, nommé ach. dép. rem. Mostaganem. — Cap. 2e régt. spahis Brisson, nommé off. ach. dép. rem. Blida. — Cap. 3e chass. Afr. Colson, nommé off. ach. Constantine.

Artillerie. — Cap. art. col. Batteux, permut. av. cap. art. de terre Pierson, 28e régt. — Off. d'adm. Rémy, contr. d'armes à Châtellerault, classé à Fontainebleau.

Service de santé. — Off. d'adm. Mazaud, est nommé gest. de l'hôp. mil. Saint-Martin à Paris. — Off. d'adm. de 2e cl. Tusques, est désigné pour le minist. de la guerre.

Ecole militaire d'infanterie

LISTE, PAR CORPS D'ARMÉE, DES SOUS-OFFICIERS ADMIS A SUBIR LES ÉPREUVES ORALES POUR SAINT-MAIXENT, EN 1904.

MM.

Gouvernement de Paris : Laguiller. — *1er C. A.*: Deprez, Gaubert, Rousselet, Cabaton, Duvanel, Navarre, Bougé, Deyber, Micaelli, Cappelle, Playouet, Blon, Biron, Lequien, Delonée. — *2e C. A.*: Aimé, Izenic, Dandrieux, Jérôme, Roussel, Barbier. — *3e C. A.*: Rivière, Costet, Hillière, Laurent, Castieau, Rouget, Jollimois de Marolles, Lefebvre, Pintrand. — *4e C. A.*: Bonnevialle, Eustache, Jerusalemy, Petit, Devaux, Manges, Sohm, Lorentz, Simon. — *5e C. A.*: Mézières, Escande, Marguet, Marty, Bégert, Durand, Perdriat, Quatre, Bodin, Hubert, Courageux, Quilichini, Tessier, Baschet, Bodart, Parent, Pellissier. — *6e C. A.*: Bourgoin, Couvert, Juppin, Giraud, Valantin, Philbert, Léguillette, Poincot, Baffert, Charpentier, Thomas. — *7e C. A.*: Gremillet, Michaud, Quarré de Verneuil, Toccanier, Vuillermet, Durand, Argenton, Demarque, Magnin, Fromantin, Mairey, Prunter, Lafaye, Lamoret, Pichon, Jacquel, Blondel, Charmeux, Botinaud, Evrard. — *8e C. A.*: Delafosse, Charon, Beaujard, Prévotat, Tarrit, Moine, Peseux, Lasne, Michaud, Bollon, Thomas. — *9e C. A.*: Durand, Fischmeister, Chambret, Michel, Dupont de Dinechin, Goeteau, Piat, Nallet, Marchand, Mazabrey, Pizot, Civrays, Claus, Souchard. — *10e C. A.*: Besnier, Picot, Leguay, Wattecamps, Danilo, Hannebicque, Pougny, Le Gall, Le François. — *11e C. A.*: Grignon, Le Blouch, Bruguière, Ebener, Courties, L'Huillier, Bentegeac d'Herse, Briand, Flocon, Waechter, Aguillon. — *12e C. A.*: Baudet, Bonhoure, Gaudé, Sousbie, Ardoin, Capédépon, Issaby, Barot, Roger, Ferry. — *13e C. A.*: Frelut, Ballay, Baron, Colombier, Duffet, Fournier, Davrillon, Bataille, Desportes. — *14e C. A.*: Raison, Stéphanopolis, Jeandel, Moillié, Vagneur, Autheman, Combe, Grezolle, Martin, Moracchini, Espéralier, Lepape, Lapouge, Savin. — *15e C. A.*: Armand, Vincens, Bovis, Filippé, Ranchin, Eon, Cadence, Roux, Luccantoni, Barthélemy, Peyré, Sallier, Guigues. — *16e C. A.*: Dutrey, Pagès, Petitjean, Brun, Roques, Reynes, Raulin. — *17e C. A.*: Bousselÿ, Vidal, Van den Vaëro, Bergès, Joube, Bordenave, Ondry, Dauphin, Fontanieu, Poulier. — *18e C. A.*: Dalay, Gibeau, Cousset, de Langle de Cary, Picard, Saint-Pé, Molard, Chaubet, Le Sausse, Lescarboura, Costedoat, Bacqué, Bertho, Fournigué, Poupart, Puyou, Piquet. — *19e C. A.*: Girod, Thraen. — *20e C. A.*: Hénard, Vilminot, Morel, Vincent, Coutal, Genesseau, Krafft, Vouzelle, Sebalte.

Les examens oraux auront lieu aux lieux et dates ci-après :

Paris. 16 décembre, 1er corps et 11e division du 20e.
20 décembre, 6e corps et 39e division du 20e.
Nantes. 3 janvier, 9e corps et 19e division du 10e.
7 janvier, 11e corps et 20e division du 10e.
Bordeaux. 13 janvier, 12e corps et 33e division du 17e corps.
17 janvier, 18e corps.
20 janvier, 34e division du 17e corps.
Marseille. 25 janvier, 15e corps.
29 janvier, 16e corps, 19e corps et Tunisie.
Lyon. 4 février, 7e corps.
9 février, 8e et 13e corps.
14 février, 14e corps.
Paris. 19 février, gouvernement de Paris, 2e et 5e corps.
24 février, 3e et 4e corps.

Nous publierons régulièrement, à partir du prochain numéro, toutes les promotions, mutations et actes officiels concernant l'Armée et la Marine, que l'abondance des matières ne nous a pas permis d'insérer dans ce premier numéro.



M. Camille PELLETAN
DÉPUTÉ DES BOUCHES-DU-RHONE
MINISTRE DE LA MARINE

LES CHASSES A COURRE
dans l'armée

Les chasses à courre battent leur plein. Nos officiers de cavalerie les suivent avec assiduité. C'est un sport dont ils se montrent très friands.

Des esprits chagrins ne se font pas faute de critiquer cette passion, qu'ils taxent de snobisme et qu'ils considèrent comme luxueuse, disons le mot, antidémocratique.

Il est certain que la chasse à courre est un luxe que tout le monde ne peut pas s'offrir, et que les maîtres d'équipages sont les grands propriétaires terriens de France ou des privilégiés de la fortune. Mais tous, grands seigneurs ou industriels fastueux, invitent gracieusement à leur chasse tous les officiers des garnisons voisines, sans distinction.

C'est une bonne fortune dont on a tout lieu de se réjouir, et nous considérons que c'est un sport des plus profitables aux cavaliers, comme aux chevaux qu'ils maintiennent en haleine, dans une saison où le service et l'impossibilité de sortir des chemins réduisent l'équitation militaire à des petites promenades de santé.

On dit que le goût des chasses à courre amène nos officiers à sacrifier un peu leurs obligations militaires. C'est l'affaire des chefs de corps. Mais, à l'inverse, nous pensons qu'ils devraient non seulement encourager leurs officiers à profiter des aimables invitations des maîtres d'équipages, mais encore les y obliger.

Toute chose comporte évidemment ses abus. Mais le cross-country de l'officier, à la suite des chiens, est encore ce qui se rapproche le plus du cross-country de l'officier à la guerre, soit pour faire une reconnaissance, soit pour échapper à une poursuite, soit pour porter un ordre, etc... C'est, en un mot, une très bonne préparation pour le cavalier, comme pour la monture, à leur rôle de campagne.

D'ailleurs, dans les armées étrangères, la chasse à courre n'est pas seulement considérée comme un excellent sport militaire, mais aussi comme un service.

En Allemagne, en Autriche, en Italie, en Russie, les écoles de cavalerie ont leur meute leur appartenant, et la chasse à courre fait partie du tableau de travail.

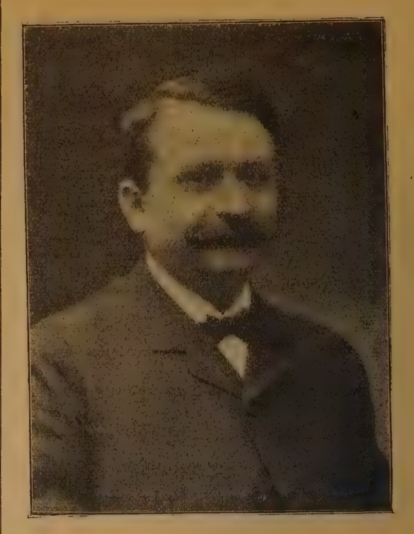
En Italie, c'est dans la campagne de Rome, à Tor de Quinto, que les élèves de l'école de Pignerol vont suivre les chasses au renard et les drags, dont les parcours, semés d'obstacles très durs, sont de véritables steeple-chases de critérium. Et, en outre des élèves de l'Ecole de cavalerie italienne, beaucoup d'autres officiers y sont conviés; on tend de plus en plus à en faire une épreuve pour les officiers supérieurs de cavalerie.

En Russie, les chasses à courre et les drags sont inscrits au programme de l'Ecole Nicolas. Avec les officiers de cavalerie, y prennent part les stagiaires d'état-major, détachés pour un cours d'un an à l'école, et les officiers supérieurs des régiments, pour lesquels, d'ailleurs, des courses spéciales sont instituées avec prix offerts par l'inspecteur général grand-duc Nicolas. Au mois de Septembre dernier, douze colonels et deux lieutenants-colonels ont pris part à sept drags conduits par le général Broussilov, dans un terrain très difficile ou sur pistes artificielles. On y voit souvent des généraux de cavalerie, comme par exemple cette année, en Septembre, le général Sakharov, commandant de la 4e division de cavalerie.



Chasse à courre offerte par les officiers italiens au colonel Gillet et au chef d'escadrons de Contades, de l'armée française

En Allemagne, l'Ecole de Hanovre a sa meute, ou plutôt deux meutes, une pour les drags et une pour les chasses. Les laisser-courre commencent dès le mois d'Août. Dès son avènement, l'empereur Guillaume II décida que, chaque année, tous les officiers supérieurs de la cavalerie suivraient, à Hanovre, un cours de quelques semaines afin d'entretenir leurs aptitudes équestres à la chasse et sur les obstacles.



M. DOUMERGUE
DÉPUTÉ DU GARD
MINISTRE DES COLONIES

En Allemagne, il n'y a pas que l'Ecole de cavalerie qui soit dotée d'un équipage de chasse; la plupart des régiments de cavalerie en ont un, et il y a une société de chasse à courre dans tous les corps d'armée. C'est l'Ecole de Hanovre qui fournit les sous-officiers piqueurs.

Il fut un temps où notre Ecole de cavalerie de Saumur avait aussi son équipage de chasse. Aujourd'hui, elle n'en a plus, mais les gracieuses invitations ne lui font pas défaut; elle a l'avantage d'avoir à proximité les chasses de MM. de Champchevrier, d'Andigné et de Brissac, auxquelles le commandant de l'Ecole envoie à tour de rôle les officiers. La campagne d'Anjou offre un terrain idéal pour la variété des parcours et des obstacles.

Les équipages sont assez rares en France et les garnisons sont peu nombreuses où les officiers peuvent pratiquer cet excellent sport. Pas de dépenses en dehors du déplacement, cependant quelquefois un peu onéreux. Les uniformes, d'ailleurs, paient leur tribut par la note décorative qu'ils apportent parmi les groupes. La présence des jolies femmes et des équipages ne sont point les moindres stimulants, et il faut vraiment avoir l'esprit aigri pour condamner le tableau à cause de son cadre doré.

Les chasses de Pau sont réputées les plus dures, et il faut des cavaliers et des chevaux d'ordre pour y tenir leur rang.

La cantinière Marie Dauranne sauve un grenadier de la 51e demi-brigade

Par une circulaire toute récente, le ministre de la guerre a encouragé les courses et les concours hippiques. La chasse à courre mérite aussi bien son patronage. On peut y suppléer par les drags ou les rallyes, dont le parcours peut être tracé en évitant le dommage aux propriétés et qui sont accessibles à tous les cavaliers et à tous les chevaux.

COLONEL P.

Les Femmes à la guerre

MARIE DAURANNE

Les vainqueurs de Rivoli marchaient sur l'Autriche. Mantoue avait ouvert ses portes. Masséna, « l'Enfant chéri de la victoire » avait passé la Brenta. Ses troupes et celles de Sérurier arrivaient en même temps au bord de la Piave, vers le milieu de mars 1797. La rivière, grossie par les pluies et la fonte des neiges des Alpes Carniques, roulait en torrent ses eaux limoneuses. Il fallait la passer cependant, et déloger l'armée ennemie dont le quartier général était établi sur l'autre rive, à Conegliano.

Mais, les soldats d'Italie en avaient vu bien d'autres, depuis tantôt deux ans qu'ils semaient leur héroïsme à travers les plaines de la Lombardie.

Et la Piave fut franchie comme un simple ruisseau.

×

La 51e demi-brigade de ligne qui faisait partie du corps de Sérurier fut des premières à passer la rivière.

Les soldats s'étaient lancés gaillardement à travers le gué au bord duquel on les avait conduits; mais avant d'engager la lutte avec les flots tumultueux de la Piave, ils avaient mis à



Une barque de Kerhor en rade de Brest

Phot. Bouelle, à Brest.

sec le tonnelet d'eau-de-vie de leur cantinière. Celle-ci, la brave Marie Dauranne, une des vivandières les plus connues de l'armée pour sa générosité et son courage, se tenait debout, sur la crête de la levée, sans souci des balles autrichiennes qui partaient de l'autre rive; et, calme comme si elle se fût trouvée derrière le comptoir de sa cantine, elle versait la liqueur qui réchauffe à ses frères d'armes.

A présent, la provision était épuisée, et les derniers troupiers s'engageaient dans le gué étroit où l'eau jaunâtre et clapotante leur atteignait la poitrine. Bientôt, ce serait le tour de la cantinière elle-même. Marie Dauranne remontée sur son équipage se disposait à les suivre, lorsque, du milieu du fleuve, un cri lui parvint, un cri déchirant et désespéré...... Là-bas, dans les remous du torrent, un soldat venait de perdre pied... Déjà, le courant l'emportait; les vagues fangeuses le roulaient comme un fétu. Et ses camarades, encombrés par leurs armes et leur équipement, ne pouvaient songer à le secourir.

La vivandière n'hésita pas. En un clin d'œil elle se débarrassa de sa veste et sauta dans la rivière. L'homme avait disparu. Marie Dauranne plongea, revint à la surface, puis replongea plus loin. Sur la rive, parmi les sifflements des balles, courait une clameur d'admiration.

Enfin, la courageuse cantinière put rejoindre l'homme et l'attraper au passage. On lui jeta une corde, elle la saisit d'une main, s'y cramponna et, soutenant de l'autre main celui qu'elle avait sauvé, elle gagna ainsi le bord de la rivière, au milieu des acclamations enthousiastes de ses compagnons d'armes.

Le soir même, le général Sérurier portait le nom de Marie Dauranne à l'ordre du jour de l'armée, et informait du fait le général en chef Bonaparte.

Celui-ci à son tour le racontait au Directoire dans sa lettre du 27 ventôse an V (17 mars 1797):

«... Un soldat, entraîné par le courant, est sur le point de se noyer; une femme de la 51e se jette à la nage et le sauve; je lui ai fait présent d'un collier d'or, auquel sera suspendue une couronne civique avec le nom du soldat qu'elle a sauvé... ».

Quelques jours après, Berthier, chef d'état-major de l'armée d'Italie, chargé d'exécuter l'ordre du général en chef, faisait remettre à la vivandière la chaîne et la médaille civique. «... Vous verrez, lui disait-il, dans la lettre qui accompagnait son envoi, vous verrez qu'on y a gravé le trait qui vous honore également, vous et votre sexe... »

Dès lors, la chaîne d'or et la médaille civique devinrent la récompense habituellement accordée aux cantinières qui s'étaient distinguées sur le champ de bataille.

Mais Marie Dauranne, vivandière de la 51e demi-brigade, fut la première qui eut l'honneur de porter sur sa poitrine ce glorieux témoignage de son intrépidité.

ERNEST LAUT.

TOUS PÊCHEURS

Les Kerhor

Kerhor est le nom d'un petit village perdu sur les bords de l'immense rade de Brest, entre Kerhuon et le Passage.

Tous ses habitants sont pêcheurs. Ils arment une quarantaine de barques montées par quatre hommes, partent pour une semaine, quelquefois deux, rarement davantage et en été seulement.

Trois ou quatre barques sortent de rade et vont jusqu'à Ouessant, le reste pêche en rade et ne va guère plus loin que l'anse de Bertheaume et l'anse de Dinant, au Nord et au Sud du goulet.

Les Kerhor pêchent à marée-basse, soit, au filet, le mulet et le « petit prêtre »; soit, à la palanque, le congre, puis après deux heures de flot, ils mouillent où ils se trouvent, forment un taud au moyen de leur voile étalée sur les avirons et le mât, mettent leurs filets au sec sur d'autres espars poussés en bataille et se reposent jusqu'à la marée suivante. Le samedi, ils rentrent généralement à la maison, mais, si le poisson est abondant, ils l'apportent au port de commerce au milieu de la semaine.

Il y a quelques années, les femmes Kerhor armaient les bateaux lorsqu'il manquait un homme, et on connaît l'exemple d'un père partant avec ses trois filles. On avait l'habitude, pour éviter les accidents, de faire coucher les femmes dans des sacs. Mais, aujourd'hui, les femmes se contentent d'aller vendre le poisson au marché.

Un Kerhor est avant tout pêcheur! Il garde l'amour de sa profession jusque dans les fonctions diverses que les circonstances de la vie le forcent à exercer et pêche en toutes occasions, dût-il quelquefois lui en cuire, comme le montre la petite nouvelle qui suit.

414 Calvez!... tant de nuits de police! tant de retranchements de vin!... Avoir pêché le long du bord par la coupée — récidive: se cacher dans la guibre pour pêcher — pêcher de la poulaine — récidive 414 Calvez!...

Ces énoncés du même délit, si fréquemment psalmodiés au branlebas du soir par le capitaine d'armes, devenaient d'une obsédante hantise. Je mandais le monomane de la pêche. L'homme vint: un Breton doux et têtu, à face rasée, avec de petits anneaux d'or aux oreilles pour conjurer le mauvais œil de la lune.

— C'est toi, Calvez, toujours puni pour pêcher le long du bord? puisqu'on te le défend, pourquoi le fais-tu?

Dans le glauque regard vide du pêcheur quand même, un éclair passa; et la taille redressée, la voix sonore et sauvage, il dit fièrement:

— Je suis Kerhor, cap'taine.

Kerhor! Les syllabes sonnaient avec des âpretés rauques comme des cris de goélands...

Dans l'encadrement du sabord, la main de Calvez montra des barques tapies en une crique de rochers. Leurs mâts reposés sur des fourches, leurs voiles pliées en toiture, leurs avirons éventaillés à droite, à gauche, les barques au repos, enguirlandées de filets qui séchaient, étaient de véritables petites maisons closes d'où montaient des fumées. Autour, voletaient des goélands, hirondelles de la mer...

— C'est l'heure de la soupe, cap'taine, expliqua l'homme. Et, béat, d'un gros rire muet, il murmura:

— Ces bateaux-là, c'est ceux à Malgorn, à Kervella et à Ropars.

Alors, pour le mettre en confiance et savoir quelque chose de ces Kerhor, je demandais:

— Tu les connais tous? On est bien là-dessus, hein?

— Pour sûr, cap'taine.

En phrases hachées, Calvez m'expliqua:

— Kerhor, Camfrout, Saint-Nicolas, Kerhuon, Saint-Adrien, toute la côte de la rivière de Plougastel, quoi!... Tous pêcheurs... Dans chaque bateau, une famille: le père et les garçons, comme de juste; mais pas les tout petits; avant huit ou dix ans, ils sont encombrants à bord. Alors, ils gardent la vache et la maison, avec les fillettes.

... La mère et les aînées vont vendre le poisson au marché de Brest... et aussi les coquillages qu'elles-mêmes pêchent sur la grève. Les femmes Kerhor, vous savez bien: celles qui ont des robes en « pillou », en brins de laine de toutes les couleurs, et des « gibeleden », des serre-têtes noirs à capuchon.

... Nous leur expédions le poisson par la voiture du Conquet, quand nous allons pêcher au large, dans les îles: car on ne reste pas toujours en rade, dame! seulement quand il fait très mauvais dehors... Nous restons, d'affilée, huit, quinze jours à bord, quand la marée donne, sans revenir à la maison... Ah! dame! c'est vrai, aussi, qu'on est bien sur les bateaux Kerhor: On emporte toujours un petit baril de tafia, du bon lard frais et un sac de pommes de terre... Une bonne pipe, par là-dessus... Pourquoi faire qu'on irait à terre?... La nuit? D'abord, ça dépend de la marée: souvent on pêche la nuit; et, des fois, c'est dans la journée qu'on est gréé pour dormir... Pas à l'aise? Mais quand on est au mouillage derrière un caillou, la grand'voile en taud, la misaine en matelas, le foc en couverture, on est aussi au chaud que dans un lit clos... Le samedi soir, on rentre à la maison; et le dimanche, après la messe, on fait une bonne partie de boules; et... et... et...

— Et quoi? Calvez?

— Et... On prend une bonne biturre, cap'taine!

. . . .

Allez donc morigéner ces chemineaux de la mer et leur faire comprendre qu'il ne faut pas pêcher le long du bord!..

G. L.

RUSSIE ET JAPON

Menaces de conflit

La menace d'un conflit entre la Russie et le Japon préoccupe à bon droit le monde civilisé. Toutefois les deux puissances, ayant eu le temps de la réflexion, paraissent chaque jour moins disposées à précipiter une solution violente. Les personnages les plus influents du Japon, M. Katsura, premier ministre, le maréchal Yamagata, ministre de la guerre, M. Okuma, chef des libéraux, comme le marquis Ito, chef du parti conservateur, sont des partisans de la paix, et s'efforcent d'endiguer le flot de l'opinion publique exaspérée à l'idée d'une nouvelle intervention européenne. Ayant vécu beaucoup en Occident, ils ne se laissent pas éblouir par les progrès, très considérables il est vrai, que leur pays a réalisés, surtout dans ces quinze dernières années.

Le Japon a besoin de se développer encore dans le calme et la sécurité; il subit en ce moment une crise industrielle assez grave, son crédit en a souffert, et c'est dans des conditions très défavorables qu'il aurait à lancer un emprunt le jour de la déclaration de guerre. Aussi semble-t-on résigné à Yeddo à laisser la Mandchourie hors de cause, en se bornant à sauvegarder les intérêts les plus immédiats en Corée.

Quant à la Russie, après ses patients efforts, elle serait probablement très désireuse de frapper un grand coup, n'étaient les affaires des Balkans et de la Macédoine qui restent en suspens. Si elle s'engageait à fond ailleurs, l'Allemagne et l'Angleterre, sans compter l'Autriche, ne manqueraient pas d'en profiter pour tâcher de fortifier leur situation à Constantinople, pour exiger tout au moins du cabinet de Saint-Pétersbourg des explications catégoriques que visiblement il n'est pas enclin à donner sur ses projets en Extrême-Orient. De là à l'intrusion plus ou moins directe de quelque puissance dans le conflit armé il n'y aurait pas loin, et ce pas franchi serait de nature à déterminer d'autres mouvements, non seulement en Europe mais encore au delà, car les Etats-Unis, forts de leur nouvelle flotte, tiennent à manifester en toute occasion l'importance du rôle qu'ils prétendent jouer, et ne se font pas faute d'annoncer leur intention d'entrer en

lice si leurs intérêts en Mandchourie venaient à être menacés.

Il convient de remarquer que la France et l'Angleterre, comme on l'a dit récemment à la Chambre française, semblent être particulièrement bien placées pour agir dans le sens de la conciliation, car d'après ce qu'on sait des conventions de chacun avec son allié, ni l'une ni l'autre ne serait entraînée, au moins *de plano*, dans le conflit; — et ni l'une ni l'autre, pour des raisons peut-être diverses, ne désire la guerre.

Dans tous les cas, il est intéressant de comparer les forces que les deux nations rivales pourraient mettre en présence.

En ce qui concerne l'armée de terre, les renseignements font quelque peu défaut; si les réserves russes sont pratiquement inépuisables, on n'a que des indications assez vagues et fort contradictoires sur l'importance des troupes stationnées à portée de la frontière coréenne et des défenses considérables établies en Mandchourie.

De son côté le Japon, qui applique le service obligatoire et n'utilise guère qu'un quart de son contingent, pourrait assez vite doubler, tripler, quadrupler peut-être ses 250,000 hommes du temps de paix; cette armée a donné pendant les derniers événements de Chine une haute idée de sa valeur et de son instruction militaire, mais il n'est pas prouvé qu'elle fasse aussi brillante figure en face de celle qui a mené si rudement la guerre russo-turque.

On s'accorde du reste à penser que le premier choc, et probablement la lutte décisive, se produiraient sur mer. Ici les données sont plus précises.

La Russie possède actuellement dans les eaux de l'Extrême-Orient huit cuirassés de combat; cinq d'entre eux sont des navires modernes de 13,000 tonnes ou peu s'en faut, largement pourvus de l'artillerie la plus récente, assimilables de tout point aux plus puissantes unités des mers d'Europe; leur vitesse actuelle ne doit pas être inférieure à 15 n. 5 ou 16 nœuds. Les trois autres ont un déplacement à peine plus faible, mais une grosse artillerie un peu moins forte: en revanche, leur vitesse dépasse 18 nœuds. L'âge de ces divers bâtiments varie entre dix et quatre ans.

Le Japon, dont la marine a marché à pas de géant, a six cuirassés tout neufs, de 15,000 tonnes au minimum, qui réalisent les derniers progrès comme armement, vitesse et installations; deux autres datent de 1895. Tous ces navires sont supérieurs comme vitesse. Donc, au point de vue des cuirassés, l'avantage resterait plutôt du côté des Japonais; mais il faut tenir compte de ce que la Russie peut au besoin, si on lui en laisse le temps, renforcer sa flotte de deux ou trois bâtiments de combat.

On trouve du côté des Russes quatre grands croiseurs cuirassés de 12,500 tonnes environ, puissamment armés, et trois plus petits de grande vitesse. Ceux du Japon sont au nombre de six, rapides, modernes, mais de moindre tonnage (un peu moins de 10,000 tonnes). Les forces se balancent donc à peu près sur ce chapitre.

Les croiseurs protégés japonais sont plus nombreux que ceux des Russes, et il en est de même des canonnières.

Les contre-torpilleurs (destroyers) sont en nombre à peu près égal sous chaque pavillon.

Il est évident que la légère supériorité qui paraît à ce jour ressortir théoriquement en faveur de l'un des deux adversaires serait d'un faible poids à côté des chances de la guerre, et surtout de la valeur des équipages et des chefs, facteur capital dont il serait bien difficile de préjuger.

CAB.

Les lieux du litige — Corée et Mandchourie
D'après les « Questions diplomatiques et coloniales »

Nos forces navales d'outre-mer

EN 1904

Les frais qu'entraîne l'armement des petites stations locales ont été réduits autant que possible au budget de 1904. Le rôle de ces petites stations se borne, en effet, en temps de paix, à assurer uniquement dans nos possessions d'outre-mer les services de police et de transport, et, composés de très faibles unités de combat, les armements de ces stations seraient, en cas de conflit, absolument perdus pour une action militaire. Par contre, toutes les forces dont notre escadre d'Extrême-Orient et certaines de nos divisions navales pourraient avoir besoin le jour d'une guerre leur ont été attribuées d'une façon constante.

On ne pourrait, en effet, espérer trouver des ressources locales suffisantes, si la nécessité s'imposait, pour compléter les effectifs de cette escadre et de ces divisions; aussi leurs états-majors comme leurs équipages sont-ils constamment maintenus au complet, et elles sont, en tout temps, tenues prêtes.

La plus importante de nos forces navales d'outre-mer est l'escadre d'Extrême-Orient. En 1904, elle comprendra deux divisions, la première formée de trois croiseurs cuirassés du modèle le plus récent: *Montcalm, Gueydon, Sully*; la seconde, du plus rapide de nos grands corsaires, le *Chateaurenault*, et de deux croiseurs protégés de bonne allure, le *Pascal* et le *Bugeaud*. A cette escadre active, il faut ajouter la division de réserve, stationnant à Saïgon, et comprenant les cuirassés *Redoutable*, *Vauban*, et les canonnières cuirassées *Achéron* et *Styx*.

Ainsi constituées, nos forces navales d'Extrême-Orient sont en état de faire bonne figure, et les deux divisions de l'escadre active peuvent supporter avantageusement la comparaison avec les divisions de croiseurs rapides de toute autre grande puissance maritime dans les mêmes parages. En résumé, nous aurons là, d'une part, une escadre capable de soutenir les intérêts français dans ces régions maritimes, d'autre part une division de réserve à laquelle se joindront les torpilleurs de la défense mobile de Saïgon, ce qui constituera une défense locale très sérieuse pour la surveillance des côtes indo-chinoises en même temps qu'une réserve mobilisable en temps de guerre.

La division navale de l'Atlantique a été également renforcée en 1904. Le croiseur *Tage*, déjà ancien, est remplacé par un croiseur cuirassé neuf, le *Dupleix*; le petit croiseur *D'Estrées*, par le croiseur corsaire *Jurien-de-la-Gravière*, de 23 nœuds de vitesse; enfin le croiseur *Troude*, dont la vitesse dépasse 20 nœuds, complète cette division formée, on le voit, d'unités de combat modernes et rapides, capables de rallier, sans trop de périls, le groupement plus puissant de navires similaires fournis par l'escadre du Nord.

Les divisions navales du Pacifique et de l'océan Indien, par exemple, paraissent avoir été un peu trop oubliées. Avec deux ou trois avisos en bois d'un autre âge et de valeur militaire absolument nulle, le croiseur *Protet* représente seul la première, et le croiseur *Infernet* représente seul la seconde. C'est peut-être insuffisant.

PROMENADES MILITAIRES

dans l'escadre de la Méditerranée

Parmi les distractions qui tranchent un peu avec les occupations monotones du bord, il en est une que les matelots apprécient tout particulièrement : c'est la promenade militaire.

Avec un peu d'entraînement, nos marins



Une compagnie de débarquement quittant le bord

font facilement 25 kilomètres et plus dans leur journée, sans qu'il y ait un seul traînard, de sorte que les itinéraires suivis peuvent être aussi variés qu'intéressants.

La plus forte étape est faite dans la matinée, et le lieu de la grande halte est choisi de manière que la troupe puisse y piqueniquer à son aise ; un bois généralement, sur un sommet ou au bord d'un ruisseau.

Aussitôt les faisceaux formés, les hommes se déséquipent et on procède à la distribution des vivres; puis les groupes se disséminent dans la brousse et ce sont de vrais festins que l'on fait au grand air.

Le menu diffère peu de celui du bord, mais avec quel appétit on vide sa musette sur les pentes de Sicié ou de Carqueiranne, au fond des gorges d'Ollioules, au Ragas, ou ailleurs !



Le déjeuner sur le sommet de Sicié

Le repas fini, on peut errer quelque temps en liberté dans les bois et sur les crêtes, jouir de la vue parfois très belle, ou se reposer à l'ombre des pins. Souvent, on aperçoit, dans un cadre charmant, les cuirassés au mouillage, à peine gros, semble-t-il, comme des jouets d'enfants. On est bien aise de se sentir loin d'eux pour quelques heures, de respirer un air plus pur que dans leurs batteries et de jouir d'une liberté relative, dont le souvenir, le lendemain, ne fera qu'augmenter l'ardeur au travail. On apprend aussi à regarder avec plaisir des sites pittoresques, et peut-être le dimanche suivant saura-t-on, mieux que par le passé, chercher dans une agréable promenade à la campagne un délassement à la vie du bord.

Quand les clairons ont sonné l' « assemblée » et que la colonne repart, l'entrain est à son maximum. Il faut voir alors se dérouler parmi les verts feuillages, sur les routes en lacets qui dévalent vers la plaine, le large ruban de bonnets ronds, de pompons rouges et de cols bleus, d'où partent allégrement de si joyeuses chansons. Les matelots n'ont pas leurs pareils pour égayer un joli paysage.

P S.

TORPILLEURS ET SOUS-MARINS

Dans l'histoire des temps à venir, les écrivains qui voudront caractériser l'époque de transition que traversent actuellement les marines de tous les pays l'appelleront l'ère du torpilleur et du sous-marin.

Et cependant, pour la majorité des personnes peu au courant des choses de la mer, ces deux mots de « torpilleurs » et de « sous-marins » n'indiquent guère que des engins un peu mystérieux, très laids, marchant les uns très vite, les autres très lentement — on ne sait, d'ailleurs, pourquoi ? — et qui coûtent très cher au contribuable.

A quoi servent-ils ou plutôt serviront-ils ? A se battre avec le voisin, évidemment. Cela coule de source. Mais presque tout le monde ignore de quelle façon ils pourront être utilisés, et quel est le rôle spécial qui sera alloué à chacun d'eux.

Sans, bien entendu, entrer dans des détails techniques, lesquels ne peuvent trouver place ici, nous allons tâcher d'expliquer le plus simplement possible à quoi sert chacune de ces petites unités de combat et quels sont leurs côtés faibles et leurs côtés forts.

A tout seigneur, tout honneur. Le torpilleur étant d'origine plus ancienne — moins récente conviendrait mieux — nous allons commencer par lui.

×

C'est un peu avant 1880 que des officiers imaginèrent de faire porter, contre les flancs du navire ennemi, une charge d'explosif considérable, par des petits bâtiments *rapides*. Je souligne exprès ce mot : rapide, car on avait bien fait usage déjà de mines sous-marines ou de torpilles portées par des embarcations : pendant la guerre de Sécession et la guerre turco-russe, des officiers américains et russes s'étaient signalés par de véritables coups d'audace de ce genre. Mais les embarcations dont ils s'étaient servis n'étaient que de lourds et lents



Halte sur la route devant le village du Revest

canots à vapeur, par trop à la merci des projectiles ennemis.

On imagina donc des embarcations rapides, très rapides même pour l'époque et pour leur petite taille et ce sont ces petits navires qu'on devait envoyer *la nuit* attaquer l'ennemi en fonçant sur lui à l'mproviste.

Mais alors d'autres officiers inventèrent ou appliquèrent à la marine ce que les Anglais appellent des *antidotes* : le fanal électrique, pour éclairer le petit navire rapide ou torpilleur, et le canon à tir rapide pour le couvrir de projectiles, une fois vu.

Cependant, à mesure que le temps s'avançait, le progrès faisait des pas de géant. Les gros navires qui marchaient 14 à 16 nœuds en 1880, en filaient 19 à 20 cinq ans plus tard, et aujourd'hui, il existe des mastodontes qui filent 23 et 24 nœuds.

Le torpilleur, pour pouvoir atteindre ces gros navires ou fuir devant eux dut aussi suivre le mouvement. De 17 nœuds, il a passé en quelques années à 28 et 30 nœuds. Dans une minuscule coque en tôle, on en est arrivé à accumuler des milliers de chevaux-vapeur !

Mais pour atteindre cette vitesse et loger ces machines formidables, il fallut augmenter le déplacement des torpilleurs : en France, de 27 tonneaux on est passé à 80, 100 et 120 tonneaux. Aussi, une des qualités de l'ancien petit torpilleur, son peu de visibilité, a bien diminué. S'il est découvert, maintenant, il ne pourra plus compter se dissimuler derrère la crête des lames : il ne pourra plus se fier à ses *longues jambes* pour se sauver !

De ce que nous venons de dire ressort clairement que *le torpilleur est une arme de nuit et de surprise.* De jour, il est pour ainsi dire inutilisable, car il sera criblé de projectiles, percé comme une écumoire avant d'avoir pu arriver à lancer sa torpille. Cela est tellement admis aujourd'hui que, en temps de guerre, les officiers qui commandent des torpilleurs placés dans les ports de commerce, devront être doués d'une véritable force morale pour, si un croiseur ennemi se présente au large et lance quelques projectiles dans la ville, résister à leur envie de *charger*, ou, ce qui est à craindre, aux sollicitations ignorantes et peut-être menaçantes de la foule affolée par quelques obus presque à coup sûr inoffensifs.



Les Kerhor attendant l'heure de la pêche



Un torpilleur de la défense mobile de Toulon

Donc voici un point élucidé :

Le torpilleur, redoutable par sa vitesse et la formidable torpille dont il est armé, est une arme de nuit et rien que de nuit.

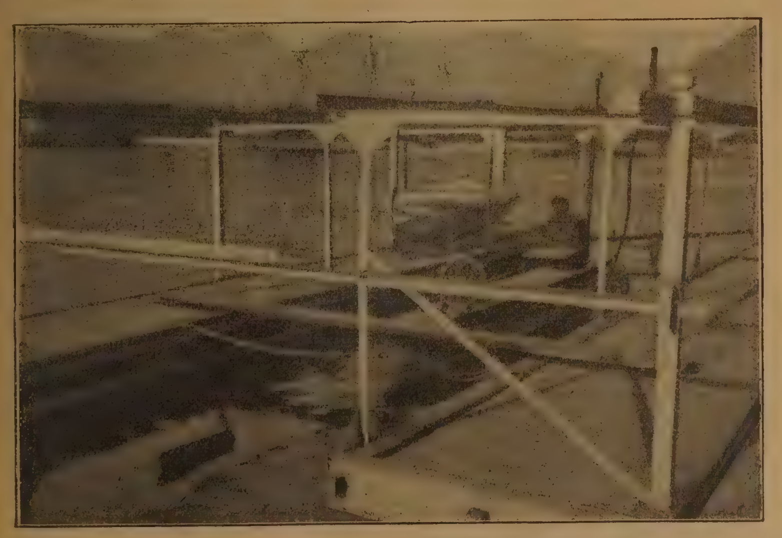
Il sera donc dangereux, du coucher au lever du soleil, pour une escadre de blocus surveillant un port. Mais du lever au coucher du soleil, il sera obligé de se ramasser. L'escadre de blocus pourra tout à son aise se promener en vue de la côte, bombarder les forts, draguer les câbles télégraphiques, détruire les sémaphores, etc.

Il fallait donc trouver un engin qui, le jour, remplît le rôle que le torpilleur jouait si bien la nuit.

Et cet engin c'est le sous-marin !

Qu'est-ce qu'un sous-marin ? C'est, répondrait M. de La Pallisse, un bâtiment qui va sous l'eau. Et il n'aurait pas tort ! Mais s'il va sous l'eau, comment peut on le voir ? mais on ne le voit pas et c'est justement cela qui en fait un engin formidable. Il peut s'approcher, impunément en plein jour, de l'ennemi sans être vu.

Les nombreuses expériences faites à Toulon, à Cherbourg et à la Rochelle ont été absolument concluantes. On a eu beau couvrir les bastingages et les hunes des navires de centaines d'hommes, pendant qu'un sous-marin attaquait les navires, les braves matelots ont eu beau écarquiller les yeux, ils n'ont rien vu du sous-marin, sauf quand celui-ci a bien voulu se montrer à la surface, et il ne le faisait, bien entendu, qu'à toucher le bâtiment, démontrant



Le sous-marin « Gymnote » à son garage dans l'arsenal de Toulon

ainsi qu'il avait eu tout le temps voulu pour lancer sa torpille.

Autrefois, le combat à l'éperon était à l'ordre du jour (on a démontré depuis que le navire éperonneur aurait presque autant de mal que l'éperonné); lorsque la torpille fut découverte, comme à ce moment elle portait à 400 mètres, des enthousiastes dirent avec un semblant de raison que l'éperon des navires était prolongé de 400 mètres. Aujourd'hui, on peut dire avec autant de justesse que, par la présence d'un sous-marin, la portée des batteries de côte est augmentée jusqu'au delà l'horizon.

Mais, me dira-t-on, vous ne nous parlez pas de la vitesse des sous-marins ? C'est vrai, mais je répondrai qu'en général quand on aime bien quelqu'un on n'aime pas signaler ses défauts. Or, le sous-marin a un gros défaut : il manque de vitesse..... pour le moment, bien entendu.

Et comment pourrait-il en être autrement !

Tout le monde sait que dans une chambre fermée, on ne pourrait pas sans danger allumer un réchaud de charbon de terre, faire brûler de l'éther en grande quantité, etc. : ce sont les raisons pour lesquelles, dans un sous-marin, vase hermétiquement clos quand il est sous l'eau on n'a pu employer les machines à vapeur ou à gaz. Force a été de recourir à deux sources d'énergie différentes qui sont : l'électricité, sous forme d'accumulateurs, et les machines à pétrole.

Or, en 1885 (il y a 18 ans seulement), accumulateurs et moteurs à pétrole naissaient à peine. Comment pouvez-vous être étonné que l'un et l'autre soient encore loin d'être parfaits !

L'accumulateur a un poids énorme pour un rendement donné et le moteur à pétrole n'a pas les muscles assez solides pour développer beaucoup de chevaux.

Alors, la conséquence de ceci, c'est que le sous-marin, réduit par la force des choses à ne se servir que de l'une ou l'autre de ces sources d'énergie, se traine au lieu de courir.

Mais il est terriblement dangereux tout de même. Une comparaison le fera comprendre :

Lorsque, du temps que les routes de France n'étaient qu'à l'état de projet, et qu'un coupeur de bourse en voulait aux chausses bien garnies d'un brillant seigneur qu'il apercevait dans la campagne, monté sur un palefroi fringant, est-ce que ce malandrin se procurait lui aussi une haquenée aux jambes de cerf ? Nullement. Il se dissimulait, se glissait d'arbre en arbre, de taillis en taillis, en coupant court à travers les broussailles et quand le brillant seigneur passait au galop à la portée de son arbalète, il lui décochait un carreau qui le rendait immédiatement propriétaire des chausses tant enviées.

Tel est le rôle du sous-marin. Il se cache, voit sans être vu grâce à son merveilleux périscope, se glisse sous l'eau, coupe au plus court et attend le puissant cuirassé au passage. Il n'a nullement besoin pour jouer ce rôle d'avoir des bottes de sept lieues, en admettant que je puisse employer un si horrible terme de comparaison, à propos de sous-marin !

YVES MADEC.

Nous mettons l'immense publicité du **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL *à la disposition des intéressés, en publiant gratuitement toutes les informations militaires, maritimes, coloniales, d'un intérêt général.*

LA FAMILLE MILITAIRE

Fiançailles. — Lieut. 8e rég. inf. Hannequin et Mlle Blanche Martin. — Cap. inf. h. c. Lefort avec Mlle Elisabeth Petit. — Lieut. 18e inf. Jacques de Guirée avec Mlle de Pedro y Varona. — Lieut. gend. Chabannes avec Mlle Madeleine Lottin. — Lieut. 11e huss. du Tillet et Mlle Laure Van Merlen. — Lieut. 1er bat. chass. à pied Genet et Mlle Germaine Thouvenin. — Lieut. 37e art. Sicard et Mlle Gabrielle Goffart. — Chef bat. inf. col. Fraysse et Mlle Fafin. — Cap. 6e génie Collin et Mlle Geneviève Choinel. — Méd. maj. 2e rég. inf. col. Delassus et Mlle Cros. — Off. adm. art. Renaudet et Mlle Idalie Valentin. — Col. Pralon et Mlle Eugénie Drouot.

Mariages. — Cap. inf. col. Héral, avec Mlle Raymonde Delpeyrat. — Lieut. 20e inf. Courrech, avec Mlle Jane Grulet. — Lieut. 3e inf. col. Dubois, avec Mlle Jeanne Henryot. — Cap. art. col. Larrieu, avec Mlle Jeanne Dargent. — Off. adm. art. col. Vergé, avec Mlle Jeanne Baudry. — Cap. art. col. Paul Maury avec Mlle Thérèse Duval. — Lieut. brev. inf. Joseph Vidal de la Blache, avec Mlle Juliette Rambaud. — Lieut. Rafiniac, à Doiséra, avec Mlle Armandine Schenk. — Lieut. 2e rég. art. col. Caunic, avec Mlle Hélène Magueur. — Lieut. 4e de ligne Mille, avec Mlle Marie-Rose Tribes.

Nécrologie. — Cap. inf. Beck, 47 ans, Guyane. — Cap. inf. retraité, Bernoud, 64 ans, Marseille. — Col. art. mar., retraité Mounier, 71 ans, Nogent-s.-Marne. — Cap. 9e inf. col. Pauvrehomme, 31 ans, Saïgon. — Cap. en ret. Lallement, 76 ans, Sainte-Marie-à-Py. — Off. d'adm. contr. de 1re cl. Potanciel, 50 ans, St-Etienne. — Chef escad. gend. terr. Thiriot, 66 ans, Plombières. — Chef bat. du génie retr. Davau, 51 ans, Paris. — Général brig. ret. Masselin, 78 ans, Paris. — Général de div. Parison, 69 ans, Pagny-s.-Moselle. — Cap. 14e art. Dimbarre, 38 ans, Tarbes. — Col. inf. ret. Duban, 76 ans, Ménesheau. — Lieut.-col. inf. terr. Lefol, 74 ans, Vendœuvre. — Cap. inf. Furtos, à St-Mandrier. — Cap. de vais. Simon ancien attaché à la maison Militaire de M. Félix Faure.

Le Gérant : G. LASSEUR

D. CASSIGNEUL, Imprimeur, 61, rue Lafayette, Paris.

Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI (Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — No 2 LE NUMÉRO 10 CENTIMES 20 Décembre 1903

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50 Un an .... 6 fr. »	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50 Un an .... 8 fr. »

SOMMAIRE

Les Touaregs : DE SAINT-FÉGOR.— *Le train sans rails du colonel Renard* : COMMANDANT RENÉ. — *Les camps d'instruction, le camp de Mailly* : COMMANDANT M. — *L'armée impériale ottomane* : CAPITAINE T. — *Les généraux Hagron et Metzinger.* — *Notre artillerie de campagne* : E. LIMAC. — *Les Anglais au Thibet* : CH. B. — *L'assurance militaire en Suisse* : MAJOR R. — *Nos anciens soldats* : G. N. — *La répartition des jeunes soldats* : C. BOISSONNET. — *Les chefs de la marine, Vice-amiral Fournier* : A. — *Les sous-marins américains* : VERSEAU. — *Le microbe du duel* : G. LETAINTURIER-FRADIN. — *Vers le pôle Sud* : G. TOUDOUZE. — *Un Collège flottant* : C. — *Les progrès de la marine française au XIXe siècle* : TRÉFALGUEN. — *La guerre navale* : B. DU D. — *Les pêcheries de Terre-Neuve* : P. DE GONDI. — *La famille militaire.* — *A l'Officiel* : *Guerre.* — *Informations* : *Guerre et marine.* — *A l'Officiel* : *Marine.* — *Petite Correspondance.*

LES TOUAREGS

Les récents événements de la frontière du Maroc ont ramené l'attention publique vers les régions du Touat que nous occupons depuis quelques années et dont les lignes de communication sont si peu sûres pour nous.

Il peut donc être intéressant de dire quelques mots des populations touaregs avec lesquelles nous sommes tous les jours en contact plus fréquent et qui cependant sont encore fort peu connues.

Les Imouchars (Touareg n'est qu'un sobriquet donné par les Arabes) occupent l'immense espace qui s'étend du Sud de l'Algérie, de la Tunisie et de la Tripolitaine jusqu'à Timbouctou et un peu au delà.

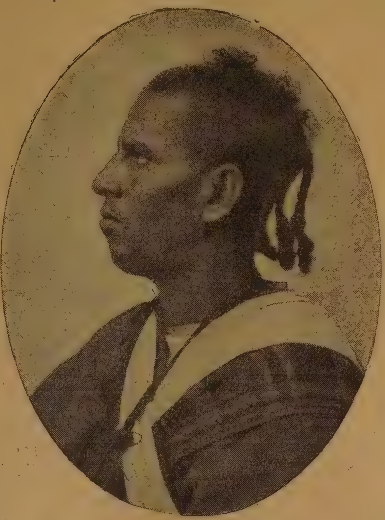
Ils se divisent en quatre grandes familles. Au Sud de la Tripolitaine sont les Touaregs Azgars, les moins intraitables, affiliés à la confrérie des Tedjani, favorables à notre influence.

Les Haggar, les plus nombreux, au Sud de l'Algérie, et dont le centre est le massif montagneux impénétrable de l'Ahaggar, ont dans les Oasis du Touat près de 300,000 représentants. Ils sont obstinément rebelles à la domination européenne.

Les Kel-Ouï au Sud-Est, plus favorables à l'Angleterre qu'à la France, car ils savent que la première tolère la traite des nègres.

Enfin les Aouellimmiden, au Nord de Timbouctou, n'ont que peu subi notre influence.

Presque partout on trouve trois castes : les nobles, d'une arrogance méprisante, étendent une domination tyrannique sur les serfs. Eux seuls ont le droit de porter les armes et de posséder des



Un chef Touareg

chameaux. Leurs ressources consistent en redevances imposées à leurs vassaux, dans le commerce des chameaux et le droit de péage imposé aux caravanes. Ils ne se livrent jamais à un travail manuel et se réservent pour la direction politique, la police et les expéditions militaires.

Les serfs, d'une lâcheté extrême, forment une sorte de bourgeoisie résignée ; ils sont agriculteurs, artisans, pasteurs ou commerçants.

Les esclaves sont chargés des gros ouvrages et de la culture. Assez bien traités, ils ne semblent pas désirer l'affranchissement.

La constitution politique est une sorte de monarchie féodale. Le souverain gouverne avec l'assistance, sinon la pression, des principaux chefs de tribus. Le principe d'hérédité est admis pour les souverains comme pour tous les pouvoirs publics, non de père en fils, mais d'oncle à neveu.

La femme occupe, chez les Imouchars, une place bien plus relevée que dans les autres peuples musulmans : la polygamie est à peu près inconnue. Les jeunes filles, absolument libres avant leur mariage, deviennent du moins des épouses irréprochables. Au contraire des femmes arabes, elles ont la figure découverte tandis que l'homme depuis l'antiquité se masque le



Les pirates du Sahara — Chefs Touaregs en campagne

Phot. Leroux, Alger.

visage d'un voile noir (pour les nobles) ou blanc (pour les serfs). Cette mode singulière a, il est vrai, pour but de protéger le visage contre les reverbérations du soleil et les voies respiratoires contre les sables du désert.

Ces peuples sont pasteurs et nomades. La richesse s'évalue en chameaux ou dromadaires. On en distingue deux races : les méharis ou chameaux de selle et de luxe et l'amis ou chameau portefaix. Ils sont l'objet des plus grands soins. Leurs maîtres n'hésitent pas à exécuter pour eux des déplacements énormes quand les besoins du sol ou de la saison rendent avantageux d'aller occuper une autre région.

Une des principales sources de revenus consiste dans l'exploitation des lignes de caravanes. De véritables escortes accompagnent celles qui traversent le désert, exigeant seulement le paiement d'un droit et louant des chameaux au besoin. Elles les protègent consciencieusement, ayant en effet tout intérêt à assurer la sûreté des routes qui traversent leur territoire. Mais il n'en est pas de même des routes des tribus voisines qu'on ne se fait pas faute d'attaquer, piller et au besoin massacrer, quand on peut être plus fort que les protecteurs.

Le principal trafic est celui des esclaves. C'est là ce qui rend notre expansion si désagréable aux Touaregs. Le Touat était, avant notre occupation, le gros centre d'échanges entre le Maroc et la Tripolitaine.

Les Azgars seuls comprennent qu'il peut y avoir avantage à remplacer le commerce des esclaves par celui des produits du Soudan ou de certaines régions du Sahara et l'échange contre ceux de l'Europe.

Lorsque, dans une tribu, les ressources en chameaux et en troupeaux deviennent insuffisantes, on recourt à des razzias sur les tribus voisines. Malheur aux vaincus! Tout est exterminé, sauf les troupeaux et les sujets assez valides pour être emmenés en esclavage.

Les Imouchars sont hostiles aux armes à feu qu'ils accusent de permettre aux faibles de tuer lâchement de plus braves et plus vigoureux adversaires; leurs armes ordinaires sont la lance, le sabre et une sorte de poignard à large lame. Depuis quelques années cependant, quelques tribus se sont décidées à acheter des fusils.

Le peuple Imouchar, quoique extrêmement ancien n'a pas d'histoire, ou plutôt l'ignore absolument. Ce n'est pourtant pas faute d'instruction car la plupart des femmes savent lire et écrire. Leur langue, le tamachek présente, cette particularité qu'elle est le seul dialecte berbère pur de tout mélange d'arabe.

Nous voyons par ce rapide aperçu combien est différent des populations arabes ce peuple touareg. On ne saurait trop approfondir ses mœurs et son caractère. La France, qui est poussée par de si grands intérêts commerciaux à établir une ligne de communication sûre entre l'Algérie et le lac Tchad d'une part, entre l'Algérie et le Niger de l'autre, a déjà posé dans ces deux directions un important jalon. Mais elle ne parviendra probablement jamais à subjuguer les Touaregs. Elle n'arrivera donc à ses fins qu'en sachant se les concilier et tirer parti de leur appui et de leurs ressources.

L. DE SAINT-FÉGOR.

LE TRAIN SANS RAILS

Encore une invention française !

Et ce qui double notre plaisir d'en parler, c'est que l'honneur en revient à l'un de nos plus sympathiques officiers supérieurs.

Le colonel Renard avait pourtant déjà grandement mérité de l'armée en créant le bel arsenal aérostatique de Chalais, sur lequel toutes les puissances militaires du monde ont pris modèle ; il avait cependant été assez choyé par la Fée des Inventions en découvrant pour la construction, puis pour la direction des ballons, tant de procédés aussi simples qu'ingénieux. Il fallait encore à la couronne déjà si ornée de ce travailleur infatigable un joyau de plus, et non des moindres.

Le *train sans rails* qu'il vient d'inventer et qui figure en belle place à l'exposition d'automobiles récemment inaugurée au Grand-Palais est une invention destinée à révolutionner le monde, comme l'ont fait récemment la bicyclette et l'automobile.

Le train du colonel Renard est un train automobile à *propulsion continue* et à *tournant correct.*

Une voiture — celle qui est en tête dans notre croquis, mais qui pourrait être placée en queue ou n'importe à quel rang — possède un moteur



Le colonel Renard

assez fort pour faire marcher le train entier à la vitesse voulue. Elle constitue l'usine mobile de force motrice ; et, grâce au poids léger des moteurs, elle ne pèse pas plus qu'une autre voiture du train. La force motrice qu'elle produit est distribuée par elle à chaque voiture du train par un arbre articulé formant l'*attelage de puissance,* et tous les véhicules successifs agissent par délégation de la locomotrice comme s'ils avaient leur force produite en eux-mêmes.

Donc, plus de traction entre les voitures et plus de dérapage provenant des tractions. On peut ajouter que les voitures pourraient aussi recevoir leur force d'une usine fixe à l'aide d'un trolley ordinaire placé sur chacune d'elles.

Un seul mécanicien dirige le train; et les voitures étant relativement moins lourdes ne défoncent pas les routes; elles se meuvent très aisément.

Voilà pour la propulsion.

Le deuxième avantage obtenu par le colonel Renard pour faire tourner les voitures au même point que la première a été réalisé à l'aide d'un *attelage de direction* qui consiste en un *timon* articulé sur celui qui passe sur les deux voitures voisines.

Lorsque le train est en courbe, le timon qui est sous chaque voiture est oblique et force les roues de la voiture arrière à prendre la même obliquité. Ce dispositif permet ainsi à un train d'une dizaine de voitures de virer dans un rayon très court sans que la dernière voiture s'écarte de plus de 30 centimètres de la voie suivie par celle de tête.

Il est facile de prévoir les nombreux avantages de cette magnifique invention. Les trains routiers pourront transporter sur toutes les routes carrossables des marchandises ou des voyageurs à des vitesses atteignant jusqu'à 70 kilomètres.

L'armée s'en servira certainement pour ses convois en temps de guerre et aux manœuvres.

Faut-il ajouter que le principe de la propulsion continue pourra aussi s'appliquer aux wagons des trains de chemin de fer?

Mais arrêtons-nous, les Parisiens verront bientôt ce train circuler à titre d'essai sur les grands boulevards.

Terminons en rendant hommage à l'officier aussi savant que modeste qui vient encore une fois d'augmenter la gloire des inventeurs français.

COMMANDANT RENÉ.

LES CAMPS D'INSTRUCTION

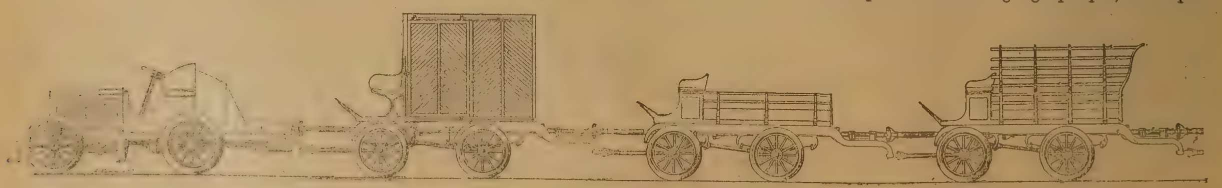
Le camp de Mailly

Depuis vingt ans, l'administration militaire prussienne a dépensé environ 140 millions de francs pour l'agrandissement de ses anciens polygones ou terrains de manœuvres et la création de grands camps d'instruction. Les chefs de l'armée allemande estiment, en effet, que ceux-ci sont devenus une nécessité, d'une part parce que les canons modernes ont une portée telle que l'artillerie ne saurait se passer de polygones spéciaux pour exécuter ses tirs, d'autre part parce que, avec le service de deux ans et l'extension du combat moderne, il est indispensable d'habituer les chefs et les hommes à manœuvrer comme en temps de guerre dans de grandes unités tactiques. Voilà pourquoi, chaque année, le Reichstag accorde au ministre de la Guerre de Berlin un nombre respectable de millions, qui ont été affectés à l'organisation de camps dont la superficie varie entre 500 et 6,000 hectares et dont le prix s'est élevé pour l'un d'eux à plus de treize millions de francs.

En France, nous ne sommes entrés que fort tard et assez timidement dans la voie tracée par les Allemands.

Jusqu'à ces dernières années, nous ne possédions que des champs de tir insuffisants : Fontainebleau, Cercottes, la Braconne, et des camps installés d'une façon mesquine et rudimentaire : le Ruchard, Avord, la Valbonne, Carpiagne, et, malgré ses 2,500 hectares, le camp de Sissonne.

Seul, le camp de Châlons se prêtait aux rassemblements et aux évolutions des trois armes; mais par sa situation géographique, il ne pou-



Le train automobile du colonel Renard

vait guère être utilisé que par les troupes des garnisons de l'Est.

Aussi, depuis quatre ans, le ministère de la Guerre a-t-il fait étudier la question de la création de camps analogues dans diverses parties de la France en attendant le moment, sans doute fort éloigné, où chacun de nos vingt corps d'armées disposera, comme en Allemagne, d'un terrain d'évolutions particulier.

Les deux derniers camps organisés en France sont ceux du Larzac pour le 16e corps et le camp de Mailly, qu'utiliseront les troupes des 2e et 3e corps. C'est de ce dernier que nous nous occuperons aujourd'hui.

Le camp de Mailly, à cheval sur la limite des départements de la Marne et de l'Aube, a une superficie de 11,000 hectares. Il est partagé en deux parties à peu près équivalentes par la route de Trouan-le-Grand à Sompuis, qui traverse cette partie de la Champagne pouilleuse où la végétation n'est représentée que par de maigres bois de pins et de genévriers clairsemés sur le plateau aride.

De misérables constructions en torchis et chaume, le hameau des Fenus, les fermes de la Folie, de la Custonne, de Pimbroux et de l'Epine, sont les seuls endroits où vivent quelques êtres humains qui ont été heureux de céder leurs terrains à l'Etat, moyennant des prix variant entre 80 francs et 400 francs l'hectare.

Toutefois, dans la vallée de l'Huitrelle, aux environs du village de Mailly, qui a donné son nom au camp, 110 hectares de terrain ont été achetés au prix global de 300,000 francs. La dépense totale d'achat s'est élevée à 2,500,000 francs.

Le génie militaire travaille depuis deux ans à l'organisation militaire du camp. Le problème à résoudre consistait à installer dans de bonnes conditions d'hygiène et de ravitaillement une division d'infanterie avec son artillerie divisionnaire et un détachement du génie.

La grosse difficulté était l'adduction d'une grande quantité suffisante d'eau potable, et la construction des égouts. Nos ingénieurs militaires, les officiers du génie de Troyes et leurs officiers d'administration ont élégamment résolu la question.

L'eau a été captée à la fontaine Sainte-Suzanne, une des sources de l'Huitrelle. Deux puits de 50 mètres de profondeur ont été creusés en ce point, tubés et bétonnés sur une longueur de 15 mètres, de manière à éviter toute infiltration des eaux mêmes de la rivière.

L'eau est puisée dans ces puits par deux pompes aspirantes et foulantes qu'actionnent suivant les saisons soit deux turbines, soit deux moteurs à pétrole de 5 chevaux, installés dans une usine élévatoire.

Par une double canalisation souterraine, l'eau est refoulée dans des réservoirs de 300 et 400 mètres cubes placés aux deux extrémités du camp et ayant pour objet de la distribuer aux lavoirs, abreuvoirs et bornes-fontaines répandus à profusion parmi les bâtiments militaires.

L'usine élévatoire de l'eau de source alimente également les égouts branchés tous sur un grand collecteur souterrain par lequel les eaux vannes se rendent au dépotoir et à une usine élévatoire spéciale, qui les refoule aux champs d'épandage.

Le camp de Mailly

Les bâtiments du camp proprement dit touchent à la sortie Est du village de Mailly, à faible distance de la station de ce nom sur le chemin de fer de Troyes à Châlons-sur-Marne. C'est par cette station que les denrées arrivent au camp. Toutefois, on a prévu l'organisation d'une boucherie militaire au hameau des Fenus composé de quelques fermes isolées dans des prairies, à dix kilomètres du camp. Pendant l'épidémie de fièvre typhoïde qui a éprouvé l'an dernier la garnison de Rouen, les troupes de cette ville ont été envoyées à Mailly, et afin d'éviter toute occasion de contagion, la boucherie militaire a fonctionné pendant plusieurs mois.

Le bétail, fourni par des commissions de ravitaillement opérant sous l'autorité des préfets de la Meuse, de la Marne et de la Nièvre, arrivait par wagons jusqu'aux gares limitrophes du camp : Arcis-sur-Aube, Sompuis, Sommesous; il était dirigé de là sur les Fenus et abattu, suivant les besoins, par les bouchers militaires. Ce système a donné d'excellents résultats et il est à désirer qu'il soit généralisé.

En résumé, le camp de Mailly, lorsqu'il sera complètement terminé, offrira aux divisions qui s'y succéderont pendant la belle saison, un superbe champ de tir et d'excellents terrains de manœuvres pour les trois armes; toutes les précautions ont été prises pour que nos hommes y jouissent d'une santé parfaite. Des plantations ont été faites qui donneront de l'ombre dans les allées du camp et l'oasis verdoyante de l'Huitrelle a été soigneusement aménagée dans le but de procurer aux soldats de la fraîcheur pendant les heures de repos. L'organisation du camp de Mailly fait le plus grand honneur au commandant du génie Charbonnier, qui en a dressé les plans, et à son adjoint, l'officier d'administration du génie Warion, qui en a assuré la parfaite exécution.

COMMANDANT M.

L'armée impériale ottomane

Ainsi que l'a annoncé le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial*, un iradé du Sultan vient de modifier la loi de recrutement turque. Que nos lecteurs ne s'étonnent pas outre mesure de cette anomalie ; un décret du pouvoir exécutif faisant échec à une loi, c'est peut-être l'effondrement des principes dans un pays civilisé ; en Turquie il n'en est pas ainsi, car, malgré la Constitution octroyée en 1876 qui, d'ailleurs, n'a jamais été appliquée, le Sultan est maître absolu dans ses états. Son autorité n'est limitée que par certaines traditions, et, de fait, les lois militaires comme les autres ne sont que la manifestation de son bon plaisir inspiré par les circonstances ou par les intrigues de son entourage.

Les prescriptions militaires en vigueur aujourd'hui remontent à 1869 et ont été modifiées en faible partie le 25 novembre 1886.

Aux termes de la loi militaire turque, tous les sujets *musulmans* de l'empire sont astreints au service militaire personnel. Mais il existe une exception en faveur des habitants de Constantinople et des faubourgs de Scutari, Eyoub et Pera, qui de temps immémorial ont été exempts de toute charge militaire. D'autre part, en Turquie d'Asie, de nombreuses populations nomades, de races arabe et kurde notamment, échappent au service militaire; toutefois, depuis quelques années, le séraskierat (ministère de la guerre turc) s'efforce d'organiser des milices locales prélevées sur ces populations. Enfin en Albanie, à Scutari, en Tripolitaine et dans de nombreuses îles de l'Archipel, le recrutement n'existe pas.

Les chrétiens ottomans n'entrent pas dans la composition de l'armée ottomane. L'impôt du sang est remplacé pour eux par une taxe militaire dite *bedel*, s'élevant à environ 7 fr. 50 par tête et produisant chaque année près de 21 millions de francs.

La durée du service prévue par la loi de 1886 est de quatre ans dans l'armée active (*nizam*) ; de deux ans dans la réserve de l'armée active (*ihtiath*) ; de huit ans dans l'armée de réserve (*rédif*) et de six ans dans la milice (*mustahfiz*). C'est cette durée que l'*iradé* a modifiée.

On estime que sur les 14 millions de sujets musulmans astreints au service personnel, 120,000 jeunes gens atteignent chaque année leurs vingt et un ans ; sur ce nombre, 25,000 environ sont insoumis ou impropres au service militaire, et 20,000 sont dispensés en temps de paix pour divers motifs.

Les 75,000 hommes restants participent à un tirage au sort qui en classe environ 50,000 dans la première portion, les 25,000 autres dans la deuxième.

La première portion est incorporée dans le nizam pour quatre ou cinq ans ; les hommes de la deuxième portion passent six à neuf mois sous les drapeaux, puis sont versés dans la réserve de recrutement (*efrad i mevgoufé*) et y restent jusqu'au moment de la libération de la classe correspondante du nizam. Les uns et les

autres passent alors dans l'*ihtiah* (réserve de l'armée active), où ils peuvent être convoqués pour des périodes d'exercice de six semaines, et même être rappelés à l'activité si les besoins l'exigent.

Les hommes de la deuxième catégorie sont astreints pendant six ans à des réunions d'instruction qui doivent avoir lieu le vendredi pendant huit mois de l'année.

A l'âge de vingt-sept ans accomplis, tous les hommes, quelle que soit leur catégorie de recrutement, passent dans le *rédif* (armée de réserve) et, pendant huit ans, peuvent être convoqués tous les deux ans pour une période d'instruction d'un mois.

A trente-cinq ans révolus, les soldats turcs sont versés dans le *mustahfiz*, sorte de milice analogue à notre armée territoriale; ils y comptent jusqu'à l'âge de quarante et un ans, mais ne sont l'objet d'aucune convocation. Passé cet âge ils sont dégagés de toute obligation militaire, mais observons cependant que le Coran prescrivant à tout musulman de prendre les armes pour la défense de l'Islam, le Sultan peut proclamer la guerre Sainte, et appeler ainsi sous les drapeaux des effectifs considérables, mais dépourvus d'ailleurs de toute instruction militaire.



Les zouaves du sultan Abdul-Hamid. — Leur tenue se rapproche beaucoup de celle des zouaves de France.

Bien que la loi spécifie que le service est personnel et obligatoire, le rachat existe de fait. Ainsi, un nizam que son numéro de tirage appelle à servir pendant quatre années peut payer une taxe de 50 livres turques, soit 1,150 francs et être libéré du service actif au bout de cinq mois de présence sous les drapeaux.

Si l'on tient compte du déchet occasionné par les désertions, les maladies, les réformes, les décès, on peut admettre que les vingt classes de recrutement donneraient au gouvernement turc une masse de 1,500,000 soldats dont 865,000 ayant reçu une instruction militaire complète, 250,000 une instruction moyenne et 410,000 pas d'instruction du tout.

En cas de mobilisation, l'armée de campagne du sultan comprendrait vraisemblablement huit corps d'armée de *nizam*, chacun d'eux à 32 bataillons, 8 escadrons de cavalerie, et 36 pièces de canon, soit un effectif de 40,000 hommes; plus : 12 corps d'armée de *rédif* à effectifs analogues, tout au moins pour l'infanterie. En ce qui concerne la cavalerie et l'artillerie on serait obligé de recourir aux formations du *nizam* ou de la cavalerie *hamidié*. On appelle ainsi une cavalerie irrégulière recrutée parmi certaines tribus kurdes et arabes, encadrée par des chefs choisis par elle et organisée d'une manière toute spéciale. Son nom lui a été donné par le sultan Abd-ul-Hamid qui l'a créée de toutes pièces pour combattre les ennemis de la foi musulmane. On se rappelle que cette cavalerie irrégulière s'est signalée par des actes de cruauté et de pillage pendant les troubles qui ont ensanglanté à diverses reprises l'Arménie et les provinces chrétiennes des Balkans.

L'infanterie ottomane est armée du fusil à répétition système Mauser 1890. Le magasin du fusil peut contenir cinq cartouches et le calibre de l'arme est de 7 millim. 6. Mais un certain nombre de corps possèdent encore le Mauser du calibre de 9 millim. 6 et même l'ancien Martiny-Henry.

Le fantassin turc est habillé d'un pantalon bleu foncé, d'une tunique de même couleur, avec écussons, parements, passepoils et pattes d'épaules rouges pour les régiments de ligne et verts pour les bataillons de chasseurs. Un seul rang de boutons de cuivre.



Le canon de 75 vu en arrière



Soldats des rédifs gardant une voie ferrée

Le manteau est en drap gris ou bleu foncé. Comme chaussures, la demi-botte ou l'*opanke*, chaussure nationale du genre sandale. La coiffure est le fez turc rouge.

La cavalerie est armée de la carabine Mauser 1890 de 7 millim. 6 et du sabre. Quelques régiments ont la lance. La tunique est bleu foncé avec un rang de boutons blancs. Les pattes d'épaules sont en chaînettes de métal. Le col et les parements sont rouges ou verts selon le régiment. La culotte est grise avec large bande rouge. Comme chaussures : bottes à l'écuyère. Talpack en peau de mouton noire. Manteau bleu foncé ou gris.

Les artilleurs ont la culotte de drap gris à passepoils écarlates, et le dolman en drap bleu foncé à trois rangs de boutons jaunes réunis par des tresses noires. Le col et les parements sont en drap écarlate ; sur les épaules, des chaînettes de métal du même modèle que celles de la cavalerie. Les chaussures sont la demi-botte pour les servants à pied, les bottes à l'écuyère pour les conducteurs. La coiffure est analogue à celle de la cavalerie.

Les troupes du génie ont le même uniforme que celles d'infanterie, sauf le fez qui est bleu clair au lieu d'être rouge.

Le matériel de l'artillerie turque est des plus variés ; depuis quelques années, on a adopté en principe le canon de campagne à tir rapide système Krupp du calibre de 7 cent. 5 ; mais vu la pénurie du trésor, les livraisons se font avec beaucoup de lenteur. Les batteries de campagne sont en général pourvues de canons de 87 millimètres et de 75 millimètres ; celles de montagne ont le 70 millimètres. Toutes ces pièces sortent des usines Krupp.

De tout temps, le gouvernement turc a été tributaire de l'étranger, en ce qui concerne notamment le matériel de guerre. Cependant il est intéressant de signaler une tendance à fa-



Le canon de 75 vu en avant



Le général HAGRON
DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA GUERRE
Phot. P. Petit.

briquer en Turquie certaines parties de l'armement ou des munitions. C'est ainsi que l'arsenal de Constantinople comprend une manufacture d'armes, un atelier d'artillerie pour l'usinage des pièces, un atelier pour la fabrication des affûts ; la fonderie de Zeïtoun-Bourounou fabrique des tubes à canon ; les établissements de Makri-Keuï et d'Azatti produisent une partie des poudres, et une cartoucherie a été installée à Kijrk-Agatch.

Mais, ce qui manquera bien longtemps encore sans doute à l'armée turque, ce sont les ingénieurs compétents, les officiers instruits, de condition supérieure à celle de leurs soldats, et ayant sur les cadres inférieurs et la troupe un prestige qui leur a jusqu'ici manqué. Le soldat turc est d'une bravoure incontestable ; sauf de rares exceptions il a toujours été mal instruit, mal encadré, mal conduit.

CAPITAINE T.

Notre artillerie de campagne

Dans la guerre pour ainsi dire « machinée » que nous aurions à soutenir en cas de grande conflagration européenne, les progrès scientifiques du dix-neuvième siècle ont donné aux questions d'armement une place de plus en plus grande.

Or, nous avons sur ce terrain, depuis quelques années et pour quelque temps encore, une avance si importante et si incontestée que nous pouvons nous considérer en ce moment comme à peu près inattaquables.

Cette supériorité est due à l'adoption, en 1897, du canon de petit calibre et à tir rapide que l'on désigne du nom de 75, d'après le diamètre en millimètres de son projectile.

Qui ne l'a vu, cet instrument remarquable, fin, bas sur roues, d'une voie large et stable, tout peint en gris clair, ce qui lui donne un aspect léger, presque inoffensif, à côté des gros canons noirs massifs d'autrefois ?

Mais ne nous laissons pas tromper par les apparences : suivons-le aux manœuvres ou sur un champ de tir et voyons-le fonctionner en face de quelque canon étranger. Le feu est ouvert : l'ennemi a hissé ses batteries sur les crêtes en des points dotés de belles vues, mais très visibles aussi. Pendant ce temps, nos pièces se dissimulent derrière des haies ou des plis de terrain. Le capitaine seul, perché dans un arbre, sur un tertre ou même sur un caisson, a besoin de voir l'objectif. Grâce à des méthodes de tir nouvelles et à des appareils de pointage très ingénieux, les pièces peuvent ainsi viser et tirer avec autant et même plus de facilité que les pièces d'ancien modèle, et elles ne sont pas vues ; il est donc presque impossible de tirer efficacement sur elles.

Approchons un peu : tandis qu'à chaque coup le canon étranger recule violemment, obligeant à une manœuvre pénible et longue pour le ramener en place et le repointer entièrement, le nôtre ne bouge pas. Le tube glisse moelleusement sur le fameux frein hydropneumatique dont l'appareil récupérateur le ramène automatiquement à la position de tir en deux secondes. L'affût, accroché au sol par une bèche, a si peu bougé que deux hommes ont pu rester assis pendant toute la durée du tir sur deux petites sellettes placées sur le canon même, surveillant ou modifiant le pointage aussi facilement qu'un pompier dirige sa lance.

Il s'ensuit que le canon ennemi tire au plus quatre coups à la minute, alors que le nôtre en lance vingt ou vingt-quatre avec une justesse presque double !

Ce n'est pas tout : avec notre matériel tous nos servants sont protégés contre les balles ennemies, les uns par les boucliers placés sur la pièce même, les autres par le caisson blindé qui est placé, telle une véritable armoire, tout près du canon. Ils sont donc presque invulnérables en face des canonniers ennemis entièrement découverts.

« Mais c'est merveilleux ! direz-vous. Comment se fait-il alors que nos voisins ne soient pas depuis longtemps dotés d'un matériel aussi bon ? »

Cela tient à plusieurs raisons : d'abord nous avons toujours su prendre en France l'initiative en matière de progrès d'armement. N'avons-nous pas eu pendant deux ans un fusil à petit calibre et à poudre sans fumée, que toutes les armées ont imité sans arriver à le surpasser ? N'avons-nous pas inventé et adopté les premiers les torpilles et les sous-marins ?

Nous avons donc eu l'habileté d'adopter ce canon prodigieux et de le construire pour toute l'Armée sans que l'Allemagne s'en doutât. Nous



Le général METZINGER
DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA GUERRE
Phot. P. Petit.

avons eu jusqu'ici l'habileté et la chance de pouvoir conserver d'une façon complète le secret du fameux frein sur lequel presque tout repose.

En outre, il faut avouer que, pendant plusieurs années, les nations étrangères sont restées persuadées que nous faisions fausse route, que notre canon était trop compliqué, trop fragile pour constituer un bon canon de campagne. Leurs critiques étaient si unanimes que beaucoup d'officiers français ont eux-mêmes émis des doutes sur sa résistance et sa solidité. Il fallait, pour convaincre, une expérience de guerre après celle des polygones.

La guerre de Chine éclata à point nommé. On y envoya douze pièces de 75. Le résultat fut au-dessus de tout ce qu'on pouvait espérer. Malgré des épreuves beaucoup plus dures que celles que l'on aurait jamais à essuyer dans une guerre européenne, pas un seul appareil de



Au pied de l'Himalaya — Sur la route de Lhassa, capitale du Thibet

pointage, pas un seul frein ne fut le moins du monde endommagé. En même temps, les effets du tir contre personnel ou contre obstacle se sont montrés aussi effroyables que sur les champs de tir de France.

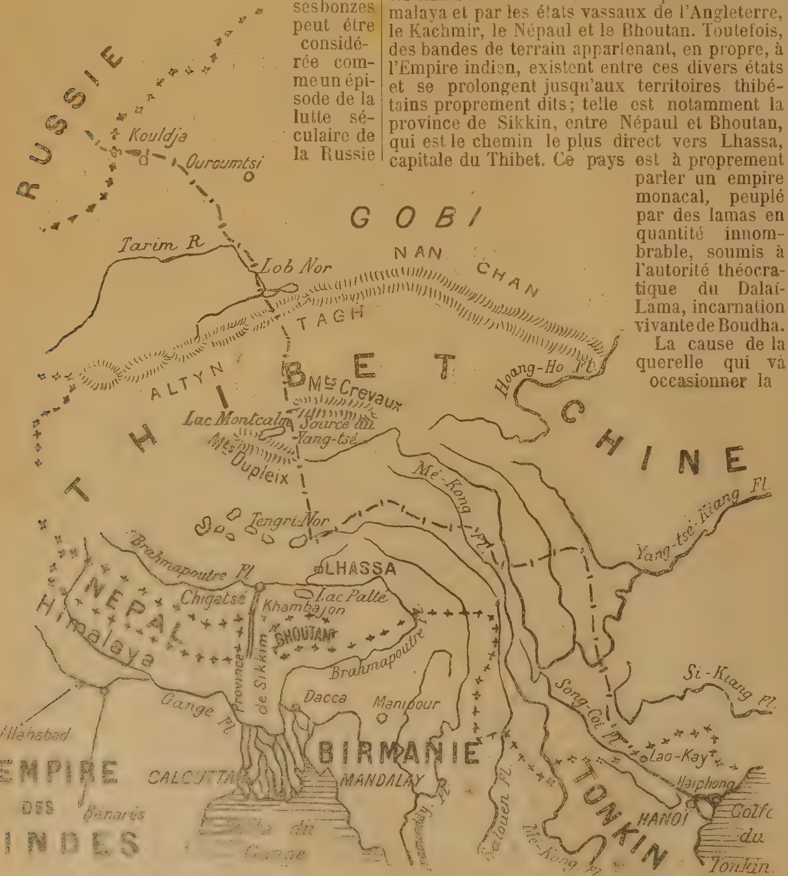
Dès lors, en France, tout le monde fut convaincu. Mais on le fut aussi à l'étranger. De suite on abandonna toutes les critiques; on se hâta de mettre en expérience des pièces de modèles analogues au nôtre en Suisse, en Autriche, en Allemagne, au Japon, en Angleterre, mais, malgré trois ans d'efforts persévérants, nulle part on n'a encore pu confectionner une pièce qui donne satisfaction, grâce surtout au secret si parfaitement gardé autour de notre frein.

Un jour ou l'autre on arrivera cependant à l'imiter. Heureusement, il faudra alors au moins deux ans et 400 millions pour en doter l'artillerie d'une grande nation, et plus de trois ans avant que le personnel n'ait pu se familiariser complètement avec les méthodes absolument nouvelles qu'il entraîne. Cela nous assure donc au minimum cinq ans d'une supériorité qui est une des meilleures garanties de paix.

E. LIMAC.

Les Anglais au Thibet

La campagne que les Anglais vont entreprendre au printemps prochain contre le Dalaï-Lama et ses bonzes peut être considérée comme un épisode de la lutte séculaire de la Russie et de l'Angleterre en Asie. Si l'on en doutait, il suffirait de lire l'explication suivante donnée par le grand journal anglais le *Standart* au sujet de cette expédition :



« Nous ne pouvons admettre que sous prétexte que ce pays (le Thibet) est fermé, l'influence russe commence à y pénétrer. Si nous ne pouvons pas entrer par la grande porte, il est nécessaire d'empêcher la Russie d'y pénétrer par la porte de service. S'il peut y avoir quelque influence étrangère au Thibet, elle ne peut être qu'anglaise, et si elle a un caractère commercial et industriel, elle doit pénétrer dans le Thibet seulement par le Sud. »

La question est donc nettement posée en Angleterre; ou bien le Thibet sera civilisé par les commerçants anglais, ou il ne le sera pas et si un drapeau européen doit flotter à Lhassa, la ville sainte et la capitale du pays, ce sera le pavillon de l'empereur des Indes et non celui du tsar blanc.

Reste à savoir ce qu'on pensera à Pétersbourg des déclarations faites à Londres et des mesures qui auront pour but la réalisation du plan anglais et de la mainmise des Indes sur les territoires thibétains.

Le Thibet est cet immense territoire de 1,200,000 kilomètres carrés, plus du double de la surface de la France, qui sépare les Indes de la Chine.

Deux millions et demi d'habitants seulement peuplent cette contrée bornée vers le Sud par les hauts sommets encore inexplorés de l'Himalaya et par les états vassaux de l'Angleterre, le Kachmir, le Népaul et le Bhoutan. Toutefois, des bandes de terrain appartenant, en propre, à l'Empire indien, existent entre ces divers états et se prolongent jusqu'aux territoires thibétains proprement dits; telle est notamment la province de Sikkin, entre Népaul et Bhoutan, qui est le chemin le plus direct vers Lhassa, capitale du Thibet. Ce pays est à proprement parler un empire monacal, peuplé par des lamas en quantité innombrable, soumis à l'autorité théocratique du Dalaï-Lama, incarnation vivante de Boudha.

La cause de la querelle qui va occasionner la guerre dans ces hautes vallées est une question mercantile. Les Anglais veulent faire pénétrer leurs marchandises dans les vallées thibétaines tributaires du Brahmapoutre. Les Thibétains qui, il y a une douzaine d'années, avaient consenti un accord dans ce sens, se sont ravisés et ont fermé leurs portes aux traficants anglo-indiens.

Grande indignation, naturellement, à Calcutta, à la suite de laquelle on a eu recours aux arguments sans réplique : le fusil et le canon. Le colonel Jounghusband a passé la frontière du Thibet avec 200 hommes et quelques canons Maxim et a occupé la localité de Khambajong. De son côté, le Dalaï-Lama a fait savoir qu'il n'ouvrirait aucune négociation avec l'Angleterre, tant que celle-ci n'aurait pas évacué le territoire qu'elle occupe indûment. En même temps, il a fait distribuer des armes et des munitions à ses montagnards qui, sans doute, disputeront vigoureusement le passage à la colonne anglaise, lorsqu'elle prendra l'offensive.

La date du commencement des opérations n'est pas encore fixée : il est peu probable qu'on se mette en route en hiver, car dans cette saison, les cols donnant accès à la vallée du Tchembi, « la clef du Thibet », sont recouverts de neige et à peu près impraticables. Le colonel Macdonald, désigné pour commander l'expédition, emploiera donc les premiers mois de 1904, à faire ses préparatifs et ne rejoindra le colonel Jounghusband, retranché à Khambajong, que lorsque les sentiers de montagne seront rendus à la circulation. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des diverses phases de cette expédition, dont le succès ne saurait être douteux si la Russie, seule puissance intéressée dans la question, croit devoir laisser carte blanche à l'Angleterre, dans ce coin reculé de l'Asie centrale.

CH. B.

L'ASSURANCE MILITAIRE
en Suisse

Depuis le 1er Janvier 1902, en exécution d'une loi fédérale votée l'année précédente, la Confédération helvétique assure contre les *conséquences économiques* des maladies et des accidents les militaires de tous grades de son armée, les employés, ouvriers et domestiques civils salariés par l'Etat en cas de guerre, le personnel sanitaire faisant partie de sociétés suisses de secours aux blessés régulièrement organisées et placées sous les ordres de l'autorité militaire.

L'état suisse paye aux assurés des indemnités pour infirmités temporaires ou pour infirmités permanentes, des pensions d'invalidité, des indemnités funéraires ou des pensions de survivants.

En cas d'infirmités temporaires, l'assurance fournit l'entretien et le traitement gratuit, à l'hôpital, jusqu'à complet rétablissement; dans le cas où l'assuré a été autorisé à se faire soigner à domicile, il lui est alloué une indemnité journalière de 3 francs s'il est officier, et 2 fr. 50 dans les autres cas, et cela jusqu'à ce qu'il puisse reprendre ses occupations.

Cette indemnité ou la gratuité du traitement se cumule avec la solde lorsque l'assuré a été victime d'un accident ou est tombé malade au service. S'il est obligé de quitter l'armée, il reçoit, pour les trente premiers jours de la maladie qui suivent son licenciement, une indemnité de chômage journalière fixée à 5 francs par jour pour les officiers et 3 francs pour la troupe; à partir du trentième jour, il lui est alloué une indemnité proportionnelle à son gain.

A cet effet, la loi divise les assurés en cinq classes suivant leur gain journalier : la première comprend ceux dont le gain ne dépasse pas 3 francs;

La deuxième ceux dont le gain est compris entre 3 fr. 01 et 4 francs;

La troisième, les gains de 4 fr. 01 à 5 francs;

La quatrième, les gains de 5 fr. 01 à 6 francs;

Enfin, la cinquième, les gains supérieurs atteignant 7 fr. 50.

L'indemnité de chômage est basée sur le gain maximum de chaque classe; s'il y a incapacité totale de travail elle n'est pas inférieure à 10 0/0 de ce gain et peut atteindre le maximum.

Enfin, si l'incapacité de travail est estimée devoir durer plus de six mois, l'assuré a droit à une pension temporaire.

Cette pension ou les indemnités de maladie et de chômage lui sont payées jusqu'au jour où les autorités militaires l'ont déclaré invalide. A partir de ce moment, l'Etat lui sert une pension viagère égale à 70 0/0 de son gain journalier multiplié par 300. Dans des cas exceptionnels, le pensionnaire invalide reçoit une annuité égale à 300 fois son salaire quotidien.

Mais si les infirmités diminuent ou cessent, la quotité de la pension est réduite, et l'allocation peut même être supprimée.

En cas de décès de l'assuré, la Confédération paie aux parents une indemnité funéraire de 40 francs et, s'il y a lieu, une pension à la veuve et aux enfants, puis à leur défaut au père et à la mère, ou aux deux ensemble, puis aux frères et sœurs, et enfin aux grands-parents du défunt. On voit combien la loi suisse est libérale à cet égard.

Lorsque l'assuré a été tué ou blessé en s'exposant volontairement à un grave danger dans l'intérêt de la patrie, la pension de survivant ou d'invalide peut être élevée jusqu'au double de son montant ordinaire.

Toutes les indemnités ou pensions payées par l'assurance militaire sont incessibles et insaisissables: elle ne peuvent être l'objet d'aucune imposition fiscale.

Une commission des pensions composée de sept membres et nommée pour trois ans par le conseil fédéral est chargée de l'application de la loi d'assurance militaire. Ses décisions sont susceptibles d'appel devant le conseil de la Confédération qui décide en dernier ressort.

Le médecin en chef de l'armée suisse est, d'autre part, placé à la tête du bureau de l'assurance militaire, unique pour toute la Confédération.

Chaque année, l'assemblée fédérale fixe par voie budgétaire les crédits nécessaires à l'assurance; de plus une somme de 500,000 francs au moins sera inscrite chaque année aux fonds des invalides jusqu'à ce que ce fonds ait atteint cinquante millions de francs. En 1902, il s'élevait à environ neuf millions. D'après la loi on ne peut toucher au fonds des invalides qu'en cas de guerre nationale; il en est de même en ce qui concerne le fonds Grenus qui atteint 8 millions de francs et la fondation fédérale Wenkelried, qui a dépassé dix millions de francs.

La loi sur l'assurance militaire suisse a, comme on peut s'en rendre compte par l'exposé que nous avons fait de ses principales dispositions, résolu un problème que n'ont pas osé aborder franchement les autres armées européennes.

Evidemment, l'administration militaire de tous les pays civilisés cherche à soulager les misères de ceux qui ont contracté des infirmités au service. Mais, faute d'argent, combien de milliers d'hommes sont réformés chaque année sans pension, sans gratification ou avec une somme dérisoire et qui ne sera peut-être pas allouée l'année suivante.

Pourrait-on adopter en France notamment la solution que nos voisins de Suisse ont inscrite dans leurs lois? La question est douteuse, vu les effectifs énormes appelés chaque année sous les drapeaux et l'anémie sans cesse croissante de nos budgets de recettes. Mais on peut d'ores et déjà affirmer qu'à défaut de l'Etat-providence, une mutualité bien comprise, appliquée aux besoins militaires, offrirait bien des ressources pour remédier aux chômages qu'occasionnent les maladies et les infirmités provenant du service dans l'Armée.

Assurément, au début surtout, on ne pourra pas distribuer des indemnités ou des pensions aussi élevées que celles prévues par la loi suisse. Mais les secours accordés n'eussent-ils pour effet que d'empêcher des centaines de malheureux de mourir presque de faim ou d'implorer la charité publique, qu'on devrait se féliciter d'avoir créé à côté de l'organisation officielle, souvent impuissante, une mutualité privée, féconde en résultats bienfaisants.

MAJOR R.

NOS ANCIENS SOLDATS

Au lendemain d'Iéna, le roi Frédéric-Guillaume de Prusse réveilla l'esprit militaire allemand en créant des sociétés d'anciens combattants : les *Kriegervereine*, qui comptent aujourd'hui près de deux millions d'adhérents.

Après nos malheurs de 1870, nous avons senti également le besoin de nous grouper, de créer des associations ayant pour objet de maintenir entre tous les anciens soldats les sentiments de camaraderie et de confraternité enseignés à l'armée, d'échanger les souvenirs du passé, les espérances de l'avenir, et de rendre les derniers devoirs à ceux qui ne sont plus.

Sans atteindre encore le chiffre des *Kriegervereine*, l'effectif des sociétés régimentaires — ces dignes prolonges de l'Armée dans la vie civile, suivant la pittoresque expression du général Fabre — se rapproche beaucoup du million. Ces sociétés se sont groupées en Union des sociétés régimentaires le 8 Juillet 1897 sous la présidence d'honneur du général Fabre, ancien commandant du 17e corps d'armée.

Elles portent souvent des surnoms pittoresques ajoutés au numéro de leur régiment.

Tels sont : le Croissant, le Turban, la Chechia (1er, 2e, 3e zouaves); les Turcos, le Burnous (spahis); le Lebel (120e d'infanterie); le Goldberg (146e); la Chiffa (24e); les Jamais-content (115e); la Tour d'Auvergne (146e); Bautzen (156e).

Pour la cavalerie, citons : l'Etendard, le Plumet, la Dragonne, les Berchény, En selle.

L'artillerie est représentée par l'Obus (17e); la Mitraille (19e); le Collimateur (29e); le Tire-Feu (6e bataillon), etc.

Citons enfin les Marsouins, la Flotte, la Sape, la Pompe.

Si nous passons maintenant aux *Vétérans des armées de terre et de mer*, dont le drapeau porte la devise : « Oublier, jamais ! », nous constatons avec satisfaction que depuis quelques années leur effectif a dépassé un million.

Deux noms dominent l'histoire des Vétérans français, ceux des généraux Jeanningros et Lambert, qui leur consacrèrent les dernières années d'une glorieuse carrière.

Les Vétérans comprennent deux catégories de membres :

Les *Vétérans* proprement dits, ceux qui ont servi avant et pendant la guerre de 1870, et les *Pupilles*, c'est-à-dire ceux qui ont passé sous les drapeaux après la campagne franco-allemande.

Enfin, Paris et la province comptent une cinquantaine de *Sociétés d'Anciens combattants* ayant pour objet l'assistance mutuelle, morale et matérielle de ceux qui en font partie.

A tous ces anciens soldats, gardiens fidèles des sentiments d'honneur, de devoir et de patrie que leur inculquèrent au régiment leur premiers instructeurs, le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* envoie son sincère et bien cordial salut. Il sera heureux d'aider à leur développement, de signaler leurs efforts, d'insérer leurs appels. Qu'ils s'adressent à lui avec confiance pour tout ce qui peut les intéresser. Ils trouveront toujours un confraternel accueil.

G. N.

La répartition des jeunes soldats

La répartition des hommes de chaque classe du recrutement faite autant que possible à une distance modérée du domicile de la famille, en moyenne à 65 kilomètres, dans le département même ou dans les départements limitrophes de celui de ce domicile, est une mesure avantageuse à tous les points de vue, parce qu'elle permet de procurer aux militaires un mouvement permanent de permissions de courte durée, à accorder successivement à tous les soldats d'une même chambrée.

Par le fait de ces absences, le soldat se repose un peu de ses exercices; il change d'air et de nourriture, il soulage ses parents au moment des travaux de la terre et des récoltes; il procure une économie à l'Etat par la retenue des frais de son entretien et par la reprise au profit du trésor du double décime et demi sur le prix de ses transports en chemin de fer, ce qui compense la perte éprouvée par le budget de la solde par la suppression des congés de semestre. Enfin, il soulage l'assiette du casernement qui est occupé aujourd'hui en permanence par des effectifs trop élevés et composés d'hommes trop jeunes; en effet, l'âge moyen des hommes fournis par le recrutement est, dans chaque régiment, de vingt-deux ans et demi, et cet âge diminuera encore avec le service réduit à deux ans. Or, un homme n'est formé qu'à vingt-cinq ans, et c'est seulement à cet âge qu'il est moins susceptible d'être éprouvé par les fièvres éruptives qui se développent au milieu des agglomérations de militaires jeunes, et qu'il est aussi moins susceptible de subir l'effet des épidémies que provoquent ces affections. Avec cette dispersion à distance modérée, la rentrée des hommes absents ou disponibles, pour le cas de mobilisation, se ferait d'une manière plus sûre et plus rapide, et. l'Etat dépenserait beaucoup moins chaque année pour l'appel et pour le renvoi de chaque classe comme aussi pour les voyages des militaires qui ont obtenu des congés de convalescence.

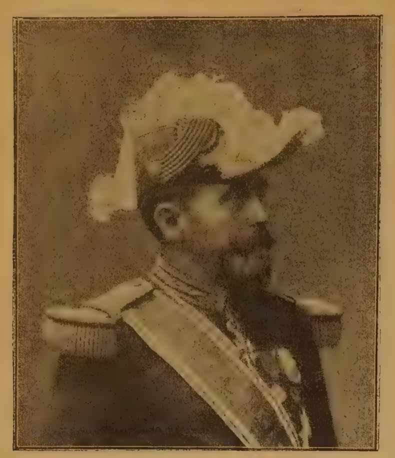
La répartition des jeunes soldats du recrutement à distance modérée du domicile de la famille a été pratiquée de 1874 à 1888 pour l'application de la loi du 27 Juillet 1872. On est revenu à la dispersion à grande distance pour l'application de la loi du recrutement du 15 Juillet 1889. On s'est depuis départi un peu de cette rigueur, mais d'une manière arbitraire. C'est en 1902 que le ministre de la Guerre, mis au courant de tous les inconvénients et même des dangers que présente ce mode d'opérer, a enfin édicté les deux règles qui suivent, règles qui ont tout d'abord été appliquées à la levée de la classe de 1901 :

1° Les hommes appelés à faire une année d'instruction seront envoyés dans le régiment de leur arme le plus rapproché du domicile de leur famille;

2° Les hommes incorporés dans l'armée active seront répartis, *autant que possible*, ce qui est toujours facile pour composer les corps d'armée, dans leur région, c'est-à-dire à une distance modérée du domicile de la famille.

Ce sera un peu difficile pour recruter de la sorte tous les régiments de cavalerie indépendante. Les régiments français de l'Algérie font exception. Les troupes coloniales se recrutent beaucoup au moyen de volontaires engagés avec prime.

Il faut que les membres de toutes les assemblées électives soient bien prévenus de ces



Le vice-amiral FOURNIER
Phot. E. Pirou.

nouvelles dispositions pour qu'aucune nouvelle mesure ne vienne en amoindrir l'heureux effet, car ils sont les défenseurs des intérêts de leurs mandataires.

C. BOISSONNET.

LES CHEFS DE LA MARINE

Le vice-amiral Fournier

Nous publierons ici les portraits des chefs de notre marine. Il sera sûrement intéressant pour nos lecteurs de connaître les traits de ceux à qui est confiée la noble tâche de préparer à la lutte et de les y conduire, si l'honneur du pays l'exige, les magnifiques bâtiments et les excellents équipages que la plupart d'entre eux ont eu le loisir d'admirer.

Nous donnons aujourd'hui le portrait du vice-amiral Fournier, inspecteur général des torpilles.

L'amiral Fournier est âgé de 61 ans.

Il est entré à l'Ecole navale en 1859. Sa carrière a été des plus actives.

Il était en 1870 lieutenant de vaisseau et avait déjà fait deux longues campagnes dans la mer de Chine. Dans la dernière, il commandait une section d'artillerie du corps expéditionnaire de la Corée qui remonta le fleuve et s'empara de Kang-Hoâ, près de Séoul.

Dès le début de la guerre franco-allemande, il fut appelé à Paris par le vice-amiral la Roncière le Noury. Il prit une part brillante à la tête d'une compagnie de marins au combat du Bourget où son bataillon perdit 254 hommes et 10 officiers. Il fit de sa main 22 prisonniers et fut mis à l'ordre du jour.

Il retourna encore une fois en Chine comme lieutenant de vaisseau commandant du *Lynx*.

C'est pendant cette campagne qu'ayant hiverné deux hivers consécutifs à Tientsin, il fit la connaissance de Li-Hung-Chang, vice-roi de cette province.

Revenu en France, il fut nommé capitaine de frégate, et servit comme aide de camp du ministre de la Marine, l'amiral Jauréguiberry. Nommé au commandement du *Volta*, il repartit une quatrième fois pour la Chine sur ce bâtiment et, après avoir participé très activement aux opérations de guerre sur les côtes du Tonkin, il fut invité par Li-Hung-Chang, avec l'autorisation du gouvernement français, à fixer les bases d'un accord entre la France et la Chine.

Il avait auparavant accompagné par ordre M. Tricou à Pékin, pour l'appuyer dans ses négociations qui n'aboutirent pas, ce qui explique pourquoi il fut ensuite demandé comme intermédiaire par le gouvernement chinois.

Il rédigea alors et fit signer, avec l'autorisation télégraphique de Jules Ferry, le traité du 11 Mai 1884, qui, malgré les événements qui suivirent, est resté la seule base politique du traité actuel.

Rappelé en France et nommé capitaine de vaisseau, il repartit bientôt pour une nouvelle campagne de deux ans et demi dans le Pacifique sur le *Duquesne*.

Contre-amiral à 49 ans, il commanda les divisions navales de l'Indo-Chine et de l'Atlantique, puis la marine en Algérie et, enfin, organisa et commanda la division de croiseurs qui constitua la première école de guerre de la Marine française.

Vice-amiral, il fut préfet maritime à Brest, reçut de M. Lockroy le commandement de l'escadre de la Méditerranée qu'il exerçait au moment des affaires de Fachoda.

En 1902, il fut envoyé en mission aux Etats-Unis avec le général Brugère, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Rochambeau à Washington.

L'amiral Fournier est le type de l'officier actif et entreprenant. Si les destins veulent que nos escadres marchent au combat sous ses ordres, on peut être assuré qu'elles seront en bonnes mains.

A.

LES SOUS-MARINS AMÉRICAINS

Phot. Grantham Bell, à New-York

Les essais de navigation sous-marine ont été nombreux aux Etats-Unis, et on peut dire que l'Amérique et la France sont arrivées à peu près en même temps à la solution de ce problème passionnant.

L'historique du sous-marin américain est des plus intéressants et lié d'une façon intime aux convulsions qui ont secoué la grande nation du nouveau monde. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Nous nous contenterons aujourd'hui de dire où en est la marine américaine, en fait de navigation sous-marine.

Le créateur du sous-marin américain moderne est l'ingénieur Holland, du New-Jersey, qui construisit, à partir de 1875, une série de petits bâtiments successivement perfectionnés qui servirent de bâtiments d'études et aboutirent, en 1894, au *Holland nº 6*, qui a fourni le type adopté, avec quelques modifications, par la marine américaine.

Le *Holland* avait 24 m. 50 de longueur et un diamètre maximum de 3 m. 35. La forme générale était celle d'un poisson, mais non de ceux que la nature a taillés pour les courses rapides, et, de fait, la vitesse obtenue aux essais fut seulement de 10 nœuds lorsque le navire flottait à la surface, et de 7 lorsqu'il était immergé, et encore peut-on n'accepter ces chiffres que sous toutes réserves. Disons de suite que les formes du bâtiment n'étaient pour rien dans les faibles vitesses obtenues. Elles étaient simplement imputables à la faiblesse des machines qui les mettaient en mouvement et qui étaient mues, pour la navigation à la surface, par une petite machine à vapeur ordinaire, et, en immersion, par une dynamo de 70 chevaux actionnée par une batterie de 345 accumulateurs.

Dans les bâtiments qui suivirent celui dont nous parlons, la machine à vapeur pour la navigation à la surface a été remplacée par une machine à la gazoline, plus pratique assurément, mais qui a l'inconvénient grave de dégager des vapeurs délétères.

L'appareil militaire des sous-marins du type Holland consiste en un tube lance-torpilles placé dans l'axe et qui s'ouvre à l'avant. Une



Le sous-marin américain « Adder » naviguant sous l'eau



L' « Adder » en marche à la surface, à grande vitesse

torpille Whitehead dans le tube et une autre en réserve forment l'armement.

En somme, les « Holland » constituent ce que nous appelons en France des submersibles. Ils possèdent une machine spéciale pour la marche en immersion. Ils ont donc les inconvénients que l'on reproche aux submersibles: nécessité, lorsqu'on veut plonger, de passer d'une machine à une autre, encombrement produit par ce double jeu de moteurs, etc., mais ils ont, sur les sous-marins proprement dits, le grand avantage que, pouvant naviguer à la surface tant qu'ils n'ont pas aperçu l'ennemi, il leur reste, au moment où commence leur rôle vraiment utile, toute leur provision d'électricité contenue dans les accumulateurs.



Le vieux sous-marin « David »
construit par la marine confédérée pendant la guerre de Sécession. Il gît maintenant sur les rives du Mississipi à la Nouvelle-Orléans

Comme nous l'avons dit, le gouvernement américain a définitivement adopté, pour ses sous-marins, le type des bâtiments de M. Holland. Il en a sept à flot parmi lesquels l'*Adder*, que nos gravures montrent en différentes positions. Cette flottille est actuellement en pleine activité, et les officiers et les matelots qui les montent étudient à leur bord, avec une grande ardeur, les problèmes si divers qui se posent sur l'utilisation de l'arme nouvelle dont ils sont appelés à se servir.

VERSEAU.

LE MICROBE DU DUEL

De même que, chaque année, nous avons à souffrir d'une épidémie d'influenza, ou de grippe, de même aussi pouvons-nous constater, tous les ans, une épidémie de duels. Je soupçonne fort que le duel soit une véritable maladie, un microbe infiniment ténu, dont les médecins n'ont encore pu trouver ni la forme, ni le contrepoison.



L' « Adder » au repos

Il faut qu'il vole dans l'espace, et que sa petitesse soit bien extrême pour lui permettre de pénétrer dans les cerveaux les mieux constitués, les plus raisonnables, les plus modérés, et faire d'hommes à habitudes calmes, à tempérament pacifique, des gens s'ingéniant à chercher querelle à leurs voisins, ne rêvant que coups d'épée et coups de pistolet, prêts à pourfendre, couper en deux ou pulvériser leurs semblables.

Comment agit le microbe ?

Procède-t-il par contamination, modifiant le cerveau et s'attaquant même au cœur?

C'est ce qu'on ignore jusqu'à présent. Mais les résultats faciles à constater sont extrêmements curieux.

Chose étrange, la maladie affecte les formes les plus variées.

M'occupant assidûment de la question, depuis plus de dix années, j'ai pu constater, en réunissant observations sur observations, que le cas le plus fréquent de la maladie, était le cas que j'appellerai : *désir de publicité*.

Le malade est subitement atteint du besoin de faire parler de lui. Il a soif de célébrité; recherche le scandale et le bruit. Il injurie tout le monde, s'efforce d'attirer l'attention par une appellation grossière envers un homme qu'il sait bien élevé, ou menace publiquement de sa canne un monsieur connu de tout Paris, ou encore écrit une lettre calomnieuse sans motif à quelque célébrité, ou bien, enfin, lance, sans raison, un coup de poing au premier passant qui le frôle.

Sans perdre de temps, il constitue des témoins, assiège les bureaux des journaux pour faire savoir qu'il veut un duel à mort, mais invente, d'autre part, et crée difficultés sur difficultés pour faire traîner l'affaire en longueur et passionner l'opinion publique. Ce cas est, en général, un cas bénin. L'état du malade, s'il tombe sur un homme résolu qui lui donne la réplique et exige soit des excuses, soit un duel

sérieux, commence à s'améliorer. Son mal se résorbe. Il ne va plus sur le terrain qu'à contre-cœur, très inquiet, parfois peureux, tremblant, et échange quelques coups d'épée avec la satisfaction qu'aurait un chien qu'on rosse ; à moins que le mal ne disparaissant subitement, ce qui arrive encore souvent, il ne fasse les plus plates excuses.

C'est la maladie que nous voyons particulièrement sévir sur les rastaquouères, les gens à bout de rouleau, les publicistes à chantage, les décavés qui veulent remplir leur escarcelle, ou les acrobates de l'existence en habit noir.

Comme remède, je conseillerai : contre les basses injures et les appellations grossières, le mépris; contre la canne levée, deux bons coups de pied par derrière, et contre les lettres calomnieuses, les tribunaux.

Un cas également non moins fréquent se présente, que j'appellerai : *la peur du « qu'en dira-t-on »*.

Le sujet est un homme raisonnable, posé, calme, pacifique. Il est l'objet d'une attaque injustifiée, de paroles déplacées, d'une grossièreté violente. Il secoue d'abord les épaules, et sourit, indifférent. Mais le mal le travaille sans qu'il s'en doute. Subitement, un tremblement l'agite, une crainte vague, un effroi sans raison sérieuse l'envahissent. Sa conscience a beau être tranquille, la peur du « qu'en dira-t-on » le mine. Il scrute les regards de ses amis, s'imagine y voir le mépris marqué, lit les journaux d'une façon anxieuse, s'attendant à voir son nom devenir l'objet d'interprétations pénibles. Son état général se modifie bientôt. Il ne mange plus, ne boit plus, ne sort plus, jusqu'au moment où une crise plus violente le met hors de lui, lui fait constituer des témoins, courir chez un maître d'armes où il s'exerce à tenir une épée qu'il manie comme une broche.

Il veut du sang, et consent à se faire tuer pour la galerie. L'agneau est devenu enragé.

C'est que le microbe a atteint un orgueilleux, dont l'amour-propre est exagéré, incapable de mépriser une insulte venue de bas, ou bien il a gangrené un faible incapable d'allonger son pied dans le postérieur d'un imbécile, ou un timide que la publicité des tribunaux épouvante.

A celui-là, pour obtenir la guérison, je conseillerai une forte dose de mépris avalée matin et soir, avec entraînement journalier à la boxe, à la canne, à la gymnastique, et lecture, matin et soir, des journaux politiques. Qu'il avale aussi quelques-uns des crapauds dont on est si généreux envers nos gouvernants, et il sera bientôt cuirassé, rétabli et solide.

Il y a encore d'autres cas, très nombreux, qui mériteraient eux aussi un traitement médical approprié pour lequel je conseillerai, avant tout, le mépris ingéré à forte dose.

Mais il est une forme de la maladie qui reste non seulement incurable, mais qu'il faut bien se garder de soigner et que j'appellerai : *le souci du véritable honneur*.

C'est lorsque le microbe a touché un homme de cœur qui place son honneur plus haut que sa vie.

Le malade n'est plus capable de jugement ; il ne peut plus vivre, tant un sentiment plus fort que la prudence ou le bonheur de l'existence le tenaille. Il n'a qu'un but : venger son honneur, le vrai, et le laver d'une injure grave. Dans cette forme de maladie, la science est impuissante. Le docteur ne peut que s'incliner.

Il sait que le seul remède est l'extraction de quelques pintes de sang amenées par une balle de pistolet ou la pointe d'une épée. Et, chose extraordinaire, que ce soit le malade ou son adversaire qui répande son sang, le résultat est identiquement le même.

Que le malade tombe transpercé ou que son adversaire subisse seul le même sort, le malade aussitôt se sent rétabli. Il reprend ses habitudes journalières, retrouve sa gaieté, sa bonne humeur, se remet à aimer la vie.

La maladie l'a entièrement régénéré.

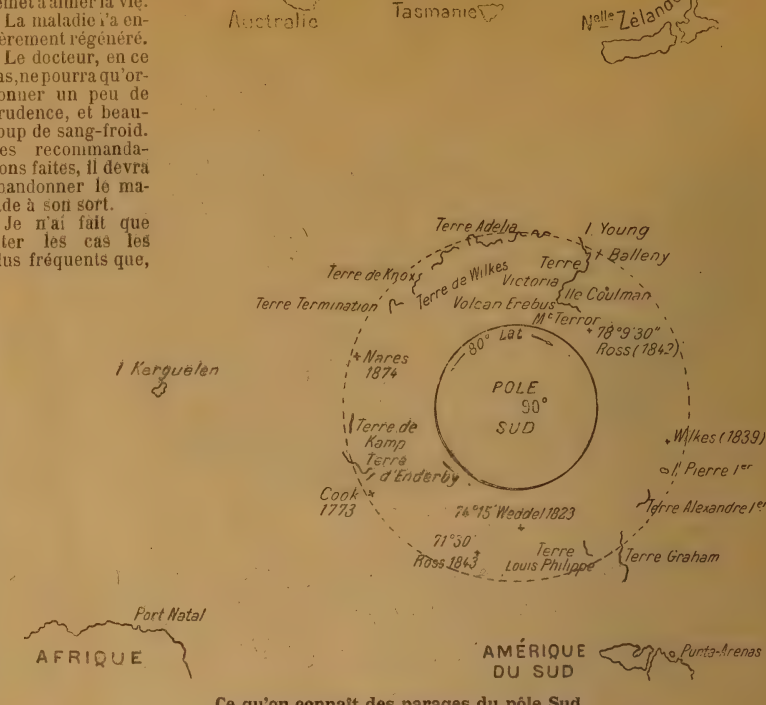
Le docteur, en ce cas, ne pourra qu'ordonner un peu de prudence, et beaucoup de sang-froid. Ces recommandations faites, il devra abandonner le malade à son sort.

Je n'ai fait que citer les cas les plus fréquents que, dans ma carrière et mes observations, j'ai pu examiner.

Il en est d'autres qui méritent la douche et l'emprisonnement. Je ne veux pas en parler.

Je souhaite que ces conseils désintéressés soient utiles à ceux qui me liront. Ils ont sous la main les meilleures recettes pour guérir le microbe décidément dangereux du duel.

Gabriel Letainturier-Fradin.



Ce qu'on connaît des parages du pôle Sud

VERS LE POLE SUD

A propos du retour de la mission Nordenskjold

Les régions de la Terre que l'excessive chaleur ou le froid excessif rendent à peu près inhabitables, et en tout cas très difficilement accessibles, exercent sur l'homme la même et irrésistible attraction que les éléments dont l'accès lui est interdit pour des raisons physiques. Traverser les déserts, gravir les plus hautes montagnes, explorer les régions glacées donnent à l'homme autant de jouissances que la conquête de l'air ou les expériences de navigation sous-marine.

Il est en particulier deux points du globe déterminés mathématiquement qu'il veut à toute force découvrir, dont l'accès lui est barré par les formidables accumulations des glaces éternelles et pour la possession desquels il dépense sans compter les millions et les vies humaines : ce sont les pôles, pôle Nord et pôle Sud, aujourd'hui encore aussi mystérieux l'un que l'autre.

Le pôle Nord a jusqu'à présent eu dans l'exploration réelle et dans le récit d'aventures plus de héros. Le pôle Sud, plus loin de nous et plus déshérité encore que son antipode au point de vue de la vie, était jusqu'ici moins recherché.

Mais la découverte toute récente de cette expédition Nordenskjold, au secours de laquelle étaient parties plusieurs expéditions parmi lesquelles celle de notre compatriote le docteur Jean Charcot, vient de remettre le pôle Sud à la mode.

Les premières explorations tentées en vue d'établir la carte des terres australes remontent à la fin du dix-huitième siècle ; on venait de découvrir la Tasmanie, l'Australie, la Nouvelle-Zélande ; l'Europe s'enthousiasmait pour ces recherches lointaines ; c'était le moment où le vaillant Lapérouse périssait avec ses navires aux îles Vanikoro ; Cook, le capitaine anglais, à son second voyage (1772-1775) s'aventura assez loin vers le Sud et fut épouvanté de l'effroyable solitude de ces mornes régions dans lesquelles pas un être vivant ne se montre.

Au début du dix-neuvième siècle, le Russe Bellinghausen, les Scoresby, Weddel, le capitaine Biscoe, le capitaine Morell, baleiniers anglais et américains, attaquèrent de différents côtés le pôle austral et furent tous frappés de l'extrême désolation de ses abords.

Le Français Dumont d'Urville, l'Américain Wilkes et l'Anglais Ross sont les chefs des trois grandes expéditions officielles qui eurent pour but d'enrichir la géographie antarctique ; les voyages de Ross furent particulièrement fructueux. Monté sur deux bâtiments, l'*Erebus* et le *Terror*, il fit, durant la grande campagne internationale qui dura de 1837 à 1842, des découvertes plus retentissantes encore que celles de l'*Astrolabe* et de la *Zélée*, bâtiments de Dumont d'Urville.

Après s'être ainsi que ses rivaux heurté à l'infranchissable falaise de glaces dont s'entoure le cercle polaire antarctique, Ross parvint à trouver une mer libre sur laquelle il s'élança et qui le conduisit jusqu'au pied d'un volcan ! C'était une montagne de 3,500 mètres de hauteur enveloppée tout entière de glaces et dont le sommet jetait dans

l'air glacé avec un grondement formidable des torrents de lave et de flammes, tandis que la vapeur exhalée se condensait en une neige très fine. Véritable vision infernale devant laquelle Ross fut ébloui : il baptisa ce volcan *Erebus* et donna le nom de son autre navire *Terror* à une montagne géante située plus à l'Est, qui était un volcan également, mais un volcan éteint.

Les Anglais ne purent d'ailleurs atterrir, car les volcans polaires sont séparés de la mer par une immense et infranchissable barrière de glaces mesurant plus de 80 mètres de hauteur sur 150 kilomètres de longueur, ne laissant pas une fissure pour le passage. Ross dut battre en retraite, rapportant au monde européen le récit atténué de cet effrayant tableau.

Depuis cette époque, à la suite des dernières tentatives de Ross, le pôle Sud passait pour une région réellement effroyable, et les terres antarctiques, entr'aperçues sous le manteau de leurs glaces séculaires, furent peu à peu oubliées. L'étincelant roman d'Edgar Poë, *Aventures de sir Arthur Gordon Pym*, n'arriva pas à les remettre d'actualité. Le pôle Sud fut négligé au profit de son frère, le pôle Nord, qu'on jugeait, à tort d'ailleurs, d'une nature plus accommodante et qui en tout cas paraissait plus accessible à cette faune polaire, dont le pôle austral est absolument et radicalement privé.

Depuis quelques années, on s'occupe de nouveau du pôle Sud : l'expédition belge de M. de Gerlache, l'expédition Nordenskjold se sont aventurées l'une après l'autre vers le Sud, troublant le silence séculaire de ces mornes solitudes, silence dont ont parlé avec effroi tous ses explorateurs. De nouveau, de vaillants marins, de hardis savants risquent leur vie pour arracher au pôle Sud quelques-uns de ses secrets et gagner péniblement quelques dixièmes de degrés sur les expéditions rivales. La France, qui ouvrit une des premières la voie, est représentée en ces régions lointaines et espère que ses marins écriront pour elle quelque nouvelle page glorieuse et déchiffreront un peu plus le mystère du pôle Sud.

GEORGES TOUDOUZE.

UN COLLÈGE FLOTTANT

Il nous vient d'Amérique, ce navire scolaire attendu à Marseille.

M. Pierre Calmettes nous en donne la très intéressante description suivante :

Ce ne seront pas des élèves officiers tels que ceux que nous avons déjà pu voir sur nos vaisseaux-écoles ou sur les types similaires envoyés en France par les marines étrangères, les élèves dont nous recevrons la visite seront de simples écoliers, et le navire qui les amènera est la *Floating university*, une université flottante, la première du genre.

C'est en Amérique que le projet de cette université est né et vient de recevoir un commencement d'exécution par l'achat du navire : un navire en acier de 2,000 tonneaux, payé à l'aide de fonds souscrits par une association de grands financiers.

Cette pension flottante ne doit pas servir seulement à assurer à ses habitants la santé par l'air pur et les senteurs marines, elle doit aussi faciliter le transport des élèves dans les différents pays dont ils étudieront, tour à tour, la langue, les mœurs et l'histoire.

Tout en ne perdant aucun temps en voyage, puisque d'excellents professeurs leur feront les cours d'histoire, de linguistique, de sciences, d'économie politique et de géographie, qu'ils eussent pu suivre dans une école terrestre, les élèves embarqués sur la nouvelle université se livreront à ces études en parcourant vingt-deux mille kilomètres autour du monde.

Partant de New-York pour y revenir, ils visiteront les ports de divers pays, s'imprégnant sur place des mœurs et du langage des habitants de toutes les parties de la terre; connaissant les duretés de la langue anglaise à Portsmouth ou à Londres, apprenant toutes les finesses du français à Marseille et au Havre, se perfectionnant en allemand à Kiel, s'initiant au russe à Cronstadt, etc.

Et ils se pénétreront des beautés de l'histoire grecque à Athènes, rechercheront les traces des premières civilisations humaines sur les côtes d'Afrique et d'Italie, s'instruiront, sur nature, de connaissances multiples dont ils pourront tirer un profit immédiat pour leurs examens, un profit ultérieur pour leur vie d'homme, qu'ils deviennent savants, commerçants ou artistes.

C.

Les progrès de la marine française

AU XIXe SIÈCLE

La marine française est avec sa rivale et sa contemporaine, la marine anglaise, la plus ancienne des grandes marines modernes.

Son personnel se recrute presque exclusivement parmi les familles du littoral dont certaines n'ont pas cessé de fournir à l'Etat, depuis plus de trois cents ans, des officiers, des officiers mariniers, des matelots, des ouvriers. La classe des *gens de mer* constitue donc chez nous une sorte de noblesse qui, pour n'avoir pas la richesse des autres, ne le cède à aucune sous le rapport de l'héroïsme et du dévouement, non plus que sous celui de l'ancienneté.

Le dix-neuvième siècle a fait la marine française actuelle, comme la société française moderne.

L'administration de la Marine, si critiquée aujourd'hui, et cependant copiée par la plupart des nations rivales, remonte au Premier Empire, avec ses préfectures maritimes, ses dépôts des équipages, ses arsenaux.

Chaque régime est venu apporter son contingent à l'œuvre formidable dont la charpente avait été dressée au début du siècle. A la Restauration, on doit les anciens règlements sur l'arrimage et le service intérieur à bord des vaisseaux. A la Monarchie de Juillet, l'escadre d'évolutions et l'Ecole des canonniers. Au Second Empire, le bataillon des fusiliers marins, l'organisation sérieuse des spécialités, et celle de la réserve des bâtiments à vapeur.

On lui doit encore un remaniement heureux de l'inscription maritime dont le but était de remplacer en fait la levée permanente par un régime plus juste et plus doux, car les appels répétés des classes anciennes faits coup sur coup pendant la guerre de Crimée, s'ils apportèrent à nos flottes des contingents de marins



Les premiers navires à aubes de la marine française qui apportèrent en France la nouvelle de la prise d'Alger.



Les pêcheurs de Terre-Neuve attendant devant les bureaux de l'inscription maritime le moment de toucher leurs parts de pêche

hors ligne, jetèrent la misère et la désolation dans cette admirable population des côtes toujours si patriote et si courageuse.

Au point de vue du matériel, le siècle dernier fut, pour la marine française, une période de transformations perpétuelles, grâce à ses inventions prodigieusement fécondes.

L'Empire nous laissait la marine en bois et à voiles qu'il avait lui-même reçue de la Révolution qui la tenait de Louis XVI; le vaisseau à rentrée de Sané, armé de 74 à 110 canons lançant des boulets pleins. Sous la Restauration, on inaugure les caisses à eau en fer où l'eau se conserve mieux que dans les barriques, et les chaînes remplacent les câbles de chanvre. Les pavois sont continués tout autour du navire; le gréement, mieux tenu. On construit enfin les premiers de ces grands vaisseaux à murailles droites destinés à porter 90 à 100 bouches à feu, avec six mois d'eau et de vivres pour leurs 900 hommes d'équipage.



Graviers faisant sécher la morue à Saint-Pierre

Mais ces bouches à feu ne sont plus toutes des canons lisses et longs. Certaines, plus courtes, lancent des obus, grâce à une invention du général français Paixhans, presque aussitôt adoptée par notre marine et par ses rivales. Enfin, le vapeur fait une timide apparition avec les avisos à roues de 160 chevaux qui annoncent en France la prise d'Alger.

Sous la Monarchie de Juillet, on construit même des corvettes et quelques frégates. Mais le vaisseau à voiles demeure le vaisseau de ligne. Le navire de guerre à roues n'est qu'une estafette ou un remorqueur. Encore les vrais marins ne veulent-ils pas de ses services, et l'amiral Jurien de la Gravière se vante de n'avoir pas, en toute sa carrière maritime, « une heure de remorque à se reprocher. »

En 1843, l'hélice fait une triomphante apparition avec l'aviso le *Napoléon*, construit pour le service de la poste et appelé plus tard le *Corse*. Il est suivi trois ans après par une frégate, la *Pomone*, qu'on coupe et qu'on modifie pour lui donner un *tourne-broche* grâce auquel elle filera 7 nœuds (1847).

On a à peine eu le temps d'appliquer le nouveau propulseur aux vaisseaux à voiles de 84 et 90 canons *Jean-Bart*, *Charlemagne* et *Ulm*, qu'un jeune sous-ingénieur construit un vaisseau d'un nouveau modèle, à carène allongée, à machine puissante, qui transporte à la vitesse de 13 nœuds, encore inconnue des avisos les plus rapides, ses deux formidables batteries de 90 canons. Le *Napoléon* apparaît en Crimée en 1854, en même temps que le *Charlemagne*, qu'il distance en enlevant comme une plume le trois-ponts amiral, la *Ville-de-Paris*, au passage du détroit des Dardanelles.

Moins d'un an après, la cuirasse fait son apparition dans les guerres modernes avec nos batteries flottantes qui renversent les fortifications russes de Kinburn, tout en restant elles-mêmes à peu près indemnes sous leur blindage de 10 centimètres de fer.

En 1858, le premier cuirassé de haute mer, la *Gloire*, se dresse sur les cales de Mourillon, ses plans sont dus à Dupuy de Lôme, et c'est une flotte de dix-sept cuirassés de premier rang (frégates cuirassées), de quatre de deuxième rang (corvettes), de douze batteries flottantes que nous possédons en 1870. Malheureusement la Prusse ne veut pas risquer, même dans un combat égal, ses trois frégates blindées et ses deux monitors. Mais notre superbe flotte protège efficacement le retour en France des troupes d'Algérie, et les envois d'armes et de munitions que l'étranger nous adresse par mer.

Les torpilleurs sont le seul progrès de la marine moderne pour lequel la France ne puisse réclamer qu'un brevet de perfectionnement. Par contre la fin du dix-neuvième siècle voit la marine française réaliser pratiquement le sous-marin et le submersible.

Des expéditions maritimes nombreuses ont marqué ce siècle : Navarin, le Tage, Saint-Jean d'Ulloa, Mogador, les événements d'Orient de 1840, la Crimée, le Mexique, les campagnes de Chine, de Cochinchine, du Tonkin, de Madagascar, la Tunisie, le Dahomey; la prise de possession de Tahiti et de la Calédonie, nous ont formé des générations de marins aguerris et disciplinés.

Comment donc se fait-il qu'avec un personnel hors ligne, un littoral étendu, des arsenaux bien abrités où l'on a dépensé des millions, des points d'appui dans tous les océans, un esprit d'invention heureux et tourné vers les choses de la mer; comment, dis-je, se fait-il qu'avec de tels éléments de succès la marine française ne soit pas la première du monde?

La réponse, est, hélas! trop facile! Depuis les Ducos, les Hamelin, les Chasseloup-Laubat, il lui manque une direction constante et suivie, et, pendant les trente dernières années du dix-neuvième siècle, le portefeuille de la marine a changé *trente-trois fois de mains!*

TRÉFALGUEN.



Goélette américaine se rendant sur les lieux de pêche

LA GUERRE NAVALE

Nous voulons parler des combats de mer, qu'aucune éventualité politique immédiate ne fait heureusement prévoir, mais qui restent malgré les plus prudents efforts, une menace de l'avenir ; et, la paix du monde dût-elle par bonheur se maintenir indéfiniment, que nos lecteurs nous sauraient encore gré de les avoir initiés aux secrets de la marine dont ils entendent parler si souvent, pour lesquels les impôts leur demandent aide si souvent et qu'ils ne peuvent connaître à moins d'habiter la côte.

A tous, gens du littoral ou hôtes de l'intérieur, nous ferons aimer le col bleu des marins, nous dirons les belles traditions de la flotte ; méticuleusement, nous visiterons les navires, et, sans attendre l'heure de décrire l'héroïsme des batailles, à chaque instant, nous montrerons l'abnégation du navigateur qui quitte tout pour épouser la mer.

Du jour de la déclaration de guerre nous suivrons un navire pour partager son impatience, pour comprendre ses raisons et ses ruses, soit qu'il lasse son ennemi dans l'attente, soit qu'il mette tout en œuvre pour se mesurer au plus vite avec son adversaire. Le bâtiment éprouvera sous nos yeux toutes les émotions de la lutte pour laquelle il est né : suivant son type, nous saurons le rôle qu'il doit y jouer. Enfin, le combattant, épuisé, meurtri, même après la victoire, toujours suivi de nos regards, gagnera le port de refuge, le point d'appui dont il aura le plus pressant besoin. Si la chance favorise sa hardiesse, il sauvera sa vie dans les circonstances critiques et reprendra son souffle au plus vite pour accourir encore aux ordres de son chef.

Mais, déjà, pour comprendre la lutte, il faut apprendre la patiente élaboration du temps de paix, qui met chaque organe du navire à même de jouer son rôle au grand jour du combat. Avant de parler bataille, nous prendrons le lecteur par la main et nous le mènerons dans tous les recoins d'un navire de guerre ; et cette visite prendra sur le fait, en pleine occupation, en bonne utilisation, le matelot de chaque spécialité ; lui-même, il nous dira sa vie et ses besoins, mais surtout ce qu'il sait faire; à lui de nous convaincre que la Patrie a le droit de compter sur lui.

A chaque pas, nous verrons deux facteurs de l'ensemble étroitement unis : le personnel et le matériel. Le premier est l'âme du second et lui donne la vie. Alors que la science de l'ingénieur perfectionne l'outillage du navire, le rôle du marin est de connaître en détail les appareils dont il est chargé à bord, d'appliquer son intelligence à les bien manœuvrer afin d'être sûr qu'il en tirera tout le parti possible au jour du combat.

Enfin, un coup d'œil d'ensemble montrera les qualités multiples du navire, réunion de tous les éléments visités, qui agit sous l'impression d'un cerveau, celui du commandant. Rangé sous le pavillon d'un amiral, ce bâtiment de guerre mettra aux ordres du chef de l'escadre sa force, sa volonté et son intelligence.

Pendant la promenade que nous ferons à bord, nous éviterons de spécifier le genre de navire que nous visiterons : nous connaîtrons les facultés qui sont celles du navire le plus complet avant d'expliquer comment et pourquoi certains bâtiments sont presque exclusivement doués de certaines au détriment des autres. Les qualités d'un cuirassé ne sont pas celles d'un croiseur, à plus forte raison d'un torpilleur : chacune sera exaspérée à bord d'un type spécial, et ce type ne devra jouer que certains rôles bien définis. Les bâtiments sont disparates : ils se groupent et s'harmonisent pour constituer la flotte qui résume tous les efforts, l'escadre assouplie par la main du chef qui doit la mener au combat.

(Le prochain article commencera la visite du navire de guerre.)

B. DE D.

Les bateaux de pêche sortant du port de Saint-Pierre par temps calme à la remorque de leurs doris

---

Nous mettons l'immense publicité du **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL *à la disposition des intéressés, en publiant gratuitement toutes les informations militaires, maritimes, coloniales, d'un intérêt général.*

Les pêcheries de Terre-Neuve

Photos communiquées par les « Œuvres de Mer »

La nouvelle nous parvient que cette année encore, c'est-à-dire pour 1904, le Parlement de Terre-Neuve, pour ne pas nuire à l'entente cordiale qui paraît s'établir entre la France et l'Angleterre, ne s'opposera en aucune sorte au renouvellement du *modus vivendi* qui, depuis des années, règle notre situation au *French shore*.

A ce propos, il peut être intéressant de connaître le nombre des navires qui partent chaque année de France pour se livrer à l'industrie de la grande pêche, et de connaître aussi le nombre d'hommes qui les montent.

Voici un tableau qui s'étend de 1893 à 1902 :

Années	Nombre de bâtiments	Tonnage	Equipages
1893	117	17.597	3.267
1894	118	17.862	3.103
1895	121	17.070	3.412
1896	139	19.996	3.487
1897	151	20.697	4.361
1898	172	23.395	5.398
1899	194	25.932	5.755
1900	195	28.459	5.918
1901	206	30.812	6.214
1902	219	33.150	6.774

Le mouvement ascensionnel de nos armements pour Terre-Neuve, d'année en année, se manifeste donc d'une façon très sensible, et si l'on tenait compte en plus des armements faits à Saint-Pierre et à Miquelon, on arriverait au chiffre de 12,000 marins se livrant annuellement à l'industrie de la grande pêche. Ces chiffres montrent toute l'importance qu'a pour nous la question de Terre-Neuve.

Le règlement de la question de Terre-Neuve devra se faire un jour ou l'autre, mais, avec un peu de bon vouloir de part et d'autre, cette question n'est pas insoluble. D'ailleurs, au ton des organes les plus importants de la presse anglaise, on sent très bien que l'opinion publique de l'autre côté du Détroit ne se passionne pas outre mesure pour les pêcheries de Terre-Neuve ; elle est plutôt fatiguée des contestations que cette question soulève et du peu d'égards que le parlement de Terre-Neuve montre pour les efforts faits tant par la diplomatie française que par la diplomatie anglaise afin d'arriver à un règlement acceptable par les deux parties.

Si, finalement, en raison du mauvais vouloir du parlement de Saint-Jean on ne peut arriver d'ici peu à une entente, ce sera le cas ou jamais de soumettre à un arbitre les points en contestation, puisqu'un traité d'arbitrage vient d'être signé entre la France et l'Angleterre.

P. DE GONDI.

LA FAMILLE MILITAIRE

Fiançailles. — Lieut. 33[e] art. Vyau de Lagarde, et Mlle Ferraud. — Cap. 6[e] bat. chas. Petetin, et Mlle Thérèse Daumas. — Méd. m. 2[e] cl. 39[e] art. David, et Mlle Henriette Debay. — Général Prot, et Mlle Berthe Herbin. — Lieut. 16[e] art. Courtial, et Mlle Marguerite Frèze. — Lieut. 32[e] art. Plantade, et Mme Guglielmini. — Lieut. 34[e] art. Loustau, et Mlle Aimée Gachée. — Lieut. 107[e] inf. Flament, et Mlle Marie Houvenaghel. — Lieut. 122[e] inf. Gilles, et Mlle Marie Pagès. — Vétérinaire 20[e] drag. Bousquié, et Mlle Plainemaison. — Interprète Torré, et Mlle Charpentier. — Lieut. 2[e] tir. Piétrement, et Mlle Bonnaud. — Méd. aide-maj. Sénat, et Mlle Rozières. — Vétér. en 2[e] Roger, et Mlle Cabrol. — Lieut. 2[e] zouav. Gelas, et Mlle Périn. — Lieut. Lefebvre, et Mlle Bodet. — Cap. Darnaud, et Mlle Camel.

Mariages. — Cap. Condamy, avec Mlle Besnard. — Lieut. Brincourt, avec Mlle Blache. — Lieut. Misserey, avec Mlle Morin.

Nécrologie. — Cap. 21e inf. col. Henri Banal, 36 ans, Paris. — Lieut.-col. art. Auguste Duban, 68 ans. — Off. ad. 2e cl. art. col. Josland, 43 ans, Cherbourg. — Cap. 116e inf. Sauce, 37 ans, Vannes. — Ind. mil. c. rés. Laloy, 69 ans, Paris. — Lieut. art. col. Leboulanger, 28 ans, Soudan. — Cap. inf. retr. Fabry, 59 ans, Clermont-Ferrand. — Cap. inf. retr. Dupont, 75 ans, La Flèche. — Cap. inf. retr. Bravy, 61 ans, Clermont-Ferrand. — Off. adm. 2e cl. art. Demange, 42 ans, Tunis. — Lieut. art. Tainturier, 37 ans, Reims. — Chef de bat. retr. Bablon, 76 ans, Nancy. — Cap. art. retr. Labat, Toulouse. — Cap. inf. retr. Nasica, 62 ans, Elbeuf. — Cap. mobiles retr. Couturier, Savigné-l'Evêque.

A L'OFFICIEL

Mutations

GUERRE

Service d'état-major. — Chef esc. br. 37e art. Ely, passe état-m. de l'armée. — Chef de bat. gén. h. c. Vignal passe état-m. de l'armée.

Attachés militaires. — Sont nommés : à Berlin, le chef d'escadron d'art. brev. de Laguiche. — A Vienne, le cap. d'inf. brev. Girodon. — A Bruxelles et La Haye, le chef d'esc. d'art. brev. Siben.

Infanterie. — Ch. bat. 110e inf. Jacquelard, passe 22e. — Ch. bat. 22e inf. br. Levi, passe 110e. — Cap. 51e inf. Boutet, passe 67e. — Cap. 65e Jacquot, passe 66e. — Cap. br. 66e inf. Berenger, passe 65e. — Lieut. 137e inf. Baranger, passe 4e zouaves.

Infanterie coloniale. — Cap. ét.-m. Richard, dés. Afrique occidentale. — Cap. 4e rég. Teissonnière, dés. 2e sénégalais. — Cap. ét.-m. Aubert, dés. Tonkin. — Cap. 7e rég. Defoort, dés. Madagascar. — Cap. 22e Fourcix, dés. Madagascar. — Cap. 4e rég. Nogues, dés. ét.-m. Paris. — Cap. 4e rég. Le Cardinal, nom. cap. tré. — Cap. 21e Sadorge, nom. cap. de tir. — Cap. 2e sénég. Ruby et Morin, ét.-m. Afrique occidentale. — Lieut. 3e rég. Dubois, dés. Tonkin. — Lieut. 13e rég. Floransan, passe 6e comp. 3e malg. — Sous-lieut. Roussel, 1er rég. dés. Cochinchine. — Sous-lieut. 5e rég. Langlois, dés. Cochinchine.

Troupes de l'Indo-Chine. — Lieut.-col. 2e anna. Aublet passe 1er tonk. — Ch. bat. 4e tonk. Colcin, passe 1er tonk. — Ch. bat. 9e rég. Thiery, passe 10e rég. — Ch. bat. 1er tonk. Ruben, passe 9e. — Cap. 10e rég. Paul, passe 3e tonk. — Cap. ét.-m. Galand, passe 4e tonk. — Lieut. ét.-m. Tujasque, passe 10e rég. — Lieut. ét.-m. Fagot, passe 1er tonk. — Lieut. 9e rég. Marty, passe 1er tonk. — Lieut. 18e rég. Hitier, passe 1er tonk. — Lieut. 1er tonk. Triol, passe 18e rég. — Lieut. 1er tonk. Reallon, passe chanc. cercle de Coc-Leu. — Lieut. 4e tonk. Leyendecker, nom. off. rens. 3e territ. milit. — Lieut. 9e rég. Bonaccorci, nom. off. hab. et arm. — Lieut. 2e tonk. Lacome, passe off. hab. 4e tonk. — Cap. 11e rég. Cazalas, passe 1er anna. — Lieut. 3e tonk. Marchant, placé en act. h. c. — Lieut. Laurent, maint. Indo-Chine, act. h. c. — Lieut.-col. Hocquart, sous-ch. ét.-m. Indo-Chine. — Cap. Kosoff, 9e rég. Tonkin. — Cap. Vincent, 10e rég. Tonkin. — Cap. Senelar, cap. Jesson. 1er tonk. — Lieut. Chrétien, 1er tonk. — Lieut. Coste, 2e tonk. — Lieut. Stephan, 4e tonk. — Chef de bat. Gay, 11e rég. Cochinchine. — Chef de bat. Le Canu, 1er annam. — Cap. Letord, 11e rég. 8e comp. — Cap. Lansard, 11e rég. 10e comp. — Cap. Lemoigne, 1er annam. 4e comp. — Cap. Ybri et Finet, 1er annam. — Lieut. Coulon, 11e rég. 4e comp. — Lieut. Lévy, 11e rég. 7e comp. — Lieut. Montagne, 11e rég. 11e comp. — Lieut. Géré, 1er annam. 10e comp. — Lieut. Dario et Girard, 1er annam. — Lieut. Bernard, lieut. trés. 2e annam. — Lieut. Motte, off. hab. et arm. 2e annam. — Cap. Angeli, 4e rég. Cochinchine. — Cap. Casteran, 22e rég. Cochinchine.

Artillerie coloniale. — M. le stag. Mascle, dir. cent. art. nav. Paris. — Lieut. 3e rég. Périer, Doudon, Cazin, Duhoureau, aff. Tonkin. — Lieut. 2e rég. Bourely, aff. Tonkin. — Cap. 2e rég. Trémollières et Vaillant, aff. Cochinchine. — Lieut. Niollet, Chantereau, Virolleaud, et Renault, aff. Cochinchine. — Cap. Charnet, Violland, et Collomb, aff. Cochinchine. — Cap. Aulard et Goujon, aff. brig. rés. de Chine au Tonkin. — Lieut. Langlais et Darras, aff. brig. rés. de Chine au Tonkin. — Cap. Gauthe, aff. Afrique orientale. — Cap. Thomas, aff. Afrique orientale. — Cap. de Chaunac-Lanzac, Camy, et Voisin, aff. Afrique occidentale. — Lieut. Pivetaud, Pelletier et Carlin, aff. Afrique occidentale. — Cap. Lévy-Valency et Coleno, aff. aux Antilles. — Cap. Noël, Pierre, Jales, Milledrogues et Plaine, aff. 1er rég. Lorient. — Lieut. Rodallec, aff. 5e batt. — Lieut. Alix, aff. 7e batt. — Cap. Sudan, Chevaley, Bourienne, Guerrini, Laferrère, Ayamard, Bossavy et Lacroix, aff. à Cherbourg. — Lieut. Bourreaud, aff. 1re batt. — Lieut. Balastre, aff. 2e batt. — Lieut. Quérillac, aff. 6e batt. — Lieut. Sugot, aff. 7e batt. — Chef d'esc. Hanche, aff. Brest. — Cap. Bruyère, Haiss, Couraudon, Ostermann, Périquet, Laguarigue, à Brest. — Lieut. Courtois, aff. 11e batt. — Lieut. Soudois, aff. 12e batt. — Lieut. Barbier, aff. 13e batt. — Lieut. Coqucuginot, aff. 15e batt. — Sous-lieut. Guyot de la Hardrouyère, aff. 16e batt. — Cap. Porchier, état-m. du rég. (trés.), à Toulon. — Cap. Baudouin, Pelletier, Nisse, et Roussel, 3e rég. Toulon. — Lieut. Rouanet, aff. 9e batt. — Lieut. Le Meut, aff. 10e batt. — Cap. Geoffroy et Pol, aff. 3e rég. 1re batt. Nimes. — Lieut. Gérard et Jocheum, aff. 2e batt. — Cap. Loisy, à l'ét.-m. d'art. (Ecole milit. art. et gén.) Versailles.

Approbation de mutations effectuées aux colonies. — Chef esc. Harlee, Afrique occidentale. — Cap. Robert, 11e comp. d'ouvr. à Diégo-Suarez. — Mérier, dir. art. Tananarive. — Chef. esc. Fritsch, rég. du Tonkin. — Cap. Teissier, 5 batt. Indo-Chine. — Cap. Boulanger, 6e batt. — Cap. Hiestand, 2e batt. — Cap. Salvat, 8e batt. — Cap. Lambert, adj. au gén. comm. art. Indo-Chine. Lieut. Pouneau, à la suite du rég. du Tonkin. — Chef. esc. Leblond, est placé en act. h. c. — Cap. Malaval, est pl. en act. h. c.

Intendance militaire. — S.-int. 1re cl. Blanchon, nomm. Paris. — S.-int. 1re cl. Dupain, nomm. secr. com. tech. int. — Off. adm. 1re cl. Chupin, dés. mag. gén. hab. Alger. — Off. adm. 1re cl. Pellet, dés. div. Constantine. — Off. adm. 2e cl. Deslous, dés. 7e rég. — Off. adm. 3e cl. Miraucourt, dés. div. Alger.

Corps de santé. — Méd.-m. 2e cl. Braun, nomm. Ecole serv. santé milit. — Méd.-m. 2e cl. Pecheux, nomm. rép. pathologie Ecole serv. santé mil.

Corps de santé des troupes Coloniales. — Méd. m. 1re cl. Pascalis et Logerais aff. à Madagascar. — Méd. m. Mille 2e cl. aff. serv. santé Tahiti. — Méd. aide-m. 1re cl. Grandmaire, aff. Guyane. — Méd. aide-m. 1re cl. Jarlaud, aff. Afrique Occidentale. — Méd. aide-m. 1re cl. Ginoux, aff. brig. rés. Chine au Tonkin. — Pharm. aide-m. Rose, aff. Guadeloupe. — Méd. aide-m. 1re cl. Treguier, au 2e rég. inf. col. Brest. — Méd. m. 1re cl. Buisson au 4e rég. Toulon. — Méd. aide-m. de 1re cl. Deschamps, au 7e inf. col. Rochefort. — Méd. aide-m. 1re cl. Audiau au 1er inf. col. à Cherbourg. — Méd. m. 2e cl. Rey, Lucas 2e tir. annam. Indo-Chine. — Méd. aide-m. 1re cl. Normet 2e tir. annam. Indo-Chine. — Méd. m. 2e cl. Gandelin, serv. gén. corps occup. Chine. — Méd. m. 2e cl. Chabaneix, au 16e rég. inf. col. corps occup. Chine. — Méd. m. 2e cl. Jacob, à état-m. corps occup. Chine. — Méd. m. 1re cl. Galbruner chef serv. santé à Madagascar. — Méd. m. 2e cl. Legendre, Mariel, Tedeski, Hotchkiss, à Madagascar.

Sont nommés médecins aides-majors de 1re cl. stagiaires : MM Vaillant au 1er art. col. — Pezet et Augé, au 3e inf. col. — Brimont et Collin, au 7e inf. col. — Guérard et Izard au 2e art. col. — Tozanet, au 2e inf. col.

Affaires indigènes. — Cap. inf. h. c. serv. ind. Algérie maint. empl. actuel. — Lieut. 25e art. Drouin, lieut. 2e bat. chass. à p. Pichetti, empl. aff. ind. Algérie.

Personnel civil des agents du commissariat des Colonies. — Comm. 1re cl. Rouard, aff. serv. adm. troupes col. Paris.

Tableau d'avancement.

Infanterie. — Lieut. 2e rég. étr. Pointurie. — Lieut. br. 85e inf. Helle, inscrits d'office pour capitaines.

Légion d'honneur

Chevaliers. — Cap. Mariande, 1er bat. Afrique. — Lieut. de rés. Bally, 14e dragons.

Médaille militaire

2e *tirailleurs.* — Serg.-maj. Lanusse,

2e *étranger.* — Serg. Péré-Dessus. — Serg. Van der Borgt. — Capor. de Montés. — Capor. Lieutard. — Capor. Detz. — Soldat de 1re cl. Brona. — Sold. 2e cl. Durand. — Hoff — Hartwick — Petit-Reichert. — Trinquart — Weber, — Knobeloch — Keller — Hermann — Ronisch.

Compagnie des oasis. — Serg. Frimigacci Stéphanpoli. — Soldat Elagrari. — Mar. des logis Feldmayer et Lazennec.

1er *bat. d'Afrique.* — Serg.-maj. Sérive.

Troupes coloniales. — Adjud. Gaillard et Odile. — Soldat Gaillard.

Emplois civils

Administration centrale. — Adj. 53e inf. Poublan. — Adj. 82e inf. Barrat. — Adj. 3e section Baudry. — Mar. logis 20e art. Millant, nomm. commis exp. 4e cl. ad. cent. de la Guerre.

Postes et télégraphes. — Adj. 2e rég. zouaves Lesaulnier. — Serg. d'inf. col. Geoffroy, nomm. comm. exp. Indo-Chine. — Serg. pomp. Petitjean, nommé fact. à Nancy.

Portiers consignes. — Serg.-m. Parchault, à Dunkerque. — Adj. Jannin, en Algérie.

Gardes des eaux et forêts. — Serg. 150e inf. Martinet, à Esclangon. — Serg. 150e inf. Deneve, à Robert-Espagne. — Serg. four. 79e inf. Cable, à Cloyes. — Cap. 1er zouaves Dubois, à Montlévêque. — Cap. tamb. 73e rég. Antoine, à Lachalade. — Cap. 2e rég. étr. Frentzel, à Fontaine-les-Corps-Nuds. — Serg.-maj. 1er rég. inf. Dionisi, à Meounes. — M. log. 2e bat. art. à p. Nettelet, à Watteville. — Serg. four. 1er inf. Dumont, à Biscarosse. — Ser. 37e inf. Barcom, à Frécy-sur-Thil. — Serg. 1er bat. inf. lég. Simon à Uvernet.

INFORMATIONS MILITAIRES

ALLEMAGNE. — L'affaire Bilse, dont le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* s'est occupé dernièrement, a eu sa répercussion au Reichstag allemand. Le ministre de la guerre, général Von Einem, mis en cause à cette occasion, a cherché à démontrer que les rapports entre officiers allemands et civils étaient très cordiaux dans les petites garnisons. Il n'a convaincu qu'à demi son auditoire. Le ministre a été encore moins heureux en voulant prouver que les faits de brutalités relevés à la charge des officiers et sous-officiers allemands envers leurs hommes étaient des cas isolés.

Le député Richter n'a pas eu de peine à lui prouver, aux applaudissements du Reichtag que ces faits de brutalité étaient fort nombreux et qu'on n'en connaissait, dans le public, qu'une faible partie; les victimes en effet, par crainte du conseil de guerre, n'osent pas dénoncer leurs bourreaux; aussi, quand elles se plaignent, c'est que la mesure est comble. En ce moment même, le lieutenant Shilling, du 98e d'infanterie prussienne, en garnison à Metz, est sous le coup de poursuites judiciaires pour 963 actes de brutalité commis envers ses subordonnés.

ANGLETERRE. — Le bruit court que lord Roberts, généralissime de l'armée britannique, serait sur le point de donner sa démission. Il serait remplacé par le duc de Connaught, fils du roi.

EGYPTE. — Un monument élevé à la mémoire des soldats français morts pendant l'expédition d'Egypte a été inauguré le 11 Décembre, au Caire, en présence de l'agent diplomatique français, M. de la Boulinière, et des colonies et députations françaises du Caire, d'Alexandrie et de Port-Saïd.

ETATS-UNIS. — Le gouvernement américain juge utile d'envoyer un corps expéditionnaire à Panama; le commandement de ce corps sera confié au général Bell.

TURQUIE. — Les désertions dans l'armée turque atteignent le chiffre énorme de 10 p. 100 de l'effectif. Des groupes de quarante à cinquante hommes des bataillons de rédifs (réservistes) rentrent dans leurs foyers en se livrant au pillage.

INFORMATIONS MARITIMES

Les pêches de Terre-Neuve. — Le ministre de la Marine a désigné le capitaine de vaisseau de Faubournet de Montferrand, commandant le croiseur *Lavoisier*, pour le représenter à l'as-

semblée annuelle des armateurs de la grande pêche, qui se tiendra à Saint-Servan.

Le commandant de Montferrand se rendra ensuite à Fécamp, afin de s'entretenir, avec les armateurs de ce port, des diverses questions concernant la pêche à Terre-Neuve.

Marine anglaise. — La *Libertad*, l'un des deux navires de guerre que l'Amirauté vient d'acheter au gouvernement chilien, est rentrée à Barrow après avoir terminé ses essais définitifs à l'embouchure de la Clyde.

Le cuirassé avait pris sa cargaison complète de charbons et de munitions. Les essais ont donné 20 nœuds 17.

Essais de Cuirassés Anglais. — Le cuirassé anglais *Queen* de 15,000 tonneaux, a effectué dernièrement son essai de consommation à tirage naturel. La vitesse obtenue pendant 30 heures a été de 16 nœuds 97 avec une consommation de 1 lb. 61, soit 0 kil. 725 par heure et par cheval. Le cuirassé *Prince of Wales*, du même type, entrera en essais incessamment.

Navires de guerre en construction. — L'Angleterre a actuellement en construction, dans ses chantiers tant privés que nationaux, 59 bâtiments de guerre, représentant un total de 300.000 tonneaux.

Sur ce chiffre 12 bâtiments tonnant ensemble 128.000 tx. sont contruits par l'Etat, le reste par l'industrie privée.

Laboratoire maritime d'essais aux Etats-Unis. — Le gouvernement des Etats-Unis vient de consacrer un crédit de 80.000 dollars, soit 400.000 francs, à l'installation d'un laboratoire technique destiné à la marine. Les questions qu'on y étudiera expérimentalement sont nombreuses et variées : 1° emploi du combustible liquide ; 2° emploi des turbines ; 3° formes de la carène les plus favorables à la vitesse ; 4° emploi de combustible condensé ; 5° moyens d'obtenir le tirage forcé dans les meilleures conditions ; 6° production de vapeur économique.

L'utilité d'un pareil établissement est grande, puisque certaines questions, telles que la forme la plus avantageuse à donner aux hélices pour chaque type de bâtiment, ne peuvent être résolues que par l'expérience et de longs tâtonnements. L'Angleterre en possède un auquel elle consacre annuellement une somme de 57.000 francs.

La guerre des « trusts ». — La puissante compagnie transatlantique anglaise « White Star » vient d'affecter au service de l'émigration italienne quatre de ses paquebots, la *République* de 15.000 tx., le *Canopic* et le *Cretic* de 13.000 tx., le *Romanic* de 11.500 tx. Ainsi, la White Star Line se décide à porter dans la Méditerranée la guerre que le « trust de l'Océan » a déclarée à la Cie Cunard dans l'Atlantique Nord. D'ailleurs, ce trust ou plutôt cet accord de l'Amérique, de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la France, en vue de tarifs uniformes, semble momentanément en pleine déconfiture.

Constructions russes. — Les chantiers de la Baltique ont mis en chantier deux cuirassés *Impérator Pavel I* et *Andréi Pervozvanyi* d'un tonnage de 16.630 tonneaux, les plus considérables par conséquent qu'ait produits l'industrie russe ; les plus formidables aussi, puisque leur armement sera de 4 canons de 305 m/m et de 12 de 200 m/m.

Pour la mer Noire on a commencé deux cuirassés de 12.500 tx., le *Joanin-Zlatoust* et le *Evstafy*, et deux croiseurs cuirassés de 6250 tx. et 23 nœuds.

Un sous-marin russe. — Les chantiers russes viennent aussi d'achever la construction d'un sous-marin dont nous savons seulement qu'il sera mû à la surface de l'eau par un moteur à gazoline, et en plongée par des accumulateurs, et sera armé d'un tube de lancement Drzewiesky. — Les essais ont été sans doute très concluants, puisqu'ils ont déterminé une nouvelle commande de six sous-marins. — Le prix de revient est de 250.000 roubles, soit 650.000 par sous-marin.

L'émigration européenne aux États-Unis. — Il ne semble pas que l'émigration européenne aux Etats-Unis soit en voie de ralentissement. La grande République a reçu cette année plus de 850,000 émigrants soit 200,000 de plus que dans la période correspondante de 1902. C'est le chiffre le plus élevé qu'on ait encore enregistré. Sur ce nombre 231,000 émigrants sont Italiens, ce qui marque encore une augmentation sur les années précédentes, malgré les mesures restrictives prises par le gouvernement italien.

A L'OFFICIEL

Mutations

MARINE

Personnel officier

Officiers généraux. — M. le vice-am. Richard a été nommé président du conseil des travaux de la Marine.

Capitaines de vaisseau. — M. le cap. de vaiss. Bellot est maintenu, p. deux années, comme président de la commission permanente d'examen des mécaniciens.

Capitaines de frégate. — MM. Morier (Brest), arrivé au port, opte p. la 3e catég. de la liste d'embarq. — Laugier a obtenu la résidence condition. p. Paris. — Badin a quitté l'état-major particulier du ministre et est en congé. — Festy a une perm. de 1 7j.

Capitaines de frégate. — M. Drouet occupera à titre sédentaire les fonct. de s.-chef d'état-maj. et de chef de la 1re sect à l'état-maj. du 4e arr. marit. — M. Parquier (de Toulon), rentré de résid., a opté pour la 3e catég. de la liste d'emb. — M. Donnarieix est maintenu membre titul. de la commission de Gâvres jusqu'à sa lim. d'âge (21 mars 1905).

Lieutenants de vaisseau. — MM. : Couraye du Parc occupe à titre sédentaire, les fonct. d'adj-au direct. des mouv. du port. — Marx, congé d'un mois. — Lagrésille, sert à terre. — De Pina est autorisé à se rendre en Suisse pendant sa convalescence. — Tapissier, de la déf. mob. d'Algérie, convalesc. de deux mois pour Lyon. — Du Cauzé de Nazelle, prolongation de congé de convalesc. de 3 mois. — Trabaud, prend le command. d'un torp. à la déf. mob. de Lorient en rempl. de M. Bourguignon, qui rallie Toulon. — Gascou est parti le 9, de Saint-Nazaire, pour prendre le command. de la déf. fixe de Fort-de-France. — Parfait, du *Calédonien*, congé de trois mois. — Mornet, sortant de l'hôp., rejoint Toulon. — Carvès, cammandant l'*Isère*, permis. pour Paris. — de Verthamon, quitte le groupe *Davout-Forbin*, prend les fonct. d'aide de c. du vice-am. Marquis. — Clarke, rentré de résid., opté pour le service à terre. — Daguerre, débarqué du *Linois*, a pris rang sur la liste générale d'embarq. des torpilleurs.

Lieut. de vaiss. — MM. Eckenfelder, de la déf. mob. de Tunisie, congé conval. d'un mois. — Florimond, du *Goëland* (Sénégal), congé conval. p. Paris. — Boulain, comm. le sous-marin *Z*, permission. — Daguerre, résid. condition. — Béranger, du *Phlégéton* (Tunisie), congé de conval. 2 mois. — Parize, embarque s. le *Latouche-Tréville*. — André embarque s. le *Bouvet*, de l'esc. de la Méditerranée, en rempl. de M. Boussès. — Durand, rentré de congé, opte p. le serv. à terre. — Julien-Lafferrière prolong. de conval. de 2 m. — Le Guen servira à Toulon. — Guiral, du *Davout*, command. du groupe *Davout-Forbin*. — Exelmans se rend à Paris p. assister aux examens de sortie de l'Ecole sup. de Marine. — Grison prend rang s. la liste d'embarq. des canonniers. — Cossurel, permiss. de 15 j. pour Lorient. — Carrel, rentré de permiss. — Du Cauzé de Nazelle, congé de conval. 3 mois. — Sont partis pour l'Extrême-Orient : les lieut. de vaiss. L'Eost, nommé au command. de la canonnière la *Décidée* ; Frank, nommé au command. d'un torpill. à Saïgon ; Saisset, destiné au *Bugeaud* ; Le Têtu, destiné au *Redoutable*.

Ens. de vaiss. — Daganet, du *Goëland*, congé de conval. 3 m. — Fromaget servira temporair. à Rochefort. — Chollet, second sur le torp. de h. m. le *Grondeur*, à Rochefort. — Guyot, embarquera sur le *Borda*, le 20 déc. — Delteil, destiné au *Latouche-Tréville*. — Wayne, a un congé de 2 m. à demi-solde pour aff. personn., avec distrac. de la liste d'embarq. — Bergeon et Passerat de la Chapelle (Cherbourg), rentrés de congé, servent à terre.

Feillet, du *Guichen*, et Douguet, de l'*Epieu*, autorisés à prrmuter d'emb. — Métin, prolong. de conval. d'un m. — Tingry, va être dirigé sur Lorient. — Liffran, embarque s. la *Bretagne*, en rempl. de M. Donnart. — Monnot et Darde, embarquent sur la *Baliste*, en essais à Cherbourg. — Tardieu, servira à Brest à sa rentrée de conval. — Dupouey, embarquera, le 20 Déc. sur le *Harpon*, à la déf. mob. de Cherbourg. — Guyomar, servira à Brest à sa rentrée de conval. Thévenard, destiné à la déf. mob. de Saïgon.

Suivront comme élèves, les cours de l'école de gymnastique de Lorient, dès le 4 Janv. MM. Bigaud, d'Albiat, Viénot, de Vaublanc et Tingry. — MM. : de la Barre, de Nanteuil le Flô, a embarqué le 15, sur le c.-torpil. *Catapulte*. — Perrette embarque à Bône sur le torpil. de h. m. le « *Téméraire* ». — Lambert (de Toulon) débarqué du *Téméraire*, a un congé de convalesc. de trois mois. — Guyomar et Tardieu, serviront temporairement à Brest à leur rentrée de congé de convalescence. — Monnot et Darde, sont désignés pour embarquer sur le c.-torpilleur la *Baliste*, en essais à Cherbourg. — Dupouey (de Brest) embarquera, le 20 Déc. sur le c.-torp. le *Harpon*, à la déf. mob. de Cherbourg, en remplacement de M. Bigant. — Lefèvre de Maurepas, Gaultier, Mercier, du Paty de Clam (de Brest) et Despax (de Rochefort) partiront de Marseille le 10 Janvier pour embarquer sur la canonière *Capricorne* de la div. nav. de l'Océan Indien en rempl. de MM. Portalis, Morris, Chenet et Lefranc.

Asp. — L'aspirant de 1re classe Blanchenay a une prolong. de congé de conval de 2 m.

Aspirants. — M. Baud (de Toulon), aspirant de 1re cl. est rentré de convalescence.

Officiers-mécaniciens. — MM. Millot, méd. princ. de 1re cl., du *Jemmapes*, prend rang sur la liste d'embarq. — Gaveau, méc. princ. de 1re cl., de l'*Amiral Tréhouart* est entré à l'hôpital maritime. — Gouriou, méc. princ. de 2e cl. embarqué sur le *Desaix*, en rempl. de M. le Poder, qui rallie Brest. — Répichet, méc. princ. de 1re cl., permis. de quinze j. pour le Havre. — Ricaud. méc. de 2e cl. embarquera le 22 Déc. sur le *Du-Chayla*. — Danoy, méc. en chef, remplira les fonctions d'adj. au maj. gén. de la M. à Lorient (poste vacant). — Levéjac, méc. en chef de réserve, est, sur sa demande, rayé des cadres des off. de réserve. — Gérante, méc. princ. de 2e cl., est désigné pour embarquer sur le contre-torpilleur la *Baliste*, en essais à Cherbourg. — Dumas, méc. princ de 1re cl, embarquera sur le groupe *Davout-Forbin*, en réserve à Rochefort.

Promotions

Officiers d'administration. — M. Lassus, chef armurier de 1re cl. au 3e dépôt des équip. de la flotte, est promu au grade d'officier d'administration de 3e cl. en remplacement de M. Audibert.

Officiers de réserve. — Passent dans la réserve avec leur grade et sont affectés au port de Toulon : MM. Dollieule, méd. en chef de 1re cl. en retraite. et Théron, méd. principal.

Retraites. — Admis à faire valoir leurs droits à la retraite, à titre d'ancienneté de services : MM. les cap. de vaiss. Allys et Surcouf ; l'officier d'administration Doria, contrôleur d'armes, et le méc. princ. de 1re cl. Barbier.

Légion d'honneur. — Par décret en date du 8 Décembre 1903, rendu sur le rapport du ministre de la marine, sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Au grade d'officier. — M. Tréfeu, directeur de la marine marchande.

Au grade de chevalier. — MM. Gandfernau, sous-chef de bureau ; Auproux, rédacteur de 1re classe ; Rebuffel, professeur à l'Ecole navale ; Michel, agent principal des directions de travaux ; Nacry, agent de 1re cl. des services du commissariat ; Moitié, adjoint principal technique de 1re cl. des directions de travaux ; Auger, armateur, juge au tribunal commercial maritime du Havre ; Collonge, directeur des écoles Berlitz en Europe.

Sont inscrits d'office au tableau de concours pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur : MM. le méc. princ. de 2e cl. Valmier, les premiers maîtres de manœuvre Quémarec et L'Amour.

Médaille militaire. — La médaille militaire vient d'être conférée aux nommés : Bertin, sec. m. de man. ; Odot, sec. m. de man. ; Juzeau, q. m. can. ; Gasser, sec. m. torp. ; Menn, q.-m. de mousq. ; Gueho, sec. m. de tim. ; Guyomart, sec. m. de tim. ; Héraud, m. méc. ; Bescond, sec. m. méc. ; Jaffrès, sec. m. charp. ; Tanguy, pil. de 2e cl. ; Conan, sec. m. four. ; Rouilloux, pr. m. charp. ; Pichou, q.-m. voil. ; Ansquer, pr. m. com. ; Le Saint, sec. m. inf. ; Vigot, serg. pomp. ; Le Ven, surv. de 1re cl. des pris. ; Grohando, chef arm. de 1re cl. ; Caillot, chef arm. de 1re cl. : Kerdraon, mat. chauf. brev.

Sont inscrits d'office au tableau de concours pour la médaille militaire : le premier maître mécanicien Gardanne et le premier maître vétéran Hugouy.

MOUVEMENTS DE LA FLOTTE

— Le croiseur cuirassé *Dupleix* a quitté Libreville pour Loango.

— Les correspondances pour le croiseur *Enfernet* doivent être dirigées jusqu'au 24 Décembre sur Madagascar.

— L'aviso *Mouette* est au Pirée.

— Les croiseurs *Pascal*, *Bugeaud*; les canonnières *Surprise*, *Alouette* et *Olry* sont à Shanghaï.

— Le croiseur *Chateaurenault* est à Saïgon.

— Les croiseurs *Latouche-Tréville* et *Du-Chayla*, venant du Pirée, sont arrivés à Toulon.

— La *Flamberge*, contre-torpil. d'escadre, est entrée dans le bassin Tourville, à Brest, pour le nettoyage de sa carène et la visite des prises d'eau.

Le *Menhir*, remorqueur de la dir. des mouv. du port a été échoué au même bassin, pour nettoyage complet.

Deux allèges, de la force de 250 tonnes, ont été mises à la disposition d'un bâtiment de commerce allemand ancré dans le port de Brest pour l'aider au déchargement de sa cargaison.

Armements et désarmements probables pour l'année 1904 (en dehors des forces navales stationnées en France et des défenses mobiles.)

Le *Sully* armera en Janvier pour l'Extrême-Orient; la *Vipère* armera à Saïgon.

Désarmement à Saïgon: en Janvier, l'*Alouette*; en Mai, le *Bengali*; dans le courant de l'année, la *Surprise*.

La *Durance*, de la div. nav. du Pacifique, viendra désarmer à Brest, en Novembre ou Décembre.

Le *Lavoisier* et la *Manche* armeront en Avril, à Lorient, pour protéger nos marins des grandes pêches, à Terre-Neuve et en Islande.

La *Chimère* et la *Fourmi* armeront en Avril, à Brest, pour l'hydrographie des côtes de France.

L'*Amiral-Duperré* armera pour remplacer la *Couronne* comme école de canonnage.

Le *Marceau* armera à Toulon pour remplacer le *Magenta*, à l'école des torpilleurs.

Le croiseur *Lalande* passera, le 1er Janvier 1904, de la position de réserve normale à celle de réserve spéciale.

L'affrété le *Caobang* effectuera le voyage régulier de Toulon en Indo-Chine et au Tonkin, le 1er Janvier 1904.

Le submersible *Lynx* arme à Cherbourg.

Le c.-torpilleur *Baliste* arme à Cherbourg sous le commandement du lieut. de vais. Mangématin.

✕

Retraites. — M. Simon, adj. de 3e cl. des direct. de travaux, est admis à la retraite p. ancienneté de serv. à compter du 1er Avril.

Le 2e m. de man. André est admis à la retr. proportionnelle.

Distinctions honorifiques. — Le 1er maître de man. Hervé du *Calédonien* est autorisé à accepter et à porter la décoration de chevalier du Nicham-Iftikhar.

Le roi d'Espagne vient d'accorder à M. Tissier, chef de cabinet du ministre de la marine, la croix de grand-officier du Mérite naval d'Espagne.

✕

Un constructeur américain, M. Masson S. Chace, a été autorisé par le ministre à visiter les établissements de la marine de Toulon et du Mourillon.

Une commission, présidée par M. le c.-a. major général à Brest, se réunira pour discuter les rapports sur les essais de remorquage de la *Marseillaise* et du *Suffren*.

L'emploi, en escadre, des sémaphores type *Brennus*, qui ont été essayés sur divers bâtiments et dont l'installation a été prévue sur un certain nombre de cuirassés en construction, a été abondonné.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres accompagnées d'un timbre de 15 centimes, lequel servira à leur répondre directement ou à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.

H. X., Aurillac. — Non, la veuve n'a pas droit à la pension; mais elle peut solliciter un secours. Adressez-vous à la gendarmerie.

Maréchal des logis X., le Mans. — Oui, vous êtes dans les conditions requises pour être proposé. Les cours de l'Ecole durent dix mois.

A. Z. 122., Lyon. — Les tableaux ne sont publiés que dans les premiers mois de l'année; ils contiennent tous les grades d'officiers jusqu'à colonel ou assimilé inclusivement.

R. V., Nancy. — La loi sur le service de deux ans n'est pas encore votée par la Chambre. Il y aura certainement des mesures transitoires pour le cas que vous nous signalez.

Lieutenant V., Paris. — Maximum de la pension: 3,000 francs.

Légionnaire, Bel-Abbès. — 1° Les amnisties pour désertion sont votées à des époques indéterminées. Il n'est pas possible de prévoir ce que vous nous demandez. — 2° Le commandant du 19e corps a tous pouvoirs pour trancher cette question.

Marsouin rengagé, Brest. — Nous publierons périodiquement les emplois civils accordés aux sous-officiers retraités.

Le Gérant: G. LASSEUR

D. CASSIGNEUL, Imprimeur, 61, rue Lafayette, Paris.

Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI
(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — N° 3 LE NUMÉRO 10 CENTIMES 27 Décembre 1903

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.	Un an .... 8 fr. »



Le général de division VOYRON
membre du conseil supérieur de la guerre, maintenu sans limite d'âge dans la 1re section du cadre de l'Etat-Major général comme ayant commandé en chef devant l'ennemi
Phot. Pirou.

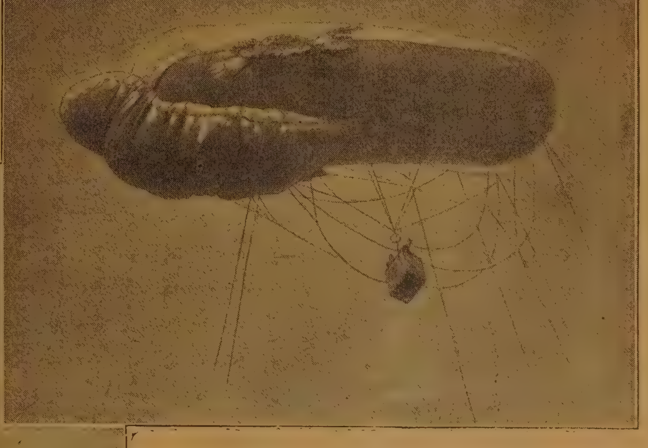
SOMMAIRE

Le général de division Voyron. — *Ballons militaires étrangers* : COMMANDANT CH. B. — *Les canons allemands* : M. — *La nouvelle artillerie austro-hongroise* : T. — *Les forces japonaises* : E. V. — *Le chemin de fer du Yun-Nan* : B. — *L'armée italienne* : G. M. — *Depuis Christmas* : A. Z. — *Anciens soldats.* — *Informations* : France et Étranger. — *Les chasseurs vosgiens* : GABRIEL AMULIER. — *Choses et gens de la mer* : MATHURIN. — *Le sauvetage du torpilleur 263* : G. P. — *Causerie maritime* : le sous-marin au temps jadis : YVES MADEC. — *Le fléau des cancrelats* : CAB. — *L'avenir du Sahara.* — *La pêche de la sardine* : HENRI. — *L'activité des chantiers anglais.* — *Steeple-chases militaires en 1903* : CANTER. — *L'étalon Saint-Damien.* — *Entraînons nos équipages.* — *La famille militaire.* — *A l'Officiel* : *Guerre.* — *Informations maritimes.* — *A l'Officiel* : *Marine.* — *Mouvements de la flotte.* — *Petite Correspondance.*

BALLONS MILITAIRES ÉTRANGERS

L'aérostation militaire est un art absolument français. Dès 1794, Coutelle, capitaine des aérostiers de la République, entrait avec ses hommes et son matériel dans la composition de l'armée de Sambre-et-Meuse, et au mois de juin de cette année, malgré l'imperfection des procédés en usage, trouvait moyen de planer pendant neuf heures consécutives au-dessus du champ de bataille de Fleurus, envoyant au général en chef une série de petits papiers sur lesquels étaient inscrits les divers mouvements des Autrichiens.

Lorsque Bonaparte entreprit sa campagne d'Egypte, une compagnie d'aérostiers devait faire partie de l'expédition, mais elle ne put rendre le moindre service, parce que les Anglais s'emparèrent du navire sur lequel était chargé son matériel.





Le Drachenballon (ballon cerf-volant) employé par les armées allemande et italienne
Phot. Abeniacar.

Sous le Consulat, l'aérostation militaire fut abandonnée; les oscillations de la nacelle, la lutte du globe contre le vent, l'impossibilité de le maintenir à un point à peu près fixe dans l'espace étaient autant d'obstacles que l'on jugeait, à cette époque, à peu près insurmontables. Il fallut attendre soixante-dix ans pour voir les ballons militaires reprendre, dans l'Armée, la place à laquelle ils peuvent prétendre; mais si la campagne contre l'Allemagne et le siège de Paris notamment permirent de se ren-

dre compte des services qu'ils pouvaient rendre aux troupes en campagne, ce n'est que grâce aux travaux des frères Renard et de l'école de Chalais-Meudon qu'il fut possible de résoudre à peu près tous les problèmes relatifs aux ballons captifs et de créer un matériel véritablement pratique pour des opérations de guerre.

Aujourd'hui ce matériel existe; il fait partie de la composition normale des armées; il a été expérimenté maintes fois, depuis vingt années, aux manœuvres et en campagne. Il a rendu de grands services au Tonkin et, ce qui lui donne sa consécration définitive, il a été copié, avec quelques modifications de détail, par presque toutes les armées étrangères.

L'Allemagne, notamment, et l'Italie se sont lancées hardiment dans l'aérostation militaire. Elles ont créé des parcs aérostatiques complets, comprenant des ballons avec leurs nacelles, des voitures-treuils mues par la vapeur ou le pétrole, pour ramener à terre l'aérostat, des voitures-tubes pour la fabrication ou le transport de l'hydrogène.

Pendant de longues années, les expériences faites par nos voisins n'ont eu lieu qu'à l'aide de ballons sphériques. Ceux-ci sont suffisants lorsque l'air est calme; mais dès qu'un vent un peu violent s'élève, l'aérostat est soumis à des oscillations qui rendent impossible toute observation sérieuse; souvent même le ballon est rabattu vers le sol et ne peut s'élever. Aussi, pour parer à ces inconvénients, les aérostiers allemands ont-ils étudié une modification de la forme classique du ballon.

Le capitaine Parseval et le lieutenant von Siegsfield, secondés par l'ingénieur Riedinger, ont imaginé de construire le ballon cerf-volant, *drachenballon*, qui permet les ascensions captives, lorsque la vitesse du vent, supérieure à dix mètres, rend impossible l'emploi des ballons sphériques.

Le ballon cerf-volant a la forme d'un cylindre allongé terminé par deux hémisphères. Sa longueur est de 14 mètres, son diamètre de 6 mètres. A sa partie postérieure est fixé un gouvernail en forme de chenille qui a pour but de maintenir la tête du ballon contre le vent. Un ballonnet intérieur peut être gonflé d'air, de manière à conserver à l'aérostat sa rigidité.

Le mode de suspension de la nacelle et le système d'attache du câble amènent le ballon à prendre une position oblique qui lui permet de s'élever, dans une certaine mesure, sous l'action du vent. De là son nom de ballon cerf-volant. Mais il a l'inconvénient de ne pouvoir être utilisé pour les ascensions libres, puisque la position oblique n'est maintenue que grâce au point d'appui fourni par le câble. Celui-ci, en fil d'acier de 5 millimètres, a une longueur de 1,000 mètres.

Le *drachenballon* est gonflé à l'aide de gaz hydrogène comprimé à 150 atmosphères dans des cylindres d'acier.

En 1897 et 1898, des expériences comparatives ont été exécutées en Allemagne, pendant les manœuvres impériales. Deux corps d'armée prussiens étaient pourvus de ballons cerfs-volants, tandis qu'un corps d'armée bavarois possédait un ballon sphérique. Les premiers purent chaque jour fournir des renseignements avec une grande exactitude, tandis que le second fut, à cause de la force du vent, presque toujours réduit à l'impuissance.

L'armée italienne expérimente depuis 1901 un *drachenballon* construit en Allemagne sur les données du capitaine Parseval et du lieutenant Siegsfield.

Ce ballon a des dimensions supérieures à celles des cerfs-volants allemands; sa longueur atteint [illegible] sur un diamètre de 6 mètres. Il contient 615 mètres cubes de gaz et peut être gonflé en vingt minutes. Les aérostiers de l'école de Rome se déclarent très satisfaits de ses services.

Mais si une armée en campagne a un grand intérêt à utiliser les ballons observatoires, soit libres, soit captifs, elle en a un non moins considérable à détruire ceux de ses adversaires. Voilà pourquoi, tandis que les aérostiers cherchent à perfectionner leurs machines volantes, les artilleurs combinent des engins destinés à jeter à terre ces espions ailés.

Dès 1871, les Allemands pourchassaient nos ballons libres et avaient combiné des pièces légères tirant sous de grands angles. Mais, dans la plupart des cas, ils ne parvinrent pas à des résultats appréciables. Nos ballons, jetant du lest, s'élevaient hors de la portée des projectiles prussiens. En fait, malgré la précision du tir de l'artillerie actuelle, un ballon libre n'a rien à craindre du tir ennemi; sa mobilité, la difficulté d'apprécier la distance verticale ou oblique lui garantissent presque absolument l'impunité.

Il n'en est pas de même pour le ballon captif, surtout pour le *drachenballon*. Sa hauteur au-dessus de terre ne varie pas considérablement et peut être calculée. Des méthodes de tir spéciales permettent d'obtenir des résultats remarquables avec des pièces appropriées au tir sous de très grands angles. L'armée allemande, qui tient la tête du mouvement dans cet ordre d'idées, a construit, à Spandau, un canon de 10 centimètres, spécialement destiné au tir contre les ballons. Les régiments d'artillerie à pied sont exercés à la manœuvre de cette pièce qui donne, paraît-il, d'excellents résultats. Il y a quelque temps, on a fait au camp d'instruction d'Alten-Graben des expériences de tir avec cette pièce.

Le ballon captif planait à une hauteur de 300 mètres : les pièces en batterie étaient à une distance de 4,800 mètres du lieu de l'ascension. D'après le programme, on devait tirer soixante projectiles. Or, au dix-septième coup, l'aérostat fut perforé, son enveloppe se déchira, le gaz s'enflamma; les débris du ballon et la nacelle tombèrent sur le sol.

En Italie, au camp de San-Maurizio, les expériences de tir contre les ballons captifs ont donné des résultats non moins remarquables. Dans un premier exercice, une batterie de 9 centimètres tirait sur un aérostat qu'elle estimait à 3,000 mètres de distance et 300 mètres de hauteur. Un seul shrapnel suffit pour faire tomber le ballon. Dans un deuxième exercice, une batterie de 12 centimètres avait pour objectif un ballon captif placé à 5,000 mètres de distance et 300 mètres de hauteur; au septième coup, la corde d'attache était coupée et le ballon prenait son essor.

Le même résultat était obtenu dans un troisième exercice où l'on tirait avec des pièces de 15 centimètres contre un ballon captif éloigné de 6,000 mètres et planant à une hauteur ne dépassant pas 400 mètres.

Ces quelques expériences choisies entre nombre d'autres exécutées par nos voisins montrent l'importance que l'Allemagne et l'Italie attachent à la question de l'aérostation militaire et indiquent à nos ingénieurs de Meudon le but proposé à leurs recherches et leurs travaux. La formule classique de notre service en campagne est : « Voir sans être vu ». Pour les aérostiers militaires, elle doit être : « Voir sans être atteints. «

COMMANDANT CH. B.

LES CANONS ALLEMANDS

Au cours de la discussion du budget militaire allemand, le ministre de la Guerre, général von Einem, a affecté un certain dédain pour la nouvelle pièce de canon française, la déclarant trop lourde et semblant lui dénier toute supériorité sur les canons en usage dans les autres armées européennes, notamment, dans l'armée allemande.

Tout le monde ne partage pas en Allemagne l'optimisme du général von Einem.

Voici, en effet, l'opinion d'un colonel prussien, M. Gädke, qui émet dans le *Berliner Tageblatt*, un avis différant sensiblement de celui de son supérieur hiérarchique :

« Il est absolument inutile, sous le prétexte de nous tranquilliser nous-mêmes, d'attribuer tous les défauts possibles au canon des Français, alors que ces derniers sont convaincus de la supériorité certaine de leur matériel d'artillerie sur celui que nous possédons actuellement.

« Notre pièce de campagne actuelle ne permet pas d'exécuter un feu rapide réel; c'est là une chose que l'on ne saurait trop répéter.

« Lorsqu'en 1896 et 1898, nous avons adopté nos canons actuels, nous y avons été poussés par des considérations plus politiques que techniques. En se plaçant exclusivement à ce dernier point de vue, on peut dire que ce nouveau canon a été construit avec trop de précipitation, parce qu'on ne le dota pas de tous les perfectionnements dont l'exécution pouvait dès cette époque être envisagée.

« Naturellement, il aurait encore fallu plusieurs années pour résoudre les questions se rattachant à la construction de ce nouveau canon, et pour faire des expériences plus approfondies; nous aurions, de ce fait, éprouvé un retard qui, en présence de l'armement des autres puissances à cette époque, ne nous aurait porté aucun préjudice. »

Ainsi, de l'aveu même d'un officier supérieur prussien dont la compétence ne saurait être mise en doute, et qui publiait le passage reproduit ci-dessus plus d'un mois avant les déclarations optimistes du général von Einem au Reichstag, le canon allemand est loin de répondre à ce que l'on doit attendre d'une pièce moderne; et, ce qui le prouve encore mieux, c'est l'activité fébrile avec laquelle on procède, dans les polygones prussiens, à l'essai de nouveaux modèles.

Celui sur lequel semblent se porter jusqu'ici les préférences est une pièce de 96, transformée en canon de campagne, avec recul sur l'affût et boucliers.

Une batterie du corps de la garde a été récemment pourvue de canons de ce système et les expériences se poursuivent sans relâche au camp de Dœberitz, tant au point de vue de la conduite de la pièce en terrains variés, qu'à celui du tir. Le canon proprement dit n'a pas été sensiblement modifié ; au moment du tir, il glisse sur un berceau, et est ramené en avant à sa position de « feu » au moyen d'un ressort.

Ces pièces ont été emmenées aux dernières grandes manœuvres et selon toutes probabilités, une décision définitive sera prise prochainement à leur égard.

Rappelons qu'en Allemagne, le matériel d'artillerie, pièces et projectiles, est en grande partie fourni par l'industrie privée : le nom de Krupp, l'inventeur de l'artillerie qui fit ses premiers tirs réels sur les champs de bataille de France, est présent à toutes les mémoires; cependant, l'autorité militaire prussienne a tenu à conserver deux établissements capables d'assurer la construction de ce matériel.

Ce sont la fonderie de canons de Spandau et la fabrique de projectiles de Siegburg, qui sont tout à fait militaires. Il existe en outre, sur le territoire de l'Empire, quatre ateliers de construction destinés à fabriquer et à entretenir tout le matériel d'artillerie, les voitures, le harnachement, les outils et les accessoires nécessaires aux batteries.

Ces ateliers, dirigés chacun par un officier supérieur d'artillerie, sont installés à Spandau, Deutz, Strasbourg et Danzig. Celui de Spandau, où l'on termine les pièces provenant de la fonderie de cette ville, est le plus important. Il occupe, indépendamment du cadre qui est militaire, plus de 2,500 ouvriers civils. Une direc-

tion générale (*Feldzeugmeisterei*), créée en 1898, à la tête de laquelle se trouve un général de brigade ou un général de division, est chargée de tout ce qui concerne l'armement et le matériel de l'armée allemande.

M.

La nouvelle artillerie austro-hongroise

Tandis que la plupart des puissances européennes se déclarent satisfaites de leurs canons en acier, l'Autriche-Hongrie semble pencher vers l'adoption de nouvelles pièces en bronze.

Le métal choisi serait, affirme-t-on, un alliage à base de cuivre fabriqué à l'arsenal de Vienne et connu sous le nom de *schmiedebronze* (bronze forgé). A la suite d'expériences commencées il y a près de sept années, et qui viennent seulement de prendre fin, on aurait adopté pour l'armée impériale une pièce de 75, le calibre de la nouvelle pièce française, mais avec fermeture à coin.

Le modèle de l'affût n'est pas encore définitivement arrêté; deux genres d'affûts sont mis à l'essai: un affût tubulaire ou télescopique, analogue à celui des canons allemands Ehrhardt et un affût à joues. L'un et l'autre peuvent recevoir des boucliers.

D'après l'organe autrichien *Fremdenblatt*, il serait question de renoncer au cuirassement des caissons, les artilleurs austro-hongrois estimant que l'inconvénient du poids des blindages ne serait pas compensé par l'avantage de la protection un peu problématique dont bénéficieraient les servants ou les charges emmagasinées dans les caissons.

Les tubes et les frettes des nouvelles pièces seront usinés par l'arsenal de Vienne; les voitures et affûts proviendront de l'industrie privée. On serait résolu, au ministère de la guerre, à entreprendre la construction de 3,000 pièces de campagne, pour lesquelles on prévoit une dépense de 75 millions de couronnes ou 92 millions de francs.

Le travail durera quatre années.

T.

LES FORCES JAPONAISES

Dans le conflit qui s'est élevé depuis quelque temps entre la Russie et le Japon au sujet de l'hégémonie en Corée de l'un ou l'autre empire, les Russes, fidèles à leur tactique séculaire de temporisation, montrent beaucoup de calme et de sang-froid; ils s'efforcent de retarder l'ouverture des hostilités, convaincus que le temps, ce grand maître, leur sera plus utile qu'une entrée en campagne prématurée. Il n'en est pas de même des Japonais; ils se montrent nerveux, franchement hostiles, et un grand nombre de leurs journaux poussent hardiment le cri de guerre contre le Moscovite, qui s'installe en pays jaune et cherche à précéder le Japon sur la route de Séoul. La guerre peut donc éclater d'un moment à l'autre.

Le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* a dénombré, dans son numéro du 13 Décembre, les forces de la Russie, il va mettre aujourd'hui en regard celles que peut mobiliser l'Empire du Soleil-Levant : une simple comparaison de chiffres permettra de juger si la force réelle du Japon justifie les cris de guerre poussés en ce moment dans les rues de Tokio.

L'armée japonaise organisée aujourd'hui à l'européenne par des instructeurs français d'abord, puis allemands, se compose de 13 divisions dont une de la garde et 12 de l'armée, dans la composition desquelles entrent les trois armes.

L'infanterie peut mettre en ligne 4 régiments de la garde et 48 régiments de ligne : au total 156 bataillons. Dans la cavalerie : 1 régiment de la garde et 16 régiments de ligne forment une masse de 55 escadrons. L'artillerie de campagne mobilise 114 batteries ou 684 pièces. Le génie et le train comptent chacun 13 bataillons. En cas de guerre, l'armée permanente s'accroît de sa réserve, avec ses colonnes de vivres, ses équipages de pont, ses colonnes de munitions d'infanterie et d'artillerie, et ses hôpitaux de campagne.

L'effectif qui, sur le pied de paix, est de 8,000 officiers et 110,000 hommes de troupes passe à 11,750 officiers et 350,000 hommes, grâce aux contingents fournis par l'armée territoriale qui forme à elle seule 104 bataillons, 26 escadrons et 52 batteries. Le nombre total des pièces de campagne mobilisées s'élève à 1,116.

Dans ces chiffres ne sont pas comprises les troupes d'occupation de l'île Formose, soit 12 bataillons d'infanterie, 3 escadrons de cavalerie, 3 batteries et 3 compagnies de pionniers.

La milice nationale qui n'est pas encore complètement organisée doit, concurremment avec l'armée territoriale, assurer la défense de l'Empire sans pouvoir être employée au dehors. Il résulte des dispositions de la loi que, seule, l'armée permanente, c'est-à-dire un peu plus de cent mille hommes, pourrait être opposée aux forces énormes que la Russie, grâce à son transsibérien, accumulerait en quelques mois en Mandchourie et en Corée.

L'infanterie japonaise active est armée du fusil Midji de 6 mill. 5, l'armée territoriale et la milice ont conservé le fusil Mourata de 7 mill. 5. La cavalerie possède la carabine Midji.

L'artillerie de campagne possède un canon d'acier de 75 millimètres du système Arisaka, mais il existe encore un certain nombre de batteries armées des anciens canons en bronze autrichiens du système Uchatius.

A l'exception de certaines peuplades sauvages des îles du Nord, tous les Japonais doivent le service personnel de 17 à 40 ans: ils restent trois ans dans l'armée active, quatre ans et quatre mois dans la réserve, et cinq ans dans l'armée territoriale. Ils sont ensuite classés dans la milice.

Les troupes japonaises sont admirablement disciplinées, leur courage mérite d'être signalé. Pendant les opérations contre la Chine, que termina le traité de Simonos-Aki, plus tard, dans la marche sur Pékin entreprise par les troupes alliées pour délivrer les légations, les Japonais ont fait preuve d'une endurance et d'une vaillance qui ont été soulignées par tous les officiers européens. C'est en grande partie grâce à leur entrain et à leur esprit d'offensive que les résidents assiégés dans la capitale ont pu être sauvés.

Mais, malgré ces qualités incontestables, la disproportion entre les forces russes et japonaises est trop énorme pour que l'issue de la lutte éventuelle en Corée puisse être douteuse; et les amis des Japonais ne peuvent que souhaiter qu'un *modus vivendi* intervienne, qui empêche des troupes également braves de se rencontrer et de s'entr'égorger sur les champs de bataille de la Corée.

E. V.

Le chemin de fer du Yun-Nan

Avant deux ans, la première locomotive française entrera en gare de Yun-Nan-Sen, point terminus de la ligne devant relier la capitale de la province chinoise du Yun-Nan à la ville française de Lao-Kay sur la frontière Nord du Tonkin. Les marchandises d'origine tonkinoise : le thé, l'opium, le sel, les produits de manufactures pourront ainsi être transportés sans transbordement d'Hanoï au cœur même d'une agglomération de douze millions d'habitants, grâce à la voie ferrée Hanoï — Lao-Kay — Mon-tzé — Yun-Nan-Sen, construite exclusivement à l'aide de capitaux français et présentant un développement de 853 kilomètres dont 468 en territoire chinois.

C'est à M. Paul Doumer, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine, qu'il faut reporter tout l'honneur de cette entreprise dont bénéficieront bientôt notre commerce et notre industrie en Extrême-Orient. En 1898, nous avions obtenu de la Chine le droit de construire un chemin de fer de pénétration dans les provinces méridionales de l'empire.

Pour réaliser l'entreprise, il fallait de l'argent, beaucoup d'argent, et les risques à courir





Sous-officier de tirailleurs tonkinois

semblaient considérables. M. Doumer parvint à rallier à ses vues quatre de nos plus grands établissements financiers qui s'engagèrent à constituer une société anonyme ayant pour objet la construction du tronçon Lao-Kay — Yun-Nan-Sen, et l'exploitation de toute la ligne Haïphong — Yun-Nan-Sen.

En 1901, la Chambre et le Sénat ratifièrent la convention passée par le gouverneur général de l'Indo-Chine et les banques françaises. Aujourd'hui les trains circulent entre Hanoï et la frontière Nord du Tonkin. Demain, les travaux de prolongement vont commencer en territoire chinois. Pour qu'aucun mécompte ne vienne arrêter l'essor de l'entreprise, un arrangement a été conclu tout récemment à Pékin par le ministre de France ; en vertu de cette convention qui porte la date du 9 Octobre dernier, nous sommes libres de donner à la voie ferrée du Yun-Nan le tracé qui nous semblera le plus avantageux, à la seule condition de desservir les villes de Lao-Kay-Mong-Tzé et Yun-Nan-Sen.

Cette clause nous permettra de pousser le rail dans les districts les plus populeux, les plus riches en gisements houillers ou métalliques, les plus favorables en un mot à notre expansion industrielle. Une autre clause, non moins importante, a été obtenue par notre ministre à Pékin.

On sait qu'au Yun-Nan, comme d'ailleurs dans presque toute la Chine, l'ordre public n'est pas garanti contre les malfaiteurs isolés, pas plus que contre certains mouvements insurrectionnels ; cela tient à l'absence de toute organisation de police et à l'insuffisance des forces militaires. Pour parer à ces dangers, la compagnie française chargée de la construction du chemin de fer chinois aura le droit d'organiser des milices qui pourront être commandées par des officiers français.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'importance de la clause qui met entre les mains de la France la police de la voie sur un parcours aussi considérable. Les avantages économiques consentis par le Tsong-li-Yamen ne sont pas non plus à dédaigner. Tous les terrains nécessaires sont fournis gratuitement par la Chine qui exempte des droits de douane les matériaux et les machines venant de France. Les terrains appartenant au gouvernement seront livrés immédiatement à la Compagnie ; ceux sur lesquels des particuliers auraient des droits seront remis à mesure des besoins.

La Compagnie est autorisée à embaucher tous les ouvriers qu'elle voudra même non chinois ; elle pourra ainsi utiliser la main-d'œuvre tonkinoise ; elle ouvrira simultanément tous les chantiers qu'elle jugera utiles et aura le droit de construire des embranchements dans les directions qu'elle indiquera.

Cet arrangement fait le plus grand honneur aux diplomates qui l'ont préparé et signé. Il ouvre définitivement le Sud de la Chine aux entreprises industrielles et commerciales françaises.

B.



Un poste français au Tonkin sur la frontière du Yun-Nan



Caporal de tirailleurs tonkinois

L'ARMÉE ITALIENNE

Tout Italien doit, comme le Français, le service militaire personnel. Il n'est admis aucune espèce d'exemption complète du service, pas même en faveur des membres du clergé. Aussi, le nombre des insoumis est-il considérable ; près de 30,000 chaque année qui émigrent en France, en Afrique et dans l'Amérique du Sud.

La durée du service militaire est comptée à partir du 1er Janvier de l'année où les appelés atteignent l'âge de vingt et un ans. Mais, pour des considérations budgétaires, l'incorporation, qui devrait avoir lieu au mois de Novembre, est reportée au 1er Décembre pour les armes à cheval, et au mois de Mars de l'année suivante pour les armes à pied.

La loi de recrutement italienne range les appelés en 3 catégories.

La troisième comprend tous les individus qui font valoir des cas de dispense prévus et

admis ; ces dispensés sont chaque année au nombre de près de 100,000.

Les deux autres catégories comprennent le reste, c'est-à-dire environ 108,000 hommes, qu'un tirage au sort classe en deuxième ou en première catégorie. Celle-ci doit former le contingent de l'armée active, dont l'effectif est voté chaque année par les Chambres. Ce contingent, fort de 65,000 hommes en 1882, s'est élevé progressivement et, aujourd'hui, la deuxième catégorie est supprimée en fait.

Les hommes de la 1re catégorie doivent passer trois ans sous les drapeaux, puis sont mis en congé et y restent jusqu'au moment où ils ont accompli douze ans et demi de service.

Le ministre de la guerre a le droit, avant l'expiration de leurs trois premières années, de les renvoyer par anticipation, s'ils appartiennent aux armes autres que la cavalerie.

Les cavaliers font intégralement leur service de trois ans, mais, par compensation, ne restent dans la position de congé que jusqu'à l'expiration de neuf ans et demi de service nominal. Quant aux sous-officiers et aspirants sous-officiers, ils font cinq ans de service effectif. La durée du service en Italie, quelle qu'elle soit, s'appelle *ferma*.

Tous les hommes en congé sont partagés en deux groupes ; l'un, le plus jeune, est la réserve de l'armée active, l'autre constitue les corps de milice mobile.

La durée respective du service dans ces deux groupes est de six années pour le premier et de trois ans et demi pour le second. A trente-neuf ans révolus, l'Italien est dégagé de toute obligation militaire.

Le budget annuel de la Guerre se monte à environ 190 millions de francs servant à entretenir un effectif moyen de 13,000 officiers et 190,000 hommes de troupe et 42,000 chevaux.

La gendarmerie (les carabiniers) coûte 26 millions, mais n'est pas payée par les fonds de la Guerre. Il en est de même des pensions militaires (37 millions). Sur le pied de guerre, l'armée active, sa réserve et la milice mobile donneraient un effectif de 1,130,000 hommes exercés ; la milice territoriale fournirait encore 500 000 hommes ayant reçu une certaine éducation militaire ; et, parmi les 1,580,000 hommes non exercés mais tombant par leur âge sous le coup de la loi militaire, il serait encore possible d'organiser de nombreuses formations de seconde ligne.

L'infanterie italienne se compose de 48 brigades, 12 régiments de bersaglieri et de 7 régiments alpins, soit au total 346 bataillons, dont 36 de bersaglieri et 22 d'alpins.

Les brigades ne sont pas numérotées mais désignées par des noms particuliers, par exemple : grenadiers de Sardaigne (1re brigade) ; brigade du roi (2e brigade) ; brigade de la reine (6e brigade). Les régiments 1 et 2 sont dits de grenadiers et ne comprennent que des hommes ayant au moins 1 m. 78. Ces corps de géants sont en garnison à Turin et à Livourne.


Infanterie italienne. Tenue de corvée

La cavalerie est composée de 24 régiments dont quatre de lanciers lourds, 6 de lanciers légers et 14 de chevau-légers (cavalleggieri). Chacun porte, outre son numéro, un nom purement géographique, sauf : le deuxième, qui s'appelle Royal Piémont ; le 10e, Victor-Emmanuel II ; le 23e, Humbert Ier et le 19e régiment, dit des Guides.

C'est, au total, une masse de 144 escadrons. Le corps des carabiniers royaux qui fait fonction de gendarmerie en temps de paix est chargé des escortes au moment de la mobilisation.

L'artillerie de campagne se compose de 25 régiments fournissant 207 batteries à 6 pièces pour l'armée active et 78 batteries de milice, en tout 1,710 canons. Il existe, en outre, 22 brigades d'artillerie de côte et de forteresse.

Les troupes du génie comprennent 5 régiments et une brigade des chemins de fer.

Les régiments 1 et 2 sont dits de sapeurs ; le 3e est dit de télégraphistes ; le 4e, de pontonniers ; le 5e, de sapeurs mineurs.

La brigade des chemins de fer, forte de six compagnies, exploite en temps de paix la ligne


Les « carabinieri »


Officiers de cavalerie italienne en partie de chasse

ferrée de Turin à Torre-Pellice, sur une longueur de 50 kilomètres. Enfin, un corps d'officiers dit des officiers de forteresse, choisi parmi les officiers du génie et de l'artillerie un peu fatigués par le service actif, joue dans les places fortes un rôle analogue à celui de notre ancien état-major des places.

En cas de mobilisation générale, l'armée italienne formerait vraisemblablement 12 corps d'armée de 24,000 fusils, 720 sabres et 96 canons chacun. La cavalerie indépendante serait représentée par 3 divisions avec chacune 2 batteries à cheval.

12 divisions de milice mobile constitueraient le deuxième échelon de l'armée mobilisée.

Enfin, les règlements italiens prévoyant la constitution d'un grand quartier général et de quatre quartiers généraux d'armée, on peut admettre qu'en cas de guerre, c'est en quatre groupes que seraient réparties toutes les forces dont peut disposer l'Italie.

G. M.

DEPUIS CHRISTMAS !...

Conte de Noël

Ils avaient eu, pour Noël, permission de rester à terre. On avait fortement fêté la fête dans le « cabaret du Manomètre », un débit de la rue de la République, à Toulon, avec pour enseigne un matelot qui, dans un canot à vapeur, contemple anxieusement le manomètre de sa chaudière.

Pour sûr, il avait dû monter haut cette nuit-là, s'il avait marqué la pression chez les consommateurs. Demain, en rentrant à bord du *Saint-Louis*, on aurait la tête vide et les jambes molles. Mais bah! on se raidirait en passant à la coupée devant le capitaine d'armes.

Ça n'était pas par exemple comme ce failli bleu de Le Gludic, qu'il avait fallu emporter ivre-mort, saoul perdu. Sacrée mauvaise graine ! ça n'a jamais perdu de vue la côte de France et ça veut tenir tête aux anciens. Aussi quelle biture !

Mais pour eux : Reboul, de Marseille, et Kerbras, du Conquet, ils en avaient vu bien d'autres et sous toutes les latitudes.

Ils en avaient aussi bu bien d'autres. Et, partie de reflexions peu charitables sur la honte de Le Gludic, la conversation s'égarait à travers la fumée des pipes parmi des souvenirs de noces au *tchoum tchoum*, à Saïgon, au *Sangara* sur la côte d'Afrique.

En sa qualité de Marseillais, ce fut naturellement, au début, Reboul qui conta les meilleures, ce qui ne laissait pas que d'humilier son camarade.

— C'est égal, mon vieux, fit soudain Kerbras, tu dis avoir vu des hommes saouls, mais je parie que tu n'en as jamais vu un comme l'Anglais de Takou, qui l'était resté six jours de rang.

— Pas moins, dit Reboul, en clignant de l'œil, que j'en ai vu quelques-uns qui l'étaient bien, mais va, collègue, file ton grelin, je t'écoute.

Et pour écouter mieux, il vida le verre de cidre — une tournée de Kerbras — qui était devant lui, tout en grognant contre ces sacrés Bretons, « qui font de la boisson qui n'a goût que d'eau ».

— [illegible], voilà, conta Kerbras. Pendant la guerre de Chine, nous étions dix avec un aspirant, dans l'ancien fort chinois de Takou, celui dont les obus du *Lion* avaient fait sauter la poudrerie. Avec nous, il y avait des soldats russes, de bons garçons, mais avec qui on ne pouvait pas se comprendre, sauf pour boire ensemble, bien entendu parce que c'est naturel, on n'a pas besoin de parler.

Il faisait un froid ! Brr... rien que d'y penser, j'ai l'onglée. Autour de nous tout était sous la neige et la glace. A droite, il y avait le village chinois, à gauche une espèce d'usine avec des machines et des bassins où on répare les navires l'été.

On faisait la faction sur un grand perchoir, un *mirador* qu'on appelle. Avant l'hiver, il y avait eu là un projecteur électrique pour faire des signaux avec notre escadre, mais pour le moment, les bateaux étaient tous partis à cause de la glace, qui prend le fleuve et la mer jusque très loin.

On n'avait plus rien à faire, rien qu'à bien veiller parce que avec les Chinois on ne sait jamais. C'est vrai qu'on venait de leur donner une bonne frottée pour leur apprendre et que maintenant ils vous faisaient des tas de salamalecs en frappant la terre avec leur tête. Mais ils sont si traîtres.

Justement, le lendemain de Noël, vers dix heures, c'était mon tour de faction. J'étais là-haut sur le mirador à frapper du pied pour tâcher de me échauffer et je regardais le camarade russe qui montait la garde à l'autre bout du fort, enveloppé dans son manteau vert.

Tout d'un coup : tzzz !... Ma Doué, que je dis, qu'est-ce que c'est que ça ? Puis encore tzzz... tzzz... tzzz...

Mais c'est des balles ! quel est le failli chien de boxer qui me tire dessus ?

J'appelle le quartier-maître, il me dit que je suis fou.

Pourtant, je sais peut-être bien ce que c'est, des balles. Au Gabon, avec les Pahouins ; au Tonkin, contre les pirates, et encore à Tien-Tsin. Six mois avant j'en avais eu mon compte, mais le quartier-maître ne voulait rien entendre.

« Monte un peu alors, que je lui dis, et tu verras. »

Il monte et il entend ; il va appeler notre officier, qui envoie chercher l'officier russe, mais pendant ce temps tout cesse.

Seulement, le lendemain à la même heure, ou à peu près, ça reprend. C'était Laurent, qui était de faction ou Toulic, je ne me rappelle plus. Il se met à crier qu'on nous attaque, ça fait tout un branlebas et cette fois il n'y avait pas d'erreur, une balle était venue s'enfoncer dans le bois du mirador.

Le Russe se met en colère, il envoie prendre le chef du village, un vieux vilain sale Chinois, mais très riche, il paraît, et il lui explique qu'il y a des pirates quelque part autour du fort, qu'il est responsable et qu'on va lui couper le cou s'il ne dit pas où ils sont.

Le vieux se jette à terre, il pleure, il dit que ce n'est pas vrai, que tout le pays est tranquille. Bref, on le met en prison comme otage, qu'il dit l'officier.

Le lendemain, et toujours à dix heures, on tire encore. Le Russe recommence avec le chef de village : qu'il va le pendre, le fusiller... le pauvre vieux n'en menait pas large, mais toujours il disait qu'il n'y avait pas de pirates.

Alors on l'attache sur le mirador pour qu'il entende les balles et qu'il voie que c'est pas des contes qu'on lui fait.

Et voilà que ça dure encore pendant trois jours, toujours entre dix heures et dix heures et demie, pas plus longtemps. L'officier russe aurait eu vite fait de tuer le vieux Chinois, mais notre lieutenant à nous ne voulait pas parce qu'il disait que s'il était complice, il aurait déjà parlé, car les Chinois sont des lâches.

Mais ça avait mis tout le monde en l'air. On se demandait si nous allions être attaqués. Le bateau russe, le *Bobr*, qui était resté à sec dans un bassin, avait envoyé des marins de renfort avec un capitaine. Notre officier ne croyait toujours pas le Chinois coupable, mais le capitaine russe, qui était son supérieur, avait décidé que si le 1er Janvier on tirait encore, on le pendrait en dehors de la muraille pour servir d'exemple.

Moi, ce vieux me faisait de la peine. Il avait une bonne tête autant qu'un vilain magot peut en avoir une.

Le 1er Janvier au matin, je demande au lieutenant la permission d'aller au village acheter quelque chose pour la fête.

— Fais bien attention qu'il me dit et surtout ne t'écarte pas.

Mais j'avais mon idée. Je file tout de suite en me cachant vers l'usine qui appartenait à des Anglais et je me mets derrière une maison en ruines.

A dix heures, dans un petit jardin devant la porte de la maison, j'entends pan ! un coup de fusil. Puis deux, trois, quatre. C'était de là qu'on tirait.

Je cours au fort. J'arrive au moment où l'on préparait la corde pour pendre le Chinois.

— Lieutenant, que je crie, c'est les Anglais qui nous tirent dessus !

— Tu es saoul, Kerbras, qu'il me dit, tu vas aller en prison pour t'apprendre et puis je ne te laisserai plus aller au village tout seul.

— Lieutenant, si je suis saoul, vous me ferez ce que vous voudrez. Mais venez avec moi et dites qu'on ne pende pas le Chinois, il n'est pas fautif.

On arrête de hisser l'homme sur le rempart, déjà il avait la corde autour du cou. Mon officier, le Russe avec quatre hommes me suivent.

Je les amène au petit jardin, je les fais se cacher. Nous n'attendons pas longtemps. Pan ! pan ! pan !

Alors mon lieutenant se met à jurer, le Russe dit quelque chose dans sa langue que je ne comprends pas, mais je pense qu'il devait jurer aussi. Il casse à coups de pied la barrière en bambou, nous entrons. Nous trouvons un grand Anglais rouge habillé comme ils sont le soir à dîner, en *smoquingue* qu'ils appellent. Il avait un beau pardessus de fourrures, une belle chemise, mais toute fripée, un grand col et tenait un fusil à la main.

Devant lui il y avait une bouteille vide pendue à un arbre.

— Aoh ! qu'il fait, j'avais parié de passer la balle par le cou de la bouteille, mais je peux seulement pas toucher la bouteille. Bonjour ! voulez-vous boire ?

Et il rentre dans la maison où il y avait un lit défait et bien vingt bouteilles de gin vides par terre.

Le Russe allait l'étrangler. Mais mon officier l'a retenu. Il parle avec l'Anglais, un employé de l'usine qu'on avait laissé là pour la garder. Il était saoul comme la bourrique à Robespierre.

Alors voilà qu'il nous raconte que le soir de Christmas, comme ils appellent Noël, il a fait la fête avec d'autres Anglais et il a parié de casser avec une balle le fond d'une bouteille en passant par le goulot sans le toucher. Il s'exerçait, mais comme il faisait très froid, il avait été obligé de boire un peu pour se réchauffer et il craignait peut-être de ne pas être tout à fait assez solide pour recevoir les messieurs étrangers.

C'étaient les balles de ce goddam que nos factionnaires entendaient siffler. Le Russe voulait le mener en prison. Ça l'a un peu dégrisé. Mais, comme il lui répétait toujours : « Depuis six jours !... depuis six jours !... »

— Aoh ! comment depuis six jours ? Quel jour est-ce aujourd'hui ?

— Le 1er Janvier, bougre d'idiot, qu'il dit l'officier russe.

— Le 1er Janvier ! mais alors je suis comme ça depuis Christmas !

Il était saoul depuis Noël !...

Je ne sais pas comment ils se sont arrangés entre eux. Mais le vieux chef du village, lorsqu'il a su que je lui avais évité d'être pendu, m'a fait dîner chez lui, un *tche fan* comme ils disent.

Mon vieux, il y avait des danseuses, des chanteuses et puis des liqueurs qu'ils font avec le riz, sans compter du bon vin qu'il avait fait venir exprès des boutiques européennes de Tien-Tsin.

Je te promets qu'à la fin du frichti, il y avait du vent dans les voiles. C'est vrai aussi qu'il me devait bien ça.

A. Z.

ANCIENS SOLDATS

« Le Burnous »

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS SPAHIS

L'assemblée générale annuelle de l'Association amicale des anciens spahis « le Burnous », comprenant tous les anciens de l'arme ayant servi en Algérie, Tunisie, Soudan, Sénégal, Sahara, a eu lieu vendredi 18 Décembre, à l'Union des sociétés régimentaires.

Après la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale de 1902 et l'admission de nouveaux membres, le président, dans son rapport moral annuel, a retracé le chemin parcouru par l'Association, pendant le dernier exercice.

Au cours de cette année, de nombreux camarades sont venus grossir l'effectif de la Société, prouvant ainsi combien l'esprit de corps est resté vivace au cœur de ceux ayant eu l'honneur de porter le burnous.

Grâce à la marche ascendante et continue du groupement, la situation financière se traduit par un excédent de recettes qui n'avait jamais été encore atteint, et qui fait bien augurer de l'avenir. De plus, de nombreux avantages moraux et matériels ont été obtenus pour tous les membres de l'Association, et c'est ainsi que, grâce au « Burnous », les anciens spahis libérés, sans travail, en 1903, ont pu être pourvus d'emplois et secourus.

Cette œuvre, fondée en 1899 et basée sur la camaraderie militaire, la plus égalitaire qui soit au monde, répond à un véritable besoin : s'unir pour s'aider !

A l'issue de la séance, il a été procédé aux élections annuelles. Voici la composition du comité pour 1904 :

Président : M. le lieutenant de cavalerie P. Fabre, 2e spahis.

Vice-président : M. A. Cochin, 1er spahis.

Secrétaire : M. Carrot, 4e spahis.

Secrétaire-adjoint : M. Perrin, 4e spahis.

Trésorier : M. Besuchard, 3e spahis.

Trésorier-adjoint : M. de Laborderie, 3e spahis.

Ajoutons que, par décision ministérielle du 18 Octobre 1901, MM. les officiers de l'armée active ayant servi aux spahis, sont autorisés à faire partie du comité d'honneur du « Burnous ».

INFORMATIONS

France

Réformes au ministère de la Guerre. — Le ministre de la Guerre vient de décider la suppression, dans ses bureaux, des secrétaires militaires. L'effectif de ces soldats sera réduit d'un quart dans le plus bref délai ; les trois autres quarts disparaîtront dès la promulgation de la loi sur le service de deux ans.

Si la mesure est jugée indispensable, ces secrétaires militaires seront remplacés par des expéditionnaires civils, mais pour en réduire le nombre le plus possible, et pour gagner du temps, on supprimera les écritures reconnues superflues ; les notes de bureau à bureau seront remplacées par des communications téléphoniques ; on fera un usage général des machines à écrire, et les garçons de bureau seront employés à la confection des fiches et des répertoires alphabétiques.

La mission du général Perreaux. — Le général de brigade d'infanterie coloniale Perreaux, nommé au commandement supérieur des troupes de l'Afrique occidentale, a pour mission d'organiser la défense du point d'appui de Dakar (Sénégal) de veiller à la sécurité des territoires compris entre le Sénégal, le lac Tchad et l'embouchure du Congo, de préparer la liaison de ces territoires avec le Sud algérien et d'organiser des réserves indigènes grâce auxquelles les effectifs réguliers pourraient être ultérieurement réduits.

Acte de dévouement. — Le maréchal des logis Beauchamp, du 17e d'artillerie, a été cité à l'ordre du jour de son corps, pour avoir, au péril de ses jours, sauvé un homme en train de se noyer dans l'Oise. Le maréchal des logis Beauchamp sera proposé pour une médaille de sauvetage.

Cercle de garnison. — Un cercle de garnison vient d'être créé à Bourges. Tous les officiers de l'armée active en sont membres de droit. On étudie la question de l'admission des officiers de la réserve et de l'armée territoriale par analogie avec ce qui a lieu à Paris et dans les grandes villes de province.

L'eau potable des troupes. — L'académie de médecine consultée par le ministre de la Guerre sur la question des eaux potables à distribuer à la troupe a émis l'avis que :

1° Toutes les garnisons doivent être pourvues d'une eau de source pure, bien captée, bien protégée, bien surveillée ;

2° Si ces conditions sont remplies, il est inutile de recourir à un procédé quelconque de stérilisation de l'eau, si ce n'est d'une façon temporaire, en cas d'accident ;

3° Sans renoncer aux filtres qui rendent de grands services quand ils sont bien entretenus et bien surveillés, il y a lieu de multiplier à titre d'essai l'emploi des stérilisateurs par la chaleur en prenant toutes les précautions pour restituer et conserver toute sa fraîcheur à l'eau stérilisée.

Cours d'adultes. — Le général Rau, commandant le 8e corps à Bourges, vient d'autoriser tous les militaires de la garnison à suivre les cours organisés dans les écoles de la ville, les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, de 8 heures à 9 hures du soir. Les chefs de corps devront donner aux sous-officiers et hommes de troupes toutes les permissions nécessaires ; les fournitures de bureau et livres seront fournis gratuitement par les organisateurs des cours.

Le caporal Victor Hugot. — Celui qui porte ce nom à consonance glorieuse vient de recevoir la médaille militaire. Assailli en plein désert oranais par un contingent de cavaliers indigènes, il résista plusieurs heures à l'arme blanche, bien que n'ayant avec lui que quelques soldats de la légion étrangère, et parvint à mettre ses adversaires en déroute, après leur avoir tué le tiers de leur effectif. Il fut lui-même grièvement blessé.

Pour nos soldats malades. — M. Bellan, syndic du conseil municipal de Paris, a fait prendre en considération un vœu tendant à ce que le quart de place en chemin de fer fût accordé aux parents peu aisés, lorsqu'ils demanderaient à aller assister leurs enfants gravement malades dans un hôpital militaire.

Contre l'alcoolisme. — Le général Passerieu, commandant le 10e corps d'armée, à Rennes, a donné l'ordre de traduire en conseil de guerre les militaires reconnus coupables d'ivresse manifeste sur la voie publique.

Prix de tir. — Le sergent-major Schilte, du 2e tirailleurs algériens, a obtenu le prix d'ensemble du cours de tir des sous-officiers, au camp de la Valbonne.

La cavalerie du Congo. — Un décret réorganise l'escadron de cavalerie indigène du Congo. Il le renforce de deux sous-officiers français et de quatre maréchaux des logis indigènes. Le nombre des brigadiers et cavaliers indigènes variera de quatre-vingts à cent vingt-cinq hommes. Les deux lieutenants auront droit chacun à deux chevaux.

Etranger

ALLEMAGNE. — Des grandes manœuvres de siège ont eu lieu ces jours derniers autour de Metz. Un corps d'investissement constitué par des troupes de Lorraine a attaqué le nouveau fort « Lothringen ». On a expérimenté des tourelles mobiles blindées qui n'ont donné que des résultats médiocres.

ANGLETERRE. — Le colonel anglais Hope vient d'inventer une nouvelle poudre sans fumée à laquelle il a donné le nom de *velocite*. D'après l'inventeur, cette poudre serait absolument stable et beaucoup plus énergique que la poudre anglaise actuelle.

AUTRICHE-HONGRIE. — La gendarmerie austro-hongroise vient d'être pourvue d'une nouvelle cartouche pour les cas de troubles. Cette cartouche, analogue à celle en usage dans la gendarmerie belge, a une puissance de pénétration très inférieure à la cartouche de guerre. On évitera ainsi de blesser au loin des passants inoffensifs.

BULGARIE. — L'armée bulgare est sur le point d'être réorganisée. Elle comprendra désormais neuf divisions au lieu de six. Les nouvelles unités créées auront leur quartier général à Tirnovo, Iamboli et Dubnitza.

CHINE. — Un hôtel des postes français et un hôpital franco-chinois viennent d'être inaugurés à Canton. En reconnaissance des subventions accordées à ces établissements par M. Doumer, alors qu'il était gouverneur général de l'Indo-Chine, l'hôpital a reçu le nom d'hôpital Doumer.

SUISSE. — La Confédération helvétique étudie un projet de réorganisation de toute son artillerie de campagne. Celle-ci comprendra 72 batteries à 4 pièces de 75, approvisionnées à 800 coups. La dépense s'élèvera à 1 million de francs.

ROUMANIE. — L'Institut cartographique de Bucarest prépare une revision générale de la carte d'état-major du royaume. Les éditions définitives seront au 1/100,000 et au 1/200,000. On supprimera sur ces cartes tous les détails cadastraux inutiles pour l'exécution des opérations militaires.

LES CHASSEURS VOSGIENS

Sur les trente bataillons de chasseurs à pied existant actuellement dans l'Armée française, quatre font partie de la 41e division, autrefois division des Vosges, et que certains, faisant allusion non seulement à la nature du sol de cette partie de la frontière, mais aussi et surtout à la valeur, à l'endurance, à l'entraînement des troupes qui la composent, ont surnommée la division de granit.

Deux de ces bataillons, portant les nos 3 et 10, sont en garnison à Saint-Dié ; les autres, 5e et 15e, sont en garnison à Remiremont.

L'histoire d'autrefois des bataillons vosgiens est très simple et très courte, comme celle des autres bataillons de l'arme : partout où il a fallu combattre, vaincre, ou mourir pour le pays, on a rencontré des chasseurs, et peu de corps de troupe peuvent faire flotter un étendard dans les plis duquel flamboient de pareils titres de gloire : Isly, Sidi-Brahim, Sébastopol, Solférino, Extrême-Orient, Madagascar.

En outre, c'est le sergent Garnier, du 10e bataillon, qui, en enlevant un drapeau aux Autrichiens à la bataille de Solférino, a fait décorer l'unique drapeau des chasseurs ; et c'est le 3e bataillon qui, au début de la journée de Rezonville, a détruit la cavalerie prussienne nous chargeant avec furie.

Après l'année terrible, on voulut supprimer les bataillons de chasseurs ; c'est alors que parut la fameuse « Protestation ».

Nous sommes trente mille braves
Au képi sombre, au manteau bleu,
Et nous voyons même les zouaves
Derrière nous courir au feu.

. . . .

Si vous tenez au drap garance
Qui coûte autant sans valoir mieux,
Notre sang versé pour la France
Rougira nos pantalons bleus.

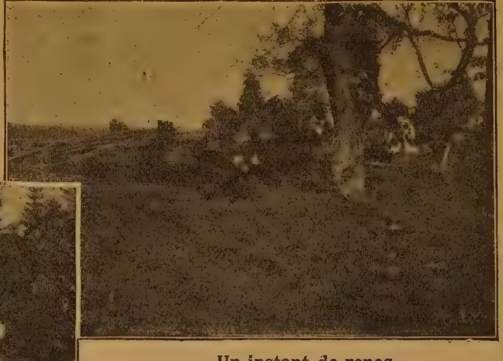
. . . .

On écouta ; on applaudit ; les chasseurs restèrent. Ils sont actuellement répartis sur toute notre frontière, de la mer du Nord à la Méditerranée, sauf un bataillon qui tient garnison à Vincennes. Occupons-nous aujourd'hui des bataillons qui veillent, l'arme au bras, en face du fossé creusé naguère par le sabre du vainqueur sur la crête de nos montagnes vosgiennes.

Chacun connaît cet uniforme sobre et sévère :

capote bleue, pantalon et képi bleus avec passepoils jonquille. Comme les alpins, les chasseurs vosgiens portent sur leur sac, indépendamment du chargement réglementaire, les piquets et la toile de tente qui leur serviront, le cas échéant, à se construire un léger abri.

Les côtes sont dures, escarpées; pendant l'été, la chaleur est accablante, dans les longues et étroites vallées; en hiver, c'est le froid rigoureux, la pluie, la neige. De là, nécessité de n envoyer aux bataillons vosgiens que des jeunes gens appartenant à des recrutements spéciaux, habitués à subir toutes les intempéries, ayant des poumons solides, et familiarisés déjà, autant que possible, avec les marches pénibles. C'est du Jura, du Rhône, du plateau central, de la Bretagne et de Paris qu'arrivent les recrues pendant les tristes journées de Novembre.



Un instant de repos



Dans les sapinières des Vosges

D'abord dépaysées, la franchise de l'accueil les rassure vite et leur redonne leur aplomb; les anciens leur communiquent leur entrain; le travail peut commencer utilement. Ce qui fait la force des chasseurs, c'est l'esprit de corps. De même qu'autrefois un grenadier, qui portait le bonnet à poil, était tenu de mieux se battre qu'un simple voltigeur, de même, aujourd'hui, le chasseur à pied aura à cœur d'être plus discipliné, plus propre, plus leste et meilleur tireur que le troupier d'un régiment, par cela même qu'il est chasseur.

C'est donc à son amour-propre que ses chefs s'adressent, et ils obtiennent des résultats merveilleux.

Le chasseur, qui portera le bouc par tradition, sera examiné par le major, dès son arrivée au bataillon, en présence de ses officiers, qui noteront chaque particularité, et qui se rendront compte de la manière dont ils dirigeront l'éducation militaire de celui qu'on leur confie, afin de l'amener, dans un minimum de temps, à atteindre l'entraînement voulu.

Puis commence, occupant une large place dans les exercices journaliers, l'enseignement progressif de la gymnastique, qui développe les muscles, élargit la poitrine, donne de l'assurance et de la confiance. Les officiers sont là, qui savent ce que l'on peut exiger de chacun, et qui l'exigent; ils président aux jeux de barres ou de ballon avec le zèle qu'ils apportent à diriger une séance de tir ou un service en campagne; ils causent avec leurs hommes, entretiennent leur courage et le relèvent au besoin. La recrue s'habitue vite à cette surveillance qu'elle sent n'être que de la sollicitude; de là, peu ou pas de carottiers.

Le soir, après un bon et copieux repas, des conférences sur des sujets étrangers à l'armée rassemblent souvent les hommes autour d'un de leurs officiers. Celui-ci leur parle d'agriculture, d'électricité, ou encore, puisqu'il a devant lui de grands enfants qu'il faut instruire et amuser



Sous la tente. Un lecteur du « Petit Journal »

à la fois, il les intéresse avec un phonographe, en faisant des projections ou en organisant un concert.

Tous les exercices sont conçus et exécutés en vue de la guerre: si l'alerte est donnée, de nuit comme de jour, les compagnies doivent être prêtes à partir une heure après la sonnerie; chaque fois que l'on sort du quartier, les précautions réglementaires sont prises comme si l'on pouvait se trouver en présence de l'ennemi.

Inutile de dire que le tir est en grand honneur; mal utiliser son arme est une honte que rien ne peut effacer.

Quand la neige interdit aux recrues l'accès de la montagne, les officiers et quelques anciens font au loin des excursions en raquettes ou en skis, mais c'est surtout en été que les chasseurs, chaussés de leurs bons souliers à gros clous, entreprennent les longues marches de 40, 50 kilomètres et plus... C'est une fête pour tous que d'aller pour la première fois à la frontière! On se le dit dans les chambrées; et lorsqu'on est enfin devant le poteau aux couleurs étrangères, le chef montre à ses hommes la plaine d'Alsace qui s'étend jusqu'au Rhin; il leur parle du passé; il trouve en son cœur la parole simple et forte qui remue et qui étreint. Ce jour-là, pour revenir à la caserne, les rangs sont silencieux; les plaisanteries ne trouvent pas leur écho habituel; les chasseurs s'avancent, tout pensifs...

Indépendamment des marches presque journalières, les bataillons effectuent tous les ans des reconnaissances de quinze à vingt jours dans les Vosges. On amène ainsi les chefs à



Le général KOUAN-CHI-KAI, récemment promu généralissime des troupes chinoises, et ses deux aides de camp

L'uniforme revêtu par le nouveau généralissime est emprunté à la garde-robe d'un de ses ancêtres, fameux général de la dynastie des Min


Au poteau frontière qui marque la limite entre la France et l'Alsace

connaître toute la montagne, du Donon au Ballon d'Alsace, et l'on donne aux hommes une force de résistance extraordinaire. Tantôt les bataillons vont vivre quelques jours sous la tente, à Gérardmer; tantôt ils parcourent par petits groupes un secteur déterminé... C'est pour tous une période pleine de charmes; on est en plein air; on se sent plein d'indépendance; on cueille la myrtille (brimbelle) sur les chaumes dénudés battus par le vent; c'est un peu la vie de campagne, où l'on fraternise, où l'on vit chacun pour tous et tous pour chacun.

Puis viennent les manœuvres de Septembre, et lorsqu'au moment du départ le chef dit au revoir à ceux auxquels il s'est consacré tout entier, et dont il a formé non seulement le corps, mais aussi l'intelligence et le cœur, ils peuvent se dire, le simple chasseur et l'officier, en se serrant la main et en croisant loyalement leurs regards : « Nous n'avons ni l'un ni l'autre perdu notre temps ; nous devons nous en réjouir; nous pouvons en être fiers. »

GABRIEL AMULIER.

CHOSES ET GENS DE LA MER

L'œuvre entreprise par le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial*, est avant tout une œuvre de vulgarisation. Or, s'il est un sujet où la vulgarisation s'impose, c'est assurément celui qui a trait aux choses de la mer et aux gens qui ont voué leur existence à cet élément attirant.

On connaît peu, en France, cette partie si importante et si intéressante de l'activité humaine, la *vie sur l'eau* : il n'en est point cependant qui mérite mieux la sympathie générale.

Nous nous efforcerons ici de combler cette lacune de notre éducation nationale, persuadés que nous ferons œuvre utile et qu'en faisant mieux connaître les choses et gens de la mer, nous les ferons mieux aimer.

MATHURIN.

Le sauvetage du torpilleur 263

Nos lecteurs se souviennent qu'au cours de récentes manœuvres, exécutées sous la haute direction de M. le vice-amiral Fournier, membre du conseil supérieur de la Marine, le torpilleur *263*, de la défense mobile de la Corse, s'échoua, dans des conditions particulièrement critiques, dans les environs d'Ajaccio.

Un matériel considérable, envoyé immédiatement de Toulon, fut employé au sauvetage du *263*; le personnel de la défense mobile collabora aux opérations de renflouement avec un entrain remarquable; tous les efforts furent infructueux. Après avoir été, treize jours durant, ballotté par la mer, le malheureux petit navire finit par se crever sur les rochers, proche de l'endroit où son commandant avait laissé tomber l'ancre dans des circonstances qu'il n'est pas inutile de rapporter, car les informations publiées jusqu'à présent à cet égard sont toutes plus ou moins erronées.


Le « 263 », soutenu par ses allèges, est amené au dock d'Ajaccio

Après un exercice d'attaque à l'entrée de la baie d'Ajaccio, le contre-torpilleur chef de groupe donna l'ordre aux torpilleurs de se rendre au mouillage de la Parata, ordre qui fut immédiatement exécuté. A ce mouillage, se trouvaient déjà deux torpilleurs n'ayant pas pris part à l'exercice. Le temps était beau et la nuit assez claire permettait de voir distinctement les marques du mouillage.


Le torpilleur renfloué

Le *263* crut pouvoir aller mouiller plus près de terre que les deux torpilleurs déjà ancrés et passa entre ces deux derniers. Dans cette partie de la côte de Corse, les fonds montent assez brusquement; de douze mètres, ils passent à dix mètres, puis à huit mètres; on se trouve alors à une distance raisonnable de la côte pour laisser tomber l'ancre en toute sécurité. Les instructions nautiques prescrivent, d'ailleurs, de mouiller par ces fonds, situés à deux cents mètres de terre environ : le commandant du *263* ordonna de mouiller quand la sonde accusa quatre mètres de fond; et ce, afin de ne pas


Le torpilleur « 263 » échoué à l'entrée de la baie d'Ajaccio

gêner l'évitage des deux torpilleurs voisins. Il était trop tard; la houle chassa le torpilleur sur les récifs.

Le torpilleur *261* essaya de porter secours au *263*, en tentant de le remorquer par l'arrière; ses efforts furent infructueux; le remorqueur *Utile*, envoyé de Toulon, ne fut pas plus heureux. Il fallut débarquer du *263* tout le matériel mobile : on accosta ensuite au bâtiment quatre allèges; on soulagea hors de l'eau la partie avant, dont on vida les compartiments étanches, et l'*Utile* remorqua l'ensemble jusqu'à la cale de halage d'Ajaccio, sur laquelle est actuellement hissé le *263*.

L'ensemble des opérations du sauvetage fait autant d'honneur à ceux qui les ont dirigées qu'à ceux qui les ont exécutées; c'est aux uns et aux autres que la Marine doit d'avoir conservé une des meilleures unités de la défense mobile de Corse, dont une inexplicable malchance a voulu que le sort fût un instant compromis.

G. P.

CAUSERIE MARITIME

Le sous-marin au temps jadis

Le sous-marin, cet engin redoutable et mystérieux encore pour beaucoup de gens, est, on le sait, fort à la mode depuis quelques années. Savants, ingénieurs et littérateurs à l'imagination ardente semblent s'être donné le mot pour accroître sa puissance technique ou sa force morale.

Formé, comme il l'est, par l'assemblage de machines plus ingénieuses les unes que les autres, créées par le génie des savants modernes, il doit sembler à beaucoup de personnes ce que nous prendrons la liberté d'appeler « un enfant du siècle ».

Et cependant, il y a bien des générations que l'homme cherche à résoudre ce difficile problème de la navigation sous-marine!

Il est, en effet, question déjà, dans de vieilles chroniques, de navires fabuleux allant sous l'eau.

Ainsi, dans un ouvrage devenu très rare, datant de 1560 et intitulé : *Mœurs et façon de guerroyer des nations septentrionales*, par Olaüs le Grand, Goth, archevêque d'Upsal, on lit :

« Ceux qui partent du port de Vestrabord, en Islande, pour aller en Gruntland (Groenland? du « Grande terre », la Norvège?) rencontrent, au milieu de leur voyage, une grande roche en mer, fort haute, appelée Utisark. Or, en Gruntland, y a des corsaires, lesquelles se servent de nasselles et vaisseaux faits de cuir, pour aller là où ils veullent, *tant sus l'eau, que par sous l'eau*, et par ce moyen s'en vont percer et faire de grans trous en la sentine (la cale) des navires des marchans passans. L'an 1550, je vis deux de ces nasselles ou esquifs de cuir, en l'église cathédralle d'Arsloë, conquises par le roi Haquin passant avec ses navires de guerre le long de la marine de Gruntland, sus des corsaires qui tachoyent, par leur méchanceté, à mettre ses vaisseaux à fond. Or, les habitans de ce païs là font ordinairement un grand butin sur les marchans passans par le moyen de ces petites barques de cuir *avec léquelles ils vont jusques sous les grands naufs*, qu'ils persent avec des tarières pour mettre l'eau dedans et les mettent incontinent au fond. »

Nous n'épiloguerons pas sur ces singuliers navires qui devaient être tout simplement les saïques ou kayats dont se servent encore les Esquimaux, et nous citerons un projet de bateau sous-marin imaginé quelques années plus tard, dans ses *Devises et inventions*, par un savant anglais, William Bourne.

Il proposait tout simplement de construire une barque solide, fermée hermétiquement, à sa partie supérieure, par un pont étanche. Les flancs de cette barque seraient percés de nombreux trous communiquant avec deux poches extérieures faites en cuir. Ce cuir pourrait être repoussé à l'extérieur, ou ramené contre les flancs du bateau, de façon à changer le déplacement de celui-ci et lui permettre, par suite (puisqu'il conserverait le même poids) de plonger ou de remonter à la surface à volonté. On avouera que l'idée était ingénieuse.

Mais bientôt devait se passer un événement qui doit faire date dans l'histoire de la navigation sous-marine.

Boyle, dans son ouvrage *Opera Omnia*, raconte que de nombreuses personnes dignes de foi lui ont affirmé avoir vu le Hollandais Van Drebbel, un des esprits les plus éclairés du dix-septième siècle, descendre, en 1624, au fond de la Tamise, *en compagnie du roi d'Angleterre Jacques Ier*, dans un navire construit d'après les principes de W. Bourne. Ce navire était, de plus, muni de rames aves lesquelles le navire put naviguer « de Westminster à Greenwich ». Boyle rapporte même avoir été en rapport avec un mathématicien qui aurait connu un des hommes de l'équipage du sous-marin. Le savant Harsdoffer reproduit également ce récit, en le confirmant.

Ainsi, il y aurait trois cents ans déjà que le problème de la navigation sous-marine aurait été résolu!

Du reste, peu d'années après, en 1634, un ecclésiastique français, le Père Mersenne, produisit un remarquable travail dans lequel, traitant à fond un projet de sous-marin, il préconisait l'emploi d'une coque métallique, de ventilateurs, de hublots pour l'éclairage, de canons à fermeture automatique permettant de tirer sous l'eau, etc.

Faisons remarquer encore que ces questions se traitaient au commencement du dix-septième siècle!

On peut d'ailleurs constater, par les documents de l'époque, combien cette question intéressait les esprits éclairés, car, en 1692, le célèbre Papin, ami de Boyle, fit, avec le concours du landgrave de Hesse, construire un appareil (grossier, il est vrai) par lequel il essaya de reproduire le fameux bateau de 1624. Et le savant Borelli imagina aussi un sous-marin qu'il nommait *Navis Urinator*, ce qui veut dire tout simplement bateau plongeur — le latin dans les mots bravant l'honnêteté.

Bien entendu, les projets fantaisistes ne firent pas défaut.

C'est ainsi qu'en 1685, un Jésuite italien, qui signait modestement ses suppliques au ministre de la marine « le très petit et très humble serviteur Joseph M. Ciminius, prêtre napolitain », proposa une invention qui — suivant lui — donnait le moyen « à des hommes et même à des armées navales, de monter et de descendre dans le fond de la mer, tout armez, les pieds et les mains libres, de s'y arrester, de s'asseoir et de marcher, de courir pendant sept heures (pourquoi *sept* heures?) et même tout un jour ». Et il ajoutait « qu'ainsi on pouvait prendre dans un jour les villes maritimes presque invisiblement conduire invisiblement des brûlots dans le fond de la mer, etc. ».

Trois ans plus tard, un sieur Dolignez offrit aussi au roi un projet qu'il avait conçu d'une machine « par le moyen de laquelle on pouvait aller par dessous l'eau couler à la veue d'une armée ennemie tous ponts de bateaux ou entrer par dessous la chaisne dans les ports des ennemis y faire sauter ou couler à fond leurs vaisseaux et galères... »

Cependant, l'invention de ce personnage prit une forme tangible, car il fit construire un petit modèle de son sous-marin qu'il offrit au souverain.

Plusieurs années s'écoulèrent sans que des inventeurs présentassent des inventions au moins originales.

Mais en 1720, un simple charpentier anglais, nommé Nothaniel Symons, de la paroisse de Harbeston dans le Devonshire, construisit par ses propres moyens un petit navire sous-marin dans lequel on pénétrait par une double porte formant écluse. Il plongeait ou remontait en dégonflant ou en regonflant des sacs en cuir attachés aux flancs de son navire, procédé renouvelé, on s'en souvient, de William Bourne. Symons exécuta plusieurs plongées dans la rivière Dart, en présence de plusieurs centaines de spectateurs et resta chaque fois sur l'eau pendant une heure environ. Le pauvre diable, qui n'avait construit son appareil que pour tâcher d'accroître ses ressources pécuniaires, en fut pour ses frais : car le narrateur de ces essais raconte qu'il se plaignit amèrement à lui que, malgré le grand nombre de personnes de qualité qui assistèrent à ses expériences, la collecte faite parmi elles ne lui rapporta que 25 francs!

Bateau plongeur de l'Anglais Symons, d'après un dessin du dix-huitième siècle

Le navigateur pèse avec un levier sur des sacs en cuir remplis d'eau, de façon à la faire sortir et, par suite, à faire remonter le bateau

Puis, le silence se fait encore sur les expériences de navigation sous-marine! Et, le dix-septième siècle risquait de laisser loin derrière lui le siècle précédent qui, comme on l'a vu, fut fort riche en idées originales et ingénieuses touchant les sous-marins si un ingénieur américain n'eût résolu d'un seul coup ce qui jusque alors n'avait été que projets vagues, essais maladroits ou tentatives infructueuses!

YVES MADEC.



LE FLÉAU DES CANCRELATS

Nous connaissions déjà le tueur de rats, praticien renommé que l'on appelle dans les cas graves et qui, dit-on, réussit à merveille, par un procédé qu'il ne divulgue pas, à débarrasser à tout jamais les maisons les plus hantées par ces rongeurs. Il appartenait à la marine américaine, ouverte à tous les progrès, de nous révéler l'existence du tueur de cancrelats.

Ce nouveau spécialiste a, paraît-il, un succès fou et fait d'excellentes affaires; mais on ne dit pas combien de temps il lui faut pour chasser d'un navire ces hôtes incommodes, encore moins quelle espèce de gaz il emploie, car il s'agit d'un gaz, et la manière dont il s'en sert. Il recevait d'abord 100 dollars par bâtiment nettoyé; mais l'Amirauté y a mis bon ordre par un traité, et il opère désormais au prix de 50 dollars par navire, l'un dans l'autre. Comme il est très demandé, cela fera encore une jolie somme, « un traitement de vice-amiral, et il en mériterait presque le grade, ajoutent ses admirateurs, pour le service qu'il rend au pauvre marin ». A coup sûr, d'autant plus que s'il tue vraiment si bien les cancrelats, il ne touchera pas longtemps cette belle solde.

Cet enthousiasme se comprend, car à bord, le cancrelat, révérence parler, n'est pas ce qu'un vain peuple pense. Quand il s'est introduit sur un navire, surtout dans les pays chauds, il y pullule d'une façon effroyable. Des changements de température, même très sensibles et très prolongés, n'en ont point raison. Il disparait pendant les froids; mais, dès que les latitudes diminuent, on le voit revenir plus vigoureux et plus prolifique, hélas! que jamais. Son odeur écœurante est partout : dans la farine, à la cambuse, dans la pharmacie, dans les provisions d'épiceries les plus jalousement surveillées.

Ces insectes odieux vivent de préférence dans le voisinage des fours à pain, au-dessus des chaufferies, dans les armoires d'habillement; mais, au bout de quelque temps, les hommes en trouvent dans leur sac et dans leurs souliers; les officiers, dans leur chambre, parfumant le linge et les vêtements, embusqués derrière les livres et les plus délicats souvenirs. La nuit, ils frôlent doucement le visage du dormeur, ou sillonnent la blancheur des draps, et si la main les atteint sans précaution ou les écrase, le mal est pire encore.

Les coques et les aménagements en bois de l'ancienne marine étaient par excellence leurs champs de culture, et il est peu probable que des navires modernes connaissent, à ce point de vue, les épreuves légendaires d'autrefois. Le « magasin » des frégates et des croiseurs, sorte de niche dans les fonds à l'avant, où s'arrimaient la bougie, l'étoupe, la peinture, etc., était pour les cancrelats un lieu d'élection en cours de campagne. C'est là que les aspirants punis — rarement, il est vrai — gardaient les arrêts, arrêts levés parfois sur l'intervention apitoyée d'une gracieuse consulesse en visite.

Sur les petits avisos des stations locales, c'était un envahissement absolu. A bord de l'un d'eux, il y a quelque vingt ans, le carré avait un petit maître d'hôtel noir qui faisait des hécatombes de ces vilaines bêtes; il ne conservait, de ses victimes, que celles dont le corps était plus long que son propre pouce; ces horreurs, enfilées à la suite sur un long bout de fil à voile, faisaient des guirlandes (souvent renouvelées) qu'il disposait élégamment au-dessus de la table à manger.

Quand des officiers des navires voisins venaient y prendre place, ils restaient un instant ébahis devant cet ornement imprévu; alors le petit domestique, très correct, faisant le salut militaire, annonçait le menu à haute voix et commençait gravement: « Liste des bâtiments où l'on dîne plus mal qu'ici : ... » On l'arrêtait avec des rires et l'on se mettait à table; ce qui prouve que le cancrelat n'est pas toujours l'ennemi d'une douce gaieté.

CAB.

L'AVENIR DU SAHARA

Il serait absurde de considérer les projets d'exploitation du Sahara comme n'ayant aucun avenir. Jadis, au Sud du cap Blanc, venait aboutir le grand fleuve bienfaisant qui est le Nil de la côte occidentale d'Afrique et qu'on appelle le Sénégal.

Cela semble prouvé par le voyage d'un antique navigateur grec, Hannon, dont la narration connue sous le nom de périple d'Hannon décrivit ces régions de manière à nous faire envisager comme la terminaison de son expédition l'île d'Arguin et non l'île de Gorée, comme on le pense à tort quelquefois. — Or, Arguin est en plein Sahara. A l'époque reculée où vivait Hannon, ces régions, actuellement désolées, étaient couvertes d'une riche végétation et j'estime que le paysage devait être alors, du côté d'Arguin, ce qu'il est de nos jours auprès de l'île de Saint-Louis-du-Sénégal, c'est-à-dire qu'on avait sur la rive droite du fleuve des pays sablonneux, presque déserts, et, sur la rive gauche du cours d'eau, des forêts luxuriantes. La faune et la flore des tropiques arrivaient donc jusque vis-à-vis de l'île d'Arguin.

L'effet du courant maritime qui descend le long de la côte du Maroc a dû pousser petit à petit l'embouchure du fleuve plus au Sud, jusqu'à l'endroit qu'elle occupe aujourd'hui. Elle est située entre la ville de Saint-Louis et le cap Verd. Des fluctuations diverses ont fait aboutir le grand courant d'eau douce tantôt au Nord, tantôt au Sud de Saint-Louis, sans jamais dépasser, au Nord, le cap Blanc et, au Sud, un endroit moins apparent, mais tout aussi solide pour arrêter les caprices du fleuve et qu'on appelle, dans le langage du pays: « Moussel guiop », c'est-à-dire: « Arrête-toi ». — Je ne crois pas impossible de faire revenir l'embouchure du Sénégal à son point de départ, Arguin. — Partout où le fleuve a coulé, des alluvions de grande richesse se sont déposées et elles se sont recouvertes de sables apportés par les vents du Nord en passant sur les régions du Maroc dont on ne pourra probablement jamais rien tirer.

Chaque fois que le fleuve se déplace, il enlève les sables, il les charrie à la mer, il découvre le terrain fertile, lui ajoute des engrais, puis, quand il abandonne ces régions, la végétation s'en empare jusqu'à ce que la sécheresse vienne tout faire disparaître avec les apports continuels de sable des *harmattans* ou *simouns* qui sont les tempêtes de ces régions.

La question de culture en ces contrées n'est donc qu'une question d'irrigation.

Somme toute, il s'est passé au Sénégal le même phénomène qui a rendu désertes les terres autrefois riches et peuplées de l'Egypte.

On parle de faire revivre la richesse d'antan en Egypte par des barrages du Nil suffisamment bien compris. On a même exécuté déjà des travaux dans ce sens. Rien n'empêche d'envisager pareille question au Sénégal ! A coups de millions et avec du talent, on peut le faire.

Celui qui saura surélever le niveau du fleuve de manière à permettre ses inondations en des contrées actuellement arides mais qui furent autrefois luxuriantes de verdure, celui-là, véritablement, pourra s'intituler l'empereur du Sahara, car il aura conquis, par son travail et son intelligence, un magnifique empire dont personne ne lui contestera l'honorable couronne.

Ses richesses ne seront pas des mines d'or ou de diamants, fortunes conventionnelles qui entraînent dans leurs exploitations des misères et des crimes, mais elles consisteront en terres cultivées par d'honnêtes travailleurs acquérant des biens naturels par leur labeur. Or, agriculture et industrie, comme le disait Sully, sont deux mamelles qui constituent la richesse de la France partout où elle se trouve, en Afrique comme ailleurs. Il faut donc encourager les entreprises agricoles et les industries françaises.

Le climat du Sénégal ne sera jamais très frais ; il tend avec les années à devenir moins torride, mais cet avenir est très éloigné, nous pourrions facilement montrer qu'il aura lieu vers les années 13,866 à 20,307.



D'ici là, les dynasties, même du Sahara, auront eu le temps d'être changées et si nos saisons n'auront plus le même régime, les moyens de locomotion auront certainement aussi reçu des modifications telles qu'on ne s'étonnera pas plus d'avoir alors sa villa au cap Blanc qu'on ne le fait d'aller villégiaturer à Neuilly ou à Bois-Colombes.

En attendant l'exploitation des produits de l'agriculture du Sahara irrigué, on peut tirer parti des terrains actuels en garnissant de ses sables les nombreuses sébiles des bureaucrates d'Europe ; ceci suppose une consommation assez considérable dont le monopole ne serait pas négligeable. Indiquons aussi l'idée de faire venir de là-bas de quoi couvrir les rues les jours de verglas, autre *trust* d'assez grand rapport.

Si, après cela, tout le monde n'apporte pas ses fonds à la Banque de Troja, c'est qu'aucune affaire n'est sûre en ce monde!

SVASTICA.



La sardine arrive au quai



En attendant l'arrivée du poisson, les sardinières dansent en rond



La sardine est mise au sec

La pêche de la sardine

(Phot. LAURENT)

Les photographies ci-jointes représentent l'arrivée des bateaux sardiniers et le débarquement du poisson dans un port breton. Ces bateaux quittent le port tous les soirs pour aller mouiller à proximité des lieux de pêche, soit dans une baie, soit à l'abri d'une île. Par malheur, les vents contrarient souvent les pauvres marins qui se voient obligés soit de louvoyer pendant plusieurs heures, soit de tirer sur les avirons, travail encore plus pénible, avant d'arriver au but désiré. Lorsqu'ils y sont enfin, chacun se met au travail pour s'abriter du vent ou de la pluie. Dans ce but, un aviron est hissé horizontalement au milieu du mât. Cet aviron sert à maintenir la grand'voile qui forme une tente. C'est sous cette tente qu'en attendant l'heure de la pêche, chaque homme, s'enroulant dans sa vaste capote de toile doublée de laine, s'endort paisiblement.

Le lendemain matin, dès la première heure, chaque barque met à la voile et se rend sur les lieux de pêche. Cette fois le trajet est moins long, les patrons ayant pris leurs précautions pour arriver d'une bordée. Quelque bons observateurs qu'ils soient, il leur arrive cependant fréquemment de se tromper. Les voici, après quelques recherches, parfois assez longues, arrivés sur les bancs de sardines qui nagent à fleur d'eau, les filets sont mouillés pendant que l'embarcation est maintenue au moyen des avirons ; le patron jette de temps en temps quelques poignées de rogue destinée à attirer le poisson qui se jette aveuglément sur cet appât et se prend dans les mailles du filet teint d'une couleur verdâtre afin de le rendre moins visible.

La pêche se prolonge quelquefois pendant plusieurs heures, puis chacun reprend la route du port, qui peut elle aussi être rendue plus longue par le calme ou les vents contraires ; la marée contribue également à l'allonger et l'on voit malheureusement trop souvent pendant les chaleurs de l'été les pêcheurs et leur poisson passer toute la plus grande partie de la journée sous les rayons ardents du soleil, qui oblige quelquefois à jeter à l'eau une grande partie du produit de la pêche.



Le débarquement du poisson

Au port, les employés des usines attendent avec impatience l'arrivée des bateaux. Pour se distraire, les femmes s'occupent de petits travaux de couture ; quelquefois on voit organiser des danses très curieuses comme celle que représente notre photographie. Enfin les barques sont en vue. Les directeurs d'usines braquent déjà leurs longues-vues. Avant qu'elles soient accostées, ils se trouvent sur les quais prêts à faire leurs achats. Pendant qu'ils s'entendent avec les pêcheurs sur le prix du poisson auquel ils ajoutent toujours quelques litres de vin pour l'équipage du bateau, les employés

s'apprêtent à prendre le travail. Les marins débarquent eux-mêmes leur peche qu'ils portent aux usines.

Là, les femmes, toujours en chantant, étalent le poisson qu'elles mettent à sécher au soleil. Si l'heure est trop avancée, elles l'étalent sur des grils afin de l'exposer dès le lendemain matin. Ce travail se prolonge très souvent, quand la pêche donne bien ou quand le poisson arrive tard dans la journée, jusqu'à une heure très avancée. Une fois sèche, la sardine est passée à l'étuve. Ce travail assez fatigant est en général réservé aux hommes.

En sortant de l'étuve, après avoir été refroidi, le poisson passe entre les mains d'ouvrières qui le mettent en boite. Ces boites viennent enfin aux soudeurs qui les ferment hermétiquement avant de les expédier.

HENRI.

L'activité des chantiers anglais

L'Angleterre veut la paix. L'entente cordiale, le rapprochement franco-anglo-italien, l'appui plus que platonique donné au Japon dans ses différends avec la Russie, sont des preuves incontestables de ces bonnes intentions. Néanmoins, l'Angleterre trouve plus sûr de continuer à s'armer avec une rapidité fiévreuse et les constructions neuves se succèdent sans interruption sur ses chantiers.

Le seul mois de Novembre aura vu lancer l'*Hindustan*, formidable cuirassé de 16,500 tonneaux et 19 nœuds dont l'armement en artillerie est celui, déjà fort respectable, du *Majestic*, augmenté de quatre pièces de 23 cent. 5 et de quatre de 19 centimètres, toutes à tir rapide. Son frère jumeau, le *New-Zealand*, sera lancé le mois prochain, tandis que l'*Albermarle*, d'un type un peu antérieur, vient de rejoindre l'escadre de la Méditerranée.

Sont entrés : en achèvement à flot, le croiseur cuirassé *Devonshire* ; en essais, le *Bedford* ; en service à la mer, le *Berwick*, tous d'un type voisin, comme puissance offensive, des plus puissants cuirassés.

On vient en outre de commander à l'industrie privée treize nouveaux contre-torpilleurs, pour lesquels, renonçant aux vitesses chimériques, plus voisines du « bluff » que d'une réalité pratique, on se contente d'une vitesse maxima de 25 nœuds 5, qui est celle de nos contre-torpilleurs.

Malgré cette formidable activité, l'opinion publique anglaise n'est pas satisfaite, l'opinion publique s'émeut. Un périodique, le *King*, constate avec effroi que l'Angleterre n'a mis en chantier depuis 1898 que 22 cuirassés, alors que l'alliance franco-russe en a lancé 24. Le *King*, à vrai dire, fait entrer en ligne de compte, pour arriver à ce résultat surprenant, des unités qui, comme les bâtiments russes *Oslabya* et *Peresviet*, ne sont que des croiseurs cuirassés. N'importe, il n'y a pas de temps à perdre et le *King* gourmande l'Amirauté pour son incroyable incurie.



L'étalon Saint-Damien par Saint-Simon et Distant-Shore, né en 1889
appartient à M. G. Dreyfus.



Pêcheur de thon échoué

STEEPLE-CHASES MILITAIRES EN 1903

La Société des steeple-chases militaires vient de publier la statistique des prix décernés à nos officiers au cours de l'année qui va finir. Citons parmi les vainqueurs les plus souvent cités :

MM. R. Privat, 8 victoires ; Laffont, 6 victoires; J. de Lastic-Saint-Jal, Bausil, de Saint-Maurice, de Libran, M. Michel, 5 victoires; Herchet, de Tantaloup, de Mézamat-de-Lisle, Douence, H. de Beaupuis, Wattel, Laborde, 4 victoires; J. d'Alzac, Eckenfelder, de Montarnal, J. Romieux, L. de Juge, Flotard, P. Vergne, 3 victoires.

Parmi les chevaux : Janos, Tarn-Kelm, Czernowitz, 5 prix; Riquet, Jumboë, Obole, Adana, Antipode, Le Plessis, Gaule, 4 prix ; Cirai, Mutine, Inhneumon, Hystaspe, Cid, Echalas, Ondine, Sifflet, Choke-Bore, Mignard, Chimène, Conquérante, Ixion II, Yes, Champollion, 3 prix.

CANTER.

L'ÉTALON SAINT-DAMIEN

Saint-Damien figure en tête des étalons gagnants, en France, en courses à obstacles. En 1902, il avait déjà occupé le premier rang. L'année dernière, les gains de ses produits s'étaient montés à 311,237 fr. ; cette année, ils ont été de 292,546 fr. En courses plates, les produits de Saint-Damien réussissent également bien. Ils ont gagné 222,258 francs en 1902 et 184,909 francs en 1903.

Chaque année, la Société des steeple-chases de France offre une prime de 10,000 francs et un objet d'art de 5,000 francs au propriétaire de l'étalon dont les produits ont gagné, en France, la plus forte somme en courses à obstacles. Prime et objet d'art sont revenus, cette année encore, à M. Gaston-Dreyfus.

REVUE DE LA PRESSE MARITIME

Entrainons nos équipages !

M. le lieutenant de vaisseau Motsch, de la marine française, a publié dans la *Revue maritime française* une série d'articles très intéressants sur les événements de la guerre hispano-américaine aux Philippines. La conclusion de cette étude est à retenir :

« La victoire sur mer, dit M. Motsch, ira au plus audacieux, au chef qui ne craindra pas d'avancer et qui, après avoir donné à ses équipages le meilleur entrainement, saura tirer parti de ressources matérielles même défectueuses.

» Si le moyen de remporter le succès dans les futurs conflits navals peut être recherché, c'est dans la voie du perfectionnement des équipages. Les canonniers doivent être exercés, les officiers parfaitement familiers avec le matériel dont ils ont la charge, et, par-dessus tout, il leur faut à tous de l'audace.

» Plus d'un grand vainqueur des mers des temps passés n'avait qu'une poignée d'hommes, mais de chacun d'eux il était sûr comme de lui-même. . . . . . .

» C'est par la préparation en temps de paix, par les fréquents tirs au canon, par l'entrainement général des équipages, que de nouvelles pages seront ajoutées à l'histoire des victoires navales. »

LA FAMILLE MILITAIRE

Fiançailles. — Lieut. 112e de ligne Jean Leca, av. Mlle Louise Massier. — Lieut. 2e étr. Girard, av. Mlle Rose Ciambelli. — Lieut. 31e dr. Le Vavasseur, av. Mlle Antoinette Panisse-Passis. — Cap. 7e rég. inf. Mazurie, av. Mlle Jeanne Mézerette.

Lieut. art. André et Mlle Bouret. — Lieut. 106e inf. Notter et Mlle Hortense Perrin. — Cap. 7e col. Métivier et Mme Lasseron. — Lieut. 17e art. Meyer et Mlle Claire Gillet. — Lieut. 5e esc. train Lemouchoux et Mlle Marcelle Level. — S.-lieut. 14e chass. alp. Lepoutre et Mlle Emilie Bouchard. — Lieut. 144e inf. Lacombe et Mlle Louise David. — Lieut. 36e art. Perra et Mlle Marguerite Abaut.

Mariages. — Cap. Condamy, avec Mlle Besnard. — Cap. en retr. Colman, av. Mme veuve Baudin. — Lieut. 11e huss. du Tillet, av. Mlle Laure Van Merlen. — Lieut. 14e de ligne Barbancey, av. Mlle Marthe Pourteyron. — Lieut. 9e chass. Pichon-Vendeuil, av. Mlle Normand. — Lieut. 131e inf. Pierre de Person, av. Mlle Claire Boineau. — Lieut. de vaiss. Jacquemard, av. Mlle Valentine Moisson.

Nécrologie. — Chef inf. terr. Pierra, 66 ans, Lille. — Chef esc. cav. terr., Alviset à Allerey. — Cap. gend. retr. Hubert, 67 ans, Argentat. — Cap. Delacour, 42 ans, Fort-de-France. — Cap. retr. Grand, Nice. — Lieut-col. inf. en retr. Dufait, 57 ans, à Langres. — Cap. gend. en retr. Fourot, 67 ans, Arlanc. — Cap. inf. en retr. Coudert, 65 ans, Périgueux. — Lieut. rés. 8e esc. tr. équip. Veydenmeyer, Bourges. — Anc. cap. de cav. comte des Monstiers 45 ans, Merinville. — Chef bat. inf. retr. Grandin, 74 ans, Rennes. — Cap. 61e inf. Gobis, 39 ans, Aix. — Lieut-col. retr. Flandre, 57 ans, Clamart. — Comm. 2e cuir. Auriac, 48 ans, Paris. — Méd. aide-m. 2e cl. Rosère, 27 ans, Toulon.

Gén. de br. de rés. Faivre, 74 ans, Versailles. — Comm. retraité Dupleit, 78 ans, Charleville. — Cap. cav. non-act. Satin, 51 ans, Laon, Meurthe-et-Moselle.

A L'OFFICIEL

Mutations

GUERRE

Etat-major général. — M. le général Llanas, pl. 2e sect. rés. Etat-maj. de l'armée.

Gén. de br. Beaudenom de Lamaze, nommé membre comité technique d'état-major. — Gén. de div. Herson, nomm. comm. de la div. d'Oran. — Gén. de div. O'Connor, nommé comm. de la 8e div. au Mans.

Service d'état-major. — Cap. art. h. c. Rousset, des off. ord. général 41e brig. — Cap. inf. h. c. Loiseau, nom. état-maj. div. Oran. — Cap. br. 2e chas. Afrique, Dangeville, dés. off. ord. auprès gén. comm. 2e brig. cav. Algérie. — Cap. cav. h. c. Maissiat, dés. off. ord. gén. comm. 16e corps. — Cap. inf. h. c. Loubet, dés. off. ord. auprès gén. com. 32e div. — Cap. art. h. c. Sorbier, dés. ét.-m. 32e div. inf. — Cap. inf. h. c. Leclère, dés. off. ord. gén. comm. 16e c. — Cap. brev. 6e rég. huss. de France, nomm. ét.-m. 4e div. inf. — Cap. 4e inf. col. Paraire, dés. ét.-m. 15e corps d'arm.

Comités et commissions. — M. Louis Martin, dir. gén. contr. ind. nommé membre-com. poudres et salpêtres.

Infanterie. — Lieut. 2e étr. Bablon, passe 1er étr. — Cap. 119e inf. Haffemayer, passe 47e rég. — Cap. 47e inf. Deham, passe 115e rég. — Cap. 102e inf. Marchal, passe 119e rég. — Cap. 23e inf. Caccavelli, passe 157e rég. — Lieut. 16e inf. d'Hausen, perm. av. lieut. 10e cuir. Goubeau.

Service du recrutement. — Cap. inf. h. c. Raine, nommé à Toul.

Gendarmerie. — Lieut. garde rép. Potot, perm. à Coutances av. lieut. Blanc.

Corps de santé. — Méd.-m. 2e cl. Watrin, dés. 76e rég. inf. — Méd.-m. 2e cl. Guichemerre, 9e inf. perm. av. méd.-m. Ardvin, 80e inf.

Artillerie coloniale. — En Cochinchine : MM. Demarche, Le Goff, Le Fur. — En France : MM. Lecourt, Le Pommelec, aff. dir. génie Brest; MM. Jean et Barbaud à la cheff. du génie, Lorient; M. Leroux, aff. dir. troupes col. ministère de la Guerre; M. Guillot, aff. dir. du génie, à Toulon. — Au Sénégal : off. adm. 2e cl., MM. Magoja et Couturier. — A Madagascar : off. adm. 2e cl., MM. Ternant, Grouhel, Prigent, Comard et Mattei. — Au Tonkin : off. 2e cl., MM. Prost, Blanchard, Legrand, Pinte et Piollaine. — En Cochinchine : off. 2e cl., MM. Averous, Audoye, Daveau, Laromer et Marterer. — En France : off. adm. 2e cl., MM. Chavanon, aff. 1er rég., Lorient; off. adm. 2e cl., Philip, aff. 1er rég., Rochefort; off. adm. 2e cl., Nunge, aff. 2e rég., Cherbourg; off. adm. 2e cl., Lassalle, aff. 3e rég., Toulon; off. adm. 2e cl., Brodin, aff. cheff. du génie, Rochefort; off. adm. 1re cl., Bertout, sect. des conduct.; off. adm. 1re cl., Huart, aff. dir. du génie, Toulon; off. adm. 3e cl. Clément et Audit, promus off. adm. 2e cl.; cap. 4e rég., M. Meleart, dés. en Cochinchine; cap. Charnet, cl. 3e rég., Toulon.

Approbation de mutations effectuées par l'autorité militaire. — A Madagascar : Off. adm. 1re cl., MM. Villiaume, à Nossi-Bé; off. adm. 2e cl., Brice et Boige, à Diégo-Suarez; off. adm. 3e cl., Dardant, à Tananarive.

Ecoles militaires. — Chef bat. inf. br. h. c., M. de Maud'huy, nommé prof. Ecole sup. de guerre.

Service vétérinaire. — Vétér. en 2e au 6e rég. chass. Afrique, M. Martin, cl. 9e dr.; aide-vétér. 8e rég. art., M. Guilhem, aff. 13e rég. chass.

Corps de santé des troupes coloniales. — M. Leynia de La Jarrige, nommé méd. stag. des tr. col.

Corps du commissariat des troupes coloniales. — Comm. pr. 3e cl., M. Grezel, nommé chef serv. adm., Congo français.

Personnel des agents civils du commissariat et comptables des matières des colonies. — Mag. 3e cl. Pellerin, aff. serv. adm. tr. col. Rochefort. — M. le comm. 2e cl. Florimont, aff. Guyane. — M. le mag. 4e cl. Rabot, à la disp. du gouv. adm. pén. Guyane.

Réserve et territoriale.

Service d'état-major. — Cap. rés. de cav. Boulard de Gatelier, lieut. de rés. inf. Richard-Bérenger et Provost-Dumarchais, pass. m. gr. armée territoriale.

Artillerie. — Off. rés. 15e rég. Macarez, lieut. en 2e m. rég. — Off. rés. 10e bat. Villeminot, cl. lieut. en 2e, 17e bat. — Off. rés. 6e ba. Chassin, cl. sous-lieut. rés. m. rég. — Off. rés. Ricard, at. de Douai, cl. sous-lieut. rés. — Off. rés. 2e rég. Rey, cl. sous-lieut. 17e rég. — Off. rés. 30e rég. Bucquet, cl. sous-lieut. 29e rég. — Off. rés. 14e bat. Bertrand, cl. sous-lieut. 18e bat.

Corps de santé. — Médecins aides-majors de 1re cl. Réserve. — MM. Sarrot, Tollemer, Minelle, Bazor, Descouleurs, Debaius, Mercier, Raynaud, Haulin, Decrand, Lemesle, Chollet, Venassier, Bertrand, Santenoise, Petitpas, Defaux, Clavaud-Riborgeon, Piquet, Martel, Drouard, Maleterrse, Husson, Massey, David, Herard, Marty, Buisson, Pelon, Braun, Borel, Chastanet, Lonnifay, Cazal, Jullien, Mule, Pottevin, Friteau, Caboche, Sorel, Vidot, German, Demange, Casse, François, Dreyfus, Dupont, Paquy, Richaud, Cavalié, Brunschwig, Billard, Grosmaire, Thevenot, Piery, Micheleau, Decloux, Gosset, Briançon.

Médecins aides-majors de 1re cl. Armée Territoriale. — MM. Arviset, Valette, Roule, Sicard, Bouquet, Cazes, Guay, Isch-Wall, Helary, Radiguet, Renault, Gaye, Blaire, Lefebvre, Hescher, Brisson, Marot, Freche, Duchateau, Dezwarthe, Leredde, Dercheu, Cazanove, Dengler, Mullez, Fabre, Labitte, Barbet, Legras, Colin, Renous, Gotchaux, Thevenet, Tripier, Carlotti, Cuniot, Barth. Manard, Galmard, Lavergne, Lacomme, Daude-Lagrave, Lemaire, Gautru, Perle, Lestra, Sabouraud, Chamet, Guérin, Guyon, Gosse, Boularan, Julie, Baysselance, Guiton, Bellot, Moret, Couvreur, Calbet, Guignobert, Gravier, Rey, Deronde, Meige, Delaunai, Piquet, Bonnaud, Moissy, Vincenti, Dardenne, Bouysson, Bron, Laurençon, Chantier, Mauran, Debes, Raynaud, Bergeot, Miquet, Clément, Page, Lecœuvre, Madinier, Charpentier, Roland, Perruchet, Jouve, Benoit, Deroubaix, Rosenthal, Bereaux, Clarac, Mouflier, Reysset, Harou, Malley, Chabrand, Bourgoin, Dardel, Morin, Delacour, Cauquil, Belloir, Bardol, Chevillot, Michel, Martel, Jany, Molle, Jeanpierre, Reynes, Soulicoux, Ventuejol, Roche, Charlier, Vergez, Honta, Nux, Fonvielle, Soulie, Metras, Forissier, Halipre, Simon, Long, Parisot, Leblanc, Leterrier, Bresset, Fabre, Plicot, Jeannin, Delabost, Chart, Petre, François, dit Jonchères, Lanos, Potier, Bloch, Patin, Astruc, Domer, Dupoyron, Gravière, Bailly, Cossa, Dubourdieu, Michel, Morault, Lapicour, Lescigneur, Gille, Bonnemaison, Jay, Dégrange, Audrain, Lauzeral, Mary, Angirany, Negre, Groll, Guyon, Corby, Ancelet, Peries, Milhau, Jox, Diousidon, Farina, Prieur, Lebon, Jay (R.), Thibaudier, Abadie, Spindler, Rivière, Decos, Jones, Roux, Briault, Barada, Petit, Iscoveseo, Basset, Malapert, Simon, de Grevoisier, de Vomecourt, Schwart, Gossin, Damaye, Gazel, Davin, Boel, Mahr, Dauriac, Herbert, Frey, Touche, Choppin, Leblond, Blanc, Favre, Gonnon, Beylot, Chevallier, Fabre, Klein, Faure-Nuller, Gelle, Bouquet, Apert, Brodier, Gautier, Bes, Allemaud, Jourdan, Mougin, Matton, Sempe, Vaette, Arthus, Sorel, Gros, Gaston, Walch, Girard, Steeg, Campistron, Gouin, Lefebvre, Gesland, Delanglade, Vandermeersch, Robert, Veillon, Cleurt, Chemin, Arrou, Rauline, Carric, Lenoble, Leray, Escat, Brouardel, Dedieu, Lemansky, Kuss, Gervais de Rouville, Banzet, Jouanneau.

Pharmaciens aides-majors de 1re cl. Réserve. — MM. Jacob, Lua, Vairet, Guichard, Champart, Grappez, Garraud, Janelle, Laugrand, Siantin, Viard, Bancourt, Desprez, Piau, Grotard, Rolland.

Pharm. aides-majors de 1re cl. Territoriale. — MM. Masseau, Lefebvre, Philippe, Gourdeau, Vee, Rouffilange, de la Bussière, Gérard, Dupontreue, Baduel, Hardy, Mazade, Geslot, Elissague, Romeyer, Charpentier, Bordier, Moreigne, Parrand, Gasselin, Bussy, Biais, Schaerer, Grenier-Godard, Bouffard, Portalier, Fonzès, Charlier, Chateau, Le Bail.

Médaille militaire

Adj. 21 rég. chass. Scoquart.

Emplois civils

Percepteurs. — Serg. Guilliée, nommé à Saint-Félix-de-Sorgues. — Adj. Ruffy, nommé à Couesmes. — Anc. adj. Rodier, à Saint-Martin-de-Bienfaits. — Adj. Nicod, à Coux. — M. Gerbelin, à la Charrière. — Anc. adj. Pichault, à Yseures. — Anc. sous-off. Chavoix, à Nuars. — Adj. Garrigues, à Bille. — Adj. Maucort, à Aumont. — M. Martin, anc. milit., à Lamontjois. — Adj. Chauvard, à Oulmes. — Adj. Dalstein, à Saint-Pierre-du-Chemin. — Adj. Jeuvrey, à Talizat. — Adj. Roge, à Asnières (Deux-Sèvres). — Adj. Laurent, à Broquies. — Anc. mar. log. Gaillard, à Thoard.

Colonies. — Adj. 2e inf. col. Mausset, nommé comm. 2e cl. secr. gén. des colonies.

Chemins de fer de l'Etat. — Sous-off. Piquemal, nomm. comm. de petite vitesse.

Algérie. — Mar. des log. 5e rég. chass. Afrique, nomm. port. contr. Algérie.

Commis expéditionnaires. — MM. les adj. Contat et Pezaud, nommés expéd. de 7e cl.

Eaux et forêts. — Ex.-serg. 13e batt. chass. à p. Barillet, nommé à Caudies. — Serg. 40e inf. Bertrand, nommé à Laval-Atger. — Ex-mar. de log. 8e cuir. Remenieras, nommé à Montvalent. — Ex-serg. 13e inf. Pleuchot, nommé à Mainneville. — Cap. 2e rég. zouaves Planard, nommé à Champoléon.

Adj. Lutens, nommé expédit. ministère des Finances. — S.-off. Guyonnet, nommé aide préposé chemins de fer Etat.

INFORMATIONS MARITIMES

Toulon. — Un accident s'est produit, a bord du nouveau sous-marin *Perle*, qui effectuait ses premiers essais dans l'arsenal.

L'eau a pénétré par un panneau incomplètement fermé et a inondé un compartiment où se trouvaient l'ingénieur et quelques hommes.

Les essais ont été momentanément suspendus.

Le remorqueur *Goliath*, parti de Toulon à la fin de Novembre pour Bizerte, où, il doit prendre à la remorque un dock flottant pour le service de la défense mobile de Diégo-Suarez, a été assailli par une tempête dans les parages de la Sude, où il a dû relâcher.

Le quartier-maître Le Sylvestre, originaire de Tréguier, qui se trouvait sur le dock, a été enlevé par les lames et a disparu.

Un trois-mâts italien, le *San-Léonardo*, chargé de fûts de pétrole, a fait explosion, le 16 Décembre, dans le bassin du cap Pinède, à Marseille, et a coulé, après avoir brûlé pendant près de huit heures.

Sept hommes de l'équipage ont disparu.

Cette catastrophe a causé la plus grande émotion sur les quais de Marseille. Elle a entraîné la destruction d'un train de marchandises stationné sur le quai et d'un chaland chargé d'une assez grande quantité de carbure de calcium.

Tunis. — La corvette italienne *Palinuro*, affectée à l'école des mousses, est amarrée dans le port de Tunis. C'est la première fois depuis 1881 qu'un bâtiment de guerre italien visite un port de Tunisie.

En 1895, le croiseur italien *Rapido*, venu pour reprendre des forçats échappés d'un bagne d'Italie, mouilla bien en rade de la Goulette, mais il repartit dès qu'il eut les prisonniers à bord.

Etats-Unis

Essais du « Missouri ». — Le cuirassé américain *Missouri* vient de procéder à ses essais de 4 heures à grande vitesse. La vitesse obtenue a été en moyenne de 18 n. 22 et au maximum de 18 n. 75. C'est un résultat honorable, puisque le contrat ne prévoyait que 18 nœuds et il semble que la marine américaine soit en train de renier son parti pris un peu paradoxal de vitesses très modérées.

Allemagne

Nouvel arsenal allemand. — Le gouvernement allemand va soumettre incessament à l'approbation du Reichstag la création d'un nouveau port de guerre dans la Baltique, à Sonderburg. L'exécution de ce projet portera à quatre le nombre des arsenaux allemands dans cette mer : Kiel, Dantzig, Elensburg et Sonderburg.

Russie

L'Amirauté russe a mis en chantiers, à Saint-Pétersbourg, la canonnière *Khivinetz* de 1,316 tonnes, 13 nœuds et 14 canons. Ce petit bâtiment est destiné au golfe Persique.

Le gouvernement russe prévoit la constitution d'une nouvelle école de cadets à Vladivostock, pour fournir des officiers à sa

flotte d'Extrême-Orient. Une autre école semblable serait créée à Nicolaïef pour la flotte de la mer Noire.

A L'OFFICIEL

Mutations

MARINE

Officiers généraux. — L'amiral de Jonquières a pris commandement 2e div. de l'esc. Extrême-Orient. — Le c.-am. Bayle, parti de Hong-Kong, p. Hoï-Hao et Along avec *Montcalm*. — Pendant l'absence du vice-am. Marquis, les fonctions de préf. marit. à Rochefort seront exercées par le c.-am. Boué de Lapeyrère.

Capitaine de frégate. — M. Ronin, prend rang s. liste d'embarq. (3e catég.).

MM. Badin, a pris command. *Sémiramis*. — Bertaud, déb. du *Du-Chayla*, opte pour la 3e cat. de la liste d'emb.

Lieutenants de vaisseau. — MM. Duchemin et Geynet, de la *Marseillaise*, maintenus p. 1 m. comme torp. et canonn. — Colson, conval. 3 m. — Salles, aut. concourir p. le grade de contrôleur adj. — Dyé, paquebot *Atlantique*, p. Dakar. — Bourdon, serv. à terre. — de Courtois, cuirassé *Carnot*. — Toureil, déb. *Carnot*. — Delage, emb. cuirassé *Saint-Louis*. — Jayet de Gercourt et Pioger, déf. fixe Bizerte rempl. Saillard et Vergoigna . — Lucciardi, rempl. M. Kerboul s. *Gueydon*, rejoindra p. Marseille le 10 Janvier.

MM. Ménier, sert à Rochefort. — Jolivet, déb. *Gustave-Zédé*, sert. Cherbourg. — Bourguignon, permiss. — Maraval, du *Latouche-Tréville*, résid. libre. — De Portal, permiss. — Basire et Carrel, permutent de rang s. liste d'embarq.

Enseignes de vaisseau. — MM. Strullu, à Pauillac, p. Dakar. — Vernisy, emb. torp. Dunkerque, rempl. M. Wackernie. — Guibert, emb. s. *Henri-IV*. — Arnauld, déb. torp. h. m. *Grondeur*, rempl. M. de Salminihac, s. *Du-Chayla*. — Bourdeaux, à la major-gén. — Bourbonnaud, rempl. M. Strauss, s. *La-Hire*.

MM. Savey, emb. s. *Latouche-Tréville*, en remp. M. Garnier. — Desmazures, parti Marseille pour emb. s. *La Flèche*, à Bizerte. — Rousseau, conval. — Fort, sert Toulon. — Tardieu, emb. comme torp. s. *Léon-Gambetta*, en essais Brest. — Colay, emb. comme second s. torp. déf. mob. Dunkerque.

Corps de santé. — MM. le méd. en chef de 1re cl. Dhoste, prolong. congé 2 m. — Le méd. de 2e cl. Gleaguen, passe s. *Capricorne*, à Diégo-Suarez, en rempl. de M. Chemin, rentrant s. *Goliath*.

Nominations. — Sont nommés méd. auxil. de 2e cl. MM. Gatrot, Colomb, Fantôme et Derven, élèves du service de santé de Bordeaux.

Mécaniciens. — MM. le mécan. pr. 2e cl. Ladam, emb. cuirassé *Henri-IV*, en rempl. Bidon. — Le mécan. pr. 2e cl. Scioréto, emb. s. *Magenta*, école des torp. en rempl. de M. Tournel. — Les mécan. de 2e cl. Bujoli et Chatlais, emb. s. *Latouche-Tréville*. — Le mécan. pr. de 1re cl. Ginabat et le mécan. pr. de 2e cl. Labat, rempl. MM. Bayle et Gaudoin, comme profes. de machines à l'école des mécan. de Toulon.

M. Houzelle, méc. princ. de 2e cl., déb. *Latouche-Tréville*, résid. 1 m.

Commissariat. — MM. l'agent de 1re cl. Locquin, rallie Lorient. — Le commis de 3e cl. Tristani, passe aux Fonds, à Toulon.

MM. Le Masson, commiss. de 1re cl., déb. *Melpomène* et rempl. p. un commiss. de 2e cl. en corvée. — de Jeauffreau-Blazac, commiss. en chef de 1re cl., sert à Lorient.

Embarqués sur : le *Lavoisier* : Le Ral, 1er m. de mousq. — Le stationn. annexe : Brisset, 1er m. de mousq.; Stéphan, 2e m. de mousq. — *Lance* : Audo, 2e m. de man. — Déf. mob. : Messager, 2e m. torp. — Déf. fixe : Coatsaliou, 2e m. de mousq. — *Condé* : Abgrall, 2e m. torp.

Débarqués : du *Friant* : Le Doré, 1er m. canonn. — De la *Lance* : Lecomte, 2e m. man. — du *Brennus* : Mérer, 2e m. man. — De la déf. mob. Lorient : Le Cloirec, 2e m. torp. — De la déf. fixe Lorient : Huitel, 2e m. mousq. — Du stationn. annexe : Bernard, 2e m. fourr.; Coussot, 2e m. clairon. — De la *Pertuisane* : Duigou, 2e m. fourr.

Envoyés en disponibilité. — Le Doré, 1er m. canonn., 2e catég.; Huitel, 2e m. mousq., 1re catég.; Audran, 2e m. mousq., Duigou, 2e m. fourr., 1re catég.; Saudrenan, 2e m. charp.; 1re catég. Lecomte, 2e m. man., 1re catég.; Leclouërec, 2e m. torp., Horel, 2e m. chauff., 1re catég.

Rappels de la disponibilité. — Tanguy, m. mécan., Audo, 2e m. man., Le Jolis et Hays, 2es m. mécan., rappelés p. Toulon; Le Darriau, 2e m. mécan., rappelé p. Brest; Massiot, 2e m. fourr., Coudray, 2e m. torp., Langard, 2e m. clairon, rappelés p. Lorient.

MOUVEMENTS DE LA FLOTTE

La *Sarbacane* remplacera, aussitôt prête, la *Rapière*, dans l'esc. de la Méditerranée.

La *Meurthe* partira de Nouméa le 31 Décembre pour la tournée du gouverneur.

Le *Linois*, revenant de Tanger, rentre Toulon.

Le transp. de l'Etat l'*Isère* est arrivé à Brest venant de Saint-Nazaire avec des pièces de machines et de chaudières pour les cuirassés *Léon-Gambetta* et *République*.

Le *Catapulte* et le *Mengant*, entrés bassin de Brest.

Le garde-pêche *Sentinelle* est arrivé à Cherbourg.

Le *Chanzy*, entré bassin Toulon.

Le croiseur *Amiral-Aube* a terminé ses essais. Il a réalisé une vitesse de 21 nœuds 9 dixièmes, avec une puissance de 22,155 chevaux, soit 9 dixièmes de nœud et 1,655 chevaux de plus que les prévisions du marché.

Les navires et services suivants, comptant quatre ans d'armement au 1er Janvier prochain, seront, à cette date, désarmés administrativement : *Duguay-Trouin*, école des mécaniciens; *Saône*, dir. du port de Brest; *Sémiramis*, déf. mob. de Brest; *Salve*, *Lancier*, *Défi* et *Elan*.

Recevront, le 1er Janvier 1904, un effectif réduit, les bâtiments actuellement en réserve normale avec effectif complet : *Jemmapes*, *Chasseloup-Laubat* et *Friant*, à Cherbourg. — *Courbet*, *Dévastation*, *Bruix* et *D'Assas*, à Brest. — *Indomptable*, *Requin*, *Terrible*, *Amiral-Charnier*, *Descartes* et *Cassard*, à Toulon.

Le *Cosmao*, le *Wattignies* et le d'*Herville*, en rés. norm. à Toulon, passeront, le 1er Janv., en rés. spéc.

Cuirassé *Neptune*, entré dans le p. de guerre de Brest.

Distinction honorifique. — Un témoignage de satisfaction du préfet maritime de Brest est accordé à l'ouvrier mécanicien Le Mée, pour sauvetage d'un second maître.

Mariage. — M. l'enseigne de vaisseau Colson avec Mlle Chevillotte, de Brest.

Nécrologie. — M. le directeur du génie maritime de réserve Aurons, commandeur de la Légion d'honneur, est mort à Paris. — M. de Saint-Martin, agent du commiss. en retraite, chevalier de la Légion d'honneur.

Commissions de classement pour 1904

Officiers de marine. — MM. les v.-am. Mallarmé, Richard, Marquis, le c.-am. Marquer, les c.-am. Juhel, Massé, Aubry de la Noé.

Officiers mécaniciens. — MM. les vic.-am. Mallarmé, Richard, Marquis, le c.-am. Marquer, le méc. insp. gén. Barguillet, les méc. insp. Bernard, Hugues.

Officiers du commissariat. — Les trois vic.-am. et le c.-am. Marquer, les commiss. gén. Neveu, Lorenchet de Montjamont et Rouchon-Mazerat.

Officiers du corps de santé. — Les trois v.-am. et le c.-am. Marquer, l'insp. gén. Auffret, les direct. du service de santé Bourru, Friocourt et Bertrand, ce dernier suppléant.

Génie maritime. — Les trois vic.-am. et le c.-am. Marquer, l'insp. gén. Eynaud, les direct. Thibaudier, Korn et Bertin, ce dernier suppléant.

Ingénieurs hydrographes. — Les trois v.-am. et le c.-am. Marquer, les ingénieurs en chef de 1re cl. Hanusse, Renaud, Favé.

Les fonct. de secrét. des commissions de classement seront remplies par le cap. de vais. Philibert.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres accompagnées d'un timbre de 15 centimes, lequel servira à leur répondre directement *ou à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.*

Un lecteur du Petit Journal. — Un tableau nouveau indiquant les places vacantes de sous-officier paraîtra dans un mois, probablement.

Mais quelques jours après, ce tableau n'est plus à jour. Il serait préférable d'écrire à huit ou dix chefs de corps pour leur demander de vous réserver une place.

Il faudrait s'estimer heureux si, sur ces huit ou dix, un seul vous acceptait.

Vous vous présenterez ensuite au bureau central, rue Saint-Dominique, 71, pour passer la visite et demander à vous engager.

Jules Jean. — Pour s'engager dans une compagnie d'ouvriers, il faut d'abord faire un essai devant un capitaine commandant une compagnie d'ouvriers, qui délivre un certificat d'aptitude.

Ce certificat est joint à la demande que l'intéressé adresse au ministre au moment même où il a terminé son essai. Cet envoi est fait par le capitaine.

L'intéressé doit ensuite attendre la décision du ministre, qui tarde quelquefois assez longtemps.

Il est bien entendu que, passé le conseil de revision, on ne peut plus s'engager que pour l'armée coloniale.

Chambaud. — Vous n'avez pas, dans votre situation, un droit au congé dont vous parlez, qui n'est délivré, en principe, qu'à ceux qui arrivent des colonies.

Mais vous avez le droit de demander ce congé par la voie régulière, en faisant valoir vos raisons, et il appartient au général commandant le corps d'armée des troupes coloniales de statuer sur votre demande. L'avis de votre capitaine, qui transmettra la demande, sera d'un grand poids.

A. Mitan. — Aucune note officielle n'est encore parue au sujet du renvoi dans ses foyers de la classe 1900. Il est bien difficile de savoir exactement ce que décidera le ministre à cet égard. Tout dépendra, sans doute, du vote de la loi de deux ans, et notamment de la date d'incorporation de la prochaine classe, date qui, d'après le projet de loi, serait devancée.

Dans l'affirmative, peut-être la classe 1900 gagnerait-elle quelques semaines pour son renvoi?

Le Gérant : G. LASSEUR

D. CASSIGNEUL, Imprimeur, 61, rue Lafayette, Paris.

Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI
(Encres Lorilleux)

L'ÉCOLE CHEZ SOI

COMPTABILITÉ COMMERCIALE INDUSTRIELLE ou FINANCIÈRE
Enseignée d'une façon pratique et rapide
PAR CORRESPONDANCE

PIGIER, 53, rue de Rivoli, Paris. — *Envoi gratuit du programme.*

LIBRAIRIE LAROUSSE, 17, rue Montparnasse, PARIS

Livres d'Étrennes

COLLECTION IN-4° LAROUSSE

Magnifiques ouvrages de luxe (format: 32×26) imprimés sur papier couché et illustrés de nombreuses reproductions photographiques *(Payables 7 fr. 50 par mois).*

Atlas colonial illustré (*Nouveauté*). 800 gravures photographiques, 7 cartes en couleurs hors texte, 70 cartes en noir, 16 planches hors texte. Broché, **18** fr. Relié demi chagrin. . . . . **23** fr.

Le Musée d'Art (TOME Ier), publié sous la direction de M. Eug. MÜNTZ, membre de l'Institut. Galerie des chefs-d'œuvre et précis de l'histoire de l'art depuis les origines jusqu'au XIXe siècle. 900 gravures photographiques, 50 planches hors texte. Broché, **22** fr. Relié demi-chagrin. . . . . **27** fr.

La Terre, géologie pittoresque, par Aug. ROBIN. 760 gravures photographiques, 24 hors-texte, 158 dessins, 53 tableaux de fossiles, 3 cartes géologiques en couleurs. Broché, **18** fr. Relié demi-chagrin. . . . . **23** fr.

Atlas Larousse illustré. 42 cartes en couleurs; 1 158 gravures photographiques. Broché, **26** fr. Relié demi-chagrin. . . . . **32** fr.

Paris-Atlas, par F. BOURNON. 595 gravures photographiques, 32 dessins, 24 plans en couleurs. Broché, **18** fr. Relié demi-chagrin. . . . . **23** fr.

L'Allemagne contemporaine illustrée, par P. JOUSSET. 588 gravures photograph., 8 cartes en coul., 14 cartes en noir. Br., **18** fr. Rel. demi-chagr. **23** fr.

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ

Le plus récent, le plus complet et le plus remarquablement illustré des dictionnaires encyclopédiques, indispensable dans toutes les familles (six volumes sur sept parus et livrés de suite). Souscription à l'ouvrage complet : **200** fr., en volumes brochés, **235** fr., en volumes reliés, (*Payement 7 fr. 50 par mois*). — Fascicule spécimen gratis sur demande.

OUVRAGES PRATIQUES

La Cuisine et la Table modernes (*Nouveauté*). Magnifique volume in-8° de 500 pages, 600 gravures, dont 135 reproductions photographiques d'après nature, 4 cartes des principaux vignobles. Broché, **5** fr. Relié toile . . . . **6** fr. **50**

La Chasse moderne, encyclopédie du chasseur. 700 pages, 438 gravures. Broché, **7** fr. **50**. Relié. . . . . **10** fr. »

La Pêche moderne, encyclopédie du pêcheur. 600 pages, 680 grav. Br., **6** fr. **75** Relié . . . . **9** fr. »

Envoi franco contre mandat-poste.

Ces ouvrages sont en vente chez tous les libraires.

MALADIES DE POITRINE

GUÉRISON RADICALE des *Bronchite, Asthme, Catarrhe, Emphysème, Pleurésie, Laryngite, Influenza, Coqueluche, Phtisie, Tuberculose,* par le

BAUME PECTORAL MARTIN TOMS

Formule perfectionnée par **C. CORSELIS,** Pharmacien de 1re classe

Innombrables Preuves et Attestations de Guérisons.

Le Traité illustré sur ces maladies est envoyé gratuitement.
S'adresser à l'**INSTITUT MÉDICAL, Rue Lafayette, 89. PARIS.**

OFFICIERS MINISTÉRIELS

VILLE DE PARIS

A adjers. 1 ench. Ch. des Not. de Paris, 12 janvier 1904
TERRAIN **B. LANNES.** Se 610m env. M. à p. 160 f. le m. S'ad. Mes MAHOT DE LA QUÉRANTONNAIS, 14, r. des Pyramides, et DELORME, r. Auber, 11, dép. de l'ench.

SURDITÉ BRUITS ET *écoulements* D'OREILLES

Demandez aujourd'hui à M. l'Administrateur de l'Institut de la Surdité, 19, Rue de la Pépinière, à Paris, le journal *La Médecine des Sens*, qui est adressé **GRATUITEMENT** à toutes les personnes qui en font la demande et qui indique la meilleure méthode pour **guérir radicalement** la surdité, les bourdonnements et les écoulements d'oreilles. — Consultations tous les jours.

AVIS AUX FUMEURS
LA GRANDE FABRIQUE DE PIPES
17, RUE AUBER, PARIS

AU PETIT PACHA

recommande tout spécialement son **fume-cigarette hygiénique** depuis **10** fr. Pour les étrennes, *visiter sa grande Exposition d'Articles spéciaux pour Fumeurs, Maroquinerie, Argenterie, Tabletterie.* Les plus beaux Ambres, le meilleur marché.

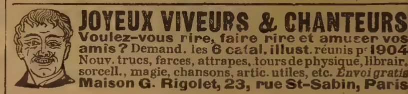
OUTILS pour **AMATEURS** et **INDUSTRIE**
MACHINES À DÉCOUPER, TOURS et ACCESSOIRES
FOURNITURES générales pour DÉCOUPAGE. — *Catalogue illustré* (plus de 1.000 fig.) contre 0'60c. **LE MELLE, 42, R. Lafayette, PARIS**

TUE-GIBIER & TUE-MOINEAUX

sans feu, ni bruit, ni fumée, à **30** mètres à balles et petits plombs. Le **Tue-Gibier** permet de tirer plusieurs coups pour abattre successivement 3, 4 oiseaux d'une même volée posée à terre ou sur les cimeaux d'un poste à feu. Prix **4** fr.; autre **6** fr.; plus fort **12.50.** Foudroyant, **18.60** et **22.60.** Demand. le Catalogue des Armes nouvelles; à air comprimé, etc., envoyé franco gratis. Écr. à E. RENOM, ing.-fabt, 23, r. St-Sabin, Paris

JOYEUX VIVEURS & CHANTEURS

Voulez-vous rire, faire rire et amuser vos amis? Demand. les 6 catal. illust. réunis pr 1904 Nouv. trucs, farces, attrapes, tours de physique, librair. sorcell., magie, chansons, artic. utiles, etc. *Envoi gratis* **Maison G. Rigolet, 23, rue St-Sabin, Paris**



Avant. Après 8 jours **LA SÈVE CAPILLAIRE** fait pousser la **barbe** et les **moustaches** magnifiq. même à **15 ans.** Fait repousser les *Cheveux* et *Cils.* Effets prodigieux (2 méd. d'or, 10,000 lett. félicitat.) Le doub. gd pot valeur 20 fr. vendu fro **3 f.**; le gd pot **2 f.**; le doub. pot d'essai, 0,**75** timb. ou mand. **J. Posel,** chte Bd Filles-du-Calvaire, 20, Paris.

BOISSON *Joli Manuel* illustré, pour faire son Vin, Bière, Cidre, Liqueurs, Sirops, Cognac, Rhum, Kirsch, Limonade, Patisserie, Parfumerie et 100 autres utilités. Envoi gratis et franco par H. CLÉMENT, *liquoriste,* **SAINT-QUENTIN** (Aisne).

PHOTOGRAPHIE SIMPLIFIÉE
Le **Photo-Withe** appareil instant. de poche pr photograph. s. apprentiss. paysag, groupes, portraits, etc. *Photograph. merveilleuses.* Peut saisir vol d'un oiseau **2** fr. **35** complet franco t. produits et access. Instruct. facile. prêts à fonctionner Catalog. ill. gratis. Tous genres d'appar. supér. Facilit. de paiement. **RENOM,** ing., 23, rue St-Sabin, **Paris**


HALTE-LÀ!
VOUS TOUS qui voulez RIRE, FAIRE RIRE. Envoyez votre adresse à la Socté de la Gaieté Françse, 65, *Rue du Faubg St-Denis, PARIS* (Gds Boulds) vous recevrez *gratis* curieux catalogue, 120 pag. illustr. de *Farces, Physiq. amuste, Magie, Spirit. Sorcell.* Chans. et Monolog. Invent. nouv. LIBRAIRIE SPECIALE, pièces comiq., art. utile, etc.

HYGIÈNE

Produit sans rival
POUR
LES SOINS DE LA PEAU
Médaille d'Or 1900

CRÈME SIMON

BEAUTÉ

POUDRE ET SAVON
A LA
CRÈME SIMON
Recommandés aux Dames soucieuses de leur beauté

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL
SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — No 4 | LE NUMÉRO 10 CENTIMES | *3 Janvier 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an .... 8 fr. »

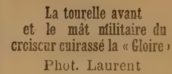
NOTRE ARTILLERIE NAVALE

Les canons à bord

Un simple aperçu des canons de la Marine comporterait une longue étude. Alors que toutes les batteries de l'Armée font défiler les mêmes pièces de canon, nous comptons les rares bâtiments de la flotte qui soient identiques l'un à l'autre en artillerie. Et encore chacun de ces navires possède-t-il, depuis le plus léger de ses canons à tir rapide jusqu'aux canons monstres de ses tourelles, un nombre d'échantillons de pièces, une diversité dans la protection et l'agencement de celles ci qui déroutent l'investigation.

Avant qu'il soit breveté « canonnier », qu'il ait son humble galon rouge, le marin doit passer sur le « vaisseau canonnier » bien des jours et souvent des nuits à apprendre la longue nomenclature des pièces en usage dans la flotte, le dessin de leurs âmes et leur frettage, le fonctionnement des culasses, les ingenieuses dispositions des verrous, de mise de feu et des appareils de pointage ; la description des tourelles, des masques, des monte-charges, des appareils hydrauliques et électriques de pointage ; les différentes sortes de hausses, de guidons, etc. Il doit connaître à fond toutes les sortes de projectiles, savoir les distinguer à première vue, approprier leur usage aux circonstances du combat de mer, s'être familiarisé avec toutes les sortes de poudres : poudres noires,





La tourelle avant et le mât militaire du croiseur cuirassé la « Gloire »
Phot. Laurent



La pièce de 164 millimètres placée sur le pont arrière du croiseur « Jurien-de-la-Gravière »

poudres brunes, poudres blanches, mélinite, etc. Il doit, surtout, s'être fait l'œil du canonnier, à tirer sur but fixe ou sur but remorqué, au mouillage ou en marche, de nuit et de jour, par tous les temps, des milliers de coups de tous calibres. Pourtant, le jeune canonnier a encore, lorsqu'il prend du service sur son premier navire, l'impression d'être ignorant de tout, tellement il est surpris de trouver autant

SOMMAIRE

Notre artillerie navale : B. DE D. — *Tahiti et le percement du canal de Panama* : DUNETTE. — *Ephémérides de la Marine française* : F. — *La discipline à bord* : FERDY. — *Un nouveau cuirassé français* : VERSEAU. — *Explosion du pétrolier* San-Leonardo : X. — *Pêche d'Islande* : G. — *Informations maritimes. — Marine, actes officiels, mouvements de la flotte. — La famille militaire. — Les foyers du soldat* : L. DE SAINT-FÉGOR. — *Comment on forme nos médecins militaires* : MAURICE ANDRAL. — *Les monuments glorieux de l'histoire française* : C. BOISSONNET. — *Une visite à l'Ecole de Saumur* : Z. — *La route du Tchad* : T. — *Réorganisation des troupes coloniales* : E. L. — *L'Ecole de médecine de Pondichéry* : J. C. — *L'escadron de Saint-Georges. — L'Ecole des cadets de Lichterfelde* : M. — *Waterloo, la marche au canon. — A l'*Officiel. — *Petite correspondance.*

d'installations particulières. Nous ferons grâce à nos lecteurs de toute cette éducation. Nous les invitons seulement à jeter un coup d'œil sur deux beaux spécimens de l'artillerie de bord.

***

Une pièce de 164,7, abritée derrière un masque : assez légère pour être aisément pointée à la main, assez puissante pour avoir de cruels effets contre un bâtiment protégé. Voyez comme la pièce est longue : les âmes s'allongent toujours, afin d'utiliser mieux l'expansion des gaz et d'augmenter la vitesse initiale du projectile, qui atteint ici 1,200 mètres à la seconde ! Cette pièce de pont a un grand champ d'orientation, dont ne peuvent jouir celles des batteries casematées : le masque tourne avec elle et abrite de sa mince cuirasse les organes de pointage, le pointeur et les servants. A côté de la pièce est le « parc », qui est toujours approvisionné d'une petite quantité de munitions, et le « monte-charge », qui renouvelle le stock. Ces munitions sont en tout semblables à des cartouches de fusil Lebel; mais, pour faciliter leur maniement, on a séparé le projectile de sa douille, qui, à elle seule, a plus d'un mètre de long.

Bien intéressante à visiter est cette tourelle. Le canon, du plus gros calibre, est enfermé dans une chambre hermétique de cuirasse très épaisse, percée seulement des ouvertures indispensables au pointage en hauteur de la pièce et au rayon visuel du pointeur. Tous les hommes, tous les mécanismes sont dans cette boîte d'acier le plus dur et n'y peuvent rien craindre, ou à peu près, des coups de l'ennemi. L'expérience du *Suffren* l'a montré. Tout le système est porté par un fût pivot qui descend jusqu'au fond du navire et prend appui sur la quille : au moment de pointer, l'eau sous pression qu'on envoie dans la crapaudine soulève le gigantesque système, canon et cuirasse, qui pèse six cent mille kilos, et d'autres organes, hydrauliques ou électriques, font pivoter la tourelle aussi aisément que la moindre pièce d'artillerie légère. Le projectile (qui pèse 400 kilos) et les deux morceaux de gargousses se présentent d'eux-mêmes à l'entrée du canon, la culasse se ferme seule, tout est mécanique. La pièce peut tirer toutes les trois minutes.

De l'intérieur de la tourelle, on reçoit les ordres du commandant, qui dirige le feu. Mais il faut bien prévoir qu'après quelques minutes d'engagement toutes les communications avec le blockhaus de la passerelle pourront être coupées; et, alors, l'officier qui commande la tourelle aura tout l'honneur d'une lourde responsabilité. Si, lui-même, il venait à disparaître, son second maître canonnier, grisonnant, qui a vu au berceau l'artillerie nouvelle, vieux marin instruit et de sang-froid, aurait encore, à n'en pas douter, sous le feu de l'ennemi, les qualités d'intelligence et de cœur d'un bon chef de tourelle... à moins qu'un aspirant, soutenu par la fierté de son tout jeune galon, ait la joie d'une aussi belle initiative.

B. de D.

TAHITI

ET LE

percement du Canal de Panama

Le *Petit Journal* du mardi 15 Décembre reproduisait une déclaration du ministre de la guerre des Etats-Unis, suivant laquelle l'accroissement constant des forces militaires et navales de l'Union serait motivé par la prévision d'une guerre imminente avec une grande puissance de l'Europe.

La puissance visée pourrait être l'Allemagne, la rivale des Etats-Unis par son industrie manufacturière et sa Marine marchande en plein développement, par sa flotte de combat sans cesse accrue.

Mais cette menace indirecte pourrait aussi s'adresser à la France. Il faut reconnaître que si nous ne demandons rien aux Yankees, ceux-ci, après avoir dépouillé les actionnaires de l'ancienne Compagnie de Panama, songeront peut-être à s'emparer par la force de deux de nos colonies qu'ils convoitent : La Martinique, la perle des Antilles, et Tahiti, la perle du grand Océan.

***

Nous voulons parler aujourd'hui de cette dernière, plus connue, hélas ! de nos littérateurs, que des capitaines de nos navires marchands.

Tout ce que les poètes et les romanciers ont écrit de la douceur de son climat, du caractère facile des indigènes, des mœurs plus faciles encore des Tahitiennes est exact. Mais quand on a parlé, en outre, de la beauté des sites, du bon marché de la nourriture, du vêtement et de l'habitation dans cet heureux pays, on n'a fait voir que le beau côté des choses. Celles-ci ont un autre aspect, et il est poignant.

La population maorie diminue de jour en jour rongée par l'alcool et la tuberculose. Les indigènes vivent dans une douce paresse, justement parce que la vie ne leur coûte pour ainsi dire rien. On n'obtient d'eux aucun effort, aucune persévérance. Ils commencent même à se livrer, à l'instar des blancs, à la politique, aux haines de religion, qui les conduisent à se détacher de la France.

Les colons français, d'ailleurs peu nombreux, se découragent devant cette résistance passive ; ils sont eux-mêmes gagnés par la paresse qu'engendre le pays comme d'autres sols produisent la fièvre palustre.

Tahiti, malgré ses 10,000 habitants, n'a que peu de commerce. Papeete, sa capitale, est un port de 3,500 âmes qui sert de comptoir à toutes les îles de la Société.

Deux cents côtres et goélettes y amènent les produits de tout l'archipel : coprah, perles, nacre, vanille et un peu de coton. Papeete en exporte, bon an, mal an, pour un peu plus de 3 millions de francs.

Un terrible cyclone, survenu au mois de Mars de cette année, a d'ailleurs dispersé, anéanti une partie de la population, de ses petits bateaux et de ses modestes richesses. Les cocotiers et les arbres à pain n'ont guère été épargnés, et la famine est grande dans les îles les plus éloignées de cet archipel.

Les importations, qui atteignent 4 millions et demi de francs, sont surtout à l'usage des Européens pour les objets que nous considérons d'utilité première : vêtements, chaussures, bois de constructions, machines, conserves, maisons en bois toutes prêtes à être montées, arrivent surtout de San-Francisco. La Nouvelle-Zélande expédie à Tahiti quelques-uns de ses articles, et aussi des viandes salées ou glacées. La France n'a qu'une petite part dans le commerce de sa colonie ; trois ou quatre fois l'an, de grands voiliers apportent des étoffes légères, des objets de luxe, des vins, de l'épicerie fine et de la pâtisserie.

Aucun service régulier ne relie encore Papeete à la mère-patrie. Seul, un vapeur affrété par un armateur de Bordeaux, M. Ballande, fait la navette entre les îles.

Il n'y a de communications régulières qu'avec San-Francisco et la Nouvelle-Zélande. Tous les trente-six jours, un paquebot de l'*Océanic Steam Ship C°* quitte Papeete pour le grand port américain du Pacifique. La Compagnie touche une subvention annuelle de 150,000 francs fournie par la colonie, et une autre subvention à peu près triple lui est allouée par le gouvernement américain. La Compagnie anglaise *Union Steam Ship* fait le service de Papeete à Auckland.

Cette subvention considérable, donnée par le gouvernement de l'Union, constitue déjà un indice des visées américaines sur nos possessions d'Océanie. Mais il est des faits plus graves encore : l'émigration américaine à Tahiti devient de plus en plus importante ; une part toujours plus forte du commerce et de l'industrie de l'île tombe entre les mains des colons américains : maisons démontables, entrepôts de coprah, construction de côtres et de goélettes, construction de moteurs à gazoline, et bientôt, même, d'automobiles !...

Pour comprendre l'intérêt des Américains à posséder les îles de la Société, il suffit de jeter les yeux sur la carte. Après le percement du canal de Panama, Tahiti sera la relâche obligatoire des routes d'Australie, de Nouvelle-Zélande, peut-être même des Iles de la Sonde et de la route de l'Inde.

Papeete sera une concurrence redoutable pour le port américain d'Honolulu (îles Sandwich) situé bien trop au Nord de l'Equateur.

Ces compétitions ne sont pas les seules : le Commonwealth de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, qui aspire à s'affranchir de la tutelle britannique, proclame ses prétentions à englober nos possessions françaises d'Océanie.

D'autres nations : le Japon, l'Italie, et même la République argentine ont envoyé des croiseurs se rendre compte de la situation, et l'on a même fort admiré à Papeete le croiseur cuirassé de la marine argentine : *Général-Belgrano.*

La surprise a été grande dans notre colonie, qui ne connaissait d'autres pavillons de guerre que le nôtre et le pavillon britannique.

Tahiti est donc menacé de devenir île américaine, dans un avenir que les événements actuels de Panama nous annoncent comme très rapproché.

Or, ce n'est pas un crime de lèse-patrie que de proclamer ici ce que nos adversaires éventuels connaissent mieux que nous. *Tahiti est hors d'état de se défendre.*

***

Le port de Papeete n'a plus que de très vieilles fortifications. Il n'y a pas dans tout l'archipel deux canons de gros calibre en état de faire feu. La passe de Papeete est facile et franche, et les pilotes américains ne manquent pas.

Y a-t-il de quoi la barrer par un chapelet de torpilles? Nous en doutons. En tout cas il n'existe pas de défense mobile. La direction du port n'a même pas un canot à vapeur. De l'arsenal de Faré Hute, jadis admirablement outillé, il ne subsiste plus qu'une petite cale de halage et un dépôt de charbon.

La direction d'artillerie, qui présenterait quelques ressources, va être supprimée. La garnison a déjà été réduite, par le ministère des colonies, à une centaine d'hommes. On parle de l'enlever entièrement l'année prochaine.

La division navale ne comporte qu'un seul navire de valeur : le croiseur protégé le *Protet*. En cas de conflit, ce bâtiment n'aurait qu'à mettre son équipage et son artillerie à terre, tout comme l'aviso-transport en bois la *Durance*, et la petite canonnière la *Zélée*, car Pa-

pecte ne fournit aucun moyen sérieux de réparation.

Tahiti est en ce moment, on ne saurait trop le répéter, à la merci du moindre coup de main des Américains.

DUNETTE.

ÉPHÉMÉRIDES
de la Marine française

Janvier

1er Janvier 1857. — Dupuy de Lôme est nommé directeur des constructions navales. C'est à Dupuy de Lôme que la marine française doit son premier vaisseau de ligne à hélice, le *Napoléon*, et son premier cuirassé de haute mer, la *Gloire*.

2 Janvier 1675. — Le chevalier de Valbelle, envoyé par Louis XIV au secours des Messinois révoltés contre l'Espagne, force avec six vaisseaux l'entrée du port de Messine en présence d'une flotte ennemie.

3 Janvier 1835. — Une ordonnance royale institue le corps du commissariat de la Marine.

4 Janvier 1695. — Duguay-Trouin et Beaubriant, montant, l'un le *Français*, et l'autre, le *Fortuné*, enlèvent trois vaisseaux anglais richement chargés.

Voici comment notre corsaire raconte lui-même cette capture dans ses *Mémoires* : « Nous rencontrâmes sur les Blasques trois vaisseaux anglais, venant des Indes orientales, très considérables par leur force et plus encore par leur richesse. Le commandant, nommé la *Défence*, était percé à 72 canons et monté à 58 ; le second, nommé la *Résolution*, était percé de 60 canons et monté de 56; le troisième, dont je ne me rappelle plus le nom, avait 40 canons montés : ils nous attendirent en ligne. M. de Beaubriant donna en passant sa bordée au commandant anglais, et, poussant sa pointe, il s'attacha à combattre et à réduire le second. Je le suivis, le beaupré sur la poupe, et, aussitôt qu'il eut séparé le commandant, je le combattis si vivement que je m'en rendis maître. Dès qu'il fut soumis, je courus sans perdre de temps sur le troisième vaisseau, qui fuyait à toutes voiles. Il se défendit avec beaucoup d'opiniâtreté. Il est vrai que je le ménageais un peu et ne voulais point l'aborder de peur de l'endommager. Il se rendit à la fin, et nous les amarinâmes tous trois de façon à se défendre s'il en était besoin. Nous les escortâmes dans le Port-Louis, et les richesses dont ils étaient chargés donnèrent plus de vingt pour un (2,000 p. 100) aux armateurs de la croisière. »

Duguay-Trouin ne fit jamais d'opération plus fructueuse dans toute sa carrière, pourtant si bien remplie, de corsaire.

5 Janvier 1679. — Jean Bart, déjà célèbre comme corsaire, reçoit une commission de lieutenant des vaisseaux du roi.

6 Janvier 1781. — Le baron de Rullecourt, avec un millier d'hommes, tente d'enlever l'île de Jersey. Malgré l'insuffisance de ses forces, il est sur le point de réussir, lorsqu'il est tué. Le reste de sa petite troupe doit se rendre après une héroïque résistance.

Le 7 Janvier 1886. — L'amiral Aube est nommé ministre de la Marine. F.

Importance de Tahiti après le percement du canal de Panama
de Panama à Gibraltar, 3,600 milles, — de Tahiti à Gibraltar par le cap Horn, 11,700 milles

LA DISCIPLINE A BORD

I. — Autrefois

C'étaient de rudes gaillards, les marins du bon vieux temps : aussi les menait-on fort rudement. A une époque où le fouet était l'*ultima ratio* des pédagogues, qui eût songé à s'indigner des brutalités de la discipline militaire et maritime? Soldats et marins ont toujours été de grands enfants... aux épaules plus robustes que celles des petits, par suite plus endurantes aux coups.

On pensait donc — à tort, mais c'était dans les idées d'autrefois — que les punitions corporelles étaient nécessaires pour maintenir l'ordre et la discipline à bord. Les usages et les règlements écrits comportaient l'application de peines variées, plus ou moins équitablement proportionnées aux fautes, en tout cas brutales, parfois d'une barbarie révoltante.

La mort et les galères étaient prévues pour une infinité de délits : désertion, rébellion, vol, abandon de son poste de combat, rixes au couteau, etc... Dans la plupart des cas on préférait envoyer l'homme aux galères ; là, du moins, sa punition était utile à quelque chose, d'autant plus utile qu'il y avait pénurie incessante de rameurs pour armer les navires de ce type.

Les cas précités étaient très graves et justifiaient presque tous les pénalités appliquées. Mais on a peine à croire que la même répression punissait l'envoi ou la réception d'une lettre à l'insu des chefs, ou le fait d'avoir fumé dans un arsenal !

Les blasphémateurs avaient la langue percée. De même on perçait la main de l'homme qui avait menacé de mort un camarade. Le matelot qui en avait tué un autre au cours d'une querelle était attaché vivant au cadavre de sa victime et on les jetait ensemble à la mer.

Pour de moindres délits, on allait au cabestan recevoir de la main experte du *prévôt* des coups de corde dont le nombre variait selon la gravité de la faute et la sévérité des officiers. Les coups de *liane*, distribués aussi par les *maîtres* dans les diverses circonstances du service, les bourrades et les coups de canne de certains officiers, et aussi les *fers*, les retranchements de vivres, les suppressions de solde, étaient la menue monnaie — fort courante — de la répression. Mais voici qui est plus fort : au dire de certains historiens, Richelieu abolit la coutume d'*envoyer les mousses au cabestan à tour de rôle, quelle que fût leur conduite*, simplement pour les endurcir !... Peut-être aussi pour punir leurs fautes ignorées, et celles à venir ?

Quelquefois on condamnait un malheureux à rester pendant un temps plus ou moins long à califourchon sur une barre du cabestan, avec un lourd boulet suspendu à chaque pied. A d'autres on faisait brûler entre les doigts une mèche soufrée.

Mais les deux punitions graves les plus usitées étaient la *bouline* et la *cale*.

L'homme condamné à *courir la bouline* devait passer une, deux ou trois fois entre deux haies de matelots qui le frappaient à coups de *garcette*. On imagine combien ce sport était hygiénique pour le patient — qu'il rendait agile comme un cerf — et récréatif pour la galerie. On en donnait sans doute volontiers le divertissement aux belles dames qui venaient à bord visiter les officiers.

La *cale*, quoique moins douloureuse, était pourtant un procédé plus barbare et qui pouvait avoir des suites dangereuses. Le condamné était amarré à une corde qui passait par une poulie fixée au bout de la grand'vergue : l'homme étant hissé *à bloc*, on le lâchait brusquement et il tombait à l'eau d'une hauteur de 15 à 20 mètres et davantage. On le rehissait d'ailleurs aussitôt, mais cette plongée pouvait être pratiquée plusieurs fois de suite.

Pour la *cale sèche*, la corde était raccourcie de façon que le patient n'atteignît pas l'eau : les secousses n'en étaient que plus violentes et pouvaient provoquer de graves lésions.

Enfin, la *grande cale* faisait passer le malheureux *par dessous le navire* pour le retirer de l'eau du bord opposé à celui par où il avait été immergé ! La *cale sèche* et la *grande cale*, raffinements atroces, n'ont jamais été en usage dans la marine française.

(*A suivre.*) AUGUSTE FERDY.

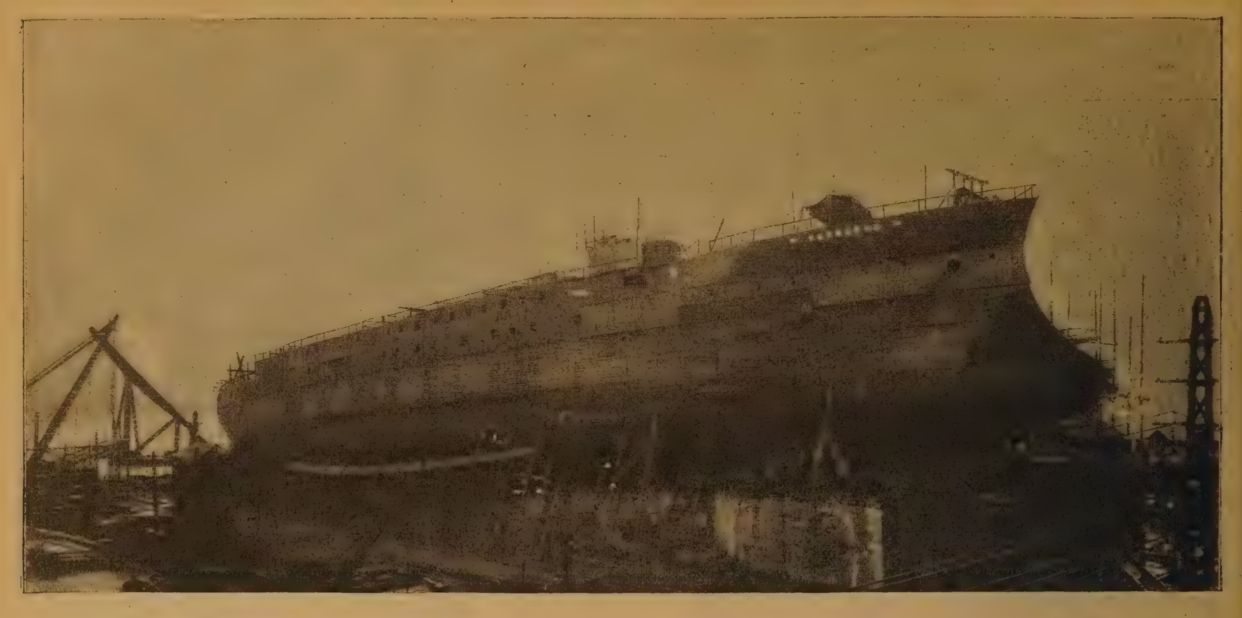
UN NOUVEAU CUIRASSÉ FRANÇAIS

Lancement du cuirassé « Patrie »

Le bâtiment qui promènera sur les mers le beau nom de *Patrie* a été mis à l'eau le 17 Décembre, aux Forges et Chantiers de la Seyne-sur-Mer, dans la rade de Toulon.

La *Patrie* est la seconde unité de la série de six grands cuirassés dont la construction a été ordonnée par les Chambres lors de l'adoption du programme naval de 1900 que M. de Lanessan, alors ministre de la Marine, leur présenta.

La première unité, la *République*, a été lancée, à Brest, il y a près d'un an et on poursuit avec activité, dans ce port son achèvement à flot. Cette période comprend l'installation à bord des mille engins de toute sorte qui dos-



Le cuirassé « Patrie », qui vient d'être lancé aux chantiers de la Seyne, près de Toulon

Phot. Marius Bar.

neront au bâtiment sa valeur militaire, comme la mise en place des plaques de cuirasse sur ses flancs, de ses machines dans ses cales, de son artillerie et de tout ce qu'elle comporte, tourelles, munitions, etc. Ces éléments de puissance sont d'un poids très considérable et leur installation n'est pas possible tant que le navire est sur sa cale, parce que cette charge énorme pèserait outre mesure sur ses flancs, que l'eau ne soutient pas encore, et risquerait de provoquer des affaissements et des déformations qui feraient du futur cuirassé un ponton inutilisable.

Les quatre autres unités du programme de 1900 porteront les noms sonores de *Démocratie*, *Justice*, *Vérité*, *Liberté*, et sont en construction à Brest, à la Seyne, sur la Gironde et aux Chantiers de la Loire.

Le cuirassé *Patrie* aura, lorsque son armement sera terminé, un déplacement de 14,860 tonnes; sa longueur est de 134 mètres, sa largeur de 24 mètres et son tirant d'eau arrière de 8 m. 38. Si on le compare à nos bâtiments d'escadre *Saint-Louis*, *Charlemagne*, *Gaulois*, qui ne datent que de 1896 et qui ont seulement 118 mètres de long et 11,200 tonnes de déplacement, on voit combien a été rapide l'évolution qui a emporté notre Marine, comme d'ailleurs toutes les autres, vers le cuirassé monstre.

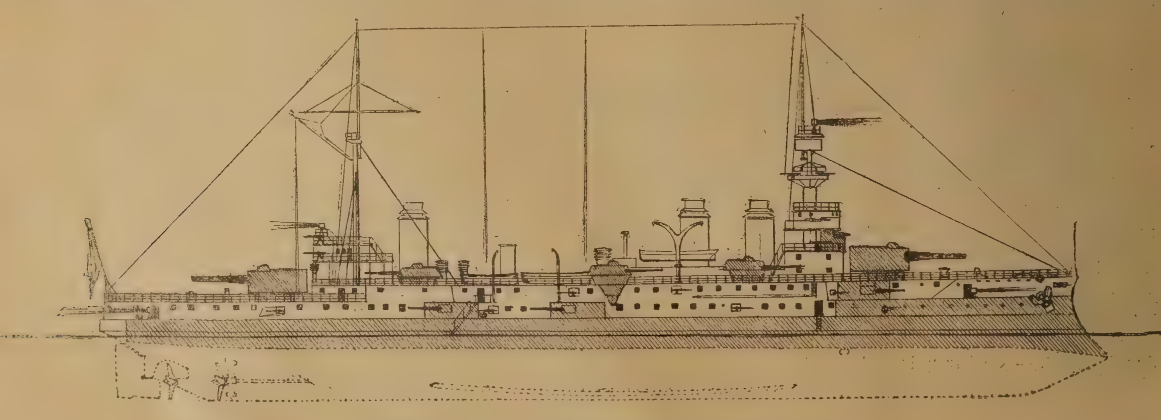
Les trois machines qui actionneront les trois hélices devront donner au bâtiment une vitesse de 18 nœuds. L'approvisionnement de charbon sera de 1,825 tonnes.

La *Patrie* sera défendue contre l'artillerie par une large ceinture d'acier appliquée sur ses flancs, à hauteur de la flottaison, et qui couvre cette partie du navire d'une extrémité à l'autre. Cette ceinture a 280 millimètres d'épaisseur au centre du navire et s'amincit un peu vers l'avant et l'arrière. Elle descend à 1 m. 50 sous l'eau, chiffre jugé suffisant pour que l'effet utile des projectiles qui viendraient le toucher à cette profondeur soit amorti par le matelas d'eau qu'il aura dû traverser, et monte à 2 m. 30 au-dessus de la flottaison.

La protection des flancs est encore assurée par une cuirasse légère qui embrasse tout l'avant jusqu'au mât militaire et qui est destinée à protéger le navire contre les coups d'enfilade qu'il pourrait recevoir en donnant la chasse à un ennemi. Notons, en passant, que ces coups d'enfilade sont relativement peu à redouter, en raison des formes extrêmement fuyantes sur lesquelles les projectiles viendraient frapper. C'est ce qui permet d'y placer une cuirasse qui n'a que 130 millimètres d'épaisseur.

Deux ponts blindés, placés au-dessous et au-dessus de la ceinture cuirassée, forment ce qu'on appelle le « caisson blindé », ce caisson renferme toutes les œuvres vitales du bâtiment, qui se trouvent ainsi complètement abritées.

La plus grande partie de l'artillerie de la *Patrie* est en tourelles cuirassées. Deux tourelles placées à l'avant et à l'arrière contiennent les quatre grosses pièces de 305 millimètres, qui ont ainsi un champ de tir extrêmement étendu. Des dix-huit pièces de 164 millim. 7, douze sont également accouplées dans six tourelles placées sur le pont supérieur, les six dernières trouvent leur place dans des casemates cuirassées situées de chaque bord, au-



Le cuirassé « Patrie » tel qu'il sera après son achèvement



Le « San-Léonardo » en feu dans le port de Marseille

Phot. Ouvière.

dessus de la ceinture et au milieu de la longueur du navire.

Vingt-quatre pièces de 47 millimètres, destinées à la défense contre les torpilleurs, et cinq tubes lance-torpilles, dont deux sont placés au-dessous de la flottaison, complètent l'énumération des moyens offensifs dont disposera le commandant du nouveau cuirassé. N'oublions pas, cependant, de citer au même rang le formidable, quoique peu visible, éperon qui termine à l'avant la ceinture cuirassée.

L'équipage de la *Patrie* sera d'environ 800 hommes.

VERSEAU.

L'explosion du pétrolier San-Léonardo
A MARSEILLE

Notre monde maritime a son attention tristement fixée sur Marseille. Après le *Liban* et le *Polynésien*, l'*Australien* s'échoue ; la *Franche-Comté*, trompée par la brume, s'enlise ; le *San-Léonardo* prend feu et enflamme, en sautant, le *Léon-et-Tony* qui éclate sous l'eau.

Le *San-Léonardo*, trois-mâts barque, chargé de 5,530 barils de pétrole et de benzine représentant 700 tonnes de matières inflammables, venait de Philadelphie et allait repartir pour Cette lorsque son remorqueur, le *Marius-Chambon*, appelé à concourir au sauvetage de la *Franche-Comté*, remit à plus tard la sortie du voilier.

La *Franche-Comté*, ne voyant pas les feux de *Faraman* et commettant l'erreur qui fut fatale au *Kléber*, croyant entrer dans le golfe de Marseille, s'était jetée sur la vase dure qui forme la barre du Rhône.

Tous les efforts tentés pour l'en tirer sont restés vains. Par malheur cet accident dans lequel aucune perte d'homme n'est à regretter devait en entraîner un terrible qui a coûté la vie à neuf personnes. Le *San-Léonardo*, momentanément privé de remorqueur, prit feu le 16 au matin, on ne sait encore comment, et le mélange des vapeurs d'hydrocarbures et d'air provoqua une formidable explosion.

Le *San-Léonardo* était amarré bord à quai



Les dégâts causés sur le quai par l'incendie

Phot. M.

près du cap Pinède, au Nord des bassins qui forment le port neuf de Marseille. Sur ce quai, stationnaient des grues hydrauliques pour le chargement des briquettes de charbon sur des rames de wagons placés en bordure.

Parallèlement et en arrière de ceux-ci, se trouvent, en cubes énormes, les provisions de briquettes pour les navires de guerre ; en troisième ligne est placée une longue rangée de hangars. A 200 mètres, un grand chaland chargé de carbure de calcium, le *Léon-et-Tony* était amarré au vent du *San-Léonardo*.

Quand l'explosion eut lieu vers 7 heures du matin, des débris de membrures furent lancés et retombèrent sur les toits des hangars qu'elles crevèrent. Une pluie de pétrole s'abattit sur les réserves de charbon de l'escadre et sur les wagons qui prirent feu. La violence de l'appel d'air ainsi produit fit briser les amarres du *Léon-et-Tony* dont les boucles sont encore en place et le chaland, poussé par le vent de Sud-



Les débris du « San-Léonardo » après l'explosion

Est qui soufflait, vint s'appliquer contre le pétrolier en ignition. Si le vent qui domine dans la région, c'est-à-dire le mistral, avait régné, le *San-Léonardo*, poussé vers le *Léon-et-Tony* et vers un navire chargé de bois et divers steamers, eût porté l'incendie dans tout le bassin et, le vent aidant, les ports de Marseille eussent été un lac de feu. Le sinistre eût dépassé le mémorable incendie du port de Bordeaux.

Poussé au contraire contre le quai, le pétrolier a calciné les fortes pierres du môle avec une telle violence qu'elles s'effritent comme du sable: tous les angles vifs ont fait place à des surfaces arrondies rouges de cette teinte trop connue des Parisiens qui ont vu les ruines des Tuileries et de la Cour des Comptes.

On ne pouvait songer à lutter directement contre ce volcan. On dut laisser brûler les wagons dont il n'est resté que 20 carcasses calcinées, des fers tordus, et protéger les hangars et les amas de briquettes de l'État. On y réussit en partie. Il n'était pas possible d'inonder le *Léon-et-Tony*, le carbure mouillé eût dégagé des torrents d'acétylène qui, mêlés à l'air et enflammés par le pétrolier incandescent, eussent provoqué quelque explosion aussi terrible que la première. On le laissa brûler. Il en reste quelques planches que l'on voit enchevêtrées au fouillis de ferrures tordues et calcinées du *San-Léonardo*, sur notre seconde gravure.

Le 17, à 5 heures du matin, le chaland coulait, mais l'eau ayant pénétré une partie des récipients, le gaz s'échappa en abondance, prit feu et, en même temps qu'il sombrait, le *Léon-et-Tony* éclatait, projetant au loin poutres et récipients. Jusqu'au soir du 18, le pétrolier continua de brûler. Pour parer à toute éventualité, le service des ports le fit entourer d'une large estacade qui entravait l'épandage du pétrole dans la zone environnante. Le 19 seulement, on put cesser la lutte contre le feu, mais le 20 une odeur de pétrole brûlé frappait encore l'odorat à une grande distance du lieu de l'accident qui se peut résumer en ces tristes chiffres: un équipage de neuf personnes anéanti, un navire et un chaland brûlés avec plusieurs mahonnes, 5,500 barils de pétrole en feu, 200 mètres de quais calcinés et à refaire, 28 wagons chargés de houille détruits, 112,000 kilos de briquettes à destination de l'escadre incendiés. Tel est le lugubre bilan de cette catastrophe.

X.

PÊCHE D'ISLANDE

A Paimpol, la flottille islandaise, qui va armer sous peu, sera supérieure à celle de 1903. Onze navires neufs, dont neuf construits à Paimpol même, vont augmenter la flottille.

Ce sont: la *Brise*, armateur F. Le Guyader; *Françoise-et-Madeleine*, arm. Y. Jézéquel; *Thérèse*, arm. Fresneau; *Ilja*, arm. F. Gicquel; *Alfred-de-Courcy* et *Pâquerette*, arm. Mme veuve Buhot-Launay; *Sirène*, arm. L. Launay; *Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle*, arm. Mme veuve Duval-Duchesnay; et *Yvonne*, arm. Y. Goaster.

Trois anciennes goélettes ayant été vendues: l'*Eglantine*, la *Radieuse* et la *Madeleine*, la flottille paimpolaise se composera de quarante-quatre navires, presque tous neufs.

Tous ces navires, quoique construits spécialement pour la grande pêche, laissent en général beaucoup à désirer au point de vue de l'hygiène et du confort. Le poste de l'équipage est trop petit pour contenir les marins, et les couchettes, une pour deux hommes, ne sèchent jamais, le matelot montant sur le pont étant immédiatement remplacé par son camarade qui descend de quart.

La cargaison de sel, qui sert de lest au départ, laisse le navire à la merci d'un fort coup de roulis, les armateurs s'obstinant à ne pas adopter une cloison longitudinale appelée «bardis» qui empêcherait le sel de glisser sur l'un des flancs du bâtiment et de le faire se coucher d'une façon dangereuse.

Le progrès, parmi nos marins, marche d'un mouvement très lent.

Ces quarante-quatre bateaux sont montés par 1,100 pêcheurs, tous de Paimpol. Si on ajoute les quinze chasseurs qui rapportent la pêche régulièrement, Paimpol expédiera cette année près de soixante navires à la pêche.

G.

INFORMATIONS MARITIMES

France

Brest. — Le ministre de la Marine a invité le port de Brest à provoquer les offres des armateurs pour le transport, à Tahiti, de 3,000 tonnes de charbon de terre, par des voiliers ou vapeurs de commerce français. Les offres devront être adressées, rue Royale (bureau des approvisionnements), avant le 5 Janvier 1904.

~~~ Le ministre demande les noms des dessinateurs de la spécialité « machines du service des constructions navales », qui seraient désireux d'aller continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

~~~ Le ministre demande les noms des officiers supérieurs et des officiers du grade de lieutenant de vaisseau appartenant au corps de la marine, à celui du commissariat ou à celui du contrôle, en activité ou en retraite, qui seraient désireux d'occuper l'emploi de commissaire du Gouvernement près le 1er conseil de guerre maritime permanent à Toulon, qui sera vacant le 7 Janvier prochain. Les capitaines de frégate en activité ne seront admis à poser leur candidature que s'ils figurent dans la 2e ou dans la 3e catégorie de la liste d'embarquement d'office des officiers de ce grade. L'officier nommé à cet emploi, s'il est en retraite, recevra une indemnité judiciaire annuelle de 1,800 francs, cumulable avec sa pension.

~~~ Les concours pour les grades de premier maître et de maître mécanicien pratique commenceront dorénavant: à Toulon, le 3 Janvier; à Brest, le 12 Octobre de chaque année, au matin, au lieu du 10 Janvier et du 20 Octobre.

~~~ Il est question de faire une promotion dans le corps de la Marine. Il y a lieu de remplacer: 1 contre-amiral, M. Péphau; 4 capitaines de vaisseau, dont 2 retraités, MM. Daniel et de Carfort, 1 décédé, M. Simon, et celui qui passera contre-amiral; 5 capitaines de frégate, dont 4 à nommer capitaines de vaisseau et 1 retraité, M. Gauthier, et 11 ou 12 lieutenants de vaisseau.

Dans le corps des officiers mécaniciens paraîtra également, à bref délai, une promotion ayant pour objet de remplacer MM. le mécanicien inspecteur Goumarre, les mécaniciens principaux de 1re classe Le Bars et Fouque, l'un retraité, l'autre décédé, et le mécanicien principal de 2e classe Michaud, en congé hors cadres, soit: 1 mécanicien inspecteur, 1 mécanicien en chef, 3 mécaniciens principaux de 1re classe et 4 mécaniciens principaux de 2e classe à nommer.

~~~ Le contre-amiral Marquer, chef d'état-major général, sera atteint par la limite d'âge le 18 Février prochain; on assure que son successeur serait le contre-amiral Campion.

~~~ L'amiral Foret, récemment mis à la retraite, a été nommé président de la Société des régates de Cannes.

~~~ Le grand croiseur cuirassé *Condé* vient d'effectuer, dans des conditions très remarquables, sa première sortie en essais de 24 heures. La puissance développée, d'abord de 8,000 chevaux, a été poussée progressivement pour atteindre 19,500 chevaux à la vingtième heure, ce qui fournissait une vitesse de 18 nœuds, malgré la grosse mer.

Le *Condé* effectuera une nouvelle sortie de 6 heures en route libre, à la puissance de 14,000 chevaux.

~~~ A Bizerte, on va incessamment commencer les travaux de défense de l'arsenal de Sidi-Abdallah, du côté de la terre et, sous peu de jours, les travaux du nouveau bassin de radoub seront mis en adjudication.

~~~ Au cours de la dernière sortie de l'escadre du Nord, le *Formidable* a perdu ses quatre échelles de coupée. En outre, les quilles d roulis du bâtiment sont usées et l'on n'attend, pour les remplacer, que les ordres du ministre.

~~~ La Compagnie des messageries maritimes vient d'acheter en Angleterre deux gros cargo-boats du même modèle que le *Bosphore*, en service depuis deux mois. Ces vapeurs, qui se nommeront *Danube* et *Crimée*, peuvent porter en lourd 4,500 tonnes; leur vitesse moyenne est de 12 nœuds. Les équipages sont à Londres afin de ramener à Marseille ces navires qui sont destinés à la ligne de la Méditerranée.

Angleterre. — L'Amirauté vient de modifier assez profondément les conditions d'admission à la retraite des officiers généraux, capitaines de vaisseau et capitaines de frégate.

En outre, elle a augmenté comme suit le cadre des officiers généraux et supérieurs.

Le futur effectif sera le suivant:

Amiraux de la flotte	3
Amiraux	12
Vice-amiraux	22
Contre-amiraux	55
	92

L'augmentation sur le cadre actuel s'effectuera par annuité et sera réalisée à la fin de l'année 1907.

Pour les capitaines de vaisseau, le cadre sera augmenté de huit unités chaque année, en 1903, 1904 et 1905 et de sept unités les deux années suivantes, jusqu'à l'effectif maximum de 253.

~~~ Pour les capitaines de frégate, l'augmentation sera de neuf unités par an jusqu'à l'effectif maximum autorisé de 373 officiers.

Ces augmentations prendront effet du 1er Juillet 1903.

~~~ Le croiseur anglais *Suffolk* vient de faire ses essais de vingt-quatre heures en haute mer; il a fait une moyenne de vingt-quatre nœuds, ce qui constitue un record pour les navires de sa classe.

~~~ L'amirauté anglaise a donné l'ordre au commandant des forces navales en Extrême-Orient, de concentrer ses navires à Shanghaï. Ces bâtiments auront à faire du charbon, à embarquer des provisions et des tissus pour le renouvellement de l'habillement des marins.

On considère, à Londres, que cet ordre équivaudrait à la déclaration que l'Angleterre ferait cause commune avec le Japon, dans le cas d'une guerre russo-japonaise.

Russie. — Le transport *Kamchatka*, de 7,200 tonnes, sera envoyé en Extrême-Orient, chargé de troupes et de charbon, dans les premiers mois de l'année prochaine.

~~~ M. le capitaine de vaisseau Schmelevsky, qui commandait, il y a deux ans, le cuirassé russe *Alexandre-II*, de l'escadre de la Méditerranée, vient d'être promu au grade de contre-amiral.

Nouveau port de guerre russe. — Le gouvernement russe emploie 15 millions pour transformer le port de Revel en port militaire. Ce fait apparaît comme une menace pour l'Allemagne. Revel pourra recevoir les plus grands navires de la flotte russe qui, au lieu de se rendre à Cronstadt et à Libau, après les grandes manœuvres navales, viendront hiverner dans le nouveau port et seront immobilisés moins longtemps par les glaces.

La flotte russe pourra ainsi ne réintégrer ses quartiers d'hiver qu'à la fin de Novembre et recouvrer sa liberté d'action dans les premiers jours de Mars.

En même temps, on commencera la construction de plusieurs lignes stratégiques qui, partant de différents centres militaires de la Russie d'Europe, aboutiront au nouveau port.

Etats-Unis. — Dans un banquet de l'*Union League*, le c.-amiral Ligolire a déclaré que le problème le plus difficile à résoudre pour la marine américaine est celui du personnel; malgré les sacrifices d'argent qu'on fait pour retenir les marins au service, les désertions se multiplient.

~~~ Un autre document, le rapport du ministre de la marine des Etats-Unis, nous apprend que ce haut fonctionnaire est relativement satisfait: la moyenne des désertions ne s'est élevée l'année dernière qu'à 12 p. 100.

~~~ Une escadrille de contre-torpilleurs vient de partir de New-York sous la conduite du croiseur *Buffalo*.

Après avoir touché aux Bermudes et aux Barbades, elle ira visiter les différents ports du

Sud de l'Amérique, du Brésil. Elle remontera vers l'Equateur. De là elle mettra le cap sur l'Ouest de l'Afrique, passera près du cap Vert, ira aux Canaries, s'arrêtera à Madère, pénétrera dans la Méditerranée et se rendra aux Philippines par le canal de Suez.

Il lui faudra ainsi environ six mois pour arriver à Manille.

Brésil. — La frégate le *Benjamin-Constant*, école d'application des gardes-marine brésiliens, est arrivée à Cherbourg. Elle est commandée par M. le capitaine de marine et de guerre Alfonso Alancastro Graça, qui va se rendre à Paris, en mission diplomatique. Cet officier supérieur est chargé de présenter au président de la République les remerciements du gouvernement brésilien pour la participation de la marine française aux fêtes de Rio-Janeiro en 1902.

Allemagne. — L'amiral von Tirpitz, le ministre de la marine allemande, qui organisa les admirables divisions de torpilleurs, et qui aida si puissamment l'empereur dans la création de la flotte allemande moderne, vient d'être promu vice-amiral.

~~~~ L'empereur a décidé de créer une nouvelle escadre cuirassée allemande. Elle sera affectée à l'Extrême-Orient avec Tsigtan (Kiao-Tchéon) comme port d'attache. Des crédits seront, à cet effet, demandés au prochain Reichstag.

A propos de notre budget. — La marine Rundchau donne en millions de francs les budgets des principales puissances maritimes depuis 1901 :

Années :	1901-02	1902-03	1903-04
Angleterre	799.124	813.893	903.088
Allemagne	251.010	267.171	278.544
Russie	262.163	265.461	276.697
Italie	121.652	127.166	147.601
Autriche-Hongrie	54.363	43.422	46.515
Etats-Unis	393.000	394.282	408.886
Japon	95.499	73.338	80.932

On sait que le budget de la Marine française, qui est de 350 millions, n'a pas été augmenté cette année.

Cuirassé danois incendié. — Le cuirassé danois *Ivar Hvelfeldt* a été complètement détruit à Copenhague par un incendie qui a pris naissance dans ses soutes à charbon. Ce navire portait quatorze pièces de canon.

Les gardes-feux. — La mort du malheureux Lantheron, victime de l'explosion du *San-Leonardo*, attire l'attention sur les modestes gardes-feux.

Ces hommes sont d'anciens marins ayant, pour la plupart, dépassé l'âge de 55 ans et jouissant de la pension sur la caisse des invalides qu'alloue l'Etat, après 300 mois de navigation. Afin d'augmenter leurs ressources, ils sollicitent de la direction des ports la place de garde-feu qui leur rapporte jusqu'à 60 francs par mois. Les candidats sont nombreux, aussi une enquête très sérieuse est faite sur leur moralité, leur vie privée et leur aptitude à occuper l'emploi sollicité; après quoi, s'ils sont acceptés, ils prennent immédiatement leurs fonctions qui consistent à monter la garde nuit et jour à bord d'un bateau chargé de matières inflammables et dangereuses.

Comme le port de Marseille, par exemple, ne possède que quatorze gardes-feux, il arrive souvent que la relève normale, au bout de 12 heures, ne peut se faire, faute de personnel, et que l'homme s'endort à son poste au risque d'une catastrophe comme celle qui a ému Marseille.

Pour terminer, disons que le maître de port a la direction immédiate de ces braves gens à qui, on le voit, incombe une lourde responsabilité. G.

~~~~ Le feu s'est déclaré dans le port de Vigo, à bord d'un bateau chargé de mille caisses de pétrole et de cent caisses de gazéine. La marée basse, laissant le navire à sec, mit dans l'obligation de le laisser brûler sans tenter le sauvetage. Il n'y a aucun accident de personnes.

Concours. — Sont autorisés à prendre part au concours des 7 et 8 Janvier, pour le grade d'administrateur de 2e cl. de l'Inscrip. marit., le commis de 1re cl. Gosselin (Dieppe); l'agent de 2e cl. Gourmelon et le commis de 2e cl. Le Gouez (Saint-Servan); le commis de 2e cl. Nègre (Marseille).

~~~~ Un concours aura lieu à Paris, le 25 Février 1904, pour l'emploi de rédacteur stagiaire de l'admin. centr. de la marine.

A L'OFFICIEL

MARINE

Le ministre a fixé ainsi les chiffres des inscriptions à faire aux tableaux d'avancement et aux tableaux de concours pour la Légion d'honneur.

Tableaux d'avancement

Officiers de marine. — Pour cap. de vaiss., 12 ; pour cap. de frég., 5 ; pour lieut. de vaiss., 5.

Officiers mécaniciens. — Pour mécan. inspecteur, 1 ; pour mécan. en chef, 2 ; pour mécan. princ. de 1re cl., 3.

Commissariat. — Pour commis. en chef de 2e cl., 1 ; pour commis. princ. 1 ; pour commiss. de 2e cl., 1.

Corps de santé. — Pour méd. en chef de 2e cl., 2 ; pour méd. princ., 2 ; pour méd. de 1re cl., 1.

Ingénieurs hydrographes. — Pour ing. en chef de 1re cl., 2 ; pour ing. princ., 1.

Tableaux de concours pour la Légion d'honneur

Pour officier. — Off. de marine, 0 ; off. méc., 4 ; commissariat, 2 ; corps de santé : méd., 0 ; pharm., 0 ; ing. hydr., 1.

Pour chevalier. — Off. de marine, 24 ; off. méc. 8 ; commiss. 6 ; corps de santé : méd., 3 ; pharm, 2 ; ing. hydr., 1.

Nominations. — MM. l'élève de santé Fockenbergue est nommé méd. auxil. de 2e cl. — Mauger et Ameline sont nommés rédacteurs stag. de l'adm. centrale.

Nominations. — MM. Le Prévost, 1er m. timon.. au command. garde-pêche *Golo* (Toulon et Corse). — Les lieut. de v. de Tournemire, Batsale et Chastang, commiss. du gouv. 2e cons. de guerre marit. — Lieut. de v. Byasson, rapporteur trib. marit. commerciaux, 1er semestre 1904.

Ecole supérieure de Marine. — Sont désignés pour suivre les cours en 1904, les lieutenants de vaisseau : André, Geynet, Guyot d'Asnières, de Salins, Marx, du Couëdic, de Kérérant, Vincent, Le Vay, Freund, Revault, Ferrier, Clergeau, Juramy, Mercier, Olmi et Docteur.

Ces officiers devront être rendus à Paris le 3 Janvier.

Mutations

Capitaines de vaisseau. — M. Boutet des Gennetières, de la *Tempête*, résid. cond.

Capitaines de frégate. — M. Philippe, congé 2 m., avec distract. de la liste d'embarq.

Lieutenants de vaisseau. — MM. Gilly, emb. s. *Henri IV* ; — Florimond, conval. 3 m. ; — Euzé, prolong. conval. 3 m.

MM. Kerboul, conval. 3 m. — Fischbacher, prend rang s. liste d'emb. — Guiches, déf. mob. Corse, résid. libre. — Fenouil, permiss. — Blondel, du *Frondeur*, permiss. — Basire et Carrel, permiss. s. liste d'emb. — Ménier, conval. 2 m. — Martin, Long et Carrel, servent maj. gén. à Toulon.

Enseignes de vaisseau. — MM. Ourdan, résid. condit. à Draguignan ; — Eveillard, prend rang s. liste spéc. canonn. — Hantz, prolong. conval. 3 mois ; — Dubois, inscrit s. liste d'emb. comme second s. sous-marins. — Golay, emb. comme second, 1er Janv. sur torp. déf. mob. Dunkerque en rampl. M. Monguillot.

MM. Fortoul, Engel et Brohan, de l'Extrême-Orient, conval. 3 m. — Reymond, conval. en Russie. — Strauss, du *La Hire*, sert Rochefort. — Bourdeaux, pris command. du *Lalande*. — Pamara, congé 3 m. — Wackernie, emb. école chauf. rempl. Théroulde.

Corps de santé. — MM. Séguy, méd. 1re cl. conval. 2 m. — Jouenne, méd. 1re cl., conval. 3 m. ; — Gaillard, méd. 1re cl. du 4e dépôt, sert hôpital. — Balcam, méd. 2e cl., rentré conval.

Liffran, quitte hôp. marit. p. emb. s. la *Bretagne*.

Mécaniciens. — MM. Bayle, mécan. princ. 2e cl., sert à Toulon. — Jéquel, mécan. princ. 2e cl., distrait de liste d'emb. p. 6 m. et sert à terre à Brest. — Tanguy, mécan. princ. 1re cl. emb. s. *Amiral-Tréhouart*. — Humbert, mécan. princ. 1re cl. maintenu p. un an s. *Marseillaise*. — Demore, mécan. princ. 1re cl., emb. s. *Amiral-Charner*.

MM. Barrau, méc. princ. 2e cl., du *Du-Chayla*. résid. lib. 1 m. — Faudou, méc. princ. 2e cl., permiss. — Pons, méc. princ. 1re cl., prend rang s. liste d'emb. et sert maj. gén. Toulon.

Corps du génie maritime. — M. Suire, adj. trav. hydr. mission à Biarritz.

Inscription maritime. — M. Baudoin, admin 2e cl., conval. un mois.

Syndic gens de mer Trécolle, rempl. Barsot, à Bordeaux.

Commissariat. — M. Mallard, commiss. de 1re cl., autorisé concourir p. contrôleur adj. de l'adm. centr.

Distinctions honorifiques. — Témoign. satisf. à Lalandec, 2e m. patr. *Turbot* et aux matelots Massot, Virtot et Lazès (sauvetage des *Deux-Frères*).

Mariages. — On annonce le mariage de MM. Thibaudeau, agent compt. de 1re cl., avec Mlle Moreion. — Méchen, surv. des constr. nav., avec Mlle Dupas.

Naufrages. — Le cuirassé *Amiral-Aube* a abordé et coulé, pendant ses essais, le bateau de pêche *Saint-Pierre*, d'Omonville. L'équipage a été sauvé.

Personnel officier marinier

Embarqués. — Sur le *Condé* : Le Puillandre, 1er m. mousq.

Sur le *Linois* : Le Duff, 2e m.-fourr. — Sur la *Foudre* : Grojeant, 1er m. commis et Guillou, 1er m. canonn. — Sur l'*Epieu* : Ascouët, 2e m.-fourr. — Sur le *Marigot*, au Sénégal : Allot, 1er m. fourr.

Débarqués. — Du *Charles-Martel* : Le Provost, 1er m. mousq. — du *Calédonien* : Le Foll, 1er m. commis.

Du 4e groupe : Grojeant, 1er commis. — Du *Cassard* : Mantellec, 2e m. torp. — De l'école de mécan. : Cabioch, 2e m. méc. — De l'école de pilotage : Brugger et Le Tessier, 1er m. méc. — Des sous-marins : Le Guen, 2e m. torp. et Choquer, 2e m. méc.

Envoyés en disponibilité. — Fabre, 1er m. mousq. — Le Provost, 1er m. mousq. — Le Nabec, 2e m. timon. — Deffain, 2e m. mécan. torp.

DIVERS

~~~~ Cherbourg dirige s. Brest un 2e m. infirmier.

~~~~ Suivront les cours de comptabilité au 2e dépôt, le 1er Janvier : Le Pogam, q.-m. timon. — Cévaër, q.-m. canonn. — Le Guellec, q.-m. canonn. — Gaurvez, q.-m. torp. — Salam, du 2e dépôt.

~~~~ Le ministre a décidé la suppression du mât arrière sur les contre-torpilleurs type *Durandal* et similaires.

~~~~ Le ministre a décidé que le *Voltigeur* sera désafecté et l'école de chauffe de Brest, installée à terre, ainsi qu'elle existe dans tous les autres ports.

Retraites. — MM. Mouton, commis princ. inscript. marit. — Griffon, agent princ. commis.

Officiers de réserve. — MM. Dantin, cap. frég. et Petit, méd. princ. sont rayés des contrôles de la rés.

MOUVEMENTS DE LA FLOTTE

Fauconneau entré bassin Brest.

Essais de la Gloire. — Un nouvel essai, à 1,800 chevaux, effectué avec 5 chaudières sur 28, a eu lieu sur les bases de Belle-Ile. La puissance développée par la seule machine centrale a été de 1,914 chevaux, soit à une allure de 80 tours et à une combustion de 72 kilos par mètre carré de grille. La vitesse a été de 9 nœuds.

Les prochains essais auront lieu à 14,000 chevaux.

LA FAMILLE MILITAIRE

Fiançailles. — Lieut. art. 29e Robina, av. Mlle Clotilde Hennechart. — Lieut, 7e cuir. de Mouchy, av. Mlle Tricornot. — Lieut. 9e chass. Cantillon de Lacouture, av. Mlle Castan.

Lieut. 4e bat. inf. lég. d'Afrique, avec Mlle Marguerite Gasiglia ; lieut. 12e rég. art. André, avec Mlle Marguerite Bouret.

Mariages. — Lieut. 17e bat. art. Pic-Paris, av. Mlle Suzanne Miquel. — Lieut. 18e inf. Raymond de Rivière, av. Mlle Suzanne de Guiroye.

Nécrologie. — Chef. bat. inf retr. Baudoin, 53 ans, Dijon. — Off. adm. 1re cl. art. retr. Gueneau, 58 ans, Sancerre. — Off. adm. pr. ét.-m. retr. Martin, Marseille. — Chef bat. 113e de ligne, Chilaud, 55 ans, Blois. — Chef bat. inf. retr. Gabert, 65 ans, Chatillon-en-Diois. — Chef bat. inf. retr. Laurent, 72 ans, Montmédy. — Comm. 2e cl. tr. col. Delande, 38 ans, Montpellier.

Cap. retr. Dupont, La Flèche.
~~~~

LES FOYERS DU SOLDAT

Depuis quelques années l'armée se transforme complètement dans son esprit et dans les procédés d'instruction et d'éducation des hommes. L'État, qui autrefois ne se préoccupait que d'instruire des soldats de métier, veut maintenant que la nation entière passe par le service militaire, en profite pour diriger, former les esprits et les cœurs.

C'est dans cet ordre d'idées que les théories morales, véritables causeries qui rapprochent les officiers et leurs inférieurs, et développent les sentiments élevés, ont pris une très grande extension.

C'est pour la poursuite du même but, que l'on a songé à créer dans les casernes des salles de jeux, véritables petits cercles où nos chers troupiers trouvent sous leur main, en dehors des heures de service, tout ce qu'il faut pour écrire, lire, se chauffer, se distraire, s'instruire, tout cela bien entendu sans bourse délier.

Grâce à la fondation de ces petits cercles, nos jeunes militaires ne sont plus comme autrefois, après la soupe du soir, tentés de courir au loin à la recherche de quelque délassement, recherche qui les conduisait infailliblement à un cabaret où se faisaient souvent de fâcheuses connaissances, et où surtout se prenait vite l'habitude de boire avec toutes ses tristes conséquences.

C'est donc pour éviter ces dangers que des officiers ont cherché à retenir à la caserne les soldats, en leur offrant tout ce dont ils ont besoin, tout ce qu'ils désirent.

Les premiers efforts faits dans ce sens sont dus à l'initiative généreuse de quelques particuliers, de prêtres, de sociétés diverses, qui ont fondé avec leurs propres deniers des Foyers fort bien organisés et très précieux pour les hommes de la garnison.

Mais là ne devait pas être la solution définitive. On a trouvé qu'il pouvait y avoir des inconvénients à ce que des civils s'occupent ainsi directement de nos troupiers. On pouvait profiter de l'occasion pour prendre sur eux une influence regrettable.

C'est donc à la caserne même que l'on veut les amuser, satisfaire leurs légitimes besoins. Les officiers, toujours désireux de prouver à leurs subalternes leur paternel intérêt, se sont dévoués à cette tâche excellente.

Mais les choses n'ont pas été sans difficulté. On a bien obtenu des autorités militaires les locaux et le mobilier indispensables, mais il fallait des jeux, des livres, etc., et pour cela de l'argent. Quelques officiers ont généreusement délié les cordons de leur bourse modeste, d'autres ont pu bénéficier des dons importants de parents de militaires ou philanthropes émus de la beauté du but poursuivi et de l'importance du résultat que l'on pouvait obtenir. Mais le plus grand secours est venu de M. Louvet, qui a fondé la Société des Jeux du soldat, 4, rue Halévy, Paris. Après avoir dépensé une notable partie de sa fortune personnelle, il s'efforce de recueillir le concours des amis de nos soldats. Avec ces ressources, il constitue des lots de jeux : dominos, lotos, dames, quilles, boules, foot-ball d'une valeur de 50 francs, et envoie au fur et à mesure de ses ressources une de ces collections à chacune des compagnies, batteries, escadrons, dont les officiers en font la demande. Il a déjà pu doter plus de 2,000 unités de semblables collections (près de la moitié de l'armée). Il est à souhaiter qu'il parvienne bientôt à achever son œuvre généreuse. Nous ne saurions trop, en tous cas, le féliciter comme un bienfaiteur de l'humanité, sans oublier ceux qui l'ont aidé.





Nos soldats ont désormais à la caserne même une salle d'études et une salle de jeux

D'autres sociétés bienfaisantes viennent aussi en aide aux officiers organisateurs, par exemple, la Société nationale de conférences populaires (13, place de la Bourse), qui prête gratuitement des textes de conférences, des appareils à projections avec de riches collections de clichés, des phonographes, permettant d'organiser des séances instructives autant qu'amusantes, dont les troupiers raffolent.

La Ligue française de l'enseignement (14, rue Jean-Jacques-Rousseau), et la Société Franklin (1, rue Christine) procurent aux corps des livres de toutes sortes, des tableaux muraux permettant de donner aux salles de réunion des régiments de précieuses bibliothèques.

Actuellement, un tiers environ des régiments de France possèdent des Foyers confortables. L'an passé, le ministre de la Guerre, frappé des heureux résultats obtenus dans les corps



La façade de l'hôpital Desgenettes, à Lyon

où l'on avait fait les premiers essais, a, par une circulaire officielle, hautement encouragé la création de ces salles de récréation. Il est à souhaiter qu'elles s'étendent bientôt à toute l'armée sans exception, car elles constituent un progrès social des plus intéressants, une œuvre essentiellement morale.

L. DE SAINT-FÉGOR.

Comment on forme nos médecins militaires

Nos médecins militaires sortent d'une école de médecine spéciale, celle de Lyon. Après la guerre de 1870, la vieille école de Strasbourg fut transférée dans cette ville qui est devenue un centre d'études médicales de premier ordre.

Nos étudiants militaires de l'école de santé — les *santards* — habitent un véritable palais construit sur la rive gauche du Rhône, non loin de l'Ecole de médecine civile dont ils reçoivent aussi l'enseignement.

A l'heure des cours, l'aspect des amphithéâtres est pittoresque. Au milieu de l'animation bruyante, les uniformes des *santards*, encadrés par les autres auditeurs civils ou coudoyant les étudiantes, jettent dans l'ensemble une note sévère et gaie tout à la fois.

Dans les laboratoires, la même fusion entre l'élément civil et militaire a lieu et semble se faire plus intime autour des épaves qui sont venues s'échouer sur les tables de dissection, pour servir de sujets d'étude. On scalpe, on scie, on cause, on coupe, on rit même, on pioche ferme aussi autour des pauvres corps, sans songer au roman de misère dont ils durent tant souffrir. Mais peut-on y songer, depuis que les femmes, se faisant une autre âme que la leur, s'essayent à la médecine et se forment la main à la manière de leurs confrères de l'autre sexe ?

L'étudiant militaire est surtout curieux à étudier dans son existence journalière. A six heures du matin, le réveil a lieu au son belliqueux du clairon, puis l'inspection militaire suit le déjeuner du matin et le clairon se fait de nouveau entendre pour sonner l'heure du départ pour les hôpitaux.

Là, dans les grandes salles tristes, les *santards* vont de lit en lit, mêlés à leurs camarades civils, derrière les maîtres qui dépensent devant eux, à pleines mains, les trésors de leur érudition. Ou bien, attardés dans le silence des salles d'opération, autour « du lit de misère », ils suivent avec intérêt la marche habile du bistouri, étudient le mal et les méthodes les meilleures qui soient pour le guérir. Là encore, ils se rencontrent avec les étudiants civils, et souvent aussi avec les étudiantes... Pauvres filles!

Après le déjeuner, c'est la leçon d'équitation ou le cours d'allemand, ou des répétitions de médecine et de chirurgie, ou encore l'exercice militaire. A midi, les *santards* ceinturonnés, le fusil à la main, s'alignent par pelotons en face des sergents instructeurs sous l'œil d'un lieutenant d'infanterie

L'exercice commence. Les petits sont à gauche, les grands à droite, et les différences de taille s'atténuent d'une extrémité à l'autre des files. L'uniforme fait disparaître les différences individuelles, et rien ne subsiste plus de l'extravagance des chapeaux ou de l'irrégularité des tailles, lorsqu'au début, les nouveaux manœuvraient avec leurs vêtements civils.

« Garde à vous!... Numérotez-vous!.. »

Une tête remue un peu, un buste se balance, des doigts s'agitent sur la couture du pantalon.

« Immobiles, messieurs!... Les jarrets tendus!... »

Quelques anciens, groupés derrière les fenêtres, suivent la manœuvre avec un intérêt d'autant plus vif qu'ils ne sont pas les acteurs de cette petite réjouissance militaire.



A l'amphithéâtre de dissection

Prenant le frais sur les toits de l'Ecole

Les jours de sortie, le jeudi et le dimanche, il y a des chuchotements, le matin, dans les dortoirs. Des couplets s'envolent discrètement des couchettes encore tièdes, et de la gaieté monte dans l'air alourdi des chambres, fuse dans les couloirs par les portes entr'ouvertes, chante dans l'eau dégoulinante des lavabos.

Le soir, les retardataires se font « cylindrer » (punir) par le « sphincter » (sergent-concierge) qui est un homme impitoyable.

Les jours de revue d'habillement, on peut voir, exposés sur chaque lit, le chapeau, la fine épée dans sa gaine de serge, la tunique irrésistible, les pantalons rouges, les képis, les vareuses, la pèlerine, le manteau, tout le coquet fourniment du santard.

Le soir, le travail fini, des groupes d'élèves se glissent dans l'obscurité des salles de jeu. Ça et là brillent les taches de feu des cigarettes et les disques rouges des pipes, tandis que leurs propriétaires, assis en des poses aussi délassantes que pittoresques, devisent à voix basse des choses de la journée, de détails intéressants racontés dans une langue savoureuse, pimentée et originale. La sonnerie du coucher les surprend occupés à parler des projets qu'ils forment pour le lendemain, peut-être d'une rareté vue à l'hôpital ou à l'amphithéâtre.

Le dimanche, le réveil, retardé d'une demi-heure, est particulièrement joyeux. On prend le claque, l'épée, la tunique, puis après l'inspection du matin où les files ont un air pimpant inaccoutumé, on se trouve libre. Pas d'hôpital, pas de cours, pas d'exercices militaires, mais seulement la joie du grand air et l'amusante comédie de la rue.

Les snobs et les musiciens s'attardent autour du piano des salles de jeux; d'autres prennent une leçon de danse; les travailleurs, réfugiés dans le silence des salles d'étude, terminent la tâche restée inachevée la veille; les élégants vont au dortoir faire un supplément de toilette et se pomponner; le groupe des philosophes discute dans la cour avant de prendre la clef des champs.

Nous sommes loin, on le voit, de l'ancien régime d'études médicales appliqué jadis à ceux qui sont aujourd'hui les chefs de la médecine militaire.

On veut faire du médecin militaire un praticien qui soit aussi un soldat. Des obligations nouvelles et chaque jour plus nombreuses lui incombent. Il est appelé à mettre sa science au profit du soldat dans une foule de circonstances qui exigent de lui, à la fois, une aptitude technique et une aptitude physique égales.

MAURICE ANDRAL.



La colonne de la place Vendôme

LES MONUMENTS GLORIEUX

de l'histoire française

LA COLONNE DE LA PLACE VENDOME

Le monument de la place Vendôme a pour but de glorifier la victoire éclatante que Napoléon a remportée à la bataille d'Austerlitz, en Moravie, dite la bataille des *Trois empereurs*, c'est-à-dire des empereurs de France, d'Autriche et de Russie.

La colonne a environ 4 mètres de largeur et 40 mètres de hauteur. Elle est une imitation de la colonne de Trajan, puisque Napoléon aspirait à rétablir l'empire d'Occident en sa faveur. Dans ce but, au traité de paix de Presbourg, du 26 Décembre 1805, il obtint, par un article secret, que François II renoncerait à son titre d'empereur d'Allemagne et limiterait sa puissance territoriale à ses Etats héréditaires pour devenir François Ier, empereur d'Autriche. Ainsi, la vacance à l'empire d'Allemagne est ouverte; c'est ce titre que Napoléon va poursuivre en vain, qui sera la cause de sa chute et des invasions de 1814 et de 1815.

L'*Ode à la colonne* composée par Victor Hugo sous la Restauration exprime bien tous ces faits :

O monument vengeur, trophée indélébile,
Bronze qui, tournoyant sur ta base immobile,
Semble porter au ciel *ta gloire* et *ton néant*
Et de tout ce qu'a fait une main colossale
Seul est resté debout, *ruine triomphale*
De l'édifice *du géant*.

De pierre à l'intérieur, la colonne est recouverte extérieurement de plaques de bronze en spirales provenant d'environ douze cents canons autrichiens ramenés à Paris après la campagne de 1805 et retraçant les principaux faits d'armes de cette campagne.

Elle a trois parties : 1° le sommet, surmonté de la statue de Napoléon en tenue d'empereur romain, tenant dans la main droite la *statue ailée de la Victoire;* 2° la colonne; 3° le piédestal reproduisant les effets d'habillement et d'équipement, ainsi que les principaux armements des armées autrichiennes et russes. Sur ces effets et sur chacune des quatre faces du piédestal, on a mis plusieurs fois, et avec intention, bien en évidence, comme c'est en usage dans les armées des Etats du Nord et du Centre de l'Europe, l'indication du souverain qui régnait alors en Autriche : F. II (François II); mais il n'y a aucune indication de ce genre pour Alexandre Ier, empereur de Russie, parce que Napoléon, avec raison, cherchait à obtenir son alliance.

La colonne de la place Vendôme était un temple où les vétérans du premier empire se rendaient en groupe, avec leurs anciens uniformes, aux trois grands anniversaires de Napoléon : sa naissance (15 Août 1769), son retour de l'île d'Elbe (20 Mars 1815) et sa mort (5 Mai 1821).

A cet effet, Victor Hugo a écrit pour ces fidèles de la légende napoléonienne :

« Ils venaient souvent d'un pas chancelant, comme des fantômes d'un autre temps, déposer aux pieds de la colonne, comme à l'autel de leur Dieu, des couronnes d'immortelles et de laurier, offrandes à la divinité. »

Ces costumes surannés et devenus étriqués provoquaient souvent des sourires.

A ce sujet Victor Hugo a fait quatre beaux vers en faveur des vétérans de l'Empire :

Nobles lambeaux, défroque épique,
Saints haillons qu'étoile une croix,
Dans leur ridicule héroïque
Plus beaux que des manteaux de rois.

En 1814, les Alliés ont fait descendre la statue de Napoléon. Louis XVIII a fait flotter au sommet de la colonne de la place Vendôme le drapeau blanc avec les trois fleurs de lis en or. Louis-Philippe a remplacé le drapeau fleurdelisé par une statue en bronze représentant Napoléon dans sa tenue de général qu'il avait pendant la campagne de 1805.

Sous la *Commune*, la colonne de la place Vendôme (statue et fût de la colonne), a été renversée.

La troisième République a réédifié la colonne et l'a fait surmonter de la statue de Napoléon, en tenue d'empereur romain, tenant dans la main droite la *statue ailée de la Victoire*.

C. BOISSONNET.

Une visite à l'Ecole de Saumur

L'Ecole de cavalerie vient d'avoir la visite du général américain Carter et du général anglais de cavalerie Baden-Powel, dont le nom reste attaché à la défense héroïque de Ladysmith pendant la guerre du Transvaal.

Le matin, les différentes divisions d'officiers ont exécuté des reprises de manège devant les illustres visiteurs. Les lieutenants détachés des régiments montaient des chevaux de manège dont le dressage si précis a été très apprécié. Les sous-lieutenants montaient des chevaux de carrière, qui, malgré leur profession plus spéciale de hunters, ont fait preuve d'une grande souplesse dans ces reprises d'équitation où se révèle le classique enseignement de notre Ecole de cavalerie.

Entre temps, les généraux étrangers jetaient un coup d'œil sur le Chardonnet, terrain d'exercices de l'Ecole, qui ne désemplit jamais de cavaliers.

Les sous-officiers détachés des régiments pour suivre à Saumur le cours d'élèves officiers s'y exerçaient sous la direction de leurs chefs au travail militaire. La régularité de leurs mouvements de manœuvre, leur belle attitude et leur adresse à manier les armes ont capté l'attention des spectateurs, qui ont franchement déclaré leur admiration, surtout pour le saut d'obstacles avec maniement des armes.

Les sous-officiers ont franchi des obstacles de toute nature avec un calme et une aisance parfaits, tout en distribuant force coups de sabre et de lance et en faisant des moulinets de cette dernière arme tenue par son extrémité, avec autant de facilité que s'il se fût agi d'une baguette.

Mais, le clou de la matinée était la reprise des écuyers, « la messe noire », comme l'appellent malicieusement les jeunes sous-lieutenants.

C'est un régal d'équitation dont on ne se lasse pas. Aussi, toutes les tribunes étaient-elles bondées et les officiers s'y étaient entassés pour assister une fois de plus au triomphe de leurs maîtres.

La reprise conduite par l'écuyer en chef, le commandant de Monjou, pénétra dans le manège avec un grand calme, exécutant comme un rite solennel, ce qui explique l'appellation espiègle que nous citons plus haut.

C'est avec un geste dramatique, et aussi traditionnel, que les écuyers saluent la tribune d'honneur où des plaques de marbre perpétuent les noms de leurs plus illustres prédécesseurs.

Ce sont tous de très élégants cavaliers, dont la position correcte est un modèle de tenue. Leurs chevaux sont fort beaux et, même dans l'immobilité, révèlent toute la science de ceux qui les montent. Il n'est pas possible d'être plus gracieux : le cheval a été mis en beauté par l'art de l'équitation.

Les mouvements de cette reprise, qui n'a pas sa pareille en Europe, sont exécutés avec une régularité et une habileté si complètes, qu'on ne peut pas relever une faute, ni du cavalier, ni du cheval. Les allures sont coulantes et légères. Les contre-changements de main ont un rythme de pavane. Tous ces chevaux ont l'air d'avoir été dressés par des maîtres à danser. Ils ont surtout une grâce charmante dans le passage, allure de haute école qu'on ne voit guère ailleurs que dans les cirques, mais avec quelle différence!

Et tous ces chevaux, qui marchent si rassemblés, si précieux, comme s'ils avaient conservé avec la tradition de l'Ecole de Versailles la démarche des talons rouges, se détendent dans un galop de cheval de course sitôt que leurs cavaliers relâchent la pression de leurs doigts sur les rênes.

L'intimité du cheval et du cavalier est tellement parfaite qu'on croit qu'ils se comprennent par un langage occulte, car on ne voit ni un mouvement de main ni un mouvement de jambe. La messe noire serait-elle de l'occultisme ?

Après la reprise des écuyers, les sous-écuyers et les sous-maîtres de manège sont revenus montant cette fois les traditionnels sauteurs en liberté, qui ont, comme toujours, émerveillé l'assistance par leurs bonds prodigieux, leurs courbettes et leurs croupades exécutés au commandement au milieu d'une reprise de manège très régulière. Les cavaliers, sans étriers sur les selles à piquer, résistent par une souplesse vraiment merveilleuse à tous ces bonds capables de désarçonner un centaure.

Enfin, tous les écuyers et sous-maîtres ont paru de nouveau sur des chevaux de steeple pour exécuter dans le manège une reprise d'équitation entrecoupée de sauts de haie.

Et tous ces écuyers, les meilleurs cavaliers de France, ont conservé la même maëstria.

On s'est séparé pour aller déjeuner; les deux officiers américains qui suivent actuellement les cours de Saumur ont été priés à la table officielle.

Il n'y a pas d'officier anglais à l'Ecole, mais trois officiers espagnols, un suédois, un roumain.

L'après-midi, les deux généraux étrangers étaient conduits en automobile à l'hippodrome de Verrie, l'un des champs de course de l'Ecole, un des steeple les plus redoutés de France, où ils virent les lieutenants et les sous-officiers faire le parcours par groupes de quatre avec une franchise et un entrain qui font le plus grand honneur à notre cavalerie.

Les écuyers de l'Ecole passèrent à leur tour les obstacles devant leurs élèves, comme pour donner le corrigé du thème.

Le général Carter et le général Baden-Powel ont exprimé la plus grande satisfaction de qu'ils avaient vu.

Allons! encore une bonne note pour Saumur!

Z.

LA ROUTE DU TCHAD

Le capitaine Lenfant, de l'artillerie coloniale, touche presque au but recherché depuis plusieurs années : trouver une route rapide qui, au prix le plus réduit, permette de transporter nos marchandises et nos ravitaillements jusqu'au cœur de l'Afrique.

On se souvient que dans le courant de l'année 1900, les missions Gentil, Lamy et Joalland firent leur jonction sur les rives du Tchad et qu'après de sanglants combats, qui coûtèrent la vie au commandant Lamy, au capitaine de Cointet et à plusieurs de nos braves soldats coloniaux, les bandes de Rabah furent dispersées, le sultan lui-même fut tué et le drapeau français flotta sans conteste, depuis le Congo et l'Oubanghi jusqu'au Kanem et au Soudan.

Mais après la victoire, il fallut organiser le pays, il fallut surtout pourvoir à la subsistance, au ravitaillement et à la relève des troupes entretenues par la France dans les territoires du Chari.

Jusqu'ici deux routes, deux pistes, pour mieux dire, devaient être suivies par les convois :

l'une venant de Say par le Niger, contournant par le Nord le territoire de Sokoto, propriété anglaise, atteignant Zinder et venant se terminer à Barroua sur le lac Tchad qu'il fallait ensuite longer au Nord pour atteindre enfin Fort-Lamy et la rivière navigable du Chari; l'autre, remontant le Congo et l'Oubanghi, la Tomi jusqu'à Fort-Sibut, puis joignant le Gribingui à Fort-Crampel et descendant ce cours d'eau par Fort-Bretonnet et Fort-de-Cointet.

Mais, que l'on adoptât la route du Nord ou la route du Sud, la difficulté et la dépense étaient toujours les mêmes; pour ne citer qu'un chiffre, une tonne de marchandises transportée de Bordeaux à Fort-Lamy, coûtait, rien que de transport, 2,250 francs. Ce prix, rendant tout trafic impossible, va être sensiblement diminué, grâce aux explorations de la mission à la tête de laquelle est placé le capitaine Lenfant.

Partie de France il y a environ deux mois, la mission a débarqué à Forcados, branche française du delta du Niger, a remonté ce fleuve jusqu'à Lokodja, au confluent de la Benoué, et, sans rompre charges, a fait passer sans difficulté son vapeur, le *Liberty*, dans cette rivière qui est navigable sur la plus grande partie de son cours jusqu'à Yola, en territoire anglais, et Garoua, en territoire allemand. De ce point, qu'elle devait atteindre le 26 août dernier, la mission n'était plus qu'à 150 kilomètres de Bifara, village de la frontière française très rapproché des canaux qui, espère-t-on, ouvrent des communications navigables avec la Logone et le lac Tchad.

Si ces espérances se réalisent, il ne faudra plus que soixante et quelques jours pour atteindre par eau le cœur de l'Afrique, et le prix de la tonne de marchandises transportée de France au Tchad s'abaissera à quelques centaines de francs.

T.



Les pays du Tchad

Réorganisation des troupes coloniales

Depuis le vote de la loi du 7 Juillet 1900 sur l'armée coloniale, divers décrets ont modifié la composition et la physionomie de cette armée; parmi les plus importants, citons ceux créant le corps d'armée colonial, les tirailleurs cambodgiens et les tirailleurs chinois, le bataillon colonial de la Guadeloupe, les troupes du Congo français, etc. Il devenait indispensable de refondre ces diverses dispositions et de réorganiser les troupes coloniales en prenant pour point de départ les besoins réels des colonies et la nécessité d'assurer dans de bonnes conditions la relève du personnel sans peser trop lourdement sur le budget.

Les décrets du 19 Septembre dernier, préparés par le ministère de la Guerre et contresignés par le ministre des Colonies, ont, en conséquence, organisé de la manière suivante les forces militaires affectées à notre empire colonial.

Infanterie coloniale.— Aucune modification à signaler dans la composition des troupes coloniales stationnées dans la métropole qui forment un corps d'armée dont le quartier général est à Paris. Dans les colonies, l'organisation devient la suivante :

Indo-Chine et Chine. — Les 9e, 10e et 11e régiments d'infanterie coloniale comportent trois bataillons de quatre compagnies; le 12e régiment n'a que deux bataillons à quatre compagnies. Chacun de ces régiments peut, en outre, constituer éventuellement une compagnie de dépôt.

Les 1er, 3e et 4e régiments de tirailleurs tonkinois ont quatre bataillons, le 2e cinq bataillons de quatre compagnies. Les deux régiments de tirailleurs annamites sont forts de trois bataillons à quatre compagnies; le bataillon de tirailleurs chinois et celui de tirailleurs cambodgiens n'en ont que deux.

Afrique orientale. — Le 13e régiment d'infanterie coloniale a trois bataillons de quatre compagnies; le bataillon de la Réunion est fort de deux compagnies. A Madagascar, le 3e tirailleurs sénégalais comprend quatre bataillons à quatre compagnies; un bataillon de quatre compagnies de sénégalais occupe Diégo-Suarez; trois régiments de tirailleurs malgaches comprennent chacun trois bataillons à quatre compagnies.

Afrique occidentale. — Un bataillon blanc à quatre compagnies; 1er et 2e régiments de tirailleurs sénégalais à quatre bataillons de quatre compagnies; 4e régiment de tirailleurs sénégalais à deux bataillons de quatre compagnies; un bataillon de tirailleurs sénégalais de Zinder; un régiment d'infanterie indigène à deux bataillons au Congo et au Tchad.

Antilles et Guyane. — Un bataillon à cinq compagnies d'infanterie coloniale.

Iles du Pacifique. — Un bataillon blanc à trois compagnies. Suivant les besoins et les ressources de la population, il pourra être créé, en Indo-Chine, d'autres bataillons indigènes recrutés dans les régions frontières; mais leur création devra être compensée par la suppression d'un même nombre de bataillons de tirailleurs tonkinois.

Le corps de discipline des troupes coloniales, dont l'état-major et le dépôt sont stationnés en France, a une compagnie au Sénégal, un peloton en Indo-Chine et une section à Madagascar.

Dans chaque colonie, le commandant supérieur des troupes pourra organiser une section de discipline pour les indigènes dans les régiments indigènes placés sous ses ordres.

Artillerie coloniale. — La nouvelle organisation ne touche en rien au personnel de l'artillerie mis à la disposition du département de la Marine; mais il modifie assez profondément la constitution de l'arme, en France et aux colonies.

Les trois régiments d'artillerie coloniale métropolitaine comprendront désormais un nombre variable de batteries dont l'ensemble est fixé à trente-six, dont dix-huit à pied, douze montées et six de montagne. Il est organisé, en outre, cinq compagnies d'ouvriers d'artillerie coloniale et une compagnie d'artificiers coloniaux.

Dans les colonies et pays de protectorat, l'artillerie coloniale a la composition suivante :

Indo-Chine. — Deux régiments : le premier au Tonkin, fort de huit batteries mixtes (deux à pied, deux montées et quatre de montagne; le deuxième en Cochinchine, comprenant dix batteries mixtes (cinq à pied, deux montées, trois de montagne); une compagnie mixte d'ouvriers d'artillerie coloniale en Cochinchine, une autre au Tonkin.

Afrique occidentale française. — Un régiment de six batteries mixtes (trois à pied, trois de montagne), une section mixte de montagne dans le territoire du Tchad et une compagnie de conducteurs indigènes.

Dans le Bas-Sénégal, une compagnie mixte d'ouvriers d'artillerie, et une autre dans le Haut-Sénégal et le Moyen-Niger.

Afrique orientale française. — Un régiment d'artillerie coloniale à huit batteries mixtes (quatre à pied, une montée, trois de montagne); deux compagnies mixtes d'ouvriers d'artillerie coloniale, l'une en Emyrne, l'autre à DiegoSuarez.

Aux Antilles. — Un groupe d'artillerie coloniale à trois batteries à pied et un détachement d'ouvriers.

Dans le Pacifique. — Une batterie à pied et deux détachements d'ouvriers.

En résumé, la nouvelle organisation permet d'entretenir aux colonies, sans toucher en rien au corps d'armée colonial de France, seize bataillons d'infanterie français, soixante bataillons indigènes et trente-six batteries.

E. L.

L'Ecole de médecine de Pondichéry

Les *Annales d'hygiène et de médecine coloniales* publient, sous ce titre, un article qui mérite de retenir quelques instants l'attention du public intéressé à la vie de nos possessions d'outre-mer.

Même dans les milieux coloniaux, il se trouvera des gens qui vont se demander s'il ne s'agit point là d'une sœur cadette des institutions de Tananarive et d'Hanoï créées par le général Galliéni et M. Doumer. Il paraît pourtant certain que l'école pondichériote est la doyenne de nos facultés exotiques puisqu'elle a été fondée en 1863.

Vers cette époque, le gouvernement anglais venait d'ouvrir des écoles médicales indigènes à Bombay, Madras et Calcutta.

Une assistance publique grandiose s'organisait à la faveur d'un courant d'idées libérales dans la politique coloniale britannique. On voit que la France ne se laissa pas devancer dans la voie du progrès.

L'Inde est du reste merveilleusement favorable à la fondation de toutes les œuvres de bienfaisance. Mais, tandis que l'indigène ne s'intéresse qu'aux gens de sa caste, les Européens voulurent que la charité s'étendit à tous ceux qui souffrent, et ils sont nombreux dans ce pays



Le personnel médical de l'Ecole de Pondichéry

que ravagent chaque année les épidémies meurtrières de choléra, de variole et de peste.

Bien avant que Bouddah, quatre siècles avant notre ère, eût prêché sa doctrine, ce magnifique altruisme poussant l'abnégation du moi jusqu'au sacrifice de la vie, avant qu'il ait prêché le « grand renoncement », la civilisation brahmanique avait déjà une science médicale, faite d'observation minutieuse des maladies, de leurs symptômes et de leur traitement avec des herbes ou des composés chimiques. Cette médecine était encore bien confuse, il fallut le magnifique développement intellectuel qui suivit l'ère bouddhiste, pour que, au contact de la civilisation grecque, l'art médical hindou atteignit toute sa splendeur. Alors les médecins de la Perse et de la Bactriane firent connaître aux peuples de la vallée de l'Indus les conquêtes intellectuelles du génie hellénique.

Des deux civilisations, c'est l'indo-aryenne qui profita le plus à cet échange d'idées qui suivit le raid audacieux d'Alexandre le Macédonien. Vers cette époque paraît se placer la rédaction des grands traités médico-chirurgicaux, en nombre considérable, dont le plus connu et le plus répandu est le traité d'Agostiar, le mythologique Esculape des Indes. Que contiennent ces volumineux ouvrages? peu de gens sont capables d'en parler savamment.

Il faut attendre que soient achevés et publiés les travaux d'un jeune et déjà savant orientaliste français, M. le Dr P. Cordier, médecin major du corps des cipayes, à Pondichéry, qui consacre tous ses loisirs à l'étude de ces textes écrits pour la plupart en langue sanscrite. Mais on peut déjà affirmer que la médecine hindoue n'a jamais eu toutes les claires notions acquises par les Grecs, les Latins et les Arabes.



Allant vacciner un client

Ce qu'on sait de certain, c'est que, dans une antiquité reculée, la vallée du Gange posséda une assistance publique très complète avec hôpitaux, écoles, cliniques. L'internat y fut une institution à laquelle rien ne manqua, pas même les fraudes dans les concours. Mais les invasions musulmanes et mogoles, la disparition de la religion védique pure qui vint remplacer un grossier hindouisme, les bouleversements politiques amenèrent la disparition de ces œuvres de paix. La médecine hindoue perdit tout caractère scientifique et toute cohésion après la ruine de ses écoles. Elle se mélangea de magie et d'astrologie. Pour se conformer au génie de la race, l'art de guérir devint complexe et compliqué, employa des drogues de plus en plus composites comme l'architecture tourmentée



Un peloton de l'escadron de Saint-Georges en 1904

et incohérente des édifices religieux.

C'est donc en pleine décadence que les Européens venus coloniser aux Indes trouvèrent la médecine hindoue.

On trouvait alors au siècle dernier un peu partout des empiriques plus ou moins réputés, pratiquant leur art héréditaire suivant la tradition consignée en des livres sur feuilles de palmier. Les grouper, afin de les instruire, en un corps de fonctionnaires, assurer leur recrutement par la création d'une Ecole de médecine pour indigènes, c'est l'œuvre des chirurgiens de marine, puis des médecins coloniaux, que consacra par arrêté le gouverneur Bontemps, sur la proposition du médecin principal Beaujean.

Les vicissitudes politiques ont passé sans l'atteindre sur cette institution dirigée par des officiers et elle a pu rester étrangère aux querelles électorales qui troublent parfois d'autres services. Les chefs de la colonie l'ont toujours libéralement protégée, car ils voient en elle un élément de progrès sain et de civilisation du meilleur aloi.



Les cadets de Lichterfelde à l'escrime

Les élèves qu'on y admet sont tous pourvus d'une instruction générale suffisante et de diplômes variant du brevet simple au classique baccalauréat. Le programme d'enseignement est surtout pratique ; le cours des études est complet en cinq années. C'est au lit du malade, dans une chambre vide de l'hôpital, sous le toit en feuilles de palmier des vérandahs que les maîtres européens ou indigènes font leurs conférences familières.

Dès la première année, les étudiants travaillent alternativement à la pharmacie et à l'hôpital. Ils doivent, plus tard, savoir préparer eux-mêmes leurs médicaments, la colonie ne possédant, sauf à Pondichéry même, aucune autre officine que les herboristeries des bazars. Les plus intelligents parmi les élèves de troisième année sont nommés internes ou externes après un concours. C'est encore à la suite d'un concours qu'ils peuvent, une fois officiers de santé diplômés, obtenir un des postes salariés par la colonie ou, mieux encore, arriver aux deux chaires très enviées de professeur à l'Ecole de médecine.

L'Ecole forme aussi des agents plus modestes, mais très utiles dans ce pays à épidémies : les *vaccinateurs communaux*. Chaque commune se paye en effet un vaccinateur, tout comme en France un garde-champêtre. Cet humble médicastre a suivi deux ans des cours spéciaux et a obtenu un diplôme constatant qu'il sait vacciner, naturellement, mais aussi soigner dans les cas urgents certaines maladies épidémiques : variole, choléra, peste, fièvres éruptives. Le vaccinateur est un auxiliaire précieux, le médecin de ces humbles gens de la rizière, parias de la glèbe, dont certains, dans toute leur existence de serfs, n'ont pas vu d'autre monnaie que celle de billon et ignorent même la petite pièce d'argent de quatre sous, de deux annas !

A côté des officiers de santé et suivant des cours communs au point de vue de l'enseignement obstétrical, existe la petite phalange des *élèves sages-femmes*. Fort peu nombreuses parce qu'en Orient la femme n'a pas encore



L'école des cadets de Lichterfelde, près Berlin. — Une compagnie d'élèves écoutant la lecture de l'ordre

conquis sa place et qu'elle demeure ignorante, elles rendent néanmoins déjà des services très appréciés par les familles hindoues les plus instruites.

On compte quatre sages-femmes en exercice à Pondichéry et une dans chacun des autres établissements. Les élèves sont au nombre de quatre seulement et restent deux ans au moins à l'Ecole. Souvent elles doublent de leur propre gré la durée de la scolarité réglementaire.

La sage-femme instruite par les médecins coloniaux fait une concurrence terrible aux femmes des castes barbier et blanchisseur, qui sont les matrones héréditaires et des « faiseuses d'anges » habiles que poursuit sans pitié la justice française.

Si l'on en croit leurs maîtres, les Hindous peuvent devenir d'assez bons praticiens. Il est vrai que leur esprit se dégage lentement de la gangue millénaire des superstitions et des préjugés de leur race. Mais ils ont une réelle faculté d'assimilation, observent avec une grande finesse et se montrent habiles dans les pansements et les petites opérations chirurgicales. Leur devoir professionnel est déjà depuis longtemps apprécié favorablement. Le foyer très fermé du musulman s'ouvre à quelques-uns d'entre eux; il n'est pas jusqu'au fanatisme des hautes castes qui ne s'apprivoise devant la supériorité d'un art médical étranger, alors que l'empirisme se voit discrédité de jour en jour.

Ce n'est pas seulement dans la clientèle libre que ces modestes praticiens gagnent la confiance de la population et l'estime de leurs chefs. En plus des emplois qui leur sont confiés dans les *quatre hôpitaux* de la colonie, ils dirigent *treize dispensaires gratuits*, soignant chaque année plus de 30,000 malades et donnant environ 100,000 consultations avec médicaments ou pansements gratuits. Ce sont eux qui arraisonnent les navires, examinent les voyageurs venant des régions pestiférées, font le service médical de la léproserie, des prisons, enfin surveillent l'application des règlements d'hygiène dans les écoles primaires.

Notez bien que nos établissements comptent à peine 300.000 âmes : ils possèdent donc une assistance publique très complète et telle que sans doute fort peu de colonies en ont de semblable.

J. C.

L'ESCADRON DE SAINT-GEORGES

Parmi les nombreuses sociétés d'instruction militaire qui existent à Paris, nous devons signaler particulièrement l'Escadron de Saint-Georges, société d'instruction et d'éducation militaires des armes à cheval.

Cette société, fondée en 1899, est subventionnée par l'Etat et le conseil municipal, et a donné depuis quatre ans les plus heureux résultats. De plus, elle a été approuvée par M. le ministre de la Guerre et M. le gouverneur militaire de Paris, par décisions en dates des 21 Avril et 14 Mai 1901.

L'Escadron est dirigé par M. le commandant Vachon, chef d'escadrons démissionnaire, secondé par un cadre de lieutenants de régiments de cavalerie et de sous-officiers sous-instructeurs. L'instruction équestre donnée aux élèves est essentiellement pratique et toute militaire, ce qui évite aux jeunes cavaliers la période de débourrage, si pénible à leur arrivée au régiment. Du reste, depuis quatre ans, plus de soixante jeunes gens, anciens élèves de l'Escadron, ont prouvé dans les régiments où ils servent l'excellence de la méthode employée par leurs instructeurs. Tous ont été nommés brigadiers ou brigadiers-fourriers après six mois de service. De nombreux chefs de corps ont tenu également à féliciter le commandant Vachon pour les résultats acquis et à l'encourager dans le but qu'il poursuit.

Chaque année enfin, l'Escadron présente ses élèves au Concours hippique et y obtient des récompenses. Depuis deux ans, M. le ministre de la Guerre veut bien honorer de sa présence la fête annuelle de la Société, donnée au mois de Novembre, à l'occasion du départ au régiment des élèves du contingent, prouvant ainsi avec quel intérêt il suit le développement de cette œuvre intéressante.

Actuellement, l'Escadron de Saint-Georges compte quatre pelotons, soit plus de cent cinquante élèves, et possède deux manèges-écoles. Malgré ses moyens et ses ressources, le nombre de ses élèves grandissant rapidement, vu l'imminence de la loi de deux ans, qui fera ressortir tous les services qu'il peut rendre à l'armée et sera la consécration de son utilité, son comité se trouve obligé d'ouvrir un troisième manège, qui augmentera considérablement les charges déjà lourdes qu'il supporte.

Aussi, le conseil d'administration a-t-il décidé de donner, le samedi 9 Janvier 1904, un grand bal militaire, avec le concours de l'orchestre de M. J. Mêlé, chef d'orchestre de l'Opéra.

Tous ceux qui s'intéressent à l'Escadron de Saint-Georges et à son but et qui tiennent à encourager les résultats obtenus par ses membres voudront contribuer au succès de cette fête, qui s'annonce du reste sous les plus heureux auspices.

On trouve des billets, au siège social, 37, rue Pasquier.

L'école des cadets de Lichterfelde

L'établissement militaire de Gross-Lichterfelde, près de Berlin, correspond à peu près à notre prytanée national et à l'école spéciale militaire. Comme à la Flèche, les matières enseignées aux enfants sont les mêmes que celles des établissements universitaires du pays, de telle sorte que si un cadet hésite à embrasser la carrière des armes, il puisse néanmoins être dirigé, sans perte de temps, vers une autre profession libérale. Ce n'est qu'à partir de la classe *secunda* supérieure que les études sont plutôt dirigées en vue du métier militaire.

Tous les cadets qui ont suivi avec fruit les cours de cette classe passent l'examen d'enseigne, à la suite duquel on les affecte à la classe *selekta*, d'où ils sortiront lieutenants, ou on les propose pour entrer dans les régiments comme *enseignes caractérisés*, ou enfin, s'ils n'ont pas un développement physique suffisant, on leur fait faire une année supplémentaire dans la classe dite *prima* inférieure.

L'école de Gross-Lichterfelde comprend environ mille élèves, répartis en deux bataillons commandés par un major et subdivisés chacun en cinq compagnies de cent cadets. Comme au prytanée militaire de la Flèche, il existe un cadre militaire, destiné à assurer le commandement et la discipline dans les diverses subdivisions, et un personnel enseignant civil pourvu de grades universitaires.

Il est attribué une importance relativement considérable aux exercices corporels, qui comprennent : la gymnastique, la natation, la danse, le maniement des armes, le tir à la cible et l'équitation.

La classe *selekta* donne à un certain nombre de jeunes cadets l'instruction suffisante pour entrer immédiatement dans les régiments comme second lieutenant. C'est cette classe de *selekta* qui peut être comparée un peu à notre école spéciale militaire, avec cette différence qu'elle fournit des officiers à toutes les armes sans exception. Ceux qui entrent dans l'artillerie à pied ou le génie sont astreints, toutefois, à des stages de deux ans ou un an, suivant l'arme, et à un passage par l'école d'application de Berlin (Munich, pour la Bavière). Les officiers d'artillerie de campagne servent pendant deux années dans un corps de troupe, puis vont suivre un cours de quatre mois à l'Ecole de tir d'artillerie de campagne de Jüterbog.

C'est dans la classe *selekta* de l'établissement de Lichterfelde que se recrute le corps des pages; chaque année, à la rentrée, le commandant de l'école envoie au grand maréchal de la Cour une liste des élèves nobles de cette classe.

Cette liste est soumise à l'empereur, qui désigne un certain nombre de jeunes gens pour être attachés à sa personne et à celle de l'impératrice. Les autres, qui prennent le titre de pages de la Cour, sont affectés, à raison de deux, aux princes et princesses du sang, et à raison de un aux autres.

Les uns et les autres portent un costume spécial : bas de soie, souliers vernis à boucles, culotte de cachemire avec jarretières et agrafe en argent, habit rouge ponceau très chamarré et aiguillettes.

Les pages de l'empereur et de l'impératrice se distinguent des pages de la Cour par leurs parements bleus, et portent sur l'épaule droite le monogramme des souverains. Des gants en soie blanche, un chapeau à plumes et une épée en verrouil complètent le costume.

Lorsque les jeunes gens doivent être de service, on les amène au palais, on leur sert un très bon dîner, arrosé généralement de champagne de France; puis, sous l'œil du grand maréchal de la Cour, ils se livrent aux occupations de leur charge. Celles-ci consistent à porter les traînes des robes, à former la haie pendant les chapitres des Ordres nobles; à porter, sur de riches coussins, les colliers et les plaques des récipiendaires.

Pendant le repas des souverains, leurs pages se tiennent derrière eux et les servent. En récompense de leurs bons offices, les personnages royaux ou princiers ne manquent jamais de distribuer à profusion aux jeunes gens les gâteaux et sucreries garnissant la table impériale.

Comme, en Allemagne, rien n'est livré au hasard, l'habit de cérémonie des pages comporte — détail authentique — une vaste poche en toile cirée dans laquelle va s'engouffrer la masse de friandises que le cadet rapportera généreusement, le soir, à ses camarades moins favorisés de l'école de Lichterfelde.

Est-il besoin de dire que la situation de page de l'empereur ou de page de la Cour est des plus enviées? Un grand nombre d'officiers généraux et d'officiers supérieurs allemands ont porté dès leur enfance « l'habit du roi », et cette faveur accordée à la naissance et au nom de leurs parents se continue pendant toute la carrière militaire des jeunes officiers, ce qui explique pourquoi, dans l'armée prussienne, le haut commandement ne se compose presque exclusivement que d'officiers titrés et apparentés aux plus anciennes familles du royaume.

M.

WATERLOO

La marche au canon

Les Anglais se sont copieusement disputés cette semaine avec les Allemands au sujet de la bataille de Waterloo.

Wellington aurait-il, oui ou non, remporté la victoire sans le secours de Blücher? Pour nous, qui sommes désintéressés dans la question puisque nous reconnaissons avoir été écrasés par l'ennemi quel qu'il soit, c'est assurément Blücher à qui revient l'honneur du champ de bataille. Sans l'arrivée des Prussiens, les Anglais étaient perdus; et les Prussiens ne fussent pas arrivés si le maréchal Grouchy avait marché au canon.

Mais laissons la parole à M. Henry Houssaye qui, dans son magnifique récit de 1815, expose cet épisode dont dépendit le sort du monde.

Le 18 Juin, au matin, Grouchy déjeunait tranquillement chez le notaire Hollaert, à Walhain, tandis que son corps d'armée marchait

assez lentement sur les traces de Blücher. Le maréchal en était aux fraises, lorsque Gérard entra, suivi du colonel Lorière, des généraux Baltus et Valazé, et de l'inspecteur aux revues Denniée. Dans la direction de Mont-Saint-Jean, on entendait la canonnade :

« Il faut marcher au canon, dit Gérard, à plusieurs reprises. »

« Il faut marcher au canon, répétait comme un écho la voix du général Valazé. »

Grouchy vexé d'entendre ses subordonnés lui donner publiquement un avis, craignant d'autre part d'engager sa responsabilité en ne suivant pas à la lettre les instructions de l'empereur, répliqua :

« Si l'empereur avait voulu que je prisse part à la bataille, il ne m'aurait pas éloigné de lui au moment même où il se portait contre les Anglais. D'ailleurs, en prenant de mauvais chemins de traverse, je n'arriverais pas en temps utile. »

Comme le général Balthus concluait comme son chef, « Avec mes trois compagnies de sapeurs, riposta Valazé, je me charge d'aplanir bien des difficultés. »

« J'arriverai toujours avec les coffrets », s'écria Gérard, et s'animant de plus en plus :

« Monsieur le maréchal, dit-il, il est de votre devoir de marcher au canon. »

Offensé que Gérard se permit de lui faire la leçon et cela à haute voix, en présence d'une vingtaine d'officiers, Grouchy répliqua d'un ton sévère, de façon à clore la discussion :

« Mon devoir est d'exécuter les ordres de l'Empereur, qui me prescrivent de suivre les Prussiens ; ce serait enfreindre ses instructions que d'obtempérer à vos avis. »

Et rompant la conversation, le maréchal demanda ses chevaux.

Comme il mettait le pied à l'étrier, Gérard risqua une dernière tentative :

« Si vous ne voulez vous porter vers la forêt de Soignes *(où avait lieu la bataille)*, permettez-moi du moins de faire ce mouvement avec mon corps d'armée et la cavalerie du général Vallin. Je suis certain d'arriver en temps utile. »

« Non, répondit Grouchy, ce serait commettre une faute impardonnable que de fractionner mes troupes ; je les exposerais ainsi à être écrasées par des forces supérieures sans qu'elles puissent se soutenir mutuellement. »

Et il mit son cheval au galop.

Le sort en était jeté. L'entêtement inouï de Grouchy, son refus de marcher au canon allaient avoir pour conséquences l'écrasement de nos troupes, la chute de l'Empereur et une nouvelle invasion de la France.

A L'OFFICIEL

GUERRE

Sont promus généraux de division les généraux de brigade : d'Heilly, Robert, Quincy, Durand, Naquet-Laroque.

Sont promus généraux de brigade les colonels : Delor, Couturier, Ducray, Gilardoni, Rœderer, de Teyssière, Guillin, Amanrich, Herment, Helouis, Vi liers.

Légion d'honneur

Sont promus :

Grands-officiers : les généraux de division Langlois, Rau, Castay, Oudri, Coronnat, et le contrôleur général Romanet.

Commandeurs : les généraux de division Michal, Fabre, Girardel, Deckherr, Berthier, d'Armagnac, Lebon, Papuchon ; les généraux de brigade de Sancy de Rolland, Mansuy, de Lestapis, de Lapérouse, Lacoste, Larrivet, Prunget, Vieillard, Lavergne, de Morlaincourt, Balan, Boyer, de Beylié ; le contrôleur général Ventre, l'intendant Rouillon, le colonel Sorel, le sous-intendant Pauvrehomme, le médecin inspecteur Claudot.

Officiers. — Les généraux de brigade : Cloquard, Souvestre, Bolgert, de Mas-Latrie, Pré vot. — Les colonels : Bedel, Vermeil de Conchard, Deflandre, Rousset, de Valory, Maitrot. — Les lieutenants-colonels : de Cadoudal, Bertrand, Coville, Couturier, de Peyriagues, Lorenzo. — Les commandants : de Beauquesne, Leconte, Ebersveiller, David, Malherbe, Frœlich, Gauthier, Dubernet, Garnier, de l'infanterie.

Les commandants Andriés et Gastinieau, du recrutement.

Les colonels Labat et de Maistre, les lieutenants-colonels Lambert et Dérognat, les commandants Péchin, Lunel, Gonnet et Winkler, de la cavalerie.

Les commandants Decharté, Chanderon, Lecomte, de la gendarmerie.

Les colonels Péchot, Chevalier, Marais, de Rouville, le lieutenant-colonel Vallier, les commandants Pincemaille, Pierrot, Prunac, Carton, Poidevin, Belfils, Renaud, de l'artillerie, le comdant Félix, du train des équipages.

Dans le génie : le colonel Lecomte, les lieutenants-colonels Bourdeaux, Pellissier, les commandants Cahen, Duval, Levet.

Dans l'intendance : l'intend. m, Mouret, le s.-intend. Fauconnet, l'off. d'adm. pr. Liégey.

Les médecins principaux : Donion, Moine, Mussat, le médecin major Schmitt, le pharmacien principal Frizac, l'off. d'adm. pr. d'état-major Camus, le vétérinaire pr. Perrin, le colonel Gossot, de l'artillerie coloniale, le lieut.-colonel Aublet, les commandants Bohin, Ricour, Froment, Tipveau, de l'infanterie coloniale.

Au titre de la réserve et de l'armée territoriale : les commandants Hurel, Eck, Fargenel, Varce, Plo, Bartheul, Battier, Jeudy, Innocenzi, Barthélemy, Bonvalot, de l'infanterie ; le commandant Demonet, de la cavalerie ; les commandants Laurent et Schneider, l'of. d'adm. pr. Dutoit, de l'artillerie.

Le commandant Dupont, du train des équipages ; le commandant Herbert, l'of. d'adm, pr. Mongin, du génie ; le médecin major Potheau, le pharmacien major Martaud, l'of. d'adm. principal Dieu.

Médaille militaire.

Le général de division Duchesne, grand-croix de la Légion d'honneur.

Mutations

Armée active

Etat-major général. — Génér. de brig. de Girardin, passe au cadre de réserve.

Etat-major. — Cap. br. 100e inf. Marty, nomm. off. ord. du gén. comm. 1re brig. Algérie.

Attachés militaires. — Cap. art. brev. Fournier, nommé attaché militaire aux Etats-Unis.

Génie. — Au grade de colonel : MM. de Moutarby, Sorel et Brulot. — Lieutenant : M. Letierce. — Sous-lieutenants : MM. Audianne, Thielemans, Ricard, Coqueugnot, Robert, Dautry, Lefèvre, Hauterre, Hardelay, Turpin, Boissel, Tersac, Delbiautte, David, Tripard, Lebrun.

Sous-lieut. 4e régiment à Grenoble, Clament, mis à la disp. du ministre des col. pour servir au ch. de fer de Kayes au Niger.

Infanterie coloniale. — Cap. 22e col. Tivolle, perm. av. cap. 3e rég. inf. col. Darlay.

Tableau de concours. — Maréchal des logis Camus, de la Garde républ., inscrit d'office pour chev. de la Légion d'h.

Réserve

Artillerie. — Sont nommés : colonel : M. Bazailles. — Chefs d'escadron : MM. Génot, Dupond, Duquesnoy. — Capitaines en 1er : MM. Dupré, Pion, Betbèze, Cuny. — Capitaines en 2e : MM. Moisson, Ruffi de Pontevez, Gévaudan, Etienne. — Lieutenants : MM. Singla, Siegler, Heurteau, Rigaudias, Lucas-Girardville, Teissier du Cros, Adeleine, Cattenoz, Guibert, Robert, Gerschel, Beyla, Leroux, de Vaumas, Souchon, Lion, Capus, Aubrun, Bouchard, Riot, de Pange, Blériot, Sekutowicz, Mariage, Martin, de Terras, Nettre, des Prugnes, Barbier, Lebourlier, Tourneur, Lévy, Foulard, Pierrou, Maurel, Landry, Delvaux, Mainroy. — Sous-lieutenants : MM. Blanc, Manivèle, Lange, Bilard, Thibaudier, Rivat, Jourdain, Bouchon, Duparc, Paget, Clerc, Canals, Giboulleau, Gondy, Friedel, Reyjal, Jabraud, Gastal, Baudry, Morlay, du Chatelet, Baudin, Laluc, Plouchard, Mauroy, de Chauvelin, Noé, Roussier, Aubry, Aveline.

Train des équipages. — Sous-lieutenants : MM. Meyzonnade, Jovignot, Despujols, Delamain, Madiot, Breugnot, Becquet, Jacquinot.

Nominations

Gendarmerie. — MM. les sous-lieut. Valentin, Denisot, Hanscotte, Drevet et Vilcocq, sont pr. au grade de lieutenant.

Justice militaire. — Ad. 2e cl. Loquen nommé 1re cl. de son gr. — Serg.-m. surv. Thierry, nomm. adj. surv. 2e cl. — Serg.-m. Cavalier, nomm. adj. surv. 2e cl. — Serg.-m. compt. Pradier, nomm. adj. greff. 2e cl. — Serg. Peyre, nomm. serg.-m. surv. — Serg. surv. Corteggiand, nomm. serg.-m. surv. — Serg. Durand, nomm. serg.-m. surv. — Serg. surv. Bruot, nomm. serg.-m. surv. — Serg. surv. Gaillard, nomm. surv. — MM. Richard, serg. 11e bat., Ottavj, serg.-fourr. 63e rég. inf., Lerée, gend. 3e lég., Larrieu, serg. fourr. 54e rég., sont nomm. serg. surv. Tunisie. — MM. Imbert, serg.-fourr. 40e inf., Ortoli, serg. 22e inf., Vildac, serg.-fourr. 130e inf. sont nomm. serg. surv. à Bougie.

Infanterie coloniale. — Au grade de sous-lieut. de RÉSERVE : Sous-off. Leblond, aff. à Brest, 6e rég. — Collin, aff. à Hyères, 22e rég. — Meyssonnasse, aff. à Brest, 2e rég. — Lugaud, aff. à Rochefort, 7e rég. — Saurel, aff. à Paris, 23e rég. — Bast, aff. à Perpignan, 24e rég. — Camand, aff. à Rochefort, 3e rég. — Guillemin, aff. à Brest, 2e rég. — Berthet, aff. Rochefort, 7e rég. Ceasa, aff. à Perpignan, 24e rég. — Ducros, aff. à Cherbourg, 5e rég. — Tournois, aff. à Paris, 21e rég. — Colin, aff. à Cherbourg, 1er rég. — Blanchard, aff. à Hyères, 22e rég. — Feret, aff. à Paris, 21e rég. — Krumm, aff. à Cherbourg, 5e rég. — Chevassu, aff. à Cherbourg, 5e rég. — Roux, aff. à Paris, 23e rég. — Bottelin, aff. à Paris, 21e régiment.

Corps de santé des troupes coloniales. — MM. Cavaud, Rouch, sont nommés méd. aid.-m. au 3e col. à Rochefort. — M. Foll, nomm. méd. aid.-m. au 6e col. à Brest. — M. Wadoux, nomm. méd. aid.-m. au 1er col. à Cherbourg. — M. Combe, nomm. méd. aid.-m. au 7e col. à Rochefort. — M. Millous, nomm. méd. aid.-m. au 8e col. à Toulon.

Emplois civils

Instruction publique. — Adj. 36e art. Casteran, nomm. garçon de serv. int. à la faculté de méd., à Lille.

Receveurs buralistes : MM. Tessier, Degrave, Roy, Périneau, Hautin, Soulié, Ottavy, Bognet, Décure, Cogez, Roussotte, Bourg, Nisse, Falco, Brin, Toueille, Spitz, Maillard, Seguin, Bonnet, Coutant, Amoignon, Mogniot, Nicolas, Julia, Gadel, Hugrou, Antoine, Alcouffe, Juillet, Vérieux, Pilard, Prioreau, Genestine, Rouillon, Roudey, Couchot, Sassier, Nebou, Bouchy, Jeanjean, Bernadac, Raucourt.

Postes et Télégraphes. — Serg. 100e rég. inf. nomm. facteur des télégr. à Lisieux. — Ex-serg. sap. pomp. Petitjean, à Mortagne. — Serg. 56e inf. Martin, à Compiègne.

Facteurs : MM. Bauché, Depcigne.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres accompagnées d'un timbre de 15 centimes, lequel servira à leur répondre directement *ou à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.*

Un ébroïcien. — Votre demande nécessitant une longue réponse et notre place étant limitée, veuillez nous envoyer votre adresse et nous vous écrirons particulièrement.

Jean Jules. — Après le conseil de revision, vous ne pourrez plus vous engager dans les compagnies d'ouvriers, mais dans l'armée coloniale seulement. Pour être autorisé à s'engager dans ces compagnies, il faut d'abord faire un essai devant un capitaine commandant une compagnie d'ouvriers, qui vous fera adresser, séance tenante, la demande régulière au ministre. Celui-ci seul peut vous autoriser à rengager.

A.-M. Compiègne. — Si le frère du décédé au service n'a pas bénéficié de la dispense, il est certain que vous (deuxième frère du décédé), avez droit à cette dispense et ne devez qu'un an de service. Mais si un frère avait déjà bénéficié de cette dispense, vous n'auriez aucun droit.

J.-M. Légion Arras. — Le mot devancement d'appel n'existe pas au point de vue de la loi.

C'est engagement qu'il faut dire. Or, si vous voulez vous engager pour trois ans, il faut, dès le 1er Février, et avant surtout le conseil de revision, vous présenter au recrutement avec l'extrait de naissance, un certificat de bonnes vie et mœurs et le consentement du père, si vous n'avez pas vingt ans.

Le casier judiciaire est demandé par le recrutement. Vous ferez bien au préalable de vous munir du consentement du colonel du régiment où vous voulez entrer...

Futur Bleu. — Si votre père est réellement infirme (et si vous êtes l'aîné ou l'unique des fils), vous aurez droit à la dispense, art. 21 de la loi (un an). Mais encore faut-il que cette infirmité soit constatée par une commission de réforme (la plus à proximité de votre localité) et les documents mentionnant cette infirmité devront être au dossier le jour où vous passerez le conseil de revision. Un mois ou deux avant, faites donc votre demande au général commandant la subdivision de votre résidence, pour que votre père soit présenté à la commission.

Un futur turco. — Oui, on recrute pour les régiments de tirailleurs algériens (au point de vue engagement volontaire) plus particulièrement. Il n'y a pour ce corps ni minimum ni maximum de taille, mais il être fort robuste et bien constitué pour supporter le service d'Algérie. L'avancement est peut-être plus rapide que dans l'armée métropolitaine, mais tout dépend des circonstances et du zèle, de la conduite, de la manière de servir, etc., du candidat.

E. B. 140. — La section dont vous parlez existe bien au 5e régiment du génie, mais il est utile de dire que tous les régiments du génie ont des électriciens. Pour changer de corps il faut d'abord obtenir le consentement de deux colonels, ce qui n'est pas facile, puis faire sa demande régulière par la voie du capitaine commandant la batterie. Toutefois, il y a lieu de remarquer qu'en raison de votre profession, votre colonel vous donnera difficilement son consentement.

Lecteurs fidèles B. A. — Oui, nous donnerons une couverture pour relier soi-même notre *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial*, à la fin de l'année prochaine. Nous en ferons paraître l'annonce.

E. B. 13. — Quand vous aurez 18 mois de grade de sous-officier, vous pourrez demander, par la voie du général commandant la subdivision de votre résidence, à être promu sous-lieutenant de réserve.

A cette demande, qui indiquera votre emploi dans la vie civile, vous joindrez le certificat d'aptitude à l'emploi de chef de section et l'extrait de naissance. Le général commandant la subdivision fera le reste.

Si tous les renseignements sont favorables, vous serez nommé quelques mois après. Il est préférable d'être promu sous-lieutenant de réserve qu'adjudant.

M. C. à Langeais. — Pour être admis dans le génie il faut d'abord réunir les conditions d'aptitude physique et la taille : 1 m. 66. Se présenter ensuite devant un commandant de recrutement porteur d'un extrait de naissance, certificat de bonnes vie et mœurs et consentement du père ou de la mère, si vous n'avez pas 20 ans.

Vous porterez également un certificat de votre compagnie de chemin de fer. Après la visite, le commandant du recrutement fera le nécessaire pour votre engagement s'il y a lieu.

A. Raymond. — L'Annuaire dont vous parlez est déposé dans beaucoup d'établissements publics de Paris.

Il est préférable que vous le consultiez au lieu de demander des renseignements trop longs et souvent imcomplètement donnés.

Louis S., à Sermaises. — Il y a lieu de penser que la classe 1903, qui ne sera mise en route qu'en Novembre 1904, bénéficiera, du moins en partie, de la loi de deux ans. Mais, tant que le ministre n'a pas fait connaître sa décision à cet égard, on ne peut faire que des suppositions.

Cardwell. — Oui. Sous la double condition de contracter un rengagement d'au moins 3 ans et d'avoir le consentement du nouveau chef de corps et de l'autorité maritime. Voir à ce sujet l'administrateur de l'inscription maritime.

Un marin, à Combier. — Un inscrit maritime définitif ne peut pas contracter un engagement volontaire au titre des équipages de la flotte. Toutefois, si l'intéressé est âgé de dix-huit ans au moins, il peut demander à l'administrateur de son quartier d'inscription sa radiation des matricules des gens de mer. Si ce fonctionnaire lui accorde sa radiation immédiate, il pourra contracter un engagement volontaire de cinq ans en qualité d'élève timonier.

Le Gérant : G. LASSEUR

D. CASSIGNEUL, Imprimeur, 61, rue Lafayette, Paris.

Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI (Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — No 5 | LE NUMÉRO 10 CENTIMES | 10 Janvier 1904

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.	Un an .... 8 fr. »

NOS CUIRASSIERS

S'il est une arme qui, par ce temps de nivellement à outrance, ait conservé malgré tout son prestige, c'est bien les cuirassiers.

Ils n'ont pas seulement des titres de noblesse ; ils ont aussi leur popularité ; ils ont leur histoire et leur légende.

Derniers vestiges des preux chevaliers bardés de fer, ils sont l'arme décorative par excellence, l'arme des escortes princières. Et, même dans ce rôle pacifique, ils sont acclamés par la foule, qui connait leurs hauts faits et les voit auréolés de la gloire de leurs devanciers.

Il y a dans l'éclat de leur armure comme un reflet de leurs chevauchées héroïques, et le flottement de leurs crinières, le fracas de leurs armes, le pas pesant de leurs grands chevaux, évoquent les charges torrentielles qui ont écrasé l'ennemi à Austerlitz, à Wagram, à la Moskova, ou qui ont arrosé de leur sang le terrain du sacrifice, à Waterloo, à Reichshoffen.

Leur silhouette altière, leur allure martiale, leur air résolu, sous l'uniforme traditionnel, font revivre ces braves d'autrefois dans des hommes plus jeunes qu'on sent leurs dignes fils.



LE CAPITAINE COMMANDANT ET SES OFFICIERS

Et pourtant, il est grandement question de supprimer les régiments de cuirassiers dans la cavalerie française.

C'est que la guerre a changé d'aspect ; la victoire s'usine aujourd'hui. Certains vont jusqu'à nier la possibilité de s'aborder, dans l'avenir, sous l'ouragan des projectiles. On se tuera de loin désormais.

Ce n'est qu'en rampant, très lentement, qu'on pourra s'approcher. Ce n'est qu'en se couchant, le ventre contre terre, qu'on pourra combattre. C'est par le feu

UN ESCADRON DE CUIRASSIERS EN BATAILLE — Phot. Chusseau

que se disputera le succès. On renie surtout à la cavalerie son ascendant d'autrefois et l'on va jusqu'à traiter ses sabres d'armes inutiles.

Le casque et la cuirasse ne protègent plus et ne font qu'alourdir. C'est la carabine au poing, embusqué comme un trapeur, que le cavalier combattra désormais. Son cheval ne lui servira plus qu'à courir d'un couvert à un autre.

Si l'on voit encore de ces trombes de cavalerie ébranlant le sol de leur galop, ce ne seront plus que des cavaliers couchés sur l'encolure pour traverser l'orage des canons et la grêle des fusils.

Peut-être! à la fin d'une sanglante bataille, quelques escadrons épars pourront-ils encore rouler leur herse de sabres et de lances dans la cohue des fuyards, folie héroïque de la tradition, mais qui sera la course à la mort.

Dans la poursuite, comme dans la défaite, la cavalerie combattra embusquée avec ses fusils.

Voilà ce que l'on dit, et voilà ce que l'on croit!

Aussi préfère-t-on maintenant au massif cuirassier armé d'un sabre pesant, l'alerte dragon muni d'une carabine légère.

Et la plupart des armées étrangères ont transformé leurs cuirassiers en dragons. Les cuirasses ont été retirées en Allemagne, en Russie, en Autriche, depuis longtemps déjà. On les sort quelquefois pour les grandes parades, mais on ne les emporterait pas en campagne, du moins on le dit.

Tous les cavaliers sont armés de la carabine. Nos cuirassiers l'ont aussi, mais il est certain qu'ils peuvent mal s'en servir. Et leur cuirasse, tout à fait insuffisante contre les balles, gêne aussi bien leurs mouvements à cheval qu'à pied.

Pourtant, il faut songer aussi aux grandes mêlées de cavalerie, qui se présenteront fatalement, parce que les adversaires se sont donné les mêmes rôles et chercheront forcément à se nuire.

Or, il ne fait pas de doute que le cuirassier bardé de fer, dédaignant les parades, attaque, frappe d'estoc et de taille; que la masse imposante de ses escadrons a l'ascendant sur les autres cavaliers, qui ne peuvent l'atteindre qu'aux bras ou au visage.

Et pour conserver cet avantage moral, on cherche à changer la cuirasse au lieu de la supprimer.

On a même agité la question de donner une cuirasse légère, et pourtant protectrice, à toute la cavalerie, qui lui permettrait, sans l'alourdir, de garder toute l'importance de son rôle d'autrefois augmenté de la faculté du combat par le feu.

Ce serait déjà un grand point de trouver une cuirasse permettant de tirer aisément et offrant une protection dans le combat contre la cavalerie. Mais on a voulu plus encore: la protection contre les balles.

On a proposé d'abord une cotte de mailles très souple. Puis une cuirasse en cuir embouti. Enfin, ces derniers temps, on a fait l'essai, en Italie, d'une cuirasse en *papier*.

Il ne faut pas en rire. On sait qu'il existe des voitures, des bateaux, des ponts, des maisons en papier, et tant d'autres choses.

On a frappé d'abord la cuirasse d'un vigoureux coup de poignard qui ne put la traverser, bien qu'elle n'eût que 5 millimètres d'épaisseur. Puis on fit l'essai avec un revolver. Les projectiles traversèrent une cuirasse en acier mais ne traversèrent pas la cuirasse en papier.

Peut-être nos soldats de fer sont-ils destinés à devenir des soldats de papier. Cela ne changerait pas la vigueur de leur bras.

Colonel ZÈDE.

Le Petit Journal MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL *doit se trouver chez tous les correspondants du* Petit Journal, *sans exception.*

SOMMAIRE

Nos cuirassiers : COLONEL ZÈDE. — *L'alcool à la caserne* : MAURICE ANDRAL. — *Les résultats d'un conflit russo-japonais* : G. M. — *Le futur canon à tir rapide autrichien* : J. C. — *Le jardin colonial* : J.-L. MEURISSE. — *A l'Officiel : Guerre, Légion d'honneur, Médaille militaire, Nominations.* — *Rallye-Papers* : J. B. — *Après le combat d'El-Moungar* : LOUIS GROS. — *L'aérostation dans la Marine* : A. T. — *Le cagibi de la reine Hortense* : G. L. — *La fin d'une race* : UN ARGONAUTE. — *La discipline à bord* : AUGUSTE FERDY. — *Les ports de guerre japonais* : JEAN BRETZ. — *Le transport de l'Etat* Vienne : VERSEAU. — *Une escadre russe dans le lac de Bizerte* : A. B. — *Ephémérides de la Marine française* : F. — *Informations maritimes.* — *A l'Officiel, Marine.* — *La famille militaire.* — *Petite correspondance.*

L'ALCOOL A LA CASERNE

Une récente circulaire du général Passerieu vient de remettre en actualité la question de l'alcool à la caserne. Elle vise particulièrement l'ivresse des soldats et réclame l'application rigoureuse du code militaire pour la réprimer. On se rappelle encore le document quasi historique dans lequel le général André exposait les raisons qui l'avaient décidé à abolir la vente de l'alcool dans les cantines. Malgré certaines protestations, la mesure a été maintenue et ne peut que donner de bons résultats, si, surtout, il est exercé une surveillance sévère dans les caves et dépendances des locaux occupés par les débitants militaires.

Beaucoup de soldats, et malheureusement encore quelques chefs, pensent que l'alcool est utile. Eh bien, non! L'alcool surexcite le système nerveux et permet à l'homme de trouver peut-être, dans ses dernières ressources, la matière d'un suprême effort; c'est « le coup d'éperon » qui fait bondir encore une fois le cheval épuisé, mais ne lui tient pas lieu de nourriture. Et cet appel imprudent finit d'ailleurs par ne plus être entendu.

Les animaux ne boivent pas de liqueurs alcooliques; ils en ont une profonde horreur; cependant beaucoup d'entre eux, autour de nous, fournissent une grande somme de travail. C'est l'alcool qui abrutit les Irlandais et les Polonais, c'est lui qui tue les colons européens des pays chauds, c'est lui que les Anglais utilisent comme un véritable engin de guerre pour faire disparaître les populations indigènes dont ils veulent se débarrasser.

1854	1864	1874	1884	1894	1903

Dix mille Hectolitres. — Deux millions huit cent mille Hectolitres.

Production des alcools industriels de grains et pommes de terre

Les médecins anglais, après une longue expérience en Egypte, dans l'Inde, en Afrique, en sont venus à condamner le rhum pour les expéditions en pays chaud. Sir Garnet Wolseley, dans la guerre des Ashantis, se trouva bien de remplacer le rhum par le thé chez ses soldats; la vigueur, la discipline, la gaieté se montrèrent chez eux à un degré que ne connaissaient pas les armées qui boivent des liqueurs spiritueuses.

Les voyageurs des mers arctiques comme Richardson, Goodsir, le capitaine Kennedy, King, Rae, Kane, Hayes ont fini par ne plus en distribuer aux équipages que de petites doses, dans les moments d'urgence, s'étant aperçus que la stimulation momentanée par l'alcool est suivie d'une dépression, qui la compense et au delà.

On verra cependant dans les graphiques ci-joints que la production de l'alcool de mauvaise nature n'a fait qu'augmenter depuis cinquante ans, tandis que se restreignait la distillation de l'alcool de vin. Nous nous hâtons de dire que si le premier ne vaut rien, le second ne vaut guère mieux.

***

Mais, à côté de l'alcool, c'est-à-dire des eaux-de-vie, des liqueurs ou des apéritifs variés, il y a des *boissons alcooliques* dont on peut recommander l'usage mais non l'abus. Ces boissons sont le vin, le cidre et la bière.

1854	1864	1874	1884	1894	1903

900 000 Hectolitres — Vingt mille Hectolitres — Soixante mille Hectolitres

Production des alcools de vin

La plupart des peuples ont toujours fait appel au vin dans toutes les réjouissances publiques et dans les occasions où il était urgent de relever le courage des soldats. D'ailleurs la gaieté française et le rire gaulois sont précisément l'apanage de cette terre où la vigne mûrit ses produits les plus parfaits.

Le vin, qui ne manqua jamais pendant le siège de Paris, contribua à ce résultat, étonnant pour beaucoup de médecins, de ne pas laisser naître le typhus, au milieu de circonstances qui paraissaient réaliser toutes les conditions de sa genèse.

Le Dr Brouardel soignait alors ses scorbutiques par la viande de cheval et par le vin, et il obtenait de bons résultats.

La bière peut être considérée comme une boisson de premier ordre et qui ne le cède qu'au vin de bonne qualité. Quant au cidre, il est bon à condition d'être bien fait. Le mauvais cidre fatigue l'estomac et l'intestin. Les hommes du recrutement normand savent bien que les buveurs novices ont la diarrhée au premier pot de cidre.

Que faire pour lutter contre l'alcoolisme à la caserne?

Le moyen préconisé par le général Passerieu est bon, quoique brutal. Il en est d'autres, et le premier de tous consiste à répandre parmi les hommes les notions d'hygiène les plus importantes. Il faut les convaincre que rien n'attente autant à la dignité humaine que l'ivresse et l'ivrognerie.

Occuper l'homme à la caserne en mettant à sa disposition des jeux et des boissons hygiéniques, même alcooliques, et le détourner des abominables cabarets qui vivent de lui, est un autre moyen qui a déjà fait ses preuves dans beaucoup de garnisons.

La surveillance des cantines s'impose d'une manière absolue. Il ne faut pas qu'il s'y vende une goutte d'alcool, même par tolérance venue d'un chef de corps. Le chef de corps n'a pas le droit de laisser empoisonner les hommes qui lui sont confiés.

Mais, à notre sens, la mesure la plus efficace de toutes serait la diminution du nombre des cabarets. En France, pour ouvrir un débit, il suffit de déclarer qu'on en a l'intention. C'est d'un grand libéralisme. Mais nous arrivons à

avoir plus de 440,000 débits, dont 32,000 à Paris. Le département du Nord en a plus de 30,000 à lui seul, environ *un* cabaret pour *50* habitants.

Ces cabarets multipliés contiennent une tentation de tous les instants à laquelle la faiblesse humaine et, il faut le dire, la gourmandise de nos petits soldats, ne peut résister. Il faudrait, dorénavant, limiter le nombre des débitants, fixer à un taux très élevé le droit de licence, ne l'accorder qu'à des individus de moralité reconnue, et régler la vente de l'alcool.

MAURICE ANDRAL.

Les résultats d'un conflit russo-japonais

Le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* a rapidement examiné, dans ses derniers numéros, les forces respectives de l'empire russe et de l'empire japonais. Il semblerait que la disproportion des ressources dût écarter *à priori* la possibilité d'un conflit armé que même l'intervention de l'Angleterre ne semble pas devoir rendre avantageux pour le Japon.

Mais, comme l'esprit ultrachauviniste anime en ce moment une partie du peuple de l'empire du Soleil-Levant, une guerre entre les deux peuples n'est pas impossible ; aussi, est-il intéressant d'examiner quels seront, d'après les forces en présence, les résultats probables de la lutte.

Aujourd'hui, que les rivages de la mer du Japon sont reliés par un chemin de fer au centre de la Russie, le gouvernement du tsar a la possibilité de renforcer indéfiniment les armées placées sous le commandement du vice-roi impérial dans l'Extrême-Orient. On peut donc admettre qu'une vingtaine de jours au plus après la déclaration de guerre, les Russes disposeraient, dans la région de Vladivostok et de Port-Arthur, d'une armée d'au moins cent mille hommes admirablement armés, disciplinés et conduits.

Dix jours plus tard, 60,000 hommes de renfort expédiés par les corps d'armée sibériens d'Omsk et de Kazan arriveraient à Kharbin.

A la fin du deuxième mois, ils seraient rejoints par 60,000 autres; le 90e jour, un troisième échelon, et le 180e jour un quatrième échelon, chacun de 120,000 hommes, pourraient être concentrés en Mandchourie, sur la ligne ferrée Moukden-Nioutchouang par exemple, sans que le gouvernement du tsar ait à affaiblir les cinq corps d'armée laissés en couverture au Caucase et au Turkestan, non plus que les treize corps d'armée d'Europe chargés de surveiller les frontières de Prusse, d'Autriche et de Roumanie.

Ce serait donc à une masse de cinq cent mille hommes dont 80,000 cavaliers que se heurteraient les Japonais transportés sur la côte de Mandchourie par la flotte commerciale du Japon.

Celui-ci mobiliserait en 25 jours environ 225,000 hommes qu'il jetterait soit en Corée, soit devant Vladivostok, soit devant Port-Arthur.

Une armée de réserve de cent mille hommes pourrait suivre à partir du 35e jour de la mobilisation. Il resterait encore 100,000 hommes de troupes médiocres pour la défense des îles japonaises, la garde des arsenaux, la constitution d'échelons de renfort.

En supposant, ce qui n'est pas, le soldat japonais de valeur égale à celle du soldat russe, en admettant que les généraux, l'Etat-Major russe ne soient pas supérieurs aux chefs de tout ordre de l'armée adverse, on voit que celle-ci, malgré l'effort prodigieux accompli par le pays serait encore notablement inférieure aux troupes du tsar.

On peut admettre que le premier objectif de l'armée japonaise serait Port-Arthur devant lequel se concentrerait le gros des forces débarquées en Mandchourie. Un détachement d'une vingtaine de mille hommes irait, d'autre part, mettre le siège devant Vladivostok.

L'on connaît trop bien l'histoire du siège de Sébastopol pour ne pas être convaincu que les garnisons russes de ces places résisteront énergiquement pendant des mois, jusqu'à l'arrivée des armées de secours.

Pour que leur investissement soit efficace, les Japonais devront affaiblir leur armée de campagne d'au moins cinquante mille hommes affectés aux corps de siège. Ils marcheront donc, à l'effectif de 275,000 hommes contre les troupes russes d'un effectif presque double, solidement établies à proximité d'un chemin de fer de ravitaillement, alors qu'eux-mêmes auront à traverser un pays désolé, privé de tous moyens de communications.

L'issue de l'entreprise ne saurait être douteuse. Les 400,000 Russes ramèneront vivement leurs adversaires sur les corps de siège et leur infligeront vraisemblablement soit un désastre, soit la honte d'un rembarquement précipité.

Quels seront donc les résultats probables de l'offensive japonaise? On peut les résumer ainsi :

Une ruine partielle des bâtiments russes à Port-Arthur et Vladivostok bombardés par les Japonais, qui d'ailleurs devront les réparer par une forte indemnité de guerre ;

Un désastre infligé aux troupes japonaises en rase campagne ;

Un coup funeste porté à l'influence japonaise en Chine;

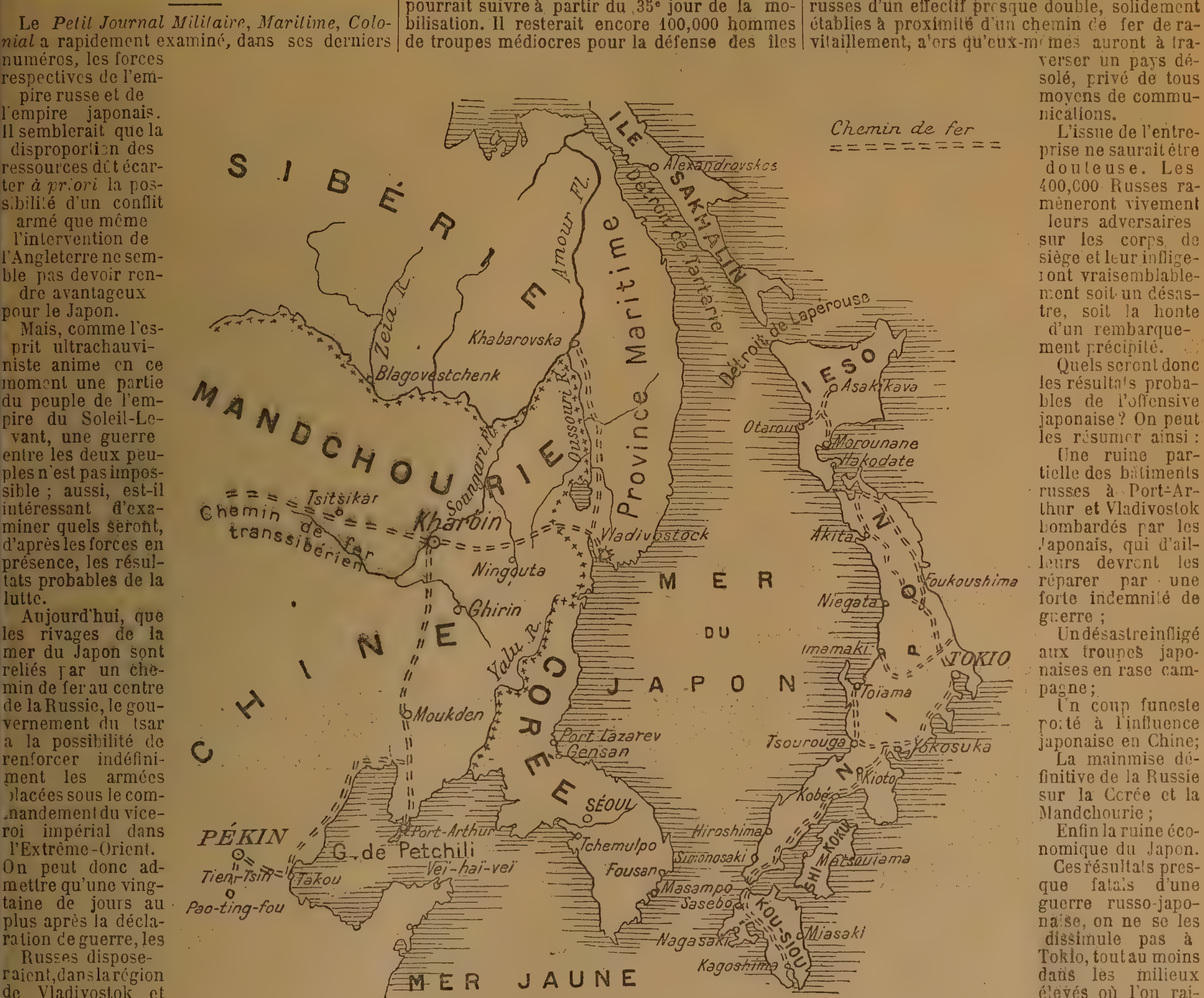
La mainmise définitive de la Russie sur la Corée et la Mandchourie ;

Enfin la ruine économique du Japon.

Ces résultats presque fatals d'une guerre russo-japonaise, on ne se les dissimule pas à Tokio, tout au moins dans les milieux élevés où l'on raisonne froidement la situation.

Le difficile, au Japon comme chez maint peuple européen, est de faire comprendre à la masse son véritable intérêt; il existe, à Tokio, des nuées de chauvins qui crient : « Guerre à la Russie », sans avoir d'ailleurs la moindre intention d'aller s'enrôler sous les drapeaux, pour combattre l'ennemi héréditaire. On peut espérer que le gouvernement japonais trouvera encore pendant quelques mois le moyen de temporiser.

A ce moment, la situation des Russes en Mandchourie sera tellement forte que la guerre deviendra virtuellement impossible et qu'un



Mandchourie, Corée, Japon



Un coffre de caisson

modus vivendi interviendra entre les deux nations, évitant, pour bien longtemps, un conflit sanglant.

G. M.

Le futur canon à tir rapide autrichien

Le discours du Trône vient d'annoncer la prochaine adoption par l'Autriche d'un canon de campagne à tir rapide. La longue période d'hésitations et d'essais, qu'aucune entreprise belliqueuse n'est venue aggraver, va-t-elle donc prendre fin pour l'artillerie austro-hongroise?

Si on disait en France que notre matériel de campagne est encore en bronze, on crierait à la trahison. On peut cependant le dire pour l'Autriche. Cette puissance, toujours circonspecte en face du progrès, a assisté sans s'émouvoir aux améliorations apportées aux artilleries étrangères depuis l'adoption de l'acier comme métal à canon.

Dans ces dernières années, la mise en service du nouveau canon français à tir rapide l'a toutefois forcée à suivre le mouvement des autres nations en vue de la réfection devenue nécessaire du matériel de campagne. Tout en décidant la mise à l'étude d'un canon à tir rapide, elle a transformé en 1897 son canon de 9 centimètres en lui adaptant une bêche de crosse élastique. Cet organe, bien qu'annihilant presque le recul de la pièce, n'en empêche pas le soulèvement pendant le tir. Comme conséquence, son emploi ne peut être que limité en raison de la fatigue qui en résulte pour le canon et ne permet qu'un tir accéléré à la vitesse de cinq à six coups à la minute.

Cette transformation a permis à l'Autriche de poursuivre ses expériences sans qu'elle fût obligée d'y apporter une précipitation dangereuse. Elle lui a donné la sérénité voulue pour suivre les efforts de l'étranger.

En ce qui concerne le matériel à l'étude, cette puissance tenait beaucoup à utiliser son stock considérable de bronze en même temps que le vieil outillage de ses arsenaux. Cependant, ayant cessé d'être tributaire de l'étranger pour l'acier, grâce aux nouveaux établissements métallurgiques Skoda, qui ont rapidement pris à Pilsen, en Bohême, une extension considérable, elle s'est décidée à seconder ces établissements pour la réalisation d'un matériel de campagne en acier, qui aurait le mérite d'être nationale. Dans ce but les délégations austro-hongroises ont accordé les crédits nécessaires.

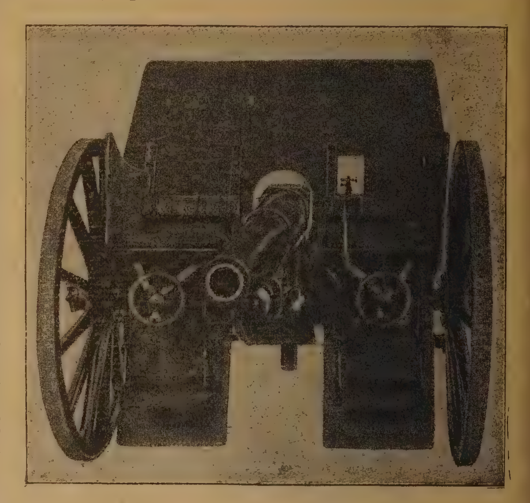
Après des efforts très louables, les usines Skoda sont parvenues à présenter à l'Autriche un modèle de canon à tir rapide, à long recul sur l'affût. Cette bouche à feu, modèle 1902, est celle qui sera vraisemblablement adoptée par ce pays, de préférence aux matériels étrangers mis en essai.

Elle est en acier au nickel et du calibre de 75 millimètres. Le canon proprement dit est formé en jaquette, a une longueur de 30 calibres et pèse 325 kilos. Son système de fermeture se compose d'un coin plat qui fonctionne en deux temps et comporte un mécanisme de mise de feu, à percussion centrale et à répétion; un extracteur placé en avant du coin éjecte la douille de la cartouche pendant l'ouverture et des mécanismes de sécurité sont disposés contre une mise de feu prématurée et une ouverture spontanée.

Le canon est relié par deux paires de griffes à un traineau qui, au moyen de nervures-guides sur toute sa longueur, peut glisser sur les glissières en bronze d'un berceau. Celui-ci est formé d'une auge protégée par une plaque de recouvrement; il repose sur l'affût à l'aide de deux tourillons prenant appui sur les encastrements des bras d'une fourchette-pivot, que supporte une crapaudine fixée à l'essieu.

L'affût est en acier au nickel dans ses parties métalliques et est muni d'une bêche de crosse à rabattement; il peut recevoir un large bouclier articulé de 1 m. 60 de hauteur, de 3 millimètres d'épaisseur et s'étendant entre les deux roues. Il porte en outre un frein de route et deux sièges de bicyclette destinés au pointeur et au tireur.

Au départ du coup, le traîneau recule sur le berceau en entraînant le canon, et la force vive de recul est absorbée par un frein hydraulique avec récupérateur à ressorts renfermé dans le berceau. Le récupérateur comprend deux ressorts à boudin disposés l'un dans l'autre et séparés par un tube ; leur tension initiale est suffisante pour maintenir le canon à sa position, quelle que soit son inclinaison, et leur distension après le recul ramène le canon en batteri . L'interposition d'un tube entre les ressorts a pour but d'en empêcher l'enchevêtrement après rupture ; en cas d'accident, on emploiera d'ailleurs un récupérateur de rechange emporté dans les voitures de la batterie.



La pièce vue de face

L'amplitude du recul du canon sur le berceau est d'environ 1 m. 10.

Les pointages en hauteur et en direction s'exécutent par les déplacements du berceau entraînant le canon, à l'aide de deux manivelles placées sous la main du pointeur. L'appareil de visée appartient à l'ancien système et est formé d'un guidon et d'une hausse courbe.

Les munitions comprennent un shrapnel et un obus brisant du poids de 6 kil. 500, reliés à la charge pour former cartouches.

Le shrapnel est en acier et à charge arrière; il contient 298 balles d'environ 11 grammes. La charge de 530 grammes est placée dans une douille en laiton munie au culot d'une amorce qu'enflamme le percuteur. Le poids de la cartouche est de 8 kilos. La fusée est en aluminium et est graduée jusqu'à 6,000 mètres.

Les munitions sont placées dans les coffres des caissons et des avant-trains de pièce par groupes de quatre, disposées horizontalement



Le canon et l'affût autrichien

dans des porte-cartouches en aluminium. Ces boites sont fermées par un couvercle à deux battants munis d'une poignée.

Chaque avant-train porte 40 coups et chaque arrière-train de caisson 72 coups.

Le poids de la voiture-pièce est de 1,815 kilos et celui du caisson de 1,986 kilos. La première de ces voitures transporte cinq servants et l'autre trois.

Tel est le matériel que l'artillerie austro-hongroise va adopter, selon toute probabilité. Il n'est pas à l'abri de la critique et, pour ne retenir que le point essentiel, nous dirons que, ne comportant pas de frein hydropneumatique, il est bien loin de réaliser un matériel à tir rapide comme celui de l'artillerie française. Il marquera toutefois un progrès considérable pour l'artillerie autrichienne.

J. C.



Le général de division DUCHESNE

GRAND-CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR
DÉCORÉ DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

LE JARDIN COLONIAL

Le Jardin d'études du ministère des Colonies, (Jardin colonial) situé à Nogent-sur-Marne, à la lisière du bois de Vincennes, dans un cadre merveilleux formé des plus beaux massifs d'arbres de cette charmante promenade de l'Est de Paris, fut créé et organisé grâce aux efforts de M. Dybowsky.

En 1897, M. Dybowsky, alors directeur de l'agriculture et du commerce en Tunisie, faisant constater que l'on avait enfin compris dans ces dernières années l'action considérable qu'exercerait, sur la prospérité de nos colonies, le développement de l'agriculture propre à chacune d'elles, demandait la création de jardins d'essais, qui deviendraient, disait-il, les « laboratoires » où seraient étudiées les plantes de grande culture pouvant fournir au colon un produit industriel.



Les serres

A la suite d'études faites à des jardins conçus dans ce sens, notamment ceux hollandais de Buitenzorg, à Java, et aux jardins anglais de Kew, de l'île Maurice et de la Guyane, le Jardin d'essais du ministère des Colonies fut créé par décret du 2 Janvier 1899 et organisé définitivement par deux autres décrets des 5 et 7 Mai 1900.

Actuellement en pleine activité, le Jardin comprend dans ses attributions trois services :

1° Inspection générale de l'agriculture coloniale ; questions d'élevage ; étude des questions forestières ; relations avec les services botaniques et agricoles de l'étranger ;

2° Service des laboratoires, s'occupant de l'étude des produits coloniaux ; analyse des matières premières, des terres et engrais ; étude des falsifications des denrées et produits coloniaux.

3° Service des cultures, comprenant : l'introduction et la propagation des espèces ayant des applications agricoles, commerciales et industrielles ; productions des variétés nouvelles, envoi des plantes et semences dans les colonies ; instruction donnée au personnel destiné aux colonies.

Le Jardin d'études reçoit des élèves libres et des élèves réguliers, ceux-ci devant déjà être titulaires d'un diplôme des écoles suivantes : Institut national agronomique, Ecole nationale d'agriculture, Ecole d'horticulture de Versailles, Ecole de Tunis, Ecole centrale des arts et manufactures, Ecole de physique et de chimie.

Depuis sa fondation, le Jardin colonial a déjà expédié plus de 80,000 plantes et graines germées dont la culture intéresse nos colonies ; elles sont de toutes les variétés :

Plantes à caoutchouc et à gutta-percha, arbres d'ombrage, eucalyptus, cascarina, semences de quinquina, de café, cacao, vanille, bananier, etc. Il a également envoyé un grand nombre de collections de produits utiles qui sont allées dans les musées et les écoles et ont permis de vulgariser des connaissances générales, dont il est bon de propager les notions.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'œuvre à laquelle s'est attachée l'initiative hardie et intelligente de M. Dybowsky ; grâce à ses efforts, secondés par une pléiade remarquable d'agronomes et de professeurs, il a pu obtenir, avec des ressources modestes et dans un laps de temps restreint, un résultat magnifique. Du reste, une visite au Jardin colonial de Nogent sera une constatation frappante de ces résultats, en même temps qu'une agréable promenade, même pour les moins prévenus de nos questions coloniales.

J.-L. MEURISSE.



Le Jardin colonial de Nogent-sur-Marne

A L'OFFICIEL

GUERRE

Légion d'honneur.

Sont promus officiers :

MM. Barrand, col. art. col. ; Meray, insp. 1re cl. col. ; Lallier du Coudray, comm. pr. 1re cl. des tr. col. ; Gouzien, méd. m. 1re cl. des tr. col.

Sont promus chevaliers :

Infanterie. — Cap. Cigna, Pinoteau, Barjonet état-maj ; cap. Chapus 2e ; Faussemagne, 4e ; Mollier cap. et Deladrière, lieut., 5e ; cap. de la Lande d'Olce, 6e ; Foriasky et Massiée, 8e ; Tillard, de Bellerive, Orliac, chef armurier Kinder, 11e ; cap. Sicard, 12e ; Pezat, 14e ; Ducasse, 17e ; Pauly, Lacoste ; 18e ; comm. de Béhaine, 21e ; comm. Durand, cap. Tatincloux, 26e ; cap. Husson et Varay, 28e ; Bousquier, 32e ; Wildermuth et Dubroca, 34e ; comm. Nourrison, cap. Morel, 35e ; comm. Brice, 36e ; cap. Roland-Gosselin, 39e ; cap. Corlay et Graux, 41e ; cap. Engelart, 42e ; cap. Joachim, François, Macqueron, 43e ; Steff, 45e ; Guérin, 47e ; de Castelnau, 49e ; Capart, 54e ; comm. d'Arnal de Serres et cap. Clanet, 59e ; lieut. Bredin, 61e ; cap. de la Canorgue, Dumay, Daumal, 66e ; de Truchi, Michel, 69e ; Arnal de Serres, Ludriot, Saint-Vanne, 71e ; Lefebvre, Cassel, 73e ; Brimaud, 74e ; Lerebourg, 77e ; Collombier, Troispieds, 79e ; Desmazes, 8e ; de la Glétais, 82e ; Mortas, 83e ; Masset, 84e ; Millot, Richard, 85e ; Triboullier, 92e ; Mongin, 94e ; Jeandedieu, 96e ; Gaté, 102e ; Réal, 107 ; Cerf, 110e ; Robert, Raymond de la Grange, 113e ; Mondain, 114e ; de Morcourt, 115e ; Richomme, Portaëls, 119e ; Cattenoz, 122e.

Comm. Mallet, cap. Gonnet, de Bonaventure, Gouget, Frourent, 124e ; Moles, de Lattre, Goulard, 125e ; Petitjean-Roget, Lapédagne, de Févelas, de Siorac, 126e ; Renard, 127e ; Mettavant, 129e ; Biloir, 130e ; Huet, 133e ; Forlot, 135e ; Decageux, 136e ; Bredin, Solle, 138e ; Magnin, 140e ; Pistre, Graille, 142e ; Manuel, 143e ; Deyme, 144e ; Rouget, Krantz, 149e ; Bourguignon, 151e ; Richard, 152e ; Arquey, 154e ; Gebelin, 155e ; Spicq, 161e ; Bauchetet, 163e.

Carabin, 4e chas. ; Delattre, 6e ch. ; Veil, 9e ch. ; Astic, 12e ch. ; Mourin, 21e ch. Peyronnet, Olivier, 26e chasseurs.

Comm. de Nouailles, 1er z. ; cap. Ducourneau et Maillard, 2e z. ; de Villars, 3e zouaves.

Lieut. Castelnovo, 1er tir. ; cap. Gros et lieut. Saurel, 2e tir. ; lieut. Domercq, 3e tir. ; cap. Despierres et lieut. Georges, 4e tirailleurs.

Cap. Rougeot, 1er étr. ; cap. Chartier, adj. Trippenbach, 2e étr. ; cap. Dolléans, 1er inf. lég. ; Blondin, 5e inf. lég. ; cap. Brémont, Magné, recrut. ; chefs de musique, Perlat, 117e, et Rouveirolis, 3e génie.

Cavalerie. — Cap. Rozat de Mandres, état-maj. ; Bapst, 1er cuir. ; com. Champeaux, cap. d'Hauteville, 3e cuir. ; chef armur. Bigot, 6e cuir. ; cap. Humbert, 7e cuir. ; de Beauvoir, 9e cuir. ; de Rodellec, 10e cuir. ; Hermelin, 13e cuir. ; Espenel, 4e drag. ; Canuel, 6e drag. ; Lejay et Bayon, 7e drag. ; Chevillot, 9e drag. ; Laferrière, 11e drag. ; Juin, 15e drag. ; Riu, 18e drag. ; d'Epenoux, 19e drag. ; Dugard, 21e drag. ; Gouzil, 25e drag. ; com. de Boissieu, 1er chas. ; cap. Mangin d'Ouince, 2e chas. ; de Joybert, 5e chas. ; Delacroix, 7e chas. ; de Menou, 9e chas. ; Villette, 15e chas. ; lieut. Ruttinger, 17e chas. ; cap. Nozeran, 2e hus. ; de Narbonne, Lara et Limal, 3e hus. ; com. Hely d'Oissel et cap. Sanson, 4e hus. ; cap. de Corny, 7e hus. ; d'Ambrière, 11e hus. ; de Miserey, 12e hus. ; Pierga, 13e hus. ; de Frasnois, 2e chas. d'Af. ; Dodelier, 5e chas. d'Af. ; lieut. Mohamed ben Abdallah, 4e spahis ; com. de Champvallier, cap. Delpech, Foache, Chaput, remontes.

Vétérinaires. — MM. Rohr, Quiclet, Boulland, Decoly, Caussé, Richard, Brocheriou, Bucquoi, Marchal.

Gendarmerie. — M. des logis Dolard, 7e lég. *bis* ; cap. Douilhet, 8e lég. ; com. Duflos, adj. Pansier, 9e lég. ; lieut. Naudinat, m. des logis Waty, 15e lég. *ter.* ; lieut. Audibert, 16e lég. ; cap. Debrieu, lieut. Coste, 16e lég. *bis* ; m. des logis Loubet, 17e lég. *bis* ; lieut. Robitaillie, 18e lég. ; cap. Fabre, m. des log. ; chef Nallard, 19e lég. ; cap. Eyen, 20e lég. ; adj. Giraud, Tunisie ; adj. Olivier, Martinique ; com. Pitollet, Madagascar.

Artillerie. — Cap. Crolard, Baty, Chauvin, Evrard, Lemarchand, Libman, état-maj. ; Batard et Olmi, 1er bat. ; Boivin et Dussy, 12e bat. ; Dubois, 2e rég. ; Scherer, 4e ; Landel et Malet, 6e ; Brossollet et Joubert, 7e ; Martin, 11e ; Castelnau et Lavechin, 14e ; Misset, 15e ; Tillier, 17e ; Fromheim et Galinier, 18e ; Cornut, Gravet, Delpérier, 20e ; Gilbert, Farge, 21e ; Briard, Vincent, 23e ; Fèvre, 24e ; Darras, Ramspacher, 25e ; Cauvet, Gerrebout, 27e ; de Villeneuve, 28e ; Guibert, 29e ; Rahard, Sonntag, 30e ; Hubert, 31e ; Mercier, 32e ; Chaze, 33e ; Fain, 37e ; Boutroue, Jeanne-Julien, 39e ; Dupont-de-Dinechin, Demougin, Joannin, 40e ; Chauchat, Chauvin, Clément, Desse, état-maj. part.

Ecoles militaires. — Com. Caron, Fontainebleau ; cap. Crépey, Ecole de pyrot. ; adj. Debellemanière, Polytech.

Off. d'adm. de l'artillerie. — Dorlanne, Guyot, Le Marquand, Lutique, Marson, Payot, Pilot, Poirot, Rabatu, Causse, Jouclard, Marcou, Vivien.

Off. d'adm. contrôl. d'armes. — Huber, Lablanche, Rossignol.

Gardiens de batterie. — MM. Surville, Lépinay.

Train des équipages. — Cap. Raffiani, Bourquin, Carlier, Bach, Guy, Dalloz, Julien-Binard ; lieut. Ricome, Téchoueyres.

Génie. — Cap. Potez, Speckel, ét.-maj. ; Voyer, 1er rég. ; Benoît, Peignier, Pierrot, Paré, état-maj. part.

Officiers d'administration du génie. — MM. Bazot, Brisset, Colas, Colmez, Garnier, Giron, Miguet, Camoin, Cellier, Foncrose, Hacquard, Magnien, Mairesse, Maurel, Renaud.

Portier consigne de 1re classe. — M. Maire.

Intendance. — MM. Deverre, Bertrand, Blondel, Travers, Rimet.

Officiers d'administration de l'intendance. — MM. Boisseaux, Bourdin, Bournon, Charaux, Charles, Chartin, Ducasse, Gaussein, Grétéré, Pétri, Pichard, Theissen, Vollat, Maisonnave, Carpentier, Delaunay, Goudeau, Grisot, Heidet, Lamotte, de Mages, Morcrette, Marcillac, Vigneron.

Service de santé. — Les médecins-majors Barreau, Bordes-Pagès, Buot, Eymeri, Gruson, Krantz, Lalitte, Pilon, Puissan, Sieur, Trilhe, Apard, Descubes, Glorget, Guillabert, Gury, Lenez, Méchin, de Montély, Notin ; le pharmacien-major Maronneau.

Officiers d'administration du service de santé. — MM. Bordelois, Ceccaldi, Courtois, David, Gimel, Glorion, Pernard, Pisson, Remy.

Officiers d'administration d'état-major. — MM. Beaudoin, Bruley, Castéran, Désangles, Muyard.

Affaires indigènes. — Cap. Benoît, lieut. de Pontbriand.

Justice militaire. — Of. d'adm. Lapointe, adj. Thureau.

Infanterie coloniale. — Cap. Giorgio et Pauvif, ét.-maj. part. ; Martin, Simonin, Fiegenschuh, 1er col. ; Godefroy, 3e ; Jules, de Penfentényo de Kervéréguin ; Parizet, 8e ; Guérin, 18e ; Baudoin et Sarrazin, 21e ; Foureix, 22e ; Ducaud, 24e ; Lauratel, bat. Réunion ; Lallemend, 2e tonk. ; Gennesseau, 3e tonk. ; Talais, tir. chin. ; lieut. Souleyman-Dieng, 1er sénég. ; cap. Arnould, rég. Congo.

Artillerie coloniale. — Cap. Plaine et Husson. 1er rég. ; Houssette, rég. tonk. ; s.-lieut. Saïba-Sousokho, cond. soud. ; cap. Cavois, ét.-maj. part.

Officiers d'administration de l'artillerie coloniale. — MM. Charbonnier, Decampeaux, Abdon, Bertout, Deroux.

MM. Bouvet, cap. 1re cl. art. col. ; Brochard, lieut. inf. col. ; Spire, méd. m. 2e cl. tr. col. ; Mousquet, pharm. m. 2e cl. tr. col. ; Lesmasle, méd. aide-m. 1re cl. tr. col. ; Dardenne, méd. aide-m. 1re cl. tr. col. ; Jouanne, comm. 1re cl. tr. col.

Sont promus chevaliers au titre de la réserve et de l'armée territoriale :

Infanterie. — Cap. Mondon, lieut. de Louvencourt, état-maj. ; comm. Schœll, chem. de fer ; comm. Basquin, cap. Coudert, Decor, Saint-Aubin, Sibien, serv. sp. du terr ; cap. Hacquin, Herlaut, lieut. Pasquœlini, cap. Darnet, Lemaire, s.-lieut. Dudouet, cap. Arnould, Chaboissier, Doumenjou, lieut. Berthault, comm. Paillet, cap. Mercié, comm. Dieudonné, lieut. Hillère, cap. Broignez, Barbier, Delaisement, Sauffrignon, lieut. Heid, Lassarat, comm. Le Chauff de Kerguena, s.-lieut. Wiltenstein, cap. Boulay, Peyron, Lagueny, Nierre, de Bézolles, Bétis, Juncar.

Cavalerie. — Cap. Guérin-Cattelain ; s.-lieut. Bailly et Suspuy ; Vétérinaire Gillain.

Artillerie. — Cap. Dubois de Gennes, Thouvenin, Bourgarel.

Train. — Cap. Balme.

Génie. — Lieut. Garros ; off. d'adm. Liautaud.

Intendance. — Adjoint Gaboriaud ; off. d'adm. Moitier et Royer.

Service de santé. — Méd. majors Lagrange, Legendre, Walther ; off. d'adm. Lavigne.

Douanes. — Comm. Bultingaire ; cap. Simon.

Chasseurs forestiers. — Cap. Connétable.

Trésorerie et Postes. — Payeur principal Fargeon.

Troupes coloniales. — Lieut. Lhomme.

Médaille militaire

MM. les sous-officiers :

Infanterie. — Dubois, 2e ; Haution, Caudron, Chocu, 4e ; Nayrac, 7e ; Bellier, Braidy, Fauvergne, Valin, 8e ; Dunyach, 12e ; Andrieu, Baille, 15e ; Vergnes, Cluzeau, 20e ; Bailly, Echelain, Cornet, Lecouteux, 21e ; Vial, Renaud, 27e ; Genet, Grujard, 27e ; Dard, 29e ; Trioreau, 32e ; Décamps, 33e ; Anciaux, 35e ; Robert, 40e ; Hamon, 41e, Person, 44e ; Sohet, Renoir, Perdu, 45e ; Desse, Hinque, 48e ; Lafougère, 49e ; Marin, 51e ; Desbœufs, 54e ; Mille, Drouhard, Mugnier, 56e ; Sempastous, Terraud, 57e ; Maître, 58e ; Romat, Raimbourg, 62e ; Quod, Lhoumaud, 63e ; Gasser, 64e ; Boucher, 66e ; Ruiz, Bollard, Calibre, 74e ; Fiollet, 75e ; Bâcle, 77e ; Mayet, André, Couchot, 79e ; Rosset, 86e ; Divry, 87e ; Vankemberg, 89e ; Fils, 90e ; Lozet, Tenoux, Lattard, Arnaud, Astaud, 96e ; Daunis, 100e ; Sassier, Chesne, 102e ; Poirot, 103e ; Romain, Guiny, 104e ; Charvat, 105e ; Pansard, 106e ; Briand, 107e ; Dusserre, 111e ; Brousseau, 114e ; Gaudin, 116e ; Gombaud, 117e ; Maupomé, 123e ; Martin, Démoulin, 124e ; Garnaud, 127e ; Rion, 131e ; Diez, Pierrefitte, 132e ; Lapresle, 135e ; Pouvreau, 137e ; Pontier, 143e ; Collin, 147e ; Bossu, Lalanne, Morel, 148e ; Dely, Burdallet, Gaunie, 149e ; Moritel, 152e ; Marin, 155e ; Monicolle, Bilmayer, 156e ; Senèze, Villard, 158e ; Perrin, 159e ; Huot, Jegaden, 162e ; Bourre, 163e ; Lacour, 9e bat. ch. ; Pollet, 10e bat. ch. ; Charrat, 12e bat. bat. ch. ; Delannoy, 16e bat. ch. ; Frionnet, Folie, 17e bat. ch. ; Miliard, Joffres, 19e bat. ch. ; Chambrelan, 20e bat. ch. ; Dubois, 22e bat. ch. ; Cavagnara, 27e bat. ch. ; Reboul, Belan, Igonet, sap. pomp. ; Boireau, Jungmann, Moinard, 1er z. ; Becker, Antonini, Reydi, 2e z. ; Jovignot, Fontaine, Boldoluc, Pérès, 3e z. ; Barbe, 4e z. ; Delormel, Courbassole, Clément, Bel Hassen, 1er tir. ; Béranger, Michel, Barrois, Ibka, Fellah, Haoua, 2e tir. ; Peraldi, Pironnet, Boulfenazi, Otmane, Roux, Bouacha, Lamari, Mazouzi, Guerraoui, 3e tir. ; Multedo, Vié, Sliman, El Hay ben Ali, 4e tir. ; Grillot, Abisset, Rousseau, Hadjab, Amir, Guillot, El Bortal, Ladjal, Abdelkader, Cherif, Belkheir, Medda, comp. sah. ; Neuendorphe, Schwartz, Hézard, Desvergnes, Ramon, Pialat, Laffitte, 1er étr. ; Bellegarde, Walz, Belkheir ben Aïssa, 2e étr. ; Olivé, Raynal, Tapie, 1er bat. lég. ; Labous, Boiteux, Simonet, Le Gallés, recrut.

Cavalerie. — Monery, 3e cuir. ; Milard, 7e cuir. ; Puech, 3e drag. ; Texier, 7e drag. ; Estlimbaum, 8e drag. ; Plantié, 9e drag. ; Geoffroy et Chassende-Baroze, 10e drag. ; Potier, 13e drag. ; Gorroz, 18e drag. ; Ranger, 23e drag. ; Dargein, 31e drag. ; Zwercher, 3e chas. ; Vinet, 4e chas. ; Le Corre, 9e chas. ; Benoist, 14e chas. ; Deleau, Lutens, 17e chas. ; Pasquereau, 19e chas. ; Gonsolin, 2e hus. ; Lafabrèque, 6e hus. ; Coutaud, 7e hus. ; Boudier, 9e hus. ; Raymond, 13e hus. ; Bérépion et Dunckel, 3e chas. d'Af. ; Gilbert, 4e chas. d'Af. ; Ettori, 6e chas. d'Af. ; Lemétayer, Reusser, Labidine, Djilali ben Taïeb, Abdelkader ben Taïeb, 2e spahis : Fanbout, Hassine ben Mohamed, 4e spahis ; Tiassine N'Diaye, 1er spahis sénég. ; Biré, Poupin, Dublauchet, remontes.

Gendarmerie. — *1re légion* : Huchette, Hennuyer, Pruvost, Désenfant, Daenes, Thiroux, Delhaye. — *2e légion* : Gambiez, Potet, Lemoine, Plichon, Bergez, Michaux, Coquatrix. — *3e légion* : Bellissent, Magnoux, Chobain, Sire, Lallemand, Lamaix. — *4e légion* : Favret, Evain Soret, Aubertin, Valentin, Coupeau, Bertheux Bruant. — *5e légion* : Durand, Nennig, Chardin Droin, Barbillon, Lacour, Bergeron, Didier georges, Cordier, Hallair, Maupetit, Pont.

6e légion : Capéry, Lejeune, Jean-Baptiste, Martinot, Klein, Collot, Mérat, Chirlein, Collin, Febvre. — *7e légion* : Faivre, Montagnon, Bataillard, David, Sacré, Mauperrin, Brency, Bertrand, Perrin, Beucler. — *7e légion* bis : Dufour, Bosson, Pascal, Dourlot, Maire, Devaux. — *8e légion* : Pognée, Martyneric, Bain, Coupeux, Chaume, Presbat, Duprel, Poizat, Moreau, Petit, Pigoury, Pouleau. — *9e légion* : Fraignaux, Babin, Barraud, Barot, Goujon, Brunet, Moussier, Roy, Lamy. — *10e légion* : Orvain, Qué

nivet, Barbey, Gouédard, Bouan, Renault, Morin, Danican, Rouillé.

11e légion : Dusseaud, Allaire, Rechais, Frappier, Gleck, Furic, Loriau, Hamon, Le Rock, Fastreau, Leroy, Le Cunff, Larker. — *12e légion* : Turier, Liaud, Faye, Doursat, Favraud, Lacour, Lanarès, Lavelle, Roche, Gauthier, Videau, Jarige, Barrière, Giraud, Doussaud, Clédard, Marinet. — *13e légion* : Allier, Bonhomme, Chicon, Le Dru, Pistre, Salomond, Dallant, Bonhomme, Gardot, Rives, Vignon. — *14e légion* : Champavier, Perrière, Florence, Delminique, Mérindol, Dalençon, Gauthier. — *14e légion* bis : Roubaud, Fillet, Rose, Magnier. — *15e légion* : Thomas, Boyer, Jouve, Marty, Séjourné, Donès, Firmin, Brun, Besson, Blanc.— *15e légion* bis : Petit, Tramoni, Bory, Privat, Jacques. — *15e légion* ter : Anduze, Salles, Castellani, Albertini, Garrigues, Faur, Colonna, Mariani.

16e légion : Cade, Bonnet, Sévérac, Homs, Bergonhe, Ciabrini, Albinet, Mouscardès. — *16e légion* bis : Mauriès, Julia, Gros, Auret, Cambon, Curvale, Siguy, Borrat, Farjanel, Vieu. — *17e légion* : Salafa, Gouazé, Campagne, Soulès, Bétis, Barès, Gélas, Dupin, Gironce, Coulat, Bernadac, Coulom, Daurignac, Brunet, Labédan. — *17e légion* bis : Ducasse, Magne, Poissac, Tertullien, Albert, Magnol, Coffe, Pertuzat, Méric. — *18e légion* : Forgue, Semmartin, Cassou, Leuc, Lacourreye, Marsan, Etcheverry, Comet, Courtiau, Coudouing, Picoulet, Bégarie, Patureau, Toulouse, Baptistat, Bergerou, Rouby, Gaillot, Séguin. — *19e légion* : Lano, Boumédine, Belaïb, Simon, Pachot, Angeli. — *20e légion* : Brunel, Petit, Mény, Carrey, Dériot, Multon.

Garde républicaine : Frossard, Monot, Chevíron, Simon, Doré, Labbé, Terrussot, Convers, Baudier. — *Légion de Paris* : Ménard, Cordier, Didiot, Collangette, Pouthier, Juste. — *Tunisie* : Vives. — *Martinique* : Majorel. — *Guadeloupe* : Maury. — *Réunion* : Julien, Foulquier. — *Guyane* : Baroudel. — *Tahiti* : Laborde.

Artillerie. — Gaudard, 1er bat.; Drouin, 4e bat.; Hostachy, 12e bat.; Cathala, Borgomano, Saulière, Bargeton, Lecomte, 3e rég.; Brocard, 4e; Madelin, Mantelin; Lebel, 9e; Elleaume, 11e; Renaud, 12e; Bacquère, 13e; Barthet, Bezaury, 14e; Sauvet, 15e; Mouchot, 16e; Bicheron, 19e; Gros, Pradelles, Meunier, 20e; Rouly, 21e; Villadieu, 24e; Baillon, 29e; Chavaroche, 30e; Pouzineau, 33e; Lavergne, Saudout, 34e; Grosjean, 35e; Pabard, 36e; Charlopin, Génin, 37e; Bohl, Ferry, Logerot, Brix, Colin, Ventelou, 39e; Rey, 40e; Place, 5e comp. ouv.

Gardiens de batterie. — Bizouard, Masquelier, Marec, Meynier, Rajaud, Rex, Veuriot, Colmé, Clavaud.

Escadrons du train.— 6e, Ravier; 16e, Lemaître, Colis; 18e, Pradal.

Génie. — 2e, Sémat, Bézine, Coutelou, Agert, Médevielle; 3e, Beulaguet.

Ecoles. — Jacquinot.

Portiers consignes. — Saintot, Biondi, Oudot, Piolat, Arrazat.

Commis d'administration.— Adeline, Chapusot, Rouche, Masson, Rolland, Schiel, Ballay.

Infirmiers. — Pons, Texier.

Justice militaire. — Campana, Mauget, Peltier, Biscarrat, Benedetti, Cardonnel, Vervaët.

Infanterie coloniale. — 1er, Fassel, Aribaud, Bleuza; 2e, Visconti, Cointet, Chemin, Sackol; 3e, Beaupin, Bodson; 4e, Renaud, Moracchini; 5e, Barret; 6e, Girardet; 8e, Haun; 10e, Saigne; 12e, Schodduyn; 13e, Vasselon, Michaud; 16e, Imbourg; 18e, Ducluzeau; 24e, Chécot; 1er tir. ann. Montaud; 2e tir. tonk. Tran-Van-Cuoc; 1er tir. séné. Tankary-Taraoré.

Artillerie coloniale. — 3e, Peillon; Chine, Barillet; état-maj. part. Houvion, Martin, Rey. — Employés milit., Brizard, Gaussail.

Réserve et territoriale. — Nicolas, Huger, Barré, Castellan, Lamorisse, Fleury, Vaccon, Berthelot, Mabillotte, Richou, Kurtz, Mottuel, Viguerie, Gay, Ducruet, Mangeot, Bernard, Blachère, Sambuconi, David, Lachapelle, Barrié, Moulier, Dulon, Dauvillaire, Cassard, Soubairan.

Nominations

INFANTERIE. — *Colonels* : les lieutenants-colonels d'Amade, br. d'ét.-m.; Fourrier, 25e; Le Maire, 49e; de Pradel de Lamaze, 48e; Daloz, 137e; Salvan, 133e; Holender, breveté état-major; Feuchère, 129e; Balfourier, brev. état-major; Radiguet, 149e; de Morin, 146e.

Lieutenants-colonels : les commandants Arnold, 26e; d'Yzarny-Gargasse, 132e; de Laporte d'Hust, 47e; Brundsaux, 12e; Welter, brev. état-major; Doursout, 149e; Geniteau, 116e; Scherbeck, 110e; Diou, 121e; Huguet, 148e; Pretet, 55e; Chandezon, 126e; Garnot, 129e; Cupet, 158e.

Commandants : les capitaines Chaperon, 54e; de Cugnac, 113e; Odier, 101e; Remy, 132e; Pautras, 70e; Malval, 85e; de Robien, 20e; Bauderon, 83e; Leyer, 2e zouaves; Piéron, 151e; Roustan, 97e; Esnol, 2e étranger; des Brosses, 56e; Marie, 12e; Albanel, 162e; Mooss, 88e; Le Vasseur, 13e; Gardin, 32e; Fort, 9e; Lubet, 161e; Domeck, 63e; Bagès, 127e; Gaudiche, 68e; Dubujadoux, 1er zouaves; Réquier, 70e; Simonin, 148e; Ansart, 81e; Cadoux, 106e; d'Uston de Villereglan, 163e; Raine, h. c. recrut.; Genin, 160e; Valot, 149e; Perrard, 154e.

Capitaines : Les lieutenants Abert, 90e; Roux, 154e; Costa, 140e; de Raguenel de Montmorel, 116e; Pompon-Lerainville, 25e; Georgeon, 118e; Boulin, 154e; Foucard, 84e; Roullet, 153e; Jeauffret, 90e; Servel, 59e; Manceron, 88e; Rault, 148e; Capillery, 153e; Espieute, 99e; Castelnovo, 81e; Latreille, 57e; Boussavit, 23e; Camaré, 81e; Bredin, 60e; de Pélacot, 85e; Baguenault de Viéville, 109e; Portalis, 41e; Bourguen, 2e b. chass.; Malézieux, 148e; Wild, h. c., aff. indig.; Gerber, 38e; Guidon, 124e; de l'Harpe, 30e; Dupré, 145e; Boone, 125e; Henrey, 61e; Riet, 154e; Desmoulin, 18e; Mareschal de Longueville de la Rodde, 105e; Quentin, 48e; Brault, 110e; Wirtz, 132e; Duez, 117e; Saltet, 105e; Baquet, 146e; Regnier, 79e; Marceau, 82e; Monrou, 16e; Picart, 60e; d'Orgeval-Dubouchet, 99e; Bonnefous, 81e; Beurier, 1er; Boisseau, 129e; Le Fer de la Gesvinais, 150e; Caussin, 13e; Magnus, 149e; Amandric de Chauffaut, 81e; Meneboode, 69e; Charpy, 97e; Pinchon, 25e; Gruson, 139e; Pellissier de Féligonde de Leotoing d'Anjoly, 154e; Ducas, 5e bat. Afr.; Nouvion, 139e; Maître, 158e; Rousselot, 151e; Guédeney, h. c., ét.-m.; Magniez, 8e; Péret, 63e; Kieffer, 5e b. Afr., Lespinas, 14e; Moulin, 136e; Bernard, 131e; Vallend, 108e; Venel, 163e; Jeanpierre, h. c. état-m.; Gossart 67e; Lambert, 161e; Gouney, h. c., état-major; Dutuel, 99e; Leroy, 156e; Rousse, 144e; Collardet, h. c., ét.-m.

CAVALERIE. — *Colonels* : les lieutenants-colonels Harduin, 17e drag.; de Dartein, 14e drag.; Martineau, 7e huss.

Lieutenants-colonels : les commandants Picot de Lapeyrouse, 1er cuirass.; Thierry d'Argenlieu, 3e huss.; Imbert, 2e huss.; Beaudemoulin, 23e drag.

Commandants : les capitaines Violand, 14e huss.; Bachard, 18e chass.; Dulac, 8e chass.; Mérart, maj. 27e drag.; Milliard, 6e chass.; Lacour, 15e chass.; Champion, h. c. remonte; Heintz, maj. 7e huss.; Schmidt, 10e huss.; Germot, 1er chass.; Seigneur, 16e chass.; Lefèvre-Sory, h. c. recrut.; Hasson, 7e cuirass.; Laboure, 3e cuirass.

Capitaines : les lieutenants L'Huillier, 15e chass.; Humbert, 14e drag.; Bayon, 5e chass. Af.; Meaudre, 8e drag.; Carbillet, 2e chass. Af.; Bruneau, 11e drag.; Chamorin, 6e huss.; Ciccoli, 3e spahis; de Coral, inst. 21e chass.; Muller, 14e drag.; de Fournas-Labrosse, 13e drag.; Guesbron-Lavau, 7e drag.; Darget, 4e drag.; Costa de Beauregard, 5e drag.; Bussière de Nercy de Vesta, 9e drag.; Beurné, 26e drag.; Herbillon, 4e cuirass.; Jourdan du Mazot, 2e drag.; Losiaux, 13e chass.; Richaud, 10e cuirass.; d'Andigne, 11e huss.; du Bouet du Portal, 3e chass.; Joannard, 26e drag.; de Champeaux, 1er spahis: Ruffier, 10e huss.; Pied, Ecole sup. de guerre; Marteau, 24e drag.; Serot Almeras Latour, repl., 26e drag.

GENDARMERIE. — *Commandants* : cap. Petitmangin, à Privas; Villevert, à Valence; Baudry, à Mâcon; Guillemard, à Aurillac.

Capitaines : lieut. Serraz, à Pithiviers; Boisseaux, à Saint-Lô: Bentz, à Guéret; Pierre, à Bar-le-Duc; Fougères, à Nîmes; Mathis, à Bourges; Massieune, à Castelsarrazin; Cuny-Duvergé, à Alençon.

Au grade et à l'emploi de lieutenant et de sous-lieutenant : lieut. Loubèse, dés. gard. rép. inf. Charansol, à Gourdon; maréchal des logis Cazagne, à Puget-Théniers; lieut. Jacquot, à Vouziers; Chabert, à Rocroi; Fourrat, à Parthenay; mar.-log. Auguemon, à Ribérac.

ARTILLERIE. — *Colonels* : les lieutenants-colonels Voisin, maint. à Dunkerque; Leddet, maint. à Lyon; Roulin, à Belfort; Leclerc, nommé au 27e rég.; Belz, maint. 4e bur. état-m.; Henri, maint. dans sa position; Grillot, maint. à Bizerte.

Lieutenants-colonels : les commandants Dulin, à Cherbourg; Burckhardt, nommé dir. école art. 7e corps d'armée; Gendron, nommé dir. école art. 10e corps d'armée; Legrand, nommé direct. 19e brig. art.; Brignon, aff. direct. de Versailles; Borchard, maint. dans sa position; Michaux, nommé dir. école art. 9e corps d'armée; Sainte-Claire-Deville, classé 39e rég.

Commandants : les capitaines Cahen, maint. position; Viardot, nommé maj. 16e rég.; Delcour, maint. à Besançon; Catherinet, maint. à Saumur; Homdrat, classé 7e rég.; Collin, maint. dans sa position; Honnorat, à Fontainebleau; Felter, classé 6e bat.; Dudouy, classé 32e rég.; Bertrand, nommé maj. 2e rég.; Pichard, classé 2e rég.; Lepelletier, maint. dans sa position; Fraenkel, maint. dans sa position; Beneck, maint. dans sa position; Cochin, maj. au 31e rég.; Malesset, maj. au 29e rég.; Rougeul, maint. dans sa position.

Capitaines : les lieutenants Deblaye, nommé adj. maj. au 8e bat.; Velten, maint. posit.; Kuss, maint. posit.; Lenoble, nommé instr. d'équit. 19e rég.; Perrior, maint. posit.; Compardon, maint. emploi; Chatenet, nommé instr. d'équit. 15e rég.; Coppolani, off. Ecole d'art. 15e corps d'arm.; Galotti, off. Ecole d'art. 9e corps d'ar.; Nicolardot, chef labor. de chimie; Condamin, maint. posit.; Fossé, off. arrond. de Marseille; Pompé, off. à Vincennes; Marchesseau, 34e rég.; Carcenat, maint. Ecole sup. de guerre, Frahier, off. Ecole d'art. 3e corps d'arm.; Fabre, off. direct. de Nice; Valarcher, off. dir. de Toul; Bary, off. dir. d'Alger; Fersace d'Halloy, nommé dir. du Parc, 27e rég.; Raballet, maint. posit.; Deratiaux, nommé direct. du Parc, 17e rég.; Morin, off. arrond. de Lorient; Lannes, nommé dir. du Parc, 5e rég.; Gastine, nommé dir. du Parc, 16e rég.: Bacot, off. Ecole art. 5e corps d'armée.

Mutation

Général de brig. Dalmas de Laperouse, pl. 2e sec. rés. ét.-maj. gén.

RALLYE-PAPERS

Drags et chasses à courre

Pendant la guerre de 1870, un soir où la journée avait été particulièrement chaude, un jeune officier de cavalerie, qui était en même temps un des plus brillants sportsmen du second Empire, émettait cet aphorisme : que la guerre est décidément le plus complet de tous les sports. C'est une grande vérité.

A ce propos, on peut dire que la pratique des sports doit être encouragée dans l'Armée. Tout au plus faut-il s'attacher à éviter que leur pratique ne dégénère en cette soif de publicité, qui est la maladie de notre époque; maladie engendrée par l'immense diffusion de la presse, et qui est cause que nombre de sportsmen ont une tendance à se transformer en *m'as-tu vu*.

Dans un intéressant article que donnait le premier numéro du *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial*, l'auteur, en parlant des chasses à courre, disait fort justement que c'est « un sport des plus profitables aux cavaliers comme aux chevaux, qu'elles maintiennent en haleine dans une saison où le service et l'impossibilité de sortir des chemins réduisent l'équitation militaire à de petites promenades de santé ».

Mais là n'est pas le seul avantage qu'on puisse retirer des chasses à courre. Il n'est pas exagéré d'affirmer qu'aucun exercice de service en campagne n'est d'une utilité plus pratique, pour l'*instruction militaire* d'un officier de cavalerie, qu'une journée de chasse à courre.

Tout bon veneur ferait un parfait éclaireur. Le flair que lui donnent l'habitude de s'orienter par les bruits, les empreintes, l'inclinaison du soleil et mille autres indices; l'aptitude à apprécier la distance à laquelle peut se percevoir, avec telle ou telle intensité, tel ou tel bruit, suivant l'état de l'atmosphère, la configuration ou la nature du pays, sont autant de choses qui développent sa sagacité et lui assu

rent des qualités d'une utilité pratique incontestable pou. un officier d'avant-garde.

Il est donc permis de prétendre que la chasse à courre est un des sports qui préparent le mieux, hommes et chevaux, à la guerre.

Malheureusement, la chasse à courre est un plaisir coûteux, et les garnisons où les officiers peuvent profiter des laisser-courre d'équipages chassant régulièrement sont, relativement, peu nombreuses.

Rambouillet, Compiègne, Fontainebleau, Senlis, Melun, sont, à ce point de vue, le plus favorisées.

Les magnifiques forêts qui avoisinent ces villes sont toutes pourvues d'un ou de plusieurs équipages qui y chassent régulièrement, et où les officiers sont accueillis avec empressement.

Quelques autres garnisons peuvent, moyennant un petit déplacement, profiter des chasses à courre à une certaine distance, mais déjà le plaisir n'est plus à la portée de tous.

A Saumur, par exemple, il faut mettre son cheval en chemin de fer pour aller chasser une fois de temps en temps.

Il fut un temps où il y avait à Saumur un équipage qui faisait, en quelque sorte, partie de l'école, et suivre la chasse à courre entrait dans le tableau de travail de l'Ecole impériale de cavalerie; c'était sous le second Empire. L'empereur donnait, de sa cassette particulière, une subvention importante au lieutenant de louveterie, à charge à lui d'entretenir un équipage de chasse où les officiers de l'Ecole étaient chez eux. C'était, en quelque sorte, une société de chasse dont tous les officiers faisaient partie et dont le lieutenant de louveterie était le maître d'équipage. Mais, lorsque l'Empire disparut, la subvention et les chasses disparurent en même temps, car il n'y avait pas de crédit inscrit au budget de la guerre pour payer cette subvention. Et aujourd'hui, à une époque où l'esprit démocratique est tellement ombrageux, personne n'oserait proposer de rétablir l'équipage de l'Ecole de Saumur.

Certains régiments possèdent encore, de temps en temps, des équipages de chasse de régiment. Mais, si économiquement qu'il soit administré, cet équipage est un luxe encore onéreux, à cause de l'obligation de louer la chasse et d'indemniser les cultivateurs pour les dégâts commis par le passage de la meute et des chasseurs.



SUR LE CHAMP DE BATAILLE D'EL-MOUNGAR — La tombe de la troupe renfermant les corps de 40 légionnaires

Quelques années après la guerre de 1870, il y avait à Commercy un régiment de cuirassiers qui avait un excellent équipage et qui chassait régulièrement dans les forêts qui couvrent les côtes de la Meuse. La chasse à courre leur était, là, abandonnée à titre gracieux par les adjudicataires de la chasse.

Il arriva, un jour, une aventure tragico-comique à la meute du ...e cuirassiers.

Les toutous étaient logés dans un chenil formé par une petite écurie du quartier. Ce quartier se trouve à l'extrémité et dans l'axe de la principale rue de la ville, rue qui se prolonge en forêt par une grande avenue en ligne droite.

Les hommes de troupe, agacés par les aboiements continus de la meute, ourdirent un complot qui devait venger leurs oreilles surmenées.

Ayant collectionné un nombre de boîtes de conserves vides égal au nombre des chiens, quelques lascars s'introduisirent dans l'écurie-chenil et attachèrent consciencieusement une boîte de conserves à la queue de chacun des chiens. Puis, l'opération terminée, ouvrant les portes toutes grandes, ils chassèrent, à coups de fouets, les malheureux toutous qui s'élancèrent, hurlant, à travers la grande rue de Commercy, avec un bruit de casseroles épouvantable, renversant tout sur leur passage et terrifiant les paisibles habitants ébaubis.

Ils gagnèrent la forêt, affolés, et ne s'arrêtèrent qu'épuisés. Plusieurs ne rentrèrent que quelques jours plus tard; quelques-uns ne rentrèrent pas du tout. Ce fut un coup fatal pour l'équipage.

Pour obvier à la difficulté d'avoir une chasse, certains régiments de cavalerie entretiennent une meute de *drag*.

Le drag consiste en un simulacre de chasse à courre sans animal.

Un cavalier part, quelque temps avant la chasse, traînant à sa suite une peau de bête qui trace une voie que des chiens, habitués à ce genre de chasse, empaument et suivent comme ils suivraient la voie d'un animal véritable.

On voit d'ici les avantages du drag. Point n'est besoin, d'abord, d'acquérir le droit de chasse, puisque, par le fait, on ne chasse pas. Ensuite, le cavalier qui trace la voie la trace à sa convenance, en ayant soin d'éviter de passer dans les endroits où la chasse pourrait produire des dégâts onéreux. De là, double économie: économie de location de la chasse, et point d'indemnité à payer pour les dégâts. Au point de vue de l'équi-



A TAGHIT — Les tombes des officiers tués à El-Moungar. (Cap. Vauchez et lieut. Selchauhansen)

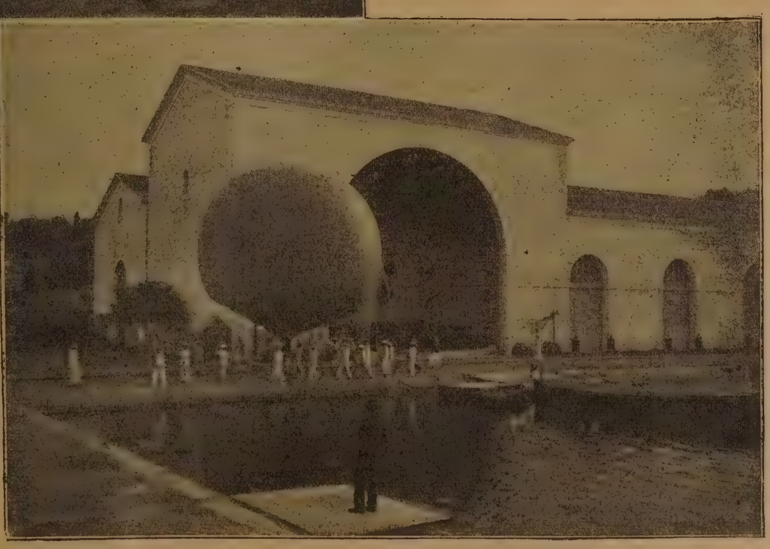


L'arsenal de Toulon vu de la nacelle du ballon



Le ballon recueilli en mer par un torpilleur

Le ballon de la Marine à Toulon



L'aérostat sortant de son hangar

Phot. Bougault.

tation, le plaisir est le même à suivre un drag qu'à suivre une chasse à courre; mais, pour un veneur, le drag n'est qu'une variété de rallye-paper.

Le rallye-paper simplifie encore l'appareil; avec lui, la meute est inutile. Un cavalier bien monté, muni d'un sac rempli de petits papiers, les sème pour tracer un parcours que doivent suivre les autres cavaliers, obligés de passer exactement là où se trouvent les papiers.

Il tâche de compliquer le parcours, en multipliant les défauts qui, faisant hésiter et arrêter les cavaliers, donnent aux chevaux le temps de reprendre haleine.

Un parcours habilement tracé peut être très long sans risquer d'épuiser les chevaux, grâce justement aux arrêts obligatoires qu'on impose aux concurrents. Le rallye-paper tient plus du cross-country, ou, en vieux français, de la course au clocher, que de la chasse. La vénerie n'a rien à y voir.

Le cavalier qui sème les papiers représente la bête; mais, chose qui paraît bizarre à première vue, il faut être très malin pour bien faire la bête.

J. B.

APRÈS LE COMBAT D'EL-MOUNGAR

Dans la vallée de la Zousfana, sur la ligne d'étapes de Djennan-Eddar à Béni-Abbès, nos convois de l'Extrême-Sud oranais s'engagent parmi les dunes pour effectuer le ravitaillement d'un poste, conduire le matériel des forages, ou bâtir un gîte d'étape.

On ignore généralement l'importance de ces convois dont le ruban, sur l'écran fauve du désert, serpente sur une longueur de 3 à 5 kilomètres. 3,000 chameaux, portant une charge moyenne de 120 kilos, marchent par groupes de 50 conduits par des *sokrars* (gardiens, conducteurs) qui, eux-mêmes, sont commandés par des *bachamars* à cheval (chefs responsables), chargés de surveiller la marche en carré du convoi dont la protection militaire est assurée, en tête, en queue et sur les flancs, par quelques compagnies des bataillons d'Afrique.

Ces transports de vivres et d'armes, qui, pour 3,000 chameaux, représentent le chargement de 70 wagons de marchandises, ne vont pas sans exciter la cupidité des Bérabers, admirablement renseignés par leurs espions sur l'organisation des départs à Djennan-Eddar.

Des embuscades sont alors préparées, des attaques décidées sur un point quelconque des 159 kilomètres qui séparent Djennan de Taghit.

D'autre part, comme Bérabers, Doui-Ménia et Oulad-Djerir sont menacés d'être coupés de leurs communications avec les ksouriens sédentaires du Touat et du Gourara, leurs efforts tendent sans cesse à harceler nos détachements en marche et à anéantir nos postes fixes. C'est ainsi qu'ils se sont rués sur Taghit, malgré l'artillerie de la place et c'est ce qui explique également leurs entreprises sur Timimoum et les rencontres sanglantes de Métarfa, de Charouin, d'El-Moungar.

Dans ce dernier combat, 3,000 nomades s'attaquèrent à un détachement de 120 soldats de la légion étrangère, lui tuant 37 hommes, dont les officiers, et en blessant 47 autres.

De huit heures du matin à quatre heures du soir, les nôtres luttèrent à un contre trente, renouvelant les exploits restés légendaires des combats de Béni-Méred, Sidi-Brahim, Camaron et Tuyen-Quan.

Le fourrier Tisserand et le caporal Detz suivirent en cette circonstance l'exemple de leurs glorieux aînés : Blandan et Bobillot. Quant aux chefs, le capitaine Vauchez et le lieutenant Selchauhansen, ils étaient tombés sous les premières salves de la harka.

Et maintenant, sur le terrain d'El-Moungar, en attendant qu'un monument perpétue leur souvenir, une même tombe garde les dépouilles des héros. Ils sont là quarante sous la terre chaude et, seule, une petite croix de bois façonnée avec les planches d'une caisse à biscuits promène son ombre sur ce glorieux ossuaire.

A Taghit, les tombes du capitaine Vauchez et du lieutenant Selchauhansen bénéficient de la proximité de l'oasis. Sur les croix s'enlacent des palmes symboliques et la pieuse coutume s'est vite répandue de les renouveler à chaque passage des troupes.

Notre gravure représente les officiers du 2e tirailleurs et du 1er bataillon d'Afrique saluant les tombes de leurs camarades tombés à El-Moungar.

LOUIS CROS.

L'AÉROSTATION DANS LA MARINE

La marine entretient à Toulon un personnel spécial de marins qu'elle exerce à la manœuvre des ballons. Ce personnel est placé sous la direction d'un lieutenant de vaisseau spécialement affecté à ce service et qui fait un stage de plusieurs semaines au parc militaire aérostatique de Châlais-Meudon.

Quand l'instruction est assez avancée, chaque année, des ascensions libres ont lieu à Toulon, le départ s'effectue au parc de Lagoubran et la direction des défenses sous-marines prévenue tient, ces jours-là, deux torpilleurs prêts à suivre l'aérostat si le vent l'emporte vers le large. Les commandants des torpilleurs ne perdent pas de vue l'aérostat ; quand le ballon n'est qu'à 5 ou 600 mètres au-dessus des torpilleurs, on communique à la voix, et on est surpris, quand il fait calme, de voir combien est nette dans les airs la perception des sons produits à terre, et surtout à la surface d'une eau pas trop agitée.

Quelques esprits chagrins se demanderont peut-être pourquoi la Marine s'occupe d'aérostation. Nous leur répondrons qu'elle peut tirer de l'emploi de cette branche des connaissances humaines les mêmes avantages que la Guerre, et que ces avantages sur mer sont peut-être beaucoup plus importants. Nos vues montrent l'aspect d'un port de guerre, les darses ou rades avec les ressources qu'il renferme. Le ballon qui les prit passait sur la ville. On pourrait, à la loupe, voir les lignes de flottaison et se rendre compte si ces bâtiments ont leur plein de charbon ou leurs soutes vides.

Dans la sortie qui a permis de prendre les vues ci-jointes, le ballon, poussé par une légère brise d'Est-Est-Sud-Est, a longé la côte passant successivement au-dessus de Sanary, de St-Cyr et de la Ciotat. On a pu prendre un train en marche et fixer très distinctement un paquebot des Messageries sortant du port de la Ciotat.

La brise qui a changé a porté le ballon vers la mer ; il est recueilli, près du phare du Planier, par un des torpilleurs d'escorte; on voit un marin avec la gaffe attrapant le guide-rope.

Cette netteté de photographies prises à une aussi grande hauteur, 1,900 à 2,000 mètres, a agréablement surpris. — On s'est demandé si, au lieu de se faire précéder par des contre-torpilleurs pour explorer les sinuosités de la côte, une escadre n'aurait pas intérêt à posséder un ballon léger, porteur d'un appareil photographique qui enregistrerait tout ce qui serait en vue et édifierait sur les dangers probables.

Nous ne parlerons pas, limité par l'espace, des services que peut rendre à l'hydrographie les observations faites à de grandes hauteurs. — L'année où M. le lieutenant V. de Baudic périt si misérablement dans sa nacelle, en rade des Salins, il devait précisément avec son personnel et son matériel se transporter en Bretagne et aider à la recherche des roches inconnues.

A. T.

LE CAGIBI DE LA REINE HORTENSE

Conte de la mèche

(Illustrations de 28 Prigent, matelot-fourrier)

Sur le barillet de cuivre où brûle la mèche à allumer les pipes, veille, Vestale barbue, le canonnier de faction. Et le soir, les anciens du bord, les loustics de l'équipage réunis là, sous



Comment on allume sa pipe à bord. — La mèche

le fronteau du gaillard d'avant, content aux jeunes les histoires du temps passé. Ils disent les longs voyages à la Nouvelle: soixante jours de mer à la voile; les randonnées dans la brousse, au Dahomey, à Madagascar, au Tonkin; et aussi les ripailles dans les cabarets des deux hémisphères.

Et quand la cloche a « piqué » le double coup de neuf heures, quand le sifflet de silence a mis le point final aux chansons et à la gazette de la mèche, les jeunes, les « blancs-becs » — « ceux qu'ont pas passé la Ligne » et qui n'ont encore navigué qu'à la petite pêche — vont rêver dans leurs hamacs aux gourbis de Kotonou et aux maisons de thé de Nagasaki, où des « Japonaises rigolo, qu'ont des yeux de chat, ont le toupet de vous verser pour une bolée quelque chose de grand à peine comme un boujaron. »

***

Ce soir-là, près de la mèche, Jean-François Le Corvec, quartier-maître de manœuvre (quarante ans d'âge, vingt-deux ans de services, six campagnes de guerre, médaillé militaire), Jean-François, assis sur une baille à drisses, épelait le *Moniteur de la Flotte* à la lueur du fanal de la teugue. Il grommela :

— Ah! ma Doué! Plus d'école de gabiers! Ben! c'est là-dessus, alors, qu'on apprendra à souquer l'empointure du ris de chasse?

Le Corvec prononçait « là-dessus », avec une méprisante commisération que son œil apitoyé adressait aux maigres mâts de signaux, vierges de voiles, qui, sur les cuirassés d'escadre, surmontent les hunes militaires.

Un jeune quartier-maître mécanicien railla:

— Le père Le Corvec est mal bordé parce qu'on désarme sa *Melpomène*, le dernier voilier de la flotte.

— Ça te fait rigoler? Tas de pieds noirs! Tas de bouffeurs de charbon! Tas de buveurs d'huile ! Tas de bouchons gras ! Eh ben, dans ton usine à mécanique, tu ne rigoleras pas tant que nous, du temps du cagibi de la reine Hortense! Mais sais-tu seulement ce que c'est?

Et le vieux Le Corvec, calant sa chique, laissant tomber le sifflet d'argent que ses lèvres ne lâchaient guère que pour le tuyau de la pipe, interrogea encore :

— Sais-tu seulement, toi, 45 Pinelli, ce que c'est que le cagibi de la reine Hortense ? T'es sec, hein ? Ça ne s'apprend pas à l'école des mécaniciens ? Alors, mon garçon, sache que le cagibi de la reine Hortense est entre les jottereaux de misaine, sous la hune, à l'aplomb de la basse vergue... Tu comprends toujours pas, tas de biffins que tu es ? Parbleu! vous autres, vous perdez votre temps à étudier la géométrie et un tas de simagrées, et vous ignorez les choses utiles... Ainsi, au-dessus de ta tête, cette grosse caisse ronde, en tôle, avec avec des petits canons de 37 et un projecteur électrique, on appelle ça une hune militaire. — Militaire! oui — parce que les shakos, les fusiliers ont là leurs postes de combat et de propreté — mais hune, jamais de la vie.

Et, docte, Le Corvec énonça :

— Si tu avais jamais appris la théorie dans le manuel du gabier, tu aurais su que la hune est une plate-forme arrondie à sa partie avant pour faciliter le jeu des voiles ; elle repose, à la tête du bas-mât, sur les élongis et les jottereaux, fortes pièces de chêne qui débordent sur l'avant.

Rasséréné d'avoir ébloui son auditoire par cette citation de la « théorie » péniblement apprise par cœur vingt ans auparavant, Le Corvec, condescendant, expliqua :

— Enfin les jottereaux, le mât, le milieu de la vergue et la hune, ça te faisait comme une guérite dont la hune était le toit. On était là-dedans comme dans le fauteuil de l'Amiral On avait si bon air, si belle vue que les vieux, nos anciens à nous, nous racontaient que la reine Hortense n'avait pas sur son yacht d'autre poste pour dire son chapelet et broder des pantoufles au Prince son époux...

— Cric! Crac! fit l'irrévérencieux Pinelli.

— Cric! Crac! méprisa Le Corvec — n'empêche que dans mon temps on avait honneur et profit à être gabier de misaine.

— Et profit?

— Pour sûr ; c'est tout de même pas dans ton bec que le cambusier a versé tous les quarts de vin supplémentaires que le cagibi de la reine Hortense payait aux gabiers de misaine, quand les honnêtes matelots naviguaient avec le vent du Bon Dieu, au lieu de la sacrée mécanique du Diable.

— Bon! gouailla Pinelli ! Voilà que Le Corvec veut nous faire avaler, à cette heure, que la Princesse leur avait laissé là-haut la « double » à perpétuité — un tonneau et le robinet !

— Non, mon petit, pas de tonneau; mais la double tout de même, et jusqu'à la gauche. Tu es Mocco? Tu as vu, à la Martigue, pêcher dans les puits et élever des escargots en cage? Eh ben ! je vas t'en boucher un coin !... »

En conteur disert de la mèche, le père Le Corvec prit un temps pour jouir de l'anxiété des jeunes et faire passer sa chique de « bâbord à tribord »...

— Vous savez, mes enfants, que l'officier de détail vous porte pour la « double » chaque fois que vous attrapez un rat dans les fonds du

bateau... « En voilà un de pris, cap'taine » — « Bien, mon garçon, montre-le au sergent d'armes et f...-le à la mer. » — Et le soir, qui n'a pas besoin de mettre de l'eau dans son quart? C'est le fils de ta mère. — Alors, tu ne devines pas ? Ma Doué ! dire que ça a appris de la géométrie ! Eh ! ben ! mon petit, dans le cagibi de la reine Hortense, sur de bons lits d'étoupe, dans des boîtes à biscuits, les gabiers de misaine élevaient des nichées de rats. Va-t'en en faire autant sur la grille de ta chaudière.

G. L.

LA FIN D'UNE RACE

Plus d'Esquimaux

L'homme blanc se désigne volontiers lui-même par l'épithète d'*homme civilisé*; il justifie cette épithète par les découvertes utiles et productives dont il tire un très légitime orgueil. Malheureusement il éprouve le besoin de faire apprécier au dehors les bienfaits de sa civilisation; et, pour cela, dédaigneux de la couleur locale et des contrastes existant sur la planète, il a entrepris de *civiliser* le globe. Il *civilise* à outrance et partout; il *civilise* même avec tant d'ardeur que les réfractaires n'ont d'autre alternative que de se soumettre ou de disparaître. Ce qui fait que la *civilisation* de l'homme blanc ressemble, par endroits, à la *paix des Romains* dont parle le lapidaire historien Tacite : « *Où ils font le désert, ils appellent cela établir la paix.* »

Devant cette *civilisation*, les gens et les bêtes qui ne peuvent la comprendre, ou qui n'en veulent pas, sont purement et simplement supprimés. Dans le Nord-Amérique, les fiers guerriers Peaux-Rouges, chantés par Fenimore Cooper, ne sont pour ainsi dire plus qu'une légende; le bison va bientôt rejoindre son frère aîné l'auroch dans la catégorie des bêtes à peu près disparues de la surface du globe. On dit que l'éléphant et le lion sont menacés. Seul, un infortuné animal, mélange bizarre de zèbre et de girafe, l'*okapi*, avait échappé par sa prudente sauvagerie au massacre général; il s'était si bien caché que les savants le croyaient antédiluvien : on vient d'en saisir un au Congo et déjà tous les musées veulent la peau du dernier survivant de cette race étrange.

Or, voici que les Esquimaux prennent à leur tour la route fatale : c'est le lieutenant américain Peary, l'explorateur fameux des régions polaires arctiques, qui nous l'annonce, avec des chiffres précis.

Il nous apprend qu'en 1885, aux environs du détroit de Smith, le point le plus septentrional que puissent habiter des hommes, il existait une colonie de 300 Esquimaux; en 1897, il n'y en avait plus que 234; et il paraît que maintenant ils sont à peine 200. D'après les mêmes renseignements, l'Alaska, jadis occupé par environ 3,000 Esquimaux, n'en aurait plus actuellement que 500. Il est donc plus qu'évident que les Esquimaux disparaissent et même disparaissent rapidement. Il ne resterait, calcule-t-on, que 14,000 Esquimaux aujourd'hui au grand maximum, c'est-à-dire moins de la moitié du chiffre total de la race, il y a trente ans.

Généralement la disparition d'une race provient de ce que l'homme *civilisé* lui retire ses moyens d'existence et lui donne en échange ses maladies et ses vices : par exemple, la phtisie et l'alcoolisme. Les Esquimaux souffrent dans leur santé et leur natalité de ces maux. Ils souffrent aussi de la faim, car la baleine, le phoque, le morse, l'ours blanc, le renard polaire, le bœuf musqué et autres animaux des régions arctiques ont été tant et si bien pourchassés par l'homme *civilisé* qu'ils sont à peu près détruits : et les Esquimaux n'ont plus de quoi manger.

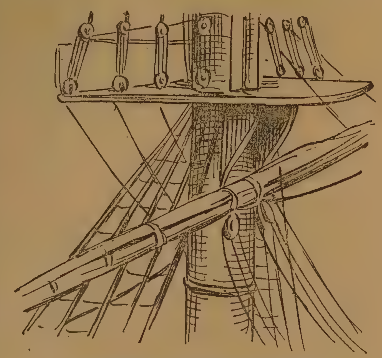
Dans un certain laps de temps, il n'y aura donc plus d'Esquimaux. L'Esquimau légendaire des romans d'aventures polaires ne sera plus qu'un mythe; on ne verra plus son *kaiak* que dans les illustrations des récits de voyages; l'homme blanc aura *civilisé* une région de plus et la planète comptera une race de moins.

UN ARGONAUTE.

LA DISCIPLINE A BORD

II. — Aujourd'hui

Richelieu et Colbert avaient fait un premier pas — bien court — dans la voie du progrès humanitaire, en réglementant l'application des peines corporelles. En 1704, on avait interdit l'usage des châtiments qui risquent d'estropier les hommes. Diverses autres mesures de détail avaient encore, par la suite, adouci quelque peu la durée des peines disciplinaires; mais le principe même n'en avait jamais été discuté. Chose surprenante, en dépit des réclamations et même de certaines mutineries d'équipages, la Révolution n'abolit point ces procédés barbares. Le décret du 21 août 1790 recommanda seulement de n'en point abuser, et les choses restèrent en l'état pendant plus de cinquante ans encore !



Le cagibi de la reine Hortense

L'honneur d'avoir supprimé les peines corporelles revient à la seconde République. Le 12 Mars 1848, le gouvernement provisoire adressait à tous les ports l'avis de cette réforme, motivée comme suit :

« Considérant que le châtiment corporel dégrade l'homme ;

« Qu'il appartient à la République d'effacer de la législation tout ce qui blesse la dignité humaine ;

« Que c'est un bon exemple à donner au monde ;

« Que la suppression des peines corporelles, en affermissant dans la Marine le sentiment de l'honneur, ne peut que donner aux matelots une idée plus haute de leurs devoirs et leur inspirer plus de respect encore pour eux-mêmes et pour les lois de la discipline ;

« Décrète... etc... »

Il ne subsista dès lors qu'un seul châtiment physique assez bénin : *les fers*. Les hommes punis avaient la cheville prise dans un anneau glissant sur une barre de ferre de deux mètres de long, dite *barre de justice*. Ils pouvaient à leur gré changer de position, se lever, s'étendre; mais ils n'en étaient pas moins comme enchaînés. La troisième République a parachevé l'œuvre de la seconde en abolissant ce dernier vestige des coutumes passées (décision du 31 Mai 1900). La peine même du retranchement de vin vient d'être supprimée (décision du 11 Avril 1903).

Nos marins ne sont plus soumis désormais qu'aux punitions suivantes : peloton, consigne, police, prison. Un *tarif officiel* a été établi, qui prévoit tous les cas et toutes les formes d'indiscipline et détermine la nature et la durée de la peine que les commandants peuvent prononcer dans chaque cas.

Avant cette publication, on voyait figurer, sur les cahiers de punitions et jusque sur les livrets individuels, les motifs les plus étranges, et les plus étrangement libellés par de braves maîtres plus versés dans la navigation que dans la littérature. Pour finir en laissant le lecteur sous une impression moins sombre, j'en citerai quelques exemples amusants, dont je garantis l'authenticité :

S'être mis du sable dans les cheveux pour détériorer la tondeuse.

Rentrer à bord avec une absence de trente-six heures, une ivresse légère et un rapport de police.

Ne pas pouvoir donner l'explication d'un couteau (?).

Etre allé boire dans un cabaret *sans ordre*.

Marcher *avec ses pieds* sur la peinture.

Ne pas rapporter le certificat de décès de son père, *qui n'est pas mort*.

Se faire mettre deux fois sur le cahier de punitions le même jour.

Avoir maltraité un chat en ville.

Répondre en langage indigène aux observations d'un supérieur.

Avoir imité le miaulement du chat dans la batterie et laisser punir ses camarades en le reniant.

Simulation invétérée (? ? ?)

Avoir excité un bœuf à entrer dans le poste des seconds maîtres *par méchanceté*.

Mépriser le matériel de son maître.

Rentrer à bord en état d'ivresse et mordre cruellement le maître-coq.

Maltraiter des poulets dans leur cage *sans motif*.

Avoir pris du charbon sans autorisation et s'être introduit la nuit dans *le local de ce combustible*.

AUGUSTE FERDY.

LES PORTS DE GUERRE JAPONAIS

Le personnel de la flotte de guerre japonaise s'élève actuellement, en chiffres ronds, à 43,000, dont 27,961 appartiennent à la marine active.

La marine japonaise comprend deux grands secteurs : l'Amirauté de l'Est, à Yokohama, et l'Amirauté de l'Ouest, à Mitivana. Ces deux secteurs sont divisés en cinq circonscriptions maritimes : celle de Kure, celle de Yokohama, celle de Sasebo, celle de Maizuru et celle de Mororan.

Le chef-lieu de la circonscription de Kure est situé dans le voisinage d'Hirosima, à l'extrémité Sud-Ouest de l'île Nippon. Son arsenal occupe actuellement quatre mille ouvriers. Il comprend trois grandes cales de construction, d'importantes installations pour la construction de torpilleurs, une cale sèche qui peut recevoir des bâtiments de 15,000 tonnes, un grand nombre d'ateliers et de petits docks, etc. En 1895, une section d'ateliers d'artillerie y a été ajoutée. Dans ces ateliers, d'habiles ouvriers fabriquent les pièces et le matériel d'artillerie dont la marine a besoin. Ils ont été créés pour favoriser la fabrication nationale et pour rendre l'armée et la marine de guerre japonaises de plus en plus indépendantes des fournisseurs étrangers.

Dans le voisinage de cet arsenal, à l'extrémité Nord de la baie d'Hirosima, se trouve un des points de défense les plus importants du Japon. Ce point est relié par des voies ferrées à Tokio et à Yokohama, d'une part, et à Simonosaki, de l'autre. Il constitue le quartier général d'un corps d'armée destiné à s'embarquer, le cas échéant, pour la côte coréenne, distante de 500 kilomètres.

Sur la côte occidentale du golfe de Tokio, à

Jokosuka, se trouve le chef-lieu de la circonscription de Yokohama. Plusieurs séries de forts, à l'entrée de la baie, en assurent la sécurité. De même qu'à Kure, tout y est disposé pour la construction et la réparation des bâtiments de guerre du type le plus moderne. Ses docks ont été créés en 1867 par un ingénieur français, M. Verny. Les docks et les ateliers de Jokosuka n'emploient pas moins de 3,500 ouvriers.

Le chef-lieu de la troisième circonscription est celui de Sasebo, sur la côte occidentale de l'île de Kiuchiu. Fondé en 1891, il n'acquit d'importance réelle qu'après la guerre sino-japonaise. Les Japonais y transportèrent tout le butin de guerre, machines, outillage, etc., qu'ils firent dans les arsenaux chinois des provinces de Chantoung et de Chingkoung.

L'amirauté de Yokohama a fait de Sasebo la porte de sortie occidentale de la marine de guerre japonaise. Les docks y sont spécialement aménagés pour la construction des torpilleurs.

Sasebo ne se trouve qu'à 450 milles de Changhaï et à 150 milles de Fusan, point terminus de la voie ferrée Séoul-Fusan, en Corée.

En prévision d'une campagne possible en Corée, un matériel de guerre considérable, des quantités énormes de munitions et de nombreux stocks d'approvisionnements y sont accumulés.

Sasebo occupe 3,500 ouvriers. Tous ses établissements sont éclairés à l'électricité et il possède d'admirables usines d'énergie électrique.

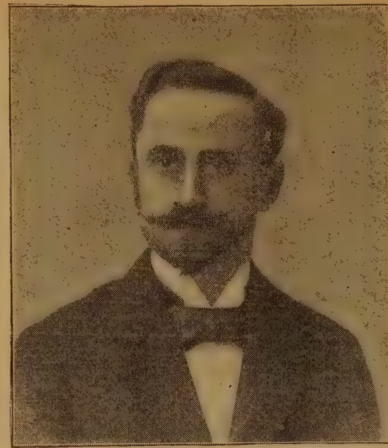
L'établissement du port de guerre de Maizuru date de 1892. Situé au fond de la baie d'Amarube, sur la côte occidentale de l'île de Nippon, Maizuru devint en 1901 le quatrième chef-lieu maritime. Ce port militaire a pour mission principale de s'opposer à la pénétration d'une escadre russe dans les eaux intérieures du Japon et de servir de point d'appui à une armée japonaise qui opérerait en Corée ou en Chine.

La cinquième circonscription est celle de Mororan. Les travaux de la rade d'Ominato, qui sera en quelque sorte le vestibule du port de Mororan, sont entrepris depuis quelque temps déjà.

Il résulte de ce qui précède que les cinq ports militaires, avec leurs arsenaux, leurs forts, leurs multiples ateliers et leurs magasins de munitions et d'approvisionnements, sont des bases d'opérations sérieuses en cas de conflit armé avec la Russie.

Il est vrai que, de son côté, la Russie ne s'est pas croisée les bras dans ces derniers temps. Port-Arthur est devenu avec les années un puissant point d'appui pour sa flotte extrême-orientale et constitue aujourd'hui avec le port de Vladivostock deux points très forts sur lesquels elle peut s'appuyer et attendre sans craindre que l'irascibilité japonaise puisse sérieusement entraver sa politique patiente et consciente du but.

JEAN BRETZ.



Le lieutenant de vaisseau BARBIER
commandant la « Vienne »

Le transport de l'État « Vienne »

Nos lecteurs savent la cruelle anxiété qu'a causée au monde maritime le long retard éprouvé par la *Vienne* dans sa traversée de Rochefort à Toulon. Ayant quitté la Charente le 10 Décembre, ce bâtiment, médiocre marcheur, il est vrai, mais capable cependant de donner de 7 à 8 nœuds par beau temps, n'était pas encore signalé, le 2 Janvier, à Gibraltar, où il est de règle que tout navire entrant en Méditerranée se fasse reconnaître et donne de ses nouvelles par l'intermédiaire du sémaphore de Tarifa.

Les commentaires les plus pessimistes allaient bon train et les pires suppositions pouvaient se produire sans invraisemblance, lorsque, le 2 Janvier, la *Vienne* fut aperçue par le capitaine d'un vapeur norvégien qui l'avait dépassée, le 29 Décembre, sous le cap Saint-Vincent, sur la côte du Portugal, et après lui avoir fait des offres de service qui ne furent pas acceptées, l'avait laissée, faisant route, à très petite vitesse, vers Gibraltar.

C'en était fini des inquiétudes. La *Vienne*, assaillie, dès son départ de Rochefort, par une série de ces coups de vent qui soulèvent, dans le golfe de Gascogne, une mer monstrueuse, avait dû prendre la cape à plusieurs reprises et sa vitesse déjà si faible devait, entre les périodes de cape, être réduite à bien peu de chose par la grosse houle que les coups de vent laissent après leur passage.

Quoique âgé de vingt-cinq ans, ce transport, dont la coque est toute en fer, n'est, en aucune façon, le vieux sabot prêt à tomber de vétusté que l'on a décrit un peu partout. Notre marine n'est pas si bas!

La catégorie des bâtiments auxquels appartient la *Vienne* comprend cinq unités. Ce sont des navires, baptisés de noms de départements, qui jaugent de 1,600 à 2,200 tonnes et font, avec un équipage réduit au strict minimum, le service des transports entre nos arsenaux maritimes de l'Océan et de la Méditerranée.

Nous possédons encore une autre classe de bâtiments destinés au même service et qui constituaient une flotte magnifique. Ce sont les six navires de 5,500 tonnes portant, en général, des noms de rivières ou de provinces de notre colonie indo-chinoise : le *Bien-Hoa*, le *Mytho*, la *Nive*, etc., qui devaient assurer le transport régulier des troupes et du matériel avec notre empire d'Extrême-Orient.

A l'user, on constata que ce service, fait par l'Etat, coûtait, comme il arrive souvent, beaucoup plus cher que si on l'avait confié au commerce, et on se décida à prendre cette solution. Mais, depuis lors, les beaux et vastes transports dorment, inutilisés, dans les eaux calmes du port de Toulon; ils y attendent une occasion de servir qui, peut-être, ne se présentera jamais. Un d'entre eux, cependant, a eu un sort digne d'envie. Il est devenu le *Duguay-Trouin*, beau navire qui, depuis deux ans, transporte, à travers les océans, les promotions fraîches écloses de nos aspirants de 2e classe et les initie aux grandeurs et aux fatigues du noble métier de la mer.



Le transport de l'Etat « Vienne »

Phot. M. Bar.

Pour en revenir à la *Vienne*, disons qu'elle est commandée par un de nos plus sympathiques officiers de marine, le lieutenant de vaisseau Barbier, secondé par l'enseigne de vaisseau Quencez. On peut être sûr qu'entre de telles mains, le sort du bâtiment ne saurait être compromis que par une de ces fatalités devant lesquelles doivent s'incliner la science et les forces humaines.

VERSEAU.

Une escadre russe dans le lac de Bizerte

Une escadre russe composée des croiseurs cuirassés *Dimitri-Donskoï* et *Osslhablia*, du croiseur protégé *Avrora* et de onze contre-torpilleurs, est, depuis les premiers jours du mois de Décembre, mouillée dans la baie Ponty qui, on le sait, donne accès dans le lac de Bizerte.

La présence de cette importante force navale

dans notre grand port de guerre tunisien est due à la tension politique qui existe entre la Russie et le Japon. Quand, il y a quelques semaines, le conflit qui paraît sur le point d'éclater entre ces deux pays prit consistance, cette escadre fut expédiée de Cronstadt pour aller rejoindre l'escadre russe d'Extrême-Orient. A son entrée dans la Méditerranée, les menaces de guerre entre les deux nations qui se disputent la prédominance sur la Corée ayant semblé s'éloigner, elle reçut l'ordre de se concentrer à Bizerte, où elle attend, depuis, les événements.

Le contre-amiral Wirenius, qui la commande, en profita pour faire exécuter à ses équipages, dans le superbe lac de Bizerte, de nombreux exercices, lancements de torpilles, tirs au fusil et au canon, etc.

La présence de nombreux officiers russes à Bizerte a été l'occasion, pour nos officiers de terre et de mer, de manifester à leurs amis et alliés leurs sentiments de confraternité d'armes. Une grande réception franco-russe a eu lieu le lundi 7 Décembre, au cercle militaire de Bizerte, présidée par le général de brigade Meunier, commandant d'armes; le contre-amiral Aubert, commandant la marine en Tunisie ; le contre-amiral russe Wirenius, M. le contrôleur civil Gallèpe et M. Nijssen, consul général de Russie, y assistaient. Des toasts cordiaux ont été échangés et l'amiral Wirenius, qui s'exprime en français de la façon la plus élégante, a su gagner tous les cœurs des officiers présents par la bonhomie charmante avec laquelle il s'est exprimé.



Invités français se rendant à bord des bâtiments russes

Nous terminerons ces lignes en donnant quelques renseignements sur les diverses unités de l'escadre russe mouillée à Bizerte :

Le *Dimitri-Donskoï*, qui porte le pavillon du contre-amiral Wirenius est plutôt un croiseur protégé qu'un croiseur cuirassé, car s'il possède une cuirasse à la flottaison, sa batterie n'est nullement protégée. Il est armé d'une quinzaine de pièces de 15 centimètres, système Canet, de nombreux canons-revolvers, et file 16 nds 5. Son équipage se compose de 550 hommes.

L'*Ossliablia* est un beau croiseur cuirassé lancé en 1898, d'un type beaucoup plus récent que le *Dimitri-Donskoï* qui date de 1883. Il déplace 12,700 tonnes, file 19 nœuds et est armé de 4 canons de 25 centimètres, de 11 de 15 centimètres et d'une nombreuse artillerie légère. Il est fortement cuirassé à la ceinture, aux tourelles et à la batterie et compte 730 hommes d'équipage.

L'*Avrora* est un grand croiseur protégé, lancé en 1900. Il fait sa première campagne. Il déplace 6,700 tonnes, file 19 nœuds et porte une artillerie très puissante, composée de 8 canons de 15 centimètres et de 24 canons de 76 millimètres. Son équipage se compose de 422 hommes.

Les 11 contre-torpilleurs ont été en grande partie construits en Russie. Ils déplacent 350 tonnes, filent 28 à 30 nœuds et sont armés de 1 canon de 76 millimètres et de 5 de 57 millimètres.

C'est donc un état-major d'une centaine d'officiers et 2,300 matelots russes qui animent en ce moment les places et les rues de notre grande forteresse tunisienne. Espérons qu'ils y resteront longtemps et que les nécessités d'une guerre cruelle ne les appelleront pas en Extrême-Orient.

A. B.

ÉPHÉMÉRIDES
de la Marine française

Janvier

8 Janvier 1676. — Bataille de Stromboli entre Duquesne et Ruyter. Duquesne avait reçu l'ordre d'escorter en Sicile un convoi de ravitaillement destiné au corps d'occupation commandé par M. de Vivonne. Il savait devoir trouver sur son passage Ruyter, le meilleur des amiraux hollandais, l'un des plus grands marins de tous les temps. Duquesne, sans se laisser intimider par un pareil adversaire, accepta franchement la lutte. « Ainsi, dit Ruyter, dans son rapport, au lieu que nous les cherchions, et que nous croyions qu'ils éviteraient le combat, les Français donnèrent sur nous à neuf heures du matin; mais en si bon ordre et si



Le croiseur protégé « Avrora » — **L'escadre russe qui est mouillée dans le lac de Bizerte** — **Le croiseur cuirassé « Ossliablia »**

Phot. Païva

bien rangés qu'ils nous parurent autant de braves qu'ils étaient d'officiers. » Après un rude combat dans lequel les capitaines de brulots français, prédécesseurs de nos torpilleurs actuels, firent preuve d'un dévouement admirable, Duquesne s'ouvrit le passage. « Tous les officiers de la flotte de vos Hautes Puissances, dit encore Ruyter, ont combattu vaillamment depuis le commencement jusqu'à la fin de l'action, à l'imitation des Français qui ont fait des merveilles. » Une *Sirène*, un *Téméraire*, un *Aquilon*, un *Actif* et un *Ardent* se trouvaient parmi les vaisseaux français qui eurent l'honneur de prendre pa t à cette belle rencontre.

9 Janvier 1851. — Théodore Ducos, représentant du peuple, est nommé ministre de la Marine.

10 Janvier 1783. — Prise de la frégate anglaise *Coventry* par la frégate *Bellone*, de l'escadre du bailli de Suffren.

11 Janvier 1780. — La frégate *Sérieuse*, capitaine Clavel, capture dans le Levant un cotre anglais de 24 c. de q.

12 Janvier 1685. — Cavelier de la Salle fonde le fort Saint-Louis et tente d'atteindre le Canada en remontant l'Ohio. (Le fort Saint-Louis, fondé par Cavelier de la Salle, est devenu une ville de 450,000 habitants où a lieu cette année même une immense exposition universelle à laquelle sont conviés tous les états européens.)

13 Janvier 1742. — Dupleix arrive à Pondichéry et prend possession de son poste de directeur de la Compagnie des Indes, poste qu'il ne devait quitter qu'après avoir lutté pendant douze ans contre l'établissement de la domination anglaise, dans l'Hindoustan. L'Angleterre a rendu justice au génie de Dupleix en adoptant sa manière de gouverner les indigènes.

14 Janvier 1797. — Le vaisseau *les Droits-de-l'Homme* se perd dans la baie d'Audierne pendant une affreuse tempête, survenue après un combat de treize heures contre les frégates anglaises *Indefatigable* et *Amazon*. Cette dernière fut également jetée à la côte.

Le naufrage des *Droits-de-l'Homme* est resté célèbre. Il coûta la vie à 217 matelots et soldats.

F.

INFORMATIONS MARITIMES

France

Les étrennes des matelots. — La durée de présence des inscrits maritimes avant leur envoi en congé illimité, fixée à 44 mois par la circulaire du 9 Octobre 1903, est ramenée à 42 mois, à partir du 1er Janvier 1904.

~~~ Le *Chateaurenault* a fait des essais de grande vitesse de Hongay à Saïgon; il a accompli le trajet en 48 heures.

~~~ Le ministre vient de donner l'ordre de désarmer immédiatement la *Melpomène*, école des gabiers. Ainsi se termine la campagne engagée, depuis le mois d'Avril, entre les adversaires et les défenseurs de la vieille frégate à voiles.

Perte définitive de l'« Espingole ». — L'*Espingole* étant considéré comme perdu et de nouvelles tentatives de renflouement estimées inutiles, le ministre a donné l'ordre à Toulon de remplacer, aux frais de M. Lanthiome, entrepreneur du sauvetage, le matériel prêté par la Marine à cet industriel et qui n'a pas été réintégré dans les magasins de l'État. Il s'agit d'un matériel de chaînes, cricks, filins, etc., coulé sous l'*Espingole* et que le poids du navire empêche de retirer. La somme, estimée à 4,837 fr. 45, sera remboursée au Trésor.

~~~ L'*Amiral-Gueydon* est arrivé à Périm avec une voie d'eau.

~~~ La Compagnie anglaise White-Star a décidé de faire toucher à Marseille ses grands navires de la ligne Boston-Méditerranée, le *Republic*, le *Canopic*, et le *Romanic*. Le premier paquebot, le *Republic*, arrivera à Marseille vers le 13 Janvier, y déposera ses passagers pour la côte d'Azur et en prendra de nouveaux pour l'Italie et Alexandrie.

~~~ Une résidence libre de deux mois est accordée aux lieutenants de vaisseau quittant l'Ecole supérieure de la Marine le 1er Janvier 1904.

~~~ Le ministre vient de créer le grade d'administrateur de 3e cl. de l'inscription maritime, intermédiaire entre les stagiaires et les administrateurs de 2e cl. La solde est fixée à 1,800 francs.

Les pêcheurs espagnols. — Au commencement de Septembre, un chalutier à vapeur français, la *Ternoise*, de Boulogne, se trouvait à pêcher à environ trente milles au large de la Corogne, lorsque soudain une vingtaine de vapeurs espagnols qui avaient caché leurs numéros à l'aide de bandes de toile, s'approchèrent très près du chalutier français et, à un coup de sifflet qui était un signal, le bombardèrent de pierres, de bouteilles, et tirèrent même des coups de feu. La *Ternoise* rentra précipitamment son chalut à bord et força la vapeur pour s'échapper et mettre la vie de l'équipage en sûreté.

Il y a quinze jours, trois chalutiers anglais eurent à subir le même sort et on annonce aujourd'hui de nouvelles manifestations contre une autre barque étrangère.

Les capitaines de tous ces bâtiments ont adressé des plaintes à leur ministre des affaires étrangères, mais jusqu'à présent il aurait été impossible, paraît-il, d'apprendre à quel port appartenaient les bateaux espagnols coupables.

La mer était libre au delà de trois milles du rivage et les fonds du golfe de Gascogne très poissonneux, nos chalutiers du Nord, de Groix, de la Rochelle et d'Arcachon poussent jusqu'aux côtes espagnoles où ils trouvent facilement à remplir leur chalut.

Le service hydrographique de la Marine vient de publier deux cartes nouvelles intéressant, la première : la mer Méditerranée, les îles Baléares, Ivice, Formentera et port San-Antonio; la seconde : l'île de Mindanao, port de Misanies. En outre, prochainement, seront publiées de nouvelles éditions de cartes, dont l'une du Croisic à la pointe Saint-Gildas.

La « Maison du Marin », de Marseille, fermée à cause de son état de délabrement, va subir les réparations les plus urgentes et cet établissement fera prochainement sa réouverture et fonctionnera comme par le passé.

Russie. — Sont nommés dans la marine impériale : au grade de vice-amiral, les contre-amiraux Molas, de l'escadre russe de la Méditerranée, et Krieger ; au grade de contre-amiral, les capitaines de vaisseau de 1er rang Névinsky, von Lindestrem, Tichmeneff et Danilowsky.

~~~ Le cuirassé *Empereur-Nicolas* et l'aviso *Abrek* ont quitté Bizerte à destination de Cronstadt. Pendant que la musique jouait la *Marseillaise*, le cuirassé a salué la terre de ses canons.

~~~ Le vice-amiral en retraite Stromiloff est mort à Saint-Pétersbourg, à l'âge de 86 ans.

~~~ Le croiseur *Almaz* (type *Novick*) qui vient de faire ses essais entre Revel et Liban, doit rejoindre l'Extrême-Orient le mois prochain. Il doit servir de yacht à l'amiral Alexeïeo, gouverneur des possessions russes d'Extrême-Orient. L'*Almaz* donne 25 nœuds.

~~~ Le cuirassé neuf *Imperator Alekandr III* de 13,000 tonnes et 18 nœuds (type *Borodino*), récemment achevé par les chantiers de la Nouvelle-Amirauté, a reçu l'ordre de prendre armement définitif pour rallier l'Extrême-Orient. Ce bâtiment ressemble beaucoup au *Cesarevich*, récemment achevé par les Forges et Chantiers de la Seyne, qui a déjà reçu la même destination.

Etats-Unis. — Le contre-amiral White est mort à New-York.

~~~ Le président de la commission sénatoriale de la marine a l'intention de demander au Congrès des crédits pour l'augmentation de la flotte américaine. Une fois le nouveau programme naval exécuté, la flotte des Etats-Unis viendrait au second rang, après l'Angleterre et avant la France.

~~~ La canonnière *Dixie* est arrivée à Colon avec 600 soldats d'infanterie de marine et les provisions et munitions nécessaires à 1,000 hommes pour cinq mois.

Japon. — On confirme que c'est bien le Japon qui a acheté, pour 37,500,000 francs, les deux navires argentins *Moreno* et *Rivadavia*. Ces croiseurs sont inférieurs à ceux que l'Angleterre vient d'acquérir pour les enlever à la Russie, mais sont d'un type puissant. Ils déplacent 7,700 tonnes et filent 20 nœuds; ils sont munis d'une cuirasse en acier de 6 pouces et portent chacun un canon de 10 pouces, deux de 8 pouces et quatorze de 16 pouces, avec, en plus, quatre tubes lance-torpilles.

~~~ Douze mécaniciens anglais engagés pour servir dans la Marine du Japon ont reçu, le 2 Janvier, l'ordre de rallier Yokohama. Ils partiront de Liverpool, voyageront par voie de terre, et arriveront au Japon, le 8 Février.

Allemagne

Une heureuse innovation. — On vient d'expérimenter, sur le grand paquebot *Deutschland*, de la Hamburg-America-Line, un appareil pour la fermeture des portes de cloisons étanches.

Cet appareil, mû par un levier placé sur la passerelle, à portée de la main du commandant, assure la fermeture presque instantanée de toutes les portes étanches, en même temps qu'il met en branle une sonnerie d'avertissement.

Déjà en usage sur une dizaine de paquebots allemands et anglais, cet appareil mériterait, par sa facilité de manœuvre et son prix relativement modique (1 0/0 environ du prix de construction), d'être mieux connu et plus employé.

La valeur marchande des navires de commerce. — Le gouvernement anglais vient d'avancer à la Compagnie Cunard une somme de 65 millions, qui sera tout entière absorbée par la construction de deux gigantesques paquebots d'une vitesse de 25 nœuds. Voici donc qui met les paquebots « dernier cri » au prix coquet de 32 millions la pièce.

Il n'est pas sans intérêt de rechercher la dépréciation rapide que le temps et l'usure font subir à ces paquebots. Le *Lucania* et le *Campania*, lancés en 1893, et d'une force de 30.000 chevaux, ne valent plus que 9 millions; l'*Ivernia*, le *Saxonia* et le *Carpathia*, lancés en 1900, mais de 10,000 chevaux seulement, valent actuellement 7 millions.

Enfin, l'*Umbria* et l'*Etruria* qui, lancés en 1884, atteignirent la vitesse, très remarquable pour cette époque, de 19 nœuds, ne sont plus comptés, d'après les propres estimations de la Compagnie, que pour 2,700,000 francs chacun.

A L'OFFICIEL

MARINE

Promotions

Légion d'honneur. — *Grand-officier* : M. le vice-amiral de réserve Godin.

Officiers : le cap. de frég. Laurent; le mécan. en chef Luneau; l'adm. princ. de l'ins. marit. Olméta.

Chevaliers : les lieut. de vais. Guny, Robin, Dussoubz, Hamon, Martin; le méd. princ. de 1re cl. Paul; le méd. princ. de 2e cl. Apler; le contrôleur adj. Imbert; l'ing. princ. Castelnau; les commiss. de 1re cl. Ginovès, Mallard; les méd. de 1re cl. Dumas, Kéraudren; l'adjudant princ. de mousq. Le Rolland; le 1er m. torp. Philippe; le 1er m. commiss. Dussossois; le 2e m. infirm. Lagalle; le 1er m. voilier Vacheret.

Nominations

Au commandement : du c.-torp. *Casabianca*, de la déf. mob. Tunisie, le cap. de frég. Drouet; de la station des sous-marins Toulon, le cap. de frég. Chéron; du *Lahire*, le cap. de frégate Pradier; d'un torp. déf. mob. Saint-Servan, le lieut. de vais. Le Guen; d'un torp. déf. mob. Corse, le lieut. de vais. Chauvin; de la *Saône*, école app. marins Brest, le lieut. de vaiss Jézéquel; de la *Baliste*, le lieut. de vais. Mangematin; d'un torp. déf. mob. Algérie, du lieut. de vais. Cussoc; d'un torp. déf. mob. Cherbourg, le lieut. de vais. de Marguerye; du sous-marin *Morse*, le lieut. de v. Bichamin; d'un groupe de sous-marins Toulon, le lieut. de v. Desvoyod; du submersible *Narval*, le lieut. de v. Mégissier; asp. 1re cl. Coignerai, promu enseigne; les adm. stag. inscript. marit. Cangordel, Nicol, Bonet, Crétin, Pennons, Théry, nommés admin. 2e cl. — L'aspir. de 1re cl. Baud, est nommé enseigne; les élèves Hutin, Lestage, Dupuy, nommés méd. auxil. 2e cl.
~~~

Tableaux d'avancement

Pour capitaine de vaisseau : les cap. de frég. Ortolan, Pourquier, Ozanne, d'Hespel, Prat, Morazzani, de Saint-Pern, Campion, Vincent, Fargues, Le Cannellier, Suisse, Gauchet, Tracou et Ytier.

(Chiffre des inscriptions)

Inscription maritime. — Pour administ. en chef 1re cl., 2; de 2e cl., 2; pour administ. princ., 3.

Génie militaire. — Pour ing. en chef 1re cl., 3 ; de 2e cl., 1 ; pour ingén. princ., 2.

Tableaux de concours pour la Légion d'honneur

(Chiffre des inscriptions)

Inscription maritime. — Pour officier, 2; pour chevalier, 6.

(La commission de classement se compose de MM. Tréfeu, dir. de la marine march.; Devinck, administ. des Invalides ; Thierry d'Argenlieu, contrôleur ; Rougnon de Mestadier et Pénissat, chefs du serv. de l'inscript. marit.)

Génie maritime. — Pour officier, 0; pour chevalier, 5.

Mutations

Personnel officier

Capitaine de vaisseau. — M. Duroch a pris, le 1er Janvier, la présid. de la commis. de remise de charge des off. à Toulon.

Capitaines de frégate. — MM. Philippe, congé 2 m., distrait liste d'emb.: Jan-Kerguistel, perm. ; Lauwick, résid. cond., Paris.

Lieutenants de vaisseau. — MM. Gilly, emb. s. *Henri-IV*, comme canonn.; Florimont, conval. 3 m. ; Docteur, déb. déf. mob. Rochefort pour Ecole sup. marine ; Morel, replacé s. liste emb. sert maj. gén.: Heuzé, conval. 3 m.; de Boisrouvray, perm.; Mauros, perm.; Lenoble, emb. s. *Gloire*, comme canonn., rempl. Frund ; Jolivet, insc. s. liste d'emb.; Terrier, dirigé s. Paris p. suivre cours école sup. ; Dupond, maintenu p. 1 an command. groupe torp. rés. déf. mob. Brest ; Martin des Pallières, emb. s. *Suffren*, rempl. Guyot d'Asnières de Salins, destiné Ecole sup.; de Brossard, emb. canonn. s. *Marseillaise*, rempl. Geynet, destiné école sup.; Brugnon, déb. *Henri-IV*, conval. 3 m.; Broussès, chargé groupe torp. déf. mob. Toulon, rempl. Le Gouz de Saint-Seine ; Clergeau, quitte Lorient p. suivre cours Ecole sup.; Batsale, comm. *Suchet*, prend command. *Lalande* ; Basire, emb. s. *Descartes* ; Lucciardi, sursis départ, part Marseille, 24 Janvier, p. emb. s. *Gueydon* ; Carrel, emb. s. torp. *Bouvet*, rempl. André, destiné Ecole sup.; Lauxade, passe 2e sect. état-maj. gén., rempl. du Couëdic de Kérérant, destiné Ecole sup.; Gioger, emb. s. Pothuau, rempl. Lecoq ; Arguel, emb. comme second s. *Lévrier*, déf. mob. Corse, rempl. Gillet ; Mornet, emb. s. *Iéna* ; Thominc, emb. s. *Brennus*, comme aide de camp de l'am. Jauréguiberry, rempl. Mercier, destiné Ecole sup.; de Poyen, congé 2 m. 1/2 solde ; Souligoux de Faugère, conval. 2 m.

Enseignes de vaisseau. — MM. Feillet, emb. s. l'*Epicu*, rempl. Douguet ; Arnauld, emb. s. *Du-Chayla* ; Baud, perm.; Granier, résid. libre 1 m.; Fortoul, conval. 3 m.; Ourdan, conval. 2 m.; Dumas, perm.; Mercier du Paty de Clam, permute d'emb. avec de Malherbe p. emb. s. *Capricorne* ; Jourdan de la Passardière, emb. s. *Desaix* ; de Monts de Savasse, emb. s. *Hallebarde*, comme second, rempl. Dubois ; Michel de la Beaume, déb. déf. fixe, sert Brest ; Cayla, résid. condition.; de Solminihac, sert Lorient ; Guette, déb. *Rapière*, sert Toulon ; Baud, emb. s. *Saint-Louis*, rempl. de Broglie ; Rousseau, conval. 2 m.

Aspirants. — Fousset, Cintré, Ledrain et Berrogain, ens. de 1re cl., désignés p. emb. s. *Meurthe*, partiront Marseille 20 Janvier ; asp. 1re cl. Valensi, conval. 2 m. ; asp. 1re cl. Blanchenay, conval. 2 m.

Mécaniciens. — MM. Danoy, méc. en chef adj. au maj. gén. Lorient ; Demore, méc. princ. 1re cl., emb. s. *Amiral-Charner* ; Lucas, méc. princ. 2e cl., perm.; Le Bruchec, méc. princ. 2e cl., emb. s. déf. mob. Cherbourg, rempl. Buttel ; Buzenac, méc. princ. 2e cl., remplit fonct. 2e adj. maj. gén. Rochefort ; méc. princ. 2e cl. Gaudoin, débarq. école méc., sert Toulon ; méc. inspect. Bernard, insc. d'office tableau concours Légion d'honn. p. grade officier.

Corps de santé. — MM. le méd. 1re cl. Audiat, perm.; méd. 1re cl. Le Floch, rentré conval., sert hôpital ; pharm. 1re cl. Auché, perm.; méd. 2e cl. Fourgous, emb. s. *Gaulois* ; méd. 2e cl. Barbolain, du *Margot* (Sénégal), conval. 3 m.; méd. 2e cl. Lafolie, sert 2e dépôt équip. rempl. Castaing ; élève serv. santé Busquet, maintenu Bordeaux, p. suivre cours inst. colonial.

Commissariat. — Commiss. princ. de Guesnet, passe détail des fonds rempl. de Jeauffreau-Blazac ; commiss. princ. Brière passe détail revues et armements.

Embarqués sur : la *Bretagne* : 2e m. torp. Cotard, comme inst.; le *Fauconneau* : Noal, 2e m. mousq.; la *Sémiramis* : Reguer, 1er m. canonn.; la déf. mob.: Hascoët, 2e m. man.; le *Suffren* : Héligoin, Jourdani, Le Derrian, 2e m. mécan.; le *Neptune* : Guével, 2e m. mécan.; le *Formidable* ; Menguy, 1er m. man.; le *Masséna* : Dos, 1er m. tim.; Rolland, m. mécan.; la *Marseillaise* : Ménez, 2e m. mécan.; la *Jeanne-d'Arc* : Le Goff, 2e m. mécan.; la *Bombarde* : Prigent, 2e m. mécan.; le *Henri-IV* : Diruy, m. mécan.; Stéphan, 2e m. commis ; le *Léon-Gambetta* : Audren, Le Breton, Le Moult, m. mécan.; le *Redoutable* : Le Guillou, 2e m. tim.; le *Vauban* : Quiennec, 2e m. torp.; Foricher, 2e m. mousq.; Allain, Fargis, 2e m. mécan.; station des sous-marins Rochefort : Favre, 2e m. torp. et Le Bot, 2e m. mécan. torp. rempl. 2e m. Rolland et Cloarec ; le *Cécille* : Beynet, m. mécan.; Cabioch, 2e m. méc.; Le Breton, 2e m. fourr.; la déf. mob. Toulon : Bannaire, 2e m. patron-pil.; Devron et Michel, 1ers m. mécan.; l'*Algésiras* : Simon, 2e m. mousq.; la div. de rés.: Guilcher, Guiguen, Lamy, 2e m. man.; Bénard, 2e m. timon.; Raybaud, 1er m. commis ; Le Tessier, 1er m. mécan.; Consolin, m. mécan.; Mériadec, Aveillon, Mignon, 2es m. mécan.; Voisin, 1er m. commis ; le *Sully* : Mourand et Revest, m. mécan.; les bâtiments de servit. : Paquet, m. mécan.; le *Rhin* : Frémy, 1er m. torp.; l'*Amiral-Duperré* : Chazal, 2e m. mécan.; l'*Amiral-Charner* : Lambruschini, 2e m. torp.; la *Foudre* : Hays, 2e m. mécan.; le *Cassard* : Viber, Le Calvez, Darras, 2e m. mécan.; l'*Amiral-Baudin* : Lasserre, 2e m. mécan.; la *Nive* : Duval, 2e m. mécan.: la *Tempête* (Bizerte) : Le Diraison, 2e m. man.; la déf. mob. Corse : Choquer, 2e m. mécan.; l'*Arc* : Perrot, 2e m. fourr.; le *Magenta* : Grojeant, 1er m. commis ; la déf. mob. Saïgon : Lestrohan et Le Bris, 1ers m. torp.; le *Redoutable* : Pellen, 1er m. charp.; Capiten, 2e m. man.; Lambert, 2e m. mécan.; l'*Achéron* : Vrac, 2e m. canonn.; le *Styx* : Gouzou, 2e m. mécan.; l'*Aspic* : Gicquel, 2e m. canonn.; Eustache, 5e m. fourr.; le *Takou* : Momus, 2e m. mousq.; la *Baïonnette* : Tanguy, 1er m. timon.; Olifant, 2e m. canonn.

Débarqués. — Du *Henri-IV* : Blétel, 2e m. commis ; du *Masséna* : Cloâtre, 1er m. timon. ; du 3e groupe : Goguet et Girodelle, m. mécan.; Ruaux, Pigeon, Coindreau, 2e m. mécan.; du 5e gr.: Fravallo, m. mécan.; de la déf. mob.: Lambruchini, 2e m. torp.; de l'école des mécan.: Robin, 2e m. mécan.; du 4e gr.: Mouraud, m. mécan.; Chazal, Lasserre, Moureau, Duval, 2e m. mécan.; du 2e gr.: Michel et Le Tessier, 1ers m. mécan.; Paquet, m. mécan.; Mériadec, Hays, Orveillon, 2e m. mécan.

Envois en disponib. — Quivoron, 2e m. voil.; Hamon, 2e m. mousq.; Le Cann, 2e m. canonn.; Salou, 2e m. torp.; Le Saux, 2e m. fourr.; Malgorn, 2e m. timon.; Rogard, 1er m. torp.; Grosselin, 1er m. man.; Boëzennec, 2e m. canonn.; Le Moigne, 2e m. canonn.; Hervé, 1er m. man.; Guillou, 1er m. mousq.; Conort, 1er m. man.; Nijou, 1er m. canonn.; Le Gueu, 2e m. man.; Philippot, 2e m. mécan.; Mahé, 1er m. torp.; Alix, 2e m. fourr.; Garcin, m. mécan.; Viau, 2e m. mécan.

Rappel de la disponib. — 1er m. mousq. Capdeville ; 2e m. man. Ducros ; 2e m. mécan. Moulinard ; m. mécan. Ducos, Dariculat ; 2e m. mécan. Crétin ; Prigent, 2e m. mécan. torp.; Audrain, Dirmy, Le Moult, m. mécan.; Jourden, 2e m. mécan.; Manach, 2e m. mousq.; Héligoin, Guével, Cailly, 2e m. mécan.; Le Breton, m. mécan.; Ollier, 1er m. mécan.

Suivront cours école gymnastique et escrime à Lorient — 1° Section gymn. : Le Cloarec, q.-m. man.; Belay, Rivière, canonn. brev., 2e dépôt; Léost, fusil. brev.; Lemaître, gab. brev., *Melpomène* ; Martin, fusil. brev., Mazéas, Gireaudeau, canonn. brev., *Suffren*. — 2° Section escrime : Le Gal, fusil. brev., *Melpomène*.

Suivront cours bataillon appr. fusil. Lorient : Prigent, q.-m. voil.; Le Roux, mat. tam.; Parnet, q.-m. voil., Le Scouézec, q.-m. tamb.; Le Borgne, q.-m. boul.-coq ; Capitaine et Kermel, fusil. auxil.

Caporal pompier Autril passe arsenal Saïgon, rempl. Garnaux qui serv. Rochefort ; 1er m. mousq. Lamore, fonct. surveillant école santé mar. Bordeaux ; 2e m. méc. Lachaud et Joret concourent Toulon p. grade maître et 1er maître mécan.; 2e maître man. Bataille, placé disponib. 2e cat.; syndic 3e cl. Trécolle, de Mortagne, passe Bordeaux.

Réserve. — Ens. de v. de Montille, démissionne ; méd. princ. de rés. Brindojonc de Tréglodé, rayé du cadre.

Distinctions honorifiques. — Méd. d'honn. cap. long cours Béduchaud, du Havre. — Témoignages satisf. (sauvetages) : Gueuver, mat. Tréguier ; Allée, s.-brig. douanes, St-Malo ; Audureau, mat. Pauillac. — Médailles bronze sauvetage : Ménestrot et Maligne, gendarmes à la Martinique.

Retraites. — Commis. 2e cl. comptable Pinassaud; surv. 2e cl. const. nav. Gallet ; adj. princ. 3e cl. voilier Malléjac.

Mariages. — Prince Louis de Broglie, ens. de v., fils député Mayenne, avec Mlle Bernou de Rochetaillée ; Kerven, élève serv. santé, avec Mlle Le Bouvier.

Nécrologie. — Cap. de frég. Pourquier, du *Pothuau*, décédé subitement Toulon.

Naufrages. — Le trois-mâts barque français *Faulconnier* a fait côte près de Cork. Ce navire est rempli d'eau et, vu le gros temps, on perd espoir de le dégager avant que la mer l'ait mis en pièces. L'équipage a pu se sauver dans les chaloupes du navire.

MOUVEMENTS DE LA FLOTTE

Sarbacane, quitté Rochefort p. Toulon. — *Loire*, partie Rochefort p. la Guyane. — Le ministre donne ordre Brest de désarmer et rej mettre à major gén. torp. *84*. — Cuirassé *Léon-Gambetta*, entré bassin Brest p. mise en place de pièces situées sous ligne de flottaison. — Transport *Loiret*, déchargé à Brest canons destinés au *Léon-Gambetta*. — Cuirassé *Masséna*, procède au déchargement des poudres pour visite de ses soutes. — *Catapulte*, sorti bassin Brest, y a été remp. p. *Javeline*. — L'*Infernet*, arrivé Diégo-Suarez, demande au ministre autorisation partir pour tournée dans les Indes.

Armements pour 1er trim. 1904. — Croiseurs *Kléber*, *Desaix*, *Amiral-Aube*, armeront Cherbourg p. esc. Médit. en rempl. des trois croiseurs cuirassés qui y sont actuellement. — *Bélier* armera à Lorient pour essais. — *Sully*, après essais, armera Toulon p. Extrême-Orient. — *Marceau*, après essais, armera Toulon pour école torpill. en rempl. *Magenta*, placé rés. norm. avec effectif réduit. — Les bâtiments de l'esc. du Nord actuell. à effectif réduit seront armés, le 1er avril, avec effectif complet. — *Jeanne-d'Arc*, emb. Brest matériel arrivé par transport *Loiret*. — Remorqueur *Lauvéoc*, sorti bassin Brest après réparations. — *Galilée*, appareillé Toulon à la recherche de la *Vienne*. — L'amiral Bayle est arrivé dans la baie d'Along où sont les croiseurs *Montcalm*, *Gueydon*, *Bugeaud*, *Pascal*, *Surprise*. Le *Montcalm* est parti le 5 p. Saïgon, où il sera vers le 8. — Croiseur *Jurien-de-la-Gravière*, quitté New-Orléans p. La Havane.

LA FAMILLE MILITAIRE

Mariages. — Lieut. 32e art. Plantade avec Mlle Isabelle Camus.

Fiançailles. — Lieut. 3e chass. Gabrielli avec Mlle Eugénie Billore ; chef esc. 4e chass. Afr. Schub avec Mlle Marie Piquet ; lieut. 31e dr. Le Vavasseur de Precourt avec Mlle Antoinette Panisse-Passis ; sous-lieut. 22e dr. Ponsignon avec Mlle Colonna-Ceccaldi.

Nécrologie. — Lieut-col. génie retr. Titeux, 65 ans, Antibes ; méd. pr. 1re cl. retr. Lemarchand, 90 ans, Amélie-les-Bains ; chef. bat. inf retr. Alric, 67 ans, Bastia.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres accompagnées d'un timbre de 15 centimes, lequel servira à leur répondre directement ou à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.

E. Orange. — L'adresse du président de la maison de jeux du soldat est 4, rue Halévy, Paris (9e arrond.).

Un provençal breton. — Vous ne devez que le temps de service qui restera dû par votre classe, c'est-à-dire que les trois ans de service, dus par la classe 1898, vous ne les devez plus et si votre classe (quand vous serez appelé) a déjà fait une période de 28 jours, vous ne ferez pas cette période et ainsi de suite.

Inquiète. — Le croiseur-cuirassé *Montcalm* est parti pour l'Extrême-Orient le 7 Février 1903.

Adresser les correspondances destinées à son équipage : Montcalm-Escadre d'Extrême-Orient.

R. H. C. — Pour contracter un engagement volontaire, il faut d'abord se présenter devant un commandant de recrutement porteur de l'extrait de naissance, d'un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire et d'un consentement du père (si l'intéressé n'a pas vingt ans).

Le commandant de recrutement fait passer la visite médicale et si l'intéressé est propre au service, cet officier supérieur demande le casier judiciaire et complète le dossier.

Il faut avoir une très bonne vue et un très bon état physique pour entrer dans les chasseurs à pied. Les engagements de trois ans ne seront ouverts que le 1er février.

Un futur spahi. — Il est impossible de vous dire exactement si votre infirmité, que vous dites complètement guérie, ne vous empêchera pas de prendre du service en qualité d'engagé volontaire dans la cavalerie. Il faut avant tout se procurer les pièces : extrait de naissance, certificat de bonnes vie et mœurs, consentement du père ou de la mère, si vous n'avez pas vingt ans, et se présenter avec ces pièces devant le commandant de recrutement le plus près de votre résidence. Cet officier supérieur vous fera visiter par un docteur militaire et c'est ce dernier qui pourra apprécier si votre cure radicale est compatible avec le service. Si vous êtes déclaré bon, le recrutement fera ensuite le nécessaire pour votre engagement.

G. Combrison. — Pour être admis à l'Ecole des mousses, il faut se présenter au ministère de la Marine, du 20 au 30 Avril, pour passer la visite médicale, être âgé de 14 ans et demi à 15 ans et demi et être possesseur du certificat d'études primaires. Demander la notice explicative au ministre sous le timbre (Equipages de la flotte).

G. M. B. — Vous pouvez entrer dans la Marine en qualité d'élève mécanicien, si vous sortez dans un bon rang de l'Ecole d'arts et métiers. Vous vous engagerez à servir dans les équipages de la flotte jusqu'à la date légale du passage dans la réserve de l'armée active de la classe à laquelle vous appartenez par votre âge. Vous pourrez choisir votre port. Demandez les renseignements complémentaires au ministre de la Marine, ou à la librairie Lavauzelle, 10, rue Danton, à Paris.

Martin. — Le siège de la société d'anciens marins dite « la Flotte » est, 1, place de la République, à l'Union des sociétés régimentaires.

Keppel. — Les anciens marins cessent d'appartenir à la réserve de l'armée de mer, quand il s'est écoulé 10 ans depuis la date initiale de leur service. Toutefois, ceux domiciliés sur les territoires des 6e, 7e et 20e corps, sont affectés à l'armée de terre dès leur libération. Vous n'avez donc pas lieu de réclamer, mais vous pouvez solliciter votre incorporation dans un corps de troupe à pied, ce qui serait logique.

Bouilloux-Joanny. — La Commission de réforme du port est seule compétente pour apprécier si une gratification renouvelable, peut être changée en pension de réforme. Adressez au préalable une demande motivée au préfet maritime de l'arrondissement, en l'appuyant de certificats médicaux constatant l'impossibilité de travail.

F. M. — Vous ne serez pas admis comme sergent-major, mais bien comme sergent dans la justice militaire. Rien ne vous empêchera de passer plus tard. Les places ne sont pas très nombreuses, mais si vous étiez classé vous pourriez être nommé dans l'année. On ne vous nommera pas aux colonies (puisque c'est une catégorie spéciale), mais bien en France ou en Algérie. En ce qui concerne la demande, vous ne pourrez la produire que quand votre corps d'armée les demandera au régiment. Voyez à cet égard le major du régiment, son tableau des pièces à fournir peut l'indiquer.

B. 40. — Pour obtenir un emploi civil, si vous vous trouvez dans les conditions voulues, il faut adresser votre demande écrite au général commandant la subdivision de votre résidence, qui, aux termes des règlements, doit instruire votre dossier. Si vous ne pouvez fournir aucune pièce, passez outre et faites votre demande quand même en ayant soin d'indiquer exactement votre adresse. Des examens devant avoir lieu en Février ou Mars, il faut la faire dès maintenant, pour permettre de vous convoquer en temps voulu. Vous pouvez demander qu'on vous communique le tableau des emplois qui sont plus ou moins demandés.

M. B. D. 14. — Il vous sera absolument impossible de vous engager dans la cavalerie, sauf pour les cuirassiers dont le maximum est de 1 m. 85, pour les spahis 1 m. 72.

Vous pouvez aussi entrer dans l'artillerie (pas de maximum). Il y a lieu de penser que le 1er Février les régiments recevront vingt jeunes engagés comme en octobre dernier, cependant rien n'est encore venu le fixer officiellement. En ce qui concerne les pelotons d'instruction, il est tout à fait impossible de vous dire quels sont les régiments ayant ou n'ayant pas de pelotons *bis*. Il appartient aux chefs de corps d'organiser ces pelotons, suivant qu'ils le jugent nécessaire. En tout état, vous pouvez, en demandant le consentement de trois ans au colonel, vers les premiers jours de Février, lui demander de vouloir bien vous donner quelques renseignements à cet égard. Il sera surtout utile d'indiquer que votre but, en vous engageant, est de faire le plus tôt possible un sous-officier.

Le Gérant : G. LASSEUR

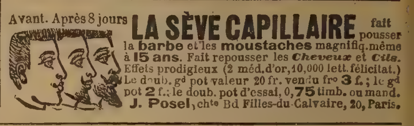
D. CASSIGNEUL, Imprimeur, 61, rue Lafayette, Paris.

Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI (Encres Lorilleux)

OFFICIERS MINISTERIELS









Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — No 6 | LE NUMÉRO 10 CENTIMES | 17 Janvier 1904

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an .... 8 fr. »

La Colonisation à Madagascar

On dit souvent que les Français ne savent pas coloniser ; nos voisins, les Anglais, auraient le monopole de l'habileté et du savoir-faire en matière de colonisation. On dit aussi que nous sommes d'humeur sédentaire, et que nous n'aimons pas à nous expatrier.

Colonisons ! Colonisons ! Voilà le mot qui retentit périodiquement à nos oreilles chaque fois qu'il est question de rénover notre race et de lui infuser un peu de vigueur et de sève nouvelles. J'eus dernièrement l'occasion de causer de cette question avec un homme qui fut l'un des pionniers de la colonisation à Madagascar et ce qu'il m'a dit mérite d'etre répété et aussi médité par ceux de nos compatriotes qui, sans capitaux, obtiennent trop souvent le passage gratuit, partent pour Madagascar, lassés des luttes morales et physiques en France, confiants dans l'inconnu et convaincus que là-bas, leur énergie et leur activité se transformeront en millions qu'ils viendront dépenser en Europe.

Mon interlocuteur me disait qu'il existe trois catégories de colons pour Madagascar et que cette division peut se rapporter à n'importe laquelle de nos colonies.

En première ligne, nous trouvons le petit colon, celui qui dispose d'un capital minime, 15 à 20,000 francs. Je me hâte de dire qu'avec cette somme, il ne peut espérer s'installer sur une concession, la mettre en valeur et y vivre. Il est vrai que la colonie accorde gratuitement à nos compatriotes des concessions de cent hectares, mais notre colon devra avoir recours à un autre travail que celui de la terre, pour assurer son existence et lui permettre de réserver le capital apporté à sa seule exploitation. Ce tra-



Le général de division GALLIÉNI, grand-officier de la Légion d'honneur, gouverneur général de Madagascar.
— La construction d'une route entre Tamatave et Tananarive. —

SOMMAIRE

La colonisation à Madagascar : MAURICE ANDRAL. — *L'œuvre du général Galliéni : les routes* : T. — *Le mois militaire* : LE CLERC DU GUET. — *L'armée coréenne* : E. V. — *Une opinion russe* : G. M. — *La justice coloniale* : R. T. — *Ce que coûtera le service de deux ans* : N. — *Le budget des colonies pour 1904* : M. — *Chronique aérostatique* : F. BRISMONTIER. — *Impressions allemandes*. — *La famille militaire*. — *Les femmes de la mer, Rose Héré* : YVES MADEC. — *Notre escadre du Nord* : V. — *Accidents de sous-marins* : P. — *La vie du matelot à bord des bâtiments de guerre* : BLUE JACKET. — *Les inquiétudes au sujet de la* Vienne : VERSEAU. — *La guerre navale* : B. DE D. — *Ephémérides de la marine française* : F. — *Vente de bâtiments de guerre* : K. Z. — *A l'Officiel* : *Guerre*. — *Informations* — *A l'Officiel* : *Marine*. — *Mouvements de la flotte*. — *Petite correspondance*.

vail ne peut guère être autre chose qu'un petit commerce ou un emploi dans une grande exploitation voisine. Par ce moyen seulement, notre homme arrivera, à force d'économies, à mettre en valeur le terrain qui lui a été concédé.

Une seconde catégorie est représentée par les immigrants qui, possédant un capital de 60 à 100,000 francs peuvent prélever sur cette somme quelques milliers de francs destinés à assurer leur existence, et consacrer le reste à l'exploitation méthodique de leurs propriétés. Ceux-là peuvent se faire attribuer des concessions de 500 à 1,000 hectares propres à des cultures ou à des exploitations variées.

Enfin, viennent les grandes sociétés qui ont engagé des capitaux considérables et sont pourvues de concessions territoriales importantes qu'elles font mettre en valeur par un personnel spécial.

Ce qui précède nous laisse entrevoir une vérité trop ignorée, à savoir que pas plus à Madagascar qu'en France la fortune ne vient aux travailleurs ni en deux ans, ni en trois ans. Une colonie ne présente souvent sur la Métropole que le seul avantage d'avoir moins d'encombrement dans toutes les carrières et dans tous les métiers : rien de plus.

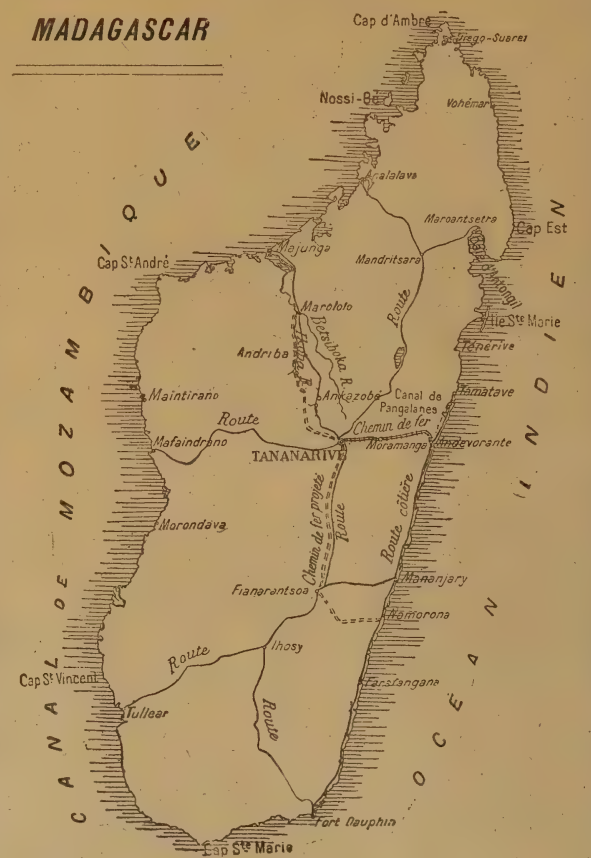
D'ailleurs, le général Galliéni a créé à Paris un office de renseignements représenté par le comité de Madagascar, spécialement qualifié pour transmettre aux intéressés les renseignements officiels, éclairer les partants sur le succès de leur projet, documenter les arrivants sur les régions disponibles à ce moment. Il ne faut pas s'embarquer pour Madagascar avant d'avoir pris une décision définitive et réfléchie. Il y a de bons terrains, tant pour la culture et l'élevage que pour les cultures forestières, mais les uns comme les autres sont souvent limités par des étendues considérables d'un sol aride et infécond.

×

Puisque nous parlons de Madagascar, il est juste que nous nous arrêtions un instant à la méthode de colonisation qui y a été employée.

Elle contraste singulièrement, croyons-nous, avec les méthodes anglaises ou allemandes, mais la différence est tout à notre honneur.

Ecoutons d'ailleurs comment, en quelques lignes simples mais éloquentes, le général Galliéni expose ses idées sur la colonisation : « La meilleure manière pour arriver à la pacification de notre nouvelle et immense colonie, écrit-il, est d'employer l'action combinée de la force et de la politique. Il faut nous rappeler que dans les luttes coloniales, nous ne devons détruire qu'à la dernière extrémité et, dans ce cas encore, ne détruire que pour mieux bâtir.... Chaque fois que les incidents de guerre obligent l'un de nos officiers coloniaux à agir contre un village ou un centre habité, il ne doit pas perdre de vue que son premier soin, la soumission des habitants obtenue, sera de reconstruire le village, d'y créer un marché, d'y établir une école. C'est de l'action combinée de la politique et de la force que doivent résulter la pacification du pays et l'organisation à lui donner plus tard. »



Au total, on voit que le gouverneur actuel de Madagascar se préoccupe bien moins de l'enlèvement d'un repaire que du marché qu'il y établira le lendemain. Donc, plus de razzias, plus d'incendies, plus de massacres ni de pillages, mais le souci de conserver et de ménager les ressources locales, afin de les mieux mettre en valeur.

L'épisode suivant rapporté par le général Lyontey, un des principaux collaborateurs du général Galliéni, nous édifie pleinement sur la façon d'opérer de nos soldats et de nos officiers : « Chargé de soumettre une région sakalave insurgée, le commandant d'infanterie coloniale Ditte s'était fait une loi absolue d'épargner, de pacifier, de ramener cette population. Je le revois encore, abordant un village hostile et, malgré les coups de fusil de l'ennemi, déployant toute son autorité à empêcher qu'un seul coup ne partît de nos rangs, et y réussissant, ce qui, avec les tirailleurs sénégalais, n'était pas facile. Je le revois, avec ses officiers, en avant, à petite portée de la lisière des jardins, la poitrine aux balles, et, avec ses émissaires et ses interprètes, multipliant les appels et les encouragements. Et comme cet officier était aussi un très bon et très habile militaire et qu'il avait pris d'habiles dispositions menaçant les communications, rendant difficile l'évacuation des troupeaux, il réussit, après des heures de la plus périlleuse palabre, à obtenir qu'un Sakalave se décidât à sortir des abris et à entrer en pourparlers.

Et ce fut la joie aux yeux que, le soir venu, il me présenta le village réoccupé, en fête, les habitants fraternisant avec notre bivouac, à l'abri du drapeau tricolore, emblème de « paix ».

Voilà comment se fait la conquête à Madagascar.

D'ailleurs la population malgache est sympatique et avenante. Les hommes sont doux dans les relations ordinaires de la vie et ils sont hospitaliers. Les femmes, sans être très belles, n'ont pas l'aspect quelque peu simiesque des femmes des races inférieures de l'Afrique.

Tananarive est devenue une ville au sens européen du mot, avec un musée, une salle de dépêches et une bibliothèque, des journaux rédigés en français et en malgache, des cercles, des concerts, une fanfare qui, paraît-il, est excellente, un vélodrome, un champ de courses avec son pari mutuel, enfin un théâtre où on joue l'opéra, l'opérette, le drame et la comédie... tout comme à Paris.

Madagascar est en train de devenir une expansion de la mère-patrie.

La « perle de l'océan Indien » rémunérera amplement, dans l'avenir, la Métropole des millions consacrés à sa conquête et à son organisation.

MAURICE ANDRAL.

L'œuvre du général Galliéni

LES ROUTES

Lorsqu'en 1896, le général Galliéni prit possession du gouvernement général de Madagascar, il n'existait dans la grande île africaine que de mauvais sentiers, à peu près impraticables durant la mauvaise saison.

On se rappelle que l'absence de routes pesa d'un poids énorme sur la santé du corps expéditionnaire auquel les travaux de terrassement du chemin de Majunga enlevèrent la moitié de son effectif. En s'abstenant de faire des routes carrossables, le gouvernement hova espérait entraver l'immigration des Européens, et par suite se maintenir en dehors de leur influence. Le tracé des pistes malgaches était des plus primitifs : il escaladait les mamelons par leur ligne de plus grande pente au lieu de les contourner en lacets. Il était de la plus haute importance de constituer le plus tôt possible un réseau de routes en Emyrne pour relier les postes entre eux, faciliter leur ravitaillement ainsi que la marche des patrouilles et des courriers.

Le général Galliéni fit établir un programme de travaux routiers, accompagné d'une instruction dont l'application a doté rapidement le plateau central de voies de communication suffi-

santes. Lorsque la liaison des divers postes de l'Emyrne avec la capitale fut assurée, on s'occupa de pousser les routes jusqu'aux extrémités du pays, et l'on continua activement la construction du chemin de fer qui reliera Tamatave et la côte Est avec Tananarive.

Le personnel technique dont on disposait fut affecté aux deux routes principales : Tananarive-Tamatave et Tananarive-Majunga. Comme sur le littoral oriental, il existe entre Tamatave et Andevorante des lagunes presque continues séparées par des seuils de peu d'épaisseur, on eut l'idée de réunir tous ces bassins et de créer une route fluviale de 100 kilomètres de longueur. Cette voie par eau sur laquelle circulent des embarcations d'assez fort tonnage a reçu le nom de *canal des Pangalanes*.

La route de Tamatave à la capitale est depuis longtemps terminée. Des automobiles y circulent en vitesse, en attendant l'achèvement du chemin de fer, dont un nouveau tronçon a été inauguré récemment par le gouverneur général.

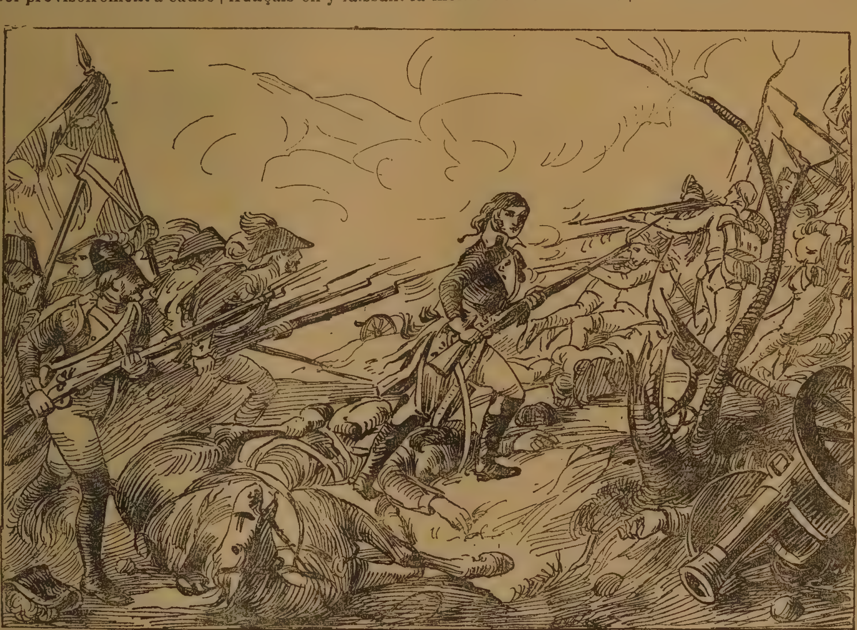
Au début de l'occupation française, on avait songé à joindre par rails Majunga et Tananarive. On a dû y renoncer provisoirement à cause de la longueur du trajet et surtout par suite de l'instabilité et de la désagrégation du sol dans la vallée de a Betsiboka.

Mais la route que construisit le corps expéditionnaire a été élargie, améliorée, empierrée, sur tous les points où cette opération coûteuse a été jugée nécessaire. Dans les provinces éloignées du centre on a également dépensé des sommes considérables pour la création de voies de communication. Citons la route de Tananarive à Mandritsara, de Tananarive à Fianarantsoa et de Fianarantsoa à Mananjary.

Des lignes télégraphiques relient la capitale à Majunga, Fianarantsoa, Tamatave, Diego - Suarez ; d'autres lignes sont en construction ; le télégraphe optique fonctionne entre les points importants de l'intérieur et le siège du gouvernement.

Les courriers postaux parviennent dans toutes les parties de l'île, naguère absolument isolées entre elles. Et ce résultat a été obtenu en quelques années, sans endetter la colonie, sans accabler d'impôts les indigènes, en permettant au contraire au gouvernement local de constituer un fonds de réserve et de payer à la métropole une redevance, minime il est vrai, mais qui tend chaque année à s'accroître.

T.



Le général JOUBERT à la bataille de Rivoli (Janvier 1797)

D'après le tableau du Musée de Versailles

LE MOIS MILITAIRE

Pour Janvier, les éphémérides guerrières remplissent tous les quantièmes du mois, du 1er au 31, aussi abondamment que s'il s'agissait d'un mois de printemps ou d'été. On croirait presque qu'il y eut jadis des recrudescences de guerre durant l'inclémente saison. Dans tous les cas, en 1795, c'est du mois de Janvier que profita le gouvernement républicain pour mettre sur pied huit armées et les diriger sur les frontières.

Au surplus, on ne voit pas d'après les annales d'Europe, que le mois des étrennes ait jamais fait trève aux hostilités, et que, nulle part, les confiseurs, pas plus que le froid, aient arrêté l'ardeur des combattants. Et cela, même à l'époque où, pourtant, les armées prenaient volontiers des « quartiers d'hiver ».

Certaines années, le jour de l'an lui-même n'a pas suspendu les combats ! Exemple, ces deux actions de guerre appartenant à des époques très distantes l'une de l'autre : le premier Janvier 1801, le général Brune, après avoir forcé la ligne du Mincio, franchit l'Adige ; le premier Janvier 1553, François de Guise avait délivré Metz. Acte superbe ! Le thème en est simple : Charles-Quint, ayant réuni toutes ses forces contre la France, était venu assiéger Metz avec 100,000 hommes.

Les efforts de cette armée formidable se brisèrent contre l'admirable résistance du duc de Guise, et, après un long siège, l'empereur fut obligé de se retirer honteusement du territoire français en y laissant la moitié de son armée. Ne s'est-elle pas inspirée de ce fait la fière et espérante mélodie de la *Marche Lorraine* ? Enfin, c'est encore en Janvier que, cinq ans plus tard, le même François de Guise reprenait Calais sur les Anglais. En Janvier, d'autres journées célèbres nous font remonter, les unes à 1794 et 1795, avec Pichegru en Hollande, les autres à 1797, avec Bonaparte en Italie.

En Janvier 1794, c'est la conquête de la Hollande par l'armée française qui la reconquiert en Janvier 1795. Les deux fois, dans ce pays gelé, les glaces n'arrêtèrent pas nos progrès, au contraire ! — puisque, en 1794, nos hussards cernèrent, au galop, la flotte hollandaise retenue par la glace dans le Texel ; et, qu'en 1795, le 17 Janvier, l'armée française passait le Waal sur les glaces.

Nous avons gardé Rivoli « pour le bouquet ».

Nous clôturerons ainsi par une bataille splendide cet aperçu de nos fastes militaires inscrits dans les éphémérides du premier mois de l'année. C'est le plus féerique des événements de la campagne d'Italie. On connaît le déroulement tactique de la journée, ou plutôt des trois journées de Rivoli. On sait comment, du 12 au 15 Janvier 1797, l'armée autrichienne fut comme frappée de la foudre, la moitié prise ou tuée, le reste en fuite. Nous ne retenons que l'épisode du général Joubert.

En soutenant avec sa division tout l'effort de l'ennemi, Joubert a son cheval tué sous lui ; il prend alors un fusil et charge à la tête de l'infanterie. Il nous a paru intéressant de reproduire ici l'image de ce héros — qui devait deux ans plus tard être tué à Novi — et de le représenter dans l'attitude même où il participa le plus vaillamment, le plus furieusement, à la victoire du 14 Janvier 1797, laquelle victoire, du reste, terminait la campagne et nous donnait l'Italie.

Ainsi sommes-nous débordés par les souvenirs de gloire avant même d'atteindre à la date du 15 sur le calendrier martial de Janvier.

LE CLERC DU GUET.

L'Armée Coréenne

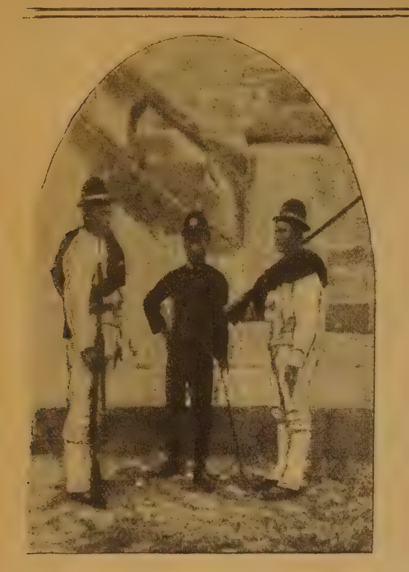
Faut-il donner le nom d'armée à la réunion de quelques milliers d'hommes que, depuis quelques années, des instructeurs japonais, russes, américains et même chinois se sont efforcés de discipliner et d'instruire sans arriver néanmoins à des résultats bien appréciables ? Autant qu'on peut s'en rendre compte par des rapports et des documents d'origine russe, l'armée de l'empereur de Corée — car depuis quelques années, il a répudié son titre de roi — est forte d'environ 10,000 hommes d'infanterie. Il n'y a pour ainsi dire pas de cavalerie ni d'artillerie.

Certains voyageurs affirment avoir compté à Séoul dix-huit bouches à feu ; mais le fait n'est pas absolument prouvé ; à la vérité une commande de canons a été faite l'an dernier au Japon et en Angleterre ; faute d'argent, elle n'a pas été livrée.

L'infanterie coréenne est constituée en six brigades, dont une de la garde. Cette dernière, qui tient garnison à Séoul, a un effectif de 2,500 hommes répartis entre cinq bataillons à cinq compagnies chacun, ce qui met les compagnies à 100 hommes. Les cinq autres brigades sont formées à trois bataillons seulement, d'un effectif de 500 hommes chacun.

Il n'existe pas, est-il besoin de le dire ? de loi de recrutement telle que nous la comprenons dans les pays civilisés. L'armée coréenne est exclusivement composée d'engagés volontaires auxquels on donne une solde d'environ 15 francs par mois. L'empereur fournit également l'habillement et les armes.

Dans ce pays où l'homme vit presque pour rien, cette solde de 50 centimes par jour est considérée comme une précieuse aubaine et suffit pour assurer un nombre suffisant de vo-



Officier et soldats coréens

serait inutile de confier aux soldats coréens des armes perfectionnées; ils seraient complètement hors d'état de s'en servir. L'instruction du tir est presque nulle; dans une même compagnie, on voit des armes de plusieurs modèles, et les officiers pas plus que les soldats ne savent se servir de la hausse, ni lire les chiffres de distance gravés sur les côtés de la planchette. Il en résulte qu'on n'emploie jamais que le tir à petite distance.

Il y a quelques années, des instructeurs japonais avaient essayé de créer une artillerie dont les éléments auraient été fournis par les arsenaux du Japon. On a rapidement renoncé à l'entreprise. Quant à la cavalerie, son absence totale s'explique par le manque de chevaux; il n'y a, en effet, dans tout l'empire, que des animaux de bât; et d'ailleurs, les Coréens sont absolument réfractaires à l'équitation.

Il n'existe en Corée, ni arsenaux, ni magasins, ni organisation quelconque de mobilisation; il n'y a pas de marine de Guerre. Les côtes ne sont pas défendues et sont à la merci du premier navire qui tentera un débarquement.

A part l'armée régulière, bien faible comme on vient de le voir, il n'y a pas, dans le pays, de forces organisées autres que quelques rares milices, armées de fusils lisses et même d'arquebuses.

L'empereur Li-Hsi, le souverain actuel, est naturellement le chef de l'armée. Il y a quelques années, il a adopté un costume de général chamarré d'or et de broderies, et, à l'instar des autres souverains, a créé des ordres de chevalerie dont le plus recherché est, paraît-il, le Faucon violet. Telle est dans son ensemble, cette armée coréenne qui aura peut-être bientôt la lourde mission de s'opposer à l'Ouest à l'envahissement russe, à l'Est aux tentatives du Japon.



Infanterie de la garde de l'empereur LI-HSI

Placé entre l'enclume moscovite et le marteau japonais, il est peu probable que le malheureux empire du « Calme-Matinal » trouve moyen de conserver indépendance.

E. V.

Une opinion russe

On sait qu'en Russie, les journaux ont le droit d'imprimer tout ce qui leur plaît, à condition de ne jamais aller à l'encontre des opinions gouvernementales.

L'extrait suivant publié par le *Novoié Vremia* peut en conséquence être considéré comme reflétant bien les idées de derrière la tête du gouvernement impérial, en ce qui concerne les affaires russo-japonaises, et l'intérêt que la France devrait leur porter : « Que l'on jette un coup d'œil sur la carte des colonies françaises, et l'on se convaincra que le Japon constitue un péril aussi sérieux pour la France que pour nous, s'il ne l'est même davantage. En prenant Formose pour base d'opération, le Japon pourrait en effet chasser les Français de l'Indo-Chine, après avoir détruit les communications de la métropole avec des colonies situées à 7,600 kilomètres de Marseille. Ni Hanoï, ni Saïgon ne recevraient de renforts en hommes ou en munitions, tandis que l'empire du Nippon serait en état de débarquer 80,000 hommes en Indo-Chine. Le plan d'invasion, la France ne l'ignore pas, est, depuis longtemps, dressé et étudié à Tokio.

« A cette situation périlleuse, il n'est que deux remèdes. Il faut que nos alliés s'emparent de Formose s'ils ne préfèrent créer au Japon des difficultés telles qu'il ne se sente pas en état de se jeter sur leurs riches colonies indo-chinoises. L'examen de la situation montre que les destinées de la France et de la Russie sont aussi étroitement liées en Extrême-Orient qu'en Europe et que, dans les deux continents, leurs amis particuliers sont aussi rares que leurs ennemis communs sont nombreux et redoutables. Toutefois, l'obligation qu'avait assumée la France de protéger les missions catholiques en Chine et au Japon nous divisait et la forçait de morceler ses forces. Mais elle a perdu ce monopole et de ce fait, les lourdes charges qui lui incombaient se trouvent singulièrement allégées.

« Désormais, la situation et les intérêts des deux pays sont identiques. C'est pourquoi le devoir de tout Russe, en Orient, est de développer et de consolider de plus en plus notre alliance avec la France, alliance si pleine d'espérance pour l'avenir. »

Il est certain que si le Japon sortait victorieux d'une guerre contre la Russie, hypothèse un peu risquée comme nous l'avons vu dans le dernier numéro du *Petit Journal Militaire, Mari-*

lontaires, mais sauf dans la brigade de la garde où les hommes sont véritablement bien bâtis et aptes au service armé, la généralité des soldats coréens est peu solide et d'une extrême jeunesse.

A l'instar des états européens, la Corée possède une école militaire destinée à la formation de ses officiers. Cette école, installée à Séoul, reçoit chaque année une centaine de jeunes gens auxquels on donne pendant quatre à cinq ans une instruction militaire pratique. Quant à l'avancement, il dépend presque exclusivement de la faveur du souverain ou plutôt de celle des mandarins qui l'entourent. D'après les résidents russes à Séoul, les cadres subalternes de l'armée seraient à peu près convenables et laisseraient à l'Européen une bonne impression; quant aux cadres supérieurs, ils seraient absolument insuffisants.

L'armement consiste en vieux fusils d'origine européenne, mais de modèles et de calibres tout à fait surannés! D'ailleurs, il



Notables de Séoul, capitale de l'Empire du « Calme-Matinal »

Phot. du Dr Matignon

Nous avons cru intéressant de mettre ici en regard des soldats coréens, russes et japonais. En se reportant aux précédents numéros du *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial*, nos lecteurs trouveront sur les armées qui se combattront peut-être demain tous les renseignements nécessaires pour apprécier l'étendue du conflit sanglant dont l'Extrême-Orient va sans doute être bientôt le théâtre. — G. M.



Grenadiers russes
Phot. Kuhn

Artillerie de montagne japonaise — Infanterie japonaise en formation de combat

time, Colonial, nos établissements du Tonkin et de l'Indo-Chine seraient en posture dangereuse au cas d'une agression des Japonais. Et l'on ne peut que regretter notre abandon des îles Pescadores qui auraient été pour nous un point stratégique de premier ordre et que l'amiral Courbet aurait le gouvernement d'alors de ne pas abandonner.

LA JUSTICE COLONIALE

Un décret récent, il date de quelques semaines, vient d'organiser sur de nouvelles bases le service de la justice dans les colonies françaises de l'Afrique occidentale, Dahomey, Côte d'Ivoire, Guinée, Soudan, Sénégal. Il fait une part assez large à la justice indigène qui comprendra désormais trois échelons de juridiction: les tribunaux de village, les tribunaux de province et les tribunaux de cercle.

Au premier degré, dans le tribunal de village, le chef de chaque agglomération indigène exercera les attributions de notre juge de paix; sa justice sera plus paternelle que répressive; il devra chercher à concilier les parties, et ne pourra infliger que des peines de simple police.

Au chef-lieu de chaque province, tenant lieu de notre tribunal de première instance, siégera un tribunal composé du chef de la province assisté de

deux notables désignés par le chef de la colonie sur la proposition du procureur général. Ce tribunal jugera en premier ressort toutes les affaires civiles et commerciales, et connaîtra des délits correctionnels, mais à charge d'appel pour ceux ayant entraîné une peine supérieure à cinq années d'emprisonnement. Cet appel sera jugé par un tribunal institué au chef-lieu de chaque cercle, et comprenant l'administrateur président, et deux notables indigènes nommés chaque année par le chef de la colonie, sur la proposition du procureur général. Les membres indigènes n'ont que voix consultative, mais chaque jugement doit mentionner que les deux assesseurs ont été consultés.

Le tribunal de cercle est lui-même subordonné à une juridiction suprême, la *Chambre d'homologation*, instituée au chef-lieu de la Cour d'appel, et tenant lieu pour les indigènes de Cour de cassation. Cette chambre est appelée à reviser, soit pour les annuler, soit pour leur donner une consécration définitive, tous les jugements des tribunaux de cercle prononçant des peines supérieures à cinq ans de prison.

Elle est composée du vice-président de la Cour d'appel, président, de deux conseillers désignés chaque année par le président de la Cour, et de deux assesseurs indigènes choisis par lui sur une liste de douze notables. Les deux assesseurs indigènes n'ont, comme dans le tribunal de cercle, que voix consultative, mais leur avis est obligatoire.

Conformément aux *desiderata* exprimés par le congrès de sociologie coloniale tenu à Paris en 1900, les tribunaux indigènes doivent appliquer les coutumes locales en tout ce qu'elles ont de non contraire aux principes de la civilisation française Il est bien entendu que les citoyens français résidant dans les colonies de l'Afrique occidentale, continueront à être jugés d'après les lois françaises et par les juridictions habituelles, justices de paix, tribunaux de première instance, cours d'assises et cours d'appel. Mais le progrès incontestablement réalisé par le décret de Novembre consiste en ce que, désormais, les nègres du Dahomey, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Haut Sénégal n'auront plus à craindre d'être jugés comme les bourgeois de Paris et suivant les dispositions du Code Napoléon.

Il est toutefois regrettable que la nouvelle organisation ait apporté une restriction considérable dans l'administration de la justice indigène en décrétant que celle-ci ne sera pas accordée aux gens de couleur résidant dans les territoires où se trouvent des tribunaux français. On ne comprend guère pourquoi on admet comme nécessaire de laisser à une catégorie d'hommes leurs lois, leurs coutumes, leurs juges, s'ils se trouvent dans leurs villages, alors qu'on l'estime inutile s'ils sont cantonnés dans nos villes. De l'avis des meilleurs esprits coloniaux, l'indigène devrait rester justiciable de sa justice spéciale, surtout en matière pénale, sur n'importe quel point du territoire de son pays. Il est à souhaiter qu'un nouveau décret vienne, le plus rapidement possible, corriger cette anomalie.

R. T.

Ce que coûtera le service de deux ans

La loi de finances promulguée le 31 Décembre 1903 ouvre au ministère de la Guerre un crédit de 676,329,616 francs pour l'exercice 1904. Il est présumable que la loi sur le service de deux ans sera votée avant l'établissement du budget de 1905. Examinons donc quelle répercussion aura sur nos finances la réforme de la loi de recrutement, réforme si désirée par les uns, si décriée par les autres, mais devant la promulgation de laquelle partisans et adversaires devront s'incliner avec le ferme propos d'en tirer le meilleur parti possible, dans l'intérêt du pays.

Une des grosses dépenses de la future loi militaire est celle résultant de la suppression des dispenses aux soutiens de famille. Au taux de 300 francs par an et par famille secourue, on peut prévoir une dépense d'environ 10 millions.

Les engagements et les rengagements prévus par la loi Rolland nécessiteront un crédit de 12 millions.

Enfin, l'incorporation anticipée du contingent grèvera le budget de 9 millions, en tablant sur un effectif de 200,000 hommes à entretenir pendant cinq semaines, du 10 Octobre au 16 Novembre, au taux de 430 francs par an et par homme. Nous arrivons ainsi à une dépense supplémentaire de 31 millions, ce qui, si on ne réalisait aucune économie d'un autre côté, nécessiterait au budget de la Guerre de 1905 un crédit de 708 millions de francs environ.

Mais, les partisans de la loi font observer que l'on peut rétablir la taxe militaire, applicable aux exemptés; elle produirait, affirme-t-on, une dizaine de millions; d'autre part, en raison de la diminution de la natalité, il serait possible de réaliser, dès 1907, une économie annuelle de 9 millions; et en définitive, si on tient ces deux économies pour fondées, le service de deux ans ne coûterait au pays qu'une augmentation de dépense d'environ 12 millions.

L'avenir nous apprendra la justesse de ces évaluations qui peuvent paraître un peu optimistes.

Mais on ne peut en tout cas s'empêcher de reconnaître que les dépenses résultant de l'incorporation anticipée de la classe, ne sont pas inhérentes à la loi même de deux ans; puisque, sous le régime des lois antérieures, beaucoup de bons esprits réclamaient cette incorporation au mois d'Octobre, de manière à pouvoir débourrer les recrues avant les grands froids et à les avoir mobilisables, dès la fin de l'hiver; enfin, l'allocation de 300 francs prévue par la loi Rolland, pour les familles nécessiteuses, peut être considérée comme une amélioration d'ordre social, que l'on a souvent réclamée, même sous le régime de la loi de trois ans et dont la nouvelle législation ne saurait être rendue responsable.

N.

Le budget des Colonies pour 1904

La loi de finances promulguée le 31 décembre dernier prévoit pour le budget colonial de 1904 une dépense de 109,292,699 francs. Si l'on considère qu'en 1885 ce budget colonial ne dépassait pas 35 millions de francs, on se rend compte de l'accroissement énorme des dépenses nécessitées depuis dix-huit ans par l'acquisition et l'organisation de nos territoires d'outre-mer.

Pour être juste, il faut défalquer de ces 110 millions une somme d'environ 8 millions affectée à l'administration pénitentiaire et qui ne sont pas, à proprement parler, une dépense coloniale. On doit aussi tenir compte des contributions fournies par certaines colonies, telles que l'Indo-Chine, Madagascar et l'Afrique occidentale; ces contributions atteignent, pour l'exercice prochain, le chiffre de 17 millions de francs. Les charges réelles de la métropole sont donc, en réalité, réduites à la somme, encore respectable, de 86 millions de francs.

La loi de 1900 prévoit que les colonies devront subvenir seules à toutes leurs dépenses civiles et de gendarmerie et, de plus, qu'elles devront être progressivement appelées à rembourser à la métropole les dépenses militaires dont celle-ci, pour chaque possession, assume la charge. L'Indo-Chine, et c'est le plus bel éloge que l'on puisse faire à l'administration de M. Doumer, a pu, depuis trois ans, verser à la métropole un contingent dépassant pour les trois exercices la somme de 35 millions de francs.

Madagascar ne paye encore que quelques milliers de francs; mais est-il besoin d'observer que la période de la conquête est à peine terminée et que ce territoire de la grande île, vaste comme la France et la Belgique réunies, n'est pas encore complètement reconnu dans toutes ses parties?

La diminution des subventions de la métropole, d'une part; de l'autre, l'obligation de subvenir à certaines dépenses obligera les colonies à examiner sérieusement leurs budgets locaux et à supprimer de nombreuses dépenses inutiles ou exagérées.

A la Guadeloupe, par exemple, on trouvait inscrit au budget un crédit de 1,000 francs pour l'entretien des pendules du secrétaire général. Cette dépense était tout au moins susceptible d'une réduction notable. Dans la même colonie, l'entretien d'un gendarme à cheval était coté 3,520 francs, plus que la solde d'un capitaine dans la métropole.

Il faut espérer que la stricte application de la loi de 1900 préviendra le retour de semblables gaspillages.

M.

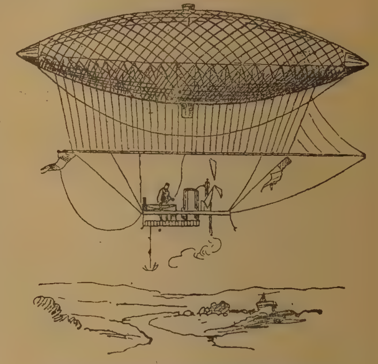
CHRONIQUE AÉROSTATIQUE

Les beaux jours, hélas! se sont enfuis. Et, telles de frileuses plantes rares, aérostats et aéronats ont émigré vers leurs confortables hangars fermés, à l'abri des intempéries.

Les expériences aérostatiques sont donc suspendues jusqu'au printemps prochain. Le moment paraît propice pour jeter un coup d'œil sur les essais de direction tentés dans le courant de cette année.

Certes, ce fut une année exceptionnelle, non pas, peut-être, au point de vue des résultats acquis, mais bien par le nombre des expériences et, surtout, parce qu'on n'eut à déplorer aucun accident sérieux.

En France, deux concurrents se sont distingués dans d'intéressantes épreuves : le *Santos-Dumont* et le *Lebaudy*.



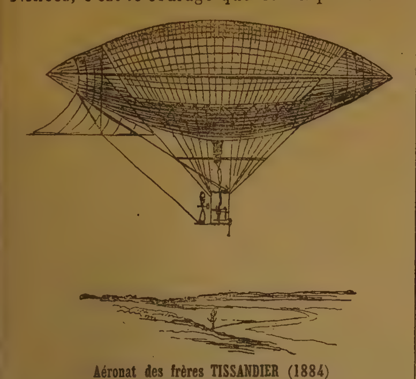
Ballon à vapeur de M. Henri GIFFARD (1852)

Nos lecteurs se souviennent certainement des performances plus ou moins curieuses accomplies par le premier, au Bois de Boulogne et du voyage Moisson-Paris, du second.

Ce qui ressort malheureusement de tout cela, c'est que peu de progrès, dans le sens strict du mot, ont été obtenus; on s'en rend facilement compte si l'on met en parallèle ces récentes expériences avec celles d'Henri Giffard, qui, en 1852, employait un moteur à vapeur; celles des frères Tissandier et des officiers Renard et Krebs, qui, en 1884, se servaient de l'électricité comme agent de propulsion: le moteur seul a changé, permettant pourtant d'obtenir, grâce

à son poids léger, un effort plus considérable qui, malgré tout, ne donne pas l'effet concluant.

Ce qu'il faut surtout retenir de ces expériences, c'est le courage que les expérimentateurs ont montré en bravant ce danger redoutable qui consiste à se lancer impétueusement à quelque cent mètres d'altitude, suspendus à un ballon — immense réservoir de gaz inflammable — accouplé à un moteur à explosions.

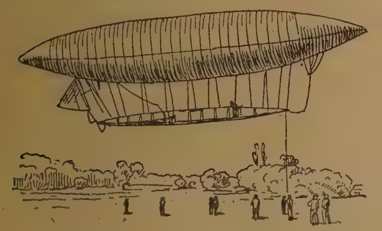


Aéronat des frères TISSANDIER (1884)

Et ce danger n'est pas chimérique : tout le monde a encore présent à la mémoire l'explosion du *Pax*, qui se produisit le 12 Mai 1902 ; pareille catastrophe faillit arriver à M. Santos-Dumont lorsque, le 5 Juillet 1903, un retour de flammes se produisit dans son moteur, alors qu'il évoluait à une cinquantaine de mètres au-dessus de l'île de Puteaux, et tout récemment encore, le 20 Novembre dernier, la chute du *Lebaudy,* déchiré pendant son atterrissage dans le parc de Chalais-Meudon, aurait pu mal tourner pour les deux aéronautes qui le montaient si l'étoffe, en s'affaissant, avait pris feu au contact des moteurs.



Ballon militaire « la France » des capitaines RENARD & KREBS (1884)



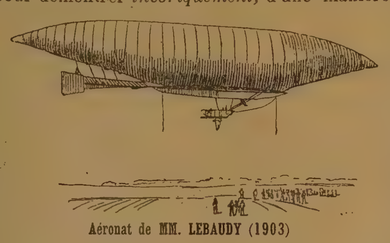
Aéronat dirigeable de M. SANTOS-DUMONT (1903)

Faudrait-il donc en conclure que ce décourageant problème de la direction aérienne soit insoluble ? Bien téméraire serait celui qui oserait faire une telle affirmation en ce siècle de progrès à outrance, où le lendemain peut réserver des découvertes si stupéfiantes. Mais on peut presque affirmer que cette solution si désirée ne pourra s'obtenir avec les moyens actuels.

La conformation même du frêle ballon d'étoffe, souple et déformable, semble devoir s'opposer à une victoire possible dans une lutte contre un fluide aussi formidable que l'air en mouvement.

Il faudra demander à l'engin futur une rigidité que l'aéronat actuel ne possède pas. Le poids en sera dès lors très vraisemblablement augmenté : comme conséquence, il faudra dès lors employer un gaz plus léger. Et l'appareil ainsi constitué étant plus volumineux et offrant une plus grande surface de résistance à l'air, il sera nécessaire de disposer d'une force de propulsion inconnue de nos jours.

Qui sait alors ? Quand on aura trouvé tout cela, peut-être s'apercevra-t-on que tous les calculs, que toutes les tables de pression et de résistance, sur lesquels on s'appuie aujourd'hui pour démontrer *théoriquement,* d'une manière irréfutable, qu'un ballon animé d'une vitesse propre de tant de mètres *doit* pouvoir lutter contre un vent de telle force, sont en partie erronés.



Aéronat de MM. LEBAUDY (1903)

Une nouvelle période d'études et de tâtonnements recommencera, qui nous mènera peut-être enfin au succès final.

D'ici là, honneur et courage à ces hardis pionniers de la science aéronautique qui, désireux d'arracher ses secrets à l'invisible atmosphère et faisant abstraction de leur vie dans de si dangereuses expériences, luttent pour cette idée : donner à l'homme le moyen de se créer un nouveau royaume : le royaume des oiseaux.

F. BRISMONTIER.

IMPRESSIONS ALLEMANDES

Le vote patriotique émis par la Chambre des députés française, au cours de la discussion du budget des affaires étrangères, a provoqué en Allemagne une émotion profonde.

On se rappelle l'incident. M. le député de Pressensé et M. le député Jaurès avaient soutenu énergiquement la thèse du désarmement et provoqué de presque unanimes protestations en déclarant que « la France devait renoncer à tout jamais aux chères provinces perdues en 1871 ».

463 députés tinrent à honneur de protester contre les opinions internationalistes de leurs deux collègues, en approuvant les déclarations du gouvernement, qui, sans faire aucune allusion à la mutilation douloureuse de notre Patrie, affirma hautement la nécessité pour la France de maintenir son armée à hauteur des circonstances, quelles qu'elles fussent.

La presse allemande a relevé ce vote du Parlement français, approuvé par tous les patriotes de France. Nos voisins, naturellement, prennent occasion de ce vote pour nous prêter des sentiments de chauvinisme exagéré et dangereux pour la paix générale. Il ne sera donc pas sans intérêt d'enregistrer cet état d'âme actuel de la presse et du peuple allemand.

La *Germania*, organe assez impartial d'habitude, sort de sa réserve et s'écrie :

Les Français devraient pourtant se résigner à voir l'Alsace-Lorraine, qui ne fut qu'accidentellement française, rester pour TOUJOURS allemande. Quand on est impuissant, mieux vaut se soumettre et ne pas se livrer à des provocations dangereuses.

La *Post*, journal officieux, déclare que :

Le vote de la Chambre française prouve qu'en France, l'idée de revanche n'est pas morte. Beaucoup d'Allemands, en voyant la France absorbée dans ses luttes contre la réaction et le cléricalisme, s'imaginaient que les Français, reconnaissant la perpétuité du traité de Francfort, étaient résignés à renoncer au retour de l'Alsace-Lorraine. Nous savons ce qu'il faut penser de cette prétendue résignation. L'Allemagne doit se préparer à des luttes nouvelles.

La *Gazette de Cologne* n'est pas moins acerbe :

Il s'est trouvé une majorité pour approuver les déclarations du ministre des affaires étrangères et affirmer que le traité de Francfort était révocable et que la France n'oubliait pas l'Alsace-Lorraine. Il reste au Reichstag de répondre comme il convient aux déclarations chauvines du Parlement français.

Enfin la *Gazette de Postdam,* qu'inspire parfois l'empereur lui-même, en arrive aux menaces :

On croyait que la France, toute occupée de ses dissensions intestines, ne songeait plus aux rêves dangereux et inutiles de la revanche, et voilà qu'une étincelle suffit pour réveiller le chauvinisme qui n'était qu'endormi. C'est donc une illusion de croire à un rapprochement possible entre les deux pays. Le plus sûr est de se préparer aux luttes futures, mais il semble que le gouvernement aurait le droit de faire entendre de violentes protestations.

Ce ton de la presse allemande n'est-il pas la meilleure preuve que nous ferions la suprême folie si nous pensions à diminuer, ne fût-ce que d'une unité, le nombre de nos fusils, de nos sabres ou de nos canons ?

LA FAMILLE MILITAIRE

Fiançailles. — Sous-lieut. 26e art. Thiébaud avec Mlle Paule-Jeanne Pujol. — Lieut. 62e inf. L'Helgouac'h avec Mlle Gabrielle Miossec. — Chef de bat. retr. Dorr avec Mlle Augusta Ghis. — Lieut. 5e infanterie Blondeau avec Mlle Jeanne Tusson. — Cap. 97e inf. Moulin avec Mlle Marguerite Lioret. — Lieut. 80e inf. de Planchard de Cussac avec Mlle Bon. — Lieut. 36e art. Martineau avec Mlle Marguerite Taillandier. — Lieut. 16e art. Morlière avec Mlle Geneviève Greslou. Lieut. 107e inf. Flament avec Mlle Houvenaghel. — Lieut. 125e inf. avec Mlle René Druinaud.

Mariages. — Chef bat. 63e inf. Vachaumard avec Mlle Jeanne Veyriras. — Le lieutenant d'artillerie André, fils du ministre de la guerre, et Mlle Marguerite Bouret.

Nécrologie. — Int. milit. Pérot, 82 ans, Nancy. — Lieut. 16e chass. Laforterie, 34 ans, Beaune. — Off. adm. 1re cl. Cornier, 46 ans, Villon. — Col. Le Moine de Margon, 62 ans, Rupt-s.-Othain. — Comm. gén. Stalla-Badaro, 49 ans, Fontainebleau. — Commiss. 2e cl. tr. col. Fisch, 29 ans, Hanoï.

Colonel d'inf. en retraite Koch, 85 ans, Wasselonne. — Capit. en 1er art. col. Cros, 41 ans, Rochefort. — Capit. Pierrre, de la garde républicaine, 37 ans, Paris. — Médecin maj. 2e cl. troupes col. Lesueur-Florent, 36 ans, Toulon.

LA COLLECTION
DU
Petit Journal MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

Nous ne saurions recommander trop vivement à tous nos lecteurs et amis de conserver soigneusement les numéros déjà parus et ceux à paraître du **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL. *Cette publication populaire formera, peu à peu, une véritable encyclopédie militaire d'un très vif intérêt, qu'il sera, de plus, avant peu de temps, fort difficile de se procurer.*

LES FEMMES DE LA MER

Une héroïne : Rose Héré

Il n'y a pas que nos marins qui soient de braves et héroïques sauveteurs. Une ilienne



Rose HÉRÉ, sauveteur
Phot. Luct.

d'Ouessant a prouvé récemment que les femmes de la côte savent aussi manier l'aviron et sauver ceux qui sont en danger de mer.

Elle s'appelle Rose Héré et sa profession, commune aux îles, est celle de ramasseuse de goémon, comme il y en a beaucoup sur les récifs de la Manche ou de l'Océan. L'acte que je veux signaler à mes lecteurs est d'hier, puisqu'il date des premiers jours de Novembre. Je laisse la parole au bref rapport officiel qui a été transmis au ministre de la Marine :

« Le 2 Novembre 1903, à quatre heures vingt du matin, le vapeur *Vesper*, monté par 34 hommes d'équipage, se jetait par une brume très intense sur les rochers de la pointe de Pern (île d'Ouessant), endroit très dangereux où la mer brise presque constamment. Le capitaine Viel, commandant ce vapeur, fit immédiatement mettre à la mer sa plus grande embarcation dans laquelle quatorze hommes de l'équipage prirent place. Celle-ci, dont l'amarre se rompit, partit à la dérive. Les malheureux furent, pendant une nuit sombre, ballottés autour des récifs si dangereux de la « Jument » et du Runiou, ne sachant et n'osant atterrir dans ce chaos de brisants.



Le vice-amiral CAILLARD,
commandant en chef l'escadre du Nord, surveillant les évolutions de l'escadre au large de Brest
L'amiral est entouré de son état-major dont le chef est le capitaine de vaisseau GASCHARD
Phot. Liemch.

« A ce moment, la demoiselle Rose Héré, âgée de 41 ans, qui s'était levée de bon matin pour aller à la récolte de goémon, entendit les appels désespérés de ces malheureux. Quoique ne sachant point nager, elle n'hésita pas à se jeter à la mer du haut d'un rocher, pensant que dans sa chute elle devait tomber à proximité de ce canot en détresse. C'est ce qui arriva en effet ; elle fut accrochée au moyen de gaffes et hissée dans l'embarcation. Elle en prit immédiatement la direction en lui faisant prendre le large et la conduisit ensuite à un endroit dit Pen-ar-Roc'h, à environ 2 kilomètres, où l'équipage put débarquer en toute sécurité.

« Il est avéré que sans le courage allant jusqu'à la témérité de Rose Héré, le naufrage du *Vesper* n'aurait pas été sans victimes. »

Le port d'Ouessant à marée basse

Ce simple rapport de syndic est éloquent pour ceux qui savent comment se font les sauvetages sur les rivages déchiquetés et dangereux des parages de Molène et d'Ouessant. Il en laisse enten-

...tre même bien. ...lus qu'il n'en ...it, et nous n'a...ons dire entre les lignes pour les terriens.

Ce matin du jour des Morts, Ouessant était enveloppé dans un immense linceul, celui d'une brume épaisse à couper au couteau, et la mer, houleuse, battait affreusement les récifs.

Rose Héré, fille de feu Yves et de Marie-Victoire Malgorn, est sans fortune et son gain quotidien est de 1 franc par jour, quand elle va « en journée ». Son travail le plus ordinaire est d'aller sur la côte pour ramasser du goémon, qu'elle fait sécher pour le vendre ensuite. C'est ce qui explique que si elle n'est pas tout à fait une « femme matelot » dans le sens propre du terme, elle connaît aussi bien que les marins d'Ouessant tous les brisants de la région...

Ce jour-là, elle ramassait des « bernis » collés au rocher, elle en emplissait son petit sac de toile cirée porté en bandoulière, quand elle entendit soudain des cris venant de la mer. A Ouessant, « l'île de l'épouvante », on connaît malheureusement trop ces appels du large et Rose Héré ne s'y trompa pas. C'étaient des victimes de la mer qui avaient besoin de secours. Vite, elle se dressa sur les rochers et chercha à percevoir dans la brume d'où venaient ces cris. Elle vit la barque entraînée par le courant vers des récifs dangereux ; elle comprit que ce n'étaient pas des gens d'Ouessant, mais des marins étrangers, qui ne connaissaient pas ces terribles et si redoutés parages du Runiou, et qui, voguant à l'aventure, s'en allaient à la mort...

La courageuse îlienne cria au danger, mais ses avertissements ne furent pas compris. Elle n'hésita pas une seconde : elle se jeta à l'eau du haut des rochers, et nous avons dit comment elle arriva à l'embarcation que le courant allait jeter sur les brisants.

On lui parla et elle voulut parler. Elle avait hâte de rassurer ces désespérés. Malheureusement, comme tous les insu-

Le cuirassé d'escadre « Masséna », qui porte le pavillon du vice-amiral, commandant en chef l'escadre du Nord

Phot. Bougault



L'ESCADRE FRANÇAISE DU NORD EN 1904

Garde-côte cuirassé « Amiral-Trehouart » — Garde-côte cuirassé « Bouvines » — Cuirassé « Henri-IV » — Croiseur cuirassé « Marseillaise » — Croiseur cuirassé « Jeanne-d'Arc » — Croiseur « Guichen » — Cuirassé « Masséna » — Cuirassé « Formidable » — Contre-torpilleur « Cassini »

laires des îles bretonnes, Rose Héré ne sait guère que le Breton. Elle essaya quand même de rassurer les naufragés, puis se porta à l'avant du canot et dirigea elle-même la manœuvre avec une habileté, une hardiesse et un coup d'œil que lui envieraient de vieux loups de mer, conduisant savamment la barque au milieu des rochers et aussi des récifs à fleurs d'eau dans la mer houleuse. Cette dangereuse et hardie navigation dura deux longues heures. On atteignit enfin Pen-ar-Roc'h, où tous débarquèrent sains et saufs. Le capitaine Viel croyait ses hommes perdus et il pleurait de joie en remerciant la courageuse fille d'Ouessant qui les lui ramenait vivants...

Nous donnons ici le portrait de Rose Héré, en costume du dimanche tel que le portent les femmes d'Ouessant, avec le châle, le tablier à larges rubans et la petite coiffe blanche tuyautée, d'où sortent les cheveux que les îliennes portent assez courts.

Rose Héré est le type des braves îliennes, qui font tous les travaux des champs et aussi la moisson de la mer quand les hommes sont au large, à la pêche. Habituées à épier la moindre voile des leurs à l'horizon et aux dangers inhérents à leurs rivages périlleux, elles aident souvent à diriger les barques en danger de se perdre vers les petites baies les plus hospitalières de l'île. Elles font cela instinctivement, par pure humanité, et comme par habitude. Rose Héré, l'héroïne d'hier, n'est au fond que la sœur des vaillantes Ouessantines qui se dévouèrent lors du grand naufrage du *Drummond-Castle* et, en sa personne, le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* veut les honorer toutes.

Yves Madec.

NOTRE ESCADRE DU NORD

Son chef. — Sa composition

L'heureuse disposition qui donne à la France des rivages sur les deux mers de l'Océan Atlantique et la Méditerranée, constitue pour notre pays, à beaucoup de points de vue, un avantage des plus précieux. Ceci n'est pas à démontrer. Mais, au point de vue militaire, il en va tout autrement. Il est clair, en effet, que plus on a de frontières, plus il faut de troupes pour les défendre.

Or, notre littoral constitue deux frontières bien distinctes et les forces qui défendent l'une des deux ne pourraient être qu'exceptionnellement employées à la défense de l'autre en raison du détour considérable que la péninsule espagnole qui s'interpose, les obligerait à faire.

Lorsque notre pays, après les douloureux événements de 1870, s'est décidé à se redonner une marine militaire, c'est dans la Méditerranée que furent faits les premiers efforts. Nous avions en effet dans cette mer le seul de nos adversaires éventuels qui possédât une force navale suffisamment sérieuse pour que nous ayons à nous en préoccuper.

Notre escadre de la Méditerranée répondit à cette nécessité. Puis, la marine allemande faisant son apparition, nous dûmes songer à une attaque possible venant de la mer du Nord et une division cuirassée placée sous les ordres d'un contre-amiral fut armée en permanence en 1887 et eut son centre de stationnement à Brest.

C'est sous cette forme qu'en 1891, le contre-amiral Gervais conduisit nos bâtiments à Cronstadt et aucun Français n'oubliera que c'est de ce voyage que date, sinon l'alliance franco-russe que Félix Faure conclut à bord du *Dupuy-de-Lôme* en 1897, du moins le premier accord qui en fut la base et qui provoqua dans notre pays une émotion et une joie bien légitimes.

En ce même 1891, l'escadre du Nord fut constituée à deux divisions et placée sous les ordres d'un vice-amiral.

Elle n'a pas cessé de subsister depuis cette époque.

Sa puissance s'est accrue régulièrement par l'introduction, dans ses rangs, d'unités de combat modernes, et actuellement elle forme une belle force composée de deux divisions de cuirassés et d'une division de croiseurs.

Le tableau suivant indique, avec les noms de ses bâtiments, le nombre et le calibre des pièces qu'ils portent.

NOMS des BATIMENTS	P. de 370 m/m	P. de 305 m/m	P. de 274 m/m	P. de 194 m/m	P. de 164.7	P. de 138.6	P. de 100 m/m	Pièces légères
CUIRASSÉS D'ESCADRE								
Masséna	»	2	2	»	»	8	8	20
Formidable	2	»	»	»	4	8	»	22
Henri-IV	»	»	2	»	»	7	»	16
GARDE-COTES CUIRASSÉS								
Bouvines	»	2	»	»	»	»	8	14
Amiral-Tréhouart	»	2	»	»	»	»	8	16
CROISEURS CUIRASSÉS								
Jeanne-d'Arc	»	»	»	2	»	14	»	22
Marseillaise	»	»	»	2	8	»	6	26
CROISEUR DE 1re CLASSE								
Guichen	»	»	»	»	2	6	»	15
CONTRE-TORPILLEURS								
Cassini	»	»	»	»	»	»	1	12
Pistolet	»	»	»	»	»	»	»	7
Catapulte	»	»	»	»	»	»	»	7
Bombarde	»	»	»	»	»	»	»	7
Arquebuse	»	»	»	»	»	»	»	7
Javeline	»	»	»	»	»	»	»	7
Flamberge	»	»	»	»	»	»	»	7
	2	6	4	4	14	43	31	205

Soit en tout 15 bâtiments montés par 4,830 hommes d'équipage et portant 309 pièces d'artillerie dont 12 de gros calibre, 92 de calibre moyen et 205 de petit calibre.

Par mesure d'économie, les équipages ne sont pas entretenus toute l'année au complet. Ce n'est que d'Avril à Octobre que les bâtiments ont tout leur effectif.

Le pavillon du commandant en chef est arboré à bord du *Masséna*. Ce commandant est actuellement le vice-amiral Caillard, dont la carrière vaut que nous en disions quelques mots.

L'amiral Caillard a cinquante-huit ans. Il est entré au service en 1862. Comme enseigne de vaisseau, il a pris, en 1870, une part des plus actives et des plus brillantes aux combats sous Paris, où la conduite de nos marins excita l'admiration générale. Il fut grièvement blessé et reçut son troisième galon pour ces faits de guerre.

Son grade de capitaine de frégate fut conquis également à la pointe du sabre, au Tonkin, où le lieutenant de vaisseau Caillard, second de la *Saône*, commandait en 1884 une des compagnies de marins qui accomplirent des merveilles à terre sous les ordres de leur chef bien-aimé, l'amiral Courbet.

Une carrière si bien commencée ne pouvait être que brillante. Après de nombreux commandements parmi lesquels on doit citer celui du croiseur-école des Aspirants, les deux étoiles furent données à l'amiral Caillard en 1898. Il avait alors cinquante-deux ans. Il est vice-amiral depuis 1902 et commande l'escadre du Nord depuis le mois de Juin 1903.

L'amiral Caillard est secondé par les contre-amiraux Rouvier et Bugard, qui ont leur pavillon sur le *Bouvines* et la *Jeanne-d'Arc*.

V.

ACCIDENTS DE SOUS-MARINS

Depuis quelques semaines, une épidémie d'accidents s'est abattue sur notre flotille sous-marine, venant démontrer en même temps que la fragilité, la difficulté de manœuvre de nouveaux engins. Peut-être la pratique de la navigation sous-marine, passée dans les mœurs de nos officiers, qu'elle passionne au plus haut point, les a-t-elle amenés à quelques écarts de prudence? Peut-être aussi, l'imperfection des types actuels laisse-t-elle trop de part à l'aléa dans les manœuvres les mieux conçues, les mieux exécutées ? Toujours est-il qu'en un mois, trois de nos sous-marins, dont un submersible, ont éprouvé des avaries majeures et que les équipages de deux d'entre eux ont failli payer de leur existence des difficultés de plongée ou d'évolution inhérentes à leur constitution propre.

Nous devons à la vérité de dire que, si le sous-marin n'est plus aveugle, il est encore tout au moins borgne et, qui plus est, myope. La disposition intérieure en est telle que les mouvements de personnel les plus faibles y sont toujours difficiles : quiconque quitte son poste ne peut le regagner que lentement; quiconque aussi laisse distraire son intention peut être l'involontaire auteur d'avaries dont les conséquences sont toujours redoutables.

Il est, d'ores et déjà, établi que c'est à un défaut d'attention que le sous-marin *Algérien* de la station de Cherbourg, dut d'être abordé par le croiseur-cuirassé *Kleber*, dont une hélice latérale laboura la partie avant de la coque du sous-marin, avant que celui-ci (qui n'avait cependant besoin de n'introduire pour plonger qu'un peu d'eau dans ses water-ballasts) eû pu gagner une profondeur suffisante pour éviter la rencontre.

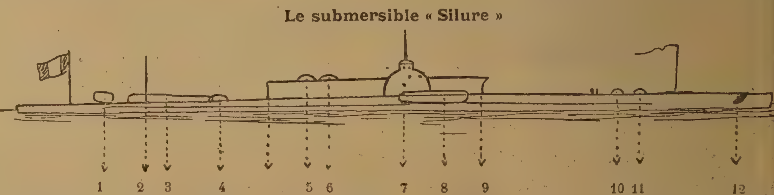
A La Rochelle, le choc du sous-marin *Loutr* contre un bâtiment de commerce est dû à semblable cause.

Et cependant, l'on ne saurait incriminer les commandants des deux navires avariés : peut on raisonnablement exiger que leur regard ne puisse une seule seconde s'égarer hors du périscope, alors que leurs pensées doivent embrasser, en même temps que ce qui se passe à l'extérieur, tout ce qui se peut produire à l'intérieur du bâtiment qu'ils montent ?

A Cherbourg, encore vient, par une fatalité inexplicable, de se produire un nouvel accident.

Le submersible *Silure* était en position de plongée par 6 mètres de profondeur et à environ 400 mètres du fort de l'Ouest de la digue

Le submersible « Silure »



1. Gouvernail. — 2. Périscope arrière. — 3. Tube lance-torpilles. — 4. Panneau de la machine. — 5. Panneau de ventilation. 6. Panneau de la cheminée. — 7. Kiosque et périscope central. — 8. Appareil lance-torpilles. — 9. Brise-lames. — 10. Compas — 11. Ventilation. — 12. Trou fait par l'abordage.

isant route à l'Est. Un voilier naviguait à ortée de sa vue à une grande distance, de nanière telle que les chemins des deux navires onvergeaient. Un changement de route du oilier permit au commandant du *Silure* d'apprécier qu'il n'y avait plus chance d'abordage : il continua sa route primitive. Malheureusement, le voisinage de la digue obligea le oilier à manœuvrer pour virer de bord; il evint brusquement à sa route primitive. Le ommandant du *Silure* fit remonter le submerble à la surface pour faciliter sa propre nanœuvre *en augmentant sa vision.* Le mouement s'exécuta, mais pas assez vite our que le voilier n'atteignît le *Silure* à avant; bien que celui-ci eût fait machine rrière à toute vitesse, la coque du premier hoqua celle du second, le fit pivoter sur luiième, lui causant d'assez graves avaries, émolissant le périscope du *Silure* et causant ne voie d'eau qui l'envoya plonger pointe en as.

L'instant était critique; le jeu des ballasts ne uffisant pas pour faire émerger le *Silure*, les lombs de sécurité furent lâchés et le navire emonta enfin. L'examen de sa coque démontra ue le ballast avant était crevé. On en fut uitte à bon compte.

Dans ce cas encore, c'est à la difficulté de ision, à la lenteur de mouvement d'ascension articulière aux submersibles qu'il faut attriuer l'accident. Le voilier apercevant plus tôt submersible se fût écarté de lui; toute chance 'accident disparaissait : de l'abordé ou de abordeur, l'un et l'autre peu ou point maîtres e leur manœuvre, aucun ne saurait être incriiné.

Les nouveaux types de sous-marins n'auront, it-on, aucun des défauts de leurs devanciers. eur grand déplacement (400 tonneaux) permetra de posséder les appareils de vision, de plonée et d'émersion les plus parfaits. Attendonsous à voir sous peu la fin d'accidents dont le ire inconvénient serait de jeter le discrédit sur ne des parties les plus importantes de notre rmement national. Mais, d'ici à ce que nous ossédions cette flottille si désirable, il faut tiliser les unités construites, et pour cela, ne as perdre de vue les imperfections inhérentes u type de chacune. Seule, une pratique proongée permettra de les atténuer : nous connaisons trop nos officiers de marine pour ne pas roire qu'ils se consacreront tout entiers à une âche si digne de leurs recherches les plus aborieuses, de leurs efforts les plus persévéants.

P.

LA VIE DU MATELOT

à bord des bâtiments de guerre

I

Savez-vous ce que c'est qu'un éléphant? Je demande pardon au lecteur et encore bien davantage à la lectrice — si tant est que j'en aie une — de leur poser une pareille question. Il eût été plus juste de leur dire : « Savez-vous ce qu'en langage maritime, on appelle un « éléphant ? »

Aucune réponse ne m'étant encore parvenue au moment où nous mettons sous presse, je crois de mon devoir le plus strict d'expliquer ce terme aux personnes qui en ignorent la signification. Le *Dictionnaire d'argot maritime*, à l'usage des élèves de l'Ecole navale (lequel n'est d'ailleurs pas encore commencé), en donne la définition suivante :

« *Eléphant*, s. m. Se dit de tout être humain, quels que soient son âge, son sexe ou sa profession, qui n'appartient pas à la Marine. »

Ceci étant posé, il n'est pas besoin d'être Inaudi ou d'avoir eu un premier prix de mathématiques au concours général pour calculer rapidement que, dans le monde et en France tout particulièrement, les « éléphants » sont légion. Et nul ne songerait à le leur reprocher, car ces « éléphants » répondraient avec infiniment de bon sens qu'étant créés pour vivre sur terre, ils n'ont que faire d'aller sur l'eau et que ceux-là mènent une vie anormale qui passent leur existence entre ciel et mer à la merci des éléments et perpétuellement préoccupés d'observer rigoureusement le principe d'Archimède.

Chacun, n'est-ce pas, arrange sa vie comme il l'entend et il est hors de doute qu'il est beaucoup plus agréable de demeurer tranquille au coin de son feu que d'attraper un coup de vent dans les parages du cap Horn — ou même de tout autre cap. Néanmoins, les « éléphants » voudront bien admettre que la Marine et les marins existent, que ceux-ci représentent même un nombre respectable de citoyens et qu'il n'est pas d' « éléphants » qui ne puisse être appelé, un jour ou l'autre, à s'intéresser à tout ce qui touche les susdits marins.

Or, par suite d'un phénomène physiologique encore peu étudié et mal connu, le cerveau de l' « éléphant » est constitué de telle sorte que, dès qu'on lui parle de Marine, son entendement semble se modifier du tout au tout. Les choses les plus simples lui paraissent extraordinaires dès qu'elles se passent sur l'eau. Il considère la vie du matelot comme un noir problème dont il est prudent de ne pas chercher la solution. Suivant son tempérament, l' « éléphant » considère le marin soit comme un être à part, paré de tous les héroïsmes et de toutes les vertus — sinon de tous les vices, — soit comme une victime en lutte perpétuelle avec la mer ou le vent, ou encore comme une sorte de bipède à part, vivant en marge de l'humanité, ne parlant pas la langue commune, se nourrissant on ne sait de quoi et qui se trouve dépaysé lorsque, descendant à terre, il est appelé à l'honneur de frayer avec les « éléphants ».

Pour les uns, cette sorte de mystère, bien facile à percer cependant, qui entoure la vie du marin, est un attrait ; pour d'autres, c'est presque un épouvantail. Combien d'hommes ont eu la vocation de la mer depuis leur plus tendre enfance, attirés par tout ce qu'elle renferme d'inconnu et d'imprévu et, d'autre part, combien de parents ont fait entrevoir à leurs fils paresseux ou rétifs la perspective, comme châtiment suprême, de devenir marins ? Combien de jeunes gens encore, à l'heure actuelle, qui, d'humeur voyageuse ou curieuse, seraient heureux de vivre sur mer, en sont écartés par la crainte de ce qu'ils croient être les duretés du métier ou, pour mieux préciser, combien voyons-nous de jeunes hommes qui, forcés de s'engager, préfèrent la caserne au navire parce qu'ils croient connaître l'une et ignorent tout de l'autre et que cette ignorance les effraye ?

C'est précisément pour dissiper cette prévention injustifiée, pour mettre au point les légendes plus ou moins étranges qui circulent en France sur le côté pénible de la vie de bord, pour montrer, qu'à tout prendre, le marin de l'Etat a un métier autrement intéressant et autrement attachant que celui du soldat en temps de paix, que j'ai entrepris de raconter au grand public, composé en immense majorité d' « éléphants », quels sont, par le menu, les détails de ce métier, détails peu connus, j'en conviens, mais qui ne peuvent que gagner à l'être davantage. C'est donc une description de la vie du matelot à bord d'un bâtiment de guerre que j'entreprends ici et je suis certain par avance que beaucoup de ceux qui voudront prendre la peine de me lire apprendront bien des choses que non seulement ils ignorent, mais qu'ils ne soupçonnent même pas. Ils y verront que le soldat et le matelot, appelés tous deux à concourir au même but final, la défense de la Patrie, ont des existences totalement différentes et qu'il n'y a guère de comparaison à établir entre elles deux ; que le service de la marine a ses côtés agréables et parfois aussi ses moments pénibles, mais que ceux-ci s'oublient vite et que bien des *terriens* seraient heureux de pouvoir mener la vie active, intéressante, attachante, captivante parfois et souvent héroïque que l'on mène à bord.

Mais je ne pense pas qu'il soit nécessaire, pour décrire les diverses phases de l'existence quotidienne du matelot, de prendre un air tragique ou même sévère et l'on ne m'en voudra pas, je l'espère, si j'adopte le ton familier et le style sans prétention pour initier les « éléphants » aux pseudo-mystères qui s'accomplissent derrière les cuirasses de nos vaisseaux.

Ainsi que l'a fort bien dit un poète célèbre qui a dû certainement mourir très jeune :

Les matelots
Sont rigolos.

Essayons donc de faire comme eux et de ne pas prendre un air larmoyant pour conter la vie journalière des *mathurins* à bord. Ça serait faire injure à ces braves gens qui sont d'un tempérament plutôt joyeux et exubérant et qui, les soirs où ils sont en bordée, témoignent d'une façon indiscutable — même pour des « éléphants » — que s'ils ont un profond mépris pour l'eau salée, ils en ont un non moins grand pour l'eau douce.

BLUE JACKET.

Les inquiétudes au sujet de la « Vienne »

Le problème angoissant dont la solution paraissait donnée par la déclaration du capitaine norvégien, qui affirmait avoir rencontré la *Vienne*, sous le cap Saint-Vincent, le 2 Janvier, se pose de nouveau; les suppositions les plus pessimistes se produisent et prennent plus de vraisemblance à mesure que s'écoulent les jours et



qu'aucune nouvelle ne parvient du malheureux transport.

Il n'est pas possible, en effet, si le capitaine du *Romsdal* ne s'est pas trompé, si c'est réellement la *Vienne* qu'il a vue et avec laquelle il a communiqué, il n'est pas possible, disons-nous, que le bâtiment dont la machine tournait, n'ait pas franchi dans les deux ou trois jours qui ont suivi la rencontre, les 180 milles qui séparent le cap Saint-Vincent de Gibraltar, où son commandant aurait évidemment saisi la première occasion de donner de ses nouvelles et d'expliquer les causes de son énorme retard.

Il est donc hors de doute qu'en admettant comme réelle la rencontre sous Saint-Vincent, il s'est produit un fait qui a empêché la *Vienne* d'entrer en Méditerranée.

Ce fait peut être un coup de vent, contre lequel les avaries qu'elle avait déjà subies l'auront

empêchée de lutter, et qui l'aura repoussée au large, si le vent a soufflé du Nord au Sud en passant par l'Est. Si, au contraire, la bourrasque venait du Sud-Ouest ou du Nord-Ouest, ce qui est bien probable, le commandant Barbier avec un navire ne gouvernant plus ou très mal aura préféré prendre la cape ou courir sous ses goélettes vers le même large et cette route l'aura assez rapidement fait sortir des voies maritimes fréquentées où il aurait pu trouver l'assistance d'un remorqueur, ou faire savoir où il se trouvait (1).

Mais si ce n'est pas la *Vienne* qui a été signalée sous le cap Saint-Vincent, devons-nous admettre qu'elle est perdue?

Le croiseur « Galilée » qui recherche la « Vienne »

Croirons-nous que dans une de ces terribles tempêtes qu'elle a essuyées peu après son départ de Rochefort, c'est-à-dire en plein golfe de Gascogne, elle ait pu, désemparée de son gouvernail, par le choc d'une lame monstrueuse, toucher en travers, voir les feux de sa machine éteints, et sombrer sous l'envahissement de l'eau qui aura défoncé les panneaux de son pont.?

Cette affreuse hypothèse est admissible! mais il est permis d'en faire une autre qui laisse subsister encore un peu d'espoir.

C'est, appliquée à la traversée du golfe de Gascogne, celle que nous avons faite plus haut pour l'entrée du détroit.

Les ouragans qui abordent nos côtes prennent comme toutes les perturbations atmosphériques la forme cyclonique ou tourbillonnante. Lorsqu'ils passent sur le golfe de Gascogne, ils y déterminent généralement des vents terribles de Sud-Ouest, auquel succède une bourrasque du Nord-Ouest non moins violente.

Supposons la *Vienne* assaillie par ces vents et par la mer monstrueuse qu'ils soulèvent.

Une avarie de machine se produit, grave, de celles qu'on ne peut songer à réparer sur une coque ballottée par les lames. Le commandant savait ce qu'il avait à faire dans ce cas. La cape sous les voiles-goélettes, qui met le navire à l'abri des coups de mer, a pu lui permettre d'attendre une embellie, puis il aura cherché à faire route et à s'éloigner des parages dangereux, où il se trouvait et où un second ouragan l'aurait surpris en dangereuse posture. Toujours sous la petite voilure que porte son bâtiment, il aura pris la bordée du large, la direction qui l'écartait des côtes, et soit qu'il ait pris cette décision pendant que soufflaient les vents du Sud-Ouest, ou ceux de Nord-Ouest, il se sera dirigé lentement vers une région placée en dehors des grandes routes maritimes, région où, étant donnée sa faible vitesse il peut rester très longtemps sans rencontrer un navire en état de lui porter secours ou du moins de donner de ses nouvelles et de renseigner sur sa situation. C'est dans ces parages que le *Galilée*, comme nous l'avons dit, va le chercher. Les grandes qualités, l'habileté professionnelle de son commandant, le capitaine de frégate Jaurès, nous sont un sûr garant que rien ne sera négligé pour arracher à la mer la *Vienne* et son vaillant équipage.

VERSEAU.

(1) Notons en passant que cette opinion paraît avoir été partagée par le commandant du *Galilée* qui a fait savoir au ministre qu'il allait chercher la *Vienne* en dehors des routes commerciales.



La salle d'armes d'un navire de guerre

Phot. Laurent

LA GUERRE NAVALE (1)

Description du navire de combat.

Rôle de chacun à bord.

Notre embarcation casse son erre et s'étale au pied de l'échelle; les brigadiers débordent l'avant avec leurs gaffes pour accoster la chambre. C'est le moment de veiller à ne pas recevoir un paquet d'eau: il y a de la levée aujourd'hui et la lame a vite fait de sauter par les trous du caillebotis. Le factionnaire nous laisse pas-

(1) Voir notre n° 2.

ser et nous voici sur la plage-arrière du bâtiment, longue plate-forme bien dégagée qui termine le navire et que les grosses pièces de retraite balayent de leur souffle pendant les tirs.

Descendons dans les fonds : nous apprécierons mieux tout à l'heure le grand air du pont. Les échelles de fer sont raides, étroites, glissantes, mais polies et étincelantes comme la plus fine argenterie : vous pouvez prendre la rampe sans crainte de vous graisser les doigts : les paliers, les parquets, les épontilles, la moindre boucle de la muraille sont aussi en métal fourbi à clair ; la blancheur immaculée des cloisons passées à la chaux rend en éblouissement l'éclat des lampes électriques qui sont piquées dans tous les coins. Toutes les énergies vitales du navire, toutes ses richesses sont enfouies sous le pont cuirassé, abritées par cette carapace d'acier et surtout par l'eau qui les entoure ; la grande clarté est un élément de vie indispensable aux nombreux appareils qui fonctionnent ici jour et nuit ainsi qu'à la plus grande partie de l'équipage qui travaille dans les fonds.

A chaque pas, je vous renouvelle cette recommandation de veiller à vos pieds et à votre tête, et cependant vous vous cognez encore en maudissant l'exiguïté des portes qui sont percées dans les cloisons étanches. A la sonnerie : « Fermez les portes étanches », chaque homme du bord court à son poste et manœuvre la poignée ou le volant dont il est chargé ; à la seconde même le bâtiment se trouve partagé en plus de deux cents compartiments. Pendant les appareillages et les mouillages, le jour du combat, dès qu'il y a danger d'abordage ou de voie d'eau, toutes les portes sont fermées. Ce cloisonnement est encore complété par un double-fond divisé en un grand nombre de cellules et qui enserre les parties les plus vitales du bord : machines, chaufferies, compartiment de la barre, pour les mettre autant que faire se peut à l'abri de l'échouage, du coup d'éperon, ou du choc d'une torpille.



Le pont d'un navire de guerre

Phot. Laurent

Chaque compartiment a son nom : D. 132 sera dans la 4e tranche transversale depuis l'avant (tranche D.), sur le premier pont au-dessous du pont cuirassé ; le troisième de la tranche à partir de l'avant ; le premier vers bâbord à compter du plan diamétral. Si un compartiment vient à être rempli, une combinaison du tuyautage permet de concentrer sur lui tous les moyens d'aspiration du bord : pompes de cale, pompes de machines, pompes d'incendie, turbines, etc. Plusieurs de ces pompes évacuent jusqu'à 4,000 tonneaux d'eau à l'heure.

Ce compartimentage poussé à l'extrême rend impossible la ventilation naturelle des fonds ; les manches à vent qui aèrent le bâtiment de commerce ne peuvent percer en grand nombre le pont cuirassé du navire de guerre : de puissantes machines tournent nuit et jour pour l'aération, et quand nous passons près de leurs ailettes nous sentons la bonne brise du pont.

La courbe des murailles nous dit que nous sommes tout au fond du navire. Nous enlevons une feuille du dernier parquet de tôle et nous découvrons la grande ossature du bâtiment, la carlingue médiane, les couples et les lisses qui s'entre-croisent pour supporter, dans les mouvements les plus violents, l'effort des plus gros poids du bord ; une lampe, passée par un trou d'homme du double-fond, éclaire le drain, couché sur le fond de la carène de l'avant à l'arrière, tuyau plus gros qu'un homme, ouvert à ses extrémités pour être librement parcouru par l'eau de mer et dont les affluents alimentent tout le bord, pour le lavage et l'incendie.

Les chaudières, les machines motrices, les pompes hydrauliques de l'artillerie reposent sur ce dernier plancher. On s'imagine la belle bravoure qu'auront, pendant le combat, les serviteurs de ces organes essentiels, dont le rôle modeste sera de garder la vie à leur machine, petite ou grande, toujours indispensable, et qui ne sauront de la lutte que le vacarme incessant des coups de canon, des chocs, des explosions, des effondrements intérieurs, des cris déchirants que certains blessés ne pourront réprimer.

B. de D.

ÉPHÉMÉRIDES
de la Marine française

15 Janvier 1894. — Le colonel Bonnier, de l'artillerie de marine, est surpris à Taçouba par les Touareg et massacré pendant la nuit.

16 Janvier 1788. — La Pérouse touche à Botany-Bay, en Australie, et envoie les dernières nouvelles qui parviennent de lui en Europe.

17 Janvier 1754. — L'amiral anglais Hopson se rembarque après avoir échoué dans une attaque contre la Martinique.

18 Janvier 1741. — La division du chevalier d'Epinay, comprenant les vaisseaux : *Ardent*, *Mercure*, *Diamant*, et la frégate *Parfaite*, est attaquée en pleine paix dans les parages de Saint-Dominique par une division anglaise de six vaisseaux. Elle repousse ses assaillants qui prétextent une méprise.

19 Janvier 1794. — La corvette *Spartiate* capture le navire anglais *Defence*.

20 Janvier 1860. — L'amiral Rigault de Genouilly est nommé ministre de la Marine.

21 Janvier 1782. — Le vaisseau anglais *Hannibal* de 50 canons est chassé par l'escadre de l'amiral d'Orvez en route pour les Indes. Rejoint par le *Héros* 74, que monte *Suffren*, le *Hannibal* amène son pavillon, reçoit un équipage français et fait toute la campagne sous ses nouvelles couleurs.

F.

VENTE DE BATIMENTS DE GUERRE

Le 9 Janvier 1903, le Chili et la République Argentine ratifiaient une convention politique datant du mois de Mai de l'année précédente. Par ce traité, les gouvernements de ces deux contrées, donnant en cela l'exemple à la vieille Europe, s'engageaient à limiter l'accroissement de leurs forces navales et, par suite, à ne pas prendre livraison des bâtiments en construction à l'étranger pour les deux pays en cause.

A cette époque, le Chili faisait construire en Angleterre deux cuirassés, le *Libertad*, à Barrow, et la *Constitucion*, à Elswick. De son côté, la République Argentine avait commandé à Gênes, dans les chantiers Ansaldo, deux croiseurs cuirassés, portant les noms de *Rivadaria-Bernardino* et de *Mariana-Moreno*.

Par suite de la convention passée entre les deux pays, ces quatre bâtiments ont été mis en vente. Les cuirassés, dont le déplacement est de 11,800 tonnes, ont été acquis par l'Angleterre qui leur a donné les noms de *Triumph* et de *Swiftsure*; plus récemment le Japon s'est rendu acquéreur de deux croiseurs cuirassés de 7,700 tonnes, en achèvement chez Ansaldo, et les a baptisés *Nisjin* et *Kassenga*.

Ces quatre bâtiments se ressemblent dans les grandes lignes; ils ont une ceinture cuirassée totale, un réduit et deux tourelles. La grosse artillerie consiste en quatre pièces de 254 millimètres sur les cuirassés, quatre de 203 millimètres sur les croiseurs. La vitesse des croiseurs doit être de 20 nœuds, celle des cuirassés de 19 nœuds.

Par cette acquisition, qui lui a d'ailleurs coûté un prix élevé (37,000,000 de francs environ), le Japon a sensiblement augmenté ses forces en Extrême-Orient. Il faut souhaiter — au point de vue japonais — que ces bâtiments puissent passer le canal de Suez avant la déclaration de guerre.

K. Z.

A L'OFFICIEL

GUERRE

Légion d'honneur

Sont promus chevaliers :

Commissariat des troupes coloniales. — M. Littaye.

Corps de santé. — MM. Faraut, Ilbert, Etchegaray.

Administration centrale de la guerre. — MM. Courboulis, Alexandre, de Mirandol, Petitjean d'Inville, Lescot, Barthélemy, Bruel.

Etablissements militaires. — MM. Hardouin, Guillet, Chantre, Ribaillier.

Service des chemins de fer. — MM. Beaugey, Barbier, Loyao.

Comités de ravitaillement. — MM. Doré, Brelet, Cadart, Lestelle, Cassagneau, Guénin, Fuzier, Vast.

Médaille militaire.

Grande chancellerie. — Les anciens militaires suivants : Beauvilain, Boulinguez, Jacques, Laurant, Maisoneuve, Neytras, Mohammed ben Ali, Poletti, Rebouleau, Salmon, Thomas.

Nominations

Etat-major général. — Général de div. Millet, nommé comm. du 5e corps d'armée; gén. de brig. Ferré promu gén. de div.; col. Aubertin, du 14e drag., et col. Gauthier, du 18e drag., promus gén. de brig.

Mutations

Armée active

Etat-major général. — Gén. de div. Malafosse, nommé 6e div. inf.; gén. de div. Vilar, nommé 4e div. inf.; gén. de div. Hardy de Périni, nommé 8e div. inf.; gén. de div. d'Entraigues, nommé 26e div.; gén. de brig. Gény, nommé adj. au comm. de la place de Paris ; gén. brig. Couturier, nommé adj. au gouv. de Toul; gén. brig. Rœderer, nommé adj. au gouv. d'Epinal; gén. div. Ferré, nommé comm. de la 8e div. cav.; gén. brig. Aubertin, nommé comm. du camp de Châlons ; gén. brig. Colard, nommé comm. art. 6e corps; gén. brig. Gauthier, nommé comm. 16e brig. cav.

Comités et commissions. — Sont nommés membres comm. contentieux et justice militaire : gén. Maunoury; contr. 2e cl. Audibert.

Corps de l'intendance. — Int. milit. Rouillon, est pl. 2e sec. (rés.)

Ecoles militaires. — Cap. 146e Gaulier, nommé instruct. Ecole normale tir; cap. 60e Dubail, nommé instruct. Ecole tir de la Valbonne.

Mutations génie. — Cap. 26e bat. Algérie ; Lemaire, dés. 7e rég. Avignon.

Permutations infanterie. — Sous-lieut. 29e inf. Bartholoni, av. s.-lieut. 31e dr. Pompon.

Service des affaires indigènes. — Cap. art. h. c. Dangelzer, nommé chef miss. mil. Tunisie ; lieut. 105e inf. Javel, aff. adm. cent. armée tunisienne.

Permutations artillerie coloniale. — Lieut. 2e art. col. Garchey, av. lieut. 14e art. métr. Maurin; mar. des log. 11e comp. ouvr. Hubert, nommé ouvr. 2e cl. art. navale.

Réserve et territoriale

NOMINATIONS. — *Au grade d'officier d'administration principal* : MM. Coudray, Hauvuy, Guyonnet, Boulanger.

Au grade d'officier d'administration de 3e classe : MM. Chatonnier, Fargeix, Roche, Boisselier et Renon.

Avancement en classe

Infanterie coloniale. — Sont passés dans la première moitié de la liste d'ancienneté de leur grade ; MM. les capitaines Vacher, Gérôme, Moreau, Bouin, Chihas-Lassalle, Fabiani, Morin, Barvet, Dercix, Destoup, Marquet, Gueret, Lalubin, Gereute, Maillaud, de Goesbriand, Brugirard, Angot, Joly, Lofler, Moreau, Véron, Bourjon.

MM. les lieutenants : Paris, Vidal, Guénot, Lambert, Burgeat, Legendecker, Blanchet, Le Boucher de Bremoy, Périgault, Castaing, Muller, Coquebert de Touly, Laurent, Haas, Pinet, Vaslet de Fontaubert, Tambrun.

Ecole de Versailles

Sous-officiers reconnus admissibles à la suite du dernier concours. — Ansart, 28e drag.; Augustin, 5e art.; Batacard, 34e art.; Berthomé, 21e art.; Bescond, 11e esc. du tr.; Bessadet, 20e esc. du tr.; Bousquet, 9e art.; Brousse, 34e art.; Brugière, 15e drag.; Caron, 5e art.; Cayot, 30e art.; Corval, 27e dr.; Courtieu, 10e chass.; Danflous, 11e art.; Decormis, 9e art.; Deleuze, 19e art.; Ducoin, 28e art.; Dufour, 40e art.; Fleuriot, 35e art.; Ginat, 9e esc. du tr.; Goetz, 25e art.; Henry, 25e art; Leca, 34e art.; Maître, 25e art.; Marchal, 6e art.; Mielot, 18e esc. du tr.; Pauquinot, 34e art.; Petet, 8e esc. du tr.; Pujol, 21e art.; Quintin, 16e esc. du train; Roussel, 10e esc. du tr.; Simon, 35e art.; Sohet, 15e esc. du tr.; Tisserand, 30e art.; Woillot, 24e art.; Boucon, 4e rég.; Chaure et Courquin, 3e rég.; Doussaud, bat. sap. tél.; Dury, 5e rég.; Finet, 4e rég.; Girard, 7e rég.; Greppo, 4e rég.; Guinchard et Gusse, 2e rég.; Haismann, 5e rég.; Henry-Léon, 1er rég.; Leroux, 3e rég.; Martin, 4e rég.; Pelletier, 5e rég.; Pollacchi, 3e rég.; Pretat, 5e rég.; Rieder, 7e rég.; Rose, 2e rég.; Varnier, 1er rég.

Récompenses

Mar. log. Muzi, de la 15e lég. ter., inscr. pour méd. mil.

Emplois civils

Préfecture de la Seine. — MM. les adj. Juvet-Touvet, du 140e inf., et Bahin, du 46e inf., sont nommés gardiens de bureau.

Postes et télégraphes. — Adj. 83e inf. Mazet, nommé à Montberon; adj. 109e inf. Soyard, à Méry-ès-Bois; adj. 58e inf. Lévêque, à Quincampoix; adj. 8e bat. chass. à p. Rousseau, à Hondouville; adj. 19e art. Guiraud, à Boussiagues; adj. 12e esc. du train Zimmer, à la Commanderie; ex-adj. 4e tir. alg. Giovancarli, à Celles; ex-adj. 139e inf. Cariteau, à Saignac; adj. 77e inf. Pouydebat, à Faye-l'Abbesse; adj. 148e inf. Morel, à la Palud ; adj. 121e inf.; Martin, à St-Maurice (Aveyron); adj. 3e art. Bloch, à la Palud.

INFORMATIONS

Tirage au sort à Paris. — Les opérations du tirage de la classe 1903 auront lieu à Paris dans l'ordre suivant :

1er arrondissement, le lundi 18 Janvier; 2e, le mardi 19; 3e, mercredi 20 ; 4e, jeudi 21 ; 5e, vendredi 22 ; 6e, samedi 23; 7e, lundi 25 ; 8e, mardi 26 ; 9e, mercredi 27; 10e, jeudi 28; 11e, vendredi 29 ; 12e, lundi 1er Février ; 13e, mardi 2; 14e, mercredi 3; 15e, jeudi 4 ; 16e, vendredi 5 ; 17e, samedi 6 ; 18e, lundi 8 ; 19e, mercredi 10 ; 20e, jeudi 11.

Les conscrits tireront au sort, à la mairie de leur arrondissement, sauf ceux dépendant des mairies des 1er et 2e arrondissements, dont les locaux sont insuffisants. Ces conscrits tireront à la mairie du 4e arrondissement.

En dehors de Paris, le tirage s'effectuera dans les conditions ci-après :

Cantons d'Ivry : lundi 18 Janvier, à 2 h.; Nogent-sur-Marne : mardi 19, à 2 h.; Saint-Maur : mercredi 20, à 2 h.; Vanves : jeudi 21, à 2 h. : Villejuif : vendredi 22, à 2 h. ; Sceaux : samedi 23, à 2 h.; Montreuil : lundi 25, à 2 h. ; Charenton, mardi 26, à 2 h. ; Vincennes : mercredi 27, à 10 h. ; Clichy : jeudi 28, à 10 h. ; Saint-Ouen ; vendredi 29, à 10 h. ; Pantin : samedi 30, à 10 h. ; Neuilly : lundi 1er Février, à 10 h. ; Levallois-Perret : mardi 2, à 10 h. ; Courbevoie, mercredi 3, à 10 h. ; Boulogne : jeudi 4, à la salle des Fêtes, Grande-Rue ; Noisy-le-Sec : vendredi 5, à 10 h. ; Asnières : samedi 6, à 10 h. 1/2 ; Aubervilliers : lundi 8, à 3 h. ; Puteaux : mardi 9, à 2 h. ; Saint-Denis : mercredi 10, à 2 h.

Lancement du sous-marin « Ludion ». — Le sous-marin *Ludion* a été lancé avec un plein succès à Cherbourg, en présence de l'amiral Touchard, et remorqué à la station des sous-marins. Ce navire, type *Lynx*, mesure 24 mètres de long, 2 m. 30 de large et 2 m. 41 de creux; il est mû par des accumulateurs électriques qui actionnent une hélice donnant une vitesse de 8 nœuds et est muni d'un tube lance-torpilles. L'état-major et l'équipage comptent cinq hommes en tout.

~~~~ Le croiseur cuirassé le *Sully* est entré en armement définitif à Toulon, le 8 janvier. Il doit renforcer notre escadre des mers d'Orient et former une division homogène avec le *Gueydon* et le *Montcalm*. Ces trois croiseurs portent la même artillerie et ont dépassé 21 n. 5 aux essais. Toutefois, il est peu probable que le *Sully* soit en état d'appareiller avant le mois de Février prochain. Ce mouvement était prévu depuis plus de six mois et indiqué au projet de budget de 1904.

~~~~ Un très fâcheux accident s'est produit à bord de l'*Amiral-Tréhouart*. M. le capitaine de frégate Banon, second du garde-côte cuirassé, a reçu sur la tête un paquet de cordages pesant environ 30 kilos. Cet officier supérieur est actuellement en traitement à l'hôpital.

~~~~ Le croiseur français *Troude*, les croiseurs allemands *Vineta*, *Gazel* et *Panther* sont arrivés à Port-au-Prince pour réclamer la mise en liberté du directeur et du haut personnel de la Banque d'Haïti, qui ont été arrêtés arbitrairement.

Angleterre

~~~~ Le samedi, 19 Déc. dernier, le cuirassé d'escadre *Hindostan* a été lancé au chantier John Brown de Clydebank (près Glasgow), en présence du duc et de la duchesse de Connaught et de lord Selborne, premier lord de l'Amirauté.

La marraine était la duchesse de Connaught. Le bâtiment, d'un déplacement de 16,200 tonnes, doit filer 18 nœuds 1/2. Son artillerie outre quatre 305 et la batterie de canons de 15 centimètres (10 sur les *King-Edward-VII*), comprend quatre pièces de 234 millimètres pour l'attaque des cuirasses des hauts des navires ennemis. C'est surtout par l'addition de ce calibre intermédiaire que les *King-Edward-VII* constituent un progrès sur leurs prédécesseurs dont l'auteur fut sir W. White. La classe *King-Edward-VII* comprendra huit unités.

~~~~ Une collision a eu lieu à Portsmouth entre le sous-marin n° 3 et le paquebot *Prince-of-Wales*. Quant au paquebot, un instant d'hésitation dans sa manœuvre avait suffi pour occasionner l'abordage.

Le sous-marin, qui remontait de plongée, atteignit le *Prince-of-Wales* par le travers de la chambre de chauffe qui fut en un instant remplie de vapeur. Le paquebot ne dut son salut qu'à un rapide échouage. Le sous-marin n° 3 est sorti indemne de cette rencontre.

~~~~ Le croiseur *Wallaroo*, de la station locale d'Australie, a eu un grave accident de chaudière : 4 hommes ont été tués et 5 blessés.

Le *Wallaroo*, construit en 1887, porte des chaudières cylindriques.

A L'OFFICIEL

MARINE

Nominations

Cap. de frég. Sagot-Duvauroux, au command. groupe rés. Toulon : *Cosmao-Herville-Wattignies* — Professeurs 2e cl., école des mousses, Guyot et Royer à la 1re cl. — Instituteurs 2e et 4e cl. établ. des pupilles, Le Laip et Nazou, à la 1re et à la 3e cl. — Luzel, Grivel, Biger, Cobazet, de Saint-Chartier, Blanchet, Puban, Sémériva, Wasmer, Berthemet, Balthazar, Druand, commis 3e cl. comptabilité matières.

Mutations

Mouvement du Personnel. — Personnel officier

Cap. de vaiss. — Nayel, conval. 2 m.; Saget de Jonchère, rempl. Allys comme major Brest Lormier, command. *Bruix*, rés. norm.; Simon, sert à terre, Brest; Paupie, déb. *Melpomène*; Thierry (Brest), passe à Cherbourg; Coffinières de Nordeck (Cherbourg), passe à Rochefort; Farret, parti p. Nice, aux ordres du ministre.

Cap. de frégate. — Le Moine, prend fonctions s.-chef état-maj. 3e arr.; Cambécèdes, se rend à Dunkerque p. commission d'examen des cap. de la marine march.; Dupourqué, rentré résid. sert état-maj. Rochefort; Nicol, servira Toulon, après expiration conval. 3 m.; Drouet, sert à terre en attendant de prendre command. *Casabianca* (Bizerte); de Martel, déb. *Melpomène*; Lahoudé, emb. comme second s. *Formidable*, rempl. de la Roche-Kéraudraon; Delaruelle et Garnault (Brest), passent à Rochefort; Mottez, emb. s. *Amiral-Duperré*; Simon, rentré résid. opte p. 3e catég. liste d'emb.

Lieutenants de vaisseau. — Mag, cesse fonct. adj.-maj. de dépôt et sert à terre; Bourguignon, sert maj.-gén. Toulon; Guieu, prend fonct. cap. de compagnie 5e dépôt; Croissandeau, fonctions adj.-maj., rempl. Magd; Bourdau, adjoint en 2e serv. centr. déf. mob. Toulon; Sérès, conserve command. 2. ce; de Framond, prend fonctions second groupe réserve *Cosmao-Herville-Wattignies*; Barthes, du *D'Herville*, passe au *Requin*; Doublet, prend fonct. cap. compagnie 1er dépôt; de Guillebon, prend rang s. liste emb.; Mortenol, maintenu p. 1 an, adjoint direct. déf. s.-mar. Brest; Boucher, prend fonct. cap. 2e dépôt; Joubert, cesse fonct. rapporteur cons. Guerre et prend rang s. liste emb.; Henry de Villeneuve prend rang s. liste emb.; Tellier, quitte command. torp. déf. mob. Lorient et rallie Toulon; Bardoul, prend fonct. cap. compagnie 3e dépôt; Choupaut, prend command. torpilleur déf. mob. Lorient; Sénès, quitte com man l. *Wattignies* et emb. comme torp s. *Jeanne-d'Arc*; Causse, emb. comme torp. s. *Amiral-Tréhouart*; Nel, conval. 3 m.; Baret, résid. 1 m.; Daniel, prolong. 3 m.; Kerboul, conval. 3 m.; André et Cherdel, déb. *Melpomène*; Lagier, du *Louvines*; résid. lib. 1 m.; Desveaux, emb. s. *Sully*; Le Gauz de Saint-Seine, sert à terre Toulon; Courme (Cherbourg) passe à Brest; Lequerre (Brest) passe à Cherbourg; Masson (Cherbourg), passe à Rochefort: Maurras, conval. 3 m.;

iguerre, rentré résid.; de Pina, entré hôpital oulon; Tribouillet, du *Léon-Gambetta*, et Martin s Pallières, du *Suffren*, permut. emb.; Garnier, ntré congé, prend rang. s. liste emb.; Muret Pagnac, emb. s. *Dévastation*; Rondeleaux, rt major gén. Brest; Eckenfelder, congé n. 1/2 solde, distrac. liste emb.; Cussec, quitte ajor gén. Brest, p. emb. s. déf. mob. Algérie; arc et Guiral, emb. s. *Sully* rempl. Bureau et oillard; de Maupéou d'Ableiges remplira fonct. cond serv. déf. mob. Tunisie.

Enseignes de vaisseau. — Dubois, déb. *Halle-rde*, rés. 1 m.; Thomine, emb. s. *Brennus*; orthe, conval. 3 m.; p. Amélie-les-Bains; engniot, conval. 3 m.; Théraulde, déb. déf. ob. prend rang s. liste emb. Coignerai, emb. *Bélier*; Laurant, de la *Flèche*, conval. 2 m.; gant, d'Albiat, Tingry et Viénot de Vaublanc, ivent cours éc. gymn. Lorient; Drujon, nval. 3 m.; Charbonneaux, conval. 2 m.; Le artel, déb. *Melpomène*; de Carné et Cayla emb. *Sully*; Motas, d'Hestreux, Bourboulon, Re-ult (Cherbourg) passent à Rochefort; Dumas ochefort), Tardieu (Cherbourg), passent à est; Schacher (Brest), passe à Rochefort; Deli-al, rentré congé, sert à Cherbourg; Jourdan de Passardière, emb. s. *Desaix*; Defax, sursis, joindra *Capricorne* (Madagascar) p. Marseille, 25 Janv.; Trucy, emb. *Sully*, rempl. de Rota-r; Darré, emb. s. *Pique* (déf. mob. Algérie) mpl. de Ligny.

Aspirants. — Fauque de Jonquières, asp. 1re cl., olong. conval. 1 mois.

Mécaniciens. — Mécan. princ. 1re cl. Allain, sert elier central Cherbourg rempl. Costa; mécan. inc. 2e cl. Gaudoin, déb. école mécan. et sert oulon; méc. princ. 2e cl. Bayle, sert Toulon; éc. princ. 1re cl. Répichet emb. s. *Dévastation*; écan. princ. 2e cl. Corey, emb. s. *Bélier*; méc. inc. 1re cl. Pons emb. s. *Caïman*; mécan. princ. cl. Geoffray emb. s. groupe *Cosmao-Herville-attignies*; méc. princ. 2e cl. Le Roder, rés. condit.; éc. princ. 1re cl. Deguy (Cherbourg); mécan. inc. 2e cl. Fontaine, Gascon, Gos, Vallon (Ro-hefort); Lautru, Molade, Taquet, Loquen rest); Clérat (Orient); Aéply, Estève, Pesqué, herbourg), passent à Toulon; Touchais (Brest), asse à Lorient; Scholtes (Brest), passe à Ro-hefort; méc. princ. 2e cl. Valo, emb. s. *Sully*, mpl. mécan. princ. 2e cl. Moutardier.

Corps de santé. — Méd. 2e cl. Bertaud du Cha-ud emb. s. *Nive* pendant essais; méd. princ. uézennec sert 2e dépôt rempl. Rétière; méd. inc. 2e cl. Olivier, déb. *Gaulois*, sert Rochefort; éd. en chef Conteaud prend fonct. chef hôpi-l Saint-Mandrier, rempl. méd. princ. Rit; éd. 1re cl. Condé, Viguier (Toulon) et Vergnes herbourg), autorisés prend. part concours à ochefort, p. emplois prof. école méd. nav.; éd. 2e cl. Bartet, emb. s. *Bretagne*, rempl. hapuis.

Commissariat. — Commiss. 2e cl. Laissus sert étail revues Toulon; commiss. 1re cl. Riche, rolong. conval. 2 m.; commiss. 2e cl. Hervé, mb. s. la *Nièvre* (Océan indien) rempl. Huau; ommiss. gén. Lorenchet de Montjamont, re ris ses fonct.; commiss. 1re cl. Charet, passe à one, rempl. admin. inscrip. marit. manquant.

Adjudants. — Adjud. princ. Taillefert, quitte tat-maj. et sert 4e dépôt.

Personnel administratif. — Commiss. 2e cl. dir. ont. artill. nav. Bréard rappelé à Brest; com-niss. comptable 1re cl. Charles, conval. 3 m.; ommis compt. 2e cl. Delpy, dirigé s. Ruelle; gent 1re cl. commiss. Aguin, conval. 3 m.; uhem, commiss. 1re cl. inscrip. marit. Alger, ermute av. Chaffin, com. 2e cl. Marseille.

Personnel officier marinier

Embarqués sur: la *Bretagne*, Dirou et Ollivier, m. fourr.; 5e dépôt, Bizien, Nouel, 2e m. timon.; ottier, Doussen, 2e m. fourr.; Nicol et Pénan-oat, 2e m. charp.; Floch, 1er m. torp.; le *Charles-Martel*, comme instructeurs, Eméter et Maurice, m. mousq.; état-maj. 3e arr., Brodut, 1er m. ourr. rempl. Taillefer; la *Gloire*, Audran, 1er m. mon.; le stationnaire annexe Brest, Audran, m. mousq.; la déf. mob. Rochefort, Darri-ade, 2e m. torp.; le *Davout*, Laforges, 2e m. écan.; le *Forbin*, Moulinard, 2e m. mécan.

Débarqués. — Du *Formidable*, Aubrée, 1er m. an.; de la *Bretagne*, Fougerat, 2e m. fourr.; elloco, 2e m. timon.; du *D'Assas*, Brazet, 2e m. hauff.; du *Courbet*, Pézant, 2e m. charp.; Dré-illon, 2e m. chauff.; de la *Dévastation*, Berlivet, m. charp.; du *Latouche-Tréville*, Orvoën, 1er n. man.; Goret, 2e m. mécan.; du *Condé*, Janin, m. mousq.; de la *Melpomène*, Jégo, 2e m. fourr.; du *Lalande*, Cario, 2e m. canonn.; du *Davout*, Ménard, 1er m. commiss.; du *D'Assas*, Rivet, 2e m. charp.; du *Davout*, Emas-Jarousseau, 2e m. mécan.; de la *Gloire*, Bastianelli, m. mécan. torp.; du *Gaulois*, Bodard, 2e m. charp.

Envoyés en disponib. — Rivet, 2e m. charp.; Bastianelli, m. mécan. torp.; Bodard, 2e m. charp.; Cariou, 2e m. charp.; Tréguier, 2e m. voil.; Pé-ran, 1er m. torp.; Cannic, m. mécan.; Le Gras, 2e m. man.; Le Malet, 2e m. canonn.; Rolland, 2e m. timon.; Mousson, 2e m. canonn.; Miossec, 2e m. patr.-pilote; Le Squéren, 2e m. man.; Las-terre, 2e m. mécan. torp.; Baron, 2e m. chauff.; Orvoën, 1er m. man.; Martin et Goret, 2e m. timon.; Jégo, 2e m. fourr.

Rappelés de disponib. — Thomas, 1er m. canonn.; Sivy, 2e m. mécan.; Castéran, 1er m. mousq.; Lozachmeur, 2e m. chauff.; Michel, 2e m. commis.; Jézéquel, 2e m. mousq.; Ducos, m. mécan.; de Cherbourg, Dindault, 1er m. canonn.; Schabaver, 1er m. mécan.; Barrouyer, 2e m. mousq.; Le Grand, 2e m. timon.; Lemaître, 2e m. mécan.; Montfort, 2e m. charp.; de Brest, Mahé, 1er m. canonn.; Gouyette, 1er m. mousq.; Philip-pot, 1er m. timon.; Fer, 1er m. charp.; God, 2e m. man.; Brélivet, 2e m. mousq.; Buzaré et Le Tréis, 2es m. timon.; Bourel, 2e m. chauffeur; de Rochefort, Richard, 2e m. man.; de Toulon, Conort, 1er m. man.; Moullec, 1er m. torp.; Dé-niel, 1er m. timon.; Hamoniaux, 1er m. fourr.; Thomas, 1er m. charp.; Pilven, Renambot, Livo-lant, Trébouta, Mainguy, 2es m. man.; Pédel, 2e m. timon.; Toullic, Magueur, Plouzeau, Dourfer, 2es m. mécan.

✕

~~~~ Sont désignés pour suivre cours école voilerie (Brest); les q.-m. man. Hiot, déf. mob. Cherbourg; Allain, *Kléber*; Minaud, Sthoëhr et Thierry, 2e dépôt; Page, *Algésiras*; Hamel et Goulvestre, *Calédonien*; Faudeuil, *Dunois*; Ha-melais, *Couronne*; Scour, *Arc*; Gauffeny et Hydrio, *Couronne*: Tomin, *Jeanne-d'Arc*; Lageat, *Masséna*; Lageat, *Masséna*; Ollivier, *Galilée*; Lasbleiz, Colin et Berthelé, *Iéna*; Evanno, *Charles-Martel*; Le Guyader, *Du-Chayla*; les gabiers brév. Brigand, Esnault, *Melpomène*; Le Vaillant, *Guichen*; Hérouel, *Jauréguiberry*.

Mouvements divers. — Le Bozec et Le Roux, 2e m. mousq.; Rio, 2e m. mécan. en detachem. s. Toulon; Butel, garde marit. Marennes, révoqué.

Démissions. — Enseig. de v. de réserve de Montille; méd. 2e cl. Lepinte; adjud. princ. de rés. Labrouquère, rayé des cadres.

Retraites. — Mécan. princ. 1re cl. Barbier, de la *Dévastation*; chefs surveill. techn. constr. nav. 2e cl. Guéguen et Billaud; 1re cl. Bescond; con-trôleur d'armes, 2e cl. Ségalen; surveill. techn. constr. nav. Gandouet; 1er m. commis vivres Capodoro; sous-chef bureau admin. centr. 3e cl. Senange.

Distinctions honorifiques. — Sous-chef mu-sique, 5e dépôt, Bonnaud, nommé off. d'acad.; cap. de frég. Huguet, off. instr. publ.; ens. de vaiss. Deville, du *Jouffroy*, off. d'acad.

Mariages. — Méd. 1re cl. Guitton, avec Mlle Hadet; ens. vaiss. Besson, fils de l'amiral, avec Mlle Lebourgeois, fille de l'amiral; lieut. de v. de réserve Aubéry du Boulley, sous-chef bureau ministère, avec Mlle de Walsch.

Nécrologie. — Méd. princ. en retraite Baril, chev. Légion d'honn., Rochefort; lieut. de vaiss. Emery, chev. Légion d'honn. et off. d'acad., Toulon.

MOUVEMENTS DE LA FLOTTE

Le *Sully*, entré armement définitif à Toulon le 8 Janv. — Transport *Isère*, arrivé Brest avec pièces de chaudières pour cuirassé *Dupuy-de-Lôme* et rechanges p. servo-moteurs des tor-pilleurs *Javeline* et *Pistolet*. — Torpilleur *161*, entré bassin Brest p. réparations et nettoyage carène. — *Bélier*, arme p. essais à Lorient. — *Travailleur*, remorque à Toulon dock de Port-Vendres pour carénage et réparations. — Tor-pilleur *Grondeur*, sorti bassin Brest. — Affrété *Caobang*, parti Toulon p. Indo-Chine et Tonkin. — Sous-marin *Algérien*, échoué dans une formé de radoub à Cherbourg, pour réparer avaries causées par air emmagasiné dans un comparti-ment qui a éclaté. — *Sarbacane* arrivé Toulon. — *Jurien-de-la-Gravière*, arrivé La Havane. — *Vautour*, arrivé Smyrne et parti p. Constanti-nople. — *Duguay-Trouin*, quitté Capetown. — *Bouvines* et *Cassini*, appareillé Cherbourg p. exercices en Manche. — *Protet*, arrivé Valparaiso (envoyer désormais courrier par Panama).

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres accompa-gnées d'un timbre de 15 centimes, lequel servira à leur répondre directement *ou à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos colla-borateurs spéciaux.*

A. G., à R. — Bien que fils de veuve vous avez le droit de vous engager pour trois ou quatre ans, mais vous perdez vos droits à la dispense. Oui, vous avez le droit de choisir votre corps; il vous suffira de demander le consentement de trois ans au colonel et, avec cette pièce, l'extrait de naissance, le certificat de bonnes vie et mœurs, une note du maire de la commune faisant connaître votre numéro de tirage au sort; il faudra se présenter devant un commandant de recrutement qui vous fera visiter et demandera le casier judiciaire. Puis, si vous êtes bon pour le service, votre engagement aura lieu quelques jours après. Pour quatre ou cinq ans le consen-tement du colonel n'est pas nécessaire. L'avan-cement aux Spahis n'est pas rapide.

A. J., 13. — Certainement le diplôme de ba-chelier que vous possédez vous sera particuliè-rement utile, si avec cela, votre conduite et votre manière de servir donnent satisfaction à vos chefs. Il faut en faire établir une copie que vous enverrez au chef de corps comme preuve à l'appui si vous demandez un consentement de trois ans. Pour les Spahis la taille maximum est de 1 m. 72. Pour les tirailleurs algériens, il n'y a ni minimum ni maximum. Mais les mé-decins militaires sont sévères au point de vue de l'aptitude pour le service de l'Algérie. Ce sont, d'ailleurs, les ordres formels du ministre. Il faut être plus fort, naturellement, pour être admis dans les troupes d'Algérie que pour celles de la Métropole.

E. V., 163. — Cette liste est beaucoup trop longue pour que nous puissions la publier Nous publierons les nominations à mesure qu'elles paraîtront à l'*Officiel*.

Un Tonkinois, 4691. — Vous êtes dans des conditions particulièrement bonnes pour être d'abord nommé officier de réserve. Mais il faut faire votre demande régulière au général com-mandant la subdivision de votre résidence en faisant connaître votre emploi dans la vie civile. A cette demande vous joindrez le certificat à l'emploi de chef de section, car si vous ne pos-sédez pas cette pièce, il vous faudra subir un examen pour l'obtenir. Les adjudants seuls sont dispensés de l'examen. Vous fournirez ensuite les pièces qui vous seront demandées par le gé-néral. Quant à la médaille, rien ne vous empêche de demander au ministre (direction des troupes coloniales) de vouloir bien vous faire connaître où en est la question de votre médaille en expli-quant la situation. Les tableaux vont paraître dans quelques jours, voyez si vous y figurez. Vos états de service sont très sérieux.

Gloire, 164. — 1° Pour s'engager dans la Ma-rine, il faut avoir 18 ans accomplis, et avoir le consentement d'un commandant de dépôt des équipages de la flotte. Il existe des dépôts à Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon. Les engagements ne sont reçus que dans ces cinq ports où les candidats doivent se rendre à leurs frais. — 2° Il existe à Brest le cours pré-paratoire des élèves-officiers destiné à complé-ter l'instruction des sous-officiers qui peuvent être nommés officiers. Demandez le programme à la librairie Lavauzelle, 10, rue Danton, Paris. — 3° On peut rentrer sans examen comme élève timonier, fusilier, canonnier.

A. C., à Balesmes. — 1° Le séjour à l'Ecole des Mousses est gratuit. — 2° Il faut posséder le certificat d'études primaires, être âgé de 14 ans 1/2 à 15 ans 1/2 et adresser la demande au préfet maritime du port le plus rapproché de la rési-dence, avant le 1er Avril prochain pour l'entrée du mois de Juillet.

Un futur marsouin, Ambert. — 1° Les condi-tions d'admission au *Borda* sont trop complexes pour être énumérées ici. Demandez le pro-gramme au ministère de la Marine. — 2° Oui, après un échec on peut se représenter à l'Ecole de Saint-Maixent si l'on est l'objet d'une nou-velle proposition lors de l'inspection générale annuelle.

Un ancien marin. — Le siège de la Société « la Flotte » est à l'Union des Sociétés régimen-taires, 1, place de la République, à Paris.
~~~~

Un militaire dans l'âme. — On peut s'engager à partir de 18 ans, pour tous les corps de troupe de l'armée métropolitaine. Mais il faut avoir 19 ans révolus pour s'engager dans l'armée coloniale. Pièces à produire au bureau de recrutement où l'on se présente : extrait de l'acte de naissance, certificat de bonnes vie et mœurs, consentement du père dont la signature doit être légalisée par le maire de la commune.

Camille. — Pour vous engager pour trois ans aux Zouaves, il faut dès maintenant demander son consentement au colonel du régiment. Puis, quand vous aurez cette pièce, il faut y joindre l'extrait de naissance, le certificat de bonnes vie et mœurs et le consentement du père ou de la mère si vous n'avez pas vingt ans. Se présenter, avec toutes ces pièces, devant un commandant de recrutement qui vous fera visiter. Si enfin vous êtes bon pour le service, cet officier supérieur terminera le dossier en demandant le casier judiciaire. Evidemment le climat en Algérie est plus chaud qu'en France. Quant aux galons à obtenir, tout dépendra de votre instruction, de votre conduite et de votre manière de servir.

Raymond Vasseur, à Tours. — Veuillez nous envoyer votre adresse affranchie et nous vous répondrons directement.

OFFICIERS MINISTÉRIELS

MAISON à Paris, 50, rue Legendre. Rev. **8,930 fr.** Mise à prix **110,000 fr.** A adj. ch. not. Paris, le 26 Janvier. S'ad. Me DUBOST, not., 32, r. des Mathurins, Paris.

PROPRIÉTÉ à Paris, rue Truffaut, 62 et 64. Rev. br. 8,940 fr. M. à p. 100,000 fr. Adj. s. 1 enc. ch. not. 19 janvier 1904. S'ad. à Mes Alb. GIRARDIN. LARDY et THÉRET, n. à Paris, 24, b. St-Denis, d. enc.

Le Gérant : G. LASSEUR

D. CASSIGNEUL, Imprimeur, 61, rue Lafayette, Paris.

Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI
(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — N° 7 | LE NUMÉRO 10 CENTIMES | 24 Janvier 1904

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an .... 8 fr. »

COLONISATION EN INDO-CHINE

Ainsi que nous l'avons déjà dit, il ne faut pas entendre le mot *colonisation* d'une façon trop étroite, et croire que notre œuvre doit consister uniquement, ou principalement, à *peupler* l'Indo-Chine française de colons venus de la métropole.

Non, on ne saurait trop le dire et le répéter, les Français ne peuvent pas être, dans notre splendide et si riche colonie d'Extrême-Orient, des petits propriétaires *travaillant de leurs mains* et, à plus forte raison, des ouvriers de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Le climat de l'Indo-Chine est trop humide et trop chaud pour que l'Européen puisse faire des efforts physiques et se livrer à un travail manuel comme le colon algérien ou tunisien.

Notre colonie asiatique est placée dans la zone tropicale, et le rôle du métropolitain consiste exclusivement à *étudier*, à *diriger* et à *subventionner*, par ses capitaux, des entreprises où trouvent leur place des travailleurs manuels indigènes. Ces derniers, laborieux et intelligents, offrent, d'ailleurs, leurs services à si bon compte que l'Européen ne saurait leur faire concurrence.

En revanche, notre supériorité est éclatante au point de vue des connaissances techniques, de la direction scientifique et raisonnée, de l'organisation des transports et de la richesse acquise permettant les avances indispensables dans un pays où les capitaux font absolument défaut.

***

Ce court préambule était nécessaire pour dissiper toute équivoque et toute illusion au sujet du sort qui serait réservé au colon sans connaissances spéciales, sans position assurée, sans fortune surtout, et allant en Indo-Chine au hasard, comme dans un *Eldorado* où il suffit de se baisser pour trouver des pépites d'or, des diamants ou des perles.

C'est la maladie, la misère ou la mort qui attendraient l'imprudent parti de France dans de pareilles conditions et se repaissant de semblables illusions.

Voilà le premier conseil pratique à donner pour épargner à nos compatriotes de cruelles déceptions.

Le second et utile conseil, c'est de se munir de capitaux importants, parce qu'on ne fait *rien*, dans un pays neuf, sans avances considérables. L'indigène, pauvre, doit être aidé. Tout achat de denrées est fait au comptant; il faut



Une concession française en Cochinchine

même, très souvent, avancer à des courtiers annamites le quart ou le tiers de la valeur des produits que l'on veut acheter.

Toute entreprise agricole et industrielle exige les dépenses d'établissement et suppose une période d'*attente* durant laquelle les fonds engagés ne rapporteront rien.

A moins de posséder et de hasarder toute sa fortune, un colon isolé reste impuissant. C'est à l'*association* qu'il faut donc avoir recours, de façon à répartir les risques et les frais. Les *sociétés* ont leur place marquée en Indo-Chine, parce qu'elles peuvent grouper des capitaux plus importants que ceux d'un particulier et, en outre, parce qu'elles peuvent *durer*.

La continuité des efforts, l'expérience acquise, l'aide mutuelle que se prêtent des associés ou des gérants — pour se suppléer en cas de voyage ou de maladie — pour associer leurs compétences diverses, voilà quelles sont les conditions du succès.

***

Que peut-on faire, en Indo-Chine, dans de pareilles conditions?

1° Au point de vue agricole, on peut se livrer en association de métayage avec l'indigène aux cultures du pays : à la production du riz, des graines oléagineuses, des textiles, des matières féculentes.

On ne visera pas seulement l'exportation en France ou en Europe, mais encore le marché indigène ou chinois, car l'essentiel est de produire rapidement ce que l'on peut vendre sûrement, régulièrement et avec bénéfice. On se gardera bien, notamment, de se livrer *exclusivement* à des cultures dites « riches », comme celles du thé ou du café. De pareilles productions exigent des essais répétés, la connaissance parfaite des variétés à choisir, de leur adaptation au sol, des engrais dont elles ont besoin, etc., etc. C'est folie que de s'y livrer *en grand*, dès le début, sans savoir si l'on est placé pour réussir.

Ne pas croire, non plus, que toutes les terres « vierges » qu'on va cultiver sont nécessairement fertiles. Il n'en est rien, très souvent. Le choix judicieux du domaine est donc de première importance.

2° Le commerce consiste surtout à acheter des marchandises indigènes, destinées à l'exportation pour l'Europe ou la Chine. Encore faut-il une expérience suffisante, relative aux qualités, aux prix et à leurs variations. Un apprentissage est indispensable, et la prudence s'impose au début.

3° L'industrie se borne encore à la préparation de quelques produits agricoles — décortication du riz, fabrication des fécules et des huiles, préparation des fibres textiles.

Nous laissons de côté, pour la ranger à part, l'industrie des mines, qui exige des connaissances toutes spéciales et un outillage important.

Nous ne croyons pas qu'il soit impossible de se livrer simultanément à l'Agriculture, au Commerce et à l'Industrie. C'est précisément pour cela que l'action commune de plusieurs associés est si utile. Dans un pays comme l'Indo-Chine, l'attention doit toujours être fixée sur les occasions de profits, quelles qu'elles soient.

En résumé, la colonisation en Indo-Chine suppose, pour les colons :

Des qualités d'intelligence, d'activité et de vigueur physique;

Des connaissances techniques solides, pratiques et variées;

Une étude préalable attentive de l'entreprise à fonder et des conditions à réaliser pour faire des bénéfices;

Une association intime et cordiale entre colons pouvant compter d'une façon absolue les uns sur les autres;

SOMMAIRE

Colonisation en Indo-Chine : DANIEL ZOLLA. — *La mutualité dans l'Armée* : R. T. — *Le budget de la Guerre italien* : V. — *Le chemin de fer du Maroc* : N. — *Le renforcement de l'armée allemande* : T. — *La chambre à coucher du troupier* : UN ANCIEN. — *Lanciers de Champagne*. — *Nos canons de côte* : L. — *Faut-il couper la queue des chevaux?* A. S. — *L'épidémie de fièvre typhoïde de Brest* : M. ANDRAL. — *L'Union des Sociétés régimentaires de France* : P. FABRE. — *Flottes russe et japonaise*. — *Conte du* Borda : L. L. — *L'organisation du sauvetage à travers le monde* : LÉON BERTHAUT. — *Les gros temps en mer* : K. Z. — *Ephémérides de la Marine française* : F. — *Les fêtes franco-russes de Bizerte*. — *Lancement du paquebot* Gallia : V. — *L'éducation physique dans l'Armée* : DE ZÉTOIL. — *A l'Officiel* : *Guerre et Marine*. — *La famille militaire*. — *Petite correspondance*.

Et, enfin, *la disposition de capitaux importants*.

Tel est le programme de toute colonisation sérieuse, prospère, et par conséquent féconde.

Souhaitons que nos compatriotes comprennent la nécessité de ne pas méconnaître ces principes. De leur application dépend le succès de nos efforts dans le magnifique empire que nous devons au courageux dévouement de nos soldats.

DANIEL ZOLLA.



L'Indo-Chine française

LA MUTUALITÉ DANS L'ARMÉE

Le mouvement mutualiste qui a déjà produit de si heureux résultats dans la société civile et grâce auquel on résoudra sans doute un des plus graves problèmes de notre époque, commence à se dessiner dans l'armée.

Bien timide encore, car c'est par unités seulement que l'on peut compter en ce moment les sociétés militaires d'assurance mutuelle; mais il prendra, on peut l'espérer, rapidement son essor, puisque les pouvoirs publics sont résolus à lui donner un appui officiel.

Le ministre de la Guerre a, en effet, à plusieurs reprises, manifesté sa sollicitude pour les groupements mutualistes créés ou à créer entre les militaires en activité. Tout récemment, il assistait en personne au banquet de la société mutuelle militaire, la Vincennoise, créée depuis peu de temps par les officiers d'administration et promettait aux adhérents de cette œuvre intéressante l'appui du gouvernement. Quelques jours après, paraissait une circulaire prescrivant que des conférences sur la mutualité seraient faites aux officiers de l'Ecole supérieure de Guerre et de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr.

Nous allons donc assister à l'évolution de cette belle œuvre de la mutualité; mais cette fois-ci dans un milieu nouveau : le milieu militaire, resté, jusqu'ici, presque complètement étranger aux institutions de prévoyance sociale.

La mutualité dans l'armée doit être la continuation, le prolongement de la mutualité dans la vie civile.

Pour l'enfant, celle-ci débute par la mutualité scolaire ; il faut qu'elle soit recueillie dès l'incorporation par la mutualité militaire, qui la passera le jour de la libération aux autres sociétés civiles.

La mutualité scolaire existe, fonctionne et prospère; la mutualité militaire commence à peine à vivre. C'est celle-là que les officiers doivent avoir en vue et à laquelle ils apporteront tous leurs soins, en créant dans chaque régiment, bataillon, batterie, compagnie ou section une ou plusieurs sociétés de prévoyance. Chacune d'elles ne sera d'ailleurs qu'une succursale de la société centrale, dont le siège social pourra être à Paris, et qui établira la liaison avec les sociétés civiles analogues dont on préparera ou continuera l'œuvre.

Il serait possible, estime le capitaine Allègre, qui s'est occupé spécialement des questions de mutualité, et qui, joignant l'exemple à la doctrine, a créé dans son bataillon de chasseurs une mutualité militaire, il serait possible de s'occuper immédiatement de la constitution, au bénéfice des hommes, d'une pension de retraite. Une somme de 4 francs par tête et par an serait nécessaire pour commencer la rente et assurer la continuation de l'œuvre.

Or, 4 francs par an représentent un peu plus d'un centime par jour qui pourrait être retenu sur le prêt et versé mensuellement au trésorier du corps, et annuellement à la Caisse des dépôts et consignations.

L'Etat pourrait intervenir, en obtenant du Parlement une subvention annuelle d'un franc par homme sous les drapeaux. Cette subvention qui n'atteindrait guère plus du demi-million, serait facilement compensée par une économie réalisée sur le crédit de 600 millions voté chaque année pour l'entretien de l'armée, et il est peu probable que les Chambres le marchandent à la mutualité militaire.

Enfin, est-il besoin de le dire, les dons volontaires de soldats plus fortunés que leurs camarades viendraient rapidement augmenter le capital de la caisse destinée à assurer plus tard, aux hommes ayant servi sous les drapeaux, le pain de la vieillesse.

Et qui sait, si l'essor une fois donné à cette œuvre de prévoyance et de préservation sociales, il ne se trouvera pas quelque richissime bienfaiteur auquel l'honneur d'avoir généreusement participé à la fondation durable de la mutualité militaire ne sourira pas plus que la gloire éphémère d'avoir élevé de ses deniers quelque statue de grand homme sur une place publique ?

R. T.

Le budget de la Guerre italien

En 1900, le Parlement italien a voté une loi fixant pour une période de six années le montant des crédits alloués au ministre de la Guerre du royaume. Ces crédits se montent à la somme de 275 millions de francs que des recettes di-

erses augmentent d'environ 7 millions, ce qui ait un total général de 282 millions de francs.

Mais, comme chez nos voisins de l'autre côté es Alpes, le service des pensions et celui des arabiniers (gendarmerie) est assumé par le ninistère de la Guerre, il faut défalquer du udget total une somme de près de 69 millions e francs, de telle sorte que le budget réel ne épasse guère 206 millions de francs. C'est à eu près le tiers de ce que nous dépensons en rance pour notre armée. Il est juste de dire ue l'effectif de l'armée italienne est très sensiblement inférieur au nôtre; pour l'année 1904 l comptera, en chiffres arrondis, 14,000 offiiers, 207,000 hommes de troupe, 8,500 cheaux d'officiers et 37,000 chevaux de troupe.

Il est prévu 13 millions de francs de dépenses xtraordinaires affectés à la fabrication du noueau matériel d'artillerie; celui-ci doit être terniné en 1906, et les crédits prévus de ce chef our l'année prochaine porteront la dépense de éfection d'armement à 60 millions.

V.

Le chemin de fer du Maroc

La Chambre des députés a voté récemment in projet de loi autorisant la construction d'un ronçon de chemin le fer de Tlemcen à Lalla-Marnia, sur ine longueur de 70 kilomètres.

Il est à désirer que e Sénat s'occupe immédiatement de cette question et que les premiers coups de pioche soient donnés rapidement, car de l'existence de ce chemin de fer et de son prolongement vers l'Ouest dépendent à la fois notre sécurité sur la frontière de l'Oranie et la civilisation de l'immense empire du Maghreb. Au point de vue technique, la construction de ce chemin de fer ne souffrira aucune difficulté.

Il existe, en effet, au Maroc, dit M. Vidal de la Blache, une série de dépressions et de vallées formant un long couloir de direction Est-Ouest, séparant le Maroc du Nord du Maroc central. Ce couloir aboutit vers Lalla-Marnia à notre frontière d'Algérie et, par les vallées de l'Innaouen et du Sebou, se prolonge vers Fez, Mekinez et Rabat, c'est-à-dire l'océan Atlantique.

C'est cette fissure si nettement tracée par la nature que devront utiliser nos chemineaux militaires; car on ne doit pas hésiter à confier au régiment de chemins de fer une œuvre analogue à celle qu'ils mènent si bien au succès dans la région des oasis, vers Djenan-ed-Dar et Igli.

La future ligne Tlemcen-Fez a une importance considérable. En quelques heures, elle nous conduira au cœur même de l'empire chérifien, dans cette capitale où naguère l'Européen était exposé à toutes les insultes, à tous les périls. Nous arriverons ainsi peu à peu à exercer une influence salutaire sur le sultan et sur son maghzen, nous rapprochant sans secousse de cet idéal de colonisation qu'est un large protectorat bien pénétré de sa mission : préserver de tout danger intérieur et extérieur le gouvernement protégé sans s'immiscer plus qu'il n'est indispensable dans son mécanisme, sans porter une atteinte, si minime fût-elle, aux lois, aux coutumes, à la religion, aux habitudes mêmes des indigènes.

Au point de vue commercial, la voie ferrée projetée nous permettra de créer des relations fructueuses avec les tribus du bassin de la Moulouïa, qui n'étaient guère en contact, jusqu'ici, qu'avec les Espagnols. Et, comme le fait remarquer l'éminent géographe que nous venons de citer plus haut : « Le chemin de fer doit devenir l'instrument de l'influence que nous revendiquons avec raison dans le Maroc ; il doit être le signe de la haute mission de civilisation qu'il nous convient d'exercer dans ce pays et sur laquelle sont fondées nos visées politiques. »

N.



Le chemin de fer de pénétration au Maroc

Le renforcement de l'armée allemande

C'est le 25 Mars prochain qu'expire la période de cinq années pendant laquelle le gouvernement allemand ne pouvait modifier, par voie budgétaire, les cadres et effectifs de l'armée de l'empire. Le Reichstag va donc être appelé à se prononcer soit sur la prorogation du quinquennat militaire de 1899, soit sur une nouvelle loi des cadres.

Le grand Etat-Major prussien a depuis longtemps préparé, est-il besoin de le dire, son projet de réorganisation militaire et le secret des plans nouveaux a été jusqu'ici à peu près bien gardé.

Mais l'examen de ce qui existe actuellement, l'étude des modifications projetées depuis plusieurs années, les tendances de la presse militaire et des publications spéciales permettent de se rendre compte des augmentations souhaitées par l'empereur et qui se traduiront vraisemblablement par le dépôt, au Reichstag, d'un nouveau projet de loi.

On peut donc admettre que le 1er corps d'armée, dont le quartier général est à Kœnigsberg, sera dédoublé; l'Etat-Major allemand ferait ainsi sur sa frontière russe ce que nous avons fait naguère sur celle de Lorraine quand nous avons créé le 20e corps à Nancy, par prélèvement d'unités sur le 6e corps, de Châlons-sur-Marne.

La ville d'Allenstein pourrait être choisie comme quartier général du 1er corps dédoublé.

Quarante et un régiments d'infanterie ne comptent actuellement que deux bataillons au lieu de trois; il serait en conséquence créé une dizaine de bataillons tout d'abord, de manière à arriver progressivement au chiffre de 648 bataillons répartis dans les 216 régiments d'infanterie que compte l'armée allemande.

Les escadrons de chasseurs à cheval, anciens *meldereiter*, constitueront sans doute une nouvelle subdivision d'arme; leur effectif, renforcé par la création de dix unités nouvelles, permettra de former un certain nombre de régiments à deux, trois ou quatre escadrons.

On sait qu'actuellement le groupement de ces *jäger zu pferde* est très variable.

Parmi les treize escadrons prussiens, par exemple, cinq constituent un régiment stationné à Posen et formant brigade avec un régiment de uhlans; deux forment un détachement rattaché au 14e hussards à Cassel et six sont rattachés isolément à des régiments de cavalerie de leur corps d'armée d'affectation.

Les escadrons de chasseurs à cheval saxons et bavarois suivent cette dernière règle, qui devrait être générale, si l'autorité militaire prussienne se conformait aux indications et aux vues du Parlement.

Enfin, il est à prévoir une certaine augmentation de la cavalerie et de l'artillerie, puisque deux des divisions existantes ne possèdent qu'un régiment d'artillerie et n'ont pas de cavalerie.

Quant à la création de nouveaux détachements de mitrailleuses, elle est absolument décidée, de telle sorte que chacun des corps d'armée allemands arrive à posséder au moins un de ces détachements.

On voit par ce qui précède que ce n'est pas encore l'Allemagne qui donnera prochainement à l'Europe l'exemple du désarmement.

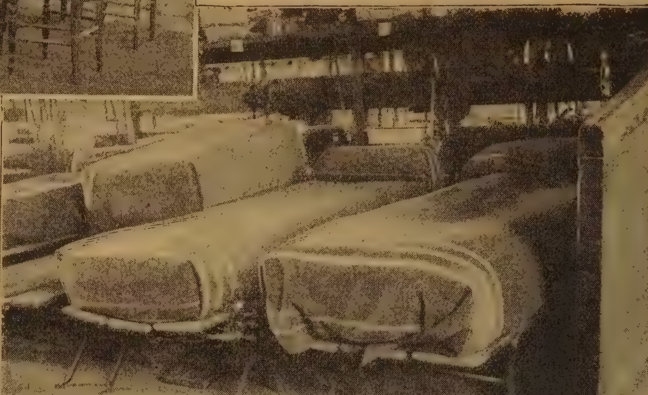
T.

La chambre à coucher du troupier

« La carrée » est un terme pittoresque, peu usuel dans le langage civil, mais qui a, au régiment, une signification toute particulière que tous les troupiers connaissent bien. La carrée, c'est l'appartement privé du soldat ou, du moins, la partie de la caserne réservée à son escouade, la petite patrie dans la grande. Il est là chez lui, maître absolu. Malheur à l'intrus qui s'y aventure, l'intrus, c'est-à-dire un homme d'une autre compagnie, sauf autorisation spéciale d'un membre de la carrée, parent ou ami.



Mobilier réglementaire du sous-officier rengagé



La « carrée » du troupier

Quelquefois, par erreur, surtout dans les premiers temps, un bleu d'une compagnie voisine, mal fait au dédale des corridors, s'égare jusque-là.

— Aux polochons !... clament d'unanimes voix.

Et, traditionnellement, des coups de traversin l'accueillent.

Les hommes de la compagnie qui appartiennent à d'autres escouades sont simplement tolérés dans la carrée quand ils viennent y dire bonjour à quelque « poteau », à condition, bien entendu, qu'ils n'abusent pas des lois de l'hospitalité.

Certaines chambrées sont vastes et peuvent contenir jusqu'à une section complète, dans les anciennes casernes principalement. Mais l'hygiène n'y trouve pas son compte, et l'on préfère les petites chambrées, pour douze au plus.

Le caporal, qui y règne en maître, doit veiller à son méticuleux entretien et, avec un peu de bonne volonté de la part de chacun, il est facile de faire de cette pièce, sinon un petit « home », du moins un logis confortable.

Sans aller, comme dans quelques régiments un peu exigeants, jusqu'à vouloir que les parquets soient passés chaque jour aux fonds de bouteilles, de fréquents balayages et, en été, de fréquents arrosages sont indispensables. Toutes les chambrées sont astreintes au régime du grand air et toutes les fois que les soldats ne sont pas là, les fenêtres restent largement ouvertes. Les murs sont enduits d'une forte couche de chaux et de coaltar. En certaines casernes, le ripolin a même fait son apparition. De temps en temps, un badigeon de pétrole ou d'eau étendue de sublimé, dans les coins et recoins, font œuvre préventive et antiseptique.

De sérieux progrès ont été, d'ailleurs, réalisés qui ajoutent à la propreté de ces locaux, et le soldat y habite avec plus de plaisir. C'est ainsi qu'on ne mange plus dans les chambres, comme autrefois, sur le pied des lits. On n'y fume plus. Un réfectoire-fumoir existe, à peu près partout, par compagnie. Dans quelques corps de troupe, comme en une compagnie des chasseurs à pied de Vincennes, chaque escouade possède, à côté de sa chambrée, une petite pièce spécialement affectée aux cuirs et aux souliers. A la porte est un paillasson et quiconque, en rentrant, néglige de s'essuyer les pieds est puni d'une corvée.

L'éclairage aussi fait des progrès. Dans certaines casernes privilégiées, l'électricité a remplacé les quinquets fumeux, mais dans la plupart on trouve encore la lampe à pétrole. Hélas! cette malheureuse lampe n'est pas sans passer par de multiples tribulations. Elle est quelque peu déformée par de nombreux coups, ses verres se brisent plus que de raison et il n'est pas rare que, dans le pétrole qu'elle contient, les soldats qui veulent donner à leurs chaussures un éclat aussi expéditif qu'éphémère y fassent un large emprunt qu'ils compensent avec un peu d'eau. La lumière risque donc d'être fumeuse, mais ceux qui veulent écrire, lire ou jouer aux dames vont au réfectoire.

A la tête des lits, carrés comme des billards, s'échafaudent, en architecture savante, les paquetages. La serviette qui le recouvre a le droit de porter de décoratifs dessins ; les épaulettes, de pittoresques revêtements ; et l'on a presque unanimement supprimé l'inutile habitude de faire cirer le dessous des brodequins de repos.

La cruche de l'escouade est maintenant mieux respectée, ne servant plus aux pires usages. Le cirage et le dégras ne font plus entre eux d'horribles mélanges et les crachoirs sont bien entretenus.

Tous ces soins sont, d'ailleurs, peu de chose et il suffit que, chaque jour, l'homme de chambre fasse consciencieusement sa besogne. Chacun y passe à tour de rôle et ce n'est pas seulement une corvée, mais aussi un honneur que d'être préposé au balai, à la cruche et à la lumière. Le premier levé, il doit être aussi le dernier couché et, pendant vingt-quatre heures, encourt toutes les responsabilités de l'entretien du logis commun.

Autrefois, moins méticuleux, les vieux soldats soufflaient la camoufle d'un coup de godillot, qui souvent manquait son but. Aujourd'hui, qui de nous ne se rappelle avoir entendu le soir, après l'extinction des feux, la voix du caporal, enfoncé sous ses couvertures, réclamer :

— L'homme de chambre, la lampe !...

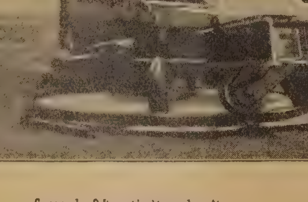
Et le préposé au ménage de la carrée se hissait sur la pointe du pied pour baisser le quinquet fumeux.

UN ANCIEN.

Canons de siège armant une batterie de côte 155 court et 24 de place



Canon de 19 centimètres de côte et batterie auxiliaire de 95 millimètres à tir rapide



Canon de 24 centimètres de côte



Mortier de 220 remplacé dans le matériel de côte par le mortier de 270

LANCIERS DE CHAMPAGNE

Le *Cyrano*, de Rostand, a inspiré à un officier-poète du 31e dragons, en garnison à Epernay, les strophes suivantes, composées à l'occasion de la fête du régiment, l'anniversaire de Wagram. Ces strophes que dans les escadrons on apprend en même temps que l'école du cavalier à pied, peut-être même plus rapidement, ont un parfum de belle jeunesse et de franche gaîté. Les voici :

Ce sont les Lanciers de Champagne,
Les plus gais, les meilleurs de tous,
Toujours prêts à faire campagne
Sans songer à ce qu'on y gagne.
Ce sont les Lanciers de Champagne,
Les plus gais, les meilleurs de tous.

Dans ce vrai pays de Cocagne
Aimant rire comme des fous,
Sachant faire après le champagne
De leurs chants vibrer la campagne,
Du vallon jusqu'à la montagne,
Aimant rire comme des fous.
Ce sont les Lanciers de Champagne,
Sachant rire et donner des coups.



Un sous-officier des « Lanciers de Champagne »

Ce sont les Lanciers de Champagne
Qui font trembler tous les jaloux ;
Oh! femme! adorable compagne,
Ce sont les Lanciers de Champagne
Qui, de la Belgique à l'Espagne,
Sont les galants les plus doux.
Ce sont les Lanciers de Champagne,
Les plus gais, les meilleurs de tous.

Le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL *doit se trouver chez tous les correspondants du* **Petit Journal**, *sans exception.*

Nos canons de côte

Le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* a donné récemment à ses lecteurs quelques renseignements sur les canons dont sont armés les vaisseaux de guerre français. Il est naturel qu'aujourd'hui l'artillerie de côte prenne la parole à son tour pour indiquer de quels engins elle dispose et comment elle pourra, suivant les circonstances, appuyer nos flottes ou lutter contre celles de l'ennemi.

Mais, pour ne pas être entraîné à une énumération dont la longueur deviendrait fastidieuse, nous nous bornerons à parler des bouches à feu de côte appartenant à l'artillerie de terre. Les nombreux ouvrages qui jalonnent notre littoral dépendent en effet, par suite d'une dualité d'organisation souvent et depuis longtemps critiquée, les uns du ministère de la Guerre, les autres du ministère de la Marine. Nous laisserons de côté ces derniers où l'on retrouve du reste à peu près la même artillerie qu'à bord des cuirassés.

Les canons de côte qui garnissent les parapets des batteries rattachées au ministère de la Guerre sont de modèles et de calibres très variés. On peut les classer en deux grandes catégories :

1° Un matériel ancien provisoirement maintenu en service mais destiné à disparaître et qui ne comprend plus aujourd'hui qu'un seul échantillon : le canon de 16 centimètres, modèle 1858-1860 ;

2° Un matériel actuellement réglementaire, qui se subdivise en :

Modèles anciens : canons en fonte de 19, 24, 27 et 32 centimètres ;

Modèles récents : canons en acier de 240 millimètres, et mortiers en acier de 270 millimètres ;

Canons de petits calibres destinés à exécuter les tirs accélérés : canons de 95 millimètres de campagne et de côte, canons de 65 millimètres de côte.

Si l'on excepte le canon de 16 centimètres du modèle 1858-1860 qui mérite de figurer dans quelque musée archéologique, au même titre que l'arquebuse à rouet ou la couleuvrine de Crécy, toutes les autres bouches à feu dont nous venons de donner la liste sont, au point de vue balistique, d'une grande valeur. Mais les modèles anciens sont montés sur des affûts incommodes et dépourvus d'appareils permettant un chargement rapide. Leurs projectiles sont amenés devant l'ouverture de la culasse au moyen d'une sorte de grue assez primitive, comme on peut le voir dans la photographie du canon de 19 centimètres que nous reproduisons. D'autre part, les déplacements latéraux que nécessite le pointage s'obtiennent au moyen de leviers de manœuvre sur lesquels les servants font effort. Or, le projectile du 19 centimètres pèse 75 kilogrammes ; celui du 24 centimètres, 120 kilogrammes, et ce n'est pas une petite affaire que de hisser de pareils poids à leur position de chargement. Quant à ce qui est de mouvoir le système pièce-affût d'un canon de 19 ou de 24 centimètres, on se rendra compte de la difficulté que l'opération présente et du peu de rapidité qu'on obtient avec les leviers si l'on considère que ce système pèse, pour le premier canon, plus de 15,000 kilogrammes, et près de 31,000 kilogrammes pour le second.

Le canon de 240 millimètres n'est autre chose qu'un 24 centimètres perfectionné surtout par la disparition des deux inconvénients que nous venons de signaler. Son affût permet un pointage rapide tant en hauteur qu'en direction, et des appareils spéciaux rendent le chargement si facile qu'il suffit d'un servant appliqué à une manivelle pour amener le projectile à l'entrée de l'âme.

On arrivera même, à l'aide de dispositions nouvelles actuellement à l'étude, à faire exécuter cette opération automatiquement par la force du recul. Le canon de 240 a, en outre, sur le 24 un autre avantage : il est en acier, ce



S. E. SOUENG-PAO-KI

Ministre de Chine à Paris, et son fils, le jeune YONG-CHÉ, âgé de cinq ans.

Ce Pic de la Mirandole jaune possède déjà 2,500 caractères chinois

Phot. Chusseau.

qui a permis d'augmenter sa puissance et de lui attribuer un projectile pesant près de 160 kilogrammes.

Tous les canons que nous venons de citer sont destinés aux tirs lointains, ils servent à combattre les bâtiments au large et leur action peut être efficace jusqu'à 10-12 kilomètres de la batterie. Mais ils ne sont propres qu'à exécuter ce que les artilleurs appellent du tir tendu ou de plein fouet, et il leur est impossible par exemple de combattre des navires qui, embossés près de la côte dans l'angle mort des batteries de canons longs, ne sont vulnérables que par des projectiles tombant presque verticalement sur le pont.

Pour ce dernier mode de lutte, on doit avoir recours aux canons courts ou mortiers et notre artillerie de côte n'en possède encore qu'un seul modèle, le mortier de 270 millimètres. Il est vrai de dire que c'est une pièce excessivement puissante, lançant un projectile de 150 kilogrammes dont la capacité intérieure renferme une forte charge de mélinite. C'est sur cette bouche à feu qu'on compte surtout pour interdire à l'ennemi les mouillages et les rades foraines, de même que pour couler les bâtiments légers auxquels leur faible tirant d'eau permet de se glisser le long du littoral. Le mortier de 270 millimètres est monté sur un affût analogue à celui du 240 et réunissant les mêmes perfectionnements.

Les canons de petit calibre, qui forment la troisième catégorie du matériel actuellement réglementaire, sont les auxiliaires des grosses pièces. Celles-ci ne peuvent guère prétendre à tirer plus d'une fois en une à deux minutes, et c'est une vitesse insuffisante pour arriver à régler un tir sur des bâtiments qui se déplacent avec une certaine rapidité. C'est alors qu'interviennent les canons de petit calibre qui eux, capables de tirer à la minute de cinq à six coups, peuvent suivre le but dans ses déplacements et donner pour ainsi dire à chaque instant la distance de tir. Ce qui prouve une fois de plus, et dans un ordre d'idées que le fabuliste n'avait certainement pas prévu, *« qu'on a souvent besoin d'un plus petit que soi »*.

Les canons de petit calibre permettent aussi de s'opposer aux tentatives de débarquement en faisant pleuvoir, sur les chaloupes et les chalands qui tentent d'aborder la côte, une grêle de mitraille. Ils seront d'ailleurs puissamment aidés dans ce cas par les canons de campagne à tir rapide de la défense mobile qui viendront au moment voulu s'installer en des points favorables du littoral.

Par cette rapide revue des moyens dont dispose l'artillerie de côte de la Guerre nous espérons avoir convaincu le lecteur que cette artillerie est bien armée pour répondre à son redoutable adversaire : l'artillerie portée par les vaisseaux ennemis. Les artilleurs de terre se flattent d'être prêts à soutenir la lutte sans désavantage, ils pensent même qu'ils ont dans leur jeu deux atouts importants : d'une part, la stabilité des batteries qui rend le réglage infiniment plus commode pour eux que pour les canonniers de la Marine dont les pièces suivent les mouvements de roulis du navire ; d'autre part, la possibilité d'un ravitaillement en munitions presque indéfini, possibilité qui n'existe pas pour l'artillerie des cuirassés.

L.

Faut-il couper la queue des chevaux ?

Non, affirme catégoriquement le vétérinaire du 101e régiment d'artillerie. Ne cherchez pas ce régiment dans l'*Annuaire*, vous ne l'y trouveriez pas ; contentez-vous de lire ce que pense, au sujet de la longueur des queues de chevaux, l'auteur d'une intéressante conférence, un vétérinaire fort distingué de notre armée.

Mais, avant de lui céder la parole, hâtons-nous de rappeler que le règlement français prescrit que la queue des chevaux de l'armée sera coupée à la hauteur de 8 à 10 centimètres au-dessus de la pointe du jarret.

« Je n'ai pas besoin de vous rappeler, dit le conférencier, que la queue sert à chasser les mouches, qui s'attaquent si cruellement aux chevaux. Si vous la coupez courte, plus de défense, et l'irritabilité causée par la souffrance rend quelquefois l'animal dangereux. Trop souvent on supprime plusieurs vertèbres du coccyx, qui est la continuation de la colonne vertébrale. Vous avez peut-être vu cette opération cruelle, qui se fait d'une manière bien primitive : un homme tient la queue, relève les crins et place un billot en bois au-dessous du point où la section doit être faite ; le maréchal ferrant, d'un coup de hache, abat une partie de ces vertèbres, et le sang coule. Pour l'arrêter, il s'arme d'un fer annulaire rougi au feu ; il l'applique sur l'extrémité sectionnée.

» C'est cruel, n'est-ce pas? et je ne crains pas de dire, avec M. Decrois, qui a illustré l'art vétérinaire dans l'armée, que c'est barbare pour l'animal et inutile pour le propriétaire. Dans nos boîtes d'instruments, on a mis un coupe-queue, espèce de sécateur, de guillotine qui remplace billot et hache. C'est plus perfectionné, mais c'est aussi cruel, et je serais le premier à applaudir à sa suppression dans les instruments que l'armée met à notre disposition ; nous ne serions plus sollicités de nous en servir, nous éviterions ainsi un mandat cruel.

» Je ne puis admettre qu'un cheval ainsi tronçonné soit plus élégant, plus léger à l'œil, porte mieux la queue, et je partage tout à fait l'avis de ceux qui pensent que cette mutilation enlève de la force à l'animal, en le privant d'une sorte de point d'appui. Enfin, raison suprême, ce n'est plus un cheval d'armes. »

Un journal militaire, rendant compte du dernier championnat, donnait son appréciation des différents chevaux qui y avaient pris part et, parlant du cheval Midas, s'exprimait ainsi qu'il suit :

« Ce cheval est presque de pur sang par son aspect, mais n'est pas un cheval d'armes. Un cheval sans queue ni crinière n'est pas un cheval de cavalerie. On ne comprend même pas qu'un dépôt de remonte achète un cheval ainsi déshonoré. »

Il est difficile d'indiquer à quelle époque remonte cette mode barbare d'écourter les chevaux. La même mutilation se fait aux chiens et, pour celle-ci, il semble possible d'en fixer l'origine. Vous avez peut-être entendu prononcer le nom d'Alcibiade ; c'était un citoyen d'Athènes. Il était avocat, puis il devint général, célèbre par ses talents, par ses victoires, aussi pour sa beauté ; il était l'arbitre de l'élégance et voulait être remarqué en toutes choses dans les rues d'Athènes. Un jour, il eut l'idée de couper la queue de son chien, pour attirer les regards. Le motif, vous le voyez, était futile.

Peut-être, pour les chevaux, l'origine est-elle aussi sérieuse. Alcibiade était le gommeux de sa ville ; est-ce cela qui lui valut des imitateurs? Il en imposa par son exemple, et il est bizarre que ces hommes aient tant de succès près de leurs concitoyens.

C'est une mode barbare qui a coûté cher à l'armée anglaise. Dans une campagne en terres chaudes, la cavalerie britannique avait perdu presque tous ses chevaux par piqûres de mouches, dont ils ne pouvaient se débarrasser. C'est sans doute sous l'impression de ce désastre que le prince de Galles, aujourd'hui Edouard VII, roi d'Angleterre, prit la résolution d'arrêter cette mode cruelle qui régnait de l'autre côté de la Manche plus encore que dans les autres Etats de l'Europe et, par son ordre, fut publiée la note suivante :

« La Société royale d'agriculture de la Grande-Bretagne, placée sous la présidence du prince de Galles, prend, le 2 Novembre 1898, la résolution ci-après : « Seront exclus de nos » expositions, à partir de 1899, les poulains à » queue écourtée ; à partir de 1900, les chevaux » d'un an, et, à partir de 1901, les chevaux de » deux ans qui seraient mutilés de la même » manière. »

A la suite de cette note, les Sociétés d'agriculture d'Allemagne résolurent de suivre l'exemple de l'Angleterre et, en avril 1903, le comité de la Société suisse de protection des animaux adressa au département militaire fédéral une requête le priant d'interdire de couper la queue des chevaux de l'armée helvétique. Aux Etats-Unis, le président Roosevelt, auquel on ne saurait méconnaître le goût et la compétence d'un parfait sportsman, exige que ses chevaux aient la queue intacte.

Nous savons tous, par expérience, combien la présence d'une mouche sur la peau est insupportable ; nous nous en débarrassons par la main et les vêtements ; le chien, qui est libre, s'en débarrasse par la gueule, par le frottement et par les pattes. Mais le cheval, monté, bridé, harnaché, immobile sous le grand soleil, privé par l'homme de ses moyens de défense, que doit-il souffrir? Et tout cela pour l'œil, pour la mode, pour le chic !

On vous dira peut-être que la queue tronçonnée reçoit mieux la croupière ; n'en croyez rien. La résistance que fait le cheval est produite par les muscles des premières vertèbres coccygiennes, et ce que vous avez enlevé ne diminue en rien cette résistance. Quelle raison sérieuse vous reste-t-il donc pour justifier le traitement cruel infligé à votre compagnon de travail et de combat?

La cause semble donc entendue, comme on dit au Palais. L'humanité, la raison et le règlement sont d'accord pour désapprouver le tronçonnage de la queue des chevaux. Mais si quelqu'un de nos lecteurs trouvait à cette opération des motifs raisonnables, le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* les ferait connaître à ses lecteurs, car, comme dit le proverbe, qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son.

A. S.

L'épidémie de fièvre typhoïde de Brest

La fièvre typhoïde qui sévit actuellement sur la garnison de Brest et a déjà fait des victimes, hélas ! trop nombreuses, remet en question l'alimentation en eau potable de nos casernes. On a appris qu'à Brest, la prise d'eau de Poul-ar-Bachet qui commande les canalisations de la ville incriminées, se trouve située au fond d'un vallon dont les pentes reçoivent fréquemment l'arrosage des tonneaux de vidange de la ville, qu'en outre, une vacherie s'est élevée dans le voisinage immédiat des sources et que le personnel de ladite vacherie utilise celles-ci pour effectuer le lavage de divers récipients plus ou moins malpropres.

Un petit mur de hauteur insuffisante protège très imparfaitement la prise d'eau, et il ne semble pas qu'une surveillance quelconque ait été exercée sur cet enclos. Lorsqu'il pleut — et la pluie est particulièrement fréquente à Brest — les eaux d'infiltration venues des pentes voisines s'accumulent au fond du vallon et le niveau de la prise d'eau s'élève subitement et monte parfois jusqu'à 1 mètre au-dessus de son niveau normal. Il en résulte que, ces jours-là, l'eau distribuée est une eau souillée, une eau d'infiltration qui a lavé les flancs des côteaux avant d'arriver aux sources captées pour l'alimentation.

Je sais bien que tout ce qui précède a été nié par la municipalité de Brest. Admettons que cette protestation soit l'expression de la vérité, il n'en est pas moins vrai que plus de 125 soldats ont été atteints de la terrible maladie et que quelques-uns en sont morts.

Comment éviter de tels accidents ?

Ce qui se passe à Brest se passe à peu près partout. On prend, pour l'alimentation des villes, de l'eau où l'on en trouve et, quand la prise d'eau est construite, on oublie généralement de la faire surveiller. Dans l'immense majorité des cas, l'eau des villes est donc une eau suspecte *à son origine.*

Qu'en fait-on ? On l'amène à l'aide de canalisations métalliques ou autres, souvent très loin de la source, au milieu du centre urbain où elle doit être utilisée. Il m'a été donné d'examiner, à plusieurs reprises, certaines de ces canalisations de distribution d'eau qu'on remplaçait pour cause d'usure, à la suite d'accidents ou de plaintes. Quelques-unes avaient plus de trente ans d'existence et étaient abominablement souillées par des dépôts de toute sorte. La lumière des conduits était à demi obstruée par une sorte de mortier gluant très adhérent aux parois, et au milieu duquel circulait l'eau de boisson. L'eau des villes est donc suspecte *sur tout son trajet.*

Que faire pour éviter les maladies dont elle peut renfermer les germes ? Car l'eau contient les microbes de la fièvre typhoïde, de la dysenterie, du choléra et un grand nombre d'autres moins dangereux. La simple logique indique donc que c'est à l'arrivée, c'est-à-dire au robinet même, qu'il faut stériliser l'eau destinée à la consommation dans les villes et dans les casernes. Pour cela, il n'y a pas de moyen meilleur ni plus sûr que l'utilisation des filtres. Adaptés aux robinets à l'aide d'un pas de vis, ils fournissent une eau pure, exempte de germes, même si l'eau qui arrive jusqu'à eux est contaminée.

Eh bien, si des batteries suffisantes, et surtout bien installées et bien surveillées, de filtres existaient dans toutes nos casernes, nous n'aurions pas à déplorer des épidémies aussi sérieuses que celle à laquelle il nous est donné d'assister.

Malheureusement, ces installations sont loin d'exister partout, et combien nombreuses sont les casernes dont les conduites d'eau potable voisinent encore avec des conduites d'égout, dans un sous-sol perméable qui ne demande qu'à faciliter, entre les deux ordres de conduites, des échanges de leur contenu.

Si des filtres n'existent pas et qu'une épidémie provoquée par l'eau de boisson se déclare, ce qu'il faut faire avant toute autre chose, c'est faire bouillir l'eau destinée aux hommes. L'ébullition tue en effet la plupart des microbes de l'eau, et en tout cas les plus dangereux, qui sont aussi les moins résistants aux causes de destruction.

Mais il ne faut pas croire que l'eau soit cause de tout le mal. Il est démontré aujourd'hui que nous portons en nous les germes de la plupart des maladies (pneumonie, tuberculose, dysenterie), et que, s'ils ne se développent pas dans l'état de santé, c'est-à-dire quand le porteur de ces germes se porte bien, ils pullulent au contraire dans les organismes fatigués, surmenés ou mal nourris. Pendant l'expédition de Tunisie, nous allions dans des contrées où la fièvre typhoïde était inconnue. Elle se déclara cependant dans le corps expéditionnaire, parce que des hommes qui portaient le germe de la maladie en eux furent débilités par les fatigues de la campagne et offrirent un terrain favorable au développement de la maladie.

En temps d'épidémie, il faut donc exiger des hommes le minimum de fatigues et leur assurer le maximum de bien-être. Le changement de milieu sera toujours très utile pour hâter la disparition de l'épidémie. On se rappelle l'isolement au camp de Mailly de la garnison de Rouen atteinte de fièvre typhoïde. Là des jeux furent installés, la vie au grand air fut assurée à tous sous sa forme la plus rationnelle et la plus divertissante, à l'époque la plus chaude de l'année. Les résultats ne se firent pas attendre ; la fièvre typhoïde ne put s'implanter parmi les troupes campées à Mailly.

Le ministre de la Guerre a ordonné le départ pour le camp de Meucon, dans le Morbihan, des compagnies du 19e régiment d'infanterie restées à Brest.

Cette mesure doit être louée sans réserve.

De plus, il a consigné aux troupes de la garnison tous les cafés et débits situés dans la zone alimentée par la source de Poul-ar-Bachet. Immédiatement, un député, se faisant l'interprète des doléances de tous les débitants brestois lésés par cette mesure absolument justifiée, a entrepris des démarches en vue d'obtenir du ministre de la Guerre qu'il rapporte la décision qu'il a prise.

L'administration n'a fait droit à ces réclamations que lorsqu'elle a obtenu de la municipalité de Brest la fermeture des canalisations émanées de la source de Poul-ar-Bachet.

Il y a lieu de féliciter la cinquième Direction de la sollicitude avec laquelle elle examine les questions se rapportant à la santé des troupes.

MAURICE ANDRAL.

L'Union des Sociétés régimentaires DE FRANCE

Nous ne pensons pas qu'il soit encore un Parisien, un Français, qui ne connaisse les Sociétés régimentaires, les « Prolonges ». On en a si souvent causé qu'il paraît superflu d'y revenir; pourtant, il nous faut encore vous les présenter, ces phalanges de camarades, ces réunions de frères d'armes qui se retrouvent pour se rappeler ensemble les bonnes heures du régiment, pour sacrifier au culte de leur drapeau, soulager quelque misère morale ou physique et continuer dans la vie civile la solidarité née de la bonne camaraderie contractée au régiment.

La forme actuelle des Sociétés régimentaires, qui prolongent le régiment jusque dans la vie civile, est assez récente. Quelques-unes de ces sociétés, qui étaient au début plutôt des groupements de camarades que des collectivités organisées, existaient déjà, lorsqu'en 1897 le colonel de Villebois-Mareuil eut l'idée de les réunir en un faisceau pour créer entre elles un lien tangible, une unité de rôle et d'action. L'Union des Sociétés régimentaires était fondée.

Le 30 Janvier 1898, le grand amphithéâtre de la Sorbonne voyait se réunir la première assemblée générale de l'Union des Sociétés régimentaires. Le regretté colonel de Villebois-Mareuil y traçait, en termes élevés, leur programme, leur rôle et leurs devoirs :

« Issues de la camaderie du régiment, la plus égalitaire qui soit au monde, nos sociétés ont pour mission de faire durer ce rapprochement social, de recueillir ceux qui viennent de l'armée à l'éclosion de la vie civile, de leur en faciliter l'accès; de concourir en quelque sorte au rôle de frères aînés pour de plus jeunes et de plus déshérités. »

***

L'Union des Sociétés régimentaires de France, grâce à des moyens d'action plus puissants que ceux dont dispose individuellement chacune des sociétés qui la composent, pourra contribuer efficacement à favoriser, en France, le développement des associations d'anciens militaires, en établissant un lien solide entre eux; elle maintiendra vivaces, chez nous, l'esprit militaire, le respect du drapeau, et, à l'heure actuelle, on sait qu'il n'est pas inutile d'opposer à une propagande délétère des enseignements et des exemples profitables.

L'Union des Sociétés régimentaires de France établit entre les jeunes et les vieux, entre l'active et les réserves, ce contact précieux qui, au jour d'une mobilisation, nous donnerait, non pas une agglomération hétérogène d'éléments disparates, mais un bloc homogène : l'Armée.

La solidarité, d'ailleurs, peut conduire à des résultats immédiats et tangibles, en permettant à tous les membres unis dans un même sentiment de se venir utilement en aide. Aussi voyons-nous fonctionner au siège social de l'Union, avenue de la République, les différents services que nous allons énumérer :

1° La caisse de solidarité, qui soulage les anciens soldats dans le besoin, distribue des *bons de logement* et *de repos;* le *vestiaire gratuit* les habille s'ils n'ont pas d'effets présentables;

2° Le *service de placement,* qui procure des emplois à ceux de ses membres qui en sont dépourvus, ainsi qu'aux militaires libérés rentrant dans leurs foyers;

3° S'ils sont malades, un *service médical gratuit* met à leur disposition des médecins habitant dans tous les quartiers de Paris;

4° De nombreuses réductions, des escomptes spéciaux ont été obtenus pour eux, chez un grand nombre de fabricants, de négociants et d'industriels, et, sur la présentation de la carte de l'Union, d'importantes réductions dans les théâtres et concerts;

5° Des cours et conférences sont faits régulièrement, dans un but de vulgarisation et d'enseignement.

Enfin, des conseils juridiques et industriels, une salle d'escrime, une bibliothèque, un restaurant, des salles de réunion, et une société de tir sont à la disposition des sociétés constituant l'Union.

Ajoutons que les résultats ne se sont pas fait attendre, et qu'à la suite des services qu'elle a rendus, l'Union des Sociétés régimentaires de France s'est vue honorée d'une subvention du Conseil municipal de Paris, et d'une autre du Conseil général de la Seine. Enfin, depuis 1900, le ministre de la Guerre est son président d'honneur.

Dans un avenir très prochain, sous l'effort constant des mutualistes — les anciens militaires pourront constater que la question sociale s'accommode parfaitement de l'esprit militaire et que la solidarité régimentaire peut être la forme la plus parfaite de la mutualité.

P. FABRE.

Flottes russe et japonaise

Si, ce qu'à Dieu ne plaise, la guerre était déclarée entre le Japon et la Russie, c'est assurément sur mer que se produirait le premier choc. Il est impossible de prévoir quelle serait l'issue de ces rencontres, mais on peut être assuré qu'entre pareils adversaires, la lutte serait terrible et les résultats navrants...

Le grand tableau que nous publions dans notre double page montre d'une façon saisissante quelles sont les forces navales en présence.

Il forme un document précieux en ce qu'il est d'une exactitude parfaite, tant pour le nombre et la désignation des bâtiments que pour leur forme et leurs dimensions, notre dessinateur, très versé en matières navales, ayant apporté un soin particulier à ces points importants.

La flotte japonaise est là toute entière, au moins la partie de cette flotte (torpilleurs non compris) qui pourrait prendre une part active aux engagements de mer.

La flotte russe comprend toutes les unités de combat qu'une sage prévoyance et une politique avisée ont depuis quelques années envoyées sans relâche de la Baltique aux arsenaux de Vladivostock et de Port-Arthur.

Si nous tenons compte des renforts qui sont encore en route et qui augmenteront : les forces

COMPOSITION
DE LA
FLOTTE RUSSE
des mers de Chine

CUIRASSÉS

1. Retvizan.
2. Tsarevitch.
3. Petropavlosk.
4. Poltava.
5. Sévastopol.
6. Peresviet.
7. Osliabia (en route).

CROISEURS CUIRASSÉS

8. Gromoboï.
9. Riurik.
10. Rossia.
11. Bayan.
22. Dimitri-Donskoï (en route).

CROISEURS

12. Varyag.
13. Diana.
14. Boïarine.
15. Askold.
16. Bogatyr.
17. Novik.
18. Pallada.
21. Almaz (en route).
23. Avrora (en route).

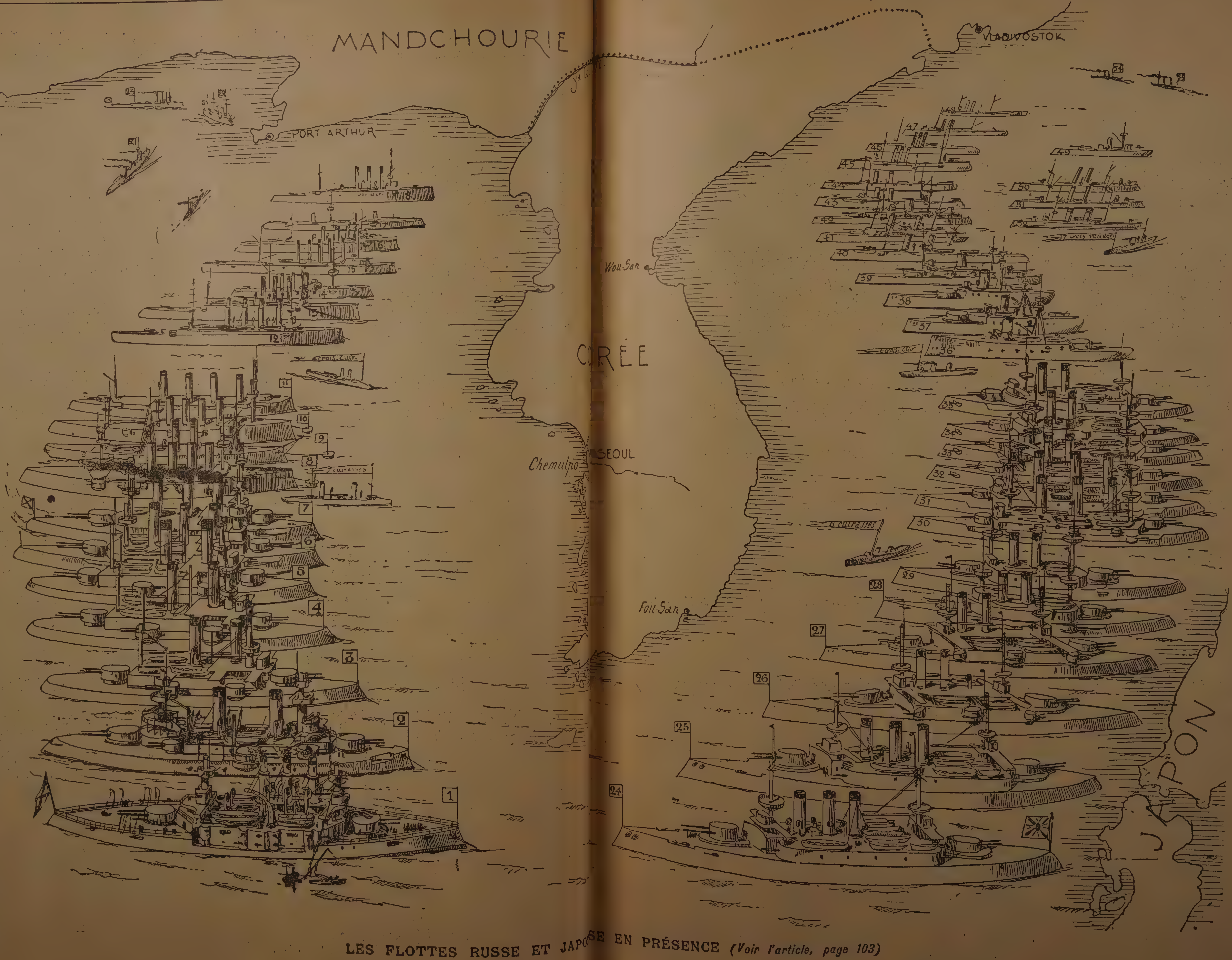
russes, de 1 cuirassé, 1 croiseur cuirassé, 2 croiseurs protégés, quelques contre-torpilleurs; et la flotte japonaise, des 2 croiseurs cuirassés, récemment achetés en Italie; nous arrivons, pour la composition des flottes en présence, aux chiffres suivants:

Russie: 7 cuirassés, 5 croiseurs cuirassés, 9 croiseurs protégés; portant:

20 canons de 305 mill.;
8 de 254 millimètres;
14 de 203 millimètres;
208 de 152 millimètres;
12 de 120 millimètres,

et une multitude de pièces légères.

Les équipages comptent 12,188 hommes.



LES FLOTTES RUSSE ET JAPONAISE EN PRÉSENCE (Voir l'article, page 103)

COMPOSITION
DE LA
FLOTTE JAPONAISE

CUIRASSÉS

24. Shikishima.
25. Hatsuse.
26. Fuji-Yama.
27. Yoshima.
28. Mikasa.
29. Asaï.

CROISEURS CUIRASSÉS

30. Azuma.
31. Yakumo.
32. Asama.
33. Tokiwa.
34. Iwate.
35. Idzumo.

CROISEURS

36. Matsushima.
37. Hashidate.
38. Itsuku-Shima.
39. Naniwa.
40. Takasago.
41. Idzumi.
42. Takatchi-Ho.
43. Akashi.
44. Suma.
45. Niitaka.
46. Tsushima.
47. Yo-Shino.
48. Akitsu-Shima.
49. Saïyen.
50. Kasagi.
51. Chitose.
52. Tsukushi.

CROISEURS ACHETÉS EN ITALIE

53. Nisjihn.
54. Kasuga

Japon: 6 cuirassés, 6 croiseurs cuirassés, 17 croiseurs protégés, portant:

3 canons de 320 mill.;
24 de 305 millimètres;
4 de 260 millimètres;
2 de 210 millimètres;
30 de 203 millimètres;
145 de 152 millimètres;
56 de 120 millimètres;
2 de 100 millimètres,

et, comme pour l'escadre russe, une foule de pièces légères.

La flotte japonaise ci-dessus énumérée porte 12,030 hommes.

Nous répétons que nous n'avons tenu compte, pour aucun des deux adversaires éventuels, des contre-torpilleurs et torpilleurs.

CONTE DU « BORDA »

Ce conte, vécu il y a quelques années, je le commencerai comme tous les contes de la manière suivante :

Il y avait une fois sur une rade bien grande, celle de Brest, un gros bateau à trois batteries, le *Borda*. Ce bateau, tout le monde le connaît. Il est vieux, il est solennel; son aspect évoque les gloires de l'amiral Roussin ou du baron Duperré, mais il n'en est pas moins vrai qu'il évite sur un pivot, formé par tous les détritus expulsés par les services du bord.

Le navire tourne autour de cet axe comme une girouette sous l'effort du vent, et c'est sur lui que les savants hydrographes mesurent la hauteur de la marée sur les côtes bretonnes, car l'épaisseur de la flottaison varie avec le flot et le jusant. (Tous ces détails sont donnés par l'ancien à son fistot, dès son arrivée à l'école, et moi je les donne pour ce qu'ils valent au lecteur, qui les ignore sans doute.)

Or donc, on était à la nuit de Noël : la rade était calme et polie comme un miroir; au ciel, la lune étalait sa face pleine et réjouie; les mouettes dormaient sagement sur la digue, la tête sous l'aile et le corps sur une patte. (Ça doit être bien fatigant, mais c'est une affaire d'habitude.) Les petits poissons si connus et tant appréciés des élèves faisaient autour des coupées leurs petites évolutions, obliques ou non. Le silence profond n'était interrompu de temps à autre que par le cri éloigné d'un factionnaire : « Ho! du canot!! » ou par le son vibrant d'une cloche piquant l'heure.

A bord, tout le monde reposait dans les hamacs immobiles. La population de la maison flottante était libérée pour quelques heures de



On en met partout... jusque sur les paratonnerres des mâts!

l'étoile Véga, des *mr*s, des gouvernails de fortune du capitaine *Quoniam*, de la flexion des extrémités inférieures, etc... Pourtant le sommeil des uns et des autres était agité.

Celui des uns, les fistots, à cause d'une cérémonie à laquelle ils avaient assisté et qui faisait prévoir des catastrophes. Pompe qui, n'étant ni royale, ni le Testu, était cependant bizarre : le soir, un peu avant le branlebas, les anciens leur avaient fait crocher leurs hamacs rapidement, puis leur avaient enjoint de revêtir l'uniforme spécialisé pour la danse de pilou-pilou. Pour ceux qui l'ignorent, je le décris : des bas, une chemise, un ceinturon, une casquette, une paire de souliers à la main en guise de gants. En ce simple appareil, ils avaient tous fait en file indienne deux ou trois tours de batterie, frappant leurs « bichoux » l'un sur l'autre, puis les avaient déposés avec religion au pied du grand mât, jouant le rôle de cheminée : coutume renouvelée des enfants sages par les candides Bordaches. Après quoi, ils s'étaient couchés en silence, l'âme angoissée des frissons de cette nuit unique et souhaitant de vivre sous le cercle polaire dans la période toujours lumineuse.

Celui des autres, les anciens, à cause des risques à courir, car les malins savaient par expérience ce qui allait se passer, d'autant plus que le commandant avait donné des ordres sévères, cette année-là, pour que les chaussures ne fussent pas malmenées et que personne ne se levât dans la première division. Mais la tradition est bien forte et la tentation encore plus.

Aussi, à peine onze heures et demie ont-elles sonné que l'obscurité de la batterie des anciens se peuple de fantômes. Ils se lèvent, la plupart en un silence absolu, et revêtent à la hâte l'uniforme de tous les jours; puis, avec des ruses d'Apaches, des précautions infinies, sous l'œil bénévole et mi-clos des factionnaires, entreprennent pieds nus l'investissement de l'entrepont supérieur, où gisent, numérotées et dormant côte à côte, les flottilles de souliers. Les uns ouvrent les portes d'accès de l'amphithéâtre, d'autres passent à l'extérieur du bateau, courent sur les préceintes et pénètrent par les sabords; toujours est-il, que la rafle est faite avec une promptitude inouïe, et les deux batteries retombent dans le silence.

Il se produit alors dans tout le navire un steeple nocturne peu banal. Les anciens vont accrocher partout, dans la mâture, sur le couronnement, dans les embarcations, les souliers de leurs malheureux fistots, qui demain matin, se réveilleront sans chaussures, alors que le bâtiment-école de la marine française apparaîtra à l'escadre du Nord, sous les feux du matin, pavoisé, de la flottaison à la pomme des mâts, de souliers se balançant gravement sous l'effort de la brise.

Le navire est bientôt infesté.

On en met partout, sur les paratonnerres, dans les fonds de huniers, sur les étais, les haubans. Un audacieux en a même orné ironiquement les bras bronzés des femmes du pape (lecteur pudique et religieux, ne t'effarouche pas; c'est ainsi que l'on nomme les cariatides en bois peint qui supportent le balcon du commandant).

Hélas! trois fois hélas! les jeunes farceurs ont agi sans compter avec les agents de la capitainerie d'armes (ouf! ce mot moyenâgeux était pénible à placer), et quand ils descendent sur le pont de leurs perchoirs aériens, ils se trouvent face à face avec les adjudants, les fusiliers, toute la gent policière sur pied, et qui arrête immédiatement les délinquants. Les lampes sont allumées; branlebas général : les anciens ne pourront se coucher qu'en montrant une paire de souliers qu'ils seront allés chercher.

Le steeple recommence; on va reprendre les objets celés; pour quelques-uns, c'est la troisième ou quatrième ascension, nu-pieds, par cette froide nuit de Décembre. N'importe! on en ramène le plus grand nombre possible, car il n'y a pas moyen de recueillir ceux qu'on a lancés sur les étais ou sur les bras, et on va se coucher, ayant bien gagné le calme, après la tempête.

. . . .



A larguer les voiles... Larguez!

Le lendemain, les fistots s'éveillèrent bien étonnés de retrouver leurs souliers vides, dont plusieurs, du reste, manquaient; ils apprirent bien vite le dénouement tragique de la tradition, mais je dois ajouter que la peine des anciens ne fut pas complètement perdue.

Deux jours après, on largue les voiles : l'officier de quart, tonitruant, crie : « Larguez! », et alors ces pauvres souliers, les pauvres petits qu'on avait oubliés dans les plis de la toile et qui avaient bien froid depuis qu'ils étaient en haut, viennent s'abattre à ses pieds, voire même sur sa tête, pour sa plus grande humiliation et la plus grande joie des loustics.

L. L.

L'ORGANISATION DU SAUVETAGE
à travers le monde

Au premier rang des questions à l'ordre du jour, se placent les problèmes dont la solution a pour but d'assurer la protection de la vie humaine. Or, les marins sont, de tous les hommes, ceux dont l'existence a le plus besoin de cette protection. Aussi ne comprend-on pas que le sauvetage maritime ait si longtemps attendu cette organisation méthodique dont se préoccupent aujourd'hui gouvernements et sociétés.

Au lieu de chercher inutilement les causes de ce qui n'est pas, il est plutôt intéressant d'étudier ce qui existe. Et afin de bien connaître les détails intéressants du sujet, sans toutefois entrer dans les détails techniques — inutiles aussi — nous jetterons d'abord un coup d'œil rapide sur ce qui se passe à l'étranger.

Après le naufrage de la *Russie*, au cap Faraman, la question du sauvetage maritime a pris une importance telle, que le Parlement chargea

une commission spéciale d'étudier l'organisation rationnelle des services, soit sous la direction unique de l'Etat, soit sous la direction des Sociétés actuelles, subventionnées, mais aussi, naturellement, contrôlées par l'Etat. C'est en faveur de ce dernier système qu'a conclu M. Brindeau, député, ancien maire du Havre. Nous verrons, par l'étude rapide qui suit, si cette méthode sera celle de l'avenir.

En Angleterre, la *Royal National Life-Boat Institution* (Société Royale et Nationale des bateaux de sauvetage) est d'une puissance admirable, grâce aux seules contributions volontaires. En 1900, elle dépensa 2,000,000 francs, mais elle sauva 865 personnes! Elle en a sauvé 45,000 depuis sa fondation. Ces chiffres s'expliquent d'ailleurs par l'étendue des côtes britanniques, la quantité des navires qui les fréquentent et les dangers courus dans ces parages dangereux. Outre ses «bateaux de vie», la Grande-Bretagne possède une série de postes d'observations dépendant de la Compagnie du Lloyd et d'où l'on avertit télégraphiquement les stations de sauvetage.

Comme de l'autre côté de la Manche et parmi nous, le sauvetage est, en Allemagne, chose de l'initiative privée. La Société de secours aux naufragés de ce pays *(Deutsche Gesellschaft zur Rettung Schiffbruchiger)* possède 76 stations sur la Baltique et 44 sur la mer du Nord; les recettes annuelles atteignent environ 350,000 francs.

En Hollande, sociétés particulières également: la Société Nord et Sud-Hollande, la Société Sud, et enfin la Société locale de Harlingen. La première a 17 stations; la seconde 11; celle-ci reçoit une subvention spéciale de 7,500 florins, mais uniquement parce qu'elle entretient un bateau de secours « à vapeur ».

Même organisation en Russie, sous l'impulsion de la Société impériale que patronne actuellement l'Impératrice mère, Marie-Féodorowna: recettes annuelles, 500,000 francs. Postes fluviaux et maritimes sont au nombre de 1,500.

L'Italie a confié ses postes à la seule Société de secours aux naufragés, subventionnée par la Marine; neuf postes seulement avec bateau.

Mieux partagé, le petit Portugal a déjà 17 stations, nombre qui va être porté à 34. Les canots sont du système Henry, absolument inchavirables et insubmersibles. Les ressources proviennent, détail à remarquer, de taxes prélevées sur les communes et les armateurs, d'amendes pour contraventions aux règlements maritimes, enfin de quêtes, cotisations et subventions.

En 1880, indication à retenir, le gouvernement espagnol passa le service officiel des secours maritimes à la Société nouvelle de sauvetage des naufragés. A la cession du matériel, l'Etat ajoute une subvention d'entretien.

En Autriche, il n'existe qu'un petit groupe, à Trieste naturellement.

La Grèce confie aux municipalités le soin de pourvoir aux besoins du sauvetage.

La Turquie, elle, n'ayant rien organisé, il y a été créé, par les représentants des puissances, une Société Internationale qui déjà possède 15 postes, dont 7 sur la côte européenne et huit sur l'Asiatique.

En Belgique, en Danemark, en Norvège et en Suède, ainsi qu'aux Etats-Unis, c'est l'Etat qui dirige et surveille le sauvetage.

C'est peut-être en Danemark que, non pour la richesse et la puissance du matériel, mais pour la commodité de l'action, les marins trouvent l'organisation la plus complète: en aucune partie du littoral, l'on n'a plus d'une lieue à faire pour trouver une station. Honneur aux Danois! Ce brave petit peuple, grand par l'âme, a si bien compris les devoirs d'humanité, qu'il arme actuellement plus de 500 bateaux de sauvetage!

Deux organisations en Norvège: une d'Etat, une privée et celle-ci a si bien dépassé l'autre en résultats, que le gouvernement lui accorde maintenant les 2/3 de la subvention consacrée au sauvetage.

En Suède, l'Etat entretient 20 stations; mais, de plus, la société «Neptune» entretient, pour le renflouage des navires, 14 bateaux à vapeur, action toute commerciale d'ailleurs.

Ce qui se passe aux Etats-Unis tient à plusieurs causes, et, spécialement, à l'étendue des territoires maritimes comparée au petit nombre relatif des personnes aptes à former des groupements. Si l'on s'était borné, en effet, à compter sur les ports pour l'organisation du sauvetage, il eût fallu attendre jusqu'à ces dernières années. L'Etat s'est donc chargé de la besogne; le *Treasury department* (ministère des finances) qui dirige le service, a établi environ 210 stations dont l'entretien coûte à la République plus de 7 millions de francs!

Un autre jour, nous dirons ce qui s'est fait en France; puis, nous causerons des plus remarquables engins de sauvetage, et, surtout, des héros que sont les sauveteurs au péril de la mer. Cette histoire est belle comme la plus merveilleuse des légendes.

Pour l'instant, concluons, de la revue que nous venons de faire, que ceux-là ont mille fois raison, qui, en matière de sauvetage, préfèrent aux organisations d'Etat celles de l'initiative privée. Partout nous voyons réussir celles-ci, tandis que l'Etat dut souvent passer la main aux sociétés. D'autre part, les riches philanthropes ne donnent pas volontiers aux institutions officielles, et il faut cependant utiliser leurs bienfaits: c'est autant d'économisé pour l'Etat même. Enfin, l'émulation des libres initiatives conduit aux inventions et favorise le progrès, plus désirable certes, en matière de sauvetage, que dans l'art de tuer, sauf, toutefois, en ce qui regarde la défense nationale.

LÉON BERTHAUT.

LES GROS TEMPS EN MER

En cette saison, les traversées de l'Océan ou même de la Manche sont généralement très dures, mais il semble que, cette année, le temps ait été particulièrement mauvais. De tous côtés parviennent en effet des télégrammes annonçant que les paquebots arrivent avec des retards plus ou moins considérables, des avaries parfois très graves.

C'est d'abord, tout près de nous, la malle anglaise *Marie-Henriette* qui, partie d'Ostende dimanche dernier à minuit, faisant route sur Douvres, s'est trouvée désemparée à 20 milles de son point de départ, par suite de la rupture de son arbre de couche. Grâce à la télégraphie sans fil, la *Marie-Henriette* a pu faire connaître au port d'Ostende la fâcheuse position où elle se trouvait. Un remorqueur fut envoyé, qui ramena le paquebot dans le port belge, où les passagers purent prendre passage à bord d'un autre navire.

Sur l'Atlantique, les tempêtes succèdent aux tempêtes. Lundi dernier, arrivait à New-York, avec vingt-quatre heures de retard, le paquebot de la compagnie Cunard, l'*Umbria*, venant de Liverpool. Il avait rencontré une mer démontée, et, un jour, une vague monstrueuse, s'étant formée à 200 mètres du navire, n'avait pu être évitée, et, étant tombée à bord, avait tout brisé sur son passage. La chambre de navigation avait été emportée, et, avec elle, les cartes, chronomètres, sextants. Le pont-promenade avait été mis en pièces sur une grande longueur et une masse d'eau énorme avait envahi la salle à manger où les passagers — probablement en petit nombre — étaient à table.

La *Savoie*, venant du Havre, arrivée à New-York deux jours avant l'*Umbria*, n'avait pas eu une traversée plus heureuse. Une lame énorme avait déversé à bord des centaines de tonneaux d'eau et, ouvrant une brèche dans la superstructure, avait envahi et dévasté le fumoir, puis était tombée comme un torrent dans la salle à manger.

En voyant les avaries subies par ces puissants transatlantiques, on ne peut s'empêcher de songer au sort de la *Vienne* qui, peut-être désemparée, s'est trouvée aux prises, impuissante, avec ces mers démontées.

K. Z.

ÉPHÉMÉRIDES
de la Marine française

22 Janvier 1783. — L'enseigne de Lépine, commandant la corvette *Dragon* attaquée par une division anglaise, s'échoue et fait sauter son bâtiment.

23 Janvier 1782. — Le capitaine de vaisseau de Kersaint, commandant l'*Iphigénie*, enlève Démérais (Guyane) aux Anglais.

24 Janvier 1813. — Décret mettant à la disposition du ministre de la Guerre quatre régiments de marine. Ces régiments firent la campagne de Saxe et se couvrirent de gloire.

25 Janvier 1713. — Cassard rançonne l'île hollandaise de Saint-Eustache.

26 Janvier 1782. — Bataille indécise au large de l'île Saint-Christophe entre les flottes de de Grasse et de Hood.

27 Janvier 1801. — Ganteaume part de Brest avec une division destinée à porter des renforts et des approvisionnements à l'armée d'Egypte. Cette division capture en route la frégate anglaise *Success*, mais vingt-deux vaisseaux anglais croisant sur la côte d'Egypte, elle ne peut atteindre sa destination et rentre à Toulon.

28 Janvier 1899. — Création de la Ligue maritime française, dont le but est de développer nos moyens de défense navale et d'accroître notre marine marchande.

29 Janvier 1692. — Le chevalier des Augers coule deux vaisseaux hollandais et en capture dix autres dans le golfe de Gascogne.

30 Janvier 1894. — M. Félix Faure est nommé ministre de la Marine.

31 Janvier 1779. — La division du chef d'escadre de Vaudreuil reprend aux Anglais Saint-Louis du Sénégal.

F.

Les fêtes franco-russes de Bizerte

Depuis quelques jours, la belle division russe de croiseurs et de contre-torpilleurs, placée sous les ordres du contre-amiral Wirenius, qui séjournait à Bizerte, a repris la route de l'Extrême-Orient.

Nous avons dit, dans un de nos derniers numéros, que des fêtes avaient été offertes, par la population de Tunis et par les officiers de Bizerte, à nos amis et alliés.

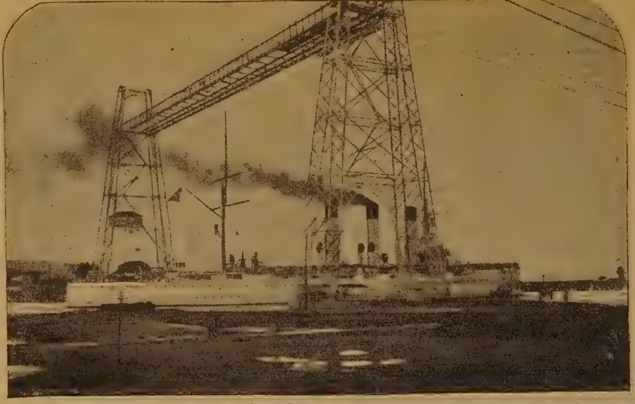
L'amiral Wirenius et ses officiers ont tenu à rendre les politesses qui leur avaient été faites.

Le 2 Janvier, un déjeuner de 60 couverts, offert par l'amiral et les commandants de l'escadre, réunissait les principales personnalités de la Régence à bord du cuirassé *Osliabia*. On remarquait principalement: M. Pichon, notre résident général en Tunisie; le général Roux et les généraux de brigade de la division de Tunisie, le contre-amiral Aubert, commandant la Marine en Tunisie; les présidents des municipalités de Tunis et de Bizerte, le caïd de Bizerte et de nombreux officiers des armées de terre et de mer.

Les toasts les plus cordiaux ont été échangés entre les principales autorités civiles et militaires et l'amiral Wirenius, qui s'exprime en français avec correction et de la façon la plus spirituelle.

Une réception, à laquelle avait été conviée l'élite de la population de Tunis et de Bizerte, a eu lieu ensuite à bord du *Dimitri-Donskoï*, qui, pour la circonstance, avait été accosté à quai dans le goulet de Bizerte. Nous n'avons pas besoin de dire que les officiers russes ont littéralement rivalisé de courtoisie envers tous leurs invités.

Le lendemain, le croiseur *Avrora* partait pour le Pirée, précédant le reste de l'escadre, partie vers Port-Saïd pour faire route définitivement pour l'Extrême-Orient.



Le croiseur russe « Avrora », quittant Bizerte, passe sous le pont transbordeur du canal



Réception offerte par les officiers de la division russe aux habitants de Bizerte.
Le pont du « Dimitri-Donskoï » pendant la fête



Officiers de marine russe visitant les travaux de Bizerte et de l'arsenal de Sidi-Abdalah

Lancement du paquebot « Gallia »

Amélioration des services entre la Corse et le continent

Le paquebot qui a été mis à l'eau à Nantes, le 14 Janvier 1904, n'a en lui-même rien de caractéristique.

Son lancement mérite cependant mieux qu'un simple avis, parce qu'il inaugure une ère nouvelle depuis longtemps désirée.

Le *Gallia* est, en effet, le premier bâtiment d'une flotte de cinq unités que la Compagnie des services postaux de la Corse va affecter, en raison d'une convention passée avec l'Etat, au service maritime entre la Corse et le continent.

Quand nous aurons dit que les nouveaux paquebots marcheront *16 nœuds*, qu'ils offriront aux passagers le dernier confort maritime, qu'il y aura quatre départs par semaine, qu'on ira de Nice à Bastia ou à Ajaccio en huit heures, nous aurons assez fait comprendre l'importance de la révolution que va opérer leur apparition. Grâce à eux, la Corse, accessible, jusqu'à hier, seulement aux gens de mer bien trempés et insoucieux des longues traversées sur des navires préhistoriques, va enfin se trouver reliée au continent dans des conditions qui permettront sa mise en valeur et l'accès de ses côtes admirables et de ses montagnes si pittoresques aux touristes, pour qui elle est, jusqu'à présent, restée *terre inconnue*.

Un peu de cérémonie était donc indiqué pour la mise à flot du premier paquebot de la Compagnie des services postaux de la Corse.

La Compagnie y a pourvu en invitant au lancement un certain nombre de notabilités de la Marine auxquelles le conseil d'administration, présidé par M. Niclausse, a fait les honneurs de la cérémonie avec la plus grande courtoisie.



Le paquebot « Gallia », destiné au service postal de la Corse, qui vient d'être lancé à Nantes

Inutile de dire que les opérations du lancement ont été parfaitement réussies.

Dans la soirée, un banquet a réuni autour de M. Niclausse les invités de la Société, dont les services sur la Corse seront inaugurés officiellement le 13 Octobre prochain.

Le *Gallia* a 82 mètres de longueur et 9 mètres de largeur. Ses machines lui donnent, comme nous l'avons dit, une vitesse de 17 n. 5 aux essais, qui assureront 16 nœuds en service.

V.

L'éducation physique dans l'Armée

« Quelle est, selon vous, la première des qualités que doit posséder un bon officier d'état-major ? » demandait un jour à un capitaine, qui subissait ses examens de sortie de l'Ecole supérieure de Guerre, un officier général qui l'interrogeait.

« Une santé de fer », répondit l'officier.

Le général fut de cet avis.

L'officier d'état-major n'est-il pas, en effet, celui qui doit, à la guerre, fournir la plus grande somme de fatigue, faire preuve de la plus grande activité intellectuelle et physique ?

Courir à cheval tout le jour ; travailler le soir et souvent la nuit à la préparation et à la rédaction des ordres ; avoir sans cesse l'esprit en éveil. Voilà son lot. A ce métier, il s'use vite ; et tout le monde sait l'énorme consommation que Napoléon Ier fit de ses officiers d'état-major.

Eh bien ! à quoi lui servirait sa science à cet officier d'élite si, faute de santé, il était incapable de la porter au loin ? A quoi servirait à un fantassin d'être bon tireur s'il ne pouvait pas marcher, à un cavalier d'être adroit s'il n'avait pas une solide « carcasse » sur un coursier vigoureux ?

La santé est donc le premier des biens pour le guerrier ; et son éducation physique doit être le principal souci de ses chefs.

Se fortifier, s'aguerrir est pour le soldat une nécessité d'autant plus impérieuse que le temps de service s'abrège.

Et comme cette nécessité est aujourd'hui d'une actualité brûlante, il est temps d'en parler.

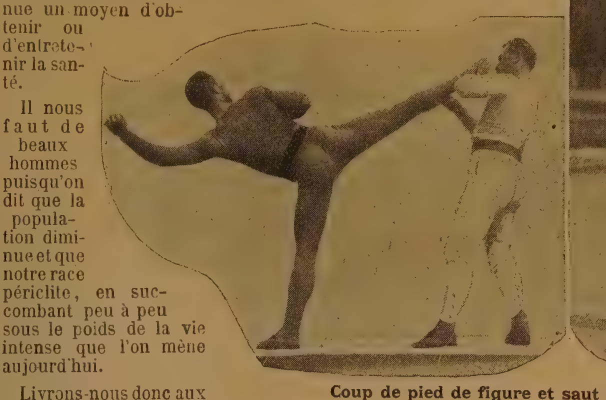
Depuis quelques années, un grand mouvement s'est produit dans les sociétés de gymnastique. De nombreux travaux ont éclairé la question et attiré l'attention du public.

Et, en 1900, le Congrès international, qui s'est réuni pendant l'Exposition universelle, a consacré définitivement la révolution qui s'est produite dans le domaine de l'éducation physique.

Autrefois, la gymnastique était difficile, pénible. A la portée de quelques privilégiés, seulement, elle constituait un sport spécial. Elle ne convenait guère qu'aux athlètes et favorisait les acrobates.

Aujourd'hui elle doit être un bienfait pour tous, même et surtout pour les plus faibles qui ont besoin de se perfectionner. Au lieu d'être un but, elle est devenue un moyen d'obtenir ou d'entretenir la santé.

Il nous faut de beaux hommes puisqu'on dit que la population diminue et que notre race périclite, en succombant peu à peu sous le poids de la vie intense que l'on mène aujourd'hui.



Coup de pied de figure et saut de mouton

Livrons-nous donc aux bienfaits que conseille l'éducation physique telle qu'elle est comprise aujourd'hui ; et cherchons à faire de nos soldats des hommes aussi parfaits que possible. Ils approcheront rapidement de cette perfection à laquelle ils peuvent tous prétendre, par la pratique intelligente des exercices de tous genres auxquels ils se livreront sans se spécialiser dans aucun.

Qu'on ne croie pas que le problème soit bien difficile et les procédés compliqués pour atteindre ce but. Il suffit de raisonner et d'éviter l'acrobatie.

En quelques mots voici la réforme qu'a consacrée le nouveau règlement du 22 Octobre 1902 sur la gymnastique militaire.

A une série de mouvements classés autrefois par agrès et sans la moindre indication de leur utilité, les méthodes actuelles opposent la combinaison d'une leçon de gymnastique comprenant toujours des mouvements variés généralisant l'exercice à toutes les parties du corps.

Il faut qu'une séance de gymnastique soit basée sur certains principes fondamentaux qui la rendent bienfaisante en contribuant à fortifier la santé. D'après cette idée, il faut activer la circulation du sang et la respiration, développer harmonieusement le système musculaire, remédier aux mauvaises attitudes de l'épaule, dilater la poitrine, redresser la colonne vertébrale et développer les muscles du ventre pour éviter l'obésité.

On complète ces exercices par d'autres qui combattent le vertige, rendent l'homme souple, agile et adroit, et le préparent à vaincre tous les obstacles ou à éviter les dangers qu'il peut rencontrer dans la vie.

Nos gravures indiquent quelques mouvements qui répondent à ces principes. Actuellement, ce ne sont plus quelques favorisés de la nature, quelques jeunes gens déjà forts qui, seuls, peuvent aborder les exercices gymnastiques. Ce sont tous les disgraciés, tous les chétifs qui, en même temps que les autres, peuvent demander à la gymnastique la santé qui leur manque et la vigueur qu'ils désirent.

Du premier coup, il fallait, d'après l'ancienne gymnastique, se suspendre à une barre et s'efforcer de grimper par-dessus. Etait-ce possible ?

L'homme n'est pas né grimpeur ; ses bras ne sont pas puissamment développés comme ceux du singe. Et pourtant il lui est utile d'apprendre à se suspendre et même à grimper mais progressivement. Il faut donc graduer la difficulté avec les plus grandes précautions.

C'est là la base des nouvelles méthodes : diminuer l'effort aux faibles et le proportionner à chacun. Personne ainsi ne se rebute





Assouplissements à la barre

et tous gagnent peu à peu. Les procédés sont, on le voit, tout différents ; aussi les résultats s'en ressentent.

Et l'on conçoit facilement que, tous les jours, une bonne séance de gymnastique bien comprise, d'une durée de trois quarts d'heure à une heure, doive être une des principales conditions de la santé, à laquelle elle est aussi utile et bienfaisante que les repas.

Aussi, dans les régiments, tous les gradés et les soldats, et surtout les employés, sont-ils astreints à jour de ces bienfaits afin de s'aguerrir peu à peu et d'arriver à supporter allégrement les dures fatigues des manœuvres et à endurer sans se plaindre les souffrances et les privations que la guerre leur réserve.

Comment s'est produit ce revirement sur le passé ; d'où viennent les nouvelles méthodes ? Nous le dirons dans un prochain article.

DE ZÉTOIL.

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active. — Mutations

Etat-major général. — Gén. div. Balaman, pl. 2e sect. (rés.); gén. de div. Naquet-Laroque, conserve ses fonctions act. et est nommé insp. gén. permanent des travaux de l'art. pour l'armement des côtes et membre du comité technique du génie; gén. de brig. de Teyssière, nom. au comm. de l'art. 20e c. nan.; gén. de brig. Groth, nom. 21e brig. inf. Nancy; gén. brig. Goiran, nom. 19e brig. art. Vincennes; gén. div. Berthier, nom. insp. gén. des trav. du génie.

Service d'ét.-maj. — Cap. inf. h. c. Dard, dés. off. ord. gén. comm. 5e c.; cap. art. h. c. Barbier, dés. off. ord. du gén. comm. 5e c.; cap. art. h. c. Sorbier, nom. à l'ét.-maj. du 10e c.; cap. inf. h. c. Partiot, dés. off. ord. du gén. comm. div. d'Oran; lieut. 15 art. Fournier, dés. ét.-maj. de l'armée; cap. brev. 24e dr. Bougault, mis en act. h. c. au serv. ét. maj. et dés. off. ord. du gén. comm. subd.

Comités et commissions. — Gén. de div. Brugère, maint. dans ses fonctions. Sont désignés pour présider les : comité technique d'état-major, gén. div. Hagron; comité technique de l'infanterie, gén. de div. Niox ; comité technique de la cavalerie, gén. div. Poulleau ; comité technique de l'artillerie, gén. div. Borgnis-Desbordes; comité technique du génie, gén. div. Castay; comité technique gendarmerie, gén. div. Branche; comité technique intendance, intend. gén. Simon; comité technique de santé, méd. insp. gén. Gentit; comité technique des troupes coloniales, gén. div. Voyron.

Administration centrale. — Gén. br. Joffre, nomm. dir. du génie, minis. de la Guerre.

Infanterie. — Cap. inf. brev. h. c. de Lardemelle, réint. 1er rég. étr.; cap. 120e inf. Carles, passe au 42e.

Cavalerie. — Lieut. 4e spahis Varaire, maint. au corps (raison de santé); lieut. 9e cuirass. Vial, aff. 1er esc. spahis sénég.

Artillerie. — Lieut. en 2e venu de l'art. col. Garchey, est cl. au 10e rég.

Service du recrutement. — Cap. inf. h. c. Fountas, nommé au bureau de Granville.

Gendarmerie. — Lieut.-col. comm. cav. garde républicaine Verand, mis act. h. c. (affaires étrangères).

Infanterie coloniale. — Lieut. 23e rég. Braive, dés. off. ord. gén. Dodds; cap. 2e rég. Le Brazo, nommé trés. ; lieut. 8e rég. Villon, nommé annexe dépôt des isolés à Bordeaux; cap. 8e rég. Lamy, dés. Cochinchine; s.-lieut. 3e rég. Basse-Brioule, dés. Cochinchine.

Troupes de Madagascar. — Lieut. 3e sénég. Castel passe 3e malg. ; lieut. 3e malg. Hartmann, nomm. off. habill.

Troupes de l'Indo-Chine. — Chef de bat. 1er ann. Le Canu, passe au 2e; MM. les cap.: Rouvin, du 9e rég. passe 10e ; Damel, du 10e passe 1er ann.; Lemoine, du 1er ann. passe 9e rég.; Velle, 10e rég. passe état-maj. part. ; Milley, du 1er tonk. passe 18e rég.; Doudoux, 18e rég. passe 1er tonk.; Bertaux-Levillain, du 1er ann. passe 2e ann.; Ybri, du 1er ann. passe 2e ann.; Dupeuble, 1er ann. passe 2e ann.; Monziols, 1er ann. passe 2e ann.; Géré, 1er ann. passe 2e ann.; Finet, 1er ann. passe état-maj. part. ; MM. les lieut. Moustie, 1er tonk. passe 9e rég.; Morin, du 9e rég. passe 1er tonk.; Detanger, 1er ann. passe 2e ann.; Chauffin, 1er ann. passe 2e ann.; Dario, 1er ann. passe 2e ann.; Martin-Jarraud, 1er ann. passe 2e ann.; Mathieu, 1er ann. passe 2e ann. ; Bernard, 1er ann. passe 2e ann. ; lieut. Choiseul-Praslin, du 1er ann. passe 2e ann.; Regnier, 1er ann. passe 2e ann.

MM. les officiers ci-après de service au Tonkin ont été placés : cap. Martelly et Durmelat, à la suite du 2e tonk. ; cap. Ferry, au 9e rég.; Fialix, à la suite du 1er tonk.; les lieut. : Rimbaud, au 10e rég.; Jean-Jean, 9e rég. ; Lestel, 9e rég.; Cheysens, 4e tonk.; Dasque, 4e tonk.; sous-lieut. Droin, 9e rég.; Latapie, 9e rég.: Chenet, 9e rég.; cap. Barfety, 3e tonk.

MM. les officiers de service en Cochinchine ont été placés : col. d'Albignac, au 2e ann.; cap. Bourda, 1er ann. cap. Legrand, 11e rég.; lieut. Girard, 1er ann.; sous-lieut. Reynes, 11e rég.; Rey, 2e ann.

Sont autorisés à prolonger d'une année leur séjour colonial : MM. Cassier, Damel, Saint-Gal, Lacome.

Artillerie coloniale. — Sont affectés : en Cochinchine, off. adm. 2e cl. Lambert ; en France : off. adm. pr. Laromer ; à Madagascar : off. adm. art. col. Paillotet.

Sont affectés au Tonkin : cap. Cayrade ; lieut. Chaulard. — En Cochinchine : cap. Tantin et Ledoux ; lieut. Desvaulx, Pegourier. — En Afrique orientale : cap. Mercier et Freby. — En Afrique occidentale : cap. Hugonet, Hameon, Langlois. — Aux Antilles, cap. Pierson. — A la brigade de réserve de Chine au Tonkin : lieut. Carteron. — En France : lieut. Husson, à la 1re comp. d'ouv. à Cherbourg ; lieut. Martel, à la 3e comp. ouv. à Lorient. — Au bureau militaire du ministère des colonies : cap. Guichard-Montguers. — Au 1er rég. à Lorient : cap. D'Herbez de la Tour, Dalbavie. — Au 2e rég. à Cherbourg : cap. Nisse. — Au 3e rég. à Toulon : cap. Guerrini, lieut. Alix.

Section des comptables : sont nommés stagiaires de 2e cl. : MM. Garnier, du 3e rég. à Toulon ; Le Touze, de la 3e comp. d'ouv. à Lorient; Bertrand, de la 5e comp. d'ouv. à Toulon.

Section des conducteurs de travaux, stagiaires de 2e cl.: MM. Donat, du 1er rég., à Lorient; Mathieu, du détach. d'ouv. de Tahiti ; Lamy, chef au corps d'occup. de l'Indo-Chine; Chas-Laviniole, du rég. du Tonkin.

Corps de santé des troupes coloniales. — Sont nommés médecins majors de 2e classe : MM. Brouillard, Lemasle, Perrot, Lamarque, Le Groignet, Guillemet, Abadie-Bayro, Grandmaire, Imbert, Petofi ; sont nommés pharmaciens majors de 2e classe : MM. Pognan et Reguron; sont nommés médecins aides-majors de 1re classe : MM. Poncin, Leboeuf, Duvard, Fulconis, Garnier, Bernard, Vielle, Guegan, Bodiou.

Personnel des comptables des matières des colonies. — Sont affectés au cadre des comptables du Congo : mag. 4e cl. Papin ; au service colonial à Marseille : mag. 3e cl. Boffin.

Approbation de mutations en Indo-Chine. — Chef esc. Nicole, aff. dir. art. Tonkin ; cap. Marchat, mis à la disp. de M. le gén. comm. sup. de la colonie.

Corps du commissariat des troupes coloniales. — Commiss. 1re cl. des troupes colon. Bertrand, dés. pour servir en act. h. c. Afrique occidentale ; comm. 1re cl. Delmas, aff. serv. col. à Marseille.

Ecole militaire d'infanterie

Sous-officiers d'inf. coloniale admissibles aux épreuves orales :

1er régiment : Bernard, Bouillie, Bringuier, Hormadis, Person. — 2e régiment : Caute, Faivre, Granchamp, Labardin, Laurent, Le Floch, Lesieux, Maurice, Muller, Romain-Desfossés. — 3e régiment : Barféty, Berthier-Allemand de Montrigaud, Bissey, Dion, Dorey, Fox, Guédon, Guillaume, Hamel, Jaffretot, Marfaing, Monceaux, Morey, Vuillet. — 4e régiment : Begot, Berthomé, Bonnet, Chaix, Colas dit Baudelaire, Doby, Dupré, Fisset, Grelet, Gruais, Guionic, Jacquot, Jestin, Lanfranchi, Langenais, Lazennec, Lombard, Loustalot, Mailles, Maury, Mennetrier, Paillard, Petit, Pigeaud, Pougnety, Py, Ramey, Richer de Forges, Salmon, Simonin, Stiquel, Thevenin, Tonel. — 5e régiment : Amillac, Laffisse, Guironnet de Massas, Vonau. — 6e régiment : Blanc, Giansily. — 7e régiment : Benoit, Bouin, Champenois, Couraux, Duval, Géraud, Manche, Marquenet, Martinet, Massary d'Armancourt, Vuillemenot. — 8e régiment : Challier, Cosa, Lenoir, Morère, Vian. — 21e régiment : Carabelli, Hutin, Latappy, Marty. — 22e régiment : Decormis, Dumarest. — 23e régiment : Estourneau de Tersannes, Noblet. — 24e régiment : Alessandri, Bougrat, Le Moing, Person, Soubielle.

Ecole de Saumur

Sous-officiers admis à suivre les cours de l'Ecole de cavalerie de Saumur comme élèves officiers :

Lang, 1er cuir.; Sylvestre, 6e huss.; de Chambure, 21e drag.; Renahy, 14e chass.; Bretillot, 8e chass.; Silvestre, 1er drag.; Hognon, 8e huss.; Renacle, 12e cuir.; Lebrun, 3e drag.; Corval, 27e drag.; Dupuis, 31e drag.; de Villeneuve, 10e chass.; Dupuis (M.), 7e huss.; de Chenay, 25e drag.; Delair, 4e cuir.; Gimond, 11e drag.; Rapin, 13e drag.; de Bois-Fleury, 20e chass.; de Coniac, 25e drag.; Bouchet, 30e drag.; Bernard, 21e chass.; Reusser, 6e chass. d'Afr.; Urban, 3e chass.: Lemaire, 6e huss.; Bernardot, 3e chass.; de Liniers, 1er drag.; Trouvenot, 18e chass.; Bouet, 21e chass.; Shupp, 13e huss.; Holl, 2e cuir.; Poncin, 7e chass.; de Beauregard, 13e huss.; Verdier, 16e drag.; Curel, 9e huss.; Argueyrolles, 2e chass.; David-Cavaz, 19e drag.; Lhote, 16e drag.; Argond, 11e huss.; Michaud, 19e drag.; Alphant, 11e huss.; Panouillot, 9e chass.; Drevon, 7e cuir.; Gosselin, 3e chass.; Mallarmé, 11e drag.; Flichelle-Lefèvre, 1er chass.; de Vibraye, 12e ; de Galbert, 1er huss.; de Beauchesne, 24e drag.; Charron, 1er chass.; Rambert, 4e drag.; Belgorgne, 4e cuir.; Cornot, esc. de spahis du Tchad.

Officiers d'administration du génie

Sous-officiers admis à prendre part aux épreuves orales du concours pour le grade d'officier d'administration de 3e classe :

Boigues, Bousquet, Caron, Chapey, Coindre, Dalesme, Duriot, Payol, Feu, Froissart, Fulgrand, Gabert, Gaillard, Glachon, Guilhendou, Hivert, Houberdon, Lafon, Lanote, Le Chaton, Leguay, Marchal, Marcouire, Picardat.

Réintégration

Interprète militaire. — Off. interpr. 2e cl. h. c. Michal.

Réserve

Infanterie coloniale. — Cap 6e rég. Levy, passe 23e rég.; cap. 2e rég. Ristelhueber, p. 4e ; lieut. 6e rég. Laurent, passe au bat. d'Afrique occidentale; les sous-lieut. Regnier, du 3e rég.; De Niort, du 24e; Salomon, du 6e, passent au 4e rég.; Rafler, du 6e rég. au 8e.

Territoriale

Corps militaire des douanes. — Sont nommés, chef de bataillon : insp. Lapeyre; au grade de capitaine : MM. les cap. Ecker, Carle, et Coquen ; au grade de lieutenant : MM. les lieut. Reymond, Gallenne, Cornet, Guichard ; au grade de sous-lieutenants : MM. les sous-lieut. Ansanay, Bartoli, Sorgniard, Hemmerle, Vallet, Salvat, Emanuelli, Salwey, Auger, Humbert, Bize.

Emplois civils

Ministère de la Guerre. — Mar. des log. 1re comp. ouvr. d'art. Berleur, nomm. méc. 2e cl., à Fontainebleau.

Eaux et Forêts. — Adj. inf. col. Barret, nomm. garde séd. à Gex ; ex-adj. inf. Bredy, nomm. garde séd. à Tulle.

Commissaires de surveillance administrative. — Sont déclarés admissibles : MM. Baudru, Ravet, Vieban, Chaumet, Delpuech, Canivet, Bonnemains, Mahoux, Ours-Lafaveur, Danes, Gaberville, Simon, Cantouny, Capitaine, Auton, Roufflac, Bernard, Baudron.

Postes et Télégraphes. — Adj. 35e inf. Bailly, à Vienne-en-Val; adj. 92e inf. Genevet, à Valloire; adj. 23e inf. Fourat, à Saint-Pierre-de-Chartreuse; adj. 24e inf. Laurent, à Sigogne; adj. 147e inf. Perdereau, à Meneac ; adj. 161e inf. Queyroux, au Pizou; adj. 101e inf. Dupret, à Tremblay-le-Vicomte.

Marine

Tableaux de concours (1904)

Sont inscrits aux tableaux de concours pour la Légion d'honneur :

Pour le grade d'officier. — Les mécan. en chef Pacaud, Decoux, Delmedou, Caralp.

Pour le grade de chevalier. — Les lieut. de vaiss. Nel, de Portal, Dautheribes, de Crousnilhon, Claudeville, Martin des Pallières, Lagorio, Autric, de Penfentenyo de Kerveregueu, Delcroix-

Roussel, Morel, Pommelet, Frochot, Prud'homme, Loizeau, Rigal, Gerspach, Legendre, Faivre, Cazenave, Dauch, O'Neil, Auburtin, Guillaume-Louis, Bergasse, Dupetit-Thouars.
Les ens. de vaiss. Le Brozec et Paponnet.
Les mécan. princ. 1re cl. Gaben, Le Roch, Bella, Sors, Moinier, Dumas, Geay, Toquer.
Les mécan. princ. 2e cl. Sauvat et Duboux.

Tableaux d'avancement.

Sont inscrits aux tableaux d'avancement :
Pour le grade de lieut. de vaiss. —Les ens. de vaiss. Godin, Callot, Frochen, Hervé, Douxami, Le Locard.
Pour le grade de mécan. inspecteur. — Le mécan. en chef Luneau.
Pour le grade de mécan. en chef. — Les mécan. princ. de 1re cl. Demore, Vallée, Clément, Burlin.
Pour le grade de mécan. princ. de 1re cl. — Les mécan. princ. de 2e cl. Le Corre, Loux, Jaurès, Héry.

Mutations

Capitaine de vaisseau. — M. Massenet, rentre résid., sert à terre, Lorient.
Capitaines de frégate. — MM. Lauwick, rentré résid., opte p. 3e cat., liste d'emb. ; Reverdit, remplit fonct. second *Amiral-Baudin* ; Lahalle, quitte command. *Lahire* et rallie Brest ; Harel, cesse serv. à terre ; Jaime, rentré résid., opte p. 3e cat., liste emb. et sert à terre ; Morier, conval. 2 m. demi-solde.
Lieutenants de vaisseau.— MM. Darcy, résid. lib. 1 m. ; Martin de la Martinière et Maraval, résid., conditionn. ; Jourdan, emb. au choix s. *Iéna*, Chaze, sert major gén. Brest ; Agnès, prolong. conval., 1 mois ; Jochaud du Plessis, prolong. conval. 3 m. ; Fougerousse, prolong. congé 3 m. ; Chavanon, placé office non activ. p. infirmités temporaires ; de Paris de Boisrouvray, maintenu p. 1 an command., groupe torp. rés. déf. mob. Toulon.
Fontaine, sert à terre (Cherbourg); Bichemin, déb. *Amiral-Tréhouart*, prend command. *Morse*; Dubourg, de l'*Amiral-Tréhouart*, entré hôpital; Hennecart, sert major gén. (Toulon), opte p. serv. à terre; Jézéquel, déb. déf. mob; Loizeau, de la *Tempête*, conval. 3 m.; Leprince, sert major gén., prend rang s. liste emb.; Causse, emb. s. *Amiral-Tréhouart*; Joubert, emb. s. *Jauréguiberry*; Sénès, prend fonct. adjoint command. mar. Corse, rempl. Abert; Turc, du *Sully*, et Martin, permut. emb.
Enseignes de vaisseau. — MM. Lefebvre de Maurepas, Gaultier et de Malherbe, partis Marseille p. rejoindre *Capricorne* (Madagascar); Gresser, prend command., groupe *Forbin-Davout* ; Monguillot, emb. comme adjoint au lieut. de v. command. école chauffe déf. mob. Toulon ; de David-Beauregard, emb. s. *Léger*, déf. mob. Algérie ; Michet de la Baume, emb. comme second s. *Bélier*, en essais Lorient ; Despax, destiné *Capricorne*, et Guyader, permut.; Jourdan, prolong. conval. 3 m.; de Rotalier, destiné second torp. déf. mob. Corse ; Jobard, prolong. congé 1 m.
Le Martret, conval. 1 m.; Jahan, congé 2 m., distrait de liste emb.; Théroulde, congé 3 m., distr. liste emb.; Renaux, emb. s. *Henri-IV*; Bourboulon, congé 2 m. demi-solde ; Guyomar, emb. second s. torp. déf. mob. Algérie, rempl. Calemar.
Aspirants. — MM. Le Méannec, asp. 2e cl., sert Lorient jusqu'à emb. s. *Duguay-Trouin* ; asp. 1re cl. : Mouren, Prévost de Saint-Cyr, Annereau, Raffi, Ceillier, Gabolde, Pichon, Derrieu, déb. esc. Méditerranée et emb. s. *Sully*.
Mécaniciens. — Méc. princ. 1re cl. Répichet, désigné p. *Dévastation*, et Lardier, de l'*Amiral-Duperré*, permut. emb. ; méc. princ. 2e cl. Coiffic, conval. ; méc. princ. 2e cl. Fontanier, emb. s. *Fauconneau* en rempl. Le Can, congé 1 an sans solde ; méc. princ. 2e cl. Barrau, rentré résid., sert Toulon ; mécan. princ. 2e cl. Baron, emb. s. *Jauréguiberry*, rempl. Viry.
Mécan. princ. 2e cl. Bayle, déb. éc. mécan. Toulon, prend rang s. liste emb.; mécan. princ. 2e cl. Chuchera, prend rang s. liste emb.
Corps de santé.— MM. le méd. 1re cl. Ripoteau, rempl. à Indret, méd. 1re cl. Avérans qui sert Brest ; méd. 2e cl. Petit, emb. s. *Bouvet* ; méd. en chef 2e cl. Drago, rempl. Dollieule, hôp. St-Mandrier ; méd. 2e cl. Le Moignic, congé 3 m. p. suivre cours bactériologie, institut Pasteur; méd 1re cl. Duranton, emb. s. *Guichen*, rempl. Bavay, entré en traitement hôp. Brest
Commissariat. — Commiss. 2e cl. Gallien, conval. 3 m. ; commiss. 2e cl. Hervé, désigné p. emb. s. *Nièvre* (océan Indien), permute av. Bellanger de Rebourseaux ; Hervé sert Toulon.
Commiss. princ. Lancelin, sert serv. admin. flotte ; commiss. 1re cl. Alby, prend fonct. p. i. trésorier 4e dépôt ; commiss. 2e cl. Marin, fonct. adjoint trésorier 5e dépôt ; commiss. 1re cl. Riche, prolong. conval. 2 m.; commiss. 1re cl. Dugaud, mob. Toulon, et Runel, du *Sully*, permut. emb.
Mouvements divers. — Ont été déclarés admissibles au grade de m. mécan. théorique (examens de Toulon) : Cancel, Coulomb, Praneuf et Rhumeur, de l'*Algésiras* ; Martin, du *Hoche* ; Pouzet, du *Marceau* ; Aliva, de la *Hallebarde* ; Hertz, du *Charlemagne* ; Crétin et Bizien, de la réserve ; Gour et Le Gall, de l'*Iéna*; Peton, du *Bouvet*; Barbier et Le Comte du *Magenta* ; Burkel, de la déf. mob. ; Evanno, de l'Ecole mécan.
Nominations. — Commis 3e cl. commissariat : Redon (le Havre), Danic (Nantes), Rolland (Le Havre), Burte (Boulogne), Oustalet (Sables-d'Olonne). — Syndic des gens de mer Dignac, insp. 2e cl. des pêches, Arcachon. — Direction des travaux : commis princ. 2e cl. Béroulet, 1re c.; commis princ. 3e cl. Garcin, 2e cl., remp. Béroulet; commis 1re cl. Bellégo, commis princ. 3e cl., rempl. Garcin; commis 2e cl. Robert, 1re cl., rempl. Bellégo ; commis 3e cl. Le Thomas, rempl. Robert; commis 4e cl. Madon, 3e cl., rempl. Le Thomas; commis 2e cl. Legendre, 1re cl.; commis 3e cl. Brageux, 2e cl., rempl. Legendre; commis 4e cl. Petit, 3e cl., remp. Brageux; commis 4e cl. Drevon et Julien, 3e cl. — Cap. de vaiss. Schlumberger, commissaire gouv. 1er cons. guerre marit. Toulon, remp. chef bat. retr. Corion.
Inscription maritime. — Admin. en chef 1re cl. Pénissat, inscrit d'office tableau concours Légion d'honneur p. officier.
Personnel administratif. — Agent princ. inscript. marit. Tuloup, de Saint-Malo, passe à Ajaccio ; commis 2e cl. commiss. Sauve, sert Marseille. — Passent dans le personnel de l'inscription maritime : les commis du commiss. 2e cl. Sauvé, Moreul, Gaubert, Movello ; les commis 3e cl. Bouniot, Berthet, Prudhon, Massé, Nicolas, Guillou, Redou ; les commis 4e cl. Giraud, Rivoal.
Distinctions honorifiques. — *Off. inst. publ.* : Bernard de Courville, ing. en chef constr. nav.; Devinck, administr. Invalides de la marine ; Duboc, lieut. de v. retr.; Valentino, s.-direct. ministère. — *Off. d'acad.* : Batellet, lieut. de vaiss., off. d'ordonn. du ministre; Choppé, rédacteur ministère; Le Lan, m. mécan.; Linkenheld, lieut. de vaiss.; Merlu, mécan. en chef; Péreau, commis inscrip. mar.; Puyet, commis constr. nav.; Royer, prof. école mousses; Vastel, agent 2e cl. travaux; Voisin, lieut de vaiss.
Pour sauvetages : témoig. satisf. à Le Mao, patron au Conquet ; méd. bronze à Carvin, patron, Exposito et Chanut, matelots à Marseille.
Accidents. — Deux quartiers-maîtres et un chauffeur du torpilleur *145*, à Tancarville, trompés par l'obscurité, sont tombés à l'eau en regagnant leur bord. Les cadavres ont été retrouvés le lendemain.
Officiers de réserve. — Chef méc. du comm. Lafont, avec grade méc. princ. 2e cl.; méd. princ. retr. Rit; méd. 2e cl. démiss. Lepinte.

MOUVEMENTS DE LA FLOTTE

Vautour, mouillé Constantinople. — *Infernet*, arrivé Seychelles, attend personnel annoncé par paquebot *Djemmah*, en avarie à Aden. — *Jurien-de-la-Gravière*, arrivé Santiago de Cuba. — *Suffren*, complète ses vivres de campagne à 45 jours p. entrer escadre Méditerranée. — *Pascal*, attendu Chemulpo. — Sous-marin *Esturgeon*, a été mis à l'eau à Toulon. — *Dupleix*, arrivé au Cap; le maire a offert, le 13, un banquet à l'amiral Rivet et aux officiers du croiseur.
Guichen, appareillé Brest le 14 p. rechercher *Vienne* sur la côte Ouest d'Irlande. — Les essais de la *Vipère*, après refonte, qui ont eu lieu le 14 à Saïgon, sont satisfaisants ; le bâtiment est disponible. — *Henri-IV* quitté le 15 Brest pour Cherbourg où il entrera bassin p. nettoyage carène et réparations. — *Loiret*, arrivé Lorient le 15 — Croiseur *Pascal* a débarqué cent soldats inf. marine et deux canons p. défendre légation France Séoul. — Croiseur *Chasseloup-Laubat*, en rés. Cherbourg, désigné p. rempl. dans esc. Extrême-Orient croiseur *Pascal*; l'armement est poussé activement. — *Sully* a exécuté tir au large Toulon sans avaries ; ce croiseur complète équipage et approvisionnements et installe appareils télégraphie sans fil p. partir Extrême-Orient 27 ou 28 janvier.

LA FAMILLE MILITAIRE

Fiançailles. — Lieut. art. Parmentier avec Mlle Marguerite Bourdon. — Lieut. 1er inf. Ogier de Baulny avec Mlle Marthe Huchet de Cintré. — Méd. aide-m. 1re cl. arm. col. Auge avec Mlle Thérèse Tresserra. — Lieut. 131e inf. Rousseau avec Mlle Marguerite Mousnier. — Lieut. 27e inf. Bernard avec Mlle Yvonne Cornereau. — Col. Marchand avec Mme Heriot. — Cap. inf. brev. Lefort avec Mlle Elisabeth Petit.
Lieut. 67e inf. de Buttet et Mlle Leroux de Puisieux. — Chef d'escadrons 21e chass. Martinie et Mlle Antoinette Dubousquet-Laborderie. — Lieut. 32e art. Mitzinger et Mlle Lutter. — Cap. 23e col. Dereix et Mlle Blanche Baron-Lagarde.
Mariages. — Lieut. 2e zouaves Gelas avec Mlle Louise Perin. — Sous-lieut. 38e inf. Boyer avec Mlle Marguerite Dechans. — Lieut. 21e chass. vicomte de Murard avec Mlle de Bourdon. — Lieut. 49e inf. avec Mlle Camille Deymes.
— Médecin major 2e cl. troupes col. Delassus, et Mlle Marie Cros, Narbonne.
Retraites. — Chef. surveill. const. nav. Soulary. 2e m. infirmier Giroux ; chef surveill. trav. hydraul. Fort.
Cap. de vaiss. Allys ; 2e m. canonn. Jézéquel; 2e m. méc. Mazé ; agent 1re cl. construc. nav. Le Guével.
Nécrologie. — Lieut. 163e inf. Lougne, 31 ans, Toulon. — Lieut.-col. inf. retr. Koch, 85 ans, Wasselone. — Cap. Pierre, 37 ans, Paris. — Cap. inf. mar. retr. Jaffeux, 62 ans, Alger. — Cap. gend. retr. Gillereau, 79 ans, Moulins. — Lieut. inf. retr. Subra, 65 ans, Perpignan. — Col. gén. retr. prince de Polignac, 77 ans, à Céleste (Algérie). — Gén. de div. de la Bégassière, 66 ans, Nancy. — Col. inf. retr. Bidault, 67 ans, Nice. — Col. art. retr. Burelle, 76 ans, Moulins. — Cap. cav. lég. état-m. terr. 8e corps Capon, 49 ans, Bourges. — Cap. gend. Pierre, 37 ans. — Col. art. retr. Moulin, à Agnetz, près Clermont (Oise), 81 ans. — Lieutenant Méry, 3e comp. de disc., à Aïn-Sefra, 27 ans. — Vétérinaire en 2e Linel, Alger, 29 ans.
Lieut. de vaiss. Abert, adjoint command. mar. Corse, 31 ans, hôp. Ajaccio ; lieut. de vaiss. retr. de Kermarec de Tronchet, 72 ans, Brest. Direct. génie marit. retr. Perroy, 82 ans, Lyon; m. méc. *Amiral-Duperré* Thoribé, hôp. Toulon; 2e m. commis Le Cam, hôp. Brest.

PETITE CORRESPONDANCE

Depuis la création du **Petit Journal** Militaire, Maritime, Colonial, *nous recevons chaque jour une quantité considérable de lettres, nous demandant des renseignements. Nous sommes heureux d'être agréables à nos lecteurs en les leur fournissant avec une précision absolue ; mais le nombre de questions est tel que si nous n'adoptions pas une règle des plus strictes, plusieurs pages du journal finiraient par être absorbées par la* Petite correspondance, *au détriment de la majorité de notre public. Dans l'intérêt général, nous prions donc nos lecteurs de nous envoyer leur adresse toutes les fois qu'ils n'auront pas un intérêt majeur à conserver l'incognito. Nous pourrons ainsi répondre par lettre personnelle à la grande majorité de nos correspondants, ce qui permettra de diminuer le nombre des réponses insérées dans le journal.*
Dans l'un et l'autre cas, prière de joindre aux questions posées deux timbres de 0 fr. 15, pour frais de recherche et de réponse.

J. L. au Barrys. — Adressez votre demande écrite à M. le grand chancelier de la Légion d'honneur, à Paris, qui donnera les ordres voulus pour que la médaille vous soit remise. Il faut avoir soin de donner exactement votre adresse de façon qu'on puisse vous trouver. Dans votre lettre, vous donnerez tous les renseignements au grand chancelier.

Renard, C. — On ne peut pas devancer l'appel, mais s'engager pour trois, quatre ou cinq ans. Vous pourrez vous engager jusqu'à la veille du conseil de revision ; mais il faut remplir les formalités bien avant cette époque. Se procurer extrait de naissance, certificat de bonnes vie et mœurs et, si c'est pour trois ans, demander avant le consentement du colonel. Puis, avec ces trois pièces, se présenter devant le commandant du recrutement qui vous fera visiter et demandera le casier judiciaire.

Lecteur, à Nancy. — Il est matériellement impossible de vous donner les longs et nombreux renseignements que vous demandez. Ce sont les chefs de cor s qui font ces propositions et il n'est pas possible de les consulter. Pour un très grand nombre de candidats qui se présentent, le nombre des admis est relativement très restreint. Vincennes a eu cette année une quarantaine d'admis et Versailles, pour le génie, un peu moins.

Joseph Balavoine. — Adressez de suite une demande d'engagement au commandant du 1er dépôt des équipages de la flotte à Cherbourg, en y joignant votre acte de naissance et le consentement de votre père si vous n'avez pas 20 ans. Cet officier vous convoquera pour accomplir un essai de mécanicien. Si cet essai est satisfaisant, vous pourrez vous engager. Le voyage sera à vos frais.

Eug. Schmitt. — Certainement, si vous n'avez plus de frères ou sœurs plus jeunes que vous, vous perdez votre dispense en raison du décès de votre mère. La gendarmerie va vous signaler au commandant du recrutement de votre tirage au sort et ce dernier, après constatation de la situation, vous adressera un ordre d'appel pour rejoindre les drapeaux. Si vous aviez un autre cas de dispense, il serait utile de faire valoir vos droits, le plus tôt possible, auprès du commandant de recrutement.

R. H., 38. — Oui, il faut le consentement des parents pour s'engager dans un régiment, tant qu'on n'a pas atteint l'âge de la majorité.

A. J., abonné du P. J. M. — Adressez-vous de notre part à M. de Grièges, secrétaire général du Métropolitain, 46, rue de la Rapée, Paris.

A. Perrin. — Le travail demandé serait beaucoup trop long pour être inséré dans le journal et beaucoup trop cher pour être acheté par un grand nombre de nos lecteurs.

Un lecteur fidèle. — Le travail que vous nous demandez serait assurément des plus instructifs ; mais sa longueur ne nous permettrait pas de l'insérer dans le journal ; lorsque des lois nouvelles modifieront la situation actuelle, nous le ferons connaître.

Bereau, Neuilly-sur-Seine. — Nous publierons successivement des notices sur les grands camps de France et de l'étranger.

Un marsouin. — Pour passer dans un régiment de tirailleurs, il faut d'abord obtenir le consentement du chef de corps, que vous pouvez demander dès maintenant au colonel, en lui expliquant votre situation et vos campagnes. Si le chef de corps vous accepte et vous délivre son consentement, il faudra faire votre demande régulière au colonel du régiment colonial, par la voie de votre capitaine et en y joignant le consentement du colonel des tirailleurs. Puis vous attendrez la décision ; si, enfin, on ne donne pas suite à votre demande, rien ne vous empêchera, à votre libération, de demander à rengager dans le corps de votre choix et il vous suffira alors d'obtenir le consentement seul des tirailleurs.

Un marsouin en congé, à Angoulême. — La solde de présence n'est accordée aux hommes de votre catégorie que pour les journées de présence réelle ; or, étant en convalescence, il ne vous sera pas accordé la solde de présence, mais bien la solde d'absence, conformément au règlement sur le service de la solde. Dans le cas où on ne vous accorderait pas cette solde d'absence, il faudrait faire une demande régulière à votre chef de corps, en invoquant que la solde d'absence vous est due suivant le règlement précité.

L. J. N., Toulouse. — Engagez-vous aux tirailleurs algériens ou à l'un des deux régiments étrangers. Le bureau militaire de la mairie ou le bureau de recrutement, vous donneront les indications nécessaires.

Edouard, S. M. V. — La loi de deux ans n'étant pas encore votée, il n'est pas possible, quant à présent, de prévoir vers quelle époque elle sera mise en vigueur et, par suite, les dispositions qui seront prises. Il y a lieu de supposer que tous les jeunes gens reconnus bons en 1905 (puisque vous êtes de la classe 1904), feront deux ans, attendu que les dispenses seront supprimées ; toutefois il serait prématuré d'affirmer que les choses se passeront ainsi. Il faut donc attendre le vote et la promulgation de la loi pour être bien fixé.

Vitte Nicolas. — Le commandant de recrutement ne peut pas vous faire connaître actuellement le corps où vous serez affecté comme soldat. Il faut, pour cela, que cet officier supérieur reçoive la circulaire ministérielle de répartition. Mais rien ne vous empêche, dès maintenant, d'acquérir quelques connaissances en vue d'obtenir le brevet militaire et, par suite, d'être nommé caporal ou brigadier au bout de quatre mois de service.

C. L., Saint-Dié. — Les programmes d'admission à l'Ecole de Versailles sont très chargés et, outre une instruction solide, il faut avoir étudié sérieusement la partie militaire. Il est donc impossible d'indiquer si un candidat peut ou non être admis aux examens. Tout dépend de l'instruction, du travail, des connaissances acquises, etc. Il est bon d'ajouter qu'il est rare d'être admis à deux ans de grade de sous-officier à l'Ecole de Versailles.

H. Portier. — 1° Non, vous n'avez pas à vous déplacer pour tirer vous-même au sort. — 2° Adressez-vous à la brigade de gendarmerie qui vous indiquera ce qu'il y a à faire.

Un futur matelot. — 1° 1 m. 540. — 2° Acte de naissance, certificat de bonnes vie et mœurs, consentement des parents si vous êtes âgé de moins de 20 ans, le casier judiciaire est réclamé directement par les soins du Commandant du dépôt. — 3° Toutes les pièces doivent être établies sur papier libre, les signatures légalisées.

P. T. — Oui, vous devez être appelé cette année pour une période d'instruction de 13 jours avec vos collègues de la classe 1888. Toutefois les artificiers étant appelés durant tout le cours de l'année, il n'est pas possible de vous dire à quelle époque vous serez appelé. Or, pour être très exactement fixé, il vous faut adresser une lettre au Commandant du recrutement de votre domicile (tirage au sort) en le priant de vous indiquer cette date. Vous aurez soin de joindre un timbre pour la réponse.

Un patriote. — Il n'y a pas de conseil de revision à Bruxelles. Il faut le passer à Paris, avant votre départ, ou aller le passer en province. Les préfets n'ont pas encore fait connaître les dates auxquelles fonctionneront les conseils de revision. Pour obtenir l'autorisation de le passer à Paris, il faut en faire la demande au préfet de votre département le jour du tirage au sort, en invoquant les raisons qui vous font solliciter cette faveur.

Massilia. — Certainement, vous n'avez plus le droit de choisir la nationalité, si vos parents ont fait la déclaration régulière dont vous parlez devant le juge de paix. Vous êtes en un mot un Français, né en France d'un Français et, de ce fait, vous devez le service au même titre que les autres. Si la mairie vous a inscrit comme tel, elle n'a fait que se conformer à la loi et toute réclamation de votre part ne recevrait, à notre avis, aucune suite.

B. J. 12. 21. — Pour être admis dans les dragons, il ne faut pas dépasser 1 m. 74. Il n'y a pas de spahis en France ; ces régiments sont en Afrique. Pour contracter votre engagement il faut vous procurer l'extrait de naissance, le certificat de bonnes vie et mœurs et le consentement du père ou de la mère, et se présenter devant le Commandant de recrutement qui vous fera passer la visite et fera ensuite le nécessaire si vous êtes bon pour le service.

Morgan, à Castres. — Oui, il existe un Saint-Maixent pour la Marine ; c'est le cours des élèves officiers à Brest. Demandez le programme à la librairie Lavauzelle, 10, rue Danton, à Paris.

L'avancement est loin d'être aussi rapide dans la Marine que dans l'Armée, il faut compter 6 à 7 ans pour arriver sous-officier, sauf comme mécanicien où l'on peut arriver sous-officier en 2 ans.

Les engagements volontaires ne sont reçus que pour 5 ans seulement.

Il y a des boursiers de la Marine dans tous les lycées des ports militaires, ces places sont réservées aux enfants ou frères de marins.

Valluy J. M. — Les renseignements que vous demandez ne sont pas tout à fait du ressort du *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial.* Adressez-vous plutôt, soit au ministre plénipotentiaire de Colombie, à Paris, 16, rue Pierre-Charron, soit à notre consul à Panama.

Le Gérant : G. LASSEUR

D. CASSIGNEUL, Imprimeur, 61, rue Lafayette, Paris.

Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI (Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL
SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — N° 8 LE NUMÉRO 10 CENTIMES *31 Janvier 1904*

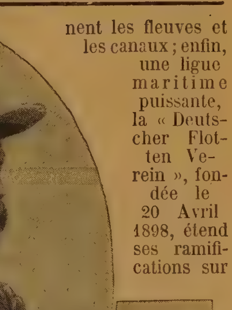
ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an .... 8 fr. »

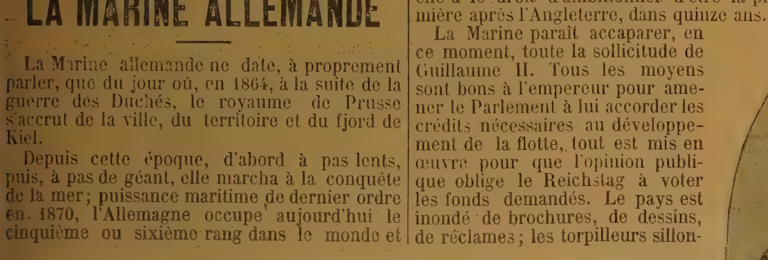
LA MARINE ALLEMANDE

La Marine allemande ne date, à proprement parler, que du jour où, en 1864, à la suite de la guerre des Duchés, le royaume de Prusse s'accrut de la ville, du territoire et du fjord de Kiel.

Depuis cette époque, d'abord à pas lents, puis, à pas de géant, elle marcha à la conquête de la mer; puissance maritime de dernier ordre en 1870, l'Allemagne occupe aujourd'hui le cinquième ou sixième rang dans le monde et elle a le droit d'ambitionner d'être la première après l'Angleterre, dans quinze ans.

La Marine paraît accaparer, en ce moment, toute la sollicitude de Guillaume II. Tous les moyens sont bons à l'empereur pour amener le Parlement à lui accorder les crédits nécessaires au développement de la flotte, tout est mis en œuvre pour que l'opinion publique oblige le Reichstag à voter les fonds demandés. Le pays est inondé de brochures, de dessins, de réclames; les torpilleurs sillonnent les fleuves et les canaux; enfin, une ligue maritime puissante, la « Deutscher Flotten Verein », fondée le 20 Avril 1898, étend ses ramifications sur





Le prince HENRI DE PRUSSE, amiral et chef de la flotte allemande
Torpilleurs allemands manœuvrant avec l'escadre dans la Baltique

Phot. Renard

tout le territoire allemand, multiplie les conférences, si bien qu'elle compte aujourd'hui 600,000 membres et que son organe mensuel, *die Flotte*, tire à 275,000 exemplaires.

Cette campagne a porté ses fruits ; le dernier argument de l'empereur, « l'Allemagne désire la paix sur mer », a triomphé des dernières hésitations, et, le 10 avril 1898, la loi du sexennat était votée, établissant un programme de constructions navales. Celui-ci était à peine entré dans la période de l'exécution, qu'il paraissait insuffisant, et, le 14 juin 1900, le programme naval actuellement en exécution était établi par une loi.

D'après ce programme, la flotte allemande doit comprendre : en Europe, 16 cuirassés, répartis en deux escadres, 8 grands croiseurs et 24 petits croiseurs ; à l'étranger, 3 grands croiseurs et 10 petits croiseurs ; enfin, 4 cuirassés, 3 grands croiseurs et 4 petits croiseurs doivent composer un matériel de réserve.

Au total, la Marine allemande comptera donc, à l'achèvement du programme : 38 cuirassés, 14 grands croiseurs et 38 petits croiseurs ; mais, plusieurs de ces unités de combat, de construction ancienne, devront être remplacées, et en 1917, seulement, la flotte allemande sera au complet. Elle aura alors besoin de 3,500 officiers et de 55,000 sous-officiers et marins ; la population surabondante de l'Allemagne fournira ce personnel considérable sans trop de difficultés, puisqu'elle a déjà permis de doubler aisément, en dix années, de 1894 à 1904, les effectifs de la Marine, qui ont passé de 19,492 hommes à 38,025 hommes.

L'Allemagne ne possédant pas d'institution analogue à l'inscription maritime française, le recrutement de ses marins se fait parmi la population maritime et la population semi-maritime, puis, en cas de besoin, au moyen du contingent de l'intérieur et des recrutements volontaires de un, trois ou quatre ans.

Les officiers de marine proviennent tous d'une seule école, établie à terre, à Mürwick, point de la côte orientale du Jutland, dans la baie de Flensburg. Les cours sont, à cette Ecole, d'une durée de deux ans, mais ces années sont précédées de huit mois d'embarquement à bord d'un bâtiment école ; cette période est éliminatoire ; elle permet de congédier les jeunes gens dont les aptitudes au métier de la mer seraient insuffisantes.

A leur sortie de l'Ecole navale, les cadets passent six mois dans les Ecoles de spécialités, puis sont nommés sous-lieutenants après avoir été acceptés par le corps des officiers de marine. L'accès de l'Ecole navale est d'ailleurs ouvert à tous ; il en est ainsi du moins en théorie; en pratique, les jeunes gens qui jouissent d'une certaine fortune peuvent seuls aspirer à devenir officiers de marine, car les quatorze premières années de service coûtent aux familles une somme totale d'environ 12,500 francs, somme que les parents doivent s'engager à verser.

Pendant de nombreuses années après la sortie de l'Ecole navale, le jeune officier, surveillé et dirigé par ses chefs, doit travailler sans cesse et se perfectionner dans toutes les branches de son métier ; il a d'ailleurs l'occasion d'utiliser et de développer ses qualités à bord des torpilleurs.

Ceux-ci naviguent et manœuvrent en effet par groupes de sept bâtiments, répartis à cinquante mètres l'un de l'autre, sur les deux côtés d'un angle aigu. Les torpilleurs allemands stationnent à Kiel et à Wilhelmshaven. Chaque port possède trois divisions, chaque division se composant de six torpilleurs et d'un divisionnaire. En formation de combat, ce dernier occupe le sommet d'un angle aigu, six torpilleurs étant derrière lui, occupant chacun des deux côtés de l'angle et à cinquante mètres l'un de l'autre.

SOMMAIRE

La Marine allemande: XX. — *Causerie maritime, les grandes expériences de navigation sous-marine au dix-huitième siècle*: YVES MADEC. — *Les marins français en Crète*: WILL DARVILLÉ. — *La Vienne*: G. L. — *Le Saint-Maixent naval*: L. — *Epaves à la côte*: UN ARGONAUTE. — *Le croiseur anglais* Suffolk: V. — *La jeune Marine*: LA VALETTE. — *L'Union des Femmes de France*: A. L.— *Les idées du général de Négrier*: ***. — *Les camps d'instruction, le camp du Larzac*: T. — *Le recrutement de l'Armée anglaise*: L. G. — *Révolte dans l'Afrique allemande*: V. R. — *Le Ski*: G. M. — *La mission Lenfant au Tchad*: G. BENIN. — *Le général Le Loup de Sancy de Rolland*. — *Les enceintes fortifiées*: L. DE SAINT-LÉGER. — *A l'Officiel*: *Guerre et Marine*. — *Informations maritimes*. — *La famille militaire*. — *Petite correspondance*.

Il faut avoir vu ces divisions compactes se jouer au milieu des cuirassés, couper les lignes, évoluer en tous sens, pour apprécier l'habileté et l'expérience des officiers élevés à cette rude école. Grâce à un entraînement régulier et constant, sans trêve ni relâche, l'officier allemand est ainsi devenu un rival redoutable pour l'officier français, qui saura cependant toujours opposer, avec succès, devons-nous espérer, les qualités bien françaises de bravoure, d'entrain, de témérité même, au courage froid, aux conceptions méthodiques et précises, du tempérament allemand.

X. X.

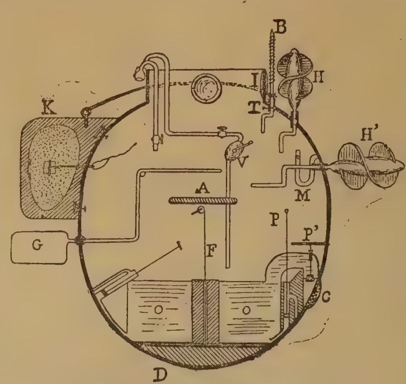
CAUSERIE MARITIME

Les grandes expériences de navigation sous-marine

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

Buhsnell et la première attaque sous-marine

Depuis cent cinquante ans, les tentatives de navigation sous-marine s'étaient bornées à des essais plutôt théoriques que pratiques, quand, tout d'un coup, sans que rien le fit prévoir, un



Le premier sous-marin ayant réellement navigué, construit par Bushnell en 1775

inventeur américain conçut et construisit un engin qui, non seulement navigua sous l'eau avec succès, mais lui inspira assez de confiance pour qu'il osât aller en pleine mer tenter la première attaque sous-marine contre un vaisseau ennemi !

En 1776, en effet, au mois d'août, en pleine guerre de l'Indépendance, par conséquent, un hardi sergent de la milice de New-York, le sergent Ezra Lee — un nom à retenir, car c'est celui d'un brave ! — faillit, avec un sous-marin imaginé par son compatriote David Bushnell, couler un vaisseau anglais mouillé au Nord de Staten Island, non loin de la capitale des Etats-Unis.

L'histoire de cette tentative qui, si elle eût réussi, aurait, dès cette époque, bouleversé la guerre sur mer, est si extraordinaire qu'elle vaut la peine d'être racontée en détail.

Le dessin ci-joint donnera une idée de ce qu'était le nouvel engin.

Sa forme, on l'avouera, était plutôt bizarre! C'était celle d'un œuf aplati. Pourquoi l'inventeur avait-il choisi cette forme? Probablement parce que c'était celle qui, en permettant de placer le plus bas possible le lest du flotteur, assurait la plus grande stabilité, comme dans une bouteille, qui est plus haute que large, on obtient qu'elle ne puisse pas se coucher sur le flanc si on introduit dans le culot des pierres ou tout autre lest.

Dans le sous-marin de Bushnell, qui fut construit à Peekskill où l'on voyait, paraît-il, encore, il y a quelques années, la cale de construction sur laquelle il s'éleva, le navigateur était assis sur un banc A de façon à avoir les yeux à la hauteur du hublot I.

Dans cette position il pouvait, sans se déranger, manœuvrer tous les instruments contenus dans le sous-marin, lesquels étaient placés sous sa main. C'étaient, comme on peut le voir par le dessin ci-joint :

Le gouvernail G, le ventilateur V, le plomb de sécurité D, les pompes P de vidange des caisses à eau O, la vanne d'entrée P' de l'eau par la crépine C et enfin les hélices H' et H, la première destinée à faire avancer le navire, la seconde à le maintenir à une certaine profondeur sous l'eau, un manomètre M, etc. :

A noter tout de suite ce fait vraiment remarquable !

Bushnell fut le premier ingénieur qui appliqua l'hélice comme moyen de propulsion à un navire, et ce navire était un sous-marin !

L'hélice fut donc employée bien longtemps avant que l'ingénieur français Sauvage ne la vulgarisât. Voilà certainement un fait qui était bien peu connu avant que M. le lieutenant Delpeuch ne l'ait signalé dans son ouvrage de *la Navigation sous-marine à travers les siècles*, à propos de l'étude complète et documentée qu'il y fit, entre autres, des essais de Bushnell.

En plus des appareils que nous avons signalés, le sous-marin avait, appliquée contre sa coque, une caisse de poudre K munie d'un détonateur à mouvement d'horlogerie qu'on pouvait mettre en marche de l'intérieur du navire. Cette caisse était reliée par un cordage à une tarière B, destinée à être enfoncée par le navigateur dans les flancs du navire attaqué ; après quoi, il devait larguer tarière et caisse à poudre après avoir mis en marche le mouvement d'horlogerie du détonateur de la caisse à poudre.

Bushnell s'étant donc entendu avec l'énergique Ezra Lee, ce dernier se mit en route avec le sous-marin, en profitant d'une nuit calme. Deux ou trois canots remorquèrent le petit navire aussi près que possible de la flotte anglaise. Le sergent Lee entra alors dans son navire, la remorque fut larguée et les canots retournèrent à terre.

Lee trouva un jusant très fort et, avant qu'il pût s'en apercevoir, il avait dérivé au delà des vaisseaux de guerre. Sans perdre courage, il mit alors son hélice en mouvement et, comme il le raconta lui-même par la suite : *après avoir travaillé dur à la manivelle pendant la durée de cinq sabliers (deux heures et demie !)* (1) *notée par la cloche des vaisseaux*, il arriva sur l'arrière d'un vaisseau.

(1) Dans l'ancienne marine on comptait les heures à l'aide de sabliers, dont le sable mettait exactement une demi-heure à s'écouler. En retournant chaque fois l'instrument, c'est-à-dire toutes les heures et toutes les demi-heures, on sonnait un ou plusieurs coups de cloche, ce qui, d'ailleurs, se fait encore aujourd'hui et s'appelle, dans le langage des marins, *piquer l'heure*.

Ce navire était l'*Aigle*, de 64 canons; il était commandé par le capitaine Duncan et portait le pavillon de l'amiral lord Howe, commandant en chef l'armée navale britannique.

Quel beau coup de bluff, comme disent les Américains, c'eût été si Lee avait réussi son attaque ! Et on va voir à quel léger obstacle il se heurta et qui lui valut de manquer son affaire !

La mer était alors à peu près étale, comme disent les marins, ce qui signifie qu'elle avait fini de descendre et qu'elle n'avait pas encore commencé à monter.

Le jour commençait à poindre, et, au clair de lune, il pouvait voir le monde à bord et entendre les conversations. Le moment était favorable. Lee fit plonger sa machine et se mit en devoir de fixer à la coque du vaisseau son appareil explosif, sa torpille comme on dirait aujourd'hui. Malheureusement, cela lui fut impossible, tant à cause de l'épais doublage en cuivre qui recouvrait les œuvres vives du navire qu'à cause du sous-marin lui-même « *qui* (nous citons encore les paroles de Lee) *rebondissait contre cette coque chaque fois qu'il la touchait.* »

Voyez un peu à combien peu de chose tint la réussite de l'attaque !

Nous avons dit plus haut que la caisse de poudre destinée à exploser sous le navire devait y être fixée par une tarière B (voir le dessin) à laquelle elle était attachée et que l'on pouvait manœuvrer de l'intérieur du sous-marin, quitte, à l'aide d'une goupille T que l'on retirait, à pouvoir larguer cette tarière une fois qu'elle serait enfoncée dans la coque, de façon à permettre au sous-marin de s'éloigner pour ne pas être brisé par l'explosion.

Tout semblait donc prévu. Malheureusement, comme on l'a vu, la tarière ne put pas traverser les plaques de cuivre du doublage. Si, à sa place, il y avait eu un gros clou d'acier bien pointu, et disposé de façon à pouvoir être largué aussi à volonté, en deux ou trois coups de marteau rapidement et fortement assenés, la caisse de poudre eût pu être fixée, et 110 ans avant l'apparition de notre *Gymnote*, un sous-marin — le premier sous-marin ayant réellement navigué — eût détruit un vaisseau de ligne.

Un homme installé dans un petit flotteur d'environ deux tonneaux eût anéanti un superbe navire de 2,000 tonnes, monté par 600 hommes d'équipage et portant le pavillon d'un amiral d'Angleterre !

Quelle révolution dans la guerre navale !

Mais revenons à notre brave Ezra Lee.

Sans se décourager — on ne sait vraiment ce qu'on doit le plus admirer dans ce brave soldat : sa ténacité, son sang-froid ou son mépris d'une mort assurée s'il venait à être découvert — Lee, en faisant marcher son hélice, se dirigea le long de la coque pour atteindre une autre partie du navire. Mais le sous-marin étant venu à sortir de dessous la coque du vaisseau ennemi, émergea immédiatement sur le côté du navire tourné vers l'Est, exposé par conséquent à la lueur naissante du crépuscule.

Lee fit immédiatement replonger son bateau, mais la rapide approche du jour qui allait l'exposer à la poursuite des canots de l'ennemi et lui rendre difficile, sinon impossible, de se sauver, lui fit renoncer à son entreprise.

Il fit donc route pour rallier le port, distant de quatre milles, aidé heureusement par le courant de la marée qui montait.

Mais sa traversée de retour ne se fit pas sans danger.

Des soldats anglais qui occupaient le fort de Governor's Island, apercevant le sous-marin et intrigués par l'aspect bizarre de sa carapace, mirent à l'eau une embarcation et se dirigèrent vers lui. Lee, à ce moment, se crut perdu: il lâcha alors sa torpille, espérant que sa vue attirerait l'attention des soldats qui, en s'en emparant, seraient détruits par l'explosion. Mais ceux-ci, après s'être approchés à 50 ou 60 mètres de l'engin, et voyant la caisse à poudre s'en détacher soupçonnèrent une ruse — « un truc de Yankee », dit Ezra Lee. Ils prirent l'alarme et retournèrent dans leur fort.

Ainsi fut sauvé Ezra Lee, qui, quelques instants après, arrivait à bon port, au moment même où la caisse à poudre, qui avait dérivé au delà de Governor's Island, faisait explosion avec un bruit effroyable.

Une seconde attaque tentée plus tard par Ezra Lee contre un autre vaisseau anglais manqua également, le sous-marin ayant été aperçu.

Bushnell était trop en avance sur son époque. Aussi, malade et découragé, il renonça à l'emploi de son sous-marin et s'appliqua à répandre l'emploi de mines sous-marines, ce en quoi il réussit un peu mieux.

YVES MADEC.

Les marins français en Crète

M. Victor Bérard, professeur à l'Ecole supérieure de Marine, a fait, la semaine dernière, dans la salle de la Société de géographie, sous les auspices de la Ligue maritime française, une conférence très intéressante et documentée sur « l'amiral Pottier et les marins français en Crète ». M. Lockroy, député, président d'honneur de la Ligue, présidait.

Le conférencier fit ressortir d'abord combien il est nécessaire de faire connaître la Marine à la Nation; il faut, en effet, parler souvent au public de ce qu'est, à notre époque, le service national d'une marine de guerre et lui faire comprendre que la flotte n'est plus, aujourd'hui, une chose que l'Etat entretient par simple vanité, comme un sportsman possède une écurie de courses. La marine de guerre est devenue un des facteurs les plus actifs et les plus utiles du pays ; elle ne sert pas seulement à défendre nos côtes, elle porte au loin notre influence et peut, comme cela s'est produit en Crète, travailler à des œuvres essentiellement humanitaires.

La Marine, commandée par des hommes comme l'amiral Pottier, peut accomplir de grandes choses et se livrer à des actes civilisateurs d'une grande portée.

L'amiral Pottier, dont M. Victor Bérard parle avec une émotion communicative, a montré des qualités toutes spéciales, depuis son arrivée en Crète jusqu'au moment de son départ, c'est-à-dire pendant dix-huit mois. Son tact, sa finesse, son énergie et son intelligence lui donnèrent tout de suite la place prépondérante dans le conseil des amiraux.

La tâche du commandant de l'escadre française n'était pas facile. La moitié de l'île massacrait l'autre moitié ; les chrétiens de la montagne et les musulmans de la côte, les uns soutenus par les Grecs et les autres par les Turcs, s'étaient voués une haine féroce. Il s'agissait de pacifier ces gens, et les commandants des différentes escadres avaient sur la question les idées les plus diverses.

D'aucuns même tenaient de leurs gouvernements des ordres secrets qui, certainement, avaient pour objet plutôt d'attiser le feu que d'éteindre l'incendie. Il fallut l'intelligence et la foncière droiture de l'amiral Pottier, pour faire aboutir l'œuvre humanitaire qui a été accomplie en Crète.

Tout l'honneur en revient à cet homme de bien, à ce savant marin doublé d'un sincère philanthrope, qui savait ce qu'il voulait et qui le voulait de toute la force de son honnêteté. L'amiral Pottier en imposa, tout de suite, à ses collègues des autres escadres, et l'on peut dire que, s'il ne fut pas le chef nominal de la flotte internationale, il en fut toujours le chef effectif; car ses idées prévalurent toujours, parce que tellement justes, elles finissaient par s'imposer et être acceptées.

Nous passerons sur les détails très intéressants que M. Victor Bérard a donnés sur l'histoire des luttes de la Crète; nous passerons aussi sur les détails géographiques que le conférencier a exposés avec beaucoup de netteté et de précision. Nous croyons devoir retenir surtout les points grâce auxquels l'orateur a prouvé que l'œuvre philanthropique de la pacification de la Crète est essentiellement française, parce qu'elle s'est produite par l'action de l'amiral Pottier et des officiers de l'escadre française, qui ont été, pour leur chef, des collaborateurs précieux et dévoués.

L'île avait été divisée en plusieurs secteurs; l'administration et la pacification de chacun de ces secteurs étaient confiées à un des amiraux. La Crète française fut pacifiée bien avant les autres, parce que l'amiral Pottier et ses officiers y mirent tout leur cœur et toute leur âme.

Ils étaient, en effet, les médecins, les avocats, les conseillers, les amis des Crétois; ils rendaient la justice et en imposaient à ces révoltés par l'équité et la droiture de leurs jugements. Qu'ils fussent musulmans ou chrétiens, peu importait; les Crétois étaient des hommes, ils furent tous secourus au même titre et le batiment de l'amiral français était devenu un vrai bureau de bienfaisance.

L'amiral Pottier possédait ces deux qualités : bonté et énergie. S'il était essentiellement bon, il se montra, par contre, dans certaines circonstances, foncièrement énergique. On peut même dire que la force de sa volonté empêcha le prince George de Grèce, qui en a su gré plus tard à notre amiral, de faire des actes qui eussent compromis à tout jamais la pacification de la Crète. On peut ajouter, toujours avec le conférencier, que l'énergie de l'amiral Pottier et sa perspicacité déjouèrent les ruses des Turcs, qui n'avaient pas des intentions précisément civilisatrices, il s'en faut, et cherchaient à profiter de toutes les circonstances pour ranimer le foyer et détruire, à tout jamais, l'œuvre humanitaire de paix que l'amiral français s'était promis de mener à bonne fin.

L'amiral Pottier et ses officiers furent les vrais pacificateurs de la Crète, que le chef de l'escadre française ne quitta que lorsque le pays fut désarmé entièrement et que l'influence du sultan rouge ne fut plus à craindre.

Notre amiral restera pour les Crétois comme un symbole de bonté et de justice. Les marins des flottes étrangères se souviendront de lui à cause de son énergie et de sa droiture. Quant aux Turcs et aux Allemands, ils se rappelleront sa perspicacité ; ils oublieront difficilement que, au moment même où l'empereur Guillaume, revenant de Palestine, débarquait incognito dans un coin de l'île, les Turcs étaient invités à déguerpir rapidement et obtempéraient à cette invitation.

Les Italiens et les Anglais se rappelleront longtemps, sans doute, que, devant les souffrances du peuple crétois, il s'est formé une entente anglo-franco-italienne, œuvre de paix et de concorde.

Quant à nous, Français, nous nous souviendrons toujours que l'amiral Pottier a accompli, en Crète, une de ces œuvres humanitaires dont notre pays se fait gloire et honneur.

WILL DARVILLÉ.

LA « VIENNE »

Nouvelles recherches entreprises par le « Guichen »

La presse quotidienne a entretenu nos lecteurs des recherches infructueuses entreprises par le *Galilée* pour retrouver le transport la *Vienne* dont on est sans nouvelles depuis le 10 Décembre. C'est en vain que le *Galilée* explora les côtes du Maroc et les étendues de mer

comprises entre les côtes du Portugal et les Açores.

Mais on n'a pas perdu tout espoir au ministère de la Marine.

On sait, en effet, le cas analogue, mais déjà ancien, d'un bâtiment dont on fut quarante jours sans nouvelles. Parti aussi de Rochefort pour se rendre à Toulon, il fut désemparé et entraîné par la tempête au large des côtes d'Irlande, loin de toute route commerciale sillonnée par les navires. D'ailleurs, les études raisonnées des courants, de la marche des dépressions barométriques et du sens de l'évolution des vents d'ouragan, montrent qu'il est fort possible que la *Vienne*, sa machine désemparée, ait été drossée dans la région de l'Océan comprise entre la côte Ouest d'Irlande, Terre-Neuve, et la côte Nord de l'Amérique.



Le croiseur corsaire « **Guichen** », envoyé dans l'Atlantique Nord à la recherche de la « **Vienne** »

Ce sont ces parages qui ont été explorés par le croiseur *Guichen*, que sa très grande vitesse a fait désigner pour cette mission.

Le *Guichen*, lancé en 1897, est actuellement l'éclaireur à grande distance de notre escadre du Nord. Les 2,000 tonnes de charbon de son approvisionnement lui permettent de couvrir, sans relâcher, des « raids » d'une quinzaine de jours. Il mesure 139 mètres de long sur 17 mètres de large. Les trois machines peuvent lui donner une vitesse de 23 n. 5, soit 43 kilom. 5, à l'heure.

Le *Guichen* fit, en 1901, partie de l'escadre de l'amiral Pottier, qui appuya en Chine les opérations du corps expéditionnaire envoyé au secours des légations.

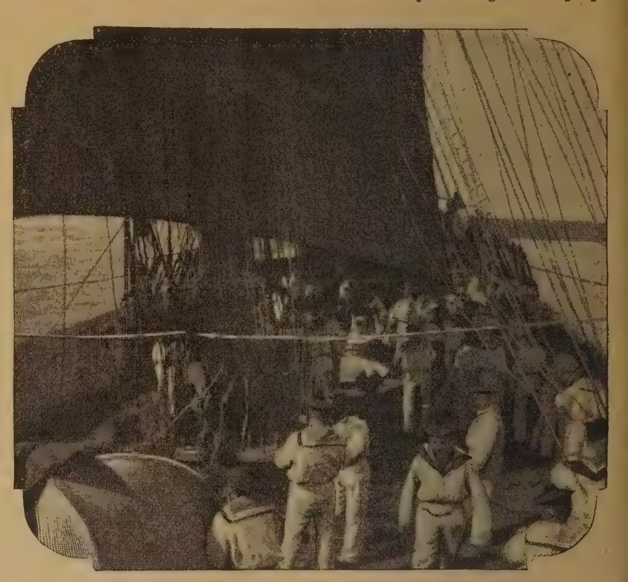
En 1902, il escorta le *Montcalm* qui menait le président de la République en Russie. En 1903, il alla en Angleterre, lors de la visite de M. Loubet au roi Edouard VII.

M. le capitaine de vaisseau Baëhme, commandant actuel du *Guichen*, commandait la *Vienne* en 1889, en qualité de lieutenant de vaisseau.

G. L.



Le « **Bougainville** », où les élèves officiers apprennent la manœuvre du navire à vapeur



Un des bricks où les élèves officiers apprennent les notions de la navigation à la voile

LE SAINT-MAIXENT NAVAL

Marine d'autrefois
Marine d'aujourd'hui

— Le corps des officiers de Marine, mon pauvre Durand! Corps fermé! Votre fils, en s'engageant dans la Marine, ne parviendra pas à y décrocher l'épaulette. Qu'il prenne donc le même parti que mon neveu qui, retoqué à Saint-Cyr, fit deux campagnes dans l'infanterie coloniale, entra à Saint-Maixent, et en sortit l'an dernier avec les galons de sous-lieutenant. Mais la Marine! mieux vaut y renoncer!

— Hélas! mon cher Dupont! mon fils aspire tant au métier de la mer!...

... Ainsi devisaient, dans les cahotements d'une diligence périgourdine, deux notables du cru, que le hasard avait fait mes compagnons de route...

Le Saint-Maixent naval n'est donc pas encore très connu du public.

Le corps des officiers de marine n'est pourtant plus l'apanage exclusif de ceux qui ont pu satisfaire aux examens d'admission au *Borda* ou à l'Ecole Polytechnique. Que les jeunes gens trop peu fortunés pour avoir pu entreprendre les complètes études coûteuses préparatoires aux grandes écoles, que les candidats auxquels n'ont pas souri les hasards des concours, que tous ceux enfin qui, comme le fils de mon compagnon de voyage, « aspirent quand même à la mer », n'ignorent plus qu'une porte, depuis longtemps entre-bâillée, donne maintenant aux plus instruits des sous-officiers de la flotte un large accès dans le corps des officiers de vaisseau.

L'Ecole des sous-officiers élèves officiers de marine (telle est la qualification officielle du Saint-Maixent naval de Brest), instituée



Elèves officiers s'exerçant au maniement du sextant

embryonnairement depuis longtemps déjà, végéta péniblement jusqu'en 1901.

A l'origine, le Saint-Maixent naval n'était pas pour la Marine une source normale du recrutement de ses officiers. L'obtention pour un premier maître du grade d'enseigne de vaisseau était alors considérée, à juste titre, comme une suprême récompense accordée à d'anciens et excellents serviteurs vieillis dans une longue pratique de la mer. Chaque année, l'école donnait quelques notions théoriques à trois ou quatre vieux « durs-à-cuire », grands « mangeurs d'écoute », mais mathématiciens inhabiles. Et, farcis de quelques aperçus astronomiques, nos braves « pères vent-debout » de jadis allaient de nouveau promener sous toutes les latitudes des galons durement gagnés par une quinzaine d'années de « bourlinguage ».

Au temps de la marine à voiles, l'instrusion dans le corps des officiers de quelques rares vieux maîtres peu » ferrés en théorie », mais rompus à toutes les « ficelles de la pratique » était sans grave inconvénient. Mais aujourd'hui les forteresses flottantes modernes présentent de trop multiples complications savantes pour qu'il soit loisible de négliger l'instruction théorique complète de ceux à qui l'on doit en confier le maniement.

De récentes dispositions ministérielles ont changé entièrement la physionomie et le but de l'Ecole maritime des sous-officiers qui est actuellement devenue la sœur jumelle de l'Ecole militaire de Saint-Maixent.

Les candidats ne sont plus astreints, comme par le passé, à la conquête préliminaire, si longue dans la flotte, du grade de premier maître. L'école de Brest est ouverte, par voie de concours, aux seconds maîtres de toutes professions maritimes qui, ayant accompli dans leur grade une année d'embarquement, ont mérité par leurs aptitudes spéciales une proposition de leurs chefs.

Manœuvriers, timoniers, canonniers, fusiliers, mécaniciens, fourriers, torpilleurs, tous peuvent concourir, avec d'égales chances de succès, sur un programme qui comprend, outre les matières techniques générales maritimes et militaires, la connaissance des principes élémentaires des mathématiques, des lettres et de l'histoire.



Epaves à la côte

De quatre qu'il fut encore en 1900, le nombre des admissions annuelles au Saint-Maixent naval fut élevé à douze en 1901, à dix-sept en 1902, à vingt en 1903. Ce dernier chiffre est une limite supérieure qu'on ne saurait guère dépasser. La loi prescrit, en effet, que les sous-officiers peuvent être promus au grade d'enseigne de vaisseau jusqu'à concurrence du tiers des vacances qui surviennent dans ce grade. Et, eu égard au nombre des admissions à la grande Ecole navale, cette proportion du tiers est à peu près atteinte.

La Marine fait donc actuellement la part belle à sa maistrance, puisque chaque année une vingtaine de ses



Le nouveau croiseur cuirassé anglais « Suffolk »

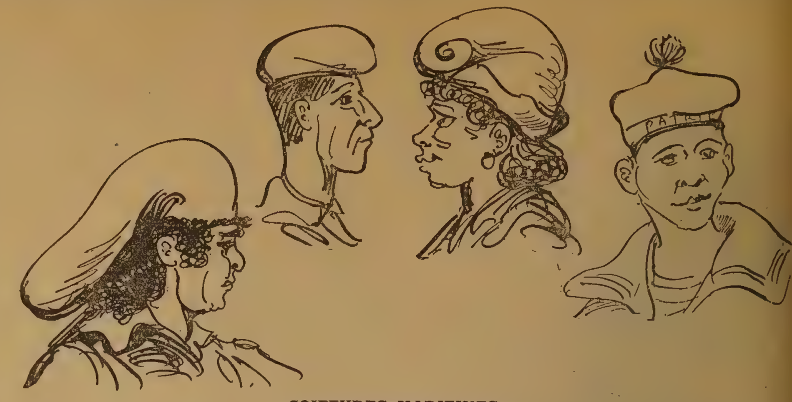
sous-officiers seront, à vingt-huit ou trente ans, dotés de l'épaulette d'enseigne de vaisseau.

Mais la Marine n'entend pas néanmoins porter atteinte au bon renom justifié de son corps d'officiers en conférant le grade supérieur à des jeunes gens insuffisamment instruits pour l'accomplissement des multiples et hautes obligations des flottes modernes de combat.

Aussi le Saint-Maixent naval, refondu sur de nouvelles bases, ne peut-il plus se contenter de jeter quelque vernis théorique sur ses élèves. Il faut donner à ces jeunes gens, non encore « brouillés avec les livres » par une longue et rude pratique du large, des bases d'instruction assez solides pour qu'ils ne soient pas, dans l'avenir, en un état d'infériorité marquée sur leurs camarades des grandes écoles. Les élèves admis à l'Ecole des sous-officiers de la Marine doivent donc y travailler avec acharnement pour satisfaire aux épreuves de sortie qui visent l'encyclopédie élémentaire des sciences maritimes et militaires.

— Donc, monsieur Durand, si votre fils fut un très bon élève au collège ou même à l'école primaire supérieure, s'il a du « cœur au ventre », s'il ne « boude pas à la dure besogne », si, enfin, il aspire ardemment à la mer, qu'il contracte un engagement dans l'un des corps des équipages de la flotte.

Aujourd'hui, l'espoir de l'épaulette luit au fond du sac du matelot, quand le matelot sait et veut mériter l'épaulette. L.



COIFFURES MARITIMES

1 et 2. — Le bonnet des Napolitains, des Génois, des Catalans, dont l'ancêtre fut le bonnet des Phéniciens porté par le beau Pâris. On le tenait tantôt étendu de son long sur le dos, tantôt retroussé, puis enroulé en volute sur le crâne. Ce fut sans doute le premier bonnet marin.

3 et 4. — Plus tard apparaît, moins multiple d'aspect, mais bien pratique, le bonnet basque. Plus étroit que le béret des montagnards des Pyrénées, il devient la coiffure des navigateurs de l'Océan, où l'on ne voit plus de bonnets génois depuis longtemps. En l'agrémentant d'un pompon dont la couleur est actuellement rouge, mais dont le nombre des fils et dont la couleur ont été discutés par une commission pendant nombre d'années, orné d'un ruban portant le nom du navire, on a le bonnet des marins actuels.

Épaves à la côte !

Il fait gris, terne et doux. C'est surlendemain de tempête. Pendant deux, trois, quatre jours, le *suroît*, le vent de tourmente, a soufflé implacable, soulevant la mer en une colère de bête mauvaise, la jetant, sans trêve, ni répit, à l'assaut des rochers.

Puis, lentement, le vent terrible s'est adouci ; il a cessé. La mer peu à peu s'apaise ; avec un reste de colère, en longues houles rageuses, elle vient battre les falaises luisantes d'écume ; elle apporte à chaque lame et roule dans le brisant toutes sortes de menues choses qui viennent on ne sait d'où : goémons, bouts de bois, menus fragments qui ont roulé depuis des temps qu'on ignore au plus profond des longues houles du large. Produits de la mer ? flore étrange de l'océan ? débris de naufrages inconnus ? qui peut savoir ! Pendant trois jours il a fait tempête et il y avait sans doute bien des bateaux au loin !

Cependant, au sein d'une lourde lame, paraît une chose noire qui ballotte, oscille, bondit, puis, lancée au loin, vient s'abattre au bord du brisant où de petites vagues doucement la lèchent et la poussent.

Du haut de la falaise, quelqu'un a vu la chose noire : c'est un pêcheur, un vieux retraité aux cheveux blancs, au dos voûté, dont l'œil inspecte la grève. Et soudain descendant sur le sable, il murmure le vieux mot de Bretagne en rude langue armoricaine, le séculaire cri d'alarme des côtiers du temps jadis : « *Penzé an aod ! Epaves à la côte !* »

Et vite, déchaussé, pantalon retroussé, il s'avance dans l'eau, prudent, guettant la lame qui, sournoise, arrive ; il approche lentement, arrive à l'épave, l'inspecte de l'œil, courbé en avant avec précaution : c'est un vieux morceau de membrure, le pied d'un couple de forte barque, rongé, creusé, pourri d'un long séjour dans l'eau, tout couvert d'une chevelure d'algues, d'un grouillement de macres, ces coquillages parasites. Le vieux pousse du pied l'épave, la tâte, reçoit l'éclaboussure d'une lame, puis tourne le dos et s'en va. Le morceau est pourri : l'épave à la côte ne vaut rien !

Et, secouant la tête, le vieux songe au drame inconnu dont voici le dernier témoin, au naufrage ignoré que raconte ce morceau de bois pourri, dernier témoin de quelque chose de terrible qui s'est passé là-bas dans le large, il y a longtemps sans doute, un jour que comme avant-hier le *suroît* ventait en tempête. « *Penzé an aod ! Epaves à la côte !* »

UN ARGONAUTE.

Le croiseur anglais « Suffolk »

La Marine britannique a procédé, ces jours derniers, aux essais de vitesse d'un magnifique croiseur cuirassé, le *Suffolk*, dont nous donnons ici le croquis.

Le *Suffolk* est un des six bâtiments de la classe Comtés, « County class », comme la désignent les Anglais.

Les plans de cette série de croiseurs ont été établis par l'ancien directeur des constructions navales anglaises, sir William White. Sir White, qui a eu une longue carrière dans la Marine britannique, a dû prendre sa retraite, l'an dernier, à la suite de l'insuccès retentissant du yacht royal, construit sur ses plans.

Le nouveau croiseur cuirassé anglais est un bâtiment de 141 mètres de longueur ; sa largeur est de 20 mètres 10, et il cale 7 m. 42 à l'arrière.

Son déplacement est de 9,800 tonnes, et ses machines lui permettent de développer une puissance totale de 22,000 chevaux.

Le *Suffolk* possède deux machines, à triple expansion et à quatre cylindres.

La cuirasse de côté du *Suffolk* a 101 millimètres d'épaisseur et une hauteur d'environ 3 m. 40.

Son épaisseur diminue jusqu'à l'avant, et ne s'étend à l'arrière que jusqu'à l'extrémité des machines où elle est fermée par une traverse cuirassée.

Le pont cuirassé est en dos de tortue ; il est formé de deux épaisses plaques d'acier de 9 millim. 5 chacune.

Le pont principal, situé à hauteur de la partie supérieure du cuirassement, forme lui-même pont cuirassé ; il est composé de deux épaisseurs de plaques d'acier de 16 millimètres d'épaisseur.

L'armement du navire comprend :
14 canons de 152 millimètres ;
8 de 12 livres ;
3 de 3 livres ;
Tous ces canons sont à tir rapide.

Il possède en outre deux mitrailleuses et 2 canons de 12 millimètres, destinés aux embarcations.

Dix des canons de 152 millimètres sont placés en casemates, 4 sur le gaillard et 6 sur le pont principal.

Le cuirassement des casemates est de 102 millimètres.

Les canons restants sont répartis en deux groupes : l'un à l'avant, le second à l'arrière. Ils sont placés dans des barbettes circulaires portant un cuirassement de 101 millimètres 6 d'épaisseur.

Les tubes lance-torpilles, au nombre de deux, sont placés au-dessous de l'eau.

Le *Suffolk* a deux mâts militaires en acier, portant chacun une plate-forme pour un projecteur électrique.

L'un de ces deux mâts est muni d'un appareil approprié pour l'embarquement rapide du charbon en pleine mer.

Le navire est éclairé en entier à l'électricité.

Il est monté par 600 hommes, y compris les officiers.

Les chaudières employées à bord, au nombre de trente-quatre, sont du type français Niclausse, déjà très répandu dans la Marine anglaise.

Les essais de vitesse, qui ont eu lieu récemment, ont été absolument remarquables et l'on peut affirmer que le *Suffolk* détient le record de la vitesse, non seulement pour les navires anglais de sa classe, mais encore pour tous les bâtiments similaires du monde.

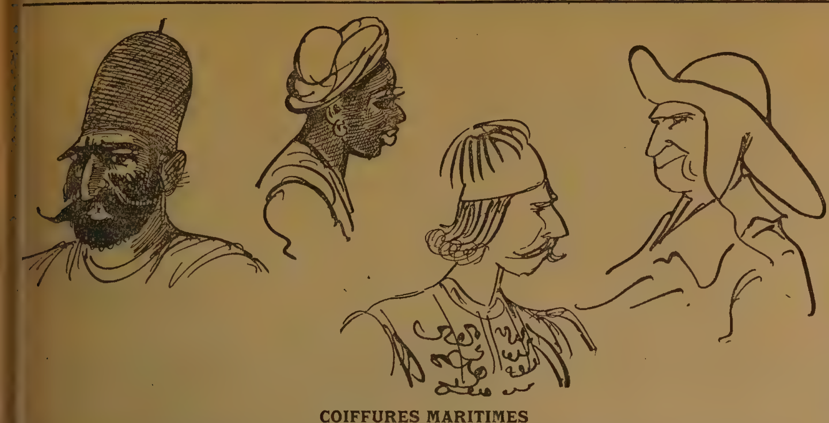
Les essais à toute-puissance ont duré 8 heures.

Et, alors que le cahier des charges ne prévoyait qu'une puissance de 22,000 chevaux e[t] une vitesse de 23 nœuds, le *Suffolk* a donné aux essais, 24 n. 7 dixièmes et développ[é] 22,645 chevaux.

Il est à remarquer que ces essais de vitesse on[t] eu une durée de huit heures alors qu'en France il[s] ne durent que trois heures.

Toutefois, il convient d'ajouter que, d'après l[a] circulaire ministérielle du 12 Février 1903, qu[i] doit être appliquée aux nouveaux bâtiments d[u] type *Patrie*, les essais de grande vitesse devron[t] avoir en France, à l'avenir, une durée de di[x] heures.

Nos navires de guerre se trouveront don[c] bientôt dans d'aussi bonnes conditions d'épreu[ves], sinon meilleures, que ceux de la Marin[e] anglaise. V.



COIFFURES MARITIMES

5. Le bonnet turc ou *chéchia*. — 6. Le bonnet des Maures, plutôt turban. — 7. Le bonnet grec.
8. Tout cela fait rire le brave terre-neuvas qui ne quitte jamais son *suroit*.

LA JEUNE MARINE

Jeune marine? Qu'est-ce que veut dire ce mot-là? On s'en est beaucoup servi, souvent sans connaître sa signification précise et, comme il arrive pour les formules heureuses, plus d'une opinion qui n'y avait aucun droit a tenté de s'avancer dans le monde sous le couvert de son manteau. L'étiquette importe beaucoup à la marchandise. Parfois c'est elle seule qui en assure le débit.

Ceux qui trouvèrent, il y a une vingtaine d'années, le mot de « jeune marine » ne faisaient que poursuivre l'œuvre de l'évolution humaine. Ils marchaient exactement dans les traces de ceux-là mêmes qu'ils appelaient avec une nuance de dédain la « vieille marine ». Plus on fait dans la jeunesse d'efforts intelligents et audacieux pour mener à bonne fin une œuvre quelconque, plus on s'y attache, plus on devient sur ses vieux jours craintif de voir démolir par d'autres l'édifice qui a coûté tant de peines. Ce fut l'histoire des hommes qui réalisèrent la transition de la marine à voile à la marine à vapeur. Pour les marins et pour les ingénieurs cette transition fut la source de labeurs excessifs et quelquefois ingrats. Il ne leur fallut pas moins d'une trentaine d'années pour arriver à avoir de bons et solides bâtiments de guerre. Cette étape du progrès une fois franchie, grâce à eux et au moment où ils se reposaient dans la satisfaction de la tâche accomplie, on conçoit leur étonnement quand une voix s'éleva et leur dit : « Vous n'avez rien fait de bon ; vous étiez à côté de la question. »

« En soi, votre œuvre n'est pas mauvaise, continuait la voix, mais elle ne peut avoir d'utilité. Vous avez préparé la guerre d'escadre, et la guerre d'escadre est un non-sens, du moins pour la France; vous avez fait de gros, d'énormes bâtiments et nous n'avons besoin que de tout petits navires; vous avez cuirassé vos unités de combat au détriment de leur vitesse et ce n'est pas de la cuirasse qu'il faut, mais de la vitesse. Enfin vous avez fait des bâtiments bons à tout faire où se trouvent réunis canons, torpilles, fusils et bien d'autres choses et nous voulons des bateaux spécialisés, des bateaux d'une seule arme. »

Le temps a émoussé peu à peu la pointe de ces attaques, mais les critiques de la jeune marine ont eu l'heureux résultat de faire discuter beaucoup de questions intéressantes. Elles ont séduit des esprits distingués, M. Lockroy, par exemple, et on s'en est inspiré pour donner aux programmes maritimes une ampleur qui leur manquait parfois. Disons le mot : la jeune marine a fait faillite, mais sa faillite a été glorieuse et son œuvre reste infiniment utile.

Rien n'est plus populaire en France que les noms de Jean-Bart, de Duguay-Trouin, de Surcouf. Leurs exploits légendaires ont enchanté notre enfance et il est peu d'entre nous qui n'aient rêvé devant une image d'Epinal dont je me souviens bien et qui représente le petit Cornil Bart attaché à un mât pendant que son père rugit des commandements. Il ne faut pas s'y méprendre. La rigueur des études historiques a démontré que toutes les courses au dix-septième et au dix-huitième siècle n'ont abouti à aucun dommage sérieux pour nos ennemis. C'est précisément à l'époque où se faisaient les courses les plus hardies que le commerce anglais a pris son énorme développement. La guerre de course sans l'appui de flottes de combat sérieuses et capables de disputer l'empire des mers est une vaine entreprise. Par contre, c'est un adjuvant précieux à la guerre d'escadre, surtout par ses effets indirects. Rien qu'à la menace d'un conflit, au moment de Fachoda, les tarifs des assurances maritimes montèrent outre-Manche à des taux effrayants. N'eussent-ils que ce résultat de bouleverser le marché financier anglais en temps de guerre, les croiseurs corsaires issus directement du programme de la jeune marine, tels que le *Guichen*, le *Chateaurenault*, ne seront jamais de l'argent perdu.

Toute idée exclusive a quatre-vingt-dix-neuf chances sur cent d'être fausse. L'amiral Aube, le chef reconnu de la jeune marine, le savait bien, et ce sont ses disciples plutôt que lui-même qui sont tombés dans l'erreur de réclamer à grands cris de la *poussière navale* et rien que de la poussière navale, au lieu de *mastodontes*. De nos jours le procès entre les deux types de bâtiments est vidé. Ni l'un ni l'autre n'a tué son antagoniste et léviathans et moucherons vivent en bonne intelligence. On continue en France comme partout à faire simultanément des grands cuirassés et des torpilleurs. Mais il est incontestable que sans les critiques, sans les objurgations de la nouvelle école, nous n'aurions pas en France assez de ces bâtiments de faible tonnage qui font de nos défenses mobiles une part si importante de la défense navale. Non, messieurs, il ne fallait pas rien que des petits navires, rien qu'une flotte invisible, et vous étiez de mauvais augures quand, reprenant le mot de l'autre, vous vous disiez : « Ceci tuera cela ». Mais enfin vous n'aviez pas tout à fait tort de réclamer des torpilleurs, des sous-marins, dont nous nous enorgueillissons maintenant.

L'amiral Aube et, à sa suite, tous ses élèves, furent des partisans déterminés de la vitesse pour les navires de guerre. Aller vite, aller vite, n'est-ce pas le mot qui grise toute notre époque. Il y a une dizaine d'années, Mme Séverine racontait d'une plume vivante l'ivresse que lui donnaient la fée bicyclette et la course éperdue des poteaux télégraphiques le long des grandes routes. Que dit-elle maintenant du 120 à l'heure de nos autos et sait-elle plus que nous où l'on s'arrêtera? On veut tuer l'espace et c'est presque fait...

Sur mer, cette recherche de la vitesse à tout prix fut présentée comme la solution rêvée, celle qui dispense un navire de toute autre qualité tactique ou stratégique. La protection surtout du navire qu'assurent d'épaisses cuirasses, la jeune marine la déclara inutile et M. Pelletan, dans un article étincelant d'esprit, se moqua des marins qui n'osent affronter le feu que derrière 20 centimètres d'acier, tandis que dans les sillons, les jours de bataille, fantassins et cavaliers doivent courir sous les balles. C'était une gageure jetée au bon sens que de présenter les choses sous un tel aspect. Il est manifeste que la vitesse est le gage d'une supériorité réelle entre deux navires également puissants, mais que penseriez-vous de deux adversaires en champ clos, dont l'un jetterait ses armes, son bouclier pour courir plus vite, si ce n'est qu'il veut fuir?... Et de fait, la seule tactique possible pour les navires à trop grande vitesse, c'est la fuite. Ils ne peuvent avoir autant d'artillerie que leur ennemi, plus lent, et ils en craignent forcément l'approche, étant aussi moins cuirassés. Ils n'auront jamais sur lui que l'avantage fort peu enviable de lui échapper.

Pas trop de cuirasse, pas trop de vitesse, voilà la solution moyenne à laquelle s'est arrêtée la France après de passionnantes discussions. C'est nous qui avons inventé le croiseur cuirassé; dont le nom même indique qu'il réalise l'union des deux qualités réputées longtemps contradictoires. Ce n'est vraiment que justice si l'un d'eux porte le nom de l'homme de bien, du penseur fécond que fut l'amiral Aube.

La dernière critique de son école était celle-ci : partout s'affirme le principe de la spécialisation de l'outil et on ne peut exceller dans une œuvre qu'en éliminant tout ce qui ne tend pas au but principal recherché. Comment se fait-il donc que pour les combats d'artillerie nous n'ayons pas des navires-canons; pour le service d'informations, des navires de vitesse, de même que pour l'attaque de la torpille nous avons des navires torpilleurs?... Plus de cuirassés où rien n'atteint l'effet maximum, mais des navires dont, sur le champ de bataille, l'ensemble représente le plus puissant des cuirassés en s'en partageant la besogne.

La critique était spécieuse. Elle a entraîné des expériences à jamais concluantes. L'aviso-canon comme l'aviso-obusier sont désormais dans le domaine des utopies irréalisables et même on ne veut plus des navires uniquement destinés au service des recherches. La pratique a condamné un système fort séduisant en théorie.

On le voit, la jeune marine a été et elle est encore, — car le parti subsiste, si le nom a déjà vieilli, — la jeune marine a été pour la marine de notre pays l'élément de critique, d'aspirations audacieuses qu'il faut dans toute institution. Elle n'a pu réussir à accomplir son programme intégral et d'ailleurs en avait-elle?... Mais qu'on se souvienne de la page célèbre où Macaulay compare les whigs et les tories de la vieille Angleterre. Les uns, dit-il, sont la voile qui pousse le navire et les autres sont le gouvernail qui le dirige.

La jeune marine, en France, ce sont les whigs, c'est la voile qui a poussé le navire, guidé par les mains prudentes des tories, de nos conseils supérieurs auxquels il faudrait bien se garder d'enlever le gouvernail.

La Valette.

L'UNION DES FEMMES DE FRANCE

Les hôpitaux auxiliaires

L'*Union des Femmes de France*, société d'assistance militaire, a fait, au cours de son dernier exercice, plusieurs essais très intéressants de mobilisation des services hospitaliers qu'elle a mission de prévoir pour le cas de guerre.

Ces organisations sont de deux ordres: 1° *Hôpitaux auxiliaires de campagne* destinés à prendre la place des hôpitaux de campagne du service de santé, pour permettre à ceux-ci de suivre l'armée combattante ;

2° *Hôpitaux auxiliaires du territoire*, prévus dans chaque localité où la Société possède un comité, et qui seront installés dans des lycées, collèges, écoles normales, groupes scolaires, etc. Ils sont concédés officiellement à la société et classés, dès le temps de paix, par l'autorité militaire, en première ou en deuxième catégorie, suivant leur degré de préparation, c'est-à-dire, comme pouvant fonctionner le neuvième jour ou le seizième jour de la mobilisation.

L'Union des Femmes de France a acquis le matériel complet de *18 hôpitaux auxiliaires de campagne*, de *100 lits* chacun; elle loge et fait entretenir ce matériel qui représente une valeur de *216,000 francs*, elle doit prévoir le recrutement du personnel médical, administratif et infirmier qui sera affecté à ces formations et mettre en réserve une somme de *630,000 fr.* pour parer aux premiers besoins et assurer le fonctionnement pendant deux mois.

Les trois photographies ci-contre représentent un des hôpitaux de campagne de la société, monté en quelques heures et tel qu'il serait en exercice.

Le matériel des formations sanitaires mobiles de campagne ne comporte pas d'autres objets de couchage que des couvertures, des sacs à paille, des enveloppes pour paillasses et traversins, des brancards, des draps de lits ; la quantité de ces objets y est forcément restreinte.



La visite



Le personnel d'un hôpital auxiliaire

Une salle de blessés

Dans les *services de l'arrière* (où sont admises les sociétés d'assistance militaire), ce matériel de couchage est complété par des couchettes en fer articulées et aussi par l'emploi des appareils de suspension, de brancards à trois étages, modèle 1891, qui peuvent être momentanément disponibles dans les hôpitaux d'évacuation.

Dans le cas où il n'est pas possible de se procurer par réquisition le nombre de lits nécessaires au couchage des malades et des blessés, on peut improviser ces lits de plusieurs manières suivant les ressources de la localité : avec de la paille, de la laine et des enveloppes en toile, on fait des paillasses, des matelas et des traversins et on établit des lits avec des planches et des tréteaux.

Nos photographies présentent un échantillon des différents modes de couchage (lits improvisés, lits réquisitionnés, brancards, couchettes articulées, etc.)

Tout le matériel d'un hôpital de campagne prend place dans des paniers, caisses, bâches et ballots formant 42 colis différents et pouvant tenir dans un espace de 9 m. c. 824.

Cet emballage est réglementaire et ces caisses sont chargées sur les fourgons régimentaires.

Il est possible à tous moments de prendre, dans l'approvisionnement de l'Union des Femmes de France, la caisse ou le ballot qui manqueraient au service de santé.

Les hôpitaux de campagne sauveront bien des vies, empêcheront bien des sacrifices inutiles en permettant de soigner sur place les grands blessés qu'il fallait autrefois transporter *quand même* ou abandonner à des soins inhabiles, et c'est après leur intervention que commencera le rôle plus obscur, mais aussi utile des hôpitaux auxiliaires du territoire, préparés de longue date et avec des soins maternels, jusque dans les plus petites localités.

Là, tout sera prévu, tout sera prêt pour recevoir les blessés et les malades évacués des hôpitaux et ambulances de première ligne ; c'est un de ces hôpitaux que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs. Un des comités de l'Union des Femmes de France a fait dernièrement la mobilisation complète d'un hôpital de 20 lits : dans une usine, obligeamment prêtée par son propriétaire, le comité a installé, en quelques jours, son matériel, comme s'il s'agissait d'une véritable mise en action, les objets promis par engagements signés (literie, linge, ustensiles de ménage) ayant été réquisitionnés et transportés à l'emplacement désigné.

Les nombreux visiteurs qui se sont intéressés à cette mobilisation parcouraient successivement : le bureau des entrées, où se trouvaient tous les registres et feuilles réglementaires, deux salles, de *10 lits* chacune, l'une pour les blessés, l'autre pour les malades, une salle d'opérations, une chambre d'isolement, la pharmacie, la tisanerie, la lingerie, la cuisine, etc.

Le personnel médical et administratif était à son poste de service.

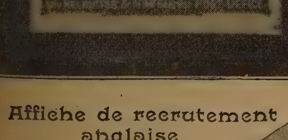
Le Comité de la *Garenne-Colombes*, auquel est dû cet essai, a été vivement et chaleureusement félicité de son initiative ; son exemple sera certainement suivi par les comités qui ont achevé leur préparation hospitalière.

L'Union des Femmes de France a prévu actuellement *172 établissements* pour installation d'hôpitaux, pouvant contenir *12,402 lits*. Sa réserve financière et la valeur de son matériel acquis forment un actif de *4,585,833 francs*.

Enfin, elle possède un personnel de médecins et de chirurgiens des plus distingués et a formé, depuis vingt ans, un nombre considérable d'infirmières instruites qui ont suivi son enseignement et ont obtenu leur brevet après avoir fait un stage dans les hôpitaux et avoir subi des examens devant un jury de professeurs.

Cette œuvre de prévoyance n'a pas fait négliger tout ce qui peut contribuer au bien-être des troupes expédition-

Le général de division Fr. de NÉGRIER, grand-croix de la Légion d'honneur, médaillé militaire



Affiche de recrutement anglaise

Un soldat de « Sa Grac. Majesté »



Sous-officiers recruteurs anglais

naires, ni au soulagement des misères présentes, puisque l'*Union des Femmes de France* a dépensé déjà, en dons aux rapatriés et en envois aux colonies : *1,770,000 fr.*, et qu'une somme de *557,000 fr.* a été distribuée aux victimes des désastres publics.

A. L.

Les idées du général de Négrier

Le général de Négrier n'est pas seulement chef d'armée ; il est aussi chef d'école et ses théories et conceptions tactiques, bien que contraires à celles d'un autre maître en art militaire, le général Langlois, ne laissent pas que de recruter de nombreux adeptes.

Nous n'avons pas l'intention de discuter ici ces théories ultra-modernes; nous nous contenterons de les exposer brièvement, telles qu'elles résultent des études sur : *Les tendances nouvelles de l'infanterie allemande* (1er septembre 1901) ; et sur : *Quelques enseignements de la guerre Sud-Africaine* (15 juin 1902) ; et des ordres et instructions donnés en vue des grandes manœuvres des 12e et 13e corps en 1903.

La théorie de combat du général de Négrier peut se synthétiser en deux tout petits mots : *la vague.*

Celle-ci n'est autre qu'une chaîne de tirailleurs assez dense, tenant lieu de tout l'échelonnement d'autrefois, chaîne, renfort, soutien, réserves ; cet échelonnement, vu la portée et la justesse considérables des armes actuelles, serait rapidement décimé sans avoir pu faire lui-même usage de ses feux.

La vague humaine s'avancera donc sur l'ennemi à la manière du flux qui, à mesure qu'il envahit le rivage, se ralentit de plus en plus et s'arrête à bout de forces.

Derrière elle, une autre vague, composée de troupes fraîches, viendra donner un nouvel élan à la première et la conduira jusqu'au but, la position ennemie, à moins qu'il ne soit jugé nécessaire d'en lancer une troisième si toutefois on en a le temps ; mais on ne l'aura généralement pas.

Dans la réalité, ce qui restera des deux premières vagues s'aplatira, face à l'ennemi de manière à lui présenter le minimum de surface vulnérable et attendra l'occasion propice. Pendant ce combat traîné en longueur où les adversaires se fusilleront à 800 mètres sans oser lever la tête, les troupes en arrière manœuvreront en dehors des zones dangereuses, prolongeront le front qui atteindra des dimensions démesurées, chercheront à menacer un flanc de l'ennemi, enverront de l'infanterie montée, de la cavalerie, des cyclistes menacer la ligne de retraite. Alors, mais alors seulement, les vagues de l'attaque pourront franchir la zone de mort en bousculant l'adversaire énervé par l'attente sous le feu, manquant de cartouches, tremblant d'être coupé de ses communications.

Hors certains cas exceptionnels, plus de charges de cavalerie, plus d'attaques à la baïonnette. Des balles, des obus, du tir en rafales.

Que nous voilà loin de la doctrine de l'Ecole de guerre, de l'Evangile napoléonien !

***.

LES CAMPS D'INSTRUCTION

Le camp du Larzac

Le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial*, a, dans un de ses derniers numéros, donné la description du camp de Mailly, destiné aux troupes des 2e et 3e corps d'armée et du gouvernement militaire de Paris. Occupons-nous aujourd'hui du camp d'instruction du Larzac, dans lequel les troupes du 16e et du 17e corps d'armée peuvent exécuter des manœuvres des trois armes et des tirs à longues distances.

Le camp du Larzac est situé dans le département de l'Aveyron, à 19 kilomètres de Millau et à 40 kilomètres de Lodève. La station du chemin de fer la plus rapprochée est celle de l'Hospitalet, sur la ligne de Tournemire au Vigan, dont il est distant de 4 kilomètres.

Le plateau du Larzac a une altitude de 800 à 900 mètres; la région est donc des plus salubres, et l'air qu'on y respire est pur. Les habitants de la Causse, assez clairsemés, se livrent à l'élevage des brebis dont le lait est employé à la fabrication des fromages de Roquefort.

La superficie des terrains militaires achetés par l'Etat, ou cédés par les municipalités de Millau ou de la Cavalerie, est d'environ 4,000 hectares.

Le sol, de nature calcaire, est troué par des *avens*, sortes de puits naturels extrêmement profonds, prolongés dans le sous-sol par des galeries immenses, que parcourent les eaux d'infiltration.

Pour éviter les accidents, l'administration militaire a fait entourer les avens de clôtures de ronce artificielle ou de murs en pierres sèches.



Le camp d'instruction du Larzac (Aveyron)

La nature calcaire du sol ne comportant pas de sources, les habitants du plateau recueillent avec soin l'eau de pluie dans des citernes. Mais cette solution, acceptable pour quelques familles isolées, ne pouvait être admise lorsqu'il s'est agi de pourvoir aux besoins en eau d'une grande agglomération de troupes. On a dû aller chercher l'eau du Cernon, à la source même de la rivière, située à 70 mètres en contre-bas du camp ; une machine élévatoire, installée à Sainte-Eulalie, refoule cette eau dans des réservoirs calculés à raison d'une consommation journalière de 30 litres par homme et de 50 litres par animal. Un réservoir de réserve, d'une contenance de 300 mètres cubes, a, de plus, été construit au Puech-de-Mus, à 2 kilomètres Sud-Ouest du village de la Cavalerie. Ce réservoir permet de donner aux troupes du camp leur allocation normale d'eau pendant quarante-huit heures, lors même qu'un accident se produirait à la machine élévatoire de Sainte-Eulalie. Grâce à ces diverses installations qui n'ont guère coûté moins de 300,000 francs, l'eau se trouve en abondance vers la partie du plateau de Larzac, affectée au camp. On a pu même ébaucher des plantations d'arbres, qui donneront aux générations de troupiers futures de l'ombrage et de la fraîcheur.

Le camp est limité au Sud par la route de Saint-Affrique au Vigan; mais, par suite d'un accord avec la ville de Millau et certaines communes qui possèdent une grande partie de la Causse, on peut manœuvrer dans cette fraction de terrain qui mesure plusieurs centaines d'hectares. Toutefois, pour ne pas gêner le pacage des troupeaux, les tirs à feux réels n'ont lieu que dans la matinée, jusqu'à dix heures au plus tard. Les dimensions du camp, 4 kilomètres dans la partie la plus resserrée, 8 kilomètres en moyenne, permettent d'exécuter les feux aux plus grandes distances.

De même que les autres camps d'instruction de France, le camp du Larzac, faute de crédits suffisants, sera pendant de longues années en voie d'organisation. On est allé au plus pressé, en construisant tout d'abord des baraquements permanents pour les infirmeries, les cuisines, les lavoirs, etc.

L'infanterie et l'artillerie sont installées sous la grande tente avec des fournitures auxiliaires de campement.

La cavalerie est cantonnée à proximité de l'eau, dans le village de Sainte-Eulalie, sur le ruisseau du Cernon, à 5 kilomètres du camp.

Les ravitaillements et les évacuations se font par la station de l'Hospitalet; enfin, le service postal et télégraphique est centralisé dans le hameau de la Cavalerie, petite bourgade à cheval sur la route de Saint-Affrique au Vigan, à 1,200 mètres du camp.

T.

Le recrutement de l'Armée anglaise

On répète bien souvent, même dans les milieux où l'étude des questions militaires étrangères n'est pas l'exception, que, par suite des difficultés de recrutement de ses volontaires, l'Angleterre sera, dans un avenir plus ou moins rapproché, obligée de recourir au service militaire personnel et obligatoire.

Nous étonnerons donc sans doute un certain nombre de nos lecteurs en leur disant que ce service personnel est inscrit dans la loi anglaise et que, même, le Royaume-Uni est probablement le plus ancien pays dans lequel le principe de la conscription obligatoire ait été fixé par un acte de la représentation nationale.

C'est, en effet, la loi de 1757 sur la milice qui, donnant définitivement force légale à un arrêté du roi Edouard Ier, a édicté que tout homme valide, de quinze à soixante ans, serait tenu de concourir à la défense de son comté. Or, le roi Edouard Ier régnait à la fin du treizième siècle ; le service obligatoire en Angleterre, on le voit, remonte fort loin, et sans nous en douter nous exécutons chaque année une opération de tirage au sort inventée par nos voisins d'outre-Manche. Le tirage chez eux s'appelle *ballot*, d'où nous avons tiré le mot ballottage, mais dans une acception qui n'a rien de militaire.

Le *ballot* avait pour but de déterminer ceux des sujets anglais qui seraient tenus de faire un service actif.

Mais, à mesure que l'armée permanente issue des engagements volontaires prenait de l'extension, la milice tirée de la conscription perdit de son importance et, depuis 1816, le Parlement suspend tous les ans, par une loi spéciale, le *ballot;* cette suspension ne concerne que l'année courante, de telle sorte que le principe de la conscription est rigoureusement sauvegardé.

D'un autre côté, le gouvernement anglais n'a pas le droit de lever et d'entretenir une armée permanente sans l'autorisation du Parlement.

Cette prohibition remonte à 1689, et chaque année l'*Army act* en rappelle l'existence par le préambule suivant, qui précède le vote du budget de la Guerre :

« La levée ou l'entretien d'une armée permanente sur le sol du royaume de Grande-Bretagne, en temps de paix, étant illégal sans l'assentiment du Parlement... le Parlement a décidé que... »

Le recrutement de l'armée permanente anglaise repose donc entièrement sur le système des engagements volontaires. Ceux-ci sont provoqués par les sous-officiers recruteurs, qui, séjournant dans les villes populeuses du royaume, exercent au nom du roi les fonctions de nos racoleurs d'autrefois. On les voit plastronnant, portant beau, une petite badine à la main, dans les carrefours, aux environs des casernes, faisant miroiter aux yeux des jeunes ouvriers les avantages du service militaire. Dans les temps de misère et de chômage, l'accord se fait rapidement; il est scellé le verre en main et, après une station plus ou moins prolongée dans le cabaret voisin, le jeune homme, séduit par l'uniforme, l'espoir d'une bonne solde et d'une nourriture abondante, accepte le schelling du roi. Le voilà soldat, très généralement pour douze ans.

Sous l'empire de la législation actuelle, les engagements sont reçus de dix-huit à vingt-cinq ans, mais la durée du service actif diffère suivant que l'engagé opte pour le service long (*long service*) ou le service court (*short service*).

Le premier, qui comporte douze années de service effectif, est en usage dans la cavalerie de la garde, le régiment des Indes orientales, la musique de la garde à pied et certaines spécialités de l'artillerie et du génie.

Les soldats de l'artillerie de campagne ou de forteresse, de la cavalerie de ligne, les ouvriers d'artillerie et l'artillerie de Malte, font sept années d'activité et cinq ans de réserve de 1re classe. Les hommes du train des équipages font trois années d'activité et neuf de réserve. Pour les gardes à pied, l'infanterie légère, le corps sanitaire, le génie, la télégraphie, les compagnies de chemins de fer, les intéressés peuvent choisir l'une ou l'autre des combinaisons ci-dessus.

Les hommes qui ont terminé leur temps de service actif peuvent contracter des rengagements jusqu'à concurrence de vingt et un ans de service actif, terme fixé pour ouvrir les droits à une pension de retraite.

Ils peuvent même être autorisés à servir plus longtemps encore et augmenter ainsi leur pension de retraite en passant dans les cadres permanents de la milice.

Une disposition spéciale de la loi permet aux engagés de se racheter moyennant le versement au Trésor d'une somme qui varie de 250 à 450 francs suivant la durée du service réellement accompli. Il résulte de cette disposition un déficit considérable dans l'effectif qui, joint à celui provenant des désertions, des expulsions de l'armée (près de six mille chaque année), constitue des incomplets, parfois inquiétants.

Le nombre d'hommes nécessaire annuellement pour assurer le recrutement de l'armée telle que l'ont prévue les plans du ministre actuel de la Guerre, M. Brodrick, atteint 50,000. Or, le dernier rapport du directeur général du service médical de l'armée anglaise indique que, sur 68,000 jeunes gens qui, disposés à s'engager, passent la visite médicale, on est obligé d'en refuser 24,000 pour inaptitude physique.

Il y a donc là un nouveau déficit annuel de 6,000 recrues.

L'*Army and Navy Gazette*, relatant cette situation fâcheuse, fait observer que l'Angleterre ne possède que deux moyens d'y remédier : faire appel, dit-elle, aux colonies, appel auquel elles répondraient certainement, ou bien appliquer effectivement au recrutement de l'armée permanente le *ballot* de la milice; c'est-à-dire soumettre les citoyens anglais au service militaire personnel et obligatoire. Mais les personnes qui connaissent à fond le peuple anglais estiment cette solution impossible. Il ne se trouverait, affirment-elles, aucun Parlement pour la voter et la loi fût-elle promulguée, son application susciterait dans le Royaume-Uni, une véritable révolution.

L. G.

Révolte dans l'Afrique allemande

L'Allemagne possède depuis une vingtaine d'années d'immenses territoires en Afrique occidentale : la colonie du Cameroun sur le golfe de Guinée et la colonie dite du Sud-Ouest Africain, entre la colonie du Cap et les territoires portugais de l'Angola.

C'est dans ce Sud-Ouest Africain allemand que, depuis plusieurs mois, la révolte sévit avec violence parmi les indigènes de la côte Atlantique, nommés les Herreros. Des massacres ont eu lieu; la petite garnison allemande de la colonie est étroitement bloquée dans les postes et le gouvernement de Berlin vient d'expédier d'urgence des renforts à destination de Walfischbay. Ceux-ci consistent en un millier d'hommes de l'infanterie de marine, fournis par les ports de Kiel et de Wilhemshaven et un détachement d'artillerie de 6 canons automatiques et de 6 mitrailleuses. De plus, 250 hommes de relève ont été envoyés il y a quelques semaines, qui arriveront dans la colonie vers le 3 Février. L'inquiétude est assez grande dans les milieux militaires allemands; on se demande si la colonne de secours expédiée d'Allemagne arrivera assez à temps pour dégager le lieutenant von Zülow que l'on croit cerné par les Herreros, et pour empêcher une insurrection générale des indigènes. On estime, en tout cas, que l'expédition sera longue et coûteuse et que l'on aura des efforts considérables à faire pour ramener la tranquillité dans ces régions où l'inexpérience des gouverneurs locaux et les exactions des trafiquants allemands ont déchaîné des haines et des rancunes bien difficiles à calmer.

V. R.

L'Afrique occidentale, du Cameroun au Cap

LE SKI

Conformément aux prescriptions d'une circulaire ministérielle récente, les bataillons de chasseurs alpins et les régiments d'infanterie des brigades régionales des 14e et 15e corps d'armée ont détaché à Briançon un ou deux lieutenants qui suivront, du 5 Janvier au 5 Mars, les cours de ski organisés au 159e régiment d'infanterie.

Nos lecteurs connaissent sans doute déjà ce qu'est le ski; mais il leur sera, pensons-nous, agréable d'avoir des renseignements complémentaires sur son emploi et le parti qu'un bon skieur peut en tirer dans les régions couvertes de neige pendant plusieurs mois de l'année, comme la Russie, la Suède, la Norvège, les Alpes françaises, italiennes, allemandes et suisses.

Le ski, ou patin de neige, nous vient des régions septentrionales de l'Europe; c'est le modèle norvégien qui est le plus généralement employé. Il est formé de deux planchettes longues de 2 mètres environ et larges, à l'extrémité antérieure, de 10 à 11 centimètres; au centre de 8 à 9, et de 10, au maximum, à l'extrémité postérieure.

L'épaisseur du ski atteint 3 centimètres à sa partie médiane et varie de 1 centimètre à 1 cent. 1/2 dans ses autres parties. Ce n'est que depuis 1880 que le ski a pénétré en Allemagne et en Autriche. Deux ans plus tard, en 1882, le capitaine d'état-major Iselin, de l'armée helvétique, l'introduisit en Suisse, où des clubs se formèrent rapidement. Des fabriques s'établirent, fournissant un matériel d'après des données scientifiques, et des essais concluants furent faits sur toutes sortes de terrains.

De Suisse, la bicyclette de neige — comme l'appelle le colonel Zavattari — passa en Italie, où l'on fit des expériences très sérieuses; citons les suivantes :

Excursion de Fenestrelles à Suse, par le col de la Fenêtre. Hauteur de neige, 0 m. 80 à 2 mètres; durée de la marche, trois heures, alors que, sans skis, il faut au moins sept heures.

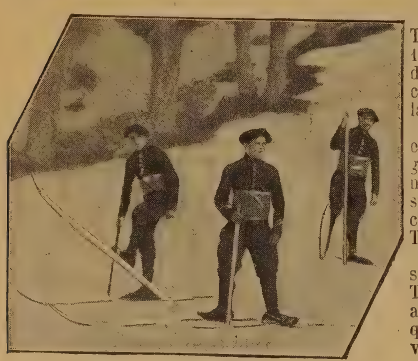
Excursion de l'hospice du Mont-Cenis au col de Sollières, et retour, par un vent très fort et sur une neige gelée d'épaisseur variant de 2 à 4 mètres; durée de la marche, quatre heures et demie, au lieu de sept heures dans les conditions ordinaires.

D'après l'*Esercito italiano*, de tous les moyens employés jusqu'à ce jour pour marcher et courir sur la neige, aucun ne peut être comparé au ski. L'usage de ce patin permet de parcourir, sans fatigue et très rapidement, des distances considérables. Un skieur bien exercé couvre facilement 7 à 8 kilomètres à l'heure et peut, quand la neige est molle, dépasser souvent cette moyenne.

La marche en montée est assez pénible, mais en descente et sur une pente convenable, il n'est pas rare de voir des skieurs abattre le kilomètre en une minute et franchir, comme un chamois, des espaces considérables.

Le régiment d'infanterie en garnison à Briançon et certains détachements alpins des postes de la haute montagne possèdent des skieurs qui accomplissent, dans cet ordre d'idées, de véritables tours de force.

Mais il serait peut-être dangereux d'abandonner pour le ski l'ancienne raquette, que connaissent bien nos alpins et qui leur permet de marcher en troupe sur la neige, plus lentement, mais plus sûrement. La vitesse obtenue avec les raquettes, dans tous les terrains et par tous les temps, est à peu près celle du pas.



Chasseurs alpins sur skis

La raquette n'exige pas d'apprentissage et ne coûte presque rien, et quelques hommes chaussés de raquettes, en tête d'une colonne, frayent la voie à tout un bataillon; le ski, au contraire, coûte cher, pèse au moins 5 kilogrammes, est d'une étude longue et difficile, et la trace qu'il ouvre dans la neige est inutilisable par le piéton.

Nous aurons, assurément, à revenir sur cette intéressante question du ski et sur le parallèle à établir entre le patin norvégien et la modeste raquette.

Les expériences faites en ce moment par les officiers skieurs détachés à Briançon nous permettront d'émettre une opinion motivée sur les avantages respectifs des deux modes de locomotion.

G. M.

LA MISSION LENFANT AU TCHAD

Les espérances que nous laissions concevoir dans notre numéro du 3 Janvier dernier sur la réussite de la mission confiée au capitaine d'artillerie coloniale Lenfant sont aujourd'hui réalisées.

Un communiqué officiel nous confirme en effet que le capitaine Lenfant est arrivé au Tchad, ayant pu passer avec son bateau de 12 m. 50 de long, le *Benoît-Garnier*, du bassin du Niger dans celui du Tchad, ayant par conséquent découvert une communication entre la dépression de Toubouri et le Logoné.

Il est donc démontré — grâce aux énergiques efforts de Lenfant et de ses valeureux compagnons, l'enseigne de vaisseau Delevaye et le maréchal des logis Lahure, — qu'il est possible de ravitailler nos territoires de l'Afrique centrale par la voie Niger-Benoué-Mayo-Kibbi-Toubouri.

L'information officielle ne donne malheureusement pas la date d'arrivée de la mission au Tchad. Aussi, nous ne pouvons aujourd'hui apprécier à sa juste valeur ce raid magnifique qui raccourcit d'un millier de kilomètres la voie Congo-Oubanghi-Tomi et fait tomber à un chiffre très bas le prix de transport d'une tonne de marchandises. Attendons, pour juger des résultats du problème résolu comme il avait été posé, les indications précises et d'une rigueur presque mathématique que ne manquera pas de nous fournir le capitaine Lenfant à son retour, que nous espérons prochain.



Général LE LOUP de SANCY de ROLLAND



Le capitaine LENFANT

Phot. Pirou

Mais nous devons, en toute justice, saluer dès maintenant ces énergiques pionniers. La mission Lenfant constitue — et c'est l'opinion de beaucoup de coloniaux — l'une des plus belles pages de notre histoire d'exploration en Afrique.

G. Benin.

Le général Le Loup de Sancy de Rolland

C'est avec un profond sentiment de tristesse que nous enregistrons le passage au cadre de réserve du général de brigade Le Loup de Sancy de Rolland. Ses brillants états de service l'avaient fait, il y a plusieurs années déjà, inscrire au tableau d'avancement pour le grade de général de division. Il est infiniment regrettable pour l'armée et pour le pays que la troisième étoile accordée à un officier général des plus méritants ne permette pas de le conserver pendant trois années encore à la tête de ses troupes.

Il leur donnait l'exemple d'une activité juvénile jointe à une bonté sans bornes et aux plus belles qualités militaires. Le départ prématuré du général Le Loup de Sancy sera vivement ressenti par tous ceux qui l'ont connu.

LES ENCEINTES FORTIFIÉES

Jamais aucune époque n'a vu de développement aussi rapide des sciences que la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Bien entendu, les nombreuses inventions, les progrès industriels incessants ont eu, sur toutes les branches de l'art de la guerre, une répercussion immédiate.

C'est ainsi qu'Artillerie et Fortification ont donné le spectacle d'une véritable course à la supériorité. Tantôt le canon, par suite d'une nouvelle transformation, devenait tout-puissant; tantôt la fortification, modifiant, renforçant ses cuirassements, se rendait à nouveau inviolable.

Néanmoins, à la suite des invasions de la fin du premier Empire et surtout après nos désastres de 1870, on a jugé indispensable de donner à la France une frontière solidement fortifiée et à Paris, le cœur du pays, une protection efficace, étendue aux principales villes menacées en cas d'invasion.

Mais on vient d'entrer depuis peu dans une voie franchement nouvelle. Jugeant que ce n'est plus autour des places fortes, mais en rase campagne que se décidera le sort des nations et qu'il y a gros intérêt à diminuer ces fortifications, qui absorbent tant de défenseurs; estimant, d'autre part, que les transformations incessantes de nos nombreux ouvrages coûtent beaucoup trop cher, on s'est décidé à déclasser une grande partie des anciens forts, n'en conservant que quelques-uns, qu'on veut maintenir à hauteur des progrès. On a de même renoncé aux formidables enceintes de pierre et de terre dont on avait doté jadis Paris et les grandes places.

Déjà Metz a vu tomber une partie de ses remparts et la démolition de ceux de Paris n'est plus qu'une affaire de mois. Un projet de loi concernant le déclassement et l'aliénation des fronts Nord et Ouest de l'enceinte de Paris a été examiné par la commission des crédits et sera prochainement soumis aux Chambres.

On se rend généralement peu compte de ce qu'est la masse énorme des remparts de Paris:

ils ont une longueur de plus de 33 kilomètres, ils couvrent une superficie de près de 5 millions de mètres carrés et, si l'on compte la zone de servitude de 250 mètres de large qui la bordecela fait 13 millions et demi de mètres carrés d'espace stérilisé. Ils ont nécessité 400,000 mètres cubes de déblai et coûté (achat de terrain, indemnités, journées de travail) 70 millions.

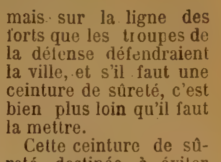
Or, le produit de la vente des terrains militaires a été estimé, en 1884, à 233 millions, et la démolition ne coûterait rien, car de nombreux entrepreneurs offrent d'exécuter ce travail en échange d'une partie seulement des matériaux de démolition.



La nouvelle fortification

Cette enceinte répondait en 1840, moment où elle a été construite, à une nécessité de l'époque. Elle devait constituer autour de Paris une position de combat continue, et mettre la ville même à l'abri de toute surprise. Elle remplissait d'ailleurs même à cette époque très mal son rôle: témoins les nombreuses critiques dont elle a toujours été l'objet et le rôle absolument négatif joué pendant le siège de 1870-71. Elle n'a été que le résultat d'un compromis politique.

Elle ne sert à rien, et elle a de gros inconvénients, car en 1870 elle a absorbé 600 canons et 30,000 hommes. En outre, elle comprime Paris qui a chaque jour besoin de s'étendre et depuis longtemps déborde au delà de ses murs. Ses vieilles murailles ne résisteraient pas un instant à un tir de l'artillerie moderne. C'est désormais sur la ligne des forts que les troupes de la défense défendraient la ville, et s'il faut une ceinture de sûreté, c'est bien plus loin qu'il faut la mettre.



Cette ceinture de sûreté, destinée à éviter toute surprise et à donner toute assurance à la population, peut avoir quelque utilité. On a proposé d'en construire une autour de Paris, englobant tous les faubourgs. Il serait facile de prélever la somme assez minime qu'elle coûterait sur les bénéfices importants de la vente des terrains de l'enceinte actuelle.

Quelle sera sa nature? Des projets très différents ont été étudiés, et l'on ne connait pas encore l'avis des autorités militaires sur ce point. Mais une des places les plus importantes et les plus exposées de la frontière française, Belfort, a déjà été dotée d'une enceinte de sûreté qui donne une intéressante indication.



Fortification bastionnée, fossé sec



Fortification bastionnée, fossé plein d'eau

Nous n'y trouvons ni grand fossé ni masse de terre facile à bouleverser par le canon, mais simplement deux organes: un modeste mur à créneaux mettant les quelques défenseurs à l'abri des balles et une forte grille armée, quelques mètres en avant. On sait que les grilles sont presque impossibles à détruire par le canon: elles constituent donc une excellente garantie.

En sorte que nous assistons à ce phénomène curieux de la fortification compliquée à l'extrême et prenant des proportions fantastiques, puis tout d'un coup se réduisant modestement à une simple grille!

L. DE SAINT-LÉGER.

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active

Etat-major général. — Gén. de div. Noellat, placé 2ᵉ sect. rés. état-maj. gén.

Service d'état-major. — Cap. brev. 5ᵉ génie Cazalas, mis en act. h. c. état-maj.

Mutations cavalerie. — Cap. 18ᵉ drag. Le Monnier, nommé cap. en 2ᵉ 9ᵉ cuir.; cap. h. c. Caillette de l'Hervilliers, nommé 18ᵉ drag.; cap. 2ᵉ drag. de Royère, passe 15ᵉ drag.; cap. 15ᵉ drag. de Laage de Meux, passe 2ᵉ drag.; lieut. 1ᵉ huss. Pichon, passe 12ᵉ cuir; lieut. 15ᵉ drag. de Juge de Montespieu, passe 10ᵉ huss.; lieut. 6ᵉ drag. Thery, passe 15ᵉ drag.; lieut. 2ᵉ chass. Demoussy, passe 17ᵉ chass.; lieut. 11ᵉ chass. Brault, passe 4ᵉ spahis; lieut. 11ᵉ chass. de Seguins-Pazzis d'Aubignan, passe 30ᵉ drag.

Personnel des remontes. — Cap. 16ᵉ chass. Delmas, nommé à Paris; cap. 4ᵉ cuir. Herreng, nommé à titr. perm. à Caen; cap. 12ᵉ chass. Muller, à titre perm. à Angers.

Artillerie. — Chef d'esc. Renaud, nommé lieut. colonel.

Génie. — Off. adm. 2ᵉ cl. Vialis, mis h. c. trav. pub. Madagascar.

Gendarmerie. — Chef esc. Petitmangin, passe à Avignon; cap. Gatuing, à Tlemcen; cap. Cuny-Duverge, à Bar-le-Duc; cap. Varenne, à Alençon; cap. Boisseau, à Châlons-sur-Marne.

Sous-lieut. Mesmin, pr. lieut.

Recrutement. — Major 8ᵉ art. Mosser, nommé comm. recrut. Bayonne; cap. trés. 139ᵉ inf. Dumas, mis h. c. et nommé à Aurillac; off. adm. 1ʳᵉ cl. Bives, aff. ét.-m. subd. de Mende et de Rodez; off. adm. 1ʳᵉ cl. Robert, dés. ét.-m. 17ᵉ corps; off. adm. 1ʳᵉ cl. Racine, dés, ét.-m. Oran.

Service de l'intendance, subsistances. — Off. adm. 1ʳᵉ cl. Delaunay, dés. 20ᵉ corps d'armée.

Habillement et campement. — Off. adm. 1ʳᵉ cl. Voizard, dés. mag. cent. Rennes; off. adm. 1ʳᵉ cl. Thénard, dés. mag. rég. Rouen.

Vétérinaires militaires. — MM. Galland, vét. en 2ᵉ 13ᵉ art., aff. St-Lô; Camus, vét. en 1ᵉʳ 13ᵉ art., maint.; Larteux, vét. en 2ᵉ 31ᵉ drag., aff. 13ᵉ art.; Darrou, vét. en 2ᵉ 3ᵉ art., cl. 28ᵉ drag. et nommé dir. de l'ann. de rem. à La Palanque; Maherault, vét. en 2ᵉ 27ᵉ art., Algérie, pl. art. col. h. c. Sénégal; Monnier, vét. en 2ᵉ 27ᵉ drag., aff. 5ᵉ rég. chass. Afrique; Ducrotoy, vét. en 2ᵉ 18ᵉ drag., dés. Algérie, maint.; Simon, vét. en 2ᵉ 3ᵉ cuir., dés. Algérie, maint.; Sorriaux, vét. en 2ᵉ 9ᵉ drag., dés. Tunisie, maint.; Vanney, aide-vét. 19ᵉ drag., aff. 7ᵉ chass. Afr.; Zaeppfel, aide-vét. 28ᵉ drag., aff. 3ᵉ spahis.

Ecoles militaires. — Chef bat. 7ᵉ génie, Floret, cl. état-m. école d'applic. art. et gén.

Portiers consignes de 3ᵉ classe. — Sont nommés: MM. les sous-officiers Messin, 25ᵉ sect. inf. à Tunis; Prestat, 132ᵉ inf.; Nouvol, 59ᵉ inf.; Terreaux, 29ᵉ inf.; Boucheru, 123ᵉ inf.; Hazouard, 26ᵉ chass.; Boutoux, 99ᵉ inf.; Mauneville, 147ᵉ inf.; Caravielh, sect. état-m.; Hoff, brig. de gend.; Leblanc, gend.; Cordier, 59ᵉ inf.; Caron, 16ᵉ drag.; Perrot, gend.; Bertrand, 11ᵉ drag.

Tableaux d'avancement

Artillerie. — Chef. esc. Renaud, inscrit pour lieut.-col.

Médaille militaire

Gendarmerie. — Maréch. des logis Muzi.

Sous-officiers rengagés

Corps de toutes armes qui, au 1ᵉʳ Janvier 1904, avaient au moins deux vacances de sous-officiers rengagés avec prime : 13ᵉ, 45ᵉ, 46ᵉ, 62ᵉ, 72ᵉ, 73ᵉ, 82ᵉ, 89ᵉ, 103ᵉ, 141ᵉ, 145ᵉ et 147ᵉ régiments d'inf.; 14ᵉ bat. chass. à pied; 2ᵉ bat. inf. lég. Afrique; 3ᵉ comp. de fusiliers de discipline; 5ᵉ rég. cuirass.; 29ᵉ drag.; 15ᵉ, 17ᵉ, 19ᵉ rég. art.; 2ᵉ, 4ᵉ, 6ᵉ, 7ᵉ, 16ᵉ bat. art. à pied; 1ᵉʳ, 3ᵉ, 4ᵉ, 5ᵉ, rég. du génie; 18ᵉ esc. train des équip.; 1ᵉ, 4ᵉ, 6ᵉ sections de comm. et ouvr. d'adm. mil.

Réserve

Infanterie. — Sont affectés : sous-lieut. Balland, au 2ᵉ bat. de chass.; cap. réserv. Duchem, rég. inf. à Lille; sous-lieut. Didion, rég. inf. Arras; sous-lieut. Nédousel, rég. inf. St-Omer; lieut. Coquet, rég. inf. Compiègne; sous-lieut. Césari, rég. inf. Abbeville; cap. de la Laurencie, rég. inf. Evreux; sous-lieut. Leclerc, rég. inf. Falaise; lieut. Hartuis, rég. inf. au Mans; cap. Fontanet, rég. inf. Mayeux; lieut. Kerhervé, reg. inf. Chartres; cap. Michelon, rég. inf. Montargis; sous-lieut. Dezavis, rég. inf. Coulommiers; sous-lieut. Cenceluse, rég. inf. Vesoul; sous-lieut. Gavinet, rég. inf. Tours; sous-lieut. Roussillot et lieut. Charasson, à Châteauroux.

Sous-lieut. Paoli, rég. inf. Clermont-Ferrand; sous-lieut. Rancillac, rég, inf. Puy; sous-lieut. Aubert, Saint-Etienne; sous-lieut. Favre, rég. inf. Grenoble; sous-lieut. Joseph, 156ᵉ inf.; sous-lieut. Fontaine, 157ᵉ inf.; cap. Girod, au 158ᵉ inf.; Adnet, rég. inf. Antibes; Arnoux, rég. inf. Digne; sous-lieut. Orsoni, rég. inf. Toulon; sous-lieut. Gunet, rég. inf. Montpellier; sous-lieut. Villa, rég inf. Narbonne; cap. Seringes, rég. inf. Agen; lieut. Rey, rég. inf. Saint-Gaudens; le cap. Leclerc, les sous-lieut. Mondet, Pertus et de la Haye, mis à la dispos. du général comm. le 19ᵉ corps d'armée.

Cavalerie. — Capitaines : Siriez de Longeville, au 2ᵉ rég. de chass.; de La Gorgue de Rosny, 16ᵉ chass. — Lieutenant : Lefebvre, 7ᵉ huss. — Sous-lieutenants : Faucher et Langevin, au 2ᵉ huss.; Chanoine, 5ᵉ huss.; Dervault, 2ᵉ drag.; Stein, 13ᵉ drag.; d'Hoffelize, 15ᵉ drag.; Dol, 17ᵉ drag.; Bouchet, 19ᵉ dragons; Nomikos et de Tredern, 24ᵉ drag.; Albinet, de la Noue, Piton du Gault, Ozanne et Proust, 2ᵉ chass.; Viatte, 8ᵉ chass.; Sast, 9ᵉ chass.; Loisson de Guinaumont, 16ᵉ chass. Marvillet, 19ᵉ chass.: Poujade, 20ᵉ chass.; Brugère, 2ᵉ huss.; de Freslon, 7ᵉ huss.; Tardif, 9ᵉ huss.; Hugla et de Boysseulh, 10ᵉ huss. — Cavalerie d'Algérie; de Coudenhove, Boisset, Berthier de Viviers. — Goufeat, 16ᵉ chasseurs.

Sont affectés : capitaine du Bourg, au 15ᵉ drag.; sous-lieut. Perichon de Kerversau, au 1ᵉ chass. d'Afrique; Renard, 16ᵉ chasseurs; lieut. de Vaugirard, au 3ᵉ huss.; Tardif, d'Hamonville, 6ᵉ huss.; Siebel, 21ᵉ dragons; de Chasset, 17ᵉ drag.

Vétérinaires militaires. — Sont nommés: Vétérinaire en 2ᵉ : M. Sauvain. — Aides-vétérinaires: MM. Richard, Ben Danon, Doussaint, Royer, Pellegris, Diot, Cravanne, Faure, Fournie, Court, Rabeuf, Bulle, Pointaire, Hamoniez, Poisson, Paris, Suffran, Michel, Chardin, Lartigaud, Vaills, Griffon.

Territoriale

Infanterie. — Sont affectés : lieut. Jachie au 1ᵉʳ rég. terr. d'inf.; lieut. Beauvois au 8ᵉ rég., chefs bat. Henriot et Malézieux au 10ᵉ; lieut. Desableaux au 11ᵉ; chef bat. Le Chauff de Kerguenec au 12ᵉ; lieut. Dédaillés au 16ᵉ; cap. Samson, au 21ᵉ; cap. Chartener au 24ᵉ; sous-lieut. Péter et Diviani au 29ᵉ; lieut. Schwab au 30ᵉ; lieut. Verdier, inf. terr.; sous-lieut. Regnault de Savigny de Moncorps et André, rés. d'inf.; sous-lieut. Bélin au 34ᵉ; lieut. Chailley au 38ᵉ; sous-lieut. Jaimi au 39ᵉ; lieut. Langle au 57ᵉ; lieut. Chrétien au 60ᵉ; chef bat. Bernard-Wolf au 62ᵉ; cap. Lacomme au 63ᵉ; lieut. Ficquet au 131ᵉ; lieut. Bonneau du Chesne de Beauregard au 68ᵉ; lieut. Bazille au 74ᵉ; lieut. Aiiix au 75ᵉ; lieut. de Moyne-Bressand au 78ᵉ; lieut. Desaunettes au 80ᵉ; cap. Bodin, au 80ᵉ; sous-lieut. Holley au 87ᵉ; cap. Galtier au 98ᵉ; lieut. Proriol et Guinard au 102ᵉ; cap. Lacroix au 105ᵉ; lieut. Beaud, au 106ᵉ; cap. Valéry et Marchi au 116ᵉ; sous-lieut. Serradell au 126ᵉ; cap. Foissac au 133ᵉ; cap. Goblet au 139ᵉ; sous-lieut. Ribard au 2ᵉ bat. terr. de chass.; lieut. Pascarel au 25ᵉ (dépôt); chef bat. Truc au 114ᵉ (dépôt); service des places de Paris, cap. 142ᵉ Rousselet; Bienaimé au 31ᵉ.

Sont affectés serv. sp. du territ. du gouvernement militaire de Paris : lieut.-col. Bastien; lieut.-col. Vérique; lieut. rés. Jaunou.

Ont été affectés aux services spéciaux du territoire de la 3ᵉ *région*, les ch. de bat. Germain et Brail; cap. Picot; 4ᵉ *région*, le ch. de bat. Viallet; 7ᵉ *région*, les cap. Bourdenet et Meiner; 8ᵉ *région*, le cap. Simones; 11ᵉ *région*, les cap. Gautier et Peyron; 12ᵉ *région*, le cap. Mayoux.

14ᵉ *région*, MM. Picquet, lieut.-col.; Bouilly et Mathieu, ch. de bat.; 15ᵉ *région*, Tanguy, ch. de bat.; Porré, cap.; Gourdonnier, cap.; 16ᵉ *région*, Connac, lieut.-col.; Lucas de Montigny, ch. de bat.; Vaqué, cap.; Caylar, lieut.; de Serres, cap.; 18ᵉ *région*, Lespès, ch. de bat.; Olagnier, lieut. et Bès, lieut.; 20ᵉ *région*, Heycke, cap. et Perchat, cap.

Division d'occupation de Tunisie. — Cap. Mollet.

Cavalerie. — Sont nommés : serv. chem. de f. et des étap., colonel M. Rivet de Chaussepierre; chefs d'escadrons, MM. Barthélemy et de Kessler.

Service éventuel des remontes. — MM. Wolf, Oberlin, Fouillac de Padirac, Le Bègue, de Girmont, Bourgeois, Marion et Barthon de Montbas; capitaines, MM. Alexandre, Limal, de Moulinard et Fontano, lieut.

Cavalerie. — Lieut. Le Chartier de Sedony passe esc. terr. de drag. 3ᵉ rég.; lieut. Le Caron de Troussures, passe esc. terr. de drag. 2ᵉ rég.; sous-lieut. de Raity de Villeneuve de Vitre, esc. terr. de drag. 2ᵉ rég.; sous-lieut. Voisin, esc. terr. drag. 9ᵉ rég.; sous-lieut. de Tinguy, esc. terr. drag. 11ᵉ rég.; sous-lieut. Batisse, esc. terr. cav. lég. 13ᵉ région.

Gendarmerie. — Sont nommés : lieutenant colonel, M. Bouet; capitaines, MM. Veisze, Eldin et Sauratt.

Colonies

Etat-major général des troupes coloniales. — Gén. de brig. Pennequin, nomm. au comm. div. de Cochinchine.

Infanterie coloniale. — Lieut.-col. 2ᵉ rég. Privé, dés. Tonkin; lieut-col. 4ᵉ rég. Lecamus, dés. Cochinchine; col. 3ᵉ rég. Amar, dés. 2ᵉ sénég.; col. 1ᵉʳ reg. Goldschoen, dés. Madagascar; col. 2ᵉ sénég. Ebener, pl. 22ᵉ; col. 5ᵉ rég. Dumont, passe 1ᵉʳ rég.; col. 6ᵉ rég. Boudonnet, passe 2ᵉ; col. 22ᵉ rég. Bourgey, passe 21ᵉ rég.; lieut.-col. 22ᵉ rég. Arlabosse, passe 8ᵉ rég.; chef bat. 1ᵉʳ rég. Fraysse, passe 24ᵉ rég.; cap. 4ᵉ rég. Famin, passe 3ᵉ rég.; cap. 23ᵉ rég. Granier, nomm. cap. de tir.; cap. 1ᵉʳ régiment Lamothe, nomm. cap. de tir; lieut. 2ᵉ rég. Chandeigne, nomm. off. ord. gén. de Trentinian; lieut. 7ᵉ rég. Lairle, nomm. off. d'appr.

MM. les lieut. Morut, du 24ᵉ rég., et Estève, du 141ᵉ, permutent.

RELÈVE DE L'INDO-CHINE. — Sont dés. Tonkin: MM. les sous-lieut. Beaumont, Fassine, Cattet, Petitjean et Pierlat.

Cochinchine : MM. les lieut. Amberger, Cassany, sous-lieut. Harldouin.

Madagascar : chef bat. Choseau; cap. Marchaisse, Blanc et Léotard; lieut. Galaveaux et Pinet; sous-lieut. Maignon, Guiraudet-Ferry, Guichon, Poissonnier et Doméjean; cap. Brousse à l'état-m.

Afrique occidentale : lieut. Ronjat; sous-lieut. Dromard, Rouais; cap. Vidalenc; sous-lieut. Hentschell (Nouvelle-Calédonie).

ONT ÉTÉ PLACÉS EN FRANCE. — Au 1ᵉʳ rég.: MM. chef bat. Bouland, cap. Bicau, lieut. Simonet; 2ᵉ rég.: cap. Triol, lieut. Huntziger; 3ᵉ rég.: cap. Huguet; 4ᵉ rég.: chef bat. Riquier, cap. Calendini, lieut. Charnoz et Lamouroux; 5ᵉ rég.: cap. Thibault, lieut. Mario et Leonard; 6ᵉ rég.: chef bat. Chanzy et Dudonis, cap. Brangier, Génin, de Quengo de Tonquedec et Lozivit, lieut. Bouhaben; 7ᵉ rég.: lieut-col. Montignault, cap. Saintes et Dubus, lieut. Fourcade dit Lourrey et Laignoux; 8ᵉ rég.: cap. Maury, Gommery, Julien et Viard, Mouriès, Tref et Calendini, lieut. Eyraud, Etienne, Abonnel et Tagnon; 22ᵉ rég.: chef bat. Roche, lieut. Liberas et Feuillu; 21ᵉ rég.: lieut. Lenglet, Carrier, Laurent du 16ᵉ rég., nomm. off. d'hab. et d'arm. à ce rég.; sous-lieut. Burelot, du bat. d'Af. nomm. off. compt. du bat.; cap. Noton, passe 21ᵉ rég.; lieut. Mahaut, passe 21ᵉ rég.; lieut. Mercier et Guyot, passent 23ᵉ rég.; lieut. Samuel, passe état-m. off. ord. du gén. Rabier.

Artillerie coloniale. — Adj. Boucard, nomm. adj. gard. batt. col. et aff. dir. art. Cochinchine.

Corps de santé des troupes coloniales. — Sont affectés:

Madagascar: MM. Preux, Dubois, Bourdon; méd. pr. 1ʳᵉ cl. Vaysse.

Au Dahomey: MM. Buisson, Guérard.

Afrique occidentale : MM. Chagnolleau, Cozanet; méd. maj. 1ʳᵉ cl. 8ᵉ rég. inf. col. Grognier.

Chari: MM. Rapuc, Millous,

Côte-d'Ivoire : M. Combe.

Guyane: MM. Izard, Rouch.

Chine: Méd. maj. 1ʳᵉ cl. 24ᵉ rég. inf. col. Emily.

Indo-Chine: MM. Foll, Wadoux; méd. aide-maj. 1ʳᵉ cl. Ayraud et Cadet; pharm. aide-maj. 1ʳᵉ cl. Lefebvre.

A la brigade de Chine au Tonkin: M. Cavaud.

En France: M. Rousselot-Benaud, à Cherbourg; méd. maj. 1ʳᵉ cl. Tevier, à Cherbourg, au 5ᵉ col.; Rigollet, à Cherbourg, 2ᵉ art. col.; Judet de la Courbe, à Rochefort, 3ᵉ col.; Faucherand, méd. aide-maj. 1ʳᵉ cl. à Cherbourg, au 1ᵉʳ col.; méd. aide-maj. 2ᵉ cl. Conteau, à Toulon; méd. aide-maj. 1ʳᵉ cl. Lonjarret, à Cherbourg.

Approbation de mutations effectuées par l'autorité militaire. — MM. Galbruner, chef du serv. de santé à Diégo-Suarez; Bonneau, adj. au dir. du serv. de santé; Germain, au 3ᵉ tiraill. sén. Régnier, au 2ᵉ tir.; Birsaud, à l'hôp. de Tanana-

rive; Lairac, à l'amb. de Analalava; Martin, au 3e tiraill. sénég.

Indo-Chine : M. Meslin, au 9e rég. inf. col.

Vétérinaires détachés à l'artillerie coloniale. — Aide-vétérin. 3e rég. Ranchoux, dés. à Nimes.

Corps du commissariat des troupes coloniales. — MM. Fichet et Michel, pr. commiss. de 3e cl. serv. adm. Cherbourg; commiss. pr. 1re cl., Linard, promu commiss. gén. tr. col.; commiss. de 1re cl. Marzin, aff. à Cherbourg.

Marine

Tableaux de concours

LÉGION D'HONNEUR. — *Pour le grade d'officier* : les cap. de fr. de Gueydon, Serres, Lotte, Bertaud, Heilmann ; les lieut. de v. Jézéquel et Blaise ; les admin. en chef 2e cl. Morel et Duval ; l'admin. princ. d'Andréis.

Pour chevalier : les admin. de 1re cl. Zimber, de Madaillan, Barret, Dard, Béré, Trochu ; les adjudants princ. Durand, Laurent et Ropitaux ; les 1ers m. man. Bazin, Flaud, Quémarec, Mével, Robert ; les 1ers m. canonn. Moro, Jézéquel, Venel ; le 1er m. torp. Beauverger ; le 2e m. torp. Guillosson ; les 1er m. mousq. Caër, Capdeville, Lescop, Kerjean ; les 1ers m. timon. Lucas, Pasqué, Tonnelier ; le m. mécan. Le Hec ; les pilotes de 1re cl. Camaret, Lucas ; les 1ers m. fourr. Biojot, Martin ; les 1ers m. charp. Fer, Labbé ; le m. voilier Kerléguer ; le 1er m. torp. séd. Charbonnier ; le chef guetteur Hugues.

MÉDAILLE MILITAIRE. — Derrien, 2e m. ; Le Mignot, 1er m. ; Guélou, Jaunard, q.-m. ; Nicol, 2e m. ; Bars, Le Louarn, 1ers m. ; Grosmaitre, Abgrall, 2es m. ; Rolland, Le Bris, q.-m. ; Le Ménoc, Morvan, 2es m. ; Mousset, q.-m. Lefèvre, 1er m. ; Lozachmeur, Le Breton, Bellec, Douguet, 2es m. ; Kérisit, Le Cornec et Bougan, q.-m.

Canonn. — Jus, q.-m. ; Robin, Surre, 1ers m. ; Le Gac, 2e m. ; Le Mignon, 1er m. ; Esvan, 2e m. ; Lemeure, q.-m. ; Le Gueltre, 2e m. ; Stéphan, Riou, q.-m. ; Jaffrégie, Gautier, 2er m. ; Nicol et Nicolas, q.-m.

Torpill. — Blanchard, Durand, 1ers m. ; Duchesne, 2e m. ; Rault, q.-m. ; Riou, 1er m.

Torpill. et mécan. sédent. — Rozec, 1er m. mécan. ; Charvet, Caudan et Minguy, 1ers m. torp.

Mousq. — Marchadour, 2e m. ; Le Roux, q.-m. ; Coupin, Hac, 2es m. ; Garnier, Gébaud, 1ers m. ; Hunant, Le Bagousse, q.-m. ; Le Pape, 1er m. ; Lemoigne, 2e m. ; Chenic, q.-m. ; Le Provost, 1er m.

Timon. — Travert, Prigent, 2es m. ; Nicol, q.-m. ; Le Caër, 1er m. ; Omnès, Le Tirant, 2es m. ; Jacolot, q.-m. ; Thépaut, Corbel, 1ers m. ; Jourdren, 2e m. ; Guilleren, Marion, 1ers m. ; Minier, 2e m. ; Herry, Marjou, 1ers m. ; Béguel, 2e m.

Mécan. et chauff. — Mohamet, 2e m. chauff. ; Rémond, Jouanic, q.-m. chauff. ; Jacotey, q.-m. mécan. ; Legrand, 2e m. mécan. ; Quénet, q.-m. mécan. ; Gardanne, 1er m. mécan. ; Le Moal, m. mécan. ; Louvet, 1er m. mécan. ; Lesage, 2e m. mécan. ; Tous, q.-m. mécan. ; Scanviou, q.-m. chauff. ; Contrucci, 1er m. mécan. ; Frédet, m. mécan. ; Gaudal, q.-m. chauff. ; Négrin, m. mécan. ; Pacot, 1er m. mécan. ; Louis, m. mécan. ; Carlier, 2e m. mécan. ; Pérennou, q.-m. chauff. ; Thérézien, 2e m. mécan. ; Blanquart, q.-m. mécan. ; Viau, Allégret, 2es m. mécan. ; Vibert, q.-m. chauff.

Pilotes et patrons pilotes. — Ogé, pil. 2e cl. ; Le Gall, 1er m. patr. pil. ; Libouhan, pil. 2e cl.

Fourriers. — Strac, Donio, Grosjean, 1ers m. ; Moreau, 2e m. ; Guéritte, Sévellec, Boudaud, 1ers m. ; Guirard, Thomas, Rozec, Cossard, 2es m. ; Bérenger, Le Brun, 1ers m.

Charpentiers. — Plunet, Roudaut (Sesny), 2es m. ; Cabel, q.-m. ; Noblet, Ollivier, 1ers m. ; Le Bail, 2es m. Kerréneur, Guennou, q.-m. ; Domalain, 1er m.

Voiliers. — Camelin, Desseaux, Kervella, 2es m. ; Turcas, q.-m.

Commis. — Cordano, 1er m. ; Potaire, q.-m. ; Goaoc, q.-m. boulanger ; Metzger, Bréard, 1ers m. : Daumas, 2e m. ; Suignard, Kéruel, q.-m., boulangers-coqs ; Grojant, Hubert, 1ers m.

Infirmiers. — Bègue, 2e m. ; Hélicz, 1er m. ; Christini, q.-m. ; Floch, 2e m.

Musiciens. — Chabaud, Baron, Arnoux, m.

Tambours et clairons. — Langard, 2e m. clairon ; Hémon, q.-m. clairon.

Matelots et indigènes. — MM. Lorgeré, mat., 1re cl. ; Dondy, Diop, 1er m. pilote indigène.

Vétérans. — Podeur, m. ; Fabre, 2e m. ; Bonnet, q.-m., Giulani, 1er m.

Pompiers. — Le Hérissier, sergent ; Lacassie, m. ; Brun, pompier ; Albertini, sergent.

Gardes-consignes. — Gautreau, Le Pape, g. cons. 1re cl. ; Yon, 2e cl. ; Galidie, g.-cons. maj.

Guetteurs sémaphoriques. — Méthée, Guilesser, Dambiel, chefs guett.

Gendarmes. — Bompart, gend. ; Grassiot, mar. logis ; Breton, brig. ; Philippe, Rousseau, gend. Masson, mar. logis ; Calvin, Gras, gend. ; Parou, brig. ; Fabre, mar. logis.

Surveillants des prisons maritimes. — Agens, Villanova, surveill. 1re cl.

Tableaux d'avancement.

Pour cap. de v. : le cap. de fr. Laurent.

Pour cap. de fr. : les lieut. de v. Guichamans, Vergos, de la Taste, Viaux, Tirard, Noël, Lanxade, Batellet, Barbier (command. de la *Vienne*).

Pour lieut. de v. : l'ens. Quencez (second de la *Vienne*).

Pour admin. en chef 1re cl. : MM. Massonni, Leflambe.

Pour admin. en chef 2e cl. : MM. Blanc, Lemarquand, Estorges.

Pour admin. princ. : MM. Coignet, Cadiou, Thomas, Biin.

Pour admin. 1re cl. : MM. Demolière, Bernard, Hinard.

OFFICIERS MARINIERS (1er semestre 1904).

Pour adj. princ. 5e cl. : canonn. Bindault ; mousq. Kerjean.

Pour 1er m. man. : Mouraud, Urvoas, Erhel, Bégo, Levanic, Delaporte, Cheny, Grosselin, Gourvès, Le Béchec, Jacob.

Pour 1er m. canonn. 2e cl. : les 2es m. 1re cl. Kervœrn, Brénéol, Hourdel, Lemoine, Gardey, Plume, Prual, Clech, Bouyer, Le Chevalier.

Pour 1er m. torp. : Le Parc, Crochet, L'Hostis, Jouquand, Salmon, Blanchard, Petit, Raoul, Philippe, Lavault.

Pour 1er m. mousq. : Budet, Lagathu, Golbain, Roussel, Ascoet, Tanguy.

Pour 1er m. timon. 2e cl. : les 2es m. 1re cl. Quérel, Brézel, Bérigot, Morin, Ballue, Le Cousin.

Pour pilote 1re cl. : les pilotes 2e cl. Castel, Le Cordonnier, Le Goiff, Hervé.

Pour 1er m. patron pilote : les 2es m. Chaumet, Josse, Cunuder, Baudoin, Bismes, Bertin, Garnier, Soulodre.

Pour 1er m. fourr. 2e cl. : les 2es m. 1re cl. Laurent, Domengeau, Baldassari, Quentin, Vidcoq, Reynaud, Gallou, Broise, Dupart, Audoui, Nirascou, Aubouin, Gautier.

Pour 1er m. charp. 2e cl. : les 2es m. 1re cl. Camard, Le Goff, Brest.

Pour 1er m. voilier 2e cl. : les 2es m. 1re cl. Quintin, Bastien.

Pour 1er m. commis 2e cl. : les 2es m. 1re cl. Santelli, Le Roy, Gu'ronnet.

Pour 1er m. infirm. : les 2es m. 1re cl. Cazaux, Olier.

Nominations. — Cap. de vaiss. Guiberteau, au command. *Sully* ; pilote 1re cl. Bénin, au command. garde-pêche *Estafette* ; pilote 1re cl. Le Bras, au command. *Caudan* ; 2e m.-fourr. Hello, syndic gens de mer à Bourg ; aux command. suivants : cap. de fr. Gouts, du *Linois* ; cap. de fr. Rey, de la *Tempête* ; lieut. de v. Byasson, d'un torp. déf. mob. Rochefort ; lieut. de v. Jéhenne, de la *Fronde* : lieut. de v. Dussoubz, d'un torp. déf. mob. Dunkerque ; asp. Fauque de Jonquières promu enseig. ; élèves serv. santé Queré, Caille et Le Calvé, méd. auxil. 2e cl. ; trésoriers : Juval, 2e cl. ; Perrimond, 1re cl.

Capitaines de frégate. — Badin, prend rang sur liste emb. ; Lahoudé, emb. second s. *Formidable* ; Le Nepvou de Carfort, rentré congé, opte p. 3e cat. liste emb. ; de la Monneraye, résid. cond. ; de Martel, résid. lib. 6 m. ; Lahalte résid. lib. 4 m. ; André-Fouet, emb. c. second, s. *Amiral-Tréhouart*, rempl. Banon.

Capitaines de vaisseau. — Duval, prend command. *Neptune*, rempl. *Surcouf*.

Lieut. de vaiss. — Cherdel, sert maj. gén. Brest et prend rang s. liste emb. ; Foillard, emb. s. *Lévrier* ; Abaquesné de Parfouru, emb. s. *Amiral-Tréhouart* Chauvin, déb. *Jeanne-d'Arc* ; Faucon et Arguel, désignés p. suivre cours éc. sup. marine ; Castelnau, prend rang s. liste emb. ; Lainé, déb. de la *Saône* ; Salaun, maintenu p. un an command. groupe torp. déf. mob. Toulon.

Guette, déb. *Rapière*, prend rang s. liste emb. ; Magd, prend rang s. liste emb ; Le Gouz de Saint-Seine sert à terre, Toulon ; Viaux, du *Casabianca*, chargé organisation déf. sous-mar. Sidi-Abdallah ; Bouchard, désigné command. gr. *Davout-Forbin* ; de Marguerye, a pris command. torp. Cherbourg, rempl. Pillu ; Léprince, emb. s. *Casabianca* (Bizerte), rempl. Viaux ; Rouvier, sert Cherbourg ; Tadié, prolong. conval. 3 m. 1/2 solde ; de Pina, prolong. conval. 3 m.

Ens. de vaiss. — Le Martel, déb. *Melpomène*, conval. 1 m. ; Millot, emb. s. *Suchet* ; Ballande, déb. *Rapière* ; Josset, emb. s. *Pistolet* ; Vicel, déb. *Pistolet*, conval. 2 m. 1/2 solde ; Strauss, distrait liste emb. p. 6 m.

Erzbischoff, résid. cond. ; Delimal, placé non activ. p. infirmités temp. ; Monguillot, emb. déf. mob. Toulon, rempl. Hubert.

Aspirants. — Asp. 1re cl. Thibaudier, du *Bengali*, conval. 3 m. ; de Chevigné de Poterat, asp. 1re cl. emb. sur *Sully*, rempl. Ceillier.

Mécaniciens. — Mécan. princ. 1re cl. Costa, déb. atelier centr. flotte, prend rang s. liste emb. ; mécan. princ. 2e cl. Buzenac, prend fonct. adj. maj. gén. Rochefort ; mécan. princ. 2e cl. Tournel, sert à terre, Toulon ; mécan. princ. 1re cl. Dauzat, prend rang s. liste emb. ; mécan. princ. 1re cl. Heimsch, maintenu p. 1 an commission sup. expér. torpilles Toulon ; méc. princ. 2e cl. Fontanier, du *Fauconneau*, et Fauchon, du *Suffren*, permut. emb. ; méc. princ. 2e cl. Gaudouin, prend rang s. liste emb. ; méc. princ. 2e cl. Proteaux, prend rang s. liste emb. ; méc. princ. 2e cl. Montardier, déb. *Sully*, prend rang s. liste emb. ; méc. princ. 1re cl. Boyer, maintenu s. *D'Entrecasteaux*.

Corps de santé. — Méd. 2e cl. Duchâteau, sert hôp. Cherbourg ; méd. princ. Plagneux, destiné *Bouvet* ; méd. 2e cl. Barthe, destiné déf. mob. Dunkerque ; méd. 1re cl. Négrette, congé 3 m. ; méd. 2e cl. Peyraud, emb. s. *Sully* : méd. 2e cl. Bruhat, prend passage s. *Sully*, p. emb. s. *Gueydon* (Extr.-Or.) ; méd. 1re cl. Lasselves, prolong. congé 1 m.

Commissariat. — Commiss. princ. Fontaine, désigné p. division escadre Extrême-Orient, rejoindra par *Sully* ; commiss. en chef 1re cl. Babron, remplit fonct. commiss. gén. p. i. Brest ; commiss. en chef 1re cl. Doynel, rappelé à l'activ.

Mouvements divers. — Le garde marit. Rollet passe de St-Jacut (station supprimée) au Fret, en Camaret (poste créé).

Officier de réserve. — Ing. 1re cl. Dargier de Saint-Vaulry.

Distinctions honorifiques. — Ing. en chef Jaouin, témoign. satisf. — Cap. de fr. Escande. command. *Condor*, commandeur Couronne Roumanie. — Lieut. de vaiss. Borsat de la Pérouse, chev. Mérite agricole.

Retraites. — Contrôleur d'armes Maurice ; cap. de vaiss. Schlumberger.

MOUVEMENTS DE LA FLOTTE

Troude reparti Kingstown p. Port-au-Prince. — Essais route libre surface *Lynx* satisfaisants. — *Henri-IV* arrivé Cherbourg. — *Melpomène*, désarmée, placée en rés. Laudevennec (Brest). — Torp. *279*, long. 37 mètres, lancé av. succès au Havre. — C.-torp. *Yatagan* et *Harpon*, remplacés esc. du Nord par *Flamberge* et *Catapulte*, comptent à Cherbourg. — *Protet* quitté Valparaiso p. Iquique. — *Infernet*, arrivé Colombo, repart le 25 p. Paolow et Sumatra. — *Bombarde* a fait essais affûts avec bons résultats. — *Bélier* sorti Lorient p. essais machines. — *Duguay-Trouin* arrivé, Dakar. — Remorqueur *Goliath* et dock flottant arrivés Diégo-Suarez.

INFORMATIONS MARITIMES

Essais du « Suffren ». — Le cuirassé *Suffren* a procédé, pendant quatre heures, à des essais qui ont été satisfaisants. Le nombre de tours de la machine à 110, correspondant à une puissance de 9,500 chevaux, a donné 16 nœuds de vitesse. Le *Suffren* va régler ses compas en vue de son départ pour Toulon.

Essais de la « Gloire ». — La *Gloire* vient d'effectuer ses essais à toute-puissance dans d'excellentes conditions. Puissance développée, 21,400 chevaux, au lieu des 20,500 prévus ; vitesse obtenue, 21 n. 3 ; combustion par mètre carré de grille, 169 kilos ; consommation par cheval-vapeur, 0 kil. 890.

Au Sénégal. — Le gouvernement a autorisé : 1° Des travaux d'assainissement à Saint-Louis, Dakar et Rufisque ; coût : 3,790,000 francs

2 Les travaux d'aménagement du port de commerce de Dakar; la dépense sera de 8 millions 350,000 francs.

3 L'ouverture de la section de prolongement du chemin de fer de la Guinée comprise entre Kindia et Sambaïa.

LA FAMILLE MILITAIRE

Fiançailles. — Lieut. gén. Louis Borel avec Mlle Julia Charroti. — Lieut. 22e inf. Vachier avec Mlle Pauline Roman. — Lieut. 12e bat. art. Cuchet avec Mlle Marie Meyer. — Lieut. 35e inf. Deltheil avec Mlle Jeanne Dumont. — Lieut. 5e dr. Martel, avec Mlle Marthe Boudousquie. — Lieut. 120e inf. Fery avec Mlle Marguerite Thevenin. — Lieut. 24e art. Fresouls avec Mlle Madeleine Mayet. — Lieut. 3e huss. Georgette du Buisson de la Boulaye avec Mlle Simone de Clavières. — Cap. Brody avec Mlle Lenoix. — Lieut. 2e tiraill. Costemalle avec Mlle Delaruelle. — Lieut. Vanco avec Mlle Vincent. — Lieut. 2e étr. Girard avec Mlle Ciambelli. — Lieut. 1er chass. d'Afr. Herchet avec Mlle Grand. — Sous-lieut. 1er tiraill. Coret avec Mlle Lenoble. — Lieut. 19e dr. Allain-Dupre avec Mlle Alice Durand de Corbiac. — Lieut. 10e cuir. Savelli avec Mlle Marie de Brem.

Lieut. 29e art. Robida avec Mlle Marthe Hennechart. — Lieut. 13e bat. alpins Muller avec Mlle Louise Belingard. — Lieut. 100e inf. Miran avec Mlle Marie-Louise Guyot. — Lieut. 12e drag. de la Forgue de Bellegarde avec Mlle Marie-Emma Crépin.

Mariages. — Lieut. 3e rég. chass. à ch. Gabrielli avec Mlle Andrée Billore. — Lieut. 31e dr. de Precourt avec Mlle Antoinette Panisse-Passis. — Lieut. 43e inf. Henri Motte avec Mlle Sabine Allègre.

Cap. 97e inf. Moulin avec Mlle Marguerite Livret. — Lieut. chass. alp. Lepoutre-Wibaux avec Mlle Emilie Bouchard.

Lieut de vaiss. Ourdan, av. Mlle Henriette Le Banneur.

Nécrologie. — Chef de bat. inf. retr. Montagne, 81 ans. — Cap. inf. retr. Raynaud, 60 ans, Coueron. — Général marquis de la Bégassière, Nancy. — Lieut. 10e chass. Adenis de la Rozerie, 35 ans, Moulins. — Lieut. 13e chass. Lecœuvre, 42 ans, Amélie-les-Bains. — Sous-int. mil. 1re cl. retr. Durand-Autier, 71 ans, Arcueil. — Lieut. 14e art. Gillet, 33 ans, Tarbes. — Lieut. 3e tiraill. sénég. Fons, 25 ans, Majunga. — Garde princ. de la garde de l'Indo-Chine, M. de Contencin, Paris. — Chef d'esc. cav. en retr. Parrot-Lagarenne, 89 ans, Razac-sur-l'Isle. — Off. adm. 1re cl. Pisson. — Sous-int. mil. 3e cl. Couzin, 57 ans.

Général de div. Jules de Benoist, 62 ans, Lausanne. — Commandant territ. de Laidet, 70 ans, Sisteron. — Chef d'esc. brev. réserve de la Faige, 48 ans, La Palisse. — Lieut. 19e inf. Nielly, 35 ans, Brest. — Méd. maj. 1re cl. retr. Deschamps, 59 ans, Amiens. — Méd. princ. retr. Weil, 71 ans, Paris. — Lieut. de vaiss. Renault, chev. Lég. d'honn. et off. d'acad. 38 ans, hôp. Toulon; cap. de frég. retr. Tourneur, off. Lég. d'honn. 79 ans, Rochefort.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur répondre directement et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.

F. G. Amicus. — Merci pour vos compliments. La place dont dispose la Marine dans le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* et la nécessité de varier nos gravures sont un empêchement à ce que nous publiions trop souvent des vues de navire. Le possible sera fait cependant pour donner satisfaction aux lecteurs qui pensent comme vous.

F. Remonval, Paris. — 1o Les engagements à seize ans ne sont reçus que comme apprenti mécanicien à l'Ecole de Lorient. Demandez le programme édité par l'une des librairies militaires de Paris. — 2o Si l'on s'engage à dix-huit ans, on peut choisir la spécialité dans laquelle on désire servir. — 3o C'est dans les spécialités de la timonerie ou des mécaniciens qu'on arrive le plus vite au Saint-Maixent naval. Demandez le programme à une librairie militaire.

Abel Cholet, inscrit maritime. — Les inscrits définitifs ne peuvent contracter un engagement volontaire que s'ils sont, au préalable, rayés des matricules. Voyez pour cela l'administrateur de l'inscription maritime. Les inscrits provisoires peuvent s'engager à dix-huit ans à n'importe quel moment. Les pièces à fournir sont : acte de naissance, consentement du père, si vous n'avez pas vingt ans; certificat de bonnes vie et mœurs. Le casier judiciaire est réclamé directement par l'autorité maritime.

Un patriote. — Adressez-vous par écrit au ministre de la Marine, section technique des constructions navales, en demandant une audience. Vous serez convoqué.

Un futur matelot. — Ces renseignements sont trop complexes pour pouvoir être donnés ici. Demandez le programme à une librairie militaire de Paris.

Un futur mousse. — 1o Acte de naissance, consentement du frère, de la mère ou du tuteur. Savoir lire et écrire et, si vous n'avez pas treize ans, le certificat d'études. — 2o Il faut d'abord trouver un capitaine qui veuille vous prendre, puis vous vous présenterez avec lui devant un administrateur de l'inscription maritime qui vous embarquera et inscrira régulièrement. — 3o Du 1er au 30 mars, Paimpol, Dieppe, Dunkerque.

Midas. — Pour contracter un engagement dans les dragons, il faut être robuste, bien constitué et avoir 1 m. 64 de taille. Se présenter au recrutement porteur d'un extrait de naissance, certificat de bonnes vie et mœurs, consentement du père (ou de la mère) si vous n'avez pas 20 ans. Avec la taille de 1 m. 61, vous pourrez vous engager pour les chasseurs ou les hussards.

J. B. A. — Vous pouvez contracter un engagement volontaire de cinq ans dans les équipages de la flotte. Pour cela écrivez au commandant du dépôt des équipages de la flotte, le plus rapproché de votre domicile (Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, ou Toulon, en joignant à votre lettre votre acte de naissance et le consentement de votre père, si vous n'avez pas 20 ans. Cet officier vous convoquera pour accomplir un essai après lequel vous pourriez vous engager comme ouvrier mécanicien de 2e ou 3e classe suivant le degré de perfection de votre travail. Les frais de voyage sont à vos frais.

J. G. Angers. — Vous devez vous adresser au commandant du dépôt des équipages, à Lorient ou à Brest. L'aptitude physique doit être parfaite; la taille ne doit pas être inférieure à 1 m. 54. Du reste vous serez complètement renseigné sur les chances d'un refus d'acceptation en vous adressant au bureau de recrutement d'Angers. Les médecins militaires viennent de recevoir toutes les instructions à ce sujet.

Bernard-Léon. — Voyez la réponse ci-dessus à la rubrique « J. B. A. » pour la première demande que vous posez.

Oui, il est possible à un jeune homme refusé comme mécanicien de demander à s'engager comme fusilier ou comme chauffeur. Ces demandes sont presque toujours accueillies, si les contingents de ces spécialités ne sont pas complets. Spécifiez bien cette seconde demande dans votre lettre au commandant du dépôt.

On ne peut pas s'engager comme matelot de pont.

Un lecteur assidu. — Adressez votre demande aux directeurs des Compagnies aux adresses suivantes, à Paris :

Compagnie générale transatlantique, rue Auber.

Compagnie des Chargeurs réunis, 1, boulevard Malesherbes.

Compagnie des Messageries maritimes, boulevard de la Madeleine.

Gasquet. — Il n'y a rien de fondé dans l'information qui vous est parvenue au sujet du cuirassé *Patrie*.

Rébard, à L. — 1o Oui, l'instruction est gratuite. — 2o Ecrivez au directeur de l'Ecole à Marseille, il vous enverra les conditions d'admission.

Le Gérant : G. LASSEUR

D. CASSIGNEUL, Imprimeur, 61, rue Lafayette, Paris.

Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI

(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — No 9 LE NUMÉRO 10 CENTIMES *7 Février 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an .... 8 fr. »

L'INSURRECTION
du Sud-Ouest africain allemand

Une révolte, analogue à celle qui, en 1896, mit en péril la colonie allemande du Sud-Ouest africain, vient d'éclater à nouveau dans les possessions de nos voisins d'outre-Rhin. Ceux-ci, surpris par la soudaineté de l'attaque, sont dans le désarroi le plus complet.

L'insurrection actuelle semble beaucoup plus sérieuse que la précédente. La plus grande partie de la tribu des Hottentots-Herreros et leurs alliés, les Ovambandjeru, sont sous les armes (20,000 hommes environ). Or, il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte de la colonie allemande pour constater que les territoires de ces deux peuples constituent le cœur même des établissements germaniques.

La moitié du chemin de fer reliant Swakopmund, poste de la colonie, à Windhœk, la capitale, passe sur le territoire des Herreros. Cette artère vitale dont la longueur totale est de 392 kilomètres est donc, dès la première heure, aux mains de l'ennemi. En outre, ce même pays des Herreros qui compte 200 kilomètres du Nord au Sud et 370 kilomètres de l'Ouest à l'Est (soit 740 kilomètres carrés) contient presque tous les principaux bourgs allemands qui sont ainsi menacés dès le début.

Cette terrible crise va arrêter l'essor de cette jeune colonie dont le commerce s'élevait, en



A KIEL

Le Prince Henri de Prusse, frère de l'Empereur, passe l'inspection des troupes coloniales allemandes envoyées dans le Sud-Ouest africain pour combattre les Herreros révoltés

SOMMAIRE

L'insurrection du Sud-Ouest africain allemand: HENRI GARCIA. — *Les troupes coloniales allemandes* : R. — *Effets vulnérants des balles de petit calibre* : MAURICE ANDRAL. — *Les dernières brisques* : G.-M. — *Un conscrit qui en vaut dix-sept autres* : LOUIS CROS. — *Le cadre de réserve en 1904; le général Poulléau; le général Le Mouton de Boisdeffre.— Le service de dix-huit mois* : V. — *Un oubli* : A. G. — *Le raid militaire de Toulon à Cannes* : J. B. — *Le chemin de fer du Maroc* : T. — *Le musée de Marine* : G. T. — *En Extrême-Orient : paix ou guerre ?* — *Les noms des navires de guerre* : FAYOLLE. — *La France à Terre-Neuve*: H. T. — *Régates, grandes et petites* : ALBERT BOUDAS. — *A l'Officiel, Guerre et Marine ; tableaux d'avancement.* — *La famille militaire.*

1902, à 10,780,523 marks et dont le développement suivait une marche satisfaisante. Si la côte de ce pays est improductive et déserte, les vallées de l'intérieur, bien arrosées, présentent de beaux pâturages qui permettent de se livrer en grand à l'élevage des troupeaux.

De très nombreuses fermes s'élevaient partout représentant l'effort des colons isolés; une compagnie allemande de colonisation exploitait les régions du Nord essayant, à la mise en valeur des terres, les forces d'une collectivité; des mines de cuivre (Otavi) étaient en plein rapport. La population blanche s'élevait à 4,682 personnes dont 973 Boers émigrés du Cap ou du Transvaal.

Le chemin de fer reliait les centres de production, assurant deux fois par semaine le service des voyageurs entre Swakopmund et Windhœk et, chaque jour, dans les deux sens, le service des marchandises.

La haine des nègres va ruiner cette prospérité. Les Herreros et les Orambandjeru appartiennent à la race cafre. Les deux tribus forment un groupe humain de 65,000 âmes. Ce sont des peuples pasteurs, s'adonnant à l'élevage du bétail et émigrant volontiers, selon le caprice des saisons, pour s'assurer en tout temps les pâturages et l'eau nécessaires à leurs troupeaux. Ces populations sont sauvages et grossières.

Les voyageurs sont unanimes à nous les représenter menteurs, adonnés au vol, trompeurs. Ils assassinent volontiers, et même assez couramment, jusqu'à leurs propres parents, par cupidité. Très lâches devant la force, ils sont extrêmement cruels dans leurs triomphes. L'administration allemande a réussi, non sans peine, à les fixer au sol et à faire régner l'ordre parmi eux.

Les Herreros sont sous les ordres d'un chef suprême, siégeant à Okahandya, et de quatre sous-chefs habitant Otjimbingue, Omaruru, Vaterberg et Okandjose. Leur autorité est très faible et ne dépasse guère les abords immédiats de leur résidence.

La garnison normale de la colonie comprend : 4 compagnies d'infanterie, 1 batterie d'artillerie de campagne, 1 batterie d'artillerie de montagne, soit, au total, 34 officiers, 785 sous-officiers et soldats, 8 médecins, 1 vétérinaire. Les garnisons centrales de ces troupes sont Windhœk, Omaruru, Outjo et Ketmanshop. Ces postes principaux détachent, en outre, sur tout le territoire, une vingtaine de postes secondaires pour le maintien de l'ordre.

Ces troupes régulières peuvent être renforcées de 780 colons réservistes.

Malheureusement, à l'heure où éclate la révolte, le gouverneur opère, au Sud de la colonie, à vingt jours de marche de Windhœk, contre la tribu des Bondelswarth qui, après une tentative de rébellion, vient seulement de se soumettre. Les deux compagnies qui luttaient contre eux doivent remonter vers le Nord, mais la distance est longue. En outre, presque toute l'artillerie a été récemment envoyée en Allemagne pour être réparée.

La population blanche des quatre districts les plus menacés (Windhœk, Omaruru, Karibib (1) et Gobabis) est de : Windhœk, 1,315 habitants, dont 882 hommes; Omaruru, 184 habitants, dont 148 hommes; Karibib, 281 habitants, dont 182 hommes; Gobabis, 89 habitants, dont 82 hommes. Ces quatre districts comptent respectivement 149, 32, 35 et 19 fermes ou établissements agricoles.

A l'heure actuelle, les 500 hommes disponibles pour la défense de la colonie sont répartis comme suit : Windhœk, 100 hommes; Okahandya, 90 hommes; Swakopmund, 70 hommes; Karibib, 20 hommes; Gobabis, 30 hommes; Omaruru, 90 hommes; Outjo, 100 hommes.

Ces troupes disposent d'un canon et de trois mitrailleuses. En outre, le croiseur *Habitch* a débarqué à Swakopmund 50 à 60 matelots.

En Allemagne, d'actifs préparatifs sont fai[ts] pour secourir la colonie en péril. Outre un[e] relève de 225 hommes actuellement en mer devant arriver à Swakopmund vers le 3 Févrie[r], un bataillon d'infanterie de marine à 500 hom[mes], quatre mitrailleuses servies par 50 marin[s], 200 soldats des troupes de chemin de fer, u[ne] ambulance, des vivres ont été embarqués [le] 21 Janvier sur le *Darmstadt*.

Un autre détachement de 500 hommes, av[ec] six canons et six mitrailleuses, est parti les [?] Janvier et 5 Février.

Le Parlement a accordé un crédit de 1 milli[on] 496,000 marks, pour l'envoi des secours, l'achat de 750 chevaux, la mobilité de l'enne[mi] à combattre et la mauvaise saison obligeant [à] monter les troupes.

Aux dernières nouvelles, les insurgés assi[é]geaient Okahandya, Windhœk et Otjimbingu[e]; ils avaient fait sauter le pont du chemin de f[er] d'Osona, détruit la voie ferrée et le télégrap[he] entre Karibib et Okahandya, rui[né] et brûlé les stations intermédi[ai]res ainsi que celles de Habis [et] d'Ababis.

Les pertes allemandes sont d[e] lourdes. De nombreux colons o[nt] été massacrés avec leurs femm[es] et leurs enfants. Enfin, on [est] sans nouvelles de divers détach[e]ments cernés ou enlevés.

Aux dernières nouvelles reçu[es] en Europe, le lieutenant Zulov [oc]cupait Okahandya et déclarait p[ou]voir tenir encore quelque tem[ps]. Il réclamait avec instance qu[el]ques pièces d'artillerie. Les co[m]munications avec la capit[ale] Windhœk étaient coupées.

Un détachement envoyé de ce[tte] ville pour débloquer Okahan[dya] avait été repoussé les 12 [et] 13 Janvier et huit réservistes a[lle]mands étaient restés sur le cha[mp] de bataille.

La situation devenait très [in]quiétante, d'autre part, du [fait] que les Cafres s'étaient joints [aux] Herreros devant Okahandya.

Cette ville même, si l'on en c[roit] des informations télégraphiq[ues] de Porto-Novo, serait tom[bée] entre les mains des Herreros v[ers] le 23 Janvier. La garnison aurait été massac[rée], un détachement de secours commandé pa[r le] colonel Leuwein aurait reculé devant dix-[hu]it mille rebelles qui lui auraient tué qua[tre] officiers, plusieurs centaines d'hommes et un grand nombre de prisonniers.

On craint que tous les Européens ne so[ient] massacrés par les Cafres avant l'arrivée [des] troupes de secours.

HENRI GARCIA.

Ligne télégraphique
Chemin de fer construit
— d° — d° — en construction

Le Sud-Ouest africain allemand dont les habitants se sont révoltés contre l'Allemagne

(1) Karibib se trouve sur le chemin de fer, à mi-distance d'Okahandya et de Swakopmund.

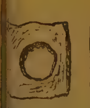
A NOS LECTEURS

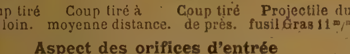


Nous prions instamment ceux de nos lect[eurs] qui ont des renseignements à nous deman[der] de nous envoyer leurs noms et leurs adres[ses] bien lisiblement. Il sera répondu IMMÉDIA[TE]MENT *à toute lettre accompagnée de 0 fr 30 en timbres-poste.*

Si cette mesure n'était pas adoptée, plusi[eurs] pages de ce journal ne suffiraient pas à co[nte]nir toutes nos réponses.





Coup tiré de loin. Coup tiré à moyenne distance. Coup tiré de près. Projectile du fusil Gras 11 m/m

Aspect des orifices d'entrée

s troupes coloniales allemandes

.e gouvernement impérial allemand vient, nme nous l'avons dit précédemment, xpédier dans le Sud-Ouest africain un llier d'hommes de renfort, destinés à nbattre les Herreros révoltés. Ces soldats partiennent à l'infanterie de marine qui, en emagne, dépend du ministère de la Marine.

.'infanterie de marine allemande comprend ux bataillons à quatre compagnies et un à iq compagnies, dont une montée ; les deux emiers ont pour port d'attache Kiel et Wilmshafen, le troisième occupe le territoire protectorat de Kiao-Tchéou, au Sud du lfe de Petchili; pour justifier cette dérogan au principe que toutes les forces de l'em-e doivent être consacrées à la défense du allemand, on a admis que Kiao-Tchéou, n que territoire chinois, serait considéré mme un point d'appui de la flotte impériale.

La relève du bataillon d'infanterie de marine Chine est assurée à l'aide de deux compaies-cadres rattachées au 2e bataillon, à ilhelmshafen.

Le service des troupes de la marine allemde consiste à défendre les ports de guerre, ssurer le service de place dans les ports et fournir à bord des navires de guerre les tachements nécessaires.

Ajoutons que chaque fois que cela est jugé ile, les bataillons de marine sont mobilisés ur constituer un corps expéditionnaire; isi, pendant la dernière campagne de Chine, el et Wilhelmshafen détachèrent en Extrêmeient une petite colonne de soldats de la mac, qui précéda au Petchili les troupes fours par l'armée de terre.

Dans les circonstances actuelles, les renforts pédiés au Sud-Ouest africain seront employés ns l'intérieur du pays à la répression de la volte des Herreros.

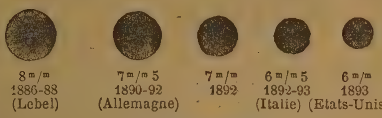
Les bataillons d'infanterie de marine se reutent : en hommes, parmi les jeunes gens du ntingent affectés à la marine; en officiers, rmi les officiers de l'armée de terre qui rennt au bout de quelques années dans leur me d'origine.

L'effectif total des troupes de marine s'élève 66 officiers, 325 sous-officiers et 2,654 homes.

Cet effectif serait insuffisant pour assurer le rvice dans les colonies fort étendues que possède l'Allemagne en Afrique. Aussi a-t-il été créé dans ces possessions lointaines des troupes de protectorat. Ces *schutztruppen* ont pour mission de défendre la colonie, d'y maintenir l'ordre public et de combattre la traite des esclaves.

Dans chaque colonie, le gouverneur représente l'autorité militaire la plus élevée; il a la disposition des troupes pour les expéditions militaires qu'il juge nécessaires; il donne ses ordres au commandant de la troupe coloniale.

La plus grande partie des officiers et des sous-officiers, la totalité des médecins et des fonctionnaires des *schutztruppen* proviennent de l'armée ou de la marine allemandes. L'élément indigène fournit quelques lieutenants, une partie des sous-officiers et toute la troupe.



Projectiles actuels

Diminution progressive du calibre des projectiles

Dans la colonie du Sud-Ouest africain allemand, toutefois, il y a un certain nombre de sujets allemands non gradés qui accomplissent à Windhoeck leur service militaire.

Le recrutement des hommes de troupes en fait d'éléments allemands est assuré par des engagements spéciaux de deux ans et demi ou trois ans contractés par des soldats de l'armée de terre. Les sous-officiers sont pris dans le corps même ou parmi les sous-officiers de l'armée active ayant trois ans de services, rengagés pour l'armée coloniale dans les mêmes conditions que les soldats.

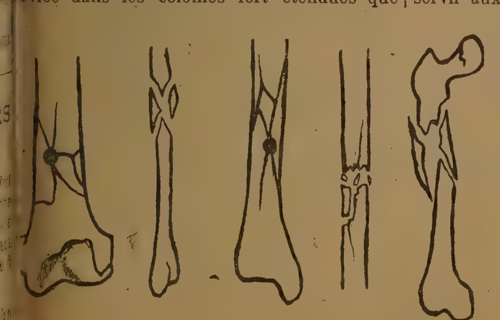
18 m/m 25 (1842) — 15 m/m 43 (1847) — 11 m/m 44 (1867) — 11 m/m (1874)

Projectiles anciens

Les indigènes, qui constituent la plus grande partie de l'effectif, sont recrutés par voie d'enrôlement dans les protectorats; ils peuvent être nommés sous-officiers et même officiers; ces nominations sont faites par le commandant des troupes.

Les officiers allemands qui demandent à servir aux colonies sont mis hors cadres et placés à la disposition de l'Office colonial; ils conservent le droit de rentrer dans l'armée avec leur ancienneté. Les années de campagne aux colonies leur sont comptées doubles.

Avant les événements actuels qui vont provoquer un renforcement considérable de la garnison du Sud-Ouest africain allemand, celle-ci comprenait 33 officiers, 8 médecins, 9 payeurs et aspirants payeurs, 2 vétérinaires, 1 artificier, 710 sous-officiers et soldats européens et 187 soldats indigènes formés en quatre compagnies et une batterie de campagne, mais les canons de celle-ci avaient été envoyés en Allemagne pour être réparés. R.



Fissures et éclatements des os par projectiles de petit calibre






Coup tiré de loin. Coup tiré à moyenne distance. Coup tiré de près. Projectile du Lebel 8 m/m.

Aspect des orifices d'entrée

EFFETS VULNÉRANTS

des balles de petit calibre

La balle française de 8 millimètres est actuellement la plus volumineuse. La balle allemande de 7 millim. 5 est celle qui s'en rapproche le plus.

L'Italie, la Hollande et la Norvège ont adopté des projectiles de dimensions plus réduites (6 millim. 5). Le poids oscille entre 10 grammes (balle norvégienne) et 15 grammes (balle française).

Les armées européennes ont adopté les balles cuirassées formées d'un noyau de plomb entouré d'une chemise de maillechort, d'acier ou de cuivre.

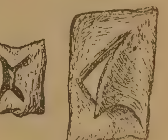
Le projectile du Lee-Metford, si tristement célèbre aux Indes et en Afrique sous le nom de dum-dum, possède une chemise de maillechort qui va s'amincissant du culot de la balle au sommet de son ogive où le plomb est laissé à nu, de sorte que, résistant moins au choc, il tend à se télescoper et multiplie ainsi les meurtrissures lorsqu'il rencontre sur sa route un obstacle sérieux tel qu'un os, par exemple.

Les tissus se comporteront différemment suivant leur résistance propre: c'est ainsi qu'un os ne réagira pas de la même façon qu'un organe mou comme le cerveau ou qu'un organe constamment plein comme le cœur.

On admet que les petits projectiles actuels, à grande vitesse initiale, ne font que des blessures minimes s'ils ne traversent que les parties molles sans léser les gros vaisseaux ou les os, et, dans ce cas, la plaie d'entrée ressemble à la plaie de sortie. La blessure est généralement représentée par un orifice très petit, ovalaire ou circulaire, dont le fond est couleur lie de vin; les bords taillés à l'emporte-pièce sont entourés d'une zone circulaire violacée très étroite.

Le moindre obstacle qui s'oppose à la traversée des tissus par une balle, un os, par exemple, en retardant cette traversée, permet une action plus prolongée du projectile et dès lors, celui-ci cause des délabrements considérables une fois l'obstacle franchi. Une vaste plaie de sortie produite par une balle de petit calibre est l'indice presque certain d'une fracture.

Les effets des petits projectiles varient avec la distance à laquelle les coups de feu sont tirés. Si quelque résistance sérieuse s'oppose à la traversée de l'organisme par une balle, la blessure faite dans ces conditions entre 10 et 400 mètres revêt une gravité exceptionnelle. Les désordres sont comparables à ceux qu'une explosion aurait produits dans l'épaisseur même des organes; jusqu'à 2,000 et même 2,500 mètres, la lésion se réduit généralement à une perforation sans apparence d'éclatement ou de dilacération.



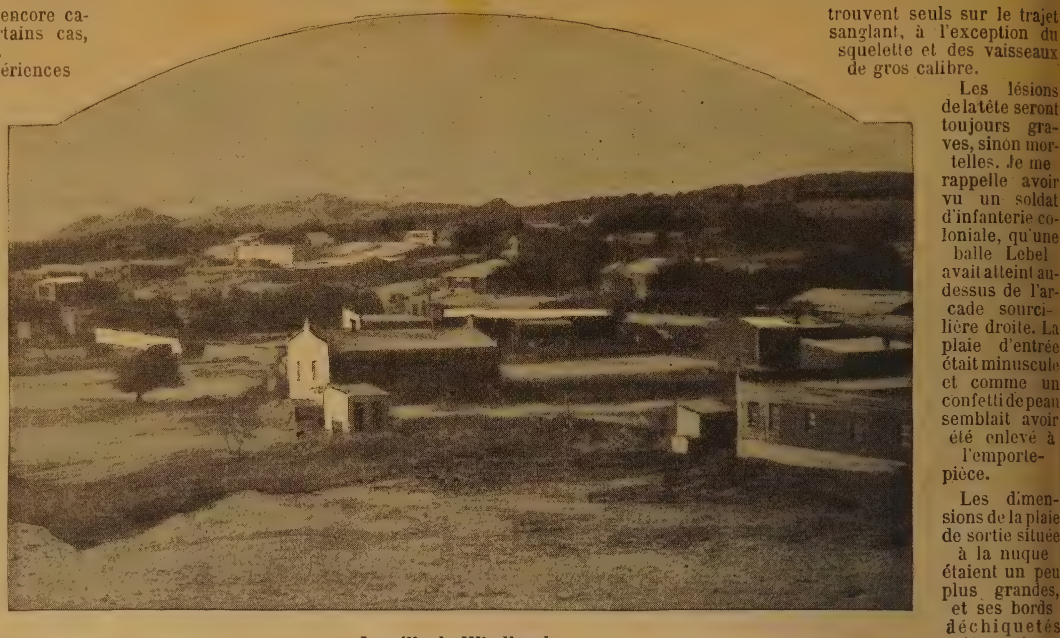

Aspect des orifices de sortie

A des distances supérieures à 2,500 mètres, les balles, en raison de leur vitesse alors réduite, ne produisent plus que de fortes contu

sions, mais sont encore capables, dans certains cas, de fissurer un os.

Certaines expériences exécutées sur des animaux vivants et sur cadavres humain sont de nature à frapper l'esprit.

C'est ainsi que la balle du Mosin russe a traversé sept cadavres à 600 mètres; la balle Lebel a perforé deux cadavres à 1,000 mètres et brisé la clavicule d'un troisième; elle a tué des chevaux à 1,800 mètres et des moutons à 2,400 mètres: enfin, le projectile le plus réduit de tous, la balle de 6 millimètres du fusil des Etats-Unis qui ressemble plutôt, a-t-on dit, à un jouet d'enfant qu'à une véritable arme de guerre, traverse deux hommes à 4,570 mètres et un seul à la distance de 5,490 mètres.



La ville de Windhœck
capitale du Sud-Ouest africain allemand, actuellement bloquée par les Herreros révoltés
(Voir l'article, page 129)

Ces faits ne prouvent rien au point de vue



Le plus petit conscrit de France
M. Esmilaire, de Troismare (Meurthe-et-Moselle)
Phot. Lefebvre.

de la force de pénétration des projectiles, car les conditions expérimentales varient avec chaque expérience, et il est plus malaisé à un projectile de perforer un seul fémur que de traverser de part en part les parties molles de trois sujets.

De plus, ces projectiles, si pénétrants qu'ils soient, n'arrêtent pas toujours l'élan d'un ennemi déterminé. Au Dahomey, des amazones percées de balles vinrent plusieurs fois tomber à quelques mètres des tirailleurs.

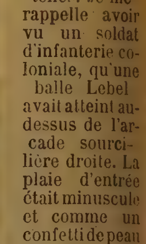
En Abyssinie, un bataillon italien fut abordé et mis en déroute par une troupe qu'il criblait de balles depuis quelques instants. On constata avec stupeur que la plupart des assaillants, qui avaient dû franchir 200 mètres à découvert, étaient blessés du fait de la fusillade terrible qu'ils avaient essuyée; enfin, pendant la guerre du Chitral, les Anglais songèrent un instant à abandonner leur fusil du modèle Lee-Metford qui « ne tuait pas ». Les soldats commençaient à se défier d'une telle arme et c'est pour rendre confiance aux troupes qu'ils adoptèrent alors le projectile dum-dum.



Un brave briscard des zouaves

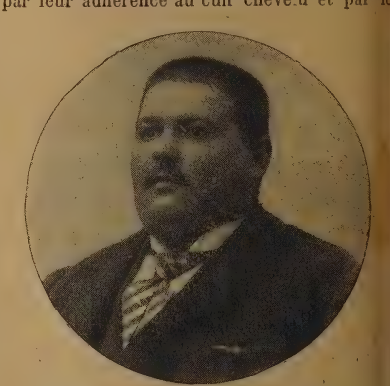
Celui-ci, se déformant aisément par suite de l'allègement de sa coque en certains points, produisait, en s'écrasant dans la plaie, des blessures si meurtrières que certains chirurgiens le taxèrent de projectile explosif.

En résumé, qu'une blessure résulte d'un coup de feu tiré de très près ou, au contraire, d'un coup de feu tiré de très loin, sa gravité est subordonnée au hasard qui a dirigé le projectile dans les tissus. Presque immédiatement mortelle si un organe important comme le cœur ou le cerveau est atteint, elle sera au contraire bénigne si les muscles et les parties molles se trouvent seuls sur le trajet sanglant, à l'exception du squelette et des vaisseaux de gros calibre.



Les lésions de la tête seront toujours graves, sinon mortelles. Je me rappelle avoir vu un soldat d'infanterie coloniale, qu'une balle Lebel avait atteint au-dessus de l'arcade sourcilière droite. La plaie d'entrée était minuscule et comme un confetti de peau semblait avoir été enlevé à l'emporte-pièce.

Les dimensions de la plaie de sortie située à la nuque étaient un peu plus grandes, et ses bords déchiquetés s'éversaient légèrement en dehors. La tête, dans son ensemble, paraissait intacte, mais à l'autopsie, on constata sous le cuir chevelu un broiement tel que les os du crâne n'étaient soutenus que par leur adhérence au cuir chevelu et par le



Le recordman du poids lourd des conscrits de 1904. M. Durual, de Sellettes (Rhône)
Phot. Coudan.

cerveau réduit en bouillie sur lequel ils reposaient.

L'usage des projectiles non déformables doit entraîner pour les blessés de plus grandes chances de guérison si des organes essentiels à la vie n'ont pas été atteints.

La lésion produite par la balle cuirassée est chirurgicalement plus susceptible de guérison que toute autre; c'est pourquoi il convient de s'élever avec force contre le reste de barbarie qui pousse certains hommes à dénoncer comme insuffisant le projectile actuel, afin de le remplacer par la balle déformable qui tuera avec plus de certitude.

MAURICE ANDRAL.



Le général de division POULLÉAU, commandant le 18e corps d'armée, qui vient de passer au cadre de réserve



Le général de division LE MOUTON DE BOISDEFFRE, Ancien chef d'Etat-Major Général de l'Armée passé au cadre de réserve le 6 Février

LES DERNIÈRES BRISQUES

Un des vestiges de l'ancienne armée va, sans doute, bientôt disparaître. Le ministre de la Guerre a été saisi, il y a quelques mois déjà, d'un projet supprimant le chevron d'ancienneté, ou brisque, cousu sur la manche des vieux soldats. Les brisques seraient remplacées par un simple galon, tel qu'en portent déjà les sous-officiers rengagés.

L'invention de la brisque ne date pas d'hier; c'est, en effet, une ordonnance du roi Louis XV qui, le 4 Août 1771, institua cette récompense pour les hommes de troupe; elle donnait droit à une haute paye.

Au début, il fallait huit années de service pour obtenir le premier chevron, seize ans pour le deuxième, vingt-quatre ans pour le troisième; parfois, les trois brisques étaient remplacées par une plaque de vétéran.

La loi du 6 Août 1791 abolit les chevrons, mais le premier Consul les rétablit en l'an X pour les caporaux et les sous-officiers.

Les chevrons de Bonaparte étaient de laine écarlate; seuls, les sous-officiers de la garde impériale eurent le droit de les porter en or.

Pour tous, d'ailleurs, la signification était modifiée : une brisque indiquait dix ans de service; la deuxième correspondait à quinze, et la troisième à vingt années de présence sous les drapeaux.

Une ordonnance de Louis XVIII, en date du mois d'Août 1818, consacra l'usage des chevrons d'ancienneté; la garde suisse les porta de couleur blanche, tandis que le rouge était réservé à l'infanterie; les brisques d'or furent, à partir de 1822, l'apanage du sous-officier. L'année précédente, une ordonnance royale avait, d'ailleurs, singulièrement compliqué les insignes distinctifs des vieux soldats en créant des demi-chevrons, des chevrons simples, doubles et triples.

En 1834, une décision ministérielle autorisa tous les soldats de première classe à porter une brisque sur chaque manche. Jusqu'en 1866, le premier chevron correspondait à sept ans de service, le deuxième à onze ans, et le troisième à quinze ans; enfin, en 1879, il fut décidé que chaque période de cinq années comporterait l'octroi d'une brisque, mais que le nombre des chevrons d'ancienneté serait réduit à deux.

Doit-on supprimer les brisques? Faut-il les conserver? Les avis sont très partagés. D'après un de nos confrères, le ministre aurait pris, à ce sujet, l'avis de nombreux officiers de troupe et des directeurs de son ministère. Il faut croire

Défilé de soldats indiens commandés par le colonel JOUNGHUSBAND. Ils sont chargés de rétablir le prestige anglais au Thibet

(Voir notre article et notre carte dans le numéro 2 du Petit Journal MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL)

que la majorité ne s'est pas prononcée nettement, dans un sens ou dans l'autre, puisque aucune décision n'est intervenue; il n'y a, d'ailleurs, rien qui presse, les intérêts de la défense nationale étant loin d'être en jeu; mais, si les lois actuellement en préparation sur la réduction du temps de service sont votées et appliquées, il est présumable que la question se résoudra toute seule : les brisques disparaîtront, faute de briscards.

G. M.

Un conscrit qui en vaut dix-sept autres

Les opérations du tirage au sort sont commencées et nos jeunes gens, peut-être pour la dernière fois, vont aux urnes.

Dans la foule joyeuse qui assiège les mairies et les hôtels de ville se mêlent tous les types, se coudoient tous les éléments constitutifs des feuilles de recensement : les gros et les maigres, les grands et les petits, les bruns et les blonds.

Le côté pittoresque du tirage au sort est précisément dans l'épingle qui fixe au feutre le numéro sensationnel, ou dans les chiffres, vite propagés, de certains cas exceptionnels.

C'est ainsi que nous avons recherché quels furent, dans les opérations du dernier tirage, les conscrits de « poids ».

Le poids lourd est donné par M. Claudius Durual, de Sellettes, par Irigny (Rhône), qui arrive bon premier avec 324 livres.

Le poids faible est acquis à M. Jules-Adrien Esmilaire, de Croismare (Meurthe-et-Moselle), qui n'atteste que 18 livres 1/2.

Il faudrait exactement 17 conscrits comme Esmilaire pour faire équilibre à Durual et, comme d'autre part, ce dernier est un robuste gaillard au veston ample, comme bien on pense, il pourrait mettre dans sa poche le conscrit de Croismare, dont la hauteur n'est que de 69 centimètres, ce qui lui laisse la latitude d'une croissance de 20 centimètres encore avant d'arriver à la taille d'un parapluie de pékin...

En supposant que le jeune Esmilaire ait été incorporé, on lui aurait trouvé 3 centimètres de plus qu'une baïonnette et 63 centimètres de moins qu'un fusil, ce qui est notoirement insuffisant pour faire du maniement d'armes...

Autre remarque : Esmilaire pèse moins que 5 carabines de cavalerie modèle 1886, alors qu'il faut plus de 23 obus de la pièce de 75, chargés ensemble de 6,900 balles, pour peser Durual...

Celui-ci est né à Lyon en Juin 1882 et, à quatorze ans, pesait 208 livres. Il jouit d'une santé parfaite, tout comme son concurrent Esmilaire. Aucune tare, aucune infirmité chez nos deux conscrits. De braves garçons, au demeurant, qui se consolent de n'être point soldats en restant de bons citoyens.

Louis Cros.

LE CADRE DE RÉSERVE EN 1904

Plusieurs de nos lecteurs nous demandent la liste des officiers généraux qui seront atteints en 1904 par la limite d'âge.

Nous la publions donc ci-dessous en rappelant que cette limite est de 62 ans pour les généraux de brigade et de 65 ans pour les généraux de division, d'après le principe singulier qu'un officier général reconnu par la loi incapable de commander au delà de 62 ans six bataillons d'infanterie, possède à 62 ans et un jour toutes les qualités physiques et morales nécessaires pour diriger en temps de guerre douze de ces bataillons renforcés par de la cavalerie, de l'artillerie et des services accessoires.

Généraux de division :

Noellat (infanterie), 20 Janvier;

Poulleau (cavalerie), commandant le 18e corps, 27 Janvier;

Le Mouton de Boisdeffre (infanterie), 6 Février;

Lallement (infanterie), commandant le 4e corps, 27 Février;

Jeannerod (infanterie), commandant le 1er corps, 27 Mai;

Caze (infanterie), commandant le 19e corps, 12 Juin;

Grisot (infanterie), commandant le 11e corps, 26 Juillet;

Langlois (artillerie), du conseil supérieur de la Guerre, 3 Août;

Bonnet (infanterie), 3 Août;

Lanes (infanterie), commandant le 2e corps, 10 Septembre;

De Négrier (infanterie), du conseil supérieur de la Guerre, 2 Octobre;

Treymuller (cavalerie), 19 Novembre;

Hartschmidt (infanterie), 30 Novembre.

Généraux de brigade :

Prunget (infanterie), 7 Mars;

De Maistre (artillerie), 20 Mars;

Le Loup de Sancy de Rolland (artillerie), 22 Mars;

Lacoste (infanterie), 30 Mars;

Mansuy (cavalerie), 18 Avril;

Beaugier (infanterie), 18 Avril;

De Lestapis (infanterie), 1er Juin;

Lachasse (infanterie), 14 Juillet;

De France (infanterie), 24 Juillet;

Coustis de la Rivière (infanterie), 28 Novembre;

Perrodon (artillerie), 13 Décembre;

Régnery (infanterie), 29 Décembre.

LE SERVICE DE DIX-HUIT MOIS

M. le député de Lanessan vient de déposer à la Chambre un projet de loi sur le recrutement, qui, dans son esprit, est destiné à faire échec au projet Rolland adopté par le Sénat, fixant à deux années effectives la durée du service militaire.

« Le plan sénatorial de deux ans, *pour tous*, affirme le député du Rhône, aggraverait singulièrement la situation pour la moitié des familles du pays, qui feraient entendre de nombreuses réclamations en faveur d'un service d'un an, puisqu'il est constaté qu'un an peut suffire pour former un soldat et que, dès aujourd'hui une bonne partie de l'armée ne sert pas davantage — perspective dangereuse : car une armée composée uniquement de soldats d'un an nous exposerait à ne mettre en ligne, à certaines époques de l'année, que des hommes mal exercés, qu'on ne pourrait, sans de graves inconvénients, encadrer de suffisamment de rengagés. » En conséquence, M. de Lanessan conclut à l'adoption d'une durée de service intermédiaire, c'est-à-dire au service de dix-huit mois auquel on arriverait progressivement au fur et à mesure de l'augmentation du nombre des rengagés.

Pour organiser immédiatement le service de deux ans et passer ensuite progressivement au service de dix-huit mois, l'ancien ministre de la Marine propose de ramener, tout d'abord, le chiffre de nos effectifs permanents du temps de paix à celui que comporte la production par la France d'hommes valides, assez robustes pour supporter en tout temps les fatigues de la guerre. Ce nombre ne dépasse guère 215,000 par an. Avec deux classes semblables, on aurait 430,000 hommes. En y ajoutant la partie permanente (officiers, sous-officiers rengagés, etc.) et déduisant d'autre part les éléments nécessaires en Algérie et en Tunisie, on ramènerait à 475,000 hommes, tout compris, le chiffre à entretenir dans la métropole, ce qui donnerait environ 385,000 caporaux et soldats.

Avec ces 475,000 hommes robustes, l'armée serait plus homogène et, par conséquent, plus forte qu'avec les 507,000 hommes qu'elle possède actuellemeut et dont une partie est toujours à l'infirmerie, à l'hôpital ou en convalescence.

Comment s'opérerait, maintenant, le passage du service de deux ans au service de dix-huit mois ?

A mesure que le nombre des rengagés ira en augmentant, on réduirait, pour tous les hommes des classes, la durée de la présence sous les drapeaux, en la ramenant tour à tour à vingt-deux mois, à vingt mois, à dix-huit mois jusqu'à ce que l'on soit arrivé à ce dernier chiffre pour tous les citoyens soumis au service obligatoire.

N'ayant pas à indemniser les familles vraiment nécessiteuses, puisque leurs fils feraient sous ce régime, quelques mois seulement de service de plus que sous le régime institué par la loi de 1889; disposant, d'autre part, des économies budgétaires réalisées par la réduction de l'effectif permanent du temps de paix, on pourra offrir aux rengagés des avantages pécuniaires assez considérables pour être certain d'atteindre très vite le moment où tous les citoyens ne feront plus que dix-huit mois de service obligatoire, sans augmentation des charges actuelles du budget.

L'Algérie et la Tunisie seraient gardées uniquement par les contingents locaux et des rengagés.

Le nombre de ces derniers, affirme M. de Lanessan, serait de 60,000 auxquels on payerait une indemnité annuelle de 225 francs, ce qui grèverait le budget que de treize millions et demi de francs, somme inférieure aux bénéfices réalisés par la réduction de l'effectif entretenu.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'économie du projet de M. de Lanessan. Il séduira assurément les partisans des milices nationales vers lequel il nous achemine. Mais n'affaiblira-t-il pas en fait l'armée permanente réduite de près d'un quart en temps de paix, et trouvera-t-on d'un autre côté les 60,000 rengagés sans lesquels il n'est pas viable ?

V.

UN OUBLI

On vient d'augmenter la solde coloniale en vertu de ce principe qu'elle doit être exactement le double de la solde de France. Elle n'était jusqu'alors que le double de la solde primitive et ne tenait pas compte des améliorations de traitement consenties par le Parlement depuis 1847.

Par exemple, un lieutenant de première classe touche maintenant 225 francs en France et 450 francs aux colonies par mois.

Mais l'amélioration de traitement, votée par la Chambre sous le dernier ministère pour le lieutenant ayant neuf ans de grade d'officier, amélioration qui lui accorde par mois 249 francs de solde en France, n'est pas comprise dans la solde coloniale : on n'y voit donc pas figurer le lieutenant à 498 francs par mois !

Le corps de l'infanterie coloniale n'est peut-être pas très atteint par cette omission, car on y passe capitaine après 8 ou 9 ans de grade et, par conséquent, le lieutenant de neuf ans y est un phénomène. La Légion étrangère, qui a cinq bataillons aux colonies, n'est pas dans les mêmes conditions et voudrait bien qu'on songeât à cette solde de transition.

A. G.

Nous mettons l'immense publicité du **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL *à la disposition des intéressés, en publiant gratuitement toutes les informations militaires, maritimes, coloniales, d'intérêt général.*

Le raid militaire de Toulon à Cannes

On nous annonce, pour cet hiver, un nouveau raid militaire. Naturellement, c'est une station hivernale qui en prend l'initiative.

Les bains de mer en été, les stations du littoral de la Méditerranée en hiver, se battent les flancs pour attirer les voyageurs à la bourse bien garnie par des attractions de premier ordre.

Et comme les militaires ont, en France, toujours du succès, et qu'on pourrait dire, en argot de théâtre, « qu'ils font de l'argent », ce qui est le plus recherché par les organisateurs de réjouissances publiques, c'est de trouver un numéro qui permette de les mettre en scène.



Entre cavaliers

— Vous n'avez peut-être pas idée de ce qu'est l'équitation...?

— Si, si : j'en ai fait beaucoup, étant enfant, mais c'était avec... des chevaux de bois.

Donc, nous aurons un raid militaire Toulon-Cannes, tout comme nous avons eu un raid militaire Rouen-Deauville; si toutefois le ministre de la Guerre veut bien accorder son autorisation.

Dans quelles conditions aura lieu le raid militaire?

Tiendra-t-on compte des enseignements fournis par le raid Paris-Rouen-Deauville? Quelles mesures prendra-t-on pour que ce raid ne soit pas uniquement une boucherie de chevaux?

Dans le raid Paris-Rouen-Deauville, le raid proprement dit avait été précédé par une étape de cent et quelques kilomètres. Beaucoup se demandaient quel but avait cette étape et ce qu'elle pouvait bien signifier.

Elle ne signifiait évidemment rien; mais il fallait faire l'arrivée à Deauville, plage élégante et sportive par excellence, et comme la distance de Paris à Deauville est de 250 kilomètres, il fallait partir d'un point plus rapproché de la côte; voilà la seule raison d'être de l'étape Paris-Rouen.

Bien différente serait la signification d'une étape de 120 à 130 kilomètres, si ces 120 à 130 kilomètres étaient obligatoires le *lendemain* du raid.

Ce serait peut-être le moyen d'éviter le massacre de chevaux que nous avons déploré dans les précédents raids. L'on sait, en effet, que bien des chevaux, auxquels on demande un effort au-dessus de leurs moyens, arrivent quelquefois à exécuter le tour de force qu'on a exigé d'eux, mais que ce tour de force termine à tout jamais leur carrière.

Ils arrivent, mais dans la suite, lorsqu'ils ne crèvent pas quelques jours après, ils ne sont plus bons qu'à être réformés quelques mois plus tard, comme nous l'avons constaté pour le plus grand nombre des concurrents des précédents raids.

Si ces mêmes chevaux étaient obligés, le lendemain du raid, de fournir une étape de 120 à 130 kilomètres, ceux qui auraient été surmenés resteraient en route, et comme cette étape serait obligatoire dans un maximum de temps, le premier arrivé du raid se verrait enlever le prix s'il avait été conduit suivant les principes du: « Marche ou crève », qui a été d'une application trop fréquente dans les raids Bruxelles-Ostende et Paris-Rouen-Deauville.

Quelles que soient les conditions du futur raid Toulon-Cannes, il n'apprendra rien de nouveau, et ce sera, une fois de plus, l'affirmation de la supériorité du cheval de pur sang.

Rien ne peut lutter contre le pur sang, aussi bien dans les épreuves de vitesse que dans les épreuves de résistance.

Cela n'a rien d'étonnant si l'on considère que le cheval de pur sang n'est que le résultat du maximum d'amélioration de la race chevaline. Car il ne faudrait pas s'imaginer que la race de pur sang est une race primordiale, et la descendance absolument pure d'une race datant de toute antiquité.

Qu'est-ce, en effet, que le cheval de pur sang?

Au point de vue administratif, un cheval de pur sang est un cheval qui est inscrit au *stud-book* français ou au *stud-book* anglais. On sait que le *stud-book* est le répertoire de l'état civil des chevaux dits de pur sang.

En France, nous avons trois sortes de pur sang :

1° Les pur sang anglais nés en France;

2° Les pur sang arabes;

3° Les pur sang anglo-arabes, qui sont les produits du croisement entre un pur sang anglais et un pur sang arabe.

Mais qu'est-ce que le pur sang anglais?

C'est le résultat de croisements, faits en Angleterre, d'étalons arabes ou barbes avec des juments de différentes provenances, mais dont la majorité était elle-même de provenance orientale.

Sans entrer dans les détails de l'histoire de la race de pur sang anglaise, nous allons dire en peu de mots quelle est son origine.

Sur cette origine, quoiqu'elle ne remonte pas à la nuit des temps, il y a une part de légende et une part d'histoire, nous nous en tiendrons ici à l'histoire. Cette histoire a été résumée dans un bel ouvrage publié il y a une quinzaine d'années, ouvrage illustré de superbes chromolithographies et qui traite des chevaux de pur sang et des courses.

L'auteur, S.-F. Touchstone, qui a eu le mérite de démêler au milieu des légendes, qui auréolent l'origine de cette race, la vérité historique, l'expose clairement en quelques pages. Il nous initie à la façon radicale dont a procédé le roi Henri VIII lorsqu'il voulut régénérer la race chevaline en Angleterre. Il donna l'ordre aux gouverneurs de comtés de faire tuer toutes les juments dont la taille n'atteignait pas une certaine hauteur, et de faire castrer tous les chevaux qui ne se trouvaient pas dans des conditions déterminées.

C'était simple, mais net.

Ces procédés étaient insuffisants pour régénérer une race. Ce fut le roi Charles Ier qui importa d'abord en Angleterre un certain nombre de juments arabes. Puis Charles II importa plusieurs étalons arabes et établit officiellement les courses en Angleterre.

En 1712, un Anglais, nommé Darley, envoya en Angleterre, à un de ses frères, un étalon arabe qu'il avait acheté dans les environs d'Alep; c'était un cheval de race kochlâni, la seule race reconnue pure par les Arabes, la race de pur sang arabe en un mot.

Ce cheval reçut le nom de Darley-Arabian, en souvenir de son propriétaire. C'était, du reste, l'usage de joindre le nom de l'éleveur au nom du cheval à cette époque. C'était comme le nom de famille du cheval.

Nous voyons les principaux produits de Darley-Arabian: Flying-Childers et Bartlett-Childers, soumis au même usage, car ils étaient nés tous les deux chez M. Childers, de Carrhouse.

Mais le cheval de pur sang arabe n'entra pas seul dans la formation de la race de pur sang anglaise. Un des étalons qui a contribué à la formation de cette race était un cheval barbe ou barbaresque, race qui est originaire d'Afrique et qui descend des anciens chevaux de Carthage. Ce cheval aurait été découvert, par un Anglais, attelé à la charrette d'un porteur d'eau à Paris, acheté et envoyé en Angleterre, où il fut employé comme étalon, et produisit une descendance qui s'illustra sur le *turf*.



Cruelle énigme

— Alors, vous ne comprenez pas, lorsque je vous dis de marquer le pas avec « ensemble » ! ! !

Ce cheval avait nom Godolphin-Arabian, il mourut en Angleterre en 1753 à l'âge de vingt-neuf ans.

De Darley-Arabian et de Godolphin-Arabian, croisés avec des juments du pays, dont les unes arabes et d'autres ayant du sang arabe par croisement, descend la race de pur sang anglaise. On voit donc bien que cette race est une race fabriquée.

Mais la race de pur sang arabe ou race kochlâni elle-même, n'échappe pas à la règle des races de pur sang; elle est, elle aussi, une race fabriquée.

Nous le démontrerons un jour prochain en faisant l'intéressant historique de cette race.

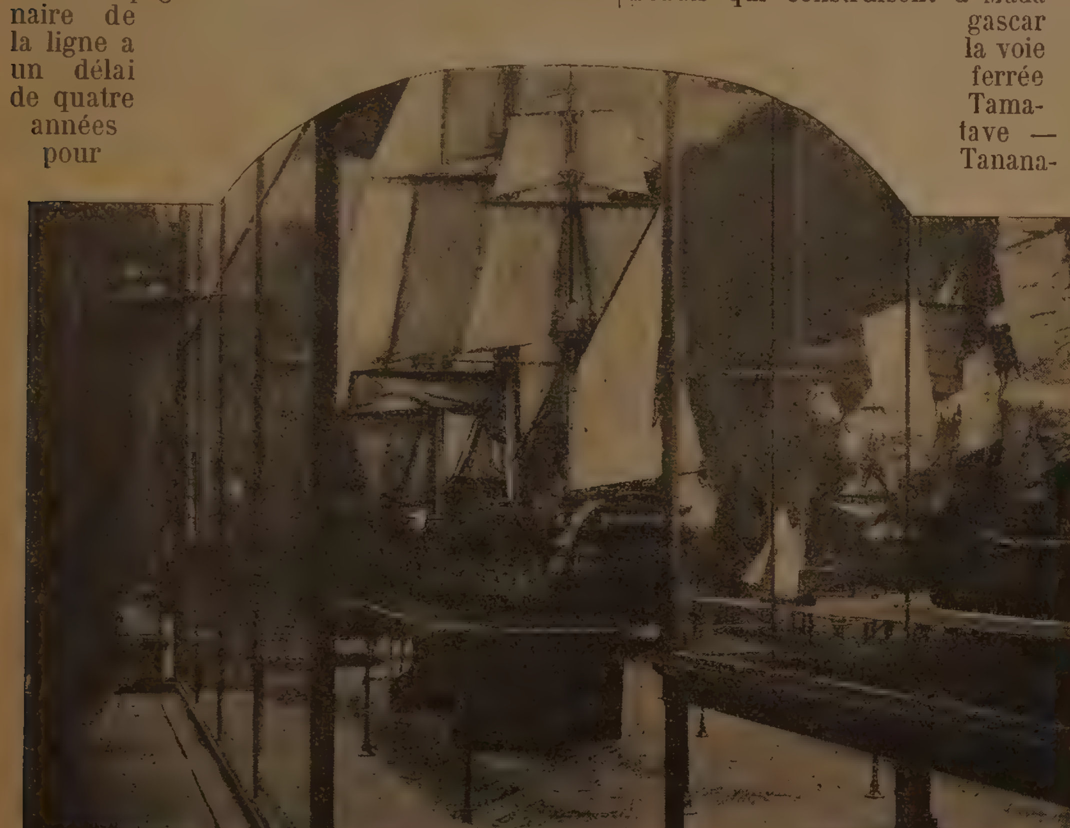
J. B.



LE CHEMIN DE FER DU MAROC

Dans un de ses précédents numéros, le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* émettait le vœu que les premiers coups de pioche fussent donnés rapidement sur la ligne de chemin de fer qui doit être poussée de Tlemcen à la frontière marocaine. La réalisation de ce *desideratum* ne se fera pas longtemps attendre. Le *Journal officiel* a en effet publié, il y a quelques jours, une loi déclarant d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer de Tlemcen à Lalla-Marnia et à la frontière du Maroc.

La compagnie de chemins de fer concessionnaire de la ligne a un délai de quatre années pour



Les vitrines du Musée de la Marine au Louvre

construire ce chemin de fer dont le prix de revient a été estimé 20,000,000 francs, c'est-à-dire un peu moins de 300,000 francs le kilomètre.

Bien que dans ces 21,000,000 de francs, entrent certaines sommes destinées à accroître le fond de roulement et à payer divers travaux accessoires, notamment des modifications projetées sur le tronçon la Tabia — Tlemcen, le prix de revient du kilomètre est incontestablement fort élevé; et l'on se demande si par la main-d'œuvre militaire on n'aurait pas obtenu des résultats plus rapides et moins coûteux. Nous possédons un régiment de chemins de fer d'une valeur et d'une compétence éprouvées. Ce sont nos braves chemineaux qui construisent à Madagascar la voie ferrée Tamatave — Tananarive ; ils mènent à bien au Soudan le chemin de fer Kayes — Bammako — Bafoulabé que la main-d'œuvre civile n'était pas capable de faire progresser, malgré les millions prodigués depuis des années; en Guinée, dans le Sud algérien, partout où on fait appel à leur concours, ils réussissent à placer le rail, sans bruit, sans tapage, sans dépense exagérée. Pourquoi, pour le chemin de fer du Maroc, n'avoir pas eu recours à leurs bons services? Sans doute qu'une convention antérieure liait l'Etat et la compagnie concessionnaire.

Mais lorsque la ligne devra franchir la frontière et amorcer, en territoire marocain, la voie ferrée Oran — Fez — Rabat, dont nous parlions dans notre numéro du 24 janvier, il est à souhaiter qu'on laisse l'honneur de cette construction à nos chemineaux militaires.

Tout le monde y trouvera son compte; les livres de dépenses des chemins de fer coloniaux construits par les officiers et sapeurs du génie sont là pour l'attester.

T.

QUELQUES CHEFS DE L'ARMÉE ET DE LA MARINE JAPONAISE

Amiral marquis Saïgo, commandant la première expédition à Formose, ancien ministre de la guerre, décédé récemment

Amiral Nireï

Général Teravatse, ministre de la guerre

LE MUSÉE DE MARINE

On a repris, ces jours derniers, un vieux projet qui réapparaît ainsi de temps à autre : c'est celui du transfert aux Invalides du Musée de Marine, actuellement installé, comme on le sait, au deuxième étage du Palais du Louvre.

La présence de ces *petits bateaux*, comme on les appelle parfois un peu dédaigneusement, au milieu des collections de statues, de tableaux et d'objets d'art de toutes les époques qui font la gloire de notre grand musée national, étonne beaucoup de personnes. Les conservateurs des autres sections se plaignent de voir tant de place perdue pour eux, et le public se dit qu'en effet il vaudrait mieux réunir aux Invalides tous les musées militaires ou maritimes.

Sans trancher ici ce grave débat, il nous sera permis de faire remarquer une chose : c'est que ce « musée de petits bateaux » est par ailleurs placé là dans une situation extrêmement défavorable pour lui. Les salles sont petites, mal éclairées, et l'accroissement rationnel du Musée de Marine est rendu impossible par l'existence de ces détestables conditions matérielles. Il faut avouer que c'est grand dommage.

A quoi sert en effet un Musée de Marine? A donner au public la connaissance du passé de toutes les marines sous forme de réductions bien faites et de modèles exacts. L'histoire des marines du monde entier doit se dérouler comme un vaste panorama sous les yeux du visiteur.

Or, le Musée de Marine du Louvre ne peut, faute de place, s'organiser ainsi. Composé d'une trentaine de salles de tailles et d'éclairages parfaitement disparates, notre Musée de Marine actuel s'ouvre sur une large antichambre au milieu de laquelle dort une mitrailleuse au système étrange et à l'allure mauvaise. Il débute par des salles obscures où s'alignent dans un demi-jour des chinoiseries dont plusieurs sont d'un grand intérêt. Une vaste salle dont l'éclairage est plus que défectueux renferme des objets exotiques de toute nature, venus pour la plupart d'Indo-Chine et d'Océanie. Puis, on tourne à droite par des portes étroites placées à niveaux différents et enfin c'est le véritable Musée de Marine.

Dans l'enfilade des salles s'aperçoivent en des cages de verre des mâtures fines et grêles, des cordages plus minces que des fils,



Le trois-mâts « Sainte-Marthe », de Saint-Malo, rentrant au Havre après un abordage avec un chalutier à vapeur
Phot. Dejean.

des poupes sculptées et dorées, des canons gros comme la moitié du petit doigt, des hélices qui tiendraient dans le boîtier d'une montre, des pha-




UN DES DEUX GRANDS PORTS DE GUERRE RUSSES EN EXTRÊME-ORIENT — VUE GÉNÉRALE DE LA RADE ET DE LA VILLE DE VLADIVOSTOCK

CHEFS DE L'ARMÉE ET DE LA MARINE JAPONAISE

Général Takosuma

Amiral vicomte Enomotto

Amiral Ita-Youko,
Vainqueur de l'escadre chinoise au combat de Yalou

res hauts comme un bambin de six ans, des chaloupes qu'on jurerait taillées dans des coquilles de noix, des vaisseaux de ligne à trois ponts qui navigueraient dans un baquet, et de formidables cuirassés bardés d'acier, hérissés d'artillerie pour qui le bassin des Tuileries serait un dangereux Océan. Véritables escadres du royaume de Lilliput!

Certains de ces petits navires sont d'admirables chefs-d'œuvre de construction navale. Cette trirème grecque a été bâtie sur les plans d'un membre de l'Institut, et longue d'un mètre et demie elle a fait couler en controverses savantes plus d'encre qu'il ne faudrait d'eau pour la mettre à flot. Ce vaisseau à trois ponts a des cordages en soie; tous les clous et les rivets de sa coque sont en argent; ses bordages et accessoires sont en ivoire. Tel autre a coûté des sommes formidables à bâtir, car c'est une petite merveille de reconstitution.

Mais cette flotte lilliputienne ne suffit pas à elle seule à constituer le Musée de Marine qui, pour répondre à son nom, n'est pas en effet un *musée de modèles*, mais un *musée d'histoire et d'art*. L'histoire est représentée par des aquarelles, et leurs légendes par des documents, comme les reliques du naufrage de la Pérouse. L'art est représenté par un des plus grands noms qu'il y ait non seulement dans l'histoire de la sculpture française, mais même de la sculpture universelle, Pierre Puget. Ce maître, un des plus éloquents de notre art national, fit jadis, sous Louis XIV, la décoration des plus splendides vaisseaux de ligne.

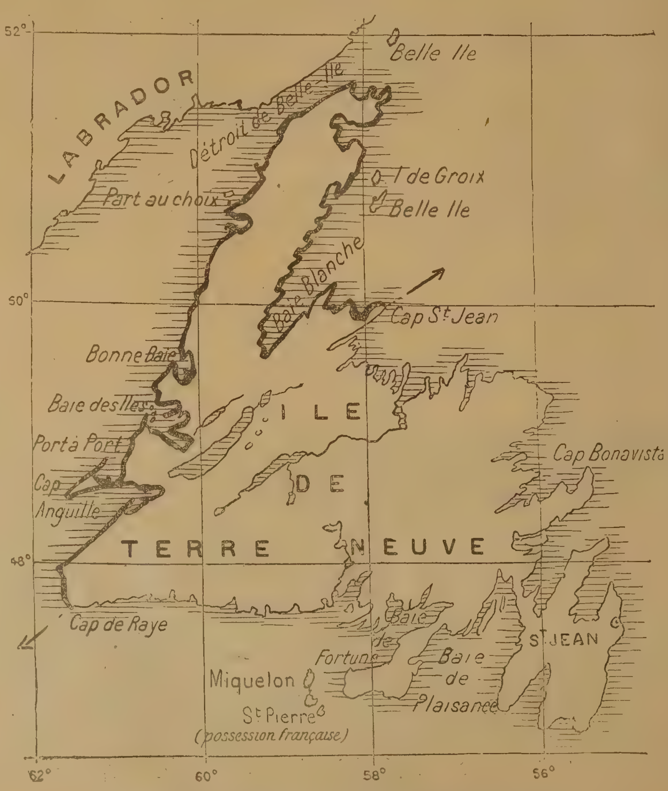
A son côté il faut placer les peintres de marine : la peinture de marine a produit au cours du dix-septième siècle, en Hollande, d'admirables chefs-d'œuvre sous le pinceau inspiré des Van de Velde, véritable dynastie de peintres de marine. La France au dix-huitième siècle a produit elle aussi de belles œuvres en ce genre, et le plus fameux de nos peintres de marine a été illustré, en dehors de son talent, par un mot d'esprit, d'ailleurs tristement célèbre, de Louis XV. A l'un de ses ministres qui, lui faisant remarquer, chiffres en mains, l'abaissement de notre puissance navale, terminait en disant qu'en France nous n'avions plus de Marine, Louis XV répondit : « Vous oubliez, Monsieur, celles de Vernet! »

Les circonstances que traversait la France rendaient dans la bouche de son chef un pareil mot tragique, mais il prouvait en quelle estime était tenu le talent de Vernet.

Musée d'histoire, musée d'art, le Musée de Marine semble donc, en dépit de ses apparences, réunir toutes les conditions exigées pour habiter le Palais du Louvre, ce grand sanctuaire d'histoire et d'art. Et cependant, dans cet immense palais, les collections sont si riches et la place par là même si mesurée que le Musée de Marine n'est pas à son aise et qu'il ne peut pas jouer dans l'enseignement par les yeux auquel il est destiné le rôle qui lui incombe.

Aussi, ceux-là même qui trouvent au Musée de Marine toutes sortes de droits historiques et artistiques à habiter le Louvre se rangent-ils cependant à l'avis de ceux qui veulent le voir déménagé.

Un projet est à l'étude — depuis très longtemps. Ces jours derniers, on a prononcé quelques chiffres : il serait question de bâtir un local spécial aux Invalides. Avoir un local bâti exprès pour lui est l'idéal pour un musée, — idéal bien peu souvent réalisé. Si l'on exécutait ce projet, tout le monde s'en trouverait sans doute bien — et le Musée de Marine, qui serait enfin à l'aise et aurait tout son



Carte montrant la côte de l'île de Terre-Neuve, dénommée « French Shore », sur laquelle la France conserve des droits.

utile effet, et les autres collections du Palais du Louvre à qui ce déménagement donnerait un peu de place, si nécessaire.

G. T.

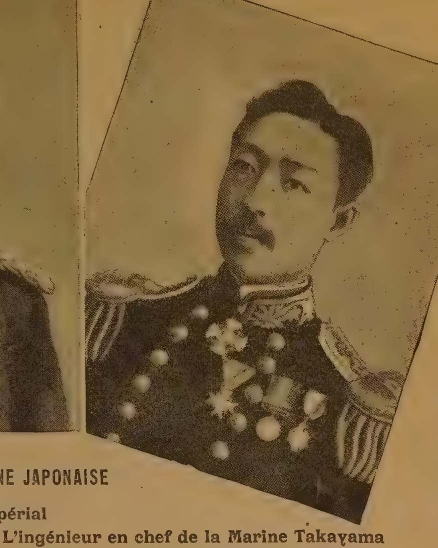


Amiral Foukoushima



CHEFS DE L'ARMÉE ET DE LA MARINE JAPONAISE

Général comte Sogo,
Gouverneur du Prince Impérial



L'ingénieur en chef de la Marine Takayama

EN EXTRÊME-ORIENT

Paix ou guerre ?

Les négociations continuent entre les cabinets de Pétersbourg et de Tokio. Il est matériellement impossible de dire ce qui sortira des pourparlers qu'échangent les deux gouvernements, avec une lenteur majestueuse, bien en situation du reste lorsqu'il s'agit de mûrir les idées et peser les termes de communications aussi graves.

Actuellement le Japon attend une réponse de la Russie à ses dernières propositions. On dit beaucoup que cette réponse sera forcément la dernière que notre alliée aura à faire parvenir ; mais, sur ce point, on peut compter que la diplomatie, si elle a intérêt à ne pas dénouer brusquement la situation, trouvera dans son sac si bien fourni toutes les ficelles nécessaires pour prolonger les négociations autant qu'il sera nécessaire.

D'ailleurs, l'attitude de la Russie apparaît toujours pacifique, celle du Japon un peu moins belliqueuse. La nervosité avait de ce côté pris le dessus à un point inquiétant, mais la réflexion calme les nerfs et il faut espérer que, malgré les conseils perfides qu'il reçoit d'une certaine presse, le Japon saura éviter la chute dans un inconnu pour lui bien redoutable.

LES NOMS DES NAVIRES DE GUERRE

Les noms de nos derniers navires de guerre

Le programme de 1900, dont l'exécution se poursuit actuellement à travers tant de vicissitudes, se distingue des précédents en ce que les bâtiments dont il prévoit la mise en chantiers, constitueront des séries homogènes, construites sur les mêmes plans.

Cette homogénéité sera constatée par l'attribution aux unités de chaque série de noms similaires, de même origine.

Ainsi, les six cuirassés porteront des dénominations abstraites se rattachant à l'éducation morale et civique : *République, Patrie, Démocratie, Justice, Vérité, Liberté;* les cinq croiseurs cuirassés auront pour parrains des hommes illustres à des titres divers : *Léon-Gambetta, Jules-Ferry, Victor-Hugo, Jules-Michelet, Ernest-Renan ;* les vingt-huit contre-torpilleurs se distingueront par des noms empruntés à l'armement : *Arquebuse, Arbalète, Baliste, Catapulte, Mousquet, Mousqueton,* etc.; les sous-marins, sauf quelques exceptions, devront à leur façon particulière de naviguer de prendre des noms de poissons ou d'animaux amphibies : *Bonite, Thon, Dorade, Phoque, Otarie,* etc.

Bien que n'ayant jamais été étendue aux grands bâtiments de combat, cette coutume de donner des noms similaires à des unités identiques ou chargées d'un même service, a déjà existé dans la marine française. C'est ainsi que les grands transports de Cochinchine reçurent des noms indo-chinois : *Mytho, Vinh-Long, Tonkin,* etc.; que les flûtes et les corvettes de charge ont toujours porté des noms de rivières depuis plus de 250 ans. Il existait en 1671 une *Seine*, une *Loire*, une *Garonne*; nous avons aujourd'hui encore une *Meurthe*, une *Rance*, une *Vaucluse*.

L'Angleterre au contraire possède des séries nombreuses. Six cuirassés de même type, construits en 1880 à 1884, ont reçus des noms d'amiraux : *Anson, Benbow, Camperdown, Howe, Collingwood, Rodney ;* c'est l'*Admirals class*, qui a été suivie d'une seconde en 1900. Cette même année, a été entreprise une *County class* dont toutes les unités portent des noms de comtés de la Grande-Bretagne : *Essex, Kent, Cumberland, Devonshire, Antrim,* etc. Même, la flotte anglaise possède une *P class*. C'est une série de onze petits croiseurs, dont les nom commencent tous par un P : *Pelorus, Pactolus, Pegasus, Pomone,* etc. Cette dernière façon de faire, si elle était employée exclusivement et avec esprit de suite, présenterait un grand avantage, elle permettrait de connaître par le simple énoncé du nom les caractéristiques de chaque bâtiment. Ainsi, certains éleveurs donnent à tous leurs produits d'une même année des noms commençant par la même lettre, et sont immédiatement renseignés sur l'âge de leurs poulains.

Mais si, pour des chevaux, il suffit à la rigueur de feuilleter un dictionnaire pour trouver des noms, il ne saurait en être de même quand il s'agit de navires de guerre. Choisir le nom d'un bâtiment de combat, surtout à une époque où, grâce à l'accroissement des tonnages, le nombre des unités de la flotte se restreint de plus en plus, est une opération délicate et qui doit faire l'objet des plus sérieuses réflexions. Il faut que le nom d'un navire de guerre parle à l'esprit du matelot qui le monte, agisse sur son imagination et, la guerre se faisant sur mer, aussi bien que sur terre, surtout avec des forces morales, aide au commandant et aux cadres à créer cet esprit de corps qui décuple au moment décisif les forces des combattants.

On raconte qu'avant de charger, Nansouty, qui commandait les carabiniers à la Grande-Armée, ne manquait jamais dans les occasions graves, de se retourner vers ses hommes et de leur crier : « Mes amis, souvenez-vous que vous êtes carabiniers ! Car-r-rabiniers, f... ! » Et mieux qu'un discours académique, cette harangue militaire rappelait aux carabiniers la gloire séculaire de leur nom, et l'obligation où ils se trouvaient une fois de plus de faire honneur à leurs vieilles traditions. De même, lorsque la *Belle-Poule*, après un premier combat avec une frégate anglaise, fut attaquée par deux vaisseaux, Bruillac, malgré son courage, vit que toute résistance était inutile et donna l'ordre d'amener le pavillon. « Alors, dit un témoin oculaire, la scène prit un caractère de sublimité extraordinaire.

» Aux mots de : « Bas le foc ! » une voix se fit entendre, une seule voix, mais composée de plus de cent voix humaines : et cette voix formidable cria que la *Belle-Poule* ne devait pas se rendre, que la *Belle-Poule* ne devait pas être prisonnière, en un mot, que la *Belle-Poule* devait se faire couler. »

Pour l'équipage d'une *Belle-Poule*, le sacrifice de la vie dans une lutte disproportionnée comptait pour peu de chose ; ce qu'il fallait pardessus tout, c'était éviter le déshonneur d'une capture à une frégate dont le nom rappelait tout un passé d'héroïsme et de glorieux combats.

Conservons donc avec un soin jaloux sur notre liste de la flotte certaines dénominations traditionnelles, consacrées par un glorieux passé, permettant de doter chacune de nos unités, dès sa mise en service, d'un historique analogue à celui dont s'enorgueillissent les corps de troupe de l'armée de terre, où puiseraient à pleines

mains ceux qui ont charge d'élever les cœurs des matelots jusqu'à l'idée du sacrifice suprême.

Dans la marine britannique, tous les vaisseaux qui combattirent à Trafalgar ont aujourd'hui des successeurs pour perpétuer leur souvenir : le vieux *Victory*, vaisseau-amiral de Nelson, bien que tombant en pourriture, est encore conservé de nos jours avec une piété touchante.

Chez nous, si par bonheur, la mémoire de Suffren survit, grâce à un de nos plus beaux cuirassés, aucun des vaisseaux qui le suivirent dans sa campagne de l'Inde, pas même le *Héros* qu'il montait, n'a de descendant parmi nos escadres.

FAYOLLE.

LA FRANCE A TERRE-NEUVE

Marc l'Escarbot, dès 1618, dit dans son *Histoire de la Nouvelle-France* : « De toute mémoire et depuis plusieurs siècle, nos Dieppois, Malouins, Rochellois et mariniers du Havre, de Grâce, de Honfleur et autres lieux, ont fait les voyages ordinaires en ces pays pour la pêcherie des morues dont ils nourrissent presque toute l'Europe. Suivant quelques auteurs, l'île de Terre-Neuve fut découverte vers le onzième siècle par des Danois ou des Norvégiens; suivant d'autres, par des Français, pêcheurs de morues. — Un ouvrage, publié à Londres en 1775 et intitulé : *Histoire des colonies anglaises dans l'Amérique du Nord*, assure que la pêche fut pratiquée par des Français, bien avant les Anglais, et l'auteur ajoute que Guillaume Portel affirme que les pêcheurs français ont connu les pêcheries de toute antiquité.



Etablissements anglais sur le « French shore »

Officiers français en excursion dans une rivière de Terre-Neuve

Ce n'est donc pas d'hier que datent nos droits sur ces pays; droits que les Anglais ont toujours discutés, discutent encore et pour la défense desquels notre diplomatie s'est toujours entremise et s'entremet aujourd'hui puisque, dit-on, pour faire suite au traité d'arbitrage, un règlement va intervenir qui réglera, une fois pour toutes, nos difficultés constantes avec notre voisine d'outre-Manche, tant à Terre-Neuve, qu'au Siam, aux Hébrides et autres lieux.

Vouloir refaire l'histoire de nos relations avec le Nord-Amérique, ce serait vouloir refaire l'histoire maritime française. Ce n'est pas le but de cet article, qui est plus restreint. Nous désirons renseigner le grand public sur nos droits afin que l'opinion française soutienne de tout son poids les efforts que font actuellement nos diplomates et dont il a été parlé ci-dessus.

Au début, nos pêcheurs se contentaient de fréquenter les eaux terre-neuviennes sans faire à terre d'installations quelque peu stables. Parfois, cependant, ils se construisaient pour un été de mauvaises cabanes qui leur servaient à abriter leurs engins de pêche et leurs poissons.

Ce n'est que sous le règne de Henri IV, grâce aux conseils éclairés de Sully, que quelques pêcheurs s'installèrent à terre au fond de la baie de Plaisance, dans le Sud de l'île de Terre-Neuve, à proximité de nos petites colonies actuelles de Saint-Pierre et Miquelon.

Les Anglais s'établirent un peu partout, principalement dans l'Amérique du Nord; mais leur prépondérance ne devint notable que vers 1585; année qui vit la déconfiture complète des Espagnols chassés par l'amiral anglais Drake. Nos voisins évincés, le gouvernement de Londres n'eut d'autre ligne de conduite que d'agir de même envers nous. Les grands ministres Colbert, Richelieu surent tenir tête à l'ambition britannique; malheureusement, une politique uniquement européenne l'emporta par la suite sur une politique mondiale et nos pêcheurs, commerçants, colons, explorateurs, furent abandonnés à leur malheureux sort pendant la fin du règne de Louis XIV et le triste règne de Louis XV. Les efforts de Louis XVI ne purent rétablir la situation perdue par son prédécesseur et c'est de cette époque néfaste que datent les traités qui régissent encore nos droits : traités d'Utrecht, 1713; de Paris, 1783.

Par le traité d'Utrecht, la France conservait les îles Saint-Pierre et Miquelon, cédait à l'Angleterre l'île de Terre-Neuve *en toute propriété*; mais un article spécifiait que les pêcheurs français conservaient le droit *exclusif* de pêche sur les 1,000 kilomètres de côte appelée « Rive française » ou « French shore ». (Indiqué par un gros trait noir sur la carte.)

Ceci est très particulier, car de tout temps et chez toutes les nations, l'exploitation des eaux territoriales, c'est-à-dire celles baignant les rivages, a toujours été réservée exclusivement aux gens habitant ces rivages. C'est ainsi que les Anglais ne peuvent venir prendre la sardine en baie de Douarnenez et que nos marins ne peuvent aller jeter leurs filets à moins de 3 milles des côtes d'Angleterre.

Par le traité d'Utrecht donc, les Français non propriétaires du sol conservèrent non seulement le droit exclusif de pêcher dans les eaux territoriales terre-neuviennes, mais encore celui de s'installer à terre provisoirement pendant la durée de la saison d'été sans *qu'aucune* entrave puisse être mise à leurs travaux. Par contre, les propriétaires du sol et des eaux territoriales perdaient tous droits de pêche et de police maritime. Le gouvernement anglais conservait la faculté d'interdire à terre tout trafic aux pêcheurs français de passage, par ce fait ne payant aucune taxe. Le commerce était interdit à nos ressortissants; ils devaient se contenter de prendre et de sécher la morue.

Pendant de longues années, ces spéculations n'amenèrent aucune difficulté entre Français et Anglais, car de ceux-là, il n'y en avait pas sur la rive française. Mais, depuis un demi-siècle le pays s'est peuplé; plusieurs mines ont été ouvertes; une ligne de chemin de fer a été construite pour exploiter les forêts de l'intérieur de l'île. Par ailleurs, beaucoup de malheureux sont venus s'établir sur ces côtes arides. Certes, le pays est pauvre, mais la mer est si riche, si peu cher le bois pour construire la maison puisqu'il suffit de le couper dans la forêt de pins qui vient jusqu'à la mer. D'autre part, les nombreux bateaux qui fréquentent ces parages pendant six mois de l'année assurent le ravitaillement des colons en objets de toutes sortes.

La France ne pouvait interdire la pêche à ces malheureux échoués sous ce climat inclément,

car la pêche était leur gagne-pain; elle a donc par bonté laissé enfreindre son droit strict « d'exclusivisme ».

Laissez leur prendre un pied chez vous Ils en auront bientôt pris quatre.

Semblable à la lyre du bon La Fontaine, l'administration terre-neuvienne, érigée entre temps en gouvernement autonome, s'appuyant sur la situation acquise, solidement établie à terre, fit des difficultés de plus en plus grandes pour reconnaître nos droits et ne cessa depuis une vingtaine d'années de nous susciter des ennuis.


Le port de Cancale à marée basse

Les habitants de cette côte inhospitalière et guère cultivable, n'ayant cure des traités passés plusieurs siècles auparavant, mourant de faim la plupart du temps, voyant de magnifiques poissons fréquenter les eaux qui baignent le pied de leurs cabanes, ne peuvent s'empêcher de les prendre. Par ailleurs, nos pêcheurs basquais, bretons et normands venus pour gagner leur vie, eux aussi, ne voient pas d'un bon œil ces étrangers sédentaires capturer, sous leurs yeux parfois, le poisson qu'ils sont venus chercher de si loin.


Une bisquine par calme

Des réclamations s'élèvent de part et d'autre, que les représentants des deux gouvernements de Paris et de Londres, les deux capitaines de vaisseau commandant les divisions navales règlent tant bien que mal à l'amiable.

C'est pour éviter ces discussions annuelles, que l'on parle de régler définitivement la question des pêcheries. Nous dirons plus tard pourquoi cela est si difficile et l'intérêt que nous avons à conserver libre l'accès de la rive française de l'île de Terre-Neuve.

H. T.

RÉGATES, GRANDES ET PETITES

Un joli modèle de bateau, la « Bisquine »

Les grandes, c'est celles où l'on fait courir les bateaux montés par des hommes. Les petites, sont les régates de jouets d'enfants, les régates de modèles. Les plus grands n'atteignant pas deux mètres ne sauraient être montés que par des Lilliputiens, dont, malheureusement, la race n'a pas été conservée.

Ces régates de modèles jouissent dans beaucoup de pays d'une grande faveur. Depuis longtemps déjà, les Anglais sont passionnés pour ce genre de sport et y engagent parfois des paris aussi considérables que sur les grands yachts.

Dès mon enfance, nous faisions « jouter » nos bateaux; mais ce n'est guère que depuis une quinzaine d'années que Saint-Malo a ses régates de modèles, qui, bien vite, ont pris une grande extension, ce qui n'étonnera personne quand on saura que les présidents d'honneur sont l'amiral Charles Duperré et plusieurs officiers de marine du plus grand mérite.

Paris ne pouvait rester en arrière, et sur les lacs voisins de la Seine s'organisent des régates de modèles.

Un de nos amateurs malouins, le matelot des douanes Feillet, voulut voir de plus près, et le voilà avec une permission de quatre jours et deux modèles démâtés et soigneusement roulés, parti pour la grande ville, où il n'avait jamais mis le pied.

Comment s'y est-il débrouillé? Toujours est-il qu'il se mit en ligne avec une petite goélette et une grande bisquine.

Les Parisiens n'avaient pas l'air de craindre beaucoup ce dernier bateau, à la voilure assez bizarre et qui rappelle un peu celle des jonques chinoises.

Cependant, les connaisseurs ne purent s'empêcher d'admirer la robustesse de l'avant et le long cul-de-poule, si pincé qu'il ressemble presque à une queue de dauphin.

Notre douanier malouin, absolument calme, ne s'occupe qu'à bien établir sa voilure et, au signal du départ, lâche sa bisquine.

Elle mange bientôt les autres et fait un magnifique parcours de 7 minutes sans dévier d'une ligne et battant le second de 2 m. 1/2. A lui le premier prix! Et bientôt son petit modèle de goélette cueille, dans sa série, un autre premier prix.

Il pense, au mois de Mai prochain, disputer la Coupe de Paris.

***

C'est qu'aussi ce n'est point la première venue, la bisquine cancalaise.


Bisquine au plus près tribord amures

Si elle ne nécessitait un équipage aussi nombreux, elle serait bien près d'avoir résolu le problème du « bateau ayant de grandes qualités par tous les temps ». Voyez-la, comme dans la photographie ci-dessus, partir par petite brise, avec doubles huniers partout, même au tape-cul.

Elle livre ainsi au vent une énorme surface de 700 mètres de toile, ce qui, pour un bateau de 30 tonneaux, est vraiment coquet.

Le vent fraîchit tout à coup, puis se met à souffler en tempête.

Elle court sur les grandes lames, faisant aussi belle marche que pas un, sous sa grand'voile avec trois ris. Un tourmentin effronté a remplacé l'immense foc ballon qui courait sur un beaupré aussi long que tout le bateau.

Elle n'expose pas au vent, alors, 100 mètres de toile et peut capeyer ainsi et même faire route presque indéfiniment.

Et, le grain passé, les Cancalais, que Louis XIV a sacrés les premiers marins du monde, n'en voulant pas d'autres pour son vaisseau le *Soleil-Royal,* ne mettent pas longtemps à se couvrir à nouveau de toile.

Ces bateaux ne dépassaient pas, autrefois, 20 et 25 tonneaux. On en a construit quelques-uns de 30. Ils sont pontés et servent uniquement à la pêche du chalut et au dragage des huîtres pendant la caravane.

Ce qui empêche surtout de faire des yachts sur leur modèle, c'est que, pour être manœuvrés vite, ils nécessitent un équipage nombreux.

Ils sont lestés en cailloux et portent une énorme mâture, mais si bien équilibrée qu'elle ne fatigue pas le bateau, qui gîte très peu.

On les a exclus des régates du Havre, où ils raflaient tous les premiers prix. On a bien donné comme prétexte que les rudes gars de la Houle respectaient peu les règlements. Le fait est que, l'œil rivé sur le but, ils s'occupent assez peu, parfois, de ce qui peut se passer autour d'eux.

Ce qui n'empêche que la bisquine de Cancale est un joli modèle et que les constructeurs parisiens ont bien fait de le garder pour l'étudier.

Ce n'est point une machine de course, mais un vrai bateau ; on pourrait même dire un navire.

ALBERT BOURDAS.

A L'OFFICIEL

Guerre

Tableaux d'avancement pour 1894

INFANTERIE

Pour colonels. — Les lieutenants-colonels ; Pricot de Sainte-Marie, 108e; Meunier, 57e; Treymuller, 13e; Rousselet, 50e; Peslin, 82e; Gœpp, 106e; Foucart, 124e; Lebigot, 64e; Gard, 144e; Baschung, 59e; Raffenel, 48e; Gory, 78e; Gruau, 130e; Eydoux, 86e; Sellier, 10e; Colle, 95e; Jacquin, 149e; Darde, 83e ; Dupuis, 121e; Sabattier, h. c. ét.-maj.; Bouchard, 33e; Boutegourd, 123e; Jullien, 35e; Lalorre, 98e; Leleu, 43e; Silhol, 128e; Brière, 41e; Saint-Martin, 161e; Gariel, h. c. état-maj.; Navarre; h. c. écoles Lemaire, 19e; Baret, 99e; Trumelet-Fabre, 20e; Léré, 1er tir.; Delarue, 62e; Camper, 141e; Cussac, 2e étrang.; Souchier, 14e; Moinier; 53e; Pambet, h. c. ét.-maj.; Lubanski, 101e; Bessan, 4e; Destenave, 104e; Laurent-Chirlonchon, 4e zouaves; Alix, h. c.; De Villaret, h. c. ét. maj.; Estève, 151e; Margueron, 98e; Isnard, 18e; Estrabou, 47e; Desblancs, h. c. état-m.; Schmitz, h. c. ét.-maj.; Petit, 27e ; Roustan, 12e; de Gyves, h. c. ét.-maj.; Lannegrace, 1er étrang.; Desaint de Marthille, 4e tir. d'Harcourt, 129e; Bachelu, 84e; Saillenfest de Sourdeval, 46e; Hilpert, 45e ; de Visdelou de Bonamour, 93e; Badenhuyer, 6e; Marc, 56e. — Service du recrutement : d'Hugues, h. c.; Houdard, h. c.

Pour lieutenants-colonels. — Les commandants : Martin, 94e; Durand, 12e; Dufour, 21e; Martin, 59e; Gasquy, h. c. ét.-maj.; Palloc, 7e; Menissier, h. c. ét.-maj.; Blazer, 14e chass. à pied; Massoutier, 40e; Montaigu, 76e; Dupuis, h. c. ét.-maj.; Tardieu, 4e tir.; Moussy, 129e; Wagner, 109e; Caudière, 112e; Trinité Schillemans, h. c. état-major; Renault, h. c. écoles; Tourtebatte, 117e; Kopp, 155e; Tocaune, 110e; François, 127e; Mouton, 70e; Renault, 141e; Villiers, 72e; Hamoneau, 3e; Barbé, 151e; Bois, 10e; Girard, 52e; Mandonnet, 97e; Sorbets. 2e zouaves; Collas, 2e tir. ; Rogerie, 1er étrang.; Bernard, 46e; Conte, 95e; Masnou, h. c. ét.-maj.; Guerrier, h. c. ét.-m.; Guignabaudet, h. c. ét.-m.; Marquet, 95e; Benoit, 26e; Blandin, 64e; Caldairou, 86e, Vidal, h. c. ét.-maj.; Rousset de Pomaret, 111e; Tedeschi, 124e; Crochard, 61e; de Maudhuy, h. c. écoles; Taffin, 4e zouaves; Laquiere, h. c.; Sorin; 2e; Guide, h. c. ét.-maj.; Gérome, h. c. ét.-maj.; Chéré, h. c. ét.-maj.; Leray, 3e tir.; de Goy, 41e, Sauret, 13e chass. à pied; Vallet, 113e; Varlet; 134e; Gauroy, 96e; Lamey, h. c. état-major; Grouselles, 73e; Deffontaines, h. c. éc.; Krien, h. c. éc.; Vaimbois, 4e bat. chass. à p.. Duplessis, 5e chass. à p.; Lejaille, 26e chass. à p.; Bouquero, h. c. ét.-maj.; de Teyssière, h. c. ét.-m.; Pierron, h. c. éc.; Reibell, 137e; Maistre, 82e; Bader, 37e; Gazan, h. c. ét.-maj.; Savin, 97e; Thiébault, 58e; Sourd, 23e; Deffieux, 123e; Dupire, 43e; Forey, 150e; Bernard, 99e; Escudier, 43e; Mirepoix, 6e chass.; de la Motte de la Motte-Rouge, h. c. ét.-maj.; Chabrol, 6e; Soulié, 83e; Bourdier, 85e; Thubert, 135e; Olleris, 10e chass. à p.; de Mac-Mahon, 2e chass. à p.; Rozée d'Infreville, h. c. ét.-maj.; Sorin, h. c. ét.-maj.; Lamoriette, 16e; Chartier, h. c. ét.-maj.; Barbade, 4e zouaves; François, h. c. ét.-maj.; Pagès-Xatart, 9e; Bovet, 38e; Bruyelle, 126e; Jannet, 122e; Durand de Grossouvre, 69e; Hay de Slade, 31e; d'Izarny-Gargas, 52e; de Gouvello, 67e; Blanc de la Naute d'Hauterive, 102e; Lamole, 11e. — Service du recrutement : Jacquet, h. c.

CAVALERIE

Pour colonels. — Les lieutenants-colonels : d'Estainville, 3e chass. ; Sainte-Claire-Deville, 8e cuir. ; des Vosseaux, 4e ch.; Simon de la Mortière, 20e chass. ; Maitre, 3e cuir. ; Desfaudais, 5e dr. ; de Brémond d'Ars, 7e chass. ; Combaud de Séréville, 7e cuir. ; Moret, h. c. ; Hache, 28e dr. ; Rossignol, 1er dr. ; Hugé, 14e chass. ; Huguet, 2e cuir. ; du Garreau de la Méchenie, 10e chass. ; Mazel, h. c. ét.-m. ; Aubier, 2e chass. Afr. ; Gillain, 11e cuir. ; Marette de Lagarenne, 16e chass. ; Renard, 12e huss. ; Gillet, h. c. éc. app. cav. ; de Ferluc, 10e dr. ; de L'Espée, 9e dr. ; Desprez, 2e dr. ; Fourcade, 11e dr. ; de Robien, 14e huss.

Pour lieutenants-colonels. — Les commandants : Lompré, 4e sp. ; de Lagarde, 23e dr. ; Hély d'Oissel, 3e huss. ; de Font-Réaulx, 19e dr. ; Duboys des Termes, 2e huss. ; Vigogne, 6e dr. ; Stoffel, h. c. éc. sup. de guerre ; Crozet, h. c. rem. ; de Pinteville de Cernon, 5e huss. ; Gouzil, 5e dr. ; Caruel, 2e chass. Afr. ; Gondallier de Tugny, 20e chass. ; Salmon, 11e dr. ; Chêne, 10e cuir. ; Fournery, h. c., ét.-m. ; Gonnet, 5e chass. Afr. ; Monsenergue, 25e dr. ; Gaillard-Bournazel, 2e cuir. ; Lacombe de la Tour, h. c. éc. app. cav. ; Burette, 11e huss. ; Allenou, 13e huss. ; Renault, h. c. éc. sup. g. ; Laperrine, h. c. aff. ind. ; de Rarécourt, de la Vallée de Pimodan, h. c. ét.-m. ; Dilschneider, h. c. éc. sup. g. ; Morel, h. c. éc. app. cav. ; Réquichot, h. c. éc. spéc. mil. ; de Buyer, 12e dr. ; Mure de Pelanne, 12e cuir. ; Claret, 2e dr. ; de Martimprey, 23e dr. ; Farcis, 14e chass. ; Delmas ; 18e chass. ; de Mitry, h. c. ét.-m. ; Serpette de Bersaucourt, 6e huss. ; Le Bon de Lapointe, 10e chass.

ARTILLERIE

Pour colonels.— Les lieutenants-colonels Ducasse, 28e art ; Nadal, 16e art. ; Clément 4e; Morizot, 6e art ; Tariel, prés. commis. ét. pr. tir. ; Bonamy, dir. manuf. d'armes Tulle ; Bauchet, h. c. ét.-m. Belfort ; Chatelain, 8e rég. ; Hartmann, dir. at constr. Puteaux ; De Villeméjare, h. c., ét.-m. ; Miquel-Dalton, h. c. ét.-m. ; Mayer, 12e ; Toutée, comm. en second, éc. sup. guerre ; de Berckheim, 23e ; Cointe, 11e art. ; Remy, chef bur. min. Guerre ; Sauret, comm. éc. mil. art. et gén. ; Arroinaux, 9e ; Nouton. dir. Besançon ; Pidot, dir. Cherbourg ; Brongniart, 20e art. ; Billette de Villeroche, 16e art.

Pour lieutenants-colonels.— Les commandants : Cassagnade, 11e corps d'arm. ; Balaran, 7e art. ; Beltramelli, 12e rég. ; Mathieu, 13e rég. Tunisie. ; Noir, s.-dir. Toulon ; Bérubé, 4e art. ; Quarré de Verneuil, sous-dir. man. d'arm. St-Etienne ; Barbier, 11e rég. ; Pourquié, art. 8e corps d'arm. ; Valette, 34e rég. ; Bodet la Croix, Bizerte ; Linglet, Oran ; Jouhandeau ; Marchand ; Pellarin, 34e rég. ; Vassal, 39e ; Dumay, 22e ; Gabriac, 2e div. inf. ; Passement. art. Paris ; Regnault, h. c. ét-m. ; Jacquot, minist. Guerre. ; Gourbot, sous-dir. at. constr. Lyon ; Perrin, 14e corps d'arm. ; Londié, 1re bat. art. ; Blachère, 17e art. ; Masselon, éc. applic. art. et gén. ; Mengin, 13e rég. ; Camon, éc. applic. art. gén. ; Berthier, ch. ét-m., Briançon ; Grapin, s-dir. Bizerte ; Waldemar-Vincent, 12e rég. ; Bourgeois, h. c. ét.-maj. ; Berge, 83e inf. ; Vincent, h. c. ét.-maj. Cherbourg ; Uchard, s-dir. Brest ; Savare, ét.-m. 4e corps d'arm. ; Fradin, 18e art.

TRAIN DES ÉQUIPAGES

Pour lieutenants-colonels.— Les commandants : Thiou, 5e esc. ; Vinçon, 19e esc.

GÉNIE

Pour colonels. — Les lieutenants-colonels : Strauss, dir. génie, Besançon ; Kreitmann éc. app. art. gén.: Romieux, ch. sect. topog. ; Coutanceau, ch. sect. hist. ; Malcor, 12e c. ; Gueraudel, dir. gén., Dunkerque ; Galopin, à Marseille ; Lenoir, ch. pers. minist. guerre Franck ; 6e rég. ; Capiomont, dir. gén. Amiens.

Pour lieutenants-colonels. — Les commandants : Bloch, ch. gén., St-Denis ; Denis, sec. tech.; Peillon, ch. gén., Lyon ; Millot, à Nancy ; Clergerie, 22e art. ; Alby, h. c. ét.-m. ; Linel, 4e rég. ; Goudard, ch. gén., Lille ; Dousdebès, à Oran ; Saudier, à Vincennes ; Mouget, à Belfort : Cauboue, h. c., Diego-Suarez, Cayatte, ch. gén., à Grenoble.

GENDARMERIE

Pour colonels. — Les lieutenants-colonels Vérand, h. c., Macédoine ; Morionnet, 20e lég. Saunier, 12e lég. ; Paillet, 10e lég. ; Peuillard 1er lég.

Pour lieutenants-colonels.— Les commandants : Seurot, 7e lég. ; Corsin, 6e lég. ; Giraud, 4e lég. ; Kervella, 14e lég. ; Rouch, lég. de Paris. ; Peuch, 14e lég. ; Sempé, 11e lég. ; Azaïs, 8e lég. ; Lacombe, 17e lég. ; Baumann, garde rép.

Armée active

Etat-major général. — Gén. comm. 18e corps d'armée Poulleau, pl. 2e sect. rés. ét-m. gén. ; gén. div. Burnez, nommé présid. com. tech. cav. ; gén. div. Bazaine-Hayter, nomm. comm. 10e div. inf. et memb. com. tech. inf. tr. col. ; gén. de div. Robert, nomm. memb. com. tech. inf., cav. et gén. ; gén. div. Rouvray, cons. comm. act. et memb. com. tech. cav. ; gén. div. Marion. nomm. comm. 3e div. cav. ; gén. div. Tremeau, nomm. comm. 2e div. cav. ; gén. brig. Guillin, cons. comm. act. et memb. com. tech. art. ; gén. div. Malafossé, cons. fonct. act. nomm. memb. com. tech. art. ; gén. brig. Corbin, cons. fonc. et nomm. memb. com. tech. gén. ; gén. div. Lelorrain, nomm. comm. 18e corps ; gén. brigade Marion, prom. gén. div. 1re sect. état-major.

Service d'état-major. — Cap. art. h. c. Baty, dés. off. ord. gén. adj. comm. group. Toul ; cap. art. h. c. Hauser, off. ord. gén. Borgnis-Desbordes, dés. pr. com. tech. art. ; cap. inf. h. c. Lian, dés. off. ord. gén. comm. 4e div. inf. ; cap. brev. 124e inf. de Hauteclogue, mis act. h. c. ét.-m. et dés. off. ord. gén. comm. 71e brig. inf. ; cap. génie h. c. Riberpray, dés. off. ord. gén. comm. 9e corps ; cap. brev. 21e dr. Mesple, mis act. h. c., aff. serv. ét.-m. ; chef esc. 12e art. Beltramelli, mis act. h. c. ét.-maj. ; cap. 2e chass. Langlois, mis act. h. c., dés. off. ord. gén. 8e div. inf. ; cap. 8e huss. Loir, mis act. h. c. ét. m. ; cap. génie h. c. Bizouard, nomm. 20e corps ; lieut. br. 34e inf. Mittelhausser, dés. off. ord. gén. 3e corps.

Comités et commissions. — Gén. brig. Houry, nomm. memb. com. tech. tr. col. ; les gén. de div. Berthier et Robert, nomm. mem. comm. mixte des tr. pub.

Corps du contrôle de l'administration de l'armée. — M. Rouvière, nommé contr. de 2e cl.

Corps de l'intendance militaire. — Sous-int. mil. 1re cl. Refroigney, pr. int. ; int. mil. Refroigney, nomm. dir. serv. int. 7e corps.

Cavalerie.— Cap. 3e spahis Payn, mis act. h. c. esc. cav. ind. du Chari.

Artillerie. — Chef esc. Belfils, nommé s.-dir. direct. de Lille ; s.-dir. Faure, aff. la Rochelle ; chef esc. Favre, nommé s.-dir. Alger ; chef esc. 39e rég. Devaud, maint. Belfort ; chef esc. Profillet, cl. 39e ; chef esc. maj. 29e rég. Malesset, nommé maj. 32e ; cap. en 1er 8e rég. Portaels, dés. maj. même rég. ; cap. Fauconnet, cl. 8e rég. ; cap. 12e rég. Ninnin, aff. Vincennes ; cap. 16e batt. Rimailho, aff. insp. perm. fab. art. ; cap. Veil, cl. 16e batt. ; cap. Deslandres, aff. sect. tech. art. ; cap. Terver, nommé membre commiss. ét. pr. art. ; lieut. 33e rég. Tristan, cl. 4e batt. ; lieut. 4e batt. Tonnelle, nommé off. hab. 5e batt ; lieut. Marchenay, cl. 40e rég.. Verdun ; lieut. 20e rég. Naud, cl. 14e batt., île de Ré ; lieut. 18e batt. Alizard, nommé off. hab. 13e batt. ; lieut. Lucas de Peslouan, nommé 18e batt., Saint-Nazaire ; lieut. 24e rég. de Mas-Latrie, cl. 12e rég., Oran ; sous-lieut. de Maistre, cl. 12e batt.

Sont replacés dans les cadres de l'artillerie ; MM. les chefs d'esc. br. h. c. Picard et Tracou ; cap. br. h. c. Mary.

Génie. — Cap. 2e cl. Osterman, mis h. c., à la disp. du ministre des col., pour le serv. du chem. de fer de la Guinée française.

Corps du commissariat des troupes coloniales. — Comm. 2e cl. Lippmann, dés. à Brest, perm. av. comm. 2e cl. Abel, pl. à Toulon ; cap. inf. col. Famin, inscr. au gr. de commiss. princ. de 3e cl.; commiss. de 2e cl. Goby, aff. serv. adm. tr. col. à Paris.

Artillerie coloniale. — Col. art. col. Bonnier, nomm. command. déf. place de Dakar ; off. adm. 2e cl. Jeunin, aff. dir. nav. Brest; off. adm. 2e cl. Astruc, aff. dir. nav. Lorient ; off. adm. 1re cl. Pillard, aff. parc instr. 2e rég. Cherbourg ; off. adm. 1re cl. Hantz, aff. ét.-m., art. col. Paris.

Corps de santé des troupes coloniales. — Sont nommés médecins aides-majors de 1re cl. stag.; MM. Bertholet, 3e rég. art. col., Toulon ; Carmouze et Cazanove, 3e inf. col., Cherbourg ; Mori, 5e inf. col., Cherbourg ; Patterson, 4e inf. col., Toulon.

Méd. m. 2e cl. Escande de Messières, perm. av. méd. m. 2e cl. Caujole.

Service des affaires indigènes. — Cap. inf. b. c. Bernard, aff. Tunisie ; lieut. 37e inf. Pennehout, empl. Algérie.

Ecole de Versailles

ARTILLERIE

Sous-officiers reconnus admissibles aux concours antérieurs : MM. Dutheil et Robert, 2e rég.

Sous-officiers reconnus admissibles à la suite du dernier concours : Ailhaud, 2e rég.; Anglesy, 1er rég.; Barthelemy, 1er rég. ; Benoist, 1er rég. ; Cateau, 2e rég. ; Fonsagrive, 1er rég. ; Gillon, 2e rég.: Hidaireau, Jabry, Le Breton, Legros, Peillot, Renaud et Roulleau au 1er rég. ; Rouyer au 2e rég.

Sous-officiers reconnus admissibles aux colonies : Bades, 1er rég.; Barbier, 2e rég. ; Gison, 1er rég.; Martinelli, 1er rég. ; Moge, Robert et Simmendinger, 1er rég. ; Versini, 1er rég.

Réserves

INFANTERIE

Sont nommés :

Lieutenants-colonels.— MM. Marchand, au serv. d'état-m., et Rapine du Nozet de Sainte-Marie, au serv. des chem. de fer et des étapes.

Chef de bataillon. — M. Autie, au serv. du recr.

Capitaines. — MM. Antelme, au rég. inf. Rouen-Nord ; Saliceti, au rég. de Corse; Reverdy, au rég. de Narbonne.

Lieutenants. — MM. Maille, Poux, à Besançon ; de Saporta, à Saint-Lô; Roy, à Clermond-Ferrand; Guinet, au rég. de Vienne; Roussel, au 5e bat. chass.; Mallet, Barbier de La Serre, au 11e bat. chass.; d'Auber de Peyrelongue, 13e bat. de chass.; Delage, 20e bat. chass.; Rabouille, Bassuel, 21e bat. chass.; Cornut de Lafontaine de Coincy, 22e bat. chass.; de Falvelly, 22e bat. chass.; Myard, à la disp. du gén. comm. le 19e corps d'armée ; Roullet, à la disp. des troup. col.

Sous-lieutenants. — MM. Boyer, au rég. d'Argentan ; Desprès, à Montélimar; de Lemps, au rég. de Corse; Jacquot, au 21e bat. chass.

Sont affectés :

Inspecteurs adjoints des eaux et forêts. — MM. Joubert, 11e comp. act. de chass. forest.; Laguarigue de Survilliers, 29e comp. act. chass. forest.; Griess, 22e comp. *bis*, chass. forest.; Mallein, 14e comp. act. chass. forest.; Bollard, 12e comp. act. chass. forest.; Belliard, 2e comp. act. chass. forest.; Beaufils, 7e comp. act. chass. forest.; Lachat, 5e comp. *bis*, act. chass. forest.; Gauthron, 5e comp. *bis*, act. chass. forest.; Dupuion, 2e sect. act. chass. forest.; Abadie, 11e sect. act. chass. forest.; Perrat, 16e sect. act. chass. forest.

Gardes généraux des eaux et forêts. — MM. Claverie, à la 6e sect. act. chass. forest.; Mendès, 2e sect. act. chass. forest.; Marc, 3e sect. act. chass. forest.; Ausset, 17e sect. act. chass. forest.; Olive, 12e sect. act. chass. forest.; Delaroche, 9e comp. *bis*, chass. forest.; Lapie, 14e comp. chass. forest.; Faure, 11e comp. *bis*, sect. act. chass. forest.; d'Aiverny, 14e comp. *bis*, sect. act. chass. forest.; Jourdan-Laporte, 5e comp. act. chass. forest.; Ladam, 7e comp. act. chass. forest.

Gardes généraux stagiaires. — MM. Fourney, 11e comp. act. chass. forest.; Mazaurie, 27e comp. *bis*, sect. act. chass. forest.; Eon, rég. de Clermont-Ferrand ; Sabatier de Lachenède, 4e bat. chass.; Magnein, disp. des troup. col.

Corps militaire des douanes. — Sont nommés aux grades de : chef de bataillon : M. Lapeyre.— Capitaine : MM. Ecker, Carle, Coquen. — Lieutenant : MM. Reymond, Galenne, Cornet, Guichard. — Sous-lieutenant : MM. Ansanay, Bartoli, Sorgniard, Hemmale, Vallet, Salvat, Emmanuelli, Salwey, Auger, Humbert, Bize.

Territoriale

INFANTERIE

Sont nommés : *lieut.-col.*— MM. les command. Jacques, au 42e rég. terr. inf. ; Georgin de Mardigny, au serv. d'ét.-m. ; Lefebvre et Kuss, inf. terr. h. c.

Chefs de bat. — MM. les cap. Lesec, au 117e rég. terr. inf. ; Richard, serv. spéc. du terr. ; Frezard et Laurent-Atthalin, serv. des chem. de fer et ét.; MM. les insp. des eaux et forêts Bedel, Morel, Vessiot, Hickel, Trotebas, Jaquot, Cornefert, Chavegrin, Deroye, Boutilly, Bernard, Guillot.

Capitaines. — MM. Chatelain, au 52e rég. inf. terr. et Massonnet, au 85e ; Bauge et Legrand, 88e inf. ; Roux de La Plagne, 103e inf.

Lieutenants. — MM. Grillo, au 25e inf. et Carvaillo, au 142e ; Varin de La Brunelière, serv. spéc. du terr.

Sous-lieut. — MM. Lecomte, au 28e inf., et Worms, au 88e inf.

Mutations. — Sous-lieut. Perrigois, nomm. au 29e inf.; lieut. Mancelon, nomm. au 112e ; MM. les cap. Chapotte et lieut. Carrière, dis. troup. col.

CORPS DES CHASSEURS FORESTIERS

Sont nommés : *Capitaines.*— MM. les inspect. adj. des eaux et forêts, Michelant 8e sect., act. chass. for.; Comte.

Bonnet, 25e comp. act. chass. for. ; Guyon, comp. de forteresse de Grenoble et fort Barraux ; Castex, 25e comp. act. chass. for.; Christophe, 6e comp. act. chass. for.; Sajours, 17e comp. *bis* act. chass. for. ; Delange, 28e sect., act. chass. for.

Lieutenants.— MM. les gardes gén. des forêts : Bonhomme, 20e terr. comp., act. chass. for. ; Auber, 16e comp. act. chass. for. ; Barbaux, sect. fort. Montbeliard; Moreau, 21e comp. act. chass. for.; Defoin, sous-lieut. à la suite de la 11e comp.; Piquemal, 18e *bis* comp., act. chass. for. ; Robert, 27e *ter* sect. act. chass. for.; Comte, sect. de fort. d'Entrevaux ; Laurent, 13e comp. act. chass. for. ; Rebet, 5e *bis* comp. act. chass. for.; Truchet, détach. forter. de Chateau-Lambert et du ballon de Servance ; Peyre, 11e sect., act. chass. for.

Sous-lieutenants. — MM. les gardes génér. des eaux et forêts : Astrie, sect. forter. Pyrénées-Orientales ; Virot, 14e comp., act. chass. for.; Bouchy, 15e comp. act. chass. for.; Boutillier, 27e comp., act. chass. for. ; Sergent, sect. de forter. de Vulmis ; Pinaud, sect. fort. Villefranche ; Séris, dét. fort. Portalet ; Grandiroy, sect. fort. Villefranche ; Philip, 30e *bis* sect. act. chass. for.

Emplois civils

Colonies. — Adj. 22e sect. de commis et ouvr. mil. d'adm. à Paris ; Tondeur, mis disp. gouv. gén. Afrique occid. fr. pour occup. empl. imprim. du Sénégal.

Douanes. — Ex-adj. 15e esc. tr. Peyresaubes, nomm. commiss. 2e cl.

Préfecture de la Seine. — Adj. 11e inf. Bosco, nomm. expéd. 7e cl. caisse municip. ; adj. 111e inf. Graziani, nomm. exp. 7e cl. mairie 11e ; adj. 124e inf. Ristori, nomm. exp. 7e cl., mairie 17e ; adj. 25e bat. chass. à p. nomm. exp. 7e cl. contre gén. ; adj. 72e inf., Marie, nomm. exp. 7e cl. mairie 18e ; mar. logis 3e huss., Boissier, nomm. exp. 7e cl. contr. cent. ; adj. 26e inf., Bruguier, nomm. exp. 7e cl. mairie 19e ; adj. 13e art., Eury, nomm. exp. 7e cl., mairie 11e ; adj. 110e inf., Bichet, nomm. exp. caisse municip. ; adj. 26e inf., Terron, nomm. exp. 7e cl. mairie 17e.

Préfecture de police. — Adj. 9e bat. art. à pied, Mougenot, nomm. garçon de bureau.

Caserniers. — Ex-serg. 2e inf. col., Bittel, nomm. cas. 2e cl. St-Dié.

Marine

Promotions dans la maistrance de la flotte. — Sont nommés dans les équipages de la flotte, à compter du 1er Février :

1ers m. man. 2e cl. — Mouraud, Urvoas, Erhel, Levanic, Delaporte, Cheny, Grosselin.

2es m. man. 2 cl. — L'Hermite, Bernard, Lainé, Le Blanc, Tonin, Lequen, Lesoirard, Moal, Salou, Quintric.

1ers m. canonn. 2e cl. — Kervern, Brénéol, Hourdel.

2es m. canonn. 2e cl. — Le Scaon, Salomon, Thouément, Olivier, Emery.

1ers m. torp. 2e cl. — Le Parc, Crochet, L'Hostis, Jouquand.

2es m. torp. 2e cl. — Colmou, Rémond.

1ers m. mousq. 2e cl. — Budet, Lagathu.

2es m. mousq. 2e cl. — Le Gal, Izac, Veillot, Bocher, Merrien, Lequen, Kersauze, Le Priol, Le Feuillic, Croson. Fable, Roué.

1er m. timon. 2e cl. — Quérel.

2es m. tim. 2e cl. — Bantas, Guyomar, Guégan, Guillou, Le Changeur, Guigo, Lautrous, Julou, Kerjean, Louarn, Le Joncour.

M. mécan. théoriques. — Le Guillou, Dantigny, Lecléach.

M. mécan. pratiques. — Léon, Callamand, Paillot.

2es m. mécan. théoriques. — Les 2es m. mécan. pratiques Pujet, Riou, Plantec.

2es m. mécan. théoriques 2e cl. — Les élèves mécan. Bondot, Vanschouck, Pernet, Ducourneau, Roux, Sunon, Bohuon, Domboy, Glo, Sans, Auriou, Dalidec, Blanchard, Bonnet, Flamanc, Marc, Bretagne, Daigre et les q.-m. méc. Dréan, Lecoq, Sanbestre, Robin, Augier, Auray.

2es m. mécan. pratiques 2e cl. — Bideau, Le Goas, Béranger, Bouisson, Gouchen, Liard, Lucas, Raymond, Hérault, Leroux, Boutin, Crocq.

Pilotes de la flotte 1re cl. — Le Cordenner, Le Goiffe.

Pilotes de la flotte 2e cl. — Rugani, Blanchet.

1ers m. patrons pilotes 2e cl. — Chaumet, Josse, Cunuder, Boudoin, Bismes.

2es m. patrons pilotes 2e cl. — Jean, Le Guillou, Bellec, Cléris, Malenfant, Guillosson.

1ers m. fourr. 2e cl. — Laurent, Domengeau, Baldassari, Quentin, Vidocq, Audoin.

2es m. fourr. 2e cl. — Caillaud, Fougeray, Penverne, Hommery, Laronche, Jeansing, Stéphan, Noblet, Gautier, Abiven.

1ers m. voil. 2e cl. — Quintin.

1ers m. commis 2e cl. — Santelli, Le Roy, Guiromet.

2e m. tambour 2e cl. — Dilichen.

2e m. clairon 2e cl. — Launey.

Tableaux de concours

LÉGION D'HONNEUR. — *Pour officier.* — Les commiss. en chef de 1re cl. Denis, Lagarde, Augier.

Pour chevalier. — Les commiss. de 1re cl. Cruchet, de Penguern, Circan, Lejeune, Baudet de la Bernardie, Imbert.

Tableaux d'avancement

COMMISSARIAT. — *Pour le grade de commiss. en chef 1re cl.* — Néant.

Pour commiss. en chef 2e cl. — Le comm. pr. Dupont.

Pour comm. pr. — Les comm. 1re cl. Wolff et Le Brettevillois.

Pour comm. 1re cl. — Les comm. 2e cl. Roulhac de Rochebrune et Letonturier.

Nominations.

Contre-am. Antoine au command. d'une div. esc. Méditerranée, arborera pavillon s. *Pothuau* ; commis 4e cl. dir. trav. Mazéas et Hervagault, à la 3e cl. ; doct. en droit Malvy, bibliothécaire archiviste adm. centrale.

Sont nommés p. 5 ans : les méd. de 1re cl. Condé, prof. d'anat. à l'école annexe de méd. nav. Brest ; Vergnes, prof. de pathologie externe et d'accouc. à l'éc. princ. serv. santé mar. Bordeaux, rempl. Chastang : chef de bureau admin. centr. Servant remplace, au bureau de l'Assistance, Vivien qui serv. aux Archives.

Les lieut. de v. Ducoroy, Lanxade, Delguey de Malavas, Linkenheld, Jacquemont, Réveille, Tiercelin, Hurbin, Voisin, Prère, Roque, Ourdan, Thomine, Noguès, Fontaine et Colin reçoivent diplôme école sup. de la Marine.

Cap. de frég. — De la Roche-Kérandraon, déb. *Formidable*, résid. lib. 3 m. ; Rey, command. *Tempête* (Bizerte), sursis départ ; Habert reprend présidence commission perman. no 1.

Papaïx, prend. présid. commissions perm. no 2, rempl. Gouts.

Lieut. de vaiss. — De Pina, prolong. conval. 3 m. ; Lainé, déb. *Saône*, opte p. serv. à terre ; Fauque de Jonquières, de l'*Alcyon* (Gabon), conval. 3 m. ; Jeanson, adjoint dir. déf. sous-mar. Cherbourg ; d'Arcimoles, affecté état-maj. Lorient ; Bureau, déb. *Sully*, emb. s. *Carnot* ; Eudes d'Eudeville, réintégré dans les cadres ; Parfait, fonct. second 4e dépôt équip. flotte ; Tourreil, prem. rang s. liste emb. ; Doynel de Quindey, conval. 3 m.

Gillet, déb. dif. ; Corse, conval. 2 m. Chastang, prend fonctions membre commiss. réglage déf. sous-mar. Rochefort. ; Leprince, sert

4e dépôt ; Lecocq, prend rang s. liste emb. ; Magd, emb. s. *Suffren* ; Henry de Villeneuve, emb. s. *Jeanne-d'Arc*, rempl. Renard ; Castelnau emb. c. s. Durandal, rempl. Perrio ; Aubin de Blanpré, distrait p. 6 m. de liste emb. et sort à terre Cherbourg.

Ens. de vaiss. — Garnier, prend rang s. liste emb. ; Dubois, résid. cond. ; Guette, déb. *Rapière*, prend rang s. liste emb. ; Fauque de Jonquières, prend rang s. liste emb. ; Kirsch, du *Sully*, et Odent, de l'*Iéna*, permut. emb. ; Benoist, de la *Jeanne-d'Arc*, emb. s. *Algésiras* ; Meunier, emb. s. *Jeanne-d'Arc* ; Darré, parti Marseille, p. emb. s. *Pique* (Oran).

Strauss, rentré résid. sert. 4e dépôt ; Métin, Ohl, Fromaget et Garnier, emb. s. *Suffren* ; Thiébaut, emb. c. second s. *Fauconneau*, rempl. de Lajudie.

Corps de santé. — Méd. 1re cl. Gorron, emb. s. *Chanzy* ; méd. 1re cl. Duguet, prend fonct. méd. maj. déf. mob. Rochefort ; méd. 1re cl. Gaillard, emb. s *Marseillaise* rempl. Valence ; méd. 2e cl. Castaing, emb. s. *Bouvines* rempl. Bellet ; méd. 2e cl. Chalibert, rentré conv. ; méd. pr. Alix, d'Indret et Vergos, permut. ; méd. 2e cl. Hédic, de la *Couronne*, et Barthe, déf. mob. Dunkerque, permut. ; méd. 2e cl. Marin, conval. 3 m. ; méd. 1re cl. Dessemond-Sicard, emb. s. *Masséna* ; pharm. 1re cl. Lautier, rempl. Riffaud comme prof. chimie école méd. navale Brest ; méd. 2e cl. Bartet, de la *Bretagne*, et Donnart, permut. emb.

Méd. 2e cl. Brunet, emb. s. *Suffren* ; méd. 1re cl. Kéraudren, prolong. conval. 3 m.

Mécaniciens. — Mécan. princ. 2e cl. Le Meur, prend rang s. liste emb. ; mécan. princ. 2e cl. Baron, déb. *Dunois* ; mécan. princ. 2e cl. Richaud, résid. condit. ; méc. en chef Disdier, terminé mission Toulon ; méc. pr. 2e cl. Bidon, affecté groupe bât. rés. spéciale Cherbourg ; méc. pr. 1re cl. Tricard, emb. s. d'Assas rempl. Dauzat ; méc. pr. 2e cl. Le Poder, suit travaux montage machine *Lalande*, Rochefort ; méc. pr. 2e cl. Le Can, déb. *Fauconneau*, congé 1 an sans solde ; méc. pr. 2e cl. Moutardier, emb. s. *Chanzy* ; méc. princ. 2e cl. Chuchera, désigné p. groupe rés. spéc. Toulon ; méc. pr. 2e cl. Proteaux, emb. s. *Algésiras*, école méc. apprentis torp.

Corps du génie maritime. — Ing. 1re cl. Mancy, sert Indret, rempl. Dargier de Saint-Vaubry.

Commissariat. — Commiss. 1re cl. Ravier, rattaché Rochefort, comm. 2e cl. Le Gouellec, de la *Durance*, conval. 3 m. ; comm. pr. Fontaine, emb. s. division esc. Méditerranée ; comm. pr. Sallé, emb. s. 2e div. esc. Extrême-Orient.

Officiers mariniers. — *Embarqués sur* : la *Bretagne* : Hamet, 2e m. man. ; — Le *Morse* : Le Moigne, q.-m. timon. ; — la *Gloire* : chevalier, 2e m. canonn. ; — le *Bélier* : Cailly, 2e m. mousq. ; la déf. mob. Lorient : Deffain, 2e m. mécan. torp. ; — l'*Isly* : Le Moal et Thomas, 2e m. m. fourr. ; — l'*Elan* : Le Masson, 2e m. mousq. ; — le *Suffren* : Le Pivert, 2e m. mécan. ; Minguy, 2e m. chauff. ; — le *Léon-Gambetta* : Flaud, 2e m. man. ; la *Saône* : Lervannec, 1er m. man. ; la déf. mob. : Launay, 1er m. mécan. : Nicol, Sivy, 2e m. mécan. torp. ; — le *Neptune* : Balorge, 2e m. mécan. ; — le *D'Assas* : Kerlan, 1er m. timon. ; Rolland, 2e m. mécan. ; — la *Sémiramis* : Le Breton, 2e m. fourr.

Débarqués. — Du stationnaire annexe Lorient : Georgelin et Massiot, 2e m. fourr. ; de la déf. mob. ; Coujard, Allain, 2e m. mécan. torp. ; du *Suffren* : Nicolas, 2e m. mécan. ; — du *Léon-Gambetta* : Mével, 1er m. man.

Distinctions honorifiques. — Cap. de frég. Lotte, commandeur Nicham ; mécan. pr. 1re cl. Euzénès, off. Nicham.

MOUVEMENTS DE LA FLOTTE

Jurien-de-la-Gravière, quitté Saint-Domingue p. Porto-Rico. — *Dupleix*, arrivé Sainte-Hélène le 26, rep. le 28. — *Meurthe*, arrivée Nouméa le 26. — *Protet*, quitté Iquique p. Callao. — *Phlégéton*, quitté Bizerte p. passer bassin Alger. — *Gloire*, exécuté nouvel essai machines 14,000 chevaux. — *Bélier*, exécuté nouvel essai. — *Guichen*, rentré Brest. — *Cassini*, parti p. Aalesund. — *Condé*, a fait nouvel essai à 13.500 chevaux. — *Sainte-Barbe*, placée rés. spéc. Cherbourg. — Effectif du *Caïman*, rés. norm. Toulon, est réduit.

C. torp. *Mousqueton* a effectué essais artillerie et lancement torpilles ; pendant expériences de vitesse, une aile de l'hélice a cassé. — *Suffren* entré armement définitif av. effectif d'essais. — Crois. cuir. *Dupetit-Thouars*, en achèvement Toulon, s'est échoué, à la darse du Mourillon, sur fond de vase, les remorqueurs n'ont pas réussi à le dégager.

Naufrages

Le ministre adresse ses félicitations au lieut. de v. Dussoubz, commandant le remorqueur *Taillebourg*, ainsi qu'à l'équipage de ce bâtiment pour avoir porté secours au *Forest* qui se trouvait en détresse à l'entrée de la Gironde.

LA FAMILLE MILITAIRE

Fiançailles. — Lieut. 20e inf. Thanry, avec Mlle Justine Parmentier ; lieut. 26e art. Espelle, avec Mlle Marguerite Erard ; lieut. 7e huss. de Puysegur, avec Mlle Henriette Caminade de Chatenet ; lieut. 91e inf. de la Rocque, avec Mlle Alexandrine Sépulchre ; comm. inf. col. Chenard, avec Mlle Jeanne Chasseriau ; lieut. 30e art. Chaumont, avec Mlle Marie Bergeron ; cap. art. col. Naudet, avec Mlle Ganivet ; lieut. inf. col. Hanne, avec Mlle Houette ; chef esc. Ladois, avec Mlle Jeanne Bounet ; lieut. inf. col. Tagnon, avec Mlle Marie Girard ; lieut. 27e inf. Bernard, avec Mlle Marie Cornereau ; cap. Tissier, avec Mlle Dubois, fille du général secrétaire général de la présidence de la République.

Mariages. — Lieut. 33e art. Vyau de Lagarde, avec Mlle Marie Ferrand ; lieut. 9e chass. Cantillon de Lacouture, avec Mlle Marie Castan ; sous-lieut. inf. rés. Jacques-Henry de Cathelineau, avec Mlle Marie Rellier ; lieut. 63e inf. Mondon, avec Mlle Berthe Roche ; off. d'adm. de l'int. Roblin, avec Mlle Anastasie Brettier ; cap. Léfort, off. d'ord. du gén. comm. le 10e c., avec Mlle Petit ; sous-lieut. Pierre de Varax, du 8e chas., avec Mlle Germaine Jourda de Vaux.

Ens. de vaiss. Arnoux, avec Mlle Louise Lian.

Lieut. de v. Martel, avec Mlle Gabrielle Ravenel.

Nécrologie. — Chef. bat. inf. retr. Planteau-Maroussem, à Varaignes ; cap. retr. Paulin de Laidet, 70 ans, à Sisteron ; cap. gend. Borghetti, 42 ans. ; lieut.-col. art. Gendron, 51 ans, Tarbes ; lieut.-col. art. Bonfils, 56 ans, Pau ; chef esc. art. Rousset, 62 ans, Bayonne ; chef bat. inf. retr. Berland, 76 ans, Châteauroux ; cap. inf. retr. Walter, 69 ans, Hacqueville ; cap. art. retr. Specht, 66 ans, Bourges ; sous-int. mil. 2e cl. retr. Marin, 58 ans ; chef esc. retr. Davagnier, 58 ans, Tonnerre ; chef de bat. retr. Challet, 66 ans, Nice ; cap. terr. Rey, 53 ans, Tours.

Cap. de vaiss. retr. Charnoz, off. Légion d'honneur, 63 ans, Cherbourg.

Chef de bur. retr. Brissaud, Toulon.

Le Gérant : G. LASSEUR

D. CASSIGNEUL, Imprimeur, 61, rue Lafayette, Paris.

Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI

(Encres Lorilleux).

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — No 10 LE NUMÉRO 10 CENTIMES *14 Février 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50 Un an .... 6 fr. »	Paris, 61, rue Lafayette, Paris *On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Six mois .... 4 fr. 50 Un an .... 8 fr. »

POURQUOI
les Herreros se sont révoltés

Nous avons déjà exposé, dans notre précédent numéro, les graves événements dont le Sud-Ouest africain allemand est en ce moment le théâtre. Les motifs de cette sanglante levée de boucliers des tribus herreros et cafres du Namaqualand sont très intéressants à connaître.

Il faut rendre cette justice aux Allemands que quand ils se sont trompés, ils n'hésitent pas à rechercher les causes de leur erreur et à prendre les moyens pour n'y plus retomber à l'avenir. C'est ainsi que les grands journaux d'outre-Rhin avouent, sans ambages, que la révolte des Herreros dans la colonie allemande de l'Afrique Sud-Occidentale a été provoquée par les perfides et malhonnêtes agissements des commerçants allemands établis dans ces contrées. Voici comment opèrent ces trafiquants. Ils livrent aux noirs les marchandises que ceux-ci convoitent, sans s'inquiéter si leurs clients sont solvables. Il suffit qu'ils appartiennent à des kraals ou tribus possédant des troupeaux. La concurrence entre les marchands et la puérilité des nègres amènent alors ce résultat que ceux-ci arrivent peu à peu à être endettés bien au delà de leur solvabilité, sans avoir songé un seul instant à la manière dont ils acquitteront leur dette.

Il arrive pourtant un moment où les trafiquants ont besoin d'argent. Ils vont alors trouver leurs débiteurs qui font la sourde oreille.

Que faire? Les Allemands n'hésitent pas. Ils se rendent au kraal voisin et saisissent autant de têtes de bétail qu'ils le jugent nécessaire pour



Le redoutable chef Banjo (Grootman), de la tribu des Herreros du Nord, entouré de sa famille
La coiffure de ces indigènes consiste en un pittoresque chapeau à cornes en cuir de rhinocéros

l'acquittement de la dette ; ou bien ils remettent la liste de leurs créances à la police qui se charge de faire les recouvrements. On juge si l'opération est conduite avec bienveillance, le policier allemand ayant la réputation d'avoir la main extrêmement lourde.

Ruinés, razziés à blanc, les malheureux Cafres deviennent vagabonds ; ils quittent les agglomérations dans lesquelles le gouvernement local avait eu tant de mal à les cantonner et, se rassemblant en bandes, se livrent au métier de coupeur de routes. Qu'un chef intelligent survienne, prenne de l'ascendant sur eux, et voilà une révolte qui débute, pour la répression de laquelle il faudra peut-être verser des flots de sang.

***

Il est aussi une autre cause de rébellion que signale la *Frankfurter Zeitung*, organe admirablement renseigné sur les questions de politique coloniale allemande. Il paraît que le gouverneur de la colonie du Sud-Ouest africain avait pris un arrêté prescrivant que les bestiaux des Cafres seraient tous vaccinés selon le procédé du docteur Koch.

Malgré cette vaccination — à cause d'elles affirment les indigènes — un grand nombre d'animaux périrent. Les Cafres, exaspérés, assaillirent le vétérinaire allemand Kaempny et le massacrèrent; puis, redoutant les représailles, ils prirent la brousse et dévastèrent les fermes allemandes, tuant les colons et incendiant leurs habitations.

Les journaux allemands sont unanimement d'avis que le châtiment doit être prompt et sévère; mais que, lorsque le calme aura été rétabli à Windhœk et le long de la ligne du chemin de fer, il faudra user vis-à-vis des indigènes d'une politique de modération, qui efface le souvenir des conflits sanglants d'autrefois. Il faudra surtout que l'autorité surveille les agissements des trafiquants allemands, afin d'éviter le retour d'incidents dont ils sont, d'ailleurs, les premières victimes.

***

Aux dernières nouvelles arrivées en Europe, une compagnie franche était parvenue à se jeter dans Omaruru après un violent combat. (Voir la carte publiée par le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial,* dans son numéro du 7 Février dernier.) D'autre part, les troupes débarquées par le *Habicht* et le corps de relève amené par le *Winkler* avaient commencé leur mouvement sur Omaruru, et le chemin de fer de Swakopmund à Windhœck était libre sur la plus grande partie de son parcours.

RUPTURE ENTRE LE JAPON & LA RUSSIE

Le 8 Février, le gouvernement japonais a pris l'initiative de la rupture diplomatique avec l'empire de Russie. Sans attendre que la note envoyée par le gouvernement du tsar fut parvenue à Tokio, le Japon a cru devoir rappeler son ambassadeur à Pétersbourg et remettre ses passeports au représentant de la Russie auprès du Mikado. La responsabilité de la guerre semble donc être prise d'un cœur léger par le Japon qui, grisé par ses succès faciles contre les Chinois, ne semble guère se douter des difficultés et des dangers qui seront la conséquence de son acte irréfléchi.

Les hostilités ont commencé dans la nuit du 8 au 9 février. Des torpilleurs japonais, se frayant un chemin à travers la glace, ont pu pénétrer dans l'avant-rade de Port-Arthur et ont torpillé au mouillage les cuirassés *Retvisan* et *Tsesarevitch,* ainsi que le croiseur de 1re classe *Pallada.*

LE TIR CONTRE LES BALLONS

Nos lecteurs se souviennent que dans un précédent numéro (voir le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial*, du 27 Décembre dernier), nous avons rendu compte des expériences faites par les Allemands et les Italiens dans le but de déterminer l'efficacité du tir d'artillerie contre les ballons militaires.

En présence des perfectionnements prodigieux obtenus depuis quelques années dans toutes les branches de l'aérostation militaire, on conçoit en effet qu'il importe à toute nation belligérante de connaître les moyens de combattre cet ennemi ailé qu'est le ballon, espion permanent des mouvements exécutés par l'adversaire ou porteur rapide des ordres et des combinaisons stratégiques ou tactiques du généralissime. Or, nous avons vu que pour les hauteurs n'excédant pas 400 mètres, l'artillerie avait la supériorité sur les aérostiers.

Quelques coups de canon tirés par une pièce de douze, et à une distance horizontale de 3,000 mètres, avaient suffi aux artilleurs italiens pour jeter à terre le ballon cible. Les canonniers prussiens avaient obtenu un résultat analogue avec une pièce de 10 centimètres sur affût spécial.



Samuel MAHERRERO, chef suprême des Herreros rebelles. Ce sont les Allemands eux-mêmes qui lui ont fait cadeau de son bel uniforme.

La conclusion était facile à déduire : le ballon devait jeter du lest et s'élever de quelques centaines de mètres sur la verticale. Ainsi ont fait les aérostiers autrichiens dans de récentes expériences qui ont rendu, momentanément sans doute la supériorité au ballon et convaincu le canon d'impuissance.

Elles ont eu lieu dans les environs de Vienne et ont permis aux expérimentateurs de constater que : 1° jusqu'à 800 mètres de hauteur, un ballon est à la merci de salves d'infanterie habilement dirigées ; 2° à partir de 1,000 mètres, la balle du fusil est inefficace et l'artillerie doit intervenir dans des conditions de pointage peu commodes à réaliser.

Un ballon sphérique du type général avait été amarré à un câble de 2,000 mètres de longueur ; bien que celle-ci fût connue des pointeurs, la distance horizontale séparant le point d'attache du ballon et la batterie d'expérience restant à déterminer, il fallut aux artilleurs austro-hongrois vingt-deux salves pour trouver la hausse ; et ce ne fut qu'à la soixante-quatrième que le ballon fut atteint par un projectile, et, d'ailleurs, il ne fut pas jeté par terre.

On voit que les ballonniers de l'avenir pourront jusqu'à nouvel ordre se promener en toute sécurité au-dessus d'un champ de bataille. Il suffira qu'ils se tiennent en dehors de la tranche d'air dangereuse, l'épaisseur de celle-ci pouvant être évaluée à un millier de mètres.

La télégraphie militaire en Allemagne

Les troupes de télégraphie, en Allemagne, sont placées sous les ordres immédiats d'un *inspecteur des troupes de télégraphie*, qui dépend de l'inspecteur des troupes de communications (chemins de fer, télégraphes, aérostiers, pigeons voyageurs, section d'expériences).

Cet inspecteur, qui a le grade de général de division, est responsable vis-à-vis de l'empereur de l'instruction technique et militaire des troupes sous ses ordres.

L'inspecteur des troupes de télégraphie a le rang et les attributions d'un commandant de régiment. Il est le supérieur direct des bataillons de télégraphie.

Ceux-ci sont au nombre de trois :

Le bataillon n° 1, en garnison à Berlin, est fort de trois compagnies ; la troisième est une compagnie saxonne ; un détachement de télégraphie wurtembergeoise compte à ce bataillon auquel est également rattachée l'Ecole de télégraphie de cavalerie.

Le bataillon n° 2, en garnison à Francfort-sur-l'Oder, et le bataillon n° 3, en garnison à Coblentz, sont également à trois compagnies.

Enfin, la Bavière qui, nous l'avons vu dans un précédent numéro, a son armée spéciale, possède à Munich une compagnie de télégraphie et une école de télégraphie de cavalerie.

L'effectif budgétaire du corps des télégraphistes allemands est de 50 officiers, 165 sous-officiers et 1,353 hommes de troupe.

La nouvelle organisation de la télégraphie militaire allemande, qui ne date que de 1899, a laissé le service télégraphique des places fortes aux pionniers ; celui des batteries et de leurs annexes continue comme par le passé à être assuré par les troupes de l'artillerie à pied.

Les troupes de télégraphie ne disposent pas, en temps de paix, de chevaux de troupe, mais des groupes d'attelages destinés aux bataillons de télégraphie sont rattachés aux bataillons du train de la garde (Berlin), n° 3 (Spandau), n° 8 (Ehrenbreitstein), et stationnent normalement dans les garnisons des bataillons de télégraphie.

L'école de télégraphie de cavalerie de Berlin est destinée à donner l'instruction de la télégraphie aux officiers et sous-officiers de cavalerie.

La durée des cours est de cinq mois, du 4 Janvier au 31 Mai. Ils sont suivis chaque année par trente-quatre lieutenants de cavalerie prussiens, saxons ou wurtembergeois, choisis parmi ceux qui manifestent du goût pour la pratique de la télégraphie.

Le cours des sous-officiers dure neuf mois, du 1er Octobre au 30 Juin. Il est suivi chaque année par quatre-vingt-trois sous-officiers ou cavaliers, soit un par régiment. Du 1er Juillet au 21 Août, il est fait un cours supplémentaire pour les retardataires.

Les sous-officiers de cavalerie détachés à l'Ecole sont choisis parmi ceux ayant exercé les professions d'horloger, d'électricien, de mécanicien, etc., montrant des dispositions pour la télégraphie. Ils ne peuvent avoir plus de sept ans de service, et doivent s'engager à rester dans l'armée pendant une année au moins après leur sortie de l'Ecole.

Les télégraphistes allemands, en dehors de leur instruction militaire, sont dressés à tous les détails de la télégraphie électrique et optique et de la téléphonie. On leur enseigne la manipulation des appareils, l'établissement de lignes télégraphiques, la construction de ponts légers.

Ils doivent participer aux grandes manœuvres d'automne, et ont pour mission d'assurer la liaison télégraphique entre les divers quartiers généraux.

Il existe d'autre part, à Berlin, une exploitation télégraphique militaire permanente qui relie les casernes et les principaux bâtiments militaires.

Cette organisation ne comporte pas moins de quarante-six stations télégraphiques placées sous les ordres d'un officier supérieur.



Cavaliers allemands vérifiant une ligne télégraphique

LES INSTITUTEURS
et le service de deux ans

Tout le monde crie au « péril primaire » et les politiciens, comme les pédagogues, dissertent à perte de vue sur les causes et les remèdes.

Ne les troublons pas dans leur recherche et ne nous attachons qu'à l'une de ces causes, patente, indéniable, la seule, au surplus, sur laquelle ils soient d'accord, la seule aussi qui intéresse un journal militaire, populaire comme celui-ci.

Au temps lointain où l'on passait sept ans au régiment, l'instituteur était exempté de tout service, pourvu qu'il s'engageât à se consacrer pendant dix ans à l'enseignement public.

Quand le service fut réduit à cinq ans, en échange du même engagement, on lui conserva le même privilège.



Le général de division LELORRAIN qui vient d'être promu commandant du 18e corps d'armée à Bordeaux

Photo Laveuve

Avec le service de trois ans, les choses changèrent brusquement de face.

On exige toujours de l'instituteur dix ans de services dans l'enseignement public, mais on lui impose une année complète au régiment, plus deux périodes de vingt-huit jours, une période de treize jours, et enfin une taxe militaire pour les deux années dont on l'exempte.

Les conséquences ne se font pas attendre.

Jamais on n'eut plus besoin de maîtres, jamais on n'eut plus de peine à en trouver.

L'effet de la loi militaire de 1889 sur le recrutement de ces séminaires laïques qu'on appelle les écoles normales est immédiat et, si j'ose dire, foudroyant.

Dans les dix années qui précèdent la discussion et le vote de cette loi, cinq ou six mille candidats se pressent aux concours d'entrée desdites écoles.

La loi de 1889 est votée. Aussitôt, le chiffre des candidats se réduit de moitié. C'est à peine si l'on en compte 2,500 ! Et l'administration, pour ne pas être obligée de recevoir tout le monde, se résigne à diminuer sensiblement le nombre des admissions.

Ainsi le recrutement du personnel primaire s'est tari à sa source et l'exemption de deux années de service sur trois n'a pas suffi à maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande.

Ne pensez-vous pas dès lors que le service de deux ans, uniformément imposé à tous, sans restriction ni réserve, ne fera qu'aggraver encore cette situation ?

Quels remèdes elle comporte, c'est à l'Université qu'il convient de les rechercher. Peut-être faudra-t-il en venir, comme aux Etats-Unis pendant la guerre de Sécession, à confier les écoles du premier âge aux institutrices qui ont peu à peu éliminé là-bas le personnel masculin.

Mais, pour nous qui nous plaçons au point de vue des intérêts de l'Armée, il nous est difficile de regretter que le service de deux ans y introduise une foule de jeunes gens ayant acquis dans les écoles, avec des connaissances pratiques, une ouverture d'esprit qui leur permettra de se débrouiller facilement et en fera très vite des instructeurs de choix.

S'il est vrai que le service de deux ans exige d'excellents cadres, n'est-ce pas une bonne fortune que de pouvoir compter, pour les constituer, sur l'élite de nos écoles primaires supérieures ?

Quand un jeune homme verra qu'un sous-officier rengagé peut, vers l'âge de trente-cinq ans, obtenir, avec une pension militaire, un emploi civil lui assurant une certaine aisance, il ne regrettera pas un moment l'école normale et les maigres appointements d'instituteur adjoint auxquels il était voué pour vingt ans. Il ne demandera qu'à rester au régiment.

Peut-être même n'attendra-t-il pas une échéance aussi lointaine. S'il prend goût au métier, s'il préfère à une existence purement livresque le mouvement, l'activité, le plein air, rien ne l'empêchera de viser plus haut que les galons de sous-officier. Lui et ses camarades seront des candidats tout désignés pour Saint-Maixent.

Et je connais, dans les lycées et les collèges, bon nombre de jeunes gens que leurs belles études classiques n'y auront pas si bien préparés.



Pose d'une ligne téléphonique par les télégraphistes du 16e corps (Metz)

Phot. Jacobi.

Les petits soldats japonais

En s'européanisant d'un seul coup, il y a trente-cinq ans, les Japonais nous ont emprunté toute notre paperasserie militaire et administrative, et leurs statistiques, rédigées avec le plus grand soin, rendraient des points aux documents similaires des plus anciens ministères de la vieille Europe.

Nous ne nous en plaindrons point, puisque la publication de documents officiels, contresignés par les plus illustres pinceaux de l'empire du Soleil-Levant, nous permet d'être exactement renseignés sur

la valeur physique de ces petits soldats japonais, qui se sont si bien conduits dans la guerre contre la Chine, ainsi que pendant la dernière expédition contre les Boxeurs du prince Tuan. La loi de recrutement japonaise fixe comme minimum de taille 1 m. 51 et, dans l'empire du Mikado, on n'exempte complètement du service militaire que les hommes absolument impropres à porter les armes. C'est pourquoi les chiffres que nous allons citer, empruntés aux statistiques de 1902, indiquent le maximum de l'effort à demander au pays, pour le recrutement de son armée.

Or, en cette année de 1902, sur 428,784 jeunes gens astreints par leur âge au service militaire, 191,618, c'est-à-dire 44,6 p. 100 du contingent seulement, ont été reconnus bons pour le service. Tous les autres ont été ajournés.

D'autre part, un rapport officiel constate que la constitution physique des jeunes gens qui se présentent devant les conseils de revision décroît chaque année.

Le poids moyen des recrues s'est abaissé de 2 kilogrammes depuis 10 ans et des médecins militaires japonais de science et d'expérience incontestables, déclarent que, sur dix appelés de la même classe, huit ou neuf conscrits sont, à des degrés divers, peu aptes au service armé. Dans les environs de la capitale, 20 p. 100 seulement des jeunes gens ont été reconnus aptes au métier militaire.

L'autorité supérieure s'est émue de cet état de choses et, pour enrayer le mal, il a été créé, en 1899, un corps spécial de médecins inspecteurs chargés de surveiller les écoles du pays et de faire appliquer les mesures d'hygiène propres à arrêter ce dangereux mouvement de dégénérescence physique.

On a reconnu que la fièvre intellectuelle qui s'était emparée du Japon depuis la révolution de 1868 avait contribué à la décroissance des forces corporelles de la jeunesse et on a décidé de donner une plus large part aux exercices physiques et aux manœuvres de plein air ayant déjà un caractère militaire. C'est ainsi qu'à l'exemple de ce qui se passe en France et en Allemagne, il y a au Japon de nombreuses sociétés de gymnastique et dans toutes les écoles du gouvernement on enseigne aux enfants la pratique des exercices militaires. Ils arrivent ainsi au régiment dégrossis, débourrés, et deviennent rapidement les bons petits soldats que les armées alliées ont admirés lors de la délivrance des légations à Pékin.

Au point de vue intellectuel, le niveau des recrues d'une classe est assez satisfaisant. Sur 428,784 hommes, on n'en compte guère plus d'un cinquième qui soit illettré; le quart sait lire, écrire et compter; un sixième possède une très bonne instruction primaire ordinaire; quelque six mille hommes ont des diplômes analogues aux nôtres.

D'ailleurs, la situation sociale des jeunes Japonais appelés sous les drapeaux n'est pas, comme on pourrait le croire, inférieure à celle des recrues correspondantes des autres armes civilisées. Ce n'est point des classes les plus basses de la société, comme en Angleterre par exemple, que sortent les soldats du Mikado. Les statistiques auxquelles nous faisions allusion tout à l'heure établissent que 80 p. 100 environ des jeunes soldats du contingent annuel appartiennent à des familles de cultivateurs et de fermiers payant de 12 à 25 francs d'impôts directs; 20 p. 100 représentent les autres classes de la population, les plus infimes comme les plus élevées. Une autre constatation faite par le *Japan Times*, auquel nous empruntons une partie de ces renseignements, c'est que les soldats japonais reçoivent presque tous des subsides de leur famille pendant tout le temps qu'ils passent sous les drapeaux.

Vu le bon marché de la nourriture habituelle dans

Fantassins japonais en tenue de ville



Une marche-manœuvre d'un régiment d'infanterie japonaise

les garnisons de l'empire du Soleil-Levant, les petits soldats japonais se trouvent matériellement fort heureux au service; l'Etat, d'ailleurs, leur alloue une petite solde qui est régulièrement payée; elle se monte à 8 centimes par jour pour la première catégorie, celle des *nitosokou*; 10 centimes pour la deuxième ou *ittosokou*, et atteint 15 centimes pour le *dotokhei*, quelque chose comme notre soldat de première classe.

Le fantassin japonais est doté d'une tenue qui rappelle singulièrement l'uniforme prussien; cela n'a rien d'étonnant d'ailleurs, puisque depuis vingt-cinq ans le gouvernement de Tokio a eu recours à des instructeurs allemands

Mais l'intellect du soldat est resté plutôt français que prussien. Le petit être frêle, malingre, qui, à première vue, semble ne pas devoir supporter les fatigues d'une étape, rachète par son tempérament militaire ses défectuosités physiques. Il est gai, alerte, débrouillard, il méprise le danger, nargue la mort et va toujours de l'avant, marchant, sous la rafale des balles, aligné comme à la parade.

Voilà pourquoi cette armée née d'hier nous est sympathique bien qu'adversaire de celle de nos alliés, et c'est aussi pour cela que nous regrettons sincèrement qu'il se produise entre les deux nations, voisines maintenant en Extrême-Orient, un choc qui malgré leur bravoure, sera, nous le craignons, désastreux pour les petits soldats japonais.

Général Prince MIN-YUN-HUAN, commandant en chef l'Armée coréenne

LE MOIS MILITAIRE

Au mois le plus court de l'année correspond, dans l'histoire de nos guerres, une longue liste d'événements, souvent fort écartés les uns des autres sur la carte du monde. Il y eut, en Février, éclosion de faits guerriers sous des climats extrêmement différents. En Février 1807, la *Grande Armée* fit sous la neige sa campagne de Pologne; ce fut, au contraire, sous un ciel bleu, qu'en Février 1495, Charles VIII entra à Naples; et c'était par des jours plus ensoleillés encore que l'armée d'Egypte, en Février 1799, s'en allait sur le haut Nil jusqu'aux cataractes de Syène, limite de l'ancien monde romain.

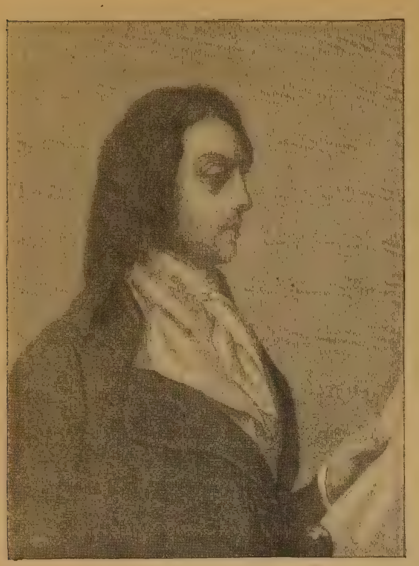
Voilà, avec cette conquête de la haute Egypte; par Desaix, avec la campagne qui aboutit au traité de Tilsitt, par Napoléon; avec la marche de Charles VIII à travers toute l'Italie, voilà les trois plus grands parmi les faits militaires majeurs qui ont pris date en Février.

Ces trois efforts géants des armées françaises, la peinture d'histoire s'est empressée de consacrer des toiles splendides : à l'entrée de Charles VIII à Naples, tableau d'une splendeur presque orientale; au champ de bataille d'Eylau, sur lequel le peintre Gros nous montre un Napoléon dans de vraies fourrures de conquérant; aux combats de la campagne d'Egypte, dans lesquels on voit figurer tant de fois ce jeune général Desaix dont la belle figure a inspiré le pinceau de Steuben.

Ne trouvons-nous pas que la physionomie de ce héros nous donne, tant en raison de la gloire et des vertus de sa vie que de sa mort à Marengo, sinon la plus intéressante, du moins la plus sympathique de toutes les figures d'hommes de guerre qui se confondent avec les autres exploits suivants accomplis au mois de Février : combat et prise de Bréda, avec Dumouriez, en 1793; prise de Mantoue, en 1797, avec le général Sérurier; le combat de Hoff du 6 Février 1807 — et, le surlendemain, Eylau même — avec Murat; en 1809, le siège de Saragosse avec Lannes; les 10, 11 et 14 Février 1814, Champaubert, Montmirail, Vauchamps, avec des hommes tels que —



Le général MEUNIER, gouverneur de Bizerte, passe la revue des troupes Photo Pavia



Le général DESAIX, par Steuben

toujours Napoléon hors concours — les généraux Michel, Friant, Ricart, Meunier, Bertrand, Colbert, Lefebvre-Desnouettes, Laferrière, Belliard, Bordesoulle, Doumerc, Milhaud, Piré, Gérard, et d'autres qui se dévouèrent, comme les maréchaux Victor et Oudinot, dans cette admirable *Campagne de France*.

Hommage se trouve ainsi rendu, par simple énumération, à nombre de serviteurs de la France dans les temps modernes. Mais si, dépassant les *ides* de Février, nous trouvons encore dans les anciennes annales des faits qui nous rappellent d'aussi beaux types que ceux de Bayard et de Gaston de Foix, pourrons-nous omettre d'en parler ? On sera d'avis que non, surtout si les noms de ces deux personnages, tous deux tués à l'ennemi, se trouvent accolés dans ce même fait d'armes du 19 Février 1512, la prise de Brescia.

La mention, qui serait d'ailleurs aisée, de nombre d'autres faits anciens ferait reconnaître, si l'on avait pu l'oublier, que la France avait récolté, en Février, de larges souvenirs de gloire bien avant que le calendrier républicain ait aboli le vocable du mois pour en attribuer les deux moitiés, la première à *ventôse*, la deuxième à *pluviôse*.

Il n'en faut pas moins convenir, qu'en pluviôse comme en ventôse, les armées républicaines, dans leurs campagnes de l'an Ier jusqu'à l'an XII, ont donné de la matière aux narrateurs de combats.

Et depuis les cent ans aujourd'hui, que le deuxième mois de l'année reprit nom d'après l'ancien style, bien d'autres faits sont venus surcharger ses éphémérides militaires.

En Afrique, par exemple, ce fut, du 2 au 6 Février 1840, la défense de Mazagran par le capitaine Lelièvre avec ses 123 « lapins » — lisez *chasseurs* du Bataillon d'Afrique — contre 12,000 Arabes. Ce fut encore, les 6 et 7 Février 1846, le maréchal Bugeaud repoussant Abd-el-Kader dans les montagnes de Kabylie, action importante qui devait avoir pour résultat, l'année suivante, la reddition de l'Émir, c'est-à-dire le gage définitif de l'hégémonie française en Algérie.

LE CLERC DU GUET.

Un sergent de ville étudiant en droit

La chose est peu fréquente. C'est même le seul cas enregistré jusqu'ici d'un agent préposé par état à la constatation des litiges se vouant à l'étude du droit qui permet d'en juger.

Ce laborieux est *M. J.-M. Rault*, né le 2 Septembre 1869, à Saint-Guin (Côtes-du-Nord), et entré aux gardiens de la paix en 1892. Les habitants du quinzième arrondissement peuvent l'apercevoir chaque jour pédalant dans le quartier, car Rault est cycliste. Plus difficilement le reconnaîtrait-on ascensionnant le boulevard Saint-Michel, en civil, serviette sous le bras, pour se rendre à la Faculté où il s'est incrit le 24 Décembre 1903.

A vrai dire il n'y a plus lieu de s'étonner des succès de nos agents depuis l'étonnante impulsion donnée à leurs études professionnelles par l'inspecteur principal Albert Lesage, mais on doit noter l'effort et sans mesure applaudir à la ténacité d'un modeste agent abordant les études supérieures du droit.

Rault a déjà prouvé qu'il sait utiliser son savoir en publiant, en collaboration avec l'agent Pheilipot, un *Manuel de Police à l'usage de la police municipale* qui fit son apparition honoré de souscriptions nombreuses. Les villes de Paris, Marseille, Bordeaux, Nancy, Saint-Nazaire, le ministère de la justice, la préfecture de police, la gendarmerie de la Seine l'ont adopté, rendant hommage à la fois à l'utilité du livre et aux auteurs. Un *Code des familles* est en préparation. Rault y travaille. Après son service de jour et de nuit, c'est ainsi que se repose ce brave garçon qui sait trouver dans le labeur la consolation des fatigues endurées.

Pour le vaillant exemple qu'il donne à tous, il y avait lieu de vaincre sa modestie pour le faire connaître au public indifférent sur lequel il veille et pour lequel il étudie.

LOUIS CROS.

LA

Nouvelle organisation

DU

CONGO FRANÇAIS

Un décret vient de paraître qui réorganise, au point de vue administratif, les immenses territoires qui forment le Congo français. Ils constituaient et constituent encore jusqu'au mois de Juillet prochain — date de la mise en vigueur du nouvel état de choses — une seule et même colonie sous l'autorité du commissaire général du gouvernement résidant à Libreville, au Gabon. Ce haut fonctionnaire avait cependant la haute main sur les régions autres que la Côte, il était par conséquent responsable aux yeux du ministre des Colonies de ce qu pouvait se passer à Brazzaville, dans l'Oubanghi au Chari ou dans la Sangha.

A part le Chari, qui avait en des compte particuliers ses recettes et ses dépenses — un partie de ces dernières sont d'ailleurs supportée par le budget de l'Etat — cette colonie d'étendu si considérable avait un budget unique. Toute les opérations financières des régions aussi diffé rentes qu'éloignées les unes des autres étaien confondues dans cet unique budget. Cette or ganisation permettait aux parties les moins pé nétrées, les plus pauvres, ayant par conséquen peu ou pas de ressources, d'assurer tant bie que mal leur administration : sauvegarde de indigènes aussi bien que des commerçant Mais, par contre, la mise en valeur des terr toires les plus facilement exploitables était re tardée.

La réorganisation qui vient d'être opéré sur la proposition du ministre des Colonie M. Doumergue, a tenu compte des difficu tés des communications, de ressources du pay et du degré d'influence que nous exerçons su les populations, elle a été amenée ainsi à di tinguer quatre régions :

1° Le Gabon, c'est-à-dire l'ensemble de zone maritime comprise entre la Guinée esp gnole, le Cameroun et les limites du bass conventionnel du Congo ;

2° Le moyen Congo comprenant tous les te ritoires limités par le Gabon et la frontière Cameroun jusqu'au 7° degré de latitude Nor puis par ce parallèle jusqu'à la ligne de pa tage des eaux entre le bassin du Chari et Congo, et par cette ligne de partage des ea jusques et non compris le bassin de l'Ombel et l'enclave de Bangui ; enfin, par la frontière l'Etat indépendant du Congo et celle de colonie portugaise de Cabinda ;

3° Le territoire de l'Oubanghi-Chari, compr nant toute la région située au Nord et à l'E du moyen Congo ; il est limité au Nord par 7° degré de latitude Nord jusqu'au point où parallèle coupe à l'Est la ligne du bass conventionnel, pu par cette ligne, e mène jusqu'à la fro tière de l'Etat ind pendant ;

4° Le territoire Tchad comprenai toute la région situ au Nord de l'Ouba ghi-Chari, placée so l'influence de l France, en vertu conventions intern tionales et ne dépe dant pas du gouve nement général l'Afrique occident française.

Seuls de ces ter toires, le Gabon et moyen Congo form deux colonies au nomes financièrem et administrative ment.

Le Commissaire néral est déposita des pouvoirs du P sident de la Répul que, dans l'ensem de ces possessions est assisté d'u conseil de gouver ment. De plus, i administre direct ment le moyen Co et se fait représ ter dans l'Oubang Chari par un dé gué permanent et



L'agent cycliste RAULT, étudiant en droit

Tchad par l'officier commandant les troupes y stationnées. Les recettes et les dépenses de ces deux dernières régions sont inscrites à une section spéciale du budget du moyen Congo, car il eût été prématuré de leur concéder l'autonomie. Au Gabon est placé un lieutenant gouverneur. Le commissaire spécial près les Sociétés concessionnaires — et elles sont nombreuses — a été maintenu.

Enfin, deux conseils d'administration ont été prévus, l'un pour le Gabon, l'autre pour le moyen Congo.

Telle est, dans ses grandes lignes, la nouvelle organisation du Congo français et de ses dépendances.

Il est permis d'espérer qu'elle donnera les heureux résultats qu'on en attend. Le Gabon, avec son budget propre, pourra songer enfin à l'outillage économique nécessaire à la mise en valeur que la fertilité de son sol permet d'espérer. Les services du moyen Congo pourront être dotés des crédits indispensables à leur développement: et leur développement facilitera dans la plus large mesure les transactions commerciales du moyen Congo, de l'Oubanghi et du Chari.

Quant au territoire du Tchad — marche militaire aux confins de notre immense empire — il assurera notre pointe d'avant-garde vers les pays reconnus par les conventions internationales comme placés dans notre zone d'influence et que nous serons amenés tôt ou tard à pénétrer.

On peut d'autant mieux bien augurer de cette organisation nouvelle que sa mise en œuvre est confiée à l'activité et à l'énergie bien connues de M. le gouverneur Gentil, dont tous nos lecteurs se rappellent les superbes explorations du Tchad.

G. Bénin.

Nous éliminerons en principe, bien entendu, toute considération qui ne se rapporte pas directement à l'emploi à la guerre, en admettant que ce n'est qu'après avoir tout sacrifié à ce point de vue dominant qu'on peut faire intervenir les questions de goût, de penchant, de préférence esthétique, voire même de tradition.

La tradition, très respectable en elle-même, dégénère facilement en routine et, dans les conditions actuelles de la guerre, tout ce qui n'est pas utile est quelquefois nuisible.

Envisagée de cette manière, la question de l'uniforme n'est point une question secondaire, elle devient même capitale en présence de certaines circonstances.

ner à toutes les troupes à cheval, y compris l'artillerie.

On peut compter pour un palliatif insignifiant le bronzage des nouveaux casques d'artillerie, qui donnent moins de scintillement tant qu'ils sont neufs.

Certes, il faut donner à la cavalerie une coiffure qui soit susceptible de protéger la tête contre les coups de sabre, parce qu'elle y est plus exposée que les autres armes.

Mais il n'est pas nécessaire pour cela que cette coiffure soit en métal, surtout en métal brillant.

Si les conditions principales de l'emploi du feu par la cavalerie sont la surprise et l'embuscade, il est indispensable qu'elle reste le plus longtemps possible invisible à l'ennemi dans sa marche d'approche et sur sa position de tir. Comment demander d'agir par surprise à une cavalerie qui se signale de si loin par l'éclat de ses armes?

Et si la cavalerie doit être souvent appelée à garder momentanément une position avantageuse, elle doit s'efforcer de donner le change à l'ennemi, en lui laissant croire que cette position est occupée par de l'infanterie. Car la présence de l'infanterie sur un point a plus d'importance que la présence de la cavalerie. Il est plus redoutable de trouver devant soi une infanterie postée, qui dénote une occupation définitive, que de la cavalerie qui montre toujours une occupation provisoire et de plus décèle un côté faible : ses chevaux de main.

Mais, pour que la cavalerie se fasse prendre pour de l'infanterie, il ne faut pas que ses casques la trahissent.

De plus, le casque est une coiffure fort gênante pour tirer, du moins tel qu'il existe. Et il est encore plus gênant avec son cimier pour passer sous les branches, à travers bois, et avec sa crinière qui, au moindre vent, s'accroche de tous côtés, se mêle dans les boutons, dans la jugulaire, au point quelquefois de paralyser les mouvements de la tête, et se prend à cheval dans la carabine ou les épaulettes.



La nouvelle organisation du Congo français

L'HABILLEMENT DE LA CAVALERIE

Si l'on a beaucoup disputé tous ces derniers temps sur la tactique de la cavalerie pour savoir auquel donner la prépondérance, du combat à cheval ou du combat à pied, tout le monde est d'accord pour reconnaître que le type du cavalier moderne doit être un soldat aussi apte à l'un qu'à l'autre.

Il ne fait pas de doute que la cavalerie doit s'armer et s'équiper en conséquence. Mais on n'a pas assez tenu compte, à notre avis, de l'importance de son habillement en cette affaire.

S'il est admis que son costume a été mis en rapport avec ses missions à cheval — principal point de vue considéré jusqu'à présent — il faut bien se rendre compte qu'il n'en est pas de même pour son rôle à pied.

Qu'on donne avant tout un uniforme pratique pour la guerre, et qu'on y ajoute pour le temps de paix tous les détails d'élégance qui peuvent le rehausser momentanément et le faire aimer du soldat, ce qui n'est point à négliger.

On a parlé, d'une façon générale, de rendre nos uniformes moins voyants. Sur ce sujet, qui a soulevé tant de discussions sur la visibilité des couleurs et qui menace de faire disparaître nos couleurs nationales, il a été trop dit pour que nous disions encore. On y sent peut-être un peu trop d'engouement pour la copie des uniformes anglais, d'ailleurs fort pratiques, mais aussi trop d'emballement pour cela comme pour tous les prétendus enseignements de la guerre du Transvaal.

On a voulu, pour diminuer la visibilité, faire disparaître jusqu'au métal des boutons. Mais ce qui est plus visible, c'est encore le casque, et cependant on n'en parle pas, on veut même le don-

Certainement on objectera que nos grands-pères ont fait la guerre avec d'énormes coiffures et de volumineux panaches. Mais malheureusement la guerre ne se fait plus de même.

Nous n'avons encore parlé que de la coiffure. Que ne faudrait-il pas dire de la cuirasse qui rend treize de nos régiments de cavalerie absolument impropres au combat à pied!

L'épaulette, faite pour protéger l'épaule plus que pour l'orner, est une véritable gêne pour le maniement de l'arme blanche. Et c'est toujours le bouton qui finit par céder, d'ailleurs après une médiocre résistance. Bien gênante aussi l'épaulette pour tirer, surtout couché, position qui sera prise le plus souvent. La patte est en-

core bien rigide et a en grande partie les défauts de l'épaulette, moins l'avantage des franges. Mieux vaudrait une gourmette souple.

Pour satisfaire aux exigences du combat alternatif à pied et à cheval, il faut que le cavalier ait une grande liberté dans ses mouvements : qu'il soit à l'aise dans ses vêtements; qu'il puisse sauter rapidement à terre et à cheval, prendre sa carabine, la remettre et saisir son arme blanche.

Il faut non seulement qu'il puisse sans fatigue marcher à pied, mais courir à travers champs, gravir un escarpement au pied duquel il a laissé son cheval pour aller, à travers les broussailles, prendre son poste de tireur, s'embusquer, rester le plus longtemps possible invisible à l'ennemi et profiter de cette sécurité pour tirer sans être tiré.

Mais il ne faut pas que le mauvais temps, le froid, la neige, la pluie empêchent le cavalier de remplir son rôle de fantassin improvisé. Or, actuellement, il en est ainsi. Son énorme manteau ne le lui permet pas. Qu'arrive-t-il d'ailleurs? C'est qu'on ne le lui fait jamais mettre, ou du moins à la dernière extrémité. Et, contrairement à ce qu'on pourrait croire, il ne s'en plaint pas, car une fois le manteau déroulé et mouillé, il est impossible de le replacer. C'est incroyable, mais c'est pourtant ainsi : il faut se mettre à trois pour arrimer le manteau sur la selle.

Aussi, dans l'état actuel, le manteau ne peut-il être considéré que comme un vêtement de cantonnement.

Les idées pratiques ont trop progressé pour qu'on laisse les choses en leur état. Les vêtements caoutchoutés, légers et chauds à la fois, offrent toutes leurs variantes au choix de la cavalerie.

COLONEL ZÈDE.



Le cuirassé russe « Osliabia », en route pour les mers de Chine

Ph. Réyés.

« Le Maître de l'Orient »

Un nom français se trouve à l'origine de l'histoire de Vladivostock. En 1852, en effet, la

corvette *Capricieuse* explorait, pour la première fois, le golfe de Pierre-le-Grand, qui creuse le littoral de la Sibérie orientale dans le Nord de la mer du Japon. En 1856, la frégate anglaise *Winchester* découvrait la baie de la Corne-d'Or, qui s'ouvre dans le golfe de Pierre-le-Grand et lui donnait le nom de port May.

Enfin, le 20 Juin 1860, le transport *Mandjour* débarquait les premières troupes russes sur les bords du port May; un poste militaire fut fondé qui reçut le nom orgueilleux de Vladivostock, le « Maître de l'Orient ».

Le poste devint rapidement village, puis ville, et ne tarda pas à mériter le nom qui lui avait été donné. Admirablement situé à l'extrémité orientale de la Sibérie, en face des côtes japonaises, dans le voisinage immédiat de la Chine et de la Corée, Vladivostock, qui était l'entrepôt naturel des produits de la riche province de l'Amour, ne pouvait manquer de se développer rapidement. En 1865, la nouvelle ville était déclarée « port franc »; six ans plus tard, un câble sous-marin la mettait en relation directe avec le reste du monde.

Le 31 Mai 1891, le tsarevitch, devenu depuis tsar Nicolas II, posait la première pierre du chemin de fer transsibérien. Cette cérémonie ouvrait une ère nouvelle pour Vladivostock. Ce jour-là, la Russie, par ses commerçants et ses marchandises, prenait une seconde fois possession des bords de la Corne-d'Or, que n'avaient guère occupée, jusqu'alors, que des négociants chinois ou japonais. Ce jour-là seulement, la Russie pouvait, en toute confiance, graver dans le granit les paroles qui se lisent sur le monument élevé au milieu d'une des places de la ville à l'amiral Ivanovitch Nerelski : « Là où l'étendard russe a été une fois arboré, il ne doit plus descendre. »

* * *

Vladivostock est, aujourd'hui, une grande ville où le chemin de fer amène chaque jour les produits de l'Occident. Son développement rapide lui a laissé, toutefois, un caractère tout particulier donnant l'impression d'une ville inachevée. Ses rues, larges et inégales, mal tracées, aux trottoirs de bois, sont bordées de palais et de masures, de hautes maisons en pierre et d'izbas russes en bois. Très étroite, elle s'allonge sur une étendue de plus de sept kilomètres, le long de la Corne-d'Or, sans essayer de monter sur les premières pentes des collines qui s'élèvent tout autour de la baie. Les usines sont nombreuses, de tous côtés se dressent leurs hautes cheminées; l'arsenal se développe de jour en jour; il possède deux docks flottants,



Groupe de marins russes à bord d'un contre-torpilleur



PANORAMA DE LA VILLE ET DE L'ARSENAL DE PORT-ARTHUR

Lac intérieur — Entrée du port — Rade extérieure dans laquelle s'est produite l'attaque des torpilleurs japonais dans la nuit du 8 au 9 Février

et des bassins de radoub y sont en construction.

Les hôtels et les cercles sont nombreux; des monuments religieux, dont une très belle cathédrale orthodoxe, représentent tous les cultes. La population, qui dépasse 35,000 âmes, est d'ailleurs très variée; les éléments chinois, japonais et coréens sont très importants; réunis, ils égalent à peu près l'élément militaire, tel qu'il est, tout au moins en temps normal. En été, la population s'accroît dans de grandes proportions, par suite de l'afflux des étrangers, artisans et marchands chinois ou japonais.

La saison a, en effet, une grande influence sur l'existence de Vladivostock. Quoique située par 43° 6' de latitude, c'est-à-dire à peu près sur le même parallèle que Florence et Nice, la capitale de la Sibérie orientale, par la rigueur de son climat, se rapproche des villes de la Russie septentrionale. Sa température moyenne y est de + 5°, son maximum moyen de + 26°, son minimum de — 22°. L'hiver, la Corne-d'Or se couvre de glaces et la navigation y serait interrompue pendant plus de trois mois, du milieu de Décembre au commencement d'Avril, si des brise-glace ne parvenaient, pendant la plus grande partie de ce temps, à frayer un passage aux bâtiments. En réalité, l'accès du port n'est totalement interdit que pendant deux ou trois semaines.

Cet inconvénient majeur est la seule critique que l'on puisse adresser au port spacieux et sûr creusé par la nature dans la Corne-d'Or; c'est à cause de cet isolement auquel Vladivostock est parfois condamné, que les Russes ont tourné leurs regards vers des points où la température est plus douce et se sont installés à Port-Arthur et à Dalny, dont la situation dans le Pé-tchi-li, par rapport à la Chine, est comparable à celle qu'occupe Vladivostock dans la mer du Japon, par rapport au Japon.

Vladivostock — que les Chinois appellent Khaï-Chen-Veï, ce qui signifie « golfe des Trépangs » — est situé à 10,616 kilomètres de Saint-Pétersbourg. C'est le point terminus le plus oriental du transsibérien; c'est également à Vladivostock que vient aboutir le chemin de fer de la province de l'Oussouri, qui a une longueur de 766 kilomètres et se termine à Khabarovsk, sur les bords du fleuve Amour.

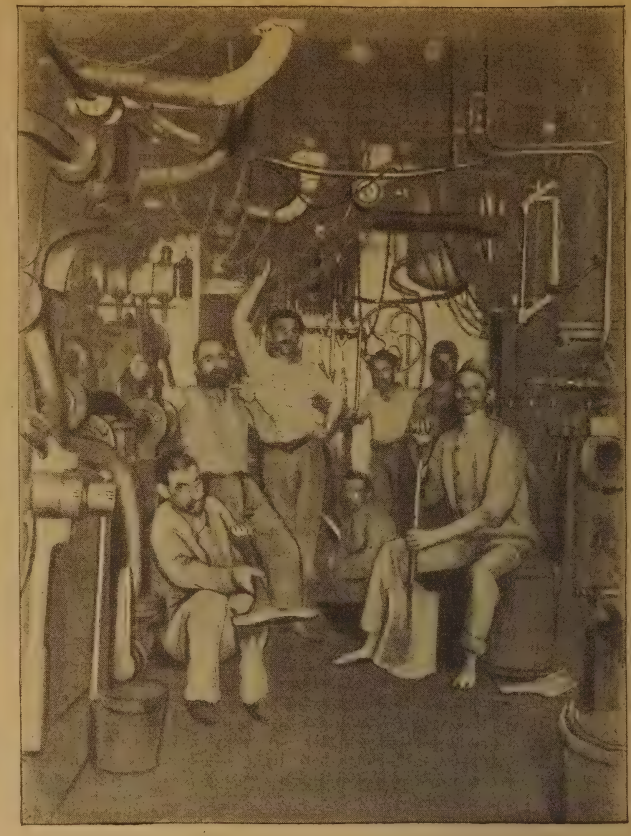
Ce chemin de fer oussourien fut achevé bien avant le transsibérien; le 14 Septembre 1897, arrivait à Vladivostock le premier train parti de Khabarovsk. Depuis ce moment, le sifflet des locomotives n'a cessé de faire retentir les échos des rives de la Corne-d'Or; mais, aujourd'hui, l'instrument de civilisation et de paix est devenu instrument de guerre; les soldats et les canons ont remplacé les paisibles voyageurs et les machines agricoles. Dieu veuille que l'œuvre d'Alexandre III, le tsar Pacificateur, serve à assurer et non pas à troubler la paix du monde!

K. Z.

Visite D'UN CUIRASSÉ

Chaufferies et Machines

Les hautes chaudières s'alignent en avenues: la vapeur naît, derrière ces façades, dans des centaines de tubes qui font des circuits sans fin, pour être léchés par le feu et par les gaz jusqu'à leur prendre toute leur chaleur; elle afflue, pour être conduite aux machines, dans ces gros collecteurs rouges qui sont au-dessus de nos têtes. Le feu se devine à quelque lueur échappée d'une porte de foyer ou de cendrier. Sur le « parquet », l'armée des chauffeurs travaille sans relâche à casser les briquettes, à charger et à décrasser les fourneaux.



Chaufferie d'un navire de guerre en activité

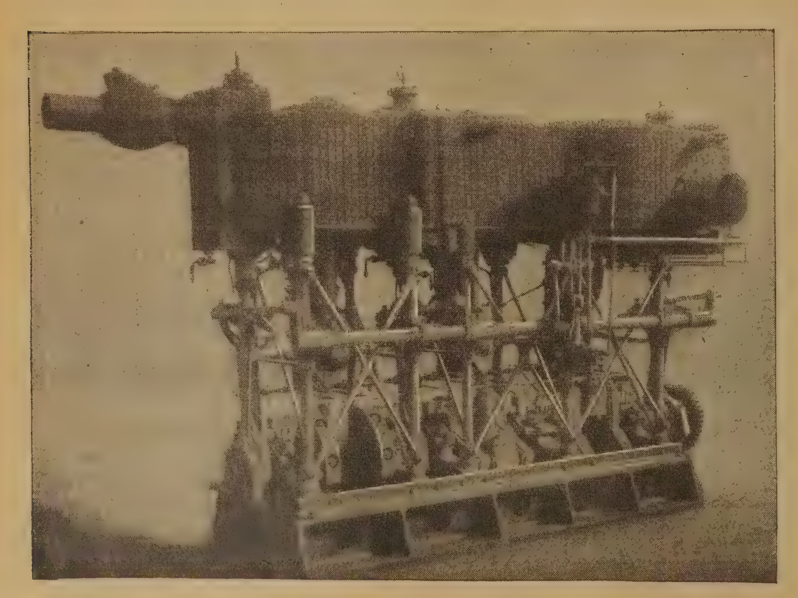
Tous les mouvements sont réglés par « la chauffe méthodique », en sorte que chaque foyer soit chargé ou décrassé à son tour et qu'il reçoive toujours le même nombre de pelletées de charbon, correspondant à la vitesse momentanée du navire.

La porte d'un foyer s'ouvre quand l'aiguille de l'horloge marque son numéro, et le rayonnement du brasier illumine la chaufferie, teignant en rouge les torses brillants de sueur; mais, aussitôt, la porte se referme avec un claquement sec, sans que nous ayons pu voir passer les pelletées, méticuleusement comptées, envoyées à toute volée au point visé par le chauffeur pour y boucher un vide dans la couche incandescente.

La pression tombe-t-elle au manomètre? Le chef de chauffe change le cadran de l'horloge, et il suffit pour que les charges deviennent plus fortes ou plus fréquentes.

A l'heure du décrassage, le ringard jette bas toute la masse enflammée, et la lance, solidement maniée, décolle le mâchefer qui empâtait la grille.

La même activité règne, plus loin, dans les soutes; pour suffire à l'appétit des chaufferies,



Modèle d'une machine marine compound à trois cylindres

certains de nos croiseurs consomment 20,000 kilos de charbon par heure, et le rôle du soutier, le plus humble du bord — le plus héroïque aussi — est de charger sans trêve les bennes ou les wagonnets qui partent pour les chaufferies. La besogne est dure quand les roulis sont violents; et c'est aussi au fond de la soute que les dangers sont le plus grands et toujours imminents, car, dans sa lutte contre la mer, le navire ne connaît pas l'état de paix.

* * *

Comme tous les grands navires récents, le bâtiment qui nous porte est à trois hélices disposées en triangle sur l'arrière, l'hélice médiane étant plus immergée et placée sur l'avant des deux autres. Ces hélices sont clavetées sur trois arbres de couche, sur lesquels s'attellent trois machines, semblables l'une à l'autre dans tous leurs détails; si vous le voulez, nous allons parcourir l'une d'elles.

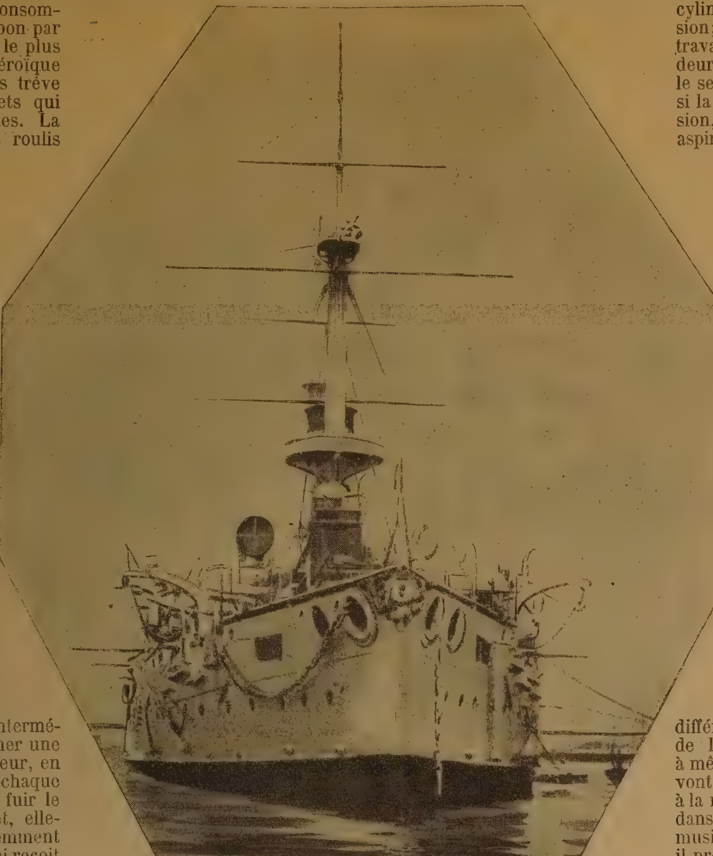
Vous connaissez le principe de toutes les machines à vapeur : un piston se meut dans un cylindre, et sa tige, par l'intermédiaire d'une bielle, fait tourner une manivelle de l'arbre; la vapeur, en pénétrant alternativement à chaque extrémité du cylindre, fait fuir le piston devant sa pression et, elle-même, elle est aussi intelligemment « distribuée » par le tiroir, qui reçoit son mouvement d'un excentrique de l'arbre de couche; en sorte que, la machine étant une fois mise en marche, le piston fait tourner l'arbre, l'arbre actionne le tiroir, le tiroir donne la vie au piston, et ainsi de suite; tous ces mouvements se combinant de la plus harmonieuse façon.

Les cylindres sont ces grosses masses tapissées de bois que vous apercevez à l'étage supérieur de la machine. Il suffirait d'un seul; mais, d'une face à l'autre du piston, la différence de pression serait alors si forte, pouvant atteindre 20 kilos par c/m carré, qu'il y aurait fuite et perte d'énergie. La vapeur n'abandonnera donc dans le premier cylindre qu'une partie de sa pression; augmentée de volume, elle ira travailler dans un premier détendeur; elle s'affaiblira de même dans le second, et enfin dans le troisième, si la machine est à quadruple expansion, d'où elle sortira épuisée et aspirée par le vide du condenseur.

Ce condenseur, dont vous sentez la fraîcheur en vous en approchant, liquéfie cette vapeur sous pression au contact d'un grand nombre de petits tubes parcourus par l'eau froide de la mer, et la renvoie aux chaudières pour qu'elle recommence son parcours; l'eau douce est précieuse à bord et les navires ne peuvent, comme font les locomotives, laisser la vapeur s'envoler en grands flocons blancs. Seules, les pertes d'eau sont réparées par les « bouilleurs », qui fournissent encore l'eau du lavage et pour l'équipage une excellente eau de table que le marin préfère toujours à l'eau de terre, sujette à caution.

Aux étages inférieurs, les pièces mobiles s'enchevêtrent, entraînées différemment par le coup de pilon de la machine. Le bourgeron bleu à même sur la peau, les mécaniciens vont et viennent, la burette d'huile à la main : chacun d'eux distingue, dans le tapage de l'ensemble, la musique périodique des organes dont il prend soin; tout changement de bruit indique un malaise, quelque articulation qui chauffe, quelque presse-étoupe qui se plaint d'être trop serré; la main leste, le geste précis, l'homme aventure son bras dans des espaces qui ne s'ouvrent que pour se fermer, et il caresse la fougueuse tête de bielle pour s'assurer qu'elle est froide.

B. DE D.



Le cuirassé japonais « Fugi-Yama »



Le croiseur cuirassé français « Dupetit-Thouars », qui s'est récemment échoué à Toulon
Ph. M. Bar.

Le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL *doit se trouver chez tous les correspondants du* Petit Journal *sans exception.*

L'échouement du « Dupetit-Thouars »

A TOULON

Le croiseur cuirassé *Dupetit-Thouars*, en achèvement dans l'arsenal de Toulon, s'est échoué le 30 Janvier dans des conditions qui ont donné quelques inquiétudes.

Ayant quitté, sous la direction d'un adjudant principal de la direction du port, le point fixe où depuis huit jours il exécutait ses premiers essais de machines pour se rendre à son poste dans l'arsenal du Mourillon, il vint donner, ayant longé de trop près la berge, sur un banc de vase où il s'enlisa assez profondément. Les efforts de tous les remorqueurs du port et ceux des bâtiments de l'escadre ne purent le tirer de sa position qu'une saute de vent du Nord-Ouest et la mer qu'elle eût soulevée auraient pu rendre assez critique. Heureusement ce fut l'inverse qui se produisit. Le vent souffla de l'Est et provoqua dans la rade le phénomène habituel.

La rade de Toulon est en effet ouverte à l'Est, les vents de cette direction poussant en quelque sorte l'eau dans la rade et l'y accumulent.

Il en résulte un élèvement très sensible du niveau normal, tandis que les vents d'Ouest soufflant à l'opposé amènent le phénomène inverse.

Grâce à cette circonstance, le *Dupetit-Thouars* s'est déséchoué tout seul après quarante-huit heures d'efforts inutiles.

La visite de sa coque, exécutée par des scaphandriers, a permis de constater qu'elle n'avait nullement souffert. Aucune perte ne résultera donc pour notre marine de cet incident.

La gravure que nous reproduisons montre le *Dupetit-Thouars* échoué et entouré de pontons et chalands sur lesquels on a déchargé ses poids lourds. La tenue du bâtiment ne fait présager en rien celle qu'il aura dans quelques mois. Comme nous l'avons dit plus haut, il est dans la période d'achèvement, la plus ingrate au point de vue esthétique, celle où extérieurement tout est commencé et rien n'est fini.

Le *Dupetit-Thouars*, construit sur les cales de l'arsenal du Mourillon et qui a été mis à l'eau en 1901, a les caractéristiques suivantes :

Longueur, 140 m.; largeur, 19 m. 5 ; tirant d'eau, 7 m. 50 ; déplacement, 9,517 tonneaux ; force, 19,600 chevaux ; vitesse, 21 nœuds. L'armement de ce croiseur, muni de trois hélices, se compose de 8 canons de 65 m/m, 16 canons de 47 m/m T. R., 6 de 37 m/m. Il porte 4 tubes lance-torpilles.

Son entrée en service est prévue pour la fin de cette année. V.

L'arsenal de Saïgon

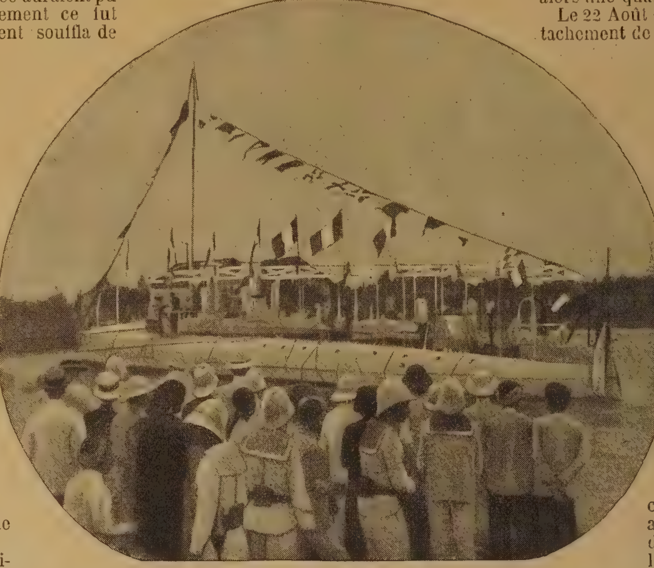
ET LE LANCEMENT DU TORPILLEUR « 8-S »

L'arsenal de Saïgon, auquel un sang nouveau a été récemment infusé, vient de donner une preuve de sa vitalité. Malgré les effets meurtriers d'un climat débilitant qui nous a déjà coûté les vies précieuses de nombreux contremaîtres et ingénieurs, le torpilleur *8-S*, après le *6-S* et le *7-S*, a été mis à l'eau avec un plein succès.

Le lancement s'est fait par le travers comme pour les bâtiments précédents, mais avec un dispositif nouveau imaginé par M. l'ingénieur Laffargue, permettant de couper en même temps avec précision les deux câbles qui retiennent le berceau, grâce à deux guillotines déclanchées simultanément à l'aide de relais électriques convenablement disposés.

Quelques jours après son lancement, le torpilleur *8-S* entreprenait ses essais et obtenait du premier coup, sans le moindre incident, la vitesse maximum prévue.

Si l'on tient compte que la main-d'œuvre de l'arsenal est exclusivement indigène, et que le personnel européen dirigeant est excessivement réduit, ces résultats, déjà dignes d'attirer l'attention s'ils étaient obtenus en France, sont tout à fait remarquables dans les conditions exceptionnelles où ils sont acquis.



Le torpilleur de 1re classe « 8-S », récemment lancé à Saïgon

A peine le *8-S* était-il à l'eau, qu'on voyait surgir du sol, comme par enchantement, le *9-S* dont l'état d'avancement actuel permet d'espérer de le voir mettre à l'eau moins de six mois après sa mise sur cale, et cela à un prix de revient inférieur aux prévisions.

Sous l'active impulsion du commandant Poidloue et de M. l'ingénieur Morel, directeur de l'arsenal, notre point d'appui sort enfin de la torpeur où il a longtemps stagné.

Les quatre bâtiments que notre arsenal de Saïgon aura construits, lorsque le *9-S* sera achevé, sont des torpilleurs de 1re classe, de 90 tonnes, 38 mètres de long, doués de la belle vitesse de 24 nœuds, portant 2 tubes lance-torpilles, 2 canons de 37 m/m et un équipage de 23 hommes.

Le gouverneur général, désireux de témoigner de tout l'intérêt qu'il portait à l'effort accompli, et les hautes notabilités civiles et militaires avaient tenu à assister à cette cérémonie maritime à laquelle la présence d'une foule gracieuse de femmes de la société saïgonaise a donné le caractère élégant que nous ne serions pas bons Français si nous ne prisions pas.

TOTLAM.

GRANDES FIGURES
et grandes journées maritimes

SOURDIS

C'est l'une des figures les plus originales de notre histoire maritime que celle de cet archevêque-amiral qui, sous le règne de Louis XIII, donna le baptême de la victoire à la flotte récemment créée par le cardinal-ministre.

Ayant assisté, comme intendant, au siège de la Rochelle, il y avait sans doute pris goût au métier des armes. Quand éclata la guerre avec l'Espagne, Richelieu le nomma, dans l'armée navale du comte d'Harcourt, intendant général avec les pouvoirs les plus étendus : sa fermeté, son courage et sa décision lui firent bientôt confier un commandement militaire. Il avait alors une quarantaine d'années.

Le 22 Août 1638, il forçait, à la tête d'un détachement de dix vaisseaux, l'entrée de la rade de Gattari, et, dans une action vivement menée, détruisait au moyen de brûlots toute une escadre espagnole supérieure en nombre et soutenue en outre par les feux de la terre.

Plusieurs autres succès, soit contre les flottes de l'Espagne et de Naples, soit dans des opérations contre les villes du littoral ennemi, accrurent encore sa réputation.

Mais si cet ardent prélat connut les enivrements de la gloire, il connut aussi les caprices de la fortune et l'amertume de la disgrâce. En 1641, une flotte double de la sienne força le blocus de Tarragone, qu'il dirigeait depuis plusieurs mois. Ses services passés, sa vaillante conduite dans cette malheureuse affaire, les protestations d'estime de ses officiers n'empêchèrent pas le ministre de le casser de son commandement et de l'exiler dans ses terres. Né vers 1575, il mourut en 1645.

D'un caractère droit, mais impérieux, qui lui faisait beaucoup d'amis et d'ennemis, mais ne laissait personne indifférent, d'un esprit vif et ouvert, il était sans doute mieux à sa place à la tête d'une force militaire qu'à la tête d'un diocèse. Son tempérament belliqueux et son humeur chevaleresque s'étaient affirmés d'une façon saisissante dans ce cartel original qu'il avait adressé un jour au capitaine général des galères espagnoles :

« Monsieur,

« Si vous êtes allé chercher aux îles Sainte-Marguerite les dix-huit galères que j'ai l'honneur de commander, avec pareil nombre, comme toute l'Italie le publie, je m'assure que vous aurez joie que je vienne pour vous en faciliter la rencontre. Les six vaisseaux qui les suivent ne vous doivent faire ombrage, car on les peut tenir à distance en mer, ou les mettre en dépôt dans le port de Gênes. Que toute appréhension soit donc levée de ce côté. La générosité que vous professez et la valeur que vous avez toujours fait paraître, et que j'honore à un haut point, m'ont fait venir de deux cents milles d'ici pour vous donner cette satisfaction et vous témoigner, en ce faisant, que je suis votre très humble et obéissant serviteur. »

A. GOUR.

L'électricité et les coques de navires

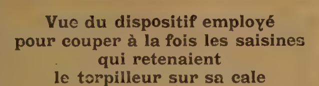
On vient de s'apercevoir que les coques de fer ou d'acier des navires dans lesquels l'électricité sert à produire la force motrice ou la clarté, s'usent avec une rapidité prodigieuse et fondent pour ainsi dire au contact de l'eau. Les plaques de blindage les plus épaisses deviennent alors comme les éléments d'une pile gigantesque de l'un à l'autre desquels se transportent d'invisibles atomes. Elles s'amincissent ainsi singulièrement.

Bien plus, lorsque toutes les dynamos sont au repos, toutes les lampes éteintes, tous les monte-charges arrêtés, et que, dans un port ou mouillage, une coque d'acier se trouve voisine d'une coque de navire en bois doublée de cuivre, ces deux métaux, avec la couche d'eau salée qui les sépare, constituent la pile idéale — et formidable — ce qui fait que d'une manière incessante, sous l'action d'un courant mystérieux, les murailles des deux navires en apparence inertes et immuables, s'attaquent et se décomposent.

Il n'est pas jusqu'aux pompes d'épuisement des navires en fer, qui ne constituent avec leurs tuyaux et leurs robinets de cuivre de véritables installations électrolytiques. Dès qu'on les met en fonctionnement, dès que les torrents d'eau chargés de sels les envahissent, elles menacent la solidité du bâtiment qu'elles ont fonction de vider, la démonstration vient d'en être faite à Glasgow par un architecte naval.

Pour se renseigner complètement sur ces phénomènes extraordinaires et redoutables, l'amirauté russe a décidé d'éclairer « à l'huile » comme au bon vieux temps, un des sept destroyers qu'elle fait construire en ce moment. Les six autres recevront des machines électriques. On verra lesquels s'useront le plus vite, et si le record de la solidité appartiendra au navire qui aura des lampes à arc, des lampes à incandescence et des projecteurs nouveau modèle ou à celui qui n'aura que des quinquets et des lampes Carcel.

EDM. DE KERHOR.



Vue du dispositif employé pour couper à la fois les saisines qui retenaient le torpilleur sur sa cale

ÉPHÉMÉRIDES
de la Marine française

6 Février 1813. — Combat de l'*Aréthuse*, 42, capitaine Bouvet, et de l'*Amélia*, 48, capitaine Irby, sur la côte de Guinée. Bouvet déjà célèbre par ses exploits dans les mers de l'Inde, approche la frégate ennemie vergue à vergue. Un calme plat maintient les combattants dans cette position pendant trois heures consécutives, et, lorsque des brises folles viennent séparer, malgré eux, les adversaires et mettre un terme à leur lutte acharnée, la frégate anglaise a tout son état-major et plus de la moitié de son équipage hors de combat.

7 Février 1861. — L'expédition de Chine terminée, l'amiral Charner débarque en Cochinchine avec un corps expéditionnaire qui doit définitivement arracher cette colonie à l'empereur d'Annam, Tu-Duc.

8 Février 1782. — La division de M. de Kersaint reprend peu à peu aux Anglais la partie de la Guyane qu'ils ont prise à nos alliés de Hollande. Le chevalier de Suzannet, commandant la frégate *Aimable*, détachée de cette division, enlève le fort de Berbice.

9 Février 1782. — M. d'Orves, commandant les forces navales de la mer des Indes, étant décédé en mer, à bord de l'*Orient*, Suffren, qui le remplace, va pouvoir donner la mesure de son génie. L'escadre avec laquelle il se couvrira de gloire pendant deux années de campagne ininterrompue, loin de toute base d'opérations, à des milliers de lieues de la mère-patrie, comprend alors: les vaisseaux *Héros*, *Orient*, *Annibal*, 74 ; *Vengeur*, *Sévère*, *Sphinx*, *Bizarre*, *Artésien*, *Ajax*, *Brillant*, 64 ; *Flamand*, *Hannibal*, 50 (ce dernier capturé quelques jours auparavant) ; les frégates *Fine*, *Bellone* et *Pourvoyeuse* ; les corvettes *Subtile*, *Sylphide*, *Diligent*.

10 Février 1696. — Le capitaine de Forbin-Gardanne, commandant le vaisseau *Marquis*, capture en Méditerranée, après un sanglant combat, le gros corsaire hollandais *Amiral-de-Dantzick*.

11 Février 1897. — Le contre-amiral Pottier prend le commandement des forces navales françaises détachées en Crète.

12 Février 1686. — D'Herville est nommé gouverneur des établissements de la baie d'Hudson.

13 Février 1801. — La frégate anglaise *Success* est capturée dans l'Atlantique par la division Ganteaume. Elle prend rang dans la flotte sous le nom de *Succès*.

14 Février 1805. — Défense héroïque de le *Psyché*, capitaine Bergeret, contre la frégate anglaise *San-Fiorenzo* très supérieure en forces.

15 Février 1794. — La Convention décrète que le pavillon national sera formé des trois couleurs disposées en trois bandes égales, le bleu à la hampe.

16 Février 1855. — La frégate *Sémillante*, portant des renforts en Crimée, fait naufrage pendant la nuit sur les îles Lavezzi, dans le détroit de Bonifacio. Tout est perdu corps et biens.

17 Février 1782. — Suffren arrive en vue de Madras et livre un premier combat à l'amiral Hughes.

18 Février 1772. — Ordonnance royale créant, sous le nom de corps royal de l'infanterie de marine, huit régiments à deux bataillons, destinés à la garde des ports et à la garnison des vaisseaux armés.

Ce corps, analogue à celui des *marines* anglaise et américaine, tenait à la fois de l'infanterie de marine actuelle et de nos fusiliers-marins. Il fut supprimé en 1794.

19 Février 1781. — Le vaisseau anglais *Romulus*, de 44 canons, est capturé dans la baie de la Chesapeake, par la division du capitaine de vaisseau le Gardeur de Tilly.

DIRECTION A DONNER
aux correspondances pour la Marine de Guerre
PENDANT LE MOIS DE FÉVRIER 1904

Pour l'escadre de l'Extrême-Orient.— *Argus*, *Alouette*, *Avalanche*, *Bugeaud*, *Chateaurenault*, *Décidée*, *Gueydon*, *Montcalm*, *Vigilante*, *Pascal*, *Redoutable*, *Surprise*, *Lion*, *Bayard*, *Olry*, *Triomphante*, *Bengali*, *Achéron*, *Styx*, *Aspic*, *Vauban*, *Vipère*, *Takou*, *Colon*. Torpilleur, par Saïgon. — Départs : *via* Mareille, les 6 et 20 ; *via* Brindisi, les 13 et 27 matin.



Le torpilleur « 8-S » sur sa cale

Pour la division navale de l'Océan Indien. — *Capricorne*, *Nièvre*, *Pourvoyeur*, *271.272*, à Madagascar. — Départs : *via* Marseille, les 9, 19 et 24.

Infernet, à Pondichéry. — Départs : *via* Marseille, le 20 ; *via* Brindisi, les 6, 13, 20 et 27 matin.

Pour la division navale du Pacifique.— *Aube*, *Eure*, *Meurthe*, à Nouméa. — Départs : *via* Marseille, le 20 ; *via* Brindisi, les samedis matin.

Durance, *Zélée*, à Tahiti. — Départs : *via* Havre, tous les vendredis.

Protet, à Panama (aux soins du consul de France). — Départs : *via* Bordeaux, le 25 ; *via* St-Nazaire, le 8 ; *via* Angleterre, les 2 et 16.

Pour la division navale de l'Océan Atlantique. — *Troude*, *Jurien-de-la-Gravière*, à Fort-de-France. — Départs : *via* St-Nazaire le 8 ; *via* Bordeaux le 25 ; *via* Angleterre, les 2 et 16.

Dupleix, à Rio-de-Janeiro.— Départs : *vià* Bordeaux, les 4 et 18.

Pour la station locale de Cochinchine. — *Baïonnette*, *Caronade*, *Bouclier*, *Cimeterre*, à Saïgon. — Départs : *vià* Marseille, les 6 et 20 ; *vià* Brindisi, les 13 et 27 matin.

Pour la station locale du Tonkin. — *Adour*, *Henri-Rivière*, *Estoc*, *Jacquin*, *Kersaint*, par Haïphong. — Départs : *vià* Marseille, les 6 et 20 ; *vià* Brindisi, les 13 et 27 matin.

Pour la station locale du Sénégal. — *Marigot*, *Gœland*, à Dakar. — Départs : *vià* Bordeaux, les 4, 14 et 18 ; *vià* Angleterre, les 10 et 24.

Pour la station du Congo.— *Alcyon*, à Libreville.— Départs : *vià* Bordeaux, le 14 ; *vià* Lisbonne, les 8 et 18.

Pour la station de la Guyane. — *Jouffroy*, à Fort-de-France. — Départs : *vià* St-Nazaire, le 8 ; *vià* Bordeaux, le 25 ; voie Angleterre, les 2 et 16.

Pour la Crète. — *Condor*, à Toulon. — Départs : chaque jour, voie de terre.

Pour la station de Constantinople.— *Mouette*, *Vautour*, *Mascotte* à Constantinople, voie de terre, — Départs chaque jour.

Pour l'Ecole des aspirants (*Duguay-Trouin*).
Sur Mers-el-Kébir, du 1er au 15 inclus.
Sur Alger, du 16 au 24 inclus.
Sur Bizerte, du 25 au 1er mars inclus.
Départs par Marseille, tous les jours.

EM. DE KERHOR.

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Gén. div. Lelong, nom. au com. 40e div. inf., Saint-Mihiel ; gén. div. Le Mouton de Boisdeffre, pl. 2e sect. rés. ét.-m. gén.

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

Cap. de Saint-Just, 14e rég. chass., dés. off. ord. gén. comm. brig. 1re cl.; Moreigne, 131e inf., dés. off. ord. gén. comm. 9e brig. (5e div., 3e corps, Levesque, 12e huss., dés. off. ord. gén. Brugère ; de Mougin de Roquefort, 29e inf., dés. off. ord. gén. comm. 5e brig. drag.; Cazal, 1er inf., dés. off. ord. gén. comm. 1re brig. cuir. ; Rothe, 121e inf., dés. off. ord. gén. comm. brig. art. 14e corps ; Mercier, 59e inf., dés. ord. gén. comm. supér. de Grenoble ; Chevassu, 130e inf., n. ét.-m. déf. de la Corse ; de Lespinasse de Bourmazel, 11e drag., dés. off. ord. gén. comm. 10e brig.; Ymonet, 7e inf., dés. off. ord. gén. adj. au préf. marit. Rochefort ; Cornu de la Fontaine, 30e rég. art., dés. off. ord. gén. comm. 20e corps ; Guillet, 32e inf., dés. off. ord. gén. comm. 11e div. inf.; Arth, 43e inf., dés. off. ord. gén. comm. sup. Langres ; de Bigault de Granrut, 137e inf., dés. off. ord. gén. comm. 9e div. inf.

Lieut. Gault, 22e inf., dés. off. ord. gén. comm. 33e brig. inf.; Bréart de Boisanger, 71e inf., dés. off. ord. gén. adj. au préf. marit. Lorient ; de Tarlé, 11e art., dés. off. ord. gén. comm. 15e brig. inf. ; Bel, 130e inf., dés. off. ord. gén. comm. déf. de Marseille ; Guilliot, 33e inf., dés. off. ord. gén. comm. 8e corps ; Heureg, 135e d'inf., dés. off. ord. gén. comm. 2e corps ; d'Esclaibes, 7e inf., dés. off. ord. gén. comm. 1re div. Canonne, 1er inf., dés. off. ord. gén. adj. préf. marit. Brest ; de Répert d'Alauzier, 73e inf., dés. off. ord. gén. comm. 58e brig. ; Julliard, 54e inf., dés. off. ord. gén. comm. 55e brig. ; Collet-Meygret, 7e cuir., dés. off. ord. gén. comm. sup. Briançon ; de Douglas, 73e inf., dés. off. ord. gén. comm. 3e div. cav.; Bonnet, 105e inf., dés. off. ord. gén. comm. sup. déf. d'Oran.

Chef bat. br. 29e inf. Leblanc, mis. act. h. c. et aff. serv. ét.-m.

Cap. inf. h. c. Roget, n. ét.-m. 32e div. inf. ; cap. brev. 67e inf. de Matharel, mis act. h. c. ét.-m. div. Constantine ; cap. brev. 1er chass. Verdelau des Molles, mis act. h. c.

Chef b. brev. 49e inf. Coste, dés. off. ord. gén. div. André.

~~~~~~ Lieut.-col. Sarrail, mis. p. c. et nom. comm. mil. Chambre des députés

INFANTERIE

Col. 133e inf. Salvan, passe 98e ; chef bat. br. 91e inf. Picard, p. 67e ; chef. bat. 160 Génin, p. 91e ; maj. 161e inf. Hubet p. 100e ; cap. brev. 136e inf. Ricq. pas. 2e tir. ; cap. 2e tir. Dubus, 2e inf. ; cap. 4e inf. ; cap. 4e inf. Doumerc, p. 131e ; cap. brev. h. c. Devin, réint. 4e inf. ; cap. br. 8e inf. Grasse, p. 133e ; cap. 96e inf. de Cugnon d'Alincourt, p. 8e ; cap. 146e inf. Baquet, p. 43e ; cap. 131e inf. Pein, p. 102e ; cap. 102e inf. Noirot, p. 56e ; cap. br. 105e inf. Biesse, p. 69e ; cap. 106e inf. Tisseyre, p. 100e ; cap. 138e inf. Poupard, p. 106e ; cap. 67e inf. Boutet, p. 16e ; cap. 79e inf. Réguier, p. 67e ; cap. br. 84e inf. Henry, p. 136e ; cap. 41e inf. Nicloux, p. 34e ; cap. 20e inf. Laporte, p. 139e ; cap. 17e inf. Musso, p. 20e ; cap. br. 100e inf. Delagrange, p. 148e ; cap. br. 25e inf. Passerieux, p. 86e ; cap. 145e inf. Dumaisniel-d'Applaincourt p. 137e ; cap. br. 20e inf. Gamelin, p. 23e ; cap. br. 23e inf. Cramau, p. 25e.

Cap. br. 136e inf. Deuvignes, p. 50e ; cap. inf. Gondallier de Tugny, p. 121e ; cap. 86e inf. Bernard, p. 41e ; cap. br. 16e inf. Marty, p. 44e : cap. 68e inf. Laffite, p. 139e ; cap. br. 87e inf. Birot, p. 117e ; cap. br. 117e Gassouin, p. 87e ; cap. 139e inf. Grusson, p. 15e ; cap. 138e inf. Bérard, p. 6e ; cap. 6e inf. Deloison, p. 138e ; cap. 111e inf. Berneck, p. 17e ; cap. 15e inf. Moneglia, p. 111e ; cap. 36e inf. Seguin, p. 20e ; cap. 47e inf. Marée, p. 36e ; cap. 1er inf. Pruvost, p. 145e ; cap. 145e inf. Sort, p. 1er ; cap. 73e inf. Servaeten, p. 68e ; cap. 44e inf. Lequeux, p. 1er ; cap. br. 114e inf. Bressonnet p. 7e ; cap. 115e inf. Nesel, p. 29e ; cap. 130e inf. Hildibrand, p. 43e ; cap. 133e inf. Converset, p. 59e ; cap. 15e ch. Tisserand, p. 129e inf. ; cap. br. 148e inf. Sabattier, p. 146e ; cap. 19e inf. Benoit, p. 88e ; cap. 135e inf. Casson, p. 32e ; cap. 25e inf. Pompon-Levainville, p. 135e ; cap. 148e inf. Kistemann, p. 103e ; cap. adj-m. 3e zouaves, Burtheret, p. 68e inf.

Lieut. 132e inf. Vary, p. 4e comp. discip.; lieut. 3e inf. Moreau, p. 10e ; lieut. 3e inf. Dessenou, p. 10e ; lieut. 84e inf. Elphège, p. 2e bat. Afr.; lieut. 23e inf. Fontaine, p. 16e ; lieut. 100e inf. Renault, p. 136e ; lieut. 24e inf. Carrangeot, p. 18e ; lieut. 11e inf. Léandri, p. 55e ; s.-lieut. 55e inf. Hugues, p. 11e ; lieut. 122e inf. Babie, p. 3e bat. Afr.; s.-lieut. 74e inf. Aubert, p. 2e bat. Afr.; lieut. 121e inf. Labruc, p. 5e bat. Afr.; lieut. 1er tir. Perrin, p. 117e inf.; lieut. 65e inf. Courtois, p. 71e ; lieut. 1er étr. Lambert, p. 4e inf. ; lieut. 78e inf. Carbonel, p. 40e ; lieut. 79e inf. Garcin, p. 73e ; lieut. 42e inf. Cayrol, p. 163e ; lieut. 63e inf. Noël, p. 77e ; lieut. br. 114e inf. Maugras, p. 130e ; lieut. br. 83e inf. Payerne, p. 87e ; lieut. 36e inf. Aveline, p. 1er bat. Afr. ; lieut. 97e inf. Juneau, p. 115e ; lieut. br. 135e inf. Jacomet, p. 92e ; lieut. 152e inf. Sultzer, p. 131e ; lieut. 152e inf. Clor, p. 139e ; lieut. 158e inf. Bugnet, p. 143e ; lieut. 4e bat. chas. Richard, p. 143e ; lieut. 4e bat. chas. Leduc, p. 1er inf. ; lieut. 7e bat. chas. Engasser, p. 51e ; lieut. 8e bat. chas. Boizard, p. 54e inf.; lieut. 9e ch. Hergault, p. 51e inf.

Lieut. 9e ch. Zehrfus, p. 54e inf.; lieut. 10e ch. Gaume, p. 57e inf.; lieut. 13e ch. Delalain, p. 59e inf.; lieut. 19e ch. Tramond, p. 72e inf.; lieut. 21e ch. Œhmichen, p. 77e inf.; lieut. 27e ch. Revol, p. 84e inf.; lieut. 27e ch. Pighetti, p. 88e inf.; lieut. 21e ch. Rousseau, p. 72e inf.; lieut. 28e ch. Faury, p. 88e inf.; lieut. 3e tir. Cancel, p. 14e inf.; lieut. ind. 4e tir. Salem-Ben-Ali, p. 3e tir.; lieut. 116e inf. Carre, p. 131e ; lieut. 116e inf. Barthel, p. 44e ; lieut. 116e inf. Le Merre, p. 133e ; lieut. 106e inf. Richert, p. 1er étr.; lieut. 23e inf. Butsch, p. 141e.

Lieut. 162e inf. Lucas de La Pommeraye, p. 129e ; lieut. 37e inf. Bruyère, p. 101e ; lieut. 114e inf. Schmitt, p. 132 ; lieut. 29e ch. Camus, p. 56e inf.; lieut. 147e inf. Mignot, p. 28e ; lieut. 17e inf. Amilhat, p. 83e ; lieut. 19e inf. Eanal, p. 17e ; lieut. 157e inf. Bernault, p. 159e ; lieut. 33e inf. Boutet, p. 3e ; lieut. 110e inf. Foureur, p. 107e ; s.-lieut. 16e inf. Gras, p. 17e ; lieut. 16e inf. Lagarde, p. 83e ; lieut. 6e ch. Lécuyer, p. 135e inf.; lieut. 163e inf. Lemaire de Montifault, p. 124e ; lieut. 151e inf. Perrin, p. 23e.

Lieut. 19e inf. Reyrel, p. 34e ; lieut. 1?5e inf. Castella, p. 11e ; lieut. 3e tir. Boucher, p. 132e ; lieut. 2e tir. Heranney, p. 3e tir.; lieut. 108e inf. Villoutreux, p. 2e zouaves ; lieut. 5e ch. Joba, p. 95e inf.; lieut. 63e inf. Mondon, p. 57e ; lieut. 2e comp. d. Vanco, p. 61e ; lieut. 4e zouaves Voisin, p. 93e inf.

CAVALERIE

Cap. 2e huss. Mounier, nom. cap. 6e chass.; lieut. 1er chass. de Charette de La Couterie, pas. 17e ch.; lieut. 7e huss. Lecomte, nom. adj. au trés. 7e drag.; lieut. 25e drag. Laurens de Varu, pas. 9e cuir.; lieut. 9e cuir. Perrodon, p. 25e dr.; lieut. 13e dr. de Noë, pas. 2e ch. afr.; lieut. 2e ch. Afr. de La Bourdonnaye, pas. 24e dr.; lieut. 28e dr. Burgeat, pas. 2e cuir.

GÉNIE

Chef de bat. Faiveley, nom. chef gén. Troyes, cap. 1re cl. Bléard, nom. chef gén. Ajaccio ; cap. 6e rég. Blanleuil, dés. Nancy ; cap. 3e rég. Hellot, dés. minist. de la Guerre ; cap. 6e rég. Rothmann, dés. 2e rég. Angers ; cap. 2e cl. Boquet, dés. 3e rég. Arras ; cap. 2e cl. Wehrlin, dés. 5e rég. Versailles ; cap. 2e cl. Reynier, dés. 6e rég. Angers ; cap. 2e cl. Sabathier de Soleyrol, dés. 6e rég. Angers ; cap. 2e cl. Hébert, cl. 3e rég. et dés. ét.-maj. part. Verdun ; cap. 2e rég. Scherb. cl. ét.-m. part. et maint. Algérie ; cap. 3e rég. Combe, dés. sect. tech. génie ; lieut. 4e rég. Morot, dés. Grenoble ; lieut. 4e rég. André, dés. Briançon ; off. adm. 1re cl. Noble, dés. Briançon ; off. adm. 1re cl. Gisert, dés. minist. de la Guerre ; off. 2e cl. Brunet, dés. Versailles ; off. adm. 2e cl. Regnault, dés. Nice : off. adm. 2e cl. Desbois, dés. Algérie : off adm. 2e cl. Guerpillon, dés. Lyon ; off. adm. 2e cl. Gente, dés. Bourges : off. adm. 3e cl. Chatelain, dés. Brest ; sous-off. stag. Chauvet, dés. Nice ; sous-off. stag. Roux, dés. Marseille.

SERVICES D'ÉTAT-MAJOR ET RECRUTEMENT

Sont nommés off. adm. 3e cl. : MM. les adj. 32e art. Galois ; Marmier, du 144e inf., et Lemaire, 2e sect. de secrét. ét.-m. et du recrut.

CORPS DE SANTÉ

Méd. m. 1re cl. : MM. Melnotte, dés. hosp. mixte Dijon ; Moreau, dés. recrut. de la Seine ; Privot, dés. 7e rég. génie ; Oullier, dés. 152e inf.; Dauthuile, dés. hôp. mil. div. d'Oran ; Bauby, dés. 138e inf., Saint-Germain ; Henriot, dés. 24e inf.; Rougier, dés. 101e inf.

Méd. m. 2e cl. : MM. Bozé, dés. 20e inf.; Drély, dés. 4e inf.; Ullic, dés. 3e spahis ; Duhaut, dés. 8e inf.; Massenet, dés. 3e zouaves ; Taste, dés. 23e art.; Boucarut, dés. Tonkin, Annam ; Plisson, dés. 14e huss.; Barège, dés. 47e inf.; Saulneret, dés. 163e inf.

Sont promus médecins aides-majors de 1re classe, à leur poste actuel : MM. les méd. aides-m. 2e cl. Louis, Val-de-Grâce ; Isaac, 1er cuir.; Metzger, 102e inf.; Bouyer, 12e dr.; Baur, 46e inf.; Bourrier, 10e cuir.; Van-Merris, 11e cuir.; Ceiset, 9e huss., Poutet, 16e art.; Colineau, 65e inf.; Rit, 6e chass.; Barthélemy, 43e inf.; Beau, 13e cuir.; Vallet, 7e gén.; Jouve, 13e chass ;

MM. Maisonneuve, 45e inf.; Capdevielle, 58e inf.; Epaulard, 2e huss.; Jousselin, 7e huss. Bordeseau, 15e inf.; Couturier, hôp. mil. div. Oran ; Schwaebel, hôp. mil. Amélie-les-Bains Grenier, 78e inf.; Garcin, 3e art.; Delmas, 53e inf. Godeau, 100e inf.; Potet, hôp. mil. div. Constantine ; Beraud, 97e inf.; Dautheville, 1er art.; Ronalet, 5e bat. inf. lég. Afrique ; Bumat, 20e inf. Henriot, 24e inf.; Lecomte, 87e inf.; Deleuze, 134 inf.; Pourpre, 56e inf.; Ebstein, 67e inf.; Long, 95e inf.; Raoul, 26e inf.; Stitelet, 4e inf.; Limasset 2e inf ;

MM. Julien-Laferrière, 127e inf.; Hameon, 62 inf.; Chardonneau, 124e inf.; Cristiani, 80e inf. Perrin, 12e huss.; Azeinar, 79e inf.; Barailhe, 9? inf.; Bridier, 1er chass.; Chrétien, 109e inf.; Casteret, 9e chass.; Orticoni, 142e inf.; Alaux, 1? inf.; Guenot, hôp. mil. Oran ; Juge, 103e inf. Maudoul, 18e chass.; Macaire, 1er rég. étr. Flach, 9e dr.; Delestam, 146e inf.; Brun, 50e inf. Queyrot, 7e chass.; De Kermarou, 2e chass. Duvau, hôp. mil. div. Oran ; Rehm, 6e chass Afr.; Rebierre, 3e inf. lég. Afr.; Voirot, 20e chass De Saint-Vincent de Parois, 11e chass.

Pharm.-m. 1re cl. : M. Reeser, dés. hôp. mil Bégin, Saint-Mandé.

Pharm.-m. 2e cl. : MM. Bosc, dés. hôp. mil Ajaccio ; Cornutrait, dés. g. rép., Paris ; Vannier dés. hôp. mil. div. d'Alger.

SERVICE DE SANTÉ

Off. adm. 1re cl. : MM. Duplau, dés. hôp. mil Rennes ; Brissez, dés. hôp. mil. Bégin, Saint-Mandé ; Ceccaldi, dés. dir. serv. santé, 13e c Clermont-Ferrand ; Ferciot, dés. gérant hôp ann., Montmédy.

Off. adm. 2e cl. : MM. Soubiran, dés. hôp. mil div. Tunisie ; Belot, dés. hôp. mil. div. d'Oran Parat, dés. hop. mil. Nancy ; Coulanjon, dés adj. au comm. 16e sect. inf. mil.; Bouchu, dés adj. au comm. 8e sect. inf.

Ecoles militaires

Ch. bat. 35e inf. Lestoquoi, nomm. comm. ba Ecole sup. milit. ; ch. bat. Ringeisen, aff. 74e inf ch. bat. retr. Pserra, nomm. prof. allem. E sup. guerre.
~~~~~~

GENDARMERIE

Col. Orange, p. à Alger ; col Tasson, p. à Nan-
es ; col. Schaeffer, p. à Tours ; chef esc. Jadois,
. la Roche-sur-Yon ; cap. Voglimacci-Stepha-
opoli, p. très. Bordeaux ; cap. Héliot, p. Avi-
non ; cap. Daumas, p. Carcassonne ; cap. ; Fou-
ères, p. au Mans ; cap. Vignol, p. à Nîmes ;
ap. Gaussail p. Tarbes.

JUSTICE MILITAIRE

Chef bat. 71e inf. Allix, nom. commiss. gouv.
ons. de guerre au Mans ; cap, 63e inf. Hemo-
ue, nom. rapp. pr. cons. de guerre au Mans ;
ap. 144e inf. Sarrazignac, nom. rapp. pr. cons.
e guerre à Nancy.

TAT-MAJOR GÉNÉRAL DES TROUPES COLONIALES

Gén. brig. Pennequin, pr. gén. div. 1re sect.
ad. ét.-m. tr. col.

INFANTERIE COLONIALE

Cap. Le Magheu, dés. ét.-m. part. Cochinchine ;
ap. Ducarre, dés. ét.-m. part. Cochinchine, off.
ord. gén. Pennequin.
Sont désignés pour Madagascar. — Cap. 4e rég.
rousse ; lieut. 22e rég. Gauroy et lieut 4e rég.
alat.
Sont désignés au 1er sénégalais. — Lieut. 6e rég.
Longodin ; sous-lieut. 3e rég. Gondy ; sous-lieut.
2e rég. Ferraud ; sous-lieut. 24e rég. Jean.
Pour servir au 4e sénégalais. — Cap. 24e rég.
rès ; sous-lieut. 23e rég. Louis et Neuville, du 25e.
Chef bat. 16e rég. Mortreuil, passe ét.-m.
art. Cochinchine ; cap. 22e rég. Béfrix, passe
t.-m. part. Paris ; lieut. 4e rég. Clémençon,
asse sect. de télégr. ; lieut. 22e rég. Blaive,
asse 4e rég. sect. télégr. ; lieut-col. 1er tonk.
ublet, passe 22e rég. ; cap. 2e sénég. Boucherat
t lieut. 1er rég. Sorlin, pl. 6e rég. ; cap. 6e rég.
iffon, passe 7e rég. ; cap. 4e rég. Langelot,
asse 8e rég.
Troupes de Madagascar. — Chef bat. 13e rég.
arrau, nom. major ; cap. 3e malg. Diétrich,
asse 3e comp. du 2e malg. ; cap. Epardeaux,
comp. 2e malg. ; cap. 2e malg. Labat, passe 7e
omp. 3e sénég. ; les lieut. 3e sénég. Le Borgne
Ferville, passent resp. à la 12e comp. et à
a suite 1er malg. ; lieut. 13e rég. Lacourrière,
asse 5e comp. 2e malg. ; lieut. 1er malg. Nivet,
asse 8e comp. 3e sénég.
Troupes de l'Afrique occidentale. — Les cap.
uhalde, Miquelard et Maroix, de l'ét.-m.
art. de l'Afr. occid. et le lieut. Aubert, du
e sénég., sont pl. act. h. c. ; les lieut. Be-
cki, Bourdeau, Lucot et le sous-lieut. Jourde,
du 2e sénég. pas. prov. 1er sénég. ; lieut-col. 1er
énég. Vimont et chef bat. Morisson, pas. 4e
énég.
Prolongations de séjour. — Lieu. 2e malg. Fou-
on : lieut. 1er malg. Ferville ; 2e malg. Frénée ;
e sénég. Millaseau ; cap. Probst ; lieut. Pec-
queux, rég. ind. du Congo ; lieut. 2e sénég. de
Saqui-Sannes.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Méd. aide-m. 1re cl., 2e art. col. : M. Bodiou,
les. Afr. occid.
Méd. aide-m. 1re cl. : M. Buissou, réaff. 4e inf.
col.

Médailles d'honneur

Médaille argent. — Cap. 20e sect. inf. Pauvert.
Médailles bronze. — Sold. 1re cl. 2e bat. inf. lég.
Afrique, Lacombe ; sold. 2e cl. 2e rég. tirail.
Bouterfa Cherif, ben Ahmed.

Emplois civils

Postes et télégraphes. — Adj. 10e rég. drag.
Flèche, n. à Mâcon ; adj. 12e inf. Hermelin, à
Calon ; mar. log. ch. 1er rég. art. col. Samouel,
Rennes ; ex-adj. inf. col. Aubert, à Privas ; adj.
e inf. col. David, à Vannes ; mar. log. ch. 12e
art. Roncz, à Laon ; adj. 21e art. Giraud, à Caen ;
ex-serg. reng. 1er tir. malg. Desauti, n. gard.
bur. dir. caisse nat. d'épargne.
Ministère de l'intérieur. — Sont nommés expéd. :
MM. Oudin, adj. 5e esc. tr. équipages, et Cattin,
ex-adj. 2e art. col.
Préfecture de la Seine. — Adj. 76e inf. col. Déau,
n. sous-ag. à la manut. Mont-de-Piété, Paris.
Sont nommés com.-amb. 3e cl. octroi Paris :
serg. 11e bat. alp. Demadrille ; adj. 2e art. col.
Oubert ; adj. 18e chass. Brocquevieille ; adj.
36e inf. Beuvel ; adj. 2e art. col. Magnin ; adj.
1e inf. col. Roux ; mar. log. 13e esc. tr. éq.
Schæffer ; serg. 2e inf. col. Chauchefoin ; ex-adj.
e art. Viala ; ex-serg. maj. Albertini ; adj. 19e
inf. Ars ; ex-adj. 19e art. Fontanne ; ex-adj.
50e inf. Bourat ; ex-adj. 8e inf. col. Naudin ;
ex-adj. 3e rég. chass. Fauchier ; adj. 9e bat. art.
p. Simonin.
Eaux et forêts en Algérie. — Sont nommés
gardes domaniaux des eaux et forêts en Algérie :
MM. Marillat, ex-serg. 1er rég. tirail. annam. ;
Poudevigne, adj. 89e inf. ; Gazettes, adj. 19e inf. ;
Multedo, ex-adj. 4e tirail. algér. ; Pilleyre, ex-
serg. 96e inf. ; Bleuze, ex-serg. 10e col. ; Prouff,
ex-serg. 118e inf. ; Tavesa, gend. 19e légion, Oran ;
Grim, anc. serg. 2e tirail. algér. ; Becavin, ex-
serg. instr. école mil. inf., Andelys ; Giroux,
mar. log. 32e art. ; Lucchini, ex-serg. 40e inf. ;
Juchereau, serg. 4e tirail. algér. ; Vitège, cap.
cl. 4e zouaves ; Henquel, ex-cap. 2e zouaves ;
Lajoie, anc. serg. 143e inf. ; Gontaud, anc. s.-off.
9e art. ; Chaudron, anc. mar. log. 8e art. ; Fourès,
anc. serg. 83e inf.

Tableaux d'avancement

CAVALERIE

Pour colonel. — Lieut.-col. 13e drag. Lamy.

GENDARMERIE

Pour colonel. — Lieut.-col. brev. h. c. Bou-
cher.

SERVICE DE SANTÉ

Pour méd. pr. 1re cl. — MM. les méd. pr. 2e cl.
Choux, Dubujadoux, Vuilliet, Reverchou, Pou-
chet, Bruant, Quirogue.
Pour méd. pr. 2e cl. — MM. Vuillemin, Debrie,
Collin, Vignol, Descourau, Vissemans, Salle,
Archintre, Cazin, Sudour, Jarry, Villedary, Ber-
thier, Laconique.
Pour pharm. pr. 1re cl. — MM. Barillé et Re-
man.
Pour phar. pr. 2e cl. — MM. Georges, Roeser,
Péré, Maljeau, Durand.

INTENDANCE MILITAIRE

Pour sous-int. mil. de 1re cl. — MM. Chaffard,
Le Secq, Rethel, Carli, Vannetelle, Bordes-
Pagès, Favreaux, Braulière, Frédault, Cartier,
Savoye, Lajule, Galouezau, de Villepin, Du-
fresne, Parreau.
Pour sous-int. de 2e cl. — MM. Henry, Lom-
bard, Bourcin, Le Guen, Odser, Rollin, Mortier,
Gaillard, Souillard, Adrian, Brasart, Laurent,
Robin, Toupnot, Aubry, Delacarte, Laurens.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES

Pour vét. pr. 1re cl. — M. Jacoulet.
Pour vét. pr. 2e cl. — MM. Ingrand, Chardin,
Choisy, Chauvrat, Ollier.

SERVICE DES POUDRES ET SALPÊTRES

Pour ing. ch. 1re cl. — MM. Macsin, Hérisson,
Laparre.
Pour ing. ch. 2e cl. — MM. Louppe, Loiseau.
Pour ing. 1re cl. — MM. Dreyfus, Lheure.
Pour ing. 2 cl. — M. Dautriche.

Marine

Promotions

État-major et équipage de la Vienne. — Sont
nommés : cap. de fr., le lieut. de v. Barbier (au
choix) ; lieut. de v., l'ens. de v. Quencez (au
choix) ; 1er m. man. 2e cl., le 2e m. Galliou ; 2e m.
man. 2e cl., les q.-m. Le Fur et Postic ; q.-m.
man. 2e cl., les mat. gabiers Groult, Le Tante,
Bellec, Crouzet ; q.-m. can. 2e cl., le mat. Lesdos ;
q.-m. tim. 2e cl., les mat. tim. br. Richard et
Philippe ; 1er m. méc. 2e cl., le m. méc. Kermor-
vant ; 2e m. méc. 2e cl., les q.-m. méc. Robert,
Béchet, Kermorvant ; q.-m. méc. 2e cl., les ou-
vriers méc. Dulgou, Labrousse, Olympiade, Le-
maire, Segondo, Charnier ; pilote 1re cl., le pil.
2e cl. Castel ; pilote 2e cl., le pil. 3e cl. Not ; 1er m.
fourr. 2e cl., le 2e m. fourr. Ropert ; q.-m. fourr.
2e cl., le mat. Thos ; 2e m. charp. 2e cl., le q.-m.
charp. Kerménes ; 2e m. comm. 2e cl., le q.-m.
Rochcongar ; q.-m. boulangers-coqs 2e cl., les
mat. Berrouet, Le Paubert ; 2e m. infirmier 2e cl.,
le q.-m. inf. Simonet ; q.-m. chauffeurs 2e cl.,
les mat. chauff. br. Berdélou, Belléguic, Morel.
Sont avancés en classe : les mat. 2e cl. Dieusy,
Frisio, Tisserand, Hervé, David, Drévillon ; les
mat. 3e cl. Larréa, Kervella, Le Meur, Carru,
Vaillant, Jeannou, Daisson, Robert et Noan.
Au grade de méd. en chef 1re cl., le méd. en
chef. 2e cl. Léo ; méd. en chef 2e cl., les méd. pr.
Ludger, Jan, Machenaud ; méd. pr., les méd.
1re cl. Lassabatie, Damany, Robert, Négretti ; méd.
1re cl., les méd. de 2e cl. Boudou, Crozet, Liffran,
Baret, Bartet, Frézouls, Merleau-Ponty, Cas-
taing ; pharm. en chef 2e cl., le pharm. pr. Per-
rimond-Trouchet ; pharm. pr., le ph. 1re cl.
Reboul ; pharm. 1re cl., le ph. 2e cl. Izambert.
Génie maritime. — Au grade d'ing. en chef
1re cl., l'ing. en chef 2e cl. Auscher ; ing. princi-
pal, les ing. 1re cl. Lejeune, Decencière-Ferrau-
dière et Ripoche ; ing. 1re cl., l'ing. 2e cl. Kerfanto ;
ing. 2e cl., les stagiaires Lienhart, Castel et
Mareschal.
Au grade de commiss. principal, les commiss.
1re cl. Mestrel, Guillier-Daubin, Wolf ; commiss.
1re cl., les commiss. 1re cl. Baudic, Pape, Julien-
Labruyère, Cavarro de Kergorre, Fichet ; méd.
auxil. 2e cl. les élèves Goéré et Cauvin.

Tableaux d'avancement

Génie maritime. — Pour ing. en chef 1re cl.
MM. Schwartz, Ferraud, Aubusson de Cavarlay,
Bonvalet ; — p. ing. en chef 2e cl. M. Castelnau ;
— p. ing. princ. MM. Petithomme, Bahon, Haar-
bleicher ; — p. ing. 2e cl. MM. Lienhart, Castel,
Mareschal.
Ingénieurs hydrographes. — Pour ing. en chef
1re cl. MM. Mion, La Porte ; — p. ing. princ. M.
Fichot.
Commissariat. — Pour commiss. en chef 2e cl.
M. Jouan ; — p. commiss. princ. M. Mestrel.
Corps de santé. — Pour méd. en chef 2e cl.
MM. Guézennec, Alix, Thémoin ; — p. méd. princ.
MM. Chastang, Valence, Labadens, Santelli ; —
p. méd. 1re cl., MM. Dargein, Brunet ; — p. pharm.
en chef 2e cl. M. Robert.
Comptables des matières. — Pour agent princ.
M. Carréard ; — p. agent 1re cl. MM. Boyer, Ma-
tabon, Miclot.

Tableaux de concours pour la Légion d'honneur

Génie maritime. — Pour chevalier : l'ing. en
chef 2e cl. Ripard ; les ing. princ. Vuillerme,
Berhe de Berlhe, Lelong et Richard.
Ingénieurs hydrographes. — Pour officier :
l'ing. en chef 2e cl. Rollet de l'Isle ; l'ing. pr.
Driencourt ; — pour chev. : l'ing. 1er cl. de Vans-
say de Blavous.
Commissariat. — Pour officier : le comm. pr.
Carrière ; — p. chev. : le comm. 1re cl. Le Mas-
son.
Corps de santé : Pour officier (d'office) : le méd.
pr. Cantellauve ; — p. chev. : les méd. 1re cl
Cairon, Bonnefoy, Palasne de Champeaux
L'Helgouac'h ; (d'office) les pharm. 1re cl. Rou-
zières, Le Naour.

Nominations. — Cap. de v. Sauvan, au command.
du *Hoche* ; élèves du corps de santé Cazeneuve,
Gaubin, Busquet, d'Adhémar de Lantagnac,
méd. auxil. 2e cl. — Dans le commissariat : Sau-
grain, agent ; Martin, commis pr. 1re cl. ; Pichon,
commis 1re cl. ; Guérin, Doucet, Huméry, Ker-
drého, commis 2e cl. — Dans l'Inscript. marit. ;
Le Barbanchon, commis 1re cl. ; Foulègue, Gail-
lard, commis 2e cl. ; Le Pivert, agent 1re cl. ; Gos-
selin et Le Gouz, agents 2e cl.
Cap. de vaiss. : les cap. de frég. Guépratte,
rempl. Daniel, retraité ; Delaruelle, rempl. Le
Nepvou de Carfort, retraité ; Prat, rempl. Si-
mon, décédé ; Campion, rempl. Allys, retraité ;
Le Cannellier, rempl. Schlumberger, retraité.
— Cap. de frég. : les lieut. de v. Dairige de
Fournet ; Salichon, remp. Pourquier, décédé ;
Clarke, rempl. Guépratte, promu ; Ricquer,
rempl. Delaruelle, promu ; Delguey de Malavas,
rempl. Prat, promu ; Sauligoux de Faugère,
rempl. Campion, promu ; Guichamans, rempl.
Le Cannellier, promu. — Lieut. de vaiss. : les
ens. de vaiss. Lancé, rempl. Vautier ; Girau-
deau, rempl. Suarès ; d'Etroyat, rempl. Alle-
mann ; Demadrille, rempl. Séguin ; Luciani,
rempl. de Mulheinheim ; Villain, rempl Emery ;
Portalis, rempl. Abert ; Ourdan, rempl. Barbier ;
Arnauld, rempl. Salichon ; Richard, rempl.
Clarke ; Marguet, rempl. Ricquer ; Douxami,
rempl. Delguey de Malavas ; Jourdan de la Pas-
sardière, rempl. Saligoux de Faugère ; Bouquet,
rempl. Guichamans.

Mouvements du personnel

Capitaines de vaiss. — Baudry-Lacantinerie,
command. le *Hoche*, passe au command. du
Brennus, en rés.
Badin, emb. c. second s. *Chateaurenault*, en
Extr.-Orient ; Labbé du Bourquee de la Lande-
Boudan, conval. 3 m. demi-solde ; Florius, emb.
c. second s. *Brennus* ; Banon, conval. 3 m.
Cap. de frég. — Tonnelier, rentré conval.
distrait p. 2 m. liste emb. ; Champanhac, passe
du *Hoche* sur le *Brennus*.
Lieut. de vaiss. — Tapissier, rentré congé,
prend rang s. liste emb. ; Guézennec, chargé
cours hydrographie Nantes ; Jéhenne, pris
command. *Fronde* ; Joubert, emb. s. *Jauréguiberry*, rempl. Masson ; Monaque, emb. s. *Mar-*

seillaise; de Bourboule de Saint-Salvy, passe du *Hoche* s. le *Brennus*; Legrand, prend command. *Suchet*; Guiches, rentré résid. sert., mouv. du port Rochefort; Didelot, congé 3 m.; Moret, déb. d'un torp. Saint-Servan, prend rang s. liste emb.

Moret, déb. torp. Saint-Servan, prend rang s. liste emb.; Ducoroy, sert à terre, Toulon; Gerspach, prolong. conval. demi-solde; Quernel, congé un an; Julien-Laferrière, rentre congé, sert major gén. Brest; Guézennec, remplit fonctions membre adjoint commission Gâvres, rempl. Rossignol.

Ens. de vaiss. — Cogniet, emb.. s. *Pistolet*; Lemoine, emb. c. second déf. mob. Corse; Bourdeaux, déb. *Forbin*, résid. condit.; Fort, rentré congé, prend rang s. liste emb.

Chauvin, mission à Marennes; Guette, emb. c. fusil. s. *Galilée*; Ertzbischoff, prend rang. s. liste emb.

Aspirant. — Dunoyer de Noirmont, conval. 3 m., demi-solde.

Mécaniciens. — Méc. princ. 2e cl. Favier, emb. s. *Pertuisane*; méc. pr. 1re cl. Mallet, passe du *Hoche* s. *Brennus*; méc. pr. 2e cl. Véry, déb. *Jauréguiberry*; méc. en chef Merlu, emb. s. *Suffren*, p. expérimenter, pendant traversée Brest à Toulon, appareil de son invention.

Méc. pr. 2e cl. Votier, maintenu cadre rés.; méc. pr. 2e cl. Lautru, emb. s. *Redoutable*, rempl. Glaquin, et rejoindra Saïgon 6 Mars; méc. princ. 2e cl. Le Meur, emb. s. *Francisque*; méc. pr. 2e cl. Le Poder, emb. s. *Lalande*; méc. pr. 2e cl. Houzelle, emb. s. *Latouche-Tréville*; méc. pr. 2e cl. Fauré, emb. s. *Pertuisane*, rempl. Lucas.

Corps de santé. — Méd. 1re cl. Lucas, passe de Lorient à Brest; méd. 1re cl. Gibrat, résid. hôp. Lorient; méd. en chef Drago, a pris fonct. hôp. Saint-Mandrier; méd. 1re cl. Letrosne, emb. s. *Marseillaise*, rempl. Gaillard; méc. 2e cl. Dargein, déb. *Bouvet*, sert Rochefort; méd. 1re cl. Viancin, hôp. Lorient, est relevé de ses fonctions p. raison de santé.

Méd. 1re cl. Caraës, congé 2 m., demi-solde; méd. 1re cl. Hervé, emb. s. *Pourvoyeur* (Diégo-Suarez), rejoindra p. Marseille le 25; méd. 2e cl. Castaing, emb. s. *Bouvines*; méd. 2e cl. auxil. Hutin, Cazeneuve, Fockemberghe, Dupuy, Quéré, Janicot, Hénault, Lestage, Kerven, Gatrot, Gaubin, Fatôme, Lecalvé, d'Adhémar de Lantagnac, Caille, arrivés Toulon p. suivre cours école d'application.

Commissariat. — Commiss. 1re cl. Cruchet, emb. s. *Montcalm*.

Commiss. 1re cl. Alby, prend fonctions chef 3e section état-maj. 4e art. rempl. Fontaine; commiss. pr. Guis, déb. *Pothuau*, sert Toulon.

Personnel administratif. — Agent pr. inscrip. mar Tuloup, sert Ajaccio; commis 4e cl. commiss., passe à Saïgon.

Officiers de réserve. — Les cap. de retr. Allys et Schlumberger; les cap. de fr. retr. Gaultier et Fauré; le lieut. de vaiss. de Mullenheim, démissionnaire; le mécan. pr. 1re cl. retr. Barbier.

Officiers mariniers

Embarqués sur: le *Carnot*: Trébonta, 2e m. man. comme instr. des apprentis; — *Sully*: Le Guen, Bautas, Cochard, 2e m. can.; — la déf. mob. Toulon: Nicolas, m. mécan.; Moullec, 1er m. torp.; Fédérici, 1er mousq.; — la rés. spéc.: Pascal, Boulanger, Massot, 1er m. mécan.; Revest, Le Pogam, Castel, m. mécan.; Dausler, Plouzean, Aberhot, 2e m mécan.; — la *Couronne*: Orvoën, 1er m. fourr.; Boëri, 2e m. mécan.; Panfrat, 2e m. charp.; — le *Bien-Hoa*: Ménard, 1er m. commis; — la div. de rés.: Le Boédec, 1er m. fourr.; Jégot, 2e m. chauff.; — le *Faucon*: Le Guillard, 2e m. mousq.; — le *Cassard*: Guionar, 1er m. torp.; Galot, 1er m. commis; — le *Milan*: Niel: 2e m. charp.; — le *Cécille*: Mainguy, 2e man.; — le *Hoche*: Massot, 1er m. mécan.; Baron, 1er m. mécan.; Le Guen, 2e m. commis; — l'*Amiral-Baudin*: Lebrun, 2e m. canonn.; — l'*Amiral-Duperré*: Castel et Revest, m. mécan.; Le Monnier, 2e m. mécan.; — le *Carnot*: Grosjean, 1er m. four.; Vigouroux, 2e m. man.; — l'*Alger*: Boulanger, 1er mécan.; — l'*Amiral-Charner*: Moullec, 1er m. torp.; le d'*Entrecasteaux*: Cabiesch et Lainé, 2e mécan.; — la station de sous-marins Toulon: Hellec et Cochey, 2e m. mécan.; — torp.; Lozach, q.-m. torp., et de Swert, q.-m. mécan.; — l'*Escopette*: Guihennenc, 2e m. tim.; — le *Guichen*: Fontaine, 2e m. canonn.; Goasclas, m. mécan.; — le *Masséna*: Thomas, 1er m. mousq.; Ménard, 2e m. torp.; Thomas, 2e m. mécan.; — la *Marseillaise*: Créach, 2e torp. — le *Bruix*: Bescond, 1er m. man.; — la *Bretagne*: Rallon et Hamet, 2e m. man.

Débarqués. — Du *Sully*: Mourraud, Ricaut, Mélac, Castel, m. mécan.; Vigouroux, Le Quément, 2e m. man.; — du 5e groupe: Sélo, 1er m. canonn.; — du 1er groupe: Forjonel, 2e m. man.; — de l'atelier-flotte: Salvat, 2e m. voil.; Penhoat, 2e m. charp.; de la déf. mob. Ajaccio: Boëri, 2e m. torp.; — du 6e groupe: Plessis et Glaziou, 2e m. méc.; — de la déf. mob. Toulon: Moullec et Guyomarch, 1er m. torp.; — de l'*Isly*: Le Berre, 2e m. charp. — de l'*Escopette*: Kervella, 2e m. timon.

Distinctions honorifiques

Aigle rouge de Prusse: de 1re cl., au vice-am. Gourdon; de 2e cl., avec étoile, au contre-am. Bugard; de 2e cl. sans étoile, aux cap. de vaiss. Alys et Adam.

Mouvements de la flotte

Escadre Méditerranée, appareillé p. golfe Juan le 3, partie p. Villefranche le 6, retournera Toulon vers 20 Février. — *Brennus*, va être remis au préfet mar. Toulon et sera placé en rés.; remplacé dans div. rés. p. *Hoche*, qui prendra personnel du *Brennus*. — *Jurien-de-la-Gravière*, arrivé Basse-Terre. — Croiseur *Bugeaud*, se rend à Saïgon p. y être examiné p. commission spéciale. — Aviso 2e cl. *Alouette*, se rend de Hong-Kong à Saïgon pour être désarmé. — *Condor*, partira le 20 Fév. de Toulon p. la Crète. — *Duguay-Trouin*, quitté Dakar le 2. — *Infernet*, arrivé le 2 à Puloweh, reparti le 4 p. Pulo-Pénang. — *Galilée*, rentré à Toulon le 2. — *Goliath*, parti le 5 de Diégo-Suarez p. Mahé et Djibouti. — *Cassini*, quitté Bergen p. Brest. — *Sainte-Barbe*, fait essais à Cherbourg: le premier, à trois quarts de puissance, a été satisfaisant; l'essai à toute puissance n'a pas réussi.

LA FAMILLE MILITAIRE

Mariages. — Cap. inf. col. retr. Fauchoux, avec Mlle Marie de Maligny.; off. adm. 2e cl. Roblin, avec Mlle Brettier; lieut. 63e inf. Mondon, avec Mlle Berthe Roche; lieut. 1er rég. chass. Afr. Herchel, avec Mlle Adrienne Grand; cap. 40e art. Jannet, avec Mlle Henriette Putz.

Fiançailles. — Cap. 105e inf. Mareschal de Longeville de la Rodde, avec Mlle Agnès de Jouffroy-Gousans.; lieut. 67e inf. Xavier de Buttet, avec Mlle Marguerite Le Roux de Puisieux.

Nécrologie. — Col. art. retr. Bobillier, 76 ans; Paris; chef esc. gend. ret. Hürstel, 76 ans, Lyon; cap. inf. retr. Berger, Alger; off. adm. 1re cl.. Pisson, Bourges; gén. div. L'Hotte, 78 ans, Lunéville; cap. 68e inf. Roche, 52 ans; off. adm. 1re cl. Laudour, 58 ans, Nancy.; off. adm. art. Tandou, Alger; chef bat. 108e inf. Drouilhet de Sigalas. 54 ans, Bergerac; chef bat. gén. retr. Schmitt, 73 ans, Paris.

Lieut. de v. Vrignault, 33 ans, Paris; méd. en chef de la marine. retr. Vaillant, 68 ans, Paris; commiss. de la marine retraité Lancelin, Toulon.

Le Gérant: G. LASSEUR
D. CASSIGNEUL, Imprimeur, 61, rue Lafayette, Paris.
Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI
(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — No 11 LE NUMÉRO 10 CENTIMES *21 Février 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an .... 8 fr. »

S. M. LI HSI

Empereur de Corée

Pour peu que le règne du souverain des Coréens se prolonge encore pendant quelques années, l'empereur actuel aura eu recours à l'hospitalité de presque toutes les nations ayant des représentants à Séoul. En effet, après avoir été l'hôtesse des Chinois, puis la protégée des Japonais, qui, d'ailleurs, assassinèrent la reine de Corée, S. M. Li Hsi dut, il y a quelques années, se réfugier à la légation russe, dans laquelle elle résida deux ans; et voilà qu'aujourd'hui on annonce que l'empereur est allé chercher un refuge dans les bâtiments de la légation française.

Donnons donc quelques renseignements sur la vie et les prérogatives de ce monarque, qui parfois, d'un signe de main, prescrit le suicide aux plus grands seigneurs de la cour et, quelques jours plus tard, est réduit à courir les rues de sa capitale en proscrit, traqué comme un malfaiteur par ses sujets coréens ou par ses alliés japonais.

D'après la tradition et les rites, aussi puissants en Corée qu'en Chine, la monarchie est héréditaire et absolue.

C'est un crime de lèse-majesté de prononcer le nom que le souverain a reçu de son prédécesseur, et c'est un autre crime que d'effleurer sa personne. L'honneur d'avoir été touché par lui est inestimable : ceux auxquels ce grand privilège a été conféré ornent d'un ruban de soie la partie de leurs vêtements sanctifiée par le doigt du maître.

Neuf fois par jour, on présente au souverain ses repas, composés de cinq plats ; seul dans



L'empereur LI-HSI et son cortège dans les rues de Séoul

son royaume, il a le droit de se servir de vaisselle d'or. Il est interdit de se présenter devant lui avec des lunettes et son portrait ne peut être fait qu'après sa mort.

Le deuil de l'empereur de Corée dure vingt-



La légation japonaise à Séoul

sept mois ; l'enterrement n'a lieu que cinq mois après le décès, et, pendant cette période, on ne peut célébrer en Corée ni mariages ni funérailles.

La loi exige que le souverain ait une épouse légitime, huit compagnes de haute condition et un harem de trois cents femmes.

Lorsque la reine est sur le point de donner un héritier au trône, le gouvernement ordonne jeûne et abstinence de viande pendant trois mois.

Les insignes de l'autorité souveraine sont portés devant le monarque lorsqu'il sort en litière pour aller faire ses dévotions aux tombeaux des ancêtres.

Ces insignes sont : une hache, un sabre, un trident, une ombrelle rouge et un éventail violet.

Bien qu'absolu en théorie, le pouvoir de l'empereur se réduit à peu de chose dans la pratique.

L'autorité réelle appartient à la noblesse, qui conspire en permanence contre le souverain, le détrône ou l'assassine quand il fait mine de vouloir gouverner par lui-même.

Le peuple coréen est partagé en castes soigneusement délimitées : la noblesse civile, la plus lettrée, vient en tête ; puis la noblesse militaire, et enfin les anoblis de fraîche date. En dessous, les employés secondaires ; puis, les bourgeois se subdivisant en industriels, artisans et marchands ; les pêcheurs et chasseurs ; et enfin les parias, c'est-à-dire les Coréens exerçant les professions viles et les serfs. Les métiers sont organisés en corporations méticuleusement réglementées.

Le pays est partagé en huit provinces ou *to*, administrées par un gouverneur. Les villes sont mal bâties, chaque maison est entourée d'un enclos particulier en bambou ou en pisé.

La capitale, *Han-iang* ou Séoul, n'est, malgré ses 150,000 habitants, qu'un grand village dont les rues sont des cloaques bordés de cabanes. Seul, le palais impérial est assez remarquable par ses dimensions ; mais, comme nous l'avons vu, le souverain préfère ne pas l'habiter en tous temps, car il se sent bien plus en sûreté dans une légation étrangère qu'au milieu de ses fidèles sujets.

Le champ de bataille russo-japonais

LA CORÉE

C'est le *Royaume du matin calme et de l'après-midi tranquille* — ô ironie des mots — qui va être le champ de bataille sur lequel combattront les armées russes et japonaises, luttant pour l'hégémonie dans les mers d'Extrême-Orient. Telle autrefois la Belgique, dans les plaines de laquelle se rencontraient périodiquement les armées de race latine marchan contre les troupes d'origine teutonne.

La superficie de la Corée, y compris les île adjacentes, est évaluée à 220,000 kilomètre carrés, un peu moins que celle de l'Italie. Sur s plus grande dimension, Nord-Est - Sud-Oues on compte 900 kilomètres. Dans sa partie l plus étroite, en face de Port-Lazarev, il n'y que 140 kilomètres.

Le rivage oriental de la presqu'île est pauvr en baies et en golfes d'eau profonde.

Les échancrures les plus accusées, comme l port Lazarev et le port Gensan, gèlent pendan l'hiver, mais la couche de glace n'est jama très épaisse.

Sur le littoral occidental de la Corée, le nav gateur se trouve en face d'un véritable fouill d'îlots qui ne permettent de voir que raremen la terre ferme. Autour de ces îles, et le long d rivage, l'eau est si peu profonde qu'à mar basse on découvre des milliers de kilomètr carrés de vase. La marée, dans ces régions, e très forte et le flux, à 20 kilomètres de l'en bouchure des cours d'eau, a encore une ampl tude de 1 m. 50 à 2 mètres.

La Corée est un pays très montagneux. L vallées, fort étroites sont séparées par d contreforts nus et désolés, ou couverts d forêts impénétrables.

Une crête principale courant parallèleme au rivage de la mer du Japon et à une di tance de 50 à 60 kilomètres sépare les versan de cette mer et du golfe de Corée.

Son point culminant se trouve au Pak-To Sane à une altitude de 2,500 mètres, en u point où prennent leur source trois cours d'e considérables : le Yalou, le Soungari et le To mane-Gane.

La traversée de cette arête dorsale du pa est assez difficile, et l'on peut s'imaginer que sont les routes dans ce pays encore p civilisé.

Dans le bassin de la mer du Japon, les rivi res n'ont pas un cours supérieur à 50 kilom tres, sauf le Toumane-Gane et le Nakton Gane. Dans le bassin de la mer Jaune, le cours est beaucoup plus étendu.

Le Yalou, qui jouera dans la guerre actuel comme dans les précédentes, un rôle consid rable, a un développement de 500 kilomètres. forme frontière entre la Corée et la Mandcho rie ; sa largeur varie de 200 à 700 mètres,



La légation russe à Séoul

ofondeur moyenne est de deux mètres ; mais ertains endroits, elle atteint cinq et six mè es. Ses bords sont, en général, rocheux, rupts et couverts d'épaisses forêts. L'hiver, fleuve gèle pendant trois ou quatre mois ; les itures peuvent alors le traverser sur la ace.

Le Hane-Gane, qui passe à Séoul, a ne longueur de 160 kilomètres ; il a un ractère tout à fait montagneux et sa ofondeur est insignifiante.

La Corée est un pays essentiellement ricole et les principales ressources du uvernement dépendent de la récolte des réales ; aussi s'est-il toujours attaché à velopper l'agriculture et à encourager travail des champs. Parmi les récoltes, riz occupe la première place ; la plus ande partie de la population riche se urrit de riz pendant toute l'année ; la pulation pauvre mange du riz en hiver se nourrit pendant l'été de froment, orge et de mil. Les pâturages man ent ; aussi le bétail est-il assez rare, is très beau parce qu'on le soigne par tement.

Parmi les animaux de ferme, le porc t le plus répandu. Le cheval est rare ; est d'ailleurs de très petite taille, 1 m. 10 viron, mais fort et résistant.

La pêche maritime et fluviale, et les dustries qui s'y rapportent sont floris ntes ; les pêcheries sont presque toutes rigées par des Japonais.

Les autres industries sont dans l'enfance n'existent pas. Depuis 1876, le gou rnement coréen a conclu des traités de mmerce avec l'étranger, mais les seules tions qui en aient réellement profité sont le pon et la Chine.

Le chiffre d'affaires avec la Russie, qui est pendant une puissance limitrophe, n'atteint s un million.

Les routes sont mauvaises, étroites, peu tretenues.

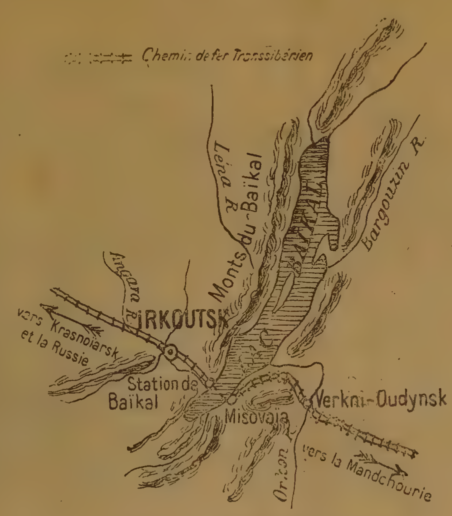
Il existe un petit chemin de fer entre Che ulpo, le port de Séoul, et la capitale. Celle-ci oit être reliée avec Fusan par un autre che in de fer que les Japonais sont en train de nstruire. Mais il se passera sans doute un rtain temps avant que les railways réens soient reliés, comme on en avait it le projet, au chemin de fer transsi érien.

En résumé, la Corée est un pays en re dans l'enfance et qui ne connaît ière de la civilisation que son mauvais té, celui qui va se manifester une fois plus par des coups de canon et des ines.

La traversée du lac Baïkal

Une des plus grandes difficultés ren ntrées au cours de la construction du emin de fer transsibérien a été la aversée de la région montagneuse qui rde au Sud le lac Baïkal. Cette diffi lté n'est pas encore résolue et la gne Moscou-Vladivostock, par laquelle gouvernement russe expédie en ce oment les troupes et le matériel des nés à combattre les Japonais, est in rrompue sur une centaine de kilomè es. Il faut que les renforts parvenus en hemin de fer jusqu'à la station Baïkal uittent le train, traversent le lac et eprennent sur la rive opposée, à la ation de Missovaïa, un autre train qui s conduira, sans rompre charge, cette is, jusqu'à Kharbin-Vladivostock ou ort-Arthur.

Pendant l'été, la traversée ne souffre aucune difficulté ; une flottille de vapeurs existe sur le lac qui permet de traverser en quatre heures environ les soixante et quelques kilomètres d'eau séparant Baïkal de la station de Missovaïa.



Le chemin de fer transsibérien dans les environs du lac Baïkal

Pendant l'hiver, tant que la glace ne permet pas le traînage, ou encore s'il est nécessaire de transporter d'une rive à l'autre des poids considérables, on a recours aux deux vapeurs brise-glaces *Angara* et *Baïkal*.

Ces navires, dus à l'initiative du prince Hilkov, ministre des voies de communication de l'empire russe, permettent de transporter des trains entiers d'une station terminus à l'autre. Ils sont construits en acier ; leur longueur est de 97 mètres, leur largeur de 19 mètres et leur profondeur moyenne de 6 m. 50. Le tonnage atteint, en charge, 4,200 tonnes ; trois machines à triple détente permettent de donner aux brise-glaces une vitesse de 22 nœuds à l'heure.

Sur le pont principal du navire, parallèlement à l'axe du bâtiment, se trouvent trois voies munies de rails sur lesquels peuvent prendre place 25 wagons chargés de marchandises. Les cabines du pont supérieur contiennent 150 voyageurs.

Ce n'est point par le choc que ces navires spéciaux se fraient un chemin à travers les glaces ; leur membrure, bien que renforcée par un système de poutres longitudinales analogues à celles du *Fram* de Nansen, ne résisterait pas à un tel travail ; c'est le poids même des bâtiments qui est utilisé. A cet effet, l'avant et l'arrière sont légèrement relevés, de telle sorte que, sous l'impulsion des machines, les navires montent sur la glace et l'effondrent par leur poids.

On admet que le *Baïkal* et l'*Angara* peuvent ainsi briser une glace de 1 m. 20 d'épaisseur.

Mais il peut se faire que pendant les mois de Janvier et Février, la couche glacée atteigne des dimensions encore plus considérables. C'est en vue de cette éventualité que le gouvernement russe vient de faire diriger vers le lac une centaine de kilomètres de voie ferrée qui serviront à une ligne de fortune entre Baïkal et Missovaïa.

En temps ordinaire, lorsque, par suite du froid excessif, les navires brise-glaces ont dû être remisés dans leurs docks, la traversée du lac Baïkal s'exécute en traîneaux. Elle dure environ cinq heures, avec une heure d'arrêt à une station installée sur la glace même, au milieu du lac.

Mais ce procédé ne peut être employé pendant bien longtemps, car dès que la température s'élève tant soit peu, il se produit dans la couche de glace des fissures de 1 à 2 mètres de large sur une longueur de plusieurs kilomètres ; la formation de ces fentes est accompagnée de détonations semblables à un roulement de tonnerre. L'eau remplit aussitôt la fissure jusqu'au niveau de la glace et forme une sorte de rivière qui se congèle en quelques jours, mais, au même moment, il se forme un peu plus loin, de nouvelles crevasses qui rendent le traînage fort lent et périlleux.

Le lac Baïkal est un des plus grands lacs du monde ; il n'est dépassé que par les lacs Supérieur, Michigan et Huron, en Amérique ; et par le lac Nianza, en Afrique. Sa superficie est d'environ 35,000 kilomètres carrés, soit le quinzième de la surface de la France. Il mesure 600 kilomètres en longueur et sa largeur varie entre 28 et 90 kilomètres. On y a observé des profondeurs dépassant 1,000 mètres.



Le théâtre de la guerre russo-japonaise

LA CAVALERIE RUSSE

On évalue à 26 millions d'animaux le nombre de chevaux entretenus sur le territoire russe en Europe et en Asie. On conçoit donc que la cavalerie de l'empire du tsar soit nombreuse et facile à remonter. Son effectif sur le pied de guerre atteindra 1,302 escadrons, soit 195,300 cavaliers, formant 4 régiments de cuirassiers de la garde, 58 régiments de dragons dont 2 de la garde, 2 de hulans de la garde, 2 de hussards de la garde et 54 régiments de cosaques, dont 2 de la garde.

Les quatre régiments cuirassés de la garde représentent la *grosse cavalerie*



Général TERAOUTCHI,
ministre de la guerre du Japon



Général KOUROPATKINE,
ministre de la guerre de Russie

de l'armée russe; les dragons, les hulans, les hussards constituent *la cavalerie* de ligne ; les cosaques représentent la *cavalerie légère*. Il est intéressant de remarquer qu'en Russie l'armement de la cavalerie n'est pas le même que celui qui est généralement adopté dans les autres pays pour les subdivisions de l'arme portant la même dénomination. Ainsi, dans les régiments de cuirassiers, hulans et hussards, les hommes du premier rang sont armés de la lance et de la carabine, et ceux du deuxième rang, de la carabine seulement. Les dragons sont armés d'un fusil à la baïonnette. Enfin, les cosaques ont tous la carabine, et en outre la lance pour les hommes de premier rang seulement, sauf cependant ceux du Caucase qui n'ont pas de lance; ces derniers sont d'ailleurs pourvus de poignards.

La carabine de cavalerie est la même pour toutes les subdivisions de l'arme. Elle est du système Nagant-Mosin 1891, à magasin contenant cinq cartouches. Sa hausse est graduée jusqu'à 2,000 mètres ; elle tire une balle de plomb durci par l'antimoine avec enveloppe en maillechort, du poids de 10 grammes.

La lance a une longueur de 3 m. 10 et pèse 2 kil. 860. Dans les cuirassiers, le bois et la flamme sont de couleur différente suivant les régiments ; dans les autres régiments, le bois est uniformément noir. La lance des cosaques n'a pas de flamme.

Le sabre est généralement demi-courbe, avec cette particularité que son fourreau est en bois recouvert de cuir. La carabine des dragons est pourvue d'une baïonnette dont la lame ne dépasse pas 0 m. 13 de longueur.

Dans les troupes cosaques, on n'exige pas l'uniformité pour les sabres. Ceux du Caucase, notamment, sont autorisés à se servir des armes de famille dont ils seraient possesseurs, pourvu qu'elles soient susceptibles de faire un bon service militaire.

Ce sont vraisemblablement ces troupes cosaques, d'une endurance et d'une intrépidité inouïes, qui feront le plus grand mal aux troupes d'invasion japonaises, lesquelles ne disposent, on le sait, que d'une cavalerie très médiocre.

Pendant la campagne de Russie en 1812, lorsque, surtout après l'incendie de Moscou, la masse de la grande Armée dut commencer sa retraite vers Smolensk et la Pologne, les cosaques, infatigables harcelaient, nos troupes, ne leur laissant ni trêve ni repos, enlevant les convois, faisant le vide autour de nous. Le résultat, on le connaît : il fut lamentable. Nous n'avions plus de cavalerie pour tenir à distance les insaisissables adversaires. Il en sera sans doute de même en Mandchourie et en Corée. Bien que l'Etat-Major russe ait tenu secret l'effectif des troupes expédiées dans l'Extrême-Orient, on peut sans exagération estimer à vingt-cinq mille le nombre des cavaliers qui harcèleront les colonnes et les convois japonais, et priveront les soldats du mikado de nourriture et de sommeil. Or, une troupe qui ne mange pas et qui ne dort pas marche rapidement à la ruine. Il est à craindre que l'armée japonaise en fasse prochainement l'expérience.

Port-Arthur et la Mandchourie

Lorsque le gouvernement russe a entrepris la construction du transsibérien, son désir était de faire un chemin de fer entièrement russe; aussi la ligne, afin de ne pas pénétrer dans le territoire chinois, devait-elle suivre la rive gauche de l'Amour, puis la rive droite de l'Oussouri et avoir comme point terminus Vladivostock, sur l'océan Pacifique. On arrêta même les travaux à Strelensk, port sur l'Amour; à partir de ce point, le trajet s'effectuait par eau, en descendant le fleuve, jusqu'à l'embouchure de l'Oussouri, où s'élevait la ville de Khabarovsk, déjà relié à Vladivostock par une voie ferrée.



Le général ALEXEIEV
généralissime des armées russes, vice-roi d'Extrême-Orient

Cette voie était très longue; ces transbordements multiples occasionnaient des frais considérables; enfin, Vladivostock, comme point terminus, présentait le grand inconvénient d'être bloqué par les glaces, chaque année, pendant près de trois mois. De plus, au point de vue stratégique, Vladivostock présentait le grave défaut d'être très éloigné de la mer Jaune, dont l'importance pour la politique russe est si grande.

Enfin, une escadre russe, quittant la Corne-d'Or, port de Vladivostock, pour se rendre dans le golfe du Pé-tchi-li, devait franchir le passage étroit séparant la Corée du Japon, passage que le gouvernement du mikado peut facilement tenir sous le feu des canons de sa flotte.

Pour ces multiples raisons, le gouvernement impérial chercha à se procurer un port mieux situé, sous un climat moins rude, et il jeta les yeux sur Port-Arthur, place fortifiée chinoise située à l'extrémité de la petite presqu'île du Kouan-Soun, à l'entrée du Pé-tchi-li. En même temps, la Russie abandonnait l'idée de la voie ferrée le long de l'Amour, dont l'exécution présentait de grandes difficultés, et songeait à prolonger le transsibérien par une voie ferrée traversant la Mandchourie.

Le simple énoncé des diverses conventions signées avec la Chine et qui ont eu pour résultat la construction du transmandchourien et la prise de Port-Arthur suffit pour mettre en lumière la ténacité de la diplomatie russe.

Par un accord en date du 8 Septembre 1896, l'empereur de Chine concédait à une société russo-chinoise la construction et l'exploitation d'un chemin de fer dit chinois oriental qui, s'embranchant sur le transsibérien, près de Tchita, devait aboutir à Vladivostock.

Le 16 Août 1897, on inaugurait les travaux de la nouvelle voie. Peu après, à la suite de l'occupation de Kiao-Tchéou par les Allemands, le gouvernement russe

envoyait sa flotte hiverner à Port-Arthur et dans la rade voisine de Taliemvan; le 27 Mars 1898, la Chine cédait à bail, pour vingt-cinq ans, à la Russie, Port-Arthur, Taliemvan, avec les eaux et territoires correspondants, et, le jour même, trois compagnies russes débarquaient à Port-Arthur. Enfin, un article de la convention complémentaire du 27 Avril 1898 autorisait la construction d'un embranchement du transmandchourien qui, se séparant de la grande ligne à Kharbin, devait aboutir à Port-Arthur et pouvait rayonner d'un côté vers Tien-Tsin et Pékin ; de l'autre, vers le Yalou.

En Novembre 1901, le premier wagon venant de Saint-Pétersbourg pénétrait dans la gare de Port-Arthur.

Sept ans plus tôt, le 23 Novembre 1894, les Japonais avaient pris aux Chinois Port-Arthur, après un bombardement de trois jours ; ils avaient trouvé l'arsenal en parfait état, les machines prêtes à être employées, les fortifications de la ville presque intactes.



Un détachement de la Croix-Rouge japonaise à Tokio

Au contraire, en partant, les Japonais laissaient derrière eux un désert. Ce qu'ils ne pouvaient emporter était brisé, et tout était encore à refaire et à restaurer, lorsque, à leur tour, les Russes vinrent remplacer les Chinois, qui n'avaient réparé que mollement les dégâts commis par les Japonais.

Les Russes trouvaient à Port-Arthur une petite ville de 20,000 habitants, assise au pied d'une ceinture de collines, sur le bord d'une baie assez vaste, mais si peu profonde qu'un très petit nombre de bâtiments pouvait seul y trouver un abri. Un étroit goulet faisait communiquer la baie avec la pleine mer ; l'arsenal était peu important, mais bien disposé.

Le climat était tempéré, la température moyenne de l'hiver étant voisine de 10 degrés au-dessous de zéro.

Les Russes ne tardèrent pas à entreprendre de grands travaux pour mettre Port-Arthur en état de servir de base navale et de résister à une attaque.

Deux bassins furent creusés dans l'arsenal; les hauteurs autour de la ville se couvrirent d'ouvrages ayant pour but d'interdire l'accès de la rade et de protéger les navires obligés de rester au mouillage extérieur ; en même temps, on voulut creuser la rade et ouvrir une seconde sortie, à travers un isthme bas et marécageux, pour éviter « la mise en bouteille » de la flotte russe.

Pendant que la place militaire de Port-Arthur se développait, on créait, à 50 kilomètres dans le Nord-Ouest, sur les bords de la baie de Taliemvan, la ville commerçante de Dalny, le port « éloigné ».

Hélas, la guerre actuelle a éclaté avant que les travaux ne soient terminés : la rade n'est pas creusée suffisamment, la nouvelle entrée n'est pas ouverte, les bassins et les ateliers sont incomplètement outillés, et enfin, les forts et batteries n'ont pas su protéger contre les torpilleurs japonais, dans la nuit du 8 au 9 Février, les trois bâtiments russes, les plus beaux de l'escadre, qui, mouillés devant l'entrée du goulet, s'y croyaient en sûreté, la guerre n'ayant pas été déclarée. Ils oubliaient que leurs adversaires étaient les élèves de l'Angleterre !

K. Z.

LES PREMIERS INSTRUCTEURS
DE
l'armée japonaise

L'armée japonaise actuelle, bien que son aspect extérieur et ses méthodes d'instruction rappellent beaucoup le système allemand, a eu néanmoins des Français pour premiers instructeurs. Dès 1866, deux années par conséquent avant la révolution qui mit le pouvoir entre les mains du mikado, une mission française dirigée par le capitaine d'état-major Chanoine, aujourd'hui général de division, avait été envoyée au Japon pour organiser l'armée de l'empire du Soleil-Levant.

Parmi les collaborateurs du capitaine Chanoine, on comptait le lieutenant d'artillerie Brunet, et le lieutenant de cavalerie Descharmes, qui arrivèrent également aux trois étoiles de général de division.

La révolution de 1868 interrompt l'œuvre de la mission française, qui avait, en l'espace de quinze mois, créé un arsenal, organisé une fonderie, une poudrerie, un haras, et mis sur pied un régiment d'infanterie, deux escadrons de cavalerie, une compagnie de génie et deux batteries d'artillerie, commandés à l'européenne.

En 1872, une nouvelle mission française, sous les ordres du lieutenant-colonel Marquerie, fut envoyée au Japon. Elle comprenait le capitaine Jourdan, mort général il y a quelques années; le capitaine d'infanterie Echemann, retraité comme colonel; le capitaine Lebon, aujourd'hui général de brigade d'artillerie ; le capitaine d'artillerie d'Orcel, général également ; et, pour la seconde fois, le capitaine de cavalerie Descharmes.

Le lieutenant-colonel Marquerie resta pendant douze ans à Tokio. En 1884, il fut remplacé par le lieutenant-colonel Munier, mort général de divi-

Une installation de la Croix-Rouge russe à Port-Arthur

sion en 1891, après avoir commandé en chef les troupes françaises lors de l'expédition du Tonkin.

Mais peu à peu les membres de la mission française furent rappelés en Europe et ne furent pas remplacés ; un des derniers d'entre eux fut le capitaine Berthaut, fils de notre ancien ministre de la guerre et aujourd'hui général de brigade.

Après leur départ, l'œuvre française subsista, mais remaniée à l'allemande par des instructeurs prussiens d'abord, puis par des officiers japonais élevés en Europe dans les diverses écoles militaires des grandes puissances continentales. Aujourd'hui, l'armée japonaise possède des arsenaux, des ateliers de construction, des écoles militaires de toute nature, un ministère de la guerre pourvu de tous ses organes, et un état-major général qui doit avoir en sa science et ses méthodes une foi profonde, puisque, malgré la disproportion énorme des forces des deux pays, il n'a pas craint de se lancer à fond dans une guerre contre une des puissances les mieux organisées et les plus aguerries du monde entier.

Les Torpilles Automobiles

Un coup imprévu et terrible vient de frapper la marine de nos alliés dès le début de la cessation des rapports diplomatiques entre le Japon et la Russie. Trois de ses plus beaux navires ont été torpillés dans la nuit du 8 au 9 Février dernier.

Plus que toute autre nation, la France voit avec tristesse les coups de la mauvaise fortune frapper si durement la nation alliée et amie : nous n'en voulons pour témoignage que l'intérêt que tous les Français portent aux événements qui se déroulent actuellement en Extrême-Orient. Aussi croyons-nous devoir apprendre à nos lecteurs ce que sont les torpilles automobiles, sous les coups desquelles le *Tsésarévitch*, le *Retvisan* et le *Pallada* viennent, momentanément, d'être mis hors de combat. La torpille automobile, comme son nom l'indique, est une torpille qui peut se déplacer seule, sous l'action des moteurs et des hélices qu'elle porte avec elle. C'est un grand cigare en acier dont la longueur varie entre 5 et 6 mètres, la largeur entre 0 m. 35 et 0 m. 45. Elle se compose de plusieurs compartiments.

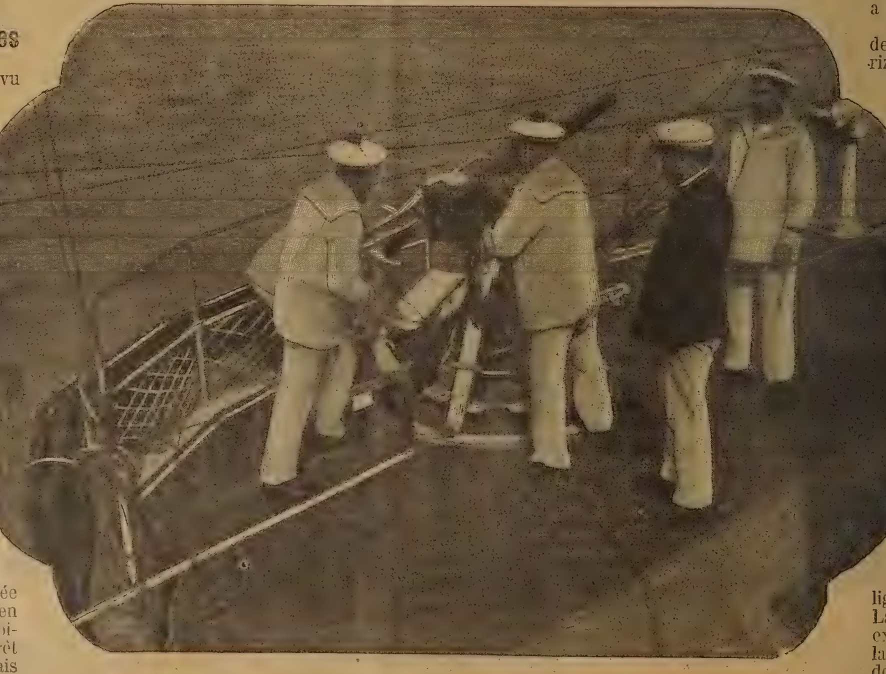


Le contre-torpilleur japonais « Inazuma », présumé coulé à la bataille de Port-Arthur

Le premier, qui a la forme d'un pain de sucr porte la charge d'explosif. Placé à l'avant, est muni d'un mécanisme provoquant l'explo sion de la charge au contact de la coque c navire ennemi; les autres parties de la to pille contiennent soit les méc nismes destinés à la mainten à une immersion déterminé c'est-à-dire à une profondeu réglée avai le lanceme et qui peu varier de 2 6 mètres plus, soit l machines c le réservoi d'air compi mé.

Les torpille automobile Whitehead construites par l'indus triel de c nom à Fium en Autrich ont des mo teurs mar chant, en e fet, à l'ai comprimé. Elles sont employé par un grand nombre de pui sances : la France, la Russi le Japon, l'Angleterre, l'Itali l'Autriche. Les torpilles all mandes, au lieu d'être en acie sont en bronze, elles fonctionnent égale ment à l'air comprimé. Ce dernier est envoy à des machines qui font tourner une ou deu hélices placées à la partie arrière appelée queu de la torpille.

La queue de la torpille est parfois munie d'u gouvernail vertical comme en possèdent to les navires; pour lui faire suivre la ligne droit suivant laquelle el a été lancée, el possède toujours deux gouvernails ho rizontaux qui, ac tionnés pa des mécani mes spéciau forcent l'e gin à reste toujours à l même dista ce de la su face de l'ea distance qu l'on a régl avant la mis au tube. Cette cond tion a so importance car il y a i térêt à fra per le navi ennemi e dessous de cuirasse, qu s'étend su quelques m tres seule ment au-de sus et au dessous de ligne de flottaiso La torpille va fai explosion ainsi cont la partie inférieu de la coque, à l'e droit où la cuirass



A bord d'un cuirassé français — Manœuvre d'un canon à tir rapide

n'existe plus, et où les consolidations n'étant plus aussi fortes permettent de produire des avaries considérables, des trous qui ont parfois 2 ou 3 mètres carrés.

Pour lancer une torpille automobile, voici comment l'on procède : au moyen de chariots suspendus ou roulants, le long cigare métallique est amené chargé d'air, près du tube qui doit le lancer à la mer. On l'y introduit comme l'on charge un canon à culasse mobile ordinaire. Le tube lance-torpilles ne diffère, en effet, d'un canon actuel qu'en ce que sa partie intérieure est lisse et que ses parois sont moins épaisses.

Le tube est fixe ou mobile. Il est fixe lorsqu'il est attaché d'une façon invariable à la coque du navire et qu'on ne peut le mouvoir ni en hauteur ni en direction; il est mobile lorsque ces deux conditions sont remplies.



Le lancement d'une torpille automobile
On aperçoit l'engin à sa sortie du tube

Une fois la torpille introduite dans le tube, ce dernier est pointé dans la direction du but à battre. Pour chasser la torpille hors du tube, on se sert d'une légère charge de poudre ou d'air comprimé, et l'on provoque le départ du coup comme pour un canon ordinaire.

La torpille, chassée par les gaz de la poudre ou de l'air comprimé, tombe à l'eau, mais sa vitesse de projection est trop faible pour la conduire jusqu'au but qu'elle doit atteindre, c'est alors que sa machinerie intérieure entre en action, ses moteurs à air comprimé se mettent en marche et, sous l'action des hélices, la torpille silencieuse, telle un grand poisson, s'enfonce dans la mer.

Elle reste à l'immersion qu'on lui a donnée, c'est-à-dire au-dessous de la surface de la mer, à 2, 3 ou 4 mètres. Elle chemine ainsi, presque invisible, ne décelant sa présence que par le léger bouillonnement provoqué par l'évacuation de l'air qui a travaillé dans les machines, et qui ne remonte à la surface que bien après son passage. Elle file entre deux eaux avec une vitesse de 30 milles à l'heure, soit 55 kilomètres, jusqu'à ce que sa pointe percutante vienne rencontrer la coque du navire ennemi et mette le feu à la charge d'explosif qu'elle contient et dont les effets sont aussi considérables que ceux de 200 à 300 kilogrammes de poudre.

La torpille éclate donc au choc, contre les parois qu'elle défonce, provoquant une voie d'eau qui, si elle ne fait pas couler le navire, le met au moins dans des conditions si défavorables qu'il est obligé d'abandonner la lutte.

NAUTILUS.

LA « MELPOMÈNE »

Le dernier vestige des flottes à voile qui disparaît, sabré par le prosaïsme des temps! Cette marine poétique qui s'en va mérite un hommage : le meilleur qu'on puisse lui rendre est d'en parler, de dire ce qu'elle était, ce qu'elle pensait lorsqu'elle voguait au gré des vents... et de ses capitaines.

La *Melpomène* élevait des gabiers : marins agiles et audacieux qui passaient une bonne partie de leur campagne à cheval sur une vergue, où l'existence confiée à la force d'un filin, balancés là-haut par tous les roulis, occupés toujours aux plus rudes besognes, intéressés par tous les problèmes qu'un vaisseau à voiles peut rencontrer en croisière; et, quand ces jeunes gens rentraient à Brest, ensoleillés par la jolie tournée des archipels d'Afrique, ils étaient des marins consommés, prêts à devenir d'actifs instructeurs, des patrons d'embarcations sûrs; ils savaient rendre les plus grands services sur les torpilleurs où le contact avec la mer est si intime, sur les cuirassés même pour donner le tour marin aux jeunes arrivants, pour conduire les canots, pour gouverner le navire, pour réparer le gréement, si simple fût il.

Les timoniers, les canonniers, les torpilleurs, les mécaniciens absorbent l'attention, maintenant que les voiles ne sont plus : le gabier a perdu son prestige d'autrefois, le budget de la manœuvre s'étrique, la *Melpomène* est supprimée. A quand le tour du *Sylphe*, du *Bayonnais* et du *Nisus*, des bricks du *Borda* et de l'*Ecole-des-Mousses*, qui glissent encore sur la rade de Brest, gracieuses apparitions de beau temps lorsque les voiles se dorent au soleil, silhouettes tragiques plus souvent, quand le suroit jette sa pluie noire sur les huniers ou ris de chasse et fait fouetter les perroquets?

Lorsqu'elle disparaissait derrière la pointe des Espagnols, les imaginations s'envolaient à sa suite, séduites par cette dernière beauté des flottes d'autrefois, jusqu'aux latitudes où les voiles grandies par leur blancheur, les vols de poissons et l'écume du sillage, étincelants aussi, éclairent les mêmes fonds bleus de la mer et du ciel : sur tous les navires à l'ancre, ceux qui, déjà, avaient vu la Croix du Sud jouer dans un gréement enviaient la douceur d'être à nouveau poussés par les alizés entre Madère, les Canaries, Ténériffe et l'archipel du Cap-Vert; de bon cœur on acclamait les jeunes apprentis en pensant à leurs premières fatigues.

Les grosses houles du golfe de Gascogne vont tremper les vocations; quand au solstice d'hiver, le voilier « court des bords » jusqu'au cap Finistère, saluant les grains de pluie et les tourmentes de neige; tous ces enfants qui peuplent la *Melpomène* sont éprouvés à la limite de leurs forces et de leur caractère : il fait gros temps, la nuit est noire, le vent mugit en rafales, les mâts fouettent; sur le pont glissant on élonge les manœuvres à tâtons, et les hommes

Le monument du colonel de CHADOIS,
commandant des mobiles de la Dordogne, inauguré à Bergerac, le 13 Février 1904

qui les garnissent, alourdis par leurs cirés, tombent en abord à chaque coup de roulis; là-haut, perdu dans la bourrasque pour la vue et pour l'oreille, l'équipage des huniers, cramponné à ses vergues, travaille depuis une heure à prendre le dernier ris. La manœuvre finie, les hommes descendus, la joie de l'officier qui a su gouverner la frégate et protéger la mâture pendant la périlleuse manœuvre, rencontre celle des braves gens qui seront pleinement récompensés par un mot d'éloge, une tasse de café et le hamac retrouvé chaud tout à l'heure quand on commandera : « A se coucher qui n'est de quart! »

Notre gravure montre une manœuvre photographiée au cours d'une dernière campagne de la *Melpomène*.

Le cabestan à l'appareillage. — Toutes les énergies de l'équipage s'accumulent sur les longues barres du treuil qui lève l'ancre : au son du clairon on dérape joyeusement et l'officier de manœuvre est obligé de modérer l'ardeur trop leste des apprentis gabiers pour éviter les accidents de chaîne qui sont les plus cruels.

Dans une autre manœuvre intéressante, les hommes courent sur les enfléchures des haubans et s'espacent sur les vergues : penchés en avant, les jambes raidies sur les minces marchepieds, ils « crochent » dans la toile, la « déhalent à eux » et la poussent vers le centre où les gabiers de combat, debout près du mât, dégorgent le gros paquet qui tombe jusqu'à la hune. Le fond pesé au sifflet, les jarretières délicatement amarrées, la voile n'est plus qu'une mince bande blanche qui borde la vergue.

L'hiver, à cette école, quand la toile est gelée et que le vent l'arrache, le gabier se fait des muscles de fer, une poitrine à toute épreuve, un vrai cœur de marin.

La *Melpomène* faisait une campagne de six mois : l'appareillage de cette grande frégate à voiles, obligée, pour gagner le goulet, d'évoluer parmi les mouillages de l'escadre du Nord, était deux fois par an un événement très commenté et très apprécié sur la rade de Brest.

B. DE D.



La dernière frégate à voiles française « Melpomène », École des gabiers, qui vient d'être désarmée

Photo Liemch

ÉPHÉMÉRIDES
de la Marine française

20 Février 1706. — Le capitaine de vaisseau de Chavagnac s'empare de l'île anglaise de Saint-Christophe, la revage pendant huit jours et ne se rembarque qu'après avoir fait un immense butin.

21 Février 1828. — Dumont d'Urville retrouve à Mallicolo (Nouvelles-Hébrides) des débris du naufrage de Lapérouse.

22 Février 1782.—Le marquis de Barras s'empare de l'île anglaise de Montserrat (Antilles).

23 Février 1832. — Le capitaine de vaisseau Gallois paraît devant Ancône avec une division comprenant le vaisseau *Suffren* et les frégates *Artémise* et *Victoire.* Un brillant coup de main exécuté par le 66e de ligne, colonel Combes, nous rend maîtres de la ville.

24 Février 1809. — Combat des Sables-d'Olonne. Les frégates de 44 canons *Italienne*, capitaine Jurien de la Gravière ; *Calypso*, capitaine Jacob, et *Cybèle*, capitaine Cocault, s'embossent sous terre et repoussent l'attaque de la division de l'amiral anglais Stopford, forte de 3 vaisseaux de 80 canons

25 Février 1782. — La frégate *Bellone*, 32, détachée de l'escadre de *Suffren*, capture au large de Goudelour et amarine la corvette anglaise *Chasseur*, 20.

26 Février 1814. — Après une brillante croisière dans l'Océan, la frégate *Clorinde*, 44, capitaine Denis-Lagarde, met hors de combat et est sur le point de capturer la frégate anglaise *Eurotas*, 48; mais, fort maltraitée elle-même, elle est obligée de se rendre à une nouvelle frégate ennemie, la *Dryad*, accompagnée du brig. *Achater*.

LES GÉANTS DE LA MER
De la Galère au Paquebot. — Le fer qui flotte

La visite d'un grand paquebot est chose des plus intéressantes; elle est, pour le profane,

fertile en surprises de toutes sortes. Les personnes, en effet, qui ignorent les choses de la mer et ne connaissent que par ouï-dire nos grandes villes flottantes, ne se doutent pas de tout ce qu'il y a de curieux à voir dans ces colossales constructions navales grâce auxquelles l'homme est arrivé à vaincre de réels obstacles, à maîtriser la nature et à dominer les éléments en furie.

Les distances ne comptent plus sur mer aujourd'hui; la science et les progrès industriels, en créant de puissants moteurs, ont mis au pouvoir de l'homme les moyens de vaincre les tempêtes, de lutter contre les plus fortes mers et de traverser, avec une très grande rapidité, presque sans danger, les océans d'un continent à l'autre. Les vitesses qu'on atteint depuis quelques années sont surprenantes ; on est arrivé à voyager sur mer deux fois plus rapidement qu'il y a trente ans et dans des conditions de confort et de sécurité presque complètes.

Si nos grands-pères voyaient ce qui a été fait, ils n'en croiraient pas leurs yeux. Si les grands navigateurs du siècle dernier se trouvaient, tout à coup, mis en présence des progrès réalisés, ils se figureraient être le jouet de quelque rêve merveilleux.

C'est merveilleux, en effet; mais de rêve il n'est point question, la réalité est bien là et il s'agit de faits acquis, tangibles, palpables. Nous sommes en face de progrès réalisés, qui laissent bien loin en arrière tous ceux qui avaient été antérieurement accomplis.

Lorsque Christophe Colomb allant aux Indes, en sens inverse de la voie ordinaire, découvrit, au quinzième siècle, le continent américain, il commandait une caravelle à voiles latines, qui constituait un progrès sérieux sur les navires des époques antérieures. On était déjà bien loin des trirèmes, ces galères chantées par les poètes de l'antiquité, sur les trois rangs desquelles les condamnés — d'où, le nom de galériens — faisaient force rames. Les barques qui permirent aux Normands de remonter la Seine jusqu'à Paris et de traverser la Manche, pour envahir l'Angleterre, eussent fait triste figure, malgré la gloire qui se rattache à leur histoire, auprès des navires de l'époque de Colomb.



L'équipage de la « Melpomène » virant au cabestan

Ces derniers, à leur tour, sont bien peu de chose auprès des vaisseaux des dix-septième et dix-huitième siècles ; ils ont un bien médiocre aspect, si on les compare aux beaux trois-mâts et aux quatre-mâts, clippers, bricks et goélettes, que la marine marchande met encore au service du commerce international et que détrônent, tous les jours, de plus en plus, les grands cargo-boats à vapeur.

L'application de la vapeur à la navigation a donné aux transports maritimes leur véritable essor. Les navires mixtes faisant usage, suivant les circonstances, tantôt de la voile, tantôt de la vapeur, ont apporté une transformation très grande dans les rapports commerciaux entre les divers continents. L'hélice, employée comme propulseur des navires, jeta enfin une perturbation totale dans l'art des constructions navales.

Les steamers marchands et les paquebots de voyageurs purent alors commencer à franchir les mers dans des conditions de vitesse qui, d'année en année, ont établi des progrès nouveaux.

De progrès en progrès, de découverte en découverte, d'application nouvelle en application nouvelle, on est arrivé à construire, suivant l'expression de Jules Verne, de vraies villes

Panorama général de Séoul, capitale de la Corée

flottantes, et les navires qui circulent sur les mers sont devenus de véritables géants maritimes.

*
* *

L'application du fer à la fabrication des steamers et la collaboration que l'industrie métallurgique a apportée à l'architecture navale, ont été les facteurs principaux de l'essor gigantesque donné aux constructions maritimes.

C'est en 1750 que John Wilkinson, un industriel anglais, fabricant de fers à repasser et d'objets en fonte, de Cartmel, dans le comté de Lancastre, eut l'idée de construire des bateaux en fer, ce qui faisait hausser les épaules du populaire et sourire ingénieurs et savants. Un bateau en fer, quelle utopie ! Est-ce que le fer flotte sur l'eau ? On raconte même qu'un maréchal ferrant, forgeron de village, prit un fer à cheval et le jeta dans un baquet plein d'eau, en s'écriant simplement : « Voyons ! cela surnage-t-il ? » Certes non, le fer à cheval était bien au fond du baquet ; mais cette démonstration, si probante *à priori*, n'empêcha pas Wilkinson de triompher. Son premier bateau en fer — *The Trial*, c'est-à-dire l'*Essai* — ne coula pas au fond ; au contraire, il nagea fort bien et, « l'essai » ayant réussi, l'inventeur fut chargé de construire toute une série de bateaux semblables.

Le premier bateau en fer fut une petite péniche, quelque chose dans le genre des chalands qui naviguent sur nos rivières et canaux ; il servit au transport de la tourbe, du charbon et des minerais que Wilkinson employait dans son industrie.

Quel chemin a été parcouru depuis cette première expérience! Combien loin nous sommes de la petite péniche en fer de Cartmel, quand nous regardons ces immenses colosses métalliques, tout de fer, d'acier et de fonte, dont nous admirons, non sans un étonnement mêlé de vanité, les formes ventrues ou les coques élancées sur les chantiers maritimes des grands ateliers de constructions navales de la Loire ou de la Seine, des ports de l'Atlantique, de la Manche, de la Méditerranée. L'*Essai*, de Wilkinson, et *Baltic*, ce gigantesque vapeur de la *White Star line*, marquent deux points éloignés d'une grande industrie, la naissance et l'âge mur d'une science qui n'a pas encore dit son dernier mot.

WILL DARVILLÉ.



Le paquebot anglais « Océanic »

Le canal des Pangalanes

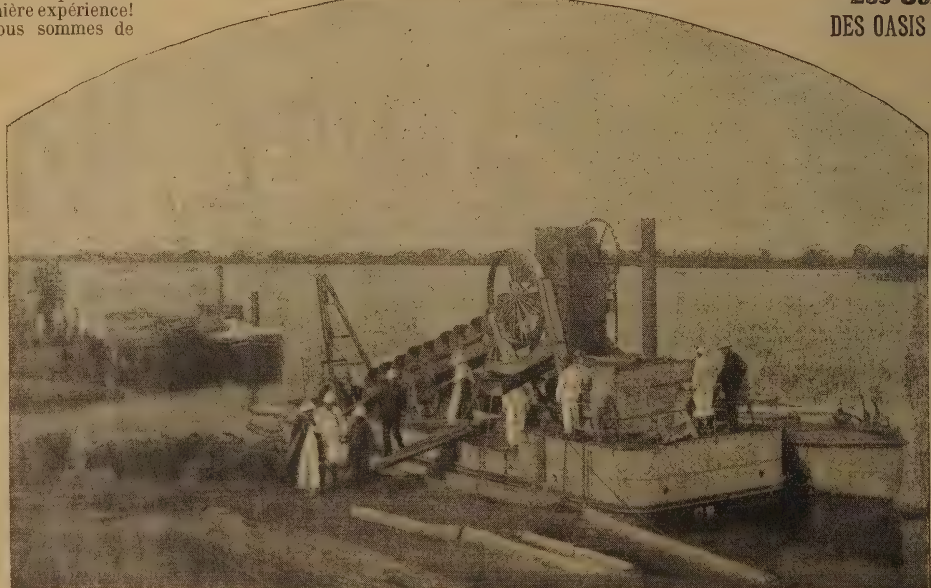
On sait que dans le vaste programme de travaux conçu par le général Galliéni, gouverneur de Madagascar, figure la construction d'une ligne de chemin de fer reliant Tananarive à la côte Est de l'île. Ce chemin de fer est poussé avec rapidité, et un tronçon est déjà en exploitation. Mais la nature du terrain ne permettant pas, sans dépenses énormes, de faire aboutir le rail jusqu'à Tamatave, on a profité d'une série d'étangs et de lagunes existant le long de la côte entre cette ville et Andevorante, pour construire un canal, appelé canal des Pangalanes, grâce auquel des embarcations d'un moyen tonnage pourront conduire les marchandises jusqu'au point terminus de la voie ferrée.

Les seuils séparant les divers étangs ont été tranchés à la pioche ; les bas-fonds ont été creusés à l'aide de dragues puissantes dont notre gravure représente un spécimen.

On se rendra compte du travail énorme exécuté aux Pangalanes, si l'on se souvient que la distance séparant Tamatave d'Andevorante dépasse 120 kilomètres.

La voie navigable ne commence qu'à Ivondro, à 10 kilomètres Sud de Tamatave.

Entre cette ville et Ivondro, existe un chemin de fer à voie d'un mètre.



La grande drague du canal des Pangalanes, à Ivondro (Madagascar)

Les Compagnies DES OASIS SAHARIENNES

Le territoire Sud algérien soumis à la France s'est accru depuis quelques années dans des proportions telles, qu'il est devenu nécessaire de créer une troupe spéciale chargée d'y maintenir l'ordre et d'y assurer l'exécution des mesures administratives prescrites par le gouvernement général de l'Algérie.

C'est dans ce but qu'un décret du 1er Avril 1902, rendu en conformité de

la loi de finances du 30 Mars précédent, a substitué à toutes les troupes européennes stationnées dans les groupes d'oasis du Touat, du Gourara et du Tidikelt, des compagnies mixtes ne comportant comme Français que les cadres strictement indispensables.

Ces compagnies, au nombre de trois, comprennent chacune, outre l'infanterie, un peloton de cavalerie, un peloton de méharistes, une section d'artillerie et un équipage de transports. Elles sont sous les ordres d'un capitaine du service des affaires indigènes, secondé par des lieutenants de toutes armes affectés à ce service. Un officier supérieur, commandant supérieur des oasis sahariennes, centralise le commandement des trois compagnies et a, à leur égard, toutes les attributions d'un chef de corps.

Les sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats français des compagnies se recrutent parmi les volontaires des corps de troupes de toutes armes stationnés en Afrique.

Il n'est fait de désignations d'office que si les volontaires viennent à manquer. Le cas ne se présente pour ainsi dire jamais.

Les cadres et hommes de troupe indigènes se recrutent au moyen d'engagements volontaires et de rengagements parmi les hommes originaires des régions sahariennes ou des hauts plateaux, et, à défaut de ressources, parmi les volontaires des régiments indigènes.

Le commandant supérieur des oasis détermine pour chaque compagnie, suivant les conditions spéciales du groupe, la répartition en sections, pelotons et escouades des hommes à pied, à cheval ou à méhari.

L'artillerie d'une compagnie comprend en principe une section mixte formée avec une pièce de 80 de montagne et une ou deux pièces légères à tir rapide. Mais le personnel de cette section peut utiliser, à l'occasion, la deuxième pièce de 80 de montagne dont sont dotées les compagnies des oasis.

Les officiers, sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats français ont droit, après une période de deux ans de séjour dans les compagnies, et ensuite tous les deux ans à un congé de trois mois, non compris l'aller et le retour. La durée du congé est portée à quatre mois après un séjour de trois années dans les oasis.

Les officiers des compagnies sahariennes qui ont accompli quatre années de séjour dans les oasis ont le droit de demander leur changement de corps.

La tenue des officiers est, en principe, celle de leur arme; ils sont toutefois autorisés à porter celle des officiers de spahis sahariens. La tenue de la troupe est, pour les indigènes à pied, celle des tirailleurs; pour les indigènes à cheval ou à méhari, celle des spahis sahariens. Pour les Français, la tenue de campagne ou de manœuvre est la même que pour les indigènes. En tenue de ville, tous les Français portent la tenue des spahis sahariens français.

L'armement est constitué par la carabine de gendarmerie modèle de 1890 munie de son épée-baïonnette, les sous-officiers montés ont le revolver 1892 et le sabre de cavalerie 1822. Cavaliers et méharistes sont également armés de ce sabre.



Une oasis saharienne



Un ksar fortifié

Au pâturage



Le général DAVOUT D'AUERSTÆDT, décédé à Paris, le 10 Février

LE GÉNÉRAL DAVOUT D'AUERSTÆDT

Le général de division Davout, duc d'Auerstædt, ancien grand chancelier de la Légion d'honneur, vient de mourir à Paris, dans sa soixante-quinzième année.

Né à Escolives (Yonne), le 9 Août 1829, sorti de Saint-Cyr en 1849, lieutenant en 1852, capitaine en 1856, il

fut promu chef de bataillon le 18 Juin 1869 pour actions d'éclat aux combats de Robechetto et de Magenta. Lieutenant-colonel en 1865, il prit le commandement du 95e de ligne le 12 Mars 1870, et après la bataille de Saint-Privat fut promu officier de la Légion d'honneur.

Le 24 Juin 1871, il fut nommé général de brigade et six ans après, le 25 Septembre 1877, général de division.

Il commanda successivement le 10e corps d'armée à Rennes, le 19e à Alger et le 14e à Lyon, et exerça pendant plusieurs années les fonctions d'inspecteur d'armée.

Passé au cadre de réserve en 1894, il fut nommé grand chancelier de la Légion d'honneur en remplacement du général Février.

Le général Davout, fils d'un colonel de cavalerie et petit-neveu du maréchal Davout, était grand-croix de la Légion d'honneur et décoré de la médaille militaire.

Ses obsèques ont eu lieu le vendredi 12 Février, à l'église Sainte-Clotilde, de Paris.



Aux fêtes de Villefranche

L'embarcation du « Jauréguiberry »

L'AUGMENTATION DES MÉDECINS MILITAIRES

Le cadre du corps des médecins militaires fixé par la loi du 21 Avril 1900 ne comprend qu'un médecin inspecteur général qui se trouve naturellement désigné pour remplir les fonctions de président du comité technique de santé.

L'expérience a démontré que ces fonctions sont très absorbantes en raison du grand nombre d'affaires que le comité en question est appelé à examiner et qu'elles exigent la présence presque permanente à Paris du médecin inspecteur général de l'armée.

D'autre part, il est indispensable, pour assurer, dans des conditions satisfaisantes, la haute surveillance et l'inspection de l'hygiène et de l'état sanitaire des troupes dans les corps d'armée, que le ministre ait constamment à sa disposition deux médecins inspecteurs revêtus d'un grade supérieur à celui des directeurs du service de santé des corps d'armée.

C'est dans ce but que le ministre de la Guerre demande au Parlement la création de deux médecins inspecteurs généraux qui, tout en participant aux travaux du comité technique de santé, pourront se rendre inopinément dans les corps d'armée, procéder aux enquêtes jugées nécessaires par suite du développement des épidémies ou en raison de situations spéciales se rapportant au fonctionnement du service de santé.

Ces médecins inspecteurs généraux rempliront ainsi, en ce qui concerne le service de santé, le rôle actuellement dévolu, pour les questions militaires, aux membres du conseil supérieur de la guerre. Le corps de santé de l'armée de terre comprendra donc, si la loi proposée par le ministre de la Guerre est votée, 1,475 officiers répartis ainsi dans les divers grades :

3 médecins inspecteurs généraux, ayant rang de généraux de division ; 11 médecins inspecteurs, ayant rang de généraux de brigade ; 45 médecins principaux de 1re classe avec l'assimilation de colonels ; 60 médecins principaux de 2e classe assimilés aux lieutenants-colonels ; 340 médecins majors de 1re classe avec le rang de chefs de bataillon ; 510 médecins majors de 2e classe assimilés à capitaines ; 406 médecins aides-majors de 1re classe ou lieutenants et 100 médecins aides-majors de 2e classe ou sous-lieutenants, dont 50 à l'Ecole d'application du service de santé militaire du Val-de-Grâce.

L'EAU A LA CASERNE

Les microbes de l'eau

L'eau est la boisson du soldat, il importe donc qu'elle soit, dans nos casernes, de qualité absolument irréprochable. L'épidémie de Brest est un épisode douloureux qui nous fait toucher du doigt combien sont encore défectueuses les canalisations de certaines de nos casernes et aussi combien grandes sont l'imprudence et l'incurie de certaines municipalités.

Ce n'est pas sans raison que nous réclamons une eau pure pour nos soldats. L'eau est, en effet, beaucoup plus qu'on ne le pense généralement, une cause de maladie, lorsqu'elle est de mauvaise qualité. La preuve en est dans la multitude des microbes qui y vivent habituellement ou qui peuvent s'y rencontrer seulement d'une manière accidentelle.

Parmi les plus communs, il faut citer les vibrions découverts par Pasteur. Ils font suppurer les plaies avec lesquelles ils sont mis en contact. Il en résulte qu'il ne faut jamais laver une plaie avec une eau qui n'est pas absolument pure. On risque, en agissant ainsi, de l'envenimer au lieu de la guérir.

Beaucoup de microbes qui menacent le plus communément les eaux sont précisément ceux qui sortent de l'organisme des malades avec les déjections, parce que le mode défectueux de collectionnement des immondices leur permet d'être entraînées par les pluies ou de passer d'une fosse d'aisances dans un puits ou *dans une prise d'eau... comme cela s'est vu à Brest.*

Il s'agit dans ce cas des microbes de la fièvre typhoïde et du choléra, d'autant plus redoutables dans l'eau que leurs voies d'accès chez



Aux fêtes de Villefranche
Une embarcation du « Iéna ». L'amiral commandant l'escadre se trouve à bord

l'homme sont essentiellement les voies digestives. On peut y joindre les bacilles de la tuberculose qui peuvent arriver dans l'eau de boisson avec les crachats des malades ou portés par les poussières.

Ce ne sont pas là des indications théoriques résultant d'observations faites dans le silence des laboratoires. Beaucoup de villes qui n'ont plus la fièvre typhoïde le doivent au remplacement, par une bonne eau, d'un ancien approvisionnement qui était détestable.

Il faut donc arriver à ce résultat qu'il n'est pas impossible d'atteindre : *faire disparaître de l'armée la fièvre typhoïde, en assurant à nos soldats une eau de boisson irréprochable et aussi une habitation hygiénique.* Nous reviendrons plus tard sur ce dernier point.

Pour avoir une eau de boisson irréprochable, il faut d'abord que la source soit bonne. Mais ce n'est pas tout : il faut qu'elle soit protégée, et non pas protégée par des murs ou des clôtures illusoires, mais par des travaux importants qui isolent la source des terrains voisins. De plus, il faut obtenir à tout prix que ces *terrains ne servent pas, comme à Brest, à l'épandage des déjections d'une ville.* Voilà les conditions essentielles de la captation d'une source dans de bonnes conditions.

La source captée, il faut conduire l'eau à destination dans les meilleures conditions pour éviter sa souillure. Pour cela, les canalisations doivent nécessairement être établies avec le plus grand soin et avoir une étanchéité parfaite. Les tuyaux en poterie vernissée sont excellents et préférables aux conduites métalliques que le contact permanent de l'eau peut oxyder et détériorer. Il en résulte que l'eau se chargera ensuite de sels chimiques variés au contact de ces parois métalliques oxydées.

Les canalisations doivent en outre être enfouies à une certaine profondeur pour échapper à l'action des grandes gelées d'hiver qui, lorsqu'elles atteignent les canalisations d'eau souterraines, y provoquent des fissures par où la souillure des eaux se produira. Enfin, il importe — on ne devrait pas avoir besoin de le dire — que les canalisations d'eau potable ne voisinent jamais avec les canalisations d'égout ou avec les fosses d'aisances. *Combien sont nombreuses les casernes dans le sous-sol desquelles cette disposition existe !* Quel danger permanent de souillure, d'épidémie et par conséquent d'accidents mortels !

le meilleur des filtres à emporter en campagne ou aux colonies afin d'en conseiller l'emploi à ceux de nos lecteurs qui sont soldats, marins ou colons.

Nous examinerons tous les systèmes pratiques grâce auxquels on peut être assuré d'une sécurité complète en ce qui concerne l'eau de boisson.

En résumé, nous estimons que l'eau de boisson peut présenter des dangers très grands si elle est distribuée dans les casernes sans aucune précaution et sans aucune surveillance.

1. Microbe de la suppuration, grossi 1,000 fois — 2. Microbe de l'érysipèle, grossi 1,000 fois
3. Microbe de la fièvre typhoïde, grossi 2,000 fois — 4. Vibrion septique, grossi 1,000 fois
5. Microbe de la tuberculose, gr. 2,000 fois — 6. Microbe du choléra ou bacille virgule, gr. 1,000 fois

sujets de vingt à vingt-cinq ans. De plus nos contingents de provenance rurale ne sont pas immunisés, comme les contingents des villes, contre la maladie. Enfin l'agglomération dans les casernes, et aussi la fatigue contribuent beaucoup à son apparition.

Mais ce sont là des causes tout à fait accessoires. Les grandes épidémies de fièvre typhoïde sont presque toujours imputables à la mauvaise qualité de l'eau. C'est donc à l'eau qu'il faut s'attaquer.

Nous verrons dans une série d'autres articles comment on peut faire d'une eau viciée et saumâtre une eau pure, et l'étude des filtres pratiques nous montrera combien il serait facile d'éviter une foule de maladies, comme la fièvre typhoïde, qui sont évitables au premier chef. Nous verrons comment on peut arrêter au passage ces microbes infiniment petits qui nous assaillent de toutes parts et, sont, en somme, aussi fragiles que menus. Nous verrons comment nous pouvons les empêcher d'arriver jusqu'à nous et de terrasser les plus robustes.

MAURICE ANDRAL.

Enfin, dans l'armée, la fièvre typhoïde disparaît positivement dans la même mesure que *les filtres* se multiplient. Cette question des filtres, nous la traiterons ici-même d'une manière complète, et nous donnerons la description des appareils qui peuvent être utiles à l'armée, car nous estimons que c'est là un point capital de l'hygiène à la caserne. Nous ferons en sorte d'établir une sélection parmi les filtres susceptibles de rendre des services, aussi bien aux collectivités qu'aux particuliers. Nous aurons cependant plus particulièrement en vue l'utilisation des filtres pour les collectivités. Nous rechercherons dans une série d'articles quel est

En 1887, 763 décès dus à la fièvre typhoïde ont eu lieu dans l'armée. Le plus grand nombre était certainement imputable à la consommation d'une eau défectueuse.

En 1891, le chiffre des décès par fièvre typhoïde s'est abaissé à 534 parce que des filtres avaient déjà été placés dans beaucoup de casernes. En 1893, le chiffre s'abaisse encore à 501 ; en 1896, il est à 432. Depuis, le chiffre des décès est resté sensiblement stationnaire.

Eh bien, ce chiffre est encore beaucoup trop élevé. Je sais bien que nos soldats présentent à cause de leur jeunesse le maximum d'aptitude à contracter la maladie qui atteint surtout les

La démission de lord Roberts

Lord Roberts de Kandahar, général en chef de l'armée britannique, vient de donner sa démission.

Les motifs de cette retraite sont principalement le rejet de ses propositions, tendant à moderniser l'armée anglaise, et la création d'un comité supérieur de l'Armée, auquel ont été dévolues une partie de ses propres attributions.

Lord Roberts n'a pas voulu accepter cet amoindrissement de ses prérogatives ; il cède donc la place à une personnalité plus maniable ; mais, sur les instances du roi, il a consenti à rester membre du Comité de défense nationale.

L'ESPRIT DU TROUPIER

Le comble du mépris chez un cavalier :

Refuser de boire dans un verre à pied.

×

En soirée, une dame un peu mûre minaude avec un jeune homme :

— Vous comprenez, monsieur, vous pourriez me compromettre ; je suis obligée de me renfermer dans la réserve.

— La réserve ?... oh ! madame, vous voulez dire la « territoriale »!

×

Au salon, devant des tableaux militaires :

Et l'on dit que l'armée manque de cadres...

×

Pendant les manœuvres, à la grand'halte, un dragon éponge avec soin la croupe de sa monture.

— Un chasseur à pied passe et regarde le pansage, les yeux écarquillés et la bouche bée.

— Hein ! dit le dragon, tu voudrais bien être dans la cavalerie ?

— Dame ! oui, répond le chasseur, mais comme cheval.

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active.

ÉTAT-MAJOR

Chef bat. 14e inf. Duchêne, nomm. chef ét.-maj. 14e div. inf.; cap. art. h. c. off. ord. gén. comm. l'art. 20e corps; Holbecq, dés. off. ord. gén. comm. 19e brig. art.; cap. br. 8e rég. art. Diez, aff. ét.-maj. et dés. off. ord. gén. comm. 20e corps; cap. cav. h. c. off. ord. gén. comm. 10e div. inf. Descoins, dés. off. ord. gén. Burnez; cap. br. 16e bat. art. Tardy, mis act. h. c. aff. ét.-m.; cap. br. 3e rég. art. Carence, mis act. h. c. aff. ét.-m. dés. off. ord. gén. comm. l'art. 3e corps; lieut. br. 73e inf., off. ord. gén. comm. 3e div. cav. de Douglas, dés. off. ord. gén. comm. 2e div. cav.; lieut. 13e art. Schaller, dés. off. ord. gén. André.

INFANTERIE

Lieut. 2e bat. Chopard, p. 81e inf.; cap. 60e inf. Picquart, p. 1er rég. tir. alg.; lieut. 16e bat. chasseurs de Robaulx de Beaurieux, p. 27e bat. chass.; lieut. 72e inf. Legrand, p. 34e; lieut. 66e inf. Lefolcalrez, p. 5e rég.

GÉNIE

Cap. 1re cl. ch. Paris Aubert, mis. h. c. disp. minist. Col. pour Sénégal.

SERVICE DE SANTÉ

Sont nommés au grade et à l'emploi de médecin aide-major 2e classe :

MM. Andrieu, Bailly, Barberousse, Bellot, Borgès, Berton, Billet, Blanchet, Bonnet, Carayon, Carpanetti, Castres, Cellerier, Chaduc, Charpentier, Chaufour, Clariou, Colin, Cot, Couraud, Cremadells, Cuisinier, Dabat, Dargein, Dayman, Demonet, Deniau, Dennery, Diénot, Dornier, Dumoulin, Dupon, Foutan, Fourcade, Giraud, Goursolas, Grenier, Jacquinot, Jeannin, Jeanty, Joseph dit Orne, Kliszowshi, Landret, Levy, Liberge, Loygue, Lutrot, Madranges, Mairesse, Maisonnave, Malard, Mallet, Maratuech, Martinet, Mathieu, Michel, Monery, Montet, Morisot, Morisson, Mourcaux, Muller, Péchiné, Peyre, Pierrot, Pinat, Policard, Rabaloye, Rapp, Revel, Raynaud, Robert, Roué, Schickelé, Schneider, Ségui, Seigneurin, Sergeant, Tournade, Touzet, Trollat, Valette, Vielle, Vittenet.

Sont désignés :

Hôp. mil. Bourbonne-les-Bains. — MM. les off. du serv. de santé : Dubrulle, Bischoff, Darde, Jeandidier, Charpin, Nabal, Kervrau.

Hôp. mil. Vichy. — Lambert, Loup, Bodinier, Petit, Berteli, Raymond, Courvoisier, Rougnon, de Mussan, Fournot, Etienne.

Hôp. therm. Bourbon-l'Archambault. — Sanglé-Ferrière, Armeilla, Naud.

Hôp. therm. Barèges. — De Santi, Godin, Batut, Humbert, Jalade, Faure, Goumelle.

INTENDANCE MILITAIRE

Sous-int. mil. 1re cl. Double, dés. Paris; sous int. mil. 2e cl. Chaffard, dés. Toulouse; sous-int. mil. 2e cl. Le Secq, dés. Rouen; sous-int. 2e cl. Recel, dés. Beauvais; sous-int. 2e cl. Kammerlocher, dés. Grenoble: sous-int. 2e cl. Collenet, dés. Chartres; sous-int. 3e cl. Le Guen, dés. Tarbes; sous-int. 3e cl. Odier, dés. Beauvais; sous-inf. 3e cl. Lombard, dés. Alençon; sous-int. 3e cl. Mortier, dés. Béziers; sous-int. 3e cl. Boursin, dés. Langres; sous-int. 3e cl. Fidelle, dés. Douai; sous-int. 3e cl. Foliot, dés. Evreux; sous-int. 3e cl. de Montmahou, dés. div. Constantine; adj. à l'int. 15e rég. Rimet, dés. 3e corps d'armée; adj. à l'int. 8e corps Jullieu, dés. 14e rég.; adj. à l'int. 1er corps Denis, dés. 4e corps; adj. à l'int. 5e corps Roux, dés. 7e corps.

Rappels à l'activité. — Off. adm. 1re cl Mas, dés. 16e corps; off. adm. 2e cl. Brenel, dés. 6e rég.

JUSTICE MILITAIRE

Off. ad. 3e cl. Hurcy., pr off. adm. 2e cl.

MUSIQUES MILITAIRES

Est nommé ch. mus. 1re cl. — Chef. mus. 2e cl. Chéron.

Chefs mus. 2 cl. — MM. les chefs mus. 3e cl. Collard, Puget, Lacoste, Cappe, Testet.

Légion d'honneur.

Sont promus :

Etat-major général. — Commandeur : gén brig. Cyvoct.

Infanterie. — Lieut.-col. Dufau, 144e rég. terr.

Médaille militaire.

Infanterie. — Sold. 1re cl. 2e étrang. Verholen; surv. ch. 1re cl. établiss. pénit. Guyane; Bergez; surv. ch. 1re cl. établiss. pénit. Nouv.-Caléd. Turel; surv. mil. 1re cl. établiss. pénit. Guyane Pétrignani.

INFANTERIE COLONIALE

Col. 23e rég. Caudrelier, dés. 2e sénég.; chef bat. Mordrelle, dés. 16e rég.; lieut. 5e rég. Mengin, dés. Madagascar; cap. bat. Réunion Gautier, dés. Madagascar; col. 2e rég. Boudonnet, p. 23e rég.; cap. Dereix, 23e inf. col. perm. av. cap. Fleuriot, 80e inf.; lieut. 5e rég. Cautellier, dés. Madagascar; lieut. 3e malg. Castel, pl. 3e rég.; lieut. 1er sénég. Chaudron, pl. 1er rég.; lieut. 15e rég. Guillet, pl. 12e rég.; lieut. 6e rég. de Barbeyrac de Saint-Maurice, p. 7e rég.; sous-lieut. 1er rég. Crépin, p. 24e rég.

Troupes de Madagascar. — Lieut.-col. 15e rég. Orlanducci, p. 3e malg.; chefs bat. Begot et Pichon, du 15e rég., p. 3e malg.; chef bat. 3e malg. Bethouart, p. 13e rég.; cap. 3e sénég. Jottras, p. état-maj. part. off. rens. cercle Maintirano; cap. 2e malg. Porth, p. état-maj. p. off. rens. cercle Mahafalys; cap. 3e sénég. Nas, p. état-maj. p. off. rens. cercle Fort-Dauphin; cap. 1er malg. Wanwaetermeuler, p. état-maj. p. comm. cercle Mahavary; cap. 1er malg. Laporte, p. état-maj. part. comm. district Béforana; cap. 13e rég. Corre, p. état-maj. p. comm. cercle Mahafalys; cap. 2e malg. Jagniatkowski, p. 7e comp. 1er malg.; cap. 3e sénég. Quinque, p. 1er comp. 2e malg.; cap. 15e rég. Jacquot, p. 9e comp. 13e rég.; cap. 15e rég. Bertrandon, p. 10e comp. 13e rég.; cap. 15e rég. Besse, p. 12e comp. 13e rég.; cap. 15e rég. Boutonnet, p. 1re comp. 3e malg.; cap. 15e rég. Redon, p. 2e comp. 3e malg.; cap. 15e rég. Rarvet, p. 8e comp. 3e malg.; lieut. 15e rég. Mahé, p. 5e comp. 1er malg.; lieut. 3e sénég. Remy, p. état-maj. p. off. rens. cercle d'Ailalara; lieut. 3e sénég. Desclaux, p. état-maj. p. off. rens. cercle Morondara; lieut. 3e sénég. Coutet, p. état-maj. p. off. rens. cercle Mahafalys.

Les officiers du 15e rég. passent : les lieut. Ganet, au 13e rég. 3e bat.; Noël et Théral, 9e comp. 13e rég.; Clerc et Maignan, 10e comp. 13e rég.

Les lieut. Mangear et Rivu, p. 11e c. 13e rég.; Bouhaben et Le Goupil, p. 12e c. 13e rég.; Lefranc, p. 2e comp. 2e malg.; Greusard. p. 6e c. 3e malg.; Brisbarre, p. 7e c. 3e malg.; Bachellez, p. 14e c. 3e sénég.; Cuzin, p. 15e c. 3e sénég.; sous-lieut. Leroy, p. suite 13e rég.; méd. maj. 2e cl. Boullet, aff. 8e rég. inf. col.

Sont nommés adj. : les sous-off. Chatelain, 18e rég.; Ginefri, 7e rég.; Le Deunff, 6e rég.; Lambert, 4e rég.; Colmer, 13e rég.; Tardi, 3e tonk.; Portneault, 6e rég.; Leroy, 1er malg.; Huneau, 2e tonk.; Prébay, 2e rég.; Vercez, 18e rég.; Brouland, 4e tonk.; Andreucci, 4e tonk.; Dupré, 2e rég.; Chagre, 2e sénég.; Pouzeau, 3e rég.; Imbert, 9e rég.; Schorsch, 3e tonk.; Gérard, 2e tonk.; Malhé, 21e rég.

ARTILLERIE COLONIALE

Lieut. 2e art. col. Paupelain, cl. 12e batt. 2e rég. à Brest.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Sont affectés :

A Madagascar. — Méd. m. 1re cl. 1er art. col. Renaud; méd. aide m. 1re cl. stag. Garnier et Bernard.

Afrique occidentale. — Méd. m. 1re cl. Roques, du 22e col.; méd. aide-m. 2e cl. Bec, du 3e col.; méd. aide-m. 1re cl. stag. Vielle, du 3e col.

Dahomey. — Méd. m. 1re cl. Texier, du 5e col.; ph. aide-m. 1re cl. Michel, rés. libre.

Congo. — Méd. aide-m. 1re cl. stag. Lebœuf, du 7e col.; Duvard, du 2e art. col.; Fulconis, du 7e col.; Guégan, du 2e col.

Indo-Chine. — Méd. m. 2e cl. Mayer, du 22e col.; méd. aide-m. 1re cl. stag. Challiès, 4e col.; Poincin, 22e col.; Brimont, 7e col.; ph. pr. 2e cl. Pairault.

Nouvelle-Calédonie. — Méd. m. 2e cl. Judet de la Combe, 3e col.

France. — Méd. m. 1re cl.: Levrier, au 3e col. à Rochefort; Laborde, 8e col. à Lorient; Villette, 1er art. col. à Lorient.

Méd. m. 2e cl. : Brouillaud, au 7e col.; Delabaude, 3e col.; Guillemet, 1er col.; Aynès, 2e col.; Imbert, 4e col.

Méd. aid.-m. 1re cl. : Gravot, 5e col.; Sibiril, 6e col.; Vergne, 8e col.

Approbation de mutations effectuées par l'autorité militaire. — *Madagascar.* — Méd. m. 2e cl. Jourdan, dir. école de médecine et hôp. ind. à Tananarive; méd.-m. 2e cl. Régnier, au 3e tir. malg.; méd. aide-m. 1re cl. stag. Esserteau, 3e tir. sénég.; méd. aide m. 1re cl. stag. Eberlé, hôp. à Tamatave.

Afrique occidentale. — Méd. m. 1re cl. Brossier, hôp. à Dakar.

Sont nommes méd. aides m. 1re cl. stag. — Gallier, 1er inf. col. à Cherbourg; Néel, 2e art. col. a Cherbourg; Le Gorgen, 2e inf. col. à Brest; Garrot; 24e inf. col. à Perpignan; Cotard, 1er art. col. à Lorient: Perret, 3e art. col. à Toulon; Lailhengue, 1er art. col à Rochefort; Jarelly, 22e inf. col. Hyères; Bellonne, 8e inf. col. à Toulon; Passa, 2e art. col. à Cherbourg; Mortron, 1er inf. col. à Cherbourg; Gauthier, 1er inf. col. à Rochefort.

Permutations. — Méd.-m. 2e cl. 8e rég. inf. col. Pasquet, perm. avec méd.-m. 2e cl. 153e inf. métr. Boullet.

SERVICE DES AFFAIRES INDIGÈNES

Cap. inf. h. c. Gombeaud, empl. Tunisie, rem. disp. de son arme et maint. empl. act.; lieut. 2e tir. alg. Martin, dét. aff. ind. Tunisie.

CORPS DES AGENTS CIVILS DU COMMISSARIAT DES COLONIES

Commiss. 3e cl. Martial, dés. Congo fr.

Tableaux d'avancement

EMPLOYÉS MILITAIRES D'ARTILLERIE COLONIALE

Section des comptables. — Pour stagiaire de 1re cl. : MM. les stag. 2e cl. Avignon, Le Bouédec, Leblond, Leroux.

Pour stag. de 2e cl. : MM. les sous-off. Maillard-Salin, Jacques, Pouderou, Vandenbroucke, Boucher, Vaille, Gaudron, Le Bourch, Epaillard, Paquet, Roussel.

Section des conducteurs de travaux. — Pour stag. 1re cl. : MM. les stag. 2e cl. Bonifay, Mollard, dit Deyme, Prudhomme, Lafargue, Mahé, Dubos, Menouillard, Gaudry.

Pour stag. 2e cl. : MM. les sous-off. Jabry, Etcheverry, Rouyer, Fabre, Morienne, Guermeur, Albrand, Gaultier, Vignolle.

Pour ouvrier d'Etat 1re cl. : MM. les ouvr. d'ét. 2e cl. : Brest, Sermesse, Chauffournier.

Pour ouvrier d'Etat 2e cl. : MM. les sous-off. Lepetit, Prezelin, Roger, Le Goff, Le Béguec, Bonnet, Ostertag.

Pour chef artificier de régiment : MM. les sous-off. Biou, Breinig, Bonnafous, Phalippou, Mouret, Courmes.

Pour chef mécanicien : MM. les sous-off. Rablat, Jourdreu, Langlois, Prézelin.

Réserve et Territoriale

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

Lieut. rés. inf. Dollfus, p. arm. terr. et maint. serv. ét-m.

CORPS DES INTERPRÈTES MILITAIRES

MM. les off. interpr. 3e cl. rés. : Bartier, Bertaux, Boyer de la Géroday, Grosset-Grange, Malaisée, Peter, Treilhard, p. arm. territor.

Réserve

ARTILLERIE

Sont nomm., dans le cadre des off. de rés. :

Au grade de colonel. — Les col. retr. Malherbe, cl. ét-m. part. dir. de Lyon; Labiche, cl. ét-m. part. gouv. mil. Paris.

Lieut.-col. — Lieut.-col retr. Dillais, cl. ét-m. part. dir. Dunkerque.

Ch. d'escadr. — Les ch. esc. retr. Widmann, cl. ét-m. dir. Lyon; Poisdevin, ét-m. p. 16e corps; Prunac, 23e rég.; Lathouver, ét-m. p. Dunkerque; Glaehon, ét.-m. p. Cherbourg; Gaudry, ét-m. p. Dunkerque.

Cap. en prem. — Les cap. retr. Renneville, 26e rég.; Lemousis, 1er rég.; Monard, 3e rég.

Cap. en sec. — Lieut. Hégly, cl. ét-m. part.

Lieut. en sec. — Lieut. dém. Pader, cl. 33e rég.

Sous-lieut. — Sous-l. dém. Decoux, 25e rég.; Mar. log. rés. Bresson, 19e rég.; mar. log. rég. Vermeulen, cl. 13e bat.

Territoriale

ARTILLERIE

Sont nommés :

Lieut.-col. — Lieut.-col. retr. Maisonneuve-Lacoste, ét.-m. p. dir. de Lyon.

Chef esc. — Chef. esc. ret. Gangloff, 15e r. gr. terr.

Capitaines. — Cap. retr. Cortesèque ét.-m. p. Tarbes; cap. retr. Rebais, ét.-m. p. Belfort; ex-cap. rés. Levecque, cl. serv. rem. (réquis.).

Sous-lieut. — Ex-sous-lieut. Jodry, serv. sp. territoire ; sous-off. retr. Lious, cl. gr. terr. 38e art.
Off. adm. pr. — Off. adm. pr. Barraud, cl. ét.-m. p. Bourges (fond. canons).
Off. adm. 1re cl. — Off. adm. 1re cl. r. George, ét.-m. p. dés. Nice ; off. adm. 1re cl. retr. Mioux, ét.-m. p. 14e corps.
Off. adm. 2e cl. contr. d'armes. — MM. les off. adm. 2e cl. Ernst, cl. ét.-m. p. Cherbourg ; Yerlès, ét.-m. p. Bourges.

GÉNIE

Sont nommés :
Ch. bat. — MM. Laboubée, Barillot, Charbonnier, ch. bat. en retr.
Capitaine. — Ing. 2e cl. Marguery.
Sous-lieut. — Sous-off. retr. Gay ; adj. retr. Babin ; sous-off. retr. Bonnaffous.
Off. adm. 1re cl. — MM. les off. adm. 1re cl. retr. Thomassin, Rouen, Marchal.
Off. adm. 3e cl. — Conduct. ponts et chauss. Latron.

TRAIN DES ÉQUIPAGES

Ex-sous-lieut. Demet, aff. serv. sp. du territ. 7e rég.

Emplois civils.

Ministère de l'Intérieur. — Adj. 22e inf. Baldacci, nomm. gard. bur.
Instruction publique. — Ex.-adj. 27e inf. Marcel, nomm. appariteur Université Besançon.
Préfecture de la Seine. — Ex. adj. 1er bat. inf. lég. d'Afr. Désorges, nomm. piéton-garçon labor. Observ. Montsouris ; adj. 94e inf. Gueullet, nomm. exp. 7e cl. au contr. centr.
Ex-adj. 75e inf. Chevenet, nomm. gard. bur. ; Ex-serg. 133e inf. Perrin, nomm. surv. Bourse du travail.
Algérie. — Sous-off. Sanitas, nommé port. contr. des Contrib. dir. Algérie.
Postes et télégraphes. — Sont nommés : adj. 59e inf. Saint-Martin, recette des Estables ; adj. 40e art. Oxarango, à Villars-sous-Dampjoux ; adj. 159e inf. Martineughi, à La Palud ; adj. 3e rég. Letourneu, à Hombleux ; adj. 59e inf. Duffort, à Boucieu-le-Roi ; anc. sous-off. Paoli, à Emberménil ; adj. 18e bat. art. Vouillemy, à Chamesson.
Chemin de fer de l'Etat. — Anc. sous-off. Pourin, nommé commis pet. vit.
Caserniers. — Brig. mar. ferr. Pataa, 24e art., nommé casern. 2e cl., à Paris ; serg. retr. Costes, nommé casern. 2e cl., Grenoble ; serg. 15e inf. Vilarem, nommé casern. 2e cl., Nancy.
Mar. log. 1er chass. Bouillon, nommé casern. 2e cl., Belfort ; adj. retr. Ingold, nommé casern. 2e cl., Belfort.

Marine

Personnel officier.

Officier général. — Contre-am. Antoine. arboré pavillon s. *Pothuau*, rempl. c. amir-Boutet
Cap. de vaiss. — Guépratte, cesse fonctions état major 2e art. et sert à terre ; Lécuve, prend command. *Pothuau* ; Farret, conval. 3 m.
Rihouet, prend command. *Marseillaise* ; Despréaux de Saint-Sauveur Bougainville, congé 6 mois sans solde.
Cap. de frég. — Rey, rejoindra *Tempête* (Tunisie) le 19 Fév. ; Badin rejoindra *Chateaurenault*, par Marseille, le 6 Mars ; Ronin déb. *Bruix*, prend command. *D'Assas*, rés. norm. ; Carré, emb. c. second s. *Protet* ; Simon, prend présid. 4e commission perman. rempl. La Porte ; Delaruelle, de *l'Adour* (Tonkin), conval. 3 m. ; Didelot, déb. *Pothuau*.
Habert et Papaïx prennent command. groupes bât. rés., à Toulon ; Salichon, Malo-Lefebvre et Clarke, optent p. liste emb. ; Philippe, prolong. 1 m. 1/2 solde ; Laugier, emb. c. second s. *Chanzy*, rempl. Dourver.
Lieut de vaiss. — Masson, prend fonct. cap. de compagnie 4e dépôt ; Van-Gaver, rentré congé, prend rang s. liste emb. ; Lagrésille, prend fonct. second déf. mob. Oran ; Millet, de l'*Adour* (Tonkin), conval. 3 m. ; Vergoignan, conval. 1m. ; de Slane, déb. *Pothuau* ; Allemand, conval. 3 m. ; Bérenger, résid. condit.
Ferré de Péroux. conval. 3 m 1/2 solde ; Demadrille, prend rang s. liste emb. ; Carmichaël de Baiglie et Roque, permut. port d'attache ; Goisset, Paqué, Oberlé, Robic et Guillabert, prennent command. escouades éc. canonn. ; Lagier, sert maj. gén. Brest ; de Cauzé de Nazelle, congé 6 m. sans solde ; Mac Guckin de Slane, emb. c. second s. *Manche* ; Brisson, Garnier, Turc et Maraval, emb. s. *D'Assas*.
Ens. de vaiss. — Fromaget, emb. s. *Suffren* ; Millot, déb. *Suchet*, emb. s. torp. déf. mob. Dunkerque ; Fort, emb. s. *Henri-IV* ; Bernadec, emb. s. *Kersaint* ; Eveillard, emb. s. *Cassini* ; Ohl, du *Suffren*, et Besson, de l'*Amiral-Aube*, permut. emb ; Marcenet, emb. s. *Aspic* ; Ancelin, emb.c. ; second s. groupe sous-marins *Lynx* et *Naïade* ; de Solminihac, rempl. Villain s. *Arquebuse* ; Ballande, emb. s. *Aspic* ; Baret, emb. s. *Du Chayla* ; rempl. Arnauld ; Herbert, emb. s. *Latouche-Tréville* ; Dubois, emb. c. second s. torp. déf. mob. Corse ; Durand-Vieil, du *Linois*, emb. c. second s. groupe s.-marins *Perle* et *Esturgeon* ; Adrien, du *Carnot*, emb. c. second s. groupe s.-marins *Loutre* et *Castor* ; Gautier, du *Charlemagne*, emb. c. second s. groupe s.-mar. *Protet* et *Ludion* ; Meunier, emb. s. *Jeanne-d'Arc* ; Capronnier emb s. *Carnot* ; de Ligny, déb. de la *Pique*, conval 2 m.
Benoist, déb. *Jeanne-d'Arc*, emb. école torp., à Toulon ; Le Martret, sert major gén. ; Strauss, affecté service des cartes ; Perrin, résid. condit. ; de la Barre de Nanteuil Le Flô, déb. *Catapulte*. congé 3 m. sans solde ; O'Neill, Langlois, Gresser et Ducom, emb. s. *Manche* ; Mercier du Paty de Clam, emb. s. *Alcyon* (Congo), rempl. de Parseval ; d'Ornano, Farret et Richard, emb. s. *D'Assas* ; Conneau, emb. s. *Estoc* (Chine), rempl. Thiron.
Aspirants. — Asp. 1re cl. Prud'homme, emb. s *Montcalm* (Extrême-Orient) ; asp. 2e cl. Le Néannec, emb. s. *Duguay-Trouin*.
Ceillier, conval. 1 mois.
Mécaniciens. — Méc. pr. 1re cl. Colin, déb. *Chanzy*, résid. lib. 1 m. ; mec. pr. 2e cl. Bayle et Gaudouin rempl. Gounaud et Couthures s. *Iéna* ; méc. pr. 2e cl. Véry, sert major gén. Rochefort ; méc. en chef Le Pouésard, déb. *Pothuau*.
Méc. princ. 1re cl. Le Péton, suit travaux achèvem. *Furieux* (Cherbourg) ; méc. pr. 1re cl. Gastinel, emb. s. *Jeanne-d'Arc*, rempl. Clément ; méc. pr. 2e cl. Anglade, Bertrand et Tournel, emb. s. *D'Assas*.
Corps de santé. — Les méd. 2e cl. ; Gachet, emb. s. *Jeanne-d'Arc* ; Manine-Hitou, s. *Bretagne*, et Béraud, s. *Bouvines* ; méd. 1re cl. Castaing, sert Cherbourg ; méd. pr. Le Franc, sert 1er dépôt rempl. méd. en chef 2e cl. Ludger qui sert Cherbourg ; pharm. pr. Reboul, sert Lorient, et Leray, sert Toulon ; méd. 2e cl. Frézouls, prolong. conval. 2 m.
Pharm. 1re cl. Arnaud, rempl. Reboul, Toulon ; méd. 2e cl. Cannac, rempl. Merleau-Ponty, éc. serv. santé Marine, Bordeaux ; méd. 1re cl. Avérous, emb. s. *D'Assas* ; méd. 2e cl. Donval, emb. s. déf. mob. Oran, rempl. Roustan.
Commissariat. — Royer-Collard, prend fonct. commiss. déf. mob. Oran ; commiss. 2e cl. Marin, passe déf. mob. Rochefort ; commiss. 2e cl. Fayal, adjoint au commiss. dir. nav. Tunisie ; commiss. pr. Wolf, rempl. Sallé dans une div. esc. Extrême-Orient ; commiss. pr. Mestrel sert Lorient.
Comm. pr. Vinson, rappelé activité ; comm. 2e cl. Desmazières de Séchelles, emb. s. *D'Assas*.
Personnel administratif. — Dessinateur Le Cor et surveill. techn. 2e cl. Forgeron, passent arsénal Saïgon.
Officiers de réserve. — Contre-amiral Marquer, chef d'ét.-m. gén. ; commis. en chef 1re cl. Senné-Desjardins.

Retraites

Lieut. de vaiss. Guieu ; adjoints pr. construct. nav. Justiniani et Créach ; méc. pr. Vergnay ; méd. 1re cl. Dumas ; commis pr. commiss. Dubreuil ; agents techn. constr. nav. Delesnérac de Méniville, Gibert, Renouf, Escolivet, Hasne, Lefèvre, Chatelain, Cozian et Le Riche.

Mouvements de la flotte

Infernet, arrivé Pulo-Pénang. — Sous-marin *Bonite*, mis à l'eau Toulon. — Contre-torp. haute mer *Mousquet* et *Fronde* ne feront plus partie de l'esc. de la Médit. — Torp. n° 84, rayé de la liste de la flotte ; la coque sera utilisée comme cible p. écoles à feu de l'escadre. — *Goliath*, arrivé aux Seychelles. — *Dupleix*, arrivé Montevideo. — *Alouette*, désarme à Saïgon. — *Vautour*, quitté Galata p. la Grèce.

Nominations.

Sont nommés agents techniques des constructions navales :
Adjoints pr. 1re cl. — Pion, Le Gall, Delaunay.
Adjoints pr. 2e cl. — Le Révérend, Guiganton, Prin, Roué, Fleury.
Chef surveill. techn. 1re cl. — Coyac, Mabily, Tanguy, Hamel, Bollot, Rollin, Nel, Bonhomme, Bertrand, Mobèche, Rémy, Charpentier, Maurice, Dessieau, Régnier, Martin.
Chef surveill. techn. 2e cl. — Remigeraud, Alduc, Le Grand, Destrais, Dubois, Charpentier, Nougé, Blot, Lavier, Coatalem, Anquetin, Thomas, Capitaine, Kerbrat, Bonnefoy, Podeur, Kerscaven ; Kermorvant, Dubost, Toxier, Mignon, Fontenelle, Jouanet, Leborgne, Girard, Guillerme, Lazard, Quijou, Valogues, Stabile.
Surveill. techn. 1re cl. — Gravat, Bigourdin, Videau, Orio, Kéraudy, Le Pichon, Moreau, Barrès, Massé, Cran, Thépaut, Le Gall, Laridon, Cueff, Gousset, Le Halper, Le Comte, Marmin, Hennequin, Henry, Ternant, Massa, Rebours, Merlo, Mortreux, Le Guen, Bouron, Guillou, Le Pitre, Francès, Le Huel, Moreau, Avenard, Roty, Cadoret, Régnier, Porre, Méchen, Renault, Volland, Coste, Sarvagé, Gbert, Maurillon, Sorieye.
Surveill. techn. 2e cl. — (Cherbourg) : Mesnil, Morin, Blandin, Ledelay, Lerisbé, Leblond, Simon, Leroy ; — (Brest) : Thomas, Gallois, Laouénan, Podeur, Mériadec, Languille, Barré, Crognennec, Perchec, Rivoal ; — (Lorient) : Jégo, Normand, Charmentray, Lavoïé, Piedcoq, Bécam, Le Rabic, Strat ; — (Rochefort) : Couderec, Goupil, Lerède, Lévêque, Gaillard, Babeau, Néret, Délice, Gatineau, Comte ; — (Toulon) : Rencurel, Muratore, Cordeil, Auzias, Brest, Meiffrein, Martin, Muratore, Michel, Laborde, Marius, Geuce, Pourquier ; — (Indret) : Averty, Cormérais, Hivert ; — (Guérigny) : Guillot, Desnoyers. — (Paris) : Bélard.
Sont nommés comptables des matières :
Commis pr. 1re cl. — Ducros, Gadclin.
Commis pr. 2e cl. — Rolland, Guiguen, Kerbrat.
Commis pr. 3e cl. — Le Mouel, Guihéneuc, Lemontagner, Tessier.
Commis 1re cl. — Blondeau, Avre, Jotte, de Latouche, Filliette.
Commis 2e cl. — Ramonet.
Matelot Revert nommé syndic gens de mer, Port-en-Bessin.

Officiers mariniers

Embarqués sur : le *Casabianca* : Léonard, 2e m. mécan. ; — l'*Aventurier* : Ricard, m. mécan. ; — l'*Amiral-Charner* : Hervé, 2e m. torp. ; — le *Mousquet* : Goupil, 2e m. fourr. ; — la déf. mob. Toulon : Le Ber, 1er m. torp. ; Charbonnel, 2e m. torp. ; — la rés. spéc. : Fauchère, 1er m. mécan. ; Béguet, Aurion, Seyre, 2es m. mécan. ; — l'esc. active : Martin, Le Pogam, Aimon, Hide, Gougué, Nicolas, m. mécan. ; Célo, Abernot, Jestin, Le Heurte, Toullec, 2es m. mécan. ; Didailler, élève mécan. ; Salaun, 2e m. commis ; Pilven et Livolant, 2es m. man. ; Le Blanc, 2e m. charp. ; Le Cornec, 2e m. canonn. ; Villaren, 2e m. commis ; Mormet et Permec, 2es m. mousq. ; — la déf. mob. Corse : Casadepas, 1er m. mécan. ; — la *Mouette* : Forjenel, 2e m. man. ; — la déf. mob. Alger : Mas, 2e m. méc.-torp. ; — la déf. mob. Bizerte : Copias, Philippe, Trégos, 2es m. timon. ; Peufrat, 2e m. charp. ; — la déf. fixe Bizerte ; Mourand, m. mécan. ; Le Quément, 2e m. man. ; Plessis, Glazio, 2es m. mécan. ; — le *Léon-Gambetta* : Garoff, 2e m. mousq. ; Hémon, 2e m. timon. ; Gourmelon, 2e m. man. ; Croché, Journé, 2es m. canon. ; Maisonneuve, Laouénan, Le Bras, Mérour, 2es m. mécan. ; Brazet, Abautret, Le Rouzic, Kérézéon, 2es m. chauff. ; — le *Fauconneau* : Larreur, 2e m. mécan. ; — le *Suffren* : Tréhen, Legaignoux, 2es m. man. ; Bozec, 2e m. timon. ; Vergos, Manivel, 2es m. méc. ; — la *Saône* : Guillou, 1er m. mousq. ; Gouzennec, 2e m. mousq. ; — la *Dévastation* : Gabon, 2e m. mécan. ; — le *Défi* : Ruffet, 2e m. mousq. ; — le *D'Assas* : Lucas, 1er m. commis ; — le *Masséna* : Crom, 2e m. man. ; — l'*Amiral-Théhouart* : Castéran, 1er m. mousq. ; Alix, 2e m. mécan. ; — le *Guichen* : Provost, Cadic, 2e m. mécan. ; — la *Marseillaise* : Cannic, m. mécan. ; Kervella, 2e m. mécan ; — la *Jeanne-d'Arc* : Gouyette, 1er m. mousq. ; Amice, 2e m. fourr.
Débarqués. — De l'atelier central flotte : Nicól, Peufrat, Le Blanc, 2es m charp. ; — du *Sully* : Le Trent, 2e m. voilier ; Le Floch, 1er m. commis. ; Aimon, m. mécan. ; Le Heurte, 2e m. mécan. ; — de la déf. mob. Toulon : Moullec, 1er m. torp. ; Hervé, 2e m. torp. ; Nicolas, m. mécan. ; — du 2e groupe : Pennec, 2e m. mousq. , — du 5e groupe : Abernot, Jestin, Célo, 2e m. mécan. ; de la

Marseillaise : Alès, 2e m. torp.; du— *Sfax*: Brélivet 2e m. fourr.; — du *Suffren*: Guioc, 2e m. man.

Légion d'honneur et Médaille militaire.

Sont promus dans la Légion d'honneur :

Commandeurs. — MM. le contre-am. de Barbeyrac Saint-Maurice; le cap. de v. Hennique; le mécan. insp. Roque; le contrôleur gén. 2e cl. Latty; le direct. du génie marit. de Maupéou d'Ableiges.

Officiers. — Les cap. de frég. de Kermadio, Primet, Boyer, de Gueydon, Rozier, Viard, Boisseau; le méc. en chef Pacaud; le contrôleur de 1re cl. Serres; l'administrat. en chef 1re cl. Pénissat; le méd. en chef Breton; le phar. princ. Cavalier.

Chevaliers — Les lieut. de vaiss. Nel, Urvoy. Chalmin, Douillet, Chrétien, Chevassus, Carré, Caussin, Claudeville, Jeuneu, Favereau, Le Roux, Bronkhorst, Copi, Chauvin, Bazin, Carré, Zahm, Renard, Moysan, Roussel, Gallaud; les ens. Richard, le Brozec; les méc. princ. 1re cl. Laurent, Repichet, Briant, Coltier, Gastinel; les méc. princ. 2e cl. Sauvat, Héry; l'ing. en chef 2e cl. Ripart; l'ing. 1re cl. Petithomme; les commiss. 1re cl. Circan, Imbert; l'administrat. 1re cl. de Madaillan; les méd. 1re cl. Audiat, Duguet, Gomband, Porquier; le pharm. 1re cl. Linard; l'off. d'administr. Groult; l'adjud. princ. Durand; les 1ers m. man. Bazin, Floud; le 1er m. canonn. More; les 1ers m. mousq. Caër, Capdeville; le 1er m. timon. Lucas; le m. méc. Le Hec; le pilote 1re cl. Camaret; le 1er m. fourr. Bigot; le 1er m. infirm. Marotte; le chef guetteur Hugues; surveillant des prisons Laure; l'administrateur de 1re cl. Aubertin.

La Médaille militaire est décernée :

Manœuvre. — Au 2e m. Derrien, au 1er m. Le Mignot, aux q.-m. Guélou et Jaunard, au 2e m. Nicol, aux 1ers m. Bars et Le Louarn, aux 2e m. Crosmêtre et Abgrall, aux q.-m. Rolland et Le Cornec.

Canonniers. — Au q.-m. Jus, aux 1ers m. Robin et Surreau, au 2e m. Le Gac, au 1er m. Le Mignon, au 2e m. Esvan, aux q.-m. Lemeure, Stéphan et Riou.

Torpilleurs. — Aux 1ers m. Blanchard et Durand, au 2e m. Duchesne, au q.-m. Rault.

Torpilleurs sédentaires. — Au 1er m. Charvet, au 1er m. méc. Rosec.

Mousqueterie. — Au 2e m. Marchadour, au q.-m. Le Roux, aux 2es m. Coupin et Hac, aux 1ers m. Garnier et Gébaud, au q.-m. Le Bagousse.

Timonerie. — Aux 2es m. Travert et Prigent, au q.-m. Nicol, au 1er m. Le Caër, aux 2es m. Omnès et Le Tirant, au q.-m. Jacolot.

Mécaniciens-chauffeurs. — Au 2e m. Mohamet, aux q.-m. Rémond et Jouanic.

Mécaniciens. — Au q.-m. Jacotey, au 2e m. Legrand, au q.-m. Quénel, au 1er m. Gardanne, au m. Le Moal, au 1er m. Louvet, au 2e m. Lesage, au q.-m. Tous, au 1er m. Contrucci, au m. Frédet, aux chauffeurs Scanviou et Gaudal.

Pilote. — Au pilote de 2e cl. Ogé.

Fourriers. — Aux 1ers m. Donio, Grosjean, Guéritte, Lévellec, Roudaut et Strac, au 2e m. Moreau

Charpentiers. — Aux 2es m. Plumet, Roudaut, Plurien et Le Bail, aux 1ers m. Noblet et Ollivier, au q.-m. Gabel.

Voiliers. — Aux 2es m. Camelin et Desseaux.

Commis. — Au 1er m. Cordano, au q.-m. coq Potaire, au q.-m. boulanger-coq Goaoc, aux 1ers m. Metzger et Breard.

Infirmiers. — Au 2e m. Bègue, au 1er m. Héliez, au q.-m. Christini.

Musiciens. — Au m. Chabaud.

Clairons et tambours. — Au 2e m. clairon Langard, au matelot de 1re cl. Lorgeré; au matelot indigène de 1re cl. Dondy Diop.

Vétérans. — Au m. vétéran Podeur, au 2e m. Fabre, au sergent pompier Le Hérissier, au m. pompier Lecassie, au garde-consigne de 1re cl. Le Pape, au guetteur chef Méthée, au gendarme Bompart, au maréchal des logis Grassuet, aux brigadiers Breton et Paron, au surveillant de prisons Agen, au 1er m. de timon. Ameline.

INFORMATIONS MARITIMES

Le lieut. de v. Carvès, commandant l'*Isère*, est autorisé à poursuivre la concession d'un brevet d'invention pour un moteur rotatif à détente.

Le ministre provoque les offres des armateurs pour le transport à Saïgon, par des vapeurs de commerce français, de 6,000 tonnes de charbon.

Un médecin de 2e cl. sera désormais embarqué, en sous-ordre, sur chaque croiseur cuirassé ou croiseur de 1re cl. ayant un effectif total de 500 hommes (état-major et équipage), loin de France et ne portant pas le pavillon d'un officier général.

Le naufrage de la « Vienne ». — Une épave, recueillie sur le littoral et apportée à la Préfecture maritime de Lorient, a été déclarée officiellement appartenir à la *Vienne*. Il s'agit d'un couvercle de caisse à explosifs marqué aux initiales des défenses sous-marines de Lorient et numéroté 153. Le 2 Novembre dernier, la *Vienne* avait pris à Lorient 38 caisses semblables et le numéro inscrit sur l'épave correspond à une de celles consignées sur le bordereau d'envoi.

Cette reconnaissance lève les derniers doutes et constitue la preuve matérielle du naufrage de ce transport dans le Golfe de Gascogne.

LA FAMILLE MILITAIRE

Fiançailles. — Lieut. 31e inf. Mathieu, avec Mlle Louise Diétrich; lieut. 77e inf. Angeli, avec Mlle Carmen Sainz; cap. retr. Couvreux, avec Mlle Marie Roger, dit Buis; lieut. 40e inf. Pieri, avec Mlle Saunier; lieut. 13e art. Raffin, avec Mlle Armaud; sous-lieut. 112e inf. Sadoul, avec Mlle Sophie Maillot; lieut. 6e dr. Lecompte, avec Mlle Marie Cordier; cap. 82e inf. Roy, avec Mlle Diebold; cap. Brody, avec Mlle Jeanne Lenoir.

Mariages. — Lieut. g. rép. Guilhal, avec Mlle Léontine Blanchi; cap. rés. 5e chass. de Maillart, avec Mlle Louise de Vesvrotte; lieut. 8e inf. Hannequin, avec Mlle Blanche Martin; lieut. inf. Jean-Ogier de Baulny, avec Mlle Marthe Huchet de Cintré; lieut. 131e ligne Rousseau, avec Mlle Marguerite Mousnier; lieut. inf. col. Jean Rendu, avec Mlle Magdeleine Dubois.

Nécrologie. — Lieut.-col. inf. terr. Héron, 71 ans, Paris; chef bat. inf. retr. Portal, 60 ans, Versailles; comm. 108e inf. Drouilhet de Sigalas, Bergerac; cap. art. Lebas, 47 ans; chef esc. gend. retr. Martin (Charles), 74 ans, Bordeaux; cap. 5e bat. art. Pertrissart, 38 ans, Liouville; gén. Davout, duc d'Auerstædt, 75 ans, Paris; gén. L'Hotte, Lunéville, comm. pr. 2e cl. Roussel, 41 ans, Paris; cap. inf. terr. Colomer, 66 ans, Constantine; vice-amiral Maréchal, 64 ans, Paris.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur répondre directement et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.

C. 398. — Les engagements dans la Marine ne sont reçus qu'à l'âge de dix-huit ans, sauf toutefois en ce qui concerne les apprentis mécaniciens, qui sont admis à l'École de Lorient dès l'âge de quinze ans et neuf mois. Si vous désirez suivre cette voie, demandez le programme à une librairie militaire de Paris.

R. B., Bordeaux. — Les renseignements que vous désirez connaître seront, dans la mesure du possible, insérés dans le prochain article traitant des torpilleurs et des torpilles.

Un Ardennais 23. 85. — Pour les dragons, il faut avoir de 1 m. 64 à 1 m. 74. Poids en rapport avec la taille. Pour l'artillerie, de 1 m. 60 et au-dessus sans maximum. Pas de poids. Il n'est pas possible de vous renseigner sur l'avancement que vous pourrez obtenir soit dans l'artillerie soit dans la cavalerie. Tout dépend du goût, du zèle, de la conduite et de la manière de servir que vous aurez.

Le Gérant : G. LASSEUR

D. CASSIGNEUL, Imprimeur, 61, rue Lafayette, Paris.

Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI

(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — No 12 LE NUMÉRO 10 CENTIMES *28 Février 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE
Six mois .... 3 fr. 50
Un an .... 6 fr. »

RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES
Paris, 61, rue Lafayette, Paris
On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 8 fr. »

LES PUPILLES DE LA MARINE

Les orphelins des gens de mer

Dans une rue de Brest, trottinait devant nous un marin miniature, un bambin d'une huitaine d'années, non pas l'enfant guindé dans un élégant costume de nautonnier d'opérette créé par la fantaisie coquette d'une maman, mais la réduction minutieusement exacte du marin de l'Etat : béret au gros pompon en « effiloché » rouge, col bleu au triple liston de tresse blanche, « gris de fatigue » en toile rude, capelé sur la vareuse en molleton, pantalon de treillis protégeant le pantalon en drap réglementaire ; le tout commodément ample aux entournures.

L'ami — terrien de l'intérieur — à qui je faisais les honneurs de la vieille cité maritime bretonne, s'exclama :

— Eh quoi! les mamans d'ici poussent le goût des choses de la mer jusqu'à copier identiquement pour les enfants la tenue du marin ? Aucun détail ne semble pécher, et le petit homme porte même allégrement à l'épaule un sac matriculé et peinturluré d'une belle frégate ! C'est donc de l'idolâtrie ?

— Ici, on aime en effet beaucoup les gens de mer. Si chaque famille, dit-on, compte au moins un « recteur », elle compte certainement plusieurs marins. Mais le bambin que vous avez devant vous n'a pas revêtu un déguisement parfaitement imité.

Cet uniforme est bien le sien : l'enfant est un pupille de la Marine. »

— Un enfant de troupe ?



Les fifres et tambours de l'Ecole des pupilles de la Marine Photo. Bouelle.

— Oui... et non... En 1862, sur l'initiative de l'amiral de Gueydon, la Marine, dans un sentiment de pieuse reconnaissance pour ceux des siens qui succombent en défendant le pavillon national ou qui périssent dans la lutte contre les éléments, décida de prendre sous sa tutelle, de leur septième à leur quatorzième année, les orphelins pauvres des gens de mer.

L'Ecole des pupilles de la Marine est aujourd'hui établie dans la jolie vallée de la Penfeld, à quatre kilomètres de Brest, sur les bords de cette rivière dont l'estuaire élargi et creusé forme le port militaire et l'arsenal.

Installée à l'origine dans l'ancien hôpital Saint-Louis (maintenant Ecole des mécaniciens de Brest), elle fut, en 1882, transférée à la Villeneuve, au milieu des chênes nains et des bruyères de la campagne bretonne. On se contenta d'abord d'utiliser tant bien que mal les vieilles constructions des anciennes Forges et fonderies de la Marine. Mais bientôt, grâce à des legs importants dus à la générosité de quelques bienfaiteurs, on put construire des bâtiments neufs dont la scrupuleuse hygiène moderne traça les plans.

Dortoirs aérés, spacieuses salles d'étude, vastes réfectoires, ateliers d'apprentissage furent établis avec le très intelligent souci du bien-être et de l'instruction de cinq cents enfants. Et aujourd'hui, après une série de notables et très heureux perfectionnements qui furent l'œuvre de ces quinze dernières années, l'établissement des pupilles de la Marine tend à devenir un orphelinat modèle: à la fois une excellente école primaire et un embryon d'école professionnelle.

Je visitais la Villeneuve depuis ses dernières transformations. Avant d'atteindre le grand bâtiment au fronton duquel brille le nom du bienfaiteur Henri Giffard, je longeais une rangée de maisonnettes aux fenêtres fleuries. Assises au seuil de leurs portes voisines, des femmes, embéguinées de coiffes bretonnes, travaillaient de l'aiguille... et de la langue; des poules picoraient, des poupons braillaient; le soleil d'Avril dorait doucement ce tableau villageois...

— On prend donc maintenant les élèves au biberon ? demandai-je à l'un des surveillants qui me pilotait.

— Oh ! non, monsieur, sourit-il, ces braillards-là sont nos mioches et les mères sont nos femmes.

Mais les pupilles ne manquent pas de mamans, car, peu après, je pouvais voir, autour des enfants assis au réfectoire, voltiger la cornette blanche d'une sœur de charité.

D'anciens officiers de marine apportent dans la direction de l'établissement des soins éclairés et paternels; ils entretiennent chez les enfants le culte de la devise des pères : « Honneur et Patrie ».

Les commandants de l'Ecole sont secondés dans leur tâche délicate par des instituteurs de l'enseignement primaire et par des retraités des différents corps de métier. Charpentiers, menuisiers, chaudronniers, forgerons, mécaniciens, initient les pupilles aux rudiments des professions diverses.

— Ils ne sont donc pas tous de la « graine de marins » ?


L'Ecole des pupilles de la Marine, sur les bords de la Penfeld, près de Brest

— Jadis, oui; maintenant, non. La première organisation purement militaire de l'établissement ne fut pas sans prouver qu'il y avait de graves inconvénients à faire embrasser, d'office, le métier de la mer à des enfants qui n'y apportaient parfois aucune vocation. Aussi dut-on rechercher, dès 1884, les moyens propres à assurer l'avenir des orphelins que leurs aptitudes physiques n'entraînaient pas à la carrière maritime.

Des enfants dont elle prend la charge, la Marine a le devoir de faire de jeunes garçons vigoureux et d'esprit droit, non seulement instruits jusqu'à l'obtention du certificat d'études primaires, mais encore convenablement armés pour affronter les luttes de l'existence. La Marine ne doit pas préparer des déracinés futurs ; mais sa sollicitude doit s'efforcer de remplacer auprès de l'enfant le père qui sacrifia sa vie à servir la patrie. Le pupille doit être élevé selon la bonne condition moyenne des enfants du peuple de France.

Jadis, il était plus aisé d'assurer l'avenir de ces orphelins. Le gabier était l'homme du jour: à quatorze ans, on envoyait l'enfant à l'Ecole des mousses et on en faisait un gabier. Une nourriture saine, des exercices physiques raisonnés de gymnastique et de nage en embarcation avaient presque toujours harmonieusement développé le corps du pauvre orphelin quelquefois malingre recueilli sept ans auparavant. Déjà, d'ailleurs, les chevelures de filin appendues aux mâtures ne lui étaient pas inconnues. On lui avait appris à faire une épissure et à prendre des ris sur des voiles réduites proportionnées à ses forces. Mais de nos jours la question est plus compliquée.

Le « poet-valve » à vapeur et le compa[s] d'épaisseur ont remplacé l'épissure à filin et l[a] « mailloche à fourrer »; et le métier de gabie[r] ne peut plus, en général, constituer pour l[e] pupille une carrière normale. La Villeneuv[e] doit donc être une école professionnelle. Mal heureusement, les ressources de l'établisse ment ne lui permetter[t] pas de garder le pupill[e] après sa quatorzième an[-] née. Or, on ne saura[it] guère mettre utilemen[t] une lime ou un rab[ot] entre les mains de l'e[n]fant avant sa douzièm[e] année, et deux ann[ées] d'apprentissage ne s[uf]fisent pas à instruire [un] ouvrier; il en faudr[ait] trois ou quatre; tout au moins, il serait néc[es]saire de continuer à assister l'orphelin jusq[u'à] sa seizième année.

A quatorze ans, ceux des pupilles deven[us] physiquement aptes aux diverses professi[ons] maritimes sont admis à l'Ecole des mouss[es]. Ceux-là (un cinquième environ de ces enfan[ts]) sont les heureux, et quelques-uns de nos [ex]cellents officiers de la Marine militaire aur[ont] pour la première fois tenu la barre d'un ca[not] sur l'étang de la Villeneuve.

D'ailleurs, certaines fondations, les legs d'[...]thonay et Poirier, notamment, ont le but s[pé]cial de permettre à quelques-uns des pupi[lles] et des mousses une douzaine annuelleme[nt] soit d'entreprendre des études universitai[res] préparatoires au *Borda*, soit d'être entretei[nus] dans une école d'arts et métiers ou un co[urs] manuel d'apprentissage. Mais les autres, [les] trois quarts des orphelins, les disgraciés, ce[ux] qui ne pèsent pas tel poids, qui ne sont [pas] doués de telle acuité visuelle, qui ne mesur[ent] pas telle taille et tel périmètre thoracique ?

Aura-t-on bercé leur misère pour la leur faire ntir ensuite plus durement, pour les rejeter nid, avec des armes insuffisantes, à la nquête du pain quotidien?

Vis-à-vis de ces malheureux adolescents, il y un vaste champ d'action pour la bienfaisance ceux qui pensent, avec Cambacérès, que, lans l'ordre de la Providence, le riche est un ge de paix et de consolation placé entre Dieu les hommes pour achever la distribution des ens de la terre... Qu'il ne leur a été donné us de biens que pour en distribuer à ceux qui manquent. »

***

A tous ceux qui peuvent devenir les bieniteurs des orphelins des gens de mer, nous rons avec un éminent officier supérieur (1) qui rigea l'établissement des pupilles :

« Pour transporter vos riesses et les défendre contre nnemi, homme ou élément, s marins font bon marché de eur santé, leur vie, de xistence de ur famille..

» Lorsque, ans l'humle logis du narin, arrive la nouvelle qu'il epose en terre étrangère ou qu'il est disparu en mer, sa ompagne a pour héritage le levoir d'élever les enfants; et ourageuse autant que l'était elui qui n'est plus, elle accomplit ce devoir avec le dévouement que lui nspire le sentiment sublime de la maternité... Afin d'honorer cette abnégation sans bornes les familles de marins, exercez, ô riche, à égard de leurs orphelins, votre qualité toute rançaise de générosité; venez en aide à leurs ils afin de perpétuer la race de ceux qui savent mourir pour la Patrie. » G. L.



Groupe de pupilles de la Marine

LES RAZ DE MARÉE

sur les côtes de Bretagne

A deux reprises, en février, sur les côtes de Bretagne, l'Océan échevelé, hurlant, se rua à l'assaut des grèves et des falaises. Ce furent des raz de marée d'une violence telle que les plus anciens pêcheurs, les vieux retraités au chef branlant n'ont pas mémoire d'une telle colère de la « grande gueuse ».

Ici, les embruns saupoudrèrent d'herbes marines des falaises hautes de 40 mètres, et des murs de granit furent renversés comme châteaux de cartes... Là, certaines vallées devinrent des fleuves, noyant les prairies, cernant les fermes et les moulins... Le long des estuaires, très loin dans l'intérieur, l'inondation marine détrempa le sol.

A Landerneau, sur les rives de l'Elorn; à Vannes, dans un fiord de la mer intérieure du Morbihan; à Morlaix, bâti au confluent de deux rivières très grossies par les pluies hivernales; à Lorient, ailleurs encore, les rez-de-chaussée des maisons durent être évacués.

Sur le rivage, le spectacle fut horrifique. A Audierne, sous la violence des vagues, une digue s'est émiettée, un pont s'est effondré. Au conquet, la projection d'énormes blocs de granit a défoncé, sur la cale, la cabane-abri du bateau de sauvetage. De la côte de Penmarc'k, affreusement ravagée, les riverains ont fui leurs maisons bouleversées et leurs champs submergés. Des usines à sardines sont rasées. Les récoltes sont brûlées par les dépôts de sels marins. Ici, ce fut dans la clarté blafarde du jour hivernal que l'Océan tenta l'escalade. Là, ce fut dans les ténèbres d'une nuit épaisse que se déroula la titanesque féerie des trombes d'eau s'élevant en gerbes de 50 mètres, et des lames écumantes jouant aux palets avec d'énormes quartiers de roc...

***

Les terres basses du Danemark et de la Hollande sont fréquemment en proie à ces terribles raz de marée qui, dans le cours des siècles, ont bouleversé notablement leur configuration côtière : des îles se sont englouties; des golfes et des lagunes se sont creusés, et au treizième siècle, on moissonnait dans les terres que recouvre aujourd'hui le Zuyderzée.

Depuis longtemps déjà, ces terribles phénomènes, aussi irréguliers qu'effrayants, n'avaient pas semé une telle désolation sur le littoral français; mais ils menacèrent souvent nos côtes de la Manche, et on a gardé le souvenir du terrible ouragan de 1865, dans la baie de Seine et au cap de la Hève.

***

Ce soir, la mer est redevenue calme. Dans un ciel très pur, la lune éclaire d'un ironique sourire l'épouvante des hommes et la destruction des cabanes... Les barques éventrées gisent sur les grèves... Sur l'eau des petits ports bretons, des « toul-dour » et des « laber », flottent des espars, mâts et avirons brisés... Des pieux émergent à quelques mètres des quais, et ce sont des mâtures d'embarcations coulées. Et sur les jetées, mornes, sans un geste ni une parole, les pêcheurs, ruinés, regardent la mer assoupie et songent tristement que, demain, ils ne pourront pas aller au large chercher pâture pour leurs maisonnées.

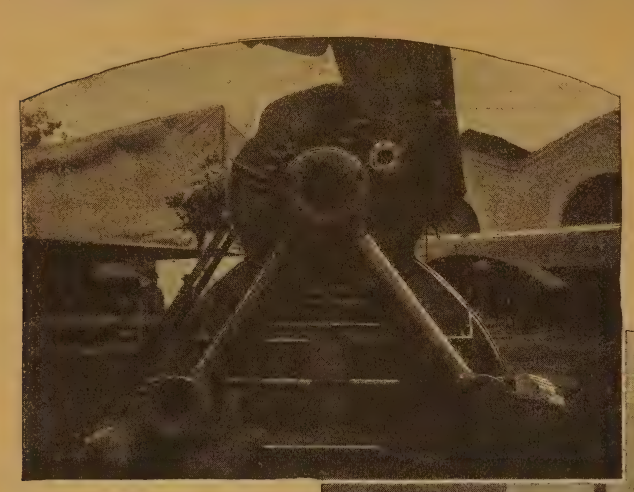
De VIEILFAYOL.

L'ÉCOLE DE PÊCHE DES MARTIGUES

L'ancien yacht impérial de l'impératrice Eugénie, l'*Hirondelle*, qui servit à la souveraine à se rendre, en 1867, en Egypte, à l'occasion de l'inauguration du canal de Suez, va faire encore parler de lui, près de quarante ans après.

Le ministre de la Marine inaugurera en effet, le mois prochain, l'Ecole de pêche des Martigues, qui vient d'être installée sur ce vieux bâtiment, qui connut les traversées brillantes et qui se balance aujourd'hui sur ses ancres, à

(1) M. le capitaine de vaisseau en retraite Mathieu, directeur de 1888 à 1897.



Chaudière à haute pression pour contre-torpilleurs filant 30 nœuds

l'entrée de l'étang de Berre, devant la vieille cité des Martigues, surnommée orgueilleusement là-bas la Venise provençale.

L'*Hirondelle*, dont les lignes élégantes se profilent sur le ciel bleu des Martigues, recevra soixante-dix élèves pêcheurs qui suivront, pendant deux ans, les cours théoriques et pratiques.

A la sortie de l'Ecole de pêche, les élèves recevront un brevet de maître pêcheur qui leur permettra de gagner plus aisément leur vie.

L'École de pêche des Martigues est entretenue par une subvention du ministère de la Marine et par des allocations du département des Bouches-du-Rhône et de la ville de Marseille.



Chaudières à gros tubes pour transports

Ephémérides de la Marine française

27 Février 1801. — La corvette anglaise *Bull-Dog*, 18, est prise à Ancône.

28 Février 1903. — Mort de l'amiral Roustan, préfet maritime de Brest.

1er *Mars 1687.* — M. de Vaudricourt quitte Brest avec une petite division, comprenant les vaisseaux : *Gaillard*, *Oiseau*, *Loire*, *Normande* et *Dromadaire*. Il conduit au Siam deux envoyés du roi, MM. Simon de la Loubère et Céberet, ainsi que douze compagnies d'infanterie. M. des Farges, commandant des troupes, doit occuper de gré ou de force les places des Bangkok et de Mergui, les mettre en état de défense et les garder pour le compte du roi de Siam, dont une ambassade est venue solliciter l'alliance du roi de France.

2 Mars 1826. — Le vice-amiral Zacharie Allemand, né au Port-Louis en 1762, célèbre par le combat qu'il soutint en 1792 avec la frégate *Carmagnole* contre la frégate anglaise *Tamise*, meurt à Toulon. Fait assez rare, cet officier général avait passé à la mer, sous voiles, 318 mois de sa vie.

3 Mars 1901. — Promulgation de la loi consacrant une somme de 141 millions à l'outillage des ports de guerre et à l'établissement de bases d'opérations, pour la flotte, à Bizerte, en Algérie, à Dakar et à Saïgon.

4 Mars 1665. — Le duc de Beaufort, croisant en Méditerranée, enlève trois grands corsaires barbaresques, dont l'amiral d'Alger, sous le canon des forts de la Goulette.

L'*Etoile*, capitaine des Lauriers, prend à cette action une part des plus glorieuses.

CAUSERIE MARITIME

Les poumons de nos navires de guerre

S'il est une question importante pour nos navires de guerre, c'est celle des chaudières !

Car, plus encore qu'à bord des paquebots si rapides qu'ils soient, les bâtiments de combat ont besoin, tels les hommes de sports athlétiques, de *poumons* non seulement sains, mais robustes. Et l'on peut dire, sans crainte de commettre une trop forte métaphore, que les chaudières sont bien réellement les poumons des navires.

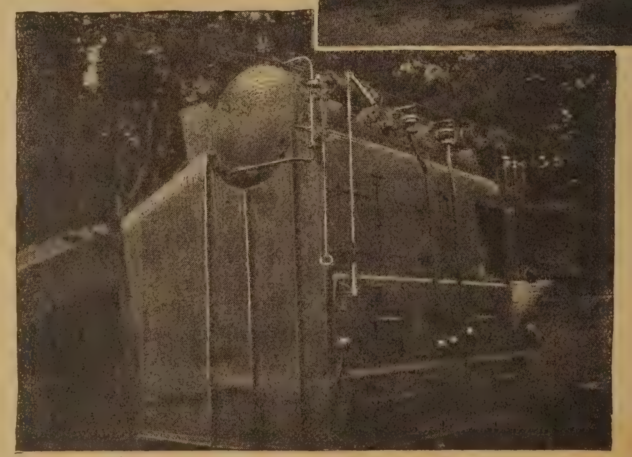
A bord des paquebots faits pour marcher toujours à une vitesse donnée et où la place ne manque pas pour loger de grosses, grandes et robustes chaudières, le problème, quoique difficile, a pu cependant être facilement résolu, mais, à bord des bâtiments de guerre, le problème est tout différent.

En effet, par suite des nécessités de la navigation d'escadre, il faut qu'un navire de guerre, croiseur, torpilleur ou même cuirassé, puisse le plus rapidement possible, instantanément presque, passer de la vitesse de route ordinaire, qui est de 10 à 12 nœuds, à une vitesse variant de 12 à 21 nœuds, pour les croiseurs ; de 12 à 30 nœuds, pour les torpilleurs !

Or, voulez-vous un exemple pour fixer vos idées sur le surcroît d'énergie et de dépense qu'exige parfois une augmentation d'*un* nœud de vitesse ?

Le croiseur italien *Piemonte*, qui détint, il y a quelques années, le record de la vitesse, demandait une force de 8,000 chevaux pour marcher un peu moins de 21 nœuds

Chaudière de torpilleur



Chaudière à haute pression pour croiseur rapide

Pour lui faire filer 22 nœuds, *soit un peu plus d'un nœud* de plus, il fallut exiger de sa machine, et par suite de ses chaudières, une dépense de plus de 13,000 chevaux-vapeur ! Vous jugez combien la pression dut monter dans ses malheureuses chaudières.

Un autre exemple plus près de nous : Nous avons en chantiers un superbe croiseur cuirassé, l'*Ernest-Renan*. Le ministère de la Marine a décidé de lui faire donner *un* nœud de plus que les plans ne le prévoyaient. Eh bien, l'on estime que, pour obtenir ce nœud de plus, il faudra dépenser 245 francs de plus de charbon *par heure !*

Aussi comprend-t-on que la Marine a intérêt à avoir des chaudières robustes pour supporter le plus longtemps possible les grandes pressions qu'exige la marche à grande vitesse et, surtout, nous le répétons, les changements brusques de vitesse, ces *à-coups* plus nuisibles que la grande vitesse elle-même.

Mais nos navires de guerre, au contraire des paquebots, ont des conditions à remplir qui gênent la mise en place de nombreuses chaudières. Ils doivent en effet, avoir beaucoup de canons, beaucoup de marins, beaucoup de vivres pour ces hommes, beaucoup de projectiles pour ces canons, beaucoup de charbon pour les chaudières, beaucoup de cuirasse pour les protéger : tout cela pèse lourd, très lourd et prend beaucoup de place, trop de place !

Aussi en reste-il peu pour les malheureuses chaudières, qui, en plus, doivent trouver le moyen de se loger tout entières, de se rapetisser en quelque sorte, sous le pont cuirassé dont est muni tout navire de guerre qui se respecte.

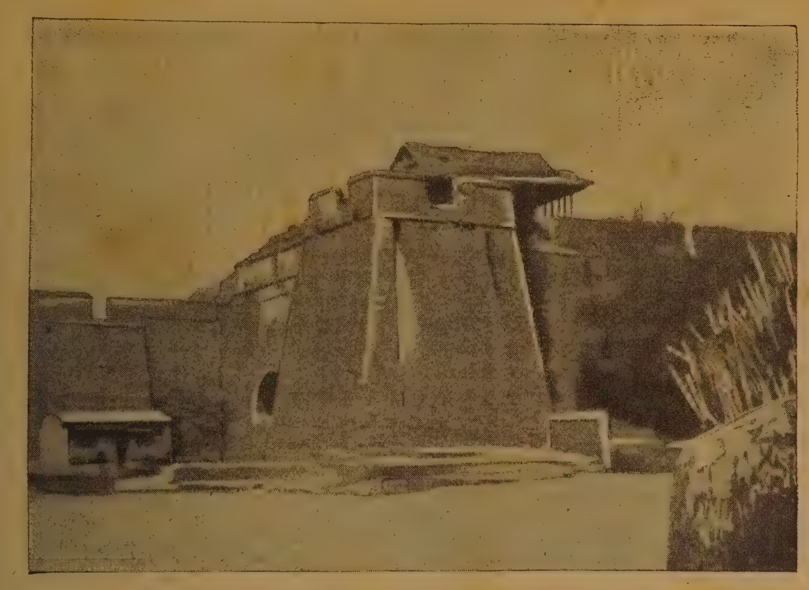
Ainsi, les chaudières de la marine de guerre doivent-elles à la fois être très robustes pour supporter les grosses pressions ou les à-coups de chauffe, assez légères pour économiser les poids disponibles qui doivent être consacrés à l'artillerie, et d'assez faibles dimensions pour tenir peu de place.

Conditions qui, on l'avouera, se contredisent un peu ! Aussi, les ingénieurs s'évertuent-ils à résoudre le problème le mieux possible. De leurs cerveaux surchauffés — le mot est de circonstance — sortent, comme on peut le voir par les photographies ci-jointes, les formes de chaudières les plus bizarres.

Mais il y a un fait certain et dont nous pouvons tirer un légitime orgueil, c'est que ce sont nos ingénieurs à nous qui détiennent la meilleure solution du difficile problème. Il y a une chose qui le prouve d'une façon indiscutable : *toutes les nations maritimes, l'Angleterre elle-même, sont nos tributaires en fait de chaudières marines.*

L'habileté de nos ingénieurs, le *fini* de travail de nos ouvriers, la conscience de nos industriels nous ont fait remporter une véritable victoire nationale. Nous fournissons à toutes les marines de guerre les meilleures chaudières : nul ne peut le contester aujourd'hui.

YVES MADEC.


Les remparts de Moukden, capitale de la Mandchourie

Transsibérien et Mandchourien

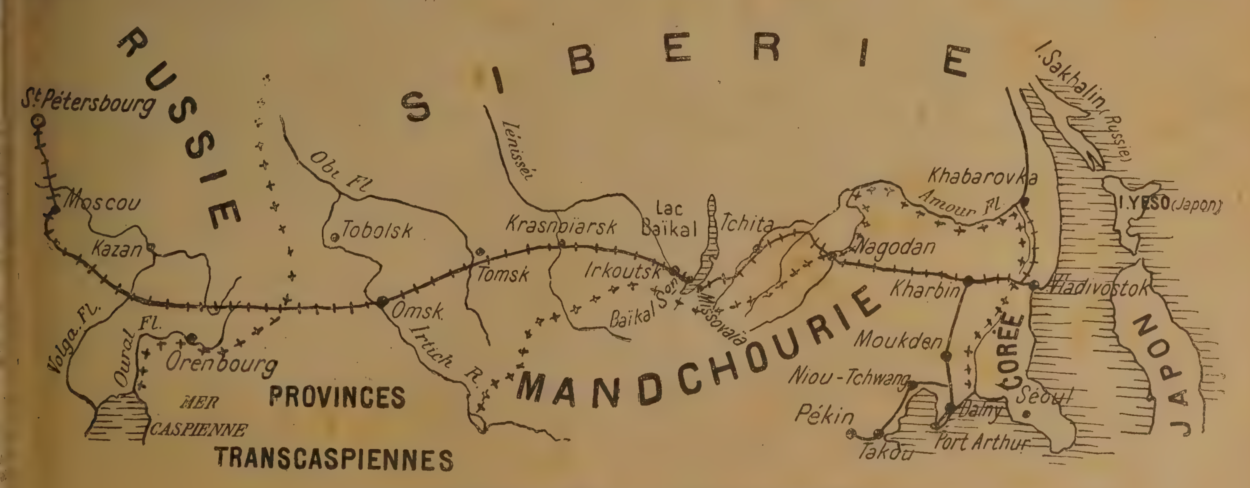
Le 19 Mai 1891, le tsar actuel, alors grand-duc héritier de Russie, donnait personnellement le premier coup de pioche à la ligne ferrée qui relie aujourd'hui le port de Vladivostock à Moscou et à l'Europe. Il a fallu un peu plus de dix années pour terminer cette œuvre colossale, qui s'étend sur un tracé de 10,500 kilomètres, dont 7,600 environ appartiennent au réseau sibérien.

La ligne fut ouverte à la circulation jusqu'à Omsk, en 1895 ; Krasnoïarsk en 1897, et Irkoutsk, en 1898.

A l'embouchure de l'Angara, dans le lac Baïkal, des ferry-boats (brise-glace) prennent les trains entiers et les transbordent d'une rive à l'autre en attendant qu'on ait achevé la construction d'une ligne de ceinture contournant le lac, et qui aura 260 kilomètres de développement, avec une douzaine de tunnels traversant les contreforts montagneux venant surplomber le Baïkal.

A Missovaïa, sur la rive orientale du lac, la ligne reprend la direction de l'Est et, par Tchita et Nertchensk, atteint Strétensk sur la Chilka, point où cette rivière devient navigable.

En descendant ce cours d'eau, puis l'Amour, dans lequel il se jette, on viendrait déboucher en face de l'île Sakhalin, dans le détroit de Tarbarie. Mais, à Khabarovska, au confluent de l'Oussouri et de l'Amour, une ligne de chemin



De Saint-Pétersbourg à Pékin par le Chemin de fer transsibérien

de fer a été construite qui ramène vers le Sud, à Vladivostok.

On voit donc que la ligne russe de pénétration dans le Nord-Est de l'Asie était obligée de faire un long détour par l'Amour et l'Oussouri, pour atteindre la place forte russe de Vladivostock.

Le gouvernement du tsar devait nécessairement songer à couper court à travers le territoire chinois et pénétrer en Mandchourie. Il avait aussi pour objectif d'acquérir sur le Pacifique un port toujours libre de glaces. Des événements politiques lui fournirent l'occasion de réaliser ces plans.

A l'issue de la guerre sino-japonaise, le traité de Simonosaki avait donné au Japon, en 1895, la presqu'île de Lia-Toung, au Sud de la Mandchourie. La Russie ne pouvant admettre l'établissement du Japon sur le continent, précisément en un point sur lequel elle avait jeté ses vues, obtint, de concert avec la France et l'Allemagne, que le Japon renonçât à cette acquisition, moyennant une élévation de l'indemnité de guerre.

La Russie se fit payer ce service par la Chine; elle obtint du gouvernement de Pékin le droit de faire passer, à travers la Mandchourie, un chemin de fer reliant le Transsibérien à Vladivostock et de faire séjourner ses navires pendant l'hiver à Port-Arthur, au Sud de la presqu'île de Liao-Toung.

Le chemin de fer prolonge le Transsibérien à partir de Nagodan, passe à Kharbin, et rejoint à Nikolskoe le chemin de fer de l'Oussouri.

Mais la Russie ne devait pas se borner à faire de Port-Arthur une station d'hivernage. En 1898, fut signé à Pékin un arrangement aux termes duquel Port-Arthur et Talien-Ouan (Dalny), avec les territoires adjacents, étaient cédés à bail à la Russie, pour une période de 25 ans renouvelable.

Les Russes obtenaient, en outre, le droit de construire un chemin de fer s'embranchant à Kharbin, passant à Moukden et atteignant Port-Arthur.

Les troupes russes occupèrent cette ville, et on se mit en devoir d'en faire un arsenal puissant, base de la flotte de guerre russe dans les mers d'Extrême-Orient.

Aujourd'hui, un chemin de fer se détache de la ligne mandchourienne et atteint Pékin, de telle sorte qu'un voyageur peut partir de Paris et arriver dans la capitale de la Chine, presque sans avoir à descendre de wagon.

Les quelques chiffres que nous avons donnés plus haut permettent de se rendre compte des dimensions énormes des territoires sur lesquels la Russie étend son influence et doit disséminer ses troupes régulières, ses cosaques et ses gardiens du chemin de fer. La Mandchourie, par exemple, à elle seule, est grande deux fois comme la France.

Elle se partage en deux régions : la plaine, que traverse le chemin de fer, pays fertile produisant en abondance le froment, l'avoine, le riz, le sorgho, le millet, les pommes de terre, les choux, les navets.

La viande de bœuf, de mouton, de porc, y est abondante et de belle qualité. Ce pays nourrit facilement de 20 à 25 millions d'habitants, de mœurs paisibles et qui acceptent très volontiers la domination peu déguisée de leurs voisins russes.

Mais il en est tout autrement de la région montagneuse, de superficie à peu près égale à celle de la plaine mandchoue.

C'est dans ces montagnes que vivent ces tribus pillardes, ces brigands mandchous, toungouses ou autres auxquels on attribue des actes de pillage et des tentatives de destruction du chemin de fer mandchourien.

Les tribus de bandits, inaccessibles dans leurs repaires sauvages, sont, pour les populations agricoles et paisibles de la plaine mandchoue, ce que sont les Druses du Liban pour les Maronites; les Kurdes d'Asie Mineure, pour les Arméniens; les Albanais, pour les Bulgares de Macédoine. Ils s'inquiètent fort peu de la couleur du drapeau qui flotte sur les agglomérations mandchoues; et, pourvu qu'ils puissent piller les villages et les villes sans défense, peu leur importe que le maître nominal du pays soit chinois, russe ou japonais.

Mais on ne saurait toutefois nier que les actes de violence commis par ces bandes soient de nature à inquiéter les derrières des troupes russes et à rendre précaires parfois leurs communications avec la Sibérie.

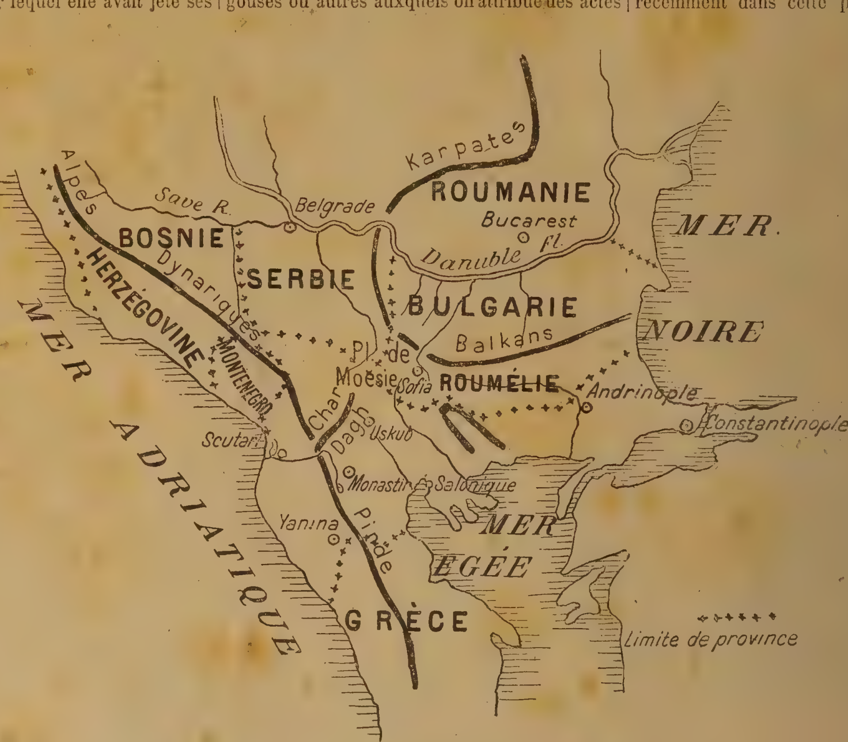
Aussi, le vice-roi d'Orient, amiral Alexeiev, a-t-il prescrit les mesures les plus rigoureuses contre tous individus reconnus coupables de tentatives hostiles soit contre la voie ferrée, soit contre les villages mandchous avoisinant le chemin de fer.

Coup d'œil du côté des Balkans

L'attention de tous les peuples est actuellement fixée du côté de l'Extrême-Orient où les Russes et les Japonais se font face et ont commencé à se disputer la prédominance en Corée et dans les provinces du Nord-Est de la Chine.

Est-ce le seul point noir à l'horizon? Les journaux parlent aussi quotidiennement des événements qui se déroulent dans la région des Balkans. Les insurrections qui ont eu lieu récemment dans cette partie de l'Europe ne paraissent pas encore apaisées et, si l'on en croit certains renseignements de la presse, elles pourraient se renouveler au printemps dans des conditions qui exigeraient une intervention armée.

Aussi est-il intéressant de jeter un coup d'œil sur cette presqu'île qui a été le théâtre de tant d'invasions et de luttes depuis la plus haute antiquité et qui aujourd'hui encore est le nœud le plus important de communication entre l'Europe et l'Asie.



Les pays Balkaniques

L'aspect général de la péninsule des Balkans est à peu près celui d'un tronc de pyramide triangulaire dont le sommet serait le plateau de Mœsie et dont les trois faces seraient respectivement le versant du Danube, le versant de la mer Égée et de la mer Noire et le versant de la mer Adriatique.

Les arêtes de ce tronc de pyramide, qui forment les lignes de séparation des divers versants, sont : à l'Est, la chaîne des Balkans; au Sud-Ouest, la chaîne du Pinde; au Nord-Ouest, la chaîne des Alpes dynariques.

Avant la guerre de 1877-1878, cette péninsule formait la Turquie d'Europe et était entièrement soumise à l'autorité du sultan de Constantinople, de qui relevaient également les provinces de Moldavie et de Valachie, situées au Nord du Danube, entre les Karpathes et le Pruth.

La guerre de 1877-1878 avait pour acteurs principaux la Russie et la Turquie. La Russie voulait libérer les populations des Balkans de la domination turque et, en même temps, s'assurer un débouché vers la Méditerranée. Ce but était atteint par les conditions du traité de San Stefano (3 Mars 1878) imposé par la Russie et accepté par la Turquie; mais les puissances européennes s'émurent de ces conditions en raison de la nouvelle situation qui serait créé

à la Russie en Europe. Un congrès européen se réunit à Berlin et régla comme il suit le nouvel état de choses dans la Turquie d'Europe :

La Valachie et la Moldavie, au Nord du bas Danube, et le territoire de la Dobrodja forment la Roumanie qui devient indépendante. La Roumanie est érigée en royaume et le prince Charles est proclamé roi en 1881.

Le territoire situé entre le Danube et les Balkans, des Portes-de-Fer à la mer Noire, forme la principauté de Bulgarie, sous la suzeraineté du sultan. Au Sud de la chaîne des Balkans, est constituée la nouvelle province de la Roumélie orientale avec un gouverneur chrétien sous l'autorité directe du sultan. Mais, en 1885, la Roumélie a proclamé sa réunion à la Bulgarie et ces deux provinces sont actuellement placées sous le gouvernement unique du prince de Bulgarie et la suzeraineté du sultan n'est plus que nominative.

L'indépendance de la Serbie a été reconnue par le traité de Berlin.

Les provinces de Bosnie et d'Herzégovine sont occupées par l'Autriche.

L'indépendance du Monténégro est également reconnue et le port de Dulcigno lui crée un débouché sur l'Adriatique.

En 1828, la Grèce avait déjà été reconnue indépendante.

A la suite du traité de Berlin et des dispositions adoptées postérieurement, il existe encore une Turquie d'Europe, mais bien diminuée et ne formant plus qu'une sorte de ruban de la mer Noire à l'Adriatique.

Ce ruban comprend : à l'Est, Constantinople et le vilayet d'Andrinople, où Musulmans et Grecs dominent ; au centre, les vilayets de Salonique, de Monastir et d'Uskub, où les Slaves forment la majorité ; à l'Ouest, les vilayets de Scutari et d'Yanina, où les Albanais prédominent.

Ces diverses peuplades, administrées directement par le gouvernement du sultan, sont ennemies de races et se livrent souvent à des rivalités armées qui ne font qu'envenimer leur haine naturelle. Peut-être aussi les procédés de gouvernement tendent-ils à entretenir ces rivalités.

Pendant ces dernières années, des soulèvements ont eu lieu dans les vilayets du centre principalement, où les Slaves semblent résolus à conquérir à tout prix leur indépendance, à l'exemple de leurs frères du Nord. Les Albanais ont contribué à réprimer ces soulèvements et le sang a été répandu à profusion. D'où nouveau genre de haine et de discorde. Sous la pression de l'Autriche et de la Russie, le sultan vient de consentir à confier dans ces régions le commandement en chef de la gendarmerie à un officier général italien et à admettre le contrôle d'agents russes et autrichiens.



Détachement d'infanterie bulgare

Cette mesure suffira-t-elle à apaiser les esprits depuis longtemps surexcités ? Pourra-t-elle ramener les populations au calme et leur procurer le bien-être qu'elles recherchent ? Cela



Le colonel PETROV, ministre de la guerre de Bulgarie

serait à souhaiter, au point de vue humanitaire d'abord, et ensuite pour la continuation de la paix en Europe.

Y.

L'ARMÉE BULGARE

Ce n'est certes pas une quantité négligeable que l'armée princière bulgare. Bien que n'existant pas depuis de longues années, les régiments de la principauté ont conquis leurs titres de noblesse sur le champ de bataille et, au cours de la campagne contre la Serbie, ont montré ce dont ils pourraient, le cas échéant, être capables.

On sait qu'aux termes du traité de Berlin de 1878, la Bulgarie est une principauté autonome sous la suzeraineté de la Porte ; et, de plus, le prince régnant a le titre et les prérogatives de gouverneur général de la Roumélie orientale, possession ottomane.

En vertu de la constitution de 1879, revisée en 1893, le prince Ferdinand exerce le commandement suprême de l'armée bulgare.

Celle-ci, régie par la loi de 1891-1897, s'applique aussi bien à la Roumélie orientale qu'à la Bulgarie proprement dite. Aux termes de cette loi, tout citoyen bulgare, sans distinction de race ou de religion, est astreint au service militaire personnel pendant vingt-cinq ans, depuis l'âge de vingt ans accomplis jusqu'à celui de quarante-cinq ans.

Les vingt-cinq années de service se partagent en trois périodes : la première dans l'armée active, de dix ans ; la deuxième, dans l'armée de réserve, de sept ans ; la troisième, dans la milice, de huit ans.

Chaque année, sur une population de 3,500,000 habitants, 65.000 jeunes gens environ sont inscrits sur les listes de recrutement des mairies. Sur ce nombre, 10 à 12,000 sont réfractaires à la loi, 13,000 sont exemptés pour inaptitude physique et 20,000 sont dispensés à divers titres (soutiens de famille, etc.).

On en incorpore une vingtaine de mille en temps normal ; mais, il y a quelques jours, le ministre de la Guerre vient de décider que, cette année, le chiffre des incorporations serait porté à 27,000. L'incorporation a lieu du 15 Octobre au 15 Novembre.

Les jeunes gens classés dans l'armée active sont astreints à deux ans de présence sous les drapeaux dans l'infanterie, trois ans dans la cavalerie, l'artillerie, les pionniers, les aides-médecins et les aides-vétérinaires ; quatre ans dans la flotte ; puis, respectivement, trois ans, six ans et deux ans dans la réserve de l'armée active ; pendant ces périodes, ils peuvent être convoqués pendant trois semaines pour prendre part à des exercices. Au bout de dix ans, neuf ans ou six ans, suivant les armes, tous sont versés dans l'armée de réserve pendant sept années.

Les ministres des cultes chrétien, israélite et musulman sont dispensés de tout service.

Enfin la loi permet de renvoyer par anticipation toute une classe de recrutement.

Pendant leurs sept années de réserve, les hommes peuvent être convoqués pour des exercices de trois semaines.

Les huit dernières années dues à l'Etat sont passées dans la milice. Celle-ci est divisée en deux bans de quatre classes chacun. Les hommes du premier ban peuvent être appelés à servir à l'armée active même en dehors du pays, et, en temps de paix, sont soumis à une période d'instruction d'une semaine.

Les hommes du deuxième ban, c'est-à-dire les

trois classes les plus anciennes, ne peuvent, d'après la loi, être employés qu'à l'intérieur du pays et ne sont convoqués qu'à une inspection d'une durée de trois jours aux chefs-lieux d'arrondissement.

La loi bulgare impose à tous ceux qui sont déclarés impropres au service le paiement, pendant dix ans, d'une taxe fixée par le conseil de revision d'après les ressources de l'intéressé et variant de 10 francs à 200 francs.

Le système de recrutement actuellement en vigueur en Bulgarie peut donner à ce pays vingt-cinq classes de 24,000 hommes plus ou moins aptes au service militaire. En tenant compte des déchets provenant des maladies, des réformes, des désertions, des décès, c'est une masse de 460,000 individus, utilisables en temps de guerre.

Mais, en réalité, on ne peut tabler que sur 230,000 hommes complètement exercés, dont: 42,000, de l'armée active ; 106,000, de la réserve de cette armée; 82,000, de l'armée de réserve; le restant, de la milice.

Les chevaux nécessaires à l'armée sont, en général, achetés à l'étranger, principalement en Russie et en Hongrie. L'effectif de paix est de 7,400 animaux, dont 3,300 pour la cavalerie et 3,200 pour l'artillerie et le train. Environ 400 chevaux sont la propriété des officiers.

En temps de guerre, la réquisition devrait fournir un complément de 25,000 animaux qui seraient choisis parmi les 90,000 chevaux classés que possède le pays. Ces animaux sont de petite taille, 1 m. 40 à 1 m. 45 au plus.

Il existe, dans la principauté, 8,200 mulets et 80,000 ânes, dont les services ne seraient pas à dédaigner pour le transport des bagages et des caisses de munitions; on se rappelle qu'en 1885, lors de la guerre serbo-bulgare, on dut recourir, pour l'attelage des convois, aux bœufs du pays.

En cas de mobilisation, l'armée bulgare pourrait constituer 6 divisions actives, 6 brigades de réserve et des formations de troupes non endivisionnée ou des milices.

Chaque division active comprendra :
2 brigades à 2 régiments d'infanterie, soit 24 bataillons;
1 ou 2 escadrons de cavalerie ;
1 régiment d'artillerie à 3 groupes de 3 batteries;
1 bataillon de pionniers, 1 bataillon du train ;
1 compagnie sanitaire, 1 transport et 2 convois sanitaires ;
1 hôpital divisionnaire, 1 section et 2 convois de subsistances;
1 compagnie de gendarmerie des étapes.

La division bulgare équivaut, comme infanterie tout au moins, à un corps d'armée français.

Les formations de réserve absorberont 36 bataillons d'infanterie, 6 escadrons de cavalerie, 3 batteries et les services auxiliaires correspondants ; il restera, à la disposition du généralissime, 1 division de cavalerie à 15 escadrons, 9 batteries de campagne, 5 batteries d'obusiers, 1 équipage de ponts, les parcs et les services, le dépôt de remonte mobile et les troupes de dépôt.

On peut donc prévoir, le jour de l'entrée en campagne des Bulgares, une bonne et solide armée de 210,000 hommes, 33,000 chevaux et 468 pièces de campagne. La concentration de cette armée à l'un quelconque des points de la frontière pourrait être opérée en quinze jours.

Notre escadre de la Méditerranée

C'est dans la mer Méditerranée que la France, a, jusqu'à présent, entretenu sur pied de guerre sa principale force navale. Les changements survenus, depuis quelques années, dans l'orientation de la politique générale européenne, rendent discutable cette conception de la constitution de nos escadres métropolitaines. Le gouvernement manifeste, d'ailleurs, depuis un certain temps une tendance à égaliser nos deux escadres du Nord et du Midi.

Le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* a montré, dans son n° 6, quelle était la composition de l'escadre du Nord et analysé la force de chacune de ses unités La même étude s'impose pour celle de la Méditerranée, dont la gravure que nous publions ci-contre montre l'ensemble dessiné avec une vérité saisissante.

Cette escadre est, depuis de nombreuses années, déjà, composée de deux divisions cuirassées, chaque division comprenant trois cuirassés, et d'une escadre légère formée de trois croiseurs cuirassés et trois croiseurs protégés.

A chaque cuirassé est attaché un contre-torpilleur ; un 4e croiseur protégé, officiellement dénommé contre-torpilleur, mais beaucoup plus grand que les autres bâtiments de ce nom, le *Condor* compte numériquement à l'escadre, mais il est détaché régulièrement dans le bassin oriental de la Méditerranée, et spécialement en Crète, où nous avons toujours des troupes.



L'ESCADRE FRANÇAISE DE

1. Saint-Louis. — 2. Jauréguiberry. — 3. Bouvet. — 4. Charlemagne. — 5. Iéna. — 6. Gaulois. —
(vient d'être remplacé par le « Suffren ») *A.* **Arbalète.** — *P.* **Pique.** — *M.* **Mousquet.** —

La 1re division cuirassée est formée par : le *Saint-Louis*, qui porte le pavillon du vice-amiral commandant en chef; le *Gaulois* et le *Charlemagne*. Ces trois magnifiques bâtiments, mis à l'eau en 1896, sont identiques et donnen à la division qu'ils composent la force si recherchée et si importante de l'homogénéité.

Leur artillerie comprend 4 pièces de 305mm, 10 de 138mm, 8 de 100mm et 37 pièces légères.

La 2e division comprend : l'*Iéna*, lancé en 1898, portant 4 pièces de 305mm, 10 de 164mm, 8 de 100mm, 20 pièces légères ; le *Bouvet,*

lancé en 1895, 2 pièces de 305mm, 2 de 274mm, 8 de 138mm, 8 de 100mm, 22 pièces légères; le *Jauréguiberry* (1), lancé en 1893, 2 pièces de 305mm, 2 de 274mm, 8 de 144mm, 32 pièces légères (1).

Tous ces cuirassés ont donné aux essais la vitesse de 18 nœuds.

Les croiseurs cuirassés sont :

Le *Pothuau*, lancé en 1895, portant 2 pièces de 194mm, 10 de 138mm, 24 pièces légères.

Le *Chanzy*, lancé en 1894, 2 pièces de 194mm, 6 de 138mm, 14 pièces légères.

Le *Latouche-Tréville*, lancé en 1892, portant le même armement.

Ces trois croiseurs cuirassés ont marché 19 nœuds.

Les croiseurs protégés sont : le *Du-Chayla*, portant 6 canons de 164mm, 4 de 100mm, 19 pièces légères; le *Galilée* et le *Linois*, portant chacun 4 canons de 138mm, 2 de 100mm et 14 pièces légères.

(1) Ce dernier bâtiment disparaît de l'escadre: le *Suffren*, qui vient de terminer ses essais prend sa place.

Les six contre-torpilleurs portent les noms de *Carabine, Arbalète, Epieu, Mousquet, Fronde, Rapière* (1). Ils donnent sans peine des vitesses maxima de 26 à 28 nœuds, et sont armés de 1 canon de 65mm, 6 de 47mm, et de 2 tubes lance-torpilles.

Au total, les dix-huit bâtiments qui composent l'escadre, en n'y comptant pas le *Condor*, portent 20 pièces de 305mm, 4 de 274mm, 6 de 194mm, 16 de 164mm, 76 de 138mm, 48 de 100mm et 332 pièces légères.

Ils sont montés par 6,252 hommes d'équipage.

Il est à espérer que, dans le courant de 1904, notre escadre de la Méditerranée recevra un très notable accroissement de puissance par l'entrée au service de trois de nos plus récents croiseurs cuirassés du type *Gueydon*, qui donnent la vitesse de 21 nœuds et remplaceront avantageusement les trois croiseurs cuirassés un peu démodés que nous citons plus haut.

Le commandement en chef de cette belle et imposante force est confié à un vice-amiral, dont le pavillon flotte à bord du *Saint-Louis*.

(1) Deux de ces contre-torpilleurs viennent d'être désignés pour rejoindre notre escadre de Chine.

Un contre-amiral commande la deuxième division cuirassée, et un autre l'escadre légère. Les pavillons de ces deux officiers généraux sont arborés respectivement à bord de l'*Iéna* et du *Pothuau*.

Le commandant en chef est actuellement le vice-amiral Gourdon.

L'amiral Gourdon, qui porte les trois étoiles depuis le 1er Janvier 1903, était contre-amiral en 1897. Il est né à Pithiviers en 1843 et est entré dans la Marine par l'École polytechnique. Sa carrière a été des plus actives. Elle s'orienta vers les hautes destinées pendant la campagne de Chine qu'il fit à bord du *Bayard*, sous les ordres de l'amiral Courbet.

Il y accomplit un des plus beaux faits d'armes dont puisse s'enorgueillir notre marine de guerre. Nous le rappelons succinctement, avec l'intention d'en reparler plus en détail à nos lecteurs.

Deux navires chinois, échappés à la poursuite de l'escadre de l'amiral Courbet, avaient pu se réfugier dans la rade de Shei-Poo. L'amiral décida de les torpiller et confia ce soin à Gourdon, alors capitaine de frégate. Celui-ci transforma en hâte deux mauvais canots à vapeur en porte-torpilles et partit en pleine nuit accompagné du lieutenant de vaisseau Duboc et guidé par le lieutenant de vaisseau Ravel.

Après avoir surmonté de nombreuses difficultés de navigation dans des chenaux inconnus et semés d'écueils, les deux navires sont découverts, mais ils ont vu les deux embarcations eux aussi et font feu de toutes parts. Les canots, fatigués par un long service, avancent péniblement au milieu des nappes de feu. C'est la mort presque certaine ; toute l'artillerie ennemie tonne. « A toute vitesse ! » s'écrie Gourdon, et, sous une grêle de balles, sous une pluie de projectiles, les deux navires chinois sont torpillés et coulés.

Les annales maritimes comptent peu de faits témoignant d'une bravoure et d'une hardiesse pareilles.

L'énoncé que nous venons d'en faire suffit à faire connaître ce dont serait capable le commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée si les événements le voulaient.

L'amiral Gourdon est commandeur de la Légion d'honneur.

V.

...RRANÉE EN FÉVRIER 1904

— 8. Latouche-Tréville. — 9. Chanzy. — 10. Linois. — 11. Du-Chayla. — 12. Galilée. — 13. Condor.
— *C.* Carabine. — *E.* Epieu. — *R.* Rapière.

Le corps d'officiers japonais

L'annuaire de l'armée japonaise de l'année dernière nous donne l'effectif suivant des officiers en activité de service :

Etat-major général. — 5 maréchaux ou généraux en chef, 25 généraux de division, 75 généraux de brigade.

Remarquons qu'à l'instar de l'Allemagne, le Japon dénomme lieutenants généraux ses divisionnaires, et généraux majors ses brigadiers.

Infanterie. — 482 officiers supérieurs et 3,753 officiers subalternes. Total : 4,235.

Cavalerie. — 41 officiers supérieurs et 422 officiers subalternes. Total : 463.

Artillerie. — 220 officiers supérieurs et 1,313 officiers subalternes. Total : 1,533.

Génie ou pionniers. — 69 officiers supérieurs



Le vice-amiral BIENAIMÉ,
Ancien chef d'Etat-Major général de la Marine
Préfet maritime à Toulon

et 327 officiers subalternes. Total : 396.

Train. — 29 officiers supérieurs et 232 officiers subalternes. Total : 261.

Gendarmerie. — 16 officiers supérieurs et 82 officiers subalternes. Total : 98.

Fonctionnaires ayant rang d'officier. — 267 intendants, 876 médecins, 95 pharmaciens, 147 vétérinaires, 300 payeurs, 3 chefs de musique. Total : 1,488.

Le nombre total des officiers ou assimilés de l'armée active est donc de 8,579, dont 7,091 officiers combattants.

Le doyen des maréchaux et des généraux en chef est le maréchal comte Yamagata, âgé de soixante-cinq ans; le plus jeune est le général comte Kassoura, qui n'a que cinquante-six ans.

Le plus âgé des généraux de division est le lieutenant général baron Kourogi, âgé de cinquante-neuf ans ; les deux plus jeunes divisionnaires sont le général prince Fushimi, âgé de quarante-cinq ans et le général baron Kodama, âgé de cinquante et un ans.

Si on en exempte le prince Kanin, général de brigade à trente-huit ans, les généraux de brigade ont de quarante-deux à cinquante-huit ans.

La moitié des généraux de brigade sort de l'école militaire de Tokio, créée il y a une trentaine d'années.

Un seul élève de cette école a jusqu'ici obtenu les étoiles de général de division. C'est le général Tamoura, récemment décédé.

C'est l'ancienne caste guerrière des Samouraï qui fournit la plupart des officiers de l'armée japonaise. Ils reçoivent leur instruction militaire dans des écoles de leur pays, dont nous aurons occasion de nous occuper ultérieurement. Mais un certain nombre de leurs officiers généraux et supérieurs ont accompli des stages dans des corps de troupes européens ou même ont suivi les cours des écoles militaires de France et d'Allemagne.

Saint-Cyr, Fontainebleau, l'Ecole supérieure de guerre ont reçu, à diverses époques, de jeunes officiers japonais qui ont laissé chez nous une fort bonne impression.

Rentrés chez eux, ces officiers doivent certainement posséder de très bonnes qualités de conducteur d'hommes.

Ils l'ont d'ailleurs prouvé dans la guerre contre la Chine de 1898 et lors du siège des légations.

L'avenir nous apprendra ce que valent ces régiments opposés à des régiments européens ou sibériens.

Dans l'énumération faite plus haut du nombre d'officiers japonais des différentes armes, on remarque la faiblesse de l'effectif des cavaliers : 463 officiers seulement; c'est là le point défectueux de l'armée japonaise.

Leur cavalerie ne vaut pas grand'chose; elle est mal montée, pas entraînée, et l'on se demande quelle contenance feront ces petits hommes jaunes montés sur des chevaux minuscules, en face des vigoureux cosaques de l'armée sibérienne.

L'ARMEMENT DES BELLIGÉRANTS

Avant que les armées de terre du Japon et de la Russie soient entrées dans la période de la lutte décisive, il ne sera peut-être pas sans intérêt de comparer les propriétés respectives de leurs armements actuels. C'est ce que nous allons faire, en commençant par étudier les fusils en service dans l'une et l'autre des infanteries. Les renseignements techniques que nous donnons ci-après ont été, du reste, puisés aux meilleures sources et la plupart sont extraits de publications officielles comme la *Revue d'artillerie ;* ils peuvent donc inspirer toute confiance.



Le vice-amiral GOURDON,
Commandant en chef l'escadre
de la Méditerranée

***

Fusil russe, modèle 1891. — Le fusil actuellement en service en Russie est le fusil de trois lignes, modèle 1891, qui a été établi par le colonel d'artillerie Mossine. Ce fusil, qui est du calibre de 7 mm. 62, a succédé au fusil Berdan de 11 millimètres qui avait fait la campagne turco-russe en 1877. C'est un fusil à répétition, avec magasin central placé sous la boîte de culasse, comme dans les fusils Mauser. Il est muni d'une fermeture à verrou tournant, avec doubles tenons à l'avant comme le fusil Lebel, mais, à l'inverse de ce dernier, il emploie des *chargeurs* en tôle d'acier contenant chacun cinq cartouches. Il a été en effet organisé pour tirer habituellement à répétition et se prête mal au tir coup par coup. Son mécanisme est du reste tout à fait analogue à celui de la carabine de cavalerie ou du mousqueton d'artillerie employé en France.

Le fusil de trois lignes tire une balle en plomb durci, enveloppée de



Le cuirassé français « Saint-Louis », qui portait le pavillon du commandant de l'escadre et vient d'être remplacé par le « Suffren »

Phot. M. Bar.

...illechort, qui pèse 13 gr. 7 et dont la vitesse ...itiale est de 620 mètres.

La cartouche complète, avec son étui en ...ton, pèse 25 gr. 8. Elle contient 2 gr. 2 ... poudre sans fumée à base de fulmi-coton, ...rmée de petites paillettes de couleur jaunâ...e. L'aspect de cette poudre est analogue à ...lui de la poudre Vieille employée en France ; ...n'y a là rien d'étonnant puisque ce sont des ...génieurs du service des poudres français qui, ...ndant ces dernières années, ont été réorga...iser en Russie la fabrication des divers explo...s.

Le fusil russe est muni d'une baïonnette à ...uille à lame quadrangulaire.

La Russie n'a pas voulu, en effet, renoncer à ... vieille baïonnette de Vauban, si légère et si ...lide, que nous avons eu le grand tort de reti...r à tous les corps autres que la gendarmerie. On ...it d'ailleurs que, chez nos alliés, la baïonnette ...ste, en général, fixée au bout du fusil, en rai...n de la prédilection marquée qu'ils ont pour ...mploi de cette arme.

Le poids du fusil avec sa baïonnette est de ...kil. 300 et sa longueur de 1 m. 73.

La justesse de tir est comparable à celle du ...sil Lebel ; elle est donc absolument satisfai...nte.

Les zones dangereuses sont les mêmes que ...lles de notre fusil : leur maximum est de ...0 mètres, c'est-à-dire que, dans le tir à 500 ...ètres, la balle ne s'élève jamais plus haut que ... sommet de la tête d'un homme et qu'elle ...ste par suite dangereuse sur toute l'étendue ... sa trajectoire.

***

En résumé, les propriétés du fusil russe mo...le 1891 sont très analogues à celles du fusil ...ebel. La principale différence entre ces deux ...mes tient à ce que le fusil russe possède un ...agasin central où l'on introduit les cartouches ...ar cinq à la fois au moyen d'un chargeur, ...ndis que, dans le fusil français, on introduit les ...rtouches une à une dans un magasin tubu...ire placé sous le canon. Le fusil russe rappel...rait donc tout à fait notre carabine actuelle de ...ndarmerie, si celle-ci était un peu plus longue.

(*A suivre.*) L. CABANES.



Le commandant HISHAMATSU, Attaché militaire du Japon à Paris

...'armée russe de Mandchourie

Il semble bien que, sur terre comme sur mer, ...s Russes se soient laissé surprendre par les ...vénements ; tandis que l'armée japonaise se ...oncentrait dans les ports, prête à être embar...uée pour le continent, l'armée du tsar, répar...e dans les immenses territoires de Russie ...'Europe et de Russie d'Asie, avait à peine ...bauché quelques mouvements destinés à grou...er sous un même commandement les troupes ...'opération contre le Japon.

Au point de vue stratégique et tactique, c'est ...ssurément une erreur commise par nos alliés ; ...ais, au point de vue moral, on ne peut qu'ad...irer leur bonne foi ; les négociations en vue ...e conserver la paix étaient donc bien sincè...es, puisqu'ils ne se préparaient nullement à ...ne entrée en campagne immédiate ; et ce seul ...ait suffit à mettre en relief la fourberie japo...aise et la violation préméditée par eux du ...roit des gens, lorsque, sans déclaration de ...uerre préalable, ils assaillirent devant Port-...rthur les navires russes se reposant dans la ...oi des traités.

Quoi qu'il en soit, ce n'est que depuis la rupture effective entre le Japon et la Russie que cette puissance a pris ses dispositions pour la création d'une armée de Manchourie.

La mobilisation dans les territoires russes d'Extrême-Orient, la province maritime le Kvantoun et l'île de Sakhalin, n'a été décrétée que le 7 Février pour le 10 de ce mois. En même temps et à la même date, le vice-roi amiral Alexeiev proclamait l'état de siège dans les places de Port-Arthur, de Vladivostock et dans le territoire traversé par la ligne de chemin de fer de l'Est chinois.

Jusqu'à nouvel ordre, l'armée d'opérations est constituée en première ligne par les trois corps d'armée de Sibérie, la première division de la Sibérie et les cosaques du Transbaïkal.

Le 1er corps sibérien comprend la 1re brigade de chasseurs de la Sibérie orientale, général Guerngross ; la 2e brigade, général Anissimov ; la 3e, général Troussov ; la brigade à cheval de l'Oussouri, général Krizanovsky ; la 1re brigade d'artillerie de la Sibérie orientale, général Lautchkovsky, et le 1er bataillon des pionniers de la Sibérie orientale.

Ce corps d'armée sera, croit-on, sous les ordres du général Sakharov, actuellement chef d'Etat-major général.

Le 2e corps d'armée sibérien, commandé par le général Linievitz, comprend la 5e brigade de chasseurs de la Sibérie orientale, général Alexeiev ; un régiment cosaque de l'Amour, le 1er régiment cosaque de l'Argoun, la 2e brigade d'artillerie de la Sibérie orientale, général Sevastianov, et la 2e batterie cosaque du Transbaïkal.

Le 3e corps d'armée, créé tout récemment, a été confié au général Stoessel. Il comprend la 3e brigade de chasseurs de la Sibérie orientale, général Kachtalinsky ; la 4e brigade, général Foke, et la 9e, de création récente, la brigade cosaque du Transbaïkal, général Michtenko, et le 3e bataillon de pionniers de la Sibérie orientale.

Parmi les troupes non endivisionnées, mentionnons la 7e brigade de chasseurs commandée par le général Koudratenko, et affectée à la défense de Port-Arthur ; la 8e brigade de chasseurs, sous les ordres du général Artamonov, chargée de la garde à Vladivostock ; la 2e brigade de la 38e division, général Vassiliev ; la 2e brigade de la 35e division, général Glasko ; la 1re division d'infanterie de Sibérie, général Morozov ; 2 régiments de cosaques du Transbaïkal, 2 groupes des 31e et 35e brigades d'artillerie, 2 bataillons de pionniers et 6 bataillons de chemins de fer.

Le général Tchitchtakov commande les quatre brigades chargées de la garde du chemin de fer de l'Est chinois.

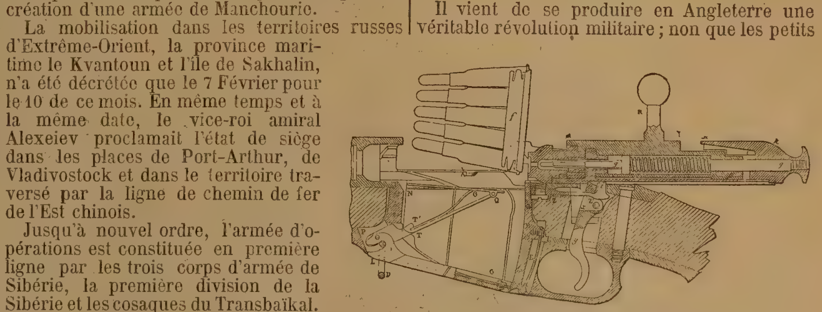
Comme on peut s'en rendre compte, la composition des trois corps d'armée sibériens est loin d'être identique.

Il est donc assez difficile de donner un chiffre exact de l'effectif total de l'armée russe en Mandchourie.

Mais si l'on tient compte de ce fait que chaque jour permet de rapprocher du complet les effectifs mobilisés, on ne sera pas loin de la vérité en disant que le général en chef russe groupe actuellement sous son commandement une armée de 140,000 hommes. Aux dernières nouvelles, ce général en chef, était le général Kouropatkine.

Révolution militaire en Angleterre

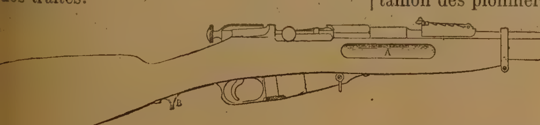
Il vient de se produire en Angleterre une véritable révolution militaire ; non que les petits



Mécanisme de culasse et chargeur

soldats du roi se soient mis en grève : ils sont trop bien nourris pour cela ; mais c'est dans les sphères les plus élevées de l'armée que la tempête a sévi, emportant, du même coup, le commandement en chef de l'armée et son titulaire actuel, le feld-maréchal Roberts, vainqueur de Kandahar et pacificateur des Boers.

La mesure est grave, pour qui connaît l'es-



Fusil en usage dans l'armée russe

prit conservateur des Anglais. Le poste de commandant en chef existait en effet depuis 1815 et n'avait été occupé, depuis près de cent années, que par quatre personnalités : le duc de Wellington, le duc de Cambridge, lord Wolseley et, enfin, lord Roberts.

Il a donc fallu que des raisons bien graves motivassent cette mesure pour que le ministre



Général STŒSSEL,
Commandant le 3e corps d'armée sibérien

de la Guerre, M. Arnold Forster, osât la prendre et pour que le roi la sanctionnât.

On peut dire, d'ailleurs, que la suppression du poste de commandant en chef était imposée par la logique. On ne s'expliquait que fort difficilement la présence, à côté du secrétaire d'Etat civil, responsable devant le Parlement, d'un chef de l'armée, à la fois son subordonné et son égal, dans une position mal définie, tout ensemble trop puissant et trop impuissant.

D'autre part, les révélations de la grande commission d'enquête sur la guerre Sud africaine ont été un cruel réquisitoire contre une organisation où la routine est partout, la responsabilité et l'initiative nulle part.

Enfin, de récents incidents ont prouvé que, plus encore que lord Wolseley et incomparablement plus que le duc de Cambridge, lord Roberts n'avait pas su s'affranchir de l'esprit de coterie ; qu'il était l'esclave de l'aristocratie, et que, sans se préoccuper du mérite, il réservait toutes ses faveurs aux jeunes représentants des grandes familles du pays, quelque minimes que fussent leurs capacités militaires.



Général SAKHAROV,
chef d'État-major général de l'armée russe

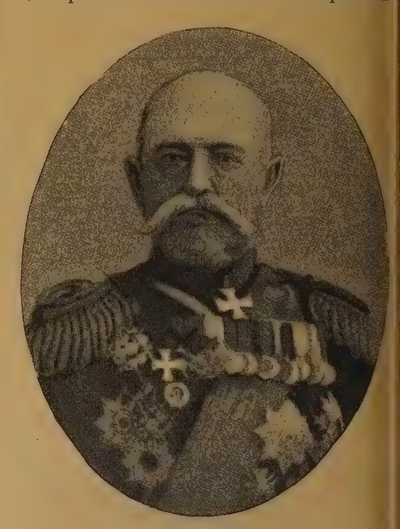
Le duc de Kandahar se retire donc, emmenant avec lui son entourage, en partie cause de sa disgrâce. Le commandement en chef disparait, et le ministère de la Guerre est réorganisé sur le modèle de l'Amirauté, avec un conseil présidé par le secrétaire d'Etat civil, ayant sous ses ordres un premier membre militaire qualifié, pour la première fois, de chef d'état-major général et investi des fonctions que comporte réellement ce titre. Deux autres membres militaires, avec attributions spéciales et deux membres civils, dont un secrétaire financier, complètent ce conseil. C'est le général Lyttelton qui devient chef d'état-major général.



Amélioration de l'ordinaire

On sait que le Parlement a voté cette année une augmentation de crédit au budget de la Guerre, afin de permettre au ministre d'améliorer la nourriture de nos soldats.

C'est pour se conformer à ces vues que l'ad-



Général LINIEVITZ,
Commandant le 2e corps d'armée sibérien

ministration militaire vient d'arrêter les dispo sitions suivantes pour l'année 1904.

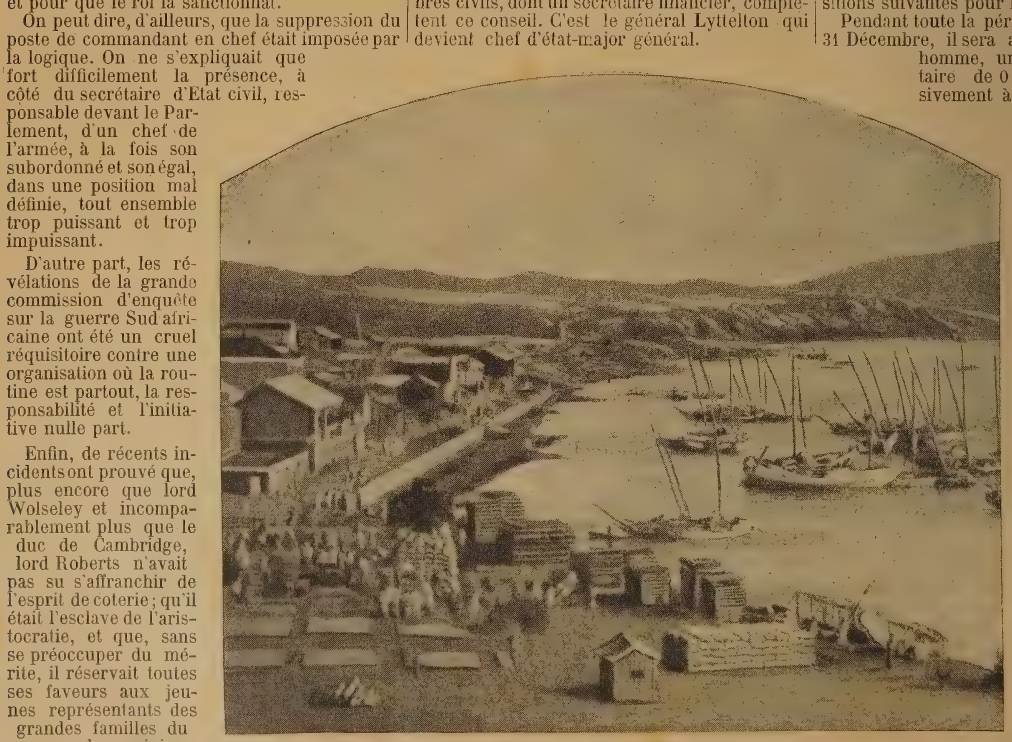
Pendant toute la période du 1er Janvier au 31 Décembre, il sera alloué, par jour et pa homme, une allocation supplémen taire de 0 fr. 0205, destinée exclu sivement à l'achat de viande et d saindoux.

Il sera de même allou un supplément journa lier de 0 fr. 006, destin à l'achat de vin, bièr ou cidre.

C'est donc une aug mentation quotidienn de 0 fr. 0265, ou, pou une année, une somm d'environ 0 fr. 97 pa homme que le ministr est autorisé à dépense en vue de l'amélioratio de l'ordinaire.

Indépendamment de hommes de troupe de régiments, cette amé lioration doit être accor dée aux sous-officier des écoles militaires aux sous-officiers ren gagés ou commission nés en position d'ab sence avec solde d présence, aux sous officiers de la justic militaire, aux réservis tes et territoriaux convoqués pour un période d'instruction, aux hommes de troup français ou indigène des corps stationnés e Algérie et Tunisie.

Elle n'est pas due au sous-officiers des sec



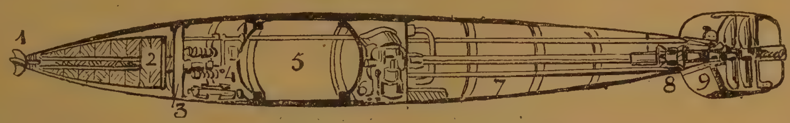
Tchemulpo, port de Séoul, dans lequel eut lieu la bataille navale du 9 février et qui sert de base d'opérations aux torpilleurs japonais croisant dans le golfe du Pé-tchi-li

tions d'infirmiers qui sont nourris aux vivres d'hôpital, ni aux militaires de la gendarmerie.

En sont exclus les détenus des prisons militaires.

LA TORPILLE WHITEHEAD

Le dessin que nous donnons ci-contre représente une coupe dans une de ces torpilles automobiles qui ont été longuement décrites dans un article du n° 11. Ce sont ces torpilles qui ont été employées par les Japonais dans leur attaque de l'escadre russe, dans la nuit du 8 au 9 Février.



Coupe d'une torpille automobile

1. Pointe percutante. — 2. Cône contenant la charge de fulmi-coton (100 kil.). — 3. Chambre à eau. — 4. Chambre des regulateurs. — 5. Réservoir d'air comprimé. — 6. Compartiment des machines. — 7. Flotteur. — 8. Engrenages. — 9. Helices et gouvernails.

LES SPORTS DANS L'ARMÉE

Le Sport! voilà le triomphateur du jour.

Le goût des exercices physiques a pénétré dans tous les milieux, progressant d'une façon fantastique, faisant des pas de géant, après avoir longtemps traîné misérablement. On dirait que la nation française a soif de régénération. Elle ressemble à quelque malade qui s'apercevrait tout à coup que son mal réside dans son sang apauvri qu'il lui faudrait renouveler et purifier.

Le cri d'alarme des gens de science, des observateurs, des médecins a-t-il été entendu? Ou bien est-ce une simple mode destinée alors, comme toutes les modes, à disparaître bientôt? Je ne crois pas que ce soit en cette dernière raison qu'il faille trouver l'élan formidable et heureux vers l'amélioration ou la conservation de l'espèce humaine.

Il semble plutôt que le monde se soit aperçu subitement que des dangers redoutables précédemment insoupçonnés menaçaient effroyablement la race. Et je pense que c'est la presse, la lecture des journaux à la portée de tous qui sont la bienfaisante cause du réveil national. Qui ne se sentirait, en effet, effrayé de lire la progression croissante des maladies qu'engendrent les excès, l'oisiveté, la paresse, le laisser-aller, la vie sans entraînement physique? Qui ne s'est senti angoissé à la lecture des statistiques comptant les millions de fous, d'alcooliques, de tuberculeux, de dégénérés que nous vaut la vie d'obsessante activité cérébrale, à laquelle tous les excès et tous les vices modernes viennent s'ajouter? Chacun devine un mystérieux ennemi qui le guette, une embûche constante dressée sous ses pas, et de la crainte, est née la soif de préservation, le besoin d'être fort, de se sentir armé contre l'adversaire invisible.

Chacun a pu se rendre compte que la maladie broie particulièrement les faibles, les désarmés qui n'ont ni muscles, ni énergie, ni force physique. Chacun a pu également se rendre compte, à la lecture des journaux, de l'endurance et de la force active que doivent dépenser les héros du jour, en vélocipédie, en gymnastique, en escrime, à la marche, à la nage, en automobile, dont les portraits sont exposés, ornés de couronnes de lauriers, sur tous nos murs et dans toutes nos publications.

L'athlète a triomphé, et ses exploits se célèbrent jusque dans les campagnes les plus reculées, commentés, appréciés, admirés. Et de l'exemple, est sortie la révélation.

Les sports fortifient, développent, transforment l'être humain, et peuvent faire d'un faible un homme fort, armé par conséquent pour la lutte contre la maladie. Et aux statisticiens déplorant la mortalité croissante des faibles, aux études minutieuses des hommes de science révélant le nouveau microbe menaçant, l'athlétisme a répondu victorieusement en présentant, comme un espoir, ses innombrables héros aux poitrines bombées, aux torses d'airain, aux bras d'acier, narguant la tuberculose, l'anémie et la maladie. Et le père et la mère, anxieux, sachant maintenant qu'il est un moyen de devenir robuste, résistant, poussent la jeune génération vers les exercices physiques. Car il n'est pas nécessaire d'être millionnaire ou même riche, pour faire de l'entraînement, depuis la création des innombrables Sociétés sportives qui fleurissent de nos jours. Pas un chef-lieu de canton qui n'ait sa Société de gymnastique, vélocipédique, d'escrime, son club d'entraînement à la marche, au football, à la lutte, etc...

C'est donc le sport entré dans nos mœurs d'autant plus victorieusement et définitivement, qu'il a dû forcer plus longtemps les portes de l'ignorance, du mauvais vouloir ou de l'indifférence. C'est, à bref délai, espérons-le, l'amélioration de la race française.

Et dans les cours de nos casernes, pendant les longues heures de désœuvrement, on pourra voir nos soldats maniant les haltères, faisant des parties de football, ou s'entraînant méthodiquement à l'escrime, à la marche, à la course ou à tout autre sport.

Le Sport! voilà le régénérateur, voilà l'antidote du poison qui attaque le sang apauvri des jeunes hommes du dix-neuvième siècle.

Célébrons donc hautement l'ère nouvelle qui s'ouvre brillamment, et attendons-nous à voir une transformation très heureuse de la vie de l'homme jeune, de celle qui compte vraiment, car elle est le point de départ des habitudes futures, le pivot des tendances et des aspirations que tout être porte en lui.

Méfions-nous seulement de l'emballement des premiers moments, et, sous prétexte d'entraînement, n'allons pas jusqu'au surmenage.

Le zèle éclairé et discrétionnaire des chefs de l'armée est, du reste, un sûr garant de la réussite de l'idée nouvelle.

Gabriel Letainturier-Fradin.

L'ARTILLERIE COLONIALE

Le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* a donné, dans son numéro du 3 Janvier dernier, la répartition de l'armée coloniale telle qu'elle résulte des décrets du 19 Septembre 1903. Une circulaire ministérielle du 4 Janvier dernier vient de compléter cette réorganisation qui, comme nous l'avons vu, modifie assez profondément la constitution de l'artillerie coloniale tant en France qu'aux colonies.

A l'avenir, les régiments d'artillerie porteront les numéros suivants: régiment du Tonkin, 4e régiment d'artillerie coloniale; régiment de Cochinchine, 5e régiment; régiment de l'Afrique occidentale française, 6e régiment; régiment de l'Afrique orientale française, 7e régiment.



VUE DE L'ARSENAL DE PORT-ARTHUR. — Le croiseur russe « Pallada », torpillé le 8 Février 1904. Il occupe le seul dock utilisable.
Phot. Grybaïedoff.

L'ESPRIT DU TROUPIER

Au régiment:

— Que faisiez-vous dans le civil, vous?

— J'étais lampiste, mon capitaine.

— C'est bien, on vous mettra dans les éclaireurs.

×

Dans la chambrée:

— Caporal, qu'est-ce que c'est donc que cette Chourie dont l'amant fait tant parler de lui en ce moment?...

×

Un jeune prêtre assiste un ancien militaire à ses derniers moments:

— Songez, mon fils, au bonheur des élus; après tout cette misérable terre n'est qu'une vallée de larmes...

— De l'arme à gauche, soupire le vieux.

A L'OFFICIEL

Guerre

Tableaux d'avancement pour 1904

INFANTERIE

Pour chef de bataillon. — Les capitaines : Betourné, au 113e ; Martin, au 120e ; Flocon, au 140e ; Georgin, au 36e ; Vicherah, h. c. recrut. ; Thierry de Maugras, 4e zouaves ; de Blondeau, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Le Maistre, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Joseph, brev., au 53e ; Robert, brev. h. c. (ét.-maj. ; Cottaz, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Quiquandon, au 25e ; de la Grange, au 29e bat. chass. ; Malapert, au 63e ; Collart, au 30e bat. de chass. ; Collombier, au 79e ; Huck, brev. h. c. (ét.-maj.) ; La Rivière, 18e ; Duruisseau, au 82e ; Rimaud, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Guinard, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Galon, brev. h. c. (ét.-maj.) : Chapus, au 40e ; Piguet, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Lévy, brev., au 94e ; Bourdon, au 140e ; Giraud, h. c. recrut. ; Huguet, au 4e zouaves ; Humbert, au 113e ; Quénart, au 16e bat. chass. ;

Derivry, au 33e ; Frisch, au 109e ; Daguzan, au 51e ; Grégoire, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Courtin, brev., au 127e ; Robert, au 54e ; Brunet, au 20e ; Clerc, h. c. (recrut.) ; Hennocque, au 79e ; Roget, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Bonneville, brev., 23e ; Barjonet, brev. h. c. (ét.-maj.) ; de Pardieu, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Chevalier, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Hochstetter, brev., au 141e ; de Cazenove, brev. h. c. (ét.-maj.) ; d'Armau de Pouydraguin, au 16e ; Duchet-Suchaux, brev., au 107e ; Challe, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Goybet, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Morier, brev. h. c. (ét.-major) ; Gladel, br. h. c. (ét.-maj.) ; Perron, au 21e ; Speraber, au 5e ; Destrieux, au 38e ; Faussemagne, au 4e ; Fellman, 68e ; de Hautecloque, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Retrouvey, brev., au 124e ;

Moulinier, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Beauchesne, au 38e ; Beaume, h. c. (recrut.) ; Olive, au 15e ; Carlhian, au 62e ; Gloxin, au 12e bat. chass. ; Douay, h. c. (recrut.) ; Mathieu, au 114e ; Delloye, au 72e ; Colsenet, au 1er bat. chass. ; Josset, au 123e ; Danyach, h. c. (écoles) ; Martinez, au 32e ; Karcher, brev., au 122e ; Bernadotte, au 75e ; Chapard, au 27e ; Haillard, h. c. (recrut.) ; Canton, au 1er (étrang.) ; Grange, au 48e ; Martin, au 86e ; Albert, au 151e ; Gueydon de Dyxes, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Houssart, brev. h. c. (ét.-m. de l'armée) ; Deffis, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Boissand, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Reboul, brev., au 1er zouaves ; Dessiaux, brev. h. c. (ét.-maj. de l'armée) ; Mangin, au 26e ; Vernadet, au 1er zouaves ;

Laroque, au 32e ; Bureau, h. c. (écoles) ; Picard, au 2e étrang. ; Bernard, brev. (ét.-maj.) Monroe dit Roé, brev., au 52e ; Gratier, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Margot, brev. (ét.-maj.) ; Odry, brev., au 64e ; Ravina, au 76e ; Denninger, au 70e ; Rouhan, au 141e ; Capxir, au 9e ; Andréa de Merciat ; h. c. (écoles) ; Jarret de la Mairie, au 3e zouaves. Capdepont, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Bard, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Duport, brev., au 31e ; Boulangé, brev., au 16e bat. chass. ; Marinier, brev., au 64e ; Szarvas, au bat. étrang. de Madagascar ; Pineau, au 63e ; Hannezo, au 4e tiraill. ; Charpentier, au 35e ; Cros, au 80e ; Vaulet, au 156e ; Daresse, au 151e ; Regnault, h. c. (affaires indigènes) ; Gramat, brev., au 28e ;

Prevost, au 48e ; Héberlé, au 35e ; Nérel, au 29e ; Chatillon, au 4e zouaves ; Chaulet, au 20e ; Reignier, au 72e ; Pluyette, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Dellanney, au 22e bat. de chass. ; Aimé, au 2e zouaves ; Salagnac, au 5e bat. d'Afrique ; Jaguin, au 4e zouaves ; Bransoulie, au 15e ; Bonnelet, au 1er étrang. ; Lamarque, au 1er étrang. ; Coursange, au 52e ; De Roing-Bourdeville, au 20e ; Vigarosy, 8e bat. chass. ; Laffite, au 68e ; De Susbielle, h. c. (aff. indig.) ; Sardi, au 128e ; Gippon, au 162e ; Hallouin, brev. h. c. (ét.-maj. armée) ; Miégevile, brev. 4e zouaves : Latrillye, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Feuillet, au 117e ; de Bouillane de Lacoste, au 133e ; Gimbert, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Pein, brev., au 102e.

CAVALERIE

Pour chef d'escadrons. — Les capitaines : Grandineau, 20e chass. ; Tchard, au 29e drag. ; Bardet, 9e drag. ; Blot, 21e drag. ; Laurent, 18e chass. ; de Malherbe, 2e huss. ; Leps, 25e drag. ; Nessler, 12e cuirass. ; Koszutski, 6e chass. ; Choulet, 11e cuirass. ; Branca, 28e drag. ; Canuel, 6e drag. ; Mas de Saint-Maurice, 3e chass. d'Afr. ; Gillois, 7e drag. ; Breton, 30e drag. ; Emé de Marcieu, 30e drag. ; Minaux, 6e huss. ; Félix, 9e huss. ; Larroque, 29e drag. ; Colas, 14e drag. ; Ducel, 9e drag. ;



Le général LALLEMENT
Commandant le 4e corps d'armée
Passé au cadre de réserve, le 27 Février

de la Panouse, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Courtois, 16e drag. ; Eon, 23e drag. ; Chauvey, 6e chass. d'Af. ; de Batz, 2e chass. d'Af. ; Cacatte, 10e drag. ; Demange, 10e cuirass. ; Feraud, 22e drag. ; Dauvé, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Becquet-Maraicherie, 4e chass. ; Caillette de l'Hervilliers, 18e drag. ; Ferté, h. c. (Saint-Cyr) ; Vieillard, 8e chass. ; Secrettand, 1er chas. d'Af. ; Rousseau, 20e drag. ; Ducreux, 5e drag. ; Wimpffen, h. c. (Saumur) ; Gourmel, 5e huss. ; de Frevol d'Aubignac de Ribains, h. c. (Ecole de g.) ; Rey, h. c. (Saumur) ; Blacque-Belair, 2e cuirass. ; Guise, h. c. (Saumur) ; Langlois, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Géraud, 2e drag. ; Clouzel, 1er chass. d'Af. ; Parlange, h. c. (Saumur) ; Dangeville, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Forqueray, 23e drag. ; Chauveaux, 1er spahis sénég. ; Mesphe, brev. 21e dragons.

ARTILLERIE

Pour chef d'escadron. — Les capitaines : Lipman, brev. h. c. ; Ninnin (direct. Vincennes) ; Consigny, 22e art. ; Destouches, 18e art. ; Davril, 35e art. ; Seguin, au 5e ; Dangelzer, (h. c.) ; Bernard, au 17e ; Beyel, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Lucotte, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Fromhein, 18e ; Perrousset ; Ecole cent. pyrot. ; Chatin, sous-direct. manufact. Châtellerault ; Vincent, 23e ; Dupont, 3e ; Marty, 21e ; Devé, 15e ; Marchal, brev. sect. techn. art. ; Menu, brev. h. c. (ét.-maj. art.) ; Buisson, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Lacombe, brev. h. c. (ét.-m. art.) ; Payeur, 29e ; Boivin, 12e ; Desdoitils, 7e ; Koehler, Ecole cent. pyrot. ; Lebe Gigun, 30e ; Choyer, 38e ; Nicolas, 40e, Dutey, 12e ; Dupont, brev. 26e ; Boulangé, 15e ; Mochot, 22e ; Meneboode, au 30e ; Lautz, 22e ; Chauvin, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Methlin, 17e ; Vincent Duportal, 13e ; Dauré, 22e ; Diez, brev. h. c. ; Geismar, brev. h. c. (ét.-m.) ; Nudant, brev. h. c. ; Drouault, arrond. Nancy ; Obrecht, ateliers const. Puteaux ; Rimailho, insp. des fabriques de l'art. ; Taige, 13e ; Tournier, 37e.

GÉNIE

Pour chef de bataillon. — Les capitaines : Barbet, profess. Ecole art. Versailles ; Robert, comm. génie, gouv. milit. Paris ; Schlumberger, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Létonné, brev. h. c. (ét.-maj.) ; Duvivier, à Versailles, détaché du 1er rég. ; Zobel, à Grenoble, dét. du 4e rég. ; Lesage, à Lille, dét. du 3e rég. ; Borelly, cheff. du génie, Lunéville ; Biais, brev. h. c. ; Weiss, brev. h. c. ; Brachet, 5e rég. ; Thouzellier, 4e rég. ; Béjot, à Toulon ; Croiset, au 4e ; Sous, h. c., Dahomey ; Maurain, brev. h. c., en mission ; Cernesson, au 5e ; Perret, h. c., chem. de fer Guinée française ; Mesnier, off. ord. ministre Guerre.

TRAIN DES ÉQUIPAGES

Pour chefs d'escadron. — Les capitaines : Lacombe, au 13e escad. ; Lafourcade, au 6e ; Neyrand, au 8e.

GENDARMERIE

Pour chef d'escadron. — Les capitaines : Vincent de Vanier, 1re légion ; Crétin, 13e ; Cancel, 18e ; Raillard, 8e ; Villette, lég. Paris ; Crochet, lég. Paris ; Ohrel, 9e ; Lécole, 2e ; Poilpré, 15e ; Gignan, lég. Paris ; Vauge, 13e ; Dalverny, 15e ; Lanty, lég. Paris ; Herque, comp. de la Réunion ; Denoirjean, comp. de la Réunion ; Vehrlin, 18e ; Brody, garde républ. ; Gandon, 11e légion.

INTENDANCE MILITAIRE

Pour sous-intendant de 3e classe. — MM. les adjoints : Sire à la 7e rég. ; Lefier, au 20e corps ; Bonnet, au 9e corps ; Longuet, au 20e corps ; Rey, au 14e corps ; Rimet, au 3e corps ; Denis, au 4e corps ; Klipffel, en Tunisie ; Grimont, à la div. de Constantine ; Bureau, à la div. d'Oran ; Roux, à la 7e rég. ; Bayle, à la 6e rég. ; Gazonnaud, au 5e corps.

CORPS DE SANTÉ

Pour médecin major de 1re classe. — MM. les médecins majors de 2e classe : Spillman, hôp. mil. Tunisie ; Picot, 19e esc. train ; Tersen, 84e inf. ; Launois, au 114e inf. ; Licht, 16e drag. ; Delom Sorbé, 54e inf. ; Frache, 1re bat. chass. ; Papon, 8e esc. train ; Bardot, garde rép. ; Watrin, 76e inf. ; Barthélémy, 24e bat. chass. ; Mendès-Bonito, 22e drag. ; Sturel, 20e rég. chass. ; Beigneux, h. c. Madagascar ; Arnould, 11e bat. art. ; De Viville, école appl. caval. ; Niclot, répét. Ecole serv. santé milit. ; Moingeard, 4e huss. ; Friant, hôpit. milit. div. Constantine ; Rouget, profess. Ecole applic. service santé ; Bonnet, profess. Ecole applic. serv. santé ; Georges, répét. Ecole serv. de santé.

Pour pharmacien major de 1re classe. — MM. les pharmaciens majors de 2e classe : Rouvet, hôp. milit. Bordeaux ; Bisserie, hôp. milit. Saint-Martin, Paris ; Boutineau, réser. médic. Marseille.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES

Pour vétérinaire major. — MM. les vétérinaires en 1er : Garrouste, 17e drag. ; Delcambre, 19e chass. ; Salonne, 13e chass. ; Busy, dépôt de remonte de Blida-Becker, 14e d'art. ; Morisot, 2e huss. ; Graux, 21e drag. ; Koerper, art. colon. h. c. ; Dupuis, 28e art. ; Duchêne, au 10e cuirass. ; George, 31e drag. ; Joyeux, école app. art. ; Mansis, 8e chass. ; Jobelot, école spéc. milit.

SERVICE DU RECRUTEMENT

Pour chef de bataillon. — Les capitaines h. c. : Vicherat, recrut. du Mans ; Giraud, recrut. de Gap ; Clerc, recrut. de Rodez ; Beaume, recrut. de Nevers ; Haillard, recrut. de Péronne.

LÉGION D'HONNEUR

Officier. — Major Lavedèze, 4e rég. tirail. Algérie.

MÉDAILLE MILITAIRE

Adjudant Rouessac, 3e esc. train des équipages.

ECOLES MILITAIRES

Comm. br. Sourd, 23e chass., nommé comm. Ecole milit. inf. en rempl. de lieut.-col. Sarrail.

ARTILLERIE

Lieut.-col., Brignon, direc. Versailles, nommé direct. adj. atelier const. Puteaux ; comm. brev. Dumezil, 12e bat., affecté sect. tech. art. ; comm. Buchner, 2e rég. bat. alp., nommé comm. 12e bat.

Sont designés pour commander une batterie. — Les capitaines : Castaing, brev. stag. 29e div. inf., au 8e rég. 8e batt. ; Jacquet, div. d'Alger, au 21e rég. 8e batt. ; Phalippon, du 21e rég., au 26e rég. 8e batt. ; Barte de Sainte-Fare, direc. de Bastia, au 38e rég. 3e batt. ; Mariaux, 20e reg., au 59e rég. 8e batt. ; Plassiart, direc. de Verdun, au 5e batt. 5e bat. fort de Liouville ; Barband, insp. des fabric. art. au 16e batt. 7e batt. Lyon.

Capitaine Ninnin, direc. Vincennes, est désigné pour major au 29e rég. ; cap. Card, du 38e rég., nommé adj. maj. même rég. ; cap. Moutier, ad. maj. 38e rég., nommé direc. parc même rég. ; cap. Rogier, direc. parc du 38e rég., maint audit rég. (provis.) ; cap. Lambert, adj. maj. 8e rég. classé 13e rég. Constantine ; cap. Bourgerie, adj. maj. au 32e rég., classé au 12e rég. Oran.

Sont affectés au service des établissements. — Les capitaines : Dilleman, stag. manuf. armes Saint-Etienne à l'Ecole art. 5e corps ; Laurent stag. manuf. armes Saint-Etienne, direct. de Lille ; Devaux, du 26e rég., à la direc. Alger Darie, adj. maj. au 4e rég. ; Héricourt, direc. de Constantine ; Bassignot, 39e rég., à la direct Oran.

CORPS DES AGENTS ET AGENTS COMPTABLES DU COMMISSARIAT ET DU SERVICE DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Sont désignés pour servir :

En Indo-Chine. — Agent compt. Trouil admis. cent. minis. colon.

En Afrique occidentale. — Agent comp. de 1re cl. Flory serv. colon. Marseille.

A la brigade de Chine au Tonkin. — Agent compt. 3e cl. Bureau serv. colon. Bordeaux; agent de 3e class. du comm. Lavergne. adm. cent. munis. colon.

Au Congo français. — Agent compt. 3e cl. Naudin, serv. colon. Marseille.

A l'administration centrale du ministère des Colonies. — Agent comp. 1re cl. Caitucoile serv. administratif, Toulon.

Au service colonial, à Marseille.— Agent compt. 3e cl. serv. santé Augias rentré Nouvelle-Calédonie.

Au service administratif des troupes coloniales en France. — A Rochefort : agent compt. 2e cl. serv. santé, Lagarse rentre Afr. occident.; à Toulon : agent compt. 3e cl. du comm. Blancard serv. adm. troupes colon. Paris.

APPROBATION DE MUTATIONS PRONONCÉES PAR L'AUTORITÉ MILITAIRE

Hôpital de Tamatave : Agent comp. 3e cl. Lazarre ; hôpital de Tananarive : agent comp. 3e cl. Bonnet.

En Indo-Chine. — A Hanoï : agent de 3e cl. Sebanier ; à Haïphong : agent 3e cl. Pontois ; à Yen-Bay : agent comp. 3e cl. Sensacq ; à Sao-Ray : agent comp. 3e cl. Guillet.

AUTORISATION DE PROLONGATION DE SÉJOUR COLONIAL

A Madagascar. — Agent de 1re cl. du comm. Cazamajou.

SERVICE DE SANTÉ

Officiers d'adm : MM. Langlais, désigné pour hôp. mil. Nancy ; Ferciot, pour dir. 8e corps, Bourges ; Parat, maintenu hôp. annexe Montmedy ; Salmon, pour hôp. div. Alger.

SERVICE DES AFFAIRES INDIGÈNES

Le chef de bat. inf. Fariau, h. c., affec. service aff. indig. en Algérie remis dispos. arme.

INFANTERIE COLONIALE

Les chefs de batail. Roquillet, du 3e rég. inf. colon., et Ansart du 3e rég. inf. colon., sont aut. a permut. Le chef de bat. Ansart est placé à la suite du 6e rég. inf. colon. Brest.

ÉCOLES MILITAIRES

Mutations. — Les chefs de bat. Toussaint et Barbey, seront maint. en retraite : le 1er, au command. de l'Ecole milit. de Montreuil-sur-Mer ; le second, au command. de l'Ecole prép. de Saint-Hippolyte-du-Fort.

INFANTERIE

Le sous-lieut. Terrasse, du 4e rég. inf., passe au 113e même arme.

Liste par ordre de mérite des sous-officiers du génie admis à suivre, en 1904-1905, les cours de l'Ecole militaire de l'artillerie et du génie. — 1. Rollin, serg. 4e rég. ; 2. Riéder, serg. 7e rég. ; 3. Blaise, serg. 1er rég. ; 4. Morand de la Perelle, serg.-maj. 5e rég.; 5. Rose, serg. 2e rég.; 6. Doussaud, serg.-maj. 5e rég.; 7. Guiral, serg. 1er rég.; 8. Coulomby, serg. 1er rég.; 9. Devisme, maréch. des logis chef, au 5e reg. ; 10. Laillat, serg. 4e rég.

Sous-officiers du génie classés pour le grade d'officier d'administration de 3e classe du service du génie à la suite du concours de 1904. — Caron, adj. 5e rég.; Chapey, serg. 2e rég. ; Dalesme, adj. 5e rég. ; Duriot, serg.-maj. 5e rég. ; Feu, serg. 2e rég. ; Froissart, serg. 6e rég. ; Gabert, serg.-maj. 1er rég.; Gaillard, serg.-maj. 1er rég. ; Guilhendon, adj. 3e rég.; Hivert, serg.-maj. 1er rég. ; Houberdon, serg. 5e rég. ; Lafon, serg. 2e rég. ; Lanote, serg. 3e rég. ; Le Chaton, serg.-fourr. 6e rég.; Leguay, serg.-maj. 5e rég. ; Marchal, serg. 5e rég.; Marcouire, serg. 2e rég.; Picardat, serg. 3e rég.

Territoriale

CORPS MILITAIRE DES DOUANES

Sont nommés :

Au grade de chef de bataillon. — Le s.-insp. Doussin.

Au grade de capitaine. — Les capitaines : Delarckher, Schneller, Süss, Longi, Yvrardin.

Au grade de lieutenant. — Les lieutenants :



Hippolyte HAUET

Nous reproduisons ci-dessus le portrait du soldat Hippolyte Hauet, du 1er régiment d'infanterie coloniale, qui, dans l'incendie du boulevard de Sébastopol, a sauvé, au péril de sa vie, plusieurs personnes surprises par les flammes.

Hippolyte Hauet recevra bientôt une médaille d'honneur.

Fourmanay, Vanbrugghe, Rive, Conord, Bonval, Hery.

Au grade de sous-lieutenant. — Les sous-lieutenants : Subin, David, Dupuis, Brugère, Granmont, Berteau, Rachinel.

Sont réintégrés dans les cadres de l'armée. — Les capitaines : Bouvier, h. c. off. d'ord. général comm. art. 6e corps, en rempl. du cap. Cornu de la Fontaine, mis h. c. ; Julien, h. c. à la disp. min. col. Madagascar, en rempl. du cap. Diez, mis h. c.

Emplois civils.

Ministère des finances. — M. Lambert, adjudant au 75e nommé expédit. de 7e cl. à l'administration centrale.

Ministère de l'intérieur. — Est nommé expédition. : Vilon, ex-adj. au 18e rég. inf.

Préfecture de la Seine. — M. Dély, tambour-major du 149e nommé gardien de bureau, mairie au 11e arrondissement.

Postes et télégraphes. — M. Grazide, serg. au 1er colonial, est nommé facteur à Bordeaux.

Receveurs buralistes. — MM. Javel, adjud. au 97e; Vérié, ex-adjud. au 143e ; Michel, ex-adjud. au 12e huss.; Rey, adjud. au 40e art.; Caveron, maréchal des logis de gend.; Renaud, adjud. au 26e inf.; Madier, ex-adjud. au 58e; Vernier, adjud. au 104e; Gasc, ex-adjud. au 160e; Métral, ex-adj. au 143e; Menoux, adjud. au 18e colonial; Resnays, adjud. au 28e art.; Carrère, ex-adjud. au 13e art.; Paillas, adjud. au 1er étr.; Bourgade, adjud. au 27e bat. de chass.; Pinot, au 65e; Harotte, adjud. au 15e bat. de chass.; Clavel, ex-mar. des logis chef au 13e bat. d'art.; Péan, ex-adjud. au 153e inf.; Monteils, chef d'esc. de gend. en retraite; Mortelette, adjud. au 1er rég. d'inf.; Cochet, adjud. au 147e; Gorgues, adjud. au 13e bat. de chass.; Brémond, ex-adjud. au 144e; Séruzier, ex-adjud. au 32e art.; Le Floch, ex-adj. à la 11e sect. de commis d'administration ; Gilhodez, ex-sergent au 86e; Boussard, adjud. à la 18e sect. de commis d'administration; Guillard, adjud. au 3e tir sénég.; Bauix, ex-adjud. au 14e d'art.; Lépidi, ex-adjud. au 99e d'inf.; Harré, adjud. au 65e d'inf.

Douanes. — MM. Granier, ex-adjud. au 91e, et Uchan, ex-gardien de batterie, sont nommés commis des douanes de 2e cl.

Caserniers. — Le gendarme en retr. Bourgeois est nommé casern. 2e cl. Saint-Nicolas-du-Port ; le serg. en retr. Blanchet est nommé casern. 2e cl. au Blanc.

Sous-chef de musique Adam, nommé expéditionnaire de 7e cl. Caisse municipale.

Marine

Nominations

Contre-am. Campion, chef d'état-maj. gén.; cap. de frég. Allaire, au command. du *D'Assas* ; lieut. de vaiss. Hurbin, au command. de la canonnière *Zélée*, et Grellier, au command. de l'*Aspic*.

Personnel officier

Cap. de vaiss. — Le Cannelier prend fonct. major mar. Cherbourg.

Cap. de frég. — Gouts, a pris command. *Linois*; Lauwick, cesse résid. cond.; Allaire, a pris command. *D'Assas*.

Meunier, maintenu p. 1 an command. déf. fixe Cherbourg ; Rouin, déb. *D'Assas*, emb. s. *Dévastation*; Delguey de Malavas, résid. cond.; de Marelles, déb. *Marseillaise*.

Lieut. de vaiss. — Reveille, sert major gén. Lorient ; Monaque, emb. s. *Marseillaise*; Castelnau, emb. s. *Durandal*, rempl. Perrio ; Crova, prend rang s. liste emb.; Fenouil, du *Castor*, prend command. groupe *Loutre-Castor*; Dubois, déb. *D'Entrecasteaux*, entré hôp. Toulon ; Villain, déb. *Arquebuse*, sert maj. gén. Brest; Jourdan de la Passardière, sert. maj. gén. Brest; Jeuncu, emb. s. *D'Assas*. p. permut. av. Brisson, nommé secrét.-archiv. *Couronne*; Maraval, entré hôp. Toulon ; Grellier, prend command. *Aspic* (Extr.-Or); Hurbin, prend. command. *Zélée* (Nouméa); Rouvier, emb. s. *D'Assas*, rempl. Maraval.

Agnès, sert aide de camp chef ét-maj. gén. Paris ; Mandat de Grancey, déb. *Marseillaise*, rallie Cherbourg ; Marguet, déb. *Latouche-Tréville*, prend rang sur liste emb.; Ménier, congé 3 m.; Lanoé, sert major gén. Brest ; Jourdan de la Passardière, emb. s. *Neptune* ; Roca d'Huytéza, emb. s. *Amiral-Baudin*; Fenayrou, placé non-act. p. infirm. temp.

Ens. de vaiss. — De Parseval, déb. *Alcyon*, prend command. flottille du Chari ; de David-Beauregard, emb. s. *Léger* (Oran); Guyader, emb. s. *Capricorne*, Madagascar ; Fort, entré hôp. Lorient ; Thiébaut, emb. s. *Marseillaise* ; Le Martret, emb. s. *Henri-IV*; de Lajudie, déb. *Fauconneau*, entré hôp. Brest.

Bruneton, emb. s. *Flamberge* ; Martel, emb. s. *Meurthe* (Nouméa), départ Marseille 16 mars ; Denis, du *Galilée*, prend fonct. instruct. éc. méc. apprentis torp. Toulon ; Millot, emb. s. *Linois* ; Perrin, emb. s. *Charlemagne* ; de Saint-Victor de Saint-Blancard, emb. s. *Fronde*, rempl. Perdoux ; Le Néannec, emb. s. *Masséna* ; Gélis, Bordeaux, Dubois, du Réau de la Gaignonnière, emb. s. *Zélée* (div. nav. Pacifique), départ Marseille 16 Mars ; Delcourt, emb. *Desaix*, rempl. Jourdan de la Passardière.

Aspirants. — De Bernard de Teyssier et Collin, destinés au *Sully*, prend. passage s. *D'Assas*.

Fernet, emb. s. *Pistolet* ; Valois, emb. s. *Javeline* ; Prud'homme, destiné *Montcalm*, prendra passage s. *D'Assas* ; Ladonne, du *Bouvet*, emb. s. *Mousquet* ; Voisin, du *Gaulois*, emb. s. *Fronde*; d'Harcourt, Brown de Colstoun, Mérouze, Soulié, Cholet et Jullien Le Picquier, emb. s. *D'Assas*.

Mécaniciens. — Méc. 2e cl. Faure, emb. s. *Pertuisane*, rempl. Lucas ; méc. pr. 2e cl. Richaud, emb. s. *Marseillaise* ; méc. pr. 2e cl. Lion, déb. *Marseillaise*.

Méc. princ. 2e cl. Proteaux, sert déf. sous-mar. Toulon.

Corps de santé. — Méd. pr. Plagneux, du *Bouvet*, permute av. Le Franc.

Méd. 2e cl. Maille, emb. s. *Charlemagne* ; méd. 1re cl. Bastier, emb. s. *Manche*, 15 Mars (stat. Irlande); méd. 2e cl. Bellamy, passe à Indret, rempl. Delaporte ; méd. 2e cl. Chalibert, sert 5e dépôt, rempl. Cannac ; méd. 2e cl. Legal, emb. s. *Zélée* (div. nav. Pacifique).

Commissariat. — Comm. 2e cl. Hervé, emb. s. *Marceau*; comm. 1re cl. Ravier, sert détail revues, Rochefort; comm. 2e cl. Bouhier, emb. s. *D'Assas* p. permut. avec Desmazières de Séchelles.

Commiss. 2e cl. Conan, emb. s. *Manche*; commiss. pr. Vinson, sert détail subsist. Toulon ; commiss. 1re cl. Fichet, emb. s. *Marseillaise*.

Personnel administratif. — Agent inscrip. mar. Fichoux, agent Ségalen et commis Happlemont, du commiss., passent Saint-Malo-Saint-Servan ; commis 2e cl. trav. hydr. Le Bouédec, passe à Saïgon.

Commis 1re cl. compt. mat. Leneveu, conval. 3 m.; commis 3e cl. commiss. Durbec, passe à Marseille ; officier adm. 3e cl. Chilot, retour de Madagascar, sert dir. art. nav. Toulon.

Officiers mariniers

Embarqués sur : le *Suffren* : Caraboux et Salou, 2e m. man.; Guérer, 2e m. canonn.; Jézéquel, 2e m. mousq.; — l'atelier central : Kéréun, 1er m. voilier; — la div. d'art. : Primel, 2e m. arm.; Quintrié, 2e m. man.

Débarqués. — Du *Neptune* : Nicolas, 1er m.

mousq.; — du *Courbet* : Salaün, 2e m. torp.; — de la *Dévastation* : Le Pinic, 1er m. timon.; Parc, 2e m. mécan.

Retraites.

Cap. de frég. Dupourqué; chefs surveill. constr. nav. Jestin, Durand, Noury, Camalli.

Distinctions honorifiques.

Jumelle d'honneur au cap. Gucho et méd. bronze aux mat. Morvan, Coquille, Menguy, Turpin et Le Cornec, de la *Marie* (Binic) pour sauvetage de l'équipage du bat. norvégien *Noreg* dans la mer du Nord.

A l'occasion de son voyage, à Morlaix et à Ploujean, le ministre a distribué des médailles d'honneur des marins du commerce au cap. Ropers, au méc. Gravier, aux matelots Abraham, Berric, Bévout, Bohic, Bourhis, Clech, Cohannec, Colléter, Coz, Cudennec (E.), Cudennec (J.), Doher, Fournis, Gourvil, Guennec, Guézennec, Guyonnar, Hamon, Le Bian, Le Buan (F.), Le Buan (V.), Le Gall, Le Lous, Le Nezn, Lenoret, Le Page, Le Pappe, Le Théo, L'Hénoret, Manach, Moal, Ogès, Quéinec, Quéméner, Salaün, Tallégas, Thépaut, Toquer, Troadec (J.-M.), Troadec (V.), Cazuc, Foll, Le Goff et Le Noan, tous inscrits à Morlaix.

Officiers de réserve.

Vice-amiral de la Bonninière de Beaumont, passe au cadre de réserve.

Méd. pr. Néis, rayé des cadres.

Mouvements de la flotte.

Infernet, arrivé Rangoon. — *Pascal*, arrivé Changhaï avec marins russes. — Les envois p. le *Protet* devront être expédiés p. Marseille sur Nouméa. — *Vautour*, mouillé au Pirée. — Derniers essais 24 heures de la *Gloire* ont parfaitement réussi; le bâtiment est disponible. — Le remplacement du *Brennus* par le *Hoche* est ajourné; le *Brennus* sera maintenu dans la div. de rés. de l'esc. de la Méditerr. et le *Hoche* restera en rés. normale à Toulon. — *Suffren*, arrivé de Brest à Toulon. — Sous-marin *Naïade*, mis à l'eau, à Cherbourg, avec plein succès.

Inscription maritime. — Admin. 2e cl. Le Gouellec, passe à Libourne.

Commission de classement. — Composition de la commission de classement des officiers d'admin. contrôleurs d'armes de la Marine : Président : le ministre; membres : gén. brig. Puel, dir. art. nav.; gén. brig. Lasserre, contre-am. Campion, col. Gosselin; secrétaire : chef esc. Thouard.

INFORMATIONS MARITIMES

Le transport des fruits par mer. — Les Anglais sont décidément des gens pratiques. Grands amateurs de fruits et de primeurs — qu'ils demandent par grandes quantités à nos départements du Midi, à l'Algérie et à la Tunisie, — ils ont cherché un moyen pratique d'amener ces denrées à Londres sans que leur fraîcheur en souffrit trop.

Ils ont alors imaginé de construire une flotille de steamers à grande vitesse, pourvus d'aménagements spéciaux, pour transporter rapidement et sans un trop grand déchet les fruits et les primeurs destinés aux tables londoniennes.

Le premier de ces vapeurs — le *Matina* — vient d'être lancé à Glasgow.

C'est un bâtiment de 110 mètres de long, de 14 mètres de large et de 10 mètres de creux sur quille. Ses machines lui permettent de développer une vitesse moyenne et soutenue de 12 à 13 nœuds.

Mais ce qui constitue une originalité intéressante dans la construction de ce steamer, c'est que le *Matina*, aménagé exclusivement pour le transport des fruits sur claies, a été pourvu de tout un système d'appareils produisant de l'air sec et condensant l'humidité qui pourrait régner dans les cales.

Les machines qui produisent l'air froid sont placées dans le château.

Avec ses installations perfectionnées, le *Matina*, le premier bâtiment d'une série de neuf cargo-boats semblables, aura coûté 1 million 500,000 francs.

Par décision du 13 Février, le ministre a supprimé le poste de garde maritime de Luçon (Vendée).

Escadre de la Méditerranée. — Le vice-amiral Gourdon, commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée, a transbordé son état-major et arboré son pavillon du *Saint-Louis* sur le *Suffren*. Le *Suffren* remplace numériquement en escadre le *Jauréguiberry*, qui rejoindra, après réparations, l'escadre du Nord, à Brest.

Pour l'Extrême-Orient. — Les contre-torpilleurs *Pistolet* et *Javeline*, désignés pour l'Extrême-Orient, ont quitté Brest le 24 pour se rendre à Alger où ils rallient les contre-torpilleurs *Mousquet* et *Fronde*, venant de Toulon. Ces quatre bâtiments attendent à Alger le croiseur *D'Assas*, qui les convoiera en Extrême-Orient. Le *D'Assas* termine ses préparatifs de départ à Brest et embarque actuellement ses munitions de guerre; il a reçu l'ordre d'embarquer une quantité supplémentaire de munitions sans pour cela retarder son départ.

En raison de la guerre russo-japonaise, le ministre de la Marine a décidé que la durée de présence des inscrits sous les drapeaux, fixée à 42 mois à partir du 1er Janvier, sera immédiatement portée à 44 mois.

Départ des Islandais. — A l'heure actuelle, toutes les goélettes de Saint-Brieuc, de Binic et de Paimpol sont en route pour l'Irlande. Après le « pardon », qui a eu lieu le 14 Février, les navires ont été, les uns après les autres, remorqués en grande rade d'où, après un dernier adieu, ils ont mis à la voile. Malgré les vents d'Ouest qui contrarient leur marche, les premiers partis doivent être assez près de l'île et, si la glace leur permet de s'avancer dans le Nord, ils commenceront la pêche de la morue. Les Bretons ne tarderont pas à être rejoints par ceux du Nord qui, à Dunkerque et à Gravelines, sont en pleins préparatifs.

Les navires à turbines. — Une compagnie de navigation marseillaise vient de commander, à Glasgow, deux paquebots à turbines qui seront affectés au service rapide pour le transport des voyageurs et de la poste de Marseille à Bizerte et Tunis.

LA FAMILLE MILITAIRE

Fiançailles. — Cap. art. Lacombe, avec Mlle Thérèse Charpentier; lieut. 17e inf. Richard, avec Mlle Anne-Marie Bayce; lieut. 76e de ligne Violle, avec Mlle Fernande Préel; lieut. 11e art. Ebersolt, avec Mlle Noblat; lieut. art. Schaller, avec Mlle Marie Coularou; lieut. 8e b. chass. Maillard, avec Mlle Louise-Ferdinande Vieillard; lieut. 6e dr. de Lanouvelle, avec Mlle Thérèse de Grandseille; cap. 142e lig. Privat, avec Mlle Clémence Poubel; lieut. 5e inf. col. Tracol, avec Mlle Marie Anniot; cap. 24e inf. col. Cornet, avec Mlle Claire Maignen; lieut. 2e esc. spahis sénég. Altmayer, avec Mlle Charlotte Rudelle; lieut. inf. Joseph d'Harcourt, avec Mlle Blanche de Melun.

Lieut. 1er zouaves Bordagé, avec Mlle Cora Stachelberg; lieut. 13e art. Desagneaux, avec Mlle Marguerite Daumesnil; lieut. 22e art. d'Otton-Lovewski, avec Mlle Fourmestreaux; lieut. 24e art. de Saint-Mathieu, avec Mlle Françoise Scrive; lieut. 153e inf. Chassagnette, avec Mlle Duterque; lieut. 5e bat. art. Giroisard, avec Mlle Delphine Mahé; cap. 2e inf. col. Halais, avec Mlle Marguerite Laurens.

Mariages. — Cap. inf. col. Gaillemain, avec Mme Vve Hornus; lieut. 8e bat. chass. Maillard, avec Mlle Germaine Viellard; lieut. 29e art. Robida, avec Mlle Clotilde Hennechart; lieut. 12e drag. de la Forgue de Bellegarde, avec Mlle Madeleine Crépin; lieut. 26e art. Espelle, avec Mlle Marguerite Erard; lieut. 58e inf. Collet, avec Mlle Marie-Thérèse Soustelle; lieut. inf. col. Vaslet de Fontaubert, avec Mlle Marie-Madeleine Hérou-Guerin des Essards; lieut. 35e art. Carnel, avec Mlle Jeanne Rousseau; lieut. inf. Louis de Roll-Montpellier, avec Mlle Suzanne d'Avezac.

Nécrologie. — Chef. bat. inf. ret. Vidal, 66 ans, Oran; chef bat. inf. ret. Leautier, 53 ans, Montpellier; garde pr. du génie ret. Richard, 86 ans, Cambrai; adj. génie ret. Simonis, 70 ans, Besançon; chef bat. 36e lig. Farrot, 48 ans, Caen; chef bat. inf. ret. Neunlist, 50 ans, Montauban; lieut.-col. art. retr. Moraud, 81 ans, Ville-lès-Anlezy; gén. brig. Gervais, 78 ans, Paris; méd. 1re cl. ret. Rigubert, 60 ans, Brest.

Col. cav. retr. Joleaud, 79 ans, Versailles; lieut. 1er étrang. Coville, 26 ans, Tunis; off. adm. 2e cl. Leboul, 39 ans, Paris.

Le Gerant : G. LASSEUR

D. CASSIGNEUL, Imprimeur, 61, rue Lafayette, Paris.

Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI

(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — No 13 LE NUMÉRO 10 CENTIMES *6 Mars 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an .... 8 fr. »

LE SOUDAN FRANÇAIS

Les événements de 1870-71 arrêtèrent pendant plusieurs années les progrès de notre expansion en Afrique occidentale. Ce n'est que vers 1878 que le colonel Brière de l'Isle, nommé commandant supérieur de la colonie, reprit les projets de pénétration sur le Niger abandonnés à regret par Faidherbe en 1869.

Mais, pour atteindre le Niger, distant de 500 kilomètres environ de Médine, notre poste le plus avancé sur le Sénégal, il fallait se concilier Ahmadou Cheïkou, fils d'El-Hadj-Omar, le prophète, qui règnait alors sur le Kurta, le Belidougou et le pays de Segou. En Mars 1880, le capitaine Galliéni fut envoyé en négociateur. Pour témoigner de ses intentions pacifiques, son escorte ne se composait que de cinq officiers, trente tirailleurs et quelques spahis sénégalais.

Attaqués à Dio par deux mille Bambaras, il soutint une lutte héroïque dans laquelle il perdit la moitié de son effectif et les deux cents mulets chargés de vivres et de cadeaux qui constituaient son convoi. Le capitaine réussit néanmoins à atteindre le Niger à Bammako, mais fut arrêté à Nango sur les ordres d'Ahmadou qui refusa de le recevoir et le retint dix mois prisonnier.

Sur ces entrefaites, le lieutenant-colonel Borgnis-Desbordes s'avança à son tour dans la direction du Niger, fonda le poste de Bafoulabé, puis celui de Kita après la prise du triple tata de Goubanko, véritable forteresse, où s'illustrèrent le commandant Voyron et le capitaine Archinard. Le lieutenant-colonel fit châtier en outre les villages bambaras ayant pris part à l'affaire de Dio et somma Ahmadou de renvoyer la mission Galliéni.

Le sultan Ahmadou, effrayé par l'attitude énergique et les menaces du lieutenant-colonel Borgnis-Desbordes, consentit au retour de la mission, mais, au lieu de négocier, se prépara à l'offensive. En même temps, un nouvel ennemi



Le général de division L. ARCHINARD, commandant actuellement la 32e division à Perpignan
La place du marché à Tombouctou

surgissait : l'almany Samory. Déjà puissant sur la rive droite du Haut-Niger, il convoitait la rive gauche et rêvait d'atteindre à la gloire d'El-Hadj-Omar, le grand prophète. Notre présence contrariait ses projets ; aussi résolut-il de se débarrasser des « Béléris » et prêcha contre nous une croisade de révolte et d'extermination, pillant et incendiant les villages noirs qui ne voulaient pas se donner à lui, assassinant les hommes, vendant les femmes et les enfants.

Il ne put s'opposer en 1883 à la fondation du poste de Bammako sur le Niger, mais alors il nous harcela sans cesse, attaquant nos postes, nos convois, nos alliés, nous suscitant des ennuis jusque dans les contrées conquises.

Au surplus, notre situation s'aggravait. Une vaste insurrection éclatait sur nos derrières, entre le Sénégal et la Gambie. Le prophète Mahmadou-Lamine assiégea Bakel, menaça nos postes du haut Sénégal et nous obligea à quatre vigoureuses campagnes pour l'acculer finalement à la frontière de Gambie où il fut tué dans un dernier combat.

Quand le lieutenant-colonel Archinard fut nommé commandant supérieur, en 1888, nos troupes étaient toujours aux prises avec nos deux farouches ennemis : Ahmadou et Samory. Malgré les sanglantes défaites que leur infligeaient chaque année les Gailiéni, les Boilève, les Combes et leurs vaillants officiers, ils réapparaissaient plus agressifs et plus inquiétants après chaque hivernage (1).

Le colonel résolut de mettre fin à cette situation par la destruction immédiate de nos deux adversaires.

En 1889, il prélude aux opérations par l'achèvement du chemin de fer de Kayes à Bafoulabé, par la destruction de la forteresse Toucouleur de Koundian et par la pacification du Ouladu et du Dinguiry. Il cherche en outre à se concilier momentanément Samory, pour agir plus librement contre Admadou.

En 1890, n'ayant pu traiter avec Samory, il fournit des subsides à Tiéba, roi de Sikasso, pour guerroyer contre l'almany et, libre ainsi de ses mouvements, il se porte audacieusement sur Segou, la capitale de l'empire d'Ahmadou. La ville est enlevée le 6 Avril après un brillant combat, puis le colonel se porte vers Ouossébougou où les habitants opposent une résistance acharnée qui se prolonge deux jours. Après la chute de cette forteresse, Ahmadou s'enfuit à Nioro. Le pays de Ségou est conquis. La même année, après l'hivernage, le commandant supérieur repart de Kayes avec une nouvelle colonne. Il veut chasser Ahmadou de Nioro comme il l'a chassé de Segou. Il atteint l'armée du sultan à Elimane, la défait à Koriga, à Katia, s'empare de Nioro et finalement détruit les derniers contingents toucouleurs à Youri. Ahmadou, épouvanté, éperdu, s'enfuit chez les Maures du Sahel. Tout son empire est désormais entre nos mains.

Au cours de ces événements, Samory a repris l'offensive ; le lieutenant-colonel Archinard se retourne alors contre lui, et sans répit, sans repos, malgré la fatigue extrême des précédentes campagnes, malgré la fièvre qui l'épuise, il dirige de vigoureuses opérations qui ont pour résultat l'occupation de Bissandougou, la capitale des Etats de Samory.

En 1893, il s'empara de vive force de Djenné, de Bandiagara et conquit le Macina, préparant ainsi notre expansion dans la boucle du Niger et supprimant en partie les obstacles qui s'opposaient jusqu'à ce jour à nos relations avec Tombouctou.

Tombouctou et Djenné constituaient les deux centres uniques de trafic de la boucle du Niger; nous assurer de ces deux points, c'était tenir entre nos mains tout le commerce de ces immenses régions. Djenné était à nous, Tombouctou succomberait à son tour ; et le colonel, obligé de rentrer en France pour quelques mois, confia la préparation de la nouvelle expédition au lieutenant-colonel Humbert et au lieutenant de vaisseau Boiteux. Le premier devait mobiliser des hommes pour la formation de la colonne, le second était chargé d'activer la construction de la flottille.

Mais une pointe téméraire et prématurée du lieutenant de vaisseau Boiteux exigea une intervention immédiate. Ce dernier descendit à Kabara, avant-port de Tombouctou, sans aucun ordre, débarqua un détachement et s'avança sur Tombouctou (à 7 kilomètres du fleuve), qu'il occupa sans grande difficulté le 15 Décembre 1893.

Mais, le 28 Décembre, l'enseigne Aube, demeuré à Kabara à la garde des bateaux, fut tué par une bande de Touareg ainsi que dix-neuf de ses hommes. Le lieutenant-colonel Bonnier, commandant supérieur par intérim, accourut au secours de Boiteux, assiégé dans Tombouctou, le dégagea et, sans attendre l'arrivée de renforts suffisants, se lança vers les lacs de Goundam à la poursuite des Touareg. Sa petite colonne volante, exténuée, se gardait mal et à très courte distance. Le 15 Janvier 1894, à quatre heures du matin, elle fut surprise au bivouac de Dongoï par les Touareg et presque entièrement massacrée : le colonel, ses officiers et soixante-dix soldats restèrent sur le terrain.

L'affaire de Dongoï eut un douloureux retentissement en France et marqua un revirement subit dans notre politique africaine. A la méthode du colonel Archinard, jugée trop offensive, on voulut substituer un régime de pure défense. Ce fut un tort, c'était compromettre l'œuvre si patiemment et si habilement ébauchée du colonel Archinard, et les conséquences de cette inertie ne tardèrent pas à se manifester.

Au Nord, les Touareg deviennent plus audacieux ; au Sud et vers Kong, Samory recommence ses ravages et ses massacres. Les populations de la boucle du Niger s'agitent et dans le Fouta-Djallon les almanys sont plus arrogants que jamais. De plus, les Anglais et les Allemands profitent de notre inaction et, malgré les traités conclus par nos explorateurs, étendent leur protectorat sur des régions qui nous étaient dévolues.

Le départ du colonel Archinard arrêta pour quelques années l'essor de la colonie. En même temps qu'un soldat intrépide, le colonel était un administrateur hors ligne. Ayant passé de nombreuses années au Soudan, il connaissait merveilleusement les indigènes, leurs mœurs et leurs besoins.

Dans ces régions pacifiées, tous ses actes tendirent, durant les cinq années de son gouvernement, au bien-être des populations, à leur éducation manuelle, à l'utilisation des ressources du pays, à la reconstruction et à la repopulation des villages détruits, à la mise en exploitation de vastes espaces incultes et déserts. Et l'on est autorisé à conclure que si la politique inaugurée par lui avait toujours été suivie depuis lors avec une sage continuité, notre Soudan actuel n'aurait subi ni ces « sautes » ni ces reculs qui en ont fait pour l'heure la colonie la plus onéreuse et la moins prospère de la France,

PONT-PINET.



Tirailleurs Sénégalais

L'occupation du camp de Mailly en 1904

Dans le courant du mois de Mai prochain, le camp de Mailly, dont nous avons donné la description dans le n° 2 du *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial*, sera aménagé de manière à y recevoir les troupes qui s'y succéderont dans l'ordre suivant :

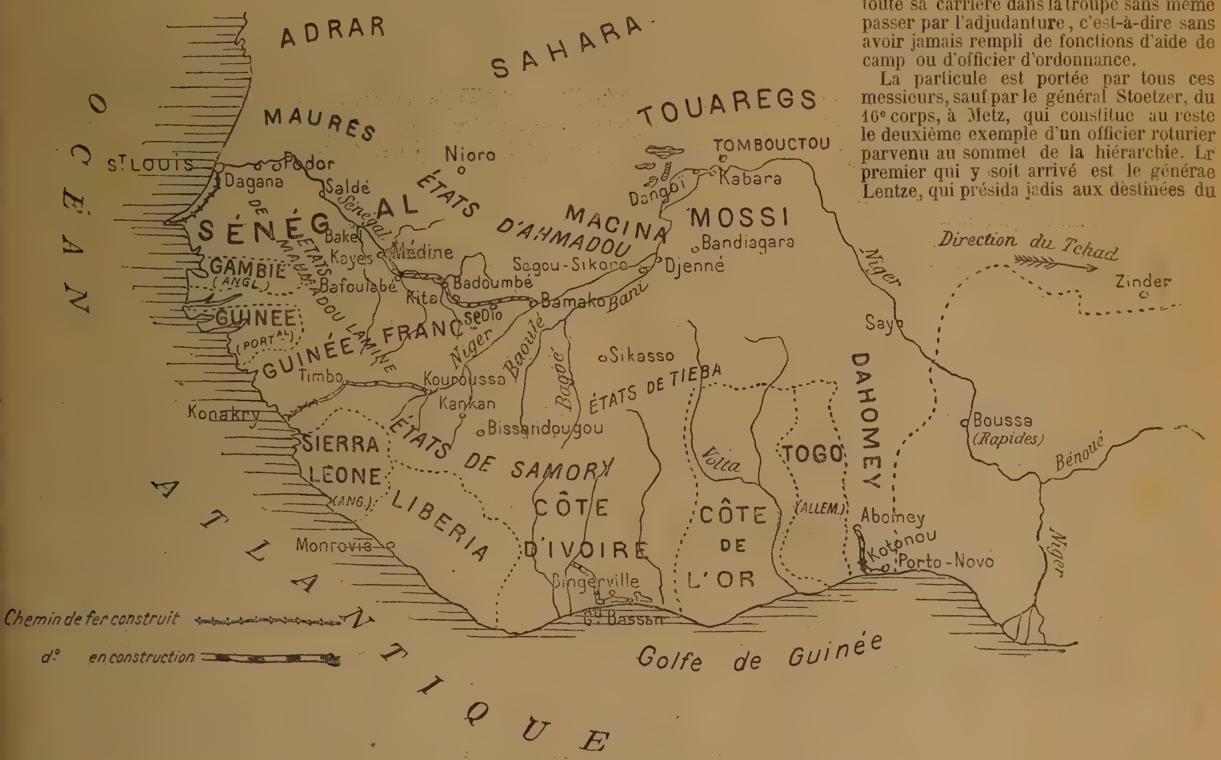
Du 13 Mai au 1er Juin, préparation du camp et réception des munitions par un détachement de la 20e brigade d'artillerie (Nancy).

Du 5 au 25 Juin, tirs de la 1re série, sous la direction du général commandant l'artillerie du 20e corps d'armée (Nancy).

9 batteries du 8e d'artillerie (Nancy), du 5 au 25 Juin.

(1) Période de pluies diluviennes rendant toute opération impossible.

2 batteries de la 4e division de cavalerie (Stenay), du 7 au 19 Juin.
3 batteries du 39e d'artillerie (Toul), du 10 au 25 Juin.
Cours de tir territorial, du 13 au 25 Juin.
Ecoles à feu des officiers n'appartenant pas à l'artillerie, du 20 au 23 Juin.
Manœuvres de la 39e division d'infanterie (Toul), sous les ordres du général Pamard, du 26 Juin au 10 Juillet.
Du 13 Juillet au 27 Août, tirs de la 2e série, sous la direction du général commandant l'artillerie du 5e corps (Orléans).
11 batteries du 32e d'artillerie (Orléans), du 13 Juillet au 7 Août.
2 batteries lourdes de 120 du 32e d'artillerie, du 13 au 29 Juillet.



Sénégal et boucle du Niger

2 batteries de la 3e division de cavalerie (Châlons-sur-Marne), du 13 au 27 Juillet.
Ecoles à feu des officiers étrangers à l'artillerie, du 25 au 28 Juillet.
12 batteries du 30e régiment d'artillerie (Orléans), du 1er au 27 Août.
2 batteries de la 7e division de cavalerie (Fontainebleau), du 14 au 27 Août.
Ecoles à feu des officiers étrangers à l'artillerie, du 17 au 20 Août.
A partir du 28 Août, manœuvres de la 9e division d'infanterie (Orléans), sous la direction du général Oudri.

Les commandants de corps d'armée ALLEMANDS

Leur âge, leur origine, leur carrière

En ne tenant compte ni du prince royal de Saxe, ni du prince Arnulf de Bavière, respectivement placés à la tête d'un corps d'armée saxon ou bavarois et pour lesquels les conditions d'avancement et de nomination subissent des règles toutes spéciales, l'âge moyen des commandants de corps d'armée allemands est de cinquante-neuf ans.

Ce chiffre est incontestablement inférieur à celui qui marque le nombre moyen des années de nos généraux en chef français.

A l'heure actuelle, l'armée allemande se compose de 23 corps d'armée, sur lesquels 3 seulement sont bavarois et forment une série spéciale; 2, saxons (nos 12 et 19); 1, wurtembergeois (n° 13), et 17, prussiens (nos 1 à 11, 14 à 18 et garde).

Comme le général von Hugo, qui commande le corps wurtembergeois, est Prussien, nous ne le rangerons dans aucune catégorie spéciale et nous observerons ainsi que le plus jeune des dix-huit commandants de corps de nationalité prussienne est le général von Bock et Polach, du 9e corps, qui est âgé de cinquante-quatre ans, et que le plus ancien est le colonel général von Wittich, du 11e, qui en compte soixante-sept.

Il a été récemment question de la retraite volontaire de cet officier général; mais l'empereur, dont il a été le professeur d'art militaire alors qu'il n'était encore que prince Guillaume de Prusse, n'a pas voulu entendre parler de ce départ et a au contraire manifesté le désir de voir son ancien maître rester en activité au moins jusqu'à l'année prochaine, c'est-à-dire jusqu'au moment de la célébration du cinquantième anniversaire de son entrée au service. Nul doute que de nouveaux honneurs et de nouvelles faveurs ne lui soient réservés pour cette date.

L'Ecole des cadets de Gross-Lichterfeld a fourni à l'armée prussienne douze généraux en chef; quant aux six autres, ils se sont engagés directement comme avantageurs (*fahnenjunker*).

Comme arme d'origine, c'est l'infanterie qui domine, puisqu'elle est représentée par *quatorze* unités alors que la cavalerie n'en produit que *quatre* et que l'artillerie n'en compte pas une seule.

De l'infanterie sont également sortis le général von Treischke, du 19e corps (2e saxon), et le général Ritter von Xylander, du 3e corps bavarois; le frère de ce dernier, qui commande le 2e corps bavarois, a appartenu à la cavalerie.

L'Académie de guerre a été fréquentée par quinze commandants de corps et il n'y a que les généraux von Kessel (garde), von Hugo (13e) et von Braunschweig (17e) qui n'ont jamais appartenu au corps d'Etat-Major; toutefois, le général von Hugo est le seul qui ait fait toute sa carrière dans la troupe sans même passer par l'adjudanture, c'est-à-dire sans avoir jamais rempli de fonctions d'aide de camp ou d'officier d'ordonnance.

La particule est portée par tous ces messieurs, sauf par le général Stoetzer, du 16e corps, à Metz, qui constitue au reste le deuxième exemple d'un officier roturier parvenu au sommet de la hiérarchie. Le premier qui y soit arrivé est le générae Lentze, qui présida jadis aux destinées du 17e corps, à Dantzig, et c'est à l'empereur actuel que revient l'honneur d'avoir le premier dérogé à la tradition de ne nommer généraux en chef que des officiers titrés.

La barbe entière est portée par les généraux von Wittich, von Bock et Polach, du 14e corps (le frère de celui du 9e), Stoetzer et von Lindequist, du 18e, et, à part le général von Kessel, qui a conservé la barbe *à la Guillaume Ier*, tous les autres commandants de corps se contentent de la moustache. Il est à noter d'ailleurs que le port de cette dernière s'est beaucoup généralisé depuis l'avènement au trône du kaiser, tant il est vrai que c'est presque toujours le souverain qui donne le ton et qu'il existe aujourd'hui dans l'armée allemande des régiments entiers dans lesquels il n'est plus possible de trouver ni une seule paire de côtelettes à la mode du vieil empereur, ni une seule barbe entière à la façon de l'empereur Frédéric.

Nous terminerons cet aperçu en faisant encore observer que l'on ne trouve de lunettes

que chez le général baron von der Goltz, le chef du 1er corps.

Le général, qui a été le réorganisateur de l'armée ottomane et qui est l'auteur de la *Nation armée*, a été nommé récemment docteur honoraire de l'Université de Koenigsberg où se trouve établi le siège de son commandement. Il passe avec raison pour être non seulement un écrivain militaire des plus distingués, mais encore pour un officier général des plus éminents, et c'est évidemment ce qui explique la réflexion qu'aurait faite l'empereur Guillaume au moment où il venait de signer la nomination du général au commandement du 1er corps, en disant à peu près :

« Maintenant je puis être tranquille ; non seulement je possède un Haeseler sur la frontière occidentale de l'empire, mais j'en ai également un sur la frontière orientale. »

Depuis lors, le général von Haeseler a dû quitter son poste à la suite d'une chute de cheval, mais il est probable que l'armée allemande, quoi qu'ait pu en dire la presse ces jours derniers à propos d'un article écrit par le commandant du 1er corps sur le luxe exagéré du corps d'officiers, n'aura pas à déplorer de sitôt la perte de von der Goltz pacha, qui est d'ailleurs fort et vigoureux et qui ne compte guère plus de soixante printemps !

P. DE L.

L'ARMÉE ESPAGNOLE

La loi de recrutement en vigueur en Espagne date de 1882, mais elle a été modifiée plusieurs fois depuis cette époque ; notamment en 1893 et en 1899. Aux termes des dispositions en vigueur, tout Espagnol en état de porter les armes doit le service militaire pendant douze ans à partir du 1er Mars de l'année où il atteindra l'âge de vingt ans révolus.

Exception est faite pour les fils uniques de veuves, les frères aînés d'orphelins, les membres des congrégations religieuses vouées à l'enseignement, etc., lesquels sont *exemptés* de tout service. Les autres ecclésiastiques ne sont pas exemptés de droit, mais peuvent se faire exonérer moyennant une taxe variant de 1,500 à 2,000 francs ; l'exonération existe d'ailleurs également pour tous les jeunes gens appelés à faire partie du contingent de l'armée.

Les sommes provenant de l'exonération servent à payer les primes attribuées aux rengagés; régulièrement, le nombre des rengagements doit être égal au nombre des exonérations.

Chaque année, 160,000 jeunes gens environ atteignent, en Espagne, l'âge de vingt et un ans. Sur ce nombre, on en compte 60,000 impropres au service ; le restant, défalcation faite des quelques milliers d'hommes affectés à la marine ou aux troupes coloniales, est partagé en deux portions dont l'une forme *le contingent de l'armée active*, l'autre constitue la catégorie des *recrues disponibles*.

La durée du service actif est en principe de trois ans, à l'expiration desquels les hommes sont envoyés en congé pendant trois autres années constituant ainsi la *première réserve* ou réserve active ; six ans après leur incorporation, les soldats d'une classe passent dans la deuxième réserve où ils demeurent six ans.



Fantassins espagnols en tirailleurs

Les *recrues disponibles* sont inscrites dans cette catégorie pour six ans, à l'expiration desquels ils passent dans la deuxième réserve pour six années également.

Pratiquement, l'infanterie espagnole ne reste guère que deux ans et trois mois sous les drapeaux, les autres armes accomplissent presque intégralement leurs trois années de service.

Si le service militaire fonctionnait en Espagne conformément à l'esprit de la loi, ce pays pourrait disposer de douze classes de cent mille hommes chacune. En calculant le déchet comme en France, c'est-à-dire 4 0/0 pour la première année ; 3 0/0 pour la deuxième et 2 0/0 pour les années suivantes, cela ferait un effectif de 1,047,000 soldats, dont 500,000 instruits environ. Mais il n'en est pas ainsi.



Officiers de l'Armée espagnole

Depuis ses revers de 1898, la perte de ses colonies et la destruction de sa flotte, l'Espagne a dû, pour ne pas faire banqueroute, réduire considérablement son budget militaire.

Les sommes dont elle dispose annuellement ne lui permettent pas d'entretenir plus de 80,000 soldats. Aussi a-t-elle adopté l'organisation suivante proposée par le général Linarès, un des combattants de la guerre hispano-américaine :

Toutes les unités de l'armée sont conservées, mais quelques-unes seulement encadreront des soldats. Les autres ne subsistent plus en temps de paix qu'à l'état de cadres.

Ainsi les cinquante-six régiments d'infanterie ont versé leurs hommes au premier bataillon et n'ont conservé que le cadre du deuxième qui est chargé de l'instruction des recrues. Une fois instruites, celles-ci passent au premier bataillon.

De même, les régiments de cavalerie n'ont plus que trois escadrons de guerre, le quatrième assumant la responsabilité de l'instruction des recrues. Seuls, les quatre régiments de la division de cavalerie, dont l'effectif est plus élevé, conservent leurs quatre escadrons. Dans les treize régiments d'artillerie montée on a formé deux groupes.

Pour douze régiments, le premier groupe est de trois batteries à tir rapide, et, pour le treizième régiment, de trois batteries de 9 centimètres. Le second groupe comprend, dans les treize régiments, deux batteries de 9 centimètres ou Sotomayor.

Chaque batterie du premier groupe est de quatre pièces, quatre caissons et deux chariots de batterie.

Les batteries du second groupe comprennent quatre canons Krupp ou Sotomayor et deux caissons.

Le second groupe instruit les recrues et, cette instruction terminée, les verse au premier groupe. Les officiers des unités-cadres non employés à un service spécial ou à l'instruction des recrues sont employés à des reconnaissances, à des levés ou à d'autres travaux de leur arme.

Les dix-huit bataillons de chasseurs de montagne sont groupés en trois brigades de six bataillons chacune, ayant comme garnison la Catalogne, la Nouvelle-Castille et le camp de Gibraltar.

Celui-ci reçoit, en outre, une brigade constituée à l'aide de bataillons d'infanterie de montagne, prélevés sur les garnisons septentrionales du royaume.

Jusqu'à nouvel ordre, les 80,000 hommes que le ministre de la Guerre d'Espagne est autorisé à entretenir, sont répartis de la manière suivante :

Maison royale : 405 ; infanterie : 43,705 ; cavalerie : 12,250 ; artillerie : 13,142 ; génie : 4,404 ; administration : 1,460 ; service de santé : 881 ; troupes d'état-major : 386; milice volontaire de Ceuta, 178 ; compagnie de Melilla : 90 ; écoles militaires : 608 ; ministère de la Guerre : 319 ; Collège des orphelins : 52 ; pénitencier de Mahon : 120.

Le nombre des chevaux de selle est fixé : à 13,535, dont 2,685 pour les officiers et 4,174



L'Indo-Chine française, le Siam et les provinces contestées

chevaux ou mulets de trait. Le matériel d'artillerie est constitué par des pièces d'acier se chargeant par la culasse des systèmes Krupp, Saint-Chamond, Schneider et Sotomayor.

Le Traité franco-siamois

Le ministre des affaires étrangères de France et M. Phrya-Sri, ministre du Siam, à Paris, viennent de signer une convention réglant définitivement — nous l'espérons tout au moins — la question de frontière pendante depuis trente-sept ans entre le royaume de Siam et nos possessions du Cambodge.

On se souvient qu'en 1893, nous avions été obligés de faire acte d'autorité au Siam, et d'imposer à coups de canon un traité provisoire; en 1902, une autre convention est intervenue qui a soulevé en France et en Indo-Chine des protestations unanimes, et n'a pas été ratifiée par le Parlement. Enfin, à la suite de laborieux pourparlers, le traité du 13 Février dernier est mis sur pied et sera prochainement présenté aux Chambres.

En vertu des dispositions qu'il édicte, la nouvelle frontière entre le Mékong et le Tonlé-Sap ou Grand-Lac, laisse à la France les territoires accordés par le traité de 1902, c'est-à-dire les districts de Melouprey et de Bassac sur la rive droite du fleuve.

De plus, le Siam abandonne tout droit de suzeraineté sur les provinces du royaume de Luang-Prabang, situées sur cette même rive droite du Mékong.

Le royaume de Luang-Prabang échappe donc complètement et définitivement à l'action siamoise.

Par contre, la France renonce à la zone neutre de 25 kilomètres établie par le traité de 1893 tout le long de la rive droite du Mékong, et dans laquelle nous avons un droit de police.

Toutefois, nous acquérons comme compensation, sur cette rive droite, les villes de Nong-Khay-Saniabouré, Bang-Mong-Dahan et Kemmarat, ainsi que le confluent du Mékong et du Nam-Moun, position très importante sur la route directe de Bangkok à Hué.

Un chemin de fer, actuellement construit jusqu'à Korat, reliera plus tard la capitale du Siam à la capitale de l'Annam.

Entre la rive droite du Tonlé-Sap et la mer, la frontière sera fixée par une commission mixte qui devra avoir terminé ses travaux dans le délai de quatre mois. Mais elle abandonne d'ores et déjà au Siam les provinces de Siem-Reap, de Battambang, d'Angkor et de Sisophon, avec cette restriction, que les Siamois ne pourront entretenir dans ces provinces que des contingents de police.

De plus, le roi de Siam prend l'engagement de n'employer dans le bassin du Mékong que des troupes siamoises commandées par des officiers siamois; les officiers danois actuellement au service du Siam sont toutefois autorisés à y demeurer.

En ce qui concerne les protégés français dont l'abandon par la convention de 1902 avait soulevé de si nombreuses et si légitimes protestations, le gouvernement siamois accepte les listes françaises aujourd'hui existantes.

Pour les admissions futures, le Siam consent à l'adoption de la clause de la nation la plus favorisée. Au point de vue judiciaire, les ressortissants français établis en pays siamois seront, en matière pénale, toujours justiciables de l'autorité judiciaire française; en matière civile, tout procès intenté par un Siamois à un Français ou protégé français, sera porté devant le tribunal consulaire français.

La convention du 13 Février 1904 établit, enfin, que seul le gouvernement français pourra faire exécuter des travaux d'utilité publique dans le bassin siamois du Mékong, d'accord naturellement avec la cour de Bangkok. Cette clause vise spécialement le che-

S. M. CHULA-LONG-KORN
roi de Siam, en costume d'apparat

La grande pagode de Bang-Kok



Général-major PFLUG, chef d'Etat-major à Port-Arthur

min de fer de Battambang à Pnom-Penh, celui de Bassac à Luang-Prabang, et celui fort important de Korat à Oubone qui traverse la partie la plus fertile du bassin du Nam-Moun.

Le nouveau traité franco-siamois est assurément un progrès sur les conventions précédentes. S'il est fidèlement exécuté par nos voisins d'Indo-Chine, il peut avoir des conséquences avantageuses pour notre expansion commerciale en Extrême-Orient.

Mais le sera-t-il ?

En tout cas, pour éviter des surprises fâcheuses, il a été formellement stipulé que la ville siamoise de Chantaboun, que nous occupons depuis 1893, ne serait restituée au gouvernement siamois qu'après l'exécution intégrale des conventions relatives aux nouvelles frontières, et la remise aux autorités françaises des territoires aujourd'hui cédés à la France sur la rive droite du Mékong.

LE Général Kouropatkine

Le général Kouropatkine, dont le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* a donné récemment le portrait (voir notre numéro 11), vient de quitter le poste de ministre de la Guerre de l'empire de Russie pour prendre le commandement en chef de l'armée de Mandchourie.

Donnons quelques renseignements sur la carrière militaire du nouveau généralissime auquel échoira sans doute l'honneur d'entrer victorieux à Séoul et de reconduire tambours battants les Japonais jusqu'aux rivages des mers jaunes.

Le général Kouropatkine est né le 30 Mars 1848. Il aura donc cinquante-six ans dans quelques semaines.

Entré au service comme junker, en 1864, il était sous-lieutenant en 1866, lieutenant en 1868, capitaine en 1870. Promu lieutenant-colonel en 1877, colonel l'année suivante, il reçut en 1882 les étoiles de général de brigade, à l'âge de trente-quatre ans; huit ans après, il est promu divisionnaire, et le 1er Janvier 1901 général de l'infanterie, grade équivalent à notre commandement de corps d'armée.

La carrière du général Kouropatkine a, on le voit, été des plus brillantes; elle est d'ailleurs justifiée par ses beaux services en paix comme en guerre.

En 1874, comme capitaine, il accompagnait une de nos colonnes allant rétablir l'ordre dans le Sud algérien. L'année suivante, il était au Turkestan, chargé d'une mission de confiance. En 1877, on le retrouve à l'état-major du général Skobelev en Bulgarie; il est blessé devant Plevna.

En 1879, après un passage au grand état-major, il est placé à la tête de la brigade de chasseurs du Turkestan, et entre dans Geok-Tépé, avec une des colonnes d'assaut.

De 1890 à 1898, il exerce le commandement supérieur de la province transcaspienne et des troupes qui y sont stationnées.

Le 1er Janvier 1898, le Tsar l'appelle au ministère de la Guerre, où il organise les quatre corps d'armée qui, en 1900, ont permis à la Russie de dicter ses conditions à la Chine et de prendre une situation privilégiée en Mandchourie.

L'an dernier, il a fait une reconnaissance personnelle de ce dernier pays et a même poussé jusqu'au Japon.

Il connaît donc bien les ennemis qu'il va avoir à combattre et le terrain sur lequel il devra diriger la belle armée que la confiance du Tsar met à sa disposition.



Général RENNENKAMPF, commandant la cavalerie russe en Extrême-Orient

Les deux généraux Sakharov

La nomination du général Kouropatkine au poste de généralissime des armées de terre d'Extrême-Orient, a rendu vacantes les fonctions de ministre de la Guerre de l'Empire russe. Le Tsar les a confiées provisoirement au général Sakharov, chef de l'Etat-Major général russe. Le général, dont nous reproduisons ici le portrait, est un grand ami de la France.

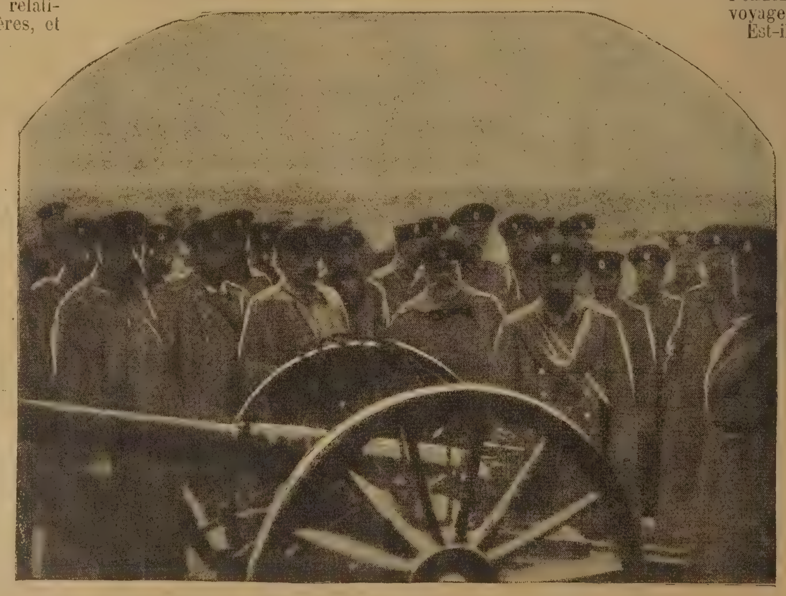
Ce fut lui qui fut chargé par l'empereur, il y a quelques mois, de recevoir le chef de l'Etat-Major général français, le général de division Pendezec, lors de son dernier voyage en Russie.

Est-il besoin de rappeler la fastueuse hospitalité offerte à Saint-Pétersbourg au représentant de l'armée française ?

Il est un petit détail de ce voyage du général Pendezec, qui intéressera, croyons-nous, nos lecteurs; il leur expliquera le titre de notre article, ainsi que le jeune âge du général de division représenté par l'une de nos photographies.

Au cours d'une réception offerte par le chef d'Etat-Major général russe à son camarade français, le jeune Sakharov, fils du général, tournait avec admiration autour du général Pendezec, émerveillé par la belle prestance et les superbes broderies de l'éminent représentant de la France.

Oh! le bel uniforme, répétait l'enfant avec enthousiasme!



Le général KOUROPATKINE, commandant en chef l'Armée russe d'Extrême-Orient, et son Etat-Major

Le général Pendezec feignit de n'avoir pas remarqué l'admiration dont lui, son uniforme et ses broderies étaient l'objet ; mais quelques semaines plus tard, une caisse arrivait à Saint-Pétersbourg à l'adresse de M. Sakharov. Elle renfermait une tenue complète de général de division français, avec aiguillettes, croix, cordons, plaques épée et chapeau à plume.

Comme nos lecteurs peuvent s'en rendre compte, l'uniforme français sied admirablement au jeune général Sakharov, à qui il a fait, sans doute, autant de plaisir qu'il en éprouvera lorsque, dans bien des années, le Tsar lui donnera une tenue de général russe pour de bon.



Le jeune SAKHAROV, fils du général,
En uniforme de général français

STRATÉGIE JAPONAISE

On ne saurait méconnaître à l'état-major japonais une grande initiative, beaucoup d'allant et surtout un profond dédain des prescriptions du droit des gens lorsque celles-ci sont de nature à gêner la réalisation des conceptions militaires du généralissime.

Mais, ce qui domine surtout la conduite des opérations des armées du mikado, c'est le souci de se conformer aux enseignements de l'histoire, à la doctrine des maîtres, de refaire, en un mot, à l'extrémité du monde ce que les généraux européens ont fait depuis deux siècles dans cette partie du monde civilisé.

On sent que les têtes de colonne de l'armée japonaise ont consciencieusement étudié l'histoire militaire, et cherchent à appliquer dans la situation actuelle les procédés que les maîtres de la stratégie ont employé avec succès dans des circonstances analogues.

Tout le travail intellectuel de l'état-major japonais semble jusqu'ici se résumer en ceci :

Comment Napoléon, Moltke, Wellington ou le grand Frédéric ont-ils résolu des problèmes analogues ou à peu près à ceux que la guerre actuelle nous force à résoudre ?

Et il semble que, malgré les succès du début, les officiers japonais se soient beaucoup plus fiés à leur mémoire qu'à leur jugement. Heureusement pour eux, les Russes n'étaient pas sur le qui-vive ; mais il est probable, qu'instruits par l'expérience, ils ne négligeront plus désormais cette précaution, élémentaire en temps de guerre : se garder.

En ce qui concerne le début des hostilités, les Japonais ont, à coup sûr, violé le droit des gens en canonnant l'escadre russe avant la rupture officielle des relations avec la Russie. Mais leur mémoire exercée leur a soufflé au bon moment que cela s'était fait maintes fois ; qu'en 1778, par exemple, et en 1792, l'Angleterre, sans déclaration préalable, avait fait main basse sur tous les bâtiments de commerce français mouillés dans les ports ; qu'en 1866, la Prusse était tombée sans vergogne sur le Hanovre, la Saxe et la Hesse, sans attendre que les cabinets de Hanovre, Dresde et Cassel, aient eu le temps matériel de répondre aux propositions qui leur avaient été faites vingt-quatre heures avant le passage de la frontière par les troupes prussiennes ; qu'enfin, le Japon lui-même, en 1894, avait, sans scrupule, ouvert les hostilités contre la Chine et coulé un transport chinois avant la déclaration de guerre.



Le général de division V. SAKHAROV,
Gérant provisoire du Ministère de la Guerre de Russie

L'attaque de Port-Arthur et les tentatives de débarquement de troupes japonaises dans la baie de Talien-Wan montre encore que les souvenirs historiques hantent l'esprit du grand état-major de Tokio.

Pour eux, Port-Arthur est le Sébastopol de l'Extrême-Orient. En attaquant cette forteresse du côté de la mer avec la flotte, tandis que l'armée de terre débarquerait en un point où la presqu'île n'a pas plus de 5 kilomètres de largeur, on isolait Port-Arthur autour duquel se concentreraient désormais tous les efforts de l'attaque et de la défense. La guerre se localiserait dans

L'icone sacrée de Pierre le Grand, qui va être envoyée à l'armée d'Extrême-Orient, est portée processionnellement dans Moscou



Le général de division H. LANGLOIS
Membre du Conseil supérieur de la Guerre
Phot. Sazerac

la presqu'île de Liao-Toung, comme il y a cinquante ans dans la presqu'île de Crimée, et l'on n'aurait plus, pour la conduite du siège, la construction des approches, la lutte contre les armées de secours, qu'à suivre point par point les enseignements tirés des rapports officiels des maréchaux Canrobert, Bosquet et Pélissier.

Malheureusement, le plan semble avoir complètement échoué. Les navires de l'amiral Togo n'ont pas su conserver le contact et, après la bataille du 9 février qui n'a guère duré que quarante-cinq minutes, ont rompu le combat et repris la haute mer, avec, semble-t-il, de sérieuses avaries.

Quant au débarquement, il a lamentablement échoué et des deux régiments japonais qui l'avaient tenté il n'est resté que quelques prisonniers.

Quel va être maintenant le nouveau plan historique de l'armée nipponne. Autant qu'on puisse en juger, d'après les télégrammes tronqués que fournissent les câbles anglais, il y aura débarquement intensif à Chemulpo, concentration à Séoul, puis marche vers le Yalou.

La grande bataille se livrerait donc sur un fleuve. Dans cette éventualité les officiers d'état-major japonais doivent piocher avec ardeur leurs cours d'histoire militaire au chapitre des passages de cours d'eau. Ils n'auront pour choisir leur modèle que l'embarras du choix, Friedland, Essling, Wagram ou la Bérésina.



Inspection de la Garde du Prince de Monaco

Les idées du général Langlois

Nous avons résumé dans le numéro du 31 janvier les idées tactiques du général de Négrier, membre du Conseil supérieur de la Guerre.

Ce général combat la doctrine officielle française de l'attaque décisive en masse, selon le système napoléonien, attaque convenablement préparée par le feu.

Il nie la possibilité de cette attaque et propose de rechercher la décision dans la supériorité du feu, dans la marche en avant sur un front très étendu, dans le combat exclusif des bandes de tirailleurs, dans l'enveloppement; il exclue complètement une direction quelconque de l'attaque de la part du commandant supérieur.

Toutes différentes sont les conclusions inspirées par la guerre Sud africaine au général de division Langlois, membre lui aussi du Conseil supérieur de la Guerre et ancien commandant de l'Ecole de Guerre.

Pour lui, les conséquences tactiques qui découlent de l'emploi des nouvelles armes à feu et de la poudre sans fumée ont été déjà sagement calculées et soumises à des expériences pratiques qui n'ont pas fait reconnaître la nécessité d'apporter des changements radicaux dans la manière de combattre.

D'après le général Langlois, les leçons à retirer de la guerre boer sont seulement les suivantes.

Dans l'avenir, il sera peut-être plus difficile que par le passé de prendre le contact de l'ennemi; dans la marche en avant vers l'adversaire, la troupe devra prendre des formations plus souples et plus mobiles; on sera amené à tirer un meilleur profit du terrain, et il sera nécessaire de développer au plus haut degré possible l'initiative individuelle et surtout l'instruction dans un esprit offensif. Les différentes armes devront se soutenir et s'entr'aider mutuellement et on cherchera à tirer profit de la puissance des armes nouvelles par un emploi économique des troupes de façon à conserver les forces les plus grandes pour constituer de fortes réserves.

A Monaco. La Garde qui veille à la porte du Prince Albert.

Et c'est à ces grosses réserves, maintenues intactes en arrière, qu'incombera l'exécution de l'attaque décisive, suivant les ordres du commandant en chef.

On est obligé d'admettre que l'exploration de la cavalerie pourra ne plus être suffisante; et c'est pour remédier à cet inconvénient que le général Langlois propose, pour rendre moins difficile le contact avec l'ennemi, l'emploi de petits détachements des trois armes qui seront chargés d'explorer et de prendre ce contact. Ces détachements formeront une ligne mobile en avant de l'avant-garde et sur ses flancs, serviront de replis à la cavalerie, pourront avec elle s'opposer encore à une cavalerie ennemie supérieure et se retireront sur l'avant-garde, s'ils sont trop vivement poussés.

Telle est, dans ses grandes lignes, la théorie du général Langlois.

Sa haute intelligence lui fait admettre à la doctrine napoléonienne les modifications devenues indispensables par suite du perfectionnement des armes à feu; mais sa perspicacité et son expérience l'empêchent de faire avec de très hardis novateurs un saut dans l'inconnu.

Le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL *doit se trouver chez tous les correspondants du* **Petit Journal,** *sans exception.*

Monaco désarme !

L'année dernière, à
areille époque, se
nait à Monaco, sous
la présidence du
rince, un Congrès
e la Paix dont les
sultats ne se sont
as fait attendre.
Donnant l'exemple
ses puissants voisins, Monaco désarme, au moins partiellement, ainsi que
ermet de le constater l'ordonnance suivante, parue ces jours au *Journal officiel* la Principauté :

« Albert Ier,

» Par la grâce de eu,

» Prince souverain Monaco,

» Vu l'ordonnance du 11 juin 1870, éant un corps de oupe destiné à la rde de la personne Prince,

» Avons ordonné et donnons :

» Article premier. — La compagnie des rdes du Prince est et demeure supprimée...

» Article 3. — Le service exécuté jusqu'ici r cette compagnie sera assuré dorénavant r la compagnie des carabiniers qui prendra dénomination de : *Compagnie des Carabiniers du Prince...*

» Donné à Paris, le 26 Janvier 1904.

» ALBERT. »

Ainsi, disparaissent les brillants guerriers, à llégante tenue bleu d'azur, aux gracieux sos blanc et rouge tout pareils à ceux de nos nt-cyriens, dont l'allure martiale, les jours grandes parades, faisait l'orgueil de leurs ncitoyens. La garde meurt, is s'être rendue.

Déjà chargés d'un service alogue à celui de notre ndarmerie, les carabiniers sont seuls désormis pour représenter la force publique dans la Principauté.

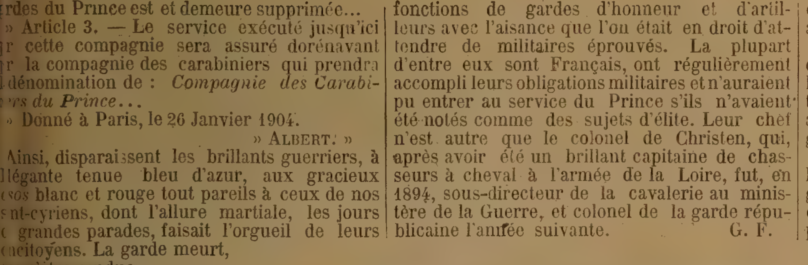
A eux, revient l'honneur de fournir poste à l'entrée du lais, et, les jours grande fête, d'escorter à travers les es de la ville, la hâsse contenant reliques vénérées e sainte Dévote, ronne de Monaco; tirer, lorsque la ocession sort de la édrale, la salve 101 coups de can dont le Mont-Agel et la Tête-de-Chien voient l'écho sans s'émouvoir.

e 27 Janvier dernir, les carabiniers sont pour la premire fois acquittés de leurs nouvelles fonctions de gardes d'honneur et d'artilleurs avec l'aisance que l'on était en droit d'attendre de militaires éprouvés. La plupart d'entre eux sont Français, ont régulièrement accompli leurs obligations militaires et n'auraient pu entrer au service du Prince s'ils n'avaient été notés comme des sujets d'élite. Leur chef n'est autre que le colonel de Christen, qui, après avoir été un brillant capitaine de chasseurs à cheval à l'armée de la Loire, fut, en 1894, sous-directeur de la cavalerie au ministère de la Guerre, et colonel de la garde républicaine l'année suivante.

G. F.



Une revue des troupes monégasques





La nouvelle tenue de l'Armée du Prince Albert

UN

Combat héroïque

Le « Varyag » et le « Koreïets » à Chemulpo

Quelle que puisse être l'issue définitive de la lutte qui se déroule dans les lointaines mers de Chine, issue que le simple raisonnement indique d'ailleurs clairement, quelles que puissent être les péripéties de cette lutte, la marine russe en gardera pour son histoire une action dont elle pourra s'enorgueillir.

Nous voulons parler du combat émouvant que le croiseur protégé *Varyag* et la canonnière *Koreïets* ont soutenu devant le port de Chemulpo contre toute une escadre japonaise.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur retracer, d'après les documents officiels, les péripéties de ce combat où nos alliés ont fait preuve de la plus admirable bravoure.

Les deux bâtiments russes étaient stationnés dans le port de Chemulpo, sur la côte Ouest de la Corée, pendant la période de tension politique qui a précédé la période active, entamée avec le manque de formes que l'on sait par le gouvernement japonais.

Il paraît démontré que quelques jours avant la rupture, l'amiral Alexeiev, pressentant le danger que couraient les deux navires ainsi isolés, envoya au commandant du *Varyag* une dépêche chiffrée lui prescrivant de ramener son bâtiment et le *Koreïets* à Port-Arthur.

Cette dépêche n'est jamais arrivée, et il est bien permis de supposer qu'elle est restée entre les mains des autorités japonaises qui n'ont pas reculé devant une incorrection de plus.

Le *Varyag* était un croiseur de 6,500 tonneaux, sans autre protection qu'un pont cuirassé. Il avait donné 23 nœuds aux essais; son artillerie consistait en 12 pièces de 150 millimètres et 20 pièces légères.

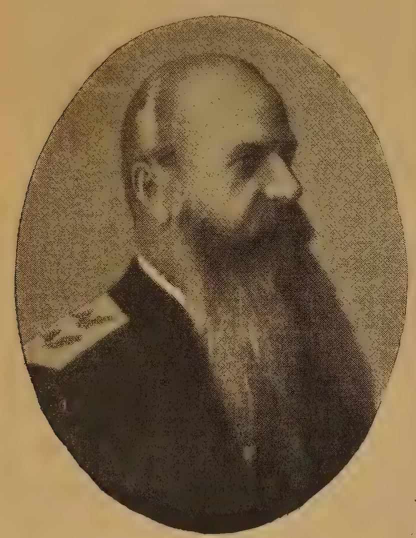
Le *Koreïets*, de 1,220 tonnes, avait été construit en 1886. Il portait 2 canons de 20 centimètres, 1 de 15 centimètres et 4 de 10 centimètres. Il n'avait aucune protection.

Voici un résumé du rapport qu'a envoyé sur cette affaire le capitaine de frégate Sénés, commandant

du croiseur français *Pascal*, présent à Tchemulpo avec d'autres navires de guerre italiens, allemands et anglais.

Dans la matinée du 9 Février, une escadre japonaise, forte de six grands croiseurs et de huit contre-torpilleurs, placée sous le commandement de l'amiral Uriu, un des lieutenants de l'amiral Togo, se présenta devant Tchemulpo, où étaient mouillés deux bâtiments russes.

L'amiral Uriu invita les commandants des deux bâtiments à quitter le port ; sinon, l'escadre japonaise allait bombarder la ville.



Le vice-amiral MAKHAROV
nouveau commandant de l'escadre russe des mers de Chine



La canonnière russe « Koreïets » coulée par son équipage à Chemulpo
La gravure montre le « Koreïets » saluant la terre française à son passage à Alger

Les commandants des navires français *Pascal* et *Gueydon*, ancrés dans le port, ainsi que les commandants de trois navires de guerre italien, allemand et anglais, se rendirent auprès de l'amiral Uriu et protestèrent contre cette attaque qu'ils considéraient comme une violation du droit des gens, Chemulpo étant port neutre.

L'amiral japonais ne tint aucun compte des protestations des commandants des navires européens, et intima à nouveau l'ordre de faire sortir le *Varyag* et le *Koreïets*.

A midi, les deux bâtiments russes opérèrent une première sortie.

A peine avaient-ils franchi la passe qu'ils étaient entourés par les quatorze navires japonais, qui ouvrirent sur eux un feu nourri.

Les navires russes ripostèrent; mais bientôt le *Varyag* et le *Koreïets*, criblés de projectiles, virèrent de bord et se réfugièrent dans la baie de Chemulpo.

Les péripéties de la bataille navale étaient suivies avec la plus vive anxiété par les états-majors et les équipages des navires de guerre européens qui assistaient, témoins impuissants, à la lutte inégale soutenue par les deux bâtiments russes.

Aussi, lorsque le *Varyag* et le *Koreïets* passèrent près d'eux, furent-ils accueillis par des ovations enthousiastes.

Dans l'après-midi, les commandants des navires russes, voulant éviter un bombardement de la ville, résolurent de sortir à nouveau, en dépit des conseils contraires qu'on leur donna et bien qu'une nouvelle protestation eût été faite, sans succès du reste, par les commandants des navires européens.

A quatre heures, le *Varyag* et le *Koreïets* doublèrent la passe pour la deuxième fois. Ils furent accueillis par un feu des plus meurtriers et se défendirent désespérément.

Mais, au bout d'un quart d'heure, les deux bâtiments, hachés par les projectiles japonais, dont les bordages étaient criblés d'obus, se replièrent encore vers Tchemulpo.

Le but des deux commandants était de sauver le plus grand nombre possible de marins et de faire sauter ensuite les bâtiments, afin qu'ils ne tombassent pas entre les mains de l'ennemi.

Dès que le *Varyag* et *Koreïets*, toujours poursuivis par les contre-torpilleurs japonais furent parvenus dans le port, les équipages sautère à l'eau et furen recueillis par le navires europée tandis que l'on d barquait hâtivem les blessés dans jonques, toutes embarcations ay été réduites en mi tes; les Russes co lèrent ensuite l deux navires, ai que le transpo *Soungari* qui vait pas pris part combat.

Au cours des d sorties, le feu Russes causa à l cadre japonaise dégâts les plus rieux.

Le croiseur *katchi-Ho*, de 4 tonneaux, porta pièces de 26 c mètres et 6 15 centimètres

Le croiseur protégé « Varyag », coulé par son équipage à Chemulpo
après un brillant combat avec quatorze navires japonais

oulé dans le port de Chemulpo dans la nuit ui suivit le combat. Un torpilleur avait somré pendant la lutte sous le feu des bâtiments usses.

Enfin le croiseur cuirassé *Asama* reçut dans a tourelle avant un obus qui la mit hors de ombat pendant qu'un autre détruisait sa paserelle. Le lendemain, ce bâtiment débarquait uatre-vingt blessés.

Officiers et équipages du *Varyag* et du *Koreïets* sont conduits en héros ! V.

LA VIE DU MATELOT
bord des bâtiments de Guerre

Ce qui impose au service à bord un régime ut particulier, c'est l'obligation absolue d'avoir ce service fonctionnant sans terruption, nuit et jour.

Le bâtiment, en effet, qu'il soit mouillage ou à mer, a toujours soin d'avoir, soit moitié, soit une ande partie de l'éuipage, sur le pont devant les feux. bâtiment qui nague ne connaît pas chômage; pour il n'y a ni dinche, ni jour fé. On ne ferme s boutique à bord. ne fois hors du rt, il faut arriver estination et c'est pprendre rien à rsonne que de e que la traversée ieu sans arrêt — buffet.

n rade, le bâtiment est tenu au d par sa chaîne, nis il faut être pt à tout événement et on est dans l'obligation d'avoir une fraction de l'équpage de quart pendant toute la nuit.

De cette obligation découle la nécess d'avoir l'équipage partagé en deux ptiies égales, dites *bordées*, qui compnnent les *tribordais* et les *bâbordais* e 'effectif total est basé sur ce fait que le service de quart peut être entièrent assuré avec une seule bordée. Par ste, la moitié de l'équipage est couce pendant que l'autre veille, celle-ci se couche quand la première est levée et le service se continue avec une régularité et une cstance qui devraient être imitées par bien de administrations françaises.

insi, la nuit, une partie seule de l'équipage est de quart, mais, pendant le jour, d'un branles à l'autre, tout le monde sans exception est de sercice et, comme le dit si justement la chanson :

ui-là qui flâne sur le pont,
ui-là, il aura pas de vin dans son bidon.

upposons donc le bâtiment au mouillage, sur une rade quelconque, et suivons le matelot à partir du branlebas du matin, c'est-à-dire du moment où les tambours et clairons, par des sonneries opiniâtres encore qu'élégantes, l'arrachent à son sommeil et, en lui donnant la notion exacte des choses, lui rappellent qu'il a dix minutes, comptées du commencement de la *diane*, pour « sauter à bas de son hamac, le serrer avec la plus grande promptitude, le placer sur l'épaule et, sans attendre d'autre commandement, monter le déposer aux bastingages. » Ainsi, s'exprime le règlement dans son style honnête et sévère

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que ce mot de *branlebas* vient du commandement de l'ancienne Marine : « Bas les branles ! » ou Branles bas ! », les branles étant le nom significatif donné aux hamacs, il y a deux siècles.

Donc, le matelot réveillé en sursaut, à 4 h. 45 en été et 5 h. 15 en hiver, est monté sur le pont où il a parfois la désagréable surprise de trouver une pluie torrentielle ou de la neige, ou de la glace, mais il y reste à peine. Dès que son hamac a été soigneusement arrimé dans les caissons appelés « bastingages », par les soins des gabiers de quart, l'homme redescend dans la batterie et là, au commandement du maître canonnier, procède à l'ouverture des sabords, c'est-à-dire de ce qui tient lieu de fenêtres au

On commence par laver le bâtiment du haut en bas...

... puis on se débarbouille

Photo Bougault.

navire. L'air pénètre à flots dans cette batterie qui, dix minutes auparavant, était un dortoir et aussitôt les sabords ouverts et alignés, l'officier de quart commande : « Les sifflets ! Déjeuner ! » A ce commandement, les seconds maîtres et les quartiers-maîtres de manœuvre, tous ensemble, font entendre un joyeux gazouillis de sifflets et les hommes, assis à même sur le pont de la batterie, autour de la gamelle remplie d'un café aussi noir que brûlant (j'en ai bu souvent de meilleur, mais jamais de plus chaud), attaquent leur premier repas composé du susdit café et de pain.

Toutes les plaisanteries ont été faites sur « le jus de chapeau », et il faut convenir qu'il y a seulement une vingtaine d'années, cette mixture avait un goût étrange et une saveur bizarre que pouvait seul faire passer le *boujaron* de tafia qui faisait alors partie de la ration et qui est maintenant supprimé. Mais, depuis que les bâtiments de guerre ont eu l'honneur d'être dotés du célèbre appareil appelé, on n'a jamais su pourquoi, « percolateur », ce café du matin vaut largement celui que l'on boit dans les débits ou autres établissements et a sur ce dernier l'avantage d'être fait uniquement avec du café, lequel est d'excellente qualité.

Vingt-cinq minutes sont accordées pour la dégustation de ce moka, qui provient généralement des Antilles, puis, en cinq minutes, il faut nettoyer les gamelles, les remettre à leur poste et, alors, commence le lavage corporel.

On a souvent, très souvent, et pas encore assez souvent reproché au Français de n'être pas d'une propreté scrupuleuse et c'est malheureusement trop vrai. Mais, du moins, ceux d'entre eux qui ont fait leur service dans la Marine ont-ils rapporté chez eux des habitudes de nettoyage et de soins de propreté qu'ils font généralement appliquer à leur entourage et à ce point de vue, c'est souvent un grand bien pour une famille que d'avoir eu un fils marin.

Que les hommes fassent leur toilette sur le pont ou dans les batteries et faux-ponts, ils ont à leur disposition de grandes bailles d'eau douce, des seaux, des appareils à douches sur les bâtiments modernes, et, pendant un quart d'heure, c'est un spectacle peu banal que de voir cinq ou six cents gaillards, nus comme des anguilles, se savonnant des pieds à la tête, se briquant mutuellement si c'est nécessaire et le faisant avec conviction, parce que l'habitude, l'exemple (et aussi un peu les punitions) ont fait comprendre à ces pêcheurs et à ces paysans que la propreté méticuleuse est la première des conditions d'une bonne santé et que le corps éprouve un sentiment de bien-être à se sentir net et frais.

Le lavage corporel terminé et les hommes rhabillés, mais demeurant pieds nus, les tambours et clairons appellent aux postes de lavage du bâtiment et c'est alors, du fond des cales au haut des passerelles et des kiosques, une avalanche d'eau de mer, partant des bouches d'incendie, emplissant les bailles, les seaux et se répandant à foison dans tous les coins et recoins du navire. Avec des balais de millet, du sable, des briques pour les ponts en bois, des fauberts des râteaux de caoutchouc pour les ponts métalliques recouverts de linoléum, les matelots, pendant une heure, lavent, frottent, grattent, s'acharnent sur les moindres taches, arrosent, briquent et obtiennent, en fin de compte, cette propreté, cette netteté absolues qui sont une des gloires du bâtiment de guerre et qui font l'admiration de tous ceux qui les visitent.

Puis, le tambour bat la *berloque*, les ponts sont asséchés et le service de propreté continue par le *fourbissage*, cette opération qui consiste, au moyen d'huile, de tripoli, de brillant belge pour les cuivres, de gourmettes ou de paumelles en acier pour les fers et « d'huile de bras » pour le tout, à rendre le navire flambant.

superbe, poli comme un miroir et si étincelant qu'il ferait pâlir de dépit toutes les ménagères de la Hollande. BLUE JACKET.

Le transport de torpilleurs « Foudre »

Envoi de deux sous-marins à Saïgon

Le ministre de la Marine vient de décider enfin l'envoi à Saïgon de deux sous-marins, qui seront, pour la défense navale de notre belle colonie indo-chinoise, un appoint très précieux. Nous exprimerons seulement le regret que l'état de notre armement métropolitain en sous-marins ne permette pas de doubler le chiffre de l'envoi. Mais le premier pas est fait et nous espérons que le second ne se fera pas attendre.

On ne peut songer, naturellement, à expédier si loin de si petits bâtiments sans les faire transporter. Or, leur embarquement à bord d'un transport ordinaire n'est point chose aisée, étant donné que les sous-marins auxquels on pense, le *Lynx* et le *Protée*, ont 24 mètres de long et pèsent 68 tonnes. Peu de ponts de navires disposent de l'espace nécessaire pour recevoir des coques aussi longues, et aucun bâtiment, s'il n'a été construit dans ce but, ne pourrait impunément porter à quelque 7 ou 8 mètres au-dessus de l'eau un poids de 120 tonnes. Mais nous possédons très heureusement un navire à qui cette mission conviendra très bien, C'est le beau croiseur porte-torpilleurs *Foudre* que représente notre gravure.



Le contre-amiral CAMPION
récemment nommé aux fonctions
de chef d'état-major général de la marine

Ce bâtiment, d'un type très spécial, a été construit, en 1895, pour porter sur son pont quatre ou six torpilleurs de petit modèle. Ainsi équipé, il devait être prêt à transporter partout où besoin serait, voire même à la suite des escadres, les dangereux moucherons qu'il devait pouvoir débarquer à la mer, tous prêts à s'élancer sur l'ennemi.

Les expériences qui ont été faites de ce système ont démontré que presque toujours l'opération de débarquer à la mer ces torpilleurs qui, si petits fussent-ils, ne pesaient pas moins de 14,000 kilos, serait rendue impraticable par le moindre mouvement de roulis que la houle imprimerait à la *Foudre*.

Le bâtiment reste néanmoins toujours prêt à rendre des services qui, même dans ce genre, pourraient être appréciables. En attendant, c'est à lui que va être confiée la mission de prendre sur son pont, déjà disposé pour recevoir des poids de ce genre, les deux sous-marins qu'il conduira en Extrême-Orient, où leur présence ne peut qu'accroître la considération dont on veut bien nous entourer.

VERSEAU.



Le croiseur porte-torpilleurs « Foudre » qui va transporter
deux sous-marins français à Saïgon
Un torpilleur est visible sur le pont du croiseur en arrière des cheminées

Les torpilles vigilantes

Comment ont sauté l' « Ienisseï » et le « Bojarin »

Deux bâtiments de la marine impériale russe, l'*Ienisseï* et le *Bojarin*, viennent de couler sur les côtes de la Mandchourie pour avoir heurté leurs propres torpilles vigilantes. Le premier était un petit croiseur-transport affecté spécialement à la pose de ces engins; le second, un éclaireur rapide possédant un dispositif pour le même objet.

La torpille vigilante sert à la défense des passes et des rades; elle peut encore être utilisée pour obstruer les passes d'un port ennemi et prend alors le nom de torpille de blocus.

Contrairement à la torpille dormante qui, reposant au fond de l'eau, n'est rendue offensive qu'à l'instant précis où le bâtiment ennemi passe dans son rayon d'action et qui nécessite la veille incessante du personnel, la torpille vigilante, une fois mouillée, se suffit à elle-même; elle fonctionne au moment où la carène d'un navire ou tout autre obstacle vient la heurter. Il est donc très important de savoir exactement où l'on a disposé ces engins, si l'on ne veut pas courir le risque d'en éprouver soi-même les effets destructeurs.

La torpille vigilante est le plus souvent un récipient de forme cylindrique ou tronconique contenant une charge de coton-poudre humide, une charge-amorce de coton-poudre sec et un amorçage électrique, chimique ou mécanique, suivant les modèles adoptés. La charge n'occupe qu'une partie de la carcasse; il y a tout autour, au-dessus ou au-dessous un vide suffisant pour assurer à la torpille une bonne flottabilité.

Pour la défense des passes, la torpille vigilante est mouillée au moyen d'un cordage appelé orin, attaché à une masse de fonte appelée crapaud qui repose sur le fond. Suivant la profondeur de l'eau, la longueur de l'orin est calculée pour donner à la torpille l'immersion la plus propre à un bon rendement. Dans les ports à faible mouvement d'eau, on adopte le plus souvent la profondeur de 3 ou 4 mètres, qui correspond au tirant d'eau des navires d'un tonnage moyen valant la peine d'être torpillés. Dans les ports à fortes marées, il faut les mouiller entre 50 centimètres et 1 mètre au-dessous du niveau des plus basses mers. Car si la torpille venait à émerger à basse mer, elle pourrai avoir une forte inclinaison et exploserait toute seule, comme on va le comprendre.

La torpille vigilante électrique la plus commode pour la défense des passes est la torpille électro-automatique. Une pile fournissant le courant est placée dans un poste à terre. U[n] de ses pôles est relié par un fil conducteur à une des branches de l'amorce; l'autre pôle es[t] relié à une plaque de terre immergée dans l[a] mer; et le retour du courant se fait par la mer la carcasse métallique de la torpille jouant l[e] rôle de deuxième plaque de terre. Mais, e[n] temps ordinaire, le courant ne passe pas et torpille est inoffensive, car la deuxième bra[n]che de l'amorçage est reliée au couvercle iso[lé] d'une cuvette reliée métalliquement à la ca[r]casse. Dans cette cuvette, se trouve une mas[se] métallique mobile, une bille par exemple.

Si un navire frappe la torpille, celle-[ci] s'inclinant, la bille vient toucher à la fois cuvette et son couvercle, établissant ainsi continuité du circuit; l'amorce s'enflamme la torpille explose au contact du navire, faisant une brèche plus ou moins grande, s[ui]vant l'importance de la charge.

On voit qu'avec ce système on pourra re[n]dre la torpille offensive [ou] inoffensive à volonté suiv[ant] qu'on attachera le fil à la p[ile] ou qu'on l'en détachera.

En re[...] la pile d[...] le crap[...] qui peut [...] creux, la [...] pille une [...] mouillée [...] toujours [...] fensive. [...] alors la [...] pille dite [...] tomatiq[ue] électriq[ue].

On v[...] qu'elle [...] plus da[ngé]reuse p[...] les na[...] amis qu[...] précéder[...] aussi est-elle générale[ment] moins employée pour l[a dé]fense des passes.

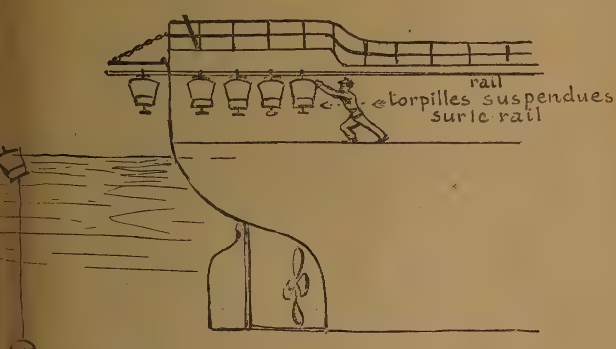
Pour bloquer un por[t en]nemi on a plutôt avant[age à] employer des torpilles [vigi]lantes à mise de feu m[...]

ue plus faciles à moui ler sans pré-
autions. Il suffit d'avoi un système
l'immobilisation de la
nise de feu pouvant
onctionner pendant
in certain temps, un
uart d'heure par
xemple après la mise
l'eau de la torpille.
u bout de ce temps,
torpille est offen-
ive : le mécanisme
e mise de feu, mar-
au ou cordon tire-
u commandant une
toupille, fonction-
era au moment du
hoc de l'engin par
ne carène.

L'amorce chimique
tilise l'action calori-
que qui accompagne
réaction se produi-
nt entre des corps
ui possèdent une
rande affinité chimi-
ue et sont mis brus-
uement en présence.
upposons, par ex-
nple, au milieu de
charge un mélange
chlorate de potasse
de sucre sur lequel
aura placé un



Le croiseur poseur de torpilles automatiques « Amour », frère du « Ienisseï », qui a sauté en plaçant des torpilles devant Dalny



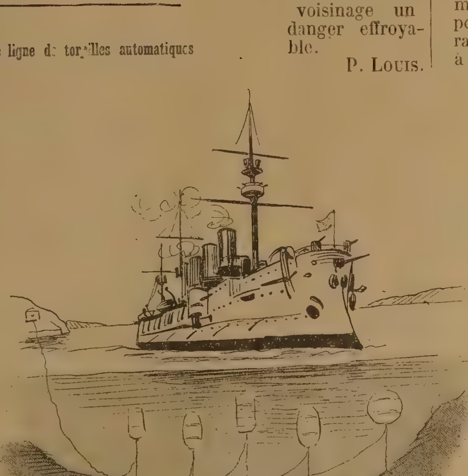
Vue schématique représentant la mise à l'eau d'une ligne de torpilles automatiques

be en verre contenant de l'acide
lfurique; une boule placée au-dessus
mbe lors du choc et brise le tube;
cide vient en contact avec le mélange
l'enflamme. Ce genre d'amorce em-
oyé par certaines marines est fort
ngereux.

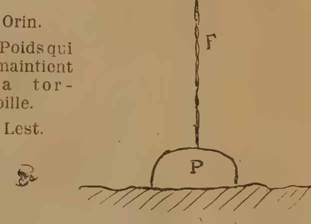
Les torpilles vigilantes pour la défense
s passes sont mouillées au moyen
embarcations ou de remorqueurs, avec
nt le soin voulu et toutes les facilités.
ur les torpilles de blocus au contraire,
mme on risque d'être dérangé par une
taque de l'ennemi qu'on veut enfermer
ns sa rade, il faut faire vite. On les
ouille le plus souvent avec un croi-
ur en marche; les torpilles sont pla-
es à la file sur un rail débordant un
u l'arrière du croiseur; on les fait glis-
r sur le rail et on les laisse tomber à
au avec tout leur appareil de mouil-
ge. Un dispositif spécial leur permet de
endre spontanément l'immersion vou-
e; comme le système de mise de feu
t alors immobilisé et ne devient offen-
f qu'après un certain temps d'immer-
on, il n'y a aucun péril pour le bâtiment

mouilleur à ce moment, à moins cependant, comme il est arrivé pour l'*Ienisseï*, qu'une ou plusieurs torpilles déjà mouillées ne soient pas maintenues sur le fond pour une cause quelconque. Dans ce cas, elles vont à la dérive et constituent pour les navires qui circulent dans leur voisinage un danger effroyable.

P. LOUIS.



Défense d'une passe par une ligne de torpilles automatiques



C. Charge de fulmicoton.

G. G. Espace libre destiné à assurer la flottabilité.

E. Coupelle supportant la boule.

B. Boule en métal qui, en tombant de la coupelle E, tire le cordon de l'amorce A, et met le feu à la charge.

D. Système qui immobilise la boule pendant l'opération de la mise à l'eau.

F. Orin.

P. Poids qui maintient la torpille.

L. Lest.

Un système de torpille automatique à mise à feu mécanique

L'ESPRIT DU TROUPIER

Calino est compris dans la portion des réservistes qui doivent faire leurs 28 jours en automne.

Cette perspective ne le séduit pas précisément.

— Cependant, dit-il volontiers, ce qui me console un peu, c'est qu'à cette époque les jours sont déjà beaucoup plus courts.

×

Un modeste soldat de deuxième classe revient du Tonkin, avec une jambe de bois.

— Noble héros, lui dit M. Prud'homme, grâce à vous, la France a un pied en Chine.

— Je le sais bien, dit le soldat, c'est moi qui l'y ai laissé.

Nous ne saurions recommander trop vivement à tous nos lecteurs et amis de conserver soigneusement les numéros déjà parus et ceux à paraître du **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL. *Cette publication populaire formera, peu à peu, une véritable encyclopédie militaire d'un très vif intérêt, qu'il sera, de plus, avant peu de temps, fort difficile de se procurer.*

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

A côté des journaux quotidiens, qui livrent immédiatement à l'impression toutes les dépêches qu'ils reçoivent, dans l'ordre — qui est souvent le désordre inséparable de la précipitation des communications — où elles leur sont transmises, il y a certainement place pour une publication spécialement consacrée aux nouvelles de la grande guerre qui, malgré son éloignement, donne un si grand sujet de préoccupations à la France.

La Guerre Russo-Japonaise est en quelque sorte l'histoire bien raisonnée et contrôlée de la guerre d'Extrême-Orient. On y trouve l'exactitude, la précision absolue des renseignements pris sur place, une entente peu commune des choses militaires, et un réel talent d'écrivain expert à rendre le côté pittoresque et dramatique de cette lutte farouche, pleine de ruses, de surprises atroces, féconde en épiques catastrophes.

La Guerre Russo-Japonaise est l'œuvre d'un officier des plus distingués, chargé de suivre les opérations, mais dont ni le nom, ni la nationalité ne peuvent être révélés, pour des raisons de hautes convenances.

C'est assez dire quel intérêt présente cet ouvrage éminemment populaire, aussi abondamment qu'intelligemment illustré, complété par de fort bonnes cartes, dont les conditions de publication sont indiquées plus loin. (*Voir aux annonces.*)

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE

Général de division Lallement, com. le 4e corps d'armée, est placé à dater du 27 Février 1904, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-maj. gén. de l'armée.

Gén. de brig. Castex, comm. la 13e brig. inf., est nommé direc. inf. minis. guerre en remp. du gén. Menetrez, nommé au comm. 20e brig. inf., Paris.

Gén. de brig Menetrez, nommé comm. 20e brig. inf. Paris, en remp. du gén. Le Loup de Sancy de Rolland, mis en disp

Gén. brig. Bolgert, comm. brig. caval. 1er corps armée, nommé comm. 13e brig. inf., Paris.

COMITÉS ET COMMISSIONS

Commission d'avancement. — Président : général Niox ; membres, généraux Malafosse, Percin, Castex, Ménétrez

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

MM. Chatelain, capitaine brev. au 92e rég. inf., est nom. à un emploi de son grade à l'état-maj. de la 26e div. inf (13e corps d'armée) ; de Frontin, cap. brev. à l'état-maj. particulier de l'artillerie, est nom. à un emploi de son grade à l'état-maj. du comm. sup. de la défense de Toul ; Prudhomme de la Boussinière, cap. brev. au 28e rég. artil., désigné officier d'ordon. gén. com. artil. du 6e corps d'armée ; Vidal de Lablache, lieut brev. au 43e rég. inf stagiaire à l'état-maj. du 12e corps d'armée, désigné officier d'ordon. gén. com. supérieur de la défense de Verdun.

INFANTERIE

MM. Vallet, lieut. au 112e rég. inf., passe au 116e, même arme ; lieut. Saussac, du 108e rég. inf., passe au 144e rég. ; lieut. de Cremoux, du 108e rég. inf., passe au 139e ; cap. Colliard, 18e bat. chass. passe 23e inf.; cap. Boussavit, 23e inf., passe 121e, maintenu école de guerre.

Chef de bat. h. c. Fariau, aff. indig., passe 36e rég. inf. maint. chef miss. milit Maroc.

RECRUTEMENT

Chef de bat. Jacquet, du bureau de recr de Lisieux, nommé comm de recr. à Bourges.

Major Bouteille, du 6e rég. de chass d'Afr. nommé comm. de recr. à Lisieux

M. Soumer, cap. au 91e rég. inf nommé au bureau de recrut. d'Epinal, en rempl de M Audierne, réint. au 124e rég. inf.

CHEF DE MUSIQUE

M. Calme, chef de musique de 1re classe au 67e rég. inf. passe à l'école d'artillerie du 4e corps.

ARTILLERIE

Cap. Lambert, du 13e rég., à Constantine, maintenu adj.-maj. au 8e rég.; cap. d'Arbois de Jubainville, adj.-maj. au 8e rég., est classé au 13e rég., à Constantine, comme instructeur d'artillerie de montagne.

GÉNIE

Col. Petitbon, nom. adj. au direct. du génie, à Versailles ; lieut-col. Pellissier, direct. du génie, à Briançon, nom. adj au direct. de Grenoble ; lieut-col. Auscher, adj. au direct. du génie de Grenoble, nom. direct., à Briançon : chef de bat. brev. Deny, 1er rég. à Versailles, affecté à la chefferie de Paris (sud) ; chef de bat. brev. Delaunoy, chef du génie, à Châlons-sur-Marne, classé à la chefferie de Lille ; chef de bat. brev. Linder, chef du génie, à Mézières, désigné pour le 5e rég., à Versailles ; chef de bat. brev. Tatin, com. en 2e l'école mil. d'artil. et du génie, à Versailles, désigné pour Bourges ; chef de bat. Borgoltz, du 5e rég., à Versailles, nom. chef du génie, à Châlons-sur-Marne ; chef de bataillon Ferrand, chef du génie, à Tlemcen, dés. pour le 2e rég., 26e bat. en Algérie ; chef de bat. brev. Ungercrer, à l'ét.-m., à Versailles, dés. p. le 1er rég.; chef de bat. Scurre, à Paris (nord), dés. pour l'établissement central, matériel du génie, à Versailles ; cap. en 1er Duvivier, 1er rég. détaché à Versailles, état-maj. part. de l'arme, désigné pour Laval; cap. en 1er Barbet, au 5e rég. détaché à Versailles, professeur à l'école de l'artillerie et du génie, nommé chef du génie, à Mézières ; cap. en 1er Goujon, chef du génie, à Laghouat, désigné pour Fontainebleau ; cap. en 1er Lamouche, au 6e rég. détaché à l'état-maj., à Angers, désigné pour la Fère ; cap. de 1re classe Weiss, brev. hors cad., offi. d'ordon. du géné. com. le 1er corps d'armée, désigné pour Versailles ; cap. de 1re classe Hoc, à la section tech. du génie, à Paris, a été désigné pour le 5e rég., 24e bat. (télégraphistes) au Mont-Valérien ; cap. de 1re classe Degouy, hors cad., rapatrié du Sénégal, est désigné pour Vincennes ; cap. de 1re classe Foissey, à Besançon, désigné pour section tech., à Paris; cap. en 1er Dumon, au 5e rég. 24e bat., au Mont-Valérien, désigné pour établissement central de la téleg. milit., à Paris ; cap. de 1re classe Henry, à la Fère, désigné pour l'Algérie ; cap. en 1er Plourin, au 5e rég., à Versailles, désigné pour Belfort ; cap. de 1re classe Tournefler, à l'état-maj. de Bizerte, désigné pour le 5e rég., à Versailles ; cap. en 2e Peltier, au 1er rég., désigné pour Besançon ; officier d'adm. princ. Dufour, ministere de la guerre, classé pour ordre à la chefferie de Paris (nord).

Le chef de bat. brev. Klein, comm. le 26e bat. génie Algérie, est dés. pour occuper emploi comm. en second école milit. art. et gén.

Cap. du gén. Chauvineau, inst. école milit. art. et génie dés. pour occ. empl. prof. cours fortif. même école.

INTENDANCE

Sont nommés :

Sous-intendants militaires de 1re classe. — Le sous-intend. milit. de 2e cl. Chaffard, à Toulouse, en rempl. de M. Boulay, retr. maint. Toulouse; le s.-intend de 2e cl. Le Secq, à Rouen, en rempl. de M. de la Rue de Franey, retr. maint. Rouen ; le s.-intend. de 2e cl. Retel, à Toul, en rempl. de M. Refroigney, promu. maint. à Toul.

Sous-intend. milit. de 2e cl. — Le s.-intend. de 3e cl. Henry, à Châlons-s.-Marne, en rempl. de M. Collavet, pr. maint. Châlons-s.-Marne ; le s.-intend. de 3e cl. Lombard, à Lunéville, en rempl. de M. Chaffard, pr. maint. à Lunéville; le s.-intend de 3e cl. Bourien, à Langres, en rempl. de M. Le Secq, pr. maint Langres ; le s.-intend. de 3e cl. Le Guen, Châteauroux, en rempl. de M. Retel, pr. maint. Châteauroux.

Sous-intend. de 3e cl. — L'adj. à l'intend. dans la 7e rég. Sire, en rempl. de M. Cazeaux, pr. désigné pour Besançon.

INFANTERIE COLONIALE

Relève de l'Indo-Chine. — Ont été désignés pour servir au Tonkin : lieut. Marx, du 6e rég. et le s.-lieut. L'Hote du 3e rég.; le cap. Morin, du 2e rég. aff. 18e rég.; le lieut. Ferrand du 1er rég. et le s.-lieut. Franchi du 22e rég.; le chef de bat. Dehove, du 7e rég., en congé, le cap. Julien, du 8e rég.; les lieut. Stiquel du 7e rég., Ehrée, du 3e rég.; les s.-lieut. Haberstock du 7e rég., Marée, du 23e rég., Maréchal et Labadie, du 21e rég.

Relève de Madagascar. — Ont été désignés pour servir à Madagascar : le col. Valet, 7e rég. ; les cap. Dragnaux, du 1er rég.; Vincent, du 3e rég.; les lieut. Roy, du 4e rég.; de Froissard-Boissira, du 5e rég., et Doré, du 22e rég.

Relève du groupe des Antilles. — Le lieut. Méraud, du 4e rég. est nommé lieut. comp. à la Martinique, en remp. du lieut. Blein, placé 3e comp.; le s.-lieut. Reymond, 3e rég. dés. pour serv. bat. Antilles, comp. de la Guyane.

Relève du groupe du Pacifique. — Le cap. Chapuis, du 4e rég., et le lieut. Marchal, du 1er rég., sont dés. pour serv. bat. Pacifique (Nouvelle-Calédonie).

Relève du groupe de l'Afrique occidentale. — Le cap. Audié, du 24e rég. dés. pour serv. 1er sénég. ; les s.-lieut. Aujac et Rappier, du 3e rég., sont dés. serv. 2e sénég; les lieut. Laurent, du 2e rég., Bannelier, du 4e rég. et les s.-lieut. Théron, du 8e rég. et Chalumeau, du 21e rég., sont dés. pour serv. au 4e sénég. ; les s.-lieut. Berthier, Bourg et Guignard, du 7e rég., sont dés. pour serv. au bat. d'Afrique occidentale ; le lieut. Goguely, du 23e rég., est dés. pour serv. à l'ét.-maj. part. troupes de l'Afrique oc., le cap. Guionie, du 2e rég., passe au 23e rég. ; le lieut. Foisy, du 4e rég., passe au 23e rég.; le lieut. Moreau, du 7e rég., passe au 23e rég.; les lieut. Allard et Simonin, du 7e rég., passent au 21e rég. ; le lieut. Lequeu, 24e rég., nommé adjoint trésorier.

Affectations en France. — Ont été placés, savoir : Au 1er rég., les cap. Raynal, de l'ét.-maj. particulier au Soudan, et Fleury, du 1er malgaches ; les lieut. Orain, du 2e tonkinois ; Ardent du Picq, du 2e malgaches ; Patoux, du 1er annamites ; Georg, de l'ét.-maj. part. de l'Afrique occident., et Bernard, du bat. d'Afrique occidentale.

Au 2e rég. : les cap. Quilichini, de l'ét.-maj. du Soudan ; Boissarie, de l'ét.-maj., à Madagascar ; les lieut. Chanson, du 3e tonk. ; Masse, de l'ét.-maj. Afrique occidentale ; Varache, du 18e rég.; Madaule, de l'ét.-maj.(rés. de Chine); Gauvain, du bat. d'Afrique occident.

Au 3e rég. : les cap. Thierry de Maugras, du 1er sénég.; d'Adhémar, rég. indig. Congo ; les lieut. Sougnac, du 2e tonk. ; Lecanu, du 3e tonk.; Langlum, ét.-maj. Afrique occident.; Xavier, du bat. d'Afrique occident.

Au 4e rég. : le chef de bat. Cressofari, du 2e tonk.; les cap. Quinet, du 3e sénég. ; Mertzveiller, du 1er rég. : les lieut. Michaut, du 2e tonk.; Grossart, du 4e tonk. ; Mallet, du 16e rég.; Richard, du 24e rég.

Au 5e rég. : les cap. Pinchon et Dauvillers, de l'ét.-maj. au Soudan ; les lieut. Butault, 9e rég.; Demante, 4e tonk.; Carpeaux, 24e rég.; Scheer, 1er malg.; Pinet, 4e sénég.

Au 6e rég. : les chefs de bat. Mangin, du 3e tonk.; Tralloux, du 3e sénég. ; les cap. Lespagnol, du 1er malg. ; Grosdemange, rég. ind. Congo ; lieut. Charras, 1er tonk.; Paulet, 3e sénég.; Serres, 9e rég.; Pierre, 2e senég. ; Grall, 4e sénég.

Au 7e rég. : le lieut.-col. Lamolle, du 3e sénég.; le cap. Croite, 10e rég. ; les lieut. Dodat, 3e tonk.; Contet, ét.-maj Madagascar ; Petitperrin, tirail. chinois ; Eymard, bat. Afrique occident.

Au 8e rég. : les chefs de bat. Savy, 1er malg.; Bourquin, 2e tonk.; les cap. Gagnepain, Fleury, 3e tonk. ; Gil, 3e rég.; les lieut. Desclaux, ét.-maj. Madagascar ; Lemaire, 3e rég ; Muselli, 1er tonk.; Delpech de Frayssinet, 16e rég.

Au 22e rég. : le chef de bat. Nèple, ét.-maj. Madagascar ; les cap. Peteau, 6e rég.; Boin, Espardeaux, 2e malg.: les lieut. Alphand, 1er rég. ; de Choiseul-Praslin, 2e annam. ; Eckert, 3e mal.; Bochot, 4e sénég.

Au 24e rég. : le cap. Sautès, 1er rég. ; lieut. Varenne et Coudert, 1er sénég.

Troupes de Madagascar. — Le col. Lamiable, du 3e malg. passe 3e sénég.; les lieut. Chandelier, à Madagascar, placé 16e comp. 3e sénég.; Rayet, 3e sénég., passe ét.-maj.; Bournique, 3e sénég., passe 3e comp. 2e malg.; Bourgoin, ét.-maj., passe 11e comp. 1er malg.; Guillot, 1er malg., passe 14e comp. 3e sénég.; Medan, 13e rég., passe 1re comp. 3e sénég.; le s.-lieut. Leroy, 13e rég., nommé trésorier 2e malg.

Troupes de l'Indo-Chine. — Le chef de bat. Favier, du 9e rég., passe au 18e rég.; les cap. : Perouse, du 5e tonk., passe suite 9e rég.; Peigne, 5e tonk., passe 2e comp. 18e rég.; Bastien, 18e rég., passe 5e tonk. : le cap. Brangier et lieut. Beau, aff. 6e rég., passent 18e rég. ; les lieut. Angeli, 22e rég., maint. 18e rég. ; Pinot de Moirat, 5e tonk., passe 19e rég. par permut. avec lieut. Saint-Gall du 19e rég., qui passe 5e tonk.

Prolongation de séjour. — Ont été autorisés à prol. leur séjour col. d'une 3e année : les lieut. Van Ryckeghem, du 11e rég.; Rane, ét.-maj. Madagascar ; Janvier de la Motte, 2e malg. ; cap. Boutry, lieut. Tap et Paris, du 18e rég.

ARTILLERIE COLONIALE

Ont été affectés :

Au Tonkin, état-major du commandement de l'Indo Chine. — Off. d'adm. de 2e cl. Gresset (compt. minist guerre), direc. troupes colon.

En Cochinchine. — Off. d'adm. de 2e cl Jouanni (conduc trav.) à la cheff. du génie, Lorient.

En France. — A la cheff. du génie de Cherbourg, off d'adm. de 1re cl. Marcel (conduc. trav.) rentrée Guinée.

Autorisation de prolongation de séjour outre-me Tonkin. — Off. d'adm. de 1re cl. Dusséré (sec. cond trav.

Sont nommés :

En Afrique orientale. — Les cap. Berthier et Cha pentier, du 2e rég., à Brest ; Layarde, 2e rég., à Brest : lieu Carbonnier, 2e rég., à Brest.

En Afrique occidentale. — Cap. Jannet, insp. fabri art.

Aux Antilles. — Lieut. Chatillon, 2e rég., à Cherbour

Au Tonkin. — Lieut. Blarjy dit Laplate, 3e rég., à Toulo

En Cochinchine. — Cap. Audonit, 3e rég., à Toulon.

A la brigade de Chine au Tonkin. — Cap. Bourr 3e rég., à Toulon.

En France. — 1er rég. à Lorient, lieut. Morin, 2e rég. à Cherbourg ; au 1er rég., à Rochefort, lieut. Se dois, du 2e rég., à Brest ; au 2e rég., à Cherbourg, com du rég. colonel Derbès ; à la suite, cap. Bailly-Masso 7e batt., lieut. Coquengniot, du 2e à Brest ; 9e batt., lie Mounier ; au 2e rég., à Brest, cap. Trepet ; 11e bat., lie Jordan ; au 3e rég., à Toulon (à la suite), chef esc. The à la 7e batt., lieut. Courtois, 2e rég., à Brest ; au 2e rég Nîmes, cap. Suche, même rég. à Toulon.

Approbation de mutation à Madagascar. — A 3e batt., lieut. Michaud ; à la 4e batt., lieut. Amène.

Autorisation de prolong. séjour. — Tonkin : c Félix ; Cochinchine : cap. Docteur, lieut. Boquet

COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

Le commiss. princip. de 1er cl. Boucard, aff. Br désigné comme chef serv. adm. troupes colon. Cherbou

Réserve

INFANTERIE

Rég. inf. de Lille, M. Veilletet, s.-lieut. de rés. au d'inf. de Cambrai ; rég. inf. d'Amiens, MM. Boulang Laubis, s.-lieut. de cav. terr.; rég. inf. d'Abbev M. Santerre-Filleux d'Arrentières, lieut de cav. t rég. inf. de Lisieux, MM. Romillat, insp. adj. ca forêts cap. à la 20e *bis* section active, et Flandrin, l cav. terr. au 32e rég. terr. inf.; rég. inf. de Fontainebl M. Gouffier, s.-lieut. de rés. au 150e rég. inf.; rég. in Blois, MM. Huron, lieut. au 39e rég. terr. inf., et Leri s.-lieut. de rés. au rég. inf. de Fontenay-le-Comte ; inf. d'Orléans, de Laage de Meux, lieut. de rés au inf. de Coulommiers ; rég. inf. de Bourges, M. Ga s.-lieut. de rés. au rég. d'inf. de Tours ; rég. inf. de tiers, M. Machet de la Martinière, s.-lieut. de rés. au inf. d'Argentan.

Rég. inf. de Châtellerault, M. Dubreuil, lieut. de au rég. d'inf. de Laval ; rég. inf. de Rennes, M. Th s.-lieut. de rés. au rég. d'inf. de Guéret; rég. in Saint-Lô, M. Thomasset, s.-lieut. de rés. au rég d'Alençon ; rég. inf. de Roanne, M. Fondacci, s.-lie rés. au rég. inf. de Caen ; 2e rég. de zouaves, M. de tens, s.-lieut. de rés. au 1er rég. de même arme ; rég d'Avignon, M. Maisonneuve, s.-lieut. de rés. au rég de Privas ; rég. inf. d'Antibes, M. Journolleau, s. dés. au rég. inf. de Guingamp ; rég. inf. de Montp

. Gauch, cap. au 122e rég. terr. d'inf.; rég. inf. de Rodez, . Fauran, s.-lieut. de rés. au rég. inf. de Narbonne; g. inf. de Mirande, M. Barbat, s.-lieut. de rés. au rég. f. de Foix; rég. inf. de Saint-Gaudens, M. Talon, lieut. de rés. au rég. inf. de Mirande; 30e bat. de chass., . Pech, cap. au 22e rég. terr. d'inf.

TRAIN DES ÉQUIPAGES

S.-lieut. de rés. Gilbert, passe armée territ. 13e esc.

CORPS DES CHASSEURS FORESTIERS

Ont reçu les affectations suivantes :

Les inspecteurs adjoints des eaux et forêts : 27e *ter* ction active (suite) M. André, cap. à la 23e comp. active; comp. active, M. Arlen, cap. à la 27e de ces comp.; comp. active, M. Riou, cap. de rés. au rég. inf. de gne: 31e comp. active, M. Piqué, cap. à la suite de la *bis* de ces comp.; compagnie de forteresse du camp tranché de Paris (à la suite), M. Jauffret, cap. de rés. rég. d'inf. d'Epinal; 17e *bis* comp. active, M. Delaurcelle, cap. de rés. au rég. d'inf. de Bourg.

Les gardes généraux des eaux et forêts;; 9e comp. active la suite), M. Ferry, lieut. à la 19e de ces comp.; 19e comp. tive, M. Pinaud, lieut., suite de ladite comp.; 17e comp. tive, M. Camus, lieut. de rés. au rég. d'inf. de Mâcon; comp. active, M. le garde général stagiaire Jacquet, lieut. à la 17e *bis* de ces comp.

EAUX ET FORÊTS

MM. Castéran, brig. à Castelnau-Magnoac, nommé rde dom., à Barèges (Hautes-Pyrénées); Strasbach. rde com., à Fresse, nommé garde dom., à Ban-sururthe (Vosges); Valantin, nommé garde dom., à Cornint (Vosges); Melin, garde com., à Gannat, nommé rde dom., à Aubigny (Allier); Thomasset, nommé garde m., à Laizy (Saône-et-Loire); Dole, garde dom., à Sirod ura), nommé garde dom., à Valempoulières (Jura); ard. garde com., à Neublans, nommé garde dom., à atillon (Jura); Thibert, brig. com., à Andelot-les-Saintnour, nommé garde dom. aux Nans (Jura); Castaing, mmé garde dom., à Marmande (Lot-et-Garonne); Saintsurs, nommé garde dom., à Gastes (Landes); Bousquet, rde cant. à la Teste (Gironde), nommé garde dom., à scarosse (Landes); Gabert, nommé garde dom., à Puynt-Eusèbe (Hautes-Alpes); Loubet, garde com. à ilus (Ariège), nommé garde dom. à Bonac (Ariège).

Tableaux d'avancement

RÉSERVE — INFANTERIE

Sont inscrits pour lieutenant-colonel : les chefs de t. d'inf. en retr. Porthmann, Virolleau, Guilloux, Clément.

Armée Territoriale

INFANTERIE

Sont affectés :

10e rég. terr. inf. M. Lefèvre, lieut. au 16e rég. de même me; 11e rég. terr. inf., MM. Bortoli, chef de bat. au 91e, mny. lieut. au 49e et Colas, lieut. au 11e rég. de même me; 13e rég. terr. inf., M. Delaruelle, lieut. au 129e rég. même arme; 29e reg. ter. inf., MM. Blondeau, chef de t. au 74e et Lerolle, lieut. au 135e de même arme; rég. terr. inf., M. Cassabois, lieut. au 36e rég. de même me; 40e rég. terr. inf., M. de Moüy, lieut. terr. au rég. nf. de Vannes; 41e rég. terr. inf., M. Blondeau, cap. au rég. de même arme; 58e rég. terr. inf., M. Verdier, ut. d'inf. terr., hors cadres; 96e rég. terr. inf., M. de rmes, lieut. d'inf. terr., hors cadres; 105e rég. terr. inf., Benoît. cap. au 166e rég. de même arme; 114e rég. terr. f., M. Lamboulet, s-lieut. au 3e bat. terr. de zouaves; 1e rég. terr. inf., M. Caulet, lieut. terr. au rég. d'inf. de ziers; 124e rég. terr. inf., MM. Douet, lieut.-colonel au e et Fouillade, chef de bat. au 63e rég. même arme; e reg. terr. inf., M. Pecal, s-lieut inf. terr., hors cadres; bat. terr. de chass., M. Minel, lieut. au 121e rég. terr. nf.; 109e rég. terr. inf. (dépôt), M. Courbet, lieut. au bat. terr. de chass.; 115e rég. terr. inf. (dépôt), M. Roman p. au 145e rég. de même arme; 140e rég. terr. inf. (dépôt), Musset, cap. au 28e rég. de même arme; services spéaux du gouv. de Paris, MM. Henry, lieut.-colonel au rég. terr. d'inf., Lacretelle, cap. affecté aux mêmes vices dans la 14e région et Henri s.-lieut de réserve au . d'inf. de Belfort; services spéciaux du territoire de la région, M. Cacarrié, lieut.-colonel au 10e rég. d'inf. r.; services spéciaux du territoire de la 7e région, Bonjour, cap. terr. au rég. d'inf. de Lons-le-Saulnier; vices spéciaux du territoire de la 15e région, M. Brébion. ef de bat. affecté aux mêmes services dans la 14e région; vices spéciaux du territoire de la 17e région, M. Sémian, ef de bat. au 132e rég. terr. d'inf.; services spéciaux du ritoire de la 20e région; M. Pierron, chef de bat. au rég. terr. d'inf.

ARTILLERIE

Passent armée terr.: cap. rés. Laurent, du 22e aff. serv. entuel remontes; lieut. de rés., Vergelot du 29e rég., oupe terr. même rég.; Warnier, 25e rég., groupe terr., rég: Desfemmes du 9e bat., groupe terr., même bat; ancou. du 19e rég., groupe terr., 38e rég.; Chabert, 9e rég. oupe terr., 1er bat; Bentayou, 11e bat., groupe terr. du bat.

Les s.-lieut. de réserve :

Arzenberger, 1er bat., groupe du 2e bat.; Lehmann du rég., groupe terr. même rég; Deguy, 30e rég., groupe r. du 38e rég.; Vincent, 8e comp. d'ouvriers, groupe r. du 18e bat; Seguy, 6e bat., groupe terr. du 18e bat; eq. 2e rég. art. col., groupe terr. du 18e bat.

Emplois civils

Préfecture de la Seine. — Ex-adj. 39e inf. Latouche mmé expéd. de 7e cl. à la mairie du 17e arr.

Gardiens de la paix. — Adj. Selter, du 5e tir. tonk., serg. Terraillon, du 12e bat. de chass., nommés gardiens de la paix.

Sont nommés commis de 5e cl. de la trésorerie d'Algérie : MM. Chaussereau, ex-adj. 4e rég. inf. col.; Dupuis, adj. au 23e rég. inf. col.; Collomb, serg. maj. vag. au 2e bat. inf. lég. d'Afrique; Pellerin, adj. au 3e rég. tir. alg.; Marenger, adj. au 8e rég. inf. col.

M. Bourgade, ex-adj., est nommé instituteur à la colonie publique d'éducation pénitentiaire de Saint-Hilaire.

MM. Torre, ex-adj. au 61e rég. inf., nommé gard. musée Cluny.

Marine

Nominations

Dans l'adm. centr. : Daubas, chef bureau 4e cl.; Hotelin, rédact. pr. 2e cl; Giraud, réd. 1re cl.; Grasset, réd. 2e cl.; Lebossé, commis 2e cl.

Caralp, méc. inspecteur; Burfin et Bastelica, méc. en chef; Deroche, Bonhomme, Apler, Aligro, méc. princ. 1re cl.; Marquand, Leost, Brousson, Le Visage, Maudin, méc. pr. 2e cl.; lieut. de v. Salles et commiss. 1re cl. Mallard, au grade de contrôleur adjoint; chef armurier 1re cl. : Guennou, Durand; chef arm. 2e cl. : Bonnissent; m. arm. : Pommier, Donato, Barbe, Deschamps, Besse, Ribaud, Laine; 2e m. arm. : Mazoyer, Galinet, Bartolini, Saccone, Santoni, Pillet, Sylvestre, Le Pipe, Munsch, Bousset, Picard; — agent commiss. Champagnat, nommé biblioth. port Rochefort.

Personnel officier

Cap. de vaiss. — Campion, prend command. 5e dépôt; Nayel, rentré conval. sert à terre Lorient; Donin de Rosière, rentré résid. libre.

Cap. de frég. — Dor, prend présid. commissions perman. no 2, rempl. Papaix; Garnault, maintenu p. 1 an command. déf. fixe Rochefort; d'Epinay Saint-Luc, inscrit 1re catég. liste emb.; Simon prend command. *Sémiramis* et groupe de rés. à Laudévennec; Garnier, rayé liste emb.; Bertaud, repris présid. commissions perman. no 1; Lauwick, sert major gén. Toulon; Solichon, emb. c. second s. *Lavoisier*.

Lieut. de vaiss. — Van Gaver, sert major gén. Toulon; Tadié, congé 1 an, sans solde et hors cadres; Jourdan de la Passardière, emb. s. *Neptune*; Fépoux, congé 3 m.; Julien-Laferrière, emb. s. *Carnot*; Kinkenheld, passe 2e sect. ét.-maj. gén.; Labarre, prend. command. groupe torp. déf. mobile Algérie et Oran; Canale, de la *Couronne*, emb. s. *Calédonien*; Arnauld, déb. esc. Médit., rallie Rochefort; Doré, sert Lorient; Jacquemont, résid. cond; Magd, emb. s. *Suffren*; Darcy, emb. s. *Caïman*.

Suivront cours can. à bord de la *Couronne*, 1er Mars : les lieut. de. v. de Courtois, du *Carnot*; Le Clerc, Bourguignon, Rossignol; les ens. Chollet, du *Grondeur*; Héritier, du *Henri-IV*; Reynaud, du *Jauréguiberry*.

Franques, passe de Toulon à Rochefort; Romieux, sert. maj. gén. Rochefort; Giraudeau, déb. *Flamberge*, sert. maj. gén. Brest; Parfait, prend fonct. sec. déf. mob. Dunkerque; Duriez, emb. s. *Lavoisier*.

Enseignes de vaisseau. — Collin et Bernard de Teyssier, emb. sur *D'Assas*, comme passagers à destin. *Sully*; Farret, emb. s. *D'Assas*; Guette, emb. s. *Galilée*, rempl. Bérenger; Dumas, congé 3 m.; de Broglie, congé 1 an, sans solde et hors cadres; Homsy, déb. *Pothuau*, sert Toulon; de Lajudie, conval. 2 m.; Wayne, passe c. adjoint éc. chauffe déf. mob. Brest; Anselin, emb. c. second s. groupe sous-mar. *Lynx-Naïade*; Gautier, emb. c. second s. gr. s.-mar. *Protée-Ludion*; Adrien, emb. c. second s. gr. s.-mar. *Castor-Loutre*; Fortin, emb. s. *Galilée*; Ertzbischoff, sert major gén. Toulon; Béranger, résid. lib. 1 m.; Garnier, Besson, Métin et Fauque de Jonquières, emb. s. *Suffren*; Meunier et Robillot, aptes à emb. c. second s. s.-mar., inscrits s. liste emb.; Béra, prolong. conval 3 m.; Daniel, déb. *Couronne*, emb. s. *Charlemagne*, c.. canonn.; Perdoux, emb. c. second s. *Pertuisane*; Lanes, de la déf. mob. Corse, résid. lib.; Millot emb. s. *Linois*; Balley suit cours ec. canonn.; Fahrner, emb. s. *Catapulte*; Souilié, déb. *Guichen*, emb. s. *D'Assas*; Bergeon, Richard, Michet de la Baume emb. s. *Lavoisier*; de l'Escaille, conval 3 m.

Mécaniciens. — Méc. pr. 2e cl. Lucas, déb. *Pertuisane*, résid. lib. 1 m.; méc. pr. 1re cl. Cahuct et Chomier. méc. pr. 2e cl. Barrau, serv. major gén. Toulon; méc. pr. 1re cl. Le Péton, emb. s. *Furieux*; méc. pr. 2e cl. Houzelle, emb. s. *Latouche-Tréville*, rempl. Guizot; méc. en chef Merlu sert Brest; méc. pr. 2e cl. Gounand, résid. lib. 1 m.; méc. pr. 2e cl. Guizol, déb. du *Latouche-Tréville*, prend rang s. liste emb.; méc. en chef Bastelica, fonct. adjoint major gén. Cherbourg; méc. pr. 2e cl. Barrau et Buttel, emb. s. *Montcalm*; Viry, emb. s. *Amiral-Aube*; méc. pr. 2e cl. servent : *Marquant*, à Rochefort; Léost et Maudin, à Brest; Brousson, à Cherbourg; méc. pr. 2e cl. Bayle et Gaudoin, emb. s. *Iéna*, rempl. Gounaud et Couthures; méc. en chef Burfin, congé sans solde et hors cadres; méc. pr. 2e cl. Le Visage emb. s. *Lavoisier*.

Corps de santé. — Méd. 1re cl. Merleau-Ponty, passe de Cherbourg à Lorient; méd. 2e cl. Barthe, de la *Couronne*, congé 3 m.; méd. 2e cl. Alain, emb. s. *Couronne*, rempl. Barthe; méd. 2e cl. Olivier, rempl. Chabal, fonderie de Ruelle; méd. 2e cl. Beraud, emb. s. *Bouvines*; méd. 1re cl. Séguy, rentré conval.: méd. 2e cl. Balcam, emb. s. *Marceau*; méd 2e cl. Bellet, déb. *Bouvines*, résid. lib.; méd. 1re cl. Avrilleaud passe déf. mob. Corse, rempl. Maillin.

Officiers mariniers

Embarqués sur : l'éc. mécan. Brest : Herry, 2e m. mécan. comme surveill.; — la *Bretagne* : Herrou, 2e m. mousq.; Orhan, 2e m. timon.; — la *Javeline* : Thomas, 2e m. mousq.; — l'éc. des mécan.: Le Gallou, 1er m. mécan.; — la déf. mob. Cherbourg : Bienassis, 2e m. patr. pilote; le *Pascal*: Mailloux, 1er m. man.; Le Pallès, 2e m. mécan.; — le *Redoutable* : God. 2e m. man.; — l'*Achéron* : Le Gal, 2e m. canonn.; — le *Protet* : Mercier, m. mécan.; — la déf. mob. Saïgon : Le Squin, 2e m. fourr.; le *D'Assas*; Le Bail, 1er m. man.; Camus, 1er m. canonn.; Steunou. 2e m. man.; Guéguen, 2e m. canonn.; Jacq., 1er m. torp. Couchouron, 1er m. timon.; Helloco, Le Tréis, Buzaré. 2e m. timon.; Lozachmeur, 2e m. chauff.; Jarniac. 1er m. commis.: Latreille, 1er m. fourr.; Roudant, 2e m. charp. Camelin, 2e m. voilier; Guinard, 2e m. commis.; Madre m. mécan.: Le Guen, 2e m. mécan.; Boschet, 2e m. man., Laulo, 2e m. mécan.; Kergoat, 2e m. canonn.; — le *Carnot* : Niel, 2e m. canonn. : la stat. s.-mar. Toulon : Buisson, 2e m. torp.; David et Perreau 2e m. mecan.-torp.; le *D'Entrecasteaux* : Boncœur, 1er m. canonn., Le Gourrier, 1er m. timon.; Fauché, 1er mécan.: Martin, Seyre, Bernard, Barbier et Gastaud, 2es m. mécan.; — la *Couronne*: Agostini, 1er m. voilier : Lonce, 2e m. mousq.; Miol, 2e m. charp.; — le *Descartes* : Robin, 1er m. canonn.; Fabre. 1er m. man.; — l'*Indomptable* : Bouisson, 1er m. mousq.; Bourel, 2e m. chauff.; — la déf. mob. Bizerte : Roussel. 2e m. mousq.; — la déf. mob. Algérie : Raymond, 2e m. mécan.; — le 5e groupe : Gueit, 1er m. mousq. le *Faucon*: Leconte, 2e m. mousq.; — l'*Amiral-Duperré* : Rouzić. 1er m. torp.; — le *Marceau* : Gibelin, 2e m. mousq.; — l'*Amiral-Baudin* : Martin, 1er m. canonn. — la *Hallebarde* : Gizout, 2e m. timon.; — le *Duperré*: Le Provost. 1er m. mousq.; — la *Gloire* : Amadei. 2e m. mousq.; — le *Chateaurenault* : Bourtoire, 2e m. mécan.; — le 2e dépôt : Kerdoncuff, 2e m. timon.

Débarqués : de la *Dévastation :* Mercier, m. mécan.; — du *Cassini* : Le Gô, m. mécan.;—du *Calédonien* : Descourtey, 2e m. canonn.; Louan, 2e m. mécan.; — du 3e groupe : Gibelin, 2e m. mécan.; — du *D'Herville* : Allain, 2e m. fourr.: — du 5e groupe : Le Gall, 1er m. mousq.; — du *D'Entrecasteaux* : Sallic, 1er m. canonn.; — de la *Manche* : Le Chanjour, 2e m. timon.; — de la *Hallebarde*: Strugeon, 2e m. torp.; — du *Cassard* : Le Guen, 2e m. mécan.

Commissariat. — Commiss. 2e classe Marin, emb. s. déf. mob. Rochefort; comm. en chef Barbaroux, prend dir. détail arm. et revues, Toulon.

Personnel administratif. — Commis 2e classe dir. trav. Jonn, prolong. conval. 3 m.; commis compt. Longpré et Le Corre, passent arsenal Saïgon, rempl. Ducros et Lécrivain.

Retraites.

Officier admin. 2e cl. Audemer, retr. maintenu p. 5 ans à la disp. du ministre; méd. princ. Hervé; mécan. pr. 1re classe Poyaux; commis pr. commiss. Millot.

Mouvements de la flotte.

Condor, appareillé Toulon p. La Sude. — *Goliath*, passé Suez, revenant de Diégo-Suarez. — Submersible *Aigrette*, mis à l'eau avec succès Toulon, sous direct. ing. Laubeuf, auteur des plans. — *Alouette*, désarmée Saïgon. — *Cosmao*, arme Toulon, p. réparations à Rochefort. — *Bouvines*, quitte Cherbourg, p. Brest. — *Pistolet* et *Javeline*, arrivés Alger. — *Duguay-Trouin*, quitte Alger. — Correspondances pour Infernet doivent être dirigées sur Colombo.

INFORMATIONS

L'augmentation de la flotte japonaise. — La flotte japonaise va s'augmenter de plusieurs unités, cuirassés, croiseurs ou navires de flottille, dont le gouvernement du mikado vient de tracer le nouveau programme.

Cette flotte comprendra seize bâtiments.

Les deux premiers viennent d'être commandés en Angleterre. Ce sont deux cuirassés; ils auront un tonnage de 16,400 tonnes, une puissance de 17,000 chevaux et une vitesse de 19 nœuds.

L'amirauté japonaise a toutefois imposé aux constructeurs, des chaudières du type français Niclausse, à la suite des excellents résultats fournis par des appareils semblables placés sur les trois croiseurs *Yaeyama*, *Niitaka* et *Tsushima*, construits dans les chantiers japonais.

Au moment où l'industrie française est des plus concurrencée par les différents Etats européens, voire par les chantiers américains, ce nouveau succès de l'industrie nationale nous paraît digne d'être signalé.

L'armée japonaise s'est inspirée des traditions de l'armée romaine en créant une section de soldats laboureurs, les Touden-Hei, recrutés exclusivement parmi les gens de la campagne. Ces derniers ne font qu'un an de service actif, au bout duquel ils doivent cultiver une concession de l'Etat, aidés de subsides qu'ils remboursent au fur et à mesure de leur bien-être; ils peuvent ainsi, par leur travail et celui de leur compagne, car le mariage leur est obligatoire, devenir propriétaires.

C'est tout profit pour l'état qui dégrossit l'homme et améliore le rendement de ses terres. — H. C.

« Pistolet » et « Javeline ». — Voici les noms des officiers de l'état-major de ces deux contre-torpilleurs : *Javeline* : MM. Beaussant, lieut. de v., commandant; Giraud, ens., second; Rivet, ens.,

et Fontaine, mécan. princ. 2e cl.; *Pistolet* : MM. de Reinach de Werth, lieut. de v.; commandant; Blanc, ens., second; Vicel, ens., et le Gall, mécan. princ. 2e cl.

Pour Saïgon. — Le ministre demande à Brest les noms des ingénieurs des constructions navales désireux d'aller continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon. C'est la continuation de la mise en état de cet important point d'appui.

Russie. — La flotte de l'amiral Wirénius ainsi que les divers bâtiments qui attendaient à Djibouti, Port-Saïd et Alger ont été rappelés dans la Baltique et font route pour Libau, y compris le yacht-croiseur *Almaz*, offert par l'empereur à l'amiral Alexeiev....

Turquie. — La Porte vient de signer avec une maison de Gênes, un contrat pour la construction de sept torpilleurs, livrables dans un an et payables...

LA FAMILLE MILITAIRE

Fiançailles

Cap. adj. m. 2e génie Lanes, avec Mlle Sartre; s.-lieut. 1er zouaves Delarue, avec Mlle Marguerite Auger; lieut. inf. brev. de Rippert d'Alauzier, avec Mlle Marie-Thérèse de l'Espine; lieut. 156e Lelorrain, avec Mlle Anne-Marie Le Coute; lieut. art. Rebois, avec Mlle Quiot; lieut.-col. art. col. Germain, avec Mlle Porcellaga; cap. 106e inf. Montalaut, avec Mlle Marie-Eugénie Picard; méd.-maj. 127e inf. Jullien-Laferrière, avec Mlle Suzanne Polfer; cap. 3e génie Deperthes, avec Mlle Geneviève Tissier; lieut. 17e bat. art. Chuchu, avec Mlle Jeanne Decayeux.

Mariages

Lieut. 5e col. Relot, avec Mlle Mary Cervoni; méd. 2e cl. de la mar. Maille, avec Mlle Isselain; cap. 15e esc. tr. éq. Goutinés, avec Mlle Marguerite Sales; lieut. 17e art. Meyer, avec Mlle Madeleine Gillet.

Nécrologie

Off. adm. pr. du génie Henri Richard, Cambrai; lieut. 9e esc. du train Pouydebat, 36 ans, Cadillac; adj. pr. du génie retr. Villebonnet, 78 ans, Nancy; comm. maj. 103e de ligne Delguel, 46 ans, Alençon; lieut. 142e de ligne Negrie, 28 ans, Lodève; chef bat. inf. retr. Passez, 82 ans, Constantine; comm. 4e tir. alg. Ladevèze, 35 ans, Tunis; gén. de brig. Cyvoct, 72 ans, Lyon; chef bat. Bertrand, 46 ans, Alençon; cap. art. retr. Turrillot, 50 ans, Alger; lieut. 28e lig. Messin, 27 ans, Perpignan.

Le Gérant : G. LASSEUR

D. CASSIGNEUL, Imprimeur, 61, rue Lafayette, Paris

Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI

(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — No 14 — LE NUMÉRO 10 CENTIMES — *13 Mars 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE
Six mois .... 3 fr. 50
Un an .... 6 fr. »

RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES
Paris, 61, rue Lafayette, Paris
On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 8 fr. »

SUR LA ROUTE DE L'ORIENT

Port-Saïd

Depuis longtemps, la mer est jaune, d'un jaune sale; l'eau, chargée de boue, semble lourde, le vent ne soulève que des lames courtes, sans crête, qui ne déferlent pas.

A l'horizon, une ligne basse, unie, à peine visible, indique le continent; vers le navire, s'avancent deux longues jetées en bois, qui aboutissent à un groupe de hautes maisons européennes, faisant tache sur la ligne des terres; à la gauche des maisons, de nombreuses mâtures grêles et noires se dessinent sur le ciel bleu; au-dessus, plane un nuage sombre de poussière de charbon. Ces maisons sont celles de Port-Saïd, ville de 80,000 habitants, qui s'élève sur le bord de la mer, à la limite du désert, à l'entrée du Canal de Suez, en un point où, jusqu'en Septembre 1859, se dressaient seules quelques cabanes de pêcheurs arabes.

A cette époque, par la volonté de Ferdinand de Lesseps, une ville européenne a été créée, sans grand cachet, aux rues larges et rectilignes, où circulent de nombreuses voitures et des troupes d'ânes, aux jambes minces et frêles, escortés d'âniers qui, pieds nus, suivent le touriste débarqué du paquebot, en lui offrant leur bête, parée des épithètes les plus flatteuses. « A chemin de fer dans le ventre », dit l'un ; « Prenez, monsieur, ça même Pégase », crie un autre.

Les apostrophes se croisent, les âniers entourent le malheureux voyageur, ahuri par un vacarme assourdissant. Une seule ressource reste : enfourcher l'un des animaux, qui, d'un pas rapide et pressé, parcourt la ville en quelques instants. Un ânier le suit, le pique, l'interpelle, l'excite du geste et de la voix. Dans les rues, aucun monument n'attire le regard. Les maisons sont vastes, percées de nombreuses fenêtres, entourées de larges balcons et de spacieuses vérandahs. Au rez-de-chaussée s'ouvrent de vastes boutiques, qui offrent au voyageur venant d'Europe tout ce qui lui sera nécessaire dans les pays chauds: vêtements blancs, chaussures, ombrelles, et où, en revenant de l'Extrême-Orient, on peut également se procurer les bibelots du Japon, de la Chine ou de l'Inde.

Des fabricants de cigarettes égyptien-



Le coin des torpilleurs dans le port de Toulon

Le croiseur protégé « D'Assas » et les contre-torpilleurs qui vont renforcer l'escadre française dans les mers de Chine (Phot. Bougault)

nes alternent avec les bazars et les cafés-concerts, où, dans une salle, une roulette tourne sans cesse, récoltant trop souvent les économies amassées pendant les années d'exil. Sur une place, au milieu d'un petit square, s'élève la statue du créateur de la ville. Un peu plus loin, à la dernière maison, commence le désert ; à perte de vue s'étend le sable jaune, onduló comme la mer.

Les rives mêmes du Canal forment les quais du port. Devant, à quelque distance, s'amarrent les bâtiments qui vont entrer dans le canal ou qui en sortent. A peine l'ancre est-elle au fond, que des chalands remplis de charbon entourent le vapeur, que prennent d'assaut des bandes d'Arabes nus, dont les yeux blancs, auréolés de rouge, brillent étrangement dans un visage noir de poussière.



A PORT-SAID
Les chalands qui vont porter le charbon à bord des navires amarrés dans le port

Le précieux combustible forme la base du commerce de Port-Saïd; pas un bâtiment ne transite sans remplir ses soutes ; d'immenses tas s'élèvent en face de la ville, sur l'autre rive du Canal. A côté, se dressent depuis peu de gigantesques réservoirs de pétrole, dont la consommation augmente rapidement.

En ce moment, les bâtiments de guerre en route pour les mers de Chine sont nombreux devant les quais de Port-Saïd. Dans quelques jours, le pavillon français flottera sur cinq d'entre eux, sur le *D'Assas*, qui accompagne les quatre contre-torpilleurs *Pistolet, Javeline, Mousquet* et *Fronde*.

Ces quatre derniers bâtiments, gros torpilleurs de 350 tonnes, véritables merveilles de construction navale, qui, grâce à des machines remarquables, peuvent facilement marcher vingt-cinq nœuds, se passeraient volontiers de l'escorte du *D'Assas*. Ce croiseur protégé, déjà ancien, a, en effet, une vitesse moindre que celle des contre-torpilleurs, mais il servira à ceux-ci de « mère Gigogne », et, pendant les longues traversées, il leur fournira, selon leurs besoins, une partie du charbon qui aura été embarqué à Port-Saïd.

K. Z.

Le Français est-il marin ?

Si bizarre qu'elle puisse paraître aux patriotes qui nous lisent, cette question a été assez fréquemment débattue. La négative — qui s'en étonnerait ? — a été soutenue surtout à l'étranger : il est plus surprenant qu'elle l'ait été en France !

Ce qui donne à cette opinion, peu flatteuse pour nous, une certaine apparence d'exactitude, c'est qu'elle repose sur l'étude même de l'histoire. On nous montre la belle marine de Louis XIV presque aussitôt détruite que créée ; celle de Louis XV presque toujours battue, une fois au moins honteusement, impuissante en tout cas à sauvegarder nos colonies ; celle de Louis XVI tout juste capable, avec le concours de la marine espagnole, de contre-balancer les forces de la Grande-Bretagne et subissant

Vue de la ville et de la rade de Port-Saïd, à l'embouchure du Canal de Suez

d'ailleurs, avec le comte de Grasse, un véritable désastre; enfin les escadres de la République et de l'Empire,



Notre-Dame-des-Dunes, Patronne des pêcheurs d'Islande de Dunkerque

(Phot. Falciny.)

écrasées dans maintes rencontres. C'est La Hougue, c'est la « journée de M. de Conflans », c'est la bataille des Saintes, c'est Aboukir et c'est Trafalgar! Et l'on tire de là cette conclusion : que nous ne sommes point doués pour les choses de la mer, que c'est folie à la France de s'obstiner contre l'évidence même, que nos flottes seront toujours battues dans l'avenir comme elles l'ont toujours été dans le passé, au moins par celles de l'Angleterre. Certes, nul ne songe à nier la valeur individuelle de nos officiers ou de nos matelots; mais on insinue avec dédain qu'ils n'ont jamais été bons qu'à se faire tuer inutilement.

Eh bien! toute cette argumentation est purement spécieuse et, l'histoire en main, nous aussi, nous allons montrer qu'elle se fonde sur une généralisation téméraire... et fausse.

Que l'étranger ignore — ou feigne d'ignorer — nos gloires navales, passe encore! Mais par quelle déplorable fatalité ou par quelle étrange aberration les Français ne connaissent-ils guère de leur histoire maritime que les mauvaises pages? S'ils se souciaient un peu plus de rechercher la vérité sur ce sujet, les noms de Duquesne et de Tourville leur rappelleraient tout d'abord une série ininterrompue de victoires remportées sur les flottes les plus redoutées de leur temps : Stromboli, Agosta, Palerme, Béveziers, Barfleur, Lagos! Combien de Français connaissent la bataille de Béveziers? Elle est pourtant la contre-partie de La Hougue, et les circonstances en sont bien plus honorables pour nos armes que ne le sont, pour les armes anglaises, celles de La Hougue.

Et ce nom même de La Hougue, au lieu d'évoquer le souvenir de la destruction de quelques vaisseaux — considérée à tort comme la fin de la marine de Louis XIV — ne devrait-il pas plutôt exalter dans nos cœurs l'orgueil de la lutte épique qui précéda le désastre, lutte soutenue, *avec avantage, pendant tout un jour et la moitié d'une nuit, contre des forces plus que doubles?* Nelson n'a rien de semblable à son actif.

Même pendant le triste règne de Louis XV, à défaut de victoires (il y en eut pourtant au moins une, et de conséquence : Mahon), que de glorieux épisodes, que de nobles dévouements! La France donne d'ailleurs, bientôt après, l'un des exemples les plus saisissants de cette vitalité qui lui permet de se relever en peu de temps des chutes les plus profondes; et elle produit alors le plus grand homme de mer du dix-huitième siècle, Suffren, dont le nom glorieux ne doit pourtant pas nous faire oublier ceux des Orvilliers, des Guichen, des Lamotte-Piquet.

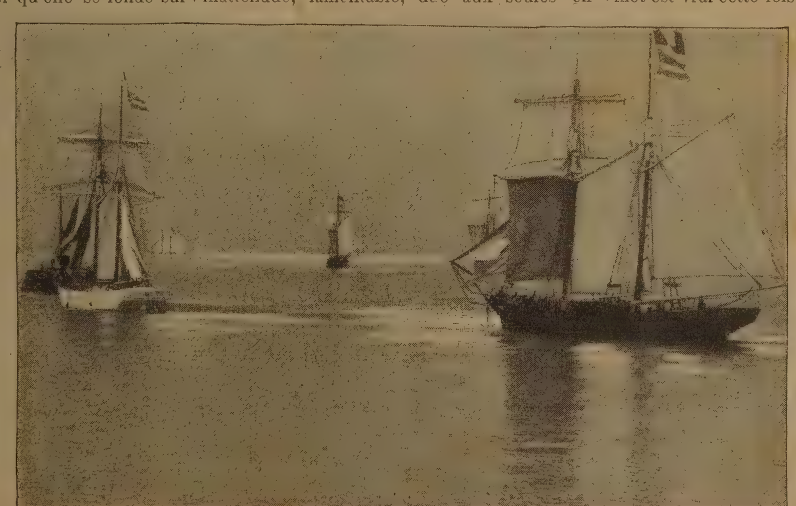


A PAIMPOL
Cérémonie de la bénédiction des goélettes qui partent pour la pêche sur les côtes d'Islande.
Le reposoir des Islandais

C'est ensuite, après 1789, la rechute brusque, inattendue, lamentable, due aux seules circonstances politiques : les discordes civiles et l'émigration désorganisant entièrement nos flottes, et, sur des vaisseaux souvent bons à mettre au rebut, un personnel qui ne sait — le mot est vrai cette fois — que se faire tuer, mais avec quel héroïsme!

Le dix-neuvième siècle n'a pas vu de grandes guerres navales; mais, dans toutes les expéditions de second ordre qu'elle a faites, soit seule, soit de concert avec l'Angleterre, à Cadix, à Navarin, en Algérie; plus récemment, en Chine, la Marine française a affirmé de façon indiscutable son relèvement complet et définitif.

Où donc chercher l'explication de nos défaillances passées? Elle tient toute dans un mot : l'aveugle imprévoyance des politiciens au pouvoir. Mais la nation qui a donné naissance à tant de héros et de grands capitaines, depuis Duquesne jusqu'à Courbet, est digne de disputer, même à la



Les goélettes quittant Dunkerque pour l'Islande

(Phot. Falciny.)

Grande-Bretagne l'empire de la mer : on l'a bien vu toutes les fois qu'elle a eu à sa tête des chefs d'État ou des ministres résolus à en préparer les moyens, à utiliser la science et le dévouement de ses marins. A. G.

LE DERNIER PARDON DES ISLANDAIS
à Paimpol

Parmi les plus curieuses cérémonies maritimes, on avait coutume de citer celle des « Pardons des Islandais » en Bretagne, c'est-à-dire les solennelles bénédictions des flottilles en partance pour la pêche de la morue dans les mers si périlleuses des côtes d'Islande.

Ces fêtes de la mer ont lieu à Paimpol, à Binic, à Dahouët : dans tous les petits ports qui arment pour cette grande pêche lointaine. Mais c'est à Paimpol, qui envoie chaque année une cinquantaine de goélettes en Islande, que cette cérémonie est véritablement belle et touchante, grâce au décor du port et de la baie, de la forêt des mâts de navires pavoisés, des bassins...

Cette année — par suite d'une non-entente entre le clergé et la municipalité — le Pardon des Islandais n'a pas eu lieu à Paimpol. Reverrons-nous la majestueuse bénédiction des goélettes, célébrée de temps immémorial au pays de Goëlo ?

La procession descendait de l'église au port, le long de la vieille rue, si pittoresque et brillamment décorée, qui aboutit à la place du Martroy.

Les goélettes, dans le port, arboraient le grand pavois, les mousses étaient à bord, prêts à sonner la cloche.

En tête du cortège religieux, défilaient les enfants des écoles, dont beaucoup étaient habillés en mousses, portant sur leurs épaules soit des petits navires, soit des ancres de marine ou des avirons de bois peint ; puis venaient : la musique de la ville, la statue vénérée de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, toute reluisante d'or sous un rayon de soleil, que portaient des pêcheurs morutiers, entourée des capitaines et seconds des navires en partance.

Derrière, marchait le clergé de Paimpol. La mer était là, derrière le beau reposoir, qui clapotait sur les flancs des goélettes, faisant entendre la grande voix de la marée montante dans la vaste baie : joyeusement, les pavillons des navires en partance claquaient au vent du large. Le moment de la bénédiction était saisissant, d'une indéfinissable poésie marine. Le vaillant peuple des « Islandais » sentait vivement toute la majesté de cette belle cérémonie ; les larmes coulaient de bien des yeux et beaucoup se sentaient le cœur serré en songeant à ceux qui allaient partir bientôt, pour toujours peut-être. Et, quelques jours plus tard, tous les navires rassemblés dans le port quittaient la baie : comme une légion de mouettes, ils s'envolaient vers les mers périlleuses. Les braves gens !

J.



S. M. TOFFA, roi de Porto-Novo

S. M. GIGLA, roi d'Allada (Dahomey)

LES ROIS DU DAHOMEY

Le Dahomey, pays, jadis, de mystères et de légendes, est, maintenant, une de nos plus prospères colonies.

Aux noms du gouverneur Ballot et du vaillant général Dodds qui l'a conquis, sont liés ceux de leurs adversaires, les farouches souverains Glé-Lé et Béhanzin, son fils et successeur, contre qui nous avons lutté.

L'ancien souverain du pays, le redoutable Béhanzin, vit encore, mais il n'est plus roi du Dahomey. Déchu, nous lui avons donné la Martinique comme résidence.

Avec lui a disparu le dernier de ces potentats sanguinaires qui ont donné au Dahomey sa si méritée réputation de férocité.

Maintenant, les places d'Abomey, les palais de Cana et de Zagnanado ne voient plus couler le sang humain; la tour des sacrifices, du faîte de laquelle, enfermées jusqu'au cou dans des paniers d'osier où elles étaient cousues, les victimes étaient jetées, pour être achevées, à la foule grisée d'alcool et hurlante, a été mise à bas.

Le Dahomey est aujourd'hui un pays calme, pacifié et pacifique.

Les indigènes s'y livrent tranquillement à l'exploitation des palmiers à huile qui sont la richesse de notre colonie et la locomotive traverse ses forêts, ses plaines et ses marais.

Sous notre égide, ses souverains actuels règnent en toute tranquillité et avec un semblant d'autorité : Toffa, à Porto-Novo, et Gigla, à Allada.

Abomey n'a plus de souverain.

Après la prise de Béhanzin, le général Dodds proclama un roi qui fut le prince Goutchili, frère de l'ancien roi.

Il régna quelques années sous le nom d'Ago-li-Agbo. Mais, en l'an 1899, Ago-li-Agbo

s'étant montré insolent et rebelle à notre autorité, le gouverneur de la colonie le fit venir à Porto-Novo, et là le confia aux bons soins de son cousin Toffa qui l'enferma dans ses prisons, et depuis on n'en a plus entendu parler.

Gigla, souverain du royaume, créé par nous, d'Allada, a été investi par le général Dodds, le 4 Février 1894. C'est un ancien féticheur qui ne nous gêne pas.

Gigla, comme Béhanzin, comme Ago-li-Agbo, comme tous les petits chefs du Dahomey, demande à être vu chez lui dans la case qui lui sert de palais, drapé dans ses pagnes de couleur aux raies éclatantes, abrité sous le vaste parasol aux larges franges, insigne de sa puissance, entouré de ses ministres et de ses serviteurs, porteurs de son bâton et du crachoir destiné à recevoir sa royale salive.

A côté de Gigla, règne, à Porto-Novo, S. M. Toffa, cousin et ancien rival de Béhanzin, notre allié et notre protégé depuis bien longtemps et que nous parvînmes à faire monter sur le trône en Février 1875.

Avant de régner, Toffa s'appelait Dassy : le jour où il ceignit la couronne, il prit les titres pompeux de Toffa-Houé-nou-Baba-Dassy.

Ses sujets le surnommèrent le « Doux », mais cette belle douceur n'est que relative et due surtout à notre présence auprès de lui.

Il a renoncé presque complètement au costume de ses sujets pour revêtir des oripeaux européens.

Ses beaux habits brodés sont tous faits sur le même modèle et ne diffèrent que par la couleur : il en a un noir, un grenat, un vert et un bleu.

Toffa possède aussi des coiffures très originales : un képi vert orné de cinq étoiles d'or et de galons de lieutenant-colonel, avec un blason qu'on lui a composé ; puis un gibus de livrée à cocarde d'argent ; puis un chapeau de général ; enfin une sorte de tiare en velours surmontée d'un lion que les Anglais lui ont jadis donnée.

Son accoutrement est complété par des bottes en velours brodé de couleur assortie à celle de ses habits. Par-dessus sa tunique, le roi ceint une épée et enfin porte en sautoir le grand-cordon de son ordre, l'élégante Etoile noire du Bénin.

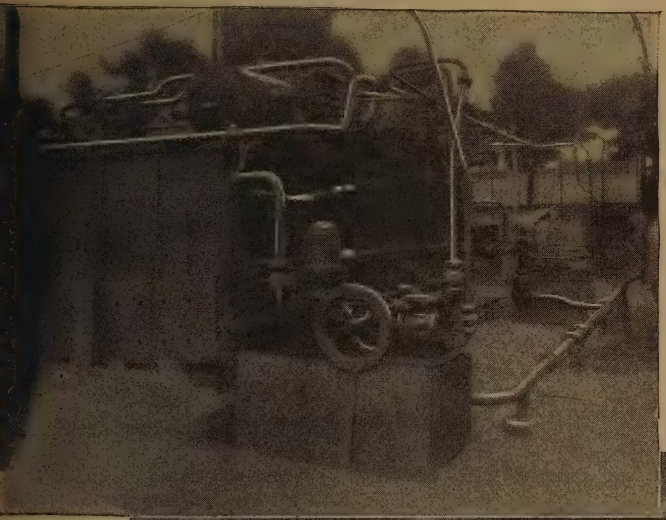
Toffa, qui jouit sur ses sujets d'une grande autorité, possède un grand nombre de femmes dont il est très jaloux et dont il punit les fautes de la façon la plus sévère. Il défend formellement à toutes ses sujettes, sans exception, d'avoir des rapports quelconques avec des blancs, sous peine de l'ablation des seins.

Toffa habite Bécon, un des faubourgs de Porto-Novo, où il possède une résidence d'apparence européenne, dans laquelle il entasse ses richesses : son salon est un véritable magasin de bric-à-brac où des objets de grande valeur coudoient de vraies horreurs.

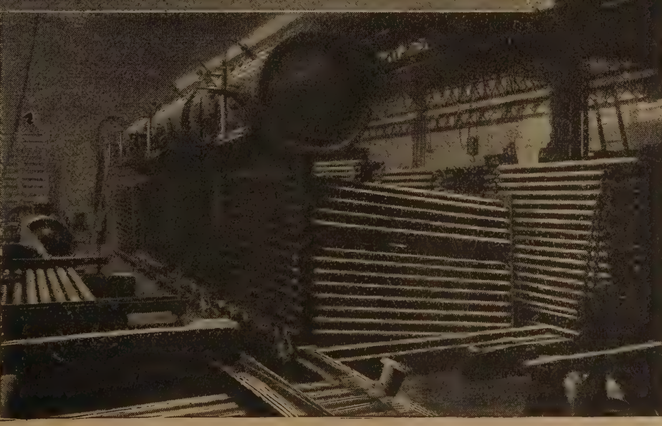
AJAL.



Vue générale des usines Niclausse, à Paris



Un groupe de chaudières du croiseur japonais « Yaye-Yama »



Assemblage des tubes de chaudière Niclausse

Comment sont construites les chaudières
DE NOS NAVIRES DE GUERRE

Bien qu'en ce moment on s'intéresse beaucoup aux choses de la Marine, peu de personnes connaissent, par le détail, ces merveilleux engins que sont les navires de guerre, et bien peu savent que c'est la France qui fournit à presque toutes les marines du monde, la marine anglaise comprise, les parties délicates, les organes essentiels de ces mastodontes d'acier.

C'est à Paris, en effet, que se trouve une des plus importantes usines où se fabriquent les chaudières — les poumons — des bâtiments de guerre.

Les usines Niclausse, dont la réputation est universelle, sont installées rue des Ardennes. Là, toute la journée, 500 à 600 ouvriers burinent, estampent, tournent, liment, brasent, polissent, martèlent, rivent, soudent et assem-

blent des milliers de kilos de cuivre, de fonte et d'acier.

Il nous a paru intéressant de visiter cette ruche ouvrière et d'étudier de plus près comment on construit les chaudières de nos navires de guerre. Au surplus, cette leçon sera intéressante à plusieurs titres ; pénétrons donc dans l'usine.

Les ateliers sont divisés en six sections ayant chacune leur direction propre : les machines-outils, le montage, la chaudronnerie en fer, la chaudronnerie en cuivre, les tôleries, les machines hydrauliques.

A l'arrivée aux ateliers, on vérifie les matières premières et on les soumet à de rigoureux essais pour voir si elles remplissent bien les conditions imposées ; toute pièce douteuse est rebutée.

Ce travail fait, on commence la fabrication ; la partie la plus intéressante de la chaudière Niclausse est le faisceau tubulaire qui comprend trois parties distinctes : les collecteurs verticaux ; les tubes vaporisateurs, à l'intérieur desquels se trouvent les tubes directeurs ; enfin, les récepteurs de vapeur.

Dès leur arrivée l'usine et aussitôt après qu'elles ont été vérifiées, les pièces brutes sont amenées aux machines à collecteurs qui en percent les trous coniques au moyen de trois fraises successives ; après la troisième opération, l'ouvrier passe dans chaque cône, le calibre et vérifie le travail. Ensuite on envoie les pièces sur les tours.

Jusqu'à ces dernières années, les collecteurs étaient uniquement en fonte malléable ; MM. Niclausse ont étudié un nouveau collecteur en acier estampé qui a été installé à bord de deux croiseurs japonais : le *Niitaka* et le *Tsushima*, où elles ont donné les meilleurs résultats. Le *Niitaka* a pris part ces jours derniers à l'engagement naval de Chemulpo.

La marine française vient du reste de décider qu'à l'avenir les navires de guerre français seront dotés de ce nouveau perfectionnement.

Ces collecteurs en acier estampé sont formés d'un tube rectangulaire en acier sans soudure, dans lequel, au moyen d'une presse hydraulique de 800 tonnes, on estampe des trous coniques.

Ces trous estampés sont ensuite alésés au calibre voulu au moyen de machines radiales, de façon à former avec les cônes correspondants des tubes le joint Niclausse qui est la caractéristique des appareils de ce type.

Ensuite on place la cloison intérieure séparatrice des courants, on ferme le fond inférieur et le collecteur est prêt à recevoir les tubes de chaudière.

Puis on monte les tubes vaporisateurs dans les collecteurs.

Dans chacun de ces tubes, on fixe, au moyen d'un filetage conique, les tubes directeurs ou de circulation.

Les tubes vaporisateurs sont en acier sans soudure étiré et en une seule pièce ; ils ont un diamètre extérieur de 84 m/m ; les tubes intérieurs sont en acier doux agrafé d'une épaisseur de 1 m/m environ.

La section de montage procède ensuite à l'assemblage des éléments nécessaires à chaque chaudière sur chaque récepteur d'eau et de vapeur au moyen d'un joint bi-conique métallique, et une nouvelle épreuve de l'ensemble est faite à la pression de 25 kg par c².

Enfin on procède à la dernière opération qui consiste à mettre l'ensemble des faisceaux tubulaires et du récepteur dans la tôlerie pour s'assurer qu'aucune difficulté ne surviendra au cours du montage à bord.



Le croiseur américain « Buffalo », qui escorte les torpilleurs (Phot. Reyés, Alger.)

Le « Décatur » et le « Chauncey », deux des torpilleurs de la flottille américaine qui, partie de la Floride, se dirige vers les Philippines

Une de nos gravures montre un groupe complet du croiseur japonais *Yaye-Yama*, en essais.

Voilà tracés dans leurs grandes lignes, les procédés de fabrication de la chaudière Niclausse. On conviendra que peu de constructeurs possèdent un outillage aussi perfectionné. Aussi ne faut-il point s'étonner du grand succès de la chaudière Niclausse adoptée maintenant par les marines militaires de douze pays différents.

La marine britannique, qui les a adoptées à bord des grands croiseurs cuirassés *Berwick* et *Suffolk*, *Devonshire*, *Carnarvon*, *New-Zeland*, semble décidée à les généraliser à bord de ses bâtiments depuis les brillants essais des deux premiers bâtiments.

Le Japon, qui s'entoure de toutes sortes de renseignements avant d'adopter une invention moderne, a rendu les chaudières Niclausse réglementaires sur les navires de guerre du nouveau programme dont les deux premiers cuirassés viennent d'être commandés en Angleterre. Il en possède déjà à bord du *Yaye-Yama*, du *Niitaka* et du *Tsushima*.

Aux Etats-Unis, la chaudière Niclausse a été placée sur six grands navires de guerre, notamment sur le beau cuirassé *Maine*.

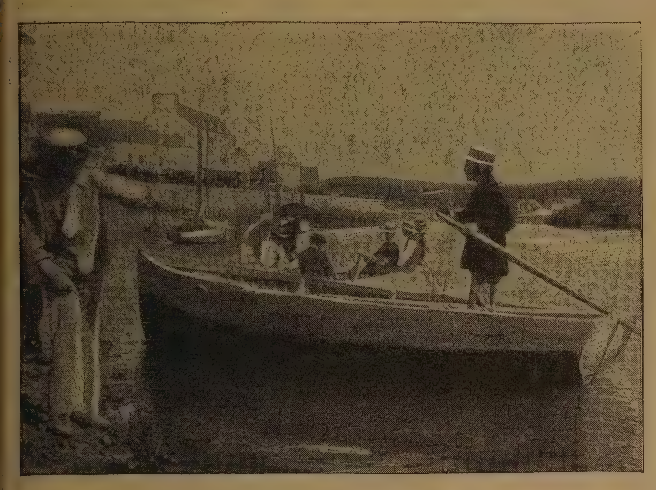
En France, sur le *Gueydon*, la *Gloire*, le *Condé*, le *Kléber*, le *Léon-Gambetta*, elles ont donné ou donnent les meilleurs résultats. Et le nouveau cuirassé de premier rang *Suffren* a fait tout récemment, de Brest à Toulon, une traversée remarquable. Malgré une mer démontée, les appareils évaporatoires Niclausse ont marché pendant 160 heures à tirage forcé de 110 à 120 kilos de combustion, et au cours de cette dure épreuve, qui n'avait pas été tentée

jusqu'ici, le fonctionnement a été parfait.
En présence de pareil succès, l'Industrie française peut être fière de ses ingénieurs qui la maintiennent toujours au premier rang.

UNE BELLE TRAVERSÉE

Des Etats-Unis aux Philippines

Vers le 1er Janvier, partait de Key-West, arsenal situé dans une petite île au Sud de la Floride, en face de la Havane, une flottille composée de cinq destroyers américains, nommés *Bainbridge*, *Barry*, *Dale*, *Decatur* et *Chauncey*, qu'escortait le croiseur *Buffalo*, ancien navire de commerce (*Nitcheroy*). Ces petits bâtiments, de 420 tonneaux, mesurent 75 mètres de longueur, 8 mètres de largeur et 2 m. 40 de tirant d'eau. Leurs machines, d'une force de 8,000 chevaux, leur impriment une vitesse de 28 nœuds à 230 tours; leur approvisionnement maximum en charbon est de 139 tonnes.



Le petit mousse passait les voyageurs (Photo R. F.)

L'armement comprend 2 canons de 76 millimètres, 5 canons de 57 millimètres et 2 tubes lance-torpilles, un au centre du navire et l'autre à l'arrière. Ils sont montés par soixante-quatre hommes d'équipage.

On remarquera la forme élevée de leur avant qui leur donne une bonne protection contre la mer.

Ils se rendent aux Philippines, pour renforcer l'escadre américaine des mers de Chine, en passant par le canal de Suez.

Malgré la tempête, le 6 Janvier, la flottille quittait San-Juan de Porto-Rico et se lançait à travers l'Atlantique. Douze jours plus tard, elle mouillait dans le port de Las-Palmas, dans les îles Canaries, après avoir parcouru sans incident 2,930 milles marins. Les destroyers et le *Buffalo* se reposèrent quelques jours, puis, appareillant de nouveau, gagnèrent Gibraltar et Alger, où notre photographie les montre. Ils en sont repartis pour Naples, la Sude, Port-Saïd, Suez, Aden, Mascate, Karachi, Bombay, Colombo, Madras, Calcutta, Rangoon, Poulo-Penang, Singapore, Labuan ou Bangkok, Manille.

Le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL *doit se trouver chez tous les correspondants du* **Petit Journal**, *sans exception.*

HISTOIRE BRETONNE

L'Orphelin

Yves Golarec était originaire du village de Dahouet, ce pittoresque petit port naturel creusé par les vagues dans la côte rocheuse qui avoisine la jolie plage du Val-André.

Né de parents pauvres, il avait appris, dès ses jeunes années, avec son père, le dur métier de mousse. Malheureusement, l'appui paternel vint à lui manquer de bonne heure, car le brave marin, qui faisait partie de l'équipage d'un Islandais, ayant été saisi par le froid pendant un hivernage dans les glaces, avait dû, en rentrant à Dahouet, s'aliter pour ne plus se relever !

L'enfant était resté avec sa mère, dont la santé avait été fort ébranlée par cette épreuve.

La pauvre femme, pêcheuse de crevettes, ne put résister longtemps au surcroît de fatigues qu'elle s'imposait pour élever son fils.

Elle fut prise d'anémie et ne tarda pas à rejoindre son mari au cimetière, après avoir confié Yves aux soins d'une tante charitable qui voulut bien s'en charger.

Le petit mousse était courageux; aussi, ne se laissa-t-il pas trop abattre par ce double deuil. Il se décida vite à gagner sa vie tout seul et à devenir un vrai marin. Comme il avait, alors, quatorze ans et sentait qu'il pouvait voler de ses propres ailes, il fit part de ses projets à sa tante.

Celle-ci, veuve d'un quartier-maître, vivait d'une modeste pension. Elle l'employait à élever son neveu, qui devenait un jeune gars solide, dont elle était très fière. Il commençait à gagner quelque argent, pendant l'été surtout, car il s'ingéniait à rendre des services aux voyageurs qui venaient, pour la saison des bains, au Val-André.

Un vieux pêcheur, ancien ami de son père, lui prêtait sa petite barque, dont Yves se servait pour faire passer les touristes d'un côté du port de Dahouet à l'autre ; ou bien pour les promener le long des falaises, quand la mer était calme.

Mais, lorsque arriva l'hiver pendant lequel il devait avoir quinze ans, sa tante le vit devenir rêveur et soucieux.



Le contre-amiral AUBRY DE LA NOË qui vient d'être promu vice-amiral (Photo Geiser, Alger.)

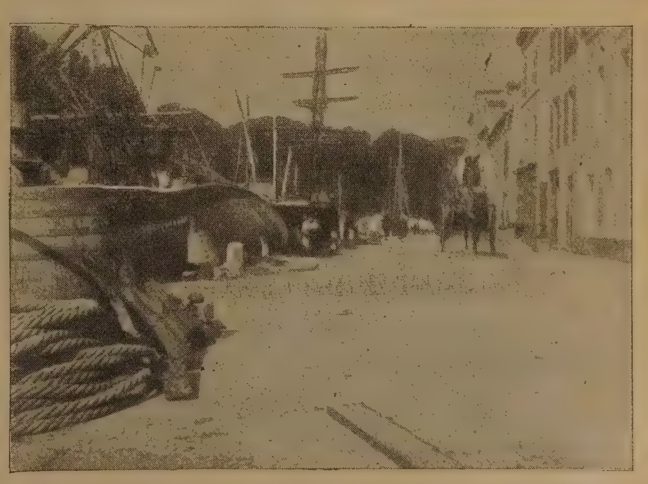
Un soir, comme ils faisaient la veillée auprès de l'âtre, où se consumaient les derniers tisons, elle lui demanda quelle était la cause des préoccupations qu'il semblait avoir depuis quelque temps.

— Ma bonne tante, lui répondit-il, je trouve que je suis assez grand, maintenant, pour gagner ma vie, et il m'est pénible de voir que tu te prives, parfois, pour moi. Je voudrais donc reprendre la mer et devenir, comme mon père autrefois, un bon marin.

La vieille femme, en entendant ces paroles, ne put retenir ses larmes ; elle attira le jeune adolescent sur son cœur et l'embrassa tendrement. Puis, en le raisonnant d'une façon toute maternelle, elle essaya de le détourner de son projet, en lui disant qu'il trouverait peut-être à s'employer dans le pays.

C'est qu'elle voyait, en souvenir, passer, à travers les lueurs tremblotantes du foyer, les ombres de tous les êtres chéris qui avaient été les victimes de la mer !

Mais quand les Bretons se mettent une idée



Le quai du port du « Palais », à Belle-Isle-en-Mer (Phot. R.)

dans la tête, il n'est pas facile de l'en déloger... Yves persista dans sa résolution avec une douce fermeté. Il supplia sa tante, qui connaissait le capitaine d'un petit vapeur faisant la navette entre Quiberon, Belle-Ile et Lorient, de lui écrire pour qu'il le prît comme matelot, à son bord. La réponse ayant été affirmative, l'on fit, dans la chaumière, les préparatifs du départ. Un beau matin, Yves quitta donc sa vieille tante, après lui avoir fait de tendres adieux ; puis, son baluchon sur l'épaule, il se rendit à Lamballe pour prendre le train et rejoindre, au port de Lorient, le petit vapeur qui devait devenir sa maison flottante. La nouvelle vie du jeune homme, à bord, fut celle de tous les novices qui sont, un peu, les souffre-douleurs de l'équipage ; car on leur fait faire les plus dures corvées, sous prétexte de former leur caractère. Cet apprentissage est souvent très pénible ; aussi, plus d'une fois, Yves regretta-t-il la chaumière de sa tante et le bon lit clos dans lequel il avait eu des rêves plus roses... que la réalité. Mais, il voulait arriver à être un bon marin et il y arriva.

Quelques années après, n'ayant plus aucune attache en France, car sa vieille tante était morte, il s'engagea dans la marine de l'Etat et fit partie d'une expédition au Tonkin. Il fut cité, plusieurs fois, à l'ordre du jour, pour sa courageuse conduite devant l'ennemi. Malheureusement, le mauvais sort qui s'était abattu sur sa famille le frappa à son tour, car il mourut des suites d'une blessure grave au moment où il venait de gagner ses premiers galons ! Telle fut la destinée d'une de ces tristes, mais parfois glorieuses épaves de nos côtes bretonnes.

NEMO.

LE PREMIER INSPECTEUR GÉNÉRAL
de l'armée anglaise



S. A. R. Mgr le duc de CONNAUGHT,
Nouvel Inspecteur général de l'Armée anglaise
(Phot. Ellis)

En exécution du plan de réformes approuvé par le roi, supprimant le poste de commandant en chef de l'armée anglaise, le duc de Connaught vient d'être nommé inspecteur général de cette armée. Son Altesse Royale le duc de Connaught et Strathearn, feld-maréchal anglais, est le troisième fils de la reine Victoria et le frère du roi actuel. Il est sorti de l'Académie royale militaire de Woolwich en qualité de lieutenant du génie en 1868. Il a passé successivement par le corps d'artillerie, et la brigade des Rifles. Depuis 1880, il est colonel de ce corps d'élite.

Il a épousé, en 1879, la princesse Louise-Marguerite de Prusse, fille du prince Frédéric-Charles.

En 1882, il accompagna lord Wolseley en Egypte, en qualité de commandant de la brigade des gardes et assista à la bataille de Tel-el-Kebir.

Il fut décoré à cette occasion de l'ordre du Bain.

Général en 1893 ; il reçut, en 1902, le bâton de feld-maréchal.

L'ARMÉE AUSTRO-HONGROISE

L'organisation des troupes de l'armée austro-hongroise est aussi complexe que l'organisation politique des pays autrichiens et hongrois. L'esprit de particularisme qui caractérise les peuples vivant sous le sceptre de l'empereur François-Joseph a amené, entre autres anomalies, la création de trois armées distinctes sur le pied de paix : l'armée commune à l'Autriche et à la Hongrie, et les deux landwehrs, une pour chacune des deux parties de la monarchie.

L'armée commune (*kaiserlich und königliches Heer*) est administrée par le ministre de la Guerre commun, son budget est voté par les délégations des parlements de Vienne et de Budapest. Elle comprend seule des troupes de toutes armes.

Les deux landwehrs, cisleithane et transleithane, ne sont pas, comme la landwehr allemande, composées d'hommes ayant cessé d'appartenir à l'armée active ou à sa réserve ; ce sont de véritables armées, comprenant des corps de troupes permanents d'infanterie et de cavalerie, recevant et instruisant des recrues, ayant un corps distinct d'officiers de profession.

Le rôle dévolu en France à l'armée ter-

L'état-major général autrichien

oriale est rempli en Autriche par le landsturm.

La landwehr cisleithane (*kaiserlich-königliche Landwehr*) est administrée par le ministère de la défense nationale, qui est un ministère autrichien.

La landwehr transleithane (*magyar kiraly honved*) est sous les ordres du ministère des honveds, qui est un ministère hongrois.

On peut juger, par ce court exposé, des difficultés que l'on doit éprouver pour réaliser l'unité de vues dans ces trois armées indépendantes l'une de l'autre, et parfois hostiles en raison des diversités de nationalités et de langues des hommes qui la composent.

Le recrutement de l'armée commune et des landwehrs austro-hongroises, ainsi que celui du landsturm est organisé par des lois promulguées de 1886 à 1893. Aux termes de ces lois, le service est obligatoire pour tous les individus capables de porter les armes, depuis 19 ans jusqu'à 42 ans révolus, et même jusqu'à 60 ans pour les anciens officiers et assimilés en non-activité ou en retraite.

Il n'est admis, en principe, aucune espèce d'exemption absolue de service, pas même en faveur des membres du clergé; mais, dans la pratique, il y a de nombreux tempéraments à la loi. Par exemple, pour n'en citer qu'un assez curieux, il existe en Bukovine une secte, les Philippones qui opposent la force d'inertie à l'obligation de porter les armes, sous prétexte de religion; ces hommes sont parvenus à ne se faire incorporer que parmi les non-combattants.

Sur les 46,000,000 d'habitants de la monarchie, 820,000 jeunes gens environ tombent chaque année sous le coup de la loi, sur lesquels 67,000 sont réfractaires et 3,000 exclus. Il y a donc à statuer sur 750,000 recrues de 21, 22 ou 23 ans. On en élimine d'abord 540,000 renvoyés à l'année suivante ou impropres au service, pour causes physiques ; 4,000 entrent dans l'armée comme volontaires d'un an, et 6,000 comme élèves d'écoles militaires ou de catégories diverses.

Sur les 200,000 restants, 30,000 sont dispensés en temps de paix, mais astreints à une période d'instruction de huit semaines : tels sont les membres ou candidats du corps enseignant, les soutiens de famille, les propriétaires fonciers cultivant leurs terres et entretenant une famille de cinq personnes; enfin, les ecclésiastiques des cultes reconnus par l'Etat, qui ne font aucun service en temps de paix.

Les 170,000 jeunes soldats à appeler sont classés par un tirage au sort dans la première portion du contingent de l'armée commune jusqu'à concurrence du chiffre de 101,000 hommes; le restant est affecté en partie aux landwehrs: 10,700 hommes à la landwehr cisleithane et 12,500 hommes à la landwehr transleithane.

Enfin, le surplus est versé dans l'Ersatz-réserve ou réserve de recrutement;qui comprend trois divisions, une pour l'armée commune, les deux autres pour les landwehrs des deux parties de la monarchie.



Un détachement russe sur la route de Port-Arthur

Tout homme compris dans le contingent de l'armée commune doit passer trois ans sous les drapeaux ; puis il est versé dans la réserve, où il compte pendant sept ans au bout desquels il entre dans la landwehr de son pays d'origine pour y rester deux ans, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il ait accompli douze ans de service. Il est classé pendant ces douze ans dans la landwehr non active.

Pendant les sept années de réserve, les hommes peuvent être rappelés sous les drapeaux trois fois, pour une durée de quatre semaines au plus à chaque appel. Pendant leurs deux années de landwehr non active, ils sont soumis à des exercices dont le total ne doit pas dépasser quatre semaines.

Les hommes versés directement dans les landwehrs doivent servir activement pendant deux ans dans les cadres permanents d'instruction entretenus en tout temps pour chaque corps de troupe d'infanterie ou de cavalerie. Puis ils rentrent dans leurs foyers d'où ils ne peuvent plus être rappelés ultérieurement à l'activité qu'en temps de guerre ou, en temps de paix, pour les exercices et manœuvres périodiques.

Dans chaque portion de la monarchie, le landsturm se divise en deux bans : le premier comprend les hommes ayant moins de 38 ans; le deuxième ceux de 38 à 42 ans.

En résumé, le système de recrutement actuellement en vigueur doit donner à l'Autriche-Hongrie 23 classes de 165,000 hommes, tous aptes au service militaire. En calculant le déchet comme en France à raison de 4 0/0 pour la première année, 3 0/0 pour la seconde et 2 0/0 pour les suivantes, on trouve pour l'ensemble de ces 23 classes une masse de près de 3,000,000 d'individus, dont 2,500,000 sont plus ou moins instruits.

La taxe militaire existe dans les pays austro-hongrois. Elle est due par tous ceux qui, pour un motif quelconque, ont été dispensés de tout ou partie de leurs obligations militaires. Son maximum est de 210 francs; son minimum de 2 fr. 10 en Autriche, et de 6 fr. 30 en Hongrie.

La taxe militaire produit chaque année plus de 8,000,000, dont 4,000,000 sont versés à une caisse de secours pour les invalides militaires, les veuves et les orphelins; le reste est remis à l'Etat et sert à assurer le paiement de secours à des familles nécessiteuses d'hommes appelés à l'armée en cas de mobilisation. L. T.

La contrebande de guerre

Le *Bulletin des lois de l'empire russe* vient de publier une ordonnance contresignée par le tsar, en vertu de laquelle les dispositions suivantes seront observées par la Russie pendant toute la durée de la guerre russo-japonaise.

Seront classés comme contrebande de guerre



Vue générale de la ville russe de Dalny, en Extrême-Orient

les objets suivants : Toutes espèces d'armes blanches, montées ou en pièces détachées, les cuirasses, les accessoires d'armes à feu, les munitions, projectiles, fusées, cartouches, douilles, etc. ; la poudre de salpêtre et le soufre; tous les matériaux et accessoires détonants, tels que torpilles, dynamite et explosifs similaires, les engins employés par l'artillerie, le génie, le train des équipages, affûts, avant-trains, forges, pontons, chevalets, voitures de toutes espèces, les objets d'équipement, d'habillement et de harnachement ; les machines et chaudières pour navires ; les combustibles ; le matériel télégraphique ; les chevaux et autres animaux utilisables en campagne; le riz, les vivres de guerre de toute nature.

Les pays neutres devront s'abstenir du transport des troupes de l'ennemi et de la transmission de ses lettres et de ses dépêches.

Observons en passant que cette dernière prohibition n'a pas un caractère bien pratique, vu que les câbles télégraphiques étant aux mains de l'Angleterre, il ne sera pas facile à la Russie d'empêcher les renseignements de toute nature d'affluer à Tokio, fût-ce en langage chiffré.

En ce qui concerne les navires se rendant dans les ports ennemis, même sous pavillon de commerce neutre, ils seront considérés comme contrebande si, d'après la construction de leur coque, leur disposition et leur aménagement, ils sont visiblement construits dans le but de servir comme navires de guerre, et s'ils se rendent dans ces ports pour être vendus ou remis à l'ennemi.

Les navires neutres ayant une contrebande de guerre peuvent, selon les circonstances, être saisis et confisqués.

Ainsi qu'on l'a vu par l'énumération ci-dessus, presque tous les objets appartenant à l'ennemi et naviguant sous pavillon neutre pourront être saisis, vu que, sauf les denrées de luxe, il est peu de matières qui ne puissent être utilisées par une armée en campagne ou par les ateliers et arsenaux de la Guerre ou de la Marine. Mais, bien que de ce fait l'application du principe devienne à peu près illusoire, il était bon que le principe lui-même,« le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie sauf la contre bande de guerre », fût scrupuleusement rappelé.

G. M.



Le fusil Arisaka,
Sa baïonnette, sa cartouche et son chargeur

L'armement des belligérants

Fusil japonais, modèle 1897. — La récente campagne sino-japonaise a été faite avec les fusils Mourata, modèle 1880 et modèle 1887, qui avaient respectivement les calibres de 11 mm., comme le fusil Gras, et de 8 mm., comme le fusil Lebel.

Le fusil en service en ce moment dans les troupes japonaises *de première ligne* est le fusil modèle 1897, qui a été établi par le colonel Arisaka. Son calibre est de 6 mm. 5, ce qui est le plus petit calibre actuellement employé dans le monde entier (un demi-millimètre seulement de plus que la petite carabine Flobert). Il est, du reste tout naturel que les Japonais se soient décidés de bonne heure à réduire les dimensions de leurs armes en raison de la petitesse de leurs fantassins.

Le fusil Arisaka comporte un magasin central du type Mauser que l'on garnit au moyen de *lames chargeurs* à cinq cartouches et, comme le fusil russe, il est surtout organisé pour le tir à répétition. Il ressemblerait assez au mousqueton d'artillerie français, si le levier qui sert à manœuvrer la culasse n'était pas placé à l'arrière, et s'il ne possédait pas un mécanisme de sûreté analogue à celui du fusil allemand.

Le fusil de 6 mm. 5 tire une balle en plomb dur avec chemise en maillechort du poids de 10 grammes. Cette balle possède une vitesse initiale de 725 mètres, ce qui est très considérable. La cartouche, qui est la plus petite des cartouches connues, contient 2 gr. 14 de poudre sans fumée d'Itabaski, poudre en paillettes moins grandes que celles de la poudre française et fortement passées à la mine de plomb. L'arme pèse 4 kil. 335 avec son sabre-baïonnette (3 kil. 900 sans baïonnette) et présente une longueur de 1 m. 66.

Quant au tir du fusil japonais, il ressemble beaucoup à celui des fusils de 6 mm. 5 suédois, italien et roumain ; il est donc satisfaisant.

En raison de sa forte vitesse initiale, cette arme possède une puissance de perforation considérable et des zones dangereuses très étendues : c'est ainsi que le maximum de la zone dangereuse est de 690 mètres.

Elle est munie d'un sabre-baïonnette assez long (51 centimètres) et comporte, comme le fusil allemand, une poignée de la forme dite en *crosse de pistolet*, forme très commode pour le tireur.

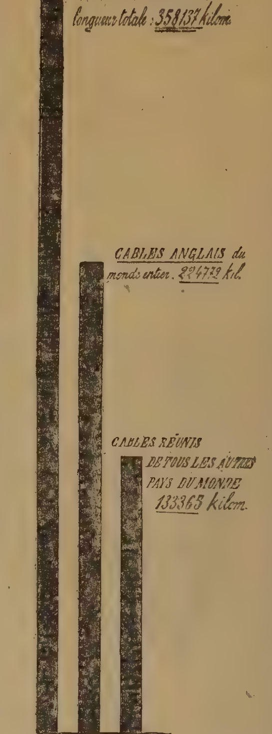
Si l'on fait abstraction des fusils automatiques encore dans la période d'enfantement, on peut dire que le fusil japonais et sa cartouche comportent les *derniers perfectionnements* de l'armurerie et de la balistique (lame chargeur, calibre réduit, cartouche légère et très forte vitesse initiale). On ne peut faire à cette arme que quelques reproches de détail, notamment en ce qui concerne le démontage et le remontage, qui sont un peu délicats, et le nettoyage, qui est difficile en raison de l'extrême réduction du calibre.

L. CABANES.

La guerre russo-japonaise
et les câbles sous-marins

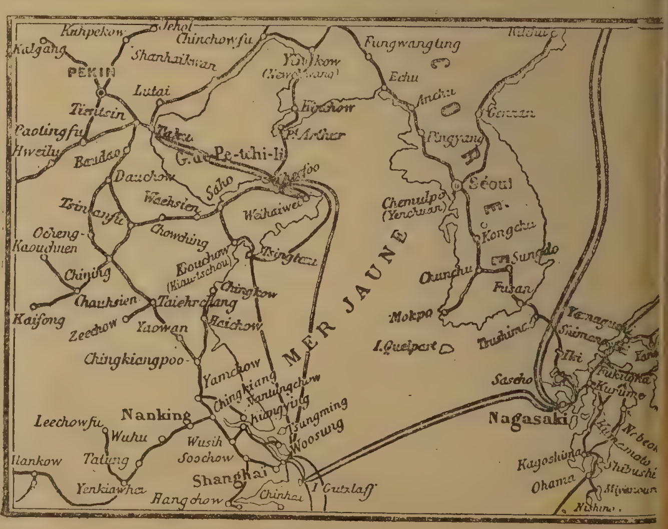
Les dépêches qui parviennent en Europe sur la guerre russo-japonaise ne sont pas sans contradiction ni confusion. Ces dépêches étant pour la plupart de source anglaise, et l'Angleterre ayant des intérêts liés à ceux du Japon, on en déduit dans certains milieux, qu'il ne faut les accueillir qu'avec réserve.

Nous ne voulons pas, ici examiner si cette réserve est justifiée ou non. Notre but est de mettre en lumière une puissance formidable qui a pris possession du globe au jour le jour, et que la guerre d'Extrême-Orient rend d'actualité ; cette puissance est celle des câbles sous-marins.



D'après les plus récents documents officiels centralisés au bureau des administrations télégraphiques, les divers pays d'Europe possèdent, soit en Europe, soit dans les autres contrées du globe, les longueurs suivantes de câbles sous-marins (voir notre graphique n° 2) :

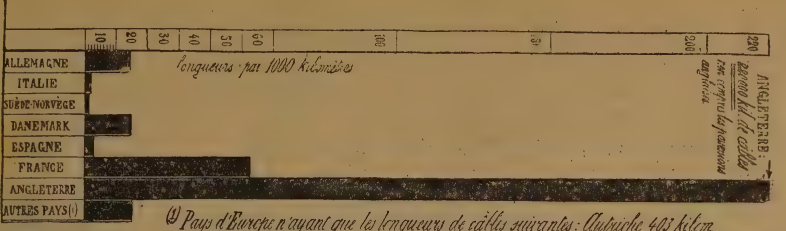
Allemagne, 14,613 kilomètres; — Autriche, 403 kilomètres ; — Belgique, 100 kilomètres; — Danemark, 15,278 kilomètres ; — Espagne, 3,228 kilomètres; — France, 53,355 kilom



Communications télégraphiques en Extrême-Orient

es; — Angleterre, 220,359 kilomètres; — rèce, 103 kilomètres ; — Italie, 1,964 kilomè-es; — Suède et Norvège, 1,394 kilomètres ; — ays-Bas, 447 kilomè-es; Portugal, 213 ki-omètres ; — Russie Europe, 298 kilomè-es; — Suisse, 18 ki-mètres ; — Turquie, 37 kilomètres.

A elle seule, l'An-eterre dispose ainsi 220,000 kilomètres câbles, comparative-ent aux autres pays Europe. Dans ce nom-re, sont compris tous s câbles anglais dont propriété est fixée Londres : 1° les câbles ppartenant au gouvernement de la Grande-retagne; 2° les câbles appartenant à des so-étés financières anglaises ayant leur siège à ondres. Si, aux 220,359 kilomètres de câbles ppartenant au gouvernement anglais, on ajoute s 4,412 kilomètres appartenant aux posses-ons anglaises (Indes, Queensland, Nouvelle-élande, Nouvelle-Galles, etc.), on arrive au otal de 224,777 kilomètres de câbles anglais our le monde entier, alors que tous les autres ays du monde et outes les autres so-étés non anglaises e possèdent ensem-le sur tout le globe ue 133,365 kilomè-es de câbles. (Voir otre graphique n° 1.)



(1) Pays d'Europe n'ayant que les longueurs de câbles suivantes : Autriche 403 kilom., Belgique 100 k., Grèce 102 k., Pays-Bas 447 k., Portugal 213 k., Russie 298 k., Suisse 18 k. Turquie 637 k. — Au total pour ces pays : 2258 kilomètres

Le plus curieux est ue le gouvernement e la Grande-Breta-ne et les gouverne-ients des possessions nglaises ne possè-dent eux-mêmes u'un total de 6,240 ilomètres. Les autres 216,532 kilomètres ppartiennent tous à es sociétés anglaises ont le siège social st à Londres.

Ces sociétés sont au ombre de dix-neuf. es plus importantes ont : « Eastern Tele-graph Company » avec plus de 73,000 kilomètres à elle eule) et « Eastern xtension Australia nd China Telegraph Company » (avec 33,674 kilomètres). es compagnies ont a propriété de leurs âbles, mais l'Angle-erre a le droit de s'en ssurer la direction n cas de guerre.

Les câbles établis ans les mers Jaune t du Japon, et par où assent toutes les dé-êches de source an-laise qui nous par-iennent du théâtre e la guerre, appar-iennent à la Grande ompagnie des Télé-raphes du Nord (« Det store Nordiske Tele-raph Selskab »), avec iège à Copenhague et agence principale à Londres. Toutefois, le câble de Chéfoo (Chine) à Port-Arthur, établi par cette compagnie, appartient au gouvernement russe.

AU PAYS DES HARKAS

I. — Croquis sahariens

Le Sahara est peu connu en France — et mal connu trop souvent — à travers quelques ouvrages classiques, mais trompeurs.

Le vrai Sahara n'est pas celui que Fromentin a cru voir à Laghouat, d'un œil de poète plus que de peintre; ce n'est pas non plus celui dont Daumas a créé la légende. Seuls, les grands explorateurs, comme Barth, Duveyrier, Foureau, l'ont décrit dans des ouvrages un peu didactiques, et l'admirable impressionniste qu'est Pierre Loti, en a donné la sensation dans un beau livre, *le Désert*.

Géographiquement, le Sahara (proprement Désert, en arabe) commence à la chute des hauteurs qui forment le bourrelet Sud des Hauts-Plateaux. Mais, la nature ne fait pas de sauts brusques et les régions désertiques ne se rencontrent pas aussitôt. Laghouat, par exemple, malgré ses palmiers et bien que nettement au Sud de cette ligne, n'est pas encore saharienne. N'en prenons comme preuves que ses immenses plaines d'alfa et ses daïas, simple prolongement de celles des plateaux de Boghar et de Djelfa. C'est un pays de transition.

Tout au plus le Sahara commence-t-il cent cinquante kilomètres plus au Sud, à la *chebka* du Mzab (*chebka*, filet, réseau; désigne un plateau rocheux très raviné).

Mais il faut atteindre ou dépasser le Grand Erg. On se trouve alors en présence d'une contrée bien nouvelle, dont le régime, la flore et la faune n'ont rien de commun avec les autres régions de l'Algérie. Là, c'est bien le Sahara, avec son ossature dénudée de rocs sombres, calcinés et comme réduits en charbon par le soleil; ses *hamada* (plateaux pierreux) semées de cailloux noirs; ses *reg* (plaines sablonneuses) infinis; ses larges bandes de dunes, poussant au loin leurs bras; ses *oued* (rivières) toujours à sec, dernier asile cependant d'une végétation spéciale et parfois étrangement vigoureuse; ses *sebkha* (lacs desséchés) aux efflorescences salines; ses *gour* (collines) aux masses de grès roussâtres. Là, c'est bien le grand Désert, son climat rude et extrême, son terrible soleil et son vent brutal, ses nuits parfois glaciales, ses eaux rares et saumâtres, enfin son immense solitude.

Certes, ce pays est inclément. Est-il beau ? Peut-être le contestera-t-on. Mais ce que l'on ne saurait

La région saharienne Touat-Gourara-Tidikelt

lui dénier, c'est un charme intense de farouche grandeur et de magnifique désolation.

II. — La dune

Quand on parle du Sahara, c'est par l'*Erg* qu'il faut commencer, car c'est lui qui imprime au pays son cachet spécial, qui influe puissamment sur sa nature et son climat.

Erg veut dire veine, en arabe, et c'est bien une immense veine de sable qui sillonne en écharpe l'Afrique septentrionale, depuis le golfe de Gabès, au Nord-Est, jusqu'au cap Blanc, au Sud-Ouest, sur une longueur de 2,500 kilomètres environ et une largeur variant de 50 à 500 kilomètres. Grosse artère d'où rayonnent de nombreux vaisseaux, où circule sans cesse l'impalpable courant des sables, mais qui ne véhicule que la sécheresse et la mort.

Le grand *Erg* se présente sous l'aspect d'une forte chaîne de collines de sable, très tourmentées et dont l'altitude au-dessus du sol environnant atteint et dépasse 100 mètres. Suivant la forme qu'elles affectent, ces collines reçoivent des indigènes des noms particuliers : le *Ghourd* ou *Ghorb* est une montagne de sable, un gros pâté de dunes ; la *zemba* (échine d'une bête de somme) est une croupe, un dos d'âne ; le *sif* (sabre) est une arête, aiguë comme un tranchant d'arme blanche, et qui affecte les courbes les plus gracieuses ; le *draa* (bras) est le rameau de dunes détaché du tronc principal.

L'*Erg* est à la fois la joie et la terreur du voyageur. Joie, par la variété infinie des formes, la délicatesse changeante du coloris qui passe, dans une même journée et suivant les heures, du gris terne au jaune d'or, du vieux rose au violet intense ou au bleu profond ; joie aussi par la diversion qu'il apporte à la monotonie des grands espaces et à l'ennui des longues routes.

Terreur, par l'inclémence de son abord, la rudesse de ses pentes, la fatigue de ses sables lourds ; par l'intensité avec laquelle il renvoie les rayons du soleil aux heures brûlantes, par l'impalpable poussière dont il aveugle et soufflette sous la moindre brise.

Quelle est l'origine de l'*Erg* ? Comment expliquer sa formation ?

Ce n'est assurément pas, comme pourrait l'imaginer un géologue novice, le produit des sables de l'ancienne mer Saharienne, amoncelés par les vents. C'est simplement le résultat de la désagrégation, depuis des siècles et sous l'action d'agents d'une terrible puissance, des grès du Sahara.

En maints endroits, le travail est encore flagrant et l'on voit d'immenses pierres rosées, déchiquetées comme des éponges, laisser échapper de leurs fissures des ruisselets de sable fin qui coulent vers la grande artère. Un savant explorateur, Duveyrier, s'est appliqué à rechercher l'écart extrême entre les températures du sol au Sahara : il a trouvé qu'elles variaient entre — 5° et + 67°, soit un écart de 72 degrés centigrades, suffisant pour expliquer la dissociation des roches les plus dures.

L'*Erg* n'est pas inanimé comme la montagne, il vit de sa vie propre. La dune marche. Elle marche lentement, mais sans cesse ; les oasis qui l'ont pour redoutable voisine ne le savent que trop et ne peuvent se défendre de son envahissement. Sous l'impulsion des vents dominants, qui sont les alizés, les sables se déplacent d'un mouvement continu du Nord-Est au Sud-Ouest.

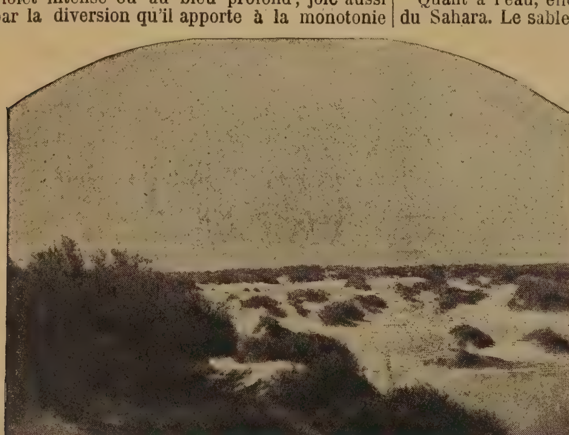
Les *reg*, ces vastes plaines au sol mou, sur lesquels quelques plantes végètent encore, sont des terrains que la dune a quittés, les laissant nus et nivelés, ou dont elle prend possession en les unifiant d'une égale couche de sable.

***

La dune, enfin, n'est pas aussi complètement dénuée d'eau et de végétation que son aspect et sa réputation le font supposer.

Dans ses replis, lorsqu'elle est de formation assez ancienne et de masse assez importante pour ne pas varier sensiblement, des plantes et des arbustes germent et croissent, plantes étranges, arbustes particuliers.

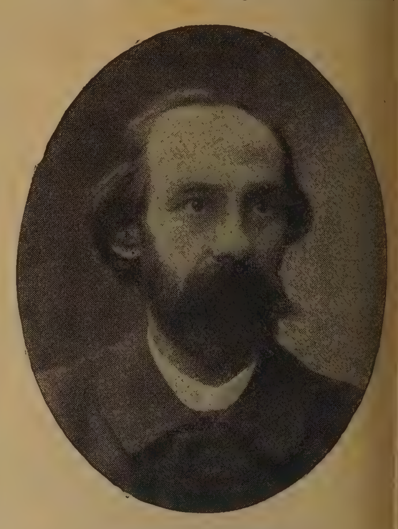
Quant à l'eau, elle provient des rares pluies du Sahara. Le sable fin l'absorbe comme une éponge et la conserve dans ses couches inférieures en la protégeant de l'évaporation, pourvu que le sol soit lui-même imperméable. Creusez un peu dans un de ces profonds entonnoirs fréquents au bord de l'*Erg* : bien souvent vous y trouverez l'eau. Parfois même, des roseaux très verts indiquent, dans un repli, la présence rapprochée d'une nappe. Le fait est presque constant lorsque la dune s'est formée autour d'une masse rocheuse : les eaux de pluie ont ruisselé sur le roc et se sont enfouies sous le sable ; fouillez-le, il vous les restituera.



Végétation saharienne

Ces puits creusés dans la dune et presque aussitôt comblés, que chaque caravane débouche pour y puiser et qui n'atteignent jamais qu'une faible profondeur, s'appellent des *tilmas*.

Si grande est la place que tient la dune au Sahara, si capital le rôle qu'elle joue dans l'existence des populations qui y nomadisent, que leurs poètes l'ont souvent chantée. Maintes rapsodies, chez les Touareg ou les Châamba, glorifient l'*Erg*, l'incarnent en de multiples personnalités, le déifient presque.



M. Eugène FOURNIÈRE,
ancien député collectiviste révolutionnaire de Guise (Aisne), nouveau titulaire de la chaire de sociologie à l'Ecole Polytechnique
(Photo H. Manuel.)

***

Parmi ces chants, nous avons recueilli une sorte de litanie, à laquelle une remarquable traduction a su conserver sa richesse d'images et sa poésie sauvage :

« O dune ! tu es la mer, vaste et insondable ! Comme elle, tu as tes vagues déferlantes et tes tempêtes farouches ; tu engloutis comme elle.

« O dune ! tu es le joyau qui sertit d'or fin l'émeraude des oasis et le diamant noir des rochers.

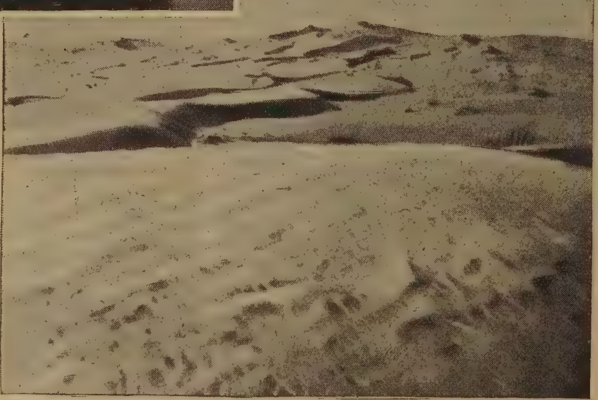
» O dune ! tu es semblable à une femme couchée ! Ta tête s'abandonne sur le sol ; ta poitrine se soulève et palpite aux caresses du vent ; tu dresses vers le ciel, comme des seins, les pointes de tes mamelons ; tes bras s'étirent mollement ; le grain de ta peau est fin et doux comme la soie. O dune ! tu es une femme étendue sur la terre.

» O dune ! tu es un cimeterre à la lourde poignée d'or, à la lame hardiment courbée, au tranchant effilé.

» O dune ! tu es la montagne escarpée et ingrate ; et tu es aussi le vallon vert et riant.

» Tu es douce et terrible ; tu es une enchanteresse, tour à tour bienfaisante ou redoutable, ô dune ! »

TIMI.



La dune

LA CROIX-ROUGE JAPONAISE

L'empire du Japon a organisé depuis 1877 ne croix-rouge qui ne le cède en rien aux rmations similaires des grandes puissances ropéennes. L'impératrice et un grand nombre de dames de la haute société nipponne sont la tête des comités chargés de recueillir les ns en argent et en nature grâce auxquels s victimes de la guerre et des désastres blics sont rapidement secourues.

La Croix-Rouge japonaise a fonctionné pour première fois sur une vaste échelle au cours la guerre contre la Chine que termina le ité de Simonosaki. Il avait été mis sur pied à tte époque un certain nombre d'hôpitaux de mpagne et de détachements d'infirmiers lontaires qui accompagnèrent en Corée l'arée du maréchal Yamagata.

En 1900, au moment du siège des légations, alors que les troupes européennes ne disposent encore que de moyens sanitaires fort limentaires, on vit arriver devant Takou de perbes navires-hôpitaux battant pavillon ponais.

La Croix-Rouge nipponne groupe aujourd'hui us de trente mille adhérents ; son budget en ettes monte chaque année à 175,000 francs, son fonds de réserve a depuis longtemps passé le million. Il est hors de doute qu'à casion de la guerre actuelle, les souscripons recueillies dans tout l'empire du Soleil vant aient considérablement accru ce fonds réserve.

Les formations sanitaires de la Croix-Rouge ponaise sont calquées sur celles des grandes issances d'Europe. Elles ont à leur tête des decins fort instruits dont un grand nombre t pris leur diplôme de docteur dans les univers de France, d'Allemagne et des Etats-Unis.



Académie technique militaire allemande

Depuis quelques mois, il existe en Allemagne une nouvelle école militaire ayant pour jet d'augmenter les nnaissances techniques dans l'armée et de réparer les officiers l'empire pour les blissements techniques, les troupes de mmunication et le rps des ingénieurs.

Cette école, instituée Berlin, a reçu le nom d'cadémie technique itaire et fait, dans le maine technique, ndant à l'Académie guerre dans le maine stratégique et tique.

Elle est, comme toutes les autres écoles miaires allemandes, s l'autorité supérure du général insteur des établissents d'instruction milire de l'empire.

Les cours que l'on y ofesse durent trois nées ; mais les offirs élèves n'y sont achés tout d'abord que pour une année et roivent un nouvel ordre de service pour années suivantes, s toutefois, ils ont été gés aptes à profiter de l'instruction donnée dans l'établissement.

Il est admis cinquante élèves au plus de première année ; ceux-ci sont du grade de premier ou second lieutenant et doivent avoir trois ans au moins, neuf ans au plus de grade d'officier. Les autres conditions requises sont : une bonne santé, l'aptitude à faire campagne, des connaissances suffisantes en mathématiques et physique (diplôme de fin d'études d'un gymnase classique) et, enfin, de bonnes notes dans le service de la troupe. Les cours professés à l'Académie technique comprennent le service des ingénieurs, celui des voies de communication, l'armement, la construction et la balistique.

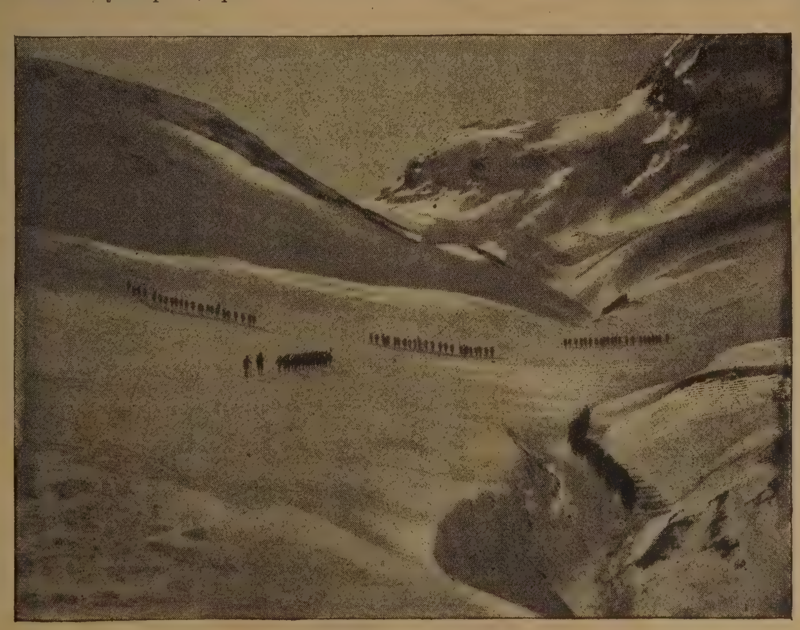


Le feld-maréchal allemand, **Comte de WALDERSEE**, décédé le 7 Mars 1904, à l'âge de 72 ans.
Il commanda les troupes internationales en Chine, de Septembre 1900 à Juin 1901.

L'enseignement est, autant que possible, pratique. Il comporte des conférences faites par les élèves eux-mêmes, des manipulations dans les laboratoires, des visites d'établissements industriels et d'usines. Il existe en outre des chaires de français, d'anglais et de russe. Le personnel enseignant militaire est nommé directement par l'empereur ainsi que le directeur de l'Académie (général de brigade), le commandant en second (officier supérieur) et un aide de camp (officier subalterne).

Les professeurs civils sont désignés par le ministre de la guerre et choisis parmi les professeurs ds l'Ecole technique supérieure civile de Berlin.

Pendant les vacances, les officiers élèves vont faire des stages dans des armes différentes de leur arme d'origine, comme cela a lieu pour les officiers de l'Académie de guerre. En fin d'études, ils reçoivent également un brevet ou diplôme. Enfin ceux d'entre eux qui se sont particulièrement distingués peuvent être l'objet des félicitations de l'empereur. A. L.



Manœuvre d'alpins pendant l'hiver
C'est au cours d'une marche dans la montagne que le 157° d'infanterie (régiment alpin) vient de perdre plusieurs de ses hommes, engloutis par une avalanche

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Gén. de brig. Prunget, comm. la 62e brig. inf. et les subd. de Mende et Rodez, placé 7 mars 1904 2e sect. (rés.) ét.-maj. gén.

COMITÉS ET COMMISSIONS

Gén. de brig. Bolgert, comm. la 13e brig. inf., nommé memb. com. tech. inf., en remp. gén. Castex ; gén. de brig. Menetrez, comm. la 20e brig. inf., nommé membre com. tech. intend., en remp. gén. Castex ; gén. de brig. Lachouque, comm. 11e brig. inf., nommé memb. com. tech. santé, en remp. gén. Castex.

La commission pour l'établissement des tableaux d'avancement au choix des lieutenants de cavalerie a la composition suivante :

Président : gén. div. Burnez, prés. comm. tech. cav.

Membres : gén. div. Rouvray, comm. 7e div. cav. memb. comm. tech. cav. ; gén. div. Percin, chef cab. minist. Guerre, memb. com. tech. inf. ; gén. brig. Duparge, insp. gén. remontes, memb. com. tech. cav. ; gén. brig. Gillain, dir. cav. minist. guerre.

La commission pour l'établissement des tableaux d'avancement au choix des lieutenants d'infanterie coloniale a la composition suivante :

Président : gén. de div. Chevallier, comm. 1re div. inf. col., memb. com. tech. troupes col.

Membres : gén. div. Percin, chef cab. minist. Guerre, memb. comité tech. inf. ; gén. brig. Combes, memb. com. tech. inf. et gend. ; gén. brig. de la Follye de Joux, memb. comité tech. troupes col. ; gén. brig. Famin, direc. troupes col. minist. Guerre.

ADMINISTRATION CENTRALE

Cap. Desruelles, dét. 2e bureau, dés. pour être attaché cab. direc. inf. en remp. du cap. Feuillet, rentré à son corps ; cap. Duras, du 49e rég. inf., dés. pour être attaché 2e bur. direc. inf. en remp. du cap. Desruelles.

INFANTERIE

Lieut. Noël, du 58e rég. inf., passe 116e inf. ; lieut. de Kersauson de Pennenderff, du 116e rég. inf., passe 58e inf.

CAVALERIE

Major Thevenin de Tanlay, du 5e rég. drag., nommé chef esc. au corps ; chef esc. brev. Millard, du 6e rég. chass., passe 1er rég. drag. ; major Germot, 1er rég. chass. passe 5e drag. ; cap. Ruffier, du 10e rég. huss. passe 16e drag. ; cap. Courtois, 16e rég. drag. dét. serv. remontes, passe 10e rég. huss. (remonte) ; cap. comm. Thomas de Closmadeuc, au 30e rég. drag., passe 2e rég. chass. ; lieut. Dorange, porte-étend. 3e rég. chass., passe 13e rég. huss. comme lieut. escad. ; lieut. Lorel, du 13e huss.,

passe 3e rég. chass. ; s.-lieut. Olry, du 14e rég. chass., passe 35e chass. d'Af. ; lieut. Grivier, du 5e rég. chass. d'Af., passe 14e rég. chass.; lieut. de la Bourdonnais, du 24e drag., passe 4e rég. cuirass.; lieut. Mazeline, du 2e chass. d'Af., passe 24e drag.; les lieut. de Lavauguion, du 28e drag., et Hubert, du 4e spahis, aff. au 1er escad. spahis séneg.

GÉNIE

Chef de bat. brev. Tatin, comm. en second école mil. art. et génie Versailles, dés. pour cheff. Bourges, maint. comm. en second même école; chef de bat. brev. Klein, 2e rég. 26e bat. Algérie, nommé comm. en second école mil. art. et génie, maint. prov. Algérie; cap. de 1re cl. Lamouche, aff. cheff. la Fère, dés. pour 6e rég. Angers; lieut. en 2e Martin, du 5e rég. Versailles, dés. pour 3e rég. 23e bat. Algérie.

GENDARMERIE

Cap. François, à Tulle, passe à Cognac; cap. Garnier, à Mirande, passe à Nantes comme trés. 11e lég.; lieut. Bertrand, à Mirecourt, passe à Vouziers; lieut. Jacquot, à Vouziers, passe à Mirecourt.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES

Rouét, vétérinaire en 1er au 10e huss., classé pour ordre 14e drag.; Berteloot, vétérinaire en 1er 14e drag., affec. 10e huss.

INFANTERIE COLONIALE

Cap. Bonnefoy, du 22e rég., désigné pour servir Madagascar par permut. avec cap. Ledard, maint. France, passe 22e rég.; cap. Valentin, du 7e rég., désigné pour servir Tonkin, par permut. avec cap. Julien, maint. 8e rég.; lieut. Burdallet, 4e rég., désigné pour servir au Tonkin; cap. Rivière, du 22e rég., désigné pour servir rég. ind. Congo, bat. du Chari, en remp. du cap. Vacher, maint. 8e rég.

Troupes de l'Indo-Chine. — Les officiers ci-après en service au Tonkin ont été placés, savoir :

Colonel Riou, 10e rég.; lieut.-col. Pollaschi, 2e tonk.; chef de bat. Pierson, 1er bat. 2e tonk.; chef de bat. Bonifacy, 4e tonk.; cap. Vitart, 8e comp., 9e rég.; cap. Favé, 10e comp., 9e rég.; cap. Talon, 12e comp., 9e rég.; cap. Clastre, 1re comp., 10e rég.; cap. Bonnabosc, 12e comp., 10e rég.; cap. Prevost, suite 1er tonk.; cap. Dubois, suite 2e tonk.; cap. Dormoy, 8e comp., 2e tonk.; cap. Roure, 1re comp., 3e tonk.; cap. Kauffer, 15e comp., 3e tonk.; cap. Stieglitz, suite 3e tonk.; cap. Bonnin de Fraysseix, 6e comp., 4e tonk.; lieut. Chollon, ét.-maj. part. chancelier du cercle de Ha-Giang; lieut. Chatry, 1re comp., 1er tonk.; lieut. de Viville, 4e comp., 1er tonk.; lieut. Tibout, 3e comp., 2e tonk.; lieut. Javouhey, 12e comp., 2e tonk.; lieut. Dubois, 4e comp., 3e tonk.; lieut. Frœchen, 8e comp., 3e tonk.; s.-lieut. Boreau de Roincé, 6e comp., 2e tonk.

Les officiers ci-après en service en Cochinchine ont été placés, savoir :

Chef bat. Muller, 3e bat., 2e annam.; chef bat. Husson-Raison, 1er bat., 12e rég.; cap. Maurice, 3e comp., 11e reg.; cap. Rignot, comme adj.-maj. 12e rég.; cap. Dupin, 1re comp., 12e rég.; cap. Clément, 3e comp., 12e rég.; cap. Duplat, 10e comp., 1er annam; cap. Roques, 10e comp., 2e annam.; lieut. Mourin, 7e comp., 11e rég.; lieut. Portera de Billy et Delpont, 1re comp., 12e rég.; lieut. Bron, 2e comp., 12e rég.; lieut. Causeret, 3e comp., 12e rég.; lieut. Richard, off. d'hab. et arm., 12e rég.; lieut. Thimonier, 5e comp., 1er annam.; lieut. Alerme, 10e comp., 1er annam.; lieut. Maupin, 3e comp., 2e annam.; s.-lieut. Arnould, 3e comp., 12e rég.; s.-lieut. Ferelloc, 4e comp., 12e rég.; s.-lieut. Gavard, 5e comp., 1er annam.; s.-lieut. Bridault, 1re comp., 2e annam.; s.-lieut. Gramont, 1re comp., 2e annam.; cap. Dessémond, 4e comp., 12e rég.

Lieut.-colonel Louvel, 10e rég., passe 1er tonk.; chef bat. Ruben, 9e rég., passe au 1er annam.; chef bat. Cornuel, 10e rég., passe 9e rég.; cap. Vincent et Irigaray, du 10e, passent 9e; cap. Savin, du 10e, passe 9e comp., 9e rég.; cap. Coquart, 10e rég., passe 11e comp., 9e rég.; cap. Verna, 4e tonk., passe suite 9e rég.; cap. Lacroix, 2e tonk., passe 2e comp., 10e rég.; cap. Castaing, 3e tonk., passe 3e comp., 2e tonk.; cap. Ferry, 9e rég., passe 12e comp., 4e tonk.; cap. Brisset, 4e tonk., passe ét.-maj. comme adj. comm. 3e terr. milit.; cap. Hugues, ét.-maj., maint. ét.-maj. en qualité adjoint au comm. du 2e terr. milit.; lieut. Goetz, 10e rég., passe suite 9e rég.; lieut. Arnoulx de Firey, du 10e rég., passe 9e comp., 9e rég.; lieut. Rimbaud et Compte, du 10e rég., passent 11e comp., 9e rég.; lieut. Arnould et Gay, du 10e, passent 12e comp., 9e rég.; lieut. Prioux, ét.-maj., passe 16e comp., 3e tonk.; lieut. Imbert, ét.-m., passe suite 4e tonk.; lieut. Dasque, 4e tonk., nommé lieut. trésorier même rég.; lieut. Robert, 4e tonk., passe 2e comp. bat. tiraill. chinois; lieut. Hayez, 1er annam., passe 11e comp., 11e rég.; lieut. Prosperi, 11e rég. passe 10e comp., 2e annam.; lieut. Van Ryckeghem, du 11e rég., nommé lieut. trés. même rég.; lieut. Chaumont, 11e rég., nommé adj. trésorier même rég.; lieut. Martin, 2e tonk., passe ét.-maj. off. d'ordonn. du gén. Coronnat.

Lieut. Pelissier de Feligonde, ét.-maj. en Cochinchine, maint. ét.-maj. du gén. Coronnat; lieut. Vignon, 2e tonk. passe ét.-maj. comme off. de renseig. du 1er territ. milit.; lieut. Laurent, ét.-maj. h. c., réintégré, placé suite 9e rég.; lieut. Marchant, ét.-maj. h. c., placé suite 3e tonk.; lieut. Delafond, 11e rég., passe ét.-maj. comme off. d'ordonn. gén. de Beylié.

CORPS DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

Commiss. princip. de 3e cl. Tournier, en act., h. c., désigné pour occuper fonctions adj. direct. commissariat troupes colon., Paris.

Sont désignés pour servir :

Au Congo français (en activité, h. c.) — Le commiss. princ. de 3e cl. de Grezel et le commiss. de 1re cl. Castaing, déjà en service colonie; le commiss. 1re cl. Marzin, à Cherbourg.

A la Guadeloupe. — Le commiss. de 1re cl. Pinvidie, en activité (h. c.), réintégré dans les cadres.

En Indo-Chine. — Commiss. 1re cl. Haffner, en activité (h. c.), commiss. inscrip. marit. Saïgon, mis dispos. gouverneur général Indo-Chine, pour surveillance atel. const. nav. Haiphong.

Au service administratif des troupes coloniales en France. — A Brest, le commiss. de 1re cl. Lasserre, rentrant de la Guadeloupe.

A Cherbourg, le commiss. de 1re cl. Douënel, en activité (h. c.), réintégré dans les cadres.

Tour de service colonial à la date du 1er mars.

INFANTERIE COLONIALE

Colonels. — MM. 1. Valette, 2. Combe, 3. Lalubin, 4. Spitzer, 5. Beritn.

Lieutenants-colonels. — MM. 1. Rondony, 2. Goullet, 3. Weber, 4. Lassalle, 5. Boutrois.

Chefs de bataillon. — MM. 1. Roche, 2. Poirrier, 3. Riquier, 4. Henry, 5. Meunier, 6. Brémaud, 7 Bernard, 8. Laribe, 9. Rivière, 10. Ansart, 11. Brèqueville, 12. Genty, 13. Battle.

Capitaines. — MM. 1. Rivière, 2. Du Reau, 3. Mouveaux, 4. Ducaud, 5. Grass, 6. Boulard, 7. Martel, 8. Camuset, 9. Bec, 10. Babonneau, 11. Guary, 12. Feist, 13. Chaales des Etangs, 14. Lalubin, 15. Lepetit, 16. Hugot, 17. Maillaud, 18. Ayaux, 19. Leclerc, 20. Butteaud, 21. Wolf, 22. Delord-Laval, 23. Sévignac, 24 Pugnaire, 25. Lecarpentier, 26. Genest, 27. Coup, 28. Fleuriot, 29. de Bovis, 30. Sermage.

Lieutenants. — MM. 1. Bidaut, 2. Brun, 3. Gilquin, 4. Gaillard, 5. Allouard, 6. Pigeon, 7, Demoulin, 8. Cames, 9. Prévost, 10. Péron, 11. de la Rochebrochard, 12. Fosses, 13. Coutance, 14. Mury, 15. de la Laurencie, 16. Boissy, 17. Grovalet, 18. Bouche, 19. Bourcelot, 20. Detchebarne, 21. Marvillet, 22. Staup, 23. Tron de Bouchony, 24. Fontaine, 25, Dubreuil.

S.-lieutenants. — MM. 1. Laurent, 2. Vilbesseix, 3. Derville, 4. Derendinger, 5. Monet, 6. Vallier, 7. Moutot, 8. Dormoy, 9. Borgey, 10. Smidt, 11. Chabauty, 12. Etiévant 13. Thibaut, 14. Carré, 15. Bénethulies, 16. Maulny, 17. Coulon, 18. Lejeune, 19. de Champs, 20. Fouchet.

ARTILLERIE COLONIALE

Colonels. — MM. 1. Tollon, 2. de Nays-Candau.

Lieutenants-colonels. — MM. 1. Gauthier, 2. Henry.

Chefs d'escadron. — MM. 1. Doré, 2. Esmenjaud, 3. Bonaccorsi, 4. Landais, 5, Lecostey.

Capitaines. — MM. 1. Sagols, 2. Vittu de Keraoul, 3. Lotte, 4. Ravel, 5. Auclin, 6. Cuisenier, 7. Jamet, 8. Quénéa, 9. Renard, 10. Grossetête, 11. Chrétien, 12. Larrieu, 13. Vidal, 14. Cédié, 15. Isidore-Lubin.

Lieutenants et sous-lieutenants. — MM. 1. Lenfumé de Lignières, 2. Gouin, 3. Guyot de la Hardrouyère, 4. Martel, 5. Husson, 6. Jean, 7. Arnauld, 8. Gauthier, 9. Lecarpentier, 10. Lehuby.

Comptables. — MM. 1. Huz, 2. Jamond, 3. Walla, 4. Aubert.

Artificiers. — MM. 1. Galicher, 2. Agenet.

Ouvriers d'Etat. — MM. 1. Fonteil, 2. Thomas, 3. Lecarpentier.

Conducteurs de travaux. — MM. 1. Pinson, 2. Maillfert, 3. Vadot, 4. Ménard, 5. Barret.

COMMISSARIAT

Commiss. princ. de 3e cl. — 1. M. Lomey.

Commiss. de 1re cl. — MM. 1. Dabo, 2. Cornet, 3. Laffranque, 4. Bailly, 5. Delmas, 6. Maniel.

Commiss. de 2e cl. — MM. 1. Soleine, 2. Lefebvre, 3. Poinsinet de Sivry, 4. Briolay, 5. Lippmann, 6. Petitgirard.

CORPS DE SANTÉ COLONIAL

Médecins princ. de 1re cl. — MM. 1. Lecorre, 2. Rimet, 3. Lidin.

Médec. princ. de 2e cl. — MM. 1. Simon, 2. Gouzen.

Médec. maj. de 1re cl. — MM. 1. Devaux, 2. Rigollet, 3. Buisson, 4. Vergoz, 5. Piron, 6. Clouard.

Médec. maj. de 2e cl. — MM. 1. Brachet, 2. Batterel, 3. Bresson, 4. Pinet, 5. Perrot, 6. Erdinger, 7. Delassus, 8. Ferrandini, 9. Augier, 10. Laffay, 11. Dar, 12. Hazard, 13. Dardenne, 14. Dupuy, 15. Roquemaure, 16. Rul, 17. Chaze, 18. Guillon, 19. Legendre, 20. Parazols, 21. Nielsen, 22. Nogué, 23. Creignou, 24. Daniel, 25. Rapin.

Médec. aides-maj. de 1re cl. — MM. 1. Berthelet, 2. Carmouze, 3. Morin, 4. Cazanove, 5. Patterson, 6. Gallier, 7. Néel, 8. Le Gorgeu, 9. Garrot, 10. Cotard, 11. Perrot, 12. Lailheugue, 13. Javelly, 14. Bellonne, 15 Passa, 16. Moitron, 17. Gauthier, 18. Savignac, 19. Pujol, 20. Léger.

Pharmac. maj. de 2e cl. — MM. 1. Réguron, 2. Mousquet, 3. Claverin.

Pharmac. aides-maj. de 1re cl. — MM. 1. Teychené, 2. Jard, 3. Lambert, 4. Torchet, 5. Massiou.

Réserve

INFANTERIE

Sont nommés :

Chef bat. réser. Serv. recrut. — M. Blin, chef de bat. inf. en retraite.

Au grade de capitaine de réserve. — Les cap. inf. en retraite : Dubois, rég. inf., Laon; Peine et Chassard, rég. inf., Lisieux; Gédon, rég. inf., Rouen-Nord; Berthez et Couvreux, rég. inf., Chalon-s.-Saône; Desplasses, rég. inf., Châtellerault; Pherivong, rég. inf., Angers; Delacroix, rég. inf., Tulle; Peyre, rég. inf., Brive; Pexilla, rég. inf., St-Etienne; Jobelin, rég. inf., Roanne; Claveau, rég. inf., Rodez; Garcet, 154e rég. inf.; Macheras, 21e bat. chass.; d'Ussel, insp. adj. eaux et for., lieut. rés. rég. inf. de St-Gaudens; Decencière-Ferrandière, insp. adj. eaux et for., lieut. 17e comp. chass. forest. rég. inf., Bordeaux; de Thomassin de Montbel, cap. inf., démiss. 7e bat. chass.; Palleau, cap. inf. serv. recrut.

Au grade de lieutenant de réserve. — Les lieut. d'inf. démiss. Pezieux, rég. inf., Beauvais; Gousy, rég. inf., Bernay; Dromard, rég. inf., Besançon; Guilmet, rég. inf., Ancenis; Duché, rég. inf., Limoges; Huillet, rég. inf., Antibes; de Dufau de Maluquer, rég. inf., Pau; Caillot, dispos. troupes col.

Au grade de sous-lieutenant de réserve. — Follot, rég. inf., Coulommiers; Malpuech, dispos. troupes col.

Armée territoriale

INFANTERIE

Sont nommés :

Au grade de lieut.-colon. — Les lieut.-colon. d'inf. en retr. : Blarez, aff. 14e rég. terr. inf. ; Durfort de la Broye, 16e rég. terr. inf. ; les chefs de bat. d'inf. en retr. : Viralleau, aff. 41e rég. terr. inf. ; Porthman, 42e rég. terr. inf. ; Gailloux, 64e rég. terr. inf. ; Clément, 126e rég. terr. inf.

Au grade de chef de bat. — Hors cadres les insp. des eaux et forêts : Antoni, cap. à la suite comp. chass. forest. camp retran. Paris ; Fatou, cap. 19e comp. act. chass. forest. ; Peyroux, cap. 99e rég. terr. inf.

Services spéciaux du territoire. — Esmez-Deutout et Micha, chefs de bat. inf. en retr. : Reithinger, ex-chef de bat. rés. inf.

Au grade de cap. — Lecestre, cap. inf. démis. au 39e rég. terr. inf. ; Bedas, insp. adj. eaux et forêts, 123e rég. terr. inf.

A la disp. troupes colon. — Boude, insp. adj. des eaux et for.

Services spéciaux du territoire. — Baverel et Marlier, ex-cap. rés. inf. ; Cartier, Cressot, George et Poussière, ex-cap. inf. terr.

Au grade de lieut. — Reynaud, lieut. inf. démis. au 119e rég. terr. inf. ; Kraemer et Thiault, ex-lieut. inf. terr. ; services spéciaux territoire.

Au grade de s.-lieut. — Baudouin, s.-lieut. rés. inf. démis. au 28e rég. terr. inf. (dépôt); Dhote, s.-lieut. inf. terr. démis. ; services spéciaux du territoire.

CORPS DES CHASSEURS FORESTIERS

M. Ladam, insp. eaux et forêts, lieut. 16e terr. comp. act. chass. forest. nommé grade cap., maint. même comp.

Ecole supérieure de Guerre.

Liste par ordre alphabétique des officiers admis aux épreuves du 2e degré, en 1904.

Lieutenants : Abadie, 83e inf.; Alboussières, 27e bat. chass.; d'Arbonneau, 50e inf.; d'Auzac de la Martinie, 125e inf.; Bailly, 3e inf. col.; Barberot, 23e inf. col.; Bastidon 141e inf.; Bazoche, 132e inf.; Beaugrand, 103e inf.; Beaujan, 9e bat. chass.; cap. Belhague, 5e génie; lieutenants Bellier de la Chavignerie, 134e inf.; Bergerie, 80e inf. Bernis, 114e inf.; Berteaux, 41e inf.; Bichot, 4e inf. col cap. Bidon, 1er art. col.;

Lieutenants : Billard, 8e bat. chass.; Billiotet, 20e inf. Bourdin, 66e inf.; Bouvard, 65e inf.; Braive, off. ord. gén. Dodds; Breucq, 4e bat. chass.; Brunet-Lecomte, 98e inf cap. Burguière, 2e inf. col.; lieutenants : du Campe de Rosamel, 27e art.; Charlot, 26e bat. chass.; cap. Charne[illegible] 3e art. col.; lieut. Charpy, 133e inf.; cap. Chevalier, 15[illegible] inf.; lieut. Clément, 19e bat. chass.; cap. Clément-Lapeyrière, 160e inf.;

Lieutenants : Colin, 65e inf.; Colson, 1er génie; Cordi[illegible] 28e inf.; Dauvergne, 27e inf.; David, 9e inf.; cap. Deba[illegible] 18e inf.; lieut. Debellegarde, 22e bat. chass.; cap. Deche[illegible] 8e inf.; lieut. Demain, 26e bat. chass.; cap. Deplace, 77e inf Després, cours de tir. Poitiers; lieut. Dessoffy de Csernek et Tarko, 45e inf.; cap. Deswatteune, 43e inf.; lieutenants : Devincet, 40e inf.; Dubreuil, 144e inf.; Duchat, [illegible] inf.; Duchêne, 2e art.; cap. Dufaure de Citres, 89e inf.;

Lieutenants : Dugué-Mac-Carthy, 6e rég. de chas. Duchesne, 6e rég. de chass.; Dussart, 5e bat. de chass. Dutheil de la Rochère, 24e bat. de chass.; cap. Duval, [illegible] bat. de chass.; lieut. Epinay, 16e rég. de chass.; ca[illegible] Escallon, 30e bat. de chass.; cap. Expert-Besançon, pr[illegible] à Saint-Cyr.;

Lieutenants : Fabre, 47e inf.; Fabry, 126e inf.; Favar[illegible] 92e inf.; Feral, 3e tir. alg.; Ficher, 54e inf.; Fort, 74e in[illegible] Fouquet, 107e inf.; Gaschery, 92e inf.; Gaugeat, 93e in[illegible] Gauthier, 10e inf.; Génie, 3e tir. alg.; Genty, 63e in[illegible] Gesboin, 160e inf.; Germain, 3e tir. alg.; Gilbert, 66e in[illegible] Goirlani, 99e inf.; Godfroy, 13e bat. de chass.; ca[illegible] de Grailly, 2e bat. art. à p.; lieutenants : Grasset, 20e in[illegible] Guilloux, 42e inf.; Haguenin, 26e inf.; cap. Hame[illegible] 1er rég. art. col.; cap. Husson, 28e inf.;

Lieutenants : Igou, 15e bat. chass.; Janneau, 4e r[illegible] zouaves; Joly, 72e inf.; Jordau, 12e art.; Jourdain, 72e i[illegible] Juillet, 65e inf.; Jung, 23e inf. col.; Kastler, 102e i[illegible] de Lalène-Laprade, 1er étr.; de la Motte, 6e dr.; Langla[illegible] 19e bat. chass.; Langlois, 18e chass.; cap. de Lappare[illegible] 20e bat. chass.;

Lieutenants : Laroque, 63e inf.; Laurans, 86e inf.; L[illegible] rent, 83e inf.; Le Blévec, 65e inf.; Legrand, 30e a[illegible] Lessoré de Sainte-Foy, 79e inf.; cap. art. Linard, co[illegible] prof. à Poitiers; lieutenants : Linarés, 38e inf.; Lucas, [illegible] inf.; Lyet, 134e inf.; de Maintenant, 70e inf.; cap. Ma[illegible] zieux, 148e inf.; lieutenants : Marchal, 3e bat. cha[illegible] Marès, 17e inf.; Marotte, 160 inf.; cap. art. col. Mar[illegible] off. ord. gén. Voyron; lieut. Marty, 2e tir. alg.; c[illegible] Maure, 17e art.; lieutenants : Meilhau, 159e inf.; Meu[illegible] Desjardin, 7e bat. chass.; Michel, 82e inf.; de Molz, [illegible] inf.; cap. Mouhoven, 23e inf. col.;

Lieutenants : Massion de Lagoutrie, 123e inf.; Mule[illegible] 89e inf.; Mounier, 158e inf.; cap. Pellegrin, 95e i[illegible] lieutenants : Petitjean, 31e inf.; Phelippon, 62e inf.; Pich[illegible] 118e inf.; cap. Pineton de Chambrun, 3e comp. ouvr. [illegible] col.; lieut. Plée, 39e inf.; cap. art. Pompé, dir. Vincen[illegible] lieut. Poncelet, 43e inf.; cap. Portalis, 41e inf.; lieutena[illegible] Prioux, 6e rég. chass.; Pruneau, inf. col., off. ord. g[illegible] Voyron; Prunis, 2e zouaves, Lyon; cap. art. Puj[illegible]; lieutenants : Réquin, 1er rég. tir. alg.; Renoux, 46e i[illegible] Ribaillier, 1er rég. zouaves; cap. Rolland, 15e inf.; lieutenants : Roques, 1er bat. chass.; Roussin, 2e zouaves; [illegible] Roy, 82e inf.;

Lieutenants : Royer, 13e bat. chass.; Rozet, 27e bat. cha[illegible] cap. art. col. Sagols, à l'Ec. polytech.; lieutenan[illegible]

› Saint-Denis, 66e inf.: Santos-Cottin, 75e inf.; Sauget, › inf.: Segretain, 94e inf.: Seignol, 31e drag.; Seiller, 20e bat. ›hass.: Sigaud, 9e drag.; Simon, 5e art.; Taute, 51e inf.; ›p. 3e art. col. Teissier; lieutenants : Thouverez, 151e ›f.; Thouzellier, 32e art.; cap. Titon, ét.-maj. part. cheffe- ›e génie, à Toulon.

Ecole militaire d'infanterie.

Liste alphabétique des sous-officiers reçus en 1904

MM. Aguillon, 137e d'inf.: Alric, 122e ; Argenton, 44e ; ›utheman, 75e ; Aymé, 51e ; Bacqué, 57e; Baffert, 25e bat. ›nass.; Barbié, 8e bat. chass. ;Baschet, 131e inf.; ›ataille, 139e ; Baudet, 50e ; Bellamy, 37e ; Benoit, 47e ; ›entegeat, 116e : Bernard (Léon), 44e; Bertho, 57e; Besnier, ›e ; Blanchet, 37e ; Bollon, 134e ; Bougé, 33e ; Bourgoin, ›e ; Boussely, 7e ; Bovis, 55e ; Bré, 115e ; Briand, 118e; ›abaton, 8e ; Cablan, 155e ; Cadence, 111e; Cassaet, 83e ; ›assin, 118e ; Castieau, 74e; Chagnaud, 107e ; Chambret, ›e ; de Chateaubourg, 47e ; Charpentier, 25e bat. chass. , ›houlot, 151e inf.; Civrays, 135e ; Claus, 135e ; Collard, 5e ; ›ontal, 153e ; Costédoat, 57e ; Courageux, 89e ; Dalay, 6e ; ›andrieux, 54e ; Dardy, 63e ; Davrillon, 121e ; Debarnot, ›4e ; Delafosse, 13e ; Delmée, 16e bat. chass. ; Demarque, ›e ; Deméret, 104e ; Deprez, 1er; Devaux, 117e ; Deyber, 33e ; ›herse, 116e ; Diard, 2e bat. chass.; Donnadieu, 53e inf. ; ›rouilhat, 9e ; Dupin de Jumarot, 34e ; Dupuy, 14e ; ›urand (Jean), 42e ; Durand (Paul), 32e ; Dutrey, 12e ; ›uvanel, 8e ; Ebener, 64e ; Elissèche, 149e ; Escande, 31e ; ›ustache, 102e ; Evrard, 10e bat. chass. ; Ferry, 138e inf. ; ›liche, 95e ; Flocon, 118e ; Foulon, 73e ; Fourmigué, 27e ; ›ovard, 10e ; Franchi, 100e ; Frelut, 16e ; Fromantin, 60e ; ›onteau, 32e ; Gaigneron de Marolles, 119e ; Gateau, 90e ; ›aubert, 1er ; Gaudé, 107e ; Germanaz, 2e zouav. ; Gia- ›archi, 113e inf.; Gibeau, 6e ; Girardin, 19e ; Giraud, 151e; ›erger, 112e ; Gomot, 63e ; de Grailly, 32e ; Grézolle, 99e ; ›rignon, 62e ; Guglielmi, 62e ; Hannebicque, 70e ; Hénard, 37e ; Houzelle, 53e ; Issaly, ›s ; Joube, 83e ; Jouguelet, 113e ; Lafargue, 2e zouav. ; ›afaye, 133e inf.; Laguiller, 1er zouav. ; Lambert, groupe › Nice ; de Langle de Cary, 18e inf. ; Lapouge, 12e bat. ›nass. ; Lasne, 95e inf. ; Laurent, 39e ; Lavénir, 27e bat. ›nass. ; Lavie, 68e inf. ; Le Bihan, 19e ; Le Blouch, 62e ; ›efebvre, 129e ; Le Gall, 71e ; Lepape, 3e zouav. ; Le ›oufle, 93e inf. ; Libor, 136e ; Lominet, 60e ; Luccantoni, ›1e ; Luineaud, 57e ; Magneron, 117e ; Magnin, 44e ; de ›aillard, 80e ; Mairey, 60e ; Mangés, 117e ; Marcel, 40e ; ›archand, 114e ; Marguet, 31e ; Mascarat, 9e ; Massoubrot, ›e ; Mazabrey, 125e ; Mège, 49e ; Micaëlli, 33e ; Michaut, ›e ; Michel, 66e ; Moillié, 52e ; Moisy, 50e ; Morisot, 118e ; ›ugnier, 121e ; Nougués, 141e ; Ondry, 88e ; Parent, 131e ; ›ariat, 12e bat. chass. ; Pariser, 103e inf. ; Saint-Pé, 18e ; ›etit, 104e ; Petitjean, 12e ; Peyré, 23e bat. chas. ; Peyre- ›ubes, 48e inf. ; Philbert, 154e ; Philippe, 28e ; Piat, 90e ; ›icot, 25e; Piquet, 144e; Pizot, 125e ; Playoult, 73e; Poigny, ›e ; Poinçot, 102e ; Poncet, 96e ; Portier, 60e ; Poulier, ›6e ; Poupart, 123e ; Prévost, 63e ; Prudon, 60e ; Quirré ›e Verneuil, 23e ; Quatre, 46e ; Quilichini, 113e ; Raison, ›e ; Ranchin, 55e ; Rebouillat, 103e ; Robin, 140e ; Rolland, ›6e ; Romand, 44e ; Rosner, 3e ; Roudié, 81e ; Rougé, 31e ; ›ouget, 74e ; Sallier, 27e bat. chass. ; Savin, 14e bat. chass. ; Simon ›Marcel), 25e bat. chass. ; Simon (Maurice), 130e ; Sohm, ›7e ; Sousbie, 107e ; Stéphanopoli, 22e ; Tessier, 113e ; ›ète, 85e ; Thomas (Camille), 25e bat. chass. ; Thomas ›Georges), 134e inf. ; Thomas-Toussaint, 1er étr. ; Thraen, › zouav. ; Toussaint, 154e inf. ; Vagneur, 52e ; Valantin, ›1e ; Van-den-Vacro, 9e ; Viale, 14e ; Vincens, 40e ; Vin- ›nt, 79e; Vouzelle, 156e; Wattecamps, 41e ; de Winter, 9e ; ›ambeu, 142e.

Les sous-officiers appartenant au gouv. milit. de Paris ›t aux 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e et 18e corps d'armée ›evront être rendus à Saint-Maixent le mardi 12 avril au ›atin; ceux des autres corps d'armée, dans la matinée du ›ercredi, 13 avril.

Ecole de Saumur

›iste de classement par ordre de mérite des sous-officiers élèves officiers sortant de l'Ecole d'application de cavalerie.

MM. 1. Saint-Pouloff, 12e cuir.; 2. Locquet-Duquesne, 31e ›rag.; 3. Betz, 27e drag.; 4. Lefèvre, 3e chass.; 5. Illac, ›e drag.; 6. Denis, 12e chass.; 7. de Mazerat, 1er spah.; 8. ›olin Saint-Michel, 12e cuir.; 9. Mallié, 14e chass.; 10. ›aurès, 9e chass.; 11. Marat de l'Ombre, 13e huss.; 12. ›oulet-Colomb d'Hauteserre, 10e huss.; 13. Daustel, 6e ›hass. d'Af.; 14. de Maulde, 31e drag.; 15. d'Espagnat, 7e ›hass.; 16. de Tournemire, 3e drag.; 17. Masson, 4e cuir.; › Roset, 3e huss.; 19. Lucas, 8e cuir.; 20. Maillot, 17e ›rag.; 21. de Lamberterie, 6e cuir.; 22. Le Ray d'Abran- ›s, 14e huss.; 23. Demonet, 1re chass.; 24. Chalus, 30e ›rag.; 25. Marche, 23e drag.; 26. Hurault de Vibraye, 4e ›uir.; 27. Soulié, 10e drag.; 28. Lemonnier, 8e huss.; 29. ›atinet, 20e drag. 30. de Mauduit, 13e cuir.; 31. Levesque du Rostat, ›e drag.; 32. Legavre, 9e cuir.; 33. Sire, 12e huss.; 34. ›ch, 1er spah.; 35. Bonneau de Beaufort, 3e cuir.; 36. ›ourdillon, 14e huss.; 37. Déroudilhe, 9e drag.; 38. Mon- ›rrat, 10e huss.; 39. Courbet de Vrégille, 12e huss.; 40. ›oure, 10e chass.; 41. de Lorme, 4e cuir.; 42. Heisch, 12e ›uss.; 43. d'Humières, 14e chass.; 44. Gilly, 10e drag.; ›. de Sereys, 20e chass.; 46. Choné, 7e drag.; 47. ›arty de Pierrebourg, 16e drag.; 48. de Gislain de Bontin, ›e chass.; 49. Biarnois, 12e huss.; 50. Bros de Puechre- ›on, 20e chass.; 51. Marraud des Grottes, 20e chass.; 52. ›otenville, 13e cuir.; 53. Bataille, 20e chass.; 54. de ›ouffroy d'Abbans, 4e drag.; 55. Forgemol de Bostqué- ›ard, 20e chass.; 56. Bonnaud, 20e chass.; 57. de Chirac, ›e chass.; 58. Deleuze, 20e chass.

Elèves officiers comptables

MM. 1. Grappin, 26e drag.; 2. Bailly-Masson, 5e chass.; ›. Bellot des Minières, 4e huss.; 4. Bessières, 17e drag.

Ecole de Versailles

Liste, par ordre de mérite, des sous-officiers d'artillerie coloniale admis à suivre les cours de l'école militaire de l'artillerie et du génie en 1904-1905 :

1. Gabry, mar. des log.; 2. Barthélemy, adj.; 3. Rouyer, mar. des log.; 4. Martinelli, adj.; 5. Duthoit, mar. des log.; 6. Renaud, mar. des log.; Gillon, s.-chef artif.; 8. Peillot, mar. des log.; 9. Cateau, s.-chef artif.; 10. Moge, mar. des log. fourr.; 11. Benoist, mar. des log.; 12. Le Breton, mar. des log.; 13. Roulleau, mar. des log.; 14. Anglesy, s.-chef artif.; 15. Versini, mar. des log. chef; 16. Bades, mar. des log.; 17. Robert, mar. des log.; 18. Fonsagrine, mar. des log.; 19. Legros, mar. des log.; 20. Robert (E.-A.), mar. des log.; 21. Gigon, mar. des log.; 23. Ailhaud, mar. des log.; 23. Barbier, mar. des log.

Emplois civils

Sont nommés commis ambulants de 3e classe, octroi de Paris: Ghipponi, ex-adj. au 22e rég. inf.; Pardonnat, ex-adj. 29e bat. chass.; Dujarrie, ex-adj. 13e rég. art. ; Fréboung, adj. au 129e rég. inf.

Nommé agent du personnel de 3e cl. octroi Paris, Sarret, adj. au 28e rég. inf.

Peyrondet, adj. 28e bat. chass. à pied, nommé gardien bureau préfecture Seine, en remp. du s.-off. Verret, non acceptant.

Loubens, serg. au 22e rég. inf. colon., nommé facteur de ville, Toulouse.

Adj. Duhant, employé Prytanée milit., nommé gardien de 3e cl. même école.

L'ex-serj. Désidéri, du 80e rég. inf., nommé garçon de 5e cl. Prytanée milit.

Adj. : Raoult, 20e rég. art., nommé appariteur Faculté Besançon, en remp. de M. Marcel, non acceptant.

Nous publierons dans notre prochain numéro les tableaux d'avancement pour le grade de capitaine et assimilés.

Marine

Nominations

Sont nommés : Vice-am. : MM. Aubry de la Noë et Melchior; — contre-am. : MM. Fort, Massenet, Richard d'Abnour et Philibert; — au commandement: du porte-to p. *Foudre*, le cap. de vaiss. Guéprat c; — de la div. nav. de Terre-Neuve et d'Islande et du *Lavoisier*, le cap. de vaiss. Calloch de Kérillis; — de la déf. mob. de Saïgon et du *Takou*, le cap. de frég. Terquem; — de la déf. fixe de Brest, le cap. de frég. Bouyer; d'un torp. à la déf. mob. Cochinchine, le lieut. de vais. Varney.

Sont nommés : *cap. de vaiss.*, MM. Nicol, Pugibet, Moreau, Ortolan et Suisse; — *cap. de frég.*, Conrad-Bruad, Martin, Lefèvre, Delage, Campardon, Batellet; — *lieut. de vaiss.*, Jourdan, Denis, Corre, Magescas, Monier, Fontaine, Frochen, Hubert et Chédeville.

Sont nommés au command. : de la *Nièvre*, le cap. de frég. Courroux; de la *Manche*, le cap. de fr. Lefèvre; de torp. de la déf. mob. Brest, les lieut. de vaiss. Dubreil et Féfer; du s.-mar. *Korrigan*, le lieut. de vaiss. Thomazi; d'un torp. de la déf. mob. Cherbourg, le lieut. de vaiss. de Crousnilhon; de la *Francisque*, le lieut. de vaiss. Cotoni; du *Jouffroy*, le lieut. de vaiss. Auvergne; d'un torp. déf. mob. Dunkerque, le lieut. de vaiss. Serven; d'un torp. déf. mob. Toulon, le lieut. de vaiss. Causs; d'un torp. en Tunisie, le lieut. de vaiss. Roussel; du transport *Bien-Hod*, le lieut. de vaiss. Bernard; d'un s.-mar Rochefort, le lieut. de vaiss. Bastard.

Sont nommés *commis 4e cl. de l'inscript marit.* : Henrio, Angot, Laplanche, Le Breton, Grisoni, Le Guen. — *Chefs surveill. tech. 1re cl.* Jouve, Le Den, Torchut, Clément, Buisson; — *surveill. tech. 1re cl.* : Bruneau, Gûyon, Ragatte, Dubois, Vergnaud, Maudire, Lecarpentier et Deschamps.

Sont promus dans le personnel des dessinateurs (constructions navales) : au grade de *dessinateur princ. 1re cl.* : MM. Poggio; — *dessin. pr. 2e cl.* : Clausion, Philippe, Ségalen, Aillaud, Hélary, Garlopeau, Thomine, Bouffier, Chauvé; — *dessin. 1re cl.* : Legal, Geoffard, Girard, Gardret, Jaume, Michel, Fenard, Laffaiteur, Noury, Danès; — *dessin. 2e cl.* : Greil, Vrignaud, Selin, Clichon, Carlon, Franceschi, Guien, Costiou, Richet, Le Dreff, Bruzelier; — *dessin. 3e cl.* : Babin, Delivet, Berthon, Le Sueur, Castellan, Maifredy, Pascal, Oudion, Rio, Holley ; — *dessin. 4e cl.*: Tassy, Augé, Clairian, Canorgue, Alibert, Fontaine, Thépenier, Juséo, Cœffic.

(Artillerie) *dessin. princ. 2e cl.* : Le Golvan, Bouyer; — *dessin. 1re cl.* Lapierre; — *dessin. 2e cl.* : Lebrun, Jacob; — *dess. 3e cl* : Chaulieu, Schaffner, Mousset ; — *dessin. 4e cl.*: Fontanaud, Félix, Julien.

Personnel officier

Officiers généraux. — M. le contre-am. Bernard est chargé des services de la flotte armée.

Cap. de frég. — MM. Lefèvre, déb. *Terrible*; Papaïx, a pris command. groupe bât. rés. spéc. Toulon; Sagot-Duvauroux, emb. s. *Cosmao*; Clarke, emb. c. second sur *Foudre*; Jourden, emb. c. second-s. *Bruix*, en rés. norm.; Testot-Ferry, opte p. 3e catég. liste emb. ; Laugier, emb. s. *Chanzy*, rempl. Dourver; Delguey de Malavas, emb. c. second s. *Montcalm*, rempl. de Lartige; Provensal, distrait p. 2 m. liste emb.

Lieut de vaiss. — MM. Arnauld, prend rang sur liste emb.; Raynaud, emb. s. *Cosmao*; Demadrille, prend fonct. d'off. chargé du serv. général, Toulon; Ducoroy, sert maj. gén. Toulon; de Poyen, Long, Bories, Crosson et Jolivet, emb. s. *Foudre*; Lanoë, emb. s. *Courbet*; Petit, déb. *Couronne*, résid. lib. 1 m.; Giraudeau, prend fonct. adjoint dir. mouv. du port, Brest; Ollivier, emb. sur *Du-Chayla*; Luciani, sert Toulon; Perrio, déb. déf. mob. Dunkerque, prend rang. s. liste emb. ; Franques, Ollivier et Copi, déb. *Couronne*; Prère et Collin, rés. conditionn.; Bouquet, déb. déf. mob. Corse, conval. 2 m.; Ourdan, s. *Iéna*, rempl. Chaspoul; Gailet, déb. *Bugeaud*, conval. emb. 3 m. ; Cazalas-Gaillon, prend rang. s. liste emb.; Hourst, congé 3 m. demi-solde; Rossignol, emb. s. *Couronne*. Eudes d'Eudeville, nommé aide de camp major gén. Cherbourg; Lagier, emb. c. canonn. s. *Chateaurenault*, rempl. Blard; Paqué, déb. *Couronne*, rallie Brest.

Enseignes. — MM. Chollet, déb. *Grondeur*; Pinguet, emb. s. *Foudre*; Fougère, emb. s. *Pothuau*; Gensoul, emb. s. *Jauréguiberry*; Grellet de la Deyte, emb. sur *Du-Chayla*; Lavabre, emb. s. *Henri-IV*; Fort, emb. sur *Grondeur*; Rousseau, prolong. conval. 2 m.; Le Néannec, emb. s. *Masséna*; Bonnaud, déb. *Léger*, conval. 2 m.; Raymond, sert major gén., Rochefort; Bourdeaux, emb. sur *Zélée* (Nouméa); Poitevin, emb. s. *Lalande*; Benoist, emb. s. *Algériras*, rempl. Robert; Fouque, emb. sur *Pothuau*, rempl. Homsy; Dechaume, Berthal et Ertzbischoff, emb. s. *Cosmao*; Daniel, Wilm et Michel de la Baume, déb. *Couronne*; Eugel, sert Toulon; Lepianquais maintenu c. instructeur s. *Elan*; Thirion, conval. 3 m. Mélo, conval. 3 m. demi-solde; Maille, emb. s. *Charlemagne*; Lavelaine de Maubeuge, emb. c. second s. torp. déf. mob. Tunisie; rempl. Dupuy-Dutemps; Lefranc, déb. *Capricorne*, rentre en France p. *Oxus*; de Solminihac, déb. *Surprise*, conval. 3 m.; Calemard, déb. déf. mob. Algérie, conval. 3 m.

Mécaniciens. — Méc. prin. 2e cl. Le Visage, déb. *Tonnerre*; méc. pr. 2e cl. Deroche, déb. *Montcalm*, conval. 3 m.; méc. pr. 1re cl. Bour, méc. pr. 2e cl. Marquand et Léost, emb. sur *Foudre*; méc. pr. 1re cl. Gastine, emb. sur *Jeanne-d'Arc*; méc. pr. 1re cl. Clément, déb. *Jeanne-d'Arc*, rallie Toulon; méc. pr. 1re cl. Valet, emb. s. *Lavoisier*, rempl. Le Visage; méc. princ. 2e cl. Collin, sert Toulon; méc. princ. 2e cl. Costa, suit travaux achèvement *Jules-Ferry*, Cherbourg. — Sont affectés aux direct. des mouv. des ports : méc. pr. 1re cl. Millot à Cherbourg, méc. pr. 1re cl. Jégoudez à Lorient, méc. pr. 1re cl. Chonier à Toulon; méc. pr. 2e cl. Daugat, suit achèvement *République*, Brest; méc. pr. 2e cl. Couthures, déb. *Iéna*, résid. lib. 1 m.; méc. pr. 1re cl. Alégro, déb. *Saint-Louis*, résid. lib. 1 m.; méc. pr. 2e cl. Mandin, déb. *Mousqueton*, rallie Brest; méc. pr. 2e cl. Brousson, déb. *Requin*, rallie Cherbourg; méc. pr. 2e cl. Proteaux, emb. s. *Algésiras*, rempl. Bergougnoux.

Corps de santé. — Méd. 1re cl. Avril, emb. déf. mob. Cors; méd. 2e cl. Ratelier, emb. s. *Amiral-Baudin*, p. durée des essais; méd. pr. Arène, du *Jauréguiberry*, et Quédec, du *Suffren*, perm. emb.; méd. 1re cl. Chastang, emb. s. *Foudre*; méd. 1re cl. Séguy, emb. s. *Guerrière*; méd. 2e cl. Maille, emb. s. *Charlemagne*; méd. 2e cl. Primislas-Lallement, emb. s. *Casabianca*.

Génie maritime. — Ing. en chef 2e cl. Auscher, chargé mission à bord bâtiments réserve p. fournir rapport s. état coque et accessoires; ing. 1re cl. Chapuis, de Toulon, passe à Paris (service centr. torp. et électricité), rempl. Coquebert de Neuville, qui passe à Toulon.

Commissariat. — Comm. 2e cl. Laissus, emb. s. *Foudre*; comm. 1re cl. Alby, prend fonc. trésorier, 4e dépôt; comm. 1re cl. Circan, conval. 3 m.

Personnel administratif. — Commis comptable Touston, de Rochefort, permute avec Lepenne, de Dunkerque; Joubert, des constr. nav., passe à Dakar; agent comptable Rosier, passe à Paris c. garde mag. service hydrogr.; agent compt. Braouézec, passe à Guérigny c. garde mag., rempl. Rosier; agent commiss. Leneveu, prend fonct. gestionnaire hôp. mar. Cherbourg.

Retraites

Surv. tech. Dalmas, Valette, Guiet et Berton; commis du commiss. Henriot; commis arsenal Saïgon Samy; adj. art. Bassoulet.

Distinctions honorifiques

Sont nommés chevaliers : du Cambodge, le 1er m. de timon. Glon; — du Dragon de l'Annam, les 2es m. Normand et Sollen.

Mouvements de la flotte

D'Assas, quitté Brest p. Alger et Extrême-Orient. — *Fronde* et *Mousquet*, attendent *D'Assas* à Alger. — *Dupleix*, arrivé Puerto-Ensenada. — *Goliath*, reparti Port-Saïd. — *Troude*, quitté Fort-de-France le 2, reviendra Martinique le 10. — *Vauban*, désarmé Saïgon. — *Lalande*, arme à Rochefort p. essais. — *Duguay-Trouin*, arrivé Naples. — *Cosmao*, quitté Toulon p. Rochefort. — *Vautour*, mouillé Constantinople.

INFORMATIONS

La solde des troupes coloniales. — Un décret a modifié récemment la solde et les accessoires de solde alloués aux officiers, sous-officiers et soldats de l'armée coloniale, en service hors de France.

La nouvelle solde quotidienne est fixée à 0 fr. 53 pour les soldats ; 1 fr. pour les caporaux; 1 fr. 40 pour les sergents; 2 fr. 05 pour les sergents-majors, et 4 fr. 13 pour les adjudants.

Pour les officiers subalternes et les officiers supérieurs, le traitement annuel est majoré d'une somme qui varie entre 1,000 et 2,000 fr.

Un sous-lieutenant touchera désormais 4,680 fr. ; un lieutenant, de 5,040 à 5,400 fr. ; un capitaine, de 6,984 fr. à 10,088 fr., après douze ans de grade ; un chef de bataillon, 11,016 fr. ;

un lieutenant-colonel, 13,176 fr. ; un colonel, 16,272 fr.

Le traitement des généraux est diminué : 25,200 fr. au lieu de 26,586 fr. pour les généraux de brigade ; 37,800 fr. au lieu de 42,612 fr. pour les divisionnaires.

Les indemnités d'entrée en campagne sont supprimées au Tonkin, à Madagascar et dans certaines parties de l'Afrique occidentale.

Durée du séjour colonial. — La durée du séjour réglementaire (traversées non comprises) que doivent accomplir dans les diverses colonies les officiers et agents des troupes coloniales est la suivante :

Trois ans : Inde, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Taïti, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Deux ans : Indo-Chine, Madagascar, Guyane, Les Comores, Côte des Somalis, Sénégal.

Vingt mois : Territoires militaires de l'Afrique occidentale, anciens territoires du Soudan, Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey, Congo.

Retraites pour la vieillesse. — Tous les chefs de corps ou de service qui en feront la demande au directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, à Paris, recevront les tarifs et notices permettant de faire connaître à leurs hommes les avantages offerts par la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

LA FAMILLE MILITAIRE

Fiançailles

Lieut. 19e esc. tr. Freyssenge, avec Mlle Ferraud ; lieut. inf. Becker, avec Mlle Renaud ; chef bat. 1er étr. Solmon, avec Mlle Klein ; lieut. 1er zouaves Gendre, avec Mlle Passement ; lieut. 4e comp. disc. Bourgeois, avec Mme veuve Bromme ; lieut. génie Herbillon, avec Mlle Durault ; lieut. 8e bat. art. Erard, avec Mlle Félicie Panot.

Mariages

Lieut. 7e huss. de Chastenet de Puységur, avec Mlle Henriette Caminade de Chastenet ; lieut 19e drag. Allain-Dupré, avec Mlle Jeanne Durand de Corbiac ; lieut. art. col. Soudois, avec Mlle Doussin ; lieut. 133e inf. Roger Lorenchet de Montjamont, avec Mlle Cécile Mazoyer ; lieut. 22e art. d'Otton-Loyewski, avec Mlle Marthe de Fourmeshaux ; lieut. 3e div. cav. ind. Rébois, avec Mlle Quiot ; lieut. 13e bat. art. Hachette, avec Mlle Françoise Hardy ; lieut. 31e inf. Momirou, avec Mlle Andrée-Lucienne Roland ; sous-lieut. 2e esc. du tr. Marquis, avec Mlle Dupont ; lieut. 6e drag. Georges Lecompte, avec Mlle Yvonne Cordier ; lieut. 2e esc. spahis séneg. Altmayer, avec Mlle Marie Rudelle ; off. marine Oscar Fepoux, avec Mlle Laure Adelbert ; cap. 22e rég. art. Carvallo, avec Mlle Pose ; off. adm. art. Picard, avec Mlle Lebas ; contrôleur 1re cl. marine Lecomte, avec Mlle Olympe Martin.

Cap. instr. éc. appl. Fontainebleau, Julien Brosse, av. Mlle Alice Dufay ; lieut. 14e, lig. Barbancey, av. Mlle Jeanne Pourteyron.

Nécrologie

Cap. 5e rég. huss. Gourmel, 44 ans, Saint-Jean-d'Angely ; lieut. 18e drag. Abel de Librau, 32 ans, Lambesc ; lieut. 2e tir. alg. Rouzé, à Arzew ; cap. inf. retr. Reste, 59 ans, Perpignan ; off. adm. 1re cl. Manicacci, 64 ans, Saint-Cyr ; col. gén. en retr. Milliroux, 87 ans, Paris ; comm.m. 26e lig. Moinier, 54 ans, Toul ; cap. gend. retr. Hiquily, 69 ans, Nancy ; off. adm. 1re cl. Antoniotti, 56 ans, Olmi-Cappella (Corse) ; anc. off. cav. Le Mahal, 68 ans, Coye ; off. marine retr. Marie-Ernest Harmand, 66 ans, Paris ; commiss. gén. marine retr. Aubin, 88 ans, Lorient ; mécan. inspect. retr. marine Mérelle, 73 ans, Toulon.

Ch. bat. inf. mar. retr. Corion, 65 ans, Toulon ; lieut. 113e lig. Urbain, Amélie-les-Bains.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur répondre directement et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.

Nous prions instamment les personnes qui nous ont écrit avec les signatures ci-dessous de vouloir bien nous envoyer leur adresse. Il leur sera répondu directement :

Un conscrit de 1 m. 78. — F. X., 22. — L. C. — M. Lahire. — J. H., à Saint-Pair. — A. P., Deux-Sèvres. — Un futur soldat. — Un Breton, 110. — E. M. Barbizon. — L. D. — J. S. — P. R., Grand-Montrouge. Gustave. — M. A. S. O. — A. B., élève du lycée. — E. L. — Bonap, Villefranche. — R. P., à N. — Un ancien ajourné. — G. M., 40. — Un Boer bourguignon. — M. G. — L. C., St-Lô. — R. E. L. — Lecteur assidu, 14. — En avant. — Futur mécanicien de la marine. — Cœur d'Or, M. M. — Y. C. — E. L., 20. — Futur sous-officier. — Lecteur du Petit Journal. — *Cœur de soldat. — B. G. — Lecteur fidèle, M. B. — D. L., à Proix. — D. L., Mont St-Martin. — Futur conscrit. — H. G., à B. — Un lecteur. — H. G., à Alençon. — Ricard P.*

A. N., 116. — Rappelez-moi votre demande le 20 Mars et je ferai mon possible pour vous renseigner ou adressez-vous directement au ministère de la Marine (équipages de la flotte) avec un timbre pour réponse.

R. C. H. — Veuillez nous envoyer votre adresse affranchie et nous vous répondrons directement, la réponse que nécessite votre demande étant assez longue.

Le Gérant : G. LASSEUR

D. CASSIGNEUL, Imprimeur, 61, rue Lafayette, Pa

Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINON

(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — N° 15 | LE NUMÉRO 10 CENTIMES | 20 Mars 1904

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.	Un an .... 8 fr. »

L'ARTILLERIE AUTOMOBILE

Les voitures automobiles ont joué un rôle fort important lors des dernières manœuvres de corps d'armée.

Nous les avons vues transportant rapidement les officiers généraux, leurs officiers d'ordonnance chargés de transmettre les ordres de l'Etat-Major sur les divers points de l'action. Elles ont été utilisées aussi au transport de certains objets de poids.

Au dire des autorités militaires les plus compétentes, la traction automobile est appelée à jouer un grand rôle en temps de guerre.

Les Anglais, en créant le canon automobile, viennent de donner un emploi nouveau aux voitures mécaniques et une destination inattendue à la locomotion sur route. Ils viennent d'essayer, en effet, ces jours derniers, à l'Ecole d'artillerie de marine de Whale-Island, un engin de guerre nouveau, le canon automobile. Les expériences faites en présence du roi Edouard ont accusé les résultats les plus satisfaisants.

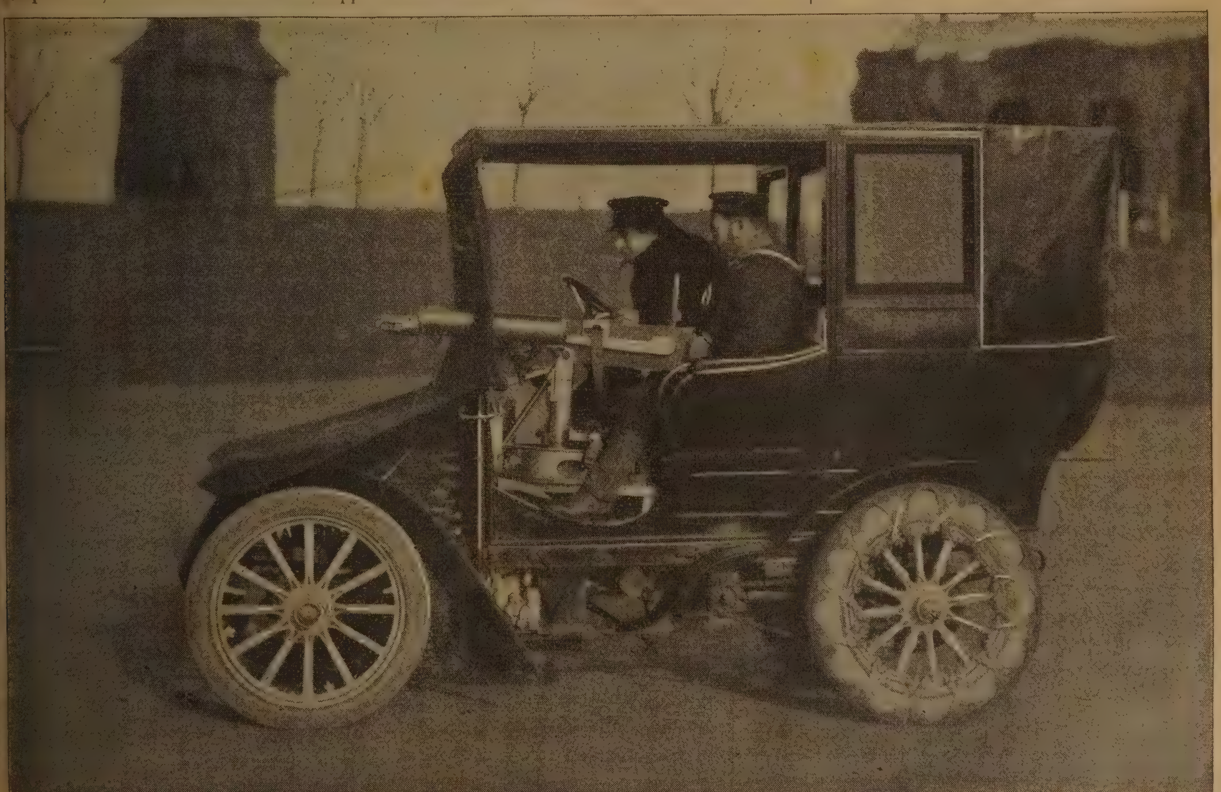
Il s'agit d'une voiture, mue par un moteur à pétrole ou à alcool, recouverte d'un blindage en acier et armée d'un canon Maxim du dernier modèle. Cet auto peut faire quarante kilomètres à l'heure sur route.

Un sous-officier et un canonnier de la flotte prennent place à l'avant de la voiture, derrière le blindage, à droite et à gauche du canon : l'arrière sert de magasin à projectiles. Un troisième marin, le servant, se tient dans ce compartiment et a pour mission de faire passer les munitions au canonnier d'avant, au fur et à mesure qu'elles lui sont nécessaires.

Le marin, assis à l'avant, charge la pièce, pointe et fait feu ; le sous-officier, à sa droite, est chargé de la manœuvre de la voiture.

Les artilleurs de la marine anglaise fondent de grands espoirs sur ce nouvel engin de guerre.

Will Darvillé.



Voiture automobile, protégée par une plaque métallique et armée d'un canon Maxim, expérimentée en présence du roi d'Angleterre, à l'Ecole d'artillerie navale anglaise

(Phot. Cribb Southsea).

La route mandarine de Seoul à Moukden

Théoriquement, cette appellation pompeuse devrait correspondre à ce que nos pères, avant l'invention des chemins de fer, désignaient sous le nom de route impériale de Paris à Mayence, c'est-à-dire une voie carrossable, bien plane, bien entretenue, limitée par des trottoirs de piétons et avec deux superbes lignes d'arbres destinés à donner un peu d'ombre et de fraîcheur au voyageur.

Mais, de fait, la grande artère de communication entre la capitale de la Corée et le chef-lieu de la province de Mandchourie n'est qu'une abominable piste à tracé indécis, fort large dans les plaines, resserrée à la largeur de quelques pieds le long des précipices ou au passage des cols, et en tout cas absolument impraticable aux véhicules quels qu'ils soient. Cette piste — la route mandarine de Seoul à Moukden — est néanmoins la seule voie de communication sur laquelle puisse se mouvoir une troupe tant soit peu nombreuse : au prix de quelles lenteurs et de quelles difficultés, les récits de la guerre russo-japonaise nous l'apprendront plus tard.

Pendant l'hiver, lorsque tout est gelé, on peut encore circuler sans trop de peine ; sur les rivières surtout, car, en Corée, il n'existe guère de ponts et cependant les rivières sont nombreuses et assez larges ; la plus considérable de toutes est le Yalu, sur lequel vont sans doute avoir lieu les premiers engagements sérieux ; il a une largeur variant de 200 à 500 mètres. Sa vallée est étroite, son courant rapide, sa profondeur dépasse presque partout 2 mètres. Il constitue donc un obstacle fort sérieux pour l'agresseur venant du Sud-Est, c'est-à-dire pour les Japonais, d'autant plus que dans les environs du point de passage probable, à Witjiou, la rive russe domine la rive coréenne et se prête à l'établissement de solides ouvrages de campagne. Sur la rive gauche du Yalu et, à mesure qu'elle s'enfonce dans le cœur de la Corée, la route mandarine franchit, sans souci des pentes, la plupart des contreforts détachés de l'arête centrale coréenne.

Sur les 300 kilomètres qui séparent la capitale de la frontière, on rencontre un nombre considérable de positions très fortes naturellement et qu'il sera difficile de forcer de front ; mais il est probable que, vu sa supériorité numérique écrasante, l'armée russe pourra, malgré le manque de chemins, faire exécuter à des corps isolés des mouvements tournants qui feront successivement tomber les lignes de défense japonaises, en menaçant la ligne de retraite de l'armée du mikado.

Il va de soi que nous envisageons l'hypothèse, réalisée jusqu'ici, d'une concentration méthodique et sage de l'armée russe vers Kharbin et Moukden, et son entrée en ligne lorsque son général en chef aura sous la main toutes les fractions dont elle doit se composer. Ce sera alors une masse de près de 400,000 hommes, avec une réserve de 100,000 sur la ligne de communication.

Cette formidable armée marchera forcément assez lentement. Il est probable que son mouvement en avant, entamé vers la fin de Mars ou le commencement d'Avril, la conduira sous les murs de Seoul au milieu de l'été. Les Russes ont grand intérêt à ne pas se hâter ; le temps travaille pour eux, car les ressources financières du Japon sont restreintes ; la maladie fera des vides cruels dans son armée, vides difficiles à combler, tandis que dans l'armée russe les ressources en hommes sont pour ainsi dire inépuisables. Dans sa marche en avant à travers la Corée, le corps d'invasion du général Kouropatkine pourra donc à loisir occuper méthodiquement les villes qui jalonnent la route mandarine : Tieng-tjiou, An-tjiou, Pieng-Hiang, Hoang-tjiou et Pieng-San.

La route mandarine de Seoul au Yalu

Comme nous l'avons vu plus haut, le terrain montagneux que traverse la route se prête admirablement à une organisation défensive et, à moins d'une supériorité écrasante, ce qui n'est pas le cas, les Japonais ne pourront sans doute pas emporter ces positions successives sur lesquelles l'armée russe se reposera et reprendra haleine avant de continuer son mouvement vers la capitale.

Il semble que les Japonais aient prévu cette marche lente et en aient deviné le danger. De là leurs efforts contre Port-Arthur et la presqu'île du Liao-Toung. Si leur plan d'offensive réussissait, s'ils pouvaient prendre pied en Mandchourie, ils menaceraient le flanc droit de l'armée russe et l'empêcheraient de se diriger en masse vers la Corée par la route mandarine ; transportant de suite le théâtre de la guerre dans un pays étranger, ils s'éviteraient ainsi une marche de 400 kilomètres à travers la Corée, ainsi que le passage difficile du Yalu sous le feu de l'ennemi.

Nous serons sans doute prochainement fixés sur les intentions des deux généraux en chef ; leur réalisation dépendra presque fatalement de la plus ou moins longue résistance de Port-Arthur ; et d'après ce que nous savons de la vaillance des soldats qui défendent la forteresse et de l'expérience des chefs qui la commandent, le Sébastopol de l'Extrême-Orient n'est pas près de capituler.

M. L.

KHARBIN ET MOUKDEN

On ne se rend généralement pas bien compte, en Europe, de l'immensité des territoires sur lesquels la Chine exerce une suprématie nominale, mais qui, de fait, depuis la construction du chemin de fer transsibérien ont passé sous la domination russe.

Cette Mandchourie, par exemple, dont le nom sonne aux oreilles comme celui d'une province quelconque de l'Empire chinois, a une superficie double de celle de la France et se partage en deux parties sensiblement égales, l'une très montagneuse, l'autre presque plane ou fort légèrement ondulée.

La région montagneuse, refuge des Kourgouses, des pirates et des pillards de toute nature, est fort peu habitée et cultivée ; la plaine, au contraire, est bien peuplée, trente millions d'habitants environ, admirablement cultivée et susceptible de fournir toutes les ressources utiles à une grande armée en campagne.

Dans cette vaste province, un grand nombre de villes réunissent dans leurs remparts de terre et de briques des agglomérations mandchoues plus considérables que la plupart de celles des préfectures de France. Quelques-unes comptent leurs habitants par plusieurs centaines de mille. Telles sont entre autres Kharbin et Moukden qui, par leur situation géographique, doivent jouer dans la campagne actuelle un rôle stratégique important. Kharbin était, il y a quelques années, une ville mandchoue d'environ 60,000 habitants sédentaires, s'occupant de la culture des céréales et centralisant le commerce de toute la haute vallée du Soungari sur laquelle la ville est construite.

La construction de la grande magistrale sibérienne de Moscou à Vladivostock donna un essor considérable au trafic de cette localité et lorsque fut décidé l'établissement de la voie ferrée de l'Est chinois sur Port-Arthur et Pékin, Kharbin fut naturellement choisie comme point de bifurcation des deux chemins de fer.

De là son importance au point de vue stratégique, comme au point de vue économique.

C'est à Kharbin, en effet, que viennent débarquer toutes les troupes, expédiées de Russie d'Europe et de Sibérie occidentale. Dans cette station régulatrice, les soldats russes trouvent de vastes locaux pour se restaurer, se reposer, se refaire des fatigues d'un trajet en chemin de fer qui a duré près de quinze jours.

Lorsque la cohésion est rétablie dans les divers groupes tactiques, on les remet en chemin de fer et on les dirige soit sur Vladivostock soit sur Moukden, devenue le grand quartier général de l'armée d'Extrême-Orient.

Au point de vue des approvisionnements, d

échanges et des ravitaillements de toute nature, Kharbin est également la station-magasin la plus vaste et la mieux organisée de toute la ligne.

A l'heure actuelle et malgré la guerre, sa population civile dépasse 100,000 habitants dont les quatre cinquièmes sont mandchous ou chinois immigrés. Depuis l'occupation russe, on a installé dans la ville huit grandes minoteries pouvant produire 400 quintaux de farine par jour ; et trois vastes usines de conserves de viande. On juge de l'utilité de ces établissements à l'instant présent où il s'agit de nourrir en surplus des habitants une armée de plusieurs centaines de mille hommes.

Ajoutons qu'au point de vue de la conduite de la guerre, Kharbin est admirablement placée pour être le siège d'un commandement important ; c'est en effet le nœud des voies de communication de toute la Mandchourie ; ce sera la station régulatrice de tous les approvisionnements, et sa situation géographique la met à l'abri de toutes les tentatives, que pourraient méditer contre elle les états-majors de l'armée ennemie, si celle-ci mettait le pied en Mandchourie.

Moukden, capitale de cette province, est, par sa population, la première ville du Nord-Est chinois. Cette ville sainte des Mandchous, avec ses palais, ses temples, ses paillottes, abrite dans ses murs plus de 800,000 individus.

Certaines statistiques affirment même que sa population dépasse le million. La garnison russe, normale en temps de paix, varie entre 6,000 et 8,000 hommes. L'ordre est assuré par des milices chinoises lesquelles ne disposent pas, d'ailleurs, d'un seul canon. Mais, depuis l'ouverture des hostilités avec le Japon, Moukden est devenue une place militaire de premier ordre. C'est en ce point, à mi-distance de Kharbin et de Port-Arthur, qu'a été concentré le quartier général du lieutenant de l'empereur en Extrême-Orient. Les troupes russes n'occupent pas la ville même ; pour des raisons aussi hygiéniques que militaires, le gros des forces moscovites occupe le camp de la Tour-Blanche situé à quelque 16 kilomètres au Sud-Ouest de la capitale mandchoue. Ce camp a un développement considérable ; son périmètre atteint 100 kilomètres. Des redoutes de terre, de pisé, de fascinages, avec de l'artillerie de campagne, en défendent l'accès. Une telle fortification, qui serait puérile en Europe, est grandement suffisante là-bas où l'on n'a point à craindre les effets des projectiles de gros calibre. Quels que puissent, en effet, être les succès japonais — et sur terre ils ne semblent pas devoir être éclatants — on s'imagine difficilement les artilleurs nippons acheminant vers Moukden des pièces de siège.

X.



A MOUKDEN
Négociants chinois et marchands russes

Opinion russe sur le Japon

D'après les idées généralement en cours, on s'imagine en Europe que la guerre entreprise par le Japon contre la Russie a surtout pour motif l'embarras que crée à l'empire du Soleil-Levant le surcroît de sa population, obligée de vivre sur un territoire devenant chaque année plus restreint.

Tel n'est pas l'avis d'un vice-consul de la Russie au Japon : cet agent consulaire a vécu pendant longtemps à Hakodaté, au sud de l'île d'Yéso, et, dans une conférence faite récemment à la Société impériale de géographie de Pétersbourg, il émet un certain nombre d'opinions appuyées de chiffres qui vont singulièrement à l'encontre de ce que nous admettions jusqu'ici.

D'après M. Hédenstrom, c'est le nom de notre vice-consul, il n'y a pas au Japon l'excé-

dent de population que l'on s'imagine ; ce qui le prouve, c'est que l'émigration n'existe pas dans les régions soumises à l'autorité du mikado.

Ainsi, sur une population de 45 millions d'habitants, il n'y a guère plus de 140 à 150,000 émigrants temporaires qui vont passer deux ou trois ans en Amérique, au Canada, en Australie, ou en Corée et rentrent ensuite dans leur patrie. D'ailleurs, pour éviter le péril jaune qui devient chez eux une hantise, les Américains ont établi des droits presque prohibitifs à l'entrée de la marchandise humaine que sont les émigrants japonais. Tout sujet du mikado, débarquant dans un port américain, est astreint au paiement d'une taxe qui varie de 480 à 640 francs ; en outre, s'il n'est pas possesseur d'un contrat qui lui assure un gain journalier dans l'Etat qu'il a choisi comme résidence, il est impitoyablement rembarqué sur le premier navire en partance.

De plus, le gouvernement japonais lui-même a posé des entraves à l'émigration de ses nationaux. Aucun sujet du Japon ne peut quitter l'Empire pour l'Amérique sans l'autorisation de ses parents ; un seul port, Yokohama, a le droit d'embarquer des émigrants pour ce pays, par l'entremise de trois compagnies maritimes seulement, et celles-ci ne sont autorisées à en transporter que deux cents par an du sexe masculin.

L'émigration au Canada est absolument interdite par leur gouvernement aux Japonais ; quant à l'Australie, elle impose aux immigrants jaunes un examen qui consiste à faire preuve de la connaissance d'au moins cinquante mots d'une langue étrangère, le choix de ces mots étant laissé à la disposition du fonctionnaire australien. On voit combien cette disposition est arbitraire et de nature à empêcher l'établissement des Japonais en terre australienne.

Ce n'est qu'en Corée, à quelques milles des îles natales, que le citoyen japonais est encouragé à s'établir.

Certaines facilités, certains avantages lui sont accordés dans ce but, notamment l'exemption du service militaire actif, s'il séjourne en Corée pendant trois années.

Malgré cet avantage, il n'y avait, à la fin de 1903, pas plus de 20,000 Japonais dans les provinces coréennes.

M. Hédenstrom, qui a parcouru en tous sens l'île d'Yéso, estime que les territoires qu'elle renferme pourraient nourrir aisément cinq à six millions d'habitants ; or, le dernier recensement n'en accuse guère plus de 900,000. Il y a, comme on le voit, de la place pour l'immigration pendant quelques années encore.



Kharbin, point principal de concentration des troupes russes en Mandchourie

Quant à Formose, elle est à peu près déserte et pourrait recueillir avantageusement un excédent de population jaune s'il se produisait.

D'après l'opinion du vice-consul d'Hakodaté, le véritable motif de la guerre actuelle est la rancune, soigneusement entretenue dans le peuple, de la mainmise par la Russie, en 1895, sur Port-Arthur et la presqu'île de Liao-Toung. Les Japonais ne pardonnent pas à leur adversaire d'aujourd'hui de les avoir frustrés du fruit de leurs victoires sur la Chine.

Les hostilités qui se déroulent en ce moment vont, d'autre part, avoir pour conséquence l'impossibilité pour les Japonais d'aller se procurer dans l'île Sakhalin et en Mandchourie des engrais animaux ou végétaux indispensables à la culture du riz. La récolte de cet aliment indispensable à la population jaune sera forcément restreinte et, par crainte de la famine, le peuple japonais, qui a contraint le gouvernement à la guerre, le forcera peut-être à signer hâtivement la paix. Enfin, détail assez curieux des observations recueillies par M. Hédenstrom et qui va à l'encontre de ce que l'on croit communément en Europe, le soldat japonais n'est pas endurant le moins du monde et, loin d'être sobre, est un gros mangeur. Il fait quatre ou cinq repas par jour. S'il n'a pas quotidiennement sa petite corbeille de riz, de poisson et de légumes, il n'est bon à rien, s'il faut en croire le conférencier russe. Au Japon, plus que partout ailleurs, l'armée en campagne met en pratique cet adage qui prit naissance dans les régiments des barbares d'Occident : « Pas de pain, pas de lapins ». G. S.

LES TROUPES COSAQUES

Ce sont, on s'en souvient, les cosaques de Platov qui furent en grande partie les instruments de la défaite de la grande armée pendant la campagne de Russie. Nous n'avions plus, au moment de la retraite commencée après l'incendie de Moscou, une cavalerie qui fût en état de s'opposer aux entreprises des hardis cavaliers russes.

Près de cent ans après, dans un pays et sous un climat qui rappellent singulièrement ceux de 1812, les cosaques du général Rennenkampf commencent à harceler les colonnes japonaises et se préparent à les priver de nourriture et de sommeil.

A l'instar de l'armée de Napoléon, celle du mikado ne peut opposer de régiments montés à ces demi-centaures que sont les cosaques ; le résultat sera immanquablement le même : la retraite dégénérant en déroute.

Que sont donc ces troupes cosaques qui jouent un rôle si important dans les armées moscovites ?

On appelle populations cosaques, ces peuplades, encore peu civilisées, qui, au nombre de six à sept millions d'âmes environ, habitent les régions du Don, du Kouban, du Terek, d'Astrakan, de l'Oural, d'Oren-



Kiosque et étang dans le parc du Palais Impérial, à Tokio

bourg, de la Sibérie occidentale, du Semiretchié, du Transbaïkal, de l'Oussouri et de l'Amour.

C'est parmi ces populations que se recrutent un certain nombre de voïskos ou armées particulières, qui sont aujourd'hui au nombre de onze et qui sont pour les tsars un merveilleux outil de pénétration dans les pays encore mi-sauvages de l'Asie orientale et centrale. La loi militaire qui régit les cosaques date de 1875 et peut se résumer ainsi :

Tous les hommes valides doivent le service de dix-neuf à trente-neuf ans et sont tenus de s'en acquitter en s'habillant, s'équipant et se remontant à leurs frais. L'Etat fournit seulement les armes et les munitions.

De dix-neuf à vingt-deux ans, les cosaques comptent dans la *catégorie de préparation* ; ils sont alors soumis à certaines obligations, ayant pour objet de leur faire acquérir dans leurs foyers les premiers éléments de l'instruction militaire. Dans le cours de leur vingtième année, ils sont appelés une fois au printemps et une fois en automne, pour prendre part à des exercices, à la *stanitza* (le bourg) ; à vingt et un ans, ils doivent servir un mois au camp.

Pendant les douze années suivantes, de vingt-deux à trente-quatre ans, ils appartiennent à la catégorie active ; enfin, pendant cinq années, de trente-quatre à trente-neuf ans, à la réserve.

Les douze années d'activité se partagent en trois périodes successives ou *tours* de quatre ans chaque fois.

Pendant la première période, les cosaques sont sous les drapeaux, dans les corps réguларisés de cavalerie, d'artillerie ou d'infanterie, que leur voïsko doit entretenir sur pied d'une manière permanente, même en temps de paix.

Pendant les deux autres périodes, ils sont dans leurs foyers : ces deux périodes se différencient l'une de l'autre, en ce que les hommes *du deuxième tour* sont tenus d'être constamment pourvus de tous leurs effets et de leurs chevaux, tandis que ceux *du troisième tour* ne sont tenus que d'avoir leurs effets, mais non leurs montures.



Le marquis ITO,
Président du Conseil des Anciens au Japon,
qui vient d'être chargé d'une mission diplomatique importante en Corée
(Phot. Dovre).

Toutefois, les cosaques de l'artillerie à cheval qui ont accompli la période de service actif, doivent être prêts à être appelés en tout temps.

Les hommes du *deuxième tour* peuvent être convoqués tous les ans pour des revues d'appel et pour une période d'instruction de trois semaines ; ceux du *troisième tour* ne sont assujettis qu'à une seule période d'exercices de trois semaines. Quant aux hommes de la réserve, ils ne sont assujettis en temps de paix à aucune obligation.

Indépendamment de leurs vingt années de service, tous les cosaques valides, quel que soit leur âge, sont tenus de prendre les armes si le tsar ordonne leur levée générale. On forme alors des corps spéciaux avec les hommes ayant dépassé l'âge de trente-neuf ans.

Les cosaques de l'Oural sont régis par des dispositions spéciales. Ils peuvent se faire exonérer moyennant une somme d'argent versée à la caisse du voïsko.

Sur le pied de paix, l'effectif des cosaques est de 56,000 hommes, commandés par 2,000 officiers. Sur le pied de guerre, il est porté à 250,000 soldats *complètement instruits*.

Le chef suprême de ces troupes, *l'ataman des cosaques*, est le grand-duc héritier, actuellement le grand-duc Michel Alexandrovitch, frère de l'empereur.

L'armement des cosaques comprend la carabine et la lance pour le premier rang ; ceux du Caucase n'ont pas de lance, mais sont pourvus d'un poignard. Ils sont en outre autorisés à se

A la Stanitza (bourg) des Cosaques

servir des armes de famille, pourvu qu'elles soient en bon état.

Tous sont armés d'un sabre courbe à fourreau de bois recouvert de cuir, suspendu par des bélières à un baudrier en bandoulière.

Sobres, braves, infatigables, telles sont les qualités des cosaques; elles sont aussi l'apanage de leurs chevaux, et l'on peut se demander quelle contenance feront les maigres escadrons japonais en face des 25,000 cavaliers aguerris du général Rennenkampf. L. V.

LA FRONTIÈRE
des Vosges

Les forces en présence

La crête des Vosges, du Donon à la trouée de Belfort, sépare la France de l'Alsace, que le traité de Francfort nous a enlevée après la funeste guerre de 1870-71. — Les sommets n'atteignent point de grandes altitudes, puisque le Honeck, qui culmine en territoire français, n'a que 1,366 mètres, et que le ballon de Guebwiller, en territoire annexé, ne s'élève qu'à 1,426 mètres. De superbes forêts de sapins les recouvrent, sauf sur les chaumes que le froid vent d'Est vient battre sans cesse, et où ne peut pousser qu'une maigre végétation.

Examinons comment sont réparties les forces françaises et allemandes sur cette portion de la frontière, mais auparavant disons un mot des différences que présente le terrain sur chacun des deux versants.

Personne n'ignore qu'autrefois les Vosges et la Forêt-Noire constituaient un même massif, et qu'après divers bouleversements, la montagne s'est disloquée, livrant passage au Rhin et à son grand affluent, l'Ill. C'est pour cette raison que les Vosges s'abaissent brusquement sur la rive gauche de l'Ill, de même que la Forêt-Noire domine presque à pic la rive droite du Rhin. En France, au contraire, le sol ne s'abaisse qu'en pentes douces depuis la crête jusqu'à la plaine. En jetant les yeux sur la carte, on remarque, en effet, que l'altitude n'est guère inférieure à 500 mètres à l'intérieur du grand triangle dont les sommets sont marqués par Epinal, le Donon et le ballon d'Alsace.

Cette configuration du sol a permis aux Allemands d'amener leurs troupes pour ainsi dire à pied d'œuvre en face de la frontière française; le chemin de fer de Strasbourg à Huningue relie leurs garnisons: Schlestadt, Colmar, Mulhouse, en même temps que des lignes à voie unique vont de Strasbourg à Saales, de Schlestadt à Villé et à Sainte-Marie-aux-Mines, de Colmar à la Poutroye et à Munster, de Mulhouse à Guebwiller, à Wesserling et à Massevaux, remontant les étroites vallées, et pouvant permettre par conséquent à nos adversaires de pénétrer rapidement en France par les cols de Prayé, du Hanz, de Saales, d'Urbeis, de Sainte-Marie, du Bonhomme, de la Schlucht ou de Bussang.

Si les Vosges sont en effet traversables partout, une troupe de quelque effectif devra quand même emprunter les grandes voies de communication pour se mouvoir, sous peine de perdre un temps énorme, surtout lorsqu'elle est accompagnée d'un matériel d'artillerie.

Les Allemands ont donc multiplié les lignes de chemin de fer autant qu'ils ont pu. Ils ne ne sont pas satisfaits encore; et la présence d'un détachement du régiment des chemins de fer à Saint-Blaise, dans la vallée de la Bruche,



La frontière des Vosges

nous l'a prouvé, il y a quelque trois mois. Le bruit avait couru que les deux gouvernements, français et allemand, s'étaient mis d'accord pour relier Saint-Dié à Saales par voie ferrée ; mais bien que cette détermination ne puisse qu'être profitable au commerce local, l'autorité militaire française, avec beaucoup de raison, s'est toujours opposée à la mise à exécution de ce projet ; et le détachement allemand faisait plus vraisemblablement des études en vue de jeter, au lendemain d'une mobilisation, une ligne ferrée reliant Villé à Saint-Blaise, puis de là à Senones.

De notre côté, il ne faut pas oublier que la possession de la crête n'a aucune importance; ce qu'il faut, c'est protéger les débouchés. En France, les troupes sont donc placées parallèlement à la frontière, et en face des principaux cols de la chaîne.

Ce sont, du Nord au Sud, les 3e et 10e bataillons de chasseurs, à Saint-Dié, gardant les trouées de Saales, d'Urbeis, de Sainte-Marie et du Bonhomme; une partie du 152e régiment d'infanterie à Gérardmer, surveillant la Schlucht; un bataillon du 44e régiment d'infanterie, à Bruyères ; les 5e et 15e bataillons de chasseurs à Remiremont, à l'intersection des chemins conduisant vers le Bramont, Oderen et Bussang. En arrière, ce sont les 20e et 17e bataillons de chasseurs, gardant à Baccarat et à Rambervillers les endroits où les vallées de la Meurthe et de la Mortagne s'élargissent après avoir traversé les derniers contreforts de la chaîne.

Sur le côté Epinal-Belfort du grand triangle, à chaque endroit où la ligne des ballons laisse libre l'accès de la vallée de la Moselle dans la vallée de la Saône, un fort a été construit. Ce sont ceux d'Arches, du Parmont, de Rupt, de Château-Lambert, du ballon de Servance, qui forment une ligne de feu ininterrompue, une barrière infranchissable. Aux deux extrémités de cette barrière, nous trouvons Belfort, retranchée d'une façon formidable, et Epinal, double tête de pont sur la Moselle, et entourée, elle aussi, d'une gigantesque ceinture de fortifications. Le 149e régiment d'infanterie et 6 compagnies du 152e y tiennent en outre garnison prêts à coopérer à la défense active de la région vosgienne.

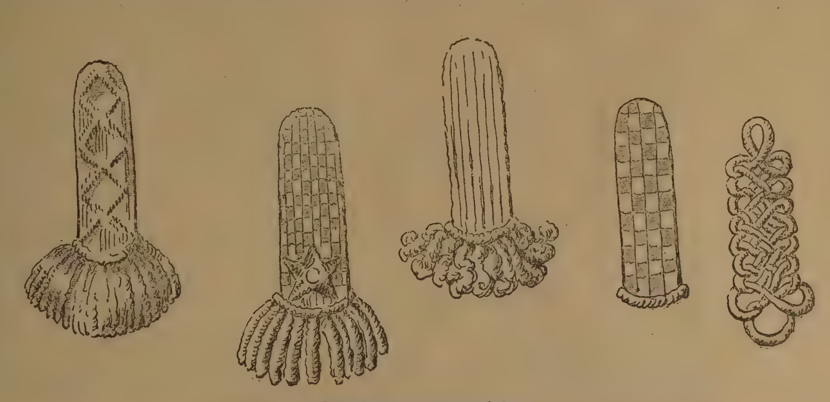
Quels sont, maintenant, les effectifs des troupes en présence? Les Allemands ont-ils sur nous une supériorité numérique écrasante, et sommes-nous destinés, au jour de la prochaine guerre, à reculer devant une poussée fatale, irrésistible, jusque sous le canon des forts d'Epinal ? C'est là une hypothèse absolument inadmissible. Certes, une partie de la garnison de Strasbourg pourra peut-être venir en aide aux troupes de Schlestadt, mais cet appoint ne donne pas à l'ennemi un surcroît de forces tel que la lutte soit impossible. Si les Allemands réussissent à prendre pied en territoire français, ils auront à combattre sur un terrain qu'ils ne connaissent pas, difficile, où la transmission des ordres ne se fait pas sans beaucoup de peine, un adversaire qui a étudié la région, qui sait ce qu'il veut, les positions qu'il occupera, de quelque côté que vienne l'attaque, et qui se sent soutenu, appuyé en arrière par des réserves, et à droite par les régiments actifs en garnison à Belfort.

Si, au contraire, ce sont les Français qui pénètrent en territoire annexé, c'est la descente brusque, rapide, dans la plaine, produisant de suite un énorme effet moral.

En résumé, même en ne tenant compte que du nombre de fusils que l'on peut mettre en ligne de part et d'autre, on doit se dire avec assurance, avec confiance, qu'il serait difficile aux Allemands, pour ne pas dire plus, d'arriver devant Epinal et d'investir la place ; si l'on fait entrer en jeu la valeur, l'endurance, l'entrain des troupes qui sont chargées de veiller là-bas à notre sécurité, on peut affirmer qu'elles seront à la hauteur de leur tâche, et l'on doit envisager l'avenir avec calme, sans crainte puérile comme sans folle témérité. M. S.



Le capitaine de vaisseau RETZENSTEIN, commandant la division navale de Vladivostok



Epaulettes d'autrefois

LES ÉPAULETTES

C'est à propos d'une mesure nouvellement prise en Allemagne relativement à la tenue des officiers : ceux-ci devront porter dorénavant des épaulettes sur le manteau-capote d'ordonnance. Cela a fait du bruit chez nos voisins.

La mesure prise n'est point du goût, paraît-il, de tous les intéressés, parmi lesquels elle a soulevé des récriminations dont la presse militaire d'outre-Rhin s'est faite l'écho. Dans le premier émoi causé par cette mesure, trouvée inutile, dispendieuse, et, au surplus, gênante, on était allé jusqu'à annoncer que le chef du cabinet militaire de l'empereur, le général comte Huelsten-Hœseler, quittait sa place par disgrâce, ou par dissentiment avec le ministre de la Guerre, sur la question des épaulettes!

Rien n'est à retenir de cette extravagante nouvelle, si ce n'est que, contents ou mécontents, les officiers allemands devront mettre dorénavant sur leur manteau des épaulettes, qui sont, d'ailleurs, d'un modèle différent du nôtre.

Il n'y a point de discussion en France sur le même objet, par la raison que la question pendant un temps flottante — la capote d'ordonnance portait des *attentes*, aujourd'hui supprimées — a été finalement résolue par la négative. Nos officiers, quand ils endossent la capote, n'ont sur ce vêtement d'autres insignes du grade que les galons cousus sur les manches, identiquement à la tunique.

Si aujourd'hui, et de hasard, l'épaulette fait parler d'elle en Allemagne, c'est à la France qu'elle doit son origine assez ancienne dans les troupes; et, à une époque relativement plus moderne, au dix-huitième siècle, c'est encore en France que l'épaulette a été inaugurée comme attribut particulier de l'officier.

Nous pouvons dire aussi, qu'en quelque pays que ce soit, si l'on touche à la question de l'épaulette, on touche un peu à l'histoire de notre organisation militaire. Ce motif peut nous autoriser à ouvrir un court aperçu, d'abord rétrospectif, sur l'épaulette que nous avons vue reprendre, depuis quelques années, toute sa place brillante dans l'uniforme français.

***

L'épaulette a peut-être pour origine l'*épaulière* du moyen âge, qui était une pièce de l'armure; mais, sous sa forme actuelle, elle fut évidemment adoptée pour maintenir le baudrier, et aussi pour soulager le soldat, le mousquetaire, dans la situation fréquente, et souvent prolongée, « de l'arme sur l'épaule ».

On doit au maréchal de Belle-Isle, alors qu'il était ministre de la Guerre, l'épaulette portée sur l'habit comme marque distinctive des officiers et son règlement de 1759 fut le premier qui prescrivît pour eux l'emploi des épaulettes. Puis, vinrent les ordonnances de 1767 et de 1779, qui en fixaient les formes.

Cette création mettait un terme aux dépenses ruineuses du costume brodé des officiers en établissant sur l'habit un signe extérieur simple, utile pour retenir le baudrier, et point embarrassant, qui servît à distinguer, de loin comme de près, *l'arme* et *le grade*, à la simple inspection du métal, de la dimension et du travail de la *frange*, des *losanges* ou des *raies* du *corps de l'épaulette*.

Plus près de nous, le règlement mort-né de 1817 entrait avec le plus complet détail dans les explications des épaulettes, depuis le maréchal de France jusqu'à l'adjudant, et c'est de ce précis que dérivent encore les formes des modernes épaulettes d'officiers à *franges*, ou à *graines*, qui sont dites « graines d'épinard ».

Les « pattes d'épaules » en torsade sont, on le sait, de création contemporaine.

Portée d'abord, à son origine, sous Lous XV, par l'infanterie, puis par les dragons, l'épau

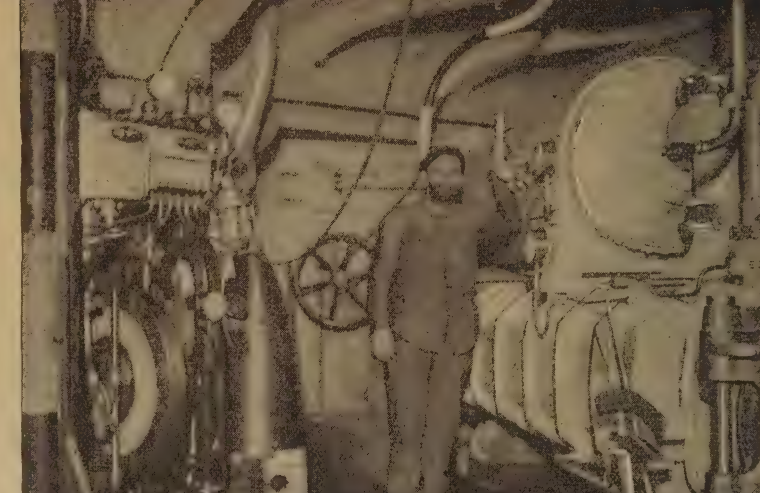
lette finit par être donnée à toutes les armes, à l'exception des hussards. De nos jours, l'adoption du dolman, un instant générale dans l'armée, avait amené en principe la suppression presque totale de l'épaulette qui est redevenue réglementaire pour les officiers, tant d'infanterie et du génie que de cavalerie, au moment de l'adoption de la tunique ample.

Il en sera, dit-on, bientôt de même pour l'artillerie et peut-être pour la cavalerie légère elle-même dont les officiers sont déjà autorisés à porter une tunique bleu de ciel à épaulettes. Ainsi généralisées dans notre armée, les épaulettes d'officiers, très belles en tant qu'ornement de la tenue, ont un inconvénient pratique qui se trouve dans la rigidité du corps de l'épaulette. Si la destination de cet insigne était d'être porté ailleurs qu'aux parades et revues et à la ville, peut-être que l'ancienne épaulette française — dont nous donnons plus haut les différents modèles — à corps souple et mou, serait, avec un autre genre d'élégance, d'un usage beaucoup plus commode — jusque sous la capote. Il est vrai de dire qu'on y a pensé dans les comités et commissions, et que nous verrons peut-être reparaître sur les épaules de nos officiers les épaulettes telles qu'elles avaient été imaginées et ordonnancées par le maréchal de Belle-Isle. En matière d'uniformes, autant peut-être qu'en fait de modes, tout peut arriver comme tout peut revenir.

LE CLERC DU GUET.



Chambre où se trouvent la barre à bras et le mécanisme qui actionne le gouvernail. C'est dans ce compartiment que le « Tsesarevitch » a reçu des avaries.



Cône d'une torpille

Tube lance-torpilles placé sous la flottaison d'un cuirassé

LA VISITE D'UN CUIRASSÉ [1]

Sur le grand bâtiment qui nous porte, le chef de quart des machines a rang d'officier; son poste de mouillage, d'appareillage ou de combat est près de la mise en train ou des registres d'admission de la vapeur; des manomètres lui donnent les pressions successives, depuis la haute pression aux chaudières jusqu'au vide au condenseur; les ordres lui viennent de la passerelle par des lampes électriques de toutes couleurs qui s'allument ou s'éteignent pour donner les nombres de tours prescrits à chaque machine, pour intimer l'ordre de stopper ou de mettre en marche.

Les bâtiments qui naviguent en groupe dans les escadres doivent régler leurs vitesses avec le plus grand soin : si l'officier de quart de la passerelle s'aperçoit qu'il est seulement en arrière de son poste de cinquante mètres, il commande à la machine : « Gagnez cinquante mètres », et un ingénieux appareil, le « compteur Valessie », fait donner aux machines, en supplément de leur régime, les quelques tours d'hélice qui sont nécessaires pour parcourir cinquante mètres sur l'eau; la tenue du poste est donc extrêmement aisée.

Si nous descendons tout au bas des machines, nous découvrons l'arbre de couche qui tourne sur lui-même, sous l'effort accumulé de toutes les bielles. Suivons-le vers l'arrière et marchons longtemps dans son étroit tunnel, nous le voyons s'encastrer dans une série de lames épaisses qui sont solidement fixées à la charpente du navire : toutes ces lames constituent le palier de butée, par où la poussée de l'hélice épaule le bâtiment et l'entraîne; elles sont l'attelage du propulseur au navire. A l'extrême-arrière, la grosse colonne d'acier disparaît, serrée par le « presse-étoupes » qui laisse à peine filtrer un peu d'eau dont nous entendons le bouillonnement.

Hors du navire, l'arbre tourne dans la mer, soutenu par de longs bras d'acier qui s'appuient à la coque; l'hélice qui le termine est découpée dans une large vis et s'enfonce dans l'eau comme une vrille dans du bois, à cela près, cependant, que l'eau ne lui offre qu'une faible résistance et qu'elle ne gagne pas, à chaque tour, la longueur de son « pas », il s'en faut du « recul ».

Si nous n'étions si pressés de retrouver la bonne brise du pont, nous aurions encore bien des machines à étudier : les machines auxiliaires, qui sont les servantes des machines motrices; les pompes alimentaires qui envoient l'eau aux chaudières; les pompes de circulation, qui font courir l'eau froide dans les tubes du condenseur; les pompes à air, qui font le vide aux derniers cylindres, etc.; d'autres machines tournent encore, nuit et jour, sous le pont cuirassé, pour aérer le navire, pour l'éclairer, pour vider ses cales; en cas de voie d'eau, les « thirions » pourraient débiter plus de quatre millions de litres à l'heure, et cependant la trouée qu'ils suffiraient à étancher se limiterait à quelques décimètres d'étendue, si grande

(1) Voir les nos 2, 6 et 10.

rait la hâte de la mer à s'engouffrer dans le wire blessé : comme nous l'avons dit déjà, le timent ne compte guère, pour rester à flot, ue sur ses cloisons étanches.

Tout à l'heure, sur le pont, nous verrons les us grosses pièces d'artillerie se pointer et se arger d'elles-mêmes, au commandement : us les secrets de cette féerie sont aussi dans s fonds que nous visitons; la force hydrau- ue ou électrique qui se dépense là-haut nt des machines de pompage et des dynamos nt nous traversons les compartiments.

Nous entrons dans la chambre des torpilles : r les murs, tout un luxe de petites pièces es qui étincellent, les menus accessoires des pilles; au centre de la pièce, une dizaine de pilles, longs cigares d'acier qui s'alignent r des tréteaux et reçoivent les soins empres- des mécaniciens torpilleurs : la torpille est ricieuse; les secousses et les vibrations la règlent, ses organes minutieux demandent entretien constant. Suspendue dans une ngle ou portée sur un chariot, la torpille ga- era, à l'heure décisive, son poste de lance- nt : dans un tube sous-marin, elle restera à ri des coups de l'ennemi, mais dans un tube pont, comme il arrive le plus souvent, elle a pour son propre navire un bien réel dan- : touchée par un projectile ennemi, elle serait la perte des siens; l'arme est à deux nchants et demande à être habilement niée.

B. DE F.

CAUSERIE MARITIME

S PREMIÈRES GRANDES EXPÉRIENCES de navigation sous-marine

DE LA FIN DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

FULTON ET SON « NAUTILUS »

'expérience remarquable faite en 1775 par hnell méritait de ne pas tomber dans bli.

eu s'en était fallu, en effet, qu'un vaisseau lais de premier rang ne devînt la victime de in ingénieux manœuvré avec tant d'audace le sergent Ezra Lee.

ais plusieurs causes vinrent empêcher la velle d'un formidable et nouveau genre aque par le moyen d'un navire allant l'eau, de se répandre parmi les nations itimes.

abord, comme l'expérience n'avait pas ié de résultats probants, les Américains, gens pratiques, ne s'en occupèrent pas da- age, et les Anglais, devant ce mystérieux rrible moyen de destruction, sentant que rédominance de leurs flottes était menacée, rdèrent bien d'en parler autrement qu'à basse.

fin, et c'est peut-être là surtout la cause mpêcha Bushnell de continuer ses études si avancées sur la navigation sous-marine, ion publique était, à la fin du dix-hui- siècle (et elle le fut encore bien longtemps s) opposée à ce genre de guerre par le n de mines sous-marines, qu'elle considé- omme contraire à la morale et au droit ens. Aussi, après ses fameuses tentatives e la flotte anglaise, Bushnell se retira en gie où il exerça la médecine pendant de les années sous le nom de *Bush* pour ca- son identité avec l'inventeur du fameux marin.

s tard, quand Fulton proposera son sous- au ministère de la marine de Napoléon Ier, sera répondu d'un ton superbe : « Croyez- que nous soyons hommes à employer de oyens ! »



Le contre-amiral MELCHIOR, promu vice-amiral

(Phot. Sartony.)

D'ailleurs, presque au même moment où Bushnell imaginait son sous-marin, un inventeur ayant offert à l'amirauté française une sorte de feu grégeois pour incendier les vaisseaux anglais, sottement chevaleresques, comme de bons et braves Français qu'ils étaient, nos officiers de marine avaient repoussé cette offre avec indignation !

Plus tard encore, quand on proposa l'usage des boulets rouges — qui finirent cependant par être adoptés — « l'armée navale (de France, toujours !) déclara que ces moyens étaient indignes de l'honneur français. »

Il faut d'ailleurs dire que, à l'adoption de chaque arme nouvelle apportant une amélioration sensible sur les armes précédentes, nos pères s'effarouchaient, prédisant un surcroît de carnages dans les guerres à venir.

C'est ainsi que lorsque l'arbalète remplaça l'arc, elle fut considérée comme si meurtrière, qu'un des conciles de Latran la condamna solennellement comme étant un engin diabolique. Et Bayard, si généreux envers les prisonniers et les vaincus, faisait impitoyablement brancher les arquebusiers qui lui tombaient entre les mains, tellement il considérait comme « vils et lâches » les hommes qui faisaient usage des armes à feu !

N'avons-nous pas vu tout récemment encore, dans un congrès de la paix, essayer de glisser une clause tendant à interdire l'emploi des sous-marins dans les guerres futures !

Pour ce motif de réprobation publique entre autres, les expériences de Bushnell n'eurent donc en Europe aucun retentissement. On en a la preuve, par l'extravagance ou la naïveté des projets que présentèrent de nombreux inventeurs, lorsque, bouleversée déjà par le grand mouvement révolutionnaire, la France eut à lutter contre l'Europe coalisée.

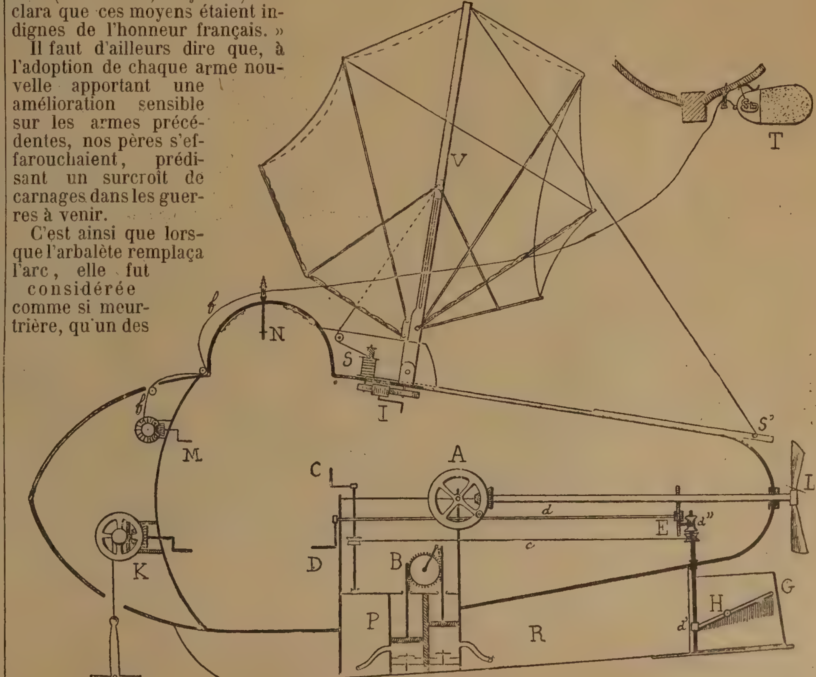
Les citer tous serait aussi long que fastidieux. Le projet d'un M. de Valmer mérite cependant quelque attention, car plusieurs des idées qu'il préconisa furent adoptées et mises à exécution par Fulton dans le sous-marin dont nous allons parler tout à l'heure.

Nous noterons aussi le projet d'un M. Armand Maizières qui présenta au Comité de Salut-Public un projet de « vaisseau sub-marin à hélice *mue par une machine à vapeur*. » On voit que ce personnage était en avance sur son époque !

Enfin, parut Fulton qui, déjà connu en Angleterre par l'ingéniosité de son esprit, devait plus tard s'immortaliser par la première application pratique de la navigation à vapeur.

En 1797, Fulton proposa au Directoire, dans le but de courir sus aux bâtiments anglais et de les détruire, un bateau sous-marin dont le dessin ci-joint indique la forme générale.

C'était une espèce d'œuf très allongé devant naviguer dans le sens de son grand axe (au contraire du navire de Bushnell qui, lui, se



Le « Nautilus », bateau sous-marin de l'Américain Fulton, essayé pour la première fois à Rouen, en 1798.

tenait en quelque sorte debout dans l'eau). Il était muni d'une voilure *V* lui permettant de naviguer à la voile à la surface de l'eau.

Un sous-marin à voile, cela semble une plaisanterie! Et pourtant le sous-marin de Fulton, le *Nautilus* comme il l'appela, navigua réellement de cette façon, à Brest par exemple, et il se rendit même ainsi du Havre aux environs de Cherbourg.

A l'aide d'un tourniquet *I* et de systèmes de poulies *S* et *S'* dans lesquelles passaient des haubans, le mât étant à charnière, on pouvait rabattre la voilure ou la relever.

Dans l'intérieur du sous-marin se trouvaient:

Une manivelle *A* faisant tourner l'hélice *L*; les manivelles: *B* actionnant deux corps de pompes *P* servant à remplir ou à vider le réservoir à eau *R* placé au-dessous du bateau; *C* actionnant le gouvernail ordinaire *G*; et *D* actionnant, par l'intermédiaire d'un système d'engrenage *E*, une petite poupée *d''* dont l'axe, prolongé dans l'intérieur de l'axe *creux* du gouvernail ordinaire, permettait de manœuvrer un gouvernail horizontal *H* dont l'axe se trouvait sur le gouvernail même *G* et permettait au navire de plonger.

A l'avant du navire se trouvait un compartiment étanche qui renfermait le système de manœuvre de l'ancre et un petit ensemble d'engrenages *M* enroulant ou déroulant un fil *f*. Ce fil passait dans l'extrémité d'un clou pointu *N* qui traversait le dôme (nous dirions aujourd'hui le *kiosque*) du sous-marin et se fixait à une caisse de poudre *T* que le sous-marin traînait après lui. Cette caisse était équilibrée de façon à toujours avoir une tendance à remonter à la surface.

Arrivé sous le navire ennemi, le navigateur devait enfoncer dans la coque le clou *N* et le larguer; puis il laissait dérouler le fil *f* et, parvenu assez loin pour que l'explosion de la caisse à poudre ne pût pas lui faire de mal, il raidissait le fil, la caisse à poudre heurtait la coque du navire ennemi, et un système de détente la faisait alors exploser.

Fulton nomma cette caisse à poudre une *torpedo* ou *torpille*, par analogie avec les secousses que fait éprouver le contact du poisson qui porte ce nom.

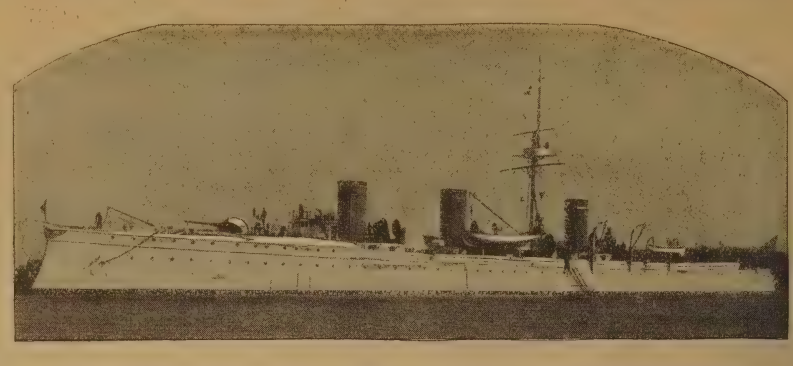
Fulton, encouragé par Monge, Laplace et l'amiral de Rosily, se livra à plusieurs expériences intéressantes à Rouen, au Havre et à Brest, pendant lesquelles il séjourna et parcourut de longues distances sous l'eau. Mais il se heurta à l'hostilité du ministre de la marine Decrès et surtout à l'indifférence de Bonaparte, qui en arriva même à le traiter d'imposteur et d'escroc, lui, Fulton, le type de l'inventeur aussi passionné que désintéressé!

Découragé, le grand inventeur se rendit en Angleterre où le fameux Pitt, à l'examen de ses plans, ne put s'empêcher de s'écrier: « Que c'en était fait des marines militaires! » paroles que lui reprochèrent amèrement les marins anglais lorsque Fulton fut parvenu à faire sauter, à l'aide d'une torpille, un brick mouillé dans la rade de Walmer.

Cette expérience causa en effet une émotion énorme dans toute l'Angleterre.

« Pitt est le plus grand sot de la terre, s'écria le comte Saint-Vincent, d'encourager u genre de guerre qui ne peut que nous nuire nous, les maîtres de la mer! »

Paroles fatidiques!



Le croiseur protégé russe « Novik », à bord duquel l'amiral Makharov a arboré son pavillon pendant le dernier combat

Fulton fut trai par le *Naval Chr nicle* de « scélér lâche et sanguinaire Pauvre Fulton qui rêveur enthousiast nourri des idées g néreuses de la Révo lution, espérait que guerre sous-marin amènerait au contra re la fin des guerres

Enfin, sir Howa Douglass écrivait avec indignation:

« Ainsi on pour se battre sous l'eau Nos invincibles va seaux de ligne d vront céder la pla à des engins hor bles et inconnus! n frégates, à des min sous-marines! nos pilotes, à des plongeurs! n hardis matelots, à des assassins sous-marins! Combien sont glorieuses et heureuses po l'Angleterre de telles découvertes! Et comme convient de les adopter, à un peuple qui a cœur rempli de joie par ses victoires naval à une nation qui détient l'empire des mers

Ainsi, une fois de plus, les hommes d'É anglais avaient su voir plus loin dans l'ave que les nôtres!

Yves Madec.



Petite artillerie, à bord d'un croiseur japonais, tirant sur des torpilleurs russes

(Phot. Branger.)

L'OFFENSIVE PR

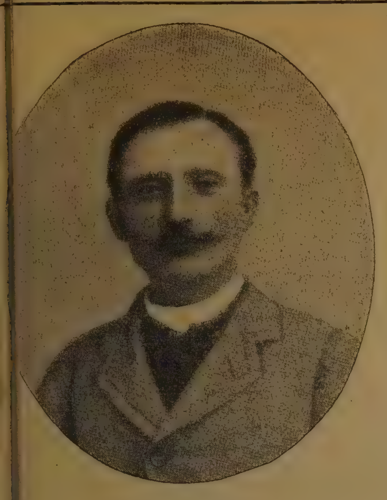
PAR

L'AMIRAL MAKHA

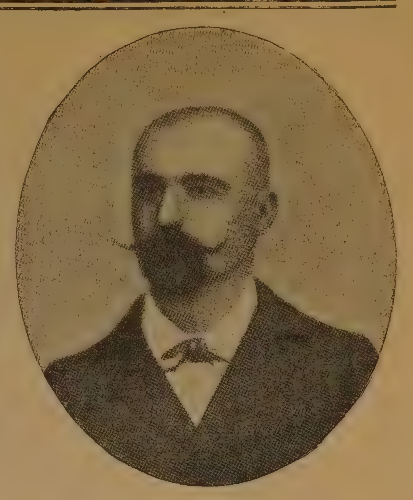
A peine éta arrivé à son po que l'amiral Mak rov, le nouve commandant chef des for navales russes d les mers de Ch a voulu faire s l'escadre de P Arthur de l'atti purement défen qu'elle a gardé qu'à présent.

Sur son ordre contre-torpille ont pris la mer la nuit du 12 et ont attaqué cadre japonaise violent combat engagé, au duquel le destr russe *Steregut* coulé. Il sembl son équipage en partie au n sauvé par les J nais. Ceux-ci subi des perte hommes assez portantes, mai miral Togo affirme qu'il n'a perdu a bâtiment.

L'amiral Makharov avait arboré pavillon sur le *Novik* et appuyait l'attaque torpilleurs. Le *Novik*, qui a pris une pa trèmement active à tous les engagement



M. MIÈGGE,
...maitre français de la Société des Forges et Chantiers, qui se ...ouvait à bord du « Tsesarevitch », lorsque ce cuirassé a été torpillé devant Port-Arthur



M. LÈBRE,
Contre-maitre français de la Société des Forges et Chantiers, qui se trouvait également sur le « Tsesarevitch »

...u lieu devant Port-Arthur, est un petit ...eur protégé de 3,000 tonnes. Il a donné ...œuds aux essais et porte seulement ...ces de 120 millimètres et 13 pièces légères.

...rôle militaire des sous-marins

...s sous-marins sont entrés depuis si peu de ...s dans le domaine de la pratique, leurs ...ès ont été si rapides et si inattendus que ...ées les plus contradictoires ont ... sur le rôle qu'ils pourront jouer ... une guerre navale. ...taines marines qui n'en ...dent pas ou n'en ont que ...uvais nient la ...ilité de leur ...i; chez nous, ...ontraire, un ...nt d'o... ...n tout ...é, dé... ...né par la ...ite bril... des ex... ...nces de ...n et de ...bourg, ...rait à ... croire ...e nou... type de ...ments ...hilerait ...plète... ... les ef... les grands navires; ...en croyait certains ...ciens en chambre, ...irassés auraient vécu; des ...marins cachés le long des ...e mettraient celles-ci à l'abri ...ute tentative de l'ennemi, ... que d'autres iraient détruire ...otes entières jusque dans ...n ports.

...faut se garder des extrêmes, surtout en ...le matière. L'apparition de chaque nouvel ...g de destruction a toujours suscité des pro...es qui déclaraient les guerres désormais ...sibles, et pourtant les guerres ont continué; en réalité, chaque invention apporte un moyen de lutte de plus, qui vient s'ajouter aux autres sans les supprimer. Vers 1886, lorsque la marine française construisit les premiers torpilleurs capables de tenir la mer, on avait déjà prédit la fin des grands navires; les torpilleurs ont montré qu'ils ne sont pas infaillibles; si les effets d'une de leurs torpilles sont formidables, ils manqueront souvent leur coup, soit qu'ils aient aperçu l'ennemi trop tard et n'aient pas pu se mettre en bonne position, soit que le feu de cet ennemi les détruise avant qu'ils soient à la petite distance d'où l'on peut lancer les torpilles.

On s'est un peu étonné d'apprendre qu'à la bataille navale de Santiago, pour 100 coups de canon tirés, il n'y en ait eu que 3 à atteindre le but. Il en est toujours ainsi en temps de guerre, et l'on sait qu'en 1870 le pour cent des coups de fusil qui touchaient était encore plus faible, puisque, pour tuer un homme, il fallait à peu près son poids de plomb.

Il n'y a pas d'arme parfaite et les sous-marins n'échapperont pas à cette règle. Il suffit, pour s'en convaincre, d'étudier d'un peu près les conditions de leur attaque.

Leur arme est la torpille automobile, qui marche environ 30 nœuds, c'est-à-dire 15 mètres à la seconde; cette vitesse serait considérable pour un navire, mais ne saurait être comparée à celle des projectiles que lancent les canons modernes et qui atteignent 1,000 mètres de vitesse initiale; de plus, la torpille, qui contient sous forme d'air comprimé l'énergie nécessaire à sa propulsion, n'a qu'un parcours très limité, 500 à 600 mètres au plus. Il faut donc que le sous-marin qui a aperçu l'ennemi vienne se placer à 500 ou 600 mètres au plus de cette route pour lancer sa torpille lorsque l'ennemi passera à la distance où peut s'effectuer le lancement.

Cela suppose naturellement que le sous-marin n'a pas été vu, et on peut l'espérer; mais cela suppose aussi qu'il s'est bien rendu compte de la route et de la vitesse de son ennemi, ce qui est plus difficile, et qu'il a pu se rendre à temps au point d'où il doit lancer sa torpille; or, les sous-marins ne marchent pas rapidement sous l'eau; ceux qui vont le plus vite ne dépassent pas 7 à 8 nœuds de vitesse, tandis que tous les cuirassés atteignent 18 et que les croiseurs dépassent 20 nœuds. Il y aura donc, dans une attaque de sous-marin, des aléas aussi importants que dans l'emploi de toute autre arme de guerre, et bien des fois l'occasion sera manquée et l'ennemi passera tranquillement, sans se douter de la présence de son invisible mais impuissant adversaire.

Il est vrai que lorsque l'attaque réussira, son résultat sera terrible: la coque défoncée par l'explosion, le navire torpillé sera le plus souvent mis hors de combat d'un seul coup et réduit à l'état d'épave.

C'est dans l'attente de ce succès qu'il faut multiplier le nombre de nos sous-marins, mais sans croire que ce succès soit jamais assuré et sans délaisser les autres moyens de lutte, que la nouvelle invention ne saurait remplacer tous.

Les cuirassés, les croiseurs, les torpilleurs, les batteries de côte restent, comme auparavant, d'importants facteurs de la puissance navale.

NAUTA.



Un contre-torpilleur russe marchant à l'attaque

NOTRE COUVERTURE
pour relier soi-même

Prochainement, le Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial *mettra à la disposition de ses lecteurs de* belles *et* solides couvertures *cartonnées bleues, qui leur permettront de relier facilement* eux-mêmes, *chaque semaine, les numéros de leur journal à mesure qu'ils paraîtront.*



Le nouveau croiseur « Léon-Gambetta », qui vient d'éprouver des avaries au cours de ses essais

(Phot. Bouëlle.)

Le croiseur cuirassé « Léon-Gambetta » avarié

Un pénible accident a interrompu; le 1er Mars au matin les essais de recette du *Léon-Gambetta*, le grand croiseur cuirassé que vient d'achever l'arsenal de Brest.

La mer était basse, il ventait légèrement de l'Est avec grains de neige par intermittence. L'essai devait durer trente-six heures aux puissances de 12,000, 18,000 et 25,000 chevaux progressivement, pendant douze heures pour chaque allure. Le bâtiment marchait environ 16 nœuds et se trouvait au Sud-Est des grands rochers appelés les Cheminées, un peu avant le phare des Pierres-Noires, lorsqu'un choc fut ressenti et le *Léon-Gambetta* s'inclina légèrement sur tribord en continuant à marcher. On venait de toucher soit sur une roche soit sur une épave, et une voie d'eau existait à tribord, côté qui avait porté. D'après le mouvement anormal des machines tribord et centrale, il était évident que plusieurs ailes d'hélices étaient en outre cassées.

Le *Léon-Gambetta* remit le cap sur Brest, où il arriva sans encombre.

Bientôt on le rentra dans l'arsenal où les scaphandriers du port visitèrent la coque. Ils constatèrent l'enlèvement des ailes de l'hélice tribord et d'une aile de l'hélice centrale, plus deux déchirures assez longues, de 1 mètre environ, l'une à la hauteur de la cheminée avant, l'autre vers la cheminée arrière. Les cloisons étanches nécessaires avaient été fermées et la voie d'eau limitée à la partie de la double coque voisine des déchirures.

Une commission d'enquête a été nommée par le préfet maritime pour rechercher les responsabilités dans cet accident. Il y a lieu d'attendre ses conclusions avant de se prononcer. Il y avait à bord un pilote lamaneur et un pilote de la flotte.

On peut supposer que le *Léon-Gambetta* a touché ou sur une épave ou sur les roches qui débordent au Sud les Cheminées et le Ranvel et qui sont élevées de 4 à 6 mètres au-dessous du niveau des plus basses mers. Ces roches, découvertes depuis peu d'années, ne figurent pas sur les cartes anciennes.

On a commandé de nouvelles hélices pour le *Léon-Gambetta*, elles seront prêtes dans trois ou quatre mois. La réparation de la coque ne sera pas longue. On peut espérer que les essais seront repris en Juillet. Ce n'en est pas moins un retard très regrettable.

Le *Léon-Gambetta* est le plus grand de nos croiseurs cuirassés à flot. Il surpasse même comme taille la *Jeanne-d'Arc*. Il a 146 m. 50 de long, 21 m. 40 de large, 8 m. 20 de tirant d'eau et 12,550 tonneaux de déplacement. Les chaudières Niclausse fournissent la vapeur à 3 machines verticales à triple expansion d'une puissance totale de 27,500 chevaux, et les hélices tournant à 125 tours à la minutes doivent lui imprimer une vitesse de 22 nœuds.

Le *Léon-Gambetta* est armé de 4 canons de 194 millimètres et de 16 de 164 mill. 7; toutes ces pièces sont par paires dans des tourelles cuirassées doubles, sauf 4 de 164 mill. placés dans des réduits blindés. Il a en outre 22 pièces légères de 47 millimètres pour la défense contre les torpilleurs, 2 de 37 millimètres pour l'armement des embarcations et 2 de 65 millimètres pour la compagnie de débarquement.

Cinq tubes lance-torpilles dont deux sous-marins complètent ses moyens d'attaque.

Ce superbe bâtiment de combat, qui a un état-major de 38 officiers et un équipage de 690 marins, ne coûtera pas moins de 28,605,295 francs.

La Marine en construit trois autres du même type : *Jules-Ferry*, *Victor-Hugo*, *Jules-Michelet*; un quatrième, qui devait être semblable, *Ernest-Renan*, a eu ses plans modifiés; il sera plus grand, plus rapide, et armé de pièces plus grosses et moins nombreuses.

LA CROIX-ROUGE FRANÇAIS[E]

Contrairement à l'opini[on] que s'en forment bien [des] gens, la Croix-Rouge fr[an]çaise n'est pas une soci[été] unique, ayant pour ob[jet] l'assistance des blessés [en] cas de guerre; [elle] c'est la réunion [de] trois sociétés ay[ant] toutes les mêm[es] droits et astrei[ntes] au moment de [la] mobilisation a[ux] mêmes devoirs, [réu]nis par un dé[cret] d'Octobre 1892.

De ces trois [so]ciétés, la plus [an]cienne est la *So[ciété] de secours a[ux] blessés milita[ires] des armées de t[erre] et de mer*, créé[e en] Mai 1864 et re[con]nue d'utilité p[ubli]que en 1865, so[us la] présidence du [gé]néral de div[ision] duc de Fezens[ac].

Pendant la g[uerre] de 1870-1871 e[t du]rant l'insurrec[tion] de la Commu[ne] cette Société s[ecou]rut et soigna [...] ses ambula[nces] de campagne e[t] ambulances [...]tes, plus de 11[...]

Le yacht « Saint-Honorat », de Marseille, qui doit courir pour la coupe d'Italie et la coupe de France

(Phot. ouvrière.)

essés ou malades, pour lesquels elle dépensa uze millions de francs.

Depuis la guerre franco-allemande, elle a tribué neuf à dix millions aux victimes des npagnes coloniales (Algérie, Tunisie, Ton-ı, Dahomey, Soudan, Madagascar, Chine). e a créé un dispensaire-école de dames irmières à Paris, et dix-huit établissements logues en province.

Son budget de recettes se chiffre annuelle-nt par 350,000 francs de cotisations et sa erve atteindra bientôt dix millions.

La présidente actuelle de la Société de secours x blessés militaires est Mme la duchesse Reggio.

L'*Association des Dames françaises,* que éside la comtesse Foucher de Careil, a été dée en 1879 par le docteur Duchaussoy; elle té reconnue d'utilité publique en 1883. Elle our but principal de former une armée de mmes instruites dès le temps de paix, en vue temps de guerre; elle a fondé un hôpital nstruction à Auteuil et organisé des cours suivent de nombreuses dames désireuses btenir le diplôme d'ambulancière.

L'Association des Dames françaises envoie aux upes en expédition dans les colonies tout ce peut soulager les malades, les blessés, les valescents, médicaments, lingerie, aliments, x, livres. Sa sollicitude ne se limite pas à mée; elle a secouru les inondés d'Alsace-raine, du Midi, d'Algérie, les victimes du sou, etc.

La troisième Société de la Croix-Rouge, créée 1881, est l'*Union des Femmes de France,* préside Mme Koechlin-Schwartz; elle a éga-t pour but de préparer et d'organiser les yens de secours qui, dans toute localité, peu-t être mis à la disposition des blessés ou ades de l'armée française et de venir en aide victimes de désastres publics.

L'autorité militaire de laquelle relèveront en ps de guerre les trois Sociétés de la Croix-ige française, a nettement défini leurs attri-ions; c'est ainsi que les infirmeries de gare t réservées à la Société française de secours blessés; tandis que les hôpitaux auxi-es de l'arrière seront administrés par les trois iétés.

Au moment de la déclaration de guerre du on à la Russie, celles-ci ont examiné la duite qu'elles auraient à tenir à l'égard des igérants; se renfermant strictement dans s statuts, qui ne sont pas identiques, elles pris les décisions suivantes:

La Société de secours aux blessés a voté une me de 250,000 francs, qui servira à envoyer Extrême-Orient quatre hôpitaux de cent dont deux au Japon et deux à la Russie; répartira les dons par moitié entre les deux igérants à moins d'indications contraires de art des donateurs.

L'Union des Femmes de France a offert à née russe seule un hôpital de campagne, fera remettre à l'armée japonaise les dons lui seraient destinés et la moitié de ceux lle recevra sans affectation spéciale.

Quant à la Société des Dames françaises, elle vert une souscription dont le produit est usivement destiné aux blessés et malades armée russe.

T.

Éphémérides de la Marine française

Mars 1669. — Colbert nommé secrétaire tat de la Marine. Cette date marque la renais-e de la Marine en France, et le début de sa ode la plus glorieuse.

Mars 1808. — Décret modifiant l'organisa-n des équipages de la Flotte.

Les ressources de l'inscription maritime étant sées, Napoléon, pour assurer l'armement des vaisseaux qu'il ne cesse de faire construire, décide la formation de 60 bataillons de marins.

Ils constituent, les 50 premiers, autant d'équipages de haut bord, et les 10 derniers, autant d'équipages de flottille.

9 Mars 1543. — Le capitaine Polain est élevé au grade de lieutenant général des armées navales et créé chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Il prend, peu de temps après, le titre de baron de la garde. Simple valet d'armée au début de sa carrière, le capitaine Polain s'éleva jusqu'aux premières charges de l'Etat par son intelligence et son courage. Brantôme le considère comme l'un des premiers hommes de son temps.

10 Mars 1805. — La division de Missiessy, partie de Rochefort, arrive en vue de la Martinique et capture plusieurs bâtiments anglais dans les eaux de cette colonie.

11 Mars 1756. — La frégate *Atalante*, de 34 canons, capitaine Duchaffault de Besné, capture le vaisseau anglais *Warwick,* de 64 canons, aux abords de la Martinique.

Précédant la division de M. d'Aubigny, dont elle faisait partie, l'*Atalante*, très bonne marcheuse, rattrape le vaisseau anglais, lui envoie par l'arrière une bordée d'enfilade et passe sous le vent de son redoutable adversaire. Grâce à cette habile manœuvre, le *Warwick* ne peut utiliser sa batterie et, après cinq heures de canonnade, amène son pavillon dès que paraissent les vaisseaux de M. d'Aubigny.

Le brave Duchaffault reçut le commandement de sa frise et la ramena à Rochefort.

12 Mars 1848. — Décret du gouvernement provisoire abolissant dans la marine les peines de la bouline, de la cale et des coups de corde. Ces punitions sont remplacées par un emprisonnement au cachot de quatre jours à un mois.

13 Mars 1795. — Combat du Cap-Noli. Séparés de l'armée navale de l'amiral Martin, les vaisseaux *Censeur*, commandant Benoît, et *Ça-ira* (ex-*Couronne*), commandant Coudé, luttent héroïquement contre l'escadre anglaise.

14 Mars 1800. — L'équipage de la corvette anglaise *Danaé*, 32, s'étant révolté, se rend à la corvette française, *Colombe*, mouillée sous le fort Bertheaume.

15 Mars 1603. — Champlain quitte Honfleur pour fonder au Canada les premiers établissements français.

16 Mars 1769. — Bougainville rentre à Saint-Malo, après une campagne de découvertes et d'explorations de deux ans et demi.

Bougainville est le premier capitaine français, sa frégate, la *Boudeuse*, le premier bâtiment, ayant accompli le tour du monde.

17 Mars 1678. — Chateaurenault, n'ayant que six vaisseaux, attaque dans le golfe de Gascogne la flotte de l'amiral hollandais Evertzen, qui en compte douze, et reste maître du champ de bataille.

18 Mars 1627. — Comprenant de quel intérêt il est pour la France de posséder une marine puissante, Richelieu fait enregistrer par le Parlement des lettres du roi qui suppriment la charge d'amiral de France, et le nomment lui-même grand-maître et surintendant de la navigation et du commerce.

19 Mars 1710. — Duguay-Trouin ayant offert d'aller à Rio-de-Janeiro venger sur les Portugais une expédition malheureuse entreprise peu de temps auparavant par le capitaine de vaisseau Du Clerc, Pontchartrain, ministre de la marine, passe avec lui, au nom du roi, un curieux contrat d'armement en course.

Le roi met à la disposition de Duguay-Trouin des vaisseaux de guerre et un corps de débarquement, et prélèvera un cinquième sur les prises.

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Gén. de brig. Coustis de la Rivière, comm. la 43e brig. inf., nommé au comm. de la 54e brig. inf. et de la subd. de Montélimar à Gap, en remp. du gén. d'Ivoley, placé sec. rés.

Col. Bailly, comm. 64e rég. inf., aff. 116e rég. inf., comm. intér. 43e brig. en remp. du gén. C. de la Rivière.

COMITÉS ET COMMISSIONS

Gén. div. Castay, prés. com. tech. génie, nommé prés. comm. étude pour défense littoral.

Sont nommés membres de la même commission, tout en conservant leurs fonctions: gén. div. Berthier, insp. gén. travaux génie, membre com. tech. art. génie et comm. mixte trav. publics; gén. div. Naquet-Laroque, insp. gén. trav. art., membre com. tech. art. et génie.

Contre-amiral Campion, faisant fonct. chef état-maj. gén. de la Marine.

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

Les officiers dont les noms suivent ont été mis en activité h. c. (service état-maj.) et ont reçu les affectations ci-après:

Chef esc. brev. Haffner, 22e rég. art., nom. chef état-maj. 6e div. inf., en remp. chef bat. inf. brev. Bouquero, réint. dans son arme; chef de bat. brev. Valdan, 133e rég. inf., nommé remp. chef état-maj. 42e div. inf., en remp. chef de bat. inf. brev. Lamotte, réint. arme; cap. Coll t, brev., au 54e rég. inf., dés. comme off. d'ord. gén. comm. la 40e div. inf., en remp. cap. inf. h. c. Guédeney; cap. brev. de Lardemelle, 19e bat. chass., dés. comme off. d'ord. gén. comm. la 3e div. caval. en remp. du lieut. inf. brev. de Douglas, qui a reçu autre affect.; cap. inf. h. c. Guédeney, off. d'ord. gén. comm. 40e div. inf., dés. même emploi auprès gén. comm. 18e corps d'arm., en remp. cap. inf. brev. Capdepont, réint. arme.

INFANTERIE

Col. brev. Daloz, 137e rég., passe 140e; col. de Courson, 116e rég., pas. 133e; col. Bailly, 64e rég., pas. 116e; lieut.-col. brev. Gaffiot, h. c. état-maj., réint. 3e rég. tirail.; lieut.-col. Rousselet, 50e rég., pas. 116e; lieut.-col. Geniteau, 116e, pas. 50e, maint. stag. 7e huss.; chef bat. d'Uston de Villereglan, 163e rég., pas. 49e; chef bat., brev. Bouquero, h. c. état-maj., réint. 31e inf.; chef bat. Heuzé, 76e rég., passe 70e, maint. congé; chef bat. brev. Sourd, 23e bat. chass., pas. 29e rég., maint. Ecole milit. inf.; chef bat. brev. Lamotte, h. c. état-maj., réint. 147e; cap. brev. Brémond, 64e rég., pas. 2e tirail.; cap. adj.-maj. de Chappotin, 2e tirail., pas. 25e rég. inf.; cap. brev. Delagrange, au 148e, pas. 79e; cap. Mathelin, 3e zouaves, pas. 59e inf.; cap. brev. Capdepont, h. c. état-maj., réint. 93e inf.

Cap. brev. Papillon-Bonnot, 28e bat. chass., pas. 1er zouaves, maint. Ecole milit. inf.; cap. brev. Dufour, 1er zouaves, pas. 102e inf.; cap. Toussaint, 30e inf., pas. 28e bat. chass.; cap. Rivene, 75e rég., pas. 31e; cap. brev. Henry, 136e rég., passe 63e; cap. brev. Passerieux, 86e rég., pas. 3e zouaves; cap. Fage, 90e rég., pas. 2e tirail.; cap. Lemoyne, 63e rég., pas. 64e; cap. Burlaton, 121e rég., pas. 158e; cap. d'Huard, 158e rég., pas. 113e; cap. Martin, 2e tirail., pas. 61e inf.; cap. Sarrazignac, 144e rég., pas. 10e, maint. rapp. conseil guerre Nancy; cap. de Raguenel, 116e rég., pas. 75e; cap. Tisseyre, 100e rég., pas. 90e, maint. Ecole Guerre; cap. brev. Laporte, 139e, pas. 100e rég.; cap. brev. Gamelin, 23e rég., pas. 15e bat. chass.; cap. brev. Dutheillet de Lamothe, h. c., réint. 148e inf.; cap. brev. Lefort, h. c. état-maj., réint. 86e inf.

Cap. Favre, 86e rég., pas. 15e rég.; cap. Cheret, 61e inf., pas. 55e; cap. Droit, 2e tirail., pas. 144e; lieut. Reyrel, 34e rég., pas. 19e; lieut. Raoult de Rudeval, 127e rég., pas. 71e; lieut. Parmentier, 2e étranger, pas. 26e inf.; lieut. Poussardin, 2e bat. d'Af., passe 59e inf.; lieut. de Lassat de Pressigny, 31e rég., passe 136e, maint. congé 3 ans; lieut. Pennehout, 37e rég., pas. 35e, maint. service aff. ind.; lieut. Guire, 23e bat. chass., pas. 19e inf., dét. état-maj.; lieut. Martin, 2e tirail., pas. 30e inf., maint. serv. aff. ind.; lieut. Bailly, 112e rég., pas., 23e chass.; lieut. Courtois, 140e, pas. 142e; lieut. Desjobert, 148e rég., pas. 65e; lieut. Huet, 31e rég., pas. 135e; lieut. Létondot, 2e rég. étr., pas. 31e inf.; lieut. Kœchlin, 5e bat. chass., pas. 1er bat. chass.; lieut. Giansilj, 39e rég., pas. 2e bat. d'Af.; s.-lieut. Hugues, 11e rég., pas. 122e; lieut. Balbaud, 25e rég., pas. 83e; lieut. Bourgeois, 162e inf., pas. 108e, maint. congé 3 ans; lieut. Ducrot, 117e rég., pas. 149e; lieut. Pesnel, 93e rég., pas. 4e bat. chass.

CHEF DE MUSIQUE

M. Avy, s.-chef musique Ecole art., 11e corps, promu chef musique 3e cl., en remp. de M. Brés, promu off. 67e rég. inf.

Tableaux d'avancement pour 1904

INFANTERIE

Sont classés pour le grade de capitaine. — Les lieutenants: Santos-Cottin, 75e; Valet, 102e; Subsol, 17e; de la Laurencie, 77e; Cesbron-Lavau, 135e; de Miscault, 69e; Bablon, 1er étr.; de Batz, h. c.; Loury, 82e; Codevelle, 54e; Keller, 1er étr.; Grenier, 6e bat. ch.; Fabry, 101e; d'Anzel d'Aumont, 2e étr.; Jaugey, 29e bat. ch.; Teilhac, 20e inf.; Berducou, 53e; Mellier, 12e; Mazoyer, 1er étr.; Lespinasse, 18e inf.; Declert, 29e; Petitot, 26e bat. ch.; Barraud, 7[illegible]e; Villemin, 23e; Miquel, 108e; Roux, 1er étr.; Gagnier, 156e; Chaunac de la Selve, 70e; Serrigny, 68e; Trabbel, 93e; Tiévant, 13e; Heuzey, 125e; Lemoine, 15e; Putois, 64e; Somon, 108e; Payerne, 87e; Maugras, 130e; Renié, 17e;

Leroy, 1er zouaves; Mollard, 1er zouaves; Canneva, 41e; Guinard, 13e bat. ch.; Poupillier, 2e zouaves; Porsch, 135e, Ménager, 2e; de Séguin de Reyniés, 6e bat. ch.; Vivier; 121e; Juillet, 65e; Guicler, 2e zouaves; Marconnet, 29e; Chailley, 10e bat. ch.; Meullé-Desjardins, 20e bat. ch.; Prunaux, 1er bat. ch.; Lanquetin, 63e; Réal, 1er étr.; Guilhemin, 56e; Martin, 9e; Mouchet, 83e; Boissel, 49e; Bertin; 56e; Zuilling, 1er tir.; Berthomieux, 117e; Robillard, 2e tir.; Koch, sap. pomp.; Carron, 97e; Huc, 25e; Février, 115e; Berthon, h. c.;

Auroux, 17e; Masnou, 45e; Mirville, 113e; Casella, 151e; Fournier, h. c.; Bonnet, 16e; Haye, 1er étr.; Ruillier, 3e zouaves; Pinault, 4e zouaves; Péricault, 10e; Bigotte, 27e bat. ch.; Clavery, 56e; Bonnieux, 1er zouaves; Salembier, 76e; Aubry, 3e zouaves; Pieri, 40e; Sauvain, 25e bat. ch.; Echard, 125e; Poirée, 127e; Hévre, 54e; Loyer, 48e; Rohr, 35e; Menettrier, 51e; Sancery, 86e; de Douglas, 73e; Breart de Boisanger, 71e; de Haldat du Lys, 124e; Gault, 22e; Bonnet, 105e; Vidon, 6e; Petin, 109e; Rigault, 134e; Roques, 15e; Trousson, 4e zouaves; Voisin, 24e; Fouchard, 4e tir.; Coudin, 123e; Joulia, 1er zouaves; Brallion, 2e inf. lég.; Chevalier, 2e étr.; Waymel, 72e; Forgemol de Bostquénard, 115e; Besset, 43e; Bonvalot, 60e; Angé, 2e tir.; Louis, 113e; Macaire, 84e; Curie, 3e inf. lég.; Cazères, 11e bat. ch.; Roger, 70e; Maréchal, 121e; Carbonel, 40e; Louis, 100e; Bonneau, 29e; Rodes, 14e; Pointurier, 2e étr.; Bron, h. c.; Lagarde, 31e; Cavard, 143e; Agel, 128e; Quinet, 2e zouaves; Mathieu, 86e; Christian, 149e; Collomb, 98e; Marius, 36e; Damoiseau, 26e; Rousseau, h. c.; Dufor, 1er étr.; Gilquin, 8e; Cret, 2e étr.; Lamblot, 44e; Guilliot, 33e; Mittelhauser, 34e;

Etienne, 73e; Daumont, 67e; Voiriot, 34e; Abadie, 4e zouaves; Paquin, 1er zouaves; Leboiteux, 20e; Gente, 3e tir.; de Lalène-Laprade, 1er étr.; Rochas, h. c.; Romary, 27e; Bruyère, 26e bat. ch.; Berriau, 62e; Spuller, h. c.; Vaulon, 14e; Chaumont, 102e; Hovart, 127e; Cottenest, 30e; Renouard, 6e; Hellé, 85e; Becker, 74e; Chédeville, 4e zouaves; Camors, 84e; Détrie, 117e; Maurice, 1er tir.; Britsch, 114e.

Au titre étranger : Oum, 2e étr.

CHEFS DE MUSIQUE

Pour chef de musique de 1re classe. — MM. Allier, 51e; Montbarin, 123e; Chomel, 31e; Lacoste, 63e; André, 28e; Levêque, 115e.

CAVALERIE

Sont inscrits pour capitaine. — Les lieutenants : Berthe de Pommery, 7e drag.; Elie de Beaumont, 8e cuir.; Bréant, 27e drag.; de Vaulchier, 12e cuir.; Robert, 5e drag.; Ollivier, 15e drag.; Matrot, 4e chass. d'Af.; Guise, 1er drag.; Degournay, 14e drag.; d'Espinay Saint-Luc, 3e drag.; Aymonin, 3e cuir.; Jouvet des Marands, 3e huss.; de Gourden, 12e huss.; Devanlay, 1er spah.; Bouquet-Deschaux, 8e huss.; d'Ozouville, 2e chass.; de Tillière, 15e chass.; Miculet de Ricaumont, 7e huss.; Ranon de la Vergne, 8e cuir.; Germain de Montauzan, 20e drag.; Baudesson, h. c.; Boscals de Real, 8e cuir.; Capitrel, 8e chass.; Philpin de Piépape, 7e huss.; Loche, 10e drag.; Vergne, 5e huss.; Fiévet, h. c.; de Banville, 29e drag.; Testart, 14e drag.; Collet, 2e cuir.; Boysson, 10e huss.; Avon, 4e chass. d'Af.; de Billy, 5e cuir.; Jouin, 6e huss.; Dumouchel de Prémare, 8e drag.; de Barolet, 11e cuir.; de Franco, h. c.; Chapin, 18e drag.; Valotte, 3e chass.; Dubois, 13e huss.; Touchard, 12e chass.; Garnier, 13e cuir.; de Verdelon, 10e chass.; Potiron de Boisfleury, 15e drag.; Mascarel, 16e drag.; Pillard, h. c.; Azaret, h. c.; Mauche, 8e drag.; Thominine-Desmazures, 6e drag.; Deremetz, 8e huss.; Vidé, 5e cuir.; Léandri, 5e chass. d'Af.; Berille, h. c.; Danglade, 10e drag.; Bucant, 4e chass.; Dumoulin, 4e spah.; Scherer, 3e cuir.; Cazanave, 18e drag.; de Macé de Gastines, 14e huss.; Cavaillé, 13e chass.; Barras, 6e comp. de rem.; Fouchet, 28e drag.; de Castelbajac, 15e drag.; Beausil, 28e drag.; Huet, 11e cuir.; Detroyat, 7e drag.; Naud, 7e chass.; Vetelay, 23e drag.; de Clavière, 1er spah.; Bouillon, 5e chass. d'Af.; Chodron de Courcel, 3e cuir.; Peting de Vaugrenant, 14e drag.; Ségerand, h. c.; Geoffroy-Chateau, 9e cuir.; de Boyve, 13e chass.; Guillet, de la Brosse, h. c.; Warroquier, 6e chass. d'Af.; de Canteloube de Marmiés, 29e drag.; Brun, 12e chass. de Gourcuff, 5e drag.; Dodun, 12e drag.; Butte, 9e drag.; Madamet, h. c.; Courtois, 29e drag.; de Bordesoule, 5e chass. d'Af.; Perrin, 1er cuir.; Lobez, h. c.; Chapuis, 5e cuir.; Rivericulx de Varax, 26e drag.; Haentens, 3e drag.; Villemont, 13e drag.; Perrin, 13e huss.; Blanchard, 14e drag.; Vignon, 30e drag.; Altmayer, 2e esc. sénég.; d'Amarzit, 11e huss.; André, 20e drag.; Delpon de Vissec, 12e drag.; Lebas, h. c.; de Marescot, 17e chass.

Pour capitaine comptable. — Les lieutenants : Castor, 5e chass. d'Af.; Charmoille, 16e chass.; Saint-André, 8e chass.; de Laurens de Saint-Martin, 8e huss.; Millot, 30e drag.; Pagès, 18e chass.; Lhuillier, 3e drag.; Franc, 9e huss.; Louis, 1er chass. d'Afr.; Bougrelle, 12e cuir.; Sandrin, 15e chass.; Godart, 6e drag.; Ziégler, 20e drag.; Daussy, 10e drag.; Pilet, 15e chass.; Weil, 2e cuir.; Dorsner, 23e drag.; Pourchet, 23e drag.

ARTILLERIE

Pour capitaine. — Les lieutenants : Perodeau, 13e rég. (Sousse); Champouillon, 8e bat.; Bourdelles, 16e batt. Fournier (H.-V.), 13e rég.; de Comtet, brev. 2e rég.; Blancheur, 1er rég.; Langlois, 26e rég.; Baron, 36e rég.; Rollat, 31e rég.; Niard, 33e rég.; Rothé, 25e rég.; Lescuyer, 35e rég.; Chauderon, 3e rég.; Quirin, 39e rég.; Schaller, 6e rég.; Bladier, 6e rég.; Goujon, 13e rég.; Alvin, 25e rég.; Thomas, 13e rég.; Duchêne, 2e rég.; Moreteau, 12e rég.; Roussin, 25e rég.; Chenot, 40e rég.; Fournier, 15e rég.; Alger, 3e rég.; Grillet, 6e rég.; Nérot, 13e rég.; Serment, 4e rég.; Lafont, 18e rég.; Royer, 16e bat.; Jordan, 12e rég.; Bellot, h. c., disp. ministre col.; Roumegnère, h. c., disp. minist. col.; Balli, 32e rég.; Bera, 30e rég.; Cerfon, 17e rég. Givierge, 35e rég.; Perrier, 11e rég.; Doucet, 13e rég.; Delavallée, 12e rég.; Alexandre, 32e rég.; Crousse, 36e rég.; Driaux, 34e rég.; Royet, 11e rég.; Ripault, 8e rég.; Michel, 13e rég.

Pour officier d'administration princ. — Les off. d'adm. de 1re cl. : Arnaud, Ecole art. 3e corps arm.; Billiard, dir. de la Rochelle; Thomas, dir. Vincennes; Driancourt, dir. Havre; Girard, Ecole art. 6e corps arm.; Michel, atel. const. Puteaux; Leprévost, manuf. arm. Châtellerault; Govin, 2e bur. 3e dir. min. Guerre; Roth, 1er bur. 3e dir. min. Guerre; Meyer, manuf. arm. St-Etienne.

Pour off. d'adm. 1re cl. — Les off. d'adm. de 2e cl. : Barbères, dir. Grenoble; Robert, dir. Toul; Périsse, atel. cons. Tarbes; Georges, atel. cons. Rennes; Besson, direc. Grenoble; Malard, Ecole art. 10e corps; Baude, Ecole cent. pyrot. milit.; Liberty, dépôt mat. Clermont-Ferrand; Lemasson, dépôt mat. Clermont-Ferrand; Naget, dép. mat. Toulouse; Naudin, dir. Toulon; Soubileau, dir. Verdun; Wiesener, 2e bur., 3e dir. min. Guerre; Vallet, dir. Alger; Campagne, dir. Toulon; Vieille, 2e bur., 3e dir. min. Guerre; Vivien, sec. tech. art.; Prouteau, dir. Lyon; Georges, Ecole milit. art. et génie.

Pour off. d'adm. contrôl. d'armes prin. — Les off. d'adm. contrôl. d'armes de 1re cl.: Marquet, manuf. arm. Saint-Etienne; Jarty, manuf. arm. Tulle; Close, manuf. arm. Châtellerault.

Pour off. d'adm. contrôl. d'armes de 1re cl. — Les off. d'adm. contrôl. d'armes de 2e cl.: Sartory, dir. Versailles; Begert, dir. Belfort; Amat, dir. d'Oran; Fischer, dir. La Rochelle; Netange, fond. de Bourges; Stéger, dir. de Constantine; Meunier, manuf. arm. Saint-Etienne; Louis, manuf. arm. Châtellerault; Fayet, dép. mat. Toulouse.

Pour off. d'adm. contrôl. d'armes de 3e cl. — Le chef armurier de 1re cl.: Joubert, du 8e rég. inf; les ouvriers immatriculés: Marconnet, manuf. arm. Saint-Etienne; Rouet, sec. tech. art.; Bertrand, com. exp. Versailles; Valeyris, manuf. arm. Tulle; Chossé, manuf. arm. Châtellerault; Close, manuf. arm. Châtellerault, Berteaud, manuf. arm. Châtellerault.

Pour chef ouvrier en fer. — Robert, ouvr. 1re cl., Ecole art. 4e corps; André, ouvr. 1re cl., fonderie Bourges; Bruchet, ouvr. 1re cl., atel. cons. Lyon; Vosgien, ouvr. 1re cl., direct. forges Ouest.

Pour chef ouvrier en bois. — Richelieu, ouvr. 1re cl., poudrerie du Bouchet; Lionne, ouvr. 1re cl. sect. tech. art.

TRAIN DES ÉQUIPAGES

Pour capitaine. — Les lieutenants : Roussel, du 19e esc.; Tolet, 17e esc.; Angely, 18e esc.; Freyssenge, 18e esc.; Martin, 11e esc.; Jasserand, 6e esc.

GÉNIE

Pour capitaine. — Les lieutenants : Mathieu, 2e rég.; Molle, ins. art. et génie; Farel, 6e rég.; Colson, 1er rég.; Camut, 5e rég.; Launay, 5e rég.; Lagarde, 2e rég.; Dive, 5e rég.; Vannière, h. c., 2e rég.; Tarron, 4e rég.; Quelier, 5e rég.; Bonneau, 6e rég.; Meunier, 1er rég.; Launay (J.-M.), h. c., chemin de fer Soudan; Frossard, 7e rég.; Balgros, 2e rég.; Dreux, 5e rég.; Opperman, 7e rég.; Maillet, 1er rég.; Delacroix, 4e rég.; Lob'igeois, 7e rég.; Rousseau, h. c., 2e rég.; Boulouneix, 3e rég.; Naquet-Laroque, 1er rég.; Legros, 7e rég.; Famy, 3e rég.; Quillacq, h. c.; Le Bleveuec, 7e rég.; Vavon, 5e rég.; Rogez, h. c., 2e rég.; Letourneur, 7e rég.; Riegel, 3e rég.; Regembal, 2e rég.; Randoux, 1er rég.; Redon, 4e rég.

Pour off. d'adm. princ. — Les off. d'adm. de 1re cl.: Keller, Lille, com. du génie; Champeaux, Nantes (dir.); Arnould, Périgueux; Delporte, Nancy (dir.); Bazire, Rouen; Lucet, Le Mans (dir.).

Pour off. d'adm. de 1re cl. — Les off. d'adm. de 2e cl.: Grisey, Saint-Denis; Claudin, Vincennes; Balas, Briançon; De Pastorel de Bastugnes, établiss. cent. mat. génie, Versailles; Chardar, Grenoble; Biron, Tours; Steinhelmer, Annecy; Pradal, Vanves; Bardon, Tulle; Piney, dit Fleury, Marseille; Jolicard, Ecole génie, Besançon; Zimmerman, min. Guerre, mat. génie; Genin, min. Guerre, mat. génie; Durand, h. c. Madagascar; Brunet, en congé, rapatrié Chine.

GENDARMERIE

Pour capitaine. — Les lieutenants : Ducroquet, 1re lég.; Brunet-Manquat, 19e lég.; Blondin, 11e lég.: Sensamat, 18e lég.; Naudinat, 15e lég.; Campan, 18e lég.; Robert, 13e lég.; Lasvigne, garde républicaine (cav.); Vasticar, garde rép. (inf.); Pierre, garde rép. (inf.); Rouan, 16e lég. *bis*; Bassand, comp. Indo-Chine; Verstraete, 10e lég.; Mayerhoeffer, 16e lég.; Papillon-Bonnot, 15e lég.; Michel, garde rép. (inf.); Absalon, 15e lég.; Boisson, 3e lég.

OFFICIERS DES CORPS DE TROUPES CLASSÉS POUR ÊTRE ADMIS DANS LA GENDARMERIE

Capitaines. — Michel, 71e rég. inf.; Le Roux, ét.-maj. part. génie, Brest; Larrieu, 1er rég. art. col.; Bousquet, 138e rég. inf.; Gibert, adj. maj., 35e art.; Decot, 79e inf.; Seignobos, 142e inf.; Paul, ét.-maj. Armée; Brody, brev.; off. d'ord. gén. comm. sub. Batna; Derosiaux, dir. parc, 17e art.; Gorse, 2e rég. génie.

Lieutenants. — Pouchenot, 109e inf.; Barthélémy, 134e inf.; Peiffer, 39e art.; Perreau, 117e inf.; Lossouarn, 2e inf.; Renaud, 94e rég. inf.; Marsan, 45e inf.; Brosse, 17e art.; Lambert, 7e rég. chass.; Lasserre, 78e inf.; Lasserre (Louis-Auguste), 24e art.; Braquet, 123e inf.; Espitallier, 11e rég. chass.; Gest, 6e huss.; Deprez, 25e bat. chass.; Mertz, 1er bat. art. à pied.

CORPS DE SANTÉ

Pour méd. maj. de 2e cl. — Les méd. aides-maj. de 1re cl. : Chassin, hôp. mil. div. Oran; Coussergue, dir. ser. santé, 13e corps; Pascal, 145e inf.; Grysez, 27e art.; Vincent, 5e bat. chass.; Letainturier de la Chapelle, 39e inf.; Tanton, hôp. mil. dey Alger; Vennin, Ecole mil. app. cav.; Julie, sap.-pomp. Paris; Rouvillois, 11e art.; Malaspina, 31e inf.; Wurtz, Ecole spéc. mil.; Humbel, 5e inf.; Cochois, hôp. mil. div. Constantine; Spire, 5e chass. d'Af.; Le Dantec, 28e art.; Le Guelinel de Lignerolles, hôp. mil. div. Oran; Boulin, hôp. mil. div. Oran.

Pour pharm. maj. de 1re cl. — Les pharm. maj. de 2e cl. : Ferrand, en congé; Ehrhart, au consulat de Yunnan-Sen.

Pour pharm. maj. de 2e cl. — Les pharm. aides-maj. de 1re cl. : Delluc, hôp. mil. div. Oran; Verdier, hôp. mil. div. Constantine; Malméjac, hôp. mil. div. Constantine; Serph, établis. français dans l'Inde; Michel, au Dahomey.

Pour off. adm. principal. — Les off. d'adm. de 1re cl. : Vallier, hôp. mil. div. Constantine; Minouflet, gest. hôp. mil. Nancy; Degomberd, gest. hôp. mil. Marseille; Germanaud, gest. hôp. mil. Bourges; Carette, gest. hôp. mil. camp Châlons; Séveroni, gest. hôp. mil. Oran; Padovani, comm. 24e sect. inf. mil.; Haudy, gest. hôp. mil. Chambéry; Benard, div. serv. santé gouv. Paris; Coulon, ministère Guerre.

VÉTÉRINAIRES

Pour vétérinaire en 1er. — Les vétérinaires en second: Drouet, lég. garde rép.; Pécus, Ecole spéc. mil.; Ballu, 34e art.; Wimille, 24e art.; Cadix, 3e rég. chass.; Galland, dépôt remontes Saint-Lô; Jean, 13e huss.; Bail, 1er huss.; Gillet, 7e art.; Boulant, 10e chass.; Groslambert, 13e rég. chass.; Cabriforce, h. c., art. col.; Goux, 6e chass. d'Af.; Lanartic, 4e rég. génie; Alem, 18e art.; Herbinet, 26e drag.; Fraimbault, 35e art.; Videlier, 4e art.; Tatin, h. c., Madagascar; Boitelle, 15e chass.; Caulle, 6e drag.; Nicolas, 22e art.; Largillière, 1er cuirass.; Lamaysouncuche, 9e rég. chass.; Huber, h. c., 1er art. col.; Brigault, 11e rég. chass. Grandmougin, h. c., Madagascar; Fontaine, Ecole de guerre; Hubert, 15e art.; Ducher, 5e cuirass.; Michelin 12e rég. chass.; Ferret, 8e art.; Blot, h. c., art. col., Tonkin; Cancel, h. c., art. col.

INTENDANCE

Bureaux. — *Pour off. d'adm. principal.* — Les off. d'adm. de 1re cl.: Guillaume, 20e corps; Montel, 15e lég. Barret, 15e corps; Jeanton, 4e corps; Sauvage, 1er corps; Laroche, gouver. de Lyon; Faidy, com. tech. intend.

Subsistances. — *Pour off. d'adm. principal.* — Les off. d'adm. de 1re cl.: Marchal, gest. vivres Epinal; Heidet, gest. vivres, Saint-Germain; Hoën, gest. vivres, Vincennes; Brodhag, gest. vivres, Troyes.

Habillement et campement. — *Pour off. d'adm principal.* — Les off. d'adm. de 1re cl.: Vigneron, gest. magasin, Billancourt; Michallat, en Tunisie.

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR ET DU RECRUTEMENT

Pour off. d'adm. princ. — Les off. d'adm. de 1re cl.: Bru... état-maj. gouv. de Langres; Huguenet, état-maj. 1... corps; Dautriche, état-maj. de l'armée.

Pour off. d'adm. de 1re cl. — Les off. d'adm. de ... cl.: Lorvat, état-maj. 14e corps; Poirier, état-maj. comm. subs., Rennes et Vitré; Baron, état-maj. armée.

INTERPRÈTES

Pour off. interp. princ. — L'off. interp. de 1re cl. H... met, état-maj. div. Oran.

Pour off. interp. de 1re cl. — L'off. interp. de 2e c... Josse, au bureau arabe Chardaïa.

SERVICE DE LA JUSTICE MILITAIRE

1° Tribunaux militaires. — *Pour off. d'adm. princip...* — Les off. d'adm. de 1re cl.: Luc, du 2e cons. guer. Paris; Vergni, du cons. guerre Alger. — *Pour o... d'adm. 1re cl.* — Les off. d'adm. de 2e cl.: Thevenin, cons. guerre Constantine; Goutanier, cons. guerre Besançon; Frizza, cons. guerre Tunis. — *Pour off. d'adm. 3e cl.* — Les adj. com. de greff. de 1re cl.: Nogaina, com. greff. cons. guerre Grenoble; Renault, cons. guer. Châlons-s.-Marne; Santelli, cons. guerre Alger; Reneu... cons. guerre Lille; Boullay, cons. guerre Tours; Latil, cons. guerre Paris; Guelfucci, cons. guerre Marseil... Fadat, cons. rev. Paris; Allègre, cons. guerre Constantine; Sorrel, cons. guerre Constantine; Degrigny, c... guerre Alger.

2° Etablissements pénitentiaires militaires. — *Po... off. d'adm. de 1re cl.* — Les off. d'adm. de 2e cl.: A... tini, pénit. mil. d'Albertville; Saliceti, pénit. mil. Douéra. — *Pour off. d'adm. de 3e cl.* — Les adj. g... de 1re cl.: Garnier, maison mil. arrêt et corr. Pa... Monnier, pénit. mil. d'Aïn-Beïda; Genvot, at. trav. p... Bougie; Arrighi, prison mil. Oran.

INFANTERIE COLONIALE

Pour le grade de colonel. — Les lieutenants-c... Leblois, Simoneau, Chenagon, Rondony, Dite..., Me... gnault, Arlabosse, Simonin, Aymerich, Largy, Goulle...

Pour le grade de lieutenant-colonel. — Les c... de bat. : Toquenne, Reymond, Metz, Gallais, Heris... Berdoulat, Gouraud, Cortial, Messier de Saint-Ja... Staup, Mordrelle, Collinet, Friquegnon, Largeau, Col... d'Istria, Puyperoux, Dessort, Lavenir, Poulet.

Pour le grade de chef de bataillon. — Les c... Kauffer, Mourin, Delort-Laval, Santès, Hutin, Duha... Couzineau, Philippe, Ruellan, Giorgio, Paraire, Rich... Paris de Bollardière, Rivet, Desdonis, Heurtbise, Ra... Maillard, Sadorge, Martel, Andlauer, Chasles, Marti...

Pour le grade de capitaine. — Les lieutena... Jacquin, Froustey, Carles, Marx, Buisson, Ozil, Dur... Simonin, Barbeyrac de Saint-Maurice, Durand (L... Grossard, Richard (J. V.), Chandeigne, Tonnot, B... deau, Caveng, Le Duc, Renard, Braive, Saludo, Mu... Boissonnas, Allard, Citerne, Schneegans, Thevenin, ... bazan, Amiel, Croll, Desclaux, Coutet, Mongelous.

Pour le grade de lieutenant. — Le sous-l... indig. : Amet Ould Amesh, sous-lieut. 1er rég. t... sénég.

Pour le grade de sous-lieutenant. — Les sou... indig. : Corréa, serg.-maj., corps des cipahis (Inde); ... madou-Ba, serg., 1er tirail. sénég.

ARTILLERIE COLONIALE

Pour le grade de colonel. — Les lieutenants-col. : ...cœur, Bergeret, Mallié, Fourcade, Marsat, Henry.

Pour le grade de lieutenant-colonel. — Les ...efs d'esc. : Bonnardot, Doctaire, Montane-Capdeboscq, ...ernard, Bonacorci, Schmidt, Lecostey, De estre, Trollé.

Pour le grade de chef d'escadron.— Les cap.: Renauld, ...tiot, Bourguignon, Patey, brev., Savary, Husson, ...ossette, Gaumard, Guichard-Montguers, Galy-Aché, ...rbit, Lenfant, Chabanier.

Pour le grade de capitaine. — Les lieut. : Jordan, ...quelier, Ducla, Blazi dit Laplate, Mouchet, Bartre, ...yrier, Dujour, Douchet, Leboulanger, Lemercier, Ar...uld, Le Meut, de Lisle, Borschneck, Guilbert.

Pour le grade de lieutenant. — Le sous-lieut. ...l. : Thoumané-Diakaté, mar. des logis auxil., conduc...urs soudanais.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION. — *Pour le grade d'of. ...adm. princ.* — Les off. d'adm. de 1re cl. : Vié, dir. art. ...v. Toulon : Villaume, trav. pub. Madagascar : Aledon, ...: cent. art. nav. min. Guerre; Mailfert, cheff. génie, ...rient.

SECTION DES COMPTABLES. — *Pour le grade d'off. d'adm. ...cl.* — Les off. d'adm. de 2e cl. : Chavanon, 1er rég., ...rient; Aubert, 2e rég., Brest; Machetel, dir. art., Mada...scar; Chadoutaud, 1er rég., Lorient. — *Pour le grade ...ff. d'adm. de 3e cl.* — Houvion, dir. art. Cochinchine; ...rtin, dir. art. Cochinchine; Montassier, dir. troupes ...l. min. Guerre; Rossi, dir. art., la Martinique; Leblond, ...uv. gén., Indo-Chine; Leroux, dir. troupes col. min. ...erre; Lœwenguth, dir. art. nav., Cherbourg; Paris, dir. ...t., Madagascar; Imbert, dir. art., Tonkin.

SECTION DES ARTIFICIERS. — *Pour le grade d'off. d'adm. ...1re cl.* — L'off. d'adm. de 2e cl. Vimbois, dir. art. nav. de ...ochefort. — *Pour le grade d'off. d'adm. de 3e cl.* — ...ter. chef artif., 7e rég., Af. orientale : Brunet, mar. des ...6e rég. Af. occid.; Kessler, s.-chef artif. 4e rég., ...nkin.

SECTION DES OUVRIERS D'ÉTAT. — *Pour le grade d'off. ...adm. de 1re cl.* — Les off. d'adm. de 2e cl. : Bizon, dir. ...t., Cochinchine; Hachon, dir. art., Nouvelle-Calédonie; ...ndreau, dir. art. nav., Lorient; Breton, insp. fabric. ...rt. — *Pour le grade d'off. d'adm. de 3e cl.* — Brest, l'insp. des fabr. d'art.; Martin, insp. fabr. art.; Mercier, ...nderie nat. de Rueille; Lacomme, insp. fabr. art.; ...nannet, insp. fabr. art.; Delage, insp. fabr. art.; Tiget, ...p. fabr. art.; Laurent, insp. fabr. art.

SECTION DES CONDUCTEURS DES TRAVAUX. — *Pour le ...ade d'off. d'adm. de 1re cl.* — Les off. d'adm. de 2e cl. — ...périne, dir. art. de la Martinique; Le Coz, trav. pub. Tonkin : Doris, dir. art. du Soudan; Menard, cheff. ...nie de Rochefort. — *Pour le grade d'off. d'adm. de ...cl.* — Heuré, dir. art., Cochinchine; Sterque, dir. génie, ...ulon : Mollard, dir. art., Tonkin; Guérin, cheff. génie, ...chefort : Jacob, cheff. génie, Rochefort; Folie, dir. art., ...adagascar; Verniolet, dir. art., Madagascar; Forqueray, ...: génie, Toulon.

GARDES AUXILIAIRES. — 1° COMPTABLES. — *Pour le grade ...' garde auxiliaire de 1re cl.* — Les gardes auxil. de ...cl. : Delorme, dir. art., Tonkin; Tixier, dir. art., Cochin...ine. — 2° CONDUCTEURS DES TRAVAUX. — *Pour le grade ...' garde auxil. de 1re cl.* : Le garde auxil. de 2e cl. Lan...n, dir. art., Tonkin.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Pour le grade de médecin principal de 1re classe. — ...illay, corps d'occupation de Chine; Calmette, Institut ...steur, à Lille; Pethellaz, en Indo-Chine.

Pour le grade de médecin principal de 2e classe. — ...s médecins majors de 1re classe : Hébrard, à la Guade...upe; Birolleau, 3e rég. inf. col., à Rochefort; Roques, ...Af. occid.; Métin en Indo-Chine.

Pour le grade de médecin major de 1re classe. — ...s médecins majors de 2e classe : Legendre, consulat de ...heng-Tou-Fou; Doucet, en Indo-Chine; Bailly, à Mada...scar; Jourdran, à Madagascar; Olivier, au Congo; ...urdon, à Madagascar; Thiroux, Institut Pasteur, à ...ris; Morel, ministère des Colonies; Hazard, 3e rég. ...col., à Rochefort; Burdin, en Indo-Chine.

Pour le grade de médecin major de 2e classe. — ...s médecins aides-majors de 1re classe : Pujol, 21e rég. ...col.; Letonturier, 6e rég. inf. col.; Sautarel, 1er rég. ...col.; Savignac, 7e rég. inf. col.; Marty, corps occup. ...ine; Damond, 5e rég. inf. col.; Crénn, à Madagascar; ...n. à Madagascar; Laurent, en Indo-Chine; Rouffiandis, Indo-Chine; Violle, à Tahiti; Rousseau, 8e rég. inf. ...l.; Lhomme, étab. franç., Inde; Thébaud, 8e rég. inf. ...l.; Audiau, 1er rég. inf. col., à Cherbourg.

CORPS DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

COMMISSAIRES. — *Pour le grade de commiss. princ. ...2e cl.* — Les commiss. princ. de 3e cl. : Even, min. col.; ...urnier, dir. comm. troupes col.; Granier de Cassagnac, ...Lorient; Willote, à Lorient. — *Pour le grade de ...omiss. princ. de 3e cl.* — Les commiss. de 1re c . ...esc. à Madagascar; Deloncа, dir. troupes col. min. ...erre; Delmas, à Bordeaux; Lacouture, à Toulon. — *...ur le grade de commiss. de 1re cl.* — Les commiss. ...2e cl. Déjean de la Batie, à Madagascar; Dozon, à Tou...; Poinsinet de Sivry à Cherbourg; Lesne-Desvarcilles, ...occid.; Michaux, au Tonkin; Morisson, min. col.

AGENTS. — *Pour le grade d'agent principal du ...mmissariat.* — Verge, à Cherbourg. — *Pour le ...ade d'agent de 1re cl. du commissariat.* — L'agent ...2e cl. du commiss. Malvoisin, à Madagascar.

AGENTS COMPTABLES. — *Pour le grade d'agent comp...ble du commissariat.* — L'agent compt. de 1re cl. ...ttucoli, min. col.

AGENTS CIVILS DU COMMISSARIAT DES COLONIES

Pour l'emploi de commis de 1re cl. — Les commis de 2e cl. : Brévet, min. col.; Audier, min. col. Rivière, en Indo-Chine; Dorbritz, en congé.

Pour l'emploi de commis de 2e cl. — Les commis de 3e cl. : Evrard, en Afr. occid.; Grenier, à la Réunion; Darné, serv. col. Marseille; Georges, en Afr. occid.; Adrian, en Chine; Colinet, Afr. occid.; Dutheil de la Rochère, en Afr. occident.

COMPTABLES DES MATIÈRES DES COLONIES

Pour l'emploi de magas. de 1re cl. — Les magas. de 2e cl. : Lasserre, en Indo-Chine; Sellenet, en Indo-Chine; Bernard, à Tahiti; Letrange, en Afr. occid.; Veyrenc, en Afr. occid.

Pour l'emploi de magas. de 2e cl. — Les magas. de 3e cl. : Soutif en Indo-Chine; Roch, en Indo-Chine; Gaumet, en congé; Motut, Afr. occid.; Mattei, en congé; Touraine, min col.; Troussier, Nouvelle-Calédonie; Schwalbe, en Indo-Chine; Baffin, serv. col. Marseille.

Pour l'emploi de magas. de 3e cl. — Orsini, en Afr. occid.; Gautier, au Congo franç.; Cuvillier, en Afr. occid.; Bassères, en Nouvelle-Calédonie; Cloarec, en Chine; Simonard, en Afr. occid.; Bissarette, en Indo-Chine.

Nous publierons dans notre prochain numéro le tableau d'avancement pour 1904 des employés militaires de l'artillerie.

Marine

Tableaux d'avancement

Pour officier d'administration de 3e classe contrôleur d'armes. — MM. Ventadoux, Raynaud, Bec, Ségalen, Mathieu, Kéryhuel, Garnier.

Pour chef armurier de 1re classe. — Guennou, Bardi, Georges, Verse, Raybaud, Rouzaud, Kustchner.

Pour chef armurier de 2e classe. — Reich, Quédec, L'Equilbecq, Dupuy, Quédillac, Rozy, Coz, Esclapon, Prosper, Hudelot.

Pour maître armurier. — Philippe, Colin, Emile, Martinencq, Ventre, Guennou, Noyon, Baumas, Coste, Méchen, Le Gall, Peyri, Bayolle, Chamonin, Lefilastre, Le Darz, Dumont.

Pour 2e maître armurier. — Roudot, Tison, Ségalen, Morichon, Imbert, Pédron, Le Bouédec, Fournier, Bartz.

Légion d'honneur

TABLEAU DE CONCOURS DES OFFICIERS D'ADMINISTRATION CONTRÔLEURS

Pour chevalier. — MM. Reboul, Lassus, Crest, H. Audemer, B. Audemer, Cauchois.

Médaille militaire

TABLEAU DE CONCOURS DES ARMURIERS DE LA MARINE

MM. Baixe, Guennou, Folco, Bernard, Hamel, Aitelli, Sémériva, Bardi, Reich, Kopp, Kutschner, Quily, Verse, Lamill, Pénacréach, Carré, Saye.

Nominations

Le contre-am. Leygue, est nommé au command. d'une div. de l'esc. du Nord; il arborera son pavillon sur le cuirassé garde-côtes *Bouvines*, à Brest.

MM. Juven, nommé adjoint princ. 2e classe art. à Brest; — garde mar. Gravey, nommé syndic gens de mer à Bréhal (Granville); — contre-am. Philibert, nommé président commiss. règlement d'armement; — lieut de vaiss. Roussel, au command du submersible *Aigrette*.

Sont nommés *dans le commissariat.* — Dubarde, commis princ.; Courtois, commis 1re classe; Butet, commis 2e classe; Angibaud, commis 3e classe.

Sont nommés *dans l'inscription maritime.* — Darthenay, commis princ. 2e classe : Barnouin, commis princ. 3e classe; Le Bot, commis 1re classe; Giron et Avry, commis 2e classe; Lecacheux et Barré, commis 3e classe; Cojean et Ravalec, commis 4e classe.

Sont nommés *dessinateurs.* — De 1re classe, M. Manoury; de 2e classe, M. Savard.

Commissions

Sont nommés *membres de la commission d'essai du 2e degré des bâtiments de la Flotte.* — Le contre-am. Philibert, président; le mécan. inspecteur Roque; les ingén. en chef 1re classe Aurous et Gayde; le cap. de vaiss. Moreau, et le chef d'esc. d'art. col. Lalune.

Personnel officier

Capitaines de vaisseau. — Nayel, prend présid. 1er cons. guerre marit, rempl. Massenet; Campion, prend command. 5e dépôt; Lespinasse de Saune, conval. 3 m.; Donin de Rosière, prend command. *D'Entrecasteaux*, rés. norm., à Toulon.

Capitaines de frégate. — Dourver, déb. *Chanzy*, résid. lib. 3 m.; Morier, second du *Dupuy-de-Lôme*, prend présid. 5e commission perman., rempl. Ronin; Souligoux de Faugère, opte p. 2e cat. liste emb.; Boyer, prend command. *Lalande* pendant essais; Delage, rallie Rochefort; Dor, sert major gén., à Toulon; Pigeon de Saint-Clair, remplit, par intérim, les fonct. d'attaché naval, à Saint-Pétersbourg; Clot, prend command. *Cassard* en rés. norm., à Toulon; Ricquier, emb. c. second sur *Kléber*.

Lieutenants de vaisseau. — Van Gaver, emb. sur *Bouvines*; Le Roux, emb. s. *Magenta*; Daguerre, emb. s. *Suffren*, rempl. Le Roux; Fontaine, emb. s. *Gaulois*; Dumoutier, emb. s. *Marseillaise*, rempl. Féfeu; Chenet, déb. *Capricorne*, conval. 3 m.; Carré, part mission, à Dunkerque, p. étudier installation station s.-marins; Chaspoul, résid. lib. 1 m.; Voisin, résid. conditionn., à Toulon; Hennecart, prend fonct. second déf. mob. Cherbourg; Martin de la Martinière, emb. s. *Suffren*; Tiercelin, résid. conditionn.; Portalis, conval. 3 m.; Serven, a pris command. torp., à Dunkerque; Douxami, rentré conval., sert major gén., à Toulon; Vergoignan, emb. sur déf. fixe, à Rochefort; Soulez, maintenu s. *Marceau*; Chaze, emb. s. *Marseillaise*, rempl. Monaque; Devoir, prend fonct. adjoint dir. mouv. du port, Brest; Copi, sert major gén. Brest; Petit, emb. c. second s. *Phlégéton* (Tunisie); Monaque, prend fonct. membre commiss. sup. d'expériences des torpilles à Toulon; Arnauld, emb. s. *Nièvre*.

Enseignes. — Bourée, congé 6 m. sans solde; Charbonneaux, sert major gén., à Brest; Fahrner, embarque sur *Catapulte*; de la Barre de Nanteuil Le Flô, débarque *Catapulte*, congé 3 mois sans solde; Rousseaux, conval. 2 m.; Robillot, emb. c. second sur *Français*; Laurant, emb. c. second s. *Isère*; Despax, emb. s. *Goëland*; Gresser, emb. s. *Manche*; Rouvier, du *Dard*, et Le Grand, du *Bouvet*, permut. d'emb.; Moris, du *Capricorne*, conval 3 m.; Meunier, de la *Jeanne-d'Arc*, emb. c. second s. submersible *Aigrette*; Reymond, déb. groupe *Davout-Forbin*, emb. sur *Charles-Martel*; Poitevin, déb. *Lalande*, emb. s. *Iéna*; Caubrière, maintenu s. *Saône* jusqu'à clôture examens apprentis gabiers; Meugnot, conval. 3 m.; Wilm, déb. *Couronne*, emb. s. *Gloire*; Michet de la Baume, conval. 3 m.; Fortoul, conval. 2 m.; Laborde et Larras, emb sur *Nièvre*.

Aspirants. — MM. Dève et Courtecuisse, emb. s. *Nièvre*.

Mécaniciens. — Méc. pr. 1re cl. Viry, emb. s. *Amiral-Aube*; méc. pr. 2e cl. Rousseau, sert Toulon; méc. pr. 2e cl. Apler, emb. s. *Jemmapes*; méc. inspect. Barguillet, arrivé à Lorient, continue tournée inspect. navires de rés.; méc. pr. 2e cl. Coiffic, rentré conval., rallie Lorient.; méc. pr. 2e cl. Armaud, sorti hôp. Brest; méc. pr. 2e cl. Brousson, emb. s. *Bombarde*, rempl. Armaud; méc. pr. 2e cl. Bergougnoux, emb. s. *Cassini*.

Corps de santé. — Méd. pr. Liffran, sert hôp. mar. Cherbourg; méd. 1re cl. Giraud, congé; méd. 2e cl. Dargein, déb. *Bouvet*, sert. hôp. Rochefort.

Commissariat. — Commiss. 2e cl. Conan, de la *Manche*, et Verré, de l'*Amiral-Tréhouart*, permut. emb.

Contrôle. — Contrôleur adj. Laure, passe à Indret; rempl. Sourd, maintenu à Paris.

Personnel administratif. — Commis pr. commiss. Capolini, sert 3e sect. préfect. mar. Rochefort; commis 1re cl. inscript. marit. Le Bourlès, détaché au Conquet, comme administ. p. i.; off. adm. Astruc, de la dir. art. nav. de Lorient, passe à Toulon.

Officiers mariniers

Embarqués sur : la direct. d'art. Brest : Bellec, m. arm.; Primel, 2e m. arm.; — la *Bretagne* : Macé, 2e m. man.; — détachés à Toulon : Le Goff, 2e m. charp.; Bigeon et Le Roy, 2e m. man.; Sallou, 2e m. canonn.

Débarqués : du *D'Assas* : Brenaut, 2e m. man.; Jézéquel, 1er m. canonn.; Kerlau, 1er m. timon.; Lucas, 1er m. commis; Galliou, 1er m. torp.; — du *Formidable* : Le Charles, 1er m. torp.; — de la *Bretagne* : Levanic, 1er m. man.

Mouvements de la flotte

Croiseur cuirassé *Victor-Hugo*, sera lancé le 30 Mars; — *Cosmao*, arrivé Rochefort, placé rés. spéciale. — Torpilleur *224* a été lancé à Cherbourg. — *Infernet*, arrivé Pondichéry. — *Dupleix*, parti Montevideo pour Bahia. — *Condor*, arrivé au Pirée. — *Goliath*, arrivé Toulon, passe au bassin p. réparation avaries. — Nouvelles avaries ont interrompu essais du *Bélier*, qui va passer en cale sèche à Lorient; après réparations, rejoindra Bizerte où il sera chef de division de la déf. mob. de Tunisie. — Brest arme torpilleurs *Aquilon* et *Dauphin*, destinés à la déf. mob. de Tunisie, à Bizerte. — Explosion de vapeur s'est produite à bord de la *Couleuvrine*, pendant essais chaudières, blessant six hommes. — L'escadre du Nord sera au complet le 10 Avril. — Cuirassé d'escadre *Démocratie*, sera lancé le 30 Avril, sous la présidence du ministre.

INFORMATIONS

Pour les marins des grandes pêches. — M. Armez, député des Côtes-du-Nord, a déposé un rapport favorable, fait au nom de la commission de la Marine, sur la proposition de loi de M. Lachambre ayant pour but de faire compter pour une année de navigation, dans le calcul de la pension, la campagne de Terre-Neuve ou d'Islande accomplie par les marins des grandes pêches.

On sait que la durée de ces campagnes varie de 7 mois environ pour l'Islande à 9 mois pour Terre-Neuve; entre deux campagnes, pour ne pas perdre un certain temps de navigation, les marins doivent, au lieu de se reposer des fatigues de ces pêches périlleuses, naviguer au petit cabotage ou faire la pêche côtière.

Primes « de propreté ». — Le ministre a accordé une somme de 4,150 francs aux équipages d'un certain nombre de bâtiments ayant fait la campagne de 1903 à Terre-Neuve et en Islande comme primes « de propreté » pour leur bonne tenue. Les bâtiments de la colonie de Saint-Pierre et Miquelon sont compris dans cette répartition.

Elèves fusiliers et mécaniciens. — Le ministre prescrit à la préfecture de Lorient de faire

pousser l'instruction des 600 élèves fusiliers du bataillon de la marine. La levée sera opérée un mois plus tôt que les autres années.

Cent quatre-vingt-dix élèves de l'Ecole desmécaniciens seront dirigés le 1er Avril sur les divers ports comme ouvriers mécaniciens. Ils seront répartis ainsi : 50 à Brest, 30 à Toulon, 20 à Cherbourg, 10 à Rochefort et 80 à Lorient.

Au « Borda ». — Le ministre a fixé à 50 le nombre des élèves à admettre à l'Ecole navale en 1904.

Lancement de torpilleurs. — Notre flotte vient de s'accroître de deux nouveaux grains de « poussière navale » : le contre-torp. *Francisque*, lancé dans l'arsenal de Rochefort et le torpilleur n° *280*, de 37 mètres, lancé au Havre.

Ces opérations ont parfaitement réussi.

Télégraphie sans fil. — Le ministre du commerce, d'accord avec le ministre de la Marine, a fait signer un décret aux termes duquel les stations de télégraphie sans fil installées par la Marine sur le littoral sont cédées à l'administration des postes et télégraphes. La conséquence de cet accord sera de réduire les dépenses du nouveau service public et de réaliser un commencement d'organisation de télégraphie sans fil entre la côte et les navires de commerce à la mer. De nouveaux postes seront créés dès que les ressources le permettront.

Pêche du phoque. — Vingt-deux vapeurs, montés par 3,400 hommes, sont partis, le 10 Mars, de Saint-Jean-de-Terre-Neuve pour pêcher le phoque. Cette pêche, ainsi que celle de la baleine, est aujourd'hui complètement abandonnée en France, à cause de l'éloignement des lieux de pêche.

Ligue maritime française. — Récemment a eu lieu, à la Salle de la Société de géographie, une conférence de la Ligue maritime française, faite par M. Marcel Dubois.

M. Dubois avait pris comme sujet de la conférence : « Les Révolutions et Evolutions de la Marine contemporaine. » La Marine est une chose difficile et les progrès ne peuvent s'obtenir que par une évolution lente et continue. C'est ce qui se passe chez nos voisins. Le développement de la puissance maritime doit dépendre de la situation de chaque pays ; le nôtre a des intérêts extérieurs et coloniaux qui l'obligent à être fort sur mer.

Fréquemment interrompu par les approbations, l'orateur a été salué par les applaudissements de l'assistance.

~~~ Les essais des navires de guerre seront, dorénavant, effectués devant une commission détachée du ministère. Le croiseur *Condé* inaugurera cette nouvelle règle.

~~~ Les engagements dans le corps des mécaniciens de la flotte seront reçus jusqu'à nouvelle indication.

Sous-marins russes. — Le ministère de la marine vient de commander à l'usine métallurgique de Saint-Pétersbourg dix sous-marins, du système Devetski, livrables dans un délai très rapproché. Ce type est considéré comme le meilleur de ceux qui sont connus.

~~~ L'Association amicale des anciens spahis « Le Burnous », comprenant tous les anciens de l'arme ayant servi en Algérie, Tunisie, Soudan, Sénégal, Sahara, donnera sa cinquième fête annuelle, dans les salons du Globe, 8, boulevard de Strasbourg, le samedi 26 Mars, à neuf heures, sous la présidence de M. le général Poulleau.

Par décision spéciale de M. le général Dessirier, MM. les officiers de réserve et de la territoriale sont autorisés à assister en tenue à cette fête, qui consistera en un grand concert suivi de bal.

LA FAMILLE MILITAIRE

Fiançailles

Lieut. 13e dr. Le Court de Béru, avec Mlle de Benoist ; lieut. 12e dr. Boucher de Crèvecœur, avec Mlle Jeanne Ladroit de Lacharrière ; off. adm. 1re cl. Marion, avec Mlle Borgeon.

Mariages

Cap. instr. éc. appl. Fontainebleau Julien Brosse, avec Mlle Alice Dufay ; comm. 3e cl., comm. des col. Laret, avec Mlle Magalon ; lieut. 76e inf. Viollé, avec Mlle Jeanne Preel ; lieut. 1er zouaves Bordage, avec Mlle Stackelberg ; cap. 138e lig. Crottet, avec Mlle Marguerite Porte.

Méd. 1re cl. marine Crozet, avec Mme veuve Parc ; ing. 2e cl. génie marit. Mercier, avec Mlle Madeleine Tassin ; commiss. 2e cl. marine Huau, avec Mlle Jeanne Ménétrier ; commiss. en chef marine Faure, avec Mme Mayen.

Nécrologie

Chef. bat. retr. génie Jochem, Paris ; cap. adj. m. 1er génie Debureaux, 40 ans, Versailles ; cap. génie retr. Detrez, 64 ans, Arras ; cap. cav. n. act. Noizet, 48 ans, Logny-lès-Aubenton ; comm. cav. retr. Camille de Monerie, 73 ans, Narbonne ; chef esc. gend. retr. Gérard, 71 ans, Paris-Auteuil ; cap. inf. retr. Roby, 65 ans, Grenoble ; cap. inf. retr. Delus, 59 ans, Epernay ; sous-int. 1re cl. retr. Bartel, 85 ans, Strasbourg ; cap. inf. retr. Rigault, 88 ans, Paris ; cap. inf. retr. Debrou, 69 ans ; Chalette ; cap. chass. à p. retr. Rigault, 88 ans, Paris, comm. Moinier, à Toul.

Contrôleur général marine retr. Camenen, 66 ans, Lorient ; lieut. de v. de Bastard, second du *Phlégéton*, 30 ans, Alger ; lieut. de v. retr. Guierre, pilote-major, à St-Nazaire, 56 ans, Nantes.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur répondre directement et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.

J. R. Bizerte. — En raison de votre résidence à proximité de Tunis, qui a un régiment de zouaves, vous avez beaucoup de chances d'y être affecté, sauf si votre taille ou votre profession s'y opposent. Or, dès que votre conseil de revision sera passé, il faudra adresser une demande écrite au commandant du recrutement de votre tirage au sort en lui demandant de vouloir bien vous y affecter en raison de votre résidence. Dans le cas où le recrutement ne vous l'accorderait pas, vous pouvez demander cette faveur au ministre de la Guerre.

L. B., Chartres. — 1° Non, vous ne trouverez ces matériaux que dans les centres, sauf pour la chaux qui se rencontre à peu près partout. — 2° Il faut être inscrit provisoire ; si l'on a moins de treize ans, le certificat d'études. Après cet âge, aucune condition exigée. Que le futur marin trouve un capitaine qui veuille le prendre et il se présentera avec lui devant un administrateur de l'Inscription maritime.

Le Gérant : G. LASSEUR

D. CASSIGNEUL, Imprimeur, 61, rue Lafayette, Paris

Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI

(Encres Lorilleux)
~~~

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — No 16 | LE NUMÉRO 10 CENTIMES | 27 Mars 1904

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE
ix mois .... 3 fr. 50
n an .... 6 fr. »

RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES
Paris, 61, rue Lafayette, Paris
On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 8 fr. »

LA CAVALERIE ALLEMANDE

L'arme de la cavalerie n'a pas subi, en Alle-agne, depuis la fondation de l'empire, des ansformations aussi profondes que les autres mes, que l'artillerie par exemple. Et même, l'on remonte à cent ans en arrière dans l'his-ire militaire de la Prusse, on constate que ffectif actuel des escadrons absolument prus-ens n'est pas supérieur à celui que cette puis-nce mobilisait à la veille d'Iéna.

Au début de la campagne de 1806, en effet, mée prussienne comptait 255 escadrons: elle en compte aujourd'hui 320; soit 9 régiments en plus. Or, si on tient compte de ce fait que les provinces annexées au royaume de Prusse (Sleswig-Holstein, Hanovre, Hesse-Cassel) fournissent actuellement à l'armée prussienne 10 régiments de cavalerie, on est amené à conclure que la Prusse de 1806 possédait une cavalerie plus considérable que la Prusse proprement dite de 1904.

***

Actuellement, la cavalerie allemande comprend 94 régiments, tous à cinq escadrons sur le pied de paix.

Suivant la taille des chevaux, elle est subdivisée en : grosse cavalerie (chevaux d'au moins 1 m. 60), cavalerie de ligne (chevaux d'au moins 1 m. 57) et cavalerie légère (chevaux d'au moins 1 m. 52).

La grosse cavalerie comprend 1 régiment de gardes du corps appartenant à la garde royale prussienne, 9 régiments de cuirassiers, dont 1 de la garde, et 2 régiments de cavalerie lourde bavaroise *(schwere Reiter)*.

Les 10 régiments prussiens sont dotés de la cuirasse pour le temps de paix seulement ; ils ne doivent pas l'emporter en campagne ; les régiments lourds bavarois sont les anciens cuirassiers de Bavière auxquels on a retiré la cuirasse en 1879.

La cavalerie de ligne est constituée par 25 ré-



Cavaliers allemands passant la Moselle sur des radeaux construits avec des sacs bourrés de paille

(Phot. Jacobi.)

giments de uhlans dont 3 de la garde, 20 prussiens et 2 bavarois; 1 régiment de *Reiter* saxons et 1 de carabiniers saxons.

Enfin, la cavalerie légère comprend 28 régiments de dragons, dont 2 de la garde, 20 régiments de hussards, dont 1 de la garde, 6 régiments de chevau-légers bavarois et 1 régiment combiné de chasseurs à cheval.

93 des régiments à cheval allemands existent depuis la fondation de l'empire; sur ce nombre, 68 appartiennent à l'Allemagne du Nord, et 25 aux royaumes et principautés du Sud. Le régiment combiné de chasseurs à cheval date de 1899 et a été institué par la réunion de cinq escadrons de *Jæger zu pferde*, créés quelques années auparavant sous le nom de Meldereiter (estafettes montées).

En résumé, à l'heure actuelle, la cavalerie allemande compte 482 escadrons dont 65 à effectif renforcé. Les régiments renforcés sont, outre celui des gardes du corps, les 12 régiments stationnés en Alsace-Lorraine; leur effectif du temps de paix est de 25 officiers, 3 médecins, 6 fonctionnaires et employés, 720 hommes et 694 chevaux de troupe.

Nous croyons intéressant de mentionner ici les garnisons occupées sur notre frontière par les régiments de cavalerie renforcés, ce sont: Sarrebourg, 11e et 15e uhlans; Saint-Avold, 14e uhlans; Thionville, 6e dragons; Metz, 9e et 13e dragons; Colmar, 14e dragons; Mulhouse, 22e dragons; Haguenau, 15e dragons; Strasbourg, 9e hussards; Dieuze, 3e chevau-légers; Sarreguemines, 5e chevau-légers.

Tous les régiments de cavalerie allemande, sauf celui de chasseurs à cheval, sont uniformément armés de la lance, du sabre et de la carabine.

Le régiment de *Jæger zu pferde* et les escadrons isolés de cette subdivision d'arme n'ont que le sabre et le revolver.

Les Allemands attachent à l'instruction de leur cavalerie une importance encore plus considérable qu'à celle de leurs autres armes, ils y consacrent trois années au cours desquelles le cavalier est successivement dressé à l'équitation, au maniement des armes, au tir, à la manœuvre à rangs serrés et en fourrageurs, au service en campagne, aux travaux et destructions de toute nature, et, enfin, au passage des cours d'eau.

Depuis bien des années cette question du passage des rivières soit à la nage, soit à l'aide de bateaux, préoccupe vivement les officiers de cavalerie allemande. Les nombreuses expériences faites dans un grand nombre de garnisons ont abouti, dès 1893, à la promulgation de règlements et d'instructions fort minutieux.

En principe, le passage des cours d'eau doit s'effectuer par un procédé mixte; les hommes et le paquetage sont placés dans des embarcations, tandis que les chevaux nagent à l'arrière ou sur les côtés.

Il a été créé, il y a quelques années, un matériel de bateaux de cavalerie. Ces bateaux, au nombre de deux par régiment, sont en toile et se replient pendant le transport sur une voiture spéciale à six chevaux, dite *Faltbootwagen*. En 1897, de nouveaux modèles ont été mis en service, mais ne semblent pas avoir rempli toutes les conditions requises, puisque depuis quelques mois il est question de les remplacer par des embarcations légères en tôle d'acier.

Mais, en tout cas, le matériel non encore déclassé permet à un régiment de cavalerie d'établir une passerelle de 20 mètres de long sur 1 mètre de large; ou bien un pont de 8 mètres de long sur 2 m. 85 de large, ou enfin une portière formant bac et pouvant transporter, d'une rive à l'autre, trois chevaux ou une pièce de campagne avec son avant-train et 4 servants, ou encore 25 fantassins complètement équipés et armés.

Il y a quelques semaines, on a expérimenté, à Metz, sur la Moselle, un système de radeaux légers permettant aux petits détachements de franchir les cours d'eau et ne nécessitant pas d'autre moyen de transport qu'un ou deux chevaux de bât. Nos gravures donnent une idée de ce que sont ces radeaux, copie presque exacte de ceux inventés par le chef d'escadrons Habert, de l'armée française.

Ils consistent en une enveloppe de toile imperméable que l'on remplit de paille ou de roseaux de manière à en faire une sorte de paillasse.

Quelque invraisemblable que cela puisse paraître, ces paillasses flottent merveilleusement en supportant des poids considérables. En accouplant plusieurs de ces radeaux, et les recouvrant de planches, on a pu faire passer d'une rive à l'autre une voiture pesamment chargée, ou une pièce de campagne.

On conçoit l'utilité qu'il peut y avoir à munir les corps de cavalerie de ces sacs imperméables qui ne surchargent guère le cheval, mais permettent par contre de franchir les cours d'eau sans avoir à mener derrière soi une voiture d'équipage.

Les Allemands se déclarent satisfaits des expériences faites, et il est présumable qu'ils ne tarderont pas à doter leur cavalerie de ces



Détachement de cavalerie allemande muni du radeau sac

Les hommes portent en sautoir l'enveloppe du radeau; un cheval, placé à l'arrière du groupe, est chargé du matériel accessoi



CONSTRUCTION DES RADEAUX. — Les sacs sont remplis de paille. Les lances sont transformées en avirons

…nveloppes de radeaux inventées chez nous et qu'on adoptera sans doute en France lorsque toutes les autres puissances européennes en auront constaté l'utilité. G. M.

LE MOIS MILITAIRE

Puisque Mars était le dieu qui présidait à la guerre, c'est le bilan du mois militaire par excellence que nous avons à dresser cette fois.

Il est bon de noter de suite — au point de vue particulier des faits de guerre qui se sont déroulés de 1792 à 1804 et qui vont être cités — que, dans le calendrier républicain, les trente et un jours de Mars étaient compris à peu près par moitié dans les mois de ventôse et de germinal. Il en est ainsi, par exemple, dans la campagne d'Egypte, pour la prise de Jaffa, qui est du 7 Mars 1799, et pour la bataille d'Héliopolis, le 20 Mars 1800, où Kléber se montra si brillant, si grand, si homérique : « Soldats, on ne répond à de pareilles insolences que par des victoires ; apprêtez-vous à combattre ! » Les insolences, c'était, on le sait, la violation de la convention d'El-Arich et la lettre du gouvernement anglais exigeant que l'armée française se rendît prisonnière, et quant à la victoire par laquelle on y répondit, ce fut cette journée d'Héliopolis qui refoula l'armée ennemie vers le désert et nous fit rentrer au Caire : c'était reconquérir une seconde fois l'Egypte. Mais ce fut au Caire que le vainqueur, que Kléber tomba sous le poignard d'un Arabe fanatique.

Dans la période impériale, ce fut en Mars que se produisirent les derniers et admirables tours de force tactiques de Napoléon dans la campagne de France : la bataille de Craonne est du 7 ; celle de Laon est du 9 ; la reprise de Reims est du 13 ; enfin Arcis-sur-Aube, cette prodigieuse lutte de 16,000 Français contre 100,000 hommes, est du 20 Mars, tandis que le dernier effort — mais sans Napoléon — fut soutenu, le 30 du mois, dans cette bataille de Paris qui, sous le commandement nominal de Joseph Bonaparte, fut dirigée par les maréchaux Mortier et Marmont.

Sous le règne de Louis-Philippe, ce sont des événements appartenant tous à la guerre d'Afrique qui s'enregistrent au compte du mois de Mars : le duc d'Aumale prend et occupe Biskra le 4 Mars 1844 ; le 15, c'avait été, en 1840, la prise de Cherchell par le maréchal Valée, — on peut mesurer ainsi, par l'écart dans les latitudes, de Cherchell à Biskra, tout le chemin parcouru par la conquête, en quatre ans, du littoral au Sahara. Précédemment encore, et pour la conquête préalable de toute la côte algérienne, on avait vu, le 26 Mars 1832 — le jour du vendredi saint — enlever la Casbah de Bône par un coup d'audace inouï dû à Yusuf et au capitaine d'Armandy, accompagnés d'une poignée d'hommes.

Sous le Second Empire, — à part un combat du maréchal Bosquet sous Sébastopol — on ne voit en Mars que des faits militaires appartenant à la campagne du Mexique ; mais ce sont de brillantes affaires, comme, le 1er Mars 1866, la défense de Parras par le commandant de Brian ; le 18 Mars de la même année, la défense de Mazatlau et le combat du Présidio, avec le commandant de Loçmaria, du corps d'état-major, devenu général, aujourd'hui au cadre de réserve.

Sous la Troisième République, ce n'est, jusqu'ici, que la guerre exotique qui fit éclore des faits d'armes, en Mars, sur différents points de notre empire colonial africain ou asiatique. C'est ainsi, pour ne rappeler qu'un fait, que le 2 Mars 1885, les troupes du général Brière de l'Isle, dans une brillante offensive, ont défait l'armée chinoise, solidement concentrée à Hoa-Moc.

Ce parcours rapide à travers l'histoire militaire conemporaine ne nous autorise pas à laisser sans mention des faits de guerre qui appartiennent à l'ère de l'ancienne monarchie. La France moderne entend ne négliger aucun de ses droits à l'héritage glorieux de l'ancienne France. Aussi, et sans remonter au déluge, ni même aux temps mérovingiens ou carlovingiens, devons-nous relever avec fierté, dans les éphémérides de Mars, de beaux faits d'armes et même de jolis épisodes, comme celui que nous offrent Beaumanoir et ses compagnons au combat des Trente, le 27 Mars 1351.

Plus près de nous, à la bataille d'Ivry, le 14 Mars 1590, Henri IV ne nous rappelle-t-il pas, en fonçant sur l'ennemi tête baissée, que le mois appartient à la constellation du Bélier ?

Faudrait-il aussi se priver, faute de mémoire, de l'enseignement curieux d'une cavalerie emportant d'assaut une place fortifiée, enseignement qu'ont donné au siège de Valenciennes, le 17 Mars 1677, les mousquetaires de la Maison du Roi, mettant pied à terre, ajoutant à leur carabine la baïonnette dont ils disposaient, courant aux échelles, et enlevant la place — mais en perdant un monde fou.

LE CLERC DU GUET.

LA CITADELLE DE PORT-ARTHUR

La forteresse de Port-Arthur, située à l'extrémité de la presqu'île de Liao-Toung, a été construite par les Chinois, il y a vingt-cinq ans, pour en faire un point d'appui de leur flotte de guerre. Les Japonais s'en emparèrent en 1894 à la suite d'une attaque combinée par terre et par mer, mais le traité de Simonosaki les obligea à l'évacuer, ce qu'ils firent en démolissant l'arsenal et en emportant tout le matériel de la place.

Lorsque les Russes y entrèrent, par suite de la convention avec la Chine, qui leur donnait à bail renouvelable la presqu'île de Liao-Toung, il

était donc nécessaire de créer de toutes pièces un nouveau camp retranché.

La pièce principale de la forteresse se trouve sur le front de mer; elle est constituée par une ligne de hauteurs au Sud de la place entre la baie Nicolas et le phare de l'Est. C'est sur ces collines nommées Zolotaïa-Gora ou Montagne d'or que les Russes ont mis en batterie les pièces de gros calibre qui ont jusqu'ici tenu à distance respectable les navires japonais.

D'après les journaux allemands, il y aurait sur la Montagne d'or 21 canons de 32 centimètres, 34 de 18 centimètres et 50 de 10 centimètres.

Du côté de la terre une ligne de forts reliés par des ouvrages de terre met la place à l'abri des attaques d'un assaillant supérieur, disposât-il même de pièces d'artillerie de campagne.

Enfin, tous les mamelons de la presqu'île ayant vue sur la mer sont tenus par des ouvrages armés de pièces de moyen et de gros calibre. C'est dire que si les Russes font bonne garde, le camp retranché de Port-Arthur, défendu par une garnison d'au moins 25,000 hommes, est à peu près imprenable, à moins d'un siège régulier. On estime d'autre part que la place est pourvue de vivres et de charbon pour au moins une année.

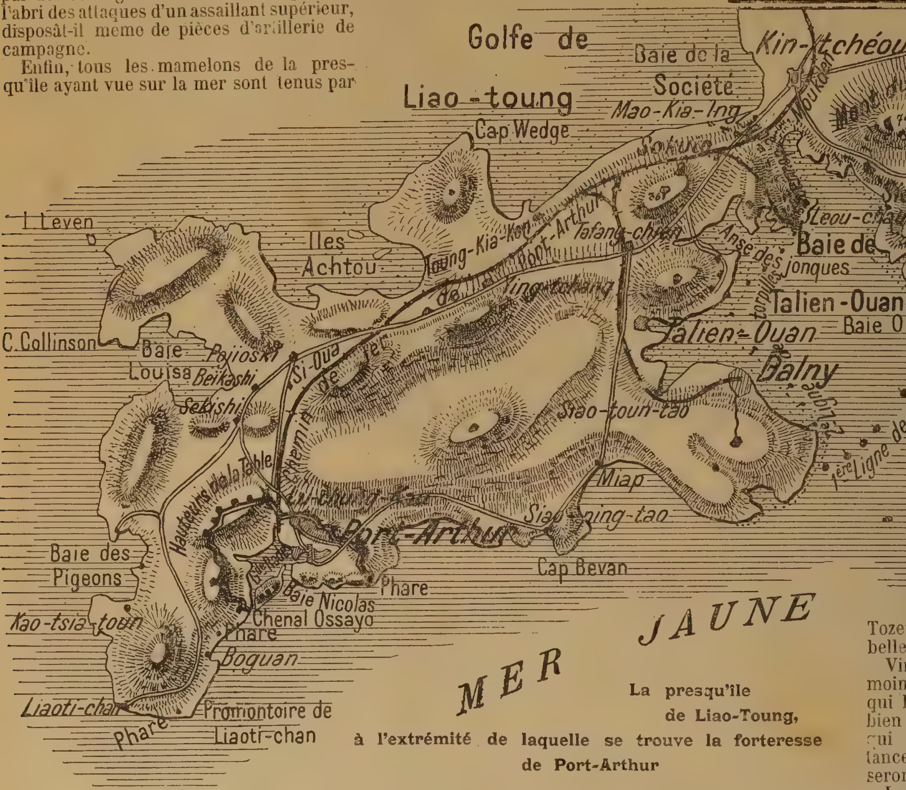
Le point faible de la position serait la baie de Talien-Ouan par laquelle les Japonais auraient pu tenter un débarquement. Mais, pour parer à ce danger, les Russes ont immergé plus de quatre cents torpilles réparties en deux lignes, ce qui rend l'accès de Dalny absolument impossible.

La voie ferrée de Port-Arthur à Moukden court à travers la presqu'île de Liao-Toung, faisant communiquer la place avec le quartier général de l'amiral Alexeiev et permettant l'arrivée des renforts, des munitions et des approvisionnements de toute nature.

Ce chemin de fer, si utile pour la défense, longe la mer, à faible distance et, comme le font remarquer avec complaisance les journaux anglais, pourrait être détruit facilement du large par des obus tirés de la flotte japonaise croisant dans le golfe de Liao-Toung. Mais il est vraisemblable que cette opération, qui causerait aux Russes un gros préjudice, n'est pas d'une exécution facile puisque l'amiral Togo ne l'a pas essayée; et sans doute aussi les grosses pièces de marine mises en batterie sur la hauteur de Sokuto et sur le mont du Bonze sont-elles pour quelque chose dans la réserve pratiquée par les navires japonais.

Jusqu'à ces derniers jours, le lieutenant général Stœssel exerçait le commandement supérieur de Port-Arthur. Nommé récemment commandant du 3e corps d'armée sibérien, il a cédé ses fonctions à un officier général en sous-ordre; et c'est l'amiral Makharov, tout nouvellement arrivé à Port-Arthur, qui exerce l'autorité suprême dans ce boulevard russe de l'Extrême-Orient.

L. G. C.



La presqu'île de Liao-Toung, à l'extrémité de laquelle se trouve la forteresse de Port-Arthur

La vingt-cinquième session du CONGRÈS NATIONAL des Sociétés françaises de Géographie

Le vingt-quatrième Congrès national des Sociétés françaises de géographie, qui s'était tenu à Rouen l'année dernière, avait décidé que la vingt-cinquième session aurait lieu en Avril 1904, à Tunis.

La section tunisienne de la Société de géographie commerciale de Paris (1), dont le président est M. d'Authouard, adjoint au résident général, fut chargée d'organiser la vingt-cinquième réunion sous la présidence d'honneur de M. Etienne, vice-président de la Chambre des députés, et la présidence effective de M. Pichon, résident général de France.

Les Compagnies de chemins de fer français ainsi que les Compagnies de chemins de fer d'Algérie et de Tunisie ont accordé aux congressistes une réduction de 50 0/0 sur les tarifs ordinaires.

La Compagnie générale transatlantique, la Compagnie de navigation mixte font bénéficier aussi les congressistes d'une diminution de 3 0/0 sur le prix des billets aller et retour.

Pendant la durée du Congrès, des excursions seront organisées permettant de visiter non seulement la ville de Tunis, si originale au point de vue oriental, mais encore le Bardo, Carthage, Dougga, Bizerte, Sousse, Kairouan, Sfax, Gafsa, Tozeur et Nefta, où se trouvent les plus belles oasis de l'Afrique du Nord.

Vingt-sept sociétés de géographie au moins se feront représenter à ce Congrès qui brillera d'un éclat tout particulier aussi bien à cause de la nombreuse affluence qui s'y portera qu'en raison de l'importance des questions géographiques qui seront traitées.

La résidence générale, S. A. le Bey, les villes de Tunis et de Bizerte l'ont favorisé de leur appui et nous sommes certains que la section tunisienne de la Société de Géographie commerciale — qui n'a que sept ans d'existence et qui s'est développée si rapidement — justifiera l'honneur que lui fait pour la première fois la réunion du Congrès national des sociétés françaises de géographie.

G. B.

(1) 8, rue de Tournon.

L'ARMÉE HELLÉNIQUE

C'est à la France que la Grèce doit son organisation militaire actuelle. Il y a une vingtaine d'années, en effet, une mission composée du général Vosseur, des capitaines Chevalier, Petruchon et de Prez-Crassier, fut envoyée à Athènes sur la demande du gouvernement hellénique et reconstitua à la moderne cette petite armée, dont les formations se rapprochaient plutôt de celles des temps héroïques que celles des fusils à tir rapide. La Grèce fit al

un effort considérable, vu l'état de ses finances et le chiffre de sa population. Celle-ci n'est, en effet, que de 2,440,000 habitants, à peu près l'effectif de l'armée française mobilisée.

Sur le pied de paix, l'armée hellénique compte environ 25,000 fantassins et 3,000 cavaliers; en temps de guerre, on dépasserait le chiffre de 60,000 réguliers, qui fut atteint en 1886, au moment de la rupture avec la Turquie. Mais, à côté de ce chiffre, il convient de citer le nombre des volontaires qui, à la même époque, se présentèrent pour s'enrôler au nombre de 200,000.

En Grèce, le service est obligatoire à partir de vingt et un ans et dure, en principe : deux ans dans l'armée active, dix ans dans la réserve, huit ans dans la garde nationale et dix ans dans la réserve de cette garde. Mais, en pratique, le service dans l'armée active et la réserve se réduit à dix périodes d'instruction de quarante jours chacune.

Le royaume est partagé en trois régions militaires dans lesquelles les trois divisions de l'armée tiennent garnison.

L'infanterie compte dix régiments à deux bataillons de compagnies et un bataillon cadre; 8 bataillons d'evzones (chasseurs) ; la cavalerie est forte de 3 régiments à 4 escadrons ; l'artillerie comprend 2 batteries montées et 8 batteries de montagne à 6 pièces, soit 120 canons du système Krupp, de calibres 87 millimètres et 75 millimètres, répartis entre trois régiments.

9 compagnies de pionniers constituent le régiment du génie ; enfin, comme services organisés, il faut mentionner compagnies sanitaires, 1 compagnie du train, 1 compagnie de sapeurs-pompiers et 1 compagnie de télégraphistes.

Sur le pied de guerre, l'armée hellénique se forme en trois divisions comprenant chacune : deux brigades d'infanterie, un groupe d'artillerie, un régiment de cavalerie et un bataillon de pionniers.

Les troupes de réserve donneraient 9 bataillons d'infanterie, bataillons d'evzones, escadrons de cavalerie, 6 batteries et 4 compagnies techniques.

La garde nationale comprend environ 80,000 hommes et sa réserve 60,000.

Toute l'armée a reçu depuis bien des années le fusil Gras modèle 1874 du calibre de 11 millimètres; des essais sont faits tendant à l'adoption d'une arme à tir rapide. Les officiers de l'armée hellénique sortent de l'Ecole militaire des Evelpides, c'est-à-dire de la Belle-Espérance, nom poétique qui rappelle aux Grecs leur grande idée de reconstitution d'un empire byzantin, comprenant le bassin tout entier de la mer Egée, la Macédoine, les Dardanelles, la côte d'Asie Mineure, la mer de Marmara, le Bosphore, et ayant pour capitale Constantinople.

Les Evzones (chasseurs à pied) de l'armée grecque

La tenue des différentes armes est simple, et par sa coupe rappelle nos uniformes : l'infanterie de ligne porte la tunique bleu foncé, le pantalon gris, le shako à plumet bleu et blanc ; la cavalerie a le dolman, le pantalon vert olive, ce dernier agrémenté d'une bande amarante ; les artilleurs ont la culotte et la tunique bleues.

Seul, le corps des evzones a conservé le costume national : fustanelle blanche tuyautée en jupe de danseuse ; guêtres blanches montant très haut, souliers de cuir rouge ou *tsaroukia* à pointe recourbée ornée d'un gland bleu, veste blanche soutachée de noir, avec, pour l'hiver, une tunique bleue, et enfin, comme coiffure, calotte rouge à flot de laine bleue.

Bien que les Grecs aient adopté presque complètement l'organisation française, ils ont tenu à donner à leurs cadres des appellations rappelant l'antique Hellade.

Le général en chef se nomme *strategos* ; le divisionnaire et le brigadier ont pris les noms d'*hypostrategos* et d'*anthypostrategos* ; le colonel est devenu *syntagmatarchos* et le lieutenant-colonel *anthysyntagmatarchos* ; puis viennent le *tagmatarchos*, chef de bataillon ; le *lochagos*, capitaine ; l'*hypolochagos*, lieutenant, et l'*anthypolochagos*, sous-lieutenant ; l'adjudant répond à l'appellation euphonique d'*anthypaspitis* ; le sergent-major est un *epilochias* ; le sergent fourrier un *lochias sisitis*, et le sergent un simple *lochias* ; quant à l'humble caporal, ses dix hommes ne l'appellent que *dékanefs*.

Il y a quelques jours à peine, la Chambre des députés grecque a adopté le principe d'une nouvelle organisation de l'armée plus en rapport avec les nécessités modernes; mais il y a la question d'argent, et dans la situation financière du royaume hellénique, elle est à peu près insoluble.

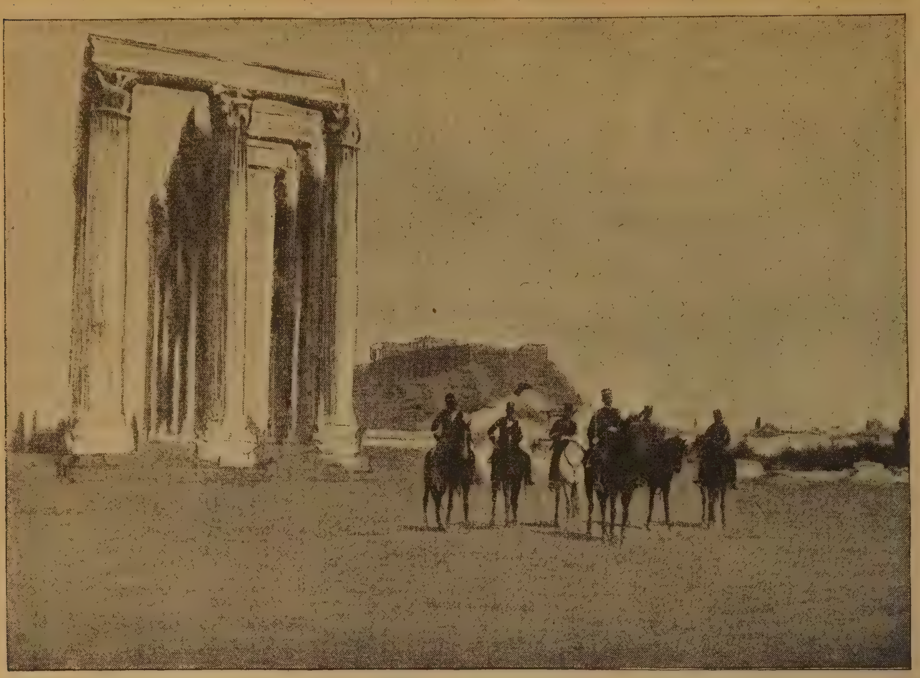
F. M.

NOTRE TABLE DES MATIÈRES

A la fin de l'année, le Petit Journal MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL donnera une *table des matières*.



Une batterie d'artillerie de montagne de l'armée grecque



Détachement de gendarmerie grecque dans la campagne d'Athènes. — A gauche, on voit les ruines du temple de Jupiter, au fond l'Acropole

L'INDUSTRIE A MADAGASCAR

Utilisation des chutes de l'Ikopa

TRANSPORT ÉLECTRIQUE DE FORCE

Les doutes quelquefois émis sur la possibilité de la mise en valeur industrielle de Madagascar et, par suite, sur l'avenir même de cette colonie, semblent devoir définitivement disparaître à la suite d'une tentative hardie et pleinement couronnée de succès que vient de faire M. Suberbie, l'un des plus anciens et des plus entreprenants colons français de la grande île.

Aidé d'hommes de grande compétence, parmi lesquels il faut citer M. l'ingénieur Berges, dont le père a le premier baptisé et popularisé la « houille blanche » en France, M. Suberbie a construit au village de Tendro, situé à 35 kilomètres de Tananarivo, au centre de la région la plus riche de l'Emyrne, une usine avec transport de force pour la décortication du riz. Or, nulle entreprise privée n'est plus opportune actuellement sur le haut plateau pour favoriser le trafic du chemin de fer et fournir en abondance à la colonie son plus précieux produit d'exportation.

D'autre part, l'augmentation de la production du riz malgache, qui sera la conséquence immédiate de la construction de cette usine, est fort intéressante en ce sens que des expériences déjà nombreuses du service de santé de Madagascar ont démontré que le « béri-béri », épidémie qui avait fait jusqu'à ce jour de grands ravages dans les colonies françaises et étrangères de l'Océan Indien, semble localisée parmi les populations consommant des riz importés d'autres parties du monde ; au contraire, elle laisse complètement indemnes celles qui consomment exclusivement du riz malgache. Cette considération montre l'essor que peut prendre à Madagascar le commerce du riz, non pas seulement pour la consommation de l'île, mais aussi pour celle de la Réunion, de Maurice, des colonies anglaises et portugaises de l'Afrique du Sud. A ce titre seul, la décortiquerie que M. Suberbie vient de créer aux environs de Tananarive répond bien à un besoin actuel.

D'autre part, la première utilisation de l'énergie hydraulique faite à cette occasion à Madagascar montre aux colons européens, aussi bien qu'aux populations malgaches, le parti énorme qu'ils peuvent et doivent tirer pour le développement de ce pays de trésors inépuisables de cette énergie emmagasinée dans les cours d'eau de toutes les régions de l'île.

Le général Galliéni, qui ne néglige aucune occasion d'encourager les entreprises bien étu



La cuisine de l'Hôtel des Invalides, dirigée, pour quelques jours encore, par les Sœurs expul[sées]. Au centre, un Invalide épluchant des pommes de terre. (Les Sœurs étaient aux Invalides depuis 228 an[s])

(Phot. Branger.)

diées susceptibles de faire progresser la colonie, a tenu, comme on pouvait s'y attendre, à assister à l'inauguration de l'usine de Tendro et à donner ainsi par sa présence un témoignage de l'intérêt qui s'attache à la réussite définitive de l'entreprise. Une quarantaine d'invités, officiers, fonctionnaires, colons et notabilités indigènes s'étaient également rendus à l'appel de M. Suberbie, pour conserver le souvenir d'une cérémonie qui fera certainement époque dans l'histoire du développement industriel et économique de la région centrale de l'île. C'est, en effet, la première application dans la colonie d'une source de puissance pour ainsi dire née d'hier, nouvelle même en dehors de Madagascar, si l'on considère qu'il y a vingt ans à peine on n'en avait fait encore que de très timides essais en France et dans les autres parties du monde. Enfin, le succès d'ingénieur déjà obtenu par M. Suberbie montre que les capitaux, même importants, ne suffisent pas pour faire réussir une tentative de ce genre.

On n'arrivera à rien si le directeur de l'affaire ne possède pas la compétence technique nécessaire et si ses connaissances personnelles ne l'ont pas mis à même de faire une sérieuse étude préalable du côté économique et pour ainsi dire scientifique de l'entreprise. Faute de remplir ces conditions, on s'expose à émietter ses capitaux en dépenses inutiles de matériel et de personnel; il ne faut pas chercher ailleurs la cause de certains échecs, fâcheux d'ailleurs à tous égards, car ceux qui les ont subis, au lieu de n'y voir qu'un résultat de leur incompétence, cherchent presque toujours à en faire remonter la responsabilité au gouvernement de la métropole ou à l'administration de la Colonie. La conclusion de cette parenthèse est que, dans les entreprises coloniales — l'usine de Tendro en est un exemple — c'est surtout sur leur activité et sur leurs moyens propres que les esprits intelligents et hardis doivent compter pour obtenir le succès.



Le général A. PERCIN,
ancien chef du cabinet et bras droit du ministre de la Guerre.
Colonel en 1895, général de brigade en 1900, général de division et commandeur de la Légion d'honneur en 1903, placé à la tête de la 7e division, à Paris (Phot. Liebert.)

La chute de l'Ikopa (au lieu dit Farahantsana), à laquelle M. Suberbie a emprunté l'énergie motrice de son usine, offre une dénivellation de 22 mètres. Elle peut fournir, aux plus basses eaux de la saison sèche, un minimum toujours disponible de 7,000 chevaux sur l'arbre de turbines, mais actuellement, par suite des crues de l'hivernage, elle représente près de 2,000,000 de chevaux. Sur le chiffre de 7,000 chevaux, M. Suberbie n'en a capté que 75, dont 20 seulement suffisent à la marche de l'usine actuelle, le surplus constituant une réserve pour les agrandissements ultérieurs. Telle qu'elle est, l'usine fournit déjà 20 tonnes de riz décortiqué par jour, chiffre encore peu considérable par rapport à la récolte totale de la contrée. Celle-ci est, en ce moment, de 25 à 30,000 tonnes par an et si, comme c'est probable, de nouvelles décortiqueries s'installent pour alimenter le chemin de fer dès son arrivée à Tananarive, les superficies encore cultivables permettront aisément de doubler et même de tripler cette production.

Il est intéressant de noter ici l'opinion de M. Rasanjy, gouverneur principal indigène, qui a traduit ainsi l'impression profonde d'étonnement que cause dans la population malgache de la contrée l'utilisation à distance de l'énergie des chutes.

« Les Malgaches, dit-il, voient ici une chose merveilleuse dont ils n'avaient aucune idée

La lingerie et les lingères des Invalides
La sœur Angélique, supérieure, âgée de quatre-vingt-deux ans, sert les Invalides depuis 1843 ; la sœur Célestine, depuis 1858.

jusqu'alors : la main de l'homme enlevant au fleuve sa force aveugle et brutale dépensée en pure perte depuis des siècles, faisant passer cette force docile et invisible dans un simple fil, la transportant ainsi à une distance considérabl et la rendant ensuite à d'autres machines qui peuvent faire tourner les moulins, travailler le fer, illuminer les villes et les villages et fournir à tous les corps de métiers, en la divisant à l'infini, la force qui leur est nécessaire. »

Arrêtons-nous sur cette citation et concluons qu'en effet cette première et importante utilisation industrielle de l'énergie hydraulique marque une nouvelle étape dans les progrès de la civilisation à Madagascar.

D.

LES COUTUMES QUI DISPARAISSENT

Les enterrements à Madagascar



Tombeau Betsiléo (environs de Fianarantsoa)

Parmi les coutumes les plus caractéristiques des peuplades sauvages sont celles qui ont trait à la mort et aux enterrements; ce sont aussi malheureusement celles que les Européens connaissent le moins, car, par une sorte de pudeur instinctive, les indigènes se refusent presque toujours à laisser un étranger assister à des cérémonies qu'ils considèrent comme l'apanage exclusif des leurs.

Cependant, à Madagascar, avant la conquête de l'île par nos troupes, plusieurs voyageurs ont vu des enterrements tels qu'ils étaient pratiqués par les différentes peuplades de notre nouvelle colonie et, maintenant que ces coutumes disparaissent chaque jour davantage devant la civilisation, il n'est pas sans intérêt d'évoquer le souvenir de quelques-unes d'entre elles.

Les rites funéraires ne sont pas les mêmes dans toutes les régions de Madagascar; il y a des peuplades qui cachent leurs cimetières en pleine forêt, au milieu des rochers, dans des endroits déserts ; en un mot, loin de la vue et du passage des humains; il y en a d'autres, au contraire, qui enterrent leurs parents au bord des routes ou même au milieu des habitations. Les premières, qui en ont une grande frayeur, sont les tribus côtières, à l'exception de celles du Sud-Est qui ont une origine arabe ; les secondes, qui, au contraire, se plaisent à avoir sous les yeux la demeure dernière où elles doivent être inhumées, sont celles du centre de l'île, surtout les Hovas et les Betsiléos ; en un mot celles qui ont été civilisées par les Malais.

Les tribus de l'Est mettent le corps dans un tronc d'arbre creusé à la hache, que ferme, fort mal du reste, un couvercle taillé en forme de toit, et déposent ce cercueil soit sur le sol même, soit sur une estrade, au milieu d'une palissade que surmonte une toiture en feuillages.



Tombeau Bara (Sud de Madagascar)

Les autres habitants de l'île enfouissent leurs morts en terre. Les tribus de l'Ouest et du Sud, les Sakalava, les Mahafaly, les Antandroy et la plupart des Bara les recouvrent d'ordinaire d'un amas de pierres sèches que surmonte un monolithe. Les Hovas creusent une chambre mortuaire au-dessus de laquelle ils construisent d'ordinaire, pour les nobles, une petite maison et, pour les libres, un petit mur rectangulaire où ils accumulent des pierres et souvent des blocs et fragments de quartz avec une pierre levée à une des extrémités.

Tous les Malgaches attachent une idée de souillure aux cadavres ; un convoi funèbre ne doit jamais passer près du roi, ni à proximité de sa demeure ou des pierres sacrées. Ceux qui ont pris part à un enterrement sont tenus de se purifier, en faisant des ablutions avant de rentrer chez eux.

S'il en est à qui les cimetières inspirent une grande terreur, tous cependant ont un profond respect des morts et leur rendent un vrai culte ; tous ont le plus vif désir d'être enterrés dans le tombeau de famille. Lorsqu'un Malgache et surtout un Hova meurt au loin, son vœu le plus ardent est que ses parents viennent tôt ou tard recueillir ses ossements et les ramènent à son pays natal; il est très rare que ce vœu ne soit pas exaucé et souvent l'on rencontre, encore aujourd'hui, de petites caravanes de Hova portant dans une toile blanche suspendue à un long bambou les restes mortels d'un membre de leur famille qu'ils sont allés chercher quelquefois à trois, quatre et même cinq semaines de Tananarive.

A Madagascar, les personnes en deuil ont les cheveux épars et en désordre, et elles portent des vêtements grossiers et sales ; elles ne doivent pas se laver, ni se regarder dans un miroir, si elles en ont un. En un mot il leur faut abandonner toute idée de coquetterie et par leur aspect misérable éloigner d'elles le monde. A la mort, ou, comme on dit à Madagascar en parlant de si nobles et de si hauts personnages pour lesquels les mots ordinaires ne sauraient être employés, au *départ* du souverain, il y avait une foule de prescriptions somptuaires auxquelles il était obligatoire d'obéir strictement sous peine d'être considéré comme l'auteur de la mort et d'encourir comme sorcier la peine capitale.

Plusieurs tribus malgaches, notamment les Betsiléos et les Antakarana, ont l'habitude aussi répugnante que singulière de ne pas enterrer les corps aussitôt après la mort et dans beaucoup de cas d'attendre que la décomposition ait eu lieu ; souvent on recueille le liquide putride qui s'écoule pour le mettre à part.

Il n'est pas besoin de dire que ces veilles funèbres sont loin d'être agréables; aussi, pour pouvoir vivre au milieu des odeurs nauséabondes qui empestent l'air, les parents et a[illegible]



Le général de brigade CORBIN, nouveau commandant de l'Ecole Polytechnique

e cessent de boire du rhum et brûlent force ncens et suif et même du cuir. Cette coutume, ui est d'origine océanienne, a pour but de e pas enterrer avec les os les matières putres- ibles, c'est-à-dire impures.

En effet, même les tribus qui n'ont pas cette orrible pratique, font d'ordinaire deux céré- ionies successives, une première qui consiste enterrer purement et simplement le mort ; ne seconde qui a lieu deux ou plusieurs années près, lorsqu'il ne reste plus que le squelette, et ù on l'introduit définitivement ans le tombeau e famille. Quelquefois, comme en nerina, on le met e suite dans le caveau entouré eulement de nombreux *lamba* (étoffes) de soie et non as enfermé dans n cercueil, mais n n'en procède as moins, à une époque déterminée, au *mamadika* qui consiste à hanger les lamba ans lesquels sont enveloppés les orps et que la ourriture a salis ; es Hova disent lors qu'ils changent les morts de ôté, afin qu'ils ne soient pas trop atigués.

Les funérailles ont toujours, à Madagascar, accompagnées de êtes ; plus le mort striche et possède le bétail, plus ces fêtes ou plutôt ces orgies sont brillantes. On tire beaucoup de coups de fusil et on tue souvent à cette occasion un nombre considérable de bœufs, dont la chair fait les frais de ces festins et dont la tête, ornée de ses cornes, est déposée religieusement sur la tombe de leur propriétaire. Le rhum coule à flots du matin au soir, si bien que les assistants sont toujours plus ou moins plongés dans l'ivresse. Tant qu'il y a à manger et à boire, la fête bat son plein et personne ne s'en va ; on a vu des funérailles de grands personnages durer des mois.

Pour certains rois sakalava, appartenant à la famille des Maroseranana, les rites funéraires sont quelque peu différents ; le corps est d'abord cousu dans une peau de bœuf, puis suspendu dans la partie la plus déserte des forêts voisines et la garde en est confiée à une famille spéciale.

Plusieurs mois après seulement, les chefs se réunissent et vont chercher les reliques, c'est-à-dire une des vertèbres du cou, un ongle et une mèche de cheveux ; le reste est enseveli avec pompe. Il y a quelquefois sacrifice d'hommes à cette occasion ; les corps des victimes sont disposés dans la fosse et c'est sur eux qu'on met le cercueil royal ; un souverain, en effet, ne peut reposer sur la terre comme ses plus humbles sujets. On renferme les reliques dans une dent de crocodile, cette dent devant être prise sur un animal vivant qu'on rend à la liberté ensuite ; pour se la procurer, on attire ces animaux dans un bras étroit de rivière où l'on a eu soin de jeter les intestins d'un bœuf tué dans ce but ; puis on en ferme les issues et on choisit le plus gros d'entre eux qu'on entoure de cordes et qu'on amène sur la rive.

On introduit alors entre ses mâchoires, qui sont fortement ficelées, à l'endroit de la plus grosse dent, une patate brûlante ; en quelques minutes, la partie de la gencive qui maintient cette dent dans l'alvéole est brûlée et on peut parfaitement l'arracher ; après quoi, le crocodile est relâché.

La propriété de ces reliques constitue le droit à la royauté. Un héritier légitime qui en serait dépossédé perdrait toute autorité sur son peuple et l'usurpateur, au contraire, monterait sur le trône sans contestation.

G. GRANDIDIER.



Le général de division OUDRI, nouveau commandant du 4e corps d'armée au Mans



A MADAGASCAR. — Tombeaux de Betsimisaraka

COMMENT S'ENTENDRE ENTRE MARINS

La langue auxiliaire internationale

L'expérience a permis d'établir, en histoire naturelle, un principe qui se vérifie également dans la vie sociale : c'est que *le besoin crée l'organe*. Il faut donc bien que le besoin d'une langue internationale se soit impérieusement imposé aux marins, puisque dans tous les ports où fréquentent des bâtiments de nations différentes, on trouve des idiomes forgés, plus ou moins maladroitement d'ailleurs, pour rendre possibles les relations entre gens ne parlant pas la même langue.

C'est ainsi que le fameux *sabir* est parlé depuis plusieurs siècles dans les ports de la Méditerranée orientale : le *pidgin english* dans les ports des mers de Chine et le *chinnock* sur la côte américaine du Pacifique.

L'institution du

Code international des signaux n'est-elle pas une autre preuve des services que rendrait aux marins l'adoption universelle d'une langue auxiliaire, non pas destinée à remplacer les langues nationales, mais seulement, comme son nom d'auxiliaire l'indique, à servir aux relations internationales.

On sait que ce Code permet de signaler par des groupes de pavillons des phrases ou des mots, et que, comme il est traduit dans toutes les langues, ces signaux peuvent être compris de tous les marins qui le possèdent, quelle que soit leur nationalité. C'est donc un exemple de langue universelle adoptée par une entente internationale : « Mais, comme cet intermédiaire est insuffisant ! Il permet bien aux marins de correspondre de bateau à bateau mais non pas d'homme à homme. On a bien un signal pour demander d'un bâtiment à l'autre un médecin ou un chirurgien, mais, par un contraste étrange, une fois à bord, ce médecin ne peut plus communiquer avec les hommes qui l'ont appelé, s'il se trouve appartenir à une autre nation et ignorer leur langue ! »

Nous avons vu, dans ces dernières années, les marins des nations des deux continents coopérer à des actions militaires. Il n'est pas téméraire d'affirmer que, dans l'avenir, les occasions de ces opérations combinées tendront à se multiplier ; les nations civilisées, en effet, ont de plus en plus de raisons de prévenir les conflits armés et le meilleur moyen d'arriver à ce résultat paraît être, d'étouffer, par une action commune, le foyer d'où l'incendie général pourrait se propager. Les délibérations des chefs qui conduisent les opérations, la transmission de leurs ordres aux subordonnés seraient singulièrement facilitées par l'emploi d'une langue commune qui ne peut être, en raison des susceptibilités que son usage soulèverait, l'une des langues nationales actuelles ; ni, en raison de leur peu de souplesse à rendre nos besoins modernes, par l'une des langues mortes classiques.

Cette langue auxiliaire, qui serait si précieuse aux marins, mais qui de plus rendrait tant de services à tous ceux qui sentent la nécessité d'entretenir des relations internationales, c'est-à-dire, à l'heure actuelle, presque tout le monde, cette langue existe aujourd'hui : elle est parlée, écrite et imprimée dans vingt-cinq pays, y compris la France, professée partout et s'appelle L'ESPERANTO.

Elle est d'une acquisition prodigieusement facile (quelques semaines d'étude suffisent), et quant à ses autres qualités, au lieu de les énumérer, il suffit pour en montrer la valeur, de dire que des *savants* comme MM. Berthelot, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Appell, Poincaré, de cette Académie, Ramsay, le grand chimiste anglais ; Duclaux, le plus célèbre disciple de Pasteur, et nombre d'autres membres des Académies étrangères, patronnent une revue scientifique publiée dans cette langue et travaillent à en faire la langue universelle des hommes de science ; que des *commerçants* ou des *industriels* comme ceux que représentent les Chambres de commerce de Lyon, Bordeaux, Amiens, etc., se sont faits les champions de sa propagation ; que le *Touring Club de France* qui connaît et défend les intérêts de tous ceux qui voyagent, la soutient de toute son influence ; que l'on voit, *à l'étranger*, le mouvement être encore plus grand qu'en France, et surtout qu'en Angleterre même, où ont échoué, pendant si longtemps, toutes les tentatives du même genre, on voit dix groupes espérantistes se former en deux mois ; enfin que les *littérateurs* eux-mêmes, et peut-être le plus grand d'entre eux, Léon Tolstoï, en ont reconnu la souplesse et la facilité.

Ce dernier a écrit sur l'esperanto ces lignes à méditer : « *Les sacrifices que fe[ra] tout homme de notre monde européen [en] consacrant quelque temps à l'étude de « l'E[s]peranto », sont tellement petits et les résult[ats] qui peuvent en découler tellement immenses, q[ue] nul ne doit se refuser à faire cet essai* »

S. T.



Femme malgache en deuil

UN BATEAU DE SAUVETAGE A PÉTRO[LE]

Dans les premiers jours de Mars, on a fait [des] essais à la Rochelle du premier bateau de sa[u]vetage à moteur construit en France.

Le moteur est à pétrole et d'une force de do[uze] chevaux. Le bateau, du type insubmersible [et] inchavirable, inventé par M. Henry, dessi[na]teur à l'arsenal de Rochefort, a été constr[uit] par M. Decout-Lacour.

Les essais ont eu lieu en présence d'u[ne] foule considérable, parmi laquelle des délégu[és] des Sociétés de sauvetage, Compagnies [de] navigation françaises et étrangères, d'Ingénie[urs] du génie maritime et des Ponts et Chaussées.

Les expériences d'insubmersibilité, d'inc[ha]virabilité et d'évacuation instantanée d'e[au] embarquée comportaient :

1. — Mise à l'eau du bateau à l'aide d'[un] chariot spécial ;

2. — Mise à épreuve de solidité et de stabil[ité] de l'embarcation à la mer par plongée à l'a[ide] d'une grue, avec déclanchement instanta[né] d'une hauteur de cinq mètres ;

3. — Epreuve d'insubmersibilité par chavi[re]ment et démonstration de l'évacuation d'e[au] instantanée ;

4. — Deuxième épreuve de solidité et d'év[a]cuation instantanée de l'eau embarquée, par chavirement brusque d'une caisse à eau [de] quatre mètres cubes, placée à quatre mèt[res] au-dessus du bateau ;

6. — Navigation au moteur, navigation mix[te] à la voile et au moteur ;

7. — Remorquage de plusieurs bateaux [et] évolutions en rade.

8. — Expériences de sauvetage en mer [et] d'abordage à la côte.

Elles ont été en tous points concluantes et [ont] démontré que le problème, dep[uis] si longtemps cherché pour [les] embarcations de sauvetage, [de] pouvoir naviguer avec sécuri[té] par tous [les] temps, soit [à] la voile soit [au] moteur, [est] résolu.

Ce prem[ier] bateau, co[ns]truit sur l'ini[tia]tive de la S[o]ciété des h[os]pitaliers sau[ve]teurs breto[ns] pour la stat[ion] de sauvet[age] de Brest-P[or]tsall, est off[ert] par M. P[.] Baisnée. L.



Le bateau de sauvetage « Henry », mû au pétrole, remorquant un canot

(Phot. Godefroy, La Rochelle.)

Nous ne s[au]rions reco[m]mander tr[op] vivement à t[ous] nos lecteurs et amis de conser[ver] soigneusement les numéros d[éjà] parus et ceux à paraître [du] **Petit Journal** MILITAIRE, MA[RI]TIME, COLONIAL. *Cette publi[ca]tion populaire formera, pe[u à] peu, une véritable encyclopé[die] militaire d'un très vif inté[rêt].*

...hémérides de la Marine française

...0 *Mars 1691.* — La flotte du vice-amiral ...strées et les galères du bailli de Noailles ...bardent la citadelle de Villefranche.

...1 *Mars 1881.* — Ahmadou, sultan de Se-..., signe avec le capitaine Galliéni, de l'infan-...e de marine, une convention qui doit nous ...mettre de prendre pied dans la vallée du ...er.

...2 *Mars 1689.* — Jacques II, chassé l'année ...cédente du trône d'Angleterre par Guillaume ...range, le plus terrible des ennemis de la ...nce au dix-huitième siècle, débarque en ...nde, à Kinsale, sous la protection de la ...te française de Chateaurenault.

...3 *Mars 1808.* — Attaquée à l'entrée de Lo-...nt par un vaisseau et une frégate d'Angle-...rre, la frégate *Sirène* soutient sans faiblir ...tte lutte inégale. Le capitaine Duperré ...houe son bâtiment plutôt que de le rendre, ...ais, l'ennemi encore en vue, il a le bonheur ... pouvoir le remettre à flot et de le faire ...ntrer à Lorient.

24 Mars 1338. — Une flotte française sous ... commandement de l'amiral Nicolas Béhu-...et s'empare de Portsmouth.

25 Mars 1829. — Dumont d'Urville rentre ... Marseille après une campagne de trente-...nq mois à la recherche de Lapérouse.

Il a acquis la certitude que Lapérouse s'est ...erdu sur l'île de Vanikoro, l'une des Nou-...velles-Hébrides et ramène divers débris de l'expédition aujourd'hui exposés au musée de la Marine.

26 Mars 1784. — Suffren rentre à Toulon après son admirable campagne des Indes et amène son pavillon, qui, depuis trois années, flottait sur le *Héros*, son glorieux vaisseau.

27 Mars 1832. — Le capitaine Fréart, de la goélette de six canons *Béarnaise*, s'empare par un hardi coup de main de la citadelle de Bône.

Le gouverneur général de l'Algérie décide qu'à son retour à Alger, la vaillante petite *Béarnaise* sera saluée de 15 coups de canon.

28 Mars 1696. — Tourville nommé maréchal de France. La dignité de maréchal est restée pendant toute l'ancienne monarchie commune à l'Armée et à la Marine. La charge d'amiral de France était l'une des plus considérables de la couronne et fut toujours confiée à un prince du sang.

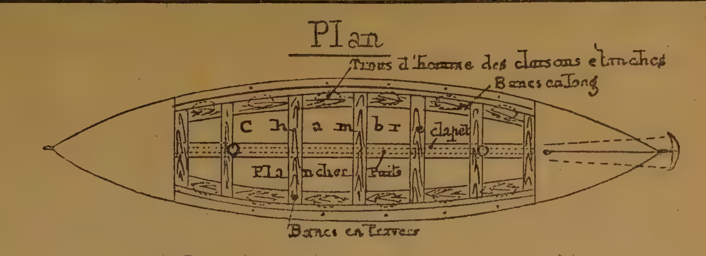
29 Mars 1892. — Lancement du garde-côte *Bouvines*, à la Seyne.

30 Mars 1707. — Le comte de Villars, fils du maréchal, croisant sur la côte de Provence avec 3 vaisseaux, découvre un vaisseau anglais et une frégate et leur donne la chasse. La frégate parvient à s'échapper, mais le vaisseau, nommé *Résolution* 72, est obligé de se jeter à la côte, entre Vintimille et San-Remo.

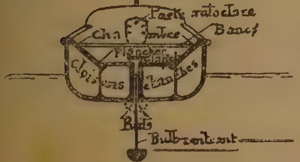
31 Mars 1884. — L'escadre de l'amiral Courbet occupe les îles Pescadores.

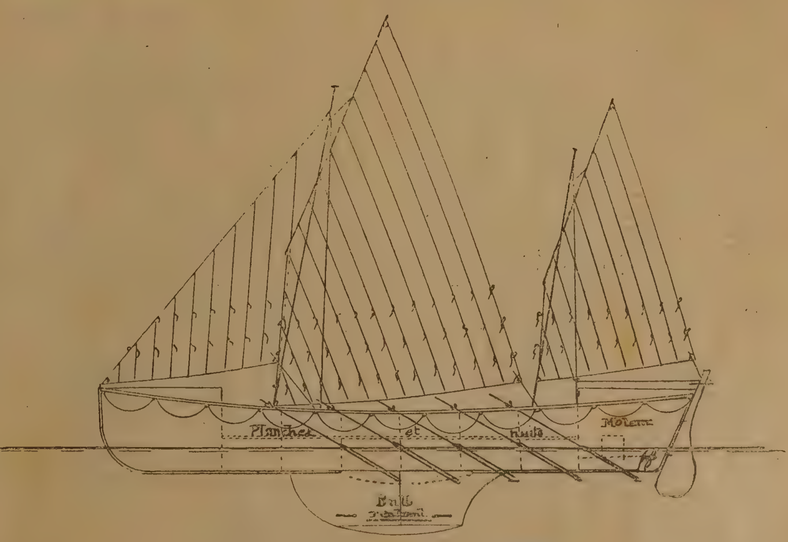
Ces îles, que nous avons eu le tort d'évacuer après la paix avec la Chine, ont été cédées aux Japonais après la guerre de 1895, et leur servent actuellement de base d'opérations.

FAYOLE.



Le bateau de sauvetage sur son chariot de lancement





Plan du bateau de sauvetage à moteur

SOUVENIRS DE CAMPAGNE

La douche en mer

Il fait calme plat. Notre voilier a suspendu sa course et, lourdement, il roule : les mâts grincent lamentablement dans leurs emplantures —

les voiles battent en cadence et, sous le soleil de plomb qui rôtit les cerveaux, les hommes, indolents et las, bâillent ou sommeillent, allongés sur le pont.

A bord, pas de bruit, les exercices sont terminés, c'est le moment de la sieste, en attendant l'heure bénie de la douche. La douche! Exquise chose, dont on n'apprécie tout le charme que, lorsque trempé de sueur, la bouche ouverte comme une carpe hors de l'eau, on cherche un peu d'air et de fraîcheur. Mais, voici le moment tant désiré. L'officier de service vient de faire un signe au maître de quart, et celui-ci lance son coup de sifflet des grands jours. Il s'en va ensuite répétant vers l'avant du navire avec les caporaux d'armes : « Les bâbordais à la douche, les tribordais à la pompe. » Car il faut vous dire que l'ordre de l'officier de quart n'est consacré qu'après avoir été répété par les quartiers-maîtres de service de la manœuvre et de la mousqueterie.

Au coup de sifflet, tout le monde a ouvert un œil ; au commandement, tout le monde s'est levé, et à la torpeur de tout à l'heure a succédé un joyeux entrain. Les bâbordais s'empressent de se déshabiller et, tandis que des lazzis s'échangent sur le plus ou moins de beauté des formes qui paraissent au jour, les tribordais désignés sont allés quérir la pompe.

Sur notre voilier, il faut se débrouiller. Débrouillage est un mot qui revient souvent en marine, qui reviendra encore et restera probablement toujours, car il est le propre du marin français, et les perfectionnements du matériel ne sauraient entamer cette qualité.

Donc, nous n'avons point de machines à vapeur qui refoulent l'eau dans un tuyautage compliqué, au bout duquel une pomme d'arrosoir figurerait une douche princière ; nous n'avons que les pompes à incendie, mobiles, que l'on transporte où le besoin s'en fait sentir. C'est celle du gaillard d'avant qui va servir à la douche ; ne croyez cependant pas qu'elle va être utilisée telle quelle. Non, les marins sont beaucoup plus raffinés, et quoique ils ne puissent avoir de pommes d'arrosoir, ils s'arrangent cependant pour avoir une douche en pluie, et voici comment :

Le gabier du grand mât, le préféré du maître de manœuvre, est allé chercher, sur son ordre, avec un camarade, *une baille de 80* (lisez de 0 m. 80 de diamètre). La baille en question est ce qu'à terre on appelle vulgairement un baquet, comme ceux dont on se sert dans les lavoirs. La baille est hissée au-dessus du pont, à 2 m. 50 ou 3 mètres, et elle est fixée de telle façon que le fond soit en l'air. Tandis que tous ces préparatifs s'achèvent, les bâbordais se sont entassés sous la baille, ils se pressent et se bousculent au milieu des rires et des bons mots, car c'est à qui attrapera le premier la douche. « Allons, ça y est; en avant la pompe ! » Et les tribordais s'attellent aux bringuebales, tandis que le quartier-maître calfat, le sapeur-pompier du bord, dirige d'un air recueilli le jet de la lance dans le fond de la baille d'où l'eau jaillissante coule en pluie bienfaisante sur le dos des bâbordais ravis.

C. N.



La douche en mer sous les tropiques

CONCOURS HIPPIQUE

Le concours hippique a rouvert ses portes au Grand-Palais. Mais déjà en province deux des concours de la Société hippique sont terminés. Le concours de Bordeaux, qui tous les ans ouvre la série des concours, et le concours de Nantes, qui le suit immédiatement sont deux des plus intéressants parmi les concours de province à cause de l'importance de la population chevaline de leurs circonscriptions.

Dans le concours de Bordeaux, ce sont les races du Midi, races qui remontent presque exclusivement notre cavalerie légère.

C'est la partie de la France qui produit le plus de chevaux de selle. Chevaux de selle, ils le sont les chevaux du Midi, autant par leur conformation que par leurs qualités de sang.

Nos races du Midi sont issues, de temps immémorial, de chevaux orientaux, et le sang oriental, arabe, barbe, etc., y a été souvent et à diverses époques renouvelé soit méthodiquement, soit par le fait des circonstances les plus diverses.

Le concours de Nantes comprend toute la production chevaline de l'Ouest, de ce qu'on pourrait appeler le Far-Ouest.

Bien que l'origine orientale des chevaux de l'Ouest soit moins visible sur les chevaux de cette région, et cela surtout parce que dans les temps modernes on ne s'est plus servi de l'étalon oriental pour l'améliorer, il n'en est pas moins prouvé que les races de cette partie de la France qui descendent de la race armoricaine ont une origine orientale.

On croit généralement que le sang oriental est venu en France par les revenants des croisades, par les incursions des Maures qui occupaient l'Espagne, et plus récemment par des importations d'étalons arabes, syriens, voire même turcs.

Mais, bien antérieurement avant les croisades, bien des siècles avant l'ère chrétienne, on voit la trace d'importations de chevaux venant d'Orient dans le Midi de la France, en Auvergne et en Armorique.

Au vingtième siècle *avant* J.-C., c'est-à-dire *deux mille* ans avant J.-C., les Phéniciens possédaient déjà en Gaule de nombreuses colonies maritimes, non seulement dans la Méditerranée, mais encore sur les côtes de l'Océan ; ils étaient arrivés à la presqu'île armoricaine et jusqu'à l'Ile Sacrée, qui est l'Irlande actuelle.

En remontant les grands fleuves, ils avaient même pénétré profondément dans la Gaule pour y exploiter les richesses minéralogiques de ces pays. A cette époque, différentes régions de la Gaule contenaient des mines d'or, d'argent, etc., et certains fleuves roulaient dans leur sable des paillettes du précieux métal. Le nom de l'Ariège *(Aurum Gero)* l'atteste jusqu'à nos jours.

C'est des Pyrénées et des montagnes d'Auvergne que les Phéniciens tirèrent les métaux précieux qu'ils rapportaient en Asie et dont une partie servit à l'ornementation du grand temple de Jérusalem construit par Salomon.

Hiram, roi de Phénicie, qu'il ne faut pas confondre avec Hiram, l'architecte du temple, entretenait, d'après l'Ecriture, commerce d'amitié avec les rois juifs, David, d'abord, et ensuite Salomon. Le livre des rois nous rapporte qu'il fournit à ce dernier une quantité des matériaux qui servirent à la construction du temple de Jérusalem.

Les Phéniciens, qui rapportaient de la Gaule toutes les richesses minérales qui y étaient enfouies, y portaient en échange une quantité de produits de l'Asie. Entre tous les produits de cette Asie-Mineure, le cheval, cet admirable instrument de guerre, était fort apprécié par les peuplades belliqueuses qui occupaient la Gaule. Les Arvernes en étaient particulièrement amateurs et le payaient, on peut le dire au sens exact du mot, au poids de l'or.

Comme Salomon entretenait une innombrable cavalerie, que ses haras étaient célèbres, bien souvent il a dû échanger les métaux précieux que lui fournissaient les Phéniciens contre des chevaux que ceux-ci transportaient dans la Gaule où ils étaient si recherchés.

En sorte que nos races du Midi pourraient émettre la meme prétention que la race de pur sang arabe, à savoir qu'elles descendent des juments des haras de Salomon.

Et cela, à bien plus juste titre, puisque les chevaux importés des haras de Salomon l'étaient à l'époque même où ces haras existaient, c'est-à-dire à peu près *deux mille trois cents* ans avant l'apparition des fameuses juments du prophète, qui, suivant la tradition, passent pour être la souche de la race de pur sang arabe.

Du reste, les Andalous émettent cette prétention pour leur race de chevaux qui fut si célèbre. Ils la font remonter à des chevaux et des juments apportés dans la presqu'île ibérique par les Phéniciens, environ deux mille ans avant J.-C.

A ce propos, il est peut-être intéressant de voir quelles sont les origines de la race de pur sang arabe que le vulgaire tient pour la plus ancienne du monde.

C'est ce nous montrerons dans un prochain article.

J. B.

A L'OFFICIEL

Guerre

Tableaux d'avancement pour 1904.

EMPLOYÉS MILITAIRES DE L'ARTILLERIE

Pour ouvrier d'État de 1re classe. — Les ouvriers Etat de 2e classe : MM. Py, 5e C. A.; Gerald, forges du idi; Jallet, à Brest; Davezies, à Alger; Ménard, Le ouchet; Perraud, à Toulon; Quéant, 12e C. A.; Vinay, Toulon; Blondeau, forges du Nord; Ledieu, 7e C. A.; itre, forges de l'Ouest; Westrelin, 11e C. A.; Guittet, C. A.; Froment, à Constantine; Tournu, forges du ntre; Krier, à Tarbes; Frery, sect. tech. art.; Pernot, Bourges.

Pour ouvrier d'État de 2e classe. — 1° *en fer* : les us-officiers suivants : Carré, 22e art.; Place, 5e comp. iv.; Lecomte, 3e rég.; Forêt, 10e rég.; Pitet, 23e rég.; ouédry, 2e comp. ouv.; Garros, 3e bat.; Ferré, 37e rég.; obignies, 5e rég.; Mauguin, 4e comp. ouv.; Bourry, comp. ouv.; Aubry, 1re comp. ouv.; Debord, 3e comp. iv.; Keiser, 4e comp. ouv.; Agar, 3e comp. ouv.; Lamert, 2e comp. ouv.; Duthu, 10e comp. ouv.; Douabin, 8e mp. ouv.

2° *En bois* : les sous-officiers : Rodet, 2e comp. ouv.; aillot, 6e comp. ouv.; Marc, 2e comp. ouv.; Ballet, 4e mp. ouvr.

3° *Sellier* : les sous-officiers et brigadiers : Mollard, 2e rég.; Panebœuf, 9e rég.; Péan, 8e comp. ouv.; Huguet, esc. tr.; Pérès, 5e rég. art.; Rozerot, 8e esc. tr.

Pour gardien de batterie de 1re classe. — Les gardiens de batterie de 2e classe : Ladrière, à Dunkerque; ers, à Belfort; Antoine, à Alger; Veuriot, à Verdun; ebile, à Besançon; Côte, à Reims; Mathiot, à Dunkerque; Dardare, à Cherbourg; Bancilhon, à Vincennes; Poulnot, Lasbarrères, la Rochelle; Thirion, Alger; Onno, à Alger; Guignier, à Alger; Reix, le Havre; Lefeuvre, à Vincennes; Floret, à Nice; Masson, à Brest; uellin, à Verdun; Clausse, à Versailles; Monnier, à Maubeuge; Rogissart, à Bastia; Ducret, à Brest; Garner, à la Rochelle; Tailleur, à Epinal; Patoz, à Toulon; Peridy, à Cherbourg; Démarest, à Toul.



Le petit mousse éveillé qui vous apportait la mèche dans sa marmotte. Tout petit, avec une grosse chique « minimus et maxima »

Pour gardien de batterie de 2e classe. — Les sous-officiers : Samson, 17e bat. art. à pied; Royer, stag. à Bizerte; Cancé, stag. à Reims; Moizeau, stag. à Brest; Wild, 6e bat. à pied; Navillot, stag. à Grenoble; Baudot, stag. à Perpignan; Miserolle, stag. à Constantine; Kerulec, 18e bat. à pied; Lolliot, stag. à Constantine; Decamp, stag. à Oran; Noël, stag. à Grenoble; Rouzoul, stag. à Alger; Haure-Placé, stag. à Oran; Tréguier, au 25e rég.: Bonnardin, 17e bat. à pied; Hilaire, stag. à Toul; Fénal, stag. à Grenoble; Bourland, stag. à Toul; Robert, stag. à Bastia; Petit, stag. à Toulon; Mangeot, stag. à Toul; Hennemann, stag. à Grenoble; Lescot, adj. au 37e; Charreras, stag. à Bizerte; Blanc, adj. au 3e art. col.; Alisse, stag. à Constantine; Liautey, stag. à Toulon; Bardin, stag. à Brest; Amat, stag. à Oran; Cussignot, stag. à Bastia; Galvaire, stag. à Cherbourg; Claus, stag. à Brest; Lefebvre, stag. à Toulon; Le Chelvéder, stag. à Toulon; Marchan, stag. à Toulon; Meillier, stag. à Alger; Ridard, stag. à Brest; Brunot, stag. à Cherbourg; Fortier, stag. à Oran; Charlopin, adj. au 37e; Florentin, stag. à Reims; Dilhan, stag. Bastia; Chaillon, stag. Bizerte;

Marchand, adj. au 25e; Cazedamont, stag. à Oran; Peyrat, stag. à Toulon; Rambourg, adj. au 8e; Bernard, adj. au 16e bat.; Picq, stag. à Nice; Morin, adj. au 3e bat.; Soulé, au 16e rég.; Garnier, comp. ouv. à Tananarive; Devaux, au 2e art. col.; Saissac, au 11e bat.; Meychenin, comp. artif. à Toulon; Langlois, 2e comp. ouv. col.; Ruault, adj. au 10e rég.; Bastien, adj. au 14e bat.; Meluret, adj. au 14e bat.; Lebel, au 9e rég.; Rochelandet, au 8e bat.; Frémery, au 15e rég.; Georget, adj. au 18e bat.; Mater, adj. au 4e bat.; Delong, au 5e bat.; Duval, adj. au 3e bat.; Renaudie, adj. au 21e rég.; Hugues, adj. au 1er rég.: Poncet, adj. au 28e rég.; Debray, adj. au 32e rég.; Drezin, adj. au 2e rég.; Charbonnier, au 18e rég.; Cazé, au 39e rég.; Gerst, adj. au 13e rég.; Bressollette, adj. au 18e bat.; Castel, adj. au 14e bat.; Fromonot, au 11e rég.; Mougeot, adj. au 4e rég.; Ribot, adj. au 31e rég.; Rapin, adj. au 1er rég.; Mangin, adj. à Dakar; Barbantan, rég. de Cochinchine; Minvielle, adj. au 3e art. col.; Roux, au 1er art. col.; Guillot, au 2e art. col.; Legrand, rég. de Cochinchine;

Pour chef artificier. — Les sous-artificiers : Renard, 11e rég.; Mauroy, 1er bat.; Darmas, 16e bat.; Voiron, 6e rég.; Maty, 9e rég.; Labécot, 24e rég.; Nicolet, 10e bat.; Clement 18e bat.; Gayot, 36e rég.; Marckert, 21e rég.; Lambert, 5e rég.; Pech, 12e bat.

Pour maréchal des logis chef mécanicien. — Les sous-officiers : Gilquain, 12e rég.; Soula, 14e rég.; Denizot, 39e rég.; Briselance, 11e rég.; Bérou, 8e comp. ouv.; Bersoullé, 28e rég.; Chedmail, 10e rég.; Roste, 7e comp. ouv.; Marchand, 37e rég.; Boiteux, 5e comp. ouv.

Pour chef armurier de 1re classe. — Les chefs armuriers de 2e classe : Bellut, 11e art.; Bourdaleix, 45e inf.; Caunègre, 6e cuir.; Claudel, 1er tir. alg.; Sprenger, Ecole sp. milit.; Barreau, 3e zouaves; Hummel, 5e rég. de chass.; Guyardeau, 10e art.; Ring, 1er rég. chass.; Reiss, 1er chass. d'Af.; Roger, 8e huss.; Ring, 13e huss.; Massyaux, 4e huss.; Carbonne, 24e drag.; Larue, 35e drag.

Pour chef armurier de 2e classe. — Les caporaux, brigadiers et soldats : Vigot, 9e esc. train; Picaut, 8e esc. train; Gonon, 1er esc. train; Fréon, 144e inf.; Dubois, 83e inf.; Moreau, 10e esc. train; Philippe, 12e esc. train; Rahyr, 140e inf.; Raynaud, 1er zouaves; Bonnet, 14e art.; Orsini, 6e esc. train; Gary, 13e esc. train; Javel, 17e esc. train; Keller, 7e esc. train; Dubois, 19e esc. train; Lascaux, 2e esc. train; Raymond, 14e esc. train; Dannesbüchler, 11e esc. train; Gangloff, 20e esc. train; Boiron, 17e bat. art.; Soulieux, 84e inf.; Guérin, 4e esc. train; Baot, 19e inf.; Lecourt, 59e inf.; Viviés, 31e inf.; Baron, garde rép.; Plas, 120e inf.; Aufranc, 18e esc.; Caillé, 3e esc. Monti, 15e esc. train; Broch, 5e esc. train; Morin, 16e esc train; Mauduit, 22e sect.; commis adm.; Laborde, 6e drag. Ouvradou, 47e inf.; Chambon, manuf. armes Tulle; Giroulet, Ecole milit. inf.; Drule, 14e rég. chass.; Meunier, 56e inf. Boyer, 10e rég. chass.; Mignat, 24e inf.; Fischer, 22e inf.; Rivoirard, Ecole prép. Saint-Hippolyte-du-Port; Bouillet, 133e inf.; Boyer, 7e rég. chass.; Ladonne, 21e art.; Capaumont, 18e drag.; Guérin, Ecole tir. Ruchard; Vialle, 108e inf.; Marckert, 21e art.; Boisse, 30e art.; Gay, 35e inf.; Jeanne, 1er tir. alg.; Tarrade, Ecole milit. Montreuil-s.-Mer; Vayssière, 3e zouaves; Lefebvre, 103e inf.; Labour, garde rép.; Roux, 19e art.; Combes, 3e art.; Brochard, 64e inf.; Tronchon, 5e bat. chass.; Guanteliat, 4e cuire; Marrane, 13e cuir.; Zwercher, 5e génie; Lacombe, 80e inf.; Baleyguier, 2e bat. inf. lég.; Giralet, 10e rég. inf.; Hœrler, Ecole appl. cav.; Rémy, 94e inf.; Dutheil, 62e inf.; Ledey, 3e drag.; Lerbet, 20e drag.; Boulle, 161e inf.; Carrié, 2e tir. alg.

Fruchauff, 65e inf.; Schenberger, 67e inf.; Journel, 2e zouaves; Masson, 4e génie; Deprez, 75e inf.; Cabot, 17e drag.; Kauffer, 131e inf.; Barrielle, 12e art.; Dumaître, 141e inf.; Dubarry, 57e inf.; Pichon, 2e inf.; Marambat, 2e génie; Leyrat, 17e inf.; Hummel, 61e inf.; Rabeau, Ecole milit. prép., Autun; Brocas, 114e inf.; Robert, 137e inf.; Müller, Ecole spéc. milit.; Haussard, 3e génie; Cordier, 121e inf.; Rigol, garde rép.; Jusseau, 27e art.; Baluze, 21e chass.; Chambon, 15e sect. commis adm.; Chalard, 63e inf.; Paulet, 113e inf.; Farges, man. armes, Tulle; Battandier, 159e inf.; Schell, 37e inf.; Dubois, 15e bat. chass.; Laval, man. armes Tulle; Puyvarges, 4e bat. inf. lég.; Vassal, 7e cuir.; Guériteau, 6e inf.; Colomb, 38e inf.; Baluze, 3e inf.; Artault, 15e inf.; Brousseau, 33e inf.; Pointe, 8e drag.; Canfin, 1er art.; Schiltknecht, 157e inf.; Mathis, 92e inf.; Martin, 76e inf.; Antzlinger, 20e bat. chass.: Vedrenne, 143e inf.; Chapuis, 15e bat. art.; Griffon, 68e inf.; Cordelle, garde rép.; Gonord, garde rép.; Vergne, 125e inf.; Monjanel, sap.-pomp.; Keller, 98e inf.; Lascaux, 4e inf.; Tardy, 30e inf.; Belval, Ecole norm. tir; Brune, 7e génie; Kunast, Ecole prép. art.; Sigrist, 18e inf.; Froger, 25e inf.; Mercier, Ecole Valbonne; Bontemps, 4e rég. art.; Bouysset, 3e bat. chass.; Sédelèvre, 101e inf.; Wilhelm, 2e bat. chass.; Leclère, 58e inf.; Liéber, Ecole norm. tir; Tintignac, 78e inf.; Stinzy, 69e inf.; Bichet, 9e bat. art.; Maureloux, 146e inf.; Embs, garde rép.; Queyrie, 68e inf.; Mosser, 91e inf.; Margerie, garde rép.; Nicaise, man. armes, Tulle; Morillon, 7e drag.; Lascaux, 18e art.; Foliot, 8e inf.;

Foultier, 30e drag.; Demarty, Ecole gym.; Thibault, 46e inf.; Mas, 28e inf.; Jourdanet, 2e drag.; Schell, 1er étr.. Soleilhavoup, 128e inf.; Marevery, 21e inf.; Broch, 25; drag.; Dumaître, 6e huss.; Besson, 16e inf.; Joyaux, 20e art.; Fourré, 73e inf.; Saran, 34e art.; Collignon, École des Andelys; Valette, 55e inf.; Chausset, comp. sah., Gourara; Rousseau, 104e inf.; Réocreux, 16e rég. chass.; Marnay, 22e bat. chass.; Soldeville, 25e art.; Marnay, 1er inf.; Koller, 148e inf.; Fège, 13e drag.; Vassal, 1er étr.; Dauter, 71e inf.; Romier, 54e inf.; Neble, 48e inf.; Dussurget, 4e huss.; Stahl, 4e tir. alg.; Xavier, 87e inf.; Dubois, 129e inf.; Royon, 7e huss.; Chapuis, 29e art.; Bomme, Ecole norm. tir; Girardey, 151e inf.; Bonnardel, 85e inf.; Moreau, 1er bat. art.; Rouyer, 14e inf.; Douailly, 40e art.; Metra, 10e cuir.; Pot, garde rép.;

Toussaint, 13e inf.; Loehlé, 97e inf.; Charpentier, 127e inf.; Baumgarten, 38e art.; Grangé, 3e ch. d'Af.; Helbert, 21e drag.; Cerise, 74e inf.; Maurous, 12e drag.; Vialle, 142e nf.; Durel, 138e inf.; Giraudet, 106e inf. Millet 66e inf.; Clavé, 34e inf.; Martin, 6e chass. d'Af.; Dreillard, 12e bat. art.; Paumier, comp oasis Touat, Pagès, 29e drag.; Alloix, 109e inf.; Richard, 147e inf.; Maquart, 18e rég. chass.; Bichler, 111e inf.; Schickélé, 8e huss.; Lacan, 88e inf.; Doré, 14e bat. art.; Laurent, 11e bat. art.; Verdier, 32e rég. art.; Cuny, 149e inf.; Sonzé, 32e inf, Noël, 56e inf.; Rauly, 7e inf.; Raiffé, 16e bat. art.; Laroque, 163e inf.; Cassan, 3e huss.; Rouméas, 1er chass. d'Af.; Dabreteau, 28e drag.; Blanc, 1er huss.; Colombani, 144e inf.; Legueux, 5e huss.; Chauvet, 9e huss.; Sutter, 13e chass.; Dumas, 3e bat. inf. lég.; Caillet, 102e inf., Lesieur, 110e inf.; Ulrich, 23e drag.; Picon, 2e comp. ouv. art.; Courtine 1er cuir.;

Maureille, 1er tir. alg,; Barié, 119e inf.; Chartier, 10e bat. art.; Grandjean, 3e bat. art.; Gangloff, 31e drag.; Kem

LES TYPES DISPARUS AVEC LA MARINE A VOILE



L'ancien second maître de manœuvre, ayant toujours à la bouche un sifflet qui en faisait une sorte d'oiseau siffleur. Signe caractéristique : avait les pieds prenants et était leste comme un singe.



Le vieux calfat, blanchi au service, toujours la chique à la bouche, toujours des boucles d'oreille.



Le gabier de poulaine, toujours grincheux, ce qu'expliquait un peu le prosaïsme de ses fonctions

peners, 33e rég. art.; Gigi, 44e inf.; Guichard, 3e tir. alg.; Chivot, 72e inf.; Marquet, 9e inf.; Petit, garde rép.; Schaffner, 5e rég. art.; Thilloy, 15e drag.; Weber, 27e drag.; Ferrero, 23e bat. chass.; Poulin, 79e inf.; Mosnier, 1er étr.; Schir, 4e tir. alg.; Léonard, 19e rég. chass.; Boulineau, 2e rég. chass.; Bertrand, 117e inf.; Lenoir, 50e inf.; Pia, 11e cuir.; Grateau, 4e tir. alg.; Ouvrard, 4e rég. chass.; Charpentier, 150e inf.; Petit, 4e zouaves; Ferrié, 126e inf.; Greil, 17e rég. chass.; Senac, comp. sah., Tidikelt; Mas, 17e rég. art.; Piottet, 16e rég. drag.; Humbert Droz, 2e étr.; Guinoiseau, 5e inf.; Kuntz, 11e drag.; Klotz, 2e tir. alg.; Davy, 24e bat. chass.; Risser, 13e rég. art.; Thirard, 152e inf.

Cottenceau, 70e inf.; Salles, 11e huss.; Eschbach, 1er génie; Bauvais, 27e rég. art.; Le Roux, 18e bat. art.; Rosals, 10e drag.; Procel, 4e chass. Afr.; Bascou, 100e inf.; Merlaud, 95e inf; Moreau, 10e rég. art.; Guillot, 8e cuir.; Marillier, 40e inf.; Allais, 1er zouaves; Gachon, 11e huss.; Brohan, 7e rég. art.; Parrot, 122e inf.; Pujol, 16e rég. art.; Bach, 123e inf.; Letournoux, 24e drag.; Turck, 6e rég. art.; Combes, 9e cuir.; Oertel, 26e inf.; Kraemer, 12e bat. chass.; Galpy, 13e huss.; Imbert, 4e spahis; Brugière, 7e bat. art.; Nannan, 86e inf.; Pineau, 29e inf.; Scrœder, 15e rég. art.; Lartigau, 5e chass. Af.; Thérond, 134e inf.; Mages, 158e inf.; Plandé, 6e génie; Pigeon, 135e inf.; Hiquet, 136e inf.; Hurier, 15e rég. chass.; Cazaux, 8e bat. chass.; Rombi, 83e inf.; Ribreau, 9e rég. art.; Clémenceau, 10e huss.

Klein, 1er drag.; Defraix, 145e inf.; Anglade, 1er tir. alg.. Sanson, 24e rég. art.; Déchelle, 5e drag.; Birk, 14e bat, chass.; Maréchal, 118e inf.; Baluteau, 49e inf.; Poitou, 14e huss.; Renrad, 12e huss.; Hespert, 14e drag.; Evrard; 128e inf.; Westermann, 10e bat. chass.; Labrousse, 5e cuir., Monnereau, 2e spahis; Feldmann, 56e inf.; Frémond; 12e cuir.; Véro, 21e bat. chass.; Chalomet, 5e rég. chass.; Bierry, 20e rég. chass.; Pizot, 3e tir. alg.; Quérel, 11e rég. art.; Colombani, 2e huss.; Diodore, 6e bat. art.; Dalphin, 2e étr.; Daull, 1er bat. inf. lég.; Desrues, 26e drag.: Gaudry, 2e étr.; Bierson, 8e drag.; Desquins, 22e drag.; Ponceau, 9e drag.; Beigbeder-Calais, 53e inf.; Lecocq, 162e inf.; Chastanet, 9e rég. chass.; Bancet, 2e rég. art.; Burster, 7e bat. chass.; Radoux, 81e inf.; Barthélemy, 4e huss.; Fixari, 11e chass.; Braquier, 22e rég. art.; Bart, 2e zouaves; Massin, 4e rég. chass.; Guillemin, 14e rég. art.; Pia, 3e tir. alg.

EMPLOYÉS MILITAIRES DU GÉNIE

Portiers consignes de 2e cl. classés pour la 1re cl. — Petrucci, à Sospel; Hugonot, Montpellier; Havette, au Fort des Bois-Bourrus (Verdun); Lasnier, au fort de Liouville; Baudelot, Toul; Laruelle, au fort de Rupt (Remiremont); Billard, au fort de Noisy; Guillerey, à Cherbourg; Giraud, à Calais; Prat, au fort de Querqueville (Cherbourg); Pernin, au fort de Cormeilles; Bonnin, à Brest; Fabre, à Lyon; Dermenghem, à Lille; Sauvaire, au fort de Nogent; Grivet, à Kairouan; Oudot, à Landrecies (Maubeuge); Dupuy, au fort de Frouard (Nancy).

Portiers consignes de 3e cl. classés pour la 2e cl. — Bilquez, à Besançon; Ardouin, à Oran; Agastini, à Nemours; Sauterot, à Saulz-el-Arba; Roy, au fort de Toux (Pontarlier); Lebon, au fort de Villeneuve; Roudier, à Foudouk; Djedid (Tunis); Casaromani, à Toulon; Dubois, à Bouchain (Valenciennes); Haure-Place, à Saint-Jean-Pied-de-Port; Bourgeois, à Arras; Lagarde, à Mostaganem; Angeli, à Péronne; Ismenjas, à Briançon; Cardoliani, à Sétif; Choquet, à Langres; Monteil, à Dunkerque; Trabaud, à Toulon; Voinchet, à Lille; Arnaud, à Bordeaux.

Etat-major général

Le gén. div. Oudri comm. la 3e div. inf. est nommé au comm. du 4e corps, en remp. du gén. de div. Lallement placé sec. rés.

Le gén. de brig. Corbin, relevé de ses fonct. de comm. sup. des places du groupe de Besançon, est nommé au commandement de l'Ecole polytechnique, en rempl. du gén. Villien app., à un autre emploi.

Le gén. de brig. Villien est nommé insp. des fabric. de l'art. en remp. du gén. de div. Robineau-Bourgneuf, placé sect. rés.

Gén. de div. Roidot, nommé au comm. de la 9e div. d'inf., en remplacement du général Oudri, appelé à d'autres fonctions.

Gén. de div. Percin, ex-chef de cabinet du ministre de la Guerre, nommé au comm. de la 7e divis. d'inf., à Paris.

Ecoles

ÉCOLE MILITAIRE D'INFANTERIE

Liste par ordre de mérite des élèves officiers sortis de l'Ecole militaire d'infanterie. — 1. Pivier, serg. 47e inf.; 2. Leimsner Hnicki, s. 2e étrang.; 3. Ruffié, s.-maj. 88e inf.; 4. Jagielski, s.-maj. 1er étrang.; 5. Cocart, s. 119e inf.; 6. Kreis, s. 11e inf.; 7. Lavigne, s.-maj. 2e inf.; 8. Doumayron, s. 2e zouaves; 9. Spiesz, s. 5e bat. chass.; 10. Lantuéjoul, s. 32e inf.; 11. Roy, s. 125e inf.; 12. Lourdel de Henaut, s. 2e zouaves; 13. Chauvelot, s.-maj. 2e inf.; 14. Jullien, s. 8e inf.; 15. Poupart, s. 37e inf.; 16. Vallon, s. 96e inf.; 17. Jacquemin, s. 79e inf.; 18. Bernard, s. 49e inf.; 19. Kuntzmann, s.-maj. 108e inf.; 20. Dautel, s. sap.-pomp.;

21. Tranchet, s. 58e inf.; 22. Wagner, s. 136e inf.; 23. Rivière, s. 85e inf.; 24. Humbert, s.-maj. 131e inf.; 25. Piau, s.-maj. 131e inf.; 26. Rogeri, s.-maj. 1er étr.; 27. Oudin, s.-maj. 54e inf.; 28. Serpette, s. 64e inf.; 29. Schlexer, s.-maj. 145e inf.; 30. Dubois, s.-maj. 111e inf.; 31. Decrouez, s. 72e inf.; 32. Sauvin, s. 10e inf.; 33. Gobeau, s. 95e inf.; 34. Schœll, s. 57e inf.; 35. Orophane, s.-maj. 25e inf.; 36. Raynaud, s. fourr. 3e inf.; 37. Nocton, s. 153e d'inf.; 38. Tarrit, s. 29e inf.; 39. Brunie, s.-maj. 8e inf.; 40. Taillanton, s. 81e inf.;

41. Laveran, s. 88e inf.; 42. Goger, s. 4e bat. d'Af.; 43. Pommier, s. 123e inf.; 44. Berthillier, s. 106e inf.; 45. Christel, s. fourr. 3e inf.; 46. Pillot, s. 42e inf.; 47. Le Barillec, s.-maj. 118e inf.; 48. Alloix, s.-maj. 52e inf.; Corrin, s. 20e chass.; 50. Gondret, s. 11e chass.; 51. Fa s. 6e chass.; 52. Laborde, s. 18e inf.; 53. Danglade, s. inf.; 54. Tourmeyragues, s. 6e inf.; 55. Bouxin, s. 155e i 56. Nivelle, s. comp. oasis Touat; 57. Balme, s. 21e cha 68. Mugarits, s. 155e inf.; 59. Mouton, s. fourr. 112e i 60. Lacolley, s. 108e inf.;

61. Gacon, s. 107e inf.; 62. Aupérin, s.-maj. 160e inf.; Treuvey, s. 56e inf.; 64. Morel, s. 50e inf.; 65. Leduc, s. inf.; 66. Le Maître, s. 70e inf.; 67. Edouard, s. 55e inf.; Brugère, s. 126e inf.; 69. Dessal, s. 9e inf.; 70. Razel, s. 1 inf.; 71. Tasse, s. 140e inf.; 72. Soleillvac, s. 92e inf.; Lyet, s. 140e inf.; 74. Sergent, s. 115e inf.; 75. Patier 70e inf.; 76. De Boutigny, s. 141 inf.; 77. Fanny, s.-maj. inf.; 78. De Corlieu, s. 160e inf.; 79. Dutheil, s. 78e inf.; Escalie, s. 7e inf.;

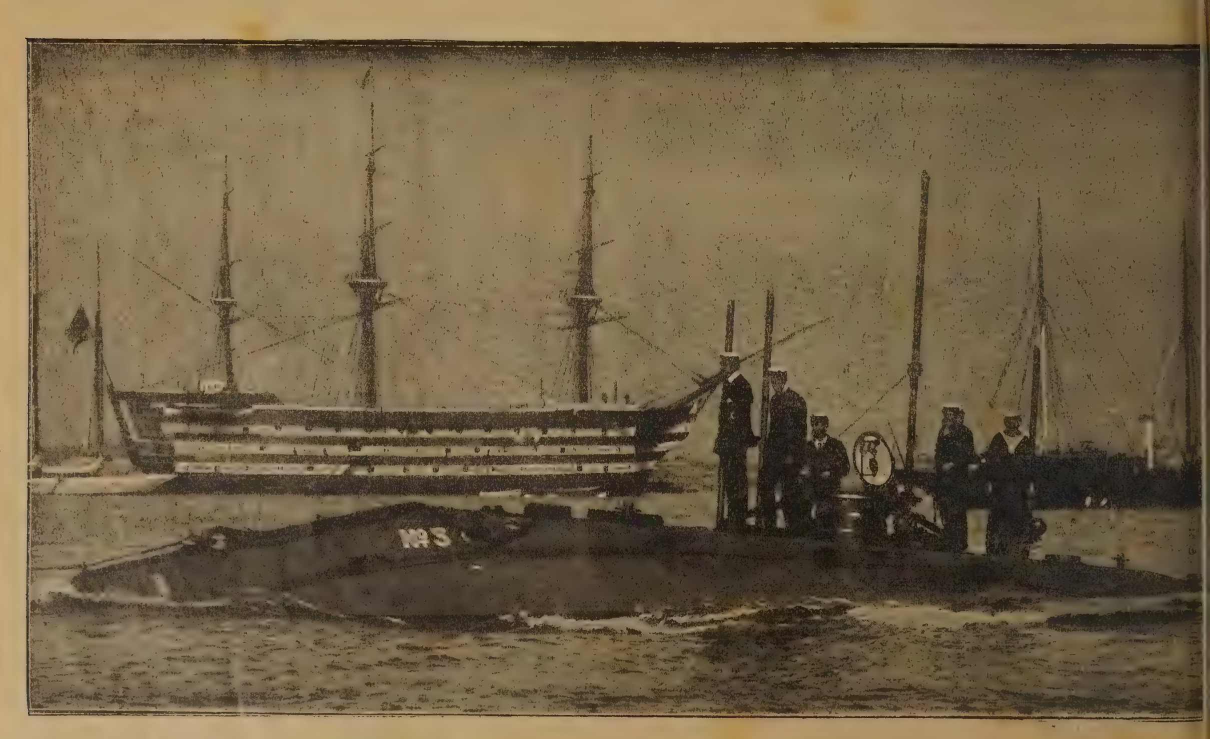
81. Lagarde, s. 12e inf.; 82. Placide, s. 55e inf.; Crombez, s.-maj. 8e chass.; 84. Douglas, s. 38e inf.: 85. jol, s. 48e inf.; 86. Mercadier, s. 33e inf.; 87. Louque 84e inf.; 88. Jaccod, s. 46e inf.; 89. Trogneux, s. 43e inf.; Ho l, s. 93e inf.; 91. Portal, s. 108e inf.; 92. Juvenel, s chass.; 93. Koechl, s.-maj. 108e inf.; 94. Lallevère, s. inf.; 95. Grassard, s. 84e inf.; 96. Labœuf, s. 10e inf.; Orcel, s. 99e inf.; 98. Vramant, s. 128e inf.; 99. Montig s. 32e inf.; 100. Mercier, s.-maj. 129e inf.;

101. Baffet, s. 131e inf.; 102. Barbarini, s. 30e chass.; Faure, s. 30e inf.; 104. Didier, s. 98e inf.; 105. Ousset, maj. 151e inf.; 106. Guilhot, s.-maj. 138e inf.; 107. Devi s. 150e inf.; 108. Belvalette, s. 46e inf.; 109. Bonvallet 68e inf.; 110. Bessemoulin, s.-maj. 39e inf.; 111. Pinsard 135e inf.; 112. Barthélemy, s. 14e inf.; 113. Dodinot, s.-m 13e inf.; 114. Monjou, s. 12e inf.; 115. Bruslon, s. 153e i 116. Portanier, s. 39e inf.; 117. Heurot, s.-maj. 5e i 118. Lombardot, s. 25e chass.; 119. Repoux, s. 29e inf.; Balaise, s. 78e inf.;

121. Moine, s. 135e inf.; 122. Picard, s. 77e inf.; Dayme, s. 22e inf.; 124. Plantevigne, s. 107e inf.; 125. goyeau, s. 135e inf.; 126. Poncelet, s. 72e inf.; 127. Ch s. 112e inf.; 128. Naves, s. 74e inf.; 129. Grabot, s. 74e i 130. Cotteret, s. 43e inf.; 131. Vitrey, s. 64e inf.; 132. Bo s. 34e inf.; 133. Rochat, s. 30e chass.; 134. Deboos, s. inf.; 135. Robert, s. 6e chass.; 136. Mauger, s.-maj. 41e i 137. Laffrat, s. 24e chass.; 138. Rimbault, s. 101e inf.; Vaudey, s. 5e chass.; 140. Bretey, s. 29e inf.;

141. Merceron, s. 40e inf.; 142. Renaud, s.-maj. 32e i 143. Bayonne, s. 69e inf.; 144. Duval, s. 149e inf.; 145. C tin, s. 16e inf.; 146. Lagniel, s. 124e inf.; 147. Deprez 1er inf.; 148. Mondin, s. 115e inf.; 149. Bonafous, s. 1 inf.; 150. Fricker, s. 20e chass.; 151. Desmoulins, s. 13e i 152. Vacherat, s.-maj. 150e inf.; 153. Boin, s. 50e inf.; Bonnard, s.-maj. 51e inf.; 155. Rah, s.-maj. 110e inf.; Schmidt, s. 57e inf.; 157. Pailler, s. 125e inf.; 158. Chau 30e inf.; 159. Martin, s. 126e inf.; 160. Gauzy, s.-m 27e inf.;

161. Juéry, s. 17e inf.; 162. Lureau, s. 144e inf.; 1 Marcel, s. 20e chass.; 164. Preud'homme, s. 1er étrang.; 1



A PORTSMOUTH. — Sous-marin anglais se rendant aux manœuvres

Le vieux vaisseau qu'on voit au second plan est le « **Victory** », à bord duquel l'amiral anglais Nelson fut tué à Trafalgar

...i, s.-maj. 64e inf.; 166. Gentil, s.-maj. 135e inf.; 167. ...u, s. 93e inf.; 168. Folzenlogel, s. 34e d'inf.; 169. ...ger, s. 14e inf.; 170. Bastin, s. 75e inf.; 171. Panta-..., s. 99e inf.; 172. Bisserier, s. 125e inf.; 173, Chapus, ... inf.; 174. Noé, s. 47e inf.; 175. Batut, s. 109e inf.; 176. ...Ovza de Mont-Orso-Reichemberg, s. 116e inf.; 177. ...t, s. 143e inf.; 178. Delmas, s. 159e inf.; 179. Sentenac, ... inf.; 180. Ollet, s. 143 inf.; ... Prat, s. 123e inf.; 182. Bouvet, s. 115e inf.; 183. ...y, s. 15e inf.; 184. Joannais, s. 99e inf.; 185. Chaix ...stin), s.-maj. 38e d'inf.; 186. Vauconsant, s. 36e inf.; ...Corda, s. 48e inf.; 188. de Moutillet de Grenaux, s. 27e ...189. Boulmer, s.-maj. 115e inf.; 190. Hemery, s.-maj. ...f.; 191. Pierron, s. 155e inf.; 192. Boudeau, s. 17e inf.; ... Labanhie, s. 126e inf.; 194. Bablot, s.-m. 1er inf.; 195. ...chon, s. 138e inf.; 196. Noireaut, s. 14e chass.; 197. ...au de Bellaing, s. 49e inf.; 198. Harriet, s. 49e inf.; ...Davin, s. 158e inf.; 200. Charpentier, s. 99e inf. ... Duroy de Suduiraut, s. 125e inf.; 202. de Bonnefous ...aminel, s. 103e inf.; 203. Camus, s. 25e inf.; 204. Da-...s.-maj. 23e chass.; 205. Canet, s. 33e inf.; 206. Pan-...oix, s. 6e inf.; 207. Astiggiano, s. 2e étr.; 208. Lorentz, ...1e inf.; 209. Bize, s. 59e inf.; 210. Bertschi, s.-maj. 103e ...211. de Verdal, s. 14e inf.; 212. Huot, s. 60e inf.; 213. ...s, s. 44e inf.; 214. Moirot, s. 69e inf.; 215. Bernard, s. ...nf.; 216. Kay, s. 37e inf.; 217. Toussaint, 94e inf.; 218. ...t, s. 16e chass.; 219. Massoni, s.-maj. 40e inf.; 220. ...s, s. 9e inf.; ... Mazaros, s. 23e inf.; 222. Charbonnier, s. 155e inf.; ... Ancelin, s. 138e inf.; 224. Galliot, s. 64e inf.; 225. ...isquin, s. 57e inf.; 226. Denis, s.-maj. 31e inf.; 227. ...aux, s. 56e inf.; 228. Michel, s. 103e inf.; 229. Andrieu, ...5e inf.; 230. Bernard-Maurice, s. 148e inf.; 231. Es-..., s.-maj. 78e inf.; 232. Piercy, s. 71e inf.; 233. Fran-... s. 60e inf.; 234. Garnier, s. 23e inf.; 235. Audrain, s. ...inf.; 236. Judet de la Combe, s. 51e inf.; 237. Beaude- de Lamaze, s. 153e inf.

...*nt promus au grade de s.-lieut. dans l'inf. col.* les ...f. dont les noms suivent, qui ont satisfait aux exa-... de sortie de Saint-Maixent:

M. Veiss, placé 5e régiment; Brie, 3e; Foulon, 22e; ...i, 8e; Michon, 4e; Lamouroux, 7e; Mathieu, 8e; Colli-..., 2e; Messire, 2e; Tavernier, 4e; Delattre, 7e; Pierraggi, ...oger, 24e; Pachot, 22e; Ausseil, 24e; Mourin, 4e; Mar-...2e; Jeanne, 7e; Husson, 24e; Leroyer, 2e; Hicrard, 1er; ...eaud, 1er; Lafon, 3e; Pentalacci, 7e; Carême, 4e; Bouet, ...ar, 5e; Mangin, 24e; Silvani, 8e; Witzmann, 1er; Cazic, ...étienne, 1er; Zipey, 22e; Bridoux, 22e; Garnier de ...che, 5e; Perreaux, 8e; Bery, 5e; Beziat, 6e; Faulque de ...uières, 6e; Labarie, 6e.

ÉCOLE DE VERSAILLES

...RTILLERIE. — Sont prom. au grade de s.-lieut. pr occuper ...mplois de lieut. en 2e les mar. des logis ayant satis-... aux examens de sortie de l'école de l'art. et du génie ... les noms suivent. Ils ont reçu les affectations ci-...s:

...errat, 11e rég.; Duhautois, 12e rég.; Bruncher, 13e rég.; ...ongeot, 22e rég.; Verguet, 2e rég.; Ardaillon, 8e rég.; ...is, 1er rég.; Giselard, 2e rég.; Panon, 8e rég.; Laude, ...ég.; Ducout, 14e rég.; Choulet, 31e rég.; Mottet, 6e rég.; ...ayre, 18e rég.; Bluem, 23e rég.; Fulliquet, 23e rég.; de ...ier de Saint-Sauveur, 26e rég.; Bernard, 26e rég.; Mames-... 2e rég.; Zarapoff, 32e rég.; Rouquette, 10e rég.; Ryat, ...rég.; Blaes, 5e rég.; Marx, 25e rég.; ~~Larrieu, 124e rég.~~; ...son, 10e rég.; Mutel, 7e rég.; Hue, 8e rég.; Beliard, 21e ...: Lagarde, 14e rég.; Guilbert, 32e rég.; Coué, 7e rég.; ...d, 28e rég.; Duffé, 38e rég.; Martin, 29e rég.; Le Bourhis, ...rég.; Duval, 36e rég.; Minoreille, 19e rég.; Cabanes, 19e ...: Courct, 21e rég.; de Beaudiez, 34e rég.; Durette, 4e ...: Bouery, 4e rég.; ~~Grapin, 16e régiment~~; Ganglard, ...régiment; Dutreuil, 40e rég.; Rosier, 33e régiment; ...sson, 15e rég.; de Dieuleveult, 33e rég.; Mérat, 37e rég.; ...bal, 40e rég.; Laurent, 17e rég.; Valette, 9e rég.; Bou-... 15e rég.; Jaricot, 33e rég.; Barrat, 4e rég.; Picard, 20e ...: Massu, 25e rég.; Emaille, 25e rég.; Bouffé, 4e comp. ...vriers; Boé, rég.; Lefebvre, 34e rég.; Caubel, 20e rég.; ...cher, 15e rég.; Avril, 3e rég.; Blanc, 4e comp.; Stocker, ...g.; Rebulet, 33e rég.; Petiton, 7e rég.; Petit, 30e rég.; Lécot, ...rég.; Grisard, 10e rég.; de la Biche, 39e rég.; Guillon, ...rég.; Labrousse-Fonbelle, 29e rég.; Bimouat, 26e rég.; ...ufaci, 35e rég.; Hunckler, 28e rég.; Dumazet, 1er rég.; ...rneuf, 27e rég.

...RAIN DES ÉQUIPAGES. — Sont promus au grade de s.-...t., à compter du 1er Avril 1904, pour occuper des em-...s de lieut. en 2e, les maréchaux des logis élèves à ...ole milit. d'art. et du génie ayant satisfait aux examens ...sortie en 1904; ils ont reçu les affectations ci-après:

...M. Chemet, 20e escadron; Saoli, 18e esc.; Cholley, ...sc.; Cazabat, 19e esc.; Boucart, 6e esc.; Champigny, ...sc.; Saudemont, 1er esc.; Philippe, 5e esc.; Alexandre, ...sc.; Lainey, 3e esc.; Lejeune, 17e esc.; Gamand, 14e esc.; ...ette, 11e esc.; Vallade, 10e esc.; de Grousseau, 12e esc.

...ÉNIE. — Sont promus au grade de s.-lieut., les s.-off. ...lèves officiers ayant satisfait aux examens de sortie ...1904:

...uérin, serg. au 2e rég., classé 5e rég., Versailles; Piot, ...g. au 5e rég., cl. 5e rég., Versailles; Roze, 1er rég., cl. 5e ...r., Versailles; Clavier, serg. 1er rég., cl. 5e rég., Versailles; ...ury, serg. 1er rég., cl. 7e rég., Avignon; Mongellaz, serg. ...rég., cl. 2e rég. 26e bat., Algérie; Trochez, serg. 5e rég., ...1er rég., Versailles; Radel, serg., 1er rég., cl. 2e rég. 26e ...: Demay, serg. 7e rég., cl. 4e rég., Grenoble; Orcel, ...g. 4e rég., cl. 7e rég., Avignon; Menut, serg. 7e rég., ...2e rég., Montpellier; Cassoly, serg. 2e rég., cl. 7e rég., ...ignon; Mauboussin, serg. 4e rég., cl. 3e rég. 6e bat., Ver-...: Haby, serg. 5e rég., cl. 2e rég., Montpellier; Augier, ...g. 1er rég., cl. 2e rég., Montpellier; Siguier, serg. 1er rég., ...6e rég., Angers; Leveau, serg. 1er rég., cl. 3e rég., ...ras; Fradin de Bellabre, serg. 1er rég., cl. 1er rég. 20e bat., ...ul; Marlien, serg. 5e rég., cl. 4e rég., Grenoble; Bon-...g. 1er rég., cl. 6e rég., Angers.

ÉCOLE DU SERVICE DE SANTÉ

Une demi-bourse complémentaire a été accordée aux élèves de 4e div. Batier et Simoni.

Corps de troupe

INFANTERIE

Réintégrations. — M. Vandenberg, chef de bat. brev. en non-activité, est réint. en remp. de M. Monier, ret.; il est affect. au 14e inf.; M. Boucé, cap. brev. hors cadres (état-maj.), est réint. 7e inf., maint. mission.

ARTILLERIE

Sont nommés instructeurs à l'Ecole milit. de l'artillerie et du génie. — Les lieutenants: Nillus, du 5e rég.; Citreux, du 8e rég.; Bonnet, du 11e rég.

Est nommé instructeur à l'Ecole préparatoire de l'artillerie et du génie. — Le lieut. Ridoux, du 1er bat., à Dunkerque.

Sont classés dans les bataillons les lieutenants: Gressier, 15e rég., au 1er, à Dunkerque; Tournay, du 39e rég., au 2e; Olivier, du 19e rég., au 6e; Muaux, du 6e rég., au 7e; Robida, du 29e, au 9e; de Bourgues, du 33e rég., au 12e; Sarfati, du 12e bat., classé 2e comp. artif.; Augé, du 12e rég., au 12e; Faure, du 38e, au 12e.

Sont classés dans les régiments. — Les lieutenants: Guyon, du 4e rég., au 5e; Michel, instruct. à l'Ecole de l'art. et du génie au 11e; Cremelle, du 13e rég., Bizerte, au 13e; Coudry, du 6e bat., au 13e; Courty, du 9e bat., au 14e; Rothé, inst. école art. et génie, au 22e; Langlois, inst. Ecole art. et génie, au 22e; Penel, du 15e rég., au 27e; Leroux, du 7e bat., au 31e; Morel, du 9e bat., au 33e; Blondel de Joigny, du 3e, au 37e; Guimbal, inst. Ecole prép. arti. et génie, au 37e; de Metz, du 2e bat., au 89e; Adam, du 12e bat., au 2e; Balambois, 2e comp. art., au 13e.

Sont relevés de leur emploi d'adjoint au trésorier. — Les lieutenants: Raphael, du 1er rég., maint.; Abbadie, du 7e rég., maint.; Darbre, 17e rég., maint.; Maillard, du 26e, maint.; Guimard, au 32e rég., maint.; le s.-lieut. Thiébaud, du 25e rég., nommé adj. trés. 3e rég.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE L'ARTILLERIE. — *Au grade d'of. d'adm. de 2e cl.* Les off. d'adm. de 3e cl.: Richard, sect. tech. de l'art.; Larchevêque, dir. de Brest; Georges, école d'art. du 10e corps.

GÉNIE

Sont promus au grade de lieutenant en 2e. — Les officiers dont les noms suivent, pour prendre rang au 1er Avril 1904: s.-lieut. Bussat, au 5e rég., dét. à l'Ecole d'appl. art. et génie, à Fontainebleau, maint. situation actuelle; s.-lieut. Jacquot, au 2e rég., 26e bat., maint. 26e bat. Algérie; s.-lieut. Leclerc, au 5e rég., à Versailles, maint. 5e rég.; s.-lieut. Coutant, 5e rég., 24e bat., au Mont-Valérien, maint. au 24e bat.; s.-lieut. Dubuc, 2e rég. 26e bat., maint. Algérie; s.-lieut. Chambaud, 4e rég., Grenoble, maint. 4e; s.-lieut. Esnault, au 5e rég., 24e bat., au Mont-Valérien, maint. 24e bat.; s.-lieut. Delassus, au 1er rég. 25e bat., à Versailles, maint. 25e bat.; s.-lieut. Chaniot, 1er rég. Nancy, maint. comp. 20/1; s.-lieut. Wathier, 1er rég., Versailles, maint. 1er rég.; s.-lieut. Gaudel, 4e rég., Grenoble, maint., 4e rég; s.-lieut. Colomb, 2e rég., dét. Ecole app. Saumur, maint. situation act.; s.-lieut. Doumert, 6e rég., Angers, maint. 6e rég.; s.-lieut. Pierquin, 6e rég., Angers, maint. 6e rég.; s.-lieut. Tondu, 6e rég., Angers, maint. 6e rég.; s.-lieut. Rebut, 7e rég., Avignon, maint. 7e rég.

— Capitaine de 1re cl. Sabatier, h. c., rapatrié Madagascar, est réint. dans les cadres et désigné pour être employé chefferie, Paris.

TRAIN DES ÉQUIPAGES

Ont été promus au grade de lieutenant en 2e, pour prendre rang du 1er Avril 1904 et maintenus dans leurs positions actuelles. — Champaloux, du 19e esc.; Charles, 11e esc.; Kayser, 18e esc.; Jacquier, 14e esc.; Derivaux, 20e esc.; Marconnet, 8e esc.; Pallary, 17e esc.; Juillot, 1er esc.; Rougeot, 7e esc.; Ignace, 14e esc.; Leclerc, 1er esc.; Morbieu, 20e esc.; Gilhain, 15e esc.; Bruewiller, 4e esc.; Laffond, 10e esc.; Auriac, 12e esc.; Aigouy, 10e esc.; Luciani, 16e esc.

— Lieut. en 2e Guichard, au 10e esc., est classé 5e esc.

GENDARMERIE

Le gendarme Guay, de la 9e lég., est inscrit au tableau de concours pour la Médaille militaire.

CHEF DE MUSIQUE

M. Avy, s.-chef de musique, Ecole art. 11e corps, nommé chef de mus. 3e cl. et affect. 67e inf., en rempl. de M. Cahue, changé de corps.

CORPS DE SANTÉ

Médecins. — MM. Salle, méd. maj. 1re cl., hôp. mil. Bégin, Saint-Mandé, dés. hôp. mil. Nancy; Liron, méd. maj. 1re cl., 4e zouaves, dés. pour 24e art.; Bonnet, méd. maj. 1re cl., 130e rég. inf., dés. pour 92e inf.; Petit, méd. maj. 1re cl., 24e art., dés. hôp. mil. Toulouse; Médieux, méd. maj. 1re cl., 9e art., dés. pour 144e inf.; Vogelin, méd. maj. 1re cl., 5e art., dés. hôp. mil. Bégin, Saint-Mandé; Bourdin, méd. maj. 2e cl., 7e batt. art. à pied, dés. 5e art.; Notin, méd. maj. 2e cl., 3e esc. train des équip., dés. pour 130e rég. inf.; Thirion, méd. maj. 2e cl., 5e rég. chass., dés. pour 162e rég. inf.; Gury, méd. maj. 2e cl., 14e drag., dés. pour 60e inf.; Piquot, méd. maj. 2e cl., 19e esc. train, dés. pour 4e zouaves; Papon, méd. maj. 2e cl., 8e esc. du train, dés. 9e rég. art.; Cuvier, méd. maj. 2e cl., 8e rég. chass., dés. 7e batt. art. à pied; Lespinasse, méd. maj. 2e cl., 6e rég. sap.-pomp., Paris, aff. 37e rég. art., dét. dir. art., Bourges; Arnould, méd. maj. 2e cl., 11e batt. art. à pied, dés. pour 157e inf.; de Viville, méd. maj. 2e cl., Ecole app. cav. Saumur, dés. pour 145e rég. inf.; Rouchand, méd. maj. 2e cl., dir. serv. santé 8e corps, dés. pour 3e esc. train; Couturier, méd. maj. 2e cl., 37e art., dét. dir. art., Bourges, dés. pour dir. serv. santé 8e corps; Mignon, méd. maj. 2e cl., au 85e, dés. pour le 4e rég. cuirass.; Blum, méd. maj. 2e cl., 21e bat. chass., dés. pour 8e esc. train; Duron, méd. maj. 2e cl. 75e rég. inf., dés. 21e bat. chass. à pied.

Cadet, méd. maj. 2e cl., 13e huss., dés. 8e rég. chass.; Larrieu, méd. maj. 2e cl., 88e rég. inf., dés. 14e drag.; Visbecq, méd. maj. 2e cl., batt. à cheval du 13e rég. art., dés. pour 19e esc. train; Dercle, méd. maj. de 2e cl., 4e cuirass., dés. pour 11e batt. art.; Matignon, méd. maj. 2e cl. 14e art., dés. pour rég. sap.-pomp. Paris; Mathieu, méd. maj. 2e cl., 93e rég. inf., dés. 5e rég. chass.; Binet, méd. maj. 2e cl., 6e rég. génie, dés. pour batt. à cheval 13e art.; Lafforgue, méd. maj. 2e cl., 86e inf., dés. pour 88e inf.; Palet, méd. maj. 2e cl., 90e inf., dés. hôpital militaire division Oran, maint. 90e inf.; Bar, méd. maj. 2e cl., hôp. mil. div. Constantine, dés. 75e rég. inf.; Petges, méd. maj. 2e cl., 38e rég. art., dés. 14e rég. art.; Delahaye, méd. maj. 2e cl., 4e tirail., dés. Ecole app. caval., Saumur; Paloque, méd. maj. 2e cl., 44e inf., dés. pour 100e inf.; Jacquemin, méd. maj. 2e cl., hôp. mil. div. occupation Tunisie, dés. pour 13e huss.; Le Bihan, méd. maj. 2e cl., 137e inf., dés. pour 47e même arme; Drevet, méd. aide-maj. de 1re cl., 144e inf., dés. pour 4e tirail. algér.; Vincent, méd. aide-maj. 1re cl., 5e bat. chass., dés. 44e inf.; Dupuy, méd. aide-maj. 1re cl., 152e inf., dés. pour 149e inf.; Robard, méd. aide-maj. 1re cl., 15e chass., dés. pour 36e inf.; Poirée, méd. aide-maj. 1re cl., 17e bat. chass., dés. pour hôp. mil. div. Constantine; Saint-Martin, méd. aide-maj. 1re cl., 154e inf., dés. hôp. mil. div. occup. Tunisie; Dorche, méd. aide-maj. 2e cl., hôp. mil. Bordeaux, dés. pour 144e inf.; Ribaut, méd. aide-maj. 2e c., hôp. mil. Begin, Saint-Mandé, dés. pour 154e inf.

Beyne, méd. aide-maj. de 2e c., hôp. mil. Bordeaux, dés. 137e inf.; Peloquin, méd. aide-maj. de 2e cl., hôp. mil., Versailles, dés. pour 3e cuirass.; Dreyfus, méd. aide-maj. 2e cl., hôp. mil., Versailles, dés. pour 15e chass.; Laurent, méd. aide-maj. 2e cl., hôp. mil. Marseille, dés. pour 11e huss; Berge, méd. aide-maj. 2e cl., hôp. mil. Toulouse, dés. pour 114e inf.; Bouclier, méd. aide-maj. de 2e cl., hôp. mil. Nancy, dés. pour 5e bat. chass.; Millet, méd. aide-maj. 3e cl., hôp. mil. Lille, dés. pour 3e génie; Delpy, méd. aide-maj. de 2e cl., hôp. mil. Nancy, dés. 26e drag.; Etienne, méd. aide-maj. 2e cl., hôp. mil. Belfort, dés. 17e bat. chass.; Chambelland, méd. aide-maj. de 2e cl., dés. 13e drag.; Gobinot, méd. aide-maj. 2e cl., hôp. mil. Belfort, dés. 85e inf.; Varaiges, méd. aide-maj. de 2e cl., hôp. mil. du camp de Châlons, dés. pour 152e inf.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE SANTÉ. — M. Picard, off. d'adm. de 1re cl., dir. serv. santé div. Alger, dés. réserve médicaments Marseille; M. Briole, off. d'adm. 1re cl., dir. serv. santé, 5e corps, dés. dir. serv. santé, div. Alger; Gambut, off. d'adm. 1re cl., adj. comm. 14e sect. infirmiers mil., dés. dir. serv. santé 20e corps; Domec, off. d'adm. 1re cl., dir. serv. santé 20e corps, dés. hôp. mil. div. Oran; Sullerot, off. d'adm. 2e cl., dés. dir. serv. santé, 5e corps; Bonnaire, off. d'adm. 2e cl., hôp. mil. div. Oran, dés. hôp. mil. Saint-Martin, Paris; Hauvuy, off. d'adm. 2e cl., hôp. mil. div. Alger, nommé adj. comm. 14e sect. infirmiers milit.; Agulhon, off. d'adm. 3e cl., hôp. mil. Marseille, dés. hôp. mil. div. Alger.

RECRUTEMENT

Le chef de bat. d'inf. en retraite Fréchon, comm. du 1er bureau de recrut. de la Seine, en remp. de M. Dupois, rendu à la vie civile sur sa demande; le chef de bat. Letournoux-Villegeorges, du 18e rég. d'inf., est mis h. c., et nommé au bureau d'Agen, en remp. de M. Fréchou, dés. pour comm. le 1er bureau de la Seine.

SERVICE DE LA JUSTICE MILITAIRE

Sont nommés:

Au grade d'officier d'administration de 1re classe. — M. Agostini, off. d'adm. de 2e cl., aide comp. pénit. milit. d'Albertville, en remp. de M. Capron, retraité.

Au grade d'officier d'administration de 3e classe. — M. Garnier, adj. greff. de 1re cl., maison milit. arrêt et corr. Paris, en remp. de M. Agostini, promu.

INFANTERIE COLONIALE

Au grade de capitaine. — Au 7e rég., cap. Benquey, démiss.; au 7e rég., cap. retraité Thibault; au 4e rég., cap. Nicolle, démiss.; au 21e rég., cap. retraité La ...ues, démiss.

Au grade de lieutenant. — Au 9e rég., lieut. Taillot, démiss.

ARTILLERIE COLONIALE

Le cap. Isabey, du 2e rég., Brest, est dés. pour serv. brig. réserve Chine, au Tonkin, par permut. avec le cap. Bourrat, réaff. 9e batt. 3e rég., Toulon.

Le cap. d'art. Lotte, du 1er rég., à Rochefort, est dés. pour Tours, pour serv. en qualité d'adj. au com. sup. des troupes du groupe des Antilles à la Martinique.

CORPS DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

ONT ÉTÉ DÉSIGNÉS POUR SERVIR: *En Afrique occidentale.* — Les commiss. de 1re cl. Dabo, au serv. col. Bordeaux, et Cornet, serv. administ. Toulon; comm. 2e cl. Saleine, à Brest. — *Au service colonial à Bordeaux.* — Commiss. 1re cl. Maniel, à Rochefort. — *Au service administratif des troupes coloniales en France.* — A Cherbourg, commiss. 1re cl. Bourrand, rent. Af. occid.; à Brest, commiss. 1re cl. Brochard, rent. Af. occid.; à Rochefort, commiss. 2e cl. Dozon, aff. précéd. Toulon, et Arsonneau, rent. Nouvelle-Calédonie; à Toulon, commiss. princ. de 2e cl. Louisy; aff. précéd. Rochefort.

APPROBATION DE MUTATIONS PRONONCÉES PAR L'AUTORITÉ MILIT.: *En Afrique occidentale.* — A Saint-Louis, commiss. 1re cl. Bougourd; 3e terr. milit., commiss. 2e cl. Villotte; à Dakar, commiss. de 3e cl. Curicque et Duchel. — *En Indo-Chine.* — A Hanoï, commiss. princ. 3e cl., Guyho; à Saïgon, commiss. 1re cl. Morange.

AUTORISATION DE PROLONGATION DE SÉJOUR COLONIAL: *En Indo-Chine.* — Commiss. 1re cl. Mora.

SERVICE DES AFFAIRES INDIGÈNES

Lieut. de Loustal, au 2e chass. d'Af., détaché de son corps pour être emp. service aff. indig., Algérie.

Médaille militaire

INFANTERIE COLONIALE

La Médaille militaire a été conférée aux militaires dont les noms suivent : 21e inf. : Tournois, adj., 15 ans services, 11 camp. ; 22e inf. : Portères, adj., 15 ans services, 11 camp. ; Feuret, adj., 15 ans services, 8 camp. ; Brunner, adj., 15 ans services, 7 camp.

Emplois civils

Chemins de fer de l'Etat. — MM. Orsini, ancien s.-off., nommé gardien de bureau ; Gouteredounde, ancien s.-off., nommé facteur enregistrant.

— MM. Roger, ex. adj. au 119e rég. d'inf., décoré Médaille mil., nommé expéditionnaire 7e cl. 3e bureau de la direc. enseign. primaire ; Ulmet, adj. au 162e rég. inf., nommé exp. de 7e cl. mairie 15e arrond. ; Ramillon, ex.-adj. au 37e d'inf., nommé exp. de 7e cl. 4e bureau dir. de l'ens. prim. ; Truffy, ex.-serg.-maj. au 138e rég. d'inf., nommé exp. 7e cl. mairie 15e arrond. ; Guilry, adj. au 131e d'inf., nommé recette de Saint-Lupicin (Jura) ; Logette, adj. 5e rég. art., à la recette de Vienne-en-Val (Loiret) ; Roger, adj. au 45e d'inf. à la recette des Estables (Haute-Loire) ; Ode, adj. au 31e d'inf., à la recette de Villars-sous-Dampjoux (Doubs) ; Bournichon, adj. au 57e d'inf., à la recette de Saint-Enimie (Lozère) ; Lavache, ex.-s.-off., a été nommé garçon de bur. préfec. police ; Nicolini, s.-off., nommé insp. à la direc. gén. des recherches.

MM. Duluc, adj. au 46e rég. inf., nommé gardien de bureau minist. intérieur ; Revillet, adj. 5e génie, nommé commis des ponts et chaussées de 4e classe, Algérie ; Pilaud, adj. 3e bat. inf. lég. d'Af., nommé commis des ponts et chaussées de 4e cl., Algérie ; Gratepanche, ex.-adj. 2e zouaves, nommé commis des ponts et chaussées de 4e cl., circ. d'Oran ; Drouin, ex.-s.-off., nommé gardien 4e cl., musée de Versailles ; Piétrini, ex.-s.-off., nommé gardien 4e cl., musée du Louvre ; Martin, ex.-s.-off., nommé gardien 4e cl., musée du Louvre.

Marine

Légion d'honneur

Escadre de la Méditerranée. — Liste alphabétique des officiers mariniers proposés dans l'escadre de la Méditerranée pour la Légion d'honneur et dont les propositions ont été maintenues : Bernard, 1er m. timon., *Iéna* ; Bruel, 1er m. timon., *Gaulois* ; Bouteiller, 1er m. man., *Jauréguiberry* ; Colléou, 1er m. fourr., *Carnot* ; Clatin, 1er m. torp., et Despios, m. mécan., *Bouvet* ; D'Hiribarren, 1er m. charp., *Carnot* ; Grand, 1er m. commis, *Chanzy* ; Imbert, m. mécan., *Charlemagne* ; Josse, 1er m. mousq., *Chanzy* ; Le Cerf, 1er m. timon., *Linois* ; Lucas, 1er m. charp., *Gaulois* ; Lassus, m. mécan., *Bouvet* ; Le Gall, 1er canonn., et Le Tessier, 1er m. de man., *Pothuau* ; Méheut, 1er m. torp., *Iéna* ; Minoux, 1er m. canonn., *Pothuau* ; Molinié, 1er m. fourr., *Iéna* ; Munaret, m. mécan., *Saint-Louis* ; Migault, m. mécan., *Charlemagne* ; Pajot, 1er m. man., *Carnot* ; Pailloux, 1er m. fourr., ét.-maj. gén. de l'escadre légère ; Pleuchot, 2e m. mécan., *Du-Chayla* ; Pontgérard, 2e m. mécan., *Bouvet* ; Quénault, 1er m. méc., *Latouche-Tréville*. Rimbaud, 1er m. commis, *Charles-Martel* ; Raybaud, 1er m. commis, *Brennus* ; Saint-Arroman, 2e m. voil., *Saint-Louis* ; Toupin, m. mécan., *Charlemagne* ; Thébault, 2e m. man., *Carnot* ; Hidé, m. mécan., *Bouvet*.

Nominations

Sont nommés, dans le personnel des dessinateurs : *Dessin. princ. 1re cl.* : MM. Borneuf ; — *dessin. de 2e cl.* : Renaud ; — *de 3e cl.* : Savarelli, Le Gall et David ; — *de 4e cl.* : Mézennec, Guiho et Preire.

Garde stag. retr. Toulouse nommé préposé inscript. maint. à l'Aberwrac'h.

Sont prom. dans le *commissariat* : *agent principal*, M. Durel ; — *agents 1re cl.* : MM. Rouxel, Boisgrasset et Amiot.

Cap. de frég. de Spitz, au command. de la déf. fixe de Lorient.

Sont nommés, dans le *corps des armuriers de la marine* : *chef arm. 1re cl.* : Bardi ; — *chef arm. 2e cl.* : Reich ; — *maîtres arm.* : Philippe, Colin, Emile, Martinencq, Ventre, Guennou, Noyon, Baumas, Coste, Méchen, Le Gall.

Démissions

Lieut. de vaiss. Kerhuel.

Retraites

Commiss. en chef 1re cl. de Jauffreau-Blazac ; pharm. en chef 1re cl. Louvet ; chef armurier Lefèvre ; chef surveill. constr. nav. Maître ; agent commiss. Champagnat surveillant prisons Casanova ; cap. de fr. Cambecèdes ; cap. de vaiss. Despréaux de Saint-Sauveur Bougainville ; méd. princ. Magnon-Pujo ; méd. en chef 1re cl. Breton.

Distinctions honorifiques

M. Mézennec, dessinat. trav. hydr., nommé chev. de l'Etoile d'Anjouan.

Mouvements de la flotte

Cocyte, entré armement p. essais, Cherbourg. — *Bélier*, a terminé essais après dégagement hélices ; le bâtiment est disponible. — Contre-torp. *Baliste*, a terminé essais progressifs : vitesse, 29 nœuds. — Sous-marin *Phoque*, mis à l'eau à Rochefort. — Armement des trois croiseurs cuirassés *Amiral-Aube*, *Kléber* et *Desaix*, est poussé activement à Cherbourg ; seront disponibles vers le 15 Mai. — Sous-marin *Thon*, type *Naïade*, mis à l'eau à Toulon. — *Foudre*, a appareillé de Toulon p. Cherbourg. — Contre-torp. *Dard*, a réussi essais de vitesse ; 29 nœuds. — *Léon-Gambetta*, entré bassin Brest pour réparations. — *Dupleix*, quitté Montevideo pour Bahia. — Torp. *279*, a obtenu vitesse 26 nœuds 55 aux essais, avec 339 tours d'hélice par minute. — *D'Assas*, traversé canal de Suez. — *Manche*, entrée armement définitif à Lorient, pour station Islande. — Contre-torp. *Sabre*, sera lancé à Rochefort, le 15 Avril.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur répondre directement *et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.*

A. N., Boulogne-sur-Seine. — La composition de nos défenses mobiles est la suivante : Cherbourg : 1 aviso torpilleur, 4 contre-torpilleurs, 6 torpilleurs de 1re classe, 12 sous-marins. — Dunkerque : 1 contre-torpilleur, 12 torpilleurs. — Brest : 1 aviso torpilleur, 3 contre-torpilleurs, 6 torpilleurs. — Saint-Servan : 1 contre-torpilleur, 2 torpilleurs. — Lorient : 1 aviso torpilleur, 1 contre-torpilleur, 3 torpilleurs. — Rochefort : 1 aviso torpilleur, 1 contre-torpilleur, 3 torpilleurs, 5 sous-marins. — Toulon : 1 aviso torpilleur, 2 contre-torpilleurs, 6 torpilleurs, 4 sous-marins. — Corse : 1 aviso torpilleur, 1 contre-torpilleur, 6 torpilleurs. — Algérie : 1 aviso-torpilleur, 1 contre-torpilleur, 12 torpilleurs. — Bizerte : 1 aviso torpilleur, 1 contre-torpilleur, 12 torpilleurs, 2 sous-marins. — Diégo-Suarez (Madagascar) 2 torpilleurs. — Saïgon : 1 contre-torpilleur (pris aux Chinois), 7 torpilleurs (prochainement 2 sous-marins). — En plus, 8 torpilleurs affectés aux écoles de pilotage et un grand nombre de torpilleurs tenus en réserve.

Le Gérant : G. LASSEUR
D. CASSIGNEUL, Imprimeur, 61, rue Lafayette, Paris.
Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI
(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — N° 17 — LE NUMÉRO 10 CENTIMES — 3 Avril 1904

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.	Un an .... 8 fr. »

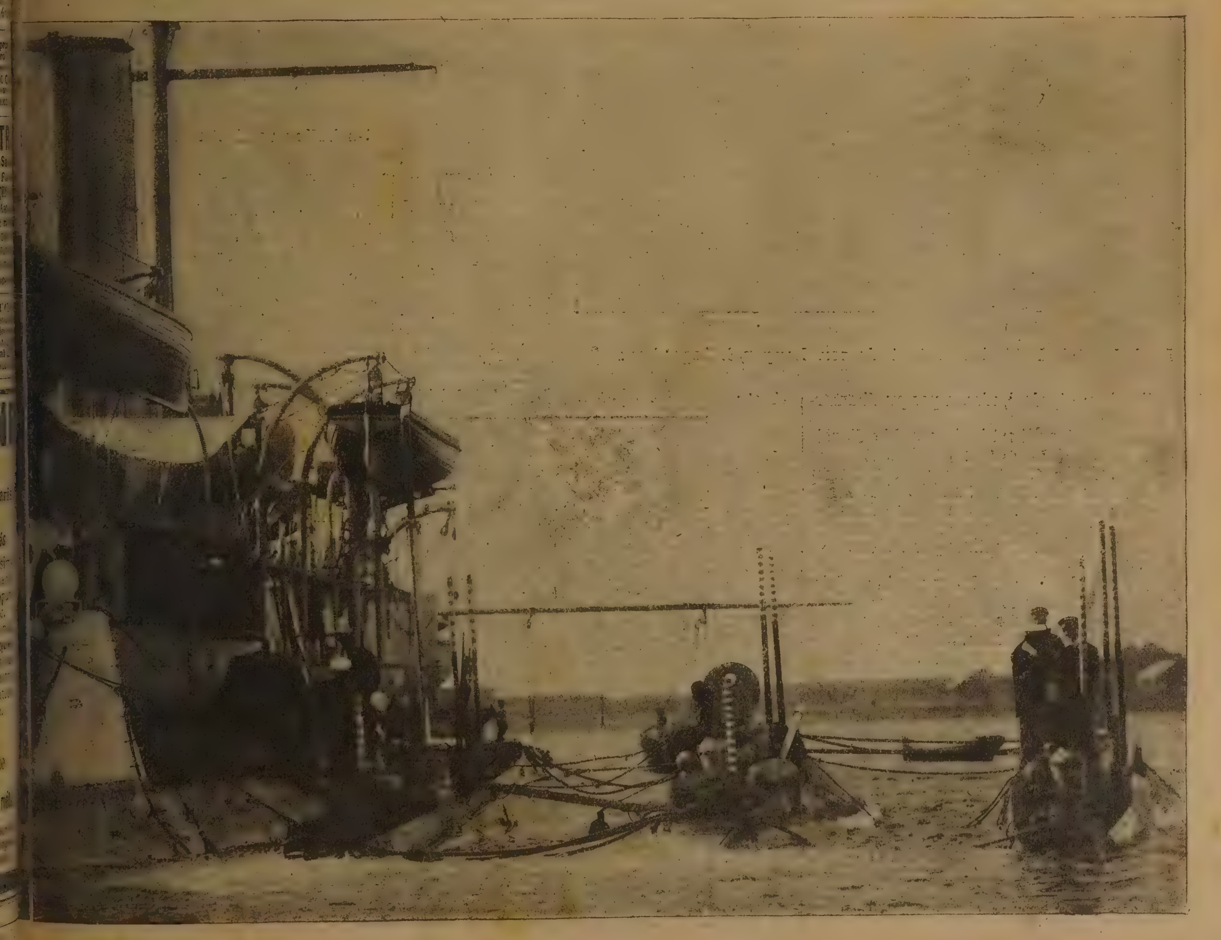
PERTE D'UN SOUS-MARIN ANGLAIS

Les journaux ont fait connaître un drame de la mer bien fait pour impressionner profondément les marins de tous les pays et tous ceux qui s'intéressent aux marins.

Le 18 Mars, au cours de manœuvres, un sous-marin anglais, *A-1*, se trouvait au Sud du feu flottant de Nab (île de Wight) où il devait attendre sous l'eau l'arrivée d'un cuirassé ennemi, lancer une torpille et revenir ensuite à la surface.

Plusieurs heures seulement après la fin des manœuvres, on commença à être inquiet au sujet du *A-1*, que nul n'avait vu et qui n'était pas revenu. On fit alors une enquête et on ne tarda pas à se convaincre que, probablement, le sous-marin avait été heurté, au moment où il revenait à la surface, par le transatlantique *Berwick-Castle*, de l'Union Line, qui avait dû passer au point occupé par le sous-marin.

On procéda alors à des recherches et on découvrit bientôt la coque du *A-1* couchée sur le fond, à un demi-mille du feu flottant de Nab, par une quinzaine de mètres de fond.



Sous-marins anglais se ravitaillant à Portsmouth

(Le « A-1 », qui vient d'être coulé au cours des manœuvres, est accosté au flanc droit du cuirassé)

On n'a pas encore pu pénétrer dans l'intérieur du bâtiment, devenu le cercueil de neuf hommes d'équipage et de deux officiers, mais il est facile de se rendre compte, par l'imagination, de ce que fut la fin de ces onze hommes. Ceux qui se trouvaient dans le compartiment brusquement envahi par l'eau ont dû mourir rapidement, noyés. Mais quelle n'a pas été l'angoisse horrible des malheureux qui se sont vus renfermés dans un compartiment résté étanche, et qui ont dû succomber dans une lente asphyxie. L'imagination la plus cruelle ne saurait concevoir un supplice plus horrible que celui subi par ces hommes jeunes et pleins de vie.

C'est la première fois, depuis l'emploi des Davids pendant la guerre de Sécession, qu'un sous-marin trouve une fin au fond des flots.

Il est probable que, dans le cas actuel, le commandant, l'œil rivé au périscope, l'attention absorbée par le cuirassé attendu et peut-être en vue, n'aura pas remarqué l'approche du transatlantique et, ainsi, n'aura pas pu s'immerger à temps.

Il résulte de là qu'il est indispensable d'avoir à bord d'un sous-marin deux officiers et deux périscopes. Un officier sera employé à chercher et à suivre des yeux le but, l'autre devra explorer sans cesse tout l'horizon pour découvrir non seulement les dangers éventuels, mais aussi les torpilleurs ennemis, attirés par la vue des périscopes.

Le *A-1* était le plus grand sous-marin anglais. Il jaugeait 180 tonnes et avait 33 mètres de longueur. Il portait deux machines, une à pétrole pour la marche à la surface, une autre électrique pour la marche en plongée. Il avait été lancé dans l'automne 1902 et avait eu des essais assez difficiles. 3 autres bâtiments du même modèle sont encore en construction. K. Z.

Suppression du parc d'aérostation
DE LA MARINE

Le ministre de la Marine vient de décider la suppression pure et simple du parc d'aérostation que la Marine possédait à Lagoubran, dans l'arsenal de Toulon.

Nous avons, dans notre numéro 5, entretenu nos lecteurs de cette institution et des services qu'elle pouvait rendre.

Puisqu'il n'en sera désormais plus question, je ne puis résister au plaisir de raconter l'ascension mouvementée que fit avec le ballon de la Marine, qui ne contenait de place que pour une seule personne, M. le lieutenant de vaisseau Genty, que la mort a enlevé depuis à l'affection de ses nombreux amis.

M. Genty, dans le courant de l'année 1900, en était à cette période de l'instruction où se font les ascensions libres, mais une série de vents d'Ouest, très violents, contrariaient ses départs.

Tous les soirs, depuis huit jours, il se présentait chez le commandant des défenses sous-marines et l'avertissait, comme c'était l'usage, qu'il aurait besoin, pour le lendemain, du concours des

Le ballon de la Marine sortant de son hangar, à Lagoubran

deux torpilleurs chargés de le recueillir s'il était emporté vers le large.

Cette demande, sans cesse renouvelée, motiva-t-elle quelque observation du commandant des défenses sous-marines ? M. Genty fut-il agacé d'avoir à la renouveler souvent ? Je ne sais, mais ce que nul n'ignore parmi le personnel attaché au parc, c'est que le neuvième jour, Genty essaya de se convaincre que la brise avait molli, conviction qui ne fut partagée p personne dans s entourage. Le co mandement : « Lâch tout » pein fait,



Un ballon conduit en laisse

ballon était emporté à une allure vert neuse.

Onze minutes après son départ, il passait Hyères. Genty, voyant la mer approcher hâta de manœuvrer pour atterrir. Son an déroulée au bon moment, accrocha un arbre la lisière d'un bois de chênes près de la Lor Il se croyait sauvé, quand une épouvant secousse, suivie d'une série de soubres invraisemblables, lui apprit qu'il avait dérac le chêne. Il se vit entraîné vers la mer proche, au moment où son arbre s'étant ac



Bateaux accostés aux appontements, en rade de Toulon, vus de la nacelle d'un ballon, à 500 mètres de hauteur

hé à d'autres arbres, la corde de son ancre e rompit.

Comme l'ancre flottante et l'ancre d'atterrage ont sur la même corde, il ne lui restait plus omme ressource que la corde de salut!

Il ne perdit pas la tête une seconde, il chassa u gaz en quantité suffisante pour se rapprocher de terre le plus possible, et quand il se ugea assez près du sol, il tira sur la corde de échirure, le ballon s'ouvrit et la nacelle, tomant d'une hauteur de plusieurs mètres, alla empaler sur l'échalas en fer d'un champ de gne.

Les travailleurs voisins arrivèrent à la hâte. s croyaient trouver l'aéronaute en bouillie. Ils virent souriant, retenu dans sa nacelle par montant en fer qui avait traversé le pan de redingote. Il eut beaucoup de peine à en tirer et put se féliciter, en cette cironstance, d'être lui-même un personnage fluet de s'être trouvé de quelques centimètres dehors de la ligne d'empalement.

Les secousses avaient été tellement violentes endant que le ballon emportait l'arbre accroé à l'ancre, que plusieurs pigeons, dans les niers, furent étourdis.

Il y avait dix-sept minutes que le lieutenant de isseau Genty avait quitté Lagoubran. Les eux torpilleurs chargés de lui prêter aide et sistance, qui avaient appareillé en même temps ue lui, sortaient à peine de la rade; ils auraient idemment été hors d'état de porter secours à éronaute, si la fatalité avait voulu qu'il fût nporté au large. N.

Un mousse sauveteur

Le 13 Mars, les tambours, clairons et fifres l'École des Mousses, la *Bretagne*, s'exerçent sur la grande digue qui ferme la raderi de Brest. Dans l'ardeur de l'exercice, le ousse Souchon fit un faut pas et tomba à la mer.

Le courant, violent à cette heure, l'emportait: ns hésiter, un de ses camarades, Le Bars, se préita tout habillé à son secours. Les deux enits allaient disparaître lorsque le jeune tamur Bouzelloc, âgé de dix-sept ans, se déshallant à la hâte, se jeta résolument à l'eau, ssit à rattraper les malheureux qui se aient enlacés et à leur tenir la tête hors l'eau jusqu'à ce une embarcation ourue du *Bouinville* vint les recillir tous les trois. tait grand temps. uchon était évaui, Le Bars à bout forces et Bouzeltransi de froid.

On les transporta hâte à la *Bretag*e où des soins empssés leurs furent odigués.

En présence de tous mousses de la *etagne*, le comndant de l'École, pitaine de vaisseau Tenel, a félicité leur belle conduiLe Bars et Bouzelet leur a promis solliciter pour eux ne récompense n méritée.

Souhaitons qu'elle se fasse pas trop ndre.

Voilà deux petits gas qui promettent! V.

Le mousse BOUZELLOC,
qui a sauvé deux de ses camarades tombés à la mer, à Brest
(Phot Liemch.)

Turbines et machines alternatives

Il y a quelques années, l'Amirauté anglaise mettait des turbines en essais à bord des contre-torpilleurs *Cobra* et *Viper* qui, malheureusement, périrent tous deux dans des accidents de mer. Depuis cette époque, les turbines ont été employées comme machines motrices à bord de paquebots faisant le service entre l'Irlande et l'Angleterre ou entre l'Angleterre et la France; enfin, un yacht est mû par des turbines.

Actuellement, le seul navire de guerre muni de turbines est le torpilleur français de première classe, le *293*, qui vient d'être lancé des chantiers Normand, au Havre.

Les machines, d'une force de 1800 chevaux, se composent de trois turbines Parsons, pour la marche en avant, et d'une pour la marche en arrière.

En Angleterre et en Allemagne, des essais vont être pratiqués sur une grande échelle. Chacun des deux gouvernements fait construire deux croiseurs aussi identiques que possible, dont l'un sera muni de machines alternatives du dernier type, et l'autre de turbines; pour les expériences, les deux bâtiments seront mis dans les mêmes conditions de navigation, les poids: eau, charbon, munitions, etc., étant les mêmes.

Les deux croiseurs anglais et les deux croiseurs allemands ont, à peu de chose près, les mêmes dimensions; tous quatre ont un déplacement de 3,000 tonnes et une longueur d'environ 130 mètres; les anglais doivent donner 22 nœuds avec une puissance de 9,800 chevaux indiquée, les allemands 23 nœuds avec 11,000 chevaux.

Il résulte de ce court exposé que l'étude des turbines est à l'ordre du jour; il peut donc être intéressant de montrer très brièvement quel est aujourd'hui l'état de la question, quels sont les points acquis, quels sont ceux qui restent à élucider.

***

On sait que, dans une machine alternative, la vapeur, agissant alternativement sur les deux faces d'un piston, imprime à celui-ci, renfermé dans un cylindre, un mouvement rectiligne de va-et-vient, transformé par des bielles et des manivelles en un mouvement de rotation, employé, à bord des bâtiments, à faire tourner des hélices.

Dans la turbine, au contraire, la vapeur, projetée par une sorte de lance, en un jet animé d'une grande vitesse, agit sur des palettes portées par un disque enfermé également dans un cylindre. Ce disque est fixé sur l'arbre même de l'hélice; celle-ci reçoit donc directement le mouvement de rotation communiqué au disque par la vapeur.

Cette description sommaire de la turbine suffit pour mettre en évidence les principaux avantages et les inconvénients les plus graves du système. La turbine est une machine en apparence extrêmement simple; — la roue d'un moulin n'est autre chose qu'une turbine; — les transmissions de mouvement, toujours délicates, sont supprimées; par conséquent, plus d'échauffements à craindre et, par suite, moins d'avaries à redouter, d'où surveillance constante moins rigoureuse. Les inconvénients évidents principaux, résultant de la nature même de la turbine, sont au nombre de deux: difficulté d'avoir des points étanches à l'endroit où l'arbre sort du cylindre renfermant la turbine, et aussi difficulté de fixer solidement les palettes au disque de la turbine, d'où possibilité d'avaries, et



Le port et le village de Sanary, sur la côte de Provence, vus de la nacelle du ballon de la Marine, à 500 mètres de hauteur
(Phot. B.)

avaries toujours graves, car elles obligent à un démontage complet.

La pratique des turbines a conduit à quelques conclusions intéressantes à connaître.

Pour que le rendement d'une turbine, autrement dit l'utilisation du poids de la vapeur employée, ou du charbon consommé, soit satisfaisant, il est nécessaire que la turbine travaille toujours à la puissance pour laquelle elle est faite, pour laquelle les ailettes ont été calées sur l'arbre. Les diminutions de vitesse, obtenues en étranglant la vapeur à l'arrivée dans le cylindre, sont donc à éviter au point de vue économique. Pour la même raison de bon rendement, on doit faire tourner les turbines avec une très grande vitesse : on a atteint 30,000 tours avec les petits moteurs, 15,000 avec les grands.



L'aviso torpilleur français « COULEUVRINE », de la défense mobile de Rochefort, à bord duquel s'est produit récemment un accident de chaudière

(Phot. Godefroy.)

Ces vitesses de rotation ont amené à diminuer le diamètre des hélices, ce qui a conduit à en augmenter le nombre : on en a placé jusqu'à neuf sur le même arbre. Cependant, on a remarqué que ces hélices se nuisaient réciproquement, et on est revenu à l'hélice unique, en cherchant à diminuer le nombre de tours nécessaire.

On comprend que, par suite de la position inclinée des ailettes sur le disque, la turbine ne puisse tourner que dans un sens. Pour la marche en arrière, on a donc été obligé de fixer sur l'arbre d'hélice une seconde turbine, qui forme donc un poids mort dans la marche en avant, et réciproquement.

Les turbines employées sont, en Angleterre, du système Parsons, dans lequel la vapeur travaille en « cascade » sur des disques multiples ; en France, le système de Laval, à disque unique, est préféré.

Ces notions sont suffisantes pour permettre de comprendre l'intérêt qui s'attache aux expériences en cours, expériences que le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* suivra avec soin.

Z.

LES NOMS DES NAVIRES DE GUERRE (1)

Le programme naval de 1900 permettait de réparer des oublis déplorables. Au lieu de s'attacher à relever des noms historiques, consacrés par de longs services, il a introduit sur la liste de la flotte des dénominations qui y étaient inconnues jusque-là, et dont les choix sont généralement peu heureux au point de vue maritime.

Rappelons une fois de plus que les six cuirassés s'appellent *République*, *Patrie*, *Démocratie*, *Justice*, *Liberté* et *Vérité*.

Disons tout de suite que la République existe en France depuis assez longtemps pour que tout le monde, à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur, ait eu le temps de s'habituer à elle. L'ancien régime avait un *Soleil-Royal*, un *Royal-Louis*, pour porter dans ses flottes les pavillons amiraux. L'Empire eut dans le même but un *Impérial* et un *Napoléon* ; nous avons une *République*. Loin de nous la pensée d'y trouver à redire.

De même, le mot de *Patrie*, déjà inscrit en lettres d'or sur tous les gaillards d'arrière, est le plus beau qui puisse briller à l'arrière d'un cuirassé, le plus capable d'exciter l'enthousiasme et le dévouement.

Passe encore pour *Liberté*, mais que dire de *Démocratie*, de *Justice* et surtout de *Vérité* ? Le jour où nos braves mathurins auront en face d'eux, à 2,000 mètres, un *man of war* ou un *panzerschiff* qui leur crachera de l'acier à raison de plusieurs tonnes à la minute, ce ne sera p[...]

(1) Voir le n° 9.



Le torpilleur français « 243 » muni de turbines, qui vient d'être lancé au Havre

(Phot. Dejean)

la Vérité, à la Justice, ni même à la Démocratie, qu'ils penseront pour se donner du cœur au ventre. Je sais bien que les matelots d'aujourd'hui sont des personnages plus savants que les carabiniers de jadis, mais, tout de même, je ne me représente pas bien un commandant parcourant les batteries avant de commencer le feu et s'écriant pour soulever son monde : « Mes amis, souvenez-vous que vous êtes les défenseurs de la Vérité, les champions de la Justice, les remparts de la Démocratie ! »

Nous aurons à faire des constatations identiques en passant aux croiseurs cuirassés. Léon Gambetta et Jules Ferry sont à leur place parmi nos matelots, l'un comme symbole de la Défense nationale dont il fut l'âme, l'autre comme promoteur de la politique coloniale qui restera l'honneur de notre époque, tous deux comme fondateurs de la République ; mais que dire déjà de Victor Hugo, poète humanitaire ; du doux Michelet et du sceptique Renan, qui seraient sans doute les premiers étonnés de voir leur souvenir perpétué parmi nous par des masses d'acier, emblèmes formidables de la force qu'un peuple qui ne veut point déchoir doit savoir employer pour sa défense et le maintien de ses droits. Victor Hugo, Michelet, Renan comptent par leur génie parmi les plus glorieux des fils de France, mais leurs idées sont de celles qui s'imposent par la plume et par la parole, non par la bouche, nécessairement un peu brutale, des canons. L'hommage qui leur est rendu n'est peut-être pas celui qu'ils attendaient de la postérité.



L'amiral TOGO,
commandant de l'escadre japonaise qui a bombardé Port-Arthur à plusieurs reprises (Phot. Satow.)
(L'amiral Togo a servi quelque temps dans la marine anglaise.)

barda Alger, à deux reprises, en 1682 et 1683, et Gênes, en 1684, dans les flottes de Duquesne.

Les sous-marins font revivre plusieurs noms des plus glorieux. La *Perle*, par exemple, vécut à dix reprises différentes depuis 1620, année où le sieur de Beaulieu construisait au Conquet un vaisseau de ce nom, d'un déplacement de 300 tonneaux. La *Naïade* est la huitième depuis 1695. Le *Protée*, le cinquième depuis 1699, remet en mémoire les belles courses de M. de Saint-Pol dans la Manche. Le *Souffleur* rappellera le premier bâtiment à vapeur ayant figuré dans la flotte française. Les marins de 1830 lui avaient donné ce nom peut-être un peu par dérision, ils furent bien aises de le trouver pour remorquer leurs vaisseaux lors de l'expédition d'Alger.

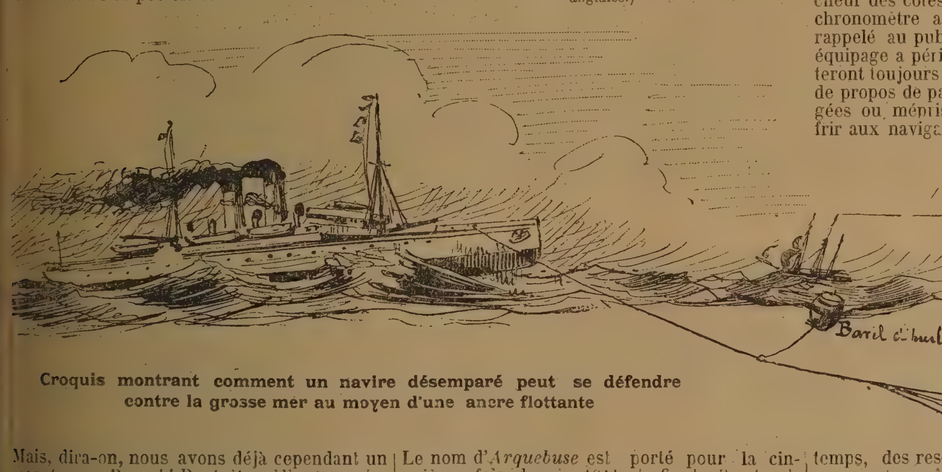
Ajoutons encore la *Méduse*, de néfaste mémoire. Ce nom de *Méduse* a été depuis 250 ans un si cruel porte-guigne, que nous serons prochainement obligés de nous occuper de lui d'une façon spéciale.

GEORGES FAYOLLE.

AU SUJET DE LA « VIENNE »

Utilité des freins hydronautiques, vulgairement appelés « ancres flottantes », et du filage de l'huile.

La découverte faite dernièrement, par un pêcheur des côtes de la Charente-Inférieure, d'un chronomètre ayant appartenu à la *Vienne*, a rappelé au public l'horrible drame où tout un équipage a péri dans des circonstances qui resteront toujours ignorées. Il n'est donc pas hors de propos de parler ici de pratiques, trop négligées ou méprisées, qui avaient pour but d'offrir aux navigateurs, dans les grands mauvais temps, des ressources suprêmes pour lutter plus longtemps



Croquis montrant comment un navire désemparé peut se défendre contre la grosse mer au moyen d'une ancre flottante

Mais, dira-on, nous avons déjà cependant un *Descartes*, un *Pascal* ! Peut-être si l'on connaissait les circonstances qui ont fait introduire, il y a soixante ans, ces dénominations et quelques autres encore du même genre, hésiterait-on à invoquer ce précédent.

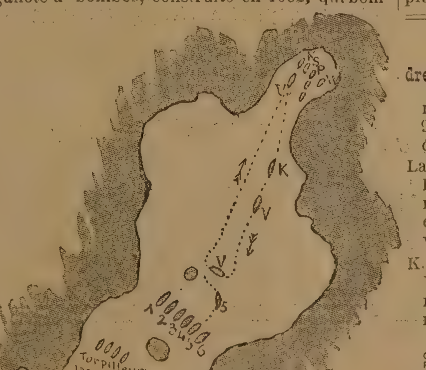
Nous ne plaiderons pas encore la cause de Duquesne, de Tourville, honteusement tombés dans l'oubli. Cela viendra en son temps.

Contrairement à ce qui a lieu pour la presque totalité des cuirassés et croiseurs cuirassés, les petits bâtiments, contre-torpilleurs et sous-marins, ont eu des prédécesseurs sur la liste de la flotte.

Les noms d'armes portés par les contre-torpilleurs furent introduits de 1855 à 1860. Ils servaient alors à désigner de petites canonnières qui prirent une part honorable à l'expédition de Chine et contribuèrent puissamment à l'établissement de notre domination en Indo-Chine.

L'*Espingole*, dont la carrière s'est si malheureusement terminée, rappelait celle qui accompagna Francis Garnier. Il y avait une *Carabine*, au Tonkin, lors de l'enlèvement de la citadelle d'Hanoï par Henri Rivière. Une *Hache*, un *Mousqueton* et un *Yatagan* prirent part aux opérations contre Sontay et Bac-Ninh.

Le nom d'*Arquebuse* est porté pour la cinquième fois depuis 1811. Enfin la *Bombarde* pourra faire remonter son origine jusqu'à une galiote à bombes, construite en 1682, qui bom-



CROQUIS

dressé par un officier du « PASCAL »

montrant les phases du combat soutenu le 9 Février, dans la rade de Chemulpo, par les croiseurs russes *Varyag* et *Koreïets*.

La ligne pointillée indique la route suivie par les navires russes pour se porter, seuls, a la rencontre de l'escadre japonaise et rentrer ensuite au mouillage où ils ont été coulés volontairement par leurs équipages.

K. *Koreïets*. — V. *Varyag*. — P. *Pascal*. — W. *Wicksburg*, croiseur américain — O. Bâtiments étrangers. — S. *Sungari*, transport russe.

Escadre japonaise	
	1. *Asama*, croiseur cuirassé.
	2. *Naniwa*, croiseur protégé.
	3. *Takatchi-Ho*, croiseur protégé.
	4. *Akashi*, croiseur protégé.
	5. *Chitose* —
	6. *Niitaka* —

et souvent avec succès contre la violence des éléments déchaînés.

Les anciens marins avaient étudié la théorie et souvent même la pratique de la « cape », cette allure-type de lutte raisonnée contre les dangers que peut faire courir un gros temps, soit à la solidité, soit à la flottabilité, soit à la stabilité du navire. Chaque navire avait sa cape, ou plutôt ses capes personnelles, suivant l'état du temps et de la mer, et l'une des premières et des plus grandes préoccupations d'un capitaine était d'approfondir les qualités et les défauts de son bâtiment sous ce rapport.

La marine à vapeur, qui, pour de nombreuses raisons, a beaucoup moins à craindre les surprises du mauvais temps, a laissé, petit à petit, tomber en désuétude les études et les préoccupations concernant l'éventualité de la lutte, au large, contre la tempête.

Le mauvais temps est établi ou menace : on ne sort pas si l'on est à l'abri ; on se met à l'abri si l'on est dehors. Telle est à peu près la règle unique et simple des vapeurs qui ne peuvent, sans trop de risques, affronter les gros temps ; et ces vapeurs sont nombreux.

Qu'arrive-t-il ? C'est que, personne n'étant infaillible, l'on se trompe dans ses prévisions météorologiques, ou bien l'on a une avarie imprévue, et l'on se trouve pris, par du gros temps dangereux, dans des parages gênants, et sans être pourvu de toutes les ressources indispensables pour lutter avec avantage, précisément parce que l'on a toujours trop imprudemment considéré que l'on ne devait jamais se trouver en cette fâcheuse posture.

Voilà donc un vapeur en avarie, par mauvais temps, au large. Les positions d'équilibre « stoppé » sont variables suivant les effets, variables eux-mêmes, du vent, de la mer et de la houle, du type du navire, de l'état de ses approvisionnements et de son chargement, pour ne citer que les principales causes.

Mais l'on peut admettre que souvent ces positions d'équilibre finissent par être voisines du vent de travers, avec plus ou moins de largue ; elles sont rarement vent arrière et jamais vent debout.



EN NOUVELLE-CALÉDONIE. — Caserne de l'artillerie coloniale à Nouméa

La conséquence, c'est que l'on est abruti (que l'on passe le mot) par un roulis spécial et incessant, absolument différent du roulis de marche, et bien plus fatigant à tous égards, bien heureux quand il n'occasionne pas quelque grave accident de personnel, quelque funeste avarie de matériel ou, enfin, quelque dangereux déplacement des approvisionnements ou du chargement.

Pour le cas particulier de la *Vienne*, ce transport avait une mâture ; tous les marins savent que l'on ne se sert de ce matériel que pour lui accorder les soins indispensables à un entretien fictif. Il est alors facile de préjuger ce qui peut arriver par très gros mauvais temps : tout casse, et alors la navire n'est plus qu'une épave.

Si, au contraire, le navire, dans cette situation extrême, possède une ancre flottante bien conditionnée, il a la ressource inappréciable de pouvoir, en quelque sorte, « mouiller » en pleine mer, position bien plus avantageuse pour subir le gros temps, position qui permet de continuer à travailler et à vivre à bord.

Si, en plus, l'ancre flottante est installée pour le filage de l'huile, la situation du navire peu[t] même n'être plus dangereuse.

L'ancre flottante, qui paraît réaliser le mieu[x] les services que l'on peut attendre de cett[e] sorte d'engins, consiste en un cercle de fer ser[-] vant de base ouverte à un cône de toile. C'es[t] le frein hydronautique le plus puissant qui soi[t] connu. L'appa[-] reil peut êtr[e] excessivemen[t] simple, robust[e] et d'un prix in[-] signifiant, sur[-] tout en regar[d] du service qu'i[l] peut rendre e[n] de certaines éventualités. I[l] peut, d'ailleurs, être confec[-] tionné par l[a] plupart des bâ[-] timents, mais pas au moment même où l'on va en avoir besoin. Cette ancre flottante est incomparablement moins onéreuse et moins encom[-] brante qu'un[e] voilure avec son gréemen[t] et sa mâture.

Il fut un temps où le[s] torpilleurs n'é[-] tant pas asse[z] marins, trop sujets aux ava[-] ries de machi[-] ne, on avait cherché à mon[-] trer à leur[s] équipages qu'ils pouvaient, à la rigueur, se servir d'un de leurs petites et légères embarcations convenablement lestée et élinguée, comme an[-] cre flottante, dite « de fortune », mais qu[i] n'était, en réalité et au contraire, qu'une ancr[e] flottante tirée de la « pauvreté » de leurs re[s-] sources.

Il reste certain que l'emploi d'une ancre flo[t-] tante, bien conditionnée et proportionné[e] combiné judicieusement avec l'emploi simultan[é] du filage de l'huile, peut rendre un service im[-] portant pour subir du mauvais temps au larg[e] retarder l'échouage sur une côte et faciliter l[a] prise d'une remorque.

C'est une ressource simple que l'on devra[it] ménager aux équipages des petits bâtiments [à] vapeur.

M. T.

L'île de la Nouvelle-Calédonie (Océanie)

LA NOUVELLE-CALÉDON[IE]

La Nouvelle-Cal[é-] donie, notre pl[us] importante posse[s-] sion de l'Océanie, [a] été visitée, pour [la] première fois, [en] 1774 par le navig[a-] teur Cook, qui, [à son] retour en Europ[e,] en fit une peintu[re] des plus attrayant[e]

Poste militaire dans la brousse, en Nouvelle-Calédonie

Quelques nnées plus ırd, le roi buis XVI, très rsé, on s'en uvient, dans s sciences géographi-ıes, prescri-r à La Pérou-e de faire tter le pa-illon royal r l'île cana-e. Les vais-aux du roi èrent périr r les rochers Vanikoro, ce ne fut 'en 1793 que l'Entrecas-tıux, envoyé a recherche La Pérou-, put fran-ir la cein-tre de récifs i entoure la uvelle-Calé-nie et aller uiller dans l rade où s'élève aujourd'hui Nouméa.

Les événements qui agitèrent l'Europe de 93 à 1815, la conquête de l'Algérie, les révo-ions de 1830 et de 1848 détournèrent pendant demi-siècle l'attention de la France des ex-ditions lointaines. Ce ne fut qu'en 1850 que mont d'Urville, du Bouzet et d'autres naviga-ırs célèbres firent connaître à l'Europe les s du Pacifique dans lesquelles les mission-ires maristes s'installèrent peu à peu.

En 1851, l'*Alcmène*, commandant d'Harcourt, a l'ancre à Balade; deux officiers du bord, M. de Varennes et de Saint-Phal, descendus erre avec quelques matelots ayant été mas-crés par les indigènes, le commandant d'Har-urt infligea aux Canaques un châtiment emplaire.

rois ans plus d, le 24 Sep-nbre 1853, le ntre-amiral vrier-Des-intes prenait ssession de le au nom de mpereur, et mois de Juin 54, le capi-ine de vais-au de Mon-ravel com-mençait la nstruction de capitale de e, Fort-de-ance, qu'on pela par la ite Nouméa. es Canaques ssayèrent à intes repri-s de se ré-lter.

En 1859, le ommandant aisset, gou-rneur de la lonie, dut ré-rimer une nsurrection s Hienguè-s.

En 1862, nouvelle révolte à Ouagap; en 1865 et en 1867, des erreurs de commandement amenèrent des soulèvements partiels durement réprimés; enfin, en 1878, insurrection générale au cours de laquelle le commandant supérieur, colonel Gally-Passebosc, fut tué.

Le capitaine de frégate Rivière, le lieutenant-colonel Wendling, le commandant de Maussion, le lieutenant de vaisseau Servan, à la tête de marins et de soldats d'infanterie de marine, parvinrent à rétablir l'ordre et le calme qui, depuis, n'ont pour ainsi dire pas été troublés.

La Nouvelle-Calédonie occupe dans l'Océan Pacifique une superficie de 20,000 kilomètres carrés, environ quatre départements français; elle est habitée par une des populations les plus arriérées du monde, les Canaques anthropophages, dont le nombre diminue d'ailleurs très rapidement; l'alcool, la phtisie, la lèpre, l'infanticide et tout le cortège des maladies infectieuses réduisent la population de près d'un quart en quinze ans.

Aujourd'hui le nombre des survivants est évalué à 50,000 habitants.

Le climat de la Nouvelle-Calédonie est excellent, les productions des pays tropicaux s'y rencontrent à côté de celles des régions tempérées; l'élevage y réussit admirablement. Le nombre des têtes de bétail s'est accru, depuis quelques années, en proportion considérable et a conduit à la création d'usines de conserves de viande que consomme maintenant notre armée, obligée naguère d'avoir recours aux fabriques de conserves américaines.

Le sous-sol néo-calédonien renferme en abondance des richesses minérales, notamment le nickel.

La vanille, le thé, la canne à sucre, le tabac, le caoutchouc, l'indigo, les plantes textiles commencent à se développer dans l'île; la culture du café y a pris un essor considérable et l'on peut dire que la Nouvelle-Calédonie est une des colonies les plus intéressantes de notre domaine colonial. Quand elle sera débarrassée de la colonisation pénale on pourra s'occuper de la colonisation libre, de la colonisation militaire surtout, afin d'avoir dans le pays les réserves d'hommes nécessaires au rôle que la colonie peut être appelée à jouer en temps de guerre.

Il ne faut pas l'oublier, en effet, Nouméa a été constituée point d'appui de la flotte; c'est là que viendraient se ravitailler et se refaire les navires de nos escadres opérant dans le Pacifique.

C'est égale-



Un palabre du Gouverneur et des chefs indigènes

ment sur Nouméa que seraient dirigées les premières tentatives d'un ennemi ayant sa base d'opérations en Australie.

La garnison normale de la Nouvelle-Calédonie comporte un bataillon d'infanterie coloniale à quatre compagnies ainsi réparties :

1re compagnie : Nouméa, Koné, île des Pins, île Nou, la Coulée ; 2e compagnie : Nouméa ; 3e compagnie : Oubatche, Hyenghène, Toubo ; 4e compagnie : Canala, Houailou, Ponérihouen.

La section hors rang, à Nouméa.

L'artillerie est représentée dans l'île par une batterie à pied, un détachement d'ouvriers et une direction d'artillerie en garnison à Nouméa.

La gendarmerie comprend une compagnie répartie dans l'île ; enfin, la justice militaire est assurée par deux conseils de guerre et un conseil de revision.

Le commandant supérieur des troupes est actuellement le colonel Bourgey, de l'infanterie coloniale.

Si l'on jette les yeux sur la carte, on constate que la côte Est seule possède un certain nombre de postes occupés par nos troupes. Sur la côte Ouest, on n'en a conservé qu'un seul: Koné

Tous les postes évacués par la troupe ont été remis à l'administration pénitentiaire ou abandonnés.

Le poste de la Coulée-Boulari, à 22 kilomètres de Nouméa, est commandé par un officier; son effectif est variable; c'est là qu'on envoie les fortes têtes qu'on veut écarter des dangereuses promiscuités de Nouméa. A l'île des Pins, un adjudant commande un détachement de 25 à 30 hommes. Canala est résidence d'un capitaine et de 60 hommes; c'est une des plus belles résidences de l'île. La garnison de Houailou, 25 à 30 hommes sous les ordres d'un lieutenant, est également très appréciée. A Ponérihouen, on a bâti de vastes casernes fortifiées que viendraient occuper les détachements de Canala et de Houaïlou, en cas d'insurrection sérieuse des indigènes.

Toubo, dans une baie, est occupé par un adjudant et 30 hommes.

Hyenghène a 30 hommes de garnison commandés par un lieutenant. Oubache, poste fort important, le dernier de la côte Est, est résidence de capitaine avec 30 hommes.

Enfin, sur la côte Ouest, Koné a des casernements pour 60 hommes commandés par un officier.

A l'île Nou, près du bagne, un sous-officier et quelques hommes surveillent les bâtiments occupés par les forçats et prêteraient main forte au besoin au personnel pénitentiaire.

Le voyage de Marseille à Nouméa dure de 37 à 42 jours.

Il y a 6 jours de mer entre Sydney (Aus-lie) et Nouméa.

G. N.



CHIENS DE GUERRE

Qui se souvient encore du lieutenant Jupi-

Il a disparu des contrôles de l'arm- active et ne figure plus, si c'est lui tout- fois, que sur ceux de l'armée territoria-

Cet excellent officier méritait pourta- de ne pas être oublié.

A une époque où, dans l'armée, tout- monde avait sur les lèvres le n- initiative, mais où, en réalité, officier faisant mine de sortir t- soit peu de la routine était i- médiatement coté comme ré- lutionnaire, le lieutenant Ju- était parvenu à faire triompl- une idée nouvelle... en Fran- s'entend ; car elle portait d- ses fruits en Allemagne, en A- triche et en Russie.

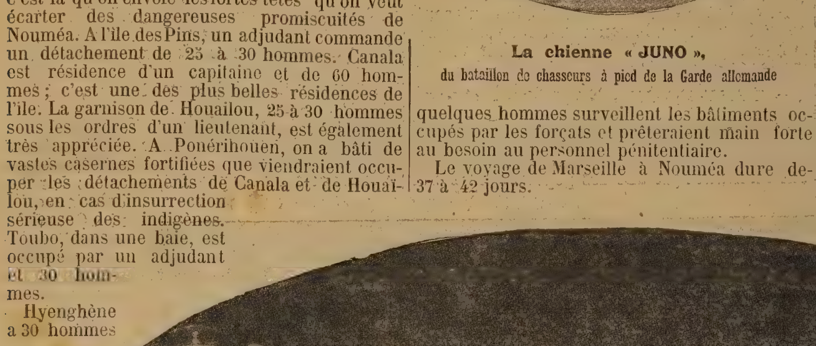
Les chiens de guerre, mis à mode dans un régiment d'inf- terie de Tours, furent bientô- l'ordre du jour dans un gr- nombre de corps de troupes. de fait, on obtint avec les bra- bêtes des résultats fort enc- rageants. Mais, hélas, en France, l- est feu de paille. Après l'enthousias- des premiers mois, l'indifférence vi- puis l'oubli, puis enfin la proscript- des toutous militaires.

Existe-t-il encore, aujourd'hui, qu- ques corps de troupes dans lesquels expériences de chiens de guerre inaugur- par Jupin au 32e d'infanterie soient sérieu- ment continuées ?

Sans doute, quadrupèdes, chenils, métho- d'enseignement et d'entraînement ont disp- au son du ronron monotone qui berce l'exé- tion du tableau de service journalier.

On ne peut que déplorer cet abandon, surt- en présence de l'importance attachée actue- ment aux chiens de guerre dans les pays ét- gers, et notamment en Allemagne. Ce n'est p- d'hier que la chroniq- pu enregistrer les serv- militaires du meilleur de l'homme.

Si dan- guerre hi- no-améri- ne, les E- gnols e- ployaient fidèles quadrupèdes à pister leurs advers- cubains, il ne faut oublier qu'il y a que- vingt siècles, les Ma-



La chienne « JUNO »,
du bataillon de chasseurs à pied de la Garde allemande

Chiens de guerre allemands et leurs dresseurs

siens mettaient sur pied trois corps d'armée : le premier, d'hommes libres ; le deuxième, d'esclaves, et le troisième, de chiens.

Alyattés, roi de Lydie, possédait un nombre immense de molosses, et les fonctionnaires de l'intendance de l'époque avaient à requérir une quantité de bœufs destinés à la nourriture des chiens du monarque.

En revanche, à la même époque, les lévriers de Cyrus dévorèrent les Lydiens mis en déroute à la bataille de Thymbrée.

La citadelle de Corinthe était défendue par des dogues formidables ; Attila entretenait des meutes autour de son camp ; les chiens gaulois de Vercingétorix et des chefs chevelus firent plus d'une fois sentir leurs crocs aux légionnaires romains qui s'empressèrent d'installer des représentants de la race canine derrière les remparts de leurs camps.

Henri VIII, le Barbe-Bleue d'Angleterre, ayant contracté alliance avec Charles-Quint contre François Ier, envoya à son allié des contingents de soldats et un bataillon de huit cents chiens de la race de Saint-Hubert. L'empereur d'Allemagne fut tellement satisfait des services de ces auxiliaires à quatre pattes, qu'il les cita plusieurs fois à l'ordre du jour des armées impériales, célébrant leur fermeté, leur bravoure et leur esprit militaire.

Un autre bataillon de six cents chiens était entretenu par le comte d'Essex, qui, sous le règne d'Elisabeth, fut chargé de réprimer les troubles d'Irlande.

Est-il besoin de mentionner les services rendus aux contrebandiers de la frontière du Nord par les chiens fraudeurs, combattus, il faut le dire, avec un acharnement égal par les chiens douaniers ?

Les Allemands et les Russes, en particulier attachent une grande importance à la question du dressage du chien. Des instructions minutieuses ont été élaborées sur la matière et leurs sages et judicieuses prescriptions sont soigneusement mises en pratique.


Un porteur de cartouches

C'est principalement le sens de l'odorat que l'on s'efforce de développer chez l'animal destiné au service de guerre.

On sait que le chien est doué d'une sensibilité olfactive incomparable ; il flaire admirablement surtout l'approche d'une troupe parce que celle-ci dégage une odeur spéciale et caractéristique due à la communauté de régime et à l'identité de l'alimentation. Pour le chien, le parfum du Français diffère autant du relent des Allemands que les effluves du Russe s'écartent des odeurs italiennes.

Mais la vue perçante que possèdent certaines races canines est aussi précieusement utilisée.

Un chien, convenablement dressé, distingue à des distances considérables la couleur et la coupe de l'uniforme d'une troupe ou d'un isolé qui s'avance vers lui et avertit son maître bien avant que celui-ci ait pu se rendre compte par lui-même si les arrivants sont amis ou ennemis.

Ce résultat, qui s'obtient plus rapidement et plus facilement qu'on ne se l'imagine, tient à une méthode de dressage rationnelle que les Allemands ont poussée à une grande perfection et sur laquelle nous aurons sans doute l'occasion de revenir. R.

LES ATTACHÉS MILITAIRES

Le crime d'espionnage imputé au fourrier Martin, qui, prétend-on, aurait été en relations suspectes avec un attaché naval étranger, rappelle l'attention sur les officiers détachés par les diverses armées dans toutes les capitales des pays civilisés, et la question se pose de nou-

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

Les attachés militaires étrangers, à Paris

1. Colon. AKASHI (Japon). — 2. Capit. BENTLEY-MOTT (Etats-Unis). — 3. Colon. BARATIERI (Italie). — 4. Colon. LAZAREV (Russie). — 5. Colon. STUART-WORTLEY (Angleterre). — 6. Major VON HUGO (Allemagne). — 7. Command. HLRBERTSTEIN (Autriche). — 8. Colon. DE FONTENILLIAT. — 9. Capitaine MICLESCO (Roumanie). — 10. Génér. MONDRAGON (Mexique). — 11. Capitaine HEFTYE (Suède-Norvège).

veau : faut-il conserver les attachés militaires, ou faut-il les supprimer ?

Pour la résoudre, il suffit d'examiner le rôle attribué officiellement aux attachés militaires d'une puissance voisine de la France, rôle défini par une instruction qui porte la date du 31 Mars 1880.

D'après cette instruction, la position d'attaché militaire ne peut être occupée par des officiers d'un grade inférieur à celui de capitaine. La durée de leur mission sera de deux ans, mais pourra être prolongée de deux ans. Pour les affaires ou questions purement militaires, les attachés correspondront directement avec le ministère de la guerre par l'intermédiaire de l'ambassade. Outre les mémoires qui leur seront demandés occasionnellement, ils devront fournir régulièrement :

1° Un extrait mensuel des principales prescriptions émanées du département de la Guerre, ou des autres ministères, dans le pays où ils résident, et, s'il y a lieu, des copies;

2° Le résumé mensuel, ou un extrait des débats parlementaires au sujet de l'armée ;

3° Une notice trimestrielle des ouvrages militaires parus dans les trois derniers mois, avec un compte rendu, s'il y a lieu, pour signaler ceux qu'il y aurait utilité à se procurer ;

4° *Idem* pour les cartes, plans et travaux cartographiques ;

5° *Idem* au sujet des progrès de l'industrie militaire, des travaux de fortification, de la fabrication du matériel de guerre, des progrès de l'hygiène, etc. ;

6° Un rapport mensuel sur les opérations militaires, si le pays où ils résident est engagé dans une guerre.

Des mémoires doivent être envoyés dès que l'attaché a pu visiter un établissement militaire quelconque, ainsi qu'à l'occasion de concentration de troupes, et après les grandes manœuvres. Chaque année, avant le 1er Mars, l'attaché adressera un tableau statistique des ressources militaires de l'Etat près duquel il est accrédité, au point de vue du personnel et du matériel, notamment de la mobilisation. Avant la fin de la deuxième année, il remettra un mémoire d'ensemble.

Ainsi que l'on peut s'en rendre compte par la lecture de ce document officiel, les occupations ostensibles d'un attaché militaire de la puissance à laquelle nous faisons allusion, se partagent en deux séries : l'une est un travail de lecture, de compilation du *Journal officiel*, des journaux militaires officiels ou officieux, des catalogues annuels des maisons d'éditions militaires.

Pour renseigner l'état-major de son pays sur les lois, décrets, décisions ministérielles ou autres concernant notre armée, sur les documents sortis des presses du service géographique et mis dans le commerce, il semble qu'un attaché militaire à poste fixe à Paris soit tout à fait superflu ; des abonnements à certaines revues judicieusement choisies, suffiraient amplement à satisfaire la légitime curiosité d'officiers étrangers qui ne doivent pas posséder sur notre organisation des renseignements plus détaillés que ceux mis à la portée d'un citoyen quelconque de notre pays ; mais un point sur lequel il est nécessaire d'attirer l'attention, c'est le paragraphe relatif aux progrès de l'industrie militaire, des travaux de fortification, de la fabrication du matériel de guerre.

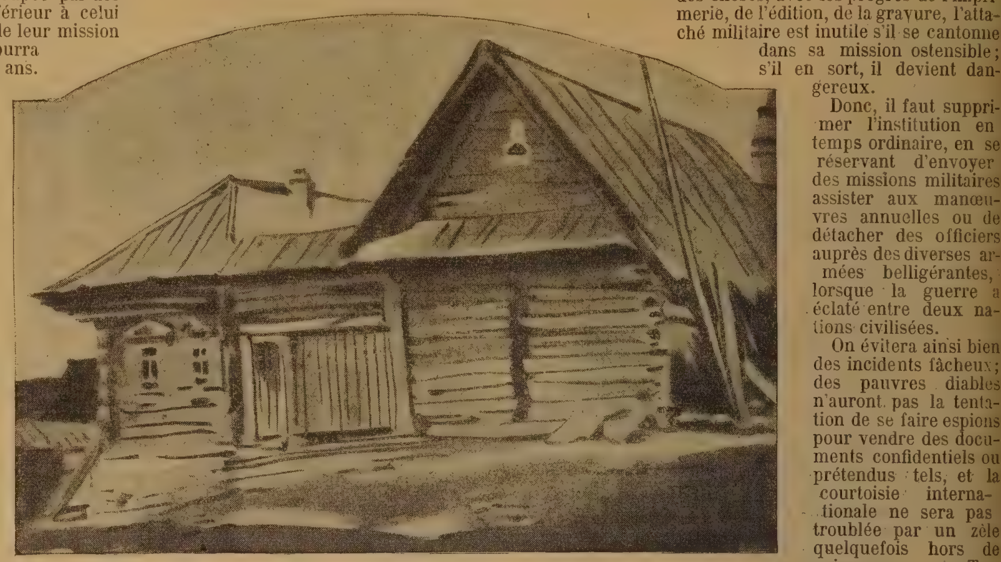
L'attaché étranger n'a pas le droit de connaître, sur ces matières, ce que l'autorité militaire cache à la masse des nationaux ; qu'il compulse les traités de fortification, d'artillerie ou d'art militaire mis dans le commerce, rien de mieux ; mais s'il cherche à se procurer d'autres documents tels que certains cours professés à l'Ecole de guerre ou à Fontainebleau, les procès-verbaux des commissions d'expériences ou les plans des sous-marins, il sort de son rôle.

La conclusion s'impose. Dans l'état actuel des choses, avec les progrès de l'imprimerie, de l'édition, de la gravure, l'attaché militaire est inutile s'il se cantonne dans sa mission ostensible ; s'il en sort, il devient dangereux.

Donc, il faut supprimer l'institution en temps ordinaire, en se réservant d'envoyer des missions militaires assister aux manœuvres annuelles ou de détacher des officiers auprès des diverses armées belligérantes, lorsque la guerre a éclaté entre deux nations civilisées.

On évitera ainsi bien des incidents fâcheux ; des pauvres diables n'auront pas la tentation de se faire espions pour vendre des documents confidentiels ou prétendus tels, et la courtoisie internationale ne sera pas troublée par un zèle quelquefois hors de saison.

T.



Une cabane de relai bâtie sur la glace, au milieu du lac Baïkal

Le ravitaillement en Mandchourie

Le chemin de fer transsibérien est, comme on le sait, construit à voie unique et, malgré les stations d'évitement et les garages ménagés à des distances assez considérables, il ne se prête pas à un trafic intense dans les deux sens.

D'autre part, vu son modeste rendement journalier et la pénurie de matériel, on sera obligé de réserver presque tous les trains pour le transport des troupes et pour celui du matériel de guerre, et cela pendant plusieurs mois encore. Il résulte de ce fait que l'alimentation d'une armée aussi considérable que le doit être bientôt celle du général Kouropatkine, serait singulièrement compromise si on devait attendre les vivres d'un ravitaillement par l'arrière. Mais, fort heureusement pour les Russes, la Mandchourie est un pays essentiellement agricole ; la province maritime, elle aussi, fournit en quantité les céréales de toute nature. En effet, d'après les statistiques les plus récentes, la Mandchourie exporte chaque année 30,000 tonnes de céréales ; la province de Vladivostock, à peu près autant et, depuis plu-



Les nouvelles casernes d'Angers, inaugurées récemment

sieurs années, les troupes, fort nombreuses, en garnison en Extrême-Orient sont entretenues à l'aide d'achats faits sur place et sans qu'il soit besoin de recourir aux envois de Russie.

D'autre part, d'après l'avis unanime des journaux russes, il existe dans les dépôts de la Transbaïkalie pour six mois de vivres pour une armée de 300,000 hommes ; en admettant que l'effectif russe dépasse ce chiffre, ce qui est vraisemblable, après les paroles prêtées au général Kouropatkine, il s'écoulera encore quatre à cinq mois avant que le problème du ravitaillement se pose formellement ; mais à cette époque, c'est-à-dire en août ou septembre, la récolte sera faite, les magasins mandchous seront amplement garnis; le service de l'intendance russe aura eu le temps d'acheter des milliers de têtes de bétail dans le troupeau de 600,000 bêtes à corne que possède la province ; les grands moulins de Kharbin, dont il a été question dans un précédent numéro (1) auront transformé en farine, à raison de 400 quintaux par jour, le grain amené par voie fluviale jusqu'au débarcadère du Soungari, enfin, le chemin de fer transsibérien allégé du transport des troupes, pourra contribuer dans une certaine mesure au ravitaillement par l'arrière.

Il est intéressant à ce sujet de calculer le nombre de trains nécessaires pour ravitailler chaque jour une armée de 300,000 hommes et de 100,000 chevaux. Les denrées consommées quotidiennement par cette masse peuvent être évaluées aux poids suivants : 220,000 kilogs de farine; 110,000 de viande ; 110,000 de petits vivres (café, sucre, thé, sel, légumes secs) ; 560 tonnes d'avoine et 600 de foin et de paille. C'est, au total, 1,600 tonnes de marchandises à transporter par wagons de 8 tonnes environ.

La nourriture quotidienne de l'armée exigerait donc environ 200 wagons ou 6 trains de 30 à 35 wagons par jour. Or, on le sait, le Transsibérien, malgré sa construction défectueuse et son aménagement encore sommaire, a un rendement de six à huit trains par jour. Au pis aller, en supposant que la Mandchourie soit dévastée et ne fournisse rien aux troupes qui l'occupent, l'armée russe serait encore certaine de ne pas mourir de faim.

Nous n'avons tenu compte, dans ces chiffres ci-dessus, que des ressources de la province mandchoue proprement dite et de la province maritime. Il faut aussi se souvenir que les régions voisines: la Transbaïkalie, la Sibérie, la province de l'Amour, sont essentiellement agricoles ; elles fournissent, bon an mal an, 3 millions de tonnes de céréales; il y existe 2,000,000 de bœufs et près de 3,000,000 de têtes de petit bétail ; et la saison d'été au cours de laquelle vont se dérouler les opérations de guerre en Asie est éminemment favorable au transport par voie d'eau des convois de marchandises. On peut donc affirmer avec une quasi-certitude que le ravitaillement de l'armée russe de Mandchourie est amplement assuré.

M.

Le Premier grenadier de France

Mercredi dernier 30 Mars, le Président de la République a déposé solennellement aux Invalides le cœur de La Tour d'Auvergne.

Cette précieuse relique du Premier grenadier



Le Premier grenadier de France

de France est contenue, depuis le Premier Empire, dans une urne d'argent et conservée par la famille de La Tour d'Auvergne. Un descendant de cette famille, le colonel du Pontavice de Heussey, qui commande actuellement le 2e régiment d'artillerie, a consenti à se dessaisir de l'urne et à la remettre à l'Etat.

Disons quelques mots aujourd'hui de l'histoire du premier grenadier de France, histoire qui se confondit parfois avec la légende, mais que des recherches consciencieuses ont permis de rétablir dans son intégrité.

Théophile-Malo Corret est né à Carhaix, le 23 Décembre 1743, d'une branche bâtarde de la famille de Bouillon. Il entra en 1767 aux mousquetaires noirs, d'où il passa bientôt sous-lieutenant de grenadiers au régiment d'Angoumois. En 1777, le duc régnant de Bouillon l'autorisa à prendre le nom de La Tour d'Auvergne qui avait été celui de Turenne, et les armes de sa maison avec la barre d'illégitimité. A partir de 1780, le descendant de Turenne signa : La Tour d'Auvergne-Corret. Notre héros prit part au siège de Port-Mahon avec l'armée franco-espagnole du duc de Crillon et y accomplit de nombreuses actions d'éclat; mais son mérite et ses services ne lui valurent pas cependant un avancement rapide ; il ne passa capitaine qu'en 1784, à l'ancienneté, après dix-sept ans de service. Il n'obtint la croix de Saint-Louis qu'en 1790, et, en Octobre 1791, la décoration militaire qui l'avait remplacée.

La Révolution commençait, et avec elle l'émigration. La Tour d'Auvergne refusa de suivre à l'étranger ses camarades de l'ancien régiment d'Angoumois (devenu 80e d'infanterie), mais s'il consentit à servir le régime nouveau, il refusa désormais d'accepter de nouveaux grades.

A la fin de la campagne de 1794, qu'il avait faite à l'armée des Pyrénées, il obtint un congé pour attendre la liquidation de sa retraite; il se rendait par mer en Bretagne, lorsqu'il fut fait prisonnier par les Anglais, mais bientôt échangé.

Retiré à Carhaix, il se livrait à des travaux d'érudition, quand il apprit que le dernier fils de son ami Le Brigant était appelé au service, bien que les trois précédents eussent été tués à l'armée. La Tour d'Auvergne obtint de partir à la place du jeune homme et, placé comme capitaine volontaire à la suite des grenadiers d'un bataillon de la 46e demi-brigade, il fit campagne à l'armée de Rhin-et-Moselle, puis avec Masséna, en Helvétie.

C'est en 1800 que le Premier Consul le nomma premier grenadier des armées de la République et lui fit remettre un sabre d'honneur.

La Tour d'Auvergne fut tué au combat d'Oberhausen, le 27 Juin 1800. Ses restes ont été transférés au Panthéon, le 4 Août 1889.

Un décret du 26 messidor an XI a prescrit que le cœur de La Tour d'Auvergne serait porté ostensiblement par le fourrier de la compagnie des grenadiers de la 46e demi-brigade, aujourd'hui 46e régiment d'infanterie.

De plus, le nom du héros est maintenu sur les contrôles, et le caporal de l'escouade à laquelle il a appartenu doit répondre, aux appels : « Mort au champ d'honneur ! »

Dans la pratique, cette cérémonie n'a lieu que lorsque le drapeau du 46e est reçu devant le régiment.

L'urne renfermant le cœur de La Tour d'Auvergne repose sur un socle portant l'inscription : « 46e demi-brigade »; le couvercle est surmonté d'une grenade. En relief, sur le corps de l'urne, se trouve un cœur surmonté du faisceau de licteur et d'un coq gaulois au-dessous duquel est gravée l'inscription suivante : « Le Brave des braves »; au-dessus du cœur, ces deux vers :

La Tour d'Auvergne est mort, mais c'est au champ d'honneur.
Envions son trépas et conservons son cœur !

P.



Méfiance légitime. Comment les policiers russes distinguent les Chinois des Japonais

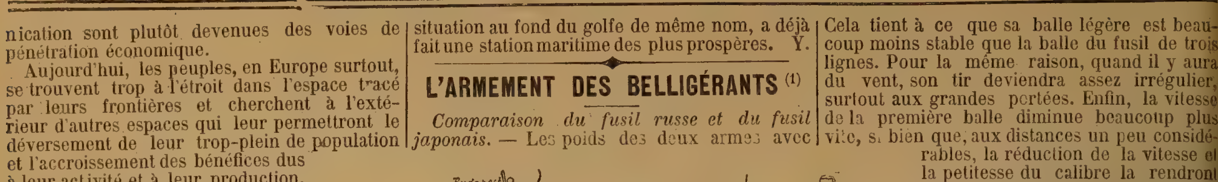
Importance des voies de communication
DE LA PÉNINSULE DES BALKANS

La péninsule des Balkans (1) a été, de tout temps, par sa situation géographique, la portion de continent qui a relié le plus directement l'Europe et l'Asie. Témoin l'histoire de cette région depuis la brillante épopée de la Grèce antique jusqu'à nos jours.

Jadis, les routes de cette péninsule favorisaient les marches des conquérants en armes ; mais, à l'époque actuelle, ces voies de commu-

(1) Voir le nº 15.

(1) Voir le numéro 12.



nication sont plutôt devenues des voies de pénétration économique.

Aujourd'hui, les peuples, en Europe surtout, se trouvent trop à l'étroit dans l'espace tracé par leurs frontières et cherchent à l'extérieur d'autres espaces qui leur permettront le déversement de leur trop-plein de population et l'accroissement des bénéfices dus à leur activité et à leur production. D'où ce mouvement qui entraîne la plupart des nations à la découverte et à la mise en œuvre de nouvelles colonies.

La Turquie d'Asie, la Perse et nombre de territoires de l'Est asiatique, restés longtemps improductifs, peuvent se prêter à une colonisation fructueuse et les visées de certaines nations, de l'Allemagne notamment, semblent se diriger de ce côté.

Aussi est-il intéressant d'envisager, au point de vue de leur utilité future, les voies de communication qui sont les routes les plus courtes entre l'Europe centrale et l'Asie occidentale et qui, nécessairement, doivent passer par le point de jonction de ces deux continents.

Dans la péninsule des Balkans, qui forme ce point de jonction, une artère principale relie Constantinople à l'Autriche-Hongrie par la vallée de la Maritza, le plateau de Mœsie et la vallée de la Morava.

Cette grande artère est suivie par une voie ferrée qui, partant de Constantinople, passe à Andrinople, Philippopoli, Sofia et aboutit à Belgrade, sur le Danube, et de là à Budapest et Vienne. Le « Train-Orient », organisé sur cette ligne, permet le trajet de Londres à Constantinople en quarante-cinq heures environ.

Une deuxième artère, parallèle à la précédente, relie Salonique à la vallée de la Save, en Autriche-Hongrie, par la riche vallée du Vandar et les provinces d'Herzégovine et de Bosnie ; une voie ferrée ouverte sur tout son parcours, à l'exception de la partie comprise entre Mitrovitza et Serajevo encore en construction, suit cette deuxième artère. Ces deux voies ferrées principales sont reliées par deux lignes ferrées transversales : l'une d'Andrinople à Salonique, l'autre de Nich à Uskub.

Les deux grandes voies de communication interbalkaniques, mentionnées si rapidement ci-dessus, apporteront de plus en plus des modifications avantageuses dans les relations entre l'Europe et l'Asie. Celle du Nord, par Budapest, Sofia et Constantinople, ouvre un accès facile vers la Turquie d'Asie ; le chemin de fer de Bagdad qui en sera le prolongement, prendra une grande importance en raison des riches contrées qu'il pénétrera et de sa jonction avec le golfe Persique. Celle du Sud, par la Bosnie et la Macédoine, augmentera encore le développement commercial du port de Salonique dont la situation au fond du golfe de même nom, a déjà fait une station maritime des plus prospères. Y.



Voies de communication des Balkans

L'ARMEMENT DES BELLIGÉRANTS (1)

Comparaison du fusil russe et du fusil japonais. — Les poids des deux armes avec baïonnette sont très sensiblement les mêmes (4 kil. 300 et 4 kil. 335).

Le fusil japonais est un peu plus court (1 m. 66) que le fusil russe (1 m. 73), mais cela tient à la taille plus faible des fantassins du mikado.

La cartouche Arisaka est sensiblement plus légère.

D'autre part, la zone dangereuse maximum du fusil japonais est de 690 mètres, contre 500 mètres pour le fusil russe, ce qui constitue une supériorité très sérieuse aux moyennes distances.

La précision du fusil Arisaka présente, en revanche, par rapport à celle du fusil russe, une infériorité qui s'accroît avec la distance. Cela tient à ce que sa balle légère est beaucoup moins stable que la balle du fusil de trois lignes. Pour la même raison, quand il y aura du vent, son tir deviendra assez irrégulier, surtout aux grandes portées. Enfin, la vitesse de la première balle diminue beaucoup plus vite, si bien que, aux distances un peu considérables, la réduction de la vitesse et la petitesse du calibre la rendront souvent inoffensive ; par contre, aux portées inférieures à 400 ou 500 mètres, elle produira des effets *explosifs* analogues à ceux des balles explosives proprement dites, et causera, par suite, des blessures très graves (voir, à ce sujet, le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial*, du 4 Février 1904).

En ce qui concerne la pénétration dans les corps résistants, la balle Arisaka est plus puissante que sa rivale à *courte portée :* c'est ainsi qu'à 50 mètres, elle traverse facilement 6 millimètres du meilleur acier chromé Holtzer, tandis que, à la même distance, 5 millimètres suffisent pour arrêter la balle du fusil russe. De même, à 300 mètres, la cuirasse de nos cuirassiers arrête la balle russe, tandis qu'elle est encore traversée à 360 mètres par la balle japonaise. Mais cette supériorité disparaît assez vite, si bien qu'à partir de 800 mètres c'est au contraire la balle du fusil de trois lignes qui prend le dessus.

***

En résumé, on peut dire que le fusil japonais présente un certain avantage sur le fusil russe aux petites et même aux moyennes distances, il est, au contraire, inférieur aux distances plus grandes parce que la balle, plus légère et de calibre plus faible, aura un tir beaucoup plus irrégulier et produira un grand nombre de blessures sans gravité. Quant à l'opinion qui veut que les fusils de très petit calibre *ne tuent pas*, nous croyons que, si elle est assez plausible pour les animaux de grande taille, *y compris le cheval*, elle est tout à fait erronée quand il s'agit de l'homme.

Tout compte fait, nous croyons donc à une *légère* supériorité du fusil japonais. Nous ne tarderons pas, au reste, à être fixés par les prochains engagements sur la valeur des fusils de *très petit calibre ;* et ce ne sera pas l'un des moindres enseignements à tirer de la guerre russo-japonaise, vraisemblablement destinée à nous donner la solution de bien d'autres problèmes tactiques que la guerre du Transvaal a laissés indécis.

L. CABANES.

(1) Voir les nos 12 et 14.



Groupe d'insurgés de la péninsule balkanique

NOTRE TABLE DES MATIÈRES

A la fin de l'année le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, donnera *une table des matières.*

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Le gén. de brig. Le Loup de Sancy de Rolland est placé dans la 2e sect. rés. cadre et.-maj. gén. de l'armée.

Le gén. de brig. baron de Maistre, disp. est placé, à dater du 20 Mars 1904, 2e sect. rés. cadre ét.-maj. gén. de l'armée.

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

M. de Bigault du Granrut, cap. d'inf. h. c., off. d'ord. du gén. comm. la 9e div. d'inf., désigné même qualité auprès du gén. comm. 4e corps, en remp. du cap. d'inf. brev. Dutheillet de Lamothe, réint.

M. Bousquier, cap. brev. 32e inf., mis en act. h. c. et désigné comme off. d'ord. gén. comm. 10e div. inf. en remp. du cap. de cav. h. c. Descoins, reçu autre affect.



La tenue des gendarmes récemment supprimée

Troupe à cheval

M. Desportes, cap. brev. 1er étrang., mis en activité h. c. et désigné comme off. d'ord. gén. comm. 1re brig. cav. Algérie et subd. Médéah, en remp. cap. inf. brev. Doucc, réint.

M. Vidon, lieut. brev. 6e inf., dés. comme off. d'ord. gén. adj. préf. mar. Toulon, en remp. cap. inf. h. c. Lian, reçu autre aff.

M. Destival, cap. inf. h. c., off. d'ord. gén. comm. brig. cav. 16e corps, est dés. même qualité auprès gén. comm. 1e brig. d'inf., en remp. lieut. d'inf. brev. Vidon.

INFANTERIE

Sont nommés lieutenants (rang du 1er Avril), les sous-lieutenants suivants:

Wolff, 2e tirail.; Coret, 1er tir.; Gerony-Sénguinet, 3e tir.; Charrier, 4e tir.; Delerue, 4e zouaves; Delarue, 1er zouaves; Dupont, 90e inf.; Saling, 3e zouaves; Brochet, 28e inf.; Robillot, 5e bat. chass.; Fautrière, 24e bat. chas.; Nicolet, 16e inf.; Gérard, 106e inf.; Martin, 2e zouaves; Degua, 7e inf.; Rodillon, 5e inf.; Beaujard, 4e inf.; Goutines, 3e inf.; Conte, 31e inf.; Méaux, 30e bat. chass.; Vaqué, 22e inf.; Stepowski, 129e inf.; Rousselière, 135e inf.; Rousialle, 75e inf.; Bozzi, 23e bat. chass.; Couraud, 57e inf.; Ramos du Péon, 7e bat. chass.; Le Camus, 6e bat. chass.; ...ière, 159e inf.; Piet, 49e inf.; Tricand de la Goutte, 96e inf.; Martel, 72e inf.; Dupuy, 60e inf.; Phalip, 20e inf.; Oster, 12e bat. chass.; Noël, 14e bat. chass.; Brodin, 107e inf.; Durieux, 5e inf.; Prieur, 14e bat. chass.; Peralda, 103e inf.; George, 2e bat. chass.; Libéros, 119e inf.; Maire, 119e inf.; Issaly, 144e inf.; Gobert, 28e bat. chass.; Gambiez, 13e bat. chass.; Tessier, 1er bat. chass.; Gleizes, 66e inf.; Louvel, 65e inf.; Islert, 27e inf.; Alixant, 140e inf.; Jonquères, 53e inf.; Demichy, 58e inf.; Picolet d'Hermillon, 140e inf.

Broutin, 26e inf.; Bouhelier, 104e inf.; Lapouge, 111e inf.; Bordes, 12e inf.; Bocquet, 1er bat. chass.; Vincent, 74e inf.; Tresillard, 98e inf.; Monthéliard, 159e inf.; Monier, 140e inf.; Croissant, 65e inf.; Lafon, 15e inf.; Tassaux, 69e inf.; Vituret, 96e inf.; Alliez, 53e inf.; Pascal, 55e inf.; Rameaux, 4e bat. chass.; Louis, 120e inf.; Calrath, 104e inf.; Aubert, 2e bat. inf. lég.; Capelier, 137e inf.; Decrouez, 16e bat. chass.; Echement, 8e inf.; Chaumeton, 22e bat. chass.; Baclin, 29e bat. chass.; Dufresne, 36e inf.; Munsch, 133e inf.; Gazignaire, 61e inf.; Gaudard, 141e inf.; Cochain, 13e bat. chass.; Stéfanaggi, 3e inf.; Noël, 128e inf.; Lobligeois, 11e bat. chass.; Dumont, 129e inf.; Haring, 47e inf.; Croibier, 141e inf.; Blanchard, 64e inf.; Drutel, 56e inf.; Condamy, 132e inf.; Crut, 56e inf.; Burin-Desroziers, 3e bat. chass.; Pelier, 131e inf.; de Milhau-Carlat, 3e bat. chass.; Lagorce, 131e inf.; Pierre, 116e inf.; Escorbia, 61e inf.; Lourdou, 14e inf.; Fajol, 52e inf.; Pargny, 106e inf.; Duris, 113e inf.; Collin, 104e inf.; Rémond, 95e inf.; Vivier, 121e inf.; Frappier, 32e inf.; Viala, 14e inf.; Bedour, 32e inf.; Desboves, 39e inf.; Salvaing de Boissieux, 92e inf.; Hamel, 71e inf.; Faure, 38e inf.; Magdelaine, 157e inf.; Baudry, 128e inf.; Pelcat, 39e inf.; Morange, 125e inf.; Desprez, 67e inf.; Prieur, 99e inf.; Rivière, 47e inf.

Gallet, 30e inf.; Acquaviva, 3e inf.; Autheman, 112e inf.; Terrasse, 113e inf.; de la Forest-Divonne, 33e inf.; Soulaire, 134e inf.; Dufay, 121e inf.; Roumanteau, 99e inf.; Cournot, 134e inf.; de Lavaissière de Verduzan, 63e inf.; Gagnieur, 10e bat. chass.; Bally, 97e inf.; Bernard, 40e inf.; Gagnieur, 10e bat. chass.; Bally, 97e inf.; Bernard, 40e inf.; Bouchet, 63e inf.; Barthère, 10e bat. chass.; Lafont, 40e inf.; Thoreau, 123e inf.; Bouly, 82e inf.; Puzin, 15e bat. chass.; Perrossier, 113e inf.; Ballon, 97e inf.; Doudet, 108e inf.; Wintzer, 42e inf.; Bouchet, 6e inf.; Bracq, 110e inf.; Guth, 115e inf.; Cotte, 13e inf.; Camper, 19e inf.; Fradin, 50e inf.; Mansuy, 17e bat. chass.; Suzanne, 2e inf.; Esmiol, 14e inf.; de Varax, 13e inf.; Trapé, dit Matriet, 78e inf.; Paléologue, 60e inf.; Cattin, 26e inf.; Siméon, 48e inf.; Castaigne, 77e inf.; Laforgue, 20e bat. chass.; Robin, 75e inf.; Couty, 82e inf.; Rouget, 54e inf.; Coudert, 80e inf.; Poulet, 22e inf.; Peyrat, 139e inf.; Sraçabal, 80e inf.; Montagne, 86e inf.; Gaborit, 95e inf.; Bibé, 96e inf.; Dubech, 9e bat. chass.; Rœthel, 124e inf.; Pinchauret, 84e inf.; Rossi, 163e inf.; André, 133e inf.; Combet, 142e inf.; Dévouton, 17e bat. chass.; Delort-Sérignan, 43e inf.; Dubois, 163e inf.; Toussaint, 149e inf.; Kuntz, 86e inf.; Claverie, 159e inf.; Dufour, 124e inf.; Limosin, 2e inf.; Mizony, 91e inf.; de Laigue, 22e inf.; Mordant, 138e inf.

Martin, 68e inf.; Robert, 29e inf.; Thibaut, 2e étr.; Thibeaud, 22e inf.; Remy, 79e inf.; Molié, 138e inf.; Parès, 29e inf.; Poignon, 109e inf.; Laplace, 25e inf.; Journet, 19e inf.; Colinot, 136e inf.; Tisseyre, 44e inf.; Jeannel, 18e bat. chass.; Leclerc, 18e bat. chass.; Dulcost, 45e inf.; Blézat, 25e inf.; Izard, 62e inf.; Hus, 35e inf.; Mailfert, 19e inf.; Thalamy, 138e inf.; Noblet, 1er étr.; Robert, 1er inf.; Leix, 19e bat. chass.; Gurnaud, 133e inf.; Prioleau, 25e inf.; Moine, 35e inf.; Creutzer, 85e inf.; Poncet des Nouailles, 84e inf.; Cazin, 118e inf.; Allain, 118e inf.; Piollenc, 21e inf.; Brun, 149e inf.; Buer, 114e inf.; du Laurent de Montbrun, 73e inf.; de Lantivy de Trédion, 130e inf.; Souhart, 150e inf.; Molinas, 73e inf.; Remillet, 151e inf.; Bisgambiglia, 73e inf.; de Rosière, 151e inf.; Dupain, 148e inf.; Capelle, 150e inf.; Belot, 148e inf.; Vergé, 148e inf.; Gailhac, 160e inf.; Grincourt, 150e inf.; Halna du Fretay, 154e inf.; Fabre, 162e inf.; Guilleré, 160e inf.; Mailley, 155e inf.; Brulé, 155e inf.; Pleuchot, 154e inf.; de Bièvre, 154e inf.; Goalard, 161e inf.

Pour prendre rang du 2 Avril 1904. — De Féraudy, 159e étr.; Roxas-Elio, 1er étr.

Tous ces officiers sont maintenus dans leur emploi actuel.

— *Sont promus au grade de s.-lieutenant* les élèves officiers sortant de l'École militaire d'infanterie dont les noms suivent et qui reçoivent les affectations ci-après:

RÉGIMENTS D'INFANTERIE. — 2e rég.: Mercier, Bonvallet, Bour; 3e rég.: Edouard, Sergent; 4e rég.: Jaccod, Belvalette; 5e rég.: Soleilhac; 6e rég.: Gobeau; 7e rég.: Merceron; 14e rég.: Didier, Ousset; 15e rég.: Laveran, Pujol; 19e rég.: Le Maitre; 23e rég.: Treuvey, Debat, Delmas; 24e rég.: Dessal, Douglas; 25e rég.: Deboos, Lagniel; 26e rég.: Fricker, Chaulin, Marcel; 30e rég.: Rostin; 34e rég.: Mugaretz; 35e rég.: Ollet, Canet, Lorentz; 37e rég.: Pilot, Laffrat, Vaudey; 41e rég.: Orophane; 42e rég.: Batut; 44e rég.: Bondeau, Charpentier; 46e rég.: Piau; 47e rég.: Le Barillec; 48e rég.: Hémery, de Bonnefous de Cainel, Bertschi; 49e rég.: Taillantou; 58e rég.: Tarrit; 60e rég.: Lyet, Labeuf; 61e rég.: Bayonne, Mondin; 62e rég.: Navès, Boin, Schmidt, Gauzy; 63e rég.: Dutheil, Escalie, Lanavère, Guilhot, Barthélemy; 64e rég.: Pinsard, Moine, Vogoyeau, Mauger; 65e rég.: Dubois, Toumeyragues; 66e rég.: Schoel; 68e rég.: Moreau de Bellamg, Harriet; 69e rég.: Cotterez; 70e rég.: Noe de l'Orza de Mont Orso, Reichemberg, Prat, Pierron-Labanhie; 71e rég.: Grabot, Runbault; 72e rég.: Oudin; 73e rég.: Michel; 75e rég.: Robert, Peloni, Granger; 78e rég.: Dayme; 79e rég.: Renaud, Duval, Deprez; 81e rég.: Martin, Juery, Foltzenlogel; 82e rég.: Rivière-Patier; 84e rég.: François; 85e rég.: Bisserier; 86e rég.: de Verdal, Pantalacci; 90e rég.: Dodinot, Monjou; 93e rég.: Picard-Gentil; 94e rég.: Vitrey, Henry; 96e rég.: Berthillier; 97e rég.: Deville, Repoux, Vacherat; 99e rég.: Tasse, Chaix;

101e rég.: Lacolley, Leduc; 103e rég.: Pommier; 104e rég.: Grassard; 105e rég.: Brunie, Balaize, Sentenac; 106e rég.: Desmoulins, Corda, Duroy de Suduirant, Pan-Lacroix; 107e rég.: Danglade; 109e rég.: Camus, Bretey, Moirot; 110e rég.: Louque, Trogneux; 112e rég.: Placide, Faure; 113e rég.: Orcel, Vramant, Baffet; 114e rég.: Lanes; 115e rég.: Bonnard, Beziau, Chapus; 116e rég.: Portanier, Plantevigne, Paillier, Lureau; 119e rég.: Pivier; 120e rég.: Schlexer; 123e rég.: Gacon; 128e rég.: Jacquemin; 130e rég.: Boulmer; 131e rég.: Auperin; 132e rég.: Sauvin, Bouxin, Poncelet; 133e rég.: Bouvet, Davet; 135e rég.: Rogerie, Holl, Portal; 136e rég.: Peluchon; 140e rég.: de Boutmy, Famy, Morel; 141e rég.: Tranchet, Goger, Gondret, Laborde; 142e rég.: Joannais, Chaix; 144e rég.: Bernard; 145e rég.: Massoni, Gaillot; 146e rég.: Vauconsant, Huot; 147e rég.: Montigny, Brusion, Henrot; 148e rég.: Poteaux; 149e rég.: Bedos; 151e rég.: Ray, Donat, Charbonnier, Ancelin; 152e rég.: Kah, Noireaut, Davin; 153e rég.: de Montillet de Grenaud, Bablot, Bize; 156e rég.: Bernard (M. J. M.), Escaich, Piercy; 160e rég.: Bernard (J. H. A.), Toussaint, Mazaroz, Gueusquin, Denis; 161e rég.: Audrain, Judet de la Combe; 162e rég.: Andrieu, Garnier; 163e rég.: Lagarde, Cottin-Bonafous.

BATAILLONS DE CHASSEURS A PIED. — 1er bat.: Kuntzmann; 3e bat.: Crombez, Mercadier, Knecht; 5e bat.: Nocton, Balme; 7e bat.: Humbert, Serpette, Corrin; 8e bat.: Jullien; 10e bat.: Razel; 11e bat.: de Corlieu; 16e bat.: Decrouez, Nivelle; 17e bat.: Rochat; 19e bat.: Juvenel; 20e bat.: Barbarin; 21e bat.: Bessemoulin, Lombardot; 22e bat.: Dautel; 23e bat.: Reynaud, Fabre, Brugère; 27e bat.: Roy, Wagner, Mouton; 28e bat.: Christel; 30e bat.: Alloix.

RÉGIMENTS DE ZOUAVES. — 1er rég.: Lavigne; 2e rég.: Poupart, Vallon; 4e rég.: Breis.

RÉGIMENTS DE TIRAILLEURS ALGÉRIENS. — 1er rég.: Ruffié, Bounayron-Spiesz, Lantuejoul; 2e rég.: Jagielski; 3e rég.: Cocart, Lourdel, de Henaut; 4e rég. Chauvelot.



Capitaine de gendarmerie en grande tenue de service

RÉGIMENTS ÉTRANGERS. — 1er rég.: Leimsner-Hniski; 2e rég.: Peudhomme.

Titre étranger. — 2e rég.: Astiggiano.

Pour prendre rang le 2 Avril 1904. — 155e rég.: Baudenon de Lamaze.

— *Sont admis dans le cadre français.* — Les off. servant au titre étranger dont les noms suivent: cap. Blan, 1er rég. étrang.; cap. Rottée, 1er rég. étrang.; cap. Rulh, 1er rég. étrang.

CAVALERIE

Sont nommés au grade de s.-lieut. les s.-off. élèves off. de l'Ecole d'application de cavalerie dont les noms suivent:

3e cuirass.: M. Gilly; 4e cuir.: Choné; 5e cuirass.: Soulié; 6e cuirass.: Florenville; 8e cuirass.: Legavre, dit Dupont; 9e cuirass.: de Maulde; 9e cuirass.: Bonneau de Beaufort; 1er drag.: de Tournemire; 2e drag.: Bessières; 4e drag.: Maillot; 4e drag.: de Gislain de Boutin; 6e drag.: Demonet; 6e drag.: Hurault de Vibraye; 7e drag.: Roset; 8e drag.: Déroudilhe; 9e drag.: Colin, Saint-Michel, Daustel; 11e drag.: de Mauduit, Courlet de Vrégille, Marraud des Grottes; 13e drag.: Isch; 14e drag.:

Forgemol de Bostquénard; 17e drag. : Lucas; 18e drag. : Saint-Poulof; 24e drag. : Mativet; 26e drag. : Maillé; 27e drag. : Beltz; 28e drag. : Marche, Monsarrat; 30e drag., Bros de Puechredon; 31e drag. : Locquet-Duquesne; 1er rég. chass : Laures, Harty de Pierrebourg; 2e chass. : Bataille; 3e chass. : Illac; 10e chass : de Lamberterie, Lévesque de Rostu; 11e chass. : Sire, Biarnois; 13e chass.; Bailly-Masson.

14e chass. : Chalus, Heysch; 16e chass : Deleuze: 19e chass. : Lemonnier; 20e chass. : Marut de l'Ombre, Dumières; 21e chass. : de Mazerat; 1er rég. hussards : Goure; 3e huss. : Bonnaud, Bellot de Minières; 7e huss. : Boulet-Colomb d'Hauteserre; 8e huss. : de Chiriac; 12e huss. : de Jouffroy d'Abbans; 14e huss. : Le Ray d'Abrantès; 2e chass. d'Af. : Lefèvre, Masson, Bourdillon, Grappin; 5e chass. d'Af. : Denis, d'Espagnat; 1er spahis : de Lorme; 3e spahis : de Sereys.

Les s.-lieut. dont les noms suivent ont été *promus lieut. en 2e* et ont reçu les affectations ci-après : s.-lieut Bouët-Willaumez, du 4e bat., maintenu; Cottel, 13e rég., maint.; Girardot, 13e rég., maint.; Guichard, 1er rég., maint.; Adrian, 11e rég., maint.; Vellicus, 19e rég., maint.; Carrez, 1er rég., maint.; Charry, 24e rég., maint.; Peltier, 22e rég., maint.; Lorrain, 30e rég., maint.; Thimel, 32e rég., maint.; Pépin, 18e rég., maint.; Morel, 9e bat., maint.; Laurençon, 14e bat., maint.; Kuntz, 25e rég., maint.; Aymard, 2e rég., maint.; Moiselet, 2e rég., maint.; Douglas, 4e rég., maint.; Troadec, 16e bat., maint.; Duburquois, 10e rég., maint.; Brod, 5e rég., maint.; Le Bourgeois, 31e rég., maint.; Achard, 5e bat., à Pagny-la-Blanche-Côte, maint.; Lefebvre, 1er bat., maint.; Meckler, 26e rég., maint.; Beauville, 23e rég., maint.; Franc, 6e rég., maint.; Brousseaud, 9e bat., Montbéliard, maint.; Tétu, 6e rég., maint.; Paturaud, 9e bat., maint.; Lattes, 38e rég., maint.; Trempat, 16e rég., maint.; Pommeret, 21e rég., maint.; Gallon, 15e rég., maint.; Herne, 9e rég., maint.; Damiens, 29e rég., maint. Martaud, 18e bat., maint.; Maillols, 2e comp. d'artif.; maint.; Calleuille, 10e comp. d'ouvriers, Epinal, maint., Capdevielle, 21e rég., maint.; Julotel, 20e rég., maint.; Poirier, 19e rég., maint.;

Heuca, 21e rég., maint.; Durant de Saint-André, 34e rég., maint.; Moliard, 17e rég., maint.; Neuville, 31e rég., maint.; Petit, 16e rég., maint.; Tourniol, 34e rég. maint.; Lambret, 5e bat., maint.; Guénos, 17e rég., maint.; Guinet, 14e bat., île d'Oléron, maint.; Bisch, 33e rég., maint.; Maillart, 27e rég., maint.; Garès, 34e rég., maint.; Molinié, 3e rég., maint.; Deniaud, 35e rég., maint.; Gaillard de Saint-Germain, 28e rég., maint.; Desbordes, 28e rég., maint.; Geoffroy, 17e bat., maint.; Darneaux, 7e rég., maint.; Lardoux, 2e rég., maint.; Letard de la Bouralière, 10e rég., maint.; Le Roux de Puisieux, 25e rég., maint.; Fourcade, 10e bat., maint.; Renault, 10e bat., maint.; Magnin, 4e bat., maint.; Auge, 7e rég., maint.; Villacrose, 1er bat., maint.; Gay, 37e rég.; maint.; de Fornel de la Laurencie, 30e rég., maint.; de Maistre, 12e bat., classé 13e bat., Ajaccio; Corbon, 27e rég., maint.; Heinrich, 6e bat., maint.; Bès de Berc, 16e rég., maint.; Brisebarre, 39e rég., maint.; Espagnac, 35e rég., maint.; Pantalacci, 40e rég., maint.; Mordin, 10e rég., maint.; Naudet, 28e rég., maint.; Anger de Kernisan, 29e rég., maint.; Legay, 4e rég., maint.; Franceson, 22e rég., maint.

Sont rappelés à l'activité et ont reçu les affectations ci-après : Lieut. Ruffel, en non-act. pour inf. temp., classé 20e rég. art.; s.-lieut. Paul, en non-act. pour infir. temp., nomm. adj. au trésorier, 32e rég.

GÉNIE

Colonel Magué, comm. le 6e rég. Angers, nommé direc. génie, Alger; colonel Petibon, adj. au direct. génie, Versailles, dés. pour comm. 6e rég., Angers.

CORPS DE SANTÉ

M. le méd. insp. Vaillard, membre du com. tech. de santé, nommé, tout en conservant ses fonctions actuelles, direct. du serv. santé 1er corps, à Lille, en remp. de M. le méd. inspecteur Pierrot.

M. le méd. maj. de 1re cl. Renaut, de l'hôp. mil. de Rennes, dés. pour hôp. milit. Bourbonne-les-Bains, en rempl. de M. le méd. maj. 1re cl. Bischoff; M. le méd. de 1re cl. Petit, du 117e d'inf., dés. pour hôp. mil. Vichy; MM. Cuénot, off. d'adm. de 2e cl. à l'hôp. mil. de Versailles, et Forgue, off. d'adm. 3e cl. hôp. mil. de Belfort, sont dés. pour hôp. mil de Bourbonne-les-Bains, en rempl. de MM. les off. d'adm. de 2e cl. Kervran et Nabal; M. Sylvestre, méd. aide-major de 1re cl. au 120e rég. inf., dés pour hôp. mil. div. Alger.

VÉTÉRINAIRES

MM. Lhommée, vét. en 2e, 1er rég. art. col. hors cadres, réint., affect. 3e rég. hus.; Compagnon, vét. en 2e, 29e rég. drag., h. c., affect 1er rég. art. col.

CORPS DU CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION DE L'ARMÉE

Au grade de contrôleur de 2e cl. — M. Boone, contr. adj., en remp. de M. Bosch, nomm. contr. de 1re cl.

INFANTERIE COLONIALE

Sont nommés lieut., pour prendre rang du 1er avril 1904, les s.-lieut. d'inf. col. dont les noms suivent : Bertin, s.-lieut. 2e tir. tonk.; Janiaud, 2e tir. mal.; Vallin, 2e tir. malg.; Boudry, rég. indig. Congo; Hemmet, 11e inf col.; Ripert, rég. indig. Congo; Dubois, 10e inf. col.; Rogard, 11e inf. col.; At, 1er tir. annam.; Samalens, 1er tir. malg.; Tirveillot, 3e tir. tonk.; Bridault, 2e tir annam; Forgeron, 3e tir. mal.; Legrand, 1er tir. annam.; Barthe, rég. indig. Congo; Dessemond, 10e inf. col.; Leroy, 2e tir. malg.; Estève, 11e inf. col.; Delage, 2e tir. sénég.; Giboudeau, 10e inf. col.; Bénézet, 4e tir. sénég.; Villatte, ét.-maj. part. Afr. occid.; Jean, bat. de Zinder; Thomassin, 16e inf. col.; Reynès, 11e inf. col.; Jolicler, en serv. en Cochinchine; Rechaussat, h. c., Afr. occid.; Rey, 2e tir. annam.

Buvelot, bat. Afr. occid.; Marty, 2e tir. sénég.; Arbogast, 1er tir. sénég.; Fauché, 2e tir. sénég.; Gavard, 1er tir. annam.; Droin, 9e inf. col.; Latapie, 9e inf. col.; Gramont, 2e tir. annam.; Chenet, 9e inf. col.; Demassez, 12e inf. col.; Ramspacher, 16e inf. col.; Ferelloc, 12e inf. col.; Arnould, 12e inf. col.; Schiltz, en serv. Madagascar; Branche, en serv. Madagascar; Letellier, au bat. Afrique occ.; Harent, 18e inf. col.; Jourde, 1er tir. sén.; Boreau de Roincé, 2e tir. tonk.; Piat, en serv. à Madagascar; Néron, 18e inf. col.; Deltel, 2e inf. col.; Trilles, 16e inf. col.

Le cap. Lorin, du 21e inf. col., placé en activité h. c., dés. pour remplir fonct. polit. et adm. Afrique occid.; le lieut. Le Duc, du 2e inf. col., passe ét.-maj. part. comme off. d'ord. du gén. Chevallier, comm. 1re div. col. Paris; le lieut. Runser, 4e inf. col. nommé off. d'approv. à ce rég.; le lieut. Marliac, 4e inf. col., nommé adj. au trés. de ce rég.; le lieut. Petitjean, 4e inf. col., nommé cap. d'habill.; le lieut. Hébuterne, 7e inf. col., passe 3e inf. col. et est nommé off. d'approv. de ce rég.; le cap. Beaudu, 5e tonk., passe 14e comp., 18e rég.

Prolongations de séjour. — Ont été autorisés à prolonger d'une année leur séjour colonial : le colonel Jeannin, 2e tonk.; le cap. Grènes, 1er tonk.; le lieut. Simonet, ét.-maj. part. Tonkin; le lieut. Hartmann, 3e malgaches; le lieut. Blandin, 18e inf. col.; le lieut. O'Kelly, 18e inf. col.; le cap. Hiller, 18e inf. col., le lieut. Popp, 4e tonk.; le lieut. Baffroy, 18e inf. col.

ARTILLERIE COLONIALE

Sont promus lieutenants en 2e (pour prendre rang du 1er Avril 1904) :

Les sous-lieutenants : Jacquier, de la brig. réserve de Chine au Tonkin; Bonnabel, du corps d'occ. de Chine; Gardey, du corps d'occ. de Chine; Diraison, du rég. du Tonkin; Candelot, de la brig. de rés. de Chine au Tonkin; Claquin, du rég. de Cochinchine; Launey, du rég. de Cochinchine; Lepoix, du rég. du Tonkin; Chabard, du rég. du Tonkin; Rossignol, du rég. de Cochinchine; Pouvréau, du rég. du Tonkin; Villiers-Moriamé, du rég. de l'Afrique Occid.; Lallemant, du rég. de l'Afrique Occid.; Brodin, du rég. du Tonkin; Tisseyre, du rég. de l'Afrique Occid.; Verlaque, du rég. de l'Afrique Occid. Ces officiers sont maintenus à leur poste actuel.

Sont promus au grade de sous-lieutenant les s.-off. élèves off. ayant satisfait aux examens de sortie de l'Ecole de l'art. et du génie dont les noms suivent. Ils ont reçu les affec. suivantes :

MM. Faucompré, classé 1er bat. 3e rég.; Delmont, Bébet, cl. 9e bat. 1er rég.; Marchand, cl. 2e bat. 3e rég.; Restoux, cl. 11e bat. 2e rég.; Royol, cl. 5e bat. 2e rég.; Marais, cl. 10e bat. 1er rég.; Rupied, cl. 10e bat. 1er rég.; Henry, cl. 8e bat. 2e rég.; Gensollen, cl. 7e bat. 3e rég.; Calvez, cl. 12e bat. 2e rég.; Desnoës, cl. 5e bat. 1er rég.; Drouet, cl. 7e bat. 2e rég.; Doucet, nom. adj. trés. 2e rég.; Carour, cl. 8e bat. 3e rég.; Mauloin, cl. 3e bat. 8e rég.; Le Gall, cl. 15e bat. 2e rég.; Lavarde, cl. 6e bat. 1er rég.; Kéraudy, nom. off. de détails 2e rég.; Duflos, cl. 8e bat. 2e rég.; Espiard, cl. 7e bat. 1er rég.; Verniolet, cl. 10e bat. 3e rég.; Patoureau, cl. 8e bat. 1er rég.; Chourrot, cl. 9e bat. 2e rég.; Carrel, cl. 16e bat. 2e rég.

M. l'off. d'adm. de 1re cl. d'art. col. Deviller, parc d'inst. du 1er rég. Rochefort, mis disp. ministre Marine, pour être emp. aux services tech de l'art. navale.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

MM. les médec. aid.-majors de 1re cl. Boussenot, du 5e rég. inf. col., et Manaud, du 23e bat chass. à pied, sont aut. à permut. pour conven. pers.

M. le méd. aid.-maj. de 1re cl. Manaud, est classé au 4e rég. inf. col., Toulon.

ONT ÉTÉ AFFECTÉS, savoir :

En Afrique occidentale. — M. Devaux, méd.-maj. 1re cl., 21e rég. inf. col.; Delassus, méd.-maj. 2e cl., 3e rég. art. col.

En Indo-Chine. — M. Paraniananda-Mariadassou, méd. aide-maj 1re cl. en congé, h. c., à Pondichéry.

En France. — Médecin-major de 1re cl. : au 21e d'inf. col., à Paris, M. Lévrier, du 3e rég. inf. col.; méd.-maj. de 2e cl. : au 3e rég. art. col., à Toulon, M. Panteaume, du 2e rég. inf. col.; méd. aide-maj. de 1re cl.: au 23e d'inf. col., à Paris, M. Rousseau, du 8e rég. inf. col.; au 2e inf. col., Brest, M. Briand, attendu de l'Indo-Chine; au 4e inf. col., Toulon, M. Montel, rentré de l'Indo-Chine.

APPROBATION DE MUTATIONS EFFECTUÉES PAR L'AUT. MIL. — *En Indo-Chine.* — Méd.-maj. de 1re cl.: à l'hôp. mil. d'Hanoï, M. Croussouard-Reboul; au 9e d'inf. col., à Hanoï, M. Depied; à l'hôp. de Quang-Yen, M. Bouyssou; méd. maj. de 2e cl.: à l'ambulance de Mytho, M. Marzin; au poste médical de Poulo-Condor, M. Lucas; méd. maj. de 2e cl.: à l'ambulance de Quang-tchéou, M. Jacquin; à l'amb. de Bao-Lac. M. Sambuc; au poste médical de Nam-Dinh, M. Rencurel; méd. aide-maj. de 1re cl.: au 2e rég. de tirail. tonk., M. Roufiandis; à l'hôp. milit. de Saïgon, M. Imbert; au 9e rég. inf. col., à Hanoï, M. Plomb; à l'hôp. milit. d'Hanoï, M. Vaillant; méd.-maj. de 1re cl., stagiaires : au 9e rég. inf. col., à Hué, M. Meslin; au 1er tirail. tonk., à Yen-Bay, M. Denuff; à l'hôp. mil. d'Hanoï, M. Arathorn; au 10e rég. d'inf. col., à Lang-Son, M. Gensollen; au poste médical de Khong, M. Geniès; à l'hôp. mil. de Saïgon, M. Pichaud, pharm.-maj de 2e cl.;

A Madagascar. — A l'ambulance de Moramanga, M. Ferris, méd.-maj. de 2e cl.

AUTORISATION DE PROLONGATION DE SÉJOUR OUTRE-MER. — *Martinique.* — M. Garnier, méd. princ. de 2e cl., direction serv. santé.

Madagascar. — M. Legendre, méd.-maj. 2e cl.

Indo-Chine. — M. Authier, pharm. aide-maj. de 1re cl.

CORPS DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

M. le commiss. de 3e cl. Saumon, en congé, a été dés. pour remplir les fonct. de chef du service col., à Nantes.

CORPS DES AGENTS ET AGENTS COMPTABLES DU COMMISSARIAT ET DU SERVICE DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Sont nommés :

Au grade d'agent de 3e classe du commissariat. — Les commis de 3e cl. : MM. Lacroix, rent. Afrique occ.; Pasteur, en service au Congo français, maint.; Beaunée, serv. minist. col., maint.; Eugène, serv. Afrique occid., maint.;

Au grade d'agent comptable de 3e classe du commissariat. — Les magasiniers de 4e cl. : Morel, en serv. Indo-Chine, maint.; Olichon, en serv. Indo-Chine, maint.; Capdeville, serv. minist. des col., maint.; Lagonelle, en serv. à la Guyane, maint.; Séverin, en serv. à Madagascar, maint.; Delage, en serv. h. cadres, à la Guinée française, maint.; Villette, dés. pour Afrique occid., maint.

Au grade d'agent comptable de 3e classe du service de santé. — M. le magasinier de 4e c. Bernard, en serv. à la Guyane, maint.

SERVICE DES AFFAIRES INDIGÈNES

Chef de bat. Guénin, au 114e d'inf., est mis h. cadres pour être employé au service des aff. indig. en Algérie, nommé comm. sup. du cercle de Tébessa.

Cap. Doury, au 110e rég. d'inf., est mis h. c. et affec serv. aff. indig. Algérie; lieut. Cauvin, 4e rég. de tirailleurs alg., détaché de son corps pour être employé serv. des aff. indig. Algérie.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Marcellat, adm. de 1re cl. des services civils de l'Indo-Chine, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Emplois civils

Sont nommés receveurs buralistes de 1re classe. — MM. Ailhaud. ex-adj. 61e d'inf., recette bur. de Crézaney (Aisne); Thibeau, mar. des logis 24e d'art., recette bur de Souesmes (Loir-et-Cher); Le Breton, adj. 116e d'inf., recette bur. de Pleyber-Christ (Finistère); Dupont, ex-adj 9e bat. art. à pied, recette bur. de Saint-Romain-le-Haut (Côte-d'Or); Raybaud, adj. 160e d'inf., recette bur. de Bruère-Allichamps (Cher); Orsini, ex-adj 111e d'inf., recette bur. de Longueville (Seine-Infre); Lejealle, ex-adj. 4e bat. chass. à pied, recette bur. de Chatenay-sur-Seine (Seine-et-Marne); Maillet, mar. des logis comp. de gend de la Guadeloupe, recette bur. de Saint-Laurent-des-Eaux (Loir-et-Cher); Letarnec, ex-mar. des logis comp. gend Martinique, recette bur. de Sizun (Finistère); Souriac, ex-s.-off. gend. 4e comp. 9e lég., recette bur. d'Aulnoy (Nord); Albertini, ex-serg.-maj. atelier des trav. pub., recette bur. de Javron (Mayenne); Dessigne, adj. 84e d'inf., recette bur. d'Artres (Nord); Jouzier, adj. 14e d'inf., recette bur. de Saint-Mars-la-Brière (Sarthe); Pouyleau, adj. 4e d'inf. col., recette bur. Betz (Oise); Ravaud, serg 107e d'inf., recette bur. Gouzeaucourt (Nord).

— M. Constant, ex-serg. à l'Ecole mil. d'inf. à Saint-Maixent, est nommé gardien de bur. minist. de la justice; M. Caniaux, ex-mar. des logis du dépôt des remontes de Guéret, nommé commis des douanes de 2e cl.; M. Schaeffer, mar. des logis, 13e esc. du train des équip., nommé surveillant Bourse du travail, en remp. du s.-off. Perrin, non accept.; M. Velnire, adj. au 7e rég. d'inf., nommé casernier de 2e cl. à Coulommiers; M. Escalier, mar. des logis 13e bat. art., nommé casernier 2e cl. Saint-Nicolas-du Port; M. Verrière, ancien s.-off., nommé garde-frein; M. Geoffroy, ex-s.-off., est nommé commis petite vitesse.

M. Ottavi, ancien s.-off. nommé, expéd. bur. préfecture de l'Ain; M. Long, ex-adj. au 96e inf., nommé facteur de ville Montélimar; M. Sa'in, adj. au 4e inf. col., nommé expéd. bur. préfecture Lons-le-Saunier; M. Lutendu, ex-adj. d'inf. col., nommé expéd. bur. préfecture Loire-M. Puja, ancien garde art. col., nommé expéd. bur. s.; préfecture de Briey; M. Méric, ex-adj. au 17e bat. d'art. à pied; nommé expéd. adm. cent. min. intérieur.

Sont nommés commis ambulants à l'octroi de Paris. — M. Rocchesani, ex-adj. au 116e d'inf.; Prud'homme, ex-mar. des logis 1er art. col.; Demoulin, adj. 124e d'inf.; Miliard, adj. 19e bat. chass. à pied; Chocu, adj. 4e inf.; Haution, adj. 4e inf.

Est nommé garde des cimetières de la ville de Paris. — M. Divoux, adj. au 128e inf.

Marine

Légion d'honneur

Liste, par ordre alphabétique, des propositions pour la Légion d'honneur.

ESCADRE DU NORD

Renouvellement de propositions. — Courbis, m mécan., *Formidable;* Cousin, 1er m. fourrier, *Jeanne d'Arc;* Dissaux, 1er m. infirmier, *Masséna;* Godard, 1e m. charp., *Jeanne-d'Arc;* Gorget, pilote 1er cl., *Formidable;* Gouyette, 1er m. mousq., et Guillard, 1er m. timon. *Jeanne-d'Arc;* Hédant, 1er m. man., *Henri-IV;* Jean, 1e m. canonn., *Masséna;* Januen, m. mécan., *Jeanne-d'Arc* Langelier, m. mécan., *Marseillaise;* Lapierre, 1er m. man. *Amiral-Tréhouart;* Le Bayon, pilote 1re cl. état-maj gén. 2e div.; Le Stum, 1er m. torp., *Masséna;* Le Véchei 1er m. canonn., *Bouvines;* Léonnec, 1er m. torp., *Guichen* L'Hostis, m. mécan., *Formidable;* Magueur, 1re m mousq., *Marseillaise;* Marot, 1er m. mécan., *Cassini* Martiny, m. armurier, *Masséna;* Pourdieu, 1er m.. fourr état-maj. gén. division croiseurs; Sciou, 1er m. timon *Guichen;* Soyer, pilote 1re cl. *Amiral-Tréhouart;* Strujon, 1er m. fourrier, *Henri-IV;* Thomas, 1er m. timon *Marseillaise;* Thomas, 1er m. commis, *Bouvines.*

Propositions nouvelles. — Diruy, m. mécan., *Henri-IV* Mescam, 1er m. canonn., *Marseillaise;* Poutet, 1er m commis, *Jeanne-d'Arc;* Roudot, 1er m. canonn., *Guichen* Thos, 1er m. torp. *Marseillaise.*

1er ARRONDISSEMENT MARITIME

Amadéo, garde-consigne major; Ardouin, Antinor 1ers m. timon.; Aubin, 1er m. man.; Barat, 1er m. méc Bernardi, 1er m vétéran; Berton, syndic 1re cl.; Bézard 1er m. mousq.; Bignon, 1er m. torp.; Bonerie, 1er m. fourr

Buisson, garde marit.; Breut, 1er m. fourr.; Burgues, 1er m. méc.; Caratini, 1er m. fourr.; Carbon, 1er m. infirm.; Carré, 1er m. canonn.; Chabert, 1er m. tor.; Chauvé et Chevelder, 1ers m. mousq.; Cormier, 1er m. méc.; Courqueux, 1er m. man.; Crenn, 1er m. fourr.: Dauphin, 1er m. mousq.; Déniel, 1er m. timon; Dessieux., 1er m. torp.; Doize, 1er m. timon.; Eysèbe, 1er m. man.; Ferrand, 2e m. infirm.; Ferric, 1er m. inf.; Fille, 1er m. fourr.; Fortuné, 1er m. commis; Fouque, 1er m. canonn.; Gallo, 1er m. fourr.; Gasch, 1er m. canon.; Ginouvès, préposé à l'inscript. marit.; Gobert et Gravot, 1ers m. timon.; Guérini, 1er m. fourr.; Guillamet, 1er m. man.; Guiomarch, 1er m. torp.; Hamoniaux, 1er m. fourr.; Henry, 1er m. voil.; Henry, 1er m. timon.; Hide, m. méc.; Houard, 1er m. man.; Jacquet, 1er m. charp.; Lachuer, 1er m. mousq.; Lahellec, L'Amour, 1ers m. man.

Langlois, 1er m. mousq.; Languillaire, 1er m. charp.; Le Bescond, 1er m. canon.; Le Bouter, 1er m. torp.; Leccia, 1er m. vétéran; Le Coz, 1er m. man.; Le Floch, 1er m. fourr.; Le Mouëllic, 1er m. torp.; Le Pape, 1er m. mousq.; Le Vif, syndic 3e cl.; Mages, 1er m. canonn.; Mallégol, 1er m. charp.; Mathieu, syndic 3e cl.

Maubert, pilote 1re cl.; Maurel, 1er m. canonn.; Mélior et Ménard, 1ers m. timon.; Mitsch, 2e m. mécan.; Molinier, syndic 2e cl.; Moullec, 1er m. torp.; Naviner, 1er m. fourr.; Oger, 1er m. torp.; Ollivier, 1er m. mousq.; Palinacci, employé retr.; Perdrizet, 1er m. commis; Péron, 1er m. canonn.; Puy, 1er m. mousq.; Philippe, 1er m. torp.; Pitoux-Masson, 1er m. mousq.; Quinquis, Régnier et Reux, 1ers m. timon.: Rio, m. mécan.; Rio, 1er m. man.; Riou, 1er m. charp.; Sabatier, 1er m. fourr.; Saget, m. man.; Seire, syndic 1re cl.; Sine, 1er m. canonn.; Torve, 1er m. charp.; Thomas, 1er m. timon.; Touze et Trachel, 1ers m. torp.; Vallette et Vérune, 1ers m. mécan.

3e ARRONDISSEMENT MARITIME

Belze, 1er m. mousq.; Brénéol, 1er m. mousq.; Breton 1er m. timon., *Condé*; Cazeneuve, 1er m. man.; Cléach, 1er m. mousq.; Coché, 1er m. fourr.; Couraleau, 1er m. fourr.; Courant, 1er m. mousq., *Gloire*; Dagorn, employé retraité; Daudu, 1er m. mousq.; Delmon, 1er m. fourr.; Galiote, 1er m. vétéran; Garrec, 1er m. fourr.; Heydec, 1er m. fourr.; Hugues, 1er m. mécan.; Jolivet, 2e m. mécan., *Isly*; Josso, 1er m. mousq.; Kerveillant, 1er m. mousq.; Label, m. mécan., *Gloire*; Lacroix, 1er m. man.; Lamour, syndic de 1re cl.; Le Baron, 1er m. man.; Le Bihan, 1er m. mousq.; Le Bras, pilote 1re cl.; Le Caloch, 1er m. fourr.; Léon, 1er m. man.. Le François, employé retraité; Le Goiff, pilote 1re cl., *Gloire*; Le Louer, préposé de l'inscript. marit.; Le Marec, 1er m. fourr.; Le Souëf, 1er m. canonn.; Le Troëdec, 1er m. man.; Le Vigoureux, 1er m. canonn., *Condé*; Ollivier, 1er m. fourr., *Gloire*; Picart, 1er m. fourr.; Pillevesse, 1er m. mousq.; Pitre, 1er m. canonn., *Lavoisier*; Prisac, 1er m. charp., *Gloire*; Riou, 1er m. man.

Sont inscrits d'office : *pour le grade d'officier :* le lieut. de vaiss. Converts.

Pour chevalier : l'ens. Le Corvoisier.

Nominations

Sont promus capitaines de frégate. — Les lieut. de vaiss. Crova et Cavelier de Cuverville.

1er m. timon. retr. Salmon, nommé syndic à Binic ; — Baron, nommé syndic aux Sables-d'Olonne ; — vice-am. Richard, nommé président du comité hydrographique ; — garde marit. Chappé, nommé préposé inscript. mar. à Berck.

Sont nommés dessinateurs des constructions navales. — Bersihand, Jaffro, Rivalant, Damido, Daix, Matet, Dufour, Turque, Barbotin, Griffon, Bonace, Sage, Allard, Blanc, Imbert, Bond, Moreau, Roignant, Roudeau, Le Nallio, Calvar, Bougon, Le Draper, Gauffriau, Massignat, Rouberty, Grinsard, Laval, Audiffret, Brino, Assignat, Prin, Renoual.

Sont nommés aux commandements. — le cap. de vaiss. Lamson, du *Bouvines*; es cap. de frég. Delafoy, du croiseur 1re cl. *Forbin*; Fontorbe, du contre-torp. *Cassini*; Simon, de l'aviso *Kersaint*; les lieut. de vaiss. Angagneur, du torp. *Grondeur* et d'une division de torp. déf. mob. Rochefort; Verdier, du contre-torp. *Sagaie* et d'une div. de torp. déf. mob. Lorient; Colson, du torp. *Grenadier* et d'une div. déf. mob. Dunkerque; Perrot, de l'aviso-torp. *Flèche*; Ducoroy, du *Javelot*; Locamus, du sous-marin *Gymnote*; Villain, du sous-marin *Algérien*; de Cacqueray, du sous-marin *X*; de Lartigue, d'un sous-marin, à Cherbourg; Corre, d'un sous-marin, à Toulon; Zédé, du submersible *Sirène*; Legendre, d'un torp. de la déf. mob. Toulon.

Sont nommés administrateurs de l'inscription maritime de 2e classe. — MM. Gourmelon et Gosselin :— sous-chef de bureau Renaud, nommé trésor. invalides 2e classe.

Retraites

Chefs surveill. Marquier et Jézéquel; surveill. Reynaud; adjoint Allain; ing. en chef 2e cl. génie marit. Minel.

Officiers de réserve

Méd. 2e cl. marine Marianelli.

Personnel officier

Cap. de vaisseau. — Suisse, prend fonct. major mar., à Lorient; Ortolan, command. Ecole mécan., à Toulon, jusqu'au 1er sept.

Cap. de frég. — MM. Girard La Barcerie prend command. *Chasseloup-Laubat*, rés. norm. Cherbourg; Sagot-Duvauroux, déb. *Cosmao*, rallie Toulon; Martin, conval. 2 m.; Fournier, nommé commiss. gouvernement près 1er conseil de guerre marit.

Gauchet, prend command. *Friand*, rés. norm. Cherbourg; Banon, sert à Brest.

Gourad-Bruat, déb. défense mobile, à Cherbourg., emb. sur *Chanzy*, rempl. Laugier; Le Boulleur de Courlon, conval. 3 m.; Delage, prend command. *Cosmao*, en rés. spéciale, à Rochefort ; Allenet, maintenu p. un an sous-directeur déf. sous-mar., à Rochefort; Jan-Kerguistel, prend fonct. 1er aide de camp maj. mar., à Toulon, rempl. Clot; Lefèvre, a pris command. *Manche*; Martin, conval. 3 mois.

Lieut. de vaiss. — MM. Rouvier, du *Condé*, nommé membre commission réglage Toulon, rempl. Thomazi; de Crousnilhon, prend command. torp. déf. mob. Cherbourg, remp. Faivre; Florimond, sert à terre, Lorient; Bastard, prend command. groupe sous-marins *Phoque-Otarie*, Rochefort; Autric, du *Du-Chayla*, prend fonct. secrétaire commiss. perman. essais de 2e degré et d'aide de camp du c.-am. président; Fontaine, prend fonct. rapporteur près 1er cons. de guerre marit., Lorient; Cherdel, prend command. torp. haute mer *Aquilon*, p. traversée de Brest à Bizerte; Romieux, emb. s. *Jauréguiberry*; Magescas, sert major gén., Toulon; Réveille, emb. s. *Bouvines*, comme aide de camp du c.-am. Leygue; Morel, emb. s. *Forbin*; Rondeleux, emb. s. *Du-Chayla*.

Blot, de Lorient, et Heuzé, de Toulon, permut. port d'attache; Jeannel, emb. s. *Desaix*; Brugnon, sert major gén. Brest; Eckenfelder, emb. s. *Henri-IV*; Bérenger, emb. s. *Amiral-Aube*; Daguerre, emb. s. *Jeanne-d'Arc*.

MM. Blondel, débarqué *Coureur*, prend commandement de compagnie 5e dépôt; Cazalas-Gaillon, emb. s *Amiral-Tréhouart*; Dumoutier, emb. s. *Marseillaise*; Copi, nommé membre commission Gâvres; Romieu, emb. s. *Jauréguiberry*; Clarot, déb. *Jauréguiberry*, prend fonct. cap. cie 5e dépôt; de Cuverville, attaché naval à Saint-Pétersbourg, se rend en Mannchourie p. suivre opérations guerre russo-japonaise; Jacob, rentré résid., sert à terre, Cherbourg; Choupaud, blessé à bord torp. 179 par la chute d'une boule de signaux; Raynaud, déb. *Cosmao*, rallie Toulon; Jacquemond, Voisin, Prère, Roque et Colin, servent à terre, Toulon; Dubois, sorti hôp. Toulon, distrait liste emb. p. 3 m.; Féfeu, déb. *Marseillaise*, prend command. torp. déf. mob. Brest; Causse, déb. *Amiral-Tréhouart*, prend command. torp. déf. mob. Toulon; Dubreil, cesse command. torp. déf. mob. Brest et prend command. du torp. pilote, rempl. Devoir; Moret et André, servent major gén., Brest; Kerhuel, rayé des contrôles de l'activité; Petit, destiné au *Phlégéton*, Tunisie), prendra command. d'un des torp. *Aquilon* ou *Dauphin*, qui vont se rendre de Brest à Bizerte; Cotoni, suit travaux achèvement de la *Francisque*, Rochefort; Nel, prend rang s. liste emb.; de Crousnilhon, déb. *Bouvines*, prend command. torp. déf. mob. Cherbourg; Corre, déb. *Français*, conval. 1 m.; Ollivier, emb. s. *Du-Chayla*; Magescas, déb. *Iéna*, prend rang s. liste emb.; Le Corvoisier, déb. *Goliath*, prend rang s. liste emb.; Vergos, congé 2 m. 1/2 solde.

Enseignes. — MM. Mélo, sorti hôp. Brest, conval. Nice; Aubert, déb. déf. mob. Algérie, conval. 2 m.; Lefranc, du *Capricorne*, conval. 3 m.; Drujon, emb. s. *Forbin*; Decoux et Destut d'Assay, emb. c. second s. torp. *Dauphin* et *Aquilon*, p. traversée Brest à Bizerte; Le Corvoisier, déb. *Goliath*, résid. lib. 1 m., distrait liste emb.; Lecoq, déb. *Charles-Martel*, résid. lib. 1 m.; Lambert, rentré conval., sert major gén., Toulon.

Saglio, de la *Sarbacane*, et Fort, du *Frondeur*, permut. emb.; Dubois, emb. c. second s. groupe s.-marins *Phoque-Otarie*; Hantz et Lambert, affec. à miss. Cadastre ostréicole.

MM. Charbonneaux, embarqué s. *Lavoisier*, remplacement Michet de la Baume; Fort, emb. s. *Grondeur*; Ertzbischoff et Grellet de la Deyte, déb. *Cosmao*, rallie Toulon; Robert, emb. c. second s. torp. déf. mob. Saint-Servan; Jahan, emb. s. *Tempête*, rempl. Fabre; Lafabre, déb. *Cosmao*, emb. s. *Henri-IV*; Colson, prend rang s. liste emb.; Casta-Lumio, résid. lib. 1 m.; Planchat et Ravel, sont destinés à la *Nièvre* (Madagascar); Vicel, rallie Lorient; Legrand, du *Masséna*, et Burckardt, de la *Lance*, emb. s. *Bengali* (rejoindront par Marseille, 3 Avril); Lavelaine de Maubeuge, emb. c. second s. torp. Bizerte; Dumas, est dirigé s. Paris p. subir examen d'interprète; Daniel, du *Charlemagne*, emb. s. *Jauréguiberry*; Daganet, emb. s. *Francisque*; de Saint-Mauris-Montbarrey, congé 1 an, sans solde; de Rodellec du Porzic et de Banville, déb. *Galilée*, congé 6 mois, sans solde; Niorthe, prolong. conval. 1 m.

Aspirants. — MM. Millet, du *Charlemagne*, conval. 1 m.; Dechaume, du *Saint-Louis*, conval. 2 m.

MM. Terreaux, Leygue et Pitous, embarquent sur *Nièvre* (Madagascar); départ par Marseille, 10 Mai.mb.

Mécaniciens. — Méc. pr. 1re cl. Apler, nommé membre commiss. réglage, Lorient; méc. pr. 2e cl. Bergougnoux, emb. s. *Cassini*; méc. pr. 2e cl. Brousson, emb. s. *Bombarde*; méc. pr. 1re cl. Gaveau, emb. s. *Jemmapes*, rempl. Apler; méc. pr. 1re cl. Vivarès, emb. école ouvriers méc., Lorient, rempl. Guénec; méc. pr. 2e cl. Colin, emb. s. *Bouvet*; méc. pr. 1re cl. Cahuet et méc. pr. 2e cl. Leroi, emb. s. *Forbin*.

Méc. pr. 2e cl. Ben-Aouda, de Rochefort, et Herny, de Toulon, permut. port d'emb.; méc. pr. 2e cl. Lion, congé 2 m.; méc. pr. 2e cl. Guillemain, entré hôp. Brest; méc. pr. 2e cl. Landelle, déb. *Bruix*, emb. s. déf. mob. Dunkerque.

Mécanicien principal 2e cl. Mandin, emb. s. *Takou* (Saïgon); méc. pr. 1re cl. Cahuet, déb. *Cosmao*, rallie Toulon; méc. princ. Landelle, emb. déf. mob. Dunkerque, rempl. Chrétin; méc. pr. 2e cl. Jaurès, sert à Paris comm. off. d'ordonn. du ministre; méc. pr. 2e cl. Colin, destiné au *Bouvet*, et Leroi, serv. Toulon, en déb. du *Marceau*; méc. pr. 1re cl. Vivarès, emb. s. Ecole ouvr. mécan. Lorient; méc. pr. 2e cl. Armand, conval. 3 mois.

Corps de santé. — Méd. 1re cl. Fossard, emb. s. déf. mob. Algérie, remp. Maurron; méd. 1re cl. Donval, de la déf. mob. Oran, et Primislas-Lallement, du *Casabianca*, permut. emb.; méd. 1re cl. Lasselves, emb. s. *Algésiras*; méd. 2e cl. Chemin, de Madagascar, conval. 3 m.; méd. 1re cl. L'Helgouach, emb. s. *Forbin*.

Médecin principal Bellot, du *Formidable*, est rattaché à Rochefort; médecin 2e cl. Chabal, congé 6 m.; méd. 1re cl. Lasselves, emb. sur *Algésiras*, rempl. Gauran; inspecteur gén. service santé Auffret, a passé, à Bordeaux, inspection Ecole princip. serv. santé; méd. 2e cl. Delaporte, emb. s. *Borda*, rempl. Charnel; méd. en chef 2e cl. Duval, emb. s. *Suffren*; méd. pr. Alix, emb. s. *Chateaurenault*; méd. 1re cl. Fossard, emb. sur déf. mob. Algérie, rempl. Mouron; méd. 1re cl. Durand, sert. hôp. Cherbourg, rempl. Bonnefoy; méd. 1re cl. Frézouls, prolong. conval. 2 m.

Génie maritime. — Ing. en chef 2e cl. Croneau, en mission auprès gouvernement portugais, inscrit d'office tabl. d'avanc. p. la 1re cl.; ing. 2e cl. Moutard, sert Paris c. off. d'ord. du ministre.

Commissariat. — Comm. pr. Mestrel, prend fonct. commiss. div. esc. du Nord.

Commissaire principal Guis, sert détail subsistances Toulon, remplacement. Vinson, qui passe au détail des armements; comm. 1re cl. du Breil de Pontbriand-Marzan, emb. s. *Marseillaise*, rempl. Minaud; comm. 1re cl. Riche, sert détail subsistances Toulon; comm. 1re cl. Tornezy de la déf. mob. Brest, distrait liste emb. p. 6 m.

Contrôle. — Contr. 1re cl. Merme, dirigé s. Bizerte p. organiser contrôle des serv. de la mar.

Personnel administratif. — Commis compt. matières Floch, conval. 3 m.; commis commiss. Guérin, passe de Rochefort à Bordeaux; commis inscript. mar. Cojean passe à Ajaccio.

Commis du commissariat Guérin et Peuzet, passent à Bordeaux; commis inscription maritime, Pessel, passe à Alger; Ravalec, à Saint-Nazaire; Cojean, à Ajaccio.

Officiers mariniers

Embarqués sur : la dir. d'art. : Primel, Péton et Laurens, 2es m. armuriers; — l'*Escopette* : Gégo, 2e m. four.; — le *Neptune* : Herry, 2e méc.; — le *Fleurus* : Moullec, 2e m. méc.; — le *Tage* : Georgelin, 2e m. mousq.; — le *Courbet* : Galy, 1er m. méc.; — le *Jouffroy* : Pape, 1er m. timon., et Pougeray, 2e m. fourr.; — la *Nièvre* : Dollo, 2e m. fourr., et Savary, m. méc.; — l'*Elan* : Pezant, 2e m. charp.; — le *Guichen* : Ménard, 1er m. man., et Guilmé, 1er m. charp.; — la *Jeanne-d'Arc* : Le Guen, 2e m. man.; — la *Marseillaise* : Prigent, 2e m. torp.; Bergler, 1er m. mousq., et Boisseleau, 2e m. méc.; — l'*Amiral-Tréhouart*: Le Gall, 2e m. méc.; — le 5e dépôt : Alix, 2e m. fourr.; — le *Magenta* : Montfort et Gaillard, 2e m. torp. é. instructeurs; — la station des s.-marins, Cherbourg : Le Roux, 2e m. méc.; — l'école des ouvr. méc., Lorient : Mazé, 2e méc.; — la *Sagaie* : Béguin, 2e m. méc. torp.; — la déf. mob. Lorient : Malbernat, 2e m. méc. torp.; Le Floch, patron pilote; — la *Meurthe* : Erdeven, 2e m. fourrier.

Débarqués. — Du *Brennus* : Hémery, 2e m. charp.; — du *Bruix* : Savary, m. mécan.; — du *Calédonien* : Commeil et Joret, 2es m. mécan.; — l'*Algésiras* : Langrais, Roulin et Gueit, m. mécan. torp.; Floch, Alégoët, Melin, Arguié, Boussard, Marchaland, Lozach, Abjean, Lefèvre, Chapperon, Le Sénéchal, Yhuel, Mézennec, Faguet, Benoit, Le Roux, Bourhis, Evanno, Meuric, Lagier, Le Lann, Bégoc, Provost, Trocart et Kersaho, 2es m. mécan. torp.; — du *Léon-Gambetta* : Hémon, 2e m. timon.; Gourmelen, 2e m. man.; Crochet et Journé, 2es m. canonn.; Criou, 2e m. voilier; Maisonneuve et Sévère, 2es m. mécan.; — du *La-Hire* : Rabadeux, 1er m. mécan.: — de la déf. mob. Lorient : Le Lardeux, 2e timon.; Josselin, 2e m. mécan.; — du stationnaire annexe : Heurthe, 2e m. mousq.; — de l'*Algérisas* : Baudoin, Corven, Jégo, Dozol, Le Piniec, Le Tallec, Trémoureux, 2e m. mécan.-torp.; — d'un torp. de Dunkerque : Quéro, 2e mécan.-torp.; de l'*Amiral-Tréhouart* : Le Nouveau, 2e m. mécan.; de la *Sainte-Barbe* : Jouanno, 2e m. mécan.; — du *Léon-Gambetta* : Brazet, 2e m. chauff.

Mouvements de la flotte

Duguay-Trouin, arrivé Toulon. — *Dunois*, arr. Toulon. — *Sarbacane*, répar., rallié esc. Méditerranée — *Goliath*, parti de Toulon pour Bizerte avec un dock. — *Henri-IV*, venant de Cherbourg, entré esc. du Nord, Brest. — *Jauréguiberry*, parti de Toulon pour Brest où il va achever ses travaux. — Essais de la *Jeanne-d'Arc* non concluants; on va remplacer les hélices. — *Condor*, mouillé à La Sude. — *D'Assas*, passé Djibouti; les blessés d'Alger sont guéris.

INFORMATIONS

Les accidents à bord. — Au cours des essais des chaudières et machines de l'aviso torpilleur *Couleuvrine*, qui fait partie de la défense mobile de Rochefort, une soupape de sûreté ayant été soulevée brusquement, un jet de vapeur a atteint et brûlé six personnes : MM. L. Mialocq, adjoint technique de 3e classe, qui paraît le plus grièvement brûlé ; Baille, premier maître mécanicien ; Schmidt, chef ouvrier ; Métayer, Savariau et Durandais, ouvriers aux constructions navales.

Les blessés ont été transportés aussitôt à l'hôpital maritime.

Le carnaval en mer. — A *bord du « Chodoc »*. — D'une lettre, qui vient d'arriver en France par le courrier d'Extrême-Orient, nous extrayons le passage suivant :

« ... Le mardi gras, le soir, les soldats de la légion étrangère envoyés à Haï-phong organi-

sèrent une représentation comique et lyrique, suivie d'un bal. La fête a merveilleusement réussi; une tombola a produit 260 francs, qui ont été versés dans la caisse de l'Œuvre des veuves et des orphelins des marins naufragés.

« Les réjouissances ont commencé par un défilé costumé de l'équipage du bord. Puis Carnaval fut brûlé et jeté tout enflammé dans les eaux de l'océan Indien. Ces fêtes, sur le pont d'un grand paquebot, par une belle nuit tropicale, devant les passagères en toilettes de soirée, le navire illuminé, poursuivant sa marche, frappent étrangement l'imagination... »

Le *Chodoc* transporte des troupes et des munitions, de la dynamite et du matériel de guerre en Indo-Chine.

LA FAMILLE MILITAIRE

Fiançailles

Cap. 3e huss. Donop, avec Mlle Céline Aurel ; cap. inf. Arth, avec Mlle Suzanne Mellier ; lieut. 64e lig. de Guibert, avec Mlle de Boisfleury ; lieut. 24e art. de Saint-Mathieu, avec Mlle Marie Scrive ; lieut. 20e lig. Bezy, avec Mlle Marie Imaudt ; lieut. garde rép. Dreneau, avec Mlle Marie Lafforgue ; off. adm. 1re cl. Bailly, avec Mlle Emilie Regard ; lieut. sap.-pomp. Mette, avec Mlle Renée Alleaume ; cap. 121e lig. Jullien, avec Mlle Baraban ; lieut. 132e lig. Dargent, avec Mlle Louise Rome ; cap. cav. br. Le Tellier, avec Mlle Renée Robillard ; cap. Carnot, avec Mlle Soubiran ; sous-lieut. 3e huss. de la Chapelle, avec Mlle Cécile Boulay de la Meurthe.

Lieut. 6e drag. Veau de Lanouvelle, avec Mlle Thérèse-Mathis de Grandseille ; lieut. 45e lig. Henri de Boucheman, avec Mlle Jeanne Ladreit de Lacharriere ; cap. comm. br. 1er rég. drag. Tillion, avec Mme Marguerite Plantet ; lieut. 38e lig. Grata, avec Mlle Th. Pollet ; cap. 29e bat. chass. à pied Gay, avec Mlle Julie Berge ; cap. art. col. Albert de Gaudel, avec Mlle Hélène Guillaume ; lieut. 8e bat. art Erard, avec Mlle Félicie Panot ; cap. adj.-m. 149e de Golbery, avec Mlle Mathilde Weber ; lieut. 149e Burg, avec Mlle Marthe-Laurence Dubet ; s.-lieut. 149e Denat, avec Mlle Caroline-Céline Auguste ; lieut. 8e esc. tr. Piedfort, avec Mlle Adrienne Blanchot ; lieut. 5e chass. Bourliaud, avec Mlle Clarisse Tramblay ; cap. 4e inf. Marais, avec Mlle Joséphine-Irma Dupraz ; lieut. état-maj. Becker, avec Mlle Marguerite-Marie Renaud ; lieut. 22e bat. chass. Krug, avec Marguerite-Edmée Gros ; méd. aide-maj. 1re cl. 4e drag. Gaston Antoine, avec Mlle Madeleine Vincens.

Mariages

Cap. 106e inf. Montalant, avec Mlle Marie-Eugénie Picard ; cap. 2e inf. col. Halais, avec Mlle Marguerite Laurens ; lieut. 150e inf. Auvray, avec Mlle Paule Arnault ; lieut. 76e lig. Violle, avec Mlle Fernande Preel ; cap. 3e rég. génie Deperthes, avec Mlle Geneviève Tissier ; cap. 1er génie Richard, avec Mlle Lecor ; lieut. 147e Groethner, avec Mlle Sambuc.

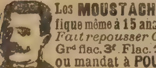
Méd. aide-maj. 3e huss. Henri Demanneville, avec Mlle Marthe de Rosière ; lieut. 7e huss. de Chastenet de Puysegur, avec Mlle Henriette de Caminade de Chatenet ; lieut. de vaiss. Lomont, avec Mlle Guillin d'Avenas ; enseigne Lecoq, avec Mme veuve Blondel ; commissaire 2e cl. marine Huau, avec Mlle Jeanne Ménétrier.

Lieut. de vaiss. Grison, avec Mlle Marie Arnoux.

Nécrologie

Comm. Wytz, 64 ans, Grenoble ; cap. inf. retr. Felker, 69 ans, Grasse ; lieut. cav. terr. des Chesnes, 42 ans, Paris ; gén. Japy, 78 ans, Paris ; lieut.-col. inf. terr. Isnard, 70 ans, Périgueux ; cap. Bontus, Périgueux ; gén. brig. retr. Boissonnet, 92 ans, Paris ; chef esc. retr. art. Marduel, Lyon ; off. adm. 1re cl. Lherbier, 53 ans, Limoges ; gén. div. retr. Sée, 82 ans, Paris ; cap. inf. retr. Tissier, 76 ans. Clermont-Ferrand ; adjoint princ. 2e cl. Moinier, 78 ans, Dijon ; comm. maj. 95e lig. Bizot, 51 ans, Bourges ; col. Bartel, 85 ans, Strasbourg.

Lieut.-col. état-maj. de Villermont, 77 ans, Paris ; lieut.-col. inf. Lassalle, 44 ans, Pontanezen ; gén. div. Bertrand, 75 ans, Nimes ; cap. cav. retr. Lesnes, 85 ans, Epinal ; gén. div. Laveuve, 74 ans, Nice ; cap. inf. col. retr. Thoulet, 58 ans, Toulon ; lieut. vaiss. retr. Pierre Martinant de Preneuf, Clermont-Ferrand ; gén. brig. Carmier, 76 ans, Saint-Cloud ; adj. Adrien Bernard, ancien membre de la mission Marchand ; vice-amiral retr. Bonie, 85 ans, Paris ; adj. pr. retr. Salaün, 67 ans, Brest ; commiss. princ. de la mar. Dalmas, Nice ; méd. de la mar. retr. Offret, 58 ans, Cherbourg.













Le Gérant : G. LASSEUR

D. CASSIGNEUL, Imprimeur, 61, rue Lafayette, Paris.

Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI

(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — No 18 | LE NUMÉRO 10 CENTIMES | *10 Avril 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	**Paris, 61, rue Lafayette, Paris**	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an .... 8 fr. »

LA GENDARMERIE NATIONALE

La gendarmerie nationale fait partie intégrante de l'Armée, est placée sous le commandement du ministre de la Guerre et ne reçoit d'ordres que des autorités militaires. Les autorités civiles, administratives ou judiciaires ne donnent aucun ordre à la gendarmerie; leur action sur elle s'exerce au moyen de réquisitions faites dans les formes prescrites et pour les cas prévus par les lois et règlements.

Il faut donc se débarrasser de ce vieux préjugé assez répandu que la gendarmerie a, dans ses attributions, certains devoirs qui demandent mystères et ténèbres. Dans aucun cas, ni directement ni indirectement, la gendarmerie ne doit recevoir de missions occultes; son action s'exerce toujours en tenue militaire ouvertement et sans manœuvres de nature à porter atteinte à la considération de l'arme. Tout procès-verbal le constate en débutant par ces termes : « Nous soussigné *revêtu de notre uniforme* et conformément aux ordres de nos chefs. » La gendarmerie, officiers et troupe, exerce son action au grand jour, sous les yeux de tous, ce qui fait sa force morale et lui vaut l'estime de la population et des autres corps de l'armée.

Actuellement, la gendarmerie nationale est organisée en légions commandées par un colonel ou par un lieutenant-colonel. Une légion correspond en principe à un corps d'armée et porte le même numéro que lui, mais cinq corps d'armée : les 7e (Besançon), 14e (Lyon), 15e (Marseille), 16e (Montpellier), 17e (Toulouse), en raison de leur situation spéciale, ont une deuxième légion dénommée *bis*. La Corse a une légion spéciale, relevant du 15e corps, et dénommée 15e légion *ter*.

L'arme comprend au total vingt-sept légions en y comprenant celle de l'Algérie, et vingt-huit avec la légion de la garde républicaine. Si l'on ajoute à la gendarmerie métropolitaine la gendarmerie coloniale, la compagnie de Tunisie, celle de Madagascar et le détachement de Crète, on arrive à un effectif de 764 officiers, 12,517 gendarmes à cheval, 13,457 gendarmes à pied. Dans ces chiffres, sont compris les officiers et hommes de troupe de la garde républicaine qui, on le sait, font partie de la gendarmerie nationale.



Une brigade de gendarmerie départementale et l'officier commandant l'arrondissement

Chaque légion est partagée en autant de compagnies qu'il y a de départements sur le territoire qui lui est affecté. La compagnie est commandée par un chef d'escadron et se divise en arrondissements correspondant aux arrondissements administratifs et placés sous les ordres de capitaines ou de lieutenants.

Quelques arrondissements, en raison de leur importance, sont subdivisés en sections commandées par des officiers. Enfin l'arrondissement ou la section sont partagés en brigades commandées par un adjudant, un maréchal des logis chef, un maréchal des logis ou un brigadier.

L'effectif des brigades à cheval est généralement de cinq hommes, y compris le chef de brigade; celui des brigades à pied varie de quatre à sept hommes. Les officiers de gendarmerie se recrutent par l'entrée dans l'arme d'officiers provenant des corps de troupe et par des sous-officiers de gendarmerie promus sous-lieutenants.

Les officiers de toutes armes sont admis dans la gendarmerie, après concours, jusqu'au grade de capitaine inclusivement; ceux appartenant aux corps de troupe à pied accomplissent un stage de six mois dans un régiment de cavalerie.

Les sous-officiers de gendarmerie proposés pour le grade de sous-lieutenant suivent pendant six mois les cours de l'école instituée à la légion de la garde républicaine; ceux qui ont satisfait aux examens de sortie rentrent dans

leur brigade et sont promus sous-lieutenants à mesure des vacances.

Pour être nommé gendarme, il faut remplir les conditions suivantes : avoir vingt-cinq ans au moins et trente-cinq ans au plus, avoir la taille d'au moins 1 m. 66; avoir servi activement sous les drapeaux pendant deux ans et six mois au moins et ne pas avoir quitté l'armée depuis plus de trois ans; savoir lire et écrire correctement ; justifier d'une bonne conduite soutenue.



Les gendarmes alpins

Les gendarmes sont commissionnés, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas liés au service; ils peuvent donner leur démission dans les conditions prévues par les règlements.

Des élèves-gendarmes peuvent être admis à l'âge de vingt-deux ans, dans l'arme à cheval seulement, à raison d'un élève gendarme par brigade au maximum.

La solde journalière d'un gendarme est : dans l'infanterie, 2 fr. 81; dans la cavalerie, 3 fr. 23; l'élève gendarme touche 2 fr. 95. Au bout de trois ans de service, cette solde s'augmente d'une haute paye journalière de 0 fr. 30; après cinq ans, la haute paye est portée à 0 fr. 50, et après dix ans à 0 fr. 60 par jour.

Si l'on tient compte des retenues faites réglementairement, pour versement à la masse individuelle d'habillement, on constate qu'un gendarme à pied n'a pour solde mensuelle, au bout de dix ans de service, que 92 fr. 30, et un gendarme à cheval 94 fr. 90. Cette solde, restée la même depuis trente ans, est notablement insuffisante, et c'est à cette insuffisance qu'il faut attribuer en grande partie les difficultés actuelles du recrutement de l'arme ainsi que les demandes de retraite prématurées qui se manifestent chaque année.

Les sous-officiers, brigadiers et gendarmes sont logés gratuitement en caserne avec leur femme et leurs enfants. Ce sont les départements qui ont à leur charge ces casernes dont ils sont propriétaires ou locataires à leur choix.

Le chef de la brigade a droit à deux chambres et à un cabinet; le gendarme à une chambre et à un cabinet; ces allocations sont manifestement insuffisantes, surtout si, ce qui arrive souvent, la famille du gendarme est nombreuse.

La plupart des officiers de gendarmerie sont également logés dans les casernes, moyennant le versement d'une somme fixée par le règlement. Les militaires de la gendarmerie peuvent partir en retraite proportionnelle à quinze ans de service. Cette retraite est de 480 francs pour un sous-officier et de 360 francs pour un gendarme. La retraite entière est acquise à vingt-cinq ans de service et se monte à 980 francs pour un sous-officier et 750 francs pour un gendarme. Sauf pour ceux qui ont été sous-officiers rengagés dans leur corps d'origine, aucune place dans les administrations civiles ne leur est réservée. La limite d'âge après laquelle un gendarme ne peut être maintenu au service est fixée à cinquante-cinq ans.

Les hommes de troupe de la gendarmerie reçoivent, comme ceux des autres corps de l'armée, la médaille militaire, mais après vingt-quatre ou vingt-cinq ans de service seulement, alors que leurs camarades l'obtiennent après douze à quinze ans de service. Rien n'explique cette anomalie contre laquelle les chefs de l'arme protestent vainement depuis longtemps.

Le décret réglant le service de la gendarmerie définit ainsi son rôle : c'est une force instituée pour veiller à la sûreté publique et assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. Son action s'exerce dans toute l'étendue du territoire continental et colonial de la République, ainsi que dans les camps et les armées. Elle est particulièrement destinée à la sûreté des campagnes et des voies de communication.

Le général baron Ambert qui avait pu, à maintes reprises, constater les qualités de discipline, d'obéissance, de courage et de sang-froid des gendarmes, les appréciait ainsi :

« Il (le gendarme) sait mourir dans les flots, dans les flammes, dans les bois, dans les carrefours pour vous et les vôtres. Depuis de longues années, des centaines de gendarmes ont été des d'Assas et des Achille du Harlay, d'héroïques soldats, de sublimes magistrats. Le gendarme est l'expression la plus complète, la plus éloquente, la plus vraie du dévouement, du sacrifice. Sa devise est : « Mourir pour la Loi et défendre la Justice ». Les casernes de gendarmerie sont de petits monastères où se conserve pure la religion du devoir. Aussi, dans les troubles civils des années révolutionnaires, quand la désertion partait de si haut, quand les uns pactisaient avec le mal par lâcheté, quand les autres cherchaient le salut dans la fuite, le gendarme restait à son poste, il y mourait sans reculer d'un pas. Cet universel dévouement de la gendarmerie est le résultat de l'esprit militaire venu jusqu'à nous à travers les siècles, et transmis par les gens de cœur à des hommes de cœur. »

Et le général Ambert concluait en disant :

« Je ne passe jamais devant vos maisons sans lire au frontispice ces mots mystérieux invisibles, mais que vous y avez gravés par votre vie entière : « Sans peur et sans reproche. »

Y.



GENDARME D'UNE BRIGADE A PIED (1)

(1) Voir notre précédent numéro pour la grande tenue de service de l'arme à cheval et des officiers. Cette tenue a été tout récemment modifiée.

DANS LES BEUGLANTS

Un fait, malheureusement trop fréquent dans nos villes de garnison, s'est produit, il y a quelques jours, à Avignon.

Depuis quelque temps, dans un beuglant de cette ville, un chanteur, grotesquement affublé d'un uniforme militaire, se faisait remarquer par le parti pris qu'il mettait à flatter certaines passions malsaines en interprétant des chansons antimilitaristes et internationalistes, et cela devant un auditoire composé en partie de soldats de la garnison.

Un soir, l'adjudant E..., d'un régiment d'infanterie, se trouvant parmi les auditeurs, fut indigné par cet écœurant spectacle et, protestant hautement, au milieu de l'assentiment quasi général des spectateurs, il imposa silence au grotesque contempteur de notre armée.

Comme suite à cet incident, l'entrée du beuglant fut « interdite pour quelques jours à la troupe » par ordre de l'autorité militaire.

Furieux de cette mesure, qui lui enlevait une partie de sa recette, le chanteur se mit à répandre sur le compte du brave adjudant les bruits les plus diffamatoires.

Mais, celui-ci, quoique bien au-dessus de ces basses calomnies, n'était pas d'humeur à les tolérer. Rencontrant son diffamateur sur une place de la ville, il alla droit à lui et lui appliqua, sur les deux joues, une maîtresse paire de gifles. Incident regrettable, dira-t-on. Certes, mais à qui la faute?

Depuis longtemps, nos officiers, sous-officiers et soldats sont las d'entendre insulter publiquement aux nobles traditions qu'on leur apprit à vénérer; il leur répugne de voir ridiculiser, traîner sur les tréteaux des beuglants l'uniforme qu'ils aiment et qu'ils respectent, puisque, par crainte des criailleries de certains politiciens en quête de popularité malsaine, ceux qui ont assumé, avec les honneurs

et les bénéfices du pouvoir, la mission sacrée de défendre l'Armée, son uniforme et son drapeau, les laissent ridiculiser quotidiennement, sans protester, il est très naturel que, poussés à bout, nos soldats ne puissent, un jour, se retenir de les défendre et, dans un beau geste de dégoût, de faire justice, eux-mêmes, les injures et des diffamations que certaines « queues rouges », apôtres les doctrines antimilitaristes des Jaurès, des Vaillant et des Sembat, leur prodiguent impunément.

LACARRE.





A LA CASERNE DE GENDARMERIE. — La corvée

L'INFANTERIE RUSSE (1)

L'infanterie russe sur le pied de guerre comptera 1,854 bataillons, soit un million huit cent mille hommes. Cette énorme masse de fantassins peut se classer de la manière suivante :

1° Armée active. — Cinquante-deux divisions de deux brigades ayant chacune deux régiments à quatre bataillons, vingt-trois brigades indépendantes de chasseurs et un régiment d'infanterie indépendant.

(1) Voir les nos 12 et 15.

Les brigades de chasseurs ont une composition variable. Celle de la garde a quatre bataillons; cinq brigades de la ligne comprennent chacune 4 régiments à deux bataillons; une brigade de Finlande est forte de 4 régiments à deux bataillons; 2 brigades du Caucase ont 8 bataillons; le Turkestan possède 8 brigades de chasseurs à 4 bataillons chacune; la Sibérie orientale possédait avant la guerre actuelle 6 brigades de chasseurs à 4 régiments de 2 bataillons; la Sibérie occidentale, 1 bataillon de chasseurs; les cosaques du Kouban forment 6 bataillons de plastounes; c'est, au total, 147 bataillons de chasseurs, non compris quelques unités supplémentaires mises sur pied depuis le conflit entre la Russie et le Japon.

Le bataillon russe compte, sur le pied de paix, 17 officiers et 450 hommes dans la ligne, 600 hommes dans les chasseurs; sur le pied de guerre, il est porté à 1,000 hommes et 40 non combattants. Il est partagé en quatre compagnies.

Les compagnies numérotées de 1 à 16 dans le régiment se subdivisent en deux demi-compagnies, quatre pelotons et 16 escouades. La force d'une escouade est d'environ quinze hommes.

Depuis 1886, chaque régiment d'infanterie comprend un groupe d'hommes de choix prélevés à raison de quatre par compagnie et préparés par une instruction et un entraînement convenables à remplir en cas de guerre des missions pénibles ou dangereuses. Ces groupes ou *commandos*, de 64 hommes, sont appelés *okhotniki*, volontaires ou chasseurs francs.

2° Troupes de réserve. — Elles sont destinées à renforcer l'armée active et à former les garnisons des places fortes en cas de guerre ; en temps de paix, elles concourent au service local, avec les *troupes locales* dont nous dirons

Une revue des troupes russes à Port-Arthur

un mot plus loin. L'infanterie de réserve compte, sur le pied de paix, environ 128 bataillons répartis en régiments ou non enrégimentés et tenant garnison en Russie d'Europe (82 bataillons), au Caucase (26 bataillons), en Sibérie (8 bataillons), dans le Transbaïkal (4 bataillons), et au Turkestan (8 bataillons).

En Russie d'Europe, l'effectif de ces bataillons est de 540 hommes environ; il est porté à 782 hommes en Asie et à 823 hommes au Caucase.

Au moment de la mobilisation, les bataillons de réserve se dédoubleront pour donner naissance à 680 nouveaux bataillons.

3° Troupes de forteresse. — Elles ne sont organisées que depuis 1889 et comprennent 21 régiments à 2, 3 ou 4 bataillons et 13 bataillons indépendants. L'effectif du bataillon sur le pied de paix est de 16 officiers et 750 hommes; celui du régiment, 37 officiers et 1,550 hommes; sur le pied de guerre, ce dernier est porté à 85 officiers et 4,877 hommes de troupe.

Il existe, sur le pied de paix, 61 bataillons de forteresse qui, à la mobilisation, formeraient 165 bataillons, et seraient rattachés aux vingt forteresses importantes de l'empire.

4° Troupes locales. — Elles consistent en détachements divers, dont la composition et la force sont réglées suivant les circonstances. Le nombre de ces détachements était de 129, en 1903; ils sont répartis sur tout le territoire : en Europe, dans la circonscription militaire de Kazan, au Caucase et en Asie. Le total forme environ 18,000 hommes. Les compagnies de réserve de Finlande (32) peuvent être considérées comme troupes locales.

5° Troupes cosaques et irrégulières. — Les populations cosaques fournissent à l'armée russe un certain nombre de corps d'infanterie. Tels sont les *plastouns* (hommes qui rampent), fournis en temps de paix à l'effectif de 6 bataillons par le voïsko du Kouban; en outre, quelques milices plus ou moins organisées pourraient contribuer à la défense des districts avoisinant la mer Noire.

L'uniforme de l'infanterie consiste en une tunique vert foncé, croisée sur la poitrine et fermée au moyen d'agrafes, sans boutons, avec pattes d'épaules et poches de côté destinées à recevoir les cartouches du sac pendant le combat; un pantalon vert foncé rentrant dans une botte droite montant jusque vers le genou; une capote-manteau gris foncé, agrafée sur le devant; un bachlik ou capuchon indépendant, en poil de chameau, pourvu de deux lanières pouvant soit se nouer autour du col, soit se croiser sur la poitrine et se nouer en arrière sur le dos. Comme coiffure, un talpak bas de forme, en peau de mouton noire, à calot de drap vert avec, sur le devant, l'aigle russe en métal jaune et la cocarde nationale (noir, orange, blanc); un bonnet de police rond, en drap vert foncé, passepoilé de rouge, sans visière, pour la troupe; une ceinture en cuir noir, sur laquelle se placent deux cartouchières. En campagne, l'infanterie russe est pourvue de la tente-abri, qui se porte roulée avec le manteau en bandoulière de gauche à droite. Pas de havresac; sacoche à effets en toile à voile, portée en bandoulière de droite à gauche.



Le maréchal NODZU, Commandant en chef l'Armée japonaise

Des pattes d'épaule de diverses couleurs, des passepoils, des liserés et des écussons servent à différencier les régiments, les brigades et les divisions. Par exemple, les pattes d'épaules sont rouges pour les deux régiments de la 1re brigade d'une division, et bleu clair pour les deux autres. Les troupes de réserve portent sur le bonnet de police la lettre R à la suite du numéro du régiment.

Les chasseurs se distinguent de l'infanterie de ligne par des pattes d'épaules et des passepoils cramoisis. Le calot de drap de leur talpak est de couleur noire. L'armement de l'infanterie consiste en un fusil Nagant-Mosin à magasin de 5 cartouches, du calibre de 7 m/m 2. Ce fusil, de 1 m. 73 de longueur avec la baïonnette, de 1 m. 29 sans la baïonnette, pèse 4 k. 300. Sous les armes, la baïonnette est toujours au bout du canon, même pour l'exécution du feu; elle est du système à douille. Chaque soldat porte sur lui 120 cartouches. Les voitures régimentaires en portent 66 par homme, les parcs divisionnaires, 72; au début d'une campagne, on peut donc admettre que chaque fantassin russe a 258 cartouches à tirer.

Chaque compagnie d'infanterie dispose, d'autre part, de 131 outils de pionniers portés soit par les hommes (80 pelles-bêches et 20 haches), soit par les voitures régimentaires (31 outils divers.

Enfin, le fantassin russe porte sur lui 3 jours de biscuit, de sel, de thé et de sucre, et un jour de conserves de viande.

P.

LE MARÉCHAL NODZU

Le maréchal Nodzu, qui commande en chef les troupes japonaises débarquées en Corée, est une des figures les plus intéressantes à tous les points de vue.

Assez grand, et mince, tandis que ses compatriotes sont en général petits et trapus, la physionomie ouverte et sympathique rappelant plutôt les traits français ou anglais que ceux des Nippons, le maréchal Nodzu est, de toute l'armée japonaise, l'officier qui jouit le plus à la fois de la haute estime des autorités militaires et de la confiance du peuple entier.

C'est en effet le héros de la guerre sino-japonaise. Dans cette campagne, il a su, au milieu de difficultés inouïes, malgré des pertes effroyables, qui se sont montées en quelques mois jusqu'à la moitié des effectifs, en plein hiver (Septembre 1894 à Mars 1895), dans un pays affreusement montagneux, sans ressource alimentaire d'aucune sorte, sans aucune route, sans moyen, par conséquent, de se ravitailler sur la mère-patrie, les côtes de Corée et de Mandchourie étant gelées pendant l'hiver, il a su, disons-nous, résister à toutes les tentatives de surprises des Chinois, qui se sont montrés courageux et entreprenants, il a su écraser successivement les meilleures armées chinoises, très supérieures en nombre, en une série de victoires ininterrompues : Hpiengyang, le Yalou, Haï-tcheng, Niou-tchang, Ynkou, Chenshotaï, etc.

Bref, il a fait preuve dans cette campagne vraiment admirable des plus belles qualités que l'on puisse reconnaître à un chef : l'intelligence, l'audace et le jugement, la volonté, l'énergie indomptable en dépit des obstacles, et en même temps la prudence réfléchie, la prévision, le souci continuel des besoins de ses troupes.

En outre, et c'est là une constatation fort curieuse à faire, il a, dans toutes ces opérations militaires, appliqué avec une rare habileté les principes tactiques mod...



Un des forts défendant l'entrée de Port-Arthur

lumière par Napoléon, principesque, hélas! nous avions tant perdu de vue, nous Français, quand a éclaté la guerre de 1870!

Enfin, il est intéressant de remarquer que c'est précisément dans la même région où il a opéré en 1894-1895, qu'il va opérer à nouveau. Il connait donc à fond son terrain.

On voit que le chef de l'armée que les Russes vont avoir à combattre n'est pas à dédaigner; ses troupes, en infanterie du moins, sont excellentes et aidées par une très bonne artillerie. Le succès final des troupes russes ne fait de doute pour aucun de nous, mais ce ne sera qu'après des luttes longues et pénibles contre un adversaire qui saura se défendre avec courage et habileté.

SAINT-LÉGER.

LE CORPS D'OFFICIERS ITALIENS (1)

Le président de la République va rendre prochainement au roi d'Italie la visite que Victor-Emmanuel III a faite à la France au mois d'Octobre 1902. Au cours de cette visite, le souverain italien présentera au chef de l'Etat français, l'élite des troupes en garnison à Rome, et des officiers italiens seront attachés à la personne de M. Loubet pendant son séjour en Italie.

Occupons-nous donc, aujourd'hui, du corps d'officiers italiens; quels sont sa hiérarchie, ses procédés de recrutement et son mode d'avancement?



S. M. VICTOR-EMMANUEL III,
Commandant en chef l'Armée italienne

Le roi est le premier officier de son armée; il la commande en chef; mais tous ses actes devant, suivant la constitution, être contresignés par un ministre responsable, c'est, en fait, le ministre de la Guerre qui est la première autorité militaire du royaume. Actuellement, les fonctions de ministre de la Guerre italien sont entre les mains du général lieutenant Pedotti.

La hiérarchie du corps d'officiers italiens est la même qu'en France; nos lecteurs traduiront facilement la désignation italienne que nous donnons ici: *sottotenente*, *tenente*, *capitano*, *maggiore*, *tenente colonello*, *colonello*. Le corps des officiers généraux comporte trois grades, *maggiore generale*, général major (général de brigade); *tenente generale*, lieutenant général (général de division); enfin, *general d'esercito* (général d'armée).

La loi italienne a fixé au nombre de 141 l'effectif des officiers généraux, dont 5 généraux d'armée, 45 lieutenants généraux, 88 généraux-majors et 3 majors généraux médecins.

L'armée de nos voisins présente cette particularité que le corps de santé, le service vétérinaire, le corps du commissariat et le corps des comptables sont encadrés par des officiers supérieurs ou subalternes ayant la même désignation que les officiers des corps de troupes. Ainsi il existe des colonels médecins, des lieutenants-colonels vétérinaires, des majors commissaires, des lieutenants comptables, etc.

Les officiers de l'armée italienne proviennent des sous-officiers ou des collèges militaires.

Le quart des vacances de sous-lieutenants est attribué dans chaque arme aux sous-officiers. Ceux qui sont proposés pour l'avancement sont envoyés à l'Ecole des sous-officiers de Modène, où un cours d'une durée de deux ans a été organisé pour eux. Ils doivent avoir au moins vingt-cinq ans d'âge et deux ans de grade de sous-officier, être célibataires ou n'avoir pas d'enfants.

C'est également par l'école des sous-officiers de Modène que se recrutent les officiers comptables des corps de troupe.

Les deux collèges militaires préparatoires de Naples et de Rome reçoivent, par voie de concours ou sur production de titres universitaires, des élèves de treize à seize ans et six mois.

La durée des cours est de quatre ans. L'enseignement correspond en partie à celui donné dans les établissements civils du royaume; mais il est plus spécialement dirigé dans le but de préparer les élèves à l'examen d'entrée des écoles militaires supérieures. Celles-ci sont l'école militaire de Modène et l'académie militaire de Turin. La première forme des officiers d'infanterie, de cavalerie et du commissariat. La durée des cours est de deux ans.

Les élèves qui ont satisfait aux examens de sortie sont promus sous-lieutenants au fur et à mesure des vacances.

L'académie militaire de Turin est destinée au recrutement des officiers d'artillerie et du génie. L'examen d'admission est un peu plus difficile que celui de l'Ecole de Modène. La durée des cours est de trois ans; mais les élèves sont nommés sous-lieutenants à l'expiration de la deuxième année d'études.

La plupart des jeunes officiers doivent encore subir d'autres épreuves; ceux nommés dans l'infanterie vont suivre immédiatement un cours de huit mois à l'Ecole centrale de tir de Parme; les officiers de cavalerie sont détachés pendant huit à neuf mois à l'Ecole d'application de cavalerie de Pignerol.

Enfin, les sous-lieutenants d'artillerie et du génie doivent suivre pendant deux ans les cours de l'Ecole d'application de ces armes.

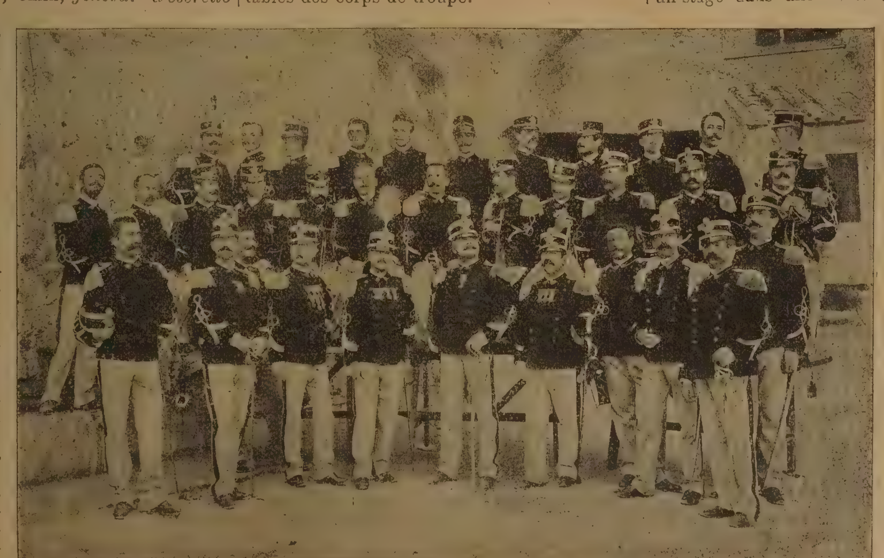
Comme la France, l'Italie possède une Ecole de guerre (*scuola di guerra*) installée à Turin. Elle a pour but de dresser des officiers d'état-major et de préparer aux grades les plus élevés de la hiérarchie militaire. On n'y entre que par voie de concours. Il faut, pour pouvoir se présenter, avoir quatre ans de grade d'officier dont deux dans la troupe, dans la cavalerie et l'infanterie, et dans les autres armes trois ans de grade dont deux dans la troupe.

On ne peut, en principe, concourir que deux fois. La durée des cours est de trois années; entre chacune d'elles et pendant une période de deux mois, les officiers élèves vont accomplir un stage dans une arme autre que leur arme d'origine; à la fin de la troisième année, ils sont attachés, pendant les grandes manœuvres, aux quartiers généraux.

L'avancement des officiers en Italie est régi par une loi de 1896. Il a lieu, partie au choix, partie à l'ancienneté; mais, même à l'ancienneté, la loi italienne ne reconnait le droit à l'avancement comme absolu qu'après une sélection opérée par une commission.

Les officiers inaptes une fois écartés, sur l'avis de la commission, l'avancement, jusqu'au grade de colonel, a lieu en principe à l'ancienneté.

Mais les officiers sortis de l'Ecole de guerre de Turin et



Les officiers d'un régiment d'infanterie italienne

(1) Voir le n° 3.



Colonel d'un régiment d'infanterie italienne

une certaine proportion des lieutenants ayant satisfait à des examens assez difficiles, peuvent être nommés capitaines au choix, après un nombre d'années de grade, fixé chaque année par le ministre de la Guerre. Ces nominations ont lieu à raison d'une au choix pour trois à l'ancienneté.

Enfin, les capitaines et majors du service d'état-major sont promus de droit au grade suivant quand ils entrent dans le premier quinzième de la liste d'ancienneté de leur arme.

En dehors de ces exceptions, l'avancement, jusqu'au grade de colonel, a lieu à l'ancienneté par sélection. Les généraux ne sont nommés qu'au choix.

Les limites d'âge sont fixées de la manière suivante: généraux d'armée, commandants de corps d'armée, chef d'état-major général, premier aide de camp du roi et commandant général des carabiniers, 68 ans;

Lieutenants généraux, 65 ans; généraux-majors, 62 ans; colonels, 58 ans; lieutenants-colonels, 65 ans; majors, 52 ans; capitaines, 50 ans; lieutenants et sous-lieutenants, 48 ans.

Il existe, en Italie, pour les officiers une position qualifiée de *position de service auxiliaire* dans laquelle on place par décret tous les officiers qui, en raison de leur âge ou pour toute autre cause, ne sont plus susceptibles de servir activement, mais peuvent rendre des services sédentaires en temps de guerre. Ils reçoivent une pension de retraite, augmentée d'une indemnité spéciale, mais doivent être en tout temps à la disposition du ministre et peuvent être rappelés à l'activité.

N.

CHEZ LES HERREROS

Le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* a donné, il y a quelques semaines [1], des renseignements sur la révolte des indigènes herreros, dans le Sud-Ouest africain allemand. On se souvient que pendant quelques jours on fut extrêmement inquiet, en Allemagne, sur le sort des petites garnisons allemandes bloquées par des milliers de révoltés. Fort heureusement, les troupes coloniales de l'empire, renforcées de quelques contingents indigènes restés fidèles, tinrent bon jusqu'à l'arrivée des renforts expédiés en hâte par les ports de Kiel et de Wilhelmshafen.

Le gouverneur de la colonie, Leutwein, qui, au moment de la révolte, se trouvait à plusieurs centaines de kilomètres de Windhoek, capitale du Sud-Ouest africain, avait pu en même temps remonter vers le Nord et, sa jonction faite avec les renforts, on avait annoncé en Europe que la tranquillité régnait de nouveau dans la colonie.

Or, il n'en est rien; la situation y devient au contraire suffisamment grave pour qu'on songe à envoyer à Windhoek de nouvelles troupes de secours, et l'on a même parlé de mettre à leur tête un officier général.

D'après les nouvelles arrivées récemment, de nouveaux combats ont eu lieu il y a quelques jours et n'ont pas tourné à l'avantage des Allemands.

Ceux-ci paraissent, d'ailleurs, avoir commis de graves imprudences.

Au cours d'une marche exécutée par les troupes, dans les districts soi-disant pacifiés, le major de Glasenapp, commandant la colonne, eut le tort de s'écarter du gros de sa troupe, sans se faire éclairer et sans prendre les précautions prescrites par le service en campagne.

Accompagné de plusieurs officiers et d'une trentaine de cavaliers seulement, il piqua une pointe en avant et vint donner à l'improviste dans une troupe ennemie forte de plusieurs milliers d'hommes qui l'entoura et faillit le fair[e] prisonnier avec son escorte.

(1) Voir les nos 8, 9 et 10



Lieutenant d'infanterie italienne

Les Allemands se battirent bravement u[n] contre cent; mais s'ils parvinrent à rompre l[e] cercle qui les enserrait et à rejoindre la co[-]lonne, ce fut au prix de pertes cruelles : 7 off[i]ciers et 19 hommes avaient été tués, 3 officie[rs] et 2 hommes étaient blessés.

La nouvelle de cet échec a produit en All[e]magne une impression pénible; on se demand[e] si le pays ne va pas être amené à une longue [et] coûteuse expédition; on craint surtout l'eff[et] moral de cette défaite, qui va encourager [la] résistance des Herreros et leur assurera [le] concours des tribus encore hésitantes. La pl[u]part des journaux déplorent que des erreurs [de] commandement et d'administration conduise[nt] à la révolte des tribus qui, traitées av[ec] justice et bonté, [ne] chercheraient pas [à] secouer le joug all[e]mand.

Quelques-uns conseillent même [de] traiter avec les He[r]reros, au lieu de [les] menacer de terrib[les] vengeances; ce so[nt] ces menaces, dise[nt-]ils non sans rais[on,] qui pousseront [les] indigènes à se déf[en]dre avec l'énergie [du] désespoir.

Quoi qu'il en s[oit,] les ports de Kiel [et] de Wilhelmshafen [ont] reçu l'ordre de p[ré]parer le départ [de] nouveaux renfo[rts] qui, aux derniè[res] nouvelles, partirai[ent] pour l'Afrique [du] Sud avec le généra[l de] division Von Tro[tha,] l'ancien command[ant] des troupes colo[nia]les de l'Est Afri[cain] allemand. L. [...]



Cérémonie de la translation du cœur de La Tour d'Auvergne. — Sur les marches de la chapelle de Saint-Louis-des-Invalides

LA FLOTTE volontaire russe

Nos lecteurs nous sauront gré de leur expliquer ce qu'est la flotte volontaire russe, dont il a beaucoup été question, en ces temps derniers, et à laquelle appartenait le vaisseau *Iekaterinoslav*, la première capture faite par la flotte japonaise.

La création de la flotte volontaire russe remonte à la guerre de 1874-1878, entre la Russie et la Turquie. A cette époque, dès le début des hostilités, une souscription fut ouverte, en Russie, pour renforcer la flotte impériale, pauvre en transports.

Le but de cette souscription nationale, qui, d'ailleurs, eut un succès réel, fut d'acheter des paquebots aux compagnies maritimes de l'Europe et de les armer.

En quelques semaines, une dizaine de millions étaient à la disposition de cette œuvre patriotique.

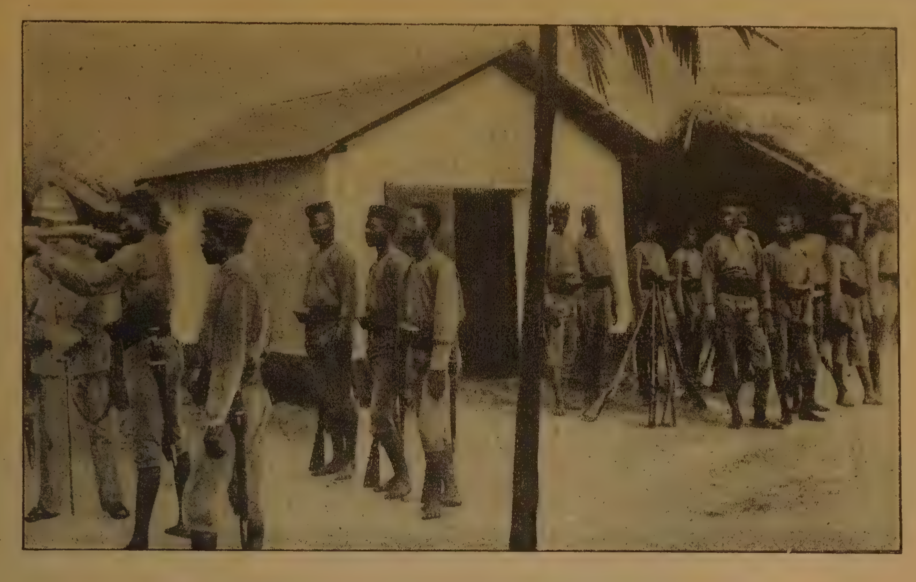
Un comité fut alors nommé pour administrer les fonds et les employer utilement. La flotte volontaire russe était créée et, à partir de ce moment, elle devenait une réalité. Son institution, toujours de plus en plus puissante, n'a cessé de fonctionner depuis lors. Dans la guerre actuelle avec le Japon, elle est appelée à jouer un rôle d'une grande importance.

En 1878, la flotte volontaire n'était composée que de vieux transatlantiques et de paquebots, courriers, achetés à diverses compagnies. Mais au fur et à mesure que l'institution a pris plus d'importance, elle s'est débarrassée de ces bateaux, acquis à la hâte, pour parer aux nécessités de la guerre russo-turque. Elle a fait construire, pour les remplacer, de beaux vaisseaux sur les divers chantiers de constructions navales de l'Europe.

Aujourd'hui, la flotte volontaire russe rend de grands secours au gouvernement ; elle se compose de solides transports marchant avec une vitesse moyenne de 18 à 20 nœuds. Elle fournissait, avant la guerre, un service régulier entre Sébastopol et Vladivostock. Ses bateaux étaient utilisés au transport des troupes et des émigrants; ils chargeaient aussi des marchandises, principalement des thés, qu'ils portaient de Hankow à Odessa.

Depuis la déclaration de la guerre, la flotte volontaire a armé ses navires qui, tous, ont un tonnage supérieur à 10,000 tonnes, possèdent de puissantes machines et sont, pour la plupart, munis de deux hélices. Certains de ces transports — *Iekaterinoslav* en est un exemple — sont armés de 14 bouches à feu. Ils sont tous commandés par des officiers de la marine impériale, et leur but, en dehors du transport des troupes, munitions et approvisionnements, est d'attaquer les navires de commerce ennemis, de les capturer ou de les couler, suivant le cas.

WILL DARVILLÉ.



Troupes coloniales allemandes de l'Ouest africain

Le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL *doit se trouver chez tous les correspondants du* **Petit Journal** *sans exception.*



Cadre européen des troupes coloniales allemandes

Un cuirassé français
ALLANT AU COMBAT (1)

Nous avons voulu montrer à nos lecteurs, dans le dessin ci-dessous, ce qui se passerait dans les flancs d'un grand cuirassé pendant un combat, afin de leur permettre de se rendre compte de la multiplicité des rouages mis en action et de la répartition de l'équipage dans les innombrables alvéoles que contiennent ces lourdes masses cuirassées.

La coupe que nous montrons s'applique à un de nos cuirassés les plus récents du type *Patrie*. Elle est faite suivant une ligne brisée de façon à montrer le plus grand nombre possible des points les plus intéressants.

Le numérotage de la légende est fait en partant du point le plus élevé et en allant de droite à gauche :



Cuirassé français au bassin

(Phot. Laurent.)

1.— Projecteur de la hune. Ne serait bien entendu utilisé que la nuit.

2. — Hune militaire, armée de 4 pièces de 47 millimètres employées contre les torpilleurs.

3. — Blockaus cuirassé où se tient le commandant et renfermant la roue de la barre et tous les organes de transmissions d'ordres.

4. — Tourelle cuirassée avant, renfermant 2 pièces de 305 millimètres, lançant des projectiles de 330 kilos.

5. — Coupole par où le chef de pièce dégrossit le pointage de la tourelle.

6. — Tourelle cuirassée contenant 1 pièce de 164 millimètres.

7. — Tourelle cuirassée contenant 1 pièce de 164 millimètres.

8. — Chambre des cartes et passerelle de l'amiral, si le bâtiment porte le pavillon du commandant de l'escadre.

9. — Tourelle des deux pièces de 305 millimètres arrière.

10. — Tube cuirassé par où montent, des fonds du navire, les munitions des 305 millimètres.

11. — Tube monte-charge d'une pièce de 164 millimètres.

12. — Ventilateurs.

13. — Cheminée de la chaufferie de tribord.

14. — Projecteur avant.

15. — Casemate, contenant une pièce de 164 millimètres.

16. — Pièces de 47 millimètres.

17. — Tube lance-torpilles de l'avant.

18. — Salle des armes de la compagnie de débarquement.

19 et 20. — Appartements du commandant et tube lance-torpilles arrière.

21. — Mât militaire servant au passage des munitions pour les pièces de la hune.

23. — Coursive pour le passage des blessés.

AB. — Pont cuirassé supérieur.

CD. — Pont cuirassé inférieur. Ces deux ponts cuirassés forment avec la cuirasse de flanc ce qu'on appelle le caisson blindé, qui renferme les organes vitaux du navire.

24. — Tubes cuirassés dans lesquels passent les munitions des pièces de 164, renfermées dans les casemates 15.

25. — Coursive du passage des munitions des pièces de 47 millimètres.

26. — Compartiment où se trouve barre à bras qui serait utilisée en cas d'avaries du servomoteur.

27. — Servomoteur.

28. — Compartiment d'abordage placé en arrière de l'éperon et fortement cloisonné.

29. — Tube lance-torpilles sous-marin.

30 et 33. — Soute à munitions des 305 millimètres avant.

32. — Magasins à torpilles.

31 et 34. — Soute à munitions des 164 millimètres de casemate.

35. — Soute à munitions des pièces de la hune.

36. — Salle de pansement et infirmerie de combat.

37. — Soute à munitions des 164 millimètres en tourelle.

38. — Machine de tribord.

39. — Charbon arrivant des soutes.

40.— Chaufferie de tribord.

41. — Arbre de l'hélice de tribord.

42. — Bras soutenant l'arbre de l'hélice en dehors du bâtiment.

43. — Hélice de tribord.

44. — Hélice centrale. L'hélice de bâbord, placée symétriquement à celle de tribord, n'est pas visible.

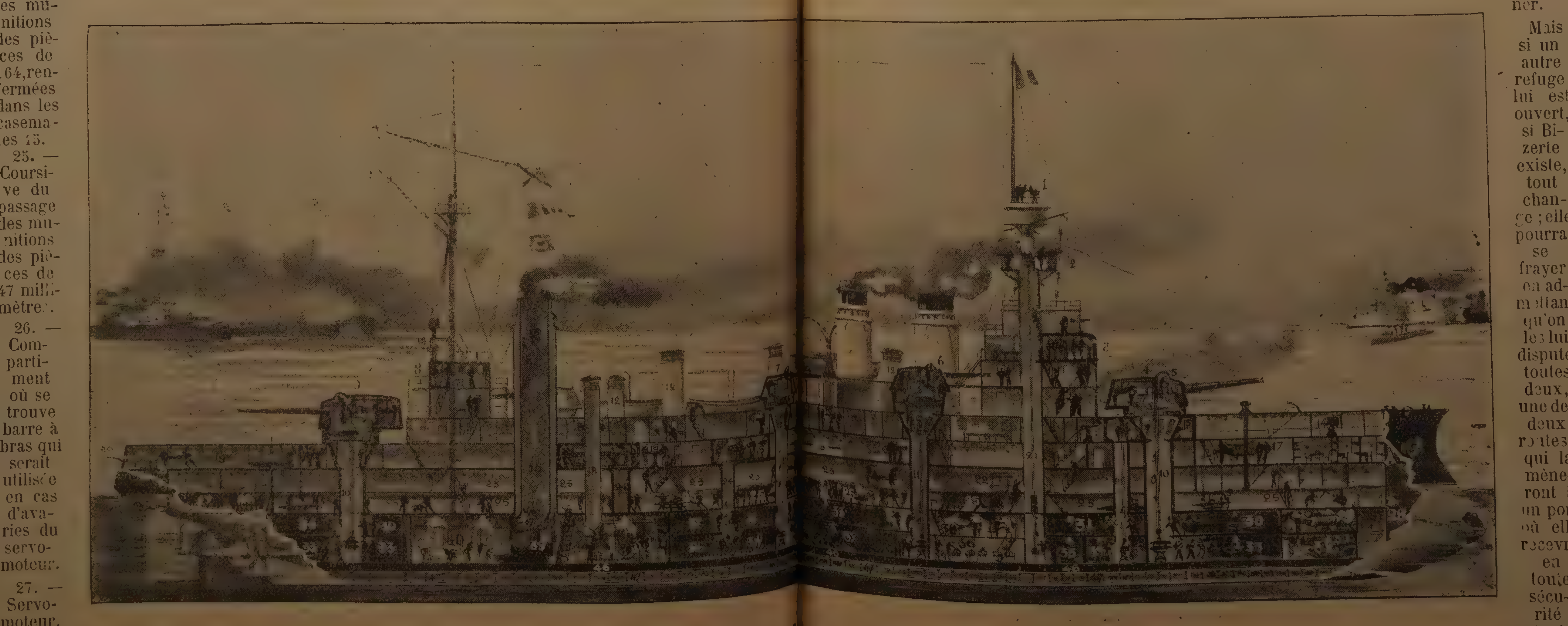
45. — Gouvernail.

46. — Parquet de la cale.

47. — Double - fond cloisonné, dont les alvéoles renferment les provisions d'eau et de pétrole utilisé pour la chauffe.

N.

(1) Voir les nos 2, 6, 10 et 15.



Coupe d'un cuirassé français du nouveau type « PATRIE »
Montrant comment est distribué l'équipage aux postes de combat

NOTRE SECOND PORT DE GUERRE dans la Méditerranée

BIZERTE

Au cours des débats dont notre marine de guerre a été récemment l'objet, il a beaucoup été parlé de Bizerte et de l'état d'avancement des travaux qui doivent faire de ce magnifique point stratégique un arsenal où nos escadres de la Méditerranée trouveront le point d'appui qui leur est indispensable.

La phase maritime de la guerre qui se déroule dans les mers de Chine met en relief, d'une façon saisissante, la nécessité, pour une flotte, d'avoir, dans les parages où elle est destinée à opérer en temps d'hostilités un certain nombre de points où elle puisse se ravitailler et se réparer en toute sécurité, après des opérations qui, même suivies de succès, auront produit à bord de ses bâtiments des avaries qu'il sera nécessaire de réparer avant de les renvoyer au large.



Le navire suédois « FRITHJOF », qui avait été envoyé au secours de l'expédition Nordenskjold (Le « FRITHJOF » vient de rentrer au Havre.)

(Phot Dejean.)

Or, jusqu'à présent, notre escadre de la Méditerranée, qui est appelée selon toute vraisemblance à jouer un rôle important en cas de guerre, n'a eu, pour ces opérations éventuelles, de ravitaillement et de réparations que le seul arsenal de Toulon. Après un combat indécis ou contraire, que le retour sur Toulon lui soit interdit par un adversaire resté ou devenu supérieur, la voilà réduite à errer sur mer, pas longtemps, puisque son charbon sera vite épuisé, et dans la plus fâcheuse des postures qu'on puisse imaginer.

Mais si un autre refuge lui est ouvert, si Bizerte existe, tout change ; elle pourra se frayer, en admettant qu'on les lui dispute toutes deux, une des deux routes qui la mèneront à un port où elle recevra en toute sécurité toute l'aide dont elle aura besoin. Bizerte, port inviolable, arsenal de réparations et de réapprovisionnement, est donc indispensable à notre avenir maritime dans la Méditerranée, et tout cœur français doit un souvenir reconnaissant à l'homme d'Etat qui a su acquérir à notre pays, par sa politique habile, un point si important que l'on ne conçoit pas comment il a pu rester inoccupé jusqu'à nos jours.

La création de ce second Toulon, miraculeusement placé, presque en face du premier, dans la partie de la Méditerranée où se produiraient évidemment, en cas de guerre, d'importantes opérations maritimes, est décidée, en principe, depuis 1886, et l'amiral Aube et le général Boulanger proposèrent un plan d'aménagement qui ne reçut à ce moment qu'un timide commencement d'exécution.

Depuis, on travaille quelquefois avec ardeur, trop souvent avec un peu de mollesse. Le gros œuvre est terminé ou à peu près, mais il reste d'importants détails sans l'achèvement desquels on ne peut compter que Bizerte rendra les services qu'on en attend.

On a pensé d'abord à défendre l'accès du lac et à assurer la sécurité des navires qui viendraient s'y réfugier. Cette partie du programme peut être considérée comme achevée ou peu s'en faut et le front de mer comme celui de terre sont en état de défier toute surprise.

Une troisième digue, parallèle à la côte, couvre, du côté du large, l'espace que laissent entre elles les deux premières qui prolongent les bords du canal donnant accès au lac. Outre qu'elle forme une sorte de rade extérieure très utile, cette troisieme jetée force les bâtiments qui veulent pénétrer dans le lac à décrire une double courbe et à présenter leur flanc normalement au feu très rapproché de puissantes batteries.

Dans le goulet qui fait suite au canal, la station de torpilleurs et de sous-marins et la petite division navale (un garde-côte et une canonnière cuirassée) chargée de la défense locale sont installées dans une baie dont le nom perpétue la mémoire de l'amiral Merleaux-Ponty.

Après quelques hésitations, c'est à Sidi-Abdallah, au fond du lac, qu'a été fondé l'arsenal. Il sera achevé en 1909, mais, dès 1904, il aurait dû être à même de rendre de précieux services. Il contient deux formes de radoub, dont une seule est à peu près prête, bien qu'il lui manque encore les portes qui doivent la fermer et aussi les pompes qui épuiseraient l'eau. Espérons que sur ce point comme sur beaucoup d'autres, les leçons de la guerre russo-japonaise nous seront profitables et que le ministre de la Marine voudra éviter qu'en cas de guerre inopinée, Bizerte ne ressemble à Port-Arthur, où tout était ébauché et rien n'était terminé. Un dépôt de charbon, un atelier de pyrotechnie, des magasins de toutes sortes et des ateliers où pourront être effectuées des



Le contre-amiral MERLEAUX-PONTY, décédé,
qui a dirigé les premiers travaux maritimes de Bizerte

réparations importantes, constitueront les ressources de l'arsenal.

La défense mobile de Bizerte a une importance particulière en raison de la grande valeur que possède ce point de la côte tunisienne au point de vue stratégique. Il est facile de se rendre compte, en effet, qu'en cas de guerre avec l'Angleterre les torpilleurs de Bizerte rendront très dangereuse la route de Gibraltar au canal de Suez que nos ennemis éventuels tiennent avant tout à garder libre, car le canal qui s'étend entre le cap Bon et la Sicile n'a que soixante-quinze milles de largeur.

L'Angleterre pourrait, il est vrai, rétablir dans ce passage une sécurité relative en y entretenant une division de croiseurs et de contre-torpilleurs ou en faisant passer ses cargo-boats en convois protégés, le jour seulement. Mais il faut compter sur les surprises qui seront nombreuses, et plus encore sur l'intervention des sous-marins dont la défense mobile de Bizerte doit être largement dotée.

Le commerce anglais trouvant barrée la route directe de Gibraltar à Port-Saïd essaiera en vain de se rejeter plus au Nord, le passage des Bouches de Bonifacio sera rendu plus périlleux



Le général de division MARMIER,
gouverneur d'Epinal, qui a construit les forts protégeant Bizerte
(Phot. Eilertsen.)



Le général de division DELAMBRE, décédé, un des créateurs de Bizerte
(Phot. V. Pinçon, Brest.)

encore par l'extinction des feux qui l'éclairent et par la présence des torpilleurs de Bonifacio.

Plus au Nord encore il ne reste que la route du cap Corse qui fait passer presque en vue des côtes de Provence et où il serait bien téméraire de s'engager.

On voit donc quelle importance Bizerte possède au point de vue militaire, et combien il est à souhaiter que son arsenal soit au plus tôt à hauteur de la tâche éventuelle qui pourrait lui incomber.

Il n'est pas possible de parler des grands travaux exécutés jusqu'à ce jour à Bizerte sans

Le lac — Le canal — La nouvelle ville de Bizerte

PANORAMA DU LAC DE BIZERTE. — Vue prise du haut du transbordeur





Cuirassé français entrant dans le lac de Bizerte

Le transbordeur que montre notre gravure va être démonté dans quelques jours

...re les noms du regretté général Delambre, ...eur des plans de la forteresse, du contre-amiral ...leaux-Ponty et du général Marmier, qui ont ...sacré à la tâche patriotique de créer Bizerte ...s hautes connaissances professionnelles et ... infatigable énergie. L'amiral Ponty y est ...t à la peine. Le général Marmier, actuel...ent gouverneur d'Epinal, vient de recevoir ... les trois étoiles la juste récompense de son ...ur.

...a tâche de terminer ce qu'ils ont si bien ...mencé est aujourd'hui confiée au général ...mier et au contre-amiral Aubert. Elle est en ...nes mains.

...côté du Bizerte militaire, il est bon qu'on ...ne quel parti merveilleux nous pouvons ...ir de Bizerte comme port de commerce.

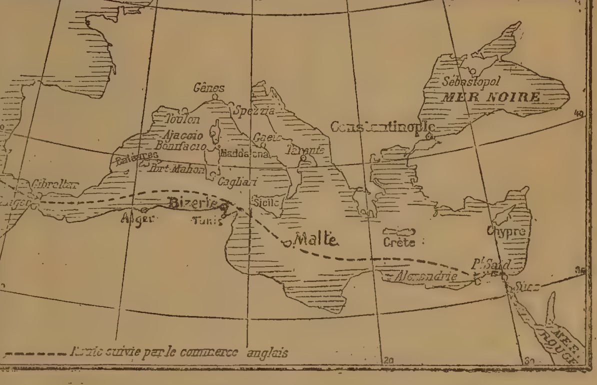
...n coup d'œil jeté sur la carte de la Médi...anée permet de constater que sa situation ...xtrémité de l'éperon qui sépare les deux ...ins de cette mer, en font la relâche indiquée ... innombrables navires qui vont de l'Atlantique aux mers de Chine et à l'océan Indien, ou inversement, c'est-à-dire des deux tiers du commerce maritime du monde.

Si l'on donne à cette flotte les facilités et les commodités dont elle a besoin pour opérer rapidement ses chargements et ses débarquements, si elle est sûre d'y trouver le charbon qui lui est nécessaire, cette flotte désertera Malte où l'élément militaire tend de plus en plus à gêner l'élément commercial et elle viendra à Bizerte, port de transit, débarquer ses marchandises qui prendront ensuite, sur des vapeurs de lignes secondaires, les directions de Marseille, de Gênes, de Trieste, de la mer Noire.

On peut également présumer qu'avec un réseau de chemins de fer bien étudié qui y ferait aboutir les produits de la Tunisie et de la partie Est de l'Algérie, phosphates, céréales etc., Bizerte deviendrait rapidement un point d'exportation important.

Donc, au point de vue de nos intérêts commerciaux comme de nos intérêts militaires, nous devons nous hâter de mettre Bizerte en état de remplir le double rôle pour lequel la nature l'a si admirablement doté.

V.



Carte montrant l'importance que donne à Bizerte sa situation exceptionnelle

...t de BIZERTE

Échelle :

Oliviers

Cultures

Fr Sidi Salem

Ft Andalous

Jetée du Nord

Avant Port

Baie de Sebra

Bijouville

Canal

Goulet du Lac

PORT

Zarzouna

Jardins

Jetée Est

BIZERTE (ville, goulet, port et lac intérieur).

LA MARINE ET LE PARLEMENT

« On prétend que, dans ce débat sur la Marine de France, — a dit M. Chaumet, député de Bordeaux (dans une phrase qu'il faut citer en tête de ce trop court compte rendu, parce qu'elle domine, dans sa simplicité, la querelle entre parlementaires) — l'*intérêt politique* doit ici l'emporter. Mais, l'intérêt politique, c'est, évidemment, l'intérêt républicain ; et je pense que l'intérêt républicain se confond avec l'intérêt national. »

Malheureusement, comme on va le voir, l'intérêt national qui n'est et qui ne peut être qu'un (car il n'y a pas deux manières d'aimer, d'armer et de défendre la France), ne fait pas l'affaire de tous nos politiciens. Pour ceux-là, hélas, l'intérêt national (cette indiscutable union) n'est que l'intérêt de *leur parti*, de *leur groupe*, et, dans le cas présent, pour la majorité, que l'intérêt ministériel, que l'intérêt du Bloc.

Quant au Pays, il s'en tirera comme il pourra. Périsse plutôt la Marine!

***

Si la guerre éclatait demain, où en serions-nous?

Le compte rendu ci-après des séances du 29 et du 30 Mars, relevé très impartialement au *Journal officiel*, va nous l'apprendre.

M. Chaumet, le premier orateur inscrit, a rappelé que, devant la commission, M. Pelletan a plaidé *coupable* ; et le député de Bordeaux a montré à la Chambre les retards dans les approvisionnements, dans le payement des soldes et des travaux, dans l'exécution des ouvrages urgents, dans la nomination des officiers, alors que, ouvrant nos arsenaux à des étrangers, l'on faisait des expériences folles, ruineuses, à tort et à travers. Les effectifs de



M. Paul DOUMER,
Député de l'Aisne, ancien ministre, ancien gouverneur de l'Indo-Chine,
Président de la Commission du budget Phot. Ladrey-Disdéri.

l'escadre active et de celle de réserve ont été diminués dans des proportions inquiétantes. L'homogénéité, nécessaire, de la flotte est rompue.

Après M. Chaumet, MM. Bignon, Decker-David, Thierry et Amédée Reille vinrent exprimer, selon l'expression de ce dernier, « la légitime inquiétude de tous ceux qui craignent qu'un coup de canon n'apporte subitement au pays un réveil foudroyant et humilié. »

Puis, M. Lockroy a pris la parole.

« Il y a un document, dit l'ancien ministre de la Marine, qui, plus que tous les autres, peut faire la lumière : c'est le budget de la Marine.

» Il suffit de l'étudier pour reconnaître les tendances malheureuses de l'administration actuelle.

» A l'avant-dernière commission du budget, nous avions reçu un budget comme on n'en vit jamais à aucune époque de l'histoire. *C'était le chaos le plus effrayant* : tous les chiffres étaient mêlés, sans concordance les uns avec les autres.

» Combien a-t-il fallu de jours et de nuits à la commission et au rapporteur, qui arrachait les chiffres un à un à l'administration récalcitrante, pour reconstituer tant bien que mal ce malheureux budget, qu'on eût dit fait de ruines et de décombres !

» On n'y voit que trop clairement que tandis qu'augmentent les frais généraux de la Marine, les frais d'utilisation militaire diminuent.

» Le conseil supérieur n'a pas été réuni une seule fois. D'ailleurs, ses membres ne sont même pas nommés. C'est le cabinet du ministre qui a, de sa propre autorité, modifié les prescriptions pour le temps de guerre. C'est ce pouvoir occulte qui crée l'anarchie dont souffre la Marine.

» Voilà la cause de tous les retards et de tout le désordre. Un bâtiment doit remettre ses chaudières à Cherbourg ; il reçoit soudain l'ordre de partir et ses chaudières le suivent sur toutes les mers. Un commandant est nommé au commandement de tel bâtiment ; au moment de rejoindre son poste, il apprend que ce bâtiment est parti depuis quinze jours.

» Les promotions arrivent trois, quatre, six mois trop tard, et ainsi la carrière de braves gens se trouve brisée. Ils ne peuvent atteindre le grade qu'ils étaient en droit d'attendre.

» Les décorations du 1er Janvier paraissent en Mars, celles de Juillet en Août.

» La cause profonde du désordre de la marine, c'est l'esprit anarchique et désorganisateur qui est à sa tête. La Marine mourra peut-être de cette désorganisation ; et peut-être aussi la France. »

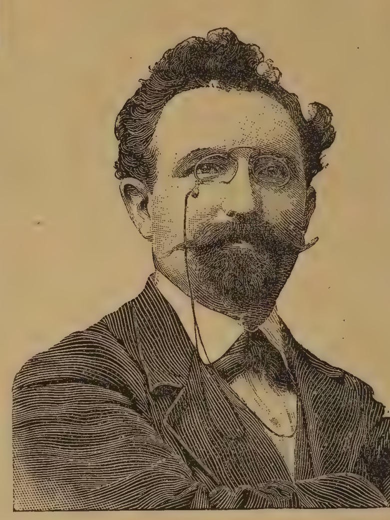
M. Lockroy montre l'administration actuelle de la rue Royale n'ayant d'autre souci que de tracasser les grands chefs. Il est certain que le ministre qui la dirige, et qui est lui-même dirigé, est jaloux du haut commandement. Pas de querelle qu'il ne lui cherche. Il veut faire pénétrer l'esprit démocratique dans la Marine, mais l'esprit démocratique est un esprit de justice et non d'indiscipline.

« Est-ce l'esprit démocratique qui est responsable de ces nombreuses démissions d'officiers, réduits à abandonner une carrière désormais pleine de déceptions ?

» C'est très bien, dit l'ancien ministre, de se préoccuper des petits et des humbles. C'est très bien d'améliorer le sort des ouvriers des arsenaux, mais à bord des navires, il y a aussi les petits et des humbles parmi le personnel combattant. Pour ceux-là, exposés chaque jour à tous les périls, qu'a-t-on fait ? Rien.

» Sans doute parce qu'ils ne forment pas de syndicats et de comités électoraux. »

LES PRINCIPAUX INTERPELLATEURS
SUR LA SITUATION DE LA MARINE



M. Charles CHAUMET, Député de la Gironde

Une véritable émotion secoue la Chambre, lorsque M. Lockroy dénonce que M. Pelletan a arrêté la fabrication des torpilles, que le stock de ces engins est diminué de moitié et que, si la guerre éclatait demain, nous n'en aurions pas la quantité nécessaire pour notre défense mobile.

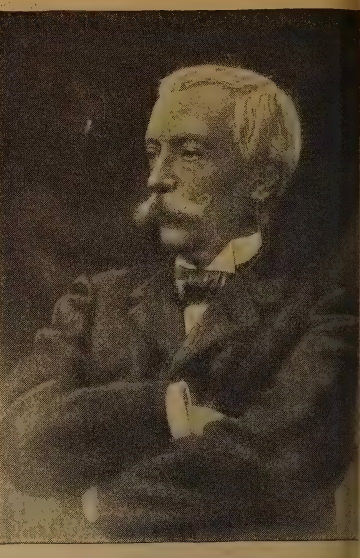
M. Doumer, président de la commission du budget, monte à la tribune : il s'étonne que M. Pelletan, qui fournit si facilement aux journaux amis les rapports secrets des amiraux adressés à ses prédécesseurs, se montre si intraitable quand une commission nommée par le Parlement lui réclame les rapports adressés à lui-même.

Puis l'ancien ministre, montre le désordre et la délation régnant en maîtres dans l'entourage immédiat du ministre. Les officiers, à leur bord, se sentent sans cesse surveillés, espionnés. Il n'y a plus de tranquillité : la confiance ne règne plus entre eux : « M. Pelletan, déclare-t-il, au milieu d'un frémissement général, est, au ministère de la Marine, un *péril national*. »

« Ce ne sont pas seulement les grandes manœuvres, ce sont toutes les manœuvres que M. Pelletan a supprimées, arrêtant ainsi tout exercice d'entraînement. »

Au moment de passer au vote, M. Ribot se lève et s'adressant à la majorité :

« Si M. Pelletan a votre confiance, ayez le courage de le dire. S'il accepte le subterf[uge] misérable d'une commission extra-parlem[en]taire qu'on lui offre, il sera le ministre le p[lus] humilié que la France ait jamais vu dans [le] Parlement. » Personne, au gouvernement, dans la majorité, n'a osé relever le défi [de] M. Ribot : personne n'a osé introduire, d[ans] l'ordre du jour du Bloc, l'expression [de] confiance. »



M. Edouard LOCKROY,
Député de Paris, ancien ministre de la Marine
(Phot. Pirou.

On passe au vote, et, par 318 voix contre [...] l'ordre du jour des gauches suivant, acc[epté] par le gouvernement, est adopté :

« La Chambre, confiante *dans les pouvoirs* [pu]*blics* pour faire procéder à une enquête ex[tra-]parlementaire se rattachant à l'enquête de [...] sur la situation de la Marine et sur la mis[e en] état de défense de nos colonies, et repous[sant] toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Les pouvoirs publics, c'est le président d[e la] République, c'est le Sénat, c'est la Cham[bre,] c'est tout le monde ; mais ce n'est pas spéci[ale]ment le ministère.

Ajoutons que M. Combes a promis à M. [Dou]mer, que tous les interpellateurs et tous [les] rapporteurs du budget de la Marine fera[ient] partie de la commission. Ainsi, MM. Dou[mer,] Chaumet, Baudin, tous les adversaires de [M.] Pelletan, entreront dans la commission [qui] doit être nommée tout de suite (autre prom[esse] de M. Combes) et à laquelle on communiq[uera] tous les documents que M. Pelletan jugeai[t de] sa dignité de ne montrer à personne. L.

L'ÉPURATION DE L'EAU A LA CASERN[E]

De récentes épidémies de fièvre typhoïd[e,] en particulier celle de Brest, qui a été la [plus] meurtrière de toutes, ont remis en questio[n le] problème de l'épuration de l'eau dans le[s ca]sernes.

L'eau est, on le sait, le véhicule naturel [des] bacilles et microbes, c'est-à-dire de toute[s les] maladies épidémiques : fièvre typhoïde, chol[éra,] dysenterie, fièvres paludéennes, scarlatine, [...] Ces faits ne sont plus en discussion. Il suffi[t de] se référer aux nombreux travaux des sav[ants] de tous les pays.

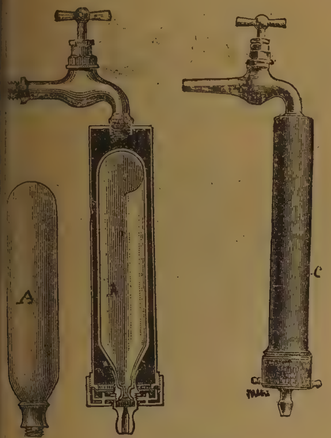
Il y a donc une obligation imposée par [l'hy]giène, à laquelle l'autorité militaire ne sa[urait] se soustraire : il faut filtrer les eaux desti[nées] à la boisson des soldats.

(1) Voir le n° 7.

toutes parts, on a cherché le moyen de …er l'eau par un filtre capable d'arrêter les …bes, sans altérer la pureté et les éléments …au potable.

…filtres ne manquent pas, mais en raison … ténuité extrême de certains germes, …e ceux de la fièvre typhoïde ou du cho… par exemple, un petit nombre seulement …ntent une sécurité réelle et ne laissent pas …r les germes d'infection.

…me propose de signaler, ici, ceux de ces …ils qui sont actuellement en usage dans …,convaincu que ces indications, quelque … qu'elles soient, pourront être utiles à



Filtre MALLIÉ

A. — Aspect de la bougie filtrante
B. — Bougie filtrante enfermée dans sa gaine, prête à fonctionner (appareil vu en coupe).
C. — Filtre Mallié (vue extérieure).

… des lecteurs du *Petit Journal Militaire, …itime, Colonial,* qui recherchent le moyen …enir une eau de boisson absolument saine.

***

… porcelaine d'amiante a très heureusement …tilisée dans la construction des filtres. Les …s de la porcelaine d'amiante sont plus …s et plus réguliers que ceux de la porce… ordinaire, de sorte que son impénétrabilité …microbes est absolue. Les filtres pasteu…eurs Mallié, construits en porcelaine …iante, offrent donc une sécurité complète …re la communication des maladies par … : et ces effets ont été établis par M. Miquel …r l'Académie des sciences.

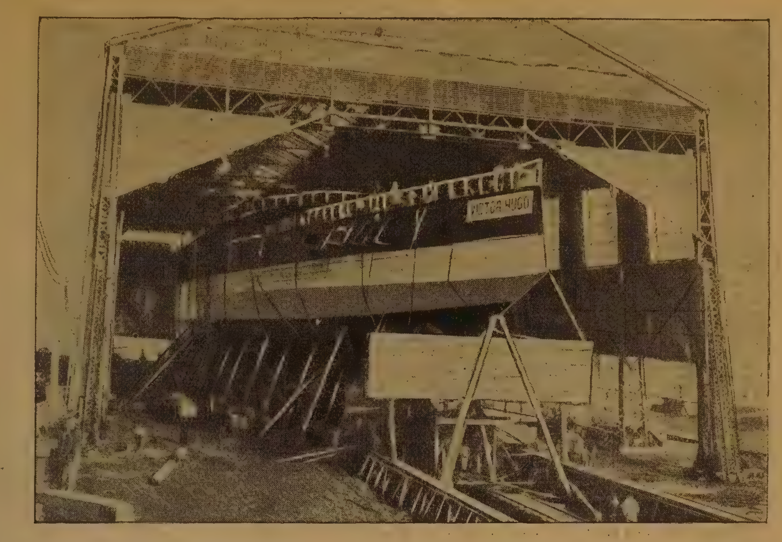
… ont été utilisés dans les casernes, les …taux civils et militaires, les lycées, bref, … toutes les collectivités importantes. Des filtres simples, comme celui dont nous donnons le dessin, sont, en outre, partout utilisés par les particuliers.

Une des qualités spéciales de la porcelaine d'amiante, c'est la possibilité de filtrer les vins, grâce à elle. On sait depuis longtemps que les maladies et les altérations des vins proviennent, le plus souvent, de microbes spéciaux ; en éliminant ces microbes par la filtration, on assure la conservation parfaite des vins.

Les bactéries du choléra, de la fièvre typhoïde, de la suppuration peuvent être arrêtées d'une façon certaine par l'utilisation de filtres appropriés, filtres particuliers, filtres collectés en véritables batteries et fournissant un débit plus considérable, filtres agencés en fontaines, etc.

En résumé, le filtre pasteurisateur Mallié, construit en porcelaine d'amiante, est excellent, parce qu'il est impénétrable à tous les germes des maladies. Son dispositif est parfait et présente les plus grandes facilités pour son nettoyage et son entretien.

X.



Le croiseur cuirassé « VICTOR-HUGO » sur sa cale, quelques instants avant le lancement. (Phot. Laurent.)
Le panneau en bois visible sur l'arrière du bâtiment est destiné à casser son erre après la mise à l'eau

Lancement du croiseur cuirassé « Victor-Hugo »

On a procédé, le 30 Mars, dans l'arsenal de Lorient, à la mise à l'eau du grand croiseur cuirassé *Victor-Hugo.*

Aucun incident ne s'est produit au cours de cette imposante opération qui s'est effectuée comme d'habitude devant une foule de curieux.

Le *Victor-Hugo* aura, après son achèvement, un déplacement de 12,600 tonnes. Il égalera à ce point de vue les plus grands cuirassés que nous ayons actuellement en service. Seuls les bâtiments du type *Patrie* (1) dont aucun n'est encore achevé et qui jaugeront 14,800 tonnes, dépasseront ce chiffre.

Les principales caractéristiques du *Victor-Hugo* sont : longueur, 148 mètres ; largeur, 22 mètres ; tirant d'eau arrière : 8 m. 20. Les 3 machines, d'une force totale de 27,500 chevaux, lui donneront une vitesse de 22 nœuds.

Son artillerie se composera de 4 pièces de 194 millimètres placées par couples dans les tourelles des extrémités, de 16 pièces de 164 mm. 7, dont 12 en 6 tourelles et 4 en casemates, et de 22 pièces légères. Il portera en outre 4 tubes lance-torpilles dont deux sous-marins. Il sera protégé contre les coups de l'artillerie par une ceinture d'acier de 170 millimètres d'épaisseur. Une cuirasse légère de 56 millimètres défendra son avant jusqu'à 37 mètres à partir de l'étrave.

En plus deux ponts blindés formeront avec la ceinture le caisson cuirassé, et l'artillerie sera tout entière protégée par des tourelles ou des casemates.

L'approvisionnement de charbon sera de 2,100 tonnes donnant un rayon d'action de 12,000 milles ou 22,000 kilomètres à la vitesse de 10 nœuds.

Enfin l'équipage sera de 728 hommes.

Le croiseur cuirassé *Victor-Hugo,* terminé, coûtera une trentaine de millions.

R.



Le croiseur cuirassé « VICTOR-HUGO » à l'eau (Phot. Laurent.)

(1) Voir le nº 4.

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active. — Nominations

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Le gén. de brig. Lacoste, comm. la 8e brig. d'inf., est placé, à dater du 30 Mars, dans la 2e sec. rés. état-maj. gén.

Ont été promus ou nommés dans la 1re section du cadre de l'état-maj. de l'armée :

Au grade de général de division. — Le gén. de brig. Texier de la Pommeraye, comm. la 29e brig. d'inf., en remp. du gén. de div. Le Mouton de Boisdeffre, placé sec. rés. ; le gén. de brig. Marmier, comm. sup. de la déf. des places du gr. d'Epinal, en remp. du gén. de div. Carette, placé sec. rés. ; le gén. de brig. Pognard, comm. la 1re brig. d'inf. de Tunisie, en remp. du gén. de div. Noëllat, placé sec. rés. ; le gén. de brig. Jourdy, comm. l'art. du 2e corps d'armée, en remp. du gén. de div. Lallement, placé sec. rés. ; le gén. de brig. Villien, insp. perm. de fabr. de l'art. en remp. du gén. de div. Balaman, placé sec. rés. ; le gén. de brig. Duparge, insp. gén. perm. des remontes, en remp. du gén. de div. Pouiléau, placé sec. rés.

Au grade de général de brigade. — Le col. Gaudin de Villaine, brev., comm. le 12e rég. de drag., en remp. du gén. de brig. Dalmas de Lapérouse, placé sec. rés : le col. Villers, comm. le 5e rég. d'inf., en remp. du gén. de brig. Prunget, placé sec. rés. ; le col. Kerdrain, comm. le 82e inf. en remp. du gén. Texier de la Pommeraye, promu gén. de div. ; le col. Vautier, comm. le 26e d'inf., en remp. du gén. de brig. Lacoste, placé sec. rés. ; le col. Triboudet de Mainbray, brev., comm: le 1er d'art., en remp. du gén. de brig. Laval, placé sur sa demande sect. rés. ; le col. Courtès, brev., comm. le 22e d'art., en remp. du gén. de brig. Villien, promu gén. de div. ; le col. Sève, brev. de cav. h. c., chef d'état-maj. du 8e corps, en remp. du gén. de brig. de Salignac-Fénelon, placé sec. rés. ; le col. Gaudelette, chef de la 3e lég. de gend., en remp. du gén. de brig. Duparge, promu gén. de div. ; le col. Molinard, brev. comm. le 151e d'inf. en remp. du gén. de brig. Pognard, promu gén. de div. ; le col. Dolot, directeur du génie à Tunis, en remp. du gén. de brig. Marmier, promu gén. de div. ; le col. Wallon, comm. le 21e chass., en remp. du gén. de brig. Marion, promu gén. de div. ; le col. Outhier, brev. d'inf. h. c., chef état-maj. 14e corps, en remp. du gén. de brig. Jourdy, promu gén. de div. ; le col. Moulin, d'art., attaché mil. en Russie, en remp. du gén. baron de Maistre, placé sect. rés. ; le col. Chapel, brev., comm. le 32e d'art., en remp. du gén. de brig. Le Loup de Sancy de Rolland, placé sec. rés.

INFANTERIE

Sont promus colonels. — Les lieutenants-colonels: Pricot de Sainte-Marie, 108e ; Meunier, br., 137e ; Treymuller, brev., 133e ; Rousselet, 116e ; Peslin, brev., 64e ; Lœpp, 26e ; Foucard, brev., 5e.

Sont promus lieutenants-colonels. — Les chefs de bataillon : Martin, brev., 106 ; Durand, 82e ; Dufour, brev., 124e ; Martin, 57e ; Gasquy, brev., 111e ; Palloc, 108e ; Menissier, brev., 116e ; Blazer, brev., 14e bat. ch. ; Reibell, brev., 140e.

Sont promus chefs de bataillon. — Les capitaines : Malapert, 35e ; Aubry, 7e ; Hugue, 119e ; Gauche, 84e ; du Laurens d'Oiselet, 137e ; Grégoire, h. c. ; Picquet-Damesme, 108e ; Courtin, 73e ; Raulot-Lapointe, 112e : Retrouvey, 63e ; Rivalain, 67e ; Moulinier, 138e ; Buisson, 50e ; Mathieu, 95e ; Giot, 116e ; Cardepont, 80e ; de Forceville, 133e ; Szarvas, 8e ; Jacquot, 161e ; Hannezo, 144e ; Gérôme, 116e ; Aimé, 76e ; Delhaye, 22e ; Betourné, 16e ; Rémy, 59e ; Martin (P.-E.), 94e ; Noël, 12e ; Flocon, 92e ; Pillon, 64e ; Georgin, 128e ; Armbruster, 103e ; Vicherat, 70e ; Langard, 26e ; Thierry de Maugras, 12e ; Chollier, 112e ; Blondeau, 118e ; Bougon, 136e ; Le Maistre, 153e ; Comeau, 30e ; Joseph, 163e ; Daunois, 110e ; de Susbielle, 153e ; Grimmer, 36e ; de Bouillane de Lacoste, 114e.

Sont promus capitaines. — Les lieutenants : Villemin, 98e ; Bastien, 23e ; Pelleport, 23e ; Valoris, 3e ; Gagnier, 118e ; Chemin, 157e ; Le Moine, 63e ; Poisot, 51e ; Lemoine, 47e ; Mathieu, 86e ; Cottance, 105e ; Mollard, 124e ; Verdier, 121e ; Ferzelle, 35e ; Guicler, 37e ; Feret, 8e ; Prost, 60e ; Marconnet, 136e ; Rivat-Delay, 53e ; Cornice, 1er étr. ; Chailley, 70e ; Martin, 48e ; Delignon, 94e ; Réal, 91e ; Parnet, 2e bat ; chass. ; Ravel, 21e ; Boissel, 18e bat. chass. ; Paulme, 4e tir.. Pelloux, 114e ; Février, 68e ; Chabrier, 71e ; Chaudiron, 42e ; Masnou, 18e bat. chass. ; Coillée, 26e ; Jenn, 10e ; Riullier, 139e ; Coq, 159e.

Perget, 153e ; Pinault, 96e ; Busson, 1er ; Fockedey, 147e ; Gault, h. c. ; Semonin, 3e zouaves ; Basserie, 87e ; Bonnet, h. c. ; Rouffet, 104e ; Pasquier, 145e ; Fouchard, 132e ; Jacquinot, 130e ; Herly, 130e ; Chevallier, 44e ; Baux, 37e ; Foglierini, 22e ; Dufor, 140e ; Fournier, 48e ; Bret, 99e ; Santos-Cottin, 152e ; Coquelet, 67e ; Soubielle, 138e ; Valet, 148e ; Massat, 61e ; Jacquot, 93e ; Subsol, 73e ; Vialoubrane, 148e ; Adam, 116e ; de la Laurencie, 161e ; Crépin, 77e ; Vannier, 111e ; Cesbron-Lavau, 136e ; Maillard, 66e ; Mir, 19e ; de Miscault, 143e ; Lacroix, 136e ; Musin, 127e ; Bablon, 109e ; Pétrement, 115e ; Poulle, 110e ; de Batz, h. c. ; Cabon, 127e ; Nolette, 12e ; Loury, 84e ; Legendre, 64e ; Marchand, 50e ; Codevelle, 45e ; Michel, 86e ; Doury, 54e ; Grenier, 116e ; Lorriot, 56e ; Jacquot, 36e ; Cottenest, 30e ; Caron, 154e ; Barral, 24e ; Berriau, 62e.

CAVALERIE

Sont promus colonels. — Les lieut.-colonels d'Estainville, 4e spahis ; Sainte-Claire-Deville, 21e drag. ; des Vosseaux, 21e chass.

Sont promus lieutenants-colonels. — Les chefs d'escadrons : Lompré, 3e chass. ; de Lagarde, 18e chass. ; Hély d'Cissel, 4e chass. ; de Pont-Réaulx, 9e cuir.

Sont promus chefs d'escadrons. — Les capitaines : Ferté, 18e drag. ; Guesviller, 13e huss. ; Laurent, 18e chass. ; de Beaurepaire de Louvagny, 2e drag. ; Koszutski, 6e chass. ; Blasselle, 3e chass. d'Af. ; Choulet, 5e chass. d'Af. ; Lamy de la Chapelle, 2e chass. ; Branca, 28e drag. ; de Lassus, 1er huss.

Sont promus capitaines. — Les lieutenants : Merle du Bourg, 14e chass. ; Greyfié de Bellecombe, 16e chass. ; Chautard, 7e huss. ; de Vaulchier, 20e drag. ; Nivière, 24e drag. ; Audéaud, 6e huss. ; Normand, 12e cuir. ; Robert, 22e drag. ; Bonnin de la Bonninière de Beaumont, 20e chass. ; Barroy, 10e huss. ; Worms, 5e chass. ; Aymonin, 16e drag. ; Beau, 24e drag. ; de Rolland, 21e chass. ; Bourseul, 5e huss. ; de Gourden, 12e huss. ; Le François, 8e huss. ; d'Arboussier, 10e drag. ; Germain de Montauzan, 20e drag. ; Goranfeaux de la Giroudière, 15e drag. ; Daviaud, 11e chass. ; Loche, 22e drag. ; de Veye, 1er chass. d'Af. ; Feroy, 25e drag. ; de Castelbajac, 19e drag. ; Bachelier, 3e spahis ; Oudard, 21e drag. ; Huet, 14e huss. ; Bréant, 2e chass.

ARTILLERIE

Sont promus colonels. — Les lieutenants-colonels : Ducassé, dir. à La Rochelle ; Clément, br., dir. à Grenoble ; Morizot, dir. atel. const. Lyon ; Nadal, dir. adj. à Versailles ; Tariel, dir. cours prat. de tir.

Sont promus lieutenants-colonels. — Les chefs d'escadron : Mathieu, 19e rég. ; Noir, s.-dir., Toulon ; Bérubé, dir. Ec. art. 10e corps ; Quarré de Verneuil, s.-dir. manuf. St-Etienne ; Balaran, comm. art. 6e div. ; Beltramelli, h. c. ; Cassagnade, dir. Ec. art. 11e corps.

Sont promus chefs d'escadron. — Les capitaines en 1er : Ninnin, 7e rég. ; Hugon, 1er rég. ; Lipman, 21e rég. ; Crozy, 15e rég. ; Consigny, 29e rég. ; Armingeat, s.-direct. dép. matériel, Bourges ; Désouches, 7e rég. ; Benner, 92e rég. ; Perrousset, 1er rég. ; Lefebvre, s.-dir. Ec. pyrotech. ; Chaten, s.-dir. man. Châtellerault ; Loubry, 33e rég. ; Marty, 21e rég. ; Cacciaguerra, 2e rég. ; Lucotte, 5e rég. ; Benoît, Ec. polytech. ; Menu, 35e rég. ; Ratyé, 2e rég. ; Lacombe, 39e rég. ; Prompt, 18e rég. ; Rimailho, à l'insp. des fabric. de l'art.

Sont promus capitaines. — Les lieutenants en 1er : Conte, 25e ; Perodeau, Ec. art. 10e corps ; Gautier, dir. de Versailles ; Desbuissons, 28e rég. ; Maillard, 12e rég. ; Blancheur, 26e rég. ; Mainguenaud, 15e bat. ; Dubois, dir. Bastia ; Bocquet, commiss. expér., Bourges ; Rollat, Ec. Fontainebleau ; Maillot, Ec. Fontainebleau ; Clausse, direct. d'Epinal ; Viard, Ec. Fontainebleau ; Brun, direct. d'Epinal ; Moinet, 30e rég. ; Chauderon, Ec. art. 9e corps ; Dreyfus, Ec. Fontainebleau ; Polti, Ec. Fontainebleau ; Schalfer, Ec. Fontainebleau ; Labrousse, arr. de Rochefort ; Mittaine, dir. Lille ; Goujon, Ec. Fontainebleau ; Couvert, dir. Besançon ; Devin, Ec. Fontainebleau ; Alvin, Ec. Fontainebleau ; Toussaint, dir. de Toul ; Brunschwig, dir. du Havre ; Thomas, Ec. Fontainebleau.

Est nommé off. d'adm. principal. — M. Thomas, à Vincennes.

Sont nommés off. d'adm. de 1re classe. — Les off. d'adm. de 2e cl. : MM. Georges, à Rennes ; Tron, à Saint-Martin-de-Ré.

Sont nommés off. d'adm. de 2e classe. — Les off. d'adm. de 3e cl. : MM. Teytard, à Bourges ; Mahieu, au Havre ; Quoniam, à Bourges.

Sont nommés off. d'adm. de 3e classe. — MM. Coulon, à Laon ; Despouy, à Tarbes ; Huguenin, à Albertville ; Chaumot, à Alger ; Robert, aux Forges du centre.

TRAIN DES ÉQUIPAGES

Sont promus capitaines. — Les lieutenants : Pinard, 15e esc. ; Piedfort, 13e esc.

GÉNIE

Sont promus colonels. — Les lieutenants-colonels : Romieux, h. c. ; Strauss, dir., à Besançon ; Coutanceau, h. c. ; Kreitmann, Ecole de Fontainebfeau.

Sont promus lieutenants-colonels. —Les chefs de bataillon : Block, à Saint-Denis ; Denis, sect. tech. du génie ; Peillon, à Lyon ; Millot, à Nancy.

Sont promus chefs de bataillon. — Les capitaines : Barbet, à Mézières ; Camus, au 2e ; Son, h. c. ; Thoré, au 7e ; Robert, à Paris ; Belluy, à Nîmes ; Perret, h. c. ; Martin, à Versailles ; Schlumberger, à Grenoble ; Gorecix, à Versailles.

Sont promus capitaines. — Les lieutenants : Wysocki, au 4e ; Prost, au 7e ; Mathieu, au 26e bat. en Algérie ; Cottinet, en Tunisie ; Tardy, à Verdun ; Camut, au 6e rég. ; Molle, au 1er ; Gravier, en Algérie ; Launay, à La Fère ; Pouchot, Camoz, Gandorne, à Briançon, Charneau, 7e rég. ; Lagarde, en Algérie.

Sont nommés off. d'adm. de 1re classe. — MM. Grizez, à St-Denis ; Joucla, à Tarbes ; Claudin, à Rouen ; Lefebvre, à Pontarlier ; Balas, à Tournoux.

Sont nommés off. d'adm. de 2e classe. — MM. Riotte, à Dijon ; Malavialle, à Oran ; Curtet, à Aïn-Sefra ; Prudent, au camp du Larzac ; Dizin, à Epinal ; Queny, à Verdun ; Rigaud, à Briançon ; Pichot, à Alger ; Creusot, à St-Yrieix, Porche, au Havre ; Gaulier, à Fort-National ; Grosperrin, à Toul ; Delihu, à Médenine ; Gras, à Bonifacio ; Brun, au Soudan ; Grégoire, au Mans ; Roche, à Nice ; Godfrin, à Marseille ; Jamet, à Géryville ; Lemaire, en Guinée ; Caro, à Marseille ; Poulain, à Bône ; Cogniaux, à Dunkerque ; Borrallo, au Soudan.

Sont nommés off. d'adm. de 3e classe. — Les sous-off. stagiaires : Broussoux, à Versailles ; Calmel, à Belfort ; Chauvet, à Nice ; Pasqual, à Lunéville.

M. Vialis, off. d'adm. de 2e cl. à Brest, mis disp. minist. colonies pour être employé Madagascar, maint. direct. Brest.

GENDARMERIE

Sont promus colonels. — Les lieutenants-colonels : Vérand, h. c. ; Morionnet, 20e lég. ; Bouchez, h. c. ; Saunier, 17e lég.

Sont promus lieutenants-colonels. — Les chefs d'escadrons : Seurot, cav. de la garde rép. ; Corsin, à la 7e lég. *bis* ; Giraud, à la 3e lég.

Sont promus chefs d'escadrons — Les capitaines : Vincent de Vanier (Rouen) ; Arnould (Alençon) ; Cre (Privas) ; Boucon (Besançon) ; Pitollet (Chalons-su Marne).

Sont promus capitaines. — Les lieutenants : Naud nat (Pointe-à-Pitre) ; Gelan (Montluçon) ; Michel (Tull Ducroquet (Douai) ; Robert (Amiens) ; Brunet-Manqu (Sartène) ; Le Roux (Saint-Lô) ; Bot (Dôle) ; Rouan (Ga Espanet (Mirande).

Sont promus lieutenants ou sous-lieutenants. Maitrehenry (Carmaux) ; Pouchenot (Saint-Marcellir Cornée (Vierzon) ; Avignon (Le Monastier) ; Barbier (Haz brouck) ; Barthélemy (Affreville) ; Robinet (Parthena Nottat (Montfort) ; Charpentier (Saint-Pol) ; Peiffer (Bon facio).

CORPS DE SANTÉ

Sont nommés méd. princip. de 2e cl. — Les méd maj. de 1re cl. : MM. Vuillemin, à Epinal ; Debrie, à l'E de Fontainebleau.

Sont nommés méd.-maj. de 1re cl. — Les méd.-ma de 2e cl. : MM. Boyé, au 20e inf. ; Lucas, au 2e inf. ; quot, au 4e zouaves ; Bourdin, au 5e art. ; Mourei, à A ger ; Tersen, au 84e inf. ; Quehery, au 70e inf. ; Papon, 9e art. ; Drely, au 4e inf. ; Watrin, au 76e inf. ; Pettier, 62e inf. ; Beigneux, à Madagascar ; Notin, au 130e in Arnould, au 157e inf. ; Thirion, au 162e inf.

Sont nommés méd.-maj. de 2e cl. — Les aides-maj. 1re cl. : MM. Raymond, au 29e art. ; Chassin, à Oran ; M zières, au 1er tiraill. ; Bernard, au 4e art. ; Cousergue, à dir. du serv. santé 13e corps ; Lambruschini, au 11 Rauzy, à Oran ; Pascal, au 145e ; Melliès, au 160e ; Lon au 52e ; Gris, au 27e art. ; Magerond, à Alger ; Vidal, 81e ; Vincen, au 44e ; Oullier, au 152e.

Est nommé pharm. princip. de 1re cl. — M. Georg pharm. princ. de 2e cl., au Val-de-Grâce.

Sont nommés pharm.-maj. de 1re cl. — Les pharn maj. de 2e cl. : MM. Roncin, à Alger ; Rouvet, à Paris.

Sont nommés pharm.-maj. de 2e cl. — Les aide maj. de 1re cl. : MM. Delluc, à Oran ; Château, à Consta tine ; Verdier, à Constantine.

Sont nommés off. d'adm. princip. — Les off. d'adr de 1re cl. : MM. Vallier, à Constantine ; Minouflet, à Nanc Degonberd, à Marseille ; Germanaud, à Bourges.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES

Est promu vétér. princip. de 2e cl. — M. Ingrar vétér. maj., nommé direct. du 5e ressort.

Est nommé vétér. major. — M. Delcambre, vétér. 1er, affect. au 36e art.

Sont nommés vétér. en 1er. — Les vétér. en 2e : MM Audebert, 19e chass. ; Drouet, 5e chass. ; Pecus, 14e dra Viaud, 33e art. ; Ballu, 34e art.

INTENDANCE

Sont promus s.-intend. de 1re cl. — Le s.-intend. 2e cl. : MM. Carli, à Amiens ; Vannetelle, à Orléans ; B des-Pagès, à Bourges ; Favréau, à Montpellier.

Sont promus s.-intend. de 2e cl. — Les s.-intend. 3e cl. : MM. Odier, à Beauvais ; Rolin, à Caen ; Mortier Béziers ; Gaillard, à Tarbes ; Souillard, à Paris.

Sont promus off. d'adm. princip. — M. Montel, 3e corps, et M. Barret, à Alger.

SERVICE DE LA JUSTICE MILITAIRE

Au grade d'off. d'adm. de 3e classe. — M. Sorrel, a commis greff. de 1re cl. près cons. guerre Constanti mis disp. minist. colonies pour être aff. serv. justice n Dakar.

— M. l'off. d adm. de 1re cl. Lotz, greff. près cons. gue Nantes, mis disp. minist. des colonies pour être aff. se justice mil. Hanoï.

M. l'off. d'adm. de 2e cl. Nickel, greff. près cons. gue Clermont-Ferrand, mis disp. minist. colonies pour e aff. service justice milit. Tananarive.

M. l'off. d'adm. de 2e cl. Pujos, greff. adj. près co guerre Tunis, aff, en qualité greff. cons. guerre Nant

M. l'off. d'adm. de 2e cl. Gilg, greff. adj. près co guerre Besançon, aff. en qualité greff. cons. guerre Cl mont-Ferrand.

INFANTERIE COLONIALE

Sont promus colonels. — Les lieutenants-colonel Leblois, à l'ét.-maj. partic. ; Simonneau, au 2e col.

Sont promus lieutenants-colonels. — Les chefs de taillon . Toquenne, au 6e ; Reymond, au 22e ; Metz, au Gallois, au 3e ; Hérisson, au 7e ; Berdoulat, à l'ét.-maj., M dagascar.

Sont promus chefs de bataillon. — Les capitain Kauffer, au 3e tonk. ; Marchaisse, à Madagascar ; Mour au 8e ; Monnoye, au 3e tonk. ; Delort-Laval, au 22e ; Dup au 12e ; Sautés, au 24e ; Monziols, au 2e ann. ; Hutin, au Flamant, au 6e.

Sont promus capitaines. — Les lieutenants : Ch tanet, à l'ét.-maj. Indo-Chine ; Bonnet, au 3e tonk. ; chard, au 4e col. ; Marabail, au 3e tonk. ; Delay, au 4e c de Penfentenyo de Kervéréguin, à Madagascar ; Tonno Toulon ; Chaudron, au 1er col. ; Puidupin, au 4e col. ; R au Tonkin ; Boissonnat, au 21e ; Péri, au 1er tonk. ; Gheys au 4e tonk. ; Allard, au 21e col., Maurel, au 8e col. ; Tibo au 2e tonk. ; Barbuzan, au 8e col. ; Averlant, h. c. ; Blancha 2e sénég. ; Jacquin, 5e col. ; Henri, 3e tonk. ; Cros, 13e c Charles, 8e col. ; Gaté, 2e col. ; Féraud, 18e col. ; Marx, T kin ; Héquet, 22e col. ; Braud, 13e col. ; Buisson, 24e c Rimbaud, 9e col. ; Etienne, 8e col.

ARTILLERIE COLONIALE

Est promu lieutenant-colonel. — Bonnardot, c d'esc., placé à la suite du 2e, à Cherbourg.

Sont promus chefs d'escadron. — Les capitain Renauld, au 3e ; Lacroix, à Toulon ; Petiot, en Coch chine ; Grosmangin, à Lorient ; Garleit, au ministère colonies.

Sont promus capitaines. — Les lieutenants : Clém au 2e, à Brest ; Veyrier, en Afrique occidentale ; Ca neuve, à Cherbourg.

...nt promus officiers d'administration principaux. ...es officiers d'administration de 1re classe : Vié, à ...on; Villiaume, à Madagascar.

...nt promus au grade d'officier d'administration ... classe. — Les officiers d'administration de 2e classe : ...anon, à Lorient; Aubert, à Brest; Machetel, à ...-Suarez; Chadoutaud, à Lorient; Bizon, en Cochin... ; Lapérine, à la Martinique; Le Coz, au Tonkin; ... au Soudan; Ménard, à Rochefort.

...nt promus au grade d'officier d'administration ... classe. — Péter, à Madagascar; Heuré, en Cochin... ; Sterque, à Toulon.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

...nt nommés médecins-majors de 1re classe. — Les ...cins-majors de 2e classe : Cardeillac, h. c.; Le...e, à Tchen-Tou-Fou; Patriarche, en Indo-Chine; ...t, en Indo-Chine; Dubois, à Madagascar; Bailly, à ...gascar.

...nt nommés médecins-majors de 2e classe. — Les ...-majors de 1re classe : Pujol, au 24e col.; Fargier, ...nt-Pierre-et-Miquelon; Mias, à la Guadeloupe; Le...rier, au 6e col.; Briand, au 2e col.; Gaimard, en Indo-... ; Santarel, au 1er art. col.; Cadet, en Indo-Chine; ... à Madagascar; Savignac, au 7e col.; Le Corre, à ...gascar; Damond, au 5e col.

COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

...nt promus commissaires principaux de 2e classe. ...s commissaires principaux de 3e classe : Even, au ...t. des col.; Tournier, au corps d'armée colonial.

...nt promus commissaires principaux de 3e classe : ...n, à la direct. du commiss.; Varangot, en Indo-...

...t promu commissaire de 1re classe : Lasne...urcilles, en Afrique occidentale.

...t nommé agent comptable principal : Caïtucoli, ...inistère des colonies.

...t nommé agent de 1re classe : Malvoisin, à Mada...r.

Ecoles militaires

...Petain, chef de bat. brev. au 104e rég. d'inf., placé ... et nommé professeur adj. du cours de tactique à ...le sup. de Guerre.

Réserve

...nt nommés au grade de s.-lieut. de réserve. — ...-off. d'inf. col. et métropolitaine en retraite ou libérés ...sidence aux colonies. — *Indo-Chine.* — Monod, ...rti, Deblème, Revert, Trincot, Flambeau, Tournoud, ...

...rique orientale. — Lhomme, Castellani.

...rique occidentale. — Baudoin, d'Oullenbourg, Ma... Rabaud.

...cifique. — Marot, Fréron.

Armée territoriale

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR ET DU RECRUTEMENT

... Muyard, off. d'adm. de 1re cl. en retraite, est nommé ...ade d'off. d'adm. de 1re cl., dés. service d'état-maj. ... recrutement.

Ecole supérieure de guerre

...nt admis à l'Ecole supérieure de guerre, à la suite du ...urs de 1904, les officiers suivants :

...fanterie. — Capitaines : Clément-Lapeyrière, du 160e; ...erf, du 8e; Escallon, du 30e bat. chass.; de Lapparent, ...r bat. chass.; Malczieux, du 148e inf.; Pellegrin, du ... Rolland, du 15e.

...utenants : Abadie, du 83e; d'Arbonneau, du 50e; Bas..., du 141e; Beaujan, du 9e bat. chass.; Bellier de la ...ignerie, du 131e; Berteaux, du 41e; Billard, du 8e bat. ...; Billiotet, du 26e inf.; Beurdin, du 66e; Bouvard, du ...Breucq, du 4e bat. chass.; Clément, du 19e bat. chass.; ...n, du 65e inf.; Cordier, du 28e; David, du 9e; Deb lle..., du 23e bat. chass.; Dessoffy de Czerneck et Tarko, du ...nf.; Dubreuil, du 144e; Dussert, du 5e bat. chass.; ...e, du 47e inf.; Fabry, du 126e; Fischer, du 54e; Fort, ...4e; Garchery, du 92e; Gény, du 3e tir.; Genty, du 63e ... Gerbom, du 160e; Germain, du 3e tir.; Gilbert, du ...nf.; Giuliani, du 99e inf.; Godfroy, du 13e bat. chass.; ...loux, du 42e inf.; Janneau, du 4e zouaves; Jourdain, du ...nf.; Kastier, du 102e; Langlacé, du 19e bat. chass.; ...uc, du 63e inf.; Laurent, du 83e; Le Biévec, du 65e; ...tte, du 160e; Marty, du 2e tir.; de Moty, du 126e; ...sion de la Gontrie, du 123e; Pichon, du 118e; Plié, ...9e; Requin, du 1er tir.; Roques, du 1er bat. chass., ...ssin, du 2e zouaves; Rozet, du 27e bat. chass.; de Saint-...s, du 66e inf.; Ségretain, du 94e; Taute, du 51e; Va...ie, du 9e bat. chass.; Vassal, du 11e inf.; de Widers...-Thor, du 20e bat. chass.

...valerie. — Les lieutenants : Dugué Mac-Carthy, du ...hass.; Langlois, du 18e chass.; Seignol, du 31e drag.; ...otte, du 3e chass.

...tillerie. — Les capitaines : Desprès, du cours prat. ...oitiers : de Grailly, du 2e bat.; Linard, du cours prat.; ...re, du 17e; Pujo, de l'éc. d'appl.

...s lieutenants : du Camp de Rosamel, du 27e; Jordan, ...2e; Thouzellier, du 32e.

...nie. — Les capitaines : Belhague, du 5e; Titon, de ...efferie de Toulon.

... lieutenant : Colson, du 1er.

...fanterie coloniale. — Les capitaines : Expert-...unçon, prof. à Saint-Cyr; Gung, du 23e; Monhoven, du ...

... lieutenant : Pruneau, off. d'ord. du général Voyron.

...tillerie coloniale. — Les capitaines : Bidon, du 1er; ...rnet, du 3e; Martin, off. d'ord. du général Voyron; ...ton de Chambrun, de la 3e comp. d'ouvriers; Tissier, ...

Armée active. — Mutations

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Le gén. de brig. Triboudet de Mainbray, nouvell. promu, nommé comm. sup. de la défense des places du groupe de Besançon, en remp. du gén. de brig. Corbin, appelé à d'autres fonctions; le gén. Villers, nouvell. promu, est nommé adj. au comm. en chef préfet du 1er arr. marit. gouverneur de Cherbourg, en remp. du gén. de brig. de Geslin de Bourgogne, placé disponibilité; le gén. de div. Marmier, nouvell. promu, est maint. dans ses fonc. de gouverneur d'Epinal; le gén. de div. Villien, promu, est maint. dans ses fonc. d'insp. permanent des fabrications de l'art.; le gén. de div. Jourdy, promu, est maint. dans ses fonc. de membre du comité tech. de l'art.

Le gén. de div. Duparge, nouvell. promu, est maint. dans ses fonc. d'insp. gén. permanent des remontes; le gén. de brigade Villers, disp., est nommé au comm. de la brig. de cav. du 18e corps, à Libourne, en remp. du gén. Mansuy, placé sec. réserve; le gén. de brig. Molinard, promu, nommé au comm. de la 64e brig. d'inf., en remp. du gén. Houdaille; le gén. de brig. Houdaille est nommé au comm. de la 29e brig. d'inf., en remp. du gén. Texier de la Pommeraye, promu; le gén. de brig. Wallon, promu, est nommé au comm. de la brigade de cav. du 16e corps, à Carcassonne, en remp. du gén. Gauthier; le gén. de brig. Gauthier est nommé au comm. de la brig. de cavalerie du 20e corps, à Nancy, en remp. du gén. Marion, promu.

Le gén. de brig. Gaudin de Villaine, promu, nommé comm. 3e brig. de cuirass., en remp. du colonel de Saxé, admis à faire valoir ses droits à la retraite; le gén. de brig. Vautier, promu, est nommé au comm. de la 62e brig. d'inf., en remp. du gén. Prunget, placé sec. réserve; le gén. de brigade Kerdrain, promu, nommé au comm. de la 50e brig. d'inf., en remp. du gén. Beaugier, placé sec. réserve, 18 Avril prochain; le gén. de brig. Courtès, promu, est nommé au comm. de l'art. du 2e corps, en remp. du gén. Jourdy, promu; le gén. de brig. Dolot, promu, est nommé au comm. 1re brig. inf. de Tunisie, en remp. du gén. Pognard, promu.

Le gén. de brig. Sève, promu, est nommé au comm. de la 1re brig. de caval. du 1er corps d'armée, en remp. du gén. Bolgert, appelé à un autre emploi; le gén. de brig. Chapel, promu, est nommé au comm. de la 8e brig. d'inf., en remp. du gén. de Lacoste, placé sec. réserve; le gén. de brig. Moulin, promu, maint. dans ses fonc. d'attaché milit. à l'ambassade de Russie; le gén. de brig. Outhier, promu, est maint. dans ses fonc. de chef d'état-maj. du 14e corps d'armée.

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR ET DU RECRUTEMENT

Est nommé au grade d'officier d'administration de 1re cl. — M. Louvat, off. d'adm. de 2e cl., emp. à l'état-maj. du 14e corps, en remp. de M. Muyard, retraité.

INFANTERIE

Lieut. de la Crompe de la Boissière, du 124e d'inf., passe 28e d'inf.

ARTILLERIE

Cap. brev. Baty, h. c., off. d'ord. gén. adj. comm. sup. Toul, réint. c. en remp. de M. Tardy, mis h. c.

GÉNIE

M. Gillet de Valbreuze, lieut. au 67e d'inf., est admis à passer dans l'arme du génie en qualité de lieut. en 1er après le lieut. Lacassagne. Il est classé au 5e rég. 24e bat. de télégraphistes au Mont-Valérien.

Les s.-off. stag. dés. ci-après ont été mis h. c. à la disposition du ministre des colonies, pour être employés au chemin de fer de la Guinée française : Cauvet-Duhamel, cap. en 2e au 6e, à Angers; Vergnon, lieut. en 2e au 3e, à Arras; Lemaire, off. d'adm. de 3e cl., à Compiègne; Michel, s.-off. stag., à Rouen.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES

M. Pecaud, vét. en 2e au 1er rég. de chass. est placé h. c. et aff. comp. de conducteurs soudanais.

TROUPES COLONIALES

Le gén. de brig. Rabier, nommé memb. du comité tech. des troupes coloniales, en rempl. du gén. Bertin.

Le colonel Audéoud, comm. le 21e rég. d'inf. col., est nommé gén. de brig. 1re sec. du cadre de l'état-maj. général des troupes coloniales, en rempl. du gén. de brig. Pennequin, promu gén. de div.

Le gén. de brig. Audéoud, promu, est nommé comm. gén. 1re brig. inf. col., en rempl. du gén. Rabier.

INFANTERIE COLONIALE

Cap. Barféty, 8e rég. dés. pour bat. Nouvelle-Calédonie, par permut. avec cap. Chapuy, maint. 4e rég.; lieut. Marchal, 1er rég., dés. pour bat. Nouvelle-Calédonie, maint. 1er rég : les lieut. Dhomme, du 1er rég., Repoux, du 3e, dés. p. serv. rég. indig. Congo (bat. du Chari); cap. Flament, du bat. Af. occid. passe état-maj. troupe Af. occid.; les cap. Crépin Bourdier de Beauregard, du 1er rég., et Sénèque, du 7e rég., le lieut. Carrier, du 24e rég., placés état-maj. part. dét. service géogr. armée; cap. Forestier, du 3e rég., passe 4e rég.; lieut. Relet, du 5e rég., passe 7e rég.; lieut. Arnier, du bat. de Zinder, place 8e rég le lieut. Boennec, du 2e malg., passe 2e comp. 13e rég.

PROLONGATIONS DE SÉJOUR. — Ont été autorisés à prolonger d'une année leur séjour colonial : lieut. col. Diguet, 3e tonk.; chef de bat. Ricour, 16e rég.; cap. Lauratet, bat. de la Réunion; cap. Heurtebize, du 9e rég.; lieut. Hitier, 1er tonk.; lieut. Versepuy, 16e rég.; lieut. Guyon, 4e tonk.; cap. Ristori, 2e tonk.

— Les cap. Haye, du 2e d'inf. col., et Marguet, du 2e zouav., sont aut. à permuter; le cap. Marguet, placé suite 2e d'inf. col., Brest.

ARTILLERIE COLONIALE

ONT ÉTÉ AFFECTÉS. — *A l'état-major particulier.* — Au service géographique de l'armée : les cap. Periquet, Crépet, 2e rég., Brest; Ménard, du 3e rég., Toulon.

A la direction génie, Toulon. — Cap. Strickler, 3e rég., Toulon.

Au 1er rég., à Lorient. — A l'état-maj.: cap. du parc cap. Garnier, même rég.; cap. adj.-maj. cap. Chrétien, même rég.; à la 5e bat., cap. Plaine, de la suite; à la 6e bat., cap. Pierre, de la suite; à la 1re batt., lieut. Duhantois, même rég.

Au 2e rég., à Cherbourg. — A la suite, cap. Albisser, du 2e rég., Brest.

Au 3e rég., à Toulon. — A la suite, chef d'esc. Lancret, du 2e rég., Cherbourg; les cap. Béroud, même rég., et Borel, ret. Madagascar.

En Afrique occid. — Chemin de fer de la Guinée française : M. Huz, officier d'adm. de 2e cl. au 2e rég., à Cherbourg.

En France. — A la dir. art. nav. Rochefort : M. Philip, off. d'adm. de 2e cl., au 1er rég. Rochefort; à la dir. cent. de l'art. nav., Paris : M. Voisin, off. d'adm. de 2e cl., au 2e rég., Cherbourg; à la dir. d'art. nav. de Brest : M. Bronner, off. d'adm. de 2e cl., au 2e rég., à Brest.

MUTATIONS. — *En France.* — A la disposition du ministre de la Marine; Insp. de fabric. de l'art. nav.: le cap. Trégoat, du 2e rég., à Brest; 5e comp. d'ouvriers, à Toulon : le lieut. Courtois, 3e rég., à Toulon; au 1er rég., à Lorient : à la 3e bat., le lieut. Cartron, rentré de Madagascar.

APPROBATION DE MUTATIONS PRONONCÉES PAR L'AUTORITÉ MILITAIRE AUX COLONIES. — *Indo-Chine.* — S.-direc., à Hanoï, lieut.-colon. Fourcade; s.-direc., à Haiphong, chef d'esc. Fourgeot; direc. art., Hanoï, chef d'esc. Nicolé; adj. général com. art. Indo-Chine, cap. Lambert; au rég. du Tonkin (état-maj.), chef d'esc. Jacquot; 6e bat., cap. Gisselbrecht; 4e bat., cap. Redon; 2e bat., cap. Conjard et lieut. Corre; 3e bat., lieut. Thomas.

Au rég. de Cochinchine. — 1er bat., cap. Delbecq et lieut. Prot; 2e bat., cap. Le Bronze, Guespin, Féra' et les s.-lieut. Rozan et Bour; 5e bat., le s.-lieut. Sablières-Deshayes; 7e bat., s.-lieut. Sarrocchi; 8e bat., cap. Vast.

Cochinchine. — S.-direc. d'art. à Haïphong : M. Carlhant, off. d'adm. de 1re cl.; direction d'art. Hanoï : M. Gentil, off. d'adm. de 2e cl.

Tonkin. — Chargé du service des constructions à Phu-Lang-Thuong : M. Choiselat, officier d'adm. de 2e cl.; chef de serv. des const. à Tuyen-Quang : M. Dusséré, off. d'adm. de 1re cl.

Afrique occidentale. — Etat-major des troupes, cap. Crémont; état-major particulier, cap. Pidoux.

Pacifique. — Direc. art. Nouméa, cap. Morizon.

AUTORISATION DE PROLONGATION DE SÉJOUR OUTRE-MER. — *Corps d'occupation de la Chine.* — M. l'off. d'administ. Seguin, de la sect. des compt.

Cochinchine. — Le lieut. Guilbert.

Tonkin. — Les cap. Rougy, Bierlé.

Madagascar. — Les cap. Blanc, Preud'homme, Hervé et le lieut. Morin.

Nouvelle-Calédonie. — M. l'off. d'adm. de 1re cl. Dumas, de la sect. des compt.; M. l'off. d'adm. de 2e cl. Hachon, sect. des ouvriers d'Etat; M. l'off. d'adm. de 2e cl. Rebuffat, de la sect. des conduct. de trav., est réint. dans les cadres et affec. direct. d'art. Madagascar.

Tonkin, lieut. Landriau; *Madagascar* : lieut. Bemelmans.

ONT ÉTÉ PLACÉS EN ACTIVITÉ HORS CADRES et maint. dans leur position actuelle les off. d'ad. d'artm. col. dont les noms suivent. — *Indo-Chine.* — Travaux publics : MM. Phily, Igert, Le Coz, Littaye, Ferreux, Comte, Bourdilleau et Mayot, de la sect. des conduct. de travaux.

Indo-Chine (ét.-m. part.). — Travaux publics : le chef d'esc. Bellat; les cap. Bouliq, Petit, Méneck, Ségui, Bouet, Denain, Danchaud, Guespin et Mathieu; les lieut. Perney, Casenave et Rodie; gouvernement général : le cap. Bourguignon.

Madagascar. — Travaux publics : M. Villiaume, de la sect. des conduct. de travaux.

Afrique occidentale. — Travaux publics : MM. Lapeyre et Chauvenet, de la sect. des conduct. de trav.; Roy et Decarrière, de la sect. des ouvriers d'Etat; Laborde, de la sect. des compt.; chemin de fer du Soudan : MM. Rivot, de la sect. des conduct. de trav., et Olivier, de la sect. des compt.; travaux de l'arsenal de Dakar : M. Granier, de la sect. des conduc. de trav.

Afrique occidentale (ét.-m. part.) — Service géographique : le cap. Cavrois; dét. auprès du gouv. de la Côte d'Ivoire : le cap. Bouvet; chemin de fer du Soudan : le cap. Thiébaux; travaux de l'arsenal de Dakar : le cap. Merlin.

— Le cap. d'art. col. Plaine, du 1er rég., à Lorient, est mis disp. minis. Marine, pour être emp. aux services techniques de l'art. navale.

M. l'off. d'adm. de 3e cl. Fonteil, à la direc. d'art. nav. de Lorient, est dés. pour servir à la direc. d'art. de la Nouvelle-Calédonie; M. l'off. d'adm. de 2e cl. Robert, à la dir. d'art. de la Nouvelle-Calédonie, a été classé à la cheff. du génie de Cherbourg.

SERVICE DES AFFAIRES INDIGÈNES

M. de Raguet de Brancion, lieut. au 4e rég. de chass. d'Af., attaché à la résidence de Tunis, est réint. à son corps; M. Pegay, lieut. au 13e rég. art., est attaché à la résidence à Tunis, en remp. de M. de Raguet de Brancion.

Médaille militaire

GENDARMERIE

La Médaille militaire a été conférée au militaire dont le nom suit : 9e lég., Guay, gendarme.

Emplois civils

Sont nommés gardes domaniaux des eaux et forêts, en Algérie. — M. Louge, ex-s.-off. au 23e rég. d'art., pépiniériste à Lézat (Ariège); Durand, ex-s.-off. au 23e rég. d'art.; Dautil, ex-s.-off. au 32e rég. d'art.; Brian, ex-s.-off. 27e bat. de chass. alpins; Pambrun, ex-s.-off. 23e rég. d'art.; Susini, ex-s.-off. 40e rég. d'inf.; Martin, ex-s.-off. 16e rég. de chass.; Flory, ex-s.-off 12e bat. de chass. alpins; Bardoux, ex-s.-off. 13e rég. d'inf.; Mage, ex-s.-off. 21e rég. d'inf.

Est nommé expéd. au min. de la justice. — M. Thomas, adj. au 85e rég. d'inf.

Est nommé surveillant à l'Ecole nationale d'horlogerie de Cluses. — M. Rémy, adj. au 110e rég. d'inf.

Est nommé secrétaire de la direc. à l'Ecole vétérinaire de Lyon. — M. Aubin, ex-adj. au 143e rég. d'inf.

Sont nommés gardes domaniaux des eaux et forêts en Algérie. — M. Vernet, ex-adj. au 1er tirailleurs algériens; Balidoux, serg.-maj. au 45e d'inf.; Grégoire, mar. des logis fourr. 20e esc. du train.

Est nommé capitaine de la santé. — M. Pègues, ex-adj. au 81e d'inf.

Est nommé facteur de ville à Bourg. — M. Minguet, ex-mar. des logis.

Sont nommés caserniers de 2e cl. — A Sebdou (Algérie): M. Niclause, adj. au 5e rég. inf. col.; à Nantes: M. Hamon, adj. au 62e rég d'inf.,

Est nommé appariteur à la Faculté de Besançon. — M. Picot, adj. au 92e rég. inf.

Est nommé commis au secrétariat de l'Université de Toulouse. — M. Gillet, adj. 126e rég. d'inf.

Est nommé instituteur à la colonie d'éducation pénitentiaire de Saint-Hilaire. — M. Pistre, ex-adj.

Est nommé commis des douanes de 2e cl. — M. Benoit, ex-adj. au 55e rég. d'inf.

Est nommé porteur de contraintes des contributions diverses, en Algérie. — M. Drulang, ex-s.-off. rengagé.

Marine

Personnel officier

Cap. de vaiss. — Hennique, résid. lib.; de Faubournet de Montferrand, déb. *Lavoisier*, résid. lib. 3 m.; Le Léon, prend fonct. sous-chef état-major 1er arrond. rempl. Lamson; Lamson, a pris command. *Bouvines*, rempl. Dufaure de Lajarte; Pugibet, prend command. *Indomptable*, rés. norm., Toulon,

Cap. de frég. — Lallemand, sert à terre, Lorient; Philippe, sert à terre, Rochefort; Laugier, emb. s. *Bouvines;* Morin de la Rivière, déb. *Bouvines*, rallie Cherbourg; Ricquier, emb. c. second s. *Kléber*, rempl. Mouneyrès; d'Hespel, sert à terre, Lorient; Festy, prend fonct. directeur mouvem. du port, Rochefort, rempl. Fontorbe; Dartige du Fournet, opte p. 2e catég. liste emb.; Salichon, emb. s. *Lavoisier;* Nicol et Provensal, servent major-gén., Toulon.

Lieut. de vaiss. — Faivre, déb. torp. Cherbourg, prend rang s. liste emb.; Clarot, prend fonct. cap. de comp. 5e dépôt; Héraud, déb. déf. mob. Toulon, prend rang s. liste emb.; Perrio, prend fonct. adjudant-major 2e dépôt; Locamus, déb. *Jeanne-d'Arc*, rallie Toulon, p. prendre command. s.-marin *Gymnote;* Legendre, prend. command, torp. déf. mob. Toulon; Le Bihan, cesse fonct. aide de c. major gén. Brest et prend rang s. liste emb.; Florimond, emb. s. *Masséna*, rempl. Zédé; Jochaud du Plessis, résid. condit.; Carré, rallie Dunkerque; Blondel, prend fonct. capit. de comp. 5e dépôt; de Bayne, sert au service hydrographique; Darcy, prend fonct., officier d'ordonn. du ministre; Marcotte de Sainte-Marie, emb. s. *Charlemagne*; Cosmao-Dumanoir et Duriez, emb. s. *Lavoisier;* Damigny, déb. *Magenta*, rallie Rochefort.

Enseignes. — Schacher, déb. major gén. Lorient, rallie Rochefort; Bérenger, conval. 2 m.; Pamard, Eugel et Brohan, emb. s. *Forbin;* Dumont, déb. *Bouvet*, emb. s. *Couronne;* Gasquet, rallie Toulon; Denis, maint. p. 1 an dans fonct. adjoint au command. déf. mob. Saint-Servan; Lanes, emb. s. *Francisque;* Castex, désigné comme off. d'ordonn. du ministre, est détaché au cabinet du ministre de la Guerre; Bergeon, Richard et Charbonneaux, emb. *Lavoisier*.

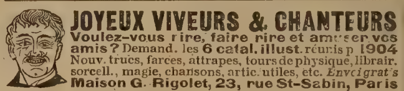
Mécaniciens. — Mécan. inspect. Caralp, prend fonct. inspect. des charbonnages, membre commission essais 2e degré des bâtiments et membre commission perman. du contrôle et de revision d'armement et habillement, rempl. Roque entré hôpit.; méc. pr. 2e cl. Gounand, prend rang sur liste emb.; méc. en chef Le Pouésard, emb. s. *Bouvines*, rempl. Luneau; méc. pr. 2e cl. Lucas, sert major gén. Rochefort; méc. pr. 2e cl. Chuchera, emb. s. déf. mob. Corse; rempl. Valmier; méc. pr. 2e cl. Claquin, déb. *Redoutable*, conval. 3 m.; méc. pr. 1re cl. Bigeard et méc. pr. 2e cl. Valet, emb. s. *Lavoisier;* méc. pr. 1re cl. Aligro, sert major gén. Toulon.

Corps de santé. — Méd. 1re cl. Barbotin, sert hôp. Cherbourg; méd. 1re cl. Viansin, sert hôp. Brest; méd. 1re cl. Lucas, emb. s. *Lavoisier;* méd. 2e cl. Bertaud du Chazaud, emb. s. *Descartes*.

INFORMATIONS

Campagne de la « Foudre ». — Les travaux d'installation, à bord du croiseur porte-torpilleurs *Foudre*, des submersibles *Lynx* et *Protée*, dureront environ un mois. La campagne complète de la *Foudre* durera neuf mois, pendant lesquels elle fera trois voyages. Au premier, elle emportera de Cherbourg les deux submersibles ci-dessus et quatre vedettes torpilleurs; au deuxième départ, de Toulon, quatre autres vedettes torpilleurs et les sous-marins *Aigrette* et *Perle*. Enfin, au troisième voyage, elle emportera de Cherbourg les sous-marins *Ludion* et *Naïade* et quatre vedettes torpilleurs.







Le Gerant : G. LASSEUR
D. CASSIGNEUL, Imprimeur, 61, rue Lafayette, Par
Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI
(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — No 19 LE NUMÉRO 10 CENTIMES *17 Avril 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an.................... 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an...................... 8 fr. »

PEKING

La capitale de la Chine n'est plus aujourd'hui la ville mystérieuse sur laquelle depuis des siècles on racontait tant de merveilles. Les Européens ont fini par pouvoir y pénétrer en grand nombre sans risquer une mort cruelle, et sans être obligés de recourir à des déguisements. Par deux fois les troupes d'Occident ont occupé militairement la résidence du Fils du Ciel, et tout récemment d'humbles petits soldats ont pu circuler en flâneurs dans les enceintes naguère réservées uniquement à l'empereur, à l'impératrice régnante, et aux plus hauts dignitaires.

Bien que par suite du retour de la cour chinoise à Péking, les parcs et les enclos impériaux soient de nouveau fermés, rien de ce qui existe dans la capitale n'est plus inconnu des Européens; ils ont tout vu, tout visité, tout mesuré, et on possède aujourd'hui des renseignements exacts sur beaucoup de points demeurés jusqu'ici plutôt dans le domaine de la légende que dans celui de la réalité.

C'est ainsi qu'au dix-septième siècle, le jésuite Grimaldi attribuait à Péking 16 millions d'habitants; au dix-neuvième, on croyait encore que sur les 6,341 hectares enclos par des murailles de 33 kilomètres de tour, vivaient 2 millions de Tartares et de Chinois. Or, on sait aujourd'hui que le nombre d'habitants de la capitale n'atteint pas 500,000 et est bien inférieur, par conséquent, à la population de Londres, de Paris et même d'autres villes du Pé-tchi-li, Tien-Tsin, par exemple.

Péking, que l'on prononce également Peting ou Betzing dans le dialecte mandarin, a le sens de : « Résidence du Nord », par opposition à Nanking : « Résidence du Sud ».

Pour la population non lettrée, la capitale s'appelle Kingtcheng ou « Résidence » ; son nom officiel est Kington, et les cartes chinoises la désignent sous le nom de Chountien.

Elle a d'ailleurs changé une dizaine de fois de nom depuis qu'il en est fait mention dans les annales chinoises, vers l'an 1100 avant notre ère.

La superficie de la capitale, partagée, par des murailles, en ville chinoise et en ville tartare, est un peu inférieure à celle de Paris, et en grande partie occupée par des jardins, des kiosques, des palais constituant des résidences princières et le quartier impérial. Celui-ci, qui forme une ville particulière au centre de la ville tartare, est limité par une enceinte fermée de quatre portes.

Le palais de l'empereur est pour ses sujets un endroit sacré inaccessible aux profanes; c'est là que se trouve le seul édifice de la Chine recouvert de porcelaines jaunes, la demeure du Fils du Ciel. Cette « Ville violette réservée » mesure environ 1 kilomètre du



A Péking. — Le Palais d'Eté, ancienne résidence de la Cour impériale

Nord au Sud, sur 800 mètres de l'Est à l'Ouest; elle est parsemée de pavillons, de villas, de ponts de marbre sur des canaux reliant des lacs minuscules.

De deux collines, le Belvédère et le mont du Charbon, on aperçoit la ville tartare, très riche en beaux ombrages, et la ville chinoise semblable à un champ de foire mal entretenu, où l'on s'empêtre dans la boue en hiver, et où la poussière obscurcit l'atmosphère pendant la saison sèche.

C'est dans la ville tartare que sont situées les légations, solidement reconstruites aujourd'hui et mises en état de supporter un siège en attendant que des renforts venus de la mer viennent au secours des quelques centaines d'hommes chargés de protéger les ambassadeurs européens.

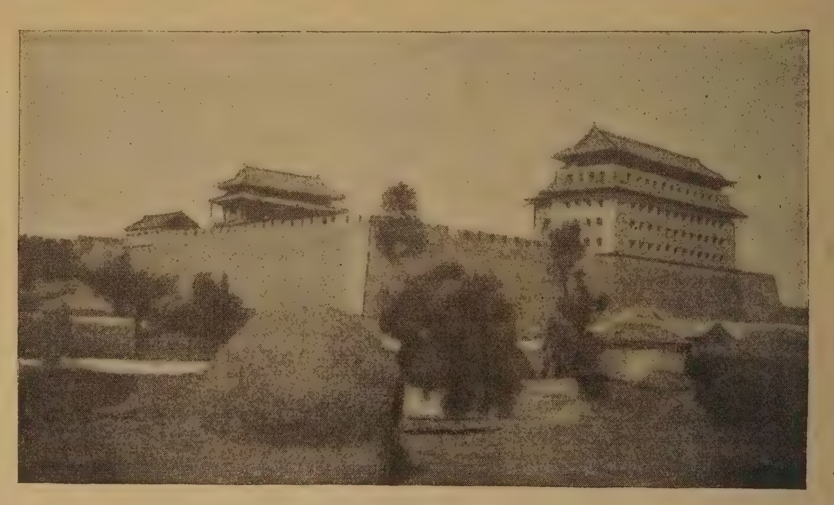
Dans la partie méridionale de la ville chinoise, deux temples, celui du Ciel et celui de l'Agriculture, étaient naguère aussi inaccessibles aux étrangers que le palais de l'empereur lui-même. En 1900, nos soldats ont pu visiter à leur aise ces magnifiques pagodes ombragées d'arbres séculaires et dont les enceintes atteignent plusieurs kilomètres de développement.



Une des portes de Peking

C'est au temple du Ciel que le souverain se rend trois fois par an, en grande pompe: la première fois pour rendre compte, la deuxième fois pour recevoir la mission de gouverner pendant l'année suivante, la troisième pour demander la pluie et une bonne récolte.

C'est dans l'enclos du temple de l'Agriculture qu'avec une charrue d'or et un bœuf jaune l'empereur trace annuellement huit sillons, les princes dix et les neuf plus hauts dignitaires chacun dix-huit. Le président du ministère des finances tient le fouet pendant cette cérémonie. La ville tartare, elle aussi, possède des temples; c'est près de son rempart que se trouvent les sanctuaires de la Terre, celui du Soleil et celui de la Lune.



Le grand mur d'enceinte de Peking

C'est auprès du temple des Lettrés que se trouvait le célèbre observatoire créé par les jésuites et dans lequel les Allemands ont, en 1900, choisi pour le musée de Postdam les instruments de bronze les plus merveilleusement artistiques qui aient jamais été ciselés.

Dans la banlieue de Peking, au Sud de la ville et recouvrant une superficie égale à trois fois celle de la capitale, se trouve le parc de Nanhaïtze ou des Mers du Sud. Cet immense enclos que ferment 65 kilomètres de muraille, renfermait des troupeaux de cerfs remarquables, inconnus dans les autres pays et que les troupes chinoises cantonnées dans le parc ont détruit jusqu'au dernier en 1894.

Mais le parc le plus célèbre de la capitale est le Yuangming-yuan ou Jardin splendide, plus connu des Européens sous le nom de Palais d'Eté et qui a coûté à la Chine des sommes plus considérables que Versailles n'en a coûté à la France.

On sait que, lors de l'expédition de 1860, le Palais d'Eté fut pillé par les troupes alliées et les monceaux de chefs-d'œuvre et de trésors qu'il renfermait allèrent enrichir les musées d'Europe. Les Chinois ont continué l'œuvre de destruction des diables d'Occident et, aujourd'hui, du Jardin splendide il ne reste que des ruines.

On prête à l'impératrice douairière l'intention de reconstituer le Palais d'Eté. Plusieurs temples ou palais particuliers ont été déjà reconstruits et ont coûté des sommes considérables.

Aujourd'hui que le calme a peu à peu succédé à la bourrasque sanglante de 1900, la population a repris ses habitudes paisibles; les étrangers circulent sans crainte d'être molestés dans des rues d'où naguère ils ne seraient pa



Le célèbre temple du Ciel

sortis vivants et des soldats européens se promènent le dimanche autour des palais impériaux et dans les parcs autrefois interdits aux Chinois eux-mêmes. M.

L'ARMÉE BELGE

Un arrêté royal en date du 8 Avril 1904 vient de nommer au grade de général-major (général de brigade) le prince Albert, neveu du roi Léopold et héritier de la couronne de Belgique.

Le nouveau général n'a que vingt-neuf ans; son avancement aura donc été fort rapide; il est présumable qu'en sa qualité d'héritier du trône, le prince Albert ne tardera pas à devenir le chef suprême des forces militaires de la Belgique, qui, pour une population de 6,840,000 habitants, entretient une armée de 3,409 officiers et de 41,800 hommes de troupe.

Bien que la conférence de Londres de 1831, qui a établi l'indépendance du royaume de Belgique, ait stipulé pour le nouvel État une neutralité perpétuelle, nos voisins ont compris la nécessité de posséder une armée permanente, capable, au besoin, de faire respecter cette neutralité, et c'est dans ce but que la représentation nationale belge a voté une loi de recrutement, dite *loi de milice*, réglant le service militaire dans les conditions suivantes.

Chaque année, une loi spéciale détermine le chiffre du contingent à incorporer. Tous les jeunes Belges, au nombre d'environ 45,000, qui atteignent leur vingtième année, participent au tirage au sort, et les numéros les plus bas, sauf les cas d'exception ou de dispense légale, jusqu'à concurrence du chiffre fixé (12,000 à 14,000 hommes chaque année), font partie de la milice, c'est-à-dire de l'armée pendant huit années. Mais ceux qui veulent se faire remplacer en ont le droit moyennant le paiement d'une somme fixée par la loi et qui oscille autour de 1,600 francs.

Les miliciens reconnus bons pour le service passent sous les drapeaux vingt-huit mois dans l'infanterie, les chasseurs à pied et le train; trois ans dans les grenadiers, les carabiniers, l'artillerie de forteresse, le génie, les artificiers et les troupes d'administration; quatre ans dans la cavalerie et l'artillerie de campagne.

Après l'expiration de ce temps, ils sont envoyés en congé illimité et restent dans cette position jusqu'à l'expiration de leur huitième année de service. Mais ceux qui n'ont fait que vingt-huit mois peuvent être rappelés pour trente jours pendant, leur quatrième année de service.

Ceux qui doivent passer trois ou quatre ans en activité ont droit chaque année à un congé de six semaines si leur conduite est bonne.

A l'expiration de la huitième année, les miliciens ne sont pas rayés des contrôles de leur corps; ils y restent inscrits pendant cinq ans, constituant ainsi une sorte de réserve.

D'autre part, en cas de guerre, le roi peut rappeler à l'activité le nombre de classes qu'il juge convenable, en commençant par la dernière. Mais les hommes mariés et les veufs avec enfants sont dispensés de répondre à cet appel éventuel.

Une loi du 21 Mars 1902, sanctionnée par le roi, le 24 Novembre de la même année, a réorganisé l'Armée belge, de manière à renforcer ses effectifs de guerre.

Nous allons résumer ici cette nouvelle organisation:

L'infanterie comprend dix-neuf régiments dont un de carabiniers, un de grenadiers, trois de chasseurs et quatorze de ligne.

Le régiment de grenadiers, les régiments de chasseurs et ceux de ligne ont trois bataillons actifs et trois bataillons de réserve; le régiment de carabiniers a quatre bataillons actifs et quatre bataillons de réserve.

La cavalerie se compose de huit régiments à cinq escadrons, savoir: 2 régiments de chasseurs à cheval; 2 régiments de guides et 4 régiments de lanciers.

En cas de mobilisation, chaque régiment constitue un sixième escadron de guerre et un escadron de dépôt. L'artillerie de campagne est forte de 34 batteries actives et de 6 de réserve, toutes à six pièces.

Les batteries montées attellent du matériel de 8 cent. 7, et les batteries à cheval du matériel de 7 cent. 5. Il est vraisemblable que l'organisation de cette artillerie de campagne sera prochainement modifiée.

L'artillerie de forteresse, qui comprenait naguère 58 batteries actives, 8 de réserve et 5 de dépôt, réparties en cinq régiments et trois groupes, est désormais organisée par positions fortifiées et groupée dans chacune de celles-ci par secteur et par bataillon. C'est ainsi que l'artillerie de forteresse de la position d'Anvers comprend: 30 batteries actives et 20 de réserve réunies en 8 bataillons. Celle de la position de Liége comporte 12 batteries actives et 4 de réserve groupées en 4 bataillons. La position de Namur a reçu 9 batteries actives et 3 de réserve réparties en trois bataillons.

Dans chacune de ces trois positions, il y a en outre un dépôt d'artillerie de forteresse. Sont rattachées à l'artillerie: une compagnie d'ouvriers, une compagnie d'armuriers et une compagnie d'artificiers.

Le génie militaire belge est formé par un régiment de six bataillons et un dépôt.

Le premier bataillon est dit de campagne, les cinq autres de forteresse.

Au génie sont rattachées les cinq compagnies suivantes:

Une de chemin de fer, une de pontonniers, une d'ouvriers et d'aérostiers, une de torpilleurs et d'artificiers, et une de télégraphistes.

Le train des équipages comprend un régiment à sept compagnies, et une compagnie de dépôt.

Les services administratifs comprennent l'intendance, les officiers comptables des corps de troupe, et le bataillon d'administration.

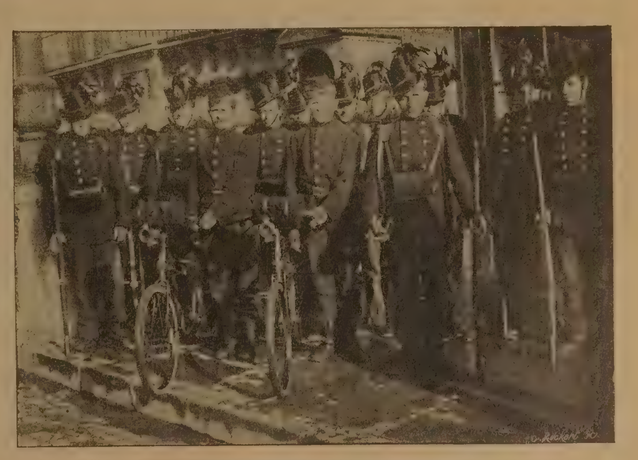
Le service des subsistances est partagé en trois sections, celle des boulangeries et meuneries, celle des boucheries et celle des fourrages. Le service des secours se divise en



S. M. LÉOPOLD II, roi des Belges,
Commandant en chef l'Armée belge (Phot. Géruzet.)



Cavalier du régiment des guides



Détachement de carabiniers

section des hôpitaux, section des infirmeries vétérinaires et section de l'aumônerie.

Le service des subsistances et le service des secours sont rattachés au bataillon d'administration qui leur fournit le personnel nécessaire.

Enfin, le service de santé comprend 157 médecins, 37 pharmaciens et 35 vétérinaires de tous grades.

Au contraire de ce qui a lieu en France, la Belgique a conservé un état-major des places dont l'effectif se monte actuellement à 39 officiers.

On estime que la nouvelle organisation de l'Armée permettra de mobiliser et d'encadrer une armée de 170,000 hommes, dont 100,000 pour les troupes de campagne et 70,000 pour les trois groupes de forteresse : Anvers, Namur, Liége.

C'est, en effet, sur la résistance de ses forteresses que la Belgique base son espoir de sauvegarder son indépendance, au cas d'un choc entre la France et l'Allemagne, et dans l'hypothèse, fort admissible, de la violation du territoire belge par l'un ou l'autre des belligérants.

Depuis 1858, on n'a cessé de travailler à faire d'Anvers une place de guerre formidable ; depuis 1888, on a créé la ligne de la Meuse, où l'on a transformé Liége et Namur en forteresses de premier ordre. Actuellement Anvers est défendue par une enceinte continue s'appuyant à l'Escaut, en amont et en aval de la ville.

En avant de l'enceinte, se trouvent sur la rive droite quatorze ouvrages, et sur la rive gauche quatre ouvrages, situés à une distance de la ville variant entre 2,500 et 4,000 mètres. Cette distance est aujourd'hui tout à fait insuffisante, vu les progrès considérables des bouches à feu de siège.

Au système d'Anvers se rattachent le fort de Rupelmonde, qui tient le confluent de la Rupel et de l'Escaut, et en aval les redoutes d'Oorderen, de la Perle et de Beerendrecht. Le fort de Diest à Termonde, les forts de Waelhem, la redoute de Dreffel et le fort de Lierre font également partie de la défense d'Anvers.

La ville de Liége est défendue par une citadelle et par une ceinture de treize forts. Namur possède également une ancienne citadelle et depuis quinze ans on a créé autour de cette grande ville une ligne circulaire de neuf forts.

Dans la situation actuelle, l'Allemagne a plus d'intérêt que la France à violer la neutralité de la Belgique. Cette neutralité, en effet, si elle est respectée par les deux belligérants, couvre la gauche du déploiement stratégique de l'armée française faisant face à l'invasion allemande ; au contraire si nos voisins prennent résolument l'offensive en partant du Rhin moyen, ils se heurtent immédiatement aux obstacles accumulés sur notre front des côtes de Meuse; plus au Sud, ils trouvent : la barrière de la haute Moselle, Epinal et Belfort.

Tandis qu'en entrant en Belgique ils se saisissent immédiatement du faisceau des voies de communication qui les conduit directement dans la vallée de l'Oise et vers Paris.

Que fera donc l'armée belge au cas où l'Allemagne envahirait la Belgique ?

Se retirera-t-elle dans ses camps retranchés pour attendre les événements ? déclarera-t-elle la guerre à l'envahisseur ? ou joindra-t-elle ses troupes aux corps d'armée prussiens contre la France qui fit l'indépendance de la Belgique ? La réponse à cette triple question est embarrassante. Ce que l'on peut affirmer néanmoins, sans craindre de se tromper, c'est que, vu l'état actuel de son armée, la Belgique ferait une folie, en s'opposant par la force à la marche de l'armée allemande comme d'ailleurs à celle de l'armée française si nous entrions nous-mêmes en Belgique ; elle paierait assurément de son indépendance cette attaque contre l'un ou l'autre de ses voisins. Il en serait tout autrement si indépendamment de leurs garnisons, des trois grandes forteresses, les Belges pouvaient mettre sur pied une solide armée de 250,000 à 300,000 hommes, qui, venant se joindre à l'un ou l'autre des belligérants et en exigeant des garanties de l'allié choisi, pourraient fort bien faire pencher la balance du côté de cet allié. Mais, pour pouvoir réaliser un tel plan, il faudrait que la Belgique acceptât le service personnel et obligatoire, et cette solution proposée à diverses reprises semble singulièrement répugner à nos voisins.

P.



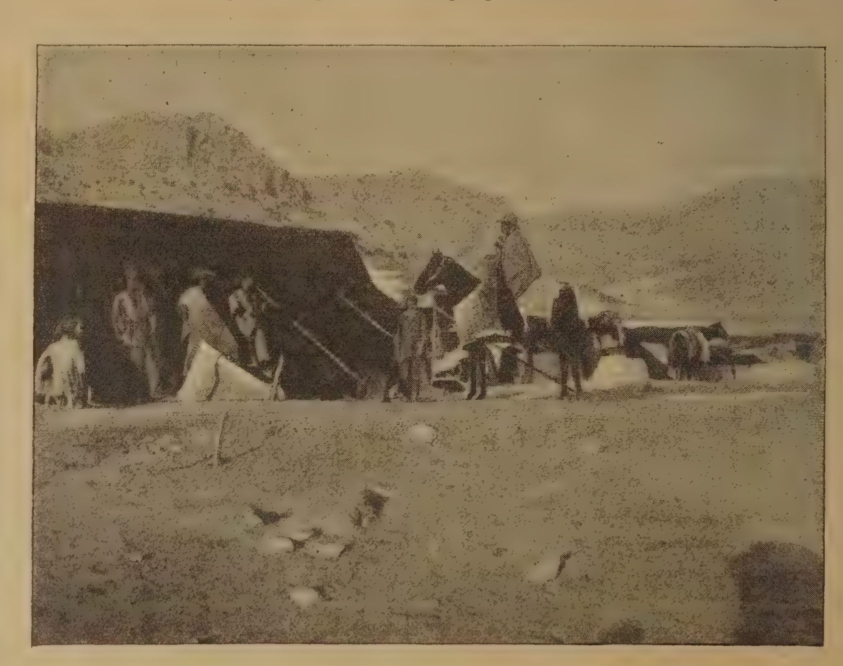
INFANTERIE BELGE, tenue de route

LES ANGLAIS AU THIBET

La mission confiée au général Macdonald et au colonel Younghusband et qui consistait à réclamer du Grand Lama l'exécution de certaines conventions commerciales, prend une tournure belliqueuse ; et depuis quelques jours, le Royaume-Uni se trouve de fait en guerre avec le Thibet, c'est-à-dire avec la Chine, puissance suzeraine du pays des lamas.

Depuis plusieurs mois (1) une colonne anglaise, sous les ordres du colonel Younghusband s'était emparée des passages conduisant à travers l'Himalaya dans la haute vallée du Brahmapoutre, c'est-à-dire en territoire thibétain.

Cette troupe, composée presque exclusivement de gorkas, soldats montagnards indiens, d'un courage et d'une endurance remarquable, avait atteint sans coup férir la ville de Kambajon et s'y était retranchée, attendant des renforts conduits par le général Macdonald. Ceux-ci ne tardèrent pas à rejoindre l'avant-garde, et malgré un hiver épouvantable, les Anglais reprirent leur route vers le Nord. L'occasion était en effet, trop tentante pour ne pas en profiter immédiatement; la Russie, sur l'appui de laquelle le Thibet avait compté, s'engageait dans une guerre longue et coûteuse avec le



DANS LES MONTAGNES DU THIBET. — Caravansérail sur la route de Lhassa

(1) Voir le n° 2.

Japon et ne pourrait appuyer le Dalaï-lama. Livrés à eux-mêmes, les bonzes n'oseraient pas s'opposer par la force à l'envahissement de leur pays et le général Macdonald entrerait à Lhassa sans coup férir. Les événements ont déjoué les prévisions du vice-roi des Indes, lord Curzon, qui a pris l'initiative de l'expédition thibétaine.

Aux difficultés immenses de la marche et du ravitaillement dans les montagnes glacées de la chaine himalayenne, s'est ajoutée l'hostilité déclarée des habitants. Ceux-ci, bien armés et conduits par un des lamas de Lhassa, ont tendu aux Anglais une embuscade près de Gouru en un point nommé Hot-Springs ou Sources-Chaudes. L'attaque a commencé par une grêle de pierres qui vint s'abattre inopinément sur les officiers anglais au repos dans une enceinte retranchée ; puis les Thibétains se ruèrent sur leurs adversaires et en abattirent plusieurs, mais à la voix des officiers, les gorkas se rallièrent rapidement et, par quelques feux de salve bien dirigés, jetèrent le désordre dans la troupe assaillante dont le chef fut tué. Le reste se débanda et s'enfuit dans la montagne, laissant sur le terrain plusieurs centaines de morts et de blessés.

L'infanterie montée indienne entama la poursuite et ramena un grand nombre de prisonniers, mais elle constata également que les villages thibétains situés sur la route de Lhassa étaient évacués par leur population, et que les femmes et les enfants avaient cherché un refuge dans l'intérieur du pays. Aussi, malgré le succès incontestable remporté par les soldats du général Macdonald, l'opinion anglaise se manifeste assez soucieuse du lendemain. Est-ce un nouveau Transvaal qui commence ? Si les lamas bien armés se lèvent en masse contre l'envahisseur, une expédition sérieuse, une grande guerre sera inévitable. Et derrière le Thibet, il y a la Chine, et dans quelques mois, la Russie aura de nouveau les mains libres, grandie encore par son succès sur les Japonais, succès qui ne fait de doute pour personne.

L'opinion des *Daily-News*, organe libéral, mérite d'être retenue et reflète les pensées de nombreux Anglais : « Cette soi-disant mission diplomatique est une invasion et ressemble à s'y méprendre au raid Jameson qui, s'il avait réussi, aurait pu, au même titre, recevoir l'appellation de mission politique. Mais la vérité est que le Thibet fait partie du territoire chinois et que l'on se trouve aujourd'hui en guerre avec la Chine. » Nous supposons, conclut le journal libéral, qu'après cette victoire ou ce massacre, car il y a eu 500 Thibétains tués pour une douzaine d'Hindous blessés ou morts, il faudra se rendre à Lhassa ; et nous apprendrons sans doute, qu'il est nécessaire d'installer un résident anglais dans la capitale du grand Lama et qu'une forte garnison est indispensable pour protéger ledit résident.

Tout en semblant réprouver l'expédition belliqueuse du général Macdonald, les *Daily-News* donnent fort nettement la solution de l'entreprise. L'Angleterre sera amenée à installer dans la capitale du Thibet un fonctionnaire anglais. Mais que se passera-t-il l'an prochain, si le gouvernement du tsar émet la prétention d'envoyer à son tour à Lhassa, un résident russe et une garnison de cosaques.

G. M.

La poste automobile à Madagascar

En attendant que le chemin de fer Tamatave-Tananarive fonctionne sur toute son étendue, ce qui nécessitera sans doute plusieurs années encore, le général Galliéni a organisé entre la capitale de l'île et la côte Est de l'océan Indien, un service d'automobiles, destiné au transport du courrier. Ce service, placé sous les ordres du capitaine Gruss, fonctionne depuis le 1er Janvier 1903.

Il nécessite l'emploi de six camions de quinze chevaux et de breaks de douze chevaux chacun, soit huit voitures automobiles, dont quatre font le trajet Tananarive-Beforona et retour ; les quatre autres, le trajet Beforona-Mahatsara et retour.

Il y a deux ans, le courrier de France ne pesait guère plus de 900 à 1,100 kilogrammes ; le courrier, expédié deux fois par semaine, de Tananarive à Tamatave atteignait à peine 150 kilos ; aujourd'hui, ce courrier bi-hebdomadaire atteint fréquemment 600 à 800 kilos et les objets postaux montant à Tananarive forment un poids de 2,500 à 3,000 kilogrammes.

Le matériel dont dispose le gouvernement général devient donc absolument insuffisant, et, pour éviter le surmenage du personnel et des voitures, le nombre des camions devrait être augmenté de deux unités au moins et porté à douze.

L'automobile transportant le courrier pour la France part de Tananarive le 1er et le 16 de chaque mois, à sept heures du matin, et arrive à Mahatsara le lendemain, entre onze heures et midi.

Le courrier du 16 est fait par automobile jusqu'à Beforona ; les 81 kilomètres séparant cette localité de Mahatsara sont faits par des voitures attelées de mulets ; en effet, la coïncidence du courrier arrivant de France avec celui partant pour l'Europe ne permet pas de couvrir avec des voitures automobiles toute la distance du trajet entre la capitale et le terminus de la route.

Il serait à souhaiter que de nouvelles voitures fussent affectées à ce service postal ; car il suffirait d'une avarie un peu sérieuse pour entraver et retarder le transport du courrier, puisque le gouvernement général ne dispose pas de véhicules automobiles de rechange, en cas d'accident ou de panne grave.

A partir de Mahatsara, point terminus de la route postale, des embarcations à vapeur font le service jusqu'à Andevorante ; c'est à cette localité, comme l'a expliqué il y a quelques semaines le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* (1), que vient aboutir le canal des Pangalanes, longeant la côte jusqu'à Ivondro d'où une ligne ferrée à voie étroite conduit à Tamatave, située à dix kilomètres plus au Nord.

Lorsque le chemin de fer en construction sera terminé — il comporte une longueur de 250 kilomètres — les courriers postaux seront acheminés par rails entre Tananarive et Brickaville, point terminus de la ligne, puis par la rivière de Vohitra et les Pangalanes atteindront Tamatave, port d'embarquement pour l'Europe.

V.

Soldats hindous de l'Armée anglaise des Indes

A L'ÉCOLE NAVALE

Une récréation

Un roulement de tambour résonne dans la batterie déserte et silencieuse, devant les deux amphithéâtres jumeaux où les promotions sont rassemblées. Les portes s'ouvrent. C'est d'abord, pendant que le professeur se retire, une joyeuse rumeur de jeunesse qui se détend après une grande heure d'immobilité attentive. Puis chaque élève court à son bureau déposer plumes et cahiers La récréation est commencée.

La plupart escaladent quatre à quatre les marches de l' « échelle » qui conduit sur le pont. Quel pont ! Encaissé entre deux hautes murailles de bois sur les côtés, le gaillard d'avant et la dunette, diminué par une immense cage vitrée qui sert à verser la lumière à une partie des fonds du vaisseau, il est bien plus étroit qu'une cour de collège. Quelques sabords permettent, il est vrai, de jeter un coup d'œil sur la rade : avantage inappréciable sur

(1) Voir le n° 6.

e « bazar » ! On allume sa pipe ou une cigarette à la mèche suspendue le long du grand mât et gardée par un factionnaire (les allumettes sont interdites, précaution fort naturelle).

Çà et là, la « bienveillante administration » a disposé de « moëlleuses banquettes » de bois où les « flêmards » se carrent avec délice, tandis que les péripatéticiens font, d'une allure vive mais uniforme, le tour de la claire-voie dans le sens inverse de celui des aiguilles d'une montre.

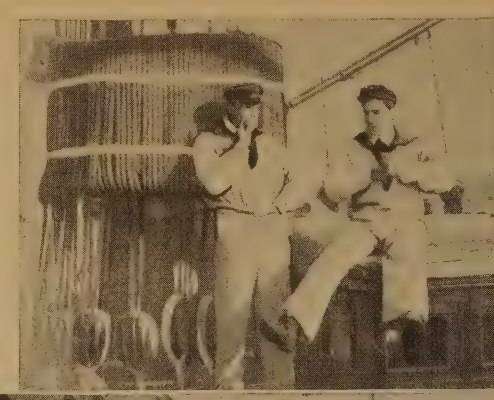
Pendant la belle saison (quand il y en a une sous le ciel embrumé de Brest les promeneurs sont moins nombreux et leur mouvement est plus lent : on préfère goûter, selon les tempéraments, un peu d'ombre ou de soleil, en des poses plutôt abandonnées quoique toujours gracieuses — sur les claire-voies de la dunette, sur les bailles à drisses, ou tout simplement à plat pont.

Partout on agite, dans des conversations animées, les questions les plus attachantes : intérêt plus ou moins grand des cours et — par une juste revanche — coté des officiers et professeurs ; qualités et défauts de tous les navires connus, français et étrangers ; valeur respective des diverses marines, ou encore — vers la fin de l'année — des tailleurs qui sollicitent l'honneur d'habiller nos élégants « midships » de demain.

La dunette est surtout fréquentée par les élèves épris des vastes horizons ou plus curieux des choses du métier. C'est là que s'exerce particulièrement le sens critique de nos « aspirants de 3e et de 4e classe », plus communément appelés élèves de la 1re ou de la 2e division de l'Ecole navale. Il n'est pas un mouvement sur rade, pas un accostage d'embarcation, pas un appareillage de navire qui leur échappe et qui n'ait en eux des juges, sévères mais impartiaux. C'est de là aussi, que, pendant la première quinzaine d'octobre, l'on contemple longuement, avec des regards allumés par la convoitise, le *Duguay-Trouin*, école d'application des aspirants qui vont partir pour leur premier tour du monde, le *Duguay-Trouin*, que l'on serait tenté d'appeler la Terre Promise si cette étrange métaphore n'était en même temps un affront à une demeure flottante et vagabonde.

Quelques élèves restent dans leur batterie, pour s'y livrer à des occupations personnelles : correspondance, rangements, travaux artistiques ou autres. Un virtuose se met au piano, accompagné parfois d'un orchestre improvisé, violon, violoncelle, flûte, mandoline. C'est aussi pendant la récréation que se prennent les leçons de danse et — dans le préau couvert, au fond du navire — les leçons d'escrime et de gymnastique. Enfin les amphithéâtres sont, à certains moments, ouverts aux élèves. Les tableaux y portent parfois des inscriptions, des formules, des « touilles » ou des « topos » inaccoutumés, quand ils ne servent pas de « perchoirs » à des groupes fantaisistes, dont un photographe amateur se dispose à transmettre l'image à la postérité.

A. F.







Au « BORDA »

1. La bonne pipe. — 2. Elèves regardant, par les sabords du vaisseau, une manœuvre de l'Escadre du Nord. — 3. Poses d'été.

Les Français ont les premiers exploré la Corée (1)

On me parlait récemment de l'étonnement de certaines personnes devant l'abondance de noms français que présentent les cartes de Corée.

Cet étonnement s'explique très facilement : fort ignorants, en France, de tout ce qui concerne les choses de la Marine, fort oublieux de toutes nos gloires maritimes, nous négligeons d'apprendre, dans nos écoles, les grandes pages de notre histoire navale : et c'est ainsi que nous ne savons pas que la Corée fut pour la première fois explorée, voici un demi-siècle, par des marins de chez nous. L'hydrographie coréenne est une découverte française, et des marins de France réussirent là où avaient échoué des matelots d'autres nations. La page est intéressante et vaut, en ce moment, d'être rappelée.

(1) Voir les nos 6 et 11.

Jusque vers 1830, la Corée, que les Anglais appellent très justement *the hermit nation*, avait en effet vécu dans un isolement complet et volontaire. Un certain Pic-Ki y avait, en 1780, fondé une église chrétienne qui, en 1831, comptait 10,000 fidèles, et à qui le pape envoya alors un évêque *in partibus*. En 1836, les P. Maubant et Chastan, et l'évêque Mgr Imbert, arrivèrent à Séoul par la Chine : ils furent décapités le 30 Septembre 1842. Et pour les venger, le 1er Juin 1846, l'amiral Cecil se présenta avec sa division devant l'île Or-Ien-To; mais tout se borna à une démonstration platonique qui surexcita l'orgueil coréen.

Venus présenter de nouvelles réclamations, le 10 Août 1847, le capitaine de vaisseau Lapierre, sur la *Gloire*, et Rigault de Genouilly, sur la *Victorieuse*, échouèrent malheureusement leurs bâtiments dans la baie BasilHall, mal relevée sur une carte anglaise. Les équipages se retranchèrent dans l'île Ko-KoumTo, qui devint l'île du Campement, et les lieutenants de vaisseau Delapelin et Poidloue étant allés à Shangaï chercher du secours, lord Marqu'har, avec la frégate *Dœdalier* et les bricks *Espiegle* et *Childer*, vint sauver les Français, le 12 Septembre 1847.

Les Coréens, croyant leurs côtes inaccessibles, refusèrent toute satisfaction, pillèrent un baleinier français, et, après un moment de crainte, pendant l'expédition de Chine, en 1860, massacrèrent, en 1866, neuf missionnaires et dix mille chrétiens.

La Chine ayant prudemment conseillé à la cour de Séoul d'offrir des réparations, celle-ci répondit fort audacieusement : « *Que ce n'était pas la première fois que des Français étaient tués en Corée et que jamais leurs compatriotes n'avaient réclamé.* »

Le 10 Septembre 1866, la corvette *Primauguet*, l'aviso *Déroulède* et la canonnière *Tardif*, parurent devant Kang-Hoa et reconnurent la route de Séoul, cependant que le gros de la division mouillait à Che-Fou. Puis la frégate la *Guerrière*, les corvettes à hélice *Laplace* et *Primauguet*, les avisos *Déroulède* et *KienChan*, les canonnières *Tardif* et *Lebrethon*, commandés par l'amiral Roze, forcèrent l'entrée du fleuve Han-Kang (rivière Salée). L'île Kang-Hoa, de 400 kilomètres carrés, fut prise : la résidence royale, les archives, onze forts, trois dépôts d'armes, des poudrières, des magasins furent saisis. Les navires français passèrent où n'avaient pu passer des navires américains.

Mais la marche sur Séoul par le fleuve fut manquée : deux échecs, un



Les souhaits de bon voyage au croiseur-école qui emmène les aspirants de 2e classe

à la porte de Séoul, un à la pagode de Trieun-Tong-Sa, dû à la faiblesse numérique des effectifs engagés, relevèrent la morgue des Coréens. Les récits de M. H. Zuber, officier de l'escadre, qui publia un curieux récit illustré dans le *Tour du Monde* de 1873 (p. 401 - 416), et de M. Ridel, vicaire apostolique de Corée, montrent que l'on cherchait plus à faire peur aux Coréens qu'à conquérir le pays.

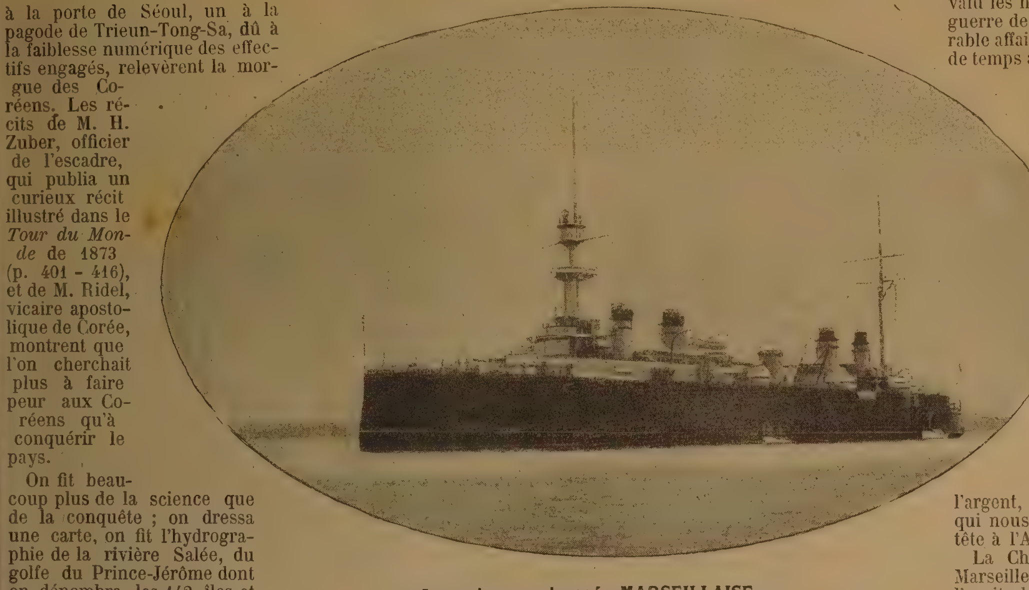
On fit beaucoup plus de la science que de la conquête ; on dressa une carte, on fit l'hydrographie de la rivière Salée, du golfe du Prince-Jérôme dont on dénombra les 142 îles et îlots.

Une géographie et une histoire du royaume coréen furent ébauchées. Puis on fit l'inventaire des objets trouvés dans les forts et les magasins de Kang-Hoa: on y remarqua des canons se chargeant par la culasse, des fusils à répétition d'un mécanisme bizarre, mais ingénieux : on y enleva une magnifique collection de livres peints et illustrés, en papier de mûrier, qui sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de Paris.

Bref, on s'occupa beaucoup de la Corée et fort peu des Coréens, et le 23 Novembre 1866, l'expédition française quittait les côtes de l' « Empire ermite », emportant une très belle carte de la région étudiée et laissant à ces rivages les noms français encore utilisés aujourd'hui.

Aussi les Coréens furent-ils persuadés qu'ils avaient fait reculer l'escadre des barbares. Les membres de l'expédition eux-mêmes déclarèrent que l'aventure n'avait pas rapporté politiquement les profits attendus. Les seuls résultats étaient ethnographiques, géographiques et hydrographiques.

GEORGES TOUDOUZE.



Le croiseur cuirassé « MARSEILLAISE », qui ramènera de Naples à Marseille le Président de la République

(Phot. Boëlle.)

Le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL *doit se trouver chez tous les correspondants du* **Petit Journal**, *sans exception.*

Le croiseur cuirassé « MARSEILLAISE »

C'est le croiseur cuirassé *Marseillaise*, à qui échoit l'honneur d'être désigné pour ramener de Naples à Marseille, au retour de son voyage en Italie, le Président de la République française.

La *Marseillaise* est un magnifique bâtiment de 140 mètres de long, jaugeant 10,000 tonnes, marchant 21 nœuds, et portant 2 pièces de 194 millimètres, 8 de 164 millimètres, 4 de 100 millimètres, et 24 pièces légères. Son équipage est de 610 hommes.

Aucun bâtiment de la Marine française n'avait, avant ce beau croiseur, porté le nom de notre hymne national.

Dès l'époque de Louis XIV, on trouve bien cependant à plusieurs reprises des *Marseillaises*, mais ce sont des bâtiments de transport, sans valeur militaire, dont le nom indique seulement les chantiers d'origine.

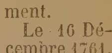
C'est avec raison toutefois que l'on peut donner comme ancêtre au croiseur actuel le vaisseau *Marseillais*, dont l'histoire présente diverses particularités remarquables et dont les services furent considérables.

L'indifférence générale envers la Marine à l'époque de Louis XV nous avait valu les honteuses défaites de la guerre de Sept-Ans. La déplorable affaire de Lagos, suivie peu de temps après de la désastreuse journée de M. de Conflans eurent l'avantage, chèrement acheté, de réveiller l'opinion publique jusque dans ses profondeurs. Dans un admirable élan d'enthousiasme patriotique, les provinces, les villes, les grands corps de l'Etat, les particuliers même offrirent à l'envi des bâtiments de guerre ou de l'argent, pour créer une flotte qui nous permît enfin de tenir tête à l'Angleterre.

La Chambre de commerce de Marseille, malgré la détresse où l'avait plongée l'interruption de son commerce en Méditerranée, fut des premières à prendre part au mouvement.

Le 16 Décembre 1761, elle votait par acclamations l'offre d'un vaisseau de 74 canons et suppliait le roi de per-





Une récréation à l' « amphi ». — (Les cartouches portent les noms des élèves de toutes les promotions, sortis du « BORDA » avec le n° 1).



L'équipage aux sacs

mettre que ce vaisseau fût nommé *Marseillais*.

Mis à l'eau à Toulon en 1766, le *Marseillais* fit sa première campagne, en 1778, sous d'Estaing. Il était à Rhode-Island, soutenant les opérations des Américains révoltés contre l'Angleterre, et au forcement des passes de Newport.

Le 12 Août, désemparé après une terrible tempête, et séparé du reste de l'escadre, il se débarrassait rondement d'un vaisseau anglais de 50 mètres, le *Preston*, commodore Hotham, qui était venu l'attaquer. Passé aux Antilles à la fin de l'année, il prenait part au combat de Sainte-Lucie, à la belle victoire de Grenade (4 Juillet 1779), aux opérations infructueuses contre Savannah. Enfin, le 20 Décembre 1779, il rentrait à Toulon après cette dure campagne de dix-huit mois. Son équipage, épuisé et décimé par les maladies, fut renvoyé dans ses foyers.

Les événements se précipitant, le repos ne fut pas de longue durée pour le *Marseillais*. Remis en état pendant les premiers mois de 1780, il reprit armement le 5 Avril, sous le commandement de M. d'Albert de Rions, et quitta Toulon le 19 Mai avec le *Zélé*, que commandait Suffren. *Marseillais* et *Zélé*, après avoir fait partie à Cadix et sous Gibraltar de l'armée navale franco-espagnole, passèrent à Brest où ils furent définitivement joints à la flotte de M. de Grasse. On sait ce qu'il advint de celle-ci. Après des débuts brillants, marqués par la prise d'Yorktown, coup décisif porté à la domination anglaise en Amérique, elle fut vaincue par Rodney à la bataille des Saintes ou de la Dominique (12 Avril 1782).

Dans cette fatale journée, le *Marseillais* soutint dignement l'honneur du pavillon. Lors du conseil de guerre qui suivit, M. de Castellane-Majastre, Marseillais comme son vaisseau, fut loué de son zèle, de sa fermeté et de son attention la plus suivie dans l'exécution des mouvements généraux de son escadre et de son vaisseau.

Au moment de la Révolution, le *Marseillais* était à Rochefort, en refonte, lorsqu'il lui arriva une bizarre aventure.

Rochefort possédait alors une société des Amis de la Liberté et de l'Egalité qui s'était imposée la tâche de républicaniser les noms de bâtiments de guerre.

« Le 1er Janvier 1793, c'est Jal qui nous conte cette savoureuse histoire, le club écrivait à Monge, ministre de la Marine : « Citoyens ministre, en vrais républicains, nous désirons la proscription de tout ce qui pourrait laisser en France le moindre souvenir de royauté; c'est d'après ce principe que nous vous proposons de changer les noms des vaisseaux l'*Alexandre*, le *Pyrrhus* et le *Thésée*. Sans entrer dans le détail des crimes que l'histoire ou la fable imputent à ces personnages, nous nous contenterons de dire qu'ils ont été rois et que ce sera sans doute près de vous assez motiver notre demande. Veuillez donc, citoyen ministre, donner aux vaisseaux de la République qui portent ces noms détestés d'autres noms plus conformes aux temps où nous vivons. Signé : Macois, président ; Le Loup, Fourcron, Morisset, L.-V. Aubry. »

Monge écrivit en tête de la sommation du club : « Les noms seront : *Caton*, *J.-J. Rousseau* ». Il s'arrêta là un moment, biffa le nom de Caton, passa deux traits de plume sur celui du républicain de Genève, puis écrivit : « *Jemmapes*, *Mont-Blanc*, *Révolution* », et au-dessous : « En écrire dans les ports et en avertir la Société ».

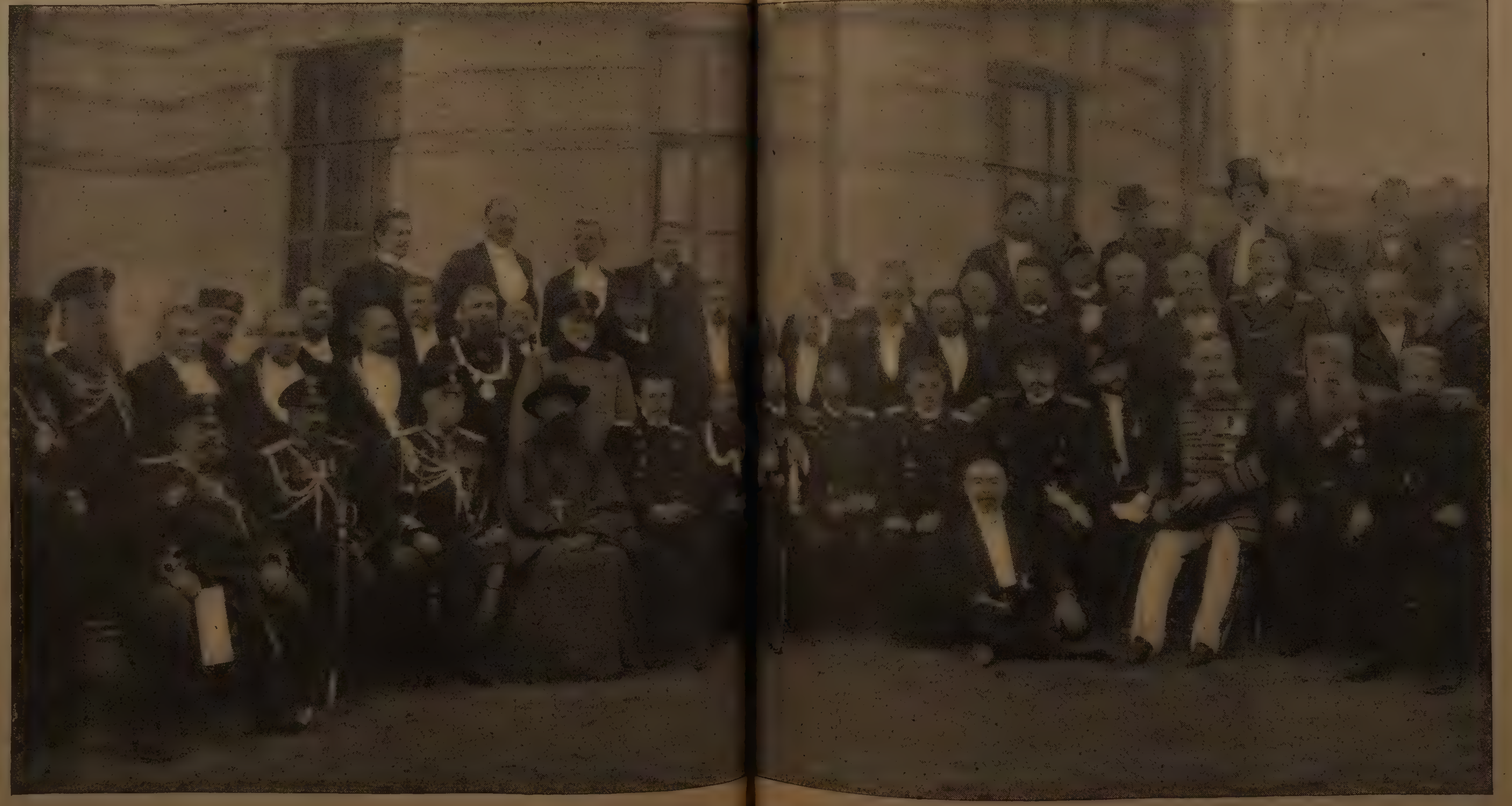
Les choses se passèrent exactement de la même façon pour le *Marseillais*.

Marseille avait des députés girondins. Comme Lyon, comme Toulon, comme un grand nombre de villes de province, elle prétendait résister aux entraînements de la Convention. Elle fut placée hors la loi et l'armée de Carteaux vint la mettre à la raison. Barrère proposa de la débaptiser et de l'appeler Ville-sans-Nom.

Cette motion tomba vite dans l'oubli, mais le pauvre *Marseillais* en subit le contre-coup, la société des amis de la Liberté et de l'Egalité fit disparaître une dénomination devenue momentanément infâme et la remplaça par celui de *Vengeur-du-Peuple*.

Ce que devint quelques mois après le *Vengeur-du-Peuple*, ou plus simplement le *Vengeur* tout court, toutle monde le sait. Ce que l'on connaît moins, grâce au club de Rochefort, c'est l'étroite relation qui existait entre le noble vaisseau et la ville de Marseille.

GEORGES FAYOLLE.



LES HÉROS DE CHEMULPO

Réception à Odessa d'une partie des états-majors et des équipages du « VARYAG » et du « KOREIETS ».

Les officiers des deux navires russes entourés des [illegible] civiles et militaires occupent le centre du groupe

(Phot. Schneider, à Odessa.)



Les canots-majors quittant le port de Toulon

LA VIE DU MATELOT

à bord des bâtiments de guerre (1)

Le bâtiment ayant terminé sa toilette, c'est maintenant aux hommes à faire la leur. Des que la « berloque » a annoncé la fin du fourbissage, le commandement de : « Les tribordais (ou les bâbordais) à se changer ! » retentit. Les hommes désignés descendent dans le faux-pont et vont prendre leurs sacs.

Il n'est guère de personnes en France qui n'aient rencontré, soit dans les gares, soit traversant les villes, des marins de l'Etat marchant l'échine courbée et portant sur l'épaule droite deux sacs de toile, un grand et un petit, l'un et l'autre, d'ailleurs, remplis à éclater. C'est que la charge est lourde, car ce fardeau représente tout le trousseau du matelot, et l'on peut même dire, toute sa fortune.

Tout ce qu'il possède doit tenir dans ces deux sacs, et c'est à lui de s'ingénier pour plier et comprimer ses effets de telle manière que, non seulement les effets réglementaires y entrent et n'y soient pas froissés, mais que les objets personnels y trouvent aussi leur place.

Et c'est un spectacle extraordinaire et vraiment amusant pour les profanes que d'assister au déballage de l'un de ces sacs et de voir tout ce qu'ils peuvent contenir : les vareuses, tricots, cabans, pantalons, chemises, tenue d'été, tenue d'hiver, bérets, chapeau de paille, etc. Sans compter le « couvert » en fer battu, les chaussures, le peigne toujours vierge et la brosse à dents toujours noire, car, de temps immémorial, c'est elle qui sert à matriculer les effets ; les manuels, les cravates, etc.

Mais le mathurin donnerait bien tout cela pour la boîte en bois blanc, religieusement enveloppée dans un mouchoir, qui est au fond du sac, la « petite boîte de Chine » qui renferme les reliques : les photographies des « vieux » ; quelquefois d'autres un peu moins sévères, souvenirs de Port-Saïd ou du Japon ; les lettres de l'aimée, de la « douce », comme disent joliment les Bretons ; la glace, grande comme la main et généralement cassée en deux ; le fil, les aiguilles, le porte-monnaie et, précieux entre tous, l'inévitable cahier de chansons.

Certes, il peut paraître étrange d'obliger un homme à n'avoir que ce sac si incommode pour y mettre son équipement, mais quand on songe que sur un bâtiment où l'espace est déjà tellement mesuré, il faut loger les vêtements de tout l'équipage, qu'en outre, le marin est en déménagement perpétuel, qu'il va de bateau en bateau, de port à port, et qu'il doit pouvoir le faire instantanément, on est bien forcé de convenir que le sac est la seule solution de ce problème difficile, et qu'il faudrait l'inventer si ce n'était déjà fait.

(1) Voir les nos 6 et 13.

Donc, nos hommes ont retiré leurs sacs des casiers cadenassés où ils étaient enfermés, ils les ont suspendus aux crocs des hamacs du plafond, et ils en sondent les profondeurs pour en retirer ce qui va constituer la tenue du jour. Et, cette fois encore, il n'y a pas de temps à perdre, car on a droit, tout juste, à un quart d'heure pour troquer les vêtements de nuit contre ceux de la journée.

La bordée, une fois changée, est mise à l'appel et prend le quart pour que l'autre moitié de l'équipage aille à son tour faire la même opération.

Entre temps, divers mouvements d'embarcations ont eu lieu. C'est le canot dit de la *Poste aux choux* qui est allé à terre faire les vivres et ramener les cuisiniers. C'est le canot des permissionnaires par lequel rentrent les hommes qui étaient libres depuis la veille au soir. C'est le canot major réservé aux officiers. C'est enfin la baleinière ou le canot du commandant qui est allé à ses ordres.

Puis, à huit heures, ça a été l'imposante cérémonie des « couleurs », tant de fois décrite, le moment où l'on hisse le pavillon national à la poupe du navire; cette petite chose de rien du tout, qui dure à peine deux minutes, mais pendant laquelle l'immobilité et le silence des hommes qui, tête nue et le bonnet à la main, font face au drapeau; la lenteur majestueuse avec laquelle celui-ci est hissé; les coups de fusil tirés en même temps qu'à la cloche on « pique » les quatre coups doubles de huit heures; la garde montante bien alignée en grande tenue; les tambours et clairons qui sonnent: « Au Drapeau »; la musique qui joue la *Marseillaise*; tout cet ensemble concourt, par des moyens bien simples, à donner, même aux plus blasés, une sensation de gravité solennelle et, mieux que par de belles phrases, inculque à jamais au cœur de nos matelots le sentiment que ce morceau d'étamine tricolore qui claque au vent est bien vraiment le symbole de la Patrie.

Il est huit heures quarante-cinq. C'est le moment de l'inspection. Celle-ci, suivant le jour de la semaine, a lieu d'une façon différente. Le mardi, le commandant passe l'inspection du matériel. Toutes les soutes sont ouvertes; le matériel d'artillerie, des torpilles, d'électricité, des embarcations est étalé, rangé en son ordre, parfois même disposé en panoplies ou en élégantes arabesques, et les hommes qui en sont chargés se tiennent à côté de cette multitude de pièces d'acier ou de cuivre, prêts à recevoir les observations du commandant.

Celui-ci va partout, visite tout, et que l'on ne s'imagine pas que ce soit là pour lui une simple promenade. Si l'on veut bien réfléchir que nos bâtiments modernes ont de 120 à 140 mètres de long, qu'ils comportent un minimum de cinq étages, que le navire est séparé dans sa longueur par une dizaine de cloisons étanches telles que, pour passer de l'une à l'autre, il faut à chaque fois remonter sur le pont, qu'il y a une infinité de soutes et de compartiments dans lesquels il faut pénétrer par des échelles spéciales, il est aisé de calculer qu'une visite complète d'un cuirassé moderne comporte une course d'environ 1 kilomètre et demi et la descente, suivie hélas! de la montée, d'une quarantaine d'étages. Cette promenade, excellente pour les rhumatisants, demande environ une heure et quart pendant laquelle les hommes qui ne sont pas dans les fonds du bâtiment sont alignés sur le pont et inspectés par les capitaines de compagnie.

BLUE JACKET.

LA VISITE D'UN CUIRASSÉ (1)

Tout à l'arrière les murailles se rejoignent sur une pièce unique qui prolonge la quille, l'étambot, de même qu'à l'avant du navire, toutes les tôles s'attachent à *l'étrave*. Nous sommes ici, toujours sous le pont cuirassé, à plusieurs mètres même sous la flottaison, dans le compartiment de la barre: l'énorme tige d'acier qui est clavetée sur la « mèche » du gouvernail se déplace au plafond du compartiment: son extrémité coulisse dans un anneau qui l'entraîne d'un bord à l'autre, courant lui-même sur des rails et attelé à la drosse: tout le système s'appelle le « tamisaille ».



Le contre-torpilleur russe « BOUINY » dans le port d'Alger

(Ce petit bâtiment, échoué sur l'ilot d'Aldefna, fait partie de l'Escadre russe, commandée par l'amiral VIRENIUS, qui rentre à Cronstadt.)

Les drosses sont de fortes chaînes qui vont de la barre au servo-moteur, la puissante machine à vapeur ou électrique, que nous entendons fonctionner ici par saccades, chaque fois qu'à l'autre bout du navire, tout en haut des passerelles, l'homme de barre qui gouverne déplace son volant: tant que le volant tourne sous les doigts de l'homme de barre, le servo-moteur travaille, et il s'immobilise en arrêtant le gouvernail dès que l'homme arrête son volant.

Qu'il fasse beau ou qu'il y ait grosse mer, le servo-moteur demande toujours le même temps pour mettre le gouvernail à la position que lui ordonne la passerelle; le servo-moteur fournit, sans jamais se tromper, une force proportionnée à l'effort: le servo-moteur est une machine intelligente.

Fréquemment, un petit servo-moteur placé sur la passerelle prend déjà à sa charge le frottement des transmissions qui vont de l'avant à l'arrière, et cet effort même est évité à l'homme de barre. Une jeune fille attentive à bien garder le « cap au compas », gouvernerait le plus gros cuirassé.

Cependant, pendant le combat ou même à l'épreuve du gros temps, toutes ces machines peuvent manquer: comme sur les anciens vaisseaux nous gouvernons à bras; un mot de l'officier de quart suffit pour dégager les machines et pour atteler sur le gouvernail les grandes roues à manettes, auxquelles seize hommes donnent toute leur force. L'organe le plus précieux du navire est le gouvernail: il est profondément enfoui sous l'eau pour ne rien craindre des coups de l'ennemi.

Un peu plus loin nous trouvons les soutes: soutes à poudre, soutes à projectiles. Tout le long du navire, à ces étages inférieurs, les projectiles et leurs douilles sont rangés dans une série de petites chambres, chaque lot étant à l'aplomb du canon qu'il alimente.

Tant que dure le tir, les monte-charges hydraulique ou électriques font le va-et-vient des soutes au pont pour alimenter l'appétit dévorant des pièces à tir rapide.

Une légère odeur d'éther nous surprend à l'entrée de la soute; quelque soin que l'on en prenne, les poudres se décomposent toujours un peu. Le thermomètre est constamment veillé et les machines réfrigérantes fonctionnent jour et nuit sur certains bâtiments pour abaisser la température des soutes quand elles sont placées trop près des chaufferies ou seulement d'un tuyau de vapeur. Des exemples récents sont pour prouver qu'on ne saurait assez conjurer le danger des explosions spontanées.

Nous traversons maintenant le poste central, dans lequel un des plus anciens officiers du bord s'enferme pendant le combat pour diriger tous les services des fonds: les ordres lui parviennent d'en haut par des porte-voix cuirassés; et, à l'abri du pont blindé, il les dissémine à tous les services. Le poste central a la mainmise sur tous les organes essentiels du navire, il ne lui manque que « la vue ».

Notre visite des fonds est terminée, et nous franchissons en remontant le pont cuirassé qui est plan quelquefois, le plus souvent courbé en dos d'âne, toujours situé un peu au-dessus de

(1) Voir les nos 2, 6, 10 et 15.

…ttaison ; ses bords s'appuient sur la ceinture cuirassée qui fait le tour complet du bâtiment.
… blindage, épais de 40 centimètres et haut …rès de deux mètres, n'émerge pas de la mer …e de plus d'un demi-mètre : ainsi le pont …lé s'allie à la grosse cuirasse pour poser sur …vire un épais couvercle de l'acier le plus … Réduit à ce simple radeau le navire peut …e avec un léger roulis s'offrir impunément …s les coups de l'ennemi ; les obus rencon…ient partout des couches de métal qu'ils ne …raient perforer. Nous ne parlons en ce mo… que des cuirassés français dont la protec…s'étend de bout en bout : sur beaucoup de …es étrangers, on a renoncé, pour gagner …oids, à cuirasser aussi complètement les ex…ités.

B. DE D.

Ephémérides de la Marine française

1er Avril 1844. — Le capitaine de corvette Bouët, devenu par la suite amiral de France sous le nom de Bouët-Villaumez, fait reconnaître par les chefs locaux la souveraineté de la France sur l'estuaire du Gabon.

Cinq années auparavant, cet officier avait fait, avec sa corvette, la *Malouine*, la reconnaissance de toute la côte de Guinée pour y rechercher l'emplacement de futurs établissements. Cette reconnaissance, bientôt suivie de notre installation à Assinie, à Grand-Bassam et au Gabon, marque le début de l'immense effort qui nous a permis de créer les grandes colonies de l'Afrique Occidentale et du Congo français.

3 Avril 1667. — Lefèvre de la Barre coule, avec sa frégate, un vaisseau anglais dans les parages de Nièves, aux Antilles.

Antoine Le Fèvre de la Barre est peut-être le seul exemple d'un magistrat distingué, maître des requêtes et intendant de Paris, conseiller d'Etat, abandonnant ces hautes fonctions pour entrer dans la Marine où il devint capitaine de vaisseau en 1671 et lieutenant général des armées navales en 1682.

4 Avril 1782. — Lorsque Suffren parut dans les mers de l'Inde, nous n'y possédions plus un pouce de terre depuis la guerre de Sept-Ans, et nos alliés les Hollandais venaient d'y perdre leurs derniers établissements. Faire une semblable guerre à des milliers de lieues de France, sans point d'appui, était impossible. Suffren s'en créa un en enlevant Goudelour, sur la côte de Coromandel, près de Pondichéry.

5 Avril 1747. — Du Bois de la Motte et son vaisseau, le *Magnanime*, qui s'étaient déjà couverts de gloire cinq mois auparavant en combattant quatre vaisseaux anglais, luttent, au large de Saint-Domingue, contre trois nouveaux vaisseaux ennemis.

6 Avril 1890. — Le colonel Archinard, de l'artillerie de marine, s'empare de Ségou, capitale d'Ahmadou, l'un des chefs les plus puissants du Soudan, et notre ennemi acharné.

H.

LE QUART DE PLACE

Il est une revendication qui tient au cœur des officiers de la réserve et de l'armée territoriale, sans que la campagne entreprise pour en assurer la réalisation semble avoir amené jusqu'ici le moindre résultat. Nous voulons parler du droit au quart de place sur les divers réseaux de chemins de fer.

La mesure gracieuse ne serait pas moins bien accueillie par les officiers retraités. Ceux-ci font remarquer en effet, que c'est précisément au moment où, leur carrière terminée, ils trouvent leur situation pécuniaire réduite, que leur est retiré un droit auquel ils sont accoutumés depuis vingt-cinq, trente ans et plus.

Croit-on, demandent-ils, que cette faculté de voyager au même tarif que par le passé serait bien onéreuse pour les Compagnies ?... Au contraire sans doute et tous comptes faits, celles-ci y trouveraient avantage ; n'est-ce point à l'heure où les officiers se trouvent libres de se déplacer à leur gré qu'ils peuvent enfin bénéficier vraiment du tarif militaire, et la multiplicité de leurs déplacements dédommagerait assurément les Compagnies d'une mesure bienveillante et logique.



Le paquebot « MALOIA » arrivant dans le port d'Odessa avec une partie des états-majors et des équipages du « VARYAG » et du « KOREIETS »

Les officiers de réserve et de l'armée territoriale, d'autre part, font valoir comme argument à l'appui de leur cause que les faveurs ne leur sont point prodiguées et que celle-là serait susceptible de contre-balancer les devoirs qui leur incombent. Non point que leur dévouement ait en vérité besoin d'être stimulé par des satisfactions purement matérielles, mais plutôt parce que cette faculté de voyager à quart de place les rapprocherait davantage de leurs collègues de l'armée active.

Eux aussi constatent que l'intérêt des compagnies ne va pas à l'encontre de cette mesure. Il y aurait, disent-ils, la délivrance de cartes permanentes valables un an et renouvelées moyennant une somme fixe, qui serait susceptible de former une redevance assez considérable, et l'augmentation des déplacements ferait le reste pour que la faveur souhaitée soit un profit véritable pour les chemins de fer.



Dragons employés au service des grèves

Il faut bien dire que la mesure réclamée a ses détracteurs. Les voyageurs de commerce non officiers de réserve sont parmi les plus déterminés ; ils y voient pour eux un désavantage contre lequel ils protestent. Des sous-officiers de la réserve voient dans l'obtention du quart de place par les officiers de réserve du pur favoritisme — ils ont prononcé le mot.

Quoi qu'il en soit, il convient d'enregistrer cette revendication au triomphe de laquelle se sont consacrés d'excellents serviteurs du pays.

X.



L'arrangement franco-anglais

Les négociations engagées entre la France et l'Angleterre, en vue de régler amiablement les litiges coloniaux des deux pays ont heureusement abouti. Voici le résumé de cet arrangement :

A Terre-Neuve, nous *abandonnons* le droit de préparation et de séchage à terre du poisson ; nous *gardons* le droit de pêche dans les eaux territoriales du *French-Shore* (1), sur une étendue de 18,000 kilomètres ; nous *gagnons* : 1° le droit de nous approvisionner de boëtte (appât pour les morues) sur le littoral de Terre-Neuve ; 2° celui d'y pêcher non seulement la morue, mais encore le homard ; 3° une indemnité qui sera payée à nos armateurs et marins que lèserait le nouvel état de choses.

(1) Voir le n° 9.

En Afrique occidentale, la frontière entre le Soudan français et le Sokoto anglais est rectifiée de manière à nous donner une route de ravitaillement traversant des contrées habitées et non le désert comme cela avait lieu avant la convention ; la communication sur territoire français est désormais assurée entre le Niger et le lac Tchad (1); nous acquérons, d'autre part, en toute propriété les îles de Los, situées à 5 kilomètres en face de Conakry, capitale de la Guinée française. Ces îles possèdent deux rades excellentes, et de l'une d'elles on pouvait bombarder Conakry et la voie ferrée vers le Niger. C'est à ce dernier titre surtout qu'il est avantageux pour nous d'entrer en possession de ces îles.

Enfin, sur la Gambie navigable, l'Angleterre nous cède la ville et le territoire de Garbaterda, ce qui permettra à nos navires de haute mer d'aborder en territoire français.

En Egypte. — Nous consentons à ce que les économies de la caisse de la Dette égyptienne, soit 140 millions de francs, soient mis à la disposition du gouvernement égyptien pour des grands travaux d'utilité publique. L'Angleterre adhère à la convention de 1888, assurant la neutralisation et le libre passage du canal de Suez. Le service des antiquités égyptiennes reste dirigé par un savant f[...] çais et nos fonctionnaires Egypte seront traités su[...] même pied que les fonct[...] naires anglais.

(1) Voir les nos 3 et 13.

Au Maroc. — Le gouver[...] ment britannique s'engage [...] *désintéresser* du Maroc et à [...] mettre aucun obstacle à n[...] pénétration pacifique (1) [...] il accepte les conséquen[...] financières, économiques [...] administratives.

La liberté commerciale [...] Maroc est assurée pour tr[...] ans et aucune fortification sera élevée le long du dét[...] de Gibraltar.

Au Siam. — La France [...] l'Angleterre garantissent ex[...] citement le *statu quo* terr[...] rial (2), mais cette réserve fa[...] les deux pays se reconnais[...] toute liberté d'action écono[...] que, l'une à l'Est, l'autr[...] l'Ouest du bassin de la Me-[...]

A Madagascar. — L'Angleterre abando[...] officiellement la protestation qu'elle éle[...] depuis plusieurs années contre le régime de[...] nier institué par nous dans notre colonie.

Aux Nouvelles-Hébrides. — Une com[...] sion est instituée pour le règlement des li[...] immobiliers.

Tel est dans ses grandes lignes l'arrange[...] au bas duquel M. Cambon, notre ambassa[...] à Londres, et lord Lansdowne, ministre des [...] res étrangères de Grande-Bretagne et d'Irla[...] ont apposé leur signature le 8 Avril.

Cet arrangement met heureusement f[...] une longue période de malentendus, qui [...] raient pu un jour se transformer en [...] hostiles.

Assurément, nous abandonnons, à T[...] Neuve notamment, des droits séculaires; [...] nous conservons dans ces régions ceux [...] avaient la plus grande importance au poi[...] vue pratique et nous en obtenons d'autre[...]

Et d'autre part, il est indéniable que la r[...] naissance de notre influence unique au Mar[...] un gros succès pour notre diplomatie et q[...] nous savons tirer parti habile de la Conv[...] du 8 Avril, il en résultera des conséqu[...] infiniment avantageuses pour la civilisati[...] général et pour le développement écono[...] de notre colonie d'Algérie.

(1) Voir le numéro 7.
(2) Voir les nos 1 et 13.





PENDANT LES GRÈVES. — La gendarmerie à cheval attendant l'ordre de marcher

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active. — Nominations

SERVICES D'ÉTAT-MAJOR ET DU RECRUTEMENT

...nt promus au grade d'off. d'adm. de 2e cl. — ...anique, off. d'adm. de 3e clas. emp. état-maj. 9e corps ...ée, maint. position actuelle; M. Caillaux, off. d'adm. ...cl. emp. état-maj. 1er corps d'armée, maint. posit. M. Giraud, off. d'adm. de 3e cl. emp. bur. recrut. ...s, maint. posit. act.; M. Cucurou, off. d'adm. de ...emp. bur. recrut. Versailles, maint. pos. act.; M. ...e, off. d'adm. de 3e cl., emp. état-maj. 7e corps d'ar... maint. pos. act.; M. Escoffier, off. d'adm. de 3e cl.; ...état-maj. 14e corps d'armée, maint. pos. act.; M. ...assut, off. d'adm. de 3e cl., emp. bur. recrut. Mar... maint. pos. act.; M. Laurent, off. d'adm. de 3e cl., ...bur. recrut. Nancy, maint. pos. act.; M. Gondal, ...adm. de 3e cl., emp. état-maj. gouv. Maubeuge, ...pos. act.; M. Lefrançois, off. d'adm. de 3e cl., emp. ...ecrut. Châlons-sur-Marne, maint. sit. act. M. Rollin, ...adm. 3e cl., emp. bur. recrut. Verdun, maint. pos. M. Laplanche, off. d'adm. 3e cl., emp. bur. recrut. ...t, maint. pos. act.; M. Leprieur, off. ...3e cl., emp. état-maj. 9e corps d'armée, ...pos. act.; M. Gaillard, off. d'adm. de ...emp. état-maj. 8e corps d'armée, maint. ...act., M. Michaux, off. d'adm. de 3e cl., ...état-maj. 5e corps d'armée, maint. pos. M. Jeannin, off. d'adm. 3e cl., emp. état-...gouv. Epinal, maint. pos. act.; M. Gabil-...off. d'admin. 3e cl., emp. bur. recrut. ...maint. pos. act.; M. Farinau, off. d'adm. ...emp. état-maj. 4e corps d'armée, maint. ...ct.; M. Rousselin, off. d'adm. 3e cl., emp. ...recrut. Mézières, maint. pos. act.

INFANTERIE

...t promus au grade de lieut. indigène.— ...s.-lieut. au 1er tiraill., aff. 1er tiraill.; ...ne. s.-lieut. au 1er tiraill., aff. 1er tiraill.; ...bou Diah, lieut. indig., en non-act., aff. ...ill.; Bourouba, s.-lieut. 3e tiraill., aff. ...ill.; Mousli, s.-lieut. 3e tiraill., aff. 3e ...Ahssen ben Brahim, s.-lieut. au 4e ti-...aff. 4e tiraill.

...t promus au grade de s.-lieut. in-...e. — Ferktou, s.-lieut. en non-act., aff. ...ill.; Memir, serg. au 1er rég. de tiraill., ...tiraill.; Lasreg, serg. 3e tiraill. aff. 3e ti-... Mohamed ben Mustapha ben Othman, ...u 4e tiraill.

CAVALERIE

...promu au grade de lieutenant ind.-... — Abdallah ben Mohammed, s.-lieut. ...ue 3e spahis, aff. 3e spahis.

...t promus au grade de sous-lieutenant ...ne.— Boughalem, mar. des logis indig. ...spahis. aff. 3e rég. spahis; Raho, mar. ...is indig. au 2e spahis, aff. 2e spahis.

ARTILLERIE

...off. dont les noms suivent ont été nom-... la 1re cl. de leur grade, savoir: ...cap.: Ador, sect. tech. art.; Marcilhacy, ...rég.; Viaux, 3e bat.; Henry, 14e bat.; ...ittini, 38e rég.; Verdier, 32e rég.; Peres, ...: Picheral, 32e rég.; Debarre, 35e rég.; ...18e rég.; Chabot, 18e rég.; Lebel, 2e bur. ...minist. Guerre; Raboteau, brev. ...; Masselin, brev. h. c., état-maj. 18e ...Duret, 9e bat.; Chouard, poudrerie milit. ...t: Aldebert, brev. stag. état-maj. 5e corps; Muller, ...; Etiévant, brev. h. c., état-maj. Armée; Barbaud, ...; Meyer, 1er bat; Léger, 17e rég.; Brassart, ...; Bellando, 6e rég.; Salbat, 13e rég.; Agnus, ...; Servignat, adj.-maj. 35e rég.; Charles, dir. ...lassé 13e bat. pour comm. 3e bat.; de Reynaud ...everd, 5e rég.; Clerc, 4e rég.; Héricourt-Genty, ... 1re comp. d'ouvriers; Diot, 10e rég. ...lieut.: Igolen, 6e rég.; Michel, 34e rég.; Quintin, ...; Tonzineau, 14e bat.; Lacombe, 23e rég.; d'Ar-...33e rég., class. 18e bat.; Lachaud, 34e rég.; Soisson, ...; Gasnier, 5e rég.; Robinet, 2e comp. d'ouvriers; ...11e rég.; Bellegy, 1er rég.; Bigot, 16e rég.; Rech, ...comp. d'ouvriers; Maury, 19e rég.; Vial, 19e rég.; ...21e rég.; Dautriche, 32e rég.; Mouget, 4e rég.; ...reau, 31e rég.; Bride, 38e rég.; Maignien, 40e rég.; ...25e rég.; Dupin, 24e rég.; Bancrez, 4e rég.; ...32e rég.; Puget, 7e comp. d'ouvriers; Choné, ...: Hénault, 14e rég.; Branchard, 13e rég.

...ée active. — Affectations et mutations

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

...dot, lieut.-col. brev. 40e inf., mis act. h. c. état-... nommé secrétaire du comité état.-maj: ...ff. dont les noms suivent ont été mis en act. h. c. ...reçu les aff. ci-après: ...son, col. brev. du 21e drag., nommé chef état-maj. ...; Pourquié, chef d'esc. brev. 1er rég. art., chef ...8e corps d'armée, nommé chef état-maj. du ...sup. de la défense, Marseille; Labaria, chef d'esc. ...3e rég. art., nommé emploi de son grade état-maj. ...place Paris; Geoffroy, chef esc. brev. 26e drag., ...chef état-maj. 8e div. cavalerie; de Carmejane de ...lon, cap. brev. 33e rég. d'art., nommé emp. de son ...état-maj. comm. sup. Toul; Gaucher, cap. brev. ..., nommé emp. de son grade état-maj. gouv. mil. ...Marx, cap. brev. 2e bat. de chass. à pied, nommé ...ord. gén. comm. 21e brig. d'inf.; de Lamirault, cap. brev. au 82e rég. inf., dés. comme off. d'ord. gén. comm. la 84e brig. d'inf.; Hayaux de Tilly, cap. brev. 71e rég. d'inf., nommé emp. de son grade état-maj. 19e div.; Guyot, cap. brev. 66e rég. d'inf., nommé emp. de son grade état-maj. 13e corps d'armée; Jacomy, cap. brev. 1er rég. de zouaves, nommé emp. de son grade état-maj. 19e corps d'armée; de Gondrecourt, cap. brev. 5e rég. cuirass., nommé grade état-maj. 3e corps d'armée; Gerouille de Beauvais, cap. brev. 31e rég. d'art., nommé off. d'ord. gén. comm. art. Lyon; Dubois, cap. brev. 3e tiraill. alg., nommé off. d'ord gén. comm. la 2e brig. d'inf. Tunisie.

En outre, les off. dont les noms suivent ont reçu les affect. ci-après: Conturaud, chef de bat. d'inf. h. c., état-maj. du 11e corps, nommé emp. de son grade état-maj. 19e corps; Thoreau la Salle, cap. de cav. h. c. off. d'ord. gén. comm. 18e corps, nommé état-maj. 11e corps d'armée; de Frontin, cap. art. h. c. état-maj. Toul, nommé état-maj. 24e div. inf.; Hallouin, cap. inf. h. c. emp. état-maj. Armée, nommé off. d'ord. gén. comm. 7e div. inf.; Tantot, cap. inf. h. c. état-maj. 13e corps, nommé état-maj. Armée; Sousselier, cap. inf. h. c., état-maj. 19e corps, nommé état-maj. Armée; Reynès, cap. inf. h. c., off. ord. gén. comm. la 8e brig. d'inf., dés. même qualité auprès gén. comm. 6e div. inf.; Trabbel, lieut. brev. au 93e rég. d'inf., off. d'ord. gén. comm. 62e brig. d'inf., dés. même qualité auprès gén. comm. brig. cav. 16e corps d'armée.



LE COLOSSE DU NORD : « Petit homme jaune, qu'y a-t-il pour votre service ? »

SERVICES D'ÉTAT-MAJOR ET DU RECRUTEMENT

Cantagrill, off. d'adm. de 2e cl., employé état-maj. 28e div. inf. désigné pour être emp. état-maj. 27e div. d'inf

INFANTERIE

Taverna, col. brev. 14e rég. inf., passe 82e; de Courson, col. 133e inf., passe 151e; Bailly, col. 116e inf., passe 14e; Balfourier, col. brev., h. c. état-maj., réint. 130e inf.: Weiter, lieut.-col, brev., h. c. état-maj. réint. 13e d'inf.: Guide, chef de bat. brev., h. c. état-maj., réint. 89e inf.; Belingard, maj. 35e inf., nommé chef de bat. au corps; Garilhe, chef de bat. 112e inf., nommé major 4e tiraill.: Destenay, chef de bat. 144e inf., passe 21e, maint. cons. guerre; Dapoigny, maj. 144e inf. passe chef de bat. au corps: Dumas, maj. 30e d'inf., nommé chef de bat. au corps; Py, maj. 8e inf., passe 50e comme chef de bat.: Picard, chef de bat. brev. 67e d'inf., passe 18e rég. même arme; Pobeguin, chef de bat. 116e d'inf., passe 160e inf.; Méric, chef de bat. brev. 112e inf. nommé comm. 23e bat. chass.; Dadant, chef de bat. 153e d'inf., passe 30e, maint. congé; Rouyer, cap. 118e inf., nommé trés. au corps; Bonin, cap. 105e inf., passe 56e comme trés.: Darde, cap. 84e inf., passe 139e comme trés.; Huot, cap. trés. 89e inf., passe 67e; Lahalle, cap. 48e inf., passe 89e comme trés.

Sautt, cap. 147e inf., passe 25e bat. chass. comme maj.; Gebelin, cap. trés. au 155e inf., passe 136e, maint. recrut.: Alicot, cap. brev. h. c. état-maj., réint. 145e inf.; Audiat, cap. brev. h. c. état-maj., réint. 19e bat. chass.; Latrilhe, cap. brev. h. c. état-maj., réint. 127e inf.; Maignien, cap. brev. 127e inf., passe 2e zouaves; Sauvage, cap. brev. 81e inf., passe 43e; Hoff, cap. 1er inf., passe 92e, maint. off. d'ord.; Rouby, cap. 116e inf., passe 1er rég., maint. cons. guerre; Desruelles, cap. 100e inf., passe 1er, maint. direct. inf.; Michel, cap. 43e inf., passe 100e, maint. cons. guerre; de la Londe, cap. 43e inf., passe 125e, maint. congé;

Prenier, cap. 1er inf., passe 43e; Bourreau, cap. 136e inf., passe 116e; Dandier, cap. 37e inf., passe 113e; Teychene, cap. au 148e inf., passe 32e, maint. serv. géog.; Dagues, cap. h. c. colonies, réint. 18e inf.; Fabiani, cap. 3e zouaves, passe 144e inf.; Imbert, cap. 67e inf., passe 4e zouaves; Berthon, cap. trés. 101e inf., passe 71e, maint. recrut.; Meunier, cap. habill. 101e inf., nommé trés. au corps.

De Gouvello, cap. 116e inf., passe 148e; Dutheillet de Lamothe, cap. brev. 148e inf., passe 138e; Lefort, cap. brev. 86e inf., passe 153e; Mézière, cap. brev. h. c. (état-maj.), réint. 1er zouaves; Alla, cap. 73e inf., passe 120e; Gilquin, cap. brev. 50e inf., passe 8e, maint. état-maj.; Gombeaud, cap. 40e inf., passe 4e rég. tiraill.; Gondouin, cap. 4e tiraill., passe 67e inf.; Bain, cap. 132e inf., passe 116e; Juilien, cap. adj.-maj. 161e inf., passe 122e; Jouvin, cap. brev. 18e inf., passe 81e, maint. état-maj.; Desandre, cap. 12e inf., passe 18e; Koch, cap. 18e bat. chass., passe 36e inf.; Lagarde, cap. 143e inf., passe 53e; Pascal, cap. 152e inf., passe 105e; Pereira, cap. 153e inf., passe 113e; Ducourneau, cap. 2e rég. zouaves, passe 4e inf.; Olivier, cap. 67e inf., passe 10e; Humbourg, cap. 20e bat. chass., passe 82e; Bordes-Pagès, cap. 94e inf., passe 3e zouaves; Hertz, cap. 3e inf., passe 20e bat. chass.; Gaulier, cap. 8e inf., passe 2e rég. zouaves; Chaley, cap. adj.-maj., 109e inf., passe 40e, maint. congé.

Marée, cap. 36e inf., nommé cap. habill. au corps; Bonnefont, cap. 143e, passe 49e; Duros, cap. 49e inf., passe 143e, maint. direc. inf.; Richard, cap. 85e inf., passe 155e, comme trés.; Blanchard, cap. 128e inf., passe 133e; de Cramezel de Kerhue, cap. 116e inf., passe 85e; Peigne, lieut. 101e inf., passe 135e; Kerler, lieut. h. c. colonies, réint. 34e rég.; Andrieu, lieut. 52e inf., passe 102e; Richert, lieut. 11e inf., passe 3e zouaves; de Lenclos, lieut. 108e inf., passe 2e rég. étrang.; Castel, lieut. 159e inf., passe 112e; Estaque, lieut. 118e inf., passe 7e; Archambeaud, lieut. 150e inf., passe 124e inf.; Janot, lieut. 162e inf.; passe 5e bat. chass.; Mouillet, lieut. 21e inf., passe 5e bat. chass.; Laureau, lieut. 13e bat. chass., passe off. d'habill. au corps; Carbillet, lieut. 10e bat. de chass., passe 2e tirail.; Henrion, lieut. 10e bat. de chass., passe 2e bat.; Gendre, lieut. 1er zouaves, passe 144e inf.; de Metz, lieut. 1er rég. étrang., passe 81e inf.; Luca, lieut. 42e inf., passe 141e; Maes, lieut. 145e inf., passe 4e zouaves.

Lelorrain, lieut. 153e inf., passe 102e; Bernard, lieut. 25e bat. de chass., passe 1er rég. étrang.; Chevillotte, lieut. 116e inf.; passe 154e; Dolfus, lieut. 7e bat. de chass., passe 5e bat.; Collin, lieut. 5e bat. de chass., passe 7e bat.; Hug, lieut. 37e rég. inf., passe 84e rég., maint. Ecole de guerre; de Soyer, lieut. 116e inf., passe 84e.

Réintégrations. — Léonard, lieut. en non-activité, aff. 31e inf.; Le Jumeau de Kergaradec, lieut. en non-act., aff. 107e inf.; Guy, lieut. en non-act., aff. 145e inf.; Nougarède, lieut. en non-activ., aff. 9e rég. inf.; Fayollet, lieut. en non-act., aff. 151e inf.; Peyrouière, lieut. en non-act., aff. 116e inf.; Jordan, lieut. brev. en non-act., aff. 78e inf.; Veyssière, lieut. en non-act., aff. 116e inf.

CAVALERIE

Le lieutenant-colonel: de Royer de Saint-Julien, h. cadres, passe au 8e rég. de cuirass.

Les chefs d'escadrons: Devanlay, maj. du 28e rég. drag., passe au 3e rég. huss.; Mordacq, maj. du 18e rég. drag., passe au 2e chass. d'Af.; Mondain, maj. 13e huss., passe 1er rég. chass.; Lamy de La Chapelle, chef d'esc. brev. 3e rég. chass. d'Af., passe 4e rég. spahis; Bachard, maj. 18e rég. chass., passe 9e cuirass.; de Cazes, maj. 9e rég. cuirass., passe 26e drag.; Guynet, maj. 2e rég. drag., nommé chef d'esc. 19e drag.; Barbier Saint-Hilaire, chef d'esc. br. h. c. état-maj., passe 23e drag.; Chaindé, chef d'esc. h. c. remontes, passe dépôt Guéret; Vincent Lefebvre de Champorin, chef d'esc. h. c. comm. dépôt remontes Guéret, passe Mâcon.

Les capitaines: Lardinois, 6e cuirass., passe 5e cuirass.; de Mauduit-Duplessix, 3e cuirass., passe 6e cuirass., maint. off. ord.; Camusat de Riancey, 2e cuirass., passe 23e drag., maint. off. ord.; Michaux, 12e cuirass., passe 5e cuirass.; Cantillon de Lacouture, inst. 20e drag., passe 15e drag.; Bayonne, 10e drag., passe 17e drag.; Choupot, inst. 16e drag., passe 5e huss.; de Leusse, 17e drag., passe 30e drag.; Rambaud, 3e drag., passe 6e drag.; Virgile, 6e drag., passe 3e drag.; Majonenc, 5e chass., passe 21e drag.; Laferrière, 11e drag., remis cap. en 2e au corps; Godeau, 24e drag., passe 2e cuirass.; Chapelle de Jumilhac, 25e drag., passe 11e drag.; Lauras, inst. 19e drag., passe cap. comm. au corps; Jallibert, 19e drag., passe cap. inst. Ecole spéciale mil.; de Sesmaisons, 23e drag., passe 2e huss.; Lalande, 23e drag., passe cap. comm. au corps; Balay, inst. 22e drag., passe 2e drag.; Fontaine de Cramayel, 22e drag., passe 28e drag.

Delor, du 21e chass., passe 2e huss.; Rethoré, 6e chass., passe cap. comm. au corps; Nivière, 17e chass., passe cap. comm. au corps; Gachot, 16e chass., passe 6e chass.; Cuignet, 4e huss., passe 6e chass.; Hanier, inst., 2e chass., passe 8e chass.; Flamen d'Assigny, 21e drag., passe 3e chass.; Ricaud, trés. 10e huss., passe 6e chass.; Berger, 14e huss., nommé cap. comm. au corps; Thibaut de Menonville, 11e chass., passe 12e chass.; Boss, 17e chass., remis cap. en 2e au corps; Moineville, brev. h. c. état-maj., passe comm. 18e chass.; Gabrielli, 20e chass., passe 1er chass.; Deschamps, 3e spahis, passe cap. comm. au corps; Counion, 1er chass. d'Af., passe cap. comm. au corps; Bastien, passe cap. en 2e au 13e cuirass., remontes. Paris; Pimont-Cécire de Honnaville, du 13e cuirass., passe 11e cuirass.

Les lieutenants: Avon, du 4e chass. d'Af., passe 19e chass.; Lapeyre, h. c. Soudan, passe 12e cuirass., Cheval-

lier, h. c., passe 4e chass. d'Af.; Salmon, h. c., Indo-Chine, passe 7e chass.; Matthiessen, 2e esc. spahis. sénég., passe 21e chass.; Altmayer, 2e esc. spahis sénég., passe 10e drag.; de Labit de Monval, 2e cuirass.; passe 3e cuirass.; Sehür, 6e huss., passe 2e cuirass.; de Raguet de Brancion, 4e chass. d'Af., passe 27e drag.; Héring, 1er chass. d'Af., passe 15e drag.; Lasné du Colombier, s.-lieut. 1er chass. d'Af., passe 5e drag.; Tartinville, 7e drag., passe 20e drag.; de Lestapis, 4e chass. d'Af., passe 8e comp. cav. de remonte; Trutié de Vaucresson, 5e drag., passe 4e chass. d'Af.

Lieutenants rappelés de la non-activité.— Berthelin, lieut. en non-act., aff. 12e huss.; Giraud, lieut. non-act., aff. 4e spahis; Marcellcau de Brem, lieut en non-act., aff. 13e huss

ARTILLERIE

Affectations. — Les colonels : Jaricot, direc. Grenoble, nommé comm. 1er rég.; Oudard, brev., comm. le 28e, nommé 22e rég.; Jouffray, dir. Belfort, nommé comm. 28e rég.; Laligant, dir. la Rochelle, nommé 32e rég.; Roulin, brev., dir. adj. Belfort, nommé dir. Belfort.

Les lieutenants-colonels ; Boucher de Morlaincourt, brev., dir. Ecole art. 6e corps, classé 4e rég.; Le Joindre, dir. Bastia, classé 28e rég.; Lombard, s.-dir. Toul, nommé comm. 6e bat.; Parreau, brev., s.-dir. Vincennes, nommé comm. 16e bat.; de Philip, brev., 19e rég., nommé dir. Bastia ; Brochard, brev., sec. tech. art., nommé dir. Ecole art. 6e corps d'armée ; Cointe, 11e rég., comm. art. 6e div. inf., nommé comm. en second Ecole Pol.

Les chefs d'escadron : Ducamps, du 15e rég., nommé vice-prés. comm exp. Calais; Vittu de Kerraoul, brev., 7e rég., nommé chef état-maj. art. 8e corps; Bonnan, brev., 5e rég. ; Bruyères, nommé chef état-maj. art. 11e corps ; Valabrègue, brev., 6e rég., comm. art. 6e div. cav Lyon, aff. état-maj. art. place et forts Paris ; Papillon, s.-dir. Epinal, nommé comm. art. arrond. Montbéliard ; Imbert de Balorre, du 29e rég., à la Fère, nommé s.-dir. Epinal ; Mouret, 36e rég., nommé s.-dir. Perpignan ; Fradin, comm. 18e bat nommé s.-dir. Toul ; Passement, comm. art. arrond. Paris, nommé s.-direc. Vincennes ; Controt, comm. art. arrond. Montrouge, nommé art. Paris ; Morel, du 27e rég., nommé s.-dir. atel. const Douai ; Mengin, du 13e rég., nommé sous-dir. atel. Puteaux ; Nilson, 1er rég. Dijon, nommé s.-dir. manuf. Tulle, Fellner, 4e rég., nommé s.-dir. des forges de l'Est ; Rousseau, 20e rég., nommé s.-dir. forges du Midi ; Meunier, brev., batt. alpines, 15e rég., nommé profess. cours art. mil Ecole art. et génie ; Barbançon, 17e rég., nommé comm 4e bat.; Danion, vice-prés. commis. exp. Calais, nommé comm. 18e bat.; Gages, s.-dir. atel. const. Puteaux, classé 7e bat pour comm. batteries, Reims.

Sont nommés adjudants-majors. — Les capitaines : Jésuspret. comm. art Montlouis, au 3e rég.; de Guibert, du 7e rég., audit rég.; Remy, du 8e rég., audit rég. ; de Frévols d'Aubignac de Ribains, du 12e rég., au 15e rég.; Baltzinger, 19e rég., audit rég.; Soullière, du 20e rég., audit rég.; Martron, du 21e rég., audit rég.; Dantin, du 34e rég., au 21e rég.; Camus, du 28e rég., audit rég.; Rigaud, du 32e rég., audit rég.; Patureau, du 30e rég., au 32e rég.; Gaillard, du 36e rég., audit rég.; Rayne, Ecole art. du 9e corps, au 37e rég.; Humbert, du 38e rég., audit rég.

Les capitaines : Bouquillon, dir. Epinal, classé 20e rég.; Roch, off. d'habill. 3e rég., nommé trés. 25e rég.; Reynaud, adj.-maj 3e rég., nommé off. d'habil. même rég.; Godchau, instr. 32e rég., nommé instr. adj. Ecole appl. art. et génie ; Hesse, instr. 27e rég., nommé insp. études Ecole polyt.; Lebe-Gigum, 30e rég., maint. 2e bur. 3e dir. minis. Guerre ; de Cambry, membre commis expl. Calais, nommé memb. commiss. Bourges; Aubry, du 26e rég., nommé membre commis. expl. Calais; Milhaud, membre comm. centrale, nommé membre commis. expl. Versailles,

Sont affectés au service des établissements. — Les capitaines : Levavasseur, 6e bat., à l'atel. de Douai ; Buis, du 12e bat., à l'atel. de Lyon; Joubert, du 7e rég., à l'atel. de Rennes; de Garastarzu, du 34e rég., à l'atel. de Tarbes ; Dubessy, du 24e rég., à la manuf. de St-Etienne ; Fain, du 37e rég., à la fond. de Bourges ; Coche, du 6e rég., comm. art de Porquerolles, à l'Ecole cent. de pyrotech. mil.; Allenet, de l'arrond. de Rochefort, au comm. de l'art. dudit arrond.; Bisch, maj. du 3e bat., au comm. art. arrond. Tunis; Durand, dir. Dunkerque, à la dir. Bayonne ; Grünfelder, du 4e rég., à la dir. de Besançon; Girod, du 5e rég., à la dir. de Besançon ; Fabre, dir. de Nice, à la dir. de Bizerte ; Caillot, du 28e rég., à la dir. de Brest; Devé, du 15e bat., à la dir. de Cherbourg; Magnabal, atel. constr. Douai, à la dir. Dunkerque; Garin, du 2e rég., à la dir. de Grenoble; Batard, du 1er bat., à la dir. du Havre; Pascaud, du 6e rég., à la dir. de Maubeuge.

Ferber, du 19e rég., à la dir. de Nice ; Fossé, de l'arrond. de Marseille, à la dir. d'Oran; Terras, dir. Toulon, à ladite dir.; Fabre, du 13e rég., au dépôt mat. art. la Fère; Barinque, du 18e rég., dép. mat. art. Toulouse; Teulier, dir. Besançon, Ecole art. 18e corps; Lasserre, stag. manuf. Saint-Etienne, à la dir. de La Rochelle; Roure, stag. manuf. Saint-Etienne, à la dir. de Nice; Dumas, stag. manuf. Saint-Etienne, au dépôt mat. art. de Clermont-Ferrand; Raballet, stag. manuf. Saint-Etienne, à l'Ecole art. 12e corps; Schmidt, dép. mat. art. Bourges, à l'ét.-maj. art. 17e corps; Vieillard, du 20e rég., nommé instr. équit. 27e rég.; Gellie, du 21e rég., nommé instr. équit. 32e rég.; Fourty, 7e rég., nommé trés. 28e rég.

Sont classés dans les bataillons.— Guely, du 4e rég., au 7e, à Reims; de Schacken, du 5e rég., au 9e; Perrin, du 2e rég., au 10e; Denis, du 34e rég., au 16e; Duval, du 26e, nommé off. d'habill. du 9e bat.

Sont classés dans les régiments. — Les lieutenants : Bouy, du 6e, au 1er, à Dijon; Lambine, off. d'habill. du 9e bat., au 5e; Billet, du 20e rég., au 11e; Rousseau, du 18e bat., au 12e; Montet, du 18e rég., au 14e; Albigès, du 34e rég., au 20e; Bertin, du 17e rég., au 20e; Vyau de Lagarde, du 33e rég., au 29e; Dufrenois, du 30e rég., au 32e; Langlois, du 22e rég., au 35e; Jamin, du 29e rég., au 35e; Menu, du 18e rég., au 40e; Raspail, du 6e rég., au 13e; Poulleau, du 36e rég., au 2e.

Sont désignés pour faire le service dans les régiments. — Les chefs d'escadron : Marcus, s.-direct. forges Est, au 5e rég.; Verges, s.-direct. Perpignan, 5e rég.; Anus, s.-direct. manuf. armes Tulle, au 13e rég.; Camon, brev., profes. Ecole applic. art. et génie, au 22e rég.; Rouan, s.-direct. forges Midi, au 23e rég.; Lagrange, maj. du 27e rég., audit rég.; Clément, brev., 29e rég., audit rég. La Fère; Gaillard-Bournazel, maj. du 28e rég., au 36e rég.; Saint-Yves, comm. art. arrond. Rochefort, aux bat. alp. 15e rég.; Weinachter, maj. 17e rég., dés. art. 6e div. Lyon; Lecomte, comm. art. arrond. Tunis, dés. comm. 17e et 21e bat. du 13e rég. Tunisie.

Sont désignés pour faire fonctions de major.— Les cap. : Bernard, du 17e rég., même rég.; Boulangé, du 15e rég., au 27e rég.; Pinon, trés. 28e rég., audit rég.; Zurcher, 3e bat., nommé major audit bat.

Sont désignés pour commander une batterie. — Les cap. : Ohresser, direct. Cherbourg, au 1er rég. 6e bat.; Experton, manuf. armes Saint-Etienne, au 2e rég. 1re batt.; Charpy, sec. tech. art., au 4e rég. 5e bat.; Joly, inst. équit 30e rég. au 4e rég. 8e bat.; Magné, direct. Besançon, 5e rég. 4e bat.; Drouël, adj.-maj. 37e rég., au 6e rég. 6e bat.; Mestre, direct. Lyon, au 7e rég. 4e bat.; Rose, adj.-maj. 7e rég., au 7e rég. 7e bat.; Picquenard, Ecole art., 10e corps, au 10e rég. 7e bat.; Gaudron, 40e rég. Verdun, au 11e rég. 7e bat.; Coblentz, inst. adj. équit. au 12e rég. 10e bat., Lavialle, adj.-maj. au 15e rég., audit rég. 10e bat.; Defrance, direct. Versailles, au 17e rég. 10e bat.; Fontanaud, direct. Maubeuge, 18e rég. 7e bat.; Saillard, adj.-maj. 19e rég., audit rég. 4e bat.; Delpérier, adj.-maj. 20e rég., audit rég., 3e bat.; Landais, direct. parc, 21e rég., audit rég. 8e bat.; Guichard, adj.-maj. 21e rég., audit rég. 10e bat.; Verrieux, 6e bat., au 22e rég. 3e bat.; Nelli, Ecole art. 18e corps, au 24e rég. 3e bat.; Leblond, atel. const. Lyon, 26e rég. 2e bat.; Roy, adj.-maj. 26e rég., au 28e rég. 5e bat.; Codet, dir. Toulouse, 28e rég. 7e bat.; Merchet, adj.-maj. au 28e, audit rég. 11e bat.; Coustolle, dép. mat. art., au 30e rég. 7e bat.; Cauvin, dép. mat. Clermont-Ferrand, au 32e rég. 4e bat.; Bach, du 33e rég., au 30e rég. 10e bat.; Rondeleux, brev. adj.-maj. au 32e rég., audit rég. 9e bat.; Rochas, direct. à La Rochelle, au 33e rég. 6e bat.; Adam Salomon, direct. de Belfort, 33e rég. 7e bat.; de Boursier, de la Rivière, adj.-maj. 21e rég. au 34e rég.; 4e bat.; Masson, Ecole art. 12e corps, au 34e rég. 7e bat.; de Cavailhès, adj.-maj. 36e rég., audit rég. 5e bat.;

Chapus, dépôt mat. Clermont-Ferrand, au 36e rég., 10e bat.; Lefebvre, memb. comm. exp. Bourges, au 37e rég. 10e bat.; Marmion, adj.-maj. 38e rég. audit rég. 9e bat.; Plassiart, du 5e bat., au 40e rég. 1re bat.; Commerson, direct. Grenoble, 2e rég. 19e bat.; Scherer, 19e rég., audit rég. 17e bat.; Reübel, 1er rég., au 6e rég. 1re bat.; Jeanney, 12e rég., audit rég. 16e bat.; Gaugelin, direct. Lille, au 1er bat. 2e bat.; Fracque, direct. Bizerte, 3e bat. 1re batt.; Jacquet, 21e rég., au 5e bat. 5e batt.; Georges, direct. Toul, au 6e bat. 3e batt.; Masser, direct. Epinal, 6e bat. 4e batt.; Macron, direct. de Briançon, 12e bat. 4e batt.; Martin, direct. Bastia, 13e bat. 2e bat.; Gresillon, direct. Cherbourg, 15e bat. 2e bat.; Le Fèvre; direct. Brest, au 18e bat.; 3e batt.

— Les capitaines : Hoffman, comm. la 10e comp. d'ouv., nommé 3e comp. d'ouv.; Desforges, 2e comp. d'ouv., nommé 10e comp. d'ouv.

Réintégrations. — Les capitaines : Nudant, brev. h. c., off. d'ord. du gén chef état-maj. armée, classé 13e rég., pour comm. 12e bat.; Zeller, brev. h. c., off. d'ord. gén. comm. art. 11e corps, replacé cadres, classé 8e rég., pour comm. 6e bat.

Officiers d'administration. — MM. Girard, off. d'adm. de 1re classe, comptable Ecole art. 6e corps, classé dir. Toul; Dorr, off. d'adm. de 1re cl. compt. dépôt mat. art. La Fère, classé Ecole art. 6e corps; Veaudequin, off. d'adm. 2e cl., compt. dépôt mat art. La Fère, classé dép. mat. art. La Fère; Périssé, off. d'adm. 2e cl., compt. atel. const. Tarbes, classé Bellegarde; Renaud, off. d'adm. de 2e cl., compt. à Albertville, classé dir. Alger; Valentin, off. d'adm. de 2e cl. dir. Alger, classé dir. Verdun.

Officiers d'administration contrôleurs d'armes. — MM. Croisille, off. d'adm. de 1re cl. manuf. d'armes de St-Etienne, cl. dir. de Brest; Léonard, off. d'adm. de 3e c. manuf. armes St-Etienne, cl. atel. const. Douai; Berger, off. d'adm. contrôleur de 3e cl. manuf. St-Etienne, cl. dir. de Bizerte.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES

Sont affectés. — Les capitaines: Chary, du 13e esc., classé 15e esc. 5e comp.: Kraft, 4e esc., cl. 9e esc. 3e comp.; les lieutenants: Goin, 5e esc., cl. 11e esc.; Lambret, 20e esc., cl. 8e esc.

Les capitaines : Chourrieu, du 15e esc., classé 16e esc. 12e comp., à Sousse; Goutines, 15e esc., classé 4e esc.

Les lieutenants : Poguet, trés. 9e esc., classé 5e esc., Sétif; Laffond, du 16e esc., nommé trés. 9e esc.

GÉNIE

Hugues, col. brev. dir. génie Bordeaux, dés. mêmes fonc., Tunis; Renard, col. direc. génie Clermont-Ferrand, dés. mêmes fonc., Bordeaux; Delort, col. comm. en second Ecole polyt., nommé direc. génie, Clermont-Ferrand; Maniguet, chef de bat., chef du génie Angers, dés. pour mêmes fonct., Bourges; Jullien, chef de bat. chef étab. cent. mat. guerre génie Versailles, désigné pour être empl. à Toul; Mauchamp, chef de bat maj. 2e rég. Montpellier, relevé fonct. maj., maint. 2e rég.;

Aron, chef de bat. ét.-maj. part. de l'Armée à Toul, dés. pour être empl. à Versailles; Seurre, chef de bat. étab. cent. mat. guerre génie Versailles, nommé chef dudit étab.; Boulangé, chef bat. ét.-maj arme Paris, dés. pour être emp. à Amiens; Pezet, cap. en 1er au 1er rég. comp. 20/1 Nancy, dés. portion cent. de ce rég. à Versailles; Barault, cap. en 1er au 2e rég. 26e bat. Algérie, classé ét.-maj. part., dés. pour être empl. à Paris; Bernard, cap. en 1er 6e rég. dés. pour être employé au Mans;

Remy, cap. en 1er 3e rég. 6e bat. Verdun, classé ét.-maj pour être empl. à Verdun; Coussin, cap. en 2e 3e rég., dé ét.-maj Amiens, dés. pour rej. portion cent. à Arras Peltier, cap. de 2e cl. étab. cent. mat. télégr. mil., dé pour 6e rég. à Angers; Normand, cap. 2e cl. à Oran, dé pour 4e rég. 7e bat. à Besançon; Maria, cap. en 2e au rég. 26e bat., classé ét.-maj., maint., en Tunisie; Carvé cap. en 2e au 4e rég. 7e bat. Besançon, classé ét -maj., de pour être empl. à Besançon; Kérébel, cap. en 2e au 2e ré 26e bat., classé ét.-maj., maint. en Algérie; Simon, cap. 2e ét.-maj. Nancy, dés. 1er rég. comp. 20/1; Coblyn, cap. 2e 7e rég. Avignon, classé ét.-maj. à Verdun;

Officiers d'administration du génie. — Moquet, offici d'administration de 1re cl. Evreux, dés. pour direct. Paris; Gancel, off. d'adm. de 1re cl., dés. pour direct. gén à Lille; Berthoux, off. d'adm. 1re cl. Versailles, dés. mi Guerre 4e direct. 2e bur.; Greisch, off. d'adm. 1re cl. Arra dés. direct. à Amiens; Joly, off. d'adm. 1re cl. Mâcon, d direct. à Clermont-Ferrand;

Lemenuel, off. d'adm. 2e cl. Cherbourg, dés. pour éta cent. génie à Versailles; Sampré, off. d'adm. 2e cl. h. dres, rapatrié Madagascar, dés. pour direct. de Basti Damien, off. d'adm. 2e cl. Lorient, dés. pour être em direct. à Verdun; Kirsch, off. d'adm. 2e cl. Epinal, d direct. à Nancy; Desclaux, off. d'adm. 2e cl. Oran, d direct. à Rouen; Gérard, off. d'adm. de 2e cl. Gaillon, d direct. à Epinal; Vinel, off. d'adm. 2e cl. Lyon, dés. d à Briançon; Moitron, off. d'adm. 2e cl. à Miliana, d direct. à Brest; Massotte, off. d'adm. 3e cl. Brest, dés. à Limoges.

— Le s.-off. stag. Legay, à Ajaccio, dés. pour être en serv. géog.; le s.-off. stag. Gibbat, Nancy, dés. pour é empl. en Algérie.

GENDARMERIE

Leclerc, lieut.-col., à Bourg, passe à Limoges; Gar cap. à Amiens, passe à Figeac; Lussiez, cap. à la Poi à-Pitre, passe à La-Roche-sur-Yon; Lebrun, cap à G passe à Vendôme; Dupuch, lieut. à Affreville, pass Koné (Nouvelle-Calédonie); Lamotte, lieut. à Neufchâ passe à Sainte-Marie-Siché (Corse); Gérard, lieut. à Sa Pol, passe à Neufchâtel; Géronimi, lieut. au Monast passe à Rive-de-Gier; Fourrat, lieut. à Parthenay, pas Tonnerre; Walter, lieut. à Bonifacio, passe garde répu caine; Brichler, lieut. à Monfort, passe Guelma.

SERVICE DE L'INTENDANCE

Corps de l'intendance. — M. Laurent, s.-intend. de 3e cl. à Lyon, dés. pour Briançon. M. Fustel de (langes, s.-intend. mil. de 3e cl. div. Oran, dés. Tar M. Bayle, adj. à l'int. 6e rég., dés. pour 16e corps.

Bureaux de l'intendance. — M. Muzellec, off d'adm 1re cl. div. à Alger, dés. pour 15e corps.

Habillement et campement. — MM. Castillard, d'adm. de 1re cl. au 18e corps, dés. pour 15e rég. M. vert, off. d'adm. de 2e cl. au 8e corps, dés. pour 18e c

CORPS DE SANTÉ

Médecins. — M. Radouan, méd. princ. de 2e cl., méd. de l'hôp. mil. de Blida, est dés. pour les salles mil l'hosp. mixte d'Arras. M. Sudour, méd.-maj. de 1re cl., chef des salles mil. de l'hosp mixte de Castres, est pour l'hôp. mil. de Blida. M. Spire, méd. maj. de 1re c 35e rég. d'inf., est dés. pour le 39e rég. d'inf. M. Frib méd.-maj. de 1re cl au 101e rég. d'inf., est dés. pou salles mil. de l'hosp mixte de Saint-Germain. M. Pas méd.-maj. de 1re cl. au 39e d'inf., est dés. pour le 46e d'inf. M. de Poul de Lacoste, méd.-maj. de 1re cl a rég. d'inf., est dés. pour le 13e rég d'art. M. Morin, maj. de 1re cl. au 6e rég. d'inf., est dés. pour le 35e d'inf. M. Trilhe, méd.-maj. de 1re cl. au 8e rég. d'inf dés. pour les salles mixtes de l'hosp. de Castres. M. lois, méd.-maj. de 1re cl. au 2e rég. d'inf., est dés. p 101e rég. d'inf. M. Ruotte, méd.-maj. de 1re cl., répét à l'Ecole du serv. de santé mil., dés. pour le 8e rég. M. Descubes, méd.-maj. de 2e cl., au 14e bat. à pied, pour le 6e rég. d'inf.

M. Delahousse, méd.-maj. de 2e cl. au 67e d'inf., pour l'Ecole mil. prép. des Andelys. M. Sturel, méd. de 2e cl. au 20e rég. de chass. à cheval, dés. pour drag. M. Niclot, méd.-maj. de 2e cl., répétiteur à l du serv. de santé mil., dés. pour l'hôp. mil. d'Ora Meyer, méd.-maj. de 2e cl. au 12e drag., dés pou serv. santé 20e corps M. Faure, méd.-maj. de 2e 1er rég. de spahis, dés. pour 20e rég. chass. à cheva Martin, méd.-maj. de 2e cl. au 135e rég. d'inf.. dés. spahis. M. Rolland, méd.-maj. de 2e cl. 3e tirail. alg pour 36e rég. art. M. Pons, méd.-maj. de 2e cl. au de chass. à pied, dés. serv. médical des places d lioures et Port-Vendres. M. Le Roux, méd.-maj. de au 130e rég. d'inf., dés. pour 14e bat. art. à pied. M. méd.-maj. de 2e cl. au 48e rég. d'inf., dés. pour le de chass à pied. M. Mazellier, méd-maj. de 2e c hôp. mil. div. Oran, dés. pour 135e rég. d'inf. M. homme, méd. aide-m. de 1re cl. au 49e rég. d'inf., dé le 48e d'inf.

MM. Rousset, méd. aide-major de 1re cl. au 49e dés. pour 48e rég. d'inf.; Rouvillois, méd. aide-n 1re cl. au 10e rég. d'art., est nommé surveillant à service santé mil.; Léard, méd. aide-maj. de 1re 14e rég. de chass. à pied, dés. pour 120e rég. inf thaud, méd. aide-maj. de 1re cl. au 30e rég. inf., dés 141e rég. inf.; Chapellier, méd. aide-maj. de 1re 10e rég. art., dés. pour 7e rég. art.; Taillefer, méd maj. de 1re cl. au 148e rég. inf., dés. pour 49e ré Poutrin, méd. aide-maj. de 2e cl. hôp. mil. Saint-M à Paris, dés. pour 11e rég. art.; Lère, méd. aide-r 2e cl. hôp. mil. de Toulouse, dés. pour 14e bat. c pied; Lafoscade, méd. aide-maj. de 2e cl. hôp. r Marseille, dés. pour 30e rég. inf.; Penot, méd. ai 2e cl. hôp. mil. de Marseille, dés. pour hôp. mil. de Oran.

HARMACIENS.— MM. Bertrand, ph. aide-maj. 1re cl. hôp. mi div. Oran, dés. pour hôp. mil. Givet; Thomassin, ph m. aide-maj. 1re cl. hôp. mil. Versailles, dés. pour hô mil. div. Alger; Moreau, pharm. aide-maj. de 2e cl. hô mil. Bégin, à Saint-Mandé, dés. pour hôp. mil. div. Al r; Bernard, pharm. aide-maj. de 2e cl. hôp. mil. de B ort, dés. pour hôp. mil. div. Oran.

FFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE SANTÉ. — M. Germain, off. d'adm. de 1re cl., adj. au comm. et. inf. mil., Châteauroux, dés. pour dir. serv. santé rps; Sullerot, off. d'adm. de 2e cl., Marseille, dés. les hôp. mil. div. d'Alger; Massotte, off. d'adm. de dir. serv. santé 17e corps, Toulouse, dés. pour hôp. Bordeaux; Maignon, off. d'adm. 2e cl. hôp. mil. div. r, dés. hôp. mil. Bégin, Saint-Mandé; Bastat, off. n. de 2e cl. dir. serv. de santé 6e corps d'armée, mé adj. comm. 9e sect. inf. mil. Châteauroux; Ce- , off. d'adm. de 2e cl. hôp. mil. Bégin, à Saint-Mandé, Hôtel national des Invalides.

VÉTÉRINAIRES

pinte, vét. princ. 2e c'. dir. 5e ressort vét., placé h. c. -Chine; Rouet, vét. en 1er 14e drag., classé 27e rég. Thary, vét. en 1er 33e rég. art., dét. Ecole applic. classé 39e art.; Guillaumin, vét. en 2e 26e drag., té garde rép.; Cancel, vét. en 2e art. col. h. c. réint. et té 3e rég. art.; Forgeot, aide-vet. 7e rég. cuirass., dét. onte Beauval, classé 12e drag.

INFANTERIE COLONIALE

LÈVE DU GROUPE DE L'INDO-CHINE. — *Ont été dési- pour servir au Tonkin :* les chefs de bat. Pour- du 2e rég., et Riquier, du 4e rég.; les cap. Martel, du g., Grass, du 8e rég., et Mouveaux, du 23e rég.; le Guerrier, du 2e rég.; les s.-lieut. Laurent, du 4e rég., du 5e rég.; Moutot et Dormoy, du 7e rég.

t été désignés pour servir en Cochinchine. — Les : Prévost du 6e rég.; Péron et de la Rochebrochard zay, du 7e rég.; Demoulin, du 24e rég.

LÈVE DU GROUPE DE L'AFRIQUE ORIENTALE. — *Ont été gnés pour Madagascar :* les chefs de bat. Meu- du 5e rég., et Henry, du 7e rég.; les cap. Lagrange, 1er rég., et Ducaud, du 24e; les lieut. Marchal et Pi- du 1er rég., et les s.-lieut. Vilbesseix, du 3e rég., et ille, du 7e rég.

lieut. Bidault, du 5e rég., est dés. pour serv. au bat. Réunion.

LÈVÉ DU GROUPE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE. — *Ont désignés pour servir au 1er sénégalais ;* le chef de Roche, du 22e rég.; Boulard, du 2e rég.; Babonneau, rég.; Camuzet, du 22e rég., et Bec, du 24e rég.; les Gaillard, du 2e rég., et Cames, du 7e rég.; les sous- Borgey et Maulny, du 1er rég.; Benethulies, du 6e et Chabauty, du 7e rég.

t été désignés pour servir au 2e sénégalais. — Le Poinsel, du 21e rég.; le lieut. Blanchard, du 6e rég. -lieut. : Schmitt, du 6e rég.; Valliers et Derindinger rég.; Etievant, du 21e rég.

lieut. Allouard, du 24e rég., et le s.-lieut Carré, du rég., sont désignés pour servir au bat. de Zinder; le Brun, du 3e rég., dés. pour servir à la compagnie de pline du Sénégal; le lieut. Lamoureux, du 4e rég., est n act. h. cadres en Afrique occid. pour y remp. des politiques et administratives; le lieut. Bouche, du rég., est désigné h. tour pour serv. au rég. ind. du o.

LÈVE DU GROUPE DES ANTILLES. — Le lieut. Durand, rég., est désigné pour serv. au bat. des Antilles.

TATIONS. — Le cap. Halaïs, du 2e rég., passe au rég.; le cap. Boussot, du 1er rég., passe au 21e rég.; le Gaudineau, du 8e rég., passe au 23e rég.; le lieut. nier, du 4e rég., passe au 21e rég.; le s.-lieut. Katz de ns, du 5e rég., passe au 23e rég.; le s.-lieut. Bou- , du 4e rég., passe au 21e rég.

cap. Le Moan, du 6e rég., est nommé cap. de tir à ce ment.

FECTATIONS EN FRANCE. — Ont été placés :

1er régiment. — Le chef de bat. Desbuisson, du bat. nder; les cap. Dufoulon, du 1er tonk., et Caillet, du nk.; les lieut. : Lamy et Boué, du 2e tonk.; Brulé, du indig. du Congo; Bertrand, de l'ét.-maj. part. au an.

2e régiment. — Les cap. : Noire, de l'ét.-maj. part. oudan; Paris de Bolardière, de l'ét.-maj. part. à Ma- scar; Lallemend, du 2e tonk.; les lieut. : Bouverot, 2e sénég.; Apert, de l'ét.-maj. part. au Soudan; kler, du rég. indig. du Congo.

3e régiment. — Le chef de bat. Hérold, du 9e rég.; p. : Colonna de Leca, du rég. indig. du Congo; Gill- du 3e tonk.; les lieut. : Boucher de Brémoy, du k.; Laroche, du bat. des Antilles; Marc, de l'etat- part. au Soudan; le s.-lieut. Méric de Bellefond, du g.

4e régiment — Les cap. Dupuis, du 8e rég.; Gillet, sénég.; Raffin, de l'ét.-maj. part. au Tonkin; les Raquette, du bat. de Zinder; Raymond, du 10e rég.; riel, du 2e sénég.

5e régiment. — Le chef de bat. Pié, du 2e sénég.; p. : Bachot, du 1er rég.; Lacroix, du 10e rég.; Des- , du 2e sénég.; les lieut. : Martin-Jarrand, du nam.; de Martonne, du 13e rég.; Lacoste, du r.

6e régiment. — Les chefs de bat. : Toquenne, du nég.; Tirlot, du 11e rég.; les cap. : Magnabal, du nk.; Moutard, du 1er sénég.; Philippe, du 4e tonk.; ieut. : Abadie, du 3e tonk.; Bertin, du 1er malg.; Phi- lip, du 2e sénég.; Dumont, du 4e sénég.

7e régiment. — Les chefs de bat. Feldman, du alg.; Bégot, du 3e malg.; les cap. : Besse, du 13e rég.; , de l'ét.-maj. part. au Sénégal; Boutry, du 18e rég.; ieut. : Brosse, du 9e rég.; Martin, du 9e rég.; Lecoq, du nég.; Musotte, du 2e rég.

8e régiment. — Les cap. Mourin, du 2e rég. de tirail. sénég.; Favard, du rég. ind. au Congo; les lieut. Bachellez, du 3e sénég.; Reallon, de l'ét.-maj. part. au Tonkin; Hardellet, du rég. du Congo.

Au 22e régiment. — Les chefs de bat. : Millet, du 2e tonk.; Combettes, du recrut. de la Réunion; le cap. Coulais, du 3e rég.; les lieut. : Greusard, du 3e malg.; Plomion, du bat. de Zinder; Boennec, du 13e rég.

Au 24e régiment. — Le cap. Sancery, du 7e rég.; les lieut. : Cassarini, du bat. des Antilles; Noël, du 13e rég.

TROUPES DE L'INDO-CHINE. — Les off. ci-après ont été placés en activité hors cadres :

1° *Pour occuper des fonct. politiques et administratives.* — Le chef de bat. Escoubet, en service au Tonkin; les cap. : Pauvil, Hugues, Brisset et Velle, de l'ét.-maj. part. au Tonkin; les lieut. : Averlant, Beigbeder-Calay, Edon et Girardet, de l'ét.-maj. part. au Tonkin; Lauzanne, du 2e tonk., et Amalric, du 3e tonk.

2° *Pour être délachés aux travaux publics.* — Les cap. Leroux et Gauthier, de l'état-maj. part. au Tonk.; Péroux, du 9e rég.; Leroy, du 9e rég.; Bonnin, de l'état-maj. part.; les lieut. : Arpage et Giraud, de l'état-maj. part. au Tonkin; Laurent, du 9e rég.; Chauvet, du 1er annam.

TROUPES DE MADAGASCAR.— Le chef de bat. Leblanc, du 13e rég., passe au 2e malg.

Les off. ci-après, en service à Madagascar, ont été placés, savoir : le cap. Bourgeron, à la 7e comp. du 3e malg.; le cap. Jénot, à la 4e comp. 3e malg.; le cap. Defoort, à la suite du 3e malg.; le cap. Foureix, à la 6e comp. du 13e rég.; le cap. Bastide, à la suite du 13e rég.; le cap. Marie, à la 10e comp. du 1er malg.; le cap. Roy, à la suite du 1er malg.; le cap. Crébessac, à la suite 1er malg.; le lieut. Griveau, à la 1re comp. 1er malg.; le lieut. Corbel, à la 3e comp. 3e sénég.; le lieut. Guénot, à la 2e comp. 3e sénég.; le lieut. Mazin, à la 3e comp. 13e rég.; le lieut. Valmary, à la 9e comp. 1er malg.; le lieut. Plat, nommé adj. trés. 3e malg.; le lieut. Branche, à la suite 3e malg.; le lieut. Schiltz, 5e comp. 13e rég.

ONT ÉTÉ AUTORISÉS A PROLONGER LEUR SÉJOUR COLONIAL. — Le cap. Boin, du 2e malg.; le cap. Maupin, du 3e sénég.; le lieut. Pannetier, du 18e rég.; le lieut. Dominique, du 3e tonk.; le lieut. de Rostang, du 3e tonk.

MUTATIONS. — Le lieut.-col. Aymerich, à l'état-maj. part. en Afrique occ., nommé comm. 3e territoire mil.

Le cap. Rey, du 2e rég., dés. hors tour, pour serv. Madagascar.

Le cap. Rousseau, du 21e rég., nommé cap. d'habill. même rég.

ARTILLERIE COLONIALE

Sont affectés. — Les capitaines en 2e: Guespin, rég. de Cochinchine, maint.; Charlier, dir. art. Cochinchine, maint.; Stricker, dir. génie Toulon, maint.; Bierlé, serv. géog. Tonkin, maint.; Martin, 5e comp. ouvriers Toulon, maint.; les lieutenants en 2e: Gaune, 1er rég. Lorient, cl. 1er bat.; Gilles, 1er rég. Lorient, maint. 3e bat.; Lehuby, 2e rég. Cherbourg, maint. 2e bat.; Decharbogne, 3e rég., maint. 6e bat.; Balastre, 2e rég., maint. 2e bat.

Emplois civils

Est nommé gardien de bureau, mairie 11e arrond. — M. Demadrille, ex-serg. au 11e bat. de chass. à pied.

Nous publierons dans notre prochain numéro, les tableaux de concours pour la Légion d'honneur et la Médaille militaire.

Marine

Personnel officier

Cap. de vaiss. — Thierry, prend fonct. membre commission perm. machines et grand outillage à Paris, rempl. Richard d'Abnour; Jacquet, prend fonct. membre comité consult. et du conseil travaux marine rempl. Massé.

Cap. de frég. — Carré, emb. c. second s. *Protet*; de Pommereau, prend. command. *Calédonien*; Morin, rentré résid., sert Toulon; Reverdit, prend présid. commission perman. n° 3; Lefèvre, opte p. 2e catég. liste emb.; Tonnelier, emb. c. second s. *Desaix*; Roullin, rempl. Guichamans, dans fonct. examinateur cap. marine marchande.

Lieut. de vaiss. — Tourreil, emb. s. *Protet*; Perret, maintenu p. 2 ans observatoire Lorient; Terlier, emb. c. second s. *Dunois*; Courme, déb. déf. mob. Tunisie, conval. 2 m.; Delpuech, déb. s.-marins Bizerte, conval. 2 m.; Chaspoul, rentré résid., prend rang s. liste emb.; Colin, rentré résid., sert major gén., Toulon; Abaquesné de Parfouru, déb. *Marseillaise*; Jochaud du Plessis, emb. s. *Marseillaise*; Jacob, emb. c. torp. s. *Masséna*, rempl. Bonnin; André, emb. s. *Bouvines*, rempl. Goislard de la Droitière.

Augagneur, a pris command. *Grondeur*; Béranger, congé 3 m.; Charpentier de Cossigny, sorti hôp., conval. 3 m.; Convers, conval. 3 m.; Daguerre, a emb. s. *Jeanne-d'Arc*; Jourdan, déb. *Bouvines*, sert à terre, Brest; Chédeville, déb. *Bouvines*, rallie Toulon.

Enseignes. — Bonnaud, emb. s. *Lalande*; de Bauville, déb. *Galilée*, congé 6 m.; Dupuy-Dutemps, conserve command. torp. *157*.

Mécaniciens. — Méc. pr. 2e cl. Vilmont, inscrit tableau concours p. chev. Légion d'hsnneur; méc. pr. 1re classe Dumas, déb. groupe *Davout-Forbin*, emb. s. groupe *Suchet-Cosmao*; méc. pr. 1re cl. Kérenfort, maintenu s. *Neptune*; méc. pr. 1re cl. Aligro, emb. s. *Terrible*; méc. pr. 2e cl. Gounand, emb. s. *Gloire*, méc. pr. 1re cl. Hall, emb. s. *Gloire*, rempl. Périer; méc. pr. 2e cl. Armand, déb. *Bombarde*, entre hôp. Brest.

Corps de santé.— Méd. pr. de Gouyon de Pontouraude, emb. c. méd. de division s. *Chateaurenault*, rempl. Alix; méd. 2e cl. Ratelier, emb. s. *Décidée*, rempl. Lowitz; méd. 2e cl. Balcam, emb. s. *Borda*, rempl. Delaporte; Bertaud du Chazaud, emb. s. *Nièvre*, rempl. Cassien; méd. 1re cl. Gauran, déb. *Algésiras*; méd. 2e cl. Abeille de la Calle, déb. *Charlemagne*, conval. 2 m.

Génie maritime. — Ing. 2e cl. Lacoin, conval. 1 m. ing. pr. Ripoche, conval. 2 m.

Commissariat. — Comm. 1re cl. Le Masson, emb. s. *Charles-Martel*, rempl. Arnould.

Personnel administratif. — Surveill. techn. Ledelay, passe à Saïgon et Rondeau, à Haïphong; commis inscript. mar. Dechazal, conval. 3 m.; adjoint techn. Le Balch, passe de Toulon à Brest; commis comptable Léger, passe à Ruelle; commis comptable Brousse, conval. 3 m.

Nominations

PROMOTIONS. — Sont nommés : *cap. de vaiss.* le cap. de frég. Laurent; — *cap. de fr.*, les lieut. de v. Carmichaël de Baiglie et Mortenol; — *lieut. de v.*, les enseignes Thérouldе (rempl. Quencez, disparu en mer), Sernichon, Baudroit, Vinsot et Godin; — *mécan. princ. 1re cl.*, le méc. pr. 2e cl. Fontaine; — *mécan. princ. 2e cl.*, le 1er m. mécan. Bressange; — *méd. princ.*, le méd. 1re cl. Gauran; — *méd. 1re cl.*, les méd. 2e cl. Abeille de la Colle et Delaporte.

Sont nommés : *conduct. des travaux (stag. 2e cl.)*, MM. Etcheverry, Fabre et Morienne; — *syndic* à Tréguier, Salmon; — dans l'admin. centrale : *sous-chef bureau 3e cl.*, le réd. pr. Girard; *rédacteurs stag.*, Férec, Martin, Barbié et Thomas; *commis 4e cl.*, Faure, Juteau, Auffret, Robin, Fouquet; — *trésorier Inval. 2e cl.*, le lieut. de v. de rés. Mornu; — *garde marit.* à Agon, le 2e m. torp. Le Maillot.

COMMANDEMENTS. — Sont nommés au commandement : du *Calédonien*, le cap. de fr. de Pommereau; — du *Léon-Gambetta*, le cap. de v. Clément; — du *Léger* et de la déf. mob. Algérie, le cap. de fr. Champanhac; — d'un torp. de la déf. mob. Dunkerque, le lieut. de v. Abaquesné de Parfouru; — du torp. *Mousquetaire*, le lieut. de v. Prère.

Retraites

Méd. princ. Alix; surveil. 1re cl. prisons marit. Le Ven; surveill. techn. Pinassaud, Doranger, Michel; chefs surveil. Guillaume, Gougeon, Mabily; cap. frég. Fournier; chef bureau admin. centr. Daubas; agent commis. Ternant; commis. compt. Martin.

Distinctions honorifiques

Ing. 2e cl. génie marit., a reçu de l'empereur de Russie l'ordre de Saint-Nicolas.

Officiers de réserve

Méd. princ. retr. Hervé et Alix; méd. 1re cl. retr. Dumas.

Mouvements de la flotte

Guichen, entré bassin Brest p. changement hélice tordue. — *Gloire*, arme définitivement 15 Avril p. rempl. *Marseillaise* dans esc. du Nord. — On remplace, à Toulon, les chaudières de la *Couronne* par celles du *Richelieu*. — *Cyclope* et *157*, arrivés Bizerte. — *Aquilon* et *Dauphin* quitté Brest p. Bizerte. — *Pique* et torp. *174* et *175* partis Ténès p. Alicante. — *Nièvre*, partie Tamatave avec secours p. la Réunion. — *Francisque* a réussi essais à toute puissance. — *Desaix* arme Cherbourg; sitôt prêt, rejoindra esc. Méditerr. p. remplacer *Chanzy* qui sera placé en réserve. — Contre-torp. *Sabre* lancé le 15. — *D'Assas* et contre-torp., arrivés Colombo.

INFORMATIONS

Publication de cartes. — Le service hydrographique de la Marine publie les cartes et instructions nautiques suivantes :

1°) Cartes : Hvamms fjord; passe de Rost, côte N.-O. d'Islande; — de l'embouchure de la Têt à Gruissan; — de Gruissan au cap d'Agde; — passes de Kertch; — baie de Phan-Rang; — La Havane; — mouillages de la côte N.-O. de Nippon.

2°) Instructions nautiques : Annales hydrographiques pour 1903.

Budget de la Marine pour 1905. — Le projet de budget pour 1905 prévoit le renforcement et la création de stations de sous-marins aux points suivants :

Dunkerque (à créer). — 4 unités : *Français, Algérien, Gnôme, Lutin.*

Cherbourg. — 9 : *Narval, Sirène, Triton, Silure, Espadon, Aigrette, Cigogne, Morse, X...*

Toulon. — 6 : *Gustave-Zédé, Gymnote, Loutre, Grondin, Anguille, Y...*

Ajaccio (à créer). — 2 : *Alos, Trinité.*

Bonifacio (à créer). — 2 : *Souffleur, Dorade.*

Alger (à créer). — 2 : *Perle, Esturgeon.*

Bizerte. — 4 : *Farfadet, Korrigan, Phoque, Z...*

La Goulette (à créer). — 2 : *Bonite, Thon.*

Cap Saint-Jacques (à créer). — 2 : *Protée, Lynx.*

Tonkin (à créer). — 2 : *Oursin, Méduse.*

Diégo-Suarez (à créer). — 2 : *Naïade, Ludion.*

Des changements pourront avoir lieu dans la désignation des bateaux, mais la composition des stations sera maintenue si la disponibilité des sous-marins indiqués le permet.

D'autre part, le programme des armements pour 1905 ne se différencie de celui de 1904, que par la création d'une *division de réserve* pour l'escadre du Nord. Les escadres et divisions navales seront donc ainsi composées :

ESCADRE DE LA MÉDITERRANÉE : 6 cuirassés d'escadre, 3 croiseurs cuirassés, 1 croiseur de 2e cl., 2 croiseurs de 3e cl., et 6 contre-torpilleurs; — la division de réserve comprendra 3 cuirassés et 1 contre-torpilleur.

Escadre du Nord : 6 cuirassés d'escadre, 3 croiseurs cuirassés, 1 croiseur de 3e cl., 1 contre-torpilleur d'escadre (le *Cassini*) et 6 contre-torpilleurs; — la division de réserve comprendra 3 croiseurs cuirassés.

Escadre de l'Extrême-Orient : 3 croiseurs cuirassés, 1 croiseur de 1re cl., 2 croiseurs de 2e cl., 6 contre-torpilleurs, et 3 canonnières de rivière ; — la division de réserve de Cochinchine ne sera pas modifiée.

Division navale de l'Atlantique : 1 croiseur cuirassé, 1 croiseur de 1re cl. et 1 croiseur de 3e classe.

Division navale du Pacifique : 1 croiseur de 2e cl., 1 aviso-transport et une canonnière ; — l'aviso-tranport, la *Durance* sera supprimé.

Division navale de l'Océan Indien : 1 croiseur de 3e cl., 1 canonnière, 1 aviso-transport et 1 ponton (à Diégo-Suarez).

Les divisions de Tunisie, de Terre-Neuve et les stations locales des colonies ne seront pas modifiées.

Les congés dans la Marine. — Pour leurs étrennes, les matelots de la Flotte avaient reçu la douce nouvelle que la durée de leur présence sous les drapeaux était ramenée à 42 mois. Leur joie fut de courte durée, car le ministre, dès le 13 Février, fixait à nouveau le temps de service à 44 mois; aujourd'hui, il est porté à 46 mois.

LA FAMILLE MILITAIRE

Mariages

Cap. Sadi-Carnot, avec Mlle Madeleine Soubiran, lieut. 14e lig. Barbancey, avec Mlle Marthe Pourteyron ; lieut. gend. Alepée, avec Mlle Ruotte ; off. adm. 3e cl. Stoquer, avec Mlle Marthe Eby ; lieut. 102e inf. Lelorrain, avec Mlle Frédéric Le Conte ; cap. 113e lig. Munier, avec Mlle Marie Martel ; cap. br. Arth, avec Mlle Marie-Suzanne Mellier ; cap. comm. br 1er dr. Tillion, avec Mme Planchet ; cap. 1er génie Richard, avec Mlle Germaine Lecer ; lieut. 6e dr. Veau, avec Mlle Marie-Thérèse Mathis de Grandseille ; lieut. 24e art. Albert de Saint-Mathieu, avec Mlle Françoise Scrive ; lieut. 5e dr. Martel, avec Mlle Boudousquié ; lieut. 135e lig. Kieffer, avec Mlle Angèle Bernier ; lieut. 161e inf. Masiec, avec Mlle Litzelmann ; sous-lieut. 3e rég. art. col. Marchand, avec Mlle Guyot ; lieut.-col. art. col. Germain, avec Mlle Porcellaga.

Nécrologie

Chef esc. art. retr. Faucompré, 54 ans, Besançon ; col. art. retr. Bombard, 69 ans ; off. adm. 2e cl. Lévêque, 52 ans, Montferrand ; sous-lieut. rés. 45e lig. Lebrun, Vervins ; ch. bat. inf. col. retr. Roumet, 53 ans, Toulon ; cap. cav. retr. Maitrehenry, 56 ans, Aignay-le-Duc ; cap. inf. Vauloger de Beaupré, 42 ans, Hanoï ; cap. inf. retr. Selme, 76 ans, Lyon ; lieut. col. inf. retr. de Séré, 68 ans, Saint-Brieuc ; lieut.-col. cav. retr. Charretton, 70 ans, Paris ; ch. bat. inf. retr. Wirbel, 50 ans, Clermont-Ferrand ; off. adm. retr. Liégey, 60 ans, Nancy ; cap. inf. retr. Maille, 70 ans, Lunéville ; lieut.-col. Bourgeois, Brest ; cap. chass. à pied Léonard Fayé, 73 ans, Versailles ; cap. de vaiss. Raffenel, 44 ans, Brest ; lieut. col. d'art. Brongniart, Poitiers.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur répondre directement *et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.*

Un officier marinier, Cherbourg. — 1° A Montréal ; *Bulletin de la Chambre de commerce française*, 42, rue Saint-Sacrament ; *La Presse*, 71, rue St-Jacques ; Paris, Canada. — 2° A Québec : *Courrier du Canada ; l'Evénement ; le Journal des campagnes ; la Semaine commerciale ; Le Soleil.* — 3° A Joliette (province de Québec) : l'*Etoile du Nord.*

DIRECTION A DONNER DE PARIS
aux correspondances pour la Marine de Guerre
PENDANT LE MOIS D'AVRIL 1904

Pour l'escadre de l'Extrême-Orient. — *Argus, Alouette, d'Assas, Avalanche, Bugeaud, Chateaurenault, Décidée, Fronde, Gueydon, Javeline, Montcalm, Mousquet, Pistolet, Sully, Vigilante, Olry, Pascal, Redoutable, Surprise, Lion, Bayard, Bengali, Achéron, Aspic, Styx, Vauban, Vipère, Takou, Torpilleur, Colon, 1-S, 2-S, 3-S, 4-S, 6-S, 7-S* et *8-S* par Saïgon, *via* Marseille, les 20 et 16 ; *via* Brindisi, les 9 et 23.

Pour la division navale de l'océan Indien. — *Capricorne, Nièvre, Pourvoyeur, 271, 272*, à Madagascar, *via* Marseille, les 9, 19 et 24 ; *Infernet*, à Colombo, *via* Marseille, les 2 et 15 ; *via* Brindisi, les 8, 15, 22 et 29.

Pour la division navale du Pacifique. — *Aube, Eure, Protet, Meurthe*, à Nouméa, *via* Marseille, le 16 ; *via* Brindisi, tous les samedis ; *Durance, Zélée*, à Tahiti, *via* Le Havre, tous les vendredis.

Pour la division navale de l'océan Atlantique. — *Troude, Jurien-de-la-Gravière*, à Fort-de-France, *via* St-Nazaire, le 8 ; *via* Bordeaux, le 25 ; *via* Angl., 12 et 26 ; *Dupleix*, à Cherbourg.

Pour la station locale de Cochinchine. — *Baïonnette, Caronade, Bouclier, Cimeterre*, à Saïgon, et **pour la station locale du Tonkin** : *Adour, Henri-Rivière, Estoc, Jacquin, Kersaint*, par Haïphong ; *via* Marseille, les 2 et 15 ; *via* Brindisi, les 9 et 23.

Pour la station locale du Sénégal. — *Marigot, Goëland*, à Dakar, *via* Bordeaux, les 14 et 18 ; *via* Angl., les 6 et 20.

Pour la station du Congo. — *Alcyon*, à Libreville, *via* Bordeaux, le 14 ; *via* Lisbonne, les 4 et 19.

Pour la station de la Guyane. — *Jouffroy*, à Fort-de-France, *via* Saint-Nazaire, le 8 ; *via* Bordeaux, le 25 ; *via* Angl., les 12 et 26.

Pour la Crète. — *Condor*, à La Sude, *via* Marseille, le 12 ; *via* Trieste et Brindisi, les dimanches, lundis, mardis, mercredis et samedis.

Pour la station de Constantinople. — *Mouette, Vautour, Mascotte*, par Constantinople, voie de terre, chaque jour.

Edm. de Kerhor.



Le Gérant : G. LASSEUR
D. CASSIGNEUL, Imprimeur, 61, rue Lafayette, Pa[ris]
Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI
(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — N° 20 | LE NUMÉRO 10 CENTIMES | *24 Avril 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	REDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	**Paris, 61, rue Lafayette, Paris**	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an .... 8 fr. »

LA QUESTION DU MAROC

Cette question marocaine, qui se présentait naguère sous un jour si sombre et dont le règlement semblait devoir provoquer de dangereuses complications européennes, va maintenant se résoudre tout naturellement, l'influence prépondérante de la France au Maroc étant formellement reconnue par l'Angleterre.

Est-ce à dire que, dans quelques semaines ou quelques mois, le drapeau français flottera sur les minarets de Mekinez et de Fez, et que des troupes de nationalité française tiendront garnison dans les villes relevant aujourd'hui du sultan du Maghreb. Assurément non, et il serait même fort à désirer que le Maroc restât toujours Maroc et ne devînt jamais une province française, avec un préfet et ce cortège de fonctionnaires qui chez nous est devenu un véritable article d'exportation.

Ce que nous devons nous efforcer de réaliser dans ce pays si riche et d'un si brillant avenir, c'est la pénétration pacifique dont il a été maintes fois parlé et tout dernièrement, à la Chambre, lors de la discussion du budget des Affaires étrangères.

Assurément, on ne peut répondre qu'il ne sera pas nécessaire d'échanger quelquefois des coups de fusil avec les tribus du Sud, rebelles à l'extension de notre influence et surtout à notre civilisation européenne ; mais ce seront là des opérations de police qui n'auront rien à voir avec des expéditions difficiles, longues, coûteuses, du genre de celles qui ont donné à la France : l'Algérie, Madagascar et le Tonkin.

Notre intérêt est de vivre en bonne intelligence avec le sultan du Maroc, de lui prêter à l'occasion aide et assistance pour le développement économique et pacifique de son empire ; enfin, suivant les termes mêmes de la dernière convention, de retirer les profits fort légitimes des ressources que nous aurons mises à la disposition du souverain. Mais de là à l'annexion, même au protectorat formel, il y a un abîme que nous n'avons aucun intérêt à combler.



Intérieur d'une maison marocaine

Donc pas d'expédition, pas de conquête ; rien qu'une infiltration pacifique vers l'Ouest de nos commerçants algériens, déjà préparés à ce trafic par un contact mi-séculaire avec les indigènes du Sud oranais.

Mais l'outil de la pénétration le plus désirable, comme aussi le plus puissant, est sans contredit le chemin de fer. Une loi récente a autorisé la pose des rails entre Tlemcen et la frontière marocaine (1) ; il est indispensable que cette ligne soit continuée vers Taza et Fez, avec prévision de son prolongement jusqu'à Rabat ou un point à déterminer de la côte de l'océan Atlantique.

Il ne semble pas qu'on se soit encore bien rendu compte en France de la valeur du chemin de fer, comme instrument de pacification ; comment expliquer autrement la lenteur avec laquelle on a posé le rail dans le Sud oranais ?

Ce chemin de fer a été commencé en 1893, et en 1903, après dix ans, on n'avait construit que 145 kilomètres, soit 14 kilomètres par an.

Et tout dernièrement, alors que, pour assurer la sécurité dans le Sud oranais, il faudrait occuper solidement l'intersection des routes par lesquelles débouchent les tribus marocaines qui

(1) Voir les nos 7 et 9.

viennent assaillir nos soldats dans la Zousfana, on n'a alloué qu'un maigre crédit d'un million pour poursuivre la ligne qui s'arrête aujourd'hui à Béni-Ounif, mais qui devrait depuis longtemps avoir atteint Ben-Zireg et le Bechar. Aussi lorsqu'en 1899, les événements du Sud ont nécessité l'occupation permanente des oasis sahariennes, les frais de ravitaillement se sont montés à trente-cinq millions de francs, tandis qu'avec le chemin de fer, la dépense n'aurait pas dépassé quatre millions.



Une rue de Tanger

Nous avions cependant un exemple bien probant de ce que l'on doit et l'on peut faire dans des circonstances analogues. En 1896, l'Angleterre confia au général Kitchener le soin de replacer sous l'autorité du khédive, c'est-à-dire des Anglais, le Soudan égyptien. Que fait lord Kitchener ? Il construit le chemin de fer à mesure qu'il avance et en trois années, de 1896 à 1899, il établit 962 kilomètres de voie ferrée ; il peut ainsi amener des troupes fraîches à Ondurman, battre le Madhi et assurer à son pays la possession définitive des provinces soudanaises.

Ainsi devons-nous agir dans le Sud oranais ; lorsque la locomotive atteindra le Béchar, nous n'aurons plus à craindre les incursions des nomades marocains ; les harkas, impitoyablement chatiées, deviendront de plus en plus rares et les populations paisibles se rallieront peu à peu à notre influence.

Dans le Nord, la construction de la ligne de Fez assurera notre prépondérance dans le Bled et Maghzen (pays du gouvernement) ; plus tard nous pourvoirons à l'étendre dans le Bled-es-Siba (pays abandonné) ; quant aux villes du littoral, leur situation géographique garantit leur développement commercial, lorsque la

La ville de Tanger, capitale du Maroc, vue du large

sécurité régnera dans l'empire chérifien ; c'est cette sécurité que la convention franco-anglaise nous autorise à assurer par les puissants moyens dont nous disposons sur la rive Sud de la Méditerranée.

Et quelque moyen que nous adoptions pour donner aux populations africaines la tranquillité et une civilisation adéquate à leur race, les nations possédant des intérêts au Maghreb peuvent avoir l'assurance qu'elles seront les premières à bénéficier du nouvel état de choses établi, grâce à la France, dans les pays marocains. G. M.

L'ARTILLERIE ITALIENNE

A l'exemple des autres grandes nations européennes, l'Italie s'est décidée, il y a quelques années, à transformer son matériel d'artillerie, devenu réellement trop suranné, grâce aux progrès accomplis par la balistique et la métallurgie en Allemagne, en Autriche et surtout en France.

Jusqu'en 1897, l'armée italienne avait conservé, pour son artillerie de campagne tout au moins, un matériel en bronze, alors que les autres armées, l'Autriche excepté [1], avaient franchement adopté l'acier comme métal à canons; il ne faut pas perdre de vue que pendant la guerre de 1870-1871, c'est-à-dire il y a trente-quatre ans, les Prussiens expérimentaient contre nous l'artillerie Krupp en acier, et obtenaient, comme portée et comme justesse, les résultats foudroyants que l'on sait.

(1) Voir le n° 3.



S. M. Chérifienne Moulaï ABD-EL-AZIZ, Sultan du Maroc

La raison pour laquelle l'Italie se trouve si en retard sur les autres nations européennes est surtout une raison économique. Jusqu'à ces dernières années, nos voisins ne possédaient pas d'usine capable de fabriquer du matériel d'artillerie en acier, tandis que les canons de bronze pouvaient être usinés dans les arsenaux de Gênes, de Turin et de Naples. Les pièces de gros calibre, destinées aux parcs de siège et à l'armement des places fortes et des ports italiens, ne pouvaient être demandées à l'industrie nationale; il fallait s'adresser à Krupp, le fournisseur attitré de ces énormes engins, et l'on sait que l'usine Krupp fait payer fort cher les produits de sa fabrication.

Or, l'Italie est un pays assez pauvre, et l'on conçoit que les ministres de la guerre qui se sont succédé à Rome depuis 1870 aient ajourné d'année en année le moment pénible de faire passer en Allemagne une centaine de millions de lire, pour solde d'une artillerie d'acier, et aient attendu que les usines italiennes aient pu se mettre en état de fabriquer elles-mêmes ce matériel sur le territoire national.

Ce moment semble enfin arrivé, et le nouveau canon italien est un canon absolument national. Il a été étudié et adopté à Turin par des officiers et des ingénieurs italiens; le métal est fourni par les aciéries de Terni; les arsenaux de Turin et de Naples ont été dotés de l'outillage nécessaire pour usiner la pièce. Les ateliers de construction de Turin, Gênes et Naples ont été chargés de la fabrication de l'affût inventé par les artilleurs de ce dernier arsenal.

Quant aux projectiles, ils proviennent des fonderies de Brescia et sont usinés à Turin et à Torre-Annunziata. L'ancien matériel, que rem-

Défilé de l'Armée régulière du Sultan du Maroc

lace aujourd'hui le canon d'acier, comportait les pièces de 7 centimètres et de 9 centimètres en bronze mandriné, à chargement par la culasse, avec fermeture à coin prismatique; l'obturation était obtenue à l'aide d'un anneau en acier.

En 1897, le gouvernement italien ouvrit un concours entre les constructeurs de tous pays, et des expériences furent entreprises au polygone de Nettuno (à 50 kilomètres au Sud-Est de Rome), avec des canons de campagne de toutes provenances, parmi lesquels ceux inventés par les artilleurs italiens eux-mêmes. Ce furent ces derniers qui remportèrent le prix, sans doute le patriotisme aidant car, d'après les critiques faites par la presse militaire italienne elle-même, la pièce adoptée serait loin d'être parfaite et serait inférieure à plusieurs modèles étrangers expérimentés à Nettuno.

Quoi qu'il en soit, un canon unique de 75 millimètres fut adopté au mois de Juillet 1900 et le Parlement italien affecta une somme de 67 millions de lire au renouvellement de tout le matériel existant.

On décida de remplacer d'abord le canon de 7 centimètres, le canon de 9 centimètres devant être pourvu provisoirement d'un affût permettant le tir accéléré. Disons en passant que cet affût à bêche de crosse n'a pas donné des résultats satisfaisants et que l'artillerie italienne attend avec impatience le moment où toutes ses batteries seront armées du modèle unique de 75 millimètres. On estime que cette amélioration sera réalisée vers la fin de 1905 ou les premiers mois de 1906. A ce moment-là, l'armée italienne possédera trois cent quinze batteries de campagne et trente-deux batteries de montagne ayant coûté chacune une moyenne de 200,000 francs.

Le nouveau canon italien est à affût à déformation, se rapprochant du type allemand 1890. Sur le grand affût muni d'une bêche de crosse élastique se trouve un petit affût qui permet un pointage en direction sur un champ total de 6 degrés. La vitesse de la pièce peut atteindre six à huit coups par minute; mais cette rapidité de tir, qui nécessite l'emploi de la bêche, fatigue beaucoup l'affût; elle tombe à deux coups par minute si l'on n'emploie pas la bêche de crosse.

La vitesse initiale du projectile ne dépasse pas 500 mètres. Ce projectile réuni à la charge de 430 grammes de poudre en feuilles est un shrapnel pesant 6 kil. 700 et contenant 180 balles de 10 grammes et 140 de 11 grammes. Les balles sont en plomb durci par un mélange d'antimoine à 3 p.100. On a de plus conservé la boîte à mitraille qui contient 296 prismes de plomb de forme hexagonale pesant chacun 22 grammes, le projectile lui-même pèse 7 kil. 140.



Officiers d'artillerie italienne

Le poids de la pièce en batterie est de 1,006 kilos, dont 351 pour le canon; la pièce sur son avant-train pèse 1,700 kilos, ce qui, à raison d'un attelage à six, donne 283 kilos environ par cheval.



Les batteries attelées



La manœuvre de la pièce

Il ne semble pas que le nouveau canon italien ait réalisé un progrès sur les modèles actuellement en usage dans les armées étrangères, et les critiques n'ont pas fait défaut parmi les compétences autorisées du royaume.

Les reproches qu'on lui adresse peuvent se résumer ainsi: 1° Le canon de 75 de Turin n'est pas un canon à tir rapide, dans l'acception du terme, puisqu'il ne permet pas un tir dépassant huit à dix coups par minute, alors que le canon de 75 français (1) fait du vingt-cinq coups par minute sans que cette vitesse vertigineuse nuise en quoi que ce soit à la bonne direction du tir; le canon vraiment à tir rapide est immobilisé dès le premier coup et le dépointage est nul d'un coup à l'autre. C'est pour cette raison que le canon français est réellement un canon à tir rapide, tandis que le canon italien ne l'est pas.

2° Le canon italien n'est pas cuirassé, c'est-à-dire qu'il n'offre pas de protection aux servants. Cette infériorité est inhérente au genre d'affût adopté par les artilleurs italiens. Si leur choix s'était porté sur un système d'artillerie à long recul sur l'affût, des boucliers auraient eu l'avantage de protéger le personnel pendant le tir, ce qui, par ce temps de tir en rafales, n'eût pas été à dédaigner.

Quoi qu'il en soit, l'artillerie italienne de campagne est désormais réorganisée et vraisemblablement pour une période d'années assez longue. Un matériel nouveau d'artillerie est si coûteux que seules des nations ayant une puissance financière considérable peuvent se permettre un tel luxe à intervalles rapprochés; malgré la bonne gestion de ses finances, l'Italie n'est pas de ce nombre.

Le matériel d'artillerie, dont nous avons résumé les principales caractéristiques, lui permettra de mettre sur le pied de guerre 207 batteries actives, dont 186 montées, 6 à cheval et 15 de montagne et 78 batteries de milice, dont 63 montées et 15 de montagne, soit au total 285 batteries, toutes à 6 pièces, et représentant par conséquent un total de 1,710 canons. P.

(1) Voir le n° 9.

Les sapeurs-pompiers de Paris

Les visiteurs de l'Exposition de l'automobile ont pu voir et admirer, il y a quelques semaines, la belle pompe à vapeur exposée au Grand-Palais et dont l'invention résulte de la savante collaboration du lieutenant-colonel Vuilquin, du régiment des sapeurs-pompiers de Paris, et de deux constructeurs, MM. Weyher et Richemond.

Le *Petit Journal* a, en outre, récemment annoncé le projet de création d'un personnel chargé de préserver le plus possible les meubles et les marchandises contre les dégâts occasionnés par l'eau dans les maisons que les pompes disputent à l'incendie.

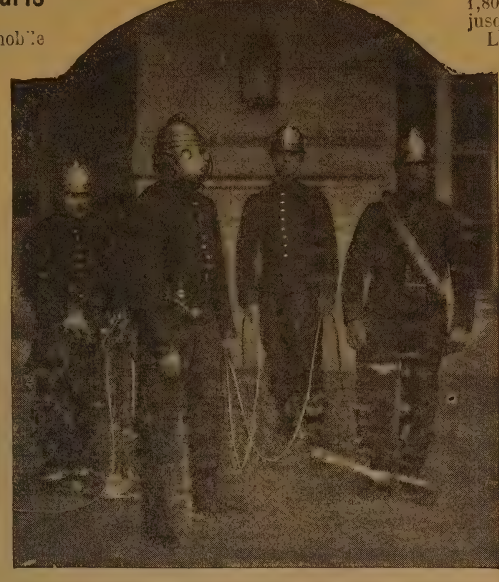
Voilà deux faits qui vont augmenter, s'il est possible, l'affection que Paris porte à son régiment de pompiers, et gagner à ce régiment la sollicitude des compagnies d'assurances ; ces sociétés vont être désormais, encore plus que jusqu'à ce jour, particulièrement intéressées aux opérations de sauvetage, non pas seulement des personnes, mais des objets contenus dans les maisons sinistrées.

Le matériel actuel se compose d'une pompe à vapeur, la P V comme l'appellent les pompiers, ou d'une pompe électrique, toutes deux montées par un caporal et deux sapeurs, de la voiture à grande échelle que manœuvrent un caporal et trois sapeurs, du fourgon attelé chargé de personnel et de matériel, ou du fourgon automobile et du fourgon auxiliaire.

Un incendie éclate : la personne qui l'aperçoit court à l'avertisseur placé au principal carrefour voisin, brise la glace et crie dans le téléphone l'adresse du sinistre. Branlebas dans la caserne ; les chevaux se détachent automatiquement et vont d'eux-mêmes à leur attelage, reçoivent sur dos les harnais qu'un déclanchement fait tomber ; les portes s'ouvrent mécaniquement et en une minute a lieu le départ simultané des voitures du premier secours.

La P V attelée est, dans certains postes, remplacée par l'électrique. Les voitures parcourent en moyenne 250 mètres par minute et, deux minutes seulement après leur arrivée, entrent complètement en action. La pompe à vapeur, allumée au départ et chauffée pendant le trajet, a atteint la pression nécessaire pour lancer l'eau à la distance voulue. C'est admirable de précision et de vitesse !

C'est à ce matériel que vient de s'ajouter, comme deuxième secours, la nouvelle pompe à vapeur dont on allume le fourneau, au départ, avec un chiffon imbibé d'essence et qui, mise en pression en cinq minutes, à l'aide d'eau bouillante, toujours maintenue à cent degrés, lance, par trois gros tuyaux ou six petits, son eau jusqu'à 40 mètres de hauteur et débite 1,800 litres à la minute, à une pression qui va jusqu'à 10 kilogrammes.



Le casque pour les feux de cave

Le progrès réalisé par cette pompe est que sa chaudière fournit la vapeur au moteur pour arriver à destination, puis au corps de pompe pour lancer l'eau et que le mécanisme est combiné de telle sorte que ces deux opérations ne puissent pas se faire simultanément.

Un simple coup de levier d'embrayage permet d'actionner soit la pompe, soit le mécanisme de traction.

Le moteur comprend une machine Compound à deux cylindres qui donne une force de 30 chevaux à une marche ordinaire et de 45 à haute pression. Quoique pesant 6,000 kilos, la pompe file à la vitesse de 24 kilomètres à l'heure; sa vitesse est réglée par un levier qui donne plus ou moins de vapeur; un autre levier donne la marche vers l'arrière ou l'avant, et enfin un frein de secours empêche tout accident. Onze hommes trouvent place sur la pompe, et, à peine arrivés, déroulent le dévidoir, branchent les tuyaux et attaquent l'incendie.

N'est-ce pas magnifique ?

Oui, mais ce n'est pas tout de jeter de l'eau pour éteindre un incendie. On vient d'envisager la question sous une autre face.

Personne n'ignore que lorsqu'une maison est incendiée, l'eau qu'on y jette achève de détruire ce qu'on ravit au feu.

En Angleterre, on a eu l'idée de charger quelques hommes de limiter les dégâts ainsi causés par l'eau et l'on a créé le « salvage-corps [1] ».

L'Allemagne a suivi l'exemple ; et, à Hambourg s'est créée une équipe du même genre, le Retter. La France ne pouvait rester en arrière. Aussi M. Lépine, préfet de police, est-il allé tout récemment à Hambourg pour étudier sur place les procédés de sauvetage imaginés, pendant que le commandant Cordier et le capitaine Gilbert, du régiment des sapeurs-pompiers, allaient l'y rejoindre après avoir visité les installations faites par le corps des pompiers de Londres, de la Belgique et de la Hollande.

Paris va donc avoir très prochainement ses sauveteurs d'incendie.

Mais ils ne formeront pas un corps distinct. Cent hommes choisis parmi les pompiers rengagés



Les voitures des pompiers quittant la caserne

(1) Corps formé d'une vingtaine d'hommes.

augmenteront l'effectif du régiment et seront répartis dans les postes des pompiers existant déjà. Les grandes compagnies d'assurances se sont engagées à verser 200,000 francs pour favoriser la création de cette équipe de spécialistes dont elles attendent de grands services.

Il a semblé préférable de ne pas créer un corps spécial parce que, le croirait-on, le salvage-corps de Londres ne s'entend pas très bien avec les pompiers. Ceux-ci sont accusés par leurs collègues de jeter trop d'eau et d'augmenter leur peine à limiter l'inondation.

Où la zizanie va-t-elle se nicher !

On a pensé que, faisant partie du même poste d'incendie, les pompiers et sauveteurs de Paris auraient un intérêt commun à ménager l'eau pour diminuer leur tâche et limiter les dégâts.

La nouvelle pompe automobile

Les sauveteurs tendront d'immenses bâches caoutchoutées sous les plafonds des étages inondés et recouvriront, avec d'autres bâches plus petites, les meubles et marchandises des étages menacés. Avec des écopes, sortes de grandes pelles plates à main, ils jetteront dans des seaux l'eau répandue sur les parquets et ils sécheront les parquets avec des étoupes et de la sciure de bois. Tous les départs de postes d'incendie comprendront un petit matériel pour les sauveteurs ; et en cas de gros incendie, on aura recours à de gros fourgons dispersés dans les postes de Paris et contenant de nombreuses bâches, écopes, étoupes, des sacs de sciure, etc.

N'avions-nous pas raison de dire que les pompiers allaient doubler, si c'est possible, l'affection que tout Paris a pour eux ?

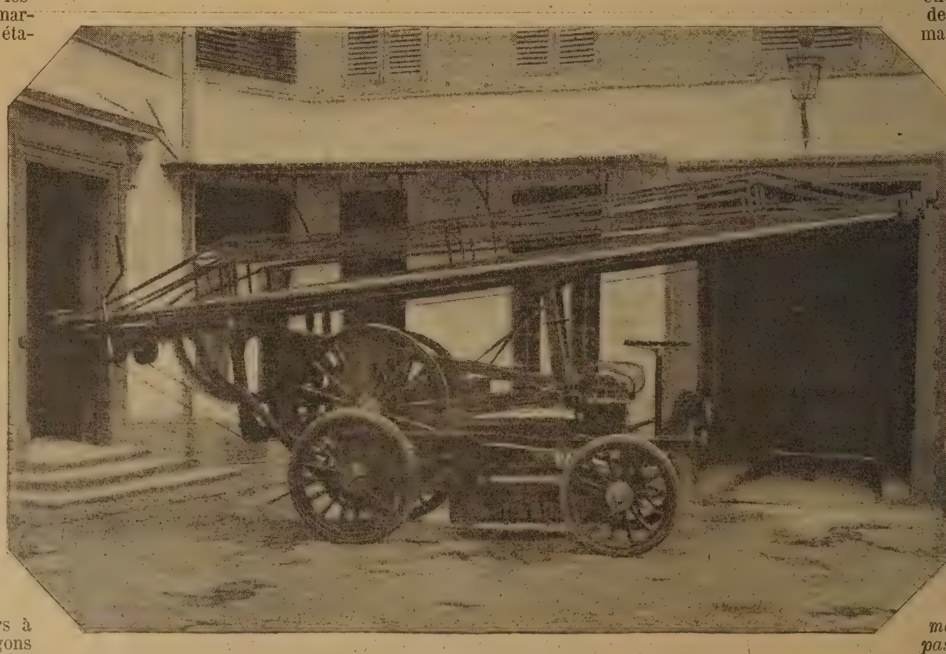
C. R.

LE DROIT DES BELLIGÉRANTS dans la guerre continentale

Le Grand Etat-Major allemand vient de publier une étude fort complète sur les actes qu'il est permis ou qu'il est interdit de faire au cours d'une guerre entre peuples civilisés.

Ce travail est des plus intéressants à connaître, tout au moins dans ses grandes lignes, puisque nous pouvons être exposés à rentrer un jour ou l'autre en conflit avec l'empire allemand, et qu'il est bon de savoir comment l'adversaire se comportera à notre égard, ne fût-ce que pour nous tenir avec lui sur le pied d'une absolue réciprocité.

Le but de la guerre, d'après les Allemands, est d'anéantir non seulement les forces combattantes et les forteresses de l'adversaire ; mais encore l'ensemble de ses ressources matérielles et morales.



La grande échelle

Les considérations humanitaires, c'est-à-dire les ménagements envers les hommes et leurs propriétés, n'entrent en ligne de compte que dans la mesure où elles ne portent préjudice ni à la nature ni au but de la guerre. Sont classés dans la catégorie des combattants actifs les chefs d'Etat et les ministres *même s'ils n'ont pas de rang militaire*, l'armée régulière, et enfin l

oupes irrégulières, si toutefois elles ont des efs responsables, sont organisées en corps, rtent des uniformes *visibles de loin,* sont unies d'armes apparentes et observent les s et usages en vigueur. Mais il est interdit utiliser sur les théâtres d'opérations euro- ens des troupes non civilisées.

Il résulte de cette première énumération que, ur l'état-major de Berlin, le pacifique M. Loubet les détenteurs de portefeuilles les moins nguinaires, ceux de l'agriculture ou de l'ins- iction publique, par exemple, sont des hom- es de guerre au premier chef et justiciables, conséquence, de la loi martiale allemande.

D'autre part, nous n'aurions pas le droit employer dans les Vosges ou sur le Rhin tre belle division de turcos ; ils sont spéciale- ent désignés dans la brochure officielle alle- ınde comme troupes non civilisées.

Les armes déloyales sont naturellement inter- es ; et sont qualifiées telles : l'empoisonne- ent des fontaines, puits, vivres, la propaga- n des maladies contagieuses, l'assassinat, la se au ban, la proscription, l'usage des pro- ctiles occasionnant une souffrance inutile, etc. mise à mort de prisonniers ou le refus de artier est un crime.

L'ennemi a le droit de bombarder les villes vertes si elles sont occupées ou utilisées par nnemi : rien ne peut l'obliger à ménager les ifices religieux, écoles, bibliothèques, mu- es ; mais s'il le juge convenable, il peut sser ces établissements en dehors de ses nes de tir.

Le port de l'uniforme ennemi est déloyal, is il est permis de soudoyer des espions et s traîtres, de soutenir des prétendants, de nenter la guerre civile et même de tirer parti certains crimes commis par d'autres (incen- es, vols, assassinats).



Le général SOLARD,
Commandant des troupes détachées aux grèves du Nord
(Phot. Desrez.)

Les officiers allemands consacrent une longue étude au rôle de la presse et des journalistes aux armées ; ils admettent qu'on ne saurait plus aujourd'hui tenir ces derniers à l'écart du théâtre des opérations, mais ils posent en principe que l'autorité militaire ne doit admettre en qualité de correspondants que des personnes offrant les garanties voulues *d'honorabilité, de tact, de sagacité et de délicatesse ;* grâce à quoi le commandement s'évite la peine d'installer un bureau de censure, *institution dont le peu d'utilité est démontré par l'expérience.*

Les correspondants de journaux une fois admis au quartier général, doivent prendre l'engagement d'honneur de ne rien dévoiler de l'emplacement des forces et des plans de l'armée qu'ils accompagnent, de se conformer strictement aux instructions de l'autorité militaire, et d'être toujours munis de pièces d'identité. Quant aux journalistes qui accompagnent les troupes sans y être autorisés, et qui par conséquent échappent à tout contrôle de l'autorité militaire, *il faut les poursuivre, les chasser avec une rigueur impitoyable et les traiter comme des êtres dangereux et malfaisants.*

La question de la contrebande de guerre est traitée avec grande ampleur dans le code allemand du droit des belligérants et l'on est étonné de voir que les Allemands admettent, jusqu'à un certain point, la vente aux armées d'opération vivres, de bétail, de conserves, etc., quand cette vente est faite par petites quantités et si l'un des Etats en guerre n'est pas favorisé au détriment de l'autre.

Enfin, les officiers allemands semblent avoir négligé à dessein la question de la déclaration de guerre. Pour eux, sans doute, cette formalité n'a plus de raison d'être, et, de fait, au cours des trente dernières années, mainte puissance civilisée est entrée en campagne contre un adversaire réputé barbare, sans même prendre la peine de notifier officiellement l'ouverture des hostilités.

X.

Le cuirassé russe « PETROPAVLOSK », qui a coulé devant Port-Arthur, entraînant la presque totalité de son équipage et la mort du vice-amiral MAKHAROV



Le vice-amiral MAKHAROV,
mort au champ d'honneur
(Phot. Zdobnov.)

LA PERTE DU « PETROPAVLOSK »

et les avaries du « Pobieda »

Les plus rudes coups s'abattent sur la malheureuse marine russe. Après les *Tsesarevitch* et *Retvizan*, mis hors de combat avant la déclaration de guerre dans les conditions que nos lecteurs n'ont pas oubliées, le magnifique cuirassé *Petropavlosk* vient de sombrer, éventré par une torpille, entraînant la presque totalité de son équipage, ainsi que le vaillant amiral Makharov, sur lequel reposait l'espoir de la marine russe, et son état-major.

En outre, un autre cuirassé, le *Pobieda*, a heurté lui aussi une torpille et a pu à grand' peine regagner le mouillage de Port-Arthur où, faute de bassin qui permette de le réparer, il restera vraisemblablement inutilisé pendant longtemps.

Enfin le contre-torpilleur *Bestrachnii* égaré par la brume a été coulé par l'escadrille du contre-torpilleur japonais.

Il est à peu près certain que le *Pobieda* et le *Petropavlosk* ont touché des torpilles vigilantes (1) semées par les Japonais au moyen de leurs torpilleurs, soit pendant une des nombreuses incursions qu'ils ont faites depuis que les hostilités sont ouvertes jusque sous les canons de la place, soit dans la matinée même du 13 Avril.

Le *Petropavlosk* était un cuirassé jaugeant 11,000 tonnes, de 112 mètres de long, ayant donné 17 nœuds 5 aux essais, armé de 4 pièces de 305 millimètres en 2 tourelles, de 12 pièces de 150 millimètres et de 36 pièces légères. Il avait été construit à Cronstadt et mis à l'eau en 1894. Il portait 622 hommes d'équipage.

Le *Pobieda* jauge 12,700 tonnes. Il a 133 mètres de long, une vitesse de 19 nœuds, un armement composé de 4 pièces de 254 millimètres, 11 de 152 millimètres, 48 pièces légères. Il a été mis à l'eau en 1900. Par sa vitesse, ses grandes dimensions et son armement, il se rapproche du type des croiseurs cuirassés.



Le lieutenant commandant du contre-torpilleur « BESTRACHNII » coulé par l'escadre japonaise

(1) Voir le n° 13.



Le vice-amiral SKRYDLOV,
désigné pour remplacer l'amiral MAKHAROV à la tête des forces navales russes dans les mers de Chine

Nous n'avons pas à revenir sur le retentissement douloureux que ce désastre a eu parmi les nations civilisées et plus particulièrement en France, où tout ce qui touche aux événements de la guerre actuelle soulève un intérêt passionné.

On compte que le premier moment de stupeur passé, l'âme russe manifestera une fois de plus l'indomptable énergie qu'elle a toujours su montrer dans les grandes épreuves. Elle trouvera dans l'amiral Skridlov, désigné pour remplacer l'amiral Makharov, l'homme qui saura tirer le meilleur parti de la force navale, encore imposante, placée sous son commandement.

Celle-ci comprend, en supposant même que le *Tsesarevitch*, le *Retvizan* et le *Pobieda* soient inutilisables, les cuirassés de 1er rang *Poltava*, *Sevastopol*, *Peresviet*, les croiseurs cuirassés *Gromoboi*, *Riurik*, *Rossia*, qui forment la division de Vladivostock, le *Bayan*; les croiseurs protégés *Diana*, *Boiarin*, *Askold*, *Bogatyr*, *Novik*, *Pallada* et une vingtaine de contre-torpilleurs.

Ce n'est sûrement pas assez pour combattre en ligne la flotte japonaise mais c'en est assez pour

(1) Voir le...




Le cuirassé « POBIEDA », qui a heurté une torpille devant Port-Arthur

…rder en haleine, la forcer à tenir la mer, … diminuer peut-être par d'heureuses atta…ues de torpilleurs, l'user en un mot, parce …'une force navale qui n'a pas de réserves …use vite.

C'est assez aussi pour garder la possi…lité de jouer un rôle actif et …portant au moment, marqué dans …venir, où, noyées sous le flot …ujours grossi de l'armée du tsar, …s troupes japonaises devront aban…nner la Corée et se rembarquer …ur regagner leur territoire qu'à ce …oment il s'agira de défendre. R.

…organisation de la Marine espagnole

On sait que la guerre hispano-…méricaine, qui fit perdre, il y a …uelques années, à l'Espagne, Cuba … les Philippines, a anéanti du …ême coup sa puissance maritime. … gouvernement espagnol vient …élaborer un projet de réorganisa…n de ses forces navales.

Ce projet comprend: 1° la construc…n de quatre gros cuirassés et …nviron quarante bâtiments de …nage inférieur; 2° la réorgani…tion complète du corps des offi…rs de Marine; 3° la réduction du …mbre des amiraux en activité; … la réduction de la limite d'âge pour … pension; 5° la diminution du per…nnel trop nombreux du ministère … la Marine, et 6° la création d'une …adre permanente.

Une dépense de 300 millions de …setas est prévue à cet effet, dont … millions pour les arsenaux et les …rts de Ferrol, La Carraca et Car…gène.

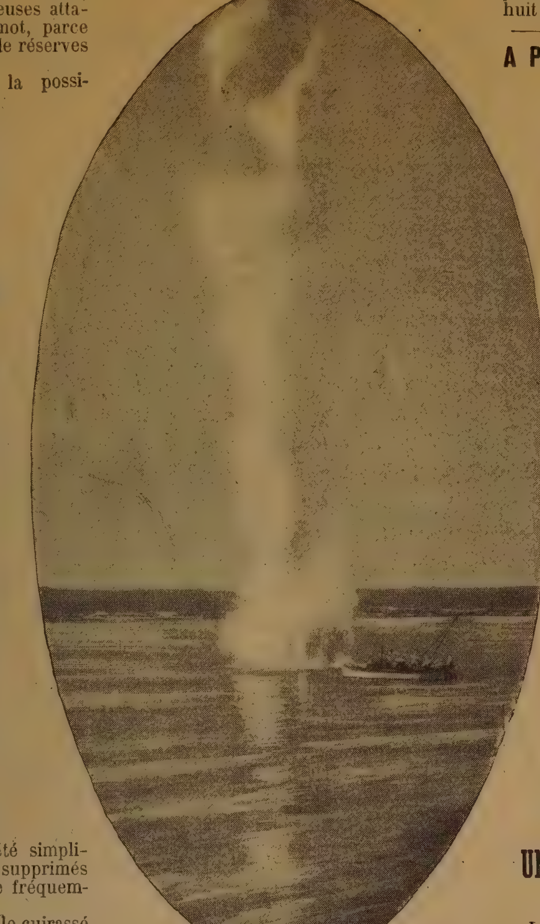
Plusieurs mesures préliminaires …urent déjà dans le budget de 1904.

L'administration de la Marine a été simpli…fée; des crédits peu utiles ont été supprimés …le personnel de la flotte se livre fréquem…ent à des exercices actifs.

Une division navale, comprenant le cuirassé *…layo*, le croiseur cuirassé *Cardinal-Cisneros* … les croiseurs protégés *Estremadura et Rio-…-la-Plata* feront des croisières le long des …es. Un peu plus tard sera créée une escadre, …s le commandement d'un vice-…iral. L'établissement de cette …adre coûtera 50 millions de …setas.

Pour la …nstruction …e quatre …ands cui…ssés, des …urparlers …nt engagés à La Seyne, … France. …es autres …itiments …mprennent …pt croi…surs cuiras…s de 10,000 …nes, des …rpilleurs, …s contre-…rpilleurs et …n certain …ombre de …us-marins. …s navires …ûteront 125 …illions de pesetas et devront être livrés dans un délai de huit ans.

J. BRETZ.



Gerbe d'eau produite par l'explosion d'une torpille

A PROPOS DE LA GRANDE MURAILLE

« A cha peu, tout le monde s'en va ». dit un proverbe populaire très sensé, quoique vicieux de forme.

Il paraît que la Grande Muraille de Chine déménage aussi, « a cha peu », emportée pierre à pierre par les touristes anglais.

C'est sans doute à titre de souvenir, ainsi du moins que le raconte un correspondant d'un magazine londonien, à propos d'une récente visite par lui faite à Chang-Haï-Kouan :

« L'endroit, dit-il, est assez intéressant. C'est ici que la Grande Muraille descend des montagnes jusqu'au bord de l'eau ; mais je devrais plutôt dire : « descendait » ; car, à en juger par ce qu'on a vu, une grande partie de la muraille doit reposer maintenant dans les coffres des navires de Sa Majesté. Chaque jour des groupes s'en viennent en bas, vers la jetée, chargés de gros blocs de pierre, — des morceaux de la Grande Muraille, en l'espèce — emportés à titre de souvenirs. »

C'en est fait, l'antique construction (250 ans avant Jésus-Christ), que n'avaient pu entamer les barbares cohortes de tartares mandchous, va s'émietter sous les doigts des ladies, tel un vieux mur livré aux rats.

O Tsin-chi-Hoang-ti, empereur céleste qui l'édifias, du haut de ta demeure dernière, tu ne dois pas être content !

H. C.

UNE FÊTE A BORD DU « HENRI-IV »

Les commandants de nos bâtiments ont pris l'excellente habitude de célébrer chaque année, par une fête qui unit tout le monde à bord depuis le commandant jusqu'au dernier matelot, le souvenir du grand homme, ou l'anniversaire glorieux dont le navire porte le nom.

C'est le pendant des fêtes régimentaires qui ont obtenu dans l'armée le succès que l'on sait.

C'est ainsi que le 12 Avril le pont du cuirassé *Henri-IV*, qui fait partie de l'escadre du Nord, réunissait une foule joyeuse. Les familles des hommes de l'équipage s'asseyaient autour des tables où un dîner était servi, pour la confection duquel le maître coq avait mis ses



Le cuirassé français « HENRI-IV », qui fait partie de l'escadre du Nord



Les invités arrivant à bord du « HENRI-IV »

gants blancs. Préalablement le sympathique capitaine de vaisseau Lephay, commandant du bâtiment, avait réuni les officiers et les officiers mariniers autour d'un apéritif qu'il a offert, et a porté la santé du *Henri-IV*. Il l'a fait suivre de quelques mots où il a insisté sur les sentiments d'affection et de fraternité qui devaient régler les rapports de tous à bord et grâce auxquels la discipline cesserait bien vite d'avoir à montrer ses rigueurs.

Après le dîner, le bal a commencé, plein d'entrain comme bien on pense; petits Bretons au col bleu et petites Bretonnes aux coiffes blanches s'en sont donné à cœur joie. Malheureusement la fête fut interrompue à quatre heures et demie par la mort subite du commandant de la *Bretagne*, vaisseau-école des mousses.

Aussitôt la triste nouvelle connue, les pavillons furent mis en berne, comme le veut le règlement, pendant que glissait sur l'eau grise le canot qui conduisait à terre le corps recouvert du drapeau du capitaine de vaisseau Raffenel. V.

Ephémérides de la Marine française

7 Avril 1697. — Les vaisseaux : *Content*, capitaine de vaisseau de Champigny, et *Trident*, capitaine de vaisseau Duquesne-Mosnier, capturent, à l'entrée du détroit de Gibraltar, après un combat terrible, deux vaisseaux hollandais, le *Neptune* et la *Concorde*.

Duquesne-Mosnier, neveu du grand amiral, eut un bras emporté pendant l'action, et reçut la croix de Saint-Louis, pour sa brillante conduite.

8 Avril 1761. — Le chevalier de Sainte-Croix, commandant militaire de Belle-Isle, rejette à la mer avec une poignée d'hommes un gros corps anglais débarqué dans l'anse de Locmaria et fait 400 prisonniers.

10 Avril 1756. — Le lieutenant général de la Galissonnière quitte Toulon avec une escadre de douze vaisseaux et cinq frégates : *Junon*, *Rose*, *Gracieuse*, *Topaze* et *Nymphe*.

Cette flotte escorte un convoi de 150 navires portant 15,000 hommes sous le commandement du maréchal de Richelieu.

Le but de cet armement considérable est d'enlever aux Anglais Minorque qui leur appartient depuis le traité d'Utrecht.

11 Avril 1783. — La corvette *Naïade*, 20, commandant Villaret-Joyeuse, de l'escadre de Suffren, ne peut être prise par le vaisseau anglais *Sceptre*, 72, qu'après une canonnade de cinq heures. Elle avait perdu deux mâts de hune ; son gouvernail était brisé, et sept de ses canons démontés. Le vaisseau anglais était lui-même fort maltraité, et son capitaine, sir Samuel Graves, en recevant Villaret-Joyeuse, lui dit : « Vous nous livrez, monsieur, une bien jolie corvette, mais nous la payons cher. »

12 Avril 1782. — Bataille de la Dominique ou des Saintes. L'escadre de Grasse dont les heureuses opérations antérieures avaient assuré le succès de la cause américaine, fut vaincue par celle de Rodney. C'était le premier échec grave subi par notre Marine depuis quatre ans que durait déjà la guerre. Les résultats qu'il entraîna ne furent pas décisifs pour nos adversaires.

Le même jour, au large de Trinquemalé Suffren livrait à l'amiral Hughes une seconde bataille.

CAUSERIE MARITIME (1)

Les sous-marins russes

Au milieu du fouillis de dépêches — souvent contradictoires — qui nous arrivent soit du Japon, soit de Russie, une d'elles mérite de fixer l'attention;

Le gouvernement russe, frappé de l'audace avec laquelle la flotte japonaise s'est présentée, à moins de trois milles marins, devant les fortifications de Port-Arthur, a con

(1) Voir les nos 3, 8, 12 et 15.



A bord du « HENRI-IV » pendant la fête

...ndé à un ingénieur, bien connu de nos officiers de marine, M. Drzewiecki, six sous-marins de son invention.

Avant de parler des bâtiments sous-marins proposés, depuis vingt-cinq ans déjà, par cet inventeur, il sera intéressant de connaître, au moins superficiellement, l'état de la question de la navigation sous-marine chez nos amis et alliés.

Au lendemain de la guerre de Crimée, un inventeur allemand nommé Bauer, dont nous raconterons plus tard les expériences ingénieuses faites en Allemagne et en Angleterre, avait proposé un bateau sous-marin au ministre de la Marine russe, qui l'avait accepté. Ce bâtiment fut mis en chantiers à Cronstadt, en 1855, et durant trois ans, Bauer se livra à une série d'expériences fort intéressantes, mais qui cependant ne furent pas suffisamment concluantes. Il faut dire aussi que, malgré l'appui moral et pécuniaire du grand-duc Constantin et l'aide dévouée du lieutenant Fédorovitch, qui lui avait été adjoint avec douze matelots qui, tous, n'avaient pas tardé à se passionner pour la question, Bauer se heurta à l'hostilité de la plupart des officiers de la Marine russe, lesquels montrèrent, en plusieurs circonstances, autant de dédain pour l'invention que d'antipathie pour l'inventeur. Cette hostilité devint bientôt si dangereuse pour Bauer, qu'il dut quitter la Russie.

En même temps que Bauer faisait ses essais dans la rade de Cronstadt, un Russe, Spiridinof, proposa au gouvernement de son pays de construire un bateau sous-marin qui devait se mouvoir à l'aide de pistons repoussant l'eau dans des cylindres placés à l'arrière du navire. Mais ces pistons devaient être mis en mouvement par de l'air comprimé venant d'un réservoir placé à bord d'un navire relié au sous-marin par des tubes flexibles! On comprend que, alors que les marins russes avaient repoussé l'ingénieuse invention de Bauer, ils aient refusé le projet peu pratique de Spiridinof!

En 1872, un Russe encore, nommé Alexandrowsky, fit construire, avec l'autorisation de son gouvernement, un sous-marin qui ne déplaçait pas moins de 309 tonneaux. Nous rentrerons plus dans des détails sur ce bâtiment; nous dirons seulement que sa coupe transversale avait une forme triangulaire curviligne. L'amirauté russe imposa, paraît-il, des essais les plus rudes à l'inventeur, qui s'en tira à son honneur. Il existe même un tableau représentant le sous-marin essayant une forte tempête pendant laquelle il dut capeyer toute une nuit au large de Cronstadt.



Le vice-amiral GIGON,
nommé préfet maritime à Toulon, en remplacement du vice-amiral Bienaimé
(Phot. Lenaërt.)

Un fait remarquable est à noter pour ce bâtiment: ce fut « le premier sous-marin » avec lequel on ait fait exploser une torpille portée par le navire lui-même. Cette expérience eut lieu contre la coque d'un vieux bâtiment, qui fut détruit. Néanmoins, le sous-marin de M. Alexandrowsky fut encore repoussé par le gouvernement russe.

En 1887, cet inventeur ayant construit un nouveau bâtiment de 460 tonneaux, qui pût donner 12 nœuds de vitesse à la surface de l'eau, le proposa au gouvernement français, qui fut sur le point de l'acheter. Mais le prix de revient du sous-marin (un million de francs environ), joint aux sommes qu'il aurait fallu dépenser pour acquérir la propriété du brevet et aux frais d'installation, empêchèrent qu'il fut donné suite à cette solution.

Nous arrivons maintenant aux projets présentés par M. Drzewiecki, dont les ingénieux appareils lance-torpilles ont été adoptés à bord de nombreux sous-marins français.

En 1876, cet ingénieur proposa un petit sous-marin, mû par une hélice que manœuvrait un seul homme assis dans l'intérieur du navire. Quoique ce navire fût assez élémentaire, les essais faits par M. Drzewiecki, en rade d'Odessa, furent assez remarquables pour que le gouvernement russe lui commandât un navire plus grand. Ce nouveau sous-marin fut terminé en 1879. Nous en donnons plus loin la coupe schématique.

Quatre navigateurs, assis deux par deux et dos à dos, sur un réservoir d'eau comprimé A, manœuvraient des pédales P (dont une seule est représentée sur le dessin), qui, à l'aide d'engrenages C, mettaient en mouvement l'hélice. Par une ingénieuse disposition, adoptée dans la suite, en France, par M. Goubet, cette hélice pouvait se mouvoir en tournant sur des rotules E, soit dans un plan vertical, soit dans un plan horizontal; c'est-à-dire faire plonger ou évoluer le navire. Cette hélice servait donc en même temps de gouvernail.

A l'aide de poids D, pouvant se déplacer sur des tringles, M. Drzewiecki espérait assurer l'assiette horizontale du navire en plongée. Le sous-marin était muni d'une caisse à eau B, d'un tube de vision H (le périscope actuel), d'un tube d'aération I et de torpilles à ventouses F. Son faible poids permettait de l'embarquer à bord de grands navires au moyen des anneaux de suspente G.

Enfin, modifiant pour la troisième fois son navire, M. Drzewiecki présentait, en 1884, un nouveau projet de sous-marin dans lequel il remplaçait le moteur humain à pédales par des accumulateurs et un dynamo, et dans lequel l'hélice devenait fixe, un gouvernail lui étant adjoint.

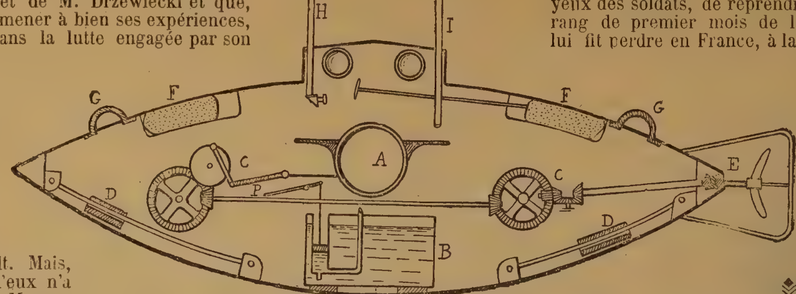
Les poids D étaient conservés.



Les contre-torpilleurs russes de l'escadre VIRENIUS, dans le port de Cherbourg

Mais il n'y pas à douter que, avec les idées admises aujourd'hui sur la navigation sous-marine, de nouveaux perfectionnements n'aient été introduits dans le quatrième projet de M. Drzewiecki et que, cette fois, il ne puisse mener à bien ses expériences, décisives, peut-être, dans la lutte engagée par son pays.

Nous terminerons cette rapide étude en disant que le projet présenté, en 1879, par M. Drzewiecki avait inspiré assez de confiance au gouvernement russe, pour que 52 de ces petits navires aient été mis en chantiers à Cronstadt. Mais, chose curieuse, aucun d'eux n'a jamais été utilisé. YVES MADEC.



Schema du sous-marin construit par l'ingénieur russe Drzewick.

LE MOIS MILITAIRE[1]

« Le mois des drapeaux » — pourrait-on dire, cette fois. Avril est, en effet, pour la France guerrière, le mois par excellence des victorieux trophées, aussi bien qu'il était, pour la Grèce ancienne, le mois des trophées poétiques.

Certes, dans le cours des âges, l'armée française, pour l'ample moisson qu'elle fit, dans les rangs de l'ennemi, de drapeaux et étendards, ne travailla pas qu'à l'entrée du printemps. Le hasard a cependant fait que, des douze mois de l'année, Avril est celui durant lequel Paris a reçu, d'envois de nos armées, le plus grand nombre de ces drapeaux étrangers qui tapissaient jadis la nef de Notre-Dame. Depuis, ces glorieux lambeaux d'étoffe ont été admis à pendre aux voûtes de cette belle chapelle des Invalides qui a donné asile, l'autre jour, au cœur du « Premier grenadier de France (2). »

N'y a-t-il pas curiosité à faire historiquement la preuve de cette caractéristique du mois d'Avril relativement à la capture de drapeaux dont le total dépasse le chiffre de trois cents?

Il n'y a qu'un embarras, c'est l'abondance même des épisodes probants. Quelques exemples seulement :

Le 4 Avril, en 1797, le soldat Stévenin, de la 64e demi-brigade, enlève à Brescia un drapeau autrichien ;

Le 6 Avril de l'année 1512, le corps de Gaston de Foix, tué victorieux à la bataille de Ravenne, est entouré de tous les drapeaux pris à l'ennemi ;

Le 7, en 1677, à Mont-Cassel, la brigade de Navarre et les Mousquetaires de la Maison du Roi enlèvent 44 drapeaux et 17 étendards ;

Le 8, à Savone, en 1800, le sergent Renaud, de la 3e demi-brigade, enlève un drapeau;

Le 9 Avril, en 1799, à Nazareth, le maréchal des logis Roux, du 3e dragons, apporte au général Joubert un étendard turc qu'il vient de prendre ;

Le 10, en 1800, le chef d'escadrons Franceschi prend lui-même, à Sasello, 8 drapeaux autrichiens et les porte à Soult ;

Le 12 Avril 1796, à Montenotte, le sergent Anne, surnommé le « Deuxième grenadier de France », prend un drapeau autrichien ;

Le 17, en 1800, à Plaisance, le caporal Morin, de la 59e demi-brigade, prend un drapeau ;

Le 19 Avril, en 1706, à Calcinato (guerre de la Succession d'Espagne), les dragons du régiment de Belle-Isle prennent tous les drapeaux des grenadiers de Brandebourg ;

Le 21, en 1800, à Pessingen, le général Hervo, coupé des avant-postes avec quelques braves, charge un bataillon et lui prend un drapeau ;

Le 22, en 1703, à Speyerbach, l'armée française prend plus de drapeaux qu'elle ne perd de soldats;

Le même jour, 23 Avril 1809, pendant que l'armée du Danube prenait 9 drapeaux autrichiens, à Ratisbonne, l'armée d'Espagne prenait 4 drapeaux espagnols à Lérida ;

Le 25, en 1794, le sergent-major Teudic, en Italie, se précipite sur un poste qui gardait un drapeau et le lui prend ;

Le 28, en 1794, l'armée du Nord s'empare, à Kastel, de 4 drapeaux autrichiens ;

Le 29, en 1798, à Zug, les soldats de la division Jordy enlèvent 12 drapeaux autrichiens et suisses;

Enfin, le 30 Avril 1800, au siège de Gênes, l'adjudant général Hector, dans une sortie, prend le drapeau d'un bataillon autrichien.

On voit par ce relevé, presque quotidien, que, du temps où l'on se battait de près, tout succès entraînait la prise de nombre de drapeaux ou enseignes et étendards.

(1) Voir les nos 6 et 10.
(2) Voir le no 17.


Le colonel **MARCHAND**

qu'une pénible actualité a remis à l'ordre du jour (Phot. Leroux).

Le mois d'Avril fut donc essentiellement, pour n[os] armées, un mois à succès. Et même, ses« Etats [de] services militaires » sont tels qu'il mériterait, au[x] yeux des soldats, de reprendre, sur le calendrier, so[n] rang de premier mois de l'année, qu'un édit roy[al] lui fit perdre en France, à la fin du XVIe siècle.

LE CLERC DU GUET.

NOTRE TABLE DES MATIÈR[ES]

A la fin de l'anné[e] le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIM[E,] COLONIAL, donner[a] *une table des matièr[es]*

A L'OFFICIEL

Guerre

Tableaux de concours pour la Légion d'honne[ur] 1904

Pour officier de la Légion d'honneur

INFANTERIE

1. Finot, chef de bat. 4e zouaves; 2. Rambaud, n 3e zouaves; 3. Bedo, chef de bat. 12e inf.; 4. Delval, c de bat. 4e zouaves; 5. Lacroix, chef de bat. h. c., aff. ii 6. Desorthes, col. 2e étrang.; 7. Saillard, chef de bat. 5e i 8. Junquèt, chef de bat. 54e inf.; 9. Dufresne, chef de l 67e inf.; 10. Aurousseau, maj. 50e inf.; 11. Barguerey, n 13e inf.; 12. Hardouin, lieut.-col, 81e inf.; 13. Génin, c de bat. 130e inf.; 14. Henrion, chef de bat. 141e inf.; Vaissière, chef de bat. 101e inf.; 16. Marignac, chef de l h. c., aff. ind.; 17. Kerzerho, lieut.-col. brev. 65e inf.; Baudrillard, chef de bat. 138e inf.; 19. Le Comte, lieut.- 1er inf.; 20. Poindrelle, chef de bat. 87e inf.;

21. Beaumelie, chef de bat. 2e zouaves; 22. Gory, lie col. 78e inf.; 23. Lecomte, col. brev. 50e inf.; 24. Bén chef de bat. 50e inf.; 25. Bloch, lieut.-col. brev., h. c., ét.-maj.; Franchet d'Esperey, col. brev. 60e inf.; 27. Duroy, chef de bat. inf.; 28. Maisonnet, chef de bat. 1er zouaves; 29. Bujac, lieut.- brev. 57e inf.; 30. Pichon, chef de bat. 103e inf.; 31. Jochem, brev. 127e inf.; 32. Francez, chef de bat. 3e zouaves; 33. Baschi lieut-col. 59e inf.; 34. Michel, lieut,-col. 88e inf.; 35. Cardin, lie col. 157e inf.; 36. Joly, lieut.-col. 32e inf.; 37. Michaux, dit Bella chef de bat. 123e inf.; 38. Gentils, chef de bat. 116e inf.; 39. Bec, c de bat. 146e inf.; 40. Rabier, lieut.-col. 76e inf.;

41. Belinguier, lieut.-col. 114e inf.; 42. Tournier, col. 57e inf.; Keller, chef de bat. 46e inf.; 44. Jouvelet, lieut.-col 27e inf.; Desourteaux, col. 114e inf.; 46. François chef de bat. 127e inf. Vianney-Liaud, chef de bat. 4e inf.; 48. Pichot, lieut.-col. brev. inf.; 49. Duvot, maj. 49e inf.; 50. de Préval, lieut-col. brev., h. ét.-maj.; 51. Brochin, lieut.-col. brev., h. c., ét.-maj.; 52. Dur col. 3e inf.; 53. Buisson d'Armandy, col. brev. 103e inf.; 54. B lière, lieut.-col. brev. 2e zouaves; 55. Marque, chef de bat. 103e 56. Dautheville, lieut.-col. 97e inf.; 57. Sauzède, col. 47e inf.; Henry, chef de bat. 55e inf.; 59. Bernard, chef de bat. 136e 60. Chaléon, chef de bat. au 3e bat. d'Af.;

61. Haderne, maj. au 90e inf.; 62. Morizot, chef de bat. 158e 63. Vidal, chef de bat. brev., h. c. (ét.-maj. arm.); 64. d'Or, col inf.; 65. Bronner, maj. 16e inf.; 66. Bezançon, col. 142e inf. Clerc, col. 24e inf.; 68. Brulard, chef de bat. 1er rég. étrang. Pretet, col. 56e inf.; 70. Donnat, col. 38e inf.; 71. Cupet, lieut. 158e inf.; 72. Girardot, lieut.-col. brev. 50e inf.; 73. Lecomte (H. chef de bat. 69e inf.; 74. Botelli, chef de bat. 39e inf.; 75. Mer maj. du 2e inf.; 76. Genin (J.-B.), lieut.-col. brev. 145e inf.; Treymuller, lieut.-col. brev. 13e inf.; 78. Van den Vaero, col. l 20e inf.; 79. Plocque, col. 17e inf.; 80. Wurtz, col. brev. 156e in

81. Bouron, chef de bat. 103e inf.; 82. Souchier, lieut.-col. 14e 83. Laurent, chef de bat. 16e inf.; 84. Rochet, col. 18e inf.; 85. tolfi, chef de bat. 107e inf.; 86. Lambert, maj. 117e inf.; 87. B lieut.-col. 109e inf.; 88. Gouy, col. brev. 154e inf.; 89. Teuber, de bat. 45e inf.; 90. Laithiez, lieut.-col. brev. 73e inf.; 91. Ga chef de bat. 151e inf.; 92. Lebourgeois, col. 30e inf.; 93. Ples lieut-col. 91e inf.; 94. Portes, maj. 100e inf.; 95. Outhier, col. l h. c. (état-maj.); 96. Grand d'Esnon, col. brev. h. c. (état-maj.) Verrier, lieut.-col. brev. h. c. (état-maj.); 98. Noel, col. 95e inf Coussin, chef de bat. 1er étrang.; 100. Carbillet, col. brev. 92e 101. Poline, col. brev. 104e inf.; 102. Drogue, chef de bat. 172e 103 Heuzé, chef de bat. 70e inf.

CAVALERIE

MM. 1. Rochebillard, chef esc. h. c. (remontes); 2. Michel, lieut 11e chass.; 3. de Baglion de la Dufferie, maj. 6e cuiras.; 4. P col. 12e huss.; 5. Hugel, maj. 2e chass.; 6. Schuh, chef d'esc. 4e c d'Af.; 7. Boffart-Coquat, cap. habil. 17e chass.; 8. Carré, lieut drag.; 9. Masson, col. 1er spahis; 10. de Vassal de la Barde, li col. 24e drag.; 11. Peter, lieut.-col. 17e drag.; 12. Labit, lieut. 30e drag.; 13. Bosc, maj. 4e huss.; 14. de Wignancourt, col. bre drag.; 15. de Vassinhac d'Imécourt, col. brev. 93e cuiras. Petit, col. 6e cuiras.; 17. Panot, col. 14e chass.; 18. de Nol Malvoué, col. 8e chass.; 19. Saski, col. brev. 23e drag.; 20. Beu lieut.-col. 2e chass.; 21. Minot, lieut.-col. 11e huss.; 22. Moi maj. 6e drag.; 23. Muteau, col. brev. 15e chass.; 24. Saint-P chef d'esc. 1er drag.; 25. Fleuret, col. 24e drag.; 26. Thil, 4e brev. 13e drag.; 27. Dubois, col. brev. h. c. (Saumur).

ARTILLERIE

OFFICIERS. — MM. 1. Coudry, chef esc., s.-direc. Constantine; 2. chef esc., s.-dir. Bastia; 3. Guérin, col., dir. Verdun; 4. Terré

sous-dir. mat. art. Toulouse; 5. Cahuzac, lieut. -nel brev. 18e rég., com. 33e division inf.; 6. Fons, ch. esc. 23e rég.; 7. Bouisson, lieut.-colonel, dir. Vin-ces; 8. Carrières, chef esc., com. batt. prov. Constan-tine; 9. Couhard, chef esc., dir. Ecole art. 11e corps; 10. ...ur, chef esc. 4e rég.; 11. Pognard, chef esc. 19e rég.; 12. Valogne, chef esc. 24e rég.; 13. Isidor, chef esc., s.-dir. Lyon; 14. Ledoux, lieut.-col., insp. mat. 75; 15. An-dr... chef esc., sec. tech. art.; 16. Rouquerol, lieut.-col. br. 25e rég.; 17. Jaricot, col., dir. Grenoble; 18. Boyer, ch. esc. 13e rég.; 19. Barbier, col., dir. dépôt mat. art. Toulouse; 20. Bouchon, lieut.-col. brev. 31e rég; ... Fleuret, lieut.-col. dir. Maubeuge; 22. Baron, chef ... maj. 37e rég.; 23. Coulomb, lieut.-col. 38e rég.; 24. ...ardins de Gérauvillier, col. br., dir. Langres; 25. ...al, chef esc. 24e rég.; 26. Lespinasse, chef esc., s.-dir. ...f. Châtellerault; 27. Morel, col., dir. atel. const. ...i; 28. Nirondart, col., dir. atel. const. Lyon; 29. De-...aux, col. comm. 8e rég.; 30. Régnié, chef d'esc. arrond. Mt-Valérien; 31. Farinaux, col. brev., comm. 9e rég.; 32. Lebas, lieut.-col. batt. alp. 15e rég.; 33. Grillot, col., ... Bizerte; 34. Lamothe, chef esc. maj. 1er rég.; 35. ...t, col., s.-insp. fabric. art.; 36. Marquet, chef esc. ...nd. Albertville; 37. Bitterlin, chef esc. maj. 11e rég.; 38. ...upin, chef d'esc. 9e rég.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION. — 1. M. Charpentier, off. ...an. princ. direc. Alger.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES

MM. 1. Coutant, lieut.-col. comm. le 9e esc.; 2. Robin, ...e.-col. comm. le 13e esc.

GÉNIE

OFFICIERS. — MM. 1. Beau, lieut.-col., dir. génie, Orléans; 2. ...ulenger, chef de bat., chef génie, Valenciennes; 3. ... chef de bat., chef génie, au Mans; 4. Bedel, chef de ...a chef génie, Tunis; 5. Chédeau, chef de bat., chef ..., Brest; 6. Josse, chef de bat., major 6e rég.; 7. de ...egarde, brev. h. c., chef état-maj. 7e corps; ... Arbonneau, chef de bat., chef de génie, Périgueux; ... ...banis, chef de bat., chef génie, Tours; 10. Bailac, ... de bat., chef génie, Constantine; 11. Delalande, lieut.-col. direct. génie, Bastia; 12. Clément du Grandprey, col. ... direct. génie, Cherbourg; 13. Maniguet, chef de ...a chef génie, Angers.

OFFICIER D'ADMINISTRATION. — M. Lepage, off. d'adm. ...ri..., Bordeaux.

GENDARMERIE

MM. 1. Charpentier, chef esc. 19e lég.; 2. Ordioni, col., chef 8e lég.; 3. Frances, col., chef 17e lég.; 4. Chrétien, col., ... 7e lég.; 5. Akermann, col., chef 14e lég.; 6. Gayou, ...l chef 2e lég.; 7. Ruesch, chef d'esc. 15e lég.; 8. Carré, ...l chef lég Paris.

CORPS DE SANTÉ

MÉDECINS. — MM. 1. Audet, méd. princ. 1re cl. hôp. ... Rennes; 2. Sockeel, méd. princ. 2e cl.; 3. Folie-Des-...arns, méd.-maj. 1re cl. 12e art.; 4. Colnenne, méd. pri... 1re cl. hôp. mil. dey, Alger; 5. Brisset, méd. princ. ... hôp. mil., Villemanzy; 6 Forgues, méd. princ. 1re cl., ...irt. serv. santé 10e corps; 7. Hocquard, méd. princ. ... direct. serv. santé 8e corps; 8. Rigal, méd. princ. ... direct. serv. santé Constantine; 9. Fournié, méd. pri... 1re cl., direct. serv. santé 12e corps; 10. Mareschal, ... princ. 1re cl. état-maj. place Paris; 11. Gouell, ... princ. 2e cl. hosp. Avignon; 12. Cluzant, méd.-maj. ... retraité; 13. Antony, méd. princ. 1re cl., profess. ... service santé; 14. Pilet, méd. princ. 2e cl. retraité.

PHARMACIENS. — MM. 1. Breuil, pharm.-maj. 1re cl. hôp. ... Bordeaux; 2. Péré, pharm.-maj. 1re cl. rés. médic. ...eille.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION. — MM. 1. Arth, off. d'adm. ... gest. docks serv. santé; 2. Breton, off. d'adm. princ. ... hôp. mil. Versailles.

VÉTÉRINAIRES

MM. 1. Pomaret, vét. princ. 2e cl., dir. 13e ress. vét.; 2. ...iet, vét. princ. 2e cl., dir. 9e ress.; 3. Puthoste, vét. ... 2e cl., dir. 2e ress.

SERVICE DE L'INTENDANCE

FONCTIONNAIRES. — MM. 1. Massoni, s.-intend. 2e cl., ...a; 2. Eynard, s.-intend. 1re cl., la Fère; 3. Domenech-...s, s.-intend. 1re cl., Bordeaux; 4. Joudou, s.-intend. ... profess. Ecole guerre; 5. Le Lorier, s.-intend. 1re Orléans; 6. Willaume, s.-intend. 2e cl., Verdun; 7. ...y, s.-intend. 1re cl., Bourges; 8. de Bonadona, sous-...d. 1re cl., Nancy; 9. Chaumont, sous-intend. 1re cl., ...i...

OFFICIERS D'ADMINISTRATION. — MM. 1. Colas, off. d'adm. ... bur. intend. 6e rég.; 2. Henard, off. d'adm. princ. ...rint. 15e rég.

RECRUTEMENT

MM. 1. Lambert, chef de bat. inf. retraité, bur. Dreux; ...Includ, chef de bat. inf. ret., bur. Saint-Quentin; 3. ...non, chef d'esc. ret., bur. Angoulême; 4. Jouault, ... de bat. inf. ret., bur. La Rochelle; 5. Gauzy, chef de bat. inf. ret., bur. Angers; 6. Leflem, chef d'esc. ret., bur. ...nne; 7. Guillard, chef de bat. inf., bur. Pont-Saint-Esprit; 8. Breton, lieut.-col. h. c., recrutement Tours; ... Hugues, lieut.-col. inf. ret., bur. Bourges.

INFANTERIE COLONIALE

ANCIENNETÉ. — Escoubet, chef de bat. état-maj. part. ... Chine; Nicolas, chef de bat. 4e tirail. tonk.; Jeannin, ... tirail. tonk.; Canard, chef de bat. 5e tirail. tonk.; ... de Villers, lieut.-col. en Cochinchine; Messager, ... rég. col.; Simonin, lieut.-col. 5e tirail. tonk.; Be-...i chef de bat. 8e rég. col.; Cornuel, chef de bat. 9e rég. ... Friquegnon, chef de bat. 9e rég. col.; Hérold, chef de bat. ... rég. col.; Sevestre, cap. 6e rég. col.

EXPÉDITIONS LOINTAINES. — Caudrelier, col. 2e tirail. ...; Rouvel, chef de bat. 5e rég. col.; Millet, chef de bat. 1er rég. col.; Laverdure, chef de bat. 5e rég. col.; Gou-...u chef de bat. rég. indig., Congo; Fouque, cap. 8e rég. col.; Garnier, cap. 23e rég. col.; Levasseur, chef de bat. état-maj. part., Paris; Lorho, lieut.-col. 6e rég. col.

ARTILLERIE COLONIALE

OFFICIERS. — 1. Romey, lieut.-col.; 2. de Bourayne, chef d'esc.; 3. Lecostey, chef d'esc.; 4. Babin, lieut.-col.

EXPÉDITIONS LOINTAINES. — 1. Caré, chef d'esc.; 2. Gosselin, col.; 3. Cambon, cap.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

MM. 1. Delrieu, méd. princ. 1re cl.; 2. Pethellaz, méd. princ. 2e cl.; 3. Pascalis, méd.-maj. 1re cl.

EXPÉDITIONS LOINTAINES. — M. Rousselot-Bénaud, méd.-maj. 1re cl.

CORPS DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

MM. Pinder, comm. princ. 1re cl.; Linard, comm. gén.

Pour chevalier de la Légion d'honneur

SERVICES D'ÉTAT-MAJOR ET DU RECRUTEMENT

MM. les off. d'adm.: Castellani, 1re cl., Nice; Jésusprêt, 2e cl., Constantine; Léautier, 1re cl., Montélimar; Bérard, 1re cl., Agen; Demont, 1re cl., Paris; Barbé, 1re cl. Rouen; Croissant, 1re cl., Besançon; Roque, 1re cl., Nice; Grosjean, 1re cl., état-maj. Armée.

INFANTERIE

TROUPES MÉTROPOLITAINES. — *Officiers français.* — MM. 1. Battesti, cap. h. c., aff. ind.; 2. Valerian, cap. 75e inf.; 3. Rousseau, lieut. 2e étrang.; 4. Claudet, cap. h. c. aff. ind.; 5. Armaing, cap. h. c. aff. ind.; 6. Clavery, cap. 125e inf.; 7. Cabon, cap. 127e inf.; 8. Gaite, cap. 34e inf.; 9. de Gardanc, chef de bat. 23e inf.; 10. Touchard, cap. h. c. aff. ind.; 11. Letord, cap. hors cadres, aff. ind.; 12. Chapus, cap. 40e inf.; 13. Pinault, cap. 96e inf.; 14. Wirth, cap. 104e inf.; 15. Dibinger, lieut. 2e zouaves; 16. Calmon, cap. 17e inf.; 17. Albert, lieut. 40e inf.; 18. Caillens, cap. 3e zouaves; 19. Mesnard, chef de bat. 86e inf.; 20. Pellegrin, cap. 95e inf.;



L'enseigne de vaisseau DELEVOYE,
Compagnon du capitaine LENFANT, dans son voyage au Tchad
(Phot. Beau.)

21. Beringer, cap. 103e inf.; 22. Tribalet, cap. h. c. aff. ind.; 23. Soule, cap. h. c. aff. ind.; 24. Barraud, cap. 162e inf.; 25. Bauclin, lieut. 4e tirail.; 26. Grasset, cap. 2e tirail.; 27. Lesbordes, lieut. 4e zouaves; 28. Kerler, lieut. 34e inf.; 29. Vaginay, cap. 7e inf.; 30. Heinon, lieut. 2e bat. Af.; 31. Roger, cap. 1er zouaves; 32. Fallais, lieut. 1er tirail.; 33. Mara, lieut. 3e tirail., 34. Begrand, lieut. 2e tirail.; 35. Peroz, lieut. 3e bat. Af.; 36. Bourdonneau, cap. 75e inf.; 37. Pinon, lieut. 1er zouaves; 38. Dupuis, cap. 3e tirail.; 39. Lati, lieut. 2e zouaves; 40. Perret, cap. 38e inf.;

41. Gueneau, cap. 19e inf.; 42. Mallet, lieut. 4e zouaves; 43. Ronde, cap. h. c. Madagascar; 44. Rousselot, cap. 151e inf.; 45. Seguy-Villevaleix, cap. 1er tirail.; 46. de La Grange, cap. 27e inf.; 47. Simondet, lieut. 1er zouaves; 48. Gonneau, cap. 3e zouaves; 49. G aser, cap. 122e inf.; 50. Llanas, cap. 157e inf.; 51. Blandain de Chalain, cap. 10e inf.; 52. Dubois, cap. 3e tirail.; 53. Mignerot, cap. 1er zouaves; 54. Seymour-Thivier, chef de bat. 34e inf.; 55. Guilloteau, cap. 82e inf.; 56. Reignier, cap. 4e bat. Af.; 57. Thomas, cap. 85e inf.; 58. Soubielle, cap. 138e inf.: 59. Leroy, lieut. 1er zouaves; 60. de La Poix de Freminville, cap. h. c. aff. ind.;

61. Terriou, lieut. 1er zouaves; 62. Denys, lieut. 1er bat. Af.; 63. Melin, lieut. 4e zouaves; 64. Duchatel, lieut. 5e bat. Af.; 65. Bousquet, cap. 138e inf.; 66. Henrot, lieut. 1er tirail.; 67. Pariel, lieut. 59e inf.; 68. Allouchery, lieut. 2e rég. étrang.; 69. Marchand, cap. 46e inf.; 70. Riondet, cap. 55e inf.; 71. Ravet, cap. 90e inf.; 72. Denis, cap. 51e inf.; 73. Goiran, lieut. 23e inf.; 74. Vienot, cap. 115e inf.; 75. Lizon, cap. 110e inf.; 76. Barrau, cap. 51e inf.; 77. Record, cap. 88e inf.; 78. Carrère, cap. 93e inf.; 79. Cantuern, cap. 137e inf.; 80. Hervouet, cap. 152e inf.;

81. Berthon, cap. 71e inf.; 82. Clément, cap. 62e inf.; 83. Garcin, lieut. 1er zouaves; 84. de Battisti, cap. 65e inf.; 85. Gaillard, cap. 49e inf.; 86. Strauch, cap. 2e rég. étrang.; 87. Decot, cap. 79e inf.; 88. Belleville, cap. 102e inf.; 89. Mareschal de Charentenay, chef de bat. 60e inf.; 90. Mathelin, cap. 59e inf.; 91. Rabeil, cap. 42e inf.; 92. Savariaud, cap. 6e inf.; 93. Vailland, cap. 28e inf.; 94. Molard, cap. 51e inf.; 95. Moniot, cap. 2e tirail.; 96. Bobard, lieut. 75e inf.; 97. Anfriani, cap. 58e inf.; 98. Henrion, lieut. 1er étrang.; 99. Le Blon, cap. 33e inf.; 100. Vernois, cap. 95e inf.;

101. d'Aussagnel de Lasbordes, lieut. 2e zouaves; 102. Basset, chef de bat. brev. 140e inf.; 103. Laboubée, cap. 12e inf.; 104. Laugardin, cap. 6e inf.; 105. Arbanère, chef de bat. brev. 150e inf.; 106. Maire, cap. 8e inf.; 107. Donnève, cap. 144e inf.; 108. de Rancourt de Mimerand, cap. 185e inf.; 109. Pilliard, cap. 61e inf.; 110. Clerc, cap. 2e étrang.; 111. Berguin, chef de bat. brev. 149e inf.; 112. Bérode, cap. 1er inf.; 113. Simoni, cap. 1er étrang.; 114. Trochu, cap. 137e inf.; 115. Dubois, cap. brev. 67e inf.; 116. Arque, cap. bat. étrang., Madagascar; 117. Frontil, maj. 7e d'inf.; 118. Mangin, cap. brev., h. c., état-maj.; 119. Devuns, cap. 2e bat. d'Af.; 120. Du Fay de Choisinet, cap. 2e tirail.;

121. Doury, cap., h. c., aff. ind.; 122. Lachapelle, cap. 12e inf.; 123. Darmoise, cap. 72e inf.; 124. Tesson, cap. brev. h. c., état-maj.; 125. Deloison, cap. 138e inf.; 126. de Parseau du Plessix, cap. 118e inf.; 127. Dumas, cap. 88e inf.; 128. Tercinier, cap. 6e inf.; 129. Moulinier, chef de bat. 138e inf.; 130. Roussel, cap., h. c. (Ecoles); 131. de Gayffier, cap. 4e tirail.; 132. Barrot, cap. 4e zouaves; 133. Giraud, cap. brev., h. c., état-maj.; 134. Lefèvre, cap. 160e inf.; 135. Bordeau, cap. 20e inf.; 136. Pezard, cap. 114e inf.; 137. Brachet, cap 55e inf.; 138. Forglierini, cap. 22e inf.; 139. Couet, cap. 144e inf.; 140. Puyo, cap. 81e inf.;

141. Peyrus, cap. 134e inf.; 142. Quatrefages, cap. 58e inf.; 143. Hebman, cap. 58e inf.; 144. Vienney, cap. 113e inf.; 145. Deal, cap. 85e inf.; 146. Bernard, cap. 52e inf.; 147. Clerc, cap. 127e inf.; 148. Canel, cap. 102e inf.; 149. Morin, cap. 153e inf.; 150. Louis, cap. 132e inf.; 151. Leypold, lieut. 4e bat. d'Af.; 152. Bourgeois, lieut. 4e comp. fusil.; 153. Guericy, cap., h. c., recrut.; 154. Bastien, cap. 82e inf.; 155. Theurelle, cap. 61e inf.; 156. Maumus, cap. 57e inf.; 157. Lachèvre, lieut., h. c., trav. pub. Indo-Chine; 158. Pouvreau, cap. 118e inf.; 159. Isaac, cap. non-act.; 160. Labriet, lieut. 4e bat. d'Af.;

161. Brunati, cap. 117e inf.; 162. Biguet, cap. 8e inf.; 163. Pelloux, cap. 114e inf.; 164. Levi, chef de bat. brev. 110e inf.; 165. Carel, cap. 104e inf.; 166. Mire, cap. 40e inf.; 167. Valliend, cap. 108e inf.; 168. L'Hérault, lieut. 1er étrang.; 169. Pruvost, cap. 145e inf.; 170. Soupa, cap. 144e inf.; 171. Rezeau, cap. 65e inf.; 172. Chevartzmann, cap. 35e inf.; 173. Courtieu, cap. 75e inf.; 174. Bourdot, cap. 85e inf.; 175. Bauer, cap. 61e inf.; 176. Mallez, lieut. 3e tirail.; 177. Bareilles, cap. 9e inf.; 178. Dupuis, cap. 132e inf.; 179. Stahl, cap. 13e chass.; 180. Savet, cap. 95e inf.;

181. Labarte, cap. 29e inf.; 182. Cauchy, cap. sap.-pom.; 183. Courbarien, cap. 107e inf.; 184. Dumont, lieut. 1er tir.; 185. Lemesle, cap. 160e inf.; 186. Desain, cap. 46e inf.; 187. Randier, lieut. 3e bat. chass.; 188. Berthez, cap. 142e inf.; 189. Sabaton, cap. 142e inf.; 190. Bord, lieut. 106e inf.; 191. Gros, cap. 39e inf.; 192. Bouchet, cap. 119e inf.; 193. Devoyod, cap. 91e inf.; 194. Jouen, cap. 136e inf.; 195. Petrement, cap. 115e inf.; 196. Chazal, cap. 158e inf.; 197. Roussel, cap. 138e inf.; 198. Fiamma, cap. 61e inf.; 199. Cornut, cap. 22e inf.; 200. Alquier, cap. 80e inf.;

201. Rouger, cap. 162e inf.; 202. Maunoury, cap. 4e comp. fusilliers; 203. de Carheil, cap. 70e inf.; 204. Tetevuide, cap. 104e inf.; 205. Ribette, cap. 107e inf.; 206. Toussaint, cap. 28e bat. chass.; 207. Paris, cap. 75e inf.; 208. Angeli, cap. 19e inf.; 209. Teysseire, cap. sap.-pomp.; 210. Cacavelli, cap. 157e inf.; 211. Jaillais, cap. 1er zouaves; 212. Munier, cap. 3e zouaves; 213. Bouyer, cap. 64e inf.; 214. Boussat, cap. brev. 38e inf.; 215. Voland, cap. 15e inf.; 216. Bonvallot, cap. 35e inf.; 217. Michel, cap. 52e inf.; 218. Gosse, cap. 42e inf.; 219. Chazelet, cap. 22e inf.; 220. Guinard, cap. 30e inf.;

221. Brieussel, cap. 9e inf.; 222. Meurs, cap. 33e inf.; 223. Texier, cap. 17e inf.; 224. Ponthier, cap. 3e inf.; 225. Chabaud, cap. 3e inf.; 226. Coillée, cap. 26e inf.; 227. Bascans, cap. 12e inf.; 228. Morice, cap. 33e inf.; 229. Petitjean, cap. 145e inf.; 230. Barbé, cap. 97e inf.; 231. Mouard, lieut. 10e inf.; 232. Cano, cap. 47e inf.; 233. Valentin, cap. 130e inf.; 234. de la Mare, cap. 144e inf.; 235. Ruffier, lieut. 1er étrang.; 236. Colin, cap. brev. 91e inf.; 237. Bolot, lieut. 87e inf.; 238. Desthieux, cap. 38e inf.; 239. Florentin, cap. 91e inf.; 240. Cretin, cap. 91e inf.;

241. de Bonnecorse Benault de Lubières, cap. 54e inf.; 242. Thomassin, cap. 146e inf.; 243. Bize, cap. brev. h. c., ét.-maj.; 244. Méric, chef bat. brev. 23e bat. chass.; 245. Nouvelles, cap. 15e inf.; 246. Vidalon, cap. 12e bat. chass.; 247. Brusset, cap. 140e inf.; 248. Sabrié, cap. 53e inf.; 249. Perrier, cap. 122e inf.; 250. Dechizelle, cap. 1er zouaves; 251. Frachon, cap. 4e tir.; 252. Bonnet, cap. 134e inf.; 253. Taine, cap. 4e zouaves; 254. Gaudiot, cap. 115e inf.; 255. Cullard, cap. 29e bat. chass.; 256. Grégoire, chef de bat. brev. h. c. (ét.-maj.); 257. Bohy, cap. brev. h. c. (ét.-maj.); 258. Cargemel, cap. 148e inf.; 259. Langery, cap. 147e inf.; 260. Ferry, chef de bat. brev. 84e inf.;

261. Rodes, cap. 99e inf.; 262. Gueytat, cap. 121e inf.; 263. Thraen, cap. 46e inf.; 264. Surer, chef de bat. brev. 28e inf.; 265. Sezille des Essarts, cap. brev. h. c. (ét.-maj.); 266. Perrot, cap. 56e inf.; 267. Dayon, cap. 96e inf.; 268. Munier, chef de bat. brev. 35e inf.; 269. de Gail, cap. brev. 72e inf.; 270. Guillemin, cap. 72e inf.; 271. Bruno, cap. brev. 2e inf.; 272. Angelby, cap. brev. 63e inf.; 273. Robinot, chef de bat. brev. 117e inf.; 274. Marlet, cap. 10e inf.; 275. Rastit, cap. 141e inf.; 276. Chaulet, cap. 20e inf.; 277. Modelon, cap. 36e inf.; 278. Mayral Martin de Bourgon, chef de bat. brev. 161e inf.; 279. Janson, cap. 92e inf.; 280. Schreck, cap. 76e inf.;

281. Spire, cap. brev. h. c. état-maj.; 282. Mathieu, maj. 95e inf.; 283. Pierlot, cap. 113e inf.; 284. Salvat, cap. 156e inf.; 285. Bonnans, cap. 3e inf.; 286. Parquin, cap. 9e bat. chass.; 287. Morache, cap. brev. h. c., état-maj.; 288. Sauvageot, cap. 3e tirail.; 289. Charlet, cap. 2e étrang.; 290. Chevalier, cap. 44e inf.; 291. Dufruit, cap. 25e inf.; 292. Gabarra, cap. 122e inf.; 293. Brusselet, cap. 89e inf.; 294. Vassor, cap. 89e inf.; 295. Cordonnier, cap. 139e inf.; 296. Henry, cap. brev. 63e inf.; 297. Franchet d'Esperey, cap. brev. 8e inf.; 298. Lepetitpas, cap. 147e inf.; 299. Amat, cap. 98e inf.; 300. Mathis, cap. 110e inf.;

301. Corneille, cap. 104e inf.; 302. Lambert, cap. 84e inf.; 303. Colombe, cap. 24e inf.; 304. Micha, cap. 133e inf.; 305. Arnaud, cap. 120e inf.; 306. Auvergnon, cap. 92e inf.; 307. Vasseur, cap. 102e inf.; 308. Nicolas, cap. 74e inf.; 309. Bouvy, cap. 141e inf.; 310. Sthocard, cap. 71e inf.; 311. Frontier, cap. 119e inf.; 312. Molitor, cap. 154e inf.; 313. Ruffat, cap. 143e inf.; 314. Diébold, cap. brev. h. c. (état-maj.); 315. Gaulhier de Beauvallon, cap. 132e inf.; 316. Andrez, cap. 5e inf.; 317. Archambault, cap. 113e inf.; 318. Sarrazignac, cap. 10e inf.; 319. Pares, cap. 112e inf.; 320. Castemalle, cap. 68e inf.;

321. Lambert, cap. 138e inf.; 322. Guislain, cap. 84e inf.; 323. Magnant, cap. 6e inf.; 324. Boudier, lieut. 32e inf.; 325. Dumas, cap. h. c. recrut.; 326. Verge, cap. 142e inf.; 327. Levacher, cap. 113e inf.; 328. Chambraud, cap. 109e inf.; 329. Chabanne, cap. 109e inf.; 330. Arnauld, cap. 101e inf.; 331. Fain, cap. 54e inf.;

332. Dangreau, cap. 120e inf.; 333. Rodet, cap. 99e inf.; 334. Sevin, cap. 70e inf.; 335. Latour, cap. 48e inf.; 336. Amiel, cap. 122e inf.; 337. Huot, cap. 67e inf.; 338. Queret, cap. 24e inf.; 339. Michelot, cap. 150e inf.; 340. Deffis, cap. brev. h. c. (état-maj.);

341. Bobin, cap. 81e inf.; 342. Strieff, cap. 94e inf.; 343. Poulet, cap. 2e tirail.; 344. Jouan, cap. 128e inf.; 345. Desforges, cap. 8e bat. chass.; 346. Théron, lieut. 50e inf.; 347. Jochaud du Plessix, cap. 64e inf.; 348. Boussard, lieut. h. c. (Ecoles); 349. Pierre, cap. 160e inf.; 350. Jost, cap. 146e inf.; 351. Tisseron, cap. 129e inf.; 352. Clérin, 117e cap. inf.; 353. Retrouvey, chef de bat. 63e inf.; 354. Garnier, cap. 9e inf.; 355. Dupont, cap 79e inf.; 356. Béghin, cap. 2e bat. chass.; 357. Bassez, cap. 8e inf.; 358. Verzat, cap. brev. h. c. (état-maj.); 359. Marceau, cap. 82e inf.; 360. Méric, lieut 1er zouaves;

361. Brun, lieut. 3e inf.; 362. Do-Hun-Chan, cap. 1er étrang. (Tonkin); 363. Bages, chef de bat. brev. 127e inf.; 364. Coste, chef de bat. brev. 49e inf.; 365. Pité, cap. 76e inf.; 366. de Pardieu, cap. brev. h. c. (état-maj.); 367. de Parseval, cap. 115e inf.; 368. Lanxade, cap. 139e inf.; 369. Grisey, cap. brev. h. c. (état-maj.); 370. Lambert, cap. brev. 39e inf.; 371. Duez, cap. sap.-pomp.; 372. Ravon, cap. 149e inf.; 373. Sorieul, cap. 161e inf.; 374. Géraud, cap. 88e inf.; 375. Le Gallois, cap. 19e inf., 376. Nicloux, cap. 81e inf.; 377. Arnaud, cap. 28e bat chass.

Officiers indigènes. — *Régiments de tirailleurs.* — 1. Mouldechera, lieut. 1er tirail.; 2. Semiane, s.-lieut. 1er; 3. Felkaoui, lieut. 3e; 4. Beldjerba, lieut. 2e; 5. Titouche, s.-lieut. 1er; 6. Hallou, s.-lieut. 1er; 7. Alloua ben Mohamed, lieut. 4e; 8. Alleg, lieut. 1er; 9. Habes, lieut. 1er; 10. Kheloufi, s.-lieut. 3e; 11. Cheminat, s.-lieut. 3e; 12. Kaci Ould el Hadj, s.-lieut. 4e; 13. Ferraz, lieut. 1er; 14. Henni, lieut. 2e; 15. Merdjane, s.-lieut. 3e; 16. Saidi, s.-lieut. 1er; 17. Bourouba, s.-lieut. 3e; 18. Ali ben Ahmed Chlioni, lieut. 4e; 19. Salah ben Tahar, lieut. 4e; 20. Abdel Madjile ben Mohamed, lieut. 4e; 21. Abbaci, s.-lieut. 3e; 22. Hamoud bel Hadj Ahmed Ahssin, lieut. 4e; 23. Bouzidi, s.-lieut. 3e; 24. Sedira, s.-lieut. 1er (Maroc).

Troupes. — 1. Wuillaume, adj. 4e zouaves; 2. Robert, adj. 1er étrang.; 3. Farges, chef arm. 79e inf.; 4. Kuhnmünch, adj. lég. étrang.; 5. Burnichon, adj. 33e inf.; 6. Chapelle, adj. 139e inf.

CAVALERIE

Officiers français. — 1. Frœlicher, cap. 28e drag.; 2. Girard, lieut. 4e chass. Af.; 3. Reich, lieut. 1er chass. Af., 4. Reynard-Lespinasse, lieut. 6e chass. Af.; 5. Richon; cap. 8e drag.; 6. de Villeneuve-Bargemont, cap. 2e spahis 7. d'Urbal, lieut. 4e chass. Af.; 8. de Franco, lieut. h. c. colonies; 9. Reynaud, chef d'esc. 6e cuir.; 10. Hubert, lieut. 4e spahis; 11. Bernard, lieut. 6e comp. (remontes); 12. Weil, lieut. 2e cuir.; 13. Fleury, lieut. 4e spahis; 14. Pivron, cap. 19e drag.; 15. Rey, lieut. 12e drag.; 16. Durand, chef esc. 11e drag.; 17. Masquelier, chef esc. 22e drag.; 18. Pressoir, chef esc. 12e cuir.; 19. Jaubert, cap. 6e cuir.; 20. de France, cap. h. c. Ecole cav.;

21. de Rovère, cap. 15e drag.; 22. Barthelemy, cap. 4e drag.; 23. Dupont, cap. 11e chass.; 24. Picard, cap. 2e spahis sénég.; 25. Renn, cap. 5e chass. Af.; 26. Brabet, cap. h. c. colonies; 27. de Contades-Gizeux, lieut.-col. 5e rég. chass. Af.; 28. Menu du Ménil, chef esc. brev. 31e drag.; 29. Dulac, maj. 8e chass.; 30. Millard, chef esc. brev. 1er drag.; 31. Bordas-Larribe, cap. 29e drag.; 32. d'Albis de Gissac, cap. 10e cuir.; 33. de Galouin de Tréville, cap. 5e chass.; 34. Raulx, cap. 2e cuir.; 35. Thibault de Menonville, cap. 12e chass.; 36. Porquier, cap. 8e cuir.; 37. Malenfant, cap. 21e drag.; 38. Charoy, cap. 10e drag.; 39. Marchal, cap. 16e drag.; 40. Leforestier de Villeneuve, cap. 12e huss.;

41. Pute-Cotte de Reneville, cap. 4e drag.; 42. Philibert, cap. 17e chass.; 43. Laclef, cap. 19e chass.; 44. André, cap. 6e huss.; 45. Renaux, cap. 11e huss.; 46. Juillet, cap. 9e cuir.; 47. Dejussieu, cap. 14e chass.; 48. Monguille, cap. 13e drag.; 49. Jacob, cap. 17e chass.; 50. Brieu, cap. 13e huss.; 51. Herreman, cap. 20e drag.; 52. Buirette de Verrières, cap. 7e chass.; 53. Pathiot, cap. 1er chass. Af.; 54. Rambourg, cap. 17e drag.; 55. Ryckmans, cap. 24e drag.; 56. de Guibert, cap. 17e drag.; 57. Faidy, cap. 2e chass. Af.; 58. Sautereau, cap. 19e drag.; 59. Taraud, cap. 7e chass.; 60. de La Porte, cap. 17e chass.;

61. Ruinart de Brimont, lieut. 13e huss.; 62. Brady, lieut. 11e huss.; 63. Gerin, lieut. 10e chass.; 64. Sipière, lieut. h. c. (colonies); 65. Généraud, lieut. 10e chass.; 66. Monteil, lieut. h. c. (colonies); 67. Gaudon, lieut. 3e drag.; 68. Arlès-Dufour, lieut. 30e drag.; 69. Guéneau de Montbelliard, chef esc. brev. 6e chass.; 70. Lesieure-Desbrière, chef esc. brev. 6e drag.; 71. Lemant, chef esc. brev. h. c. (ét.-maj.); 72. de la Ruelle, chef esc. brev. 29e drag.; 73. de Cugnac, chef esc. brev. 8e cuir.; 74. Schmidt, chef esc. 10e huss.; 75. Blondel, cap. 17e chass.; 76. de Lacger-Camplong, cap. 17e chass.; 77. Jauffreau de Lagérie, cap. 12e cuir.; 78. de Franco ini, cap. 1er huss.; 79. de Lignières, cap. 16e drag.; 80. Pavillon, cap. 10e cuir.;

81. Rousseau, cap. 20e drag.; 82. Rousseau-Dumarcet, cap. 16e chass.; 83. de Vasselot de Régné, cap. 8e chass.; 84. Le Bachellé, cap. 8e chass.; 85. de Baudus, cap. 16e chass.; 86. Bastien, cap. 13e cuir.; 87. Préaud, cap. 11e cuir.; 88. Rolloy, cap. 2e drag.; 89. Gudin de Vallerin, cap. 3e huss.; 90. de Pardieu, cap. 20e drag.; 91. de France, cap. h. c., ét.-maj.; 92. Thierry, cap. 11e drag.; 93. Flamen d'Assigny, cap. 3e chass.; 94. de Fadate de Saint-Georges, cap. 13e drag.; 95. Féline, cap. h. c., école cav.; 96. Touvet, cap. 18e drag.; 97. Dogny, cap. 18e chass.; 98. Chapelle de Jumilhac, cap. 11e drag.; 99. Aubertin, cap. 15e drag.; 100. Lalande, cap. 23e drag.;

101. du Hamel de Chanchy, cap. 23e drag.; 102. de Negroni, cap. 20e drag.; 103. Ruffier, cap. 3e cuir.; 104. Maire, cap. 3e cuir.; 105. Fouquey, cap. 9e huss.; 106. Toussaint, cap. 4e cuir.; 107. Blaize de Maisonneuve, cap. 19e chass.; 108. de Laporte, cap. 2e huss.; 109. Husson, cap. 12e chass.; 110. Gay, cap. 18e drag.; 111. Cote, cap. 7e drag.; 112. Parmentier, cap. 28e drag.; 113. Sisteron, cap. 21e chass.; 114. Vinoy, cap. 3e chass. Afr.; 115. Hache, cap. 13e drag.; 116. Doudement, cap. 2e huss.; 117. Eudel de Gord, cap. 17e drag.; 118. Fouan, cap. 10e huss.; 119. Ciccoli, cap. 3e spahis; 120. de Brémont, cap. (non-activité);

121. Landry, lieut. 8e drag.; 122. Tillette de Mautort, lieut. 13e cuir.; 123. Moisson, lieut. 24e drag.; 124. Bruneau, lieut. 5e chass. Afr.; 125. de Massin, lieut. 24e drag.; 126. Huart, lieut. 5e huss.; 127. Millet, lieut. 8e cuir.; 128. Arrault, cap. h. c., Ecole mil.; 129. Rambaud, cap. 6e drag.; 130. Boissaud, lieut. 5e chass;

Officiers indigènes. — 1. Guitoun, s.-lieut. 2e spahis; 2. Zitouni, s.-lieut. 3e sp.; 3. Chacal ben Ali, lieut. 4e sp.

Troupes. — 1. Dubois, adj. 6e chass. Af.; 2. Fillol, adj. 5e drag.

ARTILLERIE

1. Dusser, cap. en 1er h. c. Dahomey; 2. Cadi, cap. en 2e, dir. Bizerte; 3. Rouchette, cap. en 2e, dir. Bizerte; 4. Pons, cap. en 2e atel. cons. Rennes; 5. Viaux, cap. en 1er 3e bat.; 6. Favereau, cap. en 2e 3e bat.; 7. Bourgain, cap. en 2e dir. Constantine; 8. Hecq, chef esc. maj. 20e rég.; 9. de Rémond du Chélas, cap. en 1er 18e bat.; 10. Lagrange, chef esc. 27e rég.; 11. Fetter, chef esc. 6e bat.; 12. Lepelletier, chef esc. sec. tech. art.; 13. Guillet, cap. en 1er atel. const. Vernon; 14. Doll, cap. en 1er 11e bat.; 15. Roumens, cap. en 1er 13e rég.; 16. Léger, cap. en 1er 17e rég.; 17. Maury, cap. en 2e atel. const. Tarbes; 18. Lotte, cap. en 1er maj. 12e bat.; 19. de Fillâtre, cap. en 1er 23e rég.; 20. Péron, cap. en 2e 12e rég.;

21. Meunier, cap. en 2e dir. Oran; 22. Aubertin, cap. en 1er 5e bat.; 23. Maillet, cap. en 2e 12e rég.; 24. Collignon, cap. en 2e 12e rég.; 25. Janin, cap. en 2e 15e rég.; 26. Ponsard, cap. en 2e Ecole art. 14e corps; 27. Dumas, cap. en 2e arrond. Nancy; 28. Richard, chef esc. brev. stag. 40e div. inf.; 29. Framiatte, chef esc. 39e rég.; 30. Malesset, chef esc. maj. 32e rég.; 31. de Chaveheid, cap. en 1er 16e rég.; 32. Dietz, cap. en 1er 14e bat.; 33. Ricard, cap. en 1er 12e bat.; 34. Oppermann, cap. en 1er 16e rég.; 35. Desdoitils, cap. en 1er 7e rég.; 36. Guillochon, cap. en 1er brev. 24e rég.; 37. Benech, chef esc. brev. h. c. profes. Ecole mil.; 38. Ade er, cap. en 1er 12e bat.; 39. Duchesne, cap. en 1er 9e bat.; 40. de Bouvier, cap. en 1er au 32e rég.;

41. Frot, cap. en 1er 35e rég.; 42. Levavasseur, cap. en 1er atel. const. Douai; 43. Dellon, cap. en 1er 23e rég.; 44. Aubry, cap. en 1er memb. commiss. exp. Calais; 45. Labarbe, cap. en 1er 8e rég.; 46. Romant, cap. en 1er 16e bat.; 47. Massenet, cap. en 1er 21e rég.; 48. Lavenir, cap. en 1er 38e rég.; 49. Barbier, cap. en 1er brev. h. c. 5e corps; 50. Hornecker, cap. en 1er 17e bat.; 51. Dessens, cap. en 2e brev. 12e rég.; 52. Savoureau, cap. en 2e, profes. art. Ecole mil.; 53. Caujo le, cap. en 2e adj.-maj. 18e rég.; 54. Rabache, cap. en 1er très. 39e rég.; 55. Fossat, cap. en 1er 21e rég.; 56. Benech, cap. en 2e, adj.-maj. 33e rég.; 57. Vigla, cap. en 1er 31e rég.; 58. Vita is, cap. en 1er 6e rég.; 59. Grand, cap. en 1er 2e rég.; 60. Cardot, cap. en 1er 5e rég.;

61. Maréchal, cap. en 1er arrond. Palaiseau; 62. Flahaut, cap. en 2e 1er bat., Dunkerque; 63. Thurneyssen, cap. en 1er 17e rég.; 64. de Boutray, cap. en 1er 36e rég.; 65. Pierrat, lieut. en 1er 29e rég.; 66. Dupeyron, cap. en 1er 14e rég.; 67. de Noue, cap. en 2e 5e bat.; 68. Offret, cap. en 1er 22e rég.; 69. Dumont, cap. en 2e, adj.-maj. 9e bat.; 70. Gargot, cap. en 1er 38e rég.; 71. Lhoste, cap. en 1er 16e bat.; 72. Schweiger, cap. en 1er 11e rég.; 73. Gasquin, cap. en 1er 17e rég.; 74. Nollet, chef esc. brev., profes. adj. Ecole guerre; 75. Renaud, chef esc. brev. 14e rég.; 76. Picard, chef esc. brev. 12e rég.; 77. Jacobé de Goncourt, cap. en 1er sec. tech. art.; 78. Ducrocq, cap. en 1er brev. h. c., état-maj. arm.; 79. Fourgault, cap. en 1er poud. mil. du Bouchet; 80. Tranie, cap. en 1er brev. 3e rég.;

81. Rollin, cap. en 1er 26e rég.; 82. Vial, cap. en 1er 8e rég.; 83. de Thomasson, cap. en 1er brev. h. c. état-maj.; 84. Rougier, cap. en 1er minis. Guerre; 85. Guibert, cap. en 1er minis. Guerre; 86. d'Alayer de Costemore, cap. en 1er brev. h. c.; 87. Clàuse, cap. en 1er 17e rég.; 88. Croise-Pourcelet, cap. en 1er 20e rég.; 89. Bassac, cap. en 1er brev. 40e rég.; 90. Jallois, cap. en 1er brev. 24e rég.; 91. Gertoux, cap. en 1er brev. état-maj., h. c.; 92. Simon, cap. en 1er état-maj., h. c.; 93. Wilmet, cap. en 1er 22e rég.; 94. Landre, cap. en 1er 25e rég.; 95. Bogé, cap. en 1er atel. const. Rennes; 96. Buis, cap. en 1er atel. const. Lyon; 97. Ferber, cap. en 1er direct. Nice; 98. de Boigne, cap. en 1er 10e rég.; 99. d'Houdain, cap en 1er brev. h. c. état-maj.; 100. Hébrard, cap. en 1er 19e rég.;

101. Mulsant, cap. en 1er 16e rég.; 102. Grosset, cap. e 1er 18e bat.; 103. de Poilloüe de Saint-Mars, cap. en 1 brev. h. c. (ét.-maj.); 104. Romagny, cap. en 1er 9e rég 105. de Lustrac, cap. en 1er 1er rég.; 106. Chaigné, cap. e 1er h. c. (Guatémala); 107. Roos, cap. en 1er sec. tech. art 108. Heurtaux, cap. en 1er direc. Cherbourg.; 109. Baboi cap. en 1er 36e rég.; 110. Bonnel, cap. en 1er 25e rég 111. Robin, cap. en 1er 27e rég.; 112. Trinché, cap. en 1 18e rég.; 113. Carrez, cap. en 1er 40e rég.; 114. Andrie cap. en 1er 25e rég.; 115. Formet, cap. en 1er 12e rég 116. Charpentier, cap. en 1er 7e rég.; 117. Solente, cap. 1er 31e rég.; 118. Laurent, cap. en 1er 16e rég.; 119. Levvasseur, cap. en 1er 35e rég.; 120. Carvallo, cap. en 22e rég.;

121. Binet, cap. en 1er sec. tech. art.; 122. de Baresci cap. en 1er brev. stag. (ét.-maj.); 123. Beranger, cap. 1er stag. brev. (ét.-maj.); 124. Boichut, cap. en 2e bre 22e rég.; 125. Armaing, cap. en 2e 3e rég.; 126. Guibou Ribaud, cap. en 2e 22e rég.; 127. Blein, cap. en 2e 19e rég 128. Kientz, cap. en 1er 40e rég.; 129. Ansous, cap. en (Cherbourg); 130. Braun, cap. en 1er 26e rég.; 131. M mion, cap. en 2e 38e rég.; 132. Walkiers, dit Lémery, ca en 1er 2e comp. ouvr.; 133. Noël, cap. en 1er 6e bat.; 13 Marmottin, cap. en 1er 39e rég.; 135. Huber, cap. en 9e bat.; 136. Gilles, cap. en 2e 7e rég.; 137. Chabot, ca en 1er 10e rég.; 138. Guillaume, dit Gaiffe, cap. en 17e rég.; 139. Fénal, cap. en 1er 18e bat.; 140. Pont, ca en 1er brev. 3e rég.;

141. Colin, cap. en 1er brev. 16e bat.; 142. Baille, ca en 1er 8e rég.; 143. Luya, cap. en 1er 24e rég.; 144. Bress Perrin, cap. en 1er Ecole applic; 145. Chaumeton, cap. 1er h. c. (Pérou); 146. Lebel, cap. en 1er minist. Guer 147. Mulot, cap. en non-act. (infirm.); 148. Fouch, cap. second, dépôt Toulouse; 149. Ducrest, cap. en 2e for Bourges.

Expéditions lointaines. — 1. Nodé-Langlois, cap. er 21e rég.

Officiers d'administration d'artillerie. — 1. Maci 2e cl. dir. Oran; 2. Stéfen, 1re cl. dir. Constantine; 3. B ment, 2e cl. dir. Constantine; 4. Masson, 1re cl. atel. cons Tarbes; 5. Delaplace, 1re cl. dir. Constantine; 6. Coin off. princ. dir. Toulon; 7. Dujoux, 2e cl. Philippevi e Amann, 2e cl. fond. Bourges; 9. Mussier, 1re cl. dir. Or 10. Vial, 2e cl. Tunis; 11. Legendre, 1re cl. Valen 12. Mérienne, 2e cl. Fontainebleau; 13. Broussea 2e clas. dir. Vincennes; 14. Louvion, 2e cl. s.-dir. For Est; 15. Donius, 1re cl. dir. Lyon; 16. Charon, 2e cl. Verdun; 17. Duval, 2e cl. Ecole mil.; 18. Quinard, 1re dir. Vincennes; 19. Pruvost, 1re cl. dir. Lille; 20. Mau 1re cl. atel. constr. Rennes;

21. Druet, 1re cl. Ecole art. 7e corps; 22. Charlois, 1re dépôt mat. art. Toulouse; 23. Hennequin, 1re cl. Verdun; 24. Bredillet, 1re cl. dir. Belfort; 25. Regn 1re cl. Ecole pyrot. mil.; 26. Dévot, 1re cl. Ecole art corps; 27. Hutinet, 1re cl. sec. tech. art.; 28. Jeand 1re cl. Ecole art. 4e corps; 29. Froment, 2e cl. Rochef 30. Paupion, 1re cl. dir. Versailles; 31. Gaufriand, 1re atel. constr. Douai; 32. Dechamp, 1re cl. Tournoux; Polin, 1re cl. Ecole art. 9e corps; 34. Jourdan, 1re cl. tech. art.; 35. Thil, 1re cl. art. 3e corps; 36. Coudray, 1re Ecole art. 11e corps; 37. Thuilliez, 1re cl. 2e bur. 3e (min. Guerre.);

Officiers d'adm. contrôleurs d'armes. — 1. Sch 2e cl. dir. Alger; 2. Bourg, 1re cl. manuf. arm. Tull Peyrelavade, 2e cl. Nantes; 4. Deruelle, 2e cl. dir. Lill Rockel, 2e cl. dir. Langres; 6. Kauffmann, 2e cl. E art. 12e corps; 7. Dibinger, 2e cl. atel. const. Douai Bernard, 1re cl. manuf. arm. St-Etienne; 9. Pissard, 2 dir. Lyon; 10. Caillé, 1re cl. manuf. arm. Châteller 11. Boutet, 1re cl. manuf. arm. Châtellerault; 12 Pup cl. Ecole art. 6e corps; 13. Chatain, 1re cl. manuf. arm Etienne; 14. Moulin, 1re classe manuf. armes S Etienne; 15. Combrade, cont. arm. 1re cl. Versailles Sire, 2e cl. dépôt mat. art. Bourges; 17. Pichon, con cl. manuf. arm. St-Etienne.

Officiers d'Etat et gardiens de batterie. — 1. ton, gard. bat. 1re cl. dir. Brest; 2. Peix, 1re cl. atel. c Puteaux; 3. Champion, 1re cl. dir. Besançon; 4. Le dez, gard. bat. 1re cl. dir. Versailles.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES

1. Tiran, capitaine en 1er 13e escadron; 2. Leu lieutenant en 1er 5e escadron; 3. Belloy, lieute en 1er 13e esc.; 4. Gaidon, cap. en 2e 7e esc.; 5. Mau cap. en 2e 16e esc.; 6. Dumont, lieut. en 1er 16e esc Romand, cap. en 2e 2e esc.; 8. Bruché, cap. en 2e 6e 9. Cousin, cap. en 1er 1er esc.; 10. Ozier, cap. en esc.; 11. Champenois, cap. en 2e 12e esc.; 12. Pinte, en 2e 19e esc.; 13. Baylac, cap. en 1er 5e esc.; 14. Dell cap. en 1er 17e esc.; 15. Pujo, cap. en 1er 2e esc.; 16. L cap. en 1er 7e esc.; 17. Le Baron, cap. en 2e 12e esc. Bouyssie, cap. en 2e 9e esc.; 19. Duchénois, lieut. 16e esc.; 20. Devarenne, lieut. en 1er 18e esc.; 21. La nier, cap. en 2e 17e esc.

Hommes de troupe. — 1. Penciolelli, adj. 15e esc.

GÉNIE

1. Nambotin, capitaine 2e régim.; 2. Guiot, off. ord gén. 14e rég.; 3. Gendarme, cap. 3e; 4. Viraud, Bayonne; 5. Apler, cap. 5e; 6. Sterbecq, cap. Verdu Delahet, cap. 6e; 8. Prangé, cap. 2e; 9. Robillard, chef génie Saïda; 10. Boidot, cap. Alger; 11. Alb 1er; 12. Dubois, cap. 2e; 13. Sauvanet, cap. 2e; 14. clère, cap. Nice; 15. Colin, cap. Verdun; 16. Mu Onaghten, cap. St-Malo; 17. Pezet, cap. 1er; 18. M off. ord. gouv. Toul; 19. Gros-Long, cap. Avignon Combebiac, cap. Limoges; 21. Burguière, cap. étab. génie; 22. Lesnès, cap. au Havre; 23. Colomiès, Orléans; 24. Balas, 7e rég.; 25. Rochard, cap. Reim Bralet, 4e dir. 2e bur.; 27. Riberpray, cap. brev. off. ord. gén. 9e corps; 28. Ferrie, cap. étab. t mil.

Officiers d'administration. — 1. Thomas, 1re cl., 2. Renard, 2e cl., Aumale; 3. Lauzin, 2e cl., Bay

)ebazach, 2e cl., Tunis; 5. Monteil, 1re cl., Vichy; 6. ·cot, 1re cl., sec. tech.: 7. Dethan, 2e cl., Aïn-Sefra; 8. ·lercq, 1re cl., sec. tech.; 9. Petit, 1re cl., Lyon; 10. ıtier, 1re cl., Grenoble; 11. Greisch, 1re cl., Amiens; 12. ıvielle, 2e cl. h. c., Nouvelle-Calédonie; 13. Sauny, 1re Angers; 14. Le Dall, 1re cl., Brest; 15. Amsler, 1re cl., ıoges; 16. Grepillon, 1re cl., Bastia; 17. Favier, 1re cl., ımbéry; 18. Berthet, 2e cl., Valence; 19. Blondet, 1re cl., ılogne-sur-Mer; 20. Burgaux, 1re cl., Nancy.

1. Braconnot, 1re cl., la Flèche; 22. Devalland, 2e cl., ;tres; 23. Butin, 1re cl., Paris; 24. Lambotin, 1re cl., ·dun; 25. Villette, 1re cl.; Paris; 26. Aubry, 1re cl., ıiens; 27. Fournier, 1re cl., Saint-Mihiel; 28. Grenier, cl., 20e rég.; 29. Mercier, 1re cl., Mont-Valérien; 30. ıbert, 1re cl., 4e dir. 2e bur.; 31. Cattiez, 2e cl., h. c. go-Suarez; 32. Masson, 1re cl., serv. géog. armée; 33. ıarquez, 2e cl., h. c., Soudan; 34. Jacques, 2e cl., Bi-·e: 35. Dosquet, 2e cl., Bourg.

'ROUPE. — 1. Philipps, adj. 3e rég.

'ORTIERS-CONSIGNES. — 1. Luciani, port.-consig. 1re cl., ıtmorency; 2. Bousquet, port.-consig. 1re cl., au ·esnoy.

GENDARMERIE

'FFICIERS. — 1. Nougué, cap. 2e lég.; 2. Berchoud, ıt. 15e lég. *bis*; 3. Longeville, lieut. adj. trés. 17e lég. ; 4. Ausseil, lieut. adj. trés. garde rép.; 5. Clément, . garde rép. inf.; 6. Laffont, lieut. 15e lég.; 7. Vergès, . 16e lég.: 8. Jessel, cap. 17e lég.; 9. Massienne, cap. lég. *bis*; 10. Fagedet, cap. 15e lég. *bis*; 11. Charles, ıt. 2e lég.; 12. Bournier, lieut. 7e lég. *bis*; 13. Jayet, ıt. 16e lég. *bis*; 14. Villetrouvé, lieut. 16e lég. *bis*; 15. ılvignac, lieut. 13e lég.; 16. Nodin, lieut. adj. trés 13e .; 17. Pineau, lieut. 9e lég.; 18. Leblais, lieut. 18e lég., Boschet, cap. 11e lég.; 20. Boissel, lieut. 15e lég. *ter*; 1. Sougère, lieut. 19e lég.; 22. Saquebouille, lieut. adj. . 18e lég.; 23. Duval, lieut. adj. trés. 4e lég.; 24. ıg. cap. 7e lég.; 25. Lafont, cap. 15e lég.; 26. Serraz, . 5e lég., 27. Mercier, cap. lég., Paris; 28. Pled, cap. . 3e lég.; 29. Hourse, cap. 15e lég. *ter*; 30. Virgitti, . 16e lég.; 31. Ballot, lieut. 5e lég.; 32. Brisset, cap. .-maj. garde rép. inf.; 33. Grimard, cap. 15e lég. *ter*; Magnier, cap. 2e lég.; 35. Mathieu, cap. 8e lég.; 36. ·gat, lieut. comp. Guadeloupe; 37. Debouté, lieut. 9e .: 38. Barbier, cap. 3e lég.; 39. Manceau, lieut. 12e .; 40. Sauvonnet, lieut. 8e lég.; 41. Audra, cap. 9e lég.; Arrault, cap. comp. Tunisie; 43. Poncet, cap. 15e .: 44. Gaussail, cap. 18e lég.; 45. Blaye, cap. lég. Paris; Costedoat, cap. 15e lég. bis; 47. Lebas, cap. 1re lég.

ROUPE. — 1. Paray, mar. des log. 14e lég. (*bis*); 2. ·rin, mar. des log. 19e lég.; 3. Biran, adj. 19e lég.; Thué, mar. des log. dét. Saint-Pierre et Miquelon; Brindejonc, mar. des log. dét. Taïti; 6. Michelin, adj. lég.; 7. Gringoire, mar. des log. 10e lég.; 8. Costa, mar. log. 15e lég. (*ter*); 9. Colleye, chef arm. 1re cl. garde rép.; Grué, adj. 18e lég.; 11. Dufossé, adj. 2e lég.; 12. Tho-·, mar. des log. chef 16e lég.; 13. Ribeil, mar. des log. ·g.; 14. Papaix, s.-chef musique garde rép.; 15. Camus, ır. des log. garde rép.

CORPS DE SANTÉ

IÉDECINS. — MM. les médecins-majors: 1. Baudisson, cl., camp de Chalons; 2. Lich, 1re cl., 1er génie; 3. rignac, 3e cl., 17e inf.; 4. Trèdes, 1re cl., 47e inf.; 5. ·iers, 1re cl., 160e inf.; 6. Messerer, 1re cl., 100e inf.; 7. rand, 1re cl., 28e inf.; 8. Jaubert, 1re cl., div. Oran; 9. ·egry, 2e cl., 12e inf.; 10. Peyret, 2e cl., div. Constan-·; 11. Dormand, 2e cl., 2e tirail.; 12. Martin, 1re cl., inf.; 13. Fargin, 1re cl., 26e rég. art.; 14. Sudre, 1re cl., inf.; 15. Bassères, 1re cl., 31e inf.; 16. Thirion, 1re cl., inf.; 17. Douillet, 2e cl., 4e chass. à cheval; 18. Ba-2e cl., 10e esc. train; 19. Rontier, 2e cl., 5e bat. chass.; Moutet, 2e cl., Tunisie; 21. Vincent, 1re cl., Val-de-·ce; 22. Ravoux, 2e cl., 15e esc. train; 23. Vielle, 2e cl., bat. chass.; 24. Barisien, 2e cl., div. Oran; 25. Mas-. 2e cl., 29e drag.; 26. Lejonne, 2e cl., 5e drag.; 27. dot, 2e cl. 14e chass. à cheval; 28. Cros, 2e cl., 5e ·ss. d'Af.; 29. Lehmann, 2e cl., 102e inf.; 30. Bausse-·, 2e cl., Ecole polyt.

HARMACIEN. — 1. Nauta, pharm. 2e cl., pharm. cent.

FFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE SANTÉ. — MM. officiers d'administration: 1. Bobier, 1re cl., Mar-·le; 2. Barbaro, 1re cl., Oran; 3. Champmartin, 1re cl., ıstantine; 4. Kohl, 1re cl., 12e sec. inf.; 5. Gomert, 1re Oran: 6. Bruneau, 1re cl., 8e sec. inf.; 7. Viaux, cl., Oran; 8. Jean, 1re cl., 15e sec. inf.; 9. Lobis, 1re Constantine; 10. Tribillac, 1re cl., 17e sec. inf.; 11. ·valucchi, 1re cl., hôp. Saint-Martin; 12. Parodi, 1re Ajaccio; 13. Lescot, 1re cl., Tunisie; 14. Michaux, cl., 20e corps; 15. Dulauroy, 1re cl., 4e sec. inf.; 16. ·ngon, 1re cl., Longwy; 17. Jacquinot, 1re cl., Oran; Naud, 2e cl., docks service santé.

VÉTÉRINAIRES

IM. les vét. en 1er: 1. Ducloux, en mission h. c.; Legendre, 4e spahis; 3. Lang, 1er artillerie coloniale; Bonin, dépôt rem. Tebourba; 5. Pierre, Soudan, ·.; 6. Antoine, 25e art.; 7. Ferrand, dépôt rem. Fon-·ay-le-Comte; 8. Chaulet, 3e spahis; 9. Goubaux, 18e rég. ·ss.; 10. Graillot, 27e drag.; 11. Devert, 7e huss.; 12. Jo-·t, Ecole spéc. mil.; 13. Bertreux, Ecole guerre; Guillemain, 21e chass.; 15. Querreau, 7e chass.; 16. ·ry, 39e art.; 17. Dernis, 2e esc. train; 18. Ablaire, ·uss.: 19. Grosjean, 9e chass.; 20. Lachmann, 7e génie; Junot, 2e cuir.; 22. Cellier, 24e drag.; 23. Bernard, bat. a·. 14e rég.; 24. Deysine, 7e drag.

HEFS DE MUSIQUE. — 1. Lançon, 144e inf.; 2. Thicrion inf.; 3. Roques, 107e inf.; 4. Houvenaeghel, 27e inf. Nelsen, art. 5e corps; 6. Quéru, 2e étrang.; 7. Magnan, inf.; 8. Maignier, 91e inf.; 9. Foare, 6e génie; 10. Soyer, inf.; 11. Parès, garde rép.

ECRUTEMENT. — 1. Agostini, cap. h. c. Nice; 2. An-·s, cap. h. c. Toul; 3. Bal, cap. h. c. Lyon; 4. Cladech-·isset, cap. h. c. Laon; 5. Bannac, cap. h. c. Mont-·on.

INTENDANCE

FONCTIONNAIRES. — MM.: 1. Liénard, s.-int. 2e cl. Saint-Omer; 2. Pierre, adj. int. 6e rég.; 3. Tastu, s.-int. 3e cl. Alger; 4. Plouhinec, s.-int. 3e cl. Alger; 5. Levy, s.-int. 3e cl. Melun; 6. Tardy, s.-int. 3e classe, Auxonne; 7. Jehlen, s.-int. 3e cl. Mézières; 8. Duhamel, s.-int. 2e cl. min. guerre; 9. Chayrou, s.-int. mil. 3e cl. Laon.

BUREAUX DE L'INTENDANCE. — Les officiers d'administration de 1re cl.: MM. 1. Simon, div. Alger; 2. Falconetti, div. Alger; 3. Moser, 6e rég.; 4. Babou, Tunisie; 5. Girard, 6e rég.; 6. Guichard, 9e corps; 7. Mary, 11e corps; 8. Bonnet, 4e corps; 9. Salès, 15e rég.; 10. Delaplanche, Tunisie; 11. Pillard, gouv. mil. Paris; 12. Roubertie, 4e corps; 13. Scampucci, 15e rég.; 14. Sixsout, 6e rég.; 15. Gallou, 10e corps; 16. Pasdeloup, 18e corps; 17. Bruhat, 7e rég.; 18. Chaudey, 5e corps; 19. Jehanno, 7e rég.; 20. Labro, 17e corps;

21. Yèche, 15e rég.; 22. Hoursolle, div. Alger; 23. Thomas, 9e corps; 24. Le May, div. Oran; 25. Chatelet, 14e rég.; 26. Ravet, 11e corps; 27. Rigault, 14e corps; 28. Nicolas, 4e corps; 29. Nugues, 3e corps; 30. Courcenet, 18e corps; 31. Henry, 8e corps; 32. Laurent, 11e corps; 33. Michel, gouv. mil. Paris; 34. Porte, 13e corps.

SUBSISTANCES. — Les off. d'adm.: 1. Léandre, 1re cl., div. Oran; 2. Etienne, 1re cl., div. Oran; 3. Maurice, 1re cl., 3e corps; 4. Mouren, 1re cl., 5e corps; 5. Aimo, 1re cl., div. Alger; 6. Rainaud, 1re cl., gouvern. Paris; 7. Raisin, 1re cl., gouvern. Paris; 8. Deville, 1re cl., 15e rég.; 9. Berger, 1re cl., 5e sec. ouv. mil.; 10. Berthet, 1re cl., 7e rég.; 11. Lippmann, 1re cl., 7e rég.; 12. Rault, 2e cl., 10e corps; 13. Penglaou, 1re cl., gest. fourr, Alger; 14. Jouclard, 1re cl., 7e rég.; 15. Deconinck, 1re cl., 23e sec. ouv. mil.; 16. Pasdeloup, 1re cl., 20e sect. ouv. mil.; 17. Schilte, 1re cl., 6e rég.; 18e Viret, 1re cl.. 14e rég.; 19. Cornil, 1re cl., stag. int.

20. Contassot, 1re cl., 6e rég.; 21. Thomas, 1re cl., gest. Billancourt; 22. Bernigal, 1re cl., 14e rég.; 23. Clot, 1re cl., gest. Castres; 24. Pelletier, 1re cl., sect. tech. int.; 25. Cantaux, 1re cl., div. Oran; 26. Kervandec, 1re cl., div. Constantine; 27. Trémerel, 1re cl., ges. Nevers; 28. Huet, 1re cl., gest. vivres Nantes; 29. Gaillot, 1re cl., gouv. Paris; 30. Grimaldi, 1re cl., gest. fourr. Toulouse.

HABILLEMENT ET CAMPEMENT. — MM. les off. d'adm.: 1. Berger, 1re cl., gouv. mil. Paris; 2. Astruc, 1re cl., 15e rég.; 3. Laurençon, 1re cl., gest. mag. Orléans; 4. Tournoud, 1re cl., 15e rég.; 5. Guillot, 1re cl., gest. mag. Bourges; 6. Brérault, 1re cl., sect. tech. intend.

SECTION COMMIS ET OUVRIERS MIL. D'ADM. — 1. Duval, adj. 8e sect.

SERVICE DE LA JUSTICE MILITAIRE

TRIBUNAUX MILITAIRES. — MM. les off. d'adm.: Bruneval, 2e cl., Lyon; Remy, 1re cl., Grenoble; Duteil, 1re cl., Amiens; Nickel, 2e cl., Clermont-Ferrand.

ETABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES MILITAIRES. — MM. les off. d'adm.: Menaut, 1re cl. Aïn-Beïda; Verdoni, 2e cl., Orléansville; — le s.-officier: Peltier, adj. Fort-Gassion.

INFANTERIE COLONIALE

Berger, lieut. 24e; Jacquot, cap. 13e; Cuttier, cap. 11e; Spouville, cap. 18e; Simonot, cap. 1er sénég.; Cassier; chef bat. 9e; Barbier, cap. 2e sénég.; Maire, cap. 22e rég.; Séguin, cap. 10e; Crépin-Bourdier de Beauregard, état-maj. part.; Dufoulon, cap. 1er; Mauvillain, cap. 2e malg.; Guillaumet, cap. 13e; André, cap. 5e tonk.; Dietrich, cap. 2e malg.; Chibas-Lassalle, cap. 23e; Marquet, 4e tonk.; de Gœsbriand, cap. 1er malg.; Lambla, cap. 2e tonk.; Halais, cap. 23e; Coulais, cap. 22e; Saillant, cap. 3e tonk.; Cadiot, cap. bat. Zinder; Delbosc, cap. bat. Antilles; Monteweiller, cap. 4e; Bérard, cap. 23e; Fialix, cap. 1er tonk.; Butteaud, cap. 3e; Sigonney, cap. 16e; Reitz, cap. 1er; Boy, cap. 1er malg.; Thal, cap. 1er malg.; Chevalier, cap. 1er; Lambert, cap. 3e sénég.; Le Cardinal, cap. 4e; Forestier, cap. 4e tonk.; Moreau, cap. 7e; Dereix, cap. 80e inf.; Pereyre, cap. 24e; Muller, cap. 21e; Matteï, cap. bat. Antilles; Epardeaux, cap. 22e; Noiré, cap. 2e; Rebel, cap. 4e; Deshayes, cap. 2e; Hesse, cap. 2e tonk.; Rignot, cap. 12e; Bieau, cap. 1er; Rivier, cap. 1er tonk.; Léonard, 4e sénég.; Tessier, cap. 1er.

OFFICIER INDIGÈNE. — M. Sidiki, lieut. 2e tir. sénég.

HOMMES DE TROUPE. — Brun, adj. 18e rég.; Knoerr, adj. 8e rég.

EXPÉDITIONS LOINTAINES. — Delamare, état-maj. part.; Debain, cap. 19e inf.; Sicre, chef bat. état-maj. part.; Petitdemange, cap. 21e rég.; Ducarre, cap. état-maj. part.; Morel, cap. 3e tonk.; Philippe, cap. 6e rég.; Courjon, cap. 8e rég.; Cauvin, cap. 23e rég.; Delestre, cap. bat. Zinder; Legrand, cap. 11e rég.; Marx, cap. Tonkin; Laussu, cap. état-maj. 18e corps; Desportes, cap. état-maj. part.; Carles, 8e rég.; Bablon, cap. rég. Congo; Cotten, cap. rég. Congo; Jegaudon, lieut. état-maj. part.; Dormoy, cap. 2e tonk.; Poupard, lieut. 5e; Abblard, lieut. 24e; Doucet, lieut. 2e; Corbet, lieut. 3e sénég.; Figeac, cap. 1er sénég.; Bos, cap. rég. Congo; Quinnet, cap. 4e; Vallod, cap. 22e; Joly, cap. 8e; Faure, cap. 2e; Dhomme, lieut. rég. Congo; Raudot, cap. 3e; Apert, lieut. 2e

ARTILLERIE COLONIALE

MM. les capitaines: 1. Noël; 2. Chassagnette; 3. Corcuff; 4. Taupiac; 5. Bianchi; 6. Thomeuf; 7. Lotte; 8. Pétident; 9. Péralo; 10. Savary; 11. Roussel; 12. Dupay; 13. Merlin; 14. Débats; 15. Quénéa; M. le chef de mus. de 1re cl. Ravel.

HOMMES DE TROUPE. — M. Thiriot, adj.

EXPÉDITIONS LOINTAINES. — MM. les capitaines: 1. Didio; 2. Michel; 3. Jacquin; 4. Pelâtre; 5. Hervé; 6. Cauquil.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

MÉDECINS. — MM. les médecins-majors: 1. Pujol, 1re cl.; 2. Texier, 1re cl.; 3. Neiret, 1re cl.; 4. Buisson, 1re cl.; 5. Clouard, 1re cl.; 6. Logerais, 1re cl.; 7. Devaux, 1re cl.; 8. Bonneau, 1re cl.; 9. Condé, 2e cl.

PHARMACIENS. — MM. les pharmaciens-majors: 1. Claverin, 2e cl.; 2. Lainé, 2e cl.; 3. Loste, 1re cl.

TROUPE. — M. Hillairet, adj. inf.

EXPÉDITIONS LOINTAINES. — 1. Birard, pharm.-maj. 2e cl. 2. Mainguy, méd.-maj. 2e cl.; 3. Gautier, méd.-maj. cl.

INTERPRÈTES

Les officiers interprètes; Ollier, 2e cl., Timmimaun; Saïd ben Mohamed Cid Kaoui, 2e cl., Chellaca; Lecavelier, 1re cl., Constantine; Martin, 2e cl., Barcka; Lanaspeze, 1re cl., Tlemcen; Baudin, 3e cl., Tchad.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DES TROUPES COLONIALES

MM. les officiers d'administration.: 1. Fauré, princ. comptable; 2. Gaspard, 1re cl., cond. trav.; 3. Bizon, 1re cl., ouv. Etat; 4. Deviller, 1re cl., comp.; 5. Mattei, 1re cl., cond. trav.; 6 Mailfert, 1re cl., cond. trav.; 7. Dagand, 2e cl., cond. trav.; 8. Agenet, 1re cl., artif.; 9. Demet, 2e cl., cond. trav.; 10. Piard, 1re cl., ouv. Etat; 11. Marterer, 1re cl., cond. trav.; 12. Fauvart, 1re cl., comptable; 13. Albésiano, 1re cl., comptable; 14. Boulé, 1re cl., comptable; 15. Ravier, 1re cl., artif.

EXPÉDITIONS LOINTAINES. — M. Muller, 1re cl. comptable.

CORPS DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

MM. les commissaires princ.: de Grézel, 3e cl.; Montarou, 3e cl.; Juilliot de la Morandière, 3e cl.; Monge, 3e cl.

Réserve et armée territoriale. — Mutations.

INFANTERIE

Ont reçu les affectations suivantes:

Rég. inf. Lille: M. Dubois, cap. de rés., Valenciennes; rég. inf. Valenciennes: M. Parfond, s.-lieut. de rés., Saint-Lô; rég. inf. de Cambrai: M. Millot, s.-lieut. rés. disp. troupes col.; à Dunkerque: M. Floriot, s.-lieut. de rés., Epinal; à Lisieux: M. Gasquet, cap. de rés., Grenoble; à Neufchâteau: M. Frientz, lieut. 52e rég. terr.; à Parthenay: M. Marcus, s.-lieut. rés., h. cadres; à Périgueux: M. Maux, s.-lieut. rés., Perpignan; à Digne: M. Double, s.-lieut. esc. terr. 15e rég.; en Corse: M. Lucchini, s.-lieut. rés., au 1er rég. zouaves; à Béziers: M. Cambell, s.-lieut. rés., rég. Perpignan; à Perpignan: M. Bonacase, maj. de rés., 155e rég.;

14e bat. de chass.: M. Mirabaud, s.-lieut. de rés. au 9e bat.; 4e rég. zouaves: MM. Vigreux, lieut. rés., Arras; Périchon de Kerversau, s.-lieut. rés. 4e chass. d'Af.; Gabaldo, s.-lieut. rés., 4e rég. spahis; — 4e tirail. alg.: M. Bonton, s.-lieut. rés., 4e rég. spahis:

15e rég. terr. inf.: M. Daires, chef de bat. au 73e rég.; 13e rég., terr. inf.: M. de Reuty, s.-lieut. inf. terr. h. cadres; 16e rég. terr. inf.: MM. Bourdillat, lieut. au 76e; Goupille, s.-lieut. inf. terr. h. cadres; 18e rég. terr. inf.: M. Legalt, lieut. 42e rég.; 22e rég. terr. inf.: M. Brasseur, lieut. terr. au rég. inf. Rouen; 34e rég. terr. inf.: M. Fouquet, lieut. au 25e rég.; 81e rég. terr. inf.: M. Dupont, lieut. au 8e rég.; 103e rég. terr. inf.: M. Bussery, cap. terr. à Montbrison;

A la disp. du gén. com. le 19e corps: M. Gaillion, lieut. inf. terr. disp. troupes col.; dépôt du 40e rég. terr. inf.: M. Robert, lieut. au 114e rég.; dépôt du 62e rég. terr. inf.: M. Fargenel, chef de bat.;

Services spéc. territ. 6e rég. M. Guinaudeau, lieut.-col. au 48e rég. terr. inf.: services spéc. terr. de la 7e rég.; M. Liautey, chef de bat. au 51e rég. inf. terr.; services spéc. du terr. de la 11e rég.; M. Gourdonnier, cap. aff. 15e rég.; services spéc. du territoire de la 11e rég.; M. Cance, maj. rés. au rég. inf. Romans; services spéc. territ. occup. Tunisie: M. Chiron de la Casinière, chef de bat. au 89e rég. terr. inf.

Marine

Légion d'honneur.

Sont inscrits au tableau de concours pour la Légion d'honneur:

Pour officier: Les cap. de frég. de réserve Gélébart, Robillard, Huart; le lieut. de vaiss. de rés. Goalard.

Pour chevalier: Le lieut. de vaiss. de rés. Schmit.; le méc. princ. 1re cl. de rés. Garnier; le méd. princ. 2e cl. Réaumes; le méd. 2e cl. de rés. Marianelli; le 1er m. man. Labaye; les officiers mariniers suivants du port de Rochefort: Bordet, 1er m. mousq.; Brodu, 1er m. fourr.; Charbonnier, 1er torp.; Cazobon, 1er m. canonn.; Casanova, surveill. princ. 2e cl.; Corre, 1er m. fourr. retr.; Carbon, inspecteur des pêches; Chandeau, pilote lamaneur; Dupont, Dupuy et Diset, 1er m. man.; Damé, 1er m. torp.; Detchard, 1er m, infirmier; Dinoire, chef pompier; Bronnand, syndic des pilotes; Fouesnant, 1er m. fourr.; Guyader, 1er m. timon.; Gréder, 1er m. mécan.; Rabiré, syndic des pilotes; Vincentelly, 1er m. mousq.; Le Rach, syndic 1re cl.; Machenaud, inspect. des pêches; Moreau, syndic des gens de mer; Sallaud, préposé inscript. marit.; Sauvaget, syndic.

Nominations.

Sont nommés: chef d'état-major à Brest, le contre-am. Fortin; — maj. général de la mar. à Brest, le contre-amiral Juhel; — major général de la mar. à Lorient, le contre-am. Massenet; — dans le génie maritime: *ing. en chef 2e cl.* l'ing. princ. Guyot; *ing. princ.*, l'ing 1re cl. Fuzier; *ing. 1re cl.*, les ing. 2e cl. Radiguer, Thuloup, Nizery, Lacoin, Coquebert de Neuville, Poiget, Petitjean, Denaux, Hermite, Moutard; — *commis 4e cl.* de l'admin. centr., le 2e m. mécan. Juteau; — *commis 4e cl.* de l'inscript. mar. les off. mar. Coté, le Rouge et Mariani.

Vice-am. Gigon nommé préf. marit. Toulon, rempl. Bienaimé; vice-amiral Melchior, nommé préfet marit. Lorient, rempl. Gigon; contre-amiral Fort, nommé préf. major gén., Toulon, rempl. Ravel; vice-amiral de Maigret, nommé présid. comité consultatif Mar. — Dans l'adm. centr.: sont nommés *rédacteur 2e cl.*, l'enseigne Blot; *rédacteur stag.*, M. Lecourbe. — *méd. princ.*, les méd. de 1re cl. Durand et Bourit; *méd. de 1re cl.* MM. Penon et Boy; — le méd. 2e cl. Bellet est nommé prosecteur d'anatomie à l'éc. de méd. navale, Rochefort.

1er m. man. — MM. Gourvès et Le Blèche.

2e m. man. — Le Glatin, Andrieux, Kergozien et Thiéry; *1er m. canonn.*, Le Moine; *2e m. canonn.*, Selo et Rousin; *1er m. torp.*, Salmon, Blanchard et Petit; *2e m. torp.*, Feulvarch, Gandolphe, Pendu et Sammon; *2e m. mousq.*,

Laurent, Gicquel, Mazure, Dufour, Le Guével, Sergent, Martin, Le Roux, Pont, Bodet et Jean ; *1er m. timon.*, Brézel, Bérigot, Morin, Ballue et Sévéno ; *2e m. timon.*, Le Hocrou, Renaud, Bonny et Paton ; *m. mécan. théorique*, Perrichon, Don et Chabert ; *m. mécan. pratique*, Delavoux, Lasserre, Chambellan et Faisant ; *2e m. mécan. théorique 2e cl.*, les élèves mécan. Le Goff, Simon, Boffafay, Soler, Guyader et Raoul ; les q.-m. mécan. Maire, Wagner, Barthélémy, Saint, Régner ; *2e m. mécan. pratique*, Poéy, Etesse, Aubernon, Baudelet, Grahahlote, Première et Hervé ; *pilote 2e cl.*, Hélary et Paumier ; *1er m. patron pilote*, Bertin et Garnier ; *2e m. patron pilote, 2e cl.*, Le Gognic, Henry et René ; *2e m. fourr. 2e cl.*, Allio, Tanguy, Ourset, Napoléon et Baccialon ; *1er m. voil. 2e cl.*, Bastion ; *1er m. infirm. 2e cl.*, Cazaux ; *2e m. infirm. 2e cl.*, Quéré, Madec, Le Vaslot, Toulet, Badet, Audic, Darrigues, Pellegrin, Guillou, Jean, Le Bihan, Tréguer et Poudgé.

Commandements. — Sont nommés au command. : de la *Bretagne*, le cap. de v. Corrard ; du *Dunois*, le cap. de frég. Drouet ; — d'un torp., l'enseigne Bonnaud ; de la *Mouette*, le lieut. de v. Jacquemont ; — d'un torp., l'ens. Kerboul.

Personnel officier.

Officiers généraux. — Vice-am. Bienaimé, préf. marit. et contre-am. Ravel, major gén., Toulon, mis en disponibilité.

Cap. de vaiss. — Delaruelle, remplac Jacquet, c. major gén. mar. Rochefort ; Laurent, déb. *Cassini*, rallie Rochefort ; Thibault, cesse fonct. direct. mouvem. du port Brest et prend command. *Desaix* ; Nayel, prend présid. trib. marit. à Nantes ; Dufaure de Lajarte, prend, fonct. direct. des mouvem. du port, Brest.

Cap. de frég. — Fontorbe, prend command. *Cassini* ; Mortenol, déb. déf. sous-mar., sert à terre, Brest ; Duval, second du *Courbet*, prend présid. 5e commission perman., rempl. Ronin ; Crova, congé 3 mois ; Reverdit, prend command. *Cassard* ; réserve norm. ; de Lartigue, déb. *Montcalm*, conval. 3 m. ; de la Roche-Kérandraon et Lefèvre, entrés hôp. Toulon ; Cambécèdes, résid. condit. ; Mouneyrès, déb. *Kléber*, opte p. 3e catég. iste emb. ; Nicol, prolong. conval. 3 m., demi-solde.

Lieut. de vaiss. — Petit, résid. condit. ; Aurillac, déb. déf. mob. Dunkerque, rallie Rochefort ; Fontaine, désigné p. faire partie tribunal marit. de Nantes ; Damigny, sert à terre, Rochefort ; Bijot, déb. *Bugeaud*, conval. 3 m. ; Héraud, emb. s. *Caïman* ; Maurras, rentré conval. ; Théroulde, prend rang s. liste emb. ; Bonnin, déb. *Masséna*, conval. 3 m. ; Nel, emb. s. *Condé* ; Ratyé, déb. *Vauban* (Saïgon), conval. 3 m. ; Planquet, remp ace André dans commission examen des apprentis gabiers de la *Saône* ; Pillu est adjoint au command. de la mar. Tonkin, rempl. Carmichaël de Baiglie ; de Robien, emb. s. *Chateaurenault*, rempl. Lainé ; Ollivier, maintenu command. groupe réserve, Brest ; Chaspoul, emb. s. *Takou*, rempl. Henry ; Heuzé, prolong. conval. 3 m. ; Daniel, prolong. conval. 3 m. et demi solde ; Auvergne, parti Saint-Nazaire p. prendre command. *Jouffroy* ; Dubois, sert maj. gén., Toulon ; Théroulde, emb. s. *Pascal* ; Husson, emb. s. *Surprise* ; Reynaud, maintenu p. 1 an, membre commission rég age, Toulon ; Convers, conval. 2 m. ; Fabre Roustan de Navacelle, emb. s. déf. mob., Rochefort ; Mauras et de Pinas, servent à terre, Toulon.

Enseignes. — Planchat, de l'*Amiral-Tréhouart*, et Ravel, du *Jauréguiberry*, emb. s. *Nièvre* ; Bramaud du Boucheron, emb. s. *Linois*, rempl. Lecoq ; Térisse, emb. s. *Mousqueton* ; Lorin, emb. c. second s. *Jouffroy* ; Théroulde et Dumas, distraits liste emb. ; Le Mée, du *Bengali*, conval. 3 m. ; de Ligny, emb. s. *Galilée* ; Dumas, sert major gén., Toulon ; Béra, congé 1 m. ; Vicel, prolong. conval. 2 m. ; Costa-Lumio, emb. c. second s. torp. déf. mob. Corse, rempl. Dubois ; Le Marais, emb. s. *Styx* ; Niorthe, emb. s. *Catapulte* ; Jahan, emb. s. *Tempête*.

Aspirants. — Prévost de Saint-Cyr et Derrien, déb. *Sully*, conval. 3 m. ; Cayrol, déb. *Duguay-Trouin*, conval. 1 mois.

Mécaniciens. — Méc. princ. 2e cl. Lucas, emb. s. *Javeline*, rempl. Fontaine ; méc. pr. 1re cl. Vivarès, affecté à l'école des ouvriers mécan., Lorient ; méc. pr. 2e cl. Coiffée, sert à terre, Lorient ; méc. pr. 1re cl. Hall, de la *Gloire*, et Dumoncel, du *Dupuy-de-Lôme*, permut. emb. ; méc. pr. 1re cl. Clément, emb. s. *Indomptable* ; méc. pr. 1re cl. Guénec, sert à terre, Lorient.

Corps de santé. — Méd. 2e cl. Loro, déb. *Casabianca*, conval. 3 m. ; méd. 2e cl. Dufour, emb. s. *Aspic*, rempl. Le Couteur ; méd. 2e cl. Rolland, emb. *Formidable*.

Inscription maritime. — Admin. 2e cl. Gourmelon, passe à Groix, rempl. Mouelle.

Personnel administratif. — Commis inscript. mar. Hello, conv. 3 m.

Retraites.

Lieutenant de vaisseau Faucon ; lieut. de v. Richard ; méc. princ. 2e cl. Périer ; agent commiss. Houyet ; dessinateur Gay ; commis commiss. Genoux-Proché ; surveill. techn. Constant, Loir (L.), Loir (A.), Antoine, Le Bras, Eynaud, Long ; dessinat. Coatélan ; cap. de frég. Marielle Tréhouart ; adjoint travaux Boyer.

Mouvements de la flotte.

Manche, quitté Lorient pour Islande. — *Baliste*, a obtenu 30 nœuds de vitesse aux essais. — *Nièvre*, repartie la Réunion pour Diégo. — *Arbalète* et *Epieu*, accompagneront *Marseillaise* en Italie pour voyage Président. — *D'Assas*, quitté Colombo. — *Carnot*, remplacera *Formidable* dans l'esc. du Nord. — *Dupleix*, arrivera Cherbourg le 25 p. changement hélices. — *Sabre*, lancé avec succès à Rochefort. — *Infernet*, quitté Colombo p. Madagascar (diriger envois sur Diégo-Suarez). — *Durance*, sera, à son retour de Tahiti, dirigée, par le cap. Horn, sur Rochefort pour y être désarmée. — *Zélée*, se rendra, au même moment, à Nouméa et à Sydney où elle passera au bassin.

INFORMATIONS

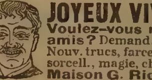
Escadre du Nord. — Le ministre a décidé que le *Carnot*, de la division de réserve de la Méditerranée, va être rattaché à l'escadre du Nord en remplacement du *Formidable*, conformément aux prévisions budgétaires. Dès que le *Desaix* l'aura remplacé, le *Pothuau* passera dans la division de réserve de la Méditerranée à la place du *Carnot*.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur réponse directement et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.

G. M., quai Jemmapes, Paris. — 1° A terre : apprenti marin, 0 fr. 50 ; matelot de 2e classe, 0 fr. 90 ; matelot de 1re classe, 1 fr. — 2° A la mer : apprenti marin, 0 fr. 60 ; matelot de 2e classe, 1 fr. ; matelot de 1re classe, 1 fr. 20. En plus : supplément de brevet, 0 fr. 20 à terre ; 0 fr. 40 à la mer.

OFFICIERS MINISTERIELS





Le Gérant : G. LASSEUR
D. CASSIGNEUL, Imprimeur, 61, rue Lafayette, Paris
Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI
(Encres Lorilleux)



Mot historique. — Le Chevalier d'Assas.

// Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — No 21 LE NUMÉRO 10 CENTIMES *1er Mai 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
..x mois ... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois ... 4 fr. 50
..n an ... 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an ... 8 fr. »

..ES ARMÉES DU XXme SIÈCLE

Supplément Illustré

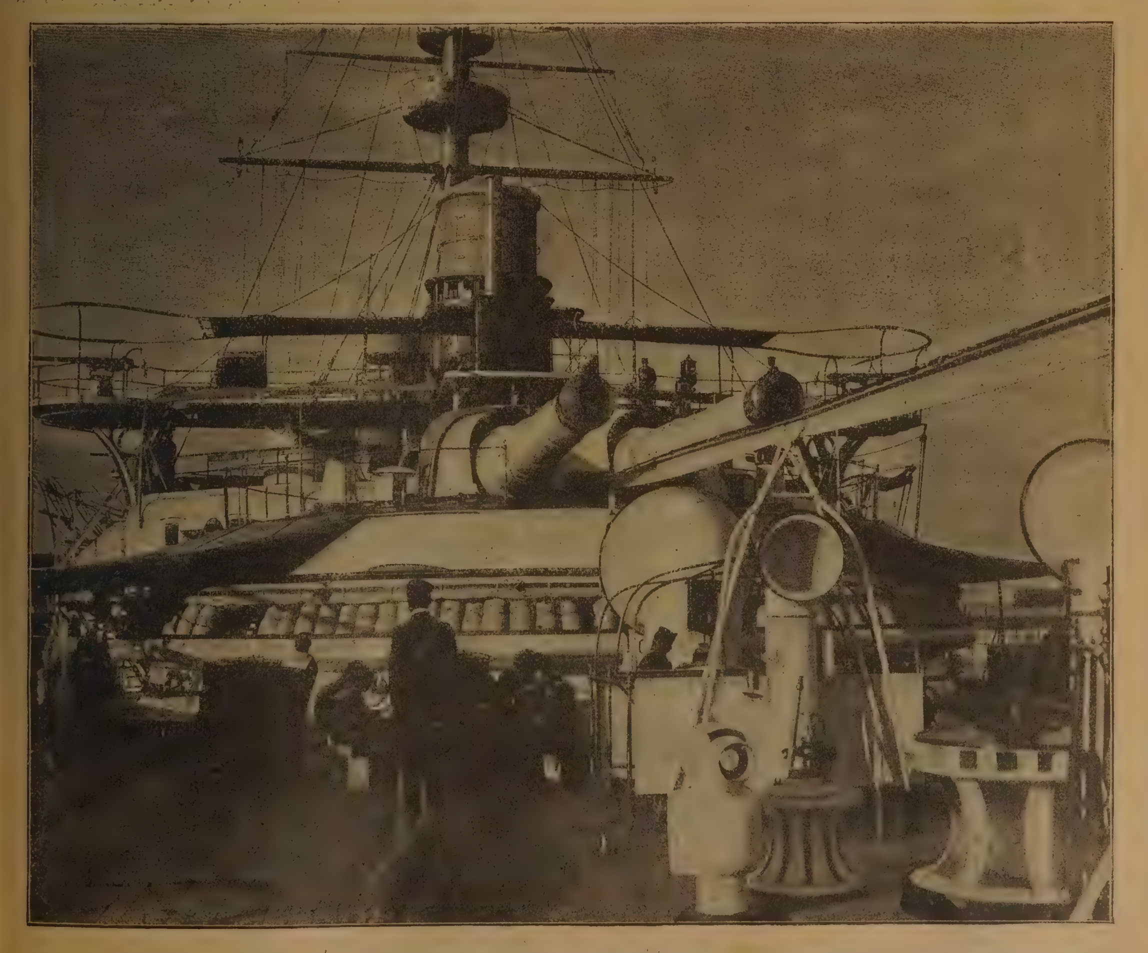
..Petit Journal MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

..uatre mois à peine se sont écoulés depuis ..création du **Petit Journal** MILITAIRE, ..RITIME, COLONIAL, et, chaque semaine, plusieurs centaines de mille lecteurs nous prouvent, en achetant ce journal, à quel besoin impérieux il a répondu.

Merci de tout cœur à ces amis connus et inconnus qui ont compris le but élevé et patriotique de notre œuvre; merci également à ceux, si nombreux, qui nous écrivent chaque jour pour nous exprimer leur reconnaissance, nous exposer leurs désirs, nous demander conseil et protection.

C'est en dépouillant quotidiennement la volumineuse correspondance qui nous est adressée de toute part, que nous avons senti la nécessité de créer, à côté du **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, un organe nouveau qui en fût, en quelque sorte, le complément.

Toutes les fois, en effet, que nous traitons dans le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, une question d'organisation,



Pont et tourelle arrière du cuirassé « SICILIA », qui porte le pavillon du vice-amiral commandant en chef l'escadre italienne



S. A. R. le prince THOMAS, duc de Gênes, Amiral de la flotte italienne

soit française, soit étrangère, le courrier suivant nous apporte une foule de lettres réclamant un éclaircissement, une explication, un développement que, malheureusement, le peu de place dont nous disposons ne nous permet pas toujours de donner.

Grâce au supplément bimensuel, **Les Armées du XXme Siècle** qui paraîtra demain pour la première fois: il n'en sera plus ainsi.

Avec lui, nous comblons une lacune.

Tout ce qui a trait aux armées, aux flottes, aux possessions coloniales des nations du monde entier, les plus puissantes comme les plus modestes, prendra successivement place dans des fascicules illustrés, *à seize pages*, dont le nombre nous sera fixé par celui des questions à traiter.

Le texte de ces fascicules sera dû à la plume des meilleurs écrivains militaires, maritimes et coloniaux; il sera, naturellement, accompagné d'illustrations en photogravure dont la quantité et l'intérêt ne seront certes pas inférieurs à ce qui a été fait de meilleur jusqu'à ce jour.

Chaque fascicule de seize pages se vendra *dix centimes seulement*. Il constituera une monographie aussi complète que possible du sujet traité, et la collection annuelle formera un beau volume d'au moins quatre cents pages, qui renfermera plus de mille gravures, plans, coupes, cartes et portraits.

***

Le premier fascicule des **Armées du XXme Siècle** est consacré à l'Infanterie de ligne française. Le second, qui paraîtra le 15 Mai, traitera de notre cavalerie au point de vue général, laissant à d'autres fascicules, qui viendront à leur tour, l'étude des subdivisions de l'arme : cuirassiers, dragons, chasseurs, hussards, chasseurs d'Afrique et spahis.

Dans un troisième fascicule, celui du 1er Juin, un de nos collaborateurs maritimes étudiera la composition, la force et l'organisation de la flotte française.

Le fascicule du 15 Juin sera consacré à l'artillerie. Enfin, dans celui du 1er Juillet, nous présenterons à nos lecteurs l'armée allemande, que nous avons tant d'intérêt à connaître dans ses plus petits détails : l'étude de cette arme fera l'objet de plusieurs fascicules.

Puis nous étudierons, tour à tour, les écoles militaires et maritimes de France, les armées et les flottes russes, anglaises, italiennes, autrichiennes, espagnoles, américaines, turques, les armées de Suisse et de Belgique, etc.

Et la réunion de tous ces fascicules abondamment illustrés formera peu à peu, ainsi que nous venons de le dire, la plus complète, la



Le contre-amiral MIRABELLO, Ministre de la marine italienne

plus attrayante et la plus sûre publication m[...] litaire populaire qui ait jamais paru.

Tous ceux qui ont l'honneur de porter l'ui[...] forme, tous ceux qui s'intéressent aux questio[...] militaires à l'ordre du jour, tiendront à se pr[...] curer cette nouvelle publication militaire populaire, qui paraîtra le 1er et le 15e jour [...] chaque mois.

***

Les Armées du XXme Siècle doivent trouver cl[...] tous les c[...] respondai[...] du *Peti[...] Journal*, s[...] exceptioi[...] 10 centin[...] le fascici[...]

Nous rec[...] mandons, [...] core une f[...] à tous n[...] lecteurs, [...] se procu[...] tous les [...] méros [...] manque[...] leurs col[...] tions et d[...] conserv[...] soigneu[...] ment. T[...] les cor[...] pondants [...] *Petit Jou[...]* doivent [...] à leur di[...] sition [...] couvert[...] qui leur [...] mettron[...] relier [...] mêmes, [...] mesure [...] paraisse[...] numéro[...] *Petit Jo[...]* MILITA[...] MARITI[...] COLON[...]

LACA[...]



Les appartements mis à la disposition du Président de la République, à bord de la « MARSEILLAISE »
Le salon, dans lequel on a placé un portrait du roi d'Italie (Phot. Liemch.)

LA MARINE ITALIENNE

A propos du voyage en Italie du Président de la République

Le Président de la République a quitté Paris ·23 Avril. Passant par Chambéry, Modane et ênes, il est arrivé à Rome le 24 Avril, à quatre eures de l'a-rès-midi.

Le roi d'I-lie et les ·inces de la maison royale ont ·çu le Pré-sident au uai de la ·re.

L'accueil ·it au repré-sentant de la ·ance a dé-ssé en en-housiasme ·tal ce qu'on ·pérait.

Les fêtes ·aritimes de ·ples ont eu · éclat inou-·able.

Pour la ·oisième f·s, depuis ·· ans, les ·ttes ita-·lune et fran-·se ont fra-·nisé, réu-·s dans la ·agnifique ·e de Na-·s.

La premiè-·r rencontre, ·i fut le ·gnal du ·pproche-ment franco-italien, se produisit en Avril 1899, à Cagliari, où le vice-amiral Fournier condui-sit l'escadre placée sous son commandement et s·a, au nom de la France, les Souverains ita-liens venus en Sardaigne.

Puis, ce fut à Toulon, où le prince Thomas, d· de Gênes, vint, en Avril 1901, à la tête d'une magnifique force navale, rendre la visite de Cagliari, lors du voyage du Président de la République sur les côtes de Provence et res-serra les liens d'amitié déjà noués.

La visite des souverains italiens à Paris et le voyage actuel du Président de la République à Rome, sont les dernières et définitives manifes-tations de cette bonne entente, qui a remplacé les relations un peu tendues d'autrefois, et que tout Français ne peut que souhaiter de voir se maintenir et s'étendre.

La flotte de guerre italienne est de création relativement récente.

La maison de Savoie avait toujours entretenu la force navale qui lui paraissait suffisante; mais ce n'est que de la fondation de l'unité ita-lienne que date vraiment la création d'une ma-rine nationale.

Venue au monde alors que les grands pro-blèmes qui ont bouleversé, en ce siècle, l'ar-chitecture navale étaient à peu près résolus, la marine italienne n'a pas eu à tâtonner et, profi-tant de l'expérience de ses voisins, a pu, du premier coup, se donner un matériel tout à fait moderne et se placer au rang le plus hono-rable.

Dès 1876, alors que la France et l'Angleterre considéraient encore que les vitesses de 14 à 15 nœuds étaient le maximum que l'on pouvait donner à des cuirassés d'escadre, elle mettait à l'eau son *Duilio* et son *Dandolo*, marchant 17 nœuds et munis de la plus formidable artillerie que l'on eût jamais vue à bord de navires de guerre.

Elle n'a cessé depuis de perfectionner ces premiers types et, marchant toujours en tête du progrès, elle a, après trois étapes, réalisé un type de bâtiments dont les plans font l'admira-tion des architectes navals et des marins.

Ce type, dont trois unités sont en achève-ment à flot et trois en chantier, sera un compro-mis entre le cuirassé et le croiseur cuirassé. Ces bâtiments, d'un tonnage de 12,600 tonnes, cuirassés à la flottaison et sur les flancs, mar-cheront 22 nœuds et porteront une artillerie formidable, composée de 2 pièces de 305 mil-limètres, 12 pièces de 203 millimètres, entièrement logées en tourelles ou en case-mates cui-rassées, et 24 pièces légères.

On peut affirmer que si les grandes puissances n'imitent pas l'exemple donné par l'Italie, au-cune de leurs escadres ne sera en état d'affronter celle que la marine ita-lienne pourra montrer lors-que les six cuirassés du type *Roma* auront été mis en ser-vice.

Actuelle-ment, l'Italie dispose d'une flotte qui comprend 12 cuirassés d'escadre, 4 croiseurs cuirassés, 28 croiseurs protégés, 9 contre-tor-pilleurs et un grand nom-bre de torpil-leurs, plus quelques sous-marins, sur les essais desquels règne le plus profond secret.

Le chef de la marine italienne est S. A. R. le prince Thomas, duc de Gênes. Le ministre de la marine est le contre-amiral Mirabello.

L'escadre est placée sous les ordres du vice-amiral Morin, dont le pavillon est arboré à bord du cuirassé *Sicilia* ; le contre-amiral Reynaudi, commandant en sous-ordre, a le sien à bord du *Sardegna*.

A.

La chambre à coucher du Président Loubet (Phot. Liemch.)



Le capitaine de vaisseau RIHOUET,
Commandant du croiseur cuirassé « **MARSEILLAISE** »

ORAN, POINT D'APPUI DE LA FLOTTE

Le ministre de la Marine a mis à profit les vacances de Pâques pour visiter Oran. L'éta-blissement de la Marine sur ce point est tout récent. Il parut naturel, en effet, au moment de la conquête de l'Algérie, d'installer le com-mandant de la Marine à Alger, dans l'ancien emplacement qui servit à abriter les galères de Barberousse. Cependant, à cette époque, le département avait cru sage d'utiliser, à quelques milles du détroit de Gibraltar, la position de Mers-el-Kébir, qui servait alors de port à Oran.

Avec cet esprit de centralisation un peu aveugle qui caractérise notre race, quand il s'agit d'instituer une défense mobile en Algérie, on n'hésita pas à placer son centre à Alger. Mers-el-Kébir, en tant que port militaire, avait été complètement délaissé.

Aucune conception n'était plus fausse : Bizerte


La salle à manger du Président

à l'Est ([1]), Oran ou Mers-el-Kébir à l'Ouest de nos possessions africaines étaient désignés pour servir, le cas échéant, de point d'appui à nos flottes de la Méditerranée (Bizerte pour faire échec à Malte, Oran pour surveiller le détroit). Tel fut l'esprit de routine de notre administration que la défense mobile continua d'exister sans raison près de l'amiral jusqu'à ces dernières années. Ce ne fut qu'en Février 1899, sous la pression d'événements graves, qu'on se décida à la transporter à Oran; encore l'installation de la défense mobile dans cette ville, qui n'était nullement préparée, s'effectua-t-elle dans des conditions provisoires et rencontra-t-elle beaucoup de résistance.

On loua en toute hâte une baraque, qui servait de restaurant d'été, à l'éperon de la jetée Sainte-Thérèse, et on y entassa nos matelots en attendant mieux. Depuis ce mouvement, datant déjà de cinq années, le provisoire a duré, en dépit des réclamations de ceux qui avaient souci de la santé de nos marins et de la dignité nationale.

Il n'était pas possible de doter nos équipages de casernements plus primitifs et plus incommodes que ceux où ils furent répartis.

Qu'on se figure des soupentes en planches de sapin disjointes, laissant pénétrer en maître le vent du large, et construites au-dessus de la mer ! Sous les planchers, le rivage, où se réunissent certains égouts de la ville, répand une odeur fétide. Cette guimbarde est si délabrée qu'elle ne résiste pas à l'épreuve de la brise du Nord-Ouest. Il y a deux ans, une des ailes des casernements fut emportée et nos équipages se trouvèrent sans abri. Les ateliers, les postes d'amarrage des torpilleurs ne sont pas mieux installés que le logement des hommes qu'il faut sans cesse consolider et réparer.

On doit attribuer le maintien de cet état de choses préjudiciable aux intérêts de la défense mobile aux hésitations qui ont accompagné le choix de l'emplacement de notre station. Les uns recommandaient Mers-el-Kébir, les autres le port d'Oran. A l'appui de leur thèse, les partisans de Mers-el-Kébir faisaient ressortir que la Marine possédait là de vastes magasins, que la rade était bien abritée et devait, en cas de guerre, servir de refuge à nos escadres, enfin que la Marine y serait maîtresse chez elle, loin de toute agglomération.

Pour préférer Oran, outre les motifs politiques, on pouvait au contraire se prévaloir du voisinage d'une grande ville parfaitement outillée et approvisionnée. De chaque côté, les raisons invoquées étaient bonnes ; ce fut une question de crédit qui l'emporta : la Marine ne voulut point assumer les charges considérables de la construction d'une jetée à Mers-el-Kébir en eaux profondes, et elle s'abrita derrière la digue toute achevée de la chambre de commerce d'Oran. Cette assemblée, désireuse de conserver les torpilleurs à Oran, a concédé au département un emplacement sur l'angle Nord-Ouest du quai Lamoure assez vaste pour contenir les bâtiments de la défense et 250 mètres, à compter de la digue, pour l'amarrage de poste des contre-torpilleurs, torpilleurs et sous-marins. Ces navires ont déjà rallié leur mouillage; il ne reste plus qu'à édifier les casernements, les ateliers, les magasins, etc.

Une seconde fois, nous voici arrêtés depuis plus d'un an; les plans et devis sont discutés et rediscutés. Il s'agirait, en effet, de faire encore du provisoire et de construire des hangars transportables. La Chambre de Commerce


Village et fort de Mers-el-Kébir, dans la baie d'Oran

(1) Voir le n° 18.

rappée par le développement splendide du ommerce d'Oran, qui a doublé en quelques nnées, projette d'utiliser l'anse du ravin Blanc our y fonder un grand port, digne de la cité naritime dont elle administre les intérêts. Or lle compte sur le concours de la Marine pour chever cette œuvre grandiose.

Tout un coin des nouveaux bassins serait éservé à la flotte militaire, qui établirait à)ran un véritable point d'appui.

Quel que soit le résultat des iscussions pendantes actuellement devant le conseil supérieur des ponts et chaussées, n ce qui concerne le port 'Oran, il est impossible de rolonger le séjour de nos ommes dans des casernements ui risquent chaque jour de écrouler dans la mer, et il est ndispensable de rassembler ous les éléments épars qui onstituent la défense mobile, our en obtenir un bon rendeient en cas de guerre.

Il y a lieu d'espérer que le assage du ministre de la Mane à Oran amènera la solution apide des deux questions en lige: celle de la défense mobile d'abord, celle du point appui ensuite. Il n'est pas outeux que le chef du départment, s'étant rendu compte e la façon dont sont logés nos atelots, ne prenne des mesures immédiates pour leur viter de passer un autre hiver ans des conditions d'habitation ussi précaires. En outre, il a u l'insuffisance des ateliers, u stock des torpilles et de la ottille, et signera sans doute ordre de construction des ouveaux bâtiments.

Oran sera-t-il jamais un oint d'appui sur lequel on uisse compter ? La première qualité d'un point appui est de contenir une ade fermée, facilement défenable, ce qui n'est pas le cas ı port d'Oran, creusé en eine côte. Le front de mer est otégé par des batteries puisintes, celle de la montagne de anta-Cruz et celle du ravin lanc, capables, avec l'appui e sous-marins et de torpilurs, de tenir en respect une otte ennemie. Toutefois, il ne erait guère possible d'éviter le ombardement de l'arsenal.

D'autre part, Oran, situé à orée du détroit, en face de arthagène, pourra, si le point d'appui proposé doit être hevé, être d'une grande utilité comme base opérations et de ravitaillement pour une scadre opérant dans cette zone stratégique importante de la Méditerranée.

F.

LA QUESTION DE TERRE-NEUVE

CE QUE NOUS AVONS CÉDÉ

Elle a vécu et, avec elle, a disparu un gros sujet aigres discussions anglo-françaises (1). Mais vant de dire la nouvelle réglementation, il est tile de décrire celle des manières dont se pratiquait la pêche qui ne pourra plus être employée.

Dans un précédent article (1), nous avons vu ce que l'on appelait la « Rive française » de Terre-Neuve; elle était fréquentée, au début du dix-neuvième siècle, par plus de deux cents navires, qui « armaient pour la côte », et amenaient, de France, des équipages très nombreux. Aussitôt parvenu au mouillage choisi, le capitaine désarmait son bâtiment, installait son équipage à terre dans des cabanes et, aussitôt que possible, envoyait ses hommes à la pêche. Celle-ci ne pouvait commencer avant le 1er Juin, car jusqu'à cette date, la côte n'était pas entièrement débarrassée de ses glaces.

En résumé, les hommes pêchaient à Terre-Neuve comme en France: partant de terre chaque matin et regagnant la terre aussitôt leurs coups de senne donnés ou leurs lignes relevées.

Bien entendu, les armateurs de ces deux cents et quelques bâtiments se disputaient les meilleurs emplacements. Pour étouffer toutes causes de conflit, l'autorité dut intervenir de bonne heure et réglementer le choix des places. Deux cent huit places furent donc désignées et très exactement déterminées sur les lieux. Tous les cinq ans, les places étaient tirées au sort entre les armateurs qui se réunissaient dans ce but à Saint-Servan, chez le commissaire en chef du service de la marine.

Par suite de l'émigration presque complète de la morue, qui a quitté la côte pour les bancs, et aussi pour éviter toutes les tracasseries qu'avaient à supporter les capitaines de la part des riverains terre-neuviens, dont le nombre croît régulièrement, quoique lentement, nos armateurs ont été amenés à abandonner la pêche sur la côte ferme pour la pêche sur les bancs, à tel point qu'en 1903, six navires seulement, comportant, il est vrai, des équipages de quatre-vingts hommes, sont allés s'établir sur le « French Shore ».

En dehors de ces grands armements métropolitains, la colonie de Saint-Pierre envoyait annuellement 100 à 120 « petits pêcheurs » sur la côte Ouest de Terre-Neuve. Ces marins s'en allaient par petits groupes de 4, 8 et 10 hommes, avec leurs doris et leurs lignes, s'établir en quelque point du rivage et n'étaient reliés qu'accidentellement avec la colonie.

A la fin de la saison, une goélette spécialement armée faisait la tournée et rapatriait tout ces émigrés temporaires.

Cette façon de procéder à la capture de la morue, va disparaître, le nouveau traité interdisant à tous les ressortissants français de s'établir pour l'été sur la « Rive française ». Tel est le premier des droits que nous avons abandonnés.

La perte que nous faisons n'offre pas, pour les Anglais, un gain considérable ni pour nous une perte très appréciable étant donné le petit nombre de Français (4 à 500) qui utilisaient encore les possibilités que nous avait réservées le traité d'Utrecht.

Le second des droits que nous venons de céder constitue pour l'Angleterre, un gain énorme. Les diplomates de 1713-1783 avaient réservé aux Français un droit *exclusif* de pêche, de sorte que les malheureux Terre-Neuviens, perdus dans un pays couvert de glace six mois de l'année, n'avaient pas le droit de prendre le poisson qui défilait sous leurs yeux en bandes énormes. C'était une absurdité insoutenable.

Bien entendu, ce droit était tombé en désuétude par le fait même des circonstances. Les diplomates du dix-huitième siècle avaient discuté sur l'utilisation de rivages entièrement déserts. Or, ces rivages se sont peuplés depuis lors. Telle est la raison des modifications apportées à un traité dont les clauses étaient, en l'état actuel des choses, une anomalie complète. En un mot, tous les Terre-Neuviens pourront pêcher, quand et partout où ils voudront, sans craindre qu'un navire de guerre français vienne leur confisquer leurs engins de pêche.

Nous venons de voir ce que nous avons perdu : nous verrons, dans un prochain article,



A TERRE-NEUVE

Comment se fait l'huile de foie de morue : les foies des poissons, entassés et maintenus par des claies, laissent égoutter leur suc dans des barils

(1) Voir le n° 19.

(1) Voir le n° 9.

ce que nous avons gardé; et quelques lignes seulement suffiront, hélas ! pour dire ce que nous avons gagné !

H. T.

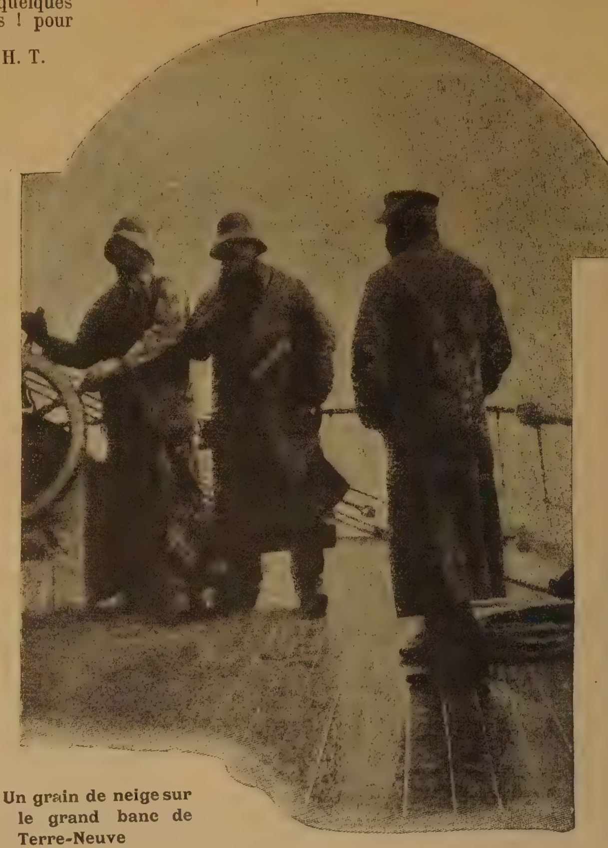
Pourquoi le « Petropavlosk »
a disparu si vite

Les détails de la catastrophe qui a récemment atteint les Russes d'une si cruelle façon, sont assez connus de nos lecteurs (1) pour qu'il soit inutile d'y revenir. Un point toutefois doit retenir notre attention.

Il paraît démontré que c'est une torpille japonaise que le cuirassé a heurtée.

Quoi qu'il en soit, le choc résultant de l'explosion de l'engin sous-marin a déterminé soit l'éclatement de plusieurs chaudières, soit l'explosion des munitions renfermées dans une soute. Cette conflagration est nécessaire pour expliquer les brûlures dont tous les blessés recueillis étaient atteints, mais, si terrible a-t-elle été, qu'elle est encore insuffisante pour justifier la soudaineté de la perte totale du cuirassé, qui disparaissait sous les flots moins de deux minutes après avoir été frappé.

Pour qu'un bâtiment coule aussi vite, il faut qu'il chavire, et le *Petropavlosk* a en effet chaviré, d'après les récits de tous les survivants. Mais, d'un autre côté, tous les bâtiments touchés par des torpilles depuis le commencement de la guerre, se sont enfoncés plus ou moins, ont même coulé, comme l'*Ienisseï*, ont donné de la bande, mais aucun n'a chaviré. Pour trouver un chavirement dans les grandes catastrophes maritimes, il faut remonter à l'abordage du *Victoria* par le *Camperdown*.



Un grain de neige sur le grand banc de Terre-Neuve

Ce rapprochement permet de trouver la raison du désastre du 13 Avril, qui a coûté la vie à un si grand nombre de marins.

Ces bâtiments ont en effet un vice de construction commun, provenant des idées qui avaient cours à l'époque de leur mise sur chantiers. Le cuirassé amiral russe avait été lancé en 1884; ses plans datent donc au moins de quinze à seize ans, et, à ce moment, on croyait nécessaire de doter tous les bâtiments d'une cloison longitudinale dans l'axe, séparant la carène, dans le sens de la longueur, en deux parties symétriques.

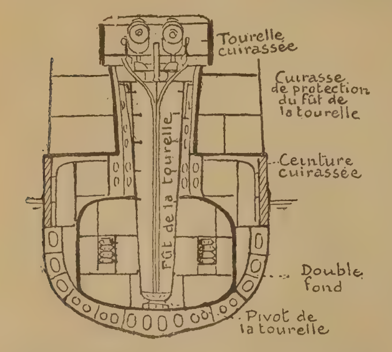


Schéma montrant le cloisonnement des flancs du « TSESAREVITCH »

A vrai dire, ces deux moitiés de bâtiment, si on peut s'exprimer ainsi, étaient, alors comme aujourd'hui, fractionnées, par des cloisons transversales, en un nombre aussi grand que possible de compartiments plus petits, mais, par la force des choses, certains de ces compartiments restaient d'un volume considérable, ceux par exemple renfermant les chaudières ou les machines.

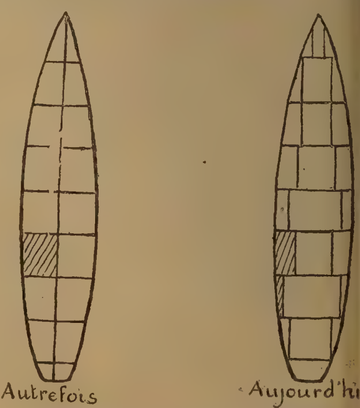
Le remplissage brusque d'un de ces vastes compartiments latéraux faisait chavirer le bâtiment, à moins toutefois que la cloison centrale, cédant sous la pression, ne permît à l'eau de se répandre des deux bords ; un paquebot abordé, il y a quelques années, n'a dû qu'à cette circonstance de pouvoir continuer à flotter.

Les constructeurs actuels se sont efforcés de diminuer le volume des compartiments et de supprimer, autant que possible, l'existence de compartiments latéraux assez grands pour pouvoir déterminer le chavirement. Les chaudières multitubulaires, plus petites et aussi plus nombreuses que les immenses chaudières cylindriques d'autrefois, peuvent être réparties en autant de petits compartiments que le permettent les nécessités du service. Les machines elles-mêmes sont devenues beaucoup moins encombrantes par suite des progrès de l'art de l'ingénieur; de plus, sur les bâtiments modernes, la force totale est répartie en trois machines, actionnant une hélice centrale et deux latérales ; on conçoit que chacune de ces machines prenne moins de place que l'une des deux machines d'autrefois. De plus, la cloison longitudinale centrale, dans l'axe, a été supprimée ; mais, pour réduire le volume des compartiments déterminés par les cloisons transversales, on a multiplié, autant que possible, les cloisons longitudinales latérales, plus ou moins éloignées de la coque, mais assez rapprochées de celle-ci pour ne déterminer que des compartiments trop petits pour pouvoir provoquer une inclinaison dangereuse pour le bâtiment. Cette inclinaison elle-même, qui pourrait rendre moins gouvernant le bâtiment ou empêcher la manœuvre des tourelles, est rapidement corrigée par un système très complet de tuyautage, qui permet de mettre en communication le compartiment rempli avec le compartiment symétrique placé de l'autre bord. Le bâtiment s'enfonce, par suite, un peu plus, mais il se redresse et redevient manœuvrant.

Les croquis accompagnant cet article permettent de se rendre compte de la transformation apportée dans ces dernières années au cloisonnement. Sur la coupe du *Tsesarevitch* on a représenté en traits forts deux cloisons latérales symétriques, déterminant en abord de petits compartiments. Cette même coupe montre également que la coque des cuirassés est double ; elle est parfois simple — et elle est composée, en quelque sorte, de deux coques placées l'une dans l'autre. L'espace entre les deux est lui-même fractionné en un grand nombre de petits compartiments, par des tôles longitudinales et par des couples pleins, celui représenté sur la figure étant, au contraire, un couple évidé, afin de diminuer le poids de la coque.

K. Z.

Nous mettons l'immense publicité du **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL *à la disposition des intéressés, en publiant gratuitement toutes les informations militaires, maritimes, coloniales, d'intérêt général.*



Disposition des cloisons étanches d'un cuirassé

(1) Voir le n° 20.

IONSIEUR LE MATHURIN EST SERVI !

Le maître coq

(Croquis maritime)

A l'heure où les embarcations de l'escadre nduisent à terre les permissionnaires, les mmes et les enfants des marins, accoudés ux murtins des mpes qui dominnt le port de est, guettent les costages au dércadère de l'arsenal. Et pour omper l'attente, fait un brin de usette.

— A quel bord 'il est, votre mari ?

— A bord du *ormidable*, dame !

— Et qu'est-ce 'il est le vôtre, ns indiscrétion ? hauffeur aussi, obable ?

— Oh non ! c'est aître qu'il est, le en.

— Comment ? itre !

— Pour sûr ! Et us maître que tous autres. Maître coq qu'il est ! nsi !...

... Cette vanité onjugale de la mme du Vatel rin n'est pas démesurément outrecdante. Bien que deste caporal non sceptible, du fait sa spécialité, changer ses gas de laine rouge ntre la sardine r, le maître coq en assume pas ins la lourde charge de la chimie culinaire ur 200, 300, et quelquefois même 600 robtes appétits. Et il tire une légitime fierté l'importance de ses fonctions. Voyez-le, nant sur le rebord de la baille aux pommes terre, à la porte de son laboratoire. Il tient manière de sceptre la longue fourche que t à l'heure il plongera dans ses immenses rmites pour y quérir les « broches d'endbage », quand les gazouillis joyeux des ilets préluderont au dîner.

t médite sur les graves problèmes de la cui parfaite et de la bonne justice distribu:

Il faut que le rata soit à point pour les mmes de service dont le repas est devancé trois quarts d'heure ; et il importe néanns qu'il ne soit pas brûlé pour le reste de uipage... Cette semaine, c'est ce groumeur Pinelli qui est de plat pour le « deuxième r ord quartier-maître ». Il va encore ronchon que je lui donne toujours la plus petite biche ! Comme si je choisissais ! »

e coq pense aussi au dressage de ses marmons, « des propres à rien qui ne sont pas us de nettoyer un chou, et qui vous pert, pour l'éplucher, la moitié d'une carotte tes trois quarts d'une pomme de terre. Allez c faire de la bonne soupe, avec ces bous-là ! »

t le coq tient à honneur que la soupe soit ne. Il ne se passerait probablement pas l'épée à travers le corps pour un retard du canot des vivres, mais il serait très mortifié que l'officier de quart ait à réprimer une grimace en goûtant la primeur de ses élucubrations.

Certes, à bord, Lucullus ne dîne pas chaque jour chez Lucullus. Mais, selon la formule classique de la nourriture saine, abondante et variée, un maître commis aux vivres débrouillard et un maître coq adroit savent faire succéder le ragoût à l'endaubage et la soupe au rôti ; ils savent accommoder d'appétissante manière le bœuf, le mouton et les légumes de la ration, et faire merveille avec les fayots et la graisse de Normandie. Et mieux, les douceurs ne sont pas totalement bannies des tables de l'équipage. On y voit parfois figurer des fruits et des confitures, et l'oie traditionnelle égaie souvent le dîner de Noël. Quant au lard salé rance et au biscuit de mer, au scorbut, aux dents cassées, ce ne sont plus aujourd'hui que de très lointains souvenirs.

La confection du rata

***

« Montez bancs et tables ! Les sifflets ! Dîner ! »

M. le Mathurin est servi..... Et cependant qu'en tête de mât claque le pavillon indicatif, damassé de rouge et de blanc, la longue théorie des hommes de plat, balançant des gamelles, défile aux portes des cuisines.

Les batteries où, tout à l'heure, vibraient les sonneries de clairon et les cliquetis d'armes de l'exercice du canon, sont commuées en réfectoire où, par tablées de huit, les hommes se partagent fraternellement les rations. Naguère encore, quand les règlements infligeaient la punition de retranchement de vin, on constatait souvent de touchantes manifestations d'altruisme ! Un marin de la table était-il privé de sa ration de vin ? Ses camarades ajoutaient purement et simplement un « quart » d'eau au bidon commun pour en rétablir le niveau normal. La richesse du « Château-Cambuse » se prêtait sans inconvénient à ce baptême, et le mélange final était encore plus pur jus de vigne que la plupart des crus « cachetés » de nos gargottes terrestres.

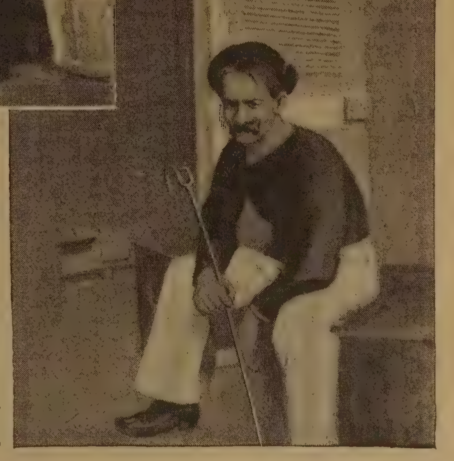
***

« Ramassez les plats ! »... Les bancs et tables sont désarticulés et vont reprendre place sous barrots. Les hommes de service balayent la batterie et procèdent à l'échaudage des gamelles et gamelots. Il y a quelques mois à peine, le nettoyage journalier des ustensiles était plus que sommaire ; avant de les renfermer dans les « boîtes à plats » étagées sur une cloison de la batterie, on se bornait à en essuyer vigoureusement les graisses avec des bouchons d'étoupe ». L'astiquage à fond avec blanc d'Espagne et huile de bras était réservé aux jours de briquage des bancs et tables ». Mais aujourd'hui, on « échaude », vulgairement, bourgeoisement, hygiéniquement.

« Ramassez les plats !... Les goélands, m'affirmait un vieux bourlingueur, connaissent le coup de sifflet. Ils tournoient, en piaillant, à la flottaison du bâtiment, autour des manches dites « à saletés ». Ils attendent les reliefs du repas que les hommes de corvée vont vider à la mer par ces parfaits tout-à-l'égout.

Mais sur les rades de France, les marins ne jettent guère que les déchets inutilisables. Ils savent que les Petites Sœurs des pauvres viennent souvent glaner pour leurs pensionnaires les rogatons de la table de M. le Mathurin.

DE VIELFAYOL.



Elaboration du menu

Ephémérides de la Marine française

13 Avril 1706.— Le chevalier des Augiers, commandant aux Antilles une division composée des vaisseaux : *Elisabeth*, portant son guidon, *Achille*, commandant de Luppé, et *Griffon*, commandant Fondelin, attaque trois vaisseaux hollandais et, après un combat de cinq heures, s'empare du vaisseau-commandant, le *Hochstedt*, fort de 54 canons et 220 hommes d'équipage. La cargaison de cette prise valait 500,000 liv. st., y compris 250,000 liv. st. en argent. M. de Luppé, après un combat aussi long et aussi vif, se rendit maître du second, nommé le *Assemdelf*, monté de 50 canons et 200 hommes d'équipage, chargé d'environ 150,000 liv. st. en argent et de beaucoup de vivres. Le troisième se défendit pendant plus de cinq heures contre M. de Fondelin ; mais cet officier ayant reçu un coup de fusil au tra-

vers du corps et la brume étant survenue, le vaisseau ennemi en profita pour s'échapper, non sans avoir été très maltraité.

14 Avril 1899. — L'escadre de la Méditerranée, commandée par l'amiral Fournier, se rend à Cagliari pour y saluer le roi et la reine d'Italie. Le *Brennus* reçoit la visite des souverains étrangers.

15 Avril 1746. — Séparée de la division de M. de Lage, dont elle faisait partie, la frégate *Volage* est prise, après avoir soutenu, près de Roses, une lutte inégale de cinq heures contre le vaisseau anglais *Stirling Castle*, 70. L'héroïque défense de la *Volage* fit honneur à son équipage, au garde de la marine de Monteil, embarqué comme second et surtout au commandant, le lieutenant de vaisseau de Falkengreen, officier suédois, qui reçut, comme récompense, une épée d'honneur.

Le lendemain du combat, le *Stirling Castle*, encore désemparé, aperçut les deux autres bâtiments de M. de Lage, l'*Oriflamme* et la *Diane*, et s'empressa de s'échapper, leur abandonnant sa prise.

16 Avril 1702. — Le *Foudroyant*, 120 canons, alors le plus beau vaisseau de la marine française, amène à Naples Philippe V, petit-fils de Louis XIV, qui vient de monter sur le trône d'Espagne et visite ses nouveaux Etats. C'était la première traversée du jeune roi et, dans son rapport au ministre de la marine Ponchartrain, le comte d'Estrées annonce avec satisfaction que « le Roy n'a eu que durant une heure un petit mal de cœur qui n'a servy qu'à lui faire connaître ce que c'est que le mal de mer. »

19 Avril 1782. — Une division française de deux vaisseaux et trois frégates tombe au milieu de la flotte de l'amiral Hood. Attaqués successivement, les bâtiments français sont capturés, sauf l'*Astrée*, commandée par Lapérouse, qui parvient à s'échapper.

20 Avril 1534. — Jacques Cartier quitte Saint-Malo avec deux petits bâtiments de 60 tonneaux. Le but de son expédition, approuvée par l'amiral de France, Philippe de Chabot, et le roi François Ier, est de reconnaître les terres neuves de l'Amérique du Nord.



Le vapeur « ORIENT » rentre à Cette, portant sur son gaillard une partie de la mâture d'un voilier italien abordé et coulé pendant la nuit

(Phot. Roques.)

ACCIDENT DE MER

Dans la nuit du 6 au 7 Avril, au large de Cette, le vapeur *Orient*, de Marseille, abordait le brick-goëlette italien *Nueva-Franceschi*, monté par sept hommes.

Le voilier, crevé par l'étrave de l'*Orient*, aurait coulé instantanément si, par miracle, il n'avait été soutenu sur l'eau par son gréement engagé sur le beaupré du vapeur. Il resta ainsi suspendu pendant une vingtaine de minutes, qui suffirent à sauver l'équipage. Puis le voilier s'engloutit.

Notre gravure montre l'*Orient* amarré aux quais de Cette et portant encore sur son gaillard d'avant les débris de la mâture du *Nueva - Franceschi*.

O.

L'ÉCOLE DE SKI (1)

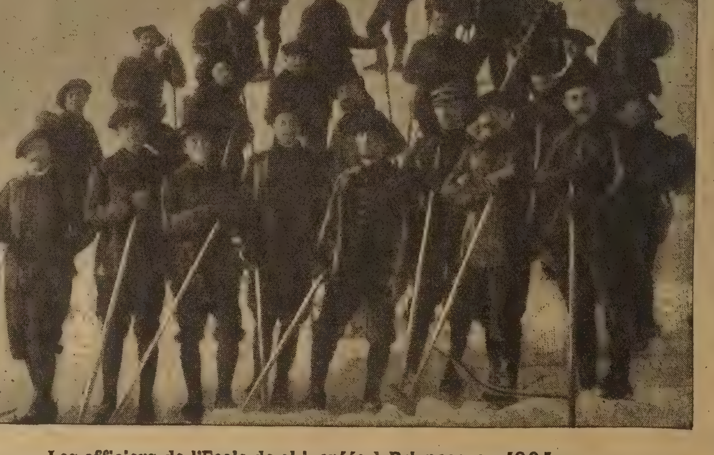
L'Ecole de ski, fondée à Briançon, vient de fonctionner, pour la première année, pendant deux mois sous la direction du capitaine adjudant-major Bernard, du 159e, qui l'a organisée.

Il nous a paru intéressant de donner à nos lecteurs quelques renseignements sur le ski et son emploi, après les nombreuses expériences faites par la nouvelle Ecole.

Le ski nous vient des pays scandinaves où il est utilisé depuis un temps immémorial, soit par la population civile, soit par l'armée.

Après les Norvégiens, Suédois et Russes, les Allemands, les Autrichiens, puis les Italiens l'ont successivement adopté. En France, il a fallu les expériences concluantes d'un capitaine du 159e, M. Clerc, aujourd'hui à la légion étrangère, aidé par un officier de réserve, le lieutenant Monnier, et surtout par une mission d'officiers norvégiens, le capitaine Angel, les lieutenants Qvale et Schultz (2) pour amener la création d'une Ecole de ski.

Grâce à cette Ecole la France a regagné le terrain perdu. Aujourd'hui, tous nos corps alpins, chasseurs et soldats de nos régiments régionaux, qui tenaient garnison en totalité (comme le 159e), ou en partie (comme les 157e et 158e) dans la haute montagne possèdent quelques bons skieurs et sont



Les officiers de l'Ecole de ski, créée à Briançon en 1904

(1) Voir le n° 8.
(2) M. Schultz, venu en congé à Briançon, a offert son concours gracieusement.

…ne d'en dresser de nouveaux. Cet hiver, … Briançonnais ont vu les officiers et hom… de troupes, élèves skieurs des bataillons … chasseurs alpins des régiments régionaux … 14e et du 15e corps, rivaliser d'audace … l'endurance dans les exercices, les …s et les marches en ski.

…ous les officiers et hommes de troupe … ont suivi les cours de l'Ecole … sont vite passionnés pour le …t du ski, dont ils ont reconnu … avantages au point …ue militaire, avan…s qui rendent son …loi indispensable, en …os de paix, dans nos …es fortes de la haute …tagne et, en temps …guerre, aux armées …ération, pendant une …npagne d'hiver, ou …ie aux débuts d'une …npagne de printemps. …lira peut-être qu'une …pagne d'hiver n'est … possible dans les …s. Ce n'est plus …inion des Italiens, … les Alpins s'adon… avec ardeur au ski.

…n'entre pas dans le cadre de cet …le de développer les raisons qui …ettent de croire à la possibilité d'une …pagne d'hiver. C'est affaire aux spécia…s de discuter la question.

…l suffira à nos lecteurs de savoir que si … campagne a jamais lieu, nos skieurs …ont *couvrir nos colonnes*, les *éclairer*, …*elier* à travers les cols les plus élevés, *faire … démonstration ou occuper un point im…ant* à grande distance.

…s marches merveilleuses de *cinquante à …re-vingts kilomètres* faites par l'Ecole de …dans une des régions les plus difficiles des …s, et dont les récits sont arrivés jusqu'à … ont démontré que nos skieurs n'avaient …e à envier aux skieurs étrangers, sauf aux …rs scandinaves et finlandais qui, pratiquant … ski dès leur jeunesse, sont capables de …ir des courses de plus de cent kilomètres, … fatigue excessive. Si, comme on l'espère … l'armée, le goût … ski se propage …ni nos monta…ds, grâce à l'in…ce des skieurs …és, nos villages …tres ne seront … isolés, perdus …ne ils le sont pen… de longs mois, … une épaisse cou… de neige. Nos …tagnards sorti… de leurs loge…ts insalubres [1] … respirer l'air … ne serait-ce que … communiquer … les villages voi… où ils ne vont …jourd'hui qu'en cas …écessité absolue, … raison des diffi…s de la marche …aquette, et la race …e gagnera en …geur.

…ucun exercice … plus fortifiant, …u sain que celui … ski, aucun n'est aussi plus passionnant. Rien n'est délicieux comme de glisser sur une bonne descente, à la vitesse d'un train, sur un tapis moelleux, où la neige, fendue par le ski, est rejetée, comme par un soc de charrue, en poussière fine. Rien ne développe plus les qualités de hardiesse, la souplesse et la force comme les exercices de ski sur des terrains difficiles, ou les sauts, pour lesquels les Norvégiens sont passés maîtres.



Officier skieur remorqué par un cheval

Nos skieurs n'ont pas été dressés à faire des sauts gigantesques de vingt-cinq à quarante mètres comme les professionnels norvégiens du ski. Il a suffi de les familiariser avec le passage des obstacles les plus fréquents, tels que petits murs, ressauts, talus. En cela, ils ont tout à fait réussi, comme l'a démontré le concours de saut, où la population briançonnaise a pu admirer leur audace et leur sang-froid. Ceux qu ont vu nos skieurs se lancer avec une crânerie superbe sur des pentes de 25 à 30°, à toute vitesse, sauter du haut d'un tremplin de neige d'un mètre cinquante à deux mètres, ou qui ont vu les vainqueurs de la course de fond parcourir en deux heures cinquante minutes un trajet de dix-neuf kilomètres comportant neuf cents mètres de différence de niveau, ceux-là ont pleine confiance dans les skieurs de nos belles troupes alpines et régionales, dressés par les skieurs du 159e.

On remarquera que dans l'exposé ci-dessus, il n'est pas pris parti pour le ski plutôt que pour la raquette. Certains officiers, mal renseignés, ont cru que l'adoption du ski était synonyme de suppression de la raquette ; et, convaincus avec raison de l'utilité de la raquette, ils ont aussitôt mené une campagne en faveur de celle-ci contre le ski. D'autres ont cru que l'on songeait à créer des corps de skieurs, et ont vivement critiqué l'idée d'une telle création.

On ne saurait trop insister sur ces deux idées, en disant que le ski, bien supérieur à la raquette comme mode de locomotion sur la neige, ne doit pas, par son adoption, faire supprimer la raquette. La meilleure preuve en est dans ce fait que tous les skieurs de l'Ecole de ski ont la raquette dans leur équipement. La raquette est un en-cas que le skieur doit toujours emporter ; car il peut arriver qu'un ski se casse (quoique le fait soit assez rare), et le skieur ne pourra sortir d'embarras, c'est-à-dire rejoindre un centre habité, quelquefois très éloigné, que s'il a des raquettes. Il marchera plus lentement qu'en ski, beaucoup plus lentement même, s'il est sur une descente, mais il marchera plus vite et avec beaucoup moins de fatigue que s'il n'avait pas de raquettes, et ne restera peut-être pas perdu dans les neiges. Donc, il faut ski et raquette. Mais le ski est nécessaire pour la *liaison* et la *correspondance rapide* entre deux colonnes séparées par une chaîne élevée, pour la *protection* et l'*exploration à grande distance*, pour des démonstrations ou raids à grande envergure ; pour le *rôle de courrier* en temps de paix dans nos forts.

Jamais des hommes en raquette ne feraient des marches de cinquante à quatre-vingts kilomètres avec passage de cols élevés, comme en font les skieurs du 159e et de l'Ecole de ski. Grâce à sa vitesse, le skieur est maître du temps et de l'espace bien plus que le raquettiste.

Faudra-t-il, pour



Skieurs embusqués sur la neige
(Ils sont munis de raquettes pour le cas où les skis viendraient à se rompre)

[1] Ils vivent pêle-mêle …ns les écuries.

remplir le rôle dévolu aux skieurs, des unités de skieurs : compagnies ou bataillons ? Non. Il suffira d'avoir, dans chaque compagnie, quelques hommes dressés au ski ; on les groupera, en cas de besoin, pour des missions importantes, sous les ordres d'un officier.

Les skieurs seront les *bicyclistes d'hiver* de l'armée des Alpes et remplaceront encore la *cavalerie*, impuissante à agir dans la neige. C'est ainsi, qu'en Norvège, on a vu, dans une campagne, une poignée de skieurs décimer un régiment de dragons empêtré dans les neiges.

L'Ecole de ski a formé et formera des officiers, des sous-officiers et des chasseurs ou des fantassins skieurs, qui pourront, à leur tour, servir de moniteurs dans leurs corps ou faire le service de correspondance dans leurs postes d'hiver.

Les skieurs sont donc appelés à nous rendre de grands services ; le ministre de la Guerre actuel l'a bien compris : aussi, non content de fonder l'Ecole de ski de Briançon, il a prescrit d'exercer au ski les chasseurs à pied de la région de l'Est. Il a ainsi répondu à l'action des chasseurs allemands, qui s'exercent au ski depuis 1892, de l'autre côté des Vosges, dans la Forêt-Noire, le Hardt, etc.

L'armée des Alpes doit beaucoup aux officiers norvégiens qui sont venus, pendant quelques mois, apporter aux skieurs du 159e, chargés des premiers essais, le concours précieux de leur expérience. Ils leur ont évité des fautes et le découragement qui aurait pu résulter d'expériences fâcheuses. Grâce à eux, notre armée a eu rapidement un excellent noyau de moniteurs de ski, qui ont une bonne méthode d'instruction. Le capitaine Clerc, aujourd'hui à la légion, sut tirer le meilleur parti possible des leçons données par les Norvégiens et laisser au futur directeur de l'Ecole de ski, tous les éléments pour mener à bien sa tâche délicate, qui était d'organiser l'Ecole et de la faire fonctionner.

Cette tâche devait être encore facilitée par l'entrain, l'audace, le sang-froid et, d'une manière générale, les qualités brillantes des officiers et hommes de troupe envoyés à l'Ecole par les sept bataillons de chasseurs alpins du 14e corps, les 97e, 157e et 158e régiments régionaux et les cinq bataillons de chasseurs de la Côte d'azur qui étaient représentés chacun par un officier, le 6e même par deux dont M. le capitaine Dunod, un alpiniste distingué.

Les skieurs moniteurs du 159e ont fait l'admiration de leurs frères d'armes des autres corps, qui ont eu à cœur de les égaler, et y sont presque parvenus.

Un concours final a permis de constater les résultats obtenus, dans lesquels le lieutenant adjoint au directeur du 159e, M. Baillayre, a été pour une bonne part. Les sections des clubs alpins de l'Isère et de Briançon, comprenant l'importance qu'avait la pratique du ski pour l'armée des Alpes, ont manifesté leur sympathie à l'Ecole de ski, en offrant des prix pour le concours de ski, concurremment avec les généraux gouverneurs de Lyon et de Briançon, et les officiers de l'Ecole de ski et du 159e.

T.



L'étendard du 28e dragons

NOS DRAGONS

Lorsque, pour la parade annuelle de Juillet et dans le décor fleuri de Longchamp, les régiments de l'armée de Paris attendent le moment d'être passés en revue, on voit soudain apparaître, du côté de la cascade, une multitude de flots blancs et rouges qui, se mêlant harmonieusement à la frondaison d'été, semblent parer et enguirlander les arbres pour cette grande solennité.

Du haut des tribunes, les nombreux spectateurs que les entrées successives des troupes de toutes armes amusent et intéressent s'écrient :

« Voilà les lanciers ! Ils escortent le ministre de la Guerre. »

Puis, quelques instants après la revue, et pendant le défilé au galop des cavaliers, lorsque les flammes des lances, doucement bercées par la brise légère, voltigent fièrement, comme si l'âme de la France passait à ce moment-là en leurs plis, un nouveau cri plus enthousiaste encore que le premier, plus grave, plus sonore, plus vibrant, s'élève, plane et monte vers le ciel bleu :

« Vive l'Armée ! vivent les lanciers ! vivent les dragons ! »

Six mois plus tard, dans quelque brumeuse ville du Nord, au moment où les grévistes se groupent pour leur journalière manifestation ces mêmes dragons sont réquisitionnés pour assurer le respect des propriétés patronales. Sur la grand place, près du vieux



A la manœuvre.— Un escadron de dragons en bataille

ffroi qui sonnait déjà le glas au temps du c d'Albe, ils sont là, nos lanciers, faisant nne garde.

Et gouailleurs, les enfants passent près d'eux disant : « Eh ! bonjour, messieurs les *queux* ! » (En patois, pêcheurs à la ligne).

Le fait est que la lance a bien quelque ressemblance avec une lance à pêche. Le Parisien airme même que le lancier a la silhouette d'un aumeur de becs de gaz. Mais qu'importe cela? Ces frêles bambous, maniés par des hommes décidés à vaincre ou à mourir feraient, le cas échéant, des merveilles, n'en doutez pas un instant !

A moins que... eh bien à moins que d'ici quelque temps, la lance ne disparaisse complètement de notre armement, car tout le monde s'accorde à dire qu'à l'avenir, la cavalerie devra être, sur les champs de bataille, d'une extrême mobilité : sous les effets de plus en plus meurtriers du feu, dans les zones de mort où les rafales de projectiles battront le terrain sans épargner le moindre brin d'herbe, il faudra que nos cavaliers galopent à toute allure, parcourant ensuite de très longues distances pour se porter à un autre point de la ligne ennemie, notamment aux ailes ou sur les derrières de l'armée pour y tenter quelque attaque vigoureuse et déconcertante.

Et il est bien certain que la lance alourdissant beaucoup le cavalier, nuit précisément à cette mobilité qui sera si nécessaire, à l'avenir... De là supprimer cette arme, il n'y a qu'un pas, et il sera probablement bientôt fait.

Ainsi allégés, nos cavaliers ne connaîtront plus de distances et pourront renouveler en campagne et à la guerre les prouesses des raids de Vichy et de Paris-Deauville.

Je sais un régiment de dragons où le colonel a bien compris tout le parti qu'on pouvait tirer, en campagne, d'hommes et de chevaux aptes à couvrir de longues distances, qu'il a, en permanence, à l'entraînement, des équipes d'officiers, de sous-officiers et de cavaliers solidement montés et entraînés.

Le régiment est le 28e dragons, en garnison à Sedan.

La frontière est à une centaine de kilomètres de là, et certaine grande ville où se rassembleraient très probablement, en cas de guerre, de grosses forces ennemies, pourrait être atteinte par ces reconnaissances, cinq heures, au grand maximum, après que l'ordre de départ leur aurait été donné. Et n'est-ce pas agréable pour un officier de se dire qu'il aura peut-être un jour l'honneur d'envoyer, le premier, à son colonel un important renseignement.

La formation de ces équipes date du mois de Septembre 1903, quelques jours après le raid de Deauville où le 28e dragons se distingua tout particulièrement avec le lieutenant Bausil, sur Midas, premier du raid, et le lieutenant Allut, sur Poète, troisième du raid.

C'est vous dire que nos dragons ne sont pas seulement de beaux soldats, ce sont encore en tout temps des cavaliers vigoureux, entraînés et prêts à faire la guerre.

Et ce sont là des choses qu'il n'est pas mauvais de dire de temps en temps. A.



Le Grand Lama PANTCHEN ERTENI RIMPOTCHÉ, pape des bouddhistes

AU PAYS DES LAMAS

Lentement, mais sûrement, l'expédition anglaise conduite par le général Macdonald et le colonel Younghusband (1) continue sa marche vers Chigatsé et la haute vallée du Brahmapoutre et, à moins de circonstances imprévues, on peut prévoir, qu'avant la fin de l'année, malgré les rigueurs du climat, les difficultés de la marche et les résistances même à main armée des Thibétains, un représentant du gouvernement des Indes sera installé à Lhassa.

La ville mystérieuse, la cité interdite que tant de voyageurs européens ont approchée au prix de mille dangers, sans que deux ou trois d'entre eux au plus soient parvenus à y pénétrer, livrera à la curiosité des sujets britanniques le secret de ses palais, de ses temples, de ses lamaseries; le Bouddha vivant, que vénèrent en pays jaunes plusieurs centaines de millions d'individus, sera subventionné par lord Curson; ce sera presque un sujet britannique.

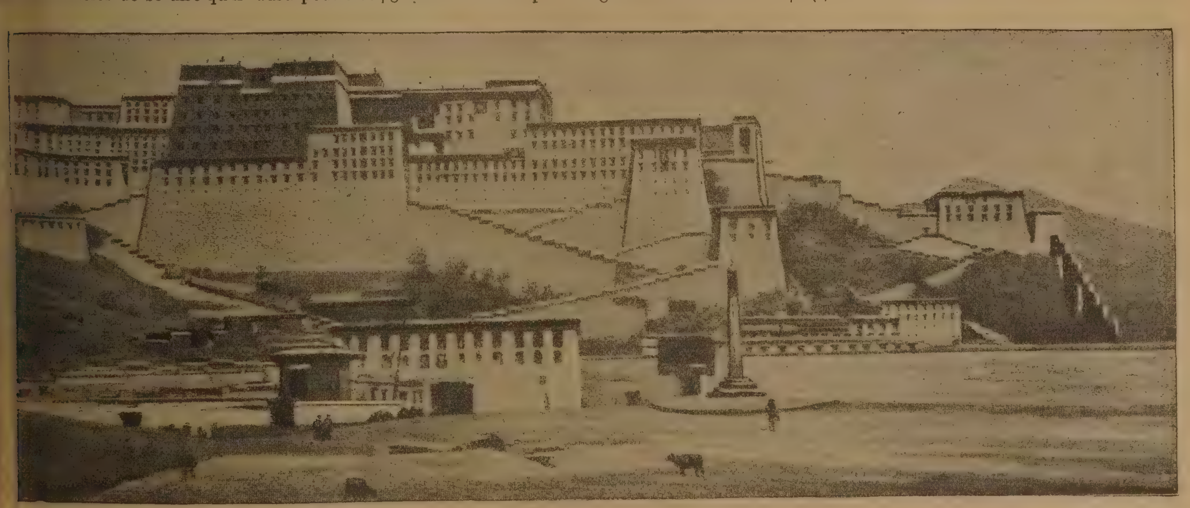
Ce pays du Thibet, d'une superficie égale à deux fois et demie celle de la France, est pour ainsi dire séparé du reste du monde par les hautes cimes de l'Himalaya, au Sud; à l'Ouest, par les monts Karakorum; au Nord, par les chaînons du Kouen-Lun, de l'Aslyntag et du Nan-Chan; à l'Est, enfin, par le fouillis inextricable des contreforts montagneux, au pied desquels prennent leur source les plus puissants fleuves de l'Asie jaune : le Yang-tzé-Kiang, le Hoang-Ho et le Mé-kong.

Terre longtemps mystérieuse, aride et inhospitalière aux Européens, la contrée thibétaine commence à être bien connue, grâce aux explorations des voyageurs de divers pays, à la tête desquels il faut citer nos compatriotes Bonvalot et Henri d'Orléans, Bonin et Dutreuil de Rhins, les Anglais Littledale, Malcolm et Savage Landor, le Russe Prjevalski et, le dernier en date, puisque son voyage s'est terminé en 1902, le docteur suédois Sven Hedin.

Les récits de ces hardis explorateurs ont à peu près fixé la topographie générale du Thibet. Une quantité de problèmes que n'avaient pu résoudre les voyageurs d'il y a dix ans ont été élucidés par Sven Hedin, notamment la position du Lob Nor, ce lac mystérieux au sujet duquel les savants allemands et russes soutinrent naguère une si ardente polémique.

Les itinéraires couverts par le docteur suédois représentent une marche de onze mille kilomètres en pays naguère inconnu et les cartes et croquis rapportés de sa dernière expédition sont au nombre de plus de mille.

(1) Voir les nos 2 et 19.



Le temple de Boudala, à Lhassa. — C'est la résidence du dalaï-lama, le Vatican du pape des bouddhistes

Le Thibet est, sur une notable partie de sa surface, absolument inculte, aride et pierreux. La végétation n'apparaît que dans les vallées et sur les pentes abritées du terrible vent du désert. L'hiver est long et rigoureux; l'été court et très-chaud. La neige, qui séjourne éternellement sur les sommets, tombe en abondance pendant les six ou sept mois d'hiver.

L'agriculture, quoique bien pratiquée, ne produit pas suffisamment pour la nourriture des habitants auxquels des caravanes apportent de Chine ce qui leur est nécessaire en échange du bétail et des animaux fort nombreux dans ces régions. Les principaux sont la chèvre, le mouton, le chameau, le daim musqué, l'antilope, la gazelle, le cheval sauvage, le yak ou buffle thibétain employé surtout comme bête de somme.

On trouve dans les montagnes de riches mines d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, de sel et de pierres précieuses, surtout des turquoises et des lapis-lazuli; mais ces richesses ne sont pas exploitées ou le sont fort mal, sauf les carrières de sel.

La population du Thibet est évaluée à sept millions d'individus appartenant à la grande famille tartare. Le gouvernement est resté théocratique comme il y a vingt siècles, le dalaï-lama ou grand lama étant regardé par ses sujets comme l'incarnation même de Bouddha. La transmission du pouvoir se fait de la manière suivante: quand le dalaï-lama régnant se sent atteint par la maladie ou la vieillesse, il assemble son conseil de lamas et lui déclare qu'il passera dans le corps de tel enfant nouveau-né qu'il désigne. On élève cet enfant avec le plus grand soin, et lorsque le dalaï-lama a rendu le dernier soupir, on intronise le nouveau souverain au milieu d'une grande pompe et d'un cérémonial remontant à la plus haute antiquité.

Les Thibétains sont généralement très doux et exempts de toute intolérance religieuse; ils paraissent dépourvus de certains préjugés occidentaux; en général, ils n'épousent qu'une femme; mais il arrive, surtout dans la classe pauvre, que plusieurs frères épousent la même femme dont les enfants sont élevés aux frais du frère aîné; si la femme parvient à maintenir la bonne harmonie entre ses maris, elle reçoit le titre *d'accomplie* et est l'objet d'un respect particulier.

Comme nous l'avons vu, les Thibétains interdisent, avec un soin jaloux, aux Européens, l'accès de Lhassa, la capitale du pays. Seuls, en 1846, deux missionnaires français, les PP. Huc et Gabet, purent y pénétrer et y séjourner pendant quelques semaines. Depuis cette époque, toutes les tentatives faites pour arriver à la résidence du dalaï-lama ont été déjouées; et les voyageurs qui se sont risqués dans les environs de la cité interdite ont été expulsés avec violence et parfois assassinés.

Cette ville de Lhassa, appelée encore Baratola, ou *demeure des Dieux*, ne possède pas plus de quatre-vingt mille habitants; elle est entourée d'une muraille en pierres sèches de douze kilomètres de développement. D'après les récits des missionnaires, la capitale est remarquable par la splendeur de ses édifices, la beauté de ses rues, la grande dimension de ses places publiques. On y rencontre de superbes monuments, des temples, des pagodes, des obélisques. L'édifice le plus remarquable est le temple de Boudala, résidence du dalaï-lama, surmonté d'un dôme doré et orné de quantité de pyramides recouvertes de lames d'or et d'argent.

Ce temple, le plus fameux du Thibet, est visité continuellement par les pèlerins bouddhistes du monde entier qui viennent y apporter de riches offrandes à l'incarnation vivante de Bouddha. C'est là, sans doute, que les représentants de l'Angleterre tiendront à honneur de signer le prochain traité, établissant le protectorat britannique sur les vallées thibétaines, à moins que la diplomatie du grand lama, appuyée par les sollicitations de la Chine, puissance suzeraine du Thibet, ne parvienne, une fois de plus, à arrêter les Européens, le généra Macdonald, le colonel Younghusband et leu état-major, au seuil redoutable de la ville in terdite.

G. M.

L'ARTILLERIE ALLEMANDE (

L'artillerie est l'arme qui, en Allemagne, subi, depuis quelques années, le plus de modi fications.

La dernière réorganisation date de la loi d 25 Mars 1899, qui a augmenté considérable ment le nombre de ses unités. Aux termes d cette loi, le total des batteries de l'armée de nc voisins s'élève à 574, alors que, précéden ment, il n'en existait que 494; ce sont donc nouvelles batteries qui ont été créées depu quatre ans.

L'artillerie allemande est divisée en 46 br gades de deux régiments, plus deux régimen isolés d'infanterie. Chaque brigade est rattach à une division dont elle porte le numéro; p exemple, 1re et 2e brigades d'artillerie de garde, 1re à 38e brigades d'artillerie de la lign 1re à 6e brigades d'artillerie bavaroise.

Les régiments sont numérotés d'après même principe: 1 à 4 dans la garde, 1 à dans la ligne et 1 à 12 dans l'armée bavarois C'est donc un total de 94 régiments d'artiller devant fournir aux troupes de campagne 4 batteries montées, 69 batteries d'obusiers et batteries à cheval. Les batteries de l'arm allemande sont généralement à 6 pièces; qu ques-unes d'entre elles, dites à effectifs b pour l'artillerie montée, et à effectif moye pour l'artillerie à cheval, ne comptent, temps de paix, que quatre canons.

En temps de guerre, toutes les batteries raient portées à 6 pièces, ce qui donnerait total de 3,444 bouches à feu, et en ajoutant 188 batteries prévues pour la réserve et les autres données au landsturm, on arrive à u

(1) Voir le nº 3.



Une batterie d'obusiers de 15 centimètres
Les Allemands ont constitué avec ces pièces leur artillerie lourde d'armée

se d'artillerie de campagne de 5,700 canons.

est bien entendu que dans cette énumération, nous ne comprenons point l'artillerie à pied, forte de 18 régiments ou 167 compagnies, constituent une subdivision d'arme tout à fait distincte de l'artillerie de campagne, mais lui fournira néanmoins, en temps de guerre, pièces plus puissantes que celles dont elle dispose normalement.

...s Allemands ont, en effet, admis, depuis ... des années déjà, que leurs canons de 77 ...imètres, dont sont armées les batteries ...tées et à cheval, et les obusiers de 105 millimètres eux-mêmes, ne possédaient pas une ...sance suffisante pour ruiner les obstacles s'opposent, en campagne, à la marche de ...pes ou servent ...ris à ses adver...es.

...ivers ...nples de ...uerres ...emporai... ceux de ...ampagne ...o-russe ...877, no...nent, les ...nèrent à ...er une ...llerie sus...tible de ...leverser ... fois les ...pets, et ...teindre, ...oyen du ...urbe, les ...pes abri... derrière ...e masses ...vrantes.

...est l'ori... de l'ar...ie lourde ...née, que ...tes les ...ssances ...péennes ...ntroduite ...ccessivement ... leurs équipa... de campagne. ... Allemagne, ...s canons courts ...née ont l'obusier de 15 centimètres et le ...ier de 21 centimètres.

...construction de ces pièces fut poussée ...activement, il y a un certain nombre d'an..., par nos voisins qui en bondèrent les parcs ...ur frontière occidentale. Ils en eurent ainsi ... de 400 réparties dans les arsenaux de ...nce, de Metz et de Strasbourg; et dans ... projets de campagne, que l'on croyait ...inente, ils destinaient ces pièces à faire ...er les forts de la ligne de la Meuse, par ...elle l'état-major allemand voulait faire pas...a ligne d'opérations, Metz-Paris.

...is en examinant de plus près les résultats ... de ces pièces, les officiers d'artillerie ...siens reconnurent que ces calibres, très ...ants contre les obstacles ordinaires, deve...t insuffisants pour ruiner les parapets bé...és et les coupoles cuirassées des forts de ...euse ou de la haute Moselle. Aussi, reve... à une conception plus sage des conditions ... lutte future, ils attribuèrent aux mortiers ...ur artillerie lourde un rôle moins puissant, ... plus pratique, celui de briser la résis...e d'une forte position défensive adverse, ...nisée à loisir, ou inversement de former ...ture d'une position qu'il est indispensable ...nir à tout prix pendant que les troupes de manœuvre réalisent la conception du général en chef.

Ainsi, pour les Allemands, comme d'ailleurs pour toutes les puissances qui ont adopté le principe d'une artillerie lourde d'armée, celle-ci aura désormais pour mission de préparer de loin, avec le concours des batteries de campagne, l'attaque de l'infanterie à qui elle ouvre le chemin à travers les obstacles organisés par l'adversaire; dans la défensive, elle devra attirer, sur un point du champ de bataille convenablement choisi et fortifié, les efforts de l'adversaire qui sera ainsi obligé de s'affaiblir d'un autre côté, au grand détriment des fractions auxquelles il aura confié l'attaque décisive.

L'obusier de 15 centimètres et le mortier de 21 centimètres ne tirent que des obus brisants, pesant : les premiers, 42 k. 300; les autres, 146 k. 600, avec des charges de poudre de 850 grammes et de 2 k. 400 qui leur impriment une vitesse initiale de 276 et de 214 mètres.



Le tir de l'obusier allemand de 15 centimètres

La charge intérieure de ces projectiles est respectivement de 6 kilogrammes pour le 15 centimètres et de 24 kilogrammes pour le 21 cent. Le premier pèse, sur son avant-train, 2,600 kilogrammes et peut être considéré comme relativement mobile; le second atteint le poids de 4,500 kilogrammes et, sur route, il est nécessaire de le séparer de son affût et de le traîner sur un chariot séparé.

Outre ces deux pièces à tir courbe et de calibre supérieur à celui des canons de campagne, l'Allemagne a introduit dans ses équipages un canon de 12 centimètres à trajectoire tendue qui tire à la fois des obus brisants comme ceux de l'obusier et du mortier, et des shrapnels analogues à ceux des canons de campagne.

Des groupes d'attelage de forts chevaux ont été créés depuis 1892 pour le service des batteries de gros calibre. Au début, ces groupes appartenaient au train; mais depuis 1902 ils font partie intégrante de l'artillerie à pied et sont rattachés aux régiments de cette arme qui compte 946 officiers, 3,896 sous-officiers et 20,000 hommes de troupe.

Les 18 régiments d'artillerie à pied sont presque tous stationnés sur la frontière de France et sur la frontière de Russie. P.

LES MARCHES MILITAIRES

Nous voici arrivés à l'époque de l'année où les marches d'épreuve ont déjà commencé dans nos régiments. Il nous semble que quelques indications sur cet exercice important entre tous seront favorablement accueillies par ceux de nos lecteurs que toutes les formes de la culture physique et militaire intéressent.

Le rythme le plus favorable pour la rapidité de la marche est de 150 pas par minute. Au-dessus ou au-dessous de ce chiffre, la rapidité de la marche est moindre. Il s'agit bien entendu d'un marcheur de taille moyenne (1 m. 65 à 1 m. 70).

Si le soldat est chargé, le rythme de son pas est plus lent et en même temps l'enjambée est plus courte. Avec des talons bas, un marcheur allonge facilement le pas; au contraire, avec des talons hauts, il ne peut que faire des enjambées limitées. Le pas moyen du Français a une longueur de 0 m. 635.

La marche militaire se fait généralement dans l'attitude de flexion. L'attitude d'extension est fatigante. Mais cette règle n'est pas absolue, car certains peuples préfèrent l'attitude d'extension, notamment les Anglais et les Allemands.

Le pas réglementaire dans l'armée a une longueur un peu plus grande que le pas moyen, puisqu'il est évalué à 0 m. 75. La cadence adoptée au début d'une marche oscille entre 120 et 130 pas à la minute. C'est le pas accéléré ordinaire. Le pas de charge est plus rapide puisqu'il répond à une allure de 140 enjambées par minute. Enfin le pas gymnastique répond à une allure de 170 enjambées dans le même laps de temps : c'est un peu le pas de course.

Pendant les marches, on a pris l'habitude d'adopter le pas de route, à volonté, de façon à ne pas fatiguer l'attention du soldat. C'est une excellente mesure qu'il convient de généraliser et de rendre réglementaire.

Le kilomètre est parcouru en 11 à 12 minutes par une troupe d'infanterie, et on calcule que l'écoulement d'un bataillon sur une route se fait en 5 m. 30, celui d'un régiment en 17 minutes, celui d'une brigade en 35 minutes, celui d'une division en 2 h. 30.

A l'étranger la réglementation des marches militaires est sensiblement identique : toutefois le pas allemand est de 0 m. 87 et le pas de charge de l'armée allemande répond à une allure

de 120 enjambées seulement à la minute. L'armée russe a adopté un pas de 0 m. 71; l'armée japonaise, un pas de 0 m. 58 seulement.

Ces marches d'épreuve entraînent des accidents fréquents dus presque toujours au mauvais entretien des pieds et au surmenage. On les évitera en grande partie en utilisant un produit excellent: la *podine Feder*, qui permet aux marcheurs de conserver longtemps leur aptitude à la marche, et grâce auquel ils pourront effectuer les trajets les plus longs sans le moindre inconvénient.

M. ANDRAL.

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active. — Nominations

MINISTÈRE DE LA GUERRE

MM. Naudin, Ratel et Babouot, rédacteur princ. de 1re cl., ont été nommés s-chef de 3e cl. à l'adm. centrale.

SERVICES D'ÉTAT-MAJOR ET DU RECRUTEMENT

Au grade d'off. d'adm. de 1re cl. — M. Chaulet, off. d'adm. de 2e cl., état-maj. 12e corps d'armée, en remp. de M. Jaillon, décédé.

GÉNIE

Sont nommés à la 1re cl. de leur grade et maintenus dans leur situation actuelle. — Les cap. Pujol, profes. adj. de const. Ecole applic. Fontainebleau; Nicolle, direc. Constantine; Vauflaire, au 2e rég.; Burguière, établiss. cent. du mat. de guerre, Versailles; Lévêque, au 6e rég.; Fenéon, off. ord. du gén. Castay; Carré, h. c., à Diégo-Suarez; Duchêne, au 1er rég.; Poublan, au 2e rég.; Prince, à Alger (dir.); Caslant, au 3e rég.

Les lieut.: Suchet, au 5e rég.; Martinot-Lagarde, au 5e rég.; Jouveau, dit Dubreuil, au 5e rég.; Guyard, au 5e rég.; Voilet, au 3e rég.; Lenoble, 1er rég.; Besnard, 1er rég.; Bois, 1er rég.; Dumont-Fillon, 3e rég.; Courtier, 1er rég.; Mashey, 4e rég.

Les s.-off. désignés ci-après ont été nommés s.-off. stag. du génie et ont reçu les affec. suivantes:

Le serg.-maj. Brun, du 7e rég., dés. dir. Cherbourg; le serg. Boiteau, du 7e rég., dés. dir. Toul; l'adj. Derain, du 3e rég., dés. dir. Rouen; le serg.-maj. Milliau, du 2e rég., dés. dir. Tours.

M. Letourneur, lieut. en 1er au 7e rég., est dés. pour être adj. au cap. comm. génie brig. occup. de Chine.

SERVICE DU RECRUTEMENT

M. Gebelin, cap. 136e inf., mis h. c. et nommé bureau recrut. de Cosne.

M. Le Gac, cap. au 38e inf., mis h. c. et nommé emploi de son grade bur. recrut. Vannes.

SERVICE DE LA JUSTICE MILITAIRE

Le cap. Archambault, 113e inf., nommé emploi rapporteur près cons. guerre Orléans.

Armée active. — Mutations et inspections

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Sont placés dans la 2e sect. réserve du cadre de l'état-maj. général de l'armée:

Le gén. de brig. Mansuy, comm. brig. cav. 18e corps, Libourne.

Le gén. de brig. Beaugier, comm. 50e brig. inf. 13e corps d'armée.

GENDARMERIE

Inspections générales. — Les off. généraux dont les noms suivent sont dés. pour insp., cette année, les arrond. de gend., savoir:

1er arrond. (Garde rép. lég. de Paris, 5e lég., 7e et 7e *bis*). — Le gén. de div. Branche, prés. du comité tech. de gendarmerie.

2e arrond. (1re, 2e, 3e, 6e et 20e lég.). — Le gén. de brig. Prévost, comm. la 4e brig. de cuir. à Noyon.

3e arrond. (4e lég., 9e, 10e, 11e). — Le gén. de brig. Loyer, adj. au gouv. de Lille.

4e arrond. (12e, 17e, 17e *bis* et 18e lég.). — Le gén. de brig. Doutreleau, adj. au préfet marit. à Lorient.

5e arrond. (8e, 13e, 16e et 16e lég. *bis*). — Le gén. de brig. Gaudelette.

6e arrond. (14e, 14e *bis*, 15e, 15e *bis* et 15e lég. *ter*). — Le gén. de div. Quincy.

7e arrond. (19e lég. et comp. de Tunisie). — Le gén. de brig. Benoist.

SECTION TECHNIQUE DE L'INFANTERIE

Le lieut. col. Souchier, du 14e rég. d'inf., est désigné pour être adj. au lieut.-col. secrétaire du comité, chef de la section technique de l'infanterie.

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

M. Baudier, cap. art. h. c., off. d'ord. gén. comm. art. 2e corps, dés. même qual. auprès gén. Jourdy, memb. com. tech. art.

M. Guyot, cap. inf. h. c. état-maj. 13e corps, dés. comme off. ord. gén. comm. 8e brig. inf.

M. Hoff, cap. brev. 11e bat de chass. à pied, mis act. h. c., nommé état-maj. 13e corps.

M. Claudon, cap. brev. 70e inf., mis act. h. c. et nommé état-maj. mil. Paris.

M. Daupeyroux, cap. brev. 17e rég. art. mis act. h. c. et nommé off. d'ordon. gén. comm. art. 2e corps d'armée.

M. Gerouille de Beauvais, cap. art. h. c. off. ord. gén. com. art. Lyon, dés. même qualité auprès gén. com. art. 11e corps.

M. Archambeaud, cap. brev. 25e rég. art. stag. état-maj. Armée, mis en act. h. c. pour être affec. serv. état-maj. et nommé emploi de son grade état-maj. Armée.

M. Celler, cap. brev. 5e inf. col. dés. pour être détaché état-maj. 11e corps d'armée.

M. Trabbel, lieut. brev. 93e rég. inf., off. ord. gén. com brig. cav. du 16e corps, dés. même qualité auprès gén. com. cav. 20e corps d'armée.

SERVICES D'ÉTAT-MAJOR ET DU RECRUTEMENT

M. Reynaud, off. d'adm. 1re cl., état-maj. du gouv. de la Corse, dés. état-maj. 15e corps.

M. Gobert, off. d'adm. de 2e cl., affec. état-maj. du gouv. de la Corse.

INFANTERIE

MM. Durand, lieut.-col. 82e rég., passe 40e rég.; Malapert, maj. 35e rég., passe maj. 30e rég.; Bertrand, chef de bat. 161e rég., passe 124e rég.; Fariau, chef de bat. 36e rég., passe 70e rég.; Bardin, chef de bat. 124e inf., passe 36e rég.; Comeau, maj. 30e rég., passe maj. 134e rég.; Pillon, chef de bat. 64e rég., passe 90e rég.; Jevain, cap. 161e rég., passe 153e rég.; Perget, cap. 153e rég., passe 143e rég.; Roller, cap. 143e rég., passe 117e rég.; Montalant, cap. 106e rég., passe 161e rég.; Alicot, cap. brev. 145e rég., passe 67e rég.; Blanquet du Chayla, cap. 67e rég., passe 137e rég.; Jacquot, cap. 39e inf., passe 21e rég.; Jacquot, cap. 36e rég., passe cap. habil. 138e rég.; Vautier, cap. brev. h. c. ét.-maj., réint. 100e rég.; Dutheillet de Lamothe, cap. brev. 138e inf., passe 148e rég.; Malézieux, cap. 148e rég., passe 131e rég.; Chardenet, cap. 131e rég., passe 16e rég.; de Branges de Bourcia, cap. adj.-maj. 116e rég., passe 38e rég.; Rauel, cap. 21e rég., passe 93e rég.; Tisseyre, cap. 94e rég., passe 26e rég.; Coillée, cap. 26e rég., passe 94e rég.; Oster, lieut. 112e bat. chass. à pied, passe 154e inf.; Boas, lieut. 47e rég., passe 24e rég.; Couty, lieut. 82e rég., passe 31e rég.; Dupuis, lieut. 35e rég., passe 134e rég.; Villard, lieut. 124e inf., passe 136e rég.; Leblanc, lieut. 1er étrang., passe 122e inf.; Pingeon, lieut. 23e inf., passe 29e inf.; Laurens, s.-lieut. 42e rég., passe 148e rég.



Laïcisation de l'infirmerie de Saint-Cyr

— Mon cher Mesureur, il faudrait nous créer un costume d'infirmière laïque pour saint-cyriens...

— Comptez sur moi... Un petit genre cantinière... Hé! hé!.. D'ici peu, ils se feront tous porter malades...

Figaro.

CORPS DE SANTÉ MILITAIRE

M. le méd.-maj. de 2e cl. Carrey, du 8e d'art., dés. pour hôp. Bourbonne-les-Bains, en remp. du méd.-maj. de 1re cl. Renault.

M. le pharm. aide-maj. de 1re cl. Lecomte, dét. hôp. mil. de la div. Alger, est dés. pour être attaché à la personne de S. M. le schah de Perse.

INFANTERIE COLONIALE

Les lieut. d'inf. col. passés dans la *1re moitié de la liste d'ancienneté de leur grade* auront droit à la solde afférente à ladite moitié:

A partir du 30 Mars 1904. — MM. Boidurd, 24e inf. col.; Degoutin, 21e inf. col.; Thollon, ét.-maj. part. Tonkin; Leturcq, 18e inf. col.; Ollivon, 2e tir. tonk.; Boinet, 2e tir. malg.; Keime, 7e inf. col.; Régin, 5e tir. tonk.; de Wavrechin, 24e inf. col.; Girard, 5e inf. col.; Stephan, 4e tir. tonk.; Marc, 3e inf. col.; Guillot, 3e tir. sénég.; Ramona, 7e inf. col.; Poincelet, ét.-maj. part. Afrique occid.; Rancoule, 24e inf. col.

A partir du 1er avril 1904. — MM. Moret, 5e inf. col.; Apert, 2e inf. col.; Chaumont, 11e inf. col.; Ringue, ét.-maj. part. Tonkin; Carassou, 4e inf. col.; Roudet, 2e tir. tonk.; Pourchet, 16e inf. col.; Desery, rég. indig. Congo; Bernard, 2e tir. annam.; Satger, 4e inf. col.; Garrig, 3e tir. tonk.; Motte, 2e tir. annam.; Bosch, 1er tir. sénég.; Veillat, 11e inf. col.; Leborgne, service Cochinchine; Mourin, 11e inf. col.; Imbert, 4e inf. col.; Conil, 4e inf. col.; Corbel, 3e tir. sénég.; Thimonnier, 1er tir. annam.; Martin, 22e inf. col.; Talin d'Eyzac, 7e inf. col.; Durlot, 1er inf. col.; Raymond, 10e inf. col.; Leriche, 23e inf. col.

— Les cap. Roubert, du 22e rég. d'inf. col., et de Peretti, du 55e rég. inf., sont autorisés à permuter pour conv. pers.; le cap. de Peretti est placé à la suite du 22e rég. inf. col. Hyères.

Les cap. Guary, du 24e rég. inf. col., et Audouy, du 157e rég. inf. de ligne, sont aut. à perm. pour conv. pers.; le cap. Audouy a été placé à la suite du 24e rég. inf. col., à Perpignan.

Le lieut. Eyraud, 8e rég., désigné pour 16e rég.; le lieut. Statger, du 4e rég., dés. pour serv. Tonkin; le lieut. Jouanno, du 6e rég., dés. pour serv. Cochinchine; le s.-lieut. Bars, du 1er rég., dés. pour serv. Madagascar; le chef de bat. Chenard, du 7e rég., passe 23e rég., nommé major; le cap. Dardignac, ét.-maj. part. Paris, dés. off. ord. Voyron; le chef de bat. Grimaud, de l'ét.-maj. part. Indo-Chine, placé 3e rég.; le cap. Vincent, 3e rég., maint. 3e rég.; le cap. Retrouvé, du 2e rég., passe 7e rég.; le cap. Arnaudeau, du 7e rég., passe 3e rég.

Le lieut. Adam, du 24e, passe 1er rég.; le lieut. Coudert, du 24e rég., passe 3e rég.; le lieut. Bissières, du 21e rég., nommé off. d'approv. même rég.; le lieut. Guyot, du 23e, passe 21e rég.; le lieut. de Menou, du 22e rég., passe 24e rég.; le lieut.-col. Reymond, du 22e rég., passe 1er sénég.; le chef de bat. Ansart, du 6e rég., dés. pour serv. Madagascar; le lieut. Cosme, du 3e rég., dés. pour serv. bat. Antilles; le lieut. Morvan, du 6e rég., dés. pour serv. Tonkin; le lieut.-col. Noël, ét.-maj. part. Afrique occid., placé 4e rég.

Le chef de bat. Gesland, du 16e rég., passe au 3e rég.; le cap. Pourchot, du 2e rég. sénég., passe 4e rég.; le lieut. Noël, du 2e tonk., passe 1er rég.; le cap. Truptil, du 21e rég., nommé off. ord. gén. Audéoud, comm. 1re brig. col. Cherbourg; le lieut. Bertrand, bat. de la Nouvelle-Calédonie, est placé ét.-maj. part. comm. sup. troupes groupe Pacifique; le lieut. Samuel, ét.-maj. Cherbourg, est placé 5e rég.; le chef de bat. Garnier, du 3e malg., nommé maj. à ce rég.

TROUPES DE L'INDO-CHINE. — *Les off. ci-après, en serv. au Tonkin, ont été placés:* MM. Cany, chef de bat. 2e tonk.; Jutteau, cap. suite 9e rég.; Desdouis, cap. suite 3e tonk.; Perrin, cap. 6e comp., 9e rég.; Blanchet, lieut. 6e comp., 9e rég.; Brocard, lieut. 2e comp., 4e tonk.; Loyot, s.-lieut. 6e comp., 2e tonk.; Robin, s.-lieut. 12e comp., 3e tonk.; Séchet, s.-lieut. 3e comp., 4e tonk.

Les off. ci-après, en serv. en Cochinchine, ont été placés: MM. Umbricht, cap. 6e comp., 12e rég.; Castarède, cap. 7e com., 12e rég.; Maurios, cap. 8e comp., 12e rég.; Serre, cap. suite 12e rég.; Cazeaux, cap. 5e comp., 1er annam.; Buy, cap. 6e comp., 1er annam.; Moysse, cap. 3e comp., 2e annam.; Garde, cap. 4e comp., 2e annam.; Combes, cap. 5e comp., 2e annam.; Labarsouque, cap. 11e comp., 2e annam.; Chapuis, cap. 12e comp., 2e annam.; Gibault, lieut. suite 12e rég.; Bontemps, lieut. 5e comp., 12e rég.

Castinetti, lieut. 6e comp., 12e rég.; Chevreau, lieut. 8e comp., 12e rég.; Bachellez, lieut. 3e comp., 1er annam.; Raulet, lieut. 11e comp., 1er annam.; Schomall, lieut. 3e comp., 2e annam.; Libersart, lieut. 4e comp., 2e annam.; Sido, lieut. 9e comp., 2e annam.; Monnoye, chef bat. 3e tonk., passe 9e rég.; Laflotte, cap. 9e rég., passe 4e comp., 4e tonk.; Stieglitz, cap. 3e tonk., passe 11e comp., 10e rég.; Rouvin, cap. 10e rég., passe ét.-maj. Hanoï; Ibos, cap. 4e tonk., passe 5e comp., 1er tonk.; Driard, cap. 2e tonk., passe 1er comp., 10e rég; Favalelli, lieut. 1re comp., 2e annam.

Clostre, cap. 10e rég., passe 15e comp., 2e tonk.; Manet, cap. 5e tonk., comm. peloton disc. Indo-Chine; Raynaud, lieut. 9e rég., passe ét.-maj. 4e territ.; Pravaz, lieut. 9e rég., passe 12e comp., 4e tonk.; Fagot, lieut. 1er tonk., passe 9e rég.; Jean-Jean, lieut. 9e rég., passe 11e comp., 2e tonk.; Thierry, lieut. ét.maj. part., passe suite 2e tonk.; Icart, lieut. ét.-maj., h. c., réint. 9e rég.; Lefloch, cap. 1er annam., passe 2e comp. 12e rég.

TROUPES DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE. — *Sont placés hors cadres*, pour occuper des fonctions politiques et administratives en Afrique occid., savoir: Les cap. Huard, 2e sénég.; Morin, le Hagre, Simon et Ruby, de l'état-maj part.; les lieut. Gauvin, du bat. de l'Af. occid.; Vix, du 4e sénég., et Habérer, du bat. de Zinder; le lieut. Bouet, du 4e sénég., passe bat. Afrique occid.; le lieut. Alix, du bat. de l'Afrique occid., passe 4e sénég.; le s.-lieut. Oval, de l'état-maj. part., passe bat. de Zinder, comme off. compt.

PROLONGATIONS DE SÉJOUR. — Ont été autorisés à prolonger d'une année leur séjour colonial:

Le lieut.-col. Virgitti, 9e rég.; le chef de bat. Betsellère, 4e sénég.; le chef de bat. Cornuel, 9e rég.; le cap. Marchal, 9e rég.; le cap. Martin (J.), 5e tonk.; le cap Raffin, état-maj. Indo-Chine; le lieut. Pinot de Moirat, 9e rég.; le lieut. Mignot, 2e tonk.; le lieut. Bahus, 10e rég.; le lieut. Cruaud, 1er sénég.; le cap. Martin, du 1er tonk.; Hubert, 4e tonk.; Caillette, bat. tirail. chinois; Kœchly, 5e tonk.; Tartanac, 5e tonk.; Franceschi, 5e tonk.; Abonneau, 5e tonk.; Vuillermet, 5e tonk.: Gaubert, 18e rég.; Gillet, 18e rég.; Médan, 3e sénég.

ARTILLERIE COLONIALE

Sont affectés:

En France. — Etat-maj. part. — Corps d'armée troupes col. Paris: le cap. Didio, 3e rég., Toulon; Hérig. art. col. Paris: le cap. Galy-Actée, du 2e rég., Cherbourg.

1er rég., Lorient. — A la suite: le chef d'esc. Rauch, du même rég.; trés., le cap. Bonnard, du même rég.; cap. d'hab. le cap. Gillet, même rég.; à la 2e bat.: le cap. Noël, de la suite.

2e rég., à Cherbourg. — 5e batterie: Casaneuve, de la suite; 8e bat.: cap. Monguillot, de la suite; 9e bat.: cap. Sudan-Chevaley, de la suite; 10e bat.: cap. Bour-

rienne, de la suite ; la suite : cap. Jacquemin, rent. Tchad.

A la suite : le chef d'esc. Barbier, rent. Tonkin, et le cap. Constant, rent. Tonkin.

A Cherbourg : M. Machetel, off. d'adm. de 1re classe, direc. art. Diégo-Suarez.

2e rég., à Brest. — 12e bat. : cap. Vittu de Kerraoul, du même rég.

3e rég., à Toulon. — A l'état-maj. : le chef d'esc. Marignac ; 6e bat. : le lieut. Baud ; dépôt des isolés de Marseille : le lieut. Garnier, du 3e rég. ; à la suite : les cap. Laferrère, du 2e rég., et Michel, ret. de Madagascar, en congé.

A la suite : le cap. Rambaud, corps armée troupes col. Paris.

A Toulon : M. Vœgelin, off. d'adm. de 2e cl. à la dir. art. Cochinchine ; à Nimes : M. Chadoutaud, off. d'adm. de 1re cl., 1er rég. Lorient.

INDO-CHINE. — *Etat-maj. part. au Tonkin.* — Direct. art. : le chef d'esc. Fritsch, les cap. Franceries et Gisselbrecht ; commiss. rapp. cons. guerre : le cap. Roux.

4e rég., au Tonkin. — Etat-maj. : chef d'esc. Goubet, cap. le Divellec, les vétér. en 2e Blot et Favède ; à la 1re bat. : lieut. Périer et s.-lieut. Munier, 2e bat. : lieut. Dondon ; 3e bat. : lieut. Cazin ; 4e bat. : lieut. Duhoureau ; 6e bat. : cap. Redon et lieut. Bourély ; 7e bat. : cap. Morlière et lieut. Brodin ; 8e bat. : lieut. Pouvreau ; à la suite : cap. Bruyère.

Au Tonkin. — Le chef d'esc. Bonaccorsi, chef état-maj. brig. art. col. Paris.

5e rég., en Cochinchine. — 9e bat. : les cap. Soule-Limendoux et Carriat ; 10e bat. : le s.-lieut. Niox-Chateau.

En Cochinchine. — M. Walla, off. d'adm. de 1re cl. direc. art. nav. Toulon.

AFRIQUE ORIENT. — *Etat-maj. part.* — Direc. art. de Diégo-Suarez : le chef d'esc. Gez et les cap. Gauthé, Lemercier et Thomas.

7e rég. — Etat-maj. à Diégo-Suarez : le lieut.-col. Petitcol ; le cap. Joseph ; le lieut. Lapeyre ; le s.-lieut. Caplong ; état-maj. en Emyrne : le chef d'esc. Pointel et le lieut. Bemelmans ; à la 1re bat. : les cap. Sarrieu et Hervé, les lieut. Henriet et Folliet ; à la 2e bat. : les cap. Thomeuf et Gérard, les lieut. Ariès, Collier, Boudouresque et Marinot ; 3e bat. : les cap. Cheruy et Dandaleix et le lieut. Michaud ; 4e bat. : le cap. Taton et le lieut. Amenc ; 5e bat. : le cap. Fournier et le lieut. Borschneck ; 6e bat. : les lieut. Morin et Desabaye ; 7e bat. : le lieut. Giroux ; 8e bat. : les lieut. Addi et Régnier.

A la suite, à Diégo-Suarez : le cap. François.

A la 10e comp. d'ouvriers, en Emyrne : le cap. Blanc et le lieut. Boulaygui.

A la 11e comp. d'ouvriers ; Diégo-Suarez : le cap. Robert.

A Madagascar (direct. art. de Diégo-Suarez). — M. Jamond, off. d'adm. de 2e cl. direc. art. nav. Rochefort.

En Afrique occidentale. — A la section mixte de mont. au Tchad : le lieut. Jordan, du 2e rég., à Brest.

APPROBATION DE MUTATIONS EFFECTUÉES PAR L'AUT. MIL. AUX COLONIES. — *Corps d'occup. de Chine.* — 2e bat. mixte : cap. Louvet et lieut. Grossin ; direc. du parc : cap. Leroux ; dét. de conducteurs : lieut Hilaire ; à l'étatmaj. : lieut. Bonnabel.

En Afrique occid. — A la dir. art. de Kayes : M. Coustancia, off. d'adm. de 1re cl.

A la dir. art. Dakar : M. Couturier, off. d'adm. de 2e cl.

A la s.-direc. art. de Saint-Louis : M. Magoja, off. d'adm. de 2e classe.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Ont été affectés, savoir :

En Afrique occid. — MM. Mul, méd.-maj. 2e cl., au 8e rég. inf. col. ; Lailheugue, méd. aide-maj. 1re cl. 1er rég. art. col., Rochefort ; Lambert, pharm. aide-maj. 1re cl. résid. libre ; Torchet, pharm. aide-maj. 1re cl., résid. libre.

Au Dahomey. — MM. Bellonne, méd. aide-maj. 1re cl. 8e rég. inf. col. ; Moitron, méd. aide-maj. 1er rég. inf. col.

En Indo-Chine. — MM. Hazard, méd.-maj. 2e cl. 3e inf. col. ; Thiébaud, méd. aide-maj. 1re cl. 8e inf. col. ; Garrot, méd. aide-maj. 1re cl. 24e rég. inf. col.

A la brigade de réserve du corps d'occupation de Chine au Tonkin. — MM. Gautier, méd.-maj. de 2e cl. 24e rég. inf. col. ; Gauthier, méd. aide-maj. 1re cl. ; 1er rég. art. col.

Au corps d'occupation de Chine, à Tien-Tsin. — M. Augier, méd.-maj. de 2e cl. au 8e rég. inf. col.

A Madagascar. — M. Cotard, méd. aide-maj. de 1re cl. stag. 1er reg. art. col.

A la Martinique. — M. Javelly, méd. aide-maj. 1re cl. au 21e rég. inf. col.

A la Guadeloupe. — M. Chouquet, méd. aide-maj. 1re cl. au 21e rég. inf. col. ; M. Perret, méd. aide-maj. 1re cl. 3e rég. art. col.

A Saint-Pierre et Miquelon. — M. Passa, aide-maj. de 1re cl. au 2e rég. art. col., Cherbourg ; M. Jard, pharm. aide-maj. 1re cl. résid. libre.

En France. — *Méd.-maj. de 1re cl.* — Au 8e rég. inf. col., Toulon : M. Pierre, du 24e inf. col. ; au 22e rég. inf. col., Hyères : M. Sévère, attendu Indo-Chine ; au 4e rég. inf. col., Toulon : M. Guilloteau, retour Chine ; au 3e rég. inf. col., Rochefort : M. Cardeillac, en congé, h. c., réint.

Méd.-maj. de 2e cl. — Au 1er rég. inf. col., Cherbourg : MM. Damiens, attendu Afrique occid. ; Noblet, h. c., réint. ; Guitard, attendu Indo-Chine ; au 5e rég., Cherbourg : MM. Gandelin, attendu Chine ; de Lavigne Sainte-Suzanne, attendu la Martinique ; au 2e rég., Brest : M. Camus, rentré Dahomey h. c., réint. ; au 6e rég., Brest : M. Burdin, attendu Indo-Chine ; au 3e rég., Rochefort : MM. Rousseau, attendu Indo-Chine ; Pichon, rentré Indo-Chine, h. c., réint. ; Brouillard, du 7e rég. ; au 7e rég., Rochefort : M. Dubreuil, attendu Indo-Chine ; au 8e rég., Toulon : MM. Brunati, attendu Tahiti ; Régnier, rentré Madagascar ; Jouveneau, 4e rég. ; au 22e rég., Hyères : M. Thoulon, rentré Indo-Chine ; au 2e rég. art., Cherbourg : M. Nouaille-Degorce, attendu Chine ; au 2e rég., Brest : M. Coulogner, attendu Indo-Chine.

Méd. aides-maj. de 1re cl. — Au 8e rég., Toulon : M. Augé, du 4e rég. ; au 1er rég. art., Rochefort : M. Viala, attendu Guadeloupe ; au 3e rég., Rochefort : M. Jousset, du 7e rég. ; au 2e rég. art., Cherbourg : M. Lhomme, rentré de l'Inde, h. c., réint. ; au 21e rég., Paris : M. Lonjarret, du 2e d'art., en congé convales. ; au 22e rég. ; Hyères : M. Trautmann, retour Congo ; au 24e rég., Perpignan : M. Le Pape, attendu Madagascar.

APPROBATION DE MUTATIONS EFFECTUÉES PAR L'AUTORITÉ MILITAIRE AUX COLONIES. — *En Indo-Chine.* — A l'hôpital d'Hanoï : M. Arami, méd. princ. de 2e cl.

Méd.-maj. de 1re cl. — A l'hôp. de Saïgon : M. Fortoul ; au 9e rég. inf. col., Hanoï : M. Salanone-Ipin ; à l'ambulance de Lang-Son : M. Depied ; à l'hôp. d'Haïphong : M. Sadoul.

Méd.-maj. de 2e cl. — A l'ambulance de Lao-Kay : M. Doucet ; à l'hôp. de Saïgon : M. Lépine ; à l'ambulance de Cao-Bang : M. Sambuc ; au 4e rég. art. col. à Hanoï : M. Gaunard.

Méd. aides-maj. de 1re cl. — Au 3e tirail. tonk. à l'ambulance de Bao-Lac : M. Mouillac ; au 1er tirail. annam. à Bien-Hoa : M. Normet ; au 3e tirail. tonk. à Thaï-Nguyen : M. Léger.

A Madagascar. — *Méd.-maj. de 1re cl.* — Au 13e rég. inf., à Tananarive : M. Pascalis ; au 3e tirail. sénég., à Majunga : M. Logerais ; au 1er tirail. malg. : M. Martel.

Méd.-maj. de 2e cl. — A l'hôp. mil. de Tananarive : M. Hutre ; au 7e rég. art. col. : M. Legendre.

Pharm.-maj. de 2e cl. — Au service local : M. Ventrillon ; à l'hôp. de Tananarive : M. Boin.

AUTORISATION DE PROLONGATION DE SÉJOUR OUTRE-MER. — *A Madagascar.* — M. Galbruner, méd.-maj. de 1re cl. ; M. Petit, méd.-maj. de 2e cl. ; M. Devy, méd. aide-maj. de 1re cl. ; M. Peltier, méd. aide-maj. de 1re cl.

SERVICE DES AFFAIRES INDIGÈNES

M. Sarton du Jonchay, cap. de cav., h. c., affec. serv. aff. indig. Algérie, remis disp. de son arme ; M. Regnault, cap. inf. h. c., affec. au service des aff. indig. Algérie, nommé comm. sup. cercle de Méchéria ; M. Le Bœuf, cap. inf., h. c., affec. serv. aff. indig. Tunisie, remis disp. de son arme ; M. Cabon, cap. 13e inf., et M. Cottenet, cap. au 30e inf., sont mis h. c. et affec. serv. aff. ind. Algérie.

Légion d'honneur

AFFAIRES INDIGÈNES (ALGÉRIE ET TUNISIE)

Sont inscrits pour chevalier :

Taieb ould Raddour ben Ouffa, caïd des Oulad Sidi Khelifa Gheraba (Kreider) ;

Rahal Mostefa ben Abbes, cadi des M'Sirda (Marnia) ;

Ahmed ben Dahman, caïd de la tribu de Mécheria (Géryville) ;

Ahmed ben Mohamed ben Chine, caïd des Oulad Mohammed el M'Barek (Bou Saada) ;

Si El Bachir ben si Mohammed El Tedjini, chef de l'ordre des Tidjania (Laghouat) ;

Si Mouley Ahmed ould Si Mohammed, caïd des Souala (Aïn Sefra) ;

El Hadj Demmouch ould El Hadj (Habile) ;

El Habile, de la tribu des Oulad Mansourah (Méchéria) ;

El Badaoui ould M'Hamed, de la tribu, des Meghaoulia (Méchéria).

Liste de tour de service colonial

INFANTERIE COLONIALE

LISTE DE TOUR DES OFFICIERS D'INF. COL. A LA DATE DU 1er AVRIL 1904. — *Colonels.* — 1. Marchand, 4e rég. ; 2. Valette, 1er ; 3. Comte, 5e ; 4. Lalubin, 24e ; 5. Spitzer, 22e ; 6. Simonneau, 2e ; 7. Bertin, 6e.

Lieutenants-colonels. — 1. Reymond, 22e rég. ; 2. Rondony, 23e ; 3. Goullet, 21e ; 4. Weber, 8e ; 5. Boutrois, 22e.

Chefs de bataillon. — 1. Hirtzmann, état-maj. part. ; 2. Bremaud, 3e ; 3. Bernard, 7e ; 4. Laribe, 5e ; 5. Vache, 8e ; 6. Rivière, 8e ; 7. Ansart, 6e ; 8. Brequeville, 3e ; 9. Genty, 21e ; 10. Balte, isolé ; 11. Hubert, 22e ; 12. Berger, 23e ; 13. Jobard, 22e.

Capitaines. — 1. Puidupin, 4e ; 2. Bodez, état-maj. part. ; 3. Creté, 4e ; 4. Mejanel, 4e ; 5. Debay, 4e ; 6. de Fajole, 5e ; 7. Langelot, 8e ; 8. Boissonnas, 21e ; 9. Hequêt, 22e ; 10. Carles, 8e ; 11. Guary, 24e ; 12. Angot, 4e ; 13. Lalubin, 8e ; 14. Lepetit, 3e ; 15. Hugot, 22e ; 16. Maillaud, 24e ; 17. Oyaux, 2e ; 18. Leclerc, 3e ; 19. Fleuriot de Langle, 7e ; 20. Wolf, 4e ; 21. Sévignac, 21e ; 22. Pugnaire, 24e ; 23. Lecarpentier, 2e ; 24. Genest, 2e ; 25. Coup, 21e ; 26. Fleuriot, 8e ; 27. de Bovis, 7e ; 28. Sermage, 21e ; 29. Chapuy, 4e ; 30. Eymard de la Verrerie de Vivans, 24e ; 31. Véron, 21e ; 32. Rivet, 23e.

Lieutenants. — 1. Eyraud, 8e ; 2. Fosses, 4e ; 3. Coutance, 22e ; 4. Mury, 6e ; 5. de la Laurencie, 7e ; 6. Boissy, 4e ; 7. Grovalet, 23e ; 8. Bourcelot, 8e ; 9. Detchebarne, 4e ; 10. Staup, 4e ; 11. Tron de Bouchony, 4e ; 12. Fontaine, 1er ; 13. Dubreuil, 7e ; 14. Hommery, 1er ; 15. Périgault, 2e ; 16. Gayda, 6e ; 17. Monniot, 2e ; 18. Jouanno, 7e ; 19. Sichère, 21e ; 20. Bourchet, 6e ; 21. Potiron de Boisfleury, 6e ; 22. Greigert, 23e ; 23. Monnerie de Cabrens, 23e ; 24. Charvet, 7e ; 25. Esthève, 21e ; 26. de Boissonneaux de Chevigny, 22e ; 27. Deltel, 2e.

Sous-lieutenants. — 1. Coulon, 6e ; 2. Lejeune, 2e ; 3. de Champs, 5e ; 4. Fouchet, 5e ; 5. Lanoë, 2e ; 6. Boigey, 24e ; 7. Ouvrard, 6e ; 8. Guillot, 23e ; 9. Brock d'Hotelans, 5e ; 10. Gouspy, 2e ; 11. Millot, 5e ; 12. Salvetat, 5e ; 13. Goudouneix, 6e ; 14. Dop, 1er ; 15. Dussurgey, 5.

ARTILLERIE COLONIALE

LISTE DE TOUR DE SERVICE COLONIAL DES OFFICIERS ET OFF. D'ADM. DE L'ART. COL. AU 1er AVRIL 1904. — 1° OFFICIERS. — *Colonels.* — 1. Tollon, 3e rég. ; 2. de Nays-Candau, 1er rég.

Lieut.-colonels. — 1. Gautier, 1er rég. ; 2. Henry, 2e ; 3. Fortin, 3e ;

Chefs d'escadron. — 1. Arragon, 1er rég. ; 2. Doré, 1er rég. ; 3. Foissey, 2e ; 4. Esmenyaud, 3e ; 5. Bonaccorsi, brig. art. col., Paris ; 6. Landais, 1er rég.

Capitaines. — 1. Couturier, 1er rég. ; 2. Vincent, 2e comp. d'ouv., Brest ; 3. Mayer, insp. fabric. art. nav. ; 4. Glandu, fond. nat. de Ruelle ; 5. Bégon, insp. fabric. art. nav. ; 6. Killiani, labor. cent. de la Marine ; 7. Sagols, profess. Ecole polyt. ; 8. Steiner, 1er rég. ; 9. Le Roy d'Etiollet, 2e rég. ; 10. Laguarigue de Survillers, 2e rég. ; 11. Ravel, 3e ; 12. Auclin, 2e ; 13. Cuisenier, 3e ; 14. Jamet, 1er ; 15. Renard, 3e.

Lieutenants et sous-lieutenants. — 1. Baud, dépôt isolés, Marseille ; 2. Lenfume de Lignères, 2e rég. ; 3. Gouin, 2e ; 4. Guyot de la Hardrouyère, 2e ; 5. Faucompré, 3e ; 6. Delmont-Bédet, 1er ; 7. Marchand, 3e ; 8. Restoux, 2e ; 9. Royal, 2e ; 10. Marais, 1er.

2° OFFICIERS D'ADMINISTRATION. — *Section des comptables.* — 1. Jamond, dir. art., Rochefort ; 2. Walla, dir. art., Toulon ; 3. Aubert, 2e rég. ; 4. Fauré, 1er rég. ; 5. Humblot, 2e rég.

Section des artificiers. — 1. Galicher, dir. art., Cherbourg ; 2. Agenet, dir. art., Lorient.

Section des ouvriers d'Etat. — 1. Thomas, fond. de Ruelle ; 2. Lecarpentier, dir. art., Cherbourg ; 3. Petit, insp. fab. art. nav.

Service des conducteurs de travaux. — 1. Pinson, dir. génie, Brest ; 2. Mailfert, cheff. génie, Lorient ; 3. Vadot. dir. génie, Toulon ; 4. Ménard, cheff. génie, Rochefort ; 5. Barret, cheff. génie, Cherbourg.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

LISTE DE TOUR DE SERVICE COLONIAL DES OFF. DU CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COL. AU 1er AVRIL 1904. — *Médecins princ. de 1re cl.* — 1. Lecorre ; 2. Primet ; 3. Lidin.

Méd. princ. de 2e cl. — 1. Brou-Duclaud ; 2. Gouzien.

Méd.-maj. de 1re cl. — 1. Buisson, 4e rég. inf. col. ; 2. Vergoz, 1er rég. ; 3. Piron, 2e rég. ; 4. Alquier, 24e rég. ; 5. Pierre, 24e rég. ; 6. Clouard, 6e rég.

Méd.-maj. de 2e cl. — 1. Mul, 8e rég. ; 2. Gautier, 24e rég. ; 3. Augier, 8e ; 4. Laffay, 3e ; 5. Savignac, 7e ; 6. Pujol, 24e ; 7. Dor, 1er ; 8. Hazard, 3e ; 9. Dardenne, 4e ; 10. Dupuy, 4e ; 11. Roquemaure, 4e ; 12. Rul, 24e ; 13. Chaze, 2e ; 14. Guillon, 3e ; 15. Sautarel, 1er ; 16. Legendre, 6e ; 17. Parazols, 22e ; 18. Nielsen, 7e ; 19. Nogué, 7e.

Méd. aides-maj. de 1re cl. — 1. Garrot, 24e rég. ; 2. Cotard, 1er ; 3. Perret, 3e ; 4. Lailhengue, 1er ; 5. Javelly, 22e ; 6. Bellonne, 8e ; 7. Passa, 2e ; 8. Moitron, 1er ; 9. Gauthier, 1er ; 10. Léger, 23e ; 11. Revault, 2e rég. ; 12. Manaud, 4e ; 13. David, 22e ; 14. Donnet, 4e ; 15. Lamandé, 2e.

Pharm. maj. de 2e cl. — 1. Ferraud ; 2. Claverin.

Pharm. aides-maj. de 1re cl. — 1. Jard ; 2. Lambert ; 3. Torchet ; 4. Massiou.

CORPS DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

LISTE DE TOUR DE SERVICE COLONIAL DES OFF. DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES AU 1er AVRIL 1904. — *Commiss. princ. de 1re cl.* — Néant.

Commiss. princ. de 2e cl. — 1. Martin, Nantes ; 2. Gleizes, Cherbourg ; 3. Louisy, Toulon.

Commiss. princ. de 3e cl. — 1. Famin, Paris ; 2. Lomey, Cherbourg.

Commiss. de 1re cl. — 1. Laffranque, Toulon ; 2. Bailly, Toulon ; 3. Michel, Cherbourg ; 4. Delmas, Marseille ; 5. Maniel, Bordeaux.

Commiss. de 2e cl. — 1. Pons, Cherbourg ; 2. Lefebvre, Rochefort ; 3. Poinsinet de Sivry, Cherbourg ; 4. Briolay, Nantes ; 5. Lippmann, Brest ; 6. Dozon, Rochefort ; 7. Kair, Brest ; 8. Petitgirard, Brest ; 9. Abel, Toulon.

Emplois civils

Est nommé expéd. à l'Assistance pub. — M. Ravoux, ad. au 4e rég. génie.

Est nommé garçon de bur. admin. cent. — M. Goyard, adj. au 30e d'inf., décoré Médaille mil.

Est nommé commis 5e cl. trésorerie d'Algérie. — M. Labbé, ex-adj au 9e d'inf. col.

Est nommé garçon servant de 5e cl. au Prytanée militaire. — M. Orsini, ex gendarme.

Est nommé cap. de la Santé. — M. Le Cerclé, ancien cap. des douanes.

Est nommé commis expéd. de 4e cl. administration cent. de la Guerre. — M. Martin, au 6e rég. art.

Est nommé gardien de bureau au ministère de l'Intérieur. — M. Birais, adj. au 37e inf.

Est nommé garde domanial des eaux et forêts à Montjean (Maine-et-Loire). — M. Minier, maréc. des log. 3e drag.

Est nommé garde dom., à Dormelles (Seine-et-Marne). — M. Wargnier, ex-adj. 1er inf.

Est nommé garde dom., à Clemensane (Basses-Alpes). — M. Minon, serg.-maj. 10e inf. col.

Est nommé garde dom., à Etréaupont (Aisne). — M. Duc, adj. au 1er rég. inf. col.

Est nommé garde dom., à Vassieux (Drôme). — M. Argoud, adj. au 13e inf. col.

Est nommé garde dom., aux Nans (Jura). — M. Bresson, serg. au 62e rég. inf.

Est nommé garde bureau mairie XIe arrond. — M. Receveur, ex adj. au 26e rég. inf.

Est nommé garde bureau, à la préfecture de la Seine. — M. Wayer, adj. au 15e bat. chass à pied.

Est nommé garde bureau à la préfecture de la Seine. — M. Schuller, ex-garde légion garde rép.

Est nommé garde bureau a la préfecture de la Seine. — M. Demoulin, adj. au 124e inf.

Est nommé employé au télégraphe chemins de fer de l'Etat. — M. Piquemal, ancien sous-officier.

Sont nommés commis ambulants Octroi de Paris. — MM. Mailo, adj. au 110e inf. ; Caudron, au 4e inf. ; Graziani, adj. au 10e inf. ; Brehault, mar. des log. au 10e comp. ouv. art. ; Pavy, mar. des log. chef au 20e chass. ; Lahalle, ex-adj. au 2e inf. ; Vadis, ex-adj. au 6e cuir. ; Dairin, adj. au 5e inf.

Sont nommés sous-agents à la manutention du Mont-de-Piété, à Paris. — MM. Colombani, adj. au 24e bat. chass. ; Villain, adj. vag. au 31e inf. ; Thierry, adj. au 7e rég. art.

Marine

Nominations

Promotions. — Sont nommés : aide de c. du c.-am. Juhel, le lieut. de v. Muret de Pagnac ; — *chefs armuriers de 1re cl.*, MM. Quilly, Georges, Lemière, Verse, Raybaud ; *de 2e cl.*, Québec, Dupuy, Quédillac ; — *m. arm.*, Peyre, Bayolle, Chamonin, Lefillastre, de Daz, Dumont ; — *surveill. techn. 2e cl.*, Bonhomme ; — *conserv. bibliot.* hôp. Cherbourg, le méd. 1re cl. Richardel.

Commandements. — Sont nommés au command. : de l'*Amiral-Charner*, le cap. de v. Sourrieu ; — du *Requin*, le cap. de v. Nicol ; — du *Condor*, le cap. de fr. Dourver ; — du *Sabre*, le lieut. de v. Voisin ; — d'un sous-mar. Toulon, le lieut. de v. Maurras ; — d'un torp. déf. mob. Brest, le lieut. de v. Le Dô.

Distinctions honorifiques

Légion d'honneur. — Est nommé chevalier, le méd. 2e cl. rés. Marianelli.

Médaille militaire. — Aux chefs armur. 1re cl. Baixe, Guennou, Polco ; au m. arm. Bernard.

Médaille sauvetage bronze au q.-m. vétéran Machet ; témoignage satisfac. à l'ing. princ. génie marit. (nouveau procédé écouvillonnage à air comprimé) ; officier Nicham-Iftikhar, l'agent inscrip. mar. Tulau ; chevalier même ordre, l'agent inscrip. mar. Montagne.

Retraites

Garde marit. Villatte ; surveil. techn. Meyer ; adjudants princ. Gay, Imbert et Le Quéinec ; 1er m. mousq. Capdeville.

Officiers de réserve

Méd. en chef 1re cl. retr. Breton ; méd. princ. retr. Magnon-Pujo ; pharm. en chef 1re cl. retr. Louvet.

Démissions

Lieut. de v. Chalmin ; syndic gens de mer Denis.

Personnel officier

Cap. de vais. — MM. Clément a pris command. *Léon-Gambetta*, rempl. Ridoux, qui rallie Rochefort ; Noël prend fonct. chef ét.-maj. 2e arrond. ; de Mazenod, résid. condit. ; Laurent déb. *Cassini*, résid. libre 3 m. ; Chocheprat, résid. condit.

Cap. de frég. — MM. Lefèvre et de la Roche-Kéraudraon servent Toulon ; Jan-Kerguistel, prend présid. commission supér. expériences torpilles, Toulon, rempl. Grosse ; Bertrand, prend présid. commiss. perman. n° 1 ; Campardon, du *Javelot*, opte p. 2e catég. liste emb. ; Dartige du Fournet, prend command. atelier de la flotte, Cherbourg ; Simon, du *Dupuy-de-Lôme*, prend présid. 5e commission perman., rempl. Duval.

Morin rallie Toulon ; de Marliave reprend présid. commissions perman. n° 2, Toulon ;

Lieut. de vaiss. — MM. Lecoq emb. s. *Chateaurenault* rempl. de Robien ; Ferry, chargé observatoire Toulon p. 2 ans ; Duc, de Brest et Féfeu, de Lorient, permut. de port d'att. ; Godin, déb. *Catapulte*, rallie Toulon ; Brugnon emb. s. *Furieux* ; Dollo, du *Friant*, et Jeannel, du *Desaix*, permut. emb. ; Le Bihan a été emb. s. *Gloire* ; de Cazeneuve, déb. déf. mob. Rochefort, chargé service cartes et archives observatoire ; Collon rallie Toulon p. servir c. off. d'ordonn. du v.-am. Gigon, préfet marit. ; Loizeau, résid. cond. ; Aurillac et Ménier servent à terre, Rochefort ; Thomas, prolong. conval. 2 m. ; Doynel de Quincey, prolong. conval. 3 m. ; Moullé, sert Toulon ;

De Champeaux-Laboulaye, congé 1 an ; Schaffer, de la *Bretagne*, et Théroulde, désigné p. *Pascal*, permut. emb. ; Fatou, cesse fonct. aide de c. du préf. mar. Toulon ; Leloup, conval. 3 m. ; Goislard de la Droitière, prolong. conval. 3 m.

Enseignes. — MM. Sourdois emb. s. *Kersaint*, rempl. Massé ; Mazaré, déb. *Jeanne-d'Arc*, rallie Paris à la disposit. du chef d'ét.-maj. gén., p. voyage Angleterre ; Dubois, emb. c. second sur groupe s.-marins *Phoque-Otarie* ; Carré, sert à terre, Lorient ;

Rousseau, congé thermal p. Salies-de-Béarn ; de Viguerie, du *Galilée*, et Casta-Lumio, désigné p. torp. déf. mob. Corse, permut. emb. ; Lecomte, congé 6 m., distrait liste emb. ; Lecoq, conval. 1 m.

Mécaniciens. — Mécan. princ. 2e cl. Bressange, conval. 2 m. ; méc. pr. 1re cl. Kérenfort déb. *Neptune* ; méc. pr. 1re cl. Dumoncel, méc. pr. 2e cl. Couthures et Gounand ont été emb. s. *Gloire* ; méc. pr. 2e cl. Chrétien désigné p. suivre trav. montage du *Sabre*, Rochefort ; méc. pr. 2e cl. Laurent, de l'*Amiral-Aube*, et Gouriou, du *Desaix*, permut. emb. ;

Méc. pr. 2e cl. Bellec, emb. s. *Achéron.*

Corps de santé. — Méd. 1re cl. Valence maintenu hôp. Cherbourg ; méd. 2e cl. Chapuis, emb. s. déf. mob., Cherbourg ; méd. 2e cl. Bartet emb. s. *Lalande* ; méd. 2e cl. Rolland, du *Formidable*, et Vialet, de Brest, permut. emb. ;

Méd. 2e cl. Le Moignic, conval. 2 m.

Génie maritime. — Ing. en chef 2e cl. Brocard, en serv. à Paris, affecté à Lorient, conval. 3 m.

Commissariat. — Comm. 1re cl. Jamet sert à Lorient ; comm. 1re cl. Mimaud, déb. *Marseillaise*, sert détail revues, Rochefort ; comm. 1re cl. Pouliot, du *Carnot*, conval. 2 m. ; comm. 2e cl. Pinelli emb. s. *Dupleix*, rempl. Baudic.

Personnel administratif. — Dessinat. constr. nav. Etiot, passe à Brest ; comptable matières Garnier désigné p. Saigon, rempl. Marida, affecté à Toulon ; commis inscript. mar. Lecacheux, d'Arcachon, passe à l'île de Ré ; commis inscript. mar. Georget, rétrogradé à la 3e cl., passe à Dieppe.

Mouvements de la flotte

Jeanne-d'Arc a fourni près de 23 nœuds aux essais ; passe bassin Brest p. modification hélices ; — *Infernet* arrivé Colombo ; — *Manche* repartie Greenock p. Islande ; — *Forbin* entré bassin Brest p. réparations ; — *Francisque* arme définitivement p. esc. Méditerr. ; — *Bengali* reste armé p. trav. hydrogr. côtes Indo-Chine ; — *D'Assas* et contre-torp. quittent Sabong p. Saïgon ; — *Troude* appareillé Philadelphie p. Sydney ; — torp. *280* obtenu 27 nœuds 3 aux essais.

INFORMATIONS

Le préfet de la Gironde, par un arrêté du 25 Mars, a institué une commission chargée d'étudier le projet d'établissement, sur le terre-plein des quais du port de Bordeaux, d'un observatoire de météorologie maritime et de navigation de sécurité. C'est un succès dont nous félicitons la Société d'océanographie du golfe de Gascogne.

Le câble de Brest à Dakar. — La Société adjudicataire vient de recevoir notification de la commande de ce câble, autorisée par la loi du 23 Novembre dernier. Malgré le retard, on espère que le câble pourra être posé cette année.

Explosion à bord du « Missouri ». — L'explosion du canon de la tourelle arrière du cuirassé américain *Missouri*, est le cinquième accident de ce genre qui se produit aux Etats-Unis. Des éclatements de canon eurent lieu dans cette marine, pendant les trois dernières années, à bord du *Kearsage*, de l'*Alabama*, du *Massachussets* et de l'*Iowa*.

Dans l'artillerie anglaise, les déboires furent nombreux et des canons éclatèrent sur le *Thunderer*, le *Royal Sovereign*, la *Cordelia* et le *Mars*. La Russie ne compte qu'un accident semblable, à bord du *Sissoï Veliky*.

En France, depuis l'accident de l'*Amiral-Duperré*, en 1885, il n'y a pas eu un seul éclatement de canon de l'artillerie navale en service.

Le « Parahyba », des Chargeurs-Réunis, a quitté Brest pour Dakar, transportant du matériel d'artillerie pour la défense des forts de Dakar, de l'île de Gorée et des batteries casematées du cap Manuel. Les forts, de construction récente, puisqu'ils datent de 1893, sont pourvus de pièces de siège.

Sous-marins. — Le sous-marin anglais *A-1*, coulé le 19 Mars, a été relevé et remorqué à Portsmouth. Les cadavres de l'équipage ont été inhumés en grande pompe ; le bâtiment a peu souffert.

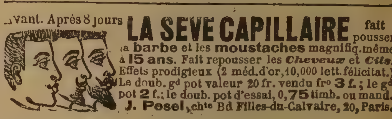
La Russie vient d'expédier à Port-Arthur le premier sous-marin démonté qui sera suivi, sous peu, de deux autres. Le remontage des pièces aura lieu sous la direction de l'ingénieur américain Dikson, qui est parti le 16 Avril pour Port-Arthur.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres signées très lisiblement, portant une adresse pour la réponse et accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur répondre directement et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.

H. S., Boulogne. — Veuillez me donner votre nom et votre adresse et renouveler votre demande d'une manière plus explicite que la première.

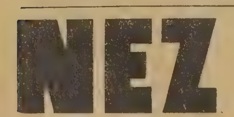
Un futur matelot. — Oui, on peut toujours s'engager entre l'époque du tirage au sort et la date d'incorporation de la classe. Les engagements volontaires dans la Marine ne sont reçus que pour cinq ans.







Le Gérant : G. LASSEUR
D. CASSIGNEUL, Imprimeur, 61, rue Lafayette, Paris.
Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI
(Encres Lorilleux)



Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL
SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — N° 22 | LE NUMÉRO 10 CENTIMES | *8 Mai 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an .... 8 fr. »

PASSAGES DE COURS D'EAU

Les cours d'eau, rivières ou fleuves, présentent fréquemment à une armée en campagne des obstacles très sérieux. Si celle-ci opère en pays civilisé, les ponts fixes existant avant la déclaration de guerre ont pu être détruits par l'adversaire battant en retraite, et il faudra aux troupes du génie un certain nombre de jours, parfois de semaines, pour rétablir le passage.

Si, comme en Mandchourie, actuellement, une armée européenne prononce son offensive en pays mi-sauvage ou peu peuplé, elle ne trouve point de ponts permanents jetés sur les cours d'eau qu'elle doit traverser; force lui est donc de recourir à ses propres moyens pour franchir l'obstacle.

C'est en vue de telles éventualités que, depuis plusieurs siècles, les armées européennes sont munies d'équipages de ponts réguliers, leur permettant de suppléer au manque ou à l'insuffisance de ponts permanents.

Les engins de pontage diffèrent peu comme forme: ce sont toujours des bateaux ou des nacelles, soit en bois, soit en tôle de fer ou d'acier, des chevalets à deux ou à quatre pieds, des poutrelles de divers équarrissages, des madriers, des cordages et des ancres.

En France, les équipages des ponts réguliers qui, depuis leur création sous la Révolution, appartenaient à l'artillerie, ont été depuis quelques années remis aux troupes du génie, chargées déjà de l'établissement des autres voies de communication.

Dans chaque corps d'armée, un capitaine du génie est à la fois chef du parc du génie et de l'équipage des ponts de corps d'armée. Celui-ci est partagé en deux divisions d'équipage et une de réserve. Chaque division permet de construire un pont de 64 mètres environ ; elle est pourvue en outre des engins nécessaires pour l'établissement d'une traille. Les bateaux d'équipage français sont en bois de sapin avec poupées et semelles en chêne [1]. Chaque bateau a 9 m. 43 de longueur, 1 m. 76 de largeur en haut, 0 m. 78 de hauteur et pèse 660 kilos. Son tirant d'eau varie de 0 m. 10 (à vide) à 0 m. 35 (en charge).

Les chevalets à deux pieds qui entrent dans la composition normale de l'équipage ont 5 m. 37 de longueur, 0 m. 16 à 0 m. 20 d'équarrissage et pèsent environ 120 kilos.

On emploie généralement, pour jeter un pont de bateaux, l'un des trois procédés suivants:

1° Par bateaux successifs, chaque bateau étant amené successivement à la place qu'il doit occuper et recevant sans désemparer ses poutrelles et son tablier;

2° Par portières, en assemblant isolément des groupes de deux ou trois bateaux, que l'on ponte et que l'on amène ensuite à l'emplace-

(1) On a également mis en service un certain nombre de bateaux en tôle d'acier.



SUR LES BORDS DU YALOU
Détachement japonais chargé de la construction d'un pont et de la protection du passage
(Phot. communiquée par l'envoyé spécial du *Petit Journal* en Mandchourie).



Matériel réglementaire français
Construction d'un pont
par bateaux successifs

ment du pont, pour les relier entre eux, les bateaux extrêmes de deux portières se touchant;

3° Par conversion ; on construit le pont tout entier parallèlement à la rive et on le rabat tout d'une pièce par un quart de conversion. Cette opération est difficile à exécuter sur une rivière large et rapide, mais le lancement du pont et son repliement ne demandent que quelques minutes.

Pour construire un pont de cent mètres par bateaux successifs, il faut 45 minutes si le matériel est sur la rive et si les bateaux sont à l'eau; dans le cas contraire, on compte 1 h. 30 entre l'arrivée des voitures et le commencement du passage. C'est également le temps nécessaire à la construction d'un pont par portières. Il existe encore d'autres procédés de pontage, mais qui dérivent des trois précédents et dans le détail desquels il est inutile d'entrer.

Les ponts d'équipage ont une largeur de voie de 3 mètres, leur solidité est suffisante pour donner passage aux colonnes de toutes armes en formation régulière.

Toutefois, le passage des pièces d'artillerie de siège, de certaines voitures exceptionnelles des équipages de campagne (fours de campagne, 2700 kilos; voitures à hydrogène, 3,800 kilos), des hommes à pied en masse désordonnée, des troupeaux de bœufs, etc., exigent des travaux de consolidation.

Le passage des troupes sur les ponts militaires est minutieusement réglementé. Un officier d'état-major ou, à défaut, le capitaine commandant le pont surveille le passage.

L'infanterie passe par 2 ou par 4, en rompant le pas, sans bruit de caisse ni musique, en laissant 10 mètres entre les compagnies, et 40 mètres entre les bataillons. Tous les officiers mettent pied à terre. La cavalerie passe au pas par un ou par deux; tout le monde met pied à terre; les chevaux occupent le milieu du pont et sont tenus en main près du mors. Les escadrons gardent une distance de 20 mètres; les régiments, 80 mètres.

L'artillerie passe au pas, en colonne par pièces, tout le monde pied à terre, sauf les conducteurs de timon ou d'arrière. Des canonniers tiennent en main les porteurs et les sous-verges. Les voitures suivent le milieu de la voie et conservent entre elles une distance de 20 mètres.

Les voitures des convois et des parcs sont allégées avant le passage; quant aux troupeaux, ils n'utilisent pas en principe les ponts militaires. On leur fait passer les cours d'eau à la nage et toujours en aval du pont.

Lorsque l'on ne dispose pas de ponts d'équipage, on a recours à toutes les ressources que l'on peut trouver sur place et l'on construit des ponts dits de circonstance: ponts de bateaux du commerce, de radeaux, de tonneaux, de chevalets, de pilotis, de gabions, de voitures, etc.

La proximité de forêts, de bouquets d'arbres, est, dans ce cas, une précieuse ressource. Douze sapeurs exercés abattent un arbre et le transforment en chevalet, en fort peu de temps, une demi-heure à une heure.

Un pont de cent mètres exige 24 chevalets.

Ce sera sans doute le procédé employé par les Russes pour la traversée du Yalou. Il existe en effet le long des rives de ce fleuve d'immenses forêts dont les arbres seront utilisés pour la construction des ponts par lesquels l'armée du général Kouropatkine, reprenant l'offensive, quittera la Mandchourie pour entrer en Corée (1). G. M.

AU PAYS DES HARKAS (2)

Un décret du 22 Avril dernier vient de créer une nouvelle compagnie saharienne qui prendra le nom de : « Compagnie saharienne de la Saoura ». Cette compagnie porte à quatre le nombre des unités chargées de faire la police des oasis du Sud oranais (1re Tidikelt, 2e Touat, 3e Gourara, 4e Saoura) (3).

Elles comprennent, on le sait, des cavaliers montés à cheval ou à méhari et quelques hommes à pied chargés soit de servir les pièces d'artillerie, soit d'assurer les services sédentaires de l'unité (ouvriers, infirmiers, etc.)

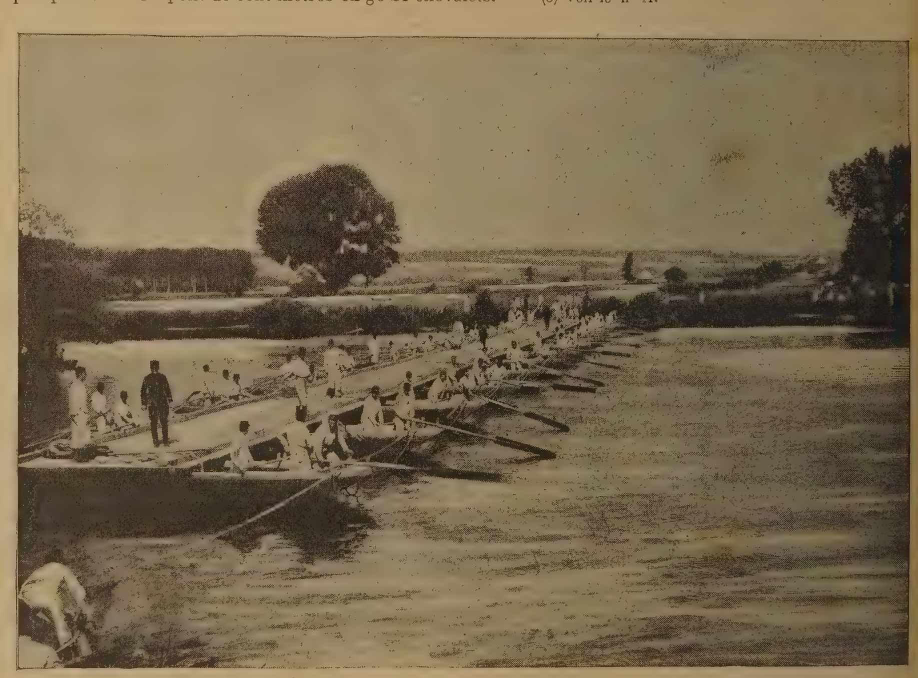
Une compagnie saharienne compte à son effectif 6 officiers et 30 hommes de troupe français, 300 hommes de troupe indigènes, 32 chevaux, 6 mulets, 52 méharis ou chameaux coureurs et 100 chameaux.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur donnant aujourd'hui quelques détails sur ces « vaisseaux du désert » dont notre armée d'Afrique fait en ce moment une si prodigieuse consommation.

Le chameau

Sa Majesté le Chameau, souverain du Sahara, qui sans lui serait sans doute inhabité, inexploré sûrement, est une physionomie que le Jardin d'Acclimatation, les Expositions universelles et la revue du Kheider ont rendue presque parisienne. Il a vu sa notoriété s'accroître,

(1) Cette offensive semble devoir être retardée pendant quelque temps encore; aux dernières nouvelles, l'armée russe se reportait en arrière sur les positions de Feng-Hoang-Tcheng.
(2) Voir le n° 14.
(3) Voir le n° 11.



Construction d'un pont par conversion
Le pont, construit tout entier le long de la rive, est ensuite mis à sa place par une conversion d'un quart de cercle autour d'une de ses extrémités

sinon sa popularité, par certain débat de la Chambre au sujet de l'occupation de l'Extrême-sud oranais; tout Français contribuable a payé un chameau ou une part de chameau.

A peine est-il donc besoin d'esquisser cette silhouette d'échassier à quatre pattes haut perché sur des membres noueux, la tête petite, emmanchée d'un long cou, le coffre vaste et solidement cerclé, le dos gibbeux, l'allure lente et compassée. Elle est de celles que l'on n'oublie pas. Mais il faut avoir vécu longtemps dans la fréquentation de cet animal pour pénétrer toute l'expression de malice paterne de cet œil à fleur de tête, rond et brillant, toute la philosophie dédaigneuse du port noble de cette tête aux narines pincées, à la lèvre supérieure pendante; ensemble évoquant, suivant l'impression qui l'anime, tantôt l'idée de quelque vieille Anglaise effarouchée, et tantôt celle d'un diplomate haut cravaté, formaliste et guindé.

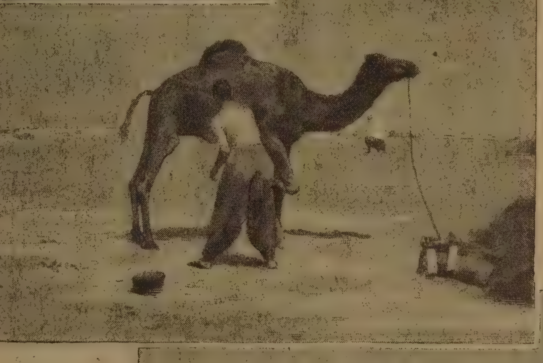
Personnage populaire, le chameau est entouré d'une légende — brillante et trompeuse, comme toutes les légendes — dont le souci de la vérité nous oblige à faire justice.


Une halte dans le désert

Et d'abord, le chameau a usurpé son nom! De par sa bosse unique il n'a droit qu'à l'appellation de dromadaire. Lisez plutôt M. de Buffon.

Quant à sa sobriété, si vantée qu'elle en est proverbiale, elle n'est qu'un vain mot. Contrairement à l'opinion faussement accréditée, le chameau est un gros mangeur et un gros buveur.

Il mange beaucoup, énormément, avec gloutonnerie, pendant des journées et des nuits entières.


Visite d'un chameau blessé

Il boit dans des proportions qui tiennent du phénomène, et 80 à 100 litres d'eau ne sont pour lui que fort ordinaire beuverie; il ne quitte l'abreuvoir que difforme comme une outre, gonflé à ne pouvoir marcher, ballonné à éclater.

— Mais alors ?...

Comment ce pantagruélique animal a-t-il élu domicile dans une région aussi dénuée de confort ; comment y rend-il d'inestimables services?

C'est là qu'intervient visiblement le doigt de la Providence, qui a doté le chameau de l'appareil digestif du ruminant. Dès lors, la gloutonnerie, vice pour tout autre, est pour lui une vertu; la voracité apparente n'est que de la prévoyance. Tandis qu'un animal vulgaire ne mangerait qu'à sa faim, pensant recommencer le lendemain, lui — grâce à une expérience, chèrement acquise sans doute par ses ancêtres, et aussi à une extraordinaire capacité stomacale, — se gave littéralement. Il sait que le lendemain lui réserve peut-être la disette et il prend ses précautions.

Cette énorme quantité de nourriture s'emmagasine, à peine broyée, dans une première poche de l'estomac, d'où elle peut à volonté, à l'heure de la faim, remonter dans la bouche pour y être mastiquée, définitivement absorbée et enfin digérée. De même du liquide.

Le chameau pourra donc se passer d'ingurgiter de nouveaux aliments pendant quelque temps et donnera ainsi l'illusion de rester sans boire ni manger; mais le sournois vivra sur ses réserves.

La Nature a fait mieux encore pour le chameau; elle l'a pourvu d'un véritable magasin à vivres : la bosse.

L'ossature de la bosse n'est qu'une légère proéminence des vertèbres dorsales, sorte de clef de la voûte rachidienne dont la convexité indique que l'animal est fait pour porter ; chez l'individu maigre, elle rompt à peine l'harmonie de la ligne de dessus. Mais, si l'animal est au repos et bien nourri, elle devient vite le siège d'un dépôt de graisse considérable et prend les proportions d'un petit dôme, couronné de poils longs et touffus. Certaines tribus misérables du Sahara utilisent à leur profit cette provision alimentaire : ils pratiquent dans la bosse une incision et s'approprient la graisse, au plus grand détriment du légitime propriétaire.

Le chameau en état, c'est-à-dire pourvu d'une bosse volumineuse, possède donc une réserve qui lui permettra de supporter d'extraordinaires fatigues et d'invraisemblables privations. Néanmoins, deux à trois jours sans eau, trois à quatre jours sans nourriture abondante sont, dans une période de travail, les plus rudes épreuves auxquelles on puisse soumettre sans danger l'animal même le plus reluisant de condition. Encore, si elles se répètent, n'en sortira-t-il qu'épuisé et inutilisable pour de longs mois.

Ajoutez à cela que le chameau se nourrit exclusivement des plantes étranges du Sahara. S'il accepte volontiers l'orge ou les dattes sèches, ce n'est qu'à titre de friandises et non comme plats de résistance, et sans doute bouderait-il devant le plus gros herbage de la Normandie. Cette simple préférence lui assure déjà une énorme supériorité sur tous les animaux de bât; avec lui, point de transports de nourriture, il saura trouver sa pitance au pied de la prochaine dune.

En dehors de ces particularités, qui font de lui le seul véhicule possible au Sahara, le chameau s'y rend encore utile de mille façons. Son poil, coupé à l'entrée de l'été et mêlé à la laine et au poil de chèvre, sert à tisser des cordes, des burnous de qualité supérieure, des tentes et ces grands sacs bruns (*grara*) que l'on chargera ensuite sur le propre dos de l'animal. Le lait de la chamelle est une boisson délicate et bienfaisante. Il n'est pas jusqu'aux crottins, précieusement recueillis, qui, sous le nom d'*ouguid*, ne servent de combustible.

Mort, le chameau continue à jouer son rôle providentiel : son cuir fournit les semelles des chaussures ; ses tendons, les nervures d'arçon des selles ou des bâts; sa chair est comestible et non sans analogie avec celle du cheval. Mais, même chez l'individu engraissé spécialement, cette viande est molle, d'un grain grossier et d'une saveur médiocre ; cependant un tout jeune chameau *mechoui*, c'est-à-dire rôti entier en plein air, est un mets de roi et même de président de la République, car il en figurait à la diffa du Kheider.

— Que de qualités réunies en une seule créature! et ce chameau n'a-t-il donc point de défauts?

— Hélas! il en a au contraire de graves, qui peuvent compter pour des vices et que je ne dois pas cacher.

Au moral, ce résigné, qui semble domestiqué depuis tant de siècles que je n'ai pas connaissance qu'il existât à l'état sauvage, ce philosophe a des révoltes brutales.

Sa puissance musculaire le rend alors redoutable : il frappe indistinctement de devant et de derrière et les coups de ses larges pieds presque dépourvus de corne font de terribles contusions et de dangereuses fractures; il mord, et ses mâchoires édentées broient atrocement les chairs.


Au pâturage

Parfois aussi, dans un sursaut d'indépendance, il cherche la liberté dans la fuite; il bondit avec une incroyable légèreté, part à toute allure, culbutant ce qui barre sa route, et il a vite fait de se débarrasser du chargement importun.

Mais cette colère passe vite et l'on est sûr de le retrouver au pâturage ou au puits voisin.

Le chameau est aussi sujet à un mal bien moderne, la *désespérance*. Il n'est pas rare, au cours d'une étape un peu rude, de voir un animal vigoureux

encore se coucher sous la charge et refuser tout effort. Si l'endroit est dépourvu d'eau et de végétation et que vous l'abandonniez là, il mourra sur place; mais si, par des moyens violents, vous réussissez à vaincre ce découragement momentané, il terminera l'étape et marchera peut-être allégrement les jours suivants.

En troupe, il est exposé aux terreurs paniques, déconcertantes et stupides: sans cause apparente, un troupeau qui reposait se lève d'un seul bond et s'éparpille aux quatre vents, un convoi qui cheminait en paix voit ses animaux prendre soudain un galop furieux, entrechoquant les charges et semant la plaine de bagages désemparés.

Au physique, l'être d'apparence rustique et fruste qu'est le chameau, avec sa grossière charpente et sa rude toison, est fragile à l'extrême et de complexion délicate. Le moindre heurt, la moindre chute suffisent à lui briser un membre; sous le bât, il contracte de graves blessures, vite dégénérées en abcès profonds et dont le lymphatisme de son tempérament et la grossièreté de ses tissus rendent la guérison difficile.

Enfin, le chameau est extraordinairement enclin à une terrible maladie, la gale, qui chez lui semble naître spontanément du seul fait de la misère physiologique, mais qui est aussi contagieuse.

Le remède empirique employé par les indigènes contre ce fléau consiste en frictions de goudron végétal. Un bon *sokhar* (chamelier) ne se met jamais en route sans sa provision du précieux spécifique et, à la moindre piqûre du poil, en oint la partie suspecte; une fois par an, au moins, l'animal est goudronné des pieds à la tête, à titre préventif. Les lotions au sublimé, au crésyl, ou autres antiseptiques donnent aux Européens des résultats aussi satisfaisants et plus économiques.

Un autre défaut du chameau, et qui ôte beaucoup de charme à sa société, c'est d'être bruyant; il crie à tout propos et même pour rien et sa voix n'est rien moins que sympathique. Le cri du chameau, — le mot propre est je crois *barrissement* — tient à la fois du hennissement du cheval, sans le généreux éclat, et du meuglement du bœuf, moins la puissance grave. C'est une sorte de glouglou aigu et prolongé, comme un gargarisme douloureux ou un grasseyement désespéré, qui offense l'oreille la moins délicate. Dix chameaux autour de sa tente, et le voyageur n'a pas besoin de réveille-matin; les premiers jours, il bondit, croyant qu'on égorge ses animaux; ce sont simplement les chameliers qui, avec beaucoup de délicatesse, placent les bâts sur les dos.

Mais on s'accoutume vite à ce cri et l'on finit par saisir les impressions qu'il exprime par ses nuances: au bien-être et à la quiétude correspond le silence; quelques modulations graves, simples grognements, signifient légère contrariété, petit malaise; un barrissement prolongé, aigu, c'est ennui réel, souffrance; une plainte longue, suraiguë, déchirante, crie la grosse affliction ou la douleur vive.

Un Chaambi ou un Touareg reconnait entre cent la voix de ses animaux et comprend à merveille ce qu'elle exprime.

Faut-il entrer dans le secret de la vie privée? Nous dirons que les amours du chameau sont dignes de lui: le mâle s'y montre superbe et farouche, la femelle coquette à souhait et lascive; l'acte lui-même emprunte à la forme apocalyptique des personnages un cachet de grandeur étrange, bien en harmonie avec le cadre dans lequel il s'accomplit.

Nous n'avons pas voulu faire une monographie du chameau — il y faudrait un volume; — mais seulement fixer quelques-uns des traits caractéristiques de cet animal unique et précieux, que l'on a pu surnommer le *vaisseau du désert*. N'importe-t-il pas au voyageur du Sahara, avant de s'embarquer sur cet autre Océan, de bien connaître son indispensable véhicule, comme le marin son navire.

TIMI.

L'ACCIDENT DE TOULON

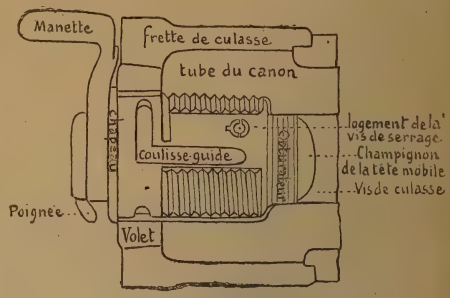
Notre canon de 95

Un bien triste accident vient de se produire à Toulon, causant la mort d'un canonnier et blessant sept de ses camarades.

On exécutait avec des batteries de quatre pièces de 95 millimètres, sur les ouvrages fortifiés et récemment armés de la montagne Baurouge, des tirs d'exercice. Chacune devait tirer 380 coups, dont 80 à la poudre pyroxylée avec obus ordinaires lestés. Déjà la sixième batterie avait terminé son tir sans incident. La septième, commandée par le capitaine Lantières, avait déjà lancé 150 projectiles, quand tout à coup on entendit une explosion sourde et violente suivie de cris de douleur et d'affolement parmi les servants.

Une des pièces venait de se déculasser, faisant plusieurs victimes: le canonnier Sahut, natif des environs de Saint-Etienne, avait été tué raide; son bras droit avait été emporté, son bras gauche fracturé, le torse enfoncé et brûlé, les entrailles perforées. Le maréchal des logis rengagé Bouvier, de Toulon; les canonniers Edouard Blanc, Beinet, Brouzes, Rieu, Peine et Gantelme étaient plus ou moins grièvement blessés. L'un d'eux a les yeux brûlés.

Il est difficile de préciser dès maintenant à quoi est dû ce pénible accident. Suivant toute vraisemblance, il provient d'un défaut inaperçu dans le métal des appareils de fermeture de la culasse, de ce que l'on appelle généralement une « paille ». Parfois ce défaut peut être assez peu marqué pour qu'on ne puisse s'en rendre compte dans les épreuves d'essai. La pièce peut même sans défaillance supporter un tir assez long, mais petit à petit, sous l'effet de la secousse du tir, la paille s'étend et le moment arrive où la limite de résistance est atteinte.



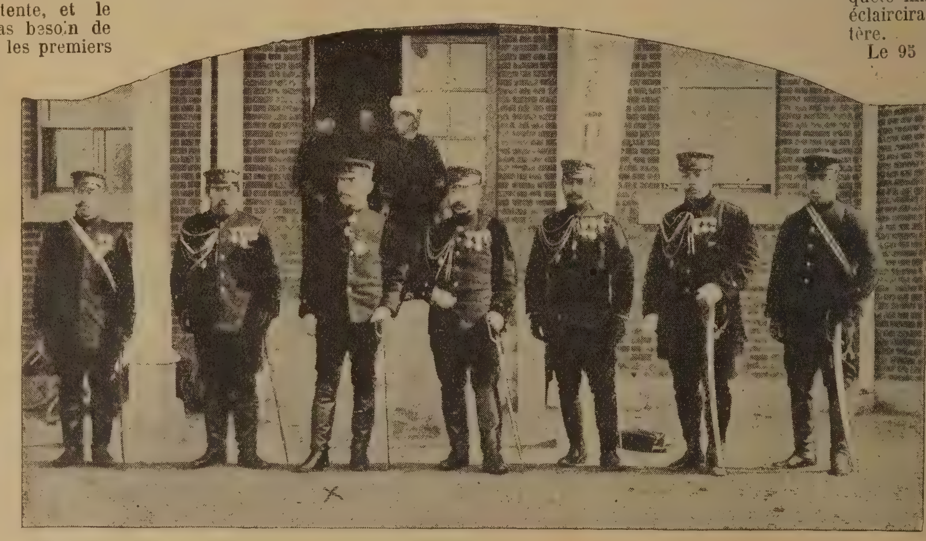
Culasse d'un canon de 95

Il est possible aussi que l'accident provienne d'une négligence dans la fermeture de la culasse, accident possible avec les pièces de modèle ancien comme le 95, tandis qu'il est impossible avec les pièces nouvelles, telles que le 75 à tir rapide, dans lesquelles la culasse est organisée de façon que le coup ne puisse partir que lorsque la fermeture de la culasse est complètement assurée.

Enfin on peut se demander si l'accident n'est pas dû à une usure exagérée qui aurait amené du jeu dans la fermeture à vis, d'où choc entre les organes de la culasse et brisement de l'un d'eux. La pièce venait d'être installée tout récemment mais était loin d'être neuve. L'enquête minutieuse prescrite éclaircira peut-être le mystère.

Le 95 est un canon qui date des premières années qui ont suivi la guerre franco-allemande.

A l'origine, il était destiné à constituer un matériel d'artillerie de campagne; un grand nombre de pièces avaient déjà été construites lorsqu'on se rendit compte qu'il était trop lourd comme canon de campagne et que les progrès de l'industrie permettaient déjà d'établir une pièce plus légère, quoique



Le général OYAMA, commandant la deuxième armée japonaise, et son état-major

possédant une puissance et un rendement analogues. Ce fut le canon de 90 de Bange, prédécesseur de notre fameux 75 actuel.

On abandonna alors la construction du 95. Mais il fallait, par raison d'économie, utiliser les nombreuses pièces déjà construites. C'est ce qui explique pourquoi on en voit un peu partout. Nos places fortes et nos forts en ont quatre à cinq cents pièces ; nos équipages de siège, une centaine. Les batteries de côte, en particulier les batteries basses, en possèdent un grand nombre.

C'est d'ailleurs un canon dont les effets sont loin d'être négligeables. Il était, au point de vue balistique, remarquable au moment où il a été construit. Actuellement il est un peu démodé, mais est susceptible de rendre encore de grands services. Dans la guerre de siège, on compte l'employer pour agir contre les mouvements de troupes. Pour la défense des côtes, il est destiné, en particulier, à balayer le pont des navires et à atteindre les petits bâtiments.

En somme, c'est un canon de modèle ancien plus ou moins transformé, placé, suivant l'emploi qu'on en veut faire, sur des affûts de modèles différents, affûts omnibus de siège, affûts mobiles, affûts fixes à tir rapide de marine, etc.

L. DE SAINT-FÉGOR.

L'ARTILLERIE FRANÇAISE

Les beaux rêves de paix qu'on s'est plu à faire dans ces dernières années n'ont servi qu'à endormir les peuples jobards. Brusquement, en effet, la guerre a éclaté en Extrême-Orient et personne ne peut répondre, en ce moment, de la localisation du conflit. L'heure du réveil a sonné, jetant l'inquiétude dans les esprits. Il nous est agréable de constater que la France a gardé un sang-froid admirable, qui a servi d'exemple à toutes les nations ; elle s'est même élevée avec énergie contre ceux qui, en face du danger, ont parlé d'abandonner sa fidèle alliée, la Russie. Ce calme, cette assurance de notre pays tiennent sans conteste à la force de son armée et de sa marine.

On nous a raillés, à l'étranger, d'être toujours à la recherche de découvertes sensationnelles, lorsque nous avons mis en service les obus à mélinite, puis les sous-marins et enfin les canons à tir rapide. Cela n'a pas empêché toutes les puissances de s'efforcer de nous imiter, et ce n'est pas de leur faute si elles ne sont pas encore parvenues à être en possession d'engins de combat aussi redoutables que les nôtres. Le sort de la flotte japonaise serait déjà réglé si les Russes avaient pu faire agir des sous-marins en rade de Port-Arthur ; la revanche de nos amis sur terre serait foudroyante si, à côté de leurs intrépides nuées de cosaques, ils disposaient de nos canons à tir rapide (1).

Il est opportun de montrer à nos lecteurs, en termes clairs et dépourvus de tout caractère technique, ce qu'est ce merveilleux outil que la voix universelle a baptisé de « premier canon du monde ».

Considérons-le au tir. Au départ du coup, une bêche de crosse mord dans le sol, l'affût ne bouge pas ; seul le canon recule sur son berceau, puis retourne de lui-même en batterie. L'énorme choc du recul est amorti par un frein hydropneumatique, et cela sans fatigue et sans mouvement pour l'affût. Comme conséquence, les servants qui ont à pointer, à charger et à mettre le feu, peuvent rester assis pendant le tir, sur des sièges de l'affût immobilisé et, par suite, effectuer ces opérations avec une extrême rapidité. De plus, la pièce une fois pointée, le dépointage est presque nul à chaque coup et le fonctionnement du mécanisme de culasse s'opère instantanément.

Les servants ainsi assis sont protégés contre les balles par des boucliers en acier et, pour assurer la protection des pourvoyeurs, on a eu l'ingénieuse idée de disposer, à côté de la pièce, le caisson renversé de façon à en présenter le fond blindé à l'ennemi.

Par ces dispositions, la rapidité du tir est de vingt-cinq à trente coups par pièce à la minute.

Mais une autre particularité de notre canon à tir rapide réside dans la perfection de ses appareils de pointage. Ceux-ci sont tels qu'on peut pointer la pièce, alors même qu'elle est complètement masquée aux vues de l'ennemi, par une crête par exemple. Dans ce cas, les officiers, montés sur un canon ou un caisson, reconnaissent bien le but et font diriger les pièces sur un point émergeant à l'horizon des pointeurs, après avoir rapidement calculé les divisions à faire marquer par les appareils de pointage pour que les projectiles tombent dans la direction du but. Le tir s'effectue alors, la batterie restant invisible, et seuls les officiers observent le tir en se tenant sur les caissons.

(1) Voir le n° 2.

La pièce étant immobilisée par la bêche de crosse, qui se fixe au sol dès le premier coup, les déplacements en direction lui sont donnés par le coulissement de l'affût sur l'essieu.

Le tir des quatre pièces d'une batterie est réparti sur tout le front du but. Si celui-ci a une largeur telle que la part attribuée à chaque pièce ne puisse être battue entièrement par les gerbes de ses projectiles, on procède à l'opération du *fauchage*. Celle-ci consiste à déplacer, à chaque coup, l'affût sur l'essieu, de façon que les gerbes des projectiles successifs se déplacent aussi en direction sur le but. Pour que l'opération se fasse d'après un mécanisme rapide et bien connu, le nombre de ces déplacements est de trois, puis on ramène la pièce à sa position initiale sur l'essieu.

Le caractère de ce canon est de battre promptement un but, que celui-ci soit mince ou profond. On procède d'abord à un encadrement large au moyen de salves de réglage, puis, suivant le temps dont on dispose et la profondeur du but, on resserre ou non cet encadrement et on déclanche un *tir d'efficacité* sur une ou plusieurs hausses. Le mécanisme courant du tir en profondeur se rapporte au *tir progressif* sur quatre hausses échelonnées de cent mètres. Si, en outre, le front du but dépasse une certaine étendue, on combine le tir progressif avec le fauchage. Le tir progressif simple comporte huit coups par pièce et le tir progressif avec fauchage en comporte douze.



Batterie française de 75 millimètres. — Reconnaissance du but

Ces tirs d'efficacité s'exécutent dans un temps extraordinairement court, en moins d'une demi-minute ; pendant ce temps une batterie envoie donc, si elle fauche, quarante-huit projectiles.

Ce n'est pas tout. Les projectiles sont également merveilleux. Ainsi l'obus à balles, appelé *shrapnel*, donne, à l'éclatement, une gerbe de trois cents balles, qui se répartissent sur un espace mesurant trente mètres de front sur deux cents mètres de profondeur ; de sorte que, dans un tir progressif avec fauchage, une batterie envoie sur une bande de terrain large de deux cents mètres et profonde de cinquante mètres 14,440 balles, et cela en une fraction de minute. Résultat foudroyant ! De plus ces obus produisent, en éclatant, un épais nuage de fumée qui aveugle l'ennemi. Qu'on juge de la situation d'une troupe ainsi aveuglée et criblée de balles ; dans ses tortures, la mort est pour elle la délivrance.

Quant à l'obus à mélinite, son bruit d'explo-

sion suffit à terrifier les plus courageux. C'est un bruit strident accompagné d'éclairs, tout comme celui de la foudre précédant l'orage. Ses innombrables éclats labourent cruellement les chairs et, quand il éclate dans les maisons, son souffle est mortel, ses lueurs sont incendiaires et rien ne résiste à son choc.

Telle est, terriblement éloquente, la puissance de notre canon à tir rapide. Notre artillerie de campagne, munie d'un tel outil, est un élément redoutable de nos forces. Instruite, bien armée, brave et confiante, elle disputera à notre vaillante infanterie, dans la prochaine lutte, sa réputation séculaire de reine des batailles. X.

LA FRONTIÈRE DU JURA

La neutralité de la Suisse

De la trouée de Belfort (1) jusqu'à Genève, les montagnes du Jura nous séparent de la Suisse et forment notre frontière de l'Est.

On les a comparées avec justesse à un gigantesque croissant qui tournerait sa concavité vers Berne, en appuyant ses pointes au Rhin en amont de Bâle et au Rhône en aval de Culoz. Au Sud du lac de Genève, la frontière franco-suisse est formée par les Alpes, de Saint-Gingolf au mont Dolent. Nous n'étudierons pas aujourd'hui cette seconde partie d'une façon aussi complète, nous réservant de le faire plus tard.

Lorsqu'on se dirige de Dijon sur Neuchâtel par Dôle et Pontarlier, on traverse le Jura dans sa plus grande épaisseur. Ce que l'on rencontre d'abord, c'est une première assise, le Revermont, continuée par le plateau Séquanais, qui se dresse comme une falaise au-dessus de la vallée de la Saône; c'est ensuite, s'appuyant sur cette base, une deuxième zone, rivée par de longues chaînes parallèles tronçonnées tout à coup par des cluses et des défilés transversaux; c'est enfin une troisième zone, où les sommets, après s'être élevés aux plus grandes altitudes, s'abaissent brusquement sur la plaine suisse.

La région a un caractère altier, parfois même un peu sauvage; les passages sont difficiles; les vallées, très encaissées, sont ravinées par des torrents alimentés souvent par des lacs souterrains.

Une troupe d'un effectif un peu considérable ne pourrait avancer qu'avec peine dans ce pays où les communications ne sont pas commodes à établir; c'est là une des considérations qui ont fait réduire, du côté français, les grands travaux de fortification. Toutefois, les forts du Lomont, au débouché du défilé de Pont-de-Roide, gardent la route de Neuchâtel à Montbéliard; les forts du Larmont, à Pontarlier; le fort de Joux et le fort Saint-Antoine surveillent la sortie du col de Jougne; les forts du Risoux et des Rousses tiennent sous leur feu le col de Saint-Cergues; et le fort de l'Ecluse domine le Rhône qui se creuse un lit entre le Grand Credo et le mont Vuache.

En arrière, et du Nord au Sud, c'est Belfort (35e et 42e régiments d'infanterie, 11e régiment de dragons, 9e bataillon d'artillerie), Héricourt (une partie du 4e régiment d'infanterie), Montbéliard (21e bataillon de chasseurs), la place solide de Besançon, avec le 60e régiment d'infanterie, une partie du 4e régiment d'artillerie, le 5e régiment d'artillerie, le 7e bataillon d'artillerie, le 7e bataillon du génie; c'est, en outre, à Lons-le-Saunier, le 44e régiment d'infanterie; à Bourg, le 23e régiment d'infanterie; à Belley, le 133e régiment d'infanterie, avec en arrière le 13e dragons à Lure, le 11e chasseurs à Vesoul, le 12e hussards à Gray, le 10e régiment d'infanterie à Auxonne, le 14e chasseurs à Dôle, le 56e régiment d'infanterie à Chalon, le 134e régiment d'infanterie à Mâcon; et enfin, en arrière encore, Langres (21e régiment d'infanterie) et Dijon (27e régiment d'infanterie, 26e dragons et une partie du 1er régiment d'artillerie).

Pourquoi tous ces travaux de défense et à quoi bon toutes ces troupes, en face d'un pays que les traités de 1815 ont neutralisé, comme chacun le sait?

D'abord, les forces que nous venons d'énumérer gardent la trouée de Belfort et peuvent par là s'opposer à l'offensive des Allemands ou s'avancer elles-mêmes vers le Rhin. En outre, si la Suisse sépare, à notre grand avantage, l'Italie de son alliée l'Allemagne, rien ne prouve que nos adversaires, pour réunir leurs forces et concentrer leurs efforts, ne violeront pas, dans un conflit futur, la neutralité du territoire helvétique.

Le gouvernement fédéral, afin de parer à ce danger qui le menace surtout du côté italien, a fait établir dans le massif du Saint-Gothard des fortifications dont la défense serait confiée à des troupes mobiles devant opérer offensivement et tenir la campagne le plus longtemps possible. Ces troupes se composent de 9 bataillons d'infanterie, 4 compagnies de guides, 2 batteries de montagne, 1 batterie de campagne, 6 compagnies du génie, et de l'artillerie de forteresse. Le massif du Saint-Gothard constitue en effet une forteresse naturelle. Les ouvrages construits, formant cinq groupes: ceux de la Furka, d'Airolo, du Saint-Gothard central, de l'Oberalp et d'Andermatt, interdisent toute communication entre les vallées du Tessin, de la Reuss, du Rhône et du Rhin.

De plus, à l'Ouest, la position de Saint-Maurice, préférée à celle de Martigny, par raison d'économie, surveille le passage du grand Saint-Bernard, et enfin les ouvrages de Luziensteig, à l'Est, sur la rive droite du Rhin, en amont du lac de Constance, ont été améliorés d'une façon complète.

Les autres places de la Suisse: le fort du Gondo, sur la route du Simplon; Bellinzona, dans la vallée du Tessin; Aarberg, près de Berne, sont en mauvais état et n'ont aucune valeur.

Dans toutes les autres régions, on se contenterait d'ouvrages provisoires dont les emplacements et l'organisation ont été préparés, et qui ne seraient occupés qu'en cas d'hostilités. La Suisse, en effet, n'a pas d'armée permanente, mais le service militaire y est cependant obligatoire; elle pourrait mettre sur pied, avec l'élite, la landwehr et le landsturm, environ 500,000 hommes exercés.

Voyons maintenant quelle pourrait être plus tard l'importance de ces fortifications et de ces troupes.

Du côté français, d'abord, la Suisse n'a aucune offensive à redouter. Les Français n'y pénétreraient que si leurs adversaires s'y engageaient eux-mêmes, et dans ce cas les soldats suisses se joindraient aux nôtres. Si les Allemands s'avancent dans la plaine entre les Alpes et le Rhin, les lignes successives formées par les affluents du Rhin peuvent être défendues, pendant quelque temps du moins, par les troupes fédérales.

Du côté italien, quelle que soit la direction d'attaque, les fortifications du Saint-Gothard et de Martigny résisteront assez pour permettre aux troupes mobiles de France et de Suisse d'accourir.

Enfin, l'armée autrichienne, prenant l'offensive, se heurterait aux ouvrages de Luziensteig.

En résumé, la neutralité de la Suisse nous est utile; animée d'un ardent patriotisme, solide, bien entraînée, l'armée suisse, appuyée sur ses montagnes, peut tenir tous les passages des Alpes, et offrir en même temps dans la plaine une résistance assez longue. Cette résistance permettra à l'un des belligérants de pénétrer en ami sur son territoire et de l'aider à repousser les envahisseurs. M. S.

(1) Voir le n° 15.

L'INTENDANCE

et les officiers d'administration

Antérieurement à la loi du 16 Mars 1882 sur l'administration de l'Armée, les fonctionnaires de l'intendance militaire se recrutaient par voie de concours et uniquement parmi les officiers des corps combattants de l'Armée. Les officiers d'administration n'étaient pas admis à prendre part au concours, quels que fussent d'ailleurs leur valeur intellectuelle et technique, leur grade et leurs services.

Cette situation anormale cessa, grâce aux efforts de personnalités éminentes du Parlement, parmi lesquelles il est bon de citer le duc d'Audiffred-Pasquier et M. de Freycinet qui, bien qu'appartenant à des partis politiques hostiles, s'entendirent néanmoins pour faire tomber les obstacles qui s'opposaient au vote d'une loi de réparation et de justice. Sous le régime des lois antérieures, il y avait, en effet, une inégalité flagrante et pleine d'illogisme, que le duc d'Audiffred-Pasquier soulignait de la manière suivante: « Deux jeunes gens entrent ensemble dans l'armée; l'un, pendant quinze ans, va suivre sa carrière, il deviendra capitaine; l'autre se sent des aptitudes pour l'industrie, les affaires, la comptabilité; il entre dans l'administration de l'Armée.

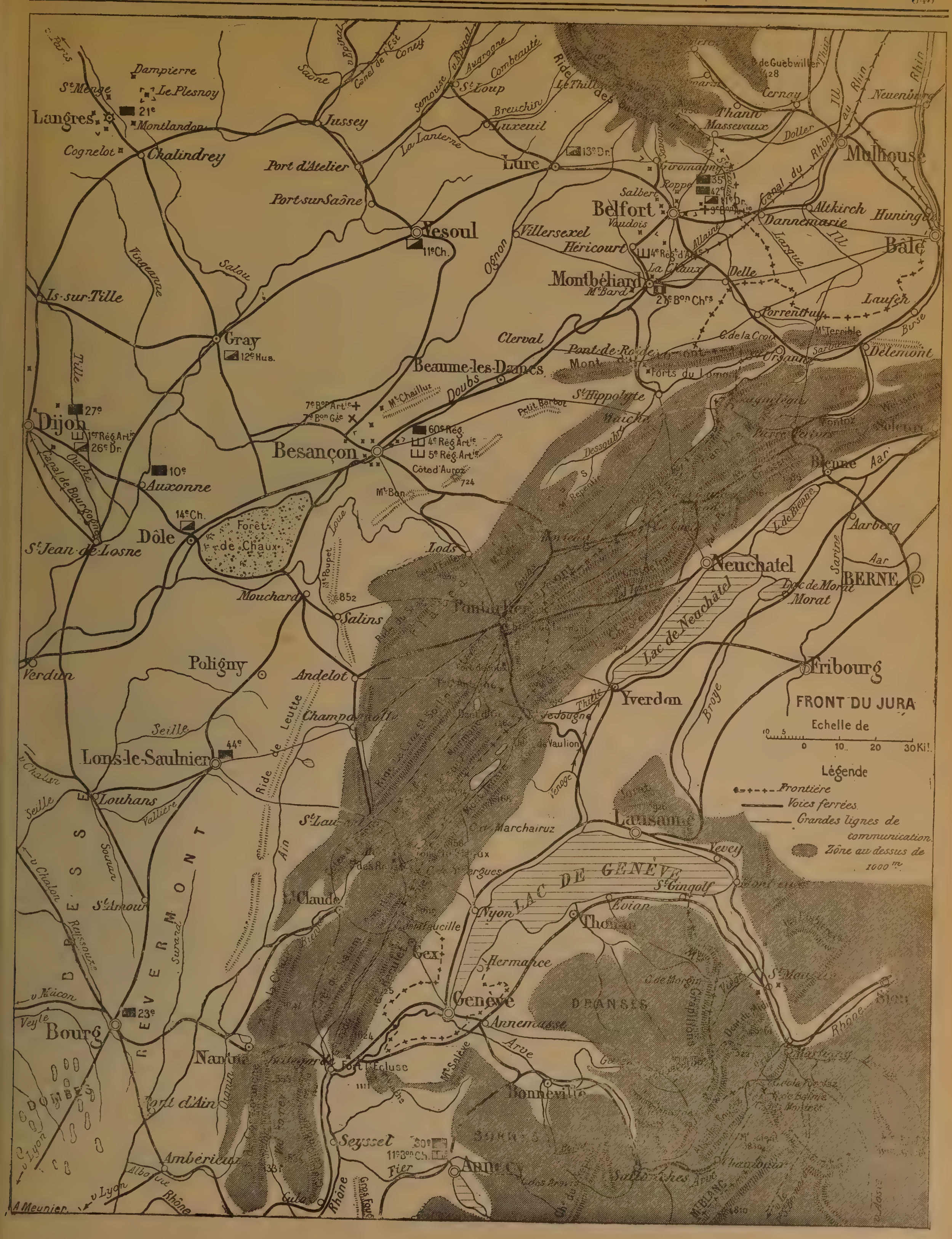
» Pendant les quinze ans que l'autre aura mis à arriver capitaine, lui aura pratiqué tous les jours les fonctions du service administratif, il aura fait des marchés et acquis une expérience complète dans cette matière. Alors si celui qui est capitaine se présente à l'intendance, il y entre d'emblée, pour peu qu'il ait su acquérir une science difficile, sans doute, mais théorique, et celui qui a fait des études spéciales pendant quinze ans n'y peut pas entrer. Il sait ce que l'autre ne sait pas, mais il ne sera pas intendant.

» Le premier, devenu intendant, devient tout à coup le chef de l'agent, qui, depuis quinze ans, accumule les connaissances spéciales. Et cet agent est tenu dans une telle suspicion, on a si peur qu'il ait de l'avancement dans sa carrière que, si l'intendant est absent ou empêché, on choisit pour le suppléer un conseiller de préfecture, un maire, n'importe qui, pourvu que ce ne soit pas l'officier d'administration. Eh bien, dans notre organisation, nous voudrions que ce corps des services administratifs fût ouvert, qu'on pût arriver par la valeur personnelle. Il ne faut plus de muraille de Chine, il faut que chacun ait devant soi la carrière et le grade qu'il peut mériter. »

Les efforts du duc d'Audiffred-Pasquier appuyés par l'autorité de personnalités telles que le général Chareton, le général Trochu, l'amiral Pothuau, même de plusieurs hauts fonctionnaires de l'intendance, eurent raison des résistances inouïes opposées au vote de la loi par les partisans de l'ancien état de choses. Le législateur de 1882 accorda aux officiers d'administration le droit d'entrer par concours dans le corps de l'intendance militaire et la possibilité de s'élever aux plus hauts grades de la hiérarchie.

Possibilité toute théorique, hélas! car, depuis vingt-deux ans que la loi sur l'administration de l'Armée est en vigueur, pas un seul officier d'administration principal n'a été admis comme sous-intendant de 3e classe, et dix-neuf officiers d'administration des autres grades seulement ont été nommés adjoints à l'intendance.

Les jurys d'examens chargés du recrutement du corps ont continué à y admettre, presque pour la totalité, des officiers sortant de Saint-Cyr, de Polytechnique et même de l'Ecole supérieure de guerre et la part revenant logiquement aux officiers d'administration a été de ce fait si réduite que la loi de 1882 est devenue


FRONT DU JURA
Echelle de
0 10 20 30 Kil.
Légende
Frontière
Voies ferrées
Grandes lignes de communication
Zône au dessus de 1000 m.
Langres
Dampierre
Le Plesnoy
21e
Montlandon
Cognelot
Chalindrey
Jussey
St Loup
Luxeuil
Lure
Port d'Atelier
Port-sur-Saône
Vesoul
11e Ch.
Belfort
Mulhouse
Altkirch
Dannemarie
Huningue
Bâle
Thann
Massevaux
Cernay
Neuenburg
Rhin
Villersexel
Héricourt
Montbéliard
Delle
Porrentruy
Laufen
Delémont
Is-sur-Tille
Gray
12e Hus.
Clerval
Beaume-les-Dames
Doubs
Besançon
60e Rég.
4e Rég. Art.ie
5e Rég. Art.ie
Côte d'Auroz
St Hippolyte
Dijon
27e
1er Rég. Art.ie
26e Dr.
10e
Auxonne
14e Ch.
Dôle
Forêt de Chaux
St Jean-de-Losne
Mouchard
Salins
Pontarlier
Neuchatel
Lac de Neuchâtel
Bienne
Aarberg
BERNE
Morat
Fribourg
Yverdon
Verdun
Poligny
Andelot
Champagnole
Lons-le-Saunier
44e
Louhans
St Amour
Lausanne
Vevey
LAC DE GENÈVE
St Gingolf
Nyon
Thonon
Gex
Hermance
Genève
Annemasse
Arve
Bonneville
Bourg
23e
Nantua
Fort l'Écluse
Seyssel
Annecy
Ambérieux
Rhône
REVERMONT
BRESSE
DOMBES
DRANSES
Marchairuz
Lods
A. Meunier

ce qui les concerne une garantie à peu près illusoire.

M. le sénateur Garreau, qui a déjà tant contribué à l'amélioration de la condition des officiers d'administration, a jugé indispensable d'apporter un remède à cette situation décourageante pour un corps très digne et très méritant. Il vient de déposer sur le bureau du Sénat un projet de loi modifiant la loi de 1882.

Désormais, la moitié des vacances, dans le grade de sous-intendant militaire de 3e classe, seraient réservées aux officiers d'administration principaux et aux officiers d'administration de 1re classe réunissant les conditions légales d'avancement.

Un tableau de classement serait établi annuellement à la suite d'un concours, et le nombre d'officiers d'administration qui y seraient inscrits pour chaque service, des bureaux, de l'habillement ou des subsistances, serait proportionnel à l'effectif des officiers de ces services.

Cette réforme aurait l'avantage de faire bénéficier le corps de l'intendance des connaissances pratiques acquises dans chacune des branches de l'administration militaire et serait la juste récompense des efforts et des services d'un corps d'officiers sacrifié pendant de longues années, bien que les plus hautes personnalités de l'Armée aient à maintes reprises rendu hommage à son dévouement et à son abnégation. Il est à désirer que le projet Garreau, renvoyé à la commission sénatoriale de l'Armée, soit rapidement voté par la haute Assemblée et transmis à la Chambre, qui n'hésitera pas à le ratifier.

T.



Le Rurik Habitants de Vladivostock assistant au départ de l'escadre russe

LA DIVISION RUSSE DE VLADIVOSTOCK

Le port de Vladivostock (1) est libre de glaces et la belle division navale qui y était renfermée a pris la mer pour la deuxième fois depuis le commencement des hostilités. La première sortie, dans le courant de Mars, n'avait pu s'effectuer que grâce aux brise-glaces que possède l'arsenal et qui avaient pu ouvrir un chemin aux navires.

3 croiseurs et 2 contre-torpilleurs ont participé, sous le commandement de l'amiral Yensen, au dernier raid du 22 Avril, au cours duquel 3 vapeurs japonais, dont 2 transports militaires, ont été coulés.

L'un d'eux, le plus petit, a été mis à mal dans le port même de Gensan, sur la côte Est de Corée, où les Japonais possèdent, dit-on, d'importants approvisionnements. L'un des deux transports militaires coulés en pleine mer était armé de 4 canons de petit calibre et portait des troupes. Une partie de l'équipage et des troupes, ayant refusé de se rendre, ont été coulés avec le navire.

La division russe de Vladivostock se compose de 3 croiseurs cuirassés : *Gromoboï*, *Rurik* et *Rossia*, du croiseur protégé *Bogatyr* et d'une dizaine de contre-torpilleurs.

Le *Rurik* jauge 11,200 tonnes. Il marche 19 n. 5 et porte 4 pièces de 203 millimètres, 16 de 150 millimètres et 32 pièces légères.

Le *Rossia* jauge 12,000 tonnes, donne la magnifique vitesse de 22 nœuds et porte la même artillerie que le *Rurik*.

Le *Gromoboï* jauge 12,400 tonnes, marche

(1) Voir les nos 9 et 10.

L'ESCADRE RUSS

20 nœuds et est armé de 4 pièces de 203 millim., 16 de 152 millimètres et de 44 pièces légères.

Le *Bogatyr* est simplement protégé. Il est pareil au *Varyag*, de glorieuse mémoire. Sa vitesse est de 23 n. 5, et son artillerie se compose de 12 pièces de 150 millimètres et de 19 pièces légères.

Placée sous le commandement d'un chef énergique et vigoureux, possédant dans Vladivostock dégagé des glaces un admirable point d'appui, libre de ses mouvements, puisque l'amiral Togo n'a pas trop de toute son escadre pour couvrir les débarquements de l'armée japonaise sur les côtes Ouest de Corée, la division de l'amiral Yensen a une belle tâche à accomplir, et la vivacité dont elle a fait preuve jusqu'à présent laisse à prévoir qu'elle n'y faillira pas.

L.

LA VITESSE SUR MER

Dans les publications étrangères, dans la presse française, et même au Parlement, il est souvent arrivé qu'on a fait à nos navires de guerre le reproche de ne pas être aussi rapides que les navires des autres pays. Que vaut ce reproche?

En fait, il est fondé.

La France est le pays du bon sens. Un Français, quand il entreprend quelque affaire, en examine minutieusement toutes les faces, fait d'avance son bilan, ne sacrifie rien de trop au hasard, évite, sans y faire effort, le grand écueil des autres races, la mégalomanie. Sur mer, le Français s'est dit : « Sans doute, il faut aller vite, mais il ne faut pas aller trop vite ».

On n'obtient le cheval de course et l'allure vertigineuse qu'il soutient pendant quelques minutes qu'au détriment de sa robustesse, de sa santé même. Vainement vous demanderez à un gagnant du Grand-Prix, à Perth, à Quo-Vadis, l'effort que donne le plus médiocre des chevaux d'un régiment de dragons, si cet effort doit être prolongé. De même, sur mer, vous ne pouvez avoir de navires extra-rapides qu'en sacrifiant une partie de la puissance, soit artillerie, soit protection.

Il n'y a pas à sortir de là. Une coque de bâtiment peut porter un poids défini de matériel : si vous voulez avoir, comme sur la *Jeanne-d'Arc*, comme sur l'*Ernest-Renan*, des machines de 30,000 chevaux, il faut que presque tout le poids disponible soit réservé à ces machines.



Le croiseur cuirassé russe « ROSSIA » sortant du port de Vladivostock

Et encore, si cette qualité de la vitesse, obtenue au prix de tant de sacrifices, était un avantage de tout repos, un avantage sur lequel on puisse toujours compter! Mais non! La machine d'un navire est à la merci d'un boulon qui se desserre, d'un tuyau qui crève. Qu'on se souvienne du *Bruix* et de l'impossibilité où il fut de continuer le voyage de Cronstadt alors que toute l'Europe avait les yeux fixés sur la flotte présidentielle, dont il faisait partie. Ce qui l'arrêta, ce fut une paille dans une tige de piston, un rien. En temps de guerre, il en ira souvent de même. Trop d'aléas interdisent de tabler sérieusement sur le bon fonctionnement des engins délicats qui constituent la force motrice d'un navire.

On voit donc que, nous autres Français, n'avons pas tout à fait tort de sacrifier la vitesse du navire à d'autres qualités. Nous ne voulons pas lâcher insoucieusement la proie pour l'ombre.

Mais, il faut en convenir, la vitesse, soit au point de vue stratégique, soit au point de vue tactique, a bien de l'importance. Je me souviens de manœuvres extrêmement brillantes où un amiral, que menaçait la limite d'âge, se surpassa et remporta, de l'avis de tous, la timbale. Il profita uniquement de la supériorité de vitesse

...: PORT-ARTHUR



L'ESCADRE ITALIENNE
Le cuirassé amiral « SICILIA » en tête, escortant « LA MARSEILLAISE » à son départ de Naples

de son escadre. Tantôt il faisait une concentration rapide de forces sur un point où son adversaire avait détaché quelque navire isolé; tantôt, en gagnant l'abri de la côte, il empruntait l'appui de l'artillerie de terre et tenait en respect un ennemi qui l'eût détruit en quelques heures sur un autre champ de bataille. Ce fut un émerveillement, et tout le monde se passionna pour la méthode de ce brillant officier.

Il est certain que dans toute opération militaire, et surtout au début d'une guerre, tant que la mobilisation n'est pas achevée, celui qui devance son adversaire obtient sur lui un grand avantage. Par exemple, en cas de guerre avec l'Angleterre, si notre flotte de la Manche joignait l'escadre de la Méditerranée avant que la mobilisation britannique ne fût terminée, nous serions, dès le début des hostilités, et peut-être pour toute la guerre, les maîtres de la Méditerranée.

Napoléon, ce virtuose de l'art militaire, n'avait-il pas coutume de dire qu'il gagnait les batailles avec les jambes de ses soldats?... Son mot serait applicable à la guerre navale, au moins pour la préparation de l'action. Sur mer comme sur terre, une bonne opération stratégique demande de la rapidité.

Mais est-il très important d'aller vite, une fois que l'action est engagée, lorsque les règles de la stratégie ont fait place à celles de la tactique? J'en doute un peu.

Autrefois, les navires rapides, c'étaient les frégates. Semblables à de beaux oiseaux blancs, elles planaient, avec leurs immenses voiles, autour du champ de bataille. Ce n'était pas leur rôle de se battre, et si parfois l'une d'elles, entraînée par son ardeur, passait trop près des 120 gueules d'un trois-ponts, celui-ci ne daignait pas lui envoyer le moindre boulet. Affaire de dédain, ou de galanterie. De nos jours, les idées sont moins chevaleresques, et tout bâtiment rapide, quelque faible qu'il soit, sera impitoyablement détruit par un cuirassé dont il aura eu l'imprudence de trop s'approcher.

On conçoit donc qu'au combat et dans ses différentes phases, la vitesse sur mer ne sera guère qu'une qualité négative, celle qui permettra de fuir. Sans doute, une escadre plus rapide qu'une autre pourra tenter d'habiles manœuvres, des mouvements tournants ou enveloppants; mais cette supériorité d'évolution ne lui sera pas d'un grand secours si, en définitive, elle a peur d'affronter l'ennemi de tout près, d'en prendre

Le vice-amiral GOURDON, commandant l'escadre de la Méditerranée, qui a ramené de Naples le Président de la République

Capitaine de frégate Kéraudren, 1er aide de camp — Vice-amiral GOURDON — Capitaine de vaisseau Marin-Darbel, chef d'état-major

(Phot. Chusseau-Flaviens).

le contact. Je ne vois qu'un moyen de combattre vraiment efficace pour une flotte qui aurait l'avantage de la vitesse et qui n'aurait que celui-là. Ce serait de renouveler la tactique d'Horace avec les Curiaces : semer ses adversaires en fuyant devant eux, puis les attendre et les combattre séparément. Malheureusement, de nos jours, chacun connaît ses classiques, et je doute que les marins de la guerre de demain soient assez naïfs pour ne pas éventer, le cas échéant, une ruse aussi archaïque.

LA VALETTE.

LE CYCLONE DE LA RÉUNION

Le *Melbourne*, arrivé en France la semaine dernière, a apporté d'émouvants détails sur le cyclone qui a ravagé, les 21 et 22 Mars, la colonie de la Réunion.

Ce cyclone fut un des plus violents que l'on ait jamais enregistrés et le rapport officiel du gouverneur de la Réunion, M. Samary, relate que le baromètre, qui marquait 761 le 21 à onze heures du matin, est brusquement descendu à onze heures du soir, à 714 millimètres.

La courbe du marégraphe est aussi curieuse à noter; le cyclone s'est produit au moment de la basse-mer, ce qui n'a pas empêché le flot de monter brusquement, et de dépasser, de 1 m. 40, les plus hautes marées enregistrées.

Parmi les dégâts, les plus importants sont ceux constatés à la ligne du chemin de fer.

Notre photographie, prise le lendemain du désastre, montre dans quel état se trouve cette voie ferrée, à la Rivière des Galets. Seuls les rails et les traverses métalliques sont restés suspendus, et tout le remblai formé de gros cubes de maçonneries et de béton, a été enlevé sous la violence des eaux.

Une digue basse, construite l'an dernier pour endiguer les eaux pendant la période de crues, a été également enlevée comme fétu de paille.

D'après les évaluations du gouverneur général, les dégâts atteindront le chiffre énorme de 8 à 10 millions.

A. C.



Les effets du cyclone de la Réunion

Le pont du chemin de fer qui traverse la rivière des Galets a été emporté.

Les rails seuls de la voie relient les deux bords de la rivière

Nous attirons d'une façon toute particulière l'attention de nos lecteurs sur notre nouveau supplément illustré

LES ARMÉES DU XXme SIÈCLE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

*Le 1er fascicule est consacré à l'***Infanterie française.**

10 centimes le numéro de 16 pages

Ephémérides de la Marine française

21 Avril 1703. — Sorti depuis l'avant-veille de Dunkerque, avec une petite division comprenant les frégates : *Adroit*, 40; *Milford*, 40, de Marillac, capitaine de frégate, et *Driade*, 40, Gratton, capitaine de brûlot, le chevalier de Saint-Pol, célèbre corsaire, dont le nom mériterait d'être placé à côté de ceux des Jean-Bart et des Duguay-Trouin, disperse ou capture une flotte hollandaise escortée par trois vaisseaux de guerre. Il prend le *Salisbury*, gros vaisseau de 50 canons.

Les archives de la Marine possèdent, de la main de Saint-Pol, une relation de ce brillant fait d'armes, de cette aventure, comme dit joliment notre corsaire.

« Comme il ventait fort frais, je fus assez heureux pour que le gros navire, qui marchait mieux que moi, démastât de son perroquet de misaine, ce qui me donna lieu, après deux heures de chasse, de l'approcher. Il me tira plusieurs coups de canon par sa sainte-barbe, auxquels je ne répondis que lorsque je fus vergue à vergue de lui, nous nous battîmes pendant une heure et demye à demye portée de mousquet, à la mousqueterie et au canon. Comme le désordre du combat interrompit sa manœuvre, je le joignis vergue à vergue, je l'*abbordé*, mais comme il avait toutes voiles dehors et qu'il voulait éviter l'abordage, je ne pus rester qu'un petit demy quart d'heure accroché avec lui pendant lequel je lui *jetté* plus de 200 grenades.

» Mes deux grappins ayant rompu, je me trouvai débordé, et de son avant. La *Driade* qui me suivait, qui ne lui avait pas tiré un seul coup, non plus qu'aucun autre vaisseau de l'escadre, l'aborde en passant, mais comme elle avait un trop grand air (une trop grande erre), il lui arriva la même avanture qu'à moy. Dans le moment que je reviray à l'autre bord pour lui lâcher ma bordée, il amena son pavillon.

» Aussitost j'y ay envoyé une chaloupe, et le sieur de Bresme, sous-lieutenant de l'*Adroit*, pour commander.

» C'est l'un des meilleurs voiliers d'Angleterre, il a 52 canons montés, il s'appelle le *Salisbury*, et le capitaine, M. Richard Cotton ; il avait 250 hommes d'équipage dont 50 tués sans compter les blessés.

» ... J'ai eu dans le combat que j'ay rendu 3 hommes tués et 25 blessés, du nombre desquels est le petit Bart, fils du feu chef d'escadre, d'un éclat qui lui a fait une grosse contusion à la hanche.

» Le *Salisbury* est percé pour 58 canons, il tire seulement 16 pieds d'eau tout armé, ce qui en fait un vaisseau parfait pour la navigation de Dunkerque. »

Tantôt sous les ordres de Saint-Pol lui-même, qui trouva à son bord l'année suivante la mort d'un héros, tantôt dans les escadres de Forbin, le *Salisbury* se couvrit de gloire pendant cinq années sous ses nouvelles couleurs.

LES SPORTS DANS L'ARMÉE

FOOTBALL

Le championnat militaire. — Pour la seconde fois en Football Association, pour la troisième en Football Rugby, l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques a fait disputer cette saison des championnats militaires qui tirent à leur fin.

Une telle fédération seule était susceptible d'organiser de semblables épreuves. Grâce à son administration centrale à Paris et à ses comités régionaux, combinés avec l'appui si efficace des officiers généraux et des officiers plus particulièrement chargés de l'éducation physique, il a été possible de mener à bien une tâche délicate, telle celle qui, par exemple, consistait à opposer l'une à l'autre des équipes de régiments appartenant à des corps d'armées différents.

Cette année les engagements ont été nombreux, réunissant des équipes de tous les coins de la France ; aussi les championnats commencés vers le 15 Mars, ne seront-ils terminés que dans une quinzaine de jours. Voici les détails des différentes rencontres :

ASSOCIATION : Les équipes avaient été réparties en sept régions pour éviter les longs déplacements

Nord. — Par suite des grèves, les parties ont été retardées. Reste à jouer : 54e d'inf. (Compiègne) contre 72e d'inf. (Amiens). Le gagnant jouera la finale contre le 43e d'inf. (Lille).

Est. — Groupe sportif, 39e division (Toul), bat. 5e bat. de chasseurs, par 7 buts à 0 ; 155e d'inf., bat. 94e d'inf. par 2 buts à 1 ; groupe militaire de Verdun, bat. 154e d'inf. par 3 buts à 1 ; demi-finales : groupe sportif, 39e division, bat. 155e d'inf. par 4 buts à 0 ; groupe militaire de Verdun, bat. 150e d'inf., par 5 buts à 0 ; finale : groupe sportif militaire, 39e division, bat. groupe militaire de Verdun, par 5 buts à 0, après deux prolongations.

Ouest. — Finale : 136e d'inf. (St-Lô), bat. 36e d'inf. (Caen), par 2 buts à 0.

Nord-Est. — Finale : 132e d'inf. (Reims) battant 3e cuirassiers (Vouziers), par 4 buts à 0.

Sud-Est. — Finale : 1er bat. de chasseurs (Troyes), bat. 4e d'inf. (Auxerre), forfait.

Centre. — Finale: 76e (Vitré), bat. 26e d'art. par 4 buts à 2

Paris. — Groupe militaire de Paris, bat. 120e d'inf. (St-Denis), par 9 buts à 0 ; demi-finales : groupe militaire de Fontainebleau, bat groupe militaire Paris, par 1 but à 0 ; 101e d'inf. (Dreux) battant 5e génie par 7 buts à 0 ; finale : groupe militaire Fontainebleau, battant 101e d'inf., par 2 buts à 0.

Les vainqueurs des régions se sont ensuite rencontrées dans le championnat interrégional. Voici les résultats déjà obtenus :

1er tour : 132e d'inf. battant groupe sportif 39e division, par 3 buts à 0 ; 1er bat. chasseurs, battant groupe militaire Fontainebleau, par 2 buts à 1 ; 70e d'inf. battant 136e d'inf. par 3 buts à 2 ; demi-finales : 70e d'inf., battant 1er bat. chass., par 6 buts à 2.



L'équipe du 155e d'infanterie

La seconde demi-finale sera jouée le dimanche 1er Mai entre le 132e d'infanterie et le régiment gagnant dans la région du Nord et la finale à Paris à une date non fixée.

Rugby. — Le calendrier du championnat de rugby comportait huit régions :

Ouest. — 36e d'inf. (Caen), seul engagé, déclare forfait.

Est. — Groupe sportif, 39e division (Toul), seul engagé.

Nord-Est. — 132e d'inf. (Reims), seul engagé.

Centre-Sud. — Finale: 4e d'inf. (Auxerre), battant 32e d'art. par 8 points à 6.

Ceinture-Ouest. — Finale : 117 d'inf. (Le Mans), bat 101e d'inf. (Nogent), par 9 points à 0 ;

Centre. — 89e d'inf. bat. 31e d'inf. par 17e points à 0 ; après un match nul ; finale : 5e génie, bat. 89e d'inf. par 28 points à 0.

Sud-Est. — Finale : 134e d'inf., bat. 158e d'inf., forfait.

Sud-Ouest. — 125e d'inf. (Poitiers), seul engagé.

Dans le championnat interrégional, les rencontres ont donné les résultats suivants :

1er tour : groupe sportif 39e div. bat. 132e d'inf. par 15 points à 0 ; 134e d'inf. bat. 4e d'inf. par 9 points à 0.

Demi-finale : 134e d'inf., bat. groupe sportif, 39e division, par 10 points à 0.

CROSS-COUNTRY

Le championnat interrégiments. — Dans les bois de Saint-Cloud, s'est disputé récemment un championnat interrégimentaire qui avait réuni 167 engagements d'officiers, sous-officiers, caporaux ou soldats. Sur ce nombre, 114 concurrents comptaient pour le classement par équipe de régiments, chaque équipe comprenait six hommes.

Le classement se déterminait par le total des points obtenus en additionnant le chiffre attribué aux cinq premiers de chaque équipe d'après l'ordre d'arrivée. Plus de 2,000 spectateurs, dont de nombreux officiers, ont suivi les péripéties de cette course. La musique du 101e d'infanterie s'est fait entendre. La piste tracée par les soins de M. Genet, du Racing-Club de France, mesurait 16 kilomètres. Voici les résultats :

Classement individuel. — 1. Ragueneau, 5e génie, en 58 m. 40 s. ; 2. Neveu, 71e inf., en 59 m. 46 s. 4/5 ; 3. Soulineau, 150e inf. ; 4. lieutenant Brulé, 155e inf. ; 5. sergent Filliatre, 132e inf. ; 6. Peyrard, 155e inf. ; 7. Pene, 136e inf. ; 8. Bourreau, 10e inf. ; 9. Depré, 155e inf. ; 10. Schmitkoffer, 109e inf. ; 11. Millet, 43e inf. ; 12. Thibault, 46e inf. ; 13. Lorgeou, 132e inf. ; 14. Aubineau, 46e inf. ; 15. Bergerioux, 21e inf. ; 16. Coupez, 43e inf. ; 17e Ruffroy, 155e inf. ; 18. Larrieu, 4e bat. chasseurs ; 19. Boutron, 146e inf. ; 20. Donnat, 155e inf., etc.

Classement par équipes : 1. 155e inf., 46 points ; 2. 132e inf., 113 points ; 3. 43e inf., 151 points ; 4. 5e génie, 155 points ; 5. 10e inf., 164 points ; 6. 136e inf., 189 points ; 7. 144e inf., 203 points ; 8. 21e colonial, 208 points ; 9. 146e inf., 208 points ; 10. 4e bataillon de chasseurs, 231 points ; 11 46e inf., 232 points ; 12. 105e inf., 234 points ; 13. 109e inf., 243 points ; 14. 19e dragons, 245 points ; 15. 125e inf., 311 points ; 16. 83e inf., 340 points ; 17. 72e inf., 387 points ; 18 95e inf., 414 points ; 19. Equipages de la flotte (Lorient), 431 points.

Le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL *doit se trouver chez tous les correspondants du* **Petit Journal**, *sans exception.*

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active. — Mutations

INFANTERIE

MM. Peslin, col. brev. au 64e d'inf., passe au 14e inf.; Bailly, col. 14e inf., passe 64e; Burgalat, maj. 148e inf., passe 18e rég.; Coste, chef de bat. brev. 49e rég., passe 84e rég.; Capdepont, chef de bat. brev. 80e rég., passe 49e rég.; Picard, chef de bat. brev. 18e rég., passe 80e rég.; Rousse, cap. 114e rég., passe 3e tirail.; Paulme, cap. 4e tirail., passe cap. habil. 4e zouaves; Ange, cap. habil. 4e tirail., passe cap. comm. au corps; Munier, cap. 3e zouaves, passe 4e tirail.; Berthonnière, cap. habil. 145e rég., passe 156e rég.; Busson, cap. 1er rég., passe 18e rég.; Dumoulin, cap. 18e rég. inf., passe 1er rég.; Favre, lieut. 2e rég. étrang., passe 40e inf.; Lestien, lieut. 33e inf., passe 106e rég.; Denat, s.-lieut. 149e rég., passe 142e rég.; Douay, cap. inf. h. cadres, recrut. réint. et affec. 12e inf. Audierne, cap. 124e inf., mis h. c. et nommé 5e bureau recrut. de la Seine.

M. Fourrier de Bacourt, maj. du 116e rég. inf., passe 161e rég. même arme, comme chef de bat.

CAVALERIE

MM. Lamy de la Chapelle, chef esc. 4e spahis, nommé maj. 11e huss.; Lunel, maj. 11e huss., nommé chef esc. 21e huss ; Martinie, chef esc. 21e chass., passe 4e spahis; de Cazes, chef esc. 26e drag., passe 31e drag.; Menu du Ménil, chef esc. 31e drag., passe 26e drag.; Thibaud de Menouville, cap. comm., 12e chass., passe 4e chass. ; Dalayade Lastange Beduer, cap. comm. 4e chass., passe 12e chass. ; Bastien, cap. 13e cuir., passe 5e chass.; Worms, cap. 5e chass., passe 13e cuir.; Lacombe, cap. 1er huss., passe 1er chass. Af. ; Motas d'Hestreux, lieut. 10e huss. passe 8e chass. ; Altmayer, lieut. 10e drag., passe 5e drag.; Fouache d'Halloy, lieut. 19e chass. passe 4e huss.; Marcel, lieut. 6e huss., passe 10e drag.; Brial, lieut. 9e huss. passe 4e chass. d'Af.; Defeyer, s.-lieut. 4e huss., passe 19e chass.

ARTILLERIE

MM. Chateau, direc. manuf. armes Châtellerault, nommé comm. 1er rég.; Jaricot, col. comm. 1er rég., maint. direc. Grenoble; Clément, col. brev. direc. Grenoble, nommé direc. adj. à ladite place.

Les lieutenants-colonels : Veyrines, direc. Ecole art. 1er corps armée, nommé direc. manuf. armes Châtellerault; Brignon, direc. adj. atel. de const. Puteaux, nommé direc. dudit établissement; Le Joindre, du 28e rég., classé direc. Bastia; Billette de Villeroche, brev. 16e rég., comm. art. 25e div., classé 28e rég. pour comm. art. 21e div. inf.; Paul, direc. Ecole art. 12e corps d'armée, classé 16e rég.. pour comm. art. 25e div. inf.; Lemaître, direc. Ecole art. 3e corps d'armée, classé 20e rég., pour comm. art. 18e div. inf.

Les chefs d'escadron : Vassal, du 39e rég., nommé direc. Ecole art. 4er corps d'armée; Barbier, 11e rég., nommé direc. Ecole art. 3e corps d'armée; Valette, 34e rég., nommé direc. Ecole art. 12e corps d'armée; Meillet, de l'insp. permanente des fabric. art., nommé comm. art. arrond. du Mont-Valérien;

Belloc, maj. 34e rég., relevé de son emploi, maint. audit rég.; le cap. Dauril, 35e rég., dés. pour major 34e rég.

Sont désignés pour commander une batterie. — Les capitaines : Aubry, membre de la commission d'expériences de Calais, 26e rég., 2e batt.; Charbonnier, inst. équitation 5e rég., 4e rég., 3e batt.; de Chillaz, atél. const. à Lyon, 6e rég. 6e batt.; Bons, direc. du Havre, 11e rég. 2e batt.; Fénal, 18e batt. Quiberon, 30e rég. 12e batt.; Leblond, 26e rég., au 31e rég. 5e batt.; Leclerc, adj-maj. 31e 35e rég. 4e batt.; Desfontaines, direc. Cherbourg, au 15e bat. 2e batt.; Drouël, 6e rég., au 18e bat. 5e batt.

Les capitaines : Lucot, du 33e rég., nommé membre comm. exp. Calais; Drappier, 4e rég., nommé membre comm. récep. poudres Versailles; Coche, fond. Bourges, affec. atel. const. Lyon; Denis, du 30e rég., affec. direc. Bastia ; Grésillon, 15e bat. maint. direc. Cherbourg; Dubois, direc. Bastia, affec. direc. Constantine; Favre, direc. Bizerte, maint. direc. Nice; Barret., trés. 11e rég., affec. direc. Versailles; Chenus, 10e comp. ouv., nommé off. d'habil. 20e rég.; Nodé Langlois, inst. équit. 21e rég., nommé inst. équit. 32e rég.

Les lieutenants : Gellic, faisant fonc. inst. équit. 3e rég., dés. même emploi 21e rég.; Rencaud, 11e rég., dés. trés. même rég.

Réintégration. — Le cap. Préquet, h. c., off. ord. gouv. à Dunkerque, rempl. cadre de l'armée.

TRAIN DES ÉQUIPAGES

M. Guigou, lieut. en 1er h. c., est réint. cadres de l'armée et classé 3e esc. à Vernon.

GÉNIE

M. Vialis, off. d'adm. de 2e cl. à Brest, dés. pour être employé état-maj. génie brig. occup. Chine.

GENDARMERIE

M. Virgitti, cap. Béziers, passe Draguignan ; M. Chasseriaud, cap. Libourne, passe cap. habill. lég. garde rép.

CORPS DE SANTÉ

MM. Fayollat, méd.-maj. de 2e cl. au 161e inf., dés. pour le 140e rég. inf.; Rauzy, méd.-maj. de 2e cl. aux hôp. mil. div. Oran, dés. pour 15e art.; Neumann, méd. aide-maj. de 1re cl. 13e huss., dés. pour 6e rég. génie ; Donier, méd. aide-maj. de 1re cl. 158e inf., dés. pour 161e inf.; Etcheverry, méd. aide-maj. 1re cl. 126e inf., dés. pour hôp. div. Oran; Montane, méd. aide-maj. 2e cl. 2e bat. chass. à pied, dés. pour 126e inf.; Guiot, méd. aide-maj. de 2e cl. hôp. mil. Saint-Martin, Paris, dés. pour 29e rég. art. ; Gilet, méd. aide-maj. 2e cl. hôp. Bégin, Saint-Mandé, dés. pour 31e art.; Gaud, méd. aide-maj. 2e cl. hôp. mil. Versailles, dés. pour 158e inf.



Félicitations au vainqueur

RAGUENEAU, complimenté par le colonel du 101e

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE SANTÉ. — MM. les officiers d'administration : Lecoq, 1re cl., direc. serv. santé 11e corps, nommé gest. hôp. mil. Bourbonne-les-Bains ; Ouvrard, 2e cl., adj. au comm. 10e sec inf., dés. hôp. mil. Val-de-Grâce, Paris ; Hubert, 2e cl., hôp. mil. Bordeaux, nommé adj. au comm. 10e sec. infirm., à Rennes.

VÉTÉRINAIRES

MM. Simon, vét. en 2e au 3e cuir., classé 19e drag., maint. Algérie ; Mounet, aide-vét. 21e art., affec. 31e drag.; Courrège, aide-vét. 5e chass., affec 3e cuir.

SERVICE DE L'INTENDANCE

M. Longuet, adj. à l'intendance au 20e corps, dés. pour 16e corps armée, par permut. avec M. Bayle, adj. à l'intend. au 16e corps d'armée, qui passe au 20e.

SERVICE DES POUDRES ET SALPÊTRES

Commis de 4e cl., poudrerie nat. de Sevran-Livry (Seine-et-Oise). — Le mar. des log. Dutranoy, du 2e art.

Concierge de 3e cl., raffinerie nat. de Marseille. — L'adj. Giros, du 1er rég. inf. col.

Concierge de 3e cl., raffinerie nat. du Ripault. — Charrière, ex-brigadier 3e comp. ouv. art.

SERVICE DE LA JUSTICE MILITAIRE

Le chef de bat. du génie Augier, comm. du gouv. près le conseil de guerre de Châlons-sur-Marne, dés. cons. rev. Paris.

TROUPES COLONIALES

Le lieut.-colonel d'art. col. Bonnardot, classé suite 2e rég., actuel. Nouvelle-Calédonie, nommé comm. troupes groupe Pacifique.

INFANTERIE COLONIALE

Le cap. Péré, de l'état-maj. part. de l'inf. col., off. d'ord. du vice-amiral commandant en chef préfet marit. à Lorient, dés. titre provisoire, même qualité Toulon.

ARTILLERIE COLONIALE

Au Tonkin. — A la disposition du gén. comm. sup. : le cap. Gamas, du 3e rég., actuel. en congé. — Aux travaux publics de l'Indo-Chine : le cap. Liron, de la direc. artillerie Toulon.

APPROBATION DE MUTATIONS AUX COLONIES. — *Afrique occid.* — Etat-maj. part. : adjoint au comm. de la défense de Dakar, le capitaine Chaumont. — Direction artillerie de Kayes : le cap. Langlois.

6e rég. — A la 1re batterie : le cap. Voisin ; à la 2e bat. : le lieut. Pelletier ; à la 3e bat. : le cap. de Chaunac-Lanzac ; à la 7e bat. : le cap. Hugonet et le lieut. Carlin.

8e comp. d'ouvriers. — A Dakar : le lieut. Pivetaud.

Corps d'occupation de Chine. — A l'état-major : le vétér. en 2e Métiliot.

Afrique orientale. — Etat-maj. part. : direc. art. de Tananarive : le cap. Mercier ; ét.-maj. du comm. de la défense, à Diégo-Suarez : le cap. Géraud ; ét.-maj. du groupe de l'Afrique orient. à Tananarive : le cap. Patey.

7e rég. — A la suite : le cap. Charbonnel.

AUTORISATION DE PROLONGATION DE SÉJOUR OUTRE-MER. — *Tonkin.* — Le cap. Manue.

Madagascar. — Le lieut. Regnier.

—— Le cap. Husson, 3e bat. 2e rég., dés. pour serv. Nouvelle-Calédonie comme direc. art.

CORPS DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

En Afrique occid. — Le commis. princ. de 2e cl. Martin, au service col. à Nantes ; le comm. de 2e cl. Pons à Cherbourg ; le comm. de 2e cl. Briolay, au serv. col. à Nantes.

En Indo-Chine. — Le commis. princ. de 2e cl. Gleizes, à Cherbourg ; les commiss. de 1re cl. Laffranque et Bailly, à Toulon ; les commiss. de 2e cl. Poinsinet de Sivry, à Cherbourg, et Lippmann, à Brest.

A Madagascar. — Le commiss. princ. de 2e cl. Louisy, à Toulon.

En Nouvelle-Calédonie. — Le commiss. de 2e cl. Lefebvre, à Rochefort.

Au service colonial de Nantes. — Le commiss. de 1re cl. Michaux, rentré de Madagascar.

Au service administratif des troupes coloniales en France. — A Brest : le commiss. princ. de 2e cl. Argand, rentré de Chine.

A Cherbourg. — Le commiss. princ. de 3e cl. Peponnet, rentré Afrique occid., et le commiss. de 1re cl. Morange, rentrant Indo-Chine.

A Rochefort. — Le commiss. de 2e cl. Douvion, rentré de la Martinique.

A Toulon. — Le commiss. de 1re cl. Croll, rentré Afrique occid. ; le commiss. de 2e cl. Michaux, rentrant Indo-Chine.

APPROBATION DE MUTATIONS. — *En Afrique occidentale.* — A Kayes : le commiss. princ. de 3e cl. Cruchet.

A Madagascar. — A Tananarive : le commiss. princ. de 3e cl. André ; à Tamatave : le commiss. de 3e cl. Cartier ; à Diégo-Suarez : les commiss. de 3e cl. Tiret et Richelot.

En Indo-Chine. — A Hanoï : le commiss. princ. de 3e cl. Littaye ; à Saïgon : le commiss. de 1re cl. Deydier ; à Hanoï : le commiss. de 1re cl. Véron ; à Saïgon : le commiss. de 2e cl. Morin ; à Hanoï : le commiss. de 2e cl. Copin et le commiss. de 3e cl. Buchalet.

PROLONGATION DE SÉJOUR. — *A Madagascar.* — Le commiss. princ. de 1re cl. Noguès.

Au corps d'occup. de Chine. — Le commiss. de 2e cl. Baslé.

Le comm. de 2e cl. Roger, à Brest, dés. pour remp. au service col. Marseille le comm. de 2e cl. Chabaud, du cadre de Madagascar.

CORPS DES AGENTS DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

L'agent de 3e cl. Dourthe, à Rochefort, dés. pour serv. Cherbourg.

SERVICE DES AFFAIRES INDIGÈNES

M. Rouzade, lieut. 53e rég. inf., dét. service des aff. indig. en Algérie, dés. pour la compagnie des oasis sahariennes du Touat.

Ecoles militaires

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

M. Vieille, direc. du laboratoire cent. des poudres et salpêtres, nommé examinateur de physique.

M. Hamy, répétiteur adj. cours physique, nommé répétiteur titulaire même cours.

M. Mesnager, ingénieur des ponts et chaussées, nommé répétiteur adj. de physique.

M. Potier, examinateur des élèves, démis. nommé exam. honoraire.

ECOLE NORMALE DE TIR

Le lieut. col. brev. Dufour, 124e d'inf., est nommé au comm. de l'Ecole normale de tir, en remp. du lieut.-col. Souchier.

—— M. Desplats, cap. au 18e d'inf., est nommé inst. Ecole mil. d'inf., en remp. du cap. Aimé, promu.

M. Maignan, lieut. inst. Ecole mil. inf., nommé adj. au prof. de tir même Ecole, en remp. du lieut. Guicler, promu.

M. Fourré, lieut. au 140e d'inf., est nommé inst. Ecole mil. inf., en remp. du lieut. Maignan.

M. Boidin, lieut. au 2e d'inf., nommé inst. Ecole mil. Rambouillet, en remp. du lieut. Masnou, promu.

M. Charles, lieut. au 151e d'inf., nommé inst. Ecole normale de gym., en remp. du lieut. Gautruche.

Réserve. — Nominations

CAVALERIE

Au grade de colonel de réserve. — Service des commandements : M. Elias, col. de cav. rét.

Au grade de chef d'esc. rés. — Comm. le bur. de recrut. de Guéret : M. Bros de Puechredon, chef d'esc de cav. ret.

Capitaines de réserve. — 4e cuir. : M. de Chabaud la Tour, cap. de rés. démiss. ; 7e rég. de chass. : M. de Boisgelin, cap. cav. démiss.

Lieutenant de réserve. — 26e drag. : M. de Montmorillon, lieut. de cav. démiss. ; 31e drag. : M. Chodron de Courcel, lieut. de cav. démiss.

Au grade de sous-lieutenant de réserve. — 15e drag. : M. Fournier, adj. de cav. ret. ; 21e drag. : M. Puaux, ancien s.-off. de cav. ; 10e drag. : M. Taillan, ex-s.-off. de cav. ; 2e rég. chass. : M. de Guercy de Beauregard, ex-s.-off. de cav. ; 19e rég. chass. : M. de Rafélis de Saint-Sauveur, ex-s.-off. de cav.

Réserve. — Mutations

INFANTERIE

Rég. inf. Châlons-sur-Marne : MM. Gess, lieut. de rés. 3e zouaves, et Decharme, s.-lieut. de rés. 100e inf.

Rég. inf. de Bergerac : M. Billot, lieut. ter. au rég. de Tulle.

A la disp. du gén. comm. 19e corps : M. Seguin, cap. rés., trés. du 1er tirail. alg.

CAVALERIE

MM. Paillard, lieut. rés. 6e drag., passe 3e chass. ; Blain, lieut. 2e esc. terr. cav., passe 13e chass. ; de Pourcet de Sahune, lieut. rés. 7e huss., passe 6e huss. ; de Griffon, s.-lieut. esc. terr. drag., passe 3e drag. ; Lacoste de l'Isle, s.-lieut. rés. 10e drag. passe 23e drag. ; Guillemin, s.-lieut. rés. Tonkin, passe 26e drag. ; Ozanne, s.-lieut. rés. 2e chass., passe 7e chass. ; de Mun, s.-lieut. rés. 1er chass. passe 7e chass. ; de Waldner de Freundstein, s.-lieut. rés. 20e chass. pass 10e chass.

Réserve — Tableau d'avancement

Liste des s.-off. d'inf. inscrits pour le grade de s.-lieut. de réserve. — Agniel, Agostini, Alessandri-Alfonsi, Aliotti, Alleaume, Allier, André, Angélini, Angibaud, Arrighi, Arrighi (P. G.), Auzas, Bacquet, Baguenier, Desormeaux, Bahu, Baly, Baldevini, Balestre, Banet, Barbe, Barbillon, Bardoux, Barjou, Barrême, Bartolini, Baumé, Bausil, Bazaillas, Benech, Benedetti, Bénévent, Ben-Haïm, Benielli, Bénony, Berger, Bernet, Berretti, Bessard-Du Parc, Bessil, Biilon, Blanchard, Blanquié, Blanvillain, Bocquet, Bossu, Boudry, Bouët, Bouguet, Bouquet-Bourgeois, Bourgogne, Boutier, Bral, Brault, Briquet, Brunner, Burgat, Burtey, Burtin ;

Cahen, Cario, Carpentier, Carrère, Casanova, Casile, Caudeirier, Caurit, de Chalus, Champagne, Chapuis, Charlier, Charvet, Chasseur, Chateau, Chautard, Chipau, Cinqualbres, Clavel, Clerc, Clergironnet, Clesse, Coalelant, Corpet, Coupleux, Courtemanche, Cousin de Lavallière, Coutard, Csuigne, Cubain, Dartiailh, Degonzague, Delannoy, Demmé, Denard, Dénier, Deprin, Derain, Desfont, Despringre, Dessein, Doux, Duchesne, Duffort, Duflot, Duluc, Dumas (G.), Dumas (L.-G.), Dumont, Duprat, Duros, Duval ;

Ely, Escoffier, Esmelin, Espir, Estadieu, Eydoux, D'Eyssautier, Fabre, Faineux, Fauché, Favalelli, Favreaux, Feral, Ferré, Fieschi, Flament, Foglia, Fougère, Foulquier, Fourrier, François (J.-M.-A.-M.), François (L.-R.), Fribourg-Blanc, Garat, Gatin, Gaucher, Gauthier, Gauvin, Gavelle, Génié, Giacobini, Giovanoni, Girard, Girard-Courtille, Gindici, Godard, Gonnet, Gosset, Goux, de la Grange, Gratepanche, Gravier, Grimpard, Grosperrin, Gruin, Gruson, Guibaud, Guillemot, Hardel, Haupt, Hélot, Hemmendinger, Hervé, Heurtault, Hubault, Huret, Husson ;

Iss, Ivart, Jabraud, Jacquin, Jacques, Jardel, Jaurès, Jenny, Kaffmann, Labour, Lachaud, Lafont (J.-P.-A.), Lafont (P.-V.-S.), Lalire, Lambeau, Lamirault, Landry, Laporte, Laségue, Lasfarguettes, Lassère, Latour, Lavigne, Lebel, Lecciaq, Le Clercq, Le Doyen, Ledreux, Lefebvre, Le Guiner, Le Moulec, Lepidi, Lévy, Leyendecker, L'Hoste, Ligé, Loudet, Lucas ;

Macé, Mahaud, Mahé, Maillard, Manicacci, Mantelier, Marcy, Martin, Massie, Massonneau, Mâtile, Matteie, Médecin, Mennecier, Merceron, Merlet, Merlin, Mesnager, Mesureur, Michel, Minotte, Moimault, Monnerot-Dumaine, Montagnier, Moreau (E.-F.), Moreau (M.-A.-A.), Moreau (R.-A.), Morita, Mouilleron, Mouilleseaux, Negretti, O'Byrne, Oriel, Paisseau, Para, Parmentier, Paroche, Pavie, Pédron, Perdoncini, Peretti, Perrier, Perrin, Pertuisot, Petit, Petitfils, Pichon, Piron, Pissonnet de Bellefonds, Planche, Poirot de Va'court, Poitrenaud, Po'i, Pollain, Pont, Pougez, Pourtois, Prade, Proust, Quélo ;

Rabatel, Radziwill, Redon, René, Repessé, Rey, Rivaillé, Robert, Robyn, Rochet, Roda, Plus, Rœderer, Ronnelle, Roscio, Rouché, Rouquet, Rousseau (G.), Rousseau (J.), Rouveyrol, Roux, Roy, Ruf, Sabarthez, Saintin, Saint-Quentin, Salaman, Sales, Salin, Santarelli, Santini, Sapin, Sarrien, Sauvage, Schlattery, Schmitt, Schreiber, Serres, de Silgny, Singery, Soufflet, Soulier, Stasse, Suau.

Tafanelli, Tainturier, de Tarlé, Tcuntz, Thenail, Treffel, Triou, Vacher, Vachez, Vallotte, Vandable, Vedel, Vincens, Vitali, Vitrey, Voirin, Waag, Walter, Warin, Weber, Wuillaume.

S.-off. inf. inscrits pour s.-lieut. inf. territoriale. — Benedetti, Benetti, Bera, Bonchereau, Coquilhat, Cortinchi, Destève, Ethis, Gariepuy, Graziani, Lyon, Massé, Mathey, Mechenet, Meunier, Nicoli, Paoli, Poggiale, Pulicani, Tasso, Vellutini.

Réserve et armée territoriale. — Nominations

CADRES AUXILIAIRES DU SERVICE DE L'INTENDANCE

Sont nommés :

Au grade de sous-intendant militaire de 1re classe — M. Barthe, s.-int. mil. de 1re cl. en ret. (rés.) ; M. Jocard, s.-int. mil. de 1re cl. en ret. (armée terr.) ; M. Labadie, s.-int. mil. de 1re cl. retr. (rés.).

Au grade de sous-intendant militaire de 2e classe. — M. Rous, s.-int. mil. de 2e cl. en ret. (armée terr.); M. Domenech de Cellès, s.-int. mil. de 2e cl. ret. (rés.).

Au grade de sous-intendant militaire de 3e classe. — M. Loubet, off. d'adm. princ. (armée terr.); M. Pichet, off. d'adm. 1re cl. en ret. (armée terr.); M. Perrot, off. d'adm. 1re cl. en ret. (rés.).

Au grade d'attaché de 2e classe. — M. Thomas, serg. d'adm. de rés. (rés.).

Au grade d'off. d'adm. princ. : BUREAUX DE L'INTENDANCE. — Les off. d'adm. princ. retraités : Gaduion (armée terr.) ; Faggianel i (rés.) ; Mureau (armée terr.). — SUBSISTANCES. — Les off. d'adm. princ. ret. : MM. Dupont (rés.) ; Liégey (armée terr.) ; Michel (armée terr.). — HABILLEMENT ET CAMPEMENT. — M. Glaudin, off. d'adm. princ. ret. (armée terr.).

Au grade d'off. d'adm. de 1re cl. : BUREAUX DE L'INTENDANCE. — Les off. d'adm. de 1re cl. retraités : MM. Manem-Laplansonie (rés.) ; Rémi (armée terr.) ; Zipp (armée terr.) ; Comb n (armée terr.); Debarnot (armée terr.) ; Monet (armée terr.); Gendarme (armée terr.); Bret (armée terr.); Arrio (armée terr.). — SUBSISTANCES. — M. Decosne, off. d'adm. de 1re cl. ret. (armée terr.).

Au grade d'off. d'adm. de 3e cl. : BUREAUX DE L'INTENDANCE. — MM. Alglave, adj. adm. ret. (armée terr.) ; Petit, adj. ret. (armée terr.) ; Couton, adj. ret. (armée terr.); Bruel, adj. ret. (armée terr.); Lamaysouette, adj. ret. (armée terr.) ; Pao'i, adj. ret. (armée terr.) ; Dispan, adj. ret. (armée terr.); Chartier, adj. ret. (armée terr.).

Gazague, adj. ret. (armée terr.) ; Mercier, serg.-maj. (armée terr.) ; Ruey, mar. des log. de cav. (rés.) ; Peyrègne, serg. inf. (armée terr.) ; Simon, serg. adm. (armée terr.) ; Le Saux, serg. fourr. inf. (rés.) ; Escande, serg. état-maj. (rés.) ; Lasseray, serg. inf. (rés.) ; Renard, serg. fourr. inf. (rés.) ; Stopler, mar. des log. cav. (rés.) ; Chamaillard, serg. inf. (rés.) ; Doyet, serg. adm. (rés.); Carré, serg. inf. (rés.) ; Eibel, serg. inf. (rés.) ; Dupuy, serg. inf. (rés.) ; Albrecht, serg. inf. (rés.) ; Menard, serg. inf. (rés.); Gille, serg. inf. (rés.) ; Olive, serg. inf. (rés.) ; Fatin, serg. inf. (rés.) ; Vincent, mar. des log. art. (rés.) ; Istria, serg. inf. (rés.) ; Houday, serg. inf. (rés.); Blache, serg. inf. (rés.) ; Mallarmé, serg. adm. (rés.) ; Bornier, serg. adm. (rés.) ; Duceux, serg. inf. (rés.) ; Cahuet, serg. inf. (rés.) ; Granier, serg. fourr. inf. (rés.) ; Oudot, serg. adm. (rés.) Desmarest, serg. inf. (rés.) ; Rouard, serg. adm. (rés.) ; Galy, serg. inf. (rés.); Coquart, serg. adm. (rés.) ; Charenton, serg. inf. (rés.) ; Béghin, serg. adm. (rés.) ; Duveau, serg. adm. (rés.) ; Lamarque, serg. adm. (rés.) ; Berniard, serg. adm. (rés.) ;

Thériat, serg. adm. (rés.) ; Guérot, serg. adm. (rés.) ; Bondoux, serg. adm. (rés.) ; Labonne, serg. adm. (rés.) ; Louis, serg. adm. (rés.) ; Vautrin, serg. adm. (rés.) ; Delahaye, serg. adm. (rés.) ; Casals, serg. adm. (rés.) ; Champion, serg. fourr. adm. (rés.) ; Bourgoin, serg. inf. (rés.) ; Robinson, serg. adm. (rés.) ; Marie, serg. d'adm. (rés.) ; Bouyer, serg. adm. (rés.) ; Lemaitre, serg. adm. (rés.) ; Constans, serg. adm. (rés.) ; Godin, serg. adm. (rés.) ; Guette, serg. adm. (rés.) ; Viaud, serg. adm. (rés.) : Henry, serg. adm. (rés.) ; Theillier, serg. fourr. inf. (rés.) ; Lefebure, serg. inf. (rés.) ; Tisserandet, serg. adm. (rés.) ; Guillon, serg. adm. (rés.) ; Busquère, serg. adm. (rés.) ; Jouve, serg. adm. (rés.) ; Honorat, serg. adm. (rés.) ; Bousquet, serg. adm. (rés.) ; Astier, serg. adm. (rés.) ; Herment, serg. adm. (rés.) ; Fournier, serg. adm. (rés.) ; Pyroly, serg. adm. (rés.) ; Masson, serg. adm. (rés.) ;

SUBSISTANCES. — MM. Simon, s.-lieut. cav. démis. (armée terr.) ; Lacoste, adj. adm. ret. (rés.) ; Nan, adj. retr. (rés.) ; Jouard, adj. ret. (rés.) ; Lescarret, adj. ret. (rés.) ; Schmit, adj. ret. (rés.) ; Caire, adj. ret. (armée terr.) ; Evrat, serg.-maj. (rés.) ; Mesaise, mar. des log. art. (rés.) ; Thiriet, serg. inf. (armée terr.) : Michel, serg. inf. (rés.) ; Tissier, mar. des log. cav. (rés.) ; Duval, mar. des log. train (rés.) ; Diet, serg. état-maj. (rés.) : Combriès, mar. des log. art. (rés.) ; Dupas, serg. inf. (rés.) ; Lapeyre, serg. inf. (rés.) ; Petit, serg. génie (rés.) ; Martin, serg. inf. (rés.) ; Archambault, serg. inf. (rés.) ; Chenu, mar. des log. artif. (rés.) ; Lachambeaudie, serg. inf. (rés.) ; Pa ais, serg. inf. (rés.) ; Magnan, serg inf. (rés.) ; **Lehman,**

serg inf (rés.); Darroux, serg. adm. (rés.); Guillerd, serg adm. (rés.); Rochard, serg. adm. (armée terr); Marty, serg adm (rés.); Lenglen, serg. adm. (rés.); Simon, serg. adm (rés.); Micard, serg. adm. (rés.); Dutanter, serg adm. (rés.); Sudre, serg. adm. (rés.); Vernet, serg adm. (rés.); Forgue, serg. adm. (rés.); Fascio, serg. adm (armée terr.); Camalet, serg. adm (rés.); Lecœur soldat art terr. (armée terr.); Loubié, ex-eng. soldat. art terr (armée terr.); Verdet, soldat art. terr. (armée terr.).
HABILLEMENT ET CAMPEMENT. — Tournafond, adj. inf. (rés.); May, serg. inf. (rés.); Soignier, serg. adm. (rés.),

Armée territoriale. — Nominations

CAVALERIE

Au grade de chef d'escadron. — Serv. des remontes: M. Guiot de la Rochère, chef esc. cav. ret.; M. Benet, chef esc. cav. ret.; M. Poncet, chef esc. cav. ret.

Au grade de capitaine. — Serv. éventuel des remontes: Saigre de Grainville, cap. cav. ret.; M. d'Hautpoul, cap. cav. ret.; M Millereau, cap. cav. ret.; M. Colas des Francs, cap cav. ret.; M. de Jankowitz, cap. cav. ret.; M. Cazelles, lieut. de cav. terr. — 1re région. Esc. cav. légère: M le Bas du Plessis, cap. cav. ret.

GÉNIE

Sont nommés:
Au grade de lieutenant-colonel. — M. Pélissier, lieut.-col en retraite
Au grade de chef de bataillon. — MM. Jenson, chef de bat. retr.; Deny, chef de bat. retr.; Delaunoy, ing. en chef 2e cl. ponts et chauss.; Raby, ing. en chef 2e cl. ponts et chauss.; Perard, ing. en chef 2e cl. ponts et chauss.; Souleyre, ing. 2e cl. ponts et chauss.; Caillez, ing. en chef 2e cl. ponts et chauss.; Canat, ing. en chef 2e cl. ponts et chauss.; Collard, ing. en chef 2e cl. ponts et chauss.; Colmet-Daâge, ing. en chef 2e cl. ponts et chauss.; Cuënot, ing. en chef 2e cl. ponts et chauss.; Petsche, ing. en chef 2e cl. ponts et chauss.; Gauckler, ing. en chef 2e cl. ponts et chauss.; Pierret, ing. en chef 2e cl. ponts et chauss.; Fontanielles, ing. en chef 2e cl. ponts et chauss.; Bourguignon, ing. en chef 2e cl. ponts et chauss.; de Fages de Latour, ing. en chef ponts et chauss.; Ficatier, ing. en chef 2e cl. ponts et chauss.
Au grade de sous-lieut. — M. Chauvet, ancien sous-off.
Au grade d'off. d'adm. princ. — M. Laromer, off. d'adm. princ d'art. col. en retraite.
Au grade d'off. d'adm. de 1re cl. — M. Derôme, off. d'adm. de 1re cl. en retraite; M. Noblc, off. d'adm. de 1re cl. en retraite.
Au grade d'off. d'adm. de 3e cl. — M. Legros, cond. des ponts et chauss.; M. Lamichel, cond. des ponts et chaussées.

GENDARMERIE

Sont nommés:
Chef d'escadron. — M. Chaufour, chef esc. gend. retraité
Capitaines. — M. Draux, cap. gend. ret.; M. Dureau, cap. gend. ret.

TRAIN DES ÉQUIPAGES

Sont passés avec leur grade dans l'armée territoriale:
Sous-lieut. de réserve. — M. Boulez, du 20e esc., 8e esc. terr.; M. de Jannel de Vauréal, du 7e esc., 7e esc. terr.

Armée territoriale. — Mutations

INFANTERIE

7e rég. terr.: M. Marchal, chef de bat. ter.; 12e rég.: M. Hardy, lieut. terr. h. c.; 32e rég.: M. Tarbé de Saint-Hardoin, s.-lieut. de rés. au rég. de Mayenne; 82e rég.: M. Lévy, cap. inf. terr. h. c.
Services spéciaux du terr. — 18e rég.: M. Destephen, chef de bat. 90e rég. terr. — Gouvernement de Paris: MM. Watteau, chef de bat.; Bertauts, Deligand, Pignon, Segogne, Seligmann et Thorel, cap. terr.; — 1re région: M. de Vrière, lieut. 1er rég. terr.; — 2e rég.: MM. Leroux, cap. au 14e, et Legrand, lieut. 15e rég. terr.; — 3e rég.: M. Armirail, lieut. 17e rég. terr.; — 4e rég.: MM. Berthault, lieut au 28e terr., et Garbe, cap. 32e rég.; — 5e rég.: MM. Bourgarel, cap. 36e, et Bickart, lieut. 40e rég. terr.; — 6e rég.: MM. Guy, cap. 44e rég., Dumas et Cuny, lieut. 45e rég.; Lesaché, cap. 48e rég. terr.; — 20e rég.: MM. Person, cap 42e rég.; Pinède, cap. rés. 17e bat. de chass., et Loos, lieut. rés. rég. inf. Toul.;
7e rég.: MM. Feltin, cap. au 50e, et Saillard, lieut. 54e rég. terr.; — 8e rég.: M. Rambaud, lieut. 61e rég. terr.; — 9e rég.: MM. Michon, lieut. au 68e, Taunay, cap. au 69e, et Leydet, cap. au 10e rég. terr.; — 10e rég.: M. Cresson, lieut 76e terr.; — 11e rég.: MM. Le Gouellec, cap, et Gatine, lieut. 88e rég. terr.; — 12e rég.: MM. Lasnier, lieut. 91e, et Condamine, cap. 92e rég. terr.; — 13e rég.: M. Dels, lieut 103e rég. terr; — 14e rég.: MM. Ract, cap. 107e, et Pelon, lieut. 112e rég. terr.; — 15e rég.: MM. Courtin, cap. 113e, Massot-Regimbeau, lieut. 117e, Lanery-d'Arc 145e terr.; — 16e rég.: M. Angleviel, lieut. 122e terr.; — 17e rég.: M Houques-Fourcade, lieut. 129e rég. terr.; — 18e rég.: MM Fermaud, cap. 140e, et Campana, cap. 143e rég. terr.; — 19e rég.: MM. Rolland, cap. de rés., et Vassal, lieut. de rés au 2e zouaves; Kœnig, maj. de rés. 3e zouaves; Dubouch, lieut au 7e, et Bratschi, lieut. au 8e bat. terr. de zouaves
Ont reçu les affec. suivantes. — 19e rég. inf. terr.: M. Leydet, cap. inf. terr. — Services spéciaux du territoire de la 10e rég.: M. Griffatou, lieut. 80e rég. inf. terr. — Services spéciaux du terr. 14e rég.: M. Coaster, lieut. 108e rég. inf. terr.

CAVALERIE

M. Colson, chef esc. terr., affec. serv. spéc. division occup. Tunisie; M. Bernadou, cap. esc. terr. cav. légère 1er rég., affect. 16e région; M. Billand, lieut. esc. terr. 5e chass. Af., affec. 1er esc. terr. cav. 15e rég.; M. Michel, sous-lieut. rés. 3e chass. Af. affec. cav. terr. Algérie; M. Labrosse, s.-lieut. rés. 3e chass. Af., affec. cav. terr. Algérie.

Légion d'honneur

INFANTERIE

103e rég.: M. Bouron, chef de bat., 38 ans de services, 2 camp.

Médaille militaire

GENDARMERIE

15e légion ter. — Cardoni, gendarme, 24 ans de serv., 14 camp.; Vinciguerra, 24 ans serv., 14 camp.; Padovani, 23 ans serv., 12 camp.; Terry, 25 ans serv., 12 camp., 1 cit.; Lucciani, 23 ans serv., 15 camp.; Dolovici, 23 ans serv., 14 camp.
19e lég. — Escribe, 19 ans serv., 15 camp.; Ferran, 17 ans serv., 17 camp.; Mérita, 17 ans serv., 16 camp.; Vermillard, 20 ans de serv., 13 camp.
Compagnies de Tunisie: Vayssade, 20 ans de serv., 15 camp., 1 cit.; — *de la Martinique*: Cadènes, brig., 14 ans de serv., 14 camp.; — *de la Guadeloupe*: Moutier, gendarme, 19 ans de serv., 15 camp.; — *de la Réunion*: Henriot, 20 ans de serv., 15 camp.; — *de la Nouvelle-Calédonie*: Scapula, 17 ans de serv., 12 camp.; *de la Guyane*, mar. des log. Cabane, 16 ans de serv., 9 camp.; — *de Saint-Pierre et Miqueonl*: Serignat, 18 ans de serv., 14 camp.

INFANTERIE COLONIALE

1er rég.: Bachellier, serg., 16 ans de serv., 13 camp.; 6e rég.: Brunster, serg., 15 ans de serv., 12 camp.; 1er rég.: Duc, adj., 15 ans serv., 13 camp.; 4e rég.: Cuvelier, adj. 16 ans de serv., 11 camp.; Landouar, adj. 15 ans de serv., 10 camp.; Vautier, adj. 18 ans serv., 8 camp.; Colin, adj. 15 ans de serv., 13 camp.; 1er rég. tirail.: Lion, adj., 15 ans serv., 10 camp.

ARTILLERIE COLONIALE

Groupes de batteries du Sénégal: Vergnet, mar. des log., 15 ans de serv., 9 camp.; Bardet, adj., 17 ans de serv., 6 camp.; Pichenet, adj., 15 ans de serv., 8 camp.

Emplois civils

Est nommé garçon de salle Faculté de Nancy. — M. Paris, adj. au 51e inf.
Sont nommés gardes domaniaux des eaux et forêts. — M. Zipoli, ex-s.-off. au 15e bat. de chass. à pied; M. Lagurgue, ex-s.-off., 34e inf.; M. Beaudu, ex-s.-off., 9e sect. infirmiers; M. Henry, ex-s.-off. 7e sect. de commis et ouvriers d'adm.; M. Choppe, ex-s.-off. au 2e zouaves.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Sargues, comm. du gouvernement de 2e cl. au Laos, nommé admin. de 3e cl. services civils Indo-Chine.
M. Bourgine, admin. stag. des colonies, nommé admin. adj. de 3e cl.

Marine

Nominations

PROMOTIONS. — Sont promus *rédacteurs 3e cl.* de l'admin. centr., les rédact. 4e cl. Guihéneuc, Girard, Bériel, Lachenaud, Salgues; — est nommé pour 5 ans *professeur d'anatomie* éc. service de santé, Bordeaux, le méd. 1re cl. Chabanne.
COMMANDEMENTS. — Est nommé au command. du *Cosmao*, le lieut. de v. Aurillac.

Tableau d'avancement

Du personnel des commis du laboratoire central: pour commis 1re cl., M. Nogrette; pour commis 2e cl., M. Uthry; pour commis 3e cl., M. Hubert.

Distinctions honorifiques

LÉGION D'HONNEUR. — Est promu *officier*: le cap. de frég. Goujon; — sont nommés *chevaliers*: le lieut. de v. Fischbacher, le 1er m. torp. Beauverger.
MÉDAILLE MILITAIRE. — Est conférée au 1er m. timon. Corbel; au q.-m. canon. Nicol, au 1er m. mécan. Louis, et au m. musicien Baron.

Retraites

Mécan. princ. 1re cl. Périer; chef bureau administr. centr. Guéry; commis princ. Le Guen; adjoint princ. artil. Picard; chefs surveil. techn. Sauvaget, Lemoine et Pinasseau.

Mouvements du personnel

Cap. de vaiss. — MM. Corrard a pris command. *Bretagne*; Farret, prend fonctions adjoint major gén. Toulon.
Cap. de frég. — MM. de Pommereau, a été emb. s. *Calédonien*; de Lartigue, conval. 3 m.; Jourden, emb. c. second s. *Carnot*; Fauque de Jonquières, déb. *Calédonien*, résid. libre 4 m.
Lieut. de vaiss. — MM. Fatou, emb. c. second s. *Cassini*; Cherdel, emb. s. *Condé*; Chédeville, prend command. détachem. de Brest p. Toulon; Nel, du *Condé*, prend fonctions aide de c. major gén. Toulon; Noël, command. du *Défi*, mission Saint-Servan; Raynaud, congé 1 an sans solde.
Enseignes. — MM. Benet, emb. c. second s. sous-marin *Z*, Rochefort; Pertus, du *Bengali*, conval. 3 m.
Aspirants. — MM. Dunoyer de Noirmont, emb. s. esc. Méditerranée; Volant, conval. 3 m.; Millet, prolong. conval. 1 m.
Mécaniciens. — Méc. pr. 2e cl. Salaun, du *Dard*, et Ben Aouda, du *Bouvines*, permut. emb.; méc. pr. 1re cl. Arnaud, emb. s. *Pothuau*; méc. pr. 2e cl. Moutardier, déb. *Chanzy*, sert Toulon; méc. inspecteur Roques, conval. 3 m.
Corps de santé. — Méd. 1re cl. Fournes, désigné p. fonderie Ruelle; méd. pr. Négretti, sert à Brest; méd. 1re cl. Kéraudren, prolong. conval. 3 m.; méd. pr. Cognes, prend fonctions méd.-major 5e dépôt, rempl. Magnon-Pujo; méd. 1re cl. Frézouls, prend fonctions méd. résident hôp. Toulon.
Génie maritime. — Direct. génie mar. Bertin, mission à Cherbourg.
Commissariat. — Commiss. 1re cl. Le Masson, emb. s. *Charles-Martel*; commiss. 2e cl. Chambry, emb. s. déf. mob. Lorient; commiss. 1re cl. Dangibeaud, congé 9 mois sans solde.
Inscription maritime. — Administr. en chef 1re cl. Casabianca, prend fonctions chef service inscript. mar. Corse; administr. pr. Caumont, passe au Havre; admin. 1re cl. Huon (dit Navraucourt) passe à Rouen et Hatinguais, aux Sables-d'Olonne; administr. 2e cl. Bernard, du Havre, passe à Saint-Gilles-sur-Vie.
Personnel administratif. — Commiss. dir. travaux Gobin, prolong. conval. 3 mois, demi-solde; surveill. techn. Le Roux, Le Page et Avril, conval. 3 m.; commis inscript. mar. Catté, affecté à Morlaix; surveill. techn. 3e cl. Hivret, d'Indret, passe au Havre.

Mouvements de la flotte

Croiseur cuirassé *Dupleix*, va remplacer *Chanzy* esc. Méditerr. au lieu et place *Chasseloup-Laubat*; — *Durance*, arrivée Nouméa; — *Desaix*, fait route de Cherbourg p. Toulon; — *D'Assas* et 4 c.-torp., arrivés Saïgon en parfait état; — *Kersaint*, arrivé Tchemulpo; — 1re div. esc. Extr.-Orient, *Aspic* et *Bengali*, sortis baie d'Along; — 2e div., est en Cochinchine; — *Jeanne-d'Arc* et *Gloire*, rallié esc. du Nord à Quiberon; — *Duguay-Trouin*, quitté Messine; — sous-marin n° 3, lancé à Rochefort; *Troude*, a trouvé route Sydney barrée par champs de glace; revenu à Halifax; — *Olry*, quitté Tchang; — *Infernet*, quitté Colombo p. rallier Madagascar.

INFORMATIONS

Le dimanche 24 Avril, à la mairie du sixième arrondissement, a eu lieu une réunion des membres de l'Association amicale coopérative des Officiers de terre et de mer, dont le siège est à Paris, 24, rue du Mont-Thabor.
Un grand nombre d'officiers de tous grades, de l'armée active, de la réserve et de l'armée territoriale avaient répondu à cette convocation. Diverses communications ont rappelé le but philanthropique que poursuit l'Association. De même que beaucoup d'œuvres de mutualité, elle a subi des fortunes diverses; aujourd'hui la masse des sociétaires se rallie aux principes qui font la force des coopératives; dans l'intérêt général de l'Armée et des officiers retraités eux-mêmes, il est à souhaiter que cette Association redevienne très prospère; elle provoque assez de sympathies pour que nous puissions joindre nos souhaits à ceux de ses adhérents.

L'escadre de la Méditerranée. — L'Escadre de la Méditerranée occidentale et du Levant appareillera de Toulon vers le 15 Mai pour entreprendre une tournée dans le Levant. Après visite de La Sude, Beyrouth, Alexandrette, Smyrne, Salonique et Le Pirée, elle ralliera Toulon au commencement de Juillet.
Cette force navale, placée sous le commandement en chef du vice-amiral Gourdon, comprendra les cuirassés d'escadre *Saint-Louis, Gaulois, Iéna, Bouvet, Charlemagne*; les croiseurs cuirassés *Desaix, Marseillaise, Latouche-Tréville*; les croiseurs *Du-Chayla, Galilée, Linois*; les contre-torpilleurs *Epieu, Arbalète, Carabine, Sarbacane, Dard* et *Francisque*.
Le *Suffren* entre au bassin de Toulon pour remise en état de ses tourelles. En passant au golfe de Gascogne, ce bâtiment subit du gros temps et, en arrivant à Toulon, on s'aperçut que le fonctionnement des tourelles était défectueux: le mécanisme a dû être faussé par les violentes secousses éprouvées par le navire, et de la rouille s'y est formée.
Le *Suffren* sera indisponible pendant deux mois et ne pourra faire partie de la tournée du Levant.

LA FAMILLE MILITAIRE

Fiançailles

Lieut. 33e art. Aich., av. Mlle Geneviève Crossier; cap. 44e lig. Delmas, av. Mlle Marthe Courtois; cap. 29e chass. à p. Gay, av. Mlle Julie Besge; lieut. 119e Libéros, av. Mlle Marie-Jeanne Glin; lieut. 106e inf. Rayer, av. Mlle Charlotte Duval; lieut. 2e chass. de Cazeneuve de Pradines, av. Mlle Geneviève de la Madelaine; lieut. 18e art. Menu, av. Mlle Eugénie Richard; s.-lieut. 104e inf. Marchaut, av. Mlle Adrienne Mazelot; comm. en retr. Massy, av. Mlle Laure-Adèle Eck; lieut. 7e gén. Laganne, av. Mlle Julie Dupuy; lieut. 110e lig. Aubert de Trégomain, av. Mlle Carmen de Boutciller; lieut. 4e chass. à p. Lescanne, av. Mlle Emélie Goulon; lieut. 67e lig. Courtou, av. Mlle Juliette Labbée; s.-lieut. 3e art. col. Marchand, av. Mlle Jeanne-Marie Guyot; s.-lieut. 122e inf. Hugues, av. Mlle Suzanne Coronne; cap. 8e col. Delacou, av. Mlle Pierrette de Faucher.

Mariages

Lieut. 30e drag. de Séguins-Pazzis d'Aubignan, av. Mlle Jacqueline de Pierredon de Ferron; commis. 3e cl. tr. col. Laset, av. Mlle Blanche Magalon; lieut. 13e art. Hachette, av. Mlle Madeleine Hardy; cap. 126e inf. Reboul, av. Mlle Mathilde Fabregat; off. adm. 2e cl. Marion, av. Mlle Borgeot; lieut. 139e d'inf. Lepourcelet av. Mlle Françoise Bouysson; méd. maj. tr. col. Jean Micholet, av. Mlle Yvonne Langou; cap. Tissier, av.

Mlle Jeanne Dubois; cap. 63e inf. Darthos, av. Mlle Louise Lapébie; lieut. de vaiss. Fontaine, av. Mlle Jeanne Lesrel; lieut. de vaiss. de Faramond de Prémorel, av. Mlle Théodoria Laughan: lieut. de vaiss. Bérenger, av. Mlle Astic.

Off. adm. état-maj. Poindrou, av. Mlle Jeanne Gaboriau; off. adm. 2e cl. Ramillon, av. Mlle Ernestine Bagot; lieut. 45e inf. de Bouchemau, av. Mlle Clémentine Ladret de Lacharrière; lieut. 40e art. Rebois, av. Mlle Louise Quiot; cap. Gatelet, av. Mlle Anne Mouchet; lieut. art. Terrier de Laistre, av. Mlle de Laborde-Noguez; lieut. 17e inf. Richard, av. Mlle Marie Bayce d'Uzès; cap. cav. Le Tellier, av. Mlle Renée Robillard-Clicquot; méd. aide-maj. 1re cl. Métoz, av. Mlle Jeanne Vernier; lieut. 95e inf. Bard, av. Mlle Roger.

Nécrologie

Lieut.-col. Reynaud, Carpentras; ch. bat. inf. retr. Dupersé, 68 ans, Bourges; cap. inf. Badenhuyer, 53 ans, Cosne; col. art. retr. Vidal, 80 ans, Saint-Amand; ch. bat. inf. col. Artiès, 54 ans, La Rochelle; cap. inf. retr. Caliste, 62 ans, Aix; off. adm. 1re cl. Samson, 49 ans, Belfort; cap. 1er chass. afr. Courtois, 40 ans, Marseille; méd. 1re cl. ma ine Bavay, 34 ans, Brest; cap. de vaiss. retr. Talpomba, 68 ans, Brest; commiss. mar. retr. Dubosq, 74 ans, Paris.

Ch. esc. art. mar. retr. Chaule, Nexou; lieut. 10e art. Garchez, 28 ans, Rennes; off. adm. 1re cl. Nugues, 51 ans, Rouen; ch. esc. gend. retr. Berthet, 52 ans, Vichy; méd.-maj. 2e cl. Gautrand, 34 ans, Laval; lieut. inf. col. Bourdeau, 28 ans, Haute-Guinée; int. m. retr. Chaudruc de Crazannes, 71 ans; cap. 2e tonk. Dubois, 31 ans; Quang-Yeu (Tonkin); ch. esc. art. retr. Clavel, 69 ans, Paris; aide-vétér. 3e rég. art. col. Ranchoux, Nîmes; commiss. 2e cl. Arsonneau, Marseille.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres signées très lisiblement, portant une adresse pour la réponse et accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur répondre directement et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.

U. G. L. — Ce que vous me demandez serait trop long à énumérer et ne répondrait pas à ce que vous désirez connaître car la composition des escadres varie perpétuellement. Si vous voulez savoir le déplacement et la composition de l'artillerie de chaque navire de l'Etat, référez-vous à l'aide-mémoire de l'officier de marine, de Ch. Valentino.

DIRECTION A DONNER DE PARIS

aux correspondances pour la Marine de Guerre

PENDANT LE MOIS DE MAI 1904

Pour la force navale des mers d'Orient. — *Argus, Alouette, Avalanche, Bugeaud, Chateaurenault, Montcalm, Décidée, Olry, Vigilante, Pascal, Redoutable, Surprise, Lion, Bayard, Achéron, Bengali, Aspic, Gueydon, Styx, Vauban, Takou, Vipère, Pistolet, Javeline, d'Assas, Sully, Mousquet, Fronde, Torpilleurs coloniaux, 1-S, 2-S, 3-S, 4-S, 6-S, 7-S* et *8-S* par Saïgon, *vià* Marseille, les 10, 14 et 28; *vià* Brindisi, les 6 et 20.

Pour la division navale de l'océan Indien. — *Capricorne, Nièvre, Pourvoyeur, 271, 272,* à Madagascar, *vià* Marseille, les 10, 20 et 25; *Infernet*, à Colombo, *vià* Marseille, les 10, 14 et 28; *vià* Brindisi, les 6 et 20; *Troude* à Sydney, aux soins du consul de France, *vià* Le Hâvre, les samedis; *vià* Brindisi, les 6 et 20.

Pour la division navale du Pacifique. — *Aube, Eure, Meurthe, Protet,* à Nouméa, *vià* Marseille, les 10 et 14; *vià* Brindisi, tous les samedis; *Durance, Zélée,* à Tahiti, *vià* Le Havre, tous les samedis.

Pour la division navale de l'océan Atlantique. — *Jurien-de-la-Gravière,* à Fort-de-France, *vià* St-Nazaire, le 8; *vià* Bordeaux, le 25; *Dupleix* à Cherbourg, voie de terre, chaque jour.

Pour la station locale de Cochinchine. — *Baïonnette, Caronade, Bouclier, Cimeterre,* à Saïgon.

Pour la station locale du Tonkin: *Adour, Estoc, Jacquin, Kersaint, Henri-Rivière,* par Haïphong; *vià* Marseille, les 10, 14 et 28; *vià* Brindisi, les 6 et 20.

Pour la station locale du Sénégal. — *Marigot, Goéland,* à Dakar, *vià* Bordeaux, les 12 et 20; *vià* Brindisi, les 6 et 20.

Pour la station du Congo. — *Alcyon,* à Libreville, *vià* Bordeaux, le 20.

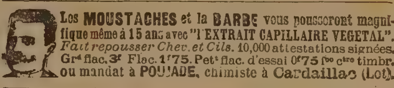
Pour la station de la Guyane. — *Jouffroy,* à Fort-de-France, *vià* Saint-Nazaire, le 8; *vià* Bordeaux, le 25.

Pour la Crète. — *Condor,* à La Sude, *vià* Marseille, les 6, 11, 13 et 17; *vià* Brindisi, et Trieste, les dimanches, lundis, mardis, mercredis et samedis.

Pour la station de Constantinople. — *Mouette, Vautour, Mascotte,* à Constantinople, par voie de terre, chaque jour.

Pour l'Ecole des Aspirants. — *Duguay-Trouin, vià* Toulon, voie de terre chaque jour.

EDM. DE KERHOR.





OFFICIERS MINISTERIELS

2 MAISONS à Paris : 1° r. de Lille, n° 30. Ce 661m80. Rev. br. 24,380 fr. M. à p. **240,000** fr.; 2° r. Jacob, 44. Ce 488m. Rev. br. 8,000 fr. M. à p. **80,000** fr. A adj. sr 1 enc. ch. not. Paris 17 Mai 1904. S'ad. Mes **Ader, Breuillaud** et **A. Morel d'Arleux**, not., 5, r. du Renard, dép. ench.





Le Gérant : G. LASSEUR
D. CASSIGNEUL, Imprimeur, 61, rue Lafayette, Paris.
Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI
(Encres Lorilleux)

AVANT D'ACHETER UN APPAREIL PHOTOGRAPHIQUE, VEUILLEZ EXAMINER

La Merveille de l'Année 1904

LE PLUS PETIT VOLUME - LE MINIMUM DE POIDS - LE MAXIMUM DE RENDEMENT

sont réalisés par

LE PHOTO-SIÈCLE

Chambre pliante à plaques et à pellicules rigides 9×12

La plus Parfaite Création
de l'INDUSTRIE PHOTOGRAPHIQUE

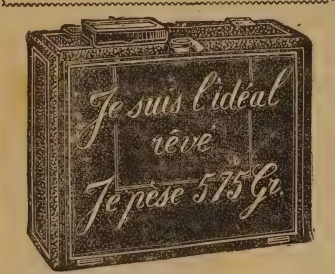


PHOTO-SIÈCLE entièrement fermé
Larg. 0m15. Haut. 0m11 1/2. Ep. 0m06. Poids : **575 gr.**

Défiant toute comparaison et toute critique le **PHOTO-SIECLE** peut rivaliser avec les appareils du plus grand prix.

Le **PHOTO-SIECLE** est muni d'un objectif à double lentille démontable extra rapide et d'une luminosité intense, assurant l'enregistrement des plus petits détails. Il fait la pose, la demi-pose, l'instantané jusqu'au centième de seconde, et on peut opérer soit à la main, soit avec la poire que nous offrons avec l'appareil pour faire la pose avec sécurité. Il possède quatre diaphragmes à disque rotatif, permettant ainsi de photographier avec n'importe quel temps, couvert ou radieux.

Le **PHOTO-SIECLE** est le seul appareil, vendu aux conditions de prix et de paiement où nous l'offrons, qui soit à double décentrement. C'est un perfectionnement qui permet à l'appareil de comprendre dans le cliché, malgré le défaut de recul que l'on peut avoir, toute la vue que l'on veut prendre. C'est un avantage considérable sur tous les autres appareils. Il est à viseur clair réticulé avec mire automatique, présentant l'image redressée et non renversée comme la plupart des appareils. Ce viseur permet la photographie dans tous les sens. Un pas de vis du Congrès sur les deux sens, largeur et hauteur, permet l'emploi du **PHOTO-SIECLE** sur pied avec mise au point rigoureuse au moyen de la glace opaline située à l'arrière de l'appareil. La mise au point exacte se fait depuis un mètre jusqu'à l'infini, au moyen de la vis de rappel et de l'échelle graduée.

La fabrication du **PHOTO-SIECLE** est absolument soignée et garantie, tous les organes sont en cuivre poli et présentent la perfection des instruments de la plus haute précision. L'ébénisterie, le gainage élégant et riche en font un véritable bijou.

Aussi, certains de la satisfaction qu'il donnera à ceux qui le posséderont, nous nous sommes assuré le monopole de cet appareil, en en faisant fabriquer un nombre considérable pour arriver au prix le meilleur marché possible. C'est pour cette raison que nous pouvons l'offrir à cent trente-cinq francs cinquante seulement, livré tout de suite, et payable, après réception, à raison de six francs cinquante par mois, soit avec

21 MOIS DE CRÉDIT

De plus, nous laissons aux souscripteurs la faculté de nous renvoyer l'appareil et les Primes qui l'accompagnent dans les quarante-huit heures de la réception, au cas où il ne conviendrait pas. C'est dire combien nous sommes sûrs de la satisfaction qu'il procurera et que nous ne redoutons nullement l'examen et la comparaison.

L'envoi du **PHOTO-SIECLE** est fait dans la huitaine qui suit la demande, accompagné de

3 PRIMES GRATUITES

dont la valeur commerciale est un véritable remboursement de plus de la moitié du prix d'achat. En effet nous offrons d'abord, comme

1re PRIME GRATUITE

tous les accessoires de photographie, savoir :

1° Un joli sac de toile grise, pour enfermer l'appareil et ses plaques, doublé de molleton rouge et muni de courroies. — 2° Six châssis porte-plaques métalliques. — 3° Six plaques sensibles 9×12, Marque Guilleminot "*La Parfaite*". — 4° Six porte-pellicules. — 5° Six pellicules rigides 9×12. — 6° Deux cuvettes pour bains en carton durci. — 7° Un flacon révélateur. — 8° Un flacon viro-fixage. — 9° Un paquet hyposulfite. — 10° Une pochette de douze feuilles papier sensible de Guilleminot. — 11° Un châssis-presse. — 12° Une lanterne de laboratoire et de voyage. — 13° Un petit guide pour le fonctionnement et la manipulation du **PHOTO-SIECLE**. — 14° Une poire pour exécuter la pose.

De plus, nous offrons comme

2me PRIME GRATUITE

un véritable trésor, une mine inépuisable de renseignements de toutes sortes sur la *Théorie, la Pratique et l'Art en Photographie*

Tout acheteur du **PHOTO-SIECLE** recevra gratuitement six mois d'abonnement à la splendide revue bimensuelle illustrée

« *Le Photographiste* »

publié sous la direction de FRÉDÉRIC DILLAYE, l'auteur de nombreux ouvrages photographiques, très connus et très appréciés, le vulgarisateur par excellence de toutes les questions relatives à la photographie.

Luxueusement édité, le *Photographiste* explique les découvertes et les perfectionnements nouveaux, il fait connaître tous les progrès réalisés; il indique les tours de mains, des conseils pratiques; il donne, par une illustration abondante, des exemples de ce que l'on peut faire et de ce qu'il ne faut pas faire. Par la valeur de sa rédaction, par le choix et la variété des sujets qu'il traite, par son luxe de présentation, le *Photographiste* tient actuellement la toute première place dans la presse photographique.

Cette deuxième prime constitue un cadeau d'une réelle valeur, car le prix de l'abonnement annuel du *Photographiste* est de seize francs. — Enfin, comme

3me PRIME GRATUITE

nous offrons une

MAGNIFIQUE JUMELLE

"Sirius-Touriste", marque déposée sortant d'une des premières fabriques de France, construite d'une manière irréprochable et dont la valeur commerciale n'est pas inférieure à trente-cinq francs.

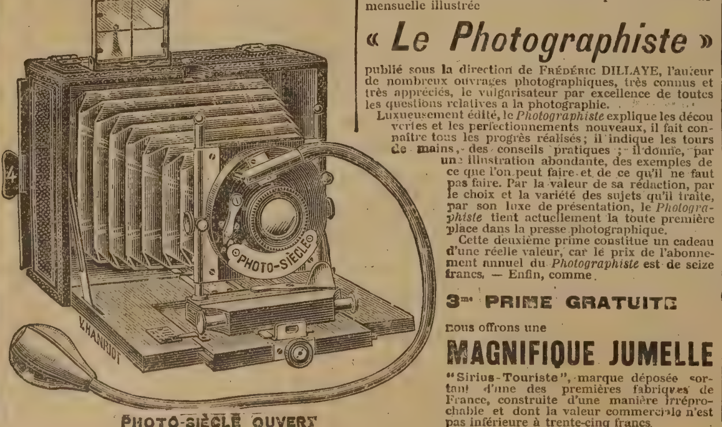
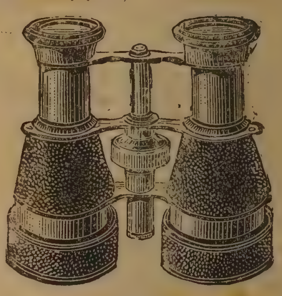


PHOTO-SIÈCLE OUVERT



3me PRIME GRATUITE Jumelle "Sirius Touriste"

Gainée en maroquin noir, monture émaillée noir, avec bagues nickelées, nous la livrons dans un élégant étui en cuir souple avec courroie bandoulière. Elle est munie à sa partie inférieure d'une boussole de précision permettant de s'orienter à tout instant. Cette jumelle, par sa forme conique et sa disposition d'optique, permet d'obtenir un champ de vision très vaste avec un maximum de clarté. Elle se recommande donc tout spécialement pour la campagne et pour la mer; son large champ de vision permet d'embrasser d'un seul coup d'œil tout un joli paysage et son grossissement fait voir des détails qui passeraient complètement inaperçus sans cet instrument; c'est le compagnon indispensable des touristes, à la campagne, à la mer, aux courses, etc.

Toutes ces primes constituent réellement une valeur commerciale qui **rembourse tout de suite plus de la** moitié du prix d'achat de l'appareil.

Le **PHOTO-SIECLE** est construit avec des matériaux de premier choix; il se présente à l'amateur comme un véritable bijou par le poli et le fini de tous ses organes et peut soutenir la comparaison avec les appareils les plus chers. Les résultats qu'il donne sont garantis irréprochables à toute personne, même la plus inexpérimentée.

Tout ce que nous venons d'exposer, lectrice et lecteur, présente des avantages multiples que vous saurez apprécier et que seuls nous pouvons offrir.

Le **PHOTO-SIECLE** est la Merveille de l'année 1904. Il constitue le dernier mot du séduisant. Il n'y a rien à payer d'avance, n'hésitez pas à envoyer tout de suite votre bulletin de souscription à la

LIBRAIRIE des CONNAISSANCES UTILES,
8, Rue Saint-Joseph, à Paris.

P. S. *Nous fournissons également, avec l'appareil, un* **Pied automatique** *tout en métal, très élégant, rigide, léger et solide, composé de 3 tubes renforcés (longueur ouvert 1m,12; poids 0k,590), moyennant* **un supplément de 10 francs,** *payables en ajoutant* **50 centimes** *à chaque mensualité, portée à* **7 francs** *au lieu de 6 fr. 50.*

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné déclare acheter un Appareil Photographique le **PHOTO-SIECLE** au prix de **Cent trente cinq francs cinquante** que je paierai à raison de **Six francs cinquante** par mois jusqu'à complète libération.

Le **PHOTO-SIECLE** me sera envoyé en même temps que les trois Primes gratuites : **Accessoires de Photographie, six mois du *Photographiste*, et Jumelle "Sirius-Touriste".**

Le *1904*

Nom .... SIGNATURE
Prénoms ....
Profession ou Qualité ....
Rue ....
A ....
Département ....

Je désire recevoir en même temps le **Pied automatique**, pour le prix supplémentaire de **Dix francs** que je paierai au moyen d'une augmentation de cinquante centimes ajoutée à la mensualité de **Six francs cinquante**. SIGNATURE :

Annuler cette partie si on ne désire pas le pied.

L'indication de Profession ou de Qualité est de rigueur

Remplir, détacher et envoyer le bulletin ci-dessus à la
Librairie des Connaissances Utiles, 8, r. St-Joseph, Paris

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — No 23 LE NUMÉRO 10 CENTIMES *15 Mai 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an .... 8 fr. »

OPÉRATIONS EN MANDCHOURIE

L'offensive des Japonais

La période des opérations ctives exécutées sur terre par les armées belligérantes semble avoir sérieusement commencé. L'armée japonaise a franchi le Yalou non loin de son embouchure et a pénétré en Mandchourie, refoulant devant elle les forces russes qui gardaient les passages, leur infligeant des pertes sérieuses et leur enlevant une trentaine de canons.

Assurément cette bataille, ou plutôt ces batailles du Yalou, car on s'est battu pendant plusieurs jours sur les rives de ce fleuve désormais historique, constituent un échec appréciable pour les troupes du tsar, et le récit habilement amplifié des succès japonais donne à l'armée du mikado un regain d'entrain et de confiance, mais elles ne peuvent influer sur l'événement final qui ne sera, qui ne peut être que le rembarquement des Nippons.

Quelque paradoxale que puisse paraître, à première vue, cette appréciation, au lendemain même du jour où le général Kuroki vient d'entrer victorieux en Mandchourie, elle semble plus défendable si l'on veut examiner de près la situation, en tenant compte des forces en présence, des conditions du pays dans lequel elles opèrent et des ressources respectives des deux nations belligérantes.

Certes, le début de la cam-



Sur le chemin de Feng-hoang-tcheng Reconnaissance japonaise



Sur la route mandarine de Séoul à Moukden. — Isolés de l'armée japonaise rejoignant leur corps

(D'après une photographie de notre envoyé spécial en Mandchourie.)

pagne a été au grand désavantage des Russes. Ils ont perdu nombre de leurs navires, avec leur meilleur amiral, et ce qui reste de la flotte d'Extrême-Orient est, ou peu s'en faut, étroitement bloqué dans une sorte de souricière. Mais, d'ici quelques mois, une nouvelle escadre peut arriver de la Baltique et rétablir l'équilibre, d'autant plus que les navires japonais, eux aussi, ne sont pas sans avoir éprouvé maintes avaries. Et après six mois de mer, avec le service exceptionnellement dur que l'amiral Togo exige de ses chaudières, il est vraisemblable que la plupart des unités navales nipponnes devront faire un séjour plus ou moins long dans les arsenaux pour y être réparées et mises en état de reprendre un service fort actif.

Et c'est précisément vers cette époque qu'une flotte toute fraîche apparaîtra dans les eaux de Corée et viendra troubler les opérations du ravitaillement des armées japonaises débarquées en Mandchourie.

Celles-ci, à moins de défaillances que nous ne pouvons pas supposer à l'armée russe, auront été arrêtées net sur les positions du Liao par les troupes du général Kouropatkine. L'effectif de ces dernières, au mois de Juillet, ne sera guère inférieur à quatre cent mille hommes, non compris les corps affectés aux voies de communications ou à la surveillance des bandes de Khoungouses déguisés que le maréchal chinois Ma appelle pompeusement son armée.

Quel que soit l'effort déployé par l'état-major général japonais, il ne peut amener en ligne et faire subsister plus de trois cent mille hommes; le restant de l'armée, les troupes de réserve, étant bonnes tout au plus à la garde des communications et des postes de seconde ligne.

La supériorité numérique des Russes sera donc écrasante vers le mois de Juillet et on s'explique pourquoi le général Kouropatkine n'a pas poussé vers le Yalou 100,000 hommes des troupes dont il dispose autour de Kharbin et de Moukden. Le généralissime russe ne veut rien laisser au hasard. Il sait que vu le faible rendement du chemin de fer transsibérien, plusieurs semaines lui sont encore nécessaires pour recevoir de Russie le nombre de régiments, de batteries, de sotnias, jugé indispensable pour prendre vigoureusement l'offensive. Tant que cet effectif ne sera pas atteint, il cherchera à gagner du temps. Il reculera pied à pied, usant peu à peu son adversaire, le forçant à se déployer, à fatiguer ses troupes dans des combats incessants, à créer une ligne de communication de jour en jour plus précaire à mesure qu'elle s'allonge; et le moment arrivé, il lancera sur cette armée fatiguée des troupes fraîches en quantité telle que, malgré leur courage indéniable, les régiments nippons seront submergés.

Le véritable motif pour lequel les Russes doivent avoir le dessus c'est que leurs ressources en soldats sont pour ainsi dire illimitées; celles des Japonais le sont. Voilà pourquoi l'échec du général Zassoulitch au Yalou ne peut avoir de conséquence grave. 20,000 Russes ont tenu tête pendant cinq jours à 100,000 Japonais et ne se sont retirés que lorsque leur rôle d'avant-garde de rideau couvrant a été terminé. Qu'importe alors que quelques centaines d'hommes soient restées sur le terrain, que quelques pièces même aient été capturées par l'ennemi, si jusqu'à la dernière minute, elles ont tiré leurs dernières gargousses pour se conformer aux ordres du général en chef. Celui-ci connaît maintenant le plan de ses adversaires et la situation de la masse principale de ses armées, la direction qu'elles suivent et leur objectif probable. Il peut régler ses mouvements en conséquence.

Mais, quoi qu'il arrive, on ne peut que souhaiter voir ce mouvement rétrograde, cette concentration en arrière, pour employer un euphémisme à tournure militaire, ne pas prendre des proportions exagérées. Si les Japonais arrivaient en nombre dans la zone avoisinant le chemin de fer, Port-Arthur serait coupé de ses communications avec l'intérieur (1).

La prise de cette place ne serait alors plus guère qu'une affaire de mois, peut-être de semaines. Et indépendamment du retentissement que la chute de ce Sébastopol d'Extrême-Orient aurait dans le monde entier, outre l'orgueil infini que ce triomphe partiel donnerait au peuple nippon, si Port-Arthur tombait aux mains des Japonais, ils en feraient une place de débarquement qui leur éviterait le trajet à travers la Corée, leur économiserait 50,000 hommes de troupes et leur permettrait un va-et-vient continuel de leur flotte de transport entre la Manchourie et leurs îles.

Voilà pourquoi tous les amis des Russes souhaitent que la concentration à Kharbin et Moukden de la principale armée de Mandchourie se termine rapidement et que le général Kouropatkine dirige, cette fois pour de bon, ses avant-gardes vers Kia-Lien-Tsé et les rives du Yalou.

L. T.



Le champ de bataille du Yalou et la route mandarine

LA BATAILLE DU YALOU

Ce n'est que depuis 1894-1895 que l'on connaît un peu, en Europe, le nom de ce fleuve d'Extrême-Orient, aujourd'hui presque aussi célèbre que le Rhin ou le Danube.

A cette époque, a eu lieu en effet, à l'embouchure du fleuve asiatique, un combat naval par lequel les Japonais affirmèrent leur prééminence sur la race jaune en infligeant une sanglante défaite à la flotte chinoise.



Patrouille japonaise franchissant le Yalou

(1) A l'heure actuelle, cet événement s'est produit, les Japonais ont débarqué à Port-Adams et investi Port-Arthur.

Aujourd'hui ce sont des Européens que les Nippons ont contraints à reculer, après de sanglants combats dans lesquels on se demande ce qu'il faut le plus admirer, ou l'esprit d'offensive raisonnée des Japonais, ou l'héroïsme des troupes russes luttant désespérément un contre cinq et se faisant hacher pour sauver l'honneur du drapeau.

C'est le 1er Mai qu'a eu lieu cette bataille du Yalou que l'on nomme aussi combat de Potetinsky ou encore combat de Turent-cheng suivant que l'on attache une plus ou moins grande importance aux engagements survenus sur les diverses fractions du champ de bataille désignées par ces noms.

Dans la réalité, c'est sur la rive droite du Yalou, entre Antoung et Kia-lien-tsé qu'a eu lieu l'effort principal de l'armée japonaise qui a fini par déborder l'aile gauche russe et a déterminé sa retraite vers les positions naturellement fortes de Feng-hoang-tcheng.

Nous n'avons pas l'intention d'entrer ici dans le détail des mouvements exécutés le 1er Mai par les troupes du général Kuroki ; les rapports des deux états-majors ne sont pas suffisamment concordants pour que l'on puisse s'occuper d'autre chose, pour le moment, que du résultat brutal : savoir la retraite des régiments russes.



Construction d'une passerelle sur un cours d'eau incomplètement gelé
Les pionniers japonais améliorent le passage avec des planches et de la paille

Assurément, l'avant-garde que commandait le général Katchalinsky avait reçu l'ordre de se déployer en rideau le long du Yalou, fleuve séparant la Mandchourie de la Corée, et d'y arrêter quelque temps l'armée japonaise. Mais étant donnée l'énorme disproportion des forces, il est à craindre que l'ordre du général Kouropatkine n'ait pas été bien interprété ; une affaire qui, dans l'esprit du généralissime, ne devait être qu'une escarmouche a dégénéré en bataille ; le général Katchalinsky n'a pas su ou n'a pas pu rompre le combat et aller se poster sur une position de repli avant d'avoir subi des pertes cruelles.

Il y a eu là, plus que probablement, une faute de tactique que l'on ne devrait plus voir se renouveler. Ses conséquences ont été regrettables puisque, de l'aveu même du commandement russe, on a dû laisser des canons sur le champ de bataille.

Bien que les artilleurs russes aient eu la présence d'esprit de fausser les culasses et de détruire les armements des pièces, l'opinion japonaise triomphera non sans raison de cette capture de canons, les premiers sans doute que des jaunes aient pris en bataille rangée à des Européens.

Une autre erreur semble avoir également été commise par le commandement russe : d'après les rapports télégraphiques publiés par le ministère de la guerre, on peut se rendre compte que le front gardé par l'avant-garde du général Zassoulitch était beaucoup trop considérable pour son effectif. Ce n'est point avec une vingtaine de mille hommes que l'on peut avoir la prétention de garder un cours d'eau sur une étendue de près de cent kilomètres.

Les Japonais n'ont pas eu d'effort à faire pour masser leurs forces en un point quelconque de ce faible cordon et pour écraser les quelques régiments qui leur étaient opposés. Leur artillerie d'ailleurs était incontesta-



En marche vers le Yalou
Echelon de ravitaillement encadré par des soldats du train japonais

blement supérieure et comme nombre et comme calibre.

Ces réserves faites, on doit admirer sans réserve la bravoure des troupes russes, qui, malgré leur infériorité numérique, ont infligé à l'adversaire des pertes quatre fois supérieures à celles qu'elles-mêmes ont essuyées et qui, vers la fin de la journée du 1er Mai, ont arrêté la poursuite du vainqueur et ont pu se grouper en bon ordre sur les hauteurs à l'Est et au Sud de Feng-hoang-tcheng.

C'est sur ces hauteurs coupées perpendiculairement par la route mandarine de Séoul à Moukden (1) que les troupes russes ont un instant repris haleine. Elles ont ensuite battu en retraite en bon ordre, vers les fortes positions de la rive gauche du Liao.

P.

DANS LA CASAMANCE

La colonie française de la Casamance est cette bande de terrain, large d'environ soixante kilomètres et qui comprend la vallée de la rivière de Casamance et de quelques-uns de ses affluents, bornée au Nord par la Gambie anglaise et au Sud par la Guinée portugaise.

A l'Est, ce corridor étroit s'épanouit soudain, à 360 kilomètres de l'estuaire, et va se confondre avec les immenses territoires de la Sénégambie et du Soudan français, au cœur desquels les possessions anglaise et portugaise constituent une malencontreuse enclave.

Le territoire de la Casamance française relève, au point de vue politique, de notre colonie du Sénégal dont elle constitue une subdivision administrative. Sa sécurité est assurée par une compagnie de tirailleurs sénégalais cantonnée dans les postes et détachements de Sedhiou, Ziguinchor, Bignona.

La Casamance est un pays généralement plat et fertile dans lequel les indigènes cultivent le manioc, le mil, les arachides, le tabac ou se livrent à l'élevage des bœufs.

Des forêts immenses pourraient fournir de nombreuses essences forestières, et la liane du caoutchouc permettrait de faire de belles récoltes de cette matière si utilisée aujourd'hui par l'industrie.

Les populations qui habitent cette région appartiennent à des races très différentes ; on y rencontre des Ouolofs originaires du Sénégal qui fournissent des ouvriers très estimés ; des Diolas fétichistes, ivrognes, dépravés, mais habiles cultivateurs et grands producteurs de riz et de maïs ; des Mandingues émigrés du Soudan, musulmans fanatiques et guerriers, grands chasseurs et assez bons cultivateurs ; des Balantes idolâtres et très friands du vin de palme avec lequel ils s'enivrent à outrance ; des Bayottes chasseurs et guerriers, rebelles à toute espèce de civilisation ; enfin des Peuhls pasteurs qui ont créé dans la haute Casamance une colonie prospère où ils se livrent à l'élevage des bœufs.

Dès 1828, nous achetions à des chefs locaux des droits sur la région côtière de la Casamance, notamment sur l'île de Djogné. Quelques années plus tard, notre pavillon était hissé sur l'île de Carabane, en plein estuaire de la Casamance. En 1837, le gouverneur du Sénégal faisait remonter la rivière à des navires français jusqu'au village de Sedhiou où il installait un poste : mais, pendant tout le règne de Louis-Philippe et la première partie de celui de Napoléon III, on ne s'occupa guère de cette colonie naissante ; l'attention était ailleurs et l'esprit d'expansion coloniale n'existait pas encore. Il fallut une grave insulte faite à un officier chef de poste à Sedhiou pour que le gouvernement impérial se décidât à mettre à la raison les indigènes dont l'audace et l'insolence croissaient à mesure que nous nous montrions plus patients. En 1860, une flottille de transport, composée des avisos l'*Etoile*, *Dialmatch*, *Africain*, *Grand-Bassam* et *Basilic* quitta Gorée le 6 Mars et vint bombarder les villages de l'estuaire : puis 800 hommes, sous les ordres du commandant Pinet-Laprade furent débarqués, enlevèrent les villages d'assaut et imposèrent aux tribus noires le protectorat français.



Les possessions françaises de Guinée La Casamance

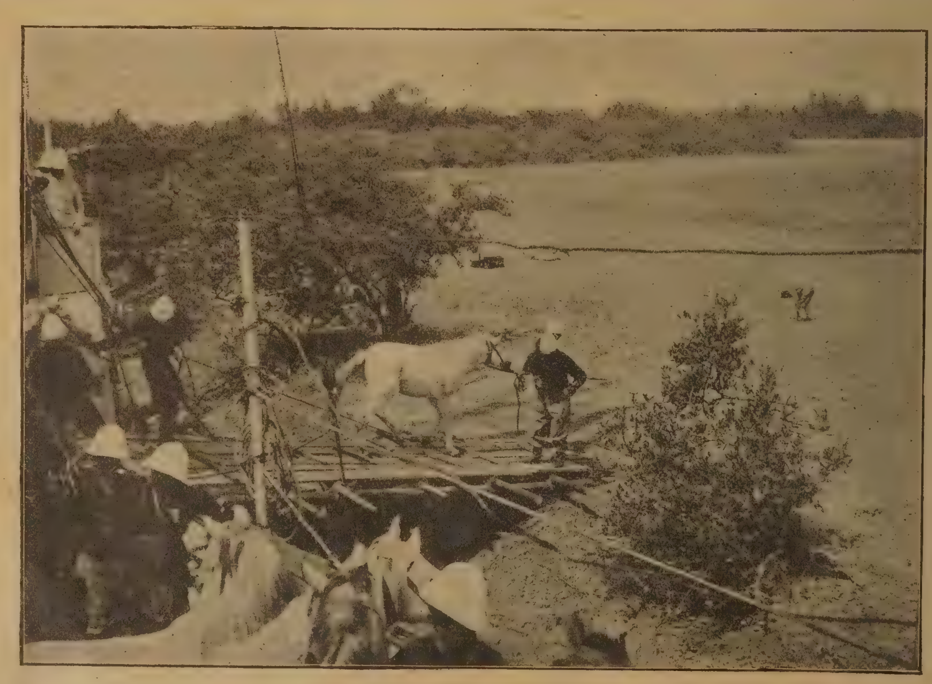
En 1865, une nouvelle expédition fut jugée nécessaire, elle amena la soumission des peuplades de la rive gauche du fleuve : seuls, les Mandingues restaient irréductibles.

Malgré un échec sanglant que leur infligea, en 1873, le capitaine Peygasse, commandant le poste de Sedhiou, ils ne cessèrent de conspirer contre notre autorité, soulevant les tribus pacifiées, razziant nos alliés et nous suscitant tous les embarras possibles. Un de leurs chefs, voleur de grand chemin, Fodé-koba, se croyant sûr de l'impunité, avait même installé un repaire à Médina, d'où il terrorisait le pays. Il fallait en finir; ce fut le commandant Dodds qui fut chargé de la besogne.

En Février 1882, il arriva à Sedhiou avec les tirailleurs sénégalais et, en quelques jours, il soumit tout le pays, contraignant à fuir le chef Sounkari, principal agent de Fodé-koba. Celui-ci, abandonné de ses troupes, fut assez habile pour obtenir du gouverneur du Sénégal, en même temps que l'oubli du passé, une rente annuelle de 5,000 francs. En revanche, il acceptait notre protectorat français, mais s'empressait de ne pas exécuter une seule des obligations imposées et molestait même les protégés français.

Nous en avions fini au Soudan avec Ahmadou, Samory, Ba-Bemba et les autres chefs rebelles ; le gouvernement décida de mettre hors d'état de nuire Fodé-koba et les bandes qu'il avait peu à peu reconstituées.

Une colonne expéditionnaire placée sous les ordres du comman-



Débarquement d'un détachement d'infanterie coloniale aux environs de Sedhiou (Casamance)

(1) Voir le n° 15.

dant Rouvel, se concentra à Bignona. Elle était forte de 1,000 fusils, de 40 sabres et de 3 pièces de montagne.

Le 23 Mars 1901, elle apparaissait devant Médina, que défendait une double muraille de terre de 6 mètres de hauteur sur 1 m. 90 d'épaisseur. L'artillerie prépara la brèche, les compagnies allaient donner l'assaut, lorsque les poudrières de Médina sautèrent les unes après les autres. Nous occupâmes les ruines de la citadelle et des colonnes volantes expédiées dans toutes les directions pacifièrent le pays.

En 1903, une petite expédition fut jugée nécessaire; elle ne comprenait que 300 hommes sous les ordres du capitaine Thierry de Maugras. Appuyée par les avisos *Ardent* et *Goéland*, elle nettoya les rives du fleuve des dissidents Feloups et rétablit la tranquillité dans tous les villages de la basse Casamance.

Il serait à souhaiter qu'elle ne fût plus troublée; car, malgré le peu d'intérêt qu'on lui a témoigné jusqu'ici, cette colonie, assez mal connue, est susceptible d'une grande prospérité. En 1902, elle a procuré au budget local du Sénégal une recette douanière de deux millions de francs. Avec une dépense relativement minime, on arriverait à des résultats encore meilleurs. Déjà, les navires de fort tonnage remontent jusqu'à Ziguinchor; les embarcations moyennes peuvent aller jusqu'à Sedhiou. Il serait nécessaire d'améliorer le passage de la barre, de baliser la rivière et surtout de créer un service postal régulier avec le Sénégal, pour que cette partie de notre domaine africain prenne l'essor dont elle est susceptible et que permettent de prévoir les résultats obtenus jusqu'ici. Au point de vue militaire, le territoire de la Casamance est partagé en deux cercles, celui de la haute Casamance, ayant son chef-lieu à Sedhiou, résidence du capitaine de la compagnie de tirailleurs sénégalais, et celui de la basse Casamance, chef-lieu Ziguinchor, résidence d'un lieutenant de cette compagnie.

Des postes de tirailleurs sont également installés à Bignona, dans l'intérieur, et à Yatakounda, sur la rive gauche de la rivière. G.



Dans la vallée de Casamance. — La forêt.



Les cases pendant l'été
Durant la saison chaude, on enlève une partie de la toiture de chaume

A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE GUERRE

Une instruction ministérielle en date du 5 Avril 1904 vient de régler les conditions d'admission en 1905 des officiers candidats à l'École supérieure de guerre. Ces conditions diffèrent sensiblement de celles requises antérieurement.

Nous croyons devoir résumer ici le nouveau mode de recrutement de nos officiers d'état-major.

Il n'existe plus désormais d'épreuves dites du premier ou du second degré; on est revenu au système primitif en vertu duquel les officiers candidats subissent : 1° au chef-lieu de corps d'armée des épreuves écrites déterminant l'admissibilité ; 2° à Paris, des épreuves orales et une épreuve d'équitation, déterminant l'admission.

Les épreuves écrites sont au nombre de huit, savoir :

1° La solution d'une question tactique choisie en conformité des instructions ministérielles relatives aux manœuvres avec cadres sur la carte et sur le terrain; trois heures sont accordées pour traiter cette question. Naguère elle exigeait cinq heures, et ce n'était pas toujours suffisant;

2° La traduction en allemand d'un morceau de prose française tirée d'un ouvrage militaire; cette épreuve, pour laquelle il est accordé un délai d'une heure, doit être exécutée sans lexique ni dictionnaire;

3° Le développement rapide d'un sujet de rédaction donné en allemand; l'instruction ministérielle est à ce sujet assez nébuleuse et motivera, nous l'espérons, une explication. En effet, cette rédaction sera-t-elle faite en allemand ou en français ? Rien ne le dit. Et d'autre part, le texte officiel qui indique comme durée du travail une demi-heure, indique sur la même ligne qu'il sera exécuté de 3 heures à 4 h. 30 du soir.

On peut assurément comprendre, en s'aidant d'un nota, mais un règlement ministériel est d'autant plus prisé qu'il ne laisse aucun doute dans l'esprit de ceux à qui il est destiné ;

4° Deux heures seulement sont accordées pour l'étude sommaire (causes, faits, conséquences) d'une question d'histoire se rapportant à l'une des campagnes qui ont eu lieu sur les divers théâtres d'opérations en Europe, depuis 1787 jusqu'à nos jours. Deux sujets de compositions seront indiqués : le candidat traitera l'une des deux questions à son choix ;

5° Le candidat pourra également choisir entre deux questions de géographie prises dans les limites du programme. Il aura deux heures pour traiter la question choisie ;

6° La fortification et le service du génie en campagne font l'objet d'une composition pour laquelle il est accordé trois heures et qui comprendra, d'une part, une question d'ensemble prise dans le programme; d'autre part, une application sur la carte au 1:80,000e ou un croquis à grande échelle, visant l'utilisation des troupes et du matériel du génie ainsi que l'ou-



Au camp. — Les cases des tirailleurs sénégalais

tillage du corps d'armée dans une situation tactique déterminée ;

7° Une question sommaire de législation et d'administration militaires; deux heures sont accordées pour la traiter;

8° Enfin un croquis topographique à une échelle donnée d'une portion de carte, le figuré du terrain étant représenté par des courbes horizontales.

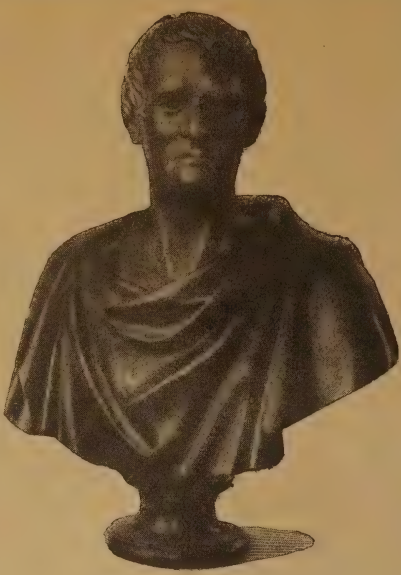
Les compositions écrites auront lieu les 18, 19, 20 et 21 Janvier 1905.

Les candidats reconnus admissibles subiront les épreuves orales devant un jury d'officiers généraux et d'officiers supérieurs assistés de professeurs et de professeurs adjoints de l'École supérieure de guerre.

Ces épreuves rouleront sur les règlements et la tactique de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie, sur la langue allemande, obligatoire, ou d'autres langues étrangères, facultatives ; enfin, sur l'hygiène en temps de paix et en campagne. Cette dernière épreuve, nouvellement introduite dans les programmes d'admission, est un indice de l'orientation actuelle des idées militaires dans notre académie de guerre. On s'est aperçu, après vingt-cinq ans de pratique, que les officiers, d'état-major ne doivent pas seulement connaître les moyens les plus perfectionnés de faire tuer des hommes en temps de guerre; on veut aussi qu'ils connaissent les méthodes les meilleures de les conserver en bon état de santé pendant la guerre, qui sera l'exception, et pendant la paix, ce qui sera le cas le plus fréquent, il est au moins permis de l'espérer.

Une délégation de la commission d'examen s'assurera que les candidats ont une connaissance du cheval suffisante pour suivre avec fruit les cours d'équitation professés par les écuyers de l'École de guerre.

Enfin, l'instruction ministérielle du 5 Avril n'a pas négligé de reproduire la disposition traditionnelle attribuant au comité le droit de donner à chaque candidat une note d'aptitude générale ayant un coefficient fort élevé, trois fois celui de la note d'équitation.



LING,
Créateur de la gymnastique suédoise

Cette note, bien connue des candidats sous le nom de cote d'amour permet en réalité de faire entrer à l'École ou d'éliminer du concours les officiers qui tout en ayant subi de bonnes épreuves ne seraient pas considérés comme devant faire de bons officiers d'état-major.

Il semble que son coefficient est un peu excessif et que les conséquences possibles de cette note fassent double emploi avec l'interdiction faite aux commandants de corps d'armée de présenter à l'examen des officiers maladifs, faibles de constitution, obèses, incapables en un mot de fournir toute l'activité physique exigible d'un officier d'état-major en campagne. Il serait à désirer qu'une fois admis à concourir, un officier n'ait point à craindre de voir sa carrière fâcheusement modifiée par ce seul fait que son aspect extérieur, sa timidité ou le *trac* inhérent à l'examen auront fait paraître sa figure ingrate au président ou à l'un des membres influents du haut aréopage.

Cette réserve faite, on ne peut que reconnaître la supériorité du nouveau programme sur ceux qui l'ont précédé; on semble avoir enfin compris que pour suivre avec fruit les cours de hautes études militaires professés à l'École de guerre, il n'est pas indispensable de prouver un colossal effort de mémoire comme celui qu'exigeait naguère la connaissance des matières inscrites aux programmes d'autrefois.

J. V.

LES SPORTS DANS L'ARMÉE SUÉDOISE

Le gouvernement suédois attache la plus haute importance au développement de la culture physique dans l'armée scandinave.

Sur les huit heures journalières consacrées à l'instruction des jeunes soldats, une au moins est consacrée à l'éducation physique d'après la méthode si intéressante de Ling mise par ses continuateurs à la portée de tous.

Les exercices enseignés suivent une voie pédagogique nettement déterminée, où la gymnastique proprement dite s'agrémente d'une façon heureuse, de mouvements d'application d'une indiscutable utilité dans la vie militaire.

Les fantassins suédois pratiquent beaucoup les jeux de plein air et les sports rationnels, tels que ballon, courses, patinage, courses de skis courses de traineaux, natation, canotage, marche, cyclisme, saut, lutte, lancement du disque et du javelot, escrime à la baïonnette, au fleure

Un cours de gymnastique à Stockholm



M. TORNGREN,
Directeur de l'Institut royal de gymnastique de Stockholm
(Phot. Klemming.)



Colonel NORLANDER,
Directeur de l'enseignement de la gymnastique et de l'escrime à l'Université de Lund
(Phot. Brandt.)

et au sabre. Les cavaliers ajoutent à ces divers sports la voltige, les courses et autres exercices en rapport avec l'équitation.

Il faut dire que la tâche des instructeurs militaires est rendue fort aisée par ce fait, que chaque jeune Suédois a eu, avant son arrivée au régiment, pendant toute la durée de ses études, au moins une demi-heure de gymnastique par jour; la période d'instruction qu'il accomplit sous les drapeaux ne fait donc, somme toute, que compléter son éducation physique. Aussi, le soldat suédois se distingue-t-il tout spécialement par une forte poitrine, de larges épaules, une belle tenue, une démarche aisée, une taille svelte et la tête hautement portée.

Dans l'armée suédoise, l'officier ne le cède en rien au soldat sous le rapport des qualités physiques, car il ne peut être admis dans l'armée qu'après avoir subi victorieusement l'examen de *maturité*, qui correspond à peu près au baccalauréat et nécessite dix ans d'études où les connaissances en physiologie occupent une place très importante.

Ce n'est pas tout.

L'aspirant officier doit passer un rigoureux examen physique; après quoi, s'il a obtenu des notes satisfaisantes, il suit les cours des écoles de peloton et de sous-officiers.

Ce n'est qu'après un travail sévère de deux ans à deux ans et demi qu'il est enfin promu sous-lieutenant. Mais ses études ne sont pas pour cela terminées, car, chaque année, un certain nombre de jeunes officiers est envoyé à l'Institut royal central, en vue d'un perfectionnement indispensable pour l'enseignement complet de la gymnastique suédoise, laquelle est assez compliquée.

Cette gymnastique, qui a immortalisé le nom de Ling, a été, depuis un siècle, étudiée, travaillée, mise au point avec une rare perfection par les successeurs de Ling, à l'Institut royal de Stockholm, dont M. Törngren, ex-capitaine de la marine de Guerre, dirige actuellement les cours avec une indiscutable compétence. Aussi l'utilité de ces exercices est-elle maintenant universellement reconnue.

Dernièrement, en Belgique, le ministre de la Guerre, sur l'initiative du commandant Lefébure, a décidé l'introduction du manuel suédois dans l'armée, ne faisant en cela que suivre l'exemple donné par le Danemark.

D'autres nations suivront certainement, car la gymnastique suédoise finira par s'imposer à tous sans exception. Et la Suède aura ainsi rendu à l'humanité un immense service, puisque, par les perfectionnements successifs introduits dans la méthode de Ling, elle a enfin résolu le difficile problème de la régénération physique. Les Suédois en sont la preuve tangible, vivante, indiscutable.

Après avoir été sur le point de disparaître presque totalement, minés par la tuberculose, ils sont aujourd'hui plus sains et plus robustes qu'aucun autre peuple.

Grâce à une énergique campagne menée par MM. Demeny, Lagrange et Tissié, qui ont étudié la gymnastique suédoise dans son pays d'origine, et aussi à M. Kumlien, directeur du gymnase Ling, à Paris, d'importantes modifications ont été apportées dans le manuel de gymnastique de l'armée française. Mais malheureusement ces modifications, qui avaient, en apparence, pour but l'introduction des exercices suédois, n'en sont qu'une pâle imitation.

D'ailleurs, voici comment s'exprime à ce sujet le *Journal de l'Institut royal central de gymnastique de Stockholm* :

« Tout d'abord, il convient de reconnaître les progrès du nouveau règlement sur l'ancien et principalement les efforts des initiateurs pour baser les exercices corporels sur de sains principes, tels que le développement physique fondé sur les lois naturelles du développement rationnel de l'organisation, la direction des mouvements pour soutenir la santé, créer et développer la force et l'énergie d'une manière progressive, le contrôle des résultats par les officiers et les médecins.

» Sur ces points, le règlement a, théoriquement, une certaine analogie avec la méthode Ling. Mais, malgré cela, la division laisse à désirer, ce qui arrive fatalement quand les effets des mouvements ne sont pas le principe unique.

» On doit surtout critiquer les chapitres 2 et 4 de la seconde partie, où les mouvements les plus disparates ont été réunis... »

Cette appréciation de l'institut de Stockholm prouve surabondamment que nous gaspillons un temps précieux et qu'il serait beaucoup plus sage d'adopter franchement la méthode suédoise dans toute son intégrité, ainsi que le conseille si justement le colonel Norlander, le distingué directeur de l'enseignement de la gymnastique et de l'escrime à l'Université de Lund, dont la haute compétence en matière d'éducation physique fait depuis longtemps autorité.

C'est grâce aux incessants efforts de cet officier que beaucoup de pays ont fini par connaître et apprécier à leur juste valeur les exercices auxquels le peuple suédois doit sa régénération.

L. VILLE.

Palais du roi de Cambodge, à Pnom-Penh, dans lequel est mort S. M. NORODOM, et où son successeur, l'OBBARACH, vient d'être couronné

Le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, *doit se trouver chez tous les correspondants du* **Petit Journal** *sans exception.*

Comment on est fait chevalier en Prusse

Chez nous, en France, quand un membre de l'armée, officier ou homme de troupe, est promu dans la Légion d'honneur ou qu'il reçoit la Médaille militaire, les insignes de sa décoration lui sont remis officiellement devant la troupe avec un cérémonial bien fait pour frapper les esprits et dont la haute portée morale ne saurait échapper à personne.

En est-il de même à l'étranger, dans les cas analogues ? Eh bien, non ; il n'en est généralement rien et en Prusse, notamment, où l'on ne compte, en dehors de la Croix de Fer, qui n'a jamais été conférée qu'à l'occasion des guerres de l'Indépendance et de la campagne de 1870-1871, pas moins de sept ou huit ordres différents, il n'existe qu'un seul et unique corps de troupe dans lequel il soit quelquefois procédé à une cérémonie de ce genre.

Ce corps est le régiment silésien des cuirassiers du Grand Electeur, qui tient garnison à Breslau et où il est de tradition que tout officier nouvellement admis soit sacré chevalier en présence de tous les camarades réunis. Cette formalité, toutefois, et le fait est à noter, ne donne lieu à la remise d'aucune décoration, ni d'aucune marque distinctive quelconque.

Depuis quand cette coutume existe-t-elle au régiment des Leibkurassiere ? A quel moment et par qui y a-t-elle été introduite ? C'est ce que tout le monde ignore jusqu'à présent, même au corps ! Mais il est hors de doute qu'elle doit puiser son origine dans les anciennes pratiques du moyen âge et qu'elle a été adoptée, par esprit de particularisme aristocratique, dans le but de consacrer d'une façon solennelle et spéciale l'entrée dans la carrière des jeunes candidats à l'épaulette.

Autrefois et jusque vers 1875, la réception avait lieu pour chaque officier en particulier et dès le lendemain de son arrivée. Le récipiendaire dans ce cas était tenu d'inviter tous les officiers à un repas de corps, à l'issue duquel avait lieu la consécration ; mais on finit par reconnaître que cette manière de faire présentait de gros inconvénients et qu'il valait mieux attendre que le nombre des nouveaux venus s'élevât au chiffre de quatre ou cinq pour procéder dès lors à une réception collective et moins ruineuse pour les jeunes débutants.

Cela posé, voyons comment se passe la petite fête !

Après un hourra en l'honneur de l'empereur, le plus ancien lieutenant se lève et fait signe aux héros de la journée d'en faire autant, puis après avoir prononcé leur admission définitive dans le corps d'officiers, il les engage à ne jamais oublier les devoirs que leur impose l'honneur qui leur est fait et leur donne ensuite, à l'aide d'une énorme latte de cuirassier, une triple accolade sur les épaules en ajoutant que la première leur est donnée en l'honneur de l'empereur et roi, que la deuxième compte pour la noble arme de la cavalerie et que la troisième, enfin, s'adresse au respect dû aux dames.

Le plus ancien des nouveaux admis pousse alors un triple vivat en l'honneur du régiment et déclare solennellement que ses camarades et lui sauront en toutes circonstances faire honneur à leur titre de chevalier et prendre en cela exemple sur leurs anciens.

Le sabre qui sert dans chacune de ces cérémonies est une arme de grande valeur ornée sur chacune de ses faces d'une plaquette en or, sur ces plaquettes se trouvent gravées : d'une part, la formule de consécration ; de l'autre, la mention de tous les combats et de tous les faits de guerre auxquels a pris part le régiment. Cette latte est un cadeau fait à l'occasion de la fête du 200e anniversaire de la création du corps par la famille d'un ancien officier de ce dernier, le baron de Ziegler et Klipphausen.

P. DE L.

UN NOUVEAU CUIRASSÉ FRANÇAIS

« La Démocratie »

Le grand cuirassé *Démocratie*, mis sur cale, dans l'arsenal de Brest, en 1903, a été mis à l'eau le 30 Avril sans incident.

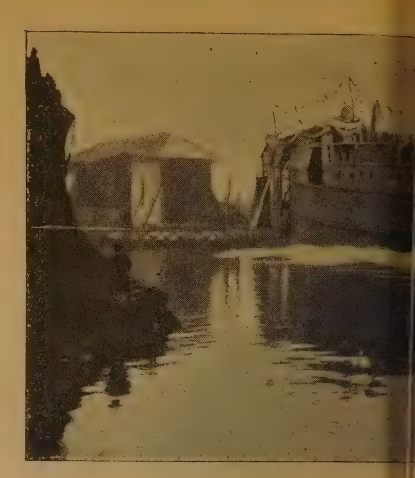
Les détails de cette opération toujours émouvante sont décrits avec la plus grande exactitude dans l'article ci-après. Nous n'en parlerons donc pas.

La population de Brest, que les choses de la marine passionnent toujours, s'était empressée de mettre à profit la permission, traditionnellement accordée en ces circonstances, de pénétrer dans l'arsenal, et une foule curieuse sur laquelle le fâcheux crachin, qui est de toutes les fêtes à Brest, déversait son humide poussière, se pressait dans les tribunes et sur les quais.

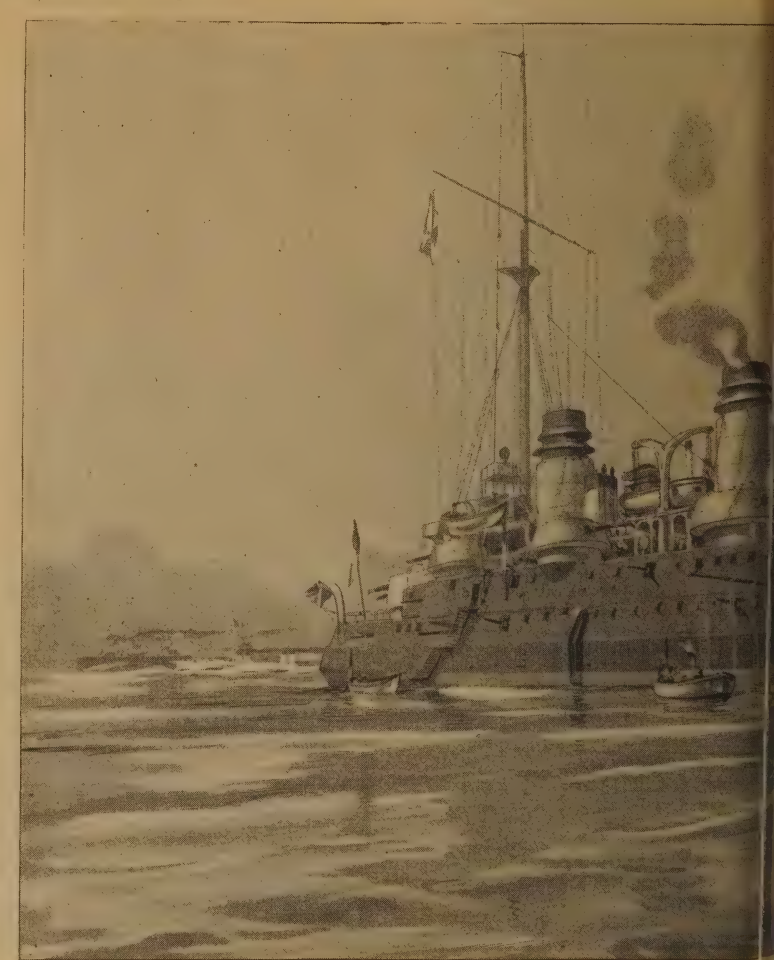
Les opérations du lancement, toujours très délicates, ont été dirigées par les ingénieurs des constructions navales Pluyette et de Paris, et l'adjoint technique Mezon.

La *Démocratie* est un des six cuirassés dont la construction fait partie du programme naval de 1900 [1] et dont deux sont déjà à flots [2].

(1) Voir les nos 9 et 17.
(2) La *Patrie* (voir le no 4) et la *République*.



Entrée à l'eau du cuirassé « DÉMOC



Un vaisseau de 120 canons du siècle dernier

La « DÉMOCRATI



», lancé à Brest le 30 Avril 1904
(Phot. Boëlle)

Son déplacement est de 14,800 tonnes, sa longueur de 134 mètres, sa largeur de 24 mètres et son tirant d'eau arrière de 8 m. 38.

Elle portera une artillerie composée de 4 pièces de 305 millimètres en 2 tourelles avant et arrière, 10 pièces de 194 millimètres dont 6 en tourelles et 4 en réduit, 28 pièces légères.

Elle portera en outre 5 tubes lance-torpilles dont 2 seront placés au-dessous de la flottaison.

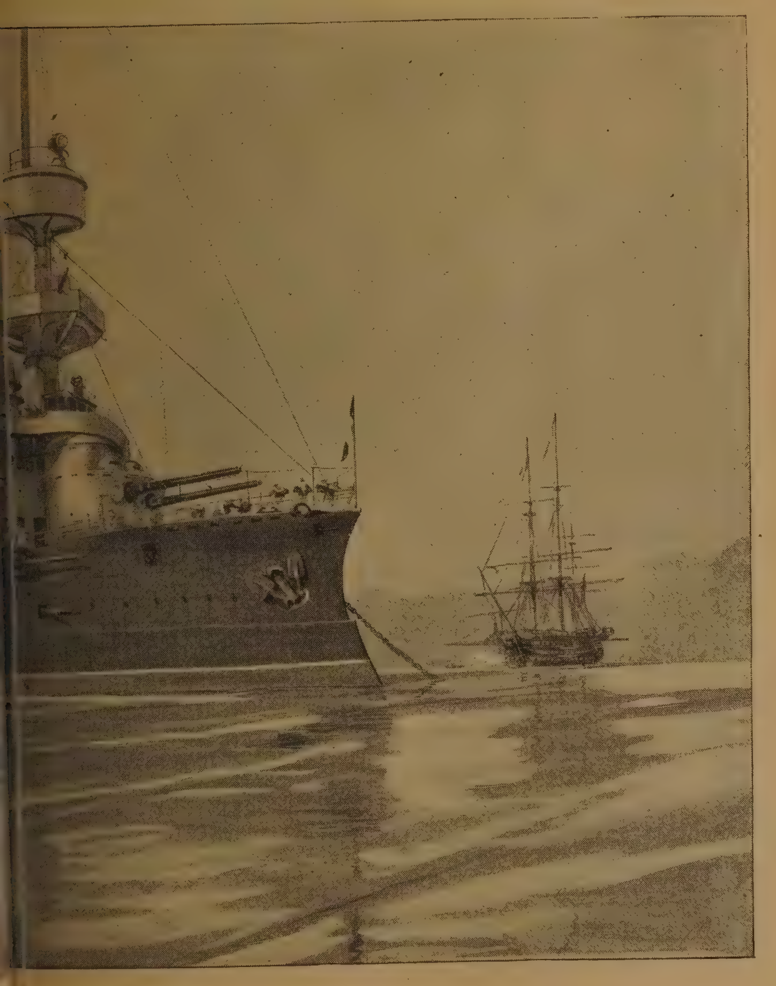
La protection contre les projectiles sera assurée par une ceinture cuirassée de 280 millimètres d'épaisseur au centre, couvrant le navire de bout en bout à la flottaison; une cuirasse plus légère surmontera la ceinture pour couvrir les flancs. Les deux ponts cuirassés auront des épaisseurs variant de 70 à 50 millimètres.

La *Démocratie* aura 3 hélices actionnées par 3 machines d'une force totale de 17,500 chevaux. La vitesse prévue est de 18 nœuds. Elle portera un approvisionnement de charbon de 1,800 tonnes.

L'équipage sera de 793 hommes.

Le dessin que nous publions ci-dessous donne une idée très exacte de ce que sera la *Démocratie*, lorsqu'elle aura pris son service, soit en 1907.

L.



...près son achèvement

(Dessin de A. Sébille)

Lancement d'un navire

Le récent lancement dans l'arsenal de Brest du grand cuirassé *Démocratie* nous invite à exposer à nos lecteurs les phases générales des procédés usités dans ce port pour la mise à l'eau du navire.

L'édification de nos forteresses flottantes comporte deux périodes: celle de la construction sur cale et celle de l'achèvement à flot. Pendant la première, sur un solide chantier en maçonnerie, plan incliné se prolongeant jusqu'à la mer, on bâtit l'ossature et la coque du vaisseau. Pendant la deuxième, on met en place la cuirasse, les chaudières, les machines, l'artillerie, en un mot tout ce qui changera en « monstre d'acier vomissant la mitraille » le flotteur respectueux du principe d'Archimède qu'on aura lancé quelques mois auparavant.

Sur le chantier, tant pour permettre le travail dans les parties basses que pour l'établissement des appareils de lancement, la quille du navire repose, à 1 m. 20 du sol, sur une série de billots appelés « tins ». L'arrière du bâtiment est tourné vers la mer. Ce sera cette partie qui devra, en effet, flotter la première, au lancement. Lorsque le navire sera suffisamment entré dans l'eau pour se décoller de la cale, il pivotera autour de son « brion », forte masse de jonction de l'étrave avec la quille. Le brion est mieux disposé que l'étambot arrière pour résister aux considérables efforts de ce pivotement.

A mesure que les membrures ont dessiné les formes du navire, à mesure que les tôles en ont formé la double coque et le compartimentage, des accores latérales ont étayé la construction. Les accores, le poids du navire, les frottements considérables de sa quille sur la ligne des tins, ont solidement maintenu le bâtiment en dépit de l'inclinaison de la cale. Et sous une toiture légère qui donne au chantier un vague aspect d'immense hall de chemin de fer, les ouvriers ont pu travailler à l'abri et en toute sécurité.

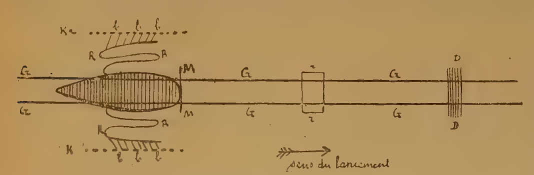
Lancer le navire, ce sera donc mener à bien les opérations délicates de vaincre les résistances qui s'opposent à son départ, de le faire glisser sur la cale, de le maintenir droit dans sa descente, et de le guider à la mer. Ce sera en outre, à Brest, dans le lit étroit de la Penfeld, briser l'élan du bâtiment avant qu'il n'aille heurter les quais voisins des cales de construction.

Dégagé de ses accores et livré à lui-même, le navire resterait encore retenu sur la cale par le frottement des tins. Aussi, pour faciliter le glissement, on introduit, entre la quille et les tins, une coulisse et des coulisseaux enduits de matières grasses. Une forte « savate » protectrice est reliée à la quille; elle sera entraînée par un taquet arrière et patinera dans la coulisse. L'extrémité avant de la savate est chevillée fortement à un massif de bois fixé à la cale. En sciant le bout de la savate, le bâtiment partira.

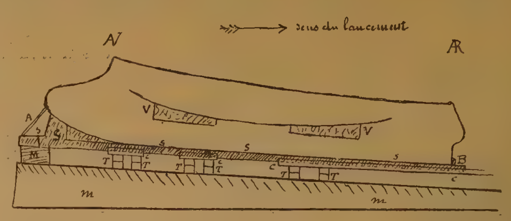
— Et s'il ne part pas? — En vue de cette éventualité, assez rare d'ailleurs, on prend des mesures préventives: un arc-boutant de chasse, des vérins hydrauliques, des leviers d'abatage, constituent d'énergiques moyens de poussée.

Mais il ne faut pas que le navire puisse basculer dans son mouvement de glissement. On adapte donc à ses flancs de fortes ventrières dont la surface inférieure viendrait, en cas d'oscillation, frotter sur des lignes de « couettes » poutres placées sur la cale parallèlement à la ligne des tins, et de part et d'autre.

Des câbles-conducteurs amarrés à des points fixes traversent longitudinalement le navire et le guident dans sa course. Un masque de lourds madriers garnit l'arrière; il créera dans l'eau



G. Câbles conducteurs.
R. Câbles de retenue ; *b.* : bosses cassantes.
K. Chaînes donnant des points fixes.
M. Masque ; *r.* — Radeau ; *D.* — Drôme.



T, T. Quelques tins.
C, C. Coulisse et coulisseaux de glissement.
S, S. Savate ; *s.* Ligne suivant laquelle est sciée la savate.
M. Massif en bois relié à la cale et à la savate.
A. Arc-boutant de chasse ; *B.*— Taquet de la savate.
m, m. Maçonnerie de la cale.
V, V. Ventrières.

une résistance qui arrêtera le bâtiment en temps opprtun. Dans le même but, pour ralentir progressivement le mouvement du navire lancé, on fixe d'une part au bâtiment et d'autre part à la cale, des câbles de retenue « lovés en S » qui ne se raidiront que lorsque leur tension aura rompu toute une série de bosses cassantes. Un radeau et une drôme de vieux espars absorberaient au besoin un reste de force vive.

La veille de la mise à flot, on enduit de suif et de savon la coulisse, les couettes et les ventrières, et on commence à procéder à l'enlèvement des accores. Cette opération est conduite méthodiquement et avec la lenteur nécessaire au tassage progressif de la construction. Les dernières accores ne tombent qu'un quart d'heure environ avant le lancement. La savate porte alors franchement, dans les portions interrompues des coulisseaux graissés, sur des « tins secs » dont le frottement est assez énergique pour rendre l'ingénieur maître du départ.

Le moment choisi pour le lancement est celui de la pleine mer d'une forte marée : le navire n'aura ainsi à parcourir qu'un faible chemin avant de flotter.

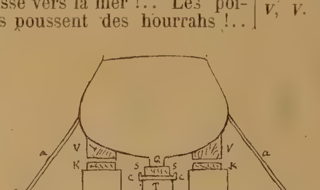
***

Les portes de l'arsenal ont été ouvertes toutes grandes et la foule endimanchée se presse sur les quais. Les tribunes dressées le long de la cale sont envahies. Les ors des uniformes chatoient au milieu des soieries féminines... Le navire est enguirlandé de feuillages et de fleurs. Les pavois claquent au vent... Le flot montant lèche l'avant-cale...

Le directeur des constructions navales a fait le geste attendu. Par mouvements rythmés, des équipes d'ouvriers manœuvrent de lourdes masses de fonte pour décoïncer les tins secs...

Les causeries ont cessé, et tous prêtent l'oreille au bruit de la scie qui mord la savate... La savate est sciée : le navire est libre !

C'est l'instant solennel : très lentement d'abord puis de plus en plus vite, l'énorme masse s'ébranle et glisse vers la mer !.. Les poitrines poussent des hourrahs !..



V, V. Ventrières.
K, K. Couettes.
S. Savate.
C. Coulisse.
T. Tins.
Q. Quille.
a, a. Accores latérales.

Les mains applaudissent !.. Les musiques chantent l'hymne national... Le navire entre à l'eau, soulevant une énorme vague de remous... La flotte française va compter une unité de plus !

DE VIEILFAYOL.

Le Président à bord de la « Marseillaise »

(RÉCIT D'UN PASSAGER)

De Naples à Marseille

Dans un dernier fracas d'artillerie, la *Marseillaise* (1) lève l'ancre et appareille, suivie et entourée par les trois divisions de l'escadre française qui lui font une escorte d'honneur.

Des torpilleurs et contre-torpilleurs italiens l'encadrent à petite distance.

Il fait un temps splendide qui contraste heureusement avec la pluie presque diluvienne de la veille. Le Vésuve lui-même, qui depuis trois jours semble sommeiller derrière un rideau de nuées, fume sa pipe lentement.

Les dernières politesses s'échangent au moyen des pavillons du « Code international de signaux », le volapük maritime. « Bon voyage ! » dit la *Regina-Margherita*. « Remerciements cordiaux », répond la *Marseillaise*.

Et, en route !

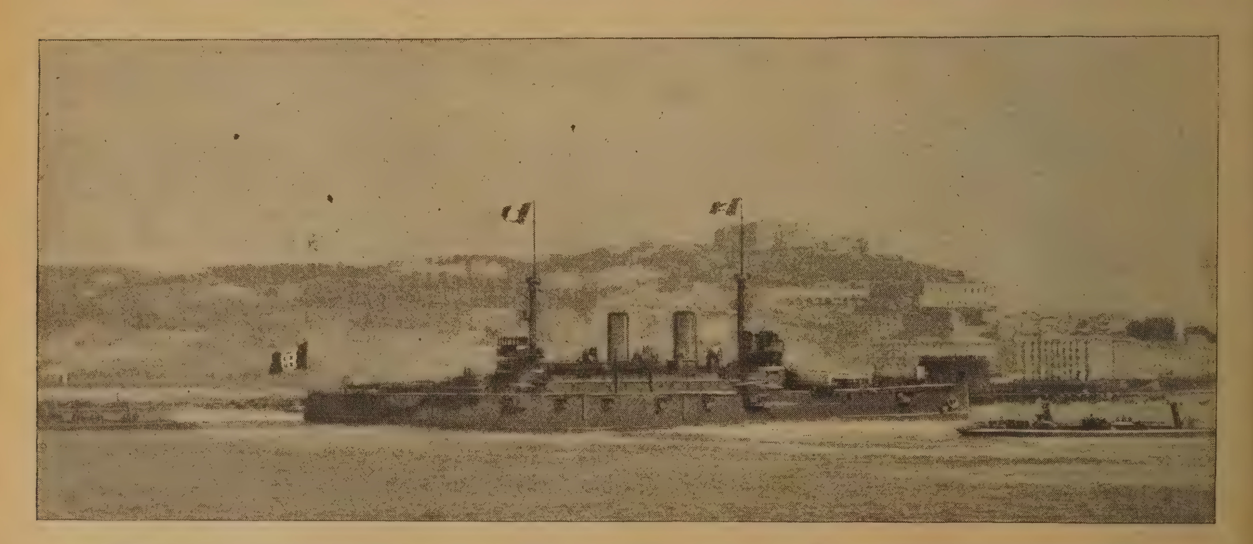
Le Président est sur la passerelle arrière, souriant ; mais les yeux, quelque peu cernés par la fatigue de trois nuits sans sommeil, semblent regarder le golfe de Naples avec un regret.

Voici Ischia. Les torpilleurs italiens font demi-tour en nous saluant de leurs petites pièces ; une dernière salve de l'escadre française, resouhaits de bon voyage, reremerciements ! Enfin seuls !

Sur une mer sans rides, notre beau croiseur file ses 19 nœuds, et bientôt les fumées de d'escadre française, plus lente, disparaissent peu à peu à l'horizon.

Il est midi. Le Président a exprimé le désir d'avoir à sa table tout l'état-major de la *Marseillaise* pendant la traversée. Cinq officiers prennent place ce matin autour de la mense présidentielle. Ce n'est pas sans quelque anxiété, mais

(1) Voir le n° 19.



Le cuirassé italien « **REGINA-MARGHERITA** », portant le Président de la République et le Roi d'Italie, passe en revue à Naples les escadres française et italienne
Le pavillon royal et le pavillon du Président flottent côte à côte au grand mât du cuirassé (Phot. Bougault.)



La foule attendant dans le port de Marseille l'arrivée de la « MARSEILLAISE », portant le Président de la République

non pas à cause du Président lui-même.

Son air de bonhomie sincère et de simplicité a conquis tout le monde dès l'abord. Mais dame! il y a l'entourage! broderies, galons, protocole, chapeaux à plumes, etc. Le ministre des affaires étrangères semble de glace.

Les convives sont au complet, le déjeuner excellent, mais il y a dans l'air comme un vague désir de sieste. Avouons que ce besoin est justifié. Depuis quatre jours personne n'a dormi; et puis, il est si bon de se retrouver un peu soi-même lorsqu'on a appartenu quelque temps aux autres.

De fait, on n'eût pas dit à bord de la *Marseillaise*, au courant de l'après-midi, qu'il y eût à bord d'autres personnes que l'effectif réglementaire.

Le soir avant le dîner, le Président se fait présenter l'état-major et les officiers mariniers. Souriant et aimable avec chacun, il offre gracieusement d'admirables souvenirs de son passage : aux officiers, un superbe bronze allégorique de la *Marseillaise*, de Roulleau; aux maîtres, une splendide reproduction du bas-relief de Rude. Le Président s'est ressaisi et reposé; il sent que maintenant il est bien chez lui, et le dîner s'achève par une bonne pipe et une conversation familière. Il s'inquiète du sort des deux petits contre-torpilleurs qui nous accompagnent, et que la mer qui commence à clapoter pourrait peut-être gêner.

On a remarqué à table une ou deux absences et une certaine appréhension. La brise fraîchit en effet légèrement, et des vibrations non prévues au programme s'ajoutent à celles des hélices.

Que va-t-il se passer au sortir des Bouches de Bonifacio? La question est sur toutes les lèvres. Enfin! on verra bien. Nous passons les Bouches entre onze heures et demie et minuit, toujours à notre belle vitesse de 19 nœuds. C'est hardi, mais nous sommes sûrs de nous et de notre magnifique bâtiment.

Nous laissons par tribord à quelques centaines de mètres l'écueil fameux des Lavezzi, où trouvèrent la mort, en 1855, les 750 marins de la *Sémillante*. Ils reposent près de nous sur l'îlot de Lavezzi, retrouvés le lendemain du naufrage, en grande tenue pour recevoir la mort.

Le Président s'est intéressé vivement à ce passage, et s'est montré satisfait de la précision de nos manœuvres.

Laissons maintenant l'officier de quart observer les étoiles, et le sommeil réparateur s'emparer de nos hôtes. Du reste le terrible mystère de « l'autre côté des Bouches » est résolu. Il fait un calme lourd. Décidément nous avons la veine tenace.

Au jour, nous apercevons les îles d'Hyères; il est sept heures quand nous entrons dans la rade des Salins. Nous avons marché trop vite, c'est un reproche qu'on n'a pas coutume de faire aux bâtiments de guerre.

Le Président ne veut pas arriver à Marseille trop tôt, pour ne pas être astreint à recevoir un supplément d'hommages, ceux-là officiels, et par suite peu distrayants. Il en a été comblé suffisamment depuis quelques jours et dame! on se lasse de tout, même des meilleures choses.

Nous perdons donc du temps. J'emploie le terme perdre du temps en style marin, car un profane ne peut réellement convenir qu'il a gaspillé son existence en contemplant les admirables sites des îles d'Or. Nous passons au pied de la terre à petite vitesse, laissant tout le loisir possible aux artistes du bord de s'emplir les yeux de lumière et de couleurs. Le soleil est de la fête et nous dispense ses rayons généreusement.

En fouillant la côte, nous continuons doucement notre route sur Marseille, où vers trois heures et demie, nous nous amarrons derrière le *Pelayo*, cuirassé espagnol, venu pour saluer le président Loubet. La poudre parle encore pacifiquement pour les derniers saluts. Une nuée d'embarcations venues pour acclamer le Président, se presse autour de la *Marseillaise*, et c'est au milieu de sympathiques acclamations que le chef de l'Etat débarque et se rend au train spécial qui l'attend sur le quai.

Un coup de sifflet retentit, et aux accents de la *Marseillaise*, la locomotive haletante s'ébranle emportant nos hôtes d'un jour qui laisseront à bord, à tous, le souvenir le plus agréable, à tous les points de vue. En même temps que flattés de l'honneur qui a été fait à notre bâtiment, nous sommes assurés par cette superbe traversée d'être à la hauteur de toute mission qui pourrait nous incomber.

Cette dure épreuve à grande vitesse terminée sans aucune fatigue pour le matériel est une raison péremptoire de confiance, et c'est la confiance qui fait le succès.

P.



Capitaine de vaisseau **BOUXIN**, capitaine de pavillon — Contre-amiral **BARNAUD** — Capitaine de frégate **MARTEL**, chef d'etat-major

Le contre-amiral **BARNAUD**, qui a conduit à Gênes la deuxième division de l'escadre française de la Méditerranée (Phot. Chusseau-Flaviens).



intérêts. Marseille déchue de son rang de grand port de commerce, n'aura plus besoin de la foule de marins qu'elle emploie encore. Voilà le terme fatal de la lutte qui se poursuit!

Ils comprendront qu'à côté des revendications légitimes, auxquelles du reste les compagnies et les officiers ne refusent point de faire droit, il est des prétentions inacceptables: ce sont celles qui empêchent l'exercice du commandement et suppriment l'autorité des officiers, les privent de tous moyens d'accomplir leurs devoirs et d'accepter les grandes responsabilités que fait endosser à ceux qui le pratiquent le noble métier de la mer.

V.

La grève des officiers de la marine marchande à Marseille
Le contre-torpilleur « LA-HIRE », chargé du service postal de l'Algérie (Phot. Ouvière).

LES GRÈVES DE MARSEILLE

Une nouvelle grève, après tant d'autres, vient encore de frapper Marseille. Et ce mot de frapper, employé généralement pour signaler le passage d'un fléau, est ici très en situation. Car c'est bien un fléau que celui qui depuis cinq années s'abat avec une fréquence déplorable sur notre grand port de commerce, emportant chaque fois, pour le plus grand profit de nos concurrents étrangers, des lambeaux de sa puissance et de son ancienne prospérité.

Cette fois, ce sont les commandants et officiers subalternes des nombreux paquebots dont Marseille est le port d'attache qui, las des vexations continuelles qu'ils ont à supporter de la part du Syndicat des inscrits maritimes, écœurés d'un métier où ils encourent les plus graves responsabilités en voyant leur échapper peu à peu tous les moyens de prévenir ou de parer aux accidents, ont décidé de quitter leur bord jusqu'à ce qu'on leur ait rendu l'autorité et qu'on ait rétabli la discipline sans lesquelles il n'y a plus qu'anarchie.

On sait les faits. Le syndicat avait émis la prétention de faire débarquer des bâtiments sur lesquels ils étaient employés, trois officiers dont les matelots croyaient avoir à se plaindre.

Suivant un *modus vivendi* adopté par les états-majors et les équipages, la contestation avait été portée devant l'administrateur de la Marine à Marseille, M. Penissat, qui donna raison aux états-majors. Cet arbitrage ne fut pas du goût des matelots qui refusèrent d'y souscrire et menacèrent de débarquer.

A cette menace, le Syndicat des officiers répondit par une mesure énergique et rigoureuse. Les états-majors de tous les navires inscrits à Marseille quittèrent leurs bords à la fois, mettant ainsi les compagnies dans l'impossibilité de faire prendre la mer à aucun de leurs navires et les forçant à débarquer leurs équipages qui se trouvent ainsi les premières victimes de l'intransigeance de leur syndicat.

Situation lamentable à tous points de vue! Les équipages inutilisés encombrent les quais et voient s'épuiser leurs ressources. Les compagnies éprouvent de grosses pertes par suite de l'impossibilité où elles se trouvent d'exécuter leurs contrats, les commerçants en éprouvent de non moins fortes parce que les marchandises de toutes sortes s'entassent sur les quais et se détériorent ; le service postal est fait vaille que vaille par des bâtiments de l'Etat, mais celui des passagers entre le continent, la Corse, l'Algérie et la Tunisie est supprimé.

Enfin, ce qui est plus grave peut-être que tout le reste, Marseille voit le commerce, qui a besoin d'une grande régularité, déserter peu à peu ses ports et prendre le chemin de Gênes où tout est fait pour l'attirer et où aucune grève ne se produit.

Il est donc tout à fait nécessaire que les inscrits du port de Marseille, qui sont de braves gens comme tous les matelots, se rendent compte du danger que leur font courir à eux-mêmes les meneurs auxquels ils ont confié leurs

Ephémérides de la Marine française

1er Mai 1781. — Lamotte-Piquet attaque à l'entrée de la Manche un grand convoi ramenant en Angleterre les dépouilles de la colonie de Sainte-Eustache, enlevée aux Hollandais. Vingt-deux navires richement chargés tombent entre nos mains.

2 Mai 1780. — Départ de Brest, sous les ordres du chevalier de Ternay, d'une escadre portant des troupes pour venir en aide aux insurgents d'Amérique.

3 Mai 1881. — Occupation de Bizerte par la division du contre-amiral Conrad (*Alma*, *La Galissonnière*, *Surveillante* et *Reine-Blanche*).



Aux grèves de Marseille. — Les vicissitudes de la vie de matelot : hier chauffeur, aujourd'hui facteur

4 Mai 1779. — Les deux vaisseaux de 74 canons *Bourgogne* et *Victoire* chassent dans les eaux de Gibraltar les deux frégates anglaises de 32 c. *Montréale* et *Thétis*. La *Thétis* parvient à s'échapper, la *Montréale* est prise et finit la campagne sous pavillon français.

5 Mai 1771. — Attaquée à une lieue au Nord de la Havane par les deux vaisseaux anglais *Windsor*, 72, et *Weymouth*, 56, la frégate *Thétis*, 32, commandant de Choiseul, soutient pendant trois heures une lutte inégale et ne se rend qu'après avoir eu soixante-dix hommes hors de combat.

6 Mai 1709. — Duguay-Trouin montant l'*Achille*, 60, enlève à l'entrée de la Manche le vaisseau anglais *Bristol*, 70, qui coule peu de temps après.

7 Mai 1794. — La frégate de 36 c. *Atalante* ne se rend au vaisseau anglais *Swiftsure*, 74, qu'après une lutte héroïque, qui commença la réputation de son capitaine, Linois.

8 Mai 1804. — Le brick anglais *Vincejo*, 18 c. est capturée à l'entrée du Morbihan par une flottille de bateaux armés.

9 Mai 1689. — Chateaurenault jette l'ancre dans la baie de Bantry en Irlande, et débarque 6,000 hommes de troupes destinés à soutenir Jacques II, roi d'Angleterre, détrôné par Guillaume d'Orange.

10 Mai 1676. — Le chevalier de Léry commandant le *Téméraire*, brûle, sous le canon de Reggio (Calabre) et malgré la mousqueterie de terre, un vaisseau espagnol de trente pièces de canon.

11 Mai 1884. — Le capitaine de frégate Fournier signe avec Li-Hung-Chang le traité de Tien-Tsin qui doit mettre fin aux hostilités avec la Chine.

SUR L'OCÉAN DE SABLE

PAR CARAN D'ACHE

LE MINISTRE *(à bout de toasts)*. — Enfin, je bois aux vaisseaux du désert. Marine idéale, sans matelots ni galonnés ; tous également... dromadaires ! LE FIGARO

LE « DOCTEUR-JULES-BAISNÉE »

Nous avons parlé dans un de nos derniers numéros (1) du canot de sauvetage à moteur système Henry, qui a été mis à l'eau à La Rochelle. Ce bateau a reçu le nom de *Docteur-Jules-Baisnée*.

Ainsi se trouve sauvé de l'oubli le nom d'un jeune médecin de la marine qui vécut et mourut en sauveteur.

Son histoire fut simple et très touchante :

Né à Brest, le 8 Janvier 1860, ses parents avaient remarqué dès sa plus tendre enfance la pitié naïve qui le poussait à soulager les souffrances de ses semblables.

Plus tard, lorsque son cœur battit, plein de force, soulager ne lui parut pas suffisant, il voulut sauver, et pour cela se fit médecin.

Sa carrière s'annonçait belle, mais il la rêvait plus belle encore, et en pleine épidémie de fièvre jaune, au Gabon, il demanda à embarquer sur le *Héron*, à Libreville.

Les supplications et les larmes de son père ne purent le détourner de ce qu'il considérait comme son devoir et il partit.

Il partit en Novembre 1887 et ne revint pas.

La fièvre meurtrière qu'il avait si vaillamment combattue le frappa à son tour. Il fut transporté du *Héron* sur l'*Alceste* qui servait de ponton-hôpital.

Lorsqu'il sentit sa fin prochaine, le docteur Baisnée supplia qu'on le montât sur le pont, et en face de la mer immense, dans un suprême effort, il exhala ce regret sublime : « Déjà mourir, lorsqu'il y a tant de vies à sauver ! »

Et il mourut, au bruit des flots !

Les mois passèrent mornes, endeuillés depuis 89, jusqu'au soir où non loin justement de Portsall, où se trouvait le père du docteur Baisnée, s'éleva une tempête affreuse.

La côte entière était plongée dans la douleur, car le sémaphore signalait plusieurs bateaux en péril ; et en face de cette détresse le malheureux père comprit qu'il y avait sur mer de nombreuses vies à sauver et il décida qu'un bateau de sauvetage porterait le nom de son fils.

***

Les vagues qui bercèrent le dernier sommeil du docteur Baisnée bercent aujourd'hui ce canot qui porte son nom et le nom du docteur Baisnée est aujourd'hui prononcé sur la côte bretonne avec reconnaissance et respect.

L. M.

(1) Voir le n° 16.

Nous attirons d'une façon toute particulière l'attention de nos lecteurs sur notre nouveau supplément illustré

LES ARMÉES DU XXme SIÈCLE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

*Le 1er fascicule a été consacré à l'***Infanterie française.**

Le 2e, qui paraîtra demain, sera consacré à la **Cavalerie française** *en général.*

10 centimes le numéro de 16 pages

LES SPORTS DANS L'ARMÉE

COURSES A PIED

Les championnats militaires. — Très encouragée par le succès obtenu par ses championnats militaires de football rugby et association, l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques vient de décider d'organiser cet été des championnats de courses à pied et de concours athlétiques.

Ces championnats comprendront les épreuves suivantes :

100, 400, 1500 mètres plats ; 110 mètres, haies ; concours de sauts en longueur, en hauteur, à la perche et de lancement de poids.

Des épreuves éliminatoires seront disputées dans les départements à des dates qui seront ultérieurement fixées après entente entre les organisateurs et l'autorité militaire.

C'est à Paris, sur la piste du Racing-Club de France, au bois de Boulogne, mise gracieusement à la disposition des organisateurs qu'on disputera les épreuves définitives entre les différents champions régionaux.

M. Robert Guérin, secrétaire de la commission des sports militaires, 229, rue St-Honoré, Paris, fournira aux intéressés tous renseignements complémentaires.

FOOTBALL

Le championnat militaire. — Par suite de sa victoire sur le groupe sportif de la 39e division d'infanterie (Toul), qu'il a battu par 15 points à 0, le 134e régiment d'infanterie (Mâcon) est qualifié pour jouer le match final du championnat militaire de football rugby que l'U. S. F. S. A. organise.

La seconde demi-finale s'est jouée dimanche dernier au Mans. Le 117e régiment d'infanterie a triomphé du 5e régiment du génie par 9 points à 0.

DANS LES RÉGIMENTS

Dans le détachement du 148e régiment d'infanterie qui occupe le fort de Landrecourt vient de se constituer un groupement sportif sous la direction du lieutenant Dauvergne et du sergent Etienne.

A L'OFFICIEL

Guerre

ATTACHÉS MILITAIRES

Le cap. brev. Aldebert, au 30e rég. art. stag. à l'ét.-maj. du 5e corps d'armée, est dés. comme attaché militaire en Bulgarie, en rempl. du cap. Bernard qui, sur sa demande, est relevé de ses fonctions.

Armée active. — Nominations

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Le colonel d'Aubigny, comm. le 97e rég. inf., nommé gén. de brig. 1re sect. du cadre de l'état-major de l'armée, en rempl. du gén. de brig. Beaugier, placé sect. réserve.

SERVICES D'ÉTAT-MAJOR ET DU RECRUTEMENT

A été promu : *Au grade d'officier d'administration de 1re classe.* — M. Poirier, off. d'adm. de 2e cl., employé à l'état-maj. du 10e corps d'armée, Rennes, en remp. de M. Rives, retraité.

ARTILLERIE

Les colonels. — Theven de Guéléran, comm. le 31e rég., nommé direct. Briançon ; de Blanquet de Rouville, direct. de l'atel. de const. de Tarbes, nommé direct. adj. à Brest ; Dieudonné, brev., direct. au Havre, nommé au command. du 31e rég.

Les lieut.-colonels.—Mouton, brev., direct. à Briançon, nommé direct. au Havre; Labouche, du 24e rég., nommé direct. atel. const., Tarbes; Plantey, du 33e rég., classé au 20e pour comm. l'art. de la 18e div. inf.

Les capitaines.— Lenclut, membre de la commiss. d'exp. de Calais, affect. insp. perman. fabric. art.; Denis, direct. Bastia, nommé membre comme exp. Calais.

SERVICE DE L'INTENDANCE

Les fonctionnaires et officiers d'administration de l'intendance dont les noms suivent ont été promus aux grades ci-après :

Au grade de sous-intendant militaire de 3e classe. — M. Frantz, en Tunisie, en remp. de M. Chauvin, promu, maint. Tunisie ; M. Denis, au 4e corps d'armée, en remp. de M. Poulard, promu, dés. Alençon ; M. Lefier, au 20e corps d'armée, en remp. de M. Gillet-Daubin, promu, dés. pour Neufchâteau ; M. Klipffel, en Tunisie, en remp. de M. Chausson, promu, dés. Chambéry; M. Bonnet, 9e corps d'armée, en remp. de M. Liénard, promu, dés. Saumur ; M. Grimont, div. Constantine, en remp. de M. Venturini, promu, maint. Constantine; M. Longuet, au 16e corps d'armée, en remp. de M. Charton, mis en non-act., dés. Rodez ; M. Bureau, div. Oran, en remp. de M. Terracol, promu, maint. Oran ; M. Rey, 14e rég., en remp. de M. Houillon, décédé, dés. Annecy; M. Roux, 7e rég., en remp. de M. Henry, promu, dés. Lons-le-Saunier ; M. Rimet, 3e corps d'armée, en remp. de M. Lombard, promu, dés. Rouen ; M. Bayle, 20e corps d'armée, en remp. de M. Bourcin, promu, dés. Troyes.

Au grade d'officier d'administration principal (subsistances). — M. Marchal, off. d'adm. de 1re cl., gest. des vivres à Epinal, en remp. de M. Dejean, rayé des contrôles de l'act., maint. dans son emploi.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe. — M. Coste, off. d'adm. de 1re cl., en non-act. pour infirm. temporaires, dés. 15e région. — (Subsistances). — M. Brenel, off. d'adm. de 2e cl., dans la 6e région, maint. 6e rég

SERVICE DU RECRUTEMENT

M. Richard, chef d'esc.-maj. du 13e rég. de drag. mis h. c. et nommé au comm. du bureau de recrut. de Pont-Saint-Esprit, en remp. de M. Juillard.

SERVICE DE LA JUSTICE MILITAIRE

Le sous-intend. mil. de 1re cl. en retr. Le Lorier a été nommé à l'emploi de commis du gouv. près le conseil de Guerre de Châlons-sur-Marne, en rempl. du chef de bat. du génie Augier, affecté conseil revis. Paris.

INFANTERIE COLONIALE

Le colonel Amar, de l'inf. col., nommé au command. des troupes du groupe des Antilles.

INTERPRÈTES MILITAIRES

Est nommé au grade d'officier interprète de 3e cl.— M. Mercier, interp. stag., employé à l'annexe de Zousfana.

Armée active. — Mutations

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

M. Abet, chef de bat. 130e inf., dét. état-maj. Armée, mis act. h. c., nommé audit service.

M. Jollois, cap. brev. 24e rég. art., mis act. h. c. service état-maj. et nommé off. d'ordon. gén. comm. art. 18e corps d'armée.

M. Morand, cap. inf. h. c., off. d'ord. gén. adj. comm. sup. Epinal.

M. Jeanne-Julien, cap. brev. 39e art., mis act. h. c., aff serv. ét.-maj., nommé off. ordon. gén. comm. le 10e corps d'armée.

M. Mignot, cap. inf. h. c., off. ord. gén. comm. la 50e brig. d'inf., désigné même qual. auprès gén. comm. la 26e div. d'inf.

M. Plailly, cap. 6e rég. inf. col., dés. pour être emp. ét.-maj. 1re div. inf. col.

INFANTERIE

MM. Le Bœuf, cap. h. c., réint. 121e rég. inf.: Guinard, cap. 30e rég. inf., passe 24e inf.; Bone, cap. 93e inf., passe 135e inf.; Germain, lieut. 3e tirail. alg., passe 37e inf.; Dauger, lieut. 36e rég. inf., passe 131e inf.; Charrier, cap. 137e rég. inf., passe 70e même arme.

M d'Aboville, lieut. au 116e rég. inf., passe 138e rég. inf.

M. Boas, lieut. 24e rég. inf., passe 28e rég. inf.

CAVALERIE

MM. Arago, cap. comm. 5e chass. d'Af., passe 11e huss., Morau de Callac, cap. comm. 11e huss., passe 5e chass. d'Af.; Muet, lieut. 5e chass. d'Af., passe 1er huss.; Sol, lieut. 1er huss., passe 3e chass. d'Af.; Evrard, lieut. 5e huss., passe 1er chass. d'Af.

ARTILLERIE

Les mutations concernant le lieut.-col. Lemaître, direct. école art. 3e corps, et le chef d'esc. Barbier, du 11e rég., sont annulées.

Le chef d'esc. Aubrat, membre de la commis. d'études de tir. de l'art. de Poitiers, désigné pour être dét. Ecole normale de tir, camp de Châlons.

Le cap. de Roing-Bourdeville du 20e rég. inf., désigné pour être détaché commis. études tir de l'art. à Poitiers.

GÉNIE

M. Heinrich, lieut. en 2e 6e rég., mis h. c. disp. min. Colonies, pour servir au chemin de fer de la Côte-d'Ivoire.

GENDARMERIE

MM. Naudinat, cap. dés. pour la Pointe-à-Pitre, passe à Rennes ; Igert, cap. Rennes, passe à la Pointe-à-Pitre ; Massienne, cap. à Castelsarrasin; passe Montauban; Mandeville, cap. Aurillac, passe Castelsarrasin; Brunet-Manquat, cap. dés. pour Sartène, passe Béziers ; Laffont, lieut. à Pertuis, passe Vierzon ; Cornée, lieut. dés. Vierzon, passe Pertuis.

CORPS DE SANTÉ MILITAIRE

Les médecins-majors de 1re cl. Laporte, du 37e d'art., et Chabaneix, du 19e bat. de chass. à pied, sont autorisés à permuter entre eux.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE SANTÉ

M. Steiner, off. d'adm. de 2e cl., au magasin cent. serv. santé Paris, dét. hôp. Bourbon-l'Archambault.

VÉTÉRINAIRES

MM. Théry, vét. en 1er, 6e cuir., affec. 4e cuir.; Charon, vét. en 1er, 11e art., affec. 5e rég. génie ; David, vét. en 1er, dépôt Guéret, affec. 11e art.; Bonin, vét. en 1er, dépôt Tébourba, affec. dépôt Guéret ; Stahl, vét. en 1er, 2e chass., affec. 15e art.; Audebert, vét. en 1er, 19e chass., maint. 19e chass.: Goux, vét. en 2e, 6e chass. d'Af., affec. dépôt Tébourba ; Lagarde, vét. en 1er, 5e rég. génie, affec. 4e cuir.

SERVICE DE L'INTENDANCE

M. Huguin, s.-intend. de 2e cl. à Maubeuge, dés. pour la div. inf. du 3e corps d'armée détachée à Paris ; M. Pierson, s.-intend. de 2e cl., div. inf. 3e corps, dés. pour Maubeuge ; M. Thouvenin, s.-int. mil. de 3e cl. à Longwy, dés. pour Bar-le-Duc ; M. Gazounaud, adj. à l'intend. au 6e corps d'armée, dés. pour la 6e région.

BUREAUX DE L'INTENDANCE. — M. Kornmann, off. d'adm. de 1re cl., dés. pour la 7e, n'a pas rejoint, a été dés. pour le 3e corps d'armée; M. Flourens, off. d'adm. de 2e cl. Tunisie, dés. pour 16e corps d'armée ; M. Dielh, off. d'adm. de 2e cl. au 3e corps d'armée, dés. pour la 14e région.

SUBSISTANCES. — M. Garnier, off. d'adm. de 1re cl. gestion des vivres à Constantine, dés. même fonction à Grenoble ; M. Lippmaner, off. d'adm. de 1re cl. 7e région, dés. pour gest. vivres de Laon ; M. Mazoyer, off. d'adm. de 1re cl. comm. 9e sec. de commis et ouvriers d'adm., dés. gest. vivres à Constantine.

HABILLEMENT ET CAMPEMENT. — M. Vigneron, off. d'adm. de 1re cl. gest. magasin cent. de Billancourt, dés. gest. magasin général Lyon ; M. Clément, off. d'adm de 1re cl. gouv. mil. Paris, dés. gest. magasin cent. à Toulouse ; M. Guibert, off. d'adm. de 1re cl. gest. du magasin cent. de Toulouse, dés. gest. mag. cent Billancourt ; M. Jougla, off. d'adm. de 1re cl. 6e rég., dés. gouv. mil. Paris.

SERVICE DU RECRUTEMENT

MM. Vicherat, chef de bat. au 70e inf., mis h. c., et nommé au command. du bureau de recrut. d'Argentan ; Paris, chef d'esc. art. h. c., command. le bureau de recrut. du Blanc, nommé bureau Orléans ; Benoît, chef de bat. 44e inf., mis h. c., nommé command. bureau du Blanc ; Marmonnier, cap. inf. h. c., employé bur. recrut. Tulle, nommé bureau du Mans ; Henriot, cap. 14e inf., mis h. c., nommé emploi bureau Tulle.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Merwart, secrétaire général de 1re cl. des colonies, provenant de la Guyane française, nommé secrétaire général du gouvernement de la Côte-d'Ivoire.

INFANTERIE COLONIALE

RELÈVE DU GROUPE DE L'INDO-CHINE. — Ont été désignés : *Pour servir au Tonkin.* — Les chefs de bat. Hitzmann, de l'état-maj. part. du 11e corps ; Brémand, du 3e rég., et Bernard, du 7e rég. ; — les lieut. Périgault, du 2e rég. ; Marliac, du 4e rég.. Silve, du 6e rég.; de la Laurencie, du 7e rég. ; et Bourcelot, du 8e rég. ; — les s.-lieut. de Champs et Fouchet, du 5e rég. ; Ouvrard, du 6e rég., et Guillot, du 25e rég.

Pour servir en Cochinchine. — Le lieut.-col. Goullet, du 21e rég., et les lieut. Hommery, du 1er rég., et Fosses, du 4e rég.

RELÈVE DE CHINE ET RÉSERVE DE CHINE — Ont été désignés : *Pour servir au 16e régiment.* — Le col. Valette du 1er rég. ; le chef de bat. Larche, du 5e rég. ; les lieut Tron et Bouchony, du 4e rég. ; et Dubreuil, du 7e rég., et le s.-lieut. Lanoë, du 2e rég.

Pour servir au 18e régiment. — Le cap Bodez, de l'état-maj., Paris ; Boissonnas, du 21e rég., et le s.-lieut. Broch d'Hotelans, du 5e rég.

Pour servir au 5e tonkinois. — Le cap. Lalubin, du 8e rég., et le s.-lieut. Dop, du 1er rég.

RELÈVE DU GROUPE DE L'AFRIQUE ORIENTALE. — Ont été désignés : *Pour servir à Madagascar.* — Le lieut.-col. Rondony, du 23e rég. ; le chef de bat. Vacher, du 3e rég. ; les cap. Reitz, du 1er rég. ; Burguière, du 2e rég. ; Barbazan, du 8e rég. ; Hequet, du 22e rég., et Audouy, du 24e rég. ; — le lieut. Coutance, du 22e rég., — les s.-lieut. Lejeune, du 2e rég. ; Millot, Salvetat, Dussurgey, du 5e rég., et Goudouneix, du 6e rég.

RELÈVE DU GROUPE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE. — Le cap. Angot, du 4e rég., est dés. pour serv. bat. Afrique occid.

Ont été désignés : *Pour servir au 1er sénégalais.* — Les cap. Puidupin et Mejanel, du 4e rég., et le s.-lieut. Gouspy, du 2e rég.

Pour servir au 2e sénégalais. — Le cap. de Fajole, du 5e rég. ; les lieut. Bailly, du 3e rég. ; Detchebarne, du 4e rég. ; Mury, du 6e rég. ; Staup, du 8e rég. ; Grovalet, du 23e rég., et le s.-lieut. Boigey, du 24e rég.

RELÈVE DES ANTILLES. — Le lieut. Fontaine, du 1er rég., dés. pour serv. bat. des Antilles ; le lieut. Gayda, du 6e rég., dés. pour serv. bat. des Antilles.

AFFECTATIONS EN FRANCE. — *Au 1er régiment.* — Les cap. Jagniatkowski, du 1er malg. ; Bertaux-Levillain, du 2e annam., et Carrère, du 16e rég. ; — les lieut. Heysch, du 2e malg. ; de Retz de Serviès, du 18e rég. ; Eury, du 16e rég. et Lescazes, du 2e sénég.

Au 2e régiment. — Le col. Marot, de l'état-maj. en Nouvelle-Calédonie ; — le lieut.-col. Brenot, du 1er annam. ; — les cap. le Floch, du 12e rég. ; Matagne, du 3e sénég. ; Chambert, du bat. de Zinder ; — les lieut. Gouzien, du 5e tonk. ; Ménigoz, du 1er malg. ; Leyendecker, état-maj. Tonkin, et Aguillon, 2e sénég.

Au 3e régiment. — Le chef de bat. Bertrand du 10e rég. ; les cap. Lambla, du 2e tonk. ; Dussaulx, du 13e rég. ; les lieut. Nayel, du 16e rég. ; Pommier, du 10e rég. ; Aubrion, du 3e malg. ; Granier de Cassagnac et Roussel, du 2e sénég.

Au 4e rég. — Les cap. Croquant, du 9e rég. ; Joly, état-maj. Toulon ; Larroque, 5e rég. ; les lieut. Masse, du 2e rég., et Modest, section télégr. Madagascar.

Au 5e rég. — Les cap. Benoist, du 18e rég. ; Redon, du 3e malg. ; Pasquier, du 2e sénég. ; — les lieut. de la Chapelle du 2e sénég. ; Guillet et Legras, du 10e rég. ; Brisbarre, du 3e malg., et de Roquigny du Fayel, du 18e rég.

Au 6e rég. — Les cap. Cloarec, du 2e malg. ; Mongrand, 4e tonk. : Angeli, du 2e sénég. ; — les lieut. Laroche, du 2e sénég. ; Thomas, du 3e sénég., et Distel, du 2e tonk.

Au 7e rég. — Le lieut.-col. Michard, du 2e malg. : — les cap. Arnould, du rég. du Congo ; Maitret, du bat. cambodgien ; Braud, du 13e rég. ; — les lieut. Balat, du 10e rég. ; Tourenq, du 1er sénég ; Luciani, du 2e malg., et Barbeyrac de Saint-Maurice, du bat. de la Martinique.

Au 8e rég. — Le chef de bat. Nicolas, du 4e tonk. ; les cap. Panet et Abel, du 2e sénég. ; Kiescle, du 3e malg., et Bossaut, des cipahis de l'Inde ; — les lieut. Clément, du rég. du Congo ; Marin, du 2e sénég., et Espallargas, du bat. cambodgien.

Au 22e rég. — Le chef de bat. Anglejean, du 11e rég. ; les cap. Disdier et Lebaut, du 13e rég. ; Sogny, du 6e rég. ; Bergeron, du 2e sénég., et Thomassin, du 18e rég. ; — les lieut. Bourgoin, du 1er malg. et Maille, du bat. de Zinder.

Au 24e rég. — Les cap. Grezel, du 3e rég., et Chapelle, du 5e tonk. ; — les lieut. Doyen, de l'ét.-maj. Madagascar, et Nouri, du 2e sénég.

TROUPES DE MADAGASCAR. — Le chef de bat. Imhaut, du 13e rég., passe 3e malg. ; le cap. Dayre, du 3e sénég., passe 11e comp. 3e malg. ; le cap. Bertrand, 2e malg., passe 14e comp. 3e sénég. ; le cap. Crebessac, du 1er malg., passe 1re comp. 1er malg. ; le cap. Ruelian, du 1er rég., passe 5e comp. 1er malg. ; le cap. Fortin, ét.-maj., passe 7e comp. 1er malg. ; le lieut. Barbaza, du 2e malg., passe 11e comp. 3e malg. ; les lieut. Chenet et Vallin, du 2e malg., passent 14e comp. 3e sénég. ; le lieut.-col. Lavoisot, du 7e rég., passe 21e rég. ; le lieut.-col. Lamolle, du 7e rég., passe 23e rég. ; le cap. Chambert, du 6e rég., passe au 23e rég. ; le cap. Pelletier, du 6e rég., passe au 23e rég. ; le s.-lieut. Quegneaux, du 4e rég., passe au 23e rég. ; le cap. Guillemat, du 22e rég., nommé cap. de tir à ce rég. ; le cap. Géronie, du 5e rég., passe 22e rég., nommé très. de ce rég. ; le lieut. Delaunay, du 5e rég., nommé off. d'approv. à ce rég. ; le s.-lieut. Cuny, du 2e rég., dés. pour serv. 2e sénég.

PROLONGATIONS DE SÉJOUR. — Sont autorisés à prolonger d'un an leur séjour col. : MM. Guichard, chef de bat. au 18e rég. ; Garnier, chef de bat. 3e malg. ; Cambe, cap. 18e rég. ; Colcanap, cap. 1er malg. ; Delestre, cap. au bat. de Zinder ; Bonnureau, lieut. au 5e tonk ; Velle, lieut. 18e rég. ; Bousquet, lieut. 18e rég. ; Bordessoule, lieut. au bat. de la Réunion ; Scheer, lieut. 1er malg.

ARTILLERIE COLONIALE

ONT ÉTÉ AFFECTÉS : *Au 2e régiment, Cherbourg.*— A la suite : le lieut.-col. Lecœur et le chef d'esc. Manet, rentrés de la Martinique ; le cap. Pineton de Chambrun, de la 3e comp. d'ouvriers à Servan-Livery.

Au 2e rég., Brest. — A la suite : les cap. Debats, retour Tonkin, et Berthier, précéd. dés. Afrique orient.

En France. — A la chefferie du génie de Cherbourg, l'off. d'adm. de 1re cl de Courtet, mission scientifique du Chari-lac Tchad.

A la disposition du ministre de la Marine. — Ecole de pyrotech. marit. Toulon : le cap. Tardieu, du 3e rég., Toulon ; à la 3e comp. d'ouvr., le lieut. Sugot, du 1er rég., Lorient.

L'off. d'adm. de 3e cl. Malaterre, au 3e rég., à Toulon.

APPROBATION DE MUTATIONS PRONONCÉES PAR L'AUTORITÉ MILITAIRE. — *A Madagascar.* — A la direction d'artillerie de Diégo-Suarez, les off. d'adm. de 2e cl. Ternaut, Rostini et Comard.

AUTORISATION DE PROLONGATION DE SÉJOUR OUTRE-MER. — Territoire du Tchad : l'off. d'adm. de 2e cl. Dagnand.

CORPS DES AGENTS ET AGENTS COMPTABLES DU COMMISSARIAT ET DU SERVICE DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Au service administratif des troupes coloniales en France. — A Brest : l'agent de 3e cl. du commiss. Lacroix, rentré du Soudan ; à Toulon : l'agent de 3e cl. Saintot, rentré du Tonkin ; à Cherbourg : l'agent compt. de 3e cl. du service de santé Morand, rentré du Tonkin.

APPROBATION DE MUTATIONS. — *En Afrique occid.* — A Dakar : l'agent de 3e cl. du commiss. Diétlin ; à Kayes : l'agent de 3e cl. Goulut.

A Madagascar. — A Tananarive : l'agent de 3e cl. Ballmann.

En Nouvelle-Calédonie. — Hôp. de Nouméa : l'agent comptable du service de santé Nosmas.

Liste de tour de service colonial

INFANTERIE COLONIALE

LISTE DE TOUR DE SERVICE COLONIAL DES OFFICIERS D'INF. COL. AU 1er MAI 1904. — *Colonels.* — 1. Comte, 5e rég. ; 2. Lalubin, 24e rég. ; 3. Spitzer, 22e rég. ; 4. Simonneaux, 2e rég. ; 5. Bertin, 6e rég.

Lieutenants-colonels. — 1. Weber, 8e rég. ; 2. Boutrois, 22e rég. ; 3. Larho, 6e rég. ; 4. Tetart, 8e rég. ; 5. Gubian, 1er rég. ; 6. Guyonnet, 24e rég.

Chefs de bataillon. — 1. Morel, état-maj. part. ; 2. Faulcon, 1er rég. ; 3. Rivière, 8e rég. ; 4. Henry, 3e rég. ; 5. Bréqueville, 3e rég. ; 6. Genty, 21e rég. ; 7. Batlle, isolé ; 8. Hubert, 22e rég. ; 9. Berger, 23e rég. ; 10. Jobard, 22e rég. ; 11. Lepage, 2e rég. ; 12. Dulin, 7e rég.

Capitaines. — 1. Choisy, état-maj. part. ; 2. de Réau, 1er rég. ; 3. Vaudescal, 4e rég. ; 4. Bachot, 5e rég. ; 5. Vacher, 8e rég. ; 6. Joly, 22e rég. ; 7. Bertrand, 8e rég. ; 8. Lepetit, 3e rég. ; 9. Hugot, 22e rég. ; 10. Maillaud, 24e rég. ; 11. Oyaux, 2e rég. ; 12. Leclerc, 3e rég. ; 13. Fleuriot de Langle, 7e rég. ; 14. Wolf, 4e rég. ; 15. Sevignac, 21e rég. ; 16. Pugnaire, 24e

rég.; 17. Lecarpentier, 2e rég.; 18. Genest, 2e rég.; 19. Coup, 21e rég.; 20. Fleuriot, 8e rég.; 21. de Bovis, 7e rég.; 22. Chapuy, 4e rég.; 23. Eymard de la Verrerie de Vivans, 21e rég.; 24. Véron, 21e rég.; 25. Rivet, 23e rég.; 26. Pinet, 6e rég.; 27. Regnier, 24e rég.; 28. Marquet, 2e rég.; 29. Lédard, 22e rég.

Lieutenants. — 1. Marvillet, 24e rég.; 2. Monniot, 2e rég.; 3. Prévost, 6e rég.; 4. Sichère, 21e rég.; 5. Bourchet, 6e rég.; 6. Greigert, 23e rég.; 7. Monnerie de Cabrens, 22e rég.; 8. Charvet, 7e rég.; 9. Estève, 24e rég.; 10. de Boissonnaux de Chevigny, 22e rég.; 11. Deltel, 2e rég.; 12. Coiscaud, 7e rég.; 13. Dauriat, 2e rég.; 14. Maurice, 8e rég.; 15. de Loverdo, 24e rég.; 16. Muller, 3e rég.; 17. Bellon, 21e rég.; 18. de Gumy, 3e rég.; 19. Keime, 7e rég.; 20. Mourey, 7e rég.; 21. Thibon, 21e rég.; 22. Mario, 5e rég.; 23. Drincourt, 22e rég.; 24. Angibaud, 2e rég.

Sous-lieutenants. — 1. Leblanc, 5e rég.; 2. David, 6e rég.; 3. Paschal, 6e rég.; 4. Laval, 1er rég.; 5. Loyer, 2e rég.; 6. Courrier, 5e rég.; 7. Alphand, lieutenant 22e rég.; 8. de Solère, 2e rég.; 9. Pigeon, lieutenant 1er rég.; 10. Barbet, 1er rég.; 11. Deutschmann, 1er rég.; 12. Allard, 1er rég.; 13. Delfosse, lieutenant 1er rég.; 14. Mességué, 3e rég.; 15. Médan, 1er rég.

ARTILLERIE COLONIALE

Liste de tour de service colonial des officiers et officiers d'administration de l'art. col. au 1er Mai 1904. — *Colonels.* — 1. Tallon, 3e Toulon; 2. de Nays, 1er rég. Lorient.

Lieutenants-colonels. — 1. Gautier, 1er rég., Lorient; 2. Henry, 2e rég., Brest.

Chefs d'escadron. — 1. Doré, 1er rég., Lorient; 2. Foissey, 2e rég., Brest; 3. Esmenjaud, 3e rég., Toulon; 4. Prado, 2e rég., Cherbourg; 5. Landais, 1er rég., Lorient.

Capitaines. — 1. Couturier, 1er rég., Lorient; 2. Vincent, 2e comp. ouvr., Brest; 3. Mayer, insp. fabric. art. navales; 4. Glandu, fond. nat. Ruelle; 5. Bégon, insp. fabric. art. navales; 6. Killiani, laboratoire cent. Marine; 7. Guerrini, 3e rég. Toulon; 8. Steiner, 1er rég., Lorient; 9. Le Roy d'Etiolles, 1er rég., Lorient; 10. Laguarigue de Survilliers, 2e rég., Brest; 11. Ravel, 3e rég., Toulon; 12. Auclin, 2e rég., Brest; 13. Cusenier, 3e rég., Toulon; 14. Jamet, 1er rég., Lorient; 15. Casaneuve, 2e rég., Cherbourg.

Lieutenants et s.-lieutenants. — 1. Baud, 3e rég., Toulon; 2. Lenfumé de Lignières, 2e rég., Brest; 3. Gouin, 2e rég., Brest; 4. Guyot de la Hardrouyère, 2e rég., Brest; 5. Faucompré, 3e rég., Nîmes; 6. Chourrot, 2e rég., Cherbourg; 7. Jean, 3e rég., Toulon; 8. Res'oux, 2e rég., Brest; 9. Royal, 2e reg., Cherbourg; 10. Marais, 1er rég., Rochefort.

Officiers d'administration. — *Section des comptables.* — 1. Aubert, 2e rég., Brest; 2. Fauré, 1er rég. Lorient; 3. Humblot, 2e rég., Brest; 4. Cornet, 2e rég., Toulon.

Section des artificiers. — 1. Galicher, direc. art. nav. Cherbourg; 2. Agenet, art. nav. Lorient.

Section des ouvriers d'Etat. — 1. Thomas, fonderie nat. Ruelle; 2. Lecarpentier, direc. art. nav. Cherbourg; 3. Petit, insp. fabric. art. nav.; 4. Breton, insp. fabric. art. nav.

Section des conducteurs de travaux. — 1. Maillfert, chefferie génie Lorient; 2. Vadot, direc. génie Toulon; 3. Ménard, chefferie génie Rochefort; 4. Barret, chefferie génie Cherbourg; 5. Demet, chefferie génie Lorient; 6. Authénont, direct. génie Brest.

Commissaire principal de 3e classe. — 1. Lomey, Cherbourg.

Commissaires de 1re classe. — 1. Tonnelier, Toulon; 2. Michel, Cherbourg; 3. Delmas, Marseille; 4. Maniel, Bordeaux.

Commissaires de 2e classe. — 1. Dorzon, Rochefort; 2. Kair, Brest; 3. Petitgirard, Brest; 4. Douvion, Rochefort; 5. Abel, Toulon; 6. Roger, Marseille.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Liste de tour de service colonial des officiers du corps de santé au 1er Mai 1904. — *Médecins principaux de 1re classe.* — 1. Lecarre, en résidence libre; 2. Primet, résid. libre; 3. Lidin, résid. libre.

Médecins principaux de 2e classe. — 1. Brou-Duclaud, rés. libre; 2. Gouzien, rés. libre.

Médecins-majors de 1re classe. — 1. Buisson, 4e inf. col.; 2. Vergoz, 1er inf. col.; 3. Piron, 2e inf. col; 4. Alquier, 24e inf. col.; 5. Pierre, 8e inf. col.; 6. Clouard, 6e inf. col.; 7. Birolleau, 3e inf. col.

Médecins-majors de 2e classe. — 1. Pujol, 24e inf. col.; 2. Dardenne, 4e inf. col.; 3. Dupuy, 4e inf. col.; 4. Roquemaure, 4e inf. col.; 5. Rul, 24e inf. col.; 6. Chaze, 2e art. col.; 7. Guillon, 3e inf. col.; 8. Sautarel, 1er art. col.; 9. Jouvenceau, 8e inf. col.; 10. Legendre (J.-M.-F.), 6e inf. col.; 11. Parazols, 22e inf. col.; 12. Nielsen, 7e inf. col.; 13. Nogué, 7e inf. col.; 14. Creignon, 7e inf. col.; 15. Daniel, 2e inf. col.; 16. Rapin, 1er art. col.; 17. Damond, 5e inf. col.; 18. Abbatucci, 22e inf. col.; 19. Lowitz, 1er art. col.; 20. Coutaut, 3e art. col.

Médecins aides-majors de 1re classe. — 1. Bouguénault, 5e inf. col.; 2. Revault, 2e art. col; 3. Manaud, 4e inf. col.; 4. David, 22e inf. col.; 5. Donnet, 4e inf. col; 6. Lamandé, 2e inf. col.; 7. Deschamps, 7e inf. col.; 8. Augé, 8e inf. col.; 9. Jousset, 3e inf. col.; 10. Léger, 23e inf. col.; 11. Rousseau, 23e inf. col.; 12. Latour, 22e inf. col.; 13. Leclerc, 24e inf. col.; 14. Chagnolleau, 3e inf. col.; 15. Verdier, 4e inf. col.

Pharmaciens-majors de 2e classe. — 1. Ferraud, en résidence libre; 2. Clavecin, en résid. libre.

Pharmacien aide-major de 1re classe. — 1. Massiou, en résid. libre.

Tableau de concours pour la Légion d'honneur

INFANTERIE COLONIALE

Inscrits d'office. — Le cap. d'art. col. Parisot (A. A.). L'off. d'adm. de 1re cl. d'art. colon. Courtet.

Ecoles militaires

M. Dufour, lieutenant 40e rég. inf., nommé lieut. trésorier, Ecole mil. de Saint-Hippolyte-du-Fort, en rempl. du lieut. Roux, promu cap.

ÉCOLE DU SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE

Une demi-bourse supplém. a été accordée a l'élève de la 4e div. Solle.

Réserve. — Nominations

INFANTERIE

Sont nommés sous-lieutenants de réserve les s.-off. dont les noms suivent. — MM.: Rég. de Lille: Arrighi, Wuillaume. — Rég. de Cambrai: Jarde, Ronvelle, Quentin. — Rég. d'Avesnes: Soufflet. — Rég. d'Arras: Lefebvre, Repessé, Gavelle. — Rég. de Béthune: Chipau, Coupleux, Delannoy, Duval. — Rég. de Saint-Omer: Derin, Huret, Le Clercq. — Rég. de Dunkerque: Girard, Robyn. — Rég. de Soissons: Gosset. — Rég. d'Amiens: Carpentier, Hubault. — Rég. d'Abbeville: Bocquet, Bernet, Bacquet, Bessard, Du Parc, Blanvillain, Boudry. — Rég. de Laon: Bahu. — Rég. de Péronne: Escoffier, Mennecier, Merlin, Robert.

Rég. d'Evreux: Mesureur. — Rég. de Falaise: Poirot de Valcourt. — Rég. de Lisieux: Bazaillas, Bourgeois, Briquet, Esmelin, d'Eyssautier, Pissonnet de Bellefonds, Plancke. — Rég. de Rouen-Nord: Jaurès. — Rég. de Rouen-Sud: Charlier, Grimpard, Hardel. — Rég. du Havre: Agostini, Radziwill, Sanitin. — Rég. de Mayenne: Ferré, Brault, Coutard, Lafont. — Rég. de Mamers: Hervé. — Rég. de Dreux: Carlo, François, Schlattery. — Rég. de Chartres: Champagne. — Rég. d'Alençon: Sarrien, Stasse. — Rég. de Sens: Dumas. — Rég. de Melun: Sapin. — Rég. du Mans: Rousseau, Boutier, Courtemanche, Pavie.

Rég. d'Auxerre: Poglia, Pertuisot, Cubain, Estadieu, Paisseau, Vallotte. — Rég. de Blois: Fourrier. — Rég. de Montargis: Faineux, Schreiber, Demné, Duflat, Gruin, Lebel. — Rég. de Mézières: Latour, Marcy, Petit-Fils, René. — Rég. de Bar-le-Duc: Vacher, Clesse, Corpet, Merceron. — Rég. de Châlons-sur-Marne: Despingre, Paroche, André, Clerc, Espir. — Rég. de Nancy: Duluc, Weber. — Rég. de Toul: Walter, Lévy, Maillard, Pollain. — Rég. de Neufchâteau: Chasseur, Lasègue, Chenail, Hemmendinger, Roy, Lambeau, Ledreux, Taintu-rier.

Rég. de Troyes: Burgat, Haupt. — Rég. de Belfort: Brunner, Grasperrin, Goux, Martin, Voirin, Burey. — Rég. de Langres: Barbe, Clergironnet, Dessein. — Rég. d'Epinal: Cahen. — Rég. de Lons-le-Saunier: Sales, Bahy, Banet, Bessil, Matile. — Rég. de Belley: Rochet, François. — Rég. d'Auxonne: Soulier. — Rég. de Mâcon: Blanchard, Lucas, Gatin. — Rég. de Cosne: Negretti, Godard, Laporte. — Rég. de Bourges: Charvet, Labour, Chautard. — Rég. de Nevers: Heurbault. — Rég. du Blanc: Darthialh, Poitrenaud, Candeirier, Leyendecker, L'Hoste, Redon.

Rég. de Poitiers: Moimault, Santarelli. — Rég. de Châtellerault: Fougère. — Rég. d'Angers: Salin. — Rég. de Cholet: Merlet, Baguenier, Désormeaux, Vachez. — Rég. de Guingamp: Alleaume, Vedel. — Rég. de Saint-Brieux: Bouguet, de Chalus, Degonzague, Duros. — Rég. de Vitré: Le Moulec, de Tarlé. — Rég. de Saint-Malo: Lamirault. — Rég. de Granville: Le Doyen. — Rég. de Saint-Lô: Allier. — Rég. de Nantes: Gaucher. — Rég. d'Ancenis: Mahé, Perrier, Michel, Santini, Hélot. — Rég. de La Roche-sur-Yon: Billon, Triou. — Rég. de Fontenay-le-Comte: Caurit. — Rég. de Vannes: Pédron. — Rég. de Quimper: Agniel, Barjou, Coatelaut, Le Guiner, de Silguy. — Rég. de Brest, Angebaud, Ely. — Rég. de Lorient: Quelo.

Rég. de Magnac-Laval: Benedetti, Carrère, Desfont, Landry, Bouet, Loudet, Bénévent, Faireaux, Massie, Pradé, Treffel. — Rég. de Guéret: Proust. — Rég. de Tulle: Pichon. — Rég. de Brive: Lachaud. — Rég. de Riom: Martin. — Rég. de Montluçon: Demer, Duprat, Flament, de La Grange, Teuntz. — Rég. de Clermont-Ferrand: Iss.

Rég. d'Aurillac: Bossu. — Rég. du Puy: Girard, Courtille, Guillemot. — Rég. de Montbrison: Lafont, Waag, Gauvin, Piron. — Rég. de Roanne: Deprin, Mouillescaux. — Rég. de Bourgoin: Bouquet, Barrême, Mantelier. — Rég. d'Annecy: Baumé, Pourtois, Minotte, Rabatel, Barbillion, Fribourg, Blanc, Moreau, Vibali. — Rég. de Vienne: Perrin, Denard, Rousseau, Schmitt. — Rég. de Romans: Gonnet, Rey. — Rég. de Montélimar: Roux. — Rég. de Toulon: Chapuis. — Rég. d'Antibes: Balestre, Bartolini, Mabaud, Médecin. — Rég. de la Corse: Alessandri, Alfonsi (Don-François), Alfonsi (Ours-Jean), Angelini, Benielli, Casile, Fieschi, Leccia, Pont, Tafanelli. — Rég. de Privas: Manicacci, Mattei, Perdoncini, Vincens, Berger, Féral, Giacobini, Vaudable. — Rég. de Nîmes: Fabre. — Rég. d'Avignon: Lavigne, Auzas, Suau, Montagnier.

Rég. de Pont-Saint-Esprit: Petit. — Rég. de Digne: Burtin, Giovannoni, Rouveyral, Clavel, Guigue, Poli, Bourgogne, Mouilleron. — Rég. de Béziers: Rouquet, Foulquier. — Rég. de Montpellier: Ligé, Rouché. — Rég. de Narbonne: Sabarthez, Salaman. — Rég. de Perpignan: Duffort. — Rég. d'Albi: Cousin de Lavallière, Gravier, O'Byrne. — Rég. d'Agen: Sauvage, Génie. — Rég. de Marmande: Fauché, Oriel. — Rég. de Montauban: Benech, Warin. — Rég. de Foix: Bauzil, Lasfarguettes, Bral. — Rég. de Saint-Gaudens, Eydoux, Monnerot-Dumaine. — Rég. de Saintes: Arrighi, Benony, Vitrey. — Rég. de La Rochelle: Blanquié. — Rég. de Libourne: Parmentier.

Rég. de Mont-de-Marsan: Cinqualbres, Duchesne, Mesnager, Dumas, Lasserre, Massoneau. — Rég. de Bayonne: Lavate li. — Rég. de Tarbes: Roda, Pinis. — 151e: Serres. — 152e: Gauthier. — 153e: Berretti. — 155e: Jacquin. — 159e: Lepidi, Ruf, Château, Guibaud. — 161e: Lalire. — 162e: Ben-Haim, Gratplanche. — 5e bat. chass.: Jacques. — 10e bat. chass.: Husson. — 13e bat. chass.: Baldovini. — 16e bat. chass.: Ivart, Moreau. — 21e bat. chass.: Jenny. — 25e bat. chass.: Singery. — 28e bat. chass.: Roscio. — 29e bat. chass.: Bardoux. — 30e bat. chass.: Pougez. — A la disp. du général comm. le 19e corps d'armée: Carat, Koffmann, Peretti, Rivaille, Dumont, Jabraud, Macé, Moreau.

A la disp. du général comm. la div. d'occ. de Tunisie: Alliotti, Guidici, Gruson, Pard, Doux, Rœderer.

Armée territoriale. — Nominations

INFANTERIE

Sont nommés sous-lieutenants. — MM.: 3e rég. terr.: Gariepuy. — 10e: Benetti. — 16e: Casanova, Bouchereau, Massé. — 37e: Destève, Meimier. — 61e: Lyon. — 62e: Ethis. — 95e: Méchenet. — 113e: Coquilhat, Bera. — 116e: Benedetti, Corbinchi, Graziani, Nicoli, Paoli, Poggiale, Pulicani, Tassa, Vellutini.

Armée territoriale. — Mutations

Les off. de réserve dont les noms suivent sont passés avec leur grade dans l'armée terr. et ont reçu les affec. suivantes:

ARTILLERIE

Lieutenants de réserve. — M. Neyme, du 27e rég., au groupe terr. du 15e rég.; M. Commergnat, de la 4e comp. d'ouvr., au dépôt du matériel d'art. Bourges; M. Guibert, du 35e rég., au groupe terr. dudit rég.

Sous-lieutenants de réserve. — M. Lefebvre, de la 4e comp. d'ouvr., au groupe terr. du 18e bat.; M. Gérard, du 15e rég., au dépôt du matériel d'art. de la Fère; M. Abadie, du 2e rég. art. col., au groupe terr. du 15e bat.; M. Christol, du 1er rég. art. col., au groupe terr. du 18e bat.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES

Lieutenants de réserve. — M. de Crouy-Chanel, du 4e esc., au 10e esc. terr.; M. Nathan, du 14e esc., au 14e esc. terr.

Emplois civils

Est nommé expéd. 7e cl. adminis. centrale des finances. — M. Colin, adj. au 37e rég. inf.

Sont nommés gardes domaniaux des eaux et forêts. — M. Franc, serg. au 22e d'inf. col. à Saint-Michel-sur-Meurthe (Vosges); M. Pujolle, ex-serg. au 2e rég. étrang., à l'Hospitalet (Ariège); M. Coquillat, ex-adj. dépôt troupes col., à Uvernet (Basses-Alpes).

Est nommé garde sédentaire bureaux conservateur Gap. — M. Lyautey, ex-gendarme à pied de la 15e lég. terr.

Est nommé garde sédentaire bureaux inspecteur de Fraize (Vosges). — M. Garros, mar. des logis d'art.

Sont nommés commis expéd. de 4e cl. adminis. centrale Guerre. — MM. Baud, serg. 1er rég. étrang., et Bellegarde, ex-adj. au 2e rég. étrang.

Est nommé facteur des postes, Paris. — M. Yver, ex-sous-officier rengagé.

Sont nommés exp. 7e cl. Caisse dépôts et consignations. — M. Guidicelli, adj. au 1er inf. col.; M. Sempé, adj. 2e rég. drag.; M. Lassis, ex-adj. 105e rég. inf.; M. Puyo, ex-serg. 20e sec. secrét. état-maj.; M. Landry, ex-adj. 1er tirail. alg.; M. Alin, ex-adj. 134e rég. inf.

Est nommé gardien phare 3e cl. à l'île d'Arzew. — M. Husson; adj. 2e rég. art. col.

Est nommé recette d'Olonne (Vendée). — M. Eaussonie, ex-adj. au 7e rég. inf.

Est nommé recette de Peixan (Aude). — M. Piquemol, adj. 100e rég. inf.

Marine

Nominations

Promotions. — Sont nommés: *juge titulaire* 2e cons. de guerre marit., le cap. de frég. Labbé du Bourquet; — *juge* au conseil et tribunal revision mar., le cap. de frég. Bouyer; — dans l'admin. centr.: *chef bureau 4e cl.*, Soyer, s.-chef; *sous-chef bur. 3e cl.*, Beaugendre, rédacteur 1re cl.; — *pilote-major* à Saint-Nazaire, le lieut. de v. rés. Morel; — *aide de c.* du préf. marit. à Lorient, le lieut. de v. Paque; — *syndic gens de mer* à Saint-Gilles-sur-Vie, l'insp. des pêches Dignac.

Sont nommés: *contrôleur 2e cl.*, le contrôleur adjoint Humblot; — *syndics 1re cl.*, de Castereyres, Desgans, Thébaud, Abril, Château, Cléguer, Bré, Méheu, Roudot, Podeur, Jégou; — *syndics 2e cl.*, Renaud, Le Baron, Latouche, Moutot, Lacroix, Bronchet, Trécolle, Stéphan, Eude, Cadiou, Le Calvez; — *gardes marit. 1re cl.*, Lafond, Le Prado, Le Marec, Léon, Le Guen, Chopin, Eliès.

Commandements. — Sont nommés au command.: du *torp. 89* (pendant la saison de pêche à Douarnenez), le lieut. de v. Audouard; — des torp. à envoyer de Toulon à Bizerte, les lieut. de v. Robert, Legendre et Turquet de Beauregard; du *Pothuau*, le cap. de v. Thibault; — du *Desaix*, le cap. de v. Lecuve; — d'un torp. déf. mob. Corse, le lieut. de v. Pioger.

Tableau d'avancement

Est inscrit d'office p. l'emploi de chef de bureau 4e cl., M. Salmon, s.-chef.

Légion d'honneur.

Tableau de concours. — Sont inscrits d'office p. le grade de *chevalier*, l'ens. Delevoye; le méd. 1re cl. Prigent, du *Pascal*.

Escadre de l'Extrême-Orient. — Liste des propositions pour la Légion d'honneur:

MM. Artus, 2e m. infirm., *Chateaurenault*; Billant, 1er m. timon., *Redoutable*; Chouet, m. mécan., *Pascal*; Colas, 1er m. fourr., majorité de l'escadre; Colin, 1er m. fourr., arsenal de Saïgon; Conort, 1er m. man., *Bugeaud*;

Elias, 2e m. mousq., Galigné, m. mécan., Grall, 1er m. infirm., Héry, 1er m. man., Huguen, m. mécan., *Montcalm*; Le Prévost, 2e m. canonn., *Décidée*; Le Roux, 1er m. fourr., *Gueydon*; Lestrohan, 1er m. torp., déf. mob. Saïgon; Le Trocquer, 1er m. canonn., *Redoutable*; Louche, 1er m. commis, Lucas, 1er m. canonn., *Bugeaud*; Luigi, 1er m. timon., *Montcalm*; Migeou, 1er m. man., *Pascal*; Ollivier, m. mécan., *Bugeaud*; Perrodo, 1er m. charp., *Gueydon*; Robert, 1er m. timon., *Chateaurenault*; Schunck, 1er m. tim., *Gueydon*.

Distinctions honorifiques

Sont nommés à l'occasion du voyage du Président de la République en Italie:

Officiers de l'Inst. pub.: le cap. de f. Lacaze, le cap. de v. Nény, le commiss. en chef 1re cl. mar. Plivard;

Officiers d'Académie: le mécan. princ. 2e cl Aumont, le méd. 2e cl. Brunet, les lieut. de v. Duval et de Rothiacob, le cap. de f. Martel, l'ing. princ. Simonot.

A l'occasion du concours agricole de Sfax, ont été nommés:

Officier du Mérite agricole: le cap. de f. Drouet, command. le *Casabianca*.

Chevaliers du Mérite agricole: les lieut. de v. Courmès, de la *Tourmente*; Eng, de la *Flèche*; Lagrénée, de l'*Argonaute*.

Personnel officier

Officiers généraux. — Vice-am. Marquis, préf. mar. Rochefort, inspect. postes pilotage de Rochefort à Bordeaux, à bord du *Taillebourg*; vice-am. Melchior, préf. mar. à Lorient, a pris possession de son command. le 9.

Cap. de vaiss. — MM. Hautefeuille, résid. condit., Toulon; Gervais cesse résid. condit.; Calloch de Kérillis a arboré guidon chef div. Terre-Neuve et Islande s. *Lavoisier*.

Cap. de frég. — MM. Fargues et Banon ont pris présid. commissions perman. no 1 et no 2; Bertaud prend command. 2e groupe rés. Toulon; Provensal opte p. 2e catég. liste emb.; Duval, second du *Courbet*, prend présid. 3e commission perman., Brest; de Verchère, second du *Neptune*, prend présid. 5e commission perman., Brest; Tonnelier a été emb. s. *Desaix*; Labbé du Bourquet, rent é conval., sert à terre, Brest.

Souligoux de Faugère opte p. 2e catég. liste emb.; Serres, résid. condit.; Delage, désigné p emb. s. *Henri-IV*, rempl. Frappier.

Lieut. de vaiss. — MM Guépin, déb. déf. mob. Toulon, prend rang s. liste emb. et rallie Brest; Corre, déb. groupe s.-marins, Toulon, congé 2 m. 1/2 solde; Bigot, conval. 3 m.; Godin rallie Toulon; Bernard maintenu s. *Chanzy*; Leloup, déb. déf. mob. Corse, conval. 3 m.; Moullé a été emb. s. *Vinh-Long*; Maraval, conval. 2 m.; de Pina désigné p. fond. adjoint au command. déf. mob. Lorient; Hennecart, de Toulon, et Portier, de Lorient, permut. port d'attache; Thélot désigné p. emb. s. *Chasseloup-Laubat*; Abadie et de La Taille, maintenus p. 1 an, service hydrograph., Paris; Voisin a pris command. *Sabre*; Ménier sert maj. gén., Rochefort; Ourdan rallie Toulon; Joubert, déb. *Desaix*, se rend en Italie (stage p. brevet off. interprète); Moullé, désigné p. emb. c. second, s. *Condor* le 20 Mai; du Bourg, désigné p. emb. c. second s. *Ibis*; Bouquet, emb. s. groupe rés. spéc., Toulon.

Gilbert, de Kervos, Kérangueven et Lalla maintenus p. 2 ans École navale; Gerspach prend fonct. membre commission réglage, Lorient; d'Estienne, déb. déf. mob. Brest, sert Toulon; Loizeau, résid. lib. 3 m.; Fatou emb. s. *Cassini*; Roque prend fonct. aide de c. du c.-am. command. div. nav. Tunisie; Pedone, déb. *Chanzy*, entré hôp. Toulon; Leprince, conval. 3 m.; Villain sert à terre, Brest; Hourst, prolong. congé 9 m. sans solde; Brion désigné p. emb. s. *Borda*, rempl. Martel; de Fauque de Jonquières, prolong. conval. 2 m.; Didelot, prolong. conval. 3 m. sans solde.

Enseignes. — MM. Riéter, désigné p. emb. s. *Goéland*, parti de Bordeaux; Schaeher emb. s. *Lalande*; Ertzbischoff et Dechaume, désignés p. emb. c. seconds s. torp. se rendant de Toulon à Bizerte; d'Otton Loyewski déb. *Elan* et rallie Toulon; Lecomte autorisé à poursuivre concession d'un brevet d'invention p. un moteur; Le Corvoisier a été emb. s. *Vinh-Long*; de Lajudie, prolong. conval. 3 m.; Fabre, déb. *Tempête*, conval. 3 m.; Winter, de l'*Amiral-Tréhouart*, Lecoq, du *Guichen*, Gillet, du *Formidable*, désignés p. emb s. *Saône* c. chefs escouade appr. gabiers.

Pillot, Carré et de Kergorlay rallient Toulon p. serv. à terre; Pamard et Drujon, du *Forbin*, désignés p. emb. c. seconds s. s.-mar. *Souffleur-Dorade* et *Bonite-Thon*, Toulon.

Aspirants. — MM. de Lambertye, prolong. conval. 3 m.; Saillant, de la Fournière, de Sèze, Poisson, Villedieu de Torcy, désignés p. emb. s. *Dupleix*.

Mécaniciens. — Méc. pr. 2e cl. Coiffic, dés. p. *Styx*, ne partira pas: sert à terre, Lorient; méc. p. 2e cl. Chrétien, suit trav. montage *Sabre*, Rochefort; méc. pr. 2e cl. Dupuy, déb. *Chanzy*, emb. s. *Carnot*.

Corps de santé. — Méd. 1re cl. Valence, prend fonct. méd. résident, Cherbourg, rempl. Durand; méd. 2e cl. Duchâteau, déb. *Cocyte*; méd. 1re cl. Crozet, a été emb. s. *Vinh-Long*; méd. 2e cl. Chapuis, de la déf mob. Cherbourg, et Barbe, de la prévôté de l'île de Sein, permutent; méd. 1re cl. Audiat, emb. s. *Lalande*; méd. 1re cl. Aurégan, autorisé à accepter fonct. examinateur éc. sup. commerce de Bordeaux;

Méd. 1re cl. Delaporte, sert hôp. Cherbourg; méd. 2e cl. Marin, prolong. conval. 3 m.; méd. 1re cl. Titi, sert hôp. Cherbourg.

Génie maritime et service hydrographique. — Ingén. 2e cl. Coingt, congé 3 m.; ing. en chef Rollet de l'Isle, ing. 2e cl. Courtier et ing. 3e cl. Ricard, emb. s. *Chimère*; ing. 1re cl. Briend, maint. p. 2 ans, c. profess. cours machines à l'éc. nav.

Commissariat. — Commiss. 2e cl. Hervé a été emb. s. *Vinh-Long*; commiss. 1re cl. Letonturier, désigné p. emb. s. *Kléber*, rempl. de la Chapelle; commiss. 2e cl. Cluzet et Huot, servent à Toulon; commiss. 1re cl. Julien-Labruyère, prolong. conval. 3 m.

Inscription maritime. — Admin. 1re cl. Huon (dit Navrancourt), des Sables-d'Olonne, permut. d'office av. Hatinguais, de Saint-Gilles-sur-Vie; admin. 1re cl. Barret, congé p. saison eaux Vichy; admin. 1re cl. Mouëllo, de Groix, conval. 3 m.; admin. 1re cl. Descudé, de Marennes, conval. 3 m.; admin. 2e cl. Le Gouellec, prend direction quart. Libourne, rempl. Pingaud, qui passe à Rochefort.

Personnel administratif. — Commis commiss. Ritgaud, d'Ajaccio, passe à Toulon; commis compt. Rolland, hospital. Bourbonne-les-Bains; surveill. techn. Launay, conval. 3 m.

Aumônier de la flotte. — Abbé Manse, désigné pour fonct. aumônier hôp. Cherbourg.

Retraites

Commis compt. Depleiche; surveill. techn. Boizeau, Chevalier, André, Gravat; adjoints techn. Le Goualch, Aubert; lieut. de vaiss. Perrin; enseigne Raoul; méd. 2e cl. Marchenay.

Démissions

Commiss. 1re cl. Saint-Girons; enseigne Blot.

Officiers de réserve

Méd. 2e cl. Degroote; méd. 1re cl. Duliscouët (maintenu); pharm. 1re cl. Calot (maintenu); méd. 2e cl. Lefranc (rayé).

Mouvement de la flotte

Sous-mar. *Z*, lancé à Rochefort; — *Léon-Gambetta*, entré bassin Brest p. réparations; — *Troude* mouillé à Sandpoint; — *Duguay-Trouin* quitté Alexandrie; — *D'Assas*, arrivé à Saïgon; — Torp. *290* mis à l'eau au Havre; — *Francisque* quitté Rochefort p. Toulon, où elle fera partie de l'esc. de la Méditerr.; — *Lavoisier*, quitté Lorient p. Terre-Neuve; — *Foudre* arrivé Port-Saïd; — *Meurthe*, partie le 7 p. les Nouvelles-Hébrides.

INFORMATIONS

Accident à bord du « Henri-IV ». — Au moment où le garde-côte cuirassé *Henri-IV* mouillait ses ancres en rade de La Rochelle, l'un des anneaux de la chaîne sauta et celle-ci entraîna le second maître canonnier Gourmelon et le canonnier Le Bozec, qui furent tués sur le coup. Le corps du second maître passa par l'écubier et fut coupé en trois morceaux; la tête n'a pu être retrouvée.

Les obsèques ont eu lieu le 5 à La Rochelle.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres signées très lisiblement, portant une adresse pour la réponse et accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur répondre directement et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.

Un futur mousse. — A moins que le contraire soit convenu entre votre capitaine et votre armateur et vous, les frais d'habillement restent entièrement à votre charge.

Le Gérant: G. LASSEUR

D. CASSIGNEUL, Imprimeur, 61, rue Lafayette, Paris.

Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI

(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — No 24 **LE NUMÉRO 10 CENTIMES** *22 Mai 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an .... 8 fr. »

L'ATTAQUE DU SOUS-MARIN

Il ne semble pas que la guerre actuelle, si fertile déjà en leçons relatives à la guerre navale, doive apporter quelques données positives sur la façon dont serait employée l'arme nouvelle et terrible qu'est le sous-marin (1).

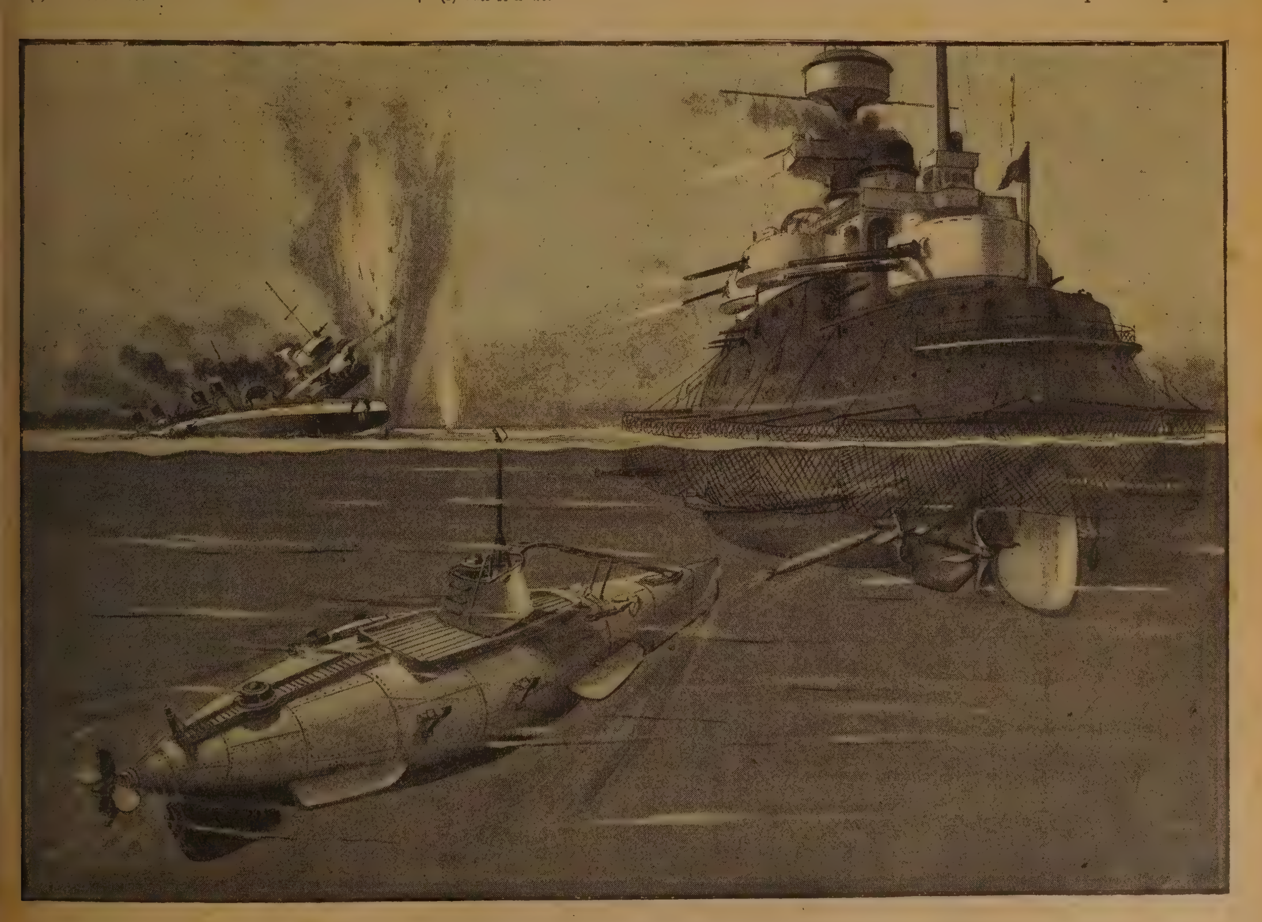
Quoi qu'on en ait dit, le Japon n'en possède pas, la Russie n'en a que quelques-uns (1) dont les essais ne paraissent pas avoir été très heureux, et l'eussent-ils été qu'on ne voit pas bien comment ils pourraient être transportés à l'énorme distance où se déroulent les péripéties du conflit.

Il faudrait donc que la guerre durât encore bien longtemps pour qu'il fût possible qu'on vît apparaître dans les mers de Chine cet engin redouté, soit que les Japonais puissent en faire arriver quelques-uns des Etats-Unis, où l'industrie américaine serait assurément disposée à leur en vendre, soit que les Russes réussissent à en amener un certain nombre, pièce à pièce, dans leur arsenal de Vladivostock pour les y remonter.

Les faits précis manquent. On est donc réduit, pour se faire une idée du rôle militaire des sous-marins, à se reporter aux nombreuses manœuvres qui ont déjà été exécutées en France, et qui constituent assurément pour nous, en dehors de l'avantage que nous avons su prendre sur les nations voisines par la rapidité et

(1) Voir le no 15.

(1) Voir le no 20.



SOUS-MARIN ATTAQUANT UN CUIRASSÉ

la perfection de notre construction, celui plus appréciable encore d'un entraînement intensif, qui nous assure des équipages et des capitaines à hauteur de toutes les tâches.

On peut donc se représenter comme suit les phases d'une attaque de sous-marin contre un grand bâtiment.

Si ce bâtiment est en marche, le sous-marin, qui ne possède sous l'eau qu'une faible vitesse, et c'est là son point faible, devra manœuvrer pour se trouver non loin de la route sur laquelle il présumera que viendra passer sa proie. Plongé à quatre ou cinq mètres, absolument invisible et, d'ailleurs, à l'abri de toute atteinte de projectile sous l'épaisse couche d'eau qui le protège, il attendra.

L'œil au périscope, son commandant surveillera l'approche du cuirassé. Il manœuvrera de façon à n'avoir que quelques tours d'hélice à donner au dernier moment pour redresser sa direction et pour ainsi dire pointer son bâtiment. Car le tube dans lequel est maintenue la torpille ou le dispositif sur lequel elle repose [1] prête à prendre sa course lorsque son levier de prise d'air sera rabattu, est fixe et c'est suivant la direction de l'axe du sous-marin qu'elle prendra sa direction définitive dans laquelle la maintiendront les organes divers du mécanisme merveilleux dont elle est pourvue.

L'œuvre de destruction s'accomplira sans que rien, aucun bruit, aucun remou, sauf celui de la torpille, ne se soit produit et vienne éveiller l'attention du mastodonte qui ne sera plus, quelques secondes après, qu'une masse inerte échouée au fond de la mer ou une épave encore flottante, mais prête à devenir la proie du premier croiseur qui passera.

Pour un bâtiment au mouillage et qui aura mis en place les filets protecteurs à mailles d'acier qu'on peut voir sur notre gravure, le sous-marin assaillant devra veiller à plonger assez profondément pour que sa torpille passe sous le filet et atteigne la coque.

De toute façon, que son attaque ait réussi ou non, le sous-marin, protégé par sa cuirasse liquide, évitera le sort des torpilleurs, forcés de fondre sur leur ennemi sous la rafale de projectiles dont les couvriront les canons à tir rapide et qui, la plupart du temps, les mettront en miettes avant qu'ils aient pu lancer leur torpille

PÉRUSSE.

(1) Voir le n° 11.

LA QUESTION DE TERRE-NEUVE (1)

Ce que nous avons conservé et gagné

Nous avons dit précédemment comment nos pêcheurs avaient été amenés à abandonner la « rive française ». Il ne faudrait pas en conclure que l'industrie maritime de la capture de la morue soit en voie de décroissance.

Bien au contraire.

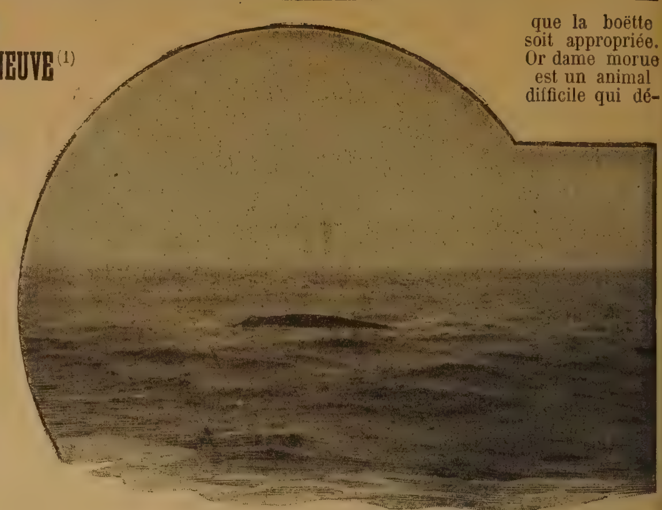
Bon an mal an, 425 grands bâtiments de plus de 90 tonnes, montés par 1,100 marins au moins, venant soit de France, soit de Saint-Pierre, vont pêcher sur les bancs. D'autre part, 500 petites embarcations montées par un millier d'hommes exploitent les environs immédiats de notre colonie minuscule.

Pour amorcer les milliers d'hameçons journellement mis à l'eau il faut de la boëtte et pour que le poisson morde, il faut que la boëtte soit appropriée. Or dame morue est un animal difficile qui délaisse en Août ce qu'il appréciait en Juin. Vu ce mauvais caractère, nos maîtres de pêche sont obligés de se munir des différents appâts indispensables : hareng pendant les mois de Mars, Avril et Mai ; capelan en Juin et Juillet ; encornet en Août et Septembre.

Le hareng et le capelan viennent par bandes énormes s'ébattre dans les baies de Terre-Neuve ; le hareng dès que les glaces ont disparu, le capelan au début de Juin.— C'est donc dans ces baies, principalement la baie de Saint-Georges, que nos navires venaient se réapprovisionner. Mais si en arrivant ils trouvaient le poisson pris par les riverains, qui, aux termes précis des traités, n'avaient pas le droit de pêcher, ils étaient mécontents et se plaignaient avec juste raison. De là des conflits que les deux commandants, chefs des stations navales française et anglaise, calmaient de leur mieux.

Ces conflits ne pourront plus prendre naissance, par suite du récent accord qui met sur le pied d'égalité absolue les nationaux des deux pays. C'est une grosse concession que nous avons faite contre laquelle d'ailleurs le bon sens empêche de s'élever. Mais ce n'en est pas moins un avantage très sérieux fait aux Anglais par la France.

Le *hareng*, tout le mond



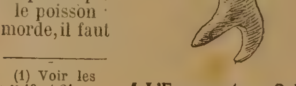
Une baleine sur le banc de Terre-Neuve

(Phot. communiquées par les « Œuvres de Mer. »)

Les îles Loos qui nous sont cédées par l'Angleterre



Le séchage des morues



(1) Voir les nos 19 et 21.



1. L'Encornet. — 2. La turlute

le connaît. Le *capelan* est un poisson de la grandeur d'une sardine maigre et longue; il nous a été donné d'en trouver soixante-sept dans le ventre d'une morue de belle taille. L'*encornet* est un petit calmar d'environ 25 à 30 centimètres de long de la queue à l'extrémité des tentacules. On le capture à l'aide de la « turlute », fuseau de fer peint en rouge, muni d'une couronne de pointes à son extrémité inférieure.

Il arrive en abondance à Saint-Pierre vers le 1er Août, et lorsqu'il est annoncé, on voit toutes les doris, montées par les femmes et les enfants, gagner la baie au plus vite; alors c'est par centaines que les encornets sont pris par les pêcheurs qui manœuvrent une turlute dans chaque main.

Du fait que l'encornet vient se faire prendre de lui-même dans nos eaux, point n'est besoin pour nos capitaines d'aller chercher de la boëtte dans les eaux anglaises au début de la troisième pêche.

En résumé: nous avons conservé le droit de pêche libre sur toute la rive française de Terre-Neuve, et l'assurance nous a été donnée que le gouvernement de Saint-Jean ne sera plus tracassier à notre égard.

*
* *

Qu'avons-nous gagné? Un groupe de rochers de quelques dizaines d'hectares de superficie fréquenté seulement par des nègres pêcheurs et que l'Angleterre s'est trouvée posséder juste à point pour les échanger contre nos droits importants mais caducs à Terre-Neuve.

Ces rochers sont à l'entrée de notre jeune et riche colonie de Konakry, ce que les Anglais n'ont pas manqué de faire valoir hautement, et ce qui leur donne en effet, pour nous, une valeur particulière.

H. T.

COMMENT ILS MEURENT

« Qué sale temps! Qué sale temps! C'est pire que sur le Champlain, le jour où nous avons perdu nos baleinières de sauvetage. T'en souviens-tu, Quéméneur? C'était du côté de Formose, et un fameux typhon, tout de même. — Oui, mon vieux, et je m'y vois encore. Mais, vrai, c'était moins fort qu'aujourd'hui. »

On était en Méditerranée, et l'escadre française luttait depuis vingt-quatre heures contre un coup de vent de noroît. Fouettée par une brise de tempête, hargneuse et dure comme la schlague d'un sous-officier prussien, la mer était folle de rage. D'un bout de l'horizon à l'autre, elle fumait et sifflait comme une immense chaudière. A chaque instant les coups de bélier profonds et sourds des vagues ébranlaient les flancs des cuirassés. On commençait à s'étonner à bord, et même à craindre un peu pour la solidité des sabords.

Quéméneur et Le Floch, deux marins du Conquet, tous deux canonniers sur le *Fontenoy*, continuaient à regarder les flots. Ils n'avaient point peur de la tempête. D'une forte race, ces braves gens étaient habitués aux dangers de la pêche, résignés à l'impôt régulier que, depuis des années, les vents et les mauvais courants prélevaient sur leurs familles. Quéméneur était marié et Le Floch devait épouser sa sœur: tous deux aimaient les mêmes choses, les mêmes rochers gris, le même clocher.

« Tiens! voilà le cap'taine d'armes. Regarde-le courir. Pas possible. Y a le feu à bord. »

« Allons, 111, 121, filez à la barre à bras. Avarie au servo-moteur. »

Les deux canonniers ne dirent mot, s'enfoncèrent à travers les capots raidis par l'eau de mer, dans le panneau du compartiment arrière. Ils descendirent quatre escaliers, des escaliers d'acier graisseux, où s'accrochaient les clous de leurs souliers. Avec eux, derrière eux, d'autres matelots se hâtaient, et, en bas, le commandant en second s'impatientait, appelait d'une voix brève les retardataires.

Sous le plein jour des lampes électriques, la barre du gouvernail, rude pièce de métal à peine équarri, roulait d'un bord à l'autre du compartiment. Elle allait au roulis et vainement on s'efforçait de l'arrêter, de la fixer pour embrayer la roue à bras. De l'eau qui s'était glissée, on ne sait d'où, coulait avec un doux murmure, un froissement de soie sur le parquet poli. Tous les matelots se regardaient dans un grand silence. « A droite toute », commanda une voix qui descendait du blockhaus. « A droite toute », répéta le capitaine de frégate, et l'équipe des matelots désignés se porta à la roue, dont les rayons bien fourbis luisaient comme au jour d'une inspection. « Vite, desserrez le frein, larguez les palans. »

Quéméneur saisit de ses beaux bras noueux la première poignée de la roue et s'arc-bouta solidement. Il avait confiance en ses muscles, comme tous les canonniers habitués au maniement des obus, des lourdes chaînes. Cependant il eut un moment d'angoisse en sentant la résistance, la mauvaise volonté de l'appareil à gouverner. Derrière lui, les autres hommes de barre soufflaient, haletaient sur les rayons. Rien ne bougeait. « A droite toute », reprit le porte-voix qui, semblable à un serpent blanchâtre, se glissait dans le compartiment.

La barre s'était enfin déplacée, râclait lentement la tamisaille. Fébrilement, des matelots-torpilleurs recherchaient l'avarie de la commande électrique, la fuite du courant qui mettait le navire en péril, imposait la dure, la dangereuse manœuvre de gouverner 13,000 tonnes avec six pauvres paires de bras.

« Attention au coup de roulis! Fermes, tenez-vous fermes! » Les matelots se raidissent de toutes leurs forces, la sueur coule de leurs yeux, mouille leurs lèvres, mais la mer est plus forte qu'eux, et d'un coup elle ébranle tout, gouvernail, drosse et roue. Les hommes s'abattent sur le parquet. Tel un château de cartes qui s'écroule.

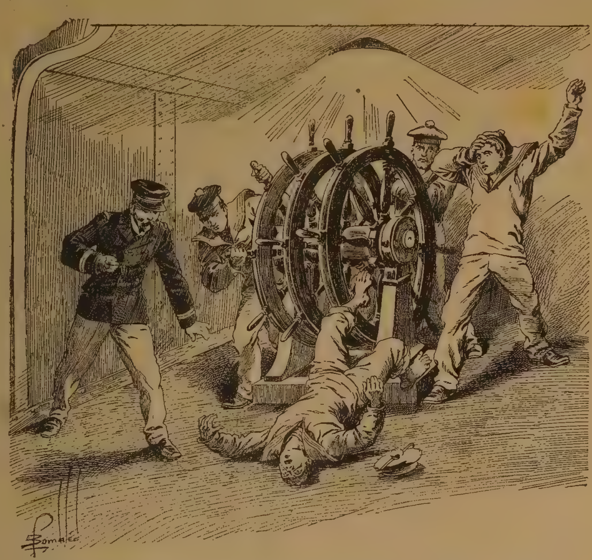
Tous se relèvent et, sans un mot, pendant que les officiers pâlissent pour eux, ils saisissent la roue qui continue à tourner avec un air de bête sournoise et méchante.

« Tire-toi de là, Quéméneur, s'écrie Le Floch; tu es fatigué. C'est mon tour. Puis, t'es marié, mon vieux. Faut penser à la Marie-Anne. »

Et le brave petit Breton tire son ami par le coude, prend vivement sa place... Lui aussi il se raidit, lutte de toutes ses forces de fétu de paille contre la violence de la vague qui déferle sur le gouvernail, de la vague acharnée et sifflante qui écrase les visages, bouche les yeux, assomme les pauvres marins les nuits de naufrage. Mais soudain un coup de roulis formidable fait tout osciller, ébranle le cuirassé de la pomme à la quille. Ce n'est qu'une minute de désarroi, de tumulte, mais quand le calme revient, Le Floch gît sur le parquet, où l'eau coule toujours avec son bruit de mousseline qu'on déchire. Sa poitrine est ouverte et ses yeux sont déjà fermés. Une des poignées de la roue, en dévirant, lui a brisé les côtes, lui a fouillé rageusement le cœur. C'est fini.

« A gauche, dix, » reprend la voix lointaine du blockhaus, pendant que Quéméneur se met à sangloter doucement.

LA VALETTE.



Une poignée de la roue en dévirant lui a brisé les côtes.....

LA « FOUDRE »

et le transport des sous-marins

La *Foudre* est intitulée dans la liste de la flotte: transport de torpilleurs.

Ce bâtiment a été construit pour répondre au désir d'adjoindre aux escadres des divisions de torpilleurs qui pourraient sans contredit frapper des coups terribles dans un combat naval et sur les côtes ennemies. Mais ces petits bâtiments, ne pouvant dépasser certaines dimensions sans sortir de leur rôle, ne peuvent affronter la grosse mer sans voir tomber leur vitesse, diminuer leurs approvisionnements, et sans épuiser rapidement les forces d'équipages réduits au strict minimum: ils deviennent alors une gêne pour l'escadre.

C'est pour remédier à cet inconvénient qu'on a songé à les faire transporter par un bâtiment spécial, suffisamment grand et suffisamment rapide, capable de les mettre rapidement à la mer au moment de les utiliser.

La *Foudre* peut recevoir, sur des chantiers disposés au-dessus du pont, huit torpilleurs, dits torpilleurs vedettes, vu leurs petites dimensions.

Il y en a quatre devant, quatre derrière. Pour chaque groupe de quatre, une grosse poutre en tôle, pesant à elle seule 17 tonneaux et pouvant rouler sur des supports élevés, prend les vedettes sur leurs chantiers, à l'aide de gros palans manœuvrés par des treuils à vapeur, et les amène en dehors du bateau pour les mettre à la mer.

Après avoir servi en escadre et pris part à des grandes manœuvres, la *Foudre* fut abandonnée comme ne répondant pas suffisamment au but qu'on s'était proposé. Tout marin, connaissant le danger d'embarquer ou de débarquer à la mer des embarcations un peu lourdes, ne fut pas étonné d'apprendre que, sauf par des temps exceptionnels, la manœuvre des torpilleurs pouvait être considérée comme peu

pratique. Et pourtant ces vedettes, malgré la légèreté de leur coque, ont des dimensions si réduites qu'elles ne pourraient servir que par calme plat, alors que nos torpilleurs de 1re classe sortent et attaquent par des temps déjà mauvais.

Pour ces raisons, la *Foudre* est restée l'unique échantillon de son type.

On a songé aussi à l'utiliser comme bâtiment-atelier, pour répondre encore à un des nombreux besoins d'une escadre momentanément éloignée des arsenaux. La *Foudre* a, en effet, dans son entrepont, un petit atelier comprenant forge, tours, perceuses, etc..., représentant des moyens bien supérieurs à ceux d'un cuirassé ; et c'est bien là une autre particularité caractéristique de la *Foudre*.

Mais un tel bâtiment coûte aussi cher qu'un grand croiseur qu'il ne remplace nullement, vu son peu d'armement et son manque de protection, et la *Foudre* fut reléguée en réserve à l'arsenal de Toulon. Au moment où fut prise la résolution d'envoyer des sous-marins à Saïgon, on étudia la possibilité de se servir d'un des beaux transports qui faisaient autrefois le service d'Extrême-Orient. Mais il aurait fallu y créer des installations spéciales sur le pont et d'ailleurs ces transports, semblables en cela aux bâtiments de commerce, sont faits pour être chargés dans les fonds et la stabilité eût été peut-être difficile à réaliser.

Au contraire, la *Foudre* avait déjà des installations utilisables. Elle est construite pour être chargée dans les hauts, et des compartiments vides, pouvant être remplis d'eau à volonté, permettent d'équilibrer dans les fonds le poids des torpilleurs et par conséquent des sous-marins.

Les quatre vedettes de l'arrière ont donc été laissées à Toulon. A Cherbourg, où le bâtiment est arrivé le 23 Mars, on a aussitôt disposé des chantiers pour les sous-marins *Lynx* et *Protée*; des cabanes en bois ont été construites sur le pont même pour abriter les accumulateurs. En travaillant tous les jours, même en dehors des heures réglementaires, on a pu être prêt le 6 Avril à commencer l'embarquement des accumulateurs, opération qui a demandé trois jours.

Le 13, une grue flottante accostait la *Foudre* et prenant chaque sous-marin, allégé de ses accumulateurs, le déposait sur ses chantiers comme une simple embarcation.

Deux jours après, le transport appareillait pour Saïgon.

Disons pour terminer que la *Foudre* a embarqué un approvisionnement de benzol pour le moteur de surface des sous-marins, et aussi une chaudière et deux dynamos destinées à la station électrique des sous-marins de Saïgon.

N.



La « FOUDRE », débarquant un torpilleur à la mer



Un sous-marin, emmaillioté, reposant sur le pont de la « FOUDRE »

(Phot. Reyès).

UNE VISITE A L'EMPEREUR DE CORÉE

Sa Majesté Coréenne a reçu purement et simplement, des mains d'un général japonais, la notification de sa mise à pied. Le mikado lui a enjoint de ne plus s'occuper dorénavant de son empire, moyennant quoi il conserverait son titre et son palais. Devant les milliers de baïonnettes qui appuyaient cet ordre, le malheureux empereur dut se soumettre, ayant toujours souvenance du drame dans lequel périt sa femme, assassinée par des Japonais, ses protecteurs d'aujourd'hui.

Si les empereurs extrême-orientaux du milieu du siècle dernier se tenaient étroitement cachés au fond de leurs palais, à l'abri de tous les regards, il n'en va plus de même aujourd'hui. Le malheureux empereur coréen, si dur pour les étrangers il y a vingt-cinq ans, en était réduit, vers 1897, non seulement à implorer l'aide et l'assistance de tous les commandants des bâtiments de guerre qui passaient à Tchemulpo, mais il se voyait dans l'obligation de garder tout auprès de lui deux étrangers, dans l'espoir que leur présence arrêterait le bras du meurtrier qu'il craignait de voir surgir à chaque instant comme il le vit surgir brutalement dans la nuit fatale au cours de laquelle disparut sa femme.

Ces étrangers étaient, en 1897, deux généraux americains : l'un de race anglaise, l'autre Français. M. Legendre, émigré de France aux Etats-Unis avant la guerre de Sécession, s'était

engagé dans l'armée du Nord. Il conquit vaillamment tous ses grades sur les champs de bataille, mais il y laissa un œil et une partie de son nez. Retraité, inoccupé, il accepta la fonction bizarre de protéger, par sa seule présence, la personne impériale, de laquelle il recevait en échange le vivre, le couvert et pas grand'chose en plus.

Craignant tout, principalement la solitude, le potentat sans puissance recevait chaque jour tout Européen qui le voulait voir. C'est ainsi qu'il nous fut possible de lui serrer la main en compagnie d'officiers de marine, de missionnaires et de voyageurs.

En attendant l'heure de l'audience et pendant que nous dégustions un verre de bière aimablement offert par le général Legendre, un missionnaire protestant arriva en bicyclette.

Dans cet énorme palais de Séoul, composé de cours, de parcs, de bâtiments de toutes sortes, qui couvrent des hectares; où l'on ne pouvait circuler autrefois qu'à pied et les yeux baissés: dans lequel nous avons, nous étrangers, circulé en chaise à porteurs, moyen de locomotion uniquement réservé, au temps passé, à la personne sacrée de l'empereur, un étranger s'est promené en culotte courte, en bicyclette! Quel sujet de réflexions philosophiques!

Un interprète vint nous en tirer en nous avisant que l'heure de l'audience venait de sonner.

Pêle-mêle alors, Français, Américains, Anglais, Russes, nous pénétrons dans une petite enceinte murée dont la porte s'ouvre sur le parc.

Au milieu de cete enceinte s'élève sur une terrasse une maison étroite composée d'un seul rez-de-chaussée. Une véranda abrite une porte donnant accès à une petite salle d'environ trois mètres sur cinq. Dans cette salle, pas d'autre ouverture que la porte, mais une lampe à pétrole, de modèle vulgaire, brûle au plafond, quoiqu'il fasse grand jour. Dans un coin, deux Coréens, debouts, tout de blanc habillés.

Un petit, vieux, sec, à l'œil vif, c'est Sa Majesté; à sa gauche, un jeune homme grand et gros, au visage glabre et flasque, sourit béatement en nous serrant la main: c'est l'héritier présomptif.

Aussitôt la dernière étreinte, chacun des consuls adresse ses compliments à Sa Majesté et présente ses ressortissants. Pendant l'échange des banalités, car il n'y avait que des banalités à échanger en une pareille audience quasi publique, nous eûmes tout le loisir d'inspecter le local.

Il apparut d'une propreté méticuleuse, rappelant le Japon et nous éloignant de la terre de Chine, si sale quoique si proche. Le plancher était recouvert d'une fine natte que nos lourds souliers européens salissaient. Par ailleurs, rien: pas un meuble, pas une ornementation. Murailles et plafond sont recouverts de grandes feuilles de bois dur, blanc et verni, sans aucun nœud.

On comprend, en les voyant, l'inutilité de toute autre ornementation, et l'on se rend compte du véritable luxe de cette petite salle et du prix de ce luxe. Des centaines et des centaines d'arbres ont dû être abattus pour fournir les quelques grandes planches nécessaires pour recouvrir les 70 mètres carrés de superficie que présentent les quatre murs et le plafond d'une chambre.

J'avais à peine terminé l'inspection rapide de la salle que le signal du départ était donné. Nouvel échange de poignées de mains et nous partons avec la conviction que ce père et ce fils ont dû parfaitement se rendre compte que nous autres Européens n'étions venus les visiter que par curiosité simple et n'emportons d'eux qu'une très mince opinion.

Et jamais les grandes portes du palais, jamais la superbe salle du trône ne s'ouvriront plus pour les merveilleux cortèges d'antan, pour laisser adorer à un peuple agenouillé son empereur Fils du Ciel.

Mais les prérogatives impériales ne sont pas seules à disparaître; avec elles sombre la liberté de la nation, et la nation elle-même.

La Corée peut servir d'exemple à ceux qui prêchent le désarmement, le peuple coréen ne souffre plus depuis longtemps de la plaie du militarisme. Il s'est civilisé à la façon de nos modernes pacifistes; il a oublié le métier des armes et perdu l'énergie indispensable à la défense de son indépendance. Il y a gagné de voir son nom rayé de la liste des nations.

M.

La débâcle dans les mers de Chine
En rade de Chemulpo

Vapeur pris dans les glaces à l'embouchure du Yalou

LA VISITE D'UN CUIRASSÉ (1)

Nous traversons de nouveau le pont blindé en remontant des fonds: les panneaux du personnel, les passages à projectiles, les cheminées, les manches à vent percent autant d'orifices qui sont, malgré la bordure de cuirasse qui les entoure, une faiblesse du couvercle protecteur posé sur le navire. A moins de gros roulis, le pont blindé est assuré, avec ses 10 centimètres d'acier, de résister aux projectiles de rupture qui l'atteindront généralement sous une incidence trop faible; mais il est loin d'être à l'épreuve de l'explosion foudroyante d'un obus à grande capacité de mélinite qui arriverait à son contact: cette charge de plusieurs centaines de kilos d'explosif, détacherait dans la plaque d'acier, des morceaux gigantesques, et les précipiterait dans les fonds, pour y tout détruire.

Dès lors, la ceinture cuirassée qui forme les bords du couvercle dont le pont blindé est le fond, se prolonge elle-même par une cuirasse plus mince, destinée seulement à arrêter les obus à grande charge d'explosif, qui ont une force de pénétration relativement restreinte.

Enfin, un second pont cuirassé moins épais que le premier s'étend sous lui pour arrêter les fragments du pont cuirassé qui pourraient être arrachés par une explosion: ce second pont cuirassé s'appelle le pont pare-éclats.

Même à supposer que le radeau cuirassé ainsi constitué soit impénétrable, déjà la seule présence de l'eau sur le pont blindé crée pour le navire le plus grave danger: cette eau va courir au roulis d'un bord à l'autre et amplifier les inclinaisons par son poids qu'elle met toujours à l'endroit le plus bas; les oscillations

(1) Voir les nos 2, 6, 10, 15 et 19.

vont grandissantes, et le bâtiment s'incline jusqu'à ne pouvoir plus se relever, il « chavire ».

Quelque soin que l'on prenne de donner aux navires de combat une grande stabilité, le chavirement demeure un trop réel danger : on y obvie en mettant une série de barrages sur le pont cuirassé, cloisons qui montent jusqu'à hauteur de ceinture d'homme, et qui sont analogues aux cloisons étanches des fonds.

Derrière la cuirasse mince, le cofferdam s'étend en bordure tout autour du navire : large caisson étanche fractionné en d'innombrables petits compartiments. Sur certains navires, le cofferdam est rempli d'une matière élastique, telle que la cellulose, qui foisonne au contact de l'eau et bouche la brèche dès qu'elle se produit; cette précaution n'est pas indispensable, le compartimentage suffit.

L'eau que les barrages emprisonnent sur le pont cuirassé est conduite au « drain » par une série de « dalots ». Le drain est le plus grand collecteur du navire; on met en communication avec lui tous les compartiments qui demandent à être vidés, en même temps qu'on lui fournit l'aspiration puissante des appareils d'épuisement.

Ainsi complété, le radeau cuirassé qui recouvre le navire est bien rendu, par tous les moyens possibles, invulnérable et stable. Nous avons là une assise solide pour édifier l'armement du navire et lui donner de redoutables moyens d'attaque. N'oublions pas qu'il en est sur mer comme sur terre, que l'offensive est la meilleure tactique, en même temps que le premier devoir.

B. de D.



Comment on remontait à Séoul en 1897

La grande tenue des officiers de marine

Un décret du mois dernier a rétabli partiellement la grande tenue des officiers de marine. Elle avait été, en effet, supprimée il y a un an, pour tous les officiers autres que les officiers généraux, en considération « de la simplicité qui convient à l'uniforme d'une marine républicaine » et pour « réduire des dépenses excessives, peu en rapport avec les rémunérations du personnel. »

Fort coûteux en effet, et porté seulement dans quelques circonstances solennelles, nous le ménagions comme la prunelle de nos yeux, ce costume d'apparat, pour lui faire gagner avec nous, si possible, l'âge de la retraite.

Tous pourtant n'y réussissaient point : il semblait qu'animé d'un fâcheux esprit de taquinerie, l'habit se fît un jeu de s'étriquer et de se rétrécir à mesure que son légitime propriétaire prenait de l'âge, des grades... et du ventre.

Beaucoup de nos lecteurs avaient eu sans doute l'occasion d'admirer cette tenue, dont la splendeur faisait ressembler l'enseigne presque imberbe encore à un officier général, et qui lui assurait de si beaux succès dans les fêtes officielles ou les réunions mondaines. Larges bandes dorées au pantalon, habit chamarré, bicorne orné de floches et d'une large torsade de filigrane, et toi surtout, ceinturon brodé de soie bleue et d'or, votre effet était irrésistible sur le sexe faible !

C'est vraisemblablement à l'occasion du voyage du Président de la République en Italie que l'on a remarqué combien la simple tenue en redingote et casquette serait peu prestigieuse... et l'on est revenu en partie à l'uniforme de cérémonie d'autrefois. La grande tenue comportera donc, à dater de ce jour, le pantalon noir uni, la redingote avec épaulettes, le sabre avec le ceinturon bleu et or, le « chapeau monté ».

Quoique le sujet ne semble guère prêter à philosopher, je ne puis m'empêcher, en terminant, de penser à nos pères qui allaient au feu comme à une fête, en tenue de gala. Et je me dis que l'ennemi pourra voir désormais nos officiers de marine moins étincelants qu'autrefois, mais aussi brillants... par leur valeur !

A.

Officiers de marine en grande tenue

La fête des « chettys » Saïgon

C'était, hier, la fête des « chettys », quelque chose comme le premier de l'An indien.

Les chettys sont les banquiers hindous qui font l'usure en ce pays. Leur plus petit prêt, en affaires, comporte un intérêt de 12 0/0... par mois! Vous voyez que c'est fort convenable.

Les chettys sont aussi les changeurs de monnaies. Ce sont les vendeurs de soies et de dentelles, de boîtes de santal, de ciselures d'or et d'argent.

Ce sont encore les petits débitants de tabac, de fil et d'aiguilles, de papier à lettre et des cent petits objets à l'usage des soldats et marins; on les voit le long des grandes rues, accroupis au milieu de leur petit bazar de deux mètres cubes qu'écrasent deux magasins.

Il y a deux ans, l'association des chettys avait

prélevé sur la caisse de l'usure la somme nécessaire pour fabriquer un grand char à Bouddha.

Le char fut fait, luxueux vraiment, mais point assez; car le fabricant (un chetty, toujours), avait aussi prélevé, par habitude sans doute, une usure trop forte sur Bouddha, qui ne réclamait pas.

Il avait laminé de moitié les feuilles d'or et d'argent destinées à recouvrir les festons et les pendeloques, les statues accessoires, les dragons et les chimères. Bouddha lui-même fut loin d'être d'or massif, comme il s'y attendait.

Aussi, le dieu, berné, ne tarda-t-il pas à montrer sa rancune: la banque des chettys ne rapporta guère, en 1903, que 103 1/2 pour cent. Le syndicat, alarmé de la perspicacité divine, vient de décréter à la hâte la construction d'un nouveau char, moins falsifié: il est déjà en mains, et sera livré pour 1905! Mais revenons à la fête.

Tout le jour, à la pagode indienne, il y avait eu table ouverte, et l'on y offrait le champagne à tout venant et passant.

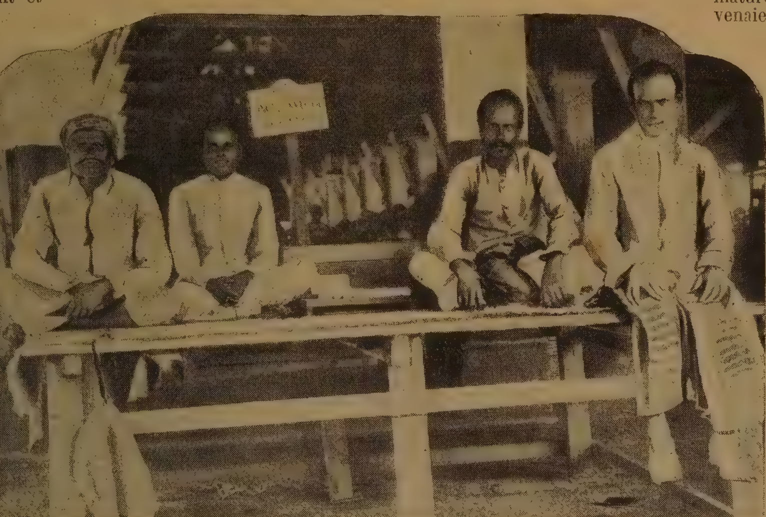
A sept heures, la pagode fermée, tout le peuple d'Inde se réunissait au boulevard Norodom, devant le palais du gouvernement. Tous, pauvres et riches, vieux et « niaux » à la mamelle, portaient la veste de soie cramoisie des jours solennels.

Et la procession se forma, bannières et flambeaux en tête; des bannières d'âge en forme de cœur; des flambeaux, curieux aussi: fourches ou grands cerceaux fichés eu haut d'un bambou et garnis d'étoupe; de temps en temps, des diables noirs, tout visqueux, venaient vider sur ces torches inclinées des touques d'huile de coco. Quel écœurement dans cette âcre fumée!

La musique suivait, avec l'assourdissement de crécelle de ses clarinettes et de ses tambourins. Le char, enfin, énorme, s'avançait au milieu d'un grouillement. Sur cet autel ambulant, trônait le Bouddha d'or, l'air vexé, malgré les soins de deux beaux Indiens du plus pur noir, qui l'éventaient avec mille salams! Deux superbes taureaux traînaient le char, sous la conduite d'un colosse de six pieds: l'aspect de ces trois monstres stupéfiait les chétifs Annamites. Cependant, nul fanatique, désireux du paradis, ne vint se jeter sous les pieds des taureaux ni sous les roues du char!

Le défilé vint s'arrêter sous l'œil paterne de Gambetta pour le feu d'artifice. Bouddha, enfoncé sous sa chape d'or, regardait le tribun engoncé dans sa chaude pelisse de fourrure, et semblait dire au grand homme: « Hein! comme c'est beau, ma fête! Mais, mon povre, comme ça sent mauvais, et qu'il y fait chaud! Pourquoi, diable, ces stupides bipèdes nous ont-ils affublés de pareils manteaux! »

G.



Les « chettys » à Saïgon

Le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME COLONIAL *doit se trouver chez tous les correspondants du* **Petit Journal**, *sans exception.*

Ephémérides de la Marine française

13 Mai 1707. — Forbin, croisant dans la mer du Nord avec sa division (*Mars*, 60, *Dauphine* et *Fidèle*, 56, *Blackwall*, 54, *Salisbury*, 50, *Griffon*, 44, *Protée*, 48), attaque un convoi anglais de 55 voiles escorté par 3 vaisseaux de 70 c.

22 navires de commerce sont capturés, ainsi que les deux vaisseaux de guerre: *Grafton* et *Hamptoncourt*.

15 Mai 1780. — Bataille restée indécise aux Antilles entre l'escadre de Guichen et celle de Rodney.

16 Mai 1793. — La France est menacée de la famine. Villaret-Joyeuse et le représentant du peuple Jean Bon-Saint-André quittent Brest avec une escadre qui protégera la rentrée en France du convoi de blé amené d'Amérique par Vanstabel.

17 Mai 1793. — La frégate *Concorde*, 40, capitaine Vandongen, capture dans les eaux de Saint-Domingue la frégate anglaise *Hyéna*, 32.

18 Mai 1793. — Le vaisseau *Patriote*, 74, capitaine Lucadou, capture au large de Brest la frégate anglaise *Castor*, 40, capitaine Troubridge.

19 Mai 1744. — M. de Conflans, capitaine de vaisseau, se rendant aux Antilles avec le *Content*, 64, et le *Mars*, de même force, rencontre, sur la côte de Portugal le vaisseau anglais *Northumberland*, 64.

Excellent voilier, le *Mars*, capitaine Perier l'aîné, rejoint le vaisseau ennemi, le canonne pendant deux heures, et le réduit sans que le *Content* ait eu à intervenir d'une façon active.

Le *Northumberland* est ramené à Brest et, sous son nom anglais, sert glorieusement la France pendant un demi-siècle.

21 Mai 1779. — La frégate de 32 c. *Blanche*, commandant Barin de la Galissonnière, fils du vainqueur de Mahon, reprend au vaisseau anglais *Jupiter*, 50, une prise qu'il venait de faire.

22 Mai 1703. — Coëtlogon, se rendant de Brest à Toulon avec les vaisseaux: *Monarque*, 88 c., *Orgueilleux*, 88, *Couronne*, 80, *Vainqueur*, 84, et *Eole*, 62, attaque devant Lisbonne un convoi hollandais de 100 voiles escorté par 5 bâtiments de guerre.

Un vaisseau de guerre ennemi est brûlé et les quatre autres pris, mais leur résistance héroïque a permis au convoi tout entier de prendre le large.

23 Mai 1891. — M. Massicault, résident général de France en Tunisie, pose solennellement la première pierre de la ville nouvelle de Bizerte.

Une rencontre en mer

Récemment le vapeur anglais *La-Plata* se trouvait au large, à peu près sur le parallèle de Brest, lorsque la vigie signala à l'horizon un grand bâtiment, sans mâture, paraissant aller à la dérive. Le vapeur se rapprocha rapidement de l'épave, sur laquelle étaient braquées toutes les jumelles des passagers.

C'était un grand trois-mâts, donnant une forte bande; le gréement et les voiles pendaient le long du bord, des pièces de mâture, retenues par les haubans, venaient frapper contre la coque à chaque mouvement de roulis. A l'arrière, sur un tableau noir, on lisait en lettres blanches, que les embruns n'avaient pas encore eu le temps d'effacer, le nom et le port d'attache du navire: « *Emiliia*, Riga ». Sur le pont, un petit canot était encore à son poste de mer, renversé la quille en l'air; çà et là, épars, on pouvait distinguer deux ou trois coffres de matelots; de l'un d'eux s'échappaient des vêtements. Un seul panneau était ouvert, les autres paraissaient hermétiquement clos.

Tout témoignait de l'abandon précipité du navire par l'équipage.

Le *La-Plata* fit le tour du bâtiment naufragé, en sifflant à plusieurs reprises, mais rien de vivant ne parut sur le pont. Ce n'est pas sans regret et sans un certain sentiment d'anxiété qu'on dut s'éloigner, abandonnant l'épave au gré des flots, au hasard des vents. Peut-être, pendant de longs mois va-t-elle errer sur l'Océan, pour ne disparaître qu'en entraînant avec elle dans l'abîme le navire qui, par une nuit sombre, l'aura heurtée.

Le *La-Plata* continua sa route, et, en arrivant à Plymouth, eut la satisfaction d'apprendre que l'équipage de l'*Emiliia* avait été recueilli par le vapeur anglais *Corrientes*.

Quand à la coque de l'*Emilia* elle vient d'être retrouvée par des pêcheurs à 6,000 des îlots des Glenans sur la côte du Morbihan et remorquée à Concarneau.

K. Z.

PORT-ARTHUR [1]

Depuis le début des hostilités nous assistons à des tentatives répétées des Japonais contre Port-Arthur : attaques par surprise avant même l'ouverture officielle des hostilités, attaques de vive force par la flotte, bombardements, tentatives continuelles d'embouteillage, guerre de torpilles, essai de débarquement dès les premiers jours, enfin investissement par terre, investissement un instant suspendu, mais qui ne peut tarder à redevenir effectif et à être suivi des différentes opérations d'un siège.

L'acharnement des Japonais contre Port-Arthur est parfaitement explicable : à l'extrémité de la grande jetée du Liao-Toung [2], gardant l'entrée de la mer du Pé-Tchi-Li, c'est-à-dire le couloir de Pékin, Port-Arthur possède une importance stratégique de tout premier ordre. Sa possession est indispensable à l'influence prédominante en Extrême-Orient que se disputent en ce moment la Russie et le Japon.



Un des forts de Port-Arthur

En outre, les Japonais n'ont pu oublier l'humiliation qu'ils ont ressentie, lorsqu'au lendemain de la guerre de 1894-95 contre la Chine, au cours de laquelle ils étaient parvenus à enlever cette place, il leur avait fallu, sur l'intervention de la Russie, la restituer aux Chinois qui s'étaient empressés de l'offrir à cette puissance. Dès ce moment, les Japonais avaient juré de se venger, de rentrer un jour, les armes à la main, dans ce port dont on les cha-

(1) Voir le nº 1?.
(2) Voir le nº 13.

PORT-ARTHUR ET SES DÉFENSES DE TERRE ET DE MER



Lieutenant général HASEGAVA,
Commandant la garde impériale japonaise

sait. Sans perdre un instant, ils se sont préparés à la guerre. L'heure est arrivée, pour eux, d'essayer de remettre la main sur Port-Arthur, de briser les résistances qui s'y opposent.

Les briseront-ils, ces résistances? Il est permis d'en douter; en tout cas il est à peu près certain que leurs efforts seront longs.

Nous ne pouvons mieux faire que de citer à ce sujet l'opinion d'un officier d'état-major japonais, qui a contribué à la prise de cette place en 1894, qui a, à plusieurs reprises, été chargé, ces dernières années, de missions secrètes, dans le but de surveiller les transformations des fortifications et qui connaît par conséquent aussi bien qu'il est possible la valeur de ses moyens de défense.

« Port-Arthur, affirme-t-il, est imprenable aussi bien par terre que par mer; les attaques de vive force ne réussiront jamais, un siège régulier coûterait extrêmement cher et demanderait beaucoup de troupes et de temps; si Port-Arthur peut tomber, ce n'est que par la faim, après un long investissement, qui absorbera une grande quantité de vaisseaux et de troupes. Mes compatriotes, ajoutait-il, agiraient sagement s'ils renonçaient à cette tentative, et consacraient la totalité de leurs forces à la lutte décisive qui va se jouer entre le gros des armées. »

Ce sage avis n'a pas été entendu; il prouve en tout cas que les Japonais savent à quelles difficultés ils vont se heurter.

Par Port-Arthur, en effet, il faut entendre la totalité de la péninsule du Kouang-Toung, soulèvement rocheux de 60 kilomètres sur 30, relié au continent par un isthme étroit de trois kilomètres à peine. Cet isthme est sous le feu de plusieurs forts. C'est là que les Russes arrêteront leurs adversaires, peut-être très longtemps.

Les Japonais ne peuvent guère compter tourner cette défense par un débarquement à l'intérieur du Kouang-Toung, car cette presqu'île est, sur la presque totalité de son pourtour, protégée par des falaises abruptes et par une ceinture de bans de sable. Deux endroits seulement, en dehors de la rade de Port-Arthur même, se prêtent à un débarquement: la baie des Pigeons, à l'Ouest du port, et la baie de Talien-Ouen ou de Dalny, à l'Est; la première est battue par le feu de nombreuses batteries, la seconde par celui de trois groupes de forts; l'une et l'autre sont semées de torpilles; il y en a plus de 400 éparses dans la baie de Talien-Ouen; les malheureux accidents dont les Russes ont été victimes, montrent assez l'effroyable valeur de ces engins.



Contre-amiral JESSEN,
Commandant l'escadre de Vladivostock

On voit donc qu'il s'agit non du siège ou de l'investissement d'une place, mais de ceux d'une presqu'île entière, de deux mille kilomètres carrés, ce qui présente des difficultés considérables.

Si les Japonais arrivent à enlever l'isthme, ils auront affaire d'abord à de nombreux ouvrages construits sur toutes les hauteurs de la presqu'île, servant de points d'appui principaux à des lignes de défense successives, préparées avec la plus grande activité, puisque, depuis trois mois, plusieurs milliers de Chinois y travaillent sans relâche.



Embarquement en chemin de fer de troupes japonaises

Enfin, ils arriveront devant les défenses principales de la place.

Elles consistent, sur le front de terre, dans une ceinture de dix-sept grands forts et de nombreuses batteries construits sur les hauteurs de 200 à 300 mètres qui entourent le bassin d'un cercle complet. Ces ouvrages sont tous des ouvrages récents ou entièrement réfectionnés, mis à hauteur des progrès modernes, c'est-à-dire possédant des coupoles cuirassées, des abris bétonnés; ils sont armés d'environ 70 pièces de gros calibre, 50 pièces de campagne, et 30 canons à tir rapide.

Une route militaire d'un développement de 43 kilomètres, et, depuis peu de temps, un chemin de fer électrique, desservent tous ces ouvrages, assurant dans d'excellentes conditions le service et l'approvisionnement des pièces.

Les forts sont reliés en outre par une enceinte continue qui évite toute surprise à la ville même.

Sur le front de mer, Port-Arthur est aussi bien protégé. Les hauteurs dites de la Montagne-d'Or, prolongées de l'autre côté de la passe par celles de la presqu'île du Tigre, terminées par de hautes falaises, couronnées par un chapelet ininterrompu de douze forts reliés, eux aussi, par une enceinte continue, constituent une barrière inexpugnable.

Tous ces forts sont, comme ceux du front de terre, extrêmement solides: une partie d'entre

eux ont été construits,il y a une quinzaine d'années par des officiers français, sur la demande de Li-Hung-Chang, les autres sont tout récents. Les pièces sont les unes sous coupole, les autres sous cavernes, dans le roc même, le reste est à ciel ouvert, mais entièrement défilé aux vues.

D'ailleurs, les multiples attaques de la flotte japonaise contre Port-Arthur ont démontré l'inefficacité absolue de leur tir contre ces ouvrages véritablement indestructibles.

Des batteries basses, de part et d'autre du goulet, assurent sa défense immédiate.

Trois anciens forts dominant immédiatement la ville au Nord, servent enfin de réduit.

On voit par cet exposé que les fortifications de Port-Arthur sont à hauteur de la situation.

On affirme que les approvisionnements de munitions sont suffisants, que les vivres accumulés permettent une résistance d'un an. Il y a donc tout lieu d'espérer que Port-Arthur pourra tenir au moins jusqu'au moment où, en Septembre ou Octobre, les grandes batailles de Mandchourie décideront vraisemblablement du sort de la guerre.

SAINT-LÉGER.

Comment on attaque une place de guerre

A plusieurs reprises, les Japonais ont manifesté l'intention de s'emparer de haute lutte de la forteresse de Port-Arthur.

La prise de cette ville prend place, d'ailleurs, logiquement, dans le programme de leurs opérations. Avec Port-Arthur, en effet, le boulevard de la Russie dans les mers jaunes tombera : le prestige de cette puissance en Extrême-Orient sera profondément ébranlé par la chute de cette forteresse. Enfin, au point de vue militaire, les Japonais auront à l'extrémité de la péninsule du Kouan-Toung, une base d'opérations solide, facilement défendable et que leur flotte ne met guère à plus de quarante-huit heures de mer du territoire national.

Pour tous ces motifs, la prise de Port-Arthur s'impose aux Japonais. Quatre procédés peuvent se présenter aux méditations de l'état-major général nippon.

Si les Russes se gardent mal, si les abords de la place sont mal dégagés, si les Japonais ont une parfaite connaissance de l'état et des moyens de la défense, ainsi que du terrain et des chemins d'accès, ils peuvent profiter de la nuit, ou du brouillard pour attaquer la place par *surpries*.

Il est présumable que ces conditions ne se réaliseront pas. Le général Stœssel, gouverneur de la forteresse, est un homme trop vigilant, trop énergique, trop intelligent pour n'avoir pas pris les précautions suffisantes pour parer à ce genre d'attaque.

Peut-être l'assaillant songera-t-il à tenter une action de vigueur pour s'emparer de *vive force* d'un ouvrage isolé ou d'une fraction plus ou moins étendue du périmètre fortifié de Port-Arthur. S'il dispose de forces très supérieures, si la garnison est insuffisante ou démoralisée, si l'artillerie de la défense est inférieure, l'attaque de vive force peut réussir. D'habitude, elle est précédée d'un bombardement énergique et nécessite le creusement de tranchées par lesquelles les troupes d'assaut se rapprocheront le plus possible du point à enlever.



Contre-amiral VIRENIUS,
Chef d'état-major de la Marine russe

Nous venons de prononcer le mot de bombardement. Celui-ci consiste, comme on sait, à couvrir de projectiles la ville attaquée, dans le but de ruiner les abris, les défenses accessoires, le matériel, les voies de communication, les édifices publics et privés, et d'amener à bref délai, par intimidation ou pression de la population, le gouverneur à capituler.

Ce procédé est d'une efficacité douteuse quand la garnison est solide et vigoureusement commandée, ce qui semble le cas actuel ; il peut réussir lorsque la population civile est nombreuse, impressionnable, ou quand le commandant de la place est faible et pusillanime. Mais la consommation de munitions exigée par un bombardement est énorme si l'on veut obtenir un effet utile appréciable. Aussi ne peut-on le tenter que, lorsque les approvisionnements en projectiles sont suffisants et le ravitaillement assuré.

Malgré les conditions favorables dans lesquelles les Allemands opéraient, ils n'ont jamais disposé de projectiles en quantité suffisante pour bombarder sérieusement Paris.

Dans le cas particulier de Port-Arthur, les conditions seraient meilleures pour les Japonais, puisque la place pourrait être canonnée par la flotte nipponne, tandis que le front de terre serait battu par les pièces installées au Nord de la ville. Mais lorsqu'une place est bien commandée, défendue par une garnison solide bien pourvue de canons, d'armes, de munitions, il devient nécessaire de recourir à *l'attaque régulière*, ou *siège* proprement dit.

C'est celui auquel se décidèrent, pendant la guerre de 1854-1856, les armées franco-anglaises débarquées devant Sébastopol.

Les opérations d'un siège régulier consistent à investir la place, de manière à priver le défenseur de toute communication avec l'extérieur et à l'empêcher ainsi de renouveler ses ressources en personnel et en matériel ; on organise à cet effet, autour de la place, une ligne de défense susceptible de résister à toutes les sorties de la garnison.

Cette ligne de défense étant solidement établie, on installe, face au front d'attaque, une masse d'artillerie assez puissante comme nombre et calibre des pièces, pour détruire, dans la zone qui lui est dévolue, les abris et les obstacles de la défense, et imposer le silence à ses



Les punitions corporelles en Indo-Chine. — La cadouille

canons. A mesure que l'artillerie de l'attaque accomplit son œuvre de destruction, l'infanterie se rapproche et s'installe progressivement sur des positions qu'elle met en état de défense. On chemine ainsi, souvent fort lentement, jusqu'à ce que l'artillerie et le génie ayant accompli les destructions nécessaires, l'infanterie soit en mesure d'aborder, d'un seul élan et par un nombre suffisant de chemins praticables, la position occupée par le défenseur.

Celui-ci, évincé de la première ligne de résistance, se repliera sur une ou plusieurs lignes organisées en arrière et enfin sur le corps de place. On s'explique donc pourquoi les sièges sont généralement si longs, si coûteux et si sanglants, puisqu'il faut recommencer contre chaque ligne successive les opérations exécutées immédiatement après l'investissement.

Une armée chargée d'un siège doit avoir une supériorité numérique considérable sur les troupes qui défendent la place. Cette armée se fractionne en armée de campagne ou corps d'observation qui protège contre les troupes de secours le corps de siège proprement dit. Celui-ci comprend principalement des équipages de siège de l'artillerie et du génie, et des troupes techniques spéciales, c'est-à-dire des sapeurs de chemins de fer et de télégraphe, des aérostiers avec leurs ballons, des brigades topographiques.

La consommation en matériel et en munitions que nécessite le siège d'une grande place est énorme: la prise de Sébastopol a entraîné la mise en batterie devant la place de 795 pièces de canon, dont 600 françaises; ces dernières lancèrent sur la ville 510,000 boulets, 350,000 bombes, 236,000 obus et 8,000 grenades, soit, en chiffres ronds, un million cinq cent mille projectiles; les batteries anglaises tirèrent, durant la même période, 350,000 projectiles.

Avec les pièces actuelles, le tir serait trois ou quatre fois plus rapide que pendant la guerre de Crimée; on juge donc des difficultés que présenterait, dans un cas analogue à celui du siège de Sébastopol, le ravitaillement en munitions et l'on conçoit la nécessité de la construction de voies ferrées reliant les batteries de siège aux dépôts de munitions, au parc de siège et à la base d'opérations.

Si les Japonais se décident à attaquer Port-Arthur par un siège régulier, ils n'échapperont pas à cette nécessité du chemin de fer. Sans doute, pourront-ils utiliser, en la réparant, la ligne traversant la presqu'île de Kouan-Toung, sur laquelle ils brancheront des voies secondaires allant à Port-Adams, à l'Ouest et à l'Est à Pi-Tsé-Ouo. Ce port est le plus rapproché des îles Elliot, qui leur serviront, sans doute, de station-magasin intermédiaire entre le continent et les îles japonaises.

X.

La justice indigène au Tonkin

L'occupation du Tonkin par les troupes françaises, la remise de l'administration de la justice à des magistrats européens, ont eu pour conséquence la suppression de châtiments barbares empruntés au code pénal chinois. On ne torture plus les condamnés à mort ; on se contente de les décapiter.

Mais, d'autre part, il eût été imprudent d'assimiler au point de vue pénal les indigènes tonkinois aux Français et de leur appliquer, pour leurs méfaits, les châtiments prévus par nos codes européens.

Si l'on considère que par la frontière Nord du Tonkin, malgré la surveillance exercée de ce côté par les postes des territoires militaires, il se produit une infiltration incessante de malandrins jaunes, voleurs, pillards et, à l'occasion, assassins, on se rendra compte qu'il était nécessaire de conserver des pénalités plus efficaces que celles appliquées aux délinquants de race blanche.



Malandrins tonkinois à la cangue

C'est pourquoi la justice indigène tonkinoise a conservé le droit de prononcer les peines de la cangue, de la cadouille et de la décapitation par coupe-coupe.

Lorsque des pirates ou des malandrins jaunes tombent entre les mains de nos soldats ou de la police indigène, on s'empresse de les mettre à la cangue. On donne ce nom à un instrument qui ressemble à un fragment d'échelle. Le patient passe sa tête entre les barreaux et l'une des traverses se resserre autour du cou de telle façon qu'il est impossible au porteur de la cangue de se débarrasser tout seul de l'appareil.

Celui-ci, outre la gêne physique qu'il inflige comme premier châtiment au délinquant, a encore pour but d'enlever aux prisonniers une partie de leur agilité, de les empêcher par

exemple de se sauver par les trous qu'ils excellent à pratiquer dans les paillotes en terre qui servent là-bas de prisons.

Pendant la journée, les condamnés à la cangue sont employés à des travaux d'utilité générale : défrichements, construction de routes, corvées d'assainissement, sous la surveillance de tirailleurs tonkinois, l'arme chargée. Cette précaution n'est pas inutile, car les évasions sont fréquentes, et il suffit d'un moment d'inattention pour qu'un porteur de cangue brûle la politesse à ses gardiens et gagne la brousse ; un compatriote charitable le débarrasse de son instrument de supplice et voilà un nouveau pirate qui ira s'enrôler au repaire le plus proche.

Les mandarins tonkinois condamnent volontiers leurs justiciables à la peine de la cadouille.

L'indigène qui doit la subir est étendu de tout son long devant la maison du juge, sur la terre soigneusement aplanie.

Les pieds et les mains du patient sont liés à des piquets, son visage est tourné vers le sol, il a le postérieur en l'air.

L'exécuteur, armé d'une baguette de rotin grosse environ comme le petit doigt, applique sur les parties charnues du condamné dix, quinze ou vingt coups de cadouille conformément à la sentence du magistrat. Après quelques coups, la peau se détache, la chair se zèbre de raies sanguilonentes.

L'exécution terminée, on lave les plaies avec de l'eau salée dans laquelle on a fait infuser des herbes de pays. Il paraît que les indigènes supportent admirablement cette médication qui semblerait sans doute atroce à des Européens ; mais elle a pour effet, paraît-il, de cicatriser rapidement les blessures faites par la cadouille et d'empêcher la suppuration.

Jusqu'en 1886, les magistrats français étaient autorisés à infliger cette peine corporelle ; depuis cette époque, ce privilège, si c'en est un, a été réservé à leurs collègues tonkinois.

Il ne faut pas se dissimuler, toutefois, que les indigènes préfèrent de beaucoup les quinze à vingt coups de cadouille de leur mandarin aux trois mois de prison que leur infligerait pour le même motif le juge correctionnel. Quand l'exécuteur chargé d'administrer la cadouille se trompe dans le nombre des coups, l'équilibre est rétabli par l'application sur le postérieur de l'exécuteur lui-même du nombre de coups indûment distribués au condamné ; aussi, pour éviter ce désagrément, les exécuteurs ont-ils l'habitude de compter à haute voix les coups qu'ils distribuent : *mot*, un ; *hai*, deux ; *ba*, trois ; ... *nam*, cinq, etc., etc.

L'occupation française a fait supprimer du code tonkinois un supplice épouvantable, emprunté à la pénalité chinoise, la mort sous le bâton.

Le bourreau chargé de l'exécution appliquait au condamné cent coups de rotin sur le dos et les parties charnues, mais comme la loi exigeait que le patient éprouvât intégralement la souffrance à laquelle il avait été condamné, l'exécuteur ne devait administrer le coup mortel, c'est-à-dire celui qui brisait la colonne vertébrale, qu'à la centième fustigation.

La peine de mort est encore fréquemment prononcée au Tonkin ; les actes de piraterie et de violence sont si nombreux que la répression doit se faire rapide et terrifiante pour éviter autant que possible le renouvellement des actes qui ont motivé la condamnation.

Le condamné à mort a la tête tranchée à l'aide du coupe-coupe ; c'est un sabre courbe à lame très large. On amène le patient jusqu'au bord de la fosse dans laquelle il sera inhumé, on le fait mettre à genoux et on lui attache les mains à un piquet planté derrière lui.

Puis l'exécuteur trace avec sa salive imprégnée de bétel une marque rouge sur le cou du condamné ; et saisissant son coupe-coupe, il le brandit et l'agite plusieurs fois autour de la



Le général JEANNEROD,

Commandant le 1er corps d'armée, qui vient d'être mis en disponibilité. — Passe au cadre de réserve le 27 Mai prochain.

tête du malheureux, qui suit de l'œil les évolutions de son bourreau.

Celui-ci doit, sous peine d'un châtiment sévère, détacher la tête d'un seul coup. Avant l'occupation française, il s'exerçait autour des condamnés à mort un trafic odieux. L'exécuteur allait trouver la famille et la menaçait, si elle ne lui donnait une certaine somme d'argent, de prolonger l'agonie du condamné en s'y reprenant à plusieurs fois pour le décapiter. Cet abominable chantage a aujourd'hui disparu.

Le juge annamite qui a prononcé la peine, assiste à l'exécution sous un parasol, insigne de sa dignité. Souvent les parents et les amis du malheureux sont présents et veillent à ce que la tête soit enterrée avec le tronc. Mais bien souvent l'arrêt de mort spécifie que la tête, enfermée dans une cage de bambou sera exposée pendant un nombre de jours déterminé, soit au marché, soit dans tout autre lieu public, avec un écriteau indiquant les motifs de la condamnation.

Cette exhibition, qui, chez les peuples civilisés, semblerait répugnante, est, paraît-il, indispensable en pays jaunes ; elle fait partie du châtiment et en est comme une aggravation. Aussi affirme-t-on que parfois des négociations sont entamées entre le mandarin et la famille de l'accusé pour que, moyennant une rémunération parfois considérable, l'exposition de la tête ne soit pas inscrite dans la sentence.

R.

UN ORDRE DU JOUR DU GÉNÉRAL JEANNEROD

Le Conseil des ministres a prononcé la mise en disponibilité du général Jeannerod.

L'éminent commandant du 1er corps d'armée est frappé pour avoir prononcé un ordre du jour dans lequel il adresse quelques mots d'adieux et de remerciements aux sœurs de la Sagesse, expulsées de l'hôpital militaire de Lille. On remarquera que, dans cet ordre du jour, il n'y a pas l'ombre d'une manifestation, ni la moindre allusion politique : le général Jeannerod a observé strictement la correction que lui imposait la discipline militaire.

Il a rempli simplement son devoir en remerciant les religieuses auxquelles M. Loubet, il y a quelques jours, remettait des médailles d'honneur en récompense du dévouement admirable avec lequel elles avaient soigné pendant de longues années nos soldats malades et blessés.

Après la guerre de 1870, quarante-cinq sœurs de cet ordre reçurent la croix de la Légion d'honneur.

Voici l'ordre du jour du général Jeannerod :

Par décision ministérielle du 29 Décembre 1903, les services de l'hôpital militaire de Lille ont été laïcisés. Les religieuses de l'ordre des Filles de la sagesse vont donc remettre les services dont elles étaient chargées dans cet hôpital.

Depuis trente ans, véritables sœurs du soldat, elles ont entouré nos malades des soins les plus dévoués et les plus intelligents. Jamais on ne dira trop les soulagements et les consolations que les malades ont reçus de leur charité.

Au nom de nos malades, au nom des

Au quartier. — Le lavoir

médecins dont elles ont été les précieuses auxiliaires, le général commandant le 1er corps d'armée adresse ses remerciements à Mme la supérieure et aux religieuses de la Sagesse de l'hôpital militaire de Lille et les assure de la profonde gratitude qui leur sera gardée dans la 1re région militaire.

En leur faisant ses adieux, il se félicite de pouvoir proclamer les témoignages de haute satisfaction qui leur ont été récemment donnés dans la personne de deux d'entre elles, médaillées pour leur dévouement et leurs longs et signalés services.

Le général de division
commandant le 1er corps d'armée,
JEANNEROD.

Est-il besoin d'ajouter que la décision gouvernementale a été accueillie avec enthousiasme par la presse socialiste révolutionnaire ?

LE NOUVEAU CHEF DE CABINET

Le colonel d'artillerie breveté Valabrègue remplace comme chef de cabinet du ministre de la Guerre le général Percin, appelé au commandement d'une division de Paris.

Si la politique maudite n'avait jeté dans notre Armée les ferments de désordre et de désunion que l'on sait, nous n'aurions rien à dire sur la nomination du colonel du 11e d'artillerie à ce poste envié d'où l'on sort le plus souvent avec deux et parfois trois étoiles.

Le colonel Valabrègue est un officier distingué. Sa finesse naturelle lui a permis d'échapper au naufrage qui a englouti la plupart des camarades qui furent avec lui les collaborateurs du général Boulanger : il est bon militaire et ne manque ni de bienveillance ni de fermeté.

Mais, dans la circonstance actuelle, il semble que le colonel Valabrègue n'ait pas vu juste. Sa parenté, ses attaches, lui faisaient un devoir de décliner l'honneur que lui offrait le général André. C'eût été « crâne », et en même temps habile.

Ses amis regrettent qu'il ne l'ait pas compris.

LES SPORTS DANS L'ARMEE

FOOTBALL

Les championnats militaires. — Un match de Championnat d'Association, retardé par suite des grèves du Nord, s'est joué le jeudi de l'Ascension à Amiens. Il a été gagné par le 54e régiment d'inf. battant le 72e rég. d'inf. par 4 buts à 3.

Dimanche dernier sur le terrain du Stade Versaillais à Glatigny s'est disputé le match final du Championnat de Rugby arbitré par M. L. Dedet. La partie fort intéressante s'est terminée par la victoire du 117e rég. d'inf. (Le Mans) battant le 134e rég. d'inf. (Mâcon) par 12 points (4 essais) contre 6 points (2 essais). Les deux équipes ont fait preuve d'excellentes qualités d'endurance, de tenue et de science du jeu, qualités d'autant plus remarquables que peu de soldats avaient pratiqué le football dans des sociétés civiles.

MARCHE

A Verdun. — Le deuxième groupe d'infanterie de forteresse de Verdun a organisé récemment une épreuve de marche sur une distance de 52 kil. Les hommes étaient en pantalon de treillis, veste et chaussures réglementaires. Résultats :

1. Sergent Girandon et soldat Avril dead-heat en 5 h. 53 m. ; 2. Sergents Bosc, Balodini, Dupic et caporal Dargentol à 200 mètres.

DANS LES RÉGIMENTS

A Toulouse. — Grâce à l'initiative du lieutenant de Villemain, la pratique des sports de plein air vient d'être introduite au 126e rég. d'inf. Deux équipes de football rugby composées d'excellents éléments s'entraînent avec entrain.

A L'OFFICIEL

Guerre

MÉDAILLE MILITAIRE

INFANTERIE

TROUPES MÉTROPOLITAINES. — *1° Ancienneté de services.* — 1. Bichet, caporal 60e inf.; 2. Viala, cap. 90e; 3. Poulet, cap 17e bat. chass.; 4. Payal, cap. 31e; 5. Prudhomme, tambour-maj. 132e; 6. Ricard, soldat 82e; 7. Bichet, cap. 107e; 8. Bonnefoy, adj. 140e; 9. Husson, cap. 37e; 10. Delorme, adj. bat. zouaves, Paris;

11. Deleau, soldat 16e bat. chass.; 12. Barjou, serg. 108e rég.; 13. Marquerol, adj. 55e; 14. Leclercq, musicien, 21e; 15. Lapeyre, adj. 9e; 16. Adami, serg. 18e bat. chass.; 17. Andry, maître d'armes 132e; 18. Forster, soldat 40e; 19. Goyard, adj. 75e; 20. Nodenot, adj. bat. zouaves Paris.

21. Castets, adj. 2e; 22. Monier, chef arm. 29e bat. chass.; 23. Cossier, serg. 47e; 24. Allombert, adj. 2e zouaves; 25. Bouverot, serg. 104e; 26. Fitzner, serg. 104e; 27. Poncet, adj. 88e; 28. Moury, adj. 52e; 29. Bottu, adj. 41e; 30. Bourgoin, adj. 43e;

31. Schuller, chef arm. 46e; 32. Lerat, serg.-maj. 25e bat. chass.; 33. Artozouls, adj. 86e; 34. Haumuller, serg. 145e; 35. Vallier, adj. 52e; 36. Birotteau, serg. 137e; 37. Valette, serg. 21e; 38. du Breuil-Hélion de La Gueronnière, maître d'armes 11e bat. chass.; 39. Clémenceau, chef arm. 96e; 40. Derryx, s.-chef musique 43e;

41. Hillaret, s.-chef musique 96e; 42. Ducret, tamb.-maj. 71e; 43. Pellerin, serg. 19e; 44. Deyssie, chef armurier, 13e bat. chass.; 45. Monicard, s.-chef musique 92e; 46. Joubert, chef arm. 13e bat. chass.; 47. Renucci, serg. 86e; 48. Drouault, adj. 115e; 49. Nolleau, adj. 3e zouaves; 50. Druet, adj. 64e;

51. Guerrini, adj. 115e; 52. Mailo, adj. 110e; 53. Fabre, cap. clairon 143e; 54. Renaud, adj. 48e; 55. Maillet, adj. 70e; 56. Schlemmer, adj. 48e; 57. Faury, ad. 25e; 58. Desbrosses, tamb.-maj. 89e; 59. Raveau, serg. 107e; 60. Denis, adj. 31e;

61. Dubois, adj. 117e; 62. Corberon, adj. 106e; 63. Olivier, adj. 1er; 64. Causse, adj. 20e; 65. Dean, adj. 76e; 66. Barrault, adj. 90e; 67. Javel, adj. 97e; 68. Tastevin, serg. 55e; 69. Cadet, adj. 124e; 70. Namy, adj. 56e;

71. Vernier, adj. 104e; 72. Rebeyrotte, serg. fourr. 80e; 73. Offner, adj. 21e; 74. Regnier, adj. 129e; 75. Virieux, adj. 10e bat. chass.; 76. Dausque, adj. 146e; 77. Dalstein, adj. 25e bat. chass.; 78. Lenain, adj. 73e; 79. Guyon, tamb.-maj. 16e; 80. Collet, adj. 15e bat. chass.;

81. Colin, adj. 37e; 82. Veillet, adj. 95e; 83. Lucas, serg. 12e; 84. Bellocq, adj. 30e bat. chass.; 85. Lesec, adj. sapeurs-pompiers; 86. Chassin, adj. 81e; 87. Gabarit, adj. 93e; 88. Aggery, adj. 160e; 89. Cordier, adj. 132e; 90. Renaud, adj. 118e;

91. Thierry, adj. 62e; 92. Errard, adj. 147e; 93. Bauchot, adj. 84e; 94. Chambeu, adj. 40e; 95. Legrandidier, adj. 145e; 96. Bonhier, maître d'armes 19e; 97. Burle, adj. 141e; 98. Servat, adj. 50e; 99. Costa, adj. 34e; 100. Ferrer, adj. 160e;

101. Richard, adj. 6e; 102. Tournan, adj. 53e; 103. Delrue, serg.-maj. 33e; 104. Vernery, adj. 116e; 105. Colonna, adj. 121e; 106. Renucci, adj. 102e; 107. Pietri, adj. 159e; 108. Padovani, adj. 3e; 109. Rolin, adj. 97e; 110. Leray, adj. 74e;

111. Fabre, adj. 15e; 112. Fritz, adj. 4e; 113. Thomas, adj. 76e; 114. Giraud, adj. 20e; 115. Fath, adj. 113e; 116. Gocel, adj. 94e; 117. Fort, tamb.-maj. 122e; 118. Placet, adj. 108e; 119. Blanchard, adj. 85e; 120. Rollet, adj. 33e;

121. Portefaix, adj. 95e; 122. Ponset, adj. 142e; 123. Nonon, adj. 25e; 124. Thevenin, adj. 35e; 125. Boulet, adj. 154e; 126. Billiault, adj. 5e bat. chass.; 127. Sinard, s.-chef musique 112e; 128. Tanguy, adj. 62e; 129. Pilon, adj. 6e; 130. Haon, adj. 144e;

131. Debat, adj. 38e; 132. Chabanon, adj. 128e; 133. Galle, adj. 142e; 134. Hemaire, adj. 5e; 135. Cochet, adj. 147e; 136. Lacaze, adj. 58e; 137. Raffaelli, adj. 128e; 138. Mouleydière, adj. 50e; 139. Bertrand, adj. 105e; 140. Juillard, adj. 122e;

141. Dechaux, adj. 60e; 142. Angeletti, adj. 88e; 143. Logniot, adj. 12e bat. chass.; 144. Pinault, adj. 113e; 145. Dunus, adj. 113e; 146. Devaux, adj. 113e; 147. Langlet, adj. 45e; 148. Danflous, adj. 49e; 149. Lamotte, adj. 127e; 150. Bailly, adj. 35e;

151. Chasseriaud, adj. 114e; 152. Hue, adj. 19e; 153. Lauvergeat, adj. 77e; 154. Robin, adj. 15e bat. chass.; 155. Genevet, adj. 92e; 156. Baudard, adj. 151e; 157. Colomer, adj. 142e; 158. Vialettes, adj. 58e; 159. Lepelletier, adj. 103e; 160. Astrié, adj. 34e;

161. Jasse, adj. 53e; 162. Guinot, adj. 114e; 163. Bruckert, serg. 96e; 164. Navrat, serg. 119e; 165. Denne, adj. 146e; 166. Henry, adj. 110e; 167. Raybaud, adj. 160e; 168. Messier-Petit, adj. 48e; 169. Beldon, adj. 37e; 170. Verrière, adj. 19e bat. chass.;

171. Dulac, adj. 108e; 172. Escoffier, adj. 105e; 173. Dairain, adj. 5e; 174. Dupony, adj. 28e bat. chass.; 175. Rouleau, adj. sap.-pomp.; 176. Cuvilliez, adj. 89e; 177. Delaval, chef musique 44e; 178. Chirat, serg.-maj. sapeurs-pomp.; 179. Esperon, serg. sap.-pomp.; 180. Grascœur, serg. 135e;

181. Pelloux, adj. 10e bat. chass.; 182. Raimbaud, adj. 2e; 183. Labeyrie, adj. 137e; 184. Giorgi, adj. 3e; 185. Andréani, adj. 3e; 186. Raffaelli, adj. 58e; 187. Agatoc, adj. 106e; 188. Reveau, adj. 90e; 189. Peyrondet, adj. 28e bat. chass.; 190. Durand, adj. 90e;

191. Bayard, adj. 24e; 192. Platel, adj. 8e; 193. Gudefin, adj. 5e bat. chass.; 194. Trouslard, adj. 33e; 195. Moutet, adj. 14e; 196. Queyroux, adj. 161e; 197. Gavillet, adj. 133e; 198. Daize, adj. 27e; 199. Chancel, adj. 9e; 200. Divoux, adj. 128e;

201. Martinez, adj. 98e; 202. Large, adj. 34e; 203. Richardet, adj. 42e; 204. Rousseau, adj. 8e bat. chass.; 205. Gommeaux, adj. 84e; 206. Le Breton, adj. 116e; 207. Lepage, adj. 19e bat. chass.; 208. Lercy, adj. 26e; 209. Combaudon, adj. 107e; 210. Zobir, adj. 119e;

211. Duflos, adj. 24e; 212. Delavenne, adj. 24e; 213. Ruez, adj. 199e; 214. Picard, adj. 53e; 215. Cochinaire, adj. 3e bat. chass.; 216. Gauthier, adj. 96e; 217. Verret, adj. 22e; 218. Recoque, adj. 128e; 219. Gorgues, adj. 15e bat. chass.; 220. Petit, serg.-maj. 125e;

221. Belloc, tamb.-maj. 138e; 222. Bressy, adj. 28e; 223. Rouge, adj. 1er bat. chass.; 224. Pigne, adj. 74e; 225. Alix, adj. 27e; 226. Bontems, adj. 79e; 227. Gersant, serg. 66e; 228. Achard, adj. 40e; 229. Valérien, adj. 112e; 230. Decaux, adj. 20e bat. chass.;

231. Marty, adj. 126e; 232. Bauer, tamb.-maj. 26e; 233. Guerrieri, serg. 27e bat. chass.; 234. Perrin, adj. 97e; 235. Gomiti, adj. 129e; 236. Giansiyi, adj. 91e; 237. Dutrey, adj. 143e; 238. Renucci, adj. 85e; 239. Thiercelin, adj. 153e; 240. Charmot, adj. 158e;

241. Dupont, adj. 34e; 242. Hugues, adj. 159e; 243. Gassoly, adj. 88e; 244. Sudre, adj. 126e; 245. Brouard, adj. 69e; 246. Baron, adj. 57e; 247. Gruot, adj. 163e; 248. Martineneghi, adj. 159e; 249. Emin, adj. 95e; 250. Manière, adj. 39e;

251. Métifet, adj. 57e; 252. Graziani, adj. 55e; 253. Poncet, adj. 157e; 254. Foltête, adj. 27e; 255. Louvat, adj. 11e; 256. Chiaverini, adj. 10e; 257. Charles, adj. 138e; 258. Thouvenot, adj. 39e; 259. Thomas, adj. 85e; 260. Laporte, adj. 144e;

261. Brunschvig, adj. 4e bat. Epinal; 262. Travailleur, adj. 29e; 263. Dupret, adj. 101e; 264. Morisson, adj. 57e; 265. Bonnaure, adj. 88e; 266. Alibert, adj. 138e; 267. Magenthies, adj. 6e; 268. Graglia, adj. 61e; 269. Duestel, serg.-maj. St-Cyr; 270. Carbou, adj. 9e;

271. Darées, adj. 88e; 272. Robert, adj. St-Cyr; 273. Lavedèze, adj. 9e; 274. Léonetti, adj. 88e; 275. Boucly, adj. 67e; 276. Crepy, adj. 51e; 277. Tuot, adj. 94e; 278. Cazadieu, adj. 53e; 279. Redon, adj. 7e bat. chass.; 280. Potaux, adj. 26e bat. chass.;

281. Jinchat, adj. 150e; 282. Grand, adj. 123e; 283. Bonnet, adj. 159e; 284. Méot, adj. 7e bat. chass.; 285. Thierry, adj. 28e; 286. Soulès, adj. 59e; 287. Boullet, adj. 36e; 288. Laurent, adj. 123e; 289. Debailleux, adj. 120e; 290. Cordonnier, adj. 88e;

291. Tesseyre, adj. 59e; 292. Thevenin, adj. Ecole Rambouillet; 293. Perrin, adj. 134e; 294. Rodier, adj 5e; 295. Tarbouriech, adj. 52e; 296. Marietti, adj. 111e; 297. Louison, adj. 139e; 298. Grollier, adj. 9e; 299. Regniez, serg. 84e; 300. Cornille, adj. 36e;

301. Cure, adj. St-Cyr; 302. Duhaut, adj. Prytanée; 303. Bemelli, adj. 137e; 304. Bernard, adj. 157e; 305. Sunyach, adj. 157e; 306. Sabattier, soldat 157e.

ALGÉRIE ET TUNISIE. — 1. Haoussine, 2e étrang.; 2. Michel, 2e étrang.; 3. Schmeing, 2e étrang.; 4. Bar, 2e étrang. 5. Lefèvre, serg. 3e bat. d'Af.; 6. Timmermans, cap. 2e étrang.; 7. Bohn, soldat lég. étrang.; 8. Le Bihan, lég. étrang.; 9. Cox, lég. étrang.; 10. Loenenstein, cap. lég. étrang.

11. Dangla, 1er zouaves; 12. Schmidt, clairon lég. étrang.; 13. Vuilleunnier, soldat 1er étrang.; 14. Brunner, 2e étran.; 15. Favalel.i, lég. étrang.; 16. Waterinckx, 1er étrang.; 17. Schorr, lég. étrang.; 18. Linke, 2e étrang.; 19. Bourdin, lég. étrang.; 20. Schifferli, étrang.

21. Duforest, 1er étrang.; 22. Bralet, lég. étrang.; 23. Von Wartbourg, 2e étrang.; 24. Bellanger, serg.-maj. 2e étrang.; 25. Soguel, cap. lég. étrang.; 26. Abry, lég. étrang.; 27. Rudig, lég. étrang.; 28. Mathieu, serg. 2e étrang.; 29. Kaminsky, serg. lég. étrang.; 30. Vanderhaechen, lég. étrang.

31. Clerc, 1er étrang.; 32. Pahin, cap. 4e bat. d'Af.; 33. Rocccantini, lég. étrang.; 34. Tippner, lég. étrang.; 35. Arand, lég. étrang.; 36. Sanguinetti, lég. étrang.; 37. Van Cansewinkel, cap. lég. étrang.; 38. Schuman, lég. étrang.; 39. Candiou, serg. lég. étaang.; 40. Ziegler, sapeur 1er étrang.

41. Robert, cap. lég. étrang.; 42. Schmitt, serg. étrang.; 43. Sibille, adj. 4e zouaves; 44. Barriot, chef arm. lég. étrang.; 45. Dupont, serg. 2e étrang.; 46. Santini, adjud. 4e eouaves; 47. Lamouche, lég. étrang.; 48. Morens, 2e étrang.; 49. Gaye, serg. lég. étrang.; 50. Mathieu, serg. 2e étrang.

51. Lacosze, serg. 2e étrang.; 52. Perrier, serg.-maj. 1er étrang.; 53. Schliek, cap. 1er étrang.; 54. Spang. serg. 1er étrang.; 55. Drouard, cap. lég. étrang.; 56. Catecuw, serg. 2e étrang.; 57. Aerts, serg. lég. étrang.; 58. Humbert, serg. 2e étrang.; 59. Ziégel, serg.-maj. 1er bat. d'Af.; 60. Gondrand, cap. lég. étrang.

61. Brault, serg. 2e étrang.; 62. Miglio, 1er étrang.; 63. Christien, 2e étrang.; 64. Fontanille, 4e zouaves; 65. Yurczick, lég. étrang.; 66. Carret, chef arm. lég. étrang.; 67. Ginéfri, lég. étrang.; 68. Jallot, serg. lég. étr.; 69. Fontagneres, adj. 4e zouaves; 70. Kiempinski, serg. lég. étrang.

71. Deckert, adj. 1er zouaves; 72. Haag, serg. lég. étrang.; 73. Bregnard, serg. lég. étrang.; 74. Kirchvogel, lég. étrang.; 75. Jacques, serg. 2e étrang.; 76. Henrion, adjud. 2e tiral.; 77. Berner, adj. 2e étrang.; 78. Griner, serg.-maj. lég. étrang.; 79 Souris, serg. 1er étrang.; 80. Lygrisse, adj. lég. étrang.

81. Dumas, serg. 2e zouaves; 82. Boichat, adj. 1er étrang.; 83. Meyer, serg. 1er étrang.; 84. Lachat, lég. étrang.; 85. Schnab, serg.-maj. 1er étrang.; 86. Devilerdeau, soldat lég. étrang.; 87. Cornet, adj. 1er étrang.; 88. Bisch, chef arm. 2e étrang.; 89. Morturier, adj. lég. étrang.; 90. Noels, serg.-maj. 1er étrang.

91. Camus, adj. lég. étrang.; 92. Macon, adj. 1er étrang.; 93. Chastrète, s.-chef musique 2e zouaves; 94. Girod, adj. 2e zouaves; 95. Papillon, serg. lég. étrang.; 96. Baudin, adj. 3e zouaves; 97. Letourneux, adj. 3e zouaves; 98. Pautrot, adj. 3e zouaves; 99. Peter. cap. des oasis.

1er rég. étranger : Leleu, serg.-maj. 17 ans services, 9 campagnes.

CAVALERIE

1. Berry, brig. fourr., 14e huss.; 2. Epaulard, mar. des log. chef 2e cuir.; 3. Verdot, mar. des log. 26e drag.; 4. Fontano, cav. 1re cl. 19e drag.; 5. Charles, brig. 3e chass.; 6. Bouteaux, cav. manège Ecole appl. cav.; 7. Parayre, mar. des log. 4e cuir.; 8. Machart, mar. des log. 4e cuir.; 9. Charlon, brig. manège Ecole applic. cav.; 10. Salomey, mar. des log. 13e drag.

11. Haye, cav. manège Ecole applic. cav.; 12. Wenaling, brig. 10e cuir.; 13. Labarre, brig. Ecole spéc. milit.; 14. Maillard, mar. des log. chef 1er chass.; 15. Girard, mar. des log. 23e drag.; 16. Colas, mar. des log., 6e chass. d'Af.; 17. Pallem, mar. des log. chef 7e chass.; 18. Griffiths, mar. des log. chef 15e chass.; 19. Satre, mar. des log. chef 18e drag.; 20. Cognée, chef armur. 10e cuir.

21. Leroux, mar. des log. chef 6e drag.; 22. Giroux, mar. des log. 6e chass.; 23. Hachette. mar. des lorg. 11e cuir.; 24. Dressler, mar. des log. 1er cuir.; 25. Bigneur, mar. des log. 14e chass.; 26. Germain, chef armur. 10e chass.; 27. Hout, mar. des log. 23e drag.; 28. Simonin, brig. maréchal 10e huss.; 29. Marque, brig. maréchal 15e drag.; 30. Roux, mar. des log. chef 9e huss.

31. Bulliard, adj. 16e drag.; 32. Bardat, brig. maréchal 11e chass.; 33. Giron, brigadier maréchal 4e chass.; 34. Couillée, brig. maréchal 12e huss.; 35. Licoine, mar. des log. 13e huss.; 36. Wilmart, tromp.-maj. 8e cuir.; 37. Dangremont, mar. des log. 9e drag.; 38. Ulliet, mar. des log. 8e cuir.; 39. Roussel, mar. des log. 5e comp. remonte; 40. Lépine, mar. des log. 8e drag.

41. Kons, adj. 6e chass.; 42. Ecuvillon, adj. 10e huss., 43. Bardenave, mar. des log. 15e drag.; 44. Laugier, mar. des log. 11e drag.; 45. Durin, mar. des log. 14e chass.; 46. Chaussende, mar. des log. 8e huss.; 47. Signard, adj. 16e drag.; 48. Jonneaux, mar. des log. 16e chass.; 49. Martin, adj. 11 chass.; 50. Cadière, tromp.-maj. 4e cuir.

51. Fontaine, adj. 5e huss.; 52. Machu, tromp.-maj. 26e drag.; 53. Rémond, mar. des log. chef 3e comp. remonte; 54. Nurdin, adj. 5e huss.; 55. Gauvez, adj. 29e drag.; 56. Battistini, mar. des log. ch. 21e chass.; 57. Onimus, mar. des log. chef. 5e drag.; 58. Trousset, mar. de log. 12e cuir.; 59. Denis, mar. des log. chef 20e drag.; 60. Batier, mar. des log. 13e cuir.

61. Malinvaud, adj. 20e drag.; 62. Gobert, adj. 9e drag.; 63. Martin, adj. 7e drag.; 64. Desauti, adj. 1er huss.; 65. Durot, adj. 8e chass.; 66. Daumas, adj. 30e drag.; 67. Blavier, tromp.-maj. 24e drag.; 68. Doublemart, mar. des log. 18e drag.; 69. Oger, mar. des log. 3e comp. remonte; 70. Dulong, adj. 15e drag.

71. Deneuville, adj. 21e drag.; 72. Cuny, mar. des log. 6e huss.; 73. Fonteneau, adj. 2e chass.; 74. Durand, adj. 5e chass.; 75. Durracq, mar. des log. chef 6e huss.; 76. Calenge, adj. 18e chass.; 77. Delamaide, mar. des log. 13e cuir.; 78. Dayriès, brig. maréchal 4e huss.; 79. Moutard, brig. maréchal 29e drag.; 80. Lamontagne, adj. 12e chass.

81. Messager, adj. 12e chass.; 82. Cholière, mar. des log. 20e chass.; 83. Payen, adj. 4e drag.; 84. Ambrosi, adj. 15e chass.; 85. Altier, adj. 3e chass.; 86. Firmin, adj. 15e chass.; 87. Bataillon, adj. 14e drag.; 88. Thibault, adj. 19e drag.; 89. Moyne, adj. 2e cuir.; 90. Devard, adj. 9e chass.

91. Stehly, mar. des log. 12e cuir.; 92. Outtin, adj. 11e huss.; 93. Fileux, adj. 16e chass.; 94. Chaudot, adj. 5e cuir.; 95. Vendes, adj. 3e drag.; 96. Carème, mar. des log. Ecole spéc. milit.; 97. Bergeron, adj. 3e huss.; 98. Carry, adj. 5e chass.; 99. Schurdevin, mar. des log. chef 3e huss.; 100. Didon, mar. des log. 5e drag.

101. Guarrigue, adj. 17e drag.; 102. Vaucher, adj. 12e drag.; 103. Grisot, adj. 12e drag.; 104. Ardouin, adj. 8e drag.; 105. Raussin, mar. des log. 1er cuir.; 106. Durand, mar. des log. chef 1re comp. remonte; 107. Taurand, adj. 13e chass.; 108. Perrier, mar. des log. 28e drag.; 109. Solignac, adj. 17e drag.; 110. Bénard, mar. des log. chef 5e cuir.; 111. Besnard, adj. 19e chass.

Algérie et Tunisie. — 112. Bichwiller, brig. maréch. 3e spahis; 113. Rivière, mar. de log. 3e chass. d'Af.; 114. Rouget, brig. 6e chass. d'Af.; 115. Girard, mar. des log. 1er chass. d'Af.; 116. Nietto, mar. des log. 3e chass. d'Af.; 117. Bonnet, mar. des log. chef 2e chass. d'Af.; 118. Canavaggio, brig. 6e comp. remonte; 119. Tijou, mar. des log. 4e spahis; 120. Laborier, mar. des log. 3e chass. d'Af.; 121. Silvestre, mar. des log. 3e spahis; 122. Sénicourt, cav. 6e comp. remonte; 123. Pinson, mar. des log. 3e spahis; 124. Lafforgue, adj. 5e chass. d'Af.; 125. Troussier, mar. des log. 8e comp. remonte.

126. Normand, mar. des log. 7e comp. remonte; 127. Le Campion, mar. des log. chef 3e chass. d'Af.; 128. Garet, mar. des log. chef 4e chass. d'Af.; 129. Vabre-Gineston, adj. 1er spahis; 130. Guillhaumon, brig. 1er chass. d'Af.; 131. Plumey, mar. des log. chef 4e spahis.

ARTILLERIE

1. Graeff, brig. 23e; 2. Heurion, brig. 9e; 3. Briquet, mar. des log. 5e; 4. Bigot, mar. des log. 31e; 5. Coq, brig. mar. 7e; 6. Leblanc, mar. des log. 34e; 7. Ternet, 5e; 8. Lochu, mar. des log. 35e; 9. Philip, brig. mar. 14e; 10. Ricaud, brig. 5e bat.; 11. Schwartz, 31e; 12. Colson, brig. 39e; 13. Marty, adj. 10e bat.; 14. Grosperrin, brig. 5e; 15. Thonim, chef arm. 35e; 16. Robert, chef arm. 26e; 17. Phésans-Larrouquet, mar. des log. 28e; 18. Duchaussoy, chef arm. 29e; 19. Bardon, chef arm. 19e; 20. Vernet, brig. mar. 5e; 21. Alessandri, mar. des log. 22e; 22. Huet, mar. des log. 16e; 23. Vény, mar. des log. 33e; 24. Sauquet, mar. des log. 20e; 25. Lami, brig. 9e bat.; 26. Jounin, mar. des log. 4e; 27. Brieussel, s.-chef musique 3e.

28. Houït, adj. 30e; 29. Oger, adj. 31e; 30. Maillot, mar. des log. chef 6e comp. ouvr.; 31. Carbillet, brig. mar. 5e; 32. Sarrail, adj. 19e; 33. Tailladès, adj. 23e; 34. Geuvrey, adj. 32e; 35. Catoré, mar. des log. 7e; 36. Resnays, adj. 28e; 37. Bécourt, adj. 26e; 38. Chazot, mar. des log. 4e; 39. Barat, adj. 23e; 40. Poulle, adj. 19e; 41. Chanteloup, adj. 22e; 42. Noiret, mar. des log. 12e; 43. Lamotte, brig. mar. 5e; 44. Bastien, adj. 14e bat.; 45. Meluret, adj. 14e bat.; 46. Loiseau, adj. 10e; 47. Chevalier, adj. 40e; 48. Favier, adj. 40e; 49. Tournier, brig. mar. 5e.

50. Samson, adj. 17e; 51. Bastien, adj. 22e; 52. Thibault, adj. 32e; 53. Oxarango, adj. 40e; 54. Cossat, mar. des log. 39e; 55. Dupoiron, adj. Ecole applic.; 56. Dompeyre, adj. 27e; 57. Richier, adj. 19e; 58. Voilmary, adj. 18e; 59. Thibeau, adj. 24e; 60. Duchemin, adj. 13e; 61. Gopron, adj. 32e; 62. Vurpillot, adj. 4e; 63. Laithier, adj. 5e; 64. Mogenot, adj. 8e; 65. Bourry, adj. 13e; 66. Beveraggi, adj. 22e; 67. Blas, adj. Saint-Cyr; 68. Darroy, adj. 18e; 69. Monestier, adj. 38e; 70. Chalmin, adj. 19e; 71. Coquart, adj. 40e; 72. Escalier, mar. des log. 13e bat.

73. Foret, mar. des log. chef 10e; 74. Houédry, mar. des log. 2e comp. ouvr.; 75. Touzé, adj. 7e; 76. Lambert, mar. des log. 22e; 77. Guillerminet, adj. 1er; 78. Dor, adj. 8e; 79. Mins, adj. 22e; 80. Alexandre, adj. 22e; 81. Jonquet, adj. 19e; 82. Charbonnier, s.-chef mécan. 18e; 83. Rey, adj. 17e; 84. Mourlet, mar. des log. chef Ecole applic.; 85. Coudreaux, adj. 20e; 86. Hastenteufel, adj. 2e; 87. Laxague, adj. 14e; 88. Hersent, adj. 31e; 89. Martin, brig. mar. 36e; 90. Guillemain, adj. Ecole pyrot.

91. Debos-Guilhon, adj. 19e; 92. Legris, adj. 26e; 93. Eyraud, adj. 22e; 94. Leroux, adj. 35e; 95. Dhérent, adj. 35e; 96. Decaudin, adj. 40e; 97. Vouilleny, adj. 18e bat.; 98. Florentin, adj. 14e bat.; 99. Villemot, adj. 28e; 100. Gille, adj. 7e bat.; 101. Landry, adj. 5e bat.; 102. Lefebvre, adj. 15e; 103. Thomas, adj. 20e; 104. Logette, adj. 5e; 105. Frémery, mar. des log. chef 15e; 106. Kunziger, mar. des log. chef 8e; 107. Poirier, adj. 10e; 108. Cormont, mar. des log. 30e; 109. Doubagna, adj. 24e; 110. Jardin, adj. 8e bat.

111. Favier, adj. 8e bat.; 112. Vuillaume, adj. 6e bat.; 113. Lusset, adj. 2e; 114. Dégouts, adj. 40e; 115. Guirand, adj. 19e; 116. Maillet, adj. 4e; 117. Wild, adj. 6e bat; 118. Ferlet, mar. des log. 6e; 119. Amblard, adj. 6e; 120. Mansard, adj. 29e; 121. Japin, adj. 30e; 122. Masson, adj. 38e; 123. Cauton-Bacaru, adj. 24e; 124. Hennequin, adj. 12e; 125. Dufourcq, adj. 24e; 126. Georges, adj. 29e; 127. Flamand, mar. des log. 12e bat.; 128. Peyrat, adj. 21e; 129. Charlot, adj. Ecole polyt.

130. Niclas, adj. 7e bat.; 131. Féry, adj. 6e bat.; 132. Thévenet, adj. 33e; 133. Lartisant, adj. 13e; 134. Rolland, adj. 2e; 135. François, adj. 27e; 136. Drezin, adj. 2e; 137. Rouvelet, mar. des log. 27e; 138. Cousy, adj. 1er; 139. Duparc, adj. 16e; 140. Brodeau, adj. 21e; 141. Calmels, adj. 3e; 142. Weissenbach, adj. 8e; 143. Joly, mar. des log. 6e bat.; 144. Thouvenez, adj. 16e; 145. Grennier, adj. 34e; 146. Chaix, adj. 18e; 147. Bouquin, adj. 16e; 148. Audrat, adj. 2e; 149. Perret, adj. 6e; 150. Coupry, adj. 1er bat.

151. Lépine, adj. 17e; 152. Wautier, adj. 16e bat.; 153. Pigeat, adj. 36e; 154. Oriol, adj. 3e; 155. Chelle, adj. 23e; 156. Bernard, adj. 16e bat.; 157. Colin, adj. 5e bat.; 158. Viale, mar. des log. chef 36e.

Algérie et Tunisie. — 1. Patie, adj. 11e bat.; 2. Léonard, adj. 13e; 3. Garros, mar. des log. 3e bat.; 4. Lannois, adj. 6e; 5. Marchal, adj. 11e bat.

Expéditions lointaines. — 1. Ogier, chef arm. 2e cl. 17e bat. Tonkin.; 2. Enfray, mar. des log. 1er rég. Madagascar.

EMPLOYÉS DE L'ARTILLERIE

1. Desmaisons, gard. bat. Toulon; 2. Arhante, garde bat. Brest; 3. Germain, gard. bat. Toulon; 4. Ruellant, gard. bat. Brest; 5. Menguy, gard. bat. Cherbourg; 6. Chatelot, gard. bat. la Fère; 7. Dardare, gard. bat. Cherbourg; 8. Giovansili, gard. bat. Brest; 9. Binet, gard. bat. Brest; 10. Wurtz, gard. bat. le Havre.

11. Haran, gard. bat. Reims; 12. Eguillon, ouvr. Etat Besançon; 13. Gauvin, ouvr. Etat Douai; 14. Honnoré, gard. bat. Toulon; 15. Mathiot, gard. bat. Dunkerque; 16. Gaussens, ouv. d'Etat Nîmes; 17. Schruoffeneger, ouvr. d'Etat forges du Nord; 18. Rodes, ouvr. d'Etat Lyon; 19. Aubert, ouvr. d'Etat Rennes; 20. Garnier, gard. bat. La Rochelle; 21. Lenoir, ouvr. d'Etat Toul.

Algérie, Tunisie. — 1. Thirion, gard. bat. Alger; 2. Morilion, gard. bat. Alger.

Expéditions lointaines. — 1. Marcy, ouvr. d'Etat forges du Nord.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES

1. Renault, brig. maréchal 5e esc.; 2. Wœrly, 20e esc.; 3. Guérin, arm. 4e esc.; 4. Nadal, 19e esc.; 5. Tixier, brig. 9e esc.; 6. Blanchard, adj. 9e esc.; 7. Reguillon, adj. 4e esc.; 8. Bouchon, adj. 18e esc.; 9. Brocard, adj. 7e esc.; 10. Bonnet, adj. 17e esc.; 11. Molère, adj. 10e esc.; 12. Flèche, adj. 14e esc.; 13. Lemoine, mar. des log. chef 15e esc.; 14. Corne, adj. 8e esc.; 15. Fournier, adj. 2e esc.

Algérie et Tunisie. — 1. Lacaze, brig. maréchal 16e esc., 2. Jean, adj 5e esc.; 3. Baudium, mar. des log. chef 5e esc.; 4. Jutard, adj. 16e esc.; 5. Frilley, adj. 17e esc.; 6. Chatelain, adj. 16e esc.

Expéditions lointaines. — 1. Lavige, mar. des log. conduct. soudanais; 2. Saoli, mar. des log. 15e esc.

GÉNIE

1. Furst, chef arm. 4e rég.; 2. Grimaud, adj. 2e rég.; 3. Spatz, serg. 5e rég.; 4. Grassi, serg. 2e rég.; 5. Pantel, serg. 2e rég.; 6. Filliatre, serg. 2e rég.; 7. Lassus, adj. 2e rég.; 8. Laurens, serg. 2e rég.; 9. Porte, adj. 2e rég.; 10. Lacaze, adj. 7e rég. 11. Caujolle, adj. 6e rég.; 12. Clément, adj. 2e rég.; 13. Tertois, adj. 1er rég.

14. Armaing, serg. 5e rég.; 15. Canaud, adj. 5e rég.; 16. Boudet, serg.-maj. 5e rég.; 17. Barbel, serg. 5e rég.; 18. Laubier, adj. 5e rég.: 19. Chave, adj. 7e rég.; 20. Moncouent, adj. 2e rég.; 21. Etienne, adj. 1er rég.; 22. Gaudin, adj. 5e rég.; 23. Carlin, serg. 7e rég.; 24. Legros, adj. 3e rég.; 25. Bonhomme, adj. 2e rég.; 26. Bertil, adj. 5e rég.; 27. Pottier, serg. 5e rég.

Indigènes. — 1. Nguyen Van Vinh, cap. 7e tonk.; 2. Le Van Cam, 1er sapeur 7e tonk.

Portiers-consignes. — 1. Cardinali, à Gafsa; 2. Loustalet, Boghar; 3. Lagarde, Mostaganem; 4. Poussard, camp de Mailly; 5. Guéritot, Colmar; 6. Bailly, Guinée; 7. Camez, fort de Sart; 8. Guilloud, fort de Mont-Agel; 9. Galloy, Longwy; 10. Rousset, fort de Tavannes; 11. Arnaud, Bellegarde.

JUSTICE MILITAIRE

Tribunaux militaires. — 1. Despai, serg. huiss. cons. de guerre Alger; 2. Amat, adj. commis. greff. cons. de guerre Toulouse; 3. Micaelli, serg. huiss. cons. de guerre Montpellier; 4. Bardas, adj. commis greff. 1er cons. de guerre Oran; 5. Latil, adj. commis greff. 1re cl. 2e cons. de guerre Paris.

Etablissements pénitentiaires militaires. — 1. Angelideï, serg. surv. prison mil. Alger; 2. Pouguet, adj. commis greff. 2e cl. Aïn el Hadjar; 3. Marsacq, serg.-maj. surv. prison milit. Besançon; 4. Bruschini, serg.-maj. pénit. milit. de Bossuet; 5. Pietrini, adj. commis greff. 1re cl. Constantine; 6. Garrigues, serg. surv. prison milit. Clermont-Ferrand; 7. Dernier, serg.-maj. surv. atel. trav. pub. Bougie; 8. Fratelli, adj. agent princ. prison milit. Tunis; 9. Chièze, serg. maj. compt. prison milit. Constantine.

10. Liénart, serg. maj. surv. prison milit. Rouen; 11. Timoteï, adj. commis greff. 2e cl. prison milit. Tunis; 12. Luccioni, serg. maj. surv. prison mil. Bordeaux; 13. Mandine, serg. maj. surv. étab. pénit. milit. Téboursouk; 14. Fozzani, serg.-maj. surv. prison milit. de Bossuet; 15. Michel, serg.-maj. surv. prison milit. Lille; 16. Lemaire, serg.-maj. surv. prison milit. du Mans; 17. Lemoine, serg.-maj. surv. prison milit. Amiens; 18. Carlin, serg.-maj. surv. prison milit. Châlons-sur-Marne; 19. Levrau, serg.-maj. surv. prison milit. Nantes; 20. Escaillal, serg. maj. surv. prison milit. Toulouse; 21. Gras, serg.-maj. surv. pénit. milit. d'Albertville; 22. Héritier, adj. greff. 1re cl. prison milit. Lille; 23. Andréani, adj. greff. 1re cl. prison milit. Amiens.

SECRÉTAIRES D'ÉTAT-MAJOR ET DU RECRUTEMENT

1. Gonvez. adj. 12e section; 2. Simonet, adj. 9e sect.; 3. Bourson, adj. 1re sect.; 4. Cazieux, adj. 18e sect.; 5. Le Breton, adj. 11e sect.; 6. Pasquier, serg. 12e sect.; 7. Berthommier adj. 8e sect.; 8. Le Floch, adj. 10e sect.; 9. Beaumont, adj. 4e sect.; 10. Martin, adj. 1re sect.; 11. Morin, adj. 16e sect.; 12. Bonix, adj. 11e sect.; 13. Samson, adj. 13e sect.; 14. Lespès, adj. 20e sect.; 15. Boussat, adj. 10e sect.; 16. Bastien, adj. 20e sect.; 17. Bièvre, adj. 6e sect.

COMMIS ET OUVRIERS MILITAIRES D'ADMINISTRATION

France. — 1. Chambon, cap. 15e section; 2. Izalié, serg. 15e sect.; 3. Escarguel, adj. 14e sect.; 4. Roques, serg. 17e sect.; 5. Dagneaud, serg. 14e sect.; 6. Ricault, adj. 7e sect.; 7. Niorthe, adj. 18e sect.; 8. Gélie, adj. 14e sect.; 9. Gontrand, adj. 16e sect.; 10. Dufour, adj. 5e sect.;

11. Le Roux, serg. 11e sect.; 12. Deffagne, adj. 8e sect.; 13. Morel, adj. 22e sect.; 14. Faivre, adj. 22e sect.; 15. Villaume, serg. 23e sect.; 16. Blanchard, serg. 6e sect.; 17. Girasch. adj. 6e sect.; 18. Capitaine, adj. 2e sect.; 19. Faillon, serg. 6e sect.; 20. Salvetti, adj. 15e sect.;

21. Parot, adj. 8e sect.; 22. Bailly, serg. 10e sect.; 23. Casamatta, adj. 15e sect.; 24. Boutellier, serg. 7e sect.; 25. Klein, serg. 1re sect.; 26. Falcout, adj. 23e sect.

Algérie, Tunisie. — 1. Colombani, adj. 21e sect.; 2. Lafite, adj. 20e sect.; 3. Carriol, adj. 20e sect.

INFIRMIERS MILITAIRES

1. Fromont, serg. 2e sect.; 2. Maury, serg. 5e sect.; 3. Marsaing, serg. 25e sect.; 4. Arnaud, serg. 14e sect.; 5. Surrel, adj. 17e sect.; 6. Billot, serg. 22e sect.; 7. Barthelet, adj. 19e sect.; 8. Chadaigne, adj. 21e sect.; 9. Béant, serg. 22e sect.

INFIRMIERS COLONIAUX FRANÇAIS

1. Thomas, serg.; 2. Hébrard, serg.; 3. Laravoire, adj. 4. Pierron, adj.; 5. Lachaume, serg.-maj.

INFIRMIERS COLONIAUX

1. Tharreaud, serg.

ARTILLERIE COLONIALE

Employés militaires. — 1. Toulouse, stag. médaillé; 2. Lœwenguth, stag.

Hommes de troupe. — 1. Henry, maître ouvrier; 2. Colonna, adj.; 3. Bénadet, adj.; 4. David, maître sellier; 5. Bardet, adj. médaillé; 6. Frossard, adj.; 7. Basset, s-chef artif.; 8. Lange, adj.; 9. Vitrach, adj.; 10. Garabige, adj.; 11. Martin, adj.; 12. Grosjean, adj.; 13. Sauvan, adj.; 14. Médan, adj.; 15. Bernard, adj.; 16. Husson, adj.; 17. Tessiot, 1er canon. serv.; 18. Verguet, mar. des log. chef médaillé; 19. Hucleux, adj.; 20. Pichenet, adj. médaillé.

Indigènes. — 1. Tran Dinh Ho mar. des log.

1. Jacquemin, adj.; 2. Iltis, canon.; 3. Grenier, mar. des log.; 4. Hairon, mar. des log. chef.; 5. Crascco mar. des logis.

Légion d'honneur

Au grade d'officier:

INFANTERIE. — AFFAIRES INDIGÈNES

M. Lacroix, chef de bat. d'inf. h. c., chef du service des affaires indig. et du personnel mil. au gouvernement général de l'Algérie.

ARTILLERIE COLONIALE

M. Parisot, cap.

Au grade de chevalier

INFANTERIE

MM.: 4e rég. de zouaves : Wuillaume, adj, maître d'escrime; rég. de marche de la légion étrangère : Kuhnmüch, adjudant.

ARTILLERIE

Officiers d'administration. — Maclin, off. d'adm. de 2e cl., direct. d'Oran.

OFFICIERS INTERPRÈTES MILITAIRES

Ollier, off. interprète de 2e cl., employé au bureau arabe

à Timimoum ; Saïd ben Mohamed Cid Kooiu, off. interp. de 2e cl., employé au bureau arabe de Chellala.

TROUPES COLONIALES

1er rég. : Noël, cap. ; état-maj. part. : Chassagnette, cap. direct. art. de Rochefort.

Tableau de concours pour la Légion d'honneur.

A titre d'ancienneté de services. — Abdel Kader ben M'Hamed el Mebarek, caïd des Oulad Aïssa (Alger.)

A titre de services exceptionnels. — Si Mouley Ould Si Mohammed ben Miloud, agha des Amour et des Ksour Aïn Sefra (Oran).

Médailles d'honneur

Le ministre de la Guerre a décerné les *médailles d'honneur* ci-après :

M. Blot, infirmier 24e section hôpital mil. de Versailles. Médaille de bronze.

M. Savoye, soldat au 150e inf., hospice mixte de St-Mihiel. Médaille de bronze.

M. Journould, soldat 35e d'inf., hôp. mil. de Belfort. Médaille de bronze.

M. Debraux, infirmier, 7e section, hôp. mil. de Belfort. Médaille de bronze.

M. Fabre, canonnier au 4e rég. art., hospice mixte de Besançon. Médaille de bronze.

M. Garnier, cavalier au 8e rég. de chass., hospice mixte d'Auxonne. Médaille de bronze.

M. Pissardy, sergent à la 18e sect. infirm., hôp. mil. de la Rochelle. Médaille de bronze.

M. Aubert, sergent, 19e sect. infirm., hôp. mil. de Médéah. Médaille de bronze.

MM. Plu, infirmier à la 19e sect., et Grand, soldat au 17e escad. du train des équip., hôp. mil. de Médéah. Médaille de bronze.

M. Vigier, infirmier, 25e section, hôp. mil. de Medénine. Médaille de bronze.

M. Vincent, caporal à la 25e section, infirmerie hôpital du camp Servière. Médaille de bronze.

M. Moreau, infirmier à la 25e sect., hôpital milit. du Belvédère. Médaille de bronze.

M. le Guillou, brigadier de gendarmerie à la 11e légion. Médaille de bronze.

M. Cariou, soldat au 3e rég. tiraill. tonk., décédé. (Cette médaille est destinée à la famille.) Médaille d'argent.

Par décision du même jour, le ministre a adressé des *lettres de félicitations* à :

MM. Verdet et Yol, membres de la commiss. administr. de l'hospice mixte d'Avignon; M. Bouyer, interne provisoire, et Mme Chantrel, sœur hosp. d'Avignon ;

Et accorde des *témoignages de satisfaction* aux militaires dont les noms suivent :

MM. Saby, infirm. à la 15e sect.; Clavel et Vidal, soldats au 58e d'inf.; Marty et Pimont, sapeurs au 7e rég. du génie, hospice mixte d'Avignon.

Mutations

COMITÉS ET COMMISSIONS

Le médecin inspect. Claudot, direct. serv. santé mil., nommé membre comité tech. santé, en rempl. de M. Gentil, nommé médecin inspecteur général.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE

Sont maintenus dans leur commandement actuel : les gén. de div. Grisot, comm. le 11e corps d'armée; Lanes, comm. le 2e corps d'armée ; Caze, comm. le 19e corps d'armée.

Le gén. de div. Laplace, comm. la 31e div. d'inf., est nommé au command. du 1er corps d'armée à Lille, en rempl. du gén. de div. Jeannerod.

ADMINISTRATION CENTRALE

Le colonel Valabrègue, brev., command. le 11e rég. d'art. est nommé chef du cabinet du ministre de la Guerre, en remp. du gén. de div. Percin, appelé à d'autres fonctions.

SERVICES D'ÉTAT-MAJOR ET DU RECRUTEMENT

M. Lapenne, off. d'admin. de 3e cl. employé état-maj. du command. des subdiv. d'Arras et de Béthune, dés. pour être employé état-maj. 16e corps d'armée.

INFANTERIE

MM. Solmon, chef de bat. 1er étrang , passe 104e inf.; Bertrand, maj. 1er étrang., passe 1er étrang. chef de bat., Leconte, chef de bat. 84e inf. passe 77e inf.; de Bouillane de Lacoste, chef de bat. 114e inf., passe 130e rég., maint. off. d'ord. du président de la République ; de Wimpffen, major 118e inf., passe 4e inf.; Rauchi, cap. 27e bat. chass., passe 148e inf.; Duveau, cap. 148e inf., passe 27e bat. de chass.; Duvaux, cap. adj-maj. 2e rég. tirail., passe 144e inf.; Lespine, cap. 106e inf., passe 34e rég. inf.; Lantairès, cap. 34e inf., passe 142e inf.; Geay, cap. 2e bat. d'Af., passe 2e tirail.; Eychene, cap. 24e bat. de chass., passe 128e inf.; Viollet, cap. 55e inf., passe 24e bat. chass.; Franchi, cap. 114e inf., passe 3e zouaves; Audibert, cap. 125e inf., nommé très. au corps ; Condaminas, cap. 21e inf., passe 125e inf., maint. stag. intendance.

Planche, cap. brev. 110e inf., passe 127e inf.; maint. stag. état-maj.; Meyer, cap. 10e bat. chass., passe 22e inf.; Forgliérini, cap. au 22e inf., passe 112e inf., comme trés.; Parès, cap. très. 112e inf., nommé command. de comp. au corps.

Mir, cap. 19e inf.; passe 141e inf.; Mironneau, cap. 116e; inf., passe 73e inf.; Baenziger, lieut. 11e inf., passe 1er zouaves ; Fischbach, lieut. 4e bat. de chass., passe 2e tirail.; Bresson, lieut. 56e inf., passe 3e tirail.; Roisin, lieut. 88e inf., passe 1er étrang.; Saunier, lieut. 78e inf., passe 2e étrang.; Bourgois, lieut. 4e comp. de discipline, passe 3e comp. de discip.; Hustaillon, lieut. 157e inf., passe 141e inf.

Borderampé, lieut. 154e inf., passe 123e inf.; Devincet, 40e inf., passe 6e bat. chass.; Dubois, lieut. 64e inf., passe 49e inf.; Lanty, lieut. 44e rég. inf., passe 105e inf.; Letraon de Kerguidan, lieut, 120e inf., passe 112e inf.; Génic, lieut. 3e tirail., passe 44e inf.; Gautruche, lieut. 1er zouaves, placé au corps pour y faire le service (cadre) complément. de France).

Charles, lieut. au 151e inf., passe 1er zouaves, maint. nstruc. Ecole normale gymnast.

M. Pradel de Lamaze, lieut, au 107e rég. inf., passe 11e rég. même arme.

M. Mignot, lieut. du 28e rég. d'inf., passe au 119e rég. même arme.

CORPS MILITAIRE DES DOUANES

Sont nommés dans le corps milit. des douanes :

Au grade de chef de bat. — MM. Dubois et Hobacq, inspecteurs des douanes ; Jay, s.-insp. des douanes.

Au grade de capitaine. — Les cap. des douanes : Chevalot, Mellier, Leroy, Vialis, Fauny, Rietsch, Commant.

Au grade de lieutenant. — Les lieut. des douanes: Plancke, Montel, Sucquet, Triguerre, Eyssautier, Mélinand, Salge.

Au grade de s.-lieutenant. — Les s.-lieut. des douanes: Saillard, Houssay, Legrand, Lorentz-Régnier.

CORPS DE SANTÉ

Le médecin inspec. Vaillard, direc. du service de santé du 1er corps d'armée, membre du comité tech. de santé, est nommé directeur du service de santé, Lyon, en remp. du méd. insp. Claudot; il est maint. daus ses fonctions de membre du comité techn. de santé.

SERVICE DU RECRUTEMENT

M. Hermil, chef de bat. maj. du 63e rég. d'inf., est relevé de son emp. de maj., mis h. c. et nommé au command. du bureau de recrut. de Vitré, en remp. de M. Chaumé.

TÉLÉGRAPHIE MILITAIRE

Sont promus dans le service de la 2e ligne de télégraphie militaire :

A l'emploi de directeur. — M. Thomas, sous-direct. de la télégraphie militaire.

A l'emploi de sous-chef de section. — M. Toublet, chef de poste, service de la télégraphie milit.; M. Labrousse, chef de poste serv. télégr. milit.; M. Sibaud, chef de poste serv. télégr. milit.; M. Mandon-Forgeas, chef de poste serv. télégr. milit.

INFANTERIE COLONIALE

Le chef de bat. Morel, de l'état-maj. part. à Paris, désigné pour serv. au Tonkin ; le chef de bat. Rivière, du 8e rég., désigné pour le 1er sénég.; le chef de bat. Brequeville, du 3e rég., est désigné pour le rég. indig. du Congo; le chef de bat. Genty, du 21e rég., est désigné pour le bat. de Zinder ; le cap. Hugot, du 22e rég., est désigné pour le 1er sénég. par permut. avec le cap. Babonneau, précédemment designé, qui est maint. 6e rég.; le col. Lalubin, du 24e rég., passe 1er rég.; le lieut.-col. Hérisson, du 7e rég., passe 22e rég.; le chef de bat. Laverdure, du 5e rég., passe 21e rég.; le chef de bat. Morel, du rég. indig. du Congo, placé 3e rég.; le chef de bat. Bruny, du 11e rég., placé 7e rég.

Ont été placés au 6e rég. — Les cap. Courtin, du 2e rég.; Verdant et Benoit-Duportail, du 5e rég. et Raulin, du 24e rég., et le lieut. Bouhaben, du 13e rég.

Le lieut. Laforgue, du 24e rég., passe 3e rég.; le cap. de Léséleue de Kérouara, désigné pour servir Madagascar, maint. 6e rég.; le cap. de Peretti, du 22e rég., désigné pour le 18e rég., par permut. avec le cap. Boisonnas, maint. 21e rég.; le cap. Pernot, du 23e rég., placé à l'état-maj. en qualité d'off. ord. du gén. Sucillon, command. la 5e brig. à Paris, en remp. du cap. Bouteloupt, placé 21e rég.; le cap. Lahache, du 1er rég., nommé très. même rég. en remp. du cap. Vial, placé suite du rég.; le lieut. Champel, du 8e rég., nommé off. d'approv. à ce rég.

Troupes à Madagascar. — Les off. ci-après en service à Madagascar, ont été placés :

Le cap. Fiegenschuh, de la 12e comp. du 3e malg.; le cap. Gautier, à la 4e comp. du 13e rég.; le lieut. Jalat, à la 12e comp. du 13e rég, ; le lieut. Gauroy, 12e comp. du 3e malg ; le lieut. Cautellier, 5e comp. du 2e malg.; le s.-lieut. Picard, 15e comp. du 3e sénég.; le chef de bat. Robard, du 2e malg., passe 1er malg.; le cap. Claustre, de l'état-maj. part., passe 9e comp., 3e malg.; le lieut. Ranc, de l'état-maj. part., passe 8e comp , 3e malg.

PROLONGATIONS DE SÉJOUR. — On été autorisés à prolonger leur séjour colonial :

Le cap. Mechet, du rég. indig. du Congo ; le cap. Magnabal, du 1er tonk.; le lieut. Vallade, du 4e tonk.; le lieut. Hugon, du 4e tonk.; le lieut. Hamaide, du 4e tonk.; le lieut. Monin, du 4e sénég.; le lieut. Lescazes, du 2e sénég.

ARTILLERIE COLONIALE

La démission de son emploi offerte par l'ouvrier d'Etat de 2e cl. Marcireau en service à l'inspec. des fabric. d'art. navales, a été acceptée.

Liste d'ancienneté

ARTILLERIE

Les lieut. d'art. ci-après passent dans la première moitié de la liste d'ancienneté.

A dater du 30 Mars 1904. — MM. Albigès, 20e rég.; Marchenay, 40e rég.; Cabellic, 8e comp. d'ouv.; Corbes, 7e rég.; Ruffel, 20e rég.; Dhé, 25e rég.; de Riquet de Caraman, 22e rég.; Ebersolt, 11e rég.; Augé, 12e bat.; Enjalbert, 11e rég.; Mertz, 6e rég.; Bernard de Montessus, 7e bat.; Karcher, 11e bat.

A dater du 1er Avril 1904. — MM. Roux, 36e rég.; Grollemund, 6e bat.; Attané, 2e rég.; Héring, 26e rég., Gagey, 7e bat.; Daguenet, 2e rég.; Sédillot, 32e rég.; Pagesy, 23e rég.; Vigneron, 18e rég.; Debray, 30e rég.; Courtillet, 31e rég.; Gautrot, 5e rég.; Faure-Beaulieu, 13e rég.; Châtel, 16e bat.; Bionneau, 33e rég.; Blot, 13e rég.; Bon, 21e rég.; Pelliot, 20e rég.; Lacoin, 11e rég.; Merlin, 32e rég.

Beghin, 7e rég.; Delpech de Saint-Guilhem, 17e rég.; Iere, 14e bat.; Clavaud, 10e rég.; Navelle, 23e rég.; Schwab, 39e rég.; Pingeon, 8e rég.; Partiot, 21e rég.; Frradin, 16e rég.; Gérard, 11e bat.; Penel, 27e rég.; Jamin, 35e rég.; Pons, 5e rég.; Delaunay, 10e rég.; Lévy, 15e rég.; Morlière, 16e rég.; Masson, 6e rég.; Véron, 38e rég.; Saint-Martin, 34e rég.; Caffin, 40e rég.

Emplois civils

Est nommé recette du Grand-Auverné (Loire-Inférieure). — M. Pierrot, adj. 147e rég. inf.

Est nommé commis des douanes à la résidence du Petit-Quevilly, direc. de Rouen. — M. Bordaneuve, ex-serg. 3e rég. inf.

Est nommé surveillant Bourse du travail. — M. Dermont, ex-garde à pied légion rép.

Est nommé palefrenier 2e cl. dépôt Cluny. — M. Gross, ex-mar. des logis 6e rég. art.

Est nommé surveillant à l'Ecole d'horlogerie de Cluses, en rempl. de M. Remy, adj. au 110e inf., non accept. — M. Fragnol, adj. au 134e rég. inf.

Est nommé surveillant entrepôt des liquides du quai Saint-Bernard. — M. Bourgeot, ex-serg. au 134e inf.

Est nommé agent du personnel du service à l'Octroi de Paris. — M. Ruet, ex-mar. des logis 16e rég. de chass.

Est nommé garçon de salle à la faculté Nancy. — M. Cochet, adj. au 147e inf.

Est nommé exp. de 7e cl. caisse municipale. — M. Leclère, ex-mar. des logis 19e rég. de chass.

Est nommé expéd. 7e cl. caisse municipale. — M. Pilard, ex-adj. 32e rég. inf.

Est nommé facteur des postes à Paris. — M. Mauston, ex-serg. au 5e inf. col.

Sont nommés gardes domaniaux des Eaux et Forêts :

M. Ribière, serg.-maj., surveillant à Bicêtre, nommé Saint-Paul de Fenouillet (Pyrénées-Orientales); M. Ostertag, mar. des logis, 5e comp. d'ouvriers d'art. col., nommé Chaumont (Oise); M. Warin, serg. 96e rég. inf., nommé Saint-Sauveur (Alpes-Maritimes); M. Stévenin, serg. 21e rég. inf. col., nommé Waligny (Aisne); M. Vacher, adj. 22e rég., col., nommé Etréaupont (Aisne).

Est nommé garde de 3e cl. service des cimetières de la ville de Paris, M. Roque, ex-adj. 10e rég. d'inf.

Est nommé expéd. à l'adm. cent. de l'assistance publique à Paris, M. Simon, adj. bataillon étranger de Madagascar.

M. Pietri, ex-adj. 8e rég. inf. col , nommé gardien bureau de l'administration centrale de la guerre.

M. Richard, ancien s.-off., nommé distributeur aux chemins de fer de l'Etat.

M. Weisse, ex-mar. des logis de gendarmerie, nommé porteur de contraintes des contributions diverses en Algérie.

M. Mauston, ex-serg. au 5e rég. inf. col., nommé facteur des postes. Paris.

Réserve et armée territoriale

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE SANTÉ

Ont été nommés daus la réserve :

Au grade d'off. d'adm. de 3e cl. — Les anciens sergents dont ies noms suivent : MM. Juranville, Goret, Aguilar, Laurens, Vinatier, Simon Roche, Voisin, Bougault, Vergues, Marcilhacy, Nauche, Germain, Peyrissac,

Marine

Nominations

PROMOTIONS. — Sont nommés au grade de: *cap. de vaiss.*, le cap. de frég. Le Nepveu de Carfort ; — *cap. de frég.*, les lieut. de vaiss. Parfait, Vergos et Jezéquel ; — *lieut. de vaiss.*, les enseignes Raynaud, Callot, Coüy, Hardy et Hervé ; — *méc. princ. de 1re cl.*, les méc. princ. de 2e cl. Reckel, Duboux ; — *méc. princ. 2e cl.*, les 1ers m. méc. Baudouin, Martin ; — *pharm. en chef 2e cl.*, les pharm. princ. Bourdon, Robert ; — *pharm. princ.*, le pharm. 1re cl. Vignoli ; — *pharm. 1re cl.*, le pharm. 2e cl. Porte ; — *méd. en chef 2e cl.*, les méd. princ. Laffont, Trabaud et Cognes ; — *méd. princ.*, les méd. 1re cl. Valence, Mazet, Labadens et Ménier ; — *méd. 1re cl.*, les méd. 2e cl. Charuel, Dargein, Cassien, Rolland et Ollivier ; — *ing. princ. hydrog.*, l'ing. 1re cl. Fichot ; — *ing. 1re cl.*, l'ing. 2e cl. Courtier ; — *syndic gens de mer*, à Toulon, M. Francès; *trésorier inval. 1re cl.*, le très. 2e cl. Marsollier.

COMMANDEMENTS. — Sont nommés au command. : d'un sous-marin, à Toulon, le lieut. de vaiss. Raynaud ; — de l'*Argus*, le lieut. de vaiss. Jeannel ; — de l'*Aigle*, le lieut. de vaiss. Soulez ; — du *Guichen*, le capitaine de vaiss. Baëhme.

Distinctions honorifiques

Médaille militaire au m. méc. Chambellan (blessures en service commandé).

Retraites

Lieut. de vaiss. Perrin ; commiss. 1re cl. Ravier ; chef. surveill. techn. Farcy ; adjoint techn. Barbier; commis compt. Vindard.

Démissions

Adjudant princ. compt. Montfort.

Officiers de réserve

Sont nommés dans la rés. avec leur grade : les commiss. 1re cl. Saint-Girons et Carbonell.

Personnel officier

Officiers généraux. — Contre-amiral Richard d'Abnour, prend fonct. membre conseil travaux et comité consult. mar.; prend égal. présid. commission supér. naufrages.

Cap. de vaiss. — MM. Noël, prend fonct. chef état-maj. p. i. à Brest, rempl. c.-am. Fortin ; de Mazenod, sert à terre, Lorient.

Cap. de frég. — MM. Jézéquel, maintenu command. *Saône*, jusqu'au 1er Août; Le Troter, déb. *Châteaure-*

nault, conval. 3 m.; Lallemand, conval. 2 m.; Maudet, quitte command. déf. mob. Algérie, conval. 3 m.; Clot, sert major gén.. Toulon; Donin de Rosière, déb. *Guichen*; Dourver, rallie Marseille p. rejoindre *Condor*; Mourre, emb. s. *Shamrock*; Mortenel, emb. c. second s. *Bruix*, rempl. Jourden, qui sert à terre; de La Roche-Kérandraon, sert major gén., Toulon; Guyon, chef service inst. nautiques, congé 3 m., demi-solde.

Lieut. de vaiss. — MM. Millet, prend rang. s. liste emb.; Guépin, désigné p. emb. s. *Condor*; Soulez, a été emb. s *Shamrock*; Demadrille, emb. s. *Nive*, rempl. Pioger; Jourdan, prend command. détach. de Brest, p. Toulon; de Guillebon, déb. *Latouche-Tréville*, congé 3 m., demi-solde; Paquis, emb. s. *Latouche-Tréville*; Tourrette, désigné p. emb. c. adjoint au second du serv. centr. déf. mob. Dunkerque; Lequerré, maintenu bat. appr. fusiliers, Lorient; Monier, affecté bat. appr. fusil., Lorient; Jeannel, nommé au command. *Argus*, rejoindra p. Marseille le 12 Juin; Lecoq, destiné *Châteaurenault*, départ retardé; Schaeffer, destiné *Pascal*; départ retardé; Martin, maintenu p. 2 ans dans fonct. rapporteur 1er conseil guerre marit., Toulon; Nrvoy, déb. *Guichen*, sert à terre, Brest; Favreul, déb. *Guichen*, sert major gén. Brest; de Framond, congé 1 an, sans solde, distr. liste emb.; Allemand, prol. conval. 3 m.; Ménier, prend rang s. liste emb.; Jacquemond, désigné p. command. *Mouette*, départ retardé; Nel, prend fonct. second aide de camp préf. mar. Toulon; Laisné, déb. *Châteaurenault*, conval. 3 m.; Pédone, du *Chanzy*, conval. 3 m.; Méléart, de l'*Aspic*, conval. 3 m.; Moullé, de Brest et Raynaud, de Toulon, permut. port d'att.; Passemar, sorti hôp. Brest; Théroinne, déb. *Guichen*, sert maj. gén., Brest; Anne, prend fonct. membre adj. commission de Gâvres.

Enseignes. — MM. Lorin, désigné p. *Jouffroy*, rallie Cayenne par Saint-Nazaire; Carré, Berthal, de Kergorlay et Fortoul ont été emb. s. *Shamrock*; Dumas-Simart, congé 6 m., distr. liste emb.; Guéniot, de l'*Arbalète*, désigné p. emb. c. second s. *Sirène*; Carré, désigné p. emb. c. second s. torp. déf. mob. Algérie; Lucas, Floch, Guéguen, Coutance, maintenus bat. appr. fusiliers, Lorient; Paul de Saulses, affecté bat. appr. fusil, Lorient; Moreau, désigné c. adjoint éc. de tir, Lorient; Hébert, maintenu c. off. adjoint, de gymn., Lorient; Bigant, désigné p. mêmes fonctions; Husson, destiné *Surprise* et Soudois, destiné *Kersaint*, départ retardé; Le Corvoisier, du *Vinh-Long*, désigné p. emb. c. second s. *Mousquetaire*, rempl. Raynaud; Caubrière, déb. *Saône*, rallie Cherbourg; Fortoul, du *Shamrock*, désigné p. emb. s. *Sabre*; Winter, déb. *Guichen*, résid. lib. 1 m.; Le Marois, destiné au *Styx*, départ retardé; Douguet, du *Guichen*, et Ogé, du *Formidable*, permut. emb.; Dupuy-Dutemps, résidence condit.

Aspirants. — MM. Millet, destiné esc. Méditerr.; Thibaudier, emb. s. *Bretagne*; Audoyer, déb. *Iéna*, conval. 2 mois.

Mécaniciens. — Méc. pr. 2e cl. Dupuy, a été emb. s. *Carnot*, méc. pr. 2e cl. Vachier, du *Carnot*, et Tisserand, de la *Marseillaise*, permut. emb.; méc. pr. 2e cl. Longuet, déb. *Guichen*, résid. libre; méc. princ. 2e cl. Bertrand et Humbert, déb. *Guichen*, servent à terre, Brest; méc. pr. 1re cl. Longin et méc. pr. 2e cl. Pesqué, ont été emb. s. *Shamrock*; méc. pr. 2e cl. Baudoin, sert à Toulon et Martin à Lorient; méc. pr. 1re cl. Guénec, saison eaux Vichy.

Corps de santé. — Pharm. en chef 2e cl. Bourdon. sert Lorient; pharm. 1re cl. Huet, de Rochefort, passe à Lorient; pharm. princ. Vignoli, de Toulon, passe à Brest, rempl. Camus qui sert à Rochefort; méd. 1re cl. Berriat, a été emb. s. *Shamrock*; pharm. princ. 2e cl. Bellec, destiné *Achéron*, départ retardé; pharm. en chef 2e cl. Taillotte, désigné p. servir à Brest, rempl. Louvet; méd. 1re cl. Gorron, déb. *Chanzy*, a été emb. s. *Pothuau*; méd. 2e cl. Coquelin, désigné p. emb. s. *Meurthe*, rempl. Guibaud; méd. 2e cl. Barbe, sert hôp. Cherbourg; méd. 1re cl. Tricard, congé 3 m., demi-solde; méd. 2e cl. Marin, conval. 3 m.; méd. en chef 1re cl. Frison, de Cherbourg, passé à Lorient, rempl. Breton; méd. en chef 2e cl. Cognes, sert à Cherbourg; méd. en chef 2e cl. Laffont, sert à Lorient; méd. princ. Labadeus, sert Cherbourg et Rolland, à Brest; méd. 1re cl. Ollivier, maint. prévôté de Ruelle; méd. princ. Féraud, sert 5e dép., Toulon, rempl. Cognes; méd. 1re cl. Pervès, emb. s. déf. mob. Cherbourg, rempl. Ménier; méd. 1re cl. Brugère, prend fonct. méd. résident hôp. Cherbourg, rempl. Valence, qui passe à Brest.

Commissariat. — Commiss. 1re cl. Chardon, a été emb. s. *Shamrock*; commiss. 1re cl. de Gueydon, conval. 3 m.; commiss. 1re cl. Baudic, conval. 3 m.; commiss. en chef Morin, passe à Lorient; commiss. 1re cl. Prudham, dés. p. fonct. chef 3e sect. état-maj. 4e arrond. mar.

Personnel administratif. — Agent inscrip, mar. Tuloup, placé non activ. retrait d'emploi; commiss. inscript. mar. Oustalet, des Sables-d'Olonne, passe à Alger; chef armur. Bounissent, de Cherbourg et Quédillac, de Lorient, passent 3e malgaches; chef arm. Grohando, de Toulon, passe au bat. inf. Antilles. — Sont classés : à la direct. d'art. Cherbourg, l'off. d'admin. pr. contrôl. d'armes Le Juez, rentré Madagascar; à la direct. d'art, Brest, Ségalen, rentré Sénégal; chefs armur. Bucaille, rentré Chine, classé à Cherbourg; Beaumont, rentré Cochinchine, cl. Rochefort; Quily, rentré Madagascar, cl. Brest; Dupuy, de la dir. de Rochefort, cl. Lorient.

Adjudants. — Adj. pr. Pascal, de Rochefort, nommé maître de port à Rouen.

Mouvement de la flotte

Mangini arme Brest, p. rempl. *Défi* à la déf. mob. Saint-Servan; — *Duguay-Trouin* arrivé Beyrouth; — *Bugeaud*, de l'esc. Extr.-Orient, va être renvoyé à Rochefort p. être placé en rés. spéciale; — canonnière *Lion*, désarme Saïgon, par suite condamnation.

INFORMATIONS

La surveillance des arsenaux maritimes. — A la suite d'incidents récents, demeurés imprécis, presque secrets, mais graves assurément, le préfet maritime de Cherbourg, le vice-amiral Touchard, vient de prendre un arrêté réglementant d'une manière particulièrement rigoureuse la police du port militaire et la surveillance de ses abords pendant la nuit.

Une embarcation sera constamment prête à répondre à un coup de feu, signal des sentinelles alarmées; elle devra se porter d'urgence vers le point suspect où l'attention de son équipage de surveillants aura été attirée.

Les hommes devront se coucher tout habillés, afin qu'il ne soit pas perdu une minute en cas d'alerte.

La circulaire de l'amiral Touchard fait grand bruit dans notre important arsenal de la Manche, asile de notre plus belle flottille de bâtiments submersibles.

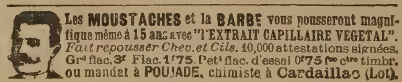
A. GRAVEROL.

Une baleine à l'île de Sein. — Un habitant de l'île de Sein a trouvé, le 11 Mai, sur la côte Sud de l'île, une baleine mesurant quinze mètres de longueur, cinq mètres de circonférence en arrière des nageoires et ne paraissant pas avoir séjourné beaucoup en mer après sa mort.

Si, après cela, les pêcheurs bretons se plaignent de la pénurie de poisson!

Publication de cartes. — Le service hydrographique de la Marine vient de publier les cartes suivantes :

Publications nouvelles : De la pointe Saint-Mathieu à l'île Molène; côte Est de la Chine, baie Kiau-Tschau; environs du cap de la Chèvre. — *Editions nouvelles*: entrée du canal de Sainte-Catherine (Brésil); mouillage de Sainte-Luce (Madagascar); port de Sebenico (Adriatique); abords de Copenhague (Baltique); Scarborough (Angleterre); entrée de la Chesapeake; de Papensee à Vindau (Baltique); port de Vladivostock.







Le Gérant : G. LASSEUR
Imprimerie du Petit Journal, 61, rue Lafayette
imprimé sur la machine rotative chromo-typo de MARINONI
(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — N° 25 | LE NUMÉRO 10 CENTIMES | 29 Mai 1904

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE
Six mois .... 3 fr. 50
Un an .... 6 fr. »

RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES
Paris, 61, rue Lafayette, Paris
On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 8 fr. »

COMMENT ON DÉFEND
une place de guerre

Dans les guerres d'autrefois, lorsque l'artillerie n'avait pas atteint la puissance considérable qui la caractérise actuellement, le rôle du gouverneur d'une place assiégée se restreignait à la défense de la place elle-même, c'est-à-dire de la partie de territoire occupée par les habitations ou les bâtiments militaires et entourée par les remparts. Sitôt que l'ennemi apparaissait, on levait le pont-levis et on se défendait derrière les murailles jusqu'à ce que l'assiégeant eût fait brèche au corps de place. Cette défense était particulièrement passive.

Il ne saurait plus en être de même aujourd'hui.

Pendant toute la durée d'un siège, la défense doit conserver un caractère nettement offensif.

Au début, des troupes tirées de la garnison et choisies parmi les mieux encadrées et les plus entraînées seront employées à des opérations extérieures et chercheront à retarder le moment où la défense sera privée de toute communication avec l'extérieur et réduite à ses seules ressources.

Lorsque la place aura été investie, la défense luttera énergiquement sur des positions dites avancées, que l'on aura organisées définitivement, en avant de la ligne principale de défense, en des points tels que l'ennemi ne puisse organiser ses batteries de siège, sans avoir préalablement enlevé ces positions avancées.



Une batterie de place, canons de 120 millimètres

Ce moment arrivera fatalement, puisque l'assaillant dispose de forces plus considérables que le défenseur, mais celui-ci aura gagné du temps et retardé, dans la limite du possible, l'issue fatale d'un siège régulier.

La lutte sur les positions avancées sera suivie du siège proprement dit, c'est-à-dire de l'attaque dirigée contre une position déterminée de la ligne principale de défense.

Cette zone aura été solidement organisée au moyen de lignes de défense échelonnées en profondeur et permettant aux diverses armes de se prêter un mutuel appui.

Elle comprendra les forts et ouvrages intermédiaires, les batteries construites pour recevoir l'artillerie



Aménagement intérieur d'une batterie de place

qui ne peut être laissée dans les forts, et les positions de combat de l'infanterie organisées dans les intervalles et en avant des forts.

La garnison de la place s'efforce de retarder le plus possible la marche de l'assaillant vers les défenses de la ligne principale; elle s'installe définitivement en face des positions d'approches de l'ennemi et lui dispute pied à pied tout le terrain qui s'étend en avant de la ligne principale; elle prend elle-même l'offensive dans la limite de ses moyens pour chasser l'ennemi des positions conquises.

Lorsqu'elle est refoulée sur les positions de combat et les ouvrages de la ligne principale, la garnison se tient prête à les défendre avec une partie de ses forces, tandis que le reste, maintenu en réserve générale, se dispose à intervenir au moment opportun par des contre-attaques.

Lors même qu'une position de la ligne principale a été enlevée par l'ennemi, la garnison doit continuer la défense en organisant des lignes en arrière et en installant des réduits où elle se défendra jusqu'à la dernière extrémité.

En France, les places fortes sont dotées d'un armement qui se subdivise de la manière suivante :

1° L'armement de sûreté, c'est-à-dire toutes les bouches à feu mises en batterie dès le temps de paix et possédant à pied d'œuvre un approvisionnement de munitions confectionnées. Le personnel nécessaire pour le service des pièces est désigné en tout temps ;

2° L'armement de mobilisation, qui comprend les bouches à feu qui doivent être en batterie sur les diverses lignes de défense et dans la place à partir du moment où la mobilisation de celle-ci est terminée ;

3° L'armement, disponible, qui constitue une réserve destinée à renforcer les fronts d'attaque ;

4° Les batteries mobiles, comprenant toutes les batteries de campagne, entrant dans la composition de la garnison, ainsi que les batteries attelées d'artillerie légère de siège.

Les pièces en batterie sur les remparts de nos places sont des types et des calibres les plus divers. On tend assurément à une unification et à une simplification des plus désirables au point de vue de l'effet utile, et de la facilité de rechange et d'approvisionnement, mais on est encore loin d'être arrivé au résultat cherché.

C'est ainsi que parmi les types de pièces de place en service, on peut citer des pièces de 155 long et de 155 court, des mortiers de 220 millimètres, des pièces de 120 et des pièces de 95. Ces canons représentent le nouveau matériel, mais, par raison d'économie, on n'a pas pu doter exclusivement nos remparts de pièces de modèles récents et, dans beaucoup de places, il existe encore du matériel de 138, des canons dits de 12 culasse, qui ne sont autres que notre ancien canon de 12 de campagne auquel on a adapté une culasse mobile du mécanisme de celle de 95, et enfin des canons de 7 et de 5.

Les canons de 5, de 7 et de 138 du système Reffye, le canon de 95 du système de Lahitolle, et le canon de 12 culasse sont en bronze. On ne fabrique plus de pièces de ce système.

Le canon revolver, modèle 1879, est employé dans les places pour le flanquement des fossés. Le canon à balles ou mitrailleuse est encore utilisé ; mais on n'en fabrique plus.

Parmi les pièces de modèles encore plus anciens, emmagasinées dans les places, et que l'on utiliserait à l'occasion, il faut citer les canons de 24 et de 12 rayés de place et de siège, en bronze, mais se chargeant par la bouche.

Nos arsenaux ont également conservé les canons de 12, de 8 et de 4 de campagne, et de 4 de montagne qu'on utiliserait à l'occasion.

Quant aux mortiers lisses de bronze, utilisés pour le tir des bombes sphériques, ils sont toujours représentés dans nos armements par des pièces de 32, de 27, de 22 et de 15 centimètres.

Les quelques chiffres suivants donneront une idée de la masse de métal que peuvent envoyer, à des distances variant entre 500 et 7,000 mètres, les pièces de nos places fortes.

Le poids du projectile de 5 est de 4 k. 850; celui de 7, de 7 k. 100 ; celui de 95 pèse 10 k. 870 ; celui de 120 pèse 18 k. 300 ; le 138, 23 k. 750 ; l'obus de 155 allongé atteint 43 kilos ; le poids de celui de 220 n'est pas inférieur à 118 kilos. Enfin, les mortiers envoient des bombes pesant, suivant les calibres, 7 k. 600, 23 kilos, 51 kilos et 75 kilos.

On peut juger, par cette énumération de pièces, de la quantité de projectiles qu'il est nécessaire d'emmagasiner en temps de paix dans les locaux de l'artillerie pour subvenir aux besoins du temps de guerre. Une place forte de moyenne importance compte ses canons par centaines; n'y eut-il qu'un approvisionnement de deux cents coups par pièce, on voit les sommes énormes qu'il est indispensable d'immobiliser pour l'achat et le renouvellement des projectiles strictement indispensables, et l'on s'explique pourquoi, en 1904, on fait encore entrer dans les états de matériel quelques canons datant de près d'un demi-siècle ; ceux-ci, servis par des canonniers adroits et braves, n'en fourniraient pas moins d'excellents services; mais on fait néanmoins preuve de prudence en ne plaçant les pièces démodées que dans des forteresses secondaires et n'ayant vraisemblablement rien à redouter d'un ennemi pourvu des pièces puissantes que produit l'industrie du canon.

G. M.

La fête des enfants à Tananarive (1904)

« Repeupler en empêchant de mourir » : Tel est le but que, depuis six ans déjà, le général Galliéni poursuit à Madagascar (1), et à la réalisation duquel est lié si intimement le sort de la colonisation et la prospérité générale de la grande île. Chacun a pu constater que, depuis cette époque, une grande prévoyance et une inlassable tutelle exercée sur la population enfantine aussi bien que sur les parents, ont rapidement assuré le succès d'une entreprise aussi importante, et permettent d'envisager avec confiance et certitude, à l'heure actuelle, l'avenir de la race indigène.

La fête annuelle des enfants, célébrée le 7 Avril dernier dans tout Madagascar, a permis de constater à quel point les progrès de l'œuvre de repopulation se sont accentués pendant les

(1) Voir le n° 6.



Une batterie de côte. — Pièces de 270 millimètres



Une batterie de côte — Pièces de 24 centimètres

louze derniers mois. Avant d'en faire le récit, l est bon de jeter un regard sur les efforts ıccomplis depuis un an, et les fruits qu'ils ont portés.

Pour assurer l'accroissement de la natalité et a procréation d'enfants vigoureux et sains, il a allu avant tout combattre ou supprimer les ares dont les parents sont trop souvent atteints ı Madagascar. Les mères malgaches ont été 'objet de soins attentifs et éclairés qui ont onsisté, à Tananarive, dans le fonctionnement lu dispensaire municipal.

Le service de consultation des femmes enceintes atteintes de maladies vénériennes ou gynécologiques a fonctionné, sous la direction le M. le docteur Foutoynout, assisté d'un médecin indigène; 16,977 consultations ont été uinsi données pendant l'année qui vient de s'écouler.

L'inspection médicale des femmes enceintes s'est également poursuivie dans les différents quartiers, sous la direction de M. le docteur Foutoynout, assisté de huit médecins indigènes des Facultés de France ou de l'Ecole de médecine de Tananarive. Le dévouement de ces praticiens a contribué pour une bonne part à accroitre le nombre des naissances, ainsi qu'à diminuer le chiffre des mort-nés, des avortements et des accouchements avant terme.

Il convient de ne pas passer sous silence les efforts de M. le médecin-major de 1re classe des troupes coloniales Villette, dont la maternité d'Ivoraka jouit parmi les indigènes d'une faveur méritée. En 1903, 557 femmes enceintes ont été accouchées dans cet établissement, et l'on n'a compté sur ce nombre que 7 décès; c'est une proportion, très minime, de 1,3 p. 100.

L'hôpital d'Ankadinandriana a de même enregistré, durant l'année dernière, 1,366 entrées et 31,053 consultations.

***

L'administration de la colonie ne s'est pas seulement occupée des femmes. Chez les hommes, la syphilis et la tuberculose, les maladies physiologiques et épidémiques ont été vigoureusement et victorieusement combattues. Parmi les mesures prises dans ce but, il convient de citer en première ligne la guerre faite à l'alcoolisme, véritable plaie de la race malgache. L'administration, tout en répandant des brochures à profusion, a pris des mesures plus radicales encore en s'efforçant d'interdire, autant que faire se peut, la vente des spiritueux.

Mais c'est surtout l'enfant qui a été placé sous la tutelle des médecins. Dans ce but l'inspection médicale des femmes enceintes s'est doublée de l'inspection des nouveau-nés et des enfants en bas-âge ; 32,530 enfants ont été examinés en 1903 dans la capitale par les praticiens; 4,380 vaccinations, sans parler des revaccinations, ont été faites dans le courant de la même année. A l'heure actuelle, on peut affirmer que toute la population enfantine de la ville est vaccinée. C'est au bon fonctionnement de l'Institut Pasteur et au soin qu'il apporte à ses préparations jennériennes qu'on est surtout redevable de cet excellent résultat.

On retrouve encore dans les soins à donner à l'enfance l'intervention de l'initiative privée, qui se manifeste de la manière à la fois la plus gracieuse et la plus charitable.

En 1903, un certain nombre de dames de la colonie européenne résolurent de donner des vêtements aux petits indigènes, pour les préserver des affections funestes amenées par l'abaissement de la température pendant la saison sèche. 1,800 habillements furent ainsi offerts pendant cette année. Le 8 Mars dernier, enfin, le comité ainsi formé prit l'engagement de faire confectionner, pour 1904, 1,875 costumes. La population européenne des différents centres des hauts plateaux a suivi l'exemple donné si brillamment par les dames de la capitale. L'a-



La Fête des enfants à Tananarive
Le cortège devant le palais du Gouverneur général



La Fête des enfants à Tananarive. — Le défilé des petites malgaches

venir fera certainement apprécier les effets d'une initiative qui, à n'en pas douter, rencontrera, partout où la chose est possible et nécessaire, des admirateurs et des imitateurs.

***

Quelques chiffres montreront encore mieux les brillants résultats obtenus, l'année passée, dans la capitale, par l'œuvre de repopulation et de protection de l'enfance.

La natalité a atteint le chiffre total, pour les douze mois, de 3,083, soit 51 p. 100, tandis qu'en 1902 cette proportion avait été de 47,4 p. 100, de 45,5 p. 100 en 1901, de 38,3 p. 100 en 1900.

Les mort-nés, qui ne sont pas compris dans cette proportion, correspondent cette année à un peu plus de 1/7e des naissances d'enfants vivants, rapport qui, depuis 1901, reste sensiblement stationnaire.

La moyenne mensuelle des naissances pendant les quatre dernières années, est figurée dans le tableau suivant :

	Garçons	Filles	Total
1900	78	74	152
1901	96	100	196
1902	106	111	217
1903	133	122	255

On a compté, en 1903, à Tananarive, 1,468 décès. Les maladies des voies respiratoires entrent pour une large part dans cette mortalité.

De la comparaison de la mortalité et de la natalité, il ressort que celle-ci fournit un excédent de 1,615, soit un accroissement réel de population de 26,8 p. 100, en augmentation sur l'accroissement des années précédentes. Cet accroissement a subi, depuis 1901, la marche progressive suivante :

1901	222 pour 10,000 habitants
1902	233 —
1903	268 —

Tous ces chiffres dépassent de beaucoup ceux des principales nations d'Europe, ainsi que le montre l'énumération comparative ci-après :

Tananarive	268
Hollande	150
Allemagne	147
Norvège	146
Autriche	116
Grande-Bretagne	116
Hongrie	115
Italie	110
Belgique	10)
Suède	108
France	43

L'aperçu détaillé qui vient d'être donné est suffisamment éloquent. Il montre que l'entreprise poursuivie avec ardeur depuis déjà 6 ans est merveilleusement amorcée, et que les résultats obtenus sont de plus en plus satisfaisants.

***

La Fête des enfants a été célébrée, le 7 Avril, avec un entrain qui ne laisse aucun doute sur la faveur dont elle jouit dans les familles indigènes.

Dès sept heures et demie du matin, un cortège de 20,000 enfants, tous revêtus de costumes bizarres aux éclatants bariolages, se déroule à travers une partie de la ville, en passant par le gouvernement général, pour se rendre sur la place Mahamasina. Groupés par sous-gouvernements, ils exécutent des danses et jeux divers, tout en chantant des airs variés.

A dix heures, tout ce monde est massé sur l'hippodrome de Mahamasina. Le général Galliéni prend alors place dans la tribune, accompagné de Mme et de Mlle Galliéni, et des diverses personnalités civiles et militaires. Immédiatement après les salves d'artillerie tirées par des canons du fort Voyron, un groupe de jeunes filles, habillées avec le meilleur goût, se détache pour aller offrir à Mme Galliéni, deux superbes gerbes de fleurs, pendant que l'une d'elles lit, avec la plus grande assurance et sans la moindre faute de diction, un compliment



La Fête des enfants à Tananarive
Le général GALLIÉNI, gouverneur général de Madagascar, inspecte les enfants malgaches conviés à la Fête

fort bien tourné. C'est ensuite la visite des légions d'enfants; après quoi, Rasanjy, gouverneur général de l'Imerina, fait un discours très écouté et très applaudi.

On procède ensuite à l'appel nominal des mères ayant plus de 10 enfants vivants, auxquelles on distribue de magnifiques diplômes et des récompenses en argent; 686 mères sont ainsi appelées. La première, Rasoamavo, qui reçoit un prix de 55 francs, a 16 enfants vivants. Sept autres en ont 15. On donne aussi des prix en argent aux 100 élèves les plus méritants des différentes écoles de filles et de garçons. L'honneur d'une si louable initiative revient à la Société de l'Alliance française.

Des jeux populaires, suivis ou précédés de déjeuners sur l'herbe de la vaste place, donnent un coup d'œil des plus pittoresques à cette fête qui laissera dans l'esprit de tous ceux qui y ont pris part le meilleur souvenir.

L'après-midi, le général et Mme Galliéni ont offert, suivant la tradition, une matinée travestie aux enfants de la colonie européenne.

Cette fête enfantine, qui a eu lieu au gouvernement général, a eu lieu de trois à six heures. La nuit tombante a, seule, mis fin à cette charmante réunion, dont le caractère tout particulier d'intimité, dû à la présence de toute cette joyeuse jeunesse, a contribué à resserrer encore les liens de sympathie qui unissent le chef de la colonie et sa famille à la colonie européenne de Tananarive.

X.

LE MOIS MILITAIRE [1]

Le 1er Mai 1813, un coup de canon tua net le maréchal Bessières dans les champs de la Saxe.

C'est — au Salon de cette année, — l'épisode que représente le vaste et beau tableau de M. Bouigny. Mais ce n'est pas à la bataille de Lutzen que mourut Bessières; celle-ci est du 2 Mai, et son 91e anniversaire vient justement d'être célébré par le 59e régiment d'infanterie qui tient garnison à Paris, Sens et Charenton, et qui se distingua dans cette armée de 1813 reconstituée en jeunes soldats pour tenir tête à une agglomération de 900,000 combattants.

Ce fut donc la veille de Lutzen que le maréchal Bessières reçut un boulet en pleine poitrine, à Poserna, dans le défilé de Rippach, alors que, chargé du commandement en chef de toute la cavalerie de l'armée, il allait reconnaître la position des forces ennemies.

Jean-Baptiste Bessières, né près de Cahors en 1766, entré au service en 1791, doit être classé parmi les grands serviteurs de la France. Comme conséquence à l'honneur d'avoir été choisi par Bonaparte pour commander les *guides* de l'armée d'Italie, Bessières eut cette originalité d'avoir gardé jusque dans son costume de maréchal de France, tout ce qu'il pouvait de l'uniforme du corps d'élite que, du reste, toute la grande armée finit par jalouser, qu'elle appelait « les orgueilleux chasseurs de la garde », mais qui représentaient certainement la cavalerie légère la plus emportée du monde. Et quand le 1er Mai 1813, le maréchal duc d'Istrie tomba frappé à mort, on put voir qu'il était revêtu, à quelques modifications près, du brillant accoutrement, soutaché *à la houzarde*, qu'il portait en 1796.

Nous avons pensé que, parmi tant d'éphémérides glorieuses qui sont inscrites en Mai, il n'était pas injuste d'insister sur la lutte gigantesque de 1813, marquée par nos victoires de Lutzen, de Bautzen et de Dresde, et qu'il n'était pas sans intérêt de mettre en lumière la figure du brave Bessières. Mais ce soin pris, à peine nous reste-t-il la place d'indiquer quelques-unes des grandes physionomies guerrières qui apparaissent à différentes dates de Mai, en remontant haut dans le passé, comme celle de Jeanne d'Arc à l'assaut d'Orléans, le 7 Mai 1429; de Condé à Rocroy, le 19 Mai 1643; du maréchal de Saxe à Fontenoy, le 11 Mai 1745, etc...

De 1792 à 1815, les dates glorieuses abondent en Mai, telle celle d'Essling, le 22 Mai 1809. A partir de 1830, la conquête de l'Algérie nous donne, en Mai, maintes journées mémorables, comme le 16 Mai 1843, quand le duc d'Aumale enleva la Smalah d'Abd-el-Kader.

Sous le second empire, contentons-nous de relever, en laissant la Crimée et l'Italie, le seul combat de Camarone au Mexique. Le 41e anniversaire de ce magnifique fait d'armes vient d'être célébré, à Saïda, par le 2e régiment étranger, lequel possède de même à son actif de gloire les rudes affaires de Tuyen-Quang et de El-Moungar.

Enfin, ce nous est une vive satisfaction patriotique de terminer en constatant que ce fut le 25 Mai 1901, que le capitaine Lenfant, de l'artillerie coloniale, réussit dans sa première tentative sur le Niger, en amenant 60 tonnes de ravitaillement dans Say.

LE CLERC DU GUET.

Le maréchal BESSIÈRES, tué le 1er Mai 1813, à Poserna (Saxe)

[1] Voir les nos 6, 10 et 20.

LE SOLDAT FRANÇAIS

A un de nos confrères qui l'interrogeait le jour où l'acceptation de sa démission par le gouvernement lui fut notifiée, le colonel Marchand a fait l'intéressante déclaration suivante :

« Le Français, c'est un homme qui aime à commander... Je n'ai pas connu de soldat indiscipliné qui ne se montrât pas à la hauteur de ses devoirs quand on lui donnait des droits, une responsabilité...

» A ce propos, un souvenir :

» En Chine, en 1900, je commandais un régiment d'infanterie coloniale... des soldats de métier qui aiment la guerre pour ses émotions, ses dangers, ses aventures, pour elle-même... Ces hommes étaient partis avec enthousiasme pour la Chine. Ils allaient donc agir, se dépenser... Quand ils furent arrivés, on les mit en garnison à Pékin! Ils eurent tous les ennuis de la vie de garnison, sans les dédommagements qu'offre le séjour dans une ville d'Europe... Mes hommes devinrent intraitables... Fautes sur fautes; le conseil de guerre avait de l'ouvrage, je vous en réponds !

» Un jour, on nous met en route pour une province du Pé-tchi-li, peuplée de 4 ou 5 millions d'hommes, où il y avait de l'effervescence. Je n'avais pas assez d'hommes pour faire occuper chaque ville, chaque village par un peloton ou même par une escouade... Je dus former des « corps d'occupation » qui souvent ne se composaient que de deux hommes pour une ville de plusieurs milliers d'habitants. Qu'arriva-t-il? Ces mauvaises têtes, dont une cinquantaine au moins étaient en prévention de conseil de guerre à Pékin, s'assagirent comme par miracle. Ayant quelque chose à faire, étant responsables, ayant des droits, ils furent tous à la hauteur de leurs devoirs. Je ne reçus pas une plainte... L'ordre fut maintenu, et naturellement, les fautes antérieures ainsi rachetées. »

Le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, *doit se trouver chez tous les correspondants du* **Petit Journal** *sans exception.*

LE CROISEUR « CONDÉ »

Le croiseur *Condé*, dont nous donnons ci-dessous une curieuse photographie prise en pleine marche, au moment des essais officiels qui viennent de se terminer, est un des plus beaux bâtiments de la flotte française.

Du même type que la *Marseillaise*, que l'*Amiral-Aube*, que la *Gloire* et que le *Sully*, ce croiseur cuirassé est conçu suivant le nouveau programme de constructions navales. Et c'est le premier bâtiment de la flotte française pour lequel on ait appliqué la circulaire ministérielle du 28 Novembre 1903, introduisant d'importantes modifications dans la commission d'essais et de recettes.

Cette dernière sera formée désormais de membres siégeant à Paris et faisant partie des principaux conseils de la Marine. L'article 55 du nouveau règlement est ainsi conçu :

« Sauf les cas exceptionnels dont il devra être rendu compte au ministre (avaries, réparations, etc.), il y aura entre les essais de l'appareil moteur et évaporatoire auxquels présidera la commission du deuxième degré, un délai maximum de trois jours. »

C'est à cette disposition qu'il faut attribuer la rapidité des quatre épreuves réglementatires du *Condé*, qui n'ont duré que huit jours — si on ne tient pas compte du retard provenant de la constatation des rentrées d'eau salée aux condenseurs.

Dans l'avenir, la marine française pourra donc, comme la marine anglaise, effectuer des essais de recette en quelques jours au lieu d'y consacrer, comme jusqu'ici, plusieurs mois.

Le *Condé* a les caractéristiques suivantes : longueur, 138 mètres ; largeur, 20 m. 20 ; tirant d'eau, 7 mètres ; déplacement, 10,000 tonnes ; puissance, 20,500 chevaux ; vitesse, 21 nœuds.

L'appareil moteur est composé de trois machines indépendantes à triple expansion, alimentées par 28 chaudières du type Niclausse.

La distance franchissable est de 10,500 milles (10 nœuds). Le mercredi 11 Mai, le *Condé* a appareillé, ayant à bord la commission du deuxième degré, pour son essai de vitesse ; la puissance moyenne développée a été de 21,175 chevaux, et le maximum de 22,800 au lieu de 20,500 demandés au contrat ; la combustion n'a pas dépassé 172 kilos par mètre carré de grille et la vitesse a été en moyenne de 21 n. 35 au lieu de 21 nœuds.

Les samedi et dimanche suivants, a été effectué l'essai de vingt-quatre heures, au cours duquel la vitesse moyenne a atteint 18 n. 6.

L'artillerie du *Condé* se compose de 2 canons de 194 millimètres, placés en tourelles, l'une à l'avant, l'autre à l'arrière ; de 8 pièces de 164 millimètres à tir rapide, dont 4 en tourelles et 4 en batteries ; de 6 canons de 10 à tir rapide et 18 pièces de petit calibre.

Il possède également deux tubes lance-torpilles. La ceinture-cuirasse, d'une épaisseur de 170 millimètres, est prolongée, dans les hauts, par une cuirasse mince de 56 millimètres.

On voit, par ces données, les immenses progrès réalisés dans la construction et les résultats donnés aux essais, surtout si on les compare à ceux de la *Jeanne-d'Arc*. A. C.



M. Maurice BERTEAUX,
Député de Seine-et-Oise,
Élu rapporteur du budget de la guerre pour 1905

M. MAURICE BERTEAUX

Le nouveau rapporteur du budget de la guerre n'est pas un inconnu pour nous : nous l'avons déjà vu à l'œuvre en 1902.

Agent de change auprès de la Bourse de Paris, de par sa profession, la compétence de M. M. Berteaux, comme celle de beaucoup de ses collègues du Parlement, s'est étendue, du jour de son élection, à toute chose, et, d'une façon très particulière, aux multiples questions qui intéressent notre armée et la défense nationale.

Le député de Seine-et-Oise aspire, nul ne l'ignore, à parachever l'œuvre entreprise par le général André : sa tête est pleine de projets de réformes. « Il y a encore tant à faire », déclare-t-il d'un air entendu.

M. Berteaux est capitaine de territoriale.

UNE VISITE A SAINTE-HÉLÈNE

La côte de Sainte-Hélène est aride et inhospitalière. Quand on s'approche de l'île, on a perçoit une grande crête rectiligne et dénudée : c'est le plateau de Longwood ; un peu en avant, un grand rocher, le Barn-Rock, le domine, et, de-ci, de-là, sur les promontoires, on peut voir les petites cabanes en ruines qui servaient autrefois de postes de guetteurs. Enfin, en retrait derrière une dernière pointe, apparaît Jamestown, la capitale de l'île, devant laquelle on mouille.

La petite ville, — presque un village, — est située au fond d'une vallée très encaissée. Point de monuments

Le croiseur cuirassé « CONDÉ » faisant ses essais de grande vitesse

une église anglicane sans ornements et sans style, et, au bas, le long de la grève, un rempart, trop vieux pour être guerrier.

Les arbres, entre les toits de tuiles, donnent à toute la vallée un aspect riant, qui contraste avec les hauteurs sauvages qui l'environnent; dans l'arrière-plan, les pentes s'égayent d petites fermes, de petits cottages qu'on aperçoit au milieu de verdures plus rares.

Une route monte, sinueuse, à flanc de coteau, jusqu'à la crête qui sépare la vallée de Jamestown de sa voisine; à mesure que l'on s'élève, les arbres s'espacent, les cactus épineux remplacent les touffes de bananiers.

Du sommet, qu'ombragent quelques pins clairsemés, la vue s'étend sur la vallée de Jamestown et sur la vallée adjacente, la vallée des géraniums, où se trouve le tombeau dans lequel le corps de Napoléon fut déposé jusqu'à son retour en France.

Le contraste est grand. D'un côté, la vallée verte, riante, habitée, que l'on quitte; d'autre part, un ravin aride, très abrupt, presque désert.

En face, sur le plateau, quelques tentes seulement. Ce sont les restes du camp de concentration où les Boers — prisonniers eux aussi de l'Angleterre — furent retenus pendant la dernière guerre.

On peut tenter de descendre au bas de cette gorge encaissée. C'est bien un peu casse-cou, mais les chevaux de ce pays, de maigres haridelles, assagies par des côtes fréquentes et pleines de bon vouloir, s'y prêtent sans trop de répugnance.

Cela n'a d'ailleurs qu'un intérêt relatif; un petit ruisseau, celui qui prend sa source au tombeau de Napoléon, cascade par-dessus des boîtes de conserves dégringolées du camp; quelques cactus, mais, comme bien on peut penser, pas un seul géranium.

On en trouve cependant autour du tombeau de l'empereur. Ce sont de petites plantes jaunies, qui, malgré la grille qui s'efforce de les défendre, ont été dépouillées et de leurs fleurs et de leurs feuilles par des collectionneurs de souvenirs aux abois.

Très maltraité également, le fameux saule, qui, s'il fallait en croire la tradition, ombragerait la tombe du grand homme; c'est bien juste s'il mesure deux pieds de haut.

Mutilés aussi, les grands ifs! Leurs troncs constellés d'inscriptions creusées au couteau témoignent de la fréquence des visites.

Quant au tombeau lui-même, il est formé, comme on sait, d'une simple pierre, sans épitaphe, entourée d'une grille.

Instruits par ces actes de vandalisme, on a placé un gardien aux abords du tombeau. C'est lui que l'on voit assis, la pipe à la bouche, au seuil, de sa maisonnette, regardant d'un air méfiant tout visiteur qui s'attarde.

Napoléon a dit d'Hudson Lowe: « Le misérable m'envie même l'air que je respire! » Hudson Lowe avait mauvais goût.

Car l'air de Longwood n'a rien d'enviable: tout le plateau exhale la tristesse et l'ennui. Les arbres, quelques pins très dénudés, n'ont même pas la force de résister au vent de la mer, l'alizé du Sud-Est; les uns sont complètement déracinés, les autres simplement inclinés jusqu'à terre.

Et c'est vraiment pitié de voir qu'un empereur fut retenu prisonnier là où les plantes même refusent de vivre!



Une rue de la capital de Sainte-Hélène

La maison où vécut et mourut NAPOLÉON, à Sainte-Hélène

La maison de Longwood est de petite apparence: un corps de logis à deux étages et une aile; le tout est entouré d'un lopin de terre d'un demi-hectare environ, chichement cultivé. C'est là le jardin dans lequel Napoléon resta confiné presque tout le temps de sa captivité.

Derrière la maison, on montre encore une pièce d'eau exiguë, dans laquelle il aimait, dit-on, à pêcher.

L'intérieur du logis est imprégné de moisissure et d'oubli: les meubles, peu après la mort du prisonnier, furent enlevés et vendus aux enchères: la maison elle-même redevint une ferme vulgaire et la propre chambre à coucher de l'empereur fut changée en étable.

Longwood, quoique située sur un plateau élevé, jouit de peu de vue. Dans le Sud, quelques crêtes rocheuses; à l'Ouest, à quelques centaines de mètres, en contre-bas, on distingue le « nouveau Longwood », une bâtisse un peu plus spacieuse, plus morose encore, construite en vue de recevoir Napoléon et qui ne fut achevée qu'après sa mort. Enfin, au Nord, devant la façade de la maison, on peut apercevoir le pic de Diane, le point culminant de l'île, cime verdoyante et boisée. A son pied, on distingue une église de campagne; c'est non loin de là que se trouvait la maison du maréchal Bertrand.

Si l'on poursuit la route qui va de Longwood à cette église, on descend dans une partie de l'île qui a tout autre aspect que celle que nous avons traversée. La verdure lui donne un air de Suisse en miniature; quelques troupeaux paissent sur les pentes.

C'est là, dans un vallon, que se trouve *Plantation house*, la maison des gouverneurs, et, à coup sûr, la plus belle propriété de l'île. La maison que l'on voit à travers les arbres du parc est gaie — ce qui est rare à Sainte-Hélène — et du plus joli effet.

Non loin, une haute cascade dégoutte sur une dalle très polie.

Enfin, la route surplombe un ravin profond et, dans le bas de la vallée toujours verte, on revoit Jamestown.

Et l'on rentre à bord, le cœur un peu serré par ce pèlerinage douloureux!

T.

L'état sanitaire de nos colonies

L'Académie de médecine a pris récemment communication d'un rapport du docteur Kermorgant, médecin inspecteur des colonies, résumant les observations des médecins de la Marine et des médecins coloniaux sur l'état sanitaire en 1902 de nos possessions d'outre-mer.

Les relations entre la métropole et les colonies sont devenues si fréquentes, le nombre des jeunes Français désireux de procurer à leur activité un champ d'action à vastes horizons est aujourd'hui si considérable que les travaux de la catégorie de ceux du docteur Kermorgant présentent un intérêt tout à fait général et qu'il est indispensable de donner aux conclusions qu'il en tire une vulgarisation dont tous pourront profiter; c'est à ce titre que le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* croit devoir résumer ici une partie de la communication à laquelle l'Académie de médecine a fait un accueil flatteur.

Nous ne nous étendrons pas sur les maladies communes aux régions tropicales et à nos climats tempérés; nous constaterons seulement que la fièvre typhoïde, en 1902, a sévi à peu près partout; à la Martinique comme dans l'Inde française, en Cochinchine aussi bien qu'à Saint-Pierre et Miquelon; les mêmes causes ont produit des effets identiques: l'oubli des préceptes d'hygiène, l'agglomération de population dans des habitats malsains, l'absorption d'eaux contaminées ont provoqué une mortalité que leur observation eût permis de réduire dans des proportions appréciables.

Nos établissements français de l'Océanie ont été éprouvés par la rougeole qui a fait de nombreuses victimes, moins toutefois que la tuberculose, cette plaie des deux hémisphères à laquelle on doit attribuer une recrudescence de décès à la Réunion et à Mayotte. Et pourtant, dans cette dernière île africaine, les indigènes eux-mêmes considèrent cette *maladie qui dessèche* comme très contagieuse et prennent mille précautions contre elle. Le mariage, par exemple, est interdit aux tuberculeux ; on leur sert un repas à part, on les isole presque complètement.

Il faut néanmoins avouer que ces précautions n'ont pas produit jusqu'ici une amélioration appréciable dans l'état sanitaire de la colonie. La variole a décimé en 1902 les indigènes de la Côte d'Ivoire, du Laos et des établissements français de l'Inde.

Il faut attribuer cette lamentable situation au manque de vaccin que les praticiens européens ou indigènes ne parviennent pas à importer dans l'hinterland de ces contrées en quantité suffisante ou bien à ce fait d'expérience que les tubes de vaccin transportés d'Europe perdent, au bout de quelques mois de voyage, leurs propriétés immunisantes.

Mais il est un certain nombre de maladies plus spéciales aux pays tropicaux sur lesquelles il est bon d'attirer l'attention de nos colons et futurs colons.

Telles sont, par exemple, le béribéri, cette maladie bizarre qui sévit en permanence sur nos indigènes de Cochinchine. On lui donnait naguère pour cause la mauvaise qualité de certains riz ; à l'heure actuelle, les médecins coloniaux estiment que le béribéri est une maladie contagieuse que seul peut enrayer le changement d'air et de milieu.

Le Laos a été ravagé par le choléra qui a sévi également en Cochinchine et au Tonkin ; mais seuls ou presque seuls les indigènes ont été atteints par l'épidémie qui a enlevé 90 p. 100 des malades. Nos colonies de la Réunion, de Guyane, de Cochinchine ont été éprouvées sérieusement par la dysenterie qui n'a pas épargné la population européenne.

La fièvre jaune a sévi d'une manière épidémique à la Guyane, au Grand-Bassam et au Soudan. Le personnel européen a pu être en grande partie épargné par la dissémination des agents sur de vastes territoires isolés des centres indigènes infectés.

La lèpre a été constatée principalement au Laos où le gouvernement a dû faire construire une léproserie dans l'île de Cu-lao-rong, au milieu du Mékong, face à Mytho.

Majunga et sa banlieue ont été visitées par la peste apportée par les boutres indiens venus de Bombay et de Zanzibar. Les mesures énergiques prises par le général Galliéni ont empêché la maladie de s'étendre dans la grande île africaine.

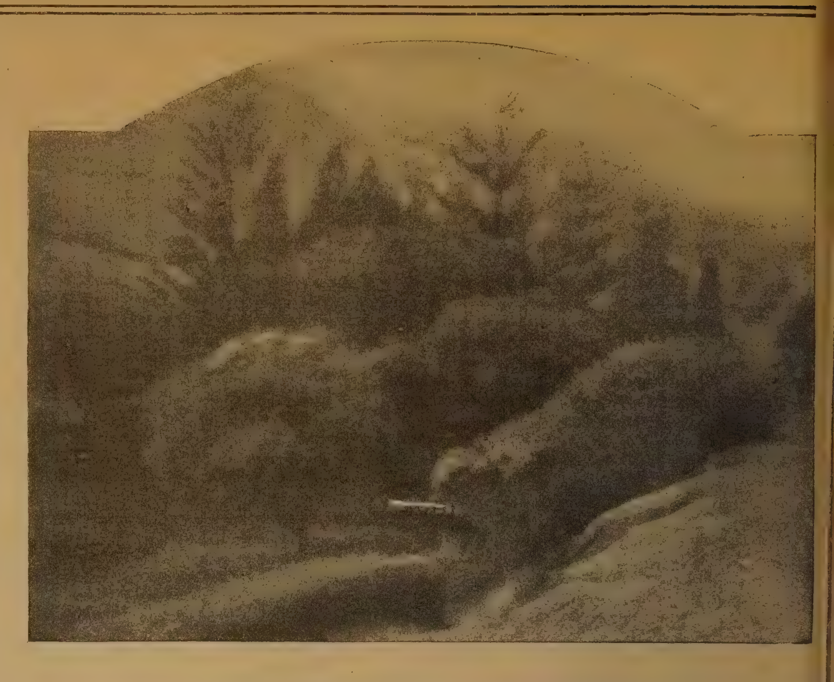
Mais de toutes les maladies coloniales que nos médecins ont été à même de surveiller et soigner, c'est sans contredit le paludisme qui a sévi avec le plus d'intensité.

On sait, depuis plusieurs années déjà, que le paludisme coïncidant toujours avec l'existence des moustiques anophèles et disparaissant avec eux, doit être attribué à la piqûre de ces insectes.

Il en résulte la nécessité absolue de détruire ces anophèles qui véhiculent le germe de cette dangereuse maladie à laquelle Européens et Arabes, Indous ou créoles, blancs ou jaunes paient chaque année un lamentable tribut.

Pour combattre l'anophèle, point n'est besoin de s'attaquer à l'insecte ailé, il suffit de s'attaquer aux larves qui passent leur existence dans les mares avoisinant les centres habités; si on les empêche d'évacuer l'acide carbonique en renouvelant l'oxygène nécessaire à leur développement, on aura bientôt fait disparaître l'insecte lui-même ; l'opération est simple, elle consiste à répandre à la surface des mares une petite quantité de pétrole qui se dépose en gouttelettes sur les orifices respiratoires des larves, pénètre dans leurs trachées et tue ces petits animaux.

Partout où l'on a asséché les mares ou, en cas d'impossibilité, partout où l'on a répandu du pétrole à leur surface, les anophèles ont disparu et avec eux la fièvre paludéenne et ses conséquences.



Le ravin de Sainte-Hélène où fut enterré NAPOLÉON

(L'emplacement du tombeau est marqué par une grande dalle blanche)



Le cuirassé japonais de premier rang « HATSUSÉ », coulé par une torpille vigilante devant Port-Arthur, le 15 Mai 1904

Si d'autre part on s'astreint à certaines précautions hygiéniques, à l'assainissement des habitations, à l'emploi continu des moustiquaires, si l'on évite de sortir après le coucher du soleil et avant le crépuscule du matin, si l'on garnit les fenêtres, les portes des habitations et des étables de fines toiles métalliques, on aura les plus grandes chances de rester indemne de cette terrible affection du paludisme qui décime chaque année la plus grande partie de nos possessions coloniales. P.

LES MÉFAITS DE LA TORPILLE

Perte des navires japonais « Hatsusé » et « Yoshino »

L'amirauté japonaise s'est complue à célébrer la perte du cuirassé russe *Petropavlosk*(1) comme due à une torpille de blocus que ses torpilleurs auraient semée sous les pas de l'escadre russe. La perte du grand cuirassé japonais *Hatsusé*, qui vient de couler dans des conditions presque identiques, pourra être enregistrée par la marine du tsar comme un brillant succès pour les torpilles automatiques russes que les destroyers qui défendent Port-Arthur prétendent avoir mouillées sur le point où il leur semblait que l'amiral Togo et ses bâtiments fréquentaient plus assidûment.

En réalité, on ne saura jamais ce qu'il en est exactement et si chacun des deux malheureux bâtiments n'a pas sombré éventré par ses propres engins.

La perte du *Hatsusé* est un coup sensible pour la marine japonaise, qui n'a point de réserve et où le vide produit ne sera pas comblé par l'entrée en ligne d'un nouveau bâtiment. Elle se double de la disparition du croiseur protégé *Yoshino* qui, dans la journée du 15, a été éperonné par le croiseur cuirassé *Kasuga* et a coulé en vingt minutes.

Le *Hatsusé* a entraîné 600 hommes de son équipage sur 900, le *Yoshino* près de 320. Le sauvetage a été opéré par les torpilleurs japonais.

Le *Hatsusé*, qui jaugeait 15,000 tonnes avec 122 mètres de longueur, 23 mètres de largeur et 9 m. 30 de tirant d'eau, était, avec son frère le *Skiki-Shima*, le plus puissant navire à flot du monde entier. Il avait été mis à l'eau en 1898, en Angleterre, et présentait l'aspect simple et correct qui caractérise les navires de guerre anglais. Ses machines de 14,500 chevaux lui donnaient une vitesse de 18 n. 5. Il portait 25 chaudières Belleville.

Son artillerie comprenait 4 pièces de 305 millimètres, accouplées dans les tourelles d'extrémité, mues hydrauliquement; 14 pièces de 152 millimètres, à tir rapide, et 32 pièces légères. Il portait en outre 5 tubes lance-torpilles.

Le *Yoshino* était un excellent croiseur protégé de 4,100 tonnes, construit également en Angleterre, il y a quatre ans. Il donnait facilement la belle vitesse de 23 nœuds et portait 4 pièces de 152 millimètres, 8 pièces de 120 millimètres, toutes à tir rapide, et 22 pièces légères. Il avait joué un rôle important à la bataille du Yalou, où son artillerie à tir rapide, très bien manœuvrée, avait jeté le désarroi dans l'escadre chinoise. Il avait eu une pièce de 120 millimètres démontée, mais il n'avait pas cessé de combattre.

La perte de ces deux belles unités est un coup très sensible pour la flotte japonaise. Si l'on tient compte de la fatigue qu'a dû éprouver beaucoup leur flotte, toujours sur la brèche depuis le commencement des hostilités, elle se trouverait notablement inférieure à l'escadre russe des mers de Chine, si celle-ci pouvait recevoir le moindre renfort, et on sait que l'amirauté russe lui en prépare activement. V.

(1) Voir les nos 20 et 21.



Le croiseur protégé japonais « YOSHINO », coulé devant Port-Arthur dans un abordage avec le croiseur « KASUGA »

EXPRESSIONS MARITIMES

Chaque métier a sa langue spéciale, mais aucune n'a au même degré que celui de marin ses expressions particulières. Ces expressions maritimes datent pour la plupart de la marine à voiles; elles se sont transmises de génération en génération au hasard des causeries sur le gaillard d'avant, et un terrien qui entendra un jeune novice en émailler ses phrases, le prendra immédiatement pour un vieux loup de mer et non pour un 604.

Certaines locutions sont passées dans le langage courant; tout le monde sait que prendre son quart veut dire prendre le service. Seul, peut-être, un de nos hommes politiques a pu être surpris et répondre : « Moi je ne prends que des demis » quand un lieutenant de vaisseau avec lequel il s'entretenait lui a dit : « Je vais prendre mon quart ». D'autres sont moins connues, mais toutes ne sont qu'une adaptation des choses de la mer aux petits événements de la vie courante.

« Avoir du vent dans les voiles » se dit du mathurin qui tangue sous l'influence de nombreuses libations. Au contraire, celui qui ayant tiré une bordée conservera la tête haute aura la réputation de bien porter la toile.

« Je vais te prendre un ris dans le nez » est la locution employée avant de mettre le grappin sur son adversaire.

Si, dans l'armée, faire une marche de flanc consiste à faire une bonne sieste, le marin, lui, se contente de prendre une longitude.

Pour aller en permission, le gabier part toujours sans régler ses compas, tandis que pour faire une corvée, la vitesse normale est seule employée, malgré tout le remous que peut faire le gradé de service.

PIERRE HAEDIC.

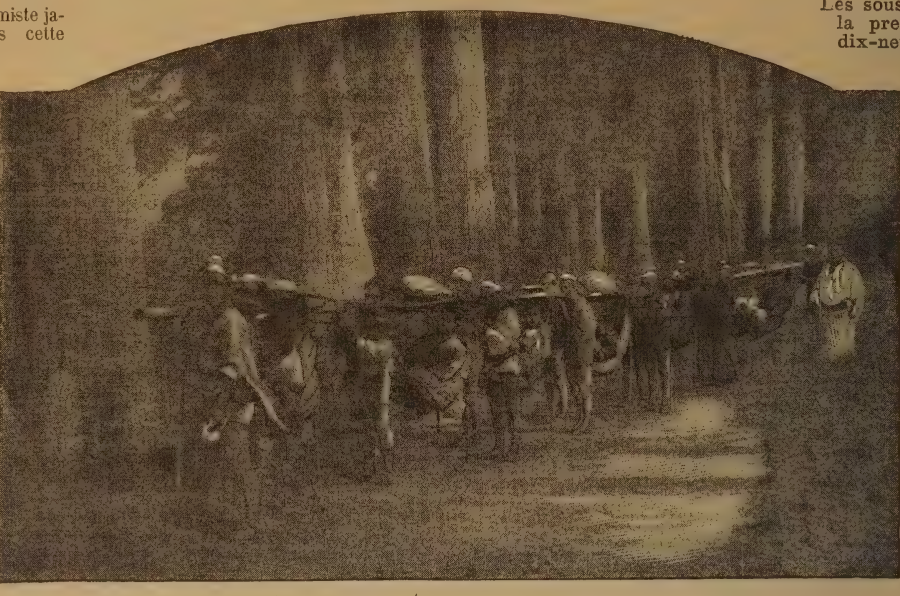
ALIMENTATION DU SOLDAT JAPONAIS

Les Japonais — ou Nippons, comme on les appelle encore — représentent une petite race; leur taille moyenne, en effet, ne dépasse guère 1 m. 60, alors que celle des Français atteint 1 m. 65. Ce caractère de petitesse relative du Japonais est souligné par l'amincissement de leurs membres; le système musculaire est bien moins développé chez eux que chez nous, ce qui ne les empêche nullement d'être extrêmement vigoureux, souples et agiles, comme en témoignent les exercices, parfois extraordinaires, de leurs acrobates.

Une autre particularité curieuse de cette race est la longueur, inusitée dans l'espèce humaine, de son intestin; par ce caractère, le Japonais se rapproche de l'herbivore, chez lequel l'intestin peut atteindre vingt fois la longueur du corps, alors que, chez le carnassier, il est à peine 8 à 10 fois plus long.

Tagushi, l'anatomiste japonais, qui a mis cette anomalie en évidence, attribue ce fait à la nature des aliments que les Japonais consomment habituellement.

Le Japonais, en effet, se nourrit essentiellement de riz; le poisson, qu'il consomme volontiers, n'entre que pour une faible part dans son alimentation quotidienne, au moins dans les classes inférieures qui fournissent, là comme partout, la masse principale des troupes.



Les coolies japonais, parmi lesquels se recrute l'infanterie du mikado

Les riches Japonais ont une cuisine extrêmement variée, mais c'est le riz qui en constitue toujours le fond, et les mets divers de poissons, de viandes et de fruits, ne semblent pas jouer un rôle plus essentiel que les hors-d'œuvre ou les entremets chez nous.

En outre, le Japonais est d'une sobriété remarquable; aussi la quantité de nourriture qui lui est chaque jour nécessaire est-elle très faible, comparativement à ce que dévorent les diverses populations de l'Europe. Kamagowa a montré que le peuple japonais ne consomme par jour que 0 gr. 80 à 1 gramme d'albumine par kilogramme du poids du corps, alors que le Parisien en consomme 2 grammes.

D'après ce qui précède, il est facile de prévoir que la ration du soldat japonais soit à la fois peu volumineuse et peu coûteuse. Elle est représentée fondamentalement par du riz, bouilli, réduit en pâte et séché de manière à former des sortes de galettes assez analogues à l'ancien biscuit de guerre. On y ajoute du poisson séché ou réduit en farine, mais non nécessairement. 350 à 400 grammes de ce mélange constituent la ration quotidienne, — ration qui représente 50 grammes d'albumine en moyenne et une valeur thermique (c'est-à-dire mesurée en chaleur donnée par combustion au calorimètre) d'environ 2,400 calories.

Le soldat japonais ne fait généralement qu'un gros repas par jour, bien qu'il en soit prévu deux en campagne; mais le second repas se fait avec des denrées achetées sur place ou réquisitionnées; il prépare son repas en faisant simplement bouillir avec de l'eau sa galette de riz, qui donne ainsi une soupe extrêmement appréciée des petits Nippons, au moins d'après ce que racontent les gens bien informés.

Quand le temps manque pour préparer sa soupe, le soldat japonais se contente de grignoter sa galette sèche, en l'arrosant de quelques gorgées d'eau, car il ne boit que de l'eau.

Les avantages militaires de ce régime sautent aux yeux. Alors que 100,000 rations complètes de campagne pèsent, en France, à peu près 80 tonnes, la même quantité de rations ne pèse, au Japon, que 40 tonnes, c'est-à-dire la moitié, et par conséquent exige beaucoup moins de voitures ou de porteurs, d'où, toutes conditions égales d'ailleurs, plus de mobilité pour les colonnes qui se font suivre de leurs subsistances.

De plus, l'alimentation étant uniforme, toutes les complications qui résultent de la répartition des denrées (viandes, pain, légumes, sucre, sel, café, etc.) et de leur préparation (abatage, découpage, cuisson du pain, etc.) sont évitées, ce qui épargne un temps toujours précieux à la guerre et coupe court par ailleurs à ces inextricables confusions que savent si bien créer les services de l'intendance.

Enfin, et c'est là peut-être l'avantage le plus précieux, la ration, préparée ou non, revient à un prix insignifiant. En effet, l'hectolitre de riz décortiqué, prêt par conséquent à servir, vaut, au Japon, 6 francs. En France, l'hectolitre de blé vaut 18 francs; mais, pour être utilisé, ce blé exige diverses manipulations, qui augmentent la valeur d'au moins un quart.

Si l'on remarque d'une part que la ration du soldat japonais n'est, en poids, que la moitié de celle du soldat français, et d'autre part, que l'adjonction de viande, de légumes secs, de sucre, de café, etc., au pain de la ration, augmente encore le prix de revient de cette ration, on s'aperçoit que, en définitive, la ration japonaise coûte environ six fois moins que la ration française.

Il convient, en outre, de noter que le riz, étant extrêmement abondant dans tout l'Extrême-Orient, possédant un rendement de culture très élevé (plus de 3 tonnes à l'hectare), et se gardant avec la plus grande facilité, est une denrée qui ne fait pour ainsi dire jamais défaut et dont il est très aisé, en tout cas, de constituer d'immenses approvisionnements.

En somme, la nature de son régime alimentaire confère à l'armée japonaise une véritable supériorité au point de vue de l'allégement des impedimenta et de l'utilisation du temps. La question est de savoir si ses généraux sauront en tirer tout le parti possible. D. L.

CAUSERIE MARITIME (1)

Les sous-marins pendant la première moitié du dix-neuvième siècle.

Fulton ne fut pas le seul inventeur à proposer à la France de construire des bateaux sous-marins, destinés à enlever à l'Angleterre l'empire des mers.

C'est ainsi qu'en Juin 1798, le citoyen Martner, « vérificateur des étapes et convois militaires », offrit de construire un sous-marin, sorte de grand coffre de 70 mètres de long sur 30 de large et 7 de haut qui, à lui seul, devait porter 4,000 hommes.

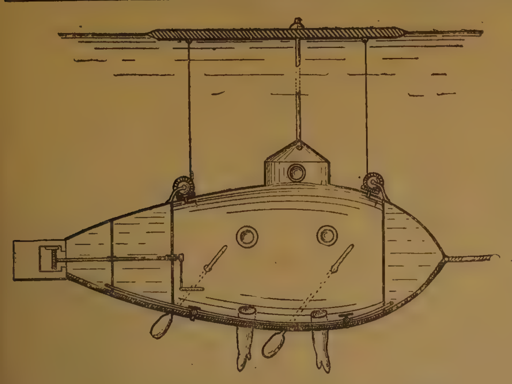
La même année, un autre inventeur, dont nous ignorons le nom, mais qui signait « le graveur et inventeur des cachets physiographiques au salon de réunion des Cinq-Cents », présenta un vague projet de sous-marin.

Puis, en 1799, un nommé Thilorier; en 1800, un nommé Simon, « commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance de l'arrondissement de Troyes »; en 1801, un Allemand, le docteur Shœpke, de Francfort, et un M. B..., offrirent aussi des projets de sous-marins.

Mais, à l'exception de M. Thilorier, dont l'invention mérita, paraît-il, d'attirer l'attention du général Maresco, ingénieur en chef du génie, tous ces inventeurs ne prouvèrent qu'une chose, c'est qu'ils ignoraient les principes les plus élémentaires du problème de la navigation sous-marine.

Mais, ce qu'il y a de plus curieux, c'est que Napoléon, qui avait traité de *farceur* et *d'escroc* l'homme de génie qu'était Fulton, accorda son attention à un projet présenté, en 1809, par MM. Coessin frères, lesquels, comme en témoignent les comptes du commissariat de la

(1) Voir les nos 3, 8, 12, 15 et 20.



Sous-marin proposé en France, en 1823, par M. CASTÉRA

marine du Havre, reçurent une subvention du gouvernement pour construire un sous-marin.

Disons tout de suite que ce bâtiment, dont la partie centrale se composait *d'une forte barrique à cidre*, n'eut que des essais déplorables. Il faillit même un jour ne plus remonter à la surface.

Une fois de plus le grand homme s'était trompé en marine !

De 1810 à 1823, un magistrat, M. Castéra, s'occupa aussi de navigation sous-marine et, très en retard aussi sur Fulton, il présenta des types de navires inutilisables suspendus à des radeaux, se mouvant à la rame, munis de manches de cuirs pour que les hommes de l'équipage puissent saisir des objets à l'extérieur, etc. Et même, chose qui se trouvait en contradiction avec le radeau qui, en somme, empêchait le navire de *plonger*, il munissait son navire d'un gouvernail *horizontal* à l'avant.

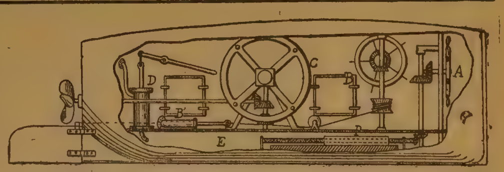
Nous ajouterons que cet honnête magistrat, tout en réprouvant bien haut les idées de Fulton proposant de faire, au moyen de son sous-marin, *sauter* les navires ennemis, disait cependant que ses navires, à lui, « serviraient à diriger sur les bâtiments ennemis des brûlots sous-marins propres à y mettre le feu par des moyens... » qu'il se gardait bien d'indiquer.

Vraiment on se demande ce que dirait un équipage auquel on offrirait comme choix, de *sauter* ou d'être brûlé vif ! et quelle différence il y a au point de vue humanitaire entre ces deux moyens de destruction !

Presque au même moment où M. Castéra émettait ses idées sur la navigation sous-marine, un officier de marine, M. de Montgéry, se livrait aussi à des études théoriques sur la question et un Anglais, Johnston, exécutait quelques expériences assez réussies dans la Tamise. L'ambassadeur de France, M. de Polignac, reçut même l'ordre d'aller visiter les sous-marins que cet inventeur proposait à la France.

Mais ces différentes recherches devaient être suivies d'applications dramatiques : en 1831, en effet, l'Espagnol Cervo périssait misérablement dans un appareil grossier de son invention, près des Baléares, et, en 1834, le docteur Petit mourait asphyxié dans une espèce de périssoire sous-marine qu'il essayait dans le bassin de Saint-Valéry-sur-Somme.

Les études sur la navigation sous-marine ne faisaient donc aucun progrès quand un Allemand, Wilhelm Bauer, attira l'attention sur lui, par les belles expériences qu'il exécuta en Allemagne, en Angleterre et en Russie.



Le premier sous-marin allemand, coulé par accident à Kiel, en 1851

Son navire, dont nous donnons ci-joint une coupe, renfermait une manivelle *C*, à engrenages, pour faire tourner une hélice placée à l'arrière, une roue à engrenages *B* actionnant la drosse du gouvernail qui passait à travers la coque par un joint étanche *B'*, une pompe *D* servant, à remplir ou à vider les ballasts *E*, et, enfin un appareil à engrenages *A*, qui servait à faire avancer ou reculer un poids *P*. Bauer espérait, à l'aide du déplacement de ce poids, obtenir la stabilité de route sous l'eau, c'est-à-dire empêcher les mouvements plus ou moins brusques que tout sous-marin fait sous l'eau, pour revenir à la surface ou, au contraire, pour plonger.

La première plongée de Bauer faillit lui être fatale.

Construit, en effet, d'une façon insuffisamment résistante, son navire, écrasé en partie par la pression de l'eau, coula à pic dans la rade de Kiel, le 1er Février 1851. Ce ne fut que grâce au prodigieux sang-froid de Bauer, que lui et les deux hommes qui l'accompagnaient, purent s'échapper en soulevant le panneau d'entrée du sous-marin, après un séjour de cinq heures dans leur prison liquide. Ce navire, que Bauer avait nommé le *Plongeur-Marin*, fut relevé en 1887, 37 ans par conséquent après l'accident, et il repose maintenant dans la cour de l'Ecole navale de Kiel.

Après un séjour en Angleterre où ses plans lui furent effrontément volés, Bauer se rendit en Russie où, accueilli favorablement par le gouvernement, il fut en butte aux vexations de nombreux officiers ; la haine de ceux-ci pour Bauer, qu'ils appelaient dédaigneusement le *caporal prussien*, faillit même causer la perte de l'énergique inventeur, qui, après plusieurs années d'essais fort intéressants, dut renoncer à ses projets.

Entre mille faits curieux des expériences de Bauer, nous citerons celui-ci : le 6 Septembre 1856, jour du couronnement de l'empereur Alexandre II, Bauer descendit sous l'eau avec son sous-marin, emmenant avec lui quatre musiciens de la garde impériale qui, au premier coup de canon de la salve tirée par les batteries de Cronstadt en l'honneur du souverain, entonnèrent l'hymne russe, à la grande stupéfaction des nombreuses personnes qui se promenaient dans des canots à la surface de l'eau.

YVES MADEC.

AU SÉNÉGAL

Croquis pris sur les quais de Dakar

C'est une coutume universelle !

Chaque peuple, suivant son génie, s'est placé sous l'invocation d'êtres qu'il considérait comme supérieurs. Très et trop modestement, en Sénégambie, les anciens indigènes avaient choisi leurs patrons dans la faune locale.

Et ma foi ! ce n'est pas plus bête que de s'appeler d'un nom de rocher, ce qui est le dernier cri en France, ou d'un qualificatif d'arbre, comme c'est très aristocratique au Japon. Donc, au Sénégal, chaque famille avait son animal tutélaire dont elle se disait parente. On trouve encore des cousins du lion, de la panthère, du serpent, du chien, du rat, etc., etc.

Les grands seigneurs sont les alliés des animaux les plus redoutables et, bien entendu, ils se feraient un scrupule d'aller faire du mal aux leurs — ce n'est pas faute de courage, car les Sénégalais sont très courageux, mais c'est l'usage.

Les malheureux, comme on le pense bien, n'ont, comme choix de cousinage, que de pauvres bêtes dont personne n'a voulu Ils seront alors les proches de la puce, par exemple, et il leur sera défendu de tuer ces animaux tandis qu'ils pourront aller attaquer la panthère et les autres fauves féroces.

Présentons quelques types cueillis au bout du crayon sur notre album, au hasard des rencontres, pendant nos voyages en Sénégambie. D'abord, voici Boubou-Golo, cousin du singe, matelot sur les cotres qui vont de Dakar à Gorée. Cette traversée n'est pas longue, mais, à certaines époques, la brise souffle avec assez de force pour qu'un pareil petit voyage ne soit pas sans dangers, d'autant plus que les requins ne ménageraient pas les maladroits ou les infortunés qui chavireraient. Heureusement que les accidents sont très rares à cause de l'habileté professionnelle des marins noirs.

Boubou-Golo est un modeste batelier ; il porte un bonnet de coton noir, une veste bleue fanée et une culotte à la zouave en calicot sale laissant voir ses jambes maigres. On ne peut pas trop lui contester ses prétentions généalogiques à ce Boubou-Golo.

Nous présentons ensuite un gentleman plus prétentieux ; c'est Sague-Guillène, qui se dit cousin de la baleine ! C'est donc un personnage ; aussi le compte-



La danse à la mode à Dakar



La « diguen » de BOUBOU-ANTA et son « gourgui »

t-on dans les « proprios » de Dakar. Son bonnet est de calicot blanc ; son cou est orné d'amulettes en cuir maroquiné ; il est couvert du *boubou* national blanc, sorte de chemise facile à confectionner, puisqu'elle consiste en une pièce d'étoffe repliée en deux où l'on pratique un orifice pour le passage de la tête et qu'on termine en cousant les deux morceaux de l'étoffe repliée.

On capèle facilement ce costume rudimentaire ; on le complète avec un pagne teint à l'indigo qui serre les reins ; on n'oublie pas de chausser de superbes pantoufles en marocain jaune. Tenant un stick dans sa dextre et un chapelet arabe dans la senestre, on peut aller avec cet accoutrement se promener partout,



BOUBOU-ANTA, parent du caïman, pose pour le chic maure

comme le fait Sague-Guillène, le *cousin de la baleine*. Quelquefois cependant le brillant Sénégalais a l'air triste :

— Qu'as-tu donc qui te chagrine, lui demande-t-on, et il répond :

— Voilà le jour de l'An passé et mon cousin n'est pas venu nous rendre visite !

Puis nous trouvons des gens qui ne sont cousins de personne ! ce sont les *griots ;* ils forment une secte à part, méprisée des autres noirs ; ce sont cependant les artistes musiciens et les poètes du pays ! Ils s'habillent comme ils peuvent avec de vieux boubous malpropres et ils font penser à ce mot d'Alexandre Dumas fils à un auteur qui avait toujours des chemises douteuses :

— Dites donc, lui dit-il un soir, mon cher Henri, vous devez avoir beaucoup de chemises sales chez vous ?

— Mais, oui, répondit l'autre, bon enfant, mais pourquoi me demandez-vous cela ?



BOUBOU-GOLO est un modeste batelier

— Pour rien, mon cher, mais je m'en doutais en vous en voyant mettre une chaque jour !

Comme voici venir l'époque des bals, donnons le portrait d'une danseuse dans un tam-tam — on appelle ainsi les réunions dansantes — bonnet vert d'eau, petit boubou blanc presque indigo à raies blanches.

Ceux qui correspondent là-bas à nos anglomanes français se donnent le chic maure. Parents quelquefois tout au plus du timide *cloporte,* ils rentrent dans la catégorie de ceux qui craignent le soleil, au moins en apparence. Ce sont souvent des *marabouts-cognac*. On appelle ainsi, dans le pays, les ivrognes.

Nous entrons en plein dans la série de ceux qui craignent le soleil. (Ah non ! tais-toi !)

Voici Boubou Anta : bonnet de calicot rouge; trompette noire, naturellement ; manteau de soie verte ; justaucorps jaune d'or, bottes en marocain rouge ; aux doigts, quelques bagues en argent de gros calibre.

A la main le parapluie qui indique la délicatesse de son épiderme :

Il est parent du caïman !

Il n'est pas mauvais de présenter à côté de lui sa *diguen* et son *gourgui*, soit sa femme et son enfant.

Les mères nourrissent elles-mêmes leurs



SAGUE-GUILLÈNE, notable propriétaire à Dakar, cousin de la baleine

petits au sein, sans avoir besoin de les changer de la position de route que reproduit le dessin ci-contre. (Quels estomacs !!)

Le costume du gourgui est : zéro ; celui de la femme : une ceinture de perles (tenue de soirée) que couvre un pagne. Sur les épaules, un *boubou blanc* assez court et sur la tête une étoffe blanche enroulée en turban cylindrique. Les cheveux sont en petites nattes terminées parfois par des perles.

Ephémérides de la Marine française

24 Mai 1684. — Seignelay et Duquesne bombardent Gênes.

25 Mai 1855. — Occupation de Kertch et d'Ienikalé par les forces françaises de terre et de mer.

26 Mai 1678. — Soutenu par le feu des vaisseaux *Sans-Pareil, Vaillant* et *Fleuron,* le capitaine Honorat incendie avec le brûlot *Actif*, à l'entrée du port de Barcelone, un vaisseau de guerre espagnol.

« Cette action, dit Duquesne dans son rapport, s'est faite d'un air ferme et délibéré, allant attaquer un vaisseau de guerre amarré sur un môle, proche bastions et batteries et devant la principale porte d'une grande ville située au rivage de la mer qui le défendait de toute son artillerie. »

27 Mai 1756. — L'éloignement de la flotte anglaise, battue



Un délicat : BIRAHIM-DOUL, employé au magasin général, très proche parent du lézard

à Mahon par La Galissonnière, nous permettant de pousser activement la conquête de Minorque, le port Saint-Charles, qui commande l'entrée de la magnifique rade de Mahon, est enlevé d'assaut par le corps de débarquement.

28 Mai 1772. — Le sieur Dionis, de Bordeaux, fait, à l'embouchure de la Gironde, des expériences avec un bateau sous-marin de son invention,

29 Mai 1683. — Le vaisseau *Prudent* enlève un corsaire algérien de 12 canons au large de Majorque.

30 Mai 1745. — Le vaisseau *Eole*, de l'escadre de M. de Piosins, fait naufrage sur l'île d'Aix.

31 Mai 1676. — Le duc de Vibonne et Duquesne détruisent, en rade de Palerme, une partie de la flotte hispano-hollandaise qui s'y était réfugiée.

LE CHEVAL DE PUR SANG

La race arabe est, comme toutes les races de pur sang, *fabriquée* par la main de l'homme.

On appelle ordinairement en France tous les chevaux orientaux : chevaux arabes. Or, il y a et il y a eu, en Orient, presque autant de races de chevaux différentes qu'il y en a en Europe.

En dehors du cheval de pur sang arabe, il y a le cheval barbe, le cheval syrien, le cheval persan, le turcoman, etc., etc.

Nous allons examiner seulement l'histoire du cheval de pur sang arabe, cheval qui s'appelle le koklhâni, toutes les autres races sont appelées par les Arabes kadischi, ou chevaux d'origine incertaine.

Les Arabes paraissent avoir été le premier peuple qui se soit occupé de l'origine des chevaux, ce qui est la première condition pour créer une race de pur sang.

Ils ont compris, bien des siècles avant les Anglais, que l'on peut former une race par une habile sélection parmi des reproducteurs présentant certains caractères que l'on désire perpétuer, et par de judicieux croisements en dedans, grâce auxquels on arrive à fixer ces caractères.

Certainement, il ne faut accepter qu'avec un certain scepticisme l'histoire inventée par les maquignons arabes, et destinée surtout à se jouer de l'ignorance des *roumis*, de l'existence des fameuses généalogies renfermées dans un sachet suspendu au col des chevaux amenés sur les marchés. Comment admettre, en effet, qu'un peuple qui n'avait pas d'état civil pour les hommes, eût tenu un *Stud-Book* ?

Mais, néanmoins, il est certain que les Arabes attachaient une importance capitale à l'origine de leurs chevaux.

Ils ne livraient à la reproduction que les chevaux et les juments qui avaient donné la mesure d'une résistance extrême et d'une vitesse supérieure. Ils les soumettaient, pour les essayer et les choisir, à des épreuves fréquentes et très sévères.

Ils ne négligeaient pas non plus les beautés extérieures et la grâce des mouvements.

Observateurs, comme le sont tous les Orientaux, ils s'étaient rendu compte que les beautés du cheval sont intimement liées à ses qualités. La légèreté et la grâce sont les conséquences naturelles de la force répartie en un équilibre parfait.

La race de pur sang arabe date de Mahomet, car avant lui les Arabes ne possédaient pas de chevaux.

Mahomet mourut en 632 de l'ère chrétienne ; ce serait donc vers le sixième ou septième siècle que commence l'histoire de la race koklhâni.

Nous disions que les Arabes, avant Mahomet, n'avaient pas de chevaux; en effet, dans la nombreuse cavalerie qui faisait partie de l'expédition de Xerxès, on ne voit pas figurer les Arabes. On voit qu'alors ceux-ci étaient montés sur des chameaux.

Strabon, ce fameux géographe des temps anciens, dont la conscience et l'exactitude ont été maintes fois prouvées par les plus modernes découvertes de l'histoire, dit, en parlant de l'Arabie, « que du temps d'Auguste, ce pays produisait des animaux de toute espèce, excepté des chevaux ».

Bien plus, dans les premières guerres qui signalèrent l'établissement de l'islamisme en Arabie, il ne figure pas de chevaux ni dans l'armée de Mahomet ni dans celle de ses ennemis.

Il est donc facile de comprendre que Mahomet s'étant rendu compte combien une bonne cavalerie pouvait donner de supériorité à celui qui en serait pourvu, entreprit d'en doter les Arabes. Il tira ses premiers chevaux de Palestine, comme l'indique la tradition qui fait remonter la généalogie des fameuses juments du prophète aux haras de Salomon. Seulement, il ne faut pas oublier qu'au moment de Mahomet, Salomon était mort depuis environ vingt siècles.

Le soin que Mahomet a pris de donner à l'Arabe l'amour du cheval et de faire en quelque sorte une vertu agréable à Allah de l'amour et de l'élevage du cheval, prouve toute l'importance qu'il ajoutait à cette question de doter les Arabes d'une race de chevaux tout à fait supérieure. Il comprit combien il y avait de difficultés à vaincre pour arriver à ce résultat.

Les Arabes étant un peuple éminemment nomade, il ne fallait pas penser à établir des haras.

Alors le Coran établit que la monture préférée de l'Arabe serait la jument. De cette façon, chaque cavalier, possédant une jument, pouvait obtenir des poulains.

Les plus riches seuls avaient des étalons, mais ils mettaient leur gloire à ne les avoir que magnifiques. Un étalon pouvant féconder un grand nombre de juments, et une jument ne pouvant donner qu'un poulain par an, on multipliait ainsi le nombre des juments. Chaque jument, en outre, étant pour ainsi dire de la famille, le contrôle des origines était bien plus facile que si les juments avaient été réunies en troupeaux.

Comme c'était le cheval de guerre que voulait l'Arabe, il dirigea la race dans le sens de ses besoins, en faisant une sélection des animaux présentant le plus les caractères propres à cet usage, et des croisements en dedans entre les animaux qui avaient ces caractères au degré le plus accentué. Il les soumettait, en outre, pour faire ces sélections, à des épreuves très sévères de vitesse, de fond et d'endurance.

On le voit donc, la race de pur sang arabe a été une race créée et fixée par l'homme, tout comme la race anglaise de pur sang l'a été elle-même.

On pourrait donc, modifiant la définition de Buffon, au lieu de dire que le cheval est la plus noble conquête de l'homme, dire, en parlant des chevaux de pur sang, que le cheval de pur sang est la plus noble *création* de l'homme.

J. B.

Une revue de la garde républicaine (cavalerie)

LE BREVET
d'aptitude militaire

On sait qu'une loi du 8 Avril 1903 a autorisé les colonels et chefs de corps à nommer caporaux ou brigadiers, après quatre mois de service actif, les jeunes soldats qui auront justifié avoir acquis avant leur incorporation certaines aptitudes.

Cette justification doit avoir lieu devant des commissions d'officiers de troupes à pied où à cheval et de personnalités désignées à raison de leur compétence dans les diverses matières qui font l'objet des programmes.

Ceux-ci comportent : pour les troupes à pied, des épreuves de marche, de tir et de gymnastique; pour les troupes à cheval, des épreuves d'équitation, de tir et de gymnastique; puis des épreuves d'aptitude générale et d'aptitudes spéciales variables suivant les armes.

Il est délivré un brevet spécial d'aptitude militaire à tout candidat ayant obtenu pour l'ensemble des épreuves (marche, tir, gymnastique, aptitude générale et aptitude spéciale) 60 points au moins avec un minimum de 10 points dans chaque catégorie d'épreuves,

Les examens commenceront le 16 Juin prochain. Le ministre de la Guerre met à la disposition des jeunes gens qui le subiront avec succès un certain nombre de places d'engagés

volontaires dans des régiments qu'ils choisiront.

Les candidats ne devront pas être âgés de plus de dix-neuf ans. Ils pourront se faire inscrire aux bureaux de la place dans laquelle ils résident, jusqu'au 6 Juin prochain. Ils seront porteurs de leur extrait de naissance et du consentement de leur père ou tuteur. Z.

Nous attirons d'une façon toute particulière l'attention de nos lecteurs sur notre nouveau supplément illustré

LES ARMÉES DU XXme SIÈCLE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

Le 2e fascicule, qui vient de paraître, est consacré à la **Cavalerie française.**

Le 3e fascicule, qui paraîtra le 1er Juin, sera consacré à la **Marine française** *en général.*

10 centimes le numéro de 16 pages

LES SPORTS DANS L'ARMÉE

FOOTBALL

Le championnat militaire. — Le conseil de l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques a, dans sa dernière séance, homologué les résultats du match final du championnat militaire de football rugby. Le 117e rég. d'inf. a été déclaré gagnant et la réclamation du 134e rég. d'inf. a été rejetée.

L'équipe du 134e réclamait contre la présence dans l'équipe du 117e de deux joueurs appartenant au 31e rég. d'artillerie. Le 117e s'étant engagé comme équipe de la garnison du Mans — les équipes de garnisons étant acceptées — son inscription était donc régulière. Le Conseil a voté un diplôme d'honneur au 134e; de plus une médaille d'argent sera décernée à l'officier qui a formé l'équipe entièrement composée de joueurs n'ayant jamais pratiqué le football avant leur présence sous les drapeaux. Il serait à souhaiter que l'an prochain le championnat fût exclusivement réservé aux équipes constituées dans un régiment ou dans une unité détachée.

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active

COMITÉS ET COMMISSIONS

M. Olivier, colonel brev. comm. le 30e rég. d'art., nommé membre comité contentieux justice militaire en remp. du lieut.-colonel d'inf. en retr. Croissandeau, rendu vie civile

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

M. Hanoteau, chef de bat. du génie h. c., à l'état-maj. du command. de la place de Paris, nommé à un emploi de son grade à l'état-maj. de l'Armée.

M. Mayer, chef de bat. au 2e rég. inf. col., nommé chef état-major 1re div. inf. col., en remp. du chef de bat. Morel, dés. pour servir au Tonkin.

M. Joly, cap. brev. 122e rég. inf., mis en activ. h. c. état-maj. et nommé off. d'ordonn. gén. comm. 62e brig. d'inf., en remp. du lieut. d'inf. brev. Trabbel.

SERVICES D'ÉTAT-MAJOR ET DU RECRUTEMENT

Au grade d'officier d'administ. de 2e cl. — M. Bourrigault, off. d'administ. de 3e cl., employé état-maj. gouvernement Lorient, maint. posit. actuelle.

INFANTERIE. — TABLEAU D'AVANCEMENT
PERSONNEL DES CHEFS ET SOUS-CHEFS DE MUSIQUE

Pour chef de musique. — Les s.-chefs de musique: 1. Guillon, du 130e rég. inf.; 2. Schmidt, 1er génie; 3. Bonnet, 2e génie; 4. Dubos, école art. Rennes; 5. Meunier, 28e rég. inf.

Pour s.-chef de musique. — Les soldats musiciens: 1. Viot, du 91e inf.; 2. Carlot, 31e inf.; 3. Hardit, 1er génie; 4. Job, école artill. Versailles; 5. Barat, 1er génie; 6. Wallerand, école artill. Douai; 7. Duran, 88e inf.; 8. Lasserre, 4e zouaves; 9. Achille, éc. artill. Toulouse; 10. Peyraud, second maître musicien à bord de la *Jeanne-d'Arc*;

11. Michel, 46e inf.; 12. Delbove, 36e inf.; 13. Malzac, 82e inf.; 14. Fages, 28e inf.; 15. Berthome, 57e inf.; 16. Lane, 153e inf.; 17. Boulanger, 31e inf.; 18. Crouillet, 117e inf.; 19. Mouche, 35e inf.; 20. Roger, 104e inf.; 21. Etienne, éc. artill. Toulouse; 22. Granger, 16e inf.; 23. Ettel, 26e inf.

INFANTERIE. — MUTATIONS

Le colonel Nicolas, comm. le 113e rég. d'inf., est dés. pour exercer les fonctions de comm. sup. des troupes françaises en Crète, en remp. du colonel Destelle, de l'inf. col.

M. Leclerc, cap. au 25e rég. inf., passe au 36e rég. inf.; M. de Cellery d'Allens, cap. au 126e rég., passe 116e rég. même arme; M. Dupont, cap. 136e rég. inf., passe 126e rég. inf.

M. Thooris, cap. 144e inf., passe 118e inf.

M. de Montigny, cap. adj.-maj. 116e inf., passe 150e inf.

M. Codet, cap. 116e inf., passe 145e inf.

Les cap.: Desavenelle de Grandmaison, du 68e rég. inf., passe 125e rég.; Lallouette, du 125e rég. d'inf., passe 68e rég., maint. congé; Dujardin, du 84e rég., passe 39e rég.; de Marmier, du 4e bat. d'Af., passe 51e rég. inf.; de Renty, brev., du 51e rég. inf., passe 30e rég., maint. stag. ét.-maj.; Guého, du 1er rég. de zouaves, passe 19e rég. inf.

Les lieut.: Leroy, du 4e rég. de tiraill. algériens, passe 101e rég. inf.; Roussin, du 2e rég. de zouaves, passe 115e rég. inf.

CAVALERIE

Sont nommés:

Au grade de capitaine. — M. Martineau, lieut. 10e rég. huss., en remp. de M. Courtois, retraité (affecté 3e spahis); M. Dommanget, lieut. 14e chass., en remp. de M. Le Febvre, en non-activ. pour inf. temp. (affecté 1er huss.); M. d'Ozouville, lieut. 2e chass., en remp. de M. Lesterpt de Beauvais, mis en non-activ. pour inf. temp. (affecté 13e cuir.); M. de Courson de La Villeneuve, lieut. 28e drag., en remp. de M. Tardieu, en non-activ. pour inf. temp. (affecté 4e cuir.); M. Tourot, lieut. porte-étendard 6e drag., en remp. de M. Ciccoli, mis h. c. colonies (affecté 23e drag.); M. Fiévet, lieut. h. c., en remp. de M. Marcelleau de Brem, en non-activ. pour inf. temp. (maint. h. c., missions).

MM. Lapeyre, lieut. 12e cuir., affec. 3e spah.; Chevalier, cap. inst. 13e cuir., affec. 4e cuir.; Du Hamel de Canchy, cap. 22e drag., affec. 4e drag.; Aubertel, cap. comm. 3e chass. d'Af., affec. 3e drag.; Ciccoli, cap. 3e spah., mis h. c. colonies;

M. Campech, cap. comm. au 2e spah., et M. Reboul, lieut. 1er chass. d'Af., sont affec. 1er ex-spah. sénég.

M. de Seroux, colonel de cav. en non-activ., est rappelé à l'activ. et affect. au comm. du 12e drag.

ARTILLERIE. — TABLEAU D'AVANCEMENT

Pour le grade d'off. d'adm. de 3e cl. du serv. de l'artill. — 1. Scheidhauer, adj. 22e art.; 2. Loiseau, adj. 1er art.; 3. Aubin, adj. 4e art.; 4. Poulaillon, adj. 2e art.; 5. Parisot, adj. 4e bat. art. à pied; 6. Chef d'Hôtel, 17e art., mar. des log.; 7. Barral, adj. 38e art.; 8. Paris, adj. 9e art.; 9. Reuche, adj. 28e art.; 10. Combazard, adj. 1er art.; 11. Dady, adj. 34e art.; 12. Douhaire, adj. 5e art.; 13. Kaiser, adj. 21e art.

ARTILLERIE. — MUTATIONS

Les colonels: Marais, direct. Versailles, est nommé au command. du 11e rég.; Nadal, direct. adj. Versailles, est nommé direct. à Versailles; le lieut.-col. Bouchon, brev., du 31e rég., est nommé direct. adj. à Briançon; les chefs d'escadron: Besse, brev., du 10e rég., est nommé chef d'ét.-maj. de l'art. du 9e corps d'armée; Boullenger, brev., chef d'ét.-maj. de l'art. du 9e corps d'armée, est classé au 33e rég.

GENDARMERIE

Liste des candidats à l'Ecole des sous-officiers de gendarmerie déclarés admissibles aux examens oraux et d'instruction militaire pratique. Gouvernement militaire de Paris: Aymé, mar. des log. garde rép.; Bizoire, mar. des log. garde rép.; Durand, mar. des log. garde rép.; Leprieur, mar. des log. garde rép.; Lestrade, mar. des log. garde rép.; Marrasse, mar. des log. garde rép.; Marty, mar. des log. garde rép. — 2e corps d'armée: Tonnellier, mar. des log. 2e lég. — 5e corps d'armée: Petit, mar. des log. 5e lég. — 7e corps d'armée: Balanger, mar. des log. 7e lég. — 10e corps d'armée: Jégu, mar. des log. 10e lég. — 12e corps d'armée: Labouret, mar. des log. 12e lég. — 14e corps d'armée: Passet, mar. des log. chef 14e lég. *bis*. — 18e corps d'armée: Seltzer, mar. des log. 18e lég. — 19e corps d'armée: Jahier, mar. des log. 19e lég.

SERVICE DE SANTÉ

M. Lefebvre, méd.-maj. 2e cl. en non-activ., rappelé à l'activ. et dés. pour 130e inf.

CORPS DU CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION DE L'ARMÉE

Le contrôleur de 1re cl. Caillé est placé, à dater du 16 Mai 1904, dans la 2e sect. (réserve) du cadre des contrôl. gén. de 1re cl.

SERVICE DE LA JUSTICE MILITAIRE

L'off. d'adm. de 3e cl. Vedrines, greff. adj. prés. 2e cons. de guerre de Paris, promu off. d'admin. de 2e cl., même cons. de guerre.

Les nominations ci-après ont été opérées dans le personnel des parquets militaires: le cap. de Nathan, adj.-maj. au 57e d'inf., nommé emploi de rapporteur près cons. guerre Clermont-Ferrand, en remp. du cap. en retr. Tourret, rendu vie civile; le cap. Pinguet, 135e inf., nommé rapporteur cons. guerre de Rennes, en remp. du cap. en retr. Jacquier, rendu vie civile.

INFANTERIE COLONIALE

MM. Genest, cap. 2e rég., dés. pour serv. Madagascar, par permut. avec le cap. Hequet, maint. 22e rég.; Martin, de l'état-maj. à Madagascar, placé 23e rég.; Drot, du bat. de l'Af. occid., passe état-maj. des troupes de l'Af. occid.

Les officiers ci-après, en service en Cochinchine, ont été placés, savoir: MM. Dain, colonel au 1er annamites: Le Camus, lieut.-col. 11e rég.; Adam de Villiers, lieut.-col. 12e rég.; Nazaret, cap. 1er annam. major; Lambla, cap. 11e comp., 1er annam.; Cousin, cap. 6e comp., 11e rég.; Cazaux, cap. 5e comp., 12e rég.; Nicolas, lieut. 6e comp., 11e rég.; Fabre, lieut. 4e comp., 12e rég.; Langlois, s.-lieut. 7e comp., 12e rég.; Jolicler, lieut. 12e comp., 2e annam.; Verdier, s.-lieut. 11e comp. 2e annam.; Rousset, s.-lieut. 2e comp. 2e annam.

Les officiers ci-après, en service au Tonkin, ont été placés, savoir: MM. Privé, colonel 3e tonk.; Jeannin, col. 2e tonk.; Ducharne, cap. 5e comp. 2e rég.; Olivier Henry, cap. à la suite 3e tonk.; Roy, cap. à la suite 9e rég.; Aurard, cap. comme trésor. 1er tonk.; Levavasseur, lieut. bat. tirail. chinois; Marckert, s.-lieut. 6e comp. 9e rég.; Chabert-Ostland, s.-lieut. 7e comp. 10e rég.; de Luxer, s.-lieut. 13e comp. 2e tonk.; Bouchet, s.-lieut. 8e comp. 2e tonk.; Charpentier, s.-lieut. 1re comp. 10e rég.; Javelier, s.-lieut. 8e comp. 3e tonk.; Coppey, s.-lieut. 14e comp. 3e tonk.

Le colonel d'Albignac, du 2e annam., est dés. pour commander par intérim la 4e brig. en Cochinchine; le lieut.-col. Péchillot, du 11e rég., passe 2e annam.; le chef de bat. Bullier, 1er annam., passe bat. tirail. cambodg.; le chef de bat. Lansard, du 11e rég., passe 1er bat. 1er annam.; le cap. Serre, du 12e rég., passe 10e comp. 1er annam.; le cap. Géré, du 2e annam., passe 8e comp. 11e rég.; le cap. Legrand, 11e rég., passe 6e comp. 2e annam.; le cap. du Bois de Villerabel, du 1er annam., passe 1re comp. bat. tirail. cambodg.; le lieut. Estève, 11e rég., passe 12e comp. 1er annam.; le col. Ytasse, du 2e tonk., passe 9e rég.; le lieut.-col. Diguet, du 3e tonk., passe 2e tonk.; le lieut.-col. Pallacchi, du 2e tonk., passe 3e tonk.; le lieut.-col. Mayeur, du 2e tonk., passe 10e rég.; le chef de bat. Friquegnon, du 9e rég., passe état-maj., en qualité de chef du serv. géogr.; le chef de bat. Lamarche, du 3e tonk. passe 2e tonk. comme maj.; le chef de bat. Kopff, du 9e rég., passe 1er bat. 1er tonk.; le cap. Frantz, état-maj. part. passe suite 1er tonk.; le cap. Chretien, 1re tonk., passe suite 7e comp. 10e rég.; le cap. Raffin, état-maj. part., nommé off. d'ordon. gén. Clamorgan, comm. 1re brig.; le cap. Cibaud, état-maj. part., nommé off. d'ordon. général Vinckel-Mayer, comm. 2e brig.; le cap. Marty, 9e rég., passe état-maj. part.; le cap. Roy-Roux, du 2e tonk., passe état-maj. troupes Indo-Chine;

Le cap. Doudoux, 1er tonk., passe état-maj. troupes Indo-Chine; le cap. Martelly, 2e tonk., passe état-maj. tr. Indo-Chine; le cap. Savin, 9e rég., passe suite 1er tonk.; le cap. Thiéry, du 11e rég., nom. très. même rég.; le lieut. Dubois, 10e rég., nom. adj. très. même rég.; le lieutenant Frocchen, 3e tonk., nom. off. d'habill. même rég.; le lieut. Pierlot, état-maj. part. passe suite 9e rég.; le lieut. Bailly, 3e tonk., passe 2e comp. 3e tonk.; le lieut. Mallarme, du 9e rég., passe 4e comp. 2e tonk.; le lieut. Latapie, du 9e rég., passe 3e comp. 3e tonk.; le lieut. Bingue, état-maj. part., passe 2e comp. 10e rég.; le lieut. Lestel, du 9e rég., passe état-maj. troupes Indo-Chine.

Le lieut. Fillandeau, du bat. de Zinder, est autorisé à accomplir une 4e année de séjour colonial.

Les cap. du Reau de la Gaignonnière, du 1er rég. d'inf. col., et Grillet, du 99e rég. d'inf. de ligne, sont autorisés à permut.; le cap. Grillet est placé suite du 1er rég. inf. col., à Cherbourg.

Le cap. Bouteloup, du 21e rég., placé ét.-maj. part. et dés. pour être détaché Ecole spéciale milit. Saint-Cyr comme profes. adj. d'art. et d'hist. milit. en remp. du cap. Expert-Besançon, est placé suite 1er rég.; le chef de bat. Froment, du 21e rég., est dés. pour comm. le bat. de Zinder, par permut. avec le chef de bat. Genty, maint. 21e rég.; le lieut. Relet, du 7e rég., est dés. pour serv. au bat. des Antilles, par permut. avec le lieut. Gayda, maint. 6e rég.

ARTILLERIE COLONIALE

En France. — A la dispos. du ministre de la Marine, au 3e rég., Toulon: à la 5e batt.: le cap. Béroud, de la suite: à la 6e batt.: le lieut. Balastre, du 2e rég., Cherbourg.

Au Tonkin. — Les cap. Boissy, Flagel, Landry et Demarcy, du 3e rég. à Toulon, actuell. en congé.

APPROBATION DE MUTATIONS. *Afrique orientale.* — Etat-maj. du 7e rég., Diégo-Suarez: le chef d'esc. Clôtes et le cap. Fréby.

Indo-Chine. — Etat maj. part.: s.-direct. d'art. de Haïphong: le cap. Cayrade; 4e rég. au Tonkin: à la suite, le cap. Bierlé; 5e rég., en Cochinchine, état-maj. du cap. Saint-Jacques: les chefs d'esc. Delestre et Boucherie: état-maj. à Saïgon: les chefs d'esc. Ponsignon, Thiéry, trés., le cap. Nicaise.

Officier d'habillement, le s.-lieut. Sarrocchi.

A la 1re batterie: cap. Chérier; 2e batt.: cap. Blaquière; 6e batt.: cap. Carriat et lieut. Niollet; 8e batt.: cap. Violland; 9e batt.: les lieut. Chantereau et Virolleau; 10e batt.: le cap. Tremolières et le lieut. Renault.

Batteries de réserve de Chine au Tonkin. — A la 5e batt., à Quang-Tchéou-Van: le cap. Le Bronze.

AUTORISATIONS DE PROLONGATION DE SÉJOUR OUTRE-MER. — Cochinchine: le chef d'esc. Delestre; Tonkin, le lieut. Madec.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Au grade de médecin aide-maj. de 1re cl. — M. Fuynel, aide-maj. de 1re cl. auxiliaire, en serv. au 1er rég. inf. col. Cherbourg; M. Giraudon, méd. aide-maj. de 1re cl. auxil. en serv. 23e rég. inf. col., à Paris, maint.

Au grade de pharmacien aide-maj. de 1re cl. — M. Torchet, pharm. aide-maj. de 1re cl. auxil. en serv. Afrique occid.

A la brigade de réserve de Chine au Tonkin. — M. Buisson, méd.-maj. de 1re cl. au 4e rég. inf. col. M. Dupuy, méd.-maj. de 2e cl. au 4e rég. inf. col.

En Indo-Chine. — M. Dardenne, méd.-maj. de 2e cl. au 4e rég. inf. col.; M. Manaud, méd. aide-maj. de 1re cl. au 4e rég. inf. col.

En Cochinchine. — M. Ferraud, pharm.-maj. de 2e cl. en résidence libre.

A Madagascar. — M. Vilette, méd.-maj. de 1re cl., M. Dujol, méd.-maj. de 2e cl. au 24e rég. inf. col.; M. Roquemaure, méd.-maj. de 2e cl. au 4e rég. inf. col.; M. Rul, méd.-maj. de 2e cl. au 24e rég. inf. col.; M. Charge, méd.-maj. 2e cl. au 2e rég. art. col.

En Afrique occid. — M. Sautarel, méd.-maj. de 2e cl. au 1er rég. d'artill. col.

Au Soudan. — M. Guillemet, méd.-maj. au 1er rég. inf. col.

A la Guinée. — M. Guillon, méd.-maj. de 2e cl. au 3e rég. d'inf. col.

A la Côte d'Ivoire. — M. Bougenault, méd. aide-maj. de 1re cl. au 5e rég. inf. col.; M. Revault, aide-maj. de 1re cl. au 2e rég. d'artill. col.

En France. — *Méd.-maj. de 1re cl.* — Au 1er rég. art. col., à Lorient: M. Pinard, rentré Guinée: — Au 1er rég. inf. col., Cherbourg: M. de Biran, attendu du Soudan; M. Bonneau, attendu Madagascar; — Au 4e inf. col., à Toulon: M. Thomas, attendu brigade réserve de Chine au Tonkin; — Au 6e rég. inf. col., Brest: M. Suard, rentré Dahomey; — Au 7e rég. inf. col. Rochefort: M. Carmouze, attendu Madagascar; — Au 3e rég. inf. col., Rochefort; M. Huot, attendu brig. réserve Chine; — Au 5e rég. inf. col., Cherbourg: M. Dérobert, attendu Madagascar.

Méd.-maj. de 2e cl. — Au 4e rég. inf. col., Toulon: M. Béréni, attendu Madagascar; — Au 24e rég. inf. col., Perpignan: M. Esquer, rentré Indo-Chine.

Méd. aides-maj. de 1re cl. — Au 5e rég. inf. col., Cherbourg: M. Marty, rentré du corps d'occup. de Chine; — Au 2e rég. inf. col., Brest: M. Dagorn, rentré Nouvelle-Calédonie; — Au 2e rég. art. col., Cherbourg: M. Asselin, rentré de la Guyane; — Au 3e rég. art. col., Nîmes: M. Lehardy, du 8e rég. d'inf. col.; — Au 1er rég. d'art., Lorient: M. Decorse, en congé, hors cadres; — Au 7e rég. inf. col., Rochefort: M. Salabert-Strauss, rentré de la Côte d'Ivoire.

Pharmaciens aides-maj. de 2e cl. — Maint. en congé: M. Dary, rentré du Dahomey.

OFFICIERS D'ADMINIST. DES SERVICES DU COMMISSARIAT ET DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Au service administratif des troupes coloniales en France. — A Toulon: l'officier d'administ. de 1re cl. du serv. de santé Lotzer, rentrant Indo-Chine; à Cherbourg: l'officier d'administ. de 1re cl. du serv. de santé Romany, rentrant Indo-Chine.

En Indo-Chine. — L'officier d'adm. de 3e cl. du serv. du commiss. Le Clinche, au service col. à Bordeaux.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

En Indo-Chine. — L'off. d'adm. princ. Reveillère, à Bordeaux; les off. d'adm. de 1re cl. Vergé, à Cherbourg, et Succo, à Nantes.

Au service colonial à Nantes. — L'off. d'adm. de 3e cl. Lacroix à Brest.

Prolongation de séjour a la Martinique. — L'off. d'adm. de 3e cl. Le Camus.

INTERPRÈTES MILITAIRES

Sont promus:

Au grade d'off. interp. principal. — M. Hamet, off. interp. de 1re cl., employé état-maj. div. Oran, en remp. de M. Baruch, retr. maint. posit. actuelle.

Au grade d'off. interp. de 1re cl. — M. Josse, off. interp. de 2e cl., employé bureau arabe de Ghardaïa, en remp. de M. Hamet, promu, maint. posit. actuelle.

SERVICE DES AFFAIRES INDIGÈNES

M. Pouget, cap. 120e rég. inf., mis h. c. et affecté service des affaires indig. en Algérie.

MM. Fournier, lieut. au 26e d'inf., et Quétin, lieut. au 1er bat. d'inf. légère d'Afrique, sont dét. de leur corps et employés affaires indig., en Algérie.

Réserve et armée territoriale

CORPS DE SANTÉ MILITAIRE

Au grade de méd. princ. de 1re cl. de réserve. — M. Forge de Bostquenard, méd. princ. de 1re cl. de l'armée active, retr.

Au grade de méd. princ. de 2e cl. de l'armée terr. — MM. Gils, Pilet, Sockel, Dulcry, méd. princ. de 2e cl. de l'armée act., retraités.

Au grade de méd.-maj. de 1re cl. de l'armée terr. — MM. Romain, Laval, Daymard, Favier, Chavier, Chapard, Larue, Kaufmann, Baur, Mackiewiez, Sauce, Guillemot, Amat-Noël, Millies dit Lacroix, Robert, méd.-maj. de 1re cl. de l'armée active, retraités; M. Lefour, ex-méd.-maj. de 1re cl. de l'armée terr., réintégré.

Au grade de méd.-maj. de 2e cl. de réserve. — M. Theaulon, méd.-maj. de 2e cl. de l'armée active, démiss.

Au grade de méd.-maj. de 2e cl. de l'armée terr. — M. Decouvelaere, ex-méd.-maj. de 2e cl. de l'armée terr., réint.

Au grade de pharmacien principal de l'armée terr. — M. Frizac, pharm. princ. de 2e cl. de l'armée active, retraité.

Au grade de pharm.-maj. de 1re cl. de l'armée terr. — MM. Haaz et Darricarrere, pharm.-maj. de 1re cl. de l'armée active, ret.

Au grade de méd. aide-maj. de 2e cl. de réserve. — Les docteurs en médecine: Sauvin, vét. en second de rés., démiss.; Rigal, Fresson, Reyne, Sarre, Cauderay, Levesque, Audion, Vesigné, Gschwend, Faraut, Ernautene, Queyrat, Guénard, Toulon, Berthier, Bonet, Moutais, Vibault, Pila, Laigre, Thomas Latour, Teillet, Désira, Constantin, Millet, Babin, Lartal-Jacob, Duval, Diard, Durand, Anthoinoz, Pouzol, Hervoit, Uteza, Meunier, Sudaka, Ladillon, Duboucher, Zarzycki, d'Antoine de Taillas, Rosenthal, Lambert, Duprat, Utesa.

Meuriot, Raoult, Morisson, Bordes, Aubaret, Calmels, Devaux, Prepin, Giroux, Grimaud, Guillemard, Penot, Roucaché, Lafitedupont, Denis, Gauthier, Duguey, Guéniot, Calvet, Fessard, Forestier, Pruneau, Renouard, Charmont, Landon, Peyrac, Mazuel, Grenier de Cardenal, Quemet-Bancel, Hau, Mevel, Ribierre, Moreau, Argaud, Proust, Lerivrain, Manet, Georget, Forret, Lemaistre, Goas, Launay, Minelle, Legrillon, Pélicier, Feltgen, Bezis, Lemasson-Delalande, de Vesian, Delbecque, Bouission, Maréchal.

Coldefy, Sesboue, Gerst, Dufour, Morange, Erlanger, Alairac; Pince, Voise, Jacquin, Guille-Desbuttes, Hellion, Farcy, Rousseau, Pion, Mahoudeau, Rigaud, Pouy, Dubois, Guerault, Joly, Duchenne, Sergent, Auvinet, Bouchez, Lequyer, Pradel, Crepin, Gaubert, Masseguin, Beasse, Laisney, Tournadour, Beis, Pons, Lecerf, Fortin, Bichebois, Omiécinsky, Guillon, Comoy, Lièvre, Philippet, Barre, Barrière, Landry, Camus, Devars, Brenot, Decobert, Bouic, Bayle, Rigal, Buisson, Carrayrou, Chaplain.

Mariette, Tramblay, Frechon, Vion, Deccloux, de Bernard de Teyssier, Minvielle, Lefebvre, Aujean, Bossis, Gratier, Chiron du Brossay, Coustan, Lelu, Girardot, Girard, Madelaine, Bertrand, Giraudeau, Leclerc-Monimoyen, Demain, Peysonneau, Herrouet, Salgols, Guyon, Courchet, Giscard, Linard, Laurent, Desourteaux, Dormoy, Deshusses, Foucaud, Boivin, Beniaya, Granal, Ledoux.

Vigouroux, Picard, Houzel, Grosjean, Poirier, Audoin, Dibos, Maistre, Lemerle, Hitte, Vidal, Duband, Manget, Théron, Barbarin, Coutensin, Blanchereau, Kieffer, Clary-Bousquet, Forget, Dubreuil, Morlet, Lesueur, Granier, Kambrun, Moisnard, Giauffer, Boudinski, Audonnet, Jourdain, Dieuzaide, Boudey, Caillibaud, Le Breton, Rascol, Goutier de la Roche, Briquel, Gailhac, Garçon, Manjot.

Frizac, Saussie, Bonaves, Boilevin, Pelessard, Croizet, Durand, Saurin, Arnaud, Robert, Serra, Morisse, Ménager, Muret, Garipuy, Gardavot, Rigaux, Giffard, Douvier, Couvreur, Haas, Canuet, Sergent, Mathieu, Sirantoine, Minet, Morel, Labrousse, Lemerle, Masseret, Sauvy, François, Herbaux, Leleux, Thomas, Desrousseaux, Philip, Arnal, Benoit.

Au grade de méd. aide-maj. de 1re cl. de l'armée terr. — M. Zibelin, ex-méd. aide-maj. de 1re cl. de l'armée terr.

Au grade de méd. aide-maj. de 2e cl. de l'armée terr. — Les docteurs en méd.: MM. Chalançon, Legendre, Golaz, Maisonneuve, Lautard, Siems, Eichmuller, Lépine, Combes, Lachowski, Debande, Desfosses, Bertrand, Vigier.

Au grade de pharmacien aide-maj. de 2e cl. de réserve. — Les pharmaciens de 1re cl.: MM. Papegaey, Garnaud, Pie, Lucas, Thevenard, Vincent, Dupont, Hollande, Raguin, Dumont, Vannereau, Geerssen, Sermant, Ernoul, Largeau, Lefevre, Senellart, Bouyssou, Buriat, Sénéchal, Baillet, Ballé, Queny, Rousseau, Deschamps, Brancourt.

Deluruyelle, Guérin, Pasquet, Gillet, Poissonnier, Savé, Lafont, Gony, Pinet, Maselet, Desforges, Laroche, Guy, Devillers, Lego, Biliecq, Boulierac, Aubry, Lejeune, Donnat, Gogibus, Beauchamp, Chaffois, Alluitt, Guillemin, Sevin, Lelarge, Lesage, Lecuyer, Arragon, Boudaliez, Papet-Biron, Reveillet, Faure, Aubery. Romeyer, Maurel, Garnal, Blondeaux, Tourbez, Groríchard, Morin, Bardou, Ferrari.

Blanchard, Blaire, Ladevie, Vocoret, Proust, Corlay, Remy, Guillot, Reillard, Roy, Desboves, Folghera, Richard, Descoutures, Bahier, Gerardin, Gruget, Greslé, Petitjean, Trimbach, Argant, Cutté, Giraudeau, Moulin, Quirin, Harlay, Servonnat, Barrière, Chemineau, Cothereau, Vigne, Douzé, Bonnet, Chazal, Lenoble, Battarel, Deblock, Guilé, Tétard.

Au grade de pharm. aide-maj. de 1re cl., armée terr. — M. Bernou.

Au grade de pharm. aide-maj. de 2e cl., armée terr. — Les pharm. de 1re cl.: MM. Coupechoux, Genevoix, Thomas, Galainc.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE SANTÉ

Au grade d'off. d'adm. princ. — M. Bourely, off. d'adm. princ. en retr. (armée territ.); M. Riebel, off. d'adm. princ. retr. (armée territ.); M. Brunaud, off. d'adm. retr. (réserve); M. Sauce, off. d'adm. princ. retr. (armée territ.).

Au grade d'off. d'adm. de 1re cl. — M. Floucault, off. d'adm. de 1re cl. retr. (armée territ.); M. Salgas, off. d'adm. de 1re cl. en retr. (réserve); M. Descoust, off. d'adm. de 1re cl. en retr. (armée territ.); M. Salmon, off. d'adm. de 1re cl. en retr. (armée territ.).

Au grade d'off. d'adm. de 3e cl. — M. Dienert, sous-lieut de réserve inf., dont la démission est acceptée.

M. Jacob, adj. en retraite (réserve).

Médaille militaire

INFANTERIE

1. Benhadj Karfat ben Amed, sold. 3e tirail.; 2. Kious Saïd Benkaci, sold. 1er tirail.; 3. Fersadou Hammou Bensaïd, sold. 3e tirail.; 4. Belhadj Mostepha ould Mohammed, clairon 2e tirail.; 5. Bouhehira Brahim ben Djoudi, sold. 3e tirail.; 6. Madoui Ammar Benhammou, tamb. 1er tirail.; 7. Eulmi Monar ben Mohammed, sold. 3e tirail.; 8. Hadria Ahmed ben Mohammed ben Adria, cap. 2e tirail.; 9. Essadoki Mohammed ben Djilali, sold. 2e tirail.; 10. Demil Tommi Benmancour, tamb. 1er tirail.

11. Sidennas Mohamed, sold. 2e tirail.; 12. Hamou ben Ahmed Srir, sold. 3e tirail.; 13. Mercjane Mohammed, sold. 3e tirail.; 14. Adda Cadour hen Taleb, sold. 3e tirail.; 15. Benbekheth ben Miloud ben Ahmed, cap. 2e tirail.; 16. Benane Ahmed ben Mohammed, sold. 3e tirail.; 17. Fergani Ahmed ben Amar, sold. 3e tirail.; 18. Sebiat Benalia ben Yahia, cap. 3e tirail.; 19. Bourguendous Larbi ould Aïssa, sold. 2e tirail.; 20. Touil Messaoud ould Bela ould Yamadi, sold. 2e tirail.

21. Benhammoud Slimane ben Yahia, sold. 3e tirail.; 22. Belalia Lazereg ould Adda, cap. tamb. 2e tirail.; 23. Deffoun Chabane Benali, serg. 1er tirail.; 24. Sai Mohammed Bou Saïd, sold. 1er tirail.; 25. Moussaout Belkassem ben Ahmed, cap. 3e tirail.; 26. Hatari Saïd ben Hali el Hatar, sold. 1er tirail.; 27. Benneddour Bachir ben Belkacem, sold. 3e tirail.; 28. Ammar bel Hady ben Adda, sold. 2e tirail.; 29. Belhadi Mohammed ould Kaddour, sold. 2e tirail.; 30. Talbi si Mohamed Bensaïd, sold. 1er tirail.

31. Gueddah Tahar ben Mohammed, sold. 3e tirail.; 32. Djerdi, sold. 1er tirail.; 33. Boualem Mohammed ben Ali, sold. 1er tirail.; 34. Benali Ahmed ben Ali, serg. 2e tirail.; 35. Touati Ahmed ben Mohammed, sold. 1er tirail.; 36. Mechati Mohammed, cap. 3e tirail.; 37. Brahami Ali ben Slimane, sold. 1er tirail.; 38. Moussaoui Mohamed ould Kaddour, sold. 2e tirail.; 39. Gerrani Mohammed ben Salem Noit Embarek, serg. 1er tirail.; 40. Saal Sad, sold. 1er tirail.

41. Tekouk Bendehiba ould Eldjilani ould Charef ben Tekouk, sold. 2e tirail.; 42. Cada ben Ayed, cap. clairon 2e tirail.; 43. Ameur Abdallah ben Ameur, sold. 2e tirail.; 44. Djellouli Mohammed ben Kaddour, sold. 2e tirail.; 45. Benazzedine Abdelkader ould Amou, serg. 2e tirail.; 46. Benmessaad Messaoud ben Hocine, sold. 3e tirail.; 47. Lekhal Ali, sold. 1er tirail.; 48. Cherfaoui Messaoud ben Hammadj ben Belkir, sold. 2e tirail.; 49. Mohamed ben El Hadj Mohammed El Bani, serg. 4e tirail.; 50. Athaman ben Abid ben Ahmed, serg. 4e tirail.

51. Kacem ben Hassin El Chamsi, sold. 4e tirail.; 52. Bouharis Benchaa ould Benchaa, serg. 2e tirail.; 53. Mohammed ben Mustapha ben Othman, serg. 4e tirail.; 54. Benmekhi Ahmed ben Mohammed, sold. 1er tirail.; 55. Ameur ben Mansour, cap. 4e tirail.; 56. Adjeb Rabah ben M'Barec, serg. comp. oasis du Touat; 57. Mohamed ben El Hadj Lakdar Bouzourdani, sold. comp. oasis du Tidikelt; 58. Benyahi Mohammed Amokrane ben Mohammed, cap. clairon 1er tirail.; 59. Mostefaoui Rabali ben El Hadj Mohamed, cap. clairon comp. oasis du Tidikelt; 60. Hamlat Arab ben Mohammed, sold. oasis du Gourara.

61. Foudad Ali ben Ali, serg. 1er tirail.; 62. Merbah Ahd el Kader ben Mohammed, serg. 1er tirail.; 63. Bendjouadi Salah ben Mahemd, sold. 3e tirail.; 64. Chantout Hammon ben Kaci, cap. 3e tirail.; 65. Alagani Saïd ben Himane, sold. 1er tirail.; 66. Oubrahem Chabane ben Himane, serg. 1er tirail.; 67. Saïdi Ammar ben Merrah, sold. 3e tirail.; 68. Sadaoui Mohammed ben Mohamed, sold. 3e tirail.; 69. Guessoum Mohammed ben Ahmed, sold. 3e tirail.; 70. Timesguida Aoumeur ben Ahmed, sold. 1er tirail.

71. Abboud Sliman Benali, serg. 1er tirail.; 72. Hamza ben Abdelkader, serg. comp. oasis Tidikelt; 73. Bouagadi Mohammed ben Bouayed, tamb. 1er tirail.; 74. Kaïdomar Omar ould Aosmane, serg. 2e tirail.

Expéditions lointaines. — 1. Souderegger, cap. 2e étrang.; 2. Alfonsi, serg. 6e bat. chass.

CAVALERIE

132. Berrabah Salah ben Mohammed, cav. 3e spahis; 133. Tittery El Hadj ben Toumi, cav. 1er spahis; 134. Soltan ben Abdelkader, brig. 2e spahis; 135. Smara Abdelkader ould Abdelkader, brig. 2e spahis; 136. Bouali ben Mohammed ben Fodil, cav. 1er spahis; 137. Horri Mohammed ould Larbi, cav. 2e spahis; 138. Bou Médien ben Krelifa, cav. 1er spahis; 139. Moulay, Ahmed ben Moussa, cav. 1er spahis; 140. Gacem Brahim Benali, mar. des log. 3e spahis.

141. Medjoub Rabah, brig. 1er spahis; 142. Zeim ben Lakhdar, cav. 1er spahis; 143. Saïd ben Mohammed, cav. 3e spahis; 144. Kouider ben Abdelkader, brig. 1er spahis; 145. Bachir ben Sliman, cav. 1er spahis; 146. Silka Abdelkader, mar. des log. 2e spahis; 147. Ahmed ben Mohammed, brig. 3e spahis; 148. Abbaci Hamida ben Abbasben, cav. 3e spahis; 149. Chabouni Mohammed Benachet, cav. 1er spahis.

150. Rahim Noui Benabeb, brig. 3e spahis; 151. Boudjema ben Lahoue, cav. 1er spahis; 152. Ahmed ben El Hadj, mar. des log. 1er spahis; 153. Belkacem ben Abdallah, mar. des log. 1er spahis; 154. Kalefa Kaïfa, brig. 1er escad. spahis sénég.; 155. Cherifi Bencherif ould Sadoc, cav. 2e spahis.

Expéditions lointaines. — 156. Samba Soï, brig. 1er esc. spahis sénég.; 157. Sala Diakuté, cav. esc. spahis Tchad; 158. Barka ben Messaoud, mar. des log. esc. spahis Tchad; 159. Tiéma Koulibaly, cav. 2e esc. spahis sénég.; 160. Masmar bel Hadj, cav. 2e rég. spahis.

1er escad. spahis sénég.: Samba So, brig., 14 ans de services, 14 campagnes.

Escad. spahis du Tchad: Sala Diakité, spahi de 1re cl., 12 ans de serv., 12 camp., 1 blessure.

Bittar ben bou Noua; Cheik Ould Taieb, cavalier du maghzen de Beni-Ounif.

Légion d'honneur

INFANTERIE

Le colonel Bizard, comm. le 43e rég. d'inf., est inscrit au tableau d'office pour la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Pour chevalier

Expéditions lointaines. — M. de Lachaux, lieut. 118e inf., adjoint de 2e cl. à l'annexe de Beni Abbès (Taghit).

CAVALERIE

Expéditions lointaines. — M. Durand, lieut. 3e rég. de chass. d'Af. détaché serv. des aff. indig. Oasis sahariennes, compagnie du Gourara.

AFFAIRES INDIGÈNES D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

Mohammed ben Ahmed, caïd des Oulad Amrane.

Emplois civils

Ont été nommés caserniers de 2e cl. à Barèges : l'adj. Tainturier, du 28e bat. de chass. à pied, à Saint-Nicolas-du-Port : l'ex-adj. d'inf. col. Pfiffelmann, à Coulommiers : l'ex-portier-consigne du génie Boniquet ; à Evreux : l'adj. Castelnau, du 86e inf. ; à Lille : l'adj. Maréchal, du 33e rég. inf.; à Dreux : l'ex-serg. d'inf. Désidéri ; à Romans : l'ex-serg. d'inf. milit. Teissaire ; à Lisieux : l'adj. Gros, du 1er rég. col.; à Nantes: le serg. Boutneau, du 114e d'inf.; à Mézières : le serg. Benoit, du 3e bat. d'inf. légère d'Afrique : à Saint-Mihiel : l'ex-serg. d'inf. col. Sagard ; à Dinan : gendarme col. Claus; à Verdun : l'ex-serg. d'inf. col. Bonnet; en Algérie : l'ex-adj. de tirail. alg. Petit.

Est nommé expéd. de 7e cl. adminis. cent. des finances. — M. Dubois, adj. au 2e rég. d'inf.

Est nommé à la recette d'Olonne (Vendée). — M. Daubagna, adj. au 24e rég. d'art.

Est nommé à la recette de Gelles (Puy-de-Dôme). — M. Gauthier, serg. fourr. 77e rég. inf.

Est nommé à la recette de Quincampoix (Seine-Infre). — M. Bergès, adj. 34e inf.

Est nommé à la recette de Puycasquier (Gers). — M. Galabru, serg. 17e rég.

Est nommé à la recette des Sorbiers (Loire). — M. Henérion, adj. 118e rég. inf.

Est nommé à la recette de Clans (Alpes-Maritimes). — M. Bouvet, adj. 44e rég. inf.

Est nommé à la recette de Villers-Charlemagne (Mayenne). — M. Lossent, adj. 142e rég. inf.

Est nommé à la recette de Tignes (Savoie). — M. Ricard, mar. des log. chef au 6e rég. d'art.

Est nommé à la recette de Conteville (Eure). — M. Chamoutin, adj. 55e rég. inf.

Est nommé à la recette de Stamville (Meuse). — M. San-Remo, 132e rég. d'inf.

Ont été nommés gardiens de bureau à l'administ. cent. de la guerre. — M. Ebelmann, serg. surveil. maison de justice milit. Paris; M. Solle, serg. infirm. au 22e rég. inf. colon.; M. Paillangeas, ex-adj. au 18e rég. d'inf., casern. direct. génie à Besançon.

Marine

Nominations

COMMANDEMENTS. — Sont nommés aux command. : du *Pascal*, le cap. de frég. Chevalier ; — du *Mangini*, le lieut. de v. Noël ; — du *Carnot*, le cap. de v. Imhoff.

Distinctions honorifiques

Les récompenses suivantes ont été accordées au personnel du *Forbin* qui s'est particulièrement distingué lors de l'accident du 19 Avril :

Proposition p. chev. de la Légion d'honneur, le méc. pr. 2e cl. Leroi ; avancement, l'enseigne Pamard ; témoignage de satisf., l'enseigne Engel; médaille militaire : Quertier, mat. 3e cl., et Clavery, 2e m. canonn.; avancement en grade : Guennon, 2e m. torp.; Gall, mat. 1re cl. gabier; avancement en classe : Grouhel, mat. 2e cl.; Guéguénou, q.-m. torp.; Jaffrézou, 2e m. mousq.; témoignages de satisfact. ; Lansonneur, mat. 2e cl.; Manchon, m. méc.; Le Moal, 2e m. méc.; Garnier, q.-m. méc.; Munsch, 2e m. armurier; Videau, mat. 2e cl. torp.; Tuculet, mat. 3e cl.; Jacopin, q.-m. infirmier.

Un témoignage général de satisfaction a été décerné, en outre, à l'état-major et à l'équipage du *Forbin*.

Mouvements du personnel

Cap. de frég. — MM. Leudet-Delavallée prend fonct. directeur mouvem. du port Brest; Simon, second du *Dupuy-de-Lôme*, prend présid. 2e commission perman., rempl. La Porte; Serres opte p. 3e catég. liste emb.; de Marliave, prend présid. commiss. perman. n° 2, Toulon ; Dufaure de Lajarte, désigné p. command. *Guichen*, rés. norm. Brest.

Lieut. de vaiss. — MM. Ferré de Péroux sert à terre, Brest; Le Dô, déb. *Cassini*, sert à terre, Brest; Maurin désigné p. emb. s. *Pothuau*; de Cazeneuve distrait p. 6 m. de la liste d'emb.; Delzons désigné p. emb. s. *Masséna* ; Dordet désigné p. emb. s. *Marseillaise*.

Enseignes. — MM. Decoux emb. s. *Léon-Gambetta* ; Destut d'Assay emb. s. *Bretagne*; Costa-Lumio déb. *Galilée*, affecté mission cadastre ostréicole 3e arrond. (Etel); Guibert, Bruneton, Gensoul (esc. du Nord), Fei let et Reymond (esc. de la Médit.), suiv. cours bat. appr. fusil, Lorient ; Banet, emb. c. second s. sous-mar. *Z*; Planchat et Ravel, destinés à la *Nièvre*, rallient Marseille p. emb.

Aspirants. — MM. Philéas, Hersart de la Villemarqué, Nicolas, Petit de Meurville et Journé, déb. *Dupleix*, emb. s. esc. du Nord; Terraux, Leygue, Pitous, destinés à la *Nièvre*, rallient Marseille p. prendre paquebot.

Mécaniciens. — Méc. pr. 2e cl. Moutardier, désigné p. emb. s. *Amiral-Aube*; méc. pr. 2e cl. Ferragu désigné p. fonct. 2e adjoint-major gén. Lorient; méc. pr. 2e cl Deroche, désigné p. emb. s. *Pothuau*; méc. pr. 2e cl. Valmier, déb. déf. mob. Corse, conval. 3 m.

Corps de santé. — Méd. 1re cl. Richer de Forges, prolong. conval. 3 m.; méd. 1re cl. Briend, conval. 3 m., demi-solde; méd. 2e cl. Le Maitre, désigné p. emb. s. *Chateaurenault*; méd. 2e cl. Martin, dés. p. emb. s. *Montcalm*, rempl. Reckel; méd. 1re cl. Abeille de La Calle, congé p. eaux de Barèges (2e saison); méd. 1re cl. Barillet passe de Brest à Toulon; méd. pr. Ferrand désigné p. fonct. méd. maj. 5e dépôt; méd. 2e cl. Bertaud du Chazaud, destiné à la *Nièvre*, rallie Marseille p. emb. s. paquebot.

Mouvements de la flotte

Infernet arrivé Diégo-Suarez ; — *Duguay-Trouin* arrivé Corfou ; — *Montcalm* parti Hongay p. Tourane et Saïgon où il sera le 27 ; — *Capricorne* arrivé à Tuléar ; — *Lavoisier* quitté La Horta ; — sous-mar. *Dorade* mis à l'eau à Toulon ; — *Foudre* passé Djibouti ; — *Drôme* entrera armement p. essais à Lorient, le 1er Juin ; — Escadre de la Médit. mouillé à La Sude et l'esc. légère à La Canée; — *Iéna* fait route de Toulon p. rallier cette escadre.

INFORMATIONS

Les sous-marins du monde

La récente catastrophe du *Petropavlosk* et les bruits qui ont couru sur ses causes ont attiré de nouveau l'attention sur les sous-marins pour l'étude desquels toutes les nations rivalisent d'ardeur. Il est curieux de connaître la répartition de ces petits navires.

A l'heure actuelle, trois nations seules disposent pratiquement de sous-marins : la France, l'Angleterre et les Etats-Unis.

La France possède 28 unités en service et 21 sont en chantiers.

L'Angleterre ne dispose que de 17 sous-marins, déduction faite de celui qui fit explosion l'an dernier et du *A-1* coulé récemment.

Les Etats-Unis comptent 14 bâtiments dont 9 du type *Annapolis* agrandi, à moteur à gazoline pour la marche à la surface et à moteur électrique pour l'immersion. Leur rayon d'action est de 400 milles et leur vitesse de 8 nœuds à la surface et seulement 6 nœuds sous l'eau.

En dehors de ses 5 échantillons d'expériences, l'Allemagne ne possède pas de sous-marins. L'Amirauté, qui contestait l'utilité de ces bâtiments, s'est décidée l'an dernier à mettre en construction 2 submersibles.

L'Italie possède 4 sous-marins datant de 1892 à 1894 et dont les essais sont restés inachevés. Deux submersibles sont sur chantiers.

La Russie a quelques petits bateaux, système Drzewiecki, en essais et un sous-marin de 6 mètres de long.

L'Espagne possède le *Péral*, oublié depuis 1889 au fond du port du Ferrol, et un nouvel échantillon pour expériences.

Il existe encore de-ci, de-là : en Suède, un sous-marin datant de 1897 ; en Turquie, deux bateaux vieux de dix-huit ans, c'est-à-dire de nulle valeur ; au Brésil, 3 sous-marins, type *Goubet*, et un quatrième pour expériences : enfin, le Portugal lui-même en possède un, lancé en 1892.

On voit l'avance considérable de la France sur les autres marines du monde. Et, non seulement, nous pouvons disposer d'une véritable flottille bien armée et bien équipée, mais nulle part les sous-marins ne se sont livrés à des exercices aussi concluants qu'en France. Sans parler des essais de torpillage, tentés sur des paquebots, qui ont fait grand bruit l'an dernier, on peut rappeler qu'en Septembre 1902, au cours des manœuvres commandées par l'amiral Fournier, le cuirassé *Fulminant*, qui portait l'amiral, fut attaqué à Brest par les submersibles *Sirène*, *Silure*, *Espadon* et *Triton*, venus de Cherbourg, et torpillé dans la rade même.

« Entrés invisibles dans la rade de Brest, ils pouvaient « détruire tous nos bateaux et repartir comme ils étaient « venus, » disait ensuite l'amiral Fournier aux officiers réunis sur le pont du *Fulminant*.

Les expériences portent actuellement surtout sur l'augmentation de la vitesse qui ne dépasse pas 6 à 7 nœuds en immersion.

G.

OFFICIERS MINISTÉRIELS

VERSAILLES 4 hôtels partcrs av. jardins, r. Borgnis-Desbordes, 4 et 4 *bis*, et d'Arpajon, 2. 2 maisons de rap., r. St-Honoré, 41 *bis* et 43, et r. Borgnis-Desbordes. A adjer le 15 Juin 1904, 2 h., ét. Me Marcou, not. à Versailles. M. a p. de 16,000 à 30,000 f.

Le Gérant : G. LASSEUR

Imprimerie du Petit Journal, 61, rue Lafayette.

Imprimé sur la machine rotative chromo-typo de MARINONI

(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — No 26 | LE NUMÉRO 10 CENTIMES | *5 Juin 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE
Six mois .... 3 fr. 50
Un an..................... 6 fr. »

RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES
Paris, 61, rue Lafayette, Paris
On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 4 fr. 50
Un an..................... 8 fr. »

LA FRONTIÈRE DES ALPES

Offensive & défensive

«Pour défendre victorieusement les Alpes, a dit le maréchal de Berwick dans ses mémoires, il ne s'agit que d'être bien averti des mouvements des ennemis, et de faire ses navettes à propos ».

Ces paroles sont aussi justes de nos jours qu'autrefois.

Les Alpes, en effet, ne sont pas, comme le Jura et les Vosges, traversables partout; elles sont constituées par d'immenses massifs où les troupes ne peuvent pas se mouvoir, massifs séparés les uns des autres par d'étroites et longues vallées; et les cols, peu élevés pour la plupart, y sont des points de passage obligatoires. D'où nécessité d'avoir des soldats entraînés aux longues marches dans la montagne, familiarisés avec le pays, très mobiles, afin de pouvoir les porter en force sur tous les points où la présence de l'adversaire est signalée.

Recherchons quelles sont les dispositions prises de chaque côté de la frontière pour parer à une offensive adverse, et quels sont les travaux de fortifications que l'on a cru devoir effectuer.

Tout d'abord, on remarque que le versant français, très épais, s'abaisse en étages successifs par de hautes terrasses presque impénétrables; les vallées, divergentes, sans communication entre elles, débouchent dans des régions pauvres, pleines d'obstacles naturels, qui obligent à manœuvrer avec lenteur, et où les ravitaillements ne sont pas faciles.

Quels sont maintenant les objectifs des Italiens? Lyon, notre grand camp retranché, ou Marseille. Il est peu probable que les Italiens violent la neutralité de la Savoie, car il leur faudrait au préalable pénétrer en Suisse, ce qui y motiverait notre propre intervention.

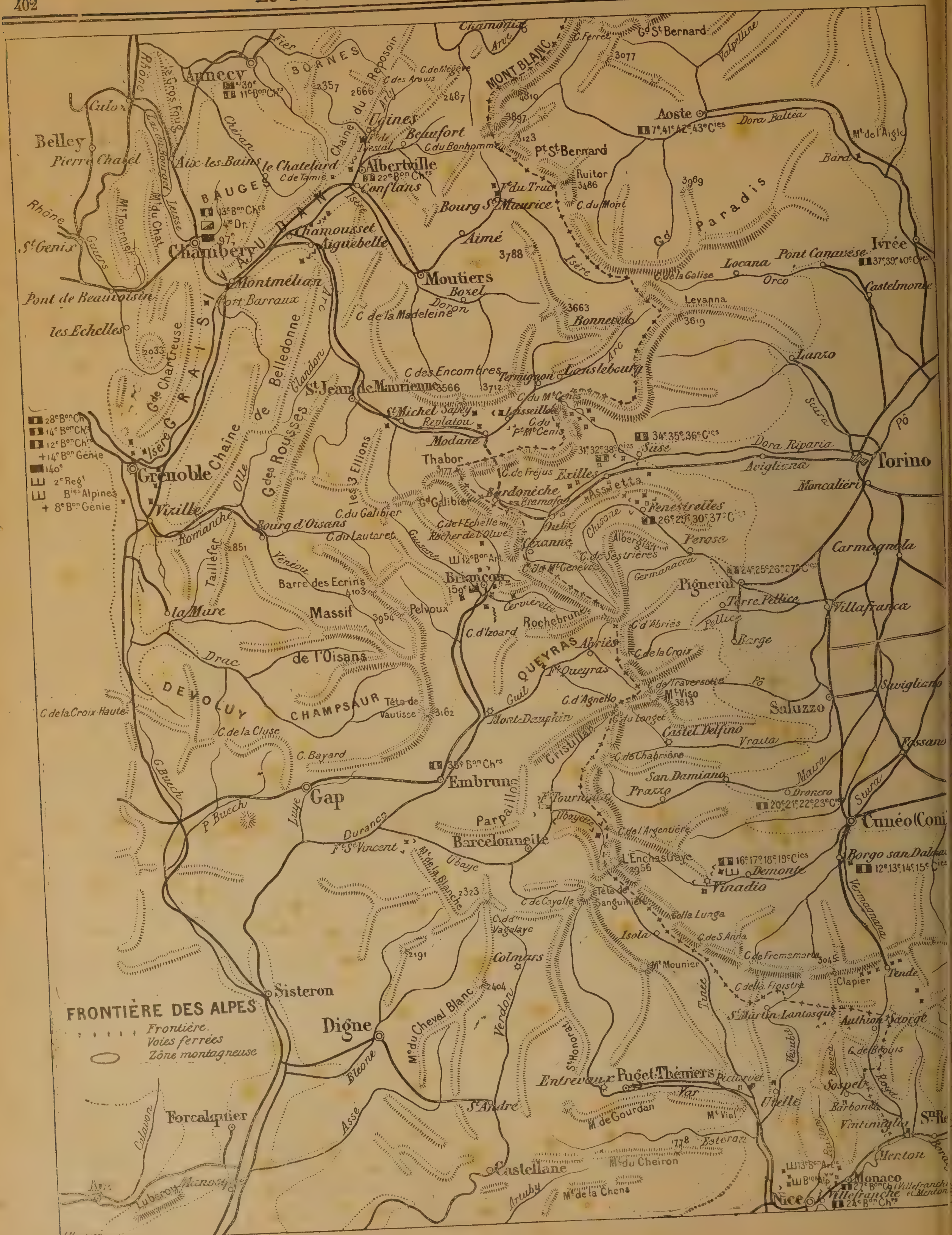
Les armées italiennes ne passeront donc pas au Nord de la ligne tracée du Mont-Blanc à Saint-Genix, sur le Rhône.

Ceci admis, pour se diriger sur Lyon, l'assaillant dispose des routes du Petit-Saint-Bernard, de la Galise, du Mont-Cenis et de la voie ferrée de Fréjus, mais il ne pourra se concentrer qu'au débouché de ces divers passages, dans la vallée de l'Arc. C'est pourquoi l'on a barré les vallées par des ouvrages qui procurent toute sécurité aux troupes de la défense mobile: ce sont les ouvrages d'Albertville, commandant les débouchés de la Tarentaise et de la Vanoise; ceux de Chamousset, gardant la Maurienne; le fort Barraux, en avant de Chambéry; et enfin Grenoble, grande place forte couvrant à la fois les trois vallées du Grésivaudan, du Drac et de la Romanche.

De plus, en avant de ces positions, le fort du Truc, près de Bourg-Saint-Maurice, regarde le Petit Saint-Bernard; les forts de Lesseillon sont en face du Mont-Cenis, les forts de Sapey et du Replaton barrent le tunnel de Fréjus, que l'on pourrait du reste rendre impraticable en le bou-



La vallée du Guil et Château-Queyras, qui garde, sur notre frontière des Alpes, le débouché du col d'Agnello


FRONTIÈRE DES ALPES
Frontière
Voies ferrées
Zône montagneuse
Annecy
Chambéry
Grenoble
Albertville
Moutiers
Briançon
Gap
Embrun
Barcelonnette
Sisteron
Digne
Forcalquier
Castellane
Nice
Aoste
Torino
Suse
Pignerol
Saluzzo
Cunéo
Mont Blanc
Massif de l'Oisans
Queyras
Dévoluy
Champsaur

chant et en l'inondant, et la route du Galibier est maîtrisée près de Saint-Michel par le fort Berwick.

En outre, des postes de 30 à 50 hommes sont établis en permanence à la tête des vallées principales.

Si l'assaillant a pris comme objectif Marseille, il peut à son gré employer les routes du Mont-Genèvre, du col d'Abriès, du col de Traversette, du col de l'Argentière, du col della Finistra, du col de Tende ou du chemin de fer de la Corniche.

Nous trouvons d'abord, dans cette région, Briançon, grande place offensive et défensive, qui, depuis le col de l'Echelle, tient sous son feu Bardonèche, à la sortie du tunnel du Fréjus. Les troupes de Briançon peuvent donner la main à celles qui opèrent dans la Maurienne, ou aider celles de Mont-Dauphin et de Tournoux, tout en menaçant directement Turin.

Les ouvrages de Briançon, auxquels on peut rattacher le fort du Rocher de l'Olive, sont très puissants, et des chemins ont été ouverts, donnant l'accès à toutes les positions voisines. — Fort-Queyras et Mont-Dauphin barrent le col d'Agnello; Fort-Tournoux, construit dans le roc, interdit le col de l'Argentière. Toutes ces places, ainsi que celles d'Entrevaux, fort Colmars et fort Saint-Vincent, serviront d'appui à la défense mobile, et sont en quelque sorte des postes détachés de Briançon, qui est le grand pivot de la défense.

Enfin, dans les Alpes de Provence, nos troupes pourront facilement arrêter l'ennemi dans les nombreux défilés qu'il aura à traverser. Les positions de Picciarvet, d'Utelle, de l'Authion et de Barbonet couvrent tous les passages et interdirent une offensive sérieuse, et les ouvrages établis autour de Nice mettent la ville à l'abri des tentatives italiennes qui s'effectueraient par la route de la Corniche.

On voit, par ce rapide exposé, que la défense des Alpes se ferait d'une façon très simple : en avant sont des postes, des baraquements pour les troupes chargées de la surveillance immédiate de la frontière; en arrière sont des forts d'arrêt, aux points importants, et enfin de grandes places servant de lignes d'opérations, aux points de jonction des vallées principales.

Examinons à présent l'hypothèse d'une offensive française. Un coup d'œil jeté sur la carte montre immédiatement que les sommets s'abaissent à pic sur la plaine lombarde, et que les vallées, au lieu d'être divergentes, convergent toutes au contraire vers Turin. Cette disposition nous est favorable, car en un jour de marche nos troupes peuvent avoir franchi la zone montagneuse. Aussi les Italiens ont-ils barré très fortement par des ouvrages tous les passages importants, de façon que leur résistance permette à l'armée de se mobiliser et de se concentrer. Ce sont, du Nord au Sud : le fort de Bard, gardant les passages du Grand et du Petit Saint-Bernard; les ouvrages établis d'une manière permanente sur le plateau du Mont-Cenis; les forts de Suse, d'Exilles et d'Oulx, avec les ouvrages de Bramafau surveillant le col de l'Echelle, et protégeant la sortie du tunnel; les redoutes de Fenestrelles, en face du Mont-Genèvre; Castel Delfino, sur la Vraita; la forteresse de Vinadio; les ouvrages de Tende, de San-Dalmazzo, et le fort de Vintimiglia, à l'embouchure de la Roya.

Vue de la citadelle de Château-Queyras

En outre, comme la guerre se fait autant, sinon plus, avec les jambes des soldats qu'avec les canons, les Italiens, comme les Français, ont organisé des troupes alpines spéciales, recrutées avec soin, exercées pendant la belle saison sur le terrain même où elles seraient appelées à combattre, et connaissant à fond la frontière. Cette mesure est nécessaire pour eux plus que pour nous encore, car la mobilisation italienne, par suite de circonstances tenant surtout aux voies ferrées, s'opérerait plus lentement que la nôtre, et les troupes alpines devraient alors arrêter nos mouvements assez longtemps pour permettre aux réserves de se concentrer et d'accourir.

Il y a actuellement 7 régiments alpins formant 22 bataillons et 75 compagnies, se mobilisant eux-mêmes et donnant au total une force de 23,100 hommes. L'effectif de guerre de la compagnie est de 6 officiers, dont un médecin, 293 hommes (250 combattants, 43 conducteurs), et 26 mulets. 12 bataillons sont répartis sur la frontière française; les 10 autres, en face de l'Autriche et de la Suisse, ont leurs emplacements de guerre fixés sur la frontière française, où ils viennent tous les ans effectuer des reconnaissances de deux ou trois mois. En hiver, les régiments alpins occupent le débouché des vallées; du 1er Mai au 1er Novembre, ils cantonnent dans la montagne. Leur composition et leur emplacement sont les suivants : 1er régiment à Mondovi, occupant Pieve di Tecco, Ceva et Mondovi; 2e régiment à Bra, avec 1 bataillon à Borgo San-Dalmazzo, 1 bataillon à Vinadio, 1 bataillon à Dronero; 3e régiment à Turin, détachant 1 bataillon à Pignerol, 1 bataillon à Fenestrelles, 1 bataillon à Exilles; 4e régiment à Ivrée, occupant Suse, Ivrée et Aoste. Les 5e, 6e et 7e régiments ont leur siège à Milan, Vérone et Conegliano.

Ces régiments sont secondés par des batteries d'artillerie de montagne recrutées et mobilisées à l'aide d'hommes prélevés sur les centres de recrutement alpins.

En résumé, les troupes alpines italiennes sont des troupes de choix avec lesquelles, sans doute, il faudrait compter; mais, — et l'histoire est là pour le prouver, — jamais une invasion venant des Alpes n'a réussi en territoire français, alors que l'offensive sur le Pô a toujours pu s'effectuer lorsqu'on l'a bien décidée, et a toujours procuré des résultats décisifs. Cette constatation nous permet d'affirmer que là, comme sur d'autres points, l'intégrité du sol français aussi bien que son honneur sont confiés à de bonnes mains, et que nous n'avons rien à redouter. M. S.

L'ARMÉE AUTRICHIENNE EN GALICIE

Certaines parties de la monarchie austro-hongroise ne sont pas des séjours enchanteurs pour l'armée de l'empereur François-Joseph, si l'on s'en rapporte au témoignage d'un lieutenant autrichien qui a confié ses doléances à un grand journal militaire allemand.

D'après ce jeune officier, la Galicie, dont la capitale, Lemberg, est le quartier général du onzième corps d'armée austro-hongrois, mérite une mention toute particulière sur la liste des garnisons que les jeunes officiers fraîchement émoulus des écoles militaires supplient la Providence de ne pas leur faire attribuer.

On pourra en juger d'après la description suivante que fait de sa garnison le lieutenant en question.

C'est sur les confins de la frontière autrichienne, dans une contrée sauvage, inculte



Infanterie austro-hongroise. — Le défilé

où la pluie et le froid règnent continuellement, que se trouve une partie de l'armée impériale.

Dans ce pays humide, plus asiatique qu'européen, la civilisation des peuples occidentaux a fait peu de progrès.

La Galicie est autonome, se gouverne par elle-même ; c'est pourquoi, malgré son annexion à l'empire austro-hongrois, elle est restée polonaise dans l'âme. Aussi, n'est-il pas étonnant, dans ce pays, autrichien politiquement, de vivre de longs mois sans entendre parler la langue officielle. D'ailleurs, c'est en vain que l'on chercherait une école où l'on apprend l'allemand ; tout est polonais et se fait en polonais. Les employés des grandes administrations civiles, des chemins de fer, des postes, sont Polonais et ne parlent que la langue slave. Impossible, si vous ne connaissez que l'allemand, de vous faire comprendre de votre médecin, de votre avoué, de votre notaire, et à plus forte raison de vos fournisseurs.

Bien mieux, il suffit que votre langue trahisse votre origine autrichienne pour que l'aristocratie et même la bourgeoisie galicienne vous évitent et ne voient en vous que le conquérant. Jamais on ne se croirait dans une province de l'Autriche-Hongrie.

En raison de l'insalubrité des villes résultant de leur mauvais entretien, les troupes logent au dehors, dans les faubourgs, ou bien sont baraquées dans des camps installés aux environs.

Les baraquements construits en planches recouvertes d'un mince enduit sont un abri plus que sommaire contre la pluie et le vent, et n'est miracle qu'ils aient résisté aux ouragans, assez fréquents dans cette région de la monarchie.

Le service est très chargé, les prises d'armes et les inspections sont fort nombreuses à cause de la grande quantité d'officiers de tous grades stationnés à proximité. Aussi, le simple soldat, le sous-officier, ont-ils ce pays en horreur.

Aucune distraction, aucun plaisir, pas même celui de s'enivrer, n'est réservé au troupier qui passe au quartier tous ses moments de loisir.

Pour égayer un peu les longues soirées d'hiver, il chante des airs populaires ou des hymnes patriotiques, au ton grave et mélancolique ou bien reste des heures entières à jouer aux dés.

L'été il préfère, quand il fait beau, aller à la baignade ou faire de longues promenades à cheval. Très ignorant et sans aucune ambition, il regarde cependant avec envie les juifs de sa compagnie, qui, sachant lire et écrire, parviennent à être sous-officiers ou secrétaires des officiers supérieurs.

Si le soldat se trouve malheureux dans ce pays affreux, l'officier est encore plus déshérité. Obligé d'habiter dans les baraquements, il ne jouit d'aucun confort.

Imaginez un long couloir couvert, sur lequel donnent de petites chambrettes, tel est le logement des officiers.

Chaque lieutenant a droit à une chambre sans entrée ni vestibule ; les capitaines possèdent un vestibule, et les officiers mariés un appartement, se composant de trois pièces et d'une cuisine, et situé à l'extrémité des baraquements.

Toutes ces chambres donnent sur la cour du quartier et sont situées de telle façon que le chef de corps les embrasse d'un coup d'œil. Quant à trouver un logement en ville pour échapper à cette surveillance, c'est presque impossible, les habitants ne veulent pas loger d'officiers autrichiens. Les seules personnes avec lesquelles les rapports sont moins tendus, ce sont les juifs qui, eux, s'immiscent partout. A peine un officier a-t-il mis le pied en Galicie qu'il se voit accaparé par un de ces individus au long caftan de fourrure, au bonnet cylindrique et pointu, dont les oreilles sont ornées d'anneaux, et qui a attendu pendant plusieurs heures à la gare du chemin de fer l'arrivée de sa future victime. Heureux de trouver quelqu'un qui parle allemand et qui semble si bien au courant de la vie galicienne, l'officier, sans défiance, se confie à lui, et bientôt, le juif lui devient indispensable.

A-t-il besoin de domestiques, d'argent, de chevaux, de meubles, de bois, de charbon, de viande, de livres, de vêtements ? le complaisant commissionnaire lui procurera tout cela, moyennant une petite rétribution.

Quant aux plaisirs réservés aux officiers, ils



Réfection d'une voie ferrée par les chemineaux militaires

sont très peu nombreux. De temps en temps, une troupe de théâtre, venant d'Odessa ou de Czernovitz, vient se faire entendre dans ces petites villes perdues, mais le fait se présente rarement et la troupe est généralement très médiocre.

La chasse, étant exclusivement entre les mains de l'aristocratie polonaise, est pour ainsi dire interdite aux officiers. Il ne reste donc plus que les réunions amicales ou les réceptions. Encore, celles-ci deviennent-elles de moins en moins nombreuses par suite du départ de plus en plus fréquent des familles d'officiers qui se trouvent ici trop isolées du monde.

Les longues soirées se passent donc à boire des bocks de bière ou du vin du pays, en lisant ou en causant des parties fines qu'on se rappelle avoir faites à Vienne.

Heureux les officiers dont les amis, les parents ou les relations sont assez puissants pour les faire sortir de cet enfer. Ils ne tardent pas à s'éloigner. Les autres, résignés, souffrent silencieusement et attendent tristement leur nomination de capitaine, qui leur permettra de quitter le service et d'aller vivre ailleurs avec une pension médiocre.

G. M.

inaptes au métier des armes proprement dit : borgnes, sourds, pieds plats, etc. Ils seront incorporés dans les postes d'embusqués s'ils présentent des garanties de santé générale au moins égales à celles des hommes du service armé.

La cavalerie, l'artillerie à cheval exigeront des brigadiers, des cavaliers et des canonniers rengagés ; le nombre des sous-officiers maintenus sous les drapeaux avec prime devra être également augmenté.

En tenant compte de ces différentes mesures et de quelques autres se rattachant à des questions d'organisation, telles que la suppression des musiques d'artillerie, le ministre espère trouver, à 5,000 ou 6,000 hommes près, les mêmes effectifs que ceux fournis par la loi de trois ans. Il est même convaincu que la force de notre armée ne sera pas diminuée par la nouvelle législation et il a tenu à déclarer devant la Chambre qu'il n'en accepterait pas la responsabilité si la solidité de nos troupes devait être affectée au plus minime degré.

Nous souhaitons que cette conviction du ministre de la Guerre soit basée sur des raisons ne touchant en rien à la politique et que l'avenir ne lui donne pas un cruel démenti. C.

LES CHEMINEAUX MILITAIRES

Les voies ferrées joueront, dans les guerres de l'avenir, un rôle considérable. Il suffit d'examiner en ce moment l'importance capitale du chemin de fer transsibérien et de son embranchement mandchourien pour se rendre compte de l'intérêt qu'il y a pour l'un des adversaires à posséder et à conserver intacte sa ligne rapide de ravitaillement, et pour l'autre, à chercher à l'intercepter et à la couper.

On peut, sans exagération, émettre cette idée que, dans la phase actuelle des hostilités, un des graves soucis du général Kouropatkine est de conserver l'usage du chemin de fer Liao-Yang—Moukden—Kharbin, tandis que les généraux Oku et Kuroki font tous leurs efforts pour prendre possession de cette même ligne, épargner ainsi à leurs troupes et à leurs convois un long trajet par voie de terre et intercepter les renforts et les approvisionnements envoyés de Sibérie et par conséquent de Russie.

Plus tard, si la chance des armes favorise les Russes, si leur offensive se prononce en Corée, ils seront vraisemblablement obligés de jeter dans ce pays des voies de fortune sur lesquelles circuleront tant bien que mal des trains militaires poussés jusqu'à quelques journées de marche des troupes de première ligne.

On voit, par ce bref exposé, que le chemin de fer est devenu une arme de guerre au premier chef.

C'est grâce à lui qu'en pays européen la mobilisation et la concentration des troupes peuvent s'opérer en quelques jours. Sans les voies ferrées il ne serait pas possible d'amener à temps dans les centres de cantonnements les approvisionnements nécessaires à la vie matérielle des millions d'hommes que la guerre de l'avenir jettera les uns sur les autres. Au cas du siège d'une place forte, cette opération serait impossible si des plates-formes sur rails ne venaient conduire jusqu'à l'emplacement des batteries d'attaque les énormes et lourds canons sans lesquels on ne peut réduire une forteresse moderne. L'approvisionnement en projectiles d'un parc de siège ne peut se faire si l'on ne dispose du chemin de fer et l'on se souvient qu'en 1870-1871 les Allemands ne purent



Le coltinage des traverses

…e que doit être le service de deux ans

Au moment où s'engage à la Chambre la discussion sur le service de deux ans, il importe …e fixer nettement ce que doit être ce service, …l'on ne veut pas affaiblir en quoi que ce soit …armée nationale telle que l'ont faite les lois … 1872 et de 1889.

Les déclarations faites par le ministre de la …uerre contiennent à ce sujet des indications …téressantes que nous allons résumer ici.

La nouvelle loi ne devra incorporer ni tuber…leux, ni malades, ni hommes aptes à contrac…r la fièvre typhoïde. Cette réserve faite, elle …pellera sous les drapeaux tous les jeunes gens …lides, sans exception.

Pour restituer aux troupes combattantes les …mmes employés dans certains services non …mbattants, ceux qu'on appelle familièrement … embusqués, on fera appel aux hommes des …rvices auxiliaires, les demi-bons ; on appelle …si non pas ceux dont la santé est demi-satis…sante, mais ceux qu'une tare physique rend



Chemineaux militaires. — Le repos

mener activement le siège et le bombardement de Paris parce que la voie ferrée menant en Allemagne était coupée à Nanteuil par l'éboulement d'un tunnel.

Mais la construction, la réparation et l'exploitation d'une ligne ferrée ne peuvent être exécutées en temps de guerre par des ouvriers civils. On a besoin d'un personnel militaire solidement encadré qui puisse au besoin quitter ses outils de pionniers pour faire le coup de feu. Aussi a-t-on créé dans toutes les armées civilisées un corps spécial de soldats de chemins de fer. En France, ce corps s'appelle le régiment des chemins de fer, appartenant à l'arme du génie, dont il constitue le 5e régiment.

En temps de paix, le 5e génie comprend 3 bataillons à 4 compagnies chacun. Ces 12 compagnies se dédoublent à la mobilisation et constituent les détachements nécessaires à l'exécution du service pour lequel ces chemineaux ont été créés. Car c'est ainsi que les sapeurs de chemins de fer se désignent entre eux, caractérisant assez bien la nature des travaux qui leur incombent un peu partout et les obligent à cheminer en construisant des voies, lançant des ponts, etc.

C'est à Versailles, au polygone des Matelots, que les chemineaux militaires reçoivent la première instruction. Les commandements auxquels ils exécutent leurs manœuvres de force sont assez originaux. S'agit-il, par exemple, de soulever un rail, le sergent chef d'équipe commande : « Par les cheveux, la main dessus, groupe ! » Lorsqu'il faut le poser, après l'avoir transporté, le commandement est : « Halte, front, pose ! » Ces commandements, dus à la tradition, sont devenus réglementaires. L'instruction donnée au polygone de Versailles a rapidement dégrossi le chemineau ; lorsque le printemps arrive, on songe à perfectionner l'instruction technique et on détache nos sapeurs sur divers points du territoire pour leur faire exécuter des travaux d'ensemble.

Ces travaux consistent dans la réfection d'un tronçon de ligne, quelquefois dans la pose d'une voie neuve.

A cette occasion, les capitaines chefs de détachements se transforment en véritables ingénieurs de chemins de fer ; le réseau sur lequel ils opèrent leur livre le terrain ou la ligne avariée ; ils restituent après quelques semaines une ligne toute neuve ou un tronçon remis en bon état.

Le travail exécuté par les chemineaux est d'ailleurs facilité par ce fait que la plupart, avant leur entrée au service, étaient déjà ouvriers de chemins de fer et continuent à faire, sous l'uniforme, ce qu'ils faisaient sous la blouse ou la veste de l'ouvrier civil.

Indépendamment du travail de construction ou de réparation des voies, le 5e régiment du génie a également dans ses attributions l'exploitation de la ligne ferrée.

Dans le but de donner aux sapeurs l'instruction nécessaire, un détachement de plusieurs officiers et de quelques centaines d'hommes est affecté en permanence à deux tronçons des chemins de fer de l'Etat : celui d'Orléans à Chartres et celui de Voves à Tours ; c'est une longueur d'environ 100 kilomètres de ligne qui, à part quelques détails de comptabilité, est exploitée exclusivement par des militaires.

Les fonctions des officiers et des sapeurs sont très variées. Capitaine inspecteur, lieutenant chef de gare, sergent chef de manœuvre, caporal chef de train, sapeur garde-frein, homme d'équipe, aiguilleur, toute la gamme des emplois figure au détachement. Une trentaine de sapeurs, choisis parmi les anciens élèves mécaniciens ou chauffeurs des compagnies de chemins de fer, sont exercés à la traction ; ils montent sur les machines, adjoints à un mécanicien civil chargé de les instruire, et, après un stage plus ou moins long et des épreuves très sérieuses, reçoivent le brevet de mécanicien qui leur confère le droit de conduire seuls.

Le régiment de chemins de fer fournit également les officiers, sous-officiers et sapeurs, qui construisent dans nos colonies les chemins de fer pour lesquels la main d'œuvre civile a été reconnue impuissante ou insuffisante. C'est ainsi que, au grand honneur du 5e régiment du génie, le dernier coup de pioche vient d'être donné récemment à la ligne reliant le Sénégal et le Soudan et, grâce aux chemineaux militaires, la locomotive a aujourd'hui atteint les villes soudanaises de Bammako et Toulimandio.

C'est également par leurs efforts que d'ici peu d'années, à Madagascar, la capitale Tananarive sera reliée à Tamatave, sur l'océan Indien.

T.

Le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME COLONIAL *doit se trouver chez tous le correspondants du* **Petit Journal**, *san exception.*



Le village de Leao-Yang, quartier général du général KOUROPATKINE

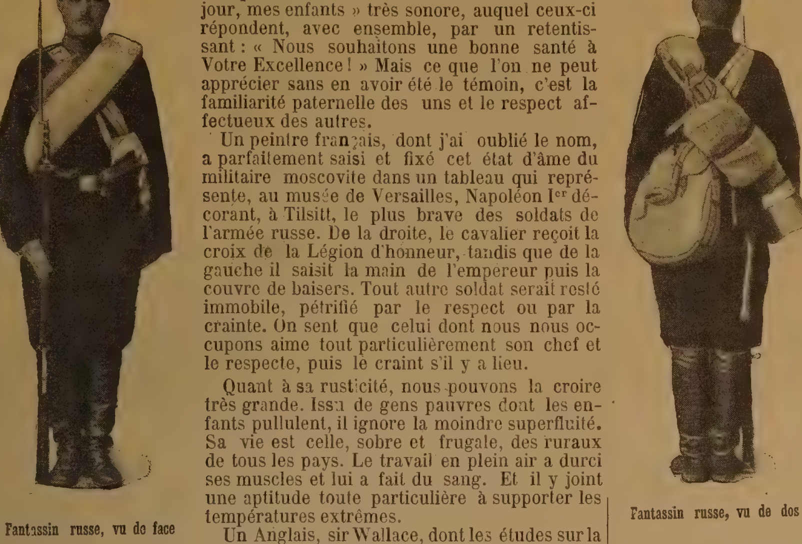
TÉMOIGNAGE SUR LE SOLDAT RUSSE

Ce qu'il est

Comment finira le conflit actuel? — Le théâtre de la guerre est si éloigné de la Russie! On dit les Japonais si bons soldats! — Que pensez-vous donc des Russes, vous qui avez vécu parmi eux? Autant de questions qui me sont posées chaque jour par des amis anxieux.

N'étant ni prophète ni stratège, je ne me lancerai pas en des consultations supérieures à mes forces. Ce que je puis dire, c'est que nos alliés savent attendre. Grâce à cette patience, ils sauront surmonter bien des difficultés et, grâce aussi à l'outil de guerre incomparable qu'ils possèdent : le soldat.

Je l'ai vu à la caserne et au camp, à la manœuvre ou au repos, aux champs ou à la ville ; partout il m'a laissé une excellente impression.



Fantassin russe, vu de face

Sa bonne figure blonde aux joues roses et bien remplies, au menton imberbe, respire la santé physique, tandis que dans ses yeux bleu clair, on lit tous les signes d'une parfaite santé morale.

C'est à un très haut degré qu'il possède en même temps que la discipline — cette force principale des armées — la rusticité : qualité cardinale, à mon avis, du bon soldat.

Là-bas le recrutement est en grande majorité rural, presque tous les soldats sont d'origine villageoise.

Or, rien n'est plus propre que la vie du paysan russe à rompre à l'obéissance. A la maison, le père règne d'une façon incontestée, non pas en souverain constitutionnel, mais en roi absolu qui règne et gouverne. C'est un tsar au petit pied qui sait exiger le respect et l'obtient.

Dans le village, l'autorité du « staroste » n'est pas moins incontestée.

Élu par le suffrage de tous, il gouverne la petite république. Nul ne peut s'absenter sans sa permission, ni labourer, ni faucher, ni cueillir sans ordre. Une désobéissance entraîne l'expulsion immédiate et la perte du droit à la parcelle de terre communale qui vous fait vivre. Si on ajoute à cela que le Russe est profondément religieux, on comprend qu'il arrive au régiment ayant déjà le respect de Dieu et du maître; l'œuvre de ses chefs est d'y joindre le culte de l'empereur et du drapeau. Ils s'y emploient avec un soin scrupuleux.

Et rien n'est plus intéressant que d'observer la cordialité toute particulière qui régit les rapports entre le subordonné et l'officier. Chacun sait que celui-ci salue les soldats d'un : « Bonjour, mes enfants » très sonore, auquel ceux-ci répondent, avec ensemble, par un retentissant : « Nous souhaitons une bonne santé à Votre Excellence! » Mais ce que l'on ne peut apprécier sans en avoir été le témoin, c'est la familiarité paternelle des uns et le respect affectueux des autres.

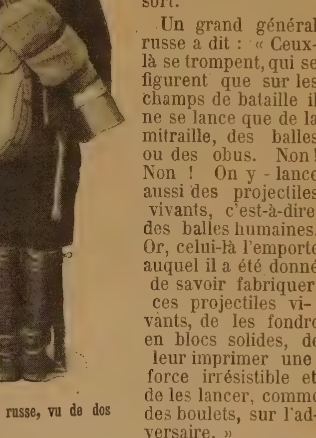
Un peintre français, dont j'ai oublié le nom, a parfaitement saisi et fixé cet état d'âme du militaire moscovite dans un tableau qui représente, au musée de Versailles, Napoléon Ier décorant, à Tilsitt, le plus brave des soldats de l'armée russe. De la droite, le cavalier reçoit la croix de la Légion d'honneur, tandis que de la gauche il saisit la main de l'empereur puis la couvre de baisers. Tout autre soldat serait resté immobile, pétrifié par le respect ou par la crainte. On sent que celui dont nous nous occupons aime tout particulièrement son chef et le respecte, puis le craint s'il y a lieu.

Quant à sa rusticité, nous pouvons la croire très grande. Issu de gens pauvres dont les enfants pullulent, il ignore la moindre superfluité. Sa vie est celle, sobre et frugale, des ruraux de tous les pays. Le travail en plein air a durci ses muscles et lui a fait du sang. Et il y joint une aptitude toute particulière à supporter les températures extrêmes.

Un Anglais, sir Wallace, dont les études sur la Russie font autorité, dit que, sous ce rapport, le moujick semble être le cousin germain de l'ours blanc, mais à la différence qu'il n'est point du tout incommodé par une forte chaleur. Au contraire, il l'aime beaucoup, quand il peut se la procurer.

Il n'est guère de village qui ne possède son bain de vapeur, plus ou moins bien aménagé, visité chaque semaine par les habitants. L'opération est poussée à l'extrême limite de ce que l'on peut supporter et, chose la plus étonnante de toutes, les paysans, l'hiver, se ruent souvent hors du bain pour se rouler dans la neige.

Des gens ainsi trempés, au physique et au moral, supportent vaillamment fatigues, privations, défaites même. Les pieds dans la neige, ils savent attendre, supporter sans se plaindre les souffrances de la faim et se raidir contre le sort.



Fantassin russe, vu de dos

Un grand général russe a dit : « Ceux-là se trompent, qui se figurent que sur les champs de bataille il ne se lance que de la mitraille, des balles ou des obus. Non! Non! On y lance aussi des projectiles vivants, c'est-à-dire des balles humaines. Or, celui-là l'emporte auquel il a été donné de savoir fabriquer ces projectiles vivants, de les fondre en blocs solides, de leur imprimer une force irrésistible et de les lancer, comme des boulets, sur l'adversaire. »

Il n'est pas, à mon humble avis, de projectiles humains mieux trempés que ceux qui bondent, à l'heure actuelle, les trains dirigés un à un, tout le long de l'immense Transsibérien, vers la Corée lointaine.

Le brave garçon, si coquettement coiffé de fourrure, si correctement appuyé sur son arme, dont je donne ici le portrait, fait partie de ceux-là. Mon sympathique souvenir et mes vœux l'accompagnent pendant ce lointain exode.

BAÏONNETTE.



Arc de Triomphe de l'Etoile

Les MONUMENTS GLORIEUX DE l'histoire de France (1)

L'ARC DE TRIOMPHE DE L'ÉTOILE

La campagne d'Allemagne de 1805, la première de l'armée impériale, dite alors la *Grande Armée*, mit le comble à la gloire militaire de Napoléon Ier, par le succès éblouissant de la bataille d'Austerlitz, dite des *Trois-Empereurs* de France, d'Autriche et de Russie. La troisième coalition était dissoute, l'empire d'Allemagne n'existait plus, l'empereur François II d'Allemagne devenait

(1) Voir le n° 4.

François Ier, limitant sa souveraineté à celle des États héréditaires de l'Autriche (Autriche, Hongrie et Bohême) et la vacance à l'empire d'Allemagne était ouverte. C'est là ce que voulait Napoléon dans l'espoir de reconstituer en sa faveur l'ancien empire romain de l'occident du continent européen ; la partie orientale de l'Europe serait abandonnée à l'empire de la Russie avec ses vastes possessions du Nord de l'Asie.

Le *Sénat conservateur* de l'empire français reçut les drapeaux pris sur l'ennemi pendant cette rapide campagne et, *selon le désir* exprimé par Napoléon, il émit en Janvier 1806 le vœu qu'un monument durable fût élevé dans l'endroit le plus en vue de Paris pour perpétuer le souvenir de pareils faits de guerre, qu'il y aurait dans ce monument une salle d'honneur pour conserver l'épée que portait le vainqueur d'Austerlitz, et que chaque année, comme cela avait eu lieu pour le fondateur de l'empire romain, né également dans le mois d'Août, une fête nationale serait célébrée le 15 Août, jour anniversaire de la naissance du nouveau souverain de la France.

HISTORIQUE DE L'ARC DE TRIOMPHE DE L'ETOILE

Le 18 Janvier 1806, Napoléon rendit un décret pour la construction immédiate de ce monument dit : l'Arc de Triomphe *de l'Etoile*, parce qu'il est au point de rencontre de douze avenues. Son axe central étant tout à la fois celui de l'avenue des Champs-Elysées et celui de l'avenue de la Grande-Armée, son nom *de l'Etoile* est pleinement justifié et l'ensemble constitue un des plus beaux embellissements et une des plus belles perspectives que l'on puisse rencontrer dans le monde entier. Victor Hugo a bien dépeint le prestige de ce monument quand, en 1837, après son achèvement, il écrivit dans ses *Voix intérieures* :

Toi dont la courbe, au loin par le couchant dorée,
S'emplit d'azur céleste, arche démesurée ;
Toi qui lèves si haut ton front large et serein
Fait pour changer sous lui la campagne en abîme,
Et pour servir de base à quelque aigle sublime
Qui viendra s'y poser et qui sera d'airain !
O vaste entassement ciselé par l'histoire !
Monceau de pierre assis sous un monceau [de gloire !
Edifice inouï.

L'Arc de Triomphe mesure 49 m. 483 en hauteur, 44 m. 820 en longueur et 22 m. 210 en largeur. Les fondations sont un parallélipipède plein, ayant 8 m. 375 de profondeur et dépassant le monument de 5 mètres aux deux côtés de sa longueur et de 2 m. 50 aux deux côtés de sa largeur. Ainsi il a fallu extraire environ 1,250 mètres cubes de terre et les remplacer par autant de mètres cubes de belles pierres de taille pour composer la base massive sur laquelle repose cet édifice.

La première pierre fut posée le *15 Août 1806*, au jour anniversaire de la naissance de Bonaparte ; jour de la Saint-Napoléon, et l'inauguration du monument eut lieu le *29 Juillet 1836*, jour choisi avec intention par le roi Louis-Philippe au sixième anniversaire de la déchéance de la dynastie de la *Branche aînée* des Bourbons.

A la chute de Napoléon, le monument n'était encore construit que jusqu'à la corniche du premier étage. Louis XVIII abandonna la continuation de l'Arc de Triomphe.

La France a subi en trente-huit ans, de 1792 à 1830, six révolutions dynastiques. Il ne faut pas s'étonner des modifications qui ont dû s'opérer dans la continuation et dans la destination, ainsi que dans la décoration des monuments qui ont un caractère politique. Après la campagne d'Espagne de 1823, Louis XVIII décida que le monument serait achevé et qu'il servirait à glorifier la *Constance* de l'armée française qui était allée rétablir le gouvernement absolu de Ferdinand VII. A la chute de Charles X, le monument n'était pas achevé dans son gros œuvre, rien n'était encore commencé ni prévu pour sa décoration. C'est le roi Louis-Philippe qui fit terminer l'Arc de Triomphe, et décida qu'il serait destiné à glorifier non plus uniquement la campagne de 1805, mais tous les beaux faits de guerre des armées de la République et de l'Empire. C. BOISSONNET.

Nous mettons l'immense publicité du **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, *à la disposition des intéressés, en publiant gratuitement toutes les informations militaires, maritimes, coloniales, d'un intérêt général.*

L'aviso transport « MANCHE », chargé de la surveillance de la pêche française en Islande

Le budget de la Guerre pour 1905

Il n'y aura pas grande différence entre les dépenses militaires de 1904 et celles prévues pour l'exercice 1905 par le projet de budget que la commission du budget va avoir à examiner. Le ministre de la Guerre demande cette année pour son département 679,329,916 francs, ainsi répartis :

Troupes métropolitaines, 623,326,072 francs ; troupes coloniales, 28,636,694 francs, et dépenses extraordinaires, 27,367,150 francs. Ce budget est en augmentation de trois millions sur le budget précédent.

Les principales modifications proposées pour l'exercice 1905 sont les suivantes :

L'effectif des officiers est diminué de 63 unités, par suite de la suppression d'un certain nombre de places d'officiers-élèves à l'Ecole de Fontainebleau et de la disparition de compagnies de quatrièmes bataillons ; d'autre part, il a été prévu 39 postes de médecins aides-majors.

L'effectif des chevaux est réduit de 600.

Le chapitre de la solde a été modifié en réduction par la diminution des effectifs de réservistes à convoquer en 1905, la suppression d'un certain nombre d'états-majors et de compagnies de quatrièmes bataillons et en augmentation par la création d'emplois de sous-officiers rengagés destinés à remplacer les sœurs de charité dans certains hôpitaux ; de plus, une augmentation de l'effectif des territoriaux à convoquer l'an prochain a été prévue.

Les crédits de manœuvres, de subventions aux territoires du Sud algérien, des vivres et conserves, des fourrages sont en augmentation.

L'armée coloniale reçoit un supplément de 85 officiers.

Dans la section des dépenses extraordinaires, nous avons à signaler une augmentation de douze cent mille francs environ pour le matériel d'artillerie, les armes portatives et le matériel cycliste, et une diminution de deux millions et demi, permise par l'achèvement des travaux de défense de Bizerte et le ralentissement dans la constitution des approvisionnements en projectiles du service de l'artillerie.

N.

PÊCHEURS D'ISLANDE

L'aviso transport *Manche* est parti, comme les années précédentes, pour aller suivre la campagne de pêche en Islande, et retrouver les goélettes des quartiers de Paimpol et de Dunkerque qui vont croiser pendant de longues semaines sur les côtes de Reykjavik, d'Isafjord, de Seydisfjord et d'Areyri.

Comment se pratique la pêche en Islande ? Quelle vie de labeur et de fatigues les Paimpolais et les Dunkerquois ont-ils à supporter pour ramener quelquefois une pêche peu fructueuse, à peine suffisante pour empêcher ceux qui restent au pays de mourir de faim ?

Les goélettes d'Islande partent généralement dans la seconde quinzaine de Mars ou dans les premiers jours d'Avril.

Dès leur arrivée dans les parages de pêche, Paimpolais et Dunkerquois s'en vont, pour la plupart, jeter leurs lignes le long de la côte Sud, dans le dangereux voisinage des îles Westmann.

Cinquante navires de Paimpol, autant de Dunkerque, une quarantaine de Saint-Brieuc, Binic et Gravelines, et environ 3,000 pêcheurs, se tiennent de fin Mars à fin Mai dans ces régions sans abri et où la tempête, quand elle se déchaîne, jette tant de navires à la côte.



Un pêcheur d'Islande

Au contraire des terre-neuvas, qui sont obligés d'embarquer sur leur doris pour aller jeter ou relever les lignes, les Islandais ne quittent jamais leur bord.

Installé sur le pont de la goélette, à une place désignée par le sort, l'Islandais file sa ligne le long du navire, qui dérive lentement sous sa grande voile et son foc.

La ligne de l'Islandais, longue de 200 mètres, porte à une de ses extrémités un plomb du poids de 3 kilos, que traverse une tige de fer munie de deux forts hameçons.

La ligne immergée, l'homme la hale et la file tour à tour, de façon à imprimer à l'appât, par ce mouvement continu de va-et-vient, une apparence de vie qui attire le poisson.

La morue aperçoit l'appât et s'enferre. Le poisson est hissé à bord, mis en tas et le soir, la pêche finie, on procède à une préparation préliminaire, on extrait le foie et l'on sale les autres parties du poisson.

Comme les terre-neuvas, les Paimpolais mettent la morue en vrac dans la cale, où elle reste ainsi dans le sel, jusqu'au moment où ils la livrent à terre, où elle passe par toute une série de préparations.

Tranché, salé, le poisson est mis en barriques.

Au bout de quelque temps, d'habitude à l'occasion du premier séjour en baie, on retire le poisson des barriques, on le lave avec soin et on le met, avec du sel nouveau, dans un second baril où on le presse de façon à donner à tous les barils le même poids : 142 kilos.



Le pont d'une goélette française pêchant la morue sur les côtes d'Islande

Cette opération porte le nom de « repacage ».

A l'arrivée en France, la morue est une dernière fois lavée, triée, salée et entonnée. Ainsi traitée, la chair du poisson est plus blanche, plus épaisse et plus recherchée par le commerce.

Chez les Paimpolais, les hommes de l'équipage reçoivent un tiers du produit de la pêche, partagé entre les hommes proportionnellement au nombre de morues prises par chacun d'eux. A Dunkerque, au contraire, le calcul des salaires se fait tout autrement.

Les matelots reçoivent, en moyenne, de 19 à 20 francs par douze tonnes de 142 kilos de morues capturées, le saleur et le lieutenant reçoivent 22 francs, le second 25 francs et le mousse 9 francs.

Chaque homme rapporte de sa campagne de 850 à 1200 francs environ.

C'est peu si l'on considère les fatigues continuelles de la campagne, les dangers courus, et si l'on compte que le pêcheur est tenu de s'équiper et dépense, de ce chef, 150 à 200 francs par campagne.

En Islande, à Reykjavik, à Faskudsfjord, des établissements de bienfaisance attendent les pêcheurs français. Ce sont des hôpitaux pour les malades et des maisons de famille pour les convalescents.

Et l'on va construire l'an prochain, à Seydisfjord, un grand établissement hospitalier qui pourra recevoir 200 marins et auquel seront attachés trois médecins ou chirurgiens et une dizaine d'infirmiers.

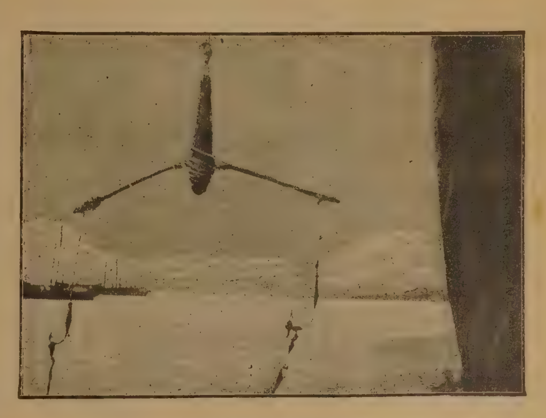
Ceci sans préjudice du navire-hôpital *Saint-Pierre*, des « Œuvres de Mer », qui doit reprendre, en 1905, son œuvre bienfaisante.

A. C.

LETTRE D'UN VIEUX MARSOUIN

Scènes de la vie du Soudan

Le facteur m'apporte à l'instant ta lettre ; oui, mon cher, le facteur, et un facteur que l'on pourrait donner comme modèle à ses collègues blancs pour la célérité et la modestie des appointements ; sans compter qu'il n'use pas de souliers au gouvernement, la nature lui ayant donné deux semelles cuirassées qui lui suffisent. Donc, le susdit a été réquisitionné un beau jour, pour porter le courrier du poste, dans un sac cacheté, jusqu'au poste le plus voisin, c'est-à-dire à Kankan. On lui a donné un sauf-conduit, sur la vue duquel les chefs de



La ligne des Islandais

villages sur sa route l'ont gracieusement nourri; arrivé à Kankan, il a remis son sac et en a pris un autre qui, après avoir remonté le Sénégal jusqu'à Bafoulabé, était venu de la même façon, de poste en poste, par Kita, Niagassala et Siguiri. Demandes-en donc autant à ton facteur! et dis-lui surtout que son frère noir, en me remettant ce second sac à son retour, n'a même pas eu l'idée de me réclamer une étrenne.

J'étais venu ici la bouche tout enfarinée : dans ce Soudan si lointain, je comptais bien qu'il resterait quelques anthropophages; que l'on serait obligé de faire contre eux quelque belle expédition, où l'on verrait des pays nouveaux et où l'on ferait parler la poudre; et, cela va sans dire, je me voyais déjà faisant partie de la colonne... Qui peut savoir?... Une balle ou une flèche que l'on reçoit à propos; la prise de quelque négraud important; citation, galons, médaille... ce sont de ces choses que tu rêves comme moi et que l'on y trouve quelquefois. Mais je suis né sans la moindre coiffe; pas d'anthropophage! pas d'expédition! Seulement, on m'a détaché de Beyla au poste de Kisidougou (1). Au lieu du récit de combats héroïques, tu te contenteras donc de la description de mon nouveau séjour. Je sais bien, mon cher, que, pour ton esprit belliqueux, ce sera une piètre compensation; mais, tu as beau faire la grimace, le plus beau sergent du monde, fût-il marsouin (ce qui est inévitable), ne peut donner que ce qu'il a.

Figure-toi, pour te représenter l'aspect du pays en général, une mer de verdure; et une mer profonde, je te prie de le croire; car les arbres qui servent de vagues ont une telle hauteur et de telles dimensions que, malgré ma compétence en gymnastique, je laisse aux singes qui les habitent le soin de calculer les brassées qu'il faut faire pour en atteindre la cime. Et c'est là-dedans un enchevêtrement pire que dans la barbe de l'adjudant X... : des branches fines ou énormes; des lianes qui pendent en festons de dentelles; des épines d'une longueur et d'un... pointu sans pareils, formant des fourrés que même le cuir d'un sanglier ne pourrait braver. Sans les rares et étroits sentiers qui permettent d'y pénétrer en certains endroits, ce serait, « dans toute sa mystérieuse beauté, l'impénétrable forêt vierge, dans laquelle la main de l'homme n'a jamais mis les pieds! »

(1) Ville de Kisi, dougou signifiant ville, dans la langue du pays.

Enfoncés, les Ponson du Terrail et autres! Hein! qu'en dis-tu?

Tu dis que je bavarde, au lieu de te parler de mon palais : une clairière; au milieu, un carré de 300 mètres de côté, ceint d'une palissade d'énormes piquets (le bois n'est pas cher, la mine n'étant pas loin); dans ce carré, nos hôtels privés et nos magasins. Ceux-ci renferment nos vivres et nos munitions, ceux-là protègent contre les brutalités du climat les précieuses santés du résident de la région, du lieutenant commandant le poste, d'un sergent français et... de ton serviteur. Ce dernier seul devant t'intéresser, je vais te donner la description exacte de sa demeure, presque en tous points conforme, d'ailleurs, à celle des autres.

Un pain de sucre, en pisé, de 5 mètres de hauteur sur autant de diamètre. La porte est en bois de palmier. N'envoie pas un coup de poing dedans, tu l'enfoncerais, bon Dieu!



Plan du poste français et du village de Kisidougou, au Soudan

ouvre, la clef est dans la serrure. — ? — Oui, cette ficelle entre ces deux clous : décroche-la d'un côté, baisse-toi un peu et entrons. A ta droite, c'est mon lit; ne cherche pas s'il est de style; ce sont tout bonnement quelques branches souples, en guise de sommier, clouées sur un cadre plus solide, par un de mes tirailleurs, artiste menuisier; une paillasse bourrée de paille de riz, un traversin même système, et des draps en toile des Vosges, qui se vend beaucoup sur la côte et dans tout le pays.

Ne t'assieds pas dessus, tu vas le défaire et je dormirais mal; prends cette chaise, due à mon modeste génie, qui a su la construire avec quatre bûches et quelques planches, provenant des caisses dans lesquelles nous recevons notre vin en bouteilles; tu as déjà reconnu dans ma table et mon lavabo les mêmes matériaux et la même façon artistique? Je n'insiste pas; si tu veux te laver les mains, voici une calebasse-cuvette; si tu veux un verre, voici des moitiés de noix de coco.

Tu as vu mon fusil pendu à la cloison? ma vieille flûte sur la table? c'est tout; sortons. Tu ne veux pas sans doute que je te détaille de la même façon nos magasins et chacune de nos cases, non plus que celles de nos tirailleurs, qui, au nombre de 150 environ, logent en dehors des palissades du poste? Alors, contente-toi du croquis que je t'envoie de mes domaines immédiats, car je me crois vraiment seigneur et maître de ces lieux, mon cher; à l'Ouest, j'ai ma forêt, profonde, immense, pleine de nouveautés, d'arbres et d'animaux qui m'étaient inconnus; au Sud, mon village, mes sujets, qui me respectent, me craignent et m'aimeront peut-être; partout ailleurs, ma plaine : la brousse à perte de vue, soulignant au loin un horizon d'azur implacable, d'azur en fusion; l'air, l'espace; quelques loisirs pour penser à cette France que je représente un peu ici, et qui parfois m'envoie, en récompense, quelques bouteilles de son vin;... avec tout cela et une liberté, que l'on peut croire entière, forcément, mon cher, je suis heureux, et... je souhaite que la présente te trouve de même, comme disait ce brave Pitou.

R.


Cases des indigènes, au Soudan

LES VILLES FLOTTANTES

Un Gargantua maritime. — Le luxe à bord. Ce qu'on voit sur un transatlantique.

Les paquebots modernes sont de vraies villes flottantes. Ils transportent souvent plus de 2,500 passagers, sans compter un équipage et un personnel, qui varie, suivant les cas, entre 350 et 450 personnes. Beaucoup de nos chefs-lieux de canton ne pourraient pas accuser au recensement la population de 3,000 âmes, qui est souvent celle d'un de nos transatlantiques.

Quand on considère la simple traversée de l'Atlantique, qui demande environ sept jours,

entre Le Havre ou Liverpool et New-York, on comprend facilement qu'un paquebot doit emporter un approvisionnement très important. Ce n'est pas une petite affaire, en effet, que d'héberger 2,500 à 3,000 personnes pendant une semaine, au milieu de l'Océan, où les marchés et les magasins de comestibles sont plutôt rares.

Il faut donc tout prévoir et ne pas compter sur les possibilités d'aller chercher chez le marchand d'en face ce qui viendrait à faire défaut. Il est indispensable même de tenir compte des aléas possibles et d'emporter des victuailles en prévision d'une traversée, qu'un événement quelconque, accident ou avarie, pourront prolonger au delà du temps normal.

Dans ces conditions, les paquebots, en raison de ce qu'ils réclament de comestibles, deviennent de véritables Gargantuas. La *Lorraine* et la *Savoie*, les plus récents des transatlantiques construits en France, embarquent, pour un seul voyage, d'après les chiffres officiels, qui nous ont été donnés à la Compagnie générale transatlantique :



Palabre dans la brousse, au Soudan

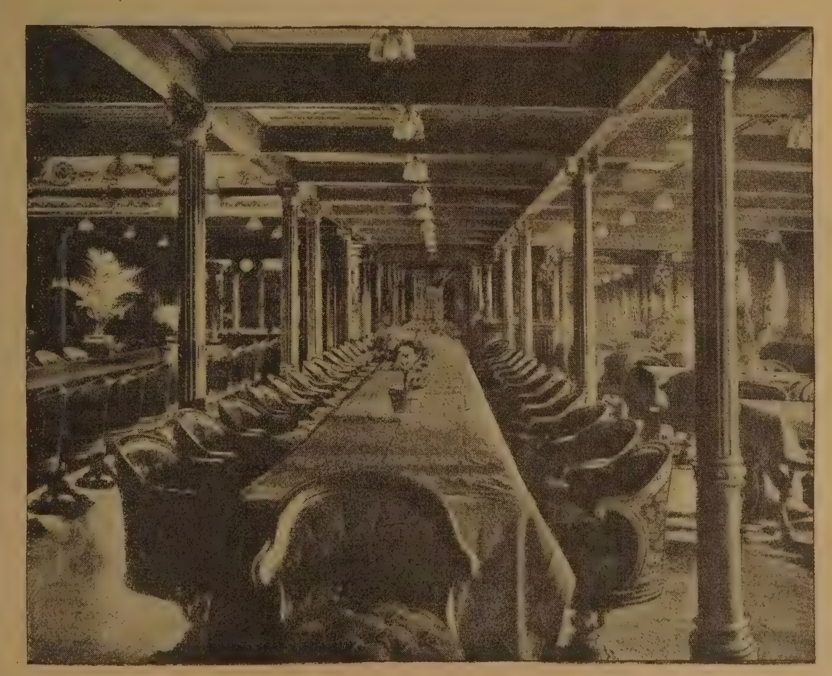
5 bœufs, 4 veaux, 10 moutons, 60 pigeons, 600 kilos de poissons frais, 500 choux, 150 kilos de carottes, 300 artichauts, 300 choux-fleurs, 1,800 pieds de salades, 1,800 kilos de pommes de terre, 1,000 litres de lait, 800 litres de liqueurs, 2,000 kilos de lard et de jambon, 200 kilos de chocolat, 40,000 œufs, 1,400 kilos de beurre, 100 kilos de fromages, 420 kilos de café, 600 kilos de sucre, 7,000 kilos de farine, 31,000 litres de vin.

La Compagnie transatlantique consomme, tous les ans, pour ses divers bateaux : 400,000 kilos de farine, soit 40 wagons de 10 tonnes. Il lui faut 1,500,000 litres de vin et 100,000 litres de bière. Le troupeau nécessaire à satisfaire l'appétit pantagruélique de ses paquebots se composerait, s'il fallait le former, de 1,860 bœufs, 950 veaux et 2,700 moutons ; il faudrait une ferme gigantesque pour élever les 20,000 pièces de volailles que réclament les cuisiniers pour les besoins de la table d'hôte.

*
* *

Nous avons eu l'occasion de visiter dernièrement, au Havre, au moment où il arrivait de New-York, le superbe transatlantique qu'est la *Lorraine*, un des plus beaux types de nos ville flottantes modernes. C'est tout simplement princier : luxe partout, chauffage à vapeur, ventilateurs, lampes électriques, boiseries sculptées, peintures et décorations artistiques ; les derniers mots de l'hygiène au service du plus grand confort. Les cabines de famille sont de vrais petits appartements et les cabines de luxe comprennent toutes les dépendances de l'installation la plus moderne ; même dans les cabines de seconde classe et partout, dans le paquebot, la beauté des tapis, la finesse des sculptures et l'élégance du mobilier, tout cherche à contribuer à donner au passager l'illusion du *home*.

Le fumoir, le lavatory, les salons, le grand escalier, les salles à manger sont de véritables merveilles, où rien ne manque, depuis les cuisines jusqu'au salon de coiffure, à la cabine photographique.



Salle à manger de la « LORRAINE »

On ne se doute pas du linge qu'il faut pour assurer le bien-être de toute la population qui, pendant sept jours, habite un transatlantique, entre le Havre et New-York. Nous n'inventons rien ; c'est la statistique officielle qui nous apprend qu'on embarque, pour ce voyage, 2,970 draps, 1,540 taies d'oreillers, 310 nappes, 12,600 serviettes de table et 8,340 serviettes de toilette, 3,700 serviettes d'office, 4,200 torchons et 1,600 tabliers.

Cent deux personnes, sous les ordres de deux officiers, le commissaire et le sous-commissaire, assurent le service des passagers. Toutes les professions d'un hôtel sont représentées ici ; car c'est un véritable hôtel flottant, où l'on trouve chef, cuisiniers, cambusiers, sommeliers, bouchers, boulangers, pâtissiers, coiffeurs, femmes de chambre, garçons, aides et domestiques de toutes catégories.

Ce que nous signalons ici pour la *Lorraine*, nous le disons avec un légitime sentiment d'orgueil national, parce que ce splendide navire navigue sous le pavillon français ; mais il ne il ne faudrait pas croire que les merveilles que nous indiquons à son actif soient des faits isolés. Les compagnies étrangères, et plus particulièrement les lignes anglaises, comptent dans leurs flottes respectives des paquebots superbes. Nous connaissons *Oceanic* et *Celtic*, qui sont de magnifiques et gigantesques villes flottantes.

WILL DARVILLÉ.

Ephémérides de la Marine française

1er Juin 1794 (13 Prairial an II). — Bataille navale aux atterrages de Brest entre la flotte de Villaret-Joyeuse et celle de lord Howe.

Glorieux épisode du *Vengeur*.

La flotte française était vaincue, mais le but qu'elle poursuivait était atteint.

L'immense convoi amené d'Amérique par Vanstabel put en effet entrer à Brest le 11 Juin, sans être inquiété par les Anglais.

3 Juin 1805. — Le capitaine de vaisseau Cosmao-Kerjulien reprend aux Anglais le rocher du Diamant, à la Martinique.

4 Juin 1730. — Coëtlogon reçoit à son lit de mort le bâton de maréchal de France.

5 Juin 1856. — Création à Lorient du bataillon d'apprentis-fusiliers.

6 Juin 1706. — Duguay-Trouin, avec les vaisseaux : *Jason*, 54, *Hercule*, 56 canons, de Ruis, la fré-

frégate *Paon*, de la Jaille, attaque en vue de Lisbonne le grand convoi du Brésil escorté par six gros vaisseaux de guerre portugais de 50 à 80 canons.

Ce coup de main exécuté avec une hardiesse inouïe, ne répondit pas à l'attente du brillant corsaire. Une infinité de circonstances des plus malheureuses et des moins attendues lui firent perdre, dit-il, une des plus belles occasions de sa vie.

7 Juin 1706. — Le chevalier des Augiers enlève en rade de Sainte-Hélène, malgré les canons des forts, deux vaisseaux anglais richement chargés.

8 Juin 1755. — L'amiral anglais Boscawen attaque au large de Terre-Neuve, en pleine paix, trois vaisseaux séparés de la division de du Bois de la Motte qui porte des renforts au Canada.

Le Lys, 64, de Lorgeril, et l'*Alcide*, 64, Hocquart de Blincourt, sont obligés d'amener leur pavillon après une résistance héroïque. Le *Dauphin-Royal*, 64, de Montelis, parvient à s'échapper.

9 Juin 1644. — Le chevalier Garnier incendie en rade de Valence quatre vaisseaux espagnols.

10 Juin 1660. — Flacourt, fondateur de nos premiers établissements à Madagascar, est, à son retour en France, attaqué à la hauteur de Lisbonne par trois corsaires et tué.

LES SPORTS DANS L'ARMÉE

Football association

Un bel exploit. — Les footballeurs du 1er bataillon de chasseurs à pied sont infatigables !

Qu'on en juge :

Récemment, le bataillon a exécuté une marche forcée de 120 kilomètres en 48 heures, de Troyes à Pont-sur-Seine et retour. A l'arrivée à Troyes, les footballeurs du 1er bataillon lancèrent un défi à l'Union sportive nogentaise. A sept heures, avec 60 kilomètres dans les jambes, nos vitriers étaient en présence de leurs adversaires dont ils triomphèrent finalement par 4 buts à 0.

Bravo, les chasseurs !

Le championnat militaire. — Dimanche dernier s'est joué un des derniers matches éliminatoires du Championnat militaire de football association organisé par l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques.

Le 54e d'infanterie (Compiègne) a battu celle du 43e d'infanterie (Lille), par 4 buts à 0.

COURSES A PIED

Les championnats militaires. — L'Union des sociétés françaises de sports athlétiques s'occupe activement de l'organisation des championnats militaires de courses à pied et concours athlétiques qu'elle fera disputer cet été.

Un assez grand nombre de généraux commandants de corps d'armée ont donné leurs adhésions à ce projet, sous réserve, naturellement, de l'autorisation du ministre de la guerre.

Ajoutons que dans sa dernière séance, le conseil de l'Union a chargé MM. Paul Champs, vice-président du Racing-Club de France; Robert-Guérin, trésorier de l'Union, et A. Espir, secrétaire général de l'Association sportive française, de s'occuper de la propagande par l'introduction des sports en plein air dans l'armée et de l'organisation des épreuves militaires.

UN SCANDALE

La marche à l'infirmerie

L'Armée est la propriété de la France. En aucun cas, elle ne doit servir de moyen de réclame à une industrie privée ; et le premier devoir de ceux qui ont l'honneur de la commander est d'éviter à ses membres, officiers ou soldats, tout travail, tout danger, toute fatigue qui n'auraient réellement pas pour objet la préparation à la guerre, l'entraînement en vue de la défense de la Patrie !

Etait-ce bien là le but que se proposaient, dimanche dernier, les organisateurs de cette marche dite de l'Armée, qui s'est transformée en déroute ?

En quoi cette épreuve de 40 kilomètres courue, à travers les boulevards de Paris et ses environs, par 2,000 hommes venus de 200 régiments différents, sans armes, sans sac, sans équipement de campagne, dans des conditions toutes autres que celles de la guerre, pouvait-elle faire progresser la force physique de ceux qui y ont pris part, ou même faire constater leur degré d'entraînement !

Que signifient les résultats obtenus ?

Quelle conséquence logique l'autorité militaire tirera-t-elle pour l'instruction rationnelle du fantassin de ce lamentable spectacle de souffrance et de mort, dont Paris et la banlieue ont été les témoins attristés ?

Et que devient, dans tout cela, la santé de nos soldats ?

Certes, nous n'incriminerons pas le *Matin* ! Après les courses à pied pour les midinettes et les employés de magasins, notre confrère a vu une fructueuse opération de publicité à faire marcher des soldats portant sur la poitrine ou dans le dos l'étiquette de sa maison, pour la plus grande joie d'une foule de badauds, et, avec l'encouragement et l'appui intéressés du gouvernement, il a pu réaliser son idée.

Le *Matin* n'a fait que son métier ; on attire l'attention publique comme on peut.

***

Si l'on examine sans parti pris, comme sans emballement d'aucune sorte, ce que les organisateurs de la course ont pompeusement appelé « la marche de l'Armée », et que d'autres intitulent, avec plus de raison, « la marche à l'infirmerie, la marche à la mort », on est obligé de reconnaître que la journée de dimanche a été très mauvaise pour la discipline, en ce sens qu'elle a inauguré des mœurs nouvelles que les officiers d'autrefois n'avaient pas connues et sur lesquelles il nous semble préférable de ne pas insister.

On a vu mobiliser pour une entreprise commerciale privée, pour un lancement de feuilleton, des officiers généraux, des colonels, des officiers supérieurs, des gradés de tout rang. On les a vu recevoir des ordres des reporters du *Matin*, et l'autorité militaire a trouvé tout naturel que sur leurs uniformes, ces officiers, ces soldats, portassent une décoration commémorative à ruban tricolore, qu'ils eussent au bras un brassard aux couleurs vertes ou rouges d'un journal.

Comment des officiers ont-ils accepté cela ?

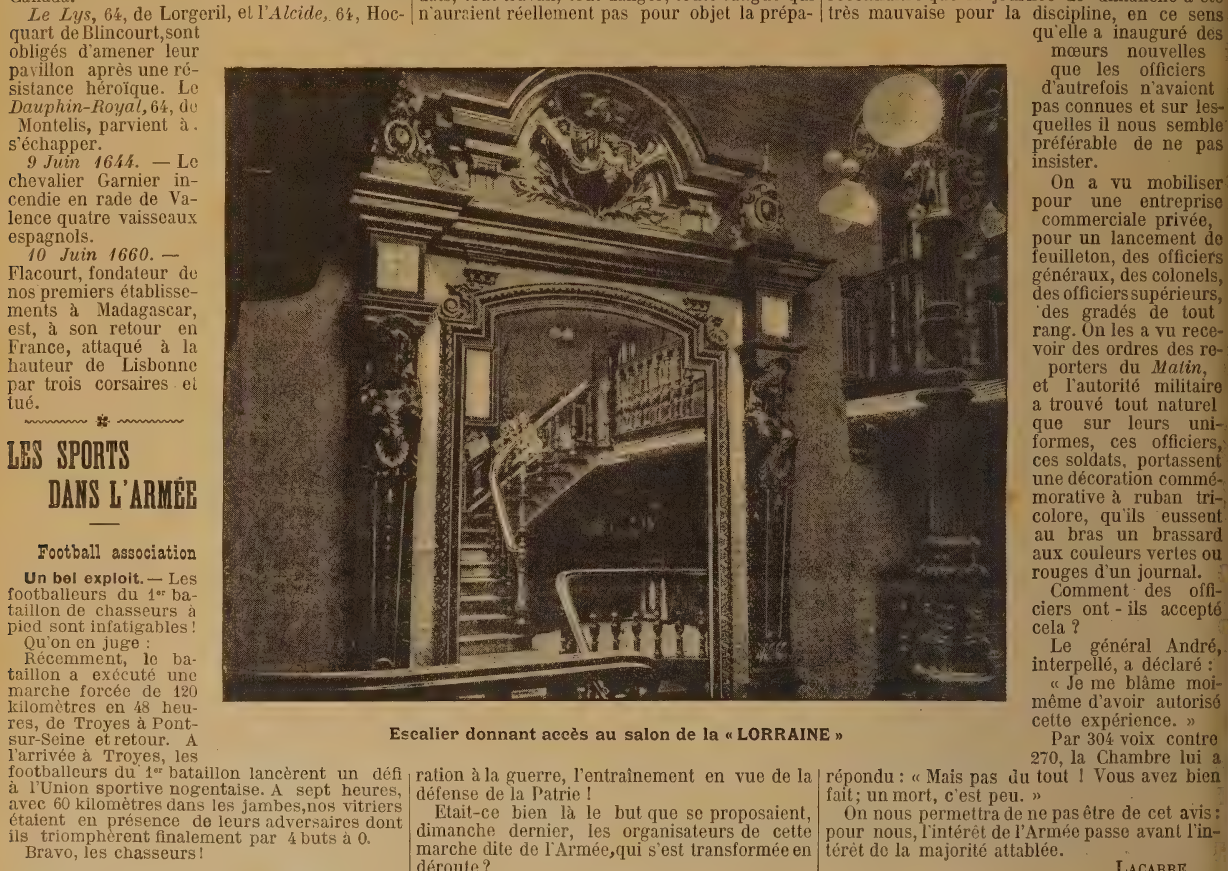
Le général André, interpellé, a déclaré :

« Je me blâme moi-même d'avoir autorisé cette expérience. »

Par 304 voix contre 270, la Chambre lui a répondu : « Mais pas du tout ! Vous avez bien fait ; un mort, c'est peu. »

On nous permettra de ne pas être de cet avis : pour nous, l'intérêt de l'Armée passe avant l'intérêt de la majorité attablée.

LACARRE.



Escalier donnant accès au salon de la « LORRAINE »

A L'OFFICIEL

Guerre

MÉDAILLE MILITAIRE

Tableau de concours pour 1904

GENDARMERIE

Garde républicaine. — 1 Descoins, 2 Gaudin, 3 Petot, 4 Fauvel, 5 Verry, 6 Coindre, 7 Sallot, 8 Duvernay, 9 Le Nevé, 10 Marillier, 11 Foignot, 12 Panisset, 13 Lanquetin, 14 Poncelle, 15 Caresmier, 16 Durand-Barinquet, 17 Antonietti, 18 Vattiers, 19 Brygo, 20 Lanfranchi, 21 Gentis, 22 Seré, 23 Serpentini, 24 Peraldi, 25 Gaxotte, 26 Lavergne, 27 Lagrue, 28 Humbert, 29 Gaillard, 30 Guérin, 31 Raymond, 32 Colin, 33 Tourel, 34 Cléret, 35 Leclerc, 36 Baudoin, 37 Lhuissier, 38 Kop, 39 Bourgeois, 40 Meunier, 41 Gersant, 42 Pasquier-Besselièvre, 43 Pellot, 44 Mary, 45 Apparu, 46 Joussot.

Légion de Paris. — 1 Roussel, 2 Richer, 3 Perrin, 4 Guyot, 5 Dubois, 6 Guillemin, 7 Henriot, 8 Levret, 9 Couladant, 10 Bethermin, 11 Savourey, 12 Mollaret, 13 Satabin, 14 Prelat, 15 Dubois, 16 Beuret, 17 Bée, 18 Halley, 19 Jourelheuil, 20 Gondouin, 21 Sibre, 22 Villevaudet, 23 Picard, 24 Chambon, 25 Nicolas, 26 Lasnier, 27 Menegaux, 28 Deloye, 29 Petitcolin, 30 Méot, 31 Dupuis, 32 Carette, 33 Demandre, 34 Seguin, 35 Hannequin.

1re Légion. — 1 Simond (Edouard), 2 Simon (Louis-Emile), 3 Dupont, 4 Senéchal, 5 Delattre, 6 Mascart, 7 Lefebvre, 8 Rolland, 9 Isembrandt, 10 Becour, 11 Vanbleus, 12 Beun, 13 Maerten, 14 Cacheux, 15 Arnould, 16 Réant, 17 Bonnel, 18 Gauguet, 19 Contesse, 20 Ducrocq, 21 Virgo.

2e Légion. — 1 Lhuyer, 2 Savreux, 3 Lavayssière, 4 Boullonnois, Gavart, 6 Delacherie, 7 Tourneux, 8 Vitte, 9 Legrand, 10 Boitel, 11 Boucaut, 12 Ronneau, 13 Oget, 14 Mathey, 15 Devisme, 16 Piquée, 17 Legrand, 18 Maillarbeaux, 19 Tarlier, 20 Martin.

3e Légion. — 1 Toussaint, 2 Vivier, 3 Grillet, 4 Lombard, 5 Doye, 6 Guesdon, 7 Grandpierre, 8 Voillot, 9 Perrier, 10 Barberot, 11 Canton-Bacara, 12, Vauvelle, 13 Desbruères, 14 Langlois, 15 Racle, 16 Malas, 17 Christel, 18 Delauney, 19 Dégroisilles, 20 Caël, 21 Rigaut.

4e Légion. — 1 Taranne, 2 Rebuffé, 3 Perruchaud, 4 Briollais, 5 Nestorie, 6 Jouatel, 7 Le Tessier, 8 Martel, 9 Pottier, 10 Launay, 11 Nicolas, 12 Brunet, 13 Engel, 14 Moisy, 15 Chalmey, 16 Portier, 17 Collin, 18 Clerc, 19 Page, 20 Bresson, 21 Villette, 22 Savigny, 23 Collinet, 24 Guenon.

5e Légion. — 1 Raoul, 2 Penot, 3 Adebet, 4 Piault, 5 Imbault, 6 Charbonnier, 7 Giros, 8 Voisin, 9 Marc, 10 Préau, 11 Hyenne, 12 Boulanger, 13 Moreau, 14 Mottron, 15 Courcy, 16 Carrignon, 17 Marois, 18 Briois, 19 Venault, 20 Jaluzeau, 21 Bounloux, 22 Daumont, 23 Facque, 24 Bourbonnais, 25 Maillet, 26 Ferreux, 27 Ferry, 28 Gonlard, 29 Bellezy, 30 Sagette, 31 Dourche.

6e Légion. — 1 Pale, 2 Menetrier, 3 Lebrun, 4 Dombrot, 5 Eister, 6 Zieber, 7 Lavisse, 8 Trousset, 9 Meunier, 10 Odenat, 11 Armand, 12 Degret, 13 Lecour, 14 Viret, 15 Guyot, 16 Gaignot, 17 Legrand, 18 Liégeois, 19 Adam, 20 Duguet, 21 Joly, 22 Stumpf.

7e Légion. — 1 Roy, 2 Chevalley, 3 Charvot, 4 Bague, 5 Cœurdevey, 6 Poirey, 7 Roy, 8 Chaussin, 9 Pierrot, 10 Pierrey, 11 Ruffy, 12 Veilletet, 13 Seguin, 14 Henry, 15 Cochois, 16 Poinsot, 17 Rougeot, 18 Perreur, 19 Tatu, 20 Fallot, 21 Gillet, 22 Saillet, 23 Chevalier, 24 Masson, 25 Grisey, 26 Briquaire, 27 Simon.

7e Légion bis. — 1 Martel, 2 Borget, 3 Monnet, 4 Jeanniard, 5 Perrad, 6 Perraud, 7 Chevalier, 8 Mandrillon, 9 Renoudet, 10 Mallet, 11 Favre, 12 Vandelle, 13 Mathey, 14 Carrat, 15 Jacolin, 16 Lapierre, 17 Metral, 18 Raymond, 19 Branchu, 20 Coutray.

8e Légion. — 1 Bouiller, 2 Morel, 3 Bardiau, 4 Laville, 5 Lainey, 6 David, 7 Guérin, 8 Lucotte, 9 Mouchet, 10 Damancur, 11 Cugney, 12 Tugniot, 13 Barbière, 14 Desroches, 15 Patureau, 16 Faucard, 17 Bizot, 18 Charbon, 19 Corneloup, 20 Bernon, 21 Billot, 22 Canard, 23 Chauvel, 24 Audebert, 25 Ravonel, 26 Degardin, 27 Rollin, 28 Forquet, 29 Ramillon, 30 Clerc, 31 Burot, 32 Fouchet, 33 Déveux, 34 Veaux, 35 Gobillot, 36 Martin, 37 Deschamps, 38 Berthoux, 39 Perrier, 40 Lafrance, 41 Cadot-Burillet.

9e Légion. — 1 Rocher, 2 Chamnat, 3 Breton, 4 Masson, 5 Dugleux, 6 David, 7 Furet, 8 Manceau, 9 Dubouch, 10 Desvillars, 11 Aurelin, 12 Excoffier, 13 Cauvin, 14 Iaulin, 15 Sigogneault, 16 Tremine, 17 Couturier, 18 Bernardeau, 19 Rouault, 20 Fontenas, 21 Penneron, 22 Journeault, 23 Cheret, 24 Pichon, 25 Dupuy, 26 Mineau, 27 Delhunean, 28 Minault, 29 Brataux, 30 Bauchaine, 31 Ribouleau, 32 Bioteau, 33 Bourjault, 34 Ferjoux, 35 ˈetelet, 36 Plousey, 37 Rouet, 38 Sarazin, 39 Guilbault, 40 Lhote, 41 Perrin, 42 Cathelineau, 43 David, 44 Marais, 45 Bely, 46 Papin, 47 Charles, 48 David (Jean-Baptiste), 49 Fresnayes, 50 Thomas, 51 Dagot.

10e Légion. — 1 Pierre, 2 Le Guevel, 3 Douet, 4 Guillou, 5 Bailly, 6 Le Manach, 7 Grimault, 8 Herbreteau, 9 Vautier, 10 Nicolas, 11 Besnard, 12 Rouxel, 13 Hanon, 14 Fournière, 15 Bousselot, 16 Jarno, 17 Hairon, 18 Roussel, 19 Renault, 20 Folliard, 21 Greslé, 22 Lecanu, 23 Fougeray, 24 Vaslot, 25 Cherdo, 26 Crolard.

11e Légion. — 1 Brodebecker, 2 Paillas, 3 Landeau, 4 Charpentier, 5 Mahuas, 6 Le Port, 7 Colonna, 8 Lanuzel, 9 Le Guedard, 10 Gourmelen, 11 Gaudin, 12 Le loch, 13 Aimé, 14 Cavalin, 15 Cudennec, 16 Coz, 17 uiheneuf, 18 Lagüe, 19 Lebœuf, 20 Billaud, 21 Poiron, 22 Vaillant, 23 Frappé, 24 Gailbon, 25 Biret, 26 Carlier, 27 Renaudeau, 28 Antier, 29 Besson, 30 David, 31 Fidelaire, 32 Derosville, 33 Baholet, 34 Courjeau, 35 Chevalier, 36 Morel.

12e Légion. — 1 Queyrois, 2 Loubignac, 3 Aubert, 4 Mourier, 5 Roubinet, 6 Thomas, 7 Lacoste, 8 Boiron, 9 Bosredon, 10 Aumont, 11 Mondy., 12 Bernard, 13 Amaveu, 14 Kupperschmidt, 15 Marchand, 16 Nadeau, 17 Peyri, 18 Taguet, 19 Calès, 20 Reymondet, 21 Chambre, 22 Faure, 23 Proux, 24 Roubeix, 25 Betoulle, 26 Mazabraud, 27 Carrt, 28 François-Antoine, 29 Vignaud, 30 Labrousse, 31 airat, 32 Souzac, 33 Jouberteix, 34 Sarazac, 35 Courteanche, 36 Picard, 37 Chevalier, 38 Lavillenie.

13e Légion. — 1 Bordas, 2 Béchonnet, 3 Assolanatif, 4 Vidal, 5 Foy, 6 Thival, 7 Gazet, 8 Rollet, 9 Avons, 10 onin, 11 Vigouroux, 12 Fayola, 13 Dandenay, 14 Péronet, 15 Jonard, 16 Rochet, 17 Nard, 18 Debord, 19 Piqueal, 20 Combe, 21 Perrier, 22 Denèfle, 23 Barnaudière, 24 Passavy, 25 Mallet, 26 Jacquemin, 27 Lallet, 28 Colas, 29 Meunier, 30 Soyer, 31 Feulloux.

14e Légion. — 1 Odet, 2 Rey, 3 Farget, 4 Tavin, 5 Charon, 6 Durand, 7 Silvestre, 8 Goujat, 9 Chabert, 10 Ramus, 11 Fraud, 12 Roux, 13 Rabillaud, 14 Tartaix, 15 Mounier-Poulot, 16 Blanc, 17 Bianconi, 18 Christollet, 19 Reynaud, 20 Estienne, 21 Brun-Lafleur, 22 Perroud, 23 Perrotin, 24 Auvergne, 25 Rignon, 26 Girard, 27 Gros, 28 Souche.

14e Légion bis. — 1 Garelli, 2 Reynaud, 3 Reymond, 4 Giraud, 5 Gaudemar, 6 Eyraud, 7 Berthet, 8 Bréchet, 9 Garçon, 10 Charvin, 11 Sauvebois, 12 Tervel, 13 Porte, 14 Brun

15e Légion. — 1 Beudon, 2 Fontanille, 3 Joffre, 4 Jullian, 5 Chambon, 6 Robert, 7 Bérenger, 8 Dumas, 9 Marioge, 10 Ladreyt, 11 Blazy, 12 Puech, 13 Brioudes, 14 Lepori, 15 Brousset-Pierris, 16 Audin, 17 Vallat, 18 Sorbière, 19 Etienne, 20 Rouveyrol, 21 Richard, 22 Champetier, 23 Trémolet, 24 Ribon, 25 Richard, 26 Rouquette, 27 Cabrières.

15e Légion bis. — 1 Brouqueyre, 2 Arnaud, 3 Rostagni, 4 Borel, 5 Reynier, 6 Augier, 7 Boyer, 8 Bonnaud, 9 Reymond, 10 Brun, 11 Battle, 12 Lespardo, 13 Garcin, 14 Deck, 15 Ricord, 16 Louis, 17 Marcellin.

15e Légion ter. — 1 Luciani, 2 Salmochi, 3 Poggi, 4 Pietri, 5 Faggianelli, 6 Raffalli, 7 Grossi, 8 Ricotti, 9 Giovacchini, 10 Andréi, 11. Delpech, 12 Mattei, 13 Costa, 14 Thierry, 15 Pinelli, 16 Benielli, 17 Caubapé, 18 Guillaume.

16e Légion. — 1 Méjean, 2 Cluzel, 3 Imbert, 4 Weber, 5 Crouzet, 6 Camy, 7 Cougoureux, 8 Beyx, 9 Crespin, 10 Laffont, 11 Duech, 12 Dardène, 13 Ferrié, 14 Loubier, 15 Verdié, 16 Doucière, 17 Toulouse, 18 Forgues, 19 Espaignac, 20 Ségur, 21 Malaviale, 22 Gibergues, 23 Gervais.

16e Légion bis. — 1 Charles, 2 Solar, 3 Blanc, 4 Soler, 5 Escande, 6 Viguier, 7 Lavail, 8 Conte, 9 Sales, 10 Coutouly, 11 Larrère, 12 Hérand, 13 Lacoste, 14 Grima', 15 Serres, 16 Gorse, 17 Martin, 18 Coste, 19 Cambon, 20 Faure, 21 Crabol, 22 Valette, 23 Sourgnes, 24 Manelphe, 25 Déjean, 26 Ressigeac, 27 Fossat, 28 Rancoule.

17e Légion. — 1 Pujol, 2 Gardes 3 Rumeau, 4 Ruquet, 5 Dulac 6 Pont, 7 Pujo, 8 Lacourt, 9 Roques, 10 Cau, 11 Pagès, 12 Segonne, 13 Joulé, 14 Mouchard, 15 Coudin, 16 Espitalier; 17 Béros, 18 Perreu, 19 Vivès, 20 Fournet, 21 Couzier, 22 Bouchet, 23 Lanta, 24 Cénac, 25 Jourdan, 26 Arsaguet, 27 Courtade, 28 Gay, 29 Marfaing, 30 Alba, 31 Bordes, 32 Ducassé.

17e Légion bis. — 1 Delcros, 2 Bruel, 3 Delon, 4 Lamouroux, 5 Lacout, 6 Labeille, 7 Deltour, 8 Bernard, 9 Marty, 10 Paly, 11 Nadal, 12 Décas, 13 Veyres, 14 Gardes, 15 Auricombes, 16 Jouany, 17 Bouissy, 18 Passarieu, 19 Déjean, 20 Laffitte, 21 Arbon, 22 Hébrard, 23 Goujoux.

18e Légion. — 1 Caillaud, 2 Mirande, 3 Arnessen, 4 Giraud, 5 Louvigné, 6 Bergeret, 7 Dabat, 8 Larrue, 9 Piezzoli, 10 Galaup, 11 Lauzin, 12 Pons, 13 Dencausse, 14 Malineau, 15 Guibert, 16 Pène, 17 Daviaud, 18 Larbey, 19 Lafourcade, 20 Moquay, 21 Largeaud, 22 Thomas, 23 Estrade, Barbacanne, 25 Loustaunau, 26 Archimbaud, 27 Labat, 28 Cazemajor, 29 Baratçabal. 30 Dulau, 31 Coupau, 32 Dabat, 33, Cardebat, 34 Prous-Herret, 35 Peneaud, 36 Cazoutets, 37 Costedoat, 38 Sarrat, 39 Lapeille, 40 Chevalier, 41 Baron, 42 Begu, 43 Espil, 44 Arnaud, 45 Gacon, 46 Garaig-Labachotte, 47 Domec, 48 Soumoulou, 49 Légoburn, 50 Pouyfourcat, 51 Lasserre, 52 Lesca, 53 Lapène, 54 Pacaud.

19e Légion. — 1 Gras, 2 Bruneel, 3 Ulpat, 4 Deforge. 5 Massot, 6 Arrighi, 7 Longour, 8 Estève, 9 Huc, 10 Méchin, 11 Mauvais, 12 Velin, 13 Collardey, 14 Rappet,

20e Légion. — 1 Fournier, 2 Carême, 3 Rampillon, 4 Lutrat, 5 Mourlon, 6 Léonard, 7 Boyer, 8 Dubois, 9 Ragot, 10 Vaillemont, 11 Panon, 12 Vaudey, 13 Ponce, 14 Bailot, 15 Lallement, 16 Génot, 17 Crié.

Tunisie. — 1 Laville, 2 Camboulives, 3 Leca, 4 Berland, 5 Eygun.

Martinique. — 1 Lavigne, 2 Leuzy, 3 Patin, 4 Zinner, 5 Boussot, 6 Suère.

Guadeloupe. — 1 Plouchart, 2 Pillard, 3 Cosimi.

Réunion. — 1 Lhoste, 2 Trézéguet, 3 Debray.

Nouvelle-Calédonie. — 1 Rivière, 2 Leca, 3 Camp, 4 Denis.

Indo-Chine. — 1 Deschamps, 2 Gicquel, 3 Peugniez, 4 Dalon, Tremblay, 6 Mackiewiez, 7 Reynès, 8 Fischer.

Guyane. — 1 Artel, 2 Alfonsi.

Tahiti. — 1 Saussol.

Madagascar. — 1. Riand, 2 Cavro, 3 Habémont, 4 Mattei. 5 Elichabéhire, 6 Valluet.

Chine. — 1 Poirot.

AFFAIRES INDIGÈNES

Tableau de concours du personnel civil des affaires indigènes d'Algérie et de Tunisie (sans traitement) :

A titre d'ancienneté de services. — Alger : Daoudi ben Zoubir, ex-cavalier du goum des Larbaa (Laghouat); Alger : Toumi ben Assia, cheikh des En Niouf des ouled Laouar Djelfa ; Alger : Amar ben Merah, cavalier du goum des Larbaa (Laghouat); Alger : Djoudi ben Ahmed, caïd des Oulad Zian (Laghouat).

A titre de services exceptionnels. — Oran : Mouley Idriss-ben Abdelmalek, chaouch de l'agha d'Aïn-Séfra ; Alger : El Hadj Zaza ben Saad, ex-goumier des Larbaa (Laghouat); Oran : Ben M'Haded Ould El Milaud, cavalier du Maghzen à Ain-Séfra.

INFANTERIE COLONIALE

EUROPÉENS

Ancienneté. — 1. Lecas, adj. 1er inf. col.; 2. Pellafol, adj. 22e inf. col.; 3. Schwob, adj. 23e inf. col.; 4. Calmettes, adj. 2e tiraill. annam.; 5. Maylin, adj. 7e inf. col.; 6. Dupuis, adj. 23e inf. col.; 7 Molinier, adj. 4e tirail. tonk.; 8 Foré, adj. 15e inf. col.; 9 Verhaegen, adj. 2e tirail. tonk.; 10 Natali, adj. 4e inf. col.; 11 Albert, adj. 2e tirail. malg.; 12 Garde, adj. 6e inf. col.; 13 Giudici, adj. 8e inf. col.; 14 Baratte, serg. 5e inf. col.; 15 Solnou, serg.-maj. 2e inf. col.; 16 Treyssat, adj. 1er inf. col.; 17 Drouet, adj. 2e inf. col.; 18 Gras, serg. 5e inf. col.; 19 Michel, adj. 23e inf. col.; 20 Moreau, adj. 7e inf. col.; 21 Coste, adj. 3e inf. col.; 22 Lalubin, adj. 2e inf. col.; 23 Abraham, adj. 18e inf. col.; 24 Renouard, adj. 8e inf. col.; 25 Pradel, adj. 6e inf. col.; 26 Quesseveur, adj. 11e inf. col.; 27 Laporte, adj. 18e inf. col.; 28 Deturche, adj. 3e inf. col.; 29 Chedru, adj. 3e tir. tonk.; 30 Campana, adj. 2e inf. col.;

31 Pruvot, adj. 1er tirail. malg.; 32 Mantelan, serg. 2e tirail. malg.; 33 Bonthoux, adj. 1er inf. col.; 34 Florentin, adj. bat. des Antilles ; 35 Romans, adj. 5e inf. col.; 36 Fischer, soldat 1er inf. col ; 37 Trapet, adj. 5e tiraill. tonk.; 38 Kollman, adj. 8e inf. col.; 39 Wernert, adj. 2e tirail. sénég ; 40 Provensal, adj. 24e inf. col.; 41 Wurtzbacher, adj. 3e tirail. tonk.; 42 Faivre, adj. 9e inf. col.; 43 Vernier, adj. 2e tir. tonk.; 44 Bachellier, serg. 1er inf. col., médaillé; 45 Nombrail, adj. 15e rég. col.; 46 Dominici, adj. 3e tirail. tonk.; 47 Nithart, adj. 5e tirail. tonk.; 48 Fouilloux, adj. 2e tir. tonk.; 49 Duc, adj. 1er inf. col., médaillé ; 50 Suffice, soldat 23e inf. col.; 51 Vinckier, soldat 3e inf. col.; 51 Gachir, adj. 4e inf. col.; 53 Clunet, adj. 11e inf. col.; 54 Finck, adj. 6e inf. col.; 55 Capitaine, adj. 1er tirail. annam.; 56 Collin, adj. 1er inf. col.; 57 Valarche, adj. 3e inf. col.; 58 Bertrand, adj. 1er inf. col.; 59 Bourgaux, adj. 1er inf. col.; 60 Condemine, adj. 7e inf. col.; 61 Doucet, adj. 4e tirail. sénég.;

62 Rognin, adj. 4e tirail. tonk.; 63 Servant, adj. 6e inf. col.; 64 Marcelli, adj. 5e inf. col.; 65 Cologon, adj. 18e inf. col.; 66 Colin, adj. 22e inf. col., médaillé ; 67 Boulanger, adj. 2e inf. col.; 68 Delagoutte, adj. 2e inf. col.; 69 Piotet, adj. 23e inf. co .; 70 Brinster, serg. 6e inf. col., médaillé ; 71 Titeleton, adj. 24e inf. col.; 72 Ciré, adj. 2e tirail. tonk.; 73 Bernard, adj. 1er tirail. tonk.; 74 Lanfranchi, adj. 22e inf. col.; 75 Camus, adj. 9e inf. col.; 76 Deslettres, adj. 4e inf. col.; 77 Bories, serg. 1er inf. col.; 78 Donneux, adj. 1er inf. col.; 79 Montigny, adj. 1er tirail. malg.; 80 Daeschner, adj. 1er tirail. malg.; 81 Argoud, adj. 13e inf. col.; 82 Prétot, adj. 3e tirail. sénég.; 83 Carlier, adj. 2e inf. col.; 84 Wénisch, adj. état-maj. part. Afrique occident.; 85 Canty, adj. 3e inf. col.; 86 Launay, serg. comp. discip. Sénégal ;

87 Paupion, adj. 5e inf. col.; 88 Bauer, adj. 5e inf. col.; 89 Roghi, adj. 4e inf. col.; 90 Myr, adj. 2e inf. col.; 91 Strom, adj. 24e inf. col.; 92 Gauthier, adj. 22e inf. col.; 93 Balant, adj. 4e inf. col.; 94 Martinière, adj. 8e inf. col.; 95 Siné, serg.-maj. clairon 2e inf. col.; 96 Morel, adj. 23e inf. col.; 97 Le Saunquer, soldat 15e inf. col.; 98 Lion, adj. 2e tirail. tonk., médaillé ; 99 Momméja, adj. 5e inf. col.; 100 Dunyach. adj. 11e inf. col.; 101 Vautier, adj. 22e inf.; 102 Martel, adj. 5e inf. col.; 103 Huntzbüchler, adj. 13e inf. col.; 104 Cuvelier, adj. 4e inf. col., médaillé ; 105 Susini, adj. 4e inf. col.; 106 Marquer, adj. 1er tirail. sénég.; 107 Descoux, adj. 23e rég. inf. col.

108 Binet, adj. bat. Nouvelle-Calédonie ; 109 Alléron, adj. 23e inf. col.; 110 Chovet, adj. 4e inf. col.; 111 Ottavi, adj. 8e inf. col.; 112 De Leotard, adj. 22e inf. col.; 113 Millot, adj. 8e inf. col.; 114 Roche, adj. 7e inf. col.; 115 Durandaud, adj. 1er inf. col.; 116 Vandoren, adj. 6e inf. col.; 117 Landouar, adj. 6e inf. col. médaillé : 118 Colin, adj. 5e tiraill. tonk.; 119 Aubry, adj. 10e inf. col.; 120 Tilmont, adj. 4e inf. col.; 121 Chairri, serg.-maj. clairon 3e tirail. tonk.; 122 Salladain, adj. 2e inf. col.; 123 Lambert, adj. 13e inf. col.; 124 Montillet, adj. 7e inf. col.; 125 Goux, adj. 23e inf. col.; 126 Rinn, adj. 2e inf. col.; 127 de Féraudy, adj. 10e inf. col. médaillé ; 128 Sacripanti, adj. rég. indig. Congo ; 129 Martin, adj. 23e inf. col.

Secrétaires d'état-maj. coloniaux. — 1 Sabiani, adj., en Chine ; 2 Viens, adj., en Indo-Chine ; 3 Lescure, adj., en France ; 4 Trojani, adj., en France ; 5 Cabanes, adj., en France.

Expéditions lointaines. — 1 Goarant, soldat 9e rég. inf. col.; 2 Tissot, serg. 13e rég. inf. col.; 3 Morlon, adj. 7e rég. inf. col.; 4 de Béon, adj. 7e rég. inf. col.; 5 Bergeret, adj. 16e rég. inf. col.; 6 Lachèze, adj. 24e rég. inf. col.; 7 Jonneaux, adj. 2e rég. tirail. sénég.; 8 Manicacci, soldat 4e rég. inf. col.; 9 Clozier, soldat 3e rég. inf. col.; 10 Portères, adj. 22e rég. inf. col. médaillé ; 11 Mercier, serg.-maj. 2e inf. col.; 12 Serrigny, soldat 18e inf. col.; 13 Eymonnier, adj. 2e tirail. malg.; 14 Muller, serg. 24e inf. col.; 15 Martin, serg. 16e inf. col.;

16 Ciavaldini, cap. 18e inf. col ; 17 Favalelli, soldat 4e inf. col.; 18 Tournois, adj. 21e inf. col. médaillé ; 19 Sirven, adj. rég. du Congo ; 20 Brunner, adj. 7e inf. col. médaillé ; 21 Scheher, cap. 1er inf. col.; 22 le Gall, soldat 14e inf. col.; 23 Marceron, soldat 10e inf. col.; 24 Fagot, serg. 1er rég. tirail. sénég.; 25 Gorau, serg. 3e rég. inf. col.; 26 Févret, adj. 22e rég. inf. col. médaillé ; 27 Ponroy, serg. 5e rég. inf. col.; 28 Berry, adj. 1er rég. tirail. sénég.; 29 Jouanno, serg. 4e rég. inf. col.; 30 Dupuis, serg. 3e rég. inf. col.; 31 Mantillot, adj. 4e rég. inf. col.; 32 Guillemin, serg.-maj.; 33 Châtelin, adj. 2e rég. tirail. malg.; 34 Perrot, adj. 2e rég. tirail. malg.; 35 Tombarel, soldat 12e rég. inf. col.

INDIGÈNES

Faits de guerre. — 1 Gaïn-N'-Diaye, serg. 3e rég. tirail. sénég.; 2 Mlamahy-Karankodo, cap. 2e rég. tirail. malg.; 3 Karamoko-Keïta, serg. bat. sénég. Côte d'Ivoire ; 4 Toumané Samaké, serg. rég. indig. du Congo ; 5 Doan-Loan, tirail. 3e reg. tirail. tonk.; 6 Fakoro Taraoré, serg. 1er rég. tirail. sénég.; 7 Inemansa Bankaré, tirail. bat. Côte d'Ivoire ; 8 Mamadou Sako, cap. rég. indig. Congo ; 9 Yessouf Térébini, serg. 3e rég. tirail. sénég.; 10 Samba Diallo, cap. 3e rég. tirail. sénég.; 11 Samba M'By, cap. 3e rég. tirail. sénég.; 12 Rainimaro, cap. 2e rég. tirail. malg.; 13 Odiouma Taraoré, tirail. 3e rég. tirail. sénég.

Ancienneté. — 1 Saniba Coulibaly, serg. 1er rég. tirail. sénég.; 2 Amady Coumba, tirail. 1er rég. tirail. sénég.

Armée active

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Le général de div. Jeannerod, disponible, est placé à dater du 27 Mai 1904 dans la 2e sect. réserve du cadre de l'état-maj. gén.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DES TROUPES COLONIALES

Le gén. de div. Javouhey, membre du comité techn. de l'artillerie, est placé, à dater du 23 Mai 1904, dans la 2e sect. de réserve.

COMITÉS ET COMMISSIONS

Le chef de bat. d'inf. brev. h. c. Marillier, commiss. milit. du réseau de l'Etat et de la navigation, a été nommé membre de la commission milit. sup. des chemins de fer en remp. du chef d'esc. Chabert, décédé.

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

M. Tourret, chef de bat. brev. 72e inf., mis h. c. état-maj. en rempl. du chef d'esc. d'art. brev. Maumet, nommé chef état-maj. 3e div. inf.

M. Armbruster, cap. art. h. c. état-maj. 9e div. inf., désigné comme off. d'ordon. général comm. la 17e brig. d'inf. en rempl. du cap. d'inf. brev. Devun, réint.

M. Boucher de la Rupelle, cap. brev. 72e rég. inf., mis en act. h. c. état-maj. de la 9e div. inf. en remp. du cap. d'art. h. c. Armbruster.

INFANTERIE

M. Verrier, lieut.-col. d'inf., brev. h. c., état-maj., est inscrit d'office à la suite du tableau pour le grade de colonel.

M. Ranchet, cap. inf. en non-activ., es réint. et affecté 116e rég. inf.

CAVALERIE

M. du Hamel de Canchy, cap. comm. au 4e rég. de drag., est affec. au 23e drag. par permut. avec M. Eon.

ARTILLERIE

M. Maumet, chef d'escad. brev. h. c., chef état-maj. 3e div. inf., est replacé dans les cadres de l'arme, en remp. de M. Renaud, promu, classé 29e rég.

OFFICIER D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE L'ARTILLERIE

M. Saucier, off. d'adm. de 3e cl., dépôt de matér. d'artil. de Bourges, classé direct. Toulon.

GÉNIE

Au grade d'officier d'administ. de 2e cl. — Les off. d'adm. de 3e cl. dont les noms suivent :

Pour prendre rang du 28 Mai 1904. — MM. Marpon, à Brest; Chatelain, à Ouessant; Mignaton, à Cherbourg; Michel, à Tlemcen; Gros-Long, à Bastia; Maury, à Miliana; Grillot, à Nancy; Boulay, en Afrique occid.; Cresp. à Cherbourg; Massotte, à Limoges; Legoux, à Aix; Prunel, h. c., à la Côte-d'Ivoire.

Par décision du 25 Mai 1904. — MM. Ringenbach, lieut.-col. chef du génie à Verdun, nommé président commiss. études du génie Versailles; Palmade, chef de bat., chef de l'établissement cent. du matériel de la télégr. milit. Paris, désigné pour être employé Bourges; Arnoux, chef de bat. 5e rég., nommé chef génie Verdun; Roussel, chef de bat., chef du génie Bayonne, même fonct. Toulouse; Barthès, chef de bat., comm. Ecole génie Avignon, nommé chef génie Bayonne; Bergouen-Demeaux, chef de bat. Vincennes, dés. pour Valence; Chales, cap. en 1er au 5e rég., nommé chef établis. cent. matériel milit. Paris; Bedel, cap. 1re cl. ét.-maj. de l'armée, cheff. de Paris; Bord, nommé comm. Ecole génie Avignon;

MM. Pailla, cap. en 1er au 6e rég. dét. ét.-maj. de l'arme Tours, dés. pour être employé Tours ét.-maj.; Colin, cap. 1re cl. ét.-maj. part., Verdun, classé 6e rég. et dét. pour être employé Tours; Charriou, cap. de 1re cl. off. d'ordon. du général comm. génie 16e région, classé 3e rég. d'où il sera détaché pour être emp. Compiègne; Meysselle, cap. en 2e au 3e rég., dét. ét.-maj. part. de l'arme à Compiègne, dés. pour 7e rég. Avignon; Gobert, lieut. en 1er au 3e rég. Fontainebleau, dés. pour rejoindre portion cent. de ce rég. à Arras; Besnard, lieut. en 1er au 1er rég. Versailles, dés. pour 3e rég., détachement de Fontainebleau; Delitat, off. d'adm. de 1re cl. à Saint-Maixent, dés. pour être emp. direct. Bordeaux;

MM. de Pastorel de Bastugnes, off. d'adm. de 2e cl. établiss. cent. du mat. Versailles, dés. pour être emp. direct. Besançon; Naudé, off. d'adm. de 2e cl. h. c., rapatrié Guinée française, réint. et dés. pour être employé direct. Amiens; Sivan, off. d'adm. de 2e cl. à Gap, dés. pour être emp. direct. Grenoble; Mailhos, off. d'adm. de 2e cl. Amiens, dés. pour être emp. direct. Tours; Ottavi, off. d'adm. de 2e cl. Ajaccio, dés. pour être emp. direct. Besançon.

CORPS DE SANTÉ

MM. Trédos, méd.-maj. de 1re cl. au 47e rég. inf., dés. pour le 26e rég. art.; Fargin, méd.-maj. de 1re cl. 26e rég. art., affect. hôp. milit. Saint-Martin Paris; Oui, méd.-maj. de 2e cl. 98e inf., dés. pour orphelinat Hériot, à la Boissière; Caziot, méd.-maj. 2e cl. à l'orphelinat Hériot, affec. à l'hôp. milit. Versailles; Velten, méd.-maj. 2e cl. hôp. milit. div. Alger, dés. pour 98e inf.; Briole, méd. aide-maj. 1re cl. 61e rég. inf., dés. pour le 13e huss.; Stitelet, méd. aide-maj. 1re cl. au 4e rég. inf., dés. pour 3e génie; Millet, méd. aide-maj. 2e cl. au 3e rég. génie, dés. pour 4e inf.

INTENDANCE

MM. Gimet, off. d'adm. de 1re cl. dans la 15e rég., dés pour la 14e rég. par permut. avec M. Bourat, off. d'adm. de 2e cl. 14e région, qui passe 15e région.

SERVICE DU RECRUTEMENT

M. Carré, chef de bat. du génie à Laval, mis h. c. et nommé au bureau de recrut. de Lavalen remp. de M. Gastinieau, rendu à la vie civile.

INFANTERIE COLONIALE

Les lieut. Delfosse, du 1er rég. inf. col., et David, du 127e rég. inf. de ligne, sont autorisés à permut.; le lieut. David a été placé à la suite du 1er rég. inf. col., à Cherbourg.

RELÈVE DU GROUPE DE L'INDO-CHINE. — Ont été désignés :

Pour servir au Tonkin. — Le chef de bat. Berger, du 23e; les lieut. Dauriat, du 2e rég., Keime, du 7e rég., Maurice, du 8e rég., Guillot et Boissonneaux de Chevigny, du 22e rég., de Loverdo, du 24e rég.; les s.-lieut. Laval, du 1er rég., de Solère, du 2e rég., Leblanc, du 5e rég.

Pour servir en Cochinchine. — Le lieut.-col. Boutrois, du 22e rég.; le chef de bat. Hubert, du 22e rég.; le cap. Wolc, du 4e rég.; les lieut. Muller et de Guiny, du 3e rég., Coiseaud et Mourey, du 7e rég., Lenglet et Estève, du 24e rég.; les s.-lieut. Barbet et Allard, du 1er rég., et Paschal, du 6e rég.

RELÈVE DE CHINE ET RÉSERVE DE CHINE. — Ont été désignés :

Pour servir au 16e rég. — Les cap. Vandescal, du 4e rég., Vacher, du 8e rég., Coup, du 21e rég., Héquet, du 22e rég.; les lieut. Monniot, du 2e rég., Charnet, du 7e rég., Monerie de Cabrens, du 22e rég.; les s.-lieut. Médan et Deutschmann, du 1er rég.

Pour servir au 18e rég. — Le cap. Lepetit, du 3e rég.; les lieut. Pigeon, du 1er rég., Bourchet, du 6e rég.; le s.-lieut. Loyer, du 2e rég.

RELÈVE DU GROUPE DE L'AFRIQUE ORIENTALE. — *Ont été désignés pour servir à Madagascar :*

Le chef de bat. Baule, du dépôt des isolés de Marseille; les cap. Grillet, du 1er rég., Fleuriot de Langle, du 7e rég., Sévignac, du 21e rég., Guillet, du 22e rég.; les lieut. David, du 1er rég., Deltel, du 2e rég., Sichère et Thibon, du 21e rég. Le cap. Leclerc, du 3e rég., est dés. pour servir bat. de la Réunion.

RELÈVE DU GROUPE DE L'AFRIQUE OCCIDENT. — Le cap. Matllaud, du 24e rég., est désigné pour serv. état-maj. des troupes de l'Afrique occid. comme rapport. cons. guerre à Dakar. Le cap. Pugnaire, du 24e rég., dés. 1er sénég.

Pour servir au 2e sénég. — Le cap. Oyaux, du rég., les lieut. Bellon, du 21e rég., Greigert, du 23e rég.; les s.-lieut. Mességué, du 3e rég., Courrier, du 5e rég., et David, du 6e rég.

Pour servir au bataillon de Zinder. — Le cap. Le Carpentier, du 2e rég., en qualité de cap.-major, et lieut. Guyon-Vernier, du 6e rég.

Le lieut. Prévost, du 6e rég., est dés. pour servir au rég. indig. Congo.

AFFECTATIONS EN FRANCE. — *Au 1er rég.* : Le lieut.-col. Baisse, du 4e tonk.; les chefs de bat. Sarret, du 18e rég., et Lecreux, de l'état-maj. Tonkin; les cap. Jacobi, du 18e rég., Jung et Monhoven, du 23e rég., Pruneau, de l'état-maj. Paris; les lieut. Michel, du 1er tiraill. tonk., Stévénart, du 2e tonk., Valenducq, du 5e tonk., Ruaux, du 9e rég., et Chéruy, du 1er sénég.

Au 2e rég. : Les cap. Gignoux, du 2e malg., Barvet, du 3e malg., André, du 5e tonk., Clément, du 11e rég.; les lieut. Rabier, du 16e rég., Thiéry, du 18e rég., Delestre, du 11e rég., Cuzin, du 3e sénég., et Noël, du 1er rég.

Au 3e rég. : Les chefs de bat. Mauger, du 3e malg., et Ballet-Baz, du 5e rég.; le cap. Marquet, du 4e tonk.; le lieut. Fauque de Jonquières, du 16e rég., Demogne, du 2e tonk., Bouhaben, du 6e rég., et Doussain, du 24e rég.

Au 4e rég. : Les cap. Gérente, du 4e tonk., Mas, de l'état-maj. Madagascar; les lieut. Masson, de l'état-maj. Tonkin, Poitevin, du 16e rég., Valuet et Pozot, du 13e rég., Schnédecker, du 9e rég., et Haas, du 5e rég.

Au 5e rég. : Le chef de bat. Thiery, du 10e rég.; les cap. Ruellan, du 1er malg., Trousselle, du 16e rég., Poitout et Marion, du 18e rég., et Benoit Duportail, du 6e rég.; les lieut. Labarthe, du 13e rég., de Roffignac, du 5e tonk., Roussel et Poirot, du 16e rég., et Caumont, du 1er sénég.

Au 6e rég. : Le chef de bat. Cassin de la Loge, du 4e tonk.; les cap. Martel, du 16e rég., Laty, du 1er malg., Saillant, du 3e tonk.; les lieut. Chas, du 1er tonk., Derratier, du 16e rég., Quatrefages, du 11e rég., et Friry, du 3e rég.

Au 7e rég. : Les chefs de bat. Morisson, du 4e sénég., et Gary, du 18e rég.; les cap. Marin, du 16e rég., et Dudillieu, du 1er annam.; les lieut. Tailleur, du 1er sénég., Bon, du 16e rég., Gosset, du 11e rég., Lemasson-Marinière, du 5e tonk., Weissemburg, du 18e rég.

Au 8e rég. : Le cap. Habert, du 3e tonk., les lieut. Bosch, du 1er sénég., et Durlot, du 1er rég.

Au 22e rég. : Le cap. Ancher, du bat. de la Réunion; les lieut. Grosjean, du 1er tonk., et Courty, du 1er sénég.

Au 24e rég. : Les cap. Chapelle, du 16e rég., Beaudu, du 18e rég.; les lieut. de Montbe, du 11e rég., Hippeau, du 1er tonk., et Leca, du 1er malg.

TROUPES DE MADAGASCAR. — Les officiers ci-après, en service à Madagascar, ont été placés : le chef de bat. Marchaisse, 2e malg.; le cap. Blanc, 9e comp. 2e malg.; le cap. Bonnefoy, 8e comp. 3e malg.; le lieut. Mengin, 1re comp. 3e malg.; le lieut. Pinet, 11e comp. 3e malg.; le s.-lieut. Maignan, 4e comp. 3e malg.; le s.-lieut. Ferry, 7e comp. 3e malg.; le s.-lieut. Guiraud, 9e comp. 3e malg.; le s.-lieut. Poissonnier, 12e comp. 3e malg.; le s.-lieut. Doméjean, 6e comp. 3e sénég.;

Le cap. de Goesbriand, 6e comp. 3e sénég.; le cap. Destoup, 6e comp. 1er malg.; le cap. Vanwaetermeulen, état-maj. passe 2e comp. 1er malg.; le cap. Jottras, état-maj., passe 23e comp. 1er malg.; le lieut. Brun, état-maj. part., passe 9e comp. 3e sénég.; le lieut. Cellier, état-maj. part. passe 4e comp. 3e sénég.; le lieut. Cambay, 13e rég., passe 7e comp. 3e sénég.; le lieut. Rayet, état-maj., part. passe 6e comp. 1er malg.; le lieut. Rémy, état-maj. part., passe 4e comp. 1er malg.;

Le lieut. Unvois, 2e comp. 13e rég.; le cap. Billotte, passe 21e rég.; le cap. Labarrière, passe 21e rég.; le lieut. Sumpt, passe 21e rég.; le lieut. Gâteau, passe 21e rég.; le lieut. Bassère, passe 21e rég.; le cap. Chabbert, passe 23e rég.; le lieut. Fénodot, passe 23e rég.

PROLONGATIONS DE SÉJOUR. — Ont été autorisés à prolonger d'une année leur séjour colonial : le lieut.-col. Grosjean, du 13e rég.; le cap. Rey, du 13e rég.; le cap. Gramont, du 3e sénég.; le cap. Rivier, du 1er tonk.; le cap. Peigné, du 18e rég.; le lieut. Sapolin, du 13e rég.; le lieut. Cérisola, du 13e rég.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

APPROBATION DE MUTATIONS. — *En Indo-Chine.* — Médecins-majors de 2e cl. : au 4e rég. art. col., à Hanoï : M. Toché; en Cochinchine : M. Talbot; en Cochinchine : M. Marotte; au vice-consulat de France, à Battambang, h. c. : M. Pannetier.

Médecins aides-majors de 1re cl. : à l'hôp. milit. de Saïgon : M. Bernard; au service de la vaccine du Cambodge, à Pnom-Penh : M. Tardif; à l'hôp. milit. de Saïgon, M. Lenoir; au service de la vaccine, en Annam : M. Marque; en Cochinchine : M. Cadet; au poste médical de Kampot : M. Imbert; à l'ambulance de Vien-Tiane : M. Rouffiandis; au 3e rég. de tirail. tonk., à Thaï-Nguyen : M. Léger; à l'ambulance de Moucay : M. Gaimard; à l'hôp. milit. d'Hanoï : M. Laurenti; à l'hôp. d'Haïphong : M. Duran.

Pharmacien aide-major de 1re cl. : En Cochinchine : M. Lefebvre.

A Madagascar. — Méd.-maj. de 1re cl. : au 2e rég. de tiraill. malg., à Tamatave : M. Guerchel.

Méd.-maj. de 2e cl. : au chemin de fer, à Aniverano : M. Bireaud; au service local, poste de Vatomandry : M. Castueil; au serv. général hôpital de Tamatave, méd. résident : M. Tédeschi; au serv. local poste de Farafangana : M. Hotchkiss; au 3e rég. tiraill. malg.: M. Dubois; au serv. général hôp. de Diego-Suarez : M. Lamort; au serv. général : M. Bourdon.

Méd. aide-maj. de 1re cl.: au serv. local : M. Pin; au 3e rég. de tiraill. malg. à Diégo-Suarez : M. Poux; au service local : M. le Gorre; au service local : M. Monfort; au serv. général : M. Crenn; au serv. général : M. Boucher.

Pharm.-maj. de 1re cl., au serv. général : M. Réland.

En Afrique occidentale française. — Méd.-maj. de 1re cl. : au bat. de l'Afrique occidentale, à Dakar : M. Chagnolleau.

Le méd.-maj. de 1re cl. Grognier, en serv. en Afrique occid., est placé en act. h. c. est dés. pour occuper fonctions chef du service de santé de la Côte d'Ivoire.

Méd. aide-maj de 1re cl. : à l'infirmerie ambulance de Boba-Dioulasse : M. Boullet; au poste de Sedhiou : M. Thézé; au poste de Boussourah : M. Pistre; à l'infirm. amb. de Tombouctou : M. Peyrot; au poste de Koulikoro : M. Cozannet; à l'hôp. de Dakar : M. Augé; au poste de Ségou : M. Ginoux; au poste de Thiassa é : M. Jarland.

Pharm. aide-major de 1re cl., à l'hôpital de Kayes : M. Bouyer.

Légion d'honneur

Officier

INFANTERIE. — 33e rég.: d'Or, colonel, 38 ans services, 1 campagne.

Chevalier

INFANTERIE. — 33e rég.: Le Blond, cap. 23 ans services, 1 camp.

GÉNIE. — 3e rég.: Gendarme, cap. en 2e, 19 ans services, 7 camp.; Phillips, adj. maître d'escrime, 30 ans de services.

ARMÉE TERRITORIALE (INFANTERIE). — 9e rég. terr.: Lesueur, chef de bat., 31 ans de serv.

Médaille militaire

INFANTERIE. — 33e rég.: Delrue, serg.-maj., 12 ans de serv., 7 camp.

GENDARMERIE. — 1re légion : Delattre, gend., 26 ans de serv.; Lefebvre, gend., 26 ans serv.; Roland, gend. 26 ans serv.; Isenbrandt, rend. 26 ans serv.

Réserve

INFANTERIE

Au grade de capitaine de réserve. — Les inspect. adj. des eaux et forêts :

Rég. inf. de Bernay : Allotte, lieut. rés. au corps; rég. inf. de Mamers : Chaplain, lieut. rés. au corps; rég. inf. Montluçon : Ducellier, lieut. 19e *bis*, comp. act. chass. forest.; rég. inf. de Chambéry : Sornay, lieut. rés. Annecy; rég. inf. Gap, Repiton Preneuf, lieut. comp. de forteresse de Grenoble; 3e bat. de chass. : Marc, lieut. rés. 151e inf.; 22e bat. de chass.: Vogeli, lieut. rés. 13e bat.

Au grade de lieutenant de réserve. — Les gardes généraux des eaux et forêts :

Rég. inf. d'Alençon : Andrieux, s.-lieut. de rés. au corps; rég. inf. Vesoul : Beucler, s.-lieut. rés. au corps; rég. inf. Auxonne : Jacques, s.-lieut. rés. au corps; rég. inf. Bourges : De Garidel-Thoron, s.-lieut. de rés. au corps; rég. inf. Aurillac : Hamiaux, s. lieut. de rés. au corps; rég. inf. Annecy : Lafage, s.-lieut. de rés. rég. de Foix; rég. inf. de Romans : Rathouis, s.-lieut. de rés. rég. Nantes; rég. inf. Perpignan : Bastouil, s.-lieut. de rés. au corps; 3e bat. chass. : Nègre, s.-lieut. rés. rég. Montpellier; 13e bat. chass. : Martin, s.-lieut. rés. Nîmes; 17e bat. chass. : Vaillant, s.-lieut. rés. Evreux; 21e bat. chass. : Bertin, s.-lieut. rés. 8e bat.; 26e bat. chass. : Melin, s.-lieut. rés. audit bat.

M. Camus, garde gén. des eaux et forêts, lieut. 17e comp. act. de chass. forest., passe rég. inf. Mâcon.

ARTILLERIE

Au grade de colonel de réserve. — Le col. d'artill. retraité de Saxcé, affecté serv. des command.

Au grade de lieut.-col. de réserve. — Les lieut.-col. d'art. retraités Hartmann, classé état-maj. part. gouvern. milit. Paris; Candèze, art. col., classé état-maj. part. gouv. milit. Paris.

Au grade de chef d'esc. de réserve. — Les chef d'esc. retraités : De Reviers de Mauny, affec. serv. état-maj. Bretenet, classé 5e rég.; Pincemaille, classé 18e rég. Briard, classé 29e rég.; Faure, classé état-maj. part. Regnié, classé 35e rég.; Favre, classé 28e rég.

Au grade de capitaine de réserve. — Comme cap. en 1er : le cap. d'art. retr. Decugis. — Comme cap. en 2e le lieut. en 2e de rés. Bloch, du 8e rég.

Au grade de lieutenant de réserve. — Comme lieut. en 1er : le lieut. d'art. démiss. Sablon du Corail, classé 16e rég. — Comme lieut. en 2e : les lieut. d'art. démiss. Umdenstock, classé 30e rég.; Monteillhet, classé 32e rég. Péricaud de Gravillon, classé 1er rég.

Au grade de s.-lieut. — Le s.-lieut. de rés. démiss. Lefèvre, mis disp. général comm. 19e corps d'armée. Les s.-off. de réserve : Lavergne, classé 6e rég.; Louj classé 3e rég.; Besnier, classé 1er bat.; Benoist, classé 25e rég.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES

Au grade de capitaine en 1er de rés. — Le cap. du train des équip. Frossard, 17e esc.

Au grade de s.-lieut. de rés. — Les s.-off. de rés. : Mathe, classé 13e esc.; Volant, classé 14e esc.

Armée territoriale

INFANTERIE

Au grade de lieut.-col. — Les conserv. des eaux et forêts, hors cadres : Duchaufour, chef de bat. inf. terr. (état-maj.); Level, s.-intend. milit. de 3e cl.

Au grade de chef de bat. — Les inspec. des eaux et forêts, h. c.: Mougin, cap. rés. rég. inf. Chambéry; Evrard, cap. comp. de forteresse, Besançon; Longueville, cap. sect. forteresse, Toulon; Pommeret, cap. 1re *bis* comp. act. chass. forêts; Ingold, cap. 9e *bis* comp. act. chass. forêts; Pardé, cap. 1re comp. act. chass. forêts; Lafond, cap. 24e comp. act. chass. forêts.

Au grade de cap. — Les inspec. adj. des eaux et forêts: 50e rég. terr. inf.: Desgruelles, lieut. 40e inf.; 55e rég. terr. inf.: Bouffier, lieut. terr. rég. inf. Montélimar.

Au grade de lieut. — 123e rég. terr. inf.: M. Dubois-Chabert, garde général des eaux et forêts, s.-lieut. au corps; M. Pigeon, inspec. adj. cap. 4e comp. act. passe 41e rég. terr. inf.

1er rég. terr. inf. : M. Leroux, s.-lieut. réserve au rég. inf. Dunkerque; 2e rég. terr. inf. : MM. Renaudin, lieut. de rés. rég. Bar-le-Duc; Hollande, s.-lieut. rés. rég. de Valenciennes; 3e rég. terr. inf : M. Ledoux, s.-lieut. rés. rég. Cambrai; 4e rég. terr. inf. : MM. Cabaret, lieut. rés. rég. inf. Valenciennes; Couture, lieut. rés. rég. Avesnes; 5e rég. terr. inf. : M. Paris, lieut. de rés. rég. inf. Arras; 6e rég. terr. inf. : M. Flament, lieut. rés. rég. inf. Arras;

7e rég. terr. inf. : MM. Garvey, lieut. rés.; Lovrins, s.-lieut. rés. rég. Saint-Omer; Clerc, s.-lieut. rés. 152e rég. inf.; Devinnal, s.-lieut. rés. rég. inf. Arras; 10e rég. terr. inf : M. Loyer, cap. rés. 5e rég. inf. col.; 11e rég. terr. inf. : MM. Boullet, lieut. rés. rég. inf. Beauvais; Cordonnier, lieut. rés. reg. inf. Valenciennes; 12e rég. terr. inf. : M. Onfroy, s.-lieut. rés. rég. inf. Amiens; 14e rég. terr. inf. : M. Methlin, lieut. rés. rég. inf. Rouen (Nord); 15e rég. terr. inf. : M. Bouvard, s.-lieut. rés. rég. inf. Romans;

16e rég. terr. inf. : MM. Garet, lieut. rés. rég. inf. Argentan; Estimbre, s.-lieut. de rés. rég. inf. Montélimar; Lesbros, s.-lieut. rés. au 158e rég. inf.; Moffre, s.-lieut. rés. rég. Perpignan; Robert, s.-lieut. rés. rég. Pont-Saint-Esprit; Séjourné, s.-lieut. rés. rég. Autun; 17e rég. terr. inf. : MM. Carles, lieut. rés. rég. du Havre; Charpentier, lieut. rés. rég. Melun; Marneff, lieut. rés. rég. Bernay; Rouget, lieut. rés. rég. Evreux; Aron, s.-lieut. rés. rég. Nancy; Bréfort et Vernet, s.-lieut. rés. rég. Mézières; Pages, s.-lieut. rés. rég. Coulommiers;

18e rég. terr. inf. : MM. Simon, lieut. rés. 161e rég. inf.; Béchard, lieut. rés. rég. Rouen-Sud: de Kermel, s.-lieut. rés. rég. inf. Evreux; Le Tourneur, s.-lieut. de rés. rég. inf. Toul; 23e rég. terr. inf : MM. Gambier, lieut. rés. rég. inf. Caen; Leguay, lieut. rés. 1er rég. inf. col.; 25e rég. terr. inf. : M. Blanc, s.-lieut. rés. rég. inf. Saint-Malo; 26e rég. terr. inf. : MM. Dessens, s.-lieut. rés. rég. inf. Saint-Gaudens; Frout, s.-lieut. rés. rég. inf. de Cosne; 27e rég. terr. inf. : MM. Flageul, lieut. rés. rég. inf. Laon; Langlais, s.-lieut. rés. rég. Marmande;

29e rég. terr. inf. : MM. Evaux, s.-lieut. rés. 24e bat. de chass.; Ruhland, s.-lieut. rés. 10e bat. chass.; Jacquet, s.-lieut. rés. 2e rég. inf. col; 30e rég. terr. inf. : MM. Léonard, lieut. rés. 162e rég. inf.; Sarda, s.-lieut. rés. inf. h. c.; 32e rég. terr. inf. : M. Lafontaine, s.-lieut. rés. rég. du Mans; 33e rég. terr. inf. : MM. Brochet, lieut. rés. rég. inf. du Havre; Poupart, lieut. rés. rég. inf. Cherbourg; Roy, lieut. rés. rég. inf. Melun.;

37e rég. terr. inf. : M. Depré, s.-lieut. rés. rég. inf. Auxerre; 38e rég. terr. inf. : M. Déjardin, lieut. rés. rég. inf. Brest; 41e rég. terr. inf. : M. Villard, lieut. rés. rég. inf. Toul.; 42e rég. terr. inf. : M. Lepoire, s.-lieut. rés. rég. inf. Avesnes; 43e rég. terr. inf. : MM. Ledig, lieut. rés. 4e bat. de chass.; Didier, s.-lieut. rés. rég. Epinal; 44e rég. terr. inf. : MM. Benel et Martin, lieut. de rés.; Jacquet et Leclaire, s.-lieut. rés. rég. Bar-le-Duc; 45e rég. terr. inf. : MM. Martin, lieut. rés. rég. inf. Mézières; Gautier, s.-lieut. rés. 21e rég. inf. col.; 47e rég. terr. inf. : M. Kiehl, s.-lieut. rés. au 156e rég. inf.

48e rég. terr. inf. : MM. Ayme, Delsuc, Leclerc, Leduc et Nallet, lieut. rés. rég. inf. Reims; 49e rég. terr. inf. ; M. Roy, lieut. rés. rég. inf. Besançon; 50e rég. terr. inf. : MM. Potier, lieut. rés. 160e rég. inf; Simon, s.-lieut. rés. rég. inf. Bourges; 51e rég. terr. inf. : M. de Perthuis, lieut. rés. 3e batt. chass.; 54e rég. terr. inf. : M. Cosson, s. lieut. rés. rég. inf. Besançon ; 55e rég. terr. inf. : MM. Bruneau, lieut. de rés. reg. inf. de Bourg; Déplanche, lieut. rés. rég. inf. Belley;

58e rég. terr. inf. : M. Margelin, lieut. rés. rég. inf. Dijon; 60e rég. terr. inf. : MM. Collin et Mommessin, lieut. rés. rég. inf. Bourg; Pérussot, s.-lieut. de rés. rég. inf. Chalon-sur-Saône; 64e rég. terr. : M. Robinot, lieut. rés. rég. inf. d'Orléans; 66e rég. terr. inf. : M. Genty, lieut. rés. rég. inf. du Blanc; 68e rég. terr. inf. : M. Mermillod, s.-lieut. rés., rég. inf. Poitiers; 72e rég. terr. inf. : M. Hée, lieut. rés. 155e rég. inf.; 75e rég. terr. inf. : M. Alix, lieut. rés. rég. inf. Rennes; 79e rég. terr. inf. : M. Cordier, s.-lieut. rés. rég. inf. Reims;

81e rég. terr. inf. : MM. de Hil crin de Mouillebert, lieut. rés. rég. inf. Rennes; Lecuit, lieut. rés. rég. inf. Angers; Ferré, s.-lieut. rés. 2e rég.inf. col.; 84e rég. terr. inf. : M. Thomas Lamotte, lieut. rés. rég. inf. Fontenay-le-Comte; 90e rég. terr. inf. : MM. Boismorand et Fourniols. s.-lieut., res. rég. inf. Magnac-Laval; 91e rég. terr. inf. : M. Lemaistre, lieut. rés. rég. inf. Rodez;

93e rég. terr. inf. : MM. Ducombeau, lieut. rés. rég. inf.; Bergerac et Guinabert, lieut. rés. rég. inf. Périgueux; 94e rég. terr. inf. : M. Boissier-Descombes, lieut. rés. rég. terr. inf. Angoulême; 95e rég. terr. inf. : M. Doré, lieut. de rés. rég. inf. Rouen-Sud; 96e rég. terr. inf. : M. Vaquier, s.-lieut. rés. rég. inf. Libourne; 97e rég. terr. inf. : M. Forestier, s.-lieut. rés. rég. inf. Clermont-Ferrand.

103e rég. inf. terr. : M. Rwailler, lieut. rés. rég. inf. Saint-Etienne; 104e rég. terr. inf. : MM. Viaud, lieut. rés. rég. inf. Vienne; Charassin, lieut. rés. rég. inf. Montluçon; Verney, lieut. rés.; Massonnet, s.-lieut. rés. rég. inf. de Romans; 106e rég. terr. inf. : M. de la Chapelle, cap. de rés. 157e rég. inf.: 109e rég. terr. inf. : M. Peyron, lieut. rés. rég inf. Gap;

112e rég. terr. inf.: M. Coste, s.-lieut. rés. rég. inf. Saint-Gaudens; 113e rég. terr. inf.: M. Lévy, s.-lieut. rés. rég. inf. Toulon; 114e rég. terr. inf.: MM. Belandon, lieut. rés. 4e rég. zouaves, et Boissy, lieut. rés. rég. inf. Antibes; 115e rég. terr. inf.: MM. Emery, lieut. rés. rég. inf. Antibes, et Lombard, s.-lieut. rés. rég. inf. Nîmes; 116e rég. terr. inf.: MM. Antoni et Defranchi, lieut. rés. rég. inf. de la Corse; 117e rég. terr. inf.: MM. Jozan, cap. rés. rég. inf. de Pont-Saint-Esprit, et Razoux, lieut. de rés. rég. Nîmes;

119e rég. terr. inf.: M. Pascal, lieut. rés. rég. inf. Privas; 120e rég. terr. inf.: M. Quittard, s.-lieut. de rés. rég. inf. Pont-Saint-Esprit; 124e rég. terr. inf.: M. Cabot, s.-lieut. rés. rég. inf. Albi; 126e rég. inf.; MM. Desprès, lieut. rés., et Raynal, s.-lieut. rés. rég inf. Perpignan; 128e rég. terr. inf.: M. Boudou, lieut. rés. rég. inf. Albi; 132e rég. terr. inf.: M. Legris. s.-lieut. rés. rég. inf. Lisieux; 133e rég. terr. inf.: M. Solier de Fézembat, s.-lieut. rés. rég. Agen; 134e rég. terr. inf.: M. Godart, lieut. rés. rég. inf. Vesoul; 136e rég. terr. inf.: M. de Reversat-Marsac, lieut. rés. rég. inf. Saint-Gaudens; 140e rég. terr. inf.: MM. Castagnet et Depont, s.-lieut. rés. rég. inf. Bordeaux ; Pouyanne, s.-lieut. rés. inf. Libourne;

142e rég. terr. inf.: M. Ribes, lieut. rés. 7e rég. inf. col.; 143e rég. terr. inf.: M. Laprebende, lieut. rés. rég. inf. Pau.; 144e rég. terr. inf.: M. Sarran, lieut. rés. rég. inf. Nîmes; 6e bat. terr. de chass.: M. Miciol, lieut. rés. 24e bat. chass.

A la disposition du général comm. le 19e corps d'armée : MM. de Calbiac, s.-lieut. rés. 1er rég. zouaves, et Bétille, s.-lieut. rés. 2e rég. zouaves.

Service des places de Paris: M. Mongermont, lieut. rés. 1er rég. inf. col.

ARTILLERIE

Au grade de chef d'esc. — Les chefs d'esc. d'art. retraités : Tracon, affec. serv. état-maj.; Desormeaux, classé groupe terr. 39e rég.; Fons, classé groupe terr. 9e rég.; le cap. d'art. terr. Lantenois, à la disp. du général command. les troupes en Indo-Chine, maint.

Au grade de cap. — Les cap. d'art. retraités : Imbard, classé état-maj. div. Oran; Descours, classé état-maj. direct. Vincennes.

Au grade de s.-lieut. — Les adj. d'art. retraités : Kittler, classé groupe terr. 1er rég.; Garde, 16e rég.; Eury, 32e rég.: Debellemanière, 32e rég.; Blanc, 4e rég.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES

Au grade de capitaine. — Les cap. retraités: Delbrel, classé 15e esc. terr.; Merlou, classé 18e esc. terr.; Lapauie, classé 17e esc. terr.

Réserve et armée territoriale

CORPS DES CHASSEURS FORESTIERS

Au grade de capitaine. — Les inspect. adj.: 18e *bis* comp. active: Lapie, lieut. 14e comp.; 9e *bis* comp. act.; Martin, lieut. 9e comp.; 8e comp. act.: Hirsch, lieut. même comp.; 20e *ter* comp. act.: Bonhomme de Lajaumont, lieut. même comp.; 4e comp. act.: De Drouin de Bouville, lieut. même comp.;

2e comp. act.: Trutat, lieut. même comp.; 6e comp. act.: Catteau, lieut. 13e comp. *bis*; 9e comp. act.: Ferry, lieut. même comp.; 17e *bis* comp. act.: Reynaud, lieut. 11e sect. terr.; 32e comp. act.: Truchet, lieut. même comp.; comp. de forteresse du camp retranché de Paris: Menigoz, lieut. même comp.; 18e sect. act.: Arrignon, lieut. 14e sect.

Marine

Nominations

COMMANDEMENTS. — Sont nommés aux command. : du *Coureur*, le lieut. de vaiss. Boissière ; — de la *Drôme*, le lieut. de vaiss. Tiercelin; — du *Furieux*, le cap. de frég. Dejean.

Tableau d'avancement

Est inscrit d'office pour le grade de méd. princ. le méd. 1re cl. Nollet.

Légion d'honneur

Est inscrit d'office au tableau de concours p. chevalier, l'adjudant princ. infirm. Lamure.

Médaille militaire

Est inscrit d'office au tableau de concours, le 2e m. infirmier 2e cl. Cousquer.

Mouvements du personnel

Cap. de vaiss. — MM. Dutheil de la Rochère, sert maj. gén. Toulon; Somborn, déb. *Chanzy*, résid. lib. 4 mois; La Porte, prendra command. *Tonnerre* et *Fulminant*, pendant essais annuels; Grosse, déb. déf. mob. Toulon.

Cap. de frég. — MM. Delage, emb. c. second s. *Henri-IV*; Frappier, déb. *Henri-IV*, résid. lib. 4 m.; Donin de Rosière, emb. s. *Jeanne-d'Arc*; Lahalle, rentré congé, prend rang sur liste emb.; Ytier, déb. *Carnot*, rallie Toulon; de la Monneraye, sert à terre, Lorient; Collas, résid. lib. 4 m.; Allenet, congé p. eaux Lamalou-les-Bains.

Lieut. de vaiss. — MM. Moullé, désigné p. emb. s. *Furieux*; Wolf, déb. *Formidable*, sert à terre, Brest; de Pina, emb. c. adjoint déf. mob., Lorient; Rey, conval. 3 m.; Sémichon, déb. déf. mob. Corse, conval. 2 m.; Tiercelin, a pris command. *Drôme*; Aschbacher, déb. *Formidable*, dés. p. emb. s. *Masséna*; Le Maréchal, congé p. eaux Vichy (2e saison); Latourette, déb. *Masséna*, sert à terre, Brest.

Delaby, déb. bat. apprentis fusiliers, Brest, sert à terre jusqu'à son emb. s. *Duguay-Trouin*; Durand, dés. p. fonct. adjoint au commandant station sous-mar. Cherbourg; Passemar, conval. 3 m.; Chamonard, déb. *Alarme*, dés. p. 3e sect. ét.-maj. gén. rempl. Delahet; Monge, du *Pothuau*, dés. p. fonct. membre commission réglage, Toulon, rempl. Raynaud; Ménier, dés. p. emb. s. *Pothuau*, rempl. Monge.

Enseignes. — MM. Béra, emb. s. *Drôme*; Pillot, dés. p. emb. s. *Flèche*; Bruneton, déb. *Henri-IV*, résid. lib. 4 m.; Pamard, déb. *Formidable*, emb. s. groupe s.-marins *Souffleur-Dorade*.

MM. de Laborde, dés. p. emb. s. *Gloire*; Aubert, dés. p. emb. s. *Lance*; Thirion, dés. p. emb. s. *Sagaie*; de l'Escaille, dés. p. emb. s. *Galilée*; Welfelé, emb. c. fus. s. *Décidée*; Henry, déb. *Takou*, conval. 3 m.; Guéniot, emb. c. second s. *Sirène*.

La spécialité de fusilier a été conférée à MM. Paul de Saulces, Benoit, de Laborde, Welfelé et de Blois; la spécialité de gymnastique a été conférée à MM. d'Albiat, Bigaut, Viénot de Vaublanc et Tingry.

Mécaniciens. — Méc. pr. 1re cl. Gaveau, dés. p. emb. s. *Dupleix*; méc. 1re cl. Barrial, rallie Cherbourg p. faire partie commis. examen des élèves-méc.; méc. pr. Kerenfort, congé p. eaux Vichy (2e saison); méc. pr. 2e cl. Armaud, rallie Toulon; méc. pr. 2e cl. Robert, dés. p. bât. rés. spéciale Lorient.

Corps de santé. — Méd. 1re cl. Duranton, rallie Toulon et prend rang s. liste emb.; méd. 2e cl. Rolland, sert à Brest; pharm. 1re cl. Huet, sert à Toulon; méd. 1re cl. Delaporte, emb. s. *Furieux*; méd. 1re cl. Pervès, emb. s. déf. mob. Cherbourg; méd. 1re cl. Pernet, a été emb. s. éc. mécan. Toulon; méd. 2e cl. Barthe, a été emb. s. *Amiral-Charner*; méd. 2e cl. Duchâteau, dés. p. emb. s. *Dupleix*, rempl. Bessière; méd. pr. Ropert, du *Carnot*, et Bellot, du *Formidable*, permut. emb.

Génie maritime. — Ing. princ. Ripoche, désigné pour servir Toulon; ing. en chef 2e cl. Le Châtelier, congé sans solde, placé hors cadre p. servir dans l'industrie.

Commissariat. — Commiss. 2e cl. Cluzet et Huot, servent à Toulon : le premier, aux armements ; le deuxième aux subsistances; commiss. princ. David, congé p. eaux Vichy (2e saison); commis princ. Le Clézio, congé 4 m., demi-solde; commiss. 2e cl. Crova, déb. *Chanzy*, sert détail armements, Toulon; commiss. en chef 1re cl. Mauceron, conval. 3 m.

Personnel administratif. — Commis dir. trav. Indret, Trouillard et Obry, congé p. eaux Vichy (3e saison); surveill. techn. Chameroy, passe à Bordeaux; surveill. techn. Barret, conval. 3 m.; chef ouvrier Renaud, congé p. eaux Vichy (2e saison); commis comptable Surcouf et Hervé, désignés p. servir arsenal Saïgon, rempl. Caradec et Cruchon; commis dir. trav. Coureau, congé 1 an, sans solde; commis compt. Cruchon, conval. 3 m.; surveill. techn. Barrès, conval. 3 m.; surveill. techn. Janicot, désigné p. servir à Saïgon.

Officiers de réserve

Sont nommés, avec leur grade, dans la réserve : les cap. de v. retr. Surcouf et Despréaux de Saint-Sauveur Bougainville; les cap. de fr. retr. Fournier, Jousselin, Dufourqué et Garnier; les lieut. de v. Guicu, en retr.; Chalmin et Kerhuel, démissionnaires; l'enseigne Blot, démissionnaire; le méc. princ. 1re cl. Poyaux, Périer et Verguay. Le chef mécanicien du commerce d'Etat est nommé mécan. princ. 2e cl. de réserve.

Mouvements de la flotte

Esc. de la Médit. arrivée Beyrouth; *Furieux* arme à Cherbourg; *Lavoisier*, arrivé Saint Pierre et Miquelon.

Le Gérant : G. LASSEUR
Imprimerie du Petit Journal, 61, rue Lafayette.
Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI
(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — No 27 | LE NUMÉRO 10 CENTIMES | *12 Juin 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE
Six mois .... 3 fr. 50
Un an .... 6 fr. »

RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES
Paris, 61, rue Lafayette, Paris
On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 8 fr. »

RADEAU-SAC POUR LA CAVALERIE

Nous avons, dans un de nos précédents numéros, attiré l'attention de nos lecteurs sur les procédés employés par la cavalerie allemande pour traverser les cours d'eau. Cette question est également à l'ordre du jour en France et, au moment où nos régiments à cheval recommencent leurs exercices de passages de rivières, la description du radeau-sac français est tout à fait d'actualité.

Une cavalerie complètement entraînée au service de guerre ne doit se laisser arrêter par aucun obstacle. Le général commandant la grosse unité à laquelle elle est attachée lui a donné l'ordre de se porter à un endroit déterminé ; il faut qu'elle remplisse cette mission dans le minimum de temps qui, sauf la présence inopinée d'un ennemi supérieur, n'a pour limite que la résistance physique de ses chevaux. Mais si tous les obstacles terrestres que l'on rencontre en campagne peuvent, en général, être franchis ou tournés par une troupe de cavalerie, il n'en est pas de même des cours d'eau dont la rencontre ferait parfois échouer les combinaisons du haut commandement si l'on n'avait prévu à l'avance le moyen de franchir ces obstacles.

Il ne saurait être ici question de l'équipage de ponts placé, la plupart du temps, en queue de colonne ; or, la cavalerie marche à l'avant-garde, parfois à une ou deux journées de route des troupes qu'elle couvre. Elle ne peut donc compter que sur elle-même ou sur les éléments qu'elle rencontrera dans le pays traversé. Ceux-ci seront les ponts fixes, les bacs, les chalands, les embarcations du commerce, ou les matériaux de passerelles trouvés sur place, tels qu'échelles, perches, madriers, tonneaux ou planches.



Les radeaux-sacs utilisés par un régiment de hussards pour franchir la Durance



Officier de cavalerie enseignant la manœuvre du radeau-sac

En thèse générale, dans les pays civilisés, les ponts fixes sont assez rapprochés les uns des autres et le matériel visé ci-dessus ne fait pas défaut ; mais à la guerre il faut prévoir même l'improbable ; admettons donc que les ponts fixes ont sauté, que les embarcations du commerce ont été coulées, que le point de passage imposé à une troupe à cheval se trouve éloigné de tout centre renfermant les matériaux nécessaires à la construction d'une passerelle. Il ne reste plus que le passage à la nage, passage que pourra effectuer une poignée de cavaliers entraînés, mais irréalisable sans gros danger pour la masse des escadrons.

Voilà pourquoi la cavalerie de certaines armées étrangères a été munie d'un matériel de ponts légers qui accompagne partout les troupes à cheval.

En France, nous n'avons pas adopté les bateaux pliants de toile auxquels, par exemple, on a donné la préférence en Allemagne (1).

On a cherché la solution du côté des passerelles légères, construites à l'aide d'échelles soutenues sur des flotteurs qui ne sont autres que les sacs cachou des cavaliers.

Les sacs cachou sont bourrés de paille ou de roseaux, les hommes traversent le cours d'eau sur les planches étendues bout à bout entre les montants des échelles; les chevaux passent à la nage, guidés par les cavaliers circulant le long de la passerelle.

Ce système, préconisé par plusieurs officiers généraux de cavalerie, ne manque pas de valeur et peut rendre, en campagne, de réels services. Mais si les échelles font défaut, si les planches sont en quantité insuffisante, voilà l'escadron, le régiment, la division arrêtée, la marche de l'armée retardée, l'ennemi en retraite pouvant gagner de l'avance et se dérober à la poursuite.

D'un autre côté, pour un petit détachement, une patrouille, un peloton, un escadron même, le nombre des sacs cachou est insuffisant. Et ce sont ces petits détachements qui auront le plus souvent besoin de traverser les cours d'eau droit devant eux, un régiment ou une unité plus forte trouvant avantage à faire quelques kilomètres de plus pour aller chercher un pont fixe.

C'est précisément pour ces petits détachements qu'un officier supérieur de cavalerie français, le commandant Habert, a inventé un radeau-sac qui, en quelques minutes, est prêt à transporter quelques hommes d'une rive à l'autre d'un cours d'eau, quelle que soit sa largeur.

Cet appareil est formé d'une toile solide, affectant la forme d'un bateau. Elle pèse, suivant le type, de 4 k. 500 à 6 kilos. Elle se roule comme un manteau, et peut être ainsi portée sur la selle ou en sautoir.

Quand on veut s'en servir, on la déroule et on l'emplit avec de la paille, des joncs, des roseaux.

Il faut de dix à quinze minutes pour cette opération, les matériaux étant rassemblés. Et le radeau se trouve constitué, formant un tout rigide, insensible aux chocs et aux déchirures, et qui ne peut se désagréger. Quelques hommes peuvent ainsi le transporter aisément sur leurs épaules, si les circonstances ont obligé à le construire discrètement, à distance des rives.

Cette facilité qu'a le radeau de pouvoir ainsi être amené brusquement tout prêt à passer, au point de passage choisi, doit être signalée particulièrement.

Le radeau est pourvu d'anneaux sur tout son pourtour, ce qui permet de l'arrimer et de le tirer en tous sens, d'accoler plusieurs éléments, de constituer des portières, des passerelles, etc.

Il ne présente à sa surface que deux ouvertures lacées, à l'abri de l'invasion de l'eau.

En principe, le radeau est mis en mouvement par le système du va-et-vient; dans les courants, cependant, le halage direct, sur une corde tendue d'une rive à l'autre, paraît préférable, surtout si la rivière a une certaine largeur.

Pour porter sur la rive opposée l'extrémité de la corde de traction, on se sert ordinairement d'une pagaie improvisée avec une branche et deux pelles ou deux pelles seulement. On évite ainsi de mettre un homme à la nage.

Sur un cours d'eau moyen et sans courant appréciable, il suffit même de faire placer à plat ventre, sur le bout du radeau, un homme qui, se servant de ses bras comme de nageoires, arrive à le conduire sur l'autre rive.

Enfin, on peut souvent se contenter, pour le faire évoluer, d'une simple perche servant de gaffe. Un radeau-sac peut, suivant le type et suivant la subdivision d'arme, recevoir quatre, cinq ou six hommes équipés et armés.

Pour les harnachements, on fait, en principe, des voyages spéciaux. Le radeau isolé ne peut guère en recevoir que huit ou dix, et toujours les accessoires doivent en être enlevés comme pour les embarquements en chemin de fer.

Si le radeau isolé offre la stabilité nécessaire, son maniement demande un certain tact, et il convient d'employer, toutes les fois qu'on le peut, les appareils accouplés. C'est pourquoi il serait utile de doter chaque escadron de deux appareils destinés à opérer accouplés, mais assez grands pour pouvoir être utilisés séparément par les fractions détachées.

Deux radeaux accolés sont absolument inchavirables sur n'importe quel cours d'eau. Ils sont suffisants pour transporter d'un coup les harnachements d'un peloton. Avec trois radeaux accouplés, on transporte en une seule fois dix hommes et dix harnachements.

Des expériences ont été faites en grand nombre, depuis plusieurs années, par des corps de cavalerie, par des régiments d'infanterie et par des batteries d'artillerie. Elles ont prouvé que le radeau-sac du commandant Habert pouvait rendre en campagne les plus grands services. Il est maintenant établi que le passage des hommes s'exécute avec la plus grande facilité et que l'on peut, en organisant un plancher sur



Passage d'une pièce de campagne sur radeau-sac recouvert de planches

(1) Les Allemands étudient également l'emploi des bateaux légers en acier.



Comment on transporte les harnachements

in système de quatre radeaux, faire traverser un cours d'eau à une voiture de compagnie et même à une pièce d'artillerie de campagnie. T.

LE BILAN DE SANTÉ

de l'armée française

Chaque année, le service de santé militaire tablit pour le ministre un document fort intéessant appelé statistique méicale de l'Armée, dans lequel fait ressortir, par des chifres, des tableaux, des grahiques judicieusement élaborés, les caractéristiques rincipales de l'état sanitaire e l'Armée pendant une des nnées précédentes.

Ce travail est remarquable tous les points de vue. On e saurait lui adresser qu'un eul reproche, celui d'être erminé un peu tard et de ne résenter par exemple les ésultats de l'année 1901 que ans le courant de l'année 904.

Il semble à plus d'un médein militaire qu'une année uffirait amplement à la réaction de la statistique médiale annuelle, tout au moins n ce qui concerne l'armée létropolitaine. Les données ue cette statistique met en elief sont imposées réglementairement à tous les irecteurs et chefs du service e santé et varient peu d'une nnée à l'autre, le travail ensemble se réduit donc à es additions et à des moyenes qui ne nécessitent pas es méditations longues et rdues, et l'armée bénéficieait dans une proportion plus large des études de nos médecins s'il s'écoulait un temps moins considérable entre l'observation de l'état de santé d'une garnison, par exemple, et le moment où l'autorité médicale supérieure, saisie du rapport annuel, peut en tirer les conséquences qu'il comporte.

Cette réserve faite, examinons les chiffres produits à l'appui de la statistique médicale de 1901. Les calculs de nos médecins sont basés sur un effectif total de 554,219 hommes, se répartissant ainsi : 23,130 officiers, 41,115 sous-officiers, 293,538 soldats ayant plus d'un an de service et 196,436 soldats ayant moins d'un an de service ; et sur un effectif présent de 18,721 officiers, 37,424 sous-officiers, 254,324 soldats ayant plus d'un an et 176,664 soldats ayant moins d'un an de service.

Les malades à la chambre. — Le nombre de journées de malades à la chambre s'est élevé à 441,368 en France et à 77,978 en Algérie-Tunisie, ce qui donne une proportion de 1,077 pour mille présents, dans le premier cas, et de 1,303 pour mille dans le second. En France, c'est le 10e corps (Rennes) qui a le pour mille le moins élevé (738 pour mille présents), c'est le 17e corps (Toulouse) qui fournit le pour mille le plus élevé (1,291 pour mille présents).

En Afrique du Nord, la division d'Alger présente le chiffre le plus bas, celle d'Oran le chiffre le plus élevé : respectivement, 1,186 p. 1,000 et 1,514 p. 1,000.

En France, l'infanterie reste au-dessous de la moyenne, puis viennent la cavalerie et l'artillerie, qui la dépassent légèrement, enfin le génie et le train, qui la dépassent fortement.

En Algérie-Tunisie, les secrétaires d'état-major et de recrutement ont la mortalité la plus faible, la plus forte est fournie par l'artillerie et les établissements pénitentiaires.

Les malades à l'infirmerie. — Le nombre des entrées à l'infirmerie a atteint 187,620, soit 400 p. 1,000 de l'effectif des hommes présents ; sur ce nombre, l'armée de l'intérieur fournit 165,343 entrées et l'Algérie-Tunisie 22,277, respectivement 404 et 372 p. 1,000.

A l'intérieur, ce sont les régiments de cavalerie qui offrent le plus d'entrées ; en Algérie, ce sont les régiments étrangers. Les sous-officiers entrent dans le chiffre total dans la proportion de 72 p. 1,000; les soldats ayant plus d'un an de service fournissent le chiffre de 309 p. 1,000 ; ceux ayant moins d'une année de service atteignent la proportion de 599 p. 1,000.

Le maximum des entrées a lieu dans le trimestre Janvier-Mars ; le minimum, du mois d'Août au mois de Novembre.

Les entrées à l'hôpital. — 128,318 hommes sont entrés à l'hôpital ; c'est une proportion de 231 p. 1,000 ; dans ce chiffre l'armée de l'intérieur entre pour 101,683 entrées, soit 211 p. 1,000, et l'Algérie pour 26,635, soit 369 p. 1,000.

Les corps d'armée les moins éprouvés ont été le 1er (Lille) et le 10e (Rennes). Le 17e (Toulouse) dépasse beaucoup comme morbidité tous les corps d'armée de l'intérieur.

En Afrique du Nord, la Tunisie offre le moins d'entrées à l'hôpital, la province de Constantine en présente le plus.

Les sections de secrétaires d'état-major et du

Les radeaux-sacs peuvent à l'occasion se transformer en embarcations de plaisance

recrutement, les régiments du génie, a légion de la garde républicaine ont été peu touchés par les entrées à l'hôpital, les régiments de cavalerie et d'artillerie ont été les plus éprouvés.

L'infanterie est restée un peu au-dessous de la moyenne.

Les décès. — A l'intérieur, le chiffre total des décès, y compris les suicides et les morts accidentelles, s'est élevé à 2,175, soit une mortalité de 4,51 p. 1,000 hommes présents. En Algérie et Tunisie, nous avons perdu 802 hommes, soit 11,10 p. 1,000. Les corps d'armée de l'intérieur se classent de la manière suivante, dans l'ordre de la mortalité croissante :

2e, Amiens; 5e, Orléans; 1er, Lille; 6e, Châlons-sur-Marne; 3e, Rouen; 13e, Clermont-Ferrand; 8e, Bourges; 12e, Limoges; 11e, Nantes; 4e, Le Mans; 15e, Marseille; 7e, Besançon; 14e, Lyon; 10e, Rennes; 18e, Bordeaux; 20e, Nancy; gouvernement de Paris; 17e, Toulouse; 16e, Montpellier; 9e, Tours.

En Algérie-Tunisie, l'ordre de classement est Constantine, Tunisie, Oran, Alger.

Si l'on envisage le grade et l'ancienneté de services, on trouve que les décès se répartissent de la manière suivante pour mille présents : officiers, 4,19; sous-officiers, 3,04; soldats ayant plus d'un an de service, 3,52; soldats ayant moins d'un an de service, 6,25.

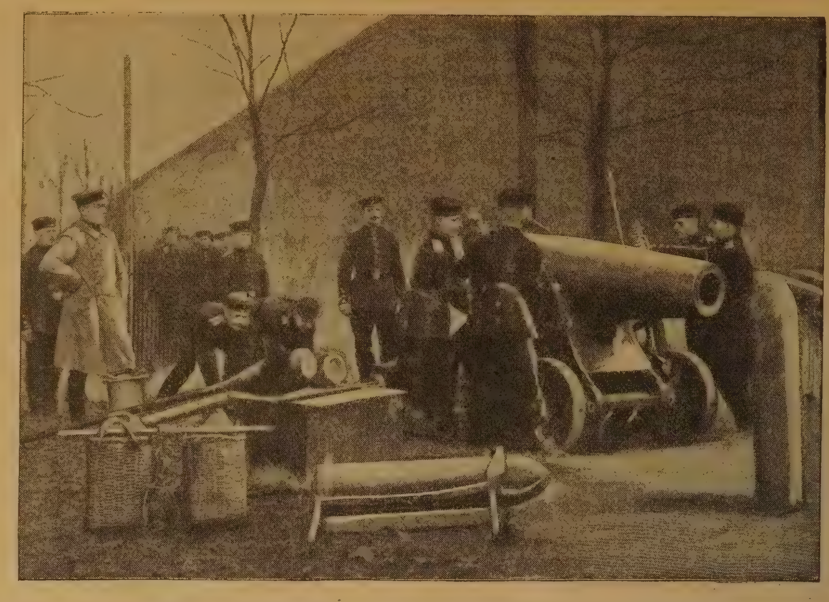
Les causes des décès. — Nous avons perdu en 1901, 561 hommes par fièvre typhoïde, 159 par grippe, 35 par diphtérie, 546 par tuberculose, 181 par pneumonie et 123 par suicide. La moitié des suicides a eu lieu par coup de feu, le quart par pendaison, l'autre quart par submersion, précipitation ou écrasement.

Les retraités et les réformes. — 10,087 officiers ou hommes de troupe ont quitté l'armée; ce chiffre se décompose ainsi : 93 retraites, 1 réforme d'officier, 287 réformes n° 1 et 9,706 réformes n° 2. Si l'on ajoute à ce nombre, 85 mises en non-activité d'officiers pour infirmités et 6,351 réformes temporaires, on voit que les éliminations ont atteint, en 1901, le chiffre de 16,523 unités, dont 15,002 pour l'intérieur et 1,521 pour l'Algérie, Tunisie.

La tuberculose. — Nous devons donner une mention spéciale à cette terrible maladie contre laquelle les médecins militaires ne peuvent malheureusement guère lutter. Il a été hospitalisé en 1901 4,005 tuberculeux, soit 7,9 p. 1.000. Comme nous l'avons vu, la maladie a occasionné 546 décès, soit 0,98 p. 1,000 de l'effectif et motivé 3,830 réformes ou retraites. Les corps les plus éprouvés ont été, par ordre de pertes croissantes, les régiments d'infanterie, les sections de commis et ouvriers d'administration, les sapeurs-pompiers et les établissements pénitentiaires.

Réservistes. — Sur les 329,761 réservistes convoqués en 1901, 19,956 ont été malades à la chambre, 6,086 sont entrés à l'infirmerie et 2,178 à l'hôpital. On a eu à enregistrer 45 décès et 2,831 hommes ont dû être réformés.

Telle est dans ses grandes lignes la statistique médicale de l'Armée d'il y a trois ans; si on la compare à celle des années précédentes on est obligé de constater que la situation qu'elle décèle est moins favorable qu'autrefois et surtout que l'état sanitaire de notre Armée est en général beaucoup moins bon que celui des armées voisines. Cette constatation a déjà été faite à plusieurs reprises et le Parlement s'en est ému à juste titre, mais sans pouvoir et pour cause y apporter un remède. G. M.



L'artillerie lourde d'armée. — L'obusier allemand de 15 centimètres

Les écoles de tir de Jüterbog

La Prusse a organisé à Jüterbog, à quelques kilomètres de Berlin, deux écoles de tir très importantes, l'une pour l'artillerie de campagne, l'autre pour l'artillerie à pied.

A l'école de l'artillerie de campagne, il est



Champ de tir de Jüterbog. — Le polygone de l'artillerie de campagne

ait chaque année deux cours d'instruction pour les « officiers anciens » (officiers supérieurs, capitaines et lieutenants en premier) portant sur l'emploi tactique de l'arme, les tirs de guerre, le maniement du matériel et l'étude des artilleries de campagne étrangères.

Ces cours durent environ quatre mois, du 1[er] Octobre au 10 Février et du 16 Février au 31 Mai; ils sont suivis intégralement chacun par 36 capitaines et 46 lieutenants en 1[er]; pendant les six dernières semaines de chaque période, une dizaine d'officiers supérieurs des corps de troupe, quelques officiers supérieurs de l'état-major de l'armée et des officiers généraux d'infanterie et de cavalerie sont envoyés à ces cours.

Il est fait également deux cours d'instruction pour lieutenants, du 1[er] Octobre au 31 Janvier et du 10 Février au 31 Mai. Ces cours sont suivis par 100 lieutenants au maximum auxquels on enseigne l'emploi du matériel, les fonctions de chef de section, la conduite du feu d'une batterie et des généralités sur les artilleries étrangères.

Enfin, quatre cours, d'une durée de quatre semaines chacun, sont organisés pour les officiers de réserve de l'artillerie; on leur enseigne les mêmes matières qu'aux lieutenants actifs à l'exception de ce qui a trait aux artilleries étrangères.

L'artillerie à pied a au camp de Jüterbog une installation très perfectionnée; son but est de développer l'instruction des officiers et des sous-officiers de l'arme, d'étudier les perfectionnements à introduire dans les méthodes de tir, de procéder aux essais et expériences concernant le matériel, et enfin de suivre les progrès des artilleries étrangères.

Il est fait chaque année deux cours d'instruction pour « officiers anciens » et pour officiers supérieurs; ces cours comportent environ trente journées de tir. Les jeunes officiers de l'artillerie à pied ont à leur usage un cours spécial de quatre semaines comportant généralement vingt-trois journées de tir; c'est également le nombre de séances de tir consacrées à l'instruction des officiers de réserve de l'artillerie à pied qui viennent à Jüterbog au nombre d'une trentaine, pendant environ deux mois chaque année.

Chacune des écoles d'artillerie relève de l'inspecteur général de sa subdivision d'arme et pendant la période des cours il est formé un régiment d'instruction d'artillerie de campagne fort de 3 groupes de 3 batteries, dont 1 groupe d'obusiers de 105 millimètres, et 1 bataillon d'artillerie à pied à 3 compagnies.

L'école d'artillerie de campagne est commandée par 1 général de brigade assisté de 2 officiers supérieurs, de professeurs, et d'un officier d'ordonnance. L'école d'artillerie à pied est sous les ordres d'un colonel qui dispose d'un officier d'ordonnance, de 3 officiers professeurs et du nombre de sous-officiers nécessaire pour remplir les fonctions d'observateurs et tenir les carnets de tir.

C.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE AU MAROC

Le récent accord franco-anglais, en nous laissant à peu près carte blanche au Maroc (1); nous crée, en même temps que des droits, des devoirs incontestables.

Toutes ces populations musulmanes, ignorantes et à demi sauvages, devront, par nos soins, être conduites peu à peu à la civilisation. Assurément la génération actuelle peut être considérée comme irréductible; elle ne connaît guère que la force brutale, et chercher à lui inculquer nos idées et nos mœurs serait peine perdue; mais la génération qui vient, celle dont les représentants sont à peine sortis de l'enfance, à qui les passions bonnes ou mauvaises des peuples qui ont quelque influence au Maroc sont encore inconnues, voilà le champ fécond que les éducateurs français ont à préparer, à ensemencer pour de fructueuses moissons intellectuelles et morales.

Dans l'empire du Maghreb, l'instruction est aujourd'hui fort peu répandue; celle qui existe est à peu près complètement dispensée par des religieux des diverses confessions. A chaque mosquée est adjointe une *medersa*, n'ayant pour toute bibliothèque que quelques livres dépareillés; le coin où moisissent ces pauvres bouquins est la *zaouïa*, dans laquelle se réunissent les étudiants aspirant au titre de *taleb*.



Madame SAINT-RENÉ-TAILLANDIER, femme de notre ministre au Maroc, enseignant le français aux petits Arabes

Toute la science qui leur est dispensée se réduit d'ailleurs à apprendre par cœur les versets du Coran superficiellement commentés, à écrire et à calculer. Un *taleb* qui, en outre de ces connaissances, a étudié la loi, sait rédiger une lettre d'affaires, prend le nom de *fekih*. Les plus distingués possèdent des notions d'astronomie et se servent mécaniquement de tables de logarithmes pour calculer les heures exactes des prières. La science géographique n'est pas transcendante; les plus distingués géographes marocains partagent le monde en *Berr Nsara*, où l'on parle *Hajamia*, et en *Berr Meslemin*, où l'on parle arabe et turc. Il y a deux mers, pas plus : la mer de ceinture, océan Atlantique, et la mer Méditerranée, mer du milieu.

Les seuls ports dont se soucie un taleb sont, dans l'univers : Gibraltar, Gênes, Venise, Marseille et Alexandrie. Ce sont ceux où naguère les pirates allaient piller les navires chrétiens, et faire leur recrutement d'esclaves blanches pour les harems.

Le personnel enseignant se réduit à quelques étudiants qui vivent d'aumônes et enseignent un peu de lecture, d'écriture et les versets du Coran.

Mais, dans un but de propagande, toutes les nations européennes qui ont des intérêts au

(1) Voir le n° 19.

Maroc ont installé dans cette région un certain nombre d'écoles. Chaque port possède au moins une école espagnole ; l'alliance israélite française a créé à Tanger, Casablanca, Mazagran, Fez et Marakch des institutions florissantes. De son côté, l'alliance française non confessionnelle possède une école à Fez et en a ouvert à Tanger une seconde qui est déjà trop petite. Le représentant de la France au Maroc fait les plus louables efforts pour développer par le moyen de l'école l'influence de notre pays auquel la prospérité marocaine tient à cœur pour tant de motifs ; et madame Saint-René-Taillandier ne dédaigne pas d'aller elle-même, plusieurs fois par semaine, donner des notions de civilisation et d'instruction françaises aux petits Marocains, qui seront un jour de fidèles et utiles protégés français.

R.

La gendarmerie européenne en Macédoine

On sait que, pour éviter autant que possible les révoltes et les massacres qui se sont produits depuis plusieurs années en Macédoine, les grandes puissances européennes ont imposé au sultan la réorganisation d'une gendarmerie chrétienne spécialement affectée à la province, et dont les éléments sont placés sous les ordres d'officiers européens.

Après maintes tergiversations, la Porte a consenti à cette délégation de son autorité, et les armées française, russe, anglaise, autrichienne et italienne ont détaché en Macédoine un officier supérieur et plusieurs officiers subalternes.

Le chef du détachement français est le colonel Vérand qui commandait, il y a quelques mois, la cavalerie de la légion de la garde républicaine.

L'uniforme adopté pour les officiers étrangers est composé d'un dolman bleu foncé à brandebourgs noirs, parements et collet rouges; le pantalon, de même couleur, est orné d'une large bande rouge. Comme coiffure, les Anglais et les Italiens ont adopté le fez turc; les Français, les Russes et les Autrichiens ont préféré le talpak ou bonnet d'astrakan, en usage dans l'armée russe.

Il est créé une école de gendarmerie à Salonique; elle sera placée sous le commandement du major von Alten, de l'armée allemande; un officier russe et un officier italien lui ont été adjoints.

Après de longs et laborieux pourparlers, la solde a été fixée à 12,000 francs environ pour les officiers supérieurs, et 8,000 francs environ pour les capitaines.

Il a été prévu une indemnité en cas de décès, fixée à 92,000 francs pour les premiers, et 62,000 francs pour les seconds.

Si l'on tient compte de ce fait que la vie est fort chère dans cette province de Macédoine à demi ruinée, et que les officiers européens ne recevront aucune indemnité de logement, de monture, de route ou d'ordonnance, on est obligé de reconnaître que le gouvernement ottoman n'a pas grandement fait les choses et que la solde allouée aux gardiens de l'ordre public est plutôt maigre.

Tel a été l'avis des gouvernements anglais et russe qui ont, *proprio motu*, accordé à leurs officiers des suppléments de solde mensuelle atteignant 250 francs pour les premiers, et une triple solde pour les seconds.

Jusqu'ici, le gouvernement français n'a pas encore pris de décision à l'égard de nos officiers détachés en Macédoine. Il serait à désirer que le beau geste du ministre compétent — dans l'espèce le ministre des affaires étrangères — ne se fît pas trop longtemps attendre. Nos officiers ne doivent pas, hors de France, être placés dans une situation inférieure à celle de leurs collègues étrangers.

A. L.



Le colonel VÉRAND,
chef de la Gendarmerie française en Macédoine



Madame SAINT-RENE-TAILLANDIER quittant la médersa (école arabe) dans laquelle elle dirige l'enseignement du français

Les résultats de la mission Lenfant

Lorsqu'il commandait la flottille française du Bas-Niger, le capitaine d'artillerie coloniale Lenfant, interrogeant sur place les piroguiers du fleuve, avait acquis la quasi-certitude qu'il était possible d'accéder pratiquement au lac Tchad par la Bénoué et le Mayo-Kebbi.

A sa rentrée en France, le vaillant officier sollicita le commandement d'une mission qui serait chargée d'élucider ce problème. Elle lui fut confiée par le ministre des Colonies, et le Comité de l'Afrique française, la Société de géographie de Paris, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Association cotonnière coloniale lui prêtèrent leur appui financier.

Le 15 Juillet 1903, le capitaine Lenfant, qui s'était adjoint l'enseigne de vaisseau Delevoye[1], en service au Sénégal sur l'*Ardent*, et le maréchal des logis Lahure, quittait la France, emportant avec lui un chaland de 2 m. 50 de long et d'un creux de 1 m. 20, le *Benoit-Garnier*. Le 10 Août, la mission arrivait à Lokodja, au confluent du Niger et de la Bénoué ; le 25 du même mois, elle atteignait Garoua. C'est de ce point que commençait la véritable exploration. Bien que la navigation sur la Bénoué fût dure pour un chaland, le capitaine Lenfant la remonta sans trop de peine. Mais le 16 Septembre, la mission se trouva sur le Kebbi, devant un obstacle infranchissable, la cataracte de M'Bourao.

Il fallut démonter le *Benoit-Garnier* et le faire transporter à dos d'homme jusqu'au point où le fleuve redevenait navigable. Difficile fut le recrutement des porteurs nécessaires, car toute la population, à la vue des blancs, alla se cacher dans la brousse, hors des villages. A grand'peine on put réunir, vers le 5 Octobre, 500 hommes, qui transportèrent le chaland d'abord à Binder, puis à M'Bourao. En quelques jours l'embarcation fut remontée et le 24 Octobre, le capitaine Lenfant et ses compagnons atteignaient la communication existant entre le Mayo-Kebbi-Toubouri et le Logoné. Elle arrivait à temps pour passer et parvenait à Fort-Lamy sur le Chari. L'expérience était faite avec succès ; le problème osé, intégralement résolu.

Après avoir poussé une première pointe à Kouka et à Goulfeï le capitaine Lenfant s'en alla de Fort-Lamy à Yola, puis la mission effectua son retour par la même voie, en sens inverse: Logoné-Toubouri-Mayo-Kebbi-Bénoué-Niger. C'est pendant ce voyage de retour qu'elle fut attaquée par les « moundangs », à Trené. Bien que l'escorte fût des plus faibles (11 Sénégalais armés de fusils de chasse et de carabines), force resta à la petite troupe qui ne fut plus inquiétée le reste du voyage.

Au début du mo

(1) Voir le n° 20.



Groupes d'indigènes des environs de Fort-Lamy (Chari)

d'Avril dernier, neuf mois après leur départ, le capitaine Lenfant et ses collaborateurs rentrèrent en France en bonne santé. Disons de suite que l'énergique conduite et l'heureuse issue de la mission ont valu à Lenfant son inscription au tableau d'avancement pour le grade de chef d'escadron d'artillerie coloniale (il était capitaine du 2 Juin 1896); que l'enseigne de vaisseau Delevoye a été porté au tableau de concours pour la Légion d'honneur et que le maréchal des logis Lahure est entré à l'Ecole d'application de Saumur au titre des expéditions lointaines.

Il nous reste à examiner les résultats de ce raid magnifique de l'Atlantique au centre du continent noir.

Le capitaine Lenfant voulait prouver qu'il était possible d'aller par eau de l'Atlantique au Chari et la présomption d'une communication du lac Toubouri et du Logone est devenue, grâce à lui, une certitude.

En défalquant les arrêts extraordinaires, tels que démontage, portage et remontage du chaland nécessités par les chutes de M'Bourao, le chef de mission estime qu'il n'a pas mis plus de soixante-quinze jours pour gagner le bassin du Chari et ce, malgré la difficulté de la navigation pour une embarcation telle que le *Benoit-Garnier*, temps qui serait indubitablement abaissé avec un vapeur de fortes proportions.



Indigènes du Chari allant à la rencontre de la mission LENFANT

De plus, cette route ne présente qu'un seul obstacle. Donc, de Bordeaux à Fort-Lamy, deux transbordements : 1° à Forcados, à l'embouchure du Niger; 2° à la chute de M'Bourao, et des vapeurs de belle taille peuvent aller jusqu'à celle-ci, tandis que par la voie du Congo il est nécessaire de rompre charge un bien plus grand nombre de fois, d'où déchet plus grand, pertes plus considérables.

Enfin, le prix du transport se trouve, par voie de conséquence, réduit de 2,000 francs à 650 francs environ.

C'est là, il est à peine besoin de le faire remarquer, un résultat magnifique puisqu'il emporte avec lui une double économie de temps et d'argent. En passant avec son *Benoit-Garnier*, le capitaine Lenfant a démontré la possibilité d'utiliser cette voie; il importe au plus haut point que des mesures soient prises pour pousser plus loin des travaux si heureusement commencés.

G. BÉNIN.

Les forces navales françaises
EN EXTRÊME-ORIENT

Parmi les forces navales que la France entretient dans les mers lointaines, il n'en est pas qui mérite mieux d'attirer l'attention que celle des mers de Chine.

Le grave conflit dont ces mers sont actuelle-

lement le témoin, la situation troublée qu'il peut amener par répercussion sur les côtes de Chine, font, pour la France, un devoir strict d'avoir sur les lieux une force suffisante pour que l'envie ne puisse venir à personne de méconnaître ses intérêts. Nous avons donc été amenés à entretenir dans ce lointain Orient une véritable escadre, placée sous les ordres d'un vice-amiral, actuellement le vice-amiral Bayle.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître le détail de cette escadre importante, composée d'unités très modernes, et que nos officiers sont fiers de montrer aux flottes que les grandes puissances européennes entretiennent également dans les mers de Chine.

Les forces navales françaises d'Extrême-Orient forment une escadre de trois divisions.

La première, celle des croiseurs cuirassés, compte trois puissantes unités : le *Montcalm*, qui porte le pavillon du vice-amiral commandant en chef, le *Gueydon*, le *Sully*.

La deuxième est formée par le *Chateaurenault*, le *Pascal* et le *Bugeaud*. Le *Chateaurenault* a arboré le pavillon du contre-amiral de Jonquières.

La troisième, dite de réserve, compte trois bâtiments cuirassés : le cuirassé d'escadre *Redoutable*, et les canonnières *Styx* et *Achéron*. Nous ne devons pas oublier le croiseur protégé *D'Assas*, et les quatre contre-torpilleurs *Pistolet*, *Javeline*, *Mousquet* et *Fronde*, qui viennent d'arriver à Saïgon.

Aux divisions actives se rattachent les canonnières modernes *Surprise* et *Décidée* ; le groupe de Canton (*Argus* et *Vigilant*);

Cuirassé « VAUBAN » — Canonnière cuirassée « ACHÉRON » — Contre-torpilleur « PISTOLET » — Croiseur cuirassé « MONTCALM » — Sous-marin « LYNX » — Cuirassé « REDOUTABLE » — Contre-torpilleur « JAVELINE » — Contre-torpilleur « FRONDE » — Croiseur corsaire « CHATEAURENAULT » — Contre-torpilleur « MOUSQUET » — Croiseur cuirassé « GUEYDON » — Croiseur cuirassé « SULLY » — Sous-marin « PROTÉE » — Bâtiment central de la Défense mobile

L'ESCADRE FRANÇAISE DES MERS DE CHINE

le groupe du Yang-Tsé (*Olry* et son annexe *Takiang*); le groupe du Peï-Ho (*Lieutenant-Contal, Henry, Herbert*, etc.). Toutes les canonnières, à part la *Surprise* et la *Décidée*, n'ont aucune valeur militaire et ne peuvent servir que comme canonnières de rivière.

De même, quelques petits bâtiments armés dépendent de la division de réserve ; ce sont : l'*Aspic*, la *Baïonnette* et la *Caronade*.

Dans la station locale de l'Annam et du Tonkin, dont le port de ravitaillement est Haïphong, le *Kersaint*, le *Jacquin* et l'*Henry-Rivière* sont seuls armés.

Enfin, l'aviso à roues le *Bengali* est chargé d'une mission hydrographique sur les côtes de l'Indo-Chine.

Les bâtiments désarmés sont : à Saïgon, le cuirassé *Vauban*, les canonnières *Comète*, *Lion*, *Bouclier*, *Cimeterre* ; à Haïphong : l'*Avalanche* et le *Casse-Tête*.

Il faut aussi citer pour mémoire les pontons suivants, centres administratifs, dépôts de charbon ou de munitions :

Bayard, *Vétéran*, *Européen*, à Saïgon;

Adour, à Haïphong ;

Estoc, à Quan-Chau-Wan ;

Peï-Ho, à Tong-Kou.

La défense mobile de Saïgon a pour bâtiment central le *Vétéran* ; le commandant de la défense mobile commande le contre-torpilleur le *Takou*.

Sous ses ordres sont, pour le moment, quatre torpilleurs de première classe : les *6-S*, *7-S*, *8-S* et *9-S*, dont le dernier en achèvement, et quatre torpilleurs de deuxième classe : les *1-S*, *2-S*, *3-S* et *4-S*.

D'ailleurs, cette dernière organisation va être totalement refondue.

A l'énumération de ces unités, il faut joindre le croiseur porte-torpilleurs *Foudre*, qui doit, en plusieurs voyages, amener en Indo-Chine les sous-marins *Protet*, *Lynx*, *Aigrette*, *Perle*, *Ludion* et *Naïade*, et huit torpilleurs vedettes.

Ces petits bâtiments formeront un appoint des plus sérieux à la défense de notre arsenal de Cochinchine. Pratiquement, ils rendront l'accès de la rivière de Saïgon impossible. Leur poste de stationnement sera placé au cap Saint-Jacques et on s'occupe activement d'y préparer tout ce dont les bâtiments et leurs équipages pourront avoir besoin.

***

La première division de l'escadre, remarquable par son homogénéité, présente un caractère qu'on a rarement trouvé jusqu'à ces dernières années dans les divisions navales françaises, car elle se compose de trois croiseurs du même type et dont deux, le *Gueydon* et le *Montcalm*, sont identiques. Voici leurs caractéristiques: *Montcalm*: 9,517 tonneaux, 615 hommes; armement: 2 canons de 194 millimètres, 8 de 164,7, 4 de 100, 2 de 63, 16 de 47, 6 de 37, 2 tubes sous-marins; 19,600 chevaux; 21 nœuds.

Sully: 10,014 tonneaux, 615 hommes; armement: 2 canons de 194 millimètres, 8 de 164,7, 6 de 100, 2 de 65, 18 de 97, 4 de 37, 5 tubes; 20,500 chevaux; 21 nœuds.

Le *Montcalm*, arrivé de France en Mars 1903, a porté successivement le pavillon de l'amiral Maréchal et de l'amiral Bayle.

En sa qualité de bâtiment amiral et par suite de nécessités diplomatiques, il a parcouru en tous sens l'Extrême-Orient, dans le courant de 1903, de Saïgon à Vladivostock, a visité tout le Japon et a même effectué un raid remarquable en remontant le Yang-Tsé, jusqu'à Han-Keou, à 600 milles de l'embouchure. Au cours de ses voyages, il a eu deux fois l'occasion de porter secours à des paquebots français; la première, lors de l'incendie du *Tonkin*, des Messageries Maritimes, à Kobé; la deuxième, lorsque, après dix jours d'efforts infructueux du *Bugeaud* et des bateaux de sauvetage japonais, il déséchoua l'*Australien*, de la même compagnie, à Imabaru, dans la mer Intérieure.

Le *Sully* a sur les croiseurs type *Montcalm*, et à plus forte raison sur les cuirassés de l'escadre anglaise d'Extrême-Orient, type *Glory*, un avantage appréciable: plusieurs de ses canons de 164,7 sont en tourelles fermées, sur le pont supérieur, ce qui leur donne un commandement beaucoup plus grand que celui des pièces correspondantes du *Montcalm*, qui sont en casemates dans la batterie haute. La deuxième division, actuellement réunie à Saïgon, est de beaucoup inférieure à la première. Un seul de ses bâtiments possède une vitesse supérieure à celle des croiseurs cuirassés de la première division, le *Chateaurenault*, mais ce croiseur corsaire, remarquable par la vitesse (il a donné plus de 24 nœuds aux essais), fait pour la chasse aux long-courriers, manque d'armement.

Le *Pascal* est un joli croiseur, un peu fatigué seulement par un long séjour en Extrême-Orient; il a pu néanmoins faire la traversée de Chemulpo à Shang-Haï à la vitesse de 17 nœuds. Quant au *Bugeaud*, il a besoin de réparations, qu'on ne pourrait lui faire à Saïgon sans immobiliser pendant longtemps et pour lui seul les ressources de l'arsenal (1). Au point de vue de l'entraînement, cette division est en parfait état.

L'unité la plus sérieuse de la division de réserve est certainement le *Redoutable*. Le *Redoutable* est un cuirassé très ancien, dont l'âge a bien diminué la valeur militaire. Il ferait piètre figure dans un combat contre un des nouveaux cuirassés japonais; ce fut, en son temps, un navire extrêmement remarquable et par son type et par le fini de sa construction. Il eut un grand succès à l'étranger et servit de modèle à toute une classe de cuirassés.

Après trente ans de service, ce navire a encore sa machine en parfait état et, lors des affaires de 1900, il montra, par une traversée remarquable et plus rapide que celle du *Guichen*, tout ce que l'on pouvait attendre de leur primitive robustesse.

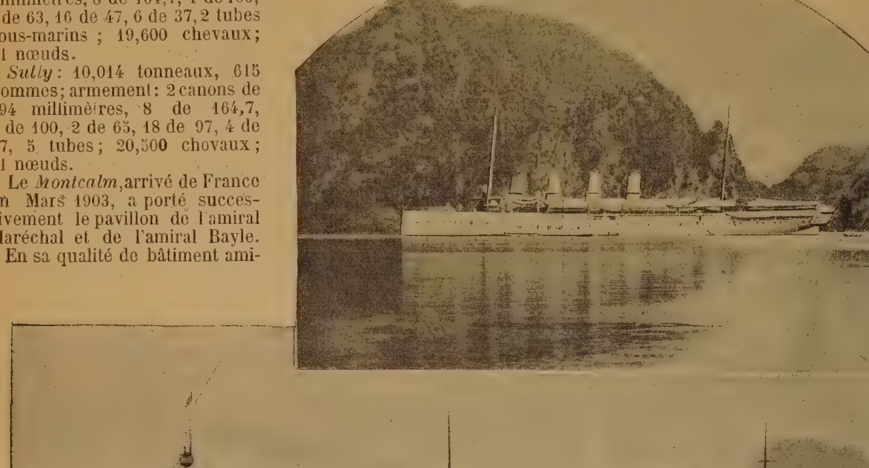
Sa présence à Saïgon est un appoint considérable pour la défense de la Cochinchine.

Les canonnières *Styx* et *Achéron* sont armées depuis deux mois environ et, par leurs pièces de gros calibre et l'épaisseur de leur cuirasse, constituent de sérieux forts flottants. Leur grand défaut est leur manque de vitesse.

Les autres bâtiments, canonnières légères et avisos, ne pourraient servir qu'en cas de troubles en Chine. Le *Vauban* seul pourrait être utilisé comme puissante batterie flottante. Mouillé soit au Cap, soit au Nya-Bé, il serait d'un grand secours aux défenses terrestres de la colonie.

A.

(1) Voir le nº 10.





2. Le « MONTCALM » — 1. Le « CHATEAURENAULT » — 3. Le « GUEYDON »

EN BAIE D'ALONG

PÊCHEURS BRETONS EN TUNISIE

La crise sardinière commencée en 1902 s'étant encore aggravée par suite des mauvais résultats de la campagne 1903, et les fonds recueillis pour soulager la misère en Bretagne s'épuisant rapidement, le préfet du Finistère, qui s'intéresse tout particulièrement aux pêcheurs, a reussi à décider un certain nombre d'entre eux à s'expatrier en Algérie et en Tunisie, sous forme d'émigration volante.

A cet effet, une délégation de patrons pêcheurs de Concarneau, Douarnenez et Doëlan est partie de Quimper, le 24 Mars, à destination de la Tunisie, pour un voyage d'études.

Ce voyage s'est fait sans débours: les compagnies de chemins de fer ont offert gratuitement des permis de circulation aux délégués; d'autre part, une subvention de 1,000 francs a été allouée par le prince de Monaco et le ministre de la Marine accorde une égale somme ainsi que les moyens de transport de Tunis au lac El-Biban.

La délégation, conduite par le sous-chef du cabinet du préfet du Finistère, après s'être arrêtée à Paris pour remercier le ministre de la Marine, s'est embarquée au Havre sur le *Saint-Brieuc*, qui l'a transportée jusqu'à Tunis.

Il existe actuellement en Tunisie une grande compagnie de pêcheries à qui le gouvernement tunisien a concédé le vaste lac El-Biban, situé aux confins de la Tripolitaine, et dans lequel le poisson abonde. Les pêcheurs italiens qu'elle emploie en ce moment n'ayant pas l'activité voulue, cette compagnie serait heureuse d'avoir un petit noyau de pêcheurs bretons, courageux et sur lesquels elle pourrait compter.

Une de nos photographies représente les délégués des pêcheurs de Bretagne à Bizerte. Il paraît certain qu'en outre de ceux qui trouveront à s'employer aux pêcheries du lac El-Biban, un certain nombre de pêcheurs bretons pourront utilement s'installer à Tabarka, où le poisson est abondant. On pense à créer sur ce

point une usine pour la fabrication des conserves.

Il n'est question, quant à présent, que d'un petit nombre d'engagés, mais les ressources sont infinies. Grâce aux vapeurs Normand, munis de glacières, qui font le service entre l'Algérie et la Tunisie, les débouchés seront nombreux, l'écoulement de la pêche assuré, et l'exode des pêcheurs bretons pourra se faire à coup sûr vers des côtes plus poissonneuses que celles de la Bretagne qui ne peut plus nourrir tous ses enfants.

La délégation des pêcheurs bretons qui cherche un établissement sur les côtes de Tunisie

(Phot. Pavia.)

Notre seconde photographie montre le système nouveau adopté pour le transport des passagers et du matériel entre les deux rives du canal. Le transbordeur que nous avons à plusieurs reprises montré à nos lecteurs est en démolition. Cette mesure s'imposait par suite des travaux d'élargissement du canal et on a préféré ne pas le reconstruire. Un bac à vapeur installé pour embarquer les véhicules de tout genre et de tous poids le remplace dès à présent.

P.

GÉANTS ET PYGMÉES

C'est une lutte à mort qui va, dorénavant, s'engager entre le géant cuirassé et le pygmée sous-marin, pour la conquête du royaume de Neptune. Aussi, se demande-t-on avec anxiété auquel reviendra la victoire dans les prochaines guerres navales.

Cette question ne peut pas se résoudre définitivement, dans l'état actuel des choses. Mais, en considérant les terribles catastrophes dont viennent d'être victimes, en Extrême-Orient, les navires russes, il est permis de tirer des conclusions qui doivent être un précieux enseignement pour l'avenir.

Si de simples torpilles ont pu par l'effet, dit-on, du hasard (1), occasionner les désastres dont nous venons d'être témoins, que sera-ce lorsqu'on aura affaire à ces bâtiments invisibles qui s'en iront frapper à coup sûr l'ennemi au défaut de sa cuirasse, sans qu'il puisse même se défendre (2) ?

Comme effet moral sur ses équipages, ce sera désastreux, car l'état de qui-vive perpétuel leur deviendra intolérable. Quand on songe que des milliers d'hommes pourront être engloutis de la sorte, sans avoir seulement la glorieuse et suprême consolation de mourir en combattant, peut-on ne pas frémir ?

Enfin, si l'on envisage la question au point de vue purement pratique, il est facile de voir comment se chiffrera la note à payer, qui méritera bien, alors, le nom de « douloureuse ».

Les grands cuirassés, qui coûtent actuellement de 25 à 30 millions, pourront être coulés par ces petits vaisseaux fantômes dont le prix de revient ne dépassera guère un million.

Comparez les résultats et jugez. Le sous-marin a besoin, il est vrai, de se perfectionner, de s'agrandir et de gagner en vitesse. Mais, lorsqu'il aura acquis ces qualités nécessaires, ce sera un redoutable bâtiment de guerre avec lequel il faudra rudement compter !...

La France a, pour ses sous-marins, une avance considérable sur les autres nations : il faut qu'elle la garde jalousement.

Ce sera le meilleur moyen de s'assurer la paix, ainsi que l'empire des mers !...

R. NEMO.

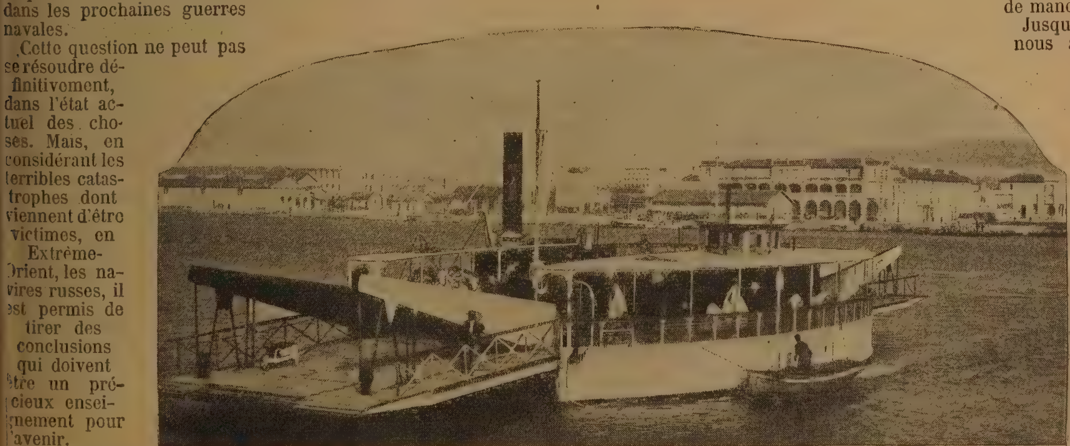
(1) Voir les nos 11, 12 et 13.
(2) Voir les nos 15 et 24.

La simplification des règlements de manœuvres
DE L'INFANTERIE FRANÇAISE

On sait que notre infanterie a fait depuis 1870 de nombreuses et vaines tentatives pour simplifier ses règlements de manœuvres.

Jusqu'à cette époque, nous avions conservé fidèlement et appliqué religieusement, du moins en temps de paix, le règlement de manœuvres, emprunté à l'armée prussienne en 1788-1791. Ce règlement était l'œuvre de Frédéric II.

Ces manœuvres et les méthodes d'instruction qu'elles comportaient, loin d'être favorables à la manifestation de nos qualités



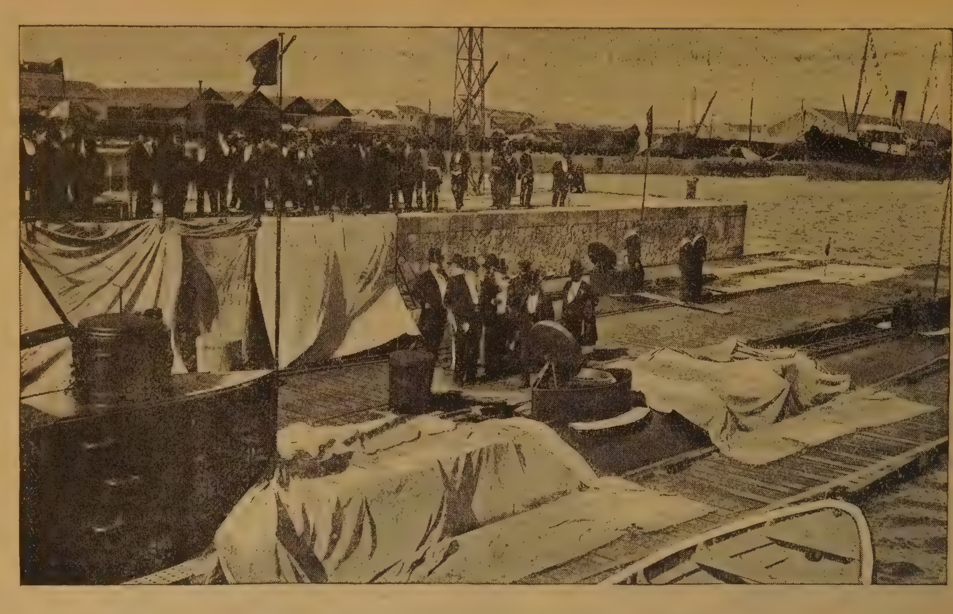
Le bac à vapeur qui remplace le transbordeur de Bizerte

(Phot. Pavia.)

militaires nationales, nous eussent fait battre en Crimée, en Italie et même au Mexique, si le soldat français, avec son instinct de la guerre, ne les eût laissées de côté pour se débrouiller.

C'est ce qui faisait dire, en 1867, à un prince prussien : « Les Français s'instruisent d'une façon, et se battent d'une autre ».

Ces manœuvres prussiennes, importées en France en 1789, délaissées par les soldats de la République et de l'Empire, qui n'eurent pas le temps de les apprendre, revinrent en honneur en 1815 et nous menaient à la défaite en 1870. Car, il est à remarquer que ces manœuvres, dont nous fîmes si peu de cas au cours de nos guerres victorieuses, de 1815 à 1870, furent au milieu de nos désastres l'objet d'un culte spécial ; nous nous y cramponnâmes en désespérés, et elles contribuèrent à augmenter largement nos pertes sous le tir de l'artillerie allemande. Elles étaient si compactes et si peu mobiles.



Le ministre de la Marine visitant les sous-marins du poste de La Pallice

(Phot. Godefroy.)

Après la guerre de 1870, il y eut, comme il fallait s'y attendre, une violente réaction contre ces formations et ces manœuvres vieilles d'un siècle et demi.

Mais la génération d'officiers qui avait été formée d'après l'esprit d'où elles procédaient continua à s'y cramponner et lutta pendant cinq ans contre les efforts des partisans du règlement de 1815.

Ces derniers l'emportèrent enfin, et l'infanterie fut dotée d'un règlement de manœuvres mieux approprié à notre caractère et tenant compte dans ses prescriptions de l'expérience si durement acquise en 1870.

Malheureusement, c'est encore aux règlements allemands de 1870 que nous allâmes demander nos nouvelles manœuvres : « C'est notre bien que nous reprenons », disait-on. En effet, les règlements prussiens de 1870 étaient la reproduction à peu près complète des propositions formulées par l'école militaire française du dix-huitième siècle, propositions auxquelles on préféra, en France, en 1789, les manœuvres de Frédéric II, ainsi que nous venons de le dire.

Rappelons que les formations et la tactique de l'école française du dix-huitième siècle étaient connues de Napoléon et de ses camarades de l'Ecole militaire de Paris, où elles étaient enseignées par Kéraglio, qu'elles furent appliquées surtout pendant les guerres de l'Empire et adoptées par les Prussiens, après 1815.

Quoi qu'il en soit, mieux valut encore, en 1875, emprunter aux Prussiens des manœuvres d'origine française avec lesquelles nous avions battu l'Europe sous Napoléon, que de conserver des formations et des manœuvres d'origine prussienne qui venaient de nous faire écraser.

Mais, si le changement des manœuvres et de la tactique fut relativement facile, il ne pouvait en être de même de l'esprit né des anciens règlements.

Il est facile de deviner ce que devait donner, dans la pratique, des manœuvres pour ainsi dire imposées par l'opinion publique.

On ne dépouille pas facilement le vieil homme, surtout dans l'armée. L'étude et surtout l'application des nouveaux règlements faites avec l'esprit quelque peu étroit des anciens, provoquèrent bientôt de nombreuses et bruyantes récriminations.

Dix ans nous séparaient déjà de la guerre, ses enseignements commençaient à être atteints par l'oubli ; l'opinion publique était moins en éveil, on revint tout doucement, dans le fond sinon dans la forme, aux règlements d'avant la guerre.

Le règlement de 1884 consacra cette reculade. Deux ans plus tard, « les fascicules » embrouillèrent un peu plus la question. En 1888, le règlement mort-né élaboré par la commission que présidait le général Février accentuait ce mouvement de recul. Heureusement, l'apparition de ses premiers titres provoqua de telles protestations dans toute l'infanterie, qu'une nouvelle commission se mit à l'œuvre et accoucha du règlement de 1889.

Ce règlement fit des efforts sérieux pour concilier l'ancien esprit avec les formations et la tactique nouvelles. Il n'y parvint sans doute pas suffisamment, car une nouvelle commission fut nommée bientôt qui mit au monde le règlement de 1894.

Ce dernier, plus hardi que ses prédécesseurs, osa quelques innovations surtout dans le combat de l'infanterie. Ces innovations étaient du reste empruntées, en partie, à des études sur la tactique publiées à cette époque.

Il fit, en somme, faire peu de progrès à la question ; et après ces six tentatives, nos règlements restaient toujours longs, diffus, mal coordonnés. Leur étude et leur enseignement présentaient pour tous et surtout pour nos réservistes et nos territoriaux, des difficultés insurmontables. Sans compter que les progrès de l'armement (artillerie et infanterie) rendaient inutiles et dangereuses la plupart des nombreuses formations qu'ils renfermaient.

Il fallait chercher encore. On chercha, et en 1901, puis en 1902, parut le règlement provisoire. Ce règlement a ses partisans et ses détracteurs. Il est juste de reconnaître que ces derniers sont les plus nombreux. Il a voulu simplifier coûte que coûte, et dans son ardeur il a brouillé bien des choses : en premier lieu, l'instruction individuelle de nos



Le sous-marin « LUTIN » rentrant à la Pallice après ses exercices de plongée

(Phot. Godefroy.)

vingt-cinq contingents. D'autre part, ses simplifications sont plus apparentes que réelles, car il augmente au lieu de les diminuer les formations à rangs serrés, favorisant ainsi le retour de l'ancien esprit des règlements d'avant la guerre, dont le caractère était l'étude exclusive des formations et des mouvements, considérés comme le but de l'instruction, alors qu'ils ne sont que des moyens d'action.

Il ne tient pas assez compte des effets de l'artillerie à tir rapide, car il préconise pour l'attaque l'emploi de formations compactes, vouées à une destruction certaine.

Bref, ce règlement ne paraît pas encore avoir trouvé la vraie formule de la simplication des règlements de manœuvres de l'infanterie.

On pourrait philosopher longuement sur la cause de cette impuissance de l'infanterie à simplifier ses règlements de manœuvres, mais ce serait sans résultat utile.

Disons tout de suite que la solution de ce problème qui se dérobe si opiniâtrément aux recherches officielles a été trouvée depuis plus de quinze ans, ainsi que l'affirme un petit opuscule que nous avons sous les yeux, et dont l'auteur est le lieutenant-colonel Fumet, sous-directeur des études à l'Ecole de guerre.

Les propositions de cet officier sont d'une extrême simplicité. Elles font disparaître toutes les difficultés, toutes les longueurs que présentaient jusqu'à ce jour l'instruction individuelle et celle de toutes les unités l'infanterie.

Cet officier fait connaître dans l'épigraphe de son opuscule que ses propositions élémentaires avait reçu l'approbation significative du général Ferron, ancien ministre de la guerre, dont la compétence en manœuvres d'infanterie était reconnue de tous.

En ce qui nous concerne, nous estimons que l'adoption des formations préconisées par le lieutenant-colonel Fumet donnerait enfin à l'instruction de notre infanterie la simplicité, la rapidité, la précision et la stabilité qui lui ont fait défaut jusque-là.

Nos malheureux officiers de réserve et de territoriale, qu'on promène sans pitié depuis vingt-cinq ans à travers les obscurités de règlements de plus en plus diffus, pourraient enfin acquérir des connaissances militaires fermes, immuables et d'une réelle valeur pratique. Les officiers actifs, employés dans les états-majors ou ailleurs, y trouveraient aussi leur compte, car ils auraient peu d'efforts à faire pour se tenir au courant des procédés si importants de l'infanterie. Le service de deux ans serait plus que suffisant pour instruire nos contingents.

Les périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux pourraient être réduites sans nuire à la solidité de l'armée.

Bref, cette adoption nous débarrasserait d'une manière définitive de l'esprit et des procédés anciens ou nouveaux de l'armée allemande. Elle nous doterait de moyens d'action d'origine essentiellement française, répondant bien à toutes les exigences de l'armement actuel, bien appropriés à notre caractère national et à la manifestation de nos belles qualités militaires.

Nos lecteurs nous sauront gré d'examiner en détail en quoi consistent les propositions du lieutenant-colonel Fumet.

R.

TRIBUNE LIBRE

Un de nos lecteurs suggère, à propos des noms des navires de guerre, une idée que nous jugeons excellente :

MONSIEUR,

Pourquoi ne placerait-on pas dans la batterie de chaque navire un petit tableau explicatif, qui apprendrait aux matelots les origines du nom que porte son bâtiment ou sa signification ?

Si nous prenons comme exemple, celui de *Dumont-d'Urville* :

1° Le *Dumont-d'Urville* fait partie d'une série de... (croiseurs ou cuirassés) dont la construction, l'armement, etc., présentent les particularités suivantes... ;

2° Un (ou plusieurs) navire a déjà porté le nom de *Dumont-d'Urville*. Ce navire était de tel genre de construction, était en service de..... à... et a fait telle et telle campagne, pris part aux combats de ...., etc. ;

3° En donnant le nom de *Dumont-d'Urville* à un navire, l'on a tenu à honorer la mémoire de celui qui... (ici la biographie).

Il est facile de comprendre l'intérêt de ces petites indications historiques au point de vue de l'instruction de nos équipages qui, en bien des cas, n'ont aucune idée de ce que fut celui dont le nom figure à l'arrière de leur navire.

Ce tableau n'en serait pas moins instructif, lorsqu'il s'agirait, par exemple, des noms : *Cocyte*, *Achéron*, *Styx*, ou *Turenne*, *Condé*, etc.

Recevez, Monsieur, etc.

NESTOR BON.

Ephémérides de la Marine française

11 Juin 1885. — Mort de l'amiral Courbet, à bord du *Bayard*, en rade de Makung.

13 Juin 1798. — Entrée à Malte de la flotte de l'amiral Brueys portant le corps expéditionnaire d'Egypte.

14 Juin 1646. — Le duc de Brézé attaque et bat dans la rade d'Orbitello (Toscane) une flotte espagnole supérieure en nombre. Il meurt à 27 ans, au milieu de son succès, décapité par un boulet.

15 Juin 1780. — Le capitaine Motard, célèbre corsaire de Honfleur, commandant le *Stanislas* de 24 c., lutte au large d'Ostende contre trois frégates anglaises et parvient à leur échapper.

16 Juin 1779. — Le lieutenant de vaisseau Troplong du Rumain s'empare de l'île de Saint-Vincent, aux Antilles, avec une petite division comprenant les corvettes : *Lively*, *Ellis*, *Weazle* (toutes prises anglaises) et 300 hommes de troupe.

Autorités civiles et militaires rentrant à la Rochelle après la visite au poste de sous-marins de La Pallice (Phot. Godefroy.)

LES SPORTS DANS L'ARMÉE

VÉLOCIPÉDIE

Une expérience de cyclistes militaires.—M. Forel, chef consul de l'Union vélocipédique de France à Lons-le-Saunier, organise une expérience de cyclistes militaires qui promet d'être intéressante.

Il s'agit d'organiser, en partant de Lons-le-Saunier, l'envoi par cyclistes, dans tous les chefs-lieux de canton du Jura, d'un ordre fictif de mobilisation. Les cyclistes devront revenir au point de départ porteurs d'un reçu du pli à eux confié.

Cette expérience, qui devait avoir lieu le 29 Mai, a été remise au 26 Juin, une épidémie de fièvre typhoïde sévissant actuellement au 44e régiment d'infanterie, régiment qui devait fournir un certain nombre de cyclistes militaires.

DANS LES RÉGIMENTS

A Dijon. — Le comité de propagande que le Racing-Club bourguignon vient de former à Dijon sous le titre de Société de vulgarisation des sports dans l'armée est définitivement constitué.

Le ministre de la Guerre ayant autorisé les officiers de la garnison à en faire partie, un comité a été nommé comme suit :

MM. le commandant Varlet, du 134e d'infanterie, président; le capitaine Meyer, du 27e d'infanterie, et Lachat, président du R.-C. B., vice-présidents; le lieutenant Hardy, du 27e d'infanterie, et Buissoud, président de la commission de football du comité de l'Est, membres.

Félicitons les officiers de la garnison et les sportsmen dijonnais de leur initiative qui doit être couronnée de succès.

A L'OFFICIEL

Guerre

Légion d'honneur

Sont promus officiers au titre des expéditions lointaines. — MM. Levasseur, chef de bat. brev. au minist. de la guerre; Millet, chef de bat. 2e rég. col.; Rouvel, chef de bat. 5e rég. col.; Laverdure, chef de bat. 5e rég. col.; Lohro, lieut.-col. 6e rég. col.; Garnier, cap. 23e rég. col.; Caudrelier, col. 2e tir. sénég.; Gouraud, chef de bat. rég. indig. Congo; Fouque, cap. rég. indig. Congo; Caré, chef d'esc. 1er art. col.; Gosselin, col. minist. Marine; Cambon, cap. direct. art. Toulon; Rousselot-Bénaud, méd.-maj. 1re cl. 5e inf. col.

Sont promus chevaliers au titre des expéditions lointaines. — MM. Debain, cap. 5e inf. col.; Clérin, cap. 117e inf.; Arnaud, cap. 28e bat. chass.; Alloucheri, lieut. 2e étrang.; Arqué, cap. bat. étrang. Madagascar; Nodé-Langlois, cap. en 2e 21e art.; Beaussenat, méd.-maj. 2e cl. Ecole polyt.; Baudin, off. interprète h. c. Tchad; Sicre, chef de bat. Afriq. occid.; Ducarre, cap. h. c. Indo-C

Laussu, cap. ét.-maj. 18e corps; Desportes, cap. Afrique occid.; Delamarre, lieut. sect. géogr.; Gigaudon, lieut. Afrique occid.; Faure, cap. 2e inf. col.; Doucet, lieut. 2e inf. col.;

Apert, lieut. 2e inf. col.; Raudot, cap. 3e inf. col.; Quinet, cap. 4e inf. col.; Ragot, adj. 4e inf. col.; Poupard, lieut. 5e inf. col.; Philippe, cap. 6e inf. col.; Courjon, cap. 8e inf. col.; Carles, cap. 8e inf. col.; Joly, cap. 8e inf. col.; Legrand, cap. 11e inf. col.; Petitdemange, cap. 21e inf. col.; Vallod, cap. 22e inf. col.; Cauvin, cap. 23e inf.; Abblard, lieut. 24e inf. col.; Dormoy, cap. 2e tir. tonk.; Morel, cap. 3e tir. tonk.; Figeac, cap. 1er tir. sénég.; Corbel, lieut. 3e tir. sénég.; Delestre, cap. bat. de Zinder; Bablon, cap. rég. indig. Congo; Cotten, cap. rég. indig. Congo; Bos, cap. rég. indig. Congo; Dhomme, lieut. rég. indig. Congo; Didio, cap. 3e art. col.; Hervé, cap. 7e art. col.; Palâtre, cap. ét.-maj. part.;

Jacquin, cap. Madagascar; Michel, cap. Madagascar; Cauquil, cap. sect. techn.; Müller, off. d'adm. 1re cl. minist. guerre; Mainguy, méd.-maj. 2e cl. à la Réunion; Gautier, méd.-maj. 2e cl. 24e rég. inf.; Birard, pharm.-maj. 2e cl. h. c.

Tableau de concours pour la Légion d'honneur

M. de Nabias, méd.-maj. 2e cl. armée terr., inscrit pour chevalier.

Médaille militaire

Ont reçu la Médaille militaire au titre des expéditions lointaines. — Alfonsi, serg. 6e bat. chass.; Sonderegger, capor. 2e étrang.; Tiema-Koulibaly, spahi 1re cl. 2e sénég.; Barka ben Messaouel, mar. des log. spahis du Tchad; Maammar bel Hadj, spahi 2e cl. à la Zousfana; Scheher, capor. 1er inf. col.; Mercier, serg.-maj. 2e inf. col.; Gorau, serg. 3e inf. col.; Clozier, sold. 1re cl. 3e inf. col.; Favalelli, sold. 1re cl. 4e inf. col.; Manicacci, sold. 2e cl. 4e inf. col.; Ponroy, serg. 5e inf. col.; de Béon, adj. 7e inf. col.; Morlon, serg.-maj. 7e inf. col.; Goarant, sold. 1re cl. 9e inf. col.;

Marceron, sold. 1re cl. 10e inf. col.; Tissot, serg. 13e inf. col.; Tombarel, sold. 2e cl. 10e inf. col.; Le Gall, sold. 1re cl. 14e inf. col.; Bergeret, adj. 16e inf. col.; Martin, serg. 16e inf. col.; Ciavaldini, capor. 18e inf. col.; Serrigny, sold. 18e inf. col.; Berry, serg.-maj. 22e inf. col.; Sirven, adj. 23e inf. col.; Müller, serg. 24e inf. col.; Fagot, serg. 24e inf col.; Doan-Loan, tirail. 2e tonk.; Fakoro-Taraoré, serg. 1er tirail. sénég.; Jonneaux, adj. 2e tirail. sénég.; Montillot, adj. 3e tirail. sénég.; Gain N'Daye, serg. 3e tirail. sénég.; Yessouf Térébiné, serg. 3e tirail. sénég.; Samba Diallo, capor. 3e tirail. sénég.

Odiouma Taraoré, tir. 1re cl. 3e tirail. sénég.; Karamoko-Teïta, serg. bat. Côte d'Ivoire; Mlamahy-Karankodo, serg. bat. Côte d'Ivoire; Jouanno, serg. bat. Côte d'Ivoire; Mamadou Sako, capor. bat. Côte-d'Ivoire; Guillemin, serg. maj. rég. indig. Congo; Toumané-Samaké, serg. rég. indig. Congo; Dupuis, serg. rég. indig. Congo; Eymonnier, adj. 2e tirail. malg.; Perrot, adj. 2e tirail. mal.; Chatelin, adj. 2e tirail. malg.; Lachèze, adj. 2e tirail. malg.; Rainimaro, capor. 2e tir. malg.; Hairon, adj. 2e art. col.; Jacquemin, adj. 2e art. col.; Cracco, mar. des log. 3e art. col.; Grenier, mar. des log. 6e art. col.; Iltis, 1er canon. serv. 7e art. col.; Tharreau, serg. infirm. 22e inf. col.; Inémansa-Bankaré, tir. 1re cl. Côte d'Ivoire.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE

Le général de brig. de Lestapis, comm. la 19e brig. d'inf., est placé cadre état-maj. général de l'armée.

COMITÉS ET COMMISSIONS

Sont désignés pour faire partie de la commission supérieure consultative d'hygiène et d'épidémiologie militaire: MM. Kelsch, médecin inspecteur de réserve, membre de l'Académie de médecine; Claudot, médecin inspecteur de l'armée, membre du comité technique de santé; Delorme, médecin inspecteur de l'armée, directeur de l'école du Val-de-Grâce; Catteau, médecin inspecteur de l'armée, directeur de l'école de Lyon; Kermorgant, médecin inspecteur de l'armée coloniale, membre de l'Académie de médecine.

INFANTERIE

Le capitaine Hardy, du 130e d'inf., passe au 4e bat. d'inf. lég. d'Afrique; le major Allain, du 44e d'inf., est nommé chef de bat. au corps; le lieutenant Chevrier, du 16e d'inf., passe au 136e.

CAVALERIE

MM. Legrand, cap. comm. 2e spahis, dés. pour comm. esc. de smala Sidi Medjahed; de Verchère, cap. comm. 6e chass., affect. au 3e chass. d'Afr.; Genty, lieut. 8e huss. affect. au 11e cuir.; Peillard, lieut. adj. au trés. 12e huss., passe au 11e (lieut. esc.); Pagès, lieut. 18e chass., passe 12e huss. (adj. au trés.); Péval, lieut. 4e chass. d'Afr., passe 9e huss.; Caire, lieut. 22e drag., passe 2e esc. spahis sénég.

ARTILLERIE

OFFICIERS D'ADMINISTRATION. — Ont droit à la solde de la première moitié des officiers d'administration de leur grade. — Les officiers d'administration de 2e cl.: MM. Lemoine, du dépôt de La Fère; — Jacob, de la direct. de Toul; — Lejay, de la direct. d'Oran.

GENDARMERIE

MM. Gest, chef d'esc. à Mende, passe à Beauvais; Kiffer, cap. à Chinon, passe garde républ. (cav.); Bassand, lieut. à Haïphong (Indo-Chine), passe à Relizane (Algérie); Déroche, lieut. dés. pour La Foa (Nouv.-Cal.), passe à Haïphong; Lorette, lieut. Relizane, passe à Koné (Nouv.-Cal.).

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES

MM. Pont, vét. en 1er au 3e chass., passe au 29e art.; Féry, vét. en 2e au 29e art., passe au 3e chass.; Gillet, vét. en 2e au 7e art., passe h. c. Indo-Chine; Léger, vét. en 2e au 35e art., passe h. c. Tonkin; Szewezyk, vét. en 2e 2e spahis, passe h. c. Indo-Chine.

REMONTES

Sont nommés acheteurs temporaires: MM. Brunat, vét. en 1er, au dépôt de Caen; Galland, vét. en 2e, au dépôt de Saint-Lô; Druille, vét. en 1er, au dépôt d'Alençon; cap. Noël, du 1er chass., au dépôt d'Angers; cap. Jacob, du 17e chass., au dépôt de Guingamp; Merle, vét. en 1er, au dépôt de Tarbes; Vauthenen, vét. en 1er, au dépôt d'Agen; Bincaz, cap. au 3e drag., au dépôt de Mérignac; Taraud, cap. au 7e chass., au dépôt de Guéret; Séverac, cap. au 11e chass., au dépôt d'Aurillac; Carrère, cap. au 10e huss., au dépôt de Saint-Jean-d'Angély; Muller, cap. au 14e drag., au dépôt d'Arles; Bucquoi, vét. en 1er, au dépôt de Paris; Boisse, vét. en 1er, au dépôt de Mâcon.

SERVICE DE L'INTENDANCE

M. Hoën, off. d'adm. de 1re cl., affecté 7e région.

CHEFS DE MUSIQUE

Chef de musique de 1re cl. — MM. Lacoste, chef de mus. 2e cl. 63e rég. inf., maint. au corps; Polère, chef de mus. de 2e cl. 99e inf., maint. au corps; Levèque, chef de mus. 2e cl. 115e d'inf., maint. au corps.

Chef de musique de 3e cl. — MM. Roche, s.-chef de mus. 7e rég. génie, affect. 59e rég. inf.; Quod, s.-chef de mus. 63e rég. inf., affect. 54e d'inf.; Bégard, s.-chef de mus. 68e d'inf., affect. 142e d'inf.; Chaton, s.-chef de musique 67e rég. d'inf., affect. 2e rég. inf.

M. Durand, chef de musique de 3e cl. 142e rég. inf., passe 55e rég. même arme.

INFANTERIE COLONIALE

LISTE DE TOUR DE SERVICE COLONIAL DES OFF. D'INF. COL. A LA DATE DU 1er JUIN 1904. — *Colonels.* — 1 Comte, 5e rég.; 2 Lalubin, 1er rég.; 3 Spitzer, 22e rég.; 4 Simoneau, 2e rég.; 5 Bertin, 6e rég.

Lieutenants-colonels. — 1 Ditte, état-maj. part.; 2 Larho, 6e rég.; 3 Tétart, 8e rég.; 4 Gubian, 1er rég.; 5 Guyonnet, 24e rég.

Chefs de bataillon. — 1 Lepage, 2e rég.; 2 Genty, 21e rég.; 3 Testut, 22e rég.; 4 Pierron, 24e rég.; 5 Renauld, 1er rég.; 6 Molard, 4e rég.; 7 Maguin, 2e rég.; 8 Fonssagrives, 2e rég.; 9 Perrin, 8e rég.; 10 Delart-Laval, 22e rég.

Capitaines. — 1 Vial, 1er rég.; 2 Richard (L. V.), 21e rég.; 3 Frassard, 5e rég.; 4 Viriet, 4e rég.; 5 Bernard (A. M.), 5e rég.; 6 Fleuriot, 8e rég.; 7 De Bovis, 7e rég.; 8 Sermage, 21e rég.; 9 Chapuy, 4e rég.; 10 Eymard de la Verrerie de Vivans, 24e rég.; 11 Véron, 21e rég.; 12 Rivet, 23e rég.; 13 Pinet, 6e rég.; 14 Regnier, 24e rég.; 15 Marguet, 2e rég.; 16 Lédard, 22e rég.; 17 Payro, 8e rég.; 18 Koch, 23e rég.; 19 Foussat, 24e rég.; 20 Rouy, 4e rég.; 21 Durif, 22e rég.; 22 Stauber, 5e rég.; 23 Malafayde, 22e rég.; 24 Savy, 24e rég.; 25 Chaptal, 8e rég.; 26 Rideau, 8e rég.; 27 Lavenir 24e rég.

Lieutenants. — 1 David, 8e rég.; 2 Gilquin, 2e rég.; 3 Boissy, 4e rég.; 4 Drevet, 21e rég.; 5 Mario, 5e rég.; 6 Drincourt, 22e rég.; 7 Angibaud, 2e rég.; 8 Le Dô, 21e rég.; 9 Dussange, 8e rég.; 10 Gridel, 23e rég.; 11 Regnault, 21e rég.; 12 Larmina, 4e rég.; 13 Gruloos, 21e rég.; 14 Conil, 4e rég.; 15 Salaun, 2e rég.; 16 Souclier, 21e rég.; 17 Lamolé, 23e rég.; 18 Mitot, 8e rég.; 19 Woehrlé, 1er rég.; 20 Marvillet, 24e rég.; 21 Gorron, 2e rég.; 22 Guiart, 4e rég.; 23 Tissot, 6e rég.; 24 Degoutin, 21e rég.; 25 Schwartz, 23e rég.; 26 Mongin, 8e rég.; 27 Coudreau, 4e rég.; 28 Barberot, 23e rég.; 29 Berger (G. J.), 22e rég.; 30 Jan, 1er rég.; 31 Coulon, s.-lieut. 6e rég.

Sous-lieutenants. — 1 Thibaut, 1er rég.; 2 Savoye, 3e rég.; 3 Estourneau de Tersanne, 6e rég.; 4 Dauche, 4e rég.; 5 Vialle, 7e rég.; 6 Quegneaux, 23e rég.; 7 Paris, 7e rég.; 8 Prodeau, 2e rég.; 9 Ramona (lieut.), 7e rég.; 10 Lucien, 22e rég.; 11 Grellet, 4e rég.; 12 Sajot, 22e rég.; 13 Goubault, 3e rég.; 14 Babé, 21e rég.; 15 Batut, 8e rég.; 16 Argence, 24e rég.; 17 Delasalle, 2e rég.; 18 Abric, 7e rég.; 19 Grandvincent, 2e rég.; 20 Janson (G. M.), 8e rég.

Ont droit à la solde de la première moitié des lieutenants d'inf. col.:

A partir du 30 Mars 1904. — MM. Boidard, 24e inf. col.; Degoutin, 21e; Thollon, ét.-maj. part. Tonkin; Leturcq, 18e inf. col; Ollivon, 2e tir. tonk.; Boinet, 2e tir. malg.; Keime, 7e inf. col.; Régin, 5e tir. tonk.; de Wavrechin, 24e inf. col.; Girard, 5e inf. col.; Stéphan, 4e tir. tonk.; Marc, 3e inf. col.; Guillot, 3e tir. sénég.; Ramona, 7e inf. col.; Poincelet, ét.-maj. part. Afrique occ.; Rancoule, 24e inf. col.

A partir du 1er Avril 1904. — MM. Morel, 5e inf. col.; Apert, 2e inf. col.; Chaumont, 11e inf. col.; Ringue, ét.-maj. part. Tonkin; Carassou, 4e inf. col.; Rondet, 2e tir. tonk.; Pourchet, 16e inf. col.; Desery, rég. ind. Congo; Bernard, 2e tir. ann.; Satger, 4e inf. col.; Garrig, 3e tir. tonk.; Motte, 2e tir. ann.; Bosgh, 1er tir. sénég.; Veillat, 11e inf. col.; Leborgne, Cochinchine; Mourin, 11e inf. col.; Imbert, 4e inf. col.; Conil, 4e inf. col.; Corbel, 3e tir. sénég.; Thimonier, 1er tir. annam.; Martin, 22e inf. col.; Talin d'Eyzac, 7e inf. col.; Durlot, 1er inf. col.; Raymond, 10e inf. col.; Leriche, 23e inf. col.

Le chef de bat. Roche, du 22e, précédemment dés. pour 1er sénég., est dés. pour 4e sénég.; le cap. Giamarchi, du 1er col., dés. pour 16e, par permut. avec le cap. Vacher, maintenu 8e col.; le lieut. Combeau, du 22e, est dés. pour Tonkin, par permut. avec le lieut. de Boissonneaux de Chevigny, maintenu 22e; le lieut. Mongelous, du 4e, dés. pour annexe dépôts isolés Bordeaux, en rempl. lieut. Villon, placé au 8e; le lieut. Fournier, du 4e, dés. pour dépôt isolés Marseille; le s.-lieut. Soubra, du 6e, passe au 24e; le cap. de Penfentenio de Kerveregnin, du bat. de la Réunion, dés. pour Madagascar, est maintenu à la Réunion; le cap. Leclerc, du 3e, dés. précédem. pour la Réunion, est dés. pour Madagascar.

TROUPES DE L'INDO-CHINE

Les officiers ci-après, en service en Cochinchine, ont été placés, savoir: Le chef de bat. Legros, au 2e bat. du 12e col.; le cap. Saillard, à la suite du 2e ann.; les cap. Lamy, Héral et Vidaleur, à la suite du 1er ann.; le cap. Baudoin, à la suite du 12e col.; le lieut. Leborgne, à la 5e comp. du 2e ann.; le lieut. Detchebarne, à la 7e comp. du 12e col.; le s.-lieut. Salel, à la 6e comp. du 1er ann.

Les off. ci-après, en serv. au Tonkin, ont été placés, savoir: Le cap. Marx, à la suite du 4e tonk.; le s.-lieut. Beaumont, à la 12e comp. du 9e col.; le s.-lieut. Petitjean, à la 7e comp. du 10e col.; le s.-lieut. Pierlot, à la 9e comp. du 3e tonk.; le s.-lieut. Fassin, à la 10e comp. du 3e tonk.; le s.-lieut. Cattet, à la 11e comp. du 3e tonk.; le s.-lieut. Lhote, à la suite du 4e tonk.; le chef de bat. Porion, du 3e tonk., nommé major 10e col.;

Le chef de bat. Thoreux, du 9e col, nommé maj. de ce rég. en rempl. du chef de bat. Cassier, qui passe au 2e bat. du 3e tonk.; le cap. Bours, du 3e tonk., passe 10e col. comme cap.-maj. en rempl. du cap. Gennesseau, mis à la suite; le cap. Martin, du 1er tonk., passe 1re comp. 3e tonk.; le lieut. Peignot, du 10e col., passe 12e comp. 3e tonk.; le lieut. Tirveillot, du 3e tonk., nommé lieut. trésor. de ce rég.; le lieut. Raynaud, de l'ét.-maj. part., passe à la suite du 1er tonk.

Les lieut. Vignon et Simonet, de l'ét.-maj., part., passent 15e comp. 3e tonk.

TROUPES DE MADAGASCAR

Les off. ci-après, en serv. à Madagascar, ont été placés, savoir: le col. Valet, au 13e; le cap. Dagnaux, à la 13e comp. du 3e malg.; le lieut. Doré, à la 10e comp. du 3e malg.; le lieut. Roy, au 3e sénég.; le lieut. de Froissard-Broissia, à la 9e comp. du 2e malg.; le cap. Corre, de l'ét.-maj. part., à la 7e comp. du 3e sénég. (conserve le comm. du cercle de Mahafalys); le lieut. Corcuff, du 1er malg., passe à la 13e comp. du 3e malg.; le lieut. Leborgne, du 1er malg., passe à la 16e comp. du 3e malg.

TROUPES DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

Le cap. Ruby, h. c., placé à la 9e comp. du 2e sénég.; le lieut. Goguely, de l'ét.-maj. part., nommé adj. au comm. cercle Koury; le lieut. Jigaudon, de l'ét.-maj. part., passe 3e comp. gardes frontières du Mossi.

Sont autorisés à prolonger d'une année leur séjour colonial. — Le chef de bat. Porion, du 10e col.; le cap. Laporte, Madagascar; le lieut. Baulmont, du 1er tonk.; le lieut. Dalverny, du 2e tonk.; le lieut. Schwartz, du 2e tonk.

ARTILLERIE COLONIALE

LISTE DE TOUR DE SERVICE COLONIAL DES OFF. ET OFF. D'ADM. DE L'ART. COLONIALE AU 1er JUIN 1904. — 1° OFFICIERS. — *Colonels.* — 1 Tollon, 3e rég. Toulon; 2 De Nays-Candau, 1er rég. Lorient.

Lieutenants-colonels. — 1 Gautier, 1er rég. Lorient; 2 Henry, 2e rég. Brest.

Chefs d'escadron. — 1 Darc, 1er rég. Lorient; 2 Foissey, 2e rég. Brest.; 3 Esmenjaud, 3e rég., Toulon; 4 Prado, 2e rég., Cherbourg; 5 Aurenche, sect. études défense colonies Paris

Capitaines. — 1 Couturier, 1er rég.; 2 Vincent, 2e comp. ouvr. Brest; 3 Mayer, insp. fabr. art. nav.; 4 Glandu, fonderie Ruelle; 5 Harranger, Ec. pyrot. Toulon; 6 Bégon, insp. fabric. art. nav.; 7 Killiani, Laboratoire cent. Marine; 8 Guerrini, 3e rég., Toulon; 9 Chabanier, minist. guerre; 10 Steiner, 1er rég., Lorient; 11 Le Roy d'Etiolles, 1er rég., Lorient; 12 Laguarigue de Survillers, 2e rég., Brest; 13 Ravel, 3e rég., Toulon; 14 Auclin, 2e rég., Brest; 15 Cuisenier, 3e rég., Toulon.

Lieutenants et s.-lieutenants. — 1 Baud, 3e rég., Toulon; 2 Lenfumé de Lignères, 2e rég., Brest; 3 Gouin, 2e rég., Brest; 4 Guyot de La Hardrouyère, 2e rég., Brest; 5 Faucompré, 3e rég., Nîmes; 6 Chourrot, 2e rég. Cherbourg; 7 Jean, 3e rég., Toulon; 8 Restoux, 2e rég., Brest; 9 Royol, 2e rég., Cherbourg; 10 Marais, 1er rég., Rochefort.

2° OFFICIERS D'ADMINISTRATION. — *Section des comptables.* — 1 Aubert, 2e rég., Brest; 2 Fauré, 1er rég., Lorient; 3 Humblot, 2e rég., Brest; 4 Cornet, 3e rég., Toulon.

Section des artificiers. — 1 Galicher, direct. art. nav. Cherbourg; 2 Agenet, direct. art. nav. Lorient.

Section des ouvriers d'Etat. — 1 Thomas, fonderie Ruelle; 2 Lecarpentier, direct. art. nav. Cherbourg; 3 Petit, inspect. art. nav.; 4 Breton, inspect. art. nav.

Section des conducteurs de travaux. — 1 Mailfert, cheff. génie Lorient; 2 Vadot, direct. génie Toulon; 3 Ménard, cheff. génie Rochefort; 4 Laubis, cheff. génie Cherbourg; 5 Demet, cheff. génie Lorient; 6 Atthémont, direct. génie Brest.

—— Le capitaine Lenfant, rentré de mission, est désigné pour officier d'ordonn. du général Voyron, membre du conseil supérieur de la Guerre, en rempl. du cap. Martin, classé à la suite du 2e art. col. à Cherbourg.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

LISTE DE TOUR DE SERVICE COL. DES OFF. DU CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES AU 1er JUIN 1904. — *Médecins princ. de 1re cl.* — 1 Lecorre, en résidence libre; 2 Primet, résid. libre; 3 Sidin, résid. libre.

Méd. princ. de 2e cl. — 1 Brou-Duclaud, résid. libre; 2 Gouzien, résid. libre.

Méd.-maj. de 1re cl. — 1 Vergoz, 1er rég. inf. col.; 2 Perron, 2e rég. inf. col.; 3 Alquier, 24e rég. inf. col.; 4 Pierre, 8e rég. inf. col.; 5 Clouard, 6e rég. inf. col.; 6 Birolleau, rég. inf. col.

Méd.-maj. de 2e cl. — 1 Jouvenceau, 8e rég. inf. col.; 2 Legendre, 6e rég.; 3 Parazols, 22e rég.; 4 Daniel, 2e rég.; 5 Rapin, 1er rég.; 6 Damond, 5e rég.; 7 Abbatucci, 22e rég.; 8 Lawitz, 1er rég.; 9 Contaut, 3e rég.; 10 Chartres, 4e rég.; 11 Fraissinet, 22e rég.; 12 Heurie, 1er rég.; 13 Letonturier, 6e rég.; 14 Lanteaume, 3e rég.; 15 Brouillard, 3e rég.

Méd. aides-maj. de 1re cl. — 1 David, 22e rég. inf. col.; 2 Donnet, 4e rég.; 3 Lamandé, 2e rég.; 4 Mongie, 2e rég.; 5 Augé, 8e rég.; 6 Jousset, 3e rég.; 7 Léger (L. M. M.), rég.; 8 Rousseau (P. M. J. E.) 2e rég.; 9 Latour, 22e rég.; 10 Leclerc, 24e rég.; 11 Chagnolleau, 4e rég.; 12 Verdier, 24e rég.; 13 Lamoureux, 21e rég.; 14 Fuynel, 1er rég.; Le Hardy, 3e rég.

Pharmacien-maj. de 2e cl. — 1 Claverin, résidence libre.

Pharmacien aide-maj. de 1re cl. — 1 Massion, résid. libre.

—— Le médecin-major de 2e cl. Creignon, du 7e inf. col., est nommé chef du serv. de santé à la côte française des Somalis et mis h. c. (minist. des col.).

Méd.-maj. 2e cl. Spire, mis h. c., dés. pour commiss. du gouv. à bord du vapeur affrété *La Loire*.

CORPS DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

LISTE DE TOUR DE SERVICE COLONIAL DES OFF. DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES AU 1er JUIN 1904. — *Commiss. princip. de 1re cl.* — 1 Pinder, Toulon.

Commiss. princip. de 3e cl. — Lomey, Cherbourg.

Commiss. de 1re cl. — 1 Tonnelier, Toulon ; 2 Michel, Cherbourg ; 3 Delmas, Marseille ; 4 Maniel, Bordeaux ; 5 Michaux, Nantes.

Commiss. de 2e cl. — 1 Dazon, Rochefort ; 2 Kaïr, Brest ; 3 Petitgirard, Brest ; 4 Douvion, Rochefort ; 5 Archer, Lorient ; 6 Barbe, Brest ; 7 Abel, Toulon ; 8 Roger, Marseille.

Sont désignés pour l'Afrique occidentale. — Le commiss. princ. de 3e cl. Lomey, à Cherbourg ; le commiss. de 1re cl. Tonnelier, à Toulon.

Est désigné pour l'Indo-Chine. — Le commiss. de 1re cl. Lacouture, à Toulon.

Est désigné pour les troupes coloniales de France. — Le commiss. de 1re cl. Cornet, précédemment dés. pour l'Afrique occident.

Sont approuvées les mutations suivantes. — Commiss. princip. 3e cl. Guyho : revue de la 1re brig. Hanoï ; commiss. princ. 3e cl. Littaye : approv. et trav. Hanoï ; commiss. de 1re cl. Jouannet : subsist. Hanoï ; commiss. de 1re cl. Véron : frais de route et inscript. maritime Hanoï ; commiss. de 1re cl. Deydier : revues Saïgon ; commiss. 1re cl. le Conte : secrét. chef serv. adm. Annam et Tonkin ; commiss. 2e cl. Pajard : 3e territ. milit. Ha-Giang ; commiss. 2e cl. Copin : Hanoï ; commiss. 2e cl. Moun : Saïgon ; commiss. 3e cl. Buchalet : Hanoï ; commiss. 3e cl. Tiret : Tananarive.

INTERPRÈTES MILITAIRES

M. Debourge, off. interp. de 2e cl. h. c., dés. pour recevoir une affect. 19e corps d'armée.

Réserve

GÉNIE

Sont nommés lieutenants-colonels de réserve. — MM. Belugon, Guerville, Durègne, directeurs de la télégraphie militaire.

Sont nommés chefs de bataillon de réserve. — MM. Rebout, Pomey, Lorain, Baboulet, Goupil, sous-directeurs de la télégraphie militaire.

Sont nommés capitaines de réserve. — MM. Leloussey, Ruff, Platel, Guy, Chassande-Baroz, Andrieux, Alquier, Jean, Harel, Dallant, chefs de section de la télégraphie militaire, et MM. Rochas, Dedeban, Capitan, Sillard, sous-chefs de section de la télég. militaire.

Sont nommés lieutenants de réserve. — MM. Senne, Bourliau, Polton, Allain, Denis, Franck, Guérin, Lignon, Lestienne, Dubreuil, Bisson, Pasquet, Barutel, Grapin, Pecondon, Berthonnière, Rollot, Martin, Barjaud, Dumoulin, Monnet, Verdun, Abrard, Paillardon, chefs de poste de la télég. milit.

Sont nommés sous-lieutenants de réserve. — MM. Santoui', Renard, Olivier, Dagorne, Baron, Minot, Buffard, Roux, Guillaume, chefs de poste de la télégraphie militaire.

Réserve et armée territoriale

CORPS DES CHASSEURS FORESTIERS

Sont nommés :

Au grade de lieutenant. — Les gardes généraux des eaux et forêts : 16e *bis* comp. act. : Cornélis, s.-lieut. 12e comp. ; 27e *bis* sect. act. : Mazauric, s.-lieut. même sect. ; compagnie de forteresse du camp retranché Paris : Leloch, s.-lieut. même comp. ; 10e comp. act. : Profit, s.-lieut. même comp. ; 25e comp. act. ; Cancé, s.-lieut. même comp. ;

31e comp. act. : Hurteau, s.-lieut. même comp. ; 14e comp. act., à la suite : Armand, s.-lieut. même comp. ; 5e comp. act. : Castéran, s.-lieut. même comp. ; 15e comp. act. : Hermier, s.-lieut. même comp. ; 32e *bis* comp. act. : Jacquet, s.-lieut. même comp. ;

13e *bis* comp. act. : Gainet, s.-lieut. même comp. ; 11e comp. act. : Fourney, s.-lieut. même comp. ; 21e comp. act. : André, s.-lieut. même comp. ; section de forteresse de Villefranche, à la suite : Gaurrand, s.-lieut. même sect. ; sect. de forteresse de Marseille, à la suite : Malpel, s.-lieut. même sect.

Au grade de sous-lieutenant. — Les gardes généraux stagiaires : 9e comp. act. : Pognon ; 13e *bis* comp. act. : Tebax : 13e comp. act. : Marchal (à la suite) ; 5e *bis* comp. act. : Bonnot ; sect. de forteresse d'Albertville : Chamousset, Richaud ; sect. de forteresse de Sisteron, à la suite : Perry : sect. de forteresse de Toul : Martin.

Ont reçu les affect. suivantes :

Les inspect. adj. des eaux et forêts : Comp. de fort. du camp retranché Paris : Jeannerat, cap. rés. inf. (état-maj.) ; comp. de fort. Paris, à la suite : Connétable, cap. ladite comp. ; comp. de fort. Paris, à la suite : Bolle, cap. rés. rég. inf. Havre ;

1re comp. act. : Alan, cap. 108e terr. inf. ; 1re *bis* comp. act. : Gomart, cap. rés. rég. inf. Tours ; 4e comp. act. ; Taif, cap. sect. fort. Belfort ; 11e comp. act. : André, cap. sect. terr. ; 22e comp. act. : Caubère, cap. même comp. ; comp. act. : Bezier, cap. 22e comp. ;

19e *bis* sect. act. : Leclerc, cap. 21e comp. ; 20e *bis* sect. act. : Linguinou, cap. 6e comp. ; sect. de fort. de Toulon : Lacourcette, cap. 17e *bis* comp. act.

Les gardes généraux : comp. de fort. de Paris, à la suite : Bourlon du Rouvre, lieut. 7e rég. terr. inf., et Langer, lieut. 1re comp. act. ; 1re comp. act. : Mangin, lieut. rés. rég. inf. Fontainebleau ; 4e comp. act. : George, lieut. rés. rég. inf. Nancy ;

5e *bis* comp. act. : Rebet, lieut. même comp. ; 6e comp. act. : Gourier, lieut. même comp. ; 10e comp. act. : Reynaud, lieut. 5e *bis* comp. ; 12e comp. act. : Rabouille, lieut. rés. 21e chass. à pied ; 17e *bis* comp. act. : Barbier de La Serre, lieut. rés. 11e bat. chass. à pied ; 19e comp. act. : Dufour, lieut. sect. fort. Toul ; 29e comp. act. : Martin Gallivier de Mierry, lieut. rés. rég. inf. Blois ; 11e *bis* sect. act. : Cartou, lieut. 9e sect. ; 11e *ter* sect. act. ; Chabannier, lieut. même sect. ;

16e sect. act. : Krebs, lieut. 145e terr. inf. ; 19e sect. act. : Eon, lieut. rés. rég. inf. Clermont-Ferrand ; sect. de fort. de Belfort : Bassuel, lieut. rés. 21e bat. chass. à pied ; sect. de fort. de Dijon : Auxonne, à la suite : Monnin, lieut. 16e comp. (*bis*) ; sect. de fort. de Grenoble et fort Barraux ; Vuillermet, lieut. sect. Albertville-Chamousset.

Les gardes généraux stag. des eaux et forêts : 12e comp. act. : Gannevat, s.-lieut. même comp. ; 10e sect. act. : Perdrizet, s.-lieut. rés. 21e bat. chass. à pied ; 14e sect. act. : Colomb, s.-lieut. rés. 20e bat. chass. à pied ; compagnie de forteresse de Besançon : Jacquot, s.-lieut. de rés. 21e bat. de chass. à pied.

Emplois civils

Est nommé commis de 5e cl. de la Trésorerie d'Algérie. — M. Degoul, adjud. du 100e inf.

Est nommé facteur des postes à Paris. — M. Corderand, ex-sergent au 227e inf. col.

Est nommé facteur de ville à Toulouse. — M. Casson, serg. au 4e inf. col.

Est nommé distributeur des chemins de fer de l'Etat. — M. Vignal, ancien sous-off.

Est nommé distributeur des chemins de fer de l'Etat. — M. Sauvet, ancien sous-officier.

Ont été nommés dans le personnel de garde des établissements pénitentiaires. — M. Bontoux, adj. 3e rég. tirail. malg. ; M. Nicolas, adj. 27e rég. inf. ; M. Vadis, ex-adj. 6e rég. cuir. ;

Est nommé surveill. milit. jardin des Tuileries, M. Guennec, ex-garde rép.

Est nommé porteur de contraintes en Algérie. — M. Huet, mar. des log. 4e rég. spahis.

Est nommé peseur de 1re cl., service perception des perceptions de l'approvisionnement. — M. Couffet, adj. 148e rég. inf.

Est nommé garçon de salle faculté Nancy. — M. Gatelier, adj. au 27e rég. inf.

Ont été nommés receveurs buralistes : à Baron (Oise) : M. Pfiffelmann, adj. 1er rég. art. ; à Beaumont (Oise) : M. Laurent, adj. 123e rég. inf. ; à Maurupt (Marne) : M. Bayon, adj. 14e bat. chass. à pied ; à Pamproux (Deux-Sèvres) : M. Chichery, adj. 125e inf. ; à Serqueux (Seine-Inférieure) : M. Pion, ex-adj. au 6e rég. inf. ; à Jars (Cher) : M. Brisset, adj. 1er rég. art. ; à Moutiers du-Perche (Orne) : M. Letoucq, adj. 27e art. ; à Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais) : M. Grosjean, adj. 155e rég. inf. ; à Chécy (Loiret) : M. Brunetaud, adj. 3e rég. inf. col. ; à Bourneville (Eure) : M. Fattaccioli, ex-adj. au 3e bat. inf. lég. d'Af. ; à Keroriste-Moëlou (Côtes-du-Nord) : M. Ersa, adj. 39e rég. inf. ; à Javron (Mayenne) : M. Baur, adj. 4e rég. inf. col. ; à Bazouges (Mayenne) : M. Darié, serg.-maj. comp. ; à Fauquembergues (Pas-de-Calais) : M. Tristam, adj. 148e rég. inf. ; à Sainte-Marie-du-Mont (Manche) : M. Noizotte, adj. 141e rég. inf. ; à Requeil (Sarthe) : M. Bourret, gendarme en retraite.

Est nommé gardien bureau préfect. Seine. — M. Grimaldi, ex-adj. 60e rég. inf.

Est nommé surveill. Bourse du travail. — M. Barrault, adj. 90e rég. inf.

Est nommé expéd. 7e cl. à l'administ. des finances. — M. Recoque, adj. 128e rég. inf.

Est nommé gard. de bureau préfect. Seine. — M. Casadamont, adj. 27e bat. chass. alpins.

Est nommé commis des douanes de 2e cl. — M. Parzy, ex-adj. au 19e chass.

Est nommé gardien à la Bibliothèque nationale. — M. Billotte, adj. au 15e chass. à pied.

Est nommé garde-frein au chemin de fer de l'Etat. — M. Gayet, ex-s.-off.

Est nommé expéd. de 7e cl., mairie du 14e arrond. — M. Vial, adj. 26e inf.

Est nommé gardien bureau ministère de l'intérieur. — M. Mignot, serg. 90e rég. inf.

Est nommé surveillant militaire jardin des Tuileries. — M. Mauchain, ex-adj. cav.

Est nommé concierge au quartier général du 15e corps d'armée Marseille. — M. Maire, ex-adj. du train des équipages.

Est nommé gardien de bureau préfecture de la Seine. — M. Cathala, ex-adj. 3e rég. d'art.

Marine

Nominations

PROMOTIONS. — Sont nommés : *Inspecteurs des pêches 1re cl.*, MM. Caruel, Leconte, Bescond ; — *Inspect. des pêches 2e cl.*, MM. Mazuc, Faltot, Le Vilin, Bernis, Chauvin, Digée ; — *Gardes maritimes*, MM. Poulmarch, Moutet ; — *Syndics gens de mer*, MM. Creton, Amiot, Merle ; — *Capitaine de port*, à Madagascar, le lieut. de vaiss. en retr. Mornu ; — *Juges au 1er cons. de guerre mar.*, le cap. de fr. Lahalle, les lieut. de v. Thérasse, Cornet et Jourdan, l'enseigne Winter ; — *Gardes marit.*, le 1er m. man. retr. Nédélec, le chef guetteur ret. Raude, le gendarme mar. retr. Mounier.

COMMANDEMENTS. — Sont nommés au command. : du *Chanzy*, le cap. de v. Dutheil de la Rochère, rempl. Somborn ; — du *Formidable*, le cap. de v. Duval ; — de l'*Alarme*, le lieut. de v. Richard.

Distinctions honorifiques

Ont reçu des témoignages officiels de satisfaction : le q.-m. vétéran Millous, de Brest (sauvetage d'un enfant) ; le 1er m. mécan. Jordana, du *Lalande* (actes de courage lors des avaries de ce croiseur).

Mouvements du personnel

Cap. de vaiss. — MM. Perrin, déb. *Carnot*, rallie Toulon ; Imhoff, déb. *Formidable*, a pris command. *Carnot* ; Grosse prend présid. commission supér. torpilles ; Prat, du *Prolet*, arrivé Marseille par *Annam* ; Esmez, congé 3 m. 1/2 solde ; Parfait, désigné p. présid. commission recettes, Rochefort.

Cap. de frég. — MM. Lahondé, déb. *Formidable*, prend rang s. liste emb. ; Ytier, résid. lib. 4 m. ; Donin de Rosière a été emb. s. *Jeanne-d'Arc*, rempl. Calas ; Dourver, emb. à Marseille p. rejoind. *Condor* à la Sude.

Lieut. de vaiss. — MM. Le Gallen, déb. *Formidable*, résid. lib. 1 m. ; Wolf, déb. *Formidable*, résid. condit. Cherbourg ; Gonzalès de Linarès, déb. *Formidable*, rallie Cherbourg ; Millet, dés. p. emb. s. *Bretagne*, rempl. Maréchal ; Blard, conval. 3 m. ; Maréchal, conval. 3 m. ; Gaillard, de la déf. mob. Saïgon, arrivé Marseille par *Annam* ; Vaschalde, distrait liste emb. p. 2 ans, p. se préparer au concours p. contrôleur ; Duplat, du *Masséna*, et Roman, du *Dupleix*, permut. emb. ; Gaillet prend fonct. adjudant-major 5e dépôt ; d'Estienne, désigné p. emploi sous-aide major gén. Toulon ; Delaby a été emb. s. *Duguay-Trouin* ; Bérard, en congé hors cadres, réintégré activ. et prend rang s. liste emb. ; Thévenard, congé 3 m. p. eaux Contrexéville ; Fépoux, rentré congé, sert à terre Cherbourg ; Deville, déb. *Jauffroy* (Guyane) conval. 3 m. ; Guépin emb. à Marseille p. rejoind. *Condor* à la Sude ; Blot, déb. *Chateaurenault*, conval. 3 m.

Enseignes. — MM. Léon des Ormeaux, déb. *Formidable*, rallie Toulon ; Marchand, déb. *Formidable*, rallie Rochefort ; Lair et Ferrière, déb. *Formidable*, rallient Lorient ; de Maussion de Candé, déb. *Formidable*, rallie Cherbourg ; Gillot, désigné p. la *Flèche*, et Barthal, de Toulon, permut. emb. ; Pascal, déb. *Mytho*, résid. lib. 1 an ; de Solminihac, rentré conval., résid. lib. 1 m. ; Marie, résid. lib. Toulon ; de Blois, déb. bat. fusiliers Lorient, et rallie Cherbourg ; Tingry et Viénot de Vaublanc, déb. bat. fus. Lorient et rallient Brest ; Lecoq, emb. s. c.-torp. *Sabre* ; Renault, de la *Couleuvrine*, inscrit s. liste des seconds p. s.-marins ; Littré, du *Bengali*, arrivé Marseille par *Annam* ; Mélo, sorti hôp. Toulon ; Meugnot, prolong. conval. 3 m., 1/2 solde ; Thirion a été emb. s. *Sagaie* ; Calemard, désigné p. emb. s. *La-Hire* ; Duplat, du *Masséna*, et Roman, du *Dupleix*, permut. emb. ; Caubrière, emb. s. *Bombarde*.

Mécaniciens. — Méc. pr. 2e cl. Héry, déb. *Formidable*, rallie Lorient ; méc. pr. 2e cl. Denoël, déb. *Formidable*, rallie Toulon ; méc. pr. 2e cl. Reynier, déb. *Escopette*, conval. 3 m. ; méc. pr. 2e cl. Léon, rentré Toulon ; méc. pr. 1re cl. Gaveau, déb. *Jemmapes*, a été emb. s. *Dupleix*, rempl. Privat ; méc. pr. 2e cl. Moutardier, emb. s. *Carnot* p. rejoindre *Amiral-Aube*, à Cherbourg ; méc. pr. 1re cl. Le Chuitton sert à terre, Toulon ; méc. pr. 2e cl. Henry, conval. 2 m. ; méc. pr. 2e cl. Charité, rentré résid., sert Toulon.

Corps de santé. — Méd. en chef 2e cl. Laffont, arrivé Lorient, venant de Toulon ; méd. pr. Féraud, sert 5e dépôt, Toulon ; pharm. auxil. 2e cl. Baylon, maintenu fonct. préparateur Faculté de Bordeaux ; méd. 1re cl. Duranton a été emb. s. *Descartes* ; méd. 1re cl. Crozet, déb. *Vinh-Lang* ; méd. 1re cl. Roux-Fressineng, déb. *Mytho* ; méd. 2e cl. Barthe, de l'*Amiral-Charner*, dés. p. emb. s. *Magenta*, rempl. Douarré ; méd. 1re cl. Barrat, de l'Ecole Bordeaux, sert hôp. Rochefort ; méd. 2e cl. Briand, prolong. congé 6 m. sans solde ;

Génie maritime. — Ing. 1re cl. Raclot, conval. 3 m.

Commissariat. — Comm. en chef 1re cl. Manceron, rentré conval., sert Lorient : commiss. 1re cl. Riche, du *Carnot*, et Letonturier, du *Kléber*, permut. emb.

Personnel administratif. — Garde-consigne Baudin, de Lorient, passe à Brest ; garde-consigne Monsard, de Brest, passe à Indret ; commis compt. Ducros, affecté à Lorient, et Maridat, à Cherbourg ; agent admin. Cadenat, congé 2 m.

Adjudants. — Adjud. pr. Roubaud sert maj. gén., Toulon, rempl. Ropitaux qui sert préfect. mar. rempl. Imbert.

Mouvements de la flotte

Torp. *285*, de 37 mètres, lancé au Havre avec succès ; — *Meurthe* rentrée à Nouméa ; — *Foudre* quitté Colombo ; — *Formidable* placé rés. norm. Brest ; *Capricorne* arrivé Majunga ; — *Gaulois* et c.-torp. *Francisque* et *Dard* appareillé Toulon p. rejoindre esc. Levant, le 1er ; — *Duguay-Trouin* arrivé à Fiume ; — crois. cuirassé *Amiral-Charner* et croiseur 2e cl. *Cassard*, placés rés. norm. Toulon ; — commandant esc. Extrême-Or. invité à armer *Comète* par transbord. *Bengali* et à faire désarmer ce dernier bâtiment en vue de sa condamnation ; — *Lavoisier* mouillé baie Saint-Georges (Terre-Neuve).

INFORMATIONS

Concours d'engins de sauvetage. — A l'occasion de l'assemblée générale à Brest, fin juil et prochain, de la Société des hospitaliers sauveteurs bretons, le *Comité de perfectionnement des engins de sauvetage* se réunira à Nantes pour y examiner les inventions présentées. Au nombre desdits engins sont compris : 1° les engins de sauvetage fluvial ; 2° les engins de sauvetage maritime ; 3° les appareils et systèmes destinés à prévenir les collisions en mer et autres accidents.

Les essais auront lieu en public.

Il ne sera admis au concours *que des engins construits* ; on ne recevra ni mémoires ni plans, s'ils ne sont joints à l'engin lui-même.

Les déclarations doivent être faites : 1° à M. le commandant Bollot, président du Comité, 137, boulevard St-Michel, Paris ; 2° à M. Léon Berthaut, secrétaire général des Sauveteurs Bretons, secrétaire du Comité de Perfectionnement, Rennes (Ille-et-Vilaine).

Pêche d'Islande. — D'après les premières nouvelles parvenues d'Islande, la pêche s'annonce comme excellente. La moyenne des morues prises est de 20 à 30,000 par bateau.

La morue est très belle et la plupart des navires « chasseurs » sont déjà rendus dans les fjords d'Islande pour prendre la première pêche et la rapporter sur les marchés français.

La station de sous-marins qui va être créée à Calais comprendra l'*Algérien*, le *Français*, le *Gnome* et le *Lutin*.

Publications de cartes. — Le service hydrographique de la Marine publie les cartes suivantes :

Publications nouvelles : mer des Antilles, Porto-Rico ; mouillage de Tchemulpo ; côte Sud-Est de Corée, de Port-Hamilton au port de Fusan ; côte Sud-Ouest de Corée, de Mokuho à Port-Hamilton.

Editions nouvelles : du cap Henry au port Great-Egg (chesapeake) ; rade de Makassar (Célèbes) ; port de Pasages (Espagne N.) ; détroit de Simonosaki (Japon) ; îles Nomoi (Carolines) ; abords de Saint-Nazaire (France O.).

Ouvrage nouveau : premier supplément à la liste des bâtiments de la marine française (guerre et commerce).

DIRECTION A DONNER DE PARIS aux correspondances pour la Marine de Guerre PENDANT LE MOIS DE JUIN 1904

Pour l'escadre de l'Extrême-Orient. — *Argus, Alouette, d'Assas, Avalanche, Décidée, Chateaurenault, Fronde, Foudre, Gueydon, Javeline, Lynx, Mousquet, Montcalm, Protée, Pistolet, Sully, Vigilante, Olry, Pascal, Surprise, Redoutable, Bengali, Bayard, Aspic, Achéron, Vauban, Styx, Takou, Vipère, Colon,* Torpilleurs *1-S, 2-S, 4-S, 6-S, 7-S* et *8-S* par Saïgon, *via* Marseille, les 11 et 25 ; *via* Brindisi, les 4 et 18.

Bugeaud, sur Djibouti, *via* Marseille, les 9, 19 et 24.

Pour la division navale de l'océan Indien. — *Infernet, Capricorne, Nièvre, Pourvoyeur, 271, 272*, à Madagascar, *via* Marseille, les 9, 19 et 24.

Pour la division navale du Pacifique. — *Aube, Eure, Meurthe, Protet*, à Nouméa, *via* Marseille, le 11.

Durance, Zélée, à Tahiti, *via* Le Havre, tous les vendredis.

Pour la division navale de l'océan Atlantique. — *Jurien-de-la-Gravière*, à Fort-de-France, *via* St-Nazaire, le 8 ; *via* Bordeaux, le 25 ; *Dupleix* à Cherbourg, voie de terre.

Troude à Sydney (cap Breton), aux soins du consul de France, *via* Le Hâvre, tous les vendredis.

Pour la station locale de Cochinchine. — *Baïonnette, Caronade, Bouclier, Cimeterre*, à Saïgon ; *via* Marseille, les 11 et 26 ; *via* Brindisi, les 4 et 18.

Pour la station locale du Tonkin : *Adour, Estoc, Henri-Rivière, Jacquin, Kersaint*, par Haïphong ; *via* Marseille, les 11 et 25 ; *via* Brindisi, les 4 et 18.

Pour la station locale du Sénégal. — *Marigot, Goëland*, à Dakar, *via* Bordeaux, les 9 et 23 ; *via* Marseille, le 4 ; *via* Liverpool, les 1er, 15 et 29.

Pour la station locale du Congo. — *Alcyon*, à Libreville, *via* Bordeaux, le 14.

Pour la station de la Guyane. — *Jouffroy*, à Fort-de-France, *via* Saint-Nazaire, le 8 ; *via* Bordeaux, le 25.

Pour la Crète. — *Condor*, à La Sude, *via* Marseille, le 3 ; *via* Trieste et Brindisi, les dimanches, lundis, mardis, mercredis et samedis.

Pour la station de Constantinople. — *Mouette, Mascotte, Vautour*, *via* Constantinople, voie de terre, chaque jour.

EDM. DE KERHOR.

Le Gérant : G. LASSEUR

Imprimerie du Petit Journal, 61, rue Lafayette.

Imprimé sur la machine rotative chromo-typo de MARINONI

(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — N° 28 | LE NUMÉRO 10 CENTIMES | 19 Juin 1904

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE
Six mois .... 3 fr. 50
Un an...................... 6 fr. »

RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES
Paris, 61, rue Lafayette, Paris
On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 4 fr. 50
Un an...................... 8 fr. »

AUTOUR DE PORT-ARTHUR

Toute la presse européenne a reproduit sans sourciller, cette semaine, une information qui, si elle était véridique, donnerait une piètre idée des connaissances historiques et tactiques de l'état-major japonais.

L'auteur de l'information nous dépeint un conseil de guerre tenu à Tokio sous la présidence de l'empereur du Japon. On discute la question de Port-Arthur (1); quelques-uns sont d'avis de procéder à un siège régulier, d'autres préféreraient une attaque brusquée. Gravement, le souverain interroge : « Combien d'hommes, dit-il, nous coûterait une attaque brusquée ? » Et les généraux de répondre : « Pour enlever de haute lutte une place comme Port-Arthur, il faut compter environ 5,000 existences sacrifiées. »

« Et, ajoute le correspondant bien informé, cette perspective fait réfléchir le souverain et ajourner l'attaque de vive force de Port-Arthur. »

Les généraux composant le conseil de guerre de Tokio, non plus que le mikado, n'ont sans doute pas, actuellement, le loisir de se faire traduire les centaines d'informations plus ou moins vraisemblables des journaux européens; mais s'ils le faisaient, ils seraient assurément peu flattés de voir combien peu leur état-major est censé avoir profité des leçons d'art militaire prises depuis vingt-cinq ans en Occident, en France notamment.

Si, en effet, nous ouvrons une relation de la campagne de Crimée, nous constatons que la prise de Sébastopol coûta aux Français seuls 95,615 hommes; les pertes de l'armée anglaise s'élevèrent à 22,182 hommes; ce sont donc 117,797 vies humaines qui furent sacrifiées à cette occasion, et encore ne comptons-nous pas dans le total les quelques milliers de morts de l'armée turque et de l'armée piémontaise. Pour être exact, il faut retrancher de ce chiffre 117,797 hommes le chiffre des pertes de la bataille de l'Alma, qui s'élèvent à 3,300 alliés hors de combat.

Mais il n'en est pas moins prouvé par les documents officiels que pour venir à bout de la résistance des Russes en Crimée, il fallut sacrifier plus de 100,000 hommes enlevés par le feu ou la maladie.

Or, d'après l'avis des personnalités les plus compétentes, Port-Arthur serait incomparablement mieux fortifié que ne l'était Sébastopol, puisque — c'est le général russe Kornilov qui parle — « ni l'exaltation des troupes, ni leur résolution de se battre jusqu'à la dernière extrémité n'auraient pu sauver la ville, si l'ennemi eût attaqué immédiatement après son passage de la Tchernaïa ».

On voit donc quelle grossière erreur on fait commettre aux généraux et à l'empereur japonais en leur attribuant la crainte de sacrifier cinq mille hommes seulement pour arriver immédiatement à un résultat qui, en plusieurs mois de siège, leur en coûtera peut-être dix fois plus.

Qu'est-ce que cinq mille hommes, en comparaison de l'effet foudroyant produit en Asie et dans le monde entier par la capture de la forteresse russe ? en comparaison surtout des avantages matériels que l'armée japonaise retirerait de la possession d'une base d'opérations aussi importante, à l'extrémité du Liao-Toung.

Et ce chiffre de 5,000 hommes, sorti on ne sait d'où, paraît d'autant plus mesquin qu'au combat de Kin-Tcheou, par exemple, les Japonais en ont perdu à peu près le double, rien que pour prendre possession des positions avancées de Port-Arthur et s'emparer d'un certain nombre de canons démodés et dépourvus de munitions. La vérité est que si, par le sacrifice d'une faible brigade, les Japonais pouvaient entrer immédiatement en possession de Port-Arthur, et éviter ainsi les longueurs d'un siège et l'aléa d'une attaque de l'armée de secours, ils n'auraient pas à hésiter un ins-



Le général OKU,
Commandant la 2e armée japonaise (celle qui bloque Port-Arthur)

Le débarquement, à Pi-tsé-Ouo, de l'infanterie du général OKU

(1) Voir les nos 11 et 24.

tant. Mais il est un autre côté de la question qu'ils ont dû envisager, car quoi qu'on en puisse dire, nos élèves tirent admirablement parti de ce que nous leur avons appris, et nous en serions très fiers si leurs talents militaires ne se révélaient pas au détriment de nos amis les Russes.

Une attaque brusquée ne peut réussir que contre une garnison faible, démoralisée ou qui ne se garde pas suffisamment. Lors même que les Nippons amèneraient devant la forteresse des troupes considérables — et elles seront certainement limitées — ils auraient toujours des remparts à détruire, une artillerie à réduire au silence, des défenses accessoires à démolir, et cela sous le feu de canons de gros calibre et les salves d'une infanterie éprouvée.

Qu'on ne nous parle pas d'une attaque de nuit utilisant d'épaisses ténèbres. On sait que Port-Arthur dispose de puissants projecteurs électriques dont les faisceaux font plusieurs fois par heure un tour d'horizon et rendent par conséquent la surprise impossible.

A moins de circonstances improbables, les Japonais seront donc obligés de passer par toutes les phases d'un siège régulier, et si la statistique médicale est bien organisée chez eux, nous connaîtrons dans quelques années le chiffre d'existences qu'aura coûtées la prise du Sébastopol d'Extrême-Orient ou, en cas d'échec, les tentatives faites pour renouveler, dans la péninsule du Liao-Toung, les exploits de la presqu'île de Crimée.

V.

Le Petit Journal MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL *doit se trouver chez tous les correspondants du* Petit Journal *sans exception.*



Répartition des belligérants à la date du 12 Juin

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Quatre mois se sont déjà écoulés depuis que les premiers coups de canon ont été tirés en Extrême-Orient. Il s'écoulera encore vraisemblablement une longue période de temps avant que la diplomatie puisse reprendre son œuvre et établir un *modus vivendi* entre les belligérants.

C'est à dessein que nous ne prononçons pas le mot de paix durable, car dans la lutte pour l'hégémonie des mers jaunes, il ne saurait exister que des trêves plus ou moins longues, tant que l'un des adversaires n'aura pas écrasé l'autre et ne l'aura pas réduit à l'impuissance pour de longues périodes d'années.

Or, malgré les succès incontestables remportés par les Japonais depuis le commencement de la campagne, notre imagination se refuse à voir les Nippons envahissant la Sibérie et allant imposer la paix à Moscou ; il est possible qu'ils s'installent pour un temps en Mandchourie où ils continueront à épuiser en hommes et en argent les ressources de leur jeune empire ; mais pourront-ils arrêter le retour offensif des masses russes que peu à peu le gouvernement du tsar acheminera vers l'Orient ? C'est le secret de l'avenir.

Quoi qu'il en soit, nous croyons utile de résumer pour nos lecteurs les principaux événements de la première partie de la campagne russo-japonaise.

Ce récit chronologique puisé aux meilleures sources et dégagé des exagérations dont, il faut bien le dire, les Japonais seuls ont été jusqu'ici coutumiers, permettra de se rendre compte de l'effort développé de part et d'autre, des pertes subies et des sacrifices à consentir pour arriver à un résultat décisif.

Dans la nuit du 8 au 9 Février 1904, sans déclaration de guerre préalable, les torpilleurs japonais exécutaient une attaque inopinée contre l'escadre russe mouillée dans la rade extérieure de Port-Arthur et, nous devons en convenir, se gardant fort mal. On était dans la période de tension politique et les Russes eussent dû prévoir une rupture que tout faisait considérer comme imminente.

Le même jour, 9 Février, l'escadre japonaise, forte de 15 cuirassés et croiseurs, se rapprochait de Port-Arthur et engageait avec les batteries de la place et la flotte russe un combat qui dura environ une heure ; elle se retirait ensuite vers le Sud.

Cette première attaque avait comme résultats matériels des avaries sérieuses occasionnées aux cuirassés *Tsesarevitch* et *Retvizan* et au croiseur *Pallada*, et des avaries moins graves au cuirassé *Poltava* et aux croiseurs *Diana*, *Askold* et *Novik*. Les pertes étaient de 2 officiers blessés, 12 matelots ou soldats tués et une soixantaine de blessés. L'escadre japonaise de l'amiral Togo avait éprouvé au cours du combat des avaries plus ou moins graves à six de ses navires, et perdu 150 hommes dont 50 tués.

Cette première attaque de Port-Arthur avait été précédée d'un combat en rade de Tchemoulpo, entre le croiseur russe *Varyag*, la canonnière russe *Koreiets* d'une part et toute une escadre japonaise sous les ordres de l'amiral Uriu.

Après cette lutte héroïque, les navires russes furent mis hors de combat et coulèrent ; ce qui restait de leurs équipages fut recueilli par le croiseur français *Pascal*.

Le 11 Février, le capitaine de vaisseau Reitzenchtein, commandant la division des croiseurs russes de Vladivostock, capturait et coulait le vapeur japonais *Ngouri-Maru*.

Ce succès était malheureusement effacé par la perte du transport de torpilles *Ienissei*, qui sombra le 11 Février sous l'effort d'un de ses propres engins, pendant qu'il plaçait une ligne de défenses sous-marines à l'entrée de la baie de Talien-Wan. Le commandant Stépanov, 1 mécanicien, 2 enseignes et 92 matelots périrent dans la catastrophe.

Quelques jours après, un autre croiseur russe, le *Boiarine*, était gravement endommagé au large de Dalny dans des conditions identiques à celles du *Ienissei*.

L'attaque de la flotte japonaise contre Port-Arthur avait pour but de masquer un débarquement de troupes dans le Nord de la Corée ; aussi, dès le 14 Février, apprenait-on que 20,000 hommes des meilleures troupes du Japon avaient débarqué à Tchemoulpo et que les ports coréens de Fusan, Masampo, Mokpo et Gensan étaient également occupés ainsi que Séoul, capitale de la Corée.

Du 23 au 26 Février, la flotte japonaise dirigea, sans succès d'ailleurs, quatre attaques successives contre Port-Arthur. Le but de l'amiral Togo était d'obstruer l'entrée de la rade, de faire l'*embouteillage*, qui permettrait à la flotte japonaise d'être sans conteste maîtresse de la mer, puisque les navires russes ne pourraient plus sortir de l'arsenal. Les Japonais sacrifièrent à cet effet plusieurs navires de commerce, dont les plus considérables, le *Tien-Tsin-Maru*, le *Boushion-Maru*, le *Tokio-Maru* et le *Jiusen-Maru* furent coulés à l'entrée de la passe sans pouvoir parvenir à l'obstruer.

Les quatre attaques, dont trois de nuit, furent repoussées victorieusement par la flotte et les batteries de Port-Arthur, dont le général Stœssel avait pris le commandement supérieur.

Dans ces attaques, le cuirassé japonais *Iashima* et les croiseurs *Asama* et *Tokiva* avaient éprouvé de sérieuses avaries.

Les 6 et 7 Mars, une escadre japonaise forte de 7 bâtiments croisa devant Vladivostock et lança sur la ville quelques projectiles qui ne



Colonne japonaise en marche dans les montagnes de Mandchourie

(Photographie communiquée par l'envoyé spécial du *Petit Journal*.)

causèrent que des dégâts insignifiants. Pendant ce temps, l'armée de terre japonaise continuait à débarquer en Corée, tandis que l'armée russe concentrait à Liao-Yang, sur le chemin de fer mandchourien, les troupes expédiées de Russie et de Sibérie par le chemin de fer transsibérien.

La cavalerie russe lançait des patrouilles sur la frontière Nord de Corée, franchissait le Yalou et capturait quelques soldats japonais à Wiju. Un détachement japonais occupait la ville coréenne de Ping-Yang où il se fortifiait.

Le 8 Mars au matin, le vice-amiral Makharov, nommé au commandement de la flotte russe, arrive à Port-Arthur et hisse son pavillon sur l'*Askold*.

Dès l'aube du 10, il lance sur la division de torpilleurs japonais six torpilleurs russes qui causent des avaries sérieuses à leurs adversaires. Malheureusement le torpilleur *Stereqoutschii* est cerné par les torpilleurs japonais et coulé avec 3 officiers et 55 matelots.

Une demi-heure plus tard, les cuirassés japonais bombardaient Port-Arthur à une distance de près de 12 kilomètres sans obtenir, naturellement, le moindre résultat sérieux.

Le 22 Mars, cinquième bombardement de Port-Arthur, qui demeure aussi inefficace que les quatre précédents.

Pendant que la flotte japonaise gaspille ainsi ses munitions, l'armée japonaise débarquée en Corée pousse ses avant-gardes sur le Yalou, surveillée de près par les cosaques du général Mitchenko.

Le 27 Mars, l'amiral Togo fait une nouvelle tentative d'embouteillage de Port-Arthur; quatre brûlots sont lancés sur l'entrée de la passe par les Japonais; mais le feu de l'escadre et des batteries coule ces navires et la flotte japonaise se retire sans vouloir engager le combat avec les vaisseaux de l'amiral Makharov.

Sur terre, le général Kouropatkine était arrivé le même jour à Moukden pour prendre le commandement en chef de l'armée de Mandchourie.

Le 28 Mars, escarmouches sérieuses vers Tchou-Tchéou, en Corée, entre les avant-gardes japonaises et les cosaques du général Mitchenko.

Le 13 Avril, journée néfaste pour la flotte russe. Le cuirassé *Petropavlosk*, à bord duquel se trouve l'amiral Makharov, coule sur une torpille, après un commencement de combat entre les navires russes et les navires japonais [1].

Le cuirassé russe *Pobieda* est lui-même mis hors de combat, ainsi que le torpilleur *Strachnii*. Dans cette triste journée, l'amiral en chef, le contre-amiral Molas, 30 officiers et 600 hommes trouvent la mort. Le grand-duc Cyrille, embarqué sur le *Petropavlosk*, échappe par miracle au sort de ses compagnons.

Le vice-amiral Skrydlov est nommé au commandement en chef de l'escadre russe en remplacement de l'amiral Makharov.

Sur terre, les avant-gardes japonaises ont atteint la rive gauche du Yalou et échangent des coups de feu avec les avant-postes et les patrouilles du général Katchalinski.

Le 25 Avril, l'escadre de Vladisvostock pousse un raid sur le port coréen de Gensan et capture plusieurs transports japonais, puis regagne son port d'attache; elle est suivie à distance par l'escadre japonaise de l'amiral Kanimura qui, à cause du brouillard, ne peut rien tenter d'utile.

Dans la nuit du 2 au 3 Mai, l'amiral Togo essaie pour la troisième fois d'obstruer avec des brûlots le goulet de Port-Arthur. Il échoue encore; ses brûlots sont coulés au nombre de 8 ainsi que plusieurs torpilleurs japonais.

Le 1er Mai, la première armée japonaise, sous les ordres du général Kuroki, comprenant la division de la garde, les 2e et 12e divisions, se heurte, sur le Yalou, à la 3e division de tirailleurs russes (général Kastchalinsky). C'est un effectif de 6,000 hommes, 40 canons et 8 mitrailleuses, qui va avoir à supporter le choc de 50,000 Japonais appuyés par 108 pièces de campagne.

Après un combat acharné, les Russes sont écrasés, l'armée japonaise passe le Yalou en forces et défait à Turentchen les troupes de couverture du général Zassoulitch, qui n'a pas le temps de rompre le combat. Les Russes se retirent par la route mandarine sur Feng-Loang-Tcheng qu'ils évacuent bientôt. Le général Kouropatkine prescrit une concentration en arrière sur les positions du Liao; sa tactique aura l'avantage de forcer les Japonais à allonger leur ligne de communication et surtout de gagner le temps nécessaire à l'entrée en ligne de renforts expédiés par le Transsibérien.

Le général Kuroki, commandant la première armée japonaise, s'établit autour de Feng-Hoang-Tcheng, d'où ses avant-gardes rayonnent sur les routes conduisant à Liao-Yang et à Port-Arthur.

G. M.

(1) Voir le n° 20.



La cavalerie d'avant-garde du général KUROKI, au Nord de Feng-Hoang-Tcheng



La marche du 1er bataillon de chasseurs. — Une halte horaire

LA RÉVOLTE DES HERREROS (1)

Lorsque nous étions aux prises avec les insurgés du Tonkin, de Madagascar ou du centre africain, les journaux allemands ne se faisaient pas faute de souligner les erreurs commises dans l'organisation ou les mouvements de nos colonnes.

Nos voisins doivent reconnaître aujourd'hui par leurs propres déboires qu'il n'est pas si facile qu'on se l'imagine de mettre à la raison même des sauvages, lorsqu'ils disposent d'armes et de munitions en abondance comme cela paraît être le cas pour les Herreros, dont nous avons à plusieurs reprises enregistré les exploits.

A l'heure actuelle, comme nous le faisions pressentir, il y a quelques semaines, une grande partie du Sud-Ouest africain allemand est en insurrection et l'Allemagne organise un corps expéditionnaire sérieux pour venir à bout de la révolte.

100 officiers de l'armée prussienne ont été désignés qui iront renforcer les troupes de la colonie, ou serviront à encadrer les unités nouvellement créées.

Les corps d'armée bavarois, saxons et wurtembergeois ont reçu l'ordre de détacher également en Afrique australe une quinzaine d'officiers d'infanterie et de cavalerie.

Ainsi que nous l'annoncions dans notre numéro du 10 Avril dernier, le général-lieutenant von Trotha, commandant la 16e division à Trèves, a été désigné pour le commandement du corps expéditionnaire.

Les nouvelles arrivées récemment de la colonie ne sont pas satisfaisantes. Le détachement Glasenapp est fortement éprouvé par la fièvre typhoïde et ne peut prendre part à aucune opération active. Les détachements von Estorf et Zulow, combinant leurs mouvements avec le détachement Wolkmann, s'efforcent de retarder la marche des bandes révoltées qui se dirigent vers le Nord, dans le but de faire leur jonction avec les insurgés Orambo.

L'état-major allemand se déclare hors d'état d'entreprendre une opération importante avant l'arrivée des renforts, c'est-à-dire pendant au moins trois semaines.

Dans le Sud de la colonie, le capitaine von Koppy sollicite avec instance du secours pour parvenir à maintenir dans l'obéissance la tribu belliqueuse des Bondelzwarts; si ceux-ci faisaient cause commune avec les insurgés du Nord, la situation des Allemands deviendrait extrêmement critique.

D'après le *Militar Wochenblatt*, les Herreros sont bien organisés et possèdent des approvisionnements et des munitions pour deux ans. Les Allemands doivent savoir d'ailleurs la vérité à cet égard, puisque ce sont les trafiquants de leur nationalité qui, sous le contrôle du gouvernement de la colonie, ont vendu aux Cafres les armes dont ceux-ci se servent maintenant contre eux.

Suivant la *Deutsches Offizierblatt*, le pays des Herreros proprement dit est à peu près grand comme la Bavière, c'est une contrée difficile à parcourir par suite du manque de routes, de l'absence de localités habitées et des buissons épineux qui le couvrent. La plupart des noms figurant sur les cartes désignent, non pas une agglomération de maisons ou de huttes, mais seulement une source, un arbre, un accident géographique quelconque.

Malgré le peu de ressources du pays, on est obligé de faire marcher les troupes relativement concentrées, pour atténuer les chances de s'égarer, éviter les embuscades et pouvoir se réunir en cas d'attaque.

Il est indispensable de posséder un grand nombre de chevaux; or, le corps expéditionnaire n'en possède que très peu; les achats effectués, pour le compte de l'Allemagne, dans la République argentine n'ont pas encore été suffisants et les opérations sont fâcheusement influencées par le déficit d'infanterie montée.

La télégraphie optique, qui pourrait rendre de grands services, est souvent interrompue pendant les pluies; et il arrive parfois que le système de relais et de courriers employé par les indigènes transmet plus rapidement les nouvelles que les procédés européens.

En résumé, cette insurrection des Herreros a pris au dépourvu le gouvernement de la colonie, qui n'a pas su prévoir la révolte ni prendre les mesures pour l'empêcher de s'étendre. En Allemagne, on n'a pas voulu croire à une rébellion sérieuse et on a marchandé au début les renforts. C'est à contre-cœur qu'il y a quelques mois, le gouvernement central a consenti à expédier en Afrique occidentale un millier d'hommes. Aujourd'hui, il faut en envoyer 1,500 cents de plus et 1,000 chevaux avec 2 batteries d'artillerie, et faire aux Herreros l'honneur de leur opposer un général de division. Z.

(1) Voir les nos 8, 9, 10 et 18.

UNE MARCHE DE BATAILLON

A peu près à la même époque où, avec grand tam-tam, on convoquait l'armée à une épreuve plus commerciale que militaire, un bataillon de chasseurs de l'Est exécutait, lui aussi, sa marche, mais dans des conditions normales, sac au dos, couvrant un nombre de kilomètres respectable et sans avoir le regret de faire entrer à l'infirmerie ou à l'hôpital une partie de ses hommes.



Un groupe du 1er bataillon



A l'arrivée au cantonnement : la soupe

Ce bataillon est le 1er de chasseurs en garni-
on à Troyes ; nous sommes heureux de relater
effort développé et le résultat atteint ; car, ce
u'a fait le bataillon du commandant Driant,
s 29 autres bataillons sont entraînés à l'exé-
uter et probablement aussi la majeure partie
e nos régiments d'infanterie.

Le 1er bataillon est parti de Troyes le 18 Mai,
l'effectif de 710 chasseurs ; il y est rentré le
urlendemain avec 699 hommes dans le rang
yant couvert, en 39 heures, une distance de
)2 kilomètres. La chaleur était forte ; à la
aversée de la ville de Romilly, une foule
norme encombrait les rues que, sur 2 k. 500,
s chasseurs traversèrent au « pas de chas-
eurs ». Vers quatre heures du soir, le batail-
n est devant Pont-sur-Seine ; il prend la for-
ation de combat, enlève les ponts et, après
eux heures de manœuvre, entre au cantonne-
ent.

Croyez-vous que les « vitriers » soient éreintés
t ne pensent qu'à aller se mettre au lit ? Er-
eur. Le temps de se nettoyer, de faire la soupe
t de la manger, et puis retraite aux flambeaux
t bal. Extinction des feux à dix heures du soir.

Le lendemain, départ de Pont-sur-Seine à
nq heures du matin et marche sur route jus-
'à six heures du soir, coupée de deux grandes
altes : l'une d'une heure et demie, l'autre de
ois quarts d'heure.

On arrive à Troyes sans un traînard.

Pourtant les hommes avaient sur le dos ou
poitrine autre chose qu'un numéro de con-
ôle ou une écharpe aux couleurs d'un journal.
Ils portaient les armes et munitions du temps
 guerre et, en plus, deux paquets de car-
uches de manœuvre, deux jours de vivres,
s outils de pionniers, le campement et le b-
n plein.

Et, malgré la dureté de la route, le déchet
a été que de onze éclopés.

L'entraînement préliminaire avait été simple
 logique : marche de 15 à 18 kilomètres par
ur pendant trois semaines, plus une marche
 45 kilomètres par semaine.

Huit jours avant la marche, augmentation de
 ration de viande (400 grammes) et, enfin,
stribution, au départ, de 15 morceaux de
icre par homme.

C'est tout.

Après cette épreuve, les chasseurs du 1er bataillon étaient en état de combattre ; en eût-il été de même des marcheurs de la folle randonnée qu'on a, bien à tort, et malgré, paraît-il, le ministre de la Guerre lui-même, appelée : Marche de l'Armée ? S.

L'ARMÉE ROYALE NÉERLANDAISE

Le royaume des Pays-Bas, borné à l'Ouest et au Nord par la mer du Nord, à l'Est par l'Allemagne, au Sud par la Belgique, s'étend sur une superficie de 33,000 kilomètres carrés, soit à peu près la dix-septième partie de la France continentale. Ce petit pays est habité par plus de cinq millions d'habitants offrant, comme densité de population, 157 habitants par kilomètre carré. (La France n'a que 72 habitants par kilomètre carré.)

Le gouvernement de la Hollande est une monarchie constitutionnelle ; la loi salique est inconnue dans ce pays et, à l'heure actuelle, c'est une jeune reine qui se trouve sur le trône. Elle a épousé, il y a quelques années, un prince allemand qui ne porte pas le titre de roi.

Bien que ne pouvant pas avoir la prétention de se défendre contre l'Allemagne, son puissant voisin de l'Est, ni même contre la Belgique, dont l'armée est incomparablement mieux organisée que les troupes néerlandaises, la Hollande a fait, depuis deux ans, de louables efforts pour se constituer une armée digne de ce nom.

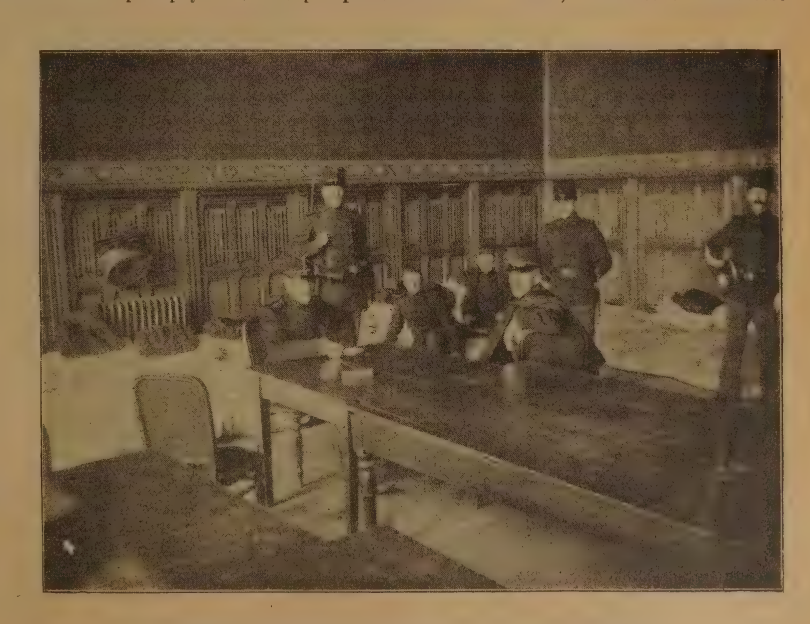
D'après une loi de 1861, modifiée en 1901 après de longs débats, l'armée hollandaise est recrutée en partie par la conscription, en partie par les engagements volontaires, ceux-ci ne fournissant, d'ailleurs, qu'une assez faible proportion de l'effectif.

La durée des obligations militaires est, en Hollande, de huit années. Chaque année, 17,500 jeunes gens, ayant atteint l'âge de dix-neuf ans, tombent sous le coup de la loi militaire ; sur ce chiffre 12,300 doivent, en principe, faire le service complet, et 5,200 le service à court terme. Dans la réalité, le service complet est, pour l'infanterie, de huit mois et demi à douze mois et de dix mois et demi pour les troupes à cheval. La durée du service à court terme n'est que de quatre mois.

Pendant le temps qu'ils sont astreints aux obligations militaires, les soldats hollandais, sortis de l'activité, sont rappelés pour des exercices dont la durée totale ne peut pas excéder douze semaines dans l'infanterie et huit semaines dans les troupes à cheval.

Sur le pied de paix, l'effectif de l'armée hollandaise est d'environ 26,000 hommes commandés par 1,900 officiers.

L'infanterie est constituée par un régiment de la garde et huit régiments de la ligne ; la cavalerie est forte de trois régiments ; le génie compte un bataillon de sapeurs mineurs ; l'artillerie de campagne, trois régiments d'artillerie montée et un groupe de deux batteries d'artillerie à cheval ; l'artillerie de forteresse



Pendant les grèves de Hollande. — Un poste de milice

compte quatre régiments de cette subdivision d'arme ; il existe, en outre, un corps de pontonniers et un corps de torpilleurs.

Sur le pied de guerre, l'organisation nouvelle permettrait, sans doute, de mobiliser 70,000 hommes répartis en quatre divisions d'armée. A cet effet, il est prévu une augmentation notable de l'infanterie et la création d'un nouveau régiment d'artillerie de campagne. C'est surtout du côté de l'artillerie que se sont portés en ces derniers temps tous les soins du ministre de la guerre hollandais.

A la fin de 1903 et au commencement de 1904 le lieutenant-général Bergansius a obtenu des Etats généraux le vote d'un crédit de sept millions de florins destiné à doter l'artillerie de campagne d'un nouveau matériel.

Les Pays-Bas ne possédaient, en effet, jusqu'à ces derniers temps qu'un modèle tout à fait suranné, le canon de 8 centimètres, modèle 1878, pouvant tirer au maximum 2 coups par minute. On avait bien essayé de transformer ce canon en pièce à tir rapide, mais on dut renoncer à cet expédient et l'on se décida à accepter les propositions de la maison Krupp et à adopter le canon déjà en usage en Danemark, en Suède et en Turquie. C'est une pièce de 75 millimètres en acier nickel à recul sur l'affût, avec bouclier frontal de 3 à 6 millimètres.

Le poids de la pièce en batterie est de 950 kilos ; celui de la pièce et de l'avant-train approvisionné à quarante coups, de 1,750 kilos. Le canon hollandais, tire avec une vitesse initiale de 500 mètres, un obus ou un shrapnell de 6 kilos à une distance maximum de 6,000 mètres. La rapidité du tir peut atteindre 20 coups par minute.

D'après le contrat passé avec la maison Krupp, 204 pièces et 408 caissons devront être livrés à la Hollande au milieu de 1906 ; il en sera de même de 125,000 projectiles, soit le tiers de la livraison, le ministère de la guerre de la Haye s'étant réservé le droit de fabriquer dans le pays une partie des munitions.

Jusqu'à nouvel ordre l'organisation de 6 batteries à 6 pièces et à 12 caissons par régiment d'artillerie est maintenue ; on étudiera plus tard la question de savoir si le nombre des pièces par batterie peut être réduit à quatre et même à trois canons.

A côté de l'armée régulière, il existe une milice, la *Schutterij*, créée exclusivement pour la défense du territoire. Elle se divise en deux classes : la milice active, organisée dans les communes de 2,500 habitants et au-dessus ; la milice sédentaire dans les autres communes ; celle-ci ne semble pas avoir une valeur appréciable.

Tous les hommes, de 25 à 30 ans, appartiennent à la milice, et de 30 à 35 ans à la réserve de cette milice.

La milice est partagée en trois bans : le 1er comprend les célibataires et les veufs sans enfants ; le 2e est composé des hommes mariés et des veufs avec enfants qui ne sont pas réputés indispensables à leur famille ou à l'exercice de leur profession ; le 3e comprend les hommes mariés et les veufs avec enfants appartenant à la milice. Celle-ci englobe environ 2 pour 100 de la population ; à un des derniers appels, elle avait réuni pour le premier ban plus de quarante mille hommes.

A côté de cette milice existe, sur le papier tout au moins, un *landsturm* composé de tous les citoyens hollandais capables de porter les armes, et non compris dans les catégories précédentes. Il existe également un certain nombre de corps moitié sportifs, moitié militaires, « les sharpshooters » analogues aux volontaires anglais.

Une loi de Juin de 1901 a prévu la disparition de la milice et du landsturm qui seront remplacés par une landwehr dans laquelle serviront pendant sept ans les hommes ayant accompli huit années de service actif.

Toute cette organisation est spéciale à l'Europe ; la Hollande possède en effet une armée des Indes chargée de la défense de ses possessions d'Asie. Nous aurons plus tard l'occasion de nous occuper de cette armée coloniale néerlandaise.

P.

Les nouvelles salles du Musée de l'Armée

Il n'est pas de Musée plus populaire à Paris que le Musée de l'Armée. A notre époque où tout le monde a porté l'uniforme, c'est un peu comme les anciens de sa famille que chacun vient y retrouver. Il faut donc remercier M. Aman, conservateur du Musée, d'avoir encore élargi cette galerie d'ancêtres, en ouvrant au public les salles La Tour d'Auvergne, installées dans l'ancien dortoir des Invalides.



Infanterie hollandaise

Par une série de documents de toutes sortes, elles nous racontent l'histoire militaire de notre pays pendant les deux Restaurations, la monarchie de Juillet et la deuxième République. Grâce au généreux concours de nombreux donateurs, MM. le duc d'Alençon, Edouard Detaille, comte Harispe, Rosset, Cottereau, le général Vanson, la Sabretache, etc., les estampes, les mannequins, les uniformes, les portraits se disputent l'honneur de ressusciter à nos yeux les différents types militaires de 1814 à 1848 ; brillants gentilshommes de la maison du roi, fantassins des légions départementales, gardes nationaux à l'allure peu martiale, soldats d'Afrique crânes et bronzés, beaux régiments de l'expédition de Rome en qui germent déjà les gloires prochaines de Crimée et d'Italie.

Voici d'abord dans les estampes en couleur de Martinet, d'Adam, de Mallet, et aussi dans de solennels portraits de famille, les uniformes de ces magnifiques compagnies rouges imitées de l'ancien régime et si vite impopulaires pendant la première Restauration. Les anciennes appellations elles-mêmes ont subsisté : mousquetaires, chevau-légers, gendarmes. A côté d'eux nous reconnaissons les cent-suisses en haut-de-chausses collant, les gardes du corps bleu et argent, la maison de Monsieur, frère du roi, revêtue de sa couleur verte, les gardes de la Porte, et notamment, parmi ces derniers, le comte Guérin spirituellement portraituré par Carle Vernet : magnifiques soldats de parade à qui les braves de l'Empire ne ménageaient pas les lazzi et qui faisaient dire à l'un d'eux, le maréchal Soult : « C'est comme la porcelaine de Sèvres : c'est doré, c'est bleu, c'est rouge, mais ça ne va pas au feu. »

A côté de ces formations aristocratiques dont plusieurs furent supprimées en 1816, il y avait une garde royale composée en grande partie de vieux de la Vieille et une garde suisse dont les éclatantes tenues d'écarlate furent quelque peu maltraitées par le peuple de Paris en 1830. Quant à l'armée de ligne, par esprit politique systématiquement hostile au régime disparu, on l'avait organisée en légions départementales comprenant deux bataillons de fusiliers, un de chasseurs et un corps de cavalerie. C'est alors que l'habit blanc cher aux Bourbons remplace l'habit bleu. Regardez-les, ces tenues immaculées si pimpantes mais si peu pratiques, dans les nombreuses vitrines de la galerie La-Tour-d'Auvergne où elles se cambrent sur les mannequins sous les immenses shakos à plaque fleurdelisée. Regardez-les encore dans les séries lithographiques, les planches populaires, les scènes de la vie militaire signées des noms de Charlet, Bellangé, Adam, Foussereau. Des cartons de frises décoratives nous racontent les fastes et les pompes de cette armée : c'est le retour d'Espagne en 1823, l'entrée de Charles X à Paris. Nous reconnaissons aussi au passage les princes et les chefs militaires de l'époque. Cette longue figure maigre est celle du comte d'Artois qui sera Charles X. Ce hussard à la mine rubiconde entre d'épais favoris, c'est le duc d'Orléans qui sera Louis-Philippe. Ce cavalier somptueux qui caracole orgueilleusement sous l'immense casque à chenille en faveur alors, c'est Mgr le duc de Berry, le plus militaire des Bourbons, au point que les lauriers de Napoléon troublaient ses sommeils et inspiraient sans cesse son langage et ses manières.

L'habit bleu a reparu en 1822, en même temps que disparaissait la défectueuse organisation des légions départementales maladroitement empruntée aux théories du maréchal de Saxe. — 1830 amène l'avénement du pantalon garance, et nous le trouvons ici, revêtant de nombreux mannequins, un sergent d'infanterie légère portant encore l'habit qui ne disparaîtra qu'en 1839, un dragon et un chasseur d'Afrique fièrement campés sur leurs selles, un superbe tambour-major qui symbolise à merveille l'armée d'autrefois avec sa crânerie empanachée, sa dignité martiale qui le fait plastronner devant les visiteurs, la main sur la hanche, la canne en avant. Ils sont tous en pantalon garance aussi, ces élegants hussards, cuirassiers, chasseurs, etc., qu'Eugène La

nous présente dans sa jolie et spirituelle *collection des Armes de la Cavalerie française*. Mais voici au complet tous les types militaires de la monarchie de Juillet. Ils nous sont fournis par la collection de peintures Dubois-Drahonnet commandée officiellement sous Louis-Philippe et donnée au Musée de l'Armée par le ministère de l'Instruction publique.

Dans cette galerie scrupuleusement exacte, aussi bien que dans celles de Philippoteaux et de Janet-Lange, un type nouveau de soldat nous apparaît; c'est le soldat d'Afrique, l'*africain*, comme on disait sous le roi-citoyen. Ah ! qu'ils furent populaires alors dans la peinture, l'imagerie, le vaudeville, ces zouaves à turbans verts et à jambières jaunes (les zouaves de la *Casquette* et des rats à trompe), ces chasseurs algériens au schapzka large et surbaissé, ces chasseurs d'Orléans, ancêtres glorieux de nos *vitriers*, ces officiers drapes dans leur burnous sous la chéchia d'écarlate, à l'exemple de Lamoricière ou de Duvivier.

Tous ces chefs, figures connues ou héros ignorés, nous regardent avec bonhomie du haut des portraits de famille ou des lithographies plus humblement grises. C'est le duc de Nemours peint par Eugène Lami en colonel des lanciers, c'est le duc d'Aumale, colonel du 17e léger, le prince de Joinville à cheval (!) à la tête des marins de la *Belle-Poule*. C'est Changarnier, Cavaignac, Vallée, Négrier.

nationales rurales, bonnets d'ourson de 1835, habits d'officiers, tuniques inaugurées en 1846, quelques années après leur apparition dans la ligne. Contemplons aussi, sur les murs légèrement caricaturés par Gavarni, Adam ou Foussereau, les différents aspects de la milice citoyenne : *bizets* veufs d'uniforme, cavaliers étrangement travestis en lanciers polonais, voltigeurs bedonnants, grenadiers à lunettes, sémillants officiers d'état-major.

les vieilles enseignes, les certificats de congé, les brevets de pointe, les effets d'équipement, les décorations parmi lesquelles nous avons relevé les grand'croix de la Légion d'honneur et de Charles III ayant appartenu au maréchal Harispe.

On voit que, par la variété de ses documents, la galerie La-Tour-d'Auvergne mérite une visite attentive. Il ne faut pas hésiter à la lui faire, car, indépendamment du plaisir qu'elle procurera aux yeux et à l'esprit, elle sera pour tous une excellente leçon d'histoire et de patriotisme.

LOUIS SONOLET.



Salle de Louis-Philippe



Au Musée de l'Armée. — Salle de la deuxième République

Mais le simple troupier a ses peintres lui aussi. Ils s'appellent Horace Vernet, Raffet, Hippolyte Bellangé, et ils ont fixé pour nous sur la toile ou sur la pierre les glorieux souvenirs de Constantine, d'Isly, de Rome.

A côté de ce soldat des campagnes algeriennes, la monarchie de Juillet en avait un singulièrement moins héroïque dont on se moquait quelque peu, bien qu'il fût la base et même en quelque sorte le symbole du régime. C'était le garde national. Dans ses vitrines, sur ses mannequins, le Musée de l'Armée nous a conservé quelques échantillons de sa défroque : blouse bleue de toile écrue provenant des gardes

Comme ils doivent être heureux, les bons bourgeois en uniforme de se voir mêlés, de fraterniser ainsi avec les héros de Boufarick et de Mazagran, héroïques faits d'armes que nous rappellent ici de très curieux plans en relief, aux remparts de pâte peinturlurée, aux maisons de zinc, aux personnages de plomb. D'autres plans en relief nous racontent l'arrivée du duc d'Orléans à l'Hôtel de Ville en 1830, l'attentat de Fieschi, la mort du duc d'Orléans sur la route de la Révolte.

Les détails pittoresques fourmillent dans ces patientes reconstitutions. Et ils n'apparaissent pas moins nombreux si l'on examine de près

L'ESCADRE DE LA MÉDITERRANÉE
dans le Levant

Nos lecteurs savent l'influence que la France a de tout temps exercée sur les côtes de la Méditerranée orientale et dans les îles qui peuplent cette mer, et le prestige dont elle y a toujours joui. Mais influence et prestige sont choses essentiellement éphémères et d'ailleurs notre situation un peu priviligiée nous a fait de nombreux jaloux, et il ne faudrait pas que la France montrât beaucoup d'indifférence et paraisse se désintéresser de ce qui se passe dans le Levant pour que les populations chrétiennes tournent leurs yeux vers le protecteur qui leur paraîtra plus puissant.

Pour répondre à cet ordre d'idées et prévenir cette évolution fâcheuse, la France a longtemps entretenu une force navale, indépendante de son escadre de la Méditerranée, commandée par un contre-amiral, qui stationnait dans le bassin de la Méditerranée orientale, visitait successivement les îles de l'archipel, les ports de l'Asie mineure, ce qu'on appelait les Echelles du Levant, et nos protégés voyaient fréquemment flotter le pavillon tricolore, dont l'ombre leur assurait la tranquillité.

Par mesure d'économie, cette représentation navale a été supprimée, il y a une quinzaine

d'années, et l'on n'a pas tardé à s'apercevoir que c'était au grand détriment de notre influence. On ne l'a malheureusement pas rétablie pour cela, mais on a fait exécuter de loin en loin, à notre escadre de la Méditerranée, une promenade triomphale sur les côtes de l'Asie mineure.

C'est ce qui se passe en ce moment. Sous les ordres du vice-amiral Gourdon, commandant en chef, dont la marque flotte à bord du cuirassé neuf *Suffren*, notre belle force navale du Midi a quitté Toulon pour montrer le pavillon tricolore aux populations du Levant, qui se déshabituaient de le voir.

Elle est arrivée à Smyrne le 4 Juin.

L'aviso *Vautour*, stationnaire à Constantinople, était arrivé le matin. M. Constans, ambassadeur de France auprès du sultan, accompagné du premier secrétaire de la légation et du drogman de l'ambassade, se trouvait à bord, en même temps que M. de Nélidov, fils de l'ambassadeur de Russie à Paris, qui remplit à Constantinople les fonctions de premier secrétaire de l'ambassade russe.

Le soir, une magnifique fête de nuit a été donnée sur rade.

Le 8 Juin, le croiseur *Linois* a conduit à Constantinople le vice-amiral Gourdon, commandant en chef et les officiers de son état-major. Il était précédé par la *Mouette*, portant l'ambassadeur de France.

Une réception a eu lieu le 9 à l'ambassade de France, en l'honneur des officiers français qui ont assisté le 10 à la cérémonie du Selamlik et ont été reçus en audience par le Sultan.

L'escadre de la Méditerranée est composée des cuirassés *Suffren*, *Saint-Louis*, *Gaulois*, *Iéna*, *Bouvet*, *Charlemagne*, des croiseurs cuirassés *Desaix*, *Marseillaise*, *Latouche-Tréville*, des croiseurs protégés *Du-Chayla*, *Linois*, *Galilée*, et des contre-torpilleurs *Dard*, *Carabine*, *Epieu*, *Francisque*, *Arbalète*, *Sarbacane*.

Les contre-amiraux, commandants en sous-ordres, sont les amiraux Barnaud et Antoine.

V.

Les samouraïs du prince d'Ako

(MŒURS FÉODALES DE L'ANCIEN JAPON)

Les événements actuels, qui mettent au premier plan dans l'intérêt universel tout ce qui touche au Japon, permettent de faire des études curieuses sur la psychologie de cet extraordinaire petit peuple devenu en cinquante ans — par une brusque évolution comparable à celle de la Russie sous Pierre le Grand — l'égal des nations européennes et même leur rival déclaré. Ce formidable travail aurait-il transformé l'âme japonaise ? On doit se poser cette question, peu aisée à résoudre d'ailleurs. Et il y a intérêt à rapprocher de la guerre actuelle les vieux récits militaires dont s'est nourri, dans l'abondante littérature du Japon d'autrefois, le Japon d'aujourd'hui.

Parmi ces récits — tirés à d'innombrables exemplaires dans ces jolis petits volumes dont la Bibliothèque Nationale de Paris possède un choix splendide (collection Duret) — il en est quelques-uns de particulièrement fameux; et parmi ceux-là l'histoire des samouraïs du prince d'Ako est un des plus célèbres qui soient : c'est sous une forme vivante une sorte de code impeccable du point d'honneur japonais.

La scène se passe au début du dix-huitième siècle, alors que la dualité des pouvoirs existait encore : le *Mikado*, véritable pontife installé à Kiyôto, et le *Shôgoun*, chef réel de l'empire, établi à Yeddo, au pied du beau volcan Fouzi-Yama. Le Mikado envoie une ambassade au Shôgoun, ambassade solennelle; et pour la mieux accueillir, le Shôgoun désigne deux de ses grands feudataires, les daïmios Kameïsama et prince d'Ako, afin de remplir les rites solennels. Or, ces deux daïmios sont de fort bons soldats, mais de piètres diplomates et ignorent les complications de l'étiquette : pour les leur enseigner, le Shôgoun a délégué un des personnages les plus protocolaires de sa cour, Kôtsouké. De là sort un épouvantable drame.

Kôtsouké, de naturel rapace, espérait que ses leçons lui vaudraient des présents respectables de la part de ses deux élèves improvisés; le prince d'Ako ne s'exécute pas suffisamment à son gré, et Kôtsouké l'humilie, le blesse et l'insulte jusqu'à se faire renouer les cordons de ses souliers par ce haut baron féodal. Sur une dernière injure, en plein palais, le prince d'Ako tire son grand sabre, blesse Kôtsouké et est arrêté avant de pouvoir l'abattre. Le fait de tirer le sabre au palais entraîne, suivant la loi, une condamnation à mort sans grâce possible.

Le prince d'Ako, stoïque comme ces nobles Romains auxquels un Néron donnait l'ordre de s'ouvrir les veines, dut s'appliquer à lui-même le suicide légal, le *harakiri* ou *sepponkou* : devant ses seconds, il s'ouvrit le ventre avec son poignard, et pendant que saisissant la plaie à deux mains, suivant le rite, il la montrait à tous, un de ses seconds, toujours suivant la formule, lui abattait la tête d'un seul coup de sabre. Ses biens furent confisqués et ses *samouraïs*, tombés au rang du *rônin*, c'est-à-dire de déclassés, durent se disperser.

Ce n'était là que le commencement. Quarante-sept d'entre eux firent le serment solennel de venger leur maître d'une manière solennelle et terrible, et puisque lui-même n'avait pu laver l'insulte reçue, ses fidèles *à deux sabres* la laveraient pour lui.

Mais Kôtsouké se méfiait — avec quelque raison. Pour endormir sa vigilance, les *rônin* patientèrent un an : puis, sûrs de pouvoir le surprendre, un an jour pour jour après l'événement, les quarante-sept revêtent leurs armures laquées, prennent leurs sabres et leurs lances et marchent en pleine nuit contre le palais de leur ennemi. Ils avertissent charitablement les voisins d'avoir à se tenir tranquilles et à ne se mêler de rien, et ils donnent l'assaut à la demeure de Kôtsouké. Le corps de garde enlevé par surprise, une effroyable bataille s'engage avec les samouraïs du haut dignitaire : les rônin, à force de valeur, en sortent vainqueurs, fouillent tout le palais du haut en bas et finissent par découvrir en un recoin écarté, caché et tremblant de peur, Kôtsouké lui-même.

Alors se passe une scène tout à fait étonnante pour nos idées d'Occidentaux, et qui a soulevé l'enthousiasme des Japonais depuis deux cents ans. Le chef de la troupe tient au prisonnier un discours bien senti, lui explique le but de leur visite nocturne et brutale et le prie de vouloir bien s'ouvrir à son tour le ventre, pour accomplir la vengeance due aux mânes irritées du prince d'Ako. Cette proposition n'ayant pas agréé au prisonnier, et le temps pressant, il faut bien l'exécuter, puisqu'il ne met pas d'empressement à le faire lui-même. On lui coupe donc fort proprement la tête et le cortège s'organise.

En plein jour, au milieu du respect, de l'admiration de la foule accourue, salués par les daïmios, qui souhaitent avoir d'aussi fidèles serviteurs et par les samouraïs qui brûlent



Le contre-torpilleur « EPIEU »

L'escadre de la Méditerrané

d'imiter, le cas échéant, d'aussi pieux guerriers, les quarante-sept montent au cimetière où dort leur maître. Avec tous les rites voulus, ils déposent sur sa tombe le chef de son ennemi vaincu, apaisent son ombre. Puis, comme l'exigeaient les lois, tous d'un commun accord s'ouvrent le ventre par *harakiri*. Ils furent par la suite enterrés autour de leur maître et leurs tombes furent entourées de la vénération de la foule.

Légende ou vérité, roman ou histoire, peu importe : les samouraïs du prince d'Ako sont l'archi-type du féodal japonais d'autrefois qui, il faut bien l'avouer, ressemble par beaucoup de points au féodal d'Occident. Cette âme rude, loyale jusqu'à la sauvagerie, cette noblesse tragique dans la parole donnée, cette rectitude de conduite pour atteindre un but, ce mélange de ruse et de violence ouverte, cette magnifique solidité des liens d'affection, tout cela n'est pas très différent de ce que nous apprennent nos anciennes chansons de geste. Et cependant il y a quelque chose de spécial, de particulier, qui déroute nos compréhensions d'Occidentaux, qui nous étonne et nous émeut tout ensemble.

Cette âme japonaise, l'un des aspects de l'âme jaune, nous sera-t-elle jamais bien connue? On peut en douter. Et seuls, peut-être, ce qui nous mettra sur la voie, ce seront les événements dont nous sommes les témoins, éclairés à la lueur de ces récits de jadis : la Nature ne fait jamais de sauts et la transformation du Japon est trop récente pour que son être intime ait pu être radicalement transformé.

Georges TOUDOUZE.

...tant Toulon pour le Levant

(Phot. Bougault)

CAUSERIE MARITIME (1)

Comment on vit en sous-marin

La première fois que je descendis en sous-marin, ce fut dans le petit bâtiment de ce malheureux Goubet, mort de chagrin et de déception, il y a quelque temps, après avoir poursuivi pendant toute sa vie cette chimère du petit sous-marin que l'on pourrait, comme un simple canot à vapeur, embarquer à bord d'un gros navire.

Depuis, je suis descendu dans beaucoup d'autres bâtiments plongeurs. Le *Holland*, des Américains; le *Nordenfeld*, des Suédois; le *Delfino*, des Italiens, n'ont plus de mystères pour moi. J'ai vécu pendant plusieurs jours et parcouru plusieurs centaines de kilomètres dans le curieux sous-marin rouleur de M. Lake, cet ingénieux Américain qui a trouvé plus simple de munir son bateau de roues et de le faire rouler au fond des mers comme une voiture sur une route, que de se casser la tête à chercher à le faire naviguer entre deux eaux. Et j'ai aussi passé de nombreux instants dans l'intérieur du fameux *Peral*, espagnol, qui valut à son inventeur des récompenses inouïes et dont on ne put jamais rien tirer.

Je dois déclarer d'ailleurs, en toute franchise, que lorsque je visitai ce navire, un moment célèbre, il se rouillait tranquillement au fond de l'arsenal de Cadix !

Ce n'est donc pas l'expérience qui me manque et je crois pouvoir me targuer, sans trop de prétention, d'avoir des idées assez nettes sur la navigation sous-marine.

Voici donc un résumé succinct des impressions que j'ai ressenties dans les nombreuses plongées que j'ai faites à bord de ces divers sous-marins.

D'abord, je dois répondre aux nombreuses personnes qui m'ont posé si souvent cette question :

— Comment pouvez-vous respirer à votre aise en sous-marin ?

— Eh bien, aussi facilement que dans une chambre ordinaire dont on aurait fermé portes et fenêtres !

— Mais, m'a-t-on dit encore, — et cela, je l'avoue, m'a toujours surpris, — à mesure que vous vous enfoncez, la pression atmosphérique doit augmenter et vous gêner considérablement? — Nullement, puisque le sous-marin (à la différence de la cloche à plongeur qui, elle, est ouverte par le bas), est un vase absolument clos ! Puisque l'eau n'y rentre pas et qu'il ne change pas de volume, la pression de l'air intérieur, qui est celle de l'air extérieur, quand il a fermé ses panneaux pour s'enfoncer, c'est-à-dire la pression atmosphérique, n'a aucune raison de changer.

D'ailleurs si pour une raison quelconque (petite voie d'eau, respiration des hommes, etc.), cette pression venait à changer, tout sous-marin possède des pompes et des tubes d'air comprimé pour la rétablir. Aucune difficulté ne provient donc de la respiration.

On éprouve, par exemple, une certaine sensation quand on plonge, ou, plus exactement, quand on coule.

Quand on se tient au fond du navire, sans voir par un hublot la surface de la mer, on ne s'aperçoit de rien, le mouvement de descente étant toujours très doux et relativement peu rapide. Seule, l'aiguille qui se déplace sur le cadran du manomètre donnant la pression de l'eau sur la coque du navire qui augmente à mesure qu'il s'enfonce, vous avertit que vous vous éloignez de la surface de la mer. Mais quand on regarde le navire couler, par un des hublots qui se trouvent toujours à sa partie supérieure, et que l'on voit l'eau monter, monter, arriver au niveau du hublot, puis à la hauteur de votre œil, que les objets de la surface disparaissent un à un, en raison directe de leur éloignement, à mesure que votre horizon se rétrécit, et, enfin, quand, tout d'un coup, on ne voit plus que le *dessous* glauque de la surface qui, peu à peu, s'assombrit à mesure que l'on s'enfonce, on ne peut qu'éprouver un petit sentiment d'angoisse. Mais cette impression désagréable cesse au bout de quelques plongées.

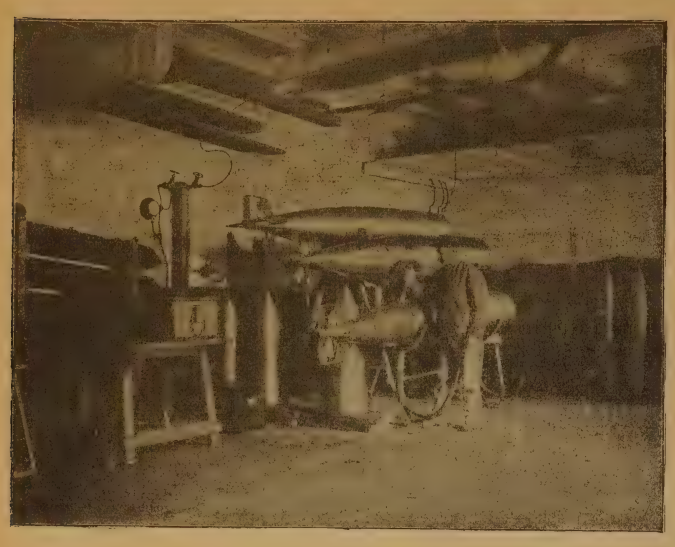
Il n'en est pas de même quand le navire plonge brusquement *en piquant du nez*, comme le fait le *Holland*. Là, la sensation de descente est rendue plus sensible par l'inclinaison *en avant* du navire, et il faut vraiment une certaine habitude pour chasser la pensée qui vous vient irrésistiblement : « Si le navire n'obéissait plus maintenant à ses gouvernails et que nous allions nous enfoncer dans le fond ? »

Que dirai-je de plus ? La vie en sous-marin, bien que non exempte d'émotions qui, je le répète, n'ont rien de bien terrible, est à la portée des gens les plus tranquilles et les plus pacifiques : car à 10 mètres sous l'eau, nul bruit ne peut venir déranger les rêveries du penseur.

Et les bons vivants eux-mêmes pourront y satisfaire leurs goûts de bonne chère, avec l'aide des cuisines électriques dont sont munis déjà tous les sous-marins actuels et grâce auxquelles l'auteur de ces lignes put, il y a seulement quelques semaines, déguster à 20 mètres de fond, près de la petite île de Piombino, illustrée par l'opérette, un plat de succulents *ravioli*.

Capitaine QUISSAY.

(1) Voir les nos 3, 8, 12, 15, 20 et 25.



La chambre des torpilles à bord d'un cuirassé

LA VISITE D'UN CUIRASSÉ (1)

Le « réduit » est un véritable fort élevé sur le pont cuirassé : pour y pénétrer, nous traversons une muraille d'acier durci épaisse de 10 centimètres dont un lourd battant de même résistance vient boucher l'issue exactement. Le réduit s'élève jusqu'à protéger deux étages du navire et s'étend sur un tiers de la longueur totale : les murailles se prolongent aux extrémités par de la tôle mince, et ces grands caissons, avant et arrière, sont vides de tout engin militaire : à l'arrière, ce sont les chambres et le carré des officiers, celles du pont cuirassé ayant seulement l'utilité de servir au compartimentage.

Notre intention n'est pas de visiter les logements, puisque nous ne parlons que du combat; toutes les parties habitables du bord sont abandonnées avant l'action, sacrifiées à une destruction certaine ; de même, à l'avant du réduit, les chambres de maîtres, la cambuse, le magasin général, les apparaux de mouillage, le poste de l'équipage, les ateliers, les cuisines, etc... n'ont nulle protection, ce sont des installations du temps de paix.

Retour à bord d'une torpille avariée

Le pont cuirassé est, avons-nous dit, au ras de l'eau : à si faible hauteur, il ne peut être question d'utiliser des canons : nous n'avons à cet étage que des tubes lance-torpilles. Le tube est un long cure-dent d'acier dont l'arête supérieure est la plus grande longueur; il sort du réduit par une embrasure ronde qu'il bouche exactement et dans laquelle sa rotule tourne en tous sens pour lui permettre de s'orienter. Nous allons assister à un lancement de torpille.

La torpille vient d'être munie de son cône qui contient la charge de coton-poudre et qui se termine par une pointe offensive, devant déterminer l'explosion au moindre choc. Le réservoir d'air de la torpille, son magasin de puissance motrice, est chargé à 80 kilos de pression; la torpille est un petit sous-marin dont vous voyez à l'arrière les deux hélices, qui sont mues par une machine à trois cylindres : introduite dans son tube de lancement, elle n'y repose pas comme l'obus dans une pièce de canon, elle reste suspendue par un crochet qui coulisse dans une échancrure longitudinale et il suffit ainsi d'une force très modeste pour la pousser à la mer.

Nous plaçons dans le tube une mince galette de poudre noire, puis nous fermons la culasse. La mise de feu est mécanique ou électrique; en tout cas elle est aux ordres de l'officier torpilleur qui suit la marche du but de son poste de visée, suffisamment élevé au-dessus de l'eau.

Sitôt qu'elle est à la mer, la torpille met en mouvement ses machines et court à la rencontre de l'ennemi : si celui-ci ne change pas de direction, elle doit fatalement l'atteindre; elle ne s'arme, ne devient offensive qu'à une certaine distance du bord qui l'a lancée; si elle est bien réglée, elle demeure à une immersion convenable et parcourt une trajectoire rectiligne que nous suivons à la montée des bulles d'air qui crèvent à la surface.

A l'étage supérieur, le réduit abrite des pièces d'artillerie moyenne, dont les volées sortent par les embrasures découpées les plus petites possible dans la muraille cuirassée, et souvent même recouvertes par un masque qui tourne avec la pièce. La manœuvre de ces canons est mécanique, les servants n'utilisent que leur propre force; mais les engrenages sont si doux, les poids sont si bien répartis, tous les frottements si bien adoucis que la culasse est ouverte et fermée, la pièce pointée presque sans effort.

Peu d'hommes arment la pièce : un bon pointeur, quartier-maître où simple canonnier porteur de la grenade d'or du pointeur de première classe, aidé de deux servants et d'un pourvoyeur : ses mains n'abandonnent point les volants de pointage, ses yeux ne quittent pas la ligne de mire, éclairée la nuit par de minuscules lampes électriques.

Une pièce de 164,7, bien servie, peut tirer douze coups à la minute : c'est dire que l'ouverture de la culasse, l'introduction de la cartouche, la fermeture sont presque instantanés, il n'y a pas d'écouvillonnage, grâce aux nouvelles poudres. Les mécanismes appelés sécurités empêchent qu'aucun de ces mouvements si soudains ne se produise avant qu'il en soit temps, que la culasse ne s'ouvre avant le départ du coup; qu'un coup ne parte avant que la culasse soit fermée : trop d'accidents célèbres ont été déjà causés par des déculassements; en cas de long feu ou de raté, on n'ouvre le canon par un mécanisme spécial qu'au bout d'un temps relativement long et sur l'ordre exprès de l'officier de batterie.

Les cartouches sont semblables à celles du fusil, mais si grandes que le projectile est souvent séparé de sa douille en cuivre : la douille seule a plus d'un mètre de long et pèse plus de cinquante kilos.

Toutes les casemates du réduit sont réunies sous les ordres d'un même officier et forment une « section d'artillerie ».

B. de L.

(1) Voir les nos 2, 6, 10, 15, 19 et 24.



Comment une torpille Whitehead sort de son tube

[M]ANŒUVRES DE L'ESCADRE DU NORD
devant le Havre

Notre escadre du [N]ord, qui a complété [se]s effec[t]ifs sui[v]ant la [rè]gle le 1er [a]vril, a repris [t]out aussitôt la [sé]rie des navi[g]ations et des exercices de tous [g]enres destinés à amariner les [n]ouveaux venus et à redonner à [l']ensemble la cohésion et l'en[tr]aînement que les mesures [éc]onomiques prises pour l'hiver [ré]duisent malgré tout quelque peu. C'est ainsi [q]u'après un assez long séjour sur les côtes du [M]orbihan et dans la rade de Quiberon, elle a [e]xécuté, dans les premiers jours de Juin, un [si]mulacre d'attaque du port du Havre et des [fo]rts qui le protègent. Pour ne pas manquer [à] la règle qui a été tracée aux commandants [d]e nos sous-marins mettre à pro[fit] toute occasion d'exercer leur [co]up d'œil et de familiariser leurs [é]quipages avec les manœuvres [q]u'ils auront à exécuter en temps [de] guerre, les sous-marins *Algé[ri]en* et *Français* et le submersible *[S]ilure* ont attaqué l'escadre lors[qu]'elle a passé devant Cherbourg [et] leur tentative a été jugée [ré]ussie.

Les forts du Havre ont eu à [ré]pondre à une attaque de nuit [su]ivie d'une attaque de jour. Dans [la] première, trois torpilleurs ont [pr]is part à la défense de la place, [et], dans la seconde, les submer[si]bles *Triton* et *Narval* et le sous-[m]arin *Morse* que notre photographie [m]ontre évoluant dans un des bas[si]ns du Havre. Ce petit bâtiment [ét]ait arrivé de Cherbourg à la re[m]orque du *Bufle*, son approvision[ne]ment d'électricité ne lui permet[ta]nt pas d'accomplir le trajet par [se]s seuls moyens. Les submersi[bl]es, au contraire, étaient venus [se]uls en naviguant comme des tor[pi]lleurs.

L'escadre du Nord se compose [ac]tuellement des cuirassés : *Mas[sé]na, Jauréguiberry, Carnot* ; des [ga]rde-côtes cuirassés : *Bouvines, [A]miral-Tréhouart, Henri-IV* ; des [cr]oiseurs cuirassés : *Jeanne-d'Arc, Amiral-Aube, Gloire ;* du croiseur protégé : *Forbin ;* des contre-torpilleurs : *Cassini, Bombarde, Bélier, Flamberge, Catapulte* et *Arquebuse*.

Elle est commandée par le vice-amiral Caillard, dont le pavillon est à bord du *Masséna*. Le contre-amiral Leygue commande en sous-ordre la division des garde-côtes, et le contre-amiral Bugard celle des croiseurs.

Le *Bouvines* et la *Jeanne-d'Arc* portent leur pavillon.

S.

Le sous-marin « MORSE » dans les bassins du Havre
(Phot. Dejean).

NOTRE TABLE DES MATIÈRES

A la fin de l'année, le Petit Journal MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, donnera une *table des matières*.

LES CHEMINS DE FER INDO-CHINOIS

La traversée de la chaîne annamitique

Les derniers courriers d'Indo-Chine nous ont apporté une solution nouvelle d'un problème géographique qui, depuis de longues années, a provoqué d'ardentes recherches. La mission que dirigeait le capitaine Billès, de l'infanterie coloniale, a reconnu, dans la chaîne annamitique, l'existence d'un col haut de 260 mètres seulement.

Saluons sans tarder la découverte du col de Men-Gia : il peut donner passage à la voie ferrée qui doit relier le moyen Mékong à la mer et exercer ainsi la plus heureuse influence sur le développement de notre empire indo-chinois.

Il est à peine besoin de rappeler aux lecteurs du *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* l'urgence de la construction d'une voie ferrée de pénétration au Laos.

Le bassin du moyen Mékong sur lequel la France fait valoir ses droits au rôle de puissance civilisatrice supérieure, est isolé de nos établissements par des obstacles naturels.

Il est isolé de la Cochinchine et du Cambodge par les nombreux rapides qui s'opposent à la navigation ; isolé de l'Annam et du Tonkin par des massifs montagneux que peuvent seuls franchir les produits riches. L'accès du royaume de Luang-Prabang et des provinces laotiennes se trouve au contraire



Carte pour l'étude des chemins de fer indo-chinois

tout indiqué du côté du golfe de Siam, par les vallées du Ménam et de la Sémoun. Le port de Bangkok opère déjà la succion de tout ce qui dans le bassin du moyen Mékong vaut la peine d'être transporté. L'éléphant blanc est en situation de berner le coq gaulois et on sait qu'il ne s'en est pas fait faute.

Etablir une communication facile entre un de nos ports de la mer de Chine et le grand bief navigable du Mékong, tel est le remède qui s'est imposé à tous les esprits comme de nature à mettre fin aux dangers résultant de l'isolement actuel.

Les hésitations ne se sont produites que dans le choix du tracé à adopter pour le chemin de fer transversal à la ligne littorale.

Le tracé par Aïlao, inscrit dans le projet Doumer, était incontestablement plus séduisant sur la carte que ne l'est le projet présenté par la mission Billès. Il mettait en communication Savannaket, port du Mékong, en aval du grand bief navigable de 560 kilomètres, avec Tourane, port en eau profonde, sur le chemin des grands paquebots.

La ligne Savannaket-Tourane était le dernier tronçon de la grande ligne transversale dont la partie centrale, de Bangkok à Korat, a été ouverte en Octobre 1900 sur une longueur de 265 kilomètres et qui mériterait par excellence, en rapprochant l'Inde de la Chine, ce nom de grand Indo-Chinois donné à la ligne Saïgon-Hanoï.

Le tracé nouveau, par le col de Men-Gia, relie Muong-Thakek, en face de Lakhon, sur le Mékong, à l'embouchure de Song-Giang, qui se jette dans la mer à 80 kilomètres environ au Sud de Vinh.

L'embranchement sur la ligne littorale se trouve presque aussi éloigné de Tourane que d'Haïphong, les seuls ports de mer outillés de cette côte et, d'autre part, Lakhon ne semble point devoir être relié aux chemins de fer siamois. Mais le tracé par Men-Gia offre de moindres difficultés techniques que le tracé par Aïlao et l'on ne saurait évidemment, dans une entreprise coloniale, s'entourer de trop de garanties de succès.

C'est pourquoi nous applaudissons de grand cœur M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, qui a constitué la mission Billès, et tous les membres de cette mission qui, dans quatorze mois de labeur, ont recueilli, après les membres de la mission Pavie, de nombreux et précieux documents.

FIR.

LE MOIS MILITAIRE (1)

et l'inauguration du monument français à Waterloo

Juin est par excellence le mois commémoratif des grenadiers français.

Ceux de la vieille garde, ceux du bataillon sacré, dont on vit le dernier carré à Waterloo, vont du reste avoir prochainement comme une apothéose sur le terrain même où se déroula le grand drame militaire du 18 Juin 1815.

C'est, en effet, le mardi 21 Juin prochain, qu'aura lieu, en Belgique, l'inauguration solennelle du monument grandiose élevé à la mémoire des héros de la grande armée, sur l'initiative du comité de « la Sabretache », et par entente avec le comité belge du « Mémorial français de Waterloo ». Ce comité répondra au discours qui sera prononcé sur place par notre grand peintre Detaille.



LES TROIS JOURNÉES DES GRENADIERS FRANÇAIS
MARENGO, 14 Juin 1800 — WATERLOO, 18 juin 1815 — MAGENTA, 4 Juin 1859

L'*Aigle blessé*, œuvre de feu Gérôme, s'élèvera au croisement de la grand'route de Bruxelles et du chemin de Plancenoit, la même où, dans cette tragique vêprée de Juin, résonna une dernière fois le commandement français de : « Serrez vos rangs ! » et que retentit la réplique légendaire : « La garde meurt, mais ne se rend pas ! »

Waterloo est l'un de ces trois grands drames militaires qui se jouèrent dans le mois de Juin et qui appartiennent aux annales des grenadiers français pour leur rôle de sacrifice sur les champs de bataille : en Juin, Marengo; en Juin, Waterloo; en Juin, Magenta.

Juin ! C'est donc bien le mois fatidique dans lequel nos grenadiers montrèrent, à des années d'intervalle historique, la même héroïque résistance, au milieu d'une plaine, dans la même formation tactique, le carré, et enfin — à cause des bonnets à poil — sous le même aspect extérieur, du moins vus en masse.

Dans la première de ces trois journées fameuses, celle du 14 Juin 1800, à Marengo, les grenadiers de la garde consulaire, s'opposèrent comme « un mur de granit » au torrent de l'armée autrichienne, dont Desaix vint à temps changer le succès en défaite.

Pour la deuxième de ces journées, celle du 18 Juin 1815, le rideau se leva sur le terrain de Waterloo pour se baisser sur le carré de la vieille garde, le soir toute seule debout.

Et la troisième fois, le 4 Juin 1859, ce fut, comme en la première année du siècle, dans les mêmes campagnes de la Lombardie, que les trois régiments des grenadiers de la garde ne bronchèrent pas sous les feux concentriques des Autrichiens qui eussent détruit ces héros jusqu'au dernier sans l'entrée en scène de la division Mac-Mahon qui nous donna la victoire.

Au fait, le mot de grenadier éveille bien d'autres souvenirs de gloire. Nous aurions pu, par exemple, intercaler plus haut, à leur rang chronologique, ces divisions formées, sous le premier Empire, de toutes les compagnies de grenadiers de l'Armée.

Un corps d'armée, celui d'Oudinot, fut même formé des grenadiers réunis, de 1804 à 1809.

Après la bataille d'Essling, le corps d'Oudinot ne comptait plus que quelques milliers de grenadiers qu'avait épargnés le sort des combats. La victoire avait usé cette troupe illustre.

Si les grenadiers français eurent, en Juin, leur éclat le plus intense, ils n'en brillèrent pas moins sous les autres signes du zodiaque depuis leur création, par Louis XIV, en 1667.

Jusqu'en 1860, notre infanterie de ligne exhiba, non sans orgueil, la compagnie de grenadiers marchant en tête de chacun de ses bataillons. Enfin, les derniers de tous les grenadiers français furent ceux qui s'éteignirent noblement sous les murs de Metz, avec toute la garde impériale du second Empire.

Il en résulte donc qu'en saluant, en ce mois de Juin, qui fut bien le leur, les grenadiers français, à jamais disparus, on s'incline devant la gloire multiple de soldats d'élite qui évoluèrent dans nos rangs pendant trois cents ans.

LE CLERC DU GUET.

(1) Voir les nos 6, 10, 20 et 25.

LES SPORTS DANS L'ARMÉE

VÉLOCIPÉDIE

Le brevet militaire. — L'Union vélocipédique de France organise durant l'été des courses pour l'obtention du brevet de cycliste militaire, sur des distances de 50 et 100 kilomètres.

Les prochaines sont annoncées par le 26 Juin, à Beaugency et à Crépy-en-Valois, sur 50 kilomètres; et à Bordeaux et à Chartres, sur 100 kilomètres.

Le secrétaire de l'U. V. F., 6, boulevard des Italiens, donnera aux cyclistes que les courses pourraient intéresser des renseignements complémentaires.

ATHLÉTISME

Un championnat militaire. — Il fallait s'y attendre : après avoir autorisé une épreuve n'ayant avec le sport que des rapports lointains, le ministre de la Guerre vient de refuser à l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques de donner le championnat militaire de courses à pied et de concours athlétiques que cette fédération avait organisé avec le plus grand soin.

Après la « marche de l'Armée », les incidents et les accidents qu'elle a provoqués, c'était hélas! à prévoir. Pourtant, avec le championnat militaire de l'U. S. F. S. A., rien de pareil n'é-

t à craindre. Le sport, pratiqué sagement, ganisé par des techniciens, est aussi utile x jeunes soldats qu'aux éléments jeunes des pulations des villes et des villages.

Les dangers sont nuls, car il ne s'agissait pas faire parcourir aux hommes 40 kilomètres en ein soleil, dans une tenue aussi antisportive e possible, mais bien pour eux de lutter dans costume pratique des athlètes — jersey, lotte courte, bras et jambes nus — sur 100 ètres ou 1,500 mètres, ou bien encore de ncer le poids ou de franchir la barre.

Donc, le championnat militaire d'athlétisme vécu. Nous ne verrons pas, le 17 Juillet, mis à Paris, les champions des différentes gions, désignés par des épreuves éliminares qui devaient se disputer dans toute la ance.

La manifestation, toute sportive et toute déntéressée n'aura pas toute l'ampleur qu'aent rêvée les sportsmen dévoués qui, depuis isieurs années, ont tant travaillé pour introire les sports dans l'Armée. Mais il en subte une partie, car le général Dessirier vient utoriser un championnat militaire pour les rps de troupes du gouvernement militaire de ris. La date du 17 Juillet, l'endroit — la si quette piste du Racing-Club de France, au is de Boulogne — restent les mêmes.

Aussitôt le programme définitivement connu, us en publierons les détails.

TRE COUVERTURE POUR RELIER SOI-MÊME

Ceux de nos lecteurs qui désireraient relier x-mêmes leur collection du **Petit Journal** ITAIRE, MARITIME, COLONIAL, peuvent s'asser aux correspondants du **Petit Journal** leur localité, ou à notre bureau des abonnents, qui leur en livreront pour le prix de :

3 francs

ous envoyons nos couvertures, pour le me prix (*franco de port*).

Encore une fois, nous recommandons à tous amis et lecteurs de se procurer et de server soigneusement, pendant qu'il en est ore temps, les numéros déjà parus du **Petit** urnal MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL.

os réserves s'épuisent et avant peu de ps, il sera bien difficile de se les procurer.

A L'OFFICIEL

Guerre

Tableaux d'avancement de la réserve et de la territoriale

SERVICES D'ÉTAT-MAJOR ET DU RECRUTEMENT

t inscrit pour off. d'adm. de 2e cl. de réserve. — agneur, off. d'adm. de 3e cl.

nt inscrits pour off. d'adm. de 1re cl. de territo. — MM. Bajolet et Lehodey, off. d'adm. de 2e e.

INFANTERIE

t inscrit pour chef de bataillon de réserve. — Montbrison, du service d'ét.-maj.

nt inscrits pour le grade de major de réserve. — apitaines : Duret, du régiment d'infanterie de Troyes; n, à Mâcon; Etienne, à Antibes; Jardel, du 158e; son, à Bourg; Lainé, au 152e; Letessier, à Argentan; in, à Vienne; Ozanon, à Auxerre; Petit, à Saint-nne.

t inscrits pour capitaine de réserve. — Les lieunts : Amiot, du rég. d'inf. de Cholet; Armanet, du d'ét.-maj.; Blanc, à Montluçon; Boudehan, à Ber-Brosse, à Mayenne; Brun, du serv. d'ét.-maj.; Colin, e; Dauphin, du serv. d'ét.-maj.: Enaux, id.; Erhart, 2e; de Franqueville, au Havre; Giraud, du serv. d'ét.-Garau, à Perpignan; Guittois, à Bernay; Halphen, à n (Sud); Hauguet, serv. des chemins de fer; Lae, à Bourg; Marty, du 31e terr.; Meaudre-Desgouttes, nne; de Ravinel, du serv. d'ét.-maj.; Rossignol, à il; Savouré-Bonville, du serv. des chemins de fer; ier, à Fontenay-le-Comte; Wilmart, à Orléans; de à Argentan.

t inscrits pour lieutenant-colonel de territoriale. chefs de bataillon : Cardenau, à la disp. des tr. col.; eschi, en retraite; Galiot, dit Gaillot, du 20e terr.; ot, du 10e; Jeudy, du 106e; Labeaume, du 104e; Loà La Rochelle; Marmillot, du 70e; Mequesse, du 2e e zouaves; Platel, du serv. des places; Poupelier, du esséjac, du 13e bat. de zouaves; Roudière, du 86e; ot, du serv. des places.

Sont inscrits pour chef de bataillon de territoriale. — Les capitaines : Arnould, à la Rochelle; Baillet, du serv. des places; Bataille, à Cambrai; Baudenne, du service des places; Bédouin, du 79e; Bonifay, à Taurs; Bonnesœur, à Ancenis; Bourguignon, du 45e; Bréban, à Privas; Cavailler, à La Roche-sur-Yon; Christmann, à Blois; Corneau, du 76e; Delalande, du 57e; Devigne, à Mont-de-Marsan; Dezermaux, du service des chemins de fer; Dumoutier, du 30e; Ehrenpfort, du 4e bataillon de zouaves; Fouquet, du 40e; de Franciosi, à Rouen (sud); François, du service d'état-major; Fricotteaux, du 9e; Gallet, à Dunkerque;

Gobillot, à Saint-Lô; Grandmange, services spéciaux 20e rég.; Hounau, services spéciaux 18e rég.; Lamy, du 72e; Laurent, à Dreux; Laurent (F.-M.-A.), des chemins de fer; Lésy, à Rouen; Martin, du 14e bataillon chasseurs; Masson, du 16e; Mast, du 102e; Minvielle, du 95e; Nolot, du 30e; Oudard, du 57e; Péchard, du service d'état-major; Perret, du 109e; Petit, à Montauban; Pignon, du service des places; Prévost, des chemins de fer; Quentin, du 90e; Richon, du 10e; Scordel, du 31e; Sommier, du 117e; Waldmann, du service des chemins de fer.

Sont inscrits pour capitaine de territoriale.—Les lieutenants : Aïn, du 121e régiment territorial; Allard, du 4e bat. territorial de chass. à pied; Allier, du 110e; Andrieux, à Riom; Angelvin, du 5e bat. de chasseurs à pied; Antoine, du 9e bat. de zouaves; Antoine, du 46e; Appleton, du 56e; Astier, de Marseille; Aubry, du 84e; Auzias-Turenne, du 105e; Baillache-Lamotte, de Lisieux; Baillon, du 96e; Ballaz, du 56e; Balloffet, du 106e; Baraud, du 94e; Barbey, du 27e; Barincou, du 78e; Baritaud, du 129e; Barraux, du 105e; Basset, du 78e; Battaglini, du 115e; Baud, du 60e;

Baudry, du 138e; Bayle, du 26e; Bayle, du 98e; Bellan, du 7e; Bemelmans, du 78e; Benoît, du 115e; Benon, du 137e; Bergasse, du 6e bataillon de chasseurs; de Bergh, du 8e territorial; Berlie, du 145e; Bernard, du 82e; Bernard, du 35e; Berthomieu, du 125e; Bertrand, du 1er bat. de zouaves; Biard, dit Godefroy, du 89e; Bizot, du 103e; Blanc, du 108e; Blanchard, de Limoges; Blanchart, du 123e; Bloch, du 54e; Boisaubert, du 123e; Bondonneau, du 85e; Bonnard, du 62e; Bonnaure de Payrille, du 117e; Bonnet, du 123e; Bonnet, du 115e; Bordenave, du 55e; Bordillon, du 98e; Borel, du 91e; Borey, du 50e; Boucher, du 114e; Boue, du 130e; Boulud, du 3e bat. chass.; Boureau, du 140e; Bourget, du 85e; Bourjade, du 125e; Boyer, du rég. de Riom; Braconnier, du 20e; Braemer, du 108e; Braud, du 70e; Bresilley, du 103e; Bricauld de Verneuil, serv. d'ét.-maj.; Brissac, du 112e; Bruneau, du 38e; Brusson, du 136e; Bulland, du 43e.

Cadot, du 107e; Canard, du 93e; Caplin, du 36e; Carcat, du 66e; Carel, du 7e bat. de chass.; Carrasset, du 130e; Carue, du rég. d'Orléans; Carvaillot, du 142e; Casanova, du 4e zouaves; Cassagnade, serv. d'ét.-maj.; Cathala, du 110e; Cavailler, du 121e; Chaigne, du 120e; Champenois, du 63e; Chanut, du 136e; Charles, du rég. de Rouen (Nord); Charpentier, de Saint-Lô; Charreyron, du 89e; Chassain, du 96e; Chaudy, du 42e; Chausson, du 100e; Chauvat, du 91e; Chazard, du 98e; Chesneau, du 71e; Chevillotte, du 87e; Chevillotte (R.-M.), du 87e; Choquart, du 131e; Cirou, du 31e; Coloubie, du 143e; Combarnoux, de Digne; Comte, du 115e; Coquelet, du 2e; Corbin, du 79e; Cosset, du 1er; Couchariere, du Puy; Couchot, du 82e; Couillaud, de Nîmes; Coumans.

Crozet, du 1er bat. de chasseurs; Dalesme, du 32e; Dame, du rég. de Fontainebleau; Daniel, du 93e; Darnat, du 103e; Darrifourq, du 141e; Datin, du 82e; Daude, du 100e; Davet, du rég. d'Antibes; David, du 27e; Desbray, du 28e; Déchelette, du 104e; Dedet, du 52e; Dehée, du rég. de Valenciennes; Delaye, du 8e zouaves; Delaporte, de Lisieux: Deligne, du 3e; Delom de Mézerac, du 20e; Demazure, du 15e; Denis, de la 20e région; Deron, de l'état-maj.; Dervogne, du 44e; Declesve, du 15e; Desdier, du 117e; Desgardes, du 31e.

Deshéraud, du 78e; Despeaux, du 76e; Desportes, du 117e; Devillard, du 68e; Dewite, du 1er; Dez, du 46e; Dietsch, du 43e; Donnadieu, du 121e; Doutreleau, du 117e; Dubary, du 134e; Duchemin, service d'état-maj.; Dufay, du rég. de Blois; Dugril, du 13e; Dugué, du 35e; Duhamel, de l'état-major; Durand, du 13e; Durand, du 81e; Ehrmann, du 70e; Estivalet, du 57e; Faivre, du 36e; Faullebois, du 1er zouaves; Finestre, du 61e d'inf. territ.; Flachat, de la 14e région; Folliet, du 43e; Forest, du 104e; Foucault, du 72e; Fouquet, du 17e;

Franceschi, du 131e; Fremeaux, du 6e; Gabarrot, du 144e; Gaillard, du 128e; Gambey, du 77e; Gasquet, du 113e; Gastier du 98e; Gaubert, du 116e; Gaudet, du 37e; Gaudry, du rég. de Laon; Gault, du 30e; Gaultier, du 85e; Geneudez, du 115e; Gensse, du 128e; Gentil, du 45e; Geoffroy, du 19e ch. à pied; Germain, du 109e terr.; Giguet, du 84e; Ginoux, du 82e; Giraud, du 119e; Gobin, du 55e; Godet, du 15e; Goguet, du 83e; Gomichon des Granges, du 83e; Gorgy, du 125e; Goudemand, du 16e; Gouget, du 1er zouaves, Grand, du 103e;

Granet, du 89e; Griette, du 131e; Gros, du 1er; Grozo, du 10e; Gruault, du 113e; Gueniffey, du 85e; Guespin, service de l'état-maj.; Gugenheim, chemins de fer et étapes; Guignes, du 108e; Guillemin, du 60e; Guilleminot, du 52e; Guillot, du 56e; Hartmann, du 66e; Henry, du 78e; Henry, du 69e; Herbinière, du 79e; Héritier, du 56e; Heurteau, du 4e zouaves; Heymann, du 3e; Hoffet, service de l'état-major; Houdayer, du 20e; Houel, du 23e; Huet, du rég. de Tours; Hugueny, du 10e chasseurs à pied; Husson, du 39e; Imbert de La Phalhecque, du 147e; Isnard, du 7e bat. de chass. à pied; Jaillet, du 95e; Javaillon, du rég. de Grenoble; Jaulin, du 68e; Jeaunin, du 97e; Jobin, du 1er zouaves; Joffrien, du 48e terr.; Juteau, du 79e.

Katz, du 93e; Labastie, du 143e; Labbé, du 17e; Labrauske, du 142e; Lafon, du 129e; Laigle, du 7e; Lambert-Gimey, du rég. de Libourne; Larchevêque, du 62e; Laroche, du 54e; Larquet, du 45e; Lavaivre, du 104e; Lavillate, du 97e; Lecain, du 20e; Leclerc, du 11e; Leclerc de Fresne, du 141e; Lefèvre, du 5e; Legrand, du 17e; Lelong, du 88e; Lemercier, du 12e batt. chass. à pied; Lenglen, du 29e; Lerouge, du 6e; Lesage, du 131e; Lescure, du 4e bataillon de zouaves; Letailleur, du 84e; Létang, du 91e; Letellier, du 26e; Levasseur, du 7e bataillon de chasseurs; Lhéritier, du 4e; Lhermitte, à Angers; Lhoste, à Mamers; Liberge, du 73e; Long, du 110e; Lorillot, du 7e; Lory, du 59e; Loudot, du 59e; Loupot, du 114e; Loutz, du 43e; Louy, du 123e;

Magnus, du 54e; Maizier, du 107e; Mainy, à Quimper; Marcelin, à Nîmes; Marchand, du 46e; Marcoux, du 102e; Maroniez, du 4e; Marret, du 113e; Martin, du 35e; Martinet, 76e; Marty, du 140e; Mathey, à Montauban; Mathon, à Béziers; Maurel, du 134e; Maurisier, du 5e bataillon chasseurs; Mejean, du 118e; Mélard, du 37e; Mercier, à Montpellier; Méritan, du 114e; Mestayer, du 67e; Migeot, du 45e; Millerin, du 54e; Minard, du service des chemins de fer; Mioland, du 103e; Mitton, du 98e; Moll, du 5e bataillon de zouaves; Montchartre, du 76e; Montazaud, du 91e; Montpeyroux, du 166e; Moreau, à Laon; Morel, du 138e; Moret, du 107e; Moret (P.-G.), du 10e; Morière, du 17e; Morin, (F.-A.), à Compiègne; Morin (G.-M.), du 57e; Morin (C.-A.), du 23e; Morin-Pons, du 1er bataillon de chasseurs; Moron, du 71e; Mottard, du 46e; Mottay, du 130e; Mutzig, du 5e bataillon de zouaves; Nicod, du 109e; Nicolas, du 113e;

Nicolle, du 93e; Niox, du 137e; Noël, service de l'état-major; Nové-Josserand, du 109e;

Odobey, à Lons-le-Saunier; Ollier, du 40e; Olombel, du 128e; Oriol, du 118e;

Paoli, du 21e; Parisot, du 43e; Patrix, du 20e; Pédégraits, du 143e; Pellée, du 67e; Perrin, du 112e; Perrot, du 63e; Perrut, du 43e; Pic, du 63e; Pichard, du 27e; Pichard (P.-L.), du 92e: Picot, du 98e; Pierson, du 43e; Pineau, du 72e; Pitois, du 57e; Plessier, du 95e; Plouy, du 8e; Pontien, à Bayonne; Poirier-Coutansais, du 84e; Poirier, du 29e; Privé, du 114e; Prost, du 129e; Prudhon, du 13e;

De Quatrebarbes, 71e;

Raballet, du 93e; Rabaron, du 66e; Raymond, du 125e; Raynaud, du 90e; Reghem, du 45e; Remy, du 58e; Ridoux, du 4e; Rigat, du 106e; Rigot, du 69e; Rivoire, des chemins de fer; Robillard, du rég. de Saint-Brieuc; Rocca-Serra, du 116e; Roche, du 93e; Rossi, du 113e; Rostain, du 47e; Rostaing, du 23e; Rozeron, du 110e;

Sabatier, du 125e; Safflet, du 71e; Saglier, du 22e bat. de chasseurs; Saglio, du 61e terr.; Sagnes, du 128e; Saillard, du 54e; Salamon, du 128e; Salmon, du 42e; Sancenot, du 61e; Sagnier, du 18e; Saugouard, du 111e; Sauzay, du 63e; Savarit, du 26e; Scheiber, du 55e; Second, du 85e; Sedille, du 32e; Senescaill, du rég. de Carcassonne; Serre, du 127e; Serre, du 98e; Serres, du 142e; Son, du 55e; Spiegel, du 36e;

Tamborini, du 28e; Tastet, du 141e; Tharlet, du service des chemins de fer; Thibault, du 126e; Thiberge, du 15e; Thiot, du 30e; Thomas, du 8e; Tombel, du 3e bat. de chasseurs; Toussaint, du 76e; Toutain, du 29e; Trevis, du rég. de Rouen (Nord); Trichet, du 74e; Trivier, du 43e; Trouan, du 128e; Turlan, du 1er zouaves;

Ubel, du 54e terr.;

Vacher, du 64e; Vaffier, du 29e; Vaissière, du 81e; Varcollier, du 105e; Vaudin, du 87e; Vauquelin, du 10e; Vautier, du 77e; Veran, du 71e; Vidal, du 127e; Villette, du 5e; Vinadelle, du rég. de Cosne; Vissonneau, du 81e; Vivien, du 13e; Wersinger, du 4e;

Weil, du 14e;

Yvon, du 30e;

Zeller, du rég. de Vesoul; Zimmermann, du 20e.

CAVALERIE

Sont inscrits pour capitaine de réserve. — Les lieutenants :

Brossonneau, 6e de huss.; Deloire, 15e huss.; Godefroy, 16e drag.; Huguet, 19e chass.; Leroulx de la Ville, 15e drag.; de Maistre, 26e drag.; Papet, 14e huss.; Vuillier, 13e drag.

Sont inscrits pour lieutenant de réserve. — Les sous-lieutenants :

Andrieu, 25e drag.; Arnould, 8e drag.; d'Autier de la Rochebriant, 21e chass.; Bacot, serv. des étapes (7e région); Bailly, 1er chass.; Barbat du Closel, 10e chass.; Boust, 13e huss.; Blanco, 29e drag.; de Bonafos de Bélinay, 20e drag.; Boniface, 3e chass.; du Boye, 20e drag.; Brière, 4e chass. d'Afr.; Carbonnel, 9e huss.; Carré, 4e huss.; de Castellane, 10e drag.; Cavirol, 9e chass.; de Champeaux, 5e cuirass.; Chapuis, 15e drag.; de Clavières, 11e huss.;

De Coniac, 3e drag.; Couspeire, 7e huss.; Crucifix, 1er chass.; Daumenil, 2e cuirass.; Daunis, serv. des étapes (19e région); Delapalme, 12e drag.; Devaulx, 15e drag.; Dollé, 29e drag.; Duchez, 2e drag.; Ducornet, 21e drag.; Durand, 17e drag.; Fabre, 22e drag.; Flament, 4e huss.; Fournier, rég. d'art. de Cochinchine; François, 4e drag.; Gaude, 13e huss.; de Gineste d'Appelle, du 17e drag.; de Gouvenain, de l'éc. milit. prép. de cav.; Guyot, 4e chass. d'Af.; Hottinger, 5e drag.; Jullien, serv. d'état-maj.; de la Noue, 13e huss.;

Lapierre, 1er chass. d'Af.; Lavenard, 1er drag.; Le Gouvello, 2e chass.; Le Grand, 5e drag.; Le Prévost de la Boissonnière, 13e huss.; Leroy, 2e huss.; de l'Hermite, 15e drag.; Loisson de Guinaumont 5e drag.; Luizet, 4e drag.; Magnien de Magnienville, 21e drag.; Marconnet, 3e huss.; Marion de Procé, 3e drag.; Mars, 7e chass.; de Maurès de Malartie, 16e chass.; Ménagé, 10e cuirass.; Meunier, 9e huss.; Meynie de Paulin, 5e cuirass.; Meyzounial, 10e huss.; Montanier de Belmont, 16e drag.; Montfort-Lafage, 9e chass.; Moret, 11e cuirass.; Nioré, 9e cuirass.; de Noblet, 26e drag.;

Paoli, 11e huss.; Paris de Treffond d'Avancour, 1er huss.; Péters, 5e chass.; Pottecher, 12e drag.; Raoul-Duval, 7e drag.; Regnard de Lagny, 16e chass.; Rénaudin, 9e huss.; Renaux, 6e chass. d'Afr.; Rességuier, 4e drag.; Richard, 30e drag.; Rigaut, 20e drag.; Rossignol, serv. d'état-maj. (16e région); de Roulet, 11e huss.; de Sampigny, 21e chass.; Sarda, 10e drag.; Sarte, 1er huss.; de Secondat de Montesquieu, 20e drag.; de Solages, 10e drag.; Surcouf, rég. d'ar.

du Tonkin; Teissonnière, 1er huss.; Thomas C.-J.-M.éJ.), 20e drag.; Thomas (G.-H.), 5e chass. d'Afr.; de Thoury, 13e cuirass.; de Treil de Pardailhan, 26e drag.; Trumet de Fontarce, 5e drag.; de Valicourt, 29e drag.; de Vigan, 24e drag.; Voisin, 7e chass.

Est inscrit pour lieutenant-colonel de territoriale. — Le chef d'escadrons : M. Dupré du service des remontes.

Sont inscrits pour capitaine de territoriale. — Les lieutenants : Bonneville de Marsangy, du serv. d'ét.-maj. (5e région); Lacroix, du serv. des rem. (6e rég.); Le Guay, de l'esc. de drag. de la 9e rég.; Louvenard, du serv. des étapes (20e rég.); Margueritte, du serv. d'ét.-maj.; de Wangen de Geroldseck, du serv. d'ét.-maj. (20e rég.).

Sont inscrits pour lieutenant de territoriale. — Les sous-lieutenants : Audier, de l'esc. de cav. lég. de la 14e rég.; de Belot, serv. d'ét.-maj. (18e rég.); Blazy, du serv. d'ét.-maj. (7e rég.); Decouz, du serv. des rem. (gouv. milit. de Paris); Douvet, de l'esc. de drag. de la 5e rég.; Flachaire de Roustan, du serv. d'ét.-maj. (8e rég.); Godde de Monthières, de l'esc. de drag. de la 2e rég.; Greffe, du serv. des étapes (20e rég.); Joubert, du serv. des étapes (6e rég.); Lapeyre, du serv. des étapes (20e rég.); Lefèvre-Pontalis, du serv. des étapes (5e rég.); Morot de Grésigny, du serv. des étapes (8e rég.).

ARTILLERIE

Sont inscrits pour capitaine de réserve. — Les lieutenants : Berr, 9e bat.; Bertaud, 36e rég.; Billiard, 11e bat.; Chancel, 3e rég.; Dumolin, 13e rég. (divis. de caval.); Hinstin, 5e rég.; Hoffbauer, 15e bat.; Levy, 12e rég.; Leygue, 23e; Marchandise, 32e; Piketty, 12e; Rousseau, 13e; Thierry, 13e bat.

Sont inscrits pour lieutenant de réserve. — Les sous-lieutenants : Almayrac, 23e rég.; Antzenberger, passé dans l'armée territ.; Baboin, 6e; Barbé, 1er; Barret, 11e bat.; Batut, 3e; Baubion, 31e; Baude, 4e bat.; Beauvais, 14e; Beauval, 35e; Belorgey, 1er; Bernheim, passé dans l'armée territ.; Berseille, passé dans l'armée territ.; Bezaudun, 14e; Boissaye, 17e bat.; Boivin, 16e bat.; Bonnetain, serv. des chem. de fer et des étapes; Boo, passé dans l'armée territ.; Bosquillon de Jenlis, 27e; Bourdillon, 19e; Bouteron, 32e; Brachet, dir. de Toulon; Bret, dir. de Toul; Brissard, 10e; Brugnot, 1er; Bruneton, 6e; Cagear, 6e div. de caval.; Caillaud, 2e; de Carmoy, 2e; Carra, 13e bat. (bat. de Corse);

Cautin, 12e (groupe d'Alger); Chabert; 2e; Champin, (C.-M.-H.), 2e; Champin (E.-H.-P.-A.), 12e bat.; Charmet, passé dans l'armée territ.; Chauffour, dir. de Brest; Chaure, 14e; Chevallet, 2e bat.; Cody, 26e; Collot, 4e; Cornillot-Clément, dir. d'Epinal; Coulbeuf, 12e bat.; Courtin, 9e bat.; Courtois, passé dans l'armée territ.; Dangereux, 23e; Dartigues, 18e; Daubron, 33e; Débray, 4e bat.; Delavallade, passé dans l'armée territ.; Delbosc d'Auzon, 13e bat.; Denis, 10e; Destrez, 29e; Domange, dir. de Verdun; Cousin, 27e; Crépin, 29e; Crouzet, passé dans l'armée territoriale.

Douchy, 27e; Dubrule, passé dans l'armée territ.; Dusuzeau, 1er rég.; Eclancher, 29e; Establie, 15e bat.; Fatus, 7e; Faure, 1er; Feret, 9e bat.; Flambert, 15e; Forestier, passé dans l'armée territ.; Fraissinet, 38e; Friès, 40e; Gales, 1er; Gasquet, 9e bat.; Geny, passé dans l'armée territ.; Gérard, dir. de Versailles; Gérard, 5e bat.; Gin, dir. de Vincennes; Girod, 4e rég.; Godard, 2e;

Godey, 26e; Gosse, 9e; Gris, 16e; Gros, 36e; Guerquin, 3e; Guicherd, 6e bat.; Guy, 5e; Hallier, 1er bat.; Henry, 9e bat.; Henry-Lepaute, 17e; Humbert, 25e; Jahan, 7e bat.; Japy, 4e rég.; Jaquemet, 3e comp. d'ouvr.; Jourdain, ét.-maj. part. du 3e corps; Jourde, 18e bat.; Journez, 27e; Jovignot, 16e; Laederich, 7e; Laedlein, 33e; Lardin, passé dans l'armée territ.; Lassalle, 14e bat.; Latil, 10e bat.; Lefèvre, direct. de Toul;

Lefrère, 5e; Lepeu, 21e; Lespinats, 3e bat.; Limon, 10e; Lucius, 2e; Lumiot, 8e; Marie, 10e; Maurice, 19e; Messager, 15e; Meurdra, serv. d'ét.-maj.; Mial, 10e bat.; Mignot-Mahon, 10e comp. d'ouvr.; Millius, 12e; Mohin, 31e; Montenot, 14e; Mouchot, 7e bat.; Nauton-Fourteu, passé dans l'armée territ.; Neltner, 4e bat.; de Nervo, 32e; Nettre, 28e; Ollivier, 31e; Panier, 7e; Penigaud, 13e (groupe de Constantine); Petit, 2e; Peugeot, 5e; Philopal, 19e; Picard, 12e; Picheral, 9e;

Pichot, 17e; Poisson, 27e; Pommier, 12e; Potron, 16e bat.; Procop, 21e; Raffard, 32e; Rébut, passé dans l'armée territ.; Ressiga-Vacchini-Bettetini, 6e bat.; Roger, 38e; Rolland, 37e; Roubaudi, 17e bat.; Ruel, 2e; Sauvageon, 27e; Serra, 17e; Serrot, 24e; Simon, 1er; Subert, 10e; This, 7e; Tripier, 13e; Veillas, 6e; Villemur, 23e; Wagner, 11e.

Sont inscrits pour chef d'escadron de territoriale. — Les capitaines : Fontaine, des serv. spéc. du territ.; Garessus, du groupe territ. du 1er rég.; Johannet, du gr. territ. du 16e bat.; Martignon, du gr. territ. du 21e; Morel, du gr. territ. du 12e bat.

Sont inscrits pour capitaine de territoriale. — Les lieutenants : Ader, du groupe territ. du 12e rég.; Balança, du gr. territ. du 2e bat.; Batsale, du gr. territ. du 24e; Beaugrand, de l'ét.-maj. part. (forges du Nord); Camus, du gr. territ. du 2e; Capurant, du gr. territ. du 11e bat.; Chanvin, du gr. territ. du 37e rég.; Chardonnet, du serv. des chemins de fer et des étapes; Chevallier, du gr. territ. du 10e; Demenge, de l'ét.-maj. part. (forges du Nord);

Descas, groupe territ. du 14e bat.; Forgaut, gr. territ. du 39e; Gallice, gr. territ. du 40e; Gallin, gr. territ. du 26e; Gaudry, gr. territ. du 1er; Hellard, gr. territ. du 22e; Hilst, gr. territ. du 27e; Jouin, gr. territ. du 38e; Labussière, gr. territ. du 12e; Lambert, gr. territ. du 2e bat.; Laumond, gr. territ du 21e; Marix, gr. territ. du 2e bat.; Mathieu, gr. territ. du 16e bat.; Mignot, gr. territ. du 21e; Millot, gr. territ. du 13e; Mirc, de l'ét.-maj. part. (forges du Midi); Moret, gr. territ. du 7e; Mourraille, gr. territ. du 6e; Narjoux, gr. territ. du 1er; Nillus, gr. territ. du 9e bat.; Prévost, de l'ét.-maj. part. (dir. de Versailles);

Raffour, serv. des chem. de fer et des étapes; Soulliard, gr. territ. du 11e bat.; Speyer, gr. territ. du 29e; Valantin, gr. territ. du 37e; Varlet, gr. territ. du 2e bat.

Sont inscrits pour lieutenant de territoriale. — Les s.-lieutenants :

Abric de Fenouillet, gr. terr. du 19e; Accarias, gr. terr. du 19e; Ader, gr. terr. du 14e; Adolphe, gr. terr. du 18e bat.; Allix, gr. terr. du 11e; Almayrac, gr. terr. du 9e; Amsler, gr. terr. du 25e; Appert, gr. terr. du 32e; D'Arnaud, gr. terr. du 16e bat.; Aubert, gr. terr. du 22e; Avenelle, gr. terr. du 22e; Azaïs, serv. d'ét.-maj.

Balguerie, gr. territ. du 18e; Barthelmot, serv. des chemins de fer et des étapes; Beaucher, groupe terr. du 2e; Bernard, gr. territ. du 38e; Benoist, gr. terr. du 11e; Bertier, gr. terr. du 37e; de Billy, gr. terr. du 36e; Birocheau, gr. terr. du 20e; Bloch, du serv. des chem. de fer et des étapes; Boursier de Saint-Chaffray, gr. terr. du 36e; Bremard, gr. terr. du 11e; Breuille, gr. terr. du 33e; Brouet, du 4e bat.

Callet, groupe territ. du 17e; Canat, gr. territ. du 1er; Canu, groupe territ. du 11e; Cardon, groupe territ. du 10e; Carel, groupe territ. du 31e; Carles, groupe territ. du 3e; Cazal, de l'état-maj. partic. (manufacture de Châtellerault); Chanut, groupe territ. du 9e; Chevallier, groupe territ. du 1er; Chouanard, groupe territ. du 1er; Clair, du du groupe territ. du 27e; Colin, groupe territ. du 40e; Compagnon, gr. territ. du 6e; Coquinet, groupe territ; du 9e; Couturier, gr. terr. du 37e; Cuchet, gr. territ. du 5e.

Damas, gr. terr. du 14e bat.; Darvogne, gr. territ. du 33e; Defly-Dieude, gr. terr. du 38e; Denise, gr. terr. du 10e; Deshayes, de l'état-maj. part. (dir. de Brest); Desombre, gr. terr. du 13e; Deydon, gr. terr. du 13e; Domange, gr. terr. du 22e; Douay, gr. terr, du 19e; Dreyfus, gr. terr. du 27e; Dubois, gr. terr. du 14e; Duchanoy, gr. terr. du 15e; Dufrêche, gr. terr. du 23e; Dupont, gr. terr. du 2e bat.; Durand, gr. terr. du 6e bat.; Duringe. gr. terr. du 7e bat.

Esnault, gr. terr. du 16e; Estrabaut, gr. terr. du 9e; Fauveau, de l'ét.-maj. partic. (dir. de Brest); Ferry, gr. terr. du 16e; Fessart, gr. terr. du 22e; Feuillatre, gr. terr. du 28e; Fontaine, gr. terr. du 5e; de Fontenay, serv. d'ét.-maj.; Fordoxel, gr. terr. du 4e bat.; Fouché, gr. terr. du 15e bat.; Fournier, gr. terr. du 17e; Gardye de la Chapelle, gr. terr. du 1er; Garrigat, gr. terr. du 21e.

Gillier, gr. terr. du 36e; Gleize, gr. terr. du 9e bat.; Gloxin, gr. terr. du 2e; de Goldschmidt, gr. terr. du 16e bat.; Grenet, gr. terr. du 31e; Grès, gr. terr. du 9e; Grooters, gr. terr. du 26e; Grosdemange, gr. terr. du 9e bat.; Guillon, gr. terr. du 37e.

Heff, gr. terr. du 14e bat.; Huc, gr. terr. du 9e; Humelin, gr. terr. du 37e; Iche, gr. terr. du 22e; Jacquemet, gr. terr. du 38e; Jacquemont, gr. terr. du 5e; Jauffret, gr. terr. du 19e; Jonville, gr. terr. du 2e bat.

Kermorgant, gr. terr. du 7e bat.; Lacoste, gr. terr. du 39e; Lambert, de l'état-maj. part. (Forges de l'Ouest); Lanthiez, gr. terr. du 15e rég.; Lebrault, gr. terr. du 26e; Lecourt, gr. terr. du 23e; Leenhardt, gr. terr. du 3e; Leix, gr. terr. du 33e; Leroux, gr. terr. du 7e; Leroy, gr. terr. du 33e.

Lesterpt de Beauvais, gr. terr. du 20e; Levy, des serv. spéc. du territ.; Mailhac, gr. terr. du 14e bat.; Malapert, gr. terr. du 20e; Marie, gr. terr. du 15e bat.; Maufroy, gr. terr. du 10e; Monsservin, de l'état-maj. partic. (état-maj. de l'artill. du 16e corps); Morin, gr. terr. du 14e; Mousseaux, groupe terr. du 39e; Moussette, groupe terr. du 32e; Neuville, gr. terr. du 15e; Noël, gr. terr. du 8e bat.

Ozoux, gr. terr. du 20e; Pellet, gr. terr. du 16e; Penchinat, gr. terr. du 38e; Picq, gr. terr. du 34e; Pinet, gr. terr. du 10e; Plichon, gr. terr. du 37e; Potie, gr. terr. du 2e bat.; Pouillevet, gr. terr. du 36e; Puthet, gr. terr. du 16e bat.; Radel, gr. terr. du 32e; Raguet, gr. terr. du 8e bat.; Raimbert (A.-P.-A.), gr. terr. du 40e; Raimbert (P.-V.-G.), gr. terr. du 1er.

De Raousset-Soumabre, gr. terr. du 36e; Revault, gr. terr. du 27e; Reville, gr. terr. du 7e bat.; Rey, gr. terr. du 24e; Rieder, gr. terr. du 37e; Rieu, gr. terr. du 16e bat.; Roche, du serv. des chem. de fer et des étapes; de Roquefeuille, gr. terr. du 19e; Rouard, gr. terr. du 1er; Rouilly, gr. terr. du 2e bat.

Sailly, gr. terr. du 31e; Saint-Guily, gr. terr. du 27e; Sanoner, gr. terr. du 6e; Sarazin, gr. terr. du 15e bat.; Schlienger, gr. terr. du 29e; Sèvre, gr. terr. du 33e; Sicard, gr. terr. du 13e bat.; Sillan, gr. terr. du 2e; Simonard, gr. terr. du 15e; Taravet, du serv. des chem. de fer et des étapes; Teterger, gr. terr. du 1er; Tournemelle, gr. terr. du 7e bat.; Tourte, gr. terr. du 28e; Triaire, gr. terr. du 18e.

Valansau, gr. terr. du 2e; Valette, gr. terr. du 1er; Vallée, gr. terr. du 10e; Vandel, gr. terr. du 9e bat.; Vareilles, gr. terr. du 2e; Varin, gr. terr. du 40e; Versepuy, gr. terr. du 3e; Villanova, gr. terr. du 34e; Villepastour, gr. terr. du 14e; Villie, de l'état-maj. part. (état.-maj. de l'art. du 14e corps); Vuillier, gr. terr. du 3e; Wurtz, gr. terr. du 37e.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES

Sont inscrits pour lieutenant de réserve. — Les s.-lieutenants : Autissier, 19e escad.; Bardon, 18e; Bidault, 19e; Boulez, passé dans le territ.; Brousse, 17e; Brun, 16e; Carruette, 1er; Carville, 16e; David, 15e; Deleforterie, 2e; Dessaux, 5e; Freymond, 11e; de Jannel de Vauréal, passé dans le territ.; Jovignot, 7e; de Métivier, 12e; Morin, 12e; Pagès, 13e; Papillon, 2e; Pigache, 3e; Verchère, 6e

Est inscrit pour chef d'escadron de territoriale. — Le cap. Bretonaiche, du 6e esc. territ.

Sont inscrits pour capitaine de territoriale. — Les lieutenants : Boulanger (H.-G.), du 1er esc. terr.; Chalard, du 13e territ.; Claude, du 1er terr.; Durand, du 20e terr.; de Lagrange-Labaudie, du 12e esc. terr.; Langlade, du 17e; Lefebvre, du 19e; Marchand, du 7e; Marty, du 17e; Quesneville, du 19e; Redache, du 17e.

Sont inscrits pour lieutenant de territoriale. — Les s.-lieutenants : Bonneville, du 9e terr.; Charollais, 8e terr.; Desbois, 3e terr.; Dieudonne, 18e terr.; Dupy, 16e terr.; Durrieu du Souzy, 7e terr.; Escaffre, 16e terr.; Ferry, 16e terr.; Ganimède, 7e terr.; Gerson, 20e terr.; Goudineau, 18e terr.; Henriot, 14e terr.; d'Hôtel, 5e terr.; Kabelguen, 9e terr.

Lagorce, du 17e terr.; Lechien, 5e terr.; Le Roux, 12e terr. de Loye, 15e terr.; Martin, 1er terr.; Petit, 11e terr.; Piault 9e terr.; Quereillac, 18e terr.; Ragot, 8e terr.; Teulade Cabanès, 15e terr.; Weiss, 17e terr.

GÉNIE

Sont inscrits pour capitaine de réserve. — Les lieutenants : 1 Fouillade, 5e rég.; 2 Mourgnot, 2e; 3 Bochet ét.-maj. part.; 4 Aucouturier, 5e; 5 Quinquet, 3e; 6 d Willot-Beauchemin, 2e.

Sont inscrits pour lieutenant de réserve. — Le s.-lieut.. 1 Guichard, 5e rég.; 2 Gennequin, 5e; 3 Richon, 5e 4 Olimpe, 5e; 5 Chauvise, 6e; 6 Langlade, 5e; 7 Cantournet, 7e; 8 Ricard, 1er; 9 Mallet, 1er; 10 Clerget, 5e; 11 Mauvernay, 4e; 12 Hainaut, 5e; 13 Alfassa, 5e; 14 Gache, 1er 15 Kiener, 5e; 16 Villoutreix, 5e; 17 Chardonneau, 6e; 1 Bonnell, 7e; 19 Lecointe, 5e; 20 Marcaut, 5e.

21 Martin (L.-E.), 5e; 22 Prunel, 5e; 23 Georges, 5e; 24 Dufour, 3e; 25 Periaux, 5e; 26 Mathiot, 5e; 27 Petavy, 5e; 28 Duvivier, 6e; 29 Roume, 7 30 Bazin, 6e; 31 Sarrau, 2e; 32 Breaud, serv. d'ét.-maj.; 3 Vigne, 4e; 34 Blandin, 6e; 35 Flanneau, 6e; 36 Brull, 6e; 3 Juliot, 6e.

CADRE AUXILIAIRE DE L'INTENDANCE

Sont inscrits pour sous-intendant militaire de 3e cl. - Les adjoints à l'intend. : Bedorez, du 3e corps d'armée Leploge, du 3e corps d'armée; Pelissier de Labatut, d gouvernement militaire de Paris; Petit, du 7e corps Quentin, du 18e corps.

Sont inscrits pour adjoint à l'intendance. — L attachés de 1re cl. : Busoni, du 7e corps; Cherbonnau du 19e; Dégouet, du 6e; de Gourdin, du 10e; Noré du 19e; Thorel, du 6e.

Sont inscrits pour attaché de 1re cl. — Les attachés 2e cl. : Ducreux, du 7e corps; Joba, du 20e; Levacher, 1er; Perreau, du 16e: Racine, du 7e; Toreau, du 7e.

Sont inscrits pour offic. d'administration de 1re — Les off. d'adm. de 2e cl. : Bert de la Bussière, du gou milit. de Paris; Brail, du 18e corps; Dapilly, du 1 Decrane, du 1er; Delaplanche, du 11e; Esmonin, du Fouillat, du 14e; Lamarche, du 7e; Lefebvre, du 1 Lespagnandelles, du 4e; Mas, du 15e; Métivier, du Normand, du gouv. milit. de Paris; Peinchina, du 1 Pierson, du gouv. mil. de Paris; Rousseau, du 7e.

Sont inscrits pour offic. d'adminisiration de 2e cl. Les off. d'adm. de 3e cl. : Audibert, du 8e corps; Au du 5e; d'Aygurande, du 7e; Barbot, du 3e; Basselier, 6e; Baudoin, du 15e; Bickert, du 20e; Biquet, du 1 Bosq, du 4e; Bouchet, du 14e; Brouchier, du 14e; Br du 5e; Cazalens, du 17e; Chanteau, du 4e; Chaudeso du 6e; Chevalier, du 2e.

Clauzy, du 12e corps; Clément, du 20e; Comtal, du 2 Coupeau, du gouv. milit. de Paris; Couve, du 5e; Cus du 14e; Debray, du 9e; Debove, du 1er; Dreuilhet, du 1 Dubée, du 5e; Dupont, du 16e; Esteulle, du 6e; Feyde du gouv. milit. de Paris; Fourdrinoy, du 7e; Fressin, 1er; Garcin, du 14e; Gaultier, du 18e; Gaultier, du Gilliot, du 7e; Girardin, du 5e.

Guéroult, du 3e corps; Guilbert, du 3e; Guillain, du Guillemet, du 13e; Husson, du 7e; Lamarche, du Lejeune, du 1er; Malsert, du 14e; Manuel, du 8e; Mar du 2e; Maubeuge, du 20e; Pauphilet, du 6e; Perreau. 10e; Perot, du gouv. de Paris; Prebet, du 13e; Raux. 1er; Reclus, du 12e; Recurt, du 20e; Rémond, du Richard, du 3e; de Saint-Jacques, du 15e; Tètefort. 13e; Toupet, du 6e; Tyrbas de Chamberet, du 3e; V tier, du 11e.

SERVICE DES SUBSISTANCES. — *Sont inscrits pour cier d'administration de 1re classe.* — Les off. d'a de 2e cl. : Colliot, du 2e corps; Gaudin, du 18e; tier, du 6e; Herbert, du gouv. milit. de Paris; cier, du gouv. milit. de Paris; Pacot, du 6e corps; Pe net, du 8e.

Sont inscrits pour officier d'administration 2e classe. — Les off. d'adm. de 3e cl. : Béguey, du 18e c Berbiguier, du 16e; Berthier, du 14e; Berty, du 17e; net, du 13e; Camuzat, du gouvern. milit. de Paris; neau, du 1er corps; Carret, du 14e; Catoire, du 3e; C du 16e; Clerc, du 10e.

Comère, du 16e corps; Crotte, du 15e; Dauzat, 13e; Deneux, du gouv. milit. de Paris; Desvigne. 14e corps; Dupuis, du 8e; Duval, du 7e; Duval, du Eldin, du 8e.

Foucault, du 4e corps; Foucault, du 3e; Franck, d Gabrielli, du 19e; Garnier, du 20e; Gandon, du 4e; Gui du 11e; Jarriant, du gouv. milit. de Paris; Le B du 3e corps; Lecœur, du 5e; Legrand, du 2e; Lor du 6e; Loubaut, du 17e.; Mantrant, du 12e; Marand, d Mérat, du 6e; Mirault, du 8e; Moutenet, du 7e.

Perroux, du gouv. milit. de Paris; Pézé, du 5e c Plasson, du 5e; Ponthus, du 14e; Rebuffy, du 15e; Re du 5e: Rocher, du 8e; Salomon, du 18e; Samuel, d Thinel, du gouv. milit. de Paris; Tocquard, du Toutal; du 18e; Valley, du 7e; Viron, du 9e; W du 7e.

HABILLEMENT ET CAMPEMENT. — *Est inscrit pour cier d'administration de 1re classe.* — M. Gagu gouv. mil. de Paris.

Sont inscrits pour officier d'administratio 2e classe. — Les off. d'adm. de 3e cl. : Bizouar 14e corps; Castérès, du 16e; Courtehoux, du 6e; G main, du 7e; Klein, du 2e; Vignal, du gouvern. mil Paris.

INFANTERIE COLONIALE

Est inscrit pour capitaine de réserve. — Le Cordelet.

Sont inscrits pour lieutenant de réserve. - s.-lieut. : Sirand-Pugnet, Michel, Régnier, Ducept, Magnet, Selvy, Perseval, Bénac.

ARTILLERIE COLONIALE

Est inscrit pour chef d'escadron de réserve. cap. de Luzy de Pélissac.

ont inscrits pour lieutenant de réserve. — Les lieut. : Vuillemot, Fougas, Berthod, Cabrol, Clapezellier, Lecomte, Pommier.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

ont inscrits pour médecin-major de 1re classe. — s méd.-maj. de 2e cl. de réserve Davillé et Mayolle.

COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

Est inscrit pour commissaire de 1re classe de réserve. — Le commiss. de 2e cl. de Lavigne Sainte-zanne.

Marine

Nominations

PROMOTIONS. — Sont nommés : *commiss. 1re cl.*, les mmiss. 2e cl. Le Hir et Roulhac de Rochebrune; — *s.-chef usique* 22e inf., le 2e m. musicien Peyraud, de la *Jeanne-Arc*; — *gardes marit.*, MM. Legoix et Siame; — *insp. génie maritime*, le direct. Lemaire; — *officier dministr. 1re cl.*, M. Perrier; — *maître de port 4e cl.* ort-Launay, M. Thobie; — membre du *Conseil des trav. la mar.*, le cap. de v. Jacquet, rempl. c.-am. Philibert; *major général* à Cherbourg, le contre-am. Massé, mpl. Bellue (décision annulée); — *chef du service ntr. torpilles et électricité*, à Paris, le cap. de v. vert.

COMMANDEMENTS. — Sont nommés aux command.: du *rier* et de la déf. mob. Corse, le cap. de fr. Thoret; du contre-torp. *Arquebuse*, le lieut. de v. Piéraz; — la canonn. *Henri-Rivière*, le lieut. de v. Portier; — l'aviso *Comète*, le lieut. de v. Merveilleux du Vignaux; de la canonn. *Jacquin*, le lieut. de v. Le Corolter; — la *Flamberge*, le lieut. de v. Réveille; — d'un torp. . mob. Cherbourg, le lieut. de v. Guy; — d'un torp. . mob. Algérie, le lieut. de v. Daniel; — du torp. affecté éc. de chauffe, déf.-mob. Cherbourg, le lieut. de vaiss. ..; du *Duguay-Trouin*, le cap. de v. Bachme.

Légion d'honneur

ont nommés dans la Légion d'honneur :
fficiers : MM. Sénès et Chevalier, cap. de frégate; lond, professeur d'électricité à l'éc. des torp.
hevaliers : MM. Kerjean, Mortreux, Pellerin, sous-fs de bureau; Saffroy, commiss. princ, 1re cl. admin. tr.; Sénès, manut. princ.; Locquin, agent inscript. it.; Carlerré, adjoint princ. 1re cl.; Manz, adj. princ. cl. direct. trav.; Prigent, méd. 1re cl., du *Pascal*; lhe de Berlhe, ing. princ. génie marit.

Personnel officier

ap. de vaiss. — MM. Rossel, rallie Brest; Duval a commmand. *Formidable*; Babeau, désigné p. fonct. or mar. Toulon.

ap. de frég. — MM. Collas, déb. *Jeanne-d'Arc*, résid. 4 m.; du Bourquet, second du *Guichen*, prend presid. ommission perman., rempl. Simon; Vergos, rentré ..é, sert à terre, Brest; Thoret, prend command. déf. . Corse; Lahalle a pris fonct. second du *Formidable*; Verchère a pris provisoir. command. *Neptune*; Crova, l. condit. p. Mont-Dore.

ieut. de vaiss. — MM. Fépoux, désigné p. emb. sur *lagne*, rempl. Lecadet; Richard a pris command. *rme*; Gonzalès de Linarès, déb. *Formidable*, résid. 1 m., Brest; Eng, quitte command. *Flèche*, conval. .; Thévenard, déb. *His*; Gaillard, déb. *Takou*, conval. .; Develuy, déb. *Protet*, conval. 3 m.; Paquis, congé aux Vichy; Roubion, maintenu p. un an fonct. prof. élèves chefs section éc. canonnage, Toulon; Urvoy, major génér., Brest; Millet a été emb. s. *Bretagne*; rst, autorisé à se rendre en Allemagne, pendant 6 m.; ert, déb. déf. mob. Lorient, rallie Rochefort; Frochen, *Goéland*, conval. 3 m.; Hardy, sert major général, t; Chamonard, déb. *Alarme*; Tourrette, déb. *Mas-t*, rallie Brest; Hardy, déb. déf. mob. Algérie, prend s. liste emb.; Aubin de Blanpré, affecté déf. mob. rbourg.

nseignes. — MM. Delevoye, dés. p. mission cadastre école des trois premiers arrondiss.; Deville, déb. *yroy*, conval. 3 m.; de Rotalier, déb. déf. mob. Corse, é 3 m., demi-solde; Litré, déb. *Bengali*, conval. .; Léon des Ormeaux, déb. *Formidable*, résid. lib. .; Marie, déb. *Mytho*; de Solminihac, désigné p. ..ie, c. élève 1re période instruct. école gymn. Lorient; rt, déb. déf. mob. Lorient, rallie Rochefort; de la e de Nanteuil-Le Flô, désigné p. emb. s. *Bombarde*, pl. Caubrière (décision annulée); Lair, désigné p. . s. *Carnot*; Habel, du *Saint-Louis*, désigné p. emb. cond, s. s.-mar. *Korrigan* (Bizerte); de Blois, résid. it.; Benoit, a été emb. c. fusilier s. *Carnot*; Aubert, emb. s. *Lance*; Dubois, emb. s. groupe s.-mar. *que*, *Otarie*; Rousseau, entré hôp. Toulon; Dupuy-mps, désigné p. emb, c. second s. s.-mar. *X*, Cher-g; Tingry, sert major gén. Brest; Viénot de Vaublanc, l. cond.; Blanchet, servira à Toulon à son déb. de la *ronne*; Morris, désigné p. emb. c. second s. torp. mob. Corse, rempl. Semichon; Chenet, désigné p. . s. *Couleuvrine*, rempl. Renault.

INFORMATIONS

C'est par erreur que nous avons parlé, dans notre dernier ..ro, d'une visite du ministre de la marine, aux sous-..ns de la Pallice. C'est M. Trouillot, ministre du ..merce qui, de la Rochelle, où il avait inauguré, le ..ai, un nouvel hôtel des Postes, a désiré voir de près ..sous-marins.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres signées très lisiblement, portant une adresse pour la réponse et accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur répondre directement et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.

F. — Ce que vous nous demandez relativement au « Pays de France », sortirait entièrement du cadre que nous nous sommes tracé.
Merci pour votre envoi.
Le pays dont vous nous parlez est, en fait, aux Chinois; ils en ont cédé, à bail, une partie aux Russes.

Un lecteur du « Petit Journal », à Constantinople. — Merci de votre envoi. Voulez-vous nous faire connaître vos nom et adresse.

B. H. — Adressez-vous à M. Michel, photographe, 1, rue Kersvel, Brest.

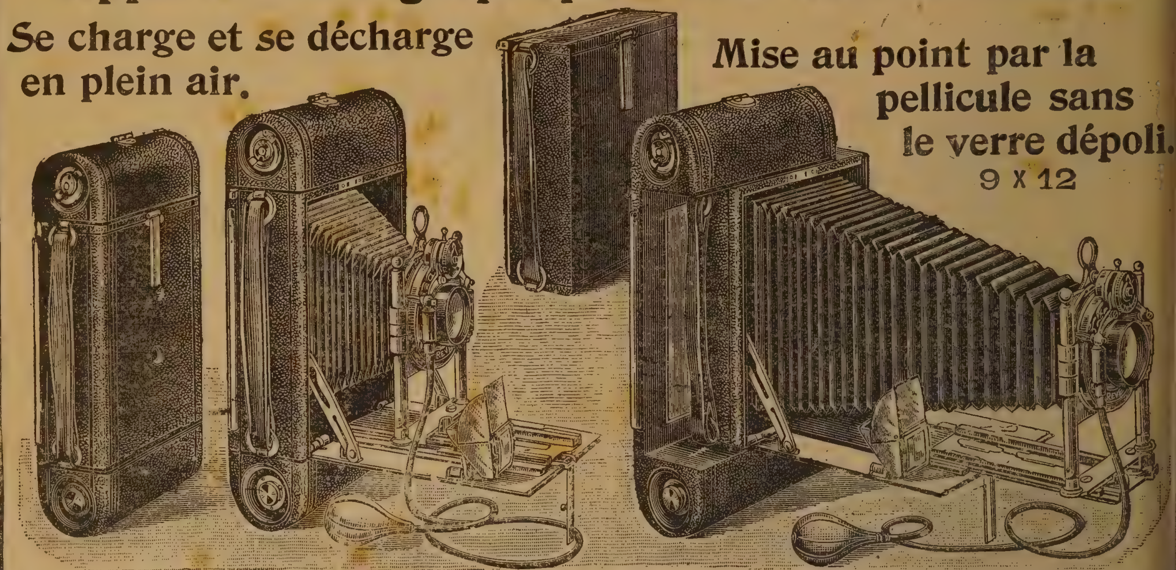
Le Gérant : G. LASSEUR
Imprimerie du Petit Journal, 61, rue Lafayette
Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI
(Encres Lorilleux)

5 francs par MOIS — # Le Dernier Effort de la Science — **16 cent. par JOUR**

UN CHEF-D'ŒUVRE au 100e de SECONDE!

LE RÊVE-IDÉAL 1904

Appareil Photographique à MÉTAMORPHOSES



MERVEILLEUSES PERFECTIONS du "RÊVE-IDÉAL"

Le **"RÊVE-IDÉAL"** possède les avantages de tous les appareils connus : chambres classiques, chambres d'atelier, détectives, appareils pliants, etc., etc., il possède, en outre, de multiples perfections :

Il se charge en pleine lumière. Il emploie les plaques ordinaires ou les bobines de pellicules, au gré de l'opérateur et même *alternativement !* (format 9×12 c/m).

Il permet la mise au point par le verre dépoli ou par la pellicule même si on emploie la "*Vidil*" et il possède également deux échelles de distances.

C'est l'appareil le plus riche, le plus élégant et le plus robuste : entièrement construit en aluminium, cuivre et acier-nickel, gaîné de cuir maroquin de choix. Le plus scientifiquement établi : décentrement de l'objectif dans les deux sens, double tirage du soufflet permettant de photographier grandeur 1/2 nature, de faire des reproductions et, en enlevant la première lentille de l'objectif, d'obtenir des vues d'un grossissement double pour paysages éloignés.

Son objectif de grande marque est le célèbre *bi-anastigmat Roussel*, une merveille dont l'acuité visuelle perce les ombres et photographie à grande vitesse les sujets animés; au jour franc il fait le 100e de seconde et donne toujours un fouillé étonnant et prodigieusement net.

Son viseur extra lumineux redresse l'image dans les deux sens.

C'est l'appareil le plus petit et le plus léger : il se met facilement en poche et ne mesure que 5X12X22cm.

Son obturateur, placé entre les lentilles de l'objectif, atteint les vitesses les plus rapides.

Ses diaphragmes sont à iris, également placés dans l'objectif, déclanchement, verre dépoli, volet d'aluminium, poire en caoutchouc, ressorts, etc., tout est perfectionné dans l'impeccable **RÊVE-IDÉAL.**

Merveilleuse chrysalide, comme un papillon d'argent, l'appareil à plaques se dégage de l'appareil à pellicules, sans crainte d'aucun voile, à n'importe quel moment et sans qu'il soit nécessaire de toucher à la bande pelliculaire en train

Par l'adaptation d'un dispositif spécial, en employant les bobines Vidil, on peut faire la mise au point sur la pellicule même au lieu du verre dépoli.

Avec le **RÊVE-IDÉAL,** *Rien n'est impossible*

Dans l'apothéose resplendissante d'une perfection surhumaine, montant droit au Zénith, le **RÊVE-IDÉAL** écrase de ses innombrables qualités tous les appareils photographiques qui existent au monde!

Les désirs sont réalisés; les souhaits sont accomplis!

Le **RÊVE-IDÉAL,** dans sa majestueuse beauté, non seulement résume, mais accroît, au centuple, tous les prodiges que l'imagination la plus enthousiaste avait pu concevoir!! Tout le monde sera photographe; déjà les fervents amateurs se comptent, en France, par centaines de mille! S'il était possible de les interroger tous, leurs réponses seraient invariables et se résumeraient ainsi : Je regrette de ne pouvoir faire telle ou telle chose, mon appareil me donne satisfaction, mais...

Le RÊVE-IDÉAL ne connaît pas de "mais".

Il est **UN** et il est **TOUT.** Il est l'universelle et l'immuable perfection! Le **RÊVE-IDÉAL** a été construit sur les données d'une mathématique rigoureuse, avec les matériaux les plus soignés.

Le nouvel appareil que nous avons l'avantage d'offrir aujourd'hui est d'une valeur inestimable et, malgré son prix extraordinairement réduit : **150 Francs,** nous le livrons avec un

CRÉDIT DE 30 MOIS

c'est-à-dire que nous fournissons **immédiatement** l'appareil complet au reçu de la souscription, et que nous faisons encaisser, sans aucuns frais pour l'acheteur, **5 francs** au commencement de chaque mois jusqu'à complet paiement du prix total, soit 150 francs.

Le **RÊVE-IDÉAL** est vendu en **toute confiance.**

Nous offrons **GRATUITEMENT** aux souscripteurs un lot de

PRIMES

qui sera accueilli avec faveur et qui consiste en un MATÉRIEL COMPLET pour faire le développement et le tirage des épreuves comprenant :

Une demi-douzaine de plaques de première marque;
La nouvelle bobine pelliculaire Vidil pour 6 poses;
Un châssis spécial en métal pour développer les pellicules;
Une douzaine de feuillets de papier sensible;
Un châssis-presse;
Un flacon de révélateur;
Un paquet d'hyposulfite;
Deux cuvettes en laque;

De plus, **Une lanterne pliante en toile rouge.**

Le **RÊVE-IDÉAL** n'a pas de rival au monde et permet de faire les "instantanés" les plus rapides et les clichés "posés" comme le fait un photographe dans un atelier; il donne des clichés d'une finesse remarquable, mesurant 9 centimètres sur 12 centimètres.

Chaque appareil est accompagné :

1° **De 3 châssis doubles pour 6 plaques;**
2° **D'une instruction très détaillée;**
3° **D'un traité de photographie;**
4° **D'un tarif spécial et exclusif** pour nos acheteurs, offrant **PRESQUE POUR RIEN,** au prix de fabrique, les quelques petites choses qui deviendront utiles quand la provision contenue dans notre prime gratuite sera épuisée. C'est ainsi que, SEULS, nos acheteurs arriveront à faire de superbes photographies qui ne leur coûteront PAS MÊME UN SOU!!

C'est un véritable prodige d'être parvenu à l'établir au prix de

150 FRANCS, payables avec

30 MOIS de CRÉDIT

à raison de 5 FRANCS par MOIS, et donner en plus, gratuitement les superbes primes détaillées ci-dessus!!

L'emballage et le port sont gratuits. — Les quittances sont présentées par la poste, sans frais pour l'acheteur.

VENDUS EN CONFIANCE, l'appareil et les primes sont **GARANTIS** tels qu'ils sont annoncés; ils peuvent être rendus dans la huitaine qui suit la réception s'ils ne convenaient pas.

J. GIRARD & Cie.

7 **BULLETIN DE SOUSCRIPTION**

Je soussigné, déclare acheter à MM. **J. GIRARD & Cie, à Paris,** *l'appareil le* **RÊVE-IDÉAL**, *avec les primes gratuites, comme détails ci-dessus, aux conditions annoncées, c'est-à-dire* **5** *francs après réception de l'appareil et des primes et paiements mensuels de* **5** *fr. jusqu'à complète liquidation de la somme de* **150** *fr., prix total.*

Fait à .... *le* .... 190....

Nom et Prénoms .... SIGNATURE :

Profession ou qualité ....

Domicile ....

Département ....

Prière de remplir le présent Bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de :

J. GIRARD & Cie, Sucrs de E. GIRARD & A. BOITT
46, Rue de l'Échiquier, Paris.

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — No 29 LE NUMÉRO 10 CENTIMES *26 Juin 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
ix mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
n an .... 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an .... 8 fr. »

NOS SPAHIS

La Russie a ses cosaques, la France a ses)ahis ; ceux-ci ressemblent à ceux-là par ıus d'un côté : tactique souple, équitation ırdie, endurance, mais non point, tant s'en ut, par le nombre. Les innombrables effectifs ısaques sont répartis en plus de trois cents *ıtnias* (escadrons); nos cavaliers arabes ne rment que vingt-deux escadrons en tout, y ımpris les deux escadrons sénégalais.

Les vingt autres escadrons de spahis forment régiments à 5 escadrons, localisés comme il it : 1er régiment, à Médéa; 2e, à Sidi-Bel-ıbès ; 3e, à Batna ; enfin, le 4e spahis est en ınisie, à Sfax, du moins pour sa portion ntrale; car il en est de ce régiment en Tunisie, comme des trois premiers en Algérie, qui détachent au moins deux escadrons dans les garnisons du Sud, ou encore dans certaines *smalas* ; enfin, et en plus, quelques pelotons ou escouades sont détachés auprès des bureaux arabes, ou comme escortes permanentes des généraux en chef à Alger et à Tunis.

Voici, pour les spahis, une autre analogie avec les cosaques : on l'apercevra si, se souvenant de la belle aquarelle de Detaille — musiciens à cheval en tête d'une sotnia de cosaques — on jette les yeux sur le groupe composant la musique *(nouba)* d'un régiment de spahis. Il ne serait point surprenant que quelques mélodies cosaques aient une affinité avec certaines mélopées arabes, dont la *rheïta*, sorte de hautbois, forme le chant, tandis que l'accompagnement est obtenu par le concours d'instruments du genre tambour, tels que les *t'boul* et les *bendaïr*.



Transformation de la chrysalide arabe en papillon du Sahara. — Les tenues successives du spahi algérien.

Les régiments de spahis portent la pittoresque et brillante tenue que l'on connaît et qui se caractérise, d'abord, par la coupe turque associée à certains accessoires de mode arabe, puis par la couleur rouge, fondamentale pour le burnous en drap et pour la veste. C'est sur ce dernier vêtement que se remarque une distinctive, appelée le « tombeau », sans laquelle il n'y aurait aucune différence entre les quatre régiments de spahis. Chez les spahis — comme chez les turcos du reste — le « tombeau » est un morceau de drap ovoïde, large comme la paume de la main, appliqué de chaque côté du devant de la veste. Le « tombeau », encadré d'une passementerie noire, est rouge pour le 1er régiment, jaune pour le 2e, blanc pour le 3e et bleu pour le 4e.

L'habillement est complété par le drap bleu de ciel de la large culotte (*seroual*) et du gilet soutaché (*sedria*); par une ceinture rouge, (*hazem*); par un long voile en soie blanche, le *haïk*, qui entoure le corps du cavalier sous les deux burnous superposés, l'un de laine blanche, l'autre de drap.

Ce costume compliqué, mais dont l'ensemble est flottant, produit un agréable effet, surtout lorsque le cavalier, lancé à plein galop et debout sur ses étriers, fend l'air en exécutant une charge, le sabre haut ; ou bien lorsque, toujours aux allures vives, il fait « parler la poudre » au cours d'une *fantasia*.

Il est assez curieux d'observer les transformations successives dans le costume et l'aspect du jeune indigène depuis et y compris le moment où, venant de sa tribu, il se présente au régiment de spahis pour s'engager, jusqu'à la période où, quelques semaines plus tard, il a terminé ses classes à pied et est admis à prendre la garde comme à se promener en tenue de ville, pour arriver enfin à l'époque où, passé à l'école d'escadron, le jeune spahi endosse tout le harnais de guerre pour être emmené aux grandes manœuvres.

La métamorphose est complète lorsque le même, soit pour une revue, soit pour l'escorte d'un grand chef, revêt pour la première fois la grandissime tenue : c'est alors la chrysalide devenue papillon.

Les officiers indigènes portent cette même grande tenue, en beaucoup plus brillant. On sait que les officiers du cadre français ont la tunique rouge à boutons d'or, et le pantalon bleu de ciel à plis multiples, qu'on appelle le « flottard ».

Les cadres français inférieurs, sous-officiers, brigadiers, et même cavaliers (élèves brigadiers, trompettes, maréchaux ferrants, etc.), portent la tenue des cavaliers indigènes, excepté qu'au lieu de la coiffure arabe avec torsade en poil de chameau (*brima*) les Français portent en petite tenue la *chéchia* de feutre rouge, qu'on entoure, pour la grande tenue, d'un turban de toile de coton blanc. Les gradés et cavaliers français chaussent la botte à l'écuyère, au lieu du bas en cuir rouge (*mest*) et du soulier arabe (*sbat*).

Le harnachement arabe en cuir (*filali*) est commun aux Français et aux indigènes. Avec sa selle à dossier, son mors spécial et ses étriers topiques, ce harnachement impose au cavalier une position à cheval qui a justement de l'analogie avec la position des cosaques. La faculté de se hausser sur la selle donne, pour manier ses armes, plus de liberté et de vigueur.

Ainsi dépeints, les régiments de spahis, qui sont à gros effectifs (967 hommes et 950 chevaux), forment avec les chasseurs d'Afrique toute la cavalerie d'Afrique, dix régiments.

Tel est le présent. Pour le passé, on sait en détail celui des chasseurs d'Afrique, il est glorieux ; on connaît moins le passé des spahis, il est intéressant : il a, lui aussi, ses mérites, du côté guerrier. Nous pouvons même, par ce côté-là, remonter rapidement jusqu'à la création des spahis en Algérie.

En formant des spahis dans nos premières armées d'Afrique, nous n'avons pas eu à inventer leur nom.

Spahi vient du persan « sipahi », cavalier. Les spahis, en tant que corps de cavalerie, datent de l'origine de la puissance turque.

Tandis que, vers 1826, ils disparaissaient en Turquie, les spahis renaissaient en Algérie, où, sur la proposition du célèbre Yusuf, plus tard général, ils formaient notre cavalerie indigène.

L'ordonnance royale de 1834 donna aux quatre escadrons existants le nom de spahis réguliers et les fit résider à Alger.

En 1835, les spahis turcs de Bône reçurent la même organisation. Enfin, en 1836, le nombre des escadrons de spahis fut augmenté au point de donner 6 escadrons à Alger, 4 à Bône et 4 à Oran. Telle est l'origine des trois premiers régiments de spahis qui, dans les différentes opérations contre Abd-el-Kader, rivalisèrent bientôt avec les régiments de chasseurs d'Afrique dont ils furent complètement séparés, en 1841, comme subdivision d'arme.

En 1886, les régiments de spahis furent portés au chiffre de 4 par la création d'un régiment en Tunisie. Ce 4e régiment fut formé avec les pelotons de cavalerie des compagnies mixtes qu'on avait créées pour la colonne Logerot en Tunisie.

Les régiments de spahis ne cessèrent de se distinguer en Algérie dans d'innombrables colonnes et expéditions, dans des affaires brillantes comme la prise de la smala d'Abd-el-Kader, dans des luttes comme la bataille d'Isly, qui fut pour eux meurtrière.

Dans les campagnes à l'extérieur, les détachements de spahis montrèrent de l'ardeur et du dévouement et furent employés avec avantage : à l'expédition de Chine de 1860, à celle de Syrie, même année ; à l'armée de Paris en 1870 (un escadron) et à l'armée de la Loire comme « éclaireurs algériens » (trois escadrons) ; enfin au Tonkin, en 1886 et 1887.

Il convient de porter encore à l'actif de



La « Nouba » du 3e spahis

pahis la valeur militaire et parfois l'héroïsme éployés par les escadrons rouges au Sénégal, u Soudan, et aussi dans la vallée de l'oued aoura, tant que dura, dans cette région, l'organisation des spahis sahariens, de 1894 à 1902.

Au total, brillante cavalerie et justement réputée. On conçoit bien, qu'en raison de leurs hances de participer aux expéditions lointaines, autant que par la séduction du cosume, les régiments de spahis attirent dans eurs rangs, comme engagés volontaires ou omme gradés, par permutation, nos jeunes rançais les plus aventureux.

Quant aux spahis retirés du service, ils ont ondé à Paris une association amicale : « Le Burous » (1), et c'est là que, dans une fête annuelle, es anciens de l'Arme se retrempent dans leur onfraternité d'Afrique.

LE CLERC DU GUET.

E MONUMENT FRANÇAIS DE MELEGNANO

Le 8 Juin 1859, quatre jours après la victoire e Magenta, trois corps de l'armée française irent dirigés sur le village de Melegnano Marignan), dans lequel s'était installée une rigade autrichienne chargée de retarder notre harche et de donner ainsi aux troupes battues Magenta le temps d'effectuer leur retraite.

Le 1er corps français, sous les ordres du maéchal Baraguay-d'Hilliers, reçut la mission 'attaquer de front le village. Il lança contre Ielegnano une de ses divisions qui força les utrichiens à la retraite, mais éprouva des ertes cruelles.

951 Français restèrent sur le champ de baille, la plupart appartenant aux 33e, 34e, 37e, 78e d'infanterie et au 1er régiment de zouaves, dont le chef, colonel Paulze d'Ivoy, fut tué.

(1) Voir le no 3.



Le général de division LANES,
Commandant le 2e corps d'armée, Représentant de la France à l'inauguration du monument de MELEGNANO

Ce sont les ossements de ces braves qui ont été déposés, le 19 Juin, dans un ossuaire construit par un comité italien. Une députation de l'armée française, ayant à sa tête le général Lanes, commandant le 2e corps d'armée à Amiens, a été envoyée en Italie pour représenter le gouvernement français. Le général Lanes est un ancien combattant de Solférino. Il a été accompagné en Italie par le colonel d'Or, commandant le 33e régiment d'infanterie; le commandant breveté Lémant, de l'état-major de l'armée; le commandant Strasser, du 34e d'infanterie; les capitaines Perigot, du 78e d'infanterie; Dechizelle, du 1er régiment de zouaves, et les lieutenants Viet, du 1er génie; André et Gény, des 12e et 13e régiments d'artillerie.

De plus, les régiments ayant pris part au combat de Melegnano ont désigné chacun un sous-officier pour accompagner la mission.

Celle-ci a été présentée au duc de Gênes et au commandant du corps d'armée de Milan par notre attaché militaire à Rome, le commandant Messier de Saint-James.

T.

LA FRONTIÈRE FRANCO-ESPAGNOLE

Organisation offensive et défensive

De la Méditerranée au golfe de Gascogne, les Pyrénées se dressent entre la France et l'Espagne, formant une longue et gigantesque barrière. Si on les examine de la vallée de la Garonne, elles présentent l'aspect d'un mur à pic et ininterrompu; du plateau central espagnol, au contraire, partent de nombreux contreforts constituant, par leur enchevêtrement, comme des régions indépendantes les unes des

VUE GÉNÉRALE DE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT
La citadelle qui domine la ville commande la route de Pampelune

(Phot. Erguy.)

autres et aboutissant, par une série de gradins, à la crête principale de la montagne.

C'est là une des raisons qui expliquent que même les armées de Napoléon Ier ne soient pas arrivées à réduire l'Espagne : les communications sont pénibles ; la direction est presque impossible, et de plus la nécessité de soumettre chacun des territoires particuliers qui entourent le plateau central met l'envahisseur dans l'obligation de s'affaiblir en divisant ses forces.

De plus, entre l'Ebre et les Pyrénées, le pays est sec, aride, brûlé par un soleil de feu, balayé par des vents violents. Sur le territoire français, défensive de la région se divise naturellement en deux parties bien distinctes : organisation des Pyrénées orientales, du col de Puymorens à la Méditerranée ; organisation des Pyrénées occidentales, du Somport à l'Atlantique.

Examinons d'abord l'hypothèse d'une offensive française. Dans les Pyrénées occidentales, les seules routes dont pourrait disposer l'attaque sont les suivantes : 1° la route de Bayonne à Tolosa ; 2° la route d'Irun à Pampelona par le port de Velate, que rejoint la voie carrossable venant de Bayonne par le port de Maya ; 3° la route de Saint-Jean-Pied-de-Port à Pampelona louis à Seo d'Urgel par le col de la Perche, qui se croise, à Puycerda, avec une route venant de Barcelone par le col de Tosas, et qui se continue sur Ax par le col de Puymorens ; 2° la route de Perpignan à Barcelone par le col de Perthus ; 3° la route de Perpignan à Barcelone par le col des Balistres.

Seules, les anciennes places de Seo d'Urgel, de Figueras (fort San-Fernando), de Garona et la vieille citadelle d'Hostalrich, commandent ces différents passages. Enfin, plus au Sud, nous trouvons Tafala, Sadaba, qui garde la route de Pampelona à Saragoza ; Monzou ; Lerida ; Car-



LA FRONTIÈRE FRANCO-ESPAGNOLE

il n'en est plus de même : les pluies sont abondantes, la végétation est riche et de superbes forêts couvrent les flancs de la montagne.

Bien que moins élevées que les Alpes, puisque les plus hauts sommets ne dépassent pas 3,400 mètres, les Pyrénées n'offrent guère de cols entre les deux nations ; et ces cols, simples brèches ravinées par les torrents, sont situés à une altitude considérable. C'est aux extrémités orientale et occidentale seulement qu'ils s'abaissent assez pour donner passage à des routes ; la partie centrale, du Somport au col de Puymorens, n'offre que des sentiers muletiers absolument inutilisables pour une troupe de quelque importance, de sorte que l'organisation par le port d'Orgambide ; 4° la route d'Oloron à Jaca par le Somport ; 5° la route de Laruns à Jaca par le Pourtalet d'Anéou.

Ces différentes voies d'invasion sont barrées par les ouvrages et la citadelle de San-Sebastian auxquels il faut rattacher les forts San-Marcos et d'Urcabia et quelques redoutes ; par les défenses d'Irun ; par le fort de Velate ; par les forts Lodrones et par l'ouvrage du couvent de Sainte-Hélène.

En arrière de la frontière : Vittoria, Pampelune avec le fort de San-Christobal, et Jaca avec son enceinte et sa citadelle.

Dans les Pyrénées orientales, nous trouvons comme routes praticables : 1° la route de Mont- dona, qui barre la route de Seo d'Urgel Barcelone, et, sur la ligne de l'Ebre, Tudela ; château de Montjuich, qui, à Saragoza, couv la voie ferrée de Madrid par Catalayud ; et château de Mequinenza, au confluent de Sègre et de l'Ebre. Barcelone, qui possè quelques forts avec sa citadelle, et Rosas, q n'est protégé que par quelques ouvrages, co plètent l'organisation défensive de la frontiè espagnole.

Si nous envisageons maintenant l'hypothè d'une offensive espagnole, nous voyons q dans les Pyrénées occidentales, en arrière d quelles se trouvent Bordeaux et Toulouse, q ne sont pas défendus, la grande place

ayonne, où viennent converger les voies principales de la région, formerait pour nos troupes n réduit en même temps qu'un solide point 'appui, et que la place de Saint-Jean-Pied-de-ort et le vieux fort d'Urdos barrent le port 'Orgambide et le Somport. Malheureusement, es défenses sont anciennes et en mauvais état; serait facile cependant de les améliorer, et la gne de la Nive, gardée à ses extrémités, serait bsolument inabordable. Quant à Bordeaux, la égion des Landes le couvre; et la défense iterdirait à l'ennemi d'arriver à Toulouse en tilisant successivement les nombreuses rivièes qui viennent parallèlement se jeter dans la aronne.

Afin de parer à une attaque par le val d'Aran, ù pourraient se glisser des partisans, on a étudié l'occupation du onfluent de la Pique et de la Gaonne.

Dans les Pyrénées-Orientales, les laces de Port-Vendres et de Coloure battent le chemin de fer et euvent servir, en outre, à faciliter débarquement de nos troupes; ellegarde est en face du col de erthus; Prats-de-Mollo et Fort-s-Bains, au-dessus d'Amélie, sureillent le col des Aires; Montlouis Villefranche gardent le col de la erche, et Perpignan joue, à cette xtrémité de la frontière, le même ôle que Bayonne à l'autre extréité. Enfin, en arrière, le château Salses domine la route et le chein de fer de Perpignan à Naronne, et des ouvrages sont en ojet vers Ax pour interdire la llée de l'Ariège.

On voit, par ce rapide aperçu, que tre frontière des Pyrénées n'est is fortifiée d'une façon aussi solide aussi complète que nos autres ontières continentales, bien que spagne, qui n'a cependant rien à douter de notre part, ait notableent augmenté les défenses qui us font face. Nous avons, il est ai, un avantage considérable et contestable du fait de nos voies communication.

Il serait très difficile, en effet, ix troupes espagnoles de se ncentrer rapidement vers le point u'elles voudraient envahir; la ture même du pays empêche les ies ferrées de remonter bien haut ns les vallées, tandis que du côté ınçais la grande ligne Bayonne-u-Tarbes-Saint-Gaudens-Touise-Carcassonne-Narbonne longe pied des montagnes, en même temps que s embranchements desservent toutes les llées principales; ceci nous permettrait d'aener rapidement des troupes sur tous les ints menacés.

De plus, l'armée espagnole ne peut mettre en ne plus de 300,000 hommes instruits; et core les lenteurs de la mobilisation empêcheit sans doute de les rendre immédiatement lisables.

Mais il ne faut pas oublier que le conflit, s'il late, ne se localisera pas avec l'Espagne. En me temps que nous observerons sur cette ntière une défensive stricte et rigoureuse, us devrons lutter ailleurs et tâcher d'y endre une offensive énergique. C'est pour cette son qu'il est nécessaire de renforcer l'organiion de cette région qui peut sembler seconre, et d'organiser de solides points d'appui ur les troupes qui seront chargées d'y combat-, afin de réduire leur effectif au strict miniim. C'est sur d'autres théâtres que devra être nsportée la majorité de nos troupes, là où se era la partie sérieuse de la campagne, et où se dérouleront — à notre avantage, espérons-le pour le bien et pour l'honneur du pays — les événements importants et décisifs. M. S.

L'épaulette aux sous-officiers

Le vote presque certain de la loi sur le service de deux ans entraînera, dans un délai rapproché, une réorganisation à peu près complète de notre organisme militaire. La loi des cadres et effectifs, par exemple, a besoin d'être remaniée de fond en comble, de telle sorte que le nombre des gradés, affectés à tel corps ou service, soit en raison normale des hommes de troupe que ces gradés ont à commander ou des occupations utiles que l'on doit exiger d'eux.



SUR LA FRONTIÈRE DES PYRÉNÉES. — Jeunes Basques allant contracter un engagement volontaire (Phot. Erguy.)

Il est également une autre question fort importante qui a déjà eu, à plusieurs reprises, les honneurs de la discussion au Sénat et à la Chambre des députés; c'est celle du service militaire des élèves de nos grandes écoles, aussi bien de celles destinées à fournir des officiers que de celles dans lesquelles s'alimentent les grands services civils.

Nous n'avons pas l'intention de nous occuper ici de la question de savoir si l'on doit exiger ou non quatre mois ou une année de service des candidats officiers de réserve, ou si les futurs sous-lieutenants de l'active passeront ou non par les régiments avant d'entrer dans l'école qui les préparera à l'épaulette. Tout a été dit et fort abondamment là-dessus.

Nous voulons simplement noter l'évolution qui vient de se produire et dont le décret du 18 Juin dernier est la manifestation.

Ce décret autorise le ministre de la Guerre à nommer directement sous-lieutenants les adjudants de toutes armes ayant dix ans de service et inscrits au tableau d'avancement.

Au moment où tout le monde parlait de l'unité d'origine des officiers et considérait comme une panacée universelle le système qui réaliserait cette unité, quelques officiers et non des moindres, aussi bons écrivains que bons militaires, estimaient qu'il fallait au contraire multiplier les origines et, par exemple, ajouter, pour l'infanterie, au recrutement de Saint-Cyr et de Saint-Maixent, le recrutement direct par les sous-officiers du rang; les régiments de toutes armes recevraient un certain nombre de sous-lieutenants n'ayant pas passé par Polytechnique, Saint-Cyr, Saumur ou Versailles. Le récent décret a donné satisfaction à ces desiderata.

Les motifs allégués par les partisans de la réforme, qui va, il faut bien l'avouer, à l'encontre de toutes les idées contemporaines en cette matière, ne sont cependant pas à dédaigner. Qu'on en juge.

Avec le système actuel, un grand nombre de sous-officiers rengagés, n'ayant pu, pour un motif quelconque, souvent indépendant de leur volonté, entrer dans une école d'officiers, sont obligés, encore dans la force de l'âge, de quitter le service actif et de se porter vers les emplois civils.

Ces adjudants, ces sergents-majors, ces maréchaux des logis chefs connaissent admirablement la comptabilité militaire, ils savent parfaitement conduire en campagne leur section ou leur peloton, et, de fait, ils remplissent journellement des fonctions d'officiers.

Pourquoi ne pas leur permettre de franchir sans examen le premier degré de la hiérarchie des officiers et ne pas octroyer à quelques-uns d'entre eux le galon de sous-lieutenant?

Quels inconvénients plausibles trouve-t-on à ce retour en arrière? Les officiers sortis du rang que nous avons connus autrefois n'étaient-ils pas d'excellents serviteurs et, dans leur carrière limitée généralement au grade de capitaine, ne rendaient-ils pas des services incontestables?

L'opinion d'un officier général, dont la compétence est hors de conteste, mérite d'être signalée:

« Il n'est pas douteux, écrit le général Prudhomme, que de nombreux et très bons sous-officiers, dépourvus de l'instruction générale voulue pour passer par les écoles d'élèves officiers, n'en feraient pas moins d'excellents officiers subalternes, qui actuellement sont confinés dans les divers emplois du grade de sous-officier, au grand détriment de l'Armée. »

Et comme conclusion, le général Prudhomme propose de partager les promotions annuelles de sous-lieutenants en trois parties égales: l'une réservée aux élèves sortant de Saint-Cyr ou de Polytechnique, l'autre à ceux formés par Saint-Maixent, Versailles et Saumur, la troisième enfin aux sous-officiers sortant du rang.

Sans adopter absolument la répartition proposée par l'éminent écrivain, nous croyons que la réforme réalisée aujourd'hui est incontestablement préférable à l'adoption de l'unité d'origine, telle qu'elle est généralement comprise et dont le résultat le plus probable serait l'affaiblissement du niveau des connaissances générales dans la catégorie d'officiers destinés à arriver aux grades les plus élevés de l'Armée.

Il est, dans nos régiments et nos services, toute une série d'emplois: officiers d'habillement, trésoriers, officiers de casernement, offi-

ciers de détail, etc., pour lesquels il n'est besoin que d'une bonne instruction primaire.

Tous ces emplois deviendront l'apanage des sous-officiers rengagés que la dignité de leur vie et leurs qualités militaires auront d'autre part rendus dignes du galon de sous-lieutenant.

On ne verra plus s'étioler dans les bureaux du major ou du capitaine d'habillement de jeunes officiers n'ayant pour tout bagage administratif que ce qu'on apprend à Saint-Cyr ou à Saint-Maixent — et c'est peu au point de vue pratique — nommés là d'office et n'aspirant qu'à quitter ce service pour lequel ils ne se sentent ni goût ni aptitude.

Par contre, le nombre des places mises au concours dans les écoles militaires étant réduit, le niveau intellectuel des candidats ne pourra aller qu'en augmentant et on aura l'immense avantage d'avoir utilisé pour les cadres inférieurs d'excellents éléments que la singularité de nos règlements actuels oblige à laisser de côté, au grand détriment de l'Armée.

Fort heureusement, la réforme proposée a pu être réalisée sans avoir recours à l'appareil législatif; car celui-ci est d'une lenteur désespérante.

Un décret a suffi pour donner au corps de sous-officiers le droit d'aspirer à une situation supérieure à celle qui leur était faite antérieurement.

En effet, la loi de 1834 sur l'avancement porte que, pour devenir officier, il faut avoir passé par une école militaire ou avoir servi deux années comme sous-officier. Une simple modification au décret régissant les écoles militaires d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie a donc permis de revenir purement et simplement aux dispositions de la loi de 1834, qui, toute vieillotte qu'elle paraisse aujourd'hui, avait cependant du bon, puisque depuis soixante-dix ans on n'est pas arrivé à la remplacer. R.



Le général de division SERVIÈRE, nommé au commandement du 19e corps, à Alger

UNE ANCIENNE POSSESSION JAPONAISE

L'île Sakhaline

L'île Sakhaline, située à l'extrémité Nord orientale de l'Asie russe, s'étend en bande longue et étroite, vis-à-vis la Province maritime, dont elle est séparée par le détroit de Tartarie.

La partie méridionale, en forme de fer à cheval, englobe le golfe d'Aniva et se rapproche du Japon avec lequel on peut communiquer par le détroit de Lapérouse.

Du Nord au Sud, Sakhaline mesure plus de 900 kilomètres ; de l'Est à l'Ouest, sa largeur varie entre 28 et 160 kilomètres. Sa superficie totale peut être évaluée à 70,000 kilomètres carrés, soit environ la surface du royaume de Grèce. L'île est généralement montagneuse ; les principaux sommets s'élèvent jusqu'à 1,650 mètres au-dessus du niveau de la mer ; dans leurs contreforts se trouvent de riches mines de houille, et il y a quelques années, on a découvert, dans la partie méridionale de Sakhaline, des sources de pétrole.

L'île est abondamment arrosée ; sur toute son étendue sont répartis des lacs d'eau douce et des cours d'eau extrêmement poissonneux se jetant dans la mer du Japon ; un seul de ces cours d'eau a une longueur atteignant 300 kilomètres : c'est le Poronaï, qui est navigable, pour les bâtiments de faibles dimensions, jusqu'à 50 kilomètres de son embouchure.

La pêche est une des principales sources de richesse de Sakhaline. D'après le médecin russe Sliounine, qui a étudié ce pays en détail, des quantités innombrables de poissons fréquentent les rivages de l'île et, par grosse mer, sont souvent rejetées sur la côte, formant des amoncellements de cadavres de 5 à 6 pieds de hauteur ; d'autres bandes se dirigent vers les rivières en torrents irrésistibles et encombrent leurs lits, arrêtant la circulation des chaloupes ; une partie de ces masses de poissons est salée pour être livrée à la consommation ; le reste sert d'engrais que les Japonais viennent chercher en grandes quantités pour amender les terres maigres de l'empire du Soleil-Levant.

Ce sont, en effet, les sujets du mikado qui, avant la guerre actuelle, tiraient le meilleur parti des richesses naturelles de l'île de Sakhaline ; cette contrée, qui leur a appartenu naguère, fait partie du système insulaire des mers jaunes et n'est que le prolongement de l'empire nippon ; l'extrémité méridionale de Sakhaline se trouve à quelques heures à peine de navigation de la pointe septentrionale de l'île japonaise d'Yéso.

Dès le dix-huitième siècle, les pêcheurs japonais venaient chaque année, en grand nombre, tendre leurs filets sur les bas-fonds de Sakhaline, et peu à peu des colonies japonaises s'étaient installées dans la partie méridionale de l'île ; les Japonais se considéraient comme les possesseurs du pays, lorsque les Russes, maîtres du cours inférieur de l'Amour, franchirent le détroit de Tartarie et fondèrent plusieurs postes en face des établissements des Nippons; ceux-ci durent reculer devant une civilisation supérieure à la leur et, le 26 Janvier 1855, le gouvernement japonais signa un traité reconnaissant à la Russie la possession de la partie septentrionale de l'île. Dès cette époque, les Russes avaient reconnu l'existence des mines de houille ; ils en entreprirent de suite l'exploitation et affectèrent à ce travail les condamnés aux travaux forcés.

En 1875, la diplomatie russe remporta un nouveau succès ; le ministre du tsar à Tokio se fit céder, par le Japon, la partie méridionale de Sakhaline ; on donnait, en échange, aux Japonais, les îles Kouriles absolument désertes et improductives.

L'acquisition de la grande île par les Russes leur permit de mettre à exécution leur grand projet de colonisation pénale. On cessa de déporter en Sibérie des condamnés de droit commun les criminel



Régiment d'infanterie japonaise en marche vers le « front »

(Phot. de l'envoyé spécial du *Petit Journal* en Mandchourie.)

condamnés par les tribunaux de l'empire furent dirigés sur l'Extrême-Asie par les bateaux de la flotte Patriotique, et on créa à Sakhaline sept bagnes destinés à recevoir les forçats.

Ceux-ci sont employés au travail des mines ou à d'autres travaux fort pénibles, soit pour le compte de l'Etat, soit pour le compte des particuliers auxquels l'Etat les loue; après un nombre d'années variable et si sa conduite est bonne, le forçat peut être l'objet d'une mesure de clémence; il devient colon déporté, sort du bagne et reçoit du gouvernement un lot de terre et une subvention pour monter son ménage.

Encore quelques années, et si sa conduite n'a donné lieu à aucun reproche, il aura l'autorisation de traverser le détroit et d'aller s'installer, en colon libre, dans la Province maritime ou dans les territoires de l'Amour.

Pour arriver au peuplement de Sakhaline, et partant de ce principe que la colonisation par les célibataires est à peu près impossible, l'administration russe envoie, depuis 1884, à Sakhaline toutes les femmes condamnées aux travaux forcés. Le jour même de leur débarquement dans l'île, elles trouvent toutes un époux, et, d'après les rapports du gouverneur local, les ménages ainsi composés sont heureux, ne donnent lieu à aucune plainte, ne motivent aucune mesure de rigueur.

Le fait est d'autant plus remarquable, que la plupart des femmes déportées à Sakhaline ont été condamnées à cette peine pour avoir assassiné, en Russie, leur premier mari.

Sakhaline est divisée en trois arrondissements administratifs: celui d'Alexandrovsk, sur la côte occidentale; celui de Tymovsk, sur la côte orientale, et celui de Korsakov, dans la partie méridionale de l'île.

Un gouverneur militaire, relevant du vice-roi d'Extrême-Orient, a sa résidence à Alexandrovsk.

La population est composée de Russes et de quatre tribus d'aborigènes: les Ghiliaks, les Toungouses, les Orotchs et les Aïniens. Ces naturels forment un total d'à peu près 4,000 individus.

La population russe comprend environ 27,000 âmes ainsi réparties: 3,000 employés civils ou militaires, 5,000 paysans de condition libre, 3,000 paysans exilés, 8,000 colons déportés et 8,000 forçats.

C'est dans cette population que, par ordre du vice-roi d'Extrême-Orient, on vient de recruter plusieurs compagnies de milice destinées à tenir tête aux Japonais, au cas où ils s'aviseraient d'envoyer à Sakhaline un détachement pour s'emparer des mines, des pêcheries ou des établissements de l'Etat.

Assurément, la position géographique de Sakhaline est trop excentrique par rapport au théâtre de guerre principal pour que les Russes aient grand'chose à craindre de ce côté; mais, comme il suffit de quelques hommes bien armés et pourvus d'explosifs pour faire en peu de temps des dégâts énormes, on ne peut qu'approuver l'état-major russe d'avoir songé à assurer à sa colonie pénitentiaire un petit noyau de défense.

A. G.



L'île Sakhaline et la Sibérie orientale

LE PIED DU SOLDAT JAPONAIS

La guerre de Mandchourie entre dans la phase vraiment active et intéressante; des coups formidables vont être donnés et reçus.

Les adversaires ont été présentés au public en de nombreux articles. Mais certains détails, insignifiants en apparence, ont été négligés, et pourtant, ils seront de grands facteurs du succès. J'en veux prendre un exemple chez les Nippons. L'éloge du soldat japonais n'est plus à faire : son endurance, son patriotisme, sa bravoure, son mépris de la mort, sa sobriété, sa discipline, sont autant de qualités que nous connaissions déjà et qui, depuis le début des hostilités, n'ont cessé de se manifester.

Ce petit troupier carré, trapu, presque aussi large que haut, semble fait pour « porter l'as de carreau » et avaler des kilomètres. Cependant, il pèche par ses pieds — tel le colosse aux pieds d'argile! La chose peut, *a priori*, paraître étrange à ceux qui ont pu admirer, au Japon, la résistance à la marche et à la course des *béto*, qui précèdent au trot les chevaux de leur maître, ou des *Kourou Mayas*, qui, dans une journée, font faire à leur *pousse-pousse* chargé 60 à 80 kilomètres. Un bain très chaud, une bonne séance de massage à l'arrivée à l'étape, quelques bols de riz, quelques tasses de thé et d'innombrables pipes, et notre homme est parfaitement capable de se remettre en route le lendemain. Certainement, ceux de nos compatriotes qui ont eu l'occasion d'effectuer de longues courses en *djinritchos*, sur les excellentes routes de ce charmant et délicieux pays du Soleil-Levant, n'ont pas manqué de faire la réflexion que, moi-même, j'ai faite autrefois : « Quels admirables chasseurs à pied feraient tous ces tireurs de pousse-pousse. »

Malheureusement, la civilisation occidentale, qui a pénétré au Japon, amenant à sa suite canons, fusils et cuirassés modernes, empêchera les Nippons de pouvoir utiliser intégralement leurs qualités natives de marcheurs, et privera l'armée mikadonale d'un sérieux facteur de succès.

Je crois qu'on peut avancer, sans soutenir un paradoxe, que le pied du Japonais s'est moins facilement adapté que son cerveau aux idées européennes, adaptation assez superficielle d'ailleurs et sur laquelle même les japonophiles, et je suis du nombre, ne se font pas d'illusions.

L'élégance, la mode, l'esprit d'imitation de l'Occident ont imposé le chapeau de soie, le frac, le lorgnon, le plastron glacé et la rosette à la boutonnière. Tout cela a été adopté, sans difficulté, avec empressement même. Il n'en est pas ainsi pour la chaussure. La nation est encore réfractaire au soulier : elle le subit plutôt qu'elle ne l'accepte.

L'homme d'Etat qui rentre chez lui, sortant du parlement ou du ministère, en redingote, chapeau de soie et bottines vernies, se hâte de se débarrasser de ces dernières — instruments de torture ! — pour chausser aussitôt la sandale de paille ou la soque de bois. Biguet, qui connaît admirablement le Japon, reproduisait tout récemment, en un de ses dessins, pleins de vérité et d'humour, une de ces scènes des coulisses du Japon officiel.

Or, si le Japonais civilisé à demi ou aux trois quarts souffre encore de sa chaussure, que



Traînards japonais



Le correspondant du « PETIT JOURNAL » à Vladivostock

sera-ce pour le pauvre petit troupier, appelé de l'île de Tsou-Sima, ou pour le réserviste, rappelé sous les drapeaux quatre ou cinq ans après qu'il se sera déshabitué du « godillot » nippon ?

Le premier jusqu'à son incorporation, le second depuis sa libération, auront eu les pieds absolument libres. A peine arrivés au régiment, leurs pieds seront enfermés dans une gaine de cuir plus ou moins rigide, qui les gênera, les blessera et donnera aux marcheurs l'air « empoté ».

Dans la dernière campagne de Chine de 1900, où les troupes japonaises ont eu très peu à marcher, en somme, cette défectuosité du pied chaussé à l'européenne n'a guère eu l'occasion de bien se manifester.

Il n'en fut pas de même dans la campagne de 1895 en Mandchourie. Les étapes y furent pénibles et l'hiver très dur : le nombre des éclopés fut considérable. Une grande partie des soldats et des officiers faisaient les marches en petites sandales de paille : chaussures parfaites pour la belle saison, mais insuffisantes par des froids de 40 degrés au-dessous de zéro, comme ceux qui attendent cet hiver les belligérants dans les plaines de la Mandchourie.

Je me trouvais, en Octobre 1895, au Japon, au moment du rapatriement d'une partie de l'armée de Chine. De nombreux officiers, avec lesquels j'eus l'occasion de m'entretenir, me dirent que le soulier européen avait fait plus de mal à leurs hommes que les balles chinoises.

Croyez-vous que ce petit détail ne vaut pas d'être mis bien en évidence ? Peut-être l'hygiéniste lui donnera-t-il, à bon droit, une très haute importance, alors que le théoricien de la stratégie, qui règle les batailles et les victoires sur des bouts de papier, les pieds sous sa table de travail, en sourira, le qualifiant tout au plus de futile « affaire de bottes ».

Lequel aura raison ? Je n'ai pas qualité, pauvre pékin que je suis, pour me mêler à ce conflit. Si l'histoire doit nous servir d'enseignement, je me permettrai de rappeler qu'on m'a appris, sur les bancs de l'école, que l'empereur Napoléon gagna ses batailles avec les jambes — le mot jambes étant moins vulgaire que le mot pieds ! — de ses « grognards », qui firent des marches extraordinaires, et qu'aujourd'hui encore peut-être, la victoire dans les plaines de la Mandchourie pourrait bien appartenir à l'armée qui aurait les meilleurs pieds.

JACQUES DU TAURAT.

LA DIVISION NAVALE RUSSE DE VLADIVOSTOCK

Nos lecteurs savent que l'amiral Skrydlov, envoyé pour remplacer le brave amiral Makharov dans le commandement des forces navales russes des mers de Chine, n'a pu, en raison de l'investissement de Port-Arthur, aller prendre possession, dans cette ville, de son commandement.

Il s'est rejeté sur Vladivostock, où il s'est mis à la tête de la belle division de croiseurs

LA VILLE DE VLADIVOSTOCK (On aperçoit, mouill

cuirassés qui y était enfermée par les glaces au moment où les hostilités ont éclaté.

Cette division, composée des croiseurs cuirassés *Riurik*, *Rossia* et *Gromoboï*, vient, pour la seconde fois, de faire parler d'elle. Dans un nouveau raid, audacieusement poussé jusqu'au détroit qui sépare la Corée du Japon, à près de 600 milles de son point d'appui, elle a surpris deux ou trois des transports qui assurent les services de l'armée japonaise et les a coulés

Il y a là un assez gros danger pour le Japon, qui se verra vraisemblablement amené à bloquer étroitement dans Vladivostock cet ennemi insaisissable, par une force très supérieure, au détriment de la coopération importante de son escadre devant Port-Arthur. N.

Les officiers de l'escadre de la Méditerranée
AUX RUINES DE BAALBEK



Aux ruines de Baalbek

Dans un train spécial, nous quittons Beyrouth chargés d'un léger bagage. Au bout de quelque temps, la ligne, qui est à voie étroite, commence l'ascension du Liban; du reste, la pente est bientôt très forte, le chemin de fer devient à crémaillère et décrit de nombreux lacets.

On s'élève ainsi jusqu'aux cols supérieurs de la montagne, qui demeure à cette altitude aussi aride et dénudée que plus bas. Tous les sommets sont unis et lisses, sans un arbre, sans un buisson, rougeâtres ou jaunis par la neige.

Les vallées sont, au contraire, d'une fertilité remarquable et d'une fraîcheur édénique : des arbres fruitiers, de la vigne et toutes les cultures de nos pays. La voie ferrée, longée par la route poussiéreuse qui mène à Damas, cotoie longtemps le précipice et l'on peut apercevoir un village caché dans un repli et respirant à l'ombre bienfaitrice d'un vallon.

Ceci n'implique pas, d'ailleurs, l'absence d'habitation sur les hauteurs ; elles fourmillent au contraire partout, voire même des hôtels magnifiques, où les Egyptiens de marque viennent passer la belle saison. Aussi, à tous les arrêts, une foule bariolée d'indigènes nous offrent, contre une des monnaies étranges du pays : metfalik, bachlik, iuzlik, de petits paniers qui servent de berceau à des poires ou des pêches d'une taille et d'une qualité spéciales.

Nous voici au point culminant de la voie, à peu près 1,400 mètres. Après être monté si haut, il faut redescendre dans la vallée qui sépare le Liban de l'Anti-Liban.

On s'aperçoit alors plus vivement du déboisement de la montagne, et l'on pourrait en vain y chercher des cèdres. J'ai ouï dire, mais j'ignore jusqu'à quel point la chose est exacte, qu'il reste seulement 12 de ces arbres; ces quelques survivants de la gloire d'autrefois sont devenus un des buts d'excursion de Beyrouth ; ils rattrapent la quantité par la qualité, car ils sont énormes.

Cependant, dans les compartiments (modèle

…ade, les trois croiseurs « RIURIK », « ROSSIA » et « GROMOBOÏ »)



Ce qui reste du temple du Soleil, à Baalbek

exigu), on commence à avoir chaud et à somnoler ; on a beau se remémorer, l'histoire de Gédéon, de Samson et Dalila et autres israélites de marque, ou compter sur la route le nombre de chameaux d'une caravane que notre convoi dépasse, la lutte contre l'engourdissement devient difficile.

Tout à coup, dans sa langue maternelle, le contrôleur de nos wagons, qui ne sont ni lits, ni salons, se met à crier : « Raïak ! 40 minutes d'arrêt ! buffet ! » A ce cri, les pèlerins pour Héliopolis s'abattent comme une nuée de sauterelles sur le festin préparé. La gare et le buffet ont un petit air bourgeois et français. Il n'y manque même pas le fidèle gendarme, mais celui-ci pour bicorne a un fez, pour gants une peau brune et halée ; il darde dans tous les sens des poignards et des armes variées.

Nous faisons connaissance avec le mouton du pays, qui a le goût de bouc et le petit vin du cru « ksara », qui est généreux. Cette odeur et cette saveur persistantes de bouc, qui me poursuivront jusqu'à Damas inclusivement, seront le revers de la médaille et le revers unique. Après le repas frugal de l'explorateur, un café turc « kawa » et des cigarettes ottomanes, on reprend un nouveau train qui nous dépose environ vers deux heures à Baalbek ou Héliopolis, ville de Baal ou ville du soleil. Nous sommes à 1,100 mètres d'altitude, dans une plaine très arrosée et couverte de verdure, entourée de montagnes arides avec ou sans neige. Là-bas, dans l'Est, au-dessus des prés, des taillis, des arbres, on aperçoit dans le lointain, sur le ciel bleu, la silhouette grave de six colonnes gigantesques, montrant au nouvel arrivé, dans leur délabrement et leur tristesse mornes, le regret des civilisations disparues.

La ville actuelle de Baalbek, ville arabe, est à cinq ou six cents mètres de la gare, elle domine l'acropole et n'offre comme curiosités que les ruines superbes qui jonchent la plaine à ses pieds. Il n'y a donc qu'à se diriger tout de suite vers elles et à leur demander l'évocation d'un passé millénaire. De ce passé, avant de visiter ce que les peuples et les tremblements de terre ont bien voulu épargner, je donnerai ici un court aperçu :

D'après la tradition du pays, cette plaine serait le berceau du genre humain, et Caïn aurait commencé ces vastes constructions pour échapper à la vengeance divine ; on y verrait aussi les ruines de la tour de Babel, les ruines d'un palais, élevé par Salomon en l'honneur de Bakis, reine de Saba. Mais tout cela tient de la légende : ce qui est sûr, c'est l'origine phénicienne des constructions, comme le prouvent les murs cyclopéens encore debout.

Sous Antonin le Pieux, les Romains construisent le temple de Jupiter et, pour s'attirer les bonnes grâces de la population, fervente encore de Baal ou du Soleil, restaurent et embellissent le grand temple du Dieu. Septime-Sévère et Caracalla continuent l'œuvre commencée, interrompue par l'empereur chrétien Constantin le Grand, qui fait abattre les idoles et élever une basilique, au centre du grand temple, avec les débris des colonnes et des murailles.

Vers l'an 634, les Arabes prennent Baalbek aux Romains, sous le khalifat d'Admar-el-Kattal ; la ville passe ensuite aux Croisés, qui la saccagent, à Tamerlan, et change perpétuellement de maître pendant la longue rivalité des émirs du Liban ; rivalité qui devait se terminer par la révolte de l'un d'eux, Mohammed, contre la Turquie, et sa défaite en 1850. Baalbek devient alors simple kaïmacamat de l'empire ottoman. Aujourd'hui son rôle est nul, et les restes d'un passé mouvementé lui valent, seuls, une notoriété universelle.

L'acropole synthétise tous ces restes, et dans ce mot nous devons voir, non seulement les temples, mais une ville fortifiée qui a servi de refuge à ses maîtres successifs contre les invasions.

Aussi n'est-il pas étonnant qu'on y pénètre par des souterrains ; du reste, l'entrée n'est pas libre et ne peut s'exécuter qu'en déposant dans les mains du gardien un medjidi, soit 4 fr. 20 ; elle s'effectue au milieu d'une foule grouillante de Bédouins et de Bédouines en loques.

Le souterrain artificiel a environ deux cents mètres de long. On tourne alors à gauche et, précédé par le guide, on visite le temple de Jupiter, absolument indépendant de la salle sacrée.

Ce temple, beaucoup plus petit que son voisin, est cependant superbe ; il est construit en gros blocs de granit et affecte une forme rectangulaire. Tout autour de l'édifice se trouvaient 42 colonnes corinthiennes, hautes de 17 mètres et de 6 mètres de circonférence. La construction était des plus soignées ; les pierres étaient jointives et posées sans ciment ; on obtenait probablement un pareil contact en les frottant les unes sur les autres jusqu'à ce qu'on ne puisse introduire entre elles la moindre aiguille ou feuille mince.

Les colonnes sont en trois morceaux monolithes et leur rigidité est telle qu'à un récent



Une colonne du temple de Jupiter à demi renversée

tremblement de terre, l'une d'elles s'étant inclinée, a heurté la paroi verticale du temple sans la défoncer, et sans se casser elle-même. Elle reste ainsi en équilibre, appuyée en haut sur la muraille et en bas de biais sur la base.

D'ailleurs tous les pieds des colonnes ont été abîmés par les conquérants arabes ; ceux-ci les ont creusés pour en extraire les crampons qui se trouvaient au centre.

On voit l'emplacement de la table du sacrifice et une inscription des plus modernes en turc en l'honneur de l'empereur allemand. Il y est dit qu'à son récent voyage en Palestine, Guillaume II, accompagné de son excellent ami Abdul-Hamid, empereur ottoman, a visité Baalbek, dont les fouilles étaient dirigées par une société allemande.

En sortant du temple de Jupiter, on pénètre dans le temple du Soleil ; celui-ci se composait de plusieurs parties bien distinctes ; d'abord l'entrée des Propylées, escalier gigantesque, avec une première rangée de douze colonnes, dont il ne reste plus que les soubassements ; trois portes, dont l'une monumentale, les deux autres plus petites, donnant accès dans un espace hexagonal, dit des exèdres ; trois nouvelles portes identiques aux premières et par où l'on pénètre dans le Panthéon, ou grande cour intérieure ornée de statues des dieux ; enfin, nouveau portique, plus petit, permettant d'arriver au saint des saints, au temple lui-même.

Les portes d'entrée sont colossales, et comme la disposition du temple permettait d'en apercevoir le fond dès qu'on était dans l'axe de la construction, cette perspective de propylées, de portiques et cet ensemble de 250 colonnes devaient être imposants. Dans la deuxième cour, en forme d'hexagone, se trouvent six salles rectangulaires ou exèdres de dimensions inégales, servant jadis de logement aux prêtres. A leur entrée se dressaient quatre colonnes, aujourd'hui disparues, mais les niches en double rangée où se mettaient les statues des dieux sont parfaitement conservées ; leur sculpture était des plus fines et a résisté à l'insulte des temps.

On pénètre ensuite dans le Panthéon, où l'on aperçoit à droite et à gauche, en entrant, le logement des prêtres et trois grandes salles que peuplaient les statues des dieux. Au centre de la cour, gisent les ruines de la Basilique de Constantin, et un grand bassin construit par les Romains.

Voici enfin, après un escalier superbe, le vrai temple du Soleil, entouré de 54 colonnes, hautes de 20 mètres et de 7 m. 50 de tour. De cette forêt de pierres, il ne reste que six colonnes : elles sont d'ordre corinthien et construites en trois morceaux ; elles supportent des débris de frises et de gargouilles : têtes de lions énormes et rugissants.

Après la visite du temple du Soleil, on s'achemine vers la forteresse arabe, construite par les conquérants avec les débris des temples.

Cela ne laisse pas d'être fort ancien, comme le témoignent les amas de boulets en pierre lancés jadis par les catapultes, mais c'est relativement jeune à côté des antiquités voisines. Cette citadelle est haute de trois étages.

Du haut de ses murs, on domine tout Baalbek, tout ce qui est mort et tout ce qui est vivant ; le regard plonge dans un océan de pierres d'où émergent d'un côté les six colonnes monumentales, et d'un autre le temple de Jupiter : ailleurs, on ne distingue rien dans un amas confus de gros blocs, de débris de frises, de colonnes, tout cela dans un enchevêtrement inimaginable : c'est l'expression même du mélange des peuples de ce pays, et l'explication claire de tous les grands passages humains qui s'y sont produits : les derniers modifiant toujours ou détruisant ce qu'avaient fait les précédents.

L'heure du départ s'avance, on fait encore le tour des remparts extérieurs pour admirer les stupéfiants murs cyclopéens.

Imaginez, sur 19 mètres de long, 4 de haut et 6 de large, des blocs effroyables entassés en trois rangées. Par quel miracle ont-ils été déplacés et posés là ? Mystère.

Sur cette dernière impression saisissante, on sort des ruines, poursuivi par une foule de fillettes indigènes, élevées chez les Sœurs et offrant des souvenirs de Baalbek. Elles savent trois mots de français, à peu près autant d'anglais, mais elles sont si jolies, avec leurs beaux yeux noirs et leurs dents impeccables, qu'on ne peut pas leur refuser ; on repasse entre les Bédouins, aussi immobiles et étonnés qu'au début, et on regagne la campagne.

Visite rapide au temple de Vénus, petit pentagone avec cinq colonnes monolithes, et coup d'œil d'adieu à la ville.

On arrive à la gare. Le train est formé : départ au crépuscule pour Damas et dîner au bouc en perspective. Quand l'œil a perdu de vue, au-dessus de la plaine calme, les six collines qui la dominent, il lui reste encore la ressource de s'amuser du profil d'un chameau, qui se détache dans le ciel au haut des mamelons suivis par les caravanes.

VIATOR.

UNE ESCADRE ANGLAISE AU GOLFE JUAN

Le régime de l'entente cordiale a amené une notable amélioration dans la correction un peu froide qui marquait, avant l'échange des visites du roi Edouard VII en France et du président de la République en Angleterre, nos relations avec nos voisins d'outre-Manche.

La cordialité s'est manifestée de manières variées : en dernier lieu, par une visite sur nos côtes méridionales d'une fraction de l'imposante escadre que l'Angleterre entretient dans la Méditerranée.

Cette fraction, constituée par l'escadre des croiseurs sous le commandement du contre-amiral sir Baldwin Walker, a passé plusieurs jours au mouillage du golfe Juan où nous ne croyons pas qu'aucune force navale anglaise de cette importance ait jamais paru.

Le meilleur accueil a été fait aux marins anglais par les municipalités de Cannes et de Vallauris. Un vin d'honneur a été offert par cette dernière à l'amiral Walker sur le quai du golfe Juan. Une visite des usines de poteries a suivi, au cours de laquelle nos hôtes ont été vivement acclamés.



Une escadre anglaise au mouillage du golfe Juan, sur la côte de Provence

Le dimanche, 12 Juin, 2,000 marins anglais permissionnaires ont été mis à terre. L'amiral a remercié le maire de Vallauris pour l'accueil plein de cordialité que leur a fait la population. Sir Baldwin Walker a reçu à déjeuner, à bord de la *Bacchante*, le préfet des Alpes-Maritimes, le sous-préfet de Grasse, les maires de Cannes et de Vallauris et quelques autres personnes. Des toasts ont été échangés, dans lesquels on s'est félicité des sentiments amicaux qu'éprouvent l'un pour l'autre les peuples de France et de Grande-Bretagne.

L'escadre anglaise comprenait les croiseurs cuirassés : *Bacchante*, *Aboukir*, les croiseurs protégés : *Arrogant*, *Furious*, *Venus*, *Astræa*, *Hermione*, *Naïad*, *Pegasus*, *Pioneer*, *Pyramus*, *Pandora* et une dizaine de contre-torpilleurs ; en tout, vingt-deux bâtiments

L'escadre a appareillé le 14 Juin pour Ajaccio, où elle a rejoint une des divisions cuirassées.

Au moment de l'appareillage, le croiseur français *D'Entrecasteaux* a passé devant le golfe. L'amiral Walker a aussitôt saisi très courtoisement cette occasion de saluer le pavillon tricolore, salut qu'il n'avait pu faire à son arrivée, le golfe Juan ne possédant pas de batteries en état de le rendre. La *Bacchante* a donc salué le pavillon français de 21 coups de canon que le *D'Entrecasteaux* a rendus coup pour coup, suivant le protocole maritime.

F.

LA CARAVANE DE « CANCALE »

C'est dans le dernier des mois avec *R* que l'on fait la grande pêche des huitres dans la baie de Cancale. La principale partie du produit de cette cueillette est d'ailleurs faite pour mettre à l'élevage, dans les parcs, les succulents mollusques.

On sait que les « cancales » sont les heureuses rivales des « ostendes » et que leur patrie est un des plus jolis ports de la région malouine. Sur le rivage de cette vaste baie du Mont-Saint-Michel, où les huitres acquièrent un goût si estimé, elles grossissent dans les 1,293 parcs et étalages d'une superficie de 174 hectares de Cancale, ou sur les bancs de l'immense golfe qui s'étend entre les pointes de Cancale et de Granville.



Le croiseur cuirassé anglais « BACCHANTE », portant le pavillon du contre-amiral sir Baldwin WALKER

Chaque année, la pêche des huitres indigènes à Cancale a lieu en Avril, à des jours fixés à l'avance par l'administration de la Marine, et sur des bancs bien délimités et qui changent tous les ans. Plus de 400 petits bateaux à voiles, des bisquines, y prennent part sous la surveillance du vapeur-garde-pêche. Il est cueilli ainsi environ 8,000,000 de mollusques, petits et gros. Le départ à la pêche en mer et la rentrée de ces bateaux est un des plus beaux spectacles maritimes de France et nombre de touristes y viennent de loin. C'est ce qu'on appelle la « Caravane de Cancale ».

A un coup de canon, signal de départ tiré à bord du stationnaire de l'Etat; tous les bisquines et bateaux cancalais, spécialement réarmés pour la circonstance — plus de 400 — quittent ensemble et à marée haute la Houle, qui est le port de Cancale. Ces voiles s'éloignent par derrière les rochers du Hoc, qui est le célèbre « rocher de Cancale ».

Tous s'avancent à pleines voiles vers les lieux de pêche désignés — ainsi livrés au pillage des dragues pendant un certain nombre d'heures seulement, Le retour à la Houle est non moins curieux, car on lutte de vitesse, et l'on peut dire qu'il n'y a nulles régates au monde qui vaillent comme spectacle nautique la « Caravane de Cancale ».

C'est un armement maritime exceptionnel que cette « Caravane ». Il se renouvelle plusieurs fois à la même époque et même en Septembre, à la rentrée des mois avec *R*. Il est facile de comprendre que les marins pêcheurs cancalais n'y pourraient suffire eux-mêmes, d'autant que beaucoup d'eux sont en ce moment sur les bancs de Terre-Neuve.

Les Cancalais s'adjoignent alors ce qu'ils appellent les « marauds », c'est-à-dire des cultivateurs, des ouvriers et hommes de tous métiers, qui complètent les équipages des bateaux.

Les huitres indigènes des bancs se pêchent avec des dragues, appelées « fers » à Cancale. Suivant sa grandeur, chaque bisquine a 2, 4, 6 ou 8 « fers », qu'elle traine à la remorque sur les lieux de pêche. De temps en temps, on tire ces dragues à bord; elles y ramènent, avec des huitres vivantes, des coquillages et des écailles d'huitres mortes, dont on fera le triage au port. Aussitôt la pêche finie et dès que la marée permet l'accès de la Houle, les bateaux rentrent et jettent sur la grève les huitres et les coquilles, dont les femmes font le triage à marée basse.

Le triage, appelé *rebinage*, est aussi intéressant que la pêche proprement dite, il attire de nombreux curieux et fait la joie des photographes. Il a lieu ordinairement chaque lendemain de caravane. Là les huitres sont mises en plusieurs catégories, suivant leur taille : les grosses, les moyennes et les petites. Les premières sont destinées à la vente et cédées aux mareyeurs, tandis que les autres sont portées sur les « étalages », où elles grandissent plus vite et deviennent plus succulentes que sur les bancs du large de la vaste baie.

J.



La flottille des pêcheurs de Cancale, appareillant pour la pêche aux huitres

LES SPORTS DANS L'ARMÉE

ATHLÉTISME

Le championnat militaire. — Le général Dessirier, gouverneur militaire de Paris, vient d'accorder définitivement à l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques l'autorisation d'organiser un championnat militaire d'athlétisme (courses à pied et concours) réservé aux corps de troupes placés sous son commandement.

Ce championnat sera donné le 17 Juillet sur la piste du Racing-Club de France, à la pelouse de la

Croix-Catelan, au bois de Boulogne. Cette société a mis gracieusement son terrain, son matériel et son personnel à la disposition des organisateurs.

LE SERVICE MILITAIRE DES ÉLÈVES DES GRANDES ÉCOLES

Lundi dernier, par 346 voix contre 261, sous prétexte d'égalité, la Chambre des députés, malgré les efforts répétés, matin et soir, du colonel Rousset et les observations les plus énergiques et les plus décisives du ministre de la Guerre lui-même, a voté le 1er paragraphe de l'article 23, qui astreint les futurs élèves de Saint-Cyr et de Polytechnique à accomplir deux années de stage dans un corps de troupe, à la caserne, avant leur entrée dans ces écoles.

Rien n'a pu vaincre l'obstination du rapporteur, M. Berteaux, et de la commission.

Le vote de lundi a commencé, indirectement (on n'ose pas encore le faire directement), la démolition de nos grandes et incomparables écoles militaires, les plus glorieuses du monde. A toutes les objections des hommes du métier, l'agent de change socialiste, M. Berteaux, a répondu : « Egalité, égalité ».

Le pays demande au Parlement une loi militaire; les politiciens en quête de popularité facile lui donnent une loi politique.

Certes, chacun le sait, nous n'avons dans ce journal aucune hostilité systématique contre le ministre de la Guerre actuel; nous avons toujours signalé, avec soin, les mesures judicieuses qu'il a prises parfois pour le bien de l'Armée; mais, aujourd'hui, tout en signalant l'effort très réel et très patriotique qu'il a fait pour convaincre ses amis de l'extrême-gauche, nous ne pouvons nous empêcher d'être de l'avis du *Figaro* qui, moins que tout autre journal, peut être accusé d'hostilité irraisonnée contre le général André, quand il déclare tristement :

« Voilà où conduisent certaines doctrines et certaines mesures dont le général André lui-même fut l'auteur ou le partisan. Il a lâché la bête; il ne peut plus la museler. Elle se retourne maintenant contre lui et le mord à belles dents. Le général André ne compte pas plus, pour le Bloc, qu'un sacristain ou un congréganiste. Il sera demain traîné aux gémonies, les pieds devant, par ses flatteurs d'avant-hier ! »

La leçon est éloquente et éclatante, quoique non nouvelle. Le malheur est que ce soit l'Armée de la France qui la paye.

Tout cela est profondément triste et bien inquiétant.

LACARRE.

A L'OFFICIEL

Guerre

Réserve et armée territoriale

Tableau d'avancement pour 1904

INFANTERIE

Sont inscrits pour lieutenant de réserve. — Accary, au rég. d'inf. de Belley; d'Afflon de Champié, au rég. d'inf. d'Avignon; Altmayer, au rég. d'inf. de Troyes; Anquetil, au rég. d'inf. de Rouen-Nord; Armani, au rég. d'inf. de la Corse; Arnaud (G.-J.), au rég. d'inf. de Nîmes; Arnaud (G.-M.-J.-J.-A.), au rég. d'inf. de Béziers; Arzalier, au rég. d'inf. de Mende; Auroir, au rég. d'inf. de Bourges; Azéma, au rég. d'inf. de Saint-Gaudens; Bailly, au rég. d'inf. de Cosne; Barbier, au 155e rég. d'inf.; de la Barge de Certeau, au rég. d'inf. d'Annecy; Baron, au rég. d'inf. de Dijon; Basseville, au rég. d'inf. d'Orléans; Batault, au rég. d'inf. de Montluçon; Bayon, au rég. d'inf. de Marseille; Béchet, au rég. d'inf. de Péronne; Bénuraud, au rég. d'inf. de Saintes; Besserat, au rég. d'inf. de Reims; Bianchi, au rég. d'inf. de Bernay; Bideau, au rég. d'inf. d'Aurillac; Biheu, au rég. d'inf. de Bar-le-Duc; Blanc, au rég. d'inf. de Saint-Malo; Blanchard (A.-J.), au rég. d'inf. d'Alençon;

Blanchard (H.), au rég. d'inf. de Châtellerault; Bœsllwald, au 29e bat. de chass. à pied; Bordas, au rég. d'inf. au Mans; Bory, au rég. d'inf. de Perpignan; Bouchet, au rég. d'inf. de Nîmes; Bourla, au rég. d'inf. de Coulommiers; Bousquet, au 8e bat. de chass. à pied; Besson, au rég. d'inf. de Châteauroux; Brière, au rég. d'inf. de Beauvais; Briquet, au rég. d'inf. de Beauvais; Brocard, au rég. de Dijon; Brochot, au rég. d'inf. de Bourg; Bruniquel, au rég. d'inf. de Soissons; Bussienne, au rég. d'inf. d'Abbeville.

Cauet, au 3e bat. de chass. à pied; Cagnet, au rég. d'inf. de Melun; Caron, au rég. d'inf. de Bernay; Caspar, au rég. d'inf. de Nancy; Cavaré, au rég. d'inf. de Fontainebleau; Cécile, au rég. d'inf. de Neufchâteau; Champeil, au rég. d'inf. d'Argentan; Chanjou, à la disposition des troupes coloniales; Chapotel, au rég. d'inf. de Périgueux; Chavance, au rég. d'inf. de Falaise; Chevallier, au rég. d'inf. de Béziers; Clerc, au rég. d'inf. de Marseille; Clergues, au rég. d'inf. de Pont-Saint-Esprit; Cluzan, au rég. d'inf. de Falaise; Coindet, au 29e bat. de chass. à pied; Colet, au rég. d'inf. de Pont-Saint-Esprit; Collet, au rég. d'inf. de Laval; Collignon, au 148e d'inf.; Cordier, au rég. d'inf. de Reims; Cosson, au rég. d'inf. de Besançon; Court, au 24e bat. de chass. à pied; Crouvizier, au rég. d'inf. d'Epinal; Cuq, au rég. d'inf. d'Albi;

Dalsace, au 152e rég. d'inf.; Danguy des Déserts, au rég. d'inf. de Quimper; Debuire, au rég. d'inf. de Dunkerque; Degusseau, au rég. d'inf. d'Amiens; Dejulliard, au rég. d'inf. de Saint-Etienne; Delessert, au 3e rég. de zouaves; Demars, au rég. d'inf. de Valenciennes; Denimal, au rég. d'inf. d'Arras; Denoyelle, au 145e rég. d'inf.; Dépré, au rég. d'inf. d'Auxerre; Deschamps, au 154e rég. d'inf.; Détourbet, au serv. d'état-maj.; Devillard, au rég. d'inf. de la Rochelle; Devillers, au rég. d'inf. de Troyes; Didier, au rég. d'inf. d'Epinal;

Doë de Maindreville, au rég. d'inf. de Chartres; Domingie, au rég. d'inf. de Pau; Douellé, au rég. d'inf. de Bar-le-Duc; Doussin, au rég. d'inf. de Brive; Duchesne, au rég. d'inf. de Châtellerault; Dupard, au rég. d'inf. d'Auxonne; d'Estrées, au rég. d'inf. de Pau; Etesse, au rég. d'inf. de Fontainebleau; Eymard, au rég. d'inf. de Nîmes; Fagot, au rég. d'inf. de Montluçon; Féraud, au rég. d'inf. d'Avignon; Ferté, au rég. de Laon; Fèvre, à la disposition des troupes coloniales; Feyte, à la disposition des troupes coloniales;

Filliart, au rég. d'inf. de Reims; Foissy, au rég. d'inf. de Vesoul; de Fontaine de Resbecq, au rég. d'inf. de Cherbourg; Foray, au rég. d'inf. de Besançon; Fournial, au rég. d'inf. de Tulle; Frachet, au rég. d'inf. de Périgueux; Fradin, au rég. d'inf. de Falaise; Francillon, au rég. d'inf. de Périgueux; Gaffajoli, au rég. d'inf. de Dreux; Gallois, au rég. d'inf. de Dijon; Gaudrier, au rég. d'inf. de Châlons-sur-Marne; Gauthier (A.-P.-F.), au 21e bat. de chass. à pied; Gauthier (C.-T.), au rég. d'inf. de Lorient; Gayan, au rég. d'inf. de Mayenne; Genu, au rég. d'inf. d'Argentan;

Gillard, au rég. d'inf de Rennes; Gillot, au rég. d'inf. d'Epinal; Giraud, au rég. d'inf. de Pont-Saint-Esprit; Glize, au 27e bat. de chass. à pied; Gonzini, au rég. d'inf. de Vannes; Gouazé, au rég. d'inf. de Toulouse; Goyet, au 4e rég. de zouaves; Grandjean, au rég. d'inf. de Chalon-sur-Saône; Grenouillet, au rég. d'inf. de Belfort; Guichard, au rég. d'inf. de Marseille; Hauwelle, au 16e bat. de chass; Hébert, au rég. d'inf. de Valenciennes, Héraux, au rég. d'inf. de Dunkerque; de l'Horme, au rég. d'inf. de Langres; Hortala, au rég. d'inf. d'Auxonne; Huet, au 15e bat. de chass. à pied;

Hulot, au 8e bat. de chass. à pied; Humbert, au rég. d'inf. de Lons-le-Saunier; Jan, au rég. d'inf. de Lorient; Jodin, au 160e rég. d'inf.; Johnston, au serv. d'état-maj.; Joly, au serv. des chemins de fer et des étapes; Joncoux, au rég. d'inf. de Péronne; Julliac, au rég. d'inf. de Nancy; Junot, au rég. d'inf. à Orléans; Kiehl, au 156e rég. d'inf.; Kretzmeyer, au rég. d'inf. de Sens; Labbe, au rég. d'inf. d'Arras; Laborie, au rég. d'inf. de Cahors; Laboulbène, au rég. d'inf. de Sens; Lacombe (J.-L.), au rég. d'inf. de Soissons;

Lacombe (L.-J.-M.), au rég. d'inf. de Toul; Lacoste, au rég. d'inf. de Montauban; Lacroix, au 1er bat. de chass. à pied; Laforez, au 154e d'inf.; Laguerre, au rég. d'inf d'Argentan; Lajudie, au rég. d'inf. de Valenciennes; Lambert, au 109e rég. d'inf.; Lamy, au rég. d'inf. de Soissons; Larrieu, au rég. d'inf. de Bordeaux; Laurouet, au rég. d'inf. de Saint-Gaudens; Laval, au rég. d'inf. d'Angoulême; Le Bertre, au rég. d'inf. de Rouen-Nord; Leblond, au rég. d'inf. de Brest; Lebœuf, au rég. d'inf. de Châtellerault; Le Breton, au rég. d'inf. de Nantes; Lecestre, au rég. d'inf. de Saint-Quentin; Lefas, au rég. d'inf. de Laval;

Lefebvre, au rég. d'inf. d'Arras; Legallois, au rég. d'inf. d'Argentan; Léoni, au 1er rég. de zouaves; Le Tourneur, au rég. d'inf. de Toul; Lévy, au rég. d'inf. de Troyes; L'Hotte, au rég. d'inf. de Laon; Liaudoix, au rég. d'inf. de Troyes; Liébré, au 1er rég. de zouaves; Lobut, au rég. d'inf. de Troyes; Loorius, au rég. d'inf. de Saint-Omer; Louis, au rég. d'inf. d'Avignon; Luguel, au rég. d'inf. de Châteauroux; Macaire, au rég. d'inf. de Marseille; Machat, au rég. d'inf. de Tulle; Mailly, au rég. d'inf. de Châlons-sur-Marne;

Maire (F.-A.-A.), au service des chemins de fer et des étapes; Maire (L.), au rég. d'inf. d'Auxonne; Mallet, au rég. d'inf. de Lorient; Mandereau, au rég. d'inf. d'Orléans; Mariotte, au rég. d'inf. de Bar-le-Duc; Martin, au rég. d'inf. de Montpellier; Martin du Nord, au rég. d'inf. du Mans; Masselot, au 4e rég. de zouaves; Massias, au rég. d'inf. d'Angoulême; Massina, à la disposition des troupes coloniales; Mathis, au rég. d'inf. de Lille; Matray, au rég. d'inf. de Roanne; Maudet, au rég. d'inf. de Nantes; Ménard, au 8e bat. de chass. à pied; Michallet, au rég. d'inf. de Saint-Etienne;

Michault, au 155e rég. d'inf.; Michaux-Bellaire, au 4e rég. de tiraill. algér.; Michel (G.), au service des chemins de fer et des étapes; Michel (J.-E.-G.), au rég. d'inf. d'Amiens; Montagnard, au rég. d'inf. d'Avignon; Montazel, au 4e rég. de zouaves; Moonens, au rég. d'inf. de Bordeaux; de la Motte de la Motte-Rouge, au rég. d'inf. de Rouen-Sud; Mounier, au rég. d'inf. de Périgueux; de Munck, au rég. d'inf. de Dijon; Normant, au rég. d'inf. de Tarbes; Nicolas, au rég. d'inf. de Soissons; Odeau, au rég. d'inf. de Melun; Odend'hal, au rég. d'inf. de Brest; Olivier, au rég. d'inf. de Mende; Onfroy, au rég. d'inf. d'Amiens;

Orsoni, au 26e bat. de chass. à pied; Ottavi, au rég. d'inf. de la Corse; Ournac, au rég. d'inf. de Saint-Gaudens; Ozenne, au 109e d'inf.; Pagani, au rég. d'inf. du Havre; Pagès, au rég. d'inf. de Montpellier; Pailloux, au rég. d'inf. de Poitiers; Paternotte, au rég. d'inf. d'Evreux; Pégot, au rég. d'inf. de la Roche-sur-Yon; Pernaud, au rég. d'inf. de Montpellier; Perrier, au rég. d'inf. d'Avignon; Perrin, au rég. d'inf. de Grenoble; Petit, au rég. d'inf. de Troyes; Pharisier, au rég. d'inf. d'Orléans; Pinègre, au rég. d'inf. de Dijon; Des Plas, au rég. d'inf. de Montauban;

Platier, au rég. d'inf. de Saint-Etienne; Plommet, au rég. d'inf. de Soissons; Pointin, au rég. d'inf. de Saint-Quentin; Poirier, au rég. d'inf. de Laval; Poisson, au rég. d'inf. d'Auxerre; Pottecher, service des chemins de fer et des étapes; Pouvanne, au rég. d'inf. de Libourne; Poy, à la disposition des troupes coloniales; Privat, au rég. d'inf. de Coulommiers; Prosper, au rég. d'inf. de Tarbes; Prossaird, au rég. d'inf. de Vannes; Ravoux, au 15e bat. de chass. à pied; Réau, à la disposition des troupes coloniales; Renaud, au rég. d'inf. de Lille; Robert, au rég. d'inf. de Pont-Saint-Esprit; Robiquet, au rég. d'inf. d'Epinal; Roche (G.-J.), au rég. d'inf. de Riom; Roche (P.-G.), au rég. d'inf. d'Evreux; Rocheteau, au rég. d'inf. de Fontenay-le-Comte; Rossand, au rég. d'inf. de Bourg; Rouffignat, au 148e rég. d'inf.; Royer, au 160e d'inf.; des Roys d'Eschandelys, au rég. d'inf. de Bernay; Ruzé, au rég. d'inf. de Mont-de-Marsan; Saint-Hillier, au rég. d'inf. de Vesoul; Saint-Quentin, au rég. d'inf. de Saint-Omer;

Salle, au rég. d'inf. de La Rochelle; Sémouin, au rég. d'inf. de Bordeaux; Sempey, au rég. d'inf. de Bayonne; Séouve, au rég. d'inf. de Privas; Simon, au rég. d'inf. de Bourges; Thépenier, au rég. d'inf. de Chartres; Thomas, au 21e bat. de chass. à pied; Thurninger, au rég. d'inf. de La Rochelle; Tilliau, au rég. d'inf. de Cholet; Toppnet, au rég. d'inf. de Besançon; Torrens, au rég. d'inf. de Perpignan; Vaichère, au rég. d'inf. de Toulouse; Vaillant, au 1er bat. de chass. à pied; Valéry, au rég. d'inf. d'Evreux;

Variot, au rég. d'inf. de Chalon-sur-Saône; Varney, au rég. d'inf. de Bergerac; Verdun, au 19e bat. de chasseurs à pied; Vétel, au rég. d'inf. de Vitré; Viard, au rég. d'inf. de Dijon; Vivoli, au rég. d'inf. d'Antibes; Wender, au rég. d'inf. de Rouen-Nord.

Sont inscrits pour lieutenant de territoriale. — Les sous-lieutenants : Alba, 122e; Alland, 5e bat. de chass.; Allemand, rég. de Belley; Amigues, 127e; Amiot, 37e; Arbellot, 52e; Arger, 12e; Ascola, 126e; Aubertot, 101e; Aubinaud, 97e: Aurran, 114e; Avenati, 63e;

Babo, 22e; Baille, 72e; Balech, 135e; Barbazan, 141e; Barbier (J.-E.), 109e; Barbier (L.-J.), 73e; Barbier (L.-A.-F.-A.), 39e; Bardin, 33e; Barjau, 47e; Barjot, serv. spéc. du territ.; Bassaget, 117e; Braud, 107e; Baudry (P.-A.-M.-A.), rég. de Bourg; Baudry (J.-L.), serv. des chem. de fer et étapes; Baure, 56e; Beauverie, à la disp. des troupes col.; Bellagamba, 27e;

Beluche, 25e; Benoit, 45e; Bereau, 64e; Berger, 56e; Bergeret, 127e; Bernadet, 129e; Berthaud, 119e; Berthelet, 56e; Bertrand, dit Camitaud, 56e; Beyer, 42e; Bicheron, 38e; Bigoudot, 97e; Blanc, 102e; Blanco, 120e; Blin (J.-E.), 31e; Blin (P.-F.), 31e; Boisseau, 16e; Bonelli, 8e bat. zouaves; Bonnet (A.-D.-J.), 9e; Bonnet (A.-N.), 51e; Bonté, 87e; Borde, rég. de Laon;

Boucherie, 94e; Bouchon, 17e; Bougrier, 86e; Bourcier, 44e; Bourdi. 24e; Braün, 7e bat. de chass.; Breton, 72e; Brevière, 100e; Brillatz, 87e; Brochard, 130e; Brossard, 34e; Brouillet, 124e; Burc, 131e; Butin, 112e; Butor, 7e;

Cadot, rég. de Bourg; Calvié, 121e; Candellé, 67e; Carlier, 6e; Carrère, 141e; Cazier, 16e; Challemel, 73e; Chaloùby, 44e; Charpentier (F.-A.), 36e; Charpentier (J.-C.), 30e; Charrier, 6e bat. de zouaves; Chassaigne, 62e; Chataigner, 98e; Chaussade, 93e; Chauvin, 123e; Chazeau, 99e; Chéhu, 78e; Chenevière, 103e;

Clad. 7e bat. terr. de zouaves; Classe, 73e; Clémenceau, 139e; Clot, 4e bat. de zouaves; Clouard, 77e; Clunet, 63e; Cogniard, 64e; Coiffard, 60e; Collin, 26e; Comès, 5e; Corberand, 50e; Cordeau, 69e; Cornaton, 56e; Cornu, 78e; Cosset, 72e; Coste, 7e bat. de zouaves; Cottiau, 43e; Coullet, 55e; Courtiau, 141e;

Cousteau, 135e; Couvreur, 38e; Crété, 6e bat. de chass. Cribier, 38e; Crosnier, 135e; Cuny, 38e;

Dagenès, à la disp. des troupes col.; Dagnac, 130e; Danays, 81e; Dangueuger, 30e; Dannery, 88e; Dareau, 43e; Dauphin, 13e; David, 8e; Dechery, 31e; Dehérain, 11e; Delater, serv. spéc. du territ.; Delavigne, 73e; Deltour, 131e;

Demange, 50e; Denis, serv. des chem. de fer et étapes; Denizard, 10e; Dentan, 38e; Deruelle, 69e; Deschamps, 4e bat. de zouaves; Descours, 109e; Desgigot, 63e; Destreilles; 67e; Deverge, 78e; Dieudonné, 27e; Doigneau, 34e; Donadille, 127e; Doussot; 10e bat. de zouaves; Dreyfus (A.-A.), 112e; Dreyfus (M.), serv. des chem. de fer et étapes; Dubos, 82e; Duclos, 142e; Duhamel-Grandprey, 120e; Dutar, 6e bat. terr. de chass;

Esquiro, 135e; Etchegoyen, 126e;

Falabrègue, serv. spéc. du territ.; Faucillon, 36e; Ferry, 135e: Fétizons, 31e; Feuillère, 112e; Forestier, 93e; Fougerolle, 56e; Fourès, 13e; Fromont, 77e;

Gaffré, 49e; Gallet, 55e; Garach, 129e; Garnier, 47e; Garrigue, 126e; Gatheron, 55e; Gauchet, 82e; Gauthier, 30e; Gavoille, 77e; Gayet, 83e; Gilles, 111e; Girard, serv. spéc. du terr.; Goutierre, 4e; Grange, 136e; Grauwin, 16e; Grenouiller, 100e; Griffon, 103e; Grus, 33e; Guégneau, 83e; Guénot, rég. de St-Malo; Guérin, 81e; Guiet, 137e; Guignard, 82e; Guillou, 81e; Guinot, 45e; Guion, 121e; Guynot de Boismenu, 75e;

Haas, 74e; Hansotte, 6e bat. de chass.; de Hansy, 83e; Harmand, 94e; Harmel, 44e; Hérard (P.-A.-A.-F.), serv. des chem. de fer et des étapes; Hérard (D.-J.), rég. de

Châlons-sur-Marne; Hermelin, 114e; Hortala, 59e; Houille, 48e; d'Hugues, 120e; Huot, 47e; Husson, 54e.

Jacomy, 100e; Jacquier, 9e bat. de zouaves; Jacquinot, 27e; Jailliot, 45e; Josserand, 119e; Julien, 7e bat. de zouaves.

Katz, 62e; Kromm, 132e.

Labau, 126e; Labey, serv. des chem. de fer et étapes; Lacroix, 137e; Laffitteau, serv. des chem. de fer et étapes; Lagier, 110e; Lagrange, 6e bat. de zouaves; Lalanne, 31e; Lamboulet, 3e bat. de zouaves; Langlois, 11e; Larrieu, 142e; de Larue, 75e; Launet, 136e; Laurens, 144e; Lebègue, 7e bat. de chass.; Le Berre, 86e.

Lebland, 49e; Lecoq, 83e; Le Cornu, serv. des chem. de fer et étapes; Lécuyer, 5e bat. de chass.; Lefèvre (A.), au rég. de Châlons-sur-Marne; Lefèvre (J.-E.-P.), 80e; Lejeune (R.-E.-E.), 40e; Lejeune (T.-F.), 82e; Léouzon, 111e; L'Epée, rég. de Belfort.

Le Plat, 88e; Leriche (H.-U.), 15e; Leriche (L.-E.-B.), 85e; Lerolle, 67e; Lerondeau, 9e; Lièvre, 42e; Lignères, 127e; Linou, serv. des chem. de fer et étapes; Luciani, 7e.

Macquet, 5e; Magné de Lalonde, serv. spéc. du territ.; Magrès, 81e; Mairesebile, 7e bat. de zouaves; Manoyer, 7e bat. de chass.; Marel, 75e; Marguin, 70e; Marmouget, 139e; Marseille, rég. de Péronne; Martal, 130e; Martin du Puytizon, 89e, Martinet, rég. de Laon; Massardier, 103e; Mathey, 8e zouaves; Mayeur, 52e; Menuet, 26e; Méresse, 15e; Meyer, 55e; Meynié, 61e; Miconnet, 53e.

Millet, 7e bat. de chass.; Minot, 58e; Monier, 99e; Montel, 141e; Montravers, 55e; Moreau (H.), 8e bat. de zouaves; Moreau (L.-P.), 28e; Moreau (P.), 128e; Morel, 55e; Moritz, 114e; Mothes, 129e; Moullec, 27e.

Noël, 45e; Nugeyre, 99e.

Ondet, 61e; Oricelli, 21e.

Paillet, rég. de Langres; Palloux, 123e; Passerieu, 104e; Payet, 109e; Payet-Gaspard, 109e; Pelletier, 73e; Pelloux, 54e; Péretti, 82e; Périsset, 135e; Pernot, 103e; Perrin, 142e; Petit, 51e; Petitjean, 42e; Peyron, 135e; Philibert, 8e zouaves; Philippon, 36e; Philips, 28e; Pic, 87e; Picaud-Jeunet, 53e; Piot, serv. des chem. de fer et étapes.

Plaisant, 58e; Platet, serv. spéc. du territ.; Plisson, 16e; Poeydaban, 143e; Pommier, 28e; Portal, serv. spéc. du territ.; Pouget, 129e; Puff, 11e.

Quès, 126e; Quoniam, 15e.

Raisin, 80e; Randon du Grolier, 117e; Raynaud, serv. spéc. du territ.; Récalt, 142e; Rémy, 45e; Renard, 25e; Renaut, 37e; Rey (J.), 117e; Rey (L.-A.-H.), 102e; Ribo, serv. spéc. du territ.; Richard (A.-H.-M.), 86e; Richard (L.), 136e.

Rieffel, 11e; Roffidal, 85e; Rosenfeld, 140e; Rouleau, 86e; Roumeau, 102e; Roup, 126e; Roussarie, 73e; Rousseau, 81e; Rouzaud, 121e; Ruprich-Robert, 9e batail. de zouaves.

Saint-Ginest, 54e; Satie, 24e; Seronge, 85e; Serradell, 126e; Sipière, 10e bat. de zouaves; Sof, 9e bat. de zouaves; Soil, 81e d'inf.; Suprin, 25e.

Tardieux, 84e; Tardif, 99e; Théodon, 9e; Thévenin, 53e; Thirion, 114e; Thomas, 24e; Tissot, 52e; Touren, 121e; Touron, 61e; Truchon, 30e.

Vajou, rég. de Guéret; Vallée, 86e; Vaury, 99e; Victoire, 83e; Viault, 37e; Vidal, 4e bat. de zouaves; Vignac, 20e.

Wata, 48e; Wattel, 40e; Wattieaux, 9e.

SERVICE DE SANTÉ

Sont inscrits pour médec. princ. de 2e cl. de territoriale. — Les méd.-maj. de 1re cl. : MM. Baudry, Cordier, Denucé, Florance, Gaulard, Kablé.

Sont inscrits pour méd.-maj. de 1re cl. de territor.— Les méd.-maj. de 2e cl. : Arnaud, d'Astros, Bélugou, Bienvenot, Blanc, Bouchon, Boy, Brault, Bruncher, Chapuis, Charrin, Compagnon, Deffis, Delfosse, Destrem, Ducloux, Durand, Durand-Fardel, Duvernoy, Gaube, Grellière, Jacquelin, Labat, Lécuyé, Méjasson, Montano, Morisset, Pascal, Péradon, Pousson, Ribard, Rivals, Rogée, Roger, Rueff, Schnell, Stagienski de Holub, Therre, Turgard.

Sont inscrits pour méd.-maj. de 2e cl. de réserve. — Les aides-maj. de 1re cl. : Beaujeu, Benoit, Busson, Cristofini, Gaudier, Lacoste, Lauth, Pradet.

Sont inscrits pour méd.-maj. de 2e cl. de territor.— Les aides-maj. de 1re cl. : Adenot, Armaignac, Baissas, Barbaud, Belous, Bidot, de Brou de Laurière, Doyon, Franceschi, Hamon, Henne, Hennocque, Lefebvre, Leuillieux, Maqué, Masson, Mordret, Mulette, Petit, Poirson, Rafin.

Sont inscrits pour aide-maj. de 1re cl. de réserve. — Les aides-maj. de 2e cl. : Agier, Aimé, Anderodias, André, Angelvin, Ardin-Delteil, Aubineau, Audignon, Audoucet, Aunis, Baderot, Baigue, Bailley, Baillo, Barbier (E.-L.), Barbier (G.), Barroyer, Baudin, Baudrand, Baudron, Baumelou, Beaufort, Bedos, Bellin, Benoist, Bergeret, Berthaud, Besson, Biard, Bibent, Bize, Blazy, Blivet, Bloch, Bonhommet, Bonvarlet, Bories, Bottiau, Boucher, Bouchère, Boue, Bourgain, Bourlier, Bournoville, Bouveyron, Brenans, Breton, Briche, Briend, Brieu, Brodu, Buquin, Buy.

Cahuzac, Caillard, Cairel, Caminade, Canceill, Carayon, Carlet, Carpanetti, Carra, Castan, Caylus, Cazalas, Cazin, César, Chassy, Chenal, Chevereau, Claude, Clavey, Cluzet, Cocard, Cocheril, Cogrel, Cola, Combe, Combret, Condamin, Contal, Cornet, Cortyl, Coulmont, Coulanjou, Courdoux, Cournet, Cournol, Cunéo, Cury, Dallas, Dassonville, Davet, Debary, de Bonnescuelle d'Orgères, de Boucaud, Debray, Deck, de Combes, Decoopmann, Delgrange, Delguel, Descheemacker, Destribats, Devauchelle, Dimoux-Dime, Douriez, Druon, Dubois, Ducerf, Dujon, Dunis, Dupont, Dupré-Lefebvre, Dupretz, Dutoya.

Evrot, Fabre, Farabeuf, Fargues, Faurichon-Mesplier, Favre, Flament, Flammarion, Floch, Fontoynont, Fragnaud, Frère, Fuster, Gage, Gacey, Gallini, Ganault; Garcin, Gatian de Cléramboult, Gauchet, Gay, Gaymard, Gentès, Gérardin, Giocanti, Girma, Gouez, Gourdet, Grangier, Granval, Grépin, Grouhel, Gruel, Guedj, Guérin, Guibé, Guibert, Guillemot, Guinet, Guizot, Hanus, Hennecart, Henri, Henriot, Henry, Herbet, Herlemont, Herrenschmidt, Hodée, Houssay, Huot, Huyghe, Izac, Jacob, Jasquemet, Jay, Josué, Jonbert, Julhiet, Koziell.

Labatt de Lambert, Labaume, Lacaze, Lacrosaz, Laffite, Lafont, Lairé, Lallot, Lapeyre, Larroux, Lassime, Latour, Laugier, Laurent, Leblanc (G.-E.), Leblanc (M.-H.), Lecacheur, Lecointre, Le Coq, Lefèvre, Lefilliâtre, Legendre, Legrand, Leloutre, Lepelletier, Leplat, Lestrade, Levillain, Lochon, Louart, Louvrier, Machtou, Macrez, Maffre, Magnan, Mahon, Malzac, Martinais, Masson, Mathieu, Maugard, Maurin, Mencière, Mevel, Meynard, Michel, Mimin, Moitessier, Monbernard, Monnet, Morfaux, Morillon, Mougeot, Mourlot, Mouthon, Murat.

Nimier, Nové-Josserand, Ombredanne, Painblan, Paquet, Pavie, Pelletier, Perdereau, de Perry, Philouze, Picard, Pinault, Pissavy, Planque, Poisson, Ponsard, Potel, Poulet, Privat, Proust, Quelmé, Quidet, Quincien, Rabbe, Racine, Raimond, Ramond, Raoust, Rapp, Redhon, Revel, Reverseau, Ringot, Roche, Rochier, Roger, Rosenthal, Rouanet, Rouger, Roux (J.-C.-E.), Roux (R.-F.), Royer, Ruais, Rudaux, Saleur, Sallé, Salmon, Salvage, Sarrautte, Sassy, Saussol, Scherb, Seeligmann, Servas, Sortais, Spillmann, Tacquet, Tallet, Thadée, Thébault, Thevenin, Thielemans, Thouvenet, Thouvenin, Thubert, Tocheport, Torchut, Triger, Tuefferd, Vaissier, Valay, Vannier, Varnier, Verger, Vergues, Verhaeghe, Vérin, Vial, Vidal, Vigneron, Viguès, Wegbecher, Willemin, Yardin.

Sont inscrits pour aide-major de 1re cl. de territ. — Les aides-majors de 2e cl. : Ablon, Adam, Adam de Beauvais, Adoul, Alleaume, Ambialet, Apert, Aragon, Aréat, Arviset, Aubert, Auclair, Augros, Aymès.

Bachelier, Bailliot, Banzet, Baraton, Barbellion, Barlerin, Barral, Barraud, Barrault, Barré, Bassin, Batigne, Batsere, Batuaud, Baudriller, Beaudonnet (B.-E.-A.), Beaudonnet (U.), Beauvillard, Bécue, Bellan, Benoît, Béraud, Bernard (E.-G.), Bernard (F.-P.), Bernarddbeig, Bernheim, Bernis, Berthet, Bertillon, Bertrand (J.-M.-P.-M.), Bertrand (J.-O.), Bezou, Biau, Bibard, Billiard, Bitterlin, Blind, Bloch, Blondeau, Bobinet, Boichon, Boimond, Boissier, Boisvert, Bon, Boniface, Bonnard, Bonnus, Bonzon, Borde, Boucard, Bouchinet, Bouisson, Boularan (A.-P.-M.-B.), Boularan (F.-J.-M.-J.), Bouly de Lesdain, Bouquet (H.-M.), Bouquet (P.), Bourdier, Boutin, Bouvart, Boyer, Branchu, Brandès, Branère, Bresset, Breuils, Bricage, Bridier, Bridiers de Villemor, Brion, Brodier, Bruguerolle, Brunet, Brunon, Bruny, Buhin, Bureau.

Cabiran, Caillaud, Callen, Calmels, Camus, Capdeville, Carette, Carle, Cartier, Casassus, Casimir, Castaing, Castaneda de Campos, Castueil, Catrou, Celles, Cerf, Chahaud, Chabert, Chabry, Chaigneau, Chaillous, Chaleix, Chalufour, Chaminade, Champenier, Chapard, Charlot, Charnaux, Charpentier, Chatelot, Chaussende, Chauvet, Chereau, Chevalier-Lavaure, Chevalier, Chevandier, Chocquet, Collet, Colombe, Comet, Conil, Cornet, Cottet, Coulom, Courrejou, Coursier, Courtois, Cousin, Critzmann, Croutes, Crouzat, Cuenod.

Dacheux, Daillet, Dallest, Danger, Daniel, Dantan, Daubin, Daumy, Dayot (J.-T.), Dayot (R.-M.-J.), Debay, Debuchy, Dechy, Dedieu, Degail, Degeilh, Delacour, Delalande, de Langenhagen, Delannoise, Delaporte, Delaroche, Delattre, Delavalle, Delbecq, Deleneuville, Demange, Demantké, Deney, Denis, Lesché, Desuet, Dessseyre, Devaucher, Devoir, Domine, Dorel, du Bouays de Couesbouc, Dubromelle, Ducellier, Duchaine, Ducourioux, Dudefoy, Dufilh, Dufour, Dumas, Duplessis, Dupont, Duprat, Dupret, Dupuis, Duquaire, Durand (D.-M.), Durand (F.-F.-G.-P.), Engelhardt, Epron, Estradère, Even, Evrard, Eymonnet.

Faguet, Faivre d'Arcier, Faucillon, Favraun, Ferroud, Feuquère, Feyat, Fillion, Fiquet, Fischer, Foissac, Fombarlet, Fontal, Forget, Franchomme, Fruchaud.

Gachon, Gaillardie, Galard, Gallot, Galier, Gand, Garin, Gasnier, Gassiole, Gauthier, Gautier, Gendron, Gestat, Gibaud, Giral, Girard, Giraud, Girerd, Guistiniani, Glaive, Glanchard, Glorget, Gobillot, Goddard, Goguel, Gontard, Gorodichze, Gosset, Gotteland, Goumy, Gourmaud, Gourrier, Grandelement, Grasset (H.), Grasset (P.-G.), Grégoire, Grémaud, Gresset, Grezes, Grognot, Groleau, Guépin, Guérard, Guérin (E.), Guérin (J.-E.), Guibert.

Hamaïde, Hanotte, Hauser, Havez, Helin, Helme, Héran, Horay, Houdaille, Huguenin, Hugues.

Imbert, Iscovescu.

Jalabert, Javey, Jeannin, Joly, Jorand, Jourdanet, Joyeux, Jullian, Juvanon.

Kaminski, Kortz, Labrunie, Lacambre, Lacaze, Laissus, Lalande, Lamand, La Neele, Lantzenberg, Larrivé, Larroussinie, Larsonneur, Laurent, Lazard, Le Blois, Leblond, Lebon, Lecocq, Le Corre, Lefebvre (A.-A.-M.), Lefebvre (E.-E), Legay, Le Grand, Le Joubioux, Lenchantin de Gubernatis, Lenormand, Léonard, Lesage, Le Stunf, Letoux, Lévi, (E.), Lévi (L.), Lévy (dit Lévy-Klotz), Lionnet, Loisel, Loiselet, Londe, Lorrain, Lucas, Luyt, Luzet.

Mahée, Mallet, Mandroux, Manificat, Mantelin, Marçais, Marchais, Marion, Marqueyrol, Marquez, Marsat, Martin (A.-J.), Martin (L.-H.), Mascarel, de Massary, Mathieu (A.-H.), Mathieu (F.-A.), Mayet, Mennessier, Michel (C.-H.), Michel (F.-H.-L.), Mignot, Millon, Mivielle, Mizon, Modrin, Molinié, Monscourt, Montaigne, Morard, Moraux, Moreau (L.-J.). Moreau (P.-A.-O.-A), Morisse, Mouchet, Mouflier, Mollinié, Mourette, Mugniéry, Muller, Musin. Narodetzki, Nicolle, Nourigat.

Odin, Oiry, Ollier, Ollier de Vergéze, Oriot, Orrillard, Ouvry, Ozanon.

Pailhas, Paillotte, Pannetier, Paté, Pauvert, Payot, Pellerin, Périvier, Perlis, Perraud, Perrier, Petit, Petitpierre, Piguet, Pillard, Pinel-Maisonneuve, Pingat, Plancard, Playoust, Poirrier, Porchaire, Potié, Poumeau, Prouff, Provost, Pussacq-Larcebeau.

Ranglaret, Rebory, Redon, Renaud (C.-E.), Renaud (G.-A.), Retrouvey, Ribereau, Richard, Robet, Robin-Massé, Roché, Rochette, Rogier, Rogues, Rougier, Roux, Roy (J.-M.-A.-M.), Roy (P.-C.-L.).

Sabatier, Saint-Cyr, Sanyas, Sassier, Sauvez, Savolle, Schall, Schweisguth, Sée, Semen, Semet, Sereno, Serullaz, Sicre, Simon, Simoneau, Simonin, Sinègre, Siron, Somei, Sorel, Souesme, Sourdrille.

Tavernier, Teillard-Chabrier, Texier, Teyssèdre, Theillez, Thevenon, Thibaud (P.-E.-U.-H.), Thibaut (A.-J.-J.), Thirrion, Tholance, Thomas, Thorain, Tiollier, Tisserand, Tondeur, Touillon, Trouillard, Truchon, Truffet, Tulasne.

Vabre, Vadon, Vaissade, Valentin, Verliac, Vermorel, Vernhes, Verrié, Veuillot, Vialloux, Viardot, Vidal, Vienne, Vignard, Villechauvaix, Villequey, Vinot, Vivier, Voyer.

Wassilieff, Waynbaum, Wintrebert.

Ysambert.

Est inscrit pour pharm.-maj. de 1re cl. de territ. — M. Heret, pharm.-maj. de 2e cl.

Pour pharm.-maj. de 2e cl. de réserve. — M. Sambuc, pharm. aide-maj. de 1re cl.

Pour pharm.-maj. de 2e cl. de territ.— M. Dominique, pharm. aide-maj. de 1re cl.

Pour pharm. aide-maj. de 1re cl. de rés.— Les aides-maj. de 2e cl. : MM. Antoine, Bernard, Beulaygue, Blanc, Bonzoms, Bourcet, Brousseau, Chaty, Chevrier, Cordier, Delvallée, Edet, Foucher, Fournier, Guéguen, Guyonneau, Imbert, Jeanjean, Job, Jollivet, Lebarbier, Leymarie, Luciani, Monthulé, Muguet, Pelletier, Pinard, Porteret, Prothière, Puvion, Ritter, Rousseau, Roux, Royer, Seigneury, Tillier, Tissier, Valensi.

Pour pharm. aide-maj. de 1re cl. de territ. — Les pharm. aides-maj. de 2e cl. : MM. Argelas-Liaas, Beau, Bergerolle, Berthoud, Biétrix, Cadel, Chabre, Charpentier, Chassan, Coquerel, Coullaud, Cuilleret, Cure, Dechaume, Delouche, Deplagne, Derone, Deslandre, Duhème, Duperron, Dupont, Dupretz, Famelart, Fenez, Fiquet, François, Glaise, Goy, Guédet, Guerpillon, Guillemot, Guilloux, Guitton, Huré, Jacoupy-Lafon, Jolivet, Lagarde, Lague, Laporte, Laroulandie, Lassalle, Le Coniat, Le Conte, Libold, Lutz, Maymat, Michels, Odin, Ponmie, Poupard, Poytevin, Radigois, Raybaud, Retière, Seror, Solus, Vauthier, Vielle.

CADRE AUXILIAIRE DU SERVICE DE SANTÉ

Sont inscrits pour off. d'adm. princip. — Les off. de 1re cl. : Hoffmann, Roux.

Pour off. d'adm. de 1re cl. — Les off. d'adm. de 2e cl. : Dormet, Fermaud, Laurent, Meunier, Poirson.

Pour off. d'adm. de 2e cl. — Les off. d'adm. de 3e cl. : Amadieu, André, Astier, Aubain, Azémar;

Balet, Barral, Bastin, Bataille, Baudet, Baudoin, Beaupuy, Bénézet, Benoist, Bertrand (J.-J.-C.), Bertrand (P.-L.-A.), Beylard, Biré, Blanc (C.-A.), Blanc (J.-P.-H.), Blanchet, Blondeau, Bochet, Bodard, Boilevin, Boisselier, Bossé, Bourdy, Bourtin, Boutiron, Braud, Bréard, Brébinaud, Breugnot, Bridier, Broichot, Broussois, Bureau (M.-D.);

Cabannes, Cadilhon, Caffin, Caillot, Candelon, Capitain, Cavaillier, Chabut, Chaigneau, Champly, Chevalier (A.-M.-J.-A.), Choquet, Claro, Clouard, Collomb, Combalot, Combe, Courant, Coutard;

De La Crompe de La Boissière, Darexy, Deharembure, Dejoie, Delahaye, Delay, Delacroix, Delesale, Deligny, Desaintfuscien, Deschamps (E.-A.), Deschamps (H.-A.), Deveau, Dubois (L.-H.-J.), Ducaruge, Ducourouble, Dupire, Durnet, Fabre (J.-A.). Faipoux, Ferniot, Ferrand, Fournié (N.-A.-F.), Franchet;

Gaillard, Gamel, Gannat, Gapail, Gasneau, Genest, Gilles, Girard (E.-H.-P.), Giraudias, Gombert, Gonon, Grandpierre, Gromollard, Guestaux, Guilhem, Guillenot, Hanier, Heuzé, Heymann, Hincré, Honnorat, Hunery, Huser, Jagot;

Labbé, Lajus, Lalou, Lambert (F.-J.), Lambert (M.-L.-P.-F.), Lancien, Larrue, Lebault, Lecomte, Le Foyer, Lefrein, Lemoine, Lemonnier, Leroy, Levraud, Leyat, Lourde;

Malet, Mange, Marcilhacy, Marquant, Martineau, Masson (E.-J.-B.-F.), Massons (P.-J.), Matheron, Mathieu, Mathis, Matray, Maurens, Mennesson, Ménochet, Metge, Michel (V.-J.), Millon, Moly, Monceaux, Morazzani, Mouret, Mouton, Munier, Nautré, Noyer, Orillard;

Palliez, Paoletti, Paquier, Parenteau, Pécheur, Périnelle, Perrau, Perret, Peyre, Pilté, Pinard, Pontillé, Porcherot, Porthault, Pontonié, Prades, Prébay;

Quarré, Quatrenoix, Quidor;

Ratier, Régereau (A.-F.), Régereau (T.-F.), Renouard, Richet, Robert (O.), Roblin, Rochette, Rondeau, Rouault, Rousset (G.-H.-A.), Saguez, De Sangosse, Sarrut, Satre, Schauffler, Schilling, Suzzarelli;

Tessier, Topart, Touchard, Turpeau, Valson, Videau, Viguerie, Villemin, Vilmain, Violteau, Vitoux, Wei (R.-M.).

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES

Sont inscrits pour vétérinaire en second de réserve — Les aides-vétérinaires : MM. Barrère, au 18e escad. de train des équip. milit.; Bellanger, au 25e d'art., passé dans l'A. T.; Berthod, au 2e d'art.; Bertrand, au 2e esc. du train; Bizot, au 8e esc. du train, passé dans l'A. T.; Blanchard, au 1er esc. du train; Blanchy, au 4e d'art.; Bonnefond, au 37e d'art., passé dans l'A. T.; Bouret, au 8e esc. du train; Caussel, au 2e génie, passé dans l'A. T.; Bourr au 8e esc. du train; Caussel, au 2e génie, passé dans l'A. T.; Chaput, au 33e d'art.; Cliquet, au 6e dragons.; Crouzel, au 10e esc. du train; Cure, au 18e d'art., passé dans l'A. T.

De Saint-Martin, au 13e esc. du train; Desprez, au esc. du train; Dhers, au 17e esc. du train; Filliol, au d'art.; Grollet, au 13e d'art.; Heral, au 9e d'art.; Hi lin, au 2e esc. du train, passé dans l'A. T.; Huon, au huss.; Imbieux, au 20e drag.; Ismert, au 5e chass. d'Af Jenvresse, au 19e esc. du train.

Larchevèque, au 8e chass.; Lecointre, au 6e cuirass.; Leblanquais, au 10e d'art.; Mallet, au 33e d'art.; Marotel, au 2e drag.; Monicole, au 28e d'art.; Pernet, au 3e esc. du train; Philippe, au 25e d'art.; Pommier, au 1er huss.; Poncet, au 36e d'art.; Poulaine, au 17e d'art.; Renard, au 30e d'art.; Rollet, au 5e esc. du train, passé dans l'A. T.; Texier, au 31e d'art.; Vitte, hors cadres.

Sont inscrits pour vétérinaire en second de l'armée territoriale. — Les aides-vétérinaires : Alauze, 15e esc. train.; Allègre, gr. territ. 32e art.; Amat, serv. vétér. spéc., 18e rég.; Arbite, 13e esc. terr. train; Bin, 4e esc. terr. train; Boulin, 6e esc. terr. train; Bouscatel, 19e esc. terr. train; Cadéac, serv. vétér. spéc. 14e rég.; Ceremonie, serv. vétér. spéc., gouv. milit. Paris.

Collas, serv. vétér. spéc., 5e rég.; Daire, 2e esc. terr. train; Deltil, serv. vétér. spéc., 18e rég.; Descarpentris, 1er esc. terr. train; Driard, 5e esc. terr. train; Dumont (H.-F.), gr. terr. 20e; Dumont (L.-Eug.), 3e esc. terr. train; Dumont (L.-Ed.), 6e esc. terr. train; Epron, 12e esc. terr. train; Ferrey, gr. terr. 37e art.

Flament, 1er esc. train; Gloux, serv. vétér. spéc. 20e rég.; Goisson, 18e esc. terr. train; Hochart, 1er esc. terr. train; Jarlot, 6e esc. terr. train; Jolly, serv. vétér. spéc. 6e rég.; Labarrère, 18e esc. terr. train; Landouer, serv. vétér. spéc., 11e rég.; Largeteau, 18e esc. terr. train; Lebrasseur, 4e esc. train.

Lescut, 1er esc. terr. train; Magimel-Pélonier, 12e esc. terr. train; Mégard, 3e esc. terr. train; Mersey, gr. terr. 9e art.; Michel, 1er esc. terr. train; Muller, serv. vétér. spéc., 7e rég.; Mullet, 1er esc. terr. train; Passet, 2e esc. terr. train; Simard, serv. vétér. spéc., 20e rég.; Vaudescal, 4e esc. terr. train.

CORPS DES INTERPRÈTES MILITAIRES

Pour officier interprète de 2e classe de réserve. — Les officiers interprètes de 3e classe : Montluc, Clarens, Waldensperger, Baron, Rovel, Guillotel, Delbrück, Barrier, Hesse.

Pour officier interprète de 2e classe de territoriale — Les officiers interprètes de 3e classe de l'armée territoriale : Peter, Coste, Thirion.

GÉNIE TERRITORIAL

Sont inscrits pour lieutenant-colonel. — 1 Luthard (L.-A.), à l'ét.-maj. territ. du génie (promu) ; 2 Baldenbeck, à l'ét.-maj. territ. du génie ; 3 Besançon, au 7e bat. territ. du génie ; 4 Baudier, à l'ét.-maj. territ. du génie.

Pour chef de bataillon. — 1 Capel, au 12e bat. territ. du génie ; 2 Monin, au 8e bat. territ. du génie; 3 Petit, au 6e bat. territ. du génie; 4 Levesque (J.-C.-A.), au 9e bat. territ. du génie.

Pour capitaine. — 1 Henry (D.-L.-C), au 9e bat. terr. du génie; 2 Renouleaud, au 18e bat. terr. du génie; 3 Danjou, au 5e bat. terr. du génie; 4 Clerget, au 8e bat. terr. du génie; 5 Ducharne, au 19e bat. terr. du génie; 6 Jussaume, au dépôt terr. du 6e génie; 7 Rogier, au 6e bat. terr. du génie; 8 Charpentier, au 21e bat. terr. du génie; Philbert, au 10e bat. terr. du génie; 10 Lucas, au 18e bat. terr. du génie; 11 Oudinet, au 8e bat. terr. du génie; 12 Godillière, au 10e bat. terr. du génie; 13 Thomas (C.-J.-A.), au 7e bat. terr. du génie; 14 Sicaud, au dépôt terr. du 7e génie; 15 Commergnat, au 11e bat. terr. du génie; 16 Poisson, au 4e bat. terr. du génie.

Pour lieutenant. — 1 Lavalette, au 21e bat. territ. du génie ; 2 Servoles, au 21e bat. territ. du génie ; 3 Coret, au 1er rég. du génie ; 4 Jobst, au 10e bat. territ. du génie ; Joly (A.-M.-J.), au dépôt territ. du 1er rég. du génie ; 6 Lache, au 21e bat. territ. du génie ; 7 Tisserand, hors cadres ; 8 Ducarouge, au 7e bat. territ. du génie ; 9 Trijasse, au 16e bat. territ. du génie ; 10 Levèque (L.), au 21e bataillon territ. du génie ; 11 Mangeot, hors cadres ; 12 Weber, au 4e rég. du génie.

Armée active. — Mutations

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Le gén. de div. Caze, comm. le 19e corps d'armée, est placé dans la sect. de réserve de l'ét.-maj. général de l'armée.

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

M. Boudet de Puymaigre, chef de bat. brev. au 138e, h. c., est nommé à l'ét.-maj. du comm. de la place de Paris.

M. Paris de la Bollardière, cap. brev. au 2e inf. col., dés. pour off. d'ord. du v.-amiral comm. en chef préf. 3e arr. mar. à Lorient.

INFANTERIE

M. Avice, lieut. porte-drapeau au 66e inf., passe au ... M. Roland, chef de bat. en non-act., est réintégré dans les cadres et affecté au 67e inf.

ARTILLERIE

M. de Berckheim, lieut.-colonel du 23e d'art., est nommé direct. atelier de const. de Vernon; M. Servière, colonel du 5e rég. art., est relevé de son comm. et mis à la disp. du général présid. le comité technique art.; M. Besson, colonel, direct. à Besançon, est nommé au comm. du 5e art.; M. Châtelain, lieut.-col. au 8e rég., est nommé directeur à Besançon; M. Mouret, chef d'esc., s.-direct. à Perpignan, est nommé s.-direct. des forges du Centre, à Nevers.

EMPLOYÉS DE L'ARTILLERIE

Le mar. des log. chef mécanicien Dobignies, du 5e art., est nommé ouvrier d'état de 2e cl. à Oran.

Sont nommés gardiens de batterie de 1re cl. — Les gard. de batt. de 2e cl.: Veuriot, à Verdun, et Sébille, à Besançon.

Sont nommés gardiens de batterie de 2e cl. — Les stagiaires gard. de batt.: Baudot, à Perpignan, et Miséfle, à Constantine.

Sont nommés stagiaires gardiens de batterie. — Le mar. des log. Langlois, de la 2e comp. d'ouv. art. col., classé à Brest; l'adj. Ruault, du 10e rég. art., classé à Alger.

Est nommé mar. des log. chef méc. — Le s.-chef méc. Bersoullé, du 28e art., classé au 5e rég.

Est nommé chef armur. 1re cl. — Le chef arm. de 2e cl. Tereygeol, au 12e inf.

Est nommé chef armur. 2e cl. — Le cap. arm. Mignat, du 24e inf., classé au 1er étr. à Madagascar.

Mutations. — Le gard. de batt. de 2e cl. Le Goff, de la dir. de Brest, classé à Bastia ; le stag. gard. de bat. Meillier, de la dir. d'Alger, classé Verdun ; le chef arm. de 2e cl. Barriot, du 1er étr., à Madagascar, classé au 116e inf.

GÉNIE

MM. Lacour, off. adm. de 2e cl., et Fortin, sous-off. stag., à Oran, sont placés h. c. (chemin de fer du Soudan).

PORTIERS CONSIGNES

L'ex-adj. Gourdin, du 35e inf., nommé port. cons. de 3e cl. chefferie Belfort ; l'adj. Prestat, du 132e inf., nommé port. cons. 3e cl. en Tunisie ; le serg.-maj. Caravielhe, de la 1re sect. secr. ét.-maj., nommé port. cons. 3e cl. chefferie Dunkerque ; le mar. des log. de gend. Hoff, de la brig. de Mansle (Charente), nommé port. cons. 3e cl. chefferie Limoges.

GENDARMERIE

M. Bourcier, chef d'esc. à Constantine, est dés. pour commander la comp. de gendarm. de la Nièvre, à Nevers.

REMONTES

M. Bayard, cap. en 2e au 5e rég. art., est nommé officier acheteur à titre tempor. au dépôt de remonte de Fontenay-le-Comte.

JUSTICE MILITAIRE

M. Tridon, chef d'esc. en retr., commiss. du gouv. près le 2e conseil de guerre d'Oran, passe au 1er cons. de guerre, en rempl. du cap. en retraite Renaud, rendu à la vie civile; M. Perruche de Velna, chef de bat. au 26e inf., est nommé commiss. du gouv. près le 2e cons. de guerre à Oran.

MUSIQUES MILITAIRES

Sont nommés sous-chefs de musique. — MM. Viot, soldat music. du 91e inf., classé au 91e; Caillot, sold. mus. au 31e, cl. au 31e; Hardit, sold. mus. 1er génie, cl. 38e inf.; Job, sold. mus. éc. art. 3e corps, cl. au 3e inf.; Barat, sold. mus. 1er génie, cl. au 94e inf.; Wallerand, sold. mus. éc. art. 1er corps, cl. 29e inf.; Durand, sold. mus. 88e inf., cl. 123e inf.; Lasserre, sold. mus. 4e zouaves, cl. 1er zouaves; Achille, sold. mus. éc. art. 17e corps, cl. 124e inf.; Peyraud, 2e maître mus. à bord de la *Jeanne-d'Arc*, cl. 22e inf.;

Michel, sold. mus. 46e inf., cl. au 102e; Delbove, sold. mus. 36e inf., cl. éc. art. 8e corps; Malzac, sold. mus. 82e inf., cl. 40e inf.; Fages, sold. mus. 28e inf., cl. 24e inf.; Berthomé, sold. mus. 57e inf., cl. 71e inf.; Loue, sold. mus. 153e inf., cl. 135e inf.; Boulanger, sold. mus. 31e inf., cl. 70e inf.; Crouillet, sold. mus. 117e inf., cl. 116e inf.; Mouche, sold. mus. 35e inf., cl. 30e inf.

AFFAIRES INDIGÈNES

Cap. Rebillon, chef du bureau arabe de Lalla-Maghnia, nommé chef de bureau de 1re cl.; cap. Letord, de la sect. des aff. indig. de Constantine, nommé chef de bureau de 1re cl.; cap. Jacotin, chef du bureau arabe de Geryville, nommé chef de bureau de 1re cl.; cap. Heude, adjoint de 2e cl. au gouv. général, nommé adjoint de 1re cl.; cap. Métois, adj. de 2e cl. In-Salah, nommé adj. de 1re cl.

Lieut. Besset, du 43e inf., nommé adjoint de 1re cl. à In-Salah ; lieut. Maitrat, du 117e inf., nommé adj. 1re cl. à Biskra ; lieut Chesneau, du 93e inf., nommé adj. 1re cl. à Djelfa ; lieut. Boissieux, du 150e inf., nommé adj. 2e cl. Tebessa ; lieut. Martin, du 122e, nommé adj. 2e cl. à Lalla-Marghnia ; lieut. Mussel, du 12e art., nommé adj. 2e cl. à Touat ; lieut. Arrecha, du 8e inf., nommé adj. 2e cl. à Ouargla ; lieut. Martin, du 77e inf., nommé adj. 2e cl. à Barika.

Cap. Berriau, chef de bureau 2e cl. à Beni-Ounif, nommé chef de bureau à Aïn-Sefra.

Lieut. Camors, adjoint de 1re cl. Lalla-Maghnia, à Oran; cap. Cabon, dispon., nommé adj. 1re cl. Lalla-Maghnia; lieut. Cancel, du 14e inf., nommé adjoint 2e cl. à Ghardaïa ; lieut. Clerget de Saint-Léger, du 83e, nommé faisant fonctions adj. en 2e Géryville.

COMMISSARIAT ET SERVICE DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Sont affectés en France. — A Toulon: M. Charles-Marie, off. adm. 1re cl., rentrant de la Martinique; à Rochefort: M. Boirard, off. adm. 3e cl., rentrant de la Martinique; à Paris: M. Pontois, off. adm. 3e cl., rentrant du Tonkin; à Cherbourg: M. Cérix, off. adm. 3e cl., rentrant de Guyane; à Cherbourg: M. Prétou, off. adm. 3e cl., rentrant de Guyane.

M. Lazarre, off. adm. 3e cl., à Madagascar, est autorisé à accomplir une année de serv. col.

Légion d'honneur

Sont promus chevaliers. — Le cap. de gend. Lebas et le méd.-maj. de 2e cl. de l'armée terr. de Nabias, du 18e corps d'armée.

Médaille militaire

La médaille militaire est conférée aux s.-off. et soldats ci-après :

INFANTERIE. — Hue, adj. 19e inf.; Cottier, serg. 47e inf.; Zobir, adj. 119e inf.; Benielli, adj. 137e inf.; Laporte, adj. 144e inf.; Sabattier, soldat 157e inf.; Raybaud, adj. 160e inf.; Pautrot, adj. 3e zouaves; Perrier, serg.-maj. 1er étr.; Bor, soldat 2e étr.; von Warthurg, soldat 2e étr.; Bohn, soldat 2e étr.

CAVALERIE. — Grisot, adj. 12e drag.; Denis, mar. des log. chef 20e drag.; Charles, brig. 3e chass.; Corre, adj. 5e chass.

GENDARMERIE. — Larrère, gend. 16e légion *bis*.

JUSTICE MILITAIRE. — Despax, serg. huiss. appar. conseil de guerre d'Alger.

TROUPES COLONIALES. — Salladain, 2e col.; Balaud, 4e col.; Romans, 7e col.; Roche, 7e col.; de Léotard, 22e col.; Gauthier, 22e col.; Wurtzbacher, 3e tonk.; Prunot, 1er malg.

Sont inscrits d'office à la suite du tableau de concours pour 1904. — Le maréchal des logis Bouvier, du 17e bat. d'art. à pied, et les canonniers servants Blanc et Brouzes, du même bataillon.

SERVICES D'ÉTAT-MAJOR ET DU RECRUTEMENT

Liste par corps d'armée et par arme des s.-off. admis à subir les épreuves orales du concours *pour le grade d'officier d'administ. de 3e cl.* des services d'état-maj. et du recrutement :

Gouvernement militaire de Paris. — Onfroy, serg. Ecole sup. de guerre ; Bernard, serg.-maj. compt. maison milit. arrêt et correct.; Delacourtie, serg. 20e sect. secrét. état-maj. et recrut.; Martin, adj. 22e sect. commis ouvr. milit. d'administ.; Mesnard, serg. 22e sect. infirm. milit.; Hout, mar. des log. 23e rég. drag.; Grandsire, mar. des log. 19e esc. train équip. milit.

1er corps d'armée. — De Saint-Nicolas, serg. fourr. 16e bat. chass. à pied ; Capitaine, adj. 1er rég. inf.; Coq, adj. 1er rég. inf.; Moirez, adj. 1er rég. inf.; Legros, serg.-maj. 8e rég. inf.; Parvillers, serg. fourr. 33e rég. inf.; Coisne, adj. 110e rég. inf.; Coddaert, serg. 145e rég. inf.; Bruyère, mar. des log. 21e drag.; Perrin, adj. 15e rég. d'art;

2e corps d'armée. — Vaillant, serg.-maj. 120e rég. inf.; Aubrion, serg. 120e rég. inf.; Forget, adj. 120e rég. inf.; Lallement, serg.-maj. 128e rég. inf.; Cuénot, serg. 2e sect. commis ouvr. d'administ.; Pawloff, mar. des log. 2e rég huss.; Dheilly, mar. des log. 21e rég. art.

3e corps d'armée. — Küntz, serg.-maj. 28e inf.; Gelhay, serg.-maj. 119e inf.; Aelvoet, serg.-maj. 119e inf.; Sallin, serg.-maj. 119e inf.; Père, mar. des log. chef, 6e drag.; Spoerl, chef artif. 11e d'art.

4e corps d'armée. — Pradot, adj. 103e inf.; Parléani, serg.-maj. 104e inf.; Delbe, serg.-maj. 117e inf.; Gillard, serg. 117e inf.; Dumont, serg. fourr. 4e sect. infirm. milit.

5e corps d'armée. — Poulin, serg. fourr. 4e rég. inf.; Cherouvrier, serg. fourr. 31e inf.; Monteil, serg. 46e inf.; Mirq, serg. 113e inf.; Ballion, serg. 5e sect. secrét. étatmaj. et recrut.; Basle, mar. des log. chef 29e drag.; Ponsaille, mar. des log. 29e drag.; Lesestre, mar. des log. 4e huss.; Richon, adj. 30e d'art.; Mercier, s.-chef artif. 32e d'art.; Rigolet, mar. des log. fourr. Ecole applic. art. et génie.

6e corps d'armée. — Oge, serg.-maj. 91e inf.; Béthune, adj. 94e inf.; Durand, serg.-maj. 94e inf.; Arimas, serg.-maj. 106e inf.; Dessonet, adj. 147e inf.; Bauderis, serg. 147e inf.; Reboulet, serg.-maj. 154e inf.; Hivert, adj. 155e inf.; Cuvelier, serg.-maj. 155e inf.; Oleron, adj. 161e inf.; Irrmann, adj. 161e inf.; Garitan, serg. 161e inf.; Camus, serg. fourr. 162e inf.; Vande, serg.-maj. 6e sect. secrét. état-maj. et recrut.; Haegeli, serg. 6e sect. secrét. état-maj. et recrut.; Pascal, adj. 3e cuir.; Arnaud, mar. des log. 12e rég. chass.; Bonnet, adj. 40e art.; Gagneur, mar. des log. chef 40e art.

7e corps d'armée. — Veilliard, adj. 23e inf.; Richard, adj. 23e inf.; Rousselet, serg. 23e inf.; Cazotte, serg. 23e inf.; Brenans, serg.-maj. 44e inf.; Rappard, serg. 7e sect. secrét. état-maj. et recrut.; Stella, serg. 7e sect. secrét. état-maj. et recrut.; Bertrand, mar. des log. fourr. 11e drag.; Alexandre, mar. des log. 8e bat. art. à pied ; Thabussot, mar. des log. chef 8e bat. art. à pied ; Grizez, mar. des log. chef 4e rég. art.; Diernac, mar. des log. 4e rég. art.; Fieux, mar. des lo. chef 5e rég. art.

8e corps d'armée. — Bos, serg.-maj. 10e inf.; Rabbe, adj. 27e inf.; Bruy, serg.-maj. 29e inf.; Théry, serg.-maj. 29e inf.; Vrinat, serg. 95e inf.; Camus, adj. 95e inf.; Clerc, serg.-maj. 134e inf.; Fontaine, serg.-maj. 134e inf.; Ménage, mar. des log. 26e drag.; Laberte, mar. des log. 26e drag.; Savary, mar. des log. Ecole milit. prép. cav. Besançon; Nouan, mar. des log. Ecole milit. prép. cav. Besançon; Gimonet, adj. 1er rég. art.; Tournier, mar. des log. 37e art.; Gouget, chef artif. 18e art. détaché Bourges.

9e corps d'armée. — Fischmeister, serg.-maj. 32e rég. inf.; Baehr, serg. 68e inf.; Seigne, serg. fourr. 68e inf.; Chailloux, serg. 114e inf.; Mallet, serg. 114e inf.; Dallet, serg. 135e inf.; Lalanne, adj. 135e inf.; Clément, serg. fourr. Ecole milit. inf.; Lacroix, serg. fourr. 9e sect. secrét. état-major et recrut.; Naveau, serg. 9e sect. secrét. état-major et recrut.; Pauplin, mar. des log. chef 8e cuir.; Demantin, adj. 6e rég. génie.

10e corps d'armée. — Rety, adj. 25e rég. inf.; Daudier, adj. 41e inf.; Ribault, serg. 41e inf.; Tardy, serg. 47e inf.; Sauvage, serg. 47e inf.

11e corps d'armée. — Demoy, adj. 19e inf.; Conjard, serg.-maj. 62e inf.; Hirtzelberger, serg.-maj. 62e inf.; Augereau, serg.-maj. 62e inf.; Morice, adj. 116e inf.; Colcanap, serg.-maj. 116e inf.; Beaufigeau, serg. 137e inf.; Pédron, serg. 11e sect. secrét. état-maj. et recrut.; Delpeuch, serg. 11e sect. ét.-maj. et recrut.; Renaud, mar. des log. chef 28e art.; Doublet, mar. des log. chef 35e art.

12e corps d'armée. — Berger, serg. 63e inf.; Augy, adj. 78e inf.; Bourzat, adj. 80e inf.; Cauvé, serg.-maj. 107e inf.; Rigal, serg.-maj. 108e inf.; Rougerie, serg. 138e inf.; Chappoux, serg. 12e sect. commis et ouvr. milit.; Tête, adj. 21e inf.

13e corps d'armée. — Vialatel, serg.-maj. 86e inf.; Pantalacci, adj. 98e inf.; Bertrand, adj. 98e inf.; Zoegger, serg.-maj. 105e inf.; Bellin, dit Blin, serg. 105e inf.; Collange, 108e inf.; Mivière, serg. 13e sect. secrét. ét.-maj. et recrut.; Lagresle, mar. des log. 36e art.

14e corps d'armée. — Gabriel, adj. 13e bat. chass. à pied; Vichard, serg.-maj. 13e bat. chass. à pied ; Vouillat, serg.-maj. 13e bat. chass. à pied ; Martz, serg.-maj. 13e bat. chass. à pied.; Santini, serg.-maj. 22e bat. chass. à pied ; Dard, serg. 22e bat. chass. à pied ; Arnaud, adj. 22e rég.

inf.; Cuvet, adj. 30e inf.; Panisset, serg.-maj. 30e inf.; Carli, serg. 30e inf.; Jacquin, adj. 52e rég. inf.; Rotheval, serg.-maj. 52e inf.

Binkert, serg. 52e inf.; David, serg.-maj. 96e inf.; Maynadier, serg. 96e inf.; Cornu, adj. 140e inf.; Joubert, adj. 140e inf.; Sauvagnac, adj. 140e inf.; Guerre, serg.-maj. 140e inf.; Perrin, serg.-maj. 140e inf.; Ezingeard, serg. fourr. 140e inf.; Cabanis, serg.-maj. 140e inf.: Martin, serg. 140e inf.; Moracchini, serg. 140e inf.; Arnould, serg-maj. 158e inf.; Kreher, serg.-maj, 140e inf.; Cosnier, serg.-maj. 140e inf.

Martinet, adj. 159e inf.; Recuras-Massaquant, serg. 14e sec. secrét. ét.-maj. et recrut.; Loridon, serg. 14e sect. commis et ouvr. milit. d'administ.; Nicolas, adj. 12e bat. art. à pied; Frandon, mar. des log. 12e bat. art. à pied; Carrier, mar. des log. 2e rég. art.; Finet, serg. 4e rég. génie.

15e corps d'armée. — Blaise, serg.-maj. 6e bat. chass. à pied; Vivot, serg. 7e bat. chass. à pied; Michel, adj. 40e inf.; Mesnière, adj.-maj. 61e inf.; Savelli, serg. 111e inf.; Leca, serg. 163e inf.; Pinelli, serg. 15e sect. secrét. ét.-maj. et recrut.; Ferrucci, adj. 15e sect. secrét. ét.-maj. et recrut.; Finochi, serg. fourr. 15e sect. secrét. ét.-maj. et recrut.; Orsini, serg. 15e sect. commis et ouv. milit. d'administ.; Crolet, mar. des log. chef 10e bat. art.; Sérignan, mar. des log. fourr. 19e art.; Alfonsi, mar. des logis fourr. 38e art.

16e corps d'armée. — Salmon, serg.-maj. 12e inf.; Rives, serg. fourr. 100e rég. inf.; Lavagne, serg.-maj. 142e inf.; Ostenc, serg.-maj. 142e inf.; Sanguinède, adj. 143e inf.; Buisson, serg. 16e sect. secrét. ét.-maj. et recrut.; Herail, serg. 16e sect. secrét. ét.-maj. et recrut.; Merliot, adj. 3e art.; Malet, mar. des log. 3e art.; Lecàs, serg. sect. secrét. ét.-maj. et recrut.

17e corps d'armée. — Régi, serg.-maj. 9e inf.; Frayssigne, serg.-major 20e inf.; Coindre, serg.-maj. 20e inf.; Fauré, adj. 59e inf.; Lajou, adj. 59e inf.; Contou, serg.-maj. 83e inf.; Lacoste, adj. 88e inf.; Damour, serg. 17e sect. secrét. ét.-maj. et recrut.; Lapon, adj. 18e art.; Payri, mar. des log. 23e act.

18e corps d'armée. — Panneel, serg. 6e inf.; Gailhard, mar. des log. chef 14e art.; Cote, adj. 14e rég. art.

19e corps d'armée. — M. Miqué, mar. des log. 3e rég. chass. d'Af.

20e corps d'armée. — Nissou, serg. 17e bat. chass. à pied; Lauffenburger, adj. 26e inf.; Péridont, serg.-maj.; 26e rég. inf.; Mathiot, adj. 31e inf.; Parey, serg.-maj. 37e inf.; Cluset, serg.-maj. 37e inf.; Floquet, serg.-maj. 156e inf.; Fournier, serg.-maj. 160e inf.; Arnould, serg. maj. 21e section secrét. ét.-maj. et recrut.; Hugon, mar. des log. chef 6e bat. art. à pied.

Tunisie. — Chardon, serg.-maj. 5e bat. inf. lég. Afrique; Léval, adj. commis greffier 2e cl. cons. guerre Tunis; Ayot, serg. 25e sect. commis et ouv. mil. d'administ.; Izorche, serg. 25e sect. commis et ouv. milit. d'administ.; Brasseur, mar. des log. chef. 3e bat. art à pied.

Marine

Nominations

PROMOTIONS. — Sont nommés : *chef état-major*, Brest, le c.-amiral Germinet ; — membres de la *commission des phares*, les c.-am. Puech et Richard d'Abnour ; — *garde-magasin*, Dunkerque, l'agent-compt. Langlois.

Distinctions honorifiques

Témoignage satisfaction p. sauvetage au surveill. techn. Homet.

Mouvements du personnel

Cap. de vaiss. — MM. de Mazenod, cesse résid. condit. et rallie Lorient; Esmez, congé 3 m.; Lespinasse de Saune, prend command. *Indomptable*, rés. norm. Toulon; Bouthet des Gennetières, rentré résid. lib., sert à terre, Rochefort.

Cap. de frég. — MM. Lefrançois, prend provisoirem. command. 2e dépôt; Barrière, maintenu p. 1 an, dans command. déf. fixe, Toulon; Le Bouleur de Courlon, prolong. conval. 2 m. p. eaux Vichy; Lahoudé, désigné p. emb, c. second s. *Gloire*; Fargues a pris fonctions président commiss. perman. n° 1, Toulon, rempl. Bertaud.

Lieut. de vaiss. — MM. Portalis, sert maj. gén. Brest; Ratier, déb. s.-mar. *Sirène*, conval. 3 m.; Boulain, mission à Paris; Exelmans, se rend à Paris p. conférences Ecole sup. mar.; Berling, prend fonct. adjudant-maj. 1er dépôt; Convers, entré hôp. Brest; Latourette, sert à terre, Brest; Franques, servira Toulon, à son déb. éc. canonn.; Boyer, de Cherbourg, et Bijot, de Toulon, permut. port d'att.; Courme, sert major gén., Brest; Anne, a pris fonct. membre adjoint commission Gâvres, rempl. Evin; Cluzeau, déb. *Aigle*, conval. 3 m.; Delpeuch, rentré congé, sert major gén. Toulon;

Bérard, réintégré après congé, rallie Toulon et prendra rang s. liste emb.; Pommelet, congé 1 m., demi-solde: de Larosière, chargé service observatoire, cartes et plans, Cherbourg; Cazalas-Gaillon, dés. c. adjoint au command. déf. mob. Corse; Wolf, emb. s. *Amiral-Tréhouart*; Chédeville, désigné p. emb. c. torpilleur s. *Amiral-Aube*; Bouchard, déb. *Zélée* (Taïti), conval. 3 m.; Joubert, Mouchez, Isabey, Delaby, Nielly, Nivet, Paqué, Pommelet, Fischbacher, Albigot et Godard, désignés pour emb. sur *Duguay-Trouin*; Delahet, de l'étot-major général, Paris, rallie Toulon.

Enseignes. — MM. Motet, maintenu jusqu'au 15 Août s. *Elan*; Tingry et Viénot de Vaublanc, déb. éc. gymnast. Lorient, prennent rang s. liste emb.: Vicel, congé p. eaux Plombières; Benoit, du *Carnot*, et Chiron de Brossay, du *Jauréguiberry*, sont inscrits p. fonct. seconds s. sous-marins; Daniel, du *Jauréguiberry*, désigné p. être adjoint au chef état-maj. esc. du Nord, rempl. Mottez; Goublet, conval. 3 m.; Rossel et Chenouard, serv. Toulon à leur déb. éc. canonnage; Kirsch, rentré conval., sert à terre, Toulon; Mélo, prolong. conval. 3 m. 1/2 solde; Winter, sert major gén. Brest; Guibert, désigné p. emb. c. second s. *Agile*; Renault, désigné p. emb. c. second s. *Narval*; Mottez, conval. 3 m.; de la Judie, prolong. conval. 1 m.; Dupuy-Dutemps, du s.-marin *X*, et Drujon, du groupe *Bonite-Thon*, permut. emb.; Robert, sert major général, Rochefort.

Mécaniciens. — Méc. pr. 1re cl. Kervizic, maintenu déf. mob. Cherbourg; méc. pr. 1re cl. Bonhomme, déb. *Montcalm*, conval. 3 m.; méc. pr. 2e cl. Héry, prend rang s. liste emb. méc. pr. 1re cl. Privat, déb. *Dupleix*, conval. 1 m.; méc. pr. 2e cl. Baudouin, emb. s. *Dupleix*, méc. pr. 2e cl. Pons, déb. *Dupleix*, rallie Toulon; méc. pr. 2e cl. Armand, entré hôp. Toulon; méc. pr. 2e cl. Pesqué, déb. *Shamrock*, résid. lib. 1 m.; méc. pr. 1re cl. Longin, dés. p. emb. s. *Dupleix*; méc. pr. 1re cl. Frouin et méc. pr. 2e cl. Longuet, désignés p. emb. s. *Duguay-Trouin*; méc. p. 2e cl. Arnaud, distrait liste emb. et sert à terre, Toulon.

Corps de santé. — Méd. 1re cl. Abeille de la Colle, rentré conval., emb. s. 2e groupe bât. rés. Toulon, rempl. Letresne; méd. 2e cl. Barthe, a été emb. s. *Magenta*; méd. 1re cl. Crozet, a été emb. s. *D'Entrecasteaux*; méd. 2e cl. auxil. Kervern, suit éc. d'application, Toulon; pharm. en chef 1re cl. Sauvaire et méd. pr. Gauran, congé p. eaux Vichy; méd. pr. Robert, conval. 3 m.; méd. pr. Le Méhauté, désigné p. emb. s. *Duguay-Trouin*, méd. 1re cl. Audiat, déb. *Lalande*, sert hôp. Rochefort.

Génie maritime. — Ing. 1re cl. Royer, affecté construc. nav. Paris; ing. 1re cl. Lacoin, de Rochefort, affecté à Cherbourg.

Commissariat. — Commiss. 1re cl. des Cognets, déb. *Formidable* et prend rang s. liste emb.; commiss. 1re cl. Pingaud, sert détail subsist. Rochefort; commiss. 1re cl. Charet, désigné p. emb. s. *Duguay-Trouin*.

Personnel administratif. — Dessinateur Fraissinet, congé 2 m.; commis commiss. Lelicoq, de Marseille, dés. p. Saïgon; chef armur. Bourely, rentré Soudan, affecté 1er rég. art. colon., Lorient; chef armur. Saquet, rentré Madagascar, affecté à Toulon; maitre armur. Peloquin, conval. 1 mois; commis direct. trav. Maunier, prolong. conval. 3 m.; commis compt. Augier, désigné p. servir arsenal Saïgon, rempl. Camolli; commis dir. trav. Ferrand, de Guérigny, passe à Saïgon, rempl. Cagne qui est affecté à Lorient; dessinat. Robert, conval. 3 m., 1/2 solde; chef armur. Guennou, de Brest, passe au 4e sénégalais.

Aumôniers de la flotte. — Abbé Manse, désigné p. emb. s. *Duguay-Trouin*.

Retraites

Cap. de v. Hennique; cap. de frég. Leudet Delavallée, agent dir. trav. Bouin; chefs ouvriers Périn et Pédel; agent princ. Léger; administr. inscript. mar. Olméta; lieut. de v. Louvel; chef surveill. techn. Brûlé; surveill. techn. Martais.

Officiers de réserve

Sont placés dans la rés. av. leur grade : le commiss. gén. Bergis; le méd. 2e cl. Aldebert.

Sont maintenus dans la réserve : le méd. pr. Delisle; le méd. 2e cl. Bourrée.

Mouvements de la flotte

Baliste, entre armement défin. Cherbourg, p. être rattachée à l'esc. du Nord; — *Bugeaud*, quitte Saïgon pour Rochefort; — *Duguay-Trouin*, arrivé Gravosa le 6, en est reparti le 8, arrivé à Syracuse le 10; — *Lavoisier*, appareillé de Saint-Georges p. visiter établiss. de la côte Ouest de Terre-Neuve; — *Dunois*, arrivé Bizerte p. rempl. Casabianca; — *Foudre*, appareillé de Sabang le 9; — *Troude*, quitté Birchy-Cowe p. Annapolis; s.-mar. *Méduse*, lancé avec succès à Rochefort; — *Kersaint*, rentré Saïgon, venant de Chemulpo; — *Meurthe*, quitté Nouméa p. les Nouvelles-Hébrides; *Bugeaud*, quitté Colombo p. Djibouti; — *Durance*, parti de Nouméa p. Tahiti; — *Duguay-Trouin*, quitté Sousse; — esc. de la Méditerr., repartie Salonique p. le Pirée, appareillera p. Toulon le 4 Juillet.

Le Gérant : G. LASSEUR
Imprimerie du Petit Journal, 61, rue Lafayette
Imprimé sur la machine rotative chromo-typo de MARINONI
(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — No 30 LE NUMÉRO 10 CENTIMES *3 Juillet 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
ix mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
n an .... 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an .... 8 fr. »

NE CASERNE QUI... SOMBRE !

Un accident, qui aurait pu avoir les plus gra-es conséquences, vient de se produire dans le ort de Toulon.

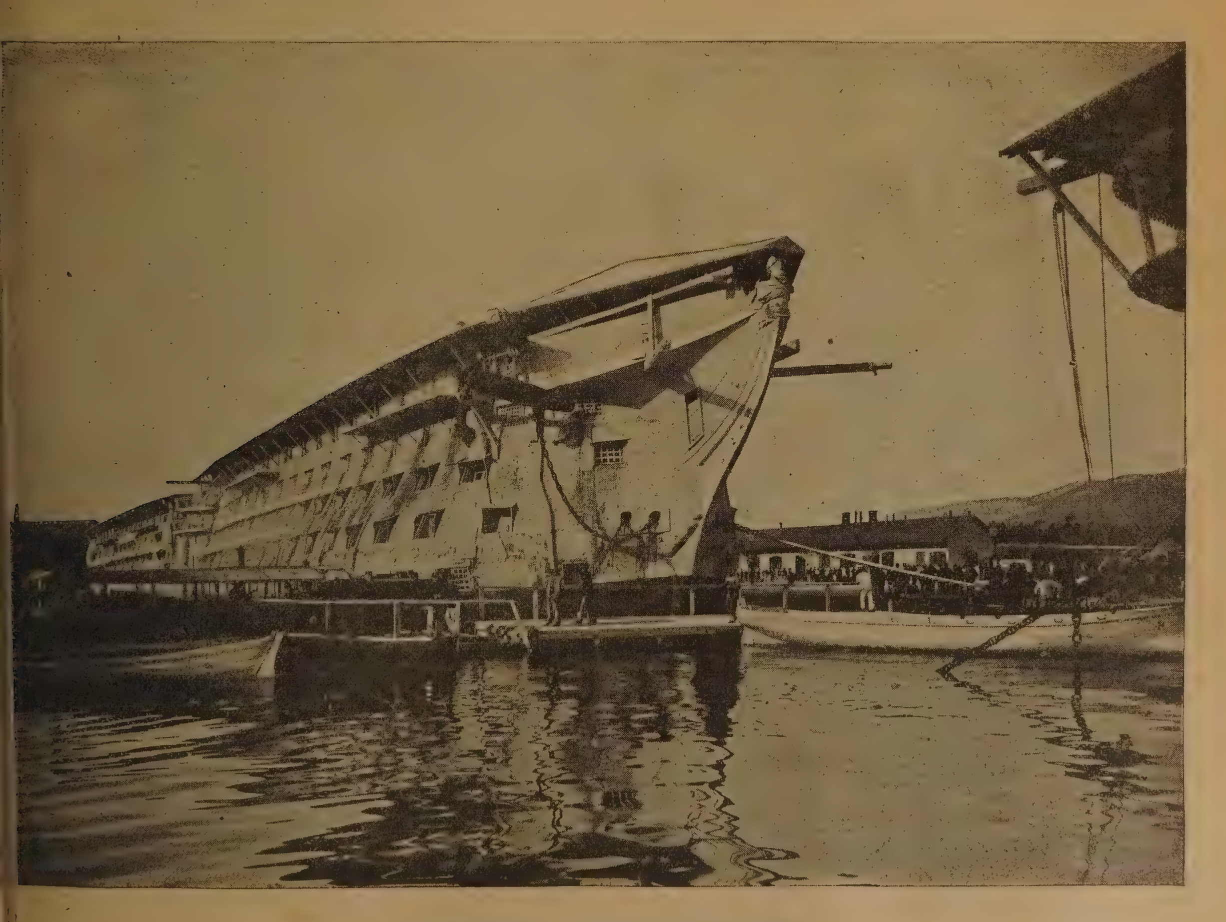
On sait que, faute de place dans les casernes xistantes et par suite du manque de crédi s our en construire de neuves, une partie des troupes de la brigade d'infanterie coloniale en garnison à Toulon est logée au fond du port de guerre, dans la darse dite de Missiessy, dans d'anciens vaisseaux en bois.

Ces vieux navires, qui laissent beaucoup à désirer sous le rapport de la salubrité, sont, en plus, par suite de leur vétusté (ils datent presque tous de la guerre de Crimée ou même d'avant), sujets à tous les malheurs.

C'est ainsi qu'il y a peu de temps encore, l'un d'eux, le *Castiglione*, a été détruit par un incendie, qui a aussi endommagé le vieux vaisseau à trois ponts le *Souverain*, qu'il y a peu d'années encore, les marins admiraient lorsque, vaisseau-école des canonniers, il entrait toutes voiles dessus dans la rade de Toulon.

Cette fois, c'est le vaisseau le *Mars*, anciennement nommé le *Masséna*, qui a coulé, par suite d'une voie d'eau, qui s'est déclarée inopinément dans ses œuvres vives.

Le samedi 18 Juin, au réveil, plusieurs des



LES CASERNES FLOTTANTES DE TOULON

(Phot. Bougault.)

deux cents hommes du 8e colonial casernés à bord du *Mars* crurent s'apercevoir que la ligne de flottaison du ponton semblait plus près de l'eau que de coutume. Et, en effet, au bout de quelques instants, il parut évident à tous que le vaisseau s'enfonçait lentement, mais régulièrement.

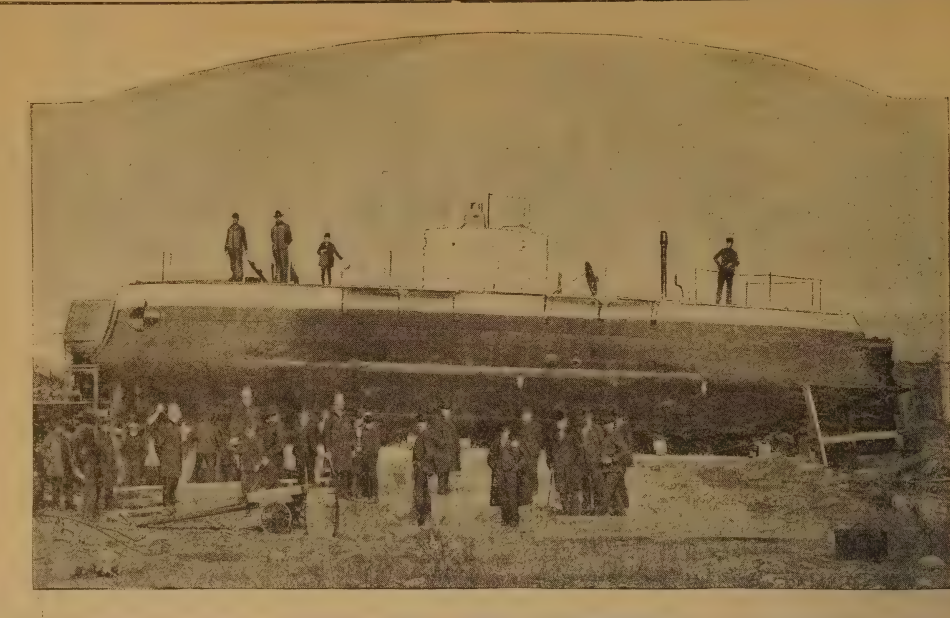
L'alarme fut aussitôt donnée. Et pendant que les marsouins déménageaient à la hâte leurs effets et le matériel du régiment placé à bord du *Mars*, la direction du port, prévenue, expédiait sur les lieux le remorqueur le *Coudon* et les citernes à vapeur *Jouvence* et *Tornade*. En même temps, le bateau-pompe attaché au ponton se mettait en fonctions. Mais tous les moyens furent inutiles, et on dut renoncer à songer à vider l'eau qui s'introduisait dans la cale avec rapidité, par les fissures de la coque entièrement pourrie.

Actuellement, le *Mars* repose au fond de l'eau, d'où, vu le peu de solidité de sa membrure, il sera probablement impossible de le relever. On sera, dans ce cas, obligé de le dépecer sur place.

Mais on ne peut pas songer sans frayeur à ce qui se serait produit si le navire, au lieu de couler en plein jour, se fût rempli pendant la nuit, au moment où les deux cents hommes qu'il contenait dormaient profondément. Il est probable que, réveillés en sursaut par l'envahissement de l'eau, ils se fussent précipités en désordre vers les panneaux et les sabords, où un encombrement fatal eût presque sûrement été le point de départ de nombreux accidents.

H.

Le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL *doit se trouver chez tous les correspondants du* **Petit Journal** *sans exception.*



Le sous-marin américain « PROTECTOR »

LE « PROTECTOR »

Les journaux ont annoncé, ces jours-ci, puis démenti, l'achat, par le gouvernement du mikado, de deux sous-marins américains, dont le *Protector*.

Ce dernier a fait beaucoup parler de lui, il y a quelques mois, lors de ses essais qui paraissent avoir réussi.

Comme tous les sous-marins, il présente, dans ses dispositions principales, l'aspect d'un cigare.

La superstructure renferme les compartiments à air comprimé et les réservoirs à gazoline. Ceux-ci ont une contenance de 1,400 gallons et l'air comprimé est suffisant pour une immersion de soixante heures.

La tourelle de commandement, qui s'élève sur le pont, est de forme elliptique et a 1 m. 94 de haut.

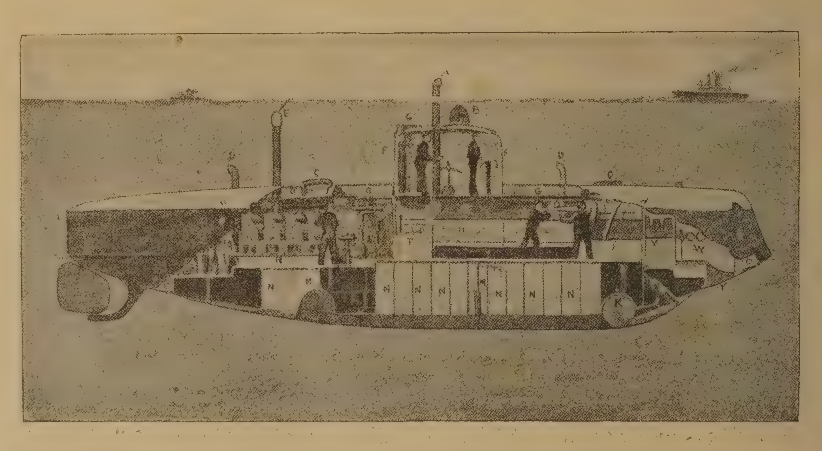
Le *Protector* est construit de façon à pouvoir s'enfoncer jusqu'à 50 mètres de profondeur. Il peut naviguer à la surface, plonger jusqu'au fond de la mer, ou s'arrêter à la hauteur qu'il veut. Quand le bâtiment est près d'atteindre le fond, les deux rouleaux encastrés dans la coque, à l'avant et à l'arrière, sont descendus. Ces rouleaux, pourvus d'une pelle centrale, qui s'incise dans le sol, protègent le bateau contre les dangers de chocs trop violents et lui permettent de conserver sa direction. Ils sont munis de compteurs qui enregistrent les distances parcourues.

Le *Protector* a 19 m. 80 de long et 3 m. 3[illegible] de large au milieu. Il déplace 170 tonnes à l'immersion totale. La puissance de ses deux machines à gazoline est de 250 chevaux. Les accumulateurs ont une force de 75 chevaux et cette force peut être portée à 100 chevaux et son action a une durée de quatre heures. Il est mû par deux hélices renversables. Pendant l'immersion il file 6 nœuds. A la surface, sa vitesse est de 8 nœuds avec les machines, et de [illegible] lorsque le moteur électrique agit également.

Grâce à la réserve de gazoline, il peut évoluer dans un rayon de 1,000 milles.

La partie habitable est précédée, à l'avant, de la chambre des plongeurs, d'où il est possible de pénétrer dans la mer pour couper des câbles, poser des mines ou des contre-mines ou se sauver, en cas d'avarie du bateau.

Toutes les parties du *Protector* sont reliées par le téléphone, dont l'appareil peut, dans le voisinage des côtes, être mis en contact avec un fil extérieur.



A. Omniscope. — *B.* Capot cuirassé. — *C.* Hublots. — *D.* Ventilateurs. — *E.* Tuyau pour l'expulsion des gaz des machines. — *F.* Tourelle de commandement. — *G.* Réservoirs de gazoline et compartiment à air comprimé. — *I.* Tubes lance-torpilles. — *J.* Gouvernail horizontal. — *K.* Roues. — *L.* Quille mobile. — *M.* Appareil pour détacher la quille mobile. — *N.* Accumulateurs. — *O.* Ancres. — *P.* Citernes-réservoirs. — *Q.* Moteurs. — *R.* Machine. — *S.* Tuyau de pression. — *T.* Chambre des provisions et cuisine électrique. — *U.* Lits encastrés dans les parois. — *V.* Ventilateur. — *W.* Chambre des plongeurs. — *X.* Ouverture de plongée. — Poste de plongée.

Coupe montrant la disposition du « PROTECTOR »



La Guyane française

L'armement du sous-marin américain consiste ι cinq torpilles, dont trois placées dans les bes.

L'éclairage est électrique. Mais lorsque le mps est beau, d'épaisses lentilles de verre rmettent de voir suffisamment clair jusqu'à ıe profondeur de 14 mètres.

La ventilation et l'aération normales durent ux heures; puis, on a recours à l'air comımé.

L'immersion s'opère de deux manières :

1° Par l'introduction d'eau comme lest;

2° Par les ailettes ou nageoires.

La plongée, jusqu'au pont, dure douze mites; l'immersion de la tourelle, trois autres nutes; l'immersion totale ne demande plus lors que quelques condes. Elle s'obnt par la mise en tion des ailettes.

Le gouvernail horintal permet de riger la hauteur l'immersion sans oir recours au lest; gouvernail vertical ıne la direction.

L'émersion s'obnt :

° Par l'expulsion l'eau;

° Par les ailettes;

° Par la chute des ıx poids de 1,000 ıs, encastrés sous coque;

° Enfin, par la ıte automatique de quille mobile.

a tourelle du *Protor* est surmontée n *omniscope*. Il prend à sa partie érieure cinq lenles, dont quatre petites fixes et une mobile plus forte et d'une puissance beaucoup plus grande. Les quatre petites servent à fouiller l'horizon. Au moyen de la cinquième, qui est graduée, le commandant lit les images reflétées sur les petites avec leur position exacte.

Dans la tourelle, une boussole, à rose transparente, permet d'observer l'aiguille aimantée, aussi bien d'en bas, pendant l'immersion, que d'en haut, pendant l'émersion.

Disons, pour conclure, que le *Protector* a fait, à plusieurs reprises et par ses propres forces, des courses de plusieurs centaines de milles.

JEAN BRETZ.

Le Pays de l'or

LA GUYANE FRANÇAISE

La Guyane française est une vaste forêt peu connue, inhabitée à l'intérieur et assez peu peuplée sur la côte. Elle présente la forme d'un triangle, dont la base est constituée par la côte, d'un développement total de 350 kilomètres environ, et dont le sommet se trouve aux monts Tumuc-Humac, sur cette chaîne inconnue qui sépare les Guyanes du bassin de l'Amazone, à 400 kilomètres de la côte. Sa superficie totale peut être évaluée à 120,000 kilomètres carrés.

La population est d'environ 25,000 habitants, non compris les transportés: sur cette population, plus de la moitié est concentrée à Cayenne; le reste est réparti entre les localités situées près de la côte, sur les diverses rivières.

Dans cet immense territoire, la circulation n'est pas facile. En dehors des rivières, il n'y a aucune voie de communication: pas de voie ferrée (à part deux petits tronçons d'intérêt purement local), pas de route, quelques très rares sentiers et une piste dénommée avec plus d'emphase que de justesse : « Route Coloniale, numéro 1 ». Quant à la navigation sur les rivières, elle n'est ni rapide, ni confortable. On campe la nuit sous des carbets, abris en planches et en feuilles.



Indien Galibi,
d'une des rares tribus indigènes de la Guyane

A six heures du matin, on recharge dans les pirogues le matériel du campement, puis vers sept heures on repart à 2 kilomètres à l'heure, parfois moins si le courant est rapide. Quelquefois même, on doit s'amarrer et attendre plusieurs jours que le courant soit devenu moins violent. Après six heures de voyage environ dans ces pirogues, qu'un mouvement trop brusque suffit à chavirer, on a parcouru 10 à 15 kilomètres, rarement plus.

Il ne reste alors qu'à camper de nouveau et à attendre le lendemain. Outre son manque de confortable et sa lenteur, ce mode de transport présente encore l'inconvénient d'être extrêmement onéreux. Le transport d'une tonne à environ 150 kilomètres de la côte coûte près de 1,000 francs si l'on tient compte non seulement du salaire des canotiers et des vivres qu'on leur fournit, mais encore du déchet inévitable en cours de route.

Cette difficulté des transports a été le plus réel obstacle au développement de la Guyane : obstacle nullement insurmontable du reste et dont l'initiative privée peut avoir raison.

Certaines exploita-



Un coin de Cayenne : le canal Laussat

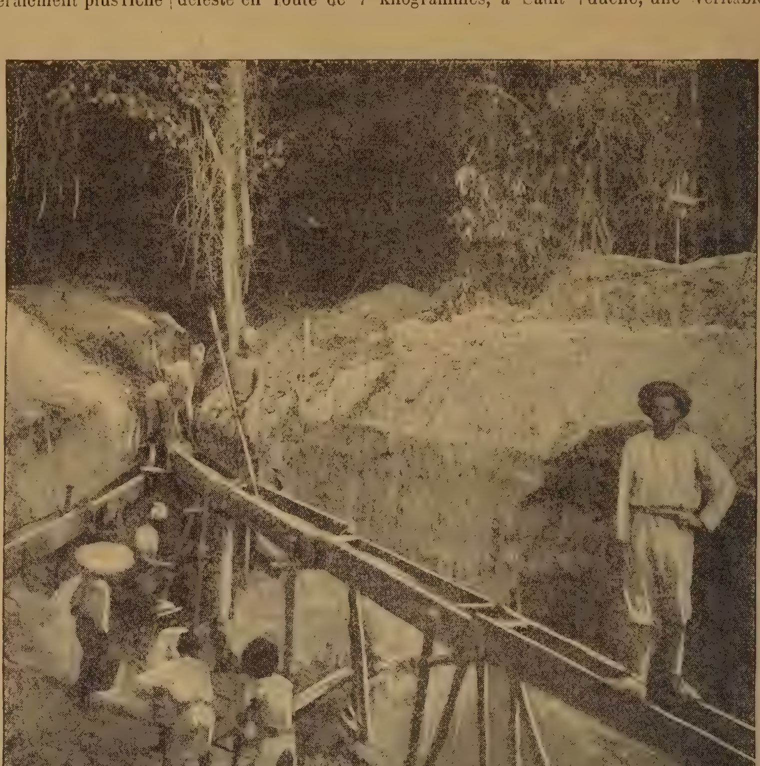
tions ont déjà organisé des services par chaloupes à vapeur et amélioré ainsi les transports dans une grande mesure, à la fois comme rapidité et comme économie.

***

Le nombre des sociétés ayant pour objet l'exploitation de l'or en Guyane est actuellement assez restreint : il tend cependant à augmenter et ce fait aura certainement une heureuse influence, parce que, seules, des sociétés disposent de moyens d'action assez puissants pour introduire des améliorations durables et faire œuvre de longue haleine. Aujourd'hui, la majeure partie de l'or produit par la Guyane est le résultat de l'exploitation par groupements de 6 ou 10 Guyanais ou Antillais. L'« expédition » — c'est le nom consacré — est généralement plus riche en bonne volonté et en espérances qu'en argent comptant.

Après quinze jours, vingt jours, parfois trente jours et plus de voyage, l'expédition atteint le coin qu'elle avait en vue. Les vivres sont déjà bien entamés et il s'agit de ne pas perdre de temps. Quelques battées pour s'assurer de la richesse, puis on abat des arbres, on fait les planches destinées au « sluice », le barrage sommaire qui amènera l'eau et, sitôt le « sluice » monté, on commence l'exploitation. Le sluice est un long couloir en bois de 35 à 40 mètres, dans lequel l'alluvion aurifère est déversée à la pelle et lavée par le courant d'eau. L'or s'y dépose par suite de sa plus grande densité.

Vous pensez bien que l'expédition a en tête d'autres soucis que de faire une prospection sérieuse ou une installation définitive. Il faut seulement produire le plus d'or possible jusqu'au jour prochain où l'épuisement des approvisionnements obligera à abandonner les chantiers et à redescendre à la côte.



Un chantier sur les mines d'or de la Guyane
Le canal en bois appelé « sluice », où le métal précieux se sépare de la boue

Si primitive que soit la méthode, le sol de la Guyane est tellement riche que nombre de ces exploitants au jour le jour ont réalisé de véritables fortunes : dans les terres vierges, certaines de ces expéditions recueillaient 10, 15 ou 20 kilos d'or en quelques semaines (1).

Une petite expédition, partie de Cayenne avec des moyens très restreints, a donné lieu à une odyssée bien typique, qui a diverti toute la colonie. Ses deux organisateurs avaient mis à la tête du personnel de l'unique pirogue qui portait les hardis chercheurs un jeune créole qui tomba malade dès les premiers jours de la montée et qui laissa comme chef un des noirs composant l'expédition.

Deux mois après, ce dernier revenait à Cayenne et déclarait à ses mandants que, malgré une série de déveines, il était arrivé à réaliser net 4 kilogrammes d'or, qu'il leur rapportait fidèlement. Ces 4 kilogrammes (valeur 10,800 francs), couvrant à peu près deux fois les frais primitifs de l'opération, les bailleurs de fonds étaient sur le point de s'en contenter et de donner quitus au bonhomme, lorsqu'un négociant de la ville les prévint que ce même individu venait de lui offrir, à l'instant, 9 kilogrammes au prix de maraudage, c'est-à-dire pour environ la moitié de la valeur réelle de l'or brut. Naturellement, on arrête le délinquant, on le presse de questions, il finit par avouer, et, pour étouffer l'affaire, il propose de renoncer à la part lui revenant dans ces 9 kilogrammes, pourvu qu'on lui donne quitus. C'est ce qu'on fait, un peu trop rapidement cependant, car on apprend, peu de jours après, que ce fidèle dépositaire s'était déjà délesté en route de 7 kilogrammes, à Saint-Laurent-du-Maroni. En fait, l'expédition avait produit 20 kilogrammes sur lesquels les bailleurs de fonds n'en ont sauvé que 13, et ils peuvent encore s'estimer heureux, car beaucoup d'autres n'en peuvent dire autant.

***

L'exploitation de l'or est aujourd'hui la seule industrie de la Guyane. C'est elle qui alimente presque exclusivement le commerce de Cayenne ou des localités de la côte, qu'il s'agisse d'approvisionnements à expédier sur les placers ou d'articles achetés par les placériens à leur retour. Les Guyanais, qui ont eu sous les yeux de fréquents exemples de fortunes rapides réalisées dans l'exploitation aurifère, ne sont guère disposés à s'adonner à la culture ou à l'industrie agricole ou forestière, occupations pénibles aussi et d'un rendement moins immédiat. C'est ce qui a pu faire dire que l'or était la cause première du peu d'essor pris par la Guyane. Le raisonnement est cependant faux ou tout au moins incomplet.

Certes l'industrie aurifère ne peut suffire à assurer à elle seule le développement général de la Guyane : pour atteindre la prospérité à laquelle celle-ci est en droit de prétendre, il lui faut des voies de communication, des cultures, des exploitations agricoles, sans parler des industries annexes qui surgissent d'elles-mêmes dans un pays riche et actif. Il faut que notre colonie cesse d'être un simple entrepôt des marchandises importées, et qu'elle produise partiellement ce qui lui est nécessaire. Mais c'est précisément l'exploitation de l'or qui doit faire les frais de la mise en valeur : c'est cette exploitation, devenue, au lieu d'une routine individuelle, une véritable industrie moderne, qui permettra l'établissement des routes, des voies ferrées, l'aménagement des ports, l'organisation de communications régulières, et en général tous les travaux d'intérêt général indispensables, et dont ensuite profiteront les exploitations agricoles.

Le programme à réaliser est vaste, mais un effort persévérant doit conduire à de merveilleux résultats.

D.

(1) Extrait d'un ouvrage de M. Levat, ingénieur.

La sécurité maritime dans la brume

De tous les dangers de mer, la brume est sans contredit le plus terrible : c'est à elle que l'on doit ces effroyables collisions dont un des plus mémorables exemples est le naufrage de la *Bourgogne*. Ne pas voir, quoi de plus redoutable, surtout avec les vitesses atteintes aujourd'hui par les « lévriers de la mer » ?

Contre ce péril, on a donc songé à employer les appareils phoniques ; et il faut reconnaître que sifflets, cloches, cornes, sirènes, ont rendu à la marine de réels services. Mais, fort souvent aussi, tous ces appareils sont inutiles, parce que la brume donne lieu à des phénomènes, encore inexpliqués, dont la conséquence est une erreur d'interprétation de la direction du son. Il s'agissait donc, ce fait maintes fois constaté, de trouver une méthode sûre de conduite dans la brume, c'est-à-dire indépendante de la direction même des sons.

Cette méthode, le regretté ingénieur Brunel la trouva en formulant le principe, tout simple, qui triomphera certainement, celui de la nature du son (grave ou aigu).

Malheureusement, dans le passage des théories à la pratique, Henri Brunel, qui présenta son système en 1902, au Congrès de Nantes, compliquait sa propre découverte et ne tenait pas assez compte d'exigences que, seuls, pouvaient prévoir des gens de mer. Son mérite n'en reste pas moins à l'origine de l'invention

oute française d'ailleurs. Il était en effet éservé à un autre de nos compatriotes, le apitaine au long-cours Basroger, excellent narin, électricien et mécanicien en même emps, de rendre pratique la mise en action u principe, formulé par Brunel, de la nature es sons.

Marin, Basroger commença par déclarer qu'il allait respecter les signaux phoniques actuellement en usage (1 coup sec, grave ou aigu : e viens sur tribord ; 2, je viens sur bâbord ; , je fais arrière ; 1 coup long, je continue ma oute).

Cela posé, Basroger a construit son « avertiseur de route », dont nous donnons ici même image, et qui, relié aux appareils producteurs e sons (sirènes, sifflets, etc.), fournit à volonté grave ou l'aigu. Pour indiquer sa route, l'on 'a qu'à porter l'index sur la règle au point orrespondant ; on tourne la manivelle, et ce nouvement détermine la production des sons, raves ou aigus, d'après la route que l'on fait, ans les seize aires de vent du compas.

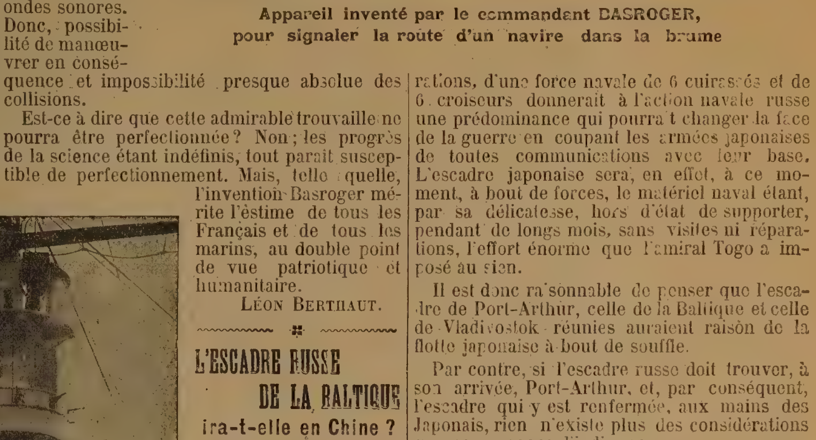
Pour bien expliquer la possibilité simple de e système, appelons *g* le son grave et *a* le son igu ; le tableau suivant montrera toute l'économie de la combinaison imaginée par M. Basroger :

ord : *gag*	Ouest : *gga*	Sud : *aga*	Est : *aag*
.-N.-O. : *ga*	O.-S.-O : *ggaa*	S.-S.-E. : *ag*	E.-N.-E. : *aagg*
.-O. : *gaa*	S.-O. : *ggga*	S.-E. : *agg*	N.-E. : *aaag*
.-N.-O. : *gaaa*	S.-S.-O. : *gaga*	E.-S.-E. : *aggg*	N.-N.-E. : *agag*

En rivière : 1 coup grave long suivi d'un sec ref : je monte ; 1 coup aigu long suivi d'un rave court : je descends.

Outre que l'on peut apprendre facilement ette combinaison par des remarques dont il ous paraît inutile d'occuper le lecteur, on peut encore obvier à toute erreur d'interprétation par un coup d'œil sur les routes gravées de l'avertisseur.

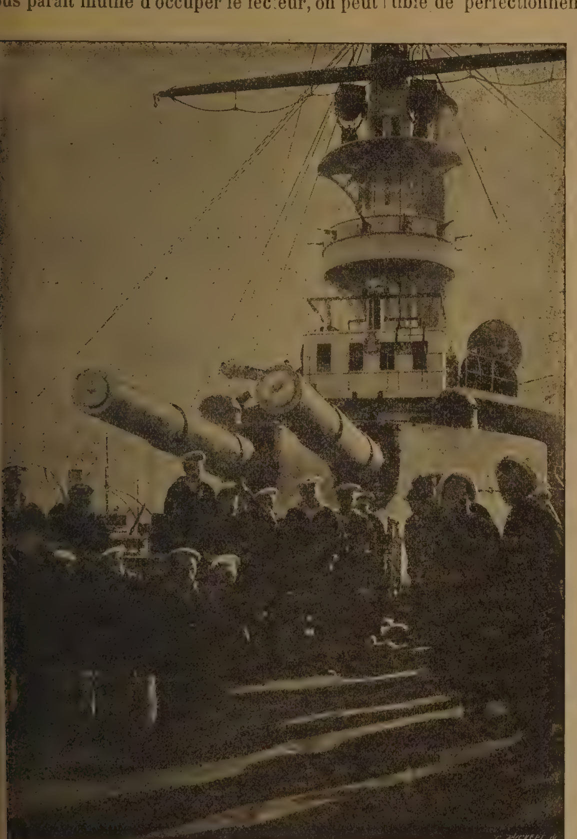
Cette présentation de l'appareil et de la combinaison Basroger, toute brève que nous l'ayons faite à dessein, suffit à faire comprendre ce résultat inappréciable : l'indication certaine de la route, par la nature même du son, et indépendammeut de la direction des ondes sonores. Donc, possibilité de manœuvrer en conséquence et impossibilité presque absolue des collisions.



Appareil inventé par le commandant BASROGER, pour signaler la route d'un navire dans la brume

Est-ce à dire que cette admirable trouvaille ne pourra être perfectionnée ? Non ; les progrès de la science étant indéfinis, tout parait susceptible de perfectionnement. Mais, telle quelle, l'invention Basroger mérite l'estime de tous les Français et de tous les marins, au double point de vue patriotique et humanitaire.

LÉON BERTHAUT.



La tourelle avant du cuirassé russe « NAVARIN », qui arme à Cronstadt



L'ESCADRE RUSSE DE LA BALTIQUE

ira-t-elle en Chine ?

L'envoi d'une force navale telle que la Russie la prépare dans ses chantiers de Cronstadt, en un point du monde situé presque aux antipodes (exactement à 13,000 milles marins ou 24,000 kilomètres, en prenant la seule route possible, celle de Suez), est-elle une entreprise possible ?

Telle est la question que se posent actuellement tous ceux que passionne la grande lutte entamée dans ces mers lointaines.

Nous allons essayer sinon d'y répondre, ce qui serait outrecuidant, au moins d'établir pour nos lecteurs le pour et le contre d'une expédition autour de laquelle les opinions les plus diverses se sont fait jour.

Les raisons qui militent en faveur de cette expédition sont de la plus haute importance. Il est clair que l'arrivée, sur le théâtre des opérations, d'une force navale de 6 cuirassés et de 6 croiseurs donnerait à l'action navale russe une prédominance qui pourrait changer la face de la guerre en coupant les armées japonaises de toutes communications avec leur base. L'escadre japonaise sera, en effet, à ce moment, à bout de forces, le matériel naval étant, par sa délicatesse, hors d'état de supporter, pendant de longs mois, sans visites ni réparations, l'effort énorme que l'amiral Togo a imposé au sien.

Il est donc raisonnable de penser que l'escadre de Port-Arthur, celle de la Baltique et celle de Vladivostok réunies auraient raison de la flotte japonaise à bout de souffle.

Par contre, si l'escadre russe doit trouver, à son arrivée, Port-Arthur, et, par conséquent, l'escadre qui y est renfermée, aux mains des Japonais, rien n'existe plus des considérations que nous venons d'indiquer.

La flotte japonaise, si affaiblie qu'elle soit, pourra encore lutter avantageusement contre une force fatiguée par une très longue traversée. Cette force devra entrer en lutte avec un adversaire aguerri et enflammé par ses victoires précédentes, et, enfin, elle trouvera entre les mains de ses ennemis le seul point d'appui sur lequel elle puisse compter et qui lui est tout à fait indispensable.

Après cet examen sommaire des considérations tactiques, abordons le côté pratique.

En temps de paix, rien de plus facile que de conduire une escadre de 12 bâtiments à un point de la terre fort éloigné, il est vrai, mais par une route jalonnée de nombreux et excellents ports, où l'on trouve à volonté non seulement les approvisionnements de toute sorte nécessaires au ravitaillement, mais encore tous les moyens de procéder, dans des relâches qu'on peut rendre aussi longues qu'on le désire, aux visites, aux réparations indispensables.

Le fait de la guerre déclarée change tout cela.

L'escadre russe en marche ne trouvera devant elle que des ports neutres où le combustible comme la permission de séjourner lui seront strictement limités.

La nécessité s'impose donc d'attacher à l'escadre qui quittera Cronstadt un convoi qui portera le charbon dont elle aura besoin pendant tout son voyage.



Le cuirassé russe « IMPERATOR NICOLAI Ier », en armement à Cronstadt

Le passage de ce charbon des vaisseaux de transport à bord des navires de guerre devra se pratiquer à la mer, dans des conditions très incommodes ou sous le vague abri de quelques terres ou îles inhabitées dont les possesseurs ne songeront pas à faire respecter la neutralité.

Une étude parue récemment dans un organe de la marine russe, le *Kotline*, nous donne, sur l'importance que devra avoir ce convoi, quelques aperçus assez curieux et peu encourageants.

L'auteur calcule que les 6 cuirassés dépenseront par jour, à la vitesse économique de 10 nœuds, 590 tonnes de charbon par jour; les 6 croiseurs, 360 tonnes; soit, en tout, 950 tonnes, auxquelles il convient d'en ajouter environ 200 pour les dépenses en dehors de celles de la marche. La consommation journalière s'élèvera donc à 1,150 tonnes. La traversée à 10 nœuds demandera, sans compter les relâches possibles, 53 jours. Il faut donc prévoir un approvisionnement total de 61,000 tonnes de combustible.

En bondant les soutes des navires de l'escadre, ceux-ci en emporteront 13,000 tonnes. Il restera 48,000 tonnes à confier au convoi qui les suivra, 48,000 tonnes que devront embarquer dans leurs cales à marchandises un nombre de vapeurs que l'on peut estimer entre 45 et 50 pour un tonnage moyen de 6,000 tonnes.

C'est un convoi considérable et bien difficile à garder. Il y a gros à parier que, bien avant son arrivée dans la mer Jaune, les Japonais auront tenté de le détruire et, malgré son escorte imposante, y réussiront en partie, sinon en totalité.

Que deviendront alors les bâtiments de l'escadre privés de combustible? Ils seront obligés de se réfugier en port neutre et d'y désarmer, ou bien deviendront pour l'assaillant une proie facile.

Nous ne conclurons pas. On peut penser que l'importance du but poursuivi vaut qu'on risque gros. Mais, par ailleurs, on court à un échec certain si Port-Arthur succombe avant que la flotte de la Baltique ait atteint le golfe du Pé-tchi-li, c'est-à-dire avant Septembre 1904, au plus tôt; cet échec sera désastreux et aura un retentissement énorme. D'autre part, la traversée elle-même d'une pareille escadre et de son énorme convoi en temps de guerre est une opération si risquée que bien des marins n'hésitent pas à la qualifier d'impossible. A.

LES APPROVISIONNEMENTS DE CHARBON
en temps de guerre

Depuis les derniers événements d'Extrême-Orient, la marine française, suivant d'ailleurs le mouvement général, a dirigé sur nos possessions d'Indo-Chine des troupes et du matériel, avec une hâte et une continuité qui n'ont pas laissé de surprendre et de frapper beaucoup de marins.

Le charbon, cet indispensable élément d'une flotte de guerre, tient à juste titre le premier rang dans des préoccupations de ce genre et on a parlé de l'envoi de quelques milliers de tonnes à Saïgon. Or, nous venons d'apprendre à Port-Saïd, où passe forcément tout ce mouvement inusité de transports, que depuis le début des hostilités, l'Angleterre a dirigé *600,000* tonnes de charbon sur l'Extrême-Orient. Au début, quelques-uns de ces charbonniers étaient destinés au Japon : mais, dès les premières menaces des croiseurs russes, les envois de ce genre se sont arrêtés net, pour prendre certainement la route, plus longue, mais plus sûre, du Cap. Et comme, d'autre part, le mouvement commercial n'a pas augmenté outre mesure, il est trop évident que cet amas considérable de combustible est destiné aux stations militaires anglaises: Aden, Colombo, Singapore, Hong-Kong et surtout Wei-Hai-Wei.

Ce chiffre est éloquent. C'est ainsi qu'on fait vivre aujourd'hui une marine : lésiner sur la dépense en temps de paix, c'est s'exposer peut-être à payer des frais autrement considérables dans l'avenir. L'Angleterre est en paix avec tout le monde; mais, avec une prévoyance qui a fait sa force de tout temps, elle se tient prête à tout.

Quand donc la France le comprendra-t-elle?

Nous n'avons pas en Extrême-Orient la flotte de l'Angleterre. Mais notre petite escadre peut y rendre de grands services à condition de trouver à Saïgon une réserve de charbon, qui ne sera jamais trop grande le jour où des complications possibles en arrêteraient l'envoi par le canal de Suez. M.

Lire notre Supplément illustré

LES ARMÉES DU XXme SIÈCLE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

5 FASCICULES ONT DÉJA PARU :

L'Infanterie française,
La Cavalerie française,
La Marine de guerre française,
L'Artillerie française,
L'Armée allemande.

Le prochain fascicule sera consacré au PERSONNEL DE LA FLOTTE FRANÇAISE

10 centimes l'exemplaire de 16 pages



Le contre-amiral BÉZOBRAZOV,
qui commandait la division navale de Vladivostock pendant son dernier raid



Le contre-amiral japonais KAMINOURA,
dont l'escadre n'a pu rejoindre celle de l'amiral BÉZOBRA

Éphémérides de la Marine française

17 Juin 1778. — Combat de la *Belle-Poule* et de l'*Arethusa*.
18 Juin 1694. — La flotte anglo-hollandaise de l'amiral Berkelez tente une grande opération contre Brest, défendu par Vauban. Un corps de débarquement considérable est mis à terre à Camaret, mais M. de Langeron, après un rude combat, rejette l'ennemi à la mer avec une perte de 500 tués ou noyés, 400 prisonniers. Un vaisseau hollandais, qui s'était échoué, reste entre nos mains.
19 Juin 1781. — La frégate *Friponne*, 32 c., capitaine Manemara, attaque les deux frégates anglaises *Flora*, 44 c., et *Crescent*, 34 c. Ces deux frégates venaient d'être extrêmement maltraitées dans un combat où elles s'étaient emparées de la frégate hollandaise *Castor*. Après une courte lutte, la *Flora* s'éloigne, le *Crescent* et le *Castor* amènent leur pavillon.
20 Juin 1762. — Le chevalier de Ternay arrive devant Terre-Neuve avec une petite division et un corps de débarquement de 570 hommes sous le commandement de M. d'Haussonville.
Il s'empare de Saint-Jean, détruit les pêcheries des Anglais, capture ou coule 460 navires de tout tonnage et fait éprouver à l'ennemi un dommage de plus d'un million de livres sterling.
21 Juin 1806. — Le capitaine Epron, de la frégate *Piémontaise*, 46 c., capture au Nord de l'Ile de France le vaisseau de la Compagnie des Indes, *Warren-Hastings*.
22 Juin 1747. — Le *Duc-de-Cumberland*, grosse frégate corsaire de 22 canons, est capturé sur les Glénans par la *Mutine* et la *Gaillée*, et incorporé dans la flotte.
23 Juin 1782. — Le capitaine de vaisseau La Pérouse, avec une petite division (*Sceptre*, 74 c., *Astrée* et *Engageante*, 32 c.), détruit les établissements anglais de la baie d'Hudson.
24 Juin 1801. — Les vaisseaux *Indivisible*, 86 c., Ganteaume, et *Dix-Août*, 78 c., Bergeret, capturent, sur la côte d'Egypte, le vaisseau anglais *Swiftsure*, 82 c.
25 Juin 1742. — Sans tenir compte de la neutralité de la France, les Anglais incendient cinq galères d'Espagne dans le port même de Saint-Tropez.
26 Juin 1782. — La frégate *Fée*, 32 c., commandant de Boubée, s'empare, au large du cap Lizard, de la corvette anglaise *Alligator*, 18 c.

LES PENSIONS DE LA MARINE

Le Conseil d'Etat vient de prononcer un arrêt qui présente un intérêt considérable pour les femmes de marins qui ont à faire valoir leurs droits à pension en qualité de veuves.

Voici les faits : un ancien quartier-maître, retraité avec une pension de demi-solde, se noya, en 1896, à Saint-Malo. Marié depuis 1878, il était depuis longtemps séparé de sa femme, qui vivait à Bordeaux ; mais nulle décision judiciaire n'avait sanctionné cette séparation.

Etonnée de ne plus recevoir de son mari les demandes d'argent auxquelles elle était habituée, elle s'informa en 1902 et apprit ainsi qu'elle était veuve depuis six ans ! Le commissaire du quartier de Saint-Malo avait négligé de l'aviser du décès de son mari.

Veuve d'un demi-soldier, elle avait droit à une pension qu'elle s'empressa de réclamer, mais on lui opposa la loi, qui ne donne à la veuve, pour réclamer, qu'un délai de cinq ans. Les explications de l'ad-mi-nis-tra-tion de la Marine ne manquaient pas de sel : « La pensée du législateur, disait-elle, étant de laisser aussi fréquemment que possible les demandes tomber d'elles-mêmes en caducité, le point de départ, pour déterminer l'échéance du délai, devait être le jour de la mort du mari. ».

Ce n'est pas l'opinion du Conseil d'Etat qui vient de décider, contrairement à l'opinion du ministre de la Marine, que *le point de départ du délai devait être*, non la date du décès, mais *la date où la veuve a eu connaissance de ce décès*.

La décision du Conseil d'Etat a une grande importance, car il arrive trop souvent que les femmes de marins n'apprennent leur veuvage que fort longtemps après la mort de leur mari et trop tard pour faire valoir leurs droits à pension.
G.

La « nouba » aux tirailleurs algériens

Chaque compagnie de tirailleurs algériens possède une petite *nouba* composée de divers instruments.

Les fonds nécessaires à l'achat de ces instruments sont alimentés par des souscriptions entre officiers du corps et par des secours prélevés sur la masse des écoles.

Des officiers vont même jusqu'à puiser dans leur propre bourse la somme nécessaire à l'achat d'une *raïta* ou d'un *tebel*.

La nouba de la compagnie se compose habituellement :

1° Du vulgaire tambour ;

2° Du tebel, sorte de grosse caisse dont les peaux sont « de chameau ». Le cercle en bois qui les maintient est enveloppé fréquemment de drap tirailleur, agrémenté de breloques et de dessins multicolores découpés dans l'étoffe, dus à l'initiative du tailleur de la compagnie.

Les peaux sont frappées : à droite, par une tige rigide en bois d'olivier, supportant à son extrémité une boule recouverte généralement de peau de chèvre ; à gauche, par un jonc flexible destiné à cingler la peau.

De là, « l'alternance » de coups sourds et de coups frétillants formant le principe de la musique arabe ;



Tirailleurs algériens célébrant la fête du mouton. — L'animal est embroché tout entier sur une perche et rôti au feu du camp

3° De la derbouka double.

Cet instrument se compose de deux demi-sphères recouvertes de peau de chèvre tannée et tendue vigoureusement, la rigidité étant une condition essentielle de la bonne qualité des sons.

Les peaux sont frappées par une courte baguette renflée à son extrémité ;

4° De la bendeyre.

C'est un tambourin d'environ 0 m. 50 de diamètre recouvert de peau de bouc.

Celle-ci est heurtée alternativement par la paume de la main et par l'extrémité des doigts, tantôt en son centre, tantôt en ses côtés ; d'où la variété des sons ;

5° De la raïta, genre de flûte six ou huit trous.

Le son est tout à la fois nasillard et perçant.

Le raïtiste est la base de toute la nouba, dont la valeur d'ailleurs se mesure au nombre de ses adeptes ;

6° Enfin, les clairons.



Tirailleur algérien en tenue d'exercice

Parfois, en des jours de fête et pendant les marches de changement de garnison, on tolère la modeste flûte en roseau, dont le rythme monotone, sauvage, exaspère les oreilles françaises, mais donne la joie intense aux oreilles indigènes.

Le temple d'Euterpe, pour cette flûte, est aussi bien l'ombrage du figuier de Barbarie que le café maure. En effet, sous l'ombrage, pendant ses longues heures de garde, le berger arabe lance au dieu Pan ses plus beaux airs, et en marche, c'est à Mars qu'il s'adresse ; au café maure, c'est aux deux.

C'est là que les soirs d'hiver, drapés dans leurs burnous, assis sur leurs nattes d'alfa, tirailleurs et civils écoutent religieusement pendant des heures entières toujours le même air dans le même rythme.

Ils écoutent, les yeux dans le vague, regardant droit devant eux, je dirai presque sans mouvement, le flûtiste taleb qui les enchante.

Celui-ci souffle toujours, les veines du cou se gonflent jusqu'à pléthore, il peut à peine reprendre sa respiration, il souffre, qu'importe ! on l'écoute !

A peine les auditeurs osent-ils saisir leur tasse d'excellent « kaoua », les joueurs passionnés eux-mêmes du « lab esstrong » (1) se balancent en suivant la cadence pendant qu'ils déplacent leurs pièces.

Il arrive cependant que des fervents battent des mains en cadence à intervalles égaux pour accompagner le musicien, mais ceci est peu fréquent. En certaines circonstances, paraît encore la « karkabou », mais surtout entre les mains des nègres.

Ce sont de doubles lamelles de fer dont les extrémités sont en forme de coquille.

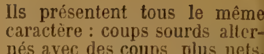
Tenues en leur milieu et entre-choquées fortement, elles produisent un bruit désagréable de ferraille manipulée (1). Avec tous ces instruments de confection rudimentaire, il ne faut point s'attendre à des airs variés et nuancés

(1) Jeu d'échec.

(1) On peut très bien se rendre compte du genre de son en faisant entrer brusquement et à reprises précipitées l'un dans l'autre deux quarts ou tasses métalliques d'homme de troupe.



La « nouba » des tirailleurs



Ils présentent tous le même caractère : coups sourds alternés avec des coups plus nets.

Les indigènes n'ont guère pour marquer joie ou tristesse que la plus ou moins grande précipitation dans la distribution de leurs coups.

* * *

Ne quittons pas les régiments de tirailleurs sans signaler le changement des garnisons affectées au quatrième régiment de la subdivision d'armes.

Le quatrième est, on le sait, recruté en Tunisie. Désormais, sa répartition sera la suivante :

La portion principale du régiment, c'est-à-dire le colonel, l'état-major, le plus ancien lieutenant-colonel, le médecin-major de 1re classe, le porte-drapeau, la fanfare, résidera à La Goulette.

La portion centrale, comprenant le dépôt, les bureaux, le magasin, le trésorier, le major, l'officier d'habillement, l'officier d'armement, sont maintenus à Sousse, garnison primitive du 4e turcos.

Un bataillon (le 1er, commandant Dolleans) tiendra garnison au camp de l'Ouest, à Bizerte.

Un autre (le 2e, commandant Tardieu) occupera, à Bizerte également, le camp de Menzel-Djemil.

Le 3e bataillon, commandant Dehaye, reste à Sousse ; il détachera une compagnie à Kairouan et une section à Hadjeb-el-Aïoun pour la garde du poste optique de Kef-Naara.

Le 4e bataillon, que commande le chef de bataillon d'Escrienne, occupera provisoirement Tunis et détachera deux compagnies, l'une à Carthage, l'autre à La Goulette.

C'est également à La Goulette que résidera le 5e bataillon, commandant Dubois.

Enfin, le commandant Vannier occupera avec le 6e bataillon, Sfax, Zaghouan et le pénitencier de Tebourzouk.

Après l'exécution de ces divers mouvements, la garnison de Sousse comprendra trois compagnies de tirailleurs, une batterie d'artillerie, une compagnie du train, les services de l'hôpital militaire et un escadron de spahis.

H. C.



NOTRE TABLE DES MATIÈRES

A la fin de l'année le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, donnera une *table des matières.*



Tirailleurs indigènes

‹a simplification des règlements de manœuvres

DE L'INFANTERIE

Ainsi que nous en exprimions le désir dans n° précédent numéro (1), le ministre de la ‹uerre a donné l'ordre d'expérimenter, au ‹01e d'infanterie, à Saint-Cloud, les formations ‹ratiques proposées par le lieutenant-colonel ‹umet.

Cet essai a eu lieu au champ de manœuvres ‹u régiment. Il a été tout à fait concluant. Dès ‹ première séance, une compagnie de 250 ‹ommes a pu apprendre, en moins de deux ‹eures et demie, tous les mouvements dont besoin une compagnie pour se rassembler, ‹archer et combattre.

Ce résultat est d'autant plus remarquable ‹ue cadres et soldats exécutaient les divers ‹ouvements pour la première fois et qu'il a été ‹écessaire de leur enseigner en même temps la ‹éorie et la pratique de la manœuvre.

A la deuxième séance, même résultat avec ‹ne autre compagnie de 250 hommes.

A la troisième séance, tout le monde était ‹einement rompu à la nouvelle méthode.

Ce qui a été particulièrement remarqué, en ‹hors de la simplicité, de la souplesse et de ‹ rapidité des formations et des mouvements, est le silence et le calme de tous: pas d'éclats ‹ voix, pas de fièvre, chacun sait ce qu'il doit ‹ire et le fait rapidement et sans bruit.

C'est là un des caractères saillants de la mé‹ode expérimentée.

Dans ces conditions, il est à souhaiter que le ‹inistre prescrive l'essai de ces formations ‹ns d'autres corps, notamment dans les régi‹ents qui vont prendre part aux grandes manœuvres.

La présence des réservistes, dont l'instruction d'après les données du colonel Fumet sera faite en une ou deux séances, ne pourra que confirmer la valeur de ces données; et si les règles tactiques que préconise cet officier pour l'emploi de ses formations élémentaires dans le combat des unités plus élevées reçoivent la sanction des grandes manœuvres, le problème de la simplification des règlements de manœuvres de notre infanterie sera enfin et définitivement résolu.

Il semble inutile de faire remarquer l'étendue du résultat obtenu et le service que cette simplification peut rendre à l'Armée et au Pays.

Insistons un peu sur ce point:

La France se passionne pour des questions de politique intérieure ou extérieure, pour les affaires religieuses, pour la guerre russo-japonaise, pour les explorations africaines, etc.

Tout cela est important, sans doute, mais cette importance est, on l'avouera, loin d'avoir pour chacun de nous un intérêt aussi direct, aussi immédiatement tangible que les questions touchant au service militaire.

Jusqu'à ce jour, le pays ne s'en est pas, peut-être, suffisamment occupé. Elles méritent, cependant, une sérieuse attention.

Un des premiers devoirs d'une démocratie n'est-il pas de surveiller elle-même, autant que possible, le fonctionnement de tous les grands services du pays?

En monarchie, ce devoir incombe au souverain. En république, où la souveraineté est exercée par le peuple, c'est à lui qu'il appartient de contrôler la marche de chaque grande institution, de s'assurer si elle progresse ou reste stationnaire, si la direction que lui imprime le haut personnel placé à sa tête ne la détourne pas du but qui est sa raison d'être.

Malheureusement, sous ce rapport, l'éducation du pays est à peine ébauchée.

En ce qui concerne l'instruction de l'Armée, les milieux militaires, eux-mêmes manquent de conviction. Dans les milieux civils cultivés, cette question ne soulève qu'un intérêt très relatif.

Le peuple ne s'inquiète pas de la qualité de l'instruction militaire qu'on lui donne. Son seul souci a été, et cela se comprend, d'obtenir la diminution du temps consacré à cette instruction.

Cependant, qu'on l'envisage dans le haut commandement ou dans la troupe, elle mérite, de nous tous, la plus sérieuse attention, au double point de vue des sacrifices qu'elle nous impose et de leur mise en valeur.

De la politique et de la religion, chacun est libre d'en prendre ou d'en laisser. Il n'en est pas de même du service militaire; tout le monde y passe. Tout le monde est donc directement intéressé à ne pas y peiner « pour le roi de Prusse », selon l'ancien dicton.

Or, là, comme partout, le talent consiste à atteindre le but avec le minimum d'efforts et de sacrifices.

Si donc il est possible de donner en quelques semaines, à nos contingents, une instruction élémentaire complète, grâce à des procédés nouveaux plus simples et mieux appropriés à l'armement actuel, ce serait une faute grave que de continuer à baser cette instruction sur des procédés vieillots, compliqués et dangereux.

Cette imperfection des procédés et des méthodes a, en outre, une répercussion évidente sur les fatigues du service et la mortalité dans l'Armée. On sait que le surmenage physiologique est la porte ouverte à toutes les maladies. Ce surmenage résulte de l'exagération des efforts tant musculaires que cérébraux. La dépression du système nerveux est leur œuvre commune.

Or, simplifier les procédés de l'infanterie, c'est réduire la durée de l'instruction, c'est la rendre moins pénible, c'est diminuer l'intensité des efforts musculaires et cérébraux de tous, c'est prévenir et limiter le surmenage et ses funestes conséquences.

Mais c'est plus encore, c'est travailler à augmenter la qualité de cette instruction, c'est la rendre plus parfaite et plus durable. C'est, en un mot, contribuer au développement de la valeur générale de l'Armée. Ce dernier résultat nous paraît appréciable surtout en ce moment.

En présence des tentatives infructueuses faites depuis bientôt trente ans pour doter notre infanterie de moyens d'action simples et pratiques, on ne peut s'empêcher de se demander avec une certaine inquiétude ce qui arriverait si la guerre éclatait brusquement, alors que sur vingt-cinq contingents d'infanterie, trois sont instruits d'après le règlement provisoire et vingt-deux d'après les anciens règlements.

La gravité de la perturbation apportée dans l'instruction individuelle de notre infanterie par le règlement provisoire n'échappera à personne.

Ne semble-t-il pas qu'il serait urgent d'aviser?

L'expérience qui vient d'être faite à Saint-Cloud montre qu'il est facile, grâce aux procédés du colonel Fumet, de remettre rapidement les choses en état et de dissiper les inquiétudes que fait naître cette situation.

Quant à nous, nous restons convaincus que l'adoption de ces procédés nous donnera, en quelques mois, une infanterie instruite et plus solide, et aura, de plus, comme conséquence heureuse une amélioration de son état sanitaire.

L. N.

(1) Voir le n° 23.



Sergent rengagé français

Réorganisation du service de santé militaire

Le ministre de la Guerre a prescrit aux commandants de corps d'armée et aux directeurs du service de santé de lui soumettre dans un bref délai leurs observations sur un projet de réorganisation du service de santé militaire.

Actuellement les médecins militaires sont affectés soit aux corps de troupes, soit aux hôpitaux. Cette distinction disparaitrait et il n'y aurait plus que des médecins de garnison qui assureraient à la fois le service régimentaire et le service de l'hôpital,

Cette réorganisation permettrait de réduire l'effectif du temps de paix des médecins militaires sans que la réduction pût nuire aux formations sanitaires de campagne, puisque ces formations reposent sur une large utilisation des médecins civils pourvus d'une commission de médecin de réserve ou de l'armée territoriale.

Afin de se rendre compte des besoins réels du temps du paix, le ministre a invité les officiers généraux commandants de territoires à prévoir le nombre des médecins nécessaires à chaque garnison, en tenant compte des obligations multiples qui incombent, en dehors du service proprement dit, aux médecins militaires; ces obligations sont notamment : le traitement des familles d'officiers et de sous-officiers, celui des gendarmes, la visite des militaires isolés, les examens dans les bureaux de recrutement, les tournées dans les conseils de revision, l'assistance médicale dans les établissements du service pénitentiaire, la direction des laboratoires spéciaux, etc.

On escompte beaucoup, en haut lieu, pour arriver à la réduction du nombre des médecins militaires, sur la présence au régiment de médecins auxiliaires dont les services seront utilisés dans les marches militaires, au tir à la cible et aux grandes manœuvres. Il en est de même pour le service pharmaceutique.

Si, par raison d'économie, on se décide à diminuer l'effectif, assez restreint déjà, des pharmaciens militaires, on espère que le service n'en souffrira pas, parce que la loi de deux ans permettra d'utiliser dans les hôpitaux les étudiants en pharmacie pourvus du diplôme ou fort avancés dans les études pharmaceutiques.



Voitures d'artillerie chargées sur les trucks

Toute cette grosse réforme est d'ailleurs subordonnée non pas au vote de la loi de deux ans, vote qui semble presque fatalement acquis, mais à l'application même de la loi, dans des conditions qui ne diminuent ni la force matérielle, ni la force morale, ni la cohésion de notre armée. Et bien des gens sont à ce sujet, aujourd'hui, dans une cruelle incertitude.

S.

EMBARQUEMENT

d'une batterie en chemin de fer

On sait quelle place importante tiennent les exercices d'embarquement dans l'instruction des corps de troupe. C'est, en effet, par voie ferrée que se fait de nos jours la concentration des armées et il est indispensable que toutes les unités soient rompues à ces exercices.

Parmi ces unités, la batterie de campagne est la plus complexe. Elle comprend, sur le pied de guerre, 4 officiers, 170 hommes de troupe et 167 chevaux ; elle attelle 4 canons, 12 caissons, une forge, un chariot de batterie, un chariot-fourragère et 3 fourgons à vivres, soit un total de 22 voitures.

Les dispositions préparatoires à l'embarquement comportent l'envoi à la gare, au moins vingt-quatre heures à l'avance, d'un officier chargé de s'entendre avec le chef de gare sur la formation du train, le point et l'heure de l'embarquement ; en outre, deux heures au moins avant le départ de la batterie du quartier, un lieutenant se rend à la gare, accompagné d'un sous-officier. Cet officier s'assure que toutes les mesures prévues la veille ont été prises, reconnaît le train et en numérote les wagons et les trucs dans l'ordre où ils sont placés à partir de la tête ; en regard de chaque numéro, il fait inscrire en même temps la contenance par le sous-officier. Pour cela, il prend pour bases les suivantes : les canons et caissons sont généralement chargés à raison de trois demi-voitures (trois essieux) par truc, tandis qu'on réserve un truc pour chacune des voitures auxiliaires, chariots, forge et fourgons; on embarque huit chevaux par wagon et, pour les hommes, on tient compte de la place à réserver pour leurs effets.

La batterie part du quartier en tenue de campagne, avec capotes ou manteaux en sautoir, sauf pendant les chaleurs. Le capitaine l'arrête à proximité du point d'embarquement. Recevant alors un état du lieutenant chargé de la reconnaissance du train, il répartit les trucs entre les équipes désignées pour l'embarquement du matériel et fixe l'ordre dans lequel les voitures pénétreront sur le quai et devant quels trucs elles devront s'arrêter. Il fait dételer les chevaux de devant et du milieu et les fait réunir, avec les chevaux de selle, en face des wagons à chevaux. Les voitures sont conduites devant leurs trucs respectifs par les chevaux de derrière, après quoi ceux-ci sont dételés et mis à leur place dans le rang déjà formé.

Les servants forment les faisceaux avec leurs



L'embarquement des chevaux

mousquetons coiffés des sabres-baïonnettes en face des trucs, les conducteurs mettent pied à terre et déposent leurs sabres en arrière des chevaux ; tous se débarrassent de leurs capotes, manteaux, vestes, étuis-musettes et petits bidons.

Les accessoires d'embarquement, cales, leviers, ponts-volants, bottillons, etc., sont réunis à proximité ; les uns ont été apportés par la batterie, les autres ont été fournis par la compagnie du chemin de fer.

Un poste de police, composé de 1 sous-officier et 8 hommes, est chargé de faire respecter les consignes locales. Tout est prêt, l'embarquement commence.

Deux lieutenants dirigent les équipes du matériel commandées chacune par un sous-officier ; un lieutenant et l'adjudant dirigent l'embarquement des chevaux.

Le chargement du matériel est basé sur quelques principes et des mesures de prudence pour empêcher les accidents. Les voitures sont introduites dans les trucs en passant sur des ponts volants qui les relient au quai et des bottillons de paille amortissent les chocs ; les flèches des arrière-trains, de même que les timons des avant-trains, sont tournées vers l'arrière pendant l'introduction ; avec des cales on suit le mouvement des roues sur les ponts-volants. On peut charger un truc, soit directement par le grand côté, soit par le petit côté en se servant d'un truc voisin ; dans les deux cas, on relie les trucs ensemble en rabattant, s'il est possible, leurs petits côtés et en mettant dessus les ponts volants. Quand un truc est chargé, avec les timons enlevés et déposés sur le plancher, on procède au brêlage des roues entre elles, à leur calage et au prolongeage, qui consiste à consolider le chargement en le reliant au truc. Ces deux dernières opérations sont faites par les employés du chemin de fer.

Lorsque le chargement se fait en pleine voie, on emploie des rampes mobiles, qu'on adosse aux trucs et aux wagons. On fait alors monter le matériel à l'aide de cordes et de poulies.

Les chevaux de selle voyagent seuls dessellés ; ceux d'attelage conservent leurs harnais convenablement relevés ; tous restent bridés jusqu'à ce que le train soit en marche. Chaque conducteur embarque ses chevaux avec l'aide d'un des conducteurs non montés. Les huit chevaux d'un wagon sont disposés par quatre, la tête vers l'intérieur du wagon ; ils sont attachés par la longe aux anneaux du plafond et, en avant d'eux, sont tendues les cordes de poitrails. Les selles sont rangées dans l'espace vide du wagon, encastrées l'une dans l'autre, debout sur le troussequin. L'avoine et le foin sont placés en avant des selles.

Deux gardes d'écurie sont désignés pour chaque wagon ; ils en ferment les portes, débrident les chevaux dès que le train se met en marche, les calment au besoin et appellent en cas d'accident. Au moment des repas, ils donnent le foin à la main et l'avoine dans les étuis-musettes ; ils sont relevés toutes les trois heures environ.

Le matériel et les chevaux étant embarqués, les hommes sont rangés par file devant leurs wagons, qui sont soit des wagons à voyageurs, soit des wagons aménagés pour 32 ou 36 places. Les chefs de file placent dans le wagon les effets de leurs camarades de file et, à la sonnerie : « En avant », tous montent dans leurs wagons respectifs.

Pendant le transport, des haltes de dix à quinze minutes permettent aux hommes de descendre du train ; un officier de jour, assisté du sous-officier chef du poste de police, est chargé de maintenir l'ordre et de s'assurer que tout va bien.

Les hommes ont des repas froids dans leurs gamelles ; ils se restaurent aux stations haltes-repas et le train emporte en outre des vivres de route, en même temps que des vivres de débarquement.

Arrivé à destination, le train est déchargé suivant les opérations inverses de celles du chargement. Le capitaine fait reconnaître l'itinéraire pour se rendre à une place d'attente, y dirige son poste de police, puis y conduit sa batterie reformée, d'où elle partira pour sa destination définitive.

X.



Le général KUROKI,
Commandant la 1re armée japonaise



Chargement du matériel

LES KHOUNGOUSES

Une des grosses préoccupations de l'état-major russe en Mandchourie est de conserver intacte la voie ferrée qui met en communication le quartier général de Kouropatkine avec la Sibérie et la Russie. La distance séparant Liao-Yang de Kharbin et de Moscou est tellement considérable, que si le Transsibérien venait, par malheur, à être endommagé d'une manière durable, le préjudice qui en résulterait pour nos alliés serait comparable à la perte d'une grande bataille. Les renforts expédiés d'Europe ne pourraient plus arriver en temps utile ; les approvisionnements ne pourraient se renouveler, les ravitaillements en projectiles — et il s'en fait actuellement une consommation formidable — cesseraient d'être possibles. Ce serait la défaite avant d'avoir combattu.

Aussi, le commandant en chef, dans la zone des opérations ; le vice-roi d'Extrême-Orient, dans toute sa vice-royauté, surveillent-ils d'une façon toute particulière les bandes de malandrins connus sous le nom de Khoungouses et que l'on suppose, non sans vraisemblance, excités par les Japonais à détruire la ligne ferrée du Transsibérien et du Mandchourien.

Que sont ces Khoungouses dont l'action néfaste peut porter un mortel préjudice aux opérations russes en Extrême-Orient ?

Le correspondant militaire du *Novoe-Slovo*, M. Nemirovitch-Dantchenko, va nous l'apprendre ; les renseignements qu'il donne ont le mérite d'être pris sur place et il y a quelques jours à peine ; ils sont donc de nature à intéresser nos lecteurs.

Les Khoungouses se recrutent dans des milieux très divers ; leurs bandes sont des lieux d'asile pour les déclassés et les mécontents qui pullulent en Chine.

Il y a, à coup sûr, beaucoup de criminels de droit commun parmi ces réfugiés ; mais il serait pourtant injuste d'assimiler les Khoungouses à des bandits ordinaires ; et, fort souvent, leur association est faite dans le but de résister, les armes à la main, à l'injustice et à l'arbitraire des fonctionnaires chinois ; c'est un motif analogue qui a favorisé en Chine l'éclosion de nombreuses sociétés secrètes, dont le but est essentiellement l'assistance et la protection mutuelles des affiliés. C'est ainsi, nous dit M. Nemirovitch-Dantchenko, que les mendiants, les charretiers, les commerçants sont constitués en associations ou corporations assez puissantes pour tenir tête aux autorités chinoises ; et, même, on a parfois intérêt à traiter avec les chefs de ces asso-

ciations lorsque les autorités locales témoignent, ce qui arrive souvent, de l'apathie ou de la mauvaise volonté. C'est ainsi que, l'année dernière, lorsque les Russes voulurent constituer des relais de voitures pour transporter les approvisionnements réunis par l'intendance, ils ne purent obtenir des mandarins chinois le moindre véhicule; s'étant adressés à la corporation des charretiers, ils se trouvaient, en quelques semaines, possesseurs d'un parc de plusieurs milliers de voitures.

Au début, quand on commença la construction de la voie ferrée mandchourienne, les Khoungouses n'étaient pas hostiles à la Russie. Mais le mouvement antieuropéen de 1900 les entraîna à des actes de pillage et à des assassinats; ils furent cruellement châtiés par les colonnes volantes russes chargées de pacifier le pays et, depuis cette époque, ils ont déclaré à tout ce qui européen une guerre acharnée.

Ils sont, on en a acquis la preuve à plusieurs reprises, en relations secrètes avec les fonctionnaires chinois de la province, qui les favorisent en sous-main; quant à la population paisible et agricole de la plaine mandchoue, elle n'ose dénoncer les bandits qui la pillent, par crainte de terribles représailles; elle préfère leur payer un tribut plus ou moins élevé et espère échapper ainsi à la ruine et à la mort.

D'autre part, l'idée de patriotisme tel que nous le comprenons en Europe est absolument absente du cerveau de ces peuplades jaunes. Et si l'on a constaté que les Khoungouses se laissaient enrégimenter par les Japonais et opéraient volontiers sous les ordres de ces frères d'une race supérieure, c'est tout simplement parce que les Japonais paient bien leurs auxiliaires dont ils apprécient le courage et le mépris de la mort.

Aussi, les Russes n'hésitent-ils pas à employer des procédés analogues et ont-ils, à leur tour, traité avec certains chefs khoungouses qui, moyennant finances, bien entendu, combattront avec la même ardeur leurs anciens camarades qu'ils bataillaient naguère contre les envahisseurs blancs.

Mais il est assurément un danger qu'apprécient à sa juste valeur les personnes connaissant le mieux l'empire jaune: il consiste en ce que, peu à peu, les Chinois vont prendre part à la lutte, les uns comme Khoungouses russes, les autres en qualité de Khoungouses japonais.

Et, dans la coulisse, le général Ma, avec ses troupes à peu près organisées, se prépare à intervenir de tout le poids d'une armée de trente à quarante mille hommes.

On conçoit que, dans ces conditions, la question des Khoungouses ne soit pas négligeable, moins en raison de leur valeur propre et de leurs tentatives possibles contre le chemin de fer, d'ailleurs bien gardé, de Moukden au Baïkal, que dans l'hypothèse d'une levée en masse du monde jaune.

S.



L'aigle de Waterloo (Monument français inauguré le 28 Juin 1904)

POUR LES PHOTOGRAPHES AMATEURS

Bien des photographes amateurs, munis pourtant d'excellents appareils et de produits de tout premier choix, sont souvent embarrassés pour mener à bien toutes les phases de la photographie, et ne savent comment remédier aux insuccès des opérations.

Pour obvier à ces inconvénients, la Société des plaques et papiers photographiques Lumière, de Lyon, vient d'éditer une coquette brochure de 96 pages et tirée sur fort beau papier.

C'est un formulaire photographique qu'elle envoie *gratis* et *franco* à tous ceux qui lui en font la demande, en s'adressant, par lettre affranchie, à l'usine Lumière, à Lyon-Monplaisir.

LES SPORTS DANS L'ARMÉE

ATHLÉTISME

Le championnat militaire. — Le championnat militaire des courses à pied et concours athlétiques organisé par l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques — championnat autorisé par le général Dessirier, gouverneur militaire de Paris, et réservé aux corps de troupes sous son commandement — aura lieu le 17 Juillet sur la piste du Racing-Club de France, au bois de Boulogne.

Les épreuves au programme sont les suivantes:

Courses plates de 100, 400, 800 et 1,500 mètres;

Courses d'obstacles de 110 et 400 mètres (haies), 4.000 mètres (steeple-chase);

Concours de sauts en hauteur et en longueur (sans tremplin), à la perche;

Lancement du poids et du disque.

Les engagements, gratuits, devront être transmis par les soins des chefs de corps à M. Robert Guérin, 229, rue Saint-Honoré.

FOOTBALL ASSOCIATION

Le championnat militaire. — Le championnat militaire de football association s'est terminé récemment — un peu tardivement, car le football est un sport d'hiver — par la victoire du 54e régiment d'inf. (Compiègne), qui a battu le 70e régiment d'infanterie (Vitré), par 6 buts contre 2, après deux prolongations, les deux équipes étant à égalité après les deux mi-temps réglementaires. C'est dire que la lutte a été acharnée, sans cesser d'être courtoise.

Le conseil de l'Union a voté des félicitations au capitaine Wattremez et au lieutenant Gouin, chargés des sports dans les deux régiments disputant la finale. L'équipe du 54e d'infanterie recevra en garde la coupe challenge du championnat. Deux diplômes d'honneur seront donnés aux deux régiments.

A L'OFFICIEL

Guerre

Tableau d'avancement de la réserve et de l'armée territoriale

Légion d'honneur

INFANTERIE

Sont inscrits pour officier. — Les chefs de bataillon ou lieut.-col.: MM. 1 Ehrard, serv. spéc. de la 13e rég.; 2 Cherbonnier, serv. spéc. du gouv. milit. de Paris; 3. Leclerc, serv. spéc. de la 1re rég.; 4. Liautey, serv. spéc. de la 7e rég.; 5. Launois, serv. des chemins de fer et des étapes; 6 Lhotelier, serv. des chemins de fer et des étapes; 7 de Champflour, serv. d'état-major; 8 Bouvatier, 79e terr.; 9 Chamonard, 89e terr.;

10 Besson, 28e terr; 11 Stourm, serv. des chemins de fer et étapes; 12 Bernard, serv. ch. de fer et étapes; 13 Ferry, lieut.-col. au 118e terr.; 14 Giraudeau, lieut.-col. au 119e terr.; 15 Noirot, chef de bat., serv. spéc., 18e rég.; 16 Marchand, lieut.-col., serv. sp.; 3e rég.; 17 Baillard, maj. de rés. au rég. de Saintes; 18 Karth, chef de bat., serv. des ch. de fer et étapes; 19 Comment, chef de bat. au 111e terr.

20 Soler, lieut.-col. au 114e terr.; 21 Venturini, chef de bat. au 122e terr.; 22 Desmartres, lieut.-col. au 91e ter. 23 de Missy, chef de bat au 35e terr.; 24 Le Grand lieut.-col. au 85e terr. 25 de La Croix de Castries, lieut.-col. au 68 terr.; 26 d'Amarzit, lieut.-col au 141e terr. 27 Roussel, chef de bat au 41e terr.; 28 Girard chef de bat. au 95e terr. 29 Lacroix, lieut.-col au 59e terr.; 30 Tine[illegible] lieut.-col., serv. sp. de la 14e région; 31 Dufai[illegible] lieut.-col. serv. ch. de fer et étapes; 32 De[illegible]mange, lieut.-col. au 44e terr.

Sont inscrits pour chevalier. — MM. 1 Thollet, cap. de rés. rég. de Saintes; 2 R[illegible]gheere, lieut. au 12[illegible] terr.; 3 Renaud, cap. a[illegible] 107e terr.; 4 Maisan[illegible] lieut. au 21e terr.; 5 Grillot, s.-lieut. de rés. a[illegible] 4e zouaves; 6 Maudhu[illegible]



Les monuments étrangers du champ de bataille

chef de bat. au 113e terr.: 7 Fiorini, lieut. au 114e terr.: 8 Baillou, cap. au 70e terr.; 9 Scalarone, cap. au 125e terr. ;

10 Sarton, lieut. au 3e bat. terr. de zouaves; 11 Laurent, cap. au serv. des ch. de fer et étapes; 12 Douvier, chef de bat. serv. d'ét.-maj.; 13 Chapelain, lieut. au 99e terr.; 14 Gattermann, lieut. de rés. au 3e zouaves; 15 Duval, chef de bat. au 118e terr.; 16 Beccat, cap., serv. spéc., 7e région; 17 Dreyfus, cap. au 46e terr.; 18 Cartoux, lieut. de rés. au 1er tir. alg.; 19 Dorrion, cap. au 7e bat. terr. de zouaves ;

20 Miot, cap. au 47e terr.; 21 Meric, cap., serv. spéc., 17e région; 22 Boulo, cap. au 76e terr.; 23 Lamothe, lieut. au 51e: 24 Gardet, lieut. de rés. au 3e tir. alg.; 25 Dupont, cap., serv. spéc. 3e région; 26 Fabre, cap. au 113e terr.; 27 Brayer, lieut., serv. spéc. 1er rég.; 28 Izoré, lieut. au 130e terr.; 29 Wattelin, cap., serv. des ch. de fer et étapes ;

30 Bon, chef de bat., serv. d'ét.-maj.; 31 Picard, chef de bat., s. d'ét-maj.; 32 Gauthier, cap. au 44e terr.; 33 Tortet, lieut. au 99e terr.; 34 Quesnel, cap., serv. des places, Paris; 35 Bender, lieut. au 42e terr.; 36 Marois, chef de bat., serv. spéc., gouv. de Paris; 37 Echard, lieut. au 18e terr.; 38 Diez, lieut. au 51e terr.; 39 Bouer, chef de bat.. serv. l'état-major:

40 Armand, chef de bat. au 120e terr.; 41 Goimier, lieut. au 66e terr.; 42 Guerton, chef de bat. au 40e terr.; 43 Fil, cap. terr. au rég. de Carcassonne; 44 Romand, cap. au 49e terr.; 45 Adam, chef de bat., ch. de fer et étapes; 46 Buret de Sainte-Anne, serv. des ch. de fer et étapes; 47 Delaunoy, chef de bat., serv. d'ét.-maj.; 48 Tulié, cap., serv. des places de Paris; 49 Carette, cap., serv. d'état-major ;

50 Leydier, cap. au serv. ch. de fer et étapes; 51 Bassard, lieut. serv. d'ét.-maj.; 52 Carparzen, cap. au 7e bat. terr. de z.: 53 Vinciguerra lieut. terr. au rég. de Périgueux ; 54 de Coral, chef de bat. au 69e terr.; 55 Cathala, lieut. au 110e terr.; 56 Fabre, cap., serv. spéc. 16e région ; 57 Eichacher, cap. serv. ch. de fer et étapes; 58 Gérardin, cap. terr., rég. de Périgueux; 59 Porre, lieut. au 114e terr ;

60 Roux, cap. au 95e terr.; 61 Dallot, chef de bat., serv. spéc. 2e rég.; 62 Perut, chef de bat., serv. spéc. 14e rég.; 63 de Boihamon, serv. spéc. 10e rég.; 64 Meyer, lieut. au 40e terr.; 65 de Dianous de la Perrotine, cap. serv. d'état-major terr.; 66 Petit, cap. terr. rég. d'inf. Montauban; 67 Gelormini, s.-lieut. rés. rég. d'inf. de Corse; 68 Pinault, s.-lieut. rés. rég. d'inf. Lorient; 69 Boissay, chef de bat. serv. des ch. de fer et des étapes ;

70 Loyer, cap. au 2e bat. terr. de chass.; 71 Castany, cap. de rés. au rég. d'inf. de Montpellier; 72 Millot, lieut., serv. spéc. de la 8e rég.; 73 Doudard de la Grée, chef de bat. serv. spéc. de la 19e rég.; 74 Morisseau, chef de bat. au 80e terr.; 75 Clémenceau, s.-lieut. de rés. au 3e zouaves; 76 Jas, s.-lieut. de rés. au 3e zouaves; 77 Pierron, chef de bat., serv. d'ét.-maj.; 78 Gaut, cap. au 35e terr.: 79 Verrière, chef de bat. au 124e terr.; 80 Lesueur, chef de bat. au 9e terr. (Nommé.);

81 Sauzet, capit. (serv. d'état-major); 82 Rochereau, cap. territ. au rég. d'inf. de Nantes; 83 Antoine, cap. de rés. au rég. de Troyes; 84 Colonna d'Istria, lieut. au 116e terr.; 85 Lefebvre de Maurepas, chef de bat. au 30e terr.; 86 Camard, lieut. au 13e terr.; 87 De Grailly, cap. au 6e bat. terr. de chass.; 88 Agnellet, cap. au serv. des chemins de fer et des étapes. Nommé; 89 Miné, chef de bat. au 69e terr.; 90 Bancillon, cap. au 104e terr.; 91 Geiger, lieut. de rés. au rég. de Rouen-sud; 92 Carpentier, chef de bat. au 8e terr.; 93 May, lieut., serv. d'état-maj.;

94 Margelin, sous-lieut. de rés. au rég. de Dijon; 95 Rozal, cap., serv. des places de Paris; 96 Devant, cap., serv. ch. de fer et étap.; 97 Casanova, lieut., serv. ch. de fer et étap.; 98 Berlioz, chef de bat. au 127e territ.; 99 Tappert, cap. au 27e terr.; 100 Aubagnac, cap. au 4e bat. terr. de chass.; 101 Feller, chef de bat., serv. état-major ; 102 Hovelacque, cap. du serv. d'état-maj.; 103 Jubert, cap. au serv. des places, Paris; 104 Sommer, chef de bat. au 1e terr.; 105 Delafarge, chef de bat. au 120e terr.; 106 Duhamel, lieut. du serv. d'état-maj.; 107 Boucher, cap. au e terr.; 108 Beraud, cap. au 119e terr.; 109 Lheureux, cap. au 36e terr.; 110 Henry, chef de bat. au 135e terr.; 111 Larrue, chef de bat., serv. d'état-major; 112 Ransson, chef de bat. au 21e terr.; 113 Baudry, lieut. de rés. au 1er d'inf.; 114 Mourier, lieut. de rés. au 29e bat. de chass.; 115 Bellanger, chef de bat. au 100e territ.

Troupe. — 1 Boulé, adj. au 64e terr.; 2 Risser, adj. de rés. au 2e zouaves.

CAVALERIE

Sont inscrits pour officier. — MM. 1 Baillet, chef d'escad. de caval. territ. du serv. éventuel des remont. de la 18e rég.; 2 Garnier, chef d'esc. de caval. terr. du serv. des territ. de la 7e rég.; 3 Pigot, chef d'esc. de cav. terr. du serv. des rem. de la 16e rég.; 4 Poilleux, chef d'esc. de cav. terr. du serv. des chem. de fer et étapes de la 13e rég.; 5 De Meynard, chef d'esc. de cav. terr. du serv. des chemins de fer et étapes de la 7e rég.; 6 Roy, chef d'esc. de cav. terr. du serv. évent. des rem. du gouv. milit. de Paris; 8 Zylof de Steenbourg, lieut.-col. des serv. du terr. du gouv. milit. de Paris; 8 Brunet, chef d'esc. de cav. territ. du serv. des chem. de fer et étapes de la 18e rég.

Sont inscrits pour chevalier. — MM. 1 Lacrois, lieut. de cav. terr., serv. des rem. de la 6e région; 2 Descat, cap. de cav. terr., serv. des rem. de la 17e région; 3 Banner, lieut. à l'esc. terr. de la cav. lég. de la 7e rég.; 4 Plaire, lieut. à l'esc. terr. du 3e chass. d'Af.; 5 De Verniol, lieut. de rés. au 15e drag.; 6 Lambret, lieut. de cav. terr., dét. au rég. d'inf. de Cholet; 7 Chabaud, cap. de cav. terr., serv. des rem. de la 14e rég.; 8 Sapience, lieut. de rés. au 1er drag.; 9 Magny, lieut. de rés. au 30e drag.; 10 Dumesnil, cap. de rés. au 3e chass.; 11 Ehrmann, cap. de cav. terr., serv. d'etat-maj. du 5e corps d'armée; 12 Dupont, lieut. de rés. au 23e drag.; 13 Richard, lieut. de rés. de cav., aff. indigènes de Tunisie.

Troupe. — MM. 1 Krasny, mar. des log. à l'esc. terr. du 6e chass. d'Afr.; 2 Pallier, mar. des log. chef à l'esc. terr. de la cav. lég. de la 12e rég.

ARTILLERIE

Sont inscrits pour officier. — MM. 1 Vulfrand, chef d'esc. comm. le gr. terr. du 12e rég.; 2 Moser, chef d'esc. terr. à l'ét.-maj. part. de la dir. d'Epinal; 3 Régnier, chef d'esc. comm. le gr. terr. du 3e rég.; 4 Chaumonot, chef d'esc. de rés. à l'ét.-maj. part. du 1er corps; 5 Lalande, chef d'esc. de rés. au 5e rég.; 6 Caziot, chef d'esc. comm. le gr. terr. de la 19e rég.

Sont inscrits pour chevalier. — MM. 1 Renucci, cap. au gr. terr. du 38e rég.; 2 Comte, cap. au gr. terr. du 6e rég.; 3 Hesse, cap. au gr. terr. du 9e bat.; 4 Frette, chef d'esc. au gr. terr. du 11e bat.; 5 Hallez, cap. au bat. terr. des canonniers sédentaires de Lille; 6 Haybrard, lieut. de terr. à l'état-maj. part. de la dir. d'Alger; 7 Cappatti, cap. de terr. à l'état-maj. part. de la dir. de Grenoble; 8 Rayton, cap. de terr. à l'état-maj. part. de la dir. de Reims; 9 Weiss, chef d'esc. de terr. à l'état-maj. part. de la dir. de Constantine;

10 Devemy, cap. au groupe de terr. du 2e bat.; 11 De Maupeou, cap. au gr. terr. du 16e bat.; 12 Capron, chef d'esc. du gr. terr. du 2e rég.; 13 Halphen, cap. de rés. au 12e rég.; 14 Grison, cap. du gr. terr. du 30e rég.; 15 Dolfus, cap. du gr. terr. du 9e bat.; 16 Bisset, chef d'esc., comm. le gr. terr. du 6e bat.; 17 De Fonds-Lamothe, chef d'esc. brev. du serv. d'état-maj.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION. — MM. 1 Baneau, off. d'adm., contrôl. d'armes de 3e cl. de l'armée terr. à la dir. de Verdun; 2 Mougenot, off. d'adm. de 1re cl. de l'armée terr. à la dir. de Toulon; 3 Raverat, off. d'adm. de 1re cl. de l'armée terr. à la dir. de Lyon; 4 Gauvin, off. d'adm. de 1re cl. de l'armée terr. à la dir. de Toulon.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES

Pour officier de la Légion d'honneur. — 1 M. Pirot, chef d'escad. terr. au serv. des remontes (réquisitions), gouv. milit. de Paris.

Pour chevalier de la Légion d'honneur. — 1 Gronner, lieut. au 4e escad. terr.; 2 Lamire, cap. au 3e escad. terr.; 3 Toussaint, cap. au 6e escad. terr.

GÉNIE

Pour officier de la Légion d'honneur. — MM. 1 Godard, lieut.-col. à l'état-maj. territ. du génie, 19e région; 2 Boilvin, lieut.-col. à l'état-maj. terr. du génie, 15e rég.; 3 François, chef de bat., comm. le 15e bat. terr. du génie; 4 Lefebvre, chef de bat. comm. le 3e bat. terr. du génie; 5 Speyer, chef de bat. à l'état-major terr. du génie de la 14e région.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION. — 1 Garnier, off. d'admin. princ. à l'état-major terr. du génie (gouv. milit. de Paris).

Pour chevalier de la Légion d'honneur. — MM. 1 Jobst, s.-lieut. au 10e bat. territ. du génie; 2 Bouché, cap. à l'état-major terr. du génie, 18e région; 3 Beigbeder-Laberguisse, cap. au dépôt terr. rattaché au 2e régiment du génie.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.—MM. 1 Gay, off. d'adm. de 1re cl. à l'état-maj. terr. du génie, 18e région; 2 Bedel, off. d'adm. de 2e cl. à l'état-maj. terr. du génie, 9e région.

GENDARMERIE

Est inscrit pour officier. — M. Coppé, chef d'esc. à la lég. de Paris.

SERVICE DE SANTÉ

Pour officier de la Légion d'honneur. — MÉDECINS : MM. 1 Leblan, méd.-maj. de 1re cl., 10e corps d'armée; 2 Brachet, méd. princ. de 2e cl., 18e corps d'armée; 3 Alphant, méd. princ. de 2e cl., 13e corps d'armée; 4 Bodros, méd.-maj. de 1re cl., 11e corps d'armée; 5 Testut, méd. princ. de 2e cl., 14e corps d'armée.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION. — 1 M. Guilleré, off. d'adm. princ. au gouv. milit. de Paris.

Pour chevalier de la Légion d'honneur.—MÉDECINS.— MM. Wickersheimer, méd.-maj. de 1re cl., 7e corps d'armée; 2 Bataille, méd.-maj. de 2e cl., 13e corps d'armée; 3 Rivaud, méd.-maj. de 1re cl., 19e corps d'armée; 4 Bernard, méd.-maj. de 1re cl., 15e corps d'armée; 5 Van Gelder, méd.-maj. de 2e cl., 10e corps d'armée; 6 Broquet, méd.-maj. de 2e cl., 2e corps d'armée; 7 Boujus, méd.-maj. de 2e cl., 5e corps d'armée; 8 Duvau, méd.-maj. de 1re cl., 3e corps d'armée; 9 Baudry, méd.-maj. de 1re cl., 1er corps d'armée; 10 Perret, méd.-maj. de 2e cl., 2e corps d'armée; 11 Phisalix, méd.-maj. de 1re cl., 9e corps d'armée; 12 Lorimy, méd. aide-maj. de 1re cl., 5e corps d'armée; 13 Variot, méd.-maj. de 1re cl., 7e corps d'armée.

PHARMACIENS. — 1 M. Domergue, pharm.-maj. de 1re cl.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION. — MM. 1 De Mandre, off. d'adm. de 1re cl., gouv. milit. de Paris; 2 Bady, off. d'adm. de 1re cl., 5e corps d'armée.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES

Sont inscrits pour chevalier. — MM. 1 Peronnet, vétér. en 2e, aff. aux serv. spéc. de la 14e rég.; 2 Pichard, vétér. en 1er, aff. aux serv. spéc. de la 11e rég.; 3 Gilly, vétér. en 2e, aff. au dépôt de rem. de St-Jean-d'Angély.

CADRE AUXILIAIRE DE L'INTENDANCE

Sont inscrits pour officier. — MM. Legrand, s.-intend. mil. de 3e cl. au gouv. mil. de Paris; Le Claire, off. d'adm. de 1re cl. au 7e corps d'armée.

Sont inscrits pour chevalier. — FONCTIONNAIRES. — MM. 1 Pélissier de Labatut, adj. à l'intend. du gouv. mil. de Paris; 2 Dupré, s.-intend. mil. de 3e cl. au 3e corps d'armée; 3 Tellière, s.-intend. mil. de 3e cl. du gouv. mil. de Paris.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DES BUREAUX. — MM. 1 Lespagnandelles, off. d'adm. de 2e cl. au 4e corps d'armée; 2 Micaelli, off. d'adm. de 1re cl. au 15e corps d'armée; 3 Parfu, off. d'adm. de 2e cl. au 20e corps d'armée.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DES SUBSISTANCES. — MM. 1 Mercier, off. d'adm. de 2e cl. du gouv. mil. de Paris; 2 Coltin, off. d'adm. de 1re cl. du gouv. mil. de Paris; 3 Trubert, off. d'adm. de 1re cl. au 9e corps d'armée.

TÉLÉGRAPHIE MILITAIRE DE 2e LIGNE

Pour chevalier de la Légion d'honneur. — MM. 1 Trouhet, sons-direct. de la télégr. milit.; 2 Goupil, sous-direct. de la télégr. milit. (nommé chef de bat. de rés. du génie par décret du 28 mai 1904); 3 Thomas, direct. de la télégr. milit.

TRÉSORERIE ET POSTES AUX ARMÉES

Pour officier de la Légion d'honneur. — M. Garnier payeur général; M. de Fontaines, chef du mouv. à la 4e section.

Sont inscrits pour chevalier :

INTERPRÈTES MILITAIRES. — M. Chou, off. interp. de 2e cl. de rés.

TRÉSORERIE ET POSTES. — MM. Fontaine et Legrand, payeurs principaux; Boutillier de Holdenstadt, chef de comptab. à la 9e sect.

CHASSEURS FORESTIERS. — MM. Franoux, cons. des eaux et forêts à Plainfaing; Rouyer, cons. des eaux et forêts à Lons-le-Saunier; Bastien, cons. des eaux et forêts à Tunis; Neibourger, cons. des eaux et forêts à Chaumont.

CORPS MILITAIRE DES DOUANES. — MM. Weber, cap. 1re cl. Maubeuge; Ronchail, cap. 1re cl. 12e bat.; Delattre, cap. 1re cl. 31e bat.

TROUPES COLONIALES

INFANTERIE. — *Sont inscrits pour officier.* — MM. Bouchet et Bigallet, chefs de bat.; Buyck, lieut.-col.; Larivière, chef de bat.; Peignaux, lieut.-col.

Sont inscrits pour chevalier. — MM. Dupetit, s.-lieut., et Lévêque, lieut.; Bernardini, adjud.

ARTILLERIE. — *Pour officier.* — M. Guiard, chef d'esc. de réserve.

Pour chevalier. — M. Delmas, cap. de réserve.

CORPS DE SANTÉ. — *Pour officier.* — M. Canolle, méd. princ. 2e cl. de réserve.

Médaille militaire. — Tableau pour 1904

INFANTERIE

1 Palme, serg. de rés. au 4e zouaves; 2 Lambert, adj. au 28e rég. ter.; 3 Léonard, adj. au 39e rég. ter.; 4 Tanton, serg.-maj. au 45e rég. ter.; 5 Mizerin, serg. au 56e rég. ter.; 6 Jullien, serg. au 119e rég. ter.; 7 Fonfroide, serg. au 40e rég. ter.; 8 Küppers, serg. au 138e rég. ter.; 9 Aniel, serg. au 121e rég. ter.; 10 Stockel, serg. de rés. au 42e rég. d'inf.; 11 Rondal, serg. de rés. au 26e rég. d'inf.; 12 Saguet, serg. au 48e rég. ter.; 13 Dérappe, serg. au 45e rég. ter.; 14 Thomas de la Borde, serg. (serv. des places de Paris).

15 Mégy, serg.-maj. de rés. au 3e rég. d'inf.; 16 Cardinaud, adj. au 67e rég. ter.; 17 Ramès, adj. au 132e rég. ter.; 18 Peyrard, adj. au 119 rég. ter.; 19 Boubaix, adj. au 21e rég. ter.; 20 Gaillard, adj. de rés. au 13e rég. d'inf.; 21 Riolacci, serg. de rés. au 163e rég. d'inf.; 22 Paget, adj. de rés. au 44e rég. d'inf.; 23 Lefèvre, adj. de rés. au 132e rég. d'inf.; 24 Régerat, adj. au 98e rég. ter.; 25 Oyselet, adj. de rés. au 133e rég. d'inf.; 26 Thouvenel, adj. au 100e rég. ter.; 27 Linarès, adj. au 96e rég. ter.; 28 Nicolas, serg. au 106e rég. ter.; 29 Marque, adj. au 10e bat. ter. de zouaves; 30 Candelle, serg. de rés. à la 1re sect. de secrét. d'ét.-maj. et de recrut.; 31 Pommerol, adj. de rés. au 128e d'inf.

CAVALERIE

1 Krasny, mar. des log. à l'esc. ter. du 6e rég. de chass. d'Af.; 2 Pallier, mar. des log. chef à l'esc. ter. de caval. lég. de la 12e rég.

ARTILLERIE

1 Demelin, mar. de log. au gr. ter. du 2e bat.; 2 Louis, musicien au bat. des canonniers sédentaires de Lille; 3 Merle, trompette au gr. terr. du 37e rég.; 4 Marchal, mar. des log. au gr. ter. du 40e rég.; 5 Ostermann, adj. au gr. ter. du 11e rég.; 6 Colley, adj. ter. (gouv. milit. de Paris); 7 Robert, adj. de rés. au 8e rég.; 8 Bontemps, adj. au gr. ter. du 21e rég.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES. — 1. Goutes, mar. des log. chef au 12e esc. ter.

GÉNIE. — 1. Jeannot, chef d'équipe.

SECTIONS DE CHEMINS DE FER DE CAMPAGNE. — A titre d'ancienneté de services : MM. 1 Veyan, homme d'équipe de 1re cl. à la 1re sect.; 2 Tibeault, empl. compt. télégr. à la 7e sect.

CORPS DES CHASSEURS FORESTIERS. — Ancienneté de services : MM. 1 Jacques, chass. à la 17e comp. act. de chass. forest.; 2 Usson, serg. à la 17e *bis* comp. act. de chass. forest.; 3 Gastaud, chass. à la sect. de fort. des chass. for. de Villefranche; 4 Croisé, capor. à la 4e *bis* comp. act. de chass. forest.; 5 Schérer, capor. à la 4e *bis* comp. act. de chass. forest.

CORPS MILITAIRE DES DOUANES. — Ancienneté de services : MM. 1 Costamagno, brig. au 13e bat. de douaniers, 4e comp.; 2 Thuillier, préposé au 29e bat. de douaniers, 3e comp.; 3 Moncade, préposé au 19e bat. de douaniers, 1re comp.; 4 Trigot, brig. au 1er bat. *bis* de douaniers, 1re comp.

INFANTERIE COLONIALE

Sont inscrits d'office au tableau de concours de 1901. — Les caporaux et soldats du 2e étranger : May, Melmisse, Vandervalle, Konigsfeld, Stackler, Muller, Seeman (combat d'El-Moungar).

ARTILLERIE COLONIALE

1. Reynaud, mar. des log.

Ecole polytechnique

Liste des candidats de Paris admissibles aux concours antérieurs à 1904. — Lagout, Lancrenon, Larrieu, Le Bigot, Le François des Courtis, Legris (E.), Lemay, Lescœur, de Liencourt, Limasset, Lombard, Louis, Mangard, Marchend, Masse, Mathieu de Vienne, Maury, Mengin-Lecreulx, Montigny, Mouflard, Nicaud, Ollive, Petit (Daniel), Petit (René), Pezeu, Robert de Saint, Victor, Septembre, Simon (Pierre), Sommer, Taillibert, Tallée, Vavon, Verzieux, Viel, Vieillard, Vincent, Walter, Auzas, Bard, Barnabé, Batier, Besseige, Billet, Bottin, Bournisien, Bouvaist, Brion, Cazanove, Chabal, Chanoine, Colcombet, Corpet.

Da, Dagory, Dérode, Desportes (ex. fin Paris), Dordelu, Duclos, Dupont (Pierre), Durant-Duriot, Dutilh, Farge (n'a pas fait ses compositions), Fould, Franck (Ernest), Frion, Gautheron, Genest, Gignoux, Grandrémy, Guillot, Guittet, Hardiviller, Hogard, Housard-Delapotterie, Jacquot, Jarry, Joubert.

Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr

Liste, par ordre alphabétique, des candidats ayant composé : 1° à Paris, 2° à Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nancy, Nice, Nîmes, Poitiers, Rennes, Rochefort, Tarbes, Toulon, Toulouse et Tours, admis à subir les épreuves du 1er degré.

Sont admis à subir les épreuves orales de 1904. — 1° à Paris : MM. Adam, Alaurent, d'Allard, Allotte, de la Füye, Alquié, Amiaud, Arlot, Armand, d'Arras, Aubac, Audibert, Avenel, de Bailliencourt dit Courcol, Barbier, Bardet, du Baret du Liné, Barré de Saint-Venant, Bartin, Baruteau, Baulier, de Beaucorps, de Béchillon, Bégouen, Bellanger, Bénard, Bérard, Bergé, Berode, Berthelemy, Bertot, Besson, Blandin de Chalain, Blin, Blondé, Blondet, de Boisgelin (E.-M.-Ed.), de Boisgelin (J.-H.-G.-O.), du Boisthanon (Ch.-M.-P.) ;

Du Boisthanon (H.-S.-M.), Boissan, de Boissieu, Bonnet, Bonnier, Boucher, Boudet, Bougues, Boula de Mareuil, Bourdin, Bournisien, Bouvier, de Bovis, Brasseur, de Brassier de Joias, Braun, Breynet, de Brun, de Brunville, Buffet, Cady, Cambis, Camps, Camus, Carles de Carbonnières, Carret, Cassaigne, Ceccaldi, Cécile, de Chabannes, Challan-Belval, du Champ, Charoy, Charpin, Chauvelot, Chedeville, Chevalier, de Clauzade, de Mazieux, Clerdouet, Cnapelinck, Cohn, Colonna de Leca, Compère-Desfontaine, de Cossart d'Espiès ;

Costa de Saint-Genix de Beauregard, Coste, Coudert, Coulommé, de Courson de Villeneuve, Coville, Cunéo d'Ornano, De Dampierre, Dangelzer, de Dartein, Daude, Debled, Décheiette, Déchère, Dedet, Delamare, Delarue, Delaygue, Denolle, Deplanck, Derain, Desjardins de Gérauviller, Desmiers, de Chenon, d'Espinay-Saint-Luc, Desrousseaux de Médrano, Dessirier, Didier, Dimier de la Brunetière, Domenech, de Drouais, Drouet d'Aubigny, Droulers, Drouot, Dubail, Dubuc, Dunoyer de Segonzac, Dupuy, Durand, Dusaussoy ;

Fernandez, Fichefeux, Flach, Fleury, Florentin, Fockenberghe, Fort, de la Foye, de Froissard de Broissia, Gabriel, Gaillac, Gaillard, de Saint-Germain, Gain, Gayda, Genoux, Gérard, de Ghaesme de Bourmont, Giacomoni, Gigandet, Gignoux, Girardot, Gleyses, Gobel, Godet, de Gontaut-Biron, Gouraud, Gourdault, Goursat, Grand d'Esnon, Graveteau, Gréau, Grégoire (M.-E.-L.), Grégoire (R.-G.-J.), Grelot, de Grosourdy de Saint-Pierre, de Grouchy, Guchard, de Guyon de Geis de Pampelonne, Hamant, Harpenaune de Belleville ;

Henon, Henry, Herlaut, Hersart de Villemarqué, Houdard, Huguet, Hussenot-Desenonges, Imbert de Balorre (A.-C.-G.-J.), Imbert de Balorre (A.-M.-H.-F.), Infernet, Isnard, Jacob, Jacquillat, Jacquin, Jacquin de Margerie, Jaubert, Jauneaud, Jolland de Clerville, Joly, Julien de Zelicourt, Keller, de Kerautem, Klein (J.-M.-J.), Klein (P.-L.-E.), Kratzert, Kunhaltz-Lordat, Laborde, Labouche, Labouchère, de la Bourdonnaye de Mébretoigne du Mazel, de Labriffe, Lachasse, Lachouque, de Lacoste, Lareymondie, Lacroix de Vimeur de Rochambeau ;

De Lafont, Lafontaine, Lafouillade (J.-A.), Lafouillade (P.-M.), Laine, Lambert de Frondeville, Laugeron, Langlois (J.-L.-A.), Langlois (M.-M.-L.), Lanne, Laperche, Lasserre, Laude, Lazeu de Peyralade, Lebon, Le Bozec, Leclerg, Lecomte (A.-J.-M.-L.-Ch.), Lecomte (M.-E.-E.), Lecoutey, Lefebvre de Ladonchamps, Lefève, Legentilhomme, Legonidec de Traissan, Le Gouvello de la Porte, Lièvre, Lemaire, Lemistre, Le Moniès de Sagazan, Lenclud, Lenicque, Léonard de Juvigny, Lème, Level, Limasset, Lion ;

Macé de Gastines, Macler, Madin, Madon, Magnin, Mailhol, Maley de Graville, de Mailly, Malcval, Mallet, Maugenot, Mauheimer, Marais, Marc, Marin, de Marin des Boullières, de Marin de Montmarin, Martin, Marty, Mas de Massacré, Mégard, Mely, Meurant, Meyer, Michon-Coster, Mieg, Mullet, Milton, Millon de la Verteville, Mistoffe, Moreau, Morel, Molières, Morize, de Moroges, Mortureux (H.-A), Mortureux (J.-G), Motte, Mouret, de Moustier, Mouton, Murat, Nadalet, de Nathan, Nègre, Ollivier ;

Pagès (J.-A.-E.-G.), Pagès (L.-J.), Parent (F.), Parent (G.-C.-E.), Patissier, Perrier, Petin, Petit, Petitdemange, Petit-Girard, Petitjean, Picard, Pizon, Placiard, Poinçon de la Blanchardière, Jean de la Hamelinaye, de Polignac, de Poret, Poret de Civille, Porteau, Pothier, Poulletier de Gannes, du Poulpiquet du Halgouët, Poupardin du Rivage, Pouzaud, Prat, Prevost, Prunier, Putinier, Quesnel, Rambaud, Régis, de Régnault de Belleseize, Régnier de Massa, Renard, Renoux, Reste, Richard (J.-E.-P.-L.), Richard, Richelieu ;

Robin, Rocaud, Roche, de la Roche, de Rodez-Bénavent, Rouch, Roullet, de Rouyn, Roy, Rusterholtz, Saint-Raymond, Sassary, Sattler, Saussé, Savare, Schmidt, Sédillon, Serant, de Serbrun, Serre, Servant, Serve, Sevelle, Siégel, Silvestre de Sacy, Sockeel, Soussial, Staul, Stephanopoli, Sthème de Jubécourt, Tabournel, de Taffanel de la Jonquière, Taunay de la Tessonnière, Thierry, Touny, Touttée, Touzet du Vigier, Tremblay, Valence, de Valence, Vandenbusche, du Verdier de Grenouilhac, Vermeil de Conchard, Villiaume, Vincens, Vincent, Vogel, Waille, Wilnet, Witz.

Sont admissibles de droit comme ayant été déclarés admissibles les années précédentes. — MM. Auclair, Barthas, Bassères, Berthemet, Bon, Bouchacourt, Bourelly, Bouverot, Briot de la Mallerie, Cambuzat, Caude, Chandenier, de Colomez de Gensac, Corret, Cottin, Courtial, de la Croix, Dauvergne, Davost, de Jacquemin-Dulphé, Derendinger, Deschard, Desdouits, Desjobert (F.-J.-B.), Desjobert (M.-E.-M.-E.), Doé de Maindreville, Dorgeville, Ducos, Dumont (A.-E.-F.-C.), Dumont (G.-C.), Duquesnoy, Durfort de la Broye ;

Fleury, Fournier, de la Foye, Grabias, Gressin, Guyot, Hardy, Heurlier, Horment, Hosteau, Jolain, Jurion, Laroche, Lelorrain, Le Normand de Flaghac, Lescan, Lespinasse-Fonsegrive, Mendigal, Normand, Oger, Osmont, Penfeutenio de Cheffontaines, de Peytes de Montcabrié, Ponard, Pons, Quillien, Rabanit, Ripault, Salvan, Spiess, Spillemaecker, Tivollier, Topin, Turquet de Beauregard, Verrier, Vincent, Wunstel.

2° En province : MM. Abadie-Gasquin, Aimon, Alexandre, d'Allard, Andréani, Andriès, Antier, Arlabosse, d'Ast, Aubril, Auricombe, Azan, Babaz, Balazuc, Baltus, Barazer de Lannurien, Barbe, Barbier, Barrière, Baudin, Bedaton, Begouin, Beignard, Benquet, Bérard, Berlet, Berlier de Vauplane, Bernalosc, Berry, Bertein, Berthet, Bertrand, Betis, Beunat, Beynat, Beynet, Bezert, Blaise, Boileau, de Bonadona.

Bonnard, Bonnefoy, Borie, Bousse, Boudot, Boulay, Bouvier, Bonigues, Boyer, Braun, Brémond, Bresard, Brey, Brocard, Brunet, Buisset, Burot de Carcouet, Butruille, Campagne, Cantelaube, Carbillet, Carbonneau, Causse, Chabord, Chambre, Chary, Châteauvieux, Chaumareuil, Chiappini, Chiny, Clément, Collilieux, Conjard, Conquet, Coronado, Coste, Courtemanche, Cousseau, Couturier, Dalayrac, Danjean, Darde, David, Debrand, Décap, Défait, Dellac, Demonssand, Deschamps, Desmartis, Desrateaux, Devienne, de Dianous de La Perrotine, Dietriels, Doucet (G.-E.-M.), Doucet (J.-E.), Duboc, Ducournau, Ducru, Dufau, Duhamel, Dubboux, Dumerq, Dupuis, Duverger, Estrade, Farge, Fauchay, Faure.

Favet, Favier, Fortet, Fourny, de France, François, Gacon, de Gailhard, Gaillot, Galy, Gandrot, Gannat, Garlopeau, Garnier, Gendre, Genet, Genin, Genois, de Geoffroy, Georget, Georgin, Gerrier, Giacomoni, Gibert, Giel, Gilles de Fontenailles, Girard, Gloria, Gonthier, Goulias, Grandjean, Grégoire, Gromier, Grunzelder, Guerrier, Guibé, Guillot, Haus, Hardouin, Hemous, Henry (Jean-Félix-Maurice), Henry (Pierre-Joseph), Houin, Humblot, Husson, Icard, de l'Isle-Dudreneuf, Jeannerod, Jouard, Jouve, Juge (Claude-Marie-Antonin), Juge (Michel-Albert), Kolb-Bernard, Labit, Lafage, Lambert, Lambert d'Hautefare, Lambruet, Langeoin, Laseroux, Lebesque, Le Caruyer de Beauvais, Lefebvre, Leloup, Lemarec, Lemée.

Lemerdy, Lemmet, Le Moniès de Sagazan, Lenglet, Lenoir, Le Poupon, Le Roy, Levey, de Lorme, Loup, Louvel de Monceaux, Mailles, Maine, Mallaroni, Mangeard, Mansuy, Marteau, Martignon, Martin (C.-J.-A.), Martin (E.-L.-L.), Martin (P.-L.-M.), Marty (J. A.-C.), Marty (P.-L.), Matera, Mazade, Meilhan, Ménou, Mer, Mesny, de Metz-Noblat, Michel, Michet de La Beaune, Moinier, Moiroux, Moitié, Mordant, Morel, Mouchard, Moundy, Mourot, Muiron, Munch, Naude, Naudin, Nicolas, Noël, Nourisson, Ordonnaud, Pamponneau, Paubey, Pautigny, Peiroc, Pélissier, Peltier, Pernel, Peyre, de Pinteville de Cernon, Plancade, Peitou-Duplessy, Poret, Provansal, Purnot, Pussot, Padisson, Paganie, Quais, Quilichini, de Ranse.

Raoux, Reboussin, Renard, Riand, Richard, Rigault, Ringwald, Robert, Roche, Rodary, Romanet, de Rouvroy de Saint-Simon, Roux, Roy, Royer, de Saint-Exupery, Seychaud, Simonnet, Socrate, Stefani, Tailhade, Talairach, Tatur, Tavernier, Tessier, Thébault, Thobic, Thomas, Touchard, Tournaire, Tournier, Tranchant, Truffer, Vaudelin, de Verdilhac, Verly, Vernet, Verrat, Vigne, Villomé, Vin, Vivier, Wagner, Zorn.

D'autre part, sont admissibles de droit, comme ayant été déclarés admissibles les années précédentes, les candidats ci-après désignés des centres ci-dessus. — MM. Arc, Amblard, Bichleras, Blondeau, Bozonat, de Brauer, Carle, Cazalis, Charnay, Clarisson, Clouet, Darroux, Delville, Despierre, Dor, Durand, Durupt, Dutreuil, Ferré, Ferrieu, Foujanet, Frater, Garde, Gauthier, Gehin, Giannardi, Guibé, Jeannin, Jost, Kolb, La Caze, Lanoyerie, Larbalétrier, Le Boulanger, Le Forestier de Vendeuvre, Lemoigne, Lucas, Mangin, Marc, Maréchal, Marin, Maugeis de Bourguesdon, Messal, Michel, Monbet, Monsarrat, Morel, Mugnier, Pollet, Parvy, Perrin, Perthuis, Philippe, Pistollet de Saint-Ferjeux, Poiget, Rémy, Renaud, Rombrot, Rossignot, Roubeix, Roucauti, Saddier, Schutz, Soyer, Trampon, Turquet, Vincent, Vogin.

Armée active. — Nominations et mutations.

LÉGION D'HONNEUR

M. Lavisse, de l'Académie française, commandeur de la Légion d'honneur, est nommé membre du conseil de l'ordre, en rempl. de M. Gréard, décédé.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Le général de brig. Got, commandant la 18e brig. d'inf. (5e corps), est nommé au comm. de la brig. de cav. du 8e corps à Dijon, en rempl. du gén. de Chabot.

Le gén. de brig. de Chabot est nommé au comm. de la 3e brig. de cuirassiers à Sainte-Menehould, en rempl. du gén. Gaudin de Villaine, décédé.

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

Le chef d'esc. brev. Lancrenon, du 31e d'art., est nommé off. d'ord. du chef d'état-major général de l'Armée.

COMITÉS ET COMMISSIONS

M. Wissemans, méd.-maj. de 1re cl. à la sect. technique du serv. de santé, est désig. pour les fonct. de secrét. de la commiss. d'hygiène militaire.

INFANTERIE

Sont promus chefs de bataillon. — (Anc.) M. Leroy, cap. au 40e d'inf., en rempl. de M. Bourgoignon, retr. Affecté au 75e.

(Choix). M. Pein, cap. au 102e d'inf., en rempl. de M. Dadant, retr. Aff. au 30e d'inf. (dét. à l'état-major du 19e corps).

Nolan, cap. brev. au 117e, passe au 33e, maintenu en congé de trois ans : Breton, lieut.-col. au 124e rég. d'inf., passe au 7e rég. de même arme ; Ponsard, chef de bat. au 103e rég. d'inf., passe au 103e rég. de même arme ; Coste, chef de bat. brev. au 84e rég. d'inf., passe au 24e. Maint. off. d'ord. du ministre ; Pierret, cap. brev. au 70e rég. d'inf., passe au 84e. Maint. stag. d'état-maj.; Colin, cap. brev. au 91e rég. d'inf., passe au 70e. Maint. stag. au 1er cuirass.; Bernier, cap. au 2e rég. d'inf., passe au 47e;

Leblanc, cap. au 47e rég. d'inf., passe au 72e. Maint stag. à l'intend.; Cassan, cap. au 149e rég. d'inf., passe au 119e; Coquet, cap. au 25e bat. de chass., passe au 28e bat. de chass.; Deforge, cap. au 123e rég. d'inf., passe au 18e; Despierres, cap. au 4e rég. de tiraill., passe au 120e rég. d'inf.; Penanhoat, cap. au 109e rég. d'inf., passe au 120e; Quatrehomme, cap. au 85e d'inf., passe au 123e; Rossel, cap. au 159e rég. d'inf., passe au 11e bat. de chass.; Clamond, cap. au 10e rég. d'inf., passe au 55e; Bablon, cap. 81e, passe au 85e; Duruy, cap. brev. au 98e rég. d'inf., passe au 81e. Maint. stag. d'état-maj.; Maisonnette, cap. au 78e rég. d'inf., passe au 98e; Hurault de Gondrecourt de Ligny, cap. brev. h. c. (état-maj.), est réintégré au 3e rég. de tirail.; Derdos, cap. au 136e rég. d'inf., passe au 2e rég. de tiraill.; Marquet, cap. au 15e rég. d'inf., passe au 10e. Maint. élève à l'Ecole de guerre; Selva, cap. au 150e rég. d'inf., passe au 117e;

Desplats, cap. au 18e rég. d'inf., passe au 144e. Maint. à l'Ecole milit. d'inf.; Gault, cap. brev. h. c. (état-maj.), est réint. au 10e bat. de chass ; Rousse, cap. au 3e rég. de tirail., passe au 1er rég. de zouaves. Maint. dét. à la disp. de M. le gouv. gén. de l'Algérie.; Crut, lieut. au 56e rég. d'inf., passe au 120e; Darmitte, lieut. au 34e rég. d'inf., passe au 62e; Bouchon, lieut. au 152e rég. d'inf., passe au 149e; Campistrous, lieut. au 81e rég. d'inf., passe au 20e de même arme ;

Fontaine, lieut. au 81e rég. d'inf., passe au 57e; Lhote de Selancy, lieut. au 153e rég. d'inf., passe au 129e; Méliande, lieut. au 34e rég. d'inf., passe au 18e rég. de même arme; Rozaire, lieut. au 159e rég. d'inf., passe au 104e; Andrieux, lieut. au 85e rég. d'inf., passe au 120e; Duret, lieut. au 107e rég. d'inf., passe au 6e rég. de même arme;

Penin, lieut. au 6e rég. d'inf., passe au 107e; Lannoy, lieut. au 87e rég. d'inf., passe au 1er rég. de tiraill.; Aubry, lieut. au 3e rég. de zouaves (cadre compl. de France), passe au 19e rég. d'inf. Maint. à l'Ecole milit. d'inf.; Picon, lieut. au 157e rég. d'inf., passe au 3e rég. de zouaves (cadre compl. de France). Maint. à l'Ecole milit. d'inf.; Bied-Charreton, lieut. au 104e rég. d'inf., passe au 150e; Chevalier, lieut. au 104e rég. d'inf., passe au 89e;

Maignan, lieut au 87e d'inf., passe au 2e rég. de zouaves (cadre comp. de France). Maint. à l'Ecole milit. d'inf.; Perrier, lieut. au 1er rég. d'inf., passe au 4e rég. de zouaves (cadre compl. de France). Maint. à l'Ecole de Montreuil-sur-Mer; Carbonel, lieut. au 40e rég. d'inf., passe au 2e rég. de zouaves (cadre compl. de France). Maint. à l'Ecole de Saint-Hippolyte-du-Fort.

M. Bayle, lieut. au 11e, passe au 104e.

CAVALERIE

M. du Cor de Duprat, lieut. au 15e chass., passe au 18e chass.; M. Millet, lieut. au 15e chass., passe au 6e huss. M. Dupuy, lieut. au 15e chass., passe au 2e chass. ; M. Letang, s.-lieut. au 15e chass., passe au 14e chass.

EMPLOYÉS DE L'ARTILLERIE

Ont été reconnus admissibles. — MM. : 1° armuriers : Jaeck, Combes, Massin, Morand, Bisch, Picot, Giraudon ; 2° mécaniciens : Massard, Burestet, Chaumont, Vergnoll, Pfitzinger, Avon, Combier.

GÉNIE

MM. Mathelin, chef de bat., comm. de l'Ecole du génie de Versailles, a été nommé chef du génie à Reims ; Begouen-Demeaux, chef de bat. à l'ét.-maj. partic. de l'arme à Valence, a été nommé chef du génie dans cette place ; Boulanger (V.-I.-F.), chef de bat. à l'ét.-maj. partic. de l'arme, à Amiens, a été nommé comm. de l'Ecole du génie d'Avignon ; Gorceix, chef de bat., adj. au comm. de l'Ecole du génie de Versailles, a été nommé comm. de ladite école.

Wiart, cap. en 1er au 1er rég., à Versailles, a été classé à l'ét.-maj. partic. de l'arme et nommé chef du laboratoire des recherches relatives à l'aérost. milit.; Bede, cap. de 1re cl. à l'ét.-maj. partic. de l'arme, comm. l'Ecole du génie d'Avignon, a été dés. pour être employé à Amiens ; Duvivier, cap. de 1re cl. à l'ét.-maj. partic. de l'arme, à Laval, a été nommé chef du génie dans cette place ; Chartaing, cap. de 1re cl. h. c., à la disp. du ministre des colonies, en congé (rapatrié de Madagascar), a été réintégré dans les cadres. Cl. à l'ét.-maj. partic. de l'arme et dés. pour être empl. à Versailles.

Reinhart, cap. de 1re cl. à l'ét.-maj. partic. de l'arme, à Ajaccio, a été dés. pour être empl. à Toul ; Richard, cap. en 1er au 1er rég., à Versailles, a été cl. à l'ét.-maj. partic. de l'arme et dés. pour être empl. à Toul ; Largier, cap. en 1er au ... rég., dét. à l'ét-maj. partic. de l'arme, à Montpellier, a été dés. pour rejoindre la portion centr. de ce régiment ; ...conney, cap. de 2e cl. à l'ét.-maj. partic. de l'arme, à ...chefort, a été dés. pour le 1er rég., à Versailles ; Chatillon, s.-lieut. au 3e rég., 6e bat., dét. à l'Ecole d'appl. de caval., à Saumur, a été classé à la portion centr. du rég. et maint. dans sa situation actuelle.

Ferran, off. d'adm. de 2e cl. h. c., à la disp. du ministre des colonies, en congé (rapatrié de la Guinée française), a été réintégré dans les cadres et désigné pour être employé dans la direct. de Bordeaux.

SERVICE DE SANTÉ

MM. Testevin, méd. princ. de 1re cl. à l'hôpit. milit. de Bordeaux (prov.), est nommé méd. chef des salles mi...

l'hosp. mixte de Tours; Pouchet, méd. princ. de 2e cl., éd. chef des salles milit. de l'hosp. mixte de Tours, est s. pour l'hôp. milit. de Bordeaux; Hassler, méd. princ. 2e cl. à l'hôpit. milit. de Bordeaux, est nommé méd. ef des salles milit. de l'hosp. mixte de Saint-Etienne; rthier, méd.-maj. de 1re cl. à l'hôp. milit. d'eaux miné- les d'Aix-les-Bains, est dés. pour l'hôpit. milit. de Bor- aux.

Biot, méd.-maj. de 1re cl. au 32e d'art., est dés. pour ôpit. milit. d'eaux minér. d'Amélie-les-Bains; Baudis- n, méd.-maj. de 1re cl. à l'hôpit. milit. du camp de âlons, est dés. pour l'hôpit. mil. de Bourges; Simonin, éd.-maj. de 1re cl. à l'hôpit. milit. de Marseille (bacté- ologie), est affecté à l'hôpit. milit. St-Martin (provis.) ur être dét. au min. de la guerre (7e direction); Mitry éd.-maj. de 1re cl. au 129e, est dés. pour le 47e d'inf.; herpitel, méd.-maj. de 2e cl. au 10e bat. de chass., est s. pour le 32e d'art.; Spilhmann, méd.-maj. de 2e cl. x hôpit. milit. de la div. de Tunisie, est désigné pour 129e d'inf.;

Guillaume, méd.-maj. de 2e cl. au 102e d'inf., est dés. ur le 19e bat. de chass.; Jeaujean, méd.-maj. de 2e cl. 19e bat. de chass., est dés. pour le 16e drag.; Capillery, éd.-maj. de 2e cl. au 15e drag., est dés. pour le 89e d'inf.; i, méd.-maj. de 2e cl. au 98e d'inf., est dés. pour l'or- helinat Hériot, à Laboissière (n'a pas rejoint), est maint. 98e; M. Velten, méd.-maj. de 2e cl. aux hôpit. milit. de div. d'Alger, dés. pour le 98e d'inf. (n'a pas rejoint), est s. pour l'orphelinat Hériot; Gorse, méd.-maj. de 2e cl. x hôpit. milit. de la div. d'Alger, est dés. pour le 10e t. de chass.;

Beaulies, méd.-maj. de 2e cl. au 116e d'inf., est dés. ur le 15e drag.; Blanchard, méd.-maj. de 2e cl. au 33e nf., est dés. pour le 3e tiraill.: Imbert, méd. aide-maj. 1re cl. au 24e bat. de chass., est dés. pour le 102e d'inf.; urnerceaux, méd. aide-maj. de 1re cl. aux hôpit. milit. de div. de Tunisie, est dés. pour le 116e d'inf.; Combe, éd. aide-maj. de 1re cl. au 1er huss., est dés. pour les pit. milit. de la div. d'Alger; Deyrolle, méd. aide-maj. 1re cl. au 4e d'inf. lég. d'Afr., est dés. pour le 48e d'inf.; Tainturier de la Chapelle, méd. aide-maj. de 1re cl. au d'inf., est dés. pour le 3e tiraill.;

Clément, méd. aide-maj. de 1re cl au 11e drag., est dés. ur les hôpit. milit. de la div. de Tunisie; Julien-Lafer- ère, méd. aide-maj. de 1re cl. au 127e d'inf., est dés. ur le 4e bat. d'inf. lég. d'Afr.: Bodin, méd. aide-maj. de cl. à l'hôpit. milit. de Bordeaux, est dés. pour le 34e artill.; Gallouin, méd. aide-maj. de 2e cl. à l'hôpit. milit. Lille, est dés. pour le 127e d'inf.; Martin, méd. aide- aj. de 2e cl. à l'hôpit. milit. de Lille, est dés. pour la bat. de chass.; Ragot, méd. aide-maj. de 2e cl. à l'hôp ilit. du camp de Châlons, est dés. pour le 2e bat. de ass.;

Rondot, méd. aide-maj. de 2e cl. aux salles milit. de osp. mixte de Langres, est dés. pour le 11e drag.; Caba- l, pharm.-maj. de 1re cl. aux hôpit. milit. de la div. lger, est dés. pour l'hôpit. milit. du Belvédère, à Tu- s; Chateau, pharm.-maj. de 2e cl. aux hôpit. milit. de la . de Constantine, est dés. pour l'hôpit. milit. de Ver- illes; Vallier, off. d'adm. princ. aux hôpit. milit. de la v. de Constantine (prov.), est aff. à l'hôpit. milit. Des- ettes, à Lyon; Delestré, off. d'adm. de 1re cl. à l'hôpit. lit. de la div. de Dunkerque (gest.), est dés. pour les p. milit. de la div. d'Oran;

M. Gomert, off. d'adm. de 1re cl. aux hôpit. milit. de la . d'Oran, est nommé comm. de la 3e sect. d'inf., gérant dépôt du mat. de Vernon; Auguste, off. d'admin. de cl., comm. la 3e sect. d'infirm. et gérant du dépôt du t. de Vernon, est nommé gestionn. de l'hôpit. milit. de nkerque; Mu ler, off. d'adm. de 1re cl. à la dir. du serv. santé du 17e corps, à Toulouse, est dés. pour la dir. du v. de santé du 11e corps, à Nantes; Kervran, off. d'adm. 2e cl. à l'hôpit. milit. du camp de Châlons, est dés. ur la dir. du serv. de santé du 17e corps, à Toulouse; olet, off. d'adm. de 2e cl. à l'hôpit. milit. du camp de âlons, est dés. pour la direct. du serv. de santé du 6e ps, à Châlons (affect. définit.); Manterre, off. d'adm. 2e cl. aux hôpit. milit. de la div. d'Oran, est dés. pour pit. milit. du camp de Châlons.

JUSTICE MILITAIRE

Le cap. de Séré, du 140e, est nommé rapporteur près le seil de guerre de Grenoble, en rempl. du cap. en retr. ndeau, démissionnaire.

ont promus à la 1re cl. de leur grade. — Les adju- ts commis greffiers de 2e cl. : MM. Bordas, à Oran; mblot, au Mans; Guiter, à Oran.

ont nommés adj. commis greff. de 2e cl. — A Tu- : M. Oudin, serg. surv. à Douera; à Oran : M. Ro- is, serg.-maj. au 68e inf.; à Alger : M. Clère, serg.- j. au Cherche-Midi; à Constantine : M. Marchand. . à l'Ecole de tir du Ruchard.

. Anglade, adj. commis greff. de 2e cl. à Oran, se en la même qualité à Bourges.

RECRUTEMENT

. Yacher, cap. au 84e inf., est nommé au bureau de yes, en rempl. du cap. David, rendu à la vie ile.

INFANTERIE COLONIALE

s lieutenants Laroche, du 3e col., et Arnould, du 10e de chasseurs, permutent entre eux. M. Arnould est é au 3e, à Rochefort (rang du 1er Oct. 1902).

FICIERS D'ADMINISTRATION DU COMMISSARIAT COLONIAL

. l'off. d'adm. principal Réveillère, dés. pour l'Indo- ine, est maintenu au service colonial à Bordeaux; le mis de 1re cl. Rouard, aff. à Bordeaux, a été dés. pour avre; le magas. de 1re cl. Beaurepaire est dés. pour deaux; le magas. de 3e cl. Miquel, dés. pour l'Indo- ine, est aff. au serv. col. à Marseille.

Marine

Nominations

PROMOTIONS. — Sont nommés: *chef armurier 1re cl.*, les chefs armur. 2e cl. Kutschner, Dezille, Le Guell et Saguet; — *chef armur. 2e cl.*, les maîtres Esclapon, Prosper et Hudelot; — *commissaire du gouvern.* près 2e cons. guerre marit., le lieut. de v. Puech; — *rapporteur* (même conseil), le lieut. de v. Legrand; — *commissaire rapporteur* près 2e tribunal marit., le commissaire 1re cl. Minaud; — *commiss. 2e cl.*, le commis admin. Pinel; *commis 4e cl. inscript. mar.*, le 2e m. fourr. Cadé, du *Jemmapes*; — *dessinateur princ. 2e cl.*, le dessinat. 1re cl. Zunino.

COMMANDEMENTS. — Sont nommés au command.: du dépôt, à Brest, le cap. de v. Simon; — de l'*Aventurier*, le lieut. de v. Ourdan; — d'un sous-marin, à Rochefort, le lieut. de v. Monge.

Distinctions honorifiques

Est nommé commandeur de Saint-Olaf (Suède), le cap. de v. Laurent, ancien command. du *Cassini*.

Ont reçu des témoignages de satisfaction: le lieut. de v. Le Coroller (zèle dans la direction de l'éc. des ouvriers mécan.); le lieut. de v. Bergasse du Petit-Thouars et l'enseigne Chenouard (sortis premiers éc. canonn.).

Mouvements du personnel

Cap. de vaiss. — MM. d'Aboville, désigné p. procéder examens Ecole pilotage à Bordeaux; Pugibet, déb. *Indomptable*, résid. condit.; Passerat de Silans, résid. condit. Toulon;

Cap. de frég. — MM. Crova, rentré congé, distrait liste emb. p. 2 m.; Ronin, prend provisoir. command. *Devastation*, rempl. Simon; Mottez, désigné p. procéder examens Ecole pilotage à Bordeaux; Bertaud a repris présid. des commiss. perman. n° 1, Toulon;

Lieut. de vaiss. — MM. Carlot, congé 3 m., 1/2 solde; Gouin d'Ambrières, congé 3 m. 1/2 solde; Bérard sert majorité gén. Toulon; Villain rallie Cherbourg p. prendre command. sous-mar. *Algérien*; Fépoux a été emb. s. *Bretagne*; Daniel, rentré congé, sert à terre, Brest; Roux, déb. *Mouette*, conval. 3 m.; Le Cadet, déb. *Bretagne* résid. 1 m.; Louvel, congé 3 m. 1/2 solde; Aubin de



Blanpré, congé p. eaux de Brives (Savoie); Urvoy, Bazin, Loizeau, Evin, désignés p. emb. s. vaisseau-école canonnage; Delpeuch, désigné p. emb. c. second s. *Léger*; la spécialité de canonnier est conférée à MM. Cuny, Brion, Bergasse du Petit-Thouars, Laurent, Truc; Fougerousse prend command. remorqueur *Goliath* p. conduire s.-mar. *Aigrette* de Toulon à Cherbourg; Roca d'Huytéza. congé p. eaux La Bourboule; Raynaud, déb. *Mousquetaire*, conval. 2 m.; Thomas, désigné p. emb. s. *Condé*; Romano, désigné p. emb. s. *Algésiras* c. profess. écol. officiers torpilleurs.

Enseignes. — MM. Bouchard, déb. *Zélée*, conval. 3 m.; Bellissent désigné p. emb. s. *Bretagne*, comme off. de gymn.; Deville, conval. 3 m.; Barthal, destiné à la *Flèche*, rejoint p. Marseille; Derrien, conval. 3 m.; d'Otton, Loyenski, Bérenger, Kirsch, Winter et Robert, désignés p. emb. s. vaisseau-école canonnage; Passerat de la Chapelle, désigné p. emb. c. second s. *Harpon*; la spécialité de canonnier est conférée à MM. Chenouard, d'Huart, Blanchet, Rossel, Guérin; Viénot de Vaublanc désigné p. emb. s. torp. déf. mob. Tunisie; Caubrière, conval. 2 m.

Mécaniciens. — Méc. pr. 1re cl. Fauquenot, désigné p. emb. s. *Gueydon*; méc. pr. 2e cl. Léon, désigné p. emb. s. *Montcalm*; méc. pr. 1re cl. Kervizic désigné p. suivre essais chaudières Renard à Chalais-Meudon; méc. pr. 2e cl. Bressange, rentré congé, sert à terre, Cherbourg; méc. pr. 2e cl. Charité, rentré congé, sert à terre, Toulon; méc. pr. 2e cl. Jéquel, entré hôp. Brest; méc. pr. 1re cl. Duliscouët, déb. *Magenta*, désigné p. fonct. membre commission réglage déf. sous-mar. Cherbourg;

Liste générale de classement des *mécaniciens admissibles aux grades supérieurs* dans la branche théorique :

Pour le grade de premier maître, les maîtres Godard, Sorgues, Chalard, Attané, Guillerme, Jeannet, Desbois, Lambert, Blayo, Aimon, Langrais, Sattoulas, Chevillard, Vidal, Lucas, Chaussat, Thomas, Blein, Manuel, Lofficier, Courtès, Gueit, Gisserot, Soulla, Fauré, Huguet, Mauri, Barberis, Weber, Lescop, Lesteven, Le Pogam, Perhirin, Audibert, Preceptis, Philippe, A. Guimat, Félisé, J. Corre, Bepois, Port, Bonvalot, Lesenne; les seconds maîtres Maffre, Tual, Fayral, Bourcier, Maguerie, Contant, Goasglas, Bléas, Callac, Feytout, Ratier, Retournard, Pajot, Garcin, Legrand, Schenebelen, Blanc, Guenel, Lebian, Boniface, Béranger, Lepigeon, Fortuné, Pineau, Fancru, Telot, Monot, Grisolle, Guillemoto, Kerhoas, Savary, Le Gousse, Dupas, Fornariso, Fouré, Métivier, Bougarau, Mevel, Lacroix et Estang.

Pour le grade de maître, les seconds maîtres Maffre, Estang, Feuillâtre, Martin, F. Denizet, Burckel, Jouannic, Queré, Kermanec, Coulon, Dulbecko, Dugratoux, Pouzet, Larzul, Viallard, Bizien, Barbier, Marin, Coruez, Justamand, Cabiech, Guyader, Cancel, Guérit, Le Comte, Rimailho, Martin, F.-L. Praneuf, Schaelderlé, Evano, Cour, Cretin, Oliva, Coudurier, Marin, Rhumeur, Seitz, Reynal, Le Meux, Béguet, Long, Rolland, Le Peton, Laforges, Desaures, Fournier, Le Grall et Guerenneur.

Aspirants. — MM. Delègue, déb. *Châteaurenault*, conval. 3 m.; Derrien, rentré conval., rallie Toulon p. emb. esc. Méditerr.; Manière, conval. 1 m.; Avice, conval. 1 m.

Corps de santé. — Méd. 2e cl. Abeille de la Colle a été emb. s. *D'Herville*; méd. 2e cl. Chemin, prolong. conval. 2 m.; méd. 1re cl. Giraud, sert hôp. mar. Cherbourg; méd. 1re cl. Berriat a été emb. s. *Mitraille*.

Commissariat. — Commiss. 1re cl. Pouliot, rentré congé, sert détail armements, Toulon; commiss. 2e cl. Carrelet de Loisy, désigné p. fonct. commiss. déf. mob. Saigon; commiss. 2e cl. Huau, destiné au *Troude*, et Chambry, de la déf. mob. Lorient, permut. emb.

Mouvements de la flotte

Dague va être désarmée à Toulon et condamnée; — *Lavoisier* arrivé Sydney; — *Troude* quitté Saint-John p. Sydney, le 24; — *Duguay-Trouin* quitté Philippeville; — *Nièvre* quittera Madagascar seconde quinzaine Septembre pour Toulon en vue réparations importantes; — sous-marins débarqués *Foudre*, à Saigon, le 22; — *Desaix* quitté Salonique p. Toulon; — esc. de la Méditerr. arrivée au Pirée; — *Protet* quittera Les Hébrides p. mouiller à Nouméa, le 9 Juillet; — *Vautour* arrivé Salamine et est entré au dock.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres signées très lisiblement, portant une adresse pour la réponse et accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur répondre directement et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.

Desabliaux Marcel. — Oui, vous pouvez devancer l'appel en vous engageant dans la marine et cela jusqu'au 1er Novembre. Envoyez-moi votre adresse et je vous indiquerai les formalités à remplir et les pièces à fournir.

212, rue de la Loi, Bruxelles. — La place nous manque pour les renseignements que vous voudriez nous voir publier.

Le Gérant : G. LASSEUR
Imprimerie du Petit Journal, 61, rue Lafayette
Imprimé sur la machine rotative chromo-typo de MARINONI
(Encres Lorilleux)

““# Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — No 31 LE NUMÉRO 10 CENTIMES *10 Juillet 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an .... 8 fr. »

NOTRE COLONIE DE LA RÉUNION

Notre colonie de la Réunion fait partie du groupe des îles Mascareignes, jeté dans l'océan Indien, à environ 1,000 kilomètres à l'Est de Madagascar.

Les deux principales îles du groupe sont: la Réunion, ancienne île Bourbon, que les traités de 1815 ont laissée à la France, et l'île de France, aujourd'hui île Maurice, que nous avons dû céder à l'Angleterre. Le nom collectif de ce groupe d'îles, auquel appartient encore l'îlot anglais de Rodrigues, est celui d'un amiral portugais, Mascarenhas, qui le découvrit en 1513, disent les uns, en 1528, affirment les autres: mais, en tous cas, dans la première partie du seizième siècle.

Un fait plus certain, c'est que le capitaine français Goubert, commandant le vaisseau du roi, *Saint-Alix*, prenait possession de la Réunion en 1638 et y arborait le drapeau de Louis XIII.

Quelques années plus tard, une expédition s'organisait à Lorient et faisait voile vers les Mascareignes, mais sans y créer d'établissements durables. L'île de Madagascar, infiniment plus vaste et qui semblait appelée à un avenir considérable, attirait l'attention au détriment de Bourbon; Pronis avait fondé dans la grande île africaine le poste de Fort-Dauphin, et s'il s'occupait de la petite île voisine, c'était pour en faire un lieu de déportation destiné aux soldats de son détachement qui se mutinaient volontiers.



LA RADE DE SAINT-DENIS, A LA RÉUNION

(Cliché et papier photographiques LUMIÈRE, de Lyon.)

Ce sont, en effet, des soldats révoltés qui furent les premiers colons des Mascareignes; le capitaine Le Bourg vint en 1648 les installer dans l'île, sur laquelle il affirma de nouveau l'autorité du roi de France et qu'il baptisa définitivement du nom de Bourbon, en l'honneur de la dynastie régnante.

Les débuts de la jeune colonie ne furent pas heureux; les ouragans, si fréquents dans ces parages, détruisirent, à maintes reprises, les plantations, et bientôt, découragés, les colons se rembarquèrent pour Fort-Dauphin.

Mais sous l'impulsion de Colbert, qui organisait alors notre immense empire colonial de cette époque, un nouveau détachement fut envoyé à Bourbon, conduit par Payen. Celui-ci jeta les bases d'une vaste exploitation agricole. La Compagnie des Indes s'intéressa à l'entreprise; un de ses vaisseaux, *Le Taureau*, croisa dans les eaux de Bourbon, assurant son ravitaillement en hommes et en matières premières et, sur la proposition du vice-roi des Indes, l'amiral Jacob de la Haye, Colbert fit envoyer aux Mascareignes un certain nombre d'orphelines désireuses de s'expatrier et de devenir femmes légitimes des colons de Bourbon.

La métropole n'avait pas manqué d'y nommer un gouverneur, le sire de Vauboulan; mais son administration fut telle, que bientôt les colons se révoltèrent et le massacrèrent.

En 1735, La Bourdonnais reçut le gouvernement de l'île de France et de l'île Bourbon. Grâce à son expérience et à son énergie, la colonie prospéra rapidement. Il construisit des routes, créa des plantations de manioc, de riz, de coton, d'indigo. Il installa même des chantiers de construction pour la Marine et dota la colonie d'un corps de volontaires chargés de la sécurité de l'île.

Malheureusement, la rivalité de Dupleix et de La Bourdonnais gâta tout; ce dernier eut le dessous, fut rappelé en France et emprisonné. Après son départ, la Compagnie des Indes fit faillite; le roi prit possession de l'île et lui donna comme gouverneur le fameux Pierre Poivre qui a laissé son nom à une des épices cultivées dans les colonies hollandaises et que le capitaine d'Etchverry importa en 1770.

La révolution de 1789 ne troubla pas sensiblement la tranquillité de l'île dont la population, presque entièrement composée de nègres, ne comprenait pas grand'chose à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Après une petite échauffourée sans importance, tout rentra dans l'ordre et, lorsqu'en 1803, le général Decaen fut nommé gouverneur de Bourbon et de l'île de France, il put, sans trouver d'entraves sérieuses, se consacrer à la réorganisation de la colonie.

Decaen fut, après La Bourdonnais, le meilleur gouverneur des Mascareignes; sous son administration, les îles allèrent en prospérant et fussent devenues très florissantes si la guerre, qui sévissait en Europe, n'était venue exercer ses ravages jusque dans ces parages reculés de l'océan Indien.

En 1809, les Anglais jetèrent à terre un corps de débarquement et s'emparèrent de Saint-Pierre. Désespéré de cet échec, le général de Brusly, gouverneur de Bourbon, se tua, laissant le commandement au colonel Sainte-Suzanne.

Celui-ci ne disposait, malheureusement, que de 200 hommes de troupes régulières que pouvaient renforcer les milices locales; mais ces dernières n'avaient pas la moindre valeur au point de vue militaire, et on ne pouvait guère compter sur leur concours.

En Juillet 1810, le général anglais Abercromby débarqua six mille hommes qui, fra[ctionnés] en deux colonnes conduites par les c[o]lonels Fraser et Campbell, marchèrent s[ur] Saint-Denis.

Le colonel Sainte-Suzanne, secondé par [le] commandant de Lautrec et le capitaine Aubr[y], se défendit vaillamment; mais, écrasé par [le] nombre, il fut obligé de signer une capitulati[on] qui reconnaissait à la poignée de Français su[r]vivants les honneurs de la guerre.

L'île fut restituée à la France en 1815; l'[é]mancipation des noirs, en 1848, ne fut signal[ée] par aucun trouble; la politique qui désole [si] souvent la métropole, n'a pas grand attr[ait] pour les colons de la Réunion, bien que ceu[x-]ci aient au Parlement une représentation sp[é]ciale.



A LA RÉUNION. — Le pic de Salazie

(Cliché et papier photographiques LUMIÈRE, de Lyon.)

La Réunion est une rre de formation volcanique ; elle merge de l'Océan ous l'aspect d'une aste ellipse montaeuse dont le grand xe mesure 70 kilomètres et le petit 0 environ ; la superie totale est à peu rès de 260,000 hectares, peuplés par 73,000 habitants.

L'île tout entière t un bloc de laves mies par deux volns : l'un, le Gros-Morne, est éteint depuis longtemps ; ais l'autre, le Piton-es-Fournaises, allue encore, à interlles variables, ses cendies à l'horizon, déverse ses coulées lave sur les pentes Grand-Brûlé.

A la Réunion, les uptions volcaniques sont jamais accompagnées de tremblements de terre.

Les terres cultivées ns l'île se compoent principalement champs de canne, maïs, de manioc de patates ou de antations de café, tabac, de girofle, vanille et de cacao. La culture principale est celle de la canne à cre.

L'île abonde en fruits délicieux tels que la angue, le mangoustan, le litchi, l'asse et l'acat. Une partie des fruits d'Europe, le blé et esque tous nos légumes y croissent facileent.

On trouve dans les rivières et les ruisseaux ne grande variété de poissons comestibles, tels ne les chisses, les gouramis, les anguilles et usieurs sortes de crevettes. Les côtes fourssent des tortues, des crabes, des langoustes, s coquillages et des quantités de poissons.

Les animaux nécessaires à la consommation oviennent de Madagascar ; on a, cependant, nporté depuis quelques années quelnes animaux domestiques : la grande africaine a fourni à sa voisine un rtain nombre de bœufs à bosse.

La Réunion ne possède pas de serents venimeux, il n'y existe que uelques reptiles inoffensifs.

Le commerce et l'industrie ne sont s, malheureusement, très florissants ns notre colonie indienne, malgré en des efforts méritoires et quoin'à diverses reprises la métropole t dû accorder de fortes subventions our l'exécution de nombreux travaux d'utilité publique, chemins de r et ports. Ces entreprises font chaue année l'objet d'un budget spécial oumis au contrôle du Parlement ous le nom de budget du chemin de r et du port de la Réunion. La voie rrée, en construction depuis bien es années déjà, fait à peu près le our des deux tiers de l'île. Elle a oûté des sommes considérables et écessité le forage d'un tunnel de lus de 11 kilomètres, entre Saint-enis, capitale de l'île, et le port de Pointe-des-Galets.



L'île de la Réunion

L'île de la Réunion ne comprend, comme garnison, qu'un seul bataillon d'infanterie coloniale dont le chef est en même temps le commandant supérieur des troupes. Un commissaire principal des troupes coloniales exerce les fonctions de chef des services administratifs, et un médecin-major de première classe, celles de chef du service de santé. Il existe, en outre, à la Réunion, un bureau de recrutement, une compagnie de gendarmerie, un conseil de guerre et un conseil de revision.

L'île est, malheureusement, dévastée par des cyclones qui viennent périodiquement ruiner les plantations et reculer l'époque où la colonie pourra subvenir elle-même à tous ses besoins. Il y a quelques semaines à peine, un ouragan a occasionné dans notre colonie des dégâts qui peuvent se chiffrer par millions et qui ont motivé de la part de la métropole une nouvelle intervention financière.

V.

L'instruction militaire
DES CENTRAUX

Le ministre de la Guerre et le ministre du commerce ont passé, il y a quelques jours, l'inspection des trois promotions des élèves de l'Ecole centrale.

Bien que l'école dans laquelle se recrutent nos ingénieurs civils ne relève pas du département de la Guerre, celui-ci a sur les Centraux une action immédiate puisque, en vertu de la loi du recrutement qui va disparaître, les élèves de l'Ecole centrale sont obligés de contracter, en entrant à l'Ecole, un engagement de quatre ans. Pendant les trois années d'études, ils sont considérés comme présents sous les drapeaux et à la disposition du ministre de la Guerre. Les années redoublées ne comptent que pour un an, aussi bien pour le service militaire que pour le diplôme d'ingénieur. En cas d'incapacité physique, un conseil de revision siégeant à l'école réforme, ajourne ou prononce l'affectation aux services auxiliaires.

La quatrième année de service se fait dans les régiments d'artillerie, à moins que le Central n'ait pas obtenu son diplôme d'ingénieur ou son certificat de fin d'études. Il doit aussi avoir subi, devant une commission militaire spéciale siégeant à Vincennes, un examen purement militaire prouvant qu'il est en état de remplir les fonctions d'officier de réserve d'artillerie.

Les élèves de l'Ecole centrale étant engagés, sont soumis, par le fait, à toutes les obligations militaires compatibles avec leurs études. Ils sont justiciables du conseil de guerre dans les cas prévus par le Code de justice militaire. Leurs instructeurs peuvent leur infliger les mêmes punitions qu'aux soldats des régiments ; la salle de police est subie dans les locaux de l'artillerie au fort de Vincennes. Pour certaines fautes, le conseil de discipline de l'Ecole peut infliger l'exclusion temporaire.

Un cadre d'instructeurs permanents, composé exclusivement d'officiers d'artillerie, est chargé de donner aux Centraux l'instruction militaire.

Ces officiers sont pris dans des régiments de l'arme du gouvernement militaire de Paris. Un officier supérieur est directeur de l'instruction ; il a pour adjoint un capitaine ; enfin, un lieutenant par promotion et huit

La manœuvre du canon à l'Ecole centrale

UNE REVUE A L'ÉCOLE CENTRALE

maréchaux des logis sont chargés des détails de l'enseignement.

Celui-ci comprend les conférences, les exercices pratiques et l'équitation.

Les conférences sont, ou générales, visant l'éducation militaire et morale du futur officier de réserve, ou techniques, ayant spécialement en vue l'instruction théorique de l'officier et de l'artilleur.

C'est ainsi que l'on passe successivement en revue les questions relatives à l'administration, au service intérieur, au service des places, au service des armées en campagne, au tir du fusil et du canon, à la défense des places et des côtes, à la balistique, à la topographie, etc.

Les conférences ont lieu dans les ampithéâtres de l'Ecole et les élèves y assistent en tenue militaire.

L'instruction pratique complète cette instruction théorique. Elle comprend la manœuvre à pied, la manœuvre des pièces, la récitation de la théorie, l'école d'intonation, en un mot tous les exercices formant le programme des pelotons d'instruction.

Tous les élèves astreints à la loi militaire assistent à ces exercices ; ceux qui, par leur âge, ne font plus partie de l'armée active peuvent y prendre part en vue de l'obtention du grade d'officier de réserve. Ces derniers sont autorisés à porter les galons de brigadier ou de sous-officier dont ils sont titulaires dans la réserve.

Chaque division d'instruction forme une compagnie de manœuvre d'un effectif variant de cent quatre-vingt-dix à deu cents hommes.

Tous les jours, les jeudis exceptés, une div sion manœuvre dans la cour de l'école pendai environ deux heures.

Elle exécute l'école du soldat, de section, manœuvre du sabre et du mousqueton et enf celle du canon de campagne.

Un complément d'instruction de tir au canc est donné aux Centraux dans les locaux de l'a tillerie, à l'Ecole militaire.

Quant aux leçons d'équitation, elles ont lie dans des manèges civils et aux frais des élève sous la surveillance des inspecteurs de l'Ecol

Cette instruction militaire donne d'excellen résultats. Il est rare qu'un Central parvenu à l'e piration de sa troisième année d'école ne subis pas avec succès son examen d'officier de réserv et, depuis deux ans, à Longchamp, les Parisie ont pu voir défiler, le 14 Juillet, l'École centra en tenue d'artilleurs, rivalisant d'alignement de bonne tenue militai avec l'Ecole polytechniq et l'Ecole spéciale militai de Saint-Cyr.

R.



La région au centre de laquelle se trouve le nouveau camp de la Courtine

LE CAMP DE LA COURTIN

Petit chef-lieu de ca ton du département la Creuse, La Courti qui compte à peine millier d'habitants, se trouve située presque à chemin entre Tulle Clermont-Ferrand, sur pentes Nord-Est du p teau de Millevache et peu au Sud de la série

roupes sans arêtes saillantes qui donnent naissance à la majeure partie des cours d'eau ributaires des bassins de la Creuse et de la Dordogne.

Or, c'est au Nord de cette localité et sur les onfins des 12e et 13e régions de corps d'armée, ans un pays peu cultivé, et partant relativement pauvre, que l'autorité militaire vient de aire installer un nouveau camp d'instruction, ont l'orientation générale est celle du Sud-Ouest au Nord-Est.

Il existe depuis quelques années déjà, non oin de là, à 25 kilomètres à peine, à Bourg-Lastic, un camp du même genre ; mais on lui eproche d'être de dimensions trop restreintes t de ne présenter qu'un champ de tir insuffisant pour l'exécution des tirs de guerre de infanterie.

La Courtine, au contraire, constituera, dit-on, n polygone superbe, non seulement pour l'infanterie, mais aussi pour l'artillerie. Nous disons « constituera », car s'il est vrai que ce ouveau camp va être ouvert ces jours-ci, il en est pas moins vrai qu'il est loin d'être chevé et que son installation est encore tout e qu'il y a de plus rudimentaire.

Qu'y trouve-t-on en effet à l'heure qu'il est ? es puits à eau potable, quelques abris pour s cuisines, des latrines, quelques écuries de rtune pour les chevaux, des abreuvoirs et nfin, pour abriter les hommes, quelques-unes es fameuses tentes coniques fournies par l'administration.

Plus tard, et au fur et à mesure que le permettront les ressources, il sera construit des araquements susceptibles de loger tout au oins une brigade, mais on ne saurait guère onger à commencer les travaux que va nécessiter cette installation, que lorsque sera ouverte la ligne ferrée, en construction d'ailleurs, ppelée à relier la station de Felletin, à 20 kilomètres au Nord de La Courtine à celle d'Ussel, à kilomètres au Sud.

La mise en exploitation de ce tronçon de oie destiné à prolonger la ligne Guéret-Aubusson et à terminer la transversale qui doit relier s deux grandes lignes de Paris à Limoges par ierzon et Châteauroux et de Paris à Toulouse ar Vierzon et Montluçon, permettra en effet l'arrivage facile et us économique des atériaux nécessaires.

En tout état de cause et malgré le peu d'avancement s travaux d'aménagement, le camp de La ourtine va être inauguré officiellement ers le 15 Juillet rochain. Le ministre urait même l'intention de s'y rendre à tte occasion et les roupes appelées à ccuper les premières sont celles qui mposent la 45e brigade d'infanterie nant de Limoges et e Guéret. Après les, ce sera le tour celles qui tiennent rnison à Clermont-rrand et à Montluçon, et l'année prochaine viendront successivement les autres parties constituées des 12e et 13e rps.

Nous saluons en ous cas de grand eur la mise en service de ce nouveau champ d'expériences et d'épreuve. Plus nous approchons du service de deux ans, plus nous aurons besoin de faire de l'instruction intensive et plus nous aurons besoin d'éloigner, de temps en temps et à toute époque, nos jeunes troupes du théâtre habituel de leurs exploits, c'est-à-dire des environs immédiats de leurs garnisons respectives.

Si les premiers occupants de La Courtine sont exposés à ne pas trouver toutes leurs aises, ils s'en consoleront facilement en songeant que leurs ancêtres périgourdins, limousins et auvergnats en ont vu bien d'autres, et qu'avec un peu de cœur au ventre et de bonne volonté réelle, on arrive à surmonter toutes les difficultés possibles pour le plus grand bien du pays et l'honneur de nos glorieuses et belles couleurs.

N.



Le maréchal OYAMA,
Commandant en chef de l'armée japonaise en Mandchourie

CE QUE FUT LE COMBAT DE TURENTCHEN

Depuis que les armes à tir rapide ont fait leur apparition dans les diverses armées du monde, on n'avait pas eu l'occasion de se rendre compte de la physionomie du combat résultant de l'emploi des engins les plus modernes. La guerre du Transvaal elle-même n'avait pu donner que des indications insuffisantes, car si, d'une part, les deux adversaires disposaient l'un et l'autre de canons et de fusils perfectionnés, d'autre part, la tactique adoptée par les Boers relevait plus de la guerre de guérillas que des procédés de combat régulier.

Dans la campagne contre les Boxeurs, l'artillerie à tir rapide, les fusils de petit calibre ont également affirmé leur supériorité; mais là encore, il n'y a pas eu de tactique de combat dans la véritable acception du mot. Des troupes civilisées en petit nombre ont fait la chasse à des bandes nombreuses de brigands pourvus d'armes de précision dont ils ne savaient guère se servir. La dernière campagne de Chine ne peut donc, elle non plus, nous donner, une idée de ce que serait une lutte entre puissances civilisées, possédant des armées régulièrement organisées, et manœuvrant suivant les principes reconnus généralement comme les meilleurs par les tacticiens de l'un et l'autre camp.

Voilà pourquoi la campagne actuelle russo-japonaise sera pleine d'enseignements. De part et d'autre on se pique de civilisation ; les deux armées possèdent chacune des armes portatives, des canons excellents.

L'art militaire et ses applications n'ont plus de secrets pas plus pour les élèves de Dragomirov que pour les officiers formés à l'école du maréchal Oyama; enfin la bravoure, le patriotisme, le mépris de la mort sont indéniables chez les deux adversaires.

Toutes les conditions sont donc remplies pour permettre d'étudier ce que seraient les futures batailles, non plus en Extrême-Orient, mais dans l'Europe centrale ou occidentale, si la guerre venait à être déchaînée entre deux grandes puissances continentales.

C'est à cet égard que le récit des combats de Turentchen, 29 et 30 Avril et 1er Mai derniers, fait par un témoin oculaire, le capitaine Eletse, de la garde impériale russe, doit trouver sa place ici. Cette relation, que nous ne pouvons malheureusement donner *in extenso*, mais dont nous résumerons les passages importants nous montrera comment s'engage, se poursuit et se conclut un combat moderne.

Le 22 Avril, nouveau style, la première armée japonaise commença à se



Un groupe de téléphonistes japonais

concentrer dans les environs de Wiju et d'Antoung. Dès ce moment, on pouvait supposer qu'elle avait l'intention de passer le Yalou dans les environs de Turentchen.

Dans la nuit du 26 au 27 Avril, 1,500 Japonais se portèrent vers une petite île située au Nord de la grande île de Somalindou et en chassèrent un détachement d'une centaine de tirailleurs russes, qui perdirent leur chef, le lieutenant Semenov, et vingt hommes, soit le cinquième de leur effectif. Une reconnaissance d'officier russe signalait au même moment la présence au Sud de Wiju d'un grand camp ennemi. Dans le but de forcer les Japonais à démasquer leur artillerie et à se déployer, les Russes canonnèrent Wiju et ses abords immédiats pendant toutes les journées des 27 et 28 Avril ; mais les Japonais ne donnèrent pas dans le piège et ne ripostèrent pas par un seul coup de canon.

Dans la soirée du 29 Avril, ils firent passer le Yalou à 3 régiments d'infanterie, 2 escadrons de cavalerie et 1 batterie ; les avant-postes russes durent se replier, sans pertes sensibles d'ailleurs, sur la position principale.

Celle-ci était organisée de la manière suivante :

Les 2e et 3e batteries de la 6e brigade d'artillerie de Sibérie orientale occupaient la crête de la Montagne électrique avec, comme soutien, le 12e régiment de tirailleurs de la Sibérie orientale massé en arrière de la crête ;

Le 22e régiment de tirailleurs de la Sibérie orientale et la 3e batterie de la 3e brigade de la Sibérie orientale avaient pris position entre les villages de Tchingoou et de Potétinzy ;

Les 10e et 11e régiments de tirailleurs de la Sibérie orientale étaient en réserve aux villages de Tenzy et Turentchen, à environ 5 kilomètres à l'Est de Tenzy.

Les troupes russes étaient sous les ordres du général Kachtalinski.

Le 30 Avril, à dix heures huit minutes du matin, un premier coup de canon retentit du côté de Wiju ; c'est le signal de la canonnade qui durera jusqu'à six heures du soir, sans interruption. Les Japonais ont, sur la rive gauche du Yalou, mis en batterie quatorze pièces de gros calibre et trente-quatre pièces de campagne.

Seize canons russes seulement peuvent donner la riposte ; leur calibre est inférieur d'ailleurs à celui des canons japonais.

Sous la protection de son artillerie, l'armée du général Kuroki entame le passage du Yalou. La garde japonaise, qui occupe l'aile droite, manœuvre de manière à tourner le flanc gauche russe, formé par le 22e régiment de tirailleurs.

Les 2e et 12e divisions japonaises attaquent de front la position. Il y a donc en présence 2 régiments, du côté russe, et 12 régiments, du côté japonais. Les projectiles lancés par les batteries nipponnes atteignent les réserves russes et l'ambulance, situées pourtant à 9 kilomètres de l'artillerie ennemie.


Le type des chevaux qu'on trouve en Mandchourie

Le 1er Mai, à 4 heures du matin, la canonnade recommença si formidable que le sol en tremblait. Bientôt devant le front et le flanc gauche des Russes apparurent des chaînes épaisses de Japonais.

Le 12e régiment de tirailleurs et les batteries ouvrirent un feu si violent sur les assaillants que les Japonais qui traversaient le cours d'eau sur un pont et à gué disparaissaient par rangs entiers sous l'eau et étaient aussitôt entraînés par le courant. Mais l'ardeur des survivants n'en était pas amoindrie. Sur une colline où s'avan-çait la garde, les tués et blessés formaient de vé-ritables parapets que de nouvelles vagues enne-mies escaladaient pour marcher contre les Russes, sans s'arrêter un seu instant et toujours soutenues par le feu terrible des batteries.

Bientôt, 22 de ces batteries s'éta-blirent sur sur une hauteur, au Nord de la montagne Dvourogaia, et priren l'artillerie d'enfilade.

On décida alors de faire replier les batteries. Les avant-trains furen amenés avec autant d'ordre et de calme qu'à la manœuvre et se por tèrent en arrière au trot. Mais lorsqu les batteries atteignirent une monté escarpée, les chevaux, dont plusieur étaient blessés, s'arrêtèrent et n purent franchir l'obstacle, malgr tous les efforts de leurs conducteurs

Alors, sur l'ordre de leurs com mandants, les batteries firent demi tour et regagnèrent rapidement leu ancienne position, allant au-devar d'une perte certaine, mais avec l'in tention de vendre chèrement leur vie

Elles ouvrirent aussitôt un feu à mitraill sur les colonnes japonaises qui s'appro chaient.

En un instant, tous les officiers des deux bat teries, presque tous les servants et tous le chevaux furent tués ou blessés.

Les pièces tirèrent leur dernière salve.

A ce moment, le 12e régiment avait déjà perd avec son chef 40 p. 100 de son effectif, ma il tenait toujours.

Le 22e, qui, lui aussi, avait subi des perte énormes, se repliait lentement sous la poussé de 4 régiments de la garde japonaise.

Ordre est donné de porter en avant le 11e ré giment de tirailleurs, qui se trouvait en re serve.

Les bataillons de ce régiment s'avancent a pas cadencé aux accents de la musique, dra peaux déployés, ayant à leur tête le pope q porte la croix. Ils se jettent sur l'ennemi à baïonnette.

Ils ne sont qu'à environ cinquante pas d Japonais et déjà malgré le grond ment des canons le sifflement des ba les, on entend rete tir le terrible *hourra !* puis so dain ils se taiser Pour quelle caus

Les premières chaînes de l'infa terie japonaise, n'attendant pas l charge à la baïo nette, avaient f demi-tour au pas course en s'écarta pour dégager le fro de la réserve do les hommes à g noux exécutère des salves sur le 1 régiment qui fu décimé.

Ce fut en em ployant cette tac que que les Jap nais paralysèrent puissance de no sûre baïonnette.

Quatre fois le brave 11e régim renouvela ses cha ges et chaque f


Après la bataille. — Village coréen compris dans la zone d'attaque des Japonais

les Japonais recommencèrent la même manœuvre.

Le valeureux 11e ne comptait plus que très peu d'hommes debout. Le 3e bataillon de ce régiment, arrivé tout récemment de Russie, jonchait littéralement le terrain des ses tués et de ses blessés; seul, son drapeau put être sauvé.

Dans cette attaque, le régiment avait perdu son colonel, 2 chefs de bataillon, 9 capitaines et 75 p. 100 de ses officiers subalternes et de sa troupe; le pope avait reçu deux balles dans la poitrine.

Sur ces entrefaites, l'ennemi avait commencé à envelopper aussi le flanc droit. Le flanc gauche, où se trouvait une batterie, était presque entouré; tous les officiers étaient tués ou blessés; il restait debout un homme par pièce.

Lorsque les Japonais se présentèrent en masse, on mit les culasses hors d'usage, et le détachement, qui avait si vaillamment combattu, se replia vers l'Ouest, ayant perdu 2,500 hommes, soit la moitié de son effectif. Les pertes des Japonais étaient d'environ 7,000 hommes.

***

Tel fut le combat de Turentchen où vainqueurs et vaincus firent preuve d'un courage héroïque, mais la disproportion était trop forte, et les Russes, comptant trop sur leurs baïonnettes, se firent inutilement décimer par les salves des Japonais et ne surent point rompre le combat au moment où, le déploiement des 3 divisions ennemies étant terminé, il devenait évident que l'avant-garde du général Kachtalinski devait se replier sur le gros des forces russes.

G. M.

Les grands travaux publics en Afrique occidentale

Côte d'Ivoire

A la suite de la mission confiée en 1899 au chef de bataillon du génie Houdaille, alors capitaine, un plan de travaux publics, constituant l'outillage économique nécessaire au développement normal de notre colonie de la Côte d'Ivoire, fut élaboré. Ce plan comportait un double effort :

a) Percement d'un canal de 7 mètres de profondeur au-dessous du niveau moyen de la mer et la faisant communiquer avec la lagune à Petit-Bassam, où se trouve un trou sans fond, canal qui permettra aux navires calant 6 mètres de remonter jusqu'au port intérieur d'Abidjan. Le devis qui fut établi s'élevait à 4,000,000 en chiffres ronds;

b) Construction d'un chemin de fer d'Abidjan vers l'intérieur. Le premier tracé relevé par la mission Houdaille fut revisé, en 1903, par le capitaine du génie Crosson-Duplessis; la variante adoptée raccourcit la ligne, qui d'ailleurs ne présente pas de grosses difficultés d'établissement, car les constructeurs n'auront pas à combler de marais comme au Dahomey (La Lama), ni de grands ouvrages d'art à édifier comme en Guinée. Les évaluations, largement calculées, font ressortir le prix du kilomètre à 78,000 francs.

C'est sur la partie des fonds de l'emprunt de 65,000,000, mis à sa disposition par le gouverneur général Roume, que la colonie de la Côte d'Ivoire va entreprendre en régie et le percement du canal et la mise en œuvre du chemin de fer. Le commandant Houdaille a été chargé de diriger les travaux qui ne sauraient être en meilleures mains.

A l'heure où paraîtront ces lignes, trois mois se seront écoulés depuis que le premier coup de pioche a été donné. Déjà, à Petit-Bassam, les travaux avancent avec rapidité. Le canal, au 1er Avril, était élargi à 20 mètres sur une longueur de 300 mètres, et les 500 mètres qui restent à creuser sont attaqués sur la moitié de leur longueur. On peut donc espérer que



Le commandant HOUDAILLE,
chargé de la construction du chemin de fer de la Côte d'Ivoire

bientôt, la jonction sera faite avec la mer. Il ne restera plus qu'à élargir et à approfondir au moyen de dragues à succion. Trois ans ont été prévus pour l'achèvement du canal maritime. Nul doute que le directeur des travaux ne gagne quelques mois sur ce délai.

Quant au chemin de fer, dont le tracé sur 79 kilomètres, d'Abidjan à Ery-Makouguié, a été adopté définitivement par le comité des travaux publics des colonies, il est amorcé sur 6 kilomètres en plate-forme où circule un matériel Decauville. Des maisons en brique et en bois ont été construites pour le logement du personnel européen.

Quinze cents noirs sont employés à ces travaux, menés avec intelligence et activité, qui font le plus grand honneur au commandant Houdaille et à ses dévoués collaborateurs.

G. Benin.



Le chemin de fer de l'Asie mineure

LA TURQUIE D'ASIE

et le chemin de fer de Bagdad

Dans un article précédent : « Importance des voies de communications dans la Péninsule des Balkans » (1), le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial,* exposait la facilité et la rapidité des relations ouvertes actuellement entre l'Europe centrale et Constantinople, par la voie ferrée de Budapest-Sofia-Philippopoli, et il pronostiquait l'importance du chemin de fer de Bagdad, dans un avenir rapproché.

Au Sud du Bosphore et de la mer Noire, la Turquie d'Asie possède des richesses naturelles et inépuisables. Cette contrée, présente, au point de vue du sol et du climat, deux caractères bien différents :

Au Nord, l'Anatolie, comprise entre la mer Noire et le golfe oriental de la Méditerranée, est formée par un vaste plateau élevé en moyenne de 1,000 à 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer et sillonné de nombreux cours d'eau qui en fertilisent le sol. Cette région a tenu une place importante dans l'histoire et était jadis couverte de villes superbes : Ancyre, Iconium, Césarée, Argée, etc. Conquise par les Turcs en 1400, elle s'appauvrit, et sa population diminua rapidement.

Au Sud, la Mésopotamie ou ancienne Terre Promise des Hébreux comprend les vallées moyenne et inférieure du Tigre et de l'Euphrate. Cette province a été renommée de tout temps par sa fertilité, et les peuples les plus civilisés de l'antiquité vivaient dans les vallées de ses fleuves; témoins les ruines qui attestent encore, de nos jours, l'existence et la splendeur passées des capitales de ces peuples.

Babylone était une vaste résidence royale assise sur les deux rives de l'Euphrate.

Ninive, capitale de l'Assyrie, dont l'enceinte mesurait plus de 100 kilomètres, laisse voir, près de Mossoul, un ensemble prodigieux de châteaux fortifiés et de palais.

Bagdad, élevée au huitième siècle de notre ère par le kalife Mansour, fut rendue célèbre par les contes des « Mille et une nuits ». Cette cité comptait 2,000,000 d'habitants; aujourd'hui sa population ne s'élève plus qu'à une centaine de mille.

Pendant de longues années, le gouvernement turc a été hostile à la colonisation au moyen d'éléments étrangers. Il n'en est plus de même aujourd'hui; le sultan Abdul-Hamid verrait avec plaisir des colons européens et surtout allemands s'installer en Turquie d'Asie.

Depuis son voyage de 1898, Guillaume II est devenu très populaire à Constantinople, et l'Allemagne récolta de ce voyage, en 1902, la concession définitive du futur chemin de fer de Bagdad pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années.

La gare terminus du chemin de fer de Budapest-Sofia se trouve à Stamboul, à trente minutes en bateau de Haïdar-Pacha, port concédé à l'Allemagne en 1901 et tête de ligne du chemin de fer de Bagdad.

Une compagnie allemande a déjà mis en exploitation la ligne de Haïdar-Pacha à Angora, sur le plateau d'Anatolie. La continuation de cette ligne vers l'Euphrate est en projet.

La ligne ferrée Constantinople-Bagdad-golfe Persique, concédée à l'Allemagne en 1902, empruntera la précédente jusqu'à Eskicheïr pour se diriger, de là, sur Konia; elle franchira le Taurus aux portes de Cilicie, coupera l'Eu-

(1) Voir le n° 17.

phrate et atteindra le Tigre à Mossoul. Cette voie suivra la rive droite du Tigre jusqu'à Bagdad pour reprendre ensuite la vallée de l'Euphrate jusqu'au golfe Persique.

Le trajet de Londres au golfe Persique pourra s'effectuer en cinq jours et demi; cette voie sera sans doute préférée à celle du canal de Suez et, en tout cas, la doublera avantageusement.

Depuis 1820, l'Allemagne a fourni plus de 5 millions d'émigrants à l'Amérique. Ces émigrants se sont assimilés aux races chez lesquelles ils ont trouvé refuge, et sont devenus citoyens de leur pays d'adoption; donc perte sèche pour leur ancienne patrie.

Il n'en sera pas de même avec une émigration des Allemands en Turquie d'Asie, où la fusion est presque impossible avec le Musulman.

Le colon européen qui se sera implanté sur le plateau d'Anatolie ou dans les plaines de la Mésopotamie, y trouvera sûrement de réels bénéfices et, par suite du caractère et des mœurs de l'indigène, conservera le souvenir et le sentiment de sa nationalité. Comme le pensent avec raison les initiateurs de ce mouvement de colonisation, l'Allemand de Turquie d'Asie restera Allemand, et les contrées fertilisées par son labeur deviendront un prolongement du territoire allemand.

Certains prétendent que la mise en valeur des régions pénétrées par le chemin de fer de Bagdad sera difficile à réaliser par l'Européen. Tel n'est pas notre avis.

Sur les plateaux découpés de l'Anatolie, l'Européen pourra travailler et faire produire par lui-même.

Dans les plaines de la Mésopotamie où la terre est très féconde si on lui donne de l'eau, l'Européen se bornera à ordonner et à surveiller le travail de l'indigène.

Forts de l'appui du Sultan, les Allemands, qui ont étudié depuis longtemps déjà la ligne de conduite à suivre pour favoriser leur expansion en Turquie d'Asie, réussiront dans cette entreprise économique et patriotique.

Aussi la situation politique de la péninsule balkanique doit-elle intéresser tout particulièrement le gouvernement de l'empire d'Allemagne.

Y.

LA RÉVOLTE DES HERREROS (1)

Le corps expéditionnaire allemand

Comme nous l'avons dit dans un de nos derniers numéros, le général de division von Trotha a été nommé commandant en chef du corps expéditionnaire constitué en vue de la pacification du Sud-Ouest africain allemand.

L'état-major du commandant en chef comprend : un chef d'état-major du grade de lieutenant-colonel, trois officiers d'état-major et deux aides de camp. L'intendance est représentée au quartier général par trois fonctionnaires ; et un officier d'administration ; le service de santé, par deux médecins ; la justice militaire, par trois fonctionnaires, le service vétérinaire, par un vétérinaire. Six officiers sont chargés du service de la télégraphie optique, quatre officiers ont dans leurs attributions la télégraphie sans fil, et les troupes de chemin de fer forment un détachement commandé par un lieutenant et trois sous-lieutenants.

Les corps de troupe comprennent deux régiments d'infanterie montée, dénommés premier et deuxième régiments de campagne. Le premier compte comme officiers ou employés : un lieutenant-colonel, trois majors, douze capitaines, vingt-cinq lieutenants, trente-trois sous-lieutenants, huit médecins, un payeur, cinq vétérinaires.

Le deuxième régiment est fort de : un colonel, trois majors, huit capitaines, dix lieutenants, trente-quatre sous-lieutenants, sept médecins, trois payeurs et huit vétérinaires.

Un détachement de mitrailleuses est sous les ordres d'un capitaine et de trois sous-lieutenants.

L'artillerie est constituée par deux groupes à cheval : le premier compte un major, quatre capitaines, cinq lieutenants, six sous-lieutenants, deux médecins, un payeur et un vétérinaire. Le second groupe d'artillerie à cheval est fort de : un major, deux capitaines, six lieutenants, trois sous-lieutenants, deux médecins, un payeur et deux vétérinaires.

Au commandement des étapes se trouvent : un commandant d'état-major et un major, un capitaine, un lieutenant, deux fonctionnaires de l'intendance, un payeur, un vétérinaire, un fonctionnaire de la justice militaire.

Le dépôt de remonte compte : deux lieutenants, un médecin, un payeur, un vétérinaire; le dépôt d'habillement : un capitaine et un lieutenant.

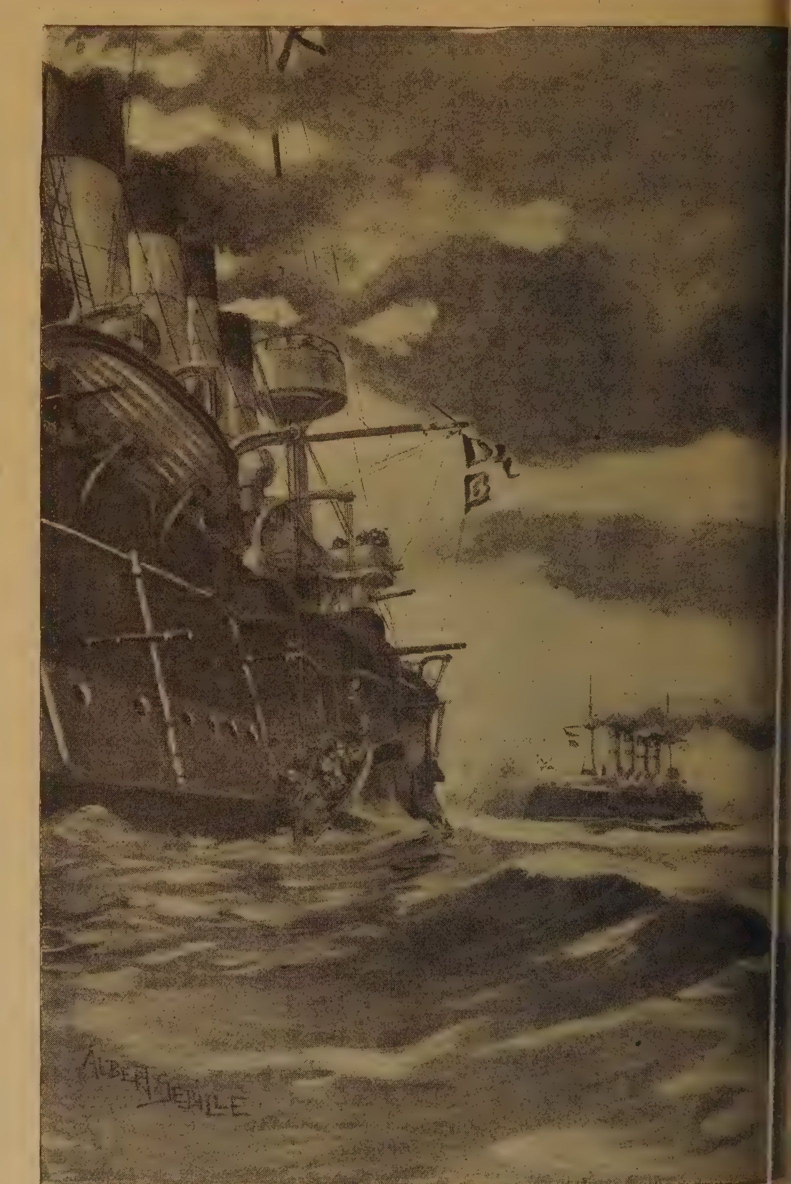
Le groupe des trains, commandé par un major, compte douze officiers et un payeur.

Quinze médecins sont prévus pour les hôpitaux de campagne, et la boulangerie est commandée par un officier d'administration.

C'est, au total, environ deux cent quatre-vingts officiers, médecins ou employés ayant rang d'officier qui vont encadrer les quatre mille hommes placés sous le commandement du général von Trotha.

S.

(1) Voir les nos 8, 9, 10, 18 et 28.



Rossia *Cromoboï*

La division navale russe de Vladivostock arraisonnan

CAPTURE D'UN NAVIRE ANGLAIS

Par la division navale russe de Vladivostock

L'amiral Bézobrazov [1] a de nouveau repris la mer avec ses trois croiseurs cuirassés, laissant à Vladivostock le croiseur protégé *Bogatyr* qu'on est parvenu, après de grands efforts, à retirer de la roche sur laquelle il s'était échoué à l'entrée de la baie extérieure.

La division, accompagnée de torpilleurs, a fait une apparition devant le port de Gensan, sur la côte Est de Corée, dont elle a bombardé les établissements militaires pendant que les torpilleurs détruisaient deux petits bâtiments de commerce japonais.

Au cours de sa précédente sortie, la division russe avait rencontré, devant le détroit de Tsoumgarou, un vapeur anglais, l'*Atlanton*, dont l'allure suspecte et certaines irrégularités relevées dans ses papiers de bord donnèrent à penser à l'amiral Bézobrazov que sa cargaison pouvait contenir de la contrebande de guerre, quoiqu'en apparence elle se composât de 6,500 tonnes de charbon japonais à destination de Singapour.

Notre gravure représente le navire anglais, au milieu des 3 croiseurs russes, attendant la visite de l'officier qui examinera ses papiers et dont le canot descend à la mer, le long des flancs du *Rossia*.

A la suite de cette visite, l'*Atlanton* a été dirigé, sous les ordres d'un lieutenant de vaisseau russe, sur Vladivostock où le tribunal compétent a jugé qu'il était de bonne prise. R.

(1) Voir le nº 30.



Le quartier-maître BRIAND, qui a sauvé la vie de cinq enfants, à St-Malo

Riurik

boat anglais « ATLANTON » dans la mer du Japon

(D'après une phot. de l'envoyé spécial du *Petit Journal*.)

Marin sauveteur

Nous sommes heureux de donner le portrait du quartier-maître Briand, du torpilleur de haute mer *Tourbillon*, qui récemment a arraché à une mort certaine cinq enfants, dont le plus âgé a douze ans, qui s'amusaient sur les rochers du fort National, en face de Saint-Malo.

Distraits par leurs jeux, ces enfants ne s'aperçurent pas que la mer montante entourait le fort National. Quand ils voulurent s'échapper, il était trop tard. Les cinq enfants étaient perdus, car les rochers sur lesquels ils se trouvaient allaient bientôt être recouverts par la mer.

Briand, voyant le danger qu'ils couraient, se déshabilla et se jeta à l'eau. Il eut le bonheur de ramener à terre, assez facilement, deux des enfants. Deux fois encore, il retourna au secours de ceux qui étaient restés sur le rocher, avec plus de difficultés, car la mer devenait mauvaise.

Quand Briand se remit à l'eau pour ramener le dernier enfant, ses forces le trahirent ; heureusement, des témoins de l'héroïsme du quartier-maître étaient allés prévenir le poste de sauvetage, et le canot de ce poste arriva à temps pour sauver des flots Briand et le dernier des jeunes imprudents.

N.



Bombardement d'une batterie de côtes par un navire

A propos de la défense des côtes

Les attaques qu'avec une inlassable ténacité la flotte japonaise exécute périodiquement contre les ouvrages de Port-Arthur ont appelé l'attention du public sur la défense des côtes; mais il semble que le public se contente aisément du mot de « défense des côtes », sans se demander comment et jusqu'à quel point les côtes se trouvent défendues.

Il n'entre pas dans le cadre de cet article d'étudier quels peuvent être les principes directeurs de la défense des côtes d'un grand pays.

Il nous suffira, ici, d'envisager de la façon la plus générale les conditions relatives de la défense et de l'attaque. Il reste bien entendu que nous ne voulons nous occuper que d'une attaque par l'artillerie, ayant pour objet de réduire un ouvrage, et non de l'assaut brusqué, d'un forcement de passe où l'on a le souci de passer plus que de combattre.

Donc, notre sujet est simplement l'attaque d'un ouvrage à terre par l'artillerie flottante. Tout d'abord, il convient de considérer quel avantage immédiat constitue pour l'artillerie de terre la position réciproque des deux buts. L'un, le but flottant, est nettement défini sur la surface plane de la mer, la distance en peut être repérée le plus aisément du monde; la position de la force ennemie portée sur un plan, à deux moments voisins, permet de tracer sa route.

Pour l'autre, le but fixe, constitué par la batterie, sa visibilité en est souvent mauvaise, les reliefs du sol se confondant avec ceux des talus; la distance en peut être connue par la carte, mais encore faut-il être bien assuré de la position du navire et l'ébranlement des coups de canon, la mobilité des grosses pièces voisines du « compas » donnent peu de sécurité aux indications de l'aiguille aimantée.

Quand le feu sera ouvert, par le fait même de la position élevée de la batterie, les panaches d'eau et d'embruns soulevés par les projectiles de la défense marqueront nettement, sur la mer, l'écart des coups au but qu'ils auront visé.

Sur la terre, au contraire, la plus maigre végétation de broussailles et d'arbustes, la plus légère dépression du terrain suffiront à masquer les points d'arrivée des projectiles de l'attaque.

Nous n'avons, jusqu'ici, envisagé que les conditions physiques, pour ainsi parler, les conditions qu'il serait facile de reconnaître, à la première vue du combat, pour le simple observateur. Si nous passons aux conditions plus particulièrement techniques, la même conclusion va s'imposer.

La vulnérabilité d'un objectif peut se mesurer par l'étendue dans laquelle les projectiles sont offensifs; cette étendue varie avec la raideur, la tension — c'est le terme consacré — de la trajectoire.

Mais la vulnérabilité d'un objectif varie aussi avec les di-

Le cuirassé russe « PERESVIET », dont l'amiral TOGO avait faussement annoncé la destruction (Phot. M. Bar.)

ensions en hauteur et en profondeur que résente cet objectif dans le sens du tir, et il ıffit de voir quelle faible profondeur, quelle ible hauteur offre, selon la direction normale ı point, un ouvrage moderne, pour juger ıe l'assaillant a peu de chances de lui faire rand mal.

Si l'on envisage, d'autre part, que l'altitude ì sont placés généralement les ouvrages force ıssaillant à se tenir à distance, pour en-)yer, sous une inclinaison convenable, ses pro-ctiles à son but, on voit, tout aussitôt, que s chances d'atteindre diminueront de ce fait.

Donc, l'ouvrage de terre, à faible profil, à eine visible sur une crête, sans profondeur elon la ligne de tir, peut être regardé comme eu vulnérable. Il faudra l'attaquer de loin pour nter de le bien toucher, à cause de son alti-ide, et l'attaquant de loin, les chances de le oucher diminuent. L'ouvrage va riposter à ıttaque; il faudra demeurer en mouvement our gêner la riposte, mais il faudra ne pas erdre ce but que l'on voit au delà des fumées 'explosion des obus trop courts.

Il sera donc nécessaire de tirer incessamment, de la ner, de tirer beaucoup pour assurer qu'on garde la bonne hausse et l'approvisionne-ment des nunitions, bord des navires, n'est pas épuisable; ɔs canons, u'on s'ef-force de aire tirer plus ra-ɔidement ɔossible, ɔnt de ter-bles man-ɾeurs. Le ɾt, de ses ɔbstruc-ions, tire tiemment harges et ɔus, pareil ces tireurs de Plewna, ıi puisaient sans relâche ıns les caisses de car-uches ouvertes à côté eux.

En admettant même que es artilleurs de terre ient d'insignes maladroits, manquant cons-ıment les buts flottants, les artilleurs de mer, ɾant sur une cible trop réduite et dans de cheuses conditions, useront très vite leurs ovisions, et force sera d'avoir recours aux rvices de l'arrière.

En mer, ces services-là peuvent être situés ssez loin.

Il semble donc que l'artillerie des navires ıit pas grandes chances de succès contre ɾtillerie des forts. Seul, un coup heureux — d'un de ceux-là la poudrière de Takou doit rder encore la trace — seul, un coup heu-ıx, sur lequel il est déraisonnable de comp-à l'avance, peut réduire au silence, à l'inac-n, pour quelques heures, une batterie de e.

Mais combien de joueurs se sont ruinés ınt d'amener le quine, à la loterie de jadis ! aut donc croire que le public a raison de se ıtenter du mot de « défense des côtes », sans uloir en connaître davantage. Contre l'en-ni flottant, les forts et les batteries de côte ıt bien une défense.

A.

Actions navales devant Port-Arthur

Qu'il ait été livré devant Port-Arthur [1], dans la soirée ou la nuit du 23 Juin, un important combat naval, ceci ne fait pas de doute.

Quels en ont été les résultats, voilà ce qu'il est plus difficile de dire et ce n'est pas un des moindres étonnements de cette guerre que le vague dans lequel restent encore, après quinze jours écoulés, des événements d'un intérêt considérable.

On peut alléguer, il est vrai, pour expliquer le mutisme du côté russe, que Port-Arthur est investi, mais cet investissement n'est point si complet, puisque tous les jours des nouvelles de la forteresse parviennent en Europe, soit par les Chinois qui en sortent et vont à Chéfou, soit par la voie de terre, à travers le réseau distendu des troupes japonaises.

Cette imprécision est encore plus inexplicable du côté japonais. Après une première dépêche officielle où il célébrait en termes formels une victoire éclatante, l'amiral Togo a eu des réticences et ses affirmations ont perdu de leur netteté à mesure que le temps s'écoulait.

On ne sait donc rien de formel. Le *Peresviet* a-t-il été coulé au large de Port-Arthur et le *Sevastopol* endommagé, tous deux du fait des torpilleurs nippons? comme l'affirmaient les premières nouvelles expédiées de Tokio d'après le rapport de Togo. Ces deux bâtiments, dûment torpillés, ont-ils pu regagner le port comme l'indiquent certaines dépêches venues de Chéfou ? N'est-ce pas le *Poltava* et non le *Peresviet* qui aurait sombré comme le rapportent d'autres nouvelles de Tokio, d'après lesquelles un certain nombre d'hommes de l'équipage de ce cuirassé auraient été recueillis par les croiseurs japonais ?

Nous ne pouvons répondre à ces trois graves points d'interrogation, et la seule indication ferme qu'on puisse tirer du combat qui a été certainement livré, c'est en premier lieu que la passe de Port-Arthur est déblayée des obstacles que la ténacité de l'amiral Togo avait réussi à y placer et en second lieu que les cuirassés *Tsesarevitch* et *Retvizan*, torpillés et mis hors de combat le 9 Février, sont réparés, ont repris leur rang dans la ligne de bataille.

Le *Peresviet* et le *Sevastopol* sont des cuirassés d'escadre.

Le premier jauge 12,700 tonnes, avec 133 m. de longueur et 22 m. de largeur. Sa vitesse est de 19 n. aux essais. Il porte 4 pièces de 254 m/m en deux tourelles placées à l'avant et à l'arrière, 11 pièces de 152 m/m en casemates cuirassées et 48 pièces légères.

Son équipage est de 732 hommes. Il a été mis à l'eau en 1898.

Le second a 112 m. de longueur, 22 m. de largeur. Son tonnage est de 10,950 tonnes et sa vitesse de 17 n. Son artillerie est plus puissante que celle du *Peresviet* et comprend 4 pièces de 305 m/m, également placées en deux tourelles aux extrémités du navire, 12 pièces de 150 m/m et 36 pièces légères. Mis à l'eau en 1895, il porte un équipage de 622 hommes.

Le *Poltava* est le frère du *Sevastopol*.



Le cuirassé russe « SEVASTOPOL »

Il est à noter que les dépêches de Tokio n'accusent pour l'escadre japonaise que des avaries relativement légères reçues par quelques torpilleurs. Il n'est pas nécessaire d'insister sur le peu de vraisemblance de cette déclaration.

D'après le rapport de l'amiral Togo, les attaques de torpilleurs auraient commencé dès la chute du jour et il est difficile d'admettre que le feu de l'escadre russe, qui était sur ses gardes, et d'ailleurs escortée de quatorze contre-torpilleurs ou torpilleurs, n'aurait pas causé plus de mal aux assaillants.

H.

(1) Voir les nos 11, 24 et 28.

VISITES de Souverains

—

Le roi d'Angleterre en Allemagne.

Les fêtes nautiques de toutes sortes qui ont, à cette époque de l'année, la magnifique rade de Kiel pour théâtre, ont été l'occasion d'une nouvelle visite du roi d'Angleterre à son neveu, l'empereur allemand.

Edouard VII est arrivé à Kiel, le 25 Juin, à bord de son yacht *Victoria-and-Albert* qu'escortaient huit destroyers anglais. L'empereur Guillaume, entouré de la famille impériale, l'y attendait au milieu d'un grand déploiement de la toute fraîche puissance navale allemande. Régates, visite à Hambourg, agapes et toasts ont occupé la semaine.

Le 30 Juin, le roi d'Angleterre a regagné ses pénates où il a pu reprendre, avec les lords de l'Amirauté, les études du port militaire dont la création a été décidée l'an dernier dans le Firth of Forth, juste en face du débouché des mers allemandes.

N.

Le voyage du roi d'Angleterre en Allemagne
Arrivée à Kiel du yacht royal anglais « VICTORIA-AND-ALBERT »
(Phot. Chusseau-Flaviens.)

LA RÉORGANISATION DE L'ÉCOLE DES PUPILLES de la Marine

Il y a quatre mois (1), le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial*, signalait le premier, dans une étude sur l'Établissement des Pupilles, les réformes que la Marine avait le devoir d'entreprendre pour assurer l'avenir des orphelins des gens de mer, selon la bonne condition moyenne des enfants du peuple de France. Un décret ministériel vient de prescrire la réorganisation de l'École sur les bases mêmes que nous indiquions : « Garder les orphelins jusqu'à quinze ans et demi pour pousser plus à fond leur instruction professionnelle, et ne plus les rejeter du nid avec des armes insuffisantes à la conquête du pain quotidien ; ... faciliter leur admission à l'École des Mousses ; assister à leur sortie de la Villeneuve, jusqu'à dix-sept ans et demi, un plus grand nombre de ceux des enfants que leurs aptitudes physiques n'entraînent pas à la carrière maritime... »

Une notable amélioration sera ainsi apportée au sort des orphelins de nos marins.

G.

EPHÉMÉRIDES DE LA Marine française

1er Juillet 1798. — Début de la campagne d'Egypte. L'armée navale de Brueys débarque dans la baie d'Aboukir le corps expéditionnaire, fort de 3,000 hommes, que commande Bonaparte.

2 Juillet 1803. — La frégate anglaise *Minerva*, 48 c., s'échoue sur la digue de Cherbourg. Attaquée par les deux canonnières *Chiffonne* et *Terrible*, canonnée par le fort de l'île Pelée, elle se rendit le lendemain au capitaine Lécolier, de la *Chiffonne*. Relevée et radoubée, elle prit rang dans la marine sous le nom de *Canonnière* et s'illustra sous le commandement du brave Bergeret.

3 Juillet 1810. — La division de frégates du capitaine de vaisseau Duperré capture, au large de Mayotte, les trois vaisseaux de la Compagnie des Indes: *Ceylon*, *Windham* et *Astell*. Ce dernier parvient à s'échapper pendant la nuit.

4 Juillet 1779. — Le vice-amiral d'Estaing attaque l'île de la Grenade et s'en empare. 700 prisonniers, 100 pièces de canons, 30 navires de commerce tombent entre nos mains.

5 Juillet 1779. — D'Estaing repousse la flotte anglaise de l'amiral Byron, venue au secours de la Grenade, en notre pouvoir depuis la veille.

6 Juillet 1801. — Le contre-amiral Linois, avec les vaisseaux: *Formidable* et *Indomptable*, de 86 c., *Desaix*, 78 c., la frégate *Muiron*, 40 c., est attaqué dans la baie d'Algésiras, par la flotte anglaise de l'amiral Saumarez, forte de six vaisseaux et une frégate.

Après cinq heures de combat, l'amiral Saumarez est obligé de rentrer à Gibraltar, nous abandonnant le vaisseau de 74 c. *Hannibal*.

Pour commémorer ce beau combat, le nom d'*Algésiras* fut donné à un vaisseau de ligne qui se couvrit de gloire à Trafalgar, sous les ordres de l'amiral Magon, par une défense héroïque. Un nouvel *Algésiras*, lancé



LE MONUMENT DE WATERLOO
L'Aigle est recouvert du drapeau tricolore

(1) Voir le no 12.

en 1855 et considéré pendant longtemps comme le plus beau vaisseau de la marine française, sert aujourd'hui d'école des torpilles à Toulon et se trouve probablement être le plus ancien bâtiment de la flotte actuelle.

7 Juillet 1746. — La Bourdonnais livre au commodore Peyton, au large de Negapatnam, une bataille heureuse qui lui ouvre le chemin de Pondichéry.

L'Achille, son vaisseau, portait 5,300,000 fr. d'argent et des approvisionnements de toute nature qui permirent à Dupleix de mettre la colonie en état de défense.

8 Juillet 1758. — Montcalm, avec 4,500 soldats et miliciens canadiens, bat, à Carillon, l'armée du général Abercrombie, forte de 23,000 hommes.

Les Canadiens conservent encore avec vénération le vieux drapeau aux couleurs de France qui, ce jour-là, les conduisit à la victoire.

LES SPORTS DANS L'ARMÉE

ATHLÉTISME

Un bel exploit. — Au cours du dix-septième championnat de courses à pied et concours athlétiques, que l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques a fait récemment disputer, un soldat du 144e régiment d'infanterie, en garnison à Bordeaux, a réussi un exploit sortif des plus sensationnels. Le soldat Gonder, du Sport athlétique bordelais, après avoir gagné le saut à la perche avec un saut de 3 m. 50, a tenté le record du monde. Au dixième essai, il a passé la barre placée à 3 m. 69.

Gonder, qui fait un an de service comme séminariste, pratique le saut à la perche depuis trois mois seulement. Il avait, avant cet exploit, gagné le championnat du Sud-Ouest disputé à Bordeaux, en franchissant 3 m. 51. On s'accorde à dire qu'il est capable de porter le record à 4 mètres.

A L'OFFICIEL

Guerre

Légion d'honneur

Est promu commandeur. — M. Le Fol, commiss. général des troupes coloniales.

Est promu chevalier. — M. Bernier, insp. techn. de l'exploit. des chemins de fer de l'Ouest.

Médaille militaire

Ont reçu la médaille militaire :

INFANTERIE

24e rég., Duflas, adj., 18 ans de serv.; 42e, Richardet, adj., 18 ans de serv.; 51e, Crepy, adj., 17 ans de serv.; 98e, Martinez, adj., 18 ans de serv.; 105e, Bertrand, adj., 18 ans de serv.; 108e, Barjou, serg., 15 ans de serv., 10 camp.; 119e, Ruez, adj., 18 ans de serv.; 3e bat. chass. à pied, Cochinaire, adj., 18 ans de serv.; 1er rég. étrang., Papillon, serg., 15 ans de serv., 8 camp.; 2e étr., Schmeing, soldat de 1re cl., 19 ans de serv., 19 camp.; Linké, soldat de 1re cl., 15 ans de serv., 15 camp.

ÉCOLES MILITAIRES

Ducatel, serg.-maj. à l'Ec. spéc. mil., 16 ans de serv., 1 camp.

CAVALERIE

6e chass. d'Af., Rouget, brigad. prévôt d'armes, 15 ans de serv., 15 camp.

ARTILLERIE

2e rég., Lusset, adj., 18 ans de serv., 19e, Chalmin, adj., 17 ans de serv., 1 camp.; 22e, Lambert, mar. d. log. trompette, 18 ans de serv.; 24e, Daubagna, adj., 18 ans de serv.; 32e, Jeuvrey, adj., 19 ans de serv.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES

17e escad., Bonnet, adj., 17 ans de serv., 4 camp.; 20e, Woerly, brig., 1er ouvr. sell., 30 ans de serv.

JUSTICE MILITAIRE

Etabliss. pénit. Mandine, serg.-maj. surveill. à l'établiss. pénit. mixte de Teboursouk (Tunisie), 17 ans de serv., 8 camp.

INFANTERIE COLONIALE

1er rég., Collin, adj., 16 ans de serv., 13 camp.; 2e, Myr, adj., 15 ans de serv., 11 camp.; Rinn, adj., 15 ans de serv., 10 camp.; 5e, Bauer, adj., 15 ans de serv., 11 camp.; Baratte, serg., 18 ans de serv., 8 camp.; 7e, Maylin, adj., 17 ans de serv., 11 camp.; 23e, Piotet, serg., 15 ans de serv., 12 camp.; Suffice, soldat, 15 ans de serv., 13 camp.: 24e, Provansal, adj., 15 ans de serv., 14 camp.: Strom, adj., 15 ans de serv., 10 camp.; 2e tir. malg., Albert, adj., 17 ans de serv., 11 camp.

Expéditions lointaines. — 3e tir. sénég., Samba-M'By, caporal, 4 ans de serv., 4 camp., 1 bless. A été blessé à l'attaque du repaire de Marobalo (Madagascar), le 9 Avril 1903.



A l'inauguration du monument de Waterloo (28 Juin 1904)
M. Edouard DETAILLE prononçant son discours

Tableau d'avancement

EMPLOYÉS DE L'ARTILLERIE

Pour off. d'adm. contrôl. d'armes de 3e cl. (de direct.) : M. Giraudon, ouvr. immat. à la sect. techn. de l'artill.; les chefs armur. de 1re cl.: Massin, du 26e drag.; Jaeck, du 1er d'inf.; Bisch, du 30e d'inf.; Moron, du 78e d'inf.

Pour off. d'adm. contr. d'armes de 3e cl. de manuf.): les ouvr. immat.: Pfitzinger, manuf. d'armes de Tulle; Bureste, man. d'armes de Châtellerault; Combier, man. d'armes de Saint-Etienne; Duverger, man. d'armes de Châtellerault; Vergnolles, manuf. d'armes de Châtellerault.

Armée active. — Nominations et mutations

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

M. Charles, cap. brev. au 7e cuir., a été nommé off. d'ordon. gén. comm. le 10e corps (à dater du 2 Juillet), en rempl. du cap. d'inf. brev. Lefort, réintégré dans son arme; M. Mittelhausser, lieut. brev. au 34e d'inf., off. d'ord. du gén. comm. le 3e corps, a été nommé off. d'ord. gén. comm. le 19e corps, en rempl. du cap. d'inf. brev. de Beaumont, réintégré dans son arme; M. Jordan, lieut. brev. au 78e d'inf., stag. à l'ét.-maj. de la 50e brig. d'inf. (25e div., 13e corps), a été nommé off. d'ord. gén. comm. cette brig. et les subdiv. de région d'Aurillac et du Puy,

en rempl. du cap. d'inf. h. c. Mignot, qui a reçu une autre affect.

M. Demongeot, cap. au 128e, a été nommé off. d'ord. du gén. de div. André, min. de la Guerre ; M. Mac-Nab, chef de bat. d'inf. h. c., chef d'ét.-maj du comm. sup. de la déf. des places du gr. de Nice, a été nommé chef d'état-maj. de la 9e div. d'inf. (5e corps), en rempl. du chef de bat. d'inf. brev. Thomas de Colligny, réint. dans son arme ; M. Bralet, chef de bat. du génie h. c. à l'état-maj. du gouv. mil. de Lyon, a été nommé chef d'état-maj. du comm. sup. de la déf. des pl. du gr. de Nice, en rempl. du chef de bat. d'inf. h. c. Mac-Nab ; M. Dervieu, chef de bat. brev. au 134e d'inf., a été mis en act. h. c. et nommé à un emp. de son grade à l'état-maj. du gouv. mil. de Lyon et du 14e corps, en rempl. du chef de bat. du génie h. c. Bralet; M. Ruyneau de Saint-Georges, cap. de caval. h. c., off. d'ord. du gén. command. le 3e corps, a été dés. pour servir en la même qualité auprès du gén. comm. le 19e corps, en rempl. du cap. de caval. brev. Maréchal, réint. dans son arme ; M. Descoins, cap. de cav. h. c., off. d'ord. du gén. Burnez, a été dés. pour servir en la même qual. auprès de cet off. gén., récemm. nommé au comm. du 3e corps, en rempl. du cap. de cav. h. c. Ruyneau de Saint-Georges ; M. Carmejane de Pierredon, cap. d'art. h. c., empl. à l'état-maj. du comm. sup. de la déf. des places du gr. de Toul, a été nommé off. d'ord. du gén. comm. l'artill. de la place et des forts de Lyon, en rempl. du cap. d'art. h. c. Gerouille de Beauvais.

SERVICES D'ÉTAT-MAJOR ET DU RECRUTEMENT

Est promu au grade d'officier d'administration de 2e classe (pour prendre rang du 23 Juin 1904). — M. Cabos, off. d'adm. de 3e cl. empl. à l'ét.-maj. du comm. de la subdiv. de Sétif. Maintenu dans sa position actuelle.

INTERPRÈTES MILITAIRES

Sont promus au grade d'officier interprète de 2e classe (pour prendre rang du 30 Juin 1904). — M. Gonalons dit Gognalons, off. interpr. de 3e cl., empl. au bur. arabe d'Ouargla. Maint. dans sa position actuelle; M. Baudin, off. interpr. de 3e cl. h. c., employé dans le terr. milit. du Tchad. Maint. dans sa posit. act.

L'officier interprète de 2e cl. Menouillard, à Zarzis, passe dans la première moitié de la liste d'ancienneté.

SERVICE DES AFFAIRES INDIGÈNES

M. Doury, cap. d'inf. h. c., employé dans le service des aff. indigènes, en Algérie, a été dés. pour exercer le comm. de la comp. sahar. de la Saoura ; les lieut. dét. de leur corps et empl. dans les serv. des aff. indigènes en Algérie dont les noms suivent ont été dés. pour exercer un emploi de leur grade: MM. de Richard d'Ivry, du 114e ; Hovard, du 127e; Cauvin, du 4e tir. alg., dans la comp. sahar. de la Saoura ; Canavy, du 139e; de Loustal, du 2e chass. d'Afr.; de Mas-Latrie, du 12e d'artill., dans la comp. sahar. de Colomb.

MM. Gascuel, lieut. au 18e drag., détaché dans le serv. des aff. indig. en Algérie, a été réintégré à son corps; Carcopino, lieut. au 2e chass. d'Afr., a été détaché de son corps, pour être employé dans le serv. des aff. indig. en Algérie ; Cousse, lieut. au 2e zouaves, a été détaché dans le serv. des aff. indig. en Algérie.

SERVICE DES POUDRES ET SALPÊTRES

M. Melard est aff. à la poudr. nat. de Sevran-Livry en qual. d'élève ingén.; M. Derazey est aff. à la poudr. d'Angoulême en qual. d'élève ingén. — Ces affectations dateront du 1er Juillet.

INFANTERIE

M. Huguet d'Etaules, cap. d'inf. h. c. (bat. étr. de Madagascar), est réintégré au 1er étr.; M. Lamiable, cap. d'inf. h. c. (serv. des trav. publics de l'Indo-Chine), est réint. dans les cadres et aff. au 2e étr.; M. Peltier, lieut. au 46e d'inf., passe au 116e.

CHEFS DE MUSIQUE

Les chefs de musique de 2e cl. : Tailliez, du 147e d'inf., et Leleu, du 41e d'inf., passent dans la première moitié de la liste d'ancienneté.

CAVALERIE

Sont promus lieutenants. — Les s.-lieutenants de cavalerie ; MM. de Gauhier des Bordes, 10e chass.; Aveline, adj. au trés., 2e spahis; Falguière, 13e cuir.; Drouillard, 8e cuir.; Le Bigot, 13e cuir.; Desnoyers, 1er drag.; Carrelet de Loisy, 1er drag.; Chaurand, 2e drag.; Gérard, 31e drag.; Lanes, 21e chass.; Manuel, 1er drag.; Martin, 2e chass. d'Afr.; David, 1er chass.; Madon. 5e cuir.; Lussigny, 4e huss.; Roudet de Neuville, 13e chass.; Marotte, 14e huss.; de Valence de Minardière, 10e chass.: de Chasteigner, 10e cuir.; Vanheeckhoet, 4e huss.; Barrio, 17e drag.; Starck, 6e chass. d'Afr.

Heitz, 27e drag.; Françon, 19e drag.; des Hautschamps, 10e cuir.; de Clédat, 10e cuir.; Borey, 2e chass. d'Afr.; Piaggio, 2e chass. d'Afr.; Clermont, 17e drag.; Olry, 5e chass. d'Af.; Crémery, porte-étend., 9e drag.; Sarault, 10e drag.; Gouin, 2e huss.; Gaye, 17e drag.; Passerat de Silans, 10e cuir.; de Vesian, 22e drag.; Chaigneau, 18e drag.; Garnot, adj. au trés., 14e huss.; Chiappini, 2e chass. d'Afr.; Monneret, 2e chass. d'Afr.; Roualle de Rouville, 21e chass.; Gautier, 4e chass. d'Afr.; Lucas de Lestanville, 7e cuir.; Henry, 4e chass. d'Afr.; Pérez, 11e drag.; Rollet, 5e huss.; de Laurencin, 4e drag.; Radmilo, 6e cuir.; Dillon, 20e chass.

Les lieutenants Pierre, du 9e hussards, et Domenech de Cellés, du 5e chass. d'Afrique, sont mis h. c. à la disposition du ministre des col. pour servir dans l'Afrique occid. française.

Les lieut Pierre, du 9e huss., et Domenech de Cellés, du 5e chass., dés. pour l'Afrique occid., sont maintenus à leur corps ; M. Maréchal, cap. brev. h. c., est affecté au 6e chass d'Afr. comme cap. comm.; M. Verots, lieut. au 7e cuir., est affecté au 3e drag.; M. Peynaud, lieut. au 6e huss., est affecté au 14e huss.; M. Morestin, lieut au 4e huss., est affecté au 10e huss.

ARTILLERIE

Sont nommés à la première classe de leur grade. — Les capitaines : MM. Jacques, du 2e bat., au fort de Lucey; Dagues de la Hellerie, 7e rég.; Repelin, brev., stag. à l'ét.-maj. de la 58e brig. d'inf.; Ollivier, du 36e; Hucher, brev., 20e; Seguin, brev., 34e; Cathalot, 34e; Rouyer, 37e; Dessens, brev., 12e, à Alger; Didier, 38e, à Bastia; Remion, 2e rég.; Varrasse, 2e bat.; Bourel, 1er bat., à Boulogne-sur-Mer; Bruché, comm. la 5e comp. d'ouvr.; Perenet, 11e bat.; Berruyer, école d'art. du 7e corps; Desforges, comm. la 10e comp. d'ouvr.; Jeannot, 4e bat., à Longwy; Targe, du 13e rég., off. d'ord. du ministre de la guerre; Lafont, brev., 14e rég.; Dedieu-Anglade, de la manuf. d'armes de Saint-Etienne; Seguin, 31e; Guiboud-Ribaud, 22e; Marville, 7e bat., à Reims; Marckert, off. du 21e; Dubois, 10e rég.

Sont promus off. d'adm. de 2e cl. — Les off. d'adm. de 3e cl., ayant accompli deux ans dans leur grade : MM. Verdouck, à l'école d'art. du 5e corps ; Caille, à la direct. de Briançon ; Duris, à la direct. d'Alger.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES

MM. Brocherion, vét. en 1er au 21e art., est aff. au 15e drag.; Dufner, aide vét. au 11e drag., passe au 2e spahis.

PORTIERS-CONSIGNES

Sont nommés portiers-consignes de 3e cl. — A Tunis : Le gendarme Leblanc, de la brig. de Charny (Meuse); à Alger: le mar. des log. Caron, du 16e drag., à Reims.

SERVICE DE L'INTENDANCE

M. Andraud, off. d'adm. de 1re cl. dans la 15e rég., a été dés. pour Paris (minist. de la guerre); M. Bert (J.), off. d'adm. de 1re cl. dans la div. de Constantine, a été dés. pour la 15e région; M. Petit, off. d'adm. de 2e cl. dans la 14e rég., a été dés. pour le 3e corps.

M. Rousseau, off. d'adm. de 2e cl. de l'habill. et du camp. au 1er corps, est nommé profess. à l'Ecole d'admin. milit.; M. Muttelet, off. d'adm. de 2e cl. des subsist., profess,adjoint à l'Ecole d'adm. mil., est nommé professeur titulaire à cette école ; M. Escaro, off. d'adm. de 2e cl. des subsist. dans la div. d'Oran, est nommé profess. adj. à l'Ecole d'adm. milit. Ces trois offic. prendront leur service le 1er nov. prochain.

COMMIS ET OUVRIERS D'ADMINISTRATION

Le serg. Camus, de la 14e sect., est nommé adj. d'adm. des bur. de l'intend. et maint à la 14e sect.

INFANTERIE COLONIALE

Le cap. Vinet, du 1er rég., est dés. pour serv. au 18e rég. par permut. avec le cap. Lepetit, maint. au 3e rég.; le cap. Burguière, du 2e rég., précéd. dés. pour serv. à Madagascar, a été dés. pour serv. au bat. de l'Afrique occid.; le lieut. Brun (F.-J.), du 3e rég., est dés. pour serv. en Cochinchine, par permut. avec le lieut. Mourey, maint. au 7e rég.; le sous-lieut. Trouillot, du 1er rég., est dés. pour serv. en Cochinchine, par permut. avec le lieut. Muller, maint. au 3e rég.; le cap. François, du 8e rég., passe au 21e; le lieut. Meyzonade, du 5e rég., est nommé adjoint au trésorier de ce rég.; lieut. Jourdy (H.), du 3e rég., passe à l'ét.-maj. part. et est dét. au serv. géogr. de l'armée.

Affectations en France. — Ont été placés : *Au 3e rég.* — Le lieut.-col. Vimont, du 4e rég. de tir. sénég.; les lieut. Rabier, du 2e rég., et Lagnel, du bat. de la Réunion, et le sous-lieut. Tanchot, du 22e rég.

Au 4e rég. — Les chefs de bat. Bruny, du 7e rég., et Savy, du 8e rég.; les cap Cibaud, de l'ét.-maj. part. au Tonkin, et Giudicelli, du 2e tonk.; le lieut. Laurent, de l'ét.-maj. part. au Tonkin.

Au 5e rég. — Le col. Dumont, du 1er rég.; le lieut.-col. Mayeur, du 10e rég.; le cap. Bélanger, du 16e rég.; les lieut Weithas, du 2e tonk., Leroux, du 16e rég.; Rouyez, du 3e malg., et de Montalembert, du 2e sénég.

Au 6e rég. — Le lieut.-col. Dagneaud, du 8e rég.; les cap. Barazer, du 9e rég., et Collot, du 18e rég.; les lieut. Compte, du 9e rég.; Morin, du 1er tonk.; Chanquelin, du 5e tonk.; Rouyer, du 16e rég., et Louis, du 18e rég.

Au 7e rég. — Le cap. Mongrand, du 6e rég.; les lieut. de Villars, du 2e rég. (conv. pers.); Carpentier, de l'ét.-maj part. de l'Afr. occid.; Benoît (A.-P.), du 18e rég., et Lofficier, du 5e rég. tonk.

Au 8e rég. — Les cap Jacquin, du 5e rég., et Maroix, de l'ét.-maj. part., h. c., en Afrique occid.; les lieut. Buis, du 5e rég. tonk., et Théral, du 13e rég.

Au 22e rég. — Les cap. Guérin, du 18e rég., et Fouquet, de l'ét.-maj. part. en Cochinchine; les lieut. Ozil, du 10e rég., et Antoni, du 18e rég.

Au 24e rég. — Le cap. Lafleur, du 16e rég.; les lieut. Bouvier, du 3e rég. tonk., et Boulangé, du 3e rég. malg.

Le chef de bat. Bégot, du 7e rég., est nommé au comm. du dépôt des isolés à Marseille, en rempl. du chef de bat. Batlle, qui passe au 22e rég. (La désignation pour Madagascar de M. Batlle, en instance de retraite, est annulée.)

Ont été placés : au 3e rég., le cap. Chauveteau, du 11e rég.; au 4e rég., le cap. Henri, du 3e tonk.; au 8e rég., le cap. Vincent (J.-B.), du 9e rég.; au 22e rég., le cap. Verna, du 9e rég.; au 2e rég., le lieut. Bouëdron, du 10e rég.; au 6e rég., le lieut. Prévost, du 1er tonk.; au 24e rég., le lieut. Bourès, du 13e rég.

Ont été placés : au 1er rég. : le lieut.-col. Largy, du 8e rég.; les lieut. Briaud et Gondalma, de l'ét.-maj. part. de l'Afr. occid.; Denuel, de l'ét.-maj. part. au Congo ; Mussa, du 4e tonk., et Sockeil, du 4e rég. Au 2e rég. : le chef de bat. Sicre, de l'ét.-maj. part. de l'Afr. occid.; les cap. Raffin, de l'ét.-maj. part. au Tonkin ; Séguin, du 10e rég., et Castex, du 16e rég.; les lieut. Triol, du 18e rég., et Baré, du 3e sénég.

Prolongation de séjour. — Ont été autorisés à prolonger d'une année leur séjour colonial : Le chef de bat. Bonifacy, du 3e rég. tonk. (3e année) ; le chef de bat. Lagarruc, du bat. de tir. chinois (3e année) ; le cap. Faure, en activ. h. c., en Afrique occid., précéd. affecté au 2e rég (3e année) ; le cap. Corre, du 3e sénég. (3e année); le cap Salmon (P.-F.), du 3e tonk. (3e année); le cap. Pérignon, du bat. de Zinder (3e année); le lieut. Coville, du 3e tonk. (3e année); le lieut. Angelby, du 10e rég. (3e année); le lieut. Chéruy, du 1er sénég., précéd. aff. au 1er rég. (3e année); le lieut. Bouet, du bat. de l'Afrique occid. (3e année).

Troupes de l'Afrique occidentale. — Ont été placés en act. h. c., les capitaines : Theveniaut, de l'ét.-maj. part., en mission dans l'Adrar; Haillot, de l'ét.-maj. part., adj. au comm. du 2e territ. milit.; Buck, de l'ét.-maj. part., adj. au comm. du 2e territ. milit.; Frèrejean, de l'ét.-maj. part., en mission en Mauritanie, résid. à Nouakchott (Mauritanie); Lofler, de l'ét.-maj. part. comm. le cercle de Niamey; Talpomba, de l'ét.-maj. part., comm. le cercle de Koroko; Bouchez, de l'ét.-maj. part., comm. la région du Labé; Bock, de l'ét.-maj. part., auprès du lieut.-gouv. du Sénégal (précéd. aff. au 7e rég.); Aymès, de l'ét.-maj. part., comm. le cercle de Bobo-Dioulasso; Simon, en act. h. c., nommé adj. au comm. du 1er territ. milit.; Lehagre, en act. h. c., est nommé résident à Dori (1er territ. milit.); Duhalde, en act. h. c., est nommé résident à Khroufa (Mauritanie); Miquelard, en act. h. c., est nommé résident à Eleg (Mauritanie); Galland, en act. h. c., est nommé comm. du cercle de Kaédi (Haut-Sénégal).

Les lieutenants : Taveau de Lavigerie, de l'ét.-maj. part., est nommé adj. au comm. du 1er territ. milit.; Verlaque, de l'ét.-maj. part., est dés. pour comm. le poste de Léo; Gondalma, de l'ét.-maj. part., est nommé adj. au comm. du cercle de Lobi; Leblond, de l'ét.-maj. part., est nommé adj. au comm. du cercle de Djerma; Desplagnes, en act. h. c., est dés. pour serv. à l'ét.-maj. part. (mission archéologique au Soudan); Briaud, en act. h. c., est dés. pour serv. à l'ét.-maj. part. en Mauritanie (Tagant); Aubert, en act. h. c., est dés. pour serv. à l'ét.-maj. part. en Mauritanie (Tagant); Citerne, du 4e sénég., passe à l'ét.-maj. part., en qualité d'adjoint au comm. du cercle de Baoulé-Sud ; Villatte, de l'ét.-maj. part., est nommé adj. au comm. du 1er territ. milit.; Haberer, en act. h. c., est placé à l'ét.-maj. part., en qualité d'adj. au comm. du 3e territ. milit.; Vix, en act. h. c., est placé à l'ét.-maj. part. en qualité d'adj. au comm. de la région du Baoulé.

Le lieut.-col. Ronget, de l'ét.-m. part., passe au 2e sénég. (comme comm. du 1er territ. milit. à Tombouctou); le cap. Lorin, en act. h. c., est nommé adj. au comm. du 2e territ. milit.; le lieut. Lamoureux, en act. h. c., est nommé adj. au comm. du cercle de Baoulé-Nord (Côte-d'Ivoire); le lieut. Goguely, en act. h. c., est nommé adj. au comm. du cercle de Mossé; le lieut. Mongodin, du 1er sénég., passe au bat. de l'Afrique occident.; le lieut. Gaillard, du 1er sénég., est nommé lieut. d'armem. et d'hab. à ce rég.; le s.-lieut. Etievaux, du 2e sénég., passe à l'ét.-maj. part.; le s.-lieut. Dromard, du bat. de l'Afr. occid., passe à la 11e comp. du 1er sén.

Troupes du groupe de l'Afrique orientale. — Le lieutenant.-col. Grosjean, du 13e, passe au 2e malg.; le cap. Posth, de l'ét.-maj. part., passe à la 3e comp. du 3e sénég.; le s.-lieut. Guichon, en serv. à Madagascar, est placé à la 3e comp. du 3e sénég.

Troupes du groupe de l'Indo-Chine. — Les officiers ci-après, en service au Tonkin, ont été placés, savoir : le chef de bat. Dehove, au 2e bat. du 9e; le cap. Valentin, à la 7e comp. du 10e ; les lieut. Stiquel, à la 15e comp. du 2e tonk.; Ehret, à la 8e comp. du 3e tonk.; les s.-lieut. Franchi, à la 11e comp. du 9e; Maréchal, à la 5e comp. du 10e; Marec, à la 6e comp. du 2e tonk.; Haberstock, à la 9e comp. du 3e tonk.; Labadi, à la 10e comp. du 3e tonk.; Ferraud, à la 6e comp. du 3e tonk.

Les officiers ci-après, en service en Cochinchine, ont été placés, savoir. — Les lieut. Amberger, à la 2e comp du 11e; Cassany, à la 4e comp. du 1er annam. ; le s.-lieut. Hardouin, à la 10e comp. du 1er annam. ; le chef de bat. Puypéroux, de l'ét.-maj. part., est maint. à l'état-maj. part. en qual. de chef d'ét.-maj. de la 1re div.; le chef de bat. Bonifacy, du 4e tonk., passe au 4e bat. 3e tonk.

Les capitaines : Frantz, du 1er tonk., passe à l'ét.-maj. part. (ét.-maj. de la 1re div. au Tonkin); Duplat, du 1er annam., passe à l'ét.-maj. part. comme off. d'ordonn. du col. commandant la 4e brig. en Cochinchine; Ducharne, du 10e, passe à l'ét.-maj. part. comme off. d'ordonnance du col. comm. par intérim la 1re brig. au Tonkin; Forestier, du 4e tonk., est nommé cap.-major à ce rég.; Apparuti, du 1er tonk., passe à la 7e comp. du 4e tonk.; Chrétien, du 10e, passe à la 3e comp. du 1er tonk.; Bourda, du 1er annam., passe à la 2e comp. du bat. cambodgien.

Les lieutenants : Causeret, du 12e rég., passe au bat cambodgien comme off. comptable ; Detanger, du 2e annamites, passe à la 1re comp. du bat. cambodgien ; Thimonier, du 1er annam., passe à la 2e comp. du bat. cambodgien; Arnould, du 9e, passe à la 4e comp. du 4e tonk. Dalverny, du 2e tonk., passe à la 4e comp. du 1er tonk. Gavard, du 1er annam., est nommé off. d'habillement et d'armem. à ce rég.; Bron, du 12e, passe à la 9e comp. du 1er annam; le cap. Leroux, en act. h. c. au Tonkin, est réint. au serv. gén. en Indo-Chine.

Relève du groupe de l'Indo-Chine. — Sont désignés 1° *Au Tonkin.* — Le col. Comte, du 5e rég.; le lieut.-col. Lorho du 6e rég.; les chefs de bat. Lepage, du 2e rég. Molard, du 4e rég.; les cap. Vial, du 1er rég., Bernard, du 5e rég.; Sermage et Veron, du 21 rég.; les lieut. Salan et Goron, du 2e rég., et Lamole, du 23e rég.; les s.-lieut. Savoye, du 3e rég., et Vialle, du 7e rég.

2° *En Cochinchine.* — Les cap. de Boris, du 7e rég. et Ledard, du 22e rég.

Relève de Chine et réserve de Chine. — Au 16e rég. les cap. Marguet, 2e rég.; Fressard, du 5e rég., et Eymar de Laverrie de Vivans, du 24e rég.; les lieut. Mario, du 5e rég.; Drevet, et Souclier, du 21e rég.; au 18e rég. les chefs de bat. Renauld, du 1er rég., et Genty, du 21e rég.; les lieut. Gilquin et Angibaud, du 2e rég.; Moing, du rég., et Drincourt, du 22e rég.; au 5e tonk. : le lieut. Couil, du 4e rég., et Regnault, du 21e rég.

Relève du groupe de l'Afrique orientale. — A adagascar : les chefs de bat. Dudouis, du 6e rég. (dés. ors tour), et Testut, du 22e rég.; les cap. Chapuy, du 4e, Fleuriot du 8e rég.; les lieut. Boissy, 4e rég., Milot, du rég.; les s.-lieut. Dauche, du 4e rég., et Quégneaux, du 8e rég.; au bat. de la Réunion : le lieut. Le Do, du 21e rég.

Relève du groupe de l'Afrique occidentale.—Au bat. e l'Afrique occident. les lieut. Tissot, du 6e rég., et uiard, du 24e rég.; au 1er sénég. le cap. Vivet, du 4e rég.; s lieut. Wehrlé, du 1er rég., et Bétou, du 4e rég.; au sénég. les cap. Pinet, du 6e rég., et Payro, du 8e rég.; s lieut. Dégoutin, du 21e rég.; Gridel, du 23e rég., et ussauge, du 8e rég.; au 4e sénég. (départ de Marseille le Août) : lieut.-col. Gubion, du 1er rég.; les cap. Rivet, du 3e rég., et Foussat, du 24e rég.; les lieut. Gruloos, du 21e rég., et Estourneaux de Tersannes, du 6e rég.; au bat. des ntilles (départ de Saint-Nazaire le 9 Juillet) : comme officier comptable : le lieut. Cabanes, du 4e rég., par permut. avec le lieut. Méraud, maint. au 4e rég.

ADJUDANTS D'INFANTERIE COLONIALE

Ont été nommés à l'emploi d'adjud. — Les sous-off. ont les noms suivent : (Ancienneté.) Miaille, serg. au 8e; snault, serg.-maj. au 6e; Schmitt, serg. au 3e; Fovet, erg.-maj. au 1er; Lebas, serg.-maj. au dép. d'Oléron ; ambert, serg. au 11e; Baum, serg.-maj. au 21e; Colomer, erg. au 23e; Orsini, serg. au 4e tir. tonk.; Rimay, serg.-aj. au 4e col.; Piot, serg. au 2e tir. tonk.; Brun, serg.-aj. au 1er tir. malg.; Mercier, serg.-maj. au 2e col.; Caitaine, serg. au 1er tir. annam.; Casalta, serg. au 2e tir. onk.; Inizan, serg.-maj. au rég. ind. du Congo; Bories, erg. au 7e; Sauvet, serg.-maj. au 2e tir. tonk.; Jacazzi, erg. au 21e; Sarech, serg. au 2e tir. tonk. — Ces nominations comptent du 1er Juillet 1904.

ARTILLERIE COLONIALE

Sont affectés. — 1° *Au Tonkin* (service des trav. publ. e l'Indo-Chine). — M. le capit. Bégon, de l'inspect. des abr. de l'art. nav. à Paris; M. le lieut. Troadec, de la comp. d'ouvr. à Brest; M. le capit. Chabanier, au miist. de la Guerre (div. des troupes col.); M. le capit. Peler, au minist. des col. (sect. d'ét. de l'insp. perm.). Ces uatre offic. sont dés. hors tour et placé hors cadres.

2° *En France.* — Au minist. de la guerre (dir. des tr. ol. : M. le capit. Débats, du 2e rég., à Brest; au minist. es col. (sect. d'ét. de l'insp. perm.): M. le cap. Osteriann, du 2e rég., à Brest; à la 2e comp. d'ouvr., à Brest; I. le lieut. Paupelain, du 2e rég. à Brest; à la comp. artif. à Toulon : M. le lieut. Rouanet, du 3e rég., à oulon; à la 5e batt. du 1er rég., à Lorient: M. le capit. des. de la suite du même rég.; à la suite du 1er rég., à orient : M. le capit. Bossy, précéd. dés. pour le Tonkin; le cap. Boutiq, en act. h. c. (trav. publics de l'Indohine), est réint. dans les cadres à partir du 20 juill. 1904 mis à la dispos. du min. de la Marine (laborat. central la Marine à Paris).

M. l'off. d'adm. de 2e cl. Guérineau, de la sect. des mpt., en congé sans solde (applic. de l'art. 64 de la loi finances du 30 Mars 1902), est réintégré dans les cas, pour prendre rang du 5 Juillet 1902, déduction faite deux années passées en congé interrupteur d'ancienn. off. d'adm. a été affecté au parc d'instr. du 3e rég. à oulon.

Sont affectés à Madagascar : L'off. d'adm. de 2e cl. Thos, rentré de la Martinique, et l'off. d'adm. de 1re cl. urget.

Est affecté au 3e rég. à Toulon (parc d'instruction) : off. d'adm. de 1re cl. Bizon.

A la dispos. du ministre de la Marine : L'off. d'adm. de Sarrat, rentré de Cochinchine.

Les mutations suivantes, prononcées par l'autorité militaire aux colonies, sont approuvées : MM. Prost, grand et Piollaine, off. d'adm. de 2e cl., sont classés à la s.-direct. d'art. de Haïphong.

MM. Blanchard et Pinte, off. d'adm. de 2e cl., sont classés à la direct. d'Hanoï.

M. Etienne, off. d'adm. de 2e cl., est autorisé à faire une année en Cochinchine.

EMPLOYÉS DE L'ARTILLERIE COLONIALE

L'adj. Laprévote, du 2e rég., a été nommé à l'emploi adj. gardien de batterie col. et affecté à la dir. d'art. de l'Ile-de-France. Cette nomination comptera du 26 Juillet, date à laquelle s'embarquera à Bordeaux l'adj. Laprévote, pour rejoindre son poste à la Martinique; les mar. des logis Lepetit et Prézelin, de la 8e comp. d'ouvr. d'art. col., à Dakar, ont été nommés à l'emploi d'ouvrier d'état de 3e cl. à compter du 1er Juillet 1904, et mis à la disp. de M. le ministre de la marine (serv. techn. de l'art. navale).

Les sous-officiers dont les noms suivent ont été nommés à l'emploi d'adjudant. — Hautcœur, mar. des log. chef au 7e rég., à Madagascar; Grangé, chef mécan. au 3e rég., à Toulon; Camus, mar. des log. au 1er rég., à ...

VÉTÉRINAIRES DÉTACHÉS A L'ARTILLERIE COLONIALE

SONT AFFECTÉS, savoir : 1° *Au Tonkin.* — M. le vétér. en 1er Koerper, du 1er rég., à Lorient, pour faire fonct. de vétér.-maj., et M. le vétér. en 2e Huber, du 3e rég., à Toulon.

En France. — Au 3e rég., à Toulon, MM. les vétér. en 1er Cabriforce, rentré de Chine, et Tatin, rentrant de Madagascar, en congé spécial de six mois; au 3e rég., à Vincennes, M. le vétér. en 2e Mutin-Bondet, rentré du Sénégal.

APPROBATION DE MUTATIONS PRONONCÉES PAR L'AUTORITÉ MILITAIRE. — *En Afrique occidentale.* — A l'état-major du 1er rég. M. le vétér. en 2e Pécaud.

AUTORISATION DE PROLONGATION DE SÉJOUR OUTRE-MER. *Au Tonkin* (3e année). — M. le vétér. en 2e Meau.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Les médecins-maj. de 2e cl.: MM. Lanteaume, du 3e art. col. et Boudriot, du 1er zouaves, sont autorisés à permuter; Lanteaume, prendra rang du 30 Décembre 1902. M. Boudriot est classé au 3e art. col., à Toulon.

Sont affectés, savoir : *A Madagascar.*— En activ. h. c.: M. Joudran, méd.-maj. de 2e cl., précéd. aff. au 6e col. Maint. direct. de l'Ecole de médecine et de l'hôp. indig. de Tananarive.

En Indo-Chine. — M. Dourne, méd.-maj. de 2e cl. au 4e col., en congé; M. Vergne, méd. aide-maj. de 1re cl., au 8e col., en congé; M. Claverin, pharm.-maj. de 2e cl. en résid. libre, servira au Tonkin.

En France. — Méd.-maj. de 1re cl. : au 24e col., à Perpignan, M. Guérin, rentré de l'Indo-Chine; au 23e à Paris, M. Faraut, rentré des Nouvelles-Hébrides; au 7e à Rochefort, M. Duville, rentré de l'Indo-Chine; au 2e rég. d'art. col. à Cherbourg, M. Berthier, rentré du Chari.

Médecins-maj. de 2e classe : au 22e col., à Hyères, M. Dor, du 1er col.; au 4e, à Toulon, M. Ruelle, du 6e; au 8e, à Toulon, MM. Brochet, rentré de l'Indo-Chine, et Pichon, du 3e col.; au 2e d'art. col., à Brest, M. Chaze, précéd. désigné pour serv. à Madagascar; au 24e col., à Cette, M. Pujol, précéd. dés. pour serv. à Madagascar.

Médecins aides-maj. de 1re cl. : au 4e col. à Toulon, M. Chagnouleau, du 3e; au 22e, à Hyères, M. Percheron, rentré de la brig. de rés. de Chine; au 4e, à Toulon, M. Bourret, rentré de la Guinée; au 24e, à Perpignan, M. Comméléran, rentré de la Guyane.

Pharm.-maj. de 2e classe : maint. en résid. libre, M. Reguron, dés. p. serv. en Afrique occid. et qui n'a pu suivre sa destination pour raisons de santé.

Pharm. aides-maj. de 1re cl. : placé en résid. libre, M. Munier, rentré de mission, maint. en congé; M. Ventre, rentré de Saint-Pierre et Miquelon.

APPROBATION DE MUTATIONS PRONONCÉES PAR L'AUTORITÉ MILITAIRE AUX COLONIES. — Méd.-maj. de 2e cl. : MM. Lecomte, hôp. mil. d'Hanoï; Lafaurie, ambul. de Phu-Sang-Thuong; Paucot, ambul. de Yen-Bay; Mayer, ambul. de Ha-Giang.

Méd. aides-maj. de 1re cl. : MM. Plomb, amb. de That-Khe; Moursou, hôp. d'Hanoï.

Méd. aides-maj. de 1re cl. stagiaires : MM. Sarrailhé, poste méd. de Thai-Binh; Léger, hôp. mil. d'Hanoï; Challier, 9e col., Hanoï; Arathoon, amb. de Bac-Khan; Brimont, en Cochinchine; Foll, au 3e annamites, à Thai-Nguyen; Poncin, 10e col., Phu-Lang-Thuong; Wadoux, en Cochinchine.

Pharm. princ. de 2e cl. : M. Pairault, chef du service pharm. du Tonkin, à Hanoï.

Au corps d'occup. de Chine. — Méd.-maj. de 1re cl. : M. Bellard, méd.-chef de l'hôp. mil. de Tien-Tsin.

En Afrique occid. franç. — Méd. princ. de 2e cl. : M. Simon, méd.-chef de l'hôp. col. de Dakar.

Méd.-maj. de 1re cl. : MM. Roques, méd. chef de l'hôp. de Kayes; Brossier, méd. traitant à l'hôp. de Dakar.

Méd.-maj. de 2e cl. : M. Delassus, méd. traitant, hôp. de Dakar; Bresson, du bat. de Zinder; Bec, méd.-maj. amb. de Gorée; Chagnolleau, 6e d'art. col.

Méd. aide-maj. de 1re cl.: M. Gaillard, ambul. de Niamey.

Méd. aides-maj. de 1re cl. stag. : MM. Patterson, hôp. de Saint-Louis; Vieille, hôp. de Kayes; Gallier, infirmerie de Bonaké (Côte-d'Ivoire).

A Madagascar. — Méd. princip. de 2e cl. : . Preux, chef du service de santé à Diégo-Suarez.

Méd.-maj. de 1re cl. M. Guerchet, amb. de Fianarantsoa.

Méd.-maj. de 2e cl. : MM. Mauras, hôp. de Tananarive; Bouillet, 13e colonial.

Méd. aides-maj. de 1re cl. stag. : MM. Franceschetti, serv. gén. à Fianarantsoa; Cavasse, 3e sénég.; Garnier, 1er malg.; Bernard, 2e malgaches.

AUTORISATIONS DE PROLONGATION DE SÉJOUR (3e année).— Corps d'occup. de Chine : M. Bellard, méd.-maj. de 1re cl.; en Indo-Chine, poste méd. d'Hoi-How; M. Feray, méd.-maj. de 2e cl. h. c.; à la Guyane, léproserie de Lacaronamy : M. Roubaud, méd. aide-maj. de 1re cl. h. c.

COMMISSARIAT DES COLONIES

Le commiss. de 2e cl. Legros-Diouf, en congé, est dés. pour l'Afrique occid. française.

Sont désignés pour servir : A Madagascar. — M. le commiss. de 2e cl. Petitgirard, à Brest (par permut. de tour de serv. col. avec M. Dozon).

Approbation de mutations prononcées par l'autorité militaire en Afrique occidentale. — A St-Louis (serv. admin.), M. le commiss. de 1re cl. Dabo; à Kayes (serv. adm.), M. le commiss. de 2e cl. Saléine.

Prolongation de séjour. — A Madagascar (3e année) : MM. le commiss. de 1re cl. Many et le commiss. de 2e cl. Dejean de La Batie; en Indo-Chine : M. le commiss. de 1re cl. Busy (3e année).

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

BUREAUX. — *Sont désignés pour servir.* — *En Indo-Chine.* — M. l'off. d'adm. princ. Raibaud, à Marseille; M. l'off. d'adm. de 3e cl. Berrard, à Brest.

A la Martinique. — M. l'off. d'adm. de 3e cl. Eugène, rentré du Sénégal, en congé à la Martinique.

Au serv. col. à Marseille. — M. l'off. d'adm. de 3e cl. Saintot, à Toulon.

Réserve et territoriale. — Nominations et Mutations

INFANTERIE MÉTROPOLITAINE

Ont reçu les affectations suivantes. — Régiment de Valenciennes, MM. Brignol, s.-lieut. au rég. d'Albi, et Godinot, s.-lieut. au rég. de Bernay; de Rouen-Sud, M. Lacascade, s.-lieut. au 150e; de Laval, M. Maillard, s.-lieut. au rég. d'Alençon; de Mamers, MM. Albertini, Ceccaldi, Fontana et Guelfucci, s.-lieut. au rég. de la Corse; d'Alençon, M. Aynès, lieut. au rég. de Marseille; de Melun, M. Arnault, s.-lieut. au rég. de Bordeaux; d'Orléans, M. Hay, s.-lieut. au rég. de Bourges; d'Auxerre, M. Kieffer, s.-lieut. au 161e; 109e rég., M. Senart, s.-lieut. au rég. de Châlons-sur-Marne; de La Roche-sur-Yon, M. Béquet, s.-lieut. à la disp. des troupes col.; de Fontenay-le-Comte, M. Chauvaud, s.-lieut. au rég. de Saintes; de Tulle, M. Laforge, s.-lieut. au rég. de Guéret; de Limoges, M. Chapelain, cap. off. d'habill. du 138e;

Rég. de Brive, M. Maumus, cap. off. d'habill. du 4e zouaves; de Bourgoin, M. Revenant, s.-lieut. au 106e terr.; 157e rég., M. Brisac, s.-lieut. au 159e rég.; d'Avignon, M. Richaud, s.-lieut. au rég. de Digne; de Marseille, MM. Picquant, major au rég. d'Annecy, et Zanetacci, cap. au rég. de la Corse; d'Antibes, M. Hubert, s.-lieut. au rég. de Bayonne; de Toulouse, M. Tourraton, s.-lieut. au rég. de St-Gaudens; de Saintes, M. Texier, s.-lieut. au rég. de La Rochelle; de La Rochelle, MM. Soulages, s.-lieut. au rég. de Bergerac, et Descouens, s.-lieut. au rég. de Perpignan de Bayonne, M. Léger, s.-lieut. au rég. de Perpignan.

1er rég. MM. Declercq et Meurisse, lieut. au 46e, et Leclercq, lieut. au 2e; 3e Compagnon, lieut. au 120e; 9e Paris, lieut. au 114e; Burel, lieut. au 117e; Hébert, sous-lieut. au 76e, et Galéa, sous-lieut. au rég. de Bourg; 10e Arnoux, lieut. au 114e; 11e Wolff, lieut. au 113e, et Hubie, lieut au 119e; 14e Vernet, capit. au 120e; Lenoir, lieut. au 118e, et Gourdon, lieut. au 114e; 15e Huyot, lieut. au 113e; 16e Muller, lieut. au 114e; 17e Toulier, lieut. au 118e; 19e Jollivet et Mauduit, lieut. au 113e; Roblin, lieut. au 119e;

20e Besse, capit. au 118e; Boursin et Chevalier, lieut. au 113e; 22e Godet, lieut. au 74e; de Barbeyrac de Saint-Maurice et Court, lieut. au 118e; Jacquier, sous-lieut. au 114e; 23e Lecart, lieut. au 113e, et Lefrançois, lieut. au 120e; 24e Millet, cap. au 145e; Cochois et Colonna, lieut. au 113e; Dubos, lieut. au 120e; 26e Pollonnais, sous-lieut. au 114e; 27e Baulès, capit. au 114e; 28e Desclèves, lieut. au 145e; 29e Stilb, capit. au 27e; 30e Queste, lieut. au 120e; 34e Durand, capit. au 113e rég.; Maligue, capit. au 119e rég.; Sanschagrin, lieut. au 114e, et Bourgat, lieut. au 115e; 36e; Millet, lieut. au 120e; 37e Bezançon, capit. au 120e, et Barjot, lieut. au 12e; 38e Baugue, lieut. au 41e; Albaydz, Laneyrie, Laville et Faure, lieut. au 119e; Piat, lieut. au 120e; Prunières, lieut. au 145e;

39e Quillet, lieut. au 79e; Normandin, capit., et Morin, lieut. au 129e; Duval et Gegout, lieut. au 114e; Depont, lieut. au 113e; Avrillier et Sapet, lieut. au 118e; Debay, lieut. au 119e; 40e Descuret, lieut. au 113e; Fabre, Houdry, Marrel et Tournaire, lieut. au 114e; Meunier, lieut. au 118e; Comte et Hallé, lieut. au 119e; Roger, lieut. au 120e; Cathala, sous-lieut. au 145e;

41e Bongrain, capit. au 115e; 47e Engelhardt, capit. au 114e; 59e Cornu, capit. au 119e; 60e Buffet, lieut. au 106e; 62e Debray, sous-lieut. au 120e; 65e Bergès, capit. au 113e; 67e Caillon, lieut. au dépôt dudit rég.; 68e Berland, lieut. au dépôt dudit rég.; 69e Drouillet, lieut. au 113e; 70e Sauvage, lieut. au dépôt dudit rég.; 71e Bouvet, lieut. au 67e; 74e Le Foll, chef de bat. au 119e; 75e Simonnot, lieut. au 91e; 78e Lamour, lieut au 90e, et Vial, lieut. au 113e;

80e Lechevalier, lieut. hors cadre;

82e Droma, capit., et André, lieut. au 114e; 88e Cerfberr de Medelsheim, cap. au 119e; 89e Garassus, chef de bat. au 95e; 98e Lefèvre, cap. au 115e; 100e Chouvenc, capit. au 115e; 105e Gourin, lieut. au 110e; 107e Speyer, chef de bat. au 3e bat. chass.;

114e Grange, lieut. au 114e; 115e Tranchant, lieut. au 132e, et Coviaux, lieut. au 121e; 117e Roux, lieut. au 46e; 121e; Regheere, lieut. au 116e; 123e Vayssière, lieut. au 137e; 133e Garrie, lieut. au rég. de Bourges, et Bonneville, lieut. 132e; 143e Baluhet, lieut. au 137e; 25e (Dépôt) Vincens, capit. au 28e; 68e (dépôt) Poupard, capit. au dépôt du 67e;

Serv. des places à Paris : Ricadat, lieut. au 73e;

Serv. spéc. du territ. de la 20e région (just. milit.); Guy, capit. affecté aux mêmes serv. dans la 6e région.

Serv. spéc. du territ. de la 6e rég. : Angelini, chef de bat. au 48e;

Serv. spéc. du territ. de la 10e rég. : Boize, lieut.-col. au 73e; Collot, lieut.-col., et Deltheil, chef de bat. au 77e;

Serv. spéc. du territ. de la 16e rég. : Maignal, capit. au 128e;

Serv. spéc. du territ. de la 17e rég. : Dechen, lieut.-col. au 142e rég. territ. d'inf.

ARTILLERIE COLONIALE

Sont promus : chef d'escadron : M. de Luzy de Pélissac, cap. en 1er de rés. à Toulon; *capitaine :* M. Doué, cap. en 1er démiss., aff. au 3e à Toulon; *lieutenants :* les s.-lieut. de rés. : MM. Cabrol, 2e, Cherbourg, maint.; Vuillemot, 2e, Cherbourg, maint.; Fougas, 1er, Rochefort, maint.; Berthod, 2e, Cherbourg, maint.; Clape, 3e, Toulon, maint.; Mazellier, 1er, Lorient, maint.; Lecomte, 1er, Lorient, maint.; Pommier, 3e, Toulon, maint.; *sous-lieutenants :* les s.-offic. de réserve : MM. Bauré, aff. au 1er, Lorient; Malinowsky, aff. au 3e Toulon; Thiébaux, aff. au 3e, Nîmes; Grenot, aff. au 3e, Toulon; Pelissier, aff. au 3e, Toulon; Darque, aff. au 1er, Lorient; Pavie, aff. au 3e, Toulon; Martin, aff. au 1er, Lorient; Brégand, aff. au 3e, Toulon; Trouvé, aff. au 1er, Lorient; Jeannet, aff. au 6e, Afrique occid. franç.; de Bouillane, aff. au 1er, Lorient.

CORPS DE SANTÉ COLONIAL

Sont promus méd.-maj. de 1re cl. — Les méd.-maj. de 2e cl. de rés.: MM. Davillé et Mayrolle.

COMMISSARIAT COLONIAL

Est promu commiss. de 1re cl. — M. de Lavigne Sainte-Suzanne, commiss. de 2e cl. de réserve.

Emplois civils

Est nommé gardien de bureau adm. centr. de la guerre. — M. Lescaret, ex-adjudant de la 18e sect. de commis et ouvriers.

Est nommé gardien de Musée. — M. Durupt, sergent de la 20e sect. infirm. mil.

Sont nommés receveurs des postes et télégraphes. — M. Saonsote, adjud. au 102e inf., à Ciral (Orne); adjud. Debos-Guilhon du 19e art., à Champagné-Saint-Hilaire (Vienne); adjud. Robert, de l'école spéc. mil. Saint-Cyr, à Mangiennes (Meuse); adjud. Deysson, du 20e inf., à Saint-Denis-d'Oléron (Charente-Inf.); adjud. Mercier, du 44e inf., à Montsecret (Orne); adjud. Bertin, du 44e inf., à Hermittes (Indre-et-Loire); adjud. Bremond, du 58e, à Monjaux (Aveyron); mar. des logis Féraud, du 2e drag., à Terraube (Gers); adjud. Bonavita, du 68e inf., à Liomer (Somme); adjud. Orsoni, du 2e inf. col., à Tiffauges (Vendée); adjud. Blondeau, du 32e inf., à Rouziers (Indre-et-Loire).

Sont nommés commis d'exploit. des postes et télég. au traitement de 1,500 francs. — A Tour: ex-adj. Marchal; à Nantes: adjud. Fillauzeau, du 64e inf., à Toul: adjud. Sabard, du 90e inf.; à Roanne: adjud. Birebent, du 2e art. à Louviers: adjud. Grandjean, du 68e inf., à Grenoble; adjud. Tavera, du 140e inf., à Saint-Quentin: mar. des log. chef Schurdewin, du 3e huss., à Besançon: ex-adjud., Félix; à Chalon-sur-Saône: adjud. Fleurot, du 27e inf.; à Paris: serg. Boyer, de la 19e sect. secr. état-maj.; à Paris: ex adjud. Boixéda; à Corbeil: adjud. Brunet, du 20e inf., à Avignon: adjud. Bonnet, des batteries alpines de la 15e région.

Est nommé facteur de ville à Nice. — L'ex-adj. Bailly.

Est nommé facteur de ville au Puy. — L'adjud. Penel, du 98e inf.

Est nommé facteur de ville à Roubaix. — Le serg. surveill. Prevost.

Sont nommés gardes domaniaux des eaux et forêts. — M. Bonthoux, adjud. du 3e tir. malgaches; Nicolas, adjud. au 27e inf.; Vadis, adjud. au 6e cuir.

Est nommé garde sédentaire des eaux et forêts. — M. Boyer, sergent 19e sect. de secrét. d'état maj.

Marine

Nominations

Promotions. — Sont nommés: *Syndic gens de mer* au Vivier, le cap. long-cours Le Touzé; — *rapporteur 2e cons. guerre marit.*, le lieut. de vais. Giraudeau; — *commissaire rapporteur 2e tribunal marit.*, le cap. de frég. Ferré de Péroux; — *juge 1er cons. guerre marit.*, le cap. de frég. Labbé du Bourquet, rempl. Simon.

Commandements. — Sont nommés au command.: du *Kléber*, le cap. de vais. Paupie; — d'un torp. déf. mob., Rochefort, le lieut. de vais. Vergoignan.

Mouvements du personnel

Cap. de vaiss. — MM. de Faubournet de Montferrand, résid. condit., Toulon; Winter, command. du *Courbet*, congé p. eaux Vichy; Nayel, congé p. eaux Royat; Ropert, congé p. eaux Evian; Noël, a repris fonctions sous-chef ét.-maj. 2e arrond. marit.

Cap. de frég. — MM. de Verchère, command. *Neptune*, prend présid. 3e commission perman. à Brest, rempl. Mortenol; Escande, déb. *Condor*, opte p. 3e catég. liste emb.; Nicol, rentré conval. Toulon: Banon, prend rang s. liste emb.; Lahondé, emb. c. second s. *Gloire*, rempl. Paillet.

Lieut. de vaiss. — MM. Delahet et Bérenger, conval. 2 m.; Courme, rentré conval., sert à Toulon; Guibout, prendra command. remorqueur *Taillebourg*, p. conduire sous-marin *Z* de Rochefort à Cherbourg; Urvoy, a été emb. s. *Couronne*; Corre, dés. pour fonct. d'adjoint à la direct. des déf. s.-mar., Brest; Luciani, dés. p. emb. s. *Bretagne* (15 Juillet); Ourdan, dés. p. emb. c. second s. *Dragonne* (15 Juillet); Villain, a pris command. *Algérien*, rempl. Valdenaire; Théroinne, a pris command. détachement de Brest à Toulon; Bienaimé, déb. *Condor*, conval. 3 m.; Piéraz, déb. école canonn. emb. s. *Arquebuse*;

Callot, déb. s.-m. *Sirène*, congé 3 m.; Yvon, a pris command. torp. éc. de chauffe, Cherbourg; Gillet, rentré congé, Brest, prend rang s. liste emb.; Morel, déb. *Forbin*, conval. 2 m.; Le Gallen, rentré résid., entre hôp. Brest; Thomas, a été emb. s. *Condé*; Batsale, est chargé torp. en rés. déf. mob. Rochefort; de Fauque de Jonquières, désigné p. emb. c. second s. *Forbin*; Croissandeau, conval. 2 m.; Maraval, entré hôp. Toulon; Bonnin, prend emploi adj.-maj. 3e dép., Toulon.

Enseignes. — MM. Lefranc, désigné p. emb. s. *Arc*; Chédeville, emb. s. *Amiral-Aube*; Wolff a été emb. s. *Amiral-Tréhouart*; Welfelé, emb. à Marseille p. rejoindre *Décidée* (Ext.-Or.); Chabaud, congé p. eaux Vichy (4e saison); Ferrière, résid. condit., Toulon; Tingry, dés. p. emb. s. *Jurien-de-la-Gravière*, remp. Merle, rejoindra p. *Dupleix*; Habel, du *Saint-Louis*, désigné p. emb. s. *Korrigan*; Chenouard, emb. c. canonn. s. *Galilée*; d'Huart, emb. s. *Charlemagne*; Guérin, dés. p. emb. s. *Desaix* c. canonn.

Renault, a été emb. c. second s. s.-mar. *Narval*; Destrémau, déb. *Narval*, sert à terre, Cherbourg; Bouchard, déb. *Zélée*, conval. 3 m.; Benoit, congé 3 m.

Mécaniciens. — Méc. pr. 2e cl. Le Poder, déb. *Lalande*, congé 3 m., demi-solde; méc. pr. 2e cl. Bertrand, affecté groupe bât. réserve spéc. Toulon; méc. en chef Rey, dés. p. emb. s. *Chateaurenault*, rempl. Pacaud, décédé; méc. pr. 1re cl. Pons, dés. p. emb. station s.-mar., Brest; méc. pr. 2e cl. Marquier, de l'*Amiral-Tréhouart*, affecté serv. central déf. mob. Brest; méc. pr. 1re cl. Fauquenot, destiné au *Gueydon*, rejoindra p. Marseille le 24 Juillet (sursis); méc. pr. 2e cl. Bressange, affecté groupe bât. réserve spéc., Toulon, rempl. Fauquenot; méc. pr. 2e cl. Jéquel, sorti hôp. Brest, congé p. eaux Barèges; méc. pr. 1re cl. Guénec, sert à terre, Lorient;

Méc. pr. 2e cl. Longuet, dés. p. *Duguay-Trouin*, emb. 1er Août.

Corps de santé. — Méd. 1re cl. Roby, de Rochefort, et Gombaud, de Toulon, permut. port d'att.; méd. 1re cl. Crozet, congé p. eaux Vichy (4e saison); méd. 1re cl. Mourron, rentré conval., prend rang s. liste emb.; méd. 2e cl. Roustan, passe à Ruelle, rempl. Ollivier; méd. 2e cl. Loro, congé 1 an, hors cadres; méd. 2e cl. Cristol, conval. 2 m.

Méd. 2e cl. Mielvaque, de l'éc. de Bordeaux, et Lebeaupin, du bat. des fusil., Lorient, permut. port d'att.; méd. 2e cl. Duchâteau, a été emb. s. *Dupleix*; méd. 2e cl. Bessière, déb. *Dupleix*, rallie Toulon.

Génie maritime. — Ing. 1re cl. Dugé de Bernonville, hors cadres, a été réintégré et affecté à Cherbourg; ing. princ. Berlhe de Berlhe, conval. 2 m.; ing. hydrogr. Cauvet et Courtier, arrivés Royan p. reconnaissance hydrogr. des parages où devra être reconstruit phare de la Pointe-de-la-Coubre; ing. en chef 1re cl. Champenois, congé p. eaux Châtel-Guyon; ing. 1re cl. Rochet, conval. 3 m.

Commissariat. — Commiss. 2e cl. Thiébot, désigné p. emb. s. *Redoutable*; commiss. 2e cl. Provost, du *Redoutable*, dés. p. emb. s. *Pascal*, rempl. Roussel; commiss. 1re cl. Pape, dés. p. emb. s. *Kléber*; commiss. 2e cl. Roussel, déb. *Pascal*, congé hors cadres p. occuper emploi dans serv. civils Indo-Chine; commiss. 1re cl. des Cognets, déb. *Formidable*, sert détail subsistances, Toulon; commiss. 1re cl. Pinel, rattaché à Toulon, sert tempor. Cherbourg: commiss. 2e cl. Carrelet de Loisy, destiné à Saïgon, et Sarthe, de Lorient, perm.

Inscription maritime. — Admin. gén. Lhôpital, conval. 2 m. p. Vichy.

Personnel administratif. — Agent compt. Grandmontagne, congé 2 m.; commiss. dir. trav. Gravey, prolong. conval. 3 m.; chef armur. Esclapon, est classé dir. art. nav. Cherbourg; commis inscrip. mar. Daulou, conval. 2 m.; commis inscript. mar. Bouniot, de Bordeaux. passe à Rochefort; commis compt. Lau, conval. 2 m.; commis incript. mar. Bayle, de Bayonne, passe à Arcachon; dessinateur Noël, congé 1 m.; surveill. techn. Armand, du Creusot, passe à Marseille; agent compt. Le Goaëc, de Dunkerque, passe à Brest; commis inscript. mar. Dechazal, prolong. conval. 3 m.; agent admin. Minel, de Brest, passe à Rochefort; chef surveill. techn. Courtoux, conval. p. eaux de Vichy; chefs armur. Raybaud, rentré de Côte-d'Ivoire, classé direct. Toulon; Esclapo, de Toulon, classé à Cherbourg; Verse, rentré de Madagascar, classé direct. Brest; commis comptabl. Carpentier, conval. p. eaux Vichy (3e saison); agent compt. Grandmontagne, conval. 2 m.

Adjudants. — Adj. princ. 4e cl. Lefort, conv. 2 m.

Mouvements de la flotte

Vautour, mouillé Constantinople; — *Bugeaud*, arrivé à Djibouti, le 28; — *Lavoisier*, revenu à Saint-Pierre-et-Miquelon: — *Jurien-de-la-Gravière*, quitte Fort-de-France p. Port-au-Prince; — *Troude*, attend à Halifax ordres p. faire route p. même destination, afin d'appuyer réclamation du gouvernement français au sujet de l'attentat commis contre ministre de France à Haïti; — *Foudre*, partie Saïgon p. Singapoore, rentrant en France; *Montcalm*, arrivé Hong-Kong, venant de Saïgon; *Duguay-Trouin*, mouillé à Cadix.

INFORMATIONS

Budget de la Marine. — D'après les annexes du budget de la Marine, qui viennent d'être distribuées, les mises en chantier prévues pour 1905 sont:

Dans les arsenaux: un croiseur cuirassé dénommé *C 17* qui sera construit à Lorient; 6 contre-torpilleurs construits à Rochefort, et 8 sous-marins dont 3 à Cherbourg, 3 à Toulon et 2 à Rochefort.

Dans les chantiers privés: 20 torpilleurs de 1re classe.

En outre, un aviso de 2e classe, le *Chamois*, sera mis en chantier dans l'industrie privée.

Aucune indication n'est donnée sur les caractéristiques de ces bâtiments, les plans étant tous à l'étude.

D'autre part, il résulte des tableaux joints aux annexes, qu'une fois terminés, les grands cuirassés d'escadre actuellement en chantier, coûteront: la *Patrie*, la *Liberté*, la *Justice* et la *Vérité*, chacun 42 millions; la *République* et la *Démocratie*, 36 millions; les croiseurs-cuirassés *Ernest-Renan*, 36 millions; *Léon-Gambetta*, *Jules-Ferry*, *Victor-Hugo*, *Jules-Michelet*, *C 16* et *C 17*, de 30 à 31 millions; le *Dupetit-Thouars*, 23 millions et demi, soit 14 navires pour une dépense d'environ 480 millions.

Ces bâtiments devront être terminés: en 1905, le *Léon-Gambetta*, le *Dupetit-Thouars*; en 1906, la *République*, le *Jules-Ferry*; en 1907, la *Démocratie*, le *Victor-Hugo*, le *Jules-Michelet* et la *Patrie*; en 1908, la *Liberté*, la *Justice*, la *Vérité*, l'*Ernest-Renan* et le *C 16* et, en 1909, le *C 17*.

Le Gérant: G. LASSEUR

Imprimerie du Petit Journal, 61, rue Lafay...

Imprimé sur la machine rotative chromo-typo de MARINO...

(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — N° 32 | LE NUMÉRO 10 CENTIMES | 17 Juillet 1904

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois ..... 3 fr. 50 Un an ..... 6 fr. »	Paris, 61, rue Lafayette, Paris *On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Six mois ..... 4 fr. 50 Un an ..... 8 fr. »

SOMMAIRE

L'Armée de Paris à Longchamp. — Autour de la Revue. — S. A. Sidi-Mohammed-el-Hadj, bey de Tunis. — Le salvage-corps des sapeurs-pompiers. Le monument de Calais. — La loi Bérenger appliquée à l'Armée. — Manœuvres d'artillerie au camp de Châlons. — Les chiens-ambulanciers. — L'artillerie japonaise. — Le corps d'occupation français en Chine. — Vigo et ses galions. — Les régates de Kiel. — La bénédiction de la mer. — La visite d'un cuirassé. — Les manœuvres de l'escadre anglaise. — Les sports dans l'Armée. — Le raid militaire Lyon-Vichy. — A l'Officiel : Guerre et Marine.

L'ARMÉE DE PARIS A LONGCHAMP

Le compte rendu de la revue du 14 Juillet a été publié par le *Petit Journal* quotidien, dans les plus petits détails ; nous croyons donc inutile d'y revenir, puisque les lecteurs du *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* sont également ceux de son grand aîné.

Mais il nous semble intéressant de donner ici à nouveau la composition de l'armée de Paris, avec les noms des généraux et chefs de corps placés à sa tête. Ce renseignement peut être plus tard utile à nombre de nos abonnés qui sauront ainsi où le retrouver facilement.

Les troupes de Paris et des garnisons environnantes passées en revue par le ministre de la guerre sur le terrain de Longchamp, en présence du président de la République et de S. A. le bey de Tunis, sont les suivantes :



A la Revue du 14 Juillet. — Le Ministre de la Guerre et son État-Major

(Cliché et papier photographiques LUMIÈRE, de Lyon.)

AUTOUR DE LA REVUE DE LONGCHAMP

QUELQUES ÉTOILES

DE NOTRE ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL



Les Saint-Cyriens, espoir de la France

Etat-major du général de division Dessirier, gouverneur de Paris; écoles militaires et troupes spéciales, sous les ordres du général de division Niox, commandant de la place et des forts de Paris; Ecole polytechnique; Ecole centrale des arts et manufactures; Ecole militaire de l'artillerie et du génie, sous les ordres du général Corbin; Ecole spéciale militaire (infanterie), sous les ordres du général Marcot.

Troupes à pied. — Troupes spéciales, général Gény : garde républicaine, colonel Weick; sapeurs-pompiers, colonel Bellanger; 26e bataillon de chasseurs, commandant Lejaille; bataillons des 1er et 4e zouaves, commandant Gross.

Général Joly : 1er régiment du génie, colonel Lhéritier ; 5e régiment du génie, colonel Legrand; bataillon de télégraphistes, commandant Jouanne.

Infanterie. — 6e division, général Malafosse : 11e brigade, général Lachouque ; 24e régiment, colonel Cler; 28e régiment, colonel Aubin ; 12e brigade : 5e, colonel Foucard; 119e, colonel Laurezac.

7e division, général Percin: 13e brigade, général Bolgert ; 101e, colonel Boucher; 102e, colonel Mollard ; 14e brigade, général de Chalendar : 103e, colonel Buisson d'Armandy ; 104e, colonel Poline.

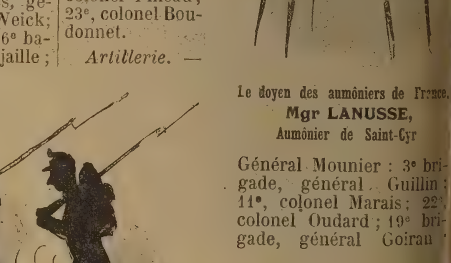
10e division, général Bazaine-Hayter : 19e brigade : 46e, colonel Colomb ; 86e, colonel Hermann ; 20e brigade, général Ménétrez : 31e, colonel Lefebvre ; 76e, colonel Faurie.

5e brigade d'infanterie coloniale, général Sucillon : 21e, colonel Pineau ; 23e, colonel Boudonnet.

Artillerie. — Général Mounier : 3e brigade, général Guillin ; 11e, colonel Marais ; 22e, colonel Oudard ; 19e brigade, général Goirau

Deux de nos sympathiques ministres

Le doyen des aumôniers de France, Mgr LANUSSE, Aumônier de Saint-Cyr



L'arrière-garde
L'inévitable BOB..., le chien du régiment

12e, colonel Mayer-Samuel ; 13e, colonel Barrau.

Cavalerie. — Général de Valentin de Latour : Ecole spéciale militaire (cavalerie), Garde républicaine.

5e brigade de dragons, général Sordet : 23e, colonel Saski ; 27e, colonel Gallet.

2e brigade de cuirassiers, général de Luxer : 1er, colonel Foucault ; 2e, colonel de Rougé.

6e brigade de cuirassiers, général Meneust : 11e, colonel Virvaire ; 12e, colonel Lancelot.

S. A. SIDI-MOHAMMED-EL-HADJ et le protectorat français

Sidi-Mohammed-el-Hadj, bey de Tunis, qui se trouve actuellement à Paris, est le troisième souverain de Tunisie régnant sous le protectorat de la France. Il est le fils et le successeur de Sidi-Ali, mort au palais de la Marsa, le 11 Juin 1902, après vingt années de règne. Sidi-Ali avait lui-même succédé à son frère, Mohammed-es-Sadok, sous le règne duquel la France dut intervenir dans les affaires de Tunisie et imposer à ce pays le protectorat qui fait aujourd'hui sa prospérité.

Rappelons brièvement de quelle manière nous fûmes amenés à prendre pied définitivement dans cette partie de l'Afrique.

Sur la frontière orientale de l'Algérie, vivaient, il y a vingt-cinq ans, une quantité de tribus insoumises et belliqueuses qui, perpétuellement en guerre et en razzias les unes contre les autres, entretenaient dans ces contrées difficiles un foyer d'incursions, de brigandages et de meurtres.

La plupart du temps, c'étaient les tribus algériennes, plus civilisées et plus paisibles, qui étaient les victimes des tribus tunisiennes et, malgré nos réclamations, le gouvernement du bey ne pouvait ou ne voulait rien faire pour rétablir l'ordre sur notre frontière commune.

Le 31 Mars 1881, le général Osmont, commandant le 19e corps d'armée, télégraphia que la tribu tunisienne des Kroumirs avait envahi notre territoire et attaqué nos sujets algériens ; il demandait l'autorisation de châtier les agresseurs. Des troupes françaises furent immédiatement envoyées à la frontière et un corps expéditionnaire de trois divisions (Logerot, Japy, Delebecque), en tout 24,000 hommes, entra en Tunisie sous les ordres du général Forgemol de Bostquénard.

Tandis que ces troupes délogeaient successivement les insurgés de leurs positions, le général Bréard, muni des pleins pouvoirs du gouvernement français, arrivait à Fondouk, près de Tunis, et, le 12 Mai 1881, imposait à Mohammed-es-Sadok le traité de Kassar-Saïd qui organisait le protectorat de la France en Tunisie. Mais le gouvernement français commit l'imprudence de retirer trop tôt les troupes de la régence.



S. A. SIDI-MOHAMMED-EL-HADJ, bey de Tunis, actuellement en France

Le général de division ROUX, commandant les troupes d'occupation en Tunisie

Tandis que le Nord était pacifié, une insurrection générale éclata dans le Sud tunisien. Il fallut bombarder Sfax et s'emparer de cette ville.

En Septembre 1881, un nouveau corps expéditionnaire, commandé par le général Saussier, franchit la frontière. Trois colonnes, que dirigeaient les généraux Forgemol, Logerot et Etienne, se dirigèrent sur Kairouan, la ville sainte de Tunisie, que nos troupes occupèrent.

Bientôt, la colonne Logerot pacifia la partie méridionale de la régence où, depuis cette époque, la tranquillité n'a pas été troublée.

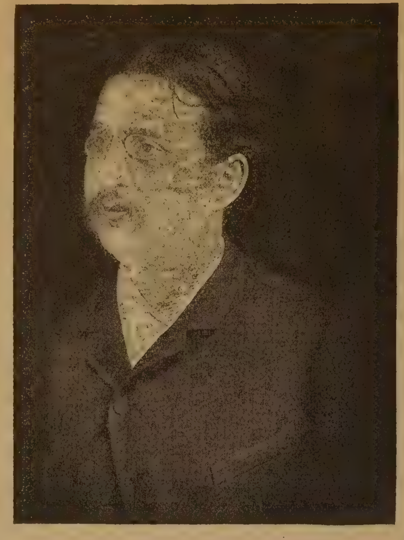
En vertu des conventions et traités signés par la France et le bey de Tunis, la Tunisie a conservé ses coutumes, ses traditions, son organisation nationale dans la mesure compatible avec notre protectorat.

Théoriquement, le pouvoir du bey est absolu ; mais bien avant notre installation dans ce pays, ce pouvoir avait reçu des restrictions considérables, notamment par suite des capitulations ou traités passés avec les puissances chrétiennes. Notons, en passant, que ces capitulations ont été abolies en 1885 et que, seule aujourd'hui, l'autorité de la France se dresse vis-à-vis des puissances étrangères en Tunisie.

Un résident général de France, actuellement M. Pichon, est l'intermédiaire obligatoire du bey avec les autres nations. Il remplit pour la régence les fonctions du ministre des affaires étrangères et veille, d'autre part, à tout ce qui concerne l'ordre et l'administration du pays. Un général de division, commandant la division dite d'occupation de Tunisie et ayant des pouvoirs analogues à ceux des commandants de corps d'armée, remplit les fonctions de ministre de la Guerre. Les autres hauts fonctionnaires sont de nationalité tunisienne et sont nommés par le bey.

La Tunisie est divisée en circonscriptions administratives appelées *outan*, gouvernées par des caïds lesquels ont sous leurs ordres des khalifats ou lieutenants. Les villages et fractions de tribus sont administrés par des cheikhs. Enfin, l'organisation indigène est surveillée par des fonctionnaires français nommés contrôleurs civils qui jouent un rôle analogue à celui des administrateurs des communes mixtes en Algérie.

C'est, aujourd'hui, le général de division Roux qui commande la division d'occupation de Tunisie, dont le quartier est à Tunis.



M. PICHON,
Résident général de France à Tunis

Les troupes de la division comprennent comme infanterie : le 4e régiment de zouaves, le 4e régiment de tirailleurs, les 3e, 4e et 5e bataillons d'infanterie légère d'Afrique et la 1re compagnie de fusiliers de discipline ; ces troupes sont embrigadées et constituent, d'une part, la 1re brigade d'infanterie de Tunisie et le commandement militaire de Tunis ; de l'autre, la 2e brigade d'infanterie de Tunisie et le commandement militaire de Sousse. Une brigade de cavalerie de Tunisie est formée par le 4e régiment de chasseurs d'Afrique et le 4e régiment de spahis ; l'artillerie est représentée par le 3e bataillon à pied et par six batteries des 6e et 13e régiments et par un détachement d'ouvriers.

Deux compagnies du 26e bataillon constituent le génie de la division ; enfin, le train des équipages compte trois compagnies du 16e escadron.

Il existe un conseil de guerre à Tunis.

V.

Le salvage-corps des sapeurs-pompiers

Ainsi que nous le faisions prévoir, il y a quelques mois, dans une étude sur les sapeurs-pompiers de la ville de Paris, publiée par le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* (1), il vient d'être créé, dans le régiment de sapeurs-pompiers, un service spécial de sauvetage analogue au salvage-corps anglais.

Ce service aura un effectif de 100 hommes, tous rengagés et se décomposant de la manière suivante :

13 sous-officiers, dont un adjudant instructeur ;

25 caporaux, dont un secrétaire, et 62 sapeurs, dont deux magasiniers.

Ces 100 hommes de troupe compteront pour ordre et en sus de l'effectif normal dans une ou plusieurs compagnies existant actuellement au régiment de sapeurs-pompiers. Celui-ci, depuis le 1er Juillet, a la composition suivante :

52 officiers, dont 16 à l'état-major et 36 répartis dans les douze compagnies ;

200 sous-officiers, dont 188 pouvant servir comme rengagés ou commissionnés, 12 emplois de sous-officiers étant réservés à des militaires non rengagés ;

316 caporaux, 1,251 sapeurs, 36 clairons ; 24 enfants de troupe et 15 chevaux de selle.

Par la création du corps de sauveteurs, le service des sapeurs-pompiers va se trouver dédoublé ; les uns, la plus grande partie, combattront le feu ; les autres auront pour mission principale de limiter les dégâts de l'eau, en tendant de grandes bâches sous les plafonds des étages inondés, en recouvrant de toiles imperméables les meubles, marchandises et objets de valeur, en débarrassant les appartements de l'eau inutile et en séchant les par-

(1) Voir le n° 20.



Le défilé des zouaves. — Les tambours

Les sapeurs-pompiers de la ville de Paris. — Le drapeau

quets à l'aide d'étoupes, de sciure de bois ou d'ingrédients analogues.

L'organisation du salvage-corps français, rappelant celle de créations analogues en Angleterre et en Allemagne, notamment à Londres et à Hambourg, rendra ici comme à l'étranger de très grands services.

Les compagnies d'assurances l'ont si bien compris, qu'elles se sont engagées à contribuer pour 200,000 francs à l'organisation et à l'entretien du service de sauvetage des sapeurs-pompiers de Paris.

F.

LE MONUMENT DE CALAIS

La ville de Calais a inauguré, le dimanche 3 Juillet dernier, un monument destiné à perpétuer le souvenir des Enfants du Calaisis morts pour la patrie.

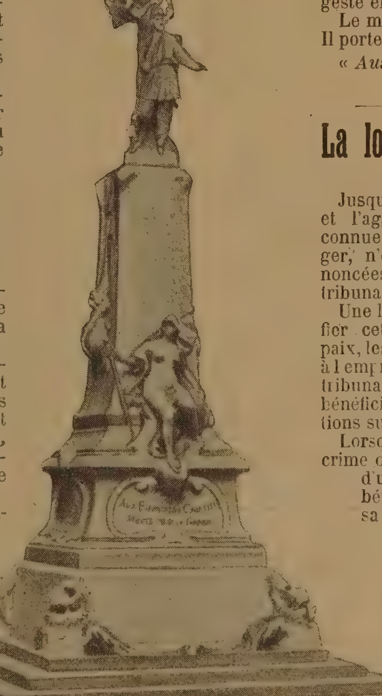
Ce monument, dont nous reproduisons la photographie, se compose d'une pyramide au sommet de laquelle la Gloire pose une couronne de lauriers sur la tête du capitaine Dutertre. On se souvient que ce vaillant officier, fait prisonnier par les Arabes, fut envoyé par Abd-el-Kader, vers ses soldats assiégés dans le marabout de Sidi-Brahim, avec mission de les engager à se rendre.

Dutertre, surveillé par des cavaliers d'Abd-el-Kader, s'approcha à portée de la voix de la muraille, derrière laquelle une poignée de Français luttaient depuis plusieurs jours contre des forces cent fois supérieures.

« Courage, camarades, leur cria-t-il ; défendez-vous jusqu'à la mort ! »

L'Emir, irrité, fit décapiter le héros, le 23 Septembre 1845.

C'est ce glorieux épisode de notre conquête africaine que rappelle le monument de Calais, œuvre du statuaire Maugendre.



Le monument de Calais, élevé à la mémoire du capitaine DUTERTRE et des Enfants du Calaisis

La capitaine Dutertre, debout, le bras droit en écharpe, tend vers ses soldats le bras gauche, d'un geste énergique.

Le monument se dresse dans le parc Saint-Pierre. Il porte l'inscription :

« *Aux Enfants du Calaisis morts pour la France !* »

S.

La loi Bérenger appliquée à l'Armée

Jusqu'ici, la loi du 26 Mars 1891 sur l'atténuation et l'aggravation des peines, plus communément connue sous le nom de loi de sursis ou de loi Bérenger, n'était pas applicable aux condamnations prononcées contre des militaires ou des marins par les tribunaux militaires ou maritimes.

Une loi promulguée le 28 Juin 1904 vient de modifier cet état de choses; désormais, en temps de paix, les militaires et marins condamnés à l'amende, à l'emprisonnement ou aux travaux publics par des tribunaux civils, militaires ou maritimes, pourront bénéficier de la loi de sursis, mais avec les modifications suivantes :

Lorsqu'une condamnation prononcée pour un crime ou un délit de droit commun aura fait l'objet d'un sursis, le condamné ne pourra perdre le bénéfice de la loi, c'est-à-dire être forcé de subir sa peine, que si la nouvelle condamnation prononcée contre lui, dans le délai de cinq ans, est encourue pour un crime ou délit prévu par les lois pénales ordinaires.

Prenons un exemple. Un militaire a été condamné pour vol à un an de prison; il obtient le bénéfice de la loi de sursis. L'année suivante, il est de nouveau condamné, mais pour refus d'obéissance, délit que ne connaît pas le code pénal ordinaire. Cette seconde condamnation n'entraînera pas pour lui l'obligation de purger la première

peine d'une année de prison. Réciproquement, une condamnation antérieure, prononcée pour un crime ou délit militaire non punissable d'après les lois pénales ordinaires, ne fera pas obstacle à l'obtention du sursis si l'individu qui l'a encourue est condamné ultérieurement pour un crime ou délit de droit commun.

Ainsi, un soldat ayant encouru une condamnation pour refus d'obéissance, pourra néanmoins bénéficier de la loi Bérenger, au cas où, passant en police correctionnelle après sa libération, il serait condamné pour vol.

Enfin, les crimes et délits prévus par les codes de justice militaire, pour l'armée de terre et pour l'armée de mer, ne constituent l'inculpé en état de récidive que si ces crimes et délits sont également réprimés par les lois pénales ordinaires.

Lorsqu'un condamné militaire, libéré définitivement du service, doit purger une condamnation aux travaux publics, la peine qui reste à courir sera désormais remplacée par un emprisonnement d'une durée moitié moindre, subi dans une prison civile.

Telles sont les dispositions nouvelles insérées dans la loi sur l'atténuation et l'aggravation des peines. Comme cette loi même, elles procèdent d'une idée d'humanité et de pitié qui ne saurait trouver, comme la loi de sursis, que des partisans.

T.

Manœuvres d'artillerie au camp de Châlons

Le général Duchesne, membre du conseil supérieur de la Guerre, et le général Dalstein, commandant le 6e corps d'armée, ont assisté, il y a quelques jours, à de très intéressantes manœuvres d'artillerie avec tir réel.

Ces manœuvres ont eu lieu au camp de Châlons et ont été exécutées par six batteries de la 12e division du 6e corps d'armée, six batteries de l'artillerie de corps, deux batteries de la 3e division de cavalerie et deux batteries de la 5e division de cavalerie.



Le général GRISOT,
Commandant le 11e corps, à Nantes
qui passe au cadre de réserve, le 18 Juillet

C'était, au total, une masse de 96 pièces de canon réparties entre vingt-deux batteries à chacune desquelles il avait été alloué 60 obus, soit, pour la manœuvre, un total de 1,320 projectiles.

L'hypothèse adoptée pour la manœuvre était la suivante :

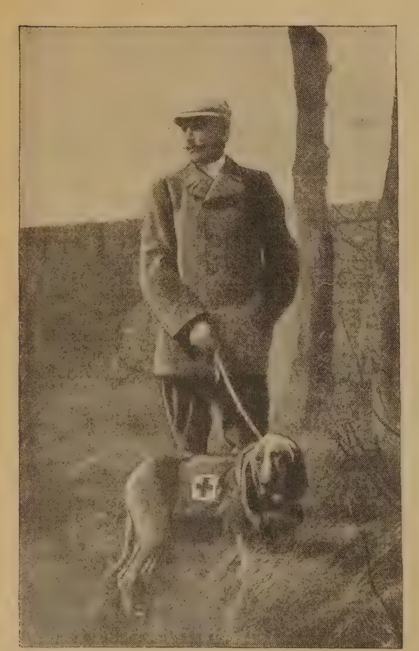
« Un corps d'armée, fort de deux divisions d'infanterie et de deux divisions de cavalerie, a refoulé un parti ennemi qui s'est établi pendant la nuit sur une position de repli. Le commandant du corps d'armée vainqueur veut poursuivre son succès le lendemain et attaque son adversaire de la manière suivante : une division d'infanterie et les pièces de l'artillerie de corps entament sur tout le front un combat d'usure de manière à maintenir l'ennemi sur ses positions, tandis que l'autre division manœuvre sur son aile gauche.

» Lorsque le crochet offensif est suffisamment indiqué, les deux divisions passent ensemble à l'attaque décisive. Une des divisions de cavalerie, renforcée des batteries de l'autre division de cette arme, s'efforce de tourner la gauche ennemie et d'aller jeter le désordre dans ses réserves et sur la ligne de retraite.

» L'autre division de cavalerie protège le flanc gauche du corps d'armée assaillant. »

Après la manœuvre et sa critique par les généraux Duchesne et Dalstein, les batteries ont été passées en revue et ont défilé sous les ordres du général Colard, commandant l'artillerie du 6e corps d'armée.

V.



Le dressage d'un chien-ambulancier

LES CHIENS-AMBULANCIERS

Le gouvernement russe vient de demander au major Hautonville Richardson de lui fournir, pour les employer sur le théâtre de la guerre russo-japonaise, un certain nombre des chiens-ambulanciers qu'il dresse dans son chenil de Carnoustie (Farfarshire), dans les Iles Britanniques.

Les services que les chiens rendent à l'homme sont nombreux. Les chiens sauveteurs du Mont-Saint-Bernard sont célèbres ; les prouesses des terre-neuve sont légendaires ; tout le monde connaît la sagacité des chiens de nos douaniers et l'adresse de leurs émules que les contrebandiers utilisent pour frauder le Trésor.

Nous avons entendu parler aussi des chiens de guerre que l'armée allemande dresse dans le but de poursuivre les vélocipédistes militaires et d'attaquer les sentinelles isolées des postes avancés[1]. Les armées américaines ont employé, aux Philippines, des chiens qui jouèrent un rôle important. Ces animaux nous ont rendu de grands services, lors de nos expéditions contre les tribus algériennes, en démasquant bien des embuscades. Le général Skobelev, pendant la guerre russo-turque, fut souvent gêné dans ses attaques par les chiens, que les Turcs avaient dressés à signaler la présence de leurs ennemis.

L'œuvre du major Hautonville Richardson diffère de tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour ; elle est bien spéciale et, à ce titre, mérite d'être signalée. Elle est nouvelle, étant donnée la destination particulière des chiens dressés dans le chenil de Carnoustie ; elle est remarquable à cause des résultats obtenus et du parti que cet officier anglais a su tirer de la sagacité de ses pensionnaires à quatre pattes. Le major développe l'instinct des animaux qui lui sont confiés, au point de leur donner, grâce à un dressage spécial, une réelle intelligence ; il semble, en effet, que ces bêtes pensent, qu'elles savent ce qu'elles font et qu'elles ont conscience des actes qu'elles accomplissent.



Un chien porteur de pansement et de médicaments

La catégorie la plus importante des chiens de toutes races qui sont soumis au dressage du chenil de Carnoustie, est celle des chiens-ambulanciers.

Appelés à contribuer à une œuvre réellement humanitaire, ces bêtes doivent ignorer à quel camp appartiennent les blessés, et elles ont pour mission de secourir toutes les victimes sans distinction de races ni d'uniformes.

Dès que le combat a cessé, et même pendant la bataille, on lâche les chiens, qui portent, avec la croix rouge de la convention de Genève, un sac où se trouvent réunis tous les objets nécessaires à un premier pansement, des produits pharmaceutiques, des bandes de toile et de la charpie. Au collier des bêtes est suspendu un baril d'eau distillée.

Ces chiens reconnaissent, parmi les hommes gisant sur le champ de bataille, ceux qui ne sont pas morts mais qui, ayant été frappés, sont simplement évanouis. Ils les lèchent aux mains et à la figure, les réchauffent de leur souffle et les réveillent. Quand le soldat blessé a repris ses sens, le chien a accompli la pr

(1) Voir le n° 17.

mière partie de sa besogne; la seconde consiste à offrir au blessé le secours des objets contenus dans le sac que le chien porte sur lui et dont le soldat pourra se servir, en attendant que l'intelligent animal aille chercher la voiture d'ambulance. Courir au poste médical et ramener les ambulanciers au point où il a découvert le blessé, constitue la fin de l'opération, que le chien renouvellera autant de fois que ses forces lui permettront de le faire.

A côté des ambulanciers, on dresse également à Carnoustie d'autres chiens de guerre, qui, suivant leurs catégories, sont employés aux diverses besognes auxquelles les rendent aptes les qualités spéciales de leurs races. Les uns sont destinés à servir, en temps de guerre, à établir des communications constantes entre les divers corps d'armée ou à porter des messages aux avant-postes; ce sont des estafettes qui circulent sans bruit, avec rapidité, et presque toujours inaperçues à cause de leur petite taille. D'autres sont instruits dans le but de porter des cartouches sur les lignes de tirailleurs. Il y a, enfin, toute une catégorie de chiens qui ont pour mission — ce sont les éclaireurs — d'aller reconnaître l'ennemi, de signaler sa présence et de protéger les armées auxquelles ils sont attachés contre les surprises des attaques inattendues.

Les chiens, si admirablement dressés par le major T. Hautonville Richardson, sont appelés, comme on le voit, à rendre de très signalés services en temps de guerre. Mais les plus intéressants sont incontestablement les quadrupèdes ambulanciers, qui sauveront bien des existences.

Combien de soldats sont morts, en effet, sur les champs de bataille, faute de soins immédiats! Combien de blessures, insignifiantes au début, sont devenues mortelles faute d'un premier pansement! Combien de soldats ont été laissés pour morts, parce que les ambulanciers n'ont pas su reconnaître qu'ils n'étaient qu'évanouis! Si dévoués que soient les hommes, il est des situations qui échappent à leur intelligence, sur lesquelles le flair et la sagacité du chien ne se laissent pas tromper.

Cela prouve que le bon vieux La Fontaine avait raison: nous avons souvent besoin d'un plus petit que nous; le chien employé comme ambulancier nous en donne une nouvelle preuve.

WILL DARVILLÉ.



Le général KUROKI et son état-major

L'ARTILLERIE JAPONAISE

Depuis le commencement de la campagne russo-japonaise, les divisions nipponnes engagées en Mandchourie ont prouvé qu'elles possédaient une supériorité d'artillerie incontestable; leurs adversaires l'ont reconnu eux-mêmes en plusieurs occasions, et dans les rapports des généraux russes, il est constamment fait allusion à ce fait que l'ennemi avait mis en ligne un nombre de canons double ou triple de celui que les troupes du tsar pouvaient leur opposer. A la bataille de Turentchen notamment, les régiments du général Kachtalinsky furent écrasés par les projectiles des nombreuses batteries postées sur la rive gauche du Yalou, auxquelles les batteries sibériennes furent rapidement impuissantes à donner la riposte.

Il fut constaté également, qu'à l'exemple des armées européennes, et notamment de l'Allemagne, les Japonais avaient renforcé leur artillerie de campagne par des pièces d'un calibre plus fort, analogue à celui des canons que Français et Allemands ont adopté pour leur artillerie lourde d'armée. C'est ainsi qu'à une distance supérieure à 8 kilomètres, les artilleurs nippons purent tirer efficacement sur les réserves russes et même, assure-t-on, bien que l'état-major japonais s'en défende énergiquement, sur les formations du service de santé.

Quoi qu'il en soit, l'artillerie japonaise actuelle semble devoir prendre place à un rang honorable parmi les artilleries des nations civilisées et c'est à ce titre qu'il nous semble intéressant de résumer ici les renseignements donnés par le capitaine Vincent, de l'armée anglaise, sur l'organisation de cette artillerie. L'armée japonaise compte 19 régiments d'artillerie commandés



Honneurs funèbres rendus par les Japonais à un officier russe

chacun par un colonel; 5 de ces régiments sont dits de montagne; les autres sont d'artillerie de campagne, sauf 1 qui est mi-partie de campagne, mi-partie de montagne.

Le régiment d'artillerie japonaise est fort de 2 bataillons placés chacun sous les ordres d'un major; chaque bataillon est subdivisé en 3 batteries que commandent des capitaines; la batterie est à 3 sections de 2 pièces; chaque section est commandée par un lieutenant en premier ou en second; chaque demi-section par un sous-officier. Les 12 districts de recrutement entre lesquels est partagé le territoire japonais possèdent chacun 1 régiment d'artillerie de campagne ou de montagne; de plus, 2 brigades d'artillerie de 3 régiments chacune sont stationnées en permanence à Tokio. L'artillerie de la division de la garde n'est pas comprise dans cette énumération.

On peut donc admettre que les Japonais sont entrés en campagne avec 114 batteries de campagne et de montagne, soit 684 pièces.

Comme nous l'avons vu plus haut, les équipages d'armée renferment aussi des pièces lourdes.

Le matériel des batteries de campagne et de montagne est constitué par un canon d'acier de 7 cent. 1/2 fabriqué à l'arsenal d'Osaka.

Le calibre est le même pour les deux pièces; toutefois la hausse de la pièce de campagne est graduée jusqu'à la distance de 6,200 mètres, tandis que la pièce de montagne ne tire que jusqu'à 4,800 mètres. Cette dernière distance est aussi la limite de la graduation des fusées employées.

Le côté faible de l'artillerie japonaise est dans ses chevaux. Le gouvernement n'a pas pu ou n'a pas voulu engager les dépenses nécessaires à l'achat de chevaux américains ou australiens, et l'armée est réduite à utiliser le médiocre poney du Japon. Cet animal, dont la taille ne dépasse guère 1 m. 42, a mauvaise apparence; mais comme c'est le seul qui existe dans le pays, il faut bien l'employer pour monter les cavaliers et transporter les pièces. Il ne compense pas, d'ailleurs, les qualités qui lui manquent par la quantité de représentants de son espèce; aussi les attelages sont-ils réduits au minimum et le poids de l'artillerie a-t-il été calculé en conséquence.

Le canon japonais de 7 cent. 1/2 tire un projectile de 454 grammes; ce n'est pas un canon à tir rapide proprement dit, bien que le recul ait été réduit à son minimum par l'application de freins placés sous les roues.

Le service de la pièce exige cinq hommes; pendant la marche, les servants suivent à pied quand on va au pas; lorsque la batterie prend le trot, ils montent sur des sièges disposés sur l'affût.

P.

Le corps d'occupation français en Chine

Au moment où la voix du canon se fait entendre à nouveau en Extrême-Orient, il est utile d'examiner quelles pourraient être les conséquences de cette lutte pour notre pays et dans quelles mesures nous sommes prêts à faire face aux éventualités qui pourraient se présenter.

La France n'a pas, évidemment, à intervenir dans la querelle russo-japonaise. Mais l'existence de notre bel empire indo-chinois, l'importance de nos intérêts dans la Chine du Nord, l'obligent à suivre avec une extrême attention les événements en cours.

Elle doit, d'ailleurs, faire sans réserve des vœux pour le succès de la Russie, le Japon ayant annoncé nettement son intention de s'emparer un jour de nos possessions indo-chinoises. Nos alliés luttent donc autant pour nous que pour eux et chaque Japonais tombé dans cette guerre sera un adversaire de moins pour nous plus tard.

Mais, si la neutralité nous est indiquée vis-à-vis des belligérants, l'attitude de la Chine, directement intéressée dans ce conflit où une de ses provinces, la Mandchourie, et un de ses états vassaux, la Corée, sont en jeu, est susceptible de nous contraindre, comme d'ailleurs les autres puissances européennes, à une intervention indirecte.

Les passions anti-européennes, dont l'explosion a amené la campagne de 1900, peuvent, excitées en sous-main par les Japonais, amener à nouveau, dans l'Empire Céleste, de véritables convulsions. Les sociétés secrètes, toujours puissantes, saisiront peut-être avec bonheur cette occasion de courir sus aux « Barbares d'Occident » détestés et, déjà, les 30,000 hommes de troupes régulières que le vice-roi Yuan-Shi-Kai concentre au Pé-tchi-li, sous prétexte de défendre la frontière de Mandchourie, constituent une grave menace pour les troupes européennes occupant cette province depuis la dernière guerre.

Examinons donc quelle est la situation de la France au Pé-tchi-li.

Au fur et à mesure que s'avançaient les négociations de paix qui mirent fin à la guerre de 1900, les puissances européennes, d'une entente commune, réduisirent les forces de leurs corps expéditionnaires.

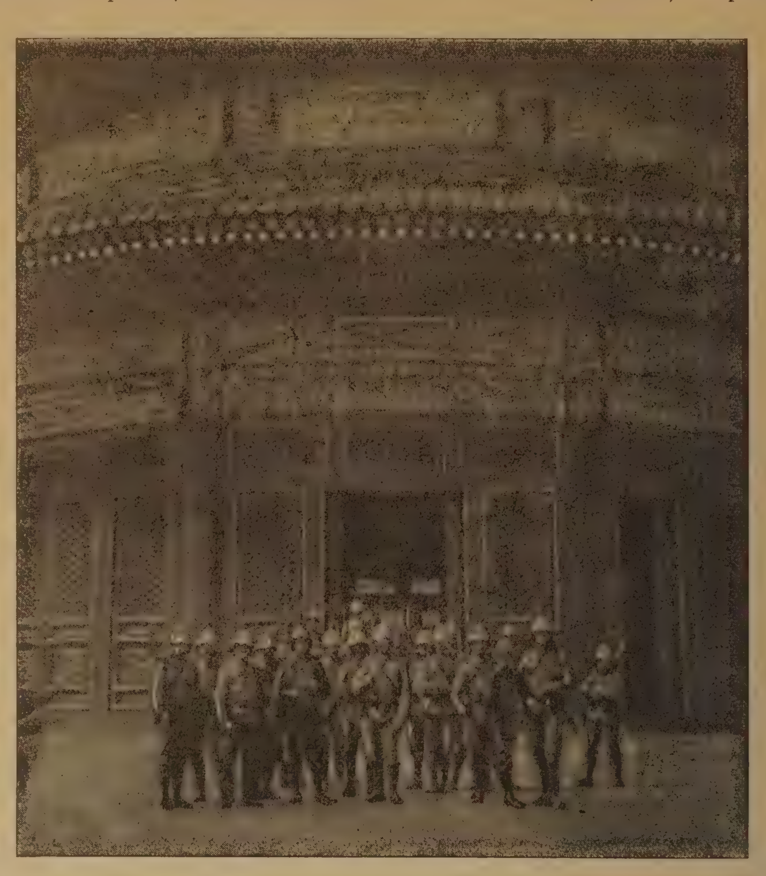
Toutes d'accord pour obliger la Chine à exécuter les clauses du traité par une occupation prolongée, elles convinrent de laisser jusqu'à nouvel ordre au Pé-tchi-li une troupe d'occupation dont l'effectif maximum fut fixé à 1,700 combattants par nation.

Les légations, à Péking, dont personne n'a oublié le terrible siège où s'illustra notre drapeau, ont été pourvues de fortifications redoutables (1). Une véritable forteresse s'est élevée, au cœur même de l'Empire chinois, en face du palais du souverain. Des vivres, des munitions y ont été accumulés, et 1,800 hommes de troupe, pourvus de canons, y tiennent garnison. Ces détachements se décomposent comme suit: France, 300; Allemagne, 300; Angleterre, 300; Japon, 300; Russie, Autriche, Italie, Etats-Unis, 150 hommes chacune.

Les 300 Français, sous le commandement d'un chef de bataillon, comprennent: 2 compagnies du 16e régiment d'infanterie coloniale (dont 20 hommes montés); 1 détachement de gendarmerie; 1 section d'artillerie coloniale (2 pièces de 80 de montagne); 1 détachement de cavalerie (chasseurs d'Afrique); 1 détachement de télégraphie.

Le reste des troupes françaises occupant le Pé-tchi-li se compose: de 2 bataillons et demi d'infanterie coloniale (16e régiment); 2 sections d'artillerie coloniale (batterie de montagne); 1 détachement du génie; 1/2 escadron de cavalerie (chasseurs d'Afrique); des services accessoires (services de santé et administratifs), au total, environ 1,400 combattants.

L'ensemble des forces françaises est sous les ordres du général de brigade Lefebvre, de l'infanterie coloniale. Nos troupes ont été dispersées dans le Pé-tchi-li suivant la nécessité soit de montrer notre pavillon sur les points le plus importants, soit de garder certaines posi



Le corps d'occupation français en Chine. — Un détachement de marsouins à Péking

(1) Voir le n° 19.



Carte de la baie de Vigo

ons d'intérêt spécial en cas de reprise des
ostilités.

La portion principale de notre corps d'occu-
ation est à Tien-Tsin. Là sont groupés : 6 com-
agnies d'infanterie coloniale, l'artillerie, la
valerie, le génie, les chefs des services secon-
aires. Toutes les troupes sont casernées à l'ar-
nal de l'Est (3 kilomètres de la ville). Le géné-
l réside à la concession française de Tien-
sin.

1 compagnie d'infanterie occupe le poste de
ang-Liang-Cheng, station principale du che-
in de fer Tien-Tsin-Takou.

1 compagnie tient garnison à Takou, aux
uches du Pei-Ho et à la tête du chemin de
r de Tien-Tsin (on n'a pas oublié que Ta-
u est le point où débarquèrent les corps ex-
éditionnaires en 1900).

1 compagnie est stationnée à Shan-Hai-
uang, à l'extrémité de la Grande Muraille,
ontière même de la Mandchourie.

Enfin, tout près de ce dernier point, 1 com-
gnie occupe les postes de Ching-Van-Tao et
Ma-Fang, points de débarquement d'hiver employés lorsque le Pei-Ho et la rade de Takou sont gelés.

Tous ces postes sont reliés par chemin de fer et télégraphe. Les effectifs ont été complétés en Novembre dernier.

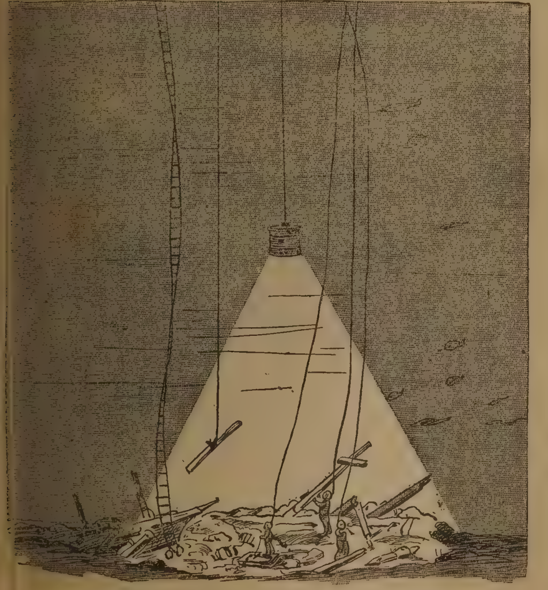
Telle est la situation actuelle du corps français de Chine à la veille de la crise qui, peut-être, va s'ouvrir.

Ajoutons, d'ailleurs, que si la Chine recommençait les hostilités contre les étrangers, ses troupes trouveraient devant elles, non seulement notre corps d'occupation, mais les corps semblables des diverses puissances stationnés au Pé-tchi-li dans des conditions identiques.

L'Allemagne, l'Angleterre, le Japon, ont comme nous 1,700 combattants. L'Italie, les Etats-Unis en ont 600 environ. La Russie n'a laissé, au Pé-tchi-li même, que très peu de troupes, mais elle a, tout contre la frontière de Mandchourie, à deux jours de Tien-Tsin, 30,000 hommes campés.

A la première alerte, nos troupes du Pé-tchi-li pourraient être renforcées par une brigade de réserve stationnée en tout temps au Tonkin.

HENRI GARCIA.



Appareil électrique inventé par M. BAZIN, pour éclairer les travailleurs au fond de la mer

VIGO
et ses galions

La fameuse baie espagnole est de nouveau explorée et fouillée en tous sens, et des mortels confiants comptent bientôt puiser à pleines mains les lingots d'or et d'argent arrachés jadis aux vaincus des Pizarre et des Fernand Cortez, des centaines de milliers de kilogrammes de métaux précieux, plus de 400 millions de francs.

Une maison de Gênes, en effet, dûment autorisée par le gouvernement espagnol, a envoyé à Vigo le vapeur *San-Clemente*, muni d'appareils sous-marins inventés par un ingénieur, M. Pino, qui dirige, en personne, les recherches.

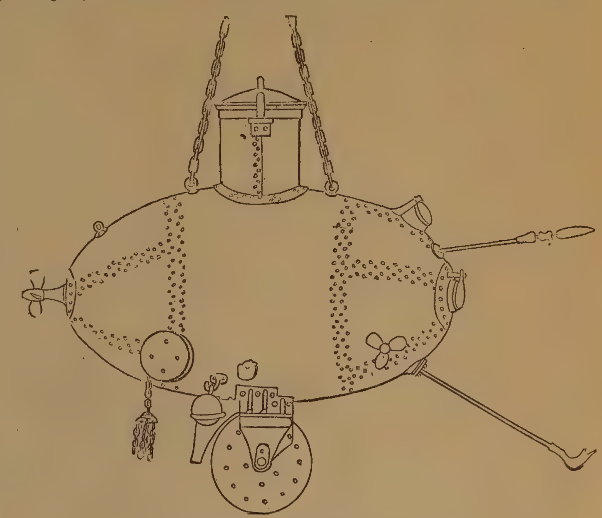
Quatre des galions engloutis ont déjà été retrouvés, une grosse chaîne de vingt-sept mètres et une ancre de forte dimension ont été ramenées à la surface.

Sans vouloir décourager ces chercheurs obstinés, il est permis de penser qu'ils auraient été bien inspirés en déployant leur activité ailleurs que dans les vases de Vigo.

Il y a belle lurette, en effet, que le fabuleux trésor n'existe plus. A-t-il jamais existé ?

L'histoire l'affirme, pourtant. Ouvrons-la au début de la guerre de la succession d'Espagne, nous y lisons :

« Le comte de Château-Renault, à la tête de quinze bâtiments de guerre, protégeait le retour de vingt-deux galions chargés de lingots d'or et d'argent provenant des colonies espagnoles et représentant deux années de contributions, soit 450 millions de francs, lorsque, le 22 Octobre 1702, il fut rejoint et attaqué devant Vigo par des forces supérieures anglo-bataves. Sur le point de succomber, les Franco-Espagnols, plutôt que de les abandonner à l'ennemi, préférèrent saborder leurs navires et les engloutir avec les immenses richesses qu'ils contenaient ».



Le travailleur sous-marin de M. PINO

Confiant dans la véracité des historiens et persuadé de l'existence des riches épaves au fond de la baie, un banquier madrilène, M. Magen, fonda, en 1869, une Société en vue de leur sauvetage et en confia l'entreprise à un ingénieur français, M. Bazin, le même qui conçut plus tard le bâteau rouleur.

Ernest Bazin, parti de Nantes, le 22 Décembre 1869, sur sa goélette, *Julien-Gabrielle*, arriva à Vigo, le 9 Janvier 1870 et commença aussitôt les recherches. Enfermé lui-même dans son observatoire sous-marin, grand cylindre en acier muni de hublots et d'un puissant projecteur électrique, il se fit descendre au fond de la mer à l'aide de chaînes rattachées à la goélette et promener ainsi en tous sens.

Frappé par les rayons électriques, un amas sombre s'estompa bientôt sur la masse diaphane des eaux ambiantes ; l'engin dirigé de ce côté, l'observateur reconnut une série d'anciens navires enlisés jusqu'aux bastingages et recouverts d'une épaisse couche de sable, de coquillages, d'algues et de concrétions calcaires.

C'était donc là, à n'en point douter, l'endroit précis du combat du 22 Octobre 1702, et ces masses informes, reposant par 20 mètres de profondeur, étaient les fameux galions coulés depuis cent soixante-huit ans.

Dès le lendemain, plusieurs scaphandriers furent envoyés sur l'une des épaves et, aidés

par un extracteur de vase, purent en retirer des billes d'acajou, des bois de teinture, des barriques contenant des traces d'indigo et de cochenille, du tabac, etc..., mais pas le moindre vestige d'or ni d'argent.

Plus heureux dans une seconde épave, ils découvrirent cinq lingots d'argent pesant chacun 30 kilogrammes et que des gens compétents reconnurent pour être effectivement des tortas d'origine mexicaine.

Cette trouvaille ramena l'espérance qui commençait à s'émousser; mais la guerre franco-allemande éclata tout à coup, et Ernest Bazin rentra en France mettre son imagination fertile au service de la défense nationale.

La tourmente apaisée, il repart en 1872, sur le *Vigo*, avec un matériel des plus puissants, un personnel d'élite et quinze intrépides plongeurs.

Pendant cette seconde campagne, qui dura huit mois, toutes les épaves furent visitées et vidées complètement. Près de quinze cents mètres cubes d'objets et marchandises de toutes sortes s'entassèrent sur la grève; mais on ne trouva plus le moindre lingot.

Bazin revint à Paris, emportant soigneusement tous les objets les plus curieux, qu'il exposa, en 1875, au Palais de l'Industrie. De là, ils ont été dispersés; seuls, deux vieux canons figurent encore aujourd'hui au musée d'Artillerie.

Depuis, plus d'un hardi plongeur a été à Vigo, mais aucun n'a jamais trouvé d'autres épaves que celles visitées en 1872.

Si M. Pino se rattache à ce fallacieux espoir, il est probable qu'il en aura bientôt le cœur net.

D'ailleurs, le fin mot de l'affaire a été à peu près trouvé dans certaines archives qui semblent indiquer que tous les précieux colis fu[rent] déchargés avant l'attaque, et même, s'il e[n] resta quelques-uns, il est fort possible que cer[tains] plongeurs leur aient rendu, jadis, de fruc[tueuses] visites.

Et si les millions de Vigo sont à jamais per[dus], ils ne l'ont pas été pour tout le monde.

PAUL DE SACI.



AUX RÉGATES DE KIEL. — La goélette « METEOR », appartenant à l'empereur GUILLAUME II (Phot. Renard, Kiel)

LES RÉGATES DE KIE[L]

Nos lecteurs savent de quel pas sout[enu] l'Allemagne marche dans la voie du dévelop[pe]ment des choses maritimes, et quelle m[ain] vigoureuse la mène dans ce chemin.

Un grand succès a couronné les efforts in[las]sables faits par l'empereur Guillaume p[our] donner à l'activité allemande cette orientat[ion] vers les choses de la mer, sans laquelle il

econnu aujourd'hui qu'il ne peut exister de rande nation.

Ce goût se manifeste en Allemagne de toutes es façons. Les régates, notamment, y sont en rande faveur, et la grande semaine de Kiel est evenue pour les yachtsmen, une époque sporve de la plus grande importance.

Les épreuves qui viennent de s'y courir ont té favorisées cette année par un temps à ouhait.

La plus intéressante était la lutte des granes goélettes, parmi lesquelles prenait place *Meteor*, appartenant à l'empereur. Le gagnant e cette course de 30 milles a été la goélette *agomar*, qui a fait le parcours en trois heures x minutes.

Les régates du 23 Juin ont eu lieu par une rande brise. La régate proprement dite a été récédée d'une épreuve spéciale aux embarations des navires de l'escadre qui se trouvait éunie sur la rade de Kiel.

Près de cent cinquante canots ont pris part à lutte. Le vent violent a causé de nombreuses varies. Nombre de mâts et de voiles ont été nlevés et quatorze embarcations ont chaviré.

N.



Le clergé se rendant à bord du vapeur « PORT-TUDY »

LA BÉNÉDICTION DE LA MER

DANS LES COUREAUX DE GROIX

Chaque année, la Saint-Jean ramène une es plus curieuses cérémonies de la mer : la énédiction des « Coureaux de Groix ».

Jadis, l'usage de faire bénir en grande pompe chaque année la mer des pêcheurs ainsi ue leurs barques, était beaucoup plus répandu u'aujourd'hui. On le rencontre encore cepenant en Bretagne, notamment dans deux cenres sardiniers, à Douarnenez et près de l'île e Groix.

Pour ce dernier, c'est en pleine mer et dans bras de mer, large de 10 à 12 kilomèes, qui sépare l'île de Groix du continent, u'a lieu la bénédiction des flots. Ce passage st désigné sous le nom de « *coureaux de roix* ».

Et chaque fois, c'est une fête sans pareille ue cette procession, en pleine mer, de vapeurs hargés à couler bas, des flottilles de sardiiers et thonniers portant les pêcheurs et leurs milles endimanchés.

C'est de Larmor, charmante station balnéaire, tuée en face Port-Louis et à l'entrée des asses de Lorient, qu'a lieu le départ de la ottille.

Le clergé de tous les ports sardiniers de ette côte, de Plœmeur et de Port-Louis, de Gâvres et de Riantec, de Lorient et de Groix, s'est donné rendez-vous à l'église de Larmor, d'où part la procession de la mer, qui descend toujours après les vêpres, vers trois heures.

La rade est couverte de bateaux. Il y a là tous les vapeurs des Compagnies de Lorient, de Port-Louis, de Groix et même de Belle-Isle ; puis aussi tous les navires pontés et à voiles des pêcheurs de thon, encore toutes les voiles des sardiniers et les barques des petits pêcheurs du golfe. Tous ont le grand pavoi et aussi, suspendu au haut du plus haut mât, le bleu filet sardinier qui se balance capricieusement dans la brise d'Ouest.

La procession descend de l'église au quai, le long des rochers de la rade et des escaliers de granit. Le clergé embarque à bord du vapeur le *Port-Tudy*, qui va faire fonction de chef d'escadre. Déjà les autres vapeurs sont bondés de pèlerins. Tous partent au signal de la sirène du *Port-Tudy*, qui prend la tête, et voguent ensemble vers la haute mer, où est déjà rendue toute la flottille des bâteaux de pêche.

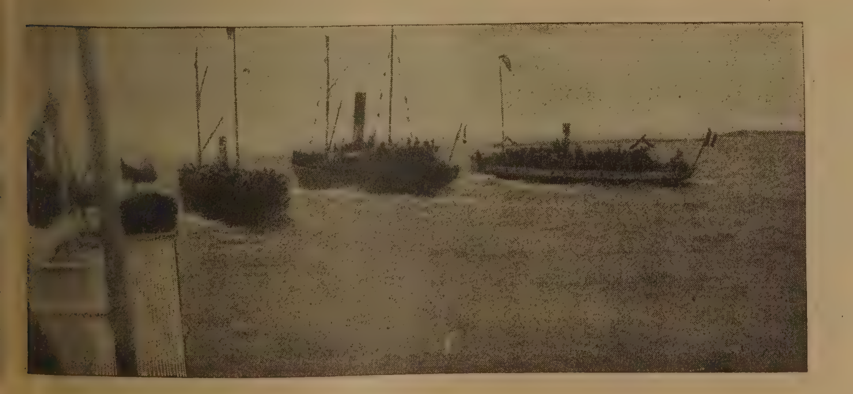
Quand la flottille a dépassé le fort de Locqueltas et la pointe du Talud et qu'elle est entrée en plein dans le « coureau » passe Ouest, le *Port-Tudy* stoppe. Tous les autres, ainsi que les bâteaux de pêche, se groupent tout autour, à vingt mètres les uns des autres. Des chants religieux s'élèvent, puis la cloche de la bénédiction sonne à bord du vapeur d'honneur : le plus vieux curé ou le délégué de l'évêque fait alors le tour du navire, aspergeant solennellement les flots, qui écument sous une forte brise d'Ouest ; puis le cortège religieux remonte sur la passerelle d'où une dernière bénédiction est donnée à la fois par l'officiant et par les autres prêtres qui répètent le geste saint. Les croix et les bannières s'inclinent. On invoque Notre-Dame de l'Armor pour les pêcheurs et pour leurs familles.

Tous ces pèlerins demandent à l'Etoile de la Mer une pêche abondante, des bancs de sardines profonds et nombreux, et que la crise terrible des années dernières ne désole plus la côte de Bretagne.

Puis les cantiques reprennent, répétés à bord de toute la flottille pittoresquement groupée et parée. A ce moment, le spectacle de cette fête de la mer est sans pareil et inoubliable.

Mais un coup de sirène part du vapeur d'honneur. Il est quatre heures. C'est le signal du retour et l'escadrille remet le cap sur la terre, pour revenir à Larmor où toute cette population maritime termine à terre la jolie fête de la mer.

TH. J.



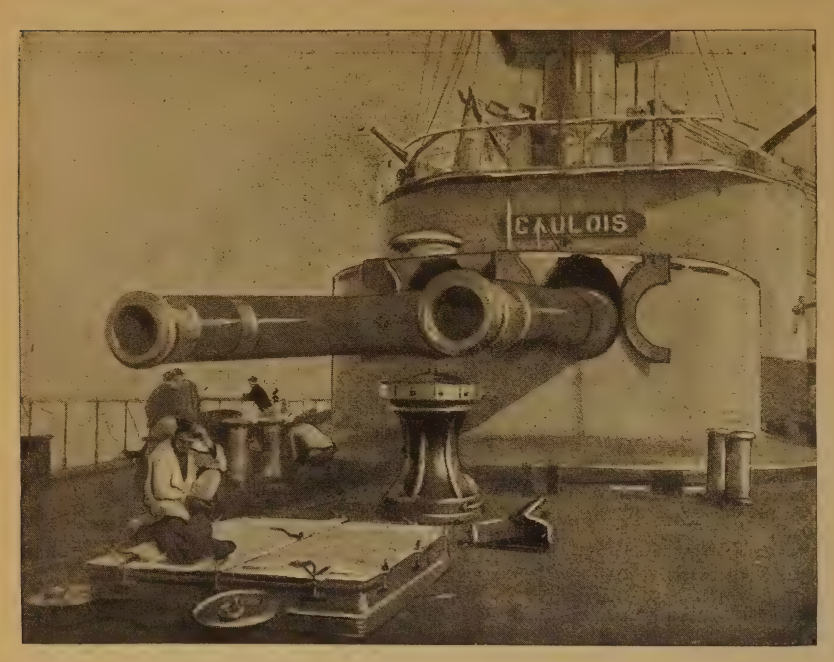
Les Pèlerins de la Mer dans les coureaux de Groix

LA VISITE D'UN CUIRASSÉ (1)

La visite de l'artillerie moyenne est terminée ; nous sortons du réduit et nous entrons dans la tourelle de la plage avant pour assister au pointage des plus grosses pièces : celles-ci sont toujours en tourelles et quelquefois, pour économiser du poids, une même tourelle contient deux pièces pareilles qui sont dites pièces jumelles.

Le canon n'est visible de l'extérieur que par sa longue volée qui sort de la tourelle d'une dizaine de mètres ; l'ensemble de la tourelle et du canon est porté par le fût pivot, qui prend appui au fond même du navire, sur la carlingue, et est lui-même enfermé dans un manchon cuirassé audessus du pont blindé, la cuirasse mobile se superposant à la cuirasse fixe pour former une masse impénétrable.

(1) Voir les nos 2, 6, 10, 15, 19, 24 et 28.



Les deux pièces de 305 millimètres de la tourelle arrière du « GAULOIS »

Nous descendons par une trappe découpée dans l'épais plafond de la tourelle et nous prenons place à côté des servants de la pièce : la chambre parfaitement close où nous sommes est presque remplie par le canon et ses appareils et c'est exprès qu'on a réduit ainsi l'espace, le poids qu'il s'agit de pointer s'élevant déjà à 600,000 kilos!

Elevé sur une plate-forme, la tête dans une guérite cuirassée, le chef peut scruter l'horizon et dégrossir le pointage jusqu'à mettre le but dans la meurtrière du pointeur. Montez sur la plate-forme du chef de tourelle pendant que les appareils de pointage en direction sont en mouvement.

Voyez combien le mouvement qui vous fait tourner vous-même est aisé et rapide.

Le pointeur agit sur les leviers qui sont auprès de lui et commande par eux les puissantes machines hydrauliques ou électriques que nous a montrées notre visite des fonds : et, de même, les opérations de chargement ou de déchargement se font mécaniquement, un système de sécurité imposant à tous ces effets un ordre déterminé et s'opposant aux accidents occasionnés par une ouverture intempestive de la culasse.

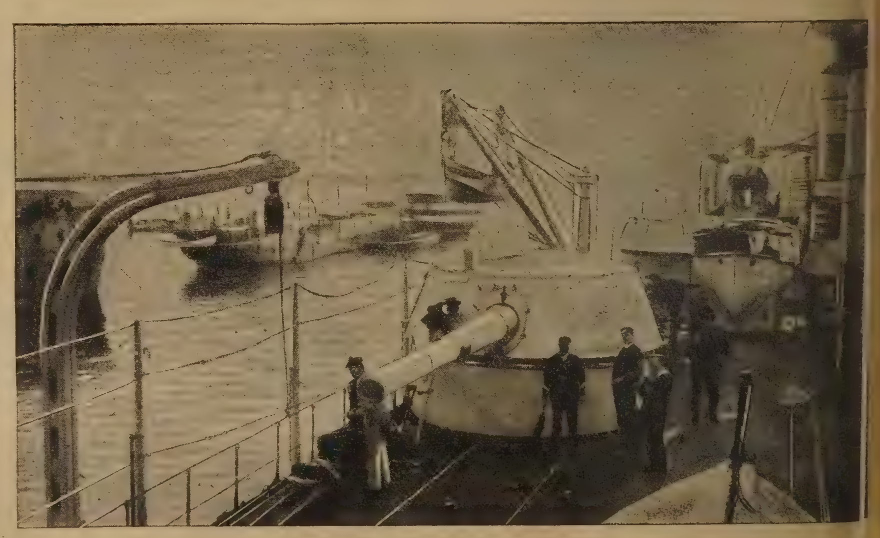
Le coup vient de partir : la grosse pièce a très doucement épuisé son recul sur ses freins et d'eux-mêmes les récupérateurs l'ont ramenée en batterie; spontanément la culasse s'ouvre, les douilles vides sont éjectées à nos pieds. Un coup de jet d'eau fait le nettoyage, les poudres actuelles encrassent à peine. Sous nos pieds, le monte-charge attend avec la provision du coup suivant; un coup de levier le fait soulever sa trappe ; le projectile de 5,000 kilos, les deux gargousses de cuivre se présentent successivement à la culasse et sont envoyés à leur poste par le refouloir télescopique qui se détend de la quantité nécessaire chaque fois. Le monte-charge disparu, le refouloir relevé, la culasse fermée, le pointeur vise soigneusement pour assurer le coup monstrueux qui à lui seul peut mettre l'ennemi hors de combat; et il doit pointer vite, pour profiter, au moment du croisement avec l'ennemi, de la plus courte distance ou pour permettre à la pièce de tirer encore un coup dans la même rencontre : ces grosses pièces n'envoient jamais leur projectile à moins de 4,000 mètres.

La pièce travaille en tant que machine depuis l'instant où la charge de poudre est mise en feu par l'amorce ou l'étincelle, jusqu'à celui où le projectile sort de la bouche; elle ne pourra guère tirer sans être endommagée plus de deux cent cinquante coups; pendant toute son existence la machine qu'on appelle un gros canon n'aura pas travaillé au total une seconde.

Les parois de la tourelle sont couvertes de cadrans qui donnent les ordres venant du blockhaus. Au fort du combat, ces fragiles porteurs d'ordres pourront être coupés, et dès lors l'officier chef de tourelle prendra sur lui seul la responsabilité de son feu.

A l'étage déjà élevé où nous sommes, celui du pont principal, il existe d'autres pièces plus petites que celle dont nous venons de visiter la tourelle : les pièces d'artillerie moyenne du pont sont des bouches à feu semblables à celles que nous avons vues dans le réduit, mais elles sont ici protégées autrement : ou bien elles s'abritent dans des tourelles comme les grosses pièces ou bien elles n'ont qu'un masque qui tourne avec elles; la tourelle seule, en les enveloppant de sa cuirasse, protège complètement les hommes et les appareils. Nous rencontrons la pièce à masque sur les croiseurs légers ; cette minime protection ne saurait être efficace sur le pont d'un cuirassé qui est destiné à soutenir la partie la plus chaude de la lutte.

B. DE F.



Une pièce de 164 millimètres en tourelle fermée sur le pont du croiseur cuirassé « CONDÉ »
(Phot. Laurent.)

...es manœuvres de l'escadre anglaise

L'escadre anglaise dite des croiseurs vient ... rentrer en Angleterre après avoir effectué, ...ndant plus de deux mois, des exercices d'en... ...inement d'une rigueur extrême et qui sont ...n propres à mettre en lumière l'endurance ... leurs bâtiments.

...es exercices ont consisté en séries d'essais ... longues durées : 8 heures à toute puissance, ...is 16 heures au 3/4 de la vitesse; change... ...nt de marche en passant brusquement, en ...ins d'une minute, de la vitesse de 23 nœuds à ...elle de 6 nœuds et réciproquement; longues ...isières sans nettoyer les appareils et même ...s donner le temps aux mécaniciens de faire ... visites de machines de plus de 24 heures.

...es rapports officiels constatent qu'au cours de ... dures épreuves, qui montrent aussi bien l'en... ...ance du personnel que celle du matériel, ... chaudières du type français Niclausse, du ...iseur *Berwick*, ont toujours été à la hauteur ... nécessités du service et ont donné pleine ...isfaction.

...ES SPORTS DANS L'ARMÉE

ATHLÉTISME

...e championnat militaire. — C'est aujourd'hui ... juillet, à deux heures, que se disputeront ... la piste du Racing-Club de France, au bois ... Boulogne, les championnats militaires de ...urses à pied et concours athlétiques orga... ...nés par l'Union des sociétés françaises de ...orts athlétiques. Les épreuves au programme ...nt les suivantes :

...0, 400, 800 et 1,500 mètres plats; 110 et 400 ...ètres haies; 4,000 mètres steeple-chase; ...ncours de sauts en longueur, en hauteur, ... perche, de lancement du poids et du dis... ...que. Chacune de ces épreuves est dotée de ...ois prix (médailles ou objets d'art).

...lus de 300 engagements sont parvenus des ...rps de troupe du gouvernement militaire de ...ris.

...es officiers seront admis gratuitement sur la ...sentation de leur carte d'intentité, ainsi que ... sous-officiers et soldats en tenue.

VÉLOCIPÉDIE

...e brevet de cycliste militaire. — L'Union vé... ...lopédique de France fera disputer le dimanche ... août sur la route de Montgeron, Melun, Ozouer-...-Ferrière, une épreuve pour l'obtention du ...evet de cycliste militaire. Les 100 kilomètres ...ront être couverts en moins de cinq heures.

...es engagements sont reçus au siège social ... l'U. V. F., 6, boulevard des Italiens. (Droit ...ntrée, 1 franc pour les unionistes et 3 francs ...r les indépendants.)

...es médailles et des diplômes seront accordés ... premiers arrivants, au prorata du nombre ... engagés.

L... RAID MILITAIRE LYON-VICHY

...oici le résultat du classement définitif des ...ficiers ayant pris part au raid Lyon-Vichy, ...ru la semaine dernière.

...ieutenant Allut, au 28e dragons, sur *Orléans*, ...13 h. 4' 24"; capitaine Lauras, au 19e dra...ns, sur *Coup-de-Soleil*, en 13 h. 10' 12"; lieu...nant Du Fau, au 19e dragons, sur *Doucheur*. ...13 h. 10' 31"; lieutenant Faurite, au 11e hus...ds, en 13 h. 11' 13" sur *Triomphe*; lieutenant ...la Sauzaye, sur *Enimir*, en 13 h. 12' 25"; ...tenant de Gailhard-Bancel, 2e dragons, sur ...re, en 13 h. 16' 43"; lieutenant de Lassence, ... dragons, sur *Hilda*, en 13 h. 23' 37"; lieute...nt de Tricornot, 12e hussards, sur *Beaujeu*, ...13 h. 33' 14"; lieutenant Arnulf, 19e dragons, ... *Guérande*, en 13 h. 38' 46"; capitaine Loir, ... *Brin-d'Espoir*, en 13 h. 41' 16"; lieutenant X...nbeu, 13e dragons, sur *Isis*, en 13 h. 43' 49"; c...mandant De Gain, 19e dragons, sur *Zabadia*, en 13 h. 54' 56"; lieutenant de La Boissière, au 11e chasseurs, sur *Roméo II*, en 13 h. 55' 34"; lieutenant de Vilmorin, 7e cuirassiers, sur *Gillet*, en 14 h. 4' 35"; lieutenant Chevrier, 30e dragons, en 14 h. 8' 42", sur *Eglantine*; lieutenant Pinguet, 10e cuirassiers, sur *Fritalloria*, en 14 h. 20' 12"; lieutenant de L'Hermitte, 30e dragons, sur *Carrat*, en 15 h. 1' 59"; lieutenant Muller, sur *Ibrahim*, en 15 h. 32' 32", et l'aide-major Georges, classé dernier, sans temps, son cheval *Frimas* ayant été éliminé pour s'être irréductiblement refusé à sauter les obstacles.

C'est le 28e régiment de dragons, à Sedan, auquel appartient le lieutenant Allut, qui reste détenteur du bronze de Frémiet, gagné par ce régiment au raid Paris-Deauville.

A L'OFFICIEL

Guerre

a. signifie ancienneté; *c.* choix; *n.-a.* non-activité.

Armée active. — Nominations

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Sont promus généraux de division. — Les généraux de brigade : MM. Besson, chef d'ét.-maj. du 19e corps d'armée; Gillet, comm. la 1re brig. d'inf. d'Algérie; Piel, de l'armée coloniale.

Sont promus généraux de brigade. — Les colonels : MM. Bailly, comm. par intérim la 43e brig. d'inf.; Lacroisade, comm. le 63e d'inf.; d'Eu, comm. le 2e tirai l. alg.; Weick, comm. la garde républicaine; Mercier-Milon, comm. le 27e d'inf.; de Nays-Candau, de l'armée colon.

SERVICE DE SANTÉ

Le méd. inspect. Claudot, est promu insp. général.

SERVICE DE L'INTENDANCE

Le s.-intend. milit. Latruffe est promu intend. milit.

INFANTERIE

Sont promus colonels. — MM. Lebigot, lieut.-col. au 64e, aff. au 64e; Baschung, lieut.-col. au 59e, aff. au 2e tir.; Raffenel, lieut.-col. au 48e, aff. au 27e; Gory, lieut.-col. au 78e, aff. au 63e; Gruau, lieut.-col. au 130e, aff. au 75e; Eydoux, lieut.-col. brev. au 36e, aff. au 157e; Sellier, lieut.-col. au 10e, aff. au 113e; Colle, lieut.-col. brev. au 9e, aff. au 111e; Jacquin, lieut.-col. au 149e, aff. au 18e; Darde, lieut.-col. au 83e, aff. au 162e

Sont promus lieutenants-colonels — MM. Massoutier, chef de bat. au 40e, aff. au 59e; Montaigu, chef de bat. au 76e, aff. au 64e; Dupuis, chef de bat. brev. h. c. (ét.-major), aff. au 82e; Tardieu, chef de bat. au 4e tir., aff. au 78e; Moussy, chef de bat. brev. au 129e, aff. au 10e; Wagner, chef de bat. au 109e, aff. au 48e; Caudière, chef de bat. au 112e, aff. au 99e; Trinité-Schillemans, chef de bat. brev. h. c. (ét.-maj.), aff. au 5e d'inf.; Renault, chef de bat. h. c. (écoles), aff au 95e; Tourtebatte, chef de bat. au 117e, aff. au 124e; Kopp, chef de bat. brev. au 155e, aff. au 152e; Tocanne, chef de bat. brev. au 110e, aff. au 127e; Mouton, chef de bat. brev. au 70e, aff. au 86e; Renault, chef de bat. au 141e, aff. au 23e; Villiers, chef de bat. au 72e, aff. au 19e.

Sont promus chefs de bataillon. — MM. (anc.) Goujet, capit. au 89e, aff. au 72e; (choix), de Cazenove, capit. brev. h. c. (ét.-maj.), aff. au 160e; (non-act.), Vinot-Préfontaine, en non-act. pour infirm., affecté au 90e comme major; (anc.), Illig, capit. trésor. au 129e, aff. au 72e comme major; (choix), Brunet, capit. au 20e d'inf., aff. au 107e comme major; (ancien.), Leclercq, capit. au 22e bat. de chass., aff. au 40e; (choix), Barjonet, capit. brev. h. c. (ét.-maj.), aff. au 157e; (non-act.), Benet de Montcarville, chef de bat. en non-activ. pour infirm., aff. au 64e; (anc.), Macré, capit. au 132e, aff. au 74e; (choix), Gloxin, capit. au 12e bat. de chass., aff. au 1er rég. étr. comme maj.; (anc.), Perrin, capit. au 39e, aff. au 118e comme maj.; (choix), Bernadotte, capit. au 75e, aff. au 141e; (anc.), Poisson, capit. au 80e; aff. au 105e;

(Anc.), Poisson, capit. au 80e, aff. au 105e; (choix), Houssart, capit. brev. h. c. (ét.-maj.), maint. h. c. (état-maj.); (anc.), Chaput, capit. au 66e, aff. au 41e; (choix), Deffis, capit. brev. h. c. (ét.-maj.), aff. au 99e; (anc.), Balland, capit. h. c. (recrut.), aff. au 28e; (choix), Rouhan, capit. au 141e, aff. au 6e, comme maj.; (anc.), Marix, cap. au rég. de sap.-pompiers, aff. 117e; (choix), Nérel, capit. au 29e, aff. au 103e; (anc.), Bondenat, capit. au 23e, aff. au 44e comme maj.; (choix), Jaguin, capit. au 4e zouaves (cadre complém. de France), aff. au 60e comme maj.; (anc.), Rome, capit. au 133e, aff. au 158e; (choix), Pineau, capit. au 63e, aff. au 102e, maint. off. d'ordonn. du ministre; (anc.), Augistrou, capit. au 57e, aff. au 114e; (choix), Bourdon, capit. au 140e, aff. au 157e; (anc.), Mouquot, cap. au 95e, aff. au 132e comme maj.; (choix), Robert, capit. au 54e, aff. au 66e comme maj.; (anc.), Gschwind, capit. au 75e, aff. au 134e;

(Choix), Robert, capit. brev. h. c. (ét.-maj.), aff. au 3e d'inf.; (anc.), Gey, capit. au 17e bat. de chass., aff. au 110e; (choix), Cottez, capit. brev. h. c. (ét.-maj.), aff. au 151e; (anc.), Marchal, capit. au 11e, aff. au 70e rég.; (choix), Quinquandon, capit. au 25e, aff. au 76e; (anc.), Monin; capit. au 22e, aff. au 75e comme maj.; (choix), de La Grange, capit. au 29e bat. de chass., aff. au 135e comme maj.; (anc.), Jacquet, capit. au 15e bat. de chass., aff. au 35e comme maj.; (choix), Collart, capit. au 30e bat. de chass., aff. au 159e; (anc.), Gratiolet, capit. au 101e, aff. au 116e; (choix), Collombier, capit. au 79e, aff. au 114e; (anc.); Lainé, capit. au 16e bat. de chass., aff. au 84e; (choix), Huck, capit. brev. h. c. (ét.-maj.), aff. au 155e; (anc.), Vanègue, capit. au 90e, aff. au 70e; (choix), La Rivière, capit. au 18e, aff. au 63e comme maj.; (anc.), Vachette, capit. au 72e, aff. au 118e;

(Choix), Duruisseau, capit. au 82e, aff. au 148e comme major; (anc.), Dehennin, capit. au 44e, aff. au 157e comme major; (choix), Rimaud, capit. brev. h. c. (ét.-maj.), aff. au 42e; (anc.), Baron, capit. brev. h. c. (ét.-maj.), aff. au 81e; (choix), Guinard, capit. brev. h. c. (ét.-maj.), aff. au 127e; (anc.), Dard, capit. au 60e, aff. au 21e; (choix), Gladel, capit. brev. h. c. (ét.-maj.), aff. au 84e; (anc.), Fournier, capit. au 25e, aff. au 74e; (choix), Perron, capit. au 21e, aff. au 116e comme maj.; (anc.), Schmit, capit.-maj. au 15e bat. de chass., aff. au 69e comme maj.; (choix), Galon, cap. brev. h. c. (ét.-maj.), aff. au 70e.

Sont promus capitaines. — MM. : 3e tour, a. Chevallier, lieut. au 65e, aff. au 137e; 1er tour, a. de Lemps, lieut. au 99e, aff. au 140e; 2e tour, c. Prunaux, lieut. au 1er bat. de chass., aff. au 29e bat. de chass.; 3e tour, a. Chalon, lieut. au 43e, aff. au 72e; n.-act., Charpentier, capit. en non-activité. pour infirm., affecté au 116e; 1er tour, a. Jousserandot, lieut. trés. au 5e bat. de chass., aff. au 23e; 2e tour, c. Bertin, lieut. 56e, aff. au 39e, maint. dét. à la mission franç. du Japon; 3e tour, a. Pujade, lieut. porte-drap. au 122e, aff. au 88e; 1er tour, a. Jeantin, lieut. au 2e de tir., aff. au 22e d'inf.; 2e tour, c. Péricaud, lieut. au 10e d'inf., mis h. c. (aff. ind.); 2e tour, a. Ragot, lieut. au 87e, aff. au 63e; n.-act., Bouché, capit. en non-act. pour infirm., aff. au 6e d'inf.; 1er tour, a. Perrin, lieut. au 140e, aff. au 75e rég.; 2e tour, c. Bonnieux, lieut. au 1er zouaves, aff. au 95e; 3e tour, a. Gobillot, lieut. trés. au 2e bat. de chass., aff. au 104e comme trés.;

1er tour, a. Cavailhé, lieut. au 12e d'inf., aff. au 96e; 2e tour, c. Piéri, lieut. au 40e, aff. au 72e; 3e tour, a. Schneitter, lieut. au 38e, aff. au 157e; n.-act., Schnell, capit. en n.-act. pour infirm., aff. au 19e; 1er tour, a. Gueussin, lieut. au 94e, aff. au 161e comme trésor.; 2e tour, c. Echard, lieut. au 125e, aff. au 102e; 3e tour, a. Chagette, lieut. au 107e, aff. au 114e; 1er tour, a. Degioanni, lieut. adj. au trés. au 31e, aff. au 77e; 2e tour, c. Poirée, lieut. au 127e, aff. au 91e; 3e tour, a. Pecoul, lieut. au 69e, aff. au 54e; n.-act., Poulain de Corbion, capit. en non-act., aff. au 147e: 1er tour, a. Brodin, lieut. au 129e, aff. au 116e rég.; 2e tour, c. Joulia, lieut. au 1er zouaves, aff. au 2e zouaves; 3e tour, anc. Ronfort, lieut. au 69e, aff. au 106e; 1er tour, a. Kerler, lieut. au 34e, aff. au 78e; 2e tour, c. Rodes, lieut. au 14e, aff. au 138e; 3e tour, a. Alglave, lieut. au 84e, aff. au 110e.

1er tour, a. Brancourt, lieut. au 37e, aff. au 91e; 2e tour, c. Bron, lieut. h. c. (écoles), mis h. c. (écoles); 3e tour, a. Serés, lieut. au 9e d'inf., aff. au 20e; 1er tour, a. Georges, lieut. au 4e tir.; 2e tour, c. Rousseau, lieut. h. c. (écoles), aff. au 69e; 3e tour, a. Fleuret, lieut. au 140e, aff. au 75e; 1er tour, a. d'Aussaguel de Lasbordes, lieut. au 2e zouaves, aff. au 63e; 2e tour, c. Mittelhausser, lieut. brev. au 34e, mis h. c. (ét.-maj.); 3e tour, a. Martin, lieut. h. c. (just. mil.), aff. au 118e; 1er tour, a. Raiton, lieut. au 57e, aff. au 146e; 2e tour, c. Paquin, lieut. au 1er zouaves, aff. au 93e; 3e tour, a. Dumas, lieut. au 11e d'inf., aff. au 20e; 1er tour, a. Richelot, lieut. adj. au trés. au 149e, aff. au 149e; 2e tour, c. Génie, lieut. au 44e, aff. au 60e; 3e tour, a. Tournié, lieut. h. c. (just. mil.), aff. au 14e; 1er tour, a. Latil, lieut. au 2e zouaves, aff. au 2e bat. d'Af.; 2e tour c. Maurice, lieut. au 1er tir., aff. au 1er tir.; 3e tour, a. Parez, lieut. porte-drap. au 115e, aff. au 157e; 1er tour, a. Pujet, lieut. au 111e, aff. au 163e;

2e tour, c. Britsch, lieut. au 114e, aff. au 9e, maint. à l'Ec. sup. de guerre; 3e tour, a. Dou, lieut. au 4e bat. d'Af., aff. au 40e; 1er tour, a. Mouard, lieut. au 10e, aff. au 109e; 2e tour, c. Maugras, lieut. brev. au 130e, aff. au 43e, maint. stagiaire d'ét.-maj.; 3e tour, a. Mosse, lieut. au 1er bat. d'Af., aff. au 116e; 1er tour, a. Ridet, lieut. adj. au trés. au 56e; 2e tour, c. Juillet, lieut. au 65e, aff. au 21e; 3e tour, a. Bourguin, lieut. au 152e, aff. au 21e; 1er tour, a. Bilhaud, lieut. au 117e, aff. au 122e; 2e tour, c. Guilhemin, lieut. au 56e, aff. au 79e; 3e tour, a. Paquotte, lieut. au 60e, aff. au 44e; 1er tour, a. Dulac, lieut. au 29e, aff. au 29e; 2e tour, c. Mouchet, lieut. au 83e, aff. au 93e; 3e tour, a. Vallet, lieut. au 8e, aff. au 13e; 1er tour, a. Devilliers, lieut. d'habill. au 8e bat. de chass., aff. au 33e; 2e tour, c. Fabry, lieut. au 101e, aff. au 101e; 3e tour, a. Barreau, lieut. au 23e bat. de chass., aff. au 22e bat. de chass.; 1er tour, a. Naillon, lieut. au 1er d'inf., aff. au 82e; 3e tour, c. d'Anzel-d'Aumont, lieut. au 2e étr., aff. 145e; 2e tour, a. Aggéry, lieut. h. c. (colonies), maint. h. c. (col.); 1er tour, a. Thévenin, lieut. au 50e, aff. au 25e; 2e tour, c. Jaugey, lieut. au 29e bat. de chass., aff. au 15e bat. de chass.; 3e tour, a. Creusy, lieut. au 104e, aff. au 2e d'inf.;

1er tour, a. Rivière, lieut. au 49e, aff. au 17e d'inf.; 2e tour, c. Teilhac, lieut. au 20e, aff. au 138e; 3e tour, a. Broyelle, lieut. au 2e étr., aff. au 30e; 1er tour, a. Devoitine, lieut. adj. au trés. du 67e, aff. au 127e; 2e tour, c. Berducou, lieut. 53e, aff. au 4e tir.; 3e tour, a. Peigné, lieut. au 135e, aff. au 133e, comme capit. d'habill.; 1er tour a. Giraud, lieut. d'habill. au 23e bat. de chass., aff. au 17e bat. de chass.; 2e tour, c. Mellier, lieut. au 12e bat. de chass.; aff. au 30e bat. de chass.; 3e tour, a. Dumont, lieut. au 1er tir., aff. au 25e; 1er tour, a. Bauclin, lieut. au 4e tir., aff. au 66e; 2e tour, c. Mazoyer, lieut. au 1er étr., aff. au 63e; 3e tour, a. Durieu, lieut. au 134e, aff. au 44e; 1er tour, a. Paget, lieut. au 3e tir., aff. au 157e; 2e tour, c. Lespinasse, lieut. au 18e, aff. au 30e; 3e tour, a. Gésipe, lieut. au 39e; aff. au 150e; 1er tour, a. Carcanade, lieut. au 144e, aff. au 137e;

2e tour, c. Declert, lieut. au 29e, aff. au 150e; 3e tour, a. Martin, lieut. au 112e, aff. au 133e; 1er tour, a. Delagneau, lieut. au 38e, aff. au 130e; 2e tour, c. Petitot, lieut. au 26e bat. de chass., aff. au 25e de chass.; 3e tour, a. Peretti, lieut. au 103e, aff. au 130e; 1er tour, a. Jacquet, lieut. au 92e, aff. au 100e; 2e tour, c. Barraud, lieut. au 78e, aff. au

139e; 3e tour, a. Burckhard, lieut. au 7e, aff. au 80e, comme off. d'hab.; 1er tour, a. Pouzoulot, lieut. au 142e, aff. au 139e; 2e tour, c. Serrigny, lieut. brev. au 68e, maint. stag. d'ét.-maj.; 3e tour, a. Jougla, lieut. adj. au trés. au 50e, aff. au 135e; 1er tour, a. Villien, lieut. trés. du 7e bat. de chass., aff. au 12e bat. de chass.; 2e tour, c. Trabbel, lieut. brev. au 93e, mis h. c. (ét.-maj.); 3e tour, a. de Solmirihac, lieut. au 116e, aff. au 90e; 1er tour, a. Labriet, lieut. au 4e bat. d'Afr.; aff. au 68e; 2e tour, c. Roux, lieut. au 1er étr., affecté au 4e zouaves; 3e tour, a. Bernier, lieut. au 70e, aff. au 136e; 1er tour, a. Bruley, lieut. au 157e, aff. au 4e d'inf. comme off. d'hab.; 2e tour, c. Miquel, lieut. au 108e, aff. au 139e; 3e tour, a. Comte, lieut. au 59e, aff. au 25e.

Sont promus lieutenants. — MM. Evin, lieut. en non-act. pour infirm., est réint. dans les cadres, aff. au 87e; Vincent, lieut. en non-act. pour infirm., est réint. dans les cadres, aff. au 70e; Gasquet, lieut. en n.-act. pour infirm., est réint. dans les cadres, aff. au 85e; Manuel, lieut. en n.-act., est réint. dans les cad., aff. au 30e.

Sont promus lieutenants indigènes. — MM. Asi (Ahmed ben Abdallah), sous-lieut. indig. au 1er tir., maint. au corps; Arabi Bouzian Ould El Adj Caddour, lieut. indig. en n.-act. pour infirm., réint. dans les cadres, aff. au 1er tir.

Sont promus s.-lieutenants indigènes. — MM. Boutriba (M.-D.), serg. ind. au 1er tir., aff. au 1er tir.; Kadem (K.-Z.-B.-L.-M.), serg. ind. au 2e tir., aff. au 2e tir.; Bouharis (B.-O.-B.-D.-D.), serg. ind. au 2e tir., aff. au 2e tir.; Fahim (M.-O.-Z.-B.-A.), serg. ind. au 2e tir., aff. au 2e tir.

CAVALERIE

Sont promus colonels. — MM. Simon de la Mortière, lieut.-col. au 20e chass. affecté au 1er huss.; Maitre, lieut.-col. 3e cuir., aff. 26e drag.; Desfandais, lieut.-col. 5e drag., aff. 25e drag.; de Brémond d'Ars, lieut.-col. 7e chass., aff. 9e huss.; Lamy, lieut.-col. 13e drag., attaché à la présid. de la Rép., aff. 6e cuir. (Maint. dans sa posit. act.)

Sont promus lieut.-col. — MM. Duboys des Termes, chef d'esc. 2e huss., aff. 2e huss.; Vigogne, chef d'esc. 6e drag. aff. 3e cuir.; Crozet, chef d'esc. h. c. (remontes), mis h. c. (remontes); de Pinteville de Cernon, chef d'esc. 5e huss., aff. 4e chass.; Gouzil, chef d'esc. 5e drag., aff. 17e chass.; Caruel, chef d'esc. 2e chass. d'Afr., aff. 18e drag; Gondallier de Tugny, chef d'esc. 20e chass., aff. 20e chass.; Salmon, chef d'esc. brev. 11e drag., aff. 5e drag.

Sont promus chefs d'escadrons. — MM. c. Gillois, cap. comm. 7e drag., mis h. c. (remontes); a. Boitel de Dienval, cap. comm. 12e drag., aff. 8e drag.; c. Emé de Marcieu, cap. 30e drag., aff. 11e drag.; a. Maquaire, cap. comm. 26e drag., aff. 26e drag. (maj.); c. Eon, cap. comm. 4e drag., aff. 5e drag.; a. Thouvenin, cap. trés. 10e drag. aff. 20e chass. (maj.); c. Mas de Saint-Maurice, cap. comm. 3e chass. d'Af., aff. 3e spa.; a. Pinelli, cap. trés. 9e chass.; aff. 10e chass. (maj.); c. Breton, cap. comm. 30e drag., aff. 3e drag.; a. Baron de Montbel, cap. comm. 6e drag., aff. 13e chass.;

C. Colas, cap. comm. 14e drag., aff. 6e drag. (maj.); a. Boyé, cap. 20e chass. (hab.), aff. 4e chass. d'Af.; c. de Batz, cap. comm. 2e chass. d'Af., aff. 6e chass. d'Af.; a. Pochet, cap. comm. 21e drag., aff. 11e drag. (maj.); c. Cacatte, cap. comm. 10e drag., aff. 15e drag.; a. Lamy de La Chapelle, cap. comm. 10e huss., aff. 3e huss.; c. Wimpfen, cap. cav. h. c. (Ec. d'appl. cav.), aff. 16e drag.; a. Luce de Trémont, cap. comm. 2e cuir., aff. 6e cuir. (maj.); c. Dangeville, cap. cav. brev. h. c. (ét.-maj.), aff. 2e chass. d'Af.; a. Boffard-Coquat, cap. 17e chass. (habill.), aff. 6e chass. (maj.); c. Mesple, cap. cav. brev. h. c. (ét.-maj.), mis h. c. (ét.-maj.);

A. Gouzil, cap. comm. 25e drag., aff. 13e drag. (maj.); c. Leps, cap. comm. 27e drag., aff. 20e chass.; a. Simon, cap. comm. 4e chass. d'Af., aff. 1er chass. d'Af. (maj.); c. Echard, cap. comm. 29e drag., aff. 4e huss. (maj.); a. Gaillet, cap. comm. 1er drag., aff. 14e chass.; c. Bardet, cap. 9e drag., dét. serv. remontes, aff. 16e chass. (maj.) a. Letourneur, cap. comm. 22e drag., aff. 24e drag.; c. Blot, cap. comm. aff. 21e drag., 21e drag. (maj.); a. Monnier, cap. trés. 4e chass., aff. 4e chass. (maj.); c. de Malherbe, cap. comm. 2e huss., aff. 17e drag.; a. Dupont-Dussaussoy, cap. comm. 4e spa., aff. au 1er spa. (maj.); c. Nessler, cap. comm. 12e cuir., aff. 18e drag.; a. Grandineau, cap. comm. 20e chass., aff. 5e huss. (maj.).

Sont promus capitaines. — 3e tour, a. Grenier, lieut. 1er esc. de spa. sénég., aff. 5e huss. (habill.); 1er tour, a. Péboscq, lieut. 27e drag., aff. 27e drag.; 2e tour, c. Dumoulin, lieut. 4e spa., aff. 6e chass. d'Af.; 3e tour, a. Bandy de Nalèdre, lieut. 23e drag., aff. 18e drag.; 1er tour, a. Soltner, lieut. 23e drag., aff. 14e drag.; 2e tour, c. Guise, lieut. 1er drag., aff. 1er drag.; 3e tour, a. Ruinart de Brimont, lieut. adj. au trés. 13e huss., aff. 11e huss. (trésor.); c. h. tour, Charmoille, lieut. adj. au trésor. 16e chass., aff. 4e chass. (trésor.); 1er tour, a. Angelotti, lieut. 6e huss., aff. 8e huss.; 2e tour, c. Gouvet des Marands, lieut. 3e huss., aff. 5e huss. (instructeur).; 3e tour, a. Cadet de Chambine, lieut. 9e cuir., aff. 4e drag.; 1er tour, a. Landry, lieut. 8e drag., aff. 26e drag.; 2e tour, c. Devanlay, lieut. 1er spa., aff. 1er spa.;

3e tour, a. Goupy, lieut. 12e cuir., aff. 12e cuir.; c. h. tour, de Laurens de Saint-Martin, lieut. adj. trés. 8e huss., aff. 8e huss. (trés.); 1er tour, a. Leclerc, lieut. 3e spa., aff. 4e spah.; 2e tour, c. Bouquet des Chaux, lieut. 8e huss.; aff. 3e huss. (instr.); 3e tour, a. Paris de Treffond d'Avancour, lieut. 2e spa., aff. 13e drag.; 1er tour, a. de Simard de Pitray, lieut. 25e drag., aff. 6e chass. d'Af.; 2e tour, c. Testart, lieut. 14e drag., off. d'ord. du gén. comm. la 4e brig. de drag., aff. 6e cuir. (instr.); 3e tour, a. Crinon, lieut. porte-étendard 27e drag., aff. 4e cuir. (habill.); 1er tour, a. d'Esclaibes d'Hirst, lieut. 9e cuir., aff. 3e cuir.; 2e tour, c. Collet, lieut. 2e cuir., aff. 4e drag. (instr.);

3e tour, a. Marcel, lieut. 10e drag., aff. 10e drag.; 1er tour, a. Mouze, lieut. 8e drag., aff. 8e drag.; 2e tour, c. de Billy, lieut brev. 5e cuir. stag. d'ét.-maj., aff. 25e drag., maint. stag; 3e tour, a. Simon, lieut. 7e drag.; aff. 16e drag.; 1er tour, a. Andouard, lieut. 11e drag., aff. 16e chass.; 2e tour, c. Jouin, lieut. brev. 6e huss. (stag. d'ét.-maj.). aff. 15e drag., maint. stag.; 3e tour, a. Miellon, lieut. 1er huss., aff. 16e chass. (instr.); 1er tour, a. Duché, lieut. 20e drag., aff. 10e drag.; 2e tour, c. Dumouchel de Prémare, lieut. brev. 8e drag. (stag. d'ét.-maj.), aff. 30e drag., maint. stag.; 3e tour, a. Guérard, lieut. 12e chass., aff. 24e drag.;

1er tour, a. Baudinot, lieut. 5e comp. cav. de remonte (Saint-Cyr), aff. 13e huss.; 2e tour, c. Schérer, lieut. brev. 3e cuir. (stag. d'ét.-maj.), aff. 4e chass. d'Af., maint. stag.; 3e tour, a. Lecointre, lieut. 2e chass., aff. 7e chass.; 1er tour, a. Schneider, lieut. 13e cuir., aff. 2e cuir.; 2e tour, c. Bausil, lieut. 28e drag., aff. 5e drag. (instr.); 3e tour, a. Berthe de Pommery, lieut. 7e drag., aff. 4e spa.; 1er tour, a. Macé de Gastines, lieut. 20e drag., aff. 30e drag.; 2e tour, c. Ségérand, lieut. cav. h. c., Ec. spéc. mil., mis h. c. Ec. applic. cav.; 3e tour, a. Chevalier du Fau, lieut. 19e drag., aff. 9e chass.; 1er tour, a. de Moucheron, lieut. 14e drag., aff. 8e huss.

ARTILLERIE

Sont promus colonels. — Les lieutenants-colonels: Bonamy, dir. de la manuf. d'armes de Tulle, maint. dans son emploi; Bauchet, brev. h. c., chef d'ét.-maj. au comm. de la place de Belfort, nommé au comm. du 2e rég.

Sont promus lieutenants-colonels. — Les chefs d'escadron: Barbier, du 11e rég., nommé sous-dir. à Versailles; Pourquié, brev. h. c., chef d'ét.-maj. du comm. supér. de la place de Marseille, maint. dans son emploi; Valette, dir. de l'Ecole d'art. du 12e corps, maint. dans son emploi; Bodet de La Croix, br. h. c., chef d'ét.-maj. du comm. de la place de Bizerte, mis h. c., maint. dans son emploi; Linglet, comm. le gr. des batt. montées de la prov. d'Oran, nommé dir. de l'Ecole d'art. du 7e corps; Jouhandeau, sous-dir. techn. des ateliers de constr. de Tarbes, classé au 24e rég. et maint. dans son emploi; Marchand, brev., profess. adjoint du cours de tactique appliquée à l'Ecole supér. de Guerre, classé au 8e rég.

Sont promus chefs d'escadron. — Les cap. en 1er: 1er tour, a. Querneau, de la dir. de Grenoble, pour le comm. de l'art. de l'arr. d'Albertville; 2e tour, c. Davril, faisant fonct. de maj. au 34e rég., nommé maj. audit rég.; 1er tour, a. Pinon, fais. fonct. de maj. au 28e rég., nommé maj. audit rég.; 2e tour, c. Seguin, au 5e rég., dés. pour le comm. du gr. des batt. montées de la province d'Oran; 1er tour, a. Bisch, comm. de l'art. de l'arrond. de Tunis, maint. dans sa position; 2e tour, c. Payeur, du 29e rég., en mission en Corée, maint. dans sa position actuelle; 1er tour, a. Girard, au dépôt du mat. d'art. de Toulouse, classé au 21e rég.; 2e tour, c. Kœhler, à l'Ecole centr. de pyrotechnie milit., maint. dans sa position actuelle; 1er tour, a. Belleville, fais. fonct. de maj. au 33e rég., nommé maj. audit rég.; 2e tour, c. Choyer, fais. fonct. maj. au 38e rég., nommé maj. audit rég.; 1er tour, a. Denis, du 39e rég., classé au 16e rég.; 2e tour, c. Boulangé, fais. fonct. de maj. au 25e rég., nommé maj. audit rég.; 1er tour, a. de Nonancourt, de la dir. de Nice, classé au 33e rég.

2e tour, c. Meneboode, fais. fonct. de maj. au 30e rég., nommé maj. audit rég.; 1er tour, a. Tréjant, de l'art. de l'arrond. de Laghouat, dés. pour comm. l'art. d'Ajaccio; 2e tour, c. Mathlin, du 17e rég., maint. audit rég.; 1er tour, a. Chartier, du 34e rég., classé au 31e rég.; 2e tour, c. Dauvé, du 22e rég., nommé maj. au 12e rég.; 1er tour, a. Allenet, du command. de l'art. de l'arrond. de Rochefort, maint. dans sa position; 2e tour, c. Diez, brev. h.c., off. d'ord. du gén. comm. l'art. du 20e corps, classé au 26e; 1er tour, a. Deveaux, de la div. d'Alger, nommé s.-dir. à Alger; 2e tour, c. Obrecht, de l'at. de constr. de Puteaux, nommé s.-dir. à la dir. dudit établissement; 1er tour, a. Barron, fais. fonct. de maj. au 6e rég., nommé maj. audit rég.; 2e tour, c. Targe, du 13e rég., off. d'ord. du min. de la Guerre, cl. au 28e rég., maint. dans son emploi.

Sont promus capitaines. — Les lieut. Blanck, Ecole d'application d'artillerie, maint. dite école; Gellée, faisant fonct. instruct. au 21e rég., maintenu; Champouillon, du 8e bat., nommé membre commission d'expériences de Calais; Vieillard, du 27e, maintenu; Dechilly, de la 1re comp. artificiers, aff. direction Cherbourg; Bourdelles, du 16e bat., aff. atelier Puteaux; Bioley, du 38e, au 4e; Rolland, du 28e, affecté direction Vincennes; Duchêne, du 2e, maintenu; Bonnebaigt, du 14e, nommé directeur du parc 13e rég.;

Baudoux, de la fonderie de Bourges, maintenu; Roussin, Ecole d'application, maintenu; Bromhorst, du 15e, nommé trésorier 28e; Toucas, du 1er, aff. dépôt Bourges; Grillet, du 6e rég., aff. école du 6e corps d'armée; Mercier, du 13e rég., classé 19e rég.; Grossot de Verey, du 11e, nommé 17e; Serment, du 4e, nommé direct. parc 5e rég.; Laregaine, du 32e, classé au 3e rég.; Beliard, de la 5e comp. d'ouvriers, aff. direct. Brest; Royer, du 16e bat., classé 3e bat.;

Castagnos, du 21e, passe 14e à Bordeaux; Fourty, du 28e, au 18e bat.; Bellot, du ministre des colonies, affecté au 9e corps d'armée; Janicot, du 2e rég., classé au 7e bat.; du Blois, du 10e, classé au 7e rég.; Roumeguère, disposition ministre des col., aff. direction Vincennes; Rosset, du 16e, classé 13e; Desrutins, du 7e, classé 31e; Belet, du 39e, affecté Toul;

Fontaine, 1re comp. d'ouvriers, aff. direction Toulon; Perrier, de l'ét.-maj., maintenu; Lebel, du 15e; classé 1er bat.; Cayrol, du 16e, aff. direction Langres; Driaux, du 34e, aff. ét.-m. de l'Ecole d'application; Gigout, du 39e, classé au 2e bat.; Saint-Père, du 37e, aff. Ajaccio; Ripault, du 8e rég., aff. direction Verdun.

Lieutenants. — Voisin, lieut. en non-act. classé 17e rég.; de Martin de Viviès en non-act., classé 9e rég.

Officiers d'administration contrôleurs d'armes de 1re classe. — Les off. d'adm. contrôleurs d'armes de 2e cl. Sartory, à Versailles; Begent, à Belfort, maint.

Officiers d'administration contrôleurs d'armes de 3e classe. — Le chef armurier Joubert, de 1re cl. au 8e d'inf., classé à l'Ecole d'artillerie du 5e corps; les ouvriers immatriculés Girardon, de Saint-Etienne, classé à Cherbourg; Marconnet, de Saint-Etienne, maint.; Rouet, de Châtellerault, maint.

Officiers d'administration principaux. — Les off. d'adm. de 1re cl. Girard, de Toul; Michel, à Puteaux, maint.

Officiers d'administration de 1re classe. — Les off. d'ad. de 2e cl. Besson, chef de service à l'atelier de Lyon, maint.; Erard, à Longwy; Malard, à l'Ecole d'artillerie du 10e corps; Porcher, à la poudrerie du Bouchet; Baube, à l'Ecole de pyrotechnie militaire, maint.

Officiers d'administration de 2e classe. — Les off. d'adm. de 3e cl. Thonnelier, de la direction de Versailles; Barbollat, de la direction de Lyon, maint.

Officiers d'administration de 3e classe. — Les adj. Veyssière, du 21e d'art., classé à Nice; Guilland, du 6e d'art., classé à Lyon; Lenfant, du 28e d'art., classé à Lorient; Ladhuie, du 10e d'art., classé à Calais; Davaud, du 4e bat. d'art. à pied, classé à Oran.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES

Sont promus capitaines. — MM. les lieutenants en 1er: 2e tour, c. Roussel, au 19e esc. Placé au 12e esc. 3e tour, a. Royer, au 15e esc. Maint. 1er tour, a. Belloy, au 13e esc., classé au 5e esc., à Constantine; 2e tour, c. Tolet, au 17e esc., à Alger, classé au 18e esc. pour être dét. à l'arrond. d'art. de Bordeaux; 3e tour, a. Stauth, au 20e esc., classé au 3e esc. du train.

GÉNIE

Sont promus lieutenants-colonels. — Les chefs de bat. Alby, brev., h. c., ét.-maj.; Clergerie, brev., stagiaire au 22e d'art.

Chefs de bataillon. — Les cap. Zobel, du 4e, à l'état-major, à Grenoble, classé à l'ét.-maj.; Maurial, adj. au direct. à Paris; Bejot, de l'ét.-maj., à Toulon; Paulin-Ruelle, stagiaire, au 22e d'art.; Borrelly, chef du génie, à Lunéville.

Capitaines. — Les lieut. Nicq, du 7e, classé à l'ét.-maj., à Bordeaux; Foret, du 6e, détaché à l'Ecole de Fontainebleau; Tarron, du 4e, classé à l'ét.-maj., à Toulon; Colson, du 1er.

Officiers d'administration principaux. — Les off. d'adm. de 1re cl.: Champeaux, à Nantes; Arnould, à Périgueux; Keller, à Lille; Delporte, à Nancy; Thomas, à Madagascar, et Roux, à Marseille.

Officiers d'administration de 1re classe. — Les off. de 2e cl.: Porsain, à Compiègne; de Pastorel de Bastugnes, à Besançon; Tessieur, service géographique, à Paris; Chardar, à Grenoble; Magnien, à Châlons-sur-Marne; Biron, à Tour; Muller, à Alger.

Officiers d'administration de 3e classe. — Les sous-officiers stagiaires: Fortin, h. c. (Soudan), maintenu; Huttepain, à Grenoble; Legay, service géographique; Auvin, à Bordeaux; Chaput, à Epinal; Beaumier, ministère des colonies.

GENDARMERIE

Est promu lieut.-colonel. — M. Kervella, chef d'esc. à Gap, dés. pour commander la 13e légion.

Sont promus chefs d'escadron. — MM. c. Cancel, cap. à Bagnères, dés. pour Constantine; a. Fallas, cap. à Châteauroux; dés. pour Gap; c. Raillard, cap. à Beaume, dés. pour Sétif; a. Tesseire, cap. à Brive, dés. pour Mende; c. Crochet, cap. à Sceaux, dés. pour Nevers.

Sont promus capitaines. — MM. 4e tour (corps de tr.), Larrieu, cap. au 1er d'art. col., dés. pour Aurillac; 1er tour a. Tripoteau, lieut. à Saint-Calais, dés. pour Vesoul; 2e tour c. Bassand, lieut. à Relizane, dés. pour Beaune; 3e tour, a. Pontet, lieut. à Mortain, dés. pour Orléans; 4e tour (corps de tr.), Bousquet, cap. au 138e, dés. pour Brive; 1er tour, a. Alaine, lieut. à Châteaubriant, dés. pour Saint-Flour;

2e tour, c. Blondin, lieut. à Ploërmel, dés. pour Quimper; 3e tour, a. Charles, lieut. à Château-Thierry, dés. pour Yvetot; 4e tour (corps de tr.), Gibert, cap. adj.-maj. au 35e d'art., dés. pour Sartène, 1er tour, a. François, lieut. à Bar-sur-Aube, dés. pour Montbéliard; 2e tour, c. Sensamat, lieut. à Oléron, dés. pour Mende; 3e tour, a. Garnier, lieut. à Nyons, dés. pour Lisieux.

Sont promus lieutenants ou sous-lieutenants. — MM. n.-a. Denizot, lieut. à la suite par suppr. d'emploi, dés. pour Montdidier; 1er tour (sous-off.), Ortet, mar. des log. à la garde républ., dés. pour Oléron; n.-a. Castin, lieut. à la suite, dés. pour Rocroi; 2e tour (corps de tr.), Perreaud, lieut. au 117e rég. d'inf., dés. pour Château-Chinon; n.-a. Canaple, sous-lieut. à la suite, dés. pour Moutiers; 1er tour (sous-off.), Fay, mar. des logis à la 8e légion, dés. pour Nyons; n.-a. Pontet, sous-lieut. à la suite, dés. pour Châteaubriant; 2e tour (corps de tr.), Lossouarn, lieut. au 2e d'inf., dés. pour Lodève; n.-a. Nortier, lieut. en non-activ. pour infirm., dés. pour Mauriac.

SERVICE DE SANTÉ

Sont promus: Médecins principaux de 2e classe. — Les médecins-majors de 1re classe: Collin, médecin-chef à Vannes; Vignol, médecin-chef à La Rochelle; Descour, de la direction du service de santé au ministère de la guerre.

Médecins-majors de 1re classe — Les médecins-majors de 2e classe Deviville, du 145e d'infanterie; Gury, du 60e d'infanterie; Niclot, à Oran; Manoha, du 1er corps; Rouget, à l'Ecole d'application du service de santé.

Pharmacien-major de 1re classe. — Le pharmacien-major de 2e classe Levesque, à l'hôpital de Villemenzy, à Lyon.

Médecins-majors de 2e classe. — Les aides-majors de 1e classe: Clerc, du 3e tirailleurs algériens, passe à Oran; de La Chapelle, du 3e tirailleurs algériens; Drevet, du 4e tirailleurs algériens; Dupuy, du 149e d'infanterie; Tanton, à Alger; Bonhomme, du 67e d'infanterie; Neumann, du 6e génie; Vennin, de l'Ecole d'application de cavalerie, désigné pour le 124e; Donier, du 161e, Imbert, du 102e; Julie,

des sapeurs-pompiers de Paris, passe au 33e; Fournereaux, du 116e; Gilbert, en non-activité, affecté au 151e: Combe, de la division d'Alger; Rouvillois, à l'École du service de santé.

Officiers d'administration de 1re classe. — Les officiers d'administration de 2e classe Steiner, du magasin central du service de santé à Paris; Pierre, des hôpitaux d'Alger; Domec, des hôpitaux d'Oran; Botteri, adjoint au commandant de la 6e section d'infirmiers; Fourneret, des hôpitaux de Tunisie; Kérouan, de la direction du service de santé du 17e corps; Sullerot, des hôpitaux d'Alger; Bocat, de Constantine; Tusques, ministère de la Guerre, Marchand, de l'hôpital de Versailles.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES

Sont promus au grade de vétérinaire principal de 1re classe. — M. Chardin, vétér.-major au 31e d'art. (organis.). Nommé direct. du 14e ressort vétér.

Au grade de vétérinaire-major. — M. Salonne, vétér. en 1er au 13e huss., aff. au 31e d'art.

Au grade de vétérinaire en 1er. — MM. 3e tour, c. Cadix, vétér. en 2e au 3e chass., maint. au 3e chass.; 1er tour, a Duquet, vétér. en 2e, au 13e chass. aff. au 19e d'art. (batt. de Nice); 2e tour, c. Galland, vétér. en 2e au dépôt de remonte de Saint-Lô, maint. dans sa position actuelle; 3e tour, c. Jean, vétér. en 2e au 13e huss., direct. de l'annexe de remonte de Couvains, classé au 35e d'art. maint.; 1er tour, a. Lancy, vétér. en sec. au 17e drag., dir. de l'anu. de rem. de Lastours (org.). Cl. au 21e d'art., maint. dans sa position actuelle; 2e tour, c. Boulant, vétér. en sec. au 10e chass., dét. en Algérie (org.), aff. au 23e d'art.; 3e tour. c. Groslambert, vétér. en sec. au 13e chass., aff. au 3e huss.; 1er tour, a. Wimille, vétér. en sec. au 24e d'art.; 2e tour, c. Lanartic, vétér. en sec. au 4e génie (org.), maint. au 4e génie; 3e tour, c. Tatin, vétér. en sec. au 3e d'art. col., h. c. (org.). Maint. au 3e d'art. col. h. c.

GENDARMERIE

Sont promus lieutenants. — Les sous-lieutenants : MM. Chêne, employé à Brassac (Tarn); Castin, à la suite, Vesoul : Pigeanne, employé à Vico (Corse); Canaple, à la suite, à Épinal; Lhoumeau, adj. au trésor, à Rennes; Pontet, à la suite, à Tarbes; Faucon, employé à Andelot (comp. de l'Aube); Neufinck, trésor à la Basse-Terre (Guadeloupe).

INTENDANCE MILITAIRE

Sont promus au grade de sous-intendant de 1re cl. — M. c. Branlière, sous-intend. mil. de 2e cl., à Paris (1re div. de cav.), dés. pour Tours.

Au grade de sous-intend. de 2e classe. — MM. 2e tour, c. Adrian, sous-intend. mil. de 3e cl., à Vincennes, maint. à Vincennes; 3e tour, c. Brasart, sous-intend. milit. de 3e cl., à Chalon-sur-Saône, maint. à Chalon-sur-Saône.

Au grade d'officier d'administration principal. — HABILLEMENT ET CAMPEMENT. — MM. c. Vigneron, off. d'adm. de 1re cl., gestionn. du magasin général de Lyon, maint. dans son emploi.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe. — BUREAUX DE L'INTENDANCE. — MM. 1er tour, a. Augier, off. d'adm. de 2e cl. au 5e corps, maint. au 5e corps ; 2e tour, c. à défaut a. Bert, off. d'adm. de 2e cl. dans la 14e rég., maint. dans la 14e région; 1er tour, a. Blanchard, off. d'adm. de 2e cl. au 18e corps, maint. au 18e corps; n.-a. Guyet, off. d'adm. de 1re cl. en non-act. pour infirm. temp., dés. pour la 6e région.

SUBSISTANCES. — MM. 2e tour, c. à défaut a. Charles, off. d'adm. de 2e cl. dans la div. d'Oran, dés. pour le gouv. mil. de Paris; 1er tour, a. Le Febure, off. d'adm. de 2e cl. au 11e corps, maint. au 11e corps; n.-a. Moquet, off. d'adm. de 1re cl. en non-act. pour infirm. temp., désigné pour la 6e région.

HABILLEMENT ET CAMPEMENT. — MM. 1er tour, a. Camus, off. d'adm. de 2e cl. à l'Ecole sup. de guerre, maint. à l'Ecole sup. de guerre; 2e tour, c. à défaut a. Cayaux, off. d'adm. de 2e cl. dans la 6e région, maint. dans la 6e rég.; 1er tour, a. Cherruaud, off. d'adm. de 2e cl. au 11e corps d'armée, maint. au 11e corps; 2e tour, c. à défaut a. Bodin, off. d'adm. de 2e cl. au 11e corps, maint. au 11e corps.

Au grade d'officier d'administration de 2e classe. — Pour prendre rang du 1er Août 1904. — Les officiers d'administration de 3e cl. dont les noms suivent qui ont passé deux années dans ce grade, savoir :

BUREAUX DE L'INTENDANCE. — MM. Hautière, en Tunisie; Salvadori, en Tunisie; Manouvrier, au gouv. milit. de Paris; Cordier, au 1er corps; Baboux, dans la div. de Constantine; Devèze, dans la div. de Constantine; Ginat, dans la div. de Constantine; Riffault, dans la div. d'Alger; Valhiez, dans la 6e rég.; Fayal, dans la 14e rég.; Ferroloni, dans la div. de Constantine; Batut, dans la 14e rég.; Bazac, dans la div. d'Oran; Roques, au 20e corps; Caillou, dans la 6e rég.; Bergeron, au 11e corps; Lemoine, au 20e corps; Raynaud, dans la div. de Constantine; Languerand, dans la 7e rég.

SUBSISTANCES. — MM. Boursier, dans la div. d'Alger; Nicolazo, dans la div. d'Oran; Nicol, au gouv. milit. de Paris; Lux, dans la div. d'Oran; Coutel dans la 14e rég.; Girard, dans la 7e rég.; Guesnet, au 20e corps; Landreville, dans la 6e rég.; Gamrodon, dans la 6e rég.; Bulle, dans la 7e rég.; Marcotorchino, dans la 7e rég.; Tripard, au 20e corps; Bret, dans la 6e rég.; Leconte, au 20e corps; Vogt, dans la 6e rég.; Derosiaux, dans la 7e rég.; Gorvel, dans la 6e rég.; Arthaud, dans la 7e rég.

HABILLEMENT ET CAMPEMENT. — MM. Ogeron, dans la div. d'Alger; Mandel, dans la div. d'Alger; Miraucourt, dans la div. d'Alger.

Tous ces off. d'adm. de 2e cl. sont maintenus dans leur position actuelle.

TROUPES COLONIALES

INFANTERIE COLONIALE. — *Sont promus : Colonel.* — Le lieutenant-colonel Chenagon, au 18e rég.

Lieutenants-colonels. — Les chefs de bataillons Gouud, commandant au Chari, et Roulet, off. d'ordonn. du Président de la République.

Chefs de bataillon. — Les capitaines Duhalde (Mauritanie); Yesson, du 1er tiraill. tonkinois (maintenu); Couzineau, du 3e rég.; Gérard, au 6e ; Philippe, au 6e ; Reverony, au 2e tirailleurs tonkinois ; Ruellan, au 5e; Arnould, au 7e; Giorgio, à Madagascar; Payro, au 2e tiraill. sénégalais ; Parayre à Marseille (état-major).

Capitaines. — Les lieutenants Ozil, au 24e ; Schiffer, au 22e ; Durand, au 6e ; Modest, au 4e ; Gihault, au 12e ; Simonin, au 21e ; Bandot, au 24e ; Forestier, au 7e ; Barbeyrac de Saint-Maurice, au 7e ; Albin, au 1er tirailleurs sénégalais ; Rivière, au 1er tirailleurs annamites ; Durand, au 5e tiraill. tonkinois ; Pertuis, au 22e ; Megnou, au 16e ; Grossard, au 4e ; Arbogast, (Afrique occidentale) ; Magnien, au 3e ; Chaudeigne, état-major 3e brigade ; Thomas, au 6e ; Jacquier, au régiment indigène du Congo ; Caveng, au 1er tirailleurs annamites ; Robillot, au 3e ; Cellier, au 3e tirailleurs sénégalais ; Le Duc, à l'état-major de la 1re division.

ARTILLERIE COLONIALE. — *Sont promus : Colonel.* — Le lieutenant-colonel Lecœur, à Cherbourg.

Lieutenant-colonel. — Le chef d'escadron Doctaire, à la Martinique.

Chefs d'escadron. — Les capitaines Mandrillon, du 2e à Cherbourg ; Bœurguignon, détaché auprès du gouverneur général de l'Indo-Chine ; Fréby, du 7e, classé à Diego-Suarez ;

Lenfant, officier d'ordonnance du général Voyron, maintenu.

Capitaines. — Les lieutenants Pryas, du 1er, classé au 2e à Cherbourg ; Jourdan, en Afrique occidentale ; Martel, à Lorient, maintenu à la disposition du ministre de la Marine.

Armée active. — Mutations

INFANTERIE

MM. Massiet du Biest, colonel du 157e, passe au 97e; Trippe, major du 157e, passe au 127e comme chef de bat.; Mertz, cap. au 157e, passe au 2e de même arme.

MM. Gueneau de Mussy, lieut.-col. brev h. c. (col.), est réint. au 85e, à dater du 5 Juillet 1904; Mortemart de Boisse, chef de bat. au 18e, passe au 55e; Thomas de Colligny, chef de bat. brev. h. c. (ét.-maj.), est réint. au 18e d'inf.; Colmart, cap. au 91e, passe au 106e; Robert, lieut. au 136e, passe au 70e; Frèrejacques, lieut. au 117e, passe au 42e d'inf.; Chevalier, lieut. au 89e, passe au 42e; Verly, chef de bat. au 63e; passe au 21e; Pichon, chef de bat. au 103e, passe au 63e; Bois-Viel, cap. au 63e, passe au 84e; Pénicaud, cap. au 63e, passe au 159e; Francez, lieut. au 63e, passe au 30e.

SERVICE DES AFFAIRES INDIGÈNES

M. de Mas-Latrie, lieut. au 12e d'art., a été détaché de son corps pour être empl. dans le serv. des aff. indigènes en Algérie.

INTENDANCE MILITAIRE

M. l'intend. mil. Clerc, direct. du serv. de l'intend. du 1er corps, à Lille, membre du comité techn. de l'intend., est placé, à dater du 8 Juillet, dans la 2e section (rés.) du cadre des intendants militaires.

ÉCOLES MILITAIRES

M. Mochot, cap. au 2e d'art., est nommé profess. du cours d'art. à l'École spéciale milit. en rempl. de M. le chef d'escad. Bénech, remis à la dispos. de son arme.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

5e liste d'admissibilité (nouveaux admissibles) relative aux candidats qui ont passé les examens du 1er degré jusqu'au mercredi 29 Juin inclusivement. — Cette liste est provisoire; elle sera complétée, s'il y a lieu, en même temps que paraîtra la suivante :

Lacape, Laclôtre, Lafargue, Lebrec, Le Chatelier, Lefavre, Le Hénaff, Lehmann, Le Poittevin, Lery, Lesourd, Lévy (Paul), Lormier, Lyon, Marcorelles, Marien, Mascrès, Maze, Mignan, Minel, Miron, Moustey, Notté, Oswald, Pianelli, Piéron, Piot, Plain, Poisson, Pouillon, Poupet, de Reboul, Renaud (Edouard), Reure, Ricard, Rousseau (Louis), Sauvageot, Lombard, Nicaud.

PORTIERS-CONSIGNES

Le brig. de gend. Cattet, de la brig. d'Epinal (comp. des Vosges), a été nommé port.-cons. de 3e cl. dans la dir. du génie de Belfort.

Le gend. Perrot, de la brig. de Koléa (2e comp., 19e lég.), a été nommé port.-cons. de 3e cl. dans la dir. du génie d'Oran.

Le mar. des log. Bertrand, du 11e drag., à Belfort, a été nommé port.-cons. de 3e cl. dans la dir. du génie de Dunkerque.

INFANTERIE COLONIALE

MM. le chef de bat. Millet, du 2e rég., est dés. pour servir au 1er sénég.; le chef de bat. Moraine, du 6e, est dés. pour occuper l'emploi de maj. au 2e sénég.

Ont été désignés pour servir : Au 4e sénég. — MM. le cap. Maurel, du 8e; les lieut. Thomas (J.-M.), du 2e; Coudreau, du 4e; Mongin, du 8e, et Berger (G.-J.), du 22e, qui est appelé à occuper un emploi de comptable.

M. le lieut. Mercier, du 23e, est dés. pour servir à Madagascar par permut. avec M. le sous-lieut. Quegneaux, précédemment désigné, qui est maint. au 23e; le sous-lieut. Grandvincent, du 2e, est dés. pour serv. au bat. de la Réunion, par permut. avec M. le lieut. Garnery, préc. désigné, qui est maint. au 2e; M. le chef de bat. Rivière, du 1er sénég., est nommé à l'emploi de major à ce rég.; M. le cap. Vargoz, du 1er sénég., est nommé à l'emploi de trés. à ce rég.; M. le cap. Teissonnière, du 2e sénég., est nommé à l'emploi de trés. à ce rég.; M. le col. Septans, du 1er tonk., est placé au 2e; M. le lieut. Cocquelet de Touly, du 4e tonk., est placé au 1er;

M. le lieut. Défontaine, du 1er tonk., est placé au 5e; M. le lieut. Testard, du 3e (en congé de six mois), est dés. pour servir au Tonkin ; M. le lieut. Meraud, du 4e, pass au 8e et est nommé à l'emploi d'off. d'arm.; M. le lieut. Trepsart, du 4e, est nommé adj. au trés. à ce rég.; M. le lieut. Allegrini, du 4e, passe au 24e et est nommé à l'emploi de lieut. d'arm.; M. le lieut. Périn, du 2e, passe au 3e, par permut. pour conv. personnelles avec M. le sous-lieut. Bourdeau, du 3e, qui passe au 2e; M. le lieut. Cau, du 6e, passe au 8e (conv. personnelles); M. le chef de bat. Baudoin, du 5e tonk., passe au 18e; M. le chef de bat. Renould, du 18e, passe au 5e tonk.;

M. le cap. Noël, de l'état-maj. partic. à la Guadeloupe, est placé en activ. h. c. (dét. auprès du gouv. de la col.).

Le lieut. Garnery, du 2e rég., servira au bat. de la Réunion, par permut. avec le lieut. Le Do, maint. au 21e.

Ont été autorisés à prolonger d'une année leur séjour colonial : MM. les lieut. Muselli, du 1er tonk, préc. aff. au 8e (3e année); Braconnier, du 4e tonk. (3e année); Arpage, en act. h. c. au Tonkin, trav. publ. (3e année).

ARTILLERIE COLONIALE

Le capit. Didio, de l'état-maj. du corps d'armée col., servira off. d'ord. du général Piel.

Tours de départ des officiers des troupes coloniales à la date du 1er Juillet 1904

INFANTERIE COLONIALE

Colonels. — 1 Lalubin, 1er rég.; 2 Spitzer, 22e; 3 Simonneau, 2e; 4 Bertin, 6e.

Lieutenants-colonels. — 1 Guyonnet, 24e rég.; 2 Bruchet, 2e; 3 Pourrat, 4e ; 4 Metz, 8e.

Chefs de bataillon. — 1 Millet, 22e rég.; 2 Moraine, 6e; 3 Fonssagrives, 2e; 4 Perrin, 8e; 5 Delort-Laval, 22e; 6 Leblond, 4e; 7 Bohin, 4e; 8 Mazillier, 21e; 9 de Bouvié, 25e; 10 Ansaldi, 8e; 11 Marciani, 4e.

Capitaines. — 1 Maurel, 8e rég.; 2 Durif, 22e; 3 Stauber, 5e; 4 Melafayde, 22e; 5 Savy, 24e; 6 Chaptal, 8e; 7 Rideau, 3e; 8 Lavenir, 24e; 9 Demars, 23e; 10 Rouvellou, 4e; 11 Dubas, 22e; 12 Bastard, 3e; 13 Courjon, 8e; 14 Carbonneau, 22e; 15 Peyreyre, 24e; 16 Bergouhnioux 21e; 17 Desaulty, 24e; 18 Marquis, 7e; 19 Blanc, 3e; 20 Bocquet, 4e ; 21 Sarrazin, 21e; 22 Casteran, 22e; 23 Boisseau, 5e; 24 Vacher, 8e; 25 Colonna d'Istria, 4e; 26 Montal, 21e; 27 Laporte, 2e; 28 Colas dit Beaudelaire, 4e; 29 Joly, 4e; 30 Carles, 8e; 31 Hitar, 4e.

Lieutenants. — 1 Thomas, 2e rég.; 2 Mongin, 8e; 3 Coudreau, 4e; 4 Berger, 22e; 5 Jan, 1er; 6 Coulon, 6e; 7 Pécheur, 2e; 8 Pasquer, 2e; 9 Trouilh, 8e; 10 Kesol, 11e; 11 Mourey, 8e; 12 Castel, 3e; 13 Granier, 2e; 17 Rieu, 23e; 18 Nicol, 6e; 19 Carpeaux, 5e; 20 Capdeville Fidel, 22e; 21 De Chauvenet, 2e; 22 Dionis de Séjour, 22e; 23 Delamare, 6e; 24 Chambon, 21e; 25 Diverrès (Oléron); 26 Bourgoin, 21e; 27 Le Wavrechin, 24e; 28 Ryckeynck, 3e; 29 Baudet, 1er; 30 Berger, 24e.

Sous-lieutenants. — 1 Paris, 7e rég.; 2 Prodeau, 2e; 3 Ramona, 7e; 4 Lucien, 22e; 5 Gre let, 4e; 6 Sajot, 22e; 7 Goubault, 3e; 8 Babé, 21e; 9 Batut, 8e; 10 Argence, 24e; 11 Delasalle, 2e; 12 Abric, 7e; 13 Grandvincent, 2e; 14 Janson, 8e; 15 Andrieux, 3e; 16 Betsch, 5e; 17 Coudert, 24e; 18 Baude, 8e; 19 Pilven, 6e; 20 Sicre, 22e

ARTILLERIE COLONIALE

1° OFFICIERS. — *Colonels.* — 1 Tollon, 3e rég., à Toulon.

Lieutenants-colonels. — 1. Gautier, 1er rég., Lorient; 2 Henry, 2e, Brest.

Chefs d'escadron. — 1 Foissey, 2e rég., Brest ; 2 Prado, 2e, Cherbourg; 3 Aurenche, minist. des col., Paris ; 4 Lecostey, 2e, Cherbourg ; 5 Grosmangin, 1er, Lorient; 6 Besançon, 2e, Cherbourg ; 7 Caré, 1er, Rochefort.

Capitaines. — 1 Couturier, 1er rég., Lorient; 2 Vincent, 2e comp. d'ouvr., Brest ; 3 Mayer, inspect. des fabricat. d'artill. nav.; 4 Glandu, fond. nat. de Ruelle ; 5 Harranger, école de pyr. de Toulon ; 6 Guerrini, 3e, Toulon ; 7 Sale, comm. d'artill., Toulon ; 8 Steiner, 1er, Lorient ; 9 Lagarigue de Survilliers, 2e, Brest ; 10 Ravel, 3e, Toulon ; 11 Auclin, 2e, Brest ; 12 Cuisenier, 3e, Toulon ; 13 Jamet, 1er, Lorient ; 14 Casaneuve, 2e, Cherbourg ; 15 Quenia, chef du génie, Rochefort.

Lieutenants et sous-lieutenants. — 1 Restoux, 2e, Brest ; 2 Royol, 2e Cherbourg ; 3 Marais, 1er, Rochefort ; 4 Rupied, 1er, Lorient ; 5 Henry, 2e, Cherbourg ; 6 Gensollen, 3e, Toulon ; 7 Calvez, 2e, Brest ; 8 Denoes, 1er, Lorient ; 9 Drouet, 2e, Cherbourg ; 10 Doucet, 2e, Cherbourg.

2° OFFICIERS D'ADMINISTRATION. — *Section des comptables.* — 1 Isnard, dir. d'art. nav., Lorient ; 2 Guérineau, 3e, Toulon (parc d'instr.); 3 Pitard, dir. d'art. nav., Cherbourg; 4 Aubert, 2e, Brest ; 5 Fauré, 1er, Lorient ; 6 Lassalle, 3e; 7 Humblot, 2e, Brest (parc d'instr.).

Section des ouvriers d'Etat. — 1 Pauchard ; 2 Petit ; 3 Breton, de l'insp. des fabr. d'art. nav.; 4 Moine, commiss. d'expér. de Gavre.

Section des conducteurs de travaux. — 1 Mailfert, cheff. du génie, Lorient; 2 Vadot, dir. du génie, Toulon ; 3 Ménard, cheff. du génie, Rochefort ; 4 Laubis, cheff. du génie, Cherbourg ; 5 Demet, cheff. du génie, Lorient ; 6 Atthenont, dir. du génie, Brest ; 7 Lamarre, cheff. du génie, Lorient ; 8 Pleyber, cheff. du génie, Lorient ; 9 Filipi, dir. du génie, Toulon ; 10 Dugué, dir. du génie, Brest.

Marine

Nominations

PROMOTIONS. — Sont nommés : *agent 2e cl.* du personnel de gestion et d'exécution, M. Vastel; *gardes marit. 2e cl.*, MM. Camoin, à Gruissan (qr de Narbonne); Patru, à Quiberville (Dieppe); Guégan, à Bérulle (Rouen); Dellong, à Manguio (Cette); — *examinateur adjoint d'hydrog.*, M. Massenet ; — *profess. hydrog. 1re cl.*, M. Cousin.

COMMANDEMENTS. — Sont nommés aux command.: de la *Durance*, le cap. de frég. Collas; — d'un torp. de la déf. mob., Diégo-Suarez, le lieut. de vaiss. Castagné ; — d'un torp. de la déf. mob., Toulon, lieut. de v. Pieot

Distinctions honorifiques

Témoignage officiel de satisfaction au q.-m. de timon. Briand (dont nous avons donné le portrait dans le n° 31) p. sauvetage de cinq enfants.

Mouvements du personnel

Cap. de vaiss. — MM. Paupie a pris comm. *Kléber*; Fouët, déb. *Kléber*, rallie Toulon; Duval, congé p. eaux Vichy.

Cap. de frég. — MM. Lefèvre, résid. cond., Toulon; Labbé du Bourquet, rentré congé, prend rang s. liste emb.; Paillet, déb. *Gloire*, résid. libre 3 m.; Martin, rentré congé, distrait p. 2 m. liste emb; Bunel, congé p. eaux Châtel-Guyon; d'Hespel se rend à St-Nazaire p. présider commission de visite de l'affrété *Loire*, Chéron, mission à Marseille p. étude des terrains à céder à la Marine par la Guerre p. installat. poste torp. et s.-marins.

Lieut. de vaiss. — MM. Leloup, désigné p. emploi adjoint au direct. mouvem. du port, Toulon; Franques, du *Du-Chayla*, désigné p. emb. au choix c. torp. s. *Couronne*; Faivre, désigné p. emb c. torp. s. *Du-Chayla*; Fournier, chargé groupe bâtim. rés. spéciale, Cherbourg; Etienne prend fonct. adjoint au comm. déf. mob., Brest, rempl. Joubert; de Tournemire. congé p. eaux Néris (Allier); Joubert, déb. déf. s.-mar. Rochefort, emb. s. *Duguay-Trouin*; Monge a pris comm. s-mar. *Méduse*, Rochefort; Bérard désigné p. emb. s. *Redoutable* (serv. cartes et archives); Fossey quitte command. *Arquebuse* et rallie Cherbourg; Théroinne, désigné p. emb. s. *Infernel*, rempl. Castagné, se rendra à Diégo-Suarez à bord torp. *290* dont il prendra le command. pendant traversée; Piéraz a pris command. *Arquebuse*; Petit emb. c. canon. s. *Bouvines*; Destut d'Assay, déb. *Bretagne*, résid. libre 1 m.; Charpentier de Cossigny, congé 3 m., 1/2 solde; Valdenaire désigné p. emb. c. torp. s. *Protet*.

Enseignes. — MM. Destrémau, désigné p. emb. c. second sur torp. *290* se rendant à Diégo-Suarez; Blanchet, désigné p. emb. comme canonn. s. *Vautour*, rempl. Bargone; de Lajudie désigné p. emb. s. torp. déf. mob., Corse; Bellissent a été emb. s. *Bretagne*, rempl. Destut d'Assay; de Rotalier, déb. déf. mob. Corse, congé 3 m.; Lecomte emb. c. second s. torp. déf. mob., Dunkerque; Pillet emb. s. *Protet* p. rej. Nouméa; Lainé, Lafond et Gilard, déb. école torp. 1er Août, seront inscrits s. liste ens. aptes à emb. c. seconds s. sous-marins.

Aspirants. — MM. Audoyer, prolong. conval 2 m.; Gabolde, du *Sully*, conval. 3 m.

Mécaniciens. — Méc. en chef Danoy prend fonct. 2e adjoint maj.-gén. Toulon; méc. pr. 2e cl. Claquin, prolong. conval. 1 m.; méc. en chef 1re cl. Ségard, congé p. eaux Vichy; méc. pr. 2e cl. Denoel, résid. cont. Brest; méc. pr. 2e cl. Charité, dés. p. emb. s. *Protet*; méc. pr. 1re cl. Guénec emb. s. *Magenta*; méc. pr. 2e cl. Baron, du *Jauréguiberry*, et Pellen. du *Kléber*, permut. d'emb.; méc. pr. 1re cl. Bodevin, maintenu p. 1 an à bord du *Kléber*.

Corps de santé. — Méd. 2e cl. Douarre, rentré résid. libre, sert à terre, Toulon, et prend rang s. liste emb.; méd. 2e cl. Le Moignic, congé p. eaux Châtel-Guyon;

Génie maritime. — Ing. 1re cl. Lacoin, conval. 3 m., 1/2 solde; ing. Wall et Hendlé désignés p. remplir fonctions profess, éc. maistrance; ing. 1re cl. Poiget passe de Lorient à Rochefort.

Commissariat. — Commiss. 1re cl. Pognan est rattaché à Cherbourg.

Inscription maritime. — Admin. 1re cl. Ayrall, du Havre, passe à Arcachon; admin. 1re cl. Blin, d'Arcachon, passe à Quimper.

Personnel administratif. — Agent dir. trav. Mine passe à Rochefort; agent Duchamp, conval. 2 m.; chef surveill. techn. Barbateau, conval. 3 m.; commis commiss. Etienne prend fonct. garde-mag. à Saint-Servan; commis dir. trav. Estrade, de Toulon, permute avec Baud, de Brest; dessinat. Dubost, conval. 3 m.

Réserve

Sont rayés des contrôles: les cap. de v. de rés. Delort, Regnault et Noirot; les cap. de frég. Thierry, Lecoq et Charpentier; le commiss. 1re cl. Porcher.

Sont maintenus dans les cadres de la réserve: les lieut. de v. Alix, Fournier, Goalard, le Ticc; les méc. en chef Portay et Casanova; le méc. princ 1re cl. Henricy; le méc. princ. 2e cl. Cartier.

Retraites

Commiss. 1re cl. Courtial; surveill. tech. Toër; cap. de frég. Primet; directeur génie mar. Thibaudier.

Mouvements de la flotte

Ibis, arrivé à Rotterdam; — *Lavoisier*, venant de Saint-Pierre, mouillé à Saint-John; — *Troude*, appareillé de Saint-Pierre et Miquelon p. tournée s. grand banc de Terre-Neuve; — *Bugeaud*, arrivé à Port-Saïd; — *Foudre*, a mouillé Singapoure, le 8; — *Sabre*, parti Séville, faisant route p. Toulon; — *Condor*, rentrera à Toulon en Septembre p. passer bassin et remplacer faisceau tubulaire de son appareil évaporatoire; — *Protet* et *Zélée*, seront à Nouméa le 12 Septembre (le personnel et le matériel devront être dirigés sur ce point par Marseille, le 7 Août; *Duguay-Trouin*, parti de Lisbonne, le 9, p. l'Angleterre; — *Infernel*, arrivé Diégo-Suarez le 9; — *Meurthe*, mouillé à Nouméa.

INFORMATIONS

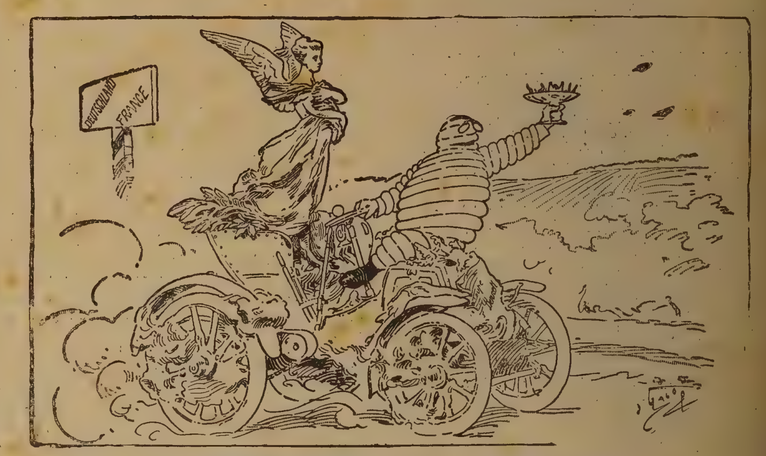
Réserve. — Le ministre vient de décider que les officiers de marine de réserve, qui n'ont pas accompli une période d'instruction depuis plus de quatre ans ou qui ont quitté le service, seront appelés entre le 1er Juillet et le 1er Octobre, cette année, pour un stage qui ne devra pas excéder quinze jours (lieutenants et enseignes âgés de moins de cinquante-cinq ans).







Le Gérant: G. LASSEUR
Imprimerie du **Petit Journal**, 61, rue Lafayette.
Imprimé sur la machine rotative chromo-typo de MARINONI
(Encres Lorilleux)



Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — No 33 | LE NUMÉRO 10 CENTIMES | *24 Juillet 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE
Six mois .... 3 fr. 50
Un an...................... 6 fr. »

RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES
Paris, 61, rue Lafayette, Paris
On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 4 fr. 50
Un an...................... 8 fr. »

SOMMAIRE

Les douaniers. — Un centenaire de la Légion d'honneur. — La guerre russo-japonaise; de Turentchen à Vafangou. — Sur la route de Lhassa la Sainte. — Le « Baltic ». — Les câbles sous-marins. — Le fouet dans la marine anglaise. — Découverte, au Havre, de l'épave d'un ancien navire de guerre. — Le Congrès maritime international de Lisbonne. — Le Président Krüger. — Le monument de M. Ballay. — Ephémérides de la Marine française. — Les Sports dans l'Armée.

*A l'*Officiel : *Guerre et Marine : Légion d'honneur et Médaille militaire.*

LES DOUANIERS

Depuis plusieurs années, à l'époque où la Chambre vote le budget des finances, la question relative à l'amélioration du sort des douaniers revient à l'ordre du jour.

Jusqu'ici, il est vrai, ces modestes fonctionnaires n'ont obtenu autre chose que l'affirmation toute platonique de l'estime de leur ministre. Certes, c'est quelque chose; mais j'imagine que « le moindre grain de mil ferait mieux leur affaire ».

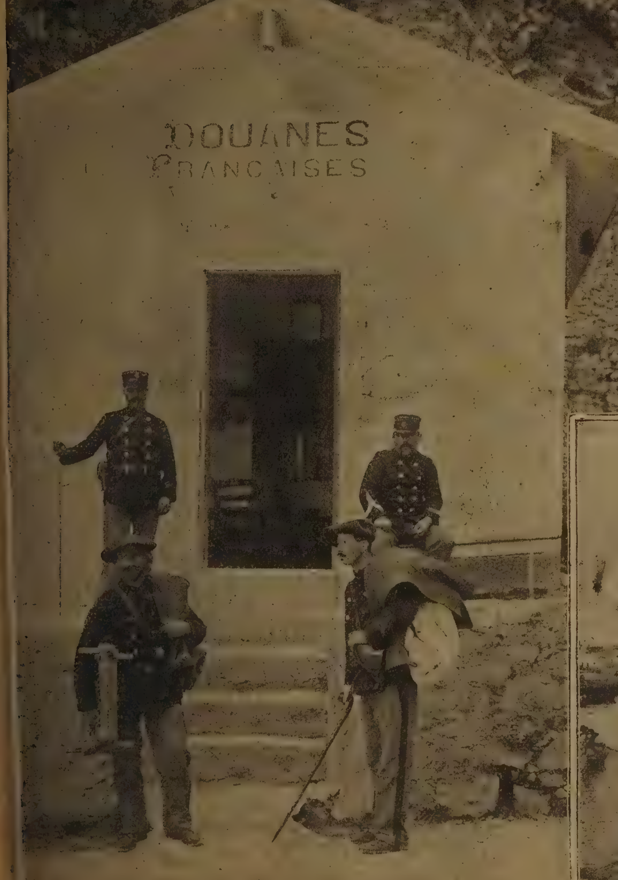
Au demeurant, et pour que chacun puisse en juger, voici quel est le traitement des douaniers: préposés, sous-officiers et officiers.

La paye de début du préposé est de 950 francs par an; mais l'homme ne touche pas intégralement cette somme.

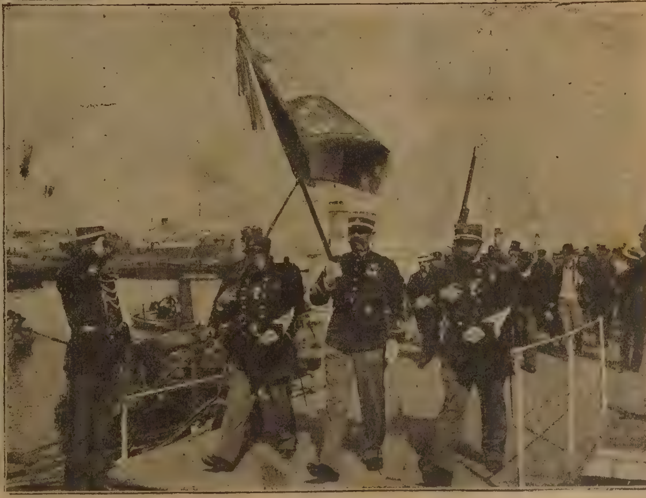
En raison de diverses retenues, il ne reçoit pas plus de 750 francs, ce qui lui fait une moyenne de 2 francs par jour.

Il est vrai que, s'il est bien noté, il passera de la troisième à la seconde, puis à la première classe, et touchera 1,000 fr., puis 1,050 et 1,100. Il pourra même atteindre 1,150 francs, après quinze ou vingt ans de « bons et loyaux services », qui lui auront mérité la Médaille douanière.

Il est juste d'ajouter aussi qu'il pourra, si son instruction le lui permet, prétendre au



Sur la frontière d'Italie. — Un corps de garde des douanes



Le drapeau des douaniers



Attendant les contrebandiers — Un poste de nuit dans la montagne

grade de sous-brigadier — qui correspond à celui de sergent — avec 1,150 francs au début, puis 1,200 et 1,250; et même à celui de brigadier — sergent-major — avec 1,250, 1,350 et, maximum, 1,400 francs.

Enfin, comme dans le corps des douanes tous les officiers sortent du rang, le plus simple préposé a toujours dans sa giberne son bâton de maréchal : l'espérance d'atteindre au grade de capitaine, le plus élevé dans le service actif. Il gravira les échelons suivants, pour y parvenir : sous-lieutenant, avec 1,800 francs; lieutenant, à 2,100, puis 2,400 francs, et, enfin, capitaine, à 2,700, 3,000 et, comme point terminus, 3,500 francs.

Pour compenser ces émoluments plutôt modestes, le douanier est assuré d'avoir, à cinquante ans d'âge et après vingt-cinq années de services, une retraite égale à celle de la gendarmerie.

Voilà, n'est-il pas vrai? une carrière militaire où l'officier ne saurait, comme le lieutenant de la *Dame Blanche*, « s'acheter un château sur ses économies » ?

***

A présent que nous connaissons les avantages matériels de la profession, voulez-vous que nous passions en revue les exigences, les difficultés et les risques?

D'abord, pour être douanier, il ne suffit pas d'avoir la vocation. Certaines conditions sont indispensables : il faut être ancien soldat, avoir un carnet absolument vierge de punitions et même être gradé, et presque obligatoirement sergent. Il n'est fait exception à cette règle qu'en faveur des fils de fonctionnaires des douanes qui veulent suivre la carrière paternelle.

Il faut ensuite subir un examen qui porte surtout sur des matières d'enseignement primaire, mais n'est cependant pas des plus simples, puisqu'il n'est pas rare d'y voir échouer des bacheliers.

Voilà pour les aptitudes morales et intellectuelles. Quant aux aptitudes physiques, on les réclame toutes du candidat douanier: santé parfaite, vigueur à toute épreuve, ouïe fine, vue excellente. Il faut que l'homme soit doué d'une force de résistance et d'un stoïcisme rares et qu'en n'importe quelle saison il puisse demeurer des nuits entières sans parler et sans boire, en embuscade, sur la terre détrempée par les pluies ou durcie par la gelée.

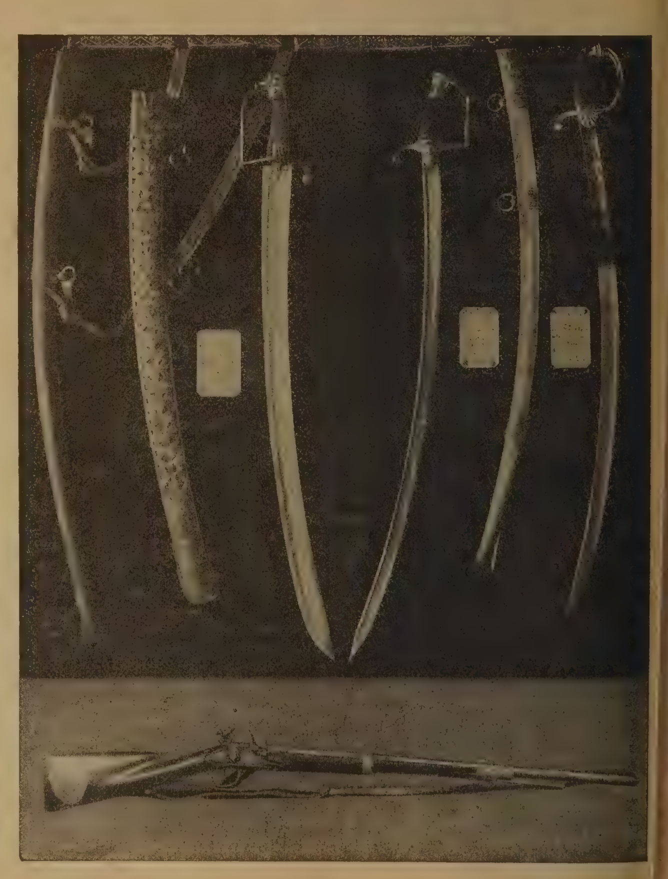
Il faut qu'il n'hésite pas, fût-il seul contre dix, à poursuivre les bandes de fraudeurs qui passent à sa portée, ou à harponner les « voitures d'attaque » qui franchissent la frontière au triple galop. Il faut, enfin, qu'il acquière rapidement ce flair spécial, cet instinct qui devine la contrebande et déjoue les ingénieuses combinaisons des professionnels de la fraude.

C'est beaucoup demander, me direz-vous, pour un aussi mince salaire. Sans doute ; mais le nombre des candidats augmentant chaque année, l'administration ne craint pas de se montrer exigeante. Elle ne se dissimule pas, d'ailleurs, les difficultés de la profession et ne prend ses hommes qu'après les avoir mis sérieusement à l'épreuve. L'examen passé avec succès ne suffit pas pour assurer une place au postulant : pendant un an ou un an et demi, il subit une période d'essai à la suite de laquelle les officiers font leur rapport au sous-inspecteur, qui en réfère au directeur, lequel statue en dernier ressort. La moindre faute contre la discipline, la sobriété ou l'honnêteté, la plus petite faiblesse dans le service suffisent à le faire écarter impitoyablement.

« Un bon douanier, me disait un jour un vieux capitaine des douanes en retraite, doit être comme le chevalier Bayard : sans peur et sans reproches. »

***

Au point de vue militaire, les douaniers sont assimilés à l'armée territoriale. C'est là une véritable anomalie, car le douanier est, au premier chef, un soldat des plus actifs. Il a tout du soldat : l'uniforme, la vie en commun au poste ou à la caserne et la soumission à la plus sévère discipline.



Avant la création de la Légion d'honneur. — Les armes d'honneur

Le corps des douanes est divisé en 38 bataillons ayant chacun pour chef un fonctionnaire civil : le sous-inspecteur.

En cas de guerre, les douaniers sont des soldats d'avant-garde ; ils ont mission de diriger les troupes à travers la frontière dont ils connaissent les moindres sentiers, et de se porter en avant pour garantir le maintien des communications avec l'intérieur.

On n'a pas oublié qu'en 1870, la première victime fut un douanier, le préposé Mouty qui, surpris par un parti ennemi près de Thionville, tomba après s'être courageusement défendu.

***

Qu'ils opèrent dans les montagnes ou dans les vallées, qu'ils parcourent les âpres sommets des Alpes ou des Pyrénées, les défilés des Vosges, les plaines des Flandres, les falaises ou les dunes de l'Océan, les douaniers, soldats toujours en campagne, vedettes sans cesse en éveil, accomplissent leur tâche avec le même esprit de dévouement.

Nous avons vu ce que l'Etat leur donne en échange de leur énergie, de leur vigilance, de leur probité. C'est à peine le pain de chaque jour.

Il faut souhaiter que l'estime de leur ministre se manifeste à leur profit de façon plus efficace, car la sollicitude gouvernementale ne saurait s'exercer plus justement qu'en faveur de ces braves gens qui veillent en temps de paix sur la richesse du pays et sont les premiers, en temps de guerre, à risquer leur vie pour le salut de la Patrie.

ERNEST LAUT.

UN CENTENAIRE de la Légion d'honneur

La première distribution des croix (15 Juillet 1804)

La loi du 19 Floréal an X (19 Mai 1802) avait établi un ordre de chevalerie, la Légion d'honneur, en exécution d'une décision de la Convention nationale établissant « qu'il pourrait être créé un signe particulier pour honorer les citoyens qui se seraient distingués par les services rendus à la France, ou par leurs talents. »

La loi de la Légion d'honneur suscita une discussion passionnée aussi bien au Tribunat qu'au Corps législatif et, malgré les efforts des partisans du Premier Consul, ne fut votée qu'à une faible majorité.

Sitôt sa promulgation, les ministres furent invités à dresser une liste des sujets qui seraient dignes de faire partie de l'ordre nouveau; le nombre des légionnaires de tous grades avait été fixé à six mille.

Mais pendant que s'élaborait ce travail, le Consulat à vie avait fait place à l'Empire : l'empereur résolut d'environner d'un grand éclat la première distribution des décorations. Cette solennité, dont un tableau de Debret reproduit la phase principale, eut lieu avec pompe le 15 Juillet 1804 dans la chapelle de l'hôtel des Invalides, que les purs républicains d'alors affectaient encore de désigner sous le nom de Temple de Mars.

Après un éloquent discours du grand chancelier, le comte de Lacépède, on fit l'appel des grands dignitaires, qui s'approchèrent successivement du trône de Napoléon pour prêter le serment individuel prescrit par les statuts. Puis, l'empereur se couvrit et, s'adressant aux commandants, officiers et légionnaires, prononça d'une voix forte la formule du serment.

Tous les membres de la Légion, debout, la main levée, répondirent : « Je le jure ».

BONAPARTE, premier consul. Le livre d'or de la Légion d'honneur

Après la messe, les décorations furent déposées au pied du trône, dans des bassins d'or, et l'empereur les remit à leurs titulaires.

Le premier décoré fut, affirme la tradition, le vétéran Coignet.

Quelques dizaines d'officiers républicains, ceux que Bonaparte appelait les mauvaises têtes, le maréchal Augereau, notamment, ne répondirent pas à l'appel de leur nom.

Mais l'immense majorité de l'Armée et de la Nation accepta avec enthousiasme la création de la Légion d'honneur ; la première parce qu'elle lui venait de l'homme qui était son propre chef, et l'autre parce que la formule du serment, habilement rédigée, n'allait pas à l'encontre des idées au nom desquelles venait de s'accomplir la Révolution. L'article 8 de la loi, en effet, était ainsi conçu :

« Chaque individu admis dans la Légion jurera, sur son honneur, de se dévouer au service de la République, à la conservation de son territoire dans son intégrité, à la défense de son gouvernement, de ses lois et des propriétés qu'elles ont consacrées ; de combattre par tous les moyens que la Justice, la Raison et les lois autorisent toute entreprise tendant à rétablir le régime féodal, à reproduire les titres et qualités qui en étaient l'attribut ; enfin de concourir de tout son pouvoir au maintien de la Liberté et de l'Egalité. »

En vertu de la Constitution de l'an VIII, il avait été institué des récompenses nationales en faveur des *guerriers qui avaient rendu des services éclatants en combattant pour la République* et un arrêté des consuls avait décidé que ces militaires recevraient des armes d'honneur.

En l'espace de deux années, il fut ainsi décerné environ 2,000 récompenses de cette nature : fusils, sabres, mousquetons, carabines, grenades, haches d'abordage, haches de sapeurs, clairons et trompettes, baguettes de tambour, etc.

La loi créant la Légion d'honneur établit que feraient de droit partie de la nouvelle institution tous les militaires ayant reçu des armes d'honneur.

L'Empereur voulut présider lui-même une grande fête donnée à l'Armée à l'occasion de son avènement au trône et distribuer à ses soldats les croix destinées à remplacer les armes d'honneur.

La cérémonie eut lieu le 16 Août 1804 au camp d'Ambleteuse, près de Boulogne-sur-Mer, où se trouvait réunie une armée de 70,000 hommes destinée à la descente en Angleterre.

Du haut de son trône, qui était, dit-on, le fauteuil de Dagobert et qui dominait un vaste hémicycle occupé par ses troupes, l'Empereur découvrait toute l'Armée, les batteries de côte, l'entrée du port et une partie de la rade.

Les militaires désignés vinrent successivement recevoir, des mains de Napoléon, les croix qui leur étaient destinées. L'Empereur prenait ces décorations non plus dans des bassins d'or, comme le mois précédent, aux Invalides, mais dans les casques et les cuirasses de Bayard et de Duguesclin.

Cent mille personnes accourues des départements voisins couvraient les falaises environnantes et, pendant la cérémonie, des vaisseaux ennemis s'étant imprudemment approchés de la côte furent canonnés par les légers bâtiments de la flottille française.

A la création de l'ordre, la croix de la Légion d'honneur devait être suspendue par un ruban moiré rouge liséré de blanc ; mais le 13 Juillet 1804, une note rectificative insérée au *Moniteur* supprima le liséré.

De même la hiérarchie primitive ne comprenait que les grands officiers, les commandants, les officiers et les légionnaires ; en 1805, Napoléon institua la grande décoration qui ne pouvait être conférée qu'aux grands officiers.

La Restauration donna le nom de grand'croix

à la grande décoration et celui de commandeur au grade de commandant.

Enfin un décret du 16 Mars 1852 rendu par Louis-Napoléon, président de la République, organisa les statuts de la Légion d'honneur, qui ont été légèrement modifiés par la loi du 25 Juillet 1873.

Voici, depuis la création de l'Ordre, les noms des grands chanceliers de la Légion d'honneur :

Comte de Lacépède (21 Août 1803); baron de Pradt, archevêque de Malines, nommé commissaire pour remplir les fonctions de grand chancelier (6 Avril 1814); lieutenant général comte de Bruges (13 Février 1815); comte de Lacépède, rétabli dans ses fonctions (1er Avril 1815); maréchal Macdonald, duc de Tarente (9 Juillet 1815); maréchal Mortier, duc de Trévise (11 Septembre 1831); maréchal comte Gérard (4 Février 1836); maréchal Oudinot, duc de Reggio (17 Mai 1839); à nouveau, maréchal comte Gérard (21 Octobre 1842); général Subervie (19 Mars 1848); maréchal Molitor (23 Décembre 1848); général Exelmans (15 Août 1849); général comte d'Ornano (13 Août 1852); général Lebrun, duc de Plaisance (26 Mars 1853;) maréchal Pélissier, duc de Malakoff (25 Juillet 1859); amiral Hamelin (24 Novembre 1860); général comte de Flahault (27 Janvier 1864); général Vinoy (6 Avril 1871); général Faidherbe (28 Février 1880); général Février (10 Octobre 1889); général Davoust, duc d'Auerstædt (5 Décembre 1895); général Florentin (23 Septembre 1901).

N.



Le général de division FLORENTIN, Grand chancelier de la Légion d'honneur

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

De Turentchen à Vafangou

Nous avons vu, dans un précédent numéro (1), ce que fut le combat de Turentchen dans lequel les Russes se firent héroïquement écraser par un adversaire à la fois très brave et très supérieur en nombre. Nous avons à examiner aujourd'hui les opérations qui suivirent le passage du Yalou et pour le développement desquelles les Japonais arrivèrent progressivement à constituer trois armées distinctes : l'une, la première, sous les ordres du général Kuroki, la deuxième sous ceux du général Oku ; la troisième, enfin, commandée par le général Nodzu.

Ces opérations, conduites avec un esprit de suite et une véritable maestria stratégique, ont occupé tout le mois de Mai. Elles ont pour corrélatif d'autres mouvements exécutés par l'armée du général Kouropatkine, parmi lesquels une certaine marche en avant faite par le gros détachement du général Stakelberg et qui eût pu se terminer par un désastre. Hâtons-nous d'ajouter que cette hérésie de tactique n'était pas le fait du général Kouropatkine; elle lui fut imposée par l'entourage du tsar qui, ne pouvant apprécier sainement les événements survenus à 8,000 kilomètres de Pétersbourg, jugea indispensable de pousser vers le Sud une par-

(1) Voir le n° 31.

LE 15 JUILLET 1804
Première distribution des croix de la Légion d'honneur dans la chapelle des Invalides

tie des troupes de Liao-Yang, dans le but de dégager Port-Arthur. Ce détachement fut, pendant plusieurs jours, en grand danger d'etre tourné et coupé de ses communications ; bien plus, l'opération imposée à Kouropatkine amena fatalement le généralissime russe à modifier ses plans primitifs de sage temporisation et à engager prématurément avec son adversaire une série de combats qui ont retardé singulièrement la concentration en arrière des troupes de Mandchourie. Ces retards auront sur le développement ultérieur des opérations une influence dont l'importance ne peut être strictement définie aujourd'hui, mais qui, à coup sûr, ne sera pas favorable.

Quoi qu'il en soit, reprenons le récit des événements qui ont suivi l'entrée en Mandchourie de la première armée japonaise.

Dans la soirée du 1er Mai, le général Zassoulitch avait commencé sa retraite sur Feng-Hoang-Tcheng ; retraite rapide, mais néanmoins sans désordre.

Le 3 Mai au matin, toutes les troupes qui avaient combattu sur le Yalou étaient concentrées autour de Feng-Hoang-Tcheng, ayant amené avec elles un convoi de 800 blessés que cette marche de 70 kilomètres sur la route mandarine fatigua singulièrement.

Le général Kuroki, ne disposant que de fort peu de cavalerie, n'inquiéta pas la retraite des Russes, qui s'étaient couverts par une arrière-garde de deux compagnies d'infanterie et de deux pièces de canon.

Mais d'ores et déjà, l'abandon de Feng-Hoang-Tcheng était décidé ; en quittant cette localité, les Russes détruisirent le parc de munitions qu'ils y avaient réuni, mais y laissèrent intact leur excédent de matériel sanitaire.

Le 3 Mai, l'avant garde japonaise prit le contact avec l'arrière garde russe et la délogea de Tang-Chan-Tcheng.

Le 6, un détachement japonais sous les ordres du major Sasuki occupa Feng-Hoang-Tcheng.

En même temps, le gros de la première armée obliquait franchement à l'Ouest et ses avant-gardes débouchaient dans la vallée du Ou-Tao-Ho, occupant Saltsapoutsa, Sedzek-Hoke, Sandagou, Siao-Hipouse et Loun-Van-Miao.

Le 7 Mai, les trois divisions du général Kuroki se trouvaient échelonnées du Nord au Sud sur la ligne joignant Kabaline et Ta-Kou-Chan.

Le 11 Mai, les deux divisions du centre et de l'aile gauche se portent vers le Nord-Ouest, la division de droite se massant autour de Kabaline et occupant les cols que traverse la route mandarine de Feng-Hoang-Tcheng à Liao-Yang. Le mouvement terminé, l'armée du général Kuroki occupe la ligne de Siao - Yen - Kabaline - Selioutchan, avec un échelon en avant, à droite du col de Senkialine.



Confraternité d'armes

Soldat japonais transportant un blessé à l'ambulance

Mais, à ce moment, l'armée russe reprend l'offensive et, le 18 Mai, remporte un succès assez marqué à Cha-Tsé-Kang et Selioutchan, que les Japonais abandonnent.

Puis les deux adversaires restent stationnaires ; des engagements d'avant-postes ont lieu sur tout le front de la première armée.

Les cosaques du général Mitchenko, à l'aile gauche russe, et ceux du général Rennenkampf, en arrière de l'aile droite japonaise, font quelques raids audacieux, cherchant à menacer les communications de la première armée japonaise avec la Corée.

Pendant que le général Kuroki conserve le contact avec les avant-postes du général Kouropatkine, la deuxième armée, sous les ordres du général Oku, effectue son débarquement dans les environs de Port-Arthur.

Protégés par la division navale de l'amiral Kataoka, 60 transports japonais font route sur les îles Elliot et le 4 Mai se préparent à prendre terre à Pit-sé-ouo.

Le 5 Mai au matin, le débarquement a lieu sans que les Russes puissent s'y opposer, car la flotte de l'amiral Togo stationne devant Port-Arthur en forces supérieures et empêche l'escadre russe de venir troubler les opérations.

Dans la soirée du même jour, 20,000 Japonais sont à terre avec un important matériel de siège ; ils envoient un détachement sur Port-Adams, barrant ainsi toute la presqu'île et coupant la voie ferrée de Port-Arthur à Moukden. Un dernier train chargé de malades peut encore filer vers le Nord après avoir essuyé des coups de feu des avant-gardes japonaises, qui détériorent le chemin de fer jusqu'à Sanchelifou.

Mais le 7 Mai, les Nippons évacuent Port-Adams que les Russes réoccupent aussitôt ; ils replacent les rails et les traverses enlevés, de telle sorte que, dans la nuit du 9 au 10, un train de matériel et de munitions peut encore pénétrer dans Port-Arthur.

Le 10, concentration japonaise autour de Pit-sé-ouo ; les Russes détruisent à Dalny les quais et les installations qui pourraient servir aux débarquements ultérieurs du général Oku ; des engagements journaliers ont lieu entre les postes avancés de la deuxième armée et les détachements mobiles du général Stœssel, qui a la charge de la défense de Port-Arthur.

Le 12 Mai, l'investissement de la presqu'île

Après le combat de Vafangou. — Village incendié

et presque terminé et désormais la place ne pourra plus communiquer qu'à de rares intervalles avec l'extérieur.

Le général Stœssel avait organisé la première ligne de défense à Kin-Tchéou, en un point où la presqu'île se retrécit de manière à ne plus offrir qu'un passage étroit de 4 ou 5 kilomètres à peine.

Ce point est la véritable porte de Port-Arthur et devait par là même être l'objectif obligé des Japonais, s'ils voulaient rendre effectif l'investissement de la place forte. Ils n'y manquèrent pas.

Le 26 Mai, les trois divisions du général Oku, environ 60,000 hommes et 120 pièces de canon, s'ébranlèrent vers le Sud-Ouest et vinrent s'installer en position d'attente sur le mont Sampson, à 5 ou 6 kilomètres à l'Est de la colline de Nan-Shan, première ligne de défense russe.

Cette colline avait été armée de 60 pièces Krupp de modèles divers, prises aux Chinois en 1900, de quelques pièces de 15 centimètres fournies par la flotte et de deux batteries de campagne à tir rapide. Sur les flancs de la colline s'étageaient des tranchées d'infanterie appuyées par des pièces Maxim ; en arrière, une seconde ligne était constituée par les hauteurs de Nankou-Ling et de Talien-Wan, armées de batteries protégées comme la colline de Nan-Chan par plusieurs rangées de chausses-trappes, de ronce artificielle et de fougasses électriques.

Une division d'infanterie d'environ 10,000 hommes était préposée à la défense de cette position qui, à l'aile droite surtout, était formidable.

Ce fut sans doute l'avis du général Oku ; pendant plusieurs jours, le général japonais tâta son adversaire, puis se décida à l'attaquer sur la gauche. L'opération commença dans la nuit du 25 au 26 Mai. Les Japonais enlevèrent sans trop de peine le village de Kin-Tchéou, puis, massant toute leur artillerie à l'aile droite, ils canonnèrent vigoureusement les batteries russes de la colline de Nan-Shan. Celles-ci ripostèrent avec vigueur, mais bientôt 4 canonnières et 6 torpilleurs japonais, venant s'embosser dans la baie de Kin-Tchéou, forcèrent les Russes à changer de front. Il s'ensuivit un ralentissement de feu dont les Nippons profitèrent pour se rapprocher jusqu'à 500 mètres de la position ennemie ; leur élan fut brisé net et jusqu'à cinq heures du soir deux divisions et toute l'artillerie de la deuxième armée furent tenues en échec par les 8,000 Russes, bien qu'ils fussent pris à revers par l'artillerie de 4 canonnières et de 6 torpilleurs ennemis.

Pendant ce temps, la troisième division japonaise se dirigeait sur Talien-Wan et allait se heurter à l'aile droite russe qui exécuta contre elle de vigoureuses contre-attaques ; cette division se fût trouvée en fâcheuse posture si le général Oku ne l'eût rappelée vers le Nord pour contribuer à l'assaut de la colline de Nan-Shan.

Cette attaque eut lieu vers six heures du soir, la première division japonaise s'élança à l'assaut, soutenue par le feu de toutes les batteries nipponnes encore en état de tirer ; mais elle dut battre en retraite après avoir subi des pertes énormes. Le général Oku fit alors ouvrir un feu terrible par la flottille, qui écrasa l'aile gauche russe ; puis il lança les trois divisions à l'assaut.

Ecrasés par le nombre, les Russes plièrent et durent battre en retraite après un sanglant corps-à-corps. Ils abandonnèrent leur artillerie dont les culasses furent mises hors d'usage et firent sauter la poudrière de Ta-Fang-Chan. Les Japonais, épuisés par dix-neuf heures de lutte, ne songèrent pas à poursuivre leur adversaire en retraite, et ce n'est que dans la journée du 27 Mai que le général Nakamuro occupa les positions de Nan-Kou-Ling, abandonnées par les Russes. Les pertes de ces derniers se montèrent à un millier d'hommes dont 50 officiers ; quant aux Japonais, leur victoire d'In-Keou leur coûtait 15,000 morts ou blessés, soit le quart de l'effectif de la deuxième armée. Mais l'investissement de Port-Arthur était complet et ils pouvaient s'enorgueillir de la capture de 68 canons de position, 10 canons automatiques et de nombreuses munitions.

Tandis que la deuxième armée japonaise franchissait de force l'isthme de Kin-Tchéou et refoulait dans la péninsule de Kouang-Toung les troupes du général Stœssel, les 5e et 11e divisions japonaises débarquaient à leur tour à Pit-sé-ouo et se portaient vers le Nord pour barrer la route aux Russes s'ils tentaient de venir au secours de Port-Arthur.

Ceux-ci avaient réoccupé Niou-Tchouang le 22 Mai et disposaient de la voie ferrée jusqu'à 60 kilomètres environ au Sud de Kaïping.

Le 30 Mai, les avant-gardes des deux parties se heurtèrent à Vafangou. Un détachement japonais de 4 bataillons, 8 escadrons et quelques canons se heurta à quelques milliers de cosaques et d'okhotniki (infanterie montée), commandés par le général Simonov.

Après une longue fusillade, les cavaliers russes chargèrent leurs adversaires et les forcèrent à se replier.

Ce combat de Vafangou n'eut pas par lui-même une importance considérable, mais il doit marquer cependant dans l'historique de l'offensive japonaise, car il prélude aux opérations exécutées par le détachement du général Stakelberg qui, quelques jours plus tard, le 15 Juin, éprouvera un échec sérieux sur ce même terrain de Vafangou et sera obligé de battre précipitamment en retraite pour ne pas être coupé du gros de l'armée du général Kouropatkine.

G. M.



Darageeling, d'où est partie l'expédition du colonel JOUNGHUSBAND (dans le fond les Himalaya)

(Cliché et papier photographiques Lumière, de Lyon.)

Sur la route de Lhassa la Sainte

Lhassa la Mystérieuse, Lhassa la Sainte qui, jusqu'ici, a trouvé le moyen de rester jalousement fermée aux étrangers, va bientôt ouvrir ses portes à la mission du colonel Younghusband, mission militaire qui a, paraît-il, u

cachet tout à fait amical... mais qui n'evance qu'à coups de fusil.

Lhassa et la Mecque sont, à l'heure présente, les deux seules capitales qui aient résisté aux tentatives nombreuses de pénétration d'audacieux explorateurs européens.

Les indigènes, très jaloux de leur indépendance, n'ont jamais permis aux étrangers de s'avancer à plus de trois jours de leur capitale : Bonvalot et d'Orléans, Du Treuilh de Rhins et Grenard, Savage-Landor ont été invités à « passer au large ». Tout semble conspirer pour nous fermer le Thibet, la « Terre interdite des Lamas (1) » : la nature, par ses froids polaires, ses terres arides et ses montagnes escarpées ; les habitants, par leur caractère belliqueux.

La théocratie lamanesque, qui gouverne ce pays, a su profiter de tous les avantages naturels pour assurer l'indépendance de son sol.

Les Russes veillaient d'un œil jaloux sur ce Thibet : la guerre de Mandchourie les oblige de porter toute leur attention ailleurs, ce qui laisse carte blanche au vice-roi des Indes pour envoyer sa mission à Lhassa.

Plusieurs routes nous sont offertes pour atteindre le Thibet : à l'Ouest, par le Cachemire ; au Nord, par la Mongolie et le Kouknor; à l'Est, par le Sen-Tchouen ou le Yunnan ; au Sud, par l'Inde.

C'est là la route la plus courte. Le Thibet et Lhassa sont en quelque sorte sous la main du vice-roi des Indes quand, au promontoire de Darageeling, il regarde directement devant lui... Le Thibet est en face, séparé par la profonde vallée du Sikim et l'imposante chaîne de l'Himalaya, sur laquelle se dressent les plus hauts pics du monde, le Gaurisankar, le mont Everest.

C'est par le Sikim, qui pénètre comme un coin dans le Thibet, entre les deux états indépendants du Népâl et du Boutan, que la mission anglaise s'avance vers Lhassa. Les difficultés sont nombreuses : défilés étroits, manque de route, pays désert, approvisionnements difficiles. La ténacité anglaise viendra à bout de tout cela et nul doute qu'à brève échéance, l'Union-Jack ne flotte sur le palais du Dalaï-Lama. Lhassa ne sera plus, ce jour-là, la *non polluta*, la Pucelle du Toit du Monde : elle aura été profanée par l'entrée brutale des Pébins redoutés de l'autorité lamanesque.

Cependant, il faut bien qu'on sache que le colonel Younghusband, le jour où il entrera à Lhassa, ne sera pas le premier Européen qui ait pénétré dans la capitale de la Terre interdite. Déjà, au milieu du quinzième siècle, un missionnaire italien, Odoric de Portdenone, y séjourna, en rentrant de Pékin.



Un prêtre thibétain, tenant à la main son moulin à prières

Dans la première moitié du dix-neuvième siècle, trois Européens ont également séjourné à Lhassa. Ce fut d'abord un Anglais, Bancroft, qui y passa douze ans, sans que sa nationalité ait été soupçonnée, et qui fut assassiné, dans le Ladak, au moment de son retour aux Indes. De son séjour, on ne sait rien.

Ce sont ensuite deux Français, les PP. Huc et Gabet qui, partis du fond de la Mongolie orientale pour évangéliser le Thibet, arrivèrent à Lhassa, en 1843. Ils y séjournèrent deux mois et en furent expulsés par le commissaire chinois, alors tout-puissant. Le prestige de ce représentant du Fils du Ciel a bien diminué depuis cette époque.

Fait assez singulier : le voyage des missionnaires français à Lhassa a été contesté par les Anglais. Leur séjour ne fait pourtant aucun doute, et l'on en trouve la confirmation dans maints récits de voyageurs.

L'un d'eux, le médecin militaire français Matignon, raconte que, au cours d'un voyage d'exploration à travers la Mongolie, il rencontra des missionnaires belges qui avaient eu comme catéchiste le fameux Sandachiemba, le domestique des PP. Huc et Gabet. Ils avaient souvent interrogé ce précieux serviteur sur les détails de la vie de ses maîtres durant leur séjour à Lhassa, et toujours ses réponses avaient été en parfaite concordance avec le récit fort amusant et instructif que le P. Huc nous a fait de son séjour en ce coin perdu du monde, la Tartarie et le Thibet.

Les Thibétains sont de beaux hommes, très sales et très pauvres. Leurs femmes ne sont pas belles, mais celles qui appartiennent à l'aristocratie ont les traits assez fins. Elles adorent les couleurs voyantes et ont une grande passion pour les bijoux, mais semblent préférer la quantité à la qualité.

Le Thibet n'est vraiment pas un pays de *globe-trotter* : la nature y est ingrate ; la population peu sympathique et la température ultra-sibérienne.

J. M.

(1) Voir les nos 2, 19 et 21.

LE " BALTIC "

La White-Star line, de Liverpool, compte une fois encore, depuis quelques jours, le plus grand navire du monde à flot parmi ses unités. Nous voulons parler du *Baltic* que nous avons eu l'occasion de voir à son arrivée dans la Mersey, le 24 Juin



Le plus grand navire du monde à flots
Le paquebot « BALTIC », de 221 mètres et 24,000 tonnes

NOTRE TABLE DES MATIÈRES

A la fin de l'année, le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, donnera une *table des matières*.



Les câbles sous-marins français

Ce paquebot géant, construit par les chantiers Harland et Wolff, de Belfast, accuse en effet, avec ses 221 mètres de longueur, un déplacement de 24,000 tonnes, dépassant ainsi de 2,876 tonnes le groupe *Cedric-Celtic*, à présent en seconde ligne et suivis de près par leurs rivaux des lignes allemandes de l'Atlantique Nord.

Nous reproduisons d'autre part une vue du *Baltic* en vue de New-Brighton et attendant l'entrée du Liverpool-West Canada-Dock. La chose, au premier abord, ne semblait pas devoir être des plus aisées, car il ne s'agissait rien moins que de faire passer le nouveau léviathan dans un bassin à peine plus long que le steamer lui-même. Aussi dut-on lui faire passer l'écluse par l'arrière ; enfin, au bout d'une heure de travail, et sous la direction habile du supérintendant des docks, lieutenant Steward, le *Baltic* était amarré le long du quai sans avarie. Il est actuellement en charge et a effectué son premier voyage le 29, à destination de New-York.

Sous le rapport de la construction, de ses machines, de ses aménagements et de l'aspect, le *Baltic* est à peu près identique au *Cedric* et au *Celtic*, ce qui nous dispense d'en faire une étude détaillée. Notons seulement que le nouveau navire pourra embarquer plus de 3,000 passagers.

Enfin, puisque nous parlons de la White Star line, il nous paraît intéressant de rappeler que cette puissante Compagnie entre dans le tonnage de Liverpool pour 110,000 tonnes avec sept « large liners ». Aussi, juste à l'heure où l'autre soir le *Baltic* attendait le plein de la marée, n'était-il pas étonnant de voir côte à côte, dans les docks de la White Star, les cargos *Gevic* et *Propic*, tous deux de 8,300 t., le paquebot *Afric* (ligne d'Australie) de 11,900 t., et les deux 21,000 t. *Cedric* et *Celtic*, tandis que le *Republic* (15,000 t.), affecté au service Boston-Méditerranée, descendait majestueusement la rivière, en route pour l'Amérique.

Mais ce que nous signalons ici à propos de l'une des premières compagnies d'Angleterre ne doit en rien froisser notre orgueil national. Pour qui a vu l'*Annam*, le *Tonkin* ou le *Laos*, la *Savoie*, la *Lorraine*, ou qui verra la *Provence*, le pavillon français est bien porté. Nous n'avons rien à envier à nos voisins sous le rapport de la vitesse, du luxe et du confort. Loin de là.

William Treille.

LES CABLES SOUS-MARINS

Dans un précédent article du *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* (1), la question des câbles sous-marins a été envisagée sous le côté numérique ; aujourd'hui, nous l'examinerons, en quelques mots, au point de vue militaire, en prenant comme exemples les réseaux français et anglais.

De toutes les questions maritimes, une des plus importantes est celle des câbles télégraphiques sous-marins. Actuellement encore, nous sommes tributaires de l'Angleterre pour une grande partie de nos communications avec nos colonies et nos escadres lointaines. C'est une infériorité qui peut devenir, au moment de la mobilisation, un véritable péril.

Notre voisine possède, à l'heure actuelle, environ 320,000 kilomètres de câbles, ce qui représente, à peu près, 7 fois le tour de la terre. Elle a su relier ainsi tous ses points fortifiés entre eux et à la métropole, et est parvenue à enfermer le monde dans les mailles d'un réseau qui la rend maîtresse absolue des renseignements comme de la mer.

Les « tentacules » de ce formidable appareil électrique, qui garantit à l'Angleterre 20 milliards de commerce annuel, dont 15 avec les autres nations et 5 avec ses propres colonies, lui ont coûté 1 milliard 500 millions. En échange de ce sacrifice, elle possède la souveraineté du Globe, puisqu'elle commande à tous les marchés du monde et véhicule les nouvelles de l'Univers entier, pouvant, ainsi qu'elle l'a fait lors des événements du Transvaal et de Chine, utiliser tous les incidents pour les besoins de sa politique et de ses intérêts commerciaux, en retardant la publication des nouvelles ou en en modifiant la portée suivant le cas.

« Un câble télégraphique vaut plus qu'un port fortifié, car il facilite la découverte et la destruction d'une escadre ennemie » (sir Charles Dilke).

Qu'une guerre éclate entre l'Angleterre et une puis-

(1) Voir le n° 14.



Les boys de la Marine anglaise.
La leçon de rose des vents à bord du vaisseau-école « SAINT-VINCENT »

sance quelconque, aussitôt les flottes de l'adversaire et ses possessions lointaines se trouveront coupées de toutes communications et, par suite, à la merci des divisions britanniques. Non seulement la puissance engagée avec elle serait isolée, mais que de nouvelles fausses de ses colonies. que de défaites imaginaires les fils anglais lui transmettraient dont l'effet pourrait être des plus désastreux sur la population!

L'Allemagne a compris quel puissant avantage a l'Angleterre, et elle ne reste pas inactive. D'année en année, elle augmente l'étendue de ses lignes sous-marines. Depuis sept ans, elle n'a pas hésité à dépenser de ce fait près de 38,000,000 de francs, et dernièrement, elle a pris l'initiative de la construction de la ligne Emdem-Açores avec prolongement sur New-York.

Les Américains ne restent pas en arrière. En 1890, la pose des câbles transatlantiques fut portée de 12 à 14 par celle de la ligne Canso-Açores.

Mais les Anglais veulent conserver leur avance et ils la maintiennent par l'établissement du câble transpacifique entre Vancouver (Canada) et l'Australie par les îles Fanning, Fidji et Norfolk.

Où en est le réseau français? C'est à peine si notre pays peut opposer 40,000 kilomètres de câbles aux 320,000 anglais. Pourtant, nous avons, à l'extérieur, près de 9,000,000 de kilomètres carrés à surveiller. Comment nos colonies sont-elles en relation avec la Métropole? Après avoir utilisé notre maigre réseau, c'est celui de l'Angleterre qui accapare nos nouvelles, qui colporte les télégrammes à nos escadres lointaines; c'est l'Anglais qui se présente comme l'intermédiaire pour porter les ordres que la France adresse à ses corps expéditionnaires engagés dans les guerres coloniales; c'est en effet par un réseau anglais que nous avons conduit et suivi l'expédition de Madagascar.

En 1899, l'Angleterre a suspendu, comme c'était son droit d'ailleurs, la transmission des télégrammes chiffrés, c'est-à-dire secrets, à destination de l'Afrique orientale allemande et de notre nouvelle conquête de Madagascar.

Au moment des événements de Fashoda, une rupture de câble s'étant produite au moment opportun, nous nous sommes trouvés isolés pendant près de huit jours du Sénégal.

Les câbles français sont la propriété de la Société française des câbles sous-marins qui en possède une longueur supérieure à 30,000 kilomètres. Le reste appartient à l'Etat.

La France, pour assurer la sécurité de ses points d'appui et de son domaine colonial, devrait créer un réseau l'unissant à ses possessions et surtout ne passant pas en territoire étranger, ainsi que cela existe pour l'Angleterre; cette dernière condition est des plus importantes, si nous ne voulons pas avoir nos communications interceptées. Pour cela, il est absolument nécessaire d'avoir les extrémités de nos câbles protégées par les défenses terrestres et sous-marines d'un point d'appui ou d'un autre port fortifié. En effet, pratiquement, le dragage d'un câble en eau profonde est une opération longue et difficile, et il est à peu près certain qu'un ennemi ne cherchera pas à le détruire dans les eaux territoriales, c'est-à-dire à moins de 3 milles de la côte et du point fortifié, zone dans laquelle il sera dangereux de pénétrer.

Si l'on trace sur une carte du Monde les quelques câbles qui nous appartiennent et sur lesquels nous puissions compter, on constate que notre pays est presque complètement isolé de son domaine colonial.

De quelques-unes de nos colonies partent des câbles français, mais qui s'arrêtent soit en territoire anglais, soit sur une autre terre étrangère. L'Indo-Chine en réfère à Singapour (Angleterre), la Nouvelle-Calédonie à l'Australie (Angleterre), Madagascar à Mozambique (Allemagne), nos comptoirs africains s'aident des lignes anglaises ou espagnoles.

Seules, l'Algérie et les îles Saint-Pierre et Miquelon sont en communication directe avec la France, par voie exclusivement française; on peut dire de même de nos colonies des Antilles, bien qu'un relai existe aux Etats-Unis.

Ce n'est que dernièrement que notre gouvernement, à la vue du chemin parcouru par les autres puissances et aussi devant l'importance du but à atteindre, a pris l'initiative de la pose des câbles suivants : 1° Brest à Dakar, nous mettant en relation avec le Sénégal et, par les câbles côtiers français, avec nos possessions de l'Afrique occidentale; ce câble doit faciliter en outre nos communications avec l'Amérique du Sud par l'intermédiaire de la ligne de Saint-Louis à Pernambouc; 2° Madagascar à la Réunion et Maurice, l'île de la Réunion étant jusqu'alors complètement isolée; 3° Saïgon à Pontaniak (Bornéo), assurant des relations entre l'Indo-Chine, l'île de Bornéo et celle de Java. Puisse enfin le réseau national français s'étendre assez pour nous affranchir du réseau impérial anglais, le maître du monde, puisque les intérêts de notre commerce et la sécurité de nos possessions lointaines en dépendent.

P. M.


Les vieux canons et les débris d'un navire de guerre récemment retrouvés dans la mer, au large du Havre

(Phot. Dejean.)

LE FOUET DANS LA MARINE ANGLAISE

Décidément tout arrive, ou tout passe, même en Angleterre, pays des immuables traditions. N'exagérons rien : il n'est pas question de simplifier l'uniforme des gardiens de la Tour, ni même de percer le tunnel sous la Manche, malgré l'entente cordiale. Mais « le fouet dans la Marine » a une mauvaise presse, et l'institution semble malade quoiqu'elle ne manque pas de défenseurs.

Une telle dispute à notre époque nous paraît bien arriérée. L'idée de toute espèce de coups donnés par ordre et avec méthode est inacceptable pour nous depuis longtemps, et c'est à notre honneur : les histoires de garcette et de chat à neuf queues nous semblent dater des aventures de Robert-Robert, et nous ne tolérons même plus la moindre bourrade, fût-elle prétendue amicale. Mais nos voisins n'en sont pas là et nous ne devons pas les juger d'après nous-mêmes. De l'autre côté du détroit, les châtiments de cette nature existent toujours, non seulement en justice, mais encore dans plus d'une école et dans plus d'une famille ; à preuve la pittoresque expression : *to cane an idea into a boy's head*, faire entrer à coups de canne une idée dans la tête d'un élève... ou d'un fils.

D'ailleurs, il ne faut pas prendre cette figure à la lettre, et les cœurs sensibles peuvent se rassurer, au moins en ce qui concerne la Marine : le régime des coups, limité aux mousses âgés de moins de dix-huit ans, n'y est pas si vigoureusement appliqué.

Un brave homme, qui paraît bien connaître la question et qui s'est donné pour mission de répondre dans le *Times* aux attaques de la « Ligue humanitaire », expose, avec beaucoup de sérénité et de conviction, que ces châtiments sont très rares, et que ceux qui les ont reçus ne s'en sont jamais trouvés plus mal, moralement ni physiquement, au contraire.

« Il y a d'abord la canne, « la canne de notre enfance », dit-il ; six coups sont la ration ordinaire pour les sujets malpropres, paresseux, mal embouchés, incorrigibles dans leur négligence ou autres défauts courants. C'est d'un effet merveilleux et ne détermine guère chez le patient d'autre suite que le désir de ne pas recommencer. »

Le caporal tapeur a généralement des ordres pour ne pas aller trop fort, afin de laisser la

canne à sa place dans l'échelle des peines, au-dessous des verges qui, elles, cinglent et marquent davantage, à l'habitude. Aussi réserve-t-on celles-ci à des cas plus pendables, comme le mensonge, le vol, le dévergondage. Notre auteur ne les a vu, dans sa carrière, appliquer que trois fois : 1° à un mousse très sale ; 2° à un autre qui passait son temps à raconter de vilaines histoires à ses camarades ; 3° à un troisième qui avait martyrisé le singe du bord.

« Et personne dans l'équipage n'y a trouvé à redire, ajoute-t-il. Il est d'ailleurs curieux de voir que le « boy » puni a une attitude en rapport avec le degré d'indignité de sa faute et du châtiment adéquat : les coups de canne, il les ne manquent pas, bien entendu, d'arguments. L'un d'eux, non sans malice, dit que lorsqu'on a reçu le fouet c'est comme quand on a reçu une pièce fausse : on est enragé pour la passer à un autre. Cette boutade nous rappelle une scène plus anodine qui se déroulait bien souvent à bord de nos navires, surtout à l'époque où l'abondance des escarbilles n'empêchait pas de maintenir au bordé des ponts sa blancheur éclatante et immaculée. Il n'était pas rare de voir un pauvre diable, armé indéfiniment d'un immense faubert, errer mélancoliquement tribord et bâbord, de l'avant à l'arrière, n'osant trop se montrer, et pourtant à l'affût des chiqueurs et des fumeurs ; il avait craché sur le pont, et sa et s'établir toutes seules. Le régime des coups, ou le peu qu'il en reste, s'éteindra de lui-même quelque jour.

CAB.

DÉCOUVERTE, AU HAVRE,
de l'épave d'un ancien navire de guerre

Le *Petit Journal* annonçait récemment la découverte, au large du Havre, près de l'endroit où doit être creusé le futur chenal, de l'épave d'un navire de guerre d'environ 500 tonneaux,



Au Congrès international maritime de Lisbonne. — La collection de poissons de S. M. le roi de Portugal
(Communiqué par la Société d'Océanographie du golfe de Gascogne.)

reçoit en homme, tandis que les verges il les subit en gémissant, comme un chien qu'on corrige. Quant à l'usage du vrai fouet, du « chat », je n'en connais pas d'exemple. Sans doute il est réservé dorénavant aux cas de rébellion, de voies de fait envers un officier, etc. Les règlements qui le prévoient sont très sagement conçus, et le commandant sait qu'il ne peut l'ordonner sans engager gravement sa responsabilité. Je suis convaincu que les équipages eux-mêmes voteraient pour le maintien de ce châtiment suprême réservé à celui qui se rendrait coupable d'un attentat contre la Patrie ou l'Humanité. »

Autant dire qu'on l'en ferait mourir ! Mais ce n'est sans doute pas ce qu'il faut entendre.

Les adversaires de ces corrections manuelles faute effacée avec le faubert, il lui fallait garder celui-ci jusqu'à ce qu'il puisse le passer à un autre délinquant.

La faction était parfois longue et les quolibets faisaient rage, mais notre homme aimait mieux cela que deux nuits de fer, sans compter le plaisir de passer à son tour dans le camp des rieurs. C'était inoffensif, et conforme déjà, bien avant la lettre, aux recommandations du conseil d'hygiène.

De même, il est possible que, pour le moment, les « boys » préfèrent encore la canne à la double boucle.

Les Anglais ne sont pas gens à se lier les mains à l'avance par des prohibitions officielles ; ils ne repoussent pas les réformes, mais ils aiment, quand ils le peuvent, à les laisser mûrir avec ses canons de fonte, ses bombes, ses boulets et ses fusils à pierre.

Nous donnons aujourd'hui une photographie des curieux débris retrouvés par les scaphandriers après un séjour au fond de la mer dont il est difficile d'évaluer la durée. Il n'a été possible, en effet, de relever sur les pièces aucun chiffre, aucune date, aucune inscription, permettant d'identifier avec certitude le navire naufragé.

Quel peut être ce navire ? Le cercle des recherches est assez peu étendu, car le naufrage d'un bâtiment de guerre de 500 tonnes, en vue de la côte, est un de ces événements qui laissent des traces soit dans la mémoire des habitants, soit dans l'histoire d'une flotte. En passant en revue les différents sinistres maritimes

dont la rade du Havre a été le théâtre, nous avons quelques chances de serrer d'assez près la question.

Un fait d'abord est bien certain. Le navire en question est moderne, il ne remonte pas plus loin que la fin du dix-septième siècle. C'est en effet à cette époque que l'on commença à remplacer sur les navires de guerre les canons de fer par des canons de fonte, aussi puissants, mais plus légers.

Précisément, en 1670, la marine de guerre éprouva coup sur coup, au Havre, alors port militaire, deux accidents retentissants.

Au mois de Janvier, le vaisseau *Rouen*, tout neuf, venait d'être mis en rade pour porter le pavillon de M. le lieutenant général de la Haye dans la mer des Indes, lorsqu'il fut jeté à la côte par un violent coup de vent. Malte-Brun, dans son dictionnaire géographique, dit à ce sujet : « Vers la fin du dix-septième siècle, le *Rouen*, vaisseau de 70 canons, vint, au sortir du Havre, s'abîmer dans les sables mouvants sans qu'on en pût rien sauver. Ce navire, dont on a vu près de vingt ans l'extrémité du grand mât s'élever au-dessus de la mer, est célèbre par les dilapidations auxquelles sa construction donna lieu. »

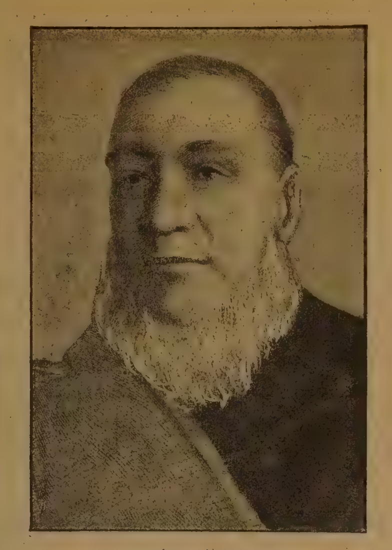
Il semble bien que nous nous trouvions en présence du vaisseau dont l'épave vient d'être retrouvée, d'autant plus qu'à la date du 27 (l'accident était du 27), Colbert écrit : « Le vaisseau le *Rouen* a péry... » Mais la suite de la correspondance nous montre que le *Rouen* put être relevé, et qu'en Juin 1672, il quitta son nom pour prendre celui de *Hazardeux*. Son échouage cependant avait dû le fatiguer, car on le transforma en brûlot, et sa destinée voulut qu'après avoir failli rester au fond de la mer, il périt dans les flammes en incendiant, comme c'était son devoir, un vaisseau hollandais à la bataille navale du 7 Juin 1673.

Moins d'un mois après l'échouage du *Rouen*, même mésaventure survint au *Sauveur*, de 500 tonneaux et 34 canons. Colbert jeta feu et flammes contre le port du Havre et l'intendant qui le dirigeait, mais sa colère s'apaisa assez vite, le *Sauveur* ayant pu lui aussi être renfloué.

Une seule hypothèse nous reste à faire. Nous nous trouvons en présence de l'épave d'un bâtiment anglais coulé lors du grand bombardement de 1694. A cette époque, en effet, une bombe, lancée par les défenseurs du bastion de Sainte-Adresse, atteignit une bombarde anglaise et l'envoya incontinent au fond de l'eau avec tout son équipage. Ce coup d'adresse était dû au capitaine Languillet, l'un des artilleurs les plus réputés du temps, et lui valut une assez forte gratification.

Aucune histoire des marines anglaise ou hollandaise ne nous a permis de retrouver le nom du bâtiment coulé et sa force exacte; peut-être l'examen des épaves retirées de la coque permettrait-il de donner une solution à ce petit problème d'histoire maritime ?

GEORGES FAYOLLE.

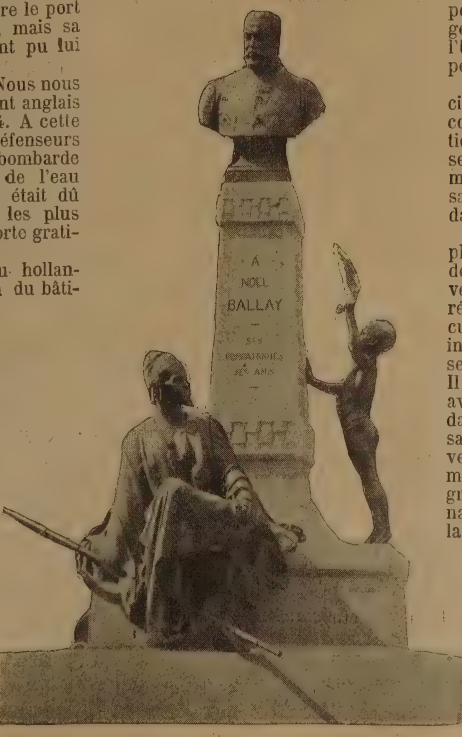


Le président KRUGER, mort à Clarens (Suisse), le 14 Juillet 1904

LE CONGRÈS MARITIME INTERNATIONAL de Lisbonne

Aucune manifestation ayant pour but la diffusion des choses et des idées maritimes ne peut laisser indifférent un organe tel que le nôtre. Aussi, nous faisons-nous un plaisir de rendre un compte malheureusement trop succinct de l'important Congrès maritime qui s'est tenu récemment à Lisbonne et dans lequel la France a été largement et dignement représentée.

Le Congrès a tenu ses séances à Lisbonne, sous la présidence de M. Charles Roux. Il a coïncidé avec une exposition océanographique des plus remarquables, comprenant les riches collections de S. M. le roi Don Carlos et de la Société d'océanographie de Bordeaux.



Monument élevé à la mémoire de M. BALLAY, gouverneur des colonies

La séance d'ouverture a eu lieu le 22 Mai, sous la présidence du roi et en l'assistance de la reine et de la reine-mère. Le roi, dans un brillant discours, a montré combien il appréciait les tentatives des esprits généreux qui, dans un but de paix et de conciliation, cherchent à codifier les règlements disparates.

Il serait trop long d'entrer dans le détail des discussions fort intéressantes qui ont eu lieu les jours suivants. Parmi les membres qui ont pris la part la plus active au Congrès, il convient de citer M. Daymard, président de l'Association technique maritime française; M. Gouvard, avocat à la Cour d'appel de Paris; M. Pereira de Mattos, secrétaire perpétuel de la Ligue navale portugaise; M. Maindon et le Dr Woolongham, représentants des ministères des colonies et de la Marine française; M. le baron de Rolland, représentant de S. A. S. le prince de Monaco; M. Girard, le savant naturaliste qui est chargé des collections du roi de Portugal; M. le baron de La Chevrelière; M. Douau, directeur de l'exploitation du port de Lisbonne, etc., etc.

Le Congrès a émis un certain nombre de vœux relatifs à l'application stricte des règlements sur la protection du poisson, la communauté du domaine sur les rivières et les embouchures de fleuves qui limitent deux Etats, la détermination du zéro des cartes hydrographiques, l'adoption universelle du système décimal pour la cartographie, l'uniformité qu'il y aurait lieu d'assurer aux appareils de la télégraphie sans fil pour les navires de la Marine marchande et les postes de tous les pays.

Enfin, le Congrès, reconnaissant de nouveau la nécessité d'une Union maritime internationale pour le règlement de diverses questions techniques et juridiques d'un caractère international et celle de l'institution d'un Bureau maritime international qui soit son émanation et son organe permanent, renouvelle à son comité exécutif le mandat donné à Copenhague pour constituer une commission spéciale chargée de rédiger l'avant-projet de convention de l'Union maritime internationale avec bureau permanent.

Cet avant-projet sera communiqué à l'Association internationale de la Marine réunie en congrès, et, après qu'il aura reçu les modifications qu'on pourra juger bon d'y introduire, sera présenté au gouvernement auquel on demandera de le soumettre à l'examen des puissances intéressées et d'obtenir qu'il soit discuté dans une conférence diplomatique.

Ce point est le plus délicat à résoudre et le plus important puisqu'il est le point de départ des ententes futures. Il est certain que les gouvernements sont et seront longtemps encore réfractaires à s'engager dans une voie où chacun craint de voir léser sa souveraineté ou ses intérêts. Le nombre des gouvernements représentés au Congrès de Lisbonne était restreint. Il se réunira probablement bien des congrès avant qu'on puisse aboutir. Mais, en attendant, les congrès répandent les idées de civilisation et de paix, ils ouvrent des horizons nouveaux en développant pour les choses de la mer des idées d'égalité et de justice. Le Congrès de Lisbonne, venant après ceux de Monaco et de Copenhague, marque une étape de la route. Les prochains congrès se réuniront : en 1905, à Liège, et 1906, à Milan.

La réception faite aux congressistes a été charmante. On a donné en leur honneur une série de fêtes et de réceptions empreintes de la plus grande cordialité et de nature à leur laisser le meilleur souvenir de leur réunion de Lisbonne.

N.

Ephémérides de la Marine française

9 Juillet 1778. — La frégate *Iphigénie*, 32 c., commandant de Kersaint, capture la corvette anglaise *Lively*, 20 c.

La *Lively* était doublée en cuivre comme presque tous les bâtiments de guerre anglais de cette époque. Elle servit de modèle pour doubler l'*Iphigénie* et détermina définitivement l'adoption d'un progrès désiré depuis longtemps par nos marins.

10 Juillet 1690. — Bataille de Bévezins. Tourville bat la flotte anglo-hollandaise commandée par l'amiral Herbert. Cette victoire nous rendit maîtres de la Manche pendant toute la campagne de 1690. Nous ne sûmes pas en profiter.

11 Juillet 1831. — Le contre-amiral Roussin, ayant son pavillon sur le *Suffren*, force l'entrée du Tage, malgré le feu terrible des batteries qui le défendent et impose à Don Miguel les conditions de la France.

Le *Tage*, croiseur de 1re classe, est destiné à rappeler ce fait d'armes.

12 Juillet 1694. — L'amiral Berkeley bombarde et incendie Dieppe.

13 Juillet 1801. — Le vaisseau *Formidable*, 82 c., capitaine Troude, qui venait déjà de se couvrir de gloire à Algésiras, parvient, grâce à des prodiges d'héroïsme, à rentrer à Cadix et à échapper à une division anglaise de trois vaisseaux et une frégate.

Les vaisseaux ennemis sont tellement maltraités, que l'un d'eux, le *Vénérable*, est jeté à la côte.

LES SPORTS DANS L'ARMÉE

ATHLÉTISME

Les championnats militaires. — L'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques avait confié à une commission de trois membres, composée de MM. Robert Guérin, trésorier de l'Union, Paul Champ, président du Comité de Paris, et A. Espir, secrétaire général du Comité de Paris, le soin d'organiser, pour la première fois, des championnats militaires de courses à pied et concours athlétiques. A la suite des accidents regrettables qui marquèrent une marche-réclame, dite « Marche de l'Armée », le ministre de la guerre ne crut pas devoir donner l'autorisation nécessaire, et ces premiers championnats militaires, un moment compromis, se trouvèrent réduits à des épreuves ouvertes aux seuls militaires des corps de troupe du gouvernement militaire de Paris, le général Dessirier ayant donné une autorisation.

Disputés le dimanche 17 Juillet, sur la piste du Racing-Club de France, au bois de Boulogne, mise gracieusement à la disposition des organisateurs, les premiers championnats militaires furent des plus intéressants; malgré la chaleur, malgré l'acharnement des concurrents, aucune indisposition — même des plus minimes — ne se produisit.

Parmi les officiers présents, qu'on s'attendait à voir plus nombreux, nous citerons le capitaine Armand, de l'Ecole de Joinville, le lieutenant Rungs ex-secrétaire général du groupe sportif



A la revue du 14 Juillet. — Le président de la République et S. A. le bey de Tunis

militaire de Toul, le lieutenant Hugot, du 46e d'infanterie; le lieutenant Salvy, du 23e colonial, etc.

Voici les résultats des finales des épreuves disputées :

800 mètres plat. — 1. Hollard, sold., 130e inf.; 2. Laugt, serg., Joinville; 3. Rouve, capor., 46e inf. Temps : 2 m. 11 s;

100 mètres plat. — 1. Steiner, serg., Joinville; 2. Meyer, sold., 131e inf.; 3. Choisel, sold., 160e inf. Temps : 11 s. 8/10.

Saut en hauteur. — 1. Fabre, sold., 25e bat. chass., 1 m. 58; 2. Weishaupt, sold., 46e inf., 1 m. 56.

110 mètres haies (10 haies de 1 m. 06). — 1. Baget, brig.-fourr., 27e drag.; 2. Choisel, soldat, 160e inf., 3 Versein, sold., 131e inf. Temps : 18 s. 8/10.

Lancement du poids (7 kil 650). — 1. Gouvert, sold., 1er génie, 11 m 23; 2. Fabre, sold., 25e bat. chass., 9 m. 82, 3. Néroult, sold., 46e inf., 9 m. 10.

1,500 mètres plat — 1. Piscou, sold., 23e col.; 2. Bazile, capor., 5e génie; 3 Lapierie, serg.; 91e inf. Temps . 4 m 31 s 8/0.

Saut à la perche — 1 Baget, brig.-fourr., 27e drag., 3 m 10; 2 Steiner, serg., Joinville, 2 m. 90; 3. Gauthier, sold., 46e inf., 2 m 75

400 mètres haies (10 haies de 0,90 cent.). — 1. Choisel, sold , 160e inf., 2. Laugt, serg., Joinville; 3 Michaux, sold., 46e inf. Temps : 1 m. 4 s. 2/10.

Lancement du disque. — 1. Caillé, serg., 1er génie, 32 m. 54; 2. Gouvert, sold., 1er génie, 29 m. 12 c.; 3. Boyrin, serg., 5e génie, 27 m 60.

Saut en longueur. — 1. Baget, brig. fourr., 27e drag., 6 m. 48; 2. Bessing, sold., 22e section, 6 m. 17; 3. Choisel, sold., 160e inf., 6 m. 05.

400 mètres plat. — 1. Steiner, serg., Joinville; 2. Hollard, capor., 103e inf.; 3. Meyer, sold., 131e inf.

4,000 mètres steeple-chase. — 1. Piscou, sold., 23e col.; 2. Lebrat, sold., 151e inf.; 3. Thibaut, sold., 46e inf.

La Coupe, destinée au régiment ayant fourni la meilleure moyenne parmi les hommes lui appartenant, a été remportée par le 46e régiment d'infanterie.

A L'OFFICIEL

Guerre

LÉGION D'HONNEUR

Sont promus :

Grands Officiers

Troupes métropolitaines. — MM. les généraux Dodop, Hartschmidt, Millet, Peigné, Dalstein, Halter, Pamard.

Troupes coloniales. — MM. les généraux Chevallier, Combes.

Commandeurs

Troupes métropolitaines. — MM. les généraux Lelorrain, Burnez, Rossin, Soyer (L.-L.-F.), Monnot, Borgnis-Desbordes, Solard, Marsaa, Martin, Gallevier de Mierry, Brunet, Torel, Lachasse, Segondat, De France, Perrodon, Kolb, Jolly, Regnery, Delanneau, Goetschy, Benard, Hurstel, Dupommier, baron de Maistre, Beaugier; MM. les colonels Prieur de la Comble, Josse, Allotte de la Füye; M. l'intend. gén. Darolles; M. l'intendant militaire Clerc.

Troupes coloniales. — MM. les gén. Clamorgan, Puel

Officiers

MM. les gén. de Jacquelot de Boisrouvray, Doutreleau, Jauge, de Préval, Sordet, de Fry.

INFANTERIE. — Le lieut.-col. Bloch, du 16e corps; le chef de bat. Drogue, du 127e, au gouv. génér. de l'Algérie; le lieut.-col. Le Comte, du 1er rég.; le col. Durand, du 3e; le chef de bat. Saillard, du 5e; le lieut.-col. Souchier, du 14e; les chefs de bat. Laurent, du 16e; Keller, du 46e; le colon. brev. Le Comte, du 50e; le maj. Aurousseau, du 50e; les chefs de bat. Junquet, du 54e; Henry, du 55e; le lieut.-col. brev. Kerzerho, du 65e; le chef de bat. Heuze, du 70e; les lieut.-col. Hardouin, du 81e; Michel, du 88e; les maj. Haderue, du 70e; Portes, du 100e; le chef de bat. Marque, du 103e; le colon. brev. Jochem; les chefs de bat. François, du 127e; Bernard, du 136e; Garcin, du 151e; le lieut.-col. Cardin, du 157e; les chefs de bat. Morizot, du 158e; Delval, du 4e zouaves.

CAVALERIE. — Le col. Petit, du 6e cuir.; le chef d'esc. Saint-Poulof, du 1er drag.; le lieut.-col. Carré, du 4e drag.; les maj. Moitrier, du 6e drag.; Bosc, du 4e huss.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES. — Le vétér. princ. de 2e cl. Pomaret, direct. du 13e ressort vétér.

ARTILLERIE. — Le col. Desaleux, du 8e rég.; les chefs d'esc. Royer, du 13e; Fons, du 23e; Moral, du 24e; le col. Guérin, direct. à Verdun; le lieut.-col. brev. Bouchon, direct. adj. à Briançon; le lieut.-col. Lebas, comm. les batt. alpines de la 15e rég.; les chefs d'esc.: Couhard, dir. de l'éc. d'art. du 11e corps; Lespinasse, sous-dir. techn. à Châtellerault; Marquet, à Albertville; Regnié, au Mont-Valérien.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES. — Le lieut.-col. Contant, du 9e escadron.

GÉNIE. — Le col. brev. de Bellegarde, chef d'état-maj. du 7e corps; les chefs de bat. d'Arbonneau, à Périgueux; Chedeau, à Brest; l'offic. d'admin. princ. Lepage, à Bordeaux.

GENDARMERIE. — Le chef d'esc. Ruesch, de la 15e lég.; le col. Francès, de la 17e lég.; le chef d'esc. Charpentier, de la 19e légion.

INTENDANCE MILITAIRE. — *Fonctionnaires.* — L'intend. mil. Billet, dir. de l'int. du 16e corps; les s.-int. de 1re cl. Joudou, prof. à l'Ecole supér. de guerre; Le Lorier, à Orléans; l'offic. d'admin. Colas, à Châlons-sur-Marne.

SERVICE DE SANTÉ. — Les méd. princ. Hocquard, dir. du serv. de santé du 8e corps; Pilet, Sockeel; le méd.-maj. de 1re cl. Cluzant; le pharm.-maj. de 1re cl. Breuil, à Bordeaux; l'off. d'adm. princ. Arth, à Paris.

RECRUTEMENT. — Le lieut.-col. d'Hugues; le chef de bataillon Juillard.

INFANTERIE COLONIALE. — Les chefs de bat.: Escoubet, au Tonkin; Nicolas, du 8e; le lieut.-col. Adam de Villiers, du 12e; le chef de bat. Canard, du 5e tir. tonk.

ARTILLERIE COLONIALE. — Le lieut.-col. Romey, au Sénégal.

Au titre indigène (sans traitement). — Le caïd Abdelkader ben M'Ahmed el Mebarck, des Oulad-Sidi-Aïssa (Alger); l'agha Si Mouley Ouldsi Mohamed ben Miloud, des Amour et des Ksours (Aïn-Sefra).

Chevaliers

Troupes métropolitaines

CORPS DU CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION DE L'ARMÉE. — Chenou, contrôleur adjoint.

INFANTERIE

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR. — Dubois, cap. brev. h. c., off. d'ord. du gén. comm. la 2e brig. d'inf. de Tunisie; Giraud, cap. brev. h. c., off. d'ord. du gén. comm. la div. de Constantine; Mangin, cap. brev. h. c., off. d'ord. du gén. comm. les tr. non embrigadées de la div. d'Oran; de Pardieu, cap. brev. h. c., off. d'ord. du gén. comm. sup. de la défense du camp retranché de Paris; Tesson, cap. brev. h. c., à l'ét.-maj du 19e corps d'armée; Guéneau, cap. au 19e rég. d'inf., détaché à l'ét.-maj. de l'armée (service géographique); Perret, cap. au 38e rég. d'inf., détaché à l'ét.-maj. de l'armée (service géographique).

1er rég. : Berode, cap. — 6e rég. : Savariaud, cap.; Langaudin, cap.; Tercimer, cap. — 7e rég. : Frontil, maj.; Vazinay, cap. — 8e rég. : Maire, cap. — 10e rég. : Blandin de Chalain, cap. — 12e rég. : Laboubée, cap.; Lachapelle, cap. — 17e rég. : Calmon, cap. — 19e rég. : Le Gallois, cap. — 20e rég. : Bordeau, cap.; Chaulet, cap. — 23e rég. : de Gardane, chef de bataillon; Goiran, lieut. — 27e rég. : de la Grange, cap. — 28e rég. : Surer, chef de bataillon brev.; Vaillant, cap. — 34e rég. : Gaite, cap. d'habillement; Kerber, lieut. — 35e rég. : Munier, chef de bataillon brev. — 38e rég. : Desthieux, cap. adj.-maj. — 40e rég. : Chapus, cap. adj.-maj.; Albert, lieut. — 42e rég.: Rabeil, cap. — 46e rég.: Marchand, cap. — 49e rég. : Gaillard, cap. — 50e rég. ; Molard, cap.

51e rég. : Denis, cap.; Barrau, cap. — 55e rég. : Riondet, cap.; Brachet, cap. — 58e rég. : Anfriani, cap.; Quatrefages, cap.; Hebmann, cap. — 59e rég. : Mathelin, cap. — 60e rég., Mareschal de Charantenay, chef de bataillon brev. — 61e rég. : Pilliard, cap. — 62e rég. : Clément, cap. — 65e rég. : de Batisti, cap. — 67e rég. : Dubois, cap. brev. — 71e rég. : Berthon, cap.; Sthocard, cap. — 72e rég. : Darmoise, cap.; de Gail, cap. brev. — 75e rég. : Valérian, cap.; Bourdonneau, cap.; Bobard, lieut. — 79e rég. : Décot, cap.; Farges, chef armurier. — 81e rég. : Puvo, cap. trés. — 82e rég., Guilloteau, cap. — 84e rég. : Seymour-Thivier, chef de bataillon brev.; Ferry, chef de bataillon brev. — 85e rég. : Thomas, cap. adj.-maj.; de Rancourt de Miméran, cap. — 88e rég. : Récord, cap.; Dumas, cap. — 90e rég. : Ravet, cap. — 92e rég. : Janson, cap.; Auvergnon, cap. — 93e rég., Carrère, cap.

95e rég. : Pellegrin, cap.; Vernois, cap. — 99e rég. : Rode, cap. adj.-maj. — 102e rég.: Belleville, cap. — 103e rég. : Beringer, cap. — 104e rég. : Wirth, cap. — 110e rég., Lixon, cap. — 112e rég.; Foglierini, cap. trés. — 113e rég. : Viennoy, cap. — 114e rég. : Pézard, cap. — 115e rég. : Vienot, cap. d'habil. — 118e rég. : de Parseau du Plessix, cap. — 121e rég. : Gueytat, cap. — 122e rég. : Glaser, cap. — 134e rég. : Peyrus, cap. d'habil. — 137e rég. : Cantuern, cap.; Trochu, cap. — 138e rég. : Soubielle, cap.; Bousquet, cap.; Deloison, cap. — 140e rég. : Basset, chef de bataillon brev. — 141e rég. : Donnève, cap.; Couet, cap. — 142e rég., Berguin; chef de bataillon brev. — 150e rég. : Arbanère, chef de bataillon brev. — 151e rég. : Rousselot, cap. — 152e rég. : Hervouet, cap. — 156e rég.: Salvat, cap. adj.-maj. — 157e rég.: Llanas, cap. — 160e rég. : Lefèvre. — 162e rég. : Barraud, cap.

23e bataillon de chasseurs à pied: Méric, chef de bataillon brev. — Rég. de sapeurs-pompiers de Paris : Ducz, cap. — 1er rég. de zouaves : Roger, cap.; Mignerot, cap.; Dechizelle, cap.; Pinon, lieut.; Simondet, lieut.; Terriou, lieut.; Garcin, lieut. — 2e rég. de zouaves : Dibinger, lieut.; Latil, lieut.; D'Aussaguel de Lasbordes, lieut. — 3e rég. de zouaves : Caillens, cap.; Jonneau, cap. — 4e rég. de zouaves : Barrot, cap.; Desbordes, lieut.; Mallet, lieut.; Melin, lieut — 1er rég. de tirail. algér. : Seguy-Villevaleix, cap.; Fallais, lieut.; Henrot, lieut.; Mouldechera Mohammed; lieut.; Alleg Ammar Benali, lieut.; Habès Mohammed Benboudjema, lieut.; Titouche Ammar Benmohamed, s.-lieut. — 2e rég. de tirail. algér. : Grasset, cap.; Moniot, cap.; Du Fay de Choisinet, cap.; Bégrand, lieut.; Beldjerba Abdallah Ould ben Tahar, lieut.

3e rég. de tirail. algér. : Dupuis, cap.; Mora, lieut.; Felkaoui Larbi ben Saadi, lieut.; Khelouli Amor Benslimane, s.-lieut.; Cheminat Tayeb, s.-lieut. — 4e rég. de tirail. algér. : de Cayffier, cap.; Bauclin, lieut.; Allouaben Mohamed, lieut.; Kacii ould el Hadj, s.-lieut. — 1er rég. étranger : Simoni, cap.; Henrion, lieut.; Ruffier, lieut.; Robert, adj. maître d'escrime. — 2e rég. étranger : Strauch, cap.; Clerc, cap.; Rousseau, lieut. — 1er bataillon d'inf. légère d'Afrique, Denys, lieut. — 2e bat. d'inf. lég. d'Afrique : Devuns, cap.; Heinon, lieut. — 3e bat. d'inf. lég. d'Afrique, Péron, lieut. — 4e bat. d'inf. lég. d'Afrique. Reigner, cap. — 5e bat. d'inf. lég. d'Afrique : Duchâtel, lieut. d'habillement.

RECRUTEMENT. — Agostini, cap. h. c., au bureau de Nice; Andrès, cap. h. c., au bureau de Toul.

AFFAIRES INDIGÈNES. — Armaing, cap. h. c., adjoint à la sect. des af. indigènes de la div. d'Alger; Battesti, cap. h. c., adj. à la sect. des af. indig. de la div. d'Oran; Cabon, cap. h. c., adj. à la sect. des af. indigènes à Lalla-Marnia (Oran); Claudet, cap. h. c., chef de bur. arabe à Khenchela (Constantine); Doury, cap. h. c., chef de bur. arabe à Beni-Abbès; Letord, cap. h. c., adj. à la sect. des af. indig. de la div. de Constantine; de la Poix de Freminville, cap. h. c., chef de bur. arabe à Ben-Gardane (Tunisie); Soulé, cap. h. c., chef de bur. arabe à Aflou (Oran); Touchard, cap. h. c., chef de bur. arabe à Tougourth (Constantine); Tribalet, cap. h. c., chef de bur. arabe à Médenine (Tunisie); Clavery, lieut. au 56e rég. d'inf., détaché au serv. des af. indig.; Pariel, lieut. au 59e rég. d'inf., détaché au serv. des af. indig., chef de bur. arabe à Colomb (Oran).

ECOLES MILITAIRES. — Roussel, cap. h. c., instr. à l'Ec. spéc. mil.; colonies : Rondé, cap., h. c., à Madagascar; Lachèvre, lieut., h. c., en Indo-Chine.

CHEFS DE MUSIQUE. — Parès, chef de mus. de 1re cl. de la garde rép.; Houvenaeghel, chef de mus. de 1re cl. au 27e rég. d'inf.; Maignier, chef de mus. de 1re cl. au 91e rég. d'inf.; Lançon, chef de mus. de 1re cl. au 144e rég. d'inf.; Kelsen, chef de mus. de 1re cl. à l'Ecole d'artill. du 5e corps d'armée.

CAVALERIE

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR. — De Brémond, capitaine : Lemant, chef d'escadron, breveté hors cadre à l'état-major de l'armée. — TROUPE. — 2e régiment de cuir.: Raulx, capitaine chargé du service de l'hab.; Weil lieut. — 8e rég. de cuir.: Porquier, cap. — 9e rég. de cuir., Juillet, cap. tr. — 11e rég. de cuir.: Préaud, cap. comm. — 12e rég. de cuir.: Jeauffreau de Lagérie, cap. comm. — 4e rég. de drag.: Pute Cotte de Renneville, cap., chargé de l'hab. — 5e rég. de drag.: Fillol, adj. maître d'esc. — 6e rég. de drag.: Lesieure-Desbrière, chef d'esc. brev.; Rambaud, cap. comm. — 8e rég. de drag.: Richon, cap. instr. — 10e rég. de drag.: Charoy, cap. — 11e rég. de drag.: Chapelle de Jumilhac, cap. comm. — 13e rég. de drag.: Monguille, cap. trés. — 16e rég. de drag.: Marchal, cap. chargé du serv. de l'hab. — 17e drag.: Rambourg, cap. chargé du serv. de l'hab.; de Guibert, cap.; Eudel du Gord, cap. — 18e rég. de drag.: Touvet, cap. comm. — 20e rég. de drag.: Herreman, cap.; Rousseau, cap. comm. — 21e rég. de drag.: Malenfant, cap. trés. — 24e rég. de drag.: de Masin, lieut. adj. au trésor. — 30e rég. de drag.: Arles Dufour, lieutenant.

4e rég. de chass.: Thibaut de Menonville, cap. comm. — 6e rég. de chass.: Gueneau de Montbelliard, chef d'esc. brev. — 7e rég. de chass.: Buirette de Verrières, cap. trés.; Taraud, cap. — 8e rég. de chass.: de Vasselot de Régné, cap. comm. — 10e rég. de chass.: Gérin, lieut. porte-étend.; Généraud, lieut. — 11e rég. de chass.: Dupont, cap. trés. — 14e rég. de chass.: Dejussieu, cap. — 16e rég. de chass.: Rousseau-Dumarcet, cap., ch. du serv. de l'hab. — 17e rég. de chass.: Philbert, cap. trés.; Jacob, cap. — 19e rég. de chass.: Laclef, cap. instr. — 3e rég. de huss.: Gudin de Vallerin, cap. comm. — 6e rég. de huss.: André, cap. trés. — 9e rég. de huss.: Fouquey, cap. — 11e rég. de huss.: Renaux, cap. trés. — 12e rég. de huss.: Leforestier de Villeneuve, cap. — 13e rég. de huss.: Ruinart de Brimont, lieut. adj. au trés. — 1er rég. de chass. d'Afr.: Reich, lieut. adj. au trés. — 2e rég. de chass. d'Afr.: Faidy, cap. — 4e rég. d'Afr.: Girard, lieut. — 4e rég. de chass. d'Afr.: Girard, lieut. — 5e rég. de chass. d'Afr.: de Contades-Gizeux, lieut.-col.; Renn, cap. instr. — 2e rég. de spahis: Guitoun, ben Aouda ould Mostefa ould Dahou, s.-lieut. — 4e rég. de spahis : Fleury, lieut. — Colonies : de Franco, lieut.

REMONTE. — Bastien, cap. au 5e rég. de chass., officier achet. à titre perm. au dép. de rem. de Paris.

AFFAIRES IND. — Reynard-Lespinasse, lieut. au 6e rég. de chass. d'Afr., détaché au bur. arabe de Tebessa.

ECOLES MILIT. — Féline, cap. h. c., instr. d'équitation à l'Ecole d'application de cavalerie.

VÉTÉRINAIRES MILIT. — Graillot, vétér. en 1er au 27e rég. drag.; Goubaux, vét. en 1er au 18e rég. de chasseurs; Guillemain, vét. en 1er au 21e rég. de chass.; Devert, vét. en 1er au 7e rég. de huss.; Chaulet, vét. en 1er au 3e rég. de spahis; Ferrand, vét. en 1er au dépôt de remonte de Fontenay-le Comte; Bonin, vét. en 1er au dép. de rem. de Guéret; Bertreux, vét. en 1er à l'Ec. sup. de guerre; Jobelot, vét. en 1er à l'Ec. spéc. mil.; Pierre, vét. en 1er, h. c., au Soudan français.

ARTILLERIE

SERV. D'ÉTAT-MAJ. — Richard, ch. d'esc., 17e rég., stag. à l'ét.-maj. de la 40e div. d'inf.; Barbier, cap. en 1er brev., h. c., off. d'ordonn. du gén. comm. le 5e corps d'arm.; Beranger, cap. en 1er brev., au 2e rég., stag. à l'ét.-maj. de la 53e brig. d'inf.

MISSIONS. — Chaigné, cap. en 1er, h. c., en mission au Guatemala; Dusser, cap. en 1er, h. c., en mission au Dahomey. — TROUPE, 3e bat. à pied : Viaux, cap. en 1er: Favereau, cap. en 2e — 5e bat. à pied : Aubertin, cap. en 1er; de Noue, cap. en 2e. — 9e bat. à pied : Duchesne, cap. en 1er. — 11e bat. à pied : Doll, cap. en 1er. — 12e bat.: Adeler, cap. en 1er; Lotte, cap. en 1er, maj.; Ricard, cap. en 1er, à Grenoble. — 14e bat. à pied : Dietz, cap. en 1er à l'île d'Oléron. — 16e bat. à pied : Romant, cap. en 1er à Lyon. — 17e bat. à pied : Hornecker, cap. en 1er à Porquerolles. —

18e bat à pied: de Rémond du Chélas, cap. en 1er, à Port-Louis. — 2e rég.: Grand, cap. en 1er; Cardot, cap. en 1er. — 6e rég.: Vitalis, cap. en 1er. — 7e rég.: Desdoitils, cap. en 1er. — 8e rég.: Labarbe, cap. en 1er. — 12e rég.: Picard, chef d'esc; Dessens, cap. en 1er brev. à Alger; Collignon, cap. en 2e; Maillet, cap. en 2e, adj. au comm. du gr. des batt. d'Alger; Peron, cap. en 2e, instr. d'artill. de mont., à Alger.

13e rég.: Roumens, cap. en 1er, à Bizerte. — 15e rég.: Janin, cap. en 2e. — 16e rég.: de Chaveheid, cap. en 1er; Oppermann, cap. en 1er. — 17e rég.: Léger, cap. en 1er; Thurneyssen, cap. en 1er. — 16e rég.: Caujolle, cap. en 2e, adj.-maj. — 21e rég: Fossat, cap. en 1er; Massenet, cap. en 1er. — 22e rég.: Carvallo, cap. en 1er; Wilmet, cap. en 1er. — 23e rég.: Dellon, cap. en 1er; de Fillâtre, cap. en 1er. — 24e rég.: Guillochon, cap. en 1er brev.— 26e rég.: Aubry, cap en 1er. — 27e rég.: Lagrange, chef d'esc. — 30e rég.: Fénal, cap. en 1er. — 31e rég.: Vigla, cap. en 1er. — 32e rég.: de Bouvier, cap. en 1er — 35e rég.: Frot, cap. en 1er. — 38e rég.: Lavenir, cap. en 1er. — 39e rég.: Rabache, cap en 1er, trésorier.

État-maj. particulier. — Guillet, cap. en 1er, à l'at. de construct. de Vernon; Levavasseur, cap. en 1er à l'at. de const de Douai; Maréchal, cap. en 1er, à l'arr. d'art. de Palaiseau; Rougier, cap. en 1er au 2e bur. de la 3e dir. au min. de la guerre; Bourgain, cap. en 2e à la dir. de Constantine; Cadi, Si chérif ben el Arbi chérif Yves, cap. en 2e à la dir. de Bizerte; Dumas, cap. en 2e à l'arr. d'art. de Nancy; Maury, cap. en 2e à l'at. de constr. de Tarbes; Meunier, cap en 2e à la div. d'Oran; Ponsard, cap. en 2e à l'Ec d'art. du 14e corps d'armée (ann. de Valence); Pons, cap en 2e à l'atel. de constr. de Rennes; Rouchette, cap en 2e à la dir. de Bizerte.

Écoles milit. — Savoureau, cap. en 2e, prof. adj du cours d'art. à l'École spéc. militaire

Officiers d'administr. du serv. de l'artill. — Coinon, off d'adm. princ. à la dir. de Toulon; Delaplace, off. d'adm. de 1re cl. à la dir. de Constantine; Donius, off. d'adm. de 1re cl. à la dir. de Lyon; Masson, off. d'adm. de 1re cl. à l'at. de constr. de Tarbes; Mussier, off. d'adm. de 1re cl. à la dir. d'Oran; Quinard, off d'adm. de 1re cl., à Charenton; Stéfen, off. d'adm. de 1re cl., à la dir. de Constantine; Amann, off. d'adm de 2e cl. à la fond de canons de Bourges; Bosment, off. d'adm. de 2e cl. à la dir. de Constantine; Brousseaud, off. d'adm. de 2e cl à dir. de Vincennes; Dujoux, off. d'adm de 2e cl., à Philippeville; Duval, off. d'admin. de 2e cl. à l'Ec. spéc. mil.; Louvion, off. d'admin. de 2e cl. à la s.-dir. des forges de l'Est; Mérienne, off. d'admin. de 2e cl à Fontainebleau; Vial, off. d'admin. de 2e cl à Tunis

Officiers d'administration contrôleurs d'armes. — Bourg, off. d'admin. contr. d'armes de 1re cl. à la manuf. de Tulle; Caillé, off. d'admin. contr. d'armes de 1re cl., à la manuf. de Châtellerault; Combrade, off. d'admin contr. d'armes de 1re cl. à la comm. d'expér. de Versailles; Deruelle, off. d'admin. cont. d'armes de 2e cl., à la dir. de Lille; Peyrelevade, off. d'admin. contr. d'armes de 2e cl., à Nantes; Pichon, off. d'admin. cont. d'armes de 2e cl., à la manuf. de St-Etienne; Schaad, off. d'admin., contr. d'armes de 2e cl., à dir. d'Alger

Ouvriers d'État. — Peix, ouvr d'Etat de 1re cl à l'at. de constr. de Puteaux.

Gardiens de batterie. — Petton, gardien de batterie de 1re cl., à la direct de Brest.

Train des équipages militaires

5e esc.: Leurèle, lieut. en 1er, à Constantine. — 7e esc.: Gaidon, cap. en 2e. — 12e escad.: Champenois, cap. en 2e; Le Baron, cap. en 2e, dét. à l'Éc. d'art. du 12e corps d'armée. — 13e esc.: Tiran, cap. en 1er; Belloy, lieut. en 1er. — 16e esc.: Duchénois, lieut. en 1er; Dumont, lieut. en 1er, à Tunis. — 19e esc.: Pinte, capitaine en 2e.

Génie

Serv. d'ét.-maj.: Guiot, cap.. off. d'ord. du gén. comm. le génie de la 14e rég.; Magny, cap., off. d'ord. du gén Papuchon, gouv. de Toul.—Troupe, 1er rég.: Pezet, cap. à Versailles. — 2e rég.: Nambotin, cap. au 26e bat., Tunisie. — 5e rég.: Apler, cap., à Versailles.

État-major particulier. — Bralet, cap. minist guerre; Gros-Long, cap. Avignon; Lesnès, cap. Havre; Sterbecq, cap. Verdun; Villeclère, cap. Nice; Viraud, cap. Bayonne.

Officiers d'administration. — Contier, off. d'adm. 1re cl. Grenoble; Greisch, off. adm. 1re cl. La Fère; Leclercq, off. adm. 1re cl. sect. tech. génie; Monteil, off. adm. 1re cl. Vichy; Paccot, off. adm. 1re cl. sect. tech. génie; Petit, off. adm. 1re cl. Lyon; Sauny, off. adm. 1re cl. Ec. génie Angers; Thomas, off. adm. 1re cl. Brest; Debazach, off. adm. 2e cl. Tunis; Dethan, off. adm. 2e cl. Aïn-Sefra; Dosquet, off. adm. 2e cl. Bourg; Lauzin, off. adm. 2e cl. Bayonne; Renard, off. adm. 2e cl. Aumale; Cattiez, off. adm. 2e cl. h. c.

Colonies. — Fonvielle, off. adm 2e cl h. c. Nouvelle-Calédonie.

Portier-consigne. — Luciani, port.-cons. fort de Montmorency.

Gendarmerie

2e lég.: Nougué, cap.; Charles, lieut.; Dufossé, adj. — 7e lég.: Ribeil, mar. des log. — 7e lég. *bis*: Bournier, lieut. — 8e lég.: Laffont, lieut. — 9e lég. Pineau, lieut. — 13e lég.: Chalvignac, lieut.; Nodin, lieut. adj. au trés. — 15e lég.: Poncet, cap. — 15e lég. *bis*: Fagedet, cap.; Berchoud, lieut.; Villetrouvé, lieut. — 16e lég.: Vergès, cap.; Thomas, adj. — 16e lég. *bis*: Jayet, lieut. — 17e lég.: Jessel, cap. — 17e lég. *bis*: Massienne, cap.; Longeville, lieut adj au trés. — 18e lég.: Grué, adj.

Garde républ. — Clément, cap.; Ausseil, lieut. adj. au trés.; Colleye, chef arm. de 1re cl.; Camus, mar. des log.

Légion de Paris. — Blaye, cap.

Intendance

Fonctionnaires. — Duhamel, s.-intend. 2e cl. minist. Guerre; Chayrou, s.-int. 3e cl. Laon; Jehlen, s.-int. 3e cl. Mézières; Tardy, s.-int. 3e cl. Auxonne.

Officiers d'administration. — Bureau int.: Babou, off. adm. 1re cl. Tunisie; Bonnet, off. adm. 1re cl. 4e corps d'armée; Bruhat, off. adm. 1re cl. 7e région; Delaplanche, off. adm. 1re cl. Tunisie; Falconetti, off adm. 1re cl. div. Alger; Girard, off. adm. 1re cl. 6e région; Guichard, off. adm. 1re cl. 9e corps d'armée; Labro, off. adm. 1re cl. 17e corps d'armée; Mary, off. adm. 1re cl. 11e corps d'armée; Michel, off. adm. 1re cl. gouv. milit. Paris; Moser, off. adm. 1re cl. 6e région; Pillard, off. adm. 1re cl. gouv. milit. Paris; Salès, off. adm. 1re cl. 15e région; Simon, off. adm. 1re cl. div. Alger.

Subsistances. — Aimo, off. adm 1re cl. div. Alger; Berthet, off. adm. 1re cl 7e région; Deville, off adm. 1re cl. 15e région; Etienne, off. adm. 1re cl. div. Oran; Léandre, off. adm. 1re cl. div. Oran; Lippmann, off. adm, 1re cl., gestionnaire des vivres à Laon; Maurice, off. adm. 1re cl. 3e corps d'armée; Mouren, off. adm. 1re cl. 5e corps d'armée; Penglaou, off. adm. 1re cl., gest. fourrages Alger; Rainaud, off. adm. 1re cl. gouv milit Paris; Raisin, off. adm. 1re cl. gouv. milit. Paris; Rault, off. adm. 2e cl. 10e corps d'armée.

Habillement et campement — Astruc, off. adm. 1re cl. 15e région; Berger, off. adm 1re cl gouv milit de Paris.

Service de santé

Médecins militaires. — Baudisson, méd.-maj. 1re cl. hôp. mil. Bourges; Ferrand, méd.-maj. 1re cl. 28e rég. inf.; Licht, méd.-maj. 1re cl. 1er rég. génie; Trédos, méd.-maj. 1re cl. 26e rég artill.; Cardot, méd.-maj. 2e cl. 14e chass.; Cros, méd -maj. 2e cl. 5e chass d'Af.; Lehmann, méd.-maj. 2e cl 120e inf.; Lejonne, méd.-maj. 2e cl. 5e drag.; Marignac, méd.-maj. 2e cl. 17e inf.; Masson, méd.-maj. 2e cl. 29e drag.; Moutet, médec.-major 2e cl hôpit. milit div occupat. Tunisie; Ravoux, méd.-maj. 2e cl. 15e esc tr. équip mil.; Vielle, méd.-maj. 2e cl. 13e chass. à pied.

Officiers d'administration. — Barbaro, off. adm. 1re cl. hôp. mil. div. Oran; Bobier, off. adm. 1re cl. hôp. mil. Marseille; Bruneau, off. adm. 1re cl., com. 8e sect. inf. infirm. mil.; Champmartin, off. adm 1re cl. hôp. mil. div. Constantine; Gomert, off. adm. 1re cl comm. 3e sect. infirm; Jean, off. adm. 1re cl. comm 15e sect. infir. mil. Marseille; Kohl, off. adm. 1re cl., comm. 12e sect infirm. mil.; Viaux, off. adm. 1re cl. hôp mil. div Oran.

Interprètes militaires

Lanaspèze. off. interp. 1re cl., empl. bur. arabe Tlemcen; Lecavelier, off. interp. 1re cl. empl. cons. guerre div. Constantine; Martin, off. interp. 2e cl empl bur arabe Barika.

Officiers d'administration des services d'état-major et du recrutement

Castellani, off. adm. 1re cl., empl. bur. recrut. Nice; Demont, off. adm. 1re cl. empl. 2e bur. recrut. Seine; Roque, off. adm. 1re cl. ét.-maj. du comm. sup. déf groupe Nice; Jésuspret, off. adm. 2e cl., empl. ét.-maj. div Constantine.

Justice militaire

Officiers d'administration. — Tribunaux militaires: Bruneval, off. adm. 2e cl. près cons. guerre séant à Lyon.

Etablissements pénitentiaires — Menant, off adm. 1re cl. pénit. mil. d'Aïn-Beïda.

Sous-officiers. — Etabliss. pénitentiaires Poltier, adj., agent princ. prison mil. fort Gassion

Troupes coloniales

Infanterie coloniale

État-major particulier. — Crépin-Bourdier de Beauregard, cap. serv. géogr. armée.—Troupe, 1er rég.: Dufoulon, cap. — 2e rég.: André, cap.; Brun, adj.— 3e rég.: Marquet, cap. — 10e rég.: Séguin, cap. — 11e rég. Cuttier, cap. — 13e rég.: Jacquot, cap.; Guillaumet, cap. — 18e rég.: Sponville, cap. — 22e rég.: Maire, cap.; Coulais, cap. — 23e rég.: Chibas-Lassalle, cap.; Halais, cap. — 24e rég.: Berger, lieut. — 2e rég. tir. tonk.: Barbier, cap.; Lambla, cap. — 3e rég. tir. tonk.: Cassier, chef bat. — 1er rég. tir. sénég.: Simonot, cap. — 2e rég. tir. sénég.: Sidiki, lieut. — 3e rég. tir. sénég.: De Goësbriand, cap. — 2e rég. tir. malg.: Mauvilain, cap.; Diétrich, cap.

Artillerie coloniale

Etat-major particulier. — Bianchi, cap. direct artil. Tonkin; Taupiac, cap. direct. artil. Cochinchine.

1er rég.: Lotte, cap. Lorient. — 2e rég.: Corcuff, cap. Brest. — 4e rég.: Petitdent, cap. Tonkin. — 7e rég.: Thomeuf, cap. Madagascar.

Officiers d'administration. — Section des comptables. — Fauré, off. adm. princ parc instruc 1er rég Lorient; Deviller, off. adm. 1re cl. direct centr. art nav. minist. mar.

Section des conducteurs de travaux. — Courtet, off. adm. 1re cl. chefferie génie Cherbourg; Gaspard, off. adm. 1re cl. direct. artil. Madagascar; Mattéi, off. adm. 1re cl. direct. gén. Toulon.

Chef de musique. — Ravel, chef mus. 1re cl. artil. coloniale.

Corps du commissariat des troupes coloniales

Julliot de la Morandière, commiss. principal 3e cl. Tonkin; Montarou, commiss. principal 3e cl. minist. colonies.

Corps de santé des troupes coloniales

Médecin. — Condé, méd.-maj. 2e cl. h. c. Mayotte.

Pharmaciens. — Loste, pharm.-maj. 1re cl. Tonkin; Claverin, pharm.-maj. 2e cl. Tonkin.

Médaille militaire

La médaille militaire a été conférée aux militaires dont les noms suivent:

Troupes métropolitaines

Infanterie

1er rég.: Olivier, adj. maît. d'armes. — 2e rég.: Castets, adj. — 5e rég.: Dairain, adj. — 9e rég.: Lapeyre, adj. — 16e rég.: Guyon, tamb.-maj. — 20e rég.: Causse, adj. maît. d'armes. — 21e rég.: Offuer, adj.; Valette, serg.; Leclerc, sold. music. — 24e rég.: Bayard, adj. — 25e rég.: Faury, adj. — 31e rég.: Denis, adj.; Payal, capor. tamb. — 37e rég.: Colin, adj.; Husson, capor. tail. — 39e rég.: Thouvenot, adj. — 40e rég.: Chambeu, adj.; Forster, sold. — 41e rég.: Bottu, adj. maît. d'armes. — 43e rég.: Bourgoin, adj.; Derry, serg.

46e rég.: Schuller, chef armurier. — 48e rég.: Renaud, adj.; Schlemmer, adj. — 50e rég.: Servat, adj. — 52e rég.: Moury, adj.; Vallier, adj. — 55e rég.: Marquerol, adj.; Tastevin, serg. — 56e rég.: Namy, adj. — 57e rég.: Baron, adj. — 60e rég.: Déchaux, adj. — 64e rég.: Druet, adj. — 66e rég.: Bichet, capor. tail. — 69e rég.: Brouard, adj. — 70e rég.: Maillet, adj. — 71e rég.: Ducret, tamb. maj. — 75e rég.: Goyard, adj. — 76e rég.: Déan, adj. — 79e rég.: Bontems, adj. — 80e rég.: Rebeyrotte, serg. fourr. — 82e rég.: Ricard, sold — 85e rég.: Renucci, adj. — 86e rég.: Artozoul, adj. — 86e rég.: Renucci, serg. — 88e rég.: Poncet, adj. — 89e rég.: Desbrosses, tamb.-maj. — 90e rég.: Reveau, adj.; Barrault, adj.; Viala, capor. tail. — 92e rég.: Monicard, s.-chef mus.; Germain, chef armur. 2e cl.; Genevet, adj — 93e rég.: Lenain, adj. — 94e rég.: Lygrisse, adj.

96e rég.: Hillairet, s.-chef de musique; Clémenceau, chef armurier. — 97e rég., Javel, adj. — 101e rég., Dupret, adj. — 104e rég.: Vernier, adj.; Bouverot, serg.; Fitzner, serg. — 106e rég.: Corberon, adj. — 107e rég.: Raveau, serg.; Bichet, caporal tailleur. — 110e rég.: Mailo, adj. — 113e rég.: Pinault, adj.; Fath, serg. — 115e rég.: Drouault, adj.; Guerrivi, adj. — 117e rég.: Dubois, adj. — 119e rég., Navrat, adj. — 124e rég.: Cadet, adj. — 129e rég.: Régnier, adj. — 132e rég.: Prudhomme, tambour-maj.; Andry, serg. maître d'armes. — 137e rég.: Birotteau, serg. — 140e rég.: Bonnefoy, adj.

142e rég.: Ponset, adj. — 143e rég.: Fabre, caporal clair. — 145e rég.: Haumuller, serg. — 146e rég.: Dausque, adj. — 147e rég.: Errard; adj. — 159e rég.: Martinenghi, adj. — 161e rég.: Queyroux, adj. — 163e rég.: Chassin, adj. — 7e bat. de chass à pied, Redon, adj. — 8e bat. de chass. à pied, Rousseau, adj. — 10e bat de chass. à pied.: Virieux, adj. — 11e bat. de chass à pied: du Breuil Hélion de la Guéronnière, serg. — 12e bat. de chass à pied, Pelloux, adj. — 15e bat. de chass à pied: Collet, adj. — 16e bat. de chass. à pied Deleau, soldat. — 17e bat. de chass. à pied Poulet, caporal.

25e bat. de chass. à pied: Dalstein, adj.; Lerat, serg.-maj — 29e bat de chass. à pied: Monier, chef armur. — Sap.-pompiers de Paris, Espéron, serg — 1er rég. de zouaves: Delorme, adj. au 5e bat. de Paris. — 2e rég. de zouaves, Allombert, adj. au 5e bat. au camp de Sathonay. — 3e rég. de zouaves: Nolleau, adj. au 5e bat. au camp de Sathonay; Letourneux, adj. — 4e rég. de zouaves: Nodenot, adj. au 5e bat à Paris; Fontanille, serg. au 5e bat. à Paris. — 1er rég. de tir. algér.: Fondad Ali ben Ali, serg.; Kious Saïd Benkaï, soldat; Saï Mohammed Bou Saïd, soldat; Algani Saïd ben Slimane, soldat.

2e rég. de tir. algér.: Ben Ali Ahmed ben Ali, serg.; Benazzedine Abdelkader ould Amou, serg.; Kaïdomar Omar ould Osmane, serg.; Benbekshi ben Miloud ben Ahmed, caporal; Ameur Abdallah ben Ameur, soldat; Djellouli Mohammed ben Kaddour ben M'barek ben Ahmed, soldat. — 3e rég. de tir. alg.: Laïdi Belkasseur ben Ahmed, caporal; Chantout Hammou ben Kaci, cap.; Sebial Benalia ben Yahia, caporal; Benone Ahmed ben Mohammed, soldat; Fergani Ahmed ben Amar, soldat; Benmessaad Menaoud ben Hacine, soldat; Bendjouadi Salah ben Mohand Saïd, soldat.

1er rég. étranger: Morturier, adj.; Barriot, chef armur.; Correct, chef armurier; Souris, serg.; Meyer, serg.; Gaye, serg.; Jallot, serg.; Soguel, caporal; Schmidt. clairon; Cox, soldat; Waterinka, soldat; Bralet, soldat; Abry, soldat; Vauderhaeglen, soldat; Tippner, soldat; Lamouche, soldat; Yurczick, soldat. — 2e rég. étranger: Deckert, adj.; Berner, adj.; Kaminsky, serg.; Dupont, serg.; Mathieu, serg.; Lacoste, serg.; Humbert, serg.; Brault, serg.; Kiempinski, serg.; Haag, serg.; Timmermans, caporal sapeur; Van Ganservinkel, caporal; Haoussine Ould Saïd, soldat; Michel, soldat; Brunner, soldat; Bourdin, soldat; Rudig, soldat; Roccantini, soldat; Araud, soldat; Sanguinetti, soldat; Schumann, soldat; Christfen, soldat; Gmefri, soldat. — 3e bat. d'inf. légère d'Afrique: Lefèvre, serg. — Ecoles militaires, Duhaut, adjudant au Prytanée militaire.

Section des secrétaires d'état-major et du recrutement

1re section: Bourson, adj. — 8e sect.: Berthommier, adj. — 10e sect.: Le Floch, adj. — 11e sect.: Le Breton (Désiré-Vincent), adj. — 12e sect.: Couvez, adj.; Parquier, serg. — 18e sect.: Cazieux, adj.

Armée active. — Mutations

État-major général

Le gén. de div. Robert, est nommé au comm. de la 31e div. d'inf. (16e corps), à Montpellier, en rempl. du gén. de div. Laplace, appelé à un autre emploi; le gén. de div. d'Heilly, disp., est nommé, à dater du 9 août, au comm. de la 34e div. d'inf. (17e corps), à Toulouse, en rempl. du général de division Bonnet, qui sera, à cette date, placé dans la sect. de rés.; le gén. de brig. Mercier-Millon, nouvell. promu, est nommé au comm. de la 8e brig. d'inf. (4e div., 2e corps), à Saint-Quentin, en rempl. du gén Chapel; le gén. de brig. Chapel, est nommé au comm. de la 20e brig. d'inf. (10e div., 5e corps), à Paris, en rempl. du

gén. Ménétrez ; le gén. de brig. Ménétrez, est nommé au comm. de la 19e brig. d'inf. (10e div., 5e corps), à Paris, en rempl. du gén. de Lestapis, placé dans la sect. de rés.; le gén. de brig. Gaudelette, insp. gén. du 5e arr. de gend., est nommé, tout en cons. ses fonct. actuelles, au comm. de la 44e brig. d'inf. (22e div., 11e corps), à Quimper, en rempl. du général Graeff ;

Le gén. de brig. Graeff, est nommé, à dater du 14 Juillet, au comm. de la 10e brig. d'inf. (5e div., 3e corps), à Caen, en rempl. du gén. de Lachasse, qui sera, à cette date, placé dans la sect. de rés.; le gén. de brig. Ryckebusch, ch. d'ét.-maj. du 1er corps, est nommé, à dater du 24 Juillet, au commandem. de la 56e brigade. d'infant. (28e division. 14e corps), à Chambéry, en remplac. du général de France, qui sera, à cette date, placé dans la section de rés.; le gén. de brig. de La Geneste, est nommé au comm. de la 18e brig. d'inf. (9e div 5e corps), à Blois, en rempl. du gén. Got, appelé à un autre emploi; le gén. de brig. Lebrun, memb. du com. techn. de la gend., est nommé au comm. de l'art. du 10e corps, à Rennes, en rempl. du gén. Segondat, placé, sur sa demande, dans la posit. de disp.; le gén. de brig. Bailly, nouv. promu, est maint. à titre défin., dans le comm. de la 43e brig. d'inf. (22e div., 11e corps), à Vannes ; le gén. de brig. Lacroisade, nouv. promu, est nommé au comm. de l'art. du 13e corps, à Clermont-Ferrand, en rempl. du gén. Perrodon, placé, sur sa demande, dans la pos. de disp.; le gén. de brig. d'Eu, nouv. promu, est nommé au comm. de la 1re brig. d'inf. d'Algérie, à Alger, en rempl. du gén. Gillet, promu gén. de division.

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

M. Clément, col. brev. à l'ét.-maj. part. de l'art., direct. adj. à Grenoble, nommé chef d'ét.-maj. du 18e corps d'armée. M. Maitrot, col. brev. du 162e rég. d'inf., nommé chef d'ét.-maj. du 6e corps d'armée. M. Burckhardt, lieut.-col. brev. à l'état-maj. part., direct. de l'éc. d'artill. du 7e corps d'armée, nommé chef d'ét.-maj. du comm. sup. de la déf. des places du gr. de Belfort. M. Chevallier, chef de bat. brev. au 3e rég. de tir. alg., nommé à l'ét.-maj. de la div. d'Alger. M. Fonville, chef de bat. brev. 135e rég. d'inf., nommé chef d'ét.-maj. de la 22e div. d'inf. (11e corps d'armée). M. Roux, cap. brev. au 43e d'inf., nommé à l'ét.-maj. du 7e corps d'armée. M. Macker, cap. brev. au 96e rég. d'inf., nommé à l'ét.-maj. de la 25e div. d'inf. (13e corps d'armée). M. Valzi, cap. brev. au 3e rég. d'inf., nommé à l'ét.-maj. du 15e corps d'armée.

M. Bruno, cap. brev. au 2e rég. d'inf., nommé à l'ét.-maj. du 1er corps d'armée. M. Charles, cap. brev. au 7e rég. de cuir., a été maint. dans ses fonct. d'off. d'ord. auprès du gén. comm. le 10e corps d'armée. M. Bavouzet, chef de bat. d'inf. h. c., à l'ét.-maj. de la div. d'Alger, a été nommé à l'emploi de chef d'ét.-maj. de cette div. M. Bénier, cap. d'inf. h. c., off. d'ord. du gén. comm. le 4e corps d'armée, nommé à l'ét.-maj. du gouv. mil. de Lyon et du 14e corps d'armée. M. Mangin, cap. d'inf. h. c., off. d'ord. du gén. comm. les tr. d'inf. non embrig. de la div. d'Oran et la subd. d'Aïn-Sefra, a été dés. même qualité, auprès du gén. comm. le 4e corps d'armée; M. Diébol, cap. d'inf. h. c., off. d'ord. du gén. comm. la 34e div. d'inf., a été nommé à l'ét.-maj. du 17e corps d'armée. M. Douchy, cap. brev. au 6e rég. du génie, a été dés. pour servir en qualité d'off. d'ord. auprès du gén. comm. sup. de la défense de Dijon.

INFANTERIE

Le lieut.-col. Auger, du 69e, a été nommé chef de la sect. techn. de l'inf., en rempl. du lieut.-col. Eydoux promu colonel.

MM. Nicolas, col. du 113e, passe au 136e, maint. comm supér. des troupes en Crète. Saint-James, col. brev. au 136e, passe au 58e. Ernst, lieut.-col. au 5e d'inf., passe au 56e. Resplandy, lieut.-col. au 19e, passe au 83e. Kauffeisen, lieut.-col. au 152e, passe au 149e. Mugnier, lieut.-col. au 99e, passe au 130e. Germain, chef de bat. au 70e, passe au 120e. Destenay, chef de bat. au 21e, passe au 84e; maintenu rapport. au conseil de guerre. Delaunay, maj. au 60e, passe au 109e, comme chef de bat. Seymour-Thivier, chef de bat. brev. au 84e, passe au 138e. Ferrère, maj. au 72e, est nommé chef de bat. au corps. Gaudin, maj. au 66e, est nommé chef de bat. au corps. Lebègue, major au 132e, passe ou 113e comme chef de bat. Lancelin, major au 107e, est nommé chef de bat. au corps. Demaret, maj. au 61e, passe au 112e, comme chef de bat. De Blondeau, chef de bat. brev. au 118e, passe au 129e. Lecadot, maj. au 75e, est nommé chef de bat. au corps. Trouchaud, chef de bat. au 81e, passe au 24e bat. de chass. Colombani de Niolo, major au 135e, est nommé chef de bat. au corps. Godchot, major au 158e, passe au 3e tir. D'Omozon, chef de bat. au 157e, passe au 158e. Damas, chef de bat. au 42e, passe au 4e tir. Robillon, cap. très. au 158e, passe au 22e; Dournaud, cap. au 147e, passe au 40e. Roy, cap. au 69e, passe au 121e.

ARTILLERIE

Les officiers dont les noms suivent ont été élevés à la 1re classe de leur grade, savoir. — Les capit.: Sorne, 16e bat.: Cavally, off. achet. à titre perm. du dép. de rem. de Mâcon ; Gignaz. 5e rég.; Larivière, 13e rég.; Pont, 12e bat. (Modane); Gilles, 7e rég.; Autheman, off. d'hab., 23e rég.; Mac-Léod, 29e rég.; Lanteirès, du 17e bat.; Brière, de l'Ecole supér. de guerre; Larpent, du 3e rég.; Gaseouin, cl. h. c., sous-dir. des études à l'Ecole d'applic. de caval.; Journel, du 29e rég.; Mary, brev. du 12e rég.; Bazin, du 37e rég.

Les lieutenants : Boudeaud, de la 6e comp. d'ouvr.; Dûrriou, du 12e rég.; Lecomte, du 26e rég., classé au 16e bat.; Michaud, du 6e rég. (La Manouba); Annibert, du 34e rég. cl. au 18e rég. d'art., 33e div.); Guérin, de la 1re comp. d'ouvr., dét. de Toul ; Simonot, adj. au trés., 13e rég.; Schirr, du 35e rég.; Lajeunesse, du 40e, à Verdun ; Verdalle, du 39e rég. (art. 2e div. cav.), cl. au 18e rég. d'art., 33e dir.; Patoz, off. d'hab., 8e bat.; Albigès, du 20e rég. (batt. du cours de tir); Marchenay, du 40e, à Verdun; Cabellic, 8e comp. d'ouvr., cl. au 18e bat., à Saint-Nazaire; Corbes, du 7e rég.; Russel, du 20e rég., nommé adj. au trés. du 38e rég.; Thé, inst. à l'Ec. mil. de l'art. et du génie; de Riquet de Caraman, du 22e rég.; Chersolt, du 11e rég.; Augé, du 12e bat.; Enjalbert, du 11e rég.; Bernard de Montessus, 7e bat.; Karcher, du 14e bat., à Royan; Roux, du 36e rég.; Grollemund, du 6e bat.; Attané, du 2e rég. (batt. alp. 14e rég.); Héring, suit les cours de l'Ecole sup. de guerre; Gazé, du 7e bat.; Daguenet, du 2e rég. (batt. alp. de la 14e rég.); Sébillot, du 32e rég.; Pagézy, du 23e rég.; Vigneron, du 18e rég.; Debray, du 30e; Courtilet, du 31e; Gautrot, du 5e; Faure-Beaulieu, du 13e; Châtel, du 16e bat. (Lyon); Bionneau, du 33e rég ; Blot, suit les cours de l'Ec. sup. d'électricité.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES

Les officiers dont les noms suivent ont été classés à la 1re cl. de leur grade, savoir. — Les capitaines: Laubertaux, au 18e esc., dét. à l'arr. d'art. de Bordeaux, cl. au 10e esc. pour comm. la 5e comp.; Robin, au 20e esc. dét. à l'arr. d'art. de Paris, cl. au 2e esc. pour y comm. la 1re comp ; Lavigne, au 5e esc., à Constantine, maint. audit esc pour comm. la 11e comp., à Constantine; Pinte, au 19e esc., cl. au 4e esc., pour comm. la 5e comp.

Les lieutenants: Girardet, au 18e esc. (Oran); Brullard, 17e esc. (Alger), passe au 3e esc.; Faivre, 20e esc.; Bornier, off d'hab , 14e esc.; Rouche, 6e esc., cl. au 9e escadron.

GÉNIE

Les officiers désignés ci-après ont été nommés à la 1re cl. de leur grade et maint. dans leur situation actuelle, savoir. — Les capitaines : Savournin, du 7e; Jolivet, h. c , au Sénégal; Barrais, en Tunisie; Escaffre, au 6e; Termat, au 4e; Birchler, chef du dépôt de télégr. milit au Mont-Valérien.

Les lieutenants : Cherardi, au 12e; Girard (E.-J.-M.), au 5e (24e bat,); Trefcon, au 4e; Fontana, au 2e; Lefrançois, au 6e.

Le personnel du génie désigné ci-après a été mis h. c. à la disposition du ministre des colonies pour le service des constr. mil. en Indo-Chine, savoir. — MM. de Félix, lieut. col., chef du génie à Toul ; Fillonneau, cap. de 1re cl. brev. h. c. à l'ét. maj. du gouv. mil. de Paris ; Escaffre, cap. en 1er au 6e, à Angers ; Lefranc, off. d'adm. de 2e cl. à St-Malo; Josset, s.-off. stag. à l'école du génie de Versailles.

SERVICE DU RECRUTEMENT

M. Benoit, chef de bat. d'inf. h. c., comm. le bur. de recrut. du Blanc, est nommé, à dater du 18 Juillet, au comm. du bur. d'Auxonne, en rempl. de M. Leflem, rendu à la vie civile par limite d'âge ; M. Larrazet, chef de bat. au 24e d'inf , est mis h. c. et nommé, à dater du 18 Juillet, au comm. du bur. du Blanc, en rempl. de M. Benoit, passé à Auxonne; M. Michaut dit Bellaire, chef de bat. au 123e d'inf., est mis h. c. et nommé, à dater du 19 Juillet, au comm. du bur. de La Rochelle, en rempl. de M. Jouault, rendu à la vie civile par limite d'âge.

SERVICE DES POUDRES ET SALPÊTRES

Ont été promus :

Au grade d'insp. gén. de 1re cl. — M. Bérard, dir. du serv. des poudres et salp. au minist. de la guerre, en rempl. de M. Sarrau, décédé.

Au grade d'insp. gén. de 2e cl. — M. Vieille, ing. en chef de 1re cl., dir. du laborat. central des poudres et salpêtres, en rempl. de M. Bérard, promu.

Au grade d'ingén. en chef de 1re cl. — M. Maissin, ingén. en chef de 2e cl., dir. de la poudrerie nation. du Moulin-Blanc, en rempl. de M. Vieille, promu.

Au grade d'ingén. en chef de 2e cl. — M. Louppe, ing. de 1re cl., dir. de la poudrerie nation. du Pont-de-Buis, en rempl. de M. Maissin, promu.

Au grade d'ingén. de 1re cl. — M. Dreyfuss, ingén. de 2e cl., direct. de la poudrerie nation. de Saint-Ponce, en rempl. de M. Louppe, promu.

Au grade d'ingén. de 2e cl. — 3e tour (choix). M. Dautriche, sous-ing., att. à la poudrerie nation. du Moulin-Blanc, en rempl. de M. Dreyfuss, promu.

M. l'insp. gén. de 2e cl. Vieille est mis h. c.; M. l'ing. en chef de 1re cl. Hagron est nommé au grade d'insp. gén. de 2e cl. des poudres et salp., en rempl. de M. Vieille.

AFFAIRES INDIGÈNES

Les lieut. Robin, du 8e d'inf.; Cannac, du 58e; Rive, du 158e; Quesnot, du 3e tir. alg.: Bourguignon d'Herbigny. du 4e bat. d'inf. lég., et Husson, du 6e chass. d'Afr., ont été dét. de leurs corps pour être employés dans le serv des aff. indig., en Algérie ; Blondel, lieut. au 57e, empl. dans le serv. des aff. indig. en Tunisie, a été reint. dans son rég.; Lombard, lieut. au 149e, a été dét. de son corps pour être employé dans le serv. des aff. ind. en Tunisie.

INFANTERIE COLONIALE

Le lieut. Baisère, du 21e, passe d'off. au 7e, à Rochefort.

Tours de départ des officiers des troupes coloniales à la date du 1er Juillet 1904

STAGIAIRES D'ARTILLERIE

Section des comptables. — 1 Montassin, dir. des tr. col., min. de la guerre ; 2 Leroux, dir. des troupes col.; 3 Colombani, 3e rég., Toulon ; 4 David, dir. des tr. col.; 5 Graner, dir. des troupes col.

Section des conducteurs de travaux. — 1 Forqueray, dir. du génie, Toulon ; 2 Dulbecco, dir. du génie, Toulon ; 3 Donat, cheff. du génie, Lorient; 4 Vieuchange cheff. du génie, Rochefort ; 5 Gaudry, cheff. du génie, Brest ; 6 Vernet, dir. du génie, Toulon.

SERVICE DE SANTÉ

MÉDECINS. — *Médecins principaux de 1re classe.* — 1 Lecorre ; 2 Primet ; 3 Lidin, en résidence libre.

Médecins principaux de 2e classe. — 1 Brou-Duclaud ; 2 Gouzien ; 3 Clavel ; 4 Cassagnou, en résidence libre.

Médecins-majors de 1re classe. — 1 Piron, 2e col.; 2 Alquier, 24e col.; 3 Pierre, 8e col.; 4 Clouard, 6e col.; 5 Birolleau, 3e col.

Médecins-majors de 2e classe. — 1 Jouvenceau, 8e col.; 2 Légendre, 6e col.: 3 Parazols, 22e col.; 4 Daniel, 2e col.; 5 Rapin, 1er d'art. col.; 6 Damond, 5e col.; 7 Abbatucci, 22e col.; 8 Lefèvre, corps d'armée col.; 9 Contant, 3e d'art. col.; 10 Chartres, 4e col.; 11 Fraissinet, 21e col.; 12 Henric, 1er d'art. col.; 13 Brouillard, 3e col.

Médecins aides-majors de 1re classe. — 1 David, 22e col.; 2 Donnet, 4e col.; 3 Lamandé, 2e col.; 4 Mongie, 5e col.; 5 Augé, 8e col.; 6 Jousset, 3e col.; 7 Léger, 23e col.; 8 Rousseau, 23e col.; 9 Latour, 22e col.; 10 Leclerc, 24e col.; 11 Chagnolleau, 4e col.; 12 Verdier, 24e col.; 13 Lamoureux, 21e col.; 14 Fuynel, 1er Ecol.; 15 Lehardy, 3e d'art. col.

PHARMACIENS. — *Pharmaciens principaux de 1re et de 2e classe.* — Néant.

Pharmaciens-majors de 1re et de 2e classe. — Néant.

Pharmaciens aides-majors. — 1 Massieu, en résidence libre.

COMMISSARIAT. — *Commissaires principaux de 1re classe.* — 1 Pinder, Toulon.

Commissaires principaux de 2e classe. — Néant.

Commissaires principaux de 3e classe. — 1 Famin, Paris.

Commissaires de 1re classe. — 1 Bernard, Lorient ; 2 Michel, Cherbourg ; 3 Delmas, Marseille ; 4 Maniel, Bordeaux ; 5 Michaux, Nantes.

Commissaires de 2e classe. — 1 Pailhès, Paris ; 2 Kair, Brest ; 3 Dozon, Rochefort ; 4 Douvion, Rochefort ; 5 Archer, Lorient ; 6 Barbe, Brest ; 7 Abel, Toulon ; 8 Coanet, Cherbourg ; 9 Goby, Paris ; 10 Royer, Marseille.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION (bureaux): 1 Dreyfus, Marseille ; 2 Ragueneau, Toulon ; 3 Pouget, Paris ; 4 Neyret, Paris; 5 Dourthe, Cherbourg ; 6 Juliard, Lorient ; 7 Camouilly, Rochefort; 8 Launaert, Toulon; 9 Soulié, Paris; 10 Hemoy, Cherbourg.

Tableau des départs des officiers du corps de santé militaire ayant demandé à servir aux colonies et reconnus aptes, valable jusqu'au 1er janvier 1905.

Médec.-maj. de 1re cl. : M. Lemoine, du 159e, sans préfér.

Médec.-maj. de 2e cl. : MM. Cultin, du 1er cuir., Tonkin; Denomme, hôp. mil. de la div. d'occup. de Tunisie, Tonkin ; Icard, 16e escadron du train, Tonkin et Madagascar; Asson, 29e drag., Tonkin; Bertèle, 2e d'inf., Tonkin; Errin, 74e d'inf , Tonkin et Madagascar ; Hassin, hôp. mil. de la div. d'Oran, Madagascar.

Médec. aides-maj. de 1re cl. : MM. Deyrolle, 4e bat. d'inf. lég. d'Afr., Tonkin et Madagascar ; Le Tainturier de la Chapelle, 39e d'inf., Tonkin ; Delbru, hôp. mil. de la div. de Tunisie, sans préfér.; Laplanche, 16e d'inf., Tonkin et Madagascar ; Talabère, 113e d'inf., Tonkin ; Garnier, hôp. mil. de la div. d'occup. de Tunisie, Tonkin.

CORPS DU COMMISSARIAT DES TROUPES DE LA MARINE

Sont désignés pour servir : 1° En Indo-Chine. — M. le commiss. princ. de 3e cl. Famin, à Paris.

2° En Afrique occidentale. — M. le commiss. de 2e cl. Pailhès, à Paris.

3° Au service administratif des troupes en France. — A Toulon. M. le commiss. princ. de 3e cl. Hervé, attendu de l'Indo-Chine ; à Lorient. M. le commiss. de 1re classe Gérardin, attendu de l'Afrique occidentale.

COMMIS DU COMMISSARIAT ET MAGASINIERS DES COLONIES

Commis. — 1 Dorn ; 2 Py ; 3 Drevet, min. des col.; 4 Darne, Marseille ; 5 Bansard, Nantes ; 6 Pla, Paris; 7 L'Hôte, Marseille ; 8 Lions, Paris ; 9 Rouard, Bordeaux; 10 Bidaux, Perpignan.

Magasiniers. — 1 Fonteyrand ; 2 Dargouze ; 3 Lambijou, Bordeaux ; 4. Viname, Nantes; 5 Artois, Le Havre ; 6 Massel, Toulon ; 7 Chailloux, Paris ; 8 Grillot, Nantes; 9 Gonzini, Paris ; 10 Touraine, Paris ; 11 Martin, Marseille ; 12 Boffin, Marseille ; 13 Cherbonnier, Bordeaux ; 14 Fanget, Marseille ; 15 Quilichini. Paris.

Armée territoriale

ARTILLERIE

Les off. de rés. dont les noms suivent sont passés, avec leur grade, dans l'armée terr. et ont reçu les affectations suivantes :

Lieutenants de réserve. — MM Clerc et Boissin, du 2e d'art. col., gr. terr. du 18e bat.; Didier, du 3e bat., état-maj. part. de l'artill. territ. (dir. de Bizerte); Vallet, des serv. spéc. du territ., art. terr. (serv. spéc. du territ.).

Sous-lieutenants de réserve. — MM. Becquart, du 15e rég., gr. terr. du 15e; Thonnard du Temple, du 33e; gr. terr. du 33e.

GÉNIE

Sont promus dans le corps territorial du génie aux grades ci-après indiqués, savoir :

Au grade d'officier d'administration principal. — M. Favières, ingén. auxil. des ponts et chauss., capit. à l'ét.-maj. terr. du génie, dont la démission est acceptée : M. Roullier, cond. princ. de 1re cl. des ponts et chauss. en retr.; MM. les sous-ingén. de 1re cl. des ponts et chauss.: Brémond, Legendre, Grasset ; MM. les sous-ing. de 2e cl. des ponts et chauss.: Depiquigny, Blerin, Gay, de Fagel de Casteljau, Flambard, Guibourgé, Angeli, Thibaud, Vinay, Schweighaeuser, Schwach, Boisseau, Michaud, Arana, Seguin.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe. — MM. les cond. princ. des ponts et chauss.: Dorat, Rieumalhol, Feuillerade, Hézard, Durand, Macabey, Guthmann, Russaouen, Le Gal, Roux.

MM. les cond. de 1re cl. des ponts et chauss.: Pech, Tondu, Aubert, Maillard, Chevrier, Thoury, Marcou,

Boulanger, Gigot, Dollet, Dubois, Combes, Litz, Cauvin, Labbé, Lemaire, Vié, Chatin, Giraud, Dufossé, Petit, Villembits, Heurtin, Colné, Richard (Ch.-V.), Aymé, Favreau, Tanguy, Leyrisse, Amillet, Persegol, Mathey, Rebatet, Castel, Humbert, Prévoteaux, Bouillot, Denizeau, Donnat, Mataly, Dussenty, Bondeau, Bilbaut, Budker, Bourdelier, Delacour, Fournier, Martini, Lainé, Cantecor, Baffoy, Lalande, Dorey, Ritz, Staub, Giron, Desesquelles, Jolibois, Hardiviller, Venet, Bouvart, Tintelin, Plet, Marty, Nègre, Longueteau, Camus, Fourcade, Fouquet, Pernot; M. le cond. de 1re cl. des ponts et chauss. Ruel, lieut. de rés. d'inf., dont la démission est acceptée.

Au grade d'officier d'administration de 2e classe. — MM. les cond. de 2e cl. des ponts et chauss.: Mutin, Fontanel, Dourrieu, Langlet, Andrieu, Lasnier, Renaud, Bouquenne, Cordelier, Roques, Querbe, Aveline, Thierry, Wyckaert, Guillet, Dutilh, Camous, Blanchard, Allegret, Maleval, Bonnamy, Costa, Mornas, Rouby, Motte, Morel, Gérald, Morisot, Lefebvre, Richard (R.-P.), Leher, Pradié, Meyer, Lémonon, Laigut, Daydé, Roy, Billandaz, Després, Guyonnaud, Eybert, Barichard, Catusse, Legrand, Traversac, Jacquet, Servain, Fighiera, Garçonnat, Kieffer, Martin (M.-L.-A.), Blanc.

Collignon, Grivau, Bonafous, Haumont, Marhin, Rouquette, Vasselet, Changey, Dijos, Follot, Dumas, Levadoux, Petit (F.-D.), Fournier (J.-J.-B.), Meunier, Cordier, Poivre, Reynaud (J.), Pajot, Hugues, Serive, Blatgé, Lahille, Chauvet, Raulet, Fabry, Luya, Berteloot, Lamaury, Espagnet, Martin (E.), Romieu, Rault, Renard, André, Fournier (P.-L.-V.), Peyronil, Dupire, Jaffeux, Cubaynes, Fourrey et Leroy, cond. de 2e cl. des ponts et chaussées, lieut. terr. d'art. dont la démission est acceptée.

Marine

Légion d'honneur

Sont nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur :

Commandeurs

MM. le vice-am. Besson, les contre-am Antoine, Bugard, Campion, le cap. de vaiss. Poidloüe

Officiers

MM. Jacquet, cap. de vaiss.; Martel, cap. de vaiss.; Garnault, cap. de frég.; Festy, cap. de frég.; Convers et Le Vay, lieut. de vaiss.; Bernard, méc. insp.; Gaic, contrôleur de 1re cl.; Lespéron, contrôleur de 2e cl.; Marty, ing. en chef 1re cl.; Morel, adm. en chef 2e cl.; Cantellauve, méd. princ.; Motet, cap. de frég.

Chevaliers

Les lieut. de vaiss. Franques, de Crousnilhon, Gailet, Guiral, Salmon, Audouard, Hallier, Fournier, Rouvier, Moissette, Cornillat, Lagorio, Boyer, Lazaze, Pillu, Turc, de Marguerye, Franck, Bouis, Reynaud, Autric, Faivre, Morel, Auburtin, Boulain, Brelinski, Willaume, Loizeau; l'enseigne Paponnet; les méc. princ. 1re cl. Chaponot, Gaben, Bella, Sors, Leroch, Dumas, Geay; Vilmont, méc. princ. de 2e cl.; Revol, cap. de gendarmerie; Anquetil, contrôleur adj.; Richard, ing. princ.; de Vanssey, ing. hydrographe 1re cl.; Cruchet, Lemasson et Chardon, commiss. 1re cl.; Zimber, Béré et Dard, adm. 1re cl.: Lorin; L'Helgoualc'h, Sisco et Ardeber, méd. 1re cl.; Lucciardi, méd. 2e cl.; Rouzières et Le Naour, pharm. 1re cl.

Laurent, adj. 4e cl. fourr.; Ropitaux, adj. princ. 3e cl. fourr.; Quémarec et Mével, 1ers m. manœuvre; Jézéquel et Venel, 1ers m. canonniers; Moullec, 1er m. torpilleur; Charbonnier, 1er m. torpilleur sédent.; Lescop et Chauvé, 1ers m. mousqueterie; Tonnelier, 1er m. timonnier; Lucas, pilote 1re cl.; Jolivet, 2e m. mécanicien; Martin, 1er m. fourrier; Fer, 1er m. charpentier; Kerleguer, 1er m. voilier; Giroux, 2e m. infirmier; Leccia, 1er m vétéran.

Médaille militaire

La Médaille militaire est conférée aux militaires dont les noms suivent :

Manœuvre. — Les 1ers maîtres Lefèvre, Le Chalony, Cussec, Le Gall, Le Page; les 2es m. Le Ménec, Morvan, Lozachmeur, Le Breton, Bellec, Lomot, Henry; les quartiers-maîtres Le Bris, Mousset, Douguet, Kérisit, Bourgan, Auffret, André, Hamon.

Canonnage. — Les 1ers m. Dannic, Largouet, Gouédard, Vigoureux; les 2es m. Le Gueltre, Jaffrézic, Gautier, Kerhornou, Le Lann, Dominici, Valentin, Casnio, Le Chapalain; les quartiers-maîtres Nicolas, Yervor, Auffret, Jestin, Le Coadou.

Torpilleurs. — Les 1ers m. Riou, Chapacon, Bodénès; les 1ers m. sédent. Coudan et Menguy; le 1er m. méc. sédent. Le Gad; le 1er m. vét. Embriaco, le 2e m. Lasbleiz, le 2e m. méc. sédent. Lestang, le 2e m. sédent. Burel.

Mousqueterie. — Les 1ers m. Le Pape, Le Provost, Guillou, Servat; les 2es m. Lemoigne, Mescoff, Doué, Caroff; les quartiers-maîtres Hunan, Chénic, Kernéis, Mazé, Quiniou.

Timonerie. — Les 1ers m. Thépaut, Guillerm, Marion, Herry, Marjou, Loirzou, Bruegghe; les 2es m. Jourdren, Minier, Béguet.

Mécaniciens. — Les 1ers m. Pacot, Herberger; les maîtres Négrin, Gauthier, Caquet, Le Foulier, Le Rolland, Ser; les 2es m. Carlier, Thérézien, Allegret, Kersauze, Apalain, Marnier; le 2e m. chauffeur Guellet; le quartier-maître méc. Blancard; les quartiers-maîtres chauff. Pérennou, Vibert, Le Boussard.

Pilotes. — Le 1er m. patron Le Gall, les pilotes de 2e cl. Libouban, Molis.

Fourriers. — Les 1ers m. Guirard, Béranger, Le Brun, Le Touzic, Gassis, Michel; les 2es m. Thomas, Rozec, Cassard.

Charpentiers. — Les 1ers m. Domalain, Corlieu; le m. Guéguen; les quart.-maîtres Kerreneur, Guennou.

Voiliers. — Le 1er m. Quintric, les 2es m. Kervella, Bertrand; le quartier-maître Turcas.

Commis aux vivres. — Les 1ers m. commis Grojant, Hubert; le 2e m. commis Daumas; les quartiers-maîtres boulangers-coqs Suignard, Kerhuel.

Infirmiers. — Le 1er m. Laremonette; les 2es m. Floch, Cousquer, Barrière, Maguerou, Dartiguelongue.

Musicien. — Le maître Arnoux.

Clairons. — Les quartiers-maîtres Hémon, Ollivier.

Indigène. — Le maître pilote N'Gungle.

Tailleur. — Le matelot Le Trégasser.

Vétérans. — Le 1er m. Guilliani; le quartier-maître Bonnet.

Pompier et garde-consigne. — Le pompier de 1re cl. Brun; le garde-consigne Gautreau.

Guetteur. — Le chef guetteur Guillesse.

Gendarmes maritimes. — Les gendarmes Philippe, Rousseau, Tanguy.

Surveillant des prisons. — Le surveillant de 1re cl Villanova.

Armuriers. — Les chefs armuriers de 1re cl. Hamel, Aitelli, Sémeriva, Bardi.

Maistrance de la flotte

Sont nommés :

1er m. man. — Les 2es m. Jacob, Allain, Millou, Audouard, Perchirin et Le Blaye.

2e m. man. — Les q.-m. Guégo, Pierre, Loizel, Le Barbier, Coriton, Rizoulières, Mazéas, Bourdon, Le Barlut, Burlut, Le Bail, Martin, Le Guen et Le Goff.

1er m. canonn. — Les 2es m. Gardey, Plume, Prual, Clech, Bouyer et Le Chevalier.

2e m. canonn. — Les q.-m. Kerjean, Mazé, Petra, Quéré, Le Guen, Geffroy et Corneillet.

1er m. torp. — Les 2es m. Raoul, Philippe, Lavault.

2e m. torp. 2e cl. — Les q.-m. Bargain, Le Bever, Fichou, Philippe et Jouanjean.

1er m. de mousq. 2e cl. — Le 2e m. Golbain.

2e m. de mousq. — Les q.-m. Salaun, Le Gosselès, Bellœil, Guiader, Cocheril, Kersaho, Hérisson, Kerscaven, Le Fèvre et Labaste.

1er m. timon. — Les 2es m. Le Cousin, Pinabel, Le Taquin, Hourdel, Simon et Le Mo.

2e m. tim. — Les q.-m. Piat, Trélis, Omnès, Le Chever, Guégant, Grall, Pédel, Manson, Caillet, Boutit, Lemonnier et Prier.

1er m. mécan. théorique. — Les m. Sorgues, Attane, Guillerme, Jeannet et Desbois.

1er m. mécan. — Les m. Bonneau et Ranson.

M. mécan. théorique. — Les 2es m. Maffre, Estang, Feuillâtre, Martin, Denizet, Burckel, Jouannic, Quéré et Kermarrec.

M. mécan. pratique. — Les 2es m. Urvoy, Quéro, Hervé, Riou, Chauvet et Laurent.

2e m. mécan. théorique. — Les élèves méc. Jaffrennou, Rousseau, Pretceille, Charles, Dimey, Lucas, Carra, Wilheim, Vasse, Miroux, Vilenave, Nuvolone, Capiten, Renaud, Pillet et Decorse; les q.-m. Giannesini, Frassati, Ramond, Le Noan, Bruno, Armand, Simon, Troadec, Le Bihan, Ruban, Le Guen, Baudet, Milbeau, Le Sidaner, Menguy, Goulard.

2e m. mécan. pratique. — Les q.-m. Le Saout, Brébion, Floch, Hellec, Jézéquel, Campa, Chopin, Pital, Debray, Le Bourhis, Conan, Escudié, Robinaud, Corbel, Marhic, Beryas, Hervé, Morin, Ruchaud, Vromet et Auffret.

Pilote de la flotte 1re cl. — M. Delplanque.

Pilote 2e cl. — MM. Bruxelles, Navucet et Perroquin.

1er m. patron pilote 2e cl. — Les 2es m. Soulodre, Cunuder, Héliès, Gosselin et Thomas.

2e m. patron pilote 2e cl. — Les q.-m. Déclide et Guilloux.

1er m. fourrier. — Les 2es m. Reynaud, Gallou, Broise, Dupart, Nirascou, Aubouin et Gauthier.

2e m. fourrier. — Les q.-m. Tréguer, Leman, Dechaume, Cheylan, Meyer, Laurent, Bottié, Le Boulanger, Evo, Fleur, Le Baudour, Debetz, Varnier, Mahé et Le Boulbouech.

1er m. charp. — Les 2es m. Morel, Mahé, Marquer, Josse et Henry.

1er m. commis aux vivres. — Les 2es m. Méton, Caret, Bertrand, Postec et Ropars.

1er m. infirm. — Les 2es m. Olier, Berré, Terrot et Millet.

2e m. infirm. — Les q.-m. Christini, Ragot, Morvan, Moan, Larrous, Lahay, Le Bloas, Le Conte, Puech, Mélingue et Quéneudec.

2e m. tambour. — Le q.-m. Ezannic.

2e m. clairon. — Le q.-m. Goïc.

2e m. chauff. de 2e cl. — Les q.-m. Bergot, Allenou, Tygréat, Thomin, Le Boussard et Courtel.

Q.-m. tambour. — Le matelot tamb. brev. Hervé.

Q.-m. clairon. — Le matelot de 1re cl. clair. Cormier.

Le Gérant : G. LASSEUR

Imprimerie du **Petit Journal**, 61, rue Lafayette.

Imprimé sur la machine rotative chromo-typo de MARINONI

(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — N° 34 | LE NUMÉRO 10 CENTIMES | 31 Juillet 1904

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE
Six mois .... 3 fr. 50
Un an .... 6 fr. »

RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES
Paris, 61, rue Lafayette, Paris
On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 8 fr. »

SOMMAIRE

L'évolution militaire de la Chine. — La bataille de Vafangou. — Les quatre armées japonaises. — Endivisionnement de l'artillerie. — Le monument de Desaix — Le fusil anglais et les balles Dum-Dum. — La réorganisation de l'armée suisse. — La campagne du Bougainville. *— La revue d'honneur des élèves du* Borda. *— Le chevalier Paul. — Notre-Dame des Naufragés à la pointe du Raz. — Le cuirassé* Regina-Margherita. *— La colonisation française en Annam. — Ephémérides de la Marine française. — La pose de la dernière pierre de la jetée de Folkestone. — Retraite du directeur des constructions navales. — L'enquête sur la Marine. — Le mois militaire. — A l'Officiel : Guerre et Marine.*

L'évolution militaire DE LA CHINE

Il se produit en ce moment dans l'Empire chinois une poussée de militarisme dont les conséquences pourront être fort graves pour les intérêts des Européens en Extrême-Orient. L'empereur et son entourage se sont, affirme-t-on, décidés à adopter les méthodes d'instruction et d'organisation militaires des barbares d'Occident et auraient chargé le Japon de présider à cette transformation capitale.

Pour se faire une idée de son importance, il suffit de se reporter par la pensée à ce qu'était encore l'armée chinoise il y a une dizaine d'années, au moment de son conflit avec le Japon, devenu aujourd'hui son meilleur ami, bien que peu désintéressé. Pendant la campagne de Corée et de Mandchourie de 1894, les Japonais n'eurent guère devant eux que des hordes de soldats remarquables par leur indiscipline et le caractère antédiluvien de leurs armes.



Un général chinois, commandant des troupes de Mandchourie, en grande tenue de service

La fameuse armée de Li-Hung-Tchang, dont on a tant parlé en Europe, n'avait pas la moindre valeur militaire. Elle possédait, il est vrai, un armement moderne, mais éminemment hétéroclite ; dans une section d'infanterie, on rencontrait des fusils Gras, Albini, Dreysse, Chassepot, Remington, etc., et parfois les cartouches portées par le soldat n'étaient pas du modèle ou du calibre du fusil qu'il avait sur l'épaule.

La garde impériale chargée de couvrir Péking était armée de fusils à mèche, de lances, de tridents, d'espingoles à deux hommes dont le recul renversait régulièrement le pointeur, de canons vieux de mille ans se chargeant par la gueule, et partant souvent par la culasse.

Les troupes chinoises ne purent tenir un instant devant les soldats japonais. Cela se conçoit, d'ailleurs : que pouvaient faire contre les balles des fusils Murata les boucliers des « Tigres de guerre » ou les cavaliers de Kan-Sou armés de lances, de tridents ou même de bâtons terminés par un clou rouillé.

Après leur défaite, les Chinois songèrent à se réorganiser ; et tous les ambassadeurs européens s'empressèrent d'offrir au Fils du Ciel des instructeurs, des canons, des fusils, des cuirassés,

des munitions de toute espèce. L'essai des nouvelles armes et des méthodes de guerre occidentales eut lieu sur les troupes civilisées; il prouva que sans atteindre encore à la perfection, les soldats chinois n'étaient plus, tout au moins, une quantité négligeable.

Les troupes des généraux Ma et Nihé, qui furent engagées contre nous à Tien-Tsin et à Peï-tsang, le 4 Août 1900, tinrent très bien au feu et nous infligèrent des pertes sérieuses.

Le fameux Yuen-Chi-Kaï possédait une armée fort bien organisée; heureusement pour nous, il hésita à la mettre en mouvement et les Japonais surent entrainer sur Péking les alliés qui, démoralisés par l'échec de la colonne Seymour, songeaient à attendre l'arrivée d'Europe d'une armée de 40,000 hommes.

Seule, l'armée de Yuen-Chi-Kaï avait de la valeur; les autres troupes des vice-rois, bien que pourvues en partie d'armes modernes, n'avaient pas la moindre cohésion et la moindre solidité.

Ce qui le prouve, c'est que trois cent cinquante matelots et cinquante volontaires tinrent tête pendant cinquante-cinq jours à une dizaine de mille hommes munis de tout l'attirail moderne.

Que fût-il arrivé si les artilleurs chinois avaient su pointer les nombreux canons Krupp mis en batterie sur le rempart dominant les légations? Il est vrai qu'ils préféraient de beaucoup tirer les gros canons de bronze à âme lisse qui, faisant beaucoup de bruit, devaient, à leur avis, faire beaucoup de mal. Il n'en sera plus ainsi à l'avenir, si, ce qui est vraisemblable, les Japonais prennent et gardent la tête du mouvement militariste chinois.

L'empereur aurait en effet approuvé, le 19 Mai dernier, un plan de réformes militaires dont voici les principales caractéristiques:

La Chine enverra quatre cents élèves au Japon pour y recevoir l'instruction militaire pendant une période de quatre années. Les élèves seront pris dans les provinces mandchoues et leur entretien, évalué à environ cinq cents taels, sera assuré moitié par l'administration centrale, moitié par celle de la province dont les élèves seront originaires. Ceux-ci, âgés de dix-huit à vingt-deux ans, seront placés sous la surveillance immédiate d'un inspecteur chinois et le haut contrôle du ministre de Chine à Tokio.

A l'expiration de leur quatrième année d'études, les étudiants militaires subiront un examen devant une commission technique qui décidera si leur instruction leur permet de remplir avec compétence les fonctions de capitaine, de lieutenant ou de sous-officier.

Voilà pour l'instruction des cadres; mais il y a aussi en Chine une question de réorganisation ou plutôt d'organisation de l'armée impériale, et le projet soumis aujourd'hui à la sanction de l'empereur émane d'un Anglais bien connu, sir Robert Hart, directeur général depuis de longues années des douanes chinoises.

Sir Robert Hart propose la création de quatre corps d'armée, de 50,000 hommes chacun en temps de paix, qui seraient stationnés dans le Tchili, sur le bas Yang-Tsé, sur le moyen Yang-Tsé et à Canton.

L'entretien de chacun de ces corps d'armée monterait à 6,850,000 taels par an, soit à 27 millions 400,000 taels pour les quatre corps. L'armement et les munitions coûteraient 3 millions de taels chaque année. Enfin, sur le territoire de chaque corps d'armée, serait créée une école militaire dont le prix s'élèverait à 500,000 taels. Le jeu des réserves permettrait en dix ans de porter, sur pied de guerre, chaque corps d'armée chinois à l'effectif de 125,000 hommes, c'est-à-dire d'avoir une armée de campagne de 500,000 hommes. Les dépenses prévues pour l'administration des réserves se montent à 15 millions de taels.

Enfin, une somme d'environ 5 millions de taels compléterait à 50 millions de taels le budget annuel de l'armée que sir Robert Hart



Officiers supérieurs chinois en tenue militaire européenne
(Ces deux officiers sont les fils de l'ancien ministre de Chine à Paris. L'un d'eux a épousé une Française)



Soldats chinois portant l'ancien uniforme
(D'après des photographies de l'explorateur Bonin.)

propose d'organiser immédiatement en Chine. Il serait maintenant intéressant de connaître par quel procédé l'éminent fonctionaire anglais compte maintenir l'influence de sa nation en Chine lorsque l'Empire du Milieu aura été doté par ses soins d'une bonne armée moderne de cinq cent mille combattants.

J. V.

LA BATAILLE DE VAFANGOU

15 Juin 1904

Les Japonais sont, et il faut les en féliciter, extrêmement sobres de renseignements sur le fractionnement et le dispositif de leurs troupes en campagne, et lorsqu'on arrive à savoir d'une manière à peu près certaine la composition d'une nouvelle grosse unité, le but dans lequel cette unité a été constituée est généralement atteint, et l'adversaire dérouté dans ses projets pour un temps plus ou moins long.

Ainsi, en arriva-t-il pour les troupes nippones opérant dans le Liao-Toung.

Le 30 Mai, nous l'avons vu (1), quelques pointes d'avant-garde japonaises s'étaient heurtées, aux environs de Vafangou, au gros détachement russe du général Stackelberg et avaient été repoussées; elles s'étaient repliées sur le corps principal, massé sur la route Pit-sé-ouo-Poulantien (Port-Adams).

Du côté russe, on resta plusieurs jours sans savoir à quelles troupes on avait eu à faire. Ce n'est que vers le milieu de Juin, que l'on acquit la certitude de la formation d'une quatrième armée, formée de deux divisions (5e et 11e), empruntées à la deuxième armée, opérant devant Port-Arthur, et d'une troisième division retirée à la troisième armée, débarquée à Takou-Chan et venue à Pit-sé-ouo en suivant le littoral.

Cette quatrième armée, dont le général Oku aurait pris provisoirement le commandement, devait, le 15 Juin, compter 50,000 hommes et 98 pièces de canon.

(1) Voir le no 33.

Le théâtre d'opérations du Liao-Toung Sud

Le général Stackelberg, qui allait supporter le choc, ne pouvait guère mettre en ligne que 30 à 35,000 hommes dont une bonne partie ne parut sur le champ de bataille qu'à la fin de la journée et une cinquantaine de canons.

La supériorité numérique des Japonais était donc considérable.

La quatrième armée japonaise quitta les environs de Poulantien et de Tan-kia-fang, le 10 Juin au matin, se dirigeant vers le Nord en trois colonnes : l'une, celle de gauche, suivant la route mandarine de Fou-tchéou ; la colonne du centre, longeant le chemin de fer ; celle de droite, se dirigeant vers Ouan-fang-tien par la vallée du Cha-ho.

Dans la nuit du 11 au 12 Juin, les têtes de colonnes japonaises se heurtèrent aux avant-postes russes à Ou-kia-touen et Li-koua-tien.

Après une série d'engagements, qui durèrent jusqu'au jour, les Nippons durent rétrograder ; mais, le lendemain, renforcés par le gros, ils reprirent la marche en avant et, dans la journée du 14, ils refoulèrent l'aile gauche russe à Ouan-fang-tien.

Le général Stackelberg fit un crochet défensif à gauche, et massa ses réserves dans les environs de Telisou, sa cavalerie se trouvant presque entièrement à l'aile droite.

Le corps principal japonais, comprenant presque toute l'infanterie et toute l'artillerie, était concentré entre Feng-kia-toun et Ou-kia-toun ; la cavalerie nipponne battait le pays à l'Ouest de la ligne ferrée et au Sud de Fou-tchéou, gardant les routes par lesquelles l'ennemi pouvait menacer le flanc et l'arrière-garde de la quatrième armée japonaise.

Le 15 Juin, au matin, par un brouillard épais, une violente canonnade, s'engagea devant Telisou ; la cavalerie russe, escadronnant vers Fou-tchéou, se heurta, soudain, à une colonne japonaise forte de plusieurs régiments de cavalerie, une brigade d'infanterie et quelques canons.

Les Russes durent reculer: à droite d'abord, puis à l'aile gauche où le général Stackelberg avait attaqué vigoureusement le gros des troupes japonaises. Mais le général Oku avait, de ce côté, une supériorité si considérable que l'élan des Russes fut brisé et plusieurs de leurs batteries furent anéanties.

Vers midi, l'aile gauche nippone, progressant toujours, menaçait le flanc droit des Russes ; ceux-ci appelèrent toutes leurs réserves ; mais en vain. A trois heures, le général Stackelberg, dont la position, à Telisou, était entourée de trois côtés, dut donner le signal de la retraite, afin de ne pas être cerné. Ses troupes rétrogradèrent vers le Nord en suivant la voie fer-



ne conférence à Feng-hoang-tcheng. — Officier d'état-major japonais décrivant aux attachés militaires européens la bataille de Vafangou

rée, mais avec suffisamment d'ordre pour ne pas être sérieusement inquiétées par les Japonais qui, harassés eux-mêmes, cessèrent bientôt la poursuite.

Les pertes des Russes, à la bataille de Vafangou, ont été considérables ; elles se montent à 100 officiers et 3,000 hommes tués, blessés ou pris; ils avaient, de plus, laissé à l'ennemi 1 drapeau et 13 canons.

Cet échec les forçait à abandonner toute idée de secourir Port-Arthur; le général Stackelberg devait, en effet, sous peine de risquer d'être coupé de l'armée de Liao-Yang, remonter précipitamment vers le Nord, regagner Kaï-ping et faire sa jonction avec le général Kouropatkine, qui, le jour même de la bataille de Vafangou, quittait son quartier général pour se rapprocher de son lieutenant.

A la bataille de Vafangou, les Russes semblent avoir commis la même erreur qu'à celle de Turentchen (1); ils ont résisté trop longtemps et subi de ce chef des pertes énormes. De même que le général Zassoulitch, le général Stackelberg s'est engagé à fond, si bien qu'il ne put se retirer, rompre le combat qu'en laissant sur le terrain des milliers d'hommes, et ce qui est plus grave encore, un certain nombre de canons, alors que l'artillerie russe est déjà moins nombreuse que l'artillerie japonaise.

Le but du détachement Stackelberg était, non d'arrêter l'ennemi à tout prix — il ne le pouvait pas — mais de retarder sa marche en reculant pas à pas. Au lieu d'accepter la bataille le 15 Juin, le général eût dû battre en retraite, s'établir sur une position à 40 ou 50 kilomètres de l'ennemi, qui eût perdu plusieurs jours à la reconnaître et à en préparer l'attaque. Une fois celui-ci déployé, les Russes auraient de nouveau décampé, entraînant à leur suite les divisions japonaises jusqu'à une nouvelle position abandonnée de même avant l'attaque sérieuse.

Cette méthode eût été plus profitable et moins sanglante que celle de la rupture opportune du combat, qui exige de la part des troupes une discipline et un sang-froid parfaits, bien difficile, pensons-nous, à exécuter avec les soldats russes qui, braves à l'excès, n'obéissent que difficilement à leurs officiers lorsque ceux-ci commandent la retraite.

T.

(1) Voir le n° 31.



Une pièce d'artillerie japonaise en batterie. — Le pointage

Le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL *doit se trouver chez tous les correspondants du* **Petit Journal**, *sans exception.*

LES QUATRE ARMÉES JAPONAISES

A la date du 30 Juillet, on peut établir assez exactement de la manière suivante la répartition des forces japonaises en Mandchourie :

1re armée, général Kuroki, composée des 2e, 8e et 12e divisions. — Cette armée est celle qui a franchi le Yalou et combattu à Turentchen. Elle marche face à l'Ouest avec deux divisions sur Liao-Yang; sa troisième division a occupé Saïmatsé et tient les routes conduisant soit à Liao-Yang, soit à Moukden.

2e armée. — Elle était naguère commandée par le général Oku, qui, passé au commandement de la 4e armée, a laissé les 1re et 11e divisions de la 2e armée aux ordres du général Nogi. Ce sont ces deux divisions qui constituent le corps d'investissement de Port-Arthur; elles ont été renforcées par des équipages de siège et des troupes spéciales.

3e armée. — C'est celle du général Nodzu, comprenant les 5e et 10e divisions et la division de la garde. Aux dernières nouvelles, cette armée se trouvait très rapprochée d'Haï-Tcheng, et à l'heure actuelle il ne serait pas invraisemblable qu'elle eût occupé cette importante localité.

4e armée. — Le général Oku commande, comme nous venons de le dire, les 3e, 4e et 9e divisions, qui entrent dans la composition de cette armée ; l'objectif qui lui a été assigné est le nœud de chemins de fer de Ta-che-kiao, embranchement de la ligne de Niou-tchouang. L'occupation de ce point par les Japonais aurait une importance considérable, car elle permettrait à la flotte nipponne de ravitailler directement les troupes de Mandchourie



Après le tir. — Remise en batterie

sans avoir recours au chemin de fer ou aux routes de la presqu'île du Liao-Toung.

Ainsi qu'on le voit par ce qui précède, les 6e et 7e divisions japonaises ne sont pas encore en ligne. Des suppositions vraisemblables les signalent dans la baie de Port-Adams où elles attendraient l'occupation de Niou-tchouang pour aller renforcer en ce point le flanc gauche du général Oku et marcher ensuite sur Liao-Yang.

Nous serons sans doute bientôt fixés sur la date et le lieu de l'entrée en ligne de ces troupes fraiches.

L.

ENDIVISIONNEMENT DE L'ARTILLERIE

On sait que, depuis 1901, les batteries d'artillerie appelées à faire partie des divisions d'infanterie du temps de guerre sont, dès le temps de paix, sous les ordres des généraux commandant ces divisions. Cet endivisionnement, qui existe à l'étranger depuis longtemps, assure un contact intime et fréquent des troupes d'artillerie et des troupes d'infanterie et donne au point de vue tactique d'excellents résultats.

Mais, par suite de l'insuffisance des effectifs, la plupart des artilleries divisionnaires constituées par le décret du 31 Mai 1901 éprouvent de grandes difficultés à constituer avec leurs seules ressources des unités de manœuvres, soit pour les exercices de la deuxième période d'instruction, soit pour les grandes manœuvres d'automne.

D'autre part, les batteries de l'artillerie de corps n'étant rattachées à aucune grosse unité d'infanterie ne peuvent, dans la plupart des cas, participer à des manœuvres combinées des trois armes; il en résulte, pour cette fraction notable de l'artillerie de campagne, une infériorité d'instruction tactique qui ne peut se justifier.

Enfin, le lieutenant-colonel commandant l'artillerie divisionnaire n'a, actuellement, aucun pouvoir administratif, son rôle consistant uniquement à enregistrer et faire exécuter les décisions du conseil d'administration et du conseil de régiment où son demi-régiment peut n'être pas représenté.

C'est pour remédier à ces inconvénients, qu'une expérience de trois années a mis en relief, qu'un décret du 12 Juillet a prescrit de réaliser l'endivisionnement de l'artillerie de campagne de la manière suivante :

Chaque général commandant une division d'infanterie aura désormais sous ses ordres un des deux régiments de la brigade d'artillerie du corps d'armée.

Lorsque, dans des cas exceptionnels, l'artillerie attachée à une division d'infanterie ne comprendra qu'un certain nombre de batteries, l'officier supérieur commandant ces batteries aura toutes les prérogatives d'un chef de corps. Toutefois il ne sera pas dérogé aux règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils de régiment et des conseils d'enquête et l'administration continuera à être centralisée par le conseil d'administration du corps auquel appartiennent les batteries détachées.

Le décret réglant l'endivisionnement de l'artillerie de campagne n'est pas applicable à la 19e brigade d'artillerie (Vincennes), aux batteries alpines des 14e et 15e régions (Lyon, Marseille), aux batteries à cheval des divisions de cavalerie, aux batteries stationnées en Corse, ni au groupe de batteries du cours pratique de tir de Poitiers.

La date de la mise en vigueur de cette nouvelle organisation ainsi que la répartition des régiments d'artillerie entre les divisions d'infanterie seront fixées ultérieurement; il en sera de même des nouvelles attributions des généraux commandant actuellement les brigades d'artillerie des corps d'armée.

S.

Le général de division LANGLOIS, du Conseil supérieur de la Guerre,
qui passe au cadre de réserve, le 3 Août prochain

L'Armée regrette unanimement le départ de cet officier général de haute valeur auquel l'âge de la retraite n'a rien enlevé de sa grande intelligence et de ses brillantes qualités militaires. Le général Langlois est un soldat dans toute l'acception du terme; c'était, de plus, un de ces chefs (d'une école qui tend, hélas, de plus en plus à disparaître sous l'effort dissolvant des politiciens) à la suite desquels le soldat français irait jusqu'au bout du monde. C'est une grande figure militaire qui disparaît.



Le monument de DESAIX, cédé par le Conseil municipal de Paris à la municipalité de Riom (Puy-de-Dôme)

LE MONUMENT DE DESAIX

La ville de Paris, se trouvant trop riche en souvenirs historiques, cède à la province quelques-unes de ses gloires de pierre et de marbre. Ainsi, prochainement, la fontaine qui ornait, jadis, la place Dauphine et que surmontait un monument élevé, par souscription publique, à la mémoire de Desaix, va partir pour Riom et sera l'ornement d'une place de cette sous-préfecture du Puy-de-Dôme.

Le monument relégué depuis de longues années au fond des magasins de la Ville, à Auteuil, où on l'avait transporté sous prétexte de le réparer, avait été découvert par un des membres fureteurs de la commission du Vieux-Paris. Celle-ci, mise au courant de la trouvaille, avait émis le vœu que le monument dû à Percier et Fontaine fût restauré et réédifié au square des Invalides. Mais la dépense devait se monter à environ 19,000 francs. Cette somme a effrayé les édiles parisiens qui ont repassé le marbre et les réparations qu'il réclame à leurs collègues de Riom.

Desaix est, en effet, un enfant du Puy-de-Dôme. Il naquit en 1768, au château de Saint-Hilaire d'Ayat, près de Riom. Entré à l'école militaire d'Effiat en 1776, il en sortit sept ans plus tard comme sous-lieutenant au régiment de Bretagne et alla successivement tenir garnison à Briançon et à Huningue.

En 1791, il avait, on ne sait trop pourquoi, sollicité une place de commissaire des guerres; mais la carrière administrative ne lui plut pas et il se fit bientôt réintégrer comme lieutenant à la 46e demi-brigade. Nommé à l'état-major de l'armée du Rhin, il y fit preuve de si brillantes qualités, qu'en 1794 il était promu général de division; il n'avait que vingt-six ans.

Lorsque l'expédition d'Egypte fut décidée, Desaix fut le premier général désigné par Bonaparte pour l'accompagner. Il lui confia le commandement de l'avant-garde et, pendant la marche sur Le Caire, c'est Desaix qui supporta le premier choc impétueux des Mamelucks, qui vinrent se briser contre ses carrés. Rentré en France après le traité d'El-Arish, il repartit presque immédiatement pour l'Italie et rejoignit le premier consul quelques jours avant Marengo. On se souvient que, grâce à l'intervention de ses vaillantes divisions, la bataille, déjà perdue, se transforma en victoire; mais le jeune général, mortellement frappé dans l'action, ne put assister au triomphe de ses troupes.

Son corps fut transporté et inhumé à l'hospice du grand Saint-Bernard, sur l'ordre formel de Bonaparte. « A tant de vertus et d'héroïsme, » écrivait à ce sujet le premier » consul, je veux décerner un hommage tel, qu'aucun » homme ne l'a reçu. Le tombeau de Desaix aura les » Alpes pour piédestal et pour gardiens les religieux du » mont Saint-Bernard ».

Des monuments furent élevés au héros sur le champ de bataille même de Marengo, à Clermont-Ferrand, au bord du Rhin, près de Kehl; enfin, la fontaine de Percier fut construite à Paris, place Dauphine.

C'est ce dernier monument que, lors de l'achèvement du Palais de Justice et de la rectification de la rue de Harlay en 1872, on déplaça, *provisoirement*. Le provisoire aura duré trente-deux ans et ne cède, d'ailleurs, la place au définitif que grâce au conseil municipal de Riom, désireux de posséder un monument parisien.

La fontaine, élevée en 1802, se composait d'un piédestal portant le buste du général, couronné par une France guerrière.

Le Pô et le Nil, témoins des victoires de Desaix, étaient représentés dans un bas-relief.

Deux Renommées gravaient sur les écussons: l'une, Thèbes et les Pyramides; l'autre, Kehl et Marengo.

Sur les soubassements étaient inscrites ces lignes:

Les ennemis l'appelaient le Juste ; ses soldats, comme ceux de Bayard, sans Peur et sans Reproche. Il vécut, il mourut pour sa Patrie ;

Et la phrase que lui prête la tradition :

Allez dire au Premier Consul que je meurs avec le regret de n'avoir pas assez fait pour la Postérité.

Desaix est, en effet, avec Hoche, une des gloires militaires les plus pures de la première République.

S.

Le fusil anglais et les balles Dum-Dum

La mort récente de Lee-Metford, l'inventeur du fusil anglais, donne un regain d'actualité à l'armement de l'infanterie anglaise.



La poudre cordite
Une balle Dum-Dum après le tir

Le fusil anglais modèle 1889 est du calibre de 7 mill. 7 ; son système de fermeture, comme celui de toutes les armes qui ont succédé à notre lebel, est à verrou avec appui symétrique par deux tenons; le magasin est placé sous la boîte de culasse, comme dans la carabine française ; l'approvisionnement se fait à la main, sans chargeur. Le nombre de cartouches qu'on peut placer dans le magasin est de dix.

L'arme est courte, 1 m. 255 ; son poids, sans baïonnette, est de 4 kil. 100.

La cartouche est à bourrelet ; elle contient une charge de 2 grammes de cordite et lance un projectile en plomb recouvert de maillechort et pesant 13 gr. 8.



Les balles du METFORD

La cordite est une poudre sans fumée, à base de nitroglycérine et de coton-poudre ; elle est obtenue en faisant dissoudre le coton-poudre et la nitroglycérine dans l'acétone. Le grain a la forme d'un fil de 0 mill. 8 environ d'épaisseur et de 35 millimètres de longueur.

Cette poudre, comme toutes les poudres à base de nitroglycérine, a l'inconvénient d'être peu stable et de produire dans la chambre du fusil des érosions mettant rapidement les canons hors de service (12 à 1300 coups).

La vitesse du projectile, à 25 mètres de la bouche, est de 603 mètres; sa puissance est sensiblement celle de la balle modèle 1886 ; sa tension est inférieure à toutes distances à celle du lebel.

En résumé, le fusil anglais modèle 1889 est une arme médiocre, inférieure, au point de vue balistique, à la plupart des armes actuellement en service.

Son originalité réside surtout dans l'emploi de munitions spéciales que les Anglais ont utilisées dans les Indes, dans le Haut-Nil, au Transvaal, et très probablement dans la dernière campagne de Chine : ce sont les cartouches à balles Dum-Dum.

Ces balles ont été organisées de façon à produire, par leur choc sur les os, des déformations du projectile capables de provoquer des blessures très graves.

Les balles, complètement revêtues d'une enveloppe de maillechort, ne se déforment pas, donnent des blessures très nettes se guérissant facilement, si les organes vitaux ne sont pas atteints, mais peuvent, dans certains cas, ne pas mettre immédiatement un assaillant hors de combat.

A la suite de la dernière campagne du Chitral, dans les Indes, le gouvernement anglais chargea la manufacture de l'Etat Dum-Dum, près de Calcutta, de rechercher un projectile très déformable au choc, à grand pouvoir vulnérant.

Dans le premier type, la balle n'est recouverte de maillechort que depuis son culot jusqu'à la naissance de l'ogive ; c'est le plomb laissé à nu à la partie antérieure du projectile qui s'écrase sous le choc et se déforme.

Dans le deuxième type, on a pratiqué au milieu de la balle et dans le sens de sa longueur quatre fentes sur toute l'épaisseur du maillechort; on a ainsi affaibli la partie centrale du projectile qui se renfle sous le choc d'un corps dur.

Dans le troisième type, on a évidé la partie antérieure de l'ogive sur une hauteur de 8 millimètres environ pour favoriser l'épanouissement de la balle.

Comme on le voit sur la photographie ci-contre, les déformations de ces projectiles sont considérables et les blessures qu'elles produisent sont atroces.

Des expériences méthodiques ont été faites sur ces balles par le professeur Bruns à Tubingen; son rapport conclut ainsi : « La chirurgie moderne, si riche en succès dans ces vingt dernières années, serait impuissante à l'égard des lésions produites par les balles Dum-Dum ; il ne resterait rien d'autre que d'amputer le blessé, si encore il n'avait pas perdu tout son sang auparavant... Ces balles sont des engins excessivement meurtriers, barbares même, et qui devraient être interdites aux nations civilisées. »

Il faut ajouter que la pénétration de ces projectiles est très faible et qu'elles perdent, de ce fait, une partie de l'avantage que leur donne leur organisation spéciale.

LA HOUSSAYE.

La Réorganisation de l'armée suisse

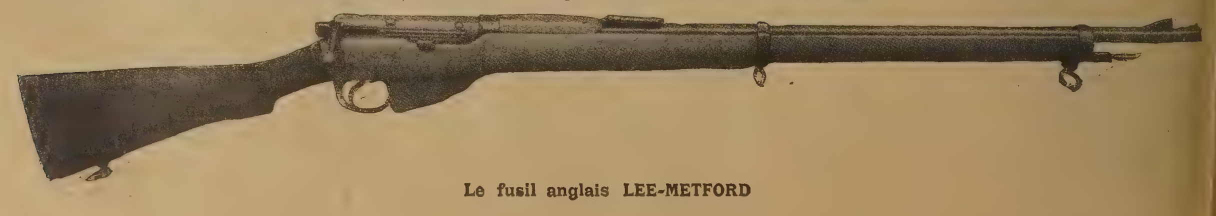
L'organisation de l'armée fédérale suisse remonte à l'année 1874, et, depuis cette époque, on a constaté à diverses reprises que cette organisation n'était plus à hauteur des progrès accomplis dans les diverses branches de l'art de la guerre et qu'une refonte générale des lois et règlements à l'usage des troupes fédérales devenait urgente. En 1895, un projet fut présenté qui centralisait l'organisation de l'armée dans les mains de la confédération ; mais soumis au referendum populaire, ce projet échoua et l'on dut rester dans le *statu quo* ; les divers cantons de la confédération, jaloux de leurs prérogatives, n'avaient pas admis la mainmise du gouvernement central sur les troupes qu'ils estimaient être leur bien propre.

Aujourd'hui une nouvelle tentative est faite par le département militaire ; mais se souvenant de l'échec subi en 1895, les officiers et hommes d'Etat qui ont pris la tête du mouvement se sont bien gardés de porter atteinte aux droits des cantons en matière de recrutement et se sont contentés d'apporter de sérieuses modifications à l'organisation actuelle.

Bien plus, avant de présenter aux délibérations législatives le projet de loi militaire, le gouvernement central vient de le répandre à profusion dans le peuple suisse, en l'accompagnant d'un intéressant commentaire, et en invitant les citoyens, hommes d'épée et hommes de plume, journalistes, officiers et soldats, à soumettre aux autorités militaires fédérales les observations, les idées, les modifications que leur suggérera la lecture de ce projet.

C'est, on le voit, une sorte d'enquête *de commodo et incommodo* faite non sur l'ouverture d'une rue ou l'établissement d'un chemin de fer, mais sur une des questions les plus graves qui puissent intéresser une nation civilisée, celle de l'impôt du sang.

Nos voisins suisses se disent, non sans raison, que, puisque c'est le peuple qui s'astreint au service militaire, il est naturel que le peuple fixe lui-même les conditions dans lesquelles il le fera.



Le fusil anglais LEE-METFORD

Voici maintenant les principales caractéristiques du projet soumis au referendum populaire.

D'après la loi actuellement en vigueur, le citoyen suisse entre à vingt ans dans l'élite ; à trente-trois ans, il passe dans la landwehr premier ban, à quarante ans dans la landwehr deuxième ban, et à quarante-quatre ans dans le landsturm où il reste jusqu'à cinquante ans.

Pendant son séjour dans l'élite, il fait une école de quarante-cinq jours pour l'infanterie, de cinquante-cinq jours pour l'artillerie, de quatre-vingts pour la cavalerie, puis cinq cours de répétition de dix-huit jours répartis sur les douze années d'élite et enfin deux cours de six jours dans la landwehr premier ban.

D'après le nouveau projet, l'entrée dans l'élite reste fixée à vingt ans ; mais le soldat ne passe dans la landwehr qu'à trente-quatre ans et il y reste jusqu'à quarante ans. Il est ensuite classé dans le landsturm jusqu'à l'âge de cinquante ans.

La durée des écoles de recrues est fixée à quatre-vingts jours pour la cavalerie, à soixante jours pour les autres armes ; il y aura huit cours de répétition annuels de onze jours dans l'élite et un cours de même durée dans la landwehr.

Le système d'instruction qui fait supporter les charges du service aux classes les plus jeunes est complété par des exercices de tir annuels qui se feront en dehors des périodes et par des cours préparatoires aux écoles de recrues, auxquels seront soumis tous les jeunes gens à partir de seize ans. Ces cours, qui existent déjà, comprennent des exercices de tir et de marche ayant lieu le dimanche matin dans la plupart des communes suisses. Mais de facultatifs qu'ils étaient, ils deviennent obligatoires.

Le projet rend également obligatoires les cours pour officiers, qui étaient jusqu'ici facultatifs. L'officier devra accomplir chaque année, jusqu'à l'âge de trente-trois ans, un cours de répétition de onze jours avec la troupe. Le sous-officier sera astreint à ces cours pendant dix ans.

L'organisation des troupes suisses est profondément modifiée.

La répartition en quatre corps d'armée de deux divisions est abandonnée. Il sera formé six divisions seulement, et deux ou trois commandements de corps qui, en manœuvre ou en campagne, grouperont deux ou trois divisions.

Chaque division comprendra trois brigades d'infanterie, une brigade d'artillerie, une brigade de cavalerie, soit 15,000 fusils, 780 sabres et 49 canons à tir rapide. La brigade d'infanterie sera à trois régiments de trois bataillons, chacun d'eux ayant trois compagnies de trois sections.

Enfin les carabiniers actuels seront remplacés par six régiments alpins qui recevront une instruction spéciale.

E. T.

La campagne du « Bougainville »

L'aviso le *Bougainville*, annexe du *Borda*, dont nous reproduisons la photographie, va quitter Brest pour effectuer la traditionnelle croisière d'instruction, avec les élèves de la première division de l'Ecole navale. De Brest, le *Bougainville* se rendra successivement à Darmouth, Portsmouth, le Havre, Rouen, Dunkerque, Amsterdam, puis reviendra en passant par Cherbourg, l'Aberwrac'h et la baie de Bertheaume.

Cet itinéraire pourra être modifié suivant les circonstances de la navigation, mais le bâtiment devra être de retour à Brest le 31 Août, pour que les élèves puissent partir en permission le 1er Septembre.

Le *Bougainville*, ex-*Allier*, lancé en 1878, marche à la voile et à la vapeur : sa machine lui imprime tout juste une vitesse de 8 à 9 nœuds.

Des craintes ont été formulées au sujet de l'état de vétusté des chaudières qui doivent, d'ailleurs, être remplacées l'an prochain, l'é-



L'aviso « BOUGAINVILLE », à bord duquel les élèves de première année du « BORDA » vont faire une campagne d'un mois

poque réglementaire de leur changement étant arrivée. Rappelons, pour tranquilliser les élèves et leurs familles, que les essais à froid et en marche, faits à Brest ces jours derniers, ont été très satisfaisants.

Il faut, en outre, remarquer que les escales du bâtiment seront nombreuses et rapprochées, et que le *Bougainville* naviguera vraisemblablement sur mer calme et, comme disent les marins, par un temps de « demoiselles ». G.

LA REVUE D'HONNEUR DES ÉLÈVES DU « BORDA »

Au *Borda*, l'année scolaire touche à sa fin ; la plupart des examens sont terminés et l'inspection du vaisseau-école a été passée le dimanche 10 Juillet par le vice-amiral Mallarmé, commandant en chef et préfet maritime à Brest. Le lendemain, lundi 11, a eu lieu, dans la cour de l'Ecole des mécaniciens, la cérémonie annuelle de la « revue d'honneur ». Divers mouvements d'ensemble ont été exécutés par les élèves des deux divisions avec une précision et une tenue sous les armes vraiment irréprochables et dont l'amiral a témoigné sa très vive satisfaction.

L'excellente instruction militaire des jeunes Bordaches s'est encore affirmée de façon plus éclatante à la revue du 14 Juillet, à laquelle ils ont pris part pour la première fois : ils y ont défilé au port du sabre à la tête des troupes de terre et de mer, salués par les plus sympathiques acclamations. A.



Les élèves du « BORDA » sur le pont du « BOUGAINVILLE »

LE CHEVALIER PAUL (1597-1667)

Un véritable enfant de la mer, puisqu'il y naquit et qu'il y passa presque entièrement ses soixante-dix années d'existence ! Il est, en outre, un des rares exemples de *parvenus* de la marine d'autrefois : ce roturier de la plus basse extraction, Paul, mourut vice-amiral.

Sa mère — une lavandière — le mit au monde un jour qu'elle faisait la traversée de Marseille au château d'If.



La revue d'honneur des élèves du « BORDA », passée par l'amiral MALLARMÉ, préfet maritime de Brest

(Phot. Boëlle.)

Mousse dès son plus jeune âge, puis matelot sur les navires de Malte, il prit part à cent combats livrés aux musulmans et eut vite la réputation d'un manœuvrier hors ligne en même temps que d'un soldat valeureux. Le hasard des circonstances lui ayant fait donner temporairement le commandement d'un « brigantin », il justifia la confiance de ses chefs par de telles actions d'éclat que l'ordre de Malte se décida à le nommer chevalier.

Richelieu l'appela au service du roi comme capitaine de vaisseau lors de la guerre avec l'Espagne et, dans l'affaire de Gattari, l'équipage que le chevalier Paul menait au feu rivalisa d'ardeur et d'habileté avec celui du jeune Duquesne. Il ne se signala pas moins aux journées de Carthagène, en 1643, et d'Orbetello, en 1646.

Chef d'escadre peu après, puis bientôt vice-amiral du Levant, il ne commanda en chef que rarement et dans des opérations de second ordre. Il ne fut donc pas à même de donner toute la mesure de sa haute valeur. Mais les Brézé, les Richelieu, les Vendôme, les Beaufort, à qui leur naissance valut l'honneur de l'avoir sous leurs ordres, s'inspirèrent constamment de ses conseils : c'est à lui, à ses talents, à son intrépidité que fut dû en majeure partie le gain de presque toutes les grandes batailles livrées, soit aux Espagnols, soit aux Barbaresques, pendant vingt ans (Castellamare, Barcelone, Djidjelli, Cherchell, etc.).

Le chevalier Paul mourut en 1667, à Toulon, où il était commandant supérieur de la Marine.

Il ne fut pas seulement un grand homme de mer, il fut aussi un beau caractère. De mœurs austères, humain, généreux et modeste autant que vaillant, il n'oublia jamais sa basse origine, légua sa fortune aux pauvres et ne voulut pas d'autre sépulture que la leur.

Il avait eu, dit-on, un ennemi personnel, un seul, l'intendant du port de Toulon, lequel, d'ailleurs, vint au lit de mort de l'amiral faire amende honorable et se réconcilier avec lui.

A. GOUR.

Les Régates anglaises

On sait avec quelle passion nos voisins d'outre-Manche se livrent à tous les sports, et on saura bientôt quel avantage il y a eu pour la jeunesse française à suivre leur exemple dans la limite qui convient à notre race.

Un des sports que la population suit avec l'intérêt le plus passionné est celui des régates à l'aviron.



Aux régates d'Henley, sur la Tamise. — L'arrivée

(Phot. Chusseau-Flaviens.)

Plusieurs fois, au cours de l'année, sur les bords verdoyants des belles rivières anglaises, une foule énorme regarde, en les appuyant d'encouragements formidables, les champions qui se disputent des prix très enviés.

Notre photographie représente l'arrivée au but des concurrents dans les régates d'Henley, sur la Tamise, qui ont été, comme toujours, le rendez-vous de toute la gentry londonienne.

P.

NOTRE-DAME DES NAUFRAGÉS
à la pointe du Raz

Dans les premiers jours de Juillet, a eu lieu l'inauguration de la statue de Notre-Dame des Naufragés à la pointe du raz de Sein. Ce monument colossal est l'œuvre d'un sculpteur parisien, Godebski, lequel l'exécuta en mémoire de son fils mort au Tonkin. L'auteur l'offrit à Mgr Dubillard.

Ce groupe mesure 6 mètres de haut et le piédestal de granit, 5.

La Vierge est en marbre blanc, debout et le front étoilé, tenant son fils dans les bras. Aux pieds de la Vierge, sur un rocher, un jeune marin de marbre gris, que l'ouragan jette contre les récifs, implore la Madone avec une expression d'angoisse et de prière suprême.

Nulle place ne pouvait mieux convenir à cette œuvre que la pointe du Raz, que la baie des Trépassés, qui mérite, hélas! si justement son nom funèbre.

35,000 Bretons se sont rendus à cette inauguration ; toutes les paroisses du Cap, du pays des Brugers et d'Audierne y étaient conviées. Les costumes bretons, si variés et si pittoresques, ajoutaient à la beauté de cette fête étrangement sauvage.

Le matin, un cortège immense s'est rendu en procession au pied de la statue où Mgr Dubillard a célébré en plein air une messe solennelle ; à la messe, ont succédé le sermon breton de M. l'abbé Kerjean et la bénédiction pontificale donnée par Mgr Dubillard.

Un banquet de 96 couverts a réuni, à midi, les principaux personnages de l'assistance.

Les vêpres ont été ensuite chantées en plein air, puis ont suivi un éloquent discours du chanoine de Brobèque, la bénédiction de la statue, des cantates, des poèmes du barde breton Jaffrenau dits par lui-même et l'absoute solennelle pour l'âme des naufragés.



La statue de Notre-Dame des Naufragés, élevée à la pointe du raz de Sein

Le retour s'est effectué, comme pour l'aller, en procession, au son des cantiques.

L'évêque de Quimper, près de la statue, a remercié Godebski de son don magnifique, et en cela il a été l'écho de la Bretagne maritime tout entière : par son art et sa générosité, le grand sculpteur a semé l'espérance dans des milliers de cœurs qui avaient déjà la foi.

XILA.

MARINE ITALIENNE

LE CUIRASSÉ « REGINA-MARGHERITA »

On vient de procéder, à la Spezzia, aux essais du nouveau cuirassé *Regina-Margherita*.

C'est un bâtiment de 12,760 tonnes, type *Benedetto-Brin*, mis en chantier sur les ordres de l'amiral Bettolo, un des marins les plus distingués de l'Italie et qui fit étudie ce nouveau type de cuirassé.

Le *Regina-Margherita* est un bâtiment de 135 mètres de longueur, 23 m. 8 de largeur et de 8 m. 20 de tirant d'eau moyen.

La puissance défensive est constituée par une cuirasse en acier-nickel qui s'étend sur toute la longueur de la coque, sauf à l'arrière, et qui s'élève à 1 m. 70 au centre, au-dessus de la ligne de flottaison.

Cette ceinture cuirassée a une épaisseur de 150 millimètres dans la partie centrale et de 50 millimètres dans les parties extrêmes avant et arrière.

Un pont cuirassé, en dos de tortue, d'une épaisseur variant entre 80 et 40 millimètres, s'étend de l'avant à l'arrière.

La puissance offensive est assurée par 2 canons de 305 millimètres, 4 de 203 millimètres, à tir rapide, 12 de 152 millimètres, 16 de 76 millimètres, 8 de 47 millimètres et 4 tubes lance-torpilles.

Les deux canons de 305 sont accouplés dans une tourelle cuirassée de 158 millimètres, placée à l'arrière, dans le plan diamétral. Ceux de petit calibre sont distribués dans les diverses parties du bâtiment,

L'appareil moteur comprend deux machines à triple expansion et à quatre cylindres ; elles développent 18,500 chevaux et ont donné, aux essais, d'abord 19 nœuds 3, ensuite 19 nœuds 5 aux essais officiels qui ont eu lieu le 21 Juillet.

Le cuirassé *Regina-Margherita* est muni de chaudières françaises du type Niclausse ; elles ont été construites par la maison Ansaldo, de

Gênes, et les dépêches disent que le fonctionnement des chaudières Niclausse a été excellent.

A. C.

La colonisation FRANÇAISE en Annam

Le dernier courrier de l'Indo-Chine nous apporte la nouvelle de la construction des chemins de fer du Sud de l'Annam.

Le dossier vient d'être soumis à la signature du gouverneur général, et les premiers travaux vont incessamment commencer. Cette question des chemins de fer indo-chinois a toujours soulevé de nombreuses discussions portant sur le trajet du réseau à établir, chacun apportant les raisons qui pouvaient le mieux servir ses intérêts. Les chemins de fer Sud-Annam n'ont point échappé à cette règle, et nombreux sont les détracteurs qui ont cherché à paralyser les efforts du gouverneur général, qui avait reconnu l'utilité de ces voies ferrées.

Aujourd'hui, c'est chose faite, et les coloniaux de la métropole apprendront, non sans plaisir, que le tracé actuel est le même que préconisa et défendit M. Doumer à la Chambre des députés. On ne saurait trop applaudir à l'esprit de suite qui a présidé à cet acte décisif, affirmant ainsi que la prospérité d'un pays ne nécessite pas forcément le bouleversement de choses établies à chaque changement de ministère. On pourrait souhaiter qu'il en fût ainsi dans chaque branche de notre administration.

La mise en chantier et la marche du chemin de fer vont être, pour notre colonie, d'un effet bienfaisant : l'exploitation attirera bon nombre de commerçants et d'ouvriers à l'affût de toute espèce de travail.

Nous savons que les travaux vont commencer par la baie de Cam-Rrang, M. Guillemoto, directeur des travaux publics, ayant choisi cet emplacement comme le plus apte aux débarquements.

La magnifique rade de Cam-Rrang devient ainsi un centre économique important, tant par le mouvement qu'y va créer l'installation du chemin de fer que par le développement certain des provinces voisines, dont le mouvement commercial trouvera, à Cam-Rrang, son écoulement maritime tout naturel.

D'après nos renseignements, le tracé prévu comprendrait, outre le chemin de fer côtier, un tronçon allant au Lang-Biang, qui se trouvera ainsi relié à Cam-Rrang, point central de débarquement.

Le plateau du Lang-Biang est appelé à devenir le sanatorium de tous les Européens séjournant dans la colonie, qui y trouveront, avec l'air salubre, un grand confort d'installation.

Au point de vue militaire, l'achèvement de ce programme rendra les plus signalés services, en facilitant, le long de la côte, les mouvements de nos troupes.

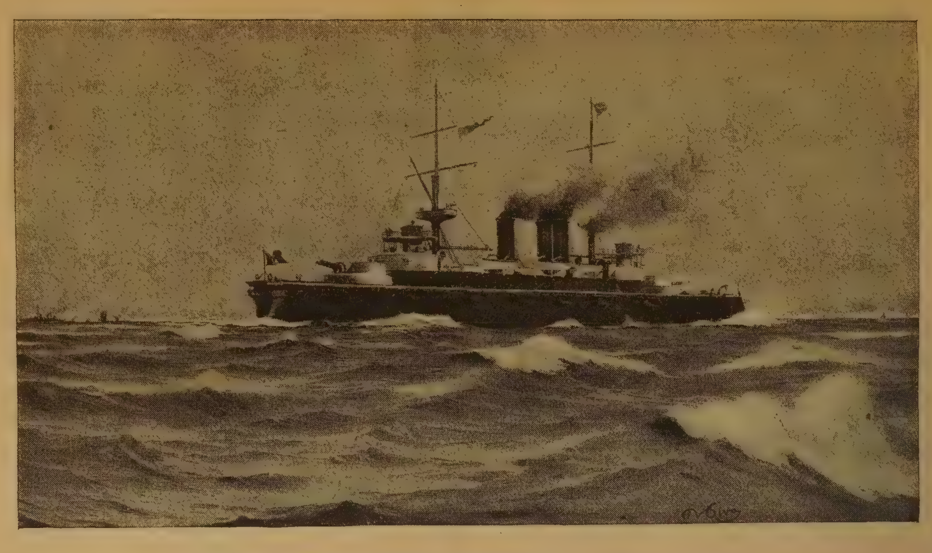
Puis, viendront les lignes de pénétration qui, complétant le réseau, auront pour avantage de nous mettre à l'abri des effervescences des populations siamoises et maintiendront sous notre autorité ce peuple montagnard qui ne la connaît guère, jusqu'ici, que de nom.

Nos richesses minières, encore inexplorées, vont tenter les ingénieurs et finiront par ouvrir à la colonie une ère de prospérité merveilleuse. La situation de la rade de Cam-Rrang a déjà séduit deux colons, MM. de Barthélemy et de Pourtalès, qui y sont installés depuis deux ans. Ils y ont organisé des pêcheries, dont les produits sont fort cotés sur les marchés d'Extrême-Orient.

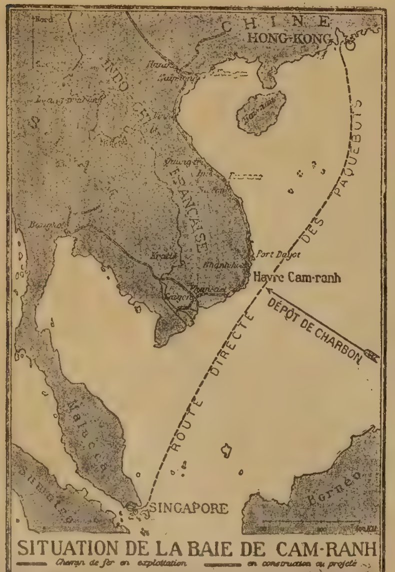
De plus, ils ont aménagé et créé de toutes pièces un dépôt de charbon et d'eau de source où viennent se ravitailler les grands navires qui montent en Chine aussi bien que les bâtiments de notre escadre d'Extrême-Orient, qui séjournent volontiers dans cette rade admirablement abritée et où ils peuvent exécuter en toute sécurité les exercices les plus variés.

Divers rapports qui nous sont communiqués viennent à l'appui de la décision du gouverneur général, et nous augurons bien pour la mise en valeur de ces contrées où tout est à faire.

L.



Le cuirassé italien « REGINA-MARGHERITA » faisant ses essais



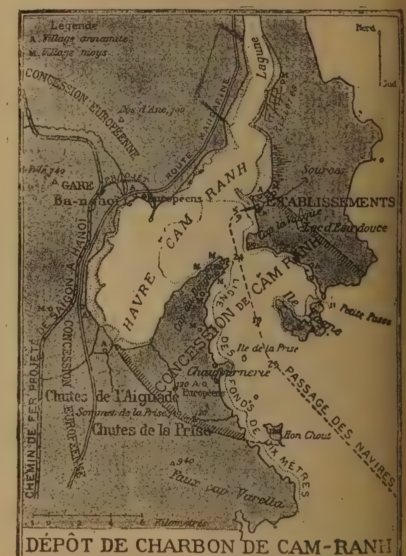
Carte de la côte d'Annam

Ephémérides de la Marine française

25 Juillet 1782. — Suffren et Haider-Ali, le plus redoutable des ennemis de l'Angleterre dans l'Hindoustan, ont une entrevue dans laquelle ils s'entendent pour combiner leurs opérations.

Exactement cent seize ans après, le cuirassé *Suffren*, actuellement amiral de la flotte de la Méditerranée, est lancé à Brest.

26 Juillet 1600. — Une ambassade solennelle envoyée par le dey d'Alger pour demander la paix à Louis XIV, est présentée au roi, à Versailles, par le marquis de Seignelay, secrétaire d'Etat de la Marine.



Carte de la baie de Cam-Rrang

27 Juillet 1778. — Bataille d'Ouessant, première des grandes rencontres de la guerre de l'Indépendance américaine. Les Anglais, consternés de n'être point vainqueurs, font passer leur amiral, Keppel, en conseil de guerre.

28 Juillet 1802. — La disparition presque complète de notre pavillon pendant les guerres de la République ayant entamé notre prestige, le contre-amiral Leissègues met à la voile, de Toulon, avec une division, pour faire une démonstration devant Alger.

29 Juillet 1683. — Les Algériens attachent le père Levacher, consul de France, à la bouche d'un canon et lancent les débris de son corps sur l'escadre de Duquesne.

La pièce qui servit à effectuer cet acte abominable se trouve actuellement à l'arsenal de Brest et a pris le nom de « Consulaire ».

30 Juillet 1675. — Le duc de Vivonne, général des galères et frère de Mme de Montespan, est nommé maréchal de France. C'est la première fois qu'un homme de mer est élevé à cette haute dignité.

31 Juillet 1793. — Rencontre, en vue de New-York, à la suite d'un défi, des frégates *Boston* 38, capitaine Courtney, et *Embuscade*, 32, capitaine Bompard.

Le capitaine Courtney est tué et, après un violent combat, la victoire reste au vaillant Bompard.

1er Août 1898. — Le croiseur de 2e classe *La-Pérouse* fait naufrage sur la côte de Madagascar, le jour même où, 113 ans auparavant, le célèbre marin, dont il portait le nom, mettait à la voile, de Brest, pour entreprendre le voyage autour du monde dans lequel il devait trouver la mort.

2 Août 1798. — Désastre d'Aboukir. Grâce à une manœuvre habile et audacieuse, Nelson met entre deux feux et détruit dans la baie d'Aboukir la flotte de Brueys. Brueys est tué, et son vaisseau, l'*Orient*, 124 c., capitaine Casabianca, saute pendant l'action. Belle conduite du contre-amiral Du Chayla, à bord du *Franklin*, et de Dupetit-Thouars, à bord du *Tonnant*.

3 Août 1829. — Le vaisseau, *Provence*, 74 c., commandant La Bretonnière, portant pavillon parlementaire, est canonné par les batteries d'Alger à sa sortie du port, au mépris du droit des gens.

LA POSE DE LA DERNIÈRE PIERRE DE LA JETÉE DE FOLKESTONE

par l'ambassadeur de France en Angleterre

Voilà qui ne serait venu à l'idée de personne, il y a quelques années.

Mais les temps ont changé, et la Compagnie du South Eastern and Chatam Railway, ayant à célébrer la fin des travaux de la jetée de Folkestone, a pensé qu'elle devait à l'entente cordiale de confier à un représentant autorisé de la nation voisine et amie le soin de sceller la dernière pierre de ce monument maritime.

C'est ainsi que notre ambassadeur à Londres, M. Paul Cambon, a procédé à cette opération, au milieu d'une affluence considérable accourue tant de Folkestone même que de Londres et de France, d'où un train et un bateau spécial avaient amené les invités de la Compagnie.

L'accueil fait aux Français et à leur ambassadeur a été des plus chauds. M. Cambon, en réponse aux discours de bienvenue qui lui ont été adressés par le maire de Folkestone, le recorder de la Cité, tous deux en la traditionnelle tenue moyenâgeuse, et le président de la Compagnie du South Eastern, s'est beaucoup félicité du rapprochement des deux nations et a déclaré que chacun des deux peuples aurait beaucoup à gagner à fréquenter davantage son voisin.

Ajoutons que, le surlendemain de cette cérémonie, la jetée si nouvellement terminée était brillamment inaugurée par les huit cents excursionnistes du *Petit Journal*, qui mirent ainsi à profit, sans plus attendre, le sage conseil donné par leur ambassadeur.

M.



M. CAMBON, ambassadeur de France en Angleterre, posant la dernière pierre de la jetée de Folkestone
(Phot. Chusseau-Flaviens.)

Retraite du directeur des constructions navales

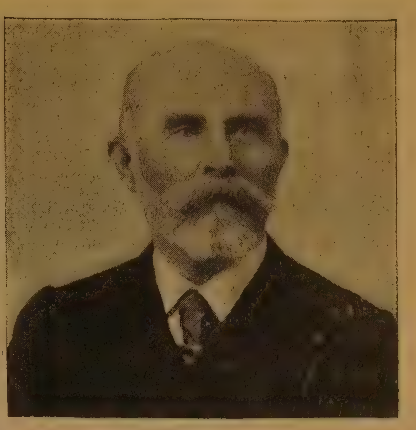
M. THIBAUDIER

L'éminent ingénieur des constructions navales qui dirige depuis près de dix années, au ministère de la Marine, l'important service des constructions, va, incessamment, être atteint par la limite d'âge.

Né en 1839, entré à l'Ecole polytechnique en 1858, sorti dans le génie maritime en 1860, M. Thibaudier a servi à Rochefort et à Indret de 1862 à 1867.

Embarqué en 1867, comme ingénieur de la division navale des mers de Chine et du Japon, M. Thibaudier fut débarqué en 1869 et détaché en mission auprès du gouvernement japonais pour y servir à l'arsenal d'Yokoska : à la suite d'un accord conclu entre le gouvernement du taïkoun et le gouvernement français représenté par M. Roche, alors ministre à Yeddo, et avec le concours de l'amiral Jaurès, la création de l'arsenal maritime d'Yokoska, dans l'Ouest de la baie d'Yeddo, venait d'être confiée à une mission française dont le chef était M. Verny, ingénieur de la Marine.

De 1869 à 1877, M. Thibaudier y remplit d'abord les fonctions de sous-directeur, puis celles de directeur pendant la dernière année, après le départ de M. Verny.



Le directeur du génie maritime THIBAUDIER, qui va être atteint par la limite d'âge

A son retour du Japon, M. Thibaudier fut envoyé en service à Rochefort ; nommé directeur des constructions navales en 1893, il fut appelé, en 1896, au ministère de la Marine, pour y remplir les fonctions de directeur du matériel, dans lesquelles il va être atteint par la limite d'âge.

C'est à M. Thibaudier qu'on doit les plans des croiseurs protégés *Jean-Bart* et *Isly* ; des croiseurs cuirassés *Bruix*, *Amiral-Charner*, *Chanzy*, *Latouche-Tréville* ; des cuirassés de 1er rang *Charlemagne*, *Gaulois*, *Saint-Louis*, *Iéna*, *Suffren*.

S.

L'ENQUÊTE SUR LA MARINE

Comme toute commission qui se respecte, celle que le Parlement a nommée pour enquêter sur les faits reprochés au ministre de la Marine et d'une façon générale sur l'état de notre flotte, s'est partagée en sous-commissions qui, elles-mêmes, remettent le soin de procéder aux études dont elles sont chargées à un certain nombre de leurs membres.

C'est ainsi qu'une délégation de sous-commissaires va parcourir nos différents ports de guerre pour étudier sur place l'état des navires armés, les bâtiments en construction, et la situation du personnel de la marine.

Les délégués sont MM. Thomson, Clémenceau, Doumer, Berteaux, Vazeilles, Chaumet, Lockroy, Delobeau, Gerville-Réache, Cuvinot, de Pressensé, Godin, Michel, Messimy et Guieysse.

Cette liste donne à réfléchir. On y trouve assurément des noms de personnages à qui les choses de la marine sont connues, mais il en est d'autres que leur genre d'occupation n'a préparés à aucune étude sur ces matières délicates, et on peut, en tout cas, y regretter l'absence des députés ayant appartenu à la marine et tous désignés, quoi qu'on en ait, pour donner, sur sa situation, un avis autorisé.

N.

NOTRE TABLE DES MATIÈRES

A la fin de l'année, le Petit Journal MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, donnera une *table des matières*.

LE MOIS MILITAIRE [1]

Toute l'histoire de France nous fait constater que, durant le mois de Juillet, le hasard des guerres a très souvent conduit nos armes aux pays orientaux, comme pour aller braver l'été là où il est le plus redoutable.

Et d'abord, n'est-ce pas un 15 Juillet que, sous Godefroy de Bouillon, *l'Armée des croisés prit Jérusalem en 1099?*

La *prise d'Alger* n'est-elle pas du *5 Juillet 1830*, et la même année, l'occupation si hardie de Bone ne fut-elle pas du 26 Juillet?

Mais, c'est surtout dans la prestigieuse *campagne d'Egypte, de 1798 à 1800*, que, comme un défi au climat, les Français effectuèrent, en plein mois de Juillet, leurs marches les plus longues, leurs opérations les plus importantes. Nous nous remémorons avec orgueil les efforts de ces soldats surmontant tant de souffrances et affrontant tant de périls pour vaincre. Quel spectacle grandiose que celui de cette petite armée française abordant, pleine d'enthousiasme, la terre des Pharaons!

L'expédition s'ouvrit devant un décor féerique: « Soldats... la ville qui est devant vous, et où vous serez demain, a été bâtie par Alexandre!!! » C'est dans ces termes d'une belle emphase, que Bonaparte s'exprimait en 1798, avant le débarquement de l'Armée, dans son ordre du jour du 1er Juillet.

Ce fut en effet le lendemain, dès l'aube, que la place d'Alexandrie fut emportée d'assaut par 4,500 hommes seulement de tous les régiments, seules troupes encore débarquées et formées en trois colonnes d'attaque, sous les généraux Menou, Kléber et Bon.

Tous les chevaux étant restés à bord — même celui du général en chef — celui-ci marchait à pied, accompagné du général à la jambe de bois, Caffarelli, qui commandait le génie du corps expéditionnaire.

Louis Caffarelli du Falga! Louis Bon! chefs héroïques et tout jeunes, tous deux enfants du Midi, qu'on voit là inaugurant ensemble cette mémorable expédition d'Égypte et qui devaient bientôt, l'un et l'autre, être frappés à mort devant Saint-Jean-d'Acre.

C'est encore en Juillet — c'est-à-dire, tant en *messidor* qu'en *thermidor*, d'après le calendrier républicain — que sont inscrites, pour l'armée d'Égypte, les *batailles de Chebreiss et des Pyramides*, en 1798, et celle d'*Aboukir, en 1799*.

Mais quelque glorieuses que soient les éphémérides de Juillet pour le rôle guerrier de la France en Orient, il nous importe de rentrer en Occident pour relever dans les dates de ce même mois des faits militaires autrement considérables, puisqu'ils ont trait directement soit à la formation, soit à l'intégrité — ou même à l'indépendance — du territoire national.

Ce sont bien des dates capitales dans notre histoire que celle de la *bataille de Tours, 21 Juillet 732*, où Charles Martel sauva la France et l'Europe, peut-on dire, de l'invasion sarrazine; et que le *27 Juillet 1214*, date de la *victoire de Bouvines*, par laquelle Philippe-Auguste brisa la menace germanique. Puis, d'autres faits, de conséquence moindre, mais à envisager pourtant aux mêmes points de vue, tels que: la *bataille de Taillebourg, 21 Juillet 1242*, où Saint-Louis vainquit les Anglais, qui avaient pénétré dans nos Charentes, et encore la *délivrance de Beauvais par Jeanne Hachette, le 10 Juillet 1472*; enfin, la *bataille de Denain, du 24 Juillet 1712*, où le génie de Villars sauva la France de la double invasion anglaise et allemande.

On voit ainsi que, historiquement, ce mois de Juillet se trouve être digne à tous égards d'enchâsser la date de notre fête nationale.

LE CLERC DU GUET.

(1) Voir les nos 6, 10, 20, 25 et 28.



Le général BON, frappé à mort devant St-Jean-d'Acre (1798)

A NOS LECTEURS

Nous engageons ceux de nos lecteurs qui font de la photographie, s'ils veulent obtenir des clichés et des épreuves absolument irréprochables, à demander le formulaire Lumière, que cette importante maison adresse *gratis* et *franco* à tous ceux qui lui en adresseront la demande.

Ecrire à M. Lumière, à Lyon.

L'ESPRIT DU TROUPIER

Le sergent explique aux recrues les manœuvres en cas d'incendie:

— Voyons, questionne-t-il, vous êtes en sentinelle. Vous voyez le feu qui prend dans une maison... Que faites-vous?... Hein? Vous criez! Que criez-vous?

— Je crie... Je crie: « Cessez le feu! »

A L'OFFICIEL

Guerre

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Le général de division Peloux, commandant la 30e division d'infanterie, est nommé au commandement du 11e corps, à Nantes, en remplacement du général Grisot, passé au cadre de réserve.

Le général de division Pognard, disponible, est nommé au commandement de la 30e division d'infanterie, à Avignon.

Le général de brigade Weick est nommé au commandement de l'artillerie du 10e corps, à Rennes.

Le général de brigade Dupuy est nommé au commandement de la 2e brigade de cuirassiers, à Paris.

Le colonel Lancelot, du 12e cuirassiers, est nommé au commandement par intérim de la brigade de cavalerie du 11e corps, à Nantes.

Tableau de concours pour la médaille militaire

CAVALERIE

1er rég. de cuir.: Dressier, mar. des log. — 2e rég. de cuirass.: Epaulard, mar. des log. chef. — 4e reg. de cuir.: Machard, mar. des log. — 5e de cuir.: Chaudot, adj.; Bénard, mar. des log. chef. — 9e rég. de cuir.: Moyne, adj.; Cognée, chef armur de 2e cl. — 10e rég. de cuir.: Colas, mar. des log.; Wendling, brig. pr. d'armes. — 11e rég. de cuir.: Hachette, mar. des log. fourr. — 12e rég. de cuir.: Trousset, mar. des log. — 4e rég. de drag.: Payen, adj. — 6e rég. de drag.: Leroux, mar. des log. chef. — 7e rég. de drag.: Martin, adj. — 13e rég. de drag.: Salomez, mar. des log. — 18e rég. de drag.: Satre, mar. des log. chef. — 19e rég. de drag.: Thibault, adj.; Fontana, brig. pr. d'armes. — 23e rég. de drag.: Girard, mar. des log.; Hoût, mar. des log. — 26e rég. de drag.: Verdot, mar. des log. — 30e rég. de drag.: Daumas, adj.

1er rég. de chass.: Maillard, mar. des log. chef. — 5e rég. de chass.: Durand, adj. — 6e rég. de chass. (remontes): Giroux, mar. des log. — 7e rég. de chass.: Pallem, mar. des logis chef. — 8e rég. de chass.: Durot, adj. — 10e rég. de chass.: Joubert, chef armur. — 12e rég. de chass.: Lamontagne, adj.; Messager, adj. — 14e rég. de chass.: Bigueur, mar. des log. fourr. — 15e rég. de chass.: Griffiths, mar. des log. chef. — 18e rég. de chass.: Calenge, adjud. — 1er rég. de huss.: Désanti, adj. — 5e rég. de huss.: Durracq, mar. des log. chef. — 10e rég. de huss.: Simonin, brig. m. mar. ferr. — 11e rég. de huss.: Deyssié, chef arm. — 14e rég. de huss.: Berry, mar. des log. — 1er rég. de chass. d'Afr.: Bonnet, adj. — 2e rég. de chass. d'Afr.: Bonnet, adj. — 3e rég. de chass. d'Afr.: Laborier, mar. des log. chef; Rivière, mar. des log. pr. m. mar. ferr.; Nietto, mar. des log.

1er rég. de spahis: Silvestre, mar. des log. chef; Medjoub Rabah, brig.; Moulay Ahmed ben Moussa, caval. de 1re cl. — 3e rég. de sp.: Gacem Brahim Bénali, mar. des log.; Bichwiller, br. m. mar. ferr. — 4e rég. de sp.: Tijou, mar. des log. — 1re com. de cav. de rem.: Parayré, mar. des log. — 5e comp. de cav. de rem.: Oger, mar. des logis chef. — 6e comp. de cav. de remonte: Canavaggio, brig.

ECOLES MILITAIRES: Labarre, brig. de cav. de manège à l'Ec. sp. milit.; Charlon, brig. de cav. de man. à l'Ecole d'applic. de cav.; Bonteaux, cav. de man. à l'Ec. d'appl. de cav.; Haye, cav. de man. à l'Ec. d'appl. de cav.

AFFAIRES INDIGÈNES: Tittery el Hadj ben Tounii, cav. de 1re cl. au 1er rég. de sp.; Zeim ben Lakhdar, cav. au 1er rég. de sp.; Bachir ben Sliman, cav. au 1er rég. de spahis; Soltan ben Abdelkader, brig. au 2e rég. de sp.; Smara Abdelkader ould Abdelkader, brig. au 2e sp.; Horri Mohammed ould Larbi, cav. de 1re cl. au 2e rég. de spahis; Berrabah Salah ben Mohammed, cav. au 3e rég. de sp.; Saïd ben Mohammed, cav. au 3e rég. de spah.

ARTILLERIE

5e bat. à pied: Landry, adj.; Ricau, brig. monit. d'esc. — 6e bat. à p.: Féry, adj. — 9e bat. à p.: Lami, brig. mon. d'esc. — 10e bat. à pied: Marty, adj. — 11e bat. à pied: Marchal, adj. — 13e bat. à pied: Escalier, mar. des log. — 14e bat. à pied: Bastien, adj.; Meluret, adj. — 17e bat. à pied: Ogier, chef arm. de 2e cl.; Bouvier, mar. des log.; Blanc, 2e canonn. serv.; Brouzes, 2e canonn. serv. — 18e bat. à pied: Vouillemy, adj. — 1er rég.: Enfray, mar. des log. — 2e rég.: Rolland, adj. — 3e rég.: Brieussel, s.-ch. de mus. — 4e rég.: Jounin, mar. des log. tromp.; Chazot, mar. des log., m. d'escr. — 5e rég.: Logette; Briquet, mar. des log., m. sellier; Ternet, brig., m. mar. ferr.; Crosperrin, brig., m. mar. ferr.; Vernet, brig., m. mar. ferr.; Carbillet, brig., m. mar. ferr.; Lamotte, brig., m. maréchal ferrant.

6e rég.: Launois, adj. en Tunisie. — 7e rég. Dupoiron, adj.; Cadoré, mar. des log. chef; Coq, brig. m. mar. ferr. — 8e rég.: Weissembach, adj. — 9e rég.: Adami, mar. des log., m. d'esc.; Henrion, brig., 1er ouv. cord. — 10e rég.: Foret, mar. des log., chef méc. — 12e rég.: Noiret, mar. des log., 1er m. mar. ferr. — 14e rég.: Phalip, brig., m. mar. ferr. — 16e rég.: Huet, mar. des log., 1er m. mar. ferr. — 19e rég.: Bardou, chef arm. de 2e cl.; Sarrail, adj.; Boulle, adj.; Guiraud, adj. — 20e rég.: Sauquet, mar. des log., m. mar. ferr. — 22e rég.: Chanteloup, adj.; Eyraud, adj., Alessandri, mar. des log., m. d'esc. — 23e rég.: Taillades, adj.; Barat, adj.; Graëff, brig., prem. ouv. cord. — 24e rég.: Thibeau, mar. des log. — 26e rég.: Robert, chef arm. de 2e cl.; Bécourt, adj. — 28e rég. Phésans-Larrouquet, adj. m. d'esc. — 29e rég.: Duchaussoy, chef arm. de 2e cl. — 30e rég.: Houit, adj. m. d'esc.; Cormont, mar. des log. — 31e rég.: Oger, adj. m. d'esc.; Bigot, mar. des log., m. sell.; Schwartz, chef. arm. de 2e cl.

33e rég.: Vény, mar. des log. tromp. — 34e rég.: Leblanc, mar. des log. — 35e rég.: Thomin, chef arm. de 1re cl.; Lochu, mar. des log., 1er m. mar. ferr. — 36e rég.: Vialle, adj. — 39e rég. (art. de la 2e div. de cav.): Colson,

brig. m. mar. ferr. — 6e comp. d'ouv.: Maillot, mar. des log. chef. — Gardiens de batt.: Garnier, g. de batt. de 1re cl. à la dir. d Epinal; Arhante, g. de batt. de 2e cl. à la dir. de Brest; Desmaisons, g. de batt. de 2e cl., à la dir. de Toulon; Giovansili, g. de batt. de 2e cl., à la dir. de Brest; Honnoré, g. de batt. de 2e cl. à la dir. de Toulon; Thirion. g. de batt. de 2e cl. à la dir. d'Alger. — Ouvr. d'Etat: Aubert. ouvr. d'Etat de 1re cl. à l'Ec. d'art. du 10e corps d'arm.; Lenoir. ouv. d'Etat de 1re cl. à la dir. de Toul; Marcy, ouv. d'Etat de 1re cl. à la s.-dir. des forges du Nord; Rodes, ouv. d'Etat de 2e cl. à la dir. de Lyon.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES

5e esc.: Jean, adj. en Algérie; Bauduin, mar. des log. chef en Algérie; Renault, brig., m. mar. ferr. — 7e esc.: Brocard, adj. — 10e esc.: Molère, adj. — 15e esc.: Saoli, mar. des log. — 16e esc.: Lacaze, brig., m. mar. ferr. en Tunisie.

GÉNIE

1er rég.: Tertois, adj.; Etienne, adj. — 2e rég.: Monconcut, adj.; Bonhomme, adj.; Pantel, serg., en Algérie. — 5e rég.: Canaud, adj.; Laubier, adj.; Bestel, adj.; Pottier, adj. en Guinée franç.; Filliâtre, serg. au Soudan. — 7e rég. Lacaze, adj., au Tonkin; Baudet (P.), serg.-maj.; Nguyen-Van-Vinh, cap., au Tonkin. — Portiers-consignes: Camez, port.-cons. de 1re cl., au fort de Sart (Maubeuge); Cardinali, port.-cons. de 2e cl., à Gafsa; Loustalet, port.-cons. de 2e cl. à Boghar; Poussard, port.-cons. de 2e cl.: au camp de Mailly; Lagarde, port.-cons. de ge classe, à Mostaganem.

COMMIS ET OUVRIERS D'ADMINISTRATION

5e sect.: Dufour, adj. — 7e section: Ricault, adj. — 11e sect.: Le Roux, serg. concierge. — 14e section: Escarguel, adj.; Dagnaud, serg. concierge; Gélis, serg. concierge. — 15e sect.: Izalié, serg. concierge; Chambon, capor. arm. — 16e sect.: Gontrant, adj. — 17e sect.: Roques, adj. — 18e sect.: Niorthe, adj. — 21e sect.: Colombani, adj.

INFIRMIERS MILITAIRES

5e sect.: Maury, serg., concierge de l'hôp. mil. Bégin, à St-Mandé. — 14e sect.: Arnaud, serg. — 21e sect.: Fromont, serg. concierge de l'hôp. mil. de Batna. — 25e sect.: Marfaing, serg. concierge de l'hôp. du Belvédère, à Tunis.

JUSTICE MILITAIRE

TRIBUNAUX MILITAIRES. — Latil, adj. commis greff. de 1re cl. au 2e cons. de guerre; Angeledei, serg. huiss. apparit. près le cons. de guerre de Lyon; Micaëlli, serg. huiss. apparit. près le cons. de guerre de Montpellier.

ETABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES. — Pratali, adj. ag. princ. à la pris. mil. de Tunis; Héritier, adj. greff. de 1re classe à la prison militaire de Lille; Pietrini, adj. greff. de 1re cl. à la prison mil. de Besançon; Pouguet, adj. greff. de 2e cl. au dép. des sect. métrop. d'exclus à Aïn El Hadjar; Bruschini, s.-maj., surv. au pénit. mil. d; Bossuet; Liénard, s.-maj., surv. à la pr. mil. de Rouen-Marsacq, s.-maj., surv. à la pris. mil. de Besançon; Miechel, s.-maj., surv. à la pris. mil. de Lille.

GENDARMERIE

1re légion: Vaublens, brig.; Simon (Ed.), gend.; Simon (L.-E.), gend.; Dupont, gend.; Sénéchal, gend.; Mascart, gend.; Bécour, gend. — 2e lég.: Lhuyer, gend.; Savreux, gend.; Lavayssière, gend.; Bouillonnois, gend.; Gavart, gendarme; Delachérie, gend.; Boucaut, gend.; Legrand, gend. — 3e lég.: Grillet. brig.; Vauvelle, brig.; Toussaint, gendarme; Vivier, gend.; Lombard, gend.; Doye, gend.; Guesdon, gend.; Grandpierre, gend.; Voillot, gend. — 4e légion: Taranne, gend.; Rebuffé, gend.; Perruchaud, gend.: Briollais, gend.; Nestorie, gend.; Jouatel, gend.; Le Tessier, gend.; Martel, gend.; Pottier, gend.; Nicolas, gendarme. — 5e légion: Jaiuzeau, brig.; Raoul, gend.; Penot, gend.; Adobet, gend.; Piault, gend.; Imbault, gendarme; Charbonnier, gend.; Giros, gend.; Voisin, gend.; Marc, gend.; Préau, gend.; Hyenne, gend.; Boulanger, gend. — 6e légion: Ménétrier, mar. des log. chef; Pâle, gend.; Lebrun, gend.; Dombrot, gend.; Eister, gend.; Zuber, gend.; Lavisse, gend.: Trousset, gend.; Meunier, gend. — 7e légion: Pierrot, mar. des log.; Chaussin, brig.; Roy (J.), gend.; Chevalley, gendarme.

Charvot, gend.; Bague, gend.; Cœurdevey, gend.; Poirey, gend.; Roy, gend.; Perrey, gend.; Veilletet, gend. — 7e légion bis: Martel, gend.; Borget, gend.; Monnet, gend.: Jeanniard, gend.; Perrad, gend.; Perraud, gend.; Chevalier, gend.; Mallet, gend. — 8e légion: Cugney, mar. des log.; Bouiller, gend.; Morel, gend.; Bardiau, gend.; Laville, gend.; Lainey, gend.; David, gend.; Guérin, gendarme; Lucotte, gend.; Mouchet, gend.; Dananeier, gend.; Tuguiot, gend.; Barbière, gend.; Desroches, gend.; Patureau, gend.; Faucard, gend.; Bizot, gend. — 9e légion: Breton, mar. des log. chef; Rocher, gend.; Chamnat, gend.; Masson, gend.; Dugleux, gend.; David, gend.; Furet, gend.: Manceau, gend.; Dubouch, gend.; Desvillars, gend.; Aurelin, gend.; Excoffier, gend.; Cauvin, gend.; Niaulin, gend.; Sigogneault, gend.; Trémine, gend.; Couturier, gend.; Bernardeau, gend.; Rouault, gend.; Fontenas, gend.; Penneron, gend.

10e légion: Le Manach, mar. des log.; Pierre, gend.; Le Guével, gend.; Douet, gend.; Guillou, gend.; Bailly, gend.: Grimault, gend.; Herbreteau, gend.; Vautier, gend.; Nicolas, gend.; Besnard, gend. — 11e légion: Derosville, brig.; Brodebecker, gend.; Paillas, gend.; Landeau, gend.; Charpentier, gend.; Mahuas, gend.; Le Port, gend.; Colonna, gend.; Lannuzel, gend.; Le Guédard, gend.; Gourmelen, g.; Gaudin, gend.; Le Floch, gend.; Aimé, gend.; Cavalin, gend. — 12e légion: Queyrois, brig.; Thomas, brig.; Loubignac, gend.; Aubert, gend.; Mourier, gend.; Roubinet, gend.; Lacoste, gend.; Boiron, gend.; Bosredon, gend.; Aumont, gend.; Mondy, gend.; Bernard, gend.; Amadieu, gend.; Kupperschmitt, gend.; Marchand, gend.; Nadau, gendarme. — 13e légion: Cazet, brig.; Bordas, gend.; Béchonnet, gend.; Assolanatif, gend.; Vidal, gend.; Foy, gend.; Thivat, gendarme.

Rollet, gend.; Avons, gend.; Gonin, gend.; Vigoureux, gend.; Fayola, gend.; Daudenay, gend. — 14e légion: Chabert, brig.; Odet, gend.; Rey, gend.; Farget, gend.; Tavin; gend.; Chardon, gend.; Durand, gend.; Silvestre, gend.; Goujat, gend.; Ramus, gend.; Fraud, gend.; Roux, gend. — 14e légion bis: Garelli, gend.; Reynaud, gend.; Reymond, gend.; Giraud, gend.; Gaudemar, gend.; Eyraud, gend. — 15e légion: Beudou, brig.; Fontanille, gend.; Joffre, gend.; Jullian, gend.; Chambon, gend.; Robert, gend.; Berenger, gend.; Dumas, gend.; Mariage, gend.; Ladreyt, gend.; Blazy, gend. — 15e légion bis: Brouqueyre, gend.; Arnaud, gend.; Rostagni, gend.; Borel, gend.; Reynier, gend.; Augier, gend.; Boyer, gend. — 15e légion ter: Luciani, gend.; Poggi, gend.; Pietri, gendarme, Pietri, gend.; Faggianelli, gend.; Grossi, gend.; Benielli, gend.; Cauhapé, gend.; Guillaume, gend. — 16e légion: Cluzel, brig.; Méjean, gend.; Imbert, gend.; Weber, gend.; Crouzet, gend.; Camy, gend.; Cougoureux, gend.; Beyx, gend.; Crespin, gend.; Laffont, gend.

16e légion bis: Blanc, adj.; Lavail, mar. des log.; Charles, gend.; Solar, gend.; Soler, gend.; Escande, gend.; Viguier, gend.; Conti, gend.; Sales, gend.; Coutouly, gendarme; Faure, gend. — 17e légion: Dulac, mar. des log.; Pujol, gend.; Gardes, gend.; Rumeau, gend.; Ruguet, gend.; Pont, gend.; Pujo, gend.; Lacourt, gend.; Roques, gendarme; Cau, gend.; Pagès, gend.; Segonne, gend.; Joulé, gend. — 17e légion bis: Paly, brig.; Delcros, gendarme; Bruel, gend.; Dolon, gend.; Lamouroux, gend.; Lacout, gend.; Labeille, gend.; Delfour, gend.; Bernard gend.; Marty, gend. — 18e légion: Pons, adj.; Guibert mar. des log.; Daviaud, mar. des log.; Bergeret, brig.; Caillaud, gend.; Armessen, Giraud, gend.; Louvigné gend.; Dabat, gend.; Larrüe, gend.; Piezzoli, gend.; Galaup, gend.; Lauzin, gend.; Dencausse, gend.; Malineau, gend.; Pène, gend.; Larbey, gend.; Lafourcade, gend.; Moquay, gend.; Largeaud, gend.; Thomas, gend.; Estrade, gend.; Barbacanne, gend.

19e légion: Massot, mar. des log.; Longour, mar. des log.; Deforge, brig.; Gras, gend.; Bruneel, gend.; Ulpat, gend.; Boyer, mar. des log.; Fournier, gend.; Carème, gendarme; Rampillon, gend.; Lutrat, gend.; Mourlon, gend.; Léonard, gend.

Garde républicaine. — Les gardes: Descoins, Gaudin, Petot, Fauvel; le trompette: Verry; les gardes: Coindre, Sallot, Duvernay, Le Nevé, Marillier, Foignot, Panisset, Lanquetin, Poncelle, Caresmier, Duran-Barinquet, Antonietti, Vattiers, Bourg.

Légion de Paris: Richer, brig.; les gendarmes: Roussel, Pérrin, Guyot, Guillemin, Henriot, Levret, Couladant, Béthermin, Savourcy, Mollaret, Satabin, Prélat, Dubois, Beuret.

Compagnie de Tunisie: Laville, brig.; Leca, gend. — Comp. de Mart.: Lavigne, mar. des log.; Roussot, brig.; Leuzy, gend. — Comp. de la Guad.: Plouchard, gend. — Comp. de la Réunion: Trézéguet, gend. — Comp. de la Nouv.-Cal.: Leca, brig.; Rivière, gend. — Comp. de l'Indo-Chine: Gicquel, mar. des log. chef; les gendarmes: Deschamps, Peugniez, Dalon, Tremblay, Mackiewicz. — Détach. de la Guyane: Artel, brig. — Comp. de Madag.: Valluet, brig.; les gend.: Habémont, Mattei, Elichabéhère. — Forcepubl. de Chine: Poirot, brig.

INFANTERIE COLONIALE

1er rég.: Durandaud, adj.; Bonthoux, adj.; Donneux, adj.; Bertrand, adj. — 2e rég.: Lalubin, adj.; Boulanger, adj.; Delagoutte, adj.; Campana, adj.; Siné, serg.-maj. cl.; Le Sanquer, sold. — 3e rég.: Coste, adj.; Valarché, adj.; Déturche, adj.; Pellerin, serg. — 4e rég.: Timont, adj.; Natali, adj.; Roghi, adj. — 5e rég.: Momméja, adj.; Gros, serg. — 6e rég.: Vandoren, adj. — 7e rég.: Condemine, adj. — 8e rég.: Giudici, adj.; Kollmann, adj. — 10e rég.: Aubry, adj. — 11e rég.: Quesseveur, adj. — 23e rég.: Martin, adj.; Schwob, adj.; Dupuis, adj.; Morel, adj.; Goux, adj. — 5e rég. de tir. tonk.: Trapet, adj. — 1er rég. de tir. sén.: Samba-Coulibaly, serg.

CHEZ LE PÉPINIÉRISTE



— Le général ceci... le colonel cela... Vous ne pourriez pas changer un peu le nom de vos fleurs? .. Pourquoi ne pas appeler cette rose « Camille Pelletan », par exemple, ce serait plus gentil... FIGARO

SECTION DE SECRÉTAIRES D'ÉTAT-MAJOR COLONIAUX

Cabanes, adj.; Trojani, adj.

ARTILLERIE COLONIALE

2e rég.: Colonna d'Istria, adj.; David, mar. des log., m. ellier. — 3e rég.: Bénadet, adj.; Frossard, adj. — 1re comp. d'ouv: Henry, m. ouvrier.

SERVICE DE SANTÉ

Infirm. mil. col.: Lachaume, s.-maj.

Légion d'honneur

Ont été promus au grade d'officier dans la Légion d'honneur, au titre indigène, sans traitement:

Abdelkader ben Mohammed El Mabarek, caïd des Oulad Sidi Aïssa (Alger); Si Mouley Ould Si Mohammed ben Miloud, agha des Amour et des Ksour (Aïn-Sefra).

Ont été nommés au grade de chevalier dans la Légion d'honneur, au titre indigène, sans traitement:

Taïeb ould Kaddour ben Ouffa, caïd des Oulad Sidi Khelifa Ghesaba (Kreider); Rahal Mostefa ben Abbès, cadi des M'Sirda (Marnia); Si el Bachir ben Si Mohammed el Tedjini, chef de l'ordre des Tidjania (Laghouat); Si Mouley Ahmed ould Si Mohammed, caïd des Souala (Aïn-Sefra).

Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur;

MM. Angles, ancien adj. d'adm. de 1re cl. des bureaux de l'intend., chef de bureau de 1re cl. de l'adm. en retr.; 25 ans de serv. dont 9 à la mer ou aux colonies. 15 camp.; Aragon, off. d'adm. de 1re cl. du serv. des subsist. milit., en retr.; 30 ans de serv., 3 camp.; Didier, docteur en médecine, méd.-major de 2e cl., en retr.; 20 ans de serv., 5 camp., 1 bless. en service commandé. Admis à la retraite pour infirmités contractées en service commandé.

INFANTERIE. — M. Brot, lieut. h. c., insp. de la garde indigène du Dahomey.

Médaille militaire

La Médaille militaire a été conférée au titre indigène, sans traitement, à:

Daoudi ben Zoubir, ex-cavalier du goum des Larbaa (Laghouat); Toumy ben Attia, cheikh des En Nïouf des Ouled Laouar (Djelfa); Mouley Idriss ben Abdelmalek, chaouch de l'agha d'Aïn-Sefra; El Hadj Zaza ben Saad, ex-goumier des Larbaa (Laghouat).

La Médaille militaire a été conférée aux militaires dont les noms suivent:

2e rég. étr.: May, capor.; Melmiesse, sold. de 1re cl.; Vandewalle, s. de 1re cl.; Konigsfeld, s. de 1re cl.; Stackler, s. de 1re cl.; Muller, s. de 1re cl.; Seemann, s. de 2e cl.

La Médaille militaire a été conférée aux anciens militaires dont les noms suivent:

Asport, ancien soldat au 91e d'inf., retr.; 5 ans de serv., camp. d'Orient et d'Italie. Coups de feu à la tête, le 24 Juin 1859, à la bataille de Solférino; Barbère, ancien soldat à la garde mobile de la Gironde, retr.; 2 ans et demi de serv. Camp. de 1870-71. Coup de feu à la jambe droite, le 4 Décembre 1870, au combat de Cercottes; Baron, ancien soldat au 36e d'inf., retr.; 2 ans 1/2 de serv. Camp. d'Algérie et contre l'Allemagne 1870-71. Amputé du bras gauche par suite d'un coup de feu reçu le 6 Août 1870 à la bataille de Wœrth.

Chappoton; ancien soldat au 70e d'inf., retr.; 2 ans 1/2 de serv., 2 camp.: Algérie, Italie. Amputé de la jambe droite par suite d'un coup de feu, reçu, le 4 Juin 1859, à la bataille de Magenta; Chazal, ancien soldat au 37e d'inf., retr.; 3 ans 1/2 de serv. Camp. de 1870-71. Coup de feu à la mâchoire inférieure, le 1er Septembre 1870, à la bataille de Sedan; Dauguet, ancien engagé volontaire au 62e d'inf., retr. Camp. de 1870-71. Fracture du pied gauche par coup de feu reçu au combat de Mouzon, le 29 Août 1870.

Dufour, ancien engagé volontaire au 2e bat. de chass. à pied, retr. de 1870-71. Coup de feu au coude gauche, le 27 Novembre 1870, à la bataillle de Villers-Bretonneux; Gérard, ancien soldat au 98e d'inf., retr.; 1 an 1/2 de serv. Camp. d'Orient. Amputé de la jambe droite par suite d'un coup de feu reçu dans la nuit du 13 au 14 Avril 1855 en enlevant des embuscades russes devant Sébastopol; Gonut, ancien soldat au 125e d'inf., retr., 4 ans 1/2 serv. Camp.: Algérie et contre l'Allemagne 1870-71. Deux coups de feu à la cuisse droite, le 30 Novembre 1870, à Bry-sur-Marne.

Ponceau, ancien soldat au 64e d'inf., retr.; 4 ans de serv. Camp. de 1870-71. Coups de feu au bras droit, le 18 Août 1870, à la bataille de Saint-Privat; Tricoire, ancien soldat au 52e d'inf., retr.; 5 ans 1/2 de serv., 2 camp.: Orient. Italie. Coup de feu à la face, le 24 Juin 1859, à la bataille de Solférino.

Nominations et mutations

ADMINISTRATION CENTRALE

Le lieut.-col. Auger, du 69e rég. d'inf., a été nommé chef de la section technique de l'inf., en rempl. du lieut.-col. Eydoux, promu colonel.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Le gén. de brig. Lachasse, comm. la 10e brig. d'inf. (5e div., 3e corps), à Caen, est placé, à dater du 14 Juillet, dans la 2e sect. (rés.) du cadre de l'état-major général de l'armée.

INFANTERIE

M. Fournereaux, cap. au 21e d'inf., passe au 116e; M. Guillet, cap. trés. au 19e d'inf., passe au 80e comme comm. de comp.; M. Rozaire, lieut. au 104e, passe au 159e.

SERVICE DU RECRUTEMENT

MM. Benoit, chef de bataillon d'infanterie h. c., commandant le bureau de recrutement du Blanc, est nommé, à dater du 18 Juillet 1904, au comm. du bureau d'Auxonne, en rempl. de M. Leflem, rendu à la vie civile par limite d'âge; Larrazet, chef de bat. au 24e rég. d'inf., est mis h. c. et nommé, à dater du 18 Juillet 1904, au comm. du bureau du Blanc, en rempl. de M. Benoit, passé à Auxonne; Michaux dit Bellaire, chef de bat. au 123e rég. d'inf., est mis h. c. et nommé, à dater du 19 Juillet 1904, au comm. du bur. de la Rochelle, en rempl. de M. Jouault, rendu à la vie civile par limite d'âge.

SERVICE DES AFFAIRES INDIGÈNES EN ALGÉRIE ET EN TUNISIE

Les lieutenants: Robin, du 8e régiment d'inf.; Cannac, du 58e rég. d'inf.; Rive, du 158e rég. d'inf.; Quesnot, du 3e rég. de tir. alg.; Bourguignon d'Herbigny, du 4e bat. d'inf. lég. d'Afrique, et Husson, du 6e rég. de chass. d'Af., ont été dét. de leur corps pour être empl. dans le serv. des aff. ind. en Algérie; M. Blondel, lieut. au 37e rég. d'inf. en Tunisie, a été réint. dans son régiment; M. Lombard, lieut. au 149e rég. d'inf., a été dét. de son corps pour être empl. dans le serv. des aff. ind. en Tunisie.

CAVALERIE

Les lieutenants de cavalerie dont les noms suivent, auront droit à la solde de 1re cl., à compter du 1er Juillet 1904, savoir :

MM. Fauche, du 8e drag.; Roux, h. c. (Madagascar); Tardieu de Maleyssie-Melun, du 13e cuirass.; de Montal, du 2e huss.; Bompard, du 5e huss.; de Ganay, du 6e chass. d'Afr.; Lafont, du 10e huss.; Chodron de Courcel, du 9e drag.; de Montagnac, du 14e drag.; Magdelain, du 15e chass.; de Poitevin de Maurillan, du 17e drag.; de Guiroye, du 5e drag.; Saint-Gal, du 7e huss.; Gravereaux, du 23e drag.; de Gayffier, du 14e chass.; Chabert, du 20e drag.; Marin de Montmarin, du 19e chass.; de Brunier du 21e drag.; de Girval, du 3e chass. d'Afr.; de la Forgue de Bellegarde, du 2e huss.; Jérôme, du 4e cuirass.; Penet, du 1er drag.; Berger, du 16e drag.; Audibert, du 22e drag.; de Maupeou d'Ableiges, du 25e drag.

Cristiani, du 20e drag.; Delage, du 15e drag.; Lesne de Molaing, du 1er huss.; Millon de la Verteville, du 8e cuir.; de Chastenet de Puységur, du 7e huss.; Juillard, du 12e chass.; Lafouge, du 9e drag.; de La Fontaine de Fontenay, du 7e drag.; Peltereau-Villeneuve, du 16e drag.; Douzon, du 13e chass.; Salmon, du 7e chass.; de Loynes du Houlley, du 5e chass.; de Raffin de La Raffinie, de l'Ec. d'appl. de caval.; de Kersauson de Pennendreff, du 24e drag.; Scheer, du 28e drag.; de Viguerie, du 16e chass.; Cailliot, du 23e drag.; Durand de Corbiac, du 19e drag.; de Forsanz, du 5e drag.; Loche, du 12e cuirass.; de Cossé-Brissac, du 7e drag.; Aymé, du 2e esc. de sp. sénég.; de Terves, du 9e cuirass.; Lancelot, du 6e cuirass.; Duperron, du 11e cuirass.; de Baciocchi, du 2e huss.; Rondet, du 26e drag.; Bernard, du 4e chass. d'Afr.; d'Abel de Libran, du 9e huss.; Pinoteau, du 19e chass.; de Novion, du 5e drag.; Leenhardt, du 13e chass.; de Villerslafaye, du 29e drag.; Gratereau de Négraval, du 14e hussards.

GÉNIE

Ont été nommés à la 1re cl. de leur grade et maintenus dans leur situation actuelle. — Les capitaines: Savournin, au 7e régiment; Jolivet, h. c. au Sénégal; Barbais, en Tunisie; Escaffre, au 6e régiment; Termat, au 4e; Birchler, ch. du dépôt de tél. mil. du Mont-Valérien.— Les lieut.: Cherardi, au 2e rég.; Girard (E.-J.-M.), au 5e rég., 24e bat.; Trefcon, au 4e rég.; Fontana, au 2e rég.; Lefrançois, 6e rég.

Sont mis hors cadres à la disposition du ministre des colonies pour le service des constructions militaires en Indo-Chine. — MM. de Félix, lieutenant-colonel, chef du génie à Toul; Fillonneau, cap. de 1re cl. br., h. c. à l'ét.-maj. du gouv. mil. de Paris; Escaffre, cap. en 1er au 6e rég. à Angers; Lefranc, off. d'adm. de 2e cl. à Saint-Malo; Josset, s.-off. stagiaire à l'école du génie de Versailles.

MM. Sabatier, cap. de 1re cl. à l'état-maj. partic. de l'arme à Paris (Nord), a été dés. pour faire partie de la brig. d'occup. de Chine; Bouyssou, lieut. en second au 7e, à Avignon, a été dés. pour la demi-comp. 19/1 de la brig. d'occup. en Chine; Godfrin, off. d'adm. de 2e cl. à Marseille, a été dés pour être employé à la brig. d'occup. de Chine.

GENDARMERIE

M. Brione, cap. brev. à la lég. de la garde républic., a été dés. pour exercer les fonct. de comm. milit. du palais de l'Élysée, en rempl. de M. le colonel Bouchez, appelé au comm. de la lég. de la garde répub.

ÉCOLES MILITAIRES

M. Alheilic, cap. au 1er du génie, à Versailles, a été dés pour occuper l'emploi de profess. adjoint du cours de fort. à l'Ecole d'appl. de l'art. et du génie, à Fontainebleau.

SECTION DES SECRÉTAIRES D'ÉTAT-MAJOR ET DU RECRUTEMENT

Le serg. Garin-Michaud, de la 7e sect. de secrét. d'état-maj. et du recrut., employé au bur. de recrut. de Langres, a été nommé au grade d'adj. et aff. au bureau d'Argentan, en rempl. de l'adj. Coutillard, rayé des contrôles de l'activité.

Le serg. Bérard, de la 20e sect. de secrét. d'état-maj. et du recrut., dét. dans les bur. de l'admin. centr. de la guerre (cabinet du ministre), a été nommé au grade d'adj. et affecté au bur. de Nantes, en rempl. de l'adj. Bouix, rayé des contrôles de l'activité.

INFANTERIE COLONIALE

M. le sous-lieut. Grellet, du 4e rég., est dés. pour servir au bat. de l'Afr. occid., par permut. avec M. le lieut. Guiart, précéd. dés., qui est maint. au 24e rég.

Le lieut. Batsère, du 21e rég., passe d'office au 7e rég., à Rochefort.

ARTILLERIE COLONIALE

MM. les off. d'adm. de la sect. des conduct. de travaux Demet, de la cheff. du génie de Lorient, et Atthemont, de la dir. du génie de Brest, ont été placés en act. h. c. et dés. pour servir à la dir. d'art. de Cochinchine.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

M. le méd. princ. de 1re cl. Primet, en résid. libre à Paris, est dés. pour remplir les fonctions de direct. du serv. de santé du corps d'armée des troupes col.

PERSONNEL DES AGENTS CIVILS DU COMMISSARIAT ET DES COMPTABLES DES MATIÈRES DES COLONIES

Sont nommés :

1° AGENTS DU COMMISSARIAT DES COLONIES. — *A l'emploi de commis de 1re classe.* — MM. les commis de 2e classe : c. Audier, en serv. au minist des col., maint.; a. Le Clère, en serv. à la Réunion, maint.

A l'emploi de commis de 2e classe.— MM. les commis de 3e classe : a. Flagéolet, en serv. à Madagascar, maint.; c. Darne, en serv. col. à Marseille, maint.; a. Parfait, en serv. à la Martinique.

2° COMPTABLES DES MATIÈRES DES COLONIES. — *A l'emploi de magasinier de 1re classe.* — MM. les magas. de 2e classe : c. Sellenet, en service en Indo-Chine, maintenu; a. Calife, en serv. à Madagascar, maint.; c. Létrange, en serv. en Afrique occid., maint.

A l'emploi de magasinier de 2e classe. — MM. les magasiniers de 3e classe : c. Motut, en serv. en Afr. occid. franç., maint.; a. Vizeara-Gavoulou, en serv. en Indo-Chine, maint.; c. Mattei, en serv. col. à Bordeaux, maint.; a. Gabriel, en serv. à la Martinique, maint.

A l'emploi de magasinier de 3e classe. — MM. les magas. de 4e classe ; c. M. Cuvillier, en serv. en Afr. occid., maint.; a. Elie Janvier, en serv. en Afr. occid., maint.; a. Raynard, en Afr. occid. française, maintenu; c. Bassères, en serv. en Nouvelle-Calédonie, maint.; a. Ricara, en serv. à Madagascar, maint.; a. Félix, en serv. à la Réunion, maint.

Liste d'ancienneté

JUSTICE MILITAIRE

Les officiers d'adm. de 2e cl. du serv. de la justice milit. ci-après désignés, passés dans la première moitié de la liste d'anc. de leur grade, ont droit à la solde afférente à cette première moitié, savoir :

A dater du 15 Mars 1901. — M. Didier, aide-comptable au dépôt des sections métropolitaines d'exclus à Aïn-El-Hadjar.

A dater du 10 Juin 1904.— M. Gayard, greffier près le conseil de guerre d'Orléans.

SERVICES D'ÉTAT-MAJOR ET DU RECRUTEMENT

L'officier d'adm. de 2e cl. Fourtine, des services d'état-major et du recr., employé à l'état-major du comm. sup. de la défense et de la subd. d'Oran, passé dans la première moitié de la liste d'anc. de son grade, aura droit à la solde afférente à cette première moitié à partir du 23 Juin 1904.

Tableaux d'avancement et de concours

Sont inscrits d'office au tableau d'avancement :

Pour le grade de colonel. — Le lieut.-col. brev., Sarrail, comm. mil. de la Chambre des députés.

Pour le grade de chef de bataillon. — Le cap. Moll, de l'ét.-maj. part. de l'Afrique occidentale.

Pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur. — Le capitaine Jacques, du bat. de Zinder.

CAVALERIE

Est inscrit d'office au tableau d'avancement pour le grade de lieut. indigène : M. Ben Chérif Mohammed Ben Si Ahmed, sous-lieut. indig. au 1er spahis, att. à la personne de M. le gouv. général de l'Algérie.

SOUS-OFFICIERS RENGAGÉS

Liste des corps de toutes armes qui, au 1er Juillet, avaient au moins deux vacances de sous-officiers rengagés avec prime.— 31, 44, 68, 76, 89, 113, 119, 131e rég. d'inf.; 4, 5 et 12e rég. de cuir.; 18 et 29e drag.; 1 et 5e comp. de caval. de remonte; 2, 4, 15, 17, 26, 32, 39e rég. d'art.; 1, 2, 4, 6, 7, 12e bat. d'art.; 1, 3, 5e génie; 13, 23e sect. de comm. et ouvr. milit. d'admin.; 1, 3, 6, 13, 14, 23 et 24e sect. d'infirm. milit.

Ecoles militaires

ECOLE DES SOUS-OFFICIERS DE GENDARMERIE

Classement de sortie de 1904. — 1 Rousseau, de la 7e légion *bis*; 2 Molin, de la garde répub.; 3 Lanarre, de la 14e légion; 4 Balme, de la garde répub.; 5 Humbert, de la 10e lég.; 6 Adnès, de la 10e lég.; 7 Le Moigne, de la 10e lég.; 8 Camus, de la garde répub.; 9 Huret, de la 7e lég.; 10 Coltat, de la 5e lég.; 11 Taillefer, de la 5e lég.; 12 Bornet-Léger, de la légion de Paris; 13 Bader, de la 19e légion; 14 Micornet, de la 19e légion; 15 Leménager, de la garde répub.; 16 Théobald, de la garde répub.

ÉCOLE DU SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE

Liste, par ordre alphabétique, des candidats admis à subir les épreuves orales du concours d'admission en 1904. — MM. Allenet, Audet, Augé, Bader, Badie, Balmes, Barbier, Basque, Basse, Baujean, Baverey, Beaufort, Belbèze, Benazet, Benoît, Bèque, Bergeret, Biau, Blanc (H.-M.), Blanc (L.-A.-M.), Bondil, Bouchet, Bourguignon, de Brisson de Laroche, Buffe, Bulliard, Cambornac, Chanoine, Chatinières, Chauviré, Clapier, Claret, Clément, Cœuilliez, Colleye, Combe, Coulet, Créange, Cristal, Curet.

Dauthuille, Debombourg, Delacroix, Dâmay, Demerliac, Desclaux, Druard, Dubs, Dumont, Durand, Durban, Faurous, Favre, Fontan, Forgues, Fouques, François, Garnier, Gaud, Gerdessus, Gellain, Goudy, Graindorge, Grenot, Guerrier, Heymann, Izard, Jonet, Junquet, Labastie, Lambert des Cilleuls, Laurens, Lheureux, Lisle, Louis, Lubet, Magnette, Maleplate, Mallet, Mallié, Martin, Masselot, Maupin, Mazière, Meslin, Millet, Momy, Moner, Monloup, Morel, Mossé, Nénom, Onfroy de Bréville, Pancrazi, Péré, Perruche, Pfeiffer, Pierron, Piazrd, Plasson, Potier, Puccinelli, Pujol (Maurice), Py.

Raisin, Rault, Rigaux, Riss, Rivay, Rochigneux, Rollard, Roux, Salinier, Sarda, Shangel, Scherrer, Servent, Sorlat, Thurel, Trabaud, Trémolières, Valeton, Vanlande, de Vezeaux de Lavergne, Villemin, Wateau.

Les candidats devront se rendre, à la date fixée pour les épreuves orales, dans la ville qu'ils ont choisie au moment de leur inscription.

ÉCOLE D'ADMINISTRATION. — ADMISSION EN 1904

Liste nominative, par région, des sous-officiers des troupes métropolitaines autorisés à prendre part en 1904 aux examens oraux d'admission à l'Ecole d'administration militaire.

1° CANDIDATS DÉCLARÉS ADMISSIBLES A LA SUITE DES ÉPREUVES ÉCRITES EN 1904 :

Gouvernement militaire de Paris. — Amade, mar. des log. au 22e d'art.; Baudry, serg. au 5e génie; Berthier, mar. des log. au 16e bat. d'art. à pied ; Chariéras, sergent au 76e d'inf.; Chérouvrier, serg. fourr. au 31e d'inf.; Coffineau, mar. des log. à la 3e comp. d'ouvr. d'art.; Dive, serg. à la 24e sect. d'infirm.; Hout, mar. des log. au 23e drag.; Sallin, serg. au 119e d'inf.; Tessier, serg.-maj. au 104e d'inf.

2e corps. — Erguelecque, adj. à la 2e sect. de commis et ouvr.

5e corps. — Bocart, mar. des log. au 20e chass.; Cobée, mar. des log. au 6e bat. d'art. à pied ; Delorme, adj. au 89e d'inf.; Pariset, mar. des log. au 6e bat. d'art. à pied ; Simonnet, serg.-maj. au 82e d'inf.

6e corps. — Boudaille, serg. au 18e bat. de chass.; Bouvard, serg. au 29e bat. de chass., Lebeau, serg. fourr. au 150e d'inf.; Obelianne, serg. au 147e d'inf.; Zante, mar. des log. fourr. au 4e bat. d'art. à pied.

7e corps. — Alexandre, mar. des log. au 8e bat. d'art. à pied ; Chatelain, serg.-maj. au 152e d'inf.; Stella, serg. à la 7e sect. de com. et ouvr. ; Vuillermet, serg. au 23e d'inf.

8e corps.— Clerc, serg.-maj. au 134e d'inf.; Fleury, serg. fourr. au 10e d'inf.; Laberte, mar. des log. au 26e drag.; Martinet, serg. au 27e d'inf.

9e corps.— Clément, serg. fourr. à l'Ecole milit. d'inf.; Mallet, serg. au 114e d'inf.

10e corps. — Chapron, serg. au 71e d'inf.; Kan, serg. au 70e d'inf.; Ridard, mar. des log. fourr. au 24e drag.; Sauvage, serg. au 47e d'inf.; Savary, serg.-maj. au 41e d'inf.; Tardy, serg. fourr. au 47e d'inf.

11e corps. — Chevrier, serg.-maj. au 62e d'inf.; Conjard, serg.-maj. au 62e d'inf.; Hirtzelberger, serg.-maj. au 62e d'inf.; Ricalens, mar. des log. au 18e bat. d'art. à pied.

12e corps. — Bessière, serg.-maj. au 108e d'inf.; Laval, serg. au 14e d'inf.

13e corps. — Deville, mar. des log. chef au 13e escadr. du train ; Mathieu, serg. au 139e d'inf.

14e corps. — Carrier, mar. des log. au 2e d'art.; Dieudonné, mar. des log. fourr. au 6e d'art.; Dubrey, serg. fourr. au 157e d'inf.; Ezingeard, serg. fourr. au 140e d'inf.; Finet, serg. au 4e génie ; Guigard, serg. au 30e bat. de chass. alp.; Judeaux, serg. fourr. au 75e d'inf.; Loridon, serg. à la 14e sect. de commis et ouvriers mi it. d'admin.; Loyrion, serg.-maj. au 99e d'inf.; Martin, serg. au 140e d'inf.; Moracchini, serg. au 140e d'inf.; Nadal, serg.-maj. au 75e d'inf.; Papin, serg. à la 44e sect. de commis et ouvriers d'admin.; Sarlin, serg.-maj. au 99e d'inf.; Suberville, serg. fourr. au 157e d'inf.; Tissot, serg. au 99e d'inf.

15e corps. — Bœuf, serg. au 58e d'inf.; Perrier, serg. au 7e bat. de chass.; Reynaud, serg. au 58e d'inf.

16e corps. — Margail, mar. des log. au 13e chass.; Marsal, serg. au 17e d'inf.; Uthurrisq, serg. au 17e d'inf.

17e corps. — Espitalié, mar. des log. fourr. au 10e dragons ; Lauré, serg. au 59e d'inf.; Nougarolis, serg. au 59e d'inf.

18e corps. — Daurade, serg. au 144e d'inf.; Haramberry, serg. au 34e d'inf.

20e corps. — Alix, mar. des log. fourr. au 5e hussards; Mercio, serg. au 37e d'inf.; Moreau, serg. au 156e d'inf.; Riol, serg. fourr. au 1er bat. de chass.

Division d'occupation de Tunisie. — Izorche, serg. à la 25e sect. de commis et ouvriers d'admin.; Mure, adj. à la 25e sect. de commis et ouvriers d'admin.

Afrique occidentale française. — Aillet, serg.-maj. au 5e génie.

2° CANDIDATS ADMISSIBLES LES ANNÉES PRÉCÉDENTES :

Gouvernement militaire de Paris. — Gosson, serg. à la 20e sect. de secrét. d'état-major et de recrutement; Génard, serg. à la 22e sect. de commis et ouvriers militaires d'admin.; Lemaire, serg. à la 22e sect. de commis et ouvriers militaires d'admin.; Miguet, serg. à la 22e sect. d'inf.; Schmitt, mar. des log. à la 3e comp. d'ouvr. d'artillerie.

1er corps. — Ducellier, serg. fourr. au 43e d'inf.

2e corps. — Aubrion, serg. au 120e d'inf.; Mailfert, serg. au 51e d'inf.

3e corps. — Burckel, mar. des log. chef à la 10e comp. d'ouvr. d'art.; Camosso, serg. au 24e d'inf.

4e corps. — Albrecht, mar. des log. chef au 26e d'art.; Gribius, serg. au 124e d'inf.; Henry, serg. fourr. au 104e d'inf.; Lejeune, serg.-maj. au 117e d'inf.; Maillard, mar. des log. au 13e bat. d'art. à pied; Roboam, serg.-maj. au 102e d'inf.

5e corps. — Mézières, serg. au 4e d'inf.; Richon, mar. des log. chef au 30e rég. d'art.

6e corps. — Arimas, serg.-maj. au 106e d'inf.; Billaudel, serg. fourr. au 145e d'inf.; Camus, serg. fourr. au 162e d'inf.; Galot, serg. au 147e d'inf.

7e *corps*. — Berthet, mar. des log. au 4e chass.; Carlot, serg. à la 7e sect. de commis et ouvr.; Bouvij, serg.-maj. au 133e d'inf.; Dupin, mar. des log. chef au 9e bat. d'art.; Eusminger, serg.-maj. au 15e bat. de chass.; Fouquet, serg. fourr. au 23e d'inf., Lemaitre, serg. à la 7e section de comm. et ouv.; Mainier, mar. des log. au 4e d'art.; Pellissard, mar. des log. au 5e d'art.; Saintot, mar. des log. au 5e d'art.

8e *corps*. — Beynet, serg. au 13e d'inf.; Fontaine, serg.-maj. au 134e d'inf.; Geffrin, serg. au 95e d'inf.; Joignot, mar. des log. fourr. au 1er d'art.; Jobert, serg.-maj. au 27e d'inf.; Lafond, mar. des log. au 1er d'art.; Tournier, mar. des log. au 37e d'art.

9e *corps*. — Jeanrot, serg. au 90e d'inf.; Seigneur, serg. au 135e d'inf.

10e *corps*. — Forgeron, serg. fourr. au 2e d'inf.; Germain, serg. au 41e d'inf.; Hégron, serg.-maj. au 70e d'inf.; Multner, serg. au 47e d'inf.; Réant, mar. des log. à la 15e bat. d'art. à pied; Taminau, serg.-maj. au 47e d'inf.; Valla, mar. des log. à la 15e bat. d'art. à pied; Versiny, serg. au 41e d'inf.

11e *corps*. — Colcanap, serg.-maj. au 116e d'inf.; Renaud, mar. des log. chef au 28e d'art.

12e *corps*. — Beaugier, mar. des log. au 34e d'art.; Coudert, serg.-maj. au 80e d'inf.; Parinet, serg. au 50e d'inf.

14e *corps*. — Berger, serg. fourr. au 75e d'inf.; Bouvier, serg. au 14e bat. de chass.; Deschanel, serg.-maj. au 22e d'inf.; Guepin, serg. au 30e d'inf.; Guyon, serg. au 140e d'inf.; Lamy, mar. des log. au 12e bat. d'art.; Lorioz, serg.-maj. au 157e d'inf.; Marty, mar. des log. au 12e bat. d'art.; Vannière, serg. à l'Ecole d'appl. de la Valbonne; Viallet, serg. à la 14e sect. de comm. et ouvr. milit. d'admin.

15e *corps*. — Brémond, mar. des log. chef au 19e rég. d'art.; Colas, mar. des log. chef au 10e bat. d'art.; Mesnière, serg.-maj. au 61e d'inf.; Pujol, serg.-maj. à la 15e sect. de comm. et ouv. milit. d'admin.; Savelli, serg. au 111e d'inf.

16e *corps*. — Vedel, serg.-maj. au 15e d'inf.; Watier, serg.-maj. à la 16e sect. de comm. et ouvr. milit. d'admin.

17e *corps*. — Combret, serg. au 9e d'inf.; Périssé, serg. fourr. au 126e d'inf.; Pouzet, serg. au 20e d'inf.; Regagnon, serg. au 88e d'inf.

18e *corps*. — Castets, mar. des log. au 14e d'art.; Pellié, serg. au 124e d'inf.

20e *corps*. — Bonel, mar. des log. chef au 5e huss.; Pétrolacci, serg. au 160e d'inf.

Division d'occupation de Tunisie. — Cordoliani, serg.-maj. compt. à la prison militaire de Tunis.

Devront être rendus à Vincennes avant dix heures du soir pour y subir les épreuves orales le lendemain de leur arrivée, savoir :

Le dimanche 31 Juillet, les candidats des 13e, 17e, 18e et 20e corps d'armée et de la division d'occupation de Tunisie, admissibles en 1904 et antérieurement ;

Le lundi, 1er Août, les candidats des 15e et 16e corps, admissibles en 1904 et antérieurement et les 10 candidats du 14e corps admissibles antérieurement à 1904;

Le mardi, 2 Août, les candidats du 11e corps admissibles en 1904 et antérieurement et les 16 candidats du 14e corps admissibles en 1964 ;

Le mercredi, 3 Août, les candidats des 1er, 9e, 10e et 12e corps, admissibles en 1904 et antérieurement ;

Le jeudi, 4 Août, les candidats des 7e et 8e corps, admissibles en 1904 et antérieurement ;

Le dimanche, 7 Août, les candidats des 2e et 3e corps, du gouvernement militaire de Paris et de l'Afrique occidentale française, admissibles en 1904 et antérieurement.

Les candidats se présenteront, dès leur arrivée, à l'Ecole d'administration militaire. Ils devront être en grande tenue ou en tenue de ville s'ils sont rengagés.

Emplois civils

Le serg.-maj. Léran, de la 12e sect. d'inf., nommé expédit. de 7e cl. à la préf. de la Seine.

L'ex-adj. Le Gall, du 6e d'inf. col., nommé expédit. de 7e cl. à la mairie du 9e arr. à Paris.

L'ex-mar. des log. Dedieu, du 4e huss., nommé commis l'exploitat. des postes et télégr. à Thouars.

Médailles d'honneur

Le ministre de la Guerre a décerné les Médailles d'honneur ci-après :

Médailles de bronze. — MM. Cordroch, infirmier à la 22e section ; Durant, infirm. à la 22e sect., hôp. St-Martin ; Gaillard, infirm. auxiliaire, hosp. mixte de Tulle ; Faucher, infirm. à la 12e section ; Vivenot, infirm. à la 12e section ; Mme Caillot (sœur Junite), sœur de charité à l'hospice mixte de Tulle ; M. Molinié, infirm. à la 17e section ; Grange, infirm. à la 17e section, hôp. milit. de Toulouse ; Morin, soldat au 18e d'inf., hosp. mixte de Pau.

Médailles d'argent. — Mme de Lavillette, sœur de St-Vincent de Paul, hosp. mixte de Pau ; M. Ditely, soldat de 1re cl. au 1er étranger, en Indo-Chine.

Palmes académiques

Sont nommés officiers d'Académie. — MM. Bertrand, trésorier de la société de tir du 93e territ.; Boizard, chef de musique du 50e d'inf.; Gouzou, cap. en retr.; Poirier, adj. au 50e d'inf.; Bourdon, admin. de la société de tir de Lyon ; Pétavit, adm. de la société de tir de Lyon ; Vachon, admin. de la société de tir de Lyon ; Clouzet, présid. de la féder. des sociétés d'anciens milit. de Lyon ; Laborde, chef de musique au 155e ; Gélinet, cap. adj.-maj. au 155e ; Radiot, méd.-maj. du 25e dragons ; Dupuy, off. d'adm. du serv. de l'intend. à Bourges.

Décorations coloniales

Sont promus dans l'ordre du Cambodge. — *Officiers*. — M. Rouvel, chef de bataillon au 1er tirailleurs sénégalais ; Landais, chef d'escadron au 1er régiment d'artillerie coloniale.

Chevaliers. — MM. Gayet, adj. 1er rég. étr.; Rocques, caporal 1er rég. étr.; Chaput, mar. des log. 1er maître maréchal ferrant 8e comp. cav. de remonte; Boulestin, gend. dét. Tahiti; Coquot, commis exp. minist. guer.; Aimable, adj. inf. col. 8e direct.; Haguais, serg.-maj. 1er rég. inf. col.; Schwob, adj. 5e rég. inf. col.; Chauvet, adj. 9e rég. inf. col.; Walter, sold. 10e rég. inf. col.; Martinière, adj. 11e rég. inf. col.; Marty, adj. 15e rég. inf. col.; Krumm, adj. 15e rég. inf. col.;

Lecas, adj. bat. inf. col. la Réunion: Mignon, serg. bat. inf. col. la Réunion; Rayet, sold. 1re cl. bat. inf. col. la Guyane; Champavier, serg.-maj. bat. inf. col. Nouvelle-Calédonie; Pasquet, sold. 1re cl. bat. inf. col. Shanghaï; Morlat, adj. inf. col.; Masson, adj. 4e rég. tirail. tonk.; Braun, serg. 2e rég. tir. sénég.; Marcaillou, adj. bat. sénég. Diégo-Suarez; Pellion, adj. 2e rég. tirail. malg.; Haeusler, brig. 1er rég. art. col.; Bouroie, 1er canon. bat. artil. col. Martinique; Sialelli, canon. ouvr. 1re cl. 5e comp. ouvr. artil. col.

Sont promus dans l'ordre de l'Etoile d'Anjouan. — *Officiers*. — MM. Morel, cap. 1er rég. étr.; Bonvalot, cap. 56e rég. inf.; Gillet, chef de bat. inf. col.

Chevaliers. — MM. Artigue, mar. des log. 16e légion *bis* de gend.; Pérès, lieut. inf. col.; Raillard, serg. 7e rég. inf.; Marceau, lieut. 26e rég. inf.; Constant, adj. 52e rég. inf.; Jaming, serg. 67e rég. inf.; Magaut, serg. bat. tirail. sahar.; Gobillot, adj. 8e rég. artil.; Vivet, adj. 19e rég. inf. col.; Renouard, adj. 19e rég. inf. col.; Teyssonnier, serg. 19e rég. inf. col.; Martin, serg. 19e rég. inf. col.; Clert, serg. 19e rég. inf. col.; Schmitt, sold. 1re cl. 19e rég. inf col.; Ragout, sold. 1re cl. 19e rég. inf. col.; Faucon, adj. 15e rég. inf. col.; Lenorgol, capor. four. 15e inf. col.; Reig, serg. bat. inf. col. la Guyane; Casimir, serg. bat. inf. col. la Guyane;

Eauclère, serg. bat. inf. col. la Réunion; Charconnet, serg.-maj. bat. inf. col. la Guadeloupe; Sélinger, serg. 2e com. corps disc. col.; Besançon, serg. 2e comp. disc. col.; Mars, mar. des log. batt. art. col. Martinique; Baux, mar. des log. batt. art. col. Martinique; Hellec, 1er canon. serv. batt. art. col. Martinique; Monfort, 1er canon.-conduct. détach. art. col. Guadeloupe; Estiot, brig. 2e comp. ouvr. artil. col.; Epaillard, mar. des log. 5e comp. ouvr. artil. col.; Rousseau, mar. des log. comp. artificiers art. col.; Garnier, stag. 2e cl. art. col.; Guerber, stag. 2e cl. compt. artil. col.; Fracque, adj. 2e rég. génie Madagascar; Flori, serg. 2e rég. tirail. malg.

Sont promus dans l'ordre de l'Etoile noire de Porto-Novo. — *Commandeur*. — M. Bertin, colonel, commandant le 7e rég. d'inf. coloniale.

Officier. — M. Bezu, cap. d'inf., breveté d'état-major hors cadre.

Chevaliers. — MM. Venail, adj. au 63e rég. d'infant.; Cloche, adj. au 15e rég. de chass.; Thévenon, mar. des log. à l'escad. de spahis du Sénégal; Recocque, brig. à la 19e légion de gendarmerie; Fromentin, gendarme à la légion de Paris; Le Guillou, gendarme au détachement du Sénégal ; Laubier, adj. au 5e rég. du génie; Nicod, adj. au 2e rég. d'inf. col.; Portheault, serg.-major au 6e rég. d'inf. col.; Santucci, adj. au 13e rég. d'inf. col.; Chérut, adj. au 13e rég. d'inf. col.;

Champsaur, adj. au 15e rég. d'inf. col.; Callet, sergent-major au 15e rég. d'inf. col.; Deleau, serg. au 15e rég. col.; Poulhazan, adj. au 16e rég. d'inf. col.; Brunetaud, serg.-maj. au 16e rég. d'inf. col.; Loyer, serg.-major au bat. d'inf. col. de la Martinique; Cassus-Soulanis, serg. au bat. d'inf. col. de la Nouvelle-Calédonie; Klein, serg. d'inf. col.; Amadou Demba, serg. au 1er rég. de tiraill. sénég.; Fournaise, serg. clairon au 1er rég. de tir. sénég.; Moussa Sidibé, serg. au 1er rég. de tir. sénég.; Coma Sidibé, cap. au 1er rég. de tir. sénég.; Gabeloteau, adj. au 2e rég. de tir. sénég.; Wagner, serg.-maj. au 2e rég. de tir. sénég.; Richonet, serg.-maj. au 2e rég. sénég.;

Brunet, serg.-maj. au 2e rég. de tir. sénég.; Sancenot, serg. au 2e rég. de tir. sénég.; Oumory-Diara, serg. au 2e rég. de tir. sénég.; Moreau, serg. au 2e rég. de tiraill. sénég.; Martin, serg. au 2e rég. de tiraill. sénég.; Kédiougou-Konté, serg. au 2e rég. de tiraill. sénég.; Géraud; serg. au 2e rég. de tir. sénég.; Pouget, adj. au 3e rég. de tir. sénég.; Bonnin, serg. au 3e rég. de tir. sénég.; Tournerie, serg. au bat. sénég. de Diégo-Suarez; Namory-Keita, cap. au bat. sénég. de Diégo-Suarez; Gerber, serg.-major au bat. sénég. de la Côte-d'Ivoire ;

Ky-Diallo, cap. au bat. sénég. de la Côte-d'Ivoire ; Jouon, serg. au 2e bat. de tir. du Chari; Salomon, adj. au 1er rég. de tir. malg.; Caster, adj. au 1er rég. de tir. malg.; Fresnel, adj. au 2e rég. de tir. malg.; Wenzel, serg. au 2e rég. de tir. malg.; Montillot, adj. au 3e rég. de tir. malg.; Mourot, mar. des log. chef d'art. col.; Donguy, adj. aux batteries d'art. col. de Diégo-Suarez ; Ballon, artificier aux batteries d'art. col. de Diégo-Suarez; Foulcher, adj. aux batteries d'art. col. de la Martinique ; Lagalle, mar. des log. aux batteries d'art. col. de la Martinique; Beuzart, 1er canonn. ouvrier aux batteries d'art. col. de la Martinique ; Roches, 1er canonn. servant aux batteries d'art. col. de la Martinique ; Humbert, stag. d'art. col.; Gavillot, stag. de 2e cl. d'art. col.; Le Quellec, adj. gardien de batterie de l'art. col.

Sont promus dans l'ordre du Nichan el Anouar. — *Officier*. — M. Herqué, capitaine de gendarmerie.

Chevaliers. — MM. Ruinet, sergent-major au 2e rég. tiraill. alg.; Passile, serg. 2e rég. tiraill. alg.; Amari Mohammed ould Kaddour, soldat 1re cl. au 2e rég. tiraill. alg.; Mohammed ould El Hadj Rabah, goumier à l'annexe de Djenan ed Dar ; Lagdar ben Ahmed, spahi 1er rég. spahis; Badi Mohammed ben Kada, brig. 2e rég. spahis ; Cheikh ould Sliman, cavalier 1re cl. 2e rég. spahis; Ahmed ben Naoum, spahi 2e cl. 2e rég. spahis, détaché au bureau arabe de Taghit;

Maamar bel Hadj M'hamed, spahi 2e cl. 2e rég. spahis, détaché au bureau arabe de Taghit; Mohammed ben Lakhdar, chef de peloton au maghzen de Taghit; M'Hamed ould Sliman, cavalier au maghzen de Taghit; Mohammed ould Barka, cavalier au maghzen de Taghit; M'hammed ben Amara, cavalier au maghzen de Taghit; Brahim ben Djibali, cavalier au maghzen de Taghit.

Bou noua ould Cheikh, cavalier au maghzen de Taghit; Aïssa ould Mohammed, cavalier au maghzen de Taghit; Ahmed oul Cheikh, cavalier au maghzen de Taghit; Ali ould Mohammed, cavalier au maghzen de Taghit; Belkacem ould Abdelkacem, cavalier au maghzen de Beni-Abbès; Mohammed bel Hachemi, cavalier au maghzen de Beni-Abbès ;

Montassin, adj. 1er esc. spahis sahariens ; Foucher, mar. des log. à l'esc. des spahis du Tchad ; Lion, méd. 2e cl. 1er rég. tiraill. alg.; Parsi, serg.-maj. 16e rég. d'inf. col.; Bénézis, serg.-maj. 3e rég. tiraill. sén.; Pélissier, serg. au bat. de tiraill. du Congo ; Toumané-Samaké, serg. indigène au bat. tiraill. du Chari ; Vergez, mar. des log. de gendarmerie à la Réunion.

Sont promus dans l'ordre du Dragon de l'Annam. — *Chevaliers*. — MM. Mène, cap. au 10e rég. d'inf. col.; Mairelet, lieut. au 6e rég. d'inf.; Piskeborn-Léo, serg. au 101e rég. d'inf.; Audry, serg. au 132e rég. d'inf. ; Rouquet, caporal 134e rég. d'inf. ; Wirtz, soldat de 1re cl. bat. étranger de Madagascar ; Guichenay, gendarme au détachement de Tahiti ; Gouviac, adj. au 7e rég. du génie ; Miesel, soldat 2e cl. d'inf. col. au ministère de la guerre ; Reynaud, soldat 1re cl. au 1er rég. d'inf. col ;

Piétri, adj. au 2e rég. d'inf. col.; Pierrot, adj. au 9e rég. d'inf. col.; Hoëd, adj. au 9e rég. d'inf. col.; Rebulliot, soldat au 9e rég. d'inf. col.; Callas, soldat au 10e rég. d'inf. col.; Deturche, adj. au 11e rég. d'inf. col.; Burtin, serg. au 11e rég. d'inf. col.; Viens, adj. au 14e rég. d'inf. col.; Susini, serg. au 14e rég. d'inf. col.; Nombrail, serg.-maj. au 15e rég. d'inf.;

Colin, serg. au 15e rég. d'inf.; Millot, adj. au 16e rég. col.; Jéglé, sapeur au 16e rég. d'inf. col.; Schoner, soldat de 1re cl. au 16e rég. d'inf. col.; Keller, soldat de 2e cl. au 16e rég. d'inf. col.; Lavidière, serg. au 21e rég. d'inf. col.; Fauché, adj. au bat. d'inf. col. de la Réunion ; Wunemburger, caporal au bat. d'inf. col. de la Guyane ; Huber, soldat de 1re cl. au bat. d'inf. col. de la Guyane ; Grüneissen, soldat de 1re classe au bat. d'inf. col. de la Guyane;

Albous, caporal clairon au bat. d'inf. col de Guadeloupe; Rives, soldat de 1re cl. au bat. d'inf. col. de la Guadeloupe ; Kœhler, serg. au bat. d'inf. col. de la Nouvelle-Calédonie ; Barbat, serg. au bat. d'inf. col de la Nouvelle-Calédonie ; Schumpf, soldat de 2e cl. au bat. d'inf. col. de la Nouvelle-Calédonie ; Lanza, soldat de 2e cl. au bat. d'inf. col. de la Nouvelle-Calédonie ; Ott, caporal clairon au bat. d'inf. col. de Shanghaï ; Delmas, soldat de 1re cl. au bat. d'inf. col. de Shanghaï ; Desveaux, soldat de 1re cl. au bat. d'inf. col. de Shanghaï ; Bouquet, soldat de 1re cl. au bat. d'inf. col. de Shanghaï ; Lazzaroni, soldat de 2e cl. au bat. d'inf. col. de Shanghaï ;

Sonnard, serg. au rég. de tirail. annam.; Boulenger, serg. rég. de tirail. annam.; Penhéleux, adj. 1er rég. de tirail. tonk.; David, serg. 1er rég. de tirail. tonk.; Hosatte, adj. 2e rég. de tirail. tonk.; Ospital, adj. 3e rég. de tirail. tonk.; Carlier, adj. 3e rég. de tirail. tonk.; Gachir, serg. 4e rég. de tirail. tonk.; Broquet, serg. 4e rég. de tirail. tonk.; Fougeron, adj. 2e rég. de tirail. sénég.; Drapier, adj. 2e rég. de tirail. sénég.; Schleiss, serg. four. au bat. de tirail. du Congo; Knittel, soldat à la 1re comp. de discipline coloniale ; Lœwenguth, stag. de 1re cl. d'art. colon. à la dir. d'art. navale de Cherbourg; Barrois, stag. d'art. colon. à la dir. nav. de Brest ;

Le Bouédec, stag. de 2e cl. d'art. colon. à la dir. d'art. nav. de Lorient ; Evano, 1er canonnier serv. au 1er rég. d'art. colon.; Tissot-Daguette, 1er can. aux bat. d'art. colon. de la Martinique; Meillon, adj. à la 5e comp. d'ouv. aux bat. d'art. colon. de la Martinique ; Le Goff, mar. des log. à la 5e comp. d'ouv. aux bat. d'art. colon. de la Martinique ; Laurichesse, mar. des log. à la 5e comp. d'ouv. aux bat. d'art. colon. de la Martinique; Montusclat, brig. four. à la 5e comp. d'ouvr. aux bat. d'art. colon. de la Martinique; Muraire, canonn. ouvr. de 1re cl. à la 5e comp. d'ouvr. aux bat. d'art. colon. de la Martinique ; Chardin, maître ouvr. à la dir. d'art. nav. de Cherbourg.

Nécrologie

Le général de division Philebert, du cadre de réserve, 76 ans, Paris. — Le s.-intendant militaire en retraite, Bruyère, commiss. du gouv. près le 1er cons. de guerre, 64 ans, Paris. — L'officier d'administr. principal en retr., Dourange, Vincennes. — Le lieut. Descroix, du 4e génie, 26 ans, Grenoble.

Marine

Promotions

NOMINATIONS. — Sont promus ou nommés :

Cap. de vaiss. — Les cap. de frég. Lallemand et Huguet ;

Cap. de frég. — Les lieut. de vaiss. Noël, Blaise, Tirard, Fabre Roustand de Navacelle, Grandclément, Rey, Vertier ;

Lieut. de vaiss. — Les enseignes Chauvin, Nicolas, Destremau, Motas d'Hestreux, Paul de Saulces, Costa-Lumio, Delord ;

CORPS DES OFFICIERS-MÉCANICIENS : *Mécanicien princ. de 1re cl.* — Le mécan. pr. 2e cl. Jaurès ;

Mécan. princ. 2e cl. — Les 1ers m. méc. Gauch et Cancelin ;

Mécan.-inspecteur. — Le mécan. en chef Luneau ;

Mécan. en chef. — Le mécan. 1re cl. Demore, le méc. princ. 1re cl. Mobihan ;

Mécan. princ. 1re cl. — Le mécan. princ. 2e cl. Beaujard, le mécan. princ. 2e cl. Guizol ;

CORPS DE SANTÉ : *Médecin en chef 1re cl.* — M. Couteaud ;

Méd. en chef 2e cl. — Les méd. princ. Mercier, Guézennec, Thémoin ;

Méd. princ. — Les méd. 1re cl. Chastang, Audibert, Santelli;

Méd. 1re cl. — Les méd. 2e cl. Chalibert, Cras, Chapuis, Douarre, Vialet, Donnart;

Pharmacien en chef 1re cl. — Le pharm. en chef 2e cl. Taillotte;

GÉNIE MARITIME : *Directeurs du génie marit.* — MM. Choron, Dudebout, Lhomme, Pollard;

Ingén. princ. — MM. Petithomme, Rougé;

COMMISSARIAT ET INSCRIPTION MARITIME : *Commiss. en chef 1re cl.* — M. Bobet;

Commiss. en chef 2e cl. — M. Le Seigneur;

Commiss. princ. — M. Dangibeaud;

Commiss. 1re cl. — M. Bégin;

Administrateur princ. — M. Chaussin;

Administr. 1re cl. — M. Demolière;

AGENTS TECHNIQUES DE L'ART. : *Adjoint princ. 1re cl.* — M. Coupillaud, à Ruelle;

Adjoint princ. 2e cl. — M. Billaud, à Paris;

Adjoint 1re cl. — M. Benza, à Toulon;

Adjoint 2e cl. — MM. les adj. 3e cl. Camoin, à Toulon; Petit, à Ruelle; Courval, à Cherbourg; Landemiller, à Toulon;

Adjoint 3e cl. — M. Derouet, chef surveill. techn., à Ruelle.

Mouvements du personnel

Cap. de vaiss. — MM. Lespinasse de Saune, congé p. eaux Mont-Dore; Passerat de Silans, entré hôp. Toulon; Pugibet, rentré condit. Toulon: de Beausacq, prend fonct. direct. mouv. du port à Brest; Winter, congé p. eaux Vichy; de Surgy, congé 2 m.; Sourrieu, congé pour eaux Bagnères-de-Luchon.

Cap. de frég. — MM. Escande, sorti hôp. Toulon, conval. 3 m.; Banou, désigné p. emb. c. second s. *Pothuau*; Andrieu, conval. 3 m.; Nicol, congé p. eaux La Bourboule; Fabre Roustand de Navacelle, déb. déf. mob. Rochefort, et rallie Cherbourg; de Lartigue, rentré congé; Grandclément, désigné p. emb. c. second s. *Duguay-Trouin*; de Martel, rentré résid. Brest, opte p. 3e catég. liste emb.

Lieut. de vaiss. — MM. Gonzalès de Linarès désigné p. emb. s. *Descartes*; Courme, dés. pour emb. c. canonn. s. *Pothuau*; Turin, désigné p. emb. c. torp. s. *Condé*, rempl. Boissarie; O'Neil, désigné p. emb. c. torp. s. *Châteaurenault*, rejoindra en prenant command. torp. de Toulon à Saïgon; Boissarie, chargé torp. en rés. déf. mob. Lorient, rempl. Picot; Porcher, désigné p. emb c. torp. s. *Redoutable* (prendra comm. torp. de Toulon à Saïgon); Tandonnet, désigné p. Saïgon, déf. fixe (prendra command. torp. de Toulon à Saïgon); Dauch, emb. 1er Août c. torpill. s. *Iéna*; Marguet, emb. 1er Août s. *Amiral-Aube*; Vincent, désigné p. emb. s. *Descartes*; Prod'homme, conval. 2 m. p. eaux Vichy; Basire, congé p. eaux Plombières; Caillol, congé p. eaux Vittel; Magueur, déb. *Bretagne*, résid. lib. 1 m.; Picot rallie Lorient; Le Gallen, sorti hôp. Brest, conval. 2 m.; Jourdan, désigné p. emb. s. *Descartes*; Luciani, emb. s. *Bretagne*; Hubert, déb. *Latouche-Tréville*; Ratyé, prend fonct. adjoint command. déf. mob. Rochefort; Douxami, emb. s. *Linois*; Fossey, déb. *Arquebuse*, sert serv. central torpilles, Paris; Martel, de la *Couleuvrine*, et Ourdan, de la *Dragonne*, permut. emb.; de Rothiacob, congé jusqu'au 1er Sept.; Daniel, a pris command. torp. Algérie; Fauque de Jonquières, congé 3 m., 1/2 solde; Pédone, congé 1 m., 1/2 solde; de Cacqueray, réintégré dans les cadres à compter du 20 Juillet; Bijot, rentré congé, prend rang s. liste emb.; d'Etroyat, du *Kersaint*, conval. 3 m.; Franques, emb. 1er Août, s. *Amiral-Aube*; Favereau, congé p. eaux Barèges (3e saison); Couy, déb. *Gaulois*, résid. libre 1 m.; Leloup, sert mouvem. du port, Toulon; Portalis, désigné p. emb. s. *Linois*.

Enseignes. — MM. Marie, désigné p. emb. c. second s. torp. déf. mob. Saïgon; Léon des Ormeaux, désigné p. emb. c. second s. torp. déf. mob. Diégo-Suarez; de Blois, désigné p. emb. s. *Descartes*; Gillard, emb. c. torp. s. la *Surprise* (Extr.-Or.): rejoindra à bord torpilleur c. second; Pascal, désigné p. emb. c. second s. torp. déf. mob. Saïgon: rejoindra à bord torp. c. second; Pocard du Cosquer de Kerviller, désigné p. emb. c. torp. s. *Francisque*; de Kergorlay et Ertzbischoff, désignés p. emb. s. *Descartes*; de Lajudie, de la déf. mob. Corse, et Maire, du *Mousqueton*, permut. emb.; Déchaume, désigné p. emb. s. *Redoutable* (rejoindra à bord torp. c. second); Ferrière, désigné p emb. c. second s. torp. déf. mobile Saïgon; Lanes, de la *Francisque*, et Rouvier, du *Bouvet*, permut. emb.; Daganet, destiné à *Arbalète* à son déb. du *Francisque*; Bellissent, de la *Bretagne*, désigné p. emb. s. *Bougainville*; Blanchet, destiné au *Vautour*, et Michet de la Baume, permut. emb.; Lainé, emb. s. *Sabre*; Marchand, congé 2 m., 1/2 solde; du Merle, déb. *Jurien-de-la-Gravière*, conval. 3 m.; Gaultier, déb. déf. mob. Dunkerque, rallie Brest; Kornprobst, inscrit s. liste des seconds s. s.-mar.; Massé, du *Kersaint*, conval. 3 m.; Cruchon, du *Styx*, conval. 3 m.

Aspirants. — MM. Dunoyer de Noirmont, congé p. eaux Evian; Guibaud, désigné p. emb. s. *Francisque*; Mathieu, désigné p. emb. *Sabre*; Gabolde, conval. 3 m.; de Saint-Quentin, déb. *Pascal*, conval. 3 m.; Muselier, déb. *Bengali*, conval. 3 m.

Mécaniciens. — Méc. pr. 2e cl. Baron, du *Jauréguiberry*, emb. s. *Kléber*, p. permut. avec Pellen; méc. pr. 1re cl. Bodevin, maintenu p. 1 an à bord *Kléber*; méc. princ. 2e cl. Pesqué, Denoël et Héry, désignés p. emb. s. *Descartes*; méc. pr. 2e cl. Bujoli passe du *Latouche-Tréville* s. *Kléber*; méc. pr. 2e cl. Bressange, emb. s. groupe bât. rés. Toulon; méc. pr. 2e cl. Maurel, maint. p. 2 ans atelier central de la Flotte, Toulon; méc. pr. 1re cl. Privat, rentré congé, sert à terre, Rochefort; méc. en chef Mobihan, prend 1er Août fonct. adj. maj. mar. Lorient; méc. pr. 1re cl. Kérenfort, emb. s. déf. mob. Brest; méc. pr. 2e cl. Gauch, désigné p. emb. s. *Francisque*; méc. pr. 2e cl. Talon, désigné p. emb. s. *Chasseloup-Laubat*: méc. pr. 2e cl. Chatlais passe du *Latouche-Tréville* s. *Amiral-Tréhouart*; méc. pr. 2e cl. Porre, déb. *Algésiras*, sert à Toulon; méc. pr. 2e cl. Houzette, passe du *Latouche-Tréville* s. *Saint-Louis*; méc. pr. 2e cl. Gaucelin, emb. s. *Lévrier*; méc. pr. 1re cl. Briant, déb. *Gueydon*, conval. 3 m.; méc. pr. 2e cl. Barrau, du *Montcalm*, conval. 3 m.

Corps de santé. — Pharm. princ. Chalufour, rentré congé, sert hôp. Cherbourg; méd. 1re cl. Roby, congé p. Plombières, et Dubois, p. eaux Vichy; méd. 2e cl. Bessière, conval. 3 m.; méd. 1re cl. Barrat, désigné p. emb. s. *Descartes*; méd. princ. Roux, congé p. eaux Vichy; méd. en chef 2e cl. Mercier, congé p. eaux Plombières; méd. 1re cl. Cairon, nommé secrét.-archiv. conseil santé, Rochefort; méd. 1re cl. Dargein. prend fonct. méd. résident hôp. Rochefort; méd. 2e cl. Barbe, de la déf. mob. Cherbourg, et Moulinier, du *Henri-IV*, permut. emb.; méd. pr. Santelli et méd. 1re cl. Conteaud, servent à Cherbourg.

Mouvements de la flotte

Dupleix, arrivé à La Horta, le 18; — *Foudre*, arrivée à Colombo, le 17: — *Latouche-Tréville* remis, le 20, au préfet mar. de Toulon, p. être placé en rés. normale; — *Arc*, armé Toulon, le 18; — *Ibis*, mouillé à Esbjerg, le 17; — *Duguay-Trouin* quitte Cowes; — s.-marin *Grondin*, mis à l'eau, le 16, à Toulon; — *Lavoisier* visite côte Est de Terre-Neuve pendant quinze jours; — *Troude* arrivé à Sydney, le 20.

INFORMATIONS

Exercice de sous-marins à Cherbourg

A la suite d'exercices auxquels ont pris part les sous-marins *Morse*, *Français*, *Algérien*, et les submersibles *Sirène*, *Silure*, *Triton* et *Espadon*, dans la nuit du 22 Juillet à Cherbourg, le vice-amiral Fournier, inspecteur général, a fait paraître l'ordre du jour suivant :

« Le vice-amiral, inspecteur général permanent des défenses mobiles et stations de sous-marins, félicite les sept commandants de sous-marins, MM. les lieutenants de vaisseau Benoist d'Azy, de Meynard, Boyer, Caré, Bichemin, Mégissier, Villain, qui ont effectué devant lui des lancements de torpilles sur *La-Flamme*, pour le résultat tout à fait remarquable de ces tirs, dans lesquels toutes les torpilles ont porté au but. De plus, toutes les trajectoires étaient parfaitement rectilignes.

» Ces résultats font le plus grand honneur au personnel des sous-marins de Cherbourg, tant pour la façon dont les torpilles ont été réglées que pour la précision du tir et la sûreté des manœuvres des commandants. Ils montrent, en outre, la valeur de l'entraînement militaire des sous-marins, sous la direction éclairée de M. le capitaine de frégate Mottez.

» FOURNIER. »

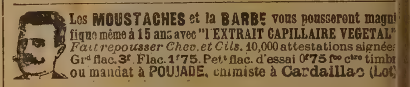
Pêcheries de Terre-Neuve. — Le premier ministre de Terre-Neuve a invité la colonie à nommer des délégués pour prendre part aux conférences que vont tenir, à Londres, les fonctionnaires français et anglais à l'effet de rédiger, conformément à l'accord franco-anglais, les règlements de pêche des deux pays dans les eaux du French Shore. L'importante question de la pêche et de l'achat de la *boëtte* sera discutée.

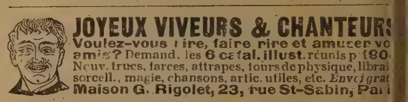
PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres signées très lisiblement, portant une adresse pour la réponse et accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur répondre directement et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.

Trois futurs apprentis élèves mécaniciens. — Ce que vous me demandez est beaucoup trop long pour être inséré ici. Envoyez-moi votre adresse et je vous ferai parvenir, au moins, les sujets donnés au dernier concours dans l'un des centres d'examen.









Le Gérant : G. LASSEUR
Imprimerie du Petit Journal, 61, rue Lafayette
Imprimé sur la machine rotative chromo-typo de MARINONI
(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — N° 35 | LE NUMÉRO 10 CENTIMES | 7 Août 1904

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE
Six mois .... 3 fr. 50
Un an .... 6 fr. »

RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES
Paris, 61, rue Lafayette, Paris
On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 8 fr. »

SOMMAIRE

L'or à Madagascar. — La guerre russo-japonaise. — La prise de Niou-Chouang. — La mission Chari-lac Tchad. — Témoignage sur le soldat russe: ce qu'il mange. — Le casque. — Les monuments glorieux de l'histoire française. — Les moucherons de la mer. — Scènes de la vie maritime. — La visite des bateaux anglais par les Russes. — Les cadets du Worcester. *— Ephémérides de la Marine française. — Les sports dans l'Armée. — A l'Officiel: Guerre et Marine. — Informations. — Petite correspondance. — Direction à donner, de Paris, aux correspondances pour la Marine de guerre, pendant le mois d'Août 1904.*

L'OR A MADAGASCAR

Le dernier courrier de Madagascar nous a apporté des renseignements d'un haut intérêt au sujet de la situation des entreprises minières de l'île. Les moins optimistes, et nous sommes du nombre, peuvent en conclure que les exploitations d'or de la colonie sont à la veille d'entrer dans une phase résolument industrielle qui, comme pour les pays de grande production tels que l'Australie, le Transvaal, l'Alaska et le Klondike, comportera probablement avant peu l'emploi d'un outillage puissant et perfectionné.

Cette transformation d'outillage qui va modifier considérablement la physionomie des exploitations, vient d'être commencée par plusieurs ingénieurs expérimentés, des Anglais — il est permis de le regretter — qui ont une longue pratique des mines du Transvaal et de l'Australie et dont l'initiative mérite à ce titre d'être enregistrée.

Le fait décisif qui a provoqué et qui justifie l'application des méthodes industrielles à l'extraction de l'or à Madagascar est la découverte toute récente, dans les régions salubres du plateau central, à quelques heures de Tananarive, de filons quartzeux d'une grande teneur aurifère, dont l'exploitation — à condition d'être faite industriellement — sera beaucoup plus rémunératrice que celle des placers d'alluvions jusqu'alors exclusivement pratiquée dans la grande île.



Chercheurs d'or à Madagascar



Femmes malgaches à la recherche de paillettes d'or

***

Avant de résumer les renseignements très intéressants qui nous parviennent à ce sujet, il convient de rappeler brièvement la genèse et les progrès successifs de l'industrie de l'or dans notre nouvelle colonie.

Les Malgaches et leur ancien gouvernement paraissent avoir ignoré pendant fort longtemps les richesses aurifères de la grande île. C'est seulement sous le règne de Ranavalo II, vers 1868, que quelques Européens, explorateurs, missionnaires ou autres ayant voyagé antérieurement dans les contrées minières d'autres parties du monde, firent à ce sujet les premières

confidences à certains officiers du palais et au premier ministre lui-même. Ils déclarèrent avec plus ou moins de réticences, que de l'aspect de certaines régions, on pouvait conclure à l'existence probable, dans les entrailles de la terre, de trésors dont l'exploitation ne pouvait manquer d'enrichir le pays. Il faut reconnaître d'ailleurs que ces premières ouvertures correspondirent à une augmentation assez marquée de l'immigration blanche, ce qui tendrait à prouver que déjà, à cette époque, certains Européens avisés n'ignoraient pas que le sol, vierge encore, de la grande île, cachait dans ses profondeurs des richesses suffisantes pour tenter les esprits aventureux.

Dès cette époque, les plus entreprenants cherchèrent à prospecter, à faire des sondages, à fouiller le lit des rivières et des torrents. Mais ces opérations étaient rendues difficiles pour tous et particulièrement pour les Blancs, par l'esprit soupçonneux et les habitudes tracassières et inquisitoriales du gouvernement d'alors.

D'ailleurs cette question de l'or divisait la Cour de Tananarive elle-même. Le premier ministre Rainilaiarivony, d'une intelligence supérieure à celle de ses compatriotes, comprit l'importance de cette découverte et s'appliqua dès le début à en tirer parti. Il fit valoir que cette exploitation aurait le double avantage d'illustrer dans l'histoire le nom de la reine, de lui permettre d'acheter des fusils, des canons, des vaisseaux, et de faire construire, sur la côte et dans l'intérieur de l'île, des ouvrages de fortification et des postes militaires protégeant le royaume contre le débarquement des étrangers et contre les incursions des tribus insoumises de l'Ouest et du Sud.

Ces raisonnements furent accueillis dès l'abord avec une certaine hostilité par les autres personnages du gouvernement. Il est même curieux de relever dans les documents de l'époque les principales objections qui furent faites par les familiers de la reine.

Comme dans mille autres faits de la politique courante d'alors, on retrouve dans la classe dirigeante malgache cette constante préoccupation d'entraver l'établissement à demeure des Européens à Madagascar et de retarder, le plus possible, le jour où ceux-ci devaient apporter aux masses populaires les lumières et les bienfaits de la civilisation.

On fit observer ainsi que l'exploitation apparente de l'or allait attirer dans l'île une foule d'étrangers, que des conflits s'ensuivraient inévitablement et que les Malgaches, en raison de la faiblesse de leurs troupes, seraient, en fin de compte, vaincus et réduits en esclavage. D'autres, ajoutent les chroniques, craignaient que le peuple, séduit par cette richesse incomestible (*tsy azo hanina*) n'en vînt à négliger la culture des terres et à être ainsi bientôt réduit à la famine.

Ces discussions sur la question de l'or, dont retentissait le Palais d'Argent, revêtaient en apparence un caractère national et humanitaire. En fait, elles avaient des motifs beaucoup moins avouables : l'intérêt personnel et la crainte de la concurrence étaient au fond de tous ces raisonnements et il est à peu près avéré que, vers cette même époque, les Nobles et le premier ministre lui-même firent commencer des exploitations clandestines auxquelles ils employèrent leurs esclaves et qui leur procurèrent de gros revenus.

Cependant, l'interdiction d'exploiter l'or subsista officiellement jusqu'à la mort de Ranavalona II, qui survint le 13 Juillet 1883.

Dès l'avènement de Ranavalona III, la nouvelle reine, Rainilaiarivony, dont l'autorité s'était considérablement affermie, ne tarda pas à imposer définitivement sa manière de voir. Il fit valoir en particulier que la guerre franco-malgache de 1883 avait trouvé le pays sans défense, en complet désarroi, et qu'il n'en eût pas été ainsi si l'exploitation de l'or avait permis au gouvernement de se créer les ressources et de se procurer les armements nécessaires.



Lavage de l'or à la battée

***

Les choses en étaient là lorsque des prospecteurs indigènes — en réalité, émissaires secrets de Rainilaiarivony — arrivèrent à Tananarive et annoncèrent la découverte due au hasard, disaient-ils, de gisements aurifères très importants dans diverses régions du Haut-Bouéni.

Le premier ministre en fit part à la reine et à son entourage avec une mise en scène habilement calculée et réussit à provoquer leur enthousiasme qu'augmenta encore, quelques jours plus tard, l'arrivée d'un kilo d'or provenant de la région d'Ampasiry. L'envoi parvint le jour de la fête du bain (Fandroana) et il fut décidé que cet or serait employé à la confection d'une couronne royale.

Les dernières résistances officielles se trouvèrent ainsi vaincues ; l'exploitation de l'or par le gouvernement fut décidée et ne tarda pas à être effectivement commencée.

La Cour d'Emyrne se procura ainsi d'assez grosses ressources ; néanmoins, l'exploitation officielle présenta certaines difficultés qui n'échappèrent point à l'esprit avisé du premier ministre.

Les quantités d'or détournées par les travailleurs et les fonctionnaires chargés de la surveillance étaient considérables, et d'autre part le gouvernement recevait des Européens des demandes de concessions de plus en plus pressantes et nombreuses, que les circonstances politiques ne permettaient plus d'écarter aussi facilement qu'autrefois.

Cet ensemble de faits amena Rainilaiarivony à entrer en pourparlers avec plusieurs entreprises, françaises ou anglaises pour la plupart, appartenant à des Sociétés ou à des particuliers et ayant pour objet les exploitations minières. Sans entrer dans le détail des conventions qu'il passa à cet effet, on peut indiquer toutefois que les clauses essentielles consistaient : pour le premier ministre lui-même, à mettre, sans conditions spéciales, les travailleurs nécessaires à la disposition des exploitants, et, pour ceux-ci, à verser chaque année au premier ministre une somme convenue payable en valeur de banque, en pépites ou en poudre d'or.

C'est dans ces conditions que Rainilaiarivony passa avec M. Léon Suberbie plusieurs contrats pour l'exploitation des gisements aurifères de la région de Mevatanana.

Aux termes de l'un de ces contrats, le gouvernement malgache prélevait 10 p. 100 du produit brut des mines ; les 90 p. 100 restant devaient être partagés également entre M. Suberbie et le premier ministre.

Tel a été, en résumé, le régime de l'exploitation aurifère à Madagascar avant la conquête française ; le gouvernement malgache, après une période d'interdiction absolue, avait fini, en somme, par autoriser partiellement les entreprises européennes ; mais le premier ministre s'était réservé un contrôle étroit sur les mines, et, surtout, la part du lion dans les produits des exploitations.

Pendant cette période, le cours de la poudre d'or à Tananarive a varié entre 1 fr. 40 et 2 fr. le gramme. Mais le marché de l'or, dans lequel le Gouvernement intervenait avec son arbitraire coutumier, a été sujet à de nombreuses et importantes fluctuations.

M.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

L'échec définitif du général Stackelberg à Vafangou (15 Juin 1904) (1) devait avoir pour conséquence une nouvelle poussée en avant de trois des armées japonaises de campagne, la quatrième devant être considérée aujourd'hui comme le corps de siège de Port-Arthur.

Le bond offensif ne tarda pas à se manifester, les têtes de colonne japonaises prenant nettement comme point de direction la grosse agglomération de troupes russes concentrées à Liao-Yang et sur la voie ferrée qui relie le quartier général de Kouropatkine au champ de bataille du 15 Juin.

Après la défaite de Vafangou, le généralissime avait dû, en effet, comme nous l'avons vu, pousser vers le Sud quelques régiments et de l'artillerie pour couvrir la retraite du général Stackelberg et éviter un nouveau désastre.

Heureusement pour les Russes, l'épuisement des troupes japonaises, leur pénurie en cavalerie et le manque de nouvelles qui en est la conséquence, ne permirent pas au vainqueur d'entamer une poursuite sérieuse, et le général Stackelberg put se retirer sans être inquiété, en utilisant la voie ferrée et en faisant refluer vers le Nord le matériel de chemin de fer qui risquait de tomber au pouvoir de l'ennemi.

Le 17 Juin, les Russes arrivaient à Yong-yé-tcheng, où ils se reposaient pendant vingt-quatre heures; le 20 Juin, ils sortaient définitivement de la région montagneuse et cantonnaient autour de Kaï-Tchéou, ayant échappé au gros danger qu'ils avaient couru d'être coupés par le Nord avant d'avoir atteint la sortie du défilé constitué par la mer et les montagnes.

On avait signalé, en effet, un mouvement vers l'Ouest de la troisième armée japonaise et d'autre part il y avait toujours à redouter que la flotte nipponne détachât au fond du golfe du Liao-Toung quelques navires qui eussent pu facilement couper la voie ferrée et la route du Nord. Une circonstance inconnue jusqu'ici empêcha les Japonais de faire cette tentative qui eût été très dangereuse pour les Russes.

(1) Voir le n° 31.



Sur le chemin de fer mandchourien. — Indigènes à l'affût des nouvelles

Cependant l'armée du général Oku (4e armée japonaise), continuait lentement sa marche vers le Nord.

Le 21 Juin, une forte avant-garde attaquait les arrière-gardes russes à Yong-yé-tcheng, les refoulait et occupait cette localité; le 22 Juin, les Japonais s'installaient à Lieou-Kia-Touen et y repoussaient plusieurs retours offensifs des troupes du général Kouropatkine que l'on signalait installé de sa personne dans la ville de Kaï-Tchéou.

Pendant le restant du mois de Juin, cette armée du général Oku n'exécutera plus de mouvements importants; la raison de son inaction est apparemment l'obligation où elle se trouve de détacher une partie de ses forces vers le Nord-Est de manière à assurer la liaison avec les troupes du général Nodzu (3e armée).

Cette armée, débarquée en Mai à Takou-Chan et forte de trois divisions (8e, 9e, 10), avait occupé Siou-yen le 8 Juin. Cette ville a une grosse importance stratégique, parce qu'elle est le nœud des trois routes conduisant à Haï-Tcheng, Ta-che-kiao et Kaï-Tchéou.

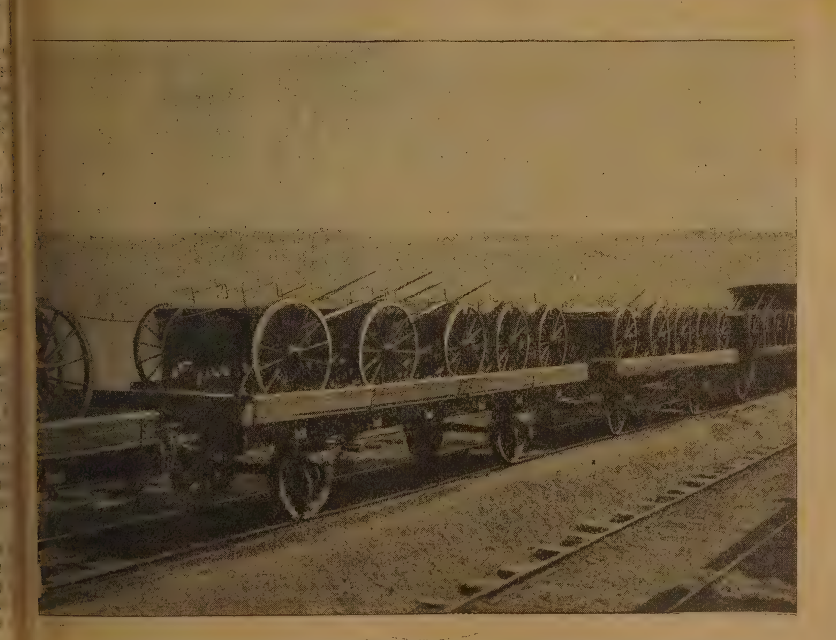
Le général Nodzu avait lancé ses trois divisions sur chacune de ces routes, quand il apprit la victoire du général Oku à Vafangou. Il donna aussitôt à ses troupes Kaï-Tchéou pour objectif, de manière à couper la retraite au général Stackelberg.

Le 16 Juin, l'avant-garde nipponne atteint le col de Tsi-Pan-Ling; le 22, une division toute entière débouche du col sur le versant Ouest des montagnes; le 23, les deux routes conduisant à Kaï-Tchéou et à Ta-che-kiao, sont le théâtre d'un vif engagement dans lequel les Russes, repoussés d'abord, finissent par s'installer et se maintenir sur « la Montagne-Noire », à cheval sur ces deux routes.

Les 26 et 27 Juin, les Japonais reprennent l'offensive et grâce à leur supériorité en artillerie, obligent les Russes à abandonner la Montagne-Noire. Le 27 au soir, l'armée du général Oku est maîtresse de tous les cols qui commandent l'accès de la voie ferrée; les trois principaux de ces passages sont ceux que suivent les routes, savoir: le col de Fa-Ling au Sud, celui de Fan-Sin-Ling au Nord et entre les deux le col de Tsi-Pan-Ling.

Au même moment, le général Kuroki, placé à l'aile droite, s'avançait sur la route de Liao-Yang et s'emparait également des cols de Muo-Tien-Ling et Fen-Choui-Ling. Ses avant-postes se portaient même jusqu'au col de Lieou-Kia-Ling.

Sur le flanc droit de l'armée japonaise, la ville de Saï-Ma-Ki, située à 70 kilomètres au Nord-Est de Feng-hoang-tcheng, quartier général de la 1re armée, était successivement prise et reprise par l'un et l'autre adversaire. Le 21 Juin, les Russes, après avoir occupé soli-



Transport de matériel d'artillerie russe sur la ligne de Kharbin à Moukden

dement la ville, se portaient vers l'Est pour attaquer les Japonais retranchés à Hai-Yen-Yumen; mais ils étaient vigoureusement repoussés; les Nippons, reprenant l'offensive, attaquaient à leur tour Sai-Ma-Ki sans pouvoir se rendre maîtres de la localité.

Devant Port-Arthur, la 2e armée progressait avec une sage lenteur. Les 12 et 13 Juin, elle subissait un léger échec à Loung-ouang-tao; dans cette affaire, les Russes obtinrent le succès grâce à l'appui du *Novik* et des contre-torpilleurs russes qui, ayant repoussé les torpilleurs japonais, purent bombarder l'ennemi dont les formations compactes étaient en vue, à bonne portée sur le rivage.

Le 26 Juin eut lieu un nouvel engagement à Chi-Kou-Chan, à 18 kilomètres Est de Port-Arthur; cette fois les Japonais eurent l'avantage; les détails de cette affaire ne sont d'ailleurs pas très clairs, vu la difficulté de recevoir des communications du général Stœssel enfermé dans Port-Arthur.

L'investissement est en effet assez étroit sans être d'ailleurs absolu; on en eut la preuve le 28 Juin, lorsque profitant de la brume, le contre-torpilleur *Lieutenant-Bourakov* put quitter le port, pousser une pointe à Niou-Chouang et rentrer à Port-Arthur quelques jours plus tard ayant déjoué la surveillance de l'escadre de l'amiral Togo.

Celui-ci continuait à croiser avec ses navires devant Port-Arthur, sans réussir toutefois à empêcher les forces navales russes de franchir le goulet; il semble d'ailleurs que le commandant en chef de l'escadre nipponne ait renoncé à bloquer étroitement la forteresse et ait adopté au contraire la tactique d'attirer en pleine mer les vaisseaux de guerre russes pour les écraser sous des forces supérieures et les détruire en détail.

Il faut convenir que si telle est la pensée de l'amiral Togo, ses adversaires sont franchement entrés dans ses vues.

Le 23 Juin, en effet, l'amiral Vitheft, successeur de l'amiral Makharov, commit la grave imprudence de sortir de la rade avec toute son escadre; celle-ci presque aussi forte qu'au début de la campagne, comprenait six cuirassés (*Peresviet*, *Poltava*, *Sevastopol*, *Retvisan*, *Cesarevitch*), cinq grands croiseurs (*Bayan*, *Pallada*, *Diana*, *Askold*, *Novik*) et 14 torpilleurs ou contre-torpilleurs.

Seuls, le *Petropavlosk* et le *Boyarin* manquaient à l'appel. Au large, on n'apercevait que quelques petits croiseurs japonais qui se retirèrent dans la direction du Sud poursuivis assez mollement par l'amiral Vitheft. Comme celui-ci approchait des îles Miao, la flotte de l'amiral Togo, masquée jusque-là par l'île Gugan, apparut soudain, forte de quatre cuirassés, seize croiseurs et trente torpilleurs ou contre-torpilleurs.

Les Russes jugeant le combat par trop inégal, tournèrent à l'Ouest, puis au Nord, se dirigeant sur Port-Arthur, dont ils étaient séparés par une distance de quinze milles.

Il était huit heures du soir et l'on ne pouvait être au mouillage avant neuf heures et demie ou dix heures; quant à rentrer dans le port, il ne fallait pas y songer, puisque le matin même, en plein jour, le passage du goulet avait demandé cinq heures.

La situation était donc critique pour les Russes et l'amiral Togo sut en profiter habilement.

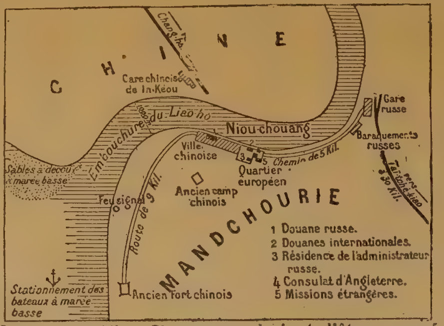
Vers huit heures trente il donna l'ordre à ses torpilleurs de se porter en avant et d'exécuter contre les navires russes des attaques réitérées; celles-ci, au nombre de huit, ne furent pas couronnées de succès, mais une neuvième tentative, exécutée vers minuit, eut pour résultat la mise hors de combat d'un cuirassé type *Peresviet* et de deux croiseurs qui durent rentrer au port à l'aide de deux remorqueurs.

Bien que les Russes aient cru devoir démentir cet échec, il paraît probable que la flotte de l'amiral Vitheft a été affaiblie, pour quelques semaines au moins, d'une grosse unité et de deux petites.

Les Japonais reconnaissent, de leur côté, avoir perdu, le 23 Juin, 2 contre-torpilleurs, le *Shira-Kumo* et le *Chidori*, et les torpilleurs *64* et *66*, tous gravement endommagés.

Le régime de la presse, en Russie, ne permet guère de se rendre compte de l'opinion des classes dites dirigeantes; mais par les appréciations échappées à la censure, il semble que l'on serait extrêmement désireux en haut lieu de voir l'amiral Skrydlov prendre possession de son commandement de l'escadre de Port-Arthur; quelques journaux ont même insinué que la tentative heureuse du contre-torpilleur *Lieutenant-Bourakov* n'avait eu d'autre but que d'aller chercher à Niou-Chouang le remplaçant de l'amiral Makharov et de l'amener à Port-Arthur.

G. M.



Le port de Niou-Chouang, qui vient d'être occupé par l'armée japonaise

LA PRISE DE NIOU-CHOUANG

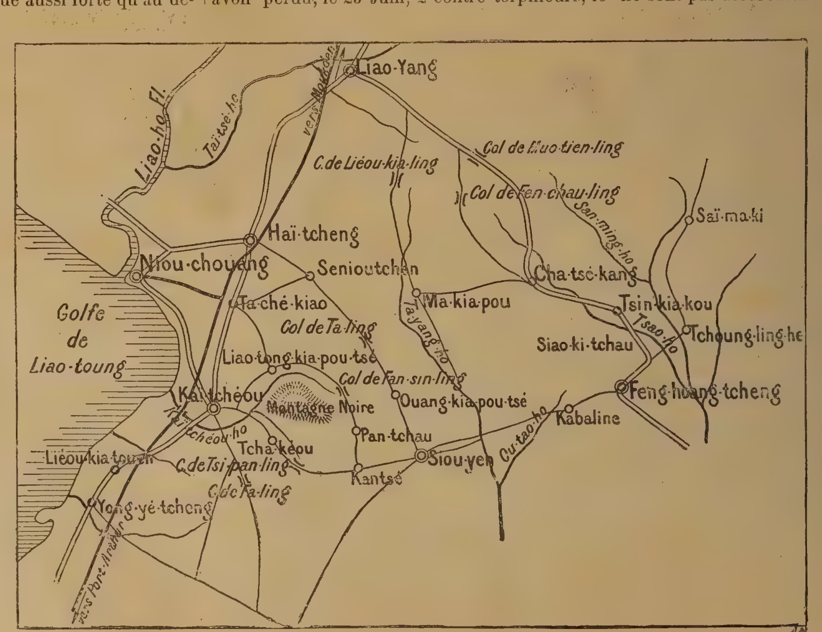
Les Japonais ont remporté, le 26 Juillet dernier, un succès considérable. Après deux journées de combat, leurs troupes ont occupé Niou-Chouang, le grand port de la Mandchourie, ce qui les rend maîtres virtuellement de la plus grande partie du chemin de fer reliant Port-Arthur à Kharbin; c'est-à-dire de la grande ligne d'opérations des Russes.

Bien que prévue depuis plusieurs semaines, la prise de possession de Niou-Chouang par les troupes du mikado produira en Extrême-Orient une impression considérable. Pour les Chinois, qui suivent avec la plus grande attention les péripéties du duel entre les deux nations, c'est le commencement de l'expulsion des étrangers de leur sol sacré; le départ définitif des blancs n'est plus qu'une question de temps, et si les Russes n'y prennent garde, les troupes du général Ma seraient bien capables de donner à leurs amis japonais un coup de main qui accélérerait ce départ. Il ne faut pas perdre de vue en effet que le général chinois dispose, à quelques lieues de là, d'une petite armée d'environ cinquante mille hommes, dit-on; ces troupes ne sont pas assurément des foudres de guerre, et leur armement, bien qu'européen, est assez disparate; mais encadrées par des Japonais, elles feraient encore assez bonne figure, et, ce qui est plus grave, leur entrée en ligne serait le signal d'un soulèvement général contre la domination russe en Mandchourie.

Lors même que l'habileté et l'énergie des généraux du tsar parviendraient à prévenir ou à étouffer dans l'œuf une révolte des jaunes, la prise de Niou-Chouang n'en aura pas moins une influence considérable sur le développement ultérieur des opérations.

Désormais la flotte japonaise, maîtresse de la mer, va pouvoir exécuter un va-et-vient continuel entre les îles du Soleil-Levant et l'embouchure du Liao.

Le problème du



Carte du théâtre des opérations dans la presqu'île de Liao-Toung

réapprovisionnement en hommes, en matériel, en vivres et en munitions se simplifie de plus en plus, puisque les colonnes de ravitaillement n'auront pas à exécuter de longues et fatigantes étapes à travers la région montagneuse du Liao-Toung, mais seront rendues presque à pied d'œuvre à une ou deux journées de marche à peine des troupes auxquelles ces colonnes seront affectées.

Niou-Chouang aux mains des Japonais sera une base d'opérations excellente pour les armées des généraux Oku et Nodzu, qui viennent de faire leur jonction à Ta-chi-kiao et qui, pivotant vers le Nord, pourront se relier aux troupes du général Kuroki avec pour objectif Liao-Yang et Moukden. S.

LA MISSION CHARI-LAC TCHAD

Au mois de Février dernier, revenait en France, après une absence de près de deux ans, le personnel de la mission scientifique *Chari-lac Tchad*, comprenant MM. Chevalier, docteur ès sciences, chef de mission, Courtet, officier d'administration de 1re classe d'artillerie coloniale, Decorse, aide-major de 1re classe des troupes coloniales, Martret, agent de culture.

Partie de France le 15 Juin 1902, la mission parvenait à Brazzaville le 18 Juillet et remontait immédiatement à Bangui à bord du *Dolisie*. Le 27 Septembre, elle atteignait la Kemo et pénétrait dans la région du Chari.

Pendant que M. Martret s'installait à Fort-Sibut et y établissait une station d'essai pour la culture des diverses espèces de plantes et d'arbres que la mission devait essayer d'acclimater dans ces territoires, MM. Chevalier et Courtet allèrent chez le sultan Es Snouss, à N'Délé. Ils se rendirent de là à M'Bélé, puis remontèrent au Mamoun, où ils firent cette constatation que le Mamoun était non un lac, comme on l'avait pensé jusqu'ici, mais un immense marais et que ce point constituait le nœud géographique entre le bassin du Congo et celui du Nil, pays d'ailleurs entièrement dévasté. Lorsqu'ils séjournèrent chez S'Noussi, ils purent acquérir la certitude que notre compatriote Crampel avait été assassiné à l'instigation de l'Arabe Is-Chekkad, son interprète et homme de confiance.

Par le Bangoran, le chef de la mission atteint Fort-Archambault, où il rejoint le Dr Decorse, qui était remonté à petites journées, se livrant à la chasse et à des observations ethnographiques dont il avait été plus spécialement chargé. Cet officier du corps de santé des troupes coloniales avait visité le pays des Saras, gens aux lèvres horriblement déformées, et recueilli au point de vue scientifique des indications extrêmement intéressantes. M. Chevalier atteint le lac Iro, dont il détermine le contour, et se rend de là, par Korbol, chez le sultan Gaourang, à Tjecna. Il pousse ensuite une pointe au lac Fitri, où il découvre près de Bahr-el-Ghazal du Tchad, des pierres taillées de l'âge préhistorique, et se rend jusque dans le Kanem. Le retour de la mission s'effectua sans encombre et le 21 Février dernier elle débarquait au complet à Bordeaux.

En outre des itinéraires nouveaux qu'elle a relevés, cette mission a découvert une espèce nouvelle de caféier, dit caféier géant, reconnu des zones à caoutchouc, étudié les cotons indigènes, tenté l'acclimatement de plantes équatoriales inconnues dans la région, déterminé les races diverses des habitants, fait en un mot une enquête économique approfondie sur les ressources en hommes, animaux, plantes, etc. Elle est arrivée à cette conclusion que ces pays ne sont pas à l'heure actuelle pratiquement exploitables.

Ils sont en effet à peu près complètement dévastés et dépeuplés par les razzias des marchands d'esclaves, comme Rabah, Es Snoussi, Gaourang. Les seuls produits susceptibles d'exploitation sont l'ivoire, le caoutchouc, les plumes, et dans l'avenir peut-être le coton.



La mission Chari-lac Tchad

MM. Chevalier, chef de mission; Courtet, officier d'administration de 1re classe d'artillerie coloniale; Docteur Decorse, aide-major de 1re classe des troupes coloniales; Martret, agent de culture.

Mais l'éloignement considérable de ces territoires, la difficulté d'accès, la route la plus accessible présentant encore bien des obstacles, rendent lointaine la possibilité de leur mise en valeur.

Ce n'est là, il est vrai, qu'un côté de la question. Il reste à la France une grande et noble tâche à remplir : travailler au relèvement matériel et moral des malheureuses populations placées sous son égide et qui doivent trouver, à l'abri de son drapeau, une tranquillité et une assurance du lendemain qu'elles ne connaissaient pas jusqu'ici.

Cette tâche sera longue, mais elle est bien faite pour séduire les officiers et fonctionnaires en service dans l'Afrique centrale française.

G. Bénin.

TÉMOIGNAGE SUR LE SOLDAT RUSSE

CE QU'IL MANGE

Au cours d'une promenade avec un pope militaire, nous vînmes à passer auprès d'un groupe de soldats qui venaient de prendre possession d'un bivouac. Plusieurs d'entre eux s'approchèrent pour baiser les manches de mon compagnon aux longs cheveux bouclés. Nous nous arrêtâmes pour les contempler un instant.

Le moment de préparer le repas était venu. De leur grand bissac en toile bise ils tirèrent du gruau d'avoine, ils le délayèrent avec un peu d'eau contenue dans leur bidon d'aluminium puis, du fer de leur bêche, creusèrent de petits foyers. Chaque soldat se mit ainsi à préparer ses aliments pour son propre compte.

Au retour de notre promenade, qui ne fut pas longue, la bouillie était déjà prête, les convives y trempaient de gros dés de pain noir qu'ils arrosaient de quelques gorgées d'eau fraîche.

— Les Français sont mieux nourris que cela, me dit en souriant le pope ? — Par politesse je protestai tout en faisant quelques réserves au tréfond de moi-même, puis je m'extasiai ; en toute franchise, cette fois, sur la rapidité avec laquelle le repas s'était fait.

— Evidemment, continua le prêtre les résultats de cette expérience vérifient, fortifient même ceux qui ont été déjà recueillis. Avec l'ustensile individuel, la cuisine est plus vite faite et, chose inappréciable, la disparition d'un homme ne risque pas de réduire à la famine un groupe tout entier.

— Vos hommes aiment beaucoup le gruau?

— Oui, et certains d'entre eux le préfèrent même à la viande, dont ils touchent 200 grammes par jour, et qu'ils consomment surtout en hachis. Nos paysans ne sont pas carnivores, la viande coûte trop cher ; ils mangent des grains, des concombres, de la soupe aux choux aigris, de la morue sèche. Leur bourse s'en porte mieux et leur corps aussi.

Plus tard je pus constater en effet que le Russe est un adepte, inconscient peut-être, mais fidèle, du végétarisme. On peut considérer comme un type de pain complet celui qu'il reçoit, fait de farine de seigle fraîchement moulue de laquelle on n'a pas éliminé tout le son. S'il est noir, et d'un aspect qui semblerait peu engageant chez nous, il est tout imprégné d'acide phosphorique, très nourrissant et fortifiant par conséquent, riche de ces huiles essentielles dont l'action est, dit-on, si salutaire.

Le Russe est aussi très friand de ces matières

grasses d'autant plus nécessaires à l'homme qu'il habite plus près des régions glacées. Le Lapon ne se régale-t-il pas d'un verre d'huile en donnant les mêmes signes extérieurs de sensualité satisfaite que le paysan bourguignon sortant de déguster son vin favori? Qui prend des aliments gras absorbe de la chaleur et les Cosaques de l'invasion ne l'ignoraient pas qui mangeaient les chandelles de nos grand'mères, au grand scandale de celles-ci! Elles les accusaient de sauvagerie et bien à tort. Ne se conduisaient-ils pas, au contraire, en gens prévoyants qui emmagasinaient du calorique pour mieux résister ensuite aux fatigues et à la morsure du froid? Ne rendaient-ils pas hommage, en ce faisant, au savoir-faire de nos aïeules qui fabriquaient elles-mêmes la chandelle avec d'excellente graisse de bœuf, de porc ou de mouton? — en un mot avec ce suif qui, additionné de quelques épices, se vend aujourd'hui sous le nom de graisse normande et sert à confectionner de bons potages.



Un paysage du pays du Tchad. — Les monts Niellim

Nous l'avons vu, l'eau constitue la boisson habituelle du soldat russe; à ce titre, il est logé à la même enseigne que son allié. Toutefois on lui donne souvent des rasades de « kwass », boisson faite avec du pain fermenté et de la menthe; il a droit, de temps à autre, à un tchark (petit verre) de « vodka », eau-de-vie blanche de grains qui n'a rien à voir, elle, avec les boissons antialcooliques préconisées par les végétariens. Enfin on lui donne aussi le moyen de préparer du thé dans lequel il trempe de petits morceaux de pain séché au four, appelés soukhari, et qui constituent, chez eux, le pain de guerre.

En campagne, l'approvisionnement en vivres comporte 400 grammes de viande, plus d'un kilo de pain, du gruau, des légumes, de la graisse, du thé. Tout cela est transporté sur l'homme — dans le bissac — ou à l'aide d'un convoi dont les voitures sont attelées par le régiment lui-même. Chaque corps d'infanterie possède ainsi une véritable cavalerie, qui traîne plus de cent voitures. C'est un spectacle curieux que d'en voir défiler un pourvu de tout son équipage. Une longue file de fourgons d'un kilomètre au moins roule derrière lui; les uns à quatre chevaux (les routes russes sont très mauvaises), les autres à deux, quelques-uns à un collier seulement.

Si l'homme doit se suffire à lui-même, le régiment peut, au besoin, en faire autant, pendant toute une semaine, et assurer aux siens sinon le luxe, au moins le nécessaire. Le soldat anglais qui a dévoré, en deux années de campagne au Transvaal, plus de 3,600,000 livres de confitures, trouverait peut-être le menu un peu sévère. Nos amis, qui sont sobres, très sobres, savent s'en contenter.

Il est bon de le proclamer au moment où les journaux japonophiles célèbrent à l'envi la frugalité du petit homme jaune. A ce point de vue encore, les grands géants blonds ne le leur cèdent en rien.

J.



Le monument élevé à la mémoire de Crampel, l'explorateur français assassiné par les S'Noussi

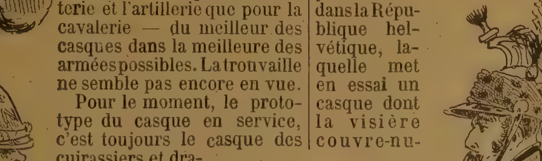
LE CASQUE

On a remarqué que, depuis quelques jours, les cavaliers de la garde républicaine et les cuirassiers, tous hommes au casque superbe, se montraient pourtant dans Paris — non seulement en tenue de ville, mais encore dans le service — sans leur casque.

C'est par prescription officielle, et vu, a-t-on formulé, la chaleur exceptionnelle qui règne cet été.

La mesure est bienfaisante, en somme: il n'est point besoin d'exiger de nos braves cavaliers un surcroît de fatigue inutile; mais cette mesure ne serait-elle pas, en outre, symptomatique, comme l'on dit, d'autres raisons que celle du soulagement passager de la gent casquée, raisons qui, aux dires d'écrivains militaires des plus autorisés, priment largement celles de thétique ou d'ancienneté que l'on a fait valoir jusqu'ici. On peut, sans inconvénient, s'interroger à l'égard de cette supposition.

Les comités techniques, au ministère de la Guerre, ne se lassent pas de poursuivre, en matière de tenue, la solution de différents problèmes — dont celui de la coiffure, et cela pour les différentes armes. Ainsi, en est-on toujours à la recherche — tant pour l'infanterie et l'artillerie que pour la cavalerie — du meilleur des casques dans la meilleure des armées possibles. La trouvaille ne semble pas encore en vue.



Carabiniers 1812

Pour le moment, le prototype du casque en service, c'est toujours le casque des cuirassiers et dragons, et c'est ce casque, de haute ancienneté on le sait, qu'on voudrait modifier — ou, peut-être, supprimer.





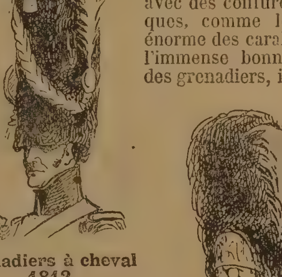
Carabiniers (inf.) 1796

Il y a doute; et, en vertu du proverbe » dans le doute, abstiens-toi », on suspend momentanément, dans le calme de la paix, le port de cette coiffure de guerre pour certains corps. C'est une expérience comme une autre. Et, de même que pour la tenue *dite* « à la Boer », de même que pour le nouveau havresac et pour plusieurs inventions de chaussures, ce fut sur la garnison de Paris que l'on expérimenta de même c'est dans la capitale que l'usage du casque est suspendu. Voilà un essai dont ne se plaindront, ni les cavaliers de la garde républicaine, ni les cuirassiers des 1er et 2e régiments, non plus, probablement, que les canonniers des batteries parisiennes qu'on a naguère armés toujours à titre d'essai, d'un terrible « pot-en-tête ».



Gendarmerie 1868

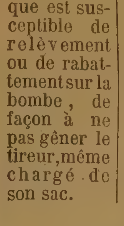
Il n'y a point qu'en France que l'on tâtonne et qu'on hésite sur le compte du casque. Cela ne signifie pas qu'on n'en veut plus : au contraire, on y tient; et l'on a raison. Il est évident qu'un casque à la fois léger et résistant; décoratif, mais sans qu'un éclat métallique le rende visible au loin; à double visière, sans pourtant que le couvre-nuque soit gênant dans le tir, conviendrait à toutes les armes, puisque ce serait à la fois une coiffure défensive et commode, un couvre-chef non déformable, ventilé et, en même temps, imperméable.

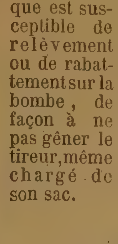


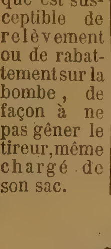
Grenadiers à cheval 1812

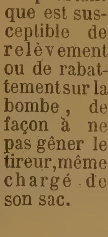
Guides 1852

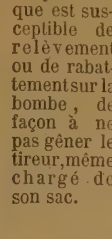
Ce casque-phénix n'est pas encore trouvé. L'Allemagne, sous ce rapport, ne semble pas chercher activement de nouveaux modèles et elle reste, comme la France, jusqu'ici stationnaire. Même remarque pour l'Autriche et la Russie. C'est en Angleterre, aux Etats-Unis et particulièrement en Suisse, que des modèles assez variés paraissent marquer un progrès dans la réalisation d'un casque moderne. La dernière conception de ce genre, c'est-à-dire celle d'un casque non métallique et pourtant bon protecteur, est née justement dans la République helvétique, laquelle met en essai un casque dont la visière couvre-nuque est susceptible de relèvement ou de rabattement sur la bombe, de façon à ne pas gêner le tireur, même chargé de son sac.







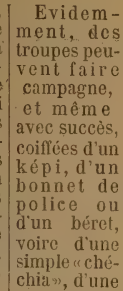






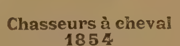
Dragons 1799

En résumé, il faut approuver l'universalité de ce désir qui serait de posséder un casque de bonne invention, et autrement qu'en métal, pour en doter toutes les armes. C'était, du reste, il y a trente ans, l'idée du général Lewal.



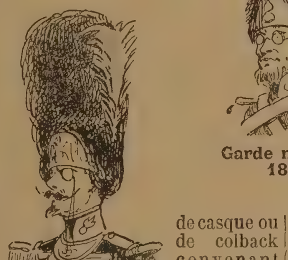
Evidemment, des troupes peuvent faire campagne, et même avec succès, coiffées d'un képi, d'un bonnet de police ou d'un béret, voire d'une simple « chéchia », d'une casquette plate ou d'un chapeau mou. Mais le soleil autant que la pluie nous protestent que ces coiffures déformables ne sont ni hygiéniques ni confortables.



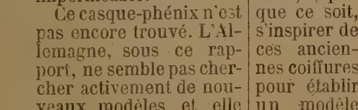


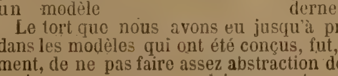
Chasseurs à cheval 1854

D'autre part, si les générations militaires précédentes ont fait la guerre avec des coiffures archaïques, comme le casque énorme des carabiniers ou l'immense bonnet à poil des grenadiers, il ne s'ensuit pas qu'il faille, en quoi que ce soit, s'inspirer de ces anciennes coiffures pour établir un modèle de casque ou de colback convenant aux générations actuelles et à la guerre moderne.



Grenad. de la garde 1865





Le tort que nous avons eu jusqu'à présent, dans les modèles qui ont été conçus, fut, justement, de ne pas faire assez abstraction de types anciens, que nous nous plaisons, certes, à contempler au Musée de l'Armée, mais dont la vue ne doit pas nous porter à faire fausse route dans la recherche du vrai casque des armées du vingtième siècle.

LE CLERC DU GUET.



LES MONUMENTS GLORIEUX de l'histoire française

L'ARC DE TRIOMPHE DU CARROUSEL

L'arc de triomphe du Carrousel, ainsi que la colonne de la place Vendôme et l'arc de triomphe de l'Etoile, fait partie des monuments de Paris qui ont été élevés dans le but de consacrer le génie militaire de Napoléon, la gloire de la *Grande-Armée* et les succès étonnants obtenus par la bataille d'Austerlitz, dite la bataille des *Trois-Empereurs.*



Gendarme maison du roi 1814

Artillerie à cheval 1814

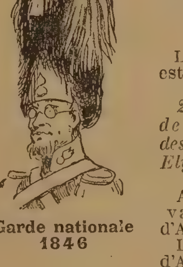
L'arc de triomphe est surmonté d'un quadrige et sa décoration architecturale est complétée par quatre inscriptions lapidaires et par dix bas-reliefs en marbre. Les six inscriptions lapidaires sont le mémorial de la campagne de 1805. Il faut les suivre dans l'ordre chronologique.

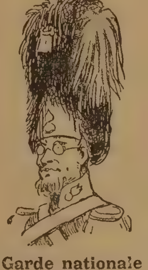
Sapeur 1850

1° Entrée principale, face au Louvre :

L'Armée française embarquée à Boulogne.]
Menaçait l'Angleterre;
Une troisième coalition éclate sur le Continent.]
Les Français volent de l'Océan au Danube ;]
La Bavière est délivrée,
L'armée autrichienne prisonnière à Ulm.]
Napoléon entre dans Munich.
Il triomphe à Austerlitz.
En moins de *cent jours*
La coalition est dissoute.]



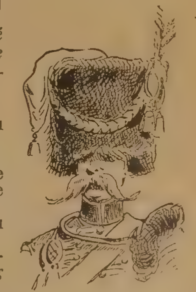




Garde nationale 1846

2° Du côté de l'avenue des Champs-Elysées :

A la voix du vainqueur d'Austerlitz]
L'Empire d'Allemagne tombe ;]
La confédération du Rhin est formée.]
Les royaumes de Bavière et de Wurtemberg sont créés :]
Venise est réunie à la couronne de fer,]
L'Italie entière se range sous les lois de son libérateur.]



Chasseurs à cheval 1811

3° Du côté de la rue de Rivoli :

Maître des Etats de son ennemi
Napoléon les lui rend :



L'arc de triomphe du Carrousel

Il signe la paix le 27 Décembre 1805
Dans la capitale de la Hongrie
Occupée par son armée victorieuse.

4° Du côté de la Seine :

Hommage à la Grande-Armée
Victorieuse à Austerlitz en Moravie.

Le *2 Décembre 1805*, jour anniversaire
Du *couronnement* de Napoléon.

Les six bas-reliefs en marbre, placés au-dessus des petits arcs, représentent les sujets suivants : capitulation d'Ulm, bataille d'Austerlitz, entrée des Français à Munich, entrée des Français à Vienne, entrevue de Tilsit (25 Juin 1807) et traité de Presbourg (25 Décembre 1805).

L'arc de triomphe du Carrousel est sur le modèle de celui de Septime-Sévère à Rome, parce que Napoléon poursuit toujours son but de chercher à rétablir l'empire d'Occident en sa faveur, en abandonnant l'Est de l'Europe au Tsar de toutes les Russies.

Napoléon a fait rapporter à Paris le quadrige de Venise et s'en est servi pour orner l'attique de l'arc de triomphe du Carrousel. Mais ce superbe bronze a été repris par les Autrichiens en 1814, et Louis XVIII l'a fait remplacer par un groupe de bronze de Bosio, groupe qui se compose d'un char traîné aussi par quatre chevaux et conduit par une femme personnifiant la Restauration.

C. BOISSONNET.

A NOS LECTEURS

Nous engageons ceux de nos lecteurs qui font de la photographie, s'ils veulent obtenir des clichés et des épreuves absolument irréprochables, à demander le formulaire Lumière, que cette importante maison adresse *gratis* et *franco* à tous ceux qui lui en adresseront la demande.

Ecrire à M. Lumière, à Lyon.

LES MOUCHERONS DE LA MER

(Torpilleurs d'escadre et torpilleurs garde-côtes)

Au cours des événements d'une poignante actualité, le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial*, a initié ses lecteurs aux secrets des infernales « marmites sous-marines » (1). Mais les torpilleurs n'ont sans doute pas dit leur dernier mot dans la lutte russo-japonaise, et il ne sera pas sans intérêt d'exposer brièvement les phases générales de l'utilisation militaire des « moucherons de la mer ».

Toutes les nations maritimes ont été conduites à envisager deux éventualités d'emploi de ces petits bâtiments; toutes ont adopté la double classification : torpilleurs de haute mer attachés aux escadres et torpilleurs des défenses mobiles, gardiens du littoral.

Torpilleurs d'escadre et torpilleurs garde-côtes ne sont pas sans exiger quelques différences d'organisation. Ceux-ci n'ont à opérer que dans les limites restreintes de leur arrondissement. Ils sont renseignés par les sémaphores, appuyés par les défenses de terre. Ils sont ravitaillés en eau, charbon, vivres, torpilles, par les « mères gigognes », les centres de stationnement, les postes de refuge. Ils ne naviguent au large que momentanément. Les torpilleurs d'escadre, au contraire, doivent avoir assez de qualités nautiques, d'endurance, d'habitabilité, de rayon d'action pour suivre les divisions navales partout et par tous les temps. Le tonnage d'un torpilleur garde-côtes peut ne pas dépasser 80 à 90 tonneaux. Le torpilleur d'escadre, vraiment « marin », en déplacera au moins 180.

Les uns et les autres doivent avoir la plus grande vitesse possible. Leurs véritables armes sont leurs torpilles automobiles et leurs « longues jambes », puisqu'ils ne portent que quelques pièces de petite artillerie pour se défendre contre les « destroyers » similaires.

(1) Voir le n° 24.

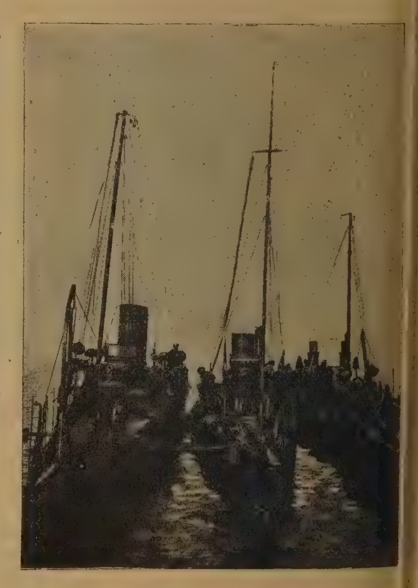
Les uns et les autres sont des « myopes » dont les gestes militaires doivent être guidés soit par la force navale à laquelle ils appartiennent, soit par les avisos divisionnaires des défenses mobiles. L'escadre ou un croiseur convoyeur voit et veille pour eux, les munit de tous les renseignements préalables recueillis sur les positions de l'ennemi, les protège contre les vedettes de l'adversaire, les conduit jusqu'au but à attaquer, les rallie après l'action.

Les puissants antidotes opposés aux « moucherons de la mer », la vulnérabilité de leurs coques exigent, pour le succès d'une opération de torpilleurs, qu'elle soit conduite très audacieusement, par surprise et avec un grand nombre d'unités. Quelques torpilleurs feront sans doute « leur trou dans l'eau », mais David aura raison de Goliath... Les pygmées auront, d'ailleurs, l'astuce de ne s'attaquer qu'à un géant déjà affaibli et démoralisé. Un précédent duel de canonnage a-t-il mis à mal les superstructures et l'artillerie légère du cuirassé? Son équipage est-il énervé et fatigué par de fréquentes veillées prolongées aux postes de défense contre les destroyers? La nuit est-elle noire? La brume couvre-t-elle la mer? Les rideaux de pluie font-ils des écrans opaques aux faisceaux des projecteurs? — En avant, les torpilleurs! Et que vos cheminées ne crachent pas trop d'escarbilles révélatrices! — Une grêle de projectiles s'abat sur vous? — Qu'importe! tout projectile qui ne paralyse pas un de vos organes vitaux est un projectile perdu. Si vos machines, chaudières, gouvernails restent saufs, vous marcherez à toute vitesse une fois découverts et frappés, et il n'est de voie d'eau qui vous empêchera de parcourir quelques centaines de mètres et de lancer votre torpille avant de couler.

***

Cette même conception de n'attaquer par la torpille qu'un ennemi déjà affaibli préside à l'emploi des torpilleurs dans un combat d'escadre à escadre. La précision de l'artillerie moderne permet d'ouvrir à grande distance une canonnade efficace.

Pendant la première période de la bataille navale, les torpilleurs demeurent tapis à l'abri, contre les murailles cuirassées, du côté opposé au feu.



Moucherons de la mer

Le vaisseau « NAVARIN », bâtiment central de la défense mobile de Brest

Quand les bâtiments se seront rapprochés, quand les obus auront saccagé les ponts de l'adversaire et détruit la plus grand partie des mitrailleuses qui devaient briser l'élan des torpilleurs, ceux-ci se démasqueront pour se ruer à l'assaut des cuirassés...

* * *

— Mais alors, s'inquiéteront les bourses taillables et corvéables, de méchants torpilleurs de quelque centaine de mille francs vont couler tous mes cuirassés si chèrement édifiés à coups de millions?

— Rassurez-vous, bon contribuable! Il en sera peut-être souvent pour les torpilleurs comme pour les chasseurs : chaque plomb ne tue pas son faisan. Si perfectionnée soit-elle, la torpille n'en reste pas moins une arme sujette à erreurs; et tous les navires blessés ne meurent pas lorsque l'on sait, comme en France, leur administrer le savant remède préventif d'un compartimentage rationnel.

DE VIEILFAYOL.

SCÈNES DE LA VIE MARITIME

A bord, l'été

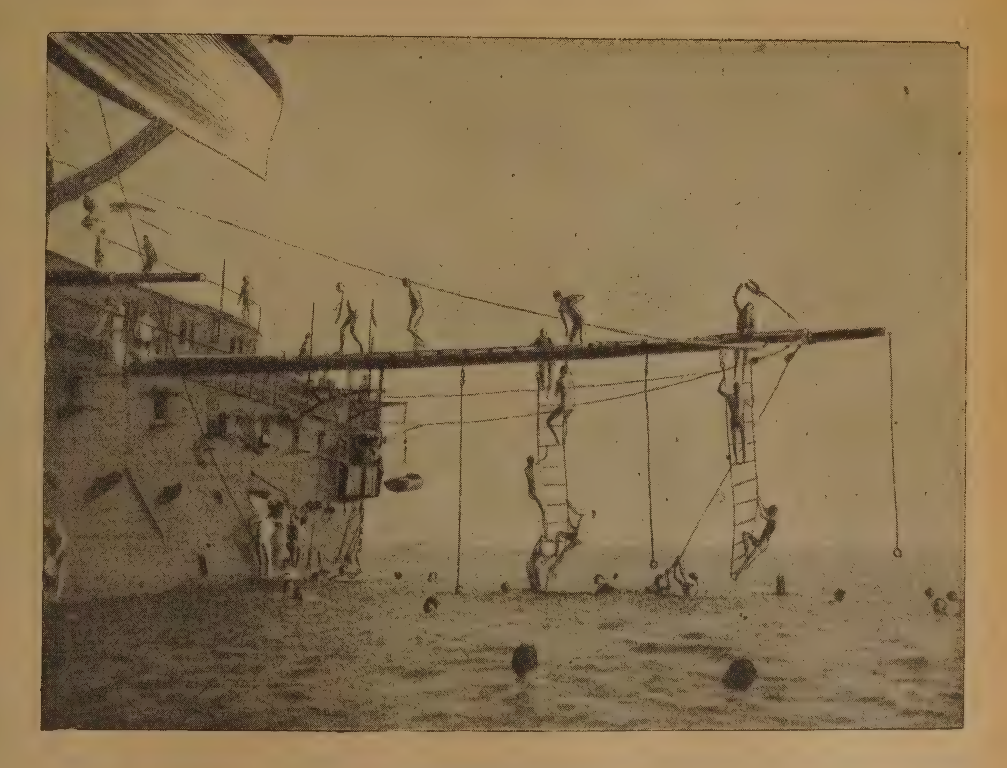
Par les chaleurs caniculaires qui viennent de sévir partout en France, avez-vous songé quelquefois, assis au frais, à nos pauvres marins enfermés dans leurs forteresses d'acier? Le soleil surchauffe la carcasse métallique du vaisseau, au point de la rendre brûlante au toucher ; au dedans, par suite, en dépit des ventilateurs, des sabords et hublots partout ouverts, on court le risque de cuire à l'étouffée ! Les moyens les plus ingénieux ou pittoresques, dus à l'initiative de chacun ou à la sollicitude de l'autorité supérieure, combattent l'excès de la température dans la mesure du possible, mais presque toujours avec plus de bonne volonté que de succès.

Voici le pont du bâtiment et ses superstructures recouverts de tentes, et ses flancs revêtus des *rideaux de carène :* ceux-ci, reliés à la tente et soutenus par des tangons, forment une sorte d'immense jupon sous lequel circule, le long des flancs du navire, un air plus frais dans une ombre bienfaisante.

Les embarcations font, elles aussi, une toilette d'été du même genre.

Officiers et équipages ont pris la tenue en blanc, tout au moins en service ou pour descendre à terre, car dans les chambres et dans les postes d'équipage, il règne parfois un laisser-aller... excusable entre hommes et vu la cruauté du thermomètre.

En campagne lointaine, dans les pays chauds, l'emploi du temps est modifié de façon à éviter — sauf le cas d'absolue nécessité — toute fatigue, tout mouvement à l'extérieur, de dix heures du matin à trois ou quatre heures de l'après-midi. Les hommes sont douchés au moyen d'un jet de lance projeté sur le fond d'une baille suspendue en l'air. Enfin l'une des grandes ressources et aussi l'une des distractions du bord, en été, c'est la baignade.



La baignade à bord

Tout autour du navire immobile au mouillage, c'est un grouillement joyeux de solides et agiles gaillards qui plongent, émergent s'ébattent, bruyamment, couren sur les tangons ou grimpent aux agrès.

Pourtant, le croirait-on, nombre de nos marins, même de ceux qui sont nés et ont grandi au bord de la mer, ne savent pas nager. En vain les règlements de la marine de guerre spécifient que nul n'obtiendra un brevet de spécialité, quel qu'il soit, « s'il n'est capable de se soutenir sur l'eau *pendant trente minutes* » ; je ne sache pas que cette condition soit exigée dans la pratique.

Donc, pour les hommes qui ne savent pas nager, on *mouille* le long de la muraille du navire une voile qui sert de piscine et semble un immense tub : on le désigne toujours sous le nom de « bonnette ».

C'est dans la bonnette que tout l'équipage indistinctement, y compris les meilleurs nageurs, est tenu de se baigner si l'on se trouve dans des eaux fréquentées par les requins.

Cette précaution même n'est pas toujours suffisante, dit une légende d'après laquelle on aurait vu ces astucieux animaux, d'un vigoureux coup de queue donné sous la bonnette, projeter quelque malheureux baigneur hors de son abri et le happer avant qu'il ait pu s'y réfugier de nouveau.

A. G.

Les coques en acier s'échauffant beaucoup au soleil, on les garantit par un système de tentes très complet

La visite des bateaux anglais par les Russes

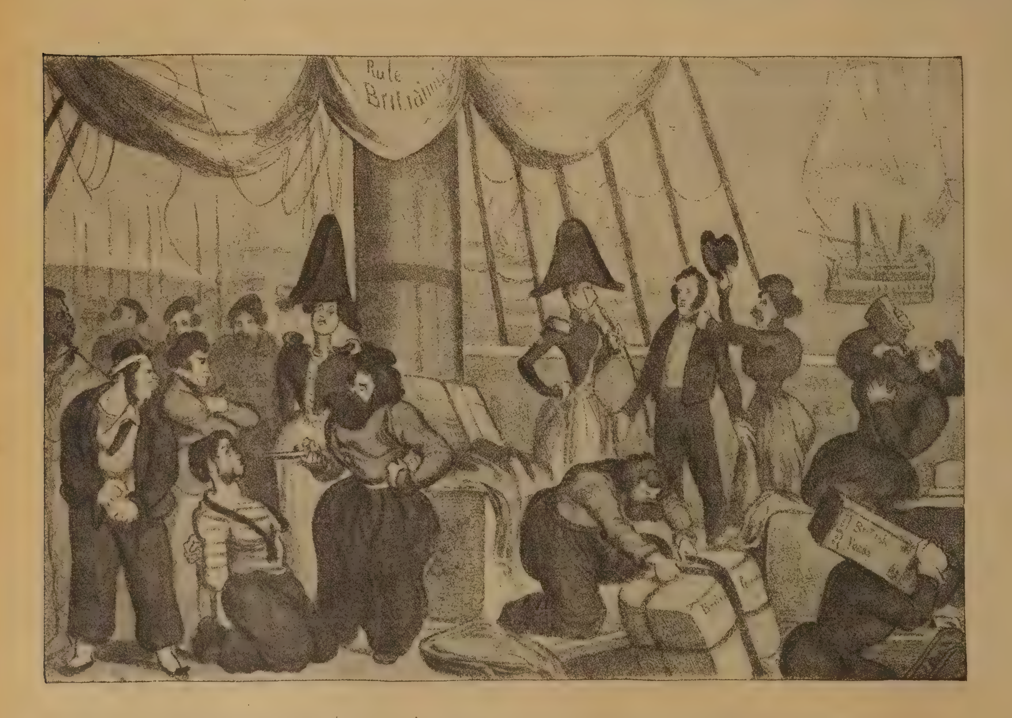
Le *Daily Graphic* a publié, cette semaine, la reproduction d'une curieuse gravure : celle que nous donnons aujourd'hui. Cette gravure fut éditée par Mac Lean en 1829, époque à laquelle les flottes française, russe et anglaise venaient de faire subir, à Navarin, un échec sérieux aux flottes turque et égyptienne alliées. Pour ceux de nos lecteurs qui ne savent pas l'anglais, nous traduisons sans les commenter les deux légendes que le caricaturiste a écrites sur son œuvre, dans le but, certainement, d'en augmenter l'humour et de rendre la satire plus agressive.

Dans le haut, nous lisons — ce sont les matelots qui parlent : « *Si nos chefs ne nous avaient pas lié les mains, vous ne nous traiteriez pas de la sorte. Mais qu'importe ! nous vous donnerons une « frottée « avant peu !* »

Dans la légende du bas, l'auteur est moins agressif, mais il ne ménage pas son ironie. Voici d'abord le titre : *Visitant un navire anglais dans les Dardanelles*. Le caricaturiste croit devoir compléter le titre par cette saillie : *Ou : Comment notre fidèle alliée* (la Russie) *montre son respect pour le drapeau britannique*.

Nous avons cru intéressant de montrer cette amusante gravure, où sont ridiculisés à la fois les officiers anglais avec leurs fines tailles et les marins russes à la barbe abondante. Cette caricature, qui remonte à soixante-quinze ans, est curieuse au moment où l'incident du *Malacca* a failli amener des complications diplomatiques sérieuses.

WILL DARVILLÉ.



Caricature anglaise de 1829, montrant un navire anglais visité par les Russes

NOTRE TABLE DES MATIÈRES

A la fin de l'année, le Petit Journal MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, donnera une *table des matières*.



Le prince et la princesse de Galles quittent le vaisseau-école « WORCESTER »
(Phot. Chusseau-Flaviens.)

Ephémérides de la Marine française

4 Août 1884. — Le contre-amiral Lespès, ayant son pavillon sur *La-Galissonnière*, bombarde Kalung occupé par les Chinois.

5 Août 1690. — Après son succès de Béveziers, Tourville poursuit la flotte ennemie, il opère un débarquement à Teignmouth, sur la côte d'Angleterre, s'empare d'une batterie et détruit douze vaisseaux.

6 Août 1844. — Le prince de Joinville bombarde Tanger avec une division détachée de l'escadre d'évolutions et composée des vaisseaux : *Jemmapes, Suffren* et *Triton*, de la frégate *Belle-Poule*, et des bricks *Cassard* et *Argus*.

7 Août 1799. — Bruix rentre à Brest après une campagne de plusieurs mois dans la Méditerranée. Il a rendu des services signalés à l'armée d'Italie, mais, trop inférieur en force aux escadres anglaises, il n'a pu secourir ni Malte ni l'armée d'Egypte.

8 Août 1778. — D'Estaing force l'entrée de la rade de Newport afin de seconder les opérations des Américains dans Rhode-Island. Les Anglais sont obligés d'incendier ou de couler quatre frégates et une corvette pour les empêcher de tomber contre nos mains.

9 Août 1780. — Une escadre franco-espagnole, sous les ordres de don Luis de Cordova, anéantit, au large du cap Finistère, un convoi anglais de 60 voiles, qui portait des renforts en Amérique et aux Indes.

10 Août 1782. — La frégate *Nymphe*, 32, P. Troplong du Rumain, succombe après une lutte acharnée contre la frégate anglaise *Flora*, 44, supérieure en force.

Tous les officiers de la *Nymphe* étaient hors de combat. Du Romain, considéré comme l'un des chefs les plus énergiques de notre marine, et déjà connu par plusieurs actions d'éclat, était malheureusement au nombre des morts.

11 Août 1555. — Soutenue par les deux vaisseaux du Roi, *Emerillon* et *Faucon*, une flotte dieppoise s'empare, à hauteur de Douvres, après un combat très vif, d'un grand convoi flamand et fait un immense butin.

DANS LA MARINE ANGLAISE

LES CADETS DU « WORCESTER »

La flotte anglaise constitue à la mère-patrie un rempart d'acier, qui est sa sauvegarde. Tout Anglais est pénétré de cette vérité, et tout ce qui touche aux choses de la mer et aux intérêts de sa marine provoque toujours dans le peuple anglais l'intérêt le plus passionné.

Le gouvernement, à qui incombe le soin de maintenir la puissance navale anglaise à hauteur des tâches les plus difficiles qui pourraient lui incomber, et qui, pour y parvenir, a le pénible devoir de demander chaque année au pays des contributions maritimes toujours plus élevées, ne laisse pas échapper une occasion de relever, autant qu'il le peut, le prestige déjà si grand du métier de la mer.

C'est ce sentiment qui amenait, il y a quelques jours, le prince et la princesse de Galles à bord du vieux vaisseau, le *Worcester*, mouillé devant la ville de Greenhiltre, pour y distribuer leurs prix à environ 200 cadets qui y sont élevés tant pour le service de la marine de guerre que pour celui de la marine marchande.

Dans son allocution, le prince de Galles a rappelé que plus de 3,000 matelots, qui avaient fait honneur à la marine anglaise, avaient passé à bord du *Worcester*, et a dit que tout cadet du *Worcester* devait être fier d'avoir monté le même bâtiment que l'amiral Togo, qui a servi dix-huit mois sur le vieux vaisseau.

S.

Nous mettons l'immense publicité du **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, *à la disposition des intéressés, en publiant gratuitement toutes informations militaires, maritimes et coloniales, d'un intérêt général.*



Le vaisseau-école de mousses anglais « WORCESTER »
(Phot. Chusseau-Flaviens.)

Le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL *doit se trouver chez tous les correspondants du* **Petit Journal** *sans exception.*

12 Août 1450. — Les Anglais sont chassés de Cherbourg, leur dernier refuge en Normandie. L'amiral de Coëtivy est emporté par un boulet pendant l'attaque de la place.

13 Août 1830. — Le vice-amiral Duperré est élevé à la dignité d'amiral de France en récompense de ses services pendant l'expédition d'Alger.

14 Août 1840. — Ordonnance royale réorganisant les trois régiments d'infanterie de marine, existant à cette époque et les portant de 90 à 130 compagnies.

La moitié des effectifs est stationnée en France et l'autre tient garnison aux colonies.

LES SPORTS DANS L'ARMÉE

VÉLOCIPÉDIE

Le brevet militaire. — C'est aujourd'hui dimanche 7 Août que sera donnée l'épreuve pour le brevet militaire cycliste, organisée par l'Union vélocipédique de France. Volontairement exilée de Montgeron, l'U. V. F. reprendra à cette occasion le parcours classique de 100 kilomètres, par Montgeron, Melun, Ozoir et retour.

Le brevet sera délivré à tous les concurrents ayant accompli le parcours en moins de cinq heures. En outre, des médailles et des diplômes seront accordés aux premiers arrivants, au prorata du nombre des engagements; seuls les professionnels et les indépendants ne peuvent participer à ces dernières récompenses.

Les engagements sont reçus au siège social de l'U. V. F., 6, boulevard des Italiens (droit d'entrée, 1 franc pour les unionistes, et 3 francs pour les indépendants).

DANS LES RÉGIMENTS

A Saint-Mihiel. — A l'occasion de la fête du 150e d'infanterie, une réunion sportive sera organisée. Elle comprend une course à pied de 9 kilomètres, sur le parcours de Saint-Mihiel, les Paroches, Dompcevrin et retour, des courses de 500 et de 100 mètres, et des concours de sauts en longueur, en hauteur et de lancement de poids.

Un match de football-association entre les équipes de l'Union sportive du 150e complétera le programme.

~~~~ Le colonel de Valory, commandant le 161e d'infanterie, vient d'offrir à chacune des compagnies de son régiment, un ballon de football. Il est question d'organiser, avant le départ pour les manœuvres, un championnat intercompagnies.

ATHLÉTISME

Un record du monde. — Le soldat Gonter qui, lors des championnats de France de courses à pied et concours athlétiques, avait gagné le championnat de saut à la perche en sautant 3 m. 69, établissant ainsi le record du monde, a fait mieux dimanche dernier à Bordeaux.

Au cours d'une réunion du Sport athlétique bordelais, il a passé 3 m. 77, battant ainsi de huit centimètres son propre record.



La dernière inspection. — Le général de division F. de NÉGRIER, inspecteur d'armée, et ses officiers d'ordonnance

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active. — Nominations et Mutations

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

M. le gén. de brig. Weick, dispon., a été dés. pour inspecter le 4e arrond. de gend., en rempl. de M. le gén. Doutreleau, décédé.

M. le gén. de brig. de France, comm. la 56e brig. d'inf. (28e div., 14e corps) à Chambéry, est placé, à dater du 24 Juillet, dans la 2e sect. (rés.) du cadre de l'état-major général de l'armée.

Le gén. de brig. d'Esclaibes, comm. la 2e brig. d'inf. (1re div., 1er corps), est nommé adj. au comm. en chef préfet du 3e arrond. marit., gouv. de la pl. de Lorient, en rempl. de M. le gén. de brig. Doutreleau, décédé; le col. Strafforello, comm. le 7e génie, est nommé au comm. par intérim du génie de la 20e rég., à Nancy, en rempl. de M. le gén. de brig. Marga, placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité.
~~~~

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

M. Guyot, cap. d'inf. h. c., off. d'ord. du gén. comm. la 8e brig. d'inf. (14e div., 2e corps), a été dés. pour servir en la même qual. auprès du gén. comm. la 20e brig. d'inf. (10e div., 5e corps) (emploi vacant).

M. Pichat, cap. brev. au 109e, a été mis en act. h. c. pour être affecté au serv. d'ét.-maj. et dés. pour servir en qual. d'off. d'ordonn. auprès du gén. comm. la 79e brig. d'inf. (40e div., 6e corps) (emploi vacant).

M. Poncet, capit. au 11e d'art., a été dés. pour servir en qualité d'off. d'ordonn. auprès du gén. de div. André, ministre de la guerre.

M. Spitz, capit. d'inf. h. c., off. d'ord. du gén. comm. la 44e brig. d'inf. (22e div., 11e corps), a été dés. pour servir en la même qualité auprès du gén. comm. la 10e brig. d'inf. (9e div., 3e corps), en rempl. du capit. d'inf. brev. Boreau de Roincé, réintégré dans son arme.

M. Alexandre, capit brev au 13e d'art, a été mis en act h c, pour être aff au serv. d'état-major, en rempl. du capit du génie brev Fillonneau, mis h c (colonies), et a été nommé à un emploi de son grade à l'état-major du gouvern milit de Paris.

M. Souriau, capit. au 1er d'art col., a été dés. pour être employé à l'état-major du corps d'armée des troupes col (emploi vacant). Il comptera à l'état-major partic de son arme.

SERVICES D'ÉTAT-MAJOR ET DU RECRUTEMENT

Ont été nommés dans le corps des officiers d'administration des services d'état-major et du recrutement :

Au grade d'officier d'administration de 3e classe : Pour prendre rang du 18 juillet. — M. Lecamp, adj. au 34e d'art. stag. à l'ét.-maj. du comm. de la subdiv. de Batna, en rempl. numérique de M. Louvat, promu. Maint.

M. Seuzaret, adjud. au 159e d'inf., stag. à l'ét.-maj. du gouv. de la place forte de Briançon et de la subdiv. de rég. de Gap, en rempl. numérique de M Chaulet, promu. Maint.

INFANTERIE

M. Gilloux, lieutenant en non-activ. pour infirm., est réintégré dans les cadres, en rempl. de M. Barraud, promu, et est affecté au 78e d'inf.

M. Wattremez, capit. au 70e, passe au régiment de sapeurs-pompiers de Paris, en rempl. du capit. Marix, promu au grade de chef de bat.

M. le capit. Dutrut, pr. adj. de géogr. à l'Ecole spéc. milit., a été dés. pour être dét. au 2e bur. de la dir. de l'inf. au minist. de la guerre, en rempl. du capit. Nerel, promu chef de bat.

CAVALERIE

M. Schneider, lieut. au 7e drag., est mis h. c. col. (escad. de cav. de l'Indo-Chine).

M. Codou, capit. trésor. du 18e chass., passe au 1er rég. de spahis (trésor.).; M. Jacquin, capit. trésor. du 1er spahis, passe au 18e chass. (trésor.).; M. de Brémond d'Ars, capit. au 7e chass., passe au 24e drag. Maint. attaché milit. en Grèce; M. Guérard, capit. au 24e drag., passe au 7e chass.; M. Jouin, capit. au 15e drag., passe au 20e chass. Maint. stag. d'état-major : M. Vallet de Villeneuve-Guibert, capit. d'habill. au 20e chass., passe au 15e drag. (habill.).

PERSONNEL DES REMONTES

M. Carrère, capit. au 10e huss., off. achet. à titre tempor. au dépôt de rem. de Saint-Jean-d'Angély, est nommé off. achet. à titre perman. au dépôt de remonte d'Agen; M. Bringard, vétér. en 1er au dépôt de remonte d'Angers, est nommé achet. à titre temp. au même dépôt; M. Meyranx, vétér. en 1er au dépôt de remonte de Saint-Jean-d'Angély, est nommé achet. à titre temp. au même dépôt.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES

M. Fraimbault, vétér. en 2e au 35e d'art., est aff. au 1er d'art. col. et placé h. c.; M. Remond, vétér. en 2e au 6e huss., dét. aux établ. hippiques de Suippes, est nommé direct. de l'annexe de remonte de Bonnavois; M. Waskovit, vétér. en 2e au 8e drag., est dét. aux établ. hippiques de Suippes.

ARTILLERIE

Les chefs d'esc.: Methlin, du 17e, est nommé direct. du cours tech. de l'art. à l'Ec. d'applic. de l'art. et du génie; Hartmann, du 15e rég. (n'a pas rejoint), classé au 11e; les cap.: Savoureau, prof. adj. cours art. Ec. spéc. mil., est classé au 22e, pour comm. 4e batt.; De Beugny d'Hagerue, de la dir. de Bizerte (n'a pas rejoint), est aff. à la dir. de Maubeuge.

Sont replacés dans les cadres de l'arme. — MM. Benech, chef d'esc. brev. h. c., prof. cours art. Ec. spéc. mil. en rempl. de M. Masselon, décédé, classé au 26e. Holbecq, cap. en 1er brev. h. c., off. ordonn. gén. comm; 19e brig. art., en rempl. de M. Alexandre, h. c., classé 13e rég. p. comm. 3e batt.

SERVICE DE L'ARTILLERIE

OFFICIERS D'ADMINISTRATION. — MM. Mouttet, off. adm. 2e cl. Bordeaux (dir. de la Rochelle), classé dir. Brest; Castaignet, off. adm. 3e cl. dir. Brest, classé dir. Nice; Peyssière, off. adm. 3e cl. dir. Nice, classé Bordeaux (dir. la Rochelle).

EMPLOYÉS DE L'ARTILLERIE

Sont nommés dans l'arme de l'artillerie, aux grades et emplois désignés ci-après :

Au grade d'ouvrier d'état de 1re classe. — Les ouv. ét. 2e cl.: Vinay, dir. Toulon; Blondeau, s.-dir. forges du Nord; Ledieu, de l'Ecole d'art. du 7e corps. Maintenus.

Au grade d'ouvrier d'état de 2e classe. — Les maréchaux des logis : Mauguin, 4e comp. ouvr. art., dét. s.-dir. forges Est, classé s.-dir. forges Est (provis.); Boury, 6e comp. ouv. art., dét. Ec. art. 9e corps, maint.; Aubry, 1re comp. ouv. art. dét. dir. Toul, classé Ajaccio (dir. Bastia); Rodet, 2e comp. ouv. art., dét. Ec. art. 16e corps, classé Ec. art. 9e corps.

Au grade de gardien de batterie de 1re classe. — Les gardiens de batt. 2e classe: Cote, dir. Reims; Malhiot, dir. Dunkerque; Dardare, dir. Cherbourg; tous maintenus.

Au grade de gardien de batterie de 2e classe. — Les stagiaires gardiens de batterie: Lolliot, dir. Constantine; Decamp, dir. Oran; Noël, dir. Grenoble, maintenus; adj. Wild, 6e bat. art. à pied, classé dir. Brest.

Au grade de stagiaire gardien de batterie. — Adj. Meluret, 14e bat. art., classé dir. Toulon: mar. des log. chef mécan. Lebei, 9e art., classé dir. Bastia; mar. des log. Rochelandet, 8e bat. art. à pied, classé dir. Brest.

Au grade de maréchal des logis chef mécanicien. — S.-chef méc. Chedmail, 10e art., classé 9e.

Au grade de chef armurier de 1re classe. — Les chefs armur. 2e cl : Hummel, 5e chass.; Mondon, 21e chass.; Guijardeau, 10e art.; Mumersheim, 34e art., tous maintenus.

Au grade de chef armurier de 2e classe. — Les brigadiers armuriers : Moreau, 10e esc. train, classé 18e bat. art.; Philippe, 12e esc. train, classé 1er bat. art.; Orsini, 6e esc. train, classé 2e comp. de la 15e légion *ter* de gendarmerie.

Mutations. — Les ouvriers d'état : Pitel, Ec. art. 9e corps, classé sect. techn. art.; Darré, dir. Epinal, classé s.-dir. Forges du Nord; Ferrette, dir. Bayonne, classé Moulins (annexe dép. mat. art. Clermont-Ferrand).

Les chefs armuriers: Delmotte, Ec. appl. cav., classé lég. garde rép.; Cauche, 8e drag., classé Ec. appl. cav.; Corret, 2e bat. 1er étr., Tonkin, classé 8e drag.; Mignat, bat. 1er étr., Madagascar, classé 2e bat 1er étr., Tonkin; Schuck, 148e, classé 38e inf.; Sontag, 18e bat. art., classé 148e inf.; Brune, 15e art., classé 5e génie; Lacaze-Labadie, 1er bat. art., classé 15e art.; Favarcq, 3e spahis, classé 8e inf.; Petit, 2e comp. 15e légion *ter* gendarm. classé 3e spahis.

Les brigadiers armuriers: Marckert, 21e inf., classé 10e esc. train; Capaumont, 18e drag., classé 6e esc. train.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES

Les cap.: Robin, 2e esc., classé 4e esc., p. comm. 5e comp.; Pinte, 4e esc., classé 2e esc., p. comm. 1re comp.

Les lieut.: Brullard, 3e esc., classé 13e esc.; Angély, 13e, classé 3e esc.

GÉNIE

M. Scherdlin, cap. en 1er au 3e rég. (26e bat.), à Alger, a été mis h. c., à la disp. du ministre des colonies, pour remplir les fonctions de chef du service géodésique en Indo-Chine.

CASERNIERS

Sont nommés :

Le serg.-maj. Majoli, du 5e chass. à pied, casernier de 2e cl. à Bizerte.

Le serg. Chabault, du 1er tir. tonk., casernier de 2e cl., à Mers-el-Kebir.

L'ex-adj. Fière, casernier de 2e cl., à Saint-Mihiel.

L'ex-mar. des logis trompette Teissier, casernier de 2e cl., à Arras.

L'ex-gendarme Poletti, casernier de 2e cl., à Argentan.

L'ex-gendarme Choblet, casernier de 2e cl., à Lisieux.

GENDARMERIE

M. Rentz, cap. à Guéret (Creuse), passe à Sceaux (Seine); M. Arnault, cap. dés. pour Châteauroux (Indre), passe à Guéret.

SERVICE DES POUDRES ET SALPÊTRES

M. l'inspecteur général hors cadres Vieille est maintenu dans ses fonctions de directeur du laboratoire central des poudres et salpêtres à Paris.

COMMIS ET OUVRIERS MILITAIRES

Le serg.-maj. Cosrouge, de la 18e sect. de commis et ouvr. milit. d'administr., a été nommé à l'emploi d'adjudant d'adm. du serv. de l'intend. (habill. et camp.), et maint à ladite sect.

SECTION D'INFIRMIERS MILITAIRES

Robert, serg. rengagé à la 21e sect. d'infirm. milit. Maint. à sa sect. : Debray, serg. rengagé à la 20e sect. d'infirm. milit. Maint. à sa sect.

INFANTERIE COLONIALE

Le cap. Courjon, du 8e, est dés. pour servir au 16e (départ de Marseille le 7 Août), par permut. avec le cap. Eymard de Laverrie de Vivans, précéd. désigné, qui est maintenu au 24e.

Ont été nommés à l'emploi d'adjudant, les sous-officiers dont les noms suivent : Schneyder, serg.-maj. au 2e rég.; Alfonsi, serg.-maj. au 1er tiraill. tonk.; Margry, serg. au peloton de discipline de l'Indo-Chine; Bosc, serg.-maj. au 2e tir. annam.; Supot, serg.-maj. au 1er rég.; Benazet, serg. au 3e tir. sénégal.; Charrier, serg.-maj. au 5e rég.; Rivu, serg.-maj. au 16e rég.; Bonzom, serg.-maj. au 3e rég.; Coulanges, serg.-maj. au peloton de discipline de l'Indo-Chine, qui passe au 1er tir. tonk.; Pailloux, serg.-maj. au 8e rég.; Papiot, serg.-maj. au 2e tir annam.; Bouché, serg. au bat. de tir. sénégal. de Zinder ; Christmann, serg. au 2e rég.; Wergel, serg. au 2e tir. annam.; Lasserre, serg.-maj. au 21e rég.; Levraud, serg. au 3e rég.; Doutres, serg.-maj. au 4e tir. sénég.; Camier, serg. au rég. indig. du Congo ; Thiot, serg.-maj. au 18e rég.; Grégoire, serg.-maj. au 16e rég.; — Ces nominations compteront du 1er Août 1904.

Ont été désignés pour servir :

Relève du groupe d'Indo-Chine. — 1° Au Tonkin. — Le lieut.-colon. Comte, de l'ét.-maj. partic. à Paris ; le chef de bat. Bohin, du 4e rég.; les capit. Rideau, du 3e rég.; Rouvellou, du 4e rég.; Chaptal, du 8e rég., et Lavenir, du 24e rég.; les lieut. Jan, du 1er rég.; Pasquer, du 2e rég ; Abonnel, du 8e rég., et le sous-lieut. Babé, du 21e rég.

2° En Cochinchine. — Le lieut. Guiart, du 24e rég.

Au Tonkin. — Le lieut. Le Boulanger, du 7e rég (en congé).

Relève de Chine et réserve de Chine. — 1° Au 16e rég., le sous-lieut. Coulon, du 6e rég.; 2° Au 18e rég., le capit. Durif, du 22e rég., et le lieut. Castel, du 3e rég.; 3° Au 5e tonk., le capit Satuber, du 5e rég., et le lieut. Pécheur, du 2e rég.

Relève du groupe du Pacifique. — Au bat. de la Nouvelle-Calédonie, le sous-lieut. Prodeau, du 2e rég.

Relève du groupe des Antilles. — Au bat. de la Martinique, le cap. Malafayde, du 22e rég.

Relève du groupe de l'Afrique orientale. — A Madagascar, le cap. Savy, du 24e rég.; les lieut. Lesol, du 4e rég.; Mourey, du 7e rég., et le sous-lieut. Paris, du 7e rég.

A la sect. de télégraphie de Madagascar, le lieut. Clémenceau, du 4e rég. — Au bat. de la Réunion, le sous-lieut. Sajot, du 22e rég.

Relève du groupe de l'Afrique occidentale. — 1° Au 1er sénégal. le chef de bat. Delord-Laval, du 22e rég.; le lieut. Ramona, du 7e rég., et le sous-lieut. Lucien, du 22e rég. — 2° Au 2e rég. sénég., le sous-lieut. Goubault, du 3e rég. — 3° Au 4e sénég., le chef de bat. Fonssagrive, du 2e rég., et le cap. Demars, du 23e rég. — Au 4e sénég. (comme comptable), le lieut. Berger (E.-M.-F.), en rempl. du lieut. Berger (G.-J.), précédemment dés. et dont la désignation est annulée.

Troupes du groupe de l'Indo-Chine. — Le colonel Riou, du 10e, est nommé au comm., par intér., de la 1re brigade ; le lieut.-col. Pollacchi, du 3e tonk., passe au 10e; le chef de bat. Gay, du 11e, passe au 1er bat. du 2e annam.; le chef de bat. Monziols, du 2e annam., passe au 1er bat. du 11e; le chef de bat. Dupin, du 12e, passe au 3e bat. du 11e; le cap. Finet, de l'ét.-maj. partic., en Cochinchine, est maint. à l'ét.-maj. partic. en qualité d'adj. au comm. de la déf. du point d'appui de Saïgon, au cap. St-Jacques.

Les capitaines : Peri, du 1er tonk., passe à la sect. de télégr. col. de l'Indo-Chine ; Woelffel, du 10e, passe à la 3e comp. du 9e; Ollivier-Henry, du 3e tonk., passe à la 6e comp. du 9e; Benezech, du 9e, passe à la 11e comp. du 10e; Irigaray, du 9e, passe à la 8e comp. du 1er tonk.; de Tavernier du 9e, passe à la 6e comp. du 2e tonk.; Siteglitz, du 10e passe à la 9e comp. du 2e tonk.; Marseille, de l'ét.-maj. partic., passe à la suite du 2e tonk.; Bonnet, du 3e tonk., passe à la suite du 2e tonk.; Dez, du 1er, passe à la suite du 4e; Averland, en act. h. c., passe à la 2e comp. du bat. de tir. chinois.

Le lieutenant Rondet, du 2e tonk., est pl. en act. h. c., en qualité de chanc. du cercle de Moncay ; le lieutenant Pravaz, du 4e tonk., est placé en activité hors cadres en qualité de chanc. du cercle de Hagiang ; le lieutenant Velle, du 18e régiment, passe à la 10e compagnie du 1er tonkinois; le lieutenant Thollon, de l'état-major particulier, passe à la 12e compagnie du 4e tonkinois; le lieutenant Marty (A.-J.), du 1er tonkinois, passe à la 12e compagnie du 18e régiment ; le lieutenant Sido, du 2e annamites, passe à la 2e compagnie du bataillon cambodgien ; le sous-lieutenant Rossat, en service en Cochinchine, est placé à la 5e compagnie du 1er annamites ; le chef de bataillon Lambert, du 22e régiment, passe au 21e régiment; le capitaine Thierry de Maugras, du 3e régiment, passe au 21e régiment; le capitaine Jarty, du 5e régiment, passe au 21e ; le capitaine Geoffroy, du 5e régiment passe au 21e régiment; le lieutenant Ardant Picq, du 1er régiment, passe au 21e régiment (convenances personnelles); le lieutenant Patoux, du 1er régiment, passe au 21e régiment.

Le lieutenant Deront, du 2e régiment, passe au 21e; le lieutenant Roussel, du 3e régiment, passe au 21e régiment (convenances personnelles); le lieutenant Cassandre, du 6e régiment, passe au 21e régiment (convenances personnelles); le lieutenant Gosey, du 7e régiment, passe au 21e régiment (convenances personnelles); le chef de bataillon Christofari, du 4e régiment, passe au 23e régiment ; le capitaine Abel, du 8e régiment, passe au 23e régiment; le lieutenant Vachoux, du 1er régiment, passe au 23e régiment ; le lieutenant Charlemagne, du 6e régiment, passe au 23e régiment (convenances personnelles).

Affectations en France. — Ont été placés : Au 1er rég., le chef de bat. Ardouin, du 1er sénég; les cap. Gauthier, de l'ét.-maj. h. c., au Tonkin ; Le Gendre, du 3e tonk., et le lieut. Bloin, du 1er malg.; au 2e rég., le cap. Goehring, de l'ét.-maj. partic. en Chine, et le lieut. Castaing, du 1er sénég.; au 3e rég., les cap. Dehaye, du bat. de la Martinique ; Chastenet, de l'ét.-maj. h. c. au Tonkin ; Morize, du 21e rég.; les lieut. Gilbert, de la comp. de discipline du Tonkin, et Beigbeder-Calay, de l'ét.-maj. h. c. au Tonkin.

Au 4e rég., le chef de bat. Lecreux, du 1er rég.; les cap. Bruyère, du 4e sénég.; Jacquin, du 2e tonk.; les lieut. Feuillu, du 22e rég.; Orliac, de la sect. de télégraphie du Tonkin, et Priolet, du 3e tonk.; au 5e rég., les cap. Marty, de l'ét.-maj. partic. du Tonkin ; du Bois de La Villerabel, du bat. cambodgien, et le lieut. Mantrant, du 3e sénég.; au 6e rég., les lieut. Duhamel, du 1er sénég., et Delpy, du 13e rég.; au 7e rég., le chef de bat. Sylvère, du 2e tonk.; les cap. Reboul, du bat. de la Nouvelle-Calédonie ; Mathieu, du 18e rég., et le lieut. Brun, du 3e sénég.

Au 8e rég., le lieut.-col. Pansier, du 1er rég.; le chef de bat. Morisson, du 7e rég.; le cap. Meray, du 1er rég.; les lieut. Musard, du 4e tonk., et Vaussion, du 11e rég.; au 22e rég., le cap. Jacquo, du 13e rég.; les lieut. Bernard,

du 1er rég., et Leyendecker, du 2e rég.; au 24e rég., le lieut.-col. Péchillot, du 2e annam.; les cap. Gignoux, du 2e rég., et Mativat, de l'ét.-maj. partic. au Tonkin.

Le cap. Forestier, du 4e rég., passe à la sect. de télégr.; le lieut. Lenhards, du 3e rég., est nommé off. de casernement à ce rég ; le cap. Chautard, du 16e rég., passe à l'ét.-maj. partic. en qual. de commissaire rapporteur près le conseil de guerre de Tien-Tsin ; le lieut. Douslin, du bat. de la Nouvelle-Calédonie, est placé en activ. h. c. (dét. auprès du gouverneur).

Prolongations de séjour. — Ont été autorisés à prolonger d'une année leur séjour colonial :

Le chef de bataillon Baudouin, du 18e régiment (4e année); le chef de bataillon Reverony, du 2e tonkinois (3e année); le capitaine Danoux, du 1er tonkinois (3e année); le capitaine Cuttier, du 11e régiment (3e année); le capitaine Lapeyre, du 18e régiment (3e année); le capitaine Montégu, du 18e régiment (3e année); le lieutenant Ferrand (G.), du 2e tonkinois (3e année); le lieutenant Chapeau, du 9e régiment (4e année); le lieutenant Pravaz, en activité hors cadres, au Tonkin (3e année); le lieutenant Laroche, du 2e sénégalais, précédemment affecté au 6e régiment (3e année); le lieutenant Duffaud, du 18e régiment (3e année); le lieutenant Gadin, du 5e tonkinois (3e année).

ARTILLERIE COLONIALE

A été nommé garde auxiliaire de 1re classe dans la section des conducteurs de travaux, M. Lanson, garde auxiliaire de 2e classe à la direction d'artillerie du Tonkin.

Ont été affectés, savoir :

1° A la brigade de réserve de Chine, au Tonkin. — Le cap. Simon, du 2e rég., à Cherbourg (par suite de permut. avec le cap. Ravel, qui est maint. en France).

2° En France. — 2e rég., à Cherbourg : command. du rég., le col. Lecœur, de la suite ; 2e rég., à Brest : à la 14e batt., le lieut. Paupelain, de la 2e comp. d'ouvr. à Brest ; 3e rég., à Toulon : à la suite, le col. Derbès, du 2e rég., à Cherbourg (n'a pas rejoint); les cap. Lammens, rentrant du Tonkin, en congé spéc. de six mois : Ravel, précéd. dés. pour la brig. de rés. de Chine et maint. en France par suite de permut. avec le cap. Simon.

A la dispos. du ministre de la Marine : inspect. des fabr. de l'art. navale, le cap. Milledrogues, du 1er, à Lorient.

A la 2e comp. d'ouvr., à Brest : le lieut. Cannic, du 2e, à Brest.

Le colonel Sornein, dir. de l'art. navale à Cherbourg, a été dés. hors tour, pour servir en Indo-Chine comme dir. d'art. à Saïgon. Cet officier supérieur a été placé dans la position d'activité h. c.

PERSONNEL CIVIL DES COMPTABLES DES MATIÈRES DES COLONIES

MM. Coipel, magas. de 3e cl., et Rinaldo, magas. de 4e cl., en congé à la Guadeloupe, ont été dés. pour servir en Afrique occidentale française.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Les médecins aides-majors de 1re classe dont les noms suivent, compris dans la première moitié de la liste d'ancienneté de leur grade, auront droit à la *solde afférente à cette première moitié*, savoir. — *A dater du 8 Juillet 1904.* — Decorse, du 1er rég. d'art. col., à Lorient ; Faucherand, du 1er rég. d'inf. coloniale; Grillat, à Madagascar ; Roubaud, à la Guyane, h. c.; Combier, à la Côte-d'Ivoire,h. c.; Brachet, à la brig. de rés. de Chine ; Léger, du 23e rég. d'inf. coloniale.

Ont été affectés, savoir : 1° *En Indo-Chine.* — MM. Haueur, méd.-maj. de 1re cl. au 8e d'inf. col. en congé de 6 mois à solde coloniale; Abatucci, méd.-maj. de 2e cl. au 22e d'inf col. Placé en activité h. c. pour servir au consulat de Pakhoï; Massiou, pharm. aide-maj. de 1re cl. en résidence libre.

2° *A la Martinique.* — MM. Sarrat, méd.-maj. de 2e cl. en service à la Guadeloupe; Butin, méd. aide-maj. de 1re cl. en serv. h. c. à la Guadeloupe. Réintégré dans les cadres.

3° *A la Côte d'Ivoire (en act. h. c.).* — M. David, méd. aide-maj. de 1re cl. au 22e d'inf. col.

4° *Au Dahomey.* — En act. h. c. (serv. de chemin de fer). M. Donnet, méd. aide-maj. de 1re cl. au 4e d'inf. col.

5° *En France.* — Médecins-majors de 1re cl. : Au 8e d'inf. col. à Toulon. M. Castagné, rentré de l'Indo-Chine, en congé de 6 mois à solde colon.; au 7e d'inf. col. Rochefort, Devaux, du 21e d'inf. col., précéd. désigné pour servir en Afrique occident. et qui n'a pu suivre sa destination pour raisons de santé.

Médecins-majors de 2e classe : au 6e d'inf., col., à Brest, M. Cordier, rentré de l'Indo-Chine; au 1er d'art. col., à Lorient, M. Tauvet, rentré de l'Indo-Chine ; au 4e d'inf. col., à Toulon, M. de Lavigne Sainte-Suzanne, du 5e d'inf. col. ; au 8e d'inf. col., à Toulon, M. Micholet, rentré de l'Indo-Chine ; au 2e d'art. col., à Cherbourg, M. Mias, rentré de la Guadeloupe, h. c., réintégré à compter du 21 Septembre ; au 24e d'inf. col. à Perpignan, M. Fargier, rentré de Saint-Pierre et Miquelon, h. c. Réintégré à compter du 11 Septembre.

Médecins aides-majors de 1re classe : Au 3e d'art. col., à Toulon, M. Pouthiou-Lavielle, rentré de la Guinée, h. c. Réintégré à compter du 4 Septembre ; au 6e d'inf. col. à Brest, M. Lacroix, rentré du Congo, h. c. Réintégré à compter du 24 Novembre ; au 5e d'inf. col., à Cherbourg, M. Vaillant, rentré de l'Indo-Chine ; au 3e d'inf. col., à Rochefort, M. Gaillard, rentré du Soudan.

Pharmacien-major de 2e classe : Maintenu en congé, M. Ehrhart, rentré de Yun-Nan-Sen, h. c. Réintégré à compter du 1er Décembre.

Pharmacien aide-major de 1re classe : Maintenu en congé, M. Morel, rentré du Congo, h. c. Réintégré à compter du 12 Décembre.

APPROBATION DE MUTATIONS PRONONCÉES PAR L'AUTORITÉ MILITAIRE AUX COLONIES. — 1° *En Indo-Chine.* — Méd.-chef de l'hôp. de Saïgon, M. Forloul, méd. princ. de 2e cl.; à l'hôp. de Tourane, M. Recoules, méd.-maj. de 1re cl. — Méd.-maj. de 2e cl.: au 11e d'inf. col. à Saïgon, M. Erdinger ; au 12e d'inf. col. à Saïgon, M. Marotte ; à l'hôp. mil. de Saïgon, M. Talbot ; au 3e tir. tonk., à Bac-Ninh, M. Perrot; au 12e d'inf. col., au cap Saint-Jacques, M. Cadet; à l'ambul. de That-Khé, M. Laurenti. — Méd. aides-maj. de 1re cl.: au 5e d'art. col., au cap St-Jacques, M. Lenoir; à l'hôp. de Saïgon, M. Paramananda-Mariadassou. — Méd. aides-maj. de 2e cl : stag. au bat. de tir. cambodg., à Pnom-Penh, M. Wadoux ; à l'hôp. milit. de Saïgon, M. Le Gorgeu ; au poste méd. de Thaï-Binh, M. Sarrailhé ; à l'hôp. milit. de Saïgon, M. Fistié ; au 10e d'inf. col., à Dap-Cau, M. Poncin ; à l'hôp. mil. d'Hanoï, M. Garrot.

Pharm. aide-maj. de 1re cl.: A l'hôp. militaire de Saïgon, M. Lefebvre.

2° En Afrique occidentale. — A la disp. du gouvern. général, M. Mul, méd.-maj. de 2e cl. — Méd.-maj. de 1re classe : Stag. au 1er tir. sénég., bat. de Guinée, M. Durand. au 2e tir. sénég., bat. du 1er territ. milit., M. Peyrot; au 2e tir. sénég., bat. du 2e territ. milit., M. Bouilliez ; au 6e d'art. col., à St-Louis, M. Pistre; au 1er tir. sénég , bat. du fleuve, M. Bodiou ; au 6e d'art. col. à Kati, gr. du Soudan, M. Lailheugue.

Pharm. aides-maj. de 1re cl.: A l'hôp. de Dakar, M. Lambert (J.-G.); à l'hôp. de Kayes, M. Torchet.

3° *Madagascar.* — Au 2e tir. malg. à Tamatave, M. Renaud, méd.-maj. de 1re cl.; à l'ambul. de Fort-Dauphin, M. Legendre (A.-J.-E.), méd.-maj. de 2e cl.; au 7e d'art. col., à Tananarive, M. Battarel, méd.-maj. de 2e classe ; au 3e tir. sénég., à Aukavandra, M. Néel, méd. aide-maj. de 1re cl. stagiaire.

AUTORISATION DE PROLONGATION DE SÉJOUR. — Indo-Chine, 3e année, M. Paucot, méd.-maj. de 2e cl.; M. Loste, pharm.-maj. de 1re cl.; Madagascar, 3e année, M. Crenn, méd.-maj. de 2e classe.

SERVICE DES AFFAIRES INDIGÈNES EN ALGÉRIE

Laumonier, lieut. au 41e d'inf., dét. dans le serv. des aff. indig., a été dés. pour exercer un emploi de son grade dans la comp. des oasis sahariennes du Touat, en rempl du lieut. Yvart, au 2e chass. d'Afrique, réint. dans le serv des aff. indig.; Clor, lieut. au 152e, dét. dans le serv. des aff. indig., a été dés. pour exercer un emploi de son grade dans la comp. des oasis sahariennes du Gourara, en rempl. du lieut. Guillo-Lohan, au 135e, réintégré dans le serv. des affaires indigènes.

Armée territoriale. — Mutations

Sont affectés aux services spéciaux du territ. (just. mil.);

MM. Garnier, cap. au 100e terr. d'inf.; David, lieut. au 107e terr. d'inf.; Loustalot, lieut. au 143e terr. d'inf.

Ecoles militaires

Le chef de bat. brev. Costebonel, du 90e rég. d'inf., est mis h. c. et nommé à l'emploi de profess. du cours de topographie à l'Ecole spéc. milit., en rempl. du command. Renault, promu lieut.-col.

Le cap. du génie Patard passe au cadre de l'Ecole spéc. milit. comme profess. adj. du cours de fortification, en rempl. du cap. Belhague, admis à l'Ecole supérieure de guerre.

M. Muyard, cap. au 121e rég. d'inf., est désigné pour occuper l'emploi de profess. d'histoire et de géographie à l'Ecole milit. d'inf., en rempl. du cap. Jaguin, promu chef de bat.

M. Marsouin, lieut. au 104e, est mis h. c. et nommé instruct. à l'Ecole spéc. milit., en rempl. du lieut. Rousseau, promu capit.; M. François, lieut. au 91e, est nommé instruct. à l'Ecole milit. d'inf., en remplacem. du lieut. Bonnieux, promu capit.; M. le lieut. Mayerhoeffer, du 47e, est mis h. c. et nommé instruct. au Prytanée milit., en rempl. du lieut. Etiévant, réintégré dans un corps de troupe.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Concours d'admission de 1904. — *5e liste d'admissibilité relative aux candidats ayant passé leurs examens jusqu'au lundi 18 Juillet.*

Buisson, Bunle, Cambournac, Camerman, Chas, Chollet, Chopinet (Marie), Claret, Codine, Commandeur, Conturie, Cottin, Courtès, Cuvinot, Dainé, Dardant, Delcourt, Demotes-Mainard, Deniau, Denis, Derbès, Déros, Desmoulins, Desmoustier, Detienne, Dubuisson, Ducastaing, Duchemin, Dumanois, Dupont (André), Durand (Emile), Emmanuel, Escudier, Fabert, Falcoz, Falque, Farlet, Feulpin (remis à la 6e liste), Fèvre, Fleury, Fricout, Garnier (Georges), Gauthier, Gérard, Gevrey, Gilbert, Giraud, Girvès, Gonnetaud.

Examens d'admission en 1904 en province. — Les dates des examens sont modifiées de la manière suivante :

Bordeaux, où se rendront les candidats admissibles de Toulouse et un candidat de Poitiers : 1er degré, 17 Août ; 2e degré, 21 Août; aptitudes physiques, 20 Août, dans l'après-midi.

Toulouse : 1er degré, 18 Août.

Marseille, où se rendront les candidats qui ont fait leurs compositions à Alger, Nice, Montpellier, Nîmes, sauf ceux qui ont demandé à passer les examens à Paris : 1er degré, 20 Août; 2e degré, 25 Août; aptitudes physiques, 24 Août.

Lyon, où se rendront les candidats qui ont fait leurs compositions à Dijon, Clermont, Grenoble, sauf ceux qui ont demandé à passer les examens à Paris ; 1er degré, 24 Août ; 2e degré, 29 Août ; aptitudes physiques, 27 Août.

Nancy, où se rendront les candidats qui ont fait leurs compositions à Bar-le-Duc, sauf celui qui a demandé à venir à Paris : 1er degré, 28 Août ; 2e degré, 2 Septembre; aptitudes physiques, 31 Août.

Liste d'ancienneté

SERVICE DE L'ARTILLERIE

Les officiers d'administration de 2e classe du service de l'artillerie ci-après désignés, passés dans la première moitié de la liste d'ancienneté de leur grade, auront droit à la solde afférente à cette première moitié, savoir :

A dater du 19 Juin 1904 : M. Regnard, de Fougeres (annexe de l'Ecole d'artillerie du 10e corps d'armée); M. Trillaud, du dépôt de matériel d'artillerie de La Fère. — A dater du 8 Juillet 1904 : M. Garnery, de l'école d'artillerie du 7e corps d'armée ; M. Delaporte, du dépôt de matériel d'artillerie de Bourges. — A dater du 13 Juillet 1904 : M. Dujoux, de Philippeville (direction de Constantine).

OFFICIERS D'ADMINISTRATION CONTROLEURS D'ARMES

Les officiers d'admin. contrôleurs d'armes de 2e classe ci-après désignés, passés dans la première moitié de la liste d'ancienneté de leur grade, auront droit à la solde afférente à cette première moitié, savoir : A dater du 1er Juillet 1904 : M. Landron, de la direction de Bayonne. — A dater du 9 Juillet 1904 : M. Peyrelevade, de Nantes (direction de Brest).

GENDARMERIE

Les lieutenants de gendarmerie dont les noms suivent, passés dans la première moitié de la liste d'ancienneté de leur grade, auront droit à la solde afférente à cette première moitié à partir des dates ci-après, savoir :

A partir du 8 Juillet 1904. — MM. Gaiffe, Gilquin, Cabannes, Levecque, Trochon. — A partir du 13 Juillet 1904. — M. Pontoizeau.

INFANTERIE COLONIALE

Les lieutenants d'infanterie coloniale dont les noms suivent, passés dans la première moitié de la liste d'ancienneté de leur grade,auront droit à la solde afférente à ladite moitié, à partir du 8 Juillet 1904, savoir : — MM. Wœhrlé, du 1er rég. de tiraill. sénég.; Roy, du 3e rég. de tiraill. sénég.; Thibon, en service à Madagascar ; Diverrès, au dépôt d'Oléron ; Delettre, du 3e rég. de tiraill. sénég.; Pécheur, du 2e rég. d'inf. colon.; Lamolé, en service au Tonkin; Letouzé, du 4e rég. de tiraill. sénég.; Haran, du 6e rég. d'inf. colon.; Maugeard, du 3e rég. d'inf colon.; Faivre, du 3e rég. de tiraill. sénég ; Dhomme, du rég. indigène du Congo (Chari).

ARTILLERIE COLONIALE

Le lieuten. en sec. d'artill. colon. Darribes, du 3e rég., à Toulon, compris dans la première moitié de la liste d'ancienneté de son grade, aura droit, à compter du 8 Juillet 1904, à la solde de lieutenant en premier.

L'offic. d'administrat. de 2e cl. Gourmanel (section des ouvriers d'état), compris dans la première moitié de la liste d'ancienneté de son grade, aura droit, à compter du 8 Juillet 1904, à la solde afférente à cette première moitié.

Tableaux d'avancement

Dans les tableaux d'avancement que nous avons publiés dernièrement, il y a lieu de faire les rectifications suivantes :

Infanterie (réserve). — *Pour lieutenant.* : Ajouter MM. Collet, rég. de Laval; Eymard, rég. de Nîmes ;

Armée territoriale. — *Pour capitaine* : MM. Bernard (H.-M.-L.-E.), du 35e rég.; Charles, du rég. de Rouen-Nord ; Charpentier, du rég. de Saint-Lô; Dugrit, du 13e rég.

Artillerie (réserve). — *Pour lieutenant* : MM. Mignol, du 3e rég.; Peugeot (L.-C.-E.) et Peugeot (R.), du 5e rég.

Cadres auxiliaires de l'intendance (armée territ.). — *Pour officier d'administration de 1re classe* (bureaux) : M. Couve, 5e corps.

Service de santé (armée territoriale). — *Pour aide-major de 1re classe* : M. Castets.

Tableau de concours. — Légion d'honneur et Médaille militaire

GENDARMERIE

M. le chef d'esc. Sevelle, de la 11e lég., est inscrit d'office au tableau de concours pour la croix d'officier de la Légion d'honneur : « A dirigé avec dévouement un service exceptionnellement pénible et difficile »; le gend. Tanguy, de la 11e légion, est inscrit d'off. au tabl. de concours pour la Médai le militaire : « S'est particulièrement distingué encoopérant au maintien de l'ordre ».

Médailles d'honneur

Gouvernement militaire de Paris. — Lettres de félicitations. — Brassart, brigadier au 19e esc. du train des équip. milit., Paris, 14 Février 1904 : a été légèrement contusionné en arrêtant un cheval emporté. — Perrot, gendarme à la comp. de la Seine ; Saint-Maurice, 22 Février 1904 ; a fait preuve de courage et de sang-froid dans des circonstances difficiles.

1er corps. — Lettre de félicitations. — Porez, soldat au 1er rég. d'inf., Neuville-Saint-Rémy, 21 Février 1904 : a porté secours dans un incendie à deux jeunes enfants dont l'un est mort de ses brûlures.

7e corps. — Mention honorable. — Guigne, cavalier au 4e rég. de chass.; Epinal, 15 Mars 1904 : a arrêté, au péril de sa vie, deux chevaux emportés. S'était précédemment signalé dans des circonstances analogues.

Lettre de félicitations. — Claudel, gendarme à la comp. des Vosges; Epinal, 13 Mars 1904 : a maîtrisé un cheval emballé.

9e corps. — Lettre de félicitations. — M. Sallot, lieut. à la comp. de gendarm. de l'Indre ; Le Blanc, 18 Mars

1904 : a, par son sang-froid, sa présence d'esprit et sa résolution, assuré l'arrestation, sans effusion de sang, d'un fou furieux qui, dans une crise, venait de commettre un assassinat.

11e corps. — Lettre de félicitations. — Rio, soldat au 2e rég. d'inf. col.; Brest, 7 Février 1904 : a arrêté un cheval emporté.

M. A. 1re classe. — M. Dupuy, général commandant la 11e brig. de caval.

M. B.— Durand, soldat au 11e esc. du train des équip. milit.

Nantes, 14 Janvier 1904 : ont résolument exposé leurs jours en travaillant à l'extinction d'un violent incendie. — M. le général Dupuy est déjà titulaire de la médaille d'argent de 2e classe.

12e corps. — Lettres de félicitations. — Bourzeix, Dupetitbreuil et Brunie, cavaliers au 20e drag.; Limoges, 28 Février 1904 : belle conduite dans un incendie. Le cavalier Brunie a, en outre, aidé au sauvetage de deux femmes en danger de périr dans ce sinistre.

13e corps. — Lettre de félicitations. — Jaligot et Bas, gendarmes à la comp. de l'Allier, Huriel, 19 Mars 1904 : ont maitrisé un cheval attelé à une voiture, devenu subitement furieux.

15e corps. — M. B. — M. Fontan, s.-lieut., et Lapeyre, soldat.

Lettres de félicitations. — Pellerin et Rossignol, sergents. Courtiol, Murat et Jouve, soldats au 157e rég. d'inf.; Col-de-la-Parre, 22 Février 1904 : ont porté secours, au péril de leur vie, aux hommes d'un détachement entrainé par une avalanche de neige. Le s.-lieut. Fontan et le soldat Lapeyre se sont particulièrement dévoués. — Maltret, mar. des logis au 10e bat. d'art. à pied ; Marseille, 20 Décembre 1903 : a été légèrement contusionné en arrêtant un cheval emporté.

16e corps. — Lettre de félicitations. — Daudé, soldat musicien au 101e rég. d'inf.; Bages, 31 Janvier 1904 : a sauvé un jeune homme en danger de se noyer.

18e corps. — Lettre de félicitations. — Pelle, mar. des logis à la comp. de gendarm. des Basses-Pyrénées : Hasparren, 23 Février 1904 : a maitrisé une vache furieuse.

20e corps. — Lettres de félicitations. — Duret et Godchot, soldat au 26e d'inf.; Toul, 2 Mars 1904 : ont arrêté un cheval emporté attelé à une voiture.

Des médailles d'honneur, des mentions honorables et des témoignages de satisfaction ont été décernés aux personnes dont les noms suivent :

Algérie. — MM. Escarguel, lieut. au 3e tir. alg., à Constantine : a sauvé la vie d'une fillette et contribué à l'arrestation d'un assassin, mention honorable ; Gabrielli, adjud. au 3e tir. alg. : s'est fait descendre dans un précipice de 60 mètres de profondeur pour aller chercher le cadavre d'un tirailleur, mention honorable ; Ferrier, brig. de gend. à Margueritte : a organisé les secours et aidé au sauvetage des habitants de Margueritte surpris par l'inondation de l'oued Guergour, mention honorable ; Riberol, brig. de gend. à Margueritte : courageuse conduite lors des inondations de l'oued Guergour, témoignage de satisfaction.

Témoignage de satisfaction. — A la suite de l'examen, par la commission militaire supérieure des chemins de fer, du 9e rapport établi par la commission de revision des ponts métalliques démontables, une lettre de remerciements a été adressée par le ministre à M. le général de division Petit, président de ladite commission de revision.

En outre, des témoignages individuels de satisfaction ont été adressés à MM. Rabut, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Piéron, ingénieur des services actifs à la Compagnie des chemins de fer du Nord; le colonel du génie Lerosey ; le colonel du génie Goetschy ; le lieutenant-colonel du génie Robert ; le lieutenant-colonel du génie Galopin ; le commandant Bayet ; le lieutenant Cottenet.

Citations. – Les lieutenants D'Arblade, du 2e zouaves ; Mirville, du 69e d'infanterie ; Meffrey, du 75e d'infanterie ; Castaing, du 123e d'infanterie, sont cités au *Bulletin officiel* du ministère de la guerre pour les excellentes notes qu'ils ont obtenues à l'École normale de gymnastique et d'escrime pendant deux cours successifs et pour les services qu'ils ont rendus à l'École, comme instructeurs auxiliaires pendant le premier cours de 1904.

Distinctions universitaires

Par arrêtés du ministre de l'instruction publique ont été nommés :

Officiers d'académie. — MM. Duponchel, chef de bat. au 89e rég. d'inf.; Augier, med.-maj. au 78e rég. d'inf. à Guéret ; Coulon, off. d'adm. de 1re cl. au minist. de la Guerre ; Lescour, méd.-maj. de 1re cl. au ministère de la Guerre.

Médaille militaire

La Médaille militaire a été conférée au militaire dont le nom suit :

INFANTERIE

22e rég., Vernet, adj.; 19 ans de service.

Emplois civils

Ministère de la justice. — M. Glize, ex-adj. au 27e bat. de chass. à pied, no 2 de la liste de classement, a été nommé expédit. au ministère de la justice.

Postes et télégraphes. — Sont nommés : M. Bellocq, adj. au 30e bat. de chass. à pied, à la recette de Loché-sur-Indrois (Indre-et-Loire); M. Delage, mar. des logis au 18e rég. d'art., à la recette de Boucé (Orne); M. Bobo, adj. à la 18e sect. de commis et ouvr. d'adm., à la recette de Champsecret (Orne); M. Lesme, adj. à l'Éc. mil. prép. de St-Hippolyte-du-Fort, à la rec. de Rouziers (Indre-et-Loire); M. Petit, serg.-maj. au 125e rég. d'inf., à la recette de Ladignac (Haute-Vienne); M. Ruinet, adj. au 105e rég. d'inf., à la recette de May-sur-Evre (Maine-et-Loire); M. Mejean, adj. à la 8e section de commis et ouv. d'adm., à la recette de Saint-Jean-d'Arves (Savoie) ;

M. Capdevieille, adjud. au 113e rég. d'inf., à la recette de Vaour (Tarn) ; M. Quilici, adjud. à la 15e sect. de secrét. d'état-major et du recrut., à la recette de Saint-Jean-d'Arves (Savoie) ;

M. Veyrunes, gendarme à la 19e légion de gendarm., ex-sous-off., à la recette de Ferrières-sur-Sichon (Allier) ; M. Bauchot, adjud. au 84e rég. d'inf., à la recette de Couteville (Eure) ;

M. Mauranx, ex-sous-off., demeurent à Nogaro (Gers), à la recette de Brieulles-sur-Bar (Ardennes) ; M. Marceau, adjud. à la 17e sect. de secrét. d'ét.-maj. et de recrut., à la recette de Porté (Pyrénées-Orientales) ; M. Colonna, adjud. au 121e rég. d'inf., à la recette de Saint-Georges-le-Gaultier (Sarthe) ;

M. Mélurot, adjud. au 14e bat. d'art. à pied, à la recette de Liomer (Somme) ; M. Gommeaux, adj. au 84e rég. d'inf., à la recette d'Alligny-en-Morvan (Fièvre) ; M. Morisson, adj. au 57e rég. d'inf., à la recette de Ribay (Mayenne).

A été nommé à l'emploi civil de porteur de contraintes des contrib. div. en Algérie, M. Terray, ancien mar. des logis de gend. Aff. au départ. de Constantine.

MM. Devitte, ex-adj. à la 22e sect. de commis et ouvr. milit. d'adm., et Sohet, adj. au 45e d'inf., ont été nommés gardes de 3e cl. des cimetières de la ville de Paris.

Ont été nommés expéditionnaires de 7e cl. à la Caisse des dépôts et consignations :

MM. Labadie, ex-adj. au rég. d'art col. du Tonkin ; Serven, ex-adj. au 86e d'inf.; Arrin, ex-mar. des log. à la comp. de gend. de Tunisie ; Debourgogne, ex-adj. au 37e rég. d'art., a été nommé expédit. de 7e cl. au bureau de l'ordonn. des dépenses munic.; Delavenne, adj. au 24e rég. d'inf., a été nommé expédit. de 7e cl. à la caisse municipale ; Delaunay, ex-serg. au Prytanée milit., a été nommé gardien de bur. à la Préfect. de la Seine.

M. Houzé, ex-adj. d'art., est nommé piqueur de 5e cl. au service de la voie publique ; M. Bernard, adj. au 18e bat. de chass. à pied, est nommé piqueur de 5e cl. au serv. de la voie publique et de l'éclairage ; M. Peillard, adj. au 3e rég. d'inf. col., est nommé hors tour, piqueur de 5e cl. au serv. technique des eaux et assainissement, au lieu et place de M. Revillet, sous-off. non acceptant.

L'adj. Gros, du 1er inf. col., nommé concierge du quartier général du 15e corps à Marseille.

M. Guichot, ancien sous-off., nommé gardien ordinaire à la maison centrale de Fontevrault.

Marine

Promotions

NOMINATIONS. — Sont promus ou nommés : *1ers m. torp. sédentaires*, MM. Camblin, Burel, Richard ; — *2es m. torp. sédentaires*, MM. Truffert, Feulvarch, Kersance, Lesage, Soullard ; — *2e m. charp. ateliers centraux*, M. Dumas ; — *2es m. voiliers ateliers centraux*, MM. Gélard, Dutertre ; — *1er m. vétéran*, M. Le Lan ; — *m. vétérans*, MM. Lefaucheux, Lannuzel, Jégo, Coédo ; — *2es m. vétérans*, MM. Bonnemain, Marziou, Pellé, Kerjean, Cloarec, Le Bot, Le Bris, Kervern, Kervella, Goascoz, Grignoux, Kermarec, Pérès, Vibert, Kerdreux, Le Gall, Novel, Gilles, Jaffré, Soufflez, Maréchal, Letourneur, Fravallo, Gaudouen, Guiderdoni, Raffaëlli ; — *2e m. méc. vétéran*, M. Herbé ; — *m. pompier*, M. Leliépeault ; — *sergents pompiers*, MM. Ingouff, Lescot, Christien, Garnaud, Chaffert ; — *membre du conseil des travaux*, le cap. de v. Laurent ; — *préposé de l'inscript. marit.*, M. Pons, à Aigues-Mortes (qr de Cette) ; — *gardes marit.*, M. Evrard, à Pont-l'Abbé (qr de Quimper); M. Kerloch, à Plogoff (Audierne); M. Tanguy, à Camaret ; — *syndics gens de mer*, M. Usereau, à Loix (ile de Ré); M. Cosquer, à Plouër (Dinan); — *chef du pilotage à Dunkerque*, le lieut. de v. retr. Jubault ; — *dessinateur 2e classe*, M. Le Chuiton.

Chef surveillant technique 2e cl., M. Lappartient ; — *Syndic gens de mer*, MM. Maxime, à Rochefort ; Gonidec, à Saint-Malo ; — *1er m. mécan. théorique 2e cl.*, le m. mécan. Godard ; — *professeur d'hydrographie 1re cl.*, M. Bord, à Lorient ; — *trésorier invalides de la mar.*, le med. 2e cl. retr. Marchenay.

COMMANDEMENTS. — Sont nommés au command. : de torp. déf. mob. Saïgon, les lieut. de v. Le Têtu et Lefèvre ; — de l'*Epieu* et d'une div. de torp. déf. mob. Rochefort, le lieut. de v. Augagneur ; — de la div. nav. de l'Algérie, le contre-am. Percin ; — du *Descartes*, le cap. de fróg. Lefèvre ; de la *Saône*, le lieut. de v. Rousse ; — de la *Vigilante*, le lieut de v. Duc ; d'un torp. déf. mob. Dunkerque, le lieut. de v. Prod'homme ; — d'un torp. déf. mob. Cherbourg, le lieut. de v. Moret ; — de l'*Aventurier*, le lieut. de v. Le Bihan ; — du *Fauconneau* et d'une div. torp. déf. mob. de Brest, le lieut de v. Bagay ; — d'un torp. déf. mob. Tunisie, le lieut. de v. Urvoy de Portzamparc ; — d'un torp. déf. mob. Algérie, le lieut. de v. André ; — d'un torp. déf. mob. Toulon, le lieut. de v. Martin ; — du *Triton*, le lieut. de v. Pi ; — du s.-mar. *Français*, le lieut. de v. Daguerre ; — du *Mangini* et de la déf. mob. Saint-Servan, le lieut. de v. Devoir ; — de l'*Escopette* et d'une div. torp. déf. mob. Brest, le lieut. de v. Le Dantec ; de la *Sagaie* et d'une div. torp. déf. mob. Lorient, le lieut. de v. Thomas ; d'un groupe de s.-marins à Toulon, le lieut. de v. Thélot.

Du transport *Meurthe*, le cap. de frég. Barbin ; — du *Descartes*, le cap. de frég. Amet, en rempl. du cap. de frég. Lefèvre, non acceptant.

Légion d'honneur

M. Constan, lieut. de vaiss. de réserve, est inscrit d'office au tableau de concours pour la Légion d'honneur.

Distinctions honorifiques

MÉDAILLE MILITAIRE. — La médaille militaire est conférée au titre de la réserve au q.-m. torp. retr. Salic; au q.-m. man. retr. Séveno, et au q.-m. chauff. retr. LeGuenne.

RÉCOMPENSES POUR SAUVETAGE. — *Méd. de bronze* au 2e m. man. Godot, de la déf mob., Dunkerque ; — *témoignage off. satisfaction* au mat. gabier Le Foll, et au mat. timonier Feuillepain, de la *Tourmente*; au q.-m. torp. Pompéi, du *Suffren*, et au mat. Chiesa, du *Charlemagne*.

Tableau d'avancement

Sont inscrits d'office à la suite :

Pour lieut. de vaiss., les enseignes Le Citol, Crétin, Durand-Casselin, Aubert, Ancelin, Pamard, Millot et Drujon.

Tableau supplémentaire d'avancement des armuriers de la Marine : *pour chef arm. 1re cl.*, M. Neysens ; — *pour chef arm. 2e cl.*, MM. Le Papillon, Merger, Samson, Audol, Jacq, Annerot, Le Boulenger ; — *pour m. arm.*, MM. Aurrens, Orsattoni, Delépine, Venturini, Brioude, Hugon, Soumagnac, Delange, Lucas, Fontana, Maurin, Le Thomas, Jamin, Hue, Solomas, Brassier, Godéré, Pouzin, Rouillé ; — *pour 2e m. arm.*, MM. Le Page, Vincent, Colombani, Méger, Lepelley, Stéphan, Benanges, Breluzeau, Le Juez, Le Naour, Belse, Duvivier.

Mouvements du personnel

Cap. de vaiss. — MM. Dartige du Fournet, de Cherbourg, et de Marolles, de Toulon, permut. port d'attache ; Rossel, maintenu au comm. du *Latouche-Tréville* ; Laurent, désigné c. membre comité hydrog.; Duroch rentré résid. cond., Toulon ; Passerat de Silans a repris présid. commissions remise, Toulon.

Cap. de frég. — MM. Mauger, désigné p. emb. c. second s. *Saint-Louis* ; Collas, nommé au command. de la *Durance*, parti du Havre p. New-York et Taïti ; Ronarc'h maintenu s. *Duguay-Trouin* jusqu'au 20 août ; de Guevdon, comm. la marine à Dakar, mission à Paris ; de la Monneraye prend provisoir. command. Ec. ouvr. mécan. Lorient ; Le Trotter, résid. libre 2 m.

Lieut. de vaiss. — MM. Goybet, passera 1er Oct. dans le cadre de résid. fixe ; Gerspach et Dollo permut. port d'attache ; Le Cadet, désigné p. emb. s. *Kersaint* ; Biffaud, maintenu p. 18 m. état-maj. de Rochefort ; de Robien, prolong. conval. 3 m., 1/2 solde ; Magnier, désigné p. emb. s. *Bouvines* ; Martin, rentré congé, est attaché ét.-maj. place à Brest ; Godin, emb. s. *Charles-Martel* ; Macé, emb. s. *Iéna* ; Le Gouz de Saint-Seine, congé 3 m., 1/2 solde ; Guy, a pris command. torp., Cherbourg, rempl. Berling ; Pi, nommé au command. du s.-mar. *Triton*, fera un stage de 2 m. ; Thomas, a pris command. *Sagaie* ; Moret a pris command. torp. déf. mob. Cherbourg ; Bagay a pris command. *Fauconneau* ; Le Bihan, déb. *Gloire* ; Rousse a pris command. de la *Saône* ; Devoir a pris command. *Mangini* ; Hardy, désigné p. emb. s. *Condé* ; Duc, nommé comm. *Vigilante* (Extr.-Or.), prendra comm. torp. de Toulon à Saïgon ; Rapian, déb. *Latouche-Tréville*, rallie Rochefort ; Marge a été emb. s. *Iéna* ; Daguerre, nommé au command. du sous-marin *Français*, fera stage 2 m. à la station ; Gillet a été emb. s. *Kléber* ; Lavelaine de Maubeuge, déb. *Latouche-Tréville*, résid. libre 1 m. ; Godin, désigné p. emb. sur *Charles-Martel* ; Bijot, désigné p. emb. s. *Gloire* ; Favreul, emb. s. *Marseillaise*, 10 août ; Le Dantec ne prendra command. *Escopette* que le 17 août ; Goislard de la Droitière chargé école gymn. et escrime à Lorient ; Thélot a pris comm. gr. s.-marins *Grondin-Anguille* ; Brion, venant de Toulon, sert à terre Lorient ; Mac-Gucklin de Slane déb. *Manche*, conval. 2 m. ; Motas d'Hestreux sert à terre Toulon en attend. son emb. ; Rolland, Mahéas et Rouault de Coligny prendront, 15 Août, command. de torp. à envoyer de Toulon à Diégo-Suarez ; Rondeleux et Roitel désignés p. emb. s. *Châteaurenault* prendront, 15 Août, command. de torp. à envoyer de Toulon à Saïgon ; de Guillebon, congé 9 m. sans solde ; Allemand et Semichon désignés p. emb. s. esc. Médit., rempl. du Chayla et Roitel ; Delord déb. déf. mob. Dunkerque, rallie Cherbourg ; Ferré de Péroux, congé p. eaux Vichy ; Ourdan emb. s. *Couleuvrine*, p. permut. avec Martel ; Margollé, déb. déf. mob. Corse, conval. 3 m. ; Paquis, rentré congé, prend rang sur liste emb. des torp. ; Boissière, déb. *Coureur*, placé position activ. hors cadres, à la disposit. gouv. gén. Algérie ; Eng, désigné p. emploi sous-aide-major, major gén., Cherbourg.

Enseignes. — MM. Saint-Raymond, déb. déf. mob. Corse, conval. 2 m. ; Castex désigné p. accompagner M. Deloncle, député, chargé d'établir rapport s. déf. mob. de l'Indo-Chine p. commission extraparlementaire ; Eveillard, déb. *Cassini*, congé 2 m., 1/2 solde ; Hubert entré hôp. Toulon ; Destrémau, désigné p. emb. s. *Jeanne-d'Arc* ; Lemée, conval. 2 m. ; Ducom et Gresser, déb. *Manche*, rallient Toulon et Rochefort ; Langlois, déb. *Manche*, sert à terre, Lorient ; Fortoul emb. s. esc. Médit. à son déb. du *Sabre* ; Habel, destiné au s.-mar. *Korrigan*, rallie Bizerte ; Viénot de Vaublanc a été emb. s. torp. déf. mob. Tunisie ; Millot, déb. *Linois*, conval. 2 m. ; Chiron du Brossay emb. comme second sur groupe sous-marins *Grondin-Anguille*, Toulon ; Capronnier, Boistel et de Peytes de Montcabrier emb. c. sec. s. torp. à envoyer de Toulon à Diégo-Suarez le 15 Août ; Fahrner, de la *Catapulte*, et Léon des Ormeaux, désigné c. second p. torp. de Diégo-Suarez, permut. emb. ; Ducom et Gaultier, désignés p. emb. c. canonn. s. *Carnot* ; O'Neil, destiné au *Châteaurenault* rejoindra c. sec. torp. de Toulon à Saïgon, le 15 Août ; Paulus, désigné p. emb. s. *Iéna* ; Laurent désigné p. emb. c. torp. s. *Bouvet* ; Lafon, destiné

au *Linois;* Traub, désigné p. emb. c. torp. s. *Charlemagne*; Cras, déb. *Flèche*, conval. 2 m.; Pitaud, de la *Jeanne-d'Arc*, désigné p. fonct. profess. suppléant d'hydrographie, Bastia; Langlois, désigné p. emb. s. *Redoutable*, rempl. Dechaume, rejoindra c. second s. torp. de Toulon à Saïgon.

Aspirants. — MM. David, désigné p. emb. s. *Zélée*; Pavot, Decoux, Blanchet, Grisel, Ven et Doat, désignés p. emb. sur *Protet*; Goisset, rentré congé, emb. s. esc. du Nord; Tardy, Belley et Girault, de l'Éc. polytechn. désignés p. emb., le 1er Sept., s. esc. Médit.

Mécaniciens. — Méc. pr. 1re cl. Guizol emb. s. déf. mob. Algérie; méc. en chef Demore, désigné p. emb. s. *Victor-Hugo*; méc. pr. 1re cl. Cogneau rempl. Frouin c. profess. éc. mécan. Brest; méc. en chef Bastélica, désigné p. suivre trav. mont. du cuirassé *Patrie*, à la Seyne; méc. pr. 1re cl. Paul, désigné p. déf. mob. Cherbourg, rempl Kervizic; méc. pr. 2e cl. Gié, désigné p emb. s. station s.-mar. Cherbourg.

Corps de santé. — Méd. pr. Cantellauve, congé p. eaux Vichy; méd. pr. Mazet conval. 3 m.; méd. pr. Thamin emb. s *Couronne*; méd. 1re cl. Barrat, destiné au *Descartes* et Pernet, de Toulon, permut. emb.; méd. pr. Labadens désigné p. emb. s. *Tempête*, rempl. Dufour.; méd. pr. Ménier, rentré mission, reprend serv. hôp. Cherbourg; méd. maj. Aubry, du 3e dépôt, passe au 2e dép., Brest.

Génie maritime. — Ing. 1re cl. Lepeltier, est affecté au serv. de la surveill. Saint-Nazaire; ing. 1re cl. Petitjean, congé p. eaux Chatel-Guyon; direct. Clauzel, d'Indret, passe à Rochefort c. dir. des constr. nav.; Pollard, prend direct. établiss. Indret, rempl. Clauzel; direct. Korn, de Cherbourg, est nommé direct. surveill. à Paris, rempl. Lemaire; ing. en chef 1re cl. Auscher, de Toulon, est nommé dir. génie marit. à Paris, rempl. Pollard; dir. Choron est nommé dir. constr. nav Cherbourg; ing. en chef 1re cl. Dutour de Salvert-Bellenave, congé p. eaux Brides.

Commissariat. — Commiss. gén. Rouchon-Mazerat, conval. 2 m.; comm. 2e cl. Lévy-Boullier dés. p. emb. s. *Redoutable*; comm. 1re cl. du Breil de Pontbriand-Marzan a été emb. s. déf. mob. Brest; comm. 1re cl. Courtial, congé sans solde, hors cadres; commiss. 2e cl. Ceillier, désigné p emb. s. déf. mob. Dunkerque; comm. 2e cl. Thiébot a été emb. s. *Algésiras*.

Inscription maritime. — Adm. Jossim, de Pauillac, passe à Bône; Mouello passe à Pauillac.

Aumôniers de la flotte. — Abbé Ducuron, de Rochefort, passe à Cherbourg.

Personnel administratif. — Agent adm. Ozouff, des constr. nav., passe aux trav. hydraul.; dessinat. Larvor, conval 2 m.; dessinat. Bouffier, conval. p. eaux Plombières; chef armur. Verse, de Brest, permute avec Le Coz, de Toulon; surveill. techn. Avril, prolong. conval. 3 m.; commis compt. Gallic, prolong. conval. 3 m.; commis commiss. Maurice, de Tréguier, congé 1 an, sans solde.

Ecole navale

Classement de sortie des élèves de l'Ecole navale:

1re division. — MM. 1 Michelin, 2 Melchior, 3 Marie, 4 Boussey, 5 Bourragué, 6 Sire, 7 Passerat de Silans, 8 Ardon, 9 Le Duc, 10 Laboureur, 11 Tavera, 12 Guérin, 13 Le Prieur, 14 Lescanne, 15 Laboureur, 16 Plançon, 17 Cablat, 18 Lafargue, 19 Dubuisson, 20 Leygue, 21 Landriau, 22 Flandrin, 23 Piéri, 24 Velut, 25 Picard, 26 Raymond, 27 de Peyrecave de Lamarque, 28 Bizot, 29 Chatel, 30 Doumerc, 31 Bernard de Courville, 32 Rosati, 33 Barberot, 34 Rot, 35 Bossy, 36 Joncaux, 37 Marquier de Villemagne, 38 Réveillaud, 39 d'Yturbide, 40 Poher, 41 Anglade, 42 Lieury, 43 Portalier, 44 Lard, 45 Dieudonné, 46 Boyer de Bouillane, 47 Labonne, 48 Piou, 49 Baule, 50 Holley Williams, 51 Audibert, 52 Monnier, 53 Bahezre de Lanlay, 54 Delamotte, 55 Devillers, 56 Fradin, 57 Gribelin, 58 Méquet, 59 Luneau, 60 Geslin, 61 Keller, 62 Moellinger, 63 Carrelet, 64 Goubet, 65 Hoffmann, 66 Marrast, 67 Husson, 68 d'Asrier de la Vigerie, 69 Poupon.

2e division. — MM. 1 Carlini, 2 Lorfèvre, 3 Le Terrier, 4 Bonis, 5 Souquet, 6 Mœvus, 7 Nepveu, 8 Babaud, 9 Frébillot, 10 Brisset, 11 Boueil, 12 Lepelletier, 13 Pelle-Desforges, 14 Sicard, 15 Lartigue, 16 de Carsalade du Pont, 17 Le Quéré, 18 Leloup, 19 Chaumié, 20 Gaudin de Villaine, 21 Henrys, 22 d'Halewyn, 23 Gautret de la Moricière, 24 Couillaud, 25 Thierry d'Argenlieu, 26 Rioult, 27 Thomas, 28 Urvoy de Portzamparc, 29 de Cambourg, 30 d'Anglejean-Châtillon, 31 Monconduit, 32 Le Dantec, 33 Paillé, 34 Pineau, 35 Larousse, 36 Robert, 37 Spire, 38 Barbier, 39 Terrel, 40 Darrouzat, 41 Faivre, 42 Denis de Rivoyre, 43 Chanteau, 44 Fouace, 45 Latty, 45 *bis* Michelt (sujet bulgare), 46 Gilardoni, 47 Muiron, 48 Bétin, 49 Valentin, 50 Carissan, 51 Barbier, 52 Rollin, 53 Vuillemira, 54 Wachowsky, 55 Lancrenon, 56 Guédras, 57 Audic, 58 Roux, 59 Richy, 60 Ziégler, 61 Vicel.

Non classé, Djébaroff (sujet bulgare).

INFORMATIONS

Défense mobile. — Une commission est formée, sous la présidence du préfet maritime de Toulon, pour étudier le projet de création, à Marseille, d'un poste de défense mobile qui comprendrait huit torpilleurs et quatre sous-marins. L'organisation de la défense du port serait ainsi complétée.

Commandes de torpilleurs. — Les établissements des forges et chantiers du Havre viennent de recevoir la commande de 6 torpilleurs pour la marine française. Une commande de 4 navires du même type a été faite aux chantiers Normand.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres signées très lisiblement, portant une adresse pour la réponse et accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur répondre directement *et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.*

A. B. C. — Avec l'instruction qu'il possède actuellement et l'âge de trente ans, il ne faut pas songer à obtenir le brevet de capitaine au long cours, pas plus que celui de maître au cabotage. Pour vous en convaincre, je puis, si vous me donnez votre adresse, vous indiquer un libraire où il vous sera possible d'acheter le programme des connaissances exigées et des conditions à remplir.

NOTRE COUVERTURE POUR RELIER SOI-MÊME

Ceux de nos lecteurs qui désireraient relier eux-mêmes leur collection du **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, peuvent s'adresser aux correspondants du **Petit Journal** de leur localité, ou à notre bureau des abonnements, qui leur en livreront pour le prix de :

3 francs

Nous envoyons nos couvertures, pour le même prix (*franco de port*).

Encore une fois, nous recommandons à tous nos amis et lecteurs de se procurer et de conserver soigneusement, pendant qu'il en est encore temps, les numéros déjà parus du **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL.

Nos réserves s'épuisent et avant peu de temps, il sera bien difficile de se les procurer.

DIRECTION A DONNER DE PARIS aux correspondances pour la Marine de Guerre PENDANT LE MOIS D'AOUT 1904

Pour l'escadre de l'Extrême-Orient. — *Argus, Alouette, Avalanche, Mousquet, Chateaurenault, Décidée, Montcalm, Vigilante, Olry, Pascal, Redoutable, Surprise, Lynx, Bayard, Comète, Achéron, Aspic, Gueydon, Styx, Vauban, Vipère, Takou, Javeline, Pistolet, Sully, d'Assas, Fronde, Protée*, Torpilleurs coloniaux *2-S, 4-S, 6-S, 7-S* et *8-S* par Saïgon, *vià* Marseille, les 7 et 21; *Poudre*, sur Port-Saïd, *vià* Marseille, les 3, 7, 10 et 21.

Pour la division navale de l'océan Indien. — *Capricorne, Nièvre, Pourvoyeur, Infernet, 271, 272*, à Madagascar, *vià* Marseille, les 10, 20 et 25.

Pour la division navale du Pacifique. — *Aube, Eure, Meurthe, Protet*, à Nouméa, *vià* Marseille, les 3 et 7.

Durance, à Tahiti, *vià* Le Havre, tous les samedis. *Zélée*, sur Sydney, Australie, *vià* Marseille, les 3 et 7.

Pour la division navale de l'océan Atlantique. — *Jurien-de-la-Gravière*, à Fort-de-France, *vià* St-Nazaire, le 9; *vià* Bordeaux, le 26.

Troude à Sydney (cap Breton), aux soins du consul de France, *vià* Le Havre, tous les samedis.

Dupleix, aux soins du consul de France, *vià* Le Havre, tous les samedis.

Pour la division navale de Terre-Neuve et d'Islande. — *Lavoisier*, sur Sydney, aux soins du consul de France, *vià* Le Havre, tous les samedis.

Pour la station locale de Cochinchine. — *Baïonnette, Caronade, Bouclier, Cimeterre*, à Saïgon; *vià* Marseille, les 7 et 21.

Pour la station locale du Tonkin: *Adour, Estoc, Jacquin, Kersaint, Henri-Rivière*, par Haïphong; *vià* Marseille, les 7 et 21.

Pour la station locale du Sénégal. — *Marigot, Goéland*, à Dakar, *vià* Bordeaux, les 5 et 19; *vià* Marseille, les 5 et 20.

Pour la station locale du Congo. — *Alcyon*, à Libreville, *vià* Bordeaux, le 15.

Pour la station de la Guyane. — *Joufroy*, à Fort-de-France, *vià* Saint-Nazaire, le 9; *vià* Bordeaux, le 26.

Pour la Crète. — *Condor*, à La Sude, *vià* Marseille, les 6, 13, 20 et 27; *vià* Trieste et Brindisi, les dimanches, lundis, mardis, mercredis et samedis.

Pour la station de Constantinople. — *Mouette, Mascotte, Vautour, vià* Constantinople, voie de terre, chaque jour.

EDM. DE KERHOR.

Le Gérant: G. LASSEUR

Imprimerie du Petit Journal, 61, rue Lafayette.

Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI

(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — No 36 | LE NUMÉRO 10 CENTIMES | 14 Août 1904

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.	Un an .... 8 fr. »

SOMMAIRE

Les anniversaires de l'Année terrible.
Le carrousel de Saumur.
A la gloire des zouaves.
L'armée marocaine.
Le traité franco-siamois.
La marine et l'influence françaises en Océanie.
Les origines de la marine japonaise.
Différentes manières de caréner un torpilleur, docks, cales et bers.
Ce que deviennent les vieux bâtiments; la Clorinde.
Ephémérides de la marine française.
Les sports dans l'Armée.
A l'Officiel : Guerre, Marine et Colonies.
Informations.

Les anniversaires de l'Année terrible

(Août 1870)

Le village frontière de Mars-la-Tour se prépare à célébrer l'anniversaire de la sanglante bataille du 16 Août 1870. Nombreux seront les pèlerins qui, comme chaque année, se rendron:



La charge de la brigade BACHELIER à la bataille de Rezonville
(16 AOUT 1870)

à l'appel du vénérable abbé Faller, dont la patriotique sollicitude a réuni, dans un musée, des milliers de souvenirs recueillis sur le terrain du combat.

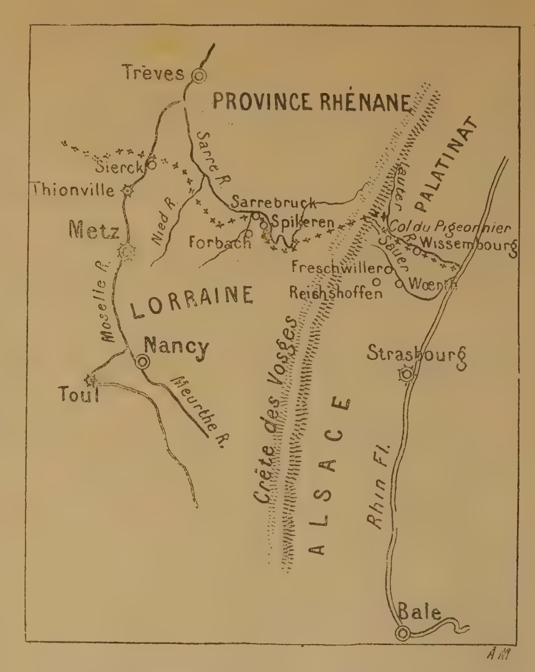
De l'autre côté de la frontière, dans les champs, qui furent « le tombeau de la Garde prussienne », de pieuses manifestations auront lieu également autour des monuments élevés par l'Allemagne à la mémoire de ses enfants.

Les trente-quatre années écoulées depuis le jour où la voix du canon fit trembler les montagnes alsaciennes et les plaines lorraines, n'ont pas affaibli le culte de tous ceux qui sont morts bravement, et quel que fût leur uniforme, pour l'idée de Patrie.

Mais combien de ceux qui virent les grandes batailles de l'armée du Rhin ont aujourd'hui disparu ! Des générations entières n'ont pas connu les angoisses de la guerre, les incertitudes de la lutte, les amertumes de la défaite. L'histoire de la guerre de 1870-1871 commence à s'estomper dans le passé, faisant place au récit d'événements plus rapprochés de nous. Il importe cependant de ne pas oublier les grandes lignes d'une lutte héroïque et disproportionnée ; et c'est pourquoi nous voulons rappeler rapidement, à nos lecteurs, les principaux événements du mois d'Août 1870.

La guerre, follement déclarée à la Prusse par le gouvernement français, mettait en présence, dans les derniers jours de Juillet, d'une part, 220,000 Français répartis en cordon sur un front de 260 kilomètres, et 930 canons de calibre inférieur et se chargeant par la bouche; de l'autre, 500,000 hommes répartis en trois armées. chacune d'elles n'occupant pas un front supérieur à 25 kilomètres et disposant de plus de 1,200 pièces de campagne se chargeant par la culasse et très supérieures au modèle français.

Le premier choc eut lieu le 2 Août. Ce fut pour l'armée française un minuscule succès; le 2e corps (Frossard) attaqua, avec 15 bataillons, la ville de Sarrebrück défendue par 1 bataillon prussien et 3 escadrons de hulans. Les Allemands se retirèrent après une défense honorable. Nous eûmes, à Sarrebrück, 11 tués et 75 blessés. C'était payer bien cher une journée sans lendemain, car on ne songea même pas à poursuivre l'ennemi et à percer le rideau derrière lequel s'opérait, mystérieusement pour nous, la concentration ennemie.



Le théâtre des opérations de l'armée du Rhin (Juillet à Octobre 1870)

* * *

Bataille de Wissembourg, 4 Août.— Le 2 Août, le 1er corps français (maréchal de Mac-Mahon) renforcé du 7e corps (Félix Douai), soit au total 67,000 hommes, avait pour mission de surveiller la frontière de Bâle à Lauterbourg et de tenir le passage des Vosges. L'exécution de cet ordre obligeait le maréchal à s'étendre sur un *front de 150 kilomètres.*

Dans la journée du 3 Août, la 2e division du 1er corps (Abel Douai) avait occupé Wissembourg, petite ville frontière française sur la rivière de Lauter. Le 4 au matin, une reconnaissance d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie est envoyée vers le Nord; elle rentre à sept heures et demie sans avoir vu l'ennemi. Mais une demi-heure plus tard, tandis que nos hommes font la soupe et nettoient leurs armes, des obus arrivent sur le camp; ce sont les Bavarois de la 3e armée allemande qui prennent l'offensive.

Les Français courent aux armes; les généraux Pellé et de Montmarie déploient leurs hommes et, jusqu'à dix heures du matin, 2,700 Français avec 12 canons tiennent en échec 12,000 Bavarois et 24 canons. Mais bientôt 2 corps d'armée allemands renforcent les Bavarois: les Français sont écrasés; le général Douai est tué, il faut battre en retraite; celle-ci s'exécute sur le col du Pigeonnier où le général Ducrot a déployé 2 régiments, qui recueillent les débris de la division Douai. Celle-ci avait perdu 89 officiers et 1,520 hommes, plus 700 prisonniers. Les pertes des Allemands étaient de 91 officiers et 1,460 hommes.

* * *

Bataille de Wœrth. — Le 6 Août au matin, le maréchal de Mac-Mahon, concentré sur la Sauer, est attaqué à Wœrth par la 3e armée allemande (prince royal de Prusse). 108 pièces prussiennes ouvrent le feu sur les divisions Raoult et Lartigue, qui n'en possèdent que 48.

Celles-ci sont de calibre inférieur et leurs obus n'atteignent pas les batteries ennemies. Par contre, jusqu'à midi, l'infanterie française a le dessus; les 2e, 3e zouaves et le 56e ligne refoulent l'infanterie prussienne à la baïonnette. Mais des troupes fraîches renforcent les Allemands, dont l'attaque générale commence vers une heure.

Les batteries des divisions Lartigue et Conseil-Dumesnil sont réduites au silence; la division Lartigue, écrasée, est forcée de battre en retraite; pour couvrir le mouvement, la brigade de cuirassiers Michel (8e et 9e) charge dans Morsbronn l'infanterie prussienne et est presque anéantie.

Malgré un retour offensif de la division Raoult, qui reprend aux Allemands le village d'Elsasshausen, la supériorité de l'ennemi devient telle que le maréchal de Mac-Mahon est forcé de prescrire la retraite. Pour la protéger, le maréchal ordonne à la division de cavalerie de Bonnemain de charger les batteries prussiennes qui avancent toujours. Les 1er, 2e et 3e cuirassiers s'élancent, mais les obstacles du terrain rompent leurs rangs et ils sont décimés avant d'avoir atteint l'ennemi. Après une offensive magnifique du 1er régiment de tirailleurs, qui charge l'ennemi à la baïonnette et reprend six canons que nous avions perdus. l'armée française se retire dans la direction de Reichshoffen. La bataille était bien perdue, et, avec elle, l'Alsace. A Wœrth, nous avions 760 officiers et



Le monument français de Mars-la-Tour



Metz et les champs de bataille lorrains

10,000 hommes hors de combat; les Allemands, 480 officiers et 10,200 hommes.

* * *

Bataille de Spickeren, 6 Août. — Tandis que le maréchal de Mac-Mahon essuyait, en Alsace, le désastre de Wœrth, le général Frossard était battu, le 6 Août, à Spickeren, au Nord-Est de Forbach, par le général de Kameke, commandant la 1re armée allemande. Dans cette journée, par suite d'erreurs de commandement, nous ne pouvions opposer que 30,000 hommes et 90 canons à 50,000 Allemands disposant de 108 pièces d'artillerie. Nos pertes, à Spickeren, furent de 233 officiers et 4,640 hommes; celles de l'ennemi, de 211 officiers et 3,800 hommes.

* * *

Bataille de Borny, 14 Août. — Sur les conseils de l'impératrice et sous la pression du Corps législatif et du ministère, l'empereur avait remis le commandement de l'armée du Rhin au maréchal Bazaine. Celui-ci, déjà hanté par des préoccupations politiques, avait accepté le commandement avec la ferme intention de ne pas quitter Metz et d'y attendre le choc de l'ennemi. Celui-ci, commençant son mouvement d'investissement autour de la ville, attaque nos troupes pendant qu'une partie d'entre elles passe sur la rive gauche de la Moselle.

Le combat s'étend à l'Est de Borny et est si acharné, qu'en quatre heures de temps nous perdons 3,600 hommes et les Allemands 4,900. Mais ils avaient atteint leur but: retarder le passage de la Moselle et empêcher la retraite de l'armée du Rhin sur Châlons.

* * *

Bataille de Rezonville, 16 Août. — Tant que l'empereur avait été présent, le maréchal Bazaine avait feint de préparer la retraite sur Verdun et Châlons; mais le souverain ayant quitté l'armée le 16 Août au matin, le maréchal suspendit l'exécution du mouvement et donna des ordres pour le groupement des troupes au Nord-Ouest de Metz.

C'est là que la 2e armée allemande (prince Frédéric-Charles) vint l'attaquer le 16 Août, après avoir passé la Moselle sur les ponts fixes de Pont-à-Mousson, d'Ars, de Novéant que le maréchal Bazaine n'avait pas fait détruire.

Dans cette bataille de Rezonville, qui dura de cinq heures du matin à dix heures du soir, nous eûmes 837 officiers et 16,940 hommes hors de combat; les Allemands perdirent 711 officiers et 15,320 hommes.

Nous avions mis en ligne 136,000 hommes, 364 canons et 60 mitrailleuses; l'armée prussienne n'avait pu amener que 95,000 hommes et 222 canons.

Pour la première fois, depuis le début de la guerre, nous avions la supériorité numérique; le maréchal Bazaine ne voulut pas en profiter. Il eût pu transformer une bataille indécise en victoire; ses préoccupations politiques firent taire le sentiment du devoir militaire: il ne voulait pas s'éloigner de Metz.

La bataille de Rezonville a offert à la cavalerie mainte occasion de se signaler. Parmi les nombreuses charges de la journée, signalons celle de la division Legrand, la brigade de France, la division Clerembault, soit 20 escadrons qui se ruèrent sur 21 escadrons prussiens. Cette rencontre de 5,000 cavaliers, la plus rude qu'on eût vue depuis le Premier Empire, ne donna pas, d'ailleurs, de résultats appréciables.

***

Bataille de Saint-Privat, 18 Août. — L'Armée apprit, avec stupeur, dans la journée du 17 Août, qu'il lui fallait battre en retraite sous Metz. Ses efforts et ses pertes du 16 Août étaient donc inutiles; elle abandonnait le champ de bataille sur lequel elle avait couché. Et, cependant, elle pouvait encore, le 18, s'ouvrir la route de Verdun et échapper à l'investissement; le maréchal Bazaine ne le voulut pas. Tandis que les troupes françaises se repliaient sur la forteresse de Metz, les 1re et 2e armées allemandes exécutaient un mouvement de conversion qui allait leur permettre d'envelopper notre armée.

Le 18 Août, à midi, l'attaque commença par une surprise; le 4e corps faisait la soupe quand les obus prussiens tombèrent dans le camp. On courut aux armes, et, à notre gauche, les Allemands furent arrêtés net. Ils portèrent alors tout leur effort sur notre droite que tenait Canrobert avec 26,000 hommes seulement et 48 canons. C'est là que, dans Saint-Privat, eut lieu, pendant plusieurs heures, une lutte acharnée; la garde prussienne, qui tenta l'assaut du village, perdit, en quelques minutes, 400 officiers et 7,000 hommes, et peut-être les Français auraient-ils eu le dessus si Bazaine avait voulu envoyer des renforts inutilisés sur le plateau de Plappeville. Mais, pendant toute la journée, il ne quitta pas son quartier général, laissant anéantir le corps Canrobert. Celui-ci, écrasé par les projectiles auxquels il ne pouvait riposter, débordé par les Saxons qui menaçaient de l'envelopper, dut battre en retraite.

Les effectifs engagés avaient été, du côté des Français, 125,000 hommes; du côté des Allemands, 280,000 hommes; nos pertes étaient de 12,300 hommes; celles des Allemands, de 20,159 hommes.

La bataille de Saint-Privat enlevait définitivement à l'armée du Rhin toute communication avec l'intérieur de la France et la refoulait dans Metz.

***

Bataille de Noisseville, 31 Août. — La dernière journée de combat sérieuse sous Metz eut lieu le 31 Août; 25,000 hommes environ de nos troupes furent lancés sur les villages de Montoy, Noisseville et Servigny. Mais le maréchal Bazaine n'avait nullement l'intention de rompre le cercle d'investissement; aussi, loin de poursuivre un premier succès, donnait-il aux corps engagés l'ordre de reprendre leurs cantonnements. Metz et l'armée du Rhin étaient alors irrémissiblement condamnés à la capitulation qui fut signée le 27 Octobre 1870.

La sanction finale des actes du maréchal Bazaine, pendant ses deux mois de commandement en chef, fut la sentence prononcée, le



Le monument élevé, par ordre de l'Empereur allemand, sur le champ de bataille de Saint-Privat, « qui fut le tombeau de la Garde prussienne »

10 Décembre 1873, par le conseil de guerre de Trianon que présidait le général duc d'Aumale :

Le conseil reconnaissait, à l'unanimité, Bazaine coupable d'avoir capitulé en rase campagne et rendu la place de Metz sans avoir fait tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur et le condamnait à la peine de mort et à la dégradation militaire.

G.

LE CARROUSEL DE SAUMUR

Le carrousel donné annuellement par l'Ecole de cavalerie a eu lieu le 1er Août, dans l'après-midi. L'affluence était si nombreuse que les vastes tribunes n'ont pu recevoir toute la foule des amateurs de sport accourus à ce merveilleux triomphe de l'équitation militaire.

Et pourtant, pendant toute la semaine qui a précédé cette solennité, il y a eu des répétitions publiques où les tribunes étaient prises d'assaut.

C'est dans un champ clos, attenant à l'Ecole, dit d'ailleurs « Carrière du carrousel », à cause de sa destination périodique, qu'a lieu cette fête équestre.

La musique du régiment du génie d'Angers est venue prêter son concours.

L'écuyer en chef de l'Ecole, le commandant de Montjou, fait le premier son entrée. Il porte le traditionnel costume, si particulier dans notre armée, des écuyers de nos écoles : petit chapeau à la Bonaparte, tunique noire avec épaulettes d'or mat, culotte blanche. Il monte un fort joli cheval de pur sang, dont les mouvements gracieux révèlent toute la finesse de dressage.



Un cheval sauteur monté par un écuyer du cadre noir

L'écuyer en chef est immédiatement suivi des quadrilles, — c'est ainsi qu'on nomme les groupes d'exécutants.

Ces quadrilles sont composés d'officiers de la même arme : cuirassiers, dragons, chasseurs, hussards, artilleurs, lieutenants et sous-lieutenants-élèves. Les chevaux de chaque quadrille sont de la même robe : blancs, alezans, bais, noirs. Les crinières et les queues sont ornées de rubans coquettement assortis aux nuances de la robe.

Tous les officiers, en grande tenue, portent une lance antique, rappelant celle des tournois, parée d'une oriflamme aux couleurs variées, qui donnent à l'ensemble un effet des plus gracieux.

Les regards s'arrêtent avec curiosité sur les uniformes des officiers étrangers qui ont suivi les cours de l'Ecole et prennent part à ces exercices : un officier suédois, deux officiers américains, trois espagnols, un bulgare.

Les exercices débutent par un salut à la tribune d'honneur où siègent le colonel Dubois, commandant l'Ecole, le lieutenant-colonel Gillet, les officiers du cadre, et les invités de marque, présidés par le général Peigné, commandant du 9e corps, au milieu d'un essaim de jolies toilettes. Ce salut est d'un beau geste : les lances, après s'être élevées, flamboyantes avec leurs oriflammes multicolores, s'abaissent la pointe au sol, dans un mouvement lent tout plein de solennité.

Alors commencent les figures de carrousel, les quadrilles se croisant, s'enroulant en cercles, en spirales, en voltes, demi-voltes, tous les chevaux galopant très ralentis, exécutant avec aisance et coquetterie ces mouvements précis qu'on appelle les changements de pied.

Les figures sont interrompues pour faire place aux courses de bagues.

Les concurrents, à tour de rôle, s'élancent à toute allure pour enfiler, avec leur lance en arrêt, les anneaux minuscules qui pendent à des poteaux semés sur leur route.

Les vainqueurs sont acclamés.

Les portes s'ouvrent pour laisser pénétrer la *Reprise des sauteurs*. C'est pour beaucoup la *great attraction* que ces chevaux dressés à désarçonner leur cavalier. Il n'y a plus que dans nos écoles qu'on voit ce genre d'équitation, vieux reste de l'art équestre d'autrefois.

Ces chevaux, très musclés, harnachés de selles à piquer, de la forme des selles des anciens chevaliers, sont montés par les lieutenants sous-écuyers et les sous-officiers sous-maîtres de manège, portant le petit chapeau de

La reprise des écuyers. — Entrée des quadrilles.

manège et montant sans étriers. Ils entrent, calmes et dociles, et exécutent une reprise au galop aussi serrée, aussi précise que les chevaux des quadrilles ; mais à la seule indication du capitaine qui les dirige, ils s'arrêtent brusquement pour s'enlever droit sur les pieds de derrière et faire ce qui s'appelle *une courbette*, ou détacher violemment une ruade verticale qui s'appelle *croupade*, ou un bond formidable qu'on nomme *ballotade*. Et, malgré ces défenses, les cavaliers restent immuables dans leur selle. Aussi la foule ne cesse-t-elle de pousser des exclamations où perce l'épouvante.

Après les sauteurs, ce sont les courses de têtes où les cavaliers, armés de sabres, lancés au galop de charge, enfilent des têtes en carton piquées sur des monticules de sable. Ils recueillent d'ailleurs les mêmes ovations à leur adresse.

Puis une accalmie solennelle et c'est la reprise des écuyers, le véritable clou de cette fête équestre. Tous, dans la tenue classique, montant de superbes chevaux de pur sang, s'avancent corrects et élégants, pour saluer la tribune d'honneur en enlevant leur coquet petit chapeau d'un geste lent et académique.

Alors commence un travail d'équitation d'une finesse parfaite et de grande difficulté, dans lequel les chevaux semblent se complaire et agir d'eux-mêmes, tant est imperceptible la conduite des cavaliers absolument immobiles. Le *passage*, cette allure de haute école, où le cheval semble danser, est particulièrement applaudi. Les noms de tous ces écuyers rappellent soit les vainqueurs d'hippodromes, soit les auteurs d'ouvrages d'équitation estimés, tels, entre autres : le capitaine Madamet, le vainqueur du raid d'Ostende, le capitaine de Saint-Phalle, le lauréat du championnat du cheval d'armes, auteur d'un traité de dressage.

Les quadrilles reprennent leurs gracieuses figures et sortent pour faire place au saut des haies exécuté par d'autres officiers-élèves, lieutenants et sous-lieutenants, montant des chevaux de demi-sang qui se montrent de remarquables hunters. Sauts par un, par deux, par quatre, par huit, par seize, par trente-deux, un ensemble parfait.

Maintenant, c'est le carrousel militaire, évolutions d'un escadron composé de deux pelotons d'officiers et deux pelotons de sous-officiers, sous la direction du commandant Morel. Tous les cavaliers, en grande tenue de leur arme, ont la lance en usage dans notre cavalerie avec la flamme blanche et rouge. Après la réception de l'étendard, imposante cérémonie, les pelotons font des doublés, des cercles, des huit de chiffre, la croix de Saint-André, tous exercices d'un effet très décoratif.

Puis, c'est une poursuite fort récréative des cavaliers militaires simulés par des mannequins fixés sur des chevaux en liberté dans un enchevêtrement de haies à franchir. Les chevaux porteurs de mannequins se montrent très habiles à fuir ou à se dérober devant les coups de lance ou de sabre qui assaillent leurs pseudo-cavaliers.

Ensuite, c'est un jeu qui consiste à mettre en présence deux camps de cavaliers coiffés de casques d'osier et armés de sabre. L'un des camps a des plumets bleus, l'autre des plumets rouges ; il s'agit de trancher le plumet d'un coup de sabre et le camp vaincu est celui qui a perdu le premier ses plumets.

Après cela, des cavaliers simulent à tour de rôle une charge contre des adversaires semés devant eux sur un parcours d'une soixantaine de mètres, et doivent faire successivement usage, dans ce court espace et malgré la vitesse de l'allure, de la lance, du revolver et du sabre. Leur dextérité est saluée de nombreux bravos.



Carrousel militaire. — Une charge

Les évolutions de l'escadron reprennent, méthodiques et fort bien réglées.

Puis des combats sont simulés : sabre contre sabre ; sabre contre lance ; un contre un, deux et trois contre un. Combat rang contre rang. Les coups sont vigoureusement échangés.

Le ralliement sonne et tous les amateurs vont se grouper dans un coin. Entre alors à plein galop la batterie d'instruction qui fait une manœuvre à toute vitesse et une mise en batterie, puis un tir de rafale où la rapidité de feu du canon à tir rapide est mise en évidence d'une façon saisissante. Et la batterie disparaît aussi prestement.

De nouvelles évolutions : ailes de moulin, cercles concentriques et en sens inverse, autour desquels éclate une pétarade de coups de revolver. Et, pour finir, des charges où l'on ne sait lequel admirer le plus de la vitesse des chevaux ou de l'habileté des cavaliers à les arrêter net.

Ainsi se termine, au milieu de l'acclamation unanime, le carrousel de l'Ecole de cavalerie.

Y.

A LA GLOIRE DES ZOUAVES

Le capitaine Boudin, du 1er zouaves, décédé il y a quelques années, était non seulement un vaillant officier, mais encore un conteur exquis.

Au moment où l'on rappelle à nos soldats les exploits accomplis par leurs aînés pendant le sanglant mois d'Août 1870, nous croyons intéressant de publier un conte d'actualité militaire du capitaine Boudin.

Je commençais à me fâcher, et je répétais pour la dixième fois :

— Je vous assure, brigadier, que tous les ans, le 6 Août, on entend des *chacals*(1) dans le Niederwald.

Mais le brigadier Hans Schneider riait jusqu'aux larmes.

— Allons voir, disait-il, allons voir !

Et c'est tout ce qu'il pouvait me répondre dans son ahurissement.

Il faut vous dire que, ce jour-là, nous allions en tournée de Wœrth à Ebersbach, en suivant la route d'Haguenau, dans la vallée du Sauerbach. A hauteur du Spachbach, le brigadier voulut prendre un chemin de traverse qui franchit le Niederwald, et moi j'insistais pour suivre la grande route, car, depuis longtemps, je n'osais plus entrer dans le bois le jour anniversaire de la bataille de Frœschwiller. Enfin, par amour-propre, je me décidai à le suivre.

Il y avait un silence de mort sous les arbres. Je regardais en frissonnant les tombes des zouaves français, de petites mottes de terre qui apparaissaient, à chaque pas, sous la futaie. Le brigadier allait de l'avant, tout joyeux. En arrivant, nous devions fêter la victoire du 6 Août avec les gardes forestiers d'Ebersbach ; donc il avait mis son habit gris à parements verts et à boutons de cuivre, son feutre à plumes de coq de bruyère et ses bottes jaunes. Il continuait à rire aux éclats, en fumant sa pipe de porcelaine à l'effigie du kaiser.

— Voyons, Fritz, mon garçon, disait-il, bien sûr, tu es malade. Sauf le gibier, je n'ai jamais vu ici que des loups, des renards et des sangliers. Nous ne verrons pas de chacals, nous n'entendrons rien, et ce soir tu paieras des chopes au Bierhall de Frantz Müller.

Mais moi, je ne riais pas, et je me disais :

(1) Surnom donné aux zouaves.

« Avant d'être garde forestier à Wœrth, Fritz, tu as servi en Afrique, à la Légion étrangère, tu sais ce que c'est qu'un chacal, et, ma foi, un chacal, c'est un chacal. »

Nous arrivions en haut du Niederwald, à la croisée du chemin qui va de Frœschwiller à Morsbronn. La montée est dure, il faisait très chaud et pas un souffle d'air. Hans proposa de s'arrêter un instant. Nous nous assîmes au pied d'un grand hêtre, sur le bord du fossé. Je passai la bouteille de kirchwasser au brigadier, et je me mis à sommeiller...

... Je veux crier, fuir : impossible. Je suis paralysé d'effroi. Là, à vingt pas de moi, au milieu d'un carrefour, je vois un zouave ; il a un clairon à la main. Je distingue une tête de mort sous la calotte, une barbe blanche qui descend jusqu'à la ceinture. Il fredonne :

. . . .

Le clairon est un vieux brave,
Et lorsque la lutte est grave
C'est un rude compagnon.

On entend le premier coup de midi au clocher d'Elsasshausen. Le spectre sonne le rappel à la *clique*; ça et là, des levées de terre s'entr'ouvrent. Des tambours et des clairons en sortent et viennent se ranger devant lui. Ils le saluent en arrivant : « Bonjour, Mogador. Salut, Malakoff. Salut, Bridja. Bonjour à tous, vieux chadis. »

Tous ces revenants s'agitent. Les tambours serrent leurs cordes, les clairons donnent du souffle dans leurs instruments. Soudain, le Père La Brèche, levant son bras en l'air, l'abaisse rapidement, et, dans le silence de la forêt, la marche des zouaves retentit comme un grondement de tonnerre :

Pan, pan, l'Arbi,
Les chacals sont par ici

. . . .

On dirait un tremblement de terre : de toutes parts les tombes se soulèvent. Des milliers de zouaves apparaissent, spectres décharnés dans des lambeaux d'uniforme. Dans la masse qui se presse, j'entends le cliquetis des ossements qui s'entre-choquent. Ils se groupent par régiments, les rouges, les blancs et les jaunes; leurs vestes, malgré plus de vingt ans de sépulture, portent encore les vestiges de chevrons, de croix et de médailles ; les barbes blanches cachent des côtes défoncées; les chéchias couvrent des crânes zébrés de coups de sabre ; à beaucoup il manque un bras ou une jambe. Ils chantent :

Quant à celui qui meurt dans les batailles,
Sous son drapeau, près de ses vieux amis
Nous lui faisons de nobles funérailles,
Car Dieu bénit qui meurt pour son pays.

Je regarde le brigadier Hans Schneider, je lui dis : « Voilà les chacals ! » Il est blême de terreur.

Plus de cinquante officiers arrivent et se placent au centre du carré; ils regardent leurs zouaves, et tous ces fantômes frémissent en se reconnaissant. J'entends dire : « Voilà le lieutenant-colonel Gantrelet, les commandants Figarol, Soye, Marion, Bertrand, les capitaines de Mascureau, Parson, Faval, Sorel, de Saint-Sauveur, et combien d'autres ! »

Soudain, un roulement retentit et, d'une voix vibrante, un sergent-major lit les *Ordres des zouaves* :

« 13 Octobre 1837. — Constantine. — Si la moitié de vos hommes tombe sur la brèche, les autres tiendront-ils? — J'en réponds. — Alors, Lamoricière, lancez vos zouaves.

» 26 Avril 1841. — Blidah. — Zouaves, après onze ans de combats et de souffrances, je vous offre ce drapeau, au nom du roi. Il sera pour vous le clocher du village et le talisman de la victoire. Il ne doit pas rester à la réserve. Vous l'emporterez avec vous au milieu des combats, et vous mourrez plutôt que de l'abandonner.

» 26 Novembre 1849. — Zaatcha. — Ce n'est pas une bicoque comme celle-là qui arrêtera des soldats comme vous.

» 20 Septembre 1855. — Sébastopol. — Caporal Lihant, vous planterez mon fanion sur Malakoff.

» Zouaves, quand j'élèverai ce fanion, ce sera le signal de l'attaque, vous vous élancerez...

» Patience, les zouaves; encore dix minutes..., encore cinq minutes... Allons! clairons des zouaves, sonnez la charge !

» A nous, Malakoff ! J'y suis, j'y reste.

» Le sous-lieutenant Ozenfant tombe en plantant le drapeau du 1er sur la tour Malakoff.

» 31 Mai 1859. — Palestro. — Le 3e reçoit la médaille de la valeur militaire sarde.

» 4 Juin 1859. — Magenta. — Le drapeau du 3e est décoré.

» 8 Juin 1859. — Melegnano. — Monsieur le maréchal, vous allez voir comment un colonel de zouaves se fait tuer à la tête de son régiment. »

. . . .



A LA GLOIRE DES ZOUAVES

Le monument du 3e régiment, à Philippeville

Voilà ce que j'avais pu entendre à ce moment-là. Tout à coup un frémissement parcourut les rangs ; le sergent-major venait de crier : « 6 Août 1870, Frœschwiller. » Et ces 2,000 morts vaincus se souvenant de la Crimée, de l'Italie, du Mexique et de l'Afrique, eurent une poussée furieuse en avant; ils brandissaient les poings en grondant, l'air était embrasé, on eût dit un coup de sirocco arrivant du désert exprès pour eux.

Mais le sergent-major disait :

« Le sous-lieutenant Girard, du 1er, allant en reconnaissance, est tombé en criant : « Sauvez le drapeau ! Ce sont les Prussiens ! »

» Le capitaine Béhic, avec les 250 survivants du 2e, a refusé de battre en retraite sans le drapeau : « En avant ! Plutôt mourir ! »

» Le capitaine de Saint-Sauveur, du 3e, tombé après des prodiges de bravoure, a ordonné à ses hommes de l'abandonner et de rallier le drapeau. »

Je vis toutes ces vieilles mâchoires qui s'agitaient ; j'entendais leurs dents qui claquaient de rage. La Brèche fit sonner : « Au drapeau ! » Le lieutenant-colonel Gantrelet cria :

« Nous saluons :

» Le lambeau de Malakoff déposé à la salle d'honneur du 1er, les débris du drapeau de Magenta recueillis à la salle d'honneur du 2e; le drapeau du 3e, déposé aux Invalides par le colonel Bocher.

» Tous trois immaculés, sans peur et sans reproche ! »

Et La Brèche faisait rouler toujours, roulement lugubre cette fois : c'était l'appel des deux tiers des officiers et des zouaves des trois régiments tombés à Frœschwiller.

De vieux sergents de semaine répondaient : « En subsistance au Niederwald, faisant fonction de cadavre de garde jusqu'à la relève, dont le jour n'est pas fixé ! »

La breloque sonna, ils disparurent tous.

« Encore des embusqués ! » dit Fritz, qui se souvint de l'appel de la légion. Mais son ricanement eut de l'écho ; il entendit un vieux chacal qui, en rentrant sous terre, répondit « Chouïa. »

Je me réveillai. Hans était au fond du fossé à côté de moi. Il dormait, en proie à un cauchemar affreux. Je dus le secouer longtemps. Il avait tout vu, tout entendu comme moi. Nous nous sauvâmes en courant jusqu'à Ebersbach et, le soir, nous n'avons pas pu boire de chope au Bierhall de Frantz Müller.

Capitaine BOUDIN.

L'ARMÉE MAROCAINE

Un lieutenant de tirailleurs algériens vient d'être nommé chef de la police à Tanger. Plusieurs officiers de notre armée vont être désignés pour donner un peu de cohésion aux troupes du sultan du Maroc et, sans doute, la mission militaire française, qui résidait depuis de longues années auprès du souverain, va recevoir une extension en rapport avec les droits conférés à la France par le dernier arrangement franco-anglais (1).



Défilé de l'infanterie marocaine

Il est donc nécessaire d'examiner dès aujourd'hui ce qu'est cette armée marocaine qui fut autrefois notre ennemie, mais que le développement de notre influence dans le Maghreb, nous conduira fatalement à encadrer et à conduire dans les expéditions dirigées contre les dissidents et les nombreux et turbulents compétiteurs au trône du sultan Abdul-Aziz.

L'armée marocaine se compose de trois éléments : les tribus *maghzen*, les *tabors* réguliers d'infanterie et d'artillerie, et les *nouaib* ou contingents auxiliaires levés au moment du besoin.

Les tribus maghzen sont des fractions étrangères aux pays qu'elles occupent et où elles ont été établies par les conquérants dans le but de maintenir leur autorité. Comme presque toutes les invasions du Maroc sont venues du Sahara, les tribus maghzen sont à près exclusivement d'origine méridionale ; elles encadrent et protègent le gouvernement et, en retour, elles jouissent des avantages suivants :

1° Elles sont exemptes d'impôts; 2° Elles détiennent gratuitement des terres de culture; 3° Chaque mâle a droit, à partir de seize ans, à un *rateb* (solde) mensuel de 20 à 30 *ouguia* (0,80 à 1 fr. 20); 4° Enfin elles sont commandées par leurs caïds militaires.

Moyennant ces avantages, ces tribus sont, en tous temps, à la disposition du sultan, qui peut les envoyer garder une kasbah sur un point quelconque du pays, soit à titre temporaire, soit à titre définitif, ou les appeler, pour une période de temps, auprès de lui pour assurer son service personnel et le recrutement de sa garde.

La garde du sultan est constituée par les *mechouarin* (ce sont cent cinquante à deux cents cavaliers de choix) et par les *mecekhrin* (mot à mot, ceux qui vont faire les commissions); c'est une sorte de gendarmerie chargée surtout de l'arrestation des caïds qui ont cessé de plaire au souverain. Ces gendarmes sont au nombre de plusieurs centaines.

Les mecekhrin et les mechouarin constituent toute la cavalerie régulière du Maroc; ils sont divisés en groupes dénommés *tabor* (pluriel touaber) ; ils ne quittent jamais le sultan.

Leur uniforme consiste en un fez entouré d'un volumineux turban de mousseline blanche, un pantalon ou *seroual*, une veste en soie ou en laine rouge, un burnous de laine blanche, des tiges de botte de cuir rouge, des chaussures de cheval en cuir jaune et des éperons. Les chevaux et les armes sont fournis par le sultan. Ces dernières comprennent généralement un long fusil à pierre et un sabre yatagan à lame courbe.

Indépendamment des mecekhrin et des me-

(1) Voir les nos 19 et 20.



Cavalerie du Sultan du Maroc

(Cliché et papier photographiques Lumière de Lyon

chouarin, les tribus maghzen doivent aussi fournir le *guich*, c'est-à-dire les cavaliers détachés auprès des caïds ou tenant garnison en certains points importants. Leur mission est généralement temporaire.

Les principales tribus maghzen sont les *Oudaïa*, les *Bokhari* et les *Cheraga*.

L'armée proprement dite comprend des tabors d'infanterie et des tabors d'artillerie. Ces unités sont à effectifs singulièrement variables; l'an dernier, l'un d'entre eux n'avait que dix-sept hommes; son voisin en comptait, au contraire, quatre mille. Ce simple détail donne une idée de ce que peut être l'armée marocaine. A la tête de chaque tabor se trouve un caïd agha doublé d'un khalifa; celui-ci commande effectivement les *caïds mia* ou chefs de cent hommes et les *mokaddems* ou sous-officiers.

Au point de vue administratif, un certain nombre de fonctionnaires, appelés *allef* ou payeurs, sont chargés d'assurer aux tabors la solde, l'habillement, le campement et l'armement. Ces allef sont indépendants des caïds agha et ne relèvent que du ministre de la guerre dont le titre véritable est également *allef* ou payeur et qui a sous ses ordres deux khalifa: l'un, pour le commandement; l'autre, pour l'administration de l'armée. Ce sont ces trois hommes qui constituent le ministère de la guerre, la haute administration et le contrôle de l'armée marocaine.

L'infanterie comprend le tabor des *harraba* ou instructeurs, placé naguère sous le commandement de l'Anglais Mac Leane et auquel on avait adjoint une section de cinq mitrailleuses; elle compte, en outre, deux tabors maghzen, ceux des Oudaïa et des Cheraga instruits par un sous-officier de tirailleurs algériens; enfin, dix tabors recrutés dans les tribus nouaïbs suivantes: Rehamna, Srarna, Doukhala, Chaouïa. Les armes ne sont confiées aux hommes que pour la manœuvre; elles sont, d'ailleurs, fort mal entretenues; ce sont principalement des fusils Gras, des fusils Martini-Henry et de respectables fusils à pierre.

Les hommes et les mokaddems ont un fusil et une baïonnette, les caïds ont un sabre et souvent un fusil Winchester à répétition.

Les caïds et la plupart des mokaddems sont montés. L'uniforme consiste en une chechia rouge, une culotte bleue, une blouse rouge et des babouches jaunes; les mokaddems ont un gilet; les caïds mia sont habillés en marron foncé; les caïds agha ont, en outre, un burnous généralement marron; l'insigne du commandement est un turban blanc parfois très volumineux.

L'infanterie ne va jamais au tir à la cible; les jours de fête, elle tire quelques cartouches à blanc. Il y a exercice une fois par semaine; il consiste à défiler, pendant une heure, sur front de section.

En campagne, chacun marche comme il veut, par groupes sympathiques, emmenant ses femmes, ses mulets ou ses chameaux. On juge de ce que peut être une colonne expéditionnaire, dans ces conditions.



Le colonel BOUCHEZ,
qui vient d'être nommé au commandement de la légion de la Garde républicaine

La solde journalière est, en principe, de 0 fr. 25 par homme, 0 fr. 40 par mokaddem, 1 fr. 25 par caïd mia et 2 fr. par caïd agha. Elle est payée régulièrement par le sultan: mais, à chaque échelon de la hiérarchie, il en est retenu une fraction, de sorte que le simple soldat n'est guère payé que cinq jours par semaine. Il se dédommage en exerçant une profession manuelle pendant ses nombreux loisirs.

Avant la conclusion de l'accord anglo-français, la plus grande partie de l'infanterie marocaine était placée sous les ordres de l'Anglais Mac Leane, qui recevait du sultan une solde de 400 francs par jour.

L'artillerie, qui était sous la direction d'une mission militaire française, comprend quatre tabors. Celui des Bokhari est fort de cinq cents hommes; celui des renégats n'en compte que dix-sept, parmi lesquels quatre Français déserteurs dont un spahi et un soldat des bataillons d'Afrique.

L'habillement des artilleurs est le même que celui des fantassins; seuls, les mokaddems ont des fusils.

Tous les gradés et les trompettes sont montés.

Le matériel comprend une vingtaine de canons français de 4, deux canons Krupp et quatre pièces Canet.

Les artilleurs marocains connaissent à peu près la manœuvre des pièces de 4, mais ne sont pas parvenus à exécuter celle des autres pièces qu'ils trouvent trop compliquées; ils ne savent, d'ailleurs, pointer ni les unes ni les autres.

L'instruction de l'artillerie est des plus rudimentaires. Avant chacune des trois grandes fêtes, on fait trois ou quatre mises en batterie au galop; les servants courent derrière; les plus agiles s'accrochent au canon.

A chacune des fêtes, on brûle quelques gargousses; il est rare que la chose se termine sans accident.

En temps ordinaire, il n'y a pas d'animaux affectés à cette artillerie; quand on veut exécuter une manœuvre, on demande au sultan chevaux et mulets; mais si, à la même heure, le harem a la fantaisie de faire une partie de campagne, la manœuvre n'a pas lieu.

Au Maroc, l'artillerie étant une arme noble, les artilleurs ont droit à une solde double de celle de l'infanterie. Ils ne la touchent pas plus régulièrement, d'ailleurs, que leurs camarades.

La discipline de marche n'existe pas; en colonne, si un lièvre vient à passer, les canonniers abandonnent leur pièce et se jettent à la poursuite de la bête; ils rejoignent ensuite dans le courant de la journée.

On peut juger, par ce qui précède, de ce que doivent être les mises en batterie et la tactique combinée des deux armes.

Un officier de notre armée, Erckmann, qui fut, pendant des années, le compagnon inséparable du sultan Mouley-Hassen, écrivait, parlant des combats livrés par l'armée marocaine :

« Ces combats sont si peu meurtriers, qu'en y assistant on est tenté de se demander si on se bat ou si on amuse ». Et, plus loin: « Quand on s'attend à une résistance énergique, on s'arrange de manière que les coups ne soient pas reçus par les soldats. C'est toujours de cette façon qu'on opère dans les pays de montagne: on gagne une tribu voisine de celle qu'il s'agit d'attaquer, on lu



Un « tabor » d'artillerie marocaine

distribue de l'argent, on lui promet de lui laisser le produit du pillage et on la lance contre les récalcitrants. La connaissance des rancunes qui divisent les tribus berbères est un des auxiliaires les plus puissants du gouvernement. »

L'impression qui se dégage de la vue des camps marocains, c'est que l'armée du sultan n'est pas plus une armée que l'était celle de la reine Ranavalo et qu'elle a une peur égale des coups, et l'on doit se souvenir du mot de Bugeaud après sa victoire de l'Isly :

« Avec un gouvernement comme le leur, il faudrait plusieurs siècles pour leur donner des conditions de succès dans la bataille. »

On voit que nos officiers auront fort à faire pour mettre sur un pied convenable les troupes du sultan ; leur énergie et leur persévérance, heureusement, sont un sûr garant que, malgré toutes les difficultés, ils viendront heureusement à bout de la tâche qui leur sera confiée.

BOU-TELLIS.

LE TRAITÉ FRANCO-SIAMOIS [1]

Le 29 Juin dernier, MM. Delcassé, ministre des affaires étrangères, et Phya-Surya, ministre du Siam à Paris, ont signé un protocole annexe au traité franco-siamois du 13 Février dernier, traité qui n'a pas encore été ratifié par le Parlement.

Ce protocole complète et précise sur plusieurs points la convention de Février, que M. Delcassé lui-même a fini par trouver nébuleuse et laissant trop de points en suspens. Ainsi le port de Krat, situé sur la côte siamoise, au Sud de Chantaboun, dont le nom ne figurait pas dans le traité de Février, mais qui nous était cédé *éventuellement* par une lettre annexe au traité, adressée par M. Phya-Surya au ministre des affaires étrangères, nous est immédiatement concédé en toute propriété. Avec ce port, nous obtenons les dépendances directes de Krat, à savoir les îles de Kohshong, Koh-Kut et Kohthong.

De plus, quelques-uns des points de la rive droite du Mékong appartenant à notre protégé, le roi de Luang-Prabang et que nous avions abandonnés au Siam, font retour à notre vassal.

Quant à la ligne de démarcation entre la mer et le Grand-Lac (Tonlé-Sap), qui sera désormais la frontière commune du Siam et du Cambodge, elle ne sera définitivement arrêtée que lorsque les commissions mixtes de délimitation se seront mises d'accord, dans un délai de quatre mois après la ratification du traité.

Cette fixation de la frontière peut être fort longue, si l'on en juge d'après les précédents ; en effet, les premiers travaux de délimitation des limites franco-siamoises avaient commencé en 1867. Ils n'ont jamais été terminés.

Nous croyons devoir émettre le vœu que le Parlement français ne ratifie pas le traité du mois de Février dernier; la raison en est simple et a été comprise par tous ceux qui ont à cœur la sécurité de nos possessions indo-chinoises. Ce traité est un traité de dupes, et ce ne sont pas les Siamois qui sont dupés.

Le traité du 3 Octobre 1893 nous reconnaissait non seulement la possession entière de la rive gauche du Mékong, mais nous assurait sur la rive droite une zone de 25 kilomètres dans laquelle les Siamois ne pouvaient se fortifier ; et voilà que nous renonçons à ce précieux privilège moyennant l'abandon de quelques points sur la rive droite où nous pourrons créer des établissements. Le Mékong était un fleuve français ; nous en faisons un fleuve international, une frontière.

Les négociateurs du traité ont oublié ce que savent les plus modestes voyageurs d'Extrême-Orient : c'est que dans ce pays où les cours d'eau servent de moyen de communication, les fleuves ne peuvent constituer une frontière, ils servent plutôt de trait d'union entre les populations riveraines.

Quant aux établissements sur la rive droite, pour l'acquisition desquels nous abandonnons la zone neutre, nous les possédions déjà en vertu du traité de 1893.

Il suffirait d'exiger l'exécution pure et simple du traité.

Les 200 kilomètres de côte de Krat à la pointe Samit n'ont jamais cessé d'appartenir au Cambodge.

Nous avions négligé ce littoral; nous ne l'avions pas abandonné. Les Siamois y ont envoyé des douaniers d'abord, puis des collecteurs d'impôts, puis des soldats. Cela fait, ils se sont déclarés possesseurs du sol, qu'ils nous échangent aujourd'hui contre des avantages énormes. Les cartes anciennes en font foi. N'est-ce pas là convention de dupes?

Nous évacuons Chantaboun pour redescendre à Krat, au lieu de nous établir à Pasé; c'est un recul, puisque le Siam n'a point exécuté les stipulations du traité de 1893, dont l'occupation de Chantaboun devait garantir l'exact accomplissement.

Ce qu'il y a de plus grave, c'est que Chantaboun possède une citadelle; nous avons amélioré ses fortifications et dépensé là-bas une dizaine de millions.

Krat est un port de cabotage, sans défense ; il faudra le fortifier, l'aménager. Combien faudra-t-il de troupes, de millions, d'années?

Nous abandonnons une place forte pour un port désarmé au moment où l'Asie est peut-être à la veille d'une conflagration générale.

Qui nous dit que les Siamois, maîtres de Chantaboun, n'y installeront pas des Japonais faisant pour cette forteresse ce que les Chinois ont fait en 1885 pour les Pescadores, organisées admirablement par l'amiral Courbet, et que nous restituâmes naïvement à la Chine.

Les Nippons sont ainsi à quarante-huit heures de Kouang-Tcheou-Ouang; ils seraient à quelques étapes de la frontière cambodgienne. Et nos partisans de la région de Chantaboun ? Les abandonnerons-nous comme nous avons abandonné, en 1873, nos partisans tonkinois, qui furent massacrés quelques jours après le départ de nos troupes ?

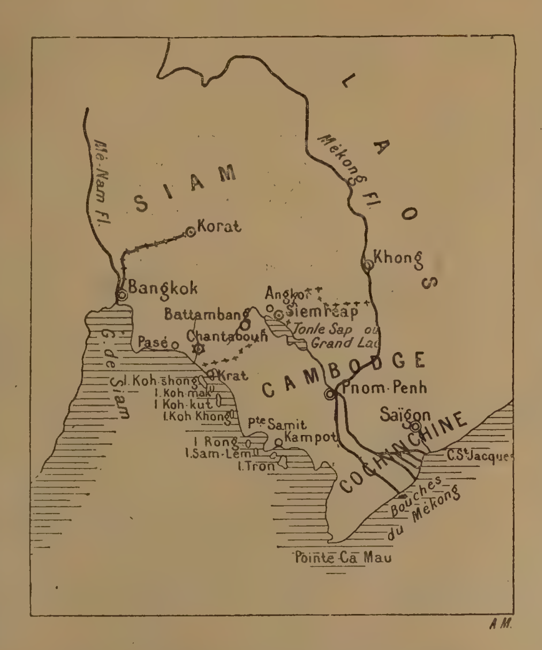
Malgré ses protocoles successifs, malgré les petites améliorations que M. Delcassé arrache par bribes à la diplomatie cauteleuse du Siam, le traité de 1904 est tout à fait insuffisant.

Nous avons en Indo-Chine un objectif obligé: faire du bassin du Mékong un domaine français; c'est pour nous une condition indispensable aussi bien à notre sécurité qu'à notre développement économique.

Or les arrangements de 1893 et 1896, malgré leurs lacunes, semblaient nous acheminer vers ce but; une politique



M. PHYA-SURYA,
Ministre du Siam à Paris



LA NOUVELLE FRONTIERE DU SIAM
et de nos possessions d'Indo-Chine

(1) Voir les nos 1 et 13.

d'action pacifique, mais ferme et soutenue, eût assuré le succès; tandis que le traité actuel marque un recul et sera, en tous cas, une entrave.

Par l'abandon de Chantaboun, par la diminution, même mitigée, de notre rôle de protecteurs, il portera à notre prestige une atteinte qui sera difficilement effacée. Moralement et matériellement, il fortifiera des voisins qui, par leur alliance éventuelle avec le Japon, peuvent devenir très redoutables.

Enfin, qu'est-ce qu'un traité dont tant d'articles esquivent des engagements précis, où l'on se borne à prévoir que les parties contractantes *s'entendront, se mettront d'accord* sur des points en litige avec un gouvernement asiatique, c'est-à-dire d'une mauvaise foi légendaire.

Une simple question pour terminer. Est-il personne qui puisse croire sérieusement que l'Angleterre, les Etats-Unis ou l'Allemagne auraient souscrit à un traité analogue à celui dont nous sommes menacés, auraient abandonné des gages tangibles pour de vagues promesses, auraient échangé des villes, des forteresses, des territoires contre quelques kilomètres de côtes qui leur appartenaient déjà ?

Non, assurément. Alors pourquoi la France se montrerait-elle à ce point accommodante et résignée ?

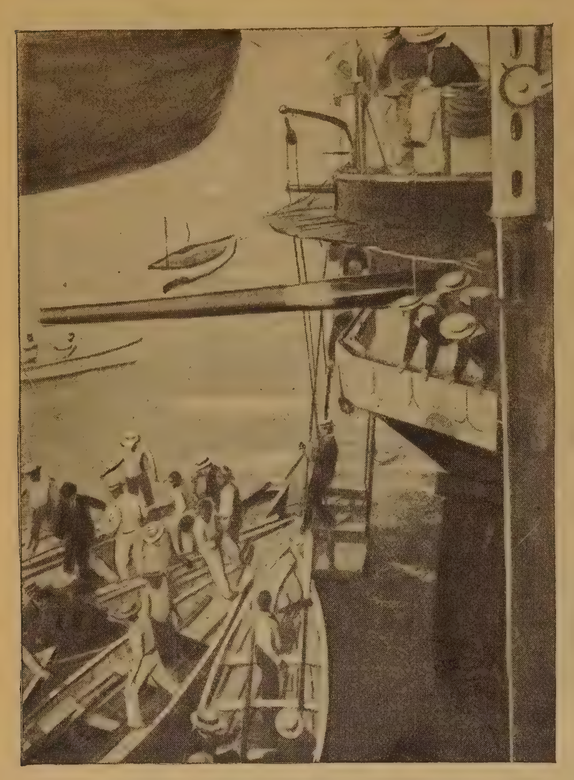
Que les Siamois exécutent d'abord le traité de 1893: on verra plus tard; mais, en attendant, ne commettons pas la folie d'évacuer Chantaboun.

X. L.

Le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL *doit se trouver chez tous les correspondants du* **Petit Journal** *sans exception.*

LA MARINE
et l'influence françaises
EN OCÉANIE

Echanges de politesse
L'arrivée du navire



Pirogues indigènes attendant les officiers pour les mener à terre

C'est un des côtés brillants de la vie de marin que de représenter la France dans les cérémonies nationales ou étrangères. Dans les réceptions plus ou moins magnifiques auxquelles il m'a été donné de prendre part, nulle ne m'a laissé de meilleure impression que les humbles *amuramas* (dîners polynésiens) offerts en notre honneur. Rien ne m'a paru plus poétique que de troubler la quiétude bienheureuse et monotone de ces îles verdoyantes où fleurissent les palmes.

Là-bas, dans le bleu morne où les archipels sont disséminés comme des poussières de coraux, point de pavillons bariolés, point d'oriflammes éclatantes, point d'arcs de triomphe où se lisent des devises banales, mais la solitude impressionnante de la mer, le décor merveilleux du ciel de saphir, puis des bois d'orangers profonds, à l'ombre desquels vous accueillent de souriantes jeunes filles et des chefs au regard naïf et doux...

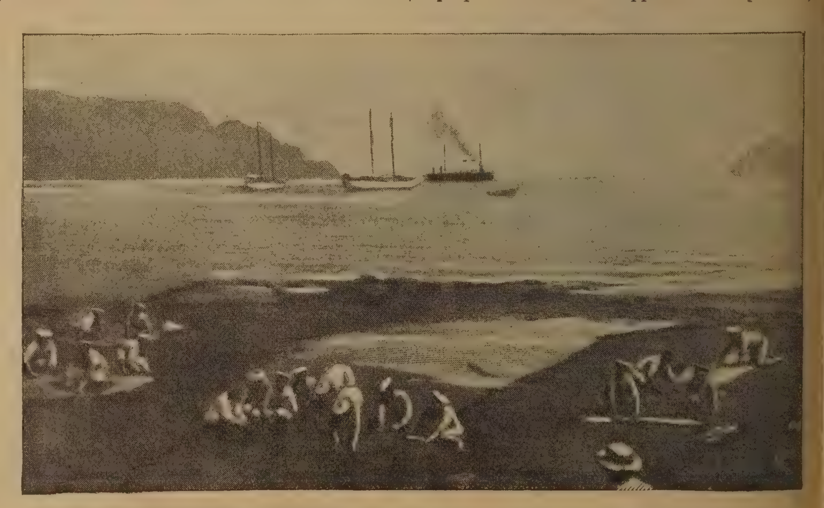
Le matin, au lever du jour dans le soleil montant vite, comme d'une seule pièce, à l'horizon, des pêcheurs ont signalé notre arrivée, et ce cri s'est propagé de bouche en bouche : *te pahi!* le vaisseau de guerre ! Les habitants des villages, dont les toits de chaume bordent toujours la mer, se sont portés sur la grève pour voir pénétrer le navire à travers les méandres sinueux des coraux, Cette population polynésienne se montre fermement attachée à notre drapeau. Il semble qu'il y ait entre nos âmes françaises, capricieuses, ardentes, imaginatives, et les cerveaux maoris, épris de je ne sais quel rêve d'infini et de mélancolie, des affinités mystérieuses.

Cette sympathie entre les marins de notre pays et le *tane* ou le *vohine* tahitien n'a jamais cessé de s'affirmer depuis que Bougainville marqua son passage chez la reine Obéra par des manières affables qui contrastaient singulièrement avec la cruauté des navigateurs anglais l'ayant précédé. Depuis cette époque lointaine, des relations suivies se sont établies entre les gens des districts et les équipages des croiseurs. Les uns et les autres s'invitent réciproquement à se visiter et c'est dans ces fêtes intimes que nous entrons le mieux en contact avec les insulaires.

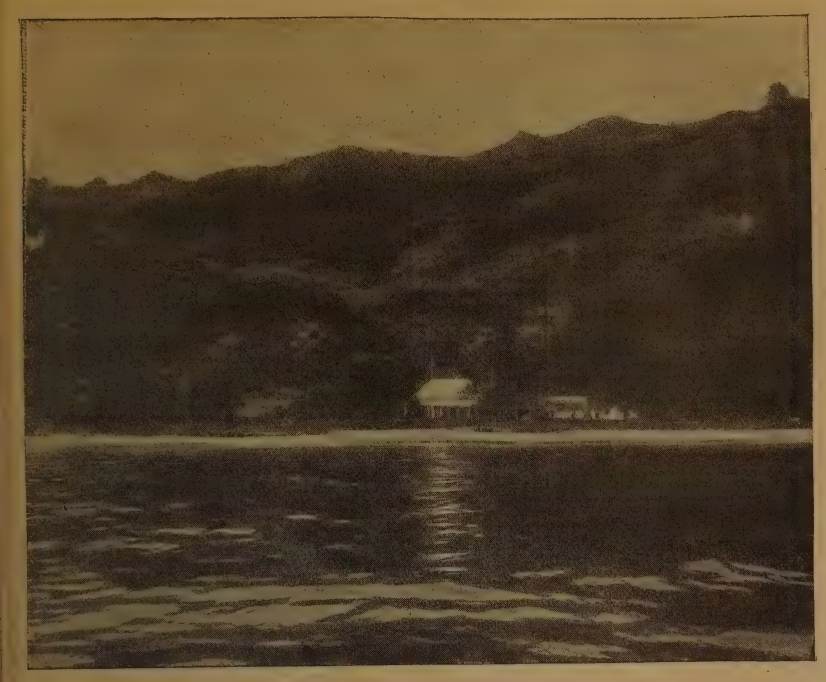
C'est pourquoi les habitants des îles voient avec allégresse les croiseurs prendre leur mouillage en face de leurs villages. Pour ceux qui aiment le plaisir et les joies de l'hospitalité, c'est le signal des réjouissances générales; c'est un intermède plein de promesse qui s'ouvre dans leur existence contemplative et banale.

A peine le navire est-il *à poste* que les politesses s'échangent. Quelques pirogues à balancier de bois de rose ou des canots de construction locale se massent à la coupée et les notables des villages viennent saluer soit le commandant, soit le chef de la division. Généralement vêtus d'un veston d'alpaga et d'une culotte blanche, ils arrivent toujours pieds nus dans une attitude parfaitement digne et correcte. Les vieux chefs, afin de démontrer leur attachement à la marine, choisissent cette occasion pour exhiber les dépouilles des anciens *fétii*, qu'ils ont, autrefois, connus officiers de la station, et l'on voit des vénérables maoris tatoués, coiffés de casquettes ou frusqués de tuniques passant par tous les grades de la hiérarchie, depuis les feuilles de chêne de l'amiral jusqu'à l'humble galon d'or du *midship*. Il est même à remarquer que l'écharpe tricolore des édiles qu'on leur octroye comme indice de leurs fonctions n'a pas le don d'exciter leur orgueil au même titre que les attributs militaires.

Après les chefs viennent les humbles pêcheurs dans leurs pirogues compliquées et légères. Ceux-ci admirent la belle allure du navire qu'ils considèrent un peu comme *à eux* puisqu'ils sont « enfants de la France ». La coupée est libre, l'accès du croiseur est ouvert à chacun; aussi les indigènes ne se font-ils pas prier pour monter. Ils circulent sur le pont sans être inquiétés, la plupart d'entre eux apportent du poisson,



La grande réjouissance des marins : la lessive à terre



Une vue de Tahiti

des poulets, des œufs, des fruits, des coquillages et des objets fabriqués dans le pays, qu'ils se proposent de vendre pour quelques pièces d'argent.

Dans cette première heure qui suit l'arrivée du bâtiment, on se sent immédiatement captivé par la bonhomie franche et cordiale de ces hommes aux faces ambrées, qui s'abandonnent à nous sans arrière-penssée, une atmosphère de sympathie vous enveloppe. Généralement on éprouve en débarquant sur une côte inconnue un sentiment de solitude ; les êtres que l'on y croise vous semble étrangers, renfrognés, presque hostiles. La terre d'Océanie vous apparaît, au contraire, séduisante et amie.

Déjà des corvées de marins, profitant des nombreux ruisseaux qui serpentent à travers les îles, vont à l'aiguade laver leur linge. Le canot-major des officiers est armé; depuis longtemps il n'avait réuni autant d'officiers, car tous connaissent la réputation du pays des Maoris, asile paradisiaque où la fraîcheur des vallées fait oublier les énervantes journées du voyage.

Et cette renommée n'est pas trompeuse ! Nulle part on ne trouve une semblable douceur de vivre, un climat aussi délicieux, des fruits aussi délicats, des sources pareillement vives. Dans aucune autre contrée, enfin, on ne rencontre des habitants aussi bons, rieurs et naïfs que les Polynésiens.

Le respect qu'ils professent pour le marin est logique. Population insulaire habituée à vivre perpétuellement en face de la mer, ils sont pour ainsi dire en communion constante avec elle ; c'est vers elle que se tendent leurs primes efforts, leurs aspirations et leurs désirs. Il est dès lors bien naturel que le métier de la mer soit en honneur chez eux.

C'est la Marine qui nous a conquis ces tribus lointaines ; c'est par le prestige seul de la Marine que nous pouvons conserver notre influence parmi elles.

N.

Les origines de la marine japonaise

La question coréenne n'est pas, comme on pourrait le croire, une nouveauté en Extrême-Orient.

De tout temps, les Japonais ont songé à s'annexer cette riche presqu'île, qui leur semblait un prolongement de leur archipel. C'est la Corée qui fut, à deux reprises différentes, le motif de la création, ou tout au moins du développement de la marine japonaise : elle fut aussi celui de sa disparition.

En effet, dès le quatrième siècle de notre ère, les Japonais, montés sur des jonques de guerre, abordent en Corée. Ils y débarquent un corps de troupes considérable, mais ils sont, au bout de peu de temps, rejetés à la mer par les Coréens.

Au seizième siècle, cette invasion fut victorieusement recommencée. Cependant les Japonais, maîtres de la presqu'île pendant plus d'un lustre, en sont encore dépossédés par les habitants et leurs alliés, les Chinois.

Un des plus illustres *Siogauns*, Taïco Zyemitu, auteur de cette grande expédition, rendit un édit interdisant la construction des bateaux de plus de 500 « cocons » (environ 100 tonneaux) et ordonnant la destruction des long-courriers « go-shu-insens ». Il était également interdit de naviguer hors de la vue des côtes.

C'était la suppression de la marine militaire, la renonciation obligatoire à la Corée.

Dès le milieu du seizième siècle, les Hollandais avaient réussi à s'établir au Japon. A leur suite, différents missionnaires y étaient entrés. Le premier taïcoun, Taïco Fisdeyossi, comprit le danger de la religion et des mœurs nouvelles. Il persécuta les chrétiens, les détruisit ; seuls, les Hollandais trouvèrent grâce à ses yeux, mais ils furent parqués dans l'îlot Decima, comme dans un lazaret. C'est par Decima que se fit tout le commerce avec l'Europe.

En 1852, les Hollandais, fatigués de cette situation, appelèrent les Américains et les Russes. Les Américains, les premiers, envoyèrent une division navale sous les ordres du commodore Perry. Celui-ci débarqua à Yedo avec quelques hommes. Il sut habilement profiter des divisions de la noblesse, et, à un second voyage, il obtint l'ouverture des ports de Saïnoda et Hakodate, sur les terres personnelles du taïcoun.

Les Russes, à leur tour, à la fin de 1854, envoyèrent à Yedo une expédition commandée par l'amiral Poutiatine qui obtint les mêmes faveurs pour ses nationaux.

Or, le dernier taïcoun avait été exaspéré de céder aux menaces des canons américains et russes.

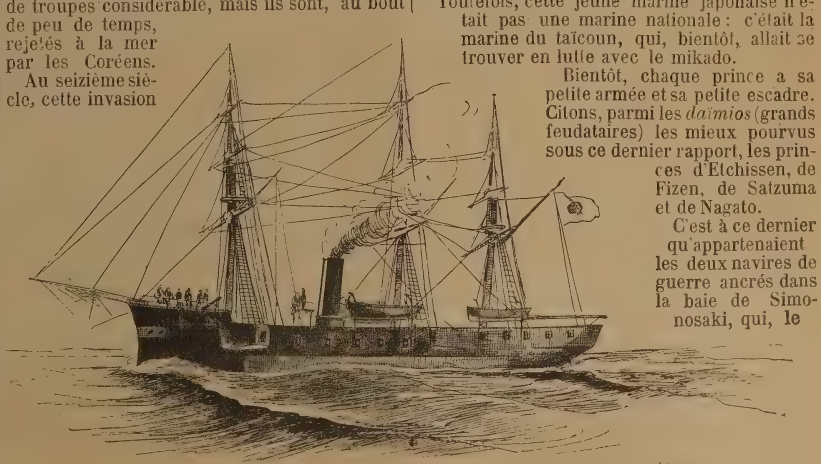
Il rapporta l'ordonnance de Zyemitu : la frégate russe, la *Diane*, ayant été entièrement déliée par les secousses d'une tempête, l'amiral Poutiatine résolut de faire construire deux goélettes. Le gouvernement japonais offrit ses ouvriers et ses matériaux. C'est ainsi que les Japonais réapprirent la construction navale.

La même année (1855), le taïcoun décidait de se créer une flotte de guerre. Il chargeait le consul de Hollande à Nagasaki de lui faire acheter des bateaux en Europe ; et le gouvernement hollandais offrait au Japon son premier navire de guerre : la corvette à roues *Kwanko-Maru*. La première école navale était, à la même époque, fondée à Nagasaki. Les élèves, tous des *samuraï* (nobles), furent formés par des officiers et des ingénieurs hollandais, sur un navire à voiles construit à Satzuma.

Toutefois, cette jeune marine japonaise n'était pas une marine nationale : c'était la marine du taïcoun, qui, bientôt, allait se trouver en lutte avec le mikado.

Bientôt, chaque prince a sa petite armée et sa petite escadre. Citons, parmi les *daïmios* (grands feudataires) les mieux pourvus sous ce dernier rapport, les princes d'Etchissen, de Fizen, de Satzuma et de Nagato.

C'est à ce dernier qu'appartenaient les deux navires de guerre ancrés dans la baie de Simonosaki, qui, le



Le « RIO-JIO-KAN », premier navire cuirassé de la Marine japonaise (1866)



Torpilleur entrant dans un dock flottant, coulé pour le recevoir

8 Juillet 1863, ouvrirent le feu sur l'aviso français le *Kien-Chan*, au moment où il se présentait pour franchir les passes.

La révolution de 1867, qui restitua l'autorité au mikado, ne mit pas fin à toutes ces luttes: certains feudataires tenaient pour le taïcoun. Il fallut soumettre la flotte combinée de celui-ci.

Les princes de Fizen et de Satzuma mirent leur flotte à la disposition de l'empereur. Le taïcoun fut battu, il fit sa soumission en 1868. Mais il fallut encore soumettre ses derniers partisans qui résistaient dans l'île d'Hakodate (1869).

De 1870, date la constitution du ministère de la marine au Japon.

Les bâtiments japonais n'étaient guère que des corvettes et des canonnières, les unes achetées en Europe, les autres construites au Japon même par deux ingénieurs de la marine française, MM. Vernier et Thibaudier (1866 à 1873).

Le Japon ne possédait alors que deux cuirassés. Le premier, le *Kotetzu* (depuis *Adzuma Kan*), avait été construit à Bordeaux, chez M. Arman, et destiné tout d'abord aux confédérés. C'était un petit bélier de 2,500 tonnes, à tourelle fixe et à deux mâts. Il avait deux hélices et marchait 9 nœuds.

L'autre était une corvette en bois, à ceinture cuirassée, construite à Aberdeen (Ecosse), pour le *daïmio* de Fizen, qui la donna ensuite au mikado. Elle s'appelait *Rio-Jio-Kan*, déplaçait environ 1,500 tonneaux pour 65 mètres de long et portait dix canons de 5 pouces (14 centimètres) et deux de 6 pouces (16 centimètres) en chasse et en retraite.

Le meilleur bâtiment japonais était ensuite une vieille corvette anglaise, nommée *Tsukuba-Kan*, armée de 4 canons Armstrong en acier (de 4 pouces), et de 4 pièces japonaises en bronze. Elle ne marchait pas 6 nœuds.

Citons enfin le *Nishin-Kan*, bon aviso à vapeur de construction hollandaise, et le *Kosuga-Kan*, ancien paquebot américain à roues.

En 1875, la marine japonaise fait construire en Angleterre deux élégantes corvettes à ceinture cuirassée *Hiyeï* et *Kongo*, et un vrai cuirassé à réduit central, le *Fu-Soo*, sur les plans de M. Reed.

En 1881, commence la période moderne : l'acquisition des croiseurs Armstrong, la mission de M. Bertin au Japon. Mais ceci, c'est de l'histoire contemporaine, trop intéressante et trop sérieuse pour être traitée en quelques lignes.

TREFALGUEN.

Pour relier soi-même

Ceux de nos lecteurs qui désireraient relier eux-mêmes leur collection du **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, peuvent s'adresser aux correspondants du **Petit Journal** de leur localité, ou à notre bureau des abonnements, qui leur livreront des couvertures pour le prix de : **3 francs.**

Différentes manières de caréner un torpilleur

DOCKS, CALES et BERS

Les torpilleurs étant des instruments fragiles et, plus que tous les autres bâtiments, exposés à des avaries de coque en raison même de la nature de leur navigation toute spéciale au milieu des dangers, on a multiplié sur le littoral les moyens de les caréner, soit pour les nettoyer et les repeindre, soit pour réparer une avarie.

Dans les ports de guerre on peut à la rigueur les mettre en cale sèche; mais le plus souvent on les place sur un chariot qui est ensuite hissé au moyen d'un cabestan sur une cale inclinée, couverte ou non; ou bien encore on les fait passer au dock.

Ces docks existent dans tous nos arsenaux; on commence même à en envoyer au loin, témoin celui que le remorqueur *Goliath* a conduit récemment à Diégo-Suarez ; enfin tous nos postes de refuge ou de stationnement pour torpilleurs existant sur le littoral français en sont pourvus.

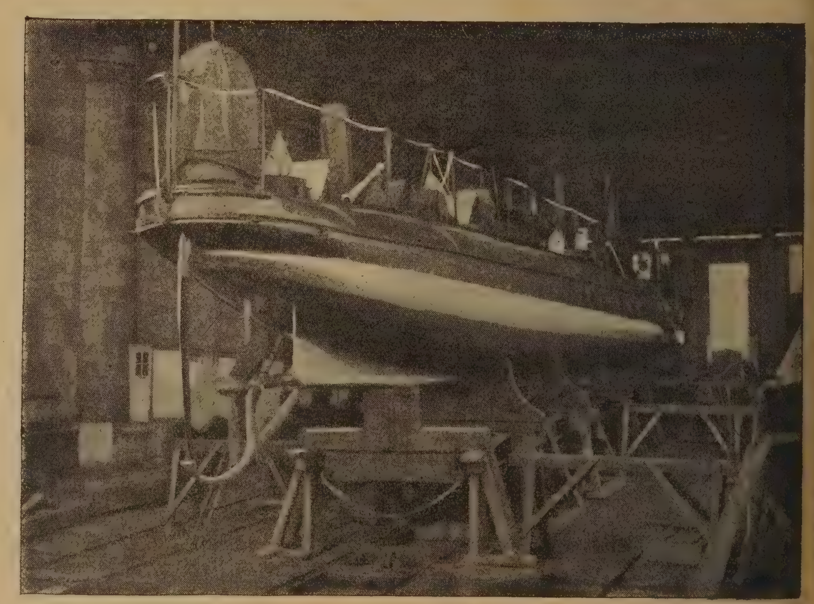
Un dock pour torpilleurs est formé d'un grand caisson étanche en tôle partagé en huit compartiments étanches que l'on peut remplir d'eau à volonté en ouvrant des robinets ou vider au moyen d'une pompe à vapeur.

Pour mettre un torpilleur sur le dock, on commence par couler ce dock en remplissant les compartiments suffisamment pour que le torpilleur puisse se présenter au-dessus des tins qu'on y a fixés préalablement. Des repères tracés sur le dock et sur le torpilleur servent à placer ce dernier à l'endroit convenable. On l'amarre alors et on le maintient au moyen de clés horizontales; puis l'on met en avant la pompe à vapeur qui puise l'eau dans les compartiments et la rejette à la mer. La manœuvre consiste à ouvrir et fermer les robinets des divers compartiments de façon que le dock avec sa charge se relève bien carrément.

Lorsque le torpilleur est hors de l'eau ainsi que le radier du dock, on stoppe la pompe. Des accores latérales sont placées sous les flancs du bâtiment pour le soutenir lorsque les tins sont horizontaux. Elles ne sont pas nécessaires quand on use de tins entaillés suivant les formes du torpilleur. L'avant et l'arrière du torpilleur débordent le dock et sont en porte-à-faux.

La pompe à vapeur est portée par un bateau-pompe. — Dans certains ports d'échouage, on peut utiliser le ber Antoine pour le carénage des torpilleurs. C'est un radeau en bois avec montants qui repose sur le fond à basse mer et flotte à mer haute. Le torpilleur est maintenu entre les montants, et placé sur des chantiers convenablement disposés portés par le radeau.

P.



Torpilleur halé sur un chantier



Torpilleur sur un dock flottant

Ce que deviennent les vieux bâtiments

La frégate « Clorinde »

La vieille frégate *Clorinde*, après avoir parcouru toutes les mers, est, depuis quelques années, mouillée à l'entrée du port de guerre de Lorient. Déchue de son ancienne splendeur, elle fait cependant encore bonne figure et rend les services que l'on demande aux vieux serviteurs.

C'est à son mât que flotte fièrement le pavillon du préfet maritime, commandant en chef le port de guerre. Comme tout navire portant cet insigne, la *Clorinde* est chargée de la police des bateaux autorisés à traverser le port. Chacun d'eux, avant d'y pénétrer, se voit obligé d'accoster ses flancs en bois et d'y faire constater qu'il ne transporte aucun objet prohibé. Ce navire a l'honneur que n'ont pas beaucoup d'autres, qui n'ont pas son âge, de porter dans sa batterie quelques pièces de canons que l'on entend tonner deux fois par jour ; ces pièces sont destinées, non pas au combat, mais à donner le signal de l'ouverture et de la fermeture des portes de l'arsenal.

Enfin, de temps en temps, le bataillon des apprentis fusiliers vient redonner la vie à cette relique des temps passés.

L'on voit alors ses vergues se garnir de mains, ses voiles se gonfler au vent et sa vieille coque frémir comme pour prendre la route des pays lointains, où elle a jadis promené et fait respecter notre drapeau. Mais de solides chaines refrènent ces velléités qui ne seraient pas sans danger et la *Clorinde*, solidement ancrée, ne quittera pas l'entrée du port où elle forme en quelque sorte un îlot flottant réuni à la terre par une passerelle ; c'est tout au plus si ces chaines tomberont encore une fois pour la laisser aller jusqu'au bassin de radoub, mais encore cela est douteux. Comme la plupart de ses prédécesseurs, la frégate ne quittera vraisemblablement son poste que pour passer sous la hache des démolisseurs.

NOTRE TABLE DES MATIÈRES

A la fin de l'année, le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, donnera une table des matières.

Ephémérides de la Marine française

19 Août 1883. — Bombardement et enlèvement, par la flotte de l'amiral Courbet, des forts de Thuan-An, qui commandent l'entrée de la rivière de Hué.

20 Août 1804. — Latouche-Tréville, commandant l'escadre de la Méditerranée, meurt en rade de Toulon, à bord du *Buccentaure*.

Il est enterré sur le cap Cepet, à l'endroit même où il avait coutume de se porter pour observer les mouvements de l'escadre anglaise.

21 Août 1707. — Le comte de Grignan, gouverneur de Provence et gendre de Mme de Sévigné, sauve Toulon attaqué par terre par le duc de Savoie et par mer par l'amiral anglais Shovel.

22 Août 1778. — La frégate *Concorde*, 26, capitaine Le Gardeur de Tiley, oblige la frégate anglaise *Minerva*, 32, à amener son pavillon après deux heures et demie d'une lutte acharnée.

23 Août 1810. — Glorieux combat du Grand-Port, à l'île de France.

Les frégates anglaises *Iphigenia*, 48, *Sirius*, *Nereide* et *Magicienne*, 42, viennent attaquer, dans la baie du Grand-Port, la division du capitaine Bouvet, comprenant les frégates *Minerve*, 52, *Bellone*, 44, *Ceylan*, 30, et la corvette *Victor*, 18.

Les deux frégates anglaises *Sirius* et *Magicienne* s'échouent sur des bancs de coraux et sont détruites ; les deux autres, l'*Iphigenia* et la *Nereide* tombent en notre pouvoir.

24 Août 1704. — Bataille de Velez-Malaga. Le comte de Toulouse perd l'occasion d'anéantir la flotte anglaise de Rooke, restée sans munitions après douze heures de combat.

25 Août 1248. — Saint Louis s'embarque à Aigues-Mortes pour la septième croisade.

26 Août 1804. — Engagement, au large de Boulogne, en présence de l'empereur, entre des bâtiments de la flottille et une petite division anglaise.

27 Août 1695. — Bombardement de Calais par les Anglais.

28 Août 1883. — Le *Duguay-Trouin*, commandant de Pagnac, portant le pavillon de l'amiral Courbet, et la *Triomphante*, commandant Baux, détruisent le fort de Kimpai et les batteries qui défendent le pont de la rivière Min.

Les marins torpilleurs du *Duguay-Trouin*, sous les ordres du lieutenant de vaisseau Campion, sont mis à terre pour faire sauter ce que les obus ont pu épargner.



La vieille frégate « CLORINDE », préposée à la garde du port de Lorient

(Phot. Laurent.)

LES SPORTS DANS L'ARMÉE

ATHLÉTISME

Une circulaire du ministre de la Guerre. — Le ministre de la Guerre vient d'adresser une circulaire aux généraux commandant les corps d'armée pour leur prier de rappeler aux chefs de corps que seuls des sujets présentant des aptitudes tout à fait exceptionnelles peuvent être autorisés à prendre part à des épreuves organisées par des sociétés de sports athlétiques.

Le ministre, dans sa circulaire, dit que « l'athlète est un sujet exceptionnel, susceptible d'exécuter des tours de force dont la moyenne des hommes arrivés à leur complet développement est incapable ». Puis encore que « les résultats que se propose l'athlétisme ne peuvent être obtenus que par un petit nombre de sujets, particulièrement bien doués physiquement, soumis au préalable à un entraînement rigoureux tout à fait spécial ».

Ces appréciations sont inexactes au premier chef.

Les jeunes gens qui s'adonnent aux sports et jeux de plein air ne sont nullement des acrobates et ne cherchent pas le « tour de force ». Lorsque l'hiver, rien qu'à Paris, 3,000 athlètes font de l'entraînement de course à pied à travers bois, ou jouent au football sans accidents, il est un peu vif d'en conclure que l'athlétisme est l'apanage d'une minorité.

A la vérité, c'est encore la fameuse et déplorable « marche de l'Armée » qui nous vaut cette circulaire susceptible d'entraver la diffusion dans les régiments des jeux sportifs par équipes — tel le football — donnant d'excellents résultats puisqu'ils arrachent les jeunes soldats aux délices du « beuglant » ou du » cabaret » tout en leur donnant de bonnes leçons d'endurance, de sang-froid et de discipline, qualités essentiellement militaires.

VÉLOCIPÉDIE

Le brevet militaire. — L'Union vélocipédique de France a fait disputer dimanche dernier son épreuve de 100 kilomètres, pour l'obtention du brevet de cycliste militaire, sur le parcours de Montgeron, Melun, Ozoir et retour.

Sur 96 partants, 67 ont terminé le parcours en moins de cinq heures, s'assurant ainsi la possession du brevet. Voici les noms et les temps des dix premiers :

1. Boucher, en 3 h. 30 m.; 2. Merat, en 3 h. 31 m.; 3. Jollet, en 3 h. 32 m.; 4. Pagès, en 3 h. 35 m.; 5. Bonbon, en 3 h. 36 m.; 6. Desnos, en 3 h. 39 m. 50 s.; 7. Patoir, en 3 h. 40 m.; 8. Liez, en 3 h. 48 m.; 9. Robineau, en 3 h. 48 m.; 10. Conty, en 3 h. 50 m.

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active. — Nominations et Mutations

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Le général de div. Langlois, membre du cons. sup. de la Guerre, est placé, à dater du 3 Août 1904, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'ét.-maj. gén. de l'armée.

Le gén. de div. Bonnet, comm. la 34e div. d'inf. à Toulouse, est placé, à partir du 9 Août, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général.

Le col. brev. Laporte, du 55e rég. d'inf., est nommé au comm. par intérim de la 2e brig. d'inf. à Cambrai, en remplacement du gén. d'Esclaibes, appelé à un autre emploi.

INFANTERIE

M. H. Charles, capit. au 136e, passe au 62e; M. Falque, capit. au 2e rég. étrang., passe au 131e à dater du 15 Août; M. Brihat, lieut. au 16e d'inf., passe au 36e.

MM. Pouradier-Duteil, col. brev. au 77e, passe au 2e zouaves; Laurent-Chirlonchon, lieut.-col. au 4e zouaves, passe au 112e; Dencausse, lieut.-col. au 112e, passe au 4e zouaves; Retrouvey, chef de bat. brev. au 63e, passe au 123e; de Cadoudal, chef de bat. au 125e, passe au 127e; Caffier, chef de bat. au 133e, passe au 90e, maint. rapporteur au cons. de guerre d'Amiens; Guinard, chef de bat. brev. au 127e, passe au 133e; Vinot-Préfontaine, chef de bat au 90e, passe au 19e comme major; Ducamp, cap. au 125e, passe au 21e; Lecointre, cap. au 125e, passe au 155e; de Seynes, cap. au 125e, passe au 138e; de Noblet d'Anglure, cap. brev. h. c. (état-maj.), est réint. au 146e; Dutrut, cap. h. c. (écoles), est réint. au 70e, maint. dét. à la dir. de l'inf.; Rodes, cap. au 138e, passe au 90e; Dumas, cap. au 20e, passe au 14e;

Bouniol, cap. au 80e, passe au 20e; de Nathan, cap. au 57e, passe au 20e, maint. rapport. au cons. de guerre; de Roig-Bourdeville, cap. au 20e, passe au 57e, maint. dét. à la commiss. d'expér. de Poitiers; Roux, cap. au 4e zouaves, passe au 5e d'inf.; Royer, cap. au 149e, passe au 4e zouaves; Martin, cap. au 133e, passe au 159e; de Kermel, cap. au 98e, passe au 149e, maint. à l'Ec. sup. de guerre; Bernier, cap. au 136e, passe au 41e; de Saint-Cyr, cap. au 41e, passe au 136e, maint. en congé de 3 ans; Rix, capit. d'habill. au 98e, passe au 105e, maint. en congé de 3 ans; Perry, cap. au 142e, passe au 98e, comme cap. d'habill.; Lamaury, cap. d'habill. au 127e, passe comme cap. d'hab. au 78e; de Bonnay, cap. au 114e, passe au 127e, comme cap. d'habill.; Bourgeois, cap. au 3e tir., passe au 114e, maint. en congé de 3 ans;

Lafon, cap. au 30e, passe au 4e zouaves; Debieuvre, cap. au 4e zouaves, passe au 30e d'inf.; Corneille, cap. d'hab. au 104e, passe au 147e comme comm. de comp.; Creusy, cap. au 2e d'inf., passe au 104e (cap. d'hab.); Fockedey, cap. au 147e, passe au 2e de même arme, maint. en congé de 3 ans; Lespinasse, cap. au 30e, passe au 34e; Wildermuth, cap. brev. au 34e, passe au 30e, maint. stag. d'état-maj.; Schneitter, cap. au 157e, passe au 98e; Pouzoulet, cap. au 139e, passe au 100e; Vautier, cap. brev. au 100e, passe au 125e, maint. en congé de 3 ans; Lambert, cap. brev. au 14e, passe au 125e, maint. stag. d'ét.-maj.; Péni-caud, cap. au 159e, passe au 129e; Alquier, cap. au 105e, passe au 126e;

Chirouze, lieutenant au 81e, passe au 56e; Rodrigues Ely, lieutenant. au 69e, passe au 31e; Auduge, lieut. au 85e, passe au 21e; Serenis, lieut au 20e, passe au 123e; Thinus, lieut. porte-drap. au 90e, passe au 55e; Gras, lieut. au 80e, passe au 126e; Schwartz, lieut. au 3e bat d'Afr., passe au 3e tir.; Simonet, lieut. au 154e, passe au 107e; Chamoux, lieut. au 121e, passe au 104e; Etiévant, lieut. h. c. (écoles), est réint. au 66e d'inf. à dater du 26 Juillet 1904; Herblot, lieut. au 73e d'inf., passe au 87e de même



Le général comte KELLER, Commandant du 3e corps d'armée sibérien, tué en Mandchourie (Août 1904)

arme; Richier, lieut. au 24e rég. d'inf., passe au 104e de même arme, maint. dét. à l'Ec. spéc. militaire.

M. Augistrou, chef de bat. au 114e, passe au 125e; M. Cary, lieut. au 145e, passe au 33e.

CAVALERIE

MM. de Bazelaire de Lesseux, lieut. au 8e chass., passe au 11e huss.; Privat de Fressenel, lieut. au 8e chass., passe au 5e chass.; Pourcheron, lieut. au 2e chas., passe au 9e huss.; Certes, lieut. au 3e huss., passe au 10e huss

GÉNIE

Les 50 élèves de l'Ecole polytechnique dont les noms suivent ont été nommés sous-lieutenants du génie, pour prendre rang du 1er Octobre 1904, et ont reçu les affectations suivantes :

MM. Metz et Barmann, classés au 1er, Versailles; Aymard, classé au 4e, Grenoble; Letourneur, Trolier, Vautherot et Philippe, classés au 1er, Versailles; Vergnaud, classé au 7e, Avignon; Garnier, classé au 1er, Versailles; Ravut, classé au 4e, Grenoble; Uxol, classé au 1er, Versailles; Genret, classé au 6e, Angers; Morizot, classé au 4e, Grenoble; Maurin, classé au 2e, Montpellier; Moro, classé au 7e, Avignon; Calvel, classé au 3e, Arras; Basset, classé au 2e, Montpellier; Dumantier et Rauber, classés au 4e, Grenoble; Verdier, classé au 2e, Montpellier; Wolkowitsch, classé au 6e, Angers; Weil, classé au 2e, Montpellier; Jouan et Hémelot, classé au 3e, Arras; Thèbes, classé au 2e, Montpellier; Becquet, classé au 3e, Arras; Polack, classé au 4e, Grenoble; Laidet, classé au 7e, Avignon; El-Ghozi, classé au 2e, Montpellier; Gelzenlichter, classé au 2e, Montpellier; Carpentier, classé au 3e, Arras; Luquet, classé au 7e, Avignon; Vial, classé au 2e, Montpellier; Blanchi et Lesheux, classés au 7e, Avignon; Jacobs, classé au 3e, Arras; Lafosse, classé au 6e, Angers; Girardeau, classé au 3e, Arras; Guidetti, classé au 7e, Avignon; Havy, classé au 3e, Arras; Maillon, classé au 7e, Avignon; Playouet, classé au 4e, Grenoble; Boudeville, classé au 6e, Angers; Collin, classé au 7e, Avignon; Valat, classé au 4e, Grenoble; Dreyfus, classé au 6e, Angers; Serville, Frumin, Lussiez et Vullierme, classés au 6e, Angers.

— Les officiers dont les noms suivent ont été admis à suivre, en 1904-1905, les cours de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, à Fontainebleau. Ces officiers devront être rendus à l'Ecole d'application le 10 Octobre prochain :

MM. Lacassagne et Reynaud, lieut. en 1er au 6e, à Angers; Hennequin, lieut. en 2e au 6e, à Angers; Pigeon; lieut. en 2e au 3e, à Arras; Pierquin, lieut. en 2e au 6e, à Angers; Casamatta, s.-lieut. en 2e à Montpellier; Guérin, s.-lieut. au 5e, à Versailles; Clavier, s.-lieut. au 5e, à Versailles.

Les s.-lieut. dont les noms suivent ont été admis à suivre, en 1904-1905, les cours de l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur en qualité d'officiers d'instruction. Ces officiers devront être rendus à l'Ecole d'application, à Saumur, le 10 Octobre prochain :

MM. Martin, au 6e, à Angers; Pascas, au 4e, à Grenoble; Roze, au 5e, à Versailles.

SERVICE DES POUDRES ET SALPÊTRES

M. l'ingénieur de 2e cl. Lheure, attaché à la poudrerie de Sevran-Livry, passe, avec son grade, au laboratoire central des poudres et salpêtres, à Paris, pour être détaché en qualité de :

1° Membre de la commission de réception des poudres de guerre, en rempl. de M. l'inspecteur en chef Hagron, nommé inspecteur général; 2° adjoint à l'ingénieur en chef, chargé du service technique au ministère de la guerre; 3° secrétaire du comité de direction du mémorial des poudres et salpêtres.

SERVICE DE L'INTENDANCE

SUBSISTANCES. — M. Maupas, officier d'administration de 1re classe, commandant la 11e section de commis et ouvr. milit. d'adm., a été dés. pour la gestion des vivres de Brest; M. Berger, off. d'adm. de 1re cl., comm. la 5e sect. de commis et ouvr. milit. d'adm., a été dés. pour la 7e région; M. Couraud, off. d'adm. de 1re cl. au 11e corps, a été dés. pour le comm. de la 11e sect. de commis et ouvr. milit. d'adm.; M. Daudier, off. d'adm. de 1re cl. au 5e corps, a été dés. pour le comm. de la 5e sect. de commis et ouvr. milit. d'adm.

SECTIONS DE COMMIS ET OUVRIERS MILITAIRES

Le serg. Hugot, de la 6e sect. de commis et ouvr. milit. d'adm., a été nommé à l'empl. d'adj. du serv. de l'intend. (subsist.), et maint. à ladite section.

SERVICE DE SANTÉ

MM. Lajoanio, méd. aide-maj. de 1re cl. au 9e d'inf., est dés. pour les hôp. milit. de la div. d'Oran; Evrard, méd. aide-maj. de 1re cl. au 155e, est dés. pour le 3e tir. algé..; Miécamp, méd. aide-maj. de 1re cl. au 2e chass. d'Afr., est dés. pour la comp. des oasis sahariennes de Colomb; Delmas, méd. aide-maj. de 1re cl au 53e, est dés. pour le 2e chass. d'Afr.; Guenot, méd. aide-major de 1re cl. aux hôp. milit. de la div. d'Oran, est dés. pour une comp. des oasis sahariennes.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE

Les officiers d'administration de 3e classe du service de santé dont les noms suivent ont été promus au grade d'officier d'administration de 2e classe, pour prendre rang du 1er août :

MM. Durand, de la direct. du serv. de santé du 9e corps; M. Hauvuy, des hôpit. milit. de la div. d'Alger; Claude, de l'hôpit. milit. de Bourges.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION CONTROLEURS D'ARMES

M. Marconnet, off. d'adm. contr. d'armes de 3e cl. à la manuf. d'armes de Saint-Etienne, a été classé à l'atel. de constr. de Tarbes.

ARTILLERIE COLONIALE

Les stagiaires conducteurs de travaux désignés ci-après ont été affectés, savoir :

1° *En Cochinchine*. — M. Etcheverry, de la direct. du génie de Brest.

2° *A Madagascar*. — MM. Remy, de la cheff. du génie de Cherbourg; Reignier, de la cheff. du génie de Lorient.

3° *En France*. — A la dir. du génie de Brest : M. Guermeur, rentré de Cochinchine et actuell. en congé de conv. à Lorient. A la cheff. du génie de Lorient : M. Lacassin, rentré de Madagascar et actuell. en congé de conv à Molières-sur-Cèze (Gard).

CORPS DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

Le commissaire de 2e classe dont le nom suit, compri dans la première moitié de la liste d'ancienneté de son grade, aura droit à la solde afférente à cette première moitié, savoir : — A dater du 18 Avril 1904 : M. Wilotte des services administratifs. Afrique occidentale.

SECTION DE SECRÉTAIRES ET D'OUVRIERS DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

Le serg. Bouteiller, au serv. administr. à Lorient, a été nommé à l'emploi d'adj. et maint. dans sa pos actuelle.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

1° *En Indo-Chine*. — M. Portel, méd.-maj. de 1re cl. et MM. Ferrandini et Savignac, méd.-maj. de 2e cl. au 7 d'inf. col.; M. Léger, méd. aide-maj. de 1re cl. au 23 d'inf. col.

2° *En Afrique occidentale*. — M. Clouard, méd.-maj de 1re cl. au 6e d'inf. col.

3° *Au corps d'occupation de Chine*. — M. Lorans méd. aide-maj. de 2e cl. au 2e d'inf. col.

4° *A la brigade de réserve de Chine au Tonkin*. — M. Lamandé, méd. aide-maj. de 1re cl. au 2e d'inf. col.

5° *A Madagascar*. — M. Mongie, méd. aide-maj. de 1re cl. au 5e d'inf. col.

6° *A la Nouvelle-Calédonie.* — M. Jousset, méd. aide-maj. de 3e cl. au 3e d'inf. col.

7° *A la Martinique.* — M. Levet, méd. aide-maj. de 1re cl. en serv. h. c., à la Guadeloupe, réint. dans les cadres.

8° *A la Guadeloupe.* — (Service général). M. Thélème, méd. aide-maj. de 1re cl. en serv. h. c., à St-Barthélémy, réintégré dans les cadres.

9° *En France.* — Médecins-majors de 1re classe : Au 6e d'inf. col. à Brest, M. Le Bay, rentré de l'Indo-Chine ; au 8e, à Toulon, M. Branzon-Bourgogne, attendu de la Martinique. — Médec.-maj. de 2e cl.: Au 23e, à Paris, M. Brunati, du 8e d'inf. col.; au 24e, Perpignan, M. Pelofi, rentré de l'Indo-Chine, h. c., réintégré dans les cadres à compter du 29 Septembre. — Médec. aide-maj. de 1re cl.: Au 22e rég., à Hyères, M. Bourges, rentré de Madagascar, en congé spéc. de six mois.

Approbation de mutations prononcées par l'autorité militaire aux colonies. — 1° *En Indo-Chine.* — Au poste méd. de Long-Tchéou (en act. h. c.), M. Plomb, méd.-maj. de 2e cl.; au poste méd. de Tcheng-Tou (en act. h. c.), M. Mouillac, méd. aide-maj. de 1re cl. (en rempl. prov. de M. le méd. maj. de 1re cl. Legendre).

2° *A Madagascar.* — Au serv. gén. (méd. chef de l'hôp. mil. de Tamatave). M. Renaud, méd.-maj. de 1re cl.; au serv. des troupes (méd.-maj. du 2e tir. malg., à Tamatave), M. Tedeschi, méd.-maj. de 2e cl.; au 3e tir. sénég. (infirm. de Manaabé), M. Jeauneau, méd.-maj. de 1re cl. stag.; au 7e d'art. col. (port. second.), M. Carmouze, méd. aide-maj. de 1re cl. stag.

Autorisation de prolongation de séjour. — INDO-CHINE (3e année): M. Brau, méd.-aj. de 2e cl.

MADAGASCAR. — M. Castueil, méd.-maj. de 2e cl.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DES SERVICES DU COMMISSARIAT ET DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Ont été promus pour compter du 1er Août 1904 au grade d'officier d'administration de 2e classe comme ayant accompli deux années de service dans le grade d'officier d'administration de 3e classe.

1° *Dans le service du commissariat des troupes coloniales.* — Section des bureaux : MM. les off. d'adm. de 3e classe : Lebanier, en Indo-Chine, et Moreau, en Afrique occid.

Section des comptables : MM. les off. d'adm. de 3e cl. : Schneider, en Afrique occid. ; Guillet, en Indo-Chine.

2° *Dans le service de santé des troupes coloniales.* — M. l'off. d'adm. de 3e cl. : Rougcr, à la Martinique.

Par décis. minist. du même jour, ces off. d'adm. ont été maint. dans leur position act.

Tours de départ des officiers des troupes coloniales à la date du 1er Août 1904

INFANTERIE COLONIALE

Colonels. — 1 Lalubin, 1er ; 2 Spitzer, 22e ; 3 Simoneau, 2e ; 4 Bertin, 6e.

Lieutenants-colonels. — 1 Pourrat, 4e ; 2 Metz, 8e ; 3, Guyot d'Asnières de Salins, 3e ; 4 Lamolle, 23e.

Chefs de bataillon. — 1 Bertrand, 3e ; 2 Mazillier, 21e; 3 De Bouvié, 24e ; 4 Ansaldi, 8e ; 5 Marciani, 4e ; 6 Maguin, 2e ; 7 Monguillot, 7e.

Capitaines. — 1 Debay, 4e ; 2 Laugelot, 8e ; 3 Bachot, 5e ; 4 Babonneau, 6e ; 5 Baudot, 24e ; 6 Raulin, 6e ; 7 Mazurié, 2e ; 8 Eymard de Laverrie de Vivans, 24e ; 9 Carbonneau, 22e ; 10 Peyreyre, 24e ; 11 Bergouhnioux, 21e ; 12 Desaulty, 24e ; 13 Marquis, 7e ; 14 Blanc (J.-M.-C.), 3e ; 15 Bocquet, 4e ; 16 Sarrazin, 21e ; 17 Boisseau, 5e.

18 Vacher, 8e ; 19 Bobillot, 3e ; 20 Colonna d'Istria, 4e ; 21 Montal, 21e ; 22 Laporte (A.), 2e ; 23 Colas dit Baudelaire, 4e; 24 Joly (E.-J.), 4e ; 25 Carles, 8e ; 26 Hitar, 4e ; 27 Cautenet, 24e ; 28 Delacou, 8e ; 29 Parizet, 8e ; 30 Trioreau, 23e.

Lieutenants. — 1 Potiron de Boisfleury, 6e ; 2 Gauthier, 7e ; 3 Granier, 22e ; 4 Thibault (L.), 24e ; 5 Vauge, 2e; 6 Charreau, 5e ; 7 Rieu, 23e ; 8 Nicol, 6e ; 9 Carpeaux, 5e ; 10 Capdevielle-Fidel, 22e ; 11 De Chauvenet, 2e ; 12 Dionis du Séjour, 23e ; 13 Delamare, 6e ; 14 Chambon, 21e ; 15, Diverrès, à Oléron.

16 Bourgoin (H. C.), 21e ; 17 Ryckelynck, 3e ; 18 Brudet, 1er ; 19 Gayda, 6e ; 20 Steff, 22e ; 21 De Choiseul-Praslin, 22e ; 22 Fierard, 4e ; 23 Revol, 22e ; 24 Pascal, sous-lieut., 7e ; 25 Denisart, 3e ; 26 Domenger, 22e ; 27 Deplace, 24e ; 28 Samuel, 5e ; 29 De La Chapelle, 5e ; 30 Guerini, 23e.

Sous-lieutenants. — 1 Schmidt, 6e rég.; 2 Batut, 8e ; 3 Argence, 24e ; 4 Delasalle, 2e ; 5 Abrie, 7e ; 6 Garnery, lieut., 2e ; 7 Janson, 8e ; 8 Andrieux, 3e ; 9 Betsch, 5e ; 10 Coudert, 24e ; 11 Baude, 8e ; 12 Pilven, 6e ; 13 Sicre, 22e ; 14 Pancrazi, 2e ; 15 Abadie, 1er; 16 Foyel, 5e; 17 Quod, 24e; 18 Boulangé, 21e ; 19 de Héricourt, 6e ; 20 Jeanson, 6e.

ARTILLERIE COLONIALE

1° OFFICIERS. — *Colonels.* — 1 Tollon, 3e rég., à Toulon.

Lieutenants-colonels. — 1 Debon, corps d'armée des troupes col.; 2 Fortin, 3e rég., à Toulon.

Chefs d'escadron. — 1 Marignac, 3e rég., à Toulon ; 2 Bernard (F.-A.), minist. des col., Paris ; 3 Besançon, 2e rég., à Cherbourg ; 4 Caré, 1er rég., à Rochefort.

Capitaines. — 1 Martel, 3e comp. d'ouvr. à Lorient ; 2 Barré, 2e rég., à Cherbourg ; 3 Auclin, 2e rég., à Brest ; 4 Cusenier, 3e rég., à Toulon ; 5 Jamet, 1er rég., à Lorient; 6 Casaneuve, 2e rég., à Cherbourg ; 7 Pujas, 2e rég., à Cherbourg ; 8 Renard, 3e rég., à Toulon ; 9 Grossetète, 2e rég., à Cherbourg.

Lieutenants et sous-lieutenants. — 1 Rupied, 1er rég., à Lorient ; 2 Henry, 2e rég., à Cherbourg ; 3 Gensollen, 3e rég., à Toulon ; 4 Calvez, 2e rég., à Brest ; 5 Desnoës, 1er rég., à Lorient ; 6 Drouet, 2e rég., à Cherbourg ; 7 Doucet, 1er rég., à Cherbourg.

2° OFFICIERS D'ADMINISTRATION. — *Section des comptables.* — 1 Guerineau, 3e rég., à Toulon (parc d'instr.); 2 Pitard, dir. d'art. nav. de Cherbourg ; 3 Aubert, 2e rég., à Brest (parc d'instr.) ; 4 Fauré (princ.), 1er rég., à Lorient (parc d'instr.) ; 5 Humblot, 2e rég., à Brest (parc d'instr.).

Section des artificiers. — 1 Galicher, direct. d'art. navale à Cherbourg ; 2 Agenet, direct. d'art. navale à Lorient.

Section des ouvriers d'état. — 1 Pauchard, inspect. des fabric. d'art. navale ; 2 Petit, inspect. des fabr. d'art. navale ; 3 Breton, insp. des fabr. d'art. navale ; 4 Moine, commiss. d'expér. de Gâvres.

Section des conducteurs de travaux. — 1 Lamarre, cheff. du génie de Lorient ; 2 Pleyber (C.-M.), cheff. du génie de Lorient ; 3 Filipi, direct. du génie de Brest ; 4 Dogué, direct. du génie de Brest ; 5 Rigaud (Paul), cheff. du génie de Rochefort.

CORPS DE SANTÉ

MÉDECINS. — *Médecins principaux de 1re classe.* — 1 Lecorre, en résidence libre ; 2 Lidin, en résid. libre.

Médecins principaux de 2e classe. — 1 Gouzien, en résid. libre ; 3 Clavel, en résid. libre : 3 Cassagnou, en résid. libre.

Médecins-majors de 1re classe. — 1 Portel, 7e d'inf. col.; 2 Clouard, 6e d'inf. col.; 3 Rigollet, 2e d'art. col.; 4 Piron, 2e d'inf. col.; 5 Laborde, 8e d'inf. col.; 6 Alquier, 24e d'inf. col.; 7 Bousquet, 3e d'art. col.; 8 Levrier, 21e d'inf. col.; 9 Cardeillac, 3e d'inf. col.

Médecins-majors de 2e classe.—1 Ferrandini, 7e d'inf. col.; 2 Savignac, 7e ; 3 Chaze, 2e d'art. col.; 4 Augé (J.-J.-F.), 8e d'inf. col.; 5 Jouvenceau 8e ; 6 Legendre (J.-M.-F.), 6e ; 7 Parazols, 22e ; 8 Daniel, 2e ; 9 Rapin, 1er d'art. col.; 10 Lefèvre, corps d'armée des tr. col.; 11 Contaut, 3e d'art. col.; 12 Chartres, 4e d'inf. col.; 13 Fraissinet, 21e ; 14 Henric, 1er d'art. col.: 15 Letonturier, 6e d'inf. col.

Médecins aides-majors de 1re classe. — 1 Lorans, 2e d'inf. col.; 2 Lamandé, 2e d'inf. col.; 3 Mongie, 5e d'inf. col.; 4 Jousset, 3e d'art. col.; 5 Léger (L.-M.-M.), 23e d'inf. col.; 6 Rousseau (P.-M.), 23e d'inf. col.; 7 Chagnolleau, 4e d'inf. col.: 8 Verdier, 24e d'inf. col.; 9 Lamoureux, 21e d'inf. col.; 10 Fuynel, 1er d'inf. col.; 11 Le Hardy, 3e d'art. col.; 12 Giraudon, 23e d'inf. col.; 13 Audiau, 1er d'inf. col.; 14 Bourret, 4e d'inf. col.; 15 Lonjarret, 21e d'inf. col.

PHARMACIENS. — *Pharmaciens principaux de 1re classe.* — Néant.

Pharmaciens principaux de 2e classe. — Néant.

Pharmaciens-majors de 1re classe. — Néant.

Pharmaciens-majors de 2e classe. — Néant.

Pharmaciens aides-majors de 1re classe. — 1 Meunier, en résid. libre ; 2 Colin, en résid. libre.

OFFICIERS DU COMMISSARIAT ET OFFICIERS D'ADMINISTRATION DES SERVICES DU COMMISSARIAT ET DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES.

1° OFFICIERS DU COMMISSARIAT. — *Commissaires principaux de 1re classe.* — 1 Pinder, à Toulon.

Commissaires principaux de 2e classe. — Néant.

Commissaires principaux de 3e classe. — Néant.

Commissaires de 1re classe. — 1 Lamothe, direct. du serv. du commiss., à Paris : 2 Michel, à Cherbourg ; 3 Delmas, à Marseille ; 4 Maniel, à Bordeaux ; 5 Michaux, à Nantes.

Commissaires de 2e classe. — 1 Kair, à Brest ; 2 Dozon, à Rochefort ; 3 Douvion, à Rochefort ; 4 Archer, à Lorient ; 5 Barbe, à Brest ; 6 Abel, à Toulon ; 7 Coanet, à Cherbourg ; 8 Goby, à Paris ; 9 Roger, à Marseille.

2° OFFICIERS D'ADMINISTRATION.—*Section des bureaux.* — 1 Dreyfuss, Marseille ; 2 Raguenau, à Toulon ; 3 Pouget, à Paris ; 4 Neyret, à Paris ; 5 Dourthe, à Cherbourg ; 6 Juliard, à Lorient ; 7 Camouilly, à Rochefort ; 8 Lauwaert, à Toulon ; 9 Soulié, à Paris ; 10 Lemoy, à Cherbourg.

Section des comptables. — Néant.

Service de santé. — 1 Lagorse, à Rochefort.

STAGIAIRES D'ARTILLERIE

Section des comptables. — 1 David, minist. de la guerre (dir. des troupes col.).

Section des conducteurs de travaux.— 1 Etcheverry, dir. du génie de Brest ; 2 Remy, cheff. du génie de Cherbourg ; 3 Reignier, cheff. du génie de Lorient ; 4 Crapoulet, dir. du génie de Toulon ; 5 Benoist, direct. du génie de Toulon.

COMMIS DU COMMISSARIAT ET MAGASINIERS

1° *Commis du commissariat.* — 1 Dorn, minist. des col.; 2 Py, min. des col.; 3 Diéret, min. des col.; 4 Darné, à Marseille ; 5 Bansard, à Nantes ; 6 L'Hote, à Marseille ; 7 Lions, à Paris ; 8 Bidaux, à Perpignan.

2° *Magasiniers.* — 1 Dargouge, à Bordeaux ; 2 Lambijou, à Bordeaux ; 3 Vinace, à Nantes ; 4 Artois, au Havre ; 5 Massel, à Toulon ; 6 Chailloux (minist. des col.) ; 7 Bernard (E.-H.), à Marseille.

8 Grillot, à Nantes ; 9 Gonzini, à Paris (minist. des col.); 10 Touraine, à Paris (minist. des col.); 11 Martin (D.), à Marseille ; 12 Mattei, à Bordeaux ; 13 Boffin, à Marseille ; 14 Cherbonnier, à Bordeaux ; 15 Quilichini, à Paris, minist. des colonies).

Ecoles militaires

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Admission en 1904. — *6e Liste d'admissibilité relative aux* candidats de Paris *ayant passé leurs examens jusqu'au mardi 25 Juillet inclusivement, et les* anciens admissibles de province.

Govin, Grange, Guillaumin, Guillemet, Hélouin de Ménibus, Hénon, Humbert (Joseph), Idrac, Jacquemin (Pierre), Jal, Jolan de Clerville, Jourdan (Aimé), Jouvion, Karcher, Kontz, Le Bourbis, Le Normand, Marchal (Edmond), Meyer, Simonet (Louis), Blaisse, Bocquet, Brulard, de la Chaise (Guy), Dreux.

Anciens admissibles de province. — Lane, d'Orléans; Laurence, de Bordeaux; Lauret, de Nîmes; Le Cadre, de Nantes; Ledoigt, de Rouen; Lemaire, de Versailles; Le Rumeur, de Rennes; Maillard, de Dijon; Masson, de Dijon; Maurer, de Nantes ; Miniscloux, de Versailles; Moreau, d'Orléans; Nifenecker, de Besançon; Périnet, de Tours; Rabu, de Nantes;

Renardier, d'Orléans; Ruault, de Nantes ; Sandré, d'Orléans; Trémeau, de Dijon; Vanuxem, de Lille; Verdier, de Tours ; Villain dit Valenciennes, de Nantes; Aubé, d'Orléans; Boizel; de Reims; Brachet, de Dijon; Bufquin, d'Orléans; Claudon, de Besançon; Cochard, d'Orléans; Combe, de Nîmes; Durand, de Nantes; Duthoit, de Douai; Fleuchot, de Dijon ; de Geoffroy, de Dijon ; Gilles, d'Orléans; Giret, de Tours; Jocard, de Versailles.

ÉCOLE DE CAVALERIE

Liste des lieutenants de cavalerie désignés pour suivre, en 1904-1905, un cours d'instruction à l'École d'application de cavalerie.

MM. Broutin de Ferque, du 1er cuir.; Bergeron de Charon, du 1er cuir.; de La Bourdonnaye, du 4e cuir.; Pagot, du 5e cuir.; Baconnière de Salverte, du 9e cuir.; Bourdeau de Fontenay, du 13e cuir.; de Vergnette de Lamotte, du 1er drag.; Poidebard, du 2e drag.; de Calonne d'Avesnes, du 6e drag.; Fouquet, du 7e drag.; de Durfort-Civrac de Lorge, du 8e drag.; de Tricornot de Rose, du 9e drag.; Dessoyer, du 11e drag.; Delage de Luget, du 12e drag.; Gremaud, du 13e drag.; Versein, du 15e drag.; Héring, du 15e drag.; de Villelles, du 19e drag.; de Lanète-David de Floris, du 20e drag.; Lainé, du 21e drag.;

D'Humières, du 23e drag.; de Maupeau d'Ableiges, du 25e drag.; de Sainte-Marie d'Agneaux, du 26e drag.; du Bois de Beauchesne, du 27e drag.; de Miribel, du 29e dragons ; Danloux, du 1er chass.; Petit, du 1er chass.; Gautier de Charnacé, du 3e chass.; Corrard des Essarts, du 4e chass.; Dacremont, du 4e chass.; de Vasselot de Régné, du 6e chass.; Guespereau, du 6e chass.; Salmon, du 7e chass.; d'Ariste, du 9e chass.; Marin de Montmarin, du 10e chass.; Le François des Courtis de Montchal, du 10e chass.;

Juillard, du 12e chass.; d'Epinay, du 16e chass.; Jacquemin, du 21e chass.; Tourillon, du 2e huss.; de Macé de Castines, du 3e huss.; Vergne, du 5e huss.; Gourlez de Lamotte, du 10e huss.; Bonnefous, du 12e huss.; de Busnel, du 13e huss.; Gratereau de Mégraval, du 14e huss.; de Ganay, du 1er chass. d'Afr.; Dubois, du 4e chass. d'Afr.; Kiéner, du 4e spahis; Raffin de la Raffinie, de l'Ec. d'applic. de cavalerie.

Ces officiers devront être rendus à Saumur, le dimanche 9 Octobre prochain, veille de l'ouverture des cours.

Médailles d'honneur

Des médailles d'honneur, des mentions honorables et des lettres de félicitations ont été décernées aux militaires ci-après désignés, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement.

Gouvernement militaire de Paris. — *Médaille de bronze.* — Igonet, serg. au rég. de sap.-pomp. de Paris; 4 Avril 1904 : a sauvé, au péril de sa vie, plusieurs personnes en danger de périr dans un incendie. — Déjà titulaire de la mention honorable.

Lettres de félicitations. — Audrain, capor. au rég. de sap.-pomp. de Paris ; 4 Avril 1904 : a coopéré au sauvetage de plusieurs personnes en danger de périr dans un incendie. — Diat, sap. au rég. de sap.-pomp. de Paris; 4 Avril 1904 : belle conduite dans un incendie.

Mention honorable. — Babet, sold. au 7e rég. d'inf. col.; Paris, 20 Février 1904 : belle conduite dans un incendie.

Lettres de félicitations. — Vincenot, canonnier au 32e rég. d'art.; Paris, 31 Mars 1904 : a arrêté un cheval emporté. — Kocher, soldat au 24e rég. d'inf.; Paris, 11 Avril 1904 : a maîtrisé un cheval emporté. — Milin, sold. au 19e esc. du train des équip. milit.; Paris, 30 Janvier 1904 : a arrêté un cheval emporté. — Bonnamy, sold. au 76e rég. d'inf.; Paris, 6 Mars 1904 : a porté secours à un gardien de la paix aux prises avec des malfaiteurs dangereux.

1er corps. — *Médaille de bronze.* — Emirgand, brig. au 1er esc. du train des équip. ; Lille, 31 Janvier 1904 (déjà titulaire de la mention honorable) : s'est distingué de nouveau en arrêtant deux chevaux emportés attelés à une voiture.

Lettres de félicitations.— Lesage, sold. au 127e d'inf.; Roubaix, 3 Avril 1904 : a arrêté un cheval emporté. — Delamotte, serg. au 51e d'inf.; Roubaix, 2 Avril 1904 : a arrêté un cheval emporté.

7e corps. — *Lettre de félicitations.* — Lyet, s.-lieut. au 60e d'inf.; Besançon, 11 Avril 1904 : n'a pas hésité, bien que venant de manger, à se jeter dans le Doubs pour sauver une femme qui s'y noyait.

8e corps. — *Lettre de félicitations.* — Tripier, capor. au 5e bat. de chass. à pied ; 18 Mars 1904 : s'est jeté tout habillé dans le canal de Bourgogne pour porter secours à un marinier en danger de se noyer.

10e corps. — *Lettre de félicitations.* — Pons, sold. de 1re cl. au 5e d'inf. col.; Cherbourg, 21 Mars 1904 ; a arrêté deux chevaux emportés attelés à un fourgon.

14e corps. — *Lettre de félicitations.* — Milan, sold. de 1re cl. au 98e rég. d'inf., Lyon, 28 Mars 1904 : a retiré du Rhône une femme qui venait de s'y jeter.

15e corps. — *Médaille de bronze.* — Bourret, serg. four. au 18e d'inf.; Carpentras, 2 Octobre 1903 : a arrêté un cheval emporté (déjà titulaire de la mention honorable).

Lettres de félicitations. — Guttin, adj. au 11e huss. — De Grimal, mar. des log. au même rég.; Tarascon, 20 Avril 1904 : ont maîtrisé un cheval emporté.

16e corps. — *Lettre de félicitations.* — Martin, sold. de 1re cl. au 12e d'inf.; Mireval, 4 Avril 1904 : s'est jeté dans un cours d'eau profond pour porter secours à une jeune fille en danger de se noyer.

17e corps. — *Lettre de félicitations.* — Rochon, mar. des log. tromp.-maj. au 9e rég. de chass.; Auch, 26 Mars 1904 ; a arrêté deux chevaux emportés attelés à une voiture sans conducteur.

18e corps. — *Lettre de félicitations.* — Lassos, sold. de 1re cl. au 57e d'inf.; Soyan, 15 Mars 1904 : a arrêté un

cheval emporté attelé à une voiture sans conducteur. — Dubois, sold. de 1re cl. de commis et ouvr. milit. d'adm.; Bordeaux, 17 Mars 1904 : a arrêté un cheval emporté.

Réserve. — Nomination

M. Roger, cap. de cav. retr. est nommé, à dater du 30 Juillet 1904, au grade de cap. de rés. pour être affecté au 10e rég de chass. (emploi de trésorier).

Emplois civils

M. Delmas, garde à pied à la légion de la garde républicaine, a été nommé gardien de bureau facteur titulaire au service du matériel.

M. Mandine, sergent-major surveillant à l'établissement pénitentiaire mixte de Tunisie, a été nommé facteur de ville à Nice.

Ministère des Colonies

Légion d'honneur

Sont nommés au titre civil :

Officiers. — MM. P. Hahn, insp. des serv. civils de l'Indo-Chine; L.-F.-E. Decazes, administr. en chef de 1re cl. des col.; A.-C.-H. Lecat, chargé de missions.

Chevaliers. — MM. E.-F. Colin, s.-chef de bur. de 1re cl. à l'adm. centr. des col.; F.-E. Thérond. secr. gén. de 1re cl. des col.; F.-L. Saintenoy, adm. de 1re cl. des serv. civils de l'Indo-Chine; L.-F.-E.-E.-H. Richaud, adm. de 2e cl. des services civils de l'Indo-Chine; J.-J.-E. Peuvergne, adm. de 1re cl. des col.; E. Vanière, adm. de 2e cl. des colonies;

G. Demartial, chef de cabinet du gouverneur général de l'Afrique occidentale française; C. Loupias, maire de Nouméa; P.-P.-M. Béraud, directeur de la Société commerciale et agricole du Haut-Ogooué; J.-E.-H. Letellier, entrepreneur de travaux publics en Indo-Chine

Sont nommés au titre militaire :

Officiers. — M. A.-C. Arnaud, inspecteur de première classe des colonies.

Chevaliers.—MM. A. Ferlande, inspecteur de deuxième classe des colonies; G.-J. Decorse, médecin aide-major de première classe des troupes coloniales; M.-H.-J. Gérard, capitaine du génie; C.-P.-J. Gonsolin, officier d'administration de deuxième classe du génie; H.-J.-J.-B. Malan, commissaire principal de troisième classe des troupes coloniales.

Marine

Promotions

NOMINATIONS. — Sont promus ou nommés : *Président 1er conseil de guerre*, Brest, le cap. de v. Lormier, rempl. de Surgy, en congé; — *juge au 1er conseil de guerre*, le lieut. de v. Bohn, rempl. Devoir; — *directeur des construct. nav.*, à Paris, M. Dudebout, rempl. Thibaudier; — *adjudants princ. 1re cl.*, MM. Bougeard, Le Braze, Grimaldi; — *adjudant princ. 2e cl.*, MM. Le Gall, Jézéquel, Qurantois, Marininelli, Ropars, Ropitaux, Briand, Ardouvin, Le Roux; — *adjudants princ. 3e cl.*, MM. Jesson, Coléno, Fréminet, Roubaud, Le Sant, Le Fort, Renault, Oliva, Marchadour; — *adjudants princ. 4e cl.*, MM. Joffraud, Renaud, Christian, Durand; — *pilote-major 2e cl.*, M. Métayer; — *profess. suppl. d'hydrograph.*, à Bastia, l'ens. Pitaud; — *rédacteurs 3e cl. admin. cent.*, MM. Capperon et Lindemann; — *insp. des pêches marit.*, M. Le Mignot; — *gardes-pêche marit.*, MM. Lafond, Scotto, Menguy, — *g.-p. chauffeurs*, MM. Llères, Valette, Le Bihan, Gendron; — *g.-p. mécan.*, MM. Le Ret, Laplace-Dolonde, Esterlingot, Le Duigou; — *syndic gens de mer*, M. L'hour, à l'île de Sein.— *pilote*, M. Touz, à Primel (qr de Morlaix).

— Sont nommés aspirants de 2e cl., les élèves de 2e année de l'Ecole navale classés, à la suite des examens de sortie, dans l'ordre de mérite ci-après :

MM. 1 Michelin, 2 Melchior, 3 Marie, 4 Boussey, 5 Bourragué, 6 Sire, 7 Passerat de Silans, 8 Ardon, 9 Le Duc, 10 Laboureur, 11 Tavera, 12 Guérin, 13 Le Prieur, 14 Lescanne, 15 Laboureur, 16 Plançon, 17 Cablat, 18 Lafargue, 19 Dubuisson, 20 Leygue, 21 Landriau, 22 Flandrin, 23 Piéri, 24 Velut, 25 Picard, 26 Raymond, 27 de Peyrecave de Lamarque, 28 Bizot, 29 Chatel, 30 Doumerc, 31 Bernard de Courville, 32 Rosati, 33 Barberot, 34 Rot, 35 Bossy, 36 Joneaux, 37 Marquier de Villemagne, 38 Réveillaud, 39 d'Ythurbide, 40 Poher, 41 Anglade, 42 Lieury, 43 Portalier, 44 Lard, 45 Dieudonné, 46 Boyer de Bouillane, 47 Labonne, 48 Piou, 49 Baule, 50 Holley-Williams, 51 Audibert, 52 Monnier, 53 Bahezre de Lanlay, 54 Delamotte, 55 Devillers, 56 Pradin, 57 Gribelin, 58 Méquet, 59 Luneau, 60 Geslin, 61 Keller, 62 Moellinger, 63 Carrelet, 64 Goubet, 65 Hoffmann, 66 Marrast, 67 Husson, 68 d'Astier de la Vigerie.

Ces aspirants devront être rendus à Brest le 5 Octobre prochain pour embarquer sur le bâtiment-école d'application *Duguay-Trouin*.

COMMANDEMENTS. — Sont nommés aux command. : du *Phlégéton*, le cap. de fr. Lemoine; du *Galilée*, le cap. de fr. Habert; — de la *Lance* et de la déf. mob. Lorient, le cap. de fr. de Marliave; — de la *Pique* et d'une div. de torp. déf. mob. Algérie, le lieut. de v. Canale; — du g.-p. *Pétrel*, l'insp. des pêches Le Mignot.

— Le brevet d'interprète est conféré : pour l'anglais, au lieut. de v. Macé et au comm. de 2e cl. Poton; pour l'allemand, aux commiss. 2e cl. Cornut-Gentille et Bros; pour l'espagnol, aux lieut. de v. Nielly et Magnier, au méd. 1re cl. Boy; pour l'italien, au lieut de v. Isabey.

Mouvements du personnel

Cap. de vaiss. — MM. Le Prieur, congé 1 m; de Surgy, conval. 2 m., 1/2 solde.

Cap. de frég. — MM. Conrad-Bruat emb. c. second s. *Masséna*; Heury, profess. d'architecture navale, déb. *Borda*; de Kergrohen, congé 1 m.; Amet prendra command. *Descartes*, le 16 Août; Jézéquel, déb. *Saône*, rallie Toulon; Barbin, command. de la *Meurthe*, rejoindra par Marseille, le 4 Sept.; Campardon prend command. Éc. torp., à bord *Algésiras*, rempl. Dupriez; Mortenol, désigné p. emb. c. second s. *Redoutable*, rejoindra Saïgon par Marseille, le 21 Août; Habert, congé 1 m.; Allenet prend fonctions direct. déf. sous-mar. rempl. cap. de v. Ternet; Maudet, déb. *Masséna*, congé 3 m.; Coustolle, déb. *Bugeaud*, congé 3 m.; Bénard (dit Fleury), déb. *Pothuau*, résid. libre 3 m.; Grandclément a été emb. c. second s. *Duguay-Trouin*; Lacaze, congé 1 m.; de Martel conserve fonctions direct. mouvem. du port p. i., Brest.

Lieut. de vaiss. — MM. Thélot prendra comm. sous-mar. à Toulon, le 16 Août; Cras, déb. *Flèche*, conval. 2 m.; Delord, désigné p. emb. s. *Vautour*, rempl. Millot; Rousse a pris command. de la *Saône*; Somborn, déb. *Duguay-Trouin*, résid. libre 2 m.; Grison emb. c. second école mécan.; Levavasseur, déb. *Duguay-Trouin*, conval. 3 m., 1/2 solde; Didelot, prolong. conval. 3 m. sans solde; Cornet prend command. détachement de Brest à Marseille; Mouchez, déb. éc. mécan. Brest, et emb. s. *Duguay-Trouin*; Marc et Martin, déb. *Duguay-Trouin*, rallient Cherbourg; Capin, déb. *Duguay-Trouin*, conval. 3 m., 1/2 solde; Joubert, Delaby, Nielly et Nivet ont été emb. s. *Duguay-Trouin*; Albigot a été embarqué sur *Duguay-Trouin*; Moret a pris commandement torpill. déf. mob. Cherbourg, rempl. Rolland; Isabey a été emb. s. *Duguay-Trouin*; Juin, déb. déf. mob. Rochefort, prend rang s. liste emb.; Batsale a pris command. torp. rés. déf. mob. Rochefort; Augagneur, déb. *Grondeur*, a pris command. *Epieu*; Romano a pris fonctions profess. des officiers élèves éc. torp., Toulon; Caillol, déb. *Algésiras*, sert à terre, Toulon; Robin, Dauch, O'Neill, Albigot, Turin, Porcher, Tandonnet, Petyt, Blot, Valat, Stutz, déb. *Algésiras*; Le Maréchal a pris command. 2e groupe bât. rés. spéc. Brest; Motas d'Hestreux a été emb. s. *Suffren*; Saisset, déb. *Bugeaud*, congé 1 m.; Littaye, 2 m.; Decostez, 3 m.; Doynel de Quincey, prolong. conval. 2 m., 1/2 solde; Leprince emb. s. *Gloire*; de Caqueray, congé sans solde et hors cadres; Lainé, destiné c. adjoint déf. mob. Saïgon, rejoindra p. Marseille, 4 Sept.; Violette, déb. *Epieu*, rallie Toulon; Receveur, de la *Jeanne-d'Arc*, est adjoint c. second au serv. cent. déf. mob., Cherbourg; Rougier et Bihel sont maintenus p. 6 m. s. *Desaix*; Martin désigné p. emb. s. *Styx*, rejoind. p. Marseille, 4 Sept.; de Tournemire affecté déf. fixe Rochefort; Bouchard et Chevalier, du *Cassini*, désignés p. embarquer s. *Elan*.

Enseignes. — MM. Aubert emb. s. *Salve*, rempl. Laisné; Lemée, conval. 3 m.; Guibert, destiné à l'*Agile*, rejoindra Bizerte par Marseille, le 12 Août (sursis de départ); Chevret, de la *Couleuvrine*, et Ferrière, désigné p. torp. déf. mob. Saïgon, permut. emb.; Pertus, prolong. conval. 3 m.; Masse, conval. 3 m.; Blanchet, désigné p. emb. s. *Vautour*, rempl. Michel de la Baume; Lainé, déb. *Sabre*, est affecté mission ostréicole 4e arr.; Chabaud, déb. éc. torp., congé p. eaux Vichy (4e saison); Guibert, Arnoux, Gi ard, du Cosquer de Kerviller, Lafon, Paulus, Laurent, Traub, Lainé, Chabaud, déb. *Algésiras*; Lecoq, du *Sabre*, et Demottes-Mainard, du *Bouvet*, permut. emb.; Bain de la Coquerie, déb. *Bugeaud*, congé 1 m. et Pinhède, 3 m.; Ducom et Gaultier ont été emb. s. *Carnot*; Gresser sert mouvem. du port, Rochefort; Rossel désigné p. emb. s. div. du Pacifique, rempl. Giboudot; Schacher désigné p. emb. s. *Lance*.

Aspirants. — MM. Hautefeuille, désigné p. emb. s. *Protet*, rempl. Doat; sont autorisés à se rendre à l'étranger, les 13 aspirants du *Duguay-Trouin* ci-après : *Angleterre* : Jaouen, Chouquet, Godfroy; — *Belgique* : Campion; — *Suisse* : Perroquin, Bouvet de la Maisonneuve, Brown de Colstoun; — *Espagne* : Pavot, Robin, Lorfèvre; — *Allemagne et Suisse* ; Charvet; — *Belgique, Hollande et Suisse* : Cayrol; — *Alsace-Lorraine* : Stref; Carbonnier, déb. *Nièvre*, conval. 3 m.

Mécaniciens.— Méc. p. 2e cl. Millot a été emb. s. *Descartes*; méc. pr. 1re cl. Reynud, désigné p. servir mouvem. du port, Cherbourg; méc. pr. 2e cl. Michel emb. s. sous-marins, Cherbourg, rempl. Gié; méc. pr. 2e cl. Schaffhauser, déb. *Duguay-Trouin*, résid. libre 2 m.; méc. pr. 2e cl. Longuet, emb. s. *Duguay-Trouin*; méc. pr. 2e cl. Denoël, destiné au *Descartes*, et Tahon, du *Chasseloup-Laubat*, permut. emb.; méc. pr. 1re cl. Deliscouet a pris fonctions membre commission réglage, Cherbourg, rempl. Talon; méc. pr. Jéquel, congé p. eaux Barèges (3e saison); méc. princ. Cogneau, déb. *Bugeaud*, conval. 1 m.; Dupont, 3 m.; Gascou, 3 m.; Cabel, 3 m.; méc. pr. 1re cl. Barrau, déb. *Montcalm*, conval. 3 m.; méc. pr. 2e cl. Dupuy, du *Carnot*, prend fonctions profess. machines éc. mécan. Toulon, rempl. Gigou; méc. pr. 2e cl. désigné p. emb. s. *Epieu*.

Mouvements de la flotte

Protet arrivé à Sydney; — *Kléber* et *Galilée* arrivés à Tanger; — *Zélée* arrivée à Nouméa; — *Dupleix* arrivé à Boston venant de Newport; — *Durance* arrivée San-Francisco, venant de Tahiti; — *Foudre* appareillé de Djibouti, le 4.

INFORMATIONS

Suppression de la franchise postale pour le Tonkin.

— La franchise dont jouissent actuellement les correspondances provenant ou à destination des troupes faisant partie du corps expéditionnaire du Tonkin, et qui occupent le Tonkin, l'Annam, le Cambodge, le Laos, ou qui stationnent à Kouang-Tchéou-Van (Chine), cessera d'être appliquée à partir du 1er Novembre 1904.

De même, l'exemption du droit de poste sur les mandats de 50 francs et au-dessous adressés aux militaires et marins stationnés aux endroits indiqués ci-dessus, ou expédiés par eux, cessera d'être appliquée à partir de la même date.

Le Gérant : G. LASSEUR

Imprimerie du Petit Journal, 61, rue Lafayette.

Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI

(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — No 37 LE NUMÉRO 10 CENTIMES *21 Août 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an .... 8 fr. »

SOMMAIRE

La guerre russo-japonaise. — L'or à Madagascar. — L'occupation de Lhassa. — L'attaque d'une place forte. — Les écoles à feu. — Le mois militaire. — Le canot royal portugais. — La T. S. F. dans la Marine. — Ephémérides de la Marine française. — L'effet des poudres actuelles. — La dispersion de la flotte russe en Extrême-Orient. — A l'Officiel : Guerre, Marine et Colonies. — Informations.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Nous avons exposé, dans un de nos derniers numéros(1), comment, après une série de marches fort bien combinées, les 1re, 3e et 4e armées japonaises avaient, dans les derniers jours du mois de Juin, couronné la ligne de hauteurs qui commande la voie ferrée depuis le col de Faling jusqu'à celui de Muo-Tien-Ling.

Toute la première quinzaine du mois de Juillet va être consacrée à des mouvements d'ordre secondaire motivés par la nécessité de consolider les positions conquises : au Nord, par l'armée du général Kuroki; au Centre, par celle du général Nodzu. A l'aile gauche, toutefois, l'armée du général Oku poussera franchement de l'avant pour menacer la ville de Kai-Tchéou et se rapprocher du double objectif qui s'offre aux Japonais dans cette partie du théâtre d'opérations : le grand port mandchourien de Niou-Chouang, et le nœud de chemins de fer de Ta-Ché-Kiao.

Le 2 Juillet, les avant-gardes du général Oku se trouvaient dans les environs de la ville de

(1) Voir le no 35 et le croquis publié dans ce numéro.



LA PROCESSION & LA BÉNÉDICTION DES SAINTES ICONES

(Elles jouent un grand rôle dans la vie russe. — Ce sont les dernières cérémonies auxquelles assistent les troupes partant en Mandchourie. Ce sont celles qui célèbrent l'heureuse naissance d'un Tsarévitch)

Yong-Yé-Tcheng, presque au contact des arrière-gardes russes.

Des engagements sans grande importance mirent pendant quelques jours les détachements japonais aux prises avec leurs adversaires ; puis, dans la journée du 7 Juillet, deux divisions japonaises marchèrent résolument vers le Nord, se dirigeant sur Kai-Tchéou.

La faiblesse numérique de l'armée russe ne lui permettait pas de conserver cette position. Il était à craindre, d'autre part, que les divisions du général Nodzu débouchant par le col de Faling vinssent tomber sur les derrières des Russes et leur couper la retraite.

Le général Kouropatkine prescrivit donc de se replier vers le Nord, et les Japonais occupèrent Kai-Tchéou le 8 Juillet.

Le 10, l'armée du général Oku se déployait sur les hauteurs qui dominent au Sud la ville de Ta-Che-Kiao et esquissait un mouvement offensif devant lequel les 5,000 Russes laissés à l'arrière-garde durent céder le terrain et se retirer sur Haï-Tcheng.

Enfin, après une inaction de près de deux semaines, sur les motifs de laquelle on n'est pas encore absolument fixé, mais qui fut apparemment nécessitée par le désir d'attendre la coopération du général Nodzu, une poussée formidable des deux armées japonaises se produisit dans la direction de l'Ouest ; et les deux armées nipponnes occupèrent, le 28 Juillet, Ta-Che-Kiao, d'abord, et enfin Niou-Chouang.

Que se passait-il pendant ce temps à l'aile droite japonaise ?

Nous avons laissé, le 27 Juin, le général Kuroki à cheval sur la route de Liao-Yang, ses avant-gardes occupant les défilés de Muo-Tien-Ling et de Fen-Choui-Ling.

Le 4 Juillet, une reconnaissance russe fut envoyée de Liao-Yang dans la direction de Yang-Tse-Lieng, point de jonction des deux routes venant de Muo-Tien-Ling et de Fen-Choui-Ling; elle réussit à déloger les Japonais des retranchements qu'ils occupaient ; mais ce succès fut éphémère ; bientôt des renforts énormes arrivèrent aux Nippons et les Russes durent battre en retraite.



Une visite aux placers aurifères

Quelques jours plus tard, désireux de savoir quelles forces exactes se cachaient derrière les avant-postes japonais, le général Kouropatkine prescrivit une reconnaissance offensive sur Yang-Tse-Lieng.

Le général comte Keller, commandant le 3ᵉ corps d'armée sibérien, en fut chargé ; on plaçait sous ses ordres une vingtaine de bataillons des 3ᵉ et 6ᵉ divisions de tirailleurs sibériens et de la 9ᵉ division d'infanterie, quelques sotnias de cosaques, deux batteries à cheval et une batterie de campagne, soit environ 25,000 hommes.

Le 17 Juillet, à trois heures du matin, le général Katchalinski, commandant la 6ᵉ division, se lança avec 14 bataillons sur Muo-Tien-Ling. Les Japonais, d'abord surpris, ne tardèrent pas à regagner le terrain perdu. A cinq heures et demie, ils mettaient en batterie une puissante artillerie de montagne qui contrebattait avec avantage les pièces de campagne russes et les empêchait même de prendre position en dehors de la grande route de Liao-Yang.

Arrivé à huit heures sur le terrain du combat, avec les bataillons de la réserve, le général Keller ne tardait pas à constater que les forces ennemies étaient très supérieures aux siennes, en artillerie, notamment, et prescrivait, en conséquence, de rompre le combat.

Vers midi, les Japonais prenaient à leur tour l'offensive et tentaient d'envelopper l'aile droite des Russes, mais leur attaque venait se briser contre la résistance acharnée d'une arrière-garde postée au Sud de la route mandarine dont l'artillerie arrêta le mouvement tournant des Japonais.

A trois heures de l'après-midi, le détachement du général Keller était hors d'atteinte.

La journée coûtait aux Russes environ un millier d'hommes; elle avait eu pour résultat de renseigner le général Kouropatkine sur ce fait important qu'il avait face à sa gauche toute l'armée du général Kuroki ; peut-être eût-il pu obtenir ce renseignement à moins de frais par un service d'espionnage bien combiné.

Les pertes des Japonais étaient également considérables.

G. M.



Le général GALLIÉNI, examinant la récolte des « laveuses d'or



NOTRE TABLE DES MATIÈRES

A la fin de l'année, le Petit Journal MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, donnera une *table des matières*.

L'OR A MADAGASCAR (1)

Au lendemain de l'expédition de 1895, les mesures fantaisistes, dictées par le caprice et la vénalité, auxquelles avaient été soumises jusqu'alors les exploitations aurifères européennes à Madagascar, ne pouvaient plus être un instant tolérées, même sous un régime de protectorat.

Une réglementation plus conforme aux principes et aux usages des nations civilisées fut étudiée à Paris par les soins du ministère des colonies et de l'administration des mines. Le texte adopté fut transformé en une loi locale qu'on fit promulguer par la reine et qui resta en vigueur jusqu'au mois de Mars 1902.

C'était un progrès incontestable; toutefois, après avoir répondu pendant quelques années aux premiers besoins de l'industrie naissante, cette loi, un peu hâtivement faite, donna lieu à d'assez nombreuses critiques. On lui reprochait, notamment, de ne pas s'opposer, par un texte précis, aux agissements de certains courtiers peu scrupuleux, qui différaient systématiquement, dans un but de spéculation, l'exploitation des gisements et qui retardaient ainsi, au préjudice général, l'essor d'une industrie de grand avenir. D'autre part, la loi de 1896 était défavorable aux prospecteurs actifs, en ce sens qu'une partie, quelquefois la plus grande et la plus riche, des terrains découverts par eux, pouvait trop facilement, par l'effet de la réglementation même, passer en d'autres mains et les priver ainsi du bénéfice de leur découverte.

Un décret du 20 Février 1902, rendu sur la proposition du général Galliéni, a porté remède aux inconvénients qui viennent d'être exposés et a facilité, en les simplifiant, les diverses formalités relatives à la recherche et à l'exploitation des mines d'or. Les principes de cette nouvelle réglementation peuvent se résumer comme il suit.

Tout d'abord, la prospection est libre, sauf l'interdiction spéciale qui a été maintenue à l'égard des fonctionnaires européens et indigènes. Cette liberté est octroyée aux Européens et assimilés et aussi aux indigènes qui sont autorisés par le gouverneur général.

A la suite de cette prospection libre, le prospecteur qui a découvert un terrain sur lequel il veut acquérir un droit exclusif de recherche — soit pour lui, soit pour un mandant, personne ou société dont il a les pouvoirs réguliers — place un poteau-signal, en fait la déclaration au chef de la circonscription administrative et lui adresse en même temps une demande de permis de recherche que celui-ci transmet au service des mines.

Si la demande de permis de recherche est régulière, le service des mines délivre, après paiement d'une somme de 100 francs effectuée par le demandeur, un permis de recherche valable pour une année. Ce permis donne au titulaire le droit exclusif de recherche dans un cercle de 2 kilomètres de rayon autour du poteau-signal, sous toutes réserves des droits antérieurs.

Ce permis de recherche peut être prorogé une première fois pour une année, moyennant le paiement d'une somme de 200 fr. et une deuxième fois pour une année encore (qui sera la troisième), moyennant le paiement d'une somme de 500 francs.

Pendant la période de recherche, le titulaire du permis peut utiliser les produits de ses travaux, ceux-ci étant soumis à une taxe *ad valorem* de 10 p. 100.

A un moment quelconque, le permissionnaire peut réclamer la transformation de son permis de recherche en un permis d'exploitation, qui s'applique à un périmètre ayant la forme d'un rectangle compris dans le cercle de recherche; il peut ainsi travailler la presque totalité des terrains sur lesquels il a opéré les travaux de recherche.

Cette exploitation, de forme unique, constituant une propriété comme un immeuble, est soumise seulement à une taxe *ad valorem* de 5 p. 100 sur les produits extraits, avec, toutefois, un minimum de 250 francs par trimestre, la taxe étant payable par trimestre échu.

La mise en vigueur du décret du 20 Février 1902 a donné une plus grande souplesse à toutes les questions minières en mobilisant les droits, en facilitant le développement des exploitations et en augmentant ainsi la production du métal précieux.

On pourra s'en rendre compte par le relevé ci-après des valeurs de l'or exporté pendant les sept premières années qui ont suivi l'occupation et dont les deux dernières ont vu l'application du décret de 1902:

1897	213.612 fr.
1898	336.502
1899	1.043.253
1900	3.009.160
1901	2.821.500
1902	4.123.000
1903	5.856.000

(*Valeurs calculées à raison de* 2,700 *fr. le kil. d'or*).

Enfin, pendant le premier trimestre de 1904, la production de l'or, à Madagascar, a été de 539 kilos contre 329 kilos seulement pendant la période correspondante de 1903.

Pour compléter ce qui précède, nous entrerons maintenant dans quelques détails particuliers sur la découverte d'un filon qui vient d'être faite, à proximité pour ainsi dire immédiate de Tananarive. Cet événement — car c'en est un — permet d'espérer qu'après une période d'attente qu'ont connue également d'autres pays producteurs d'or, cette industrie de grand rapport va prendre un développement considérable dans notre jeune colonie de l'océan Indien.



Un terrain aurifère à Madagascar

***

On connaît la différence capitale à établir entre les exploitations aurifères filoniennes et alluvionnaires. Les premières sont basées sur le broyage des quartz compacts dont on recherche les couches souterraines à la manière des gisements houillers; les secondes ont pour objet la recherche de l'or dans les sables d'alluvion, produit de la désagrégation des roches aurifères par l'action prolongée des eaux. Les alluvions sont des dépôts sédimentaires généralement horizontaux qu'on trouve presque toujours à une très faible profondeur et que les cours d'eau ont souvent entraînés à de grandes distances des massifs générateurs.

On a contesté souvent, sinon l'existence de filons quartzeux aurifères dans les massifs montagneux de Madagascar, du moins la possibilité d'exploiter ces filons d'une façon pratique et rémunératrice. Jusqu'à ces derniers temps, les nombreux exploitants d'or de la grande île ont cherché uniquement à recueillir

(1) Voir le n° 35.

l'or d'alluvion dans les vallées anciennes et nouvelles dont quelques-unes ont, d'ailleurs, fourni d'excellents rendements. Mais personne, au moins dans la région centrale, n'avait encore entrepris de s'attaquer aux filons eux-mêmes qui, cependant, d'après l'expérience acquise dans d'autres parties du monde, devaient exister dans les montagnes où prennent naissance les cours d'eau renommés pour leurs alluvions. Ce progrès, considérable, on peut le dire, vient d'être réalisé et, au cours d'une de ses récentes tournées, le général Galliéni a visité au mont de Vahinambo, à 70 kilomètres au Sud-Ouest de Tananarive, la première exploitation de filon établie — avec des moyens encore assez primitifs — dans la région centrale de l'île.

Les résultats déjà obtenus montrent qu'il y riables, sont, en général, très satisfaisantes, et, pour certaines parties, ont atteint, dans ces derniers temps, jusqu'à 176 grammes à la tonne.

Les concessionnaires de Vahinambo ont adopté, jusqu'à ce jour, un mode d'exploitation très simple, en employant uniquement la main-d'œuvre malgache. Sur le flanc Est du plissement filonien, la zone d'exploitation a été compartimentée entre des équipes constituées, comprenant quatre ou cinq travailleurs, qui appartiennent, d'ordinaire, à une même famille. Dans chacun des compartiments, séparés seulement par une cloison en terre, les équipes poussent leur galerie jusqu'à la rencontre du filon. Le personnel d'une galerie se compose d'un mineur proprement dit, qui détache des quartzites friables à l'angady (sorte de bêche sont réduits en poudre fine, à l'aide de pilons en fer manœuvrés à la main par les indigènes, comme le représente notre gravure. Les éléments fins sont ensuite traités à la battée et donnent une nouvelle quantité de poudre d'or, généralement supérieure à celle extraite des éléments fins séparés par les sluices. Enfin, des deux côtés, on trouve au fond des battées un peu de fer magnétique de forte densité et qui contient un peu d'or.

Les ouvriers, groupés comme on l'a dit plus haut, par familles, sont tous volontaires. Ils sont payés à raison de 2 francs le gramme d'or; les feuilles de paye font ressortir qu'un certain nombre d'entre eux ont, pendant plusieurs jours consécutifs, atteint des moyennes voisines de 20 francs pour leur salaire journalier.

Comme on le voit, cette exploitation mérite



LES SOLDATS ANGLO-INDIENS QUI VIENNENT D'OCCUPER LHASSA

(Dans les hautes régions de l'Himalaya, le froid est si vif et la réverbération du jour sur la neige éternelle si intense, que le corps expéditionnaire a dû être pourvu de bonnets passe-montagnes et d'épaisses lunettes)

a lieu de fonder de sérieuses espérances sur l'avenir des entreprises de ce genre. « Le filon qui paye » n'est plus une vaine hypothèse à Madagascar et ce genre d'exploitation semble devoir désormais se développer avec autant de rapidité et de succès que la production sans cesse croissante des gisements alluvionnaires.

Nos lecteurs pourront, par nos gravures, se faire une idée générale de la configuration des chantiers aurifères de Vahinambo exploités depuis deux mois environ. La roche aurifère, que des puits ou galeries de 8 à 20 mètres permettent d'atteindre, offre, sur toute la longueur où elle a été reconnue, une puissance variant de 0 m. 50 à 1 m. 20. L'aspect est celui d'une sorte de conglomérat friable, quartzite à ciment ferrugineux : les petits cailloux de quartz, qui se désagrègent aisément, offrent une couleur tantôt légèrement rosée, tantôt grisâtre ou bleuâtre, où l'or natif se montre en petits points brillants, s'alignant parfois en traînées régulières. Les teneurs, quoique très va-

malgache) ou au pic, et de deux auxiliaires qui portent les pierres et terres désagrégées aux sluices malgaches.

Ces sluices sont de petits canaux perpendiculaires à l'alignement général et présentant en tête une partie plus profonde où on fait couler l'eau et où un ouvrier agite à l'angady et à la main les matériaux apportés. Il en fait ainsi un premier triage qui sépare les cailloux des éléments plus fins; ces derniers sont passés alors à la battée dans une sorte de réservoir contigu au sluice, d'une superficie d'environ 2 mètres carrés et d'une profondeur de 40 à 50 centimètres d'eau. Les sluices et les réservoirs sont alimentés par une canalisation à ciel ouvert qui amène l'eau courante d'un point de captation situé à 4 kilomètres. Au bas de la pente du terrain, une opération analogue permet de repasser les résidus de la première opération.

Les cailloux de quartzite séparés par le premier triage sont envoyés au pilonnage, où ils

toute attention et semble justifier les grosses installations que les ingénieurs anglais qui l'ont récemment étudiée se proposent d'y créer.

L'avenir démontrera probablement que ces prévisions sont fondées. Quoi qu'il en soit, malgré la part d'inconnu, les chances échappant à tout calcul, qui sont inhérentes aux exploitations du sous-sol et qui limitent toujours le champ des prévisions techniques, les essais de début faits dans cette voie montrent qu'il n'est pas chimérique de croire au succès de grandes exploitations aurifères industrielles à Madagascar.

Enfin, les progrès dans cette voie sont subordonnés au rapide achèvement du chemin de fer. C'est vers le chemin de fer qu'il faut maintenant porter le gros, le principal effort, non pas en découpant en tranches successives, comme il en a été question, le tronçon de ligne restant à construire, mais en attaquant partout les chantiers et en y employant toutes les ressources et toute la main-d'œuvre nécessaire.

Pour l'industrie de l'or, comme pour le commerce, l'agriculture et les autres branches de la colonisation, finir le chemin de fer et le finir vite, c'est actuellement la question capitale à Madagascar.

M

L'OCCUPATION DE LHASSA (1)

Les Anglais sont entrés à Lhassa, la ville sainte et la capitale du Thibet, le 3 Août dernier. L'armée thibétaine, si on peut donner le nom d'armée à la cohue de quarante mille individus sans discipline, sans organisation, sans tactique, qui semblait devoir arrêter la poignée d'hommes du colonel Younghusband au passage du Brahmapoutre, l'armée thibétaine s'est dispersée sans tirer un coup de fusil. La seule perte que l'expédition britannique ait eu à déplorer est celle du commandant Bretherton, qui s'est noyé dans le fleuve au moment où, monté sur un petit bateau, il dirigeait la construction d'un pont de fortune, à défaut d'équipage de ponts régulier.

Dans la matinée du 3 Août, au moment où l'avant-garde des Gorkhas allait entrer dans la ville sainte, le Dalaï-Lama et les hauts personnages de sa cour ont abandonné le palais du Pota-La et se sont réfugiés dans un monastère situé à quelque vingt milles dans la direction du Nord. C'est là que le pontife suprême du Bouddhisme manifeste l'intention de séjourner trois ans dans l'isolement le plus absolu; il refuse de recevoir n'importe quel fonctionnaire, soit thibétain, soit étranger, et si sa résolution ne peut être fléchie par son entourage familier, les Anglais ne tarderont pas à être fort embarrassés de leur succès. Leur intention n'est pas en effet d'occuper le pays; ils veulent simplement faire signer au Dalaï-Lama un traité reconnaissant son humiliation et la suprématie britannique, puis regagner l'Inde. Car des froids terribles ne tarderont pas à sévir dans ces régions montagneuses du centre asiatique, et les soldats indiens, qui en ont déjà singulièrement souffert au début de l'expédition, ne seraient pas en état de subir un deuxième hivernage dans les hautes vallées himalayennes.



Un « laïc » du Thibet

Mais si le grand chef du lamanisme se refuse à traiter, voilà le colonel Younghusband contraint à s'installer à Lhassa avec sa petite troupe, car aucun bonze de rang inférieur ne se permettrait de prendre la moindre initiative en l'absence de son souverain.

L'affaire va traîner en longueur, les Thibétains étant, comme d'ailleurs tous les Asiatiques, fort aptes à faire durer indéfiniment les négociations les plus simples.

Bien qu'à contre-cœur le commandant de la colonne britannique prend ses mesures pour un séjour de longue durée. Grâce au représentant du Népaul qui accompagne les troupes indiennes, grâce surtout à l'*amban*, délégué du gouvernement de la Chine, suzeraine du Thibet, les marchés, fermés par ordre du Dalaï-Lama, viennent d'être rouverts ; des convois de vivres et de bois sont acheminés sur Lhassa et, à défaut de traité régulier, les Anglais auront au moins la consolation de trouver au palais du Bouddha vivant bon feu et bon gîte.

R.

L'ATTAQUE
d'une place forte

Lentement, mais sûrement, la fraction d'armée japonaise chargée de réduire Port-Arthur resserre l'investissement du côté de la terre, tandis que sur mer les navires de l'amiral Togo s'efforcent, infructueusement parfois, de couper toutes les communications entre l'assiégé et le dehors.

De nombreux combats ont eu lieu sur la ligne d'investissement où les avant-postes japonais, d'une part, les troupes de la défense mobile, de l'autre, ont déjà subi des pertes cruelles ; mais celles-ci, réparables pour l'assiégeant, ne peuvent être compensées par des renforts envoyés à l'assiégé et c'est pourquoi l'on peut admettre qu'à moins de circonstances imprévues, la place de Port-Arthur ne pourra échapper au sort de toute forteresse assiégée : la reddition à plus ou moins longue échéance.

Mais le



LAMAS D'UN MONASTÈRE THIBÉTAIN

Ils ne sortent jamais sans leur chapelet et leur moulin à prières

(1) Voir les n° 2, 19, 21 et ...

général Stœssel, qui la commande, et ses héroïques défenseurs auront eu tout au moins le grand mérite de tenir jusqu'à l'extrême limite des forces humaines et de n'amener leur drapeau que lorsqu'ils auront fait tout ce que leur commandaient le devoir et l'honneur. Ils auront immobilisé une grosse fraction des troupes ennemies pendant de longs mois et l'auront contrainte de passer par toutes les phases d'un siège régulier. Peut-être même, si par un coup de fortune dont l'histoire russe offre maints exemples, l'armée de Kouropatkine prend soudain le dessus et disloque le réseau que forment autour d'elle les divisions de Kuroki, de Nodzu et d'Oku, le combat pied à pied sur l'enceinte même de la forteresse et devant le réduit traînera-t-il assez en longueur pour que l'armée de secours, descendant vers le Sud à marches forcées, vienne mettre l'assiégeant entre deux feux et le forcer à se rembarquer précipitamment.

Examinons donc aujourd'hui par quelles phases successives passe l'attaque d'une forteresse depuis le jour de l'investissement jusqu'au jour de l'assaut final.

L'opération débute par l'interruption rapide de toutes les communications de la défense avec l'extérieur. Ce rôle incombe à la cavalerie et à de nombreuses avant-gardes de troupes très mobiles.

Si les troupes de la défense cherchent à s'opposer au mouvement des colonnes de l'assiégeant, celui-ci ne doit pas hésiter à engager son adversaire dans un combat sérieux qui, poussé à fond, peut amener la prise immédiate de positions avantageuses.

L'occupation de la zone de combat à proximité de la place sera généralement faite sous la protection de l'artillerie de campagne ; mais il y aura lieu parfois d'adjoindre aux troupes chargées de l'opération des canons lourds d'armée qui ruineront les abris blindés de l'assiégé et contrebattront les pièces des ouvrages avancés de la défense.

A mesure que l'assiégeant progresse, il organise sa ligne d'investissement ; elle est jalonnée par des points d'appui naturels ou artificiels échelonnés dans le sens du front comme en profondeur, de manière que les approches et les intervalles soient efficacement battus par le feu de l'infanterie qui doit les occuper.



Officiers d'artillerie préparant l'école à feu sur le terrain

Une partie de l'artillerie de campagne est mise en batterie ; le reste est maintenu en réserve jusqu'au moment du besoin.

Sous la protection des troupes de première ligne on procède d'urgence à l'organisation des communications par voie ferrée, à défaut desquelles il ne serait pas possible de pourvoir au transport et au ravitaillement de l'artillerie de siège.

Le service télégraphique procède à l'installation du réseau télégraphique et téléphonique entre les quartiers généraux, les cantonnements, les observatoires et les avant-postes.

Le service du génie réunit les bois nécessaires pour les fascinages et les abris.

Dès que le commandant du siège a choisi le point d'attaque, le commandant de l'artillerie détermine les emplacements des batteries de siège et des parcs, puis on procède à l'occupation de la première position d'approche de l'infanterie que l'on appelle la *ligne de couverture de l'artillerie.*

Cette ligne est organisée aussi solidement que possible et garnie d'infanterie et d'artillerie de campagne. Pour éviter de trop grosses pertes, on devra, la plupart du temps, consacrer aux travaux d'organisation les heures de nuit.

Derrière cette ligne, l'artillerie construit ses batteries de siège et ses observatoires de tir. Ce n'est que lorsque leur construction est achevée que l'on ouvre le feu simultanément et à l'improviste.

Le tir est d'abord dirigé sur les batteries de la défense, les ouvrages d'art, les magasins à poudre ; puis l'artillerie s'efforce de détruire les obstacles qui gêneraient la marche de l'infanterie, lorsque celle-ci devra prononcer son attaque. Cette infanterie occupera successivement des positions de plus en plus voisines de la place.

A mesure qu'une de ces *positions d'approche* est enlevée, les troupes du génie et des auxiliaires d'infanterie la mettent en état de défense.

On arrive ainsi au jour de l'assaut. Cette attaque décisive ne devra être tentée que lorsque les conditions suivantes seront remplies ; elles ont une importance capitale.

L'artillerie de siège devra être en mesure d'écraser de son feu les batteries que l'assiégé pourrait démasquer au dernier moment.

L'assiégeant, par la supériorité du feu de toutes ses armes, infanterie, artillerie de siège et de campagne, devra être maître de rendre intenables pour les troupes de la défense tous les terrains où elles se montreront à découvert.

Les colonnes d'assaut devront disposer, sur tout le front d'attaque, d'un nombre suffisant



La critique

de chemins reconnus praticables à travers les obstacles permanents ou improvisés de la fortification.

La surprise est, pour la réussite de l'assaut, un facteur essentiel de succès. Il sera souvent avantageux de le donner à la pointe du jour, afin de disposer de la nuit pour préparer les mouvements des colonnes d'assaut et des réserves qui doivent les appuyer. D'autre part, l'attaque de jour facilite la direction.

Pendant la période qui précède l'assaut, l'artillerie de l'attaque habitue la garnison aux suspensions de feu qui sont l'indice de l'attaque décisive; après quelques jours de cette manœuvre, l'ennemi est complètement dérouté et peut se relâcher de sa vigilance.

Enfin, à l'heure fixée, toutes les batteries de siège ou de campagne ouvrent le feu sur le parapet des ouvrages.

Les colonnes d'assaut, aussi nombreuses que possible, se lancent sur l'objectif qui leur a été désigné; elles sont accompagnées de sapeurs du génie pour la destruction des obstacles, et de canonniers à pied pour la mise hors de service du matériel d'artillerie. Dès que les colonnes s'ébranlent, l'artillerie de l'attaque allonge son tir pour atteindre les réserves ennemies. Une fois le parapet franchi, chaque colonne est rassemblée et se met à la poursuite de l'ennemi.

Les sapeurs du génie recherchent les mines et coupent les cordeaux électriques qui feraient jouer les fourneaux.

Les artilleurs à pied prennent possession des magasins à poudre et du matériel. Si l'assiégé a organisé en arrière une seconde ligne de défense ou un réduit, on peut profiter du premier succès pour chercher à s'en emparer; au cas où l'opération semblerait hasardeuse, l'assaillant organise défensivement la ligne qu'il vient de conquérir, et la prend pour base des attaques contre les nouvelles lignes de défense de l'assiégé. Si celles-ci sont constituées par le corps de place, il ne faut pas hésiter à bombarder la ville pour hâter la reddition de la place.

Telles sont, très rapidement résumées, les phases par lesquelles passe l'attaque régulière d'une place de guerre. Les Japonais qui assiègent Port-Arthur semblent se conformer assez scrupuleusement à la théorie que nous venons d'exposer.

Ils ont occupé récemment la colline du Loup qui est une position avancée de Port-Arthur; ils vont donc resserrer leur ligne d'investissement et organiser leurs batteries de siège; à moins que, brusquant les choses, ils ne se décident à tenter une attaque de vive force; mais alors nous entrons de plain-pied dans l'inconnu; tout dépend, dans ce cas, des effectifs dont ils peuvent disposer et de celui qui reste encore au général Stœssel. En tout cas, succès ou défaite, cette opération serait une véritable hécatombe, et, à coup sûr, la plus sanglante de la campagne.

T.



DIVERTISSEMENT D'ARTILLEURS
La bataille du « polochon »



Pièces de 75 en batterie prêtes à faire feu

LES ÉCOLES A FEU

Nous sommes arrivés à l'époque de l'année où ont lieu les déplacements des régiments d'artillerie qui se rendent aux différents champs de tir pour y exécuter les écoles à feu. Celles-ci durent environ trois semaines. Elles permettent au personnel tout entier de se familiariser avec le tir réel de l'arme merveilleuse que nos régiments d'artillerie possèdent aujourd'hui.

Le canon de campagne à tir rapide (canon de



Un coup de canon

75 m/m) offre la particularité essentielle de ne plus se déplacer après le premier coup. Le recul de l'affût et des roues est annulé; seul, le tube du canon glisse en arrière sur son berceau et revient à sa place, d'une manière automatique, par la mise en action d'un frein spécial qui constitue la partie essentielle du mécanisme.

Grâce à ce frein, qui ramène automatiquement la pièce en position, il est possible de tirer jusqu'à 18 ou 20 coups par minute avec une précision mathématique.

Les servants, protégés, les uns par un caisson, les autres par des boucliers adaptés à la pièce, n'ont plus à exécuter les pénibles manœuvres si fréquentes et absolument nécessaires avec l'ancien matériel. Ils sont agenouillés ou assis, dans une quasi-immobilité, occupés seulement à régler le tir et approvisionner la pièce, qui est une terrible mangeuse de projectiles.

*
* *

Avec l'engin nouveau, beaucoup de champs de tir anciens sont devenus insuffisants. La portée de l'arme a augmenté et les manœuvres de l'artillerie actuelle diffèrent notablement de ce qu'elles étaient autrefois. Il faut de plus grands espaces et un terrain légèrement accidenté permettant de prendre les positions de batterie les plus variées.

Le camp de Mailly est le plus étendu de tous et le plus favorable aux évolutions des troupes et au tir de l'artillerie. Son installation, répartie sur cinq annuités, n'est pas encore complètement terminée. Lorsque ce camp sera achevé, il représentera assurément la perfection du genre. Des baraquements bien construits, des écuries, une usine élévatoire pour l'eau potable, le tout-à-l'égout, et enfin l'épandage, assurent une hygiène parfaite aux troupes appelées à y séjourner.

Par contre, il est d'autres camps, comme ceux de Fontainebleau, de Cercottes ou d'Auvours qui devraient être définitivement abandonnés.

Ils représentent de longs et étroits boyaux où il est impossible d'apprendre aux artilleurs leur véritable métier.

ANDRAL.

A NOS LECTEURS

Nous engageons ceux de nos lecteurs qui font de la photographie, s'ils veulent obtenir des clichés et des épreuves absolument irréprochables, à demander le formulaire Lumière, que cette importante maison adresse *gratis* et *franco* à tous ceux qui lui en adresseront la demande.

Ecrire à M. Lumière, à Lyon.

LE MOIS MILITAIRE (1)

Dans ce mois « Auguste » de l'ancienne Rome, dont nous avons fait notre Août, se trouve un anniversaire français que l'on peut, assurément, qualifier de militaire: Napoléon Ier est né un 15 Août. Mais si, d'une manière générale, on regarde, dans ce même mois d'Août nos éphémérides martiales, on voit qu'elles apportent leur contingent aux faits qui entourerent ce qu'on pourrait appeler — en chaire d'Histoire — trois grands « gestes » de la mère-patrie.

Dégageons d'abord des nombreux actes de guerre qui furent inscrits en Août, à l'actif de la puissance française, cette triple synthèse qui se place entre le quatorzième siècle et le dix-neuvième. La voici :

Au quatorzième siècle, lutte de la France contre l'hégémonie anglaise par la *bataille de Mons-en-Puelle*, gagnée par Philippe le Bel, le 18 Août 1304, et par la *bataille de Crécy* du 26 Août 1346 : celle-ci, quoique perdue par Philippe de Valois, marque un effort héroïque qui sera soutenu jusqu'à devenir victorieux dans les âges suivants.

Au dix-septième siècle, lutte « pour la plus grande France » par: les *batailles de Fribourg*, 1644 (duc d'Enghien et Turenne), puis de *Nordlingen*, 1645, toutes deux du 3 Août; de *Senef*, 11 Août 1674 (prince de Condé); de *Staffarde*, 18 Août 1690 (Catinat); de *Steinkerque*, 3 Août 1682 (maréchal de Luxembourg).

Au dix-neuvième siècle, enfin, première manifestation du rôle politique et militaire de la France moderne en Asie, par la campagne de Chine de 1860, sous le commandement en chef du général Cousin de Montauban: *débarquement à Peïtang*, du 1er Août; *bataille de Takou*, du 14 Août; *prise des forts du Peï-Ho*, du 21 Août. Chacune de ces trois phases militaires a donc bien sa portée historique.

Mais, en outre, dans ce même mois d'Août, les armes françaises livrèrent, à cheval sur le dix-huitième et le dix-neuvième siècles, une part des batailles se rapportant aux grandes guerres de la Révolution et de l'Empire, puis à la conquête de l'Algérie — la *bataille d'Isly*, avec Bugeaud, est du 14 Août 1844 — et, enfin, à l'extension coloniale de la France contemporaine : au Sénégal, au Dahomey, au Soudan, en Extrême-Orient. Ce fut le 27 Août 1883 que l'amiral Courbet, pénétrant dans la rivière Min, surprit, coula ou brûla trente-trois navires de la flotte chinoise.

Dans les guerres de la première République, ce fut en *thermidor*, le 5 Août 1796, que Bonaparte remporta l'étincelante *victoire de Castiglione*, suivie, le 7 Août, par la *prise de Vérone*, en même temps qu'aux armées du Rhin, on enregistrait, le 24 Août, les beaux combats d'*Amberg* et de *Friedberg*, avec Jourdan et Moreau.

Puis, ce furent les dernières gloires de la Grande Armée, refaite en jeunes soldats après la campagne de Russie, mais étonnant encore le monde avec la *bataille de Dresde*, du 27 Août 1813.

Comme clôture de cette période épique, il y a lieu de glorifier la *défense d'Huningue* qui prit fin le 27 Août 1815. C'est le jour où, avec les honneurs de la guerre — tambours battant et enseignes déployées — et devant les 30,000 Autrichiens qui l'assiégeaient, défila le général Barbanègre en tête des fiers débris d'une garnison totale de 135 hommes. Ce magnifique épisode a été popularisé par un tableau de Detaille.

LE CLERC DU GUET.

(1) Voir les nos 6, 10, 20, 25, 28 et 34.



Les décorations de l'arrière du canot royal portugais

Le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL *doit se trouver chez tous les correspondants du* **Petit Journal** *sans exception.*

Le canot royal portugais



CANOT DE LA COUR DE PORTUGAL

Le Portugal a gardé le souvenir de l'époque glorieuse où sa marine était la plus active du monde et où le monopole des grandes expéditions maritimes lui était réservé. De ces temps glorieux, il lui est resté le goût des choses de la mer, qui se manifeste par l'éclat tout particulier que prennent les fêtes ou cérémonies dont le Tage est le théâtre.

C'est ainsi que lors des visites de souverains ou encore à l'occasion de tout embarquement du roi ou d'un membre de la famille royale, on voit sortir de son abri une magnifique embarcation, dénommée brigantin royal, luxueusement ornée et décorée, et dont nos lecteurs auront une idée par les gravures que nous en publions.

On ignore la date exacte à laquelle fut construit ce canot luxueux, mais il est bien probable que ce fut vers l'année 1784, époque où eurent lieu des fêtes solennelles pour le mariage des princesses d'Espagne et de Portugal. Il a par conséquent au moins l'âge respectable de cent vingt ans.

Sa longueur totale est de 29 m. 82; sa largeur, de 3 m. 96.

Il est armé de 40 avirons. Son équipage est de 120 hommes, soit 3 pour chaque aviron.

La poupe et la proue sont ornées de peintures et de sculptures sur bois. Le tableau de la poupe, divisé en deux panneaux, représente : l'un, Neptune et son cortège; l'autre, Amphitrite. Les peintures sont attribuées à Gaspar Praposo, Joaquim da Costa, Pedro Alexandrino de Carvalho, Volkmar Machado et Costa Negreiros.

Les sculptures sont attribuées à Manuel Vieira (de Oporto), Jeronymo da Costa et Manuel Dias.

Sur la poupe, il y a trois lanternes en métal doré de grande valeur artistique.

A l'arrière du brigantin se trouve la chambre destinée au roi et à sa suite. Elle est peinte en blanc avec décorations en or.

Les étoffes sont en soie cramoisie et or. L'étendard royal est également en soie cramoisie avec l'écusson royal brodé en or. L'offi-cier qui le porte est toujours un officier de marine en grande tenue qui se tient debout près de la porte de la cabine royale.

L'uniforme de l'équipage, toujours le même depuis 1833, est ainsi composé : casaque rouge avec parements bleus, pantalon blanc à bande bleue (en été), ou pantalon bleu marine (en hiver), chemise de marin, ceinture en soie cramoisie et souliers noirs, bonnet en velours cramoisi garni d'un galon d'or avec gland pendu à l'extrémité. Sur le devant du bonnet, il y a une large plaque d'argent portant l'écusson portugais.

Le brigantin figure toujours dans les fêtes sur le Tage; il a servi dans les cortèges de l'arrivée et du départ des rois Edouard VII d'Angleterre et, Alphonse XIII d'Espagne, lors de leur dernière visite en Portugal, et, antérieurement, dans les cortèges organisés pour les fêtes du centenaire de Luiz de Camoëns (1880), de Santo Antonio (1895) et de Vasco de Gama (1898).

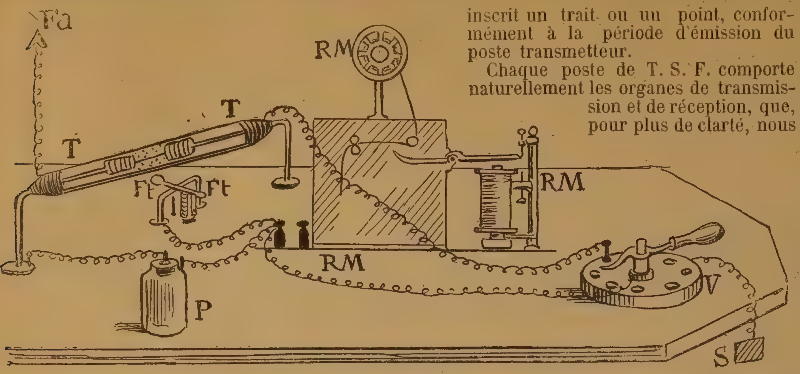
Le brigantin est considéré comme une œuvre artistique digne de figurer dans un musée naval.

Malgré son âge, il est en fort bon état et promet encore de longs services. S.

LA T. S. F. DANS LA MARINE

Dans ma prime jeunesse, j'ai ouï des marins de jadis narrer les béatitudes des mouillages exotiques, hors la portée des câblogrammes. Depuis la multiplication des

Un poste de télégraphie sans fil à bord d'un navire de guerre



Poste récepteur

T ube sensible à limaille. — *Ft :* marteau trembleur mû automatiquement par l'électro-aimant *e*. — *P :* pile télégraphique. — *RM :* récepteur Morse. — *V :* résistances de réglage. — *Fa :* Fil allant à l'antenne du mât de signaux. — *S :* communication métallique à la mer.

lignes transocéaniques, le vieux dicton : « Hisse le foc, tout est payé ! » n'est plus qu'un souvenir d'antan. Et aujourd'hui, avec la télégraphie sans fil, on ne devra plus dire du navire :

> Se peut-il un plus grave et plus sûr monastère
> Hors du monde réel et de l'humanité ?...

Bientôt, il n'y aura plus un coin d'eau de la mer grande où l'on « coupera aux ordres et contre-ordres par ondes hertziennes », par « T. S. F. », majuscules abréviatives couramment employées pour désigner le « nouveau porte-voix sans embouchure ».

Chacun n'a pas obligatoirement somnolé sur les traités savants qui exposent le mode de transmission dans l'éther des phénomènes électriques. Aussi, n'est-il pas inutile d'indiquer succinctement comment, à travers monts et mers, on peut communiquer à des distances atteignant pratiquement 370 kilomètres, et ce, en économisant des godets de porcelaine, poteaux et lignes télégraphiques.

***

Les conventions usuelles par traits et points servent à la transmission des signaux. La manœuvre d'un manipulateur Morse met en communication deux boules de cuivre grosses comme des noisettes avec le circuit d'une pile qui excite une bobine de Rhumkorff dont les effets sont régularisés par un condensateur électrique.

Un petit moteur, un dispositif à oscillateur produisent les intermittences du courant. L'étincelle jaillit, l'onde électrique prend naissance et se propage à travers l'espace, par vibrations, à la manière des ondes lumineuses. Lorsqu'elle rencontre un écran métallique de surface convenablement réglée, elle le fait vibrer à l'unisson de l'émission voulue par le transmetteur.

Ces fils de fer très fins qui pendent en long fuseau de l'antenne oblique des mâts de signaux des navires et sémaphores, ce sont les fils de la télégraphie... sans fil. Ils constituent précisément l'écran qui recueille les ondes électriques. Mais pour traduire les vibrations de ces ondes, pour enregistrer les silences, les longues et les brèves, on a associé à l'écran un organe très sensible.

Un tube à peine long comme un fume-cigarette, et qui contient de la limaille de nickel entre deux petites boules d'argent, est relié tant à l'antenne du mât qu'au circuit d'une pile. Au repos, la poussière de nickel oppose une résistance considérable au courant de cette pile. Mais vienne une onde électrique à frapper la limaille, la résistance diminue brusquement; le courant passe et va influencer un récepteur Morse ordinaire. Sur la bande de papier que déroule un mouvement d'horlogerie, le stylet inscrit un trait ou un point, conformément à la période d'émission du poste transmetteur.

Chaque poste de T. S. F. comporte naturellement les organes de transmission et de réception, que, pour plus de clarté, nous avons séparés dans notre dessin. Tout cela, d'ailleurs, est fort peu encombrant : une toute petite cabine de la passerelle suffit aux instruments et à leurs appareils de réglage et de mesure.

***

Nombreux sont les services de tous genres rendus aux navigateurs par la T. S. F. Aussi, certaines grandes compagnies de paquebots se sont-elles empressées de la mettre à la disposition de leur clientèle. La riche Américaine en route pour Londres ou Paris, pourra, presque chaque jour du voyage, dépêcher de ses nouvelles au mari retenu à Chicago par le souci du « business ».

Mais les marines militaires font des applications non moins utiles des découvertes des Hertz et des Branly. Naguère encore, dès que l'éloignement rendait confuses les couleurs des pavillons, les bâtiments n'avaient d'autre ressource pour échanger les idées que des associations de grosses boules et de longues flammes dont la signification dépend des formes de silhouettes. Mais comme « la lunette à voir de l'autre côté de l'horizon » n'était pas encore inventée, la sphéricité de la terre avait vite fait de couper la communication au delà d'une dizaine de kilomètres.

Pour éclairer sa route et ses flancs, une force navale était obligée d'échelonner à portée de vue ses croiseurs et ses torpilleurs de haute mer. C'était une myopie relative, puisque même en éparpillant les unités, la veille ne pouvait s'exercer que sur un cycle restreint de milles marins. Aujourd'hui, les combinaisons tactiques les plus hardies trouvent un précieux auxiliaire dans le petit tube à limaille de nickel et d'argent.

Contentons-nous de citer un récent exemple de la guerre russo-japonaise. Pendant une des tentatives contre Port-Arthur, le gros de l'escadre ennemie, croisant à 6,000 mètres dans l'Ouest de la presqu'île du Liao, bombardait la ville à revers. Une division, détachée devant le goulet et séparée de l'armée navale par une longue distance et les hauteurs du promontoire de Liao-ti-Chan, observait les points de chute et signalait à l'escadre invisible : « Tirez plus court... plus à droite... plus long... »

***

Mais la T. S. F. a heureusement des conséquences moins meurtrières. Les amis des bêtes devraient décerner quelque grand prix aux savants qui s'attachèrent à la transmission des ondes électriques; grâce à eux, des milliers de pigeons voyageurs ne sont plus, chaque année, sous prétexte d'essais, abandonnés en plein Océan au bec des goélands.

De Vieilfayol.

Ephémérides de la Marine française

29 Août 1782. — Suffren, qui jusque là n'a pas eu de point d'appui pour son escadre, projette de s'en créer un, en enlevant à l'ennemi la magnifique baie et les établissements de Trinquemalé.

Il débarque 2,400 hommes et après trois jours d'opérations qu'il a dirigées lui-même, la place capitule.

Quelques jours plus tard, rentré à bord du *Héros*, Suffren assurait sa nouvelle coquête en repoussant la flotte anglaise venue, trop tard, au secours de Trinquemalé.

30 Août 1682. — Duquesne paraît devant Alger avec une forte escadre pour demander réparation des méfaits de toutes sortes commis au préjudice de notre commerce par les corsaires barbaresques.

Poste transmetteur

m : manipulateur Morse. — *P :* pile représentée par un seul élément. — *C :* condensateur. — *BR :* bobine de Rhumkorff. — *b, b :* boules du transmetteur. — *LI :* balancier à intermittences. — *Q :* cuve à mercure du dispositif à intermittences. — *M :* petit moteur électrique, conducteur du balancier. — *F :* fil rejoignant l'antenne du mât de signaux. — *S :* communication métallique avec le sol ou la mer.



Effet produit par l'explosion d'une torpille de 50 kilos de fulmi-coton sur un caisson en tôle simulant la coque d'un croiseur.

31 Août 1689. — Brillant combat entre le *Marquis*, 58, commandant du Mené, détaché de l'escadre de Tourville, et un vaisseau anglais.

Ce dernier est pris après une lutte acharnée, dans laquelle il perd 160 hommes et son capitaine.

De notre côté, le brave du Mené a un bras emporté pendant l'action et meurt peu de temps après sans avoir pu jouir de son triomphe.

L'EFFET DES POUDRES ACTUELLES

La disparition, en quelques minutes, des cuirassés le *Pétropavlosk* et le *Hatsusé*, par l'effet de leur rencontre avec ces torpilles flottant entre deux eaux qu'on appelle en France *torpilles vigilantes*, a été, on peut le dire, la consécration des terribles avertissements donnés, au cours de ces dernières années, par les explosions du *Maine*, de la poudrière de Lagoubran, du cuirassé l'*Amiral-Duperré*, etc.

Car, personne ne l'ignore aujourd'hui dans le monde militaire, les poudres fabriquées depuis quelques années et qui seules permettent d'obtenir les portées et les vitesses initiales considérables des projectiles de l'artillerie nouvelle, sont éminemment instables. L'éther, qui entre pour une proportion considérable dans leur composition, étant on le sait, excessivement volatil, en disparaissant peu à peu sous l'effet de la sécheresse de la chaleur, etc., rend ces poudres susceptibles d'exploser sous les moindres influences, telles que chocs, ébranlement de l'atmosphère, trépidations excessives se produisant à proximité des endroits dans lesquels elles sont renfermées.

C'est à des causes identiques, mais dont les origines n'ont pu être établies, que sont dus divers accidents survenus depuis quelques années.

Tout le monde se souvient que l'explosion subite du croiseur américain le *Maine*, survenue à dix heures du soir, dans la rade de la Havane, fut le point de départ de la guerre hispano-américaine, les Yankees ayant accusé les Espagnols d'avoir fait traîtreusement sauter leur croiseur. Aussi, lors du combat naval de Cavite, raconte-t-on que les officiers américains, pour encourager leurs canonniers pendant qu'ils tiraient sur la misérable escadrille espagnole, ne cessaient de leur crier : « Remember the *Maine*, boys ! » (Souvenez-vous du *Maine*, garçons !)

Or, il y a un proverbe français qui dit que « quand on veut tuer son chien on dit qu'il est enragé. » Ces paroles un peu triviales peuvent s'appliquer, en l'espèce, aux Américains. La foule ignorante avait pu croire à la trahison des Espagnols ; pas un Américain éclairé, pas un homme politique, pas un ingénieur, pas un officier ne pouvait se faire d'illusion sur les véritables causes de la destruction du *Maine*, qui avait tout bonnement été victime de l'explosion *spontanée* de ses poudres, sous, probablement, la double cause de l'aération insuffisante de ses soutes et du climat torride de la Havane.

La terrible explosion de la poudrière de Lagoubran, survenue dans la nuit du 4 au 5 Mars 1899, à 2 heures du matin, et qui fit plus de cent victimes, doit être attribuée à des causes analogues, et non à un crime abominable, commis par des espions ou par des anarchistes.

La photographie ci-jointe, relative à cette catastrophe, donnera une idée assez nette de la violence de l'explosion. La pierre de 420 kilos provenant, à ce que l'on put juger, de la clef de voûte d'une des portes de la poudrière, fut lancée, *non pas en bombe*, mais en tir rasant, car après avoir creusé un trou très profond dans un carré de vignes, elle rebondit dans un espalier, situé à 2 ou 3 mètres *plus haut*, dans lequel elle tomba après avoir cassé net un bel olivier.

On ne sera pas étonné que le propriétaire de la campagne dans laquelle ce projectile peu banal est venu tomber, ait fait graver dessus une inscription rappelant cet événement, car 80 mètres plus loin, la maison d'habitation qui abritait toute sa famille eût été détruite !

Enfin, il y a quatre ans, à bord du bâtiment amiral de l'escadre anglaise de la mer des Indes, puis à bord de l'*Amiral-Duperré*, et enfin, tout dernièrement, à bord du croiseur le *Forbin*, des gargousses ont explosé spontanément, ne causant, par des hasards extraordinaires, aucun accident de personnes. Le fait est plus particulièrement remarquable pour le *Forbin*, car l'explosion des gargousses métalliques du canon de 14 cent., analogues, malgré la différence énorme de calibre, aux cartouches du Lebel, fit que leurs projectiles lancés contre le pont cuirassé formant la voûte des soutes, éclatèrent. On se demande comment, dans un milieu aussi dangereux, l'explosion ne se communiqua pas au reste des munitions, entraînant par suite irrémédiablement la destruction du croiseur.

C'est à des raisons identiques que doivent être attribuées les disparitions si rapides des cuirassés russes et japonais coulés récemment par des torpilles vigilantes.

Ce genre d'engins ne renferme pas, en effet, une charge d'explosif suffisante pour faire dans les flancs d'un grand bâtiment un trou capable de le faire s'engloutir *en quelques minutes*, bien que la photographie ci-jointe donne une idée de la brèche effroyable qu'il peut produire. Seules les torpilles de fond qui défendent les passes des grands ports de guerre et qui renferment jusqu'à 7 et 800 kilogrammes de fulmi-coton seraient capables d'obtenir un résultat aussi foudroyant. C'est l'explosion successive des soutes de ces cuirassés causée par l'explosion de la torpille qu'ils heurtèrent, qui



Bloc de maçonnerie lancé à 500 mètres par l'explosion de la poudrière de Lagoubran à Toulon

amenèrent, on le sait, leur perte. Il y a eu peut-être là aussi, disent quelques-uns, une transmission d'onde sonore, analogue à celle que l'on obtient quand, en jouant certaine note sur le violon, on fait vibrer en accord un verre de cristal placé à quelque distance.

Mais un autre danger des explosifs modernes, presque aussi grand que leur instabilité, est celui des gaz qu'ils produisent, lesquels sont délétères. C'est ainsi que quand le *Tsesarevitch* fut torpillé en rade de Port-Arthur, de nombreux matelots russes furent littéralement empoisonnés par les vapeurs produites par l'explosion des torpilles japonaises, et, malgré tous les soins qu'on leur donna, ils ne purent être sauvés.

Cela tient à ce que les torpilles lancées par les torpilleurs japonais étaient chargées de *mélinite*. Or, la mélinite (ou *les* mélinites, car il y en a de nombreuses variétés) est composée d'acide picrique qui, lors de l'explosion, se décompose en produisant d'abondantes vapeurs suffocantes renfermant, entre autres, de l'acide cyanhydrique, autrement dit de l'acide prussique. On comprend donc maintenant qu'elles causent la mort par empoisonnement.

Les torpilles françaises étant chargées de fulmi-coton dont la combustion produit surtout de l'acide carbonique, ces effets délétères ne sont pas à craindre.

Enfin, nous terminerons cette rapide étude en disant qu'à bord des navires de guerre, on a à se plaindre d'effets nuisibles de cette sorte dans le tir des canons. Lorsque, une fois le coup parti, on ouvre la culasse de la pièce, les servants sont, surtout dans les tourelles, fortement incommodés par les gaz restés dans la pièce.

C'est pour remédier à cet inconvénient, qu'un ingénieur de la marine, M. Marbec, a inventé une petite pompe à air qui, dès que la culasse s'ouvre, entre en action pour empêcher les gaz restés dans la pièce de pénétrer dans la tourelle.

Mais on avouera que c'est une triste consolation pour les marins de se dire que s'ils échappent aux obus, cela ne les empêchera pas de courir le risque d'être empoisonnés par les gaz de leurs propres pièces !

CAPITAINE QUISSAY.



Le grand-duc Michel ALEXANDROVITCH,
qui, par suite de la naissance du grand-duc
ALEXIS NICOLAIEVITCH,
cesse d'être Tsarevitch et héritier de la couronne

LA DISPERSION DE LA FLOTTE RUSSE
en Extrême-Orient

La flotte russe d'Extrême-Orient vient d'éprouver un échec très grave ; son chef, l'amiral Witheft, a été tué à son poste de combat sur le *Tsesarevitch*, et les divers navires qui la composaient, après un combat sanglant, ont été dispersés.

L'escadre de Port-Arthur, comprenant le *Tsesarevitch*, l'*Askold*, le *Pallada*, le *Podbieda*, le *Revitsan*, le *Novik* et une quinzaine de torpilleurs, quitta Port-Arthur dans la matinée du 10 Août et se heurta, à quinze milles en mer, aux navires de l'amiral Togo. Une lutte acharnée s'engagea ; mais la disproportion était telle que les navires russes durent battre en retraite dans diverses directions. Quelques-uns regagnèrent Port-Arthur. D'autres se réfugièrent à Kiao-Tcheou et à Chefou.

Le torpilleur *Reshitelny*, arrivé dans ce port, avait, sur les observations de l'amiral chinois, amené son pavillon et débarqué ses culasses. Il était donc couvert par la neutralité. Néanmoins deux contre-torpilleurs japonais l'attaquèrent par surprise au milieu du port et s'en emparèrent.

D'autre part, l'escadre de Vladivostok, comprenant le *Riurik*, le *Rossia* et le *Gromoboï*, commandée par l'amiral Skrydlov, fut rencontrée dans les parages de l'île de Tsoushima par les navires de l'amiral Kamimoura.

Après un combat de cinq heures, le *Riurik* aurait été coulé et les deux autres croiseurs auraient battu en retraite sur Vladivostok.

Nous mettons l'immense publicité du **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, *à la disposition des intéressés, en publiant gratuitement toutes informations militaires, maritimes et coloniales, d'un intérêt général*



LE « TRIOMPHE », A SAINT-CYR

(*Chaque année, une fête réunit à l'Ecole spéciale militaire les parents des élèves et les anciens saint-cyriens. C'est à cette occasion que le Père Système de la promotion lui donne le nom qu'elle portera dans l'Histoire. La promotion de cette année a été baptisée* : Promotion de la Tour-d'Auvergne.)

A L'OFFICIEL

Guerre

LÉGION D'HONNEUR

Sont promus dans la réserve et la territoriale, au titre militaire :

Commandeurs

Les colonels de réserve Brulot, du génie ; Miramond, de l'infanterie colonia e.

Officiers

Infanterie. — Les lieut.-col. Marchand, Legrand, du 85e terr.; Desmartres, du 94e; Soler, du 114e; Ferry, du 118e; Giraudeau, du 119e.

Les chefs de bat. Karth, de l'inf. terr.; Launois, du serv. des chemins de fer; Liautey, Noirot, des serv. spéc. du territoire; de Missy, du 35e terr.; Comment, du 111e; Verturini, du 122e.

Cavalerie. — Les chefs d'esc. Brunet, du service des chemins de fer; Baillet, des remontes.

Artillerie. — Les chefs d'esc. Vulfrand, du groupe terr. du 12e rég.; Moser, de la dir. d'Epinal.

Train des équipages. — Le chef d'esc. Pirot, des rem.

Génie. — Les lieut.-col. Boilvin, de la 15e rég.; Godard, de la 19e.

Intendance. — Le sous-int. de 3e cl. Legrand, du gouvernement mil. de Paris; l'offic. d'admin. princ. Le Claire, du 7e corps.

Corps de santé. — Le médecin princ. de 2e cl. Testut, du 14e corps.

Trésorerie. — Le payeur général Garnier.

Troupes coloniales. — Le médecin princ. de 2e cl. de réserve Canolle.

Chevaliers

Infanterie. — Etat-major: les chefs de bat. terr. Delaunoy, de la 8e région; Douvier, de la 14e; Feller, de la 15e; les cap. de rés. de Dianous de la Perrotine, aff. en Tunisie; Hovelacque, de la 3e rég.; Sauzet, de la 15e; service des chem. de fer et des ét., chef de bat. terr.; Buret de Sainte-Anne, du gouv. mil. de Paris; les cap. territor. Eichaker, Leydier, de la 15e rég.; serv. spéc. du territoire, chef de bat. terr. Palot, de la 2e rég.; cap. terr. Béccat, de la 7e région; du Boishamon, de la 10e rég.; Fabre, de la 16e; Régiments: de Rouen Sud, lieut. de rés. Geiger; de Troyes, cap. de rés. Antoine; de Nantes, cap. terr. Rochereau; de Périgueux, lieut. terr. Vincfguerra; de Bergerac, cap. terr. Gérardin; de La Corse, s.-lieut. de rés. Gélorminé; de Saintes, cap. de rés. Thollet;

Lieutenants Cassard, du 13e terr.; Maisarri, du 21e; capitaine Pappert, du 27e; chef de bat. Lefebvre de Maurepas, du 30e; cap. Gaut, du 35e; Dreyfus, du 46e; adj. Boulé, du 64e; chefs de bat. de Coral; Miné, du 69e; lieut. Chapelain, du 99e; chef de bat. Bellanger, du 100e; cap. Bancillon, du 104e; Renaud, du 107e; lieut. Cathala, du 110e; chef de bat. Maudhuy, du 113e; lieut. Fiorini, du 114e; Colonna d'Istria, du 116e; chef de bat. Duval, du 118e; cap. Béraud, du 119e; lieut. Regheere, du 121e; chef de bat. Berlioz, du 127e; lieut. Sorton, 3e bat. terr. chass. à pied; cap. Aubagnac, du 4e; de Grailly, du 6e; Dorrion, du 7e; les lieut. de rés. Mourier, du 29e chass. à pied; Gatterman, du 3e zouaves; s.-lieut. de rés. Grillot, du 4e zouaves; cap. Carpazen, du 7e bat. terr de zouaves; lieut. de rés. Cartoux, du 1er tir. alg.

Cavalerie. — Lieut. terr. Lambert, dét. au rég. d'inf. de Cholet, cap. terr. Ehrmann, du 5e corps; lieut. de rés Sapierre, du 12e drag.; cap. de rés. Dumesnil, du 4e chass.; cap. Bainier, de l'esc. terr. de cav. légère de la 7e région; lieut. Plaire, de l'esc. terr. du 3e chass. d'Afr.

Vétérinaires. — Le vétérinaire en sec. de l'armée terr. Péronnet, de la 14e région.

Artillerie. — Chef d'esc. terr. de Fonds-Lamothe, du 4e corps; cap. Devemy, du gr. terr. du 2e bat. à pied; chef d'esc Bisset, du 2e bat. à pied; cap. Hesse, du 9e; chef d'esc. Frette, du 11e; cap de Maupeou, du 16e; chef d'esc. Capron, du gr. terr. du 2e rég.; off. d'admin. contr. de l'arme de 3e cl. de l'armée terr. Panau, à la dir. de Verdun.

Train des équipages. — Lieut. Gronnier, du 4e escadron territorial.

Génie. — Sous-lieut. Jobst, du 10e terr.; l'off. d'adm. de 1re cl. Gay, à l'ét.-maj. terr. du génie de la 18e région.

Télégraphie militaire de 2e ligne. — S.-dir. Trouhet.

Intendance. — Sous-intend. de 3e cl. du cadre auxil. Dupré, du 3e corps; les off. d'adm. de 2e cl. du cadre aux. Tarfu, de la 20e rég.; Mercier, du gouv. mil. de Paris.

Service de santé. — Les méd.-maj. terr. Rivaud, de 1re cl., au 19e corps: Variot, id., au 7e; Bataille, de 2e cl., au 13e corps; Boujus, id., au 5e; Broquet, au 2e; Van Gelder, au 10e; le pharm.-maj. de 1re cl. terr. Domergue, du 5e corps; l'off. d'adm. de 1re cl. terr de Manche, au gouv. mil. de Paris.

Corps militaire des douanes. — Cap. Ranchail, du 2e bat. de douaniers, cap. de 1re cl. des douanes à Villy-Pellan.

Corps des chasseurs forestiers. — Brigadier des eaux et forêts Neinbourger, à Chaumont.

Troupes coloniales. — Sous-lieut. de rés. Dupetit, au 1er d'inf. col.; cap. de rés. Delmas, du 1er d'art. col. à Rochefort.

Au titre civil:

Commandeurs

MM. Barabant, ing. en chef des ponts et chaussées, directeur de la Comp. de l'Est; Appell, doyen de la fac. des sciences de Paris, membre de la commission d'examen des inventions intéressant les armées de terre et de mer.

Officiers

MM. Schœffer, dir. des trav. de bâtiments au min. de la Guerre; Delorme, chef du bur. du recrut. au ministère de la Guerre; Haag, prof. de géom. descript. à l'Ec. pol.; Tony Reymond, chef de div. au min. des trav. publics, secrét. de la dir. des chemins de fer de l'Etat.

Chevaliers

MM. Tronche, s.-chef de 3e cl. au bur. de la gend. à l'adm. centr.; les commis réd. princ. de 1re cl. Ségard, au bur. des vivres; Fiault, au bur. des pensions; Marc, au bur. de l'adm. centr.; Danhier, de 2e cl., au bur. du personnel de l'inf.; Demarquet-Grauk, prof. de dessin de 1re classe, à l'Ec. de Saint-Cyr; Brasseau, prof. de gramm. à l'éc. du génie de Versailles; Mathis, maître de langue allemande de 1re cl., examin. d'admission à l'Ec. pol.; Martin, chef raffineur à la raffin. nat. de Marseille; Caisso, ing. de la tract. à la Comp. des ch. de fer de l'Ouest; lieut. Buttner, des Invalides; off. de santé Saligne, à Créon (Gironde); Dumas, chef de div. à la préf. de Vaucluse; Barigault, vice-prés. du conseil de préf. de la Côte-d'Or; Groselier, ing. des arts et manuf.; Guyon, prés. de la Soc. d'esc. au sabre, lieut. de rés. au 15e dragons; Philippe de Kerhallet, memb. de com. dép. de ravit.; le cap. Delattre, du 21e bat. de douaniers, à Boulogne-sur-Mer.

Médaille militaire

Troupes métropolitaines

INFANTERIE. — 13e rég., Caillard, adj. de rés.; 28e rég. terr., Lambert, adj.; 39e rég. terr., Léonard, adj.; 40e rég. terr., Fonfroide, serg.; 45e rég. terr., Tanton, serg.-maj.; 56e rég. terr., Mizerin, serg.; 96e rég. terr., Linarès, adj.; 98e rég. terr., Régerat, adj.; 100e rég. terr., Thouvenel adj.; 106e rég. terr., Nicolas, serg.; 119e rég. terr., Jullien, serg.; 138e rég. terr., Küppers, serg.; 4e rég. de zouaves, Palme, serg. de rés.; 4e bat. terr. de zouaves, Marque, adj.

CAVALERIE. — Escad. terr. de caval. légère de la 12e rég., Pallier, mar. des logis chef.

ARTILLERIE. — 8e rég., Robert, adj. de rés.; gr. terr. du 11e rég., Ostermann, adj.; gouv. mil. de Paris, Colley, adj. terr.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES. — 12e esc. terr., Goutes, mar. des logis chef.

GENDARMERIE. — 8e lég., Coquillot, brig. terr.; 15e lég. *bis*, Garcin, gend. terr.; 20e lég., Durand, gend. terr.

SECTIONS DE COMMIS ET OUVRIERS MILITAIRES D'ADMINISTRATION. — 16e sect. terr., Aubert, serg.

CORPS MILITAIRE DES DOUANES. — Costamagno, brig. au 13e bat. de douan., 4e comp., à Monaco (dir. de Nice); Thuillier, préposé, du 29e bat. de douan., 3e comp., à Port-Jumières (Seine-Inf.).

CORPS DES CHASSEURS FORESTIERS. — Urson, serg. à la 17e *bis* comp. active de chass. forest., à Thezillière (Ain); Gastaud, chass. à la sect. de forter. de Villefranche, à St-Martin-Vésubie (Alpes-Mar.).

SECTIONS DE CHEMINS DE FER DE CAMPAGNE. — 1re sect., Veyan, homme d'équipe de 1re cl.

Troupes coloniales

INFANTERIE COLONIALE. — 21e rég., Mirville, serg de rés.; 1er rég., Fischer, soldat; 3e rég., Vinkier, soldat.

Réserve. — Nominations

INFANTERIE

Sont promus :

Au grade de colonel. — Serv. des commandem.: MM. Deflandre, Echeman, Micheau, Le Moniès de Sagazan, Méric de Bellefon, Chaland et Muiron, colon. d'infanterie en retraite.

Au grade de lieutenant-colonel. — Serv. des chemins de fer et des étapes : M. Lorenzo, lieut.-col. d'inf. en retr.

Au grade de major. — MM. Rég. d'Argentan, Letessier, capit. de rés. au corps; rég. de Chartres, Rech, major d'inf. en retr.; rég. de Mâcon, Beuf, major d'inf. en retr.; rég. de Guingamp, Bayourst, major d'inf. retr.; rég. d'Ancenis, Peltier, major d'inf. en retr.; rég. de Guéret, Royer, major d'inf. en retr.; rég. d'Angoulême, Sarrète, major d'inf. en retr.; rég. de Clermont-Ferrand, Petit, capit. de rés. au rég. de Saint-Etienne; rég. d'Aurillac, Barbier, major d'inf. en retr.; rég. d'Annecy, Martin, cap. de rés. au rég. de Vienne; rég. de Romans, Jarde, capit. de rés. au 158e; rég. de Digne, Thraen, maj. d'inf. en retr.; rég. de Carcassonne, Portes, maj. d'inf. en retr.; rég. de La Rochelle, Pénissat, maj. d'inf. en retr.; rég. de Bordeaux, Biaut, maj. d'inf. en retr.

Au grade de chef de bataillon. — Serv. du recrut., M. Jund, chef de bat. d'inf. en retr.

Au grade de capitaine. — MM. Rég. de Valenciennes, Bertrancourt et Blanckaert, capit. d'inf. en retr.; rég. de Cambrai, Berthelin, Bouillon et Féroux, capit. d'inf. en retr.; rég. d'Arras, Bulliot, Lallement et Muller, capit. d'inf. en retr.; rég. de Saint-Omer, Chevanne, capit. d'inf. en retr.; rég. de Bernay, Boudehan, lieut. de rés. au corps; rég. de Caen, Hardy, capit. d'inf. en retr.; rég. du Havre, Halphen, lieut. de rés. au rég. de Rouen (Sud); Guittois, lieut. de rés. au rég. de Bernay; Franquet de Franqueville, lieut. de rés. au corps; rég. de Mayenne, Brosse, lieut. de rés. au corps; rég. de Mamers, Parent du Moiron, capit. d'inf. en retr.; rég. du Mans, Lormelet, capit. d'inf. en retr.; rég. de Chartres, Jullien, capit. d'inf. en retr.; rég. d'Argentan, de Witt, lieut. de rés. au corps; rég. de Sens, Choquet, capit. d'inf. en retr.; rég. de Coulommiers, Wilmart, lieut. au rég. d'Orléans; rég. de Vesoul, Seltenmeyer, capit. d'inf. en retr., et Rossignol, lieut. de rés. au corps; rég. de Langres, Ruelle, capit. d'inf. en retr.; rég. de Besançon, Bouault, capit. d'inf. en retr.; rég. de Bourg, Maissiat, capit. d'inf. en retr., et Lacombe, lieut. de rés. au corps; rég. d'Angers, Collonnier et Royer, capit. d'inf. en retr.; rég. de Cholet, Amiot, lieut. de rés. au corps;

Rég. de Granville, Lavau, cap. d'inf. en retr.; rég. de Fontenay-le-Comte, Teyssier, lieut. de rés. au corps; rég. de Vannes, Marty, lieut. au 31e terr. d'inf.; rég. de Lorient, Renaud, capit. d'inf. en retr.; rég. de Limoges, Champs, capit. d'inf. en retr.; rég. de Brive, Dbran, capit. d'inf. en retr.; rég. de Bergerac, Tournant, capit. d'inf. en retr.; rég. de Montluçon, Blanc, lieut. de rés. au corps; rég. d'Aurillac, Garond, capit. d'inf. en retr.; rég. de Vienne, Jean, capit. d'inf. en retr., et Méandre-Desgouttes, lieut. de rés. au corps; rég. de Montélimar, Juge, capit. en retr.; rég. de la Corse, Galleti, capit. d'inf. en retr.; rég. de Toulon, Patras, capit. d'inf. en retr.; rég. de Digne, Bérenger et Clément, capit. d'inf. en retr.; rég. de Béziers, Gaday, capit. d'inf. en retr.; rég. de Narbonne, Néraud et Prax, capit. d'inf. en retr.; rég. de Perpignan, Garau, lieut. de rés. au corps; rég. de Mirande, Jougla et Monpert, capit. d'inf. en retr.; rég. de Libourne, Massy, capit. d'inf. en retr.;

148e d'inf., M. Codech, capit. d'inf. en retr.; 156e d'inf., Lenoir, capit. d'inf. en retr.; 162e d'inf., Erhart, lieut. de rés. au corps.

A la dispos. du gén. comm. le 19e corps, MM. Audan, Meyer et Niogret, capit. d'inf. en retr.; 154e d'inf., M. Faipeur, capit. d'inf. en retr.;

Serv. du recrut., MM. Sery, Perrat et Boutaud, capit. d'inf. en retr. Serv. d'état-major, MM. Armanet, Brun, Dauphin, Enaux, Giraud et de Ravinel, lieuten. de rés. audit serv. Serv. des chemins de fer et des étapes, MM. Hauguet et Savouré-Bonville, lieut. de rés. audit serv.

Sont promus au grade de lieutenant de réserve, et maintenus dans leur affectation, les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent:

Rég. de Lille, MM. Mathis et Renaud; rég. de Valenciennes, Demars, Hébert et Lajudie; rég. d'Arras, Labbé et Lefebvre; rég. de Saint-Omer, Saint-Quentin; rég. de Dunkerque, Debuire et Héraux; rég. de Soissons, Bruniquel-Pecoules, Lacombe, Lamy et Nicolas; rég. de Saint-Quentin, Lecestre et Pointin; rég. de Beauvais, Brière et Briquet; rég. d'Amiens, Degusseau et Michel; rég. de Compiègne, Plommet; rég. d'Abbeville, Bussienne; rég. de Laon, Ferté et L'Hotte; rég. de Péronne, Béchet et Joncovx; rég. de Bernay, Bianchy, Caron et des Roys d'Eschandelys; rég. d'Evreux, Paternotte, Roche et Valery; rég. de Falaise, Chauvance, Cluzan et Fradin; rég. de Rouen (Nord), Anquetil, Le Bertre et Wender; rég. du Havre, Pagani, Laval, Collet et Lefas; rég. de Mayenne, Gayan; rég. du Mans, Bordas et Martin du Nord; rég. de Dreux, Gaffajoli; rég. de Chartres, Doé de Maindreville et Thépenier; rég. d'Alençon, Blanchard; rég. d'Argentan, Champeil, Genu, Laguerre et Legallois; rég. de Sens, Kretzmayer et Laboulbène.

Rég. de Fontainebleau, Cavarré et Etesse; rég. de Melun, Cagnet et Odeau; rég. de Coulommiers, Bourla et Privat; rég. d'Auxerre, Poisson; rég. d'Orléans, Brasseville, Junot, Mandereau et Pharisier; rég. de Reims, Besserat et Filliart; rég. de Châlons-sur-Marne, Gaudier et Mailly; rég. de Bar-le-Duc, Biheu, Douellet et Marcotte; rég. de Nancy, Caspar et Julliac; rég. de Toul, Lacombe; rég. de Neufchâteau, Cécile; rég. de Troyes, Altmayer, Devillers, Lévy et Lobuch; rég. de Belfort, Grenouillet; rég. de Vesoul, Foissya Saint-Hillier; rég. de Langres, de Lhorme; rég. d'Epinal, Crouvizier, Gillet et Robiquet; rég. de Lons-le-Saunier, Humbert; rég. de Besançon, Foray et Topinet; rég. de Bourg, Brochot et Possand; rég. de Belley, Accary; rég. d'Auxonne, Dupard, Hortala et Maire; rég. de Dijon, Baron, Brocard, Gallois, de Munck, Pinegre et Viard; rég. de Chalon-sur-Saône, Grandjean et Fariot; rég. de Cosne, Bailly; rég. de Bourges, Auroir; rég. de Châteauroux, Bresson et Luguel; rég. de Poitiers, Pailloux; rég. de Châtellerault, Blanchard, Duchesne et Lebœuf;

Rég. de Cholet, Tilliau; rég. de Rennes, Gillard; rég. de Vitré, Vetel; rég. de Cherbourg, de Fontaine de Resbecq; rég. de Nantes, Le Breton et Mandet; rég. de La Roche-sur-Yon, Peyot; rég. de Fontenay-le-Comte, Rocheteau; rég. de Vannes, Gonzini et Prossaird; rég. de Brest, Leblond et Odend'hal; rég. de Lorient, Gauthier, Jan et Mallet; rég. de Tulle, Fournial et Machat; rég. de Périgueux, Chapotel, Frachet, Francillon et Mounier; rég. d'Angoulême, Laval et Massias; rég. de Brive, Doussin; rég. de Bergerac, Varney; rég. de Riom, Roché; rég. de Montluçon, Fagot; rég. d'Aurillac, Bideau; rég. de Saint-Etienne, Dejulliard, Michallet et Platier; rég. de Roanne, Matray; rég. de Grenoble, Perri; rég. d'Annecy, de la Barge de Certeau; rég. d'Antibes, Vivoli; rég. de Marseille, Bayon, Clerc, Guichard et Macaire; rég. de Nîmes, Bouchet et Eymard;

Rég. d'Avignon, d'Alfon de Champié, Féraud, Louis, Montagnard et Perrier; rég. de Privas, Séouvre; rég. de Pont-Saint-Esprit, Clergues, Colet et Graud; rég. de Corse, Armani et Ottavi; rég. de Béziers, Arnaud et Chevallier; rég. de Montpellier, Martin, Pagès et Pernaud; rég. de Mende, Arzalier et Olivier; rég. de Perpignan, Bory et Torrens; rég. d'Albi, Cuq; rég. de Cahors, Laborie; rég. de Montauban, Lacoste et des Plas; rég. de Toulouse, Gouazé et Vaichère; rég. de St-Gaudens, Azéma et Ournac; rég. de Saintes, Bénuraud; rég. de la Rochelle, Devillard, Salle et Thurninger; rég. de Bordeaux, Larrieu, Moonens et Sémonin; rég. de Mont-de-Marsan, Ruzé; rég. de Bayonne, Sempey; rég. de Pau, d'Estrées; rég. de Tarbes, Nonnant et Prosper; 109e d'inf., Lambert et Ozenne; 145e d'inf., Denoyelle; 148e d'inf. Collignon et Rouffignat;

152e d'inf., Dalsace; 154e d'inf., Deschamps et Laforez 155e d'inf., Barbier et Michault; 160e d'inf., Jodin et Royer; 1er bat. de chass., Lacroix et Vaillant; 3e bat. de chass., Cadet; 8e bat. de chass., Bousquet, Hulot et Ménard; 15e bat. de chass., Huet et Ravoux; 16e bat. de chass., Hamvelle; 19e bat. de chass., Verdun; 21e bat. de chass., Gauthier et Thomas; 24e bat. chass., Court; 26e bat. de chass., Orsoni; 27e bat. de chass., Glize; 29e bat. de chass., Coindet et Bœswillwald; 1er zouaves, Léoni et Liébré; 3e zouaves, Delessert; 4e zouaves, Masselot, Montazel et Goyet; 4e tir. alg., Michaux-Bellaire; à la disp. des tr. col., Batault, Chanjou, Fèvre, Feyte, Massina, Poy et Réau; serv. d'ét.-maj., Detourbet et Johnston; serv. des chem. de fer et des étapes, Arnaud, Joly, Michel et Pottecher.

Sont nommés ou promus au grade de lieutenant de réserve et affectés aux corps ci-après désignés les officiers dont les noms suivent:

Rég. de Valenciennes, Malenfer, lieut. d'inf. démiss.; rég. de Dreux, Poirier, sous-lieut. de rés. au rég. de Laval; rég. de Parthenay, de Carles, lieut. d'inf. démiss.; rég. de Saint-Brieuc, de la Motte de la Motte-Rouge, sous-lieut. de rés. au rég. de Rouen (Sud); rég. de Rennes, Marion, lieut. d'inf. démiss.; rég. de Bourg, Vivier, lieut. d'inf. démiss.; rég. de Pau, de Guiroye, lieut. d'inf. démiss.; 155e d'inf., Collette, lieut. d'inf. démiss.

Au grade de sous-lieut. — 29e bat. de chass., Murc, sous-lieut. d'inf. démiss.

M. Laurent, lieut. de rés. au 30e bat. de chass., est aff. au rég. d'inf. de Compiègne.

ARTILLERIE

Au grade de colonel. — Les colonels d'art. retr.: Théven de Guéléran, classé au 35e rég.; Josse, classé à l'ét.-maj. partic. (gouv. mil. de Paris); Harang, classé à l'ét.-maj. partic. (atel. de constr. de Vernon).

Au grade de lieutenant-colonel. — Le lieut.-col. d'art. retr. Le Joindre, classé à l'ét.-maj. partic. (direct. de Belfort).

Au grade de chef d'escadron. — Les chefs d'esc. d'art. retr.: Biat, classé au 3e rég.; Imbert de Balorre, classé à l'ét.-maj. partic. (direct d'Epinal); Girod de l'Ain, classé à l'ét.-maj. partic. (dir. d'Epinal); Daru, classé à l'ét.-maj. partic. (direc. de Verdun); Moral, classé au 8e rég.; Lambicchi, classé à l'ét.-maj. partic. (dir. de Nice); Soleil, classé au 24e rég.; Jacomy, classé à l'ét.-maj. partic. (atelier de constr. de Douai).

Au grade de capitaine en premier. — Les cap. d'art. retr.: Rosenstiehl, classé à l'ét.-maj. partic. (dép. du mat. d'art de Bourges); Raujouan, classé à l'ét.-maj. partic. (dir. de Dunkerque); Roulier, classé à l'ét.-maj. partic. (dir. de Toul); Grandjon, très. du 2e rég., maint.; Koscher, classé à l'ét.-maj. partic. (dir. de Toul); Engelmann classé à l'ét.-maj. partic. (dir. d'Epinal).

Au grade de capitaine en deuxième. — Les lieut. en 1er de rés.: Chancel, du 3e rég., classé à l'ét.-maj. partic. (dir. de Nice); Thierry, du 13e bat., classé à l'ét.-maj. partic. (dir. de Nice); Hinstin, du 5e rég., maint.; Rousseau, du 13e rég., maint.; Marchandise, du 32e rég., maint.; Roffbauer, du 15e bat., classé à l'ét.-maj. partic. (dir. de Cherbourg); Billiard, du 11e bat., maint.; Levy, du 12e rég., maint.; Piketty, du 12e rég., maint.; Bertaud, du 36e rég., maint.; Dumolin, du 13e rég. (1re div. de cav.), classé au 34e rég.; Berr, du 9e bat., classé à l'ét.-maj. partic. (dir. de Belfort); Leygue, du 23e rég., maint

Au grade de lieutenant en second. — Les sous-lieut. de rés.: Besbe, Belorgey, Brugnot, Dusuzeau, Faure, Gaffès et Simon, du 1er rég.; de Carmoy, Chabert, Champin, Godard, Lucius, Petit et Ruel, du 2e rég.; Batut et Guerquin, du 3e rég.; Collot, Girod et Japy, du 4e rég.; Guy, Lefrère, Peugeot (Louis) et Peugeot (Robert), du 5e rég.; Baboin, Bruneton, Cagear et Veillas, du 6e rég.; Fatus, Laederich, Panier et This, du 7e rég.

Lumiot, du 8e rég.; Gosse et Picheral, du 9e rég.; Brissard, Denis, Limon, Marie et Subert, du 10e rég.; Wagner, du 11e rég.; Milius et Ponnier, du 12e rég.; Cautin et Picard, du 12e rég. (batteries d'Alger); Tripier, du 13e rég.; Pénicaud, du 13e rég. (batt. de Constantine); Beauvais, Bezaudun, Chaure et Montenot, du 14e rég.

Armée active. — Nominations et Mutations

SERVICES D'ÉTAT-MAJOR ET DU RECRUTEMENT

Liste de classement des candidats au grade d'officier d'administration de 3e classe des services d'état-major et de recrutement, admis à la suite du concours de 1904. — Les adjudants: 1 Demantin, du 6e génie; 2 Arnaud, du 22e d'inf.; 3 Augy, du 78e d'inf.; 4 Béthune, du 94e d'inf.; 5 Cuvet, du 30e d'inf.; 6 Merliot, du 3e d'artill.; 7 Pascal, du 3e cuir.; 8 Faure, du 59e d'inf.; 9 Michel, du 40e d'inf.; 10 Delbé, du 117e d'inf.; 11 Rabbe, du 27e d'inf.; 12 Lalanne, du 135e d'inf.; 13 Sanguinède, du 143e d'inf.; 14 Leval, commis greffier au cons. de guerre de Tunis; 15 Dessonet, du 147e d'inf.; 16 Camus, du 95e d'inf.; 17 Mathiot, du 37e d'inf.; 18 Forget, du 128e d'inf.; 19 Morice, du 116e d'inf.; 20 Joubert, du 140e d'inf.

SECTIONS DE SECRÉTAIRES D'ÉTAT-MAJOR ET DE RECRUTEMENT

Le serg. Pellegrin, de la 14e sect. d'état-maj. et de recrutement, employé au bureau de Gap, a été nommé au grade d'adj. et aff. au bureau de Belley, en rempl. de l'adj. Blondeaux, désigné pour le bureau de Lons-le-Saulnier; l'adjud. Blondeau a été aff. au bureau de Lons-le-Saunier, en rempl. de l'adjud. Cornu, décédé; le serg.-major Mayran, de la 16e sect., qui accomplit un stage au bureau de recrut. de Montpellier, a été nommé au grade d'adjud., pour prendre rang du 11 Septembre, et aff. audit bureau, en rempl. de l'adjud. Denis, retr.

INFANTERIE

Les officiers dont les noms suivent, passés dans la première moitié de la liste d'ancienneté de leur grade, auront droit à la solde afférente à cette première moitié à la date du 8 Juillet 1904: MM. Pattachini, 55e rég.; Legouais, 135e rég.; Lormier (J.-B.), 111e rég.; Delhorme, 99e rég.; Demange, 4e bat. de chass. à pied; Costey, 32e rég.; Maury, 14e rég.; Grémy, 104e rég.; Gaillard, 117e rég.; Lapaty (E.), 20e rég.; Malère, 18e rég.; Lelandais, 77e rég.; Rossigneux, 7e bat. de chass. à pied; Pruvost, 127e rég.; Giot, 76e rég.; Saisset, 3e tir. alg.; Desplanques, 3e bat. d'inf. lég. d'Afr.; Lemaitre, 52e rég.; Gueny, 1er tir. alg.; Hayet, 78e rég.; Fernet, 2e étr.; Thinus, 90e rég.; Persin, 131e rég.; Richard, 131e rég.; Tivolle, 122e rég.; Anirepoque, 15e rég.

Mathieu, 85e rég.; Flajollet, 130e rég.; Lalauze, 2e comp. de discipl.; Hermel, 32e rég.; Sigaud, 124e rég.: Léjaille, 10e bat. de chass. à pied; Le Gouaille, 124e rég.; Dervin, 79e rég.; Baril, 78e rég.; Ducastel, 3e zouaves; Kaufmant, 51e rég.; Pons de Gabriac, 143e rég.; Durousseau de Fromini, 68e rég.; Couder, 25e bat. de chass. à pied; Archaimbault, 85e rég.; Lartigue, 31e rég.; Sohet, 18e bat. de chass. à pied; Emmery, 117e rég.; Gobert, 16e rég.; Fontaine, 59e rég.; Pingeon, 29e rég.; Bossi, 126e rég.; Gaultier de La Ferrière, 29e rég.; Guédon, 149e rég.; Auger, 1er étr.; Duplan, 138e rég.; Lombard, 84e rég.; de Clerck, 33e rég.; Verdier, 48e rég.

ARTILLERIE

Les lieutenants d'artillerie ci-après désignés, passés dans la première moitié de la liste d'ancienneté de leur grade, auront droit à la solde afférente à cette première moitié, savoir. — A dater du 8 Juillet 1904. — MM. Larfouilloux, du 1er rég. à Dijon; Thiriat, du 2e; Moriau, du 19e rég.; Camus, du 12e bat.; Thoux, du 33e rég.; Popot, du 30e rég.; Lelorrain, du 20e rég. (batt. du cours de tir); Calmel, du 37e rég.; Roussel, du 26e rég. (dir. du Havre), profess. adjoint à l'Ecole d'instr. des équipes photo-électriques); Boy, du 24e rég.; Rabillon, du 30e rég.; Evrard, du 5e rég.; Darbost, du 5e rég., instruct. à l'Ecole milit. de l'artill. et du génie; Pellissier, du 26e rég.; Saltet de Sablet d'Estières, du 10e bat.; Bouvet, du 6e bat.; Lévy, du 4e bat. (Montmédy); Bailly, du 13e rég (Constantine); Delahaye d'Anglemond, du 14e rég.

EMPLOYÉS DE L'ARTILLERIE

Sont nommés, dans l'arme de l'artill., aux grades et emplois désignés ci-après, — *Au grade d'ouvrier d'état de 1re classe.* — L'ouvr. d'état de 2e cl. Pitre, de la sous-direct. des forges de l'Ouest. Maint.

Au grade d'ouvrier d'état de 2e classe. — Les mar. des logis chefs Maillot, de la 6e comp. d'ouvr. d'art. Classé à la direct. de Lille; Marc, de la 2e comp. d'ouvr. d'art. Classé à la direct. de Cherbourg; le mar. des logis Debord, de la 3e comp. d'ouvr. d'art. Classé à l'école d'art. du 11e corps.

Au grade de gardien de batterie de 2e classe. — Le stag. gard. de batt. Rouzoul, de la direct. d'Alger. Maint.

Au grade de stagiaire gardien de batterie. — Le mar. des logis chef mécan. Frémery, du 15e d'art. Classé à la direct. de Brest.

Au grade de chef armurier de 1re classe. — Le chef arm. de 2e cl. Ring, du 1er chass. Maint.

Au grade de chef armurier de 2e classe. — Le brig. armur. Gary, du 13e esc. du train. Classé au 7e bat. de chass.

Au grade de maréchal des logis chef mécanicien. — Le mar. des logis Roste, de la 7e comp. d'ouvr. d'art. Classé au 15e d'art.

MUTATIONS. — Par décis. du 9 Août 1904, les ouvriers d'état: Ferré, de l'école d'art. du 11e corps, a été classé au dépôt du matériel d'art. de Bourges; Gobey, de la direct. de Briançon, a été classé à la dir. du Havre; Baillat, de la dir. du Havre, a été classé à la dir. de Briançon; les chefs armuriers Guyot, du 2e génie, a été classé au 109e d'inf.; Tavé, du 2e spahis, a été classé au 2e génie; Amant, du 7e bat. de chass., a été classé au 2e spahis; le caporal armurier Tarrade, de l'école milit. préparat. d'inf. de Montreuil-sur-Mer, a été classé au 13e escad. du train, en qualité de brigad. armur.

GÉNIE

MM. l'officier et l'off. d'adm. du serv. du génie désignés ci-après ont été mis h. c., à la disp. du ministre des colonies, pour être employés aux travaux du chemin de fer du Dahomey: Martin, lieut. en 1er au 26e bat. du génie, à Alger; Cousin, off. d'adm. de 2e cl. à l'Ecole des chemins de fer à Versailles.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU GÉNIE

Les officiers d'administration de 2e classe du service du génie désignés ci-après, passés dans la première moitié de la liste du cadre, auront droit à la solde afférente à cette première moitié, savoir. — A compter du 8 Juillet 1904. — MM. Vinel, à Briançon; Burrus, à Vincennes; Gomien, à Dijon; Kernevès, h. c., à Madagascar; Magnat, à Briançon (direct.); Bordel, au serv. géogr. (brig. topogr. de Marseille).

SERVICE DE SANTÉ

Les officiers d'administration de 2e classe du service de santé dont les noms suivent, passés dans la première moitié de la liste d'ancienneté de leur grade, auront droit à la solde afférente à cette première moitié à partir du 8 Juillet 1904: MM. Genevès, du magasin de réserve de Marseille; Courtaux, adjoint au comm. de la 21e section d'infirm., Guelma; Le Gouguès, de la dir. du service de santé du 12e corps d'armée à Limoges; Schumacher, des hôpit. milit. de la divis. d'Alger; Grosfilley, de la direct. du serv. de santé du 7e corps d'armée, à Besançon.

SERVICE DE LA JUSTICE MILITAIRE

MM. Vergne, off. d'adm. de 1re cl., greff. près le cons. de guerre d'Alger, est aff. en qual. de greff. adj. au cons. de rev. de Paris; Duteil, off. d'adm. de 1re cl., greff. près le cons. de guerre d'Amiens, est aff. en la même qualité au cons. de guerre d'Alger; Michel, off. d'adm. de 2e cl., greff. adj. près le cons. de guerre de Marseille, est aff. en qual. de greff. au cons. de guerre d'Amiens; le chef de bat. en retr. Braive, commiss. du gouv. près le cons. de guerre de Tours, a été dés. pour passer en la même qual. au 1er cons. de guerre de Paris, en rempl. de M. le s.-int. mil. en retr. Bruyère, décédé; le chef de bat. Seguin, du 46e, a été nommé commiss. du gouv. près le cons. de guerre de Tours.

Sont nommés dans le serv. de la just. mil., aux grades et emplois ci-après désignés, savoir:

Au grade d'off. d'adm. princip. — En rempl. de M. Champoudry, retr.: tour un. (choix), M. Luc, off. d'adm. de 1re cl., greff. près le 2e cons. de guerre de Paris, maint audit cons. de guerre.

Au grade d'off. d'adm. de 1re cl. — En rempl. de M. Luc, promu: 1er tour (anc.), M. Ambrosini, off. d'adm. de Montpellier, maint. en cette qual. audit cons. de guerre.

Au grade d'off. d'adm. de 2e cl. — En rempl. de M. Ambrosini, promu: tour un. (choix), M. Reneaux, adj. commis greff. de 1re cl. près le cons. de guerre de Lille, aff. en qual. de greff. adj. au cons. de guerre de Marseille.

ARTILLERIE COLONIALE

Ont été affectés, savoir:

1° *Au Sénégal.* — M. Aubert, off. d'adm. de 2e cl., compt. au parc d'instr. du 2e rég. à Brest.

2° *Au Soudan.* — M. Pitard, off. d'adm. de 2e cl., compt. à la dir. d'art nav. de Cherbourg.

3° *En France.* — Au 2e rég., à Brest (parc d'instr.), M. Ingloo, off. d'adm. de 2e cl., compt., rentrant du Soudan; à la cheff. du génie de Lorient, M. Heuré, off. d'adm. de 3e cl., cond. de trav., rentré de Cochinchine; à la cheff. du génie de Rochefort, M. Poulain de la Fosse-David, off. d'adm. de 2e cl., cond. de trav., rentré du Tonkin; au 1er rég., à Rochefort (parc d'instr.), M. Perlier, off. d'adm. de 2e cl., compt., rentré du Sénégal; à la dispos. de M. le ministre de la Marine (dir. d'art. navale de Lorient), M. Chavanon, off. d'adm. de 1re cl., compt. au parc d'instr, du 1er, à Lorient; M. Nunge, off. d'adm. de 2e cl., compt. au parc d'instr. du 2e, à Cherbourg.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Ont été affectés, savoir:

1° *Au Dahomey.* — En act. h. c., M. Blin, méd.-maj. de 2e cl., en serv. h. c. à l'institut Pasteur de Lille.

2° *A Mayotte.* — En act. h. c., M. Lamoureux, méd. aide-maj. de 1re cl. au 21e d'inf. col.

3° *En France.* — Au 21e d'inf. col., à Paris, M. Decorse, méd. aide-major de 1re cl. au 1er d'art. col., à Lorient.

CORPS DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

Ont été désignés pour servir, savoir:

1° *En Indo-Chine.* — M. le commiss. de 1re cl. Lamothe, à la dir. du commiss. du corps d'armée.

2° *En France.* — A Paris, direct. du commiss. du corps d'armée des tr. col., M. le commiss. de 1re cl. Piquemal, précéd. aff. à Brest (n'a pas rej.); à Cherbourg, serv. adm., M. le commiss. de 1re cl. Laurent, à l'Ecole d'adm. militaire de Vincennes (cette mutation comptera du 1er Septembre); M. le commiss. de 1re cl. Mora, rentré du Tonkin; M. le commiss. de 3e cl. Buttner; à l'Ec. d'adm. mil. de Vincennes, à compter du 1er Novembre, M. le comm. de 1re cl. Morange, à Cherbourg; à Brest, serv admin., M. le commiss. de 2e cl. Tastemain, rentré de la Martinique; à Toulon, serv. admin. M. le commiss. de 1re cl. Bosc, rentré de Madagascar; M. le comm. de 3e cl. Boissel.

Approbation de mutations prononcées par l'autorité militaire. — *En Indo-Chine.* — A Lang-Son, 1er terr. mil., M. le commiss. de 2e cl. Richard.

En Afrique occident. franç. — A Saint-Louis, M. le commiss. de 3e cl. Villotte.

PERSONNEL DES AGENTS CIVILS DU COMMISSARIAT ET DES COMPTABLES DES MATIÈRES DES COLONIES

Ont été désignés pour servir, savoir:

1° *Au service colonial.* — Au Havre, M. le commiss. de 1re cl. Baillon,

2° *Indo-Chine.* — M. le magas. de 4e cl. Lauriol.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DES SERVICES DU COMMISSARIAT ET DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Ont été désignés pour servir, savoir:

SERVICE DE SANTÉ. — 1° *En Indo-Chine.* — M. l'off. d'adm. de 2e cl. Lagorse, à Rochefort.

2° *Au service administratif des troupes coloniales en France.* — A Brest, M. l'off. d'adm. de 3e cl. Hervo, rentré de la Nouvelle-Calédonie.

SERVICE DU COMMISSARIAT (Bureaux). — 1° *En France.* — Au serv. adm. des troupes col. à Toulon, M. l'off. d'adm. de 2e cl. Técle, rentré de la Guyane; à la dir. du commiss. du corps d'armée des tr. col., M. l'off. d'adm. de 3e cl. Téreau, rentré du Tonkin.

2° *Aux colonies.* — (Prolong. de séj. à Madagascar), M. l'off. d'adm. de 3e cl. de Balmann (4e année, jusqu'au 3 Août 1905).

SERVICE DU COMMISSARIAT (Comptables). — 1° *Au service administratif des troupes coloniales en France.* — A Rochefort, M. l'off. d'adm. de 3e cl. Fontana, rentré de la Nouvelle-Calédonie.

2° *Approbation de mutation prononcée par l'autorité militaire en Afrique occidentale française.* — A Niamey, 3e terr. mil., M. l'off. d'adm. de 3e cl. Villette.

Ecoles militaires

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Concours d'admission de 1904. — 7e liste d'admissibilité. — Loiseau, Orléans; Rouger, Sérant et Tissier, Reims; Tournoux et Welvert, Versailles; Balourdet, Reims; Blanchon, Boppe, Braconnot, Cans, Caussin et Copin, Versailles; Deguise, Reims; Dutaret, Versailles; Jeanprost, Reims; Labarbe, Langrogne et Lécorché, Dijon; Le Querler, Nantes; Permann, Poitiers.

Pincemaille, Alger; Poulteau, Poitiers; Ranson, Amiens; Roy, Poitiers; Sindzingre, Besançon; Tournois, Dijon; Touzet, Tours; Wolkowitsch, Nantes; Acquaviva, Alger; Aguillon, Marseille; Andrieu, Rennes; Ardoin, Alger; Ballif, Tours; Bernard, Dijon; Bernier, Nantes; Blum (Michel), Paris; Bresse, Tours; Chartier, Besançon; Chorowitz et Chupin, Nantes; Clotteau, Caen; Corniquet, Alger; Coupé, Lille; Cousson, Dijon; Dejouany, Alger; Delplace et Derome, Lille; Favière, Caen; Ferré, Poitiers; Franck, Nantes; Fourrié, Toulouse; Goffin, Lille; Hennequin (Albert), Douai; Herbelot, Poitiers; Hillion, Rennes; Meyer, Brulard, Paris; Gilles, Orléans; Gonnetaud, Paris.

ÉCOLE D'APPLICATION DE CAVALERIE

Classement de 1903-1904

Lieutenants d'artillerie et du génie.— Mention très bien. — MM. Bachellerie, du 16e ; Barrière, du 1er ; Berthoud, du 32e ; Bordeaux, du 2e ; Coudanne, du 24e ; Delerot, du 11e ; Bubernet de Garros, du 23e ; Echeman, du 35e ; Faure, du 21e ; Foulon, du 8e ; Gabolde, du 34e ; Guggamos, du 17e ; Jauze-Fredou, du 19e ; Jenoudet, du 5e ; Lanoix, du 31e ; Millet, du 3e d'art. col.; Morisson, du 13e ; Perrier, du 33e ; Pillon, du 22e ; Posse, du 9e.

Mention bien. — MM. Berdalle, du 1er d'art. col.; Frochot, du 20e ; Le Mosne, du 1er d'art. col.; Leullier, du 10e ; Poisson, du 36e ; de Tissière, du 14e ; Vauchey, du 15e; Châtillon, sous-lieuten., du 3e génie ; Colomb, lieut., du 2e ; Lagane, lieut., du 7e génie (mention assez bien).

Lieutenants de cavalerie. — Mention très bien. — MM. Boiron-Ebeling, du 24e drag.; Bompard, du 5e huss.; Botreau-Roussel-Bonneterre, du 9e chass.; de Brissoult, du 1er chass.; Chabert, du 20e drag.: Cherpitel, du 13e drag.; Chiavarini, du 1er cuirass.; Clergues, du 4e chass.; Croissandeau, du 15e chass.; Deffis, du 27e drag.; Douzon, du 13e chass.; Duperron, du 11e cuir.; Dupont de Ligonnès, du 11e drag.; Durand de Corbiac, du 19e drag.; Ehrmann, du 3e drag.; Fanneau de la Horie, du 6e chass. d'Afr.; de Ganay, du 6e chass. d'Afr.; de Heine, du 12e drag.; Jérôme, du 4e cuir.; Lafond, du 10e huss.

Lamarque d'Arrouzat, du 11e huss.; Lebon, du 10e huss.; Le Gorrec, du 18e chass.; Le Maire, du 25e drag,; Loch, du 12e cuir.: Magdelain, du 15e chass.; Misserey, du 14e chass.; Morgand, du 3e cuir.; Papin, du 7e drag.; de Penfentenyo de Kervéréguin, du 6e chass.; Pertusier, du 1er drag.; Piot, du 1er drag.; de Poitevin de Maurillan, du 17e drag.; Pourcheron, du 2e chass.; Rondet, du 26e drag.; Saint-Gall, du 7e huss.; Séguineau de Préval, du 12e chass.; de Sèze, du 24e drag.; Taslé, du 2e chass.

Mention bien. — MM. d'Abel de Libran, du 9e huss.; Fenwick, du 31e drag.; de Gayffier, du 14e chass.; de Girval, du 3e chass. d'Afr.; Pelletier de Chambure, du 3e spahis ; Scheer, du 28e drag.

Sous-lieutenants élèves. — Mention très bien.— MM. 1 Du Périer de Larsan, du 5e huss.; 2 Brown de Colstoun, du 4e drag.; 3 Massenet Royer de Marancour, du 30e drag.; 4 Grand-d'Esnon, du 13e drag.; 5 d'Allard, du 1er huss.; 6 Pinguet, du 7e drag.; 7 Bramaud du Boucheron, du 20e drag.; 8 de Malherbe, du 14e huss.; 9 Rupied, du 24e drag.; 10 Nussard, du 8e drag.

11 Puyon de Pouvourville, du 5e huss.; 12 Maldidier, du 11e drag.; 13 Bizot-Espiard, du 2e cuir.; 14 Bichet, du 2e drag.; 15 Plantey, du 9e huss.; 16 de Marcelier de Gaujac, du 16e drag.; 17 de La Borie de La Batut, du 18e drag.; 18 de Galard-Terraube, du 4e drag.; 19 Léonard (Paul), du 25e drag.; 20 Térisse, du 19e drag.

21 Dubois, du 27e drag.: 22 Mordacq, du 15e drag.; 23 Benoist-Lucy, du 1er cuir.; 24 Léonard (Victor), du 25e drag.; 25 Balet, du 20e drag.; 26 Thibault de La Carte de La Ferté-Senectère, du 14e huss.; 27 de Thonel d'Orjeix, du 2e chass.; 28 Espivent de La Villesboisnet, du 4e huss.; 29 d'Auberjon, du 27e drag.; 30 Cromback, du 9e cuir.

31 De Pimodan, du 13e chass.; 32 de Maistre, du 28e drag.; 33 Micault de la Vieuville, du 17e drag.; 31 *bis*, Du Buisson de Courson (lieut.), du 13e cuir.

Mention bien.— MM. 34 Hamoir, du 21e drag.; 35 Charlier, du 3e cuir.; 36 Arnous-Rivière, du 12e chass.; 37 de Ferrières de Sauvebœuf, du 5e drag.; 38 Augrain, du 6e chass.; 39 de Lary de Latour, du 3e huss.; 40 Escudier, du 8e chass.

41 de Préval, du 8e chass.; 42 des Hays de Gassart, du 21e chass.; 43 Guérin, du 12e cuir.; 44 Gonse, du 9e cuir.; 45 Lefranc, du 7e drag.; 46 Goursaud, du 21e chass.; 47 Lemoyne, du 21e drag.; 48 Rater, du 8e huss.; 49 de Blic, du 10e huss.

50 Lejeune, du 5e cuir.; 51 de Fraguier, du 12e chass.; 52 Rémond, du 11e drag.; 53 Colinet de Labeau, du 13e chass.; 54 Poirot, du 12e cuir.; 55 de La Villéon, du 18e chass.; 56 Le Caron de Choqueuse, du 5e cuir.; 57 Bergognié, du 8e huss.; 58 Richard, du 17e chass.; 59 Serot, du 8e drag.; 57 *bis* d'Indey, du 8e drag.

60 de Meslon, du 13e cuir.; 61 Brame, du 14e drag.; 62 Lesne, du 14e chass.; 63 de Viguerie, du 14e chass.; 64 Bruyas, du 5e chass.; 65 Denain, du 6e chass.; 66 Chanoine, du 17e chass.; 67 Perrin, du 23e drag.; 68 de Butler, du 23e drag.; 69 Princé, du 11e huss.

70 de Giovanni-Limpérani, du 13e cuir.; 71 Favre, du 3e drag.; 72 de Pelet, du 6e huss.; 73 Bertillon, du 6e cuir.; 74 Montézuma, du 6e cuir.; 75 Michel Wallon, du 18e chass.

Mention assez bien. — MM. 76 de Gérard du Barry, du 18e drag.; 77 Granger, du 11e huss,; 78 Pelletier de Saint-Pierre, du 28e drag.; 79 Galouzeau de Villepin, du 3e huss.; M. Châtel, du 5e chass., non classé pour cause de longue absence (maladie).

Aides-vétérinaires stagiaires. — Mention très bien. — MM. 1 Rebeu, au 5e cuir.; 2 Moilliet, au 13e huss.; 3 Nennig, au 25e drag.; 4 Barbette, au 6e chass. d'Afr.; 5 Colomès, au 18e d'art.; 6 Pouët, au 20e d'art.; 7 Mombet, au 17e drag.; 8 Lanaud, au 4e d'art.; 9 Marliangeas, au 29e drag.; 10 Ledoux, au 13e cuir.; 11 Davergne, au 7e d'art.; 12 Sarrelabout, au 9e chass.; 13 Moutard, au 16e drag.; 14 Latour, au 1er drag.

Mention bien. — MM. 15 Bertonèche, au 15e chass.; 16 Gallot, au 1er chass. ; 17 Azémar, au 30e drag.; 18 Renou, au 11e drag.; 19 Guyot, au 10e chass.; 20 Paris, au 9e chass.; 21 Bardot, au 25e d'art.; 22 Meyer, au 2e chass.; 23 Magenham, au 6e drag.

Citations

Une lettre de félicitations avec citation au *Bulletin officiel* du ministère de la Guerre est accordée au lieutenant Sarrou, du 92e rég. d'inf., pour une étude sur la guerre turco-grecque de 1897.

Le ministre de la Guerre accorde une citation au *Bulletin officiel* du ministère de la Guerre, aux personnes ci-après, membres de l'Association nationale de préparation des jeunes gens au service militaire pour le zèle et le dévouement qu'elles ont déployés dans l'instruction des sociétés affiliées à cette fédération : MM. Terrache, cap. de rés. au 72e rég. d'inf., prés. du comité départem. de la Somme de l'Ass. nat. de prépar. des jeunes gens au serv. mil.; Lainé, cap. de l'armée terr., affecté au serv. des remontes du gouv. mil. de Paris, prés. de la Société La Jeune Armée du 15e arr.; Lhuillier, cap. du 13e rég. terr. d'inf., prés. du comité dép. de Seine-et-Oise de l'Ass. nat.; Vrigny, cap. au gr. terr. du 6e bat. d'art. à pied, prés. de la Société Les Canonniers de Paris ; Lacasse, cap. terr. au 62e rég. d'inf., vice-prés. du comité techn. de l'Ass. nat.; Isaac, lieut. de rés. au 72e rég. d'inf., vice-prés. du comité dép. de la Somme de l'Ass. nat.;

Clément, lieut. au 92e rég. terr. d'inf., prés. fond. de la Société Le Jeune Soldat ; Ovigne, lieut. au 12e rég. terr. d'inf., présid. de la Société La Citoyenne ; Béchet, lieut. au 65e rég. terr. d'inf., vice-prés. de la Société Le Réveil du 19e; de Buor, lieut. de rés. au 10e bat de chass. à pied, secr. gén. de la Soc. Les Cavaliers de Paris ; Rouffignat, sous-lieut. de rés. au 148e rég. d'inf., secrét. du comité technique de l'Ass. nat.; Mulin, sous-lieut. de rés. au 15e rég. d'inf., prés. de la Soc. Les Cavaliers de Paris ; Provost, sous-lieut. de rés. au 29e bat. de chass. à pied, secr. du comité départ. de Seine-et-Oise de l'Ass. nation.; Reimbold, sous-lieut. de rés. à la sect. techn. des ch. de fer, vice-prés. de la Soc. L'Audacieuse, du 7e arr.; Rauscher, s.-lieut. de rés. au 72e rég. d'inf., prés. hon. de la Soc. Le Devoir mil. du 18e arr.; Coppin, instr., chef du patr. laïque du quart. Croulebarbe ; Usinier, instr. à la Soc. Pro Patria, du 20e arr.; Rispail, instr. à l'Harmonie de l'Ass. nat.; Chennailles, instr. à la Soc. Le Devoir mil. du 18e arr.; Billet, inst. à la Soc. l'Ardente, du 12e arr.; Borgne, instr., chef de la Soc. de gym. La Progressive, de Bezons.

Témoignage de satisfaction. — Un témoignage de satisfaction par lettre individuelle est accordé à MM. les cap. du génie Friry et Gérard, de la mission d'études du chemin de fer de Thies à Kayes, pour les services qu'ils ont rendus au cours de cette mission.

Mérite agricole

La décoration du Mérite agricole a été conférée par décrets, rendus sur la proposition du ministre de l'agriculture, aux personnes ci-après désignées :

Officier. — M. le col. Bouchez, comm. la légion de la garde républ., off. de la Légion d'honneur.

Chevaliers. — MM. Del Péré de Cardeillac, lieut. au 126e rég. d'inf., à Toulouse (Hte-Gar.), études et ouvrages sur la piscicult. et l'agr.; Lesbre, vétér. en 1er au 14e esc. du train des équip. mil.; Pineau, comm., off. d'ordonn. du min. de la Guerre ; Mme Ryckebusch, surintend. de la maison d'éduc. de la Légion d'honn. de St-Denis (Seine); Strœbel, méd.-maj. de 1re cl. à La Rochelle (Char.-Inf.): nombreuses récomp. dans les expos. d'hygiène ; 30 ans de services ; Aimé, officier d'administration de 2e cl. du service des subsistances militaires à la manutention du quai de Billy, à Paris ; études intéressantes et recherches pour la fabrication du pain de guerre ; 18 ans de services: Bausil, capit. au 5e rég. de drag. à Compiègne : lauréat de divers concours hippiques ; 2e prix du championnat du cheval d'armes ; Becker, vétér. au 10e rég. de huss. à Bordeaux : services rendus à l'élevage du cheval de guerre ; Brisavoine, vétér. au 23e rég. de dragons à Vincennes (Seine); Brocq-Rousseu, vétér. au 23e rég. de drag., chargé du serv. vétér. du gouv. milit. de Paris. Travaux et recherches d'hippologie ; Cadart, capit. comm. le dépôt de remonte de Cuperly (Marne) ; Camus, vétér. en 1er au 11e rég. de huss.: services importants rendus à la culture au Tonkin ; Cavalin, vétér.-major au 3e rég. d'art. : nombreux travaux techniques ; Chapellier, capit. au dépôt de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure) ; Dupasquier, capit. au 30e rég. de drag.; mise en culture de terrains incultes par les nouveaux procédés de culture ; Hartmayer, capit. en retr. à Houmt-Souk (île de Djerba) (Tunisie) : délégué du comité d'organisation du concours agricole de Sfax ; D'Hauteville de Renusson, chef d'escad. comm. le dépôt de remonte de Fontenay-le-Comte (Vendée) ; Hervé, capit. direct. de l'annexe de remonte de Beauval (Somme); Huet, off. d'adm. du serv. des subsist. milit. aux usines de Billancourt (Seine) : études sur le blé ; Ingrand, vétér. au 36e rég. d'art. : services rendus dans le service des remontes ; Pinaud, capit. au 90e rég. d'inf. à Châteauroux (Indre) : conférences agricoles ; Rudler, méd.-maj. au 11e rég. de drag. à Belfort : nombreux travaux scientifiques et recherches relatives aux vices des chevaux : Stouter, capit. aide-maj. au 9e rég. d'inf.: création d'un musée agricole. Nombreuses conférences sur l'agriculture ; le commandant Tercinier, commandant le dépôt de remonte de Mérignac (Gironde) ; Thary, vétér. en 1er à l'Ec. d'appl. de la cavalerie à Saumur ; Thoulon, méd.-maj. des troupes col. à Lao-Boug (Indo-Chine) : création d'un jardin d'essais colonial ; Tochon, capit. en retr. à Bas-en-Basset (Haute-Loire) : création de prairies. Membre du jury des concours agricoles ; Zimmermann, capit. du génie dét. au minist. des colonies à Paris : création de pépinières et de jardins aux colonies.

Emplois civils

M. Fauthoux, adj. au 4e rég. de zouaves, a été nommé garçon de salle à la faculté de droit de Nancy, en rempl. de M. Fabrègues, non-acceptant ; a été nommé commis des douanes de 2e cl., M. Rolland, ex-adj. au 35e rég. d'inf., à la rés. de Petit-Croix, dir. d'Epinal ; M. Brot, lieut. d'inf. h. c., a été nommé adm. adj. de 2e cl. des col., pour compter de la date d'accept. de sa démission de son grade de lieut. (28 Juillet 1904); M. Leroy, adj. au 26e rég. d'inf., a été nommé gardien de bur. titul. de 5e cl, à la caisse municipale de Paris, en rempl. de M. Boisseny, sous-off., non-acceptant.

M. Ladevèze, adj. au 9e rég. d'inf., à la recette de Sneguanet (Haute-Garonne ; M. Louison, adj. au 139e rég. d'inf., à la recette de Beugny-sur-Craon (Cher); M. Thévenin, adj. à l'école milit. prépar. de Rambouillet, à la recette de la Bruffière (Vendée).

M. Dompeyre, adj. au 40e rég. d'art., à la recette de Barcelonnette (Hautes-Alpes).

A été nommé à l'emploi civil de porteur de contraintes des contributions diverses en Algérie, M. Renaut, sous-off. rengagé. (Affecté au département d'Alger.)

Ministère des Colonies

PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

Ont été nommés dans le personnel de l'administration centrale du ministère des colonies, pour compter du 1er Août 1904 :

A l'emploi de sous-directeur à 12,000 francs. — M. Maidon (Antony-Guillaume), sous-directeur à 11,000 fr.

A l'emploi de sous-directeur à 11,000 fr. — M. Doubrère (Jean-Laurent-Maurice), sous-directeur à 10,000 fr.

A l'emploi de chef de bureau de 1re classe. — M. Ponsinet (Nicolas-Eugène-Albert), chef de bureau de 2e classe ; M. You (Emmanuel-André), chef de bureau de 2e classe, faisant fonctions de sous-directeur.

A l'emploi de chef de bureau de 2e classe (H. C.). — M. Demartial (François-Georges), chef de bureau de 3e classe (H. C.).

A l'emploi de chef de bureau de 3e classe.— M. Tantet (Victor), sous-chef de bureau de 1re classe.

A l'emploi de chef de bureau de 3e classe (H. C.). — M. Morel (Jean-Victor-Alfred), sous-chef de bureau de 1re classe (H. C.).

A l'emploi de sous chef de bureau de 1re classe (H.C.) — M. Chérouvrier (Georges-Alexis), sous-chef de bureau de 2e classe (H. C.).

A l'emploi de sous-chef de bureau de 3e classe. — M. Clinchard (Emile), rédacteur principal de 1re classe, faisant fonctions de sous-chef de bureau ; M. Weber (Jean-Martin), rédacteur de 1re classe, faisant fonctions de sous-chef de bureau ; M. Vignéras (Sylvain), rédacteur principal de 2e classe.

A l'emploi de sous-chef de bureau de 3e classe (H. C). — M. Delanugue (Jules), rédacteur principal de 1re classe (H. C.).

A l'emploi de rédacteur principal de 1re classe. — Les rédacteurs principaux de 2e classe : MM. Fournier (Arthur-Marcel-Ambroise), Wolf (Adolphe-Maurice).

A l'emploi de rédacteur principal de 2e classe. — Les rédacteurs de 1re classe : MM. Moulin (François-Maurice), Peretti (Jules-César-Napoléon).

A l'emploi de rédacteur de 1re classe. — Les rédacteurs de 2e classe : MM. Laurent (Alexandre-Louis), Devaut (Auguste), Beauregard (Victor-Camille-Charlemagne), Laisant (Auguste-Charles-Alcime).

A l'emploi de rédacteur de 2e classe. — M. Lemé (René-Léon), rédacteur de 3e classe.

A l'emploi de rédacteur de 3e classe. — Les rédacteurs de 4e classe : MM Régismanset (Charles-Paul), Féris (Léon-Marius-Joseph), Perréard (Louis-André), Armand (Régis-Henri).

A l'emploi de rédacteur de 4e classe.—Les rédacteurs de 5e classe : MM. Cachelot (Auguste-Lionel-Joseph), Picq (Gaston-Emile-Emmanuel), Budin (Gaston-Alexandre), Geffriaud (Edouard-Henri-Hilaire-Stanislas), Cottret (Pierre-Dominique), Heidt (Georges-Victor).

A l'emploi de commis expéditionnaire principal de 2e classe. — Les commis expéditionnaires de 1re classe : MM. Vacossin (Achille-Henri-Adolphe), Sommervogel (Marie-Joseph-Franck-Carlos).

A l'emploi de commis expéditionnaire de 1re classe. — Les commis expéditionnaires de 2e classe : MM. Antony (Lucien-Alfred-Etienne-Albert), Séguin (Eugène).

A l'emploi de commis expéditionnaire de 2e classe. — M. Saint-Jean (Pierre), commis expéditionnaire de 3e classe.

A l'emploi de commis expéditionnaire de 3e classe. — Les commis expéditionnaires de 4e classe : MM. Andauson (Eugène-François-Napoléon), Keck (Lucien-Joseph).

A l'emploi de commis expéditionnaire de 4e classe. — Les commis expéditionnaires de 5e classe : MM. Barthélemy (Eugène-Marcellin), Charvein (Camille).

A l'emploi d'agent comptable à 4,500 fr.— M. Chambeurlant (Joseph-Armand), agent comptable à 4,000 fr.

PERSONNEL DES SERVICES CIVILS DE L'INDO-CHINE

Ont été promus dans le personnel des services civils de l'Indo-Chine :

A l'emploi d'administrateur de 1re classe. — M. Fourestier (Norbert-Jérémie-Maurice), administrateur de 2e classe.

A l'emploi d'administrateur de 2e classe. — Les administrateurs de 3e classe : MM. Bonnetain (Emile-Louis-Victor), O'Connel (Hugues-Joseph-Eustache).

A l'emploi d'administrateur de 3e classe. — Les administrateurs de 4e classe : MM. Carlinot (Eugène-Frédéric-Richard), Reydellet (Marie-Jean-Baptiste-Germain).

A l'emploi d'administrateur de 4e classe. — Les administrateurs de 5e classe : MM. Favey (Ernest); Tholence (Salomon-Victor-Louis-Armand) ; Lacombe (Simon-René); Gallois-Montbrun (Charles-Auguste-Marie-Joseph)

Ont été nommés dans le personnel des administrateurs coloniaux :

A l'emploi d'administrateur en chef de 1re classe. — Les administrateurs en chef de 2e classe des colonies : MM. De Leschaux (Louis-Jules-Bernard); Vergnes (Charles-Henri).

A l'emploi d'administrateur en chef de 2e classe. — Les administrateurs de 1re classe des colonies: MM. Titeux (Cyrille-Adolphe); Robail (Albert-Sylvain); Peuvergne (Jean-Jules-Emile).

A l'emploi d'administrateur de 1re classe. — Les administrateurs de 2e classe des colonies: MM. Godel (Paul-Marie-Edouard); Allys (Victor-Auguste-Emile); de Labretoigne du Mazel (Dominique-Charles-Henri); Guyon (Marie-Casimir-Joseph); Poulet (Georges-Virgile); Maclaud (Joseph-Edme-Charles); Hesling (Frédéric-Charles-Alexis-Edouard).

A l'emploi d'administrateur de 2e classe. — Les administrateurs de 3e classe des colonies: MM. Roos (François-Joseph); Guédès (Auguste-André-Marie); Dubosc-Taret (Edouard-Marie-Bertrand-Eugène).

A l'emploi d'administrateur de 3e classe. — Les administrateurs adjoints de 1re classe des colonies: MM. Marcoz (Charles-Paul); Lamy (Louis-Paul-Emile); Rey (Théodore); Louëdin (Maurice-Adolphe).

A l'emploi d'administrateur adjoint de 1re classe. — Les administrateurs adjoints de 2e classe des colonies: 4e tour (choix), M. Carrier (Louis-Philippe); 1er tour (ancienneté), M. Portes (Hippolyte); 2e tour (choix), M. Sainjon (Paul-Louis-Aristide); 3e tour (choix), M. Cuvillier (Joseph-Marie-Benjamin); 4e tour (choix), M. Leprince (Jules); 1er tour (ancienneté), M. Prébé (Jules-Henri); 2e tour (choix), M. Giscard (Philippe-Théodore-Marie); 3e tour (choix), M. Vidal (Jules-Joseph); 4e tour (choix), M. Merlet (Victor-Emmanuel); 1er tour (ancienneté), M. Barrème (Louis-Pierre); 2e tour (choix), M. Vergély (Jules-Etienne-Jos); 3e tour (choix), Carde (Jules-Gaston-Henri).

A l'emploi d'administrateur adjoint de 2e classe. — Les administrateurs adjoints de 3e classe des colonies: 3e tour (choix), M. Marchand (Jean-Henri); 4e tour (choix), M. Pouperon (Paul-Eugène); 1er tour (ancienneté), M. Bensch (Emile-Jean-Henri); 2e tour (choix), M. Lefèvre (Nicolas); 3e tour (choix), M. Dupont (Joseph); 4e tour (choix), M. Marsault (Léon-Paul-Gustave); 1er tour (ancienneté), M. Dessirier, dit de Pauwel (René); 2e tour (choix), M. Dumonet (Charles); 3e tour (choix), M. Lamazière (Hippolyte-Denis); 4e tour (choix), M. Portes (Eugène-Henri-Désiré); 1er tour (ancienneté), M. Thoreau-Levaré (Abel-Jean-Joseph); 2e tour (choix), M. Laporte (Désiré-François-André).

M. Cazeau a été nommé membre suppléant du conseil privé de la Cochinchine.

M. Brot (Pierre-Alph.), lieut. d'inf. h. c., a été nommé admin. adj. de 2e cl. des col., pour compter de la date de l'acceptat. de sa démiss. de son grade de lieut. (28 Juillet 1904).

MAGISTRATURE COLONIALE

M. Beaudu, conseiller audit. à la cour d'appel de la Guyane, est nommé cons. à la même cour en rempl. de M. Vaissié, démissionnaire.

Tableau d'avancement

Sont inscrits d'office au tableau d'avancement de 1904:

Pour l'emploi d'administrateur de 1re cl. — M. Hesling (Frédéric-Charles-Edouard), admin. col. 2e cl. à Madagascar.

Pour l'emploi d'adm. adj. de 1re cl. — M. Gaube (Clodomir-Louis), adm. adj. de 2e cl. dans les territoires de la Sénégambie et du Niger.

Marine

Promotions

NOMINATIONS. — Sont promus pour prendre rang du 5 Octobre, au grade d'aspirant de 1re classe, MM. les aspirants de 2e classe:

Blanquet du Chayla, Avice, Gouault, David, Cayrol, Rouch, Robin, de Régnauld de Bellescize, Levaique, Antoine, Hautefeuille, Delage, Guillerm, Decoux, Godfroy, Houette, Grisel, Blachas, Morillot, Cotelle, Stref, Rihouet, Méray, Campion, Jouen, Pavot, Mac Grath, Hardant, Adam, Pot, Gallet de Santerre, Mercier, Guez, Douillard, Houette, Joly de Sailly, Delaunay, Doat, Lambert, Salaün, Pouyer, Audry, Ven Bastard, Le Bunetel, Diaz de Soria, Guyot, Bogard, Tenot, Cadart, Demenais, Pourcel, de Lambertye, Devictor, Berry, Le Coënt, Blanchet, Bonnet, Pavie, Lorfèvre, Le Moaligou, Cosme, Létard, Le Moniès de Sagazan, Volant, Marchal, Néannec, Chouquet, Thomas, Destrem, Perroquin, Bonneau, Charvet, Elluin, Carbonnier, Laffont, Brown de Colstoun, Bouvet de la Maisonneuve, Potier de la Morandière, Gauthier, Robin, Demartres.

La spécialité de torpilleur est conférée: aux lieut. de vaiss. Robin, Dauch, O'Neil, Albigot, Turin, Porcher, Tandonnet, Petyt, Blot, Valat, Stutz, Locamus; aux enseignes Guibert, Arnoux, Gélard, Pocard du Cosquer de Kerviller, Lafon, Paulus, Laurent, Traub, Laine, Chabaud; aux mécan. princ. 1re cl. Paul, Reynud; aux méc. princ. 2e cl. Gié, Michel et Porre.

Légion d'honneur

Sont nommés ou promus dans la Légion d'honneur:

Chevaliers. — MM. Cottez, chef de bureau; Escarel, rédacteur princ.; Lehérissé, agent princ. du commissariat; Viénot, adj. princ. techn. trav. hydraul.; Aiguier, dessinat. princ. constr. nav.; Pruvot, dir. du labor. mar. de Banyuls; Molinier, syndic gens de mer à Narbonne; Lebel, cap. au long cours; Théry, chef mécan. de la marine marchande.

Au titre de la réserve: Officiers. — Les cap. de frég. rés. Gelébard et Robillard; le lieut. de vaiss. rés. Goalard; le commiss. 1re cl. rés. Jamet.

Chevaliers. — Les lieut. de v. de rés. Schmitt et Coustan; le mécan. princ. rés. Baumes; l'ing. 1re cl. rés. Privat; le commiss. 1re cl. rés. Sauve; les méd. 1re cl. rés. Peyron et Crambes.

Mouvements du personnel

Cap. de vaiss. — MM. Bouthet des Gennetières prend fonct. major. mar. rempl. Delaruelle; Grosse, désigné p. comm. *Marceau.*

Cap. de frég. — MM. de Marliave, congé p. eaux Vichy; Rochas, résid. lib., Toulon; Boyer prend en corvée comm. *Bugeaud*; Mauger a été emb. c. second s. *Saint-Louis*, rempl. de Gantès; Lefèvre entré hôp. Toulon; Martinie désigné p. fonctions chef 1re section état-maj. Lorient; Morazzani désigné p. fonct. s.-direct. déf. sous-mar., Toulon; de Gantès, déb. *Saint-Louis*, résid. libre 4 m.

Lieut. de vaiss. — MM. Laisné, prolong. conval. 3 m.; Rondeleux déb. *Du-Chayla*; Capin, conval. 3 m.; Méléart, prolong. conval. 3 m.; Turin emb. s. *Condé*; Blot, conval. 3 m.; O'Neil, destiné au *Châteaurenault*, et Vedel, du *Brennus*, permut. emb.; Lebail prend command. *Sabre*; Violette, résid. lib. 1 m.; Rabot, déb. *Duguay-Trouin*, mission à Fiume; Bertrand maintenu à bord de la *Lance* p. une nouvelle année.

Enseignes. — MM. Ferrière emb. s. *Couleuvrine* p. permut. avec Chenet; Marcadé, déb. *Durance*, placé activ. h. c. à la dispos. du gouv. des établ. français d'Océanie; Fabre désigné p. emb. c. second s. torp. déf. mob. Corse; Bouchard et Chevalier désignés p. emb. c. instructeurs s. *Elan;* Destut d'Assay désigné p. emb. c. second s. *Sagaie.*

Aspirants. — M. Audoyer, destiné esc. de la Médit., rallie Toulon.

Les aspirants 1re cl. de la promotion du 5 Août reçoivent les destinations suivantes:

Escadre de l'Extrême-Orient. — MM. Gouault, Godfroy, Gotelle, Meray, Adam, Mercier, Guez, Jolly, Audry, Bogard, Cadart, Demenais, Cosme, Potier et Gauthier. Ces aspirants se rendront en Extrême-Orient par paquebot partant de Marseille le 2 Octobre prochain.

Descartes (destiné à l'esc. de l'Extr.-Or.). — MM. Doat, Berry, Lorfèvre, Le Moniès de Sagazan, Robin et Demartres.

Infernet (div. nav. de l'océan Indien). — MM. Rouch, de Regnault, de Bellescize et Delage. Rejoindront leur destination par le paquebot partant de Marseille le 10 Octobre prochain.

Jurien-de-la-Gravière (div. nav. de l'Atlantique). — MM. Blanquet du Chayla, Cayrol, Levaique, Morillot, Campion et Jauen. Se rendront à Fort-de-France par le paquebot partant de Saint-Nazaire le 9 Octobre prochain.

Flèche (divis. nav. de la Tunisie). — M. Avice, qui se rendra à Bizerte par le paquebot partant de Marseille le 7 Octobre prochain.

Escadre de la Méditerranée. — MM. Robin, Blachas, Rihouet, Gallet, de Santerre, Delaunay, Lambert, Pouyer, Guyot, Pourcel, de Lambertye, Devictor, Letard, Volant, Marchal, Chouquet, Thomas, Perroquin, Bonneau, Charvet, Elluin, Carbonnier, Laffont, Brown de Colstoun, Bouvet de la Maisonneuve. Devront être rendus à Toulon le 5 Octobre prochain.

Escadre du Nord. — MM. Antoine, Guillerm, Houette, Stref, Mac-Grath, Hardant, Pot, Douillard, Houette, Salaun, Bastard, Le Bunetel, Diaz de Soria, Tenot, Le Coent, Bonnes, Pavie, Le Moaligou, Le Néannec et Destrem. Devront être rendus à Brest le 5 Octobre prochain.

Corps de santé. — Pharm. de 1re cl. Tambon, de Lorient, et Lesterlin, de Rochefort, permut. de rang s. liste emb.; pharm. pr. Le Ray, congé p. eaux Aix-les-Bains; méd. 2e cl. Marin, de Cherbourg, sert 5e dépôt; méd. 2e cl. Dorso, du *Duguay-Trouin*, et Donval, du *Dunois*, permut. emb.; méd. pr. Bourrit, congé p. eaux La Bourboule; méd. 1re cl. Gastinel, congé p. eaux Plombières; méd. pr. Valence prend fonct. méd.-maj. 3e dépôt, rempl. Aubry; méd. 1re cl. Marténot, déb. *Bugeaud*, conval. 3 mois; méd. pr Mazet, conval. 4 mois.

Commissariat. — Comm. 1re cl. Le Guay passe à la déf. mob. Cherbourg, rempl. Pognan; comm. 1re cl. Le Hir, déb. *Bugeaud*, conv. 2 m.

Inscription maritime. — Administ. 1re cl. Descudé, prolong. conval. 1 m.

Personnel administratif. — Commis Bouteau, congé p. eaux Vichy; commis Govina, conval. 3 m., 1/2 solde; adjoint constr. nav. Touzé, en mission près gouvernement portugais, est réintégré dans les cadres; commis compt. Charles, conval. 3 m.; agent compt. Varnier, conval. 2 mois; agent comptab. Hautempenne, conval 2 m.; commis dir. trav. Govin, prolong. conval. 3 m.

INFORMATIONS

Comité des sous-marins. — Sur la proposition du ministre de la Marine, un décret vient de constituer un « comité des sous-marins » ainsi composé: président, M. le contre-amiral Philibert; membres: MM. l'ingénieur en chef de 1re classe Auscher, le capitaine de frégate Serres; les lieutenants de vaisseau Voisin et Carré; les ingénieurs de 1re classe Bourdelle et Chapuis.

Ce comité relèvera directement du ministre, et son président aura la correspondance directe avec tous les chefs de service du ministère.

Le Gérant: G. LASSEUR

Imprimerie du Petit Journal, 61, rue Lafayette.

Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI

(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — No 38 LE NUMÉRO 10 CENTIMES *28 Août 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an .... 8 fr. »

SOMMAIRE

Les travaux de campagne dans l'infanterie. — Les anniversaires de l'Année terrible. — En Haïti. — La tactique des cosaques. — La Médaille coloniale. — A l'Ecole d'application de cavalerie. — Automobiles de campagne. — Les cuirassés et leur cuirasse. — Mœurs maritimes anglaises. — La pêche à la sardine. — Le Condé. — A l'Officiel : Guerre et Marine. — Informations.

LES TRAVAUX DE CAMPAGNE
dans l'Infanterie

Il semble que ce soit un non-sens militaire d'astreindre l'infanterie à exécuter des travaux de terrassements, alors que des troupes spéciales sont créées pour cela. Un certain nombre d'officiers ont, sur ce sujet, des idées préconçues et il a toujours existé un préjugé contre l'exécution des travaux de campagne. En réfléchissant, cependant, on s'aperçoit bien vite que les régiments du génie, peu nombreux, ne fournissent qu'une compagnie par division d'infanterie et que cette compagnie ne pourrait pas satisfaire à tous les besoins, si elle était, seule, chargée de l'exécution des travaux.

Sous la dénomination de travaux de campagne, il faut comprendre, en effet, non seulement les travaux de fortification de champ de bataille, mais encore les travaux de communications et les travaux de stationnement. Les premiers créent et améliorent les communications nécessaires aux



INFANTERIE PASSANT UNE GRILLE MISE EN ÉTAT DE DÉFENSE

mouvements des troupes ou détruisent les routes susceptibles d'être utilisées par l'ennemi.

Les seconds assurent l'établissement des camps, cantonnements et bivouacs. Afin d'éviter toute hésitation au moment de l'exécution des travaux, les règlements militaires ont réparti ces travaux entre les troupes qui auront à les exécuter. C'est ainsi que:

1° L'infanterie sera chargée des travaux de fortification de champ de bataille, des mêmes travaux de stationnement et de communication;

2° L'artillerie construira ses batteries et épaulements;

3° Le génie exécutera les travaux de fortification de champ de bataille qui lui seront confiés sur un *ordre spécial*, et les travaux techniques tels que la construction des ponts, la création, la réparation ou la destruction des voies ferrées, des routes, etc.

Enfin, toutes les armes seront chargées des travaux d'intérieur de la position qu'elles occuperont.

Telles sont, résumées, les instructions du décret du 28 Mai 1895, sur le service des armées en campagne et de l'instruction du 15 Novembre 1892 sur les travaux de campagne.

Napoléon n'admettait pas qu'on pût contester l'utilité de la fortification du champ de bataille, dite fortification passagère. Il voulait que chaque soldat fût porteur d'un outil, et l'Europe fut couverte des retranchements construits par ses armées.

Aussi, les différents ministres de la Guerre qui se sont succédé, depuis 1870 surtout, se sont-ils préoccupés de cette question et ont-ils essayé de réagir contre la mauvaise impression que laissait toute idée de retranchement.

Une circulaire de 1879 prescrivait que chaque régiment d'infanterie désignerait auprès d'un régiment du génie un officier du grade de capitaine ou lieutenant. Cet officier y devait étudier théoriquement et pratiquement l'exécution des travaux de campagne, afin de pouvoir servir plus tard d'instructeur.

Cette circulaire fut modifiée en 1892, et depuis cette époque, tous les trois ans, un officier du grade de capitaine, pris dans chaque régiment d'infanterie ou bataillon formant corps, vient faire un stage de quatre semaines, après les grandes manœuvres, dans un régiment du génie.



Fabrication d'un gabion

L'écrasante supériorité acquise par l'artillerie nouvelle, qui inonde l'adversaire de trombes de balles avec une instantanéité incroyable, a démontré que l'infanterie ne peut plus progresser ni se maintenir sur place si elle reste à découvert.

Il faudra progresser en utilisant plus que jamais les plis et ressauts du terrain, ou s'abriter sur une position au moyen de retranchements.

Les règlements ont donc fait œuvre utile en prescrivant des cours pour les officiers d'infanterie, dans le but d'en faire plus tard des instructeurs dans les régiments.

Nous avons dit que ces cours durent quatre semaines. Ils sont professés par des officiers du génie, et leur programme en est assez chargé.

Ils consistent en conférences et séances théoriques et pratiques.

Les premières roulent sur la fortification passagère; l'utilité des travaux de campagne; l'organisation défensive des abords et couverts d'une position, des défenses accessoires, sur les cuirassements dans les forts, la mise en état de défense des fermes, villages, positions, etc.; sur les voies de communications, reconnaissance des cours d'eau, gués, voies ferrées; construction et destruction des ponts, passerelles, routes; enfin sur la constitution, l'emploi des explosifs, les engins de mise de feu, etc., etc.

Dans les séances pratiques, un certain nombre de soldats, sous la surveillance des professeurs du génie, sont mis à la disposition des officiers d'infanterie, pour l'exécution des ouvrages.

C'est ainsi qu'ils exécutent le piquetage qui indiquera la forme de l'ouvrage aux travailleurs; qu'ils confectionnent des gabions, des fascines pour les revêtements des retranchements, des parapets, des abris dans les ouvrages. Comme défenses accessoires d'une position, ils creusent des trous de loup, font des abatis d'arbres, des réseaux de fil de fer.

Enfin, ils construisent, sur une rivière, des passerelles avec des chevalets, des tonneaux, des sacs ou toute autre matière, pour terminer par le lancement d'un pont-route et d'un pont de bateaux capable de permettre le passage, non seulement à l'infanterie, mais encore à la cavalerie et à l'artillerie. Quelques séances sont consacrées à l'étude:

1° Dans une gare, des machines, de la voie, des signaux, de l'aiguillage et des rails;

2° Des explosifs, de leur manipulation avec application à la destruction des clôtures, défenses accessoires, murs, rails de chemin de fer, etc., etc.

3° D'un parc aérostatique et de tout ce qui a trait aux ballons militaires.

Afin de permettre aux différentes armes d'ex-



Construction d'une parallèle dans la guerre de siège

(Cliché et papier photographiques Lumière, de Lyon).

cuter les travaux qui leur incombent, les règlements ont prévu tout un matériel qui diffère selon l'arme à laquelle il est destiné.

L'infanterie a à sa disposition les outils portés par les hommes, et les outils dits de parc, enfermés dans les voitures de compagnie.

La cavalerie n'a que des outils portés par les cavaliers.

L'artillerie, ceux de ses prolonges, et le génie, en dehors des outils portatifs d'un modèle spécial, possède des prolonges chargées d'outils de pionniers.

Une fois rentrés dans leur régiment, les officiers d'infanterie auront à enseigner à leur tour ce qu'ils ont appris, car il est indispensable que les hommes se familiarisent avec la pratique de ces travaux, ou du moins avec la pratique de ceux qu'il est possible d'exécuter en temps ordinaire dans les lieux de garnison.

Ils feront aux sous-officiers un cours réduit en rapport avec leurs aptitudes et les besoins de leur service; ils feront exécuter, par les sapeurs du régiment et les porteurs d'outils de chaque compagnie, les profilements et les terrassements.

Tous ces gradés et ces hommes serviront à leur tour d'instructeurs dans les compagnies où tous les hommes seront exercés progressivement d'abord à creuser des trous, à organiser une haie défensivement, à créneler un mur, puis à construire des retranchements et des abris de bivouac.

CAPITAINE P. P.



Traverse de retranchement exécutée en gabions

Les anniversaires de l'Année terrible[1]

(AOUT-SEPTEMBRE 1870)

Tandis qu'en Lorraine le maréchal Bazaine se laissait peu à peu enfermer dans Metz par les armées du général Steinmetz et du prince Frédéric-Charles (1re et 2e armées), la 3e armée (prince royal de Prusse) continuait sa marche vers le camp de Châlons où s'organisait, sous le commandement du maréchal de Mac-Mahon, une nouvelle armée française, l'armée de Châlons. Une 4e armée (armée de la Meuse), commandée par le prince royal de Saxe, avait également pris le camp de Châlons comme point de direction général.

Mais, quand les éclaireurs de la cavalerie allemande arrivèrent le 24 Août dans les environs du camp de Châlons, ils n'y trouvèrent plus personne. L'armée du maréchal s'était dérobée et marchait vers le Nord-Est, dans la direction de la Meuse, pour se réunir à l'armée de Bazaine qui, disait-on, allait quitter Metz et prendre, elle aussi, la direction du Nord.

Jusqu'au 26 Août, les Allemands n'eurent aucun renseignement certain sur la situation de l'armée française; mais, ce jour-là, une indiscrétion des journaux français saisis à la poste fit connaître à l'état-major prussien la direction de marche de l'armée de Mac-Mahon: la cavalerie, lancée vers le Nord, confirma la présence des Français du côté de Vouziers et de Grand-Pré; et, le 27 Août, toutes les colonnes allemandes, qui marchaient vers l'Ouest, firent franchement par le flanc droit, se dirigeant vers le Nord, avec pour point de direction la Meuse aux environs de Beaumont.

L'armée de Mac-Mahon avait également Beaumont pour objectif. La rencontre était inévitable.

Bataille de Beaumont (30 Août 1870). — Le 27 Août, la cavalerie allemande et la cavalerie française se chargèrent dans les rues de Busancy.

Le 29 Août, le 5e corps français (général de Failly) qui était à la droite, eut, à Nouart, un engagement avec le 12e corps saxon. Cet engagement, malgré son peu d'importance, retarda la marche au moment où, sous peine d'échouer, il fallait redoubler de vitesse. Le 5e corps arriva dans la nuit à Beaumont et s'installa au camp sans prendre la moindre mesure de sûreté, bien que l'ennemi fût à proximité.

Le 30, les troupes du général de Failly s'occupaient, en toute insouciance du danger, aux travaux du camp, lorsque, vers midi et demi, l'artillerie allemande ouvrit le feu à moins de 1,000 mètres. Nos troupes furent surprises; mais il n'y eut pas, néanmoins, de panique; on rassembla les régiments et l'on soutint énergiquement l'attaque de l'ennemi. Après un combat de deux heures, le 5e corps abandonna Beaumont et, dans la soirée, toute l'armée française était passée sur la rive droite de la Meuse, mais dans une assez grande confusion.

Nous avions 4,800 hommes hors de combat; les Allemands 3,500.

La bataille de Beaumont décida le maréchal de Mac-Mahon à renoncer à sa marche vers l'Est et à prendre la direction du Nord. Il donna à ses corps d'armée l'ordre de marcher sur Sedan. Il allait donc être contraint de livrer bataille, adossé à la frontière belge; au lieu de forcer la marche sur Mézières, ce qui eût pu le sauver, il s'arrêta pour donner un peu de repos à ses troupes Une catastrophe était dès lors imminente.

Le 31 Août, le 1er corps bavarois réussit à passer la Meuse à Bazeilles au moment où le pont du chemin de fer allait être détruit. Un premier combat très vif s'engagea sur ce point; mais les Bavarois conservèrent la possession du pont.

Bataille de Sedan (1er Septembre 1870). — Le 1er Septembre, la bataille s'engagea vers quatre heures du matin. Les effectifs en présence étaient de 124,000 hommes pour l'armée française et de plus de 200,000 hommes pour l'armée allemande.

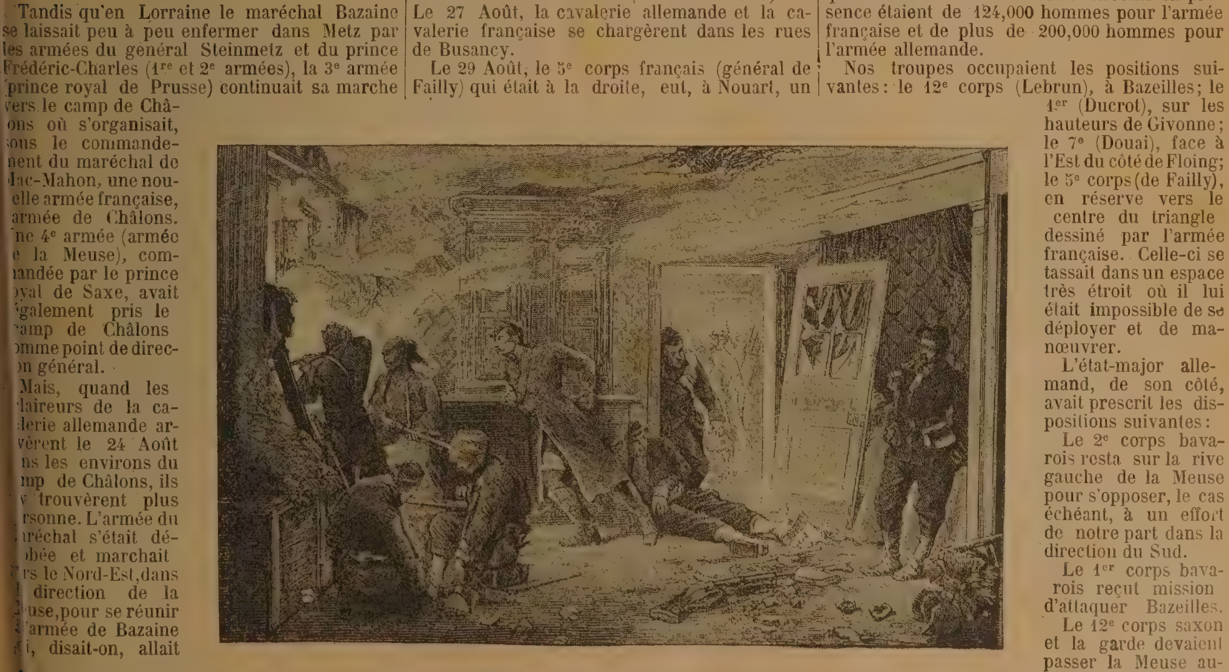
Nos troupes occupaient les positions suivantes: le 12e corps (Lebrun), à Bazeilles; le 1er (Ducrot), sur les hauteurs de Givonne; le 7e (Douai), face à l'Est du côté de Floing; le 5e corps (de Failly), en réserve vers le centre du triangle dessiné par l'armée française. Celle-ci se tassait dans un espace très étroit où il lui était impossible de se déployer et de manœuvrer.

L'état-major allemand, de son côté, avait prescrit les dispositions suivantes:

Le 2e corps bavarois resta sur la rive gauche de la Meuse pour s'opposer, le cas échéant, à un effort de notre part dans la direction du Sud.

Le 1er corps bavarois reçut mission d'attaquer Bazeilles.

Le 12e corps saxon et la garde devaient passer la Meuse au-dessus de Sedan et barrer les routes à



Souvenir de Bazeilles. — Les dernières cartouches

[1] Voir le n° 36.

l'Est ; le 5e et le 11e corps reçurent l'ordre de passer la Meuse au-dessous de la ville et de barrer les routes à l'Ouest ; le 4e corps devait suivre le mouvement du 12e corps ; le 6e corps était encore à une assez grande distance en arrière.

Le commandant en chef de l'armée de la Meuse fit déposer les sacs pour accélérer la marche.

Les Bavarois attaquèrent Bazeilles héroïquement défendu par l'infanterie de marine. Vers dix heures les défenseurs cédèrent devant le nombre et devant l'incendie.

Une poignée de braves, sous les ordres du commandant Lambert, prolongea la résistance jusqu'à ses dernières limites dans la maison dite « des dernières cartouches ».

Les Allemands perdirent devant Bazeilles environ 4,000 hommes, soit la moitié de leurs pertes de la journée.

Mais sur les autres points du champ de bataille, les succès de l'ennemi furent plus rapides.

Le maréchal de Mac-Mahon, blessé vers six heures du matin, avait remis le commandement au général Ducrot ; celui-ci, jugeant la situation très grave, voulait tenter de dégager l'armée par une retraite rapide vers le Nord-Est ; mais le général de Wimpfen, montrant une lettre du ministre de la Guerre qui lui donnait le commandement, le cas échéant, contremanda les ordres si logiques du général Ducrot et, plein d'illusions, prétendit remporter sur place la victoire.

Il donnait ainsi aux Allemands le temps de nous envelopper.

Vers midi, l'artillerie et la cavalerie des deux ailes avaient fait leur jonction. Les troupes françaises étaient enfermées dans un cercle de feu qui allait se rétrécissant sans cesse, malgré leurs efforts désespérés pour le rompre.

Une charge des chasseurs d'Afrique menée avec intrépidité par le général de Galliffet va se briser sur l'infanterie ennemie du côté du ravin d'Illy.

D'instant en instant, la situation devient plus critique.

Le général Ducrot réunit alors au calvaire d'Illy toute l'artillerie disponible et donne à la division de cavalerie de réserve l'ordre de charger.

Il est environ deux heures.

Malgré les plus mauvaises conditions de terrain, la cavalerie s'élance à plusieurs reprises avec un admirable dévouement.

« Encore un effort ! crie le général Ducrot, l'honneur des armes l'exige. »

« Tant qu'il en restera un », riposte le général de Galliffet en s'élançant avec ses chasseurs d'Afrique dans les rangs ennemis.

800 hommes et 80 officiers restent sur le terrain et les lignes ennemies un instant rompues se reforment.

« Ah ! les braves gens », s'écriait le roi de Prusse qui, des hauteurs de la rive gauche de la Meuse, assistait à ces charges héroïques.

Les Allemands ont rendu hommage à cette vaillance de la cavalerie française ; leurs rapports officiels disent que, malgré l'insuccès de ses efforts, elle est en droit de jeter un regard de légitime orgueil sur ce champ de bataille où elle succomba glorieusement.

Pendant que chasseurs d'Afrique, chasseurs et lanciers se font tuer au calvaire d'Illy, le général de Wimpfen, toujours dominé par l'idée de se faire jour à travers les masses ennemies, réunit 5 à 6,000 hommes et les entraîne sur Bazeilles pour s'ouvrir un passage vers le Sud-Ouest. Mais en vain ; il est refoulé et nos troupes refluent sur Sedan que l'artillerie ennemie couvre maintenant de ses obus.

Il est trois heures ; tout espoir est perdu ; l'empereur Napoléon fait hisser le drapeau blanc sur une maison de la ville et écrit au roi de Prusse pour lui remettre son épée.

Le lendemain, le général de Wimpfen signait une capitulation qui faisait tomber entre les mains des Allemands 500 canons, 100,000 hommes et tout le matériel de l'armée.

Nous avions 3,000 tués, 14,000 blessés ; les Allemands perdaient 9,000 hommes, dont 2,000 tués. 3,000 hommes environ s'échappèrent et passèrent en Belgique où ils furent désarmés.

Le 2 Septembre, tandis que le roi Guillaume, parcourant les bivouacs, était acclamé par son armée victorieuse, l'empereur Napoléon, prisonnier de guerre, prenait le chemin de l'Allemagne.

Les troupes françaises réunies dans une bou-

Théâtre des opérations de l'armée de MAC-MAHON, jusqu'à la bataille de Sedan



LE CHAMP DE BATAILLE DE SEDAN



Infanterie haïtienne

cle de la Meuse, la presqu'île d'Iges, nommée à juste titre le *Camp de la faim*, y restèrent du 3 au 7 Septembre sous la pluie, sans abris et sans vivres.

Depuis Waterloo, la France n'avait pas subi un semblable désastre...

Mais l'épée de Napoléon n'était pas celle de la France et une lutte héroïque allait continuer pour sauver au moins l'honneur.

G.

EN HAITI

Les bons nègres de la République haïtienne vont sans doute se faire prochainement donner une leçon qu'ils auront assurément bien méritée. Si, comme cela est probable, les Américains se chargent de mettre à la raison les noirs administrés du président Nord, il est présumable que cette leçon sera la dernière et que nègres et mulâtres, cessant de jouer la comédie de peuples régis par une Constitution qu'ils ne comprennent pas, seront désormais gouvernés par des fonctionnaires yankees, à poigne sans doute, mais plus civilisés que les gouverneurs haïtiens.

On sait que depuis son émancipation, qui date de la Révolution, notre belle colonie de Saint-Domingue a été morcelée en deux républiques, dont la plus peuplée et la plus turbulente, Haïti, est gouvernée par des présidents nègres ou mulâtres.

Depuis plus de cent ans, la révolution ne cesse de sévir dans ce pays très fertile, grand comme quatre ou cinq départements français, mais où l'insécurité est telle qu'on ne peut plus s'y livrer, sans crainte de pillage ou d'assassinat, aux cultures grâce auxquelles les anciens colons français de Saint-Domingue avaient réalisé des fortunes considérables.

Aujourd'hui, le président dictateur de la république noire est le général Nord Alexis, qui a remplacé tout récemment le président Simon Sam. Celui-ci est venu tranquillement vivre à Paris sur les économies réalisées pendant son passage à la présidence de la République d'Haïti.

Nord Alexis, comme tout dictateur digne de ce nom, s'empressa, dès son avènement, d'exiler ou de fusiller ses adversaires politiques et de confisquer leurs biens. Mais il commit la faute de s'en prendre également à l'élément blanc, très influent dans la République, à cause de sa fortune et à cause surtout de ses relations avec le gouvernement des Etats-Unis. Les blancs de Port-au-Prince firent savoir au général Nord que s'il ne cessait pas ses massacres et ses pillages, la grande république américaine pourrait fort bien intervenir et venir faire la police dans ce coin des Antilles, en vertu de la doctrine de Monroë : « L'Amérique aux Américains ».

C'est alors que, transporté de colère, le dictateur, dans une réunion à laquelle assistaient les consuls européens et américains, ne craignit pas de proférer cette menace que le télégraphe a transmise immédiatement aux cabinets du monde entier :

« Que les blancs se souviennent de Dessalines. »

Rappelons, pour souligner la gravité de ce propos, que le nègre Dessalines fit massacrer, au commencement du dix-neuvième siècle, 25,000 Français, sans distinction d'âge ou de sexe. Un grand nombre d'entre eux furent torturés ; comme la mort par la hache ou le couteau semblait aux bourreaux noirs trop rapide et trop douce, ils avaient imaginé de décapiter les malheureux colons à l'aide de fragments de cercles de barriques, de manière que les victimes pussent se sentir mourir. Ces abominables tueries ne furent pas vengées. Et c'est sur les scènes de massacre d'il y a cent ans que le président actuel a eu l'inconscience d'appeler l'attention des consuls blancs en leur faisant entendre que les nègres n'hésiteraient pas, le cas échéant, à recommencer.

Il est peu probable que Nord Alexis, le voulût-il, puisse passer de la parole aux actes et renouveler les tueries d'autrefois. Les Américains surveillent de près les agissements des nègres et auraient vite fait de débarquer quelques régiments à Port-au-Prince et de mettre à la raison les troupes que le président Nord appelle pompeusement l'armée haïtienne. Ces troupes, dont nos photographies donnent une idée exacte, présentent un effectif de 6,828 hommes appartenant presque tous à l'infanterie. Il y a notamment une garde du gouvernement, forte de 650 hommes, commandés par dix généraux. Ceux-ci sont, en outre, pourvus du titre d'aide de camp du président de la République.

L'armée haïtienne se compose de deux parties distinctes : les réguliers et les volontaires.



Les soldats du général NORD ALEXIS

Tous les soldats sont noirs, à l'exception de quelques métis créoles.

Contrairement à ce qui a généralement lieu dans les pays civilisés, les volontaires sont plus disciplinés et plus braves que les réguliers ; cela tient à ce que l'élément volontaire se recrute dans une classe moins infime et que beaucoup ont été instruits hors d'Haïti et ont conservé quelque chose de leur fréquentation des blancs.

Les soldats haïtiens sont armés de fusils Gras ou de fusils américains ; mais leurs armes perfectionnées ne les empêchent pas d'être les plus mauvais tireurs du monde. En temps de révolution — cela arrive fréquemment — on tire chaque nuit dans les rues de Port-au-Prince une vingtaine de mille coups de fusil. C'est à peine si le lendemain on ramasse cinq ou six morts et une trentaine de blessés.

L'uniforme est un horrible mélange de tout ce que la défroque des armées européennes offre de plus cocasse. Les sapeurs ont le bonnet à poil, les fantassins le shako, les cavaliers ont des dolmans étonnants de brandebourgs sur des pantalons en lambeaux. Le problème de la chaussure pour l'arme à cheval a été résolu de la manière la plus simple : les cavaliers montent pieds nus et sans étriers.

Les chevaux sont de petite taille avec une queue et une crinière très fournies ; leur robe est généralement claire, grise ou isabelle. Ils sont vifs mais ont le pied très sûr, ce qui n'est pas à dédaigner dans cette région montagneuse où les meilleures routes sont d'abominables sentiers.

L'infanterie haïtienne marche à la débandade ; les officiers n'ont sur leurs hommes que l'autorité de la bastonnade, et ils s'en donnent à cœur joie.

Quant à l'artillerie, elle n'existe pas.



Le « CRÊTE-A-PIERROT », qui fut coulé par le « PANTHER »

Il y avait naguère une marine haïtienne dont le plus beau représentant était le *Crête-a-Pierrot*, canonnière construite en Angleterre en 1895.

Ce navire, de valeur problématique, fut coulé en 1902 par ordre de l'autorité allemande et pour mettre un terme aux pirateries dont les nègres se rendaient coupables. Ce fut la canonnière *Panther*, battant pavillon impérial allemand, qui fut chargée de l'exécution.

On se souvient que le tir contre le vaisseau amiral haïtien fut si bien dirigé qu'en quelques coups, le *Crête-à-Pierrot* sombra et que l'empereur Guillaume expédia sur-le-champ à ses marins le célèbre télégramme : *Bravo Panther* !

Parmi les unités de la flotte haïtienne figurant naguère sur les listes navales de la République, mais qui seraient sans doute fort en peine de prendre la mer, se trouvaient les navires suivants : le *Capois-la-Mort*, l'*Alexandre-Pétion* (coulé récemment), le *Toussaint-Louverture*, le *Dessalines*, le *Saint-Michel* et le *22-Décembre*.

La plupart ont disparu ; les survivants à flots n'opposeront pas, croyons-nous, grande résistance aux navires américains lorsque l'heure sera venue de mettre un terme aux sanglants exploits des descendants de Dessalines et de Toussaint-Louverture.

Y.

LA TACTIQUE DES COSAQUES

Nous résumons ici, d'après la *Gazette d'Irkoutsk*, l'ordre adressé à la division des cosaques de Sibérie pour leur indiquer la manière de combattre leurs adversaires japonais.

« Les Japonais sont adroits, rusés, audacieux et réfléchis. Leur infanterie est admirablement instruite, disciplinée et bien armée. Leur artillerie est bonne. Par contre, le soldat japonais manque de force physique, car il est mal nourri.

» La cavalerie japonaise est plus faible que les autres armes. Elle est peu nombreuse et mal dressée. Elle ne possède pas d'éclaireurs audacieux et sait mal protéger les flancs d'une armée. Dans les rencontres, elle s'efforce de s'abriter derrière l'infanterie.

» Ces principes étant posés, il est recommandé de ne pas engager sérieusement le combat tant que l'infanterie adverse n'est pas désorganisée, mais de se contenter de tomber sur ses flancs dans l'ordre traditionnel des cosaques, c'est-à-dire comme une avalanche.

» Mais une fois que l'infanterie est désorganisée, et qu'elle commence à battre en retraite précipitamment, il importe que les cosaques l'attaquent immédiatement, et avec impétuosité, tant en sabrant qu'en se servant de la lance. Ils la poursuivront jusqu'à épuisement.

» Quant à la cavalerie japonaise, on profitera de toutes les occasions pour fondre sur elle. Détruire cette cavalerie est la première chose que nous ayons à faire. Après chaque charge, les cosaques devront se rassembler derrière leurs commandants respectifs, et promptement se remettre en ordre, c'est-à-dire reprendre la formation de combat.

» Que nos petits détachements ne se laissent pas entraîner par le succès. Qu'ils cherchent plutôt à reconnaître complètement le terrain, et qu'ils attendent, pour porter un coup vigoureux, d'être réunis de façon à former un groupe plus fort. Qu'ils se souviennent qu'ils doivent se séparer pour marcher et se rassembler pour combattre. On ne frappe pas fort si on a les doigts écartés.

» Les cosaques devront s'efforcer, par tous les

Tambours de l'armée d'Haïti

moyens possibles, d'épuiser les Japonais. Ils suivront constamment tous leurs mouvements. Ils les accompagneront aux bivouacs et ne leur permettront pas de se reposer.

» Lorsque les cosaques auront découvert, le soir, le bivouac de l'ennemi, ils attendront de préférence jusqu'au petit jour et alors, ils prononceront leur attaque. Pour accomplir cette besogne, les détachements alterneront entre eux, et pourront ainsi se reposer tout en enlevant tout repos aux Japonais.

» Ne négliger aucune occasion de détruire les magasins et les convois d'approvisionnements Détruire également le télégraphe, la poste volante, les ponts et autres moyens de communication.

» Avoir l'œil sur les guides et sur les interprètes; ces gens-là sont capables de trahir pour quelques sous.

» Faire grande attention à l'eau des puits. Prendre des otages dans les villages. Bien traiter les Coréens et les Chinois, à l'exception des Khoungouses, mais néanmoins toujours les surveiller.

» Payer de suite, et en bon argent, les vivres et les fourrages. »

Ces instructions sont, on le voit, marquées au coin du bon sens et de l'expérience de la guerre. Il est hors de doute que si elles sont appliquées, elles auront une excellente influence sur les opérations confiées aux troupes cosaques du général Rennenkampf.

K.



Le command' d'état-major japonais HIRAOKA, ancien attaché militaire au Transvaal, mort des suites de ses blessures

LA MÉDAILLE COLONIALE

Un décret du 4 Août 1904 accorde la Médaille coloniale avec l'agrafe « Tchad » au personnel militaire de tous grades qui a servi en 1903 dans les territoires des pays et protectorats proprement dits du Tchad.

Cette Médaille coloniale n'a encore que onze années d'existence, puisqu'elle a été créée par la loi du 26 Juillet 1893. Proposée à la Chambre par M. de Montfort, elle était destinée, dans la pensée de son auteur, à récompenser les actions ou campagnes de guerre coloniales, et aussi le temps de service prolongé aux colonies. La loi du 26 Juillet 1893 ne reconnut que les actions de guerre, dans une colonie ou dans un pays de protectorat.

Les actions ou campagnes de guerre donnant droit à la médaille, sans condition de temps de service, sont déterminées, aussi bien pour les expéditions antérieures à la promulgation de la loi que pour celles postérieures, par un décret du président de la République, sur la proposition du ministre de la Guerre, du ministre de la Marine ou du ministre des Colonies.

L'expédition la plus ancienne qui donne droit à cette Médaille coloniale est la première campagne d'Algérie, celle de la conquête, à partir du 1er Juillet 1827 pour le personnel de la Marine et à partir du 1er Mai 1830 pour les troupes de la Guerre.

La plus récente est celle faite au cours de l'année 1903 dans les régions avoisinant le lac Tchad.

Entre ces deux limites, le droit à la Médaille coloniale est acquis aux militaires ayant fait campagne de guerre depuis soixante-treize ans en Algérie, au Maroc, en Cochinchine, au Grand-Bassam, aux îles Marquises, en Nouvelle-Calédonie, en Tunisie, au Sénégal, au Soudan, en Océanie, à Madagascar, aux Comores, à la Côte d'Ivoire, en Guyane, au Congo, à Tahiti, dans l'Oubanghi, etc.

La médaille est en argent et du module de 30 millim. Elle porte, d'un côté, l'effigie de la République avec les mots : « République française » ; de l'autre côté, en légende : « Médaille coloniale », et, au milieu, un globe terrestre entouré d'attributs coloniaux.

Le ruban, à raies blanches et bleues verticales, est orné d'autant de barrettes que le titulaire a accompli de campagnes dans des possessions différentes.

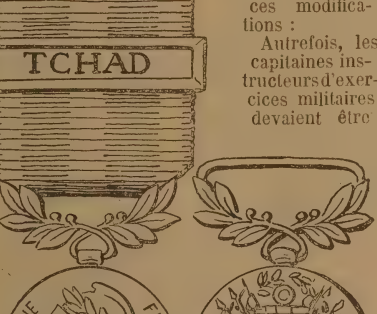
La Médaille coloniale ne peut être accordée pour participation à des expéditions donnant lieu à la délivrance de médailles commémoratives spéciales (1895), telles que celles du Dahomey, de Madagascar et du Tonkin.

D'après la loi de finances de 1898, les fonctionnaires civils qui ont pris part à des opérations de guerre aux colonies peuvent recevoir la Médaille coloniale.

N.

A l'Ecole d'application de cavalerie

Un décret récent vient d'apporter un certain nombre de modifications à l'organisation de l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur. Voici les plus importantes de ces modifications :



La Médaille coloniale

Autrefois, les capitaines instructeurs d'exercices militaires devaient être choisis exclusivement parmi les capitaines commandants ayant suivi avec succès comme lieutenants d'instruction les cours de l'Ecole et ayant exercé pendant deux ans au moins le commandement d'un escadron ; désormais, cette dernière condition ne sera exigible que de la moitié des capitaines instructeurs.

Sur les cinq capitaines instructeurs d'équitation, un capitaine pourra être simplement détaché de son régiment pour remplir cette fonction.

Le chef d'escadrons directeur des études et le capitaine sous-directeur devront, autant que possible, être choisis parmi les officiers brevetés.

Un capitaine, breveté, autant que possible, pourra être détaché de son régiment en qualité d'adjoint à la direction des études.

Le conseil d'instruction de l'Ecole comprendra désormais le capitaine sous-directeur des études, le plus ancien instructeur d'exercices militaires et le plus ancien instructeur d'équitation.

Les lieutenants d'instruction recevront, outre les connaissances nécessaires à un officier de cavalerie, des notions tactiques sur l'emploi des trois armes.

Il ne sera plus établi en fin de cours de liste de classement des lieutenants par ordre de mérite, mais une liste alphabétique portant pour chacun d'eux la mention générale obtenue.

Les lieutenants ayant obtenu la mention très bien continueront comme par le passé à bénéficier d'une proposition pour le grade de capitaine.

Enfin, le nombre des maréchaux des logis maîtres adjoints d'escrime est porté de cinq à dix.

S.

LE VOTE DANS L'ARMÉE

Le ministre de la Guerre vient de prendre une décision qui nous reporte aux jours les plus fiévreux de 1793 ou même de la Commune de 1871.

Désormais, dans chaque régiment, les adjudants *voteront*, au scrutin secret, pour désigner celui de leurs camarades, ayant dix ans de grade, qui devra être promu sous-lieutenant.

Le colonel ne sera pas, il est vrai, *obligé* de tenir compte du vote de ses subordonnés. Sa décision deviendra alors la source de froissements et de mécontentements qu'il était bien inutile de provoquer.

On voit d'ici la situation faite au chef du régiment. On ne s'explique pas, d'autre part, pourquoi la mesure du vote ou de l'élection par les pairs n'est pas généralisée et appliquée à tous les grades.

Quoi qu'il en soit et toute espèce d'opinion politique à part — le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial*, ne fait jamais de politique — nous ne pouvons que regretter cette introduction, même timide, du vote dans l'Armée. C'est un premier pas dans une voie très dangereuse. Inutile ou dangereuse pour la Discipline, cette mesure ne saurait être qualifiée autrement.

L.

AUTOMOBILES DE CAMPAGNE

Il ne s'agit pas ici d'automobiles blindés et armés de canons ou de mitrailleuses dans le genre de ces modèles dont l'ingéniosité des Anglais et des Américains nous a déjà fourni des spécimens originaux ; il ne saurait être question que de voitures sérieuses pouvant accomplir non des prodiges de vitesse, mais des marches de durée à une allure fort modeste et en transportant de lourds chargements.

Tous ceux de nos lecteurs qui ont suivi d'un peu près nos manœuvres d'automne savent à quel point les voitures des convois administratifs sont encombrantes sur une route et la quantité de chevaux qu'elles absorbent pour ne transporter qu'un volume de subsistances assez minime.

Imaginons qu'on trouve un modèle de camions automobiles permettant de transporter deux, trois, quatre ou cinq fois le poids voituré aujourd'hui par les véhicules réglementaires; on pourra par là même supprimer de deux à cinq voitures et de quatre à dix chevaux par automobile employé. On voit d'ici l'économie qui en résultera, tant pour la nourriture des animaux que pour l'entretien des conducteurs, et la diminution que l'on obtiendra dans les interminables colonnes de voitures, qui ne sont pas le moindre embarras d'un corps d'armée en campagne.

C'est en partant de cette idée de simplification des convois et de recherche d'un meilleur rendement que le ministère de la Guerre organise pour le 3 Décembre prochain un concours de voitures automobiles destinées au transport des vivres, denrées et matériel du service de l'intendance.

Tous les systèmes seront admis à ce concours destiné à faire ressortir les qualités de vitesse, de régularité, d'endurance indispensables à des automobiles de guerre; mais on tiendra compte naturellement des avantages économiques devant résulter de leur judicieux emploi en temps de paix.

Ainsi, on acceptera aussi bien les voitures à vapeur que les véhicules à gazoline et tous les systèmes à transmission. Mais le poids de la voiture en charge ne devra pas dépasser 3,400 kilogrammes, dont 1,600 kilogrammes au moins de charge utile, c'est-à-dire de denrées transportées.

La petite vitesse sera comprise entre 3,500 mètres et 4,500 mètres à l'heure, de manière à pouvoir aborder en charge les rampes les plus fortes; la grande vitesse variera entre 16 et 18 kilomètres, qu'elle ne devra pas dépasser.

La réserve en eau, combustible et matières grasses devra permettre un parcours de 75 kilomètres sans ravitaillement. A cet effet, le concours aura lieu sous le régime des parcs fermés; chaque matin, les voitures partiront du fort de Vincennes et effectueront six parcours de 75 kilomètres et deux parcours de 30 kilomètres; les itinéraires choisis comportent le passage obligatoire par les forts de Paris, où seront installés des contrôles, et dont la situation topographique constitue un garant certain de trajet en terrain accidenté.

Sur chaque voiture se trouvera un commissaire militaire qui prendra note de tous les incidents de marche.

Enfin, les épreuves seront jugées par un jury présidé par l'intendant général, président du comité consultatif de l'intendance, et composé de deux sous-intendants militaires, deux officiers d'artillerie et deux officiers du génie.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des résultats de cette épreuve qui sera à coup sûr fort intéressante et fructueuse.

D.

LES CUIRASSÉS ET LEUR CUIRASSE

La première fois que le hasard d'un voyage vous amène sur une rade militaire et que l'embarcation qui vous porte passe près d'un cuirassé, on ressent comme de la stupeur. Un navire, cela, mais ce n'est pas possible; c'est un fort, c'est une citadelle, c'est tout ce que vous voudrez, mais pas un navire. Tant de cuivre et de fer, tant de canons, tant de casemates peuvent-ils donc flotter! C'est à ne plus croire à la solidité du principe d'Archimède.

La cuirasse surtout étonne. D'un bord à l'autre du bâtiment, elle se colle à ses flancs: telle la ceinture d'un vigoureux lutteur. Et elle est si épaisse, cette cuirasse, que les matelots qui nettoient la carène du navire s'y promènent à l'aise comme sur un trottoir.

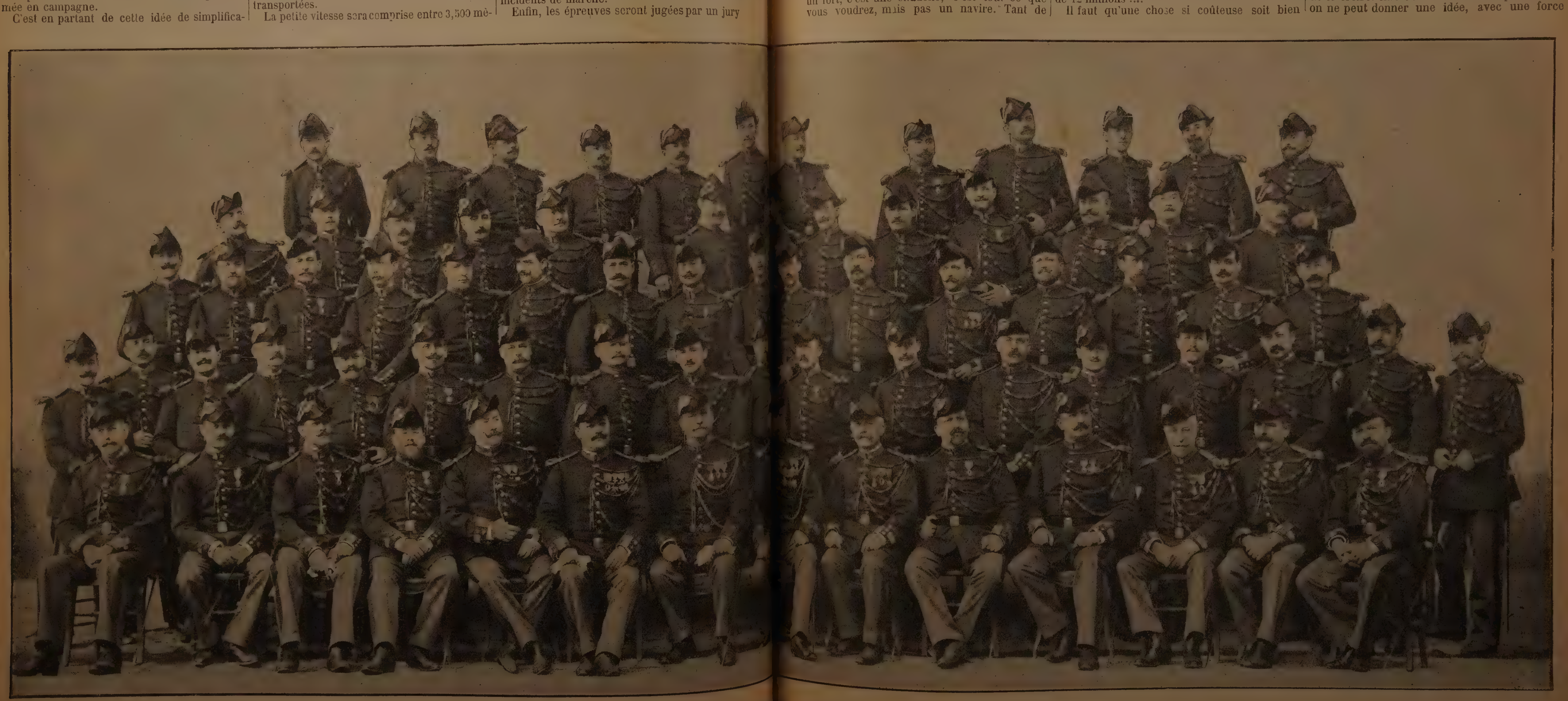
Il est évident que ce trottoir est très lourd. Et si énorme qu'en soit l'apparence, vous ne vous doutez peut-être pas qu'à la lumière des chiffres, sa masse est plus importante encore qu'elle ne le semble au premier abord. Sur un cuirassé de 10,000 tonnes, il n'est pas rare que la cuirasse en pèse 3,000, et dans la formidable note de 38 millions que le Trésor français doit debourser pour chacun de ses cuirassés, les marchands de cuirasse ne touchent pas moins de 12 millions!...

Il faut qu'une chose si coûteuse soit bien utile, bien indispensable, n'est-ce pas? L'est-elle donc réellement?

Pour le comprendre, il suffit de se figurer tout bonnement l'effet d'un projectile moderne arrivant sur une coque mince telle que le sont toutes les coques des navires marchands. L'obus entre dans la tôle avec la même facilité que vous déchirez un morceau de papier de soie. Tantôt il fait un trou bien circulaire, un véritable trou à l'emporte-pièce, tantôt une large déchirure.

Si le trou est fait très au-dessus de l'eau, il n'y a que demi-mal: l'obus traverse le navire de part en part et si aucun organe important ne se trouve sur son passage, autant en emporte le vent.

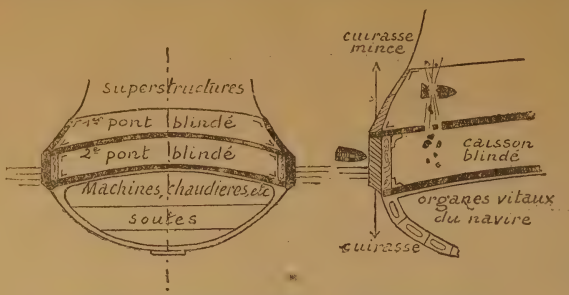
Mais si la solution de continuité de la coque est près de la ligne de flottaison, près de l'eau, celle-ci entre sans se faire prier, je vous prie de le croire. Elle entre avec une rapidité dont on ne peut donner une idée, avec une force



LES MUSICIENS DE LA LÉGION DE LA GARDE RÉPUBLICAINE EN 1904

La musique de la Garde, sous la conduite de son très distingué chef, M. PARÈS, s'est embarquée le 27 Août pour se rendre à l'Exposition de Saint-Louis (Etats-Unis)

que rien n'arrête. Tous les navires ont des pompes qui sont destinées à combattre la voie d'eau, à l'*affranchir*, suivant le terme technique. Ces pompes, si elles étaient déjà sous pression, réussiront, je le veux bien, à lutter contre une déchirure accidentelle, une déchirure isolée. Mais supposez que les obus continuent à percer la coque et toujours à son point faible, dans les environs de la flottaison, les pompes auront beau faire leur besogne, l'eau ne cessera d'entrer, le navire s'enfoncera, et telle déchirure qui n'était pas dangereuse pénétrera peu à peu dans la mer. Ce sera la fin, et une fin rapide.



La cuirasse et les ponts blindés. — Effets d'un obus

Eh bien, la cuirasse d'un navire n'a d'autre but que d'empêcher les projectiles de percer la coque dans le voisinage de la flottaison.

Projectile et cuirasse ont joué au plus fort : l'un a voulu entrer, l'autre a voulu l'empêcher d'entrer et ç'a été une lutte acharnée entre le canon et la cuirasse. Celle-ci fut longtemps victorieuse. Pendant la guerre de Crimée, nos batteries flottantes recevaient les boulets des Russes, à peu près avec le même dédain que jadis Gargantua les projectiles des bons Parisiens. Mais les artilleurs se mirent au travail et peu à peu la cuirasse dut se transformer. Elle atteignit jusqu'à 55 centimètres d'épaisseur de fer, puis on employa l'acier, des métaux spéciaux. Aujourd'hui le Creusot, la maison Krupp font des métaux cinq à six fois plus résistants que le fer à égalité de poids.

Un nouveau projectile, l'obus à la mélinite ou, d'une façon plus générale, l'obus à explosif est venu changer la disposition même de la ceinture cuirassée ou du moins a obligé à la compléter.

L'obus à explosif a la propriété d'exploser après un choc plus ou moins violent et ses fragments sont projetés dans tous les sens avec des vitesses considérables. Mais les explosifs violents tels que la mélinite, la cordite, ont cette particularité que leurs fragments sont projetés principalement dans le plan perpendiculaire à leur trajectoire. Entrons donc dans le vif de la question (c'est le cas de le dire) et voyons comment se comporte un obus à la mélinite contre une coque de cuirassé.

S'il explose contre la cuirasse sans avoir pu pénétrer, le mal n'est pas grand car les éclats, lancés parallèlement à la cuirasse, retombent à la mer ; mais si l'obus frappe le navire au-dessus de la cuirasse, il entre dans la coque même comme dans du beurre, explose après avoir traversé cette coque et ses éclats détruisent tout, tombent dans les machines avec une vitesse d'aérolithe, font un véritable carnage du personnel.

Il a fallu lutter contre ce danger. La figure jointe à cet article montre bien comment on s'y est pris. Tout d'abord, au-dessus de la cuirasse épaisse, on en a mis une mince. Beaucoup des projectiles s'y arrêteront sans pouvoir pénétrer et de ceux-là on sera débarrassé tout de suite, ce qui est le mieux. Mais pour ceux qui réussiront à entamer la cuirasse, ils trouveront

INCENDIE DE L'ARSENAL DE TOULON. — LES RUINES DE LA CALE N° 2



Après l'incendie de l'arsenal de Toulon. — Ce qui reste des magasins généraux

maille à partir avec deux immenses boucliers qui sont le pont pare-éclats et le pont blindé.

Ces deux ponts constituent, avec la cuirasse de ceinture, un véritable caisson isolateur, une énorme boîte d'acier qui est destinée à recevoir les coups et à protéger tout ce qui est au-dessous, c'est-à-dire tous les organes vitaux du navire. En admettant que les éclats du projectile que l'on voit exploser sur notre schéma percent le premier pont blindé, ce sera bien le diable si le second ne les arrête pas. Ils s'en viendront mourir sur sa surface lisse et les mécaniciens, les chauffeurs ne ressentiront que l'écho assourdi du rude coup qui, sans cette double protection, les aurait mis en bouillie.

Vous voyez, cher lecteur, que la cuirasse d'un navire de combat, la cuirasse dans toute sa complexité, est une chose bien nécessaire et que, si elle coûte cher, c'est de l'argent qui n'est pas perdu et en tout cas fort intelligemment employé. Vous voyez que si l'homme excelle à trouver l'outil qui tue, il n'est point non plus trop maladroit pour inventer celui qui protège.

Plus vous étudierez notre marine, plus vous entrerez dans le détail de cette chose terrible et admirable qu'est un navire de guerre moderne, et plus vous vous convaincrez que les plus beaux triomphes du génie humain ont véritablement été remportés sur la mer.

La Valette.

Le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL *doit se trouver chez tous les correspondants du* **Petit Journal**, *sans exception.*

MŒURS MARITIMES

Une exécution capitale dans la marine anglaise en 1810

Dans les moments d'angoisse où le spectre de l'invasion française venait troubler le sommeil de ses gouvernants, l'Angleterre ne dédaignait pas de recourir aux moyens les plus sommaires et les plus vexatoires pour compléter les équipages de ses bâtiments de guerre.

Dans les ports de mer, on voyait alors fréquemment des détachements de marins armés parcourir les rues sous la conduite d'un officier ou d'un simple midshipman, pénétrer dans les cabarets et les lieux publics, enlever l'ivrogne le verre à la main ou le cabaretier derrière son comptoir et faire main basse sur tous les gens, quels qu'ils fussent, susceptibles de rendre des services sur les vaisseaux de Sa Gracieuse Majesté. Telle était l'abominable institution de la presse, qui a laissé de si fâcheux souvenirs chez nos voisins.

Fait piquant et qui confirme une fois de plus l'apologue connu de la paille et de la poutre, la verve britannique se répandait à la même époque en illustrations représentant des conscrits français qui, solidement ficelés et la mine déconfite, rejoignaient la grande armée sous l'œil terrible des gendarmes de Napoléon.

Des règlements féroces pouvaient seuls maintenir la discipline dans des équipages ainsi formés. Les châtiments corporels, parmi lesquels le légendaire chat à neuf queues tenait une large place, étaient appliqués avec une rigueur impitoyable et, parfois, avec des raffinements de barbarie absolument révoltants.

Nous trouvons un témoignage curieux de ces procédés dignes d'un autre âge dans les souvenirs d'un soldat d'origine allemande, embarqué comme *marine*, à la fin des guerres du Premier Empire, sur un vaisseau de la flotte de la Méditerranée : il s'agit d'une exécution capitale dont les détails répugnants soulèveraient les cœurs les moins sensibles.

Un matelot de l'un des bâtiments de l'escadre s'était livré à des voies de fait sur la personne d'un supérieur. L'usage, d'accord avec les règlements, exigeait qu'il fût condamné à mort.

Comme le condamné s'était de nouveau et à plusieurs reprises rendu coupable de graves infractions à la discipline, l'amiral, pour faire un exemple éclatant en présence de toute la flotte, décida qu'il subirait sa peine de la façon la plus rigoureuse et périrait *« sous le fouet de la flotte »*.

Au jour fixé pour l'exécution, un coup de canon prévint dans la matinée que le moment de l'expiation était arrivé, et le pavillon de justice, rouge sang, fut hissé sur le vaisseau amiral.

Le condamné entendit sur son bâtiment lecture du jugement et fut rayé de la liste de l'équipage après que le bâton de justice eût été rompu au-dessus de sa tête.

On le descendit ensuite dans le grand canot et on le ligotta solidement, à peu près nu, sur une grande croix de bois.

Pendant ce temps, un signal avait donné l'ordre à tous les bâtiments sur rade de détacher chacun trois canots armés vers le bâtiment du condamné.

Le canot du bourreau en tête, manœuvrant avec une imposante lenteur comme s'il s'agissait d'un cortège funèbre, cette immense flottille de 156 embarcations s'arrêta successivement devant chacun des 50 bâtiments de la flotte. A chaque arrêt le crucifié était hissé à bord et, en présence de l'équipage, recevait vingt coups de fouet. Le bruit des tambours et des fifres étouffait ses cris.

Longtemps avant la fin du trajet le supplicié avait rendu l'âme ; et, lorsque tout fut terminé, seul, un squelette lamentable pendait sur la croix dégouttante de sang.

La nuit venue, cette dépouille informe fut jetée par-dessus bord.

C'est ainsi qu'à l'aurore du XIX[e] siècle, le peuple qui avait le premier proclamé chez lui le principe de la liberté individuelle traitait encore ses matelots.

G. Fayolle.



Un soldat de marine anglais en 1810

LA PÊCHE A LA SARDINE

Un article paru dans nos colonnes [1] a appris aux lecteurs du *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial,* les différentes phases de la pêche à la sardine, mais ce que cet article ne disait pas, c'est ce que gagnent les marins qui pratiquent ce dur métier.

Un bateau sardinier est monté en général par cinq ou six hommes, dont un mousse.

Le bateau appartient presque toujours à l'un d'eux, qui en est le patron.

L'équipage n'a pas d'appointements fixes, il est à la part : il gagne plus ou moins suivant que la pêche est plus ou moins fructueuse.

Mais comme, depuis deux ou trois ans, la sardine tend à s'éloigner des côtes de France, les gains de nos marins pêcheurs décroissent de jour en jour.

Les uns attribuent cette disparition de la sardine à la présence permanente de poissons voraces ; les autres, à l'infléchissement progressif du Gulf-Stream, dont les eaux tempérées retiennent les petits poissons au large. Du reste, tout le monde se rappelle la détresse qui s'est abattue sur les vaillantes populations bretonnes en 1900 et 1901.



La rentrée au port des pêcheurs de sardines

La rareté du poisson a bien eu, il est vrai, une répercussion sur son prix de vente, mais ce dernier n'a pas crû dans des proportions suffisantes. En 1898-99, pendant la saison, un bateau rentrait au port avec une moyenne de 3 à 4,000 sardines qui se vendaient de 18 à 20 fr. le mille. En 1903, l'équipage du même bateau s'estimait heureux quand il rapportait 800 à 1,000 sardines à raison de 40 à 43 fr. le mille.

Ceux qui, l'été dernier, ont fait des pêches de cette sorte étaient des privilégiés.

Combien ai-je vu de sardiniers revenir avec quelques poissons seulement, et encore, quand ils voulaient les vendre, les usiniers les refusaient parce qu'ils étaient trop gros et d'un emboîtage difficile. Les modestes pêcheurs à la ligne de nos rivières sont enchantés quand le hasard leur permet de relever un gros poisson, les sardiniers ne demandent au contraire que de la sardine de petite taille.

Pour en revenir au gain journalier du pêcheur de sardines, voici les bases sur lesquelles il peut être décompté.

Supposons un équipage de cinq hommes, dont le patron, propriétaire du bateau.

Ce dernier commencera par prélever, sur le gain total, la part du bateau, évaluée à la moitié ou aux deux tiers, suivant les conventions particulières.

Si l'on estime le fruit de la pêche à 200 francs par semaine, chaque homme peut donc toucher de 20 à 25 francs pour ses sept jours de travail sur lesquels il devra encore verser 3 p. 100 à la Caisse des invalides de la Marine pour sa pension de retraite.

Mais si, pour les marins de l'équipage, on se trouve en face d'un bénéfice très modeste mais certain, il n'en est pas de même à l'égard du patron qui est obligé d'entretenir son bateau, les voiles, ses filets et surtout d'acheter la rogue dont le prix augmente toujours.

La rogue est l'appât destiné à attirer la sardine.

Pour le patron, les semaines se soldent souvent par un déficit, surtout quand la mer inclémente fait subir quelque avarie à son bateau.

Le métier de pêcheur est donc bien rude, mais l'atavisme est si grand parmi les populations bretonnes que, malgré tous les dangers de l'Océan, malgré les deuils qui ont affligé leur jeunesse, tous les enfants, de Granville à Lorient, veulent l'embrasser et croiraient déroger s'ils se livraient à une autre profession.

PIERRE HŒDIC.

(1) Voir le n° 3.



Le débarquement du poisson

LE « CONDÉ »

Le 12 Août s'embarquait, à bord du *Condé*, la commission permanente d'essais, composée de l'amiral Philibert, président ; des ingénieurs en chef de première classe Aurous et Gayde du mécanicien-inspecteur Caralp des capitaines de frégate Serres et Moreau ; du commandant Lalune.

Le bâtiment était commandé par le capitaine de vaisseau Aubin.

Le programme, établi par la commission, a été exécuté sous la direction du mécanicien principal Sauvageot, assisté exclusivement du personnel du bord. Les machines et les chaudières sont d'une puissance de 20,500 chevaux.

Voici le programme des essais, qui ont eu une durée inusitée jusqu'ici :

Essais de consommation avec deux machines à la combustion de 52 kilos; avec une machine à 52 kilos ; avec trois machines à 75 kilos et 10,000 chevaux; essais de vitesse à 75 kilos avec deux et trois machines, essais de puissance d'une durée de 3 heures à 155 kilos et 20,500 chevaux ; expériences d'artillerie, de mouillage, de sondage, etc.

C'est donc un essai de plus de cent heures consécutives de marche à des allures très variées, que vient de subir le *Condé* ; le fonctionnement des machines et des chaudières du type Niclausse a été parfait pendant cette dure épreuve, avec des résultats supérieurs à ceux des essais de recette. Des expériences de ce genre prouvent que le personnel du bord pourrait être substitué à celui des ports pour les essais des bâtiments. La marine y trouverait une certaine économie, tout en se plaçant dans les conditions de fonctionnement pratique. R.

NOTRE TABLE DES MATIÈRES

A la fin de l'année, le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, donnera une *table des matières.*

A L'OFFICIEL

Guerre

Réserve et Territoriale

Nominations

INFANTERIE

Au grade de lieut.-colonel. — MM.: 9e rég. terr. d'inf., Rougeot, chef de bat. d'inf. terr. (serv. des places de Paris); 10e rég. terr. d'inf., Henriot, chef de bat au corps; 11e rég. terr. d'inf., Platel, chef de bat. d'inf. terr. (serv. des places de Paris); 34e rég. terr. d'inf., Labeaume, chef de bat. au 104e rég. de même arme ; 47e rég. terr. d'inf., Poupelier, chef de bat. au 50e rég. de même arme ; 48e rég. terr. d'inf., Jeudy, chef de bat. au 106e rég. de même

arme ; 65e rég. terr., Roy, chef de bat. d'inf. en retr.; 70e rég. terr., Marmillot, chef de bat. au corps (dépôt); 73e reg. terr., Roudière, chef de bat. au 86e rég. de même arme ; 74e rég. terr., Lovisi, maj. de rés. au rég. d'inf. de la Rochelle; 77e rég. terr., Galiot, dit Gaillot, chef de bat. au 20e rég. de même arme ; 101e rég. terr., Salel, chef de bat. d'inf. en retr.; 139e rég. terr., Herment, chef de bat. d'inf. en retr.; 142e rég. terr., Poymiro, lieut.-col. d'inf. en retr.; serv. des ch. de fer et des ét., Pansard et de Goislard de Monsabert, lieut.-col. d'inf. en retr.

Au grade de chef de bat. — MM.: 10e rég. terr., Richon, cap. au corps ; 12e rég. terr., Masson, cap. au 16e rég. de même arme ; 15e rég. terr., Sommier, cap. au 117e rég. de même arme ; 18e rég. terr., Bédouin, cap. au 79e rég. de même arme, et Lésy, cap. terr. au rég. d'inf. de Rouen-Nord ; 20e rég. terr., Alif, chef de bat. d'inf. en retr.; 34e rég. terr., Laurent, cap. terr. au rég. d'inf. de Dreux ; 37e rég. terr., de Franciosi, cap. de rés. au rég. d'inf. de Rouen-Sud ;

39e rég. terr., Fouquet, cap. au 40e rég. de même arme ; 46e rég. terr., Bourguignon, cap. au 45e rég. de la même arme ; 50e régiment territor., Mast, cap. au 102e rég. de la même arme ; 51e rég. terr., Drevaux, chef de bataill. d'inf. en retr.; et Corneau, cap. au 76e rég. de même arme ; 52e rég. terr., Bullet, chef de bat. d'inf. en retr.; 55e rég. terr., Farges, chef de bat. d'inf. en retr.; 58e rég. terr., Gouthier, chef de bat. d'inf. en retr.; 63e rég. terr., Jamin, chef de bat. d'inf. en ret.; 66e rég. terr. Bonifay, cap. de rés. au rég. d'inf. de Tours ; 73e rég. terr., Dumoutier, cap. au 80e rég. de même arme ; 77e rég. terr., Lucas, chef de bat. d'inf. en retr., et Gobillot, cap. terr. au rég. d'inf. de Saint-Lô;

79e rég. terr., Christmann, cap. terr. au rég. d'inf. de Blois ; 82e rég. terr., Bonnesœur, cap. de rés. au rég. d'inf. d'Ancenis, et Cavailler, cap. de rés. au rég. de la Roche-sur-Yon ; 86e rég. terr., Scordel, cap. au 31e rég. de même arme ; 88e rég. terr., Nolot, cap. au 30e rég. de même arme ; 90e rég. terr., Quentin, cap. au corps ; 91e rég. terr., Charageat, chef de bat. d'inf. en retr., et Delalande, cap. au 97e rég. de même arme ; 93e rég. terr., Minvielle, cap. au corps ; 97e rég. terr., Desombre, chef de bat. d'inf. en retr.; 99e rég. terr., Latapie de Balaguier, chef de bat d'inf. en retr.;

100e rég. terr., Penchenat, chef de bat. d'inf. en retr.; 101e rég. terr., Perret, cap. au 109e rég. de même arme ; 104e rég. terr., Planche, chef de bat. d'inf. en retr.; 106e rég. terr., Martin, cap. de rés. au 14e bat. de chass.; 119e rég. terr., Bréban, cap. de rés. au rég. d'inf. de Privas ; 122e rég. terr., Lambin, chef de bat. d'inf. en ret .; 124e rég. terr., Chimala, chef de bat. d'inf. en retr.; 132e rég. terr., Py, chef de bat. d'inf. en retr., et Oudard, cap. au 57e rég. de même arme ; 133e rég. terr., Petit, cap. terr. au rég. d'inf. de Montauban ; 136e rég. terr., Louis, chef de bat. d'inf. en retr.; 137e rég. terr., Hervé, chef de bat. d'inf. en retr.; 138e rég. terr., Arnould, cap. de rés. au rég. d'inf. de la Rochelle ;

139e rég. terr., Noullet, chef de bat. d'inf. en retr.; 140e rég. terr., Devigne, cap. de rés. au rég. d'inf. de Mont-de-Marsan ; 141e rég. terr. Jeuné, chef de bat. d'inf. en retr.; 142e rég. terr., Lamagdelaine, chef de bat. d'inf. en ret.; 3e bat. terr. de chass., Hugues, chef de bat. d'inf. en retr.; service des pl. de Paris, Baillet et Baudenne, cap. audit serv.; 52e rég. terr. (dépôt), Pouteaux, chef de bat. d'inf. en retr.; 81e rég. terr. (dépôt), Hay de Slade, chef de bat. d'inf. en retr.; 121e rég. terr. (dépôt), Guitard, chef de bat. d'inf. en retr.; serv. spéc. du terr., de Champflour, ex-chef de bat. d'inf. terr.; Pignon, cap., aff. auxdits serv.; Lauthe et Giorgi, chef de bat. en retr.;

Serv. d'ét.-maj., Conquéré de Montbrison, Péchard et François, cap. audit service ; serv. des ch. de fer et des étapes, Paloc, chef de bat. d'inf. en retr.; Dézermaux, Laurent, Prévost et Waldmann, cap. affect. audit service.

Au grade de cap. — MM.: 9e rég. terr., Coquelet, lieut. au corps ; Poiriers, lieut. au 29e rég. de même arme; 3e rég. terr., Deligne, lieut. au corps; Maroniez, lieut. au 4e rég. de même arme ; Dehée, lieut. terr. au rég. d'inf. de Valenciennes ; 5e rég. terr., Villette, lieut. au corps ; 6e rég. terr., Frémaux et Lerouge, lieut. au corps ; 7e rég. terr., Bellan, Laigle et Lorillot, lieut. au corps ; Ridoux et Wersinger, lieut. au 4e; Lefèvre, lieut. au 5e; Cosset et Gros, lieut. au 1er rég. de même arme ; Lemercier, lieut. de rés. au 12e bat. de chass.;

8e rég. terr., de Bergh, Thomas, Plouy, lieut. au corps ; Dewitte, lieut. au 1er; Pic, lieut, au 63e rég. de même arme ; Trévis, lieut. de rés. au rég. d'inf. de Rouen-Nord, et Imbert de la Phalecque, lieut. de rés. au 147e rég. d'inf.; 9e rég. terr., Moreau, lieut. de rés. au rég. d'inf. de Laon; 10e rég. terr., Grozo, lieut. au corps, et Carvaillo, lieut. au 142e rég. de même arme ; 11e rég. terr., Leclerc, lieut. au corps, et Lenglen, lieut. au 29e rég. de même arme ; 12e rég. terr., Heyman, lieut. au 3e rég.; Dugrit et Prudhon, lieut. au 13e rég. de même arme ; 13e rég. terr., Morin, lieut. de rés. au rég. d'inf. de Compiègne ; 14e rég. terr., Weill, lieut. au corps ; Moret, Vauquelin, lieut. au 10e; Vivien, Durand, lieut. au 13e; Desclève, lieut. au 15e, et Mottay, lieut. au 130e de même arme ;

15e rég. terr., Gaudry, lieut. de rés. au rég. d'inf. de Laon ; Demazure, lieut. au corps ; 16e rég. terr., Goudemand, lieut. au corps ; Godet, lieut. au 15e, et Darrifourcq, lieut. au 141e rég. de même arme ; 17e rég. terr., Fouquet, Labbé, lieut. au corps ; Liberge, lieut. au 73e rég. de même arme ; 18e rég. terr., Delaporte, lieut. rés. au rég. d'inf. de Lisieux ; Sangnier, lieut. au corps, et Champenois, lieut. au 63e rég. de même arme ; 20e rég. terr., Zimmermann, Patrix, Lecam, Houdayer, Delom de Mézerac et Braconnier, lieut. au corps ; 21e rég. terr., Charles, lieut. de rés. au rég. d'inf. de Rouen-Nord ; 22e rég. terr., Morière, lieut. au 17e rég. de même arme, 23e rég. terr., Morin, lieut. au corps ;

24e rég. terr., Rostaing, lieut. au 23e rég. de même arme; Le Grand, lieut. au 17e reg. de même arme, et Baillache-Lamothe, lieut. de rés. au rég. d'inf. de Lisieux ; 25e rég. terr., Lhoste, lieut. de rés. au rég. d'inf. de Mamers ; Bayle et Savarit, lieut. au 26e rég. de même arme ; 26e rég. terr., Colin et Letellier, lieut. au corps ; 27e rég. terr., Barbey, David et Pichard, lieut. au corps ; 28e rég. terr., Tamburini, lieut. au corps ; 29e rég. terr., Toutain et Vaffier, lieut. au corps ; 30e reg. terr., Gault et Yvon, lieut. au corps ; 31e rég. terr., Cirou, Desgardes et Paoli, lieut. au corps ;

32e rég. terr., Dalesme et Sédille, lieut. au corps ; 33e rég. terr., Dugué, lieut. au 35e rég. de même arme ; 35e rég. terr., Bernard, lieut. au corps ; 36e rég. terr., Caplin, Faivre et Spiégel, lieut. au corps ; 37e rég. terr., Gaudet, Mélard, lieut. au corps ; Thiot, lieut. au 30e rég. de même arme ; Matin, lieut. au 35e rég. de même arme et Dame, lieut. terr. au rég. d'inf. de Fontainebleau ; 38e rég. terr., Bruneau, lieut. au corps ; Griette, lieut. au 131e rég. de même arme ; Gouget, lieut. de rés. au 1er rég. de zouaves, et Davet, lieut. de rés. au rég. d'inf. d'Antibes ; 39e rég. terr., Husson, lieut. au corps ; Dufay, lieut. de rés. au rég. d'inf. de Blois, et Thiberge, lieut. au 15e rég. de même arme ;

40e rég. terr., Ollier, lieut. au corps ; Carne, lieut. de rés. au rég. d'inf. d'Orléans ; Saglier, lieut. de rés. au 22e bat. de chass.; Boucher, lieut. au 114e ; Comte, lieut. au 155e, et Desportes, lieut. au 117e rég. de même arme ; 41e rég. terr., Salmon, lieut. au 42e rég. de même arme ; 42e rég. terr., Chaudy, lieut. au corps ; Dez, lieut. au 46e rég. de même arme ; Carel et Levasseur, lieut. au 7e bat. terr. de chass.; Huguenv, lieut. de rés. au 10e bat. de chass.; 52e rég. terr., Dédet et Guilleminot, lieut. au corps; Grault, lieut. au 113e; Giraud, lieut. au 119e rég. de même arme ;

47e rég. terr., Rostain, lieut. au corps ; Privé, lieut. au 114e; Oriol, lieut. au 118e rég. de même arme ; Mathon, lieut. de rés. au rég. d'inf. de Béziers ; 44e rég. terr., Dervogne, lieut. au corps ; Loupot, lieut. au 114e; Géhendez,

Le croiseur russe « **NOVIK** », dont les dépêches japonaises annoncent la perte

au 115e rég. de même arme ; Crozet, lieut. au 1er bat. terr. de chass., et Geoffroy, lieut. de rés. au 19e bat. de chass.; 45e rég. terr., Migeot, Larquet, Réghem, Gentil, lieut. au corps, et Marret, lieut. au 113e rég. de même arme ; 48e rég. terr., Marchand (Antoine) et Mottart, lieut. au 46e rég. de même arme ; 50e rég. terr., Zeller, lieut. de rés. au rég. d'inf. de Vesoul, et Borey, lieut. au corps ;

51e rég. terr., Lhéritier, Pierson, Trivier et Bulland, lieut. au 43e rég. de même arme ; 43e rég. terr., Perrut, Parisot, Loutz et Dietsch, lieut. au corps ; 53e rég. terr., Ubel, Magnus, Laroche, Bloch, lieut. au 54e rég. de même arme ; Brésilley, lieut. au 103e rég. de même arme, et Odobey, lieut. de rés. au rég. d'inf. de Lons-le-Saunier ; 54e rég. terr., Millerin, lieut. au corps ; 55e rég. terr., Son, Schreiber, Gobin et Bordenave, lieut. au corps ; 56e rég. terr., Appleton, Ballaz, Guillot, Héritier, lieut. au corps ; Toussaint, lieut. au 76e rég. de même arme ; 57e rég. terr., Letivalet, Morin, Pitois, lieut. au corps, et Barraux, lieut. au 105e rég. de même arme ;

58e rég. terr., Jobin, lieut. de rés. au 1er rég. de zouaves ; 59e rég. terr., Lory et Loudot, lieut. au corps ; 60e rég. terr., Baud et Guillemin, lieut. au corps ; 61e rég. terr., Vinadelle, lieut. de rés. au rég. d'inf. de Cosne ; Sancenot, Saglio et Finestre, lieut. au corps ; 63e rég. terr., Perrot et Sauzay, lieut. au corps ; 64e rég. terr., Vacher, Bonnard et Larchevèque, lieut. au 62e rég. de même arme ; 65e rég. terr., Carcat et Hartmann, lieut. au 66e rég. de même arme ; Herbinière, lieut. au 70e rég. de même arme ; 67e rég. terr., Mestayer et Pellée, lieut. au corps ; Devillard, lieut. au 68e rég. de même arme ; Huet, lieut. de rés. au rég. d'inf. de Tours ; 68e rég. terr., Jaulin, lieut. au corps ;

69e rég. terr., Rigot (Henry), Coumans, lieut. au corps ; Debray, lieut. au 28e, et Safflet, lieut. au 71e rég de même arme ; 70e rég. terr., Braud, lieut. au corps ; 71e rég. terr., Moron, de Quetrebarbes et Chesneau, lieut. au corps ; 72e rég. terr., Pineau et Foucault, lieut. au corps ; Véran, lieut. au 71e rég. de même arme ; 73e rég. terr., Folliet, lieut. au 43e; Barincou, Bassét, Deshéraud, Ehrmann et Henry, lieut. au 78e r. de même arme ; 74e r. terr., Robillard, lieut. de rés. au rég. d'inf. de Saint-Brieuc ; 75e rég. terr., Bemelmans, lieut. au 78e rég.; Gambey et Vautier, lieut. au 77e rég. de même arme ;

76e rég. terr., Despeaux, Martinet et Monchâtre, lieut. au corps ; Trichet, lieut. au 74e rég. de même arme, et Turlan, lieut. de rés. au 1er rég. de zouaves ; 77e rég. terr., Corbin, lieut. au 79e rég. de même arme ; 79e rég. terr., Juteau, lieut. au corps ; 80e rég. terr., Charpentier, lieut. terr. au rég. d'inf. de Saint-Lô, et Houel, lieut. au 23e rég. de même arme ; 81e rég. terr., Durand-Gasselin, Vaissière, Visonneau, lieut. au corps ; Lhermitte, lieut. de rés. au rég. d'inf. d'Angers, et Cathala, lieut. au 110e rég. de même arme ; 82e rég. terr., Bernard, Couchot, Datin et Ginoux, lieut. au corps ;

83e rég. terr., Goguet et Gomichon des Granges, lieut. au corps ; 84e rég. terr., Aubry, Giguet, Joffrion, Letailleur, Poirier-Coutansais, lieut. au corps ; Ringel, cap. d'inf. terr. démiss.; 85e rég. terr., Bondonneau, Bourget, Gaultier, Guenlffet et Second, lieut. au corps ; 86e rég. terr., Mamy, lieut. de rés. au rég. d'inf. de Quimper ; 87e rég. terr., Chevillotte (J.-M.), Chevillotte (R.-M.), et Vaudin, lieut. au corps ; 88e rég. terr., Lelong, lieut. au corps ; 89e rég. terr., Charreyron, Grauet, Biard dit Godefroy, lieut. au corps, et Blanchard, lieut. de rés. au rég. de Limoges ;

90e rég. terr., Raynaud, lieut. au corps ; 91e rég. terr., Chauvat, lieut. au corps ; 92e rég. terr., Pichard, lieut. au corps ; Canard, lieut. au 93e de même arme ; 93e rég. terr., Daniel, Roche, Katz, lieut. au corps ; 94e rég. terr., Baraud, lieut. au corps ; Létang, lieut. au 91e rég.; Nicolle et Raballet, lieut. au 93e de même arme ; 95e rég. terr., Plessier et Jaillet, lieut. au corps ; 96e rég. terr., Baillion, Chassain, lieut. au corps ; Borel et Montazaud, lieut. au 91e rég. de même arme ; 97e rég. terr., Boyer, lieut. terr. au rég. d'inf. de Riom ; 98e rég. terr., Gassies, Chazard, Bordillon, Bayle, lieut. au corps ; Jeannin, lieut. au 97e rég. de même arme ;

99e rég. terr., Lavilatte, lieut. au 97e rég. de même arme ; Serre, Picot et Mitton, lieut. au 98e rég. de même arme ; 100e rég. terr., Daude et Chausson, lieut. au corps ; Varcollier, lieut. au 105e rég. de même arme ; 101e rég. terr., Coucharière, lieut. de rés. au rég. d'inf. du Puy ; 102e rég. terr., Marcoux, lieut. au corps ; 103e rég. terr., Grand, Mioland, Darnat et Bizot, lieut. au corps ; 104e rég. terr., Forest et Déchelette, lieut. au corps ; Flachat, lieut. d'inf. terr. (serv. spéc. du terr.); 106e rég. terr., Rozeron, lieut. au 110e rég. de même arme ; Jarsaillon, lieut. de rés. au rég. d'inf. de Grenoble, et Allard, lieut. au 4e bat. terr. de chass.;

107e rég. terr., Moret, Maizier, Lavaivre, lieut. au corps, et Auzias-Turenne, lieut. au 105e rég. de même arme ; 108e rég. terr., Guigues, Blanc et Braemer, lieut. au corps ; 111e rég. terr., Long et Allier, lieut. au 110e rég. de même arme ; 112e rég. terr., Perrin et Brissac, lieut. au corps ; Nové-Josserand et Nicod, lieut. au 109e rég. de même arme ; 113e rég. terr., Rossi, Gasquet et Nicolas, lieut. au corps ; 114e rég. terr., Battaglini, lieut. au 115e rég. de même arme ; Maurisier, lieut. au 5e; Bergasse, lieut. au 6e; Isnard, lieut. au 7e bat. terr. de chass., et Combarnoux, lieut. de rés. au rég. d'inf. de Digne ; 115e rég. terr., Benoit, Bonnet, Gaubert, lieut. au corps, et Astier, lieut. de rés. au rég. d'inf. de Marseille ;

116e rég. terr., Santini, cap. d'inf. en retr., et Rocca-Serra, lieut. au corps ; 117e rég. terr., Bounaure de la Payrille, Desdier, Doutreleau, lieut. au corps, et Marcellin, lieut. de rés. au rég. d'inf. de Nîmes ; 118e rég. terr., Méjean, lieut. au corps ; Méritan, lieut. au 114e rég. de même arme, et Couillaud, lieut. terr. au rég. d'inf. de Nîmes ; 119e rég. terr., Balloffet, Montpeyroux, lieut. au 106e rég.; Cadot, lieut. au 107e rég.; Germain, lieut. au 109e rég.; Sangouard, au 111e rég.; Rémy, lieut. au 58e rég. de même arme ; Boulud et Tombel, lieut. au 3e bat. terr. de chasseurs ;

120e rég. terr., Chaigne, lieut. au corps ; 145e rég. terr., Berlie, lieut. au corps ; 121e rég. terr., Aïn, Cavailler, Donnadieu, lieut. au corps ; Berthomieu, lieut. au 125e rég. de même arme ; 122e rég. terr., Mercier, lieut. de rés. au rég. d'inf. de Montpellier ; 123e rég. terr., Blanchart, Bonnet, Boisaubert et Louy, lieut. au corps ; 125e rég. terr., Bourjade, Raymond, Sabatier, lieut. au corps ; 126e rég. terr., Thibaut, lieut. au corps ; 127e rég. terr., Serre, Vidal, lieut au corps ; Senescail, lieut. de rés. au rég. d'inf. de Carcassonne ; 128e rég. terr., Gaillard, Gensse, Olombel, Sagnes, Salamon et Trouan, lieut. au corps ; 129e rég. terr., Baritaud, Lafon et Prost, lieut. au corps ; 130e rég. terr., Boué et Carasset, lieut. au corps ; 131e rég. terr., Choquart, Franceschi et Lesage, lieut. au corps ; 132e rég. terr., Mathey, lieut. de rés. au rég. d'inf. de Montauban ;

134e rég. terr., Dubarry et Maurel, lieut. au corps ; 135e rég. terr., Gorgy, lieut. au 125e rég. de même arme; 136e rég. terr., Brusson et Chanut, lieut. au corps ; 137e rég. terr., Benon et Niox, lieut. au corps ; 138e rég. terr., Baudry et Morel, lieut. au corps ; 139e rég. terr., Lambert-Gimey, lieut. terr. au rég. d'inf. de Libourne ; 140e rég. terr., Marty, lieut. au corps ; 141e rég. terr., Le Clerc de Fresne, Tastet, lieut. au corps ; Boureau, lieut. au 140e, et Coloubie, lieut. au 143e de même arme ; 142e rég. terr., Labrauste et Serres, lieut. au corps ; Pontien, lieut. de rés. au rég. d'inf. de Bayonne ; 143e rég. terr., Labastie et Pédégaits, lieut. au corps ; 144e rég. terr., Gabarrot, lieut. au corps ;

3e bat. terr. de chass., Morin-Pons, lieut. au 1er de ces bat.; 5e bat. terr. de chass., Angelvin, lieut. au corps ; à la disp. de M. le gén. comm. le 19e corps, Bertrand, lieut. au 1er; Lescure, lieut. au 6e ; Moll et Mutzig, lieut. au 7e; Delaye, lieut. au 13e bat. terr. de zouaves ; Feuillebois, lieut. de rés. au 1er rég. de zouaves ; à la disp. de M. le gén. comm. la div. d'occup. de Tunisie, Casanova et Heurteau, lieut. de rés. au 4e rég. de zouaves, et Antoine, lieut. au 15e bat. terr. de zouaves ; serv. spéc. du terr. de

la 7e rég., Saillard, lieut. aff. auxdits serv.; serv. spéc. du terr. de la 20e rég., Denis, lieut. aff. auxdits serv.; serv. d'ét.-maj., Bricaud de Verneuil, Cassagnade, Déron. Duchemin, Duhamel, Guespin, Hoffet et Noël, lieut. audit serv.; serv. des chem. de fer et des étap., Gugenheim, Minard, Rivoire et Tharlet, lieut. audit service.

Au grade de lieutenant — 1° Sont promus au grade de lieutenant et maintenus dans leur affectation, les sous-lieutenants dont les noms suivent :

4e rég. territ., MM. Goutierre ; 5e rég. territ., Comès et Macquet ; 6e rég. territ., Carlier ; 7e rég. territ., Butor, Denimal, Loorius et Luciani ; 8e rég. territ., David ; 9e rég. territ., Bonnet, Lérondeau, Théodon et Watticaux ; 10e rég. territ., Denizard ; 11e rég. territ., Dehérain et Rieffel ; 12e rég. territ., Arger et Onfroy ; 13e rég. territ., Dauphin et Fourès.

Rég. d'inf. de Laon, Borde et Martinet ; 15e rég. territ., Leriche, Méresse et Quoniam ; rég. d'inf. de Péronne, M. Marseille ; 16e rég. territ., Boisseau, Cazier, Grauwin, Plisson et Robert ; 17e rég. territ., Bouchon ; 18e rég. territ., Le Tourneur ; 20e rég. territ., Vignac ; 21e rég. territ., Oricelli ; 22e rég. territ., Babo ; 24e rég. territ., Bourdie, Satie et Thomas ; 25e rég. territ., Beluche, Blanc, Renard et Saprin ; 26e rég. territ., Collin et Menuet ; 27e rég. territ., Bellagamba, Dieudonné, Jacquinot et Moullec ; 28e rég. territ., Moreau et Pommier ; 30e rég. territ., Charpentier, Dangueuger, Gauthier et Truchon ; 31e rég. territ., Blin (J.-E.), Blin (P.-F.), Déchery, Fétizons et Lalanne ; 33e rég. territ., Bardin et Grus ; 34e rég. territ., Brossard et Doigneau ; 36e rég. territ., Charpentier, Faucillon et Philippon.

37e rég. territ., Amiot, Depré, Renaut et Viault ; 38e rég. territ., Bicheron, Cribier, Cuny et Dentan ; 39e rég. territ., Barbier ; 40e rég. territ., Lejeune et Wattel ; 44e rég. territ., Bourcier, Chalouby et Harmel ; 45e rég. territ., Benoit, Guinot, Noël et Rémy ; rég. de Châlons-sur-Marne, Hérard et Lefèvre ; 48e rég. territ., Couvreur, Houille et Watta ; 42e rég. territ., Beyer et Petitjean ; 52e rég. territ., Arbellot et Mayeur ; 47e rég. territ., Barjau, Garnier, Kiehl et Huot ; rég. de Belfort, L'Epée ; 49e rég. territ., Gaffré et Lebland ; 50e rég. territ., Demange, Simon et Corberand.

Rég. de Langres, Paillet ; 51e rég. territ., Bonnet et Petit ; 43e rég. territ., Didier, Cottiau et Dareau ; 53e rég. territ., Miconnet, Picaud-Jeunet, Thévenin et Tissot ; 54e rég. territ., Cosson, Husson, Pelloux et Saint-Ginest ; rég. de Bourg, Baudry et Cadot ; 55e rég. territ., Berger, Coullet, Gallet, Gatheron, Meyer, Montravers et Morel ; rég. de Belley, Allemand ; 56e rég. territ., Baure, Berthelet, Bertrand, dit Camitaude, Cornaton et Fougerolle ; 58e rég. territ., Minot et Plaisant ; 59e rég. territ., Hortala ; 60e rég. territ., Coiffard ; 61e rég. territ., Meynié, Ondet et Touron ; 62e rég. territ. d'inf., Chassaigne et Katz ; 63e rég. territ., Avenati, Clunet et Desgigot ; 64e rég. territ., Bereau.

67e rég. territ., Candellé, Destreilles et Lerolle ; 69e rég. territ., Cordeau et Deruelle ; 70e rég. territ., Marguin ; 72e rég. territ., Baille, Breton et Cosset ; 73e rég. territ., Barbier, Challemel, Delavigne, Pelletier et Classe ; 74e rég. territ., Haas ; 75e rég. territ., Guynot de Bismenu, de Larue et Marel ; 77e rég. territ., Clouard, Fromont et Gavoille ; rég. d'inf. de Saint-Malo, Guénot ; 78e rég. territ., Chéhu, Cornu et Deverge ; 79e rég. territ., Cordier ; 80e rég. territ., Lefèvre et Raisin ; 81e rég. territ., Lanays, Guérin, Guillou, Magrès, Rousseau et Soil ; 82e rég. territ., Dubos, Gauchet, Guignard, Lejeune et Peretti ; 83e rég. territ., Guégneau, Lecoq et Victoire ; 84e rég. territ., Tardieux ; 85e rég. territ., Leriche, Seronge et Roffidal ; 86e rég. territ., Bougrier, Danguy des Deserts, Gayet, Le Berre, Richard, Rouleau et Vallée ; 87e rég. territ., Bonté, Brillats et Pic.

88e rég. territ., Dannery et Le Plat ; 89e rég. territ., Martin du Puytizou ; rég. d'inf. de Guéret, Vajou ; 93e rég. territ., Chaussade et Forestier ; 94e rég. territ., Boucherie ; 97e rég. territ., Aubinaud et Bigoudat ; 98e rég. territ., Chataignier ; 99e rég. territ, Chazeau, Monier, Nugeyre, Tardif et Vaury ; 100e rég. territ., Brevière, Grenouiller et Jacomy ; 101e rég. territ., Aubertot ; 102e rég. territ., Blanc, Rey et Roumeau ; 103e rég. territ., Chenevière, Massardier et Pernot ; 104e rég. territ., Passerieu ; 107e rég. territ., Baud ; 109e rég. territ., Barbier ; 110e rég. territ., Lagier ; 111e rég. territ., Gilles et Léouzon.

112e rég. territ., Butin, Dreyfus et Feuillère ; 114e rég. territ., Hermelin, Lamboulet et Aurran ; 117e rég. territ., Bassaget, Randon du Grolier et Rey ; 119e rég. territ., Berthaud et Josserand ; 120e rég. territ., Blanco, Duhamel-Grandprey et d'Hugues ; 121e rég. territ., Calvié, Rouzaud et Touren ; 122e rég. territ., Alba ; 123e rég. territ., Chauvin et Pailloux ; 124e rég. territ., Brouillet ; 126e rég. territ., Ascola, Garrigue, Labauquès, Roup, Serradell et Etchegoyen ; 127e rég. territ., Amigues, Bergerot, Donadille et Lignères ; 128e rég. territ., Moreau ; 129e rég. territ., Bernadet, Garach, Mothes et Pouget ; 130e rég. territ., Brochard, Dagnac et Martal ; 131e rég. territ., Burc et Deltour ; 135e rég. territ., Balech, Coustau, Crosnier, Esquiro, Ferry, Périsset et Peyron ; 136e rég. territ., Launet et Richard.

137e rég. territ., Guiet et Lacroix ; 139e rég. territ., Clémenceau, Kromm et Marmouget ; 140e rég. territ., Pouyanne et Rosenfeld ; 141e rég. territ., Barbazan, Carrère, Courtiau et Montel ; 142e rég. territ., Duclos, Larrieu, Perrin et Récalt ; 143e rég. territ., Poeydaban ; 144e rég. territ., Laurens ; 5e bat. territ. de chass., Alland et Lécuyer ; 6e bat. territ. de chass., Creté, Dutar, Hansotte ; 7e bat. territ. de chass., Braun, Lebègue-Manoyer et Millet ; 4e bat. territ. de zouaves, Doussot et Sipière ; 6e bat. territ. de zouaves, Clot et Vidal ; 7e bat. territ. de zouaves, Charrier ; 8e bat. territ de zouaves, Lagrange et Mathey ; 9e bat. territ. de zouaves, Deschamps ; 11e bat. de zouaves, Coste et Julien ; 12e bat. territ. de zouaves, Clad, Moreau et Mairesebille ; 13e batt. territ. de zouaves, Bonellé et Philibert ; 15e bat. territ. de zouaves, Jacquier, Ruprich-Robert et Sof. A la disposit. des t. col. : Beauverie, Dagenès et Grange.

Serv. spéc. du territ. : Magné de La Londe, Delater, Barjot, Girard, Falabrègue, Platet, Portal, Raynaud et Ribo.

Serv. des chem. de fer et des étapes : Baudry, Denis, Dreyfus, de Hansy, Hérard, Dabey, Laffitteau, Le Cornu, Linon et Piot.

2° Sont nommés ou promus au grade de lieutenant et affectés aux corps ci-après désignés, les officiers dont les noms suivent :

15e rég. territ., MM. Philipps, s.-lieuten. au 28e rég. de même arme ; 30e rég. territ., Morits et Thirion, s.-lieuten. au 114e rég. de même arme ; 35e rég. territ., Cogniard, s.-lieut. au 64e rég. de même arme ; 53e rég. territ., Etcheto, lieut. d'inf. démiss. ; 86e rég. terr., de Lacger-Camplong, lieut. d'inf. démiss. ; 102e rég. territ., Griffon, s.-lieut. au 103e rég. de même arme. 115e rég. territ., Guion, s.-lieut. au 121e rég. de même arme ; 145e rég. territ., Fraissinet, lieut. d'inf. démiss. ; 13e rég. territ. (dépôt), Puff, s.-lieut. au 11e rég. de même arme. A la disp. de M. le gén. comm. le 19e corps, Claude, lieut. d'inf. territ. démiss.

CAVALERIE (RÉSERVE)

Au grade de chef d'esc. de rés. — MM. : 23e drag., Grasset, chef d'esc. de cav. en retr. ; serv. des chem. de fer et des étapes, de Bouillé, chef d'esc. de cav. retr. ; serv. des chem. de fer et des étapes, de Gouyon de Beaufort, chef d'esc. de cav. retr.

Au grade de cap. de rés. — MM. : Caval. de Tunisie, Delestang, cap. de cav. retr. ; 2e huss., Charcelay de la Roberdière, cap. de cav. démiss. ; 2e chass., Leroulx de la Ville, lieut. de rés. au 15e drag. ; 5e huss., Huguet, lieut. de rés. au 19e chass. ; 12e huss., Papet, lieut de rés. au 14e hussards.

Au grade de lieut. de rés. — MM. : 6e drag., Aymer de la Chevalière, lieut. de cav. démiss. ; 15e drag., Goubeau, lieut. d'inf. démiss. ; 3e huss., Virmoux, lieut. de cav. démiss. ; 10e drag., de Castellane, sous-lieut. de rés. au rég. ; 1er drag., Lavanarde, sous-lieut. de rés. au rég. ; 3e cuirass., Meynis de Paulin, sous-lieut. de rés. au rég. ; serv. des ch. de fer et des étapes, Daunis, sous-lieut. de rés. (ch. de fer et des étapes) ; 5e drag., Le Grand, s.-lieut. de rés. au rég. ; 26e drag., de Treil de Pardailhan, s.-lieut. de rés. au rég. ; 5e drag., Trumet de Fontarce, s.-lieut. de rés. au rég.

9e chass., Montfort-Lafarge, s.-lieut. de rés. au rég. ; 29e drag., Dollé, s.-lieut. de rés. au rég. ; 25e drag., Thomas, s.-lieut. de rés. au rég. ; serv. des ch. de fer et des étapes, Bacot, s.-lieut. de rés. (ch de fer et des étapes) ; 4e huss., Flamant, s.-lieut. de rés. au rég. ; 1er huss., Sâtre, s.-lieut. de rés. au rég. ; 3e chass., Boniface, s.-lieut. de rés. au rég. ; 9e chass., Cavirol, s.-lieut. de rés. au rég. ; 7e drag., Raoul-Duval, s.-lieut. de rés. au rég. ; 29e drag., de Valicourt, s.-lieut. de rés. au rég. ; 7e huss., Couspeire, s.-lieut. de rés. au rég. ; 9e huss., Meunier, s.-lieut. de rés. au rég. ; serv. d'ét.-maj., Rossignol, sous.-lieut. de rés. (état-major).

3e drag., de Coniac, s.-lieut. de rés au rég. ; 17e drag., Durand, s.-lieut. de rés. au rég. ; 5e chass. d'Afr., Thomas, s.-lieut. de rés. au rég. ; 10e chass., Barbat du Closel, s.-lieut. de rés. au rég. ; 9e huss., Carbonnel, s.-lieut. de rés. au rég. ; 8e drag., Arnould, s.-lieut. de rés. au rég. ; 4e drag., Luizet, s.-lieut. de rés. au rég. ; 11e huss., de Roulet, sous-lieut. de rés. au rég. ; 4e drag., François, s.-lieut. de rés. au rég. ; 1er huss., Paris de Treffond d'Avancourt, s.-lieut. de rés. au rég. ; 16e chass., de Maurès de Malarite, s.-lieut. de rés. au rég. ; 10e huss., Meyzounial, s.-lieut. de rés. au r. ; 4e drag., Rességnier, s.-lieut. de réserve ; 3e huss., Marconnet, s.-lieut. de rés. au rég. ; col. de la Cochinchine, Fournier, s.-lieut. de rés. (Cochinch.) ; 10e drag., de Solages, s.-lieut. de rés. au rég. ; Ecole mil. prépar. de cav., de Gouvenain, s.-lieut. de rés. (Ecole mil. prépar. de cavalerie) ;

26e drag., de Secondat de Montesquieu, s.-lieut. de rés. au rég. ; 7e chass., Mars, s.-lieut. de rés. au rég. ; 15e drag., Chapuis, s.-lieut. de rés. au rég. ; 10e drag., Sarda, s.-lieut. de rés. au rég. ; 2e drag., Duchez, s.-lieut. de rés. au rég. ; 1er chass. d'Afr., Lapierre, s.-lieut. de rés. ; 2e cuir., Daumesnil, s.-lieut. de rég. au rég. ; 5e drag., Loisson de Guinaumont, s.-lieut. de rés. au rég. ; 13e huss., Le Prévost de la Moissonnière, s.-lieut. de rés. au rég. ; 13e huss., de la Noue, s.-lieut. de rés. au rég. ; 11e huss., Paoli, s.-lieut. de rés. au rég. ; 12e drag., Pottecher, s.-lieut. de rés. au rég. ; 13e huss., Beust, s.-lieut. de rés. au rég. ; serv. d'état-major, Jullien, s.-lieut. de rés. (serv. d'ét.-maj.) ; 25e drag., Andrieu, s.-lieut. de rés. au rég. ; 6e drag., Elie de Beaumont, lieut. de cav. démiss.

Au grade de sous-lieut. de rés. — MM. : 1er chass., Dimey, adj. de cav. retr. ; 2e huss., Védrine, adj. de cav. retr. ; 11e huss., Boudier, adj. de cav. retr. ; 10e huss., Mère, adj. de cav. retr. ; 17e drag., Perrier, anc. s.-off. de cav. ; 12e drag., Mazerand, anc. s.-off. de cav. ; 14e drag., Gilot, anc. s.-off. de cav. ; 15e drag., de Guilhemanson, anc. s.-off. de cav. ; 21e drag., Clément de Civry, anc. s.-off. de cav. ; 22e drag., de Maistre, anc. s.-off. de cav. ; 24e drag., Avice de Bellevue, anc. s.-off. de cav. ;

24e drag., Bernard, anc. s.-off. de cav. ; 24e drag., de Lanète David de Floris, anc. s.-off. de cav. ; 24e drag., Martin, anc. s.-off. de cav. ; 1er chass., Hug de Larauze, anc. s.-off. de cav. ; 13e chass., Pagès, anc. s.-off. de cav. ; 16e chass., Regnault de Savigny de Moncorps, anc. s.-off. de cav. ; 19e chass., Armagnac, anc. s.-off. de cav. ; 20e chass., Streur, anc. s.-off. de cav. ; 21e chass., Dumas, anc. s.-off. de cav.

21e chass., de Saluces, anc. s.-off. de cav. ; 1er huss., Compin, anc. s.-off. de cav. ; 1er huss., Mahot de la Quérantonnais, anc. s.-off. de cav. ; 2e huss., Lefèvre, anc. s.-off. de cav. ; 7e huss., Grimaudet de Rochebouët, anc. s.-off. de cav. ; 21e chass., Guilleux, anc. s.-off. de cav, 7e huss., de Villardi de Montlaur, anc. s.-off. de cav. ; 10e huss., Chaumet, anc. s.-off. de cav. ; 13e huss., Huchet de Quénetain, anc. s.-off. de cav. ; 18e drag., de Fry, anc s.-off. de cav.

CAVALERIE (TERRITORIALE)

Au grade de lieutenant-colonel. — Serv. des chem. de fer et des étapes : M. Dupré, chef d'esc. de cav. terr. du serv. des chem. de fer et étapes ; serv. des chem. de fer et étapes : M. Perrin, lieut.-col. de cav. retr.

Au grade de chef d'escadrons. — Serv. des ch. de fer et étapes : M. Péchin, maj. de cav. retr. ; serv. éventdes rem. : M. Saint-Poulof, chef d'esc. retr. ; serv. évent. des rem. : M. Sénépart, chef d'esc. retr. ; serv. évent. des rem. : M. Moitrier, chef d'esc. retr. ; serv. évent. des rem. : M. Doncœur, chef d'esc. retr.

Au grade de capitaine. — Serv. des chem. de fer et étapes : M. Becker, cap. de cav. retr. ; serv. évent. des rem. : M. de la Bourdonnaye (H.-C.-E.-M.), cap. de cav. retr. ; serv. évent. des rem. : M. de la Rochefoucauld de Liancourt, cap. de cav. retr. ; serv. évent. des rem. : M. Siméon, cap. de cav. retr. ; serv. évent. des rem. : M. Bittard-Ducluzeau, cap. de cav. retr. ; serv. évent. des rem. : M. de Peytes de Montcabrié, cap. de cav. retr. ; serv. évent. des rem. : M. Vial, cap. de cav. ret. ; serv. évent. des rem. : M. de la Bourdonnaye (H.-J.-M.-J.-A.), cap. de cav. démiss.

18e région, esc. terr. de drag. : M. des Rieux de la Villoubert, cap. de cav. retr. ; 5e région, esc. terr. de cav. lég. : M. Monnier, cap. de cav. démiss. ; serv d'ét.-maj. : M. Bonneville de Marsangy, lieut. de cav. terr. du serv. d'ét.-maj. ; serv. évent. des rem. : M. Lacroix, lieut. de cav. terr. du serv. des rem. ; serv. d'ét.-maj. : M. de Wangen de Géroldseck, lieut. de cav. du serv. d'ét.-maj. ; 9e région, esc. terr. de drag. : M. Le Guay, lieut. de cav. terr. à la même région.

Au grade de lieutenant. — Serv. évent. des rem. : M. Labrouche, lieut. de cav. démiss. ; serv. évent. des rem. : M. Decoux, s.-lieut. de cav. terr. du serv. des rem. ; serv. des chem. de fer et étapes : M. Joubert, s.-lieut. de cav. terr. du serv. des chem. de fer et étapes ; 5e région, esc. terr. de drag. : M. Douvet, s.-lieut. de cav. terr. à la même rég. ; serv. des chem. de fer et étapes : M. Lapeyre, s.-lieut. de cav. terr. du serv. des chem. de fer et étapes ; serv. d'ét.-maj. : M. Blazy, s.-lieut. de cav. terr. du serv. d'ét.-maj. ; serv. des chem. de fer et étapes : M. Lefèvre-Pontalis, s.-lieut. de cav. terr. du serv. des chem. de fer et étapes.

ARTILLERIE (RÉSERVE)

Au grade de lieutenant en second. — MM. Flambert et Messager, du 15e rég. ; Gris et Jovignot, du 16e rég. ; Henry-Lepaute, Pichot et Serra, du 17e rég. ; Dartigue, du 18e rég. ; Bourdillon, Maurice et Philopal, du 19e rég. ; Caillaud, du 20e rég. ; Lepeu et Procop, du 21e rég. ; Almayrac, Dangereux et Villemur, du 23e rég. ; Seurot, du 24e rég. ; Humbert, du 25e rég. ; Cody et Godey, du 26e rég. ; Bosquillon de Genlis, Cousin, Douchy, Journez, Poisson et Sauvageon, du 27e rég. ; Nettre, du 28e rég. ; Crépin, Destrez et Eclancher, du 29e rég. ; Mignot, du 30e rég. ; Baubion, Mohin, Olivier, du 31e rég. ; Bouteron de Nervo et Raffard, du 32e rég. ; Daubron et Laedlein, du 33e rég. ; Beauval, du 35e rég. ; Gros, du 36e rég. ; Rolland, du 37e rég. ; Fraissinet et Roger, du 38e rég. ; Friès, du 40e rég. ; Hallier, du 1er bataillon ; Chevalet, du 2e bataillon ; Lespinats, du 3e bataillon ; Baude, Debray et Neltner, du 4e bataillon ; Gérard, du 5e bataillon ; Guicherd et Ressiga-Vacchini-Battetini, du 6e bataillon ; Jaban et Mouchot, du 7e bataillon ; Courtin, Féret, Gasquet et Henry, du 9e bataillon ; Latil et Mialhe, du 10e bataillon ; Barret, du 11e bataillon.

Champin et Coulbeuf, du 12e bataillon ; Delbosc d'Auzon, du 13e bataillon ; Carra, du 13e bataillon (batt. de Corse) ; Lassalle, du 14e bataillon ; Esatblie, du 15e bataillon ; Boivin et Potron, du 16e bataillon ; Boissaye, Brachet et Roubaudi, du 17e bataillon ; Chaufour, Jourde et Lefèvre, du 18e bataillon ; Jaquemet, de la 3e comp. d'ouvriers ; Mignot-Mahon, de la 10e comp. d'ouvr. ; Jourdain, Domange, Conillot-Clément, Gérard, Gin et Bret, de l'état-major particulier.

Meurdra, du service d'état-major ; Bonnetain, du serv. des chemins de fer et des étapes.

Tous ces lieutenants sont maintenus dans leur corps ou services.

Au grade de sous-lieutenant. — Les adjudants retraités : Marchal, classé au 6e rég. ; Colin, classé au 39e rég. ; Bargeton, mis à la disposition du gén. commandant le 19e corps d'armée ; Lavergne, classé au 21e rég.

Les maréchaux des logis de réserve : Pontet, classé au 21e rég. ; Fleury, classé au 8e rég. ; Le Gouvello de la Porte, classé au 7e rég. ; Monbailly, classé au 10e rég. ; Diffloth, classé au 16e rég. ; Fontana, classé au 32e rég. ; Bettevy, classé au 1er bat (gr. de Dunkerque) ; Bazaille, classé au 40e rég. ; Wallon, classé au 36e rég. ; Chapelié, classé au 3e bataillon ; Bondon, classé au 14e bataillon ; Hachette, classé au 4e bataillon.

Hyon, classé au 1er bat. (gr. de Dunkerque) ; Courtois de Viçoze, classé au 23e rég. ; Marteau, classé au 5e bat. ; André, classé au 15e rég. ; Durand, classé au 28e rég.

ARTILLERIE (TERRITORIALE)

Au grade de chef d'escadron. — Les chefs d'escadron d'art. retraités : Maumet, affecté au serv. d'état-major ; Bertet, classé au groupe territ. du 21e rég. ; Meillet, classé à l'ét.-maj. part. (fonderie de Bourges) ; Marquet, classé au groupe territ. du 22e rég.

Les capitaines d'art. territ. : Fontaine, des serv. spéc. du territ., maintenu ; Garressus, du groupe territ. du 1er rég., classé à l'ét.-maj. part. (direct. de Belfort) ; Martignon, du groupe territ. du 21e rég., classé au groupe territ. du 31e rég. ; Morel, du groupe territ. du 12e bat., classé à l'ét.-maj. part. (direct. de Briançon) ; Johannet, du groupe territ. du 16e bat., classé au groupe territ. du 4e bat. pour le commander.

Au grade de capitaine. — Les capitaines d'artillerie retraités : Patureau, cl. au gr. territ. du 32e rég.; Rioufol, cl. au gr. territ. du 23e rég.; Camus, cl. à l'ét.-maj. part. (dir. de Verdun) ; Blondeau, cl. à l'ét.-maj. part. (direct. de Grenoble).

Les lieutenants d'artillerie territoriale : Groupe territ. du 1er bat., Balança, du gr. territ. du 2e bat.; du 2e bat., Varlet, Marix et Lambert, maint.; du 9e bat., Nillus, maint.; du 11e bat., Capuran et Soulliard, maint.; du 14e bat., Descas, maint.; du 16e bat., Mathieu, maint.; du 1er rég., Gaudry et Narjoux, maint.

Gr. territ. du 2e rég.: Camus, maint.; du 6e rég., Mourraille, maint.; du 7e rég., Moret, maint.; du 10e rég., Chevalier, maint.; du 11e rég., Hellard, du groupe territ. du 22e rég.; du 12e rég., Ader et Labussière, maint.; du 13e rég., Millot, maint.; du 21e rég., Mignot et Laumond, maint.; du 24e rég., Batsale, maint.; du 26e rég., Gallin, maint.; du 27e rég., Hilst, maint.; du 29e rég., Speyer, maint. du 37e rég., Valentin et Chanvin, maint.; du 38e rég., Jouin, maint.; du 39e rég., Fourgaut, maint.; du 40e rég., Gallice, maint.

Ét.-maj. partic., Prévost, de la direct. de Versailles; Beaugrand, Demenge et Mirc, du serv. des forges, maint.; Serv. des chemins de fer et des étapes, Chardonnet et Raffour, maint.

Au grade de lieutenant. — Les sous-lieutenants : Gr. territ. du 1er bat. Chevallier ; du 2e bat., Antzenberger, Beaucher, Boc, Dubrule, Dupont, Jonville, Potié et Rouilly; du 4e bat., Brouet et Fordoxel ; du 6e bat., Compagnon et Durand ; du 7e bat., Duringe, Kermorgant, Reville et Tournemelle ; du 8e bat., Naël et Raguet ; du 9e bat., Gleize, Grosdemange et Vandel; du 13e bat., Deydon et Sicard ; du 14e bat., Damas, Heff et Mailhac ; du 15e bat., Fouché, Marie et Sarazin; du 16e bat., d'Arnaud, de Goldschmidt, Puthet et Rieu ; du 17e bat., Catlet ; du 18e bat., Adolphe et Gény.

Gr. territ. du 1er rég., Canat, Gardye de la Chapelle, Raimbert, Rouard, Teterger et Valette; du 2e rég., Gloxin, Sillan, Vareilles et Valasau ; du 3e rég., Carles, Leenhardt, Versepuy et Vuillier ; du 5e rég., Cuchet, Fontaine et Jacquemont ; du 6e rég., Crouzet et Sanoner; du 7e rég., Leroux ; du 9e rég., Almayrac, Chanut, Coquinet, Estrabaut, Forestier, Grés et Huc ; du 10e rég., Cardon, Denise, Maufroy, Pinet, de Roquefeuil et Vallée ; du 11e rég., Allix, Benoist, Brémard et Canu ; du 12e rég., Courtois, du 13e rég., Ader, Dobois, Morin et Villepastour; du 15e rég., Duchanoy, Lanthiez, Nicodème et Simonard ; du 16e rég , Esnault, Ferry et Pellet ; du 17e rég., Bernheim et Fournier ; du 18e rég., Balguerie et Triaire ; du 19e rég., Abric de Fenouillet, Accarias, Doüay et Jauffret; du 20e rég., Birochau, Chouanard, Malapert et Ozoux ; du 21e rég., Delavallade et Garrigat.

Gr. territ. du 22e rég., Aubert, Avenelle, Domange, Fessat et Iché ; du 23e rég., Berseille, Dufrèche et Lecourt ; du 24e rég., Charmet et Rey ; du 25e rég., Amsler ; du 26e rég., Grooters et Lebrault, du 27e rég.: Clair, Colin, Dreyfus, Revault et Saint-Guily : du 28e rég., Feuillâtre, Neuville, Rebut et Tourte; du 29e rég., Schlienger ; du 31e rég., Carel, Grenet, Lardin, Pailliard, Turenne et Sailly ; du 32e rég., Appert, Desombre, Moussette et Raoul ; du 33e rég., Breuille, Darvogne, Leix, Leroy et Sèvre ; du 34e rég., Picq et Villanova ; du 36e rég., de Billy, Bourcier, Saint-Chaffray, Gillier, Pouillevet et de Raousset-Soumabre.

Gr. territ. du 37e rég., Bertier, Couturier, Guillon, Humelin, Plichon, Riéder et Wurtz; du 38e rég., Bénard, Defly-Dieudé, Jacquemet, Nauton-Fourteu et Penchinat ; du 39e rég., Lacoste et Mousseaux; du 40e rég., Colson, Raimbert et Varin.

État-major particulier : Cazal, Deshayes, Fauveau, Lambert, Monsservin et Villie. — Service d'état-major : Azaïs et de Fontenay. — Service des chemins de fer et des étapes : Barthelmot, Bloch, Roche et Taravet. — Serv. spéc. du territ. : Lévy.

Tous ces officiers sont maintenus à leur corps ou service.

Au grade de sous-lieutenant. — Les adj. d'art. retraités : Hattner, classé au gr. territ. du 4e bat.; Glas et Lacoste, classés au gr. territ. du 1er rég.; Petit, classé au gr. territ. du 15e rég.; Gaston, classé au gr. territ. du 18e rég.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE L'ARTILLERIE (TERRITORIALE)

Au grade d'officier d'administration principal du service de l'artillerie. — Les officiers d'administration principaux retraités: Benoist, aff. à la direction de Reims (ann. de Longwy) ; Chatry, aff. au dépôt du mat. d'art. de Clermont (ann. de Moulins) ; Huot, aff. au dépôt du mat. d'art. de Toulouse.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe du service de l'artillerie. — L'off. d'adm. de 1re cl. de l'art. colon. retr. Decampeaux, aff. à l'at. de const. de Douai.

Les officiers d'adm. de 1re cl. retraités: Geyer, aff. à la dir. de Perpignan ; Renaudin, aff. à la dir. de Vincennes.

Au grade d'officier d'administration de 2e classe du service de l'artillerie. — L'off. d'adm. de 2e cl. en retr. Barbary, aff. à l'at. de const. de Tarbes ; l'off. d'adm. de 2e cl. d'art. colon. en retr. Guillot, aff. à la direct. de la Rochelle.

Au grade d'officier d'administration contrôleur d'armes de 1re classe. — Les off. d'adm. contr. d'armes de 1re cl. retr. Baptiste, aff. à la dir. de Vincennes ; Gaultier, aff. à la dir. de Cherbourg.

Au grade d'officier d'administration contrôleur d'armes de 2e classe. — Les off. d'adm. contr. d'armes de 2e cl. retr., Demeure et Pichon, aff. à la manuf. d'armes de Saint-Étienne.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES (RÉSERVE)

Au grade de lieutenant en 2e de réserve. — Les sous-lieutenants de réserve : Brousse, du 17e esc.; Bardon, du 18e; de Métivier, du 12e; Verchère, du 6e; Pigache, du 3e; Freymond, du 11e; Bidault, du 19e; Morin, du 12e; David, du 15e; Desseaux, du 5e; Carville, du 16e; Autissier, du 19e; Papillon, du 2e; Carruette, du 1er; Brun, du 16e; Delefortrie, du 2e; Pagès, du 13e.

Tous ces lieutenants sont maintenus à leur escadron.

Au grade de lieutenant de réserve. — Les adjudants territoriaux : Gasselié, classé au 13e esc. ; l'adj. de rés. Pradal, classé au 15e esc. — Les maréchaux des logis de rés. : Becci, classé au 4e esc.; Le Roux, classé au 10e; Frichou, classé au 18e; Allaire, classé au 13e. — Le mar. des log. territ. Dumond, classé au 16e esc.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES (TERRITORIALE)

Au grade de chef d'escadron. — Le cap. Bretenaiche, du 6e escadr. terr. Maint. audit escadr. pour le commander.

Au grade de capitaine. — Les lieutenants : 1er escadr. terr., Boulanger et Claude ; 2e escadr. terr. Lefebvre, du 19e escadr. terr.; 3e escadr. terr., Quesneville, du 19e esc. terr.; 6e escadr. terr., Durand, du 20e escadr. terr.; 7e esc. terr., Marchand ; 12e escadr. terr., de Lagrange-Labaudie; 14e escad. terr. Chalard, du 13e escadr. terr.; 16e escadr. terr., Marty et Langlade, du 17e escadr. terr.; 17e escadr. terr., Redach.

Au grade de lieutenant. — 1er escadr. terr. Martin; 3e escadr. terr., Desbois ; 5e escadr. terr., d'Hotel et Lechien; 7e escadr. terr., Ganimède et de Vauréal ; 8e esc. terr., Boulez, Charollais et Ragot; 9e escadr. terr., Bonneville, Kabelguen et Piault; 11e escadr. terr., Petit; 12e escadr. terr., Le Roux ; du 12e escadr. terr., Dieudonné et Quéreillac, du 18e escadr.; 14e escadr. terr., Henriot ; 15e escadr. terr., de Loye et Teulade-Cabanes;

16e escadr. terr., Dupy, Escaffre et Ferry; 17e escadr. terr., Lagorce et Weiss; 18e escadr. terr., Goudineau; 20e escadr. terr., Gerson. Services spéciaux du territoire, M. Sarrazin, ex-lieut. du train terr.

Au grade de sous-lieutenant.—MM. Giacobbi, adj. retr. classé au 3e escadr. terr.; Gibert, s.-off. terr., classé au 15e escadr. terr.; Buisson, s.-off. terr. classé au 15e escadr. terr. (Algérie) ; Thomas, s.-off. terr., classé au 2e escadr. terr.

GÉNIE (RÉSERVE)

Au grade de colonel de réserve.—M. Aubry de la Noë, col. du gén. en retr.

Au grade de chef de bataillon de réserve. — M. Devrez, chef de bat. du gén. en retr.

Au grade de capitaine de réserve. — MM. Fouillade, lieut. de rés. au 5e rég.; Mourgnot, lieut. de rés. au 2e rég.; Bochet, lieut. de rés. à l'ét.-maj. part. du génie; Aucouturier, lieut. de rés. au 5e rég.; Quinquet, lieut. de rés. au 3e rég.; de Willot-Beauchemin, lieut. de rés. au 2e rég.

Au grade de lieutenant de réserve. — MM. Tarriot, lieut. du génie démiss., aff. au 2e rég.; Bernis, lieut. du génie démiss.., aff. au 6e rég.; Guichard, s.-lieut. de rés. au 5e rég.; Gennequin, s.-lieut. de rés. au 5e rég.; Richon, s.-lieut. de rés. au 5e rég.; Olimpe, s.-lieut. de rés. au 5e rég.; Chauvisé, s.-lieut. de rés. au 6e rég.; Langlade, s.-lieut. de rés. au 5e rég.; Cantournel, s.-lieut. de rés. au 7e rég.; Ricard, s.-lieut. de rés. au 1er rég.; Mallet, s.-lieut. de rés. au 1er rég.; Clerget, s.-lieut. de rég. au 5e rég.; Mauvernay, s.-lieut. de rés. au 4e rég.; Hainaut, s.-lieut. de rés. au 5e rég.; Alfassa, s.-lieut. de rés. au 5e rég.; Gache, s.-lieut. de rés. au 1er rég.;

Kiener, s.-lieut. de rés. au 5e rég.; Villoutreix, s.-lieut. de rés. au 5e rég.; Chardonneau, s.-lieut. de rés. au 6e rég.; Bonnell, s.-lieut. de rés. au 7e rég.; Lecointe, s.-lieut. de rés. au 5e rég.; Marcaut, s.-lieut. de rés. au 5e rég.; Martin, s.-lieut. de rés. au 5e rég.; Brunel, s.-lieut. de rés. au 5e rég.; Georges, s.-lieut. de rés. au 5e rég.; Dufour, s.-lieut. de rés. au 3e rég.; Périaux, s.-lieut. de rés. au 5e rég.; Mathiot, s.-lieut. de rés. au 5e rég.; Pétavy, s.-lieut. de rés. au 4e rég.; Duvivier, s.-lieut. de rés. au 6e rég.; Roume, s.-lieut. de rés. au 7e rég.; Bazin, s.-lieut. de rés. au 6e rég.; Sarrau, s.-lieut. de rés. au 2e rég.; Breaud, sous-lieut. de rés. au serv. d'ét.-maj.; Vigne, s.-lieut. de rés. au 4e rég.; Blandin, s.-lieut. de rés. au 6e rég.; Flanneau, s.-lieut. de rés. au 6e rég.; Brull, s.-lieut. de rés. au 6e rég.; Juliot, s.-lieut. de rés. au 6e rég.

Au grade de sous-lieutenant de réserve. — MM. Castet, s.-lieut., élève du génie, démiss., aff. au 2e rég.; Portet, s.-lieut., élève du génie, démiss., aff. au 2e rég.; Boulangé, s.-off. de rés. aff. au 1er rég.; Labbé, s.-off. de rés., aff. au 4e rég.; Espagne, s.-off. de rés., aff. au 5e rég.; Monin, s.-off. de rés., aff. au 5e rég.; Jullien, s.-off. de rés., aff. au 4e rég.; Chamoux, s.-off. de rés., aff. au 4e rég.; Baroen, s.-off. de rés., aff. au 1er rég.; Letourneur, s.-off. de rés., aff. au 5e rég.; Bouchez, s.-off. de rés., au 1er rég.; Marion, s.-off. de rés., aff. au 6e rég.; Martin, s.-off. de rés., aff. au 7e rég.; Massonneau, s.-off. de rés., aff. au 5e rég.

GÉNIE (TERRITORIALE)

Au grade de lieutenant-colonel. — MM. Baldenweck, chef de bat. du gén. terr.; Barois, ing. de 1re cl. des ponts et chauss.

Au grade de chef de bataillon. — MM. Courhis, chef de bat. du gén. en ret.; Renard, chef de bat. du gén. en ret.; Dosse, chef de bat. du gén. en ret.; Capel, cap. au 11e bat. terr. du gén.; Monin, cap. au 8e bat. terr. du gén.; Petit, cap. au 15e bat. terr. du gén.

Au grade de capitaine. — MM. Delacourcelle, ing. ordinaire des ponts et chauss.; Henry, lieut. au 9e bat. terr. du gén.; Renouleaud, lieut. au 18e bat. terr. du gén.; Danloup, lieut. au 5e bat. terr. du gén.; Clerget, lieut. au 8e bat. terr. du gén.; Ducharne, lieut. au 19e bat. terr. du gén.; Jusseaume, lieut. au dépôt terr. du 6e rég. du gén.; Rogier, lieut. au 6e bat. terr. du gén.; Charpentier, lieut. au 21e bat. terr. du gén.

Au grade de lieutenant. — MM. Heina, ex-sous-chef de sect. dans le serv. de la tél. milit.; Lavalette, s.-lieut. au 21e bat. terr. du gén.; Servolles, s.-lieut. au 21e bat. terr. du gén.; Corret, s.-lieut. au 1er rég. du gén.; Jobst, s.-lieut. au 10e bat. terr. du gén.; Joly, s.-lieut. au dépôt terr. du 1er rég. du gén.; Laroche, s.-lieut. au 21e bat. terr. du gén.; Ducaronge, s.-lieut. au 7e bat. terr. du gén.; Trijasse, s.-lieut. au 16e bat. terr. du gén.; Levêque, sous-lieut au 21e bat. terr. du gén.; Weber, s.-lieut. au 4e du gén.

Au grade de sous-lieutenant. — MM. Salle, ancien sous-officier ; Fay, anc. s.-officier; Vittet, anc. s.-officier.

Au grade d'officier d'administration principal. — MM. Dufour, off. d'adm. princ. du gén. en ret.; Chalain, off. d'adm. princ. du gén. en retr.; Lepage, off. d'adm. princ. du gén. en retr.; Humbert, off. d'adm. princ. du gén. en retr.; Monouri; sous-ing. de 2e cl. des ponts et chauss.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe. — MM. Richard, off. d'adm. de 1re cl. du gén. en retr.; Marcelis, off. d'adm. de 1re cl. du gén. en retr.; Rollin, off. d'adm. de 1re cl. du gén. en retr.; Rames, cond. de 1re cl. des ponts et chauss.

Au grade d'officier d'administration de 3e classe. — MM. Honoré, lieut. terr. d'inf. dont la démission est acceptée ; Hérouard, cond. de 3e cl. des ponts et chauss.; Vinet, cond. de 4e cl. des ponts et chauss.; Fruchard, cond. de 4e cl. des ponts et chauss.

CADRES AUXILIAIRES DU SERVICE DE L'INTENDANCE

Au grade de sous-intendant militaire de 3e classe. — 2e tour, recrut. : Lescuyer, chef de bat. d'inf. territ. h. c., inspect. des eaux et forêts, armée territ.; 1er tour, avanc. : Petit, adj. à l'int. du cadre auxiliaire, armée territ.

Au grade d'adjoint à l'intendance. — 2e tour, recrut.: Normand, off. d'adm. de 2e cl. des bur. de l'int., cadre auxil., armée territ.; 1er tour, avanc. : Thorel, attaché de 1re cl. à l'int., armée territ.; 2e tour, recrut., à défaut, avanc. : Norès, attaché de 1re cl. à l'int., rés.; 1er tour, avanc. : de Gourden, attaché de 1re cl. à l'int., armée territ.; 2e tour, recrut., à défaut, avanc. : Busoni, attaché de 1re cl. à l'int., rés.; 1er tour, avanc. : Degouet, attaché de 1re cl. à l'int., armée territ.; 2e tour, recrut., à défaut, avanc. : Cherbonneau, att. de 1re cl. à l'int., rés.

Au grade d'attaché de 1re classe. — 1er tour, avanc. : Racine, att. de 2e cl., rés.; 2e tour, recrut., à défaut, avanc. : Ducreux, att. de 2e cl., armée territ.; 1er tour, avanc. : Perreau, att. de 2e cl., rés.; 2e tour, recrut., à défaut, avanc. : Levaché, att. de 2e cl., rés.; 1er tour, avanc. : Joba, attaché de 2e cl., rés.; 2e tour, recrut., à défaut, avanc. : Toran, att. de 2e cl., rés.

Au grade d'attaché de 2e classe. — Papillon, serg. de rés. d'inf., rés.; Roussel, serg. de rés. d'inf., rés.; Neuburger, serg. de rés. des troupes d'adm., rés.; Beyrand, off. d'adm. de 3e cl. des bur de l'int., cadre auxil., armée ter., Bonneau, serg. de rés. d'inf., rés.; Caous, serg. de rés. d'inf., rés.; de Bauffremont-Courtenay, serg. de rés. des troupes d'adm., rés.; de Saint-Aubert, serg. de rés. d'inf., rés.; Delcroix, s.-lieut. de rés. d'art., rés.; Deflesselle, serg. de rés. d'inf., rés.; Bardenat, off. d'adm. de 3e cl. des bur. de l'int., cadre auxil., rés.; Anglade, serg. de rés. d'inf., rés.; Fabre, serg. de rés. des troupes d'adm., rés.; Bayard, serg. de rés. d'inf., rés.; Aubry, serg. de rés. d'inf., rés.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe. — *Subsistances.* — Les off. d'adm. de 2e cl. : Péronnet, Herber, Gaudin, Gautier, Mercier, Colliot, Pacot, armée territ.

Habillement et campement. — Gaguet, off. d'adm. de 2e cl., rés.

Au grade d'officier d'administration de 2e classe. — *Bureaux de l'intendance.* — Les off. d'adm. de 3e cl.: Barbot, rés.; Guéroult, Chaudesolle, Gilliot, Tyrbas de Chambéret, Couve, Guillain, armée territ.; Husson, rés.; Fressin, Probet, Coutant, Contal, Feydeau, Richard, armée territ.; Lejeune, rés.; Fourdrinoy, Bickert, Perreau, Dreuilhet, Perrot, Pauphilet, armée territ.;

Tètefort, rés.; Guilbert, Recurt, Gauthier, Dehove, Girardin, armée territ.; Brun, rés.; Guillemet, Wattier, Brouchier, d'Aygurande, Dubée, Clément, Manuel, Bouchet, Raux, Basselier, Clauzy, Augé, armée territ.; Cazalens, Reclus, Dupont, Maubeuge, Coupeau, Dehray, Malsert, Garcin, Chevalier, Beaudoin, rés.; Audibert, Marcus, de Saint-Jacques, Cusset, Bosq, Esteulle, Lamarche, Toupet, armée territ.; Gaultier, Biquet, rés.; Rémond, Chanteau, armée territ.

Subsistances. — Les off. d'adm. de 3e cl.: Gandon, Le Blanc, Comère, Wach, Guillou, Berbiguier, Moutenet, Marand, Valley, Duval, Foucault, Renard, Plasson, Dauzat, Pezé, Tocquard, Deneux, armée territ.; Lecœur, rés.; Bonnet, Cinq, Franck, Loubaut, Mérat, Garnier, Berthier, armée territ.; Rebuffi, rés.; Crotte, Samuel, Loriette, Ponthus, Viron, Legrand, Duval, Gabrielli, Salomon, Dupuis, armée territ.; Camuzat, rés.; Jarriant, armée territ.; Eldin, Clerc, rés.; Rocher, Toutal, armée territ.; Perroux, rés.; Beguey, Catoire, armée territ. ; Desvigne, rés.; Carneau, armée territ.; Berty, rés.; Carret, Thimel, armée territ.

Habillement et campement. — Les off. d'adm. de 3e cl. : Klein, armée territ.; Courtehoux, rés.; Casterès, Bizouard, Guilmain, Vignal, armée territ.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES (RÉSERVE)

Au grade de vétérinaire en 2e de réserve. — Les aides-vétérinaires de réserve dont les noms suivent : Dhers Berthod, Larchevêque, Barrère, Poulaine, Monicole, Filliol, Blanchy, Crouzel, Leplanquais, Chaput, Texier, Lecointre, Bouret, Pernet, Pommier.

Au grade d'aide-vétérinaire de réserve. — Julien, Sausseau.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES (TERRITORIALE)

Au grade de vétérinaire en 2e. — Les aides-vétérinaires de l'armée territoriale dont les noms suivent, savoir : Muller, Deltil, Gloux, Collas, Passet, Mersey, Largeteau, Ceremonie, Daire, Simard, Amat, Lebrasseur, Ferrey, Driard, Bouscatel, Dumont, Goisson, Vaudescal, Bin, Lescut, Dumont, Mullet, Jolly, Boisserie.

GENDARMERIE

A l'emploi et au grade de chef d'escadron (services spéciaux du territoire). — MM. Santinacci, chef d'esc. de gend. en retr.; Bertrand, cap. de gend. en retr.

A des emplois de capitaine (service de remplacement). MM. Dupac, cap. de gend. en retr.; Michel, cap. de gend. en ret.; Neau, cap. de gend. en retr.

CORPS DES INTERPRÈTES MILITAIRES

Au grade d'officier interprète de 2e classe. — Les officiers interprètes de 3e classe de l'armée territoriale : Peter, Coste, Thirion.

SCORPS DES OFFICIERS D'ADMINISTRATION DES SERVICE D'ÉTAT-MAJOR ET DU RECRUTEMENT

Au grade d'officier d'administration de 1re classe. — M. Bajolet, off. d'adm. de 2e cl. de l'armée territ.

Au grade d'officier d'administration de 2e classe. — M. Lehodey, off. d'adm. de 3e cl. de l'armée territ.

Emplois civils

Ont été nommés recev. bural. de 1re cl. (exécution des lois du 18 Mars 1889 et 23 Juillet 1897, relatives aux emplois réservés aux sous-officiers rengagés).

Boucher, adj. au 66e d'inf., à la rec. bural. de Bazouges (Mayenne); Mayet, adj. au 79e d'inf., à la rec. bural. de Fong (Meurthe-et-Moselle); Bénony, adj. au 4e tir. alg., a été nommé expédit. de 7e cl. au bur. de l'ordonn. des dép. munic.; Vinciguerra, s.-maj. au 4e bat. de chass., est nommé ag. du pers. de serv. de 3e cl. à l'octroi de Paris.

M. Bonnière, ancien sous-officier, remplissant les conditions exigées par la loi du 18 Mars 1889, a été nommé gardien ordinaire à la maison centrale de Melun.

Marine

Promotions

Nominations. — Sont nommés : *syndic gens de mer*, au château d'Oléron, M. Pacaud ; — *aspirants de 2e cl.*, MM. Bourély et Belgodéré, sortant de l'Ecole polytechnique ; — *mécan. en chef de rés.*, le mécan. princ. 1re cl. retr. Privat ; — *pharmaciens de 3e cl.*, MM. Schluty, à Rochefort, et Guéneau, à Brest; — *garde marit. 2e cl.*, à Barfleur, M. Lepeley.

Distinctions honorifiques

Récompenses pour faits de sauvetage dans l'arrondissement de Marseille : *Médaille d'argent de 2e cl.*, à M. Perny ; — *témoignage officiel de satisfaction*, à MM. Desbois, Barrattolo, Laffont, Breton, Cayol, Escartefigues.

Mouvements du personnel

Cap. de vaiss. — MM. Hallez a pris direct. déf. sous-mar. Cherbourg ; et Baudry-Lacantinerie à Lorient ; Grosse a pris command. *Marceau* ; Saget de la Jonchère, congé p. l'Italie.

Cap. de frég. — MM. Lefèvre, congé p. eaux Vichy ; Dubois, conval. 3 m.; Didelot, congé 2 m., 1/2 solde ; Philippe, emb. c. second s. *Bouvines*, le 1er Sept.; de la Roche-Kérandraon, prend command. groupe bât. rés. spéc. Toulon ; Guyon, prolong. conval. 1 m.; Maudet, déb. *Masséna*, résid. lib. 3 m.; Lemoine, rejoindra *Phlégéton* par Marseille, le 30 Sept., Ronarc'h, déb. *Duguay-Trouin*, rallie Rochefort.

Lieut. de vaiss. — MM. Blot, conval. 3 m.; Boissarie a pris command. torp. rés. Lorient ; Bertrand, maintenu s. *Lance* p. 1 an ; Goislard de la Droitière, déb. dir. mouvement du port et sert état-major Rochefort, rempl. Deschamps ; Maraval, prolong. conval. 2 m.; Lebail, déb. *Duguay-Trouin*, a pris command. *Sabre* ; Convers, sorti hôp. Brest, congé p. eaux Vichy (5e saison); Laisné, conval. 3 m.; Banal, désigné p. emb. s. *Iéna*, c. canonn.; Rolland, rallie Brest et prend rang s. liste emb.; de Bourdoncle de Saint-Salvy, congé 1 m.; Planquet, désigné comme membre commiss. réglage dir. déf. sous-mar. Brest ; Magneur, rentré résid., sert major. gén. Brest ; Trubert, maintenu p. 2 ans secrétaire état-major 1er arrond.; Dumoulin, congé 1 m., 1/2 solde avec distract. liste emb.; Receveur, de la *Jeanne-d'Arc*, congé 1 m.; Martin, désigné p. emb. c. second s. *Styx* ; Carvès, déb. *Isère*, sert à terre, Rochefort ; Mazeran, chef de la mission hydrogr. du Sénégal et du Niger, arrivé à Bordeaux par *Cordillère* ; Fayreul a été emb. s. *Marseillaise* ; Duchemin, déb. *Marseillaise*, rallie Brest ; Franques, de l'*Amiral-Tréhouart*, désigné p. emb. c. second s. *Calédonien* ; Cortez, déb. *Pascal*, conval. 3 m.; Passemar, désigné p. emb. c. canonn. s. *Amiral-Tréhouart*.

Enseignes. — MM. Laurent, conval. 3 m.; Rousseau, congé p. eaux Salies-de-Béarn ; Cantener, déb. *Styx*, congé 2 m. avec distract. liste emb.; Laurant désigné p. emb. s. *Cassini* ; Bouchard et Chevalier ont été emb. s. *Elan* ; Motet, déb. *Elan*, résid. libre 1 m.; Vicel et Gresser désignés p. emb. sur *Troude* ; Caubrière désigné p. emb. s. *Carnot* ; Millot, de la déf. mob. Dunkerque, mis à la disposition ministre des colonies p. mission hydrogr. du Niger.

Mécaniciens. — Méc. pr. 2e cl. Herny désigné p. emb. s. *Carnot* ; méc. pr. 2e cl. Valmier, prolong. conval. 2 m.; méc. pr. 2e cl. Claquin conval. 1 m.; méc. pr. 2e cl. Marquier a été emb. déf. mob. Brest ; méc. pr. 2e cl. Jéquel, congé p. eaux Barèges (3e saison); méc. pr. 2e cl. Migignac déb. déf. mob. Brest ; méc. pr. 2e cl. Passat désigné p. emb. s. *Troude* ; méc. pr. 2e cl. Chappaz, de la *Sagaie*, rempl. Auquier c. profess. école mécan. Brest.

Corps de santé. — Pharm. 2e cl. Poncet désigné p. prévôté Saint-Mandrier rempl. Perdrigeat qui rallie Rochefort ; pharm. princ. Camus, de Rochefort, se rend en mission à Paris ; méd. en chef Friocourt a repris fonct. direct. service santé à Brest ; méd. 1re cl. Bonnefoy, désigné p. emb. s. *Troude* ; méd. pr. Ropert, de Lorient, permute avec Valence, désigné p. 3e dépôt ; méd. pr. Dufour, de la *Tempête*, conval. 3 m.; méd. auxil. 2e cl. Cauvin, congé p. eaux Châtel-Guyon.

Génie maritime. — Ing. en chef 1re cl. Doyère, de la mission française de l'arsenal de Fou-Tchéou, est réintégré dans les cadres et affecté à Cherbourg ; ing. 1re cl. Deneaux désigné p. arsenal Saïgon, rempl. Laffargue.

Commissariat. — Commiss. 1re cl. Baudry, rentré congé, sert détail revues, Rochefort ; comm. 2e cl. Loiseleur des Longchamps-Deville, conval. 2 m.; comm. pr. de Gueydon, prolong. conval. 3 m.; comm. pr. Flandrin, prolongat. conval. 3 m.; comm. 1re cl. Le Hir passe à Toulon ; comm. 1re cl. Palais est rattaché à Cherbourg ; comm. 1re cl. Julien-Labruyère, de Rochefort, et Baudic, de Lorient, désignés p. détails admin. Bizerte.

Contrôle. — Contrôleur gén. 2e cl. Prigent désigné p. diriger contrôle résident 2e arrond. mar. rempl. Merlant qui passe à Lorient.

Personnel administratif. — Commiss. dir. trav. Gravey, prolong. conval 3 m., 1/2 solde ; surveill. tech. Laridon, prolong. conval. 2 m.; surveill. techn. Perrot, prolong. conval. 3 m.; surveill. techn. Gerbeau, conval. 3 m.; agent compt. Dangrois, conval. 2 m.; commis princ. commiss. Gueit, conval. 2 m.

Mouvements de la flotte

Comète a armé à Saïgon, par transbordement *Bengali*, qui a été désarmé ; — *Zélée* arrivé à Sydney ; — *Lavoisier* appareillé de Sydney p. la côte Ouest de Terre-Neuve ; — *Troude* arrivé à Portsaunder ; *Mouette* a mouillé à Smyrne ; — *Bougainville* mouillé à Amsterdam.

INFORMATIONS

Sinistres maritimes. — Le bureau Veritas publie la liste des sinistres maritimes, signalés pendant le mois de Juin dernier, concernant tous les pavillons :

Navires à voiles signalés perdus : 3 américains, 9 anglais, 5 français, 1 hollandais, 2 italiens, 8 norvégiens 1 russe, 5 suédois. Total, 34. Dans ce nombre, sont compris deux navires supposés perdus par suite de manque de nouvelles.

Navires à vapeur signalés perdus : 3 allemands, 3 américains, 10 anglais, 1 chinois, 1 danois, 1 espagnol, 3 grecs, 2 italiens, 4 japonais, 1 norvégien, 1 suédois. Total, 30, dont un vapeur supposé perdu par suite de manque de nouvelles.

Causes des pertes :

Navires à voiles : échouement, 6 ; abordage, 4 ; incendie, 2 ; abandonnés, 2 ; condamnés, 12.

Navires à vapeur : échouement, 13 ; abordage, 7 ; incendie, 1 ; sombrés, 3 ; condamnés, 5 ; sans nouvelles, 1.

Publications de cartes. — Le service hydrographique de la Marine vient de publier les cartes et éditions suivantes :

Cartes nouvelles : Océan glacial arctique, mouillage sur les côtes Ouest et Nord du Spitzberg ; côte N.-O. de Sumatra : côte Nord de Pulo-Weh, baie de Sabang ; mer des Antilles, île de Curaçao, baie de Santa-Anna, baie de Caracas ; archipel Tubuaï, île Raevavaë (levée par les officiers de la *Zélée*, en 1901).

Editions nouvelles : port de Gênes ; ports de Conducia (Mozambique); ports d'Anzio (Italie O.); baie de Phan-Rang (Cochinchine); île de Culebra (Antilles); port Stephens (Australie E.); baie de Carmaigne (Cochinchine); mouillages côte Nord d'Espagne ; île Manga Reva.

Lire notre Supplément illustré

LES ARMÉES DU XXme SIÈCLE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

8 FASCICULES ONT DÉJA PARU :

L'**Infanterie française**,
La **Cavalerie française**,
La **Marine de guerre française**,
L'**Artillerie française**,
L'**Armée allemande**,
Le **Personnel de la Flotte française**,
Le **Service de santé militaire français**,
L'**Armée coloniale française**.

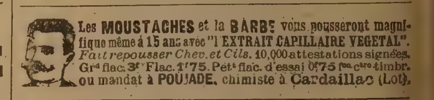
Le prochain fascicule sera consacré à NOTRE MATÉRIEL NAVAL

10 centimes l'exemplaire de 16 pages

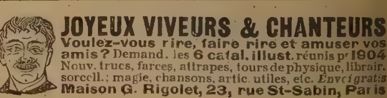












Le Gérant : G. LASSEUR

Imprimerie du **Petit Journal**, 61, rue Lafayette

Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI

(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — No 39 LE NUMÉRO 10 CENTIMES *4 Septembre 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an .... 8 fr. »

SOMMAIRE

Les manœuvres du Nord-Ouest. — Physionomie du combat moderne. — Les boulangeries de campagne. — Les saint-cyriens aux manœuvres. — La guerre russo-japonaise. — L'Ecole des mécaniciens de Lorient. — Notre Marine de guerre. — Les grèves. — Une mission dans l'Adrar. — Ephémérides de la Marine française. — Les sports dans l'Armée.

A l'Officiel : *Guerre et Marine. — Informations. — Petite correspondance.*

LES MANŒUVRES DU NORD-OUEST

C'est au général de division Hagron, membre du conseil supérieur de la Guerre, que revient cette année l'honneur de diriger les grandes manœuvres des 3e et 4e corps d'armée (Rouen et le Mans), auxquels sera adjointe la 1re division de cavalerie.

Les manœuvres du Nord-Ouest comprendront trois périodes consacrées chacune à l'exécution d'une opération distincte.

Du 5 au 7 Septembre, manœuvre des deux corps d'armée isolés et se rapprochant l'un de l'autre; repos le 8 Septembre; les 9, 10 et 11



Le général de division HAGRON, du Conseil supérieur de la Guerre, directeur des manœuvres d'armée
Pendant les manœuvres. — Une halte à la fontaine

CARTE DES MANŒUVRES DU NORD-OUEST



Marche de concentration. — La halte horaire

Septembre, manœuvre de corps d'armée contre corps d'armée; le 12 Septembre, repos; les 13, 14 et 15 Septembre, modification dans la composition des partis et exécution d'une marche en retraite par une troupe largement pourvue d'artillerie et de cavalerie.

La dislocation aura lieu le 16 Septembre. Le théâtre des manœuvres est situé dans la région Nord-Ouest de Paris, que jalonnent les localités de Breteuil, Verneuil, Nonancourt et Dreux.

C'est dans ces petites villes que sera installé le quartier général du directeur des manœuvres; à Breteuil, les 4, 5 et 6 Septembre; à Verneuil, du 7 au 12; à Nonancourt, les 13 et 14, enfin, le 15, à Dreux. La revue finale aura lieu dans les environs de cette dernière ville. Le président de la République n'y assistera pas.

Il sera fait, au cours des manœuvres du Sud-Ouest, un essai intéressant de formation de brigades mixtes, comprenant deux régiments d'infanterie à 3 ou 4 bataillons, un ou deux groupes d'artillerie, un escadron de cavalerie et une demi-compagnie du génie. Chacun des corps d'armée de manœuvre sera constitué à quatre brigades mixtes.

Pendant les deux premières périodes le commandement sera exercé par les généraux de division, les commandants de corps d'armée remplissant les fonctions d'arbitres.

Pendant la troisième période, les généraux Burnez pour le 3e corps, et Oudri, pour le 4e, reprendront la direction de ces grosses unités, sauf toutefois les modifications d'effectifs qui seront apportées inopinément par le directeur des manœuvres pour corser la situation et amener ses subordonnés à changer rapidement leurs dispositions.

D'autre part, l'exercice du commandement des régiments et des brigades sera réglé de telle sorte que les colonels candidats aux étoiles et les lieutenant-colonels proposés pour l'avancement puissent diriger pendant les manœuvres soit une brigade, soit un régiment.

Dans les instructions transmises aux officiers par le général-directeur, il a été recommandé de donner des ordres très courts, mais définissant une mission bien nette, de fixer le but et de laisser à l'inférieur le choix des moyens d'exécution.

Pour le combat, on ne devra pas perdre de vue qu'un chef ne peut manœuvrer qu'avec des réserves; et que plus que jamais on doit faire usage de la fortification du champ de bataille. Enfin, il sera exécuté des manœuvres de nuit.

Voici le thème des opérations arrêté par le général Hagron, directeur des manœuvres:

1re période, 5-6-7 Septembre. — Un parti Nord est en voie de formation sur la ligne Conches-Evreux et au Nord; ses éléments lui parviennent par le chemin de fer de Rouen à Paris. Une division de cavalerie appartenant à ce parti cantonne vers Anet et Ivry-la-Bataille; le parti Nord est placé sous les ordres du général Debatisse; un parti Sud, commandé par le général Hardy de Perini, arrive du Mans et s'étend dans la région La Ferté-Vidame-Senonches.

2e période, 9-10-11 Septembre. — Un parti Est occupe Verneuil. Ses communications sont sur Evreux et Dreux. Un parti Ouest est cantonné près de Rugles et de Laigle. Il reçoit, par ces gares, des renforts venant d'Alençon.

Pendant ces trois jours, le général Malafosse commande le parti Est; le général Percin, le parti Ouest.

3e période, 13-14-15 Septembre. — Un parti Est, cantonné aux environs de Brezolles, couvre Dreux où s'effectuent d'importantes évacuations sur Paris.

Un parti Ouest a poussé ses têtes de colonne jusqu'à la route Verneuil-La Ferté-Vidame et marche sur Dreux. Ce parti est sous les ordres du général Burnez, commandant le 3e corps d'armée.

Le parti Ouest est commandé par le général Oudri, chef du 4e corps d'armée.

Les arbitres sont, pendant les 1re et 2e périodes, les généraux Oudri, Burnez et de Valentin de Latour. Pendant les 2e et 3e périodes, le général Debatisse et le général Hardy de Perini; pendant les 1re et 3e périodes, le général Malafosse et le général Percin. S.

PHYSIONOMIE DU COMBAT MODERNE

Par ce temps de grandes manœuvres, au moment où des masses, dépassant cent mille hommes, sont concentrées sur des superficies de quelques lieues carrées et font ce que nos pères appelaient « la petite guerre », il est tout à fait indiqué d'expliquer à nos lecteurs ce que sera, dans la réalité, un combat entre deux troupes européennes, et par ce qualificatif on entend que les deux adversaires sont à peu près égaux en armement et en valeur morale et que leurs procédés tactiques dérivent d'une même école, l'expérience des dernières grandes guerres du siècle et les conséquences qu'il faut tirer de ces guerres.

Voyons donc sous quelle forme se présentera vraisemblablement le combat d'une unité composée des trois armes, la division, par exemple. Rappelons que les moyens d'action de cette unité sur le champ de bataille sont : 4 régiments d'infanterie, 2 groupes d'artillerie à 3 batteries de 4 pièces, 1 compagnie du génie, 1 escadron de cavalerie, soit environ 16,000 fusils approvisionnés à 300 cartouches, 24 canons pourvus chacun de 500 coups et 100 sabres.

Cette division s'avance sur une route, précédée par la cavalerie et couverte par son avant-garde. Dès que l'ennemi est signalé à proximité, celle-ci se resserre sur sa tête, déploie des groupes d'infanterie sur le front probable du combat et leur fait occuper des points d'appui dans un rayon de 7 à 800 mètres à droite et à gauche de la route. Ces groupes, forts d'une compagnie au moins, s'avancent précédés à longue distance de patrouilles de combat de 12 à 25 hommes, auxquelles on fera bien



Sentinelle double

d'adjoindre quelques cavaliers pour éclairer la marche.

Si, pendant l'engagement qui résulte de la prise de contact des deux infanteries d'avant-garde opposées l'une à l'autre, l'ennemi démasque de l'artillerie tirant sur les batteries de notre avant-garde, celles-ci n'acceptent pas la lutte et, sans se retirer du combat, abritent leur personnel.

Mais, bientôt, l'avant-garde rencontre une résistance opiniâtre; le front ennemi est reconnu; la période des tâtonnements est terminée et le véritable combat de front va succéder aux engagements partiels soutenus par l'avant-garde.

Le général de division s'est transporté à cette avant-garde, accompagné du commandant de

Un large couloir dans lequel se meuvent les troupes de l'avant-garde qui, depuis qu'elles sont aux prises, ne sont plus libres de leurs mouvements et sont obligées de suivre l'ennemi de couvert en couvert; un second couloir situé à droite ou à gauche du premier dans lequel s'avancent, de point d'appui en point d'appui, les premières fractions du gros de la colonne.

Entre ces deux axes de mouvement, un large espace parfaitement encadré, champ d'action de la masse d'artillerie.

En arrière, sur des emplacements judicieusement choisis, les différentes réserves particulières; plus en arrière encore, la réserve générale.

Le combat de front, qui fait suite aux premiers engagements de l'infanterie d'avant-

infanterie ne soit pas trop inférieure à celle du parti adverse.

Tandis que le combat de front est mené comme nous venons de le voir, les manœuvres ayant pour but d'amener les troupes disponibles à l'attaque décisive ont lieu dans la zone dite de manœuvres; cette zone est comprise entre la première ligne du combat de front et la ligne des rassemblements du gros.

Dans les vallons, les ravins, derrière les bois et les villages, l'observateur verra des masses profondes d'infanterie se mettre en mouvement, marcher, en serpentant dans les déclivités du sol, vers un débouché d'où jailliront bientôt des détonations assourdissantes.

Bientôt commence le feu rapide de préparation d'attaque pour l'artillerie; il débute peu



Le combat moderne. — Les réserves se rapprochent pour donner l'assaut

l'infanterie du gros, des commandants de la cavalerie, de l'artillerie, du génie et des chefs de services. Il a prescrit à l'artillerie du gros de doubler l'allure et de venir se rassembler en un point à proximité de la route suivie et de l'avant-garde.

Renseigné par sa cavalerie, par le chef de l'avant-garde et par ce qu'il voit lui-même, il peut donner ses ordres; prolonger le front de combat à droite ou à gauche de l'avant-garde déployée, constituer les masses qui doivent alimenter le combat de front ainsi que celles qui feront l'attaque décisive, grouper enfin une réserve générale chargée de parer aux événements imprévus et, au besoin, de protéger la retraite.

Lorsque ces dispositions ont reçu leur complète exécution, l'aspect général du dispositif est le suivant:

garde, a pour but principal d'immobiliser l'ennemi et de l'empêcher de renforcer ses réserves.

Il exige des efforts prolongés, car il dure aussi longtemps que l'ennemi n'a pas été mis en déroute.

Les troupes qui l'exécutent auront à faire usage de la fortification improvisée pour mettre les positions conquises à l'abri des retours offensifs de l'ennemi.

Le rôle de l'artillerie, réunie en une ou plusieurs masses, consiste à ouvrir les voies à l'infanterie en détruisant, à l'aide de ses projectiles, les résistances qui s'opposent à son progrès.

Mais, dès le début, les deux artilleries ont dû entamer un duel dont le vainqueur devient le maître du champ de bataille, pour peu que son

d'instants avant le débouché en terrain découvert de la masse d'infanterie.

Il est exécuté par les batteries établies en arrière des troupes de combat de front, dont quelques-unes peuvent être déplacées au cas où elles ne verraient pas bien le point d'attaque, ou si elles ne se trouvaient pas à une distance efficace de ce point.

On compte qu'un quart d'heure de feu rapide d'artillerie doit suffire pour briser toute résistance efficace, si les conditions de supériorité numérique des canons au point voulu ont été remplies.

Il ne saurait évidemment exister de formation réglementaire pour l'attaque; tout dépend des circonstances, du terrain, d'une infinité de conditions qu'il est impossible de prévoir d'avance; mais puisque nous faisons la synthèse du combat moderne, il nous est permis d'indi-

quer un dispositif moyen ; ce sera le suivant pour une division chargée d'exécuter l'attaque décisive avec 16 bataillons :

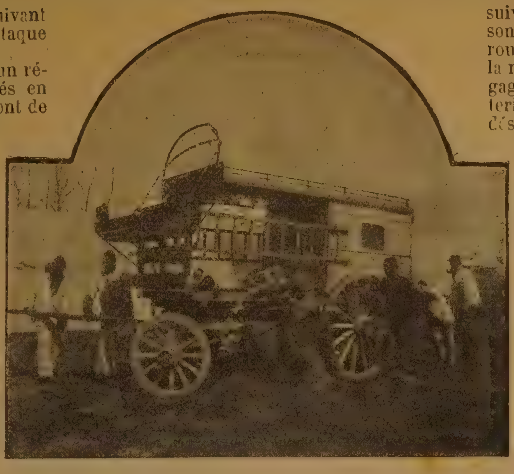
1° L'avant-ligne offensive composée d'un régiment ayant ses quatre bataillons accolés en formation de combat très dense sur un front de 800 mètres.

2° La première ligne d'attaque comprenant un régiment dont les quatre bataillons accolés présenteront seize compagnies en lignes de colonnes ;

3° La deuxième ligne d'attaque formée par un régiment avec ses quatre bataillons accolés en lignes de colonnes doubles, à 300 mètres derrière la première, au moment du débouché ;

4° Une réserve de régiment à quatre bataillons en formation de rassemblement à 300 mètres de la deuxième ligne, derrière l'aile la plus exposée.

Si l'on ne tient pas compte de l'avant-ligne, la masse d'infanterie de l'attaque d'une division présente trois échelons d'un régiment chacun, soit douze bataillons couvrant un carré d'environ 800 mètres de côté.



Le chariot-fournil

Cette masse d'attaque avance sans temps d'arrêt, le fusil sur l'épaule, la baïonnette au canon, au son des tambours et clairons jusqu'à ce que la première ligne soit arrivée à courte distance de l'avant-ligne ; celle-ci ne forme plus qu'une épaisse ligne de tireurs, sur deux rangs au moins, les uns couchés, d'autres à genoux, les derniers debout.

En avant de chacune des lignes proprement dites et de la réserve marchent les drapeaux déployés.

Lorsque la première ligne n'est plus qu'à une cinquantaine de mètres de l'avant-ligne, le commandant de l'attaque fait sonner la charge.

Les hommes se précipitent sur l'ennemi, l'arme basse, sans distinction d'avant-ligne ou de lignes, à l'exception de la réserve qui sera arrêtée, prête à faire face à tout danger imprévu et en mesure d'assurer, avec le concours de la cavalerie, soit la déroute de l'ennemi, soit le recueil de l'attaque repoussée.

Au moment de l'assaut, la masse de cavalerie qui prolonge un des flancs de l'infanterie assaillante doit arriver sur l'ennemi en plein galop de charge.

La cavalerie doit donc déboucher à l'instant favorable, ni trop tôt, ni trop tard ; l'effet moral que produira sur le défenseur cette avalanche d'escadrons sera terrifiant, et on peut admettre que l'ennemi, accablé par un feu supérieur d'artillerie, menacé de l'abordage immédiat de l'infanterie, voyant se développer les lignes d'escadrons prêtes à l'envelopper, abandonnera le point d'attaque.

L'artillerie à cheval accompagne les escadrons, sur le flanc intérieur et un peu en arrière ; elle est destinée à couronner la position ennemie dès qu'elle est évacuée, afin de donner confiance aux assaillants et précipiter la retraite du défenseur.

Dès que l'assaut a réussi, ces batteries sont renforcées par l'artillerie de la préparation de l'attaque, que l'on aura rapidement reconstituées et remises en état de faire feu.

La victoire n'est complète que lorsque l'ennemi a renoncé à la lutte sur tous les points. Ce résultat s'obtient en combinant les attaques partielles sur tout le front avec l'attaque décisive.

Une fois l'ennemi en pleine retraite, l'important est de retarder le plus possible son passage de la formation de combat à celle de route.

Mais l'infanterie et l'artillerie du parti victorieux ne sauraient s'avancer bien loin à la poursuite ; il faut songer au rétablissement de l'ordre et au ravitaillement.

C'est alors que la cavalerie, l'arme par excellence de la poursuite, va entrer en action. Elle suivra l'adversaire en retraite, conservera son contact, cheminera sur une ou plusieurs routes situées en dehors de l'un des flancs de la marche des colonnes ennemies, afin de les gagner de vitesse, de les rejeter sur l'infanterie victorieuse ou tout au moins de les désorganiser.

Telle est, dans ses grandes lignes, la physionomie du combat moderne ; mais de rares privilégiés pourront la vérifier dans son ensemble ; le général en chef lui-même, posté sur son éminence, ne peut embrasser que rarement toute l'étendue du champ de bataille, et, seul, l'officier aérostier, du haut de sa nacelle, sera en mesure de noter, minute par minute, les mille incidents d'une journée de victoire.

D.

LES BOULANGERIES DE CAMPAGNE

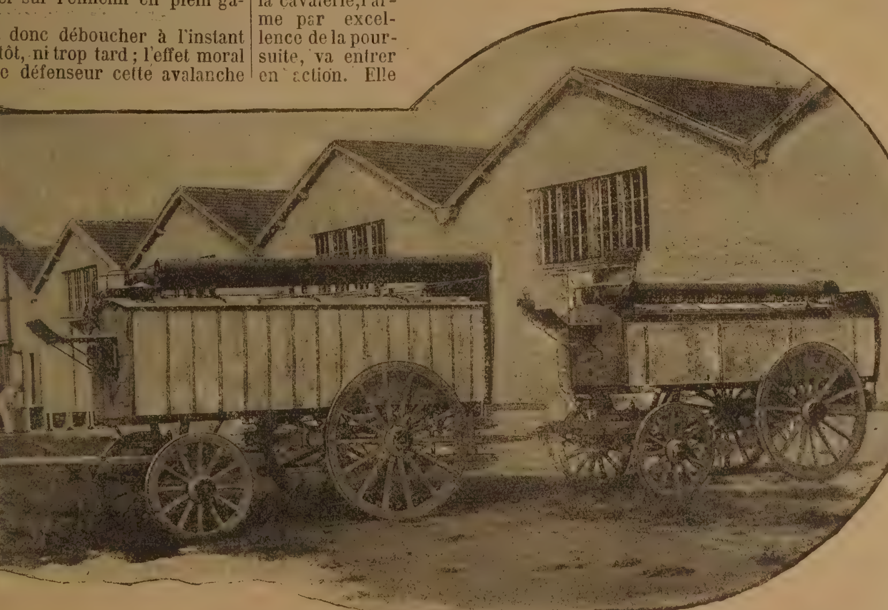
Les règlements militaires modernes ont posé ce principe qu'une armée de campagne doit, autant que possible, vivre sur le pays traversé ; mais, dans l'application, on se heurtera à des difficultés nombreuses des plus insurmontables, provenant de l'énormité des effectifs venant, du jour au lendemain, cantonner dans des régions où la population peut n'avoir pas une densité considérable.

On a donc dû prévoir les moyens de ravitailler la troupe sans avoir à compter sur les ressources mêmes de la contrée où l'on se trouve, et l'on a été amené à doter les grosses unités de boulangeries roulantes de campagne. C'est la composition et le fonctionnement de ces boulangeries que nous allons étudier rapidement aujourd'hui.

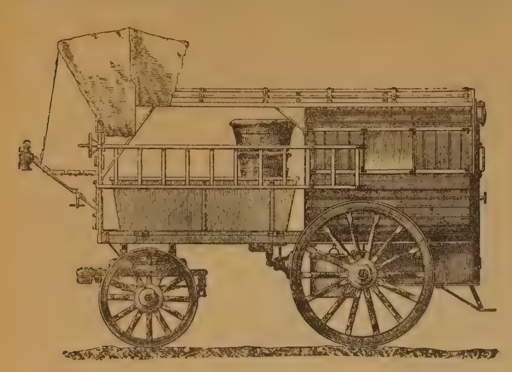
Les boulangeries roulantes de campagne ont pour objet d'assurer, concurremment avec les boulangeries existantes ou organisées dans les pays traversés, et avec les boulangeries du service des étapes, la fabrication du pain nécessaire aux formations auxquelles elles sont affectées.

Chaque corps d'armée possède une boulangerie roulante portant le numéro de ce corps d'armée ; la boulangerie est composée de sections identiques de huit fours chacune, organisées de manière à pouvoir se séparer et fonctionner isolément si les circonstances l'exigent.

Certaines formations indépendantes ou isolées peuvent être dotées de boulangeries roulantes de campagne, dont la composition est



Fours de campagne. — Ancien et nouveau modèles



Chariot-fournil, nouveau modèle, vu en long

fixée pour chaque cas particulier. Une boulangerie de campagne est dirigée par un sous-intendant militaire assisté d'un officier d'administration gestionnaire, d'officiers et d'adjudants d'administration ayant sous leurs ordres un détachement de commis et ouvriers d'administration.

Les voitures sont attelées et conduites par des cavaliers du train des équipages encadrés d'officiers et de gradés de cette subdivision d'arme.

Le matériel de la boulangerie réglementaire comporte 24 fours roulants, 12 chariots fournils, 12 chariots de parc, 3 voitures du service du train attelées à quatre chevaux, 12 fourgons réglementaires à deux chevaux et 100 voitures de réquisition à deux chevaux. L'effectif total d'une boulangerie de vingt-quatre fours est de 9 officiers, 565 hommes de troupe, 500 chevaux et 163 voitures.

Chaque four roulant se compose de deux fours superposés, appelés étages, de forme et de grandeur identiques, indépendants l'un de l'autre et d'une contenance de 80 rations, soit, pour les deux étages, 160 rations de pain ordinaire.

Le chariot-fournil est destiné à la préparation du levain en cours de route.

Pendant les opérations, chaque boulangerie roulante marche avec le corps d'armée auquel elle appartient. Toutefois, le commandant de l'armée peut décider que les boulangeries roulantes d'un ou de plusieurs corps d'armée seront laissées en arrière et rattachées, pour la période qu'il indique, au service des étapes.

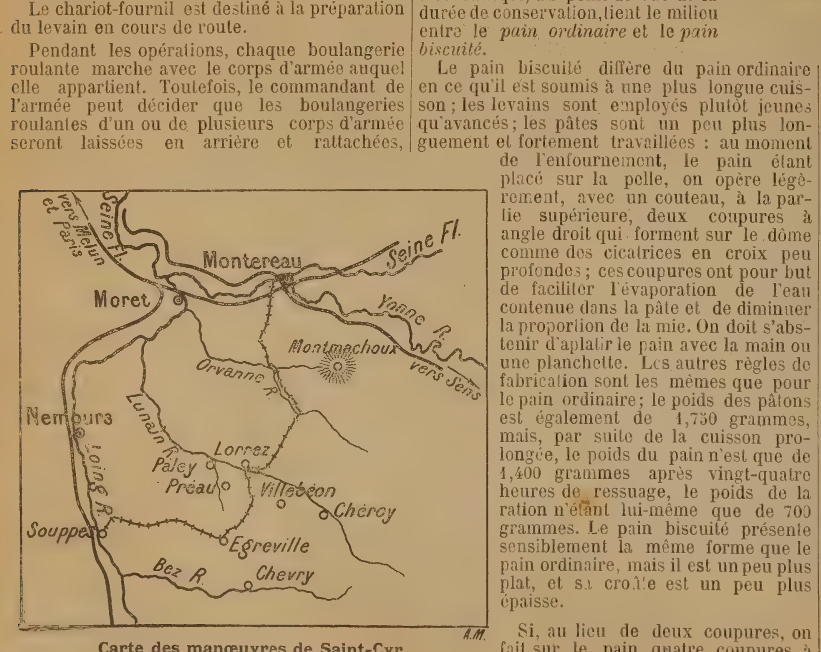
Autant que possible, les ordres de mouvement ne font exécuter des marches à la boulangerie de campagne que toutes les quarante-huit heures; elle double alors les étapes qui ne sont jamais bien considérables. Cette disposition permet d'augmenter le rendement, puisque le temps passé en route est perdu pour la fabrication. Sur une route, une boulangerie de 24 fours, suivie de son convoi, occupe une longueur de 2 kilomètres. Elle marche à raison de 5 kilomètres à l'heure si on fait monter tous les hommes sur les voitures, ce qui est logique, puisqu'ils auront à travailler dès leur arrivée au cantonnement.

Le travail des boulangers, doit en effet, commencer immédiatement, soit dans les locaux du cantonnement, soit sous les tentes-boulangeries portées par les voitures. Le pétrissage de la première fournée, dans les conditions les plus favorables, doit commencer une demi-heure après l'arrivée ; dans les conditions les moins favorables, ce travail ne commencera que deux heures après l'entrée au cantonnement.

En principe, la boulangerie de campagne ne doit fabriquer que du pain biscuité, c'est-à-dire débarrassé de tout excès d'humidité intérieure qui en provoquerait l'altération rapide. Ce n'est que lorsque le pain est livré directement aux troupes, sans passer ni par les convois administratifs ni par les trains régimentaires qu'on peut fabriquer du pain ordinaire.

Si, sans modifier les règles de fabrication, on augmente de quinze minutes la durée de cuisson du pain ordinaire, en tenant les pâtes légèrement plus fermes et le four un peu plus doux, on obtient un pain *très cuit* qui, au point de vue de la durée de conservation, tient le milieu entre le *pain ordinaire* et le *pain biscuité*.

Le pain biscuité diffère du pain ordinaire en ce qu'il est soumis à une plus longue cuisson ; les levains sont employés plutôt jeunes qu'avancés; les pâtes sont un peu plus longuement et fortement travaillées : au moment de l'enfournement, le pain étant placé sur la pelle, on opère légèrement, avec un couteau, à la partie supérieure, deux coupures à angle droit qui forment sur le dôme comme des cicatrices en croix peu profondes ; ces coupures ont pour but de faciliter l'évaporation de l'eau contenue dans la pâte et de diminuer la proportion de la mie. On doit s'abstenir d'aplatir le pain avec la main ou une planchette. Les autres règles de fabrication sont les mêmes que pour le pain ordinaire; le poids des pâtons est également de 1,750 grammes, mais, par suite de la cuisson prolongée, le poids du pain n'est que de 1,400 grammes après vingt-quatre heures de ressuage, le poids de la ration n'étant lui-même que de 700 grammes. Le pain biscuité présente sensiblement la même forme que le pain ordinaire, mais il est un peu plus plat, et sa croûte est un peu plus épaisse.



Carte des manœuvres de Saint-Cyr

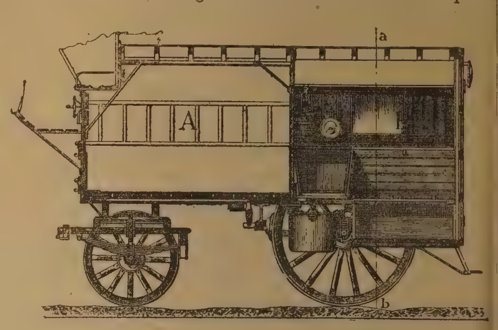
Si, au lieu de deux coupures, on fait sur le pain quatre coupures à angle droit, et, si on augmente la cuisson de dix minutes environ, on obtient un pain plus plat que le pain biscuité, dont la croûte est plus épaisse, mais dont la durée de conservation est augmentée de deux ou trois jours.

Afin d'obtenir le maximum de rendement des boulangeries de campagne, on a réparti les ouvriers en brigades affectées à chaque four et se relevant de douze heures en douze heures, ou de huit heures en huit heures, car on travaille jour et nuit.

Chaque four est sous les ordres d'un *brigadier* et est servi par deux pétrisseurs et un servant; chaque groupe de quatre fours est dirigé par un sous-officier qui prend le titre de brigadier principal.

En station, et en travaillant avec trois brigades, on peut arriver à fabriquer, par vingt-quatre heures, quinze fournées de pain ordinaire et onze de pain biscuité; mais, en marche, le nombre de fournées est forcément diminué.

Si l'on prend la moyenne de deux périodes (déplacement journalier et déplacement tous les deux jours seulement), le rendement moyen d'une boulangerie en marche sera de sept fournées dans les conditions les plus défavorables, ce qui correspond à une moyenne journalière de 23,520 rations de pain biscuité pour une boulangerie de 24 fours et 31,360 rations pour une boulangerie de 32 fours. On voit qu'en



Coupe du chariot-fournil

tous cas, cette fabrication seule serait insuffisante pour entretenir de pain un corps d'armée mobilisé d'environ 40,000 hommes.

Lorsque le pain sort du four, on ne peut le mettre immédiatement en distribution. Il faut qu'il soit ressué. A cet effet chaque boulangerie de campagne possède trois ou quatre tentes-paneteries sous lesquelles on dispose des travées d'étagères de ressuage; on peut ainsi loger 12,900 rations de pain; le surplus, s'il y en a, est logé dans les habitations voisines.

Le ressuage du pain ordinaire exige de 14 à 20 heures; celui du pain biscuité demande 24 heures. Mais lorsqu'on doit expédier le pain par chemin de fer, on porte la durée du ressuage à 24 heures pour le premier et à 36 heures pour le second.

Le pain ordinaire fabriqué par l'administration militaire peut se conserver six à huit jours; mais il est néanmoins prudent de le mettre en consommation le sixième jour. Le pain biscuité, fabriqué avec du levain de pâte et ayant vingt-quatre heures de ressuage peut se conserver pendant dix-huit à vingt jours; toutefois il est recommandé de le mettre en distribution vers le douzième jour qui suit la fabrication.

Indépendamment des fours roulants, les armées en campagne utilisent des fours de divers modèles. Tels sont : les fours de construction des stations-magasins ,contenant 200 à 250 rations; les fours portatifs en tôle de 180 rations. (Ces

fours, renfermés dans 5 caisses pesant 953 kilos, peuvent être montés en 3 à 4 heures avec une équipe de six hommes) ; les fours démontables ou de montagne de 80 rations (ils pèsent 800 kilos et se transportent à dos de dix mulets ; il faut 20 à 30 minutes pour les monter) ; les fours à augets (de montagne), d'une contenance de 80 rations ; enfin les fours de construction rapide ou de circonstance, construits en 25 heures par 14 ouvriers, avec les matériaux du pays et les outils accessoires entretenus en tout temps dans les stations-magasins.

Cette rapide nomenclature montre à quel point l'administration militaire s'est préoccupée d'assurer la subsistance et le ravitaillement de nos soldats en campagne.

T.

NOTRE TABLE DES MATIÈRES

A la fin de l'année, le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, donnera une *table des matières.*

LES

Saint-Cyriens

AUX

MANŒUVRES

Depuis quelques années, le bataillon et l'escadron de Saint-Cyr participent, pendant le mois d'Août, aux manœuvres exécutées par les troupes de la garnison de Paris.

L'an dernier, on avait placé l'Ecole spéciale militaire sous les ordres du général de Torcy, commandant une division du 2e corps d'armée ; cette année, le premier bataillon de France fait partie de la 10e division d'infanterie que commande le général Bazaine-Hayter et qui appartient au 5e corps d'armée. Celui-ci, dont le quartier général est à Orléans, a été, il y a quelques mois, confié au général de division Millet, ancien professeur de l'Ecole supérieure de guerre et collaborateur du regretté général Maillard, un des rénovateurs de la tactique française.

Le terrain sur lequel les Saint-Cyriens doivent faire, sac au dos, l'application des théories reçues à l'Ecole est situé au Sud-Est de Paris, dans le quadrilatère Moret, Montereau, Nemours et Souppes.

L'hypothèse générale de la manœuvre du 20 Août est la suivante :

Un parti rouge, constituant l'avant-garde d'une armée formée derrière la Loire, a pour mission d'aller préparer le passage de la Seine à cette armée qui doit arrêter une invasion du parti bleu, dans les plaines de Champagne.

Mais, quand la brigade rouge (20e et saint-cyriens) arrive sur la rivière du Lunain, il se trouve qu'il est trop tard et que la 19e brigade (brigade bleue) occupe les pentes très raides de la rive droite du cours d'eau. Elle a solidement fortifié les pentes, qui donneraient du fil à retordre aux saint-cyriens chargés de l'enlever si, par bonheur, le général Millet ne faisait sonner la fin de la manœuvre.

Après un repas froid pris sur le terrain, le commandant du corps d'armée passe en revue la 10e division et l'Ecole spéciale militaire, sur le plateau de Villebéon, à l'Ouest de Chéroy. Les troupes ont ensuite défilé devant le général en chef.

Le 21 Août, repos pour les saint-cyriens, qui ont cantonné dans les hameaux de Préaux et Paley, dans la vallée du Lunain et de l'un de ses affluents.

Le 22 Août, attaque de la position de Chevry, puis marche vers la vallée de l'Orvanne, dans laquelle va cantonner la 10e division.

Les saint-cyriens occupent le village de Thoury et son annexe immédiate Ferrotes, au Sud de la montagne de Montmachoux, qui sera le théâtre de l'action du lendemain.

Le 23 Août, la 10e division et les saint-cyriens opèrent contre un ennemi qui est supposé de force égale à la leur. Cet adversaire s'est installé au village de Montmachoux et s'y est fortement retranché.

Mais, grâce à l'entrain de la division d'attaque, grâce surtout au programme qui veut que l'ennemi batte en retraite, la position de Montmachoux est brillamment enlevée vers neuf heures du matin.

Toutes les troupes devaient s'installer au bivouac pour la nuit ; mais le temps était devenu si mauvais et la pluie si persistante, que le général Bazaine-Hayter n'a pas voulu imposer à ses régiments ce surcroît de fatigue, et l'ordre a été donné de reprendre les cantonnements.

La journée du 24 Août, dernière journée de manœuvres, a été occupée par une grande bataille dont le résultat a été de refouler l'ennemi vers le Nord. Vers dix heures il était en pleine retraite, et sa ligne de communication par Montereau et le pont de l'Yonne était singulièrement compromise. Aussi, pour se donner de l'air, tenta-t-il une contre-attaque vigoureuse que la sonnerie de la fin de la manœuvre arrêta dans son développement.

Le mauvais temps n'a pas permis au général Bazaine-Hayter de passer ses troupes en revue. On a regagné immédiatement les cantonnements. Les saint-cyriens ont été installés à Varennes, aux portes mêmes de Montereau, d'où ils sont repartis par train spécial pour Saint-Cyr. Les troupes de la 10e division ont repris par étapes la route de Paris, laissant en chemin, à Brie-Comte-Robert, la 20e brigade, qui participe aux manœuvres du service de santé du gouvernement de Paris.

D.



Les saint-cyriens aux manœuvres. — Un instant de repos

L'ESPRIT DU TROUPIER

Le duc de Wellington dit au commandant qui devait tenter la première attaque contre Saint-Sébastien :

— Votre régiment est le premier dans ce monde.

— En effet, dit l'officier, et il ne tardera pas à être le premier dans l'autre.

* * *

Le jeune soldat. — Le médecin m'a recommandé de faire de l'escrime... Je suis anémique...

Le moniteur. — Je vois ce qu'il vous faut... En garde ! je tends le bras... Prenez du fer... Prenez du fer !

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Nous avons vu, dans notre avant-dernier numéro, que le général Keller avait exécuté, le 17 Juillet, vers Muo-tien-ting une reconnaissance offensive qui lui avait permis de constater la présence de forces japonaises considérables en face de la gauche russe.

C'était, en effet, toute l'armée du général Kuroki opérant sa concentration face aux débouchés de la plaine du Liao. Le 18 Juillet, cette armée prit l'offensive à son tour. La 12e division japonaise menait la tête du mouvement; après une journée de combat acharné, la 6e division sibérienne fut débordée par la droite et dut reculer jusqn'à Hou-tsia-tse.

Les Russes, dont l'effectif était de 7 bataillons, 1 régiment de cosaques et 32 canons, perdirent un millier d'hommes dont 130 tués, et leurs adversaires, 400 hommes dont 50 tués.

Sur la route de Feng-hoang-tcheng à Liao-Yang, au contraire, le général Keller, concentré à Ta-ouan, put gagner un peu de terrain dans la direction du Sud et de l'Est et obliger les Japonais à rétrograder sur Lan-ho-ling. Les Russes profitèrent de ce succès pour fortifier leurs positions de Muo-tien-ling; sur le chemin de Liao-Yang à Saï-ma-ki, aux environs de Sikheian, se produisaient également quelques engagements sans grande importance.

Mais le 31 Juillet, alors que les généraux Nodzu et Oku poussaient leur offensive au Nord de Ta-che-Kiao, les trois divisions de Kuroki (2e, 12e et garde) se portèrent en avant par les deux routes qui mènent à Liao-Yang. Après deux jours de lutte, la 12e division obligea les Russes à reculer sur Anping, tandis que la 2e division et la garde repoussaient leurs adversaires au delà de Yan-tse-ling et leur enlevaient quatre pièces de canon. Le terrain fut disputé pied à pied et la lutte, des plus sérieuses, coûta aux Japonais quarante officiers tués et un millier d'hommes de troupes. Les pertes des Russes furent d'environ deux mille morts, au nombre desquels se trouvait le général Keller, frappé d'un éclat d'obus au moment où il prenait ses dispositions pour faire rompre le combat.

A l'extrême droite japonaise, de gros détachements s'élevaient, pendant ce temps, au Nord de Saïmaki et, traversant Sai-kai-ling, atteignaient Siao-Syr et débouchaient dans la vallée du Taï-tse-ho, la rivière près de laquelle se trouve situé Liao-Yang, quartier général de Kouropatkine.

***

Sur une autre partie du théâtre des opérations, les 3e et 4e armées japonaises exécutaient, à la fin de Juillet, l'opération que nous faisions pressentir il y a quelques semaines (1), c'est-à-dire opéraient leur jonction à la sortie des montagnes mandchoues.

Le 21 Juillet, l'armée du général Nodzu, débouchant du défilé de Ta-ling refoulait les Russes sur Simoutchen; le 22, elle faisait sa jonction vers Tan-tsé avec les troupes du général Oku, lui passait vraisemblablement une de ses divisions et lui permettait ainsi de prendre vigoureusement l'offensive.

Les forces russes, commandées par le général Stackelberg, comprenaient vingt bataillons d'infanterie, une brigade d'artillerie et une division de cosaques. Elles étaient concentrées autour de Ta-ché-kiao avec une arrière-garde à Da-cha-pou.

Dans la journée du 23 Juillet, le général Oku, s'appuyant à gauche à la voie ferrée de Port-Arthur et prolongeant sa droite jusqu'à Tan-tsé, attaqua les Russes qui soutinrent vigoureusement le choc; la nuit arrêta le combat. Mais, le lendemain, il reprit avec acharnement; les Russes ne purent être délogés de leurs positions; ils étaient même en situation de reprendre l'offensive quand, le 25, Kouropatkine donna l'ordre de se replier vers le Nord.

On abandonna donc Ta-Che-Kiao, dont le général Oku prit possession sans difficulté.

En même temps, les troupes japonaises occupaient Niou-Chouang, évacué la veille par l'armée russe.

Après quelques jours de repos, la marche en avant des Japonais reprit le 31 Juillet, de manière à coïncider avec l'offensive du général Kuroki.

Tandis que les quatre divisions de la quatrième armée dépassaient Ta-Che-Kiao et s'élevaient vers le Nord en suivant la voie ferrée, la troisième armée, forte de deux divisions et de soixante canons, attaquait les positions de Kangoualine; le 1er Août, Simoutchen tombait aux mains des Japonais, et le lendemain, le général Oku entrait à Haï-Tcheng. Chacun des deux adversaires avait perdu, au cours de ces divers engagements, au moins un millier d'hommes.

***

Tandis que ces événements se passaient sur terre, la flotte de Vladivostok ne restait pas, elle non plus, inactive. Dans le courant du mois de Juillet, elle détachait ses trois croiseurs, *Rossia, Rurik* et *Gromoboï* vers la côte orientale du Japon ; ceux-ci franchissaient le détroit de Tsougarou et pendant une dizaine de jours établissaient leur croisière à soixante ou quatre-vingts milles des côtes nipponnes. Leur première victime fut le vapeur *Osaka-Maru* et deux goélettes chargées de poisson salé ; ces navires furent coulés après qu'on eut permis à l'équipage de se sauver; le 22 Juillet, un vapeur allemand, l'*Arabia*, chargé de contrebande de guerre, fut saisi et expédié à Vladivostok ; les marchandises destinées au Japon furent saisies, puis l'*Arabia* fut relâché ; le 23 Juillet, les croiseurs russes arrêtèrent un navire anglais, le *Knight-Commander*, chargé de matériel de chemin de fer, débarquèrent son équipage et coulèrent le navire parce qu'il n'avait pas assez de charbon pour aller jusqu'à Vladivostok.

Le lendemain, le vapeur allemand *Thea*, chargé de poisson salé, fut saisi et coulé dans les mêmes conditions.

Le 30 Juillet, la division des croiseurs repassait le détroit de Tsougarou sans être inquiétée par les quelques vieux croiseurs japonais chargés de la défense de cette partie des côtes japonaises.

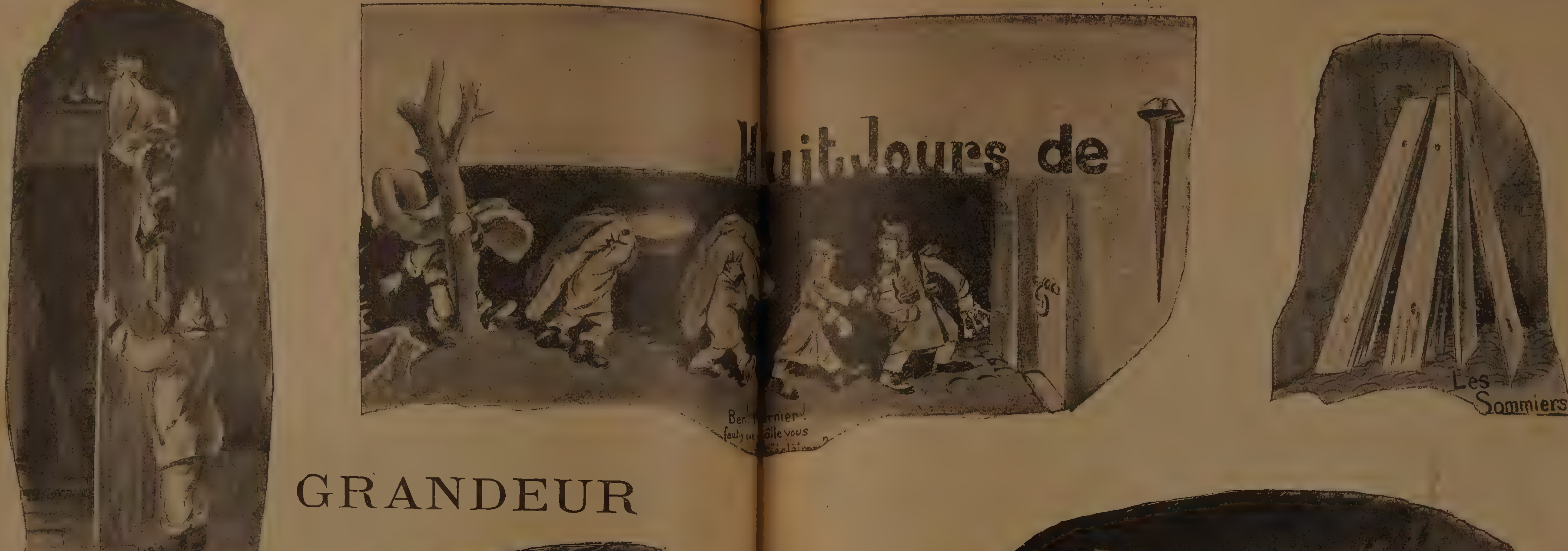
Le 1er Août, le *Rurik*, le *Gromoboï* et le *Rossia* rentraient à Vladivostok sans avoir éprouvé la moindre avarie.

A la date du 24 Août, Port-Arthur tenait toujours. De sanglants combats ont eu lieu sur les glacis du camp retranché ; la ville est en partie détruite, affirme-t-on, mais le général Stœssel a refusé toute négociation avec l'ennemi et manifesté sa volonté de résister jusqu'à la fin.

Lorsque des renseignements précis seront parvenus en Europe, nous tiendrons nos lecteurs au courant des péripéties de cette lutte héroïque.

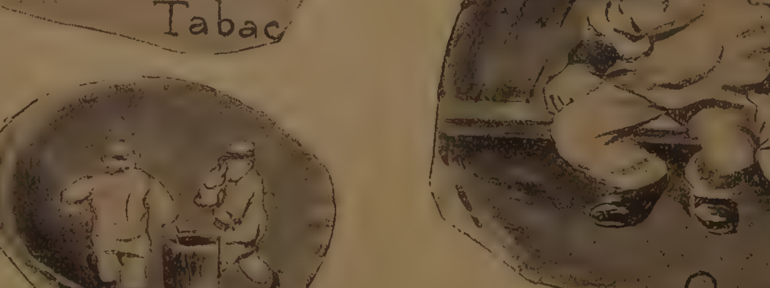
N.

(1) Voir le n° 35.



GRANDEUR

ET





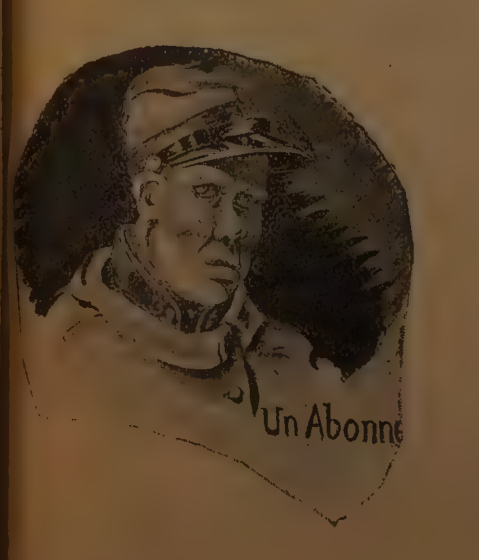




SERVITUDE









L'ÉCOLE DES MÉCANICIENS DE LORIENT

Je rencontrais l'autre jour un ingénieur de mes amis qui me disait : « Il nous est impossible de conserver nos apprentis mécaniciens; aussitôt qu'ils savent quelque chose ils font tout leur possible pour aller dans la marine. Quel sort leur faites-vous donc qu'ils éprouvent tant de plaisir à aller sur vos bateaux où ils mènent une vie bien plus pénible que celle



L'Ecole des mécaniciens de Lorient

qui leur est réservée dans les ateliers et où leur temps de service s'écoule tout entier loin de leurs familles. »

Je répondis à mon ami que la raison de l'émigration des jeunes mécaniciens vers la marine est bien simple. Tout d'abord le jeune Français est toujours désireux de voir du pays et, de plus, si l'on ne tient pas compte de ce sentiment, les apprentis qui cherchent à entrer dans les équipages de la flotte ont bien raison puisqu'ils accomplissent leur service militaire tout en se perfectionnant dans la pratique de leur métier.

Au surplus, la marine a besoin de recruter toutes les années un grand nombre de bras capables d'entretenir ses machines dont le degré de délicatesse et la variété augmentent sans cesse, et elle s'impose des sacrifices énormes pour attirer à elle les capacités impossibles à trouver parmi les populations des côtes.

Deux écoles forment des mécaniciens pour la flotte de guerre. L'école des apprentis de Lorient en recrute 400 par an; celle de Toulon, environ 100, destinés à faire des officiers mariniers; enfin, l'engagement volontaire fournit à nos escadres de 1,000 à 1,100 hommes.

L'école de Lorient est de fondation toute récente; elle a été ouverte en 1901 et le premier contingent d'élèves formés dans ses ateliers vient seulement d'être mis au service général. L'école occupe les bâtiments de l'ancien quartier d'artillerie de marine auxquels on a adjoint de nouvelles constructions pour les ateliers et les forges. Elle est placée actuellement sous le commandement du lieutenant de vaisseau Le Corroller qui la dirige avec autant de zèle que de succès.

L'enseignement qui y est donné aux jeunes gens emprunte toutes les formes de la pratique (ajustage, chaudronnerie, forge, tournage). Les élèves sont, de plus, initiés à la théorie des machines, et l'on peut dire qu'un ouvrier qui a suivi les cours professés ne sera dépaysé sur aucun bâtiment.

Les élèves sont admis de 15 ans 9 mois à 17 ans, ils portent la tenue des marins et sont soumis à la discipline militaire. Ils reçoivent une solde de 0 fr. 50 par jour.

Comme dans toutes les écoles de mécaniciens, le séjour est gratuit et l'Administration maritime ne demande aux intéressés, en échange de l'instruction qui leur est donnée, que de contracter un engagement volontaire afin d'utiliser à bord des navires de guerre les connaissances acquises.

PIERRE HŒDIC.

NOTRE MARINE DE GUERRE

Réformes essentielles

C'est le titre d'une brochure qui vient de paraître et qui nous semble destinée à faire quelque bruit.

L'état de marasme dans lequel se débat le personnel de notre marine de guerre n'est un secret pour aucun de ceux que préoccupe notre avenir de puissance navale.

Ce marasme sévit sur nos officiers qui voient s'allonger désespérément le temps qu'ils ont à passer dans les grades subalternes. Il sévit d'une manière plus grave peut-être encore sur ce personnel d'élite que l'on appelle la maistrance de la flotte.

« Une cause de mécompte plus grave encore, dit l'auteur, UN MARIN, menace de tarir, dès le temps de paix, la source même du personnel d'élite de la maistrance de la flotte, qui se recrute presque entièrement dans les classes de nos inscrits maritimes et dont le rôle est si important dans notre flotte.

» Actuellement, la plupart de nos meilleurs sujets du cadre de maistrance se butent au grade de premier maître, c'est-à-dire d'adjudant. Bien peu atteignent, dans nos arsenaux, celui d'adjudant principal, qui reste encore le couronnement de leur carrière.

» La comparaison de cet avenir écourté avec celui des mécaniciens de la flotte, qui est maintenant illimité, dans le cadre des états-majors de leur spécialité professionnelle, est bien de nature à décourager les officiers mariniers des spécialités militaires. Ceux-ci n'ont aucun débouché analogue et leur seul moyen d'arriver officier est d'acquérir une instruction scientifique et une technicité générale suffisantes pour leur permettre d'affronter avec succès l'épreuve des examens théoriques pour le grade d'enseigne de vaisseau.

» Or, bien peu d'entre eux parviennent à remplir cette condition essentielle, à laquelle ils n'ont pu être préparés dans leur jeunesse.

* * *

» En réalité, ils ne trouvent pas, pour les dédommager d'un service très dur, de compensations qui soient en rapport avec l'importance des fonctions qu'ils remplissent à bord de nos bâtiments, où ils concourent si utilement à la discipline, au bon ordre et à l'éducation des équipages, dont ils sont les instructeurs et les modèles dans toutes les choses du métier.

» Ce sont des hommes de confiance, les chevilles ouvrières de notre flotte, et cependant ils végètent dans des situations plus que modestes, avec la conscience résignée qu'ils méritent d'être plus encouragés et mieux utilisés.

» L'heure est venue de rendre justice à ces solides et vaillants serviteurs du pays, qu



L'atelier



Les élèves mécaniciens se rendant au travail

font la force et la bonne renommée de nos équipages. »

Le remède à cette situation, dont le danger est imminent, l'auteur de la brochure le trouve dans la création d'un corps spécial et sédentaire d'officiers de côte, qui proviendraient, *sans examen théorique*, de toutes les spécialités professionnelles de la maistrance de notre marine.

C'est là une idée neuve des plus attachantes, dans le développement de laquelle on suit l'auteur avec un intérêt passionné et dont la mise en pratique pourrait être, pour notre marine, le salut. V.

LES GRÈVES

La grève générale désole une fois encore le port de Marseille et est en train de le ruiner au grand bénéfice des ports de Gênes et de Barcelone.

Voici, à ce sujet, la déclaration que communique le syndicat marseillais de la Marine marchande :

« Depuis deux années, l'industrie maritime à Marseille se débat au milieu d'un état de choses anarchique ; il n'est pas de compagnie, il n'est pas de navire, il n'est pas de chantier de manutention où l'on soit assuré du lendemain. Chaque jour, à toute heure, les marins ou les ouvriers, obéissant, inconscients ou terrorisés, à une poignée de meneurs, soulèvent de nouveaux incidents, émettent de nouvelles exigences, prétendent imposer en tout leur souveraine volonté. Les conventions établies à la suite des grèves précédentes sont constamment violées, les signatures tenues pour nulles ; marins et ouvriers interrompent à tout propos le travail en affectant le plus absolu dédain à l'égard des lois et contrats. On a vu, samedi dernier, un équipage entier abandonnant un paquebot-poste, quinze minutes avant la partance, sans souci des lois maritimes ni de la sécurité des chaudières en pression, ni des nombreux passagers, ni des intérêts commerciaux lésés.

» Les principes d'autorité et de discipline sont partout méconnus. Parmi les travailleurs en butte à tous les genres d'intimidation, aucune protestation ne s'élève, aucune bonne volonté ne peut se faire jour et nous voyons l'autorité chargée de l'application des lois reculer devant les sanctions nécessaires.

» L'armement marseillais a patiemment supporté toutes les manœuvres dirigées contre lui; il a tout fait pour aplanir les difficultés ; il a constamment subi tous les préjudices, toutes les vexations, toutes les blessures d'amour-propre ; mais rien ne saurait satisfaire les meneurs, car il leur faut chaque jour de nouvelles occasions d'affirmer leur omnipotente autorité ; on a vu les compagnies mises à l'index pour faits étrangers au port de Marseille.

» La mesure est comble : l'armement, entraîné dans le courant de solidarité envers la Compagnie générale transatlantique et de protestation contre la tyrannie syndicale, réduit à désarmer les navires et à cesser toutes ses opérations par l'arrêt du travail de ses auxiliaires les plus indispensables, entend faire sienne la cause de tous ceux que frappent les index arbitraires.

» Il a confiance que les véritables travailleurs, qui sont en plus grand nombre, tyrannisés depuis trop longtemps par une minorité violente, sauront enfin secouer le joug de ceux qui les abusent ; et, puisque tous les contrats sont dénoncés, toutes les conventions déchirées, l'armement attendra que les ouvriers de toutes catégories reviennent à la conscience du mal qu'ils causent en perpétuant le désordre, et fournissent pour l'avenir des garanties sérieuses et définitives de stabilité dans le travail, — stabilité sans laquelle il n'est pas d'industrie possible. » F.

UNE MISSION DANS L'ADRAR

Occupation pacifique d'Araouan

Notre pénétration pacifique de l'Afrique du Nord se continue, lentement, mais sûrement, et nous devons enregistrer aujourd'hui deux nouveaux succès de la politique suivie par le gouverneur général de l'Afrique occidentale, M. Roume.

Le capitaine Théveniaut, de l'infanterie coloniale, qui a réussi à opérer si brillamment la jonction de Tombouctou à nos postes avancés du Touat, viendrait d'être placé à la tête d'une velle et importante mission.

Il tenterait, cette fois, d'opérer la jonction entre le Maroc et le haut Sénégal en explorant, en détail, toute la région, encore inconnue, de l'Adrar, et en signant un traité avec le sultan de cette riche et importante contrée.

L'Adrar, dont la capitale est Chinguiti, est une vaste région montagneuse, fort peu connue, du Sahara occidental.

Elle est peuplée par une race de Berbères pasteurs, restés purs de tout croisement. Elle compte de riches oasis, notamment celles des Chinguiti



Le cuirassé d'escadre russe « **SEBASTOPOL** », qui vient d'éprouver de graves avaries

et des Ouadan, d'immenses cultures de blé, d'orge et de millet, ainsi que de vastes pâturages.

Traversé par la grande route du Maroc au Sénégal et au Niger, l'Adrar avait excité la convoitise des Espagnols.

Mais la France revendiqua le droit de comprendre cette région dans sa sphère d'influence et, tout dernièrement, le sultan de l'Adrar s'offrit à signer avec nous un traité de protectorat.

La mission Théveniaut partirait de Saint-Louis le mois prochain. Elle parcourrait tout le pays maure de Tagant et d'Inchiri et rentrerait à Tombouctou en traversant les régions d'Adafer et de la Méraïa.

Quoi qu'il en soit, nous allons occuper pacifiquement la ville et l'oasis d'Araouan, situées à quelques journées de marche de Tombouctou.

L'agha d'Araouan a réclamé la protection de la France; deux compagnies de tirailleurs sénégalais et 145 gardes de cercle vont partir ces jours-ci pour Araouan; ce poste sera donc à l'avenir notre sentinelle avancée dans le Sahara, la future tête de ligne de la voie ferrée In-Salah à Tombouctou!

CLAUDE ROMAIN.

CARTE DE L'ADRAR
et du pays d'Araouan que nos Sénégalais vont prochainement occuper

Ephémérides de la Marine française

1er Septembre 1858. — Attaque et prise des forts de Tourane (Annam), par les compagnies de débarquement du *Phlégéton*, de la *Némésis* et du *Primauguet*, sous les ordres du capitaine de vaisseau Raynaud.

2 Septembre 1782. — Quatrième combat au large de Tinquemalé entre Suffren et Hughes.

Pendant quelque temps, le *Héros*, vaisseau amiral, engagé comme toujours au plus fort de l'action, se trouva dans une situation fort critique. Toute l'escadre ennemie concentrait son feu sur lui. Le grand mât et le mât d'artimon étaient abattus. Le pavillon de poupe et le pavillon de commandement étaient tombés.

C'est alors que Suffren ne voulant pas que les Anglais pussent s'imaginer un instant qu'il était capable de se rendre, s'écria :

« Des pavillons ! Qu'on apporte tous les pavillons blancs! Qu'on en mette tout autour du vaisseau! »

Le *Héros* put être dégagé. Français et Anglais se retirèrent chacun de leur côté. Du moins, l'avantage stratégique nous restait, puisque Trinquemalé, base d'opérations importantes, conquise quelques jours auparavant, nous restait définitivement.

3 Septembre 1748. — Ordonnance supprimant le corps des galères et fusionnant des officiers avec ceux du corps royal de la marine.

4 Septembre 1643. — Victoire du duc de Brezé sur une flotte espagnole, au large du cap de Gate.

5 Septembre 1781. — Combat de la Chesapeake (Amérique du Nord), entre l'escadre de de Grasse et celle de Graves. Les Anglais se retirent fort maltraités.

6 Septembre 1772. — Après une croisière de trois mois dans le golfe de Gascogne, sur la côte de Portugal et dans les eaux de Bretagne, l'escadre d'évolutions de M. d'Orvilliers rentre à Brest.

Cette escadre d'évolutions, la première qui ait été armée en France, était forte de 3 vaisseaux, 6 frégates, 3 corvettes et 3 cotres.

7 Septembre 1778. — Le marquis de Bouillé, gouverneur général des îles Sous-le-Vent, s'empare de la colonie anglaise de la Dominique.

8 Septembre 1339. — Une flotte française commandée par Charles Grimaldi et Hue Quiéret opère une descente en Angleterre. La ville de Southampton est prise, saccagée, et un immense butin ramené à Dieppe.

9 Septembre 1779. — Le capitaine de Langan-Boisfévrier, commandant la frégate *Amphitrite*, 32, capture au large de la Grenade la frégate anglaise *Sphinx*.

10 Septembre 1777. — Le capitaine de Lapérouse, commandant la frégate *Amazone*, 26, réduit la corvette anglaise *Ariel*, 20.

11 Septembre 1758. — Bataille de Saint-Cort. Le duc de Marlborough, qui, trois mois auparavant, avait échoué dans une attaque contre Saint-Malo, débarque de nouveau dans la baie de Saint-Lunaire, au commencement de Septembre. Le duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, rassemble les milices de la province et quelques troupes régulières, puis jette l'ennemi à la mer, après lui avoir fait éprouver des pertes considérables.

12 Septembre 1808. — Le capitaine Bourayne, commandant la frégate *Canonnière*, 48 (ex-*Minerva*, prise sur les Anglais quelques mois auparavant), capture, au large de l'île de France, la frégate anglaise *Laurel*, 30.

13 Septembre 1782. — Attaque infructueuse des forces franco-espagnoles contre Gibraltar. Insuccès des batteries flottantes du colonel d'Arçon.

LES SPORTS DANS L'ARMÉE

ATHLÉTISME

Le 150e régiment d'infanterie a donné, le jour anniversaire de la bataille de Goldberg, sa fête annuelle, au programme de laquelle figurent plusieurs épreuves sportives.

En voici les résultats :

400 mètres (haies). — 1. Drevon, en 2 m. 52 s.; 2. Thorel; 3. Carette. 28 partants.

100 mètres.—1. Foucard, en 11 s.; 2. Bellanger; 3. Renault.

2,500 mètres (cross-country). — 1. Charles, en 13 m. 5 s.; 2 Esnault; 3. Bailly.

600 mètres (haies intercompagnies). — 1. Cinquième compagnie (Thorel, Boudin, Petitfrère, Bailly, Juillion, Laurin), en 4 m. 28 s.: 2. Seconde compagnie; 3. Neuvième compagnie.

Une course cycliste de 12 kilomètres, gagnée par le soldat Lefebvre, en 18 m.; des courses en sacs et une poule de lutte complétaient le programme sportif.

Le général Durand, le colonel d'Aubignosc, le commandant Arbanère, formaient le jury d'honneur.

La réunion avait été organisée au mieux par le capitaine Béraud.





En expédition. — La « popote » des officiers
Le capitaine THÉVENIAUT est en dolman de drap et képi

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active. — Nominations et Mutations

COMITÉS ET COMMISSIONS

M. Vieille, insp. général des poudres et salpêtres, dir. du laboratoire central des poudres et salpêtres, est nommé membre du comité spécial consultatif des poudres et salpêtres, en rempl. de M. l'inspecteur général Sarran, décédé; M. Liouville, ingén. en chef attaché au laboratoire central des poudres et salpêtres, est nommé secrét. dudit comité, avec voix consultative, en rempl. de M. l'inspecteur général Vieille.

MINISTÈRE DE LA GUERRES

Le serg. Hascoët, du 116e, et l'adj. Lavidière, du 21e col., sont nommés gardiens de bur. à l'admin. centrale de la Guerre.

L'adj. Schmell, du 13e huss., a été nommé à l'emploi de commis expédit. de 4e cl. à l'admin. centrale de la Guerre.

ATTACHÉS MILITAIRES

M. Roussel, cap. au 16e d'inf. col., a été désigné pour occuper, par intérim, le poste d'attaché militaire à la légation de la République française au Japon.

COMMISSION D'EXAMEN

Les officiers dont les noms suivent ont été désignés pour faire partie de la commission chargée de faire passer les examens oraux pour l'admission à l'Ecole militaire de l'artillerie et du génie en 1905. (Division de l'artillerie) : Président : le col. Barrau, commandant le 13e rég. d'art.; Membres : le chef d'esc. Meyer, du 22e rég. d'art.; le chef d'esc. Marcus, du 5e rég. d'art.; le cap. Sorne, du 16e bat. d'art. à pied; le cap. Trinché, du 18e rég. d'art.; le cap. Ballet, du 33e rég. d'art,; le cap. Audibert, du 11e rég. d'artillerie.

La commission commencera ses opérations à Poitiers, le 24 Octobre prochain, puis opérera ensuite à Toulouse, Versailles et Besançon.

ÉCOLES MILITAIRES

Le capit. Campana, du 31e d'art., est nommé professeur adj. au cours d'artil., à l'Ecole spéc milit., en rempl. du capit. Savoureau, remis à la disp. de son arme.

INFANTERIE

M. du Beaudiez, lieut. au 116e, passe au 68e; M. Stagnaro, lieut. adj. au trés. du 112e, passe au 7e bat. de chass. comme lieut. trés.; M. Duchesne, cap. adj.-maj. au 127e, passe au 86e.

M. Gravier, lieut. au 54e, est nommé à l'emploi d'instructeur de gymnastique à l'Ecole normale de gymnastique, en rempl. du lieut. Mennetrier, du 4e zouaves, rendu au service régimentaire.

CAVALERIE

Les sous-lieutenants élèves dont les noms suivent qui ont obtenu les numéros de mérite indiqués ci-après dans le classement établi à la fin du cours de l'école d'application de cavalerie sont affectés, savoir :

MM.: 1 Du Périer de Larsan, du 5e huss., au 10e huss.; 2 Brown de Golstoun, du 4e drag., au 20e; 3 Massenet Royer de Marancour, du 30e drag., au 1er drag.; 4 Grand d'Esnon, du 13e au 6e drag.; 5 D'Allard, du 1er huss., au 5e huss.; 6 Pinguet, du 7e drag., au 8e drag.; 7 Bramaud de Boucheron, du 20e drag., au 25e drag.; 8 de Malherbe, du 14e huss., au même rég.; 9 Rupied, du 24e drag., au même rég.; 10 Nussard, du 8e drag., au même rég.; 11 Puyou de Pouvourville, du 5e huss. au 13e huss.; 12 Maldidier, du 11e drag. au 28e drag.; 13 Bizot-Espiard, du 2e cuir., au 2e drag.;

14 Bichel, du 2e drag., au 16e drag.; 15 Plantey, du 9e huss., au 7e huss.; 16 de Marcelier de Gaujac, du 16e drag., au 10e drag.; 17 de La Borie de La Batut, du 18e drag., au 4e chass. d'Afr.; 18 de Galard-Terraube, du 4e drag. au 20e drag.; 19 Léonard (P.-L.-C.), du 25e drag., au 28e drag.; 20 Terrisse, du 19e drag. au 25e drag.; 21 Dubois, du 27e au 22e drag.; 22 Mordacq, du 15e au 14e drag.; 23 Benoist-Lucy, du 1er au 13e cuirass.; 24 Léonard (P.-V.), du 25e au 3e drag.; 25 Balet, du 20e drag. au 1er chass. d'Afr.; 26 Thibault de La Carte de La Ferté Sénectère, du 14e huss., au même rég.;

27 de Thonel d'Orgeix, du 2e au 1er chass.; 28 Espivent de la Villesboisnet, du 4e huss., au 21e chass.; 29 d'Auberjon, du 27e drag., au 9e cuir.; 30 Cromback, du 9e cuir., au même rég.; 31 de Pimodan, du 13e chass., au 2e chass.; 32 de Maistre, du 28e drag., au 21e drag.; 33 Micault de la Vieuville, du 17e drag. au même rég.; 34 Hamoir, du 21e drag., au même rég.; 35 Charlier, du 3e cuir., au même rég.; 36 Arnous-Rivière, du 12e chass., au 2e chass.; 37 de Ferrières de Sauvebœuf, du 5e drag., au 5e cuir.; 38 Augrain, du 6e chass. au 6e huss.; 39 de Lary de Latour, du 3e huss., au 1er huss.;

40 Escudier, du 8e chass., au même rég.; 41 de Préval, du 8e chass., au 6e huss.; 42 des Hays de Gassart, du 21e au 15e chass.; 43 Guérin, du 12e cuir., au 19e drag.; 44 Gonse, du 9e au 13e cuir.; 45 Lefranc, du 7e drag., au 8e huss.; 46 Goursaud, du 21e chass., au 1er chass. d'Afrique; 47 Lemoyne, du 21e au 15e drag.; 48 Rater, du 8e huss. au 8e chass.; 49 de Blic, du 10e huss., au 16e chass.; 50 Lejeune, du 5e cuir. au même rég.; 51 de Fraguier, du 12e chass. au 3e huss.; 52 Rémond, du 11e drag., au même rég.; 53 Colinet de Labeau, du 13e chass. au 17e chass.; 54 Poirot, du 12e cuir., au 4e drag.; 55 de La Villéon, du 18e chass., au 3e huss.;

56 Le Caron de Chocqueuse, du 5e cuir. au 4e cuir.; 57 Bergognié, du 8e huss., au même rég.; 58 Richard, du 17e chass. au 4e chass.; 59 Serot, du 8e drag. au 17e chass.; 60 de Meslon, du 13e cuir., au 4e drag.; 61 Brame, du 14e drag. au 13e chass.; 62 Lesne, du 14e chass. au 3e chass. d'Afr.; 63 de Viguerie, du 14e chass. au 16e chass.; 64 Bruyas, du 5e chass. au 14e chass.; 65 Denain, du 6e chass., au même rég.; 66 Chanoine, du 17e chass. au 11e huss.; 67 Perrin, du 23e drag., au 13e drag.; 68 de Butler, du 23e drag. au 24e drag.; 69 Prince, du 11e huss., au 1er spahis; 70 de Giovanni Limpérani, du 13e cuir. au 30e drag.

71 Favre, du 3e drag., au 20e drag.; 72 de Pelet, du 6e huss., au 16e chass.; 73 Bertillon, du 6e cuir., au même rég.; 74 Montézuma, du 6e cuir., au même rég.; 75 Michel Walon, du 16e chass. au 5e chass.; 76 de Gérard du Barry, du 18e au 11e drag,; 77 Granger, du 11e huss. au 14e chass.; 78 Pelletier de Saint-Pierre, du 23e au 10e drag.; 79 Galouzeau de Villepin, du 3e huss., au 12e chass.; 80 Chatel, du 5e au 13e chass.

Les lieutenants de cavalerie dont les noms suivent, qui se trouvent compris dans la première moitié de la liste d'ancienneté de leur grade, auront droit à la solde de première classe, à compter du 8 Juillet 1904; savoir :

MM. Simon, du 17e drag.; Deschamps, esc. de cav. ind. du Chari; Frestel, du 15e chass.: Blondeau, du 18e drag.; Rattazzi, du 10e drag.; Allut, du 28e drag.; de Benoist, du 3e chass. d'Afr.; Mennecier, du 5e huss.; de Fromont de Bouaille, du 7e cuir.; Vial, du 1er esc. de spahis séneg.; Cherpitel, du 13e drag.; de Ligniville, du 15e chass.; de Beaupuis, du 16e chass.; Lavallée de Pimodan, du 13e huss.; Bonafous, du 10e cuir.; Renaud d'Avène des Méloizes, du 13e cuir.; Chiavarini, du 1er cuir.; de Tarragon, du 20e chass.; Arvers, du 22e drag.; Demanche, du 3e chass.; Raggi, du 11e huss.; Oriolle, du 22e drag.; Pagot, du 5e cuir.; Pourcheron, du 2e chass.; Abbas Turki, lieut. indig. au 1er spahis.

ARTILLERIE

Les 65 élèves de l'Ecole polytechnique dont les noms suivent ont été nommés au grade de sous-lieut. d'artillerie pour prendre rang du 1er Octobre 1904, et ont été affectés dans les rég. ci-après :

MM. Arnou, 17e; Bexon, 8e; de Savignac, 22e; Limasset, 29e; Levaillant, 13e; Masson, 5e; Pognon, 13e; Rousseau, 11e; Boulard de Vaucelles, 30e; Lebon, 22e; Esbian, 26e; Brachet, 2e; Fleury, 12.

Menu, 32e; Henriot, 25e; Champon, 2e; Rombrot, 6e; Curon, 30e; Ridet, 32e; Bayle, 31; Duteil, 18e; Desvaulx, 33e; Bossut, 15e; Bouchardy, 16e; Verneil de Conchard, 18e; Viallet, 23e; Pierra, 36e; Ména, 39e; Besson, 34e; Favart, 15e; Josset, 35e; Ganier, 4e; Gautsch, 31e; Eudes, 7e; Béraud, 6e; Buat, 40e; Boissonnet, 27e; Vimont, 27e; Thierry, 23e; Barraud, 19e; Gabez, 17e; Le Révérend, 26e; Le Blanc, 19e; Trancart, 28e; Huguet, 36e; Dhondt, 16e; Poutrin, 7e; Fréchou, 3e; de Beylié, 20e; Lapeyre, 37e; Gros, 24e; Frénal, 20e; Faure, 21e; Bisch, 5e; Bénézech, 9e; Vautier, 14e; Nègre, 38e; Hanly, 28e; Hériard, 37e; Durieux, 3e; Risler, 1er; Viant, 21e; Moullart de Villemarest, 10e; Roth, 10e; Frontard, 34e.

Rappel à l'activité. — M. Frantz, lieut. en non-act. pour infirm. temp. Nommé adj. au trés. du 17e rég.

M. Galouzeau de Villepin, lieut.-col. brev. dir. à Bayonne, est nommé dir. de l'école d'artill. du 16e corps.

Les chefs d'escadron : Thouvenin, comm. l'art. de l'arrondissement de Charenton, est classé au 17e rég.; Chenet, sous-dir. à Verdun, est dés. pour comm. l'art. de l'arrond. de Charenton.

Les capitaines: Dubessy, de la manuf. d'armes de Saint-Etienne, est nommé sous-direct. techn. de la manuf. d'armes de Châtellerault; Rouyer, profess. du cours d'art. à l'Ecole d'applicat. de l'art et du génie, est affecté à la dir. d'Epinal; Peigné, adjud.-major au 35e rég., est dés. pour comm. la 10e batt. dudit rég.; Derouard, du 35e rég., est nommé adj.-maj. audit rég.; Sthégens, profess. adj. au cours de mécanique appliquée aux machines à l'Ecole d'appl. de l'art. et du génie, est cl. au 17e pour comm. la 4e batterie; Chevillot, sous-direct. adj. des forges du Nord, est aff. à l'atel. de constr. de Puteaux; Comoy, de la dir. de Lyon, est aff. à la sect. techn. de l'art. (chef du serv. des bâtiments et machines); Deblaye, adjud.-maj. au 8e bat., est nommé membre de la commiss. d'exp. de Calais; Champouillon, membre de la commiss. d'expér. de Calais, est nommé adjud.-major au 8e bat.

Le lieut. Mallard, du 20e rég., est classé au 2e rég.

Réintégrations. — Sont replacés dans les cadres de l'arme, les chefs d'escadron : Bertrand, brev. h. c., chef d'état-major du gouv. de la place de Rochefort, en rempl. de M. Perrin, décédé. Nommé chef d'état-major de l'art. du 14e corps; Bapst, brev. h. c., off. d'ord. du gén. de Négrier, membre du cons. sup. de la guerre, en rempl. de M. Valogne, retr. Classé au 24e rég.; De Laguiche, breveté h. c., att. milit. à l'ambassade de la République française en Allemagne, en rempl. de M. Jalambic, décédé. Classé au 39e et maint. dans son emploi.

Les officiers qui ont suivi en 1903-1904 les cours de l'Ecole sup. d'électricité ont reçu les affectations suivantes :

Les capitaines : Rochas, à l'inspect. perm. des fabr. de l'artillerie; Couade, à la comm. d'études prat. d'art. de côte.

Les lieutenants : Fournier, de la dir. de Cherbourg; Blot, prof. ad. à l'éc. d'instr. des équipes photo-électriques du Havre.

Sont admis à suivre, en 1904-1905, les cours :

1° De l'école supérieure d'électricité et devront être rendus à Paris le 2 Novembre prochain. — Les capit. : Berne, de la manuf. d'armes de Tulle; Mainguenaud, de la dir. de Cherbourg.

Les lieutenants : Cellerier, du 13e rég.; Terlet, prof. adj. à l'éc. d'instr. des équip. photo-électriques du Havre.

2° De la div. techn. à l'Ecole d'applic. de l'art. et du génie et devront être rendus à Fontainebleau le 10 Octobre prochain. — Les capitaines : Parant, de la dir. de Toul; Pitrat, de la dir. de Bastia; Domont, de l'Ecole centr. de pyrotechnie militaire; Meullé Desjardins, du dépôt de matériel d'art. de Bourges (inspect. du mat. de 75); Bocquet, de la comm. d'exp. de Bourges; Labrousse, de l'arrond. de Rochefort; Mittaine, de la direct. de Briançon; Chauderon, de l'école d'art. du 9e corps; Bourdelles, de l'atel. de constr. de Puteaux; Ripault, de la direct. de Verdun; Joannès, du 7e; Ayriès, du 38e; Coulon, du serv. des aff. indig. en Algérie (compag. des oasis sahar.); Chalaux, du 16e; Bourdon, du 1er bat.; Chappat, du 30e; Millard, du 4e; Rivel, du 16e bat., à Lyon; Troy, du 19e rég.; Rothé, du 22e; Lescuyer, du 35e; Moreteau, du 12e, à Oran; Chenot, du 40e d'art. (4e div. de caval.), à Stenay; Balli, du 32e, à Fontainebleau; Béra, du 30e; Delavallée, du 12e.

3° De l'école d'appl. de caval. en qualité d'off. d'instr. et devront être rendus à Saumur le 10 Octobre prochain. — Les lieutenants: Jorry, du 20e rég. (batt. du cours de tir); Rouché, du 6e; Pamard, du 24e; Jouffroy, du 12e; Blanchard, du 22e; Hartung, du 2e rég. (batt. alp. de la 14e rég.); Favolle, du 11e; Blaise, du 26e; Halphen, du 15e; Husson, du 5e rég. à Remiremont; Girault, du 23e rég.; Pagnien, du 7e; Dubois, du 28e; Deschamps, du 21e; Prévost, du 40e; Laporte, du 32e; Fiévet, du 8e : Cyrot, du 5e; de Miribel, du 9e; Trancart, du 38e; Forgeot, du 37e; Jourdan, du 29e; Sennagal, du 14e; Trempat, du 16e.

4° De l'Ecole d'applic. de l'art. et du génie et devront être rendus à Fontainebleau le 10 Octobre. — Les sous-lieutenants : Maigret, du 13e; Vimard, du 14e rég., à Bordeaux.

GÉNIE

M. Bailac, chef de bat., chef du génie à Constantine, a été dés. pour remplir les mêmes fonct. à Valence; M. Ferrendier, chef de bat., chef du génie à Limoges, a été dés. pour remplir les mêmes fonct. à Paris (sud); M. Jullien, chef de bat. à Toul, a été nommé chef du génie dans cette place; M. Chevanne, chef de bat. à Constantine, a été nommé chef du génie dans cette place; M. Klein, chef de bat. brev. à Alger, est nommé chef du génie à Limoges; M. Lecrosnier, cap. de 1re cl. à l'état-maj. partic., chef du génie à Miliana, est dés. pour être empl. à Brest;

M. Pesques, cap. de 1re cl. à l'ét.-maj. part. au Havre, est dés. pour être empl. à Toulouse; M. Mézin, cap. de 1re cl. à l'ét.-maj. part. à Bordeaux, est dés. pour le 2e rég. à Montpellier; M. Taillade, cap. de 1re cl., prof. adj. du cours de constr. à l'Ecole d'appl. de l'art. et du gén., est dés. pour le 6e rég., à Angers; M. Demarque, cap. en 1er au 4e rég., à Grenoble, est cl. à l'ét.-maj. part. de l'arme et dés. pour être empl. en Algérie; M. Gibelin, cap. en 1er au 2e rég., à Montpellier, est cl. à l'ét.-maj. part. de l'arme et dés. pour être employé à Epinal;

M. Roux, cap. en 1er au 3e rég., à Arras, est classé à l'ét.-maj. partic. de l'arme et dés. pour être employé à Bordeaux; M. Belhague, cap. de 2e cl., prof. adj. de fort. à l'Ecole spéc. milit., est dés. pour être employé à Versailles; M. Testard, cap. de 2e cl. à l'ét.-maj. part. de l'arme à Toulouse, est dés. pour le 2e rég. (26e bat.), en Algérie; M. Morel, cap. de 2e cl. au 5e rég. (24e bat. de sap. télégr.), est classé à l'ét.-maj. part. de l'arme, et dés. pour remplir les fonctions d'inspect. des études à l'Ecole polytechnique;

M. Dewulf, cap. de 2e cl. à l'établiss. centr. du matériel de la télégr. milit., est dés. pour être empl. au Havre; M. Gauzence de Lastours, cap. de 2e cl., inspect. des études à l'Ecole polytechn., est dés. pour être empl. à Toulon; M. Latappy, cap. de 2e cl. à l'ét.-maj. part. de l'arme, à Mostaganem, est dés. pour le 6e, à Angers; M. Rhumeau, cap. en 2e au 4e rég., comp. 7/5 à Epinal, a été classé à l'ét.-maj. part. de l'arme et dés. pour être empl. à Valenciennes; M. Hure, cap. de 2e cl. à l'ét.-maj. part. de l'arme à Valenciennes, a été désigné pour le 3e, à Arras; M. Tartarin, cap. de 2e cl. à l'ét.-maj. part. de l'arme à Epinal, a été dés. pour le 4e rég., comp. 7/5, à Epinal;

M. Braconnier, cap. en 2e au 5e rég., à Versailles, est cl. à l'ét.-maj. part. de l'arme et dés. pour être empl. en Algérie; M. Lelarge, lieut. en 1er h. c., à la disp. du ministre des colonies, en congé (rapatrié de la Côte d'Ivoire), a été réint. dans les cad. et dés. pour le 5e (34e bat. de sap. télégr. au Mont-Valérien); M. Perrot, lieut. en 2e au 7e, à Avignon, est dés. pour le 3e, à Arras; M. Vernay, lieut. en 2e au 2e, à Montpellier, est dés. pour le 26e bat. même rég., en Algérie; M. Caillaud, off. d'adm. de 1re cl. en congé (rapatrié de Chine), est dés. pour être empl. à la dir. de Brest;

M. Salomé, off. d'adm. de 1re cl. à l'Ec. du génie d'Arras, est dés. pour être empl. dans la dir. de Lille; M. Quenet, off. d'adm. de 1re cl. à Toulon (dir.), est dés. pour être empl. à la dir. de Nice; M. Verdaguer, off. d'adm. de 2e cl. à Verdun, est dés. pour être employé à la dir. de Besançon; M. Grandpère, off. d'adm. de 2e cl. au laboratoire des recherches relatives à l'aérostation milit., est dés. pour être employé au serv. de la dir. dudit laboratoire à Châlais-Meudon;

M. Cattiez, off. d'adm. de 2e cl., h. c. (à la dispos. du ministre des col., en congé, rentrant de Madagascar), est réint. dans les cadres et dés. pour être employé dans la dir. de Châlons-sur-Marne; M. Bollotte, off. d'adm. de 2e cl., h. c., à la disp. du ministre des col. (en congé, rentrant de Madagascar), a été réintégré dans les cadres et dés. pour être employé dans la dir. de Limoges; M. Rousseau, off. d'adm. de 2e cl. à Nice, a été dés. pour être employé à la dir. de Toulon; M. Chevet, off. d'adm. de 2e cl. au camp de Châlons, a été dés. pour être employé à l'Ecole du génie à Arras;

M. Delery, off. d'adm. de 2e cl. à Limoges, a été dés. pour être employé au laborat. des recherches relatives à l'aérostation, à Châlais-Meudon; M. Frachet, off. d'adm. de 2e cl., h. c., à la dispos. du ministre des colonies (en congé, rentrant de la Guinée française), est réint. et dés. pour être employé en Tunisie; M. Lisse, off. d'adm. de 3e cl. à Lille, est dés. pour être employé à la dir. de Verdun; M. Challandrier, sous-off. stag. à l'établ. centr. du matér. de guerre du génie, est dés. pour être employé à l'Ecole du génie de Versailles;

M. Caro, off. d'adm. de 2e cl. à Marseille, est mis à la dispos. du ministre des col. pour être employé au serv. des trav. publics de la Côte d'Ivoire.

Les sous-officiers désignés ci-après ont été nommés sous-officiers stagiaires du génie et ont reçu les affect. suivantes, savoir. — Le serg.-maj. Leguay, du 5e rég., à Versailles, est dés. pour être employé à l'étab. central du matériel de guerre du génie; le serg.-maj. Marchal, du 5e, à Versailles, est dés. pour être employé au serv. géogr. de l'armée (sect. des levés de précision); le serg. Marcouire, du 2e rég., à Montpellier, est dés. pour être employé en Algérie; l'adj. Caron, du 5e, à Versailles, est dés. pour être empl. à l'Ecole des chem. de fer; le serg. Chapey, du 2e, à Montpellier, est dés. pour être empl. en Algérie;

Le serg.-maj. Duriot, du 5e, à Versailles, est dés. pour être employé à la direct. de Lyon; le serg. Le Chaton, du 6e, à Angers, est dés. pour être empl. à la dir. de Toul; le serg.-maj. Gabert, du 7e, à Avignon, est dés. pour être empl. à la dir. de Langres.

Les sous-officiers stagiaires désignés ci-après ont été mis h. c. à la disposition du ministre des colonies pour être employés au serv. des travaux publics de la Sénégambie (Niger). — Barafort, sous-off. stag. au camp de Mailly (cheff. de Troyes); Auduc, sous-off. stag. à Lyon; Corbet, sous-off. stag. à Langres (embarquement à Bordeaux, le 16 Septembre).

M. Sampre, off. d'adm. de 2e cl. du génie à Ajaccio, a été mis h. c., à la dispos. du min. des col., pour servir au serv. des trav. publics à Madagascar; M. Moreau, col. brev. dir. du génie à Reims, a été dés. pour le 7e génie; M. Malcor, lieut.-col. brev. h. c., sous-chef d'ét.-maj. du 12e corps, a été réint. dans les cadres et nommé dir. du génie à Tours; M. Laurens, lieut.-col., chef du génie, à Paris (Sud), a été nommé dir. du génie à Reims.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU GÉNIE

Liste, par ordre de mérite, des sous-officiers du génie classés pour le grade d'officier d'administration de 3e classe du service du génie, à la suite du concours de 1904. — MM.: 1 Leguay, serg.-maj., 5e rég., Versailles; 2 Marchal, serg., 5e, Versailles; 3 Marcouire, serg., 2e, Montpellier; 4 Caron, adjud., 5e, Versailles; 5 Chapey, serg., 2e, Montpellier; 6 Duriot, serg.-maj., 5e, Versailles; 7 Le Chaton, serg., 6e, Angers; 8 Gabert, serg.-maj., 7e, Avignon; 9 Houberdon, serg., 5e, Versailles; 10 Froissart, serg., 6e, Angers; 11 Lafon, serg., 2e, Montpellier; 12 Gaillard, serg.-maj., 7e, Avignon; 13 Feu, serg., 2e, Montpellier; 14 Hivert, serg.-maj., 7e Avignon; 15 Lanote, serg., 3e, Arras; 16 Guilhendon, adjud., 3e, Arras; 17 Dalesme, adj., 5e Versailles; 18 Picardat, serg., 3e, Arras.

PORTIERS-CONSIGNES

Ont été nommés à l'emploi de portier-consigne de 3e cl. — Dans la direct. du génie de Tunis, le serg. Vannier, du 29e d'inf., à Autun; dans la direct. du génie de Reims, le gend. Deuchst, de la brig. de Saint-Dizier (comp. de l'Aube); dans la direct. du génie de Dunkerque, le casernier de 2e cl., Maréchal, empl. à Lille; dans la direct. du génie de Grenoble, l'ex-gend. Jurin.

SERVICE DE SANTÉ

M. Delom-Sorbé. méd.-maj. de 2e cl. au 34e d'inf., a été dés. pour le 85e.

Les médecins et les pharmacien aides-maj. de 1re cl. dont les noms suivent, passés dans la première moitié de la liste d'ancienneté de leur grade, auront droit à la solde afférente à cette première moitié, à dater du 8 Juillet 1904:

Médecins. — MM. Massip, hôp. mil. de la div. de Constantine; Villa, comp. des oasis sahar., Tidikelt; Chabaneix, 37e d'art.; Randon, 7e d'inf.; Garnaud, hôp. mil. de la div. d'Oran; Forget, 49e tir. alg.; Saint-Martin, hôp. mil. de la div. de l'occ. de Tunisie; Pierre, 27e d'inf.

Pharmacien. — Bruère, hôp. mil. de la div. d'Alger.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES

MM. Pleuchot, vétér. en 2e au 7e huss., est aff. au 35e d'art.; Ranson, vétér. en 2e au 36e d'art., est aff. au 7e hussards.

Les vétérinaires en second ci-après désignés, passés dans la première moitié de la liste d'ancienneté de leur grade, auront droit à la solde afférente à cette première moitié, savoir:

A dater du 8 Juillet 1904. — MM. Léger, h. c. aux batt. de la brig. de rés. de Chine au Tonkin; Baudens, du 5e rég. de chass.; Savette, du 14e rég. de huss.; Rivière, du 4e rég. de dragons.

Les aides-vétér. stag. dont les noms suivent ont été nommés au grade d'aide-vétér., et, par décision du même jour, affectés aux rég. ci-après désignés, savoir:

MM. Rébeu, 5e cuir.; Millet, 13e huss.; Nennig, 25e drag.; Barlette, 6e chass. d'Afr.; Colomès, 18e d'art.; Pouet, 20e d'art.; Monbet, 17e drag.; Lanaud, 4e d'art.; Marliangeas, 29e drag.; Lédoux, 3e cuir.; Davergne, 7e d'art.; Sarrelabout, 9e chass.; Moutard, 16e drag.; Latour, 1er cuir.; Bertonèche, 15e d'art.; Galot, 1er chass.; Azémar, 30e drag.; Renou, 11e drag; Guyot, 10e chass.; Paris, 36e d'art.; Bardot, 35e d'art.; Meyer, 2e chass.; Magenham, 9e drag.

SERVICE DE LA JUSTICE MILITAIRE

Les nominations ci-après ont été opérées dans le personnel des adj. commis-greffiers des trib. mil., savoir:

A la 1re cl. de son grade, — M. Pigache, adj. commis-greffier de 2e cl. près le cons. de guerre de Lille.

Au grade d'adj. commis-greffier de 2e cl. — Au cons. de Lille, M. Wendling, serg.-maj. compt. à la pris. mil. du fort Gassion.

Le lieut. Vaingnedroye, du 4e bat. d'inf. lég. d'Afr., a été placé h. c. et nommé à l'empl. d'adj. au comm. de l'atel. de trav. publ. d'Orléansville; le lieut. Virgitti, du 4e bat. de chass. à pied, a été placé h. c. et nommé à l'empl. d'adj. au comm. du pénit. mil. de Bossuet.

SERVICE DU RECRUTEMENT

M. Goujon, chef d'esc. d'art. h. c., comm. du bur. de recrut. de St-Malo, est nommé au comm. du bur. de Nantes, en rempl. de M. Béziers-Lafosse, rendu à la vie civ.; M. Sadoux, chef d'esc. d'art. h. c., comm. du 6e bur. de recrut. de la Seine, est nommé, à dater du 15 Août, au comm. du bur. de Chambéry, en rempl. de M. Battaglini, rendu à la vie civ. par lim. d'âge; M. Ballaud, chef de bat. au 28e d'inf., est mis h. c. et nommé, à dater du 26 Août, au comm. du bur. de recrut. de Dreux, en rempl. de M. Lambert, rendu à la vie civ. par limite d'âge;

M. Annocque, maj. du 145e d'inf., est relevé de son empl. de maj., mis h. c. et nommé, à dater du 31 Août, au comm. du bur. de recrut. de Saint-Quentin, en rempl. de M. Lenclud, rendu à la vie civ. par lim. d'âge; M. Raine, chef de bat. d'inf. h. c., comm. le bur. de recrut. de Toul, est nommé, à dater du 15 Août, au comm. du 6e bur. de recr. de la Seine, en rempl. de M. Sadoux, passé à Chambéry;

M. Billotte, cap. d'inf. h. c., employé au bur. de recr. de Mamers, est nommé à un empl. de son grade au bur. de recrut. de Dijon, en rempl. de M. Ballaud, promu ch. de bat.; M. Le Piniec, cap. d'inf. h. c., empl. au bur. de recrut. de Parthenay, est nommé à un empl. de son gr. au bur. de recrut. de Mamers, en rempl. de M. Billotte, passé à Dijon; M. Berthon, cap. au 71e d'inf., est mis h. c. et nommé à un emploi de son gr. au bur. de recrut. de M. Le Piniec, passé à Mamers.

ÉCOLE D'ADMINISTRATION

Liste, par ordre alphabétique, des sous-officiers des troupes coloniales admis à subir les examens oraux d'admission à l'Ecole d'administration militaire en 1904. — Bernard, serg. à la sect. de secrét. d'ét.-maj., dét. à l'ét.-maj. du 18e corps d'armée, à Bordeaux; Bignon, mar. des log. au 1er d'art. col.; Bironneau, mar. des log. au 1er d'art. col.; Brélivet, mar. des log. à la 2e comp. d'ouvriers; Duchemin, mar. des log. au 2e d'art. col.; Dulom, adj. au 21e d'inf. col.; Grizeaud, mar. des log. fourr. à la 1re comp. d'ouvr.; Guérin, serg. au 2e d'inf. col.; Houvenagel, serg. au 5e d'inf. col.; Kauffmann, serg. au 6e d'inf. col.; Larrieu, mar. des log. au 2e d'art. col.; Picard, mar. des log. au 3e d'art. col.; Thebault, mar. des log. à la 1re comp. d'ouvr.; Thieraud, mar. des log. au 2e d'art. coloniale.

Candidats admissibles au titre des colonies. — *Indo-Chine.* — Caudelon, serg. au 1er d'inf. col.; Léonard, serg. au 1er d'inf. col.

Madagascar. — Serpaggi, serg. au 4e d'inf. col.

Afrique occidentale. — Ledru, serg. à la sect. de secrét. et ouvr. du commissariat.

Candidats antérieurement admissibles. — Allemandon, serg. au 4e d'inf. col.; Bertrand, serg.-maj. au 6e d'inf. col.; Brandela, serg.-maj. au 5e d'inf. col.; Brun, serg.-maj. au 7e d'inf. col.; Icard, serg. au 21e d'inf. col.; Level, serg. au 23e d'inf. col.; Malleval, serg. au 24e d'inf. col.; Migneau, serg.-maj. au 22e d'inf. col.; Pace, serg. au 24e d'inf. col.; Texier, serg. au 7e d'inf. col.; Subrenat, serg. au 3e d'inf. col.; Valenti, mar. des log. fourrier à la 5e comp. d'ouvriers.

Ces sous-officiers subiront les épreuves orales devant la commission qui se réunira le lundi 12 Septembre prochain au ministère de la Guerre (direction des troupes coloniales).

Légion d'honneur

GENDARMERIE

Chevalier: 11e légion, M. Boschet, cap.; 25 ans de serv.

Médaille militaire

GENDARMERIE

La Médaille militaire a été conférée au militaire dont le nom suit: 11e légion, M. Coz, gendarme; 27 ans de services.

Tableau de concours pour la Médaille militaire

ARTILLERIE

Est inscrit d'office, à la suite du tableau de concours pour la Médaille militaire, le sous-chef artificier Gimbert, du 11e bat. d'art. à pied (bless. dans un serv. commandé).

Est inscrit d'office à la suite du tableau de concours pour 1904 pour la Médaille militaire, le sous-chef artificier Gimbert, du 11e bat. d'art. à pied: Blessure dans un service commandé.

Citations

Sont cités au *Bulletin officiel*, pour les études qu'ils ont fournies, en 1903, au comité technique de l'intendance: MM. Rupp, sous-int. milit. de 3e cl. à Saint-Germain. — Les services administratifs à la colonne de Pao-Ting-Fou (Chine, 1900-1901). — Dépenses budgétaires pour la subsistance des troupes russes en temps de paix (traduit du russe).

Longuet, sous-int. milit. de 3e cl. à Rodez. — Etude sur le droit actuel de la guerre terrestre.

Maljean, pharm.-maj. de 1re cl. à Paris. — Articles divers sur l'habillement des troupes et le campement.

Boutroux, off. d'adm. principal des subsistances à Versailles. — Etude pratique sur le rendement des farines en pain.

Gruet, adjoint à l'intend. dans la div. d'Alger. — Etude sur le développement économique de l'empire allemand.

Esquieu, off. d'adm. de 2e cl. du serv. de santé, profess. à l'Ecole d'adm. milit. — Historique de l'Ecole d'administration militaire (1893 à 1903).

Armée active. — Troupes coloniales

INFANTERIE COLONIALE

Le lieut. Granier, du 22e rég., est dés pour serv. au bat. de la Réunion (départ de Marseille, le 25 Août 1904), par permutat. avec le s.-lieut. Sajot, précéd. dés., qui est maint. au 22e rég.; le chef de bat. Savy, du 4e rég., est nommé à l'empl. de maj. à ce rég., en rempl. du chef de bat. Collin, qui est placé à la suite du rég.; le cap. Gil, du 8e rég., passe au 22e rég. et est nommé à l'empl. de trés., en rempl. du cap. Gérôme, placé à la suite; le lieut. Eckert, du 22e rég., est nommé off. d'approv. à ce rég.; le cap. Quarcy, du 1er sénég., est placé au 5e rég.; le cap. Talpomba, de l'ét.-maj. h. c., en Afr. occid., est placé au 6e rég.; le lieut. Tujague, du 9e rég., est placé au 7e rég.; le lieut. Raould, du 10e rég., est placé au 1er rég.; le lieut. d'Alverny, du 1er tonk., est placé au 8e rég.; le lieut. de La Chapelle, du 5e rég., est placé au 2e rég.

Troupes de Madagascar. — Les officiers ci-après, en service à Madagascar, ont été placés, savoir: le chef de bat. Ansart, au 13e rég.; le chef de bat. Meunier, au 13e rég., en qual. de maj.; le cap. Lagrange, à la 7e comp. du 13e rég.; le cap. Ducaud, au 2e malg., en qual. de major; le cap. Rey (H.-E.), à la 5e comp. du 3e sénég.; le lieut. Marchal, à la 7e comp. du 13e rég.; le sous-lieut. Villebesseix, à la 6e comp. du 3e malg.; le s.-lieut. Derville, à la 7e com. du 3e malg.; le s.-lieut. Bars, à la 14e comp. du 3e malgaches;

Le cap. Guillaumet, du 13e rég., passe au 3e malg., en qual. de cap.-maj.; le cap. Defoort, du 3e malg., passe à la 1re comp. du 3e sénég.; le cap. Minary, du 3e sénég., passe à la 6e comp. du 2e malg.; les lieut. Crozes et Burgeat, du 3e sénég., passent à la 6e comp. du 2e malg.; les lieut. Hégelbacher, Robert et L'Herrou, du 2e malg., passent à la 13e comp. du 3e sénég.; le lieut. Rapine, du 1er malg., passe à la 10e comp. du 3e malg.; le lieut. Amand, du 3e malg., passe à la 2e comp. du 1er malg.; le s.-lieut. Ferry, du 3e malg., passe à la 4e comp. du 1er malg.; le lieut. Samalens, du 1er malg., passe au 2e malg pour occuper l'emploi d'off. d'habill. à ce rég.: le lieut. Boulangé, du 3e malg. (précéd. aff. au 24e rég.), est maint. en serv. à Madagascar, et est placé à la 7e comp. du 2e malg.; le lieut. Heysch, du 2e malg. (précéd. aff. au 1er rég.), est maint. en serv. à Madagascar, et est placé à la 11e comp. du 3e sénég.

Prolongations de séjour. — Ont été autorisés à prolonger d'une année leur séjour col.; le chef de bat. Guérin, de l'ét.-maj. part. au Tonkin (3e année); le cap. Driard, du 10e rég. (3e année); le lieut. Rondet, en act. h. c. au Tonkin (3e année); le lieut. Musard, du 4e tonk. précéd. aff. au 8e rég.) (4e année); le lieut. Dardenne, du 10e rég. (4e année); le lieut. Castaing, du 1er tonk. (3e année); le chef de bat. Giorgio, de l'ét.-maj. part. à Madagascar (4e année); le chef de bat. Robard, du 1er malg. (3e année); le cap. Redon, du 3e malg. (précéd. aff. au 5e rég.) (3e ann); le cap. Brégand, du 3e sénég. (3e année); le cap. Milhau, du 1er malg. (3e année); le lieut. Simon, du 1er malg. (3e année); le lieut. Bornand, du 1er malg. (3e année); le lieut. Boulangé, du 2e malg. (3e année); le lieut. Ribes, du 3e malg. (3e année); le lieut. Delfaud, du 13e rég. (3e ann.); le lieut. Le Goupil, du 13e rég. (3e année).

M. le chef de bat. Grimaud, du 2e d'inf. col., a été dés. pour serv. à l'état-maj. part. et détaché au bur. techn. de la dir. des troupes col., en rempl. du chef de bat. Levasseur, placé en act. h. c. pour servir auprès de Sa Majesté le roi de Serbie.

ARTILLERIE COLONIALE

Le chef d'escadron Bernard (F.-A.), dét. à l'administr. centr. du minist. des colonies, a été placé h. c. et maint. à la disp. de M. le ministre des colonies, en vue d'une mission spéciale outre-mer:

Ont été affectés, savoir: En Afrique occidentale (Côte-d'Ivoire). — Le capit. Martel, capit. à la 3e comp. d'ouvr. à Lorient.

Au Sénégal. — Le sous-lieut. Rupied, du 1er rég., à Lorient. ; le cap. Jamet, du 1er, à Lorient.

En Cochinchine. — Le sous-lieut. Dénoës, du 1er rég., à Lorient; le lieut. Gauthier, du 3e, à Toulon, actuell. en congé à solde coloniale.

A Madagascar. — Les capit. Barré, du 2e rég., à Cherbourg; Auclin, du 2e rég., à Brest; Guisenier, du 3e rég., à Toulon, et le sous-lieut. Henry, du 2e rég., à Cherbourg; le lieut. Petit, du 3e, à Toulon, actuell. en congé à la solde colon.

En France. — 1er rég., à Lorient: A la 1re batterie: le lieut. Trocmé, rentré du Sénégal. A la suite: le chef d'escad. Nicole, rentré du Tonkin.

2e rég., à Brest: A l'ét.-maj., le chef d'esc. Théry, du 3e rég., à Toulon (n'a pas rejoint). A la suite, les capit. Joseph et Jacobi, rentrant de Madagascar; Devaux, rentré du Sénégal; Gérard, rentrant de Madagascar, et Gonnet, de la dir. d'artill. navale de Brest.

A la 12e batt., les lieut. Lepage, rentrant de Chine, et Tisseyre, rentré du Soudan. A la 15e batt., le lieut. Lapeyre, rentré de Madagascar.

2e rég., à Cherbourg. — A la 6e batt., le lieut. Marinot, rentré de Madagascar.

3e rég., à Toulon. — A la 7e batt., le lieut. Guillaume, rentrant de Cochinchine; au 3e, à Toulon (à la suite), le cap. Robert, rentr. de Madagascar, en congé spéc. de six mois; à la dispos. de M. le ministre de la Marine (dir. d'art. nav. de Cherbourg), le col. Derbès, de la suite du 3e, à Toulon; le lieut. Bourreaud, du 2e, à Cherbourg, a été admis à suivre les cours de la div. d'instr. de l'Ecole d'appl. de cav. Cet officier qui devra être rendu à Saumur le 9 Octobre prochain, emmènera un cheval et sera accomp. de son ordonn.; le lieut. Giroux, précéd. classé à la 11e batt. du 2e rég., à Brest, et qui a été autorisé à prolonger d'une année son séjour à Madagascar, a été réaff. à la 7e batt. du 7e rég., à Diégo-Suarez (3 nov. 1903).

Au Soudan. — Le sous-lieut. Gensollen, du 3e rég., à Toulon.

Au corps d'occupation de Chine à Tien-Tsin. — Le sous-lieut. Calvez, du 2e rég., à Brest.

A la disposition de M. le ministre de la marine. — Fonderie nationale de Ruelle: le chef d'esc. Petiot, du 1er rég., à Lorient; le capit. Aymard, du 2e rég., à Cherbourg, et le lieut. Paquelier, du 1er rég., à Rochefort. Inspections des fabric. d'artill. navale, le capit. Roussel, du 3e reg., à Toulon. Comp. d'artill., à Toulon, le capit. Bossavy, du 2e rég., à Cherbourg; 3e comp. d'ouvr., à Lorient, le lieut. Gilles, du 1er rég., à Lorient; Dir. d'artill. navale de Brest, le capit. Nisse, du 2e rég., à Cherbourg.

Approbation de mutations prononcées par l'autorité militaire. — En Indo-Chine: Etat-major du 5e rég. à Saïgon (off. d'habillement), le sous-lieut. Bour. A la 2e batt. du 5e rég., à Saïgon, le sous-lieut. Sarrochi.

Autorisation de prolongation de séjour outre-mer. — Tonkin (3e année), les capit. Giraud et Morlière.

Afrique occidentale (3e année), le capit. Chéruy et les lieut. Beulaygue et Giroux.

Brigade de rés. de Chine (3e année), le chef d'esc. Pitault et le lieut. Civette

Le lieut. Hilleret et le sous-lieut. Patoureau, du 1er rég., à Lorient, ont été admis à suivre les cours de la division d'instruction de l'Ecole d'applic. de cavalerie. Ces officiers, qui devront être rendus à Saumur le 9 Octobre prochain, emmèneront chacun un cheval et seront accompagnés de leur ordonnance.

CORPS DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

Ont été dés. pour servir, savoir. — En Afrique occidentale française. — Le commiss. de 1re cl. Michel, à Cherbourg; le commiss. de 1re cl. Delmas, au serv. colonial, à Marseille.

Approbation de mutations prononcées par l'autorité militaire. — A Madagascar. — A Tananarive (sous-direct. du commiss.), le commiss. princ. de 2e classe Louisy.

SECTION DE SECRÉTAIRES ET D'OUVRIERS DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

Les sous-officiers dont les noms suivent ont été *nommés à l'emploi d'adjudant* et ont reçu les affect. suiv.:

1° Service des bureaux. — Périn, serg. à la dir. du commiss. du corps d'armée des troupes col. à Paris, maint. (vacance); Avril, serg. au ministère de la Guerre (dir. des troupes col.), maint. (vacance); Branchereau, serg. au ministère de la Guerre (dir. des tr. col.). maint. (vacance).

2° Service de l'exploitation. — Martinet, serg. à la dir. du comm. du corps d'armée des tr. col. (vacance); Bonal, serg. aux serv. adm. de la brig. de rés. de Chine au Tonkin. maint. (vacance).

Ces nominations compteront du 1er Septembre 1904.

Réserve et territoriale. — Nominations et Mutations

CAVALERIE

MM Law de Lauriston de Boubers, capit. de rés. au 5e rég. de cuirass., est affecté au 8e rég. de cuirass.; de Blonay, capit. de rés. au 4e rég. de huss., est affecté au 20e rég. de drag.: d'Uszel, capit. de rés. au 12e rég. de huss., est affecté au 21e rég. de chass.; Réalier-Dumas, lieut. de rés. h. c. (infirmités), est affecté au 8e rég. de huss.; du Bourblanc, lieut. de rés. au 1er rég. de chass., est affecté au 2e rég. de chass.; Senez, sous-lieut. de rés. au 1er rég. de drag., est affecté au 9e rég. de huss.; Guyétand, sous-lieut. de rés. au 8e rég. de chass., est affecté au 4e rég. de chass. d'Afrique.

M. Bainier, capit. à l'escadr. territ. de caval. légère de la 7e région, est affecté au serv. éventuel des remontes; M. Beuvain de Beauséjour, capit. de caval. territ. au serv. des remontes, est affecté à l'escad. territ. de caval. légère de la 7e région; M. Diétrich, capit. de rés. au 12e rég. de drag., est affecté aux services spéciaux du territ. de la 20e région; M. Jourdain de Thieulloy, lieut. de cav. territ. du serv. d'ét.-maj., est affecté à l'esc. territ. de drag de la 2e région

ARTILLERIE

Les anciens élèves de l'Ecole polytechnique dont les noms suivent ont été promus au grade de sous-lieutenant de réserve d'artillerie, pour prendre rang du 1er Octobre 1904; ces officiers ont été placés dans les corps de troupes ci-après, où ils devront accomplir, à partir du 1er octobre, leur quatrième année de service actif, conformément aux dispositions de l'article 28 de la loi du 15 Juillet 1889, savoir :

MM 41e rég., Parent; 12e, Rousch; 13e, Grandjean; 19e, Vialla; 22e, Bubois; 30e, Noblet; 32e, Cornu; 35e, Humbert; 16e bat. d'art., Laute.

Les anciens élèves de l'Ecole centrale dont les noms suivent sont promus au grade de sous-lieut. de rés. d'art. et seront placés, à partir du 1er Octobre, dans les corps de troupe ci-après pour y accomplir leur quatrième année de service actif : MM. 1er rég., Berard, Sénéchal, Cantin, Druon, Dubois; 2e rég., Heilmann, Frembach, Cuny, David; 3e rég., Soulas, Pichon, Chalamos, Charve; 4e rég., Camphnion, Prost, Berthoumeau, Schwander; 5e rég., Sonneck, Wallon, Serrurier, Grosperrin; 6e rég., Vigoureux, Delaglière, Caillaud, Secréta, Lucé; 7e rég., Angibaud, Coignard, Laurent, Chalumeau; 8e rég., Schmitt, Coppens, Perrin, Morel (G.-C.-A.-P.); 9e rég., Guillemin, Tarayre, George (C.-R.), Freman, Germain; 10e rég., Graff, Blondel (C.-J.-L.-P.); Paillac, Thominet; 11e rég., Saclier, Provençal, Bonneau; 12e rég., Blanchet, Luci, Prévot, Deseilligny, de Faucon; 13e rég., Breton, Altmayer, Venot.

14e rég., Faye, Noël, George (M.-H.-J.), Amidieu, Duclos, Maigniel; 15e rég., Boulzaguet, Schott, Brandet, Clerget; 16e rég., Badani, Chambonne, Mouchet, Rosnet, Rotteleur; 17e rég., Collin, Saffrey, Levet, Suquet; 18e rég., Martin, Drivière, Ribrez, Fazembat; 19e rég., Bosc, Mabillat, Douref; 20e rég., Noblet, Richard, Solrier, Drouet.

21e rég., Thibault de Chamalon, Lebrun, Blanchard, Benet; 22e rég., Hannoyer, Pailliard, Turenne, Mercier; 23e rég., Grèze, Pagan, Brandon, Chalon; 24e rég., Granet, Joly, Duplessis, de Bugilhac, Baudère; 25e rég., Puech, Picard, Tellier, Deville; 26e rég., Regnault, Thuin, Streicher, Morel.

27e rég., Boucharcine, Drion, Jaquet, Wœffle; 28e rég., Bardoul, Desouches, Froment, Rouillon; 29e rég., Faure, Sansonnens, Mimasset, Derville; 30e rég., Mettzechen, Gallois, Renaud; 31e rég., Blondel (M.-F.-J.), Delarbre, Mogenier, Blanquart; 32e rég., Schillio, Mouflard, Lance; 33e rég., Hue de La Colombe, Dessallien, Riobé, Monier;

34e rég., Barbier, Santerne, Morillon, Chédaille; 35e rég., Lequeux, Bezeault, Effertz.

36e rég., Noury, Juge, Savary, Lhemmelin; 37e rég., Perret du Cray, Moulle, Lapotre, de Fleury; 38e rég., Dibos, Vincent, Dubuisson, Roffo; 39e rég., Delepierre, Chauchet, Guillon, Auburtin; 40e rég., Mallez, Wœrnitz, Arthaud, Machin.

4e bat., de Vosse, Oury, Turgis, Lebel; 6e bat., Puica, Monnier, Portot, Guesdon; 7e bat., Millet, Clère, Vandallame, Cassex; 9e bat., Bourgougnon, Frison, Patel, Richard; 10e bat., Tètu, Seligmann, Poirier; 12e bat., Gossod, Audoyer, Vidalnaquet; 13e bat., Sabatier, Compin, Morel (E.-J.); 14e bat., Dujardin, Henry; 15e bat., Revillon, Tritz, Bellencourt; 17e bat., Eustache, Gaby, de Corlieu, Roche; 18e bat., Roth, Astor, Gaillard.

ARTILLERIE (TABLEAU D'AVANCEMENT)

M. Pailliaud-Turenne, sous-lieut. au groupe territ. du 31e d'art., a été inscrit d'office au tableau d'avancement pour le grade de lieutenant.

CADRES AUXILIAIRES DU SERVICE DE SANTÉ

MÉDECINS

Au grade de médecin principal de 2e classe de l'armée territoriale. — Les médecins-majors de 1re cl. de l'armée territoriale : Florance, Cordier, Gaulard, Baudry, Kablé, Denucé.

Au grade de médecin-major de 1re classe de l'armée territoriale. — Les médecins-majors de 2e classe de l'armée territoriale : Pascal, Durand, Stagienski de Holub, Montano, Destrem, Labat, Bouchon, Mejasson, Rivals, Arnaud, Ribard, Grellière, Morisset, Bienvenot, D'Astros, Roger, Bélugou, Durand-Fardel, Deffis, Blanc, Ducloux, Schnell, Reff, Turgard, Delfossé, Jacquelin, Boy, Gaube, Péradon, Lécuyé, Duvernoy, Therre, Pousson, Compagnon, Bruncher, Rogée, Chapuis, Brault, Charrin.

Au grade de médecin-major de 2e classe de réserve. — Les médecins aides-majors de 1re classe de réserve : Blusson, Pradet, Lacoste, Beaujeu, Lauth, Cristofini, Benoit, Gaudier.

Au grade de médecin-major de 2e classe de l'armée territoriale. — Les médecins aides-majors de 1re classe de l'armée territoriale : Poirson, Armagnac, Hennocque, Franceschi, Mulette, Belous, Baïssas, Hanon, Masson, Leuillieux, De Brou de Laurière, Lefebvre, Petit, Mordrel, Barbaud, Maqué, Bidot, Rafin, Henne, Doyon, Adenot.

Au grade de médecin aide-major de 1re classe de réserve. — Les médecins aides-majors de 2e classe de réserve : Caylus, Lassime, Salmon, Lacaze, Guibert, Garcin, Giocanti, Sassy, Dallas, Gage, Gallini, Racine, Revel, Angelvin, Condamin, Benans, Roux, Gagey, Aunis, Cazalas, César, Mével, Vidal, Henri, Nergues, Michel, Magnan, Deck.

Gruel, Larroux, Leblanc, Cournet, Rouanet, Pelletier, Hodée, Huot, Floch, Bottiau, Gourdet, Bedos, Jay, Maurin, Baigue, Ducerf, Saleur, Redhon, Baumelou, Triger, Aubineau, Baudin, Grouhel, Laugier, Roche, Servas, Scherb, Rabbe, Nové-Josserand, Audoucet, Ringot, Barbier, Privat, Salvage, Perdereau, Lairé, Julhiet, Fragnaud, Houssaye, Cogrel.

Blazy, Latour, Combret, Flammarion, Gauchet, Herlemont, Jacquemet, Malzac, Hanus, Levillain, Poulet, Royer, Lefilliâtre, Fargues, Evrot, Mencière, Rouger, Fabre, Delgrange, Paquet, Briand, Thubert, Rochier, de Combes, Viguès, Bellin, Faurichon-Mesplier, Farabeuf, Roger, Labatt de Lambert, Bourlier, Laurent, Henry, Brieu.

Nimier, Morillon, Canceill, Koziell, Lochon, Guinet, Aimé, Chenal, Thouvenet, Bloch, Grangier, Cairel, Bories, Legendre, Ramond, Maffre, Caminade, Destribats, Bouveyron, Baudrand, Monnet, Baderot, Murat, Delguet, Varnier, Louvrier, Willemin, Tocheport, Barbier, Guizol, Yardin, Bise, Coulmont, Cournol, Henneart, Granval, Mimin.

Picard, Meynard, Philouze, Biard, Carlet, Raoust, Clavey, Vaissier, Guerin, Gérardin, Bonvarlet, Dassonville, Boucher, Blivet, Dupretz, Breton, Frère, Lecointre, Mouthon, Lepelletier, Potel, Cola, Saussol, Leblanc, Monbernard, Verger, Fuster, Contal, Mahon, Descheemacker, Pavie, Bourgain, Carayon, Caillard, Labaume, Painblan, Machtou, Planque.

Devauchelle, Bergeret, Sallé, Cazin, Izac, Rapp, Lestrade, Davet, Girma, Carpanetti, Combe, Jacob, Dupré-Lefebvre, Dimoux-Dime, Pissavy, Thevenin, Quidet, Thadée, Thébault, Guedj, Dunis, Castan, Moitessier, André de Boucaud, Bibent, Gaymard, Ardin-Delteil, Decoopmann, Ganault, Leplat, Raimond, Huyghe, Pinault, Fontoynont, Dourien.

Mathieu, Flament, Druon, Joubert, Wegbecker, Tuefferd, Morfaux, Boué, Lecacheur, Ruais, Henriet, Vial, Lacrozas, Cury, Vernaeghe, Coulonjou, Debary, Ombrédanne, Gatian, de Clerambault, Bailey, Besson, Cunéo, Herbet, Spilmann, Herrenschmitt, Dubois, Baroyer, Cluzet, Sarraute, Andérodias, Rosenthal, Guibé, Buy, Bournoville, Gentès, Brodu.

Au grade de médecin aide-major de 1re classe de l'armée territoriale. — Les médecins aides-majors de 2e classe de l'armée territoriale : Prouff, Pauvert, Lacambre, Cabiran, Simoneau, Fombarlet, Giustiniani, Gouréjou, Levi, Carette, Chabert, Branchu, Colombe, Bellan, Barral, Béraud, Bernard, Dubromelle, Truffet, Sanyas.

Porchaire, Capdeville, Foissac, de Langenhagen, Pinel, Maisonneuve, Buchin, Jullian, Casimir, Adoul, Perrier, Arviset, Barrault, Delattre, Daubin, Pailhas, Chabaud, Moulinié, Beaudonnet, Morisse, Breuils, Rebory, Boisvert, Sourdrille, Bobinet, Bertrand, Comet, Gouiny, Degail, Cornet, Rougier, Chaleix, Deney, Chauvet, Michel, Molinié.

Aymès, Muller, Provost, Gassiole, Hanotte, Benoist, Mathieu, Adam de Beaumais, Valentin, Conil, Epron, Chaigneau, Oiry, Giraud, Borde, Bassin, Petipierre, Poirrier, Gendron, Morard, Helme, Bouisson, Vignard, Marqueyrol, Durand, Lenchantin de Gubernatis, Bouchinet, Coulomb, Duchaine, Chevandier, Grémaud, Ducourtioux.

Evrard, Chaillous, Mathieu, Retrouvey, Guibert, Sicre, Teillard-Chabrier, Catrou, Chaussende, Nicolle, Lazard, Dechy, Crouzat, Batuaud, Aubert, Glanchard, Saint-Cyr, Verrié, Mandroux, Luyt, Roques, Bitterlin, Cartier, Gourmaud, Voyer, Odin, Daniel, Marchais, Even, Barlerin, Gresset, Desché, du Bouays de Couësbouc, Moreau, Camus.

Mourlot, Chevallier, Mallet, Dorel, Le Joubioux, Tulasne, Teyssèdre, Gontard, Ollier de Vergèze, Roy, Lefebvre, Fruchaud, Faucillon, Roux, Luzet, Adam, Galard, Cousin, Huguenin, Mantelin, Vabre, Ambialet, Vivier, Hamaïde, Loisel, Delbecq, Bécue, Castaneda de Campos, Bertillon, Larroussinie, Pannetier, Lionnet, Vaissade, Duprat.

Callen, Semet, Villequey, Giral, Bernheim, Bridier, Bezou, Desuet, Leblond, Delalande, Bachelier, Dayot, Renaud, Girard, Châtelot, Houraille, Martin, Estradère, Vidal, Baraton, Gestat, Castets, Larsonneur, Mougeot, Pingat, Montaigne, Orrillard, Vernhes, Lefebvre, Boularan, Casassus, Leblois, Castueil, Gobillot, Trouillard, Charnaux.

Gasnier, Rochette, Barbellion, Guepin, Boutin, Delaroche, Le Stunf, Benoit, Léonard, Briacge, Gallot, Fischer, Labrunie, Nourigat, Verin, Cornet, Franchomme, Celles, Havez, Dudefoy, Denis, Gand, Mizon, Truchon, Grasset, Mouflier, Tondeur, Marion, Mennessier, Kortz, Perivie, Bridiers de Villemor, Coursier, Brion, Charlot, Bon.

Horay, Chéreau, Aragon, Tiollier, Bruguerolle, Sabatier, Vienne, Guérard, Delacour, Letoux, Laurent, Souesme, Thibaut, Bouly de Lesdain, Carra, Courdoux, Torchut, Lecocq, Moreau, Beaudonnet, Texier, Lacaze, Sinègré, Bernis, Leloutre, Eymonnet, Poumeau, Richard, Glorget, Joyeux, Gay, Chaminade, Marsat, Bernard, Dufour.

Bresset, Collet, Danger, Daumy, Sorel, Dacheux, Musin, Tacquet, Roux, Daillet, Laffitte, Ducellier, Brandès, Gibaud, Gachon, Tholance, Girord, Thieemans, Fabre, Gouez, Vannier, Cocheril, Crépin, Vadon, Waynbaum, Vialloux, Feuchère, Lamand, Javey, Narodetzki, Gotteland, Roy, Bertrand, Critzmann

Millon, Audignon, Brunet, Grandclément, Bouchère, Dutoya, Quelmé, Lapeyre, Quincieu, Baudriller, Champenier, Agier, Buquin, Fiquet, Roché, Ranglaret, Maugard, Reverseau, Forget, Tisserand, Sauvez, Lucas, Rogier, Boichon, Lalande, La Néelle, Delaporte, Marçais, Dallest, Grégoire, Hélie, de Massary, Grèzes, Lefèvre, Cocard, Mahée, Bouquet, Cerf, Faguet, Pillard, Chocquet, Beaufort, Briche, Bonhommet, Thouvenin, Lallot, Dupret, Ozanon, Gosset, Boissier, Kaminski, Berthaud, Sortais, Baudron, Jorand, Veuillot, Alleaume, Robert, Louart, de Vaucher, Guillemot, Proust, Masson, Gourrier, Paillotte, Mugniery, Barré, Thibaud, Manificat, Delavalle, Claverie, Lebon, Hugues, Blondeau, Serullaz, Dufilh, Legrand, Caillaud, Touillon, Bourdier, Sassier, Castaing, de Bonnescuelle d'Orgères, Chassy, Cahuzac, Seeligmann, Boimond, Thorain, Mignot, Simon, Petit, Mivielle, Paté, Fillion, Groleau, Guérin (E.), Guérin (J.-E.), Playoust, Devoir, Héran.

Thévenon, Fontet, Hauser, Mourette, Bailliot, Demange, Bernardbeig, Dominé, Jalabert, Legay, Goguel, Duquaire, Chevereau, Debray, Le Coq, Favraud, Dupont, Pussacq-Larcebeau, Batsère, Branère, Lafont, Baillo, Vigneron, de Perry, Ponsard, Grasset, Boniface, Dayot, Gorodichze, Gaillardie, Ouvry, Bouquet, Apert, Brodier, Gautier, Engelhardt, Delannoïse, Bibard, Claude, Dujon, Cortyl, Arréat, Ribereau, Grognot, Ferroud, Martin, Theilliez, Dantan, Deleneuville, Monscourt, Gautier, Durand, Dupuis, Jeannin, Ysambert, Pellerin, Juvanon, Barraud, Laissus, Dumas, Lesage, Verliac, Martinais, Dupont, Demantké, Michel, Bonzon, Courtois, Chapard, Duplessis, Billiard, Cuénod, Tallet, Thirrion, Schweisguth, Oriot, Lantzenberg, Mayet, Lenormand, Payot, Calmels, Moraux, Valay, Ollier, Cocquelet, Augros, Blind, Lévy dit Lévy-Klost, Le Corre, Larrivé, Legrand, Savollé, Schall, Dessèvre, Bruny, Bonnus, Lévi, Tavernier.

Wassilieff, Simonin, Bonnard, Thomas, Modrin, Loiselet, Faivre d'Arcier, Villechauvaix, Plancard, Chabry, Vermorel, Lorrain, Siron, Bouvart, Dedieu, Garin, Imbert, Poisson, Someil, Degeilh, Joly, Sée, Brunon, Croutes, Marquez, Debay, Feyat, Potié, Berthet, Piguet, Galtier, Londe, Beauvillard, Robin-Massé, Boyer, Perraud, Ablond, Redon, Jourdanet, Biau, Sereno, Debuchy, Viardot, Batigne, Perlis, Renaud, Rudaux, Josué, Vinot, Carle, Wintrebert, Charpentier, Semen, Mascarel, Goddart, Mouchet, Glaive, Cochon, Cottet, Macrez, Boularan, Iscovescu, Bureau, Boucard, Auclair, Banzet, Chevalier-Lavaure, Chalufour.

PHARMACIENS

Au grade de pharmacien-major de 1re classe de l'armée territoriale. — Le pharm.-maj. de 2e cl. de l'armée territ. Héret.

Au grade de pharmacien-major de 2e classe de réserve. — Le pharm. aide-maj. de 1re cl. de rés. Sambue.

Au grade de pharmacien-major de 2e classe de l'armée territoriale. — Le pharm. aide-maj. de 1re cl. de l'armée territ. Dominique.

Au grade de pharmacien aide-major de 1re classe de réserve. — Les pharm. aides-majors de 2e cl. de réserve : Porteret, Chevrier, Roux, Foucher, Bourcet, Royer, Prothière, Valensi, Imbert, Cordier, Seigneury, Tissier, Leymarie, Monthulé, Pinard.

Guyonneau, Bonzoms, Antoine, Muguet, Beulaygue, Delvallée, Jeanjean, Tillier, Bernard, Brousseau, Luciani, Fournier, Lebarbier, Guéguen, Edet.

Au grade de pharmacien aide-major de 1re classe de l'armée territoriale. — Les pharmaciens aides-majors de 2e classe de l'armée territoriale : Lutz, Dupont, Guitton,

Retière, Derone, Odin, Le Conte, Deplagne, Chassan, Coullaud, Séror, Guilloux, Delouche, Lagarde, Bergerolle, Fenez, François, Goy, Famelard, Poytevin, Jollivet, Dupretz, Berthoud, Lague, Deslandre, Solus, Chabre, Poupard, Le Coniat, Cure, Pommé, Libold, Jacoupy-Lafon, Lassalle, Vielle, Radigeois, Raybaud, Guedet, Duperron, Argelas-Liaas.

Laporte, Fiquet, Glaize, Duhême, Vauthier, Charpentier, Michels, Maynat, Guerpillon, Laroulandie, Huré, Bietrix, Guillemot, Dechaume, Cuilleret, Pelletier, Cadel, Bousseau, Beau, Coquerel, Jollivet, Ritter, Job, Chaty, Puvion, Blanc.

OFFICIERS D'ADMINISTRANION DU SERVICE DE SANTÉ

Au grade d'officier d'administration principal. — Les officiers d'administr. de 1re classe : Roux, Hoffmann (arm. territ.).

Au grade d'officier d'administration de 1re classe. — Les officiers d'adminst. de 2e cl.: Meunier, Fermaud, Poirson, Laurent, a. t., Dormet, rés.

Au grade d'officier d'administralian de 2e classe.— Les officiers d'administ. de 3e cl.: Gaillard, Bossé, Broichot, a. t.; Paoletti, rés.; Lemoine, Régereau, Huser, Porthault, Bochet, Quarré, Dejoie, Parenteau, Masson P.-J., Candelon, Rondeau, Clouard, Chevalier A.-M.-J.-A., Coutard, Blanc, Gallien, Robert, Levraud, a. t.; Rouault, Genest, Pontille, Porcherot, Lalou, Bridier, Schauffler, Caillot, Deschamps H.-A., Mennesson, Desaintfuscien, Bureau M. D., Mathieu, Ferrand, Perret, Giraudias, Azémar, Biré, Millon, Paquier, Nautré, Leroy, Potonié, a. t.

Blondeau, Durnet, Saguez, Beaupuy, Vitoux, Peyre, Bataille, Prebay, Deschamps E.-A., Pilté, Topart, Vilmain, Combalot, Delahaye, Monceaux, Michel, Lambert F.-J., Combe, Marquant, Benoist, Braud, a. t.

Regereau A. F., Astier, Richet, Heymann, Fournié, Munier, Morazzani, Mouton, Guestaux, Tessier, Touchard, Pecheur, Deligny, Weil R.-M., Bastien Baudet, Jagot, Cabannes, a. t.

De la Crompe de la Boissière, Beylard, Genet, Lancien, Gapail, Brebinaud, Boutin, Martineau, Perreau, Turpeau, Lambert M.-L.-P.-F., Larrue, Dreugnot, Maurens, a. t., Masson E.-J.-B.-F., rés., Ménochet, Balet, Barral, Girard E.-H.-P., Noyer, Gasneau, a. t., Ducaruge, Viguerie, de Sangosse, Roblin, André, a. t., Quatrenoix, rés., Champly, Ducourouble, Metge, Pinard, Lourde, Darexy, Ratier, Franchet, Villemin, a. t., Matheron, Boutiron, Prades, Violteau, Videau, Oril'ard, Rochette, rés., Gonon, a. t.

Grandpierre, a. t., Satre, Delay, Colomb, rés., Gannat, a. t., Delcroix, Mathis, rés., Heuzé, a. t., Quidor, rés., Blanchet, a. t., Fabre, Boisselier, Schilling, rés., Gamel, Lemonnier, a. t., Lefrein, rés., Bertrand J.-J.-C., a. t., Hindré, rés., Malet, a. t., Lajus, rés.

Moly, Leyat, Blanc, a. t., Cadilhon, Courant, Chaigneau, Bodart, Baudoin, Choquet, Chabot, Bourdy, rés., Guillemot, a. t., Gombert, Delesalle, Marcilhacy, Aubain, Caffin, Claro, Lecomte, Ferniot, rés., Valson, Le Foyer, Amadieu, Gilles, Boilevin, Hanier, Suzzarelli, Bertrand P.-L.-A., rés., Dupire, Renouard, a.t., Capitain, Labbé, Palliez, Lehault, Périnelle, rés.

Guilhem, Bréard, rés., Roussel G.-H.-A., Deveau, a. t., Dubois L.-H.-J., Humery, rés., Cavallier, a. t., Faipoux, Sarrut, Croussois, Mouret, Matray, Deharambure, Gromollarc Honnorat, Manget, Bénézet, rés

Marine

Promotions

NOMINATIONS. — Sont nommés: *médecins de 2e cl.*, MM les méd.-auxil. 2e cl. Goéré, Cazeneuve, Cauvin, Fatôme, Fockenbergue, Busquet, Lestage, Quéré, Hutin, Hénault, Gatrot, Cauvin (P.), Janicot, Colomb, Caille, Lecalvé, Dupuy, Kervern, d'Adhémar de Lantagnac; — *pharm. de 2e cl.*, M. le pharm. auxil. 2e cl., Baylon; — *syndic gens de mer*, au Guilvinec, M. Le Drézen.

COMMANDEMENTS. — Sont nommés au command.: du *Condé*, le cap. de vaiss. Somborn; — du *Caïman*, le cap. de vaiss. Pugibet; — du *Terrible*, le cap. de vaiss. Passerat de Silans; — du *Coureur*, le lieut. de vaiss. Tourrette; — de torp. de la déf mob Corse, les lieut de vaiss Lagorio et Salaün.

Distinctions honorifiques

La Médaille militaire est conférée au sergent pompier Muraccioli.

Mouvements du personnel

Cap. de vaiss. — MM Somborn a pris command *Condé*; de Mazenod, résid. lib. p. eaux Vichy; Berryer, déb. *Duguay-Trouin*, résid. libre 6 m.; Gervais sert maj. gén., Toulon; Ternet, rentré congé, a repris fonctions direct. déf. sous-marines, Rochefort, Ronarc'h, déb. *Duguay-Trouin*, résid. libre 4 m.

Cap. de frég. — MM. Le Moine des Mares, rentré résid., sert à terre, Rochefort; Amet a pris command. *Descartes*; Le Golleur, conval. 3 m.; de Saint-Pern a pris command. atelier central de la flotte, Lorient; Carnichaël de Baiglie, conval. 2 m.

Lieut. de vaiss. — MM Auburtin, conval. 2 m.; Parize, rentré congé, sert major. gén., Toulon; Roca d'Huytéza, rentré des eaux, prend rang s. liste emb.; Joubert, déb. déf. mob., sert à terre, Brest; Favreul, de la *Marseillaise*, est affecté à la déf. mob., Brest; Van Gaver, du *Bouvines*, prend fonct. aide de camp du c.-am. Leygue, comm une div. esc. du Nord; Valat, désigné p. emb. c. torp. s *Marseillaise*; Duchemin, déb. *Marseillaise*, résid. libre 1 m.; Paqué, cesse ses fonctions aide de camp à Lorient et rallie Brest p. emb. s. *Duguay-Trouin*; Richard, congé 3 m.; de Humbert, nommé aide de camp du préfet mar. à Lorient, sera remplacé à bord *Charlemagne* par Rey; Morel, rentré congé, sert major gén.. Brest; Blard, conval. 2 m.; Petyt désigné p. emb. c. torp. s. *Bouvines*, rempl. Van Gaver; de Tournemire désigné p. serv. déf. fixe, Rochefort.

Enseignes. — MM. Schacher a été emb. s. *Lance*; Passat, désigné p. emb. s. *Troude*; Lecoq, du *Bouvet*, prend fonctions profess. suppléant hydrogr. à Agde; Kervella, maintenu s. *Saône* p. un an; Vivielle, emb. c. second s. torp. déf. mob., Dunkerque.

Aspirants. — MM. Charbonnier, de la *Nièvre*, conval. 3 m.; Bourely et Belgodère sont affectés à Toulon.

Mécaniciens. — Méc. en chef Demore, désigné p. suivre travaux montage, machines *Victor-Hugo*; méc. pr. 2e cl., Le Meur, désigné p. emb. s. *Condé*.

Corps de santé. — Méd. 2e cl. Lassignardie, de Brest, et Cachet, de la *Jeanne-d'Arc*, permut. port d'attache; méd. 2e cl. Dufour, de la *Zélée*, conval. 3 m.; méd. pr., Thamin, a été emb. s. *Couronne*.

Génie maritime. — Direct. Choron a pris fonctions direct. constr. nav., Cherbourg; ing. 1re cl. Tuloup, de Brest, passe à la commission machines et grand outillage, à Paris; ing. en chef 2e cl., Brocard, désigné p. Lorient, servira à Rochefort; ing. 1re cl. Bijard, de Rochefort, désigné p. surveill. travaux industrie à Lyon.

Commissariat. — Comm. 2e cl. Lemarcsquier a été emb. s. *Descartes*.

Aumôniers de la flotte. — Abbé Mac, de Cherbourg, passe hôp. Saint-Mandrier (Toulon).

Personnel administratif. — Surveill tech. Picard, conval. 3 m.; commis compt. Cruchon, prolong. conval. 2 m.; commis compt. Blondeau, conval. 2 m.; dessinateur Ostier, conval. 3 m.

Contrôle. — Contrôleur gén. 2e cl. Le Peltier, de Lorient, passe à Cherbourg; contrôleur gén. Latty, de Toulon, passe à Rochefort, rempl. Prigent; contrôleur-adjoint Godey, de Rochefort, prend fonctions chef contrôle à Ruelle, rempl. Gaic; contrôleur gén. 2e cl. Serres, prend direct. contrôle résident, Toulon, rempl. Latty; contrôleur 2e cl. Layrle, de Paris, désigné p. fonctions chef contrôle résident Indret-Nantes, rempl. Laure qui passe à Paris.

Mouvements de la flotte

Dupleix arrivé à Halifax, venant de Bar-Harbar; — *Ibis*, relâché à Inverness; — *Protet*, arrivé à Hobart; — *Condor*, quitte La Sude pour Toulon; — *Mouette*, arrivée à Thérapia; — *Capricorne*, arrivée à Majunga; — *Lavoisier*, arrivé baie de Québec; — *Troude*, retourné au Cap-Rouge (Terre-Neuve); — *Foudre*, arrivée à Toulon, venant de Saïgon.

INFORMATIONS

La classe libérable cette année sera renvoyée dans ses foyers le 18 Septembre prochain; les corps qui ne seraient pas encore rentrés des manœuvres libéreront leurs hommes à une date aussi rapprochée du 18 Septembre que le permettront les opérations de désarmement.

Concours. — Les compositions pour les examens de premiers maîtres mécaniciens qui désirent satisfaire à l'épreuve écrite pour l'inscription au tableau d'avancement pour le grade d'adjudant principal de 5e classe auront lieu le 15 Septembre prochain dans chacun des cinq ports.

Les officiers qui veulent se préparer aux prochains concours pour le corps du contrôle et profiter des facilités de préparation auront à se faire inscrire dans chaque arrondissement avant le 10 Septembre prochain.

Pour Saïgon. — Le ministre de la Marine demande les noms des surveillants techniques ou, à défaut, des chefs ouvriers ajusteurs, au courant de la conduite et de la réparation des machines, pour diriger l'atelier d'ajustage à l'arsenal de Saïgon.

Publication de cartes. — Le service hydrographique de la Marine vient de publier les cartes nouvelles: mer Méditerranée, côtes de France, du cap d'Agde à Palavas (abords de Cette), baie de Saint-Sébastien, baies de Nathrang et de Binehang, baie de Varna, baie de Douvres.

PETITE CORRESPONDANCE

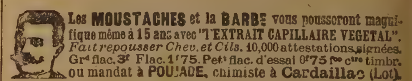
Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres signées très lisiblement, portant une adresse pour la réponse et accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur répondre directement et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.

Un Limousin patriote. — Chargés de la tenue de la comptabilité à bord des bâtiments et dans les services à terre; de plus, ils ont des attributions de contrôle analogues à celles de l'intendance dans l'armée de terre. Donnez-moi votre adresse.



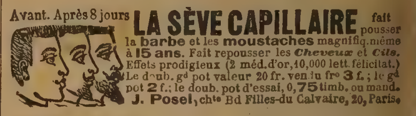












Le Gérant: G. LASSEUR

Imprimerie du Petit Journal, 61, rue Lafayette.

Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI

(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — No 40 LE NUMÉRO 10 CENTIMES *11 Septembre 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an .... 8 fr. »

SOMMAIRE

Les évolutions de cavalerie. — Les grandes manœuvres de l'Est. — Ce qu'on peut demand à la cavalerie. — Manœuvres du service de santé. — Nos possessions du Mozambique. — La bataille de Liao-Yang. — Causerie maritime. — Le vœu du Mocco. — Pêcheurs de thon. — Ephémérides de la Marine française.

A l'Officiel : Guerre et Marine. — Informations. — La Famille militaire. — Petite correspondance.

LES ÉVOLUTIONS DE CAVALERIE

Les 2e et 3e divisions de cavalerie (Lunéville et Châlons-sur-Marne) exécutent, depuis le 28 Août, des manœuvres d'ensemble, entre la Marne et la Meuse, sous la haute direction du général de division Burnez, commandant le 3e corps d'armée et président du comité technique de la cavalerie.

Nous nous contentons, aujourd'hui, de signaler ces manœuvres, nous réservant de revenir plus tard sur les résultats qu'elles ont permis



Le général de division BURNEZ, commandant le 3e corps d'armée,
Président du Comité technique de la cavalerie, directeur des manœuvres de cavalerie de Champagne
L'arrivée au gîte. — L'abreuvoir

de constater au point de vue de l'entraînement et de l'instruction de guerre de notre cavalerie indépendante.

Voici la composition des deux divisions qui prennent part aux manœuvres:

2e division, général Trémeau: 2e brigade de chasseurs, 5e, 17e et 18e chasseurs, colonels Boyer, du Manoir et Cherfils; 2e brigade de dragons, colonel Labat; 8e et 9e dragons, colonel de Villeneuve-Bargemont et lieutenant-colonel de l'Espée; groupe d'artillerie, chef d'escadron Lacroix.

3e division de cavalerie, général Marion: 7e brigade de dragons, général Perruchon; 29e et 31e dragons, colonels de Wignacourt et de Tartigny; 15e chasseurs, colonel Muteau; 2e brigade de hussards, général Baudens; 2e et 4e hussards, colonels Gouget et du Cor de Duprat; groupe d'artillerie, chef d'escadron Pellé.

Parmi les officiers étrangers admis à suivre les évolutions de cavalerie, se trouve le général anglais Baden-Powell, qui défendit si brillamment Mafeking pendant la dernière campagne du Transvaal, et qui a organisé en Angleterre une école de cavalerie, d'après les principes qui régissent aujourd'hui notre école de Saumur.

T.

Les grandes manœuvres de l'Est

Tandis que les 3e et 4e corps d'armée évoluent en Normandie, sous la haute direction du



Le général de division DESSIRIER, Gouverneur militaire de Paris, Chef des arbitres aux manœuvres de l'Est

général Hagron (1), le général de division Brugère, vice-président du Conseil supérieur de la Guerre, fait exécuter des manœuvres d'armée, en Bourgogne, au 7e corps d'armée (Besançon) et au 8e corps d'armée (Bourges) que commandent les généraux de division Deckherr et Rau, et à une division de marche placée sous les ordres du général Chevallier.

Les deux corps d'armée sont constitués à trois divisions d'infanterie: le 7e corps, comprenant la 13e, général Rossin; la 14e, général Pau, et la 41e, général Michel; le 8e corps a ses deux divisions normales: la 15e, général de Laborie de Labatut; la 16e, général Laurent, et la division de marche, général Chevallier; celle-ci a une composition toute temporaire. Elle est formée d'une brigade métropolitaine, général Gény (groupe des bataillons de zouaves, 26e bataillon de chasseurs à pied); d'une brigade coloniale, général Sucillon (21e et 23e colonial); d'une artillerie divisionnaire fournie par le 13e d'artillerie, d'un escadron du 1er dragons et d'une compagnie du génie, du 1er régiment.

Les troupes non endivisionnées rattachées aux corps d'armée de manœuvres ou qui pourront recevoir des missions spéciales, sont: les 7e et 8e divisions de cavalerie, généraux Rouvray et Ferré; la 7e brigade de cavalerie (4e et 11e chasseurs et 12e hussards) et des artilleries de corps fournies par les 5e et 37e régiments d'artillerie.

Le terrain des manœuvres est situé dans les départements de la Côte-d'Or, de la Haute-Saône, de la Haute-Marne et du Jura. Les manœuvres d'armée proprement dites se dérouleront entre la Saône et la Tille.

Le quartier général de l'armée sera installé à Mirebeau-sur-Bèze pendant toute la période des manœuvres, sauf les 4, 5 et 15 Septembre, pendant lesquels il sera à Dijon.

Durant la première période, du 4 au 8 Septembre, les corps d'armée exécuteront des manœuvres de division qui les amèneront peu à peu au contact l'un de l'autre. Les 8, 9 et 10 Septembre, manœuvres de corps d'armée contre corps d'armée; les 14 et 15 Septembre, ma-

(1) Voir le n° 39.

Pendant les manœuvres d'armée. — L'automobile des officiers étrangers

A. Meunier.

CARTE DES MANŒUVRES D'ARMÉE EN BOURGOGNE

nœuvres d'armée contre un ennemi représenté.

Les arbitres désignés sont les généraux de division Dessirier, gouverneur militaire de Paris; Voyron, membre du conseil supérieur de la guerre; Borgnis-Desbordes, président du comité technique de l'artillerie; Trémeau, commandant la 2e division de cavalerie.

Les craintes qu'une sécheresse persistante avait fait naître au sujet des ressources en eau potable se sont heureusement dissipées; mais, néanmoins, l'état-major du général directeur a pris toutes les mesures pour que les troupes, hommes et animaux, n'aient pas à souffrir de la pénurie d'eau.

En vue de parer aux difficultés du premier moment et, en tous cas, afin de fournir un appoint d'eau potable, chaque bataillon d'infanterie ou groupe d'artillerie est suivi d'une voiture chargée de récipients d'eau portant 600 litres au minimum.

Ces voitures sont pourvues des ustensiles indispensables pour remplir les récipients et assurer la distribution de l'eau.

Les récipients sont remplis d'eau fraîche pendant la nuit et vidés pendant la halte, après la manœuvre ou à l'arrivée au cantonnement.

Dans le cas où l'approvisionnement ne pourrait être reconstitué dans les cantonnements, les voitures vont se réapprovisionner à des points d'eau désignés par le commandement.

En outre, il a été constitué, dans la zone des manœuvres, des trains d'eau sur rail au moyen de wagons-citernes de 10,000 litres chacun, loués à cet effet par l'administration de la guerre.

Ces wagons sont expédiés sur les stations désignées par le commandement, de la même manière que les trains de ravitaillement.



Le général de division RAU, Commandant le 8e corps d'armée

Voici la liste des officiers étrangers qui ont été désignés, par leurs gouvernements respectifs, pour suivre les manœuvres qui vont avoir lieu dans l'Est, sous la direction du général Brugère:

Allemagne. — Le chef d'escadrons Von Hugo, détaché du 3e uhlans, attaché militaire.

Angleterre. — Le lieutenant-colonel d'infanterie Bonham, attaché militaire.

République Argentine. — Le commandant d'état-major de Vedia, attaché militaire.

Autriche-Hongrie. — Le commandant d'état-major comte de Herberstein, attaché militaire.

Belgique. — Le major-général Pioch.

Bolivie. — Le lieutenant colonel de cavalerie Suarez, attaché militaire.

Bulgarie. — Le commandant d'état-major Nérédoff.

Chili. — Le lieutenant-colonel d'état-major Gormaz, attaché militaire.

Chine. — Le colonel Wang.

Danemark. — Le général-major de Hegermann-Lindencrone.

Espagne. — Le commandant Echague y Santoyo, attaché militaire.

Etats-Unis. — Le capitaine d'artillerie Bentley-Mott, attaché militaire.

Grèce. — Le commandant d'artillerie Milioty.

Italie. — Le lieutenant-colonel d'état-major Chapperon, attaché militaire.

Japon. — Le chef de bataillon d'infanterie comte Hishamatsu, attaché militaire.

Mexique. — Le général de brigade Mondragon, attaché militaire; le capitaine d'artillerie Cavarrubies.

Pays-Bas. — Le lieutenant-colonel d'état-major Bruce.

Portugal. — Le capitaine d'artillerie Fevreine.

Roumanie. — Le capitaine d'artillerie Miclesco, attaché militaire.

Russie. — Le colonel d'état-major Peter-Boyowich.

Suède et Norvège. — Le capitaine de cavalerie suédoise baron Adelsward, attaché militaire.

Suisse. — Le lieutenant-colonel Galiffe, du service d'état-major; le lieutenant-colonel Van Berchem, de l'artillerie.

Le plus ancien de ces officiers sera M. le général-major Pioch, de l'armée belge, commandant la 5e brigade d'infanterie à Bruxelles.

Voici, d'autre part, les noms des officiers français chargés d'accompagner les officiers étrangers:

Le colonel d'infanterie Holender, chef du 2e bureau de l'état-major de l'armée;

Le chef de bataillon d'infanterie Chéré, sous-chef du 2e bureau de l'état-major de l'armée;

Le commandant Coste, officier d'ordonnance du ministre de la guerre;

Le capitaine de Frévol d'Aubignac de Ribains, écuyer à l'École supérieure de guerre;

Le capitaine Boucabeille, de l'infanterie coloniale, officier d'ordonnance du ministre de la guerre;

Le capitaine de Castelbajac, du 19e dragons;

Le lieutenant Vidé, du 5e cuirassiers, commandant l'escorte. S.

Ce qu'on peut demander à la cavalerie

Dans l'offensive comme dans la défensive, c'est par le mouvement, par la manœuvre qu'agit la cavalerie. Occuper des positions pour durer n'est pas son fait.

Le combat à pied est un procédé du moment; il ne saurait être le but unique d'une arme à cheval.

Une cavalerie qui se complairait dans le combat à pied deviendrait une cavalerie qui ne marcherait plus, qui ne ferait plus œuvre de cavalerie. Manœuvrer est la loi de la cavalerie.

Mais cette loi ne saurait se mettre en formules; la manœuvre de cavalerie repose sur quelques principes dont l'application seule fait la valeur. On ne peut donc concevoir la cavalerie autrement qu'en mouvement, en marche.

La cavalerie n'a pas de vitesse normale de marche, pas de vitesse maximum. Sa vitesse dépend de la situation de l'ennemi, du but à atteindre, du terrain, de la longueur de la colonne.

Une colonne de division peut faire de 6 à 8 kilomètres à l'heure; une colonne de régiment de 8 à 10; un escadron isolé peut faire jusqu'à 12 et 13 kilomètres; une reconnaissance jusqu'à 15 kilomètres; un cavalier isolé jusqu'à 18 et 20. Et les expériences du raid Bruxelles-Ostende et Paris-Deauville nous ont appris que cette vitesse de 20 kilomètres à l'heure pendant deux ou trois heures ne pouvait pas être



Le général de division BRUGÈRE, vice-président du Conseil supérieur de la guerre, Directeur des manœuvres d'armée en Bourgogne

dépassée. Là est la limite des moyens du cheval.

Le 12 Août 1870, le général Margueritte se porta, avec sa brigade de chasseurs d'Afrique, du ban Saint-Martin près Metz, à Pont-à-Mousson pour y surprendre un détachement allemand. Il fit les 25 kilomètres qui séparent les deux villes en deux heures, ce qui était bien marcher, puisqu'on se trouvait à proximité de l'ennemi. Mais il ne faut pas perdre de vue que, pour une petite colonne, la vitesse est un élément de sécurité. Il n'en est pas de même pour une colonne de division, par exemple, qui mesure près de 3 kilomètres de long, et qui est une unité très délicate à mouvoir et à manœuvrer.

On en end dire parfois que la cavalerie doit se soumettre aux trois règles d'alternance suivantes : 1 kil. au pas, 1 kil. au trot ; 1 kil. au pas, 2 kil. au trot ; 1 kil. au pas, 3 kil. au trot.

Ces règles seraient applicables sur un terrain idéal qui ne se rencontre jamais. Mais sur une route ordinaire, on trotte autant que possible dans les parties planes, et on va au pas en montée ou en descente. C'est pour cette raison que l'on coupe les colonnes de cavalerie par des distances, de manière à les rendre plus maniables, à les articuler, à ne pas les subordonner à l'allure de la tête.

De cette façon, chaque chef d'unité marche pour son compte et règle son allure.

Près de l'ennemi, les considérations tactiques priment tout ; les distances sont réduites ou supprimées ; toute la colonne se conforme à l'allure de la tête ; et on se forme aussitôt qu'on le peut. Rien n'est plus dangereux qu'une longue colonne de cavalerie surprise en flagrant délit de formation.

L'étape moyenne, pour la cavalerie, est de 30 à 40 kilomètres parcourus en quatre ou cinq heures ; les fortes marches atteignent 50 kilomètres ; au delà de 50 kilomètres, la marche d'une grosse colonne constitue un effort.

La cavalerie n'a pas l'habitude de faire de haltes horaires ; toutes les deux heures environ, on s'arrête quelques minutes. Les grand' haltes sont peu employées, sauf pendant les très longs parcours. La règle consiste à dimi-

nuer autant que possible le temps pendant lequel le cheval porte son fardeau, allonger autant que possible les heures pendant lesquelles l'animal pourra se reposer et man-



Le général de division DECKHERR, Commandant le 7e corps d'armée

ger. Il ne faut jamais perdre de vue que le cheval portant son fardeau de cuirassier porte environ 128 kilos ; celui de dragon 115, et celui de légère, 107 kilos ; c'est là une cause d'usure considérable.

En dehors de celle-ci, d'autres causes font fondre la cavalerie : le mauvais temps, les blessures, l'épuisement.

En Janvier 1814, Grouchy écrivait dans son rapport :

« Le temps rigoureux qui s'est établi depuis que la cavalerie a repassé les Vosges et les longues marches que l'on a faites ont fait périr un grand nombre de chevaux. Il n'y a pas un cheval ferré à glace, et pas un régiment n'a les fonds nécessaires pour subvenir à cette urgente dépense. Depuis Baccarat jusqu'à Toul, d'où je vous écris, le 3e corps de cavalerie a perdu plus de 300 chevaux laissés en arrière ou qui se sont cassé les jambes. »

Le harnachement peut causer des blessures qui mettent rapidement le cheval hors d'état de servir pendant de longues semaines ; des soins vigilants peuvent prévenir ces blessures et en diminuer le nombre et la gravité.

Enfin, l'épuisement par fatigue amène le dépérissement et bientôt la ruine.

Et cependant, malgré ces difficultés inhérentes à la nature du cheval, les grands chefs de la cavalerie arrivent à faire exécuter à cette arme de véritables tours de force.

Le 20 Octobre 1805, dans une opération de poursuite, la division Klein fait 56 kilomètres de 8 heures du matin à 3 heures du soir ; les seize derniers kilomètres sont abattus en une heure et demie ; on atteint l'ennemi et on le poursuit encore pendant 10 kilomètres.

En 1806, six divisions de cavalerie exécutent la poursuite mémorable après Iéna. La brigade Lasalle et la division d'Hautpoul marchent sans repos, du 7 Octobre au 7 Novembre, toujours aux trousses de l'ennemi. La division Klein marche treize jours sans repos ; la division Grouchy, 17 jours ; la division Beaumont, 21 jours.

Les plus faibles marches ne descendent pas au-dessous de 14 kilomètres ; les grandes atteignent 50 kilomètres ; la plus forte fut de 72 kilomètres.

Au début de la guerre de 1870, nous ne pouvons pas passer sous silence une marche de la cavalerie allemande ; c'est un exemple remarquable en ce sens qu'il faut bien se garder de le suivre si on veut conserver ses chevaux.

Le soir du 6 Août, après la bataille de Wœrth, la 4e division de cavalerie, forte de 30 escadrons et 5 batteries, sous les ordres du prince Albrecht est envoyée dans la soirée à la poursuite de l'armée française, qui s'écoule vers Saverne.

Elle part en une seule colonne, *sans décou-*

Le général de division PENDEZEC, chef d'état-major général de l'armée française

verte, marche lentement, s'arrête pendant quatre heures, puis repart et finalement s'installe au bivouac. Mais à 10 heures du soir, le prince Albrecht, inquiété par quelques coups de fusil, dérouté par des renseignements erronés, lève son bivouac et bat en retraite pour aller s'établir à 10 kilomètres en arrière.

L'effort avait été considérable pour un résultat négatif ; on avait demandé aux chevaux 21 heures de marche au bout desquelles on se trouvait à 40 kilomètres seulement du point de départ et on n'avait pas même pu retrouver le contact de l'ennemi.

Les Allemands avaient commis là une grave erreur de commandement. Quand on est à la tête de la cavalerie il faut prendre une résolution basée sur de bons renseignements, ou sur une idée juste de la situation ; une fois prise, il faut l'exécuter vivement, rapidement et à fond. Tâtonner avec de la cavalerie, c'est l'user sans résultat.



Aux manœuvres du service de santé. — Les voitures d'ambulance

Il ne faut pas de marches entremêlées d'arrêts, pas de piétinements sur place. Il faut savoir ce que l'on veut, marcher droit et vite à son but, et faire reposer la troupe. Comme le fait observer avec juste raison un de nos meilleurs généraux de cavalerie, le général Donop, on ne doit jamais perdre de vue que la cavalerie « est un admirable instrument, d'une incomparable puissance, qui peut tout donner à celui qui sait s'en servir. Mais c'est aussi un instrument délicat à manier, plus fragile que la dentelle du cristal. »

Nous ne possédons en France que 79 régiments de cavalerie. Un ordre mal donné, une pensée incomprise, peuvent faire anéantir un régiment : et nous n'aurons pas la ressource de puiser dans nos formations de réserve des éléments pour le remplacer.

Les cavaliers isolés, les patrouilles, les reconnaissances d'officiers, peuvent naturellement fournir un effort plus considérable que la cavalerie en troupe. Mais on ne doit pas demander à un bon cheval de dépasser cent kilomètres en vingt-quatre heures, et encore cet effort est-il bien près de la limite de résistance de l'animal.

Au point de vue de la vitesse, dans le raid Bruxelles-Ostende, le lieutenant Madamet a atteint 19 k. 14 à l'heure ; dans le raid Rouen-Deauville, le lieutenant Bausil est arrivé à une moyenne de 20 k. 019 à l'heure. Dans la première de ces épreuves, on a constaté des vitesses de 25 kilomètres à l'heure ; mais les chevaux sont morts à l'arrivée.

Et en tout cas, les vitesses des survivants n'ont rien de commun avec celles de nos chevaux de troupe et ce serait une grave erreur de tabler sur les résultats des raids susmentionnés pour attribuer aux chevaux de troupe des qualités de vitesse qu'ils ne sauraient présenter en aucune façon, et dont ils n'ont d'ailleurs pas besoin pour le service qu'on exigera d'eux en campagne. Cap. B.

NOTRE TABLE DES MATIÈRES

A la fin de l'année, le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, donnera une *table des matières*.

MANŒUVRES
du service de santé

Chaque année, dans le gouvernement militaire de Paris et dans un ou plusieurs corps d'armée de province, ont lieu des manœuvres dites du service de santé, destinées à mettre le personnel militaire sanitaire, actif et de réserve, à hauteur des obligations qui lui incomberaient en temps de guerre.

C'est le médecin principal de 1re classe Fluteau qui a été chargé, cette année, de la direction des manœuvres sanitaires du gouvernement de Paris.

Le terrain choisi pour l'opération, qui a duré trois jours, était le plateau de Champigny, à l'Est de Paris, et le thème proposé aux formations sanitaires était le suivant :

« Une armée ennemie, venant de l'Est, refoule une armée sortie de Paris. Il s'agit de parer aux moyens les plus rapides d'évacuer les blessés. Après le combat et le relèvement des blessés, il sera procédé à l'installation d'un hôpital de campagne. »

La recherche des blessés, qui sera l'œuvre quotidienne du service de santé en campagne, nécessite, pour être bien comprise, quelques notions sur les formations sanitaires du temps de guerre et sur leurs attributions respectives. Nous allons les résumer rapidement.

Les blessés du champ de bataille doivent être transportés le plus rapidement possible au lieu d'hospitalisation ; c'est là, en effet, que l'on peut leur donner les soins nécessaires et les mettre en état d'être évacués sur l'intérieur.

Ce transport, au lieu d'hospitalisation, ne saurait ordinairement s'effectuer avant que les blessés aient reçu les secours de première urgence. Les premiers secours et le transport incombent au service régimentaire et aux ambulances.

Le service régimentaire assure, en principe, le transport à bras du point où est tombé le blessé jusqu'au *relais d'ambulance* ; en ce point, la voiture ou les mulets d'ambulance viennent chercher les blessés et les conduisent jusqu'au lieu d'hospitalisation. Sur le trajet sont installées des places de pansement plu



Un poste de secours. — Pansement d'un blessé sur le champ de bataille



Nos colonies du Mozambique

ou moins nombreuses qui prennent le nom de *postes de secours*.

Le service régimentaire comprend les médecins, les infirmiers, les brancardiers et, éventuellement, les musiciens.

Son rôle cesse au relais d'ambulance.

L'ambulance est une formation sanitaire destinée à renforcer le service régimentaire, à faire les pansements et les opérations d'urgence. Elle a les moyens d'alimenter les blessés et de les transporter au lieu d'hospitalisation.

Chaque division d'infanterie possède une ambulance n° 1 dite ambulance divisionnaire. Elle est partagée en autant de sections qu'il y a de brigades dans la division.

Chaque corps d'armée a une *ambulance de corps* de constitution variable. Elle est plus spécialement chargée des troupes non endivisionnées et constitue une réserve pour les formations sanitaires du corps d'armée.

Chaque brigade de cavalerie possède une ambulance n° 2, et chaque division indépendante, une ambulance.

Pendant le combat, l'ambulance s'établit le plus près possible des postes de secours, et, lorsque l'occasion s'en présentera, en un point qui puisse devenir un peu plus tard le siège d'un hôpital de campagne.

L'ambulance, en effet, doit toujours être prête à suivre les troupes auxquelles elle est attachée; dès qu'elles se remettent en route, l'ambulance remet ses blessés à l'échelon en arrière et reprend elle-même sa marche.

L'hôpital de campagne, au contraire, doit s'installer de manière à donner aux blessés tous les soins nécessaires, même de longue durée. Il doit arriver de bonne heure sur le champ de bataille, prêter son concours aux postes de secours et aux ambulances qui sont généralement débordés et permettre ainsi à ces formations d'accompagner les troupes. Il attend d'être libéré par le service de l'arrière et passe au besoin sous le commandement des étapes. Après un combat, on est généralement obligé d'immobiliser temporairement des hôpitaux de campagne en nombre variable ; mais on doit se mettre en mesure de conserver quelques hôpitaux de campagne disponibles pouvant accompagner les troupes.

Les quelques chiffres ci-dessous donneront une idée des moyens matériels mis à la disposition des formations sanitaires pour accomplir leur mission.

Une ambulance divisionnaire comporte : 8 médecins, 120 infirmiers et brancardiers, 21 voitures, 50 chevaux et 33 mulets.

Une ambulance de corps d'armée compte : 6 médecins, 120 infirmiers et brancardiers, 29 voitures, 64 chevaux et 33 mulets.

Un hôpital de campagne compte 4 médecins, 36 infirmiers. Il n'est pas doté d'éléments de transport pour les blessés et emploie uniquement pour ce service les voitures mises éventuellement à sa disposition.

Les corps de troupe d'un corps d'armée ont, en chiffres ronds, 90 médecins qui peuvent faire 360 pansements à l'heure, soit environ 6,000 pansements par jour. Les 46 médecins des ambulances peuvent exécuter, en 16 heures, environ 3,000 pansements.

Enfin, en chiffres ronds, un corps d'armée dispose de 68,000 pansements, dont 23,000 dans les corps de troupe, 23,000 aux ambulances et 22,000 aux hôpitaux de campagne.

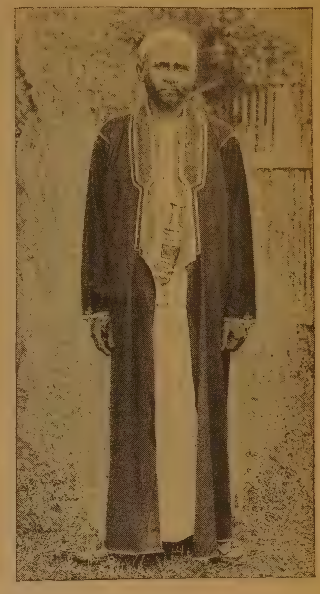
Comme le maximum des pertes que puisse subir un corps d'armée est de 25 pour 100, on voit que ce corps d'armée pourrait combattre pendant quatre jours sans avoir épuisé ses moyens de pansement.

On a expérimenté, aux manœuvres de cette semaine, une nouvelle voiture destinée au transport des blessés.

Dans la soirée de la deuxième journée a eu lieu l'exploration du champ de bataille au moyen d'appareils lumineux servant à rechercher les blessés pendant la nuit.

Enfin, le troisième jour a été consacré à une marche en retraite sur Champigny, au cours de laquelle le service de santé s'est ingénié à enlever le plus rapidement possible des soldats supposés blessés fournis par trois escadrons du 23e dragons, le 22e régiment d'artillerie et le 46e régiment d'infanterie.

Z.



Un notable habitant des Comores

Nos possessions du Mozambique

Lorsque l'on arrive d'Europe à Madagascar en prenant, naturellement, la voie du canal de Suez, on rencontre, à l'entrée du canal de Mozambique, une série d'îles échelonnées entre le continent africain et la grande île malgache. Ce sont, en allant du Nord-Ouest au Sud-Est, la Grande-Comore, Moheli, Anjouan, Mayotte qui portent le nom collectif de Comores; puis, très rapprochée de la côte de Madagascar, l'île de Nossi-Bé.

Un peu plus au Nord, est un groupe d'îlots rocheux et à peu près inhabités, nommé les îles Glorieuses, dont les deux plus



Dans l'île de Nossi-Bé. — Le commissariat de police

grandes s'appellent l'île Verte et l'île du Lys. La France en a pris possession en 1892, non pour leur valeur propre, qui est nulle, mais pour empêcher une nation étrangère d'y arborer son pavillon à proximité d'un de nos points d'appui de la flotte, les établissements de Diégo-Suarez.

L'île de Mayotte est française depuis 1843. Sa rade, à l'abri des cyclones et des raz de marée, est très sûre; une ceinture de coraux la met à l'abri des tempêtes du large. L'île mesure une quarantaine de kilomètres dans sa plus grande longueur, du Nord au Sud, et a une vingtaine de kilomètres de largeur en moyenne. Ses contours sont découpés de caps et de baies. Elle renferme trois massifs montagneux dont les pics atteignent 650 mètres d'altitude et sont couverts de forêts. Les plaines qui font suite à la région montagneuse sont assez fertiles. La population, une dizaine de mille habitants, est formée d'Arabes fixés dans l'île depuis des siècles et mélangés avec des Malgaches, des Africains et une race autochtone, les Mahores. Les Français ne sont pas nombreux : quelques centaines à peine, parmi lesquels les fonctionnaires.

Pourtant, Mayotte semble appelée à un certain avenir commercial. Les indigènes, il est vrai, n'y cultivent que le riz, mais nos compatriotes ont créé des plantations de cannes à sucre, de vanille et de café dont la production n'est pas à dédaigner.

On estime qu'un capital de 30,000 francs est suffisant pour créer une exploitation à Mayotte.

Les trois autres Comores n'ont été placées sous le protectorat de la France qu'en 1886, et, à plusieurs reprises, les équipages de nos vaisseaux de guerre ont dû débarquer pour y rétablir l'ordre.

La Grande-Comore, la plus importante de l'archipel, est gouvernée par un sultan, notre vassal, dont la capitale est Moroni. La population totale ne dépasse pas 20,000 habitants. L'île renferme un volcan, la Karthala, qui a eu plusieurs éruptions au cours du dix-neuvième siècle. Il n'existe pas, à Grande-Comore, de cours d'eau permanents, mais de simples torrents, la plupart desséchés, et quelques sources.

Les indigènes se livrent à l'élevage du bétail qu'ils exportent à Mayotte. On a commencé dans l'île la culture de la vanille.

L'île voisine, Anjouan, capitale Mossamoudou, est assurément moins étendue et moins peuplée; mais son développement industriel et agricole est beaucoup plus avancé. On y trouve un certain nombre d'établissements créés par les Français pour l'exploitation de la canne à sucre, de la vanille, du café et du caoutchouc.

Le sultan d'Anjouan, pour prouver à quel point il prisait notre civilisation, a même créé un ordre de chevalerie analogue à notre Légion d'honneur, et qui est reconnu par le gouvernement français.

Moheli, la plus petite des Comores, passe pour la plus fertile, mais c'est aussi la plus malsaine. Sa capitale est Fomboni. On cultive dans l'île la canne à sucre, le café, la vanille et le cacao. Les cocotiers y viennent également très bien.

La population totale des Comores peut être évaluée à 85,000 habitants.

A quelques milles de la côte Ouest de Madagascar, et rattachée administrativement à la grande île africaine, se trouve l'île de Nossi-Bé, capitale Hellville, française depuis 1841. Grâce à la sécurité que la France y a fait régner depuis la prise de possession, la colonisation a fait dans l'île des progrès considérables. On y trouve de nombreuses installations sucrières et des distilleries de rhum. C'est par milliers d'hectares que l'on compte aujourd'hui les plantations de cannes à sucre; la culture du café a ait également de grands progrès.

Jusqu'à la campagne de 1895, Nossi-Bé était l'entrepôt unique du commerce de toute la côte occidentale de Madagascar, et c'était à Hellville que venaient mouiller tous les navires de commerce expédiés de Bombay et de Zanzibar.

Aujourd'hui, l'organisation du port de Majunga a fait perdre à Nossi-Bé ce monopole avantageux; mais le développement commercial de Madagascar compensera amplement cette perte.

Le chiffre de la population de Nossi-Bé est d'environ 10,000 habitants, Hindous, Malgaches et Arabes. On y compte quelques centaines de Français.

Au point de vue administratif, il existe une différence entre Mayotte, les Comores et Nossi-Bé.

Mayotte est administrée par un gouverneur des colonies nommé par le gouvernement central, et assisté d'un conseil consultatif. Le siège des services officiels est situé à Dzaoudi, petit port dans lequel peuvent aborder les paquebots. Mayotte correspond directement avec la France par un service régulier de bateaux ayant Marseille pour port d'attache. La durée du voyage est de vingt-deux jours.

Anjouan, Moheli et la Grande-Comore sont gouvernées par leurs sultans indigènes, à côté desquels le gouvernement français a placé des administrateurs coloniaux chargés de veiller aux intérêts du protectorat. Nossi-Bé relève directement du gouverneur général de Madagascar et dépendances.



Le capitaine de frégate De CUVERVILLE, attaché naval français en Russie, qui s'était renfermé dans Port-Arthur, et dont on annonce la disparition

Un convoi de jonques chinoises surpris par un croiseur japonais, au moment où il cherchait à pénétrer dans Port-Arthur pour le ravitailler

(On suppose que c'est à bord d'une jonque qui quittait Port-Arthur pour Chéfou que s'étaient embarqués les attachés français et allemands dont on est sans nouvelles)

Quant aux îles Glorieuses, le représentant de la France est un citoyen français égaré dans ces parages, auquel le protocole attribue le titre de colon garde-pavillon. D.

◆◆◆◆◆◆

LA BATAILLE de Liao-Yang

La ville de Liao-Yang, en Mandchourie, vient d'être le théâtre d'une des plus sanglantes batailles que l'histoire moderne ait eu à enregistrer depuis les grandes hécatombes de Leipzig et d'Eylau. Trois cent mille Russes et Japonais se sont entr'égorgés pendant plusieurs jours sur les collines qui dominent la ville et le camp retranché. Tandis que le gros des forces nipponnes assaillait l'armée du général Kouropatkine par le Sud et par l'Est, un gros détachement du général Kuroki traversait de vive force le Taï-tsé (rivière de Liao-Yang) et menaçait sérieusement la ligne de retraite des Russes.

Cette attaque de flanc a déterminé la retraite de nos alliés qui sont allés prendre une position de repli à cheval sur la route de Moukden.

Les pertes sont énormes des deux côtés. Nous ne pouvons, faute de nouvelles certaines, les enregistrer aujourd'hui. Contentons-nous de signaler la retraite des Russes, retraite qui, conformément au plan de Kouropatkine, ménage l'avenir et ne saurait influer en rien sur le développement ultérieur des opérations. R. G.

CAUSERIE MARITIME [1]

La navigation sous-marine, de la guerre de Crimée aux essais du « Gymnote »

Pendant qu'en Europe, Bauer exécutait ses intéressantes expériences de navigation sous-marine, un modeste cordonnier de Chicago, nommé Lodner D. Phillips, parvenait, avec l'aide pécuniaire de quelques personnes qui s'étaient intéressées à son esprit ingénieux, à construire un bateau sous-marin avec lequel il opéra de nombreux essais dans le lac Erié, près de Buffalo. Pendant une de ses plongées qui dura *dix heures*, il ne craignit pas d'emmener avec lui sa femme et ses deux enfants. Malheureusement, un beau jour, comme il avait plongé dans l'intention de prolonger encore son séjour sous l'eau, il ne reparut plus.

On supposa que, descendu par un accident quelconque à une profondeur plus grande que celle voulue par Phillips, son bateau avait dû être écrasé par la trop grande pression des couches d'eau.

En France également, plusieurs inventeurs proposèrent des projets de sous-marins.

Parmi eux nous ne citerons que ceux de MM. Deschamps, Marié-Davy et Conseil.

Le premier, dont on peut voir les curieux dessins au Conservatoire des Arts-et-Métiers, fut, après de nombreuses transformations, essayé en 1860, à la Seyne, pour tâcher de renflouer un navire qui avait coulé. Mais la tentative échoua complètement et faillit même entraîner la mort de l'inventeur, qui fut grièvement blessé.

M. Marié-Davy, docteur ès sciences, professeur de physique à la faculté des sciences de Montpellier, construisit un petit modèle de sous-marin, mû par une machine électro-magnétique. C'est le premier projet de ce genre que nous rencontrons.

M. Conseil exécuta, en 1859, dans la Seine, à Paris, une série d'expériences avec un petit navire sous-marin de son invention, muni d'une hélice que l'on manœuvrait à la main à l'aide de tourniquets. Les résultats au point de vue vitesse et facilité de plongée furent d'ailleurs des plus médiocres.

Néanmoins, les Américains, toujours prêts à innover, s'empressèrent, dès le commencement de la guerre de Sécession, de construire des bateaux sous-marins.

Ces petits bâtiments furent construits sur le modèle d'un sous-marin imaginé par un Français, M. Villeroi, qui mourut quelques années plus tard, en 1874, à Philadelphie, après avoir consacré la plus grande partie de sa vie à l'étude de la navigation sous-marine.

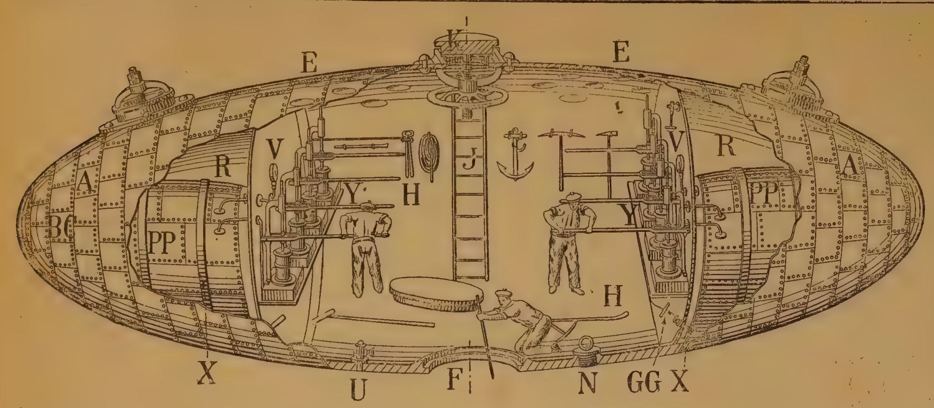
En dernier lieu, M. Villeroi avait construit un assez grand bateau sous-marin qui, avec un équipage de plusieurs hommes, renfermait des appareils à fabriquer de l'oxygène, d'autres appareils destinés à absorber l'acide carbonique provenant de la respiration, etc.

Les sous-marins américains furent beaucoup simplifiés, mais leurs essais n'en furent pas plus brillants pour cela. *Quatre fois*, un petit bateau sous-marin, nommé le *David*, par comparaison avec les géants de la mer qu'il devait combattre, coula pendant ses essais, entraînant chaque fois la mort de tout ou partie de son équipage. Dans un de ces accidents périt le constructeur du navire, M. Aunley.

Néanmoins, il se trouva encore huit braves qui, commandés par le lieutenant Dixon, du 21e régiment de volontaires, consentirent à s'enfermer dans le dangereux petit bâtiment. Leur sacrifice fut, cette fois, couronné de succès.

Le 17 Février 1864, en effet, à 8 h. 45 du soir,

[1] Voir les nos 3, 8, 12, 15, 20, 25 et 28.



A coque en tôle rivetée. — *RR* réservoirs d'air comprimé. — *Y* pompes des réservoirs. — *V* Manomètres *K* panneau d'entrée. — *E* hublots. — *F* panneau pour travailler au fond de l'eau.

Le sous-marin de M. LAMBERT, sur le modèle duquel fut construit l' « INTELLIGENT-WHALE », dont les essais coûtèrent la vie à trente hommes (1866-1872)

le *David* attaqua et fit sauter la corvette à vapeur fédérée *Housatonic*, qui coula en quelques minutes, entraînant dans l'abîme une grande partie de son équipage, et celui de son héroïque petit adversaire.

Cette date est à retenir, car dans l'histoire de la navigation sous-marine, c'est la première qui signale la destruction d'un navire de guerre effectuée réellement à l'aide d'un bateau sous-marin.

En même temps qu'en Amérique les belligérants résolvaient pratiquement le problème du sous-marin offensif, en France, un officier de marine et un ingénieur, MM. Bourgeois et Brun, effectuaient avec un grand bateau sous-marin de leur invention, le *Plongeur*, une série d'essais qui durèrent plusieurs années.

Ces essais ne furent pas couronnés de succès, car le *Plongeur* ne parvint jamais à naviguer convenablement entre deux eaux. Mais conduits avec méthode, ils donnèrent lieu à une foule d'observations scientifiques, qui devaient plus tard aider considérablement à la solution complète du problème.

Un petit modèle du *Plongeur*, fort bien exécuté, existe encore au musée de la Marine, au Louvre. Quant au bâtiment lui-même, il fut transformé en un bateau-citerne que voient encore tous les jours parcourir les rades de Trousses et de l'île d'Aix, les marins qui fréquentent les parages de Rochefort.

La guerre de 1870 vit éclore un projet de sous-marin proposé par un officier de notre marine de guerre, M. le lieutenant de vaisseau Constantin. Mais ce projet, uniquement théorique, ne fut jamais mis exécution. Le principe adopté par cet officier, pour obtenir l'immersion ou l'émersion de son navire, consistait à le munir de pistons pouvant rentrer dans le navire ou en sortir, de façon à diminuer ou à augmenter son volume et par suite sa flottabilité.



Cinq matelots étaient tombés à la mer en prenant le deuxième ris au petit hunier

En Amérique, les essais de sous-marins recommencèrent, et toujours tragiques! S'inspirant encore d'un ingénieux engin proposé quelques années auparavant par un de nos compatriotes, M. Alexandre Lambert, un M. Halstead construisit un bateau sous-marin qu'il avait nommé l'*Intelligent-Whale*, la baleine intelligente. Les essais de ce navire durèrent de 1866 à 1872. *Ils coûtèrent la vie à 30 personnes*. Aussi les Américains eux-mêmes, si bon marché qu'ils fissent de la vie humaine, renoncèrent à s'en servir.

Néanmoins l'inventeur eut l'audace de proposer son dangereux engin au gouvernement français. Il n'est pas besoin de dire qu'il fut énergiquement repoussé !

Nous citerons encore pour la forme quelques projets de bâtiments sous-marins.

En 1876, à Liverpool, un Anglais, M. Garrett, construisit un petit bateau sous-marin dont les essais furent malheureusement arrêtés par un accident.

Plus tard, ce M. Garrett devait s'associer aux remarquables expériences faites en Angleterre et en Suède par M. Nordenfelt.

Presque en même temps, un Italien, M. Donato-Tommasi, et un Français, M. Lagarre, proposaient, le premier un navire qu'il dénommait hémi-plongeur, le second un bateau-submersible, qui avaient comme caractéristiques de ne pouvoir s'immerger qu'en partie et non plonger complètement.

C'est également à cette époque qu'un ingénieur russe, M. Drzewiecki, commençait ses curieuses expériences, sur lesquelles nous avons déjà fait ici une étude (1), et qui, si elles eussent été accueillies favorablement par le gouvernement russe, l'auraient certainement amené, dans la guerre qu'il soutient actuellement contre le Japon, à avoir sur les forces navales de cette puissance un avantage incontestable. Avec chacune 3 ou 4 sous-marins, les forteresses de Port-Arthur et de Vladivostok auraient été mises d'une façon absolue à l'abri du blocus et le sort des escadres russes d'Extrême-Orient eût sans doute été changé.

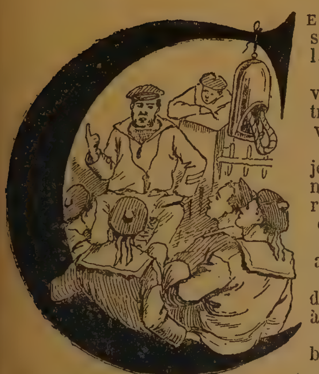
YVES MADEC.

Lestourre m'attendait en faisant le joli cœur

(1) Voir le n° 20.

LE VŒU DU MOCCO

(Conte de la Mèche)



Ce soir-là, sur le gaillard d'avant, le vieux maître Le Corvec houspillait ses jeunes camarades irrévérencieux envers les antiques traditions de la marine à voile. — Quoi! ce blanc-bec de Pinelli osait prétendre que « ça n'avait aucune importance, de ne plus apiquer les vergues le vendredi saint, de ne plus mettre les couleurs en berne, de ne plus tirer le canon d'heure en heure! »... D'ailleurs ces Moccos ne croyaient ni au Bon Dieu du Paradis, ni au diable d'Enfer... Ils ne respectaient rien... N'allaient-ils pas jusqu'à « carotter la Bonne Mère » ? — Oui, lui, le Corvec, en avait eu la preuve, — aussi vrai que l'eau de la rade n'est pas du tafia.

— « Une blague! » insinua Pinelli qui, avant d'entrer à l'École des arts d'Aix, avait étudié dans les livres pour devenir curé.

— « Une blague! — se rebiffa Le Corvec outré; — une blague! Espère un peu, mon petit, et tu sauras comment moi, ton ancien, j'ai vu un Mocco comme toi, Marius Lestourre, de la Seyne, tirer une carotte à Sainte-Anne. »

Et le Corvec conta. Quinze ans auparavant, sur la frégate *Iphigénie*, au large des Açores, Lestourre, lui et trois autres étaient tombés à la mer en prenant le deuxième ris au petit hunier, « rapport à la casse d'un sale filin de marchepied pourri. »

Il ventait grand frais, et la mer « bouillonnait comme la chaudière du maître coq, un jour de rata ».

L'*Iphigénie* avait pris la panne et mis à la mer une baleinière qui avait pu recueillir deux des cinq hommes. Les trois autres malheureux, qui ne savaient pas nager ou qui n'avaient pas « décapelé » les souliers avant de grimper dans la mâture, étaient restés « dans la saumure ».

— « Marius et moi, continua Le Corvec, pendant que nous barbottions dans la tasse, accrochés à la même bouée qu'on nous avait jetée du bord, nous avions fait un vœu. J'avais dit : « Bonne Mère, patronne du marin, si tu nous tires de là, nous mettrons dans ta chapelle, quand nous aurons touché notre décompte, autant de cierges qu'il y a d'enfléchures pour monter au petit hunier. » — Et Lestourre avait renchéri : « Et nous irons les porter, non pas pieds nus, mais les souliers pleins de fayots du maître commis. Pas vrai, Le Corvec? » — « Foi de Breton! »

Après s'être assuré que le capitaine d'armes ne promenait pas aux alentours sa ronde incessante, Le Corvec, la main gauche sur le cœur, la dextre levée au ciel, commit trois fois le délit de cracher sur le pont pour attester à son auditoire toute la solennité de la promesse faite à la Bonne Mère par deux marins en perdition. Puis, il reprit :

— « Au retour à Brest, l'*Iphigénie* désarme. Nous touchons notre décompte, et nous débarquons.

— « Lestourre, tu penses à notre vœu? Demain matin, il faut porter les cierges à Sainte-Anne du Portzic ». — Et je lui montre mes poches pleines de vieux fayots secs râclés au fond de la soute du cambusier. Il en prend deux poignées et on se donne rendez-vous sur les remparts de Recouvrance. A l'heure dite, j'arrive cahin-caha, comme un homme saoul qui, par un grand roulis, essaierait de marcher droit sur une virure de pont. — Pourtant, j'avais la plante des pieds cornée à courir sur les grèves quand je n'étais qu'un moussaillon, et à danser sur les enfléchures depuis six ans que j'étais au service. Mais ces fayots étaient durs comme l'enclume de Pinelli, et ils m'entraient dans le cuir.

» Déjà Lestourre m'attendait, fumant sa pipe, faisant le joli cœur à reluquer les fermières en route pour le marché. Il avait l'air aussi peu embarrassé de ses godillots que s'il avait promené ses pieds nus sur le tapis du salon de l'amiral.

— « Lestourre, les fayots ne te gênent pas?»

— « Bé! Le Corvec, nous autres gens du Midi, nous avons de l'endurance... Et, outre, il faut bien supporter un peu pour gagner le Paradis de la Madone! »

» Nous appareillons pour la Chapelle.

— « Pas si vite, Lestourre! Sapristi, on dirait que tu es à l'aise, toi! »

— « Comme dans des pantoufles, Le Corvec. Té! aussi, pourquoi as-tu mis « de » souliers neufs? Moi « différentement » j'ai mes vieux. »

» On continue la route...

— « Aïe! Aïe! non, Lestourre! Faut s'asseoir un peu; j'ai les talons en marmelade. »

— « Eh! Le Corvec! sois brave! Montons la côte de Saint-Pierre-Quilbignon, pas moins! On boira un coup au « Chat-qui-pêche », et tu te reposeras. »



Je me traîne au lavoir de la fontaine pour tremper mes pauvres ripatons...

» Et souques donc, et souques encore! Je me remorque pour ne pas faire ma jeune fille. Lestourre, lui, taillait sur la route comme un tireur de bordée qui a cru voir un gendarme...

— « Nom d'une chique, Lestourre! Tu as donc des orteils en bois de gaïac? Espères-tu un peu, voyons! »

» Et voilà le Mocco qui me traite de poulie rouillée! Je ne serai même pas fichu de faire un biffin! Je n'étalerai même pas à marcher cinq pauvres kilomètres! Si on avait compté sur moi, à Toulon, pour chasser le lièvre du Faron, le lièvre aurait pu courir encore longtemps... Un tas de moqueries! quoi!

» A la fin des fins, nous voilà à la Chapelle! Nous mettons quelques gros sous dans les chapeaux des vieux, qui, à la porte, demandent la charité pour l'amour de Dieu, et nous allons allumer nos trois douzaines de cierges et dire notre prière d'actions de grâces.

» Ouf! Je me déchausse et je me traîne au lavoir de la fontaine pour tremper mes pauvres ripatons. — Lestourre m'avait précédé. — Je m'assois sur la marche pour retrousser mon

Lestourre, lui, taillait sur la route...



Le requin l'avait emporté

pantalon, et... quoi ?... qu'est-ce que je vois? là? dans les godillots à Lestourre, posés sur le bord?... Une salade, mes enfants, une bouillie, une purée... Je regarde encore... Je renifle... Je tâte... C'était bien ça... Ce bougre de Mocco avait fait cuire les fayots avant de les mettre dans ses souliers!... Et il avait blagué mon brasseyage, et il m'avait appelé mademoiselle, poule mouillée, bancroche, cul-de-jatte! Et il rigolait encore!

» Tonnerre de Dieu! Lestourre! — que je lui dis — tu t'es fichu de la Sainte Mère! A Marseille, ça prend peut-être ces blagues-là: mais ici, en Bretagne, ça te portera la guigne.»

Et secouant les cendres de son brûle-gueule, le père Le Corvec acheva tristement:

— « Ça lui en a porté, mes enfants. Il était reparti en campagne au Sénégal. Un an après, jour pour jour, en rade de Dakar, en plein midi, par une mer plate comme la bourse du marin le 25 du mois, il est tombé à la mer pour ne plus reparaître...

» Le requin l'avait emporté. »

G. L.



La flottille des pêcheurs de thon

PÊCHEURS DE THON

La pêche du thon diffère complètement de celle de la sardine, les bateaux devant entreprendre cette pêche doivent être beaucoup plus forts. La distance qu'ils sont obligés de franchir est quelquefois très grande, ce poisson se pêchant surtout dans le golfe de Gascogne.

La petite île de Groix (Morbihan) fournit un grand nombre de ces intrépides pêcheurs de thon qui forment pour ainsi dire la population entière de l'île. La bourse de chaque patron n'est pas toujours assez bien garnie pour faire l'achat du bateau et du matériel de pêche, aussi les bateaux appartiennent-ils soit à des armateurs, soit à trois ou quatre pêcheurs ayant mis en commun leurs petites économies.

Chaque année, un grand nombre d'embarcations arment pour cette pêche; mais il ne se passe pas de saison sans qu'une ou plusieurs manquent au retour; certaines années même on a vu la population entière de l'île se trouver en deuil d'un père, d'un fils ou d'un autre parent. Les bateaux passent plusieurs mois en mer avant de revenir au port; quelques-uns même restent au large pendant toute la saison de pêche, à moins que les gros temps ne les obligent à chercher un refuge dans le port le plus voisin.

Les meilleurs marcheurs font le trajet du lieu de pêche au port de vente; ce trajet dure souvent plusieurs jours, mais les pêcheurs ont une façon de préserver le poisson qui assure sa conservation malgré les grandes chaleurs de l'été. La pêche du thon se fait, le bateau étant en marche, au moyen de grosses lignes tendues au bout de perches atteignant une dizaine de mètres de longueur, ces lignes portent de gros hameçons recouverts de brindilles d'herbes, spécialement apprêtées pour cet usage et qui servent d'appât.

Les lignes au nombre de deux, sont tendues de chaque côté du bateau; le thon se jetant sur l'appât tire sur la ligne et fait sonner une clochette placée au bout de chaque perche.

Le poisson, très vigoureux, ne pourrait être amené à bord en tirant la ligne, comme on le fait pour la pêche ordinaire, mais au moyen d'un dispositif spécial on peut appliquer la perche le long du mât.

L'extrémité de la ligne où est accroché le thon arrive ainsi tout près du bord et de cette façon le poisson peut être, sans trop de peine, tiré à bord du bateau. Dès qu'il est mort, les pêcheurs enlèvent les parties sujettes à décomposition et le placent sur le pont sous une tente en attendant le retour au port ou l'arrivée d'un des bateaux qui font le trajet des lieux de pêche aux lieux de vente.

Le thon est, malheureusement, comme la sardine, un poisson navigateur; aussi sa pêche ne dure-t-elle que quelques mois. Chaque année, à l'époque des premiers froids, les pêcheurs sont obligés de faire voile vers leur port d'attache, souvent trop petit pour contenir la flottille entière. Celui de l'île de Groix a de plus l'inconvénient, comme bien d'autres, d'être, par certains vents, d'une sortie assez difficile. Aussi, arrive-t-il assez fréquemment de voir ces chaloupes, manœuvrées par un équipage à peine suffisant, se jeter sur l'un des môles de l'entrée.

HENRI.





Débris d'une baleine échouée sur une grève de l'île de Groix

(Phot. Laurent).

Ephémérides de la Marine française

14 Septembre 1778. — La frégate anglaise *Fox*, 28, est capturée, au large d'Ouessant, par la *Junon*, 32. Le capitaine de Beaumont, commandant la *Junon*, était gravement malade au moment de l'engagement. Aux premiers coups de canon, il se fit hisser sur sa passerelle, et malgré sa faiblesse et ses souffrances, tint à diriger le combat, assis dans un fauteuil.

15 Septembre 1763. — Bougainville quitte Saint-Malo, avec la frégate *Aigle* et la corvette *Sphinx* pour fonder une colonie dans les îles Falkland ou Malouines.

16 Septembre 1782. — Les vaisseaux *Ville-de-Paris*, *Glorieux* et *Hector*, capturés par Rodney, à la bataille des Saintes, rentraient en Angleterre encore tout désemparés. Un formidable coup de vent les engloutit sur le banc de Terre-Neuve avec les deux vaisseaux anglais, *Ramillies* et *Centaur*, qui leur servaient d'escorte.

17 Septembre 1635. — Le sieur d'Esnambuc, capitaine général de l'île de Saint-Christophe, prend possession de la Martinique au nom du roi de France.

18 Septembre 1746. — Profitant de ses succès sur l'amiral Peyton, La Bourdonnais a débarqué aux abords de Madras, centre des établissements anglais aux Indes, et commence le bombardement de cette ville.

19 Septembre 1749. — Louis XV vient au Havre, inspecte l'arsenal, monte à bord de la flûte *Chariot-Volant*, à laquelle il daigne, en souvenir de sa visite, accorder le nom de *Chariot-Royal*, et assiste à un simulacre de combat naval.

Ces marques assez banales d'attention sont les seules que Louis XV ait accordées à la marine pendant son règne de cinquante-deux ans.

20 Septembre 1780. — Le lieutenant de vaisseau de Clugny, commandant la frégate *Cybèle*, 26, repousse l'attaque de 7 corsaires anglais, et sauve un convoi placé sous son escorte.

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active. — Nominations et Mutations

COMITÉS ET COMMISSIONS

M. François, vétér. principal de 1re classe, membre adjoint du comité technique de la caval., est nommé membre permanent dudit comité.

ATTACHÉS MILITAIRES

MM. Barbade, chef de bat. brev. au 4e zouaves, attaché à la résid. gén. à Tunis, a été réint. à son corps; Pineau, chef de bat. au 102e d'inf., off. d'ordonn. du ministre de la Guerre, a été dés. pour être att. à la rés. gén., à Tunis, en rempl. de M. Barbade.

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

M. Guignabaudet, chef de bat. d'inf. h. c., chef d'ét.-maj. de la 24e div. d'inf. (12e corps), a été dés. pour faire fonctions, par intérim, de s.-chef d'ét.-maj. du 12e corps, en rempl. du lieut.-col. du génie br. Malcor, réint. dans son arme.

En outre, les officiers dont les noms suivent ont été mis en act. h. c. (serv. d'ét.-maj.), et ont reçu les affect. suiv.: MM. de Clermont-Tonnerre, chef d'esc. brev. au 13e drag., nommé chef d'ét.-maj. de la 24e div. d'inf. (12e corps), en rempl. du chef de bat. d'inf. brev. Guignabaudet; Lepetitpas, chef de bat. brev. au 33e d'inf., est nommé chef d'ét.-maj. du gouv. de la place forte, port milit. de Rochefort, en rempl. du chef d'esc. d'art. brev. Bertrand, réint. dans son arme; Sauvage, cap. brev. au 43e d'inf., est dés. pour servir, en qual. d'off. d'ordonn., auprès du gén. comm. le 1er corps (empl. vac.); Piarron de Mondésir, chef d'esc. brev. à l'ét.-maj. part. de l'art., chef de l'ét.-maj. de l'art. de la place et des forts de Lyon, est nommé chef d'ét.-maj. du comm. sup. de la déf. des places du gr. de Briançon, en rempl. du chef d'esc. d'art. brev. Berthier, décédé.

SERVICES D'ÉTAT-MAJOR ET DU RECRUTEMENT

MM. Jacquot, off. d'adm. de 1re cl., empl. à l'ét.-maj. du 6e corps d'armée (sect. act.), a été dés. pour être employé au bur. de recr. de Châlons-sur-Marne; Poirier, off. d'adm. de 1re cl., empl. à l'ét.-maj. du comm. des subdiv. de région de Rennes et de Vitré (10e corps d'armée), a été dés. pour être empl. à l'ét.-maj. du 6e corps d'armée; Jésuspret, off. d'adm. de 2e cl., empl. à l'ét.-maj. de la div. de Constantine, a été dés. pour être empl. à l'ét.-maj. du comm. des subdiv. de région de Mirande et de Foix (17e corps d'armée); Lefrançois, off. d'adm. de 2e cl., empl. au bur. de recrut. de Châlons-sur-Marne, a été dés. pour être empl. à l'ét.-maj. de la div. de Constantine.

INFANTERIE

M. Arque, capit. d'inf. h. c. (bataillon étranger de Madagascar), est réintégré dans les cadres et affecté au 2e rég. étranger.

MM. Farret, chef de bat. au 1er étr., passe au 4e d'inf.; Traversier, cap. au 26e, passe au 20e; Faivre, cap. au 43e, passe au 28e; Jeantin, cap. au 2e, passe au 3e tir. alg.; Roussarie, cap. au 138e, passe au 109e; Mennétrier, lieut. au 4e zouaves (c. f.), passe au 117e.

SERVICE DE L'ARTILLERIE

Officiers d'administration. — M. Cliche, off. d'adm. de 1re cl. à la dir. de Cherbourg, a été classé à la dir. de Verdun (chef du serv. de la comptabilité-matières).

GÉNIE

M. Boret, lieut. en 1er au 7e rég., à Avignon, a été mis h. c., à la disp. du minist. des col., pour commander le dét. du génie chargé du serv. des ponts au Tonkin.

CORPS DE SANTÉ

Le méd.-maj. de 2e cl. Mennessier, du 72e rég. d'inf., est dés. pour le 122e rég. d'inf. (bat. dét. en Crète).

SERVICE DE L'INTENDANCE

Son. nommés:

MM. Douchez, s.-int. mil. de 2e cl. à Bayonne, a été dés. pour Meaux; Bertrand, s.-int. mil. de 3e cl. en Tunisie, a été dés. pour Toulouse; Boutin, adj. à l'int., dans la div. de Constantine, a été dés. pour la Tunisie.

Au grade de s.-int. de 3e cl. — Pour prendre rang du 29 Août: 3e tour (anc.): M. Jullien, adj. à l'int. dans la 14e rég., en rempl. de M. Le Guen, promu, dés. pour Rennes; 4e tour (choix): M. Gazonnaud, adj. à l'int. de la 14e rég., en rempl. de M. Odier, promu, dés. pour Longwy; 1er tour (off. cand.), M. Speckel, cap. à l'ét.-maj. part. du génie, en rempl. de M. Rollin, promu, dés. pour la div. d'Alger; 1er tour (anc.): M. Gruet, adj. à l'int. dans la div. d'Alger, en rempl. de M. Mortier, promu, maint.; 5e tour: M. Speckel, cap. à l'ét.-maj. part. du génie.

Au grade d'adjoint. — Pour prendre rang du 29 Août: M. Vinel, cap. à l'ét.-maj. part. de l'art., en rempl. de M. Loiseau, promu, dés. pour le 18e corps.

Pour prendre rang du 21 Août: M. Rouchard, cap. à l'ét.-maj. part. de l'art., en rempl. de M. Lory, promu, dés. pour le gouv. mil. de Paris.

Pour prendre rang du 22 Août: MM. Nony, cap. à l'ét.-maj. part. de l'art., en rempl. de M. Julia, promu, dés. pour le 5e corps; Guiot, cap. brev. au 124e d'inf., en rempl. de M. Sire, promu, dés. pour la 15e région.

Pour prendre rang du 23 Août: M. Palluel, cap. à l'ét.-maj. partic. de l'art., en rempl. de M. Frantz, promu, désigné pour le 11e corps.

Pour prendre rang du 24 Août: M. Adam, cap. à l'ét.-maj. part. de l'art., en rempl. de M. Denis, promu, dés pour la 6e région; M. Joannès, cap. brev. au 16e d'inf., en rempl. de M. Léfier, promu, désigné pour la 15e région.

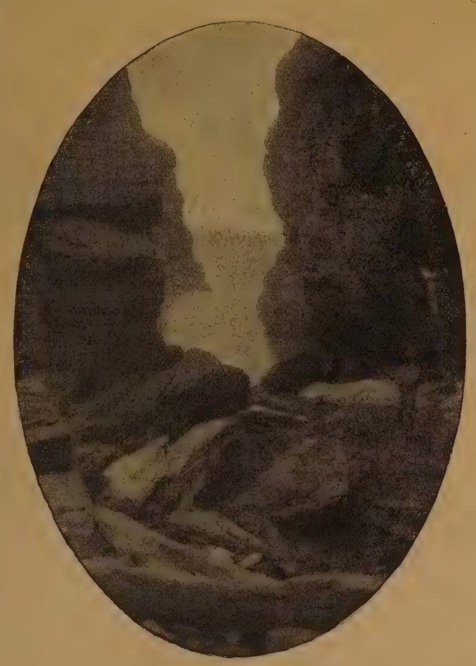
Pour prendre rang du 25 Août: M. Le Roux, cap. à l'ét.-maj. part. de l'art., en rempl. de M. Klipffel, promu, dés. pour la div. d'Oran.

Pour prendre rang du 26 Août: MM. Poulot, cap. à l'ét.-maj. part. du génie, en rempl. de M. Bonnet, promu, dés. pour la 7e région; Parat, cap. à l'ét.-maj. part. de l'art., en rempl. de M. Grimont, promu, dés. pour la div. de Constantine.

Pour prendre rang du 27 Août: M. Corbéraud, cap. au 3e rég. du génie, en rempl. de M. Longuet, promu, dés. pour la Tunisie.

Pour prendre rang du 28 Août: MM. Clément, cap. au 6e rég. du génie, en rempl. de M. Bureau, promu, dés. pour le 13e corps; Dadillon, cap. à l'ét.-maj. part. du génie, en rempl. de M. Rey, promu, désigné pour le 1er corps; Haffemayer, cap. au 47e d'inf., en rempl. de M. Roux, promu, dés. pour le 5e corps; Bonnier, cap. à l'ét.-maj. part. de l'art. en rempl. de M. Rimet, promu, désigné pour la Tunisie.

Pour prendre rang du 29 Août: M. Leblanc, cap. au 72e d'inf., en rempl. de M. Bayle, promu, dés. pour la 6e région.



Une crique dans l'île de Groix

Pour prendre rang du 30 Août: M. Musso, cap. au 20e d'inf., en rempl. de M. Jullien, promu, dés. pour la 14e rég.

Pour prendre rang du 31 Août: MM. Lantaires, cap. au 142e d'inf., en rempl. de M. Gazonnaud, promu, dés. pour la Tunisie; Condaminas, cap. au 125e d'inf., en rempl. de M. Gruet, promu, dés. pour la 14e région.

— Les officiers d'administration dont les noms suivent ont droit à la solde d'officier d'administration de 2e classe, compris dans la première moitié de la liste d'ancienneté:

BUREAUX DE L'INTENDANCE. — *A compter du 8 Juillet 1904.* — MM. Boissenot et Gaubert. — *A compter du 1er Août 1904.* — MM. Pagès, Boutault, Francou, Duclosmenil, Boniface, Romain, Bollengier, Renotton et Chapier.

SUBSISTANCES. — *A compter du 1er Août 1904.* — MM. Beaufrère, Paoli, Raux, Mougin, Legrand, Hugonnaux, Jacquet, Blanc et Lacour.

HABILLEMENT ET CAMPEMENT. — *A compter du 8 Juillet 1904.* — M. Gœhring. — *A compter du 1er Août 1904.* — MM. Brunel et Bec.

SERVICE DE LA JUSTICE MILITAIRE

Nominations. — Le serg. surveill. Petit, du pénit. milit. de Bicêtre, a été nommé serg. huiss.-apparit. près le 2e cons. de guerre de Paris.

Le chef de bat. Lanon, du 60e d'inf., a été nommé à l'emploi de commiss. du gouv. près le conseil de guerre de Tours, en remplac. du chef de bat. Séguin, dont la nomination a été annulée.

ÉCOLE D'ADMINISTRATION

Liste, par ordre de mérite, des sous-officiers des troupes métropolitaines admis à l'Ecole d'administration militaire en qualité d'élèves officiers d'administration pendant l'année scolaire 1904-1905.

MM. Lejeune, 117e d'inf.; Moracchini, 140e d'inf.; Goujard, 62e d'inf.; Albrecht, 26e d'art.; Cosson, 20e sect. d'ét.-maj. et du recrut.; Seigneur, 135e d'inf.; Chatelain, 152e d'inf.; Jobert, 27e d'inf.; Sallin, 119e d'inf.; Mallet, 114e d'inf.; Beynet, 13e d'inf.; Parisèt, 6e bat. d'art. à pied; Fleury, 10e d'inf.; Lemaître, 7e sect. de commis et ouvr. d'adm.; Pellissard, 5e d'art.; Clerc, 134e d'inf.; Kan, 70e d'inf.; Margail, 13e chass. à cheval;

Marsal, 17e d'inf.; Vuillermet, 23e d'inf.; Marty, 12e bat. d'art. à pied; Burckel, 10e comp. d'ouvr. d'art.; Colas, 10e bat. d'art. à pied; Sauvage, 47e d'inf.; Joignot, 1er d'art.; Castets, 14e d'art.; Fouquet, 23e d'inf.; Ridard, 24e rég. de drag.; Uthurrisq, 17e d'inf.; Vedel, 15e d'inf.; Hégron, 70e d'inf.; Martin, 140e d'inf.; Hout, 23e drag.; Duceilier, 43e d'inf.; Mézières, 4e d'inf.; Lemaire, 22e sect. de commis et ouvr. d'adm.; Alexandre, 8e bat. d'art. à pied; Coffineau, 3e comp. d'ouvr. d'art.; Forgeron, 2e d'inf.; Miguet, 22e sect. d'infirm.; Génard, 22e sect. de commis et ouvr. d'adm.;

Watier, 16e sect. de commis et ouvr. d'adm.; Hirtzelberger, 62e d'inf.; Valla, 11e bat. d'art. à pied; Deville, 13e esc. du train des équip.; Aubrion, 120e d'inf.; Fontaine, 134e d'inf.; Pouzet, 20e d'inf.; Savary, 41e d'inf.; Zante, 4e bat. d'art. à pied; Galot, 147e d'inf.; Nougarolis, 59e d'inf.; Savelli, 111e d'inf.; Jeanrot, 90e d'inf.; Chapron, 71e d'inf.; Berger, 75e d'inf.; Maillert, 51e d'inf.

Ces sous-officiers devront être rendus à l'Ecole d'admin. milit. le samedi, 31 Octobre prochain, à 8 h. du matin.

TABLEAU SUPPLÉMENTAIRE D'AVANCEMENT DES OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Pour le grade d'officier d'administration de 1re classe. — Section des comptables. — 1 Morvan, en serv. au minist. de la guerre (direct. des troupes coloniales); 2 Blanchard, en serv. à la direct. d'art. au Tonkin.

Section des conducteurs de travaux. — 1 Paillotet, en serv. à la direct. d'art. à Madagascar; 2 Dagand, en serv. au Congo; 3 Lamarre, en serv. à la cheff. du génie à Lorient.

INFANTERIE COLONIALE

Les mutations ci-après ont été prononcées parmi les officiers d'inf. coloniale, savoir:

Troupes du groupe de l'Afrique occidentale. — Le capit. Hugot, du 1er séné g., passe à la 1re comp. du bat. de l'Afrique occidentale; le capit. Morin, en activ. h. c., est réint. au serv. général et placé à la 16e comp. du 1er sénég.; le capit. Boutard, du 1er sénég., passe à la 10e comp. du 2e sénég.; le capit. Castelein, en activ. h. c., est réint. au service général et placé à la 14e comp. du 2e sénég.; le capit. Aymard, de l'état-maj. partic. passe à la 15e comp. du 2e sénég.; le capit. Blanchard, du 2e sénég., passe à la 3e comp. du 4e sénég.; le capit. Burguière, du bat. de l'Afrique occidentale, passe à l'état-maj. partic. à Saint-Louis; le capit. Poinsel, du 2e sénég., est placé en activité h. c., à la disposition du comm. du 1er territ. milit.

Le lieut. Gauvain, en activ. h. c., est réint. au serv. gén. et placé à la 16e comp. du 1er sénég.; le lieut. Jourde, du 1er sénég., passe à la 10e comp. du 2e sénég.; le lieut. Réchaussat, en activ. h. c., est réint. au serv. gén. et placé à la 13e comp. du 2e sénég.; le lieut. Jigaudon, en activ. h. c., est réint. au serv. gén. et placé à la 16e comp. du 2e sénég.; le lieut. Berecki, du 1er sénég., est placé en activ. h. c. (mission topographique); le lieut. Chapelynck, du 1er sénég., passe au bat. de l'Afrique occidentale; le capit. de Rostang, du 3e sénég., passe au 3e malg.; le chef de bat. Lunet de la Jonquière, du 1er tonk., est placé en activ. h. c. (mission archéologique); le lieut. Detcheharne, du 12e rég., passe au dét. de télégr. de l'Indo-Chine.

Affectations en France. — Le capitaine Obissier du 23e rég., passe à l'état-major partic. et est détaché au minist. des colonies; le capit. Angéli, du 6e rég., et le lieut. Boisot, du 22e rég., passent au 23e rég.

— Les capit. Sarrazin, du 21e col., et Debieuvre, du 30e d'inf. de ligne, ont été autorisés à permuter pour conv. pers., dans les conditions déterminées par l'instr. du 16 Juillet 1901; le capit. Debieuvre, plus ancien de grade que son co-permutant, prendra dans l'inf. col. le rang qu'y occupait ce dernier (12 Octobre 1903). Par décis. du même jour, le capit. Debieuvre a été placé à la suite du 8e rég. d'inf. col., à Toulon.

Ont été désignés pour servir:

Relève du groupe de l'Indo-Chine. — *1° Au Tonkin.* — Le chef de bat. Bertrand, du 3e; les cap. Debay, du 4e; Radlin, du 5e, et Baudot, du 24e; les lieut. Dolmaire, du 3e, et Imbert, du 7e (en congé de 6 m.); Rieu, du 23e, et Thibout, du 24e; les s.-lieut. Abric, du 7e; Bantut, du 8e, et Sajot, du 22e.

2° En Cochinchine. — Les cap. Babonneau, du 6e, et Péreyre, du 24e; les lieut. Vauge, du 3e, et Gauthier, du 7e.

Relève de Chine. — Pour servir au 16e: le cap. Chaudron, du 1er, et le lieut. Carpeaux, du 3e.

Relève du groupe de l'Afrique orientale. — A Madagascar: les cap. Epardeaux, du 22e, et Cardon, du 6e (en congé de 6 m.), et Bastard, du 3e; les lieut. Suzzoni et Adeline, du 5e, et Monberg, du 22e (en congé de 6 m.).

Relève du groupe des Antilles. — Au bat. des Antilles, à destin. de la Martinique: le chef de bat. de Bouvié, du 24e, et le cap. Carbonneau, du 22e.

Relève de l'Afrique occidentale. — 1° Pour servir au 1er sénég.: le chef de bat. Masilier, du 21e; les cap. Ma-

gurie et Ceymard de Laverrie de Vivanz, du 24e; les lieut. Potiron de Boisfleury et Méol, du 6e, et les s.-lieut. Delassalle, du 2e, et Joly, du 4e (désign. hors tour); — 2° Pour servir à la comp. de discipline du Sénégal: le lieut. Muller, du 3e; — 3° Désignés pour servir au 4e sén.: les lieut. Charreau, du 5e, et le s.-lieut. Argence, du 24e (dép. de Bordeaux le 15 Octobre); le lieut Cornet, du 21e, est dés. pour serv. au bat. du Chari.

Affectations en France. — Ont été placés savoir:

Au 1er rég., le lieut. Barreau, de l'ét.-maj. part. en Afrique occid.; au 2e rég., les cap. Grenes, du 1er tonk.; et Vaiget, de l'ét.-maj. part. en Chine; les lieut. Mussat, du 1er, et Diesnis, du 2e; au 3e rég., le cap. Ibos, du 1er tonk., et le lieut. Caresche, du 1er sénég.; au 4e rég., les chefs de bat. Boussac, du bat. des Antilles, et Nicolon, du 1er rég.; les cap. Thal, du 1er malg., et Desportes, de l'ét.-maj. part. (bat. de l'Afr. occid.); les lieut. Ferrière, de l'ét.-maj. part. (Afr. occid.), et Edel, du 10e; au 5e rég., le cap. Becker, du 11e; les lieut. Venet, de l'ét.-maj, part. (Afr. occid.), et de Moustier, du 1er sénég.; au 6e rég., le cap. Simonnot, du 1er sénég.; les lieut. Corcuff, du 3e malg.; et Leroux, du 5e;

Au 7e rég., les ch. de bat. Couzineau, du 3e, et Bégot (dép. des isolés); les cap. Boissarie, du 2e, et Damel, du 1er annamites; le lieut. Abgrall, du 1er sénég.; au 8e rég., le chef de bat. Lombert, du 21e, et le lieut. Basie, du 2e; au 22e rég., les lieut. Bonnelles, de l'ét.-maj. part. (Afrique occid.), et Bonaccorci, du 1er tonk.; au 24e rég., le chef de bat. Ruben, du 1er annam., et le cap. André, du 1er sénég.; le lieut. Bau, du 8e rég., passe au 4e rég.

Sont placés: au 21e rég., le chef de bat. Boulard, du 1er; le cap. Thibaut, du 5e rég.; le lieut. Bertrandeau, du 1er au 28e; les cap. Angeli, du 6e rég., et le lieut. Boisnt, du 22e rég.

Prolongation de séjour. — Ont été autorisés à prolonger d'une année leur séjour col.: 3e année, les cap. Quinque, du 2e malg.; de Tavernier de Lacoste, du 2e tonk.; Leroux, en serv. au Tonkin; Guillc, du 1er tonk.; les lieut. Floransan, du 3e malg.; Chaperot, du 10e rég.; Ripert, du rég. indig. du Congo. — 4e année: les lieut. Baguet, du 13e rég., et Beau, du 18e rég.

ARTILLERIE COLONIALE

Le lieut.-col. Germain, du 1er rég. à Lorient (stag. au 21e rég. d'inf. col.), est dés. pour remplir, à partir du 1er Octobre prochain, les fonct. de secrét. du comité techn. des tr. col., en rempl. du lieut.-col. Ditte, de l'inf. col., arrivé au terme de ses fonctions.

Les 27 élèves de l'Eco e polytechnique dont les noms suivent, nommés dans les corps de l'artillerie coloniale, au grade de sous-lieutenant, pour compter du 1er Octobre, ont été désignés pour accomplir un stage d'un an aux régiments métropolitains ci-après, savoir:

MM. Guérin, 12e d'art., à Vincennes; Morand de La Perelle, 22e, à Versailles; Le Queré, 10e d'art., à Rennes; Taulier, 2e d'art., à Grenoble; Aliotti, 13e, à Vincennes; Paul, 36e, à Clermont-Ferrand; Lamotte, 31e, au Mans; Delacommune, 26e, au Mans; Riun, 23e, à Toulouse; Minault, 8e, à Nancy; Nussbaum, 39e, à Toul; Varenne, 27e, à Douai; Denis, 6e, à Valence; Lacaille, 32e, à Orléans; Werner, 19e, à Nîmes; Garnier, 35e, à Vannes; Malgat, 37e, à Bourges; Berthier, 29e, à Laon; Carie, 5e, à Besançon; Flachat, 25e, à Châlons; Vanschoor, 16e, à La Fère; Rateau, 7e, à Rennes; Laibe, 24e, à Tarbos; Blanchet, 9e, à Castres; Boissonnet, 34e, à Angoulême; Vignier, 33e, à Poitiers; Hébert, 40e, à Saint-Mihiel.

— Les stagiaires conducteurs de travaux Lecourt, de la dir. du génie de Brest, et Crapoulet, de la dir. du génie de Toulon, sont désignés pour servir, le premier à l'annexe Gabon-Moyen-Congo, le second à l'annexe Oubanghi-Chari-Tchad (départ de Bordeaux le 15 Septembre).

Le capit. d'Herbez de la Tour a été dés. pour servir à Madagascar (départ de Marseille le 10 Septembre 1904), par permut. avec M. le capit. Cuisenier, qui est réaffecté au 3e, à Toulon (instr. d'équit.).

Est nommé à l'emploi d'adjud., à compter du 1er Septembre 1904, M. Jacquot, mar. des logis chef au 7e rég., à Madagascar. Maint. dans sa position actuelle.

EMPLOYÉS DE L'ARTILLERIE COLONIALE

Les nominations suivantes ont été effectuées dans les personnels des stag. et des ouvr. d'état désignés ci-après, savoir:

1° *A l'emploi de stag. de 2e cl.* — Section des cond. de trav.: M. Albrand, mar. des log. à la 5e comp. d'ouvr., à Toulon. Classé à la dir. du génie à Toulon.

2° *A l'emploi d'ouvr. d'état de 2e cl.* — M. Roger, mar. des log. à la 4e comp. d'ouvr., à Rochefort, maint, à la dispos. du ministre de la Marine.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Ont été affectés en France:

Médecins-majors de 1re cl. — 3e col. à Rochefort, M. Crossouard, rentré du Tonkin; au 2e, à Brest, M. Vinas, rentré de Madagascar; au 4e, à Toulon, M. Buisson, dés. pour la brig. de rés. du Tonkin.

Médec.-maj. de 2e cl. — — Au 5e col., à Cherbourg, M. Bouffard, rentré de la côte de Somalis; au 6e col., à Brest, MM. Le Strat, du 5e col., et Alliot, rentré de Saint-Pierre-et-Miquelon; au 2e à Brest, M. Bouet, rentré de Madagascar; au 21e col., à Paris, M. Imbert, du 4e col.; au 2e, à Brest, M. Barot, à la dispos. du ministre des col.

Médec. aide-maj. de 1re cl. — Au 2e col., à Brest, M. Ducasse, rentré de Cochinchine.

Autorisation de prolongation de séjour. — Brigade de rés. de Chine et du Tonkin (3e année), M. Huot, méd.-maj. de 1re cl., dés. pour serv. au 3e col. (réaff. à la brig. de réserve).

CORPS DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

Ont été promus au grade de commiss. de 3e cl., pour compter du 1er Octobre 1904, les deux élèves de l'Ecole polytechnique dénommés ci-après, qui ont satisfait aux examens de sortie, savoir: MM. Chérigne et Dulché.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DES TROUPES COLONIALES

Les officiers d'administration de 2e classe dont les noms suivent, compris dans la première moitié de la liste d'ancienneté, auront droit à la solde afférente à cette première moitié, savoir:

Officier d'administration de 1re classe du commissariat (Bureaux). — M. Tècle, Guyane, 1er Août 1904.

Officiers d'administration de 2e classe du commissariat (Comptables). — MM. Bigault de Fouchères, Indo-Chine, 1er Août 1904; Roumet, minist. des colonies, 1er Août 1904.

Officier d'administration de 2e classe du service de santé. — M. Lagorse, Rochefort, 1er Août 1904.

PERSONNEL CIVIL DES COMPTABLES DES MATIÈRES DES COLONIES

Ont été désignés pour servir, savoir:

1° *En Indo-Chine.* — Les magasiniers de 3e classe: Dargouse, au serv. col. à Bordeaux; Massel, au serv. adm. à Toulon; Margot, au serv. adm. à Toulon.

2° *Au Congo français.* — Le magasinier de 4e classe Daridan.

3° *A Madagascar.* — Le magasinier de 3e cl. Ricard, en congé à la Réunion.

4° *Service colonial.* — A Bordeaux, le magasinier de 4e cl. des col. Sacré.

Tableau de concours pour la Médaille militaire

Est inscrit d'office à la suite du tableau de concours pour 1904, pour la Médaille milit., l'ouvrier d'état de 1re cl. Fourgeot, de la sous-direct. des forges du Midi (trav. relatifs à la fabr. des laitons).

Réserve. — Nominations

GÉNIE

Les élèves sortant de l'Ecole polytechnique dont les noms suivent ont été nommés au grade de sous-lieutenant de réserve, pour prendre rang du 1er Octobre; ces officiers ont été classés dans les régiments du génie ci-après indiqués, où ils devront être rendus le 1er Octobre, pour y accomplir leur troisième année de service, en conformité des prescriptions de l'article 28 de la loi du 15 Juillet 1889, savoir:

MM. Hecker, classé au 5e, à Versailles; Le Verrier, classé au 5e, à Versailles; Mugniot, classé au 4e rég., 7e bat., à Besançon; du Castel, classé au 5e rég., à Versailles; Lemoine et Caudrelier, 5e, à Versailles; Wolff, 1er rég., 25e bat., Versailles; Pouyanne, 2e, 25e bat., Algérie; François, 1er, 25e bat., Versailles; Perret, 4e, 7e bat., Besançon; Lefort, 2e, 26e bat., Algérie; Vagneux, 1er, 20e bat., Toul; de Folin, 2e, 26e bat., Algérie; Renault et Detœuf, 3e, 6e bat., Verdun; Boesvoilwald, 5e, Versailles; Halley des Fontaines, 5e, 24e bat., au Mont-Valérien; Laroque, 1er, 25e bat., Versailles; Lechalas, 5e, 24e bat., au Mont-Valérien; Petit, 4e, 7e bat., Besançon; Mayer, 5e, Versailles; Lenoir, 3e, 6e bat., Verdun; Maréchaux, 5e, Versailles; Homberg, 5e, Versailles.

INFANTERIE COLONIALE

Au grade de capitaine de réserve. — M. Cordelet, lieut. au 4e rég. maintenu.

Au grade de lieutenant de réserve. — MM. Sirand-Pugnet, sous-lieut. au 5e rég.; Michel (C.-J.-A.), sous-lieut. au 3e rég.; Régnier, sous-lieut. au 4e rég.; Ducept, sous-lieut. au 6e rég.; Curet, sous-lieut. au 8e rég.; Magnet, sous-lieut. au 4e rég.; Silvy, sous-lieut. au 1er rég.; Perseval, sous-lieut. au 8e rég.; Benac, sous-lieut. au 3e rég. Maintenus.

Au grade de capitaine de réserve. — M. Dufour (G.-E.) a été aff. au 7e rég., à Rochefort.

Au grade de lieutenant de réserve. — M. Chauvin a été aff. au 9e rég.

Au grade de sous-lieutenant de réserve. — Les sous-officiers d'inf. col. en retr. ou libérés dont les noms suivent et qui sont affectés respectivement, aux:

MM. Rolland, 8e rég. à Toulon, immatriculé sous le no 2645; Féron, 2e rég. à Brest, immatriculé sous le no 2646; Brillon, 5e rég. à Cherbourg, immatriculé sous le no 2647; Lepoitevin, 5e rég. à Cherbourg, immatriculé sous le no 2648; Séguin, 2e rég. à Brest, immatriculé sous le no 2649; Patard, 6e rég. à Brest, immatriculé sous le no 2650; Védel, 7e rég. à Rochefort, immatriculé sous le no 2651; Hugot, 8e rég. à Toulon, immatriculé sous le no 2652; Ottavi (A.-T.), 8e rég. à Toulon, immatriculé sous le no 2653; Fumaroli, 8e rég. à Toulon, immatriculé sous le no 2654; Peyré, 22e rég. à Hyères, immatriculé sous le no 2655; Guépet, 6e rég. à Brest, immatriculé sous le no 2656; Malbrant, 1er rég. à Cherbourg, immatriculé sous le no 2657; Lalubin, 2e rég. à Brest, immatriculé sous le no 2658; André (A.-M.), 2e rég. à Brest, immatriculé sous le no 2659; Camicas, 2e rég. à Brest, immatriculé sous le no 2660; Fournier, 22e rég. à Hyères, immatriculé sous le no 2661; Escande, 1er rég. à Cherbourg, immatriculé sous le no 2662;

Simonnet, 7e rég. à Rochefort, immatriculé sous le no 2663; Thébault, 8e rég. à Toulon, immatriculé sous le no 2664; Penhéleux, 2e rég. à Brest, immatriculé sous le no 2665; Blanc (J.-A.), 24e rég. à Perpignan, immatriculé sous le no 2666; Cabanes, 6e rég. à Brest, immatriculé sous le no 2667; Le Gros, 24e rég. à Perpignan, immatriculé sous le no 2668; Baulier, 7e rég. à Rochefort, immatriculé sous le no 2669; Bertrand (A.), 2e rég. à Brest, immatriculé sous le no 2670; Portères, 7e rég. à Rochefort, immatriculé sous le no 2671.

Tours de départ des officiers des troupes coloniales à la date du 1er Septembre 1904

INFANTERIE COLONIALE

Colonels: 1 Bertin, 6e rég.; 2 Spitzer, 22e; 3 Simonneau, 2e; 4 Lalubin, 1er.

Lieutenants-colonels: 1 Pourrat, 4e rég.; 2 Metz, 8e; 3 Guyot d'Asnières de Salins, 3e; 4 Lanolle, 23e.

Chefs de bataillon: 1 Perrin, 8e rég.; 2 Merienne-Lucas, 22e; 3 Ansaldi, 8e; 4 Marciani, 4e; 5 Monguillot, 7e; 6 Colonna d'Istria, 23e; 7 Bobo, 24e; 8 Millet (O.-L.), 2e.

Capitaines: 1 Richard (L.-V.), 21e rég.; 2 Desaulty, 24e; 3 Marquis, 7e; 4 Blanc, 3e; 5 Bocquet, 4e; 6 Debieuvre, 8e; 7 Boisseau, 5e; 8 Vacher, 8e; 9 Robillot, 3e; 10 Colonna d'Istria, 4e; 11 Montal, 21e; 12 Laporte, 2e; 13 Colas dit Baudelaire, 4e; 14 Carles, 8e; 15 Hitar, 4e; 16 Cautenet, 24e; 17 Delacou, 8e; 18 Parizet, 8e; 19 Trioreau, 23e; 20 Marvillet, 24e; 21 Chaales des Etangs, 1er; 22 Brantonne, 5e; 23 Guillemat, 22e; 24 Céléron de Blainvi le, 4e; 25 Richard (G.-V.), 4e; 26 Boussot, 21e; 27 Sancéry, 24e; 28 Angéli (J.-P.), 4e; 29 Desmarets, 8e.

Lieutenants: 1 Rousseau (E.-L.), 21e rég.; 2 Demay, 6e; 3 Beurton, 1er; 4 Berger (G.-J.), 22e; 5 Capdevielle-Fidel, 22e; 6 De Chauvenet, 2e; 7 Dionis du Séjour, 23e; 8 Chambon, 21e; 9 Diverrès, Oléron; 10 Bourgoin (H.-C.), 21e; 11 Ryckelynck, 3e; 12 Baudet, 1er; 13 Gayda, 6e; 14 Steff, 22e; 15 De Choiseul-Praslin, 22e; 16 Fiérard, 4e; 17 Revol, 22e; 18 Bouhaben, 3e; 19 Denisart, 3e; 20 Domenger, 22e; 21 Deplace, 24e; 22 Samuel, 5e; 23 De la Chapelle, 2e; 24 Guérini, 23e; 25 Villon, 8e; 26 André, 24e; 27 Hartmann (C.-J.), 23e; 28 Girard (E.-D.), 5e; 29 Bonnaire, 3e; 30 Périn, 3e.

Sous-lieutenants: 1 Garnery (lieutenant), 2e rég.; 2 Janson, 8e; 3 Andrieux, 3e; 4 Betsch, 5e; 5 Coudert, 24e; 6 Baude, 8e; 7 Pilven, 6e; 8 Sicre, 22e; 9 Pancrazi, 2e; 10 Abadie, 1er; 11 Fovel, 5e; 12 Quod, 24e; 13 Boulangé, 21e; 14 De Héricourt, 6e; 15 Jeanson, 6e; 16 Lavenir, 22e; 17 Sarotte, 1er; 18 Alexandre, 1er; 19 Méric de Bellefon, 3e.

ARTILLERIE COLONIALE

1° OFFICIERS. — *Colonels:* 1 Tollon, 3e rég., à Toulon.

Lieutenants-colonels: 1 Debon, corps d'armée des troupes coloniales; 2 Fortin, 3e, à Toulon.

Chefs d'escadron: 1 Frichement, école de pyrotechnie maritime, à Toulon; 2 Lalune, direction de l'artillerie navale, à Paris; 3 Breton, 3e rég., à Toulon.

Capitaines: 1 Suche, 3e rég., Nîmes; 2 Martin (H.-L.), 5e comp. d'ouvr., Toulon; 3 Berthier, 2e rég., Brest; 4 Barrera, dir. d'art. navale de Toulon; 5 Le Roy d'Etiolles, 1er rég., Lorient; 6 Casaneuve, 2e rég., Cherbourg; 7 Pujas, 2e rég., Cherbourg; 8 Renard, 3e rég., Nîmes; 9 Chrétien, 1er rég., Lorient; 10 Vidal, 3e rég., Toulon; 11 Cédié, 3e rég., Toulon; 12 Isidore-Lubin, 2e rég., Cherbourg.

Lieutenants et sous-lieutenants: 1 Drouet, 2e rég., Cherbourg; 2 Doucet, 2e rég., Cherbourg; 3 Carour, 3e rég., Toulon; 4 Mauloin, 3e rég., Toulon; 5 Le Gall, 2e rég., Brest; 6 Lavarde, 1er rég., Lorient; 7 Lehuby, 2e rég., Cherbourg; 8 Epiard, 1er rég., Lorient.

2° OFFICIERS D'ADMINISTRATION. — *Section des comptables.* — 1 Fauré (principal), 1er rég., Lorient (parc d'instruct.); 2 Humblot, 2e rég., Brest (parc d'instr.); 3 Cornet, 3e rég., Toulon (parc d'instr.).

Section des artificiers: 1 Galicher, direct. d'art navale, Cherbourg; 2 Agenet, direct. d'art. navale, Lorient.

Section des ouvriers d'état: 1 Pauchard, inspect. des fabric. d'art. navale; 2 Petit, inspect. des fabric. d'art. navale; 3 Breton, inspect. des fabric. d'art. nav.; 4 Moine, commiss. d'expér. de Gâvres.

Section des conducteurs de travaux: 1 Lamarre, cheff. du génie de Lorient; 2 Pleyber (G.-M.), cheff. du génie de Lorient; 3 Filipi, dir. du génie de Toulon; 4 Dugué, dir. du génie de Brest; 5 Rigaud (principal), cheff. du génie de Rochefort; 6 Lomier, dir. du génie de Toulon.

STAGIAIRES D'ARTILLERIE

Comptables: 1 Le Bouédec, direct. d'art. nav., Lorient; 2 David, dir. d'art. des troupes col.

Conducteurs de travaux: 1 Benoist, dir. du génie, Toulon; 2 Aubert, cheff. du génie, Lorient; 3 Chanal, cheff. du génie, Rochefort; 4 Dubos, cheff. du génie, Rochefort; 5 Guilhou, dir. du génie, Toulon; 6 Quentin, cheff. du génie, Cherbourg.

CORPS DE SANTÉ

Médecins principaux de 1re classe: 1 Lecorre, en résid. libre; 2 Lidin, en résid. libre.

Médecins principaux de 2e classe: 1 Gouzien, en résid. libre; 2 Clavel, en résid. libre; 3 Cassagnou, en résid. libre.

Médecins-majors de 1re classe: 1 Rousselot-Bénaud, 5e d'inf. col.; 2 Rigollet, 2e d'art. col.; 3 Alquier, 24e d'inf. col.; 4 Bousquet, 3e d'art. col.; 5 Lévrier, 21e d'inf. col.; 6 Cardeillac, 3e d'inf. col.; 7 Faraut, 23e d'inf. col.

Médecins-majors de 2e classe: 1 Barot, 2e d'inf. col.; 2 Pujol, 24e d'inf. col.; 3 Chaze, 2e d'art. col.; 4 Augé, 8e d'inf. col.; 5 Jouvenceau, 8e d'inf. col.; 6 Legendre (J.-M.-F.), 6e d'inf. col.; 7 Parazols, 22e d'inf. col.; 8 Nogué, 7e d'inf. col.; 9 Lefèvre, corps d'armée des troupes col.; 10 Lowitz, 1er d'art. col.

11 Contaut, 3e d'art. col.; 12 Chartres, 4e d'inf. col.; 13 Fraissinet, 8e d'inf. col.; 14 Henric, 1er d'art. col.; 15 Letonturier, 6e d'inf. col.; 16 Boudriot, 3e d'art. col.; 17 Reboul, 8e d'inf. col.; 18 Brouillard, 3e d'inf. col.; 19 Charézieux, 5e d'inf. col.; 20 Jacquin, 1er d'inf. col.

Médecins aides-majors de 1re classe: 1 Noc, Institut Pasteur, à Lille; 2 Deschamps, 7e d'inf. col.; 3 Faucherand, 1er d'inf. col.; 4 Chagnolleau (F.), 4e d'inf. col.; 5 Verdier, 24e d'inf. col.; 6 Fuynel, 1er d'inf. col.; 7 Giraudon, 23e d'inf. col.; 8 Audiau, 1er d'inf. col.; 9 Bourret, 4e d'inf. col.; 10 Loujarret, 21e d'inf. col.; 11 Rousseau (P.-M.-J.-E.), 23e d'inf. col.

Pharmaciens principaux de 1re classe: Néant.

Pharmaciens principaux de 2e classe: Néant.

Pharmaciens-majors de 1re classe: Néant.

Pharmaciens-majors de 2e classe: 1 Beaumont, en résid. libre.

Pharmaciens aides-majors de 1re classe: 1 Meunier, en résid. libre; 2 Colin, en résid. libre.

COMMISSARIAT

1° OFFICIERS DU COMMISSARIAT. — *Commissaires principaux de 1re classe :* 1 Pinder, Toulon.
Commissaires principaux de 2e classe: Néant.
Commissaires principaux de 3e classe: 1 Delavau, Ecole coloniale.
Commissaires de 1re classe : 1 Lauret, Cherbourg ; 2 Cornet, Toulon ; 3 Maniel, Bordeaux, 4 Michel, Nantes.
Commissaires de 2e classe : 1 Kair, Brest ; 2 Douvion, Rochefort ; 3 Archer, Lorient ; 4 Barbe, Brest ; 5 Abel, Toulon ; 6 Coanet, Cherbourg ; 7 Goby, Paris ; 8 Roger, Marseille.
2° OFFICIERS D'ADMINISTRATION.— *Section des bureaux:* 1 Neyret, Paris ; 2 Dourthe, Cherbourg ; 3 Juliard, Lorient ; 4 Camouilly, Rochefort ; 5 Lauwaert, Toulon ; 6 Soulié, Paris ; 7 Lemoy, Cherbourg ; 8 Saintot, Marseille.
Section des comptables : Néant.

COMMIS DU COMMISSARIAT

1 Py, minist. des colonies ; 2 Dorn, min. des col. ; 3 Drevet, min. des col. ; 4 Darné, Marseille ; 5 Audier, min. des col. ; 6 Lhote, Marseille ; 7 Bansard, Nantes ; 8 Lions, Paris (serv. adm.) ; 9 Bidaux, Perpignan ; 10 Michel, Paris (serv. adm.).

MAGASINIERS

1 Lambijou, Bordeaux ; 2 Vinace, Nantes ; 3 Chaillous, min. des col. ; 4 Martin, Marseille ; 5 Grilliot, Nantes ; 6 Artois, Le Havre ; 7 Bernard, Marseille ; 8 Gonzini, min. des col. ; 9 Quilichini, min. des col. ; 10 Touraine, min. des col. ; 11 Cherbonnier, Bordeaux ; 12 Mattei, Bordeaux ; 13 Boffin, Marseille ; 14 Miquel, Marseille.

Sociétés de tir

Les chefs de corps territoriaux d'infanterie présidents d'honneur, les présidents et administrateurs des Sociétés de tir territoriales et mixtes dont les noms suivent, seront l'objet d'une citation au *Bulletin officiel* du ministère de la Guerre, pour le zèle et le dévouement dont ils ont fait preuve dans l'organisation et l'administration de ces sociétés au cours de l'année.

En outre, une lettre personnelle de félicitations est accordée aux plus méritants d'entre eux, et une médaille d'argent est décernée à des présidents qui ont été cités plusieurs fois au *Bulletin officiel* pour les services rendus aux sociétés dont ils ont la direction.

Gouvernement militaire de Paris. — MM. : Digeaux, cap. au 31e terr. d'inf. direct. de tir de la société mixte de l'Union des sociétés régimentaires d'anciens militaires, lettres félicitations ; Lamy, cap. au 72e terr. d'inf., direct. de la société mixte de la Société polytechnique militaire ; Martin, lieut. au 35e terr. d'inf., officier de tir de la société mixte de la société polytechnique militaire.

1er corps. — MM. : Berton, cap. de l'armée terr. des services spéc. du terr., officier de tir et secrétaire de l'école de tir de Lille ; 3e, Reverden, président de la société mixte de Somain ; 4e Wersinger, lieut. porte-drapeau au 4e terr. d'inf. secrétaire général des sociétés relevant du 4e terr. d'inf. ; 4e Delhaye, ex-cap. au 4e terr. d'inf., président de la société mixte d'Hautmont ; 8e, Lemercier, lieut. au 8e terr. d'inf., officier de tir adjoint de la société terr. de Dunkerque ; 8e, Collet, lieut. au 8e terr. d'inf., officier de tir de la société terr. de Dunkerque.

2e corps.— MM. : Grisoni, cap. de réserve au 44e d'inf. ; président de la société mixte de Chavignon ; 9e, Dupuis, sous-lieut. d'art. au groupe terr. du 17e d'art., président de la société mixte de Braisne ; 9e, Bouvier, vice-présid. de la société mixte de Chouy ; 9e, Duclerc, présid. de la soc. mixte de Septmonts ; 10e, Bureau, chef de bat. au 10e terr. d'inf., présid. de la soc. mixte de Saint-Quentin ; 10e, Robert, cap. au 10e terr. d'inf., vice-présid. de la soc. mixte de Saint-Quentin ; 10e Lotteau, présid. de la soc. mixte de Bohain ;

11e, Capronnier, vice-présid. de la soc. mixte de Breteuil-Hardivilliers ; 12e, Patte, chef de bat. d'inf. terr. du service d'ét.-maj., présid. de la soc. mixte de Pontoise, — lettre de félicitations ; 13e, Leclèrc, présid. de la soc. mixte de Noyon ; 13e, Guérin, serg. fourr. au 13e terr. d'inf., direct. du tir de la soc. mixte de Précy-sur-Oise ; 15e, Fricoteaux, cap. au 9e terr. d'inf., présid. de la soc. mixte de Rozoy -sur-Serre, — lettre de félicitations et médaille d'argent.

16e, Carpentier, chef de bat. au 68e territ. d'inf., vice-prés. de la société mixte de Péronne ; 16e, Le Roy, capit. de l'armée territ. des serv. spéc. du territ., présid. de la société mixte de Nesles, — lettres de félicitations et médaille d'argent ; 16e, Mille, capit. au 16e territ. d'inf., président de la société mixte de Péronne.

3e corps. — MM. : 17e, Durand, lieut.-col. command. le 17e territ. d'inf. ; 17e, Romain, capit. au 17e territ. d'inf., prés. de la société mixte de Pont-Audemer ; 17e, Dubillon, capit. au 17e territ. d'inf., prés. de la société territ. de Versailles ; 18e, Watelle, lieut. de rés. au 1er rég. de chass., secr. et trés. de la société mixte d'Argenteuil ; 19e, Lacollonge, lieut.-col. comm. le 19e territ. d'inf., — lettre de félicitat. ; 19e, Germain, chef de bat. d'inf. territ. (serv. spéc. du territ.), prés. de la société mixte de Condé-sur-Noireau ; 19e, Canu, prés. de la société mixte de Vire ; 21e, Renoult, capit. au 3e bat. du génie territ., présid. de la soc. mixte de Rouen, — lettre de félicit. ; 23e, Leboucher, lieut. au 6e bat. du génie territ., prés. de la soc. mixte de Trévières.

4e corps. — MM. : 26e, Ravault, capit. au 26e territ. d'inf., prés. de la soc. territ. de Mayenne ; 26e, Borda, capit. au 26e territ. d'inf., offic. de tir et secr. de la soc. territ. de Paris ; 28e, Péan, lieut. au 28e territ. d'inf., trés. de la soc. territ. de Paris ; 29e, Fortin, lieut. au 25e territ. d'inf., dir. du tir de la soc. mixte de Nogent-le-Rotrou, — lettre de félicit. ; 32e, Nanteuil, capit. au 32e rég. territ. d'inf., prés. de la soc. territ. de Vincennes, — lettre de félicitations.

5e corps. — MM. : 33e, Laforge, capit. de rés. au 89e d'inf., prés. de la soc. territ. de Paris ; 36e, Lheureux, capit. au 36e territ. d'inf., vice-prés. et dir. du tir de la soc. territ. de Vincennes, — lettre de félic. ; 38e, Jubert, capit. de l'armée territ. (serv. des places), prés.-dir. de la soc. territ. du Mont-Valérien ; 39e, Treignier, capit. au gr. territ. du 1er rég. d'art., vice-prés. de la soc. mixte de Blois, — lettre de félicitations.

6e corps. — MM. : 44e, Bacquias, adjud. au 44e terr. d'inf., dir. de la soc. territ. de Bar-le-Duc ; 44e, Guidon, médec.-maj. de 2e cl. de l'armée territ., prés. de la soc. mixte de Ligny-en-Barrois ; 45e, Béthune capit. au 45e territ. d'inf., dir. de la soc. mixte de Raucourt ; 45e, Gérardin, capit. au gr. territ. du 40e d'art., dir. de la soc. mixte de Chagny ; 45e, Gentil, lieut. au 45e territ. d'inf., dir. de la soc. territ. de Charleville ; 46e, Beauvais, capit. au 46e territ. d'inf., dir. du tir de la soc. mixte de Reims, — lettre de félic. ; 46e, Poirson, lieut. au 46e territ. d'inf., trés. de l'Union des soc. de tir du 46e terr. d'inf. ; 46e, Céry, méd. aide-maj. de 1re cl. de l'armée territ., prés. de la société mixte de Bouzy ; 46e Audoucet, méd. aide-maj. de 2e cl. de rés. au 31e drag., prés. de la soc. mixte de Verzenay, — lettre de félic. et méd. d'argent ; 46e, Dupire, off. d'adm. de 3e cl. du serv. du génie territ., prés. de la soc. mixte de Verzy, — lettre de félic. et méd. d'arg. ; 46e, Lorent, adjud. au 46e territ. d'inf., vice-prés. de la soc. mixte de Hautvillers.

46e Dresch, pré. de la soc. mixte de Pontfaverger ; 46e, Warnet-Gaillard, prés. de la soc. mixte de Nogent-l'Abbesse ; 46e, Gérain, prés. de la soc. mixte d'Unchair ; 46e, Ducanois, prés. de la soc. mixte de Rily-la-Montagne ; 46e, Plomb-Hugues, prés. de la soc. mixte d'Avenay ; 48e Wibrotte, lieut. au gr. territ. du 25e d'art., membre du cons. d'adm. de la soc. mixte de Châlons-sur-Marne ; 48e, Michelet, mar. des log. chef de rés. au 4e bat. d'art. à pied, sec. de la soc. mixte de Suippes ; 48e, Goulet, sold. au 48e rég. territ. d'inf., dir. du tir de la soc. mixte de Mourmelon-le-Grand ; 48e, Breuze, trés. de la soc. mixte de Châlons-sur-Marne, — lettre de félicitations.

7e corps. — MM. : 43e, Popp, capit. d'inf. terr. au 106e rég. d'inf., prés. de la soc. mixte d'Epinal, — lettre de félic. ; 43e, Antoine, capit. de rés. au 37e rég. d'inf., dir. du tir de la soc. mixte du Thillot ; 43e, Leconte, capit. au 43e rég. terr. d'inf., vice-prés. de la soc. mixte de Remiremont ; 53e, Haillant, capit. au 43e rég. territ. d'inf., vice-prés. de la soc. mixte d'Epinal ; 50e, Bouvaist, lieut.-col. du génie territ., prés. de la soc. mixte de Vesoul ; 50e, Martin, off. d'adm. de 2e cl. du cadre auxil. du serv. de l'intend., prés. de la soc. mixte de Vitrey-Jussey ; 50e, Lods-Diény, adm. de la soc. mixte d'Héricourt ; 53e, Gaché, chef de bat. au 53e rég. territ. d'inf., prés. de la soc. mixte de Lons-le-Saunier ; 54e, Sandoz, chef de bat. au 54e rég. territ. d'inf., prés. de la soc. mixte de Besançon ; 55e, Son, lieut. au 55e rég. territ. d'inf., dir. de la soc. mixte de Bourg.

8e corps. — MM. : 59e, Gailliard, capit. au 59e rég. territ. d'inf., dir. du tir de la soc. mixte de Chalon-sur-Saône ; 64e, Papin, capit. au 64e rég. territ. d'inf., dir. du tir de la soc. mixte de Nevers.

9e corps. — MM. : 67e, Desré, capit. au 67e rég. territ. d'inf., prés. de la soc. mixte de Saint-Maixent, — lettre de félicit. ; 67e, Charrier, capit. au 67e rég. d'inf., présid. de la soc. mixte de Niort.

10e corps. — MM. : 76e, Fauchet, capit. au 76e rég. territ. d'inf., trés. de la soc. mixte de Fougères, — lettre de félic. et méd. d'arg. ; 77e, Liot, lieut. au 77e rég. territ. d'inf., trés. de la soc. mixte de Cherbourg ; 80e, Héon, prés. de la soc. mixte de Coutances, — lettre de félicit.

11e corps. — MM. : 85e, Deaudeteau, chef de bat. au 85e rég. territ. d'inf., prés. de la soc. mixte de Vannes ; 87e, Ayme, capit. au 87e rég. territ. d'inf., membre du conseil d'adm. de la soc. mixte de Brest ; 87e, Martin (Edgard), trés. et admin. de la soc. mixte de Morlaix, — lettre de félic. ; 128e, Fabre, capit. de l'armée territ. des serv. spéc. du territ. du 16e corps, trésor. de la soc. mixte d'Albi.

94e, Paintaud, lieut. au 94e territ. d'inf., direct. du tir de la soc. mixte d'Angoulême ; 94e, Pissot, sous-off. de tir de la soc. mixte de Jarnac ; 96e, Durand (Jean), capit. au 96e territ. d'inf., directeur du tir de la soc. territ. d'Eymet.

12e corps. — MM. : 89e, Sionnet, capit. de rés. au 63e d'inf., vice-présid. de la soc. mixte de Limoges ; 90e, Compain, capit. au 90e territ. d'inf., présid. de la soc. mixte de Confolens ; 91e, Dayras, capit. d'inf. territ. des serv. spéc. du territ. de la 12e région, présid. de la soc. territ. d'Aubusson, — lettre de félicit. ; 91e, Parrain, capit. au 91e territ. d'inf., présid. de la soc. territ de Guéret ; 92e, Brugeille, capit. au 92e territ. d'inf., présid. de la soc. mixte de Tulle, — lettre de félicit. ; 93e, Bertaud, capit. au 93e territ. d'inf., direct. du tir de la soc. mixte de Périgueux.

13e corps. — MM. : Wibaut, lieut. au 97e territ. d'inf., direct. du tir de la société mixte de Riom ; 102e, Maillard, capit. au 102e territ. d'inf., vice-prés. de la soc. territ. de Saint-Etienne, — lettre de félicitations ; 103e, Bernès, lieut. porte-drapeau au 103e territ. d'inf., trésor. de la soc. mixte de Montbrison, — lettre de félicitations ; 104e, Develey, sous-lieut. de rés. au 98e d'inf., trésor. de la soc. territ. de Roanne.

14e corps. — MM. : Pétavit, capit. au 108 territ. d'inf., chargé du serv. du mat. de la soc. de tir de Lyon ; 107e, Ract, capit. au 107e territ. d'inf., prés. de la soc. mixte d'Annecy. — lettre de félicitations.

15e corps. — MM. 113e, Giraud, trésor. de la soc. mixte de Toulon ; 114e, Palais, lieut. au 121e territ. d'inf., vice-prés. de la soc. mixte de Cannes ; 114e, Nicot de Villemain ; sold. de l'armée territ., prés. de la soc. mixte de Nice, 115e, Dutfoy, lieut. de rés. au 7e bat. de chass. à pied, prés. de la soc. mixte de Marseille, — lettre de félicitations ; 145e, Audibert, lieut. de rés. au 55e rég. d'inf., prés. de la soc. mixte d'Aix-en-Provence.

16e corps. — MM. : 122e, Barrillon, capit. au 125e et rit. d'inf., prés. de la soc. mixte de Cette, — lettre de félicitations ; 124e Bos, lieut. au 124e territ. d'inf., prés. de la soc. mixte de Decazeville ; 124e, Costes, sous-lieut. de rés. au 81e d'inf., prés. de la soc. mixte de Firmy ; 125e, De Stadieu, capit. au 125e territ. d'inf. du serv. de garde des voies de comm., prés. de la soc. mixte de Narbonne ; 127e, Escande, vice-prés. de la soc. mixte de Castres, — lettre de félicitations.

17e corps. — 132e, Massip, capit. au 132e territ. d'inf., administrateur de la société mixte de Montauban ; 134e, Doumenjou, capit. de rés. au 59e d'inf., président de la société mixte de Foix ; 134e, Isaac, méd. aide-major de 2e classe de rés au 59e d'inf., président de la société mixte de Pamiers ;

18e corps. — 140e Larrue, chef de bat. d'inf. territ., du serv. d'état-major, vice-président de la société territ. du 140e territ. d'inf. (Mérignac) ; 140e, Destriau, serg. au 142e territ. d'inf., directeur du tir de la société mixte des anciens du 50e d'inf. ; 142e, Camiade, chef de bat. en retr., président de la société mixte de Bayonne-Biarritz, — lettre de félicitations ; 142e, Le Beuf, chef d'esc. d'art. territ. au 23e rég., vice-président de la société mixte de Bayonne-Biarritz, — lettre de félicitations ; 142e Claverie, off. d'adm. de 2e cl. du cadre auxil. de l'intend. (18e corps), administ. de la société mixte de Bayonne-Biarritz ; 143e, Dufau, lieut.-col. comm. le 144e territ. d'inf., président de la soc. mixte d'Orthez, — lettre de félicitat. et méd. d'arg. ; 143e, Minvielle, présid. de la soc. mixte de Pau. — lettre de félicitat. ; 143e, Lassus, sous-direct. du tir de la soc. mixte de Nay.

19e corps. — MM. : 4e bat. de zouaves, Solau, capit. au 4e bat. territ. de zouaves, présid. de la soc. mixte d'Oran ; 7e bat. de zouaves, Blanc, lieut. au 7e bat. territ. de zouaves, direct. du tir de la soc. mixte de Constantine.

20e corps. — MM : Chamagne, capit. d'inf. territ. (serv. spéc. du territ. de la 80e région), présid. de la soc. mixte de Dombasles-sur-Meurthe, — lettre de félicitat. ; 41e, Paulus, capit. au 41e territ. d'inf., direct. du tir de la soc. mixte du Nancy ; 41, Homassel, lieut. du groupe territ. du 4e rég. d'art., présid. de la soc. mixte de Baccarat ; 42e, Gautherot, capit. au 44e territ. d'inf., vice-présid. de la soc. mixte de Pont-à-Mousson ; 42e, Bastien, présid. de la soc. mixte de Toul.

47e Viard, capit. au 47e territ. d'inf., présid. de la soc. mixte de Romilly-sur-Seine ; 47e, Verpy, capit. de l'armée territ. du service des chem. de fer et des étapes, présid. de la soc. mixte de Bar-sur-Aube ; 52e, Bouché, lieut.-col. comm. le 52e territ. d'inf. ; 52e Bertora, ex-chef de bat. d'inf. territ., présid. de la soc. territ. de Saint-Dizier. — Lettre de félicit. et méd. d'argent ; 52e Guillemin, capit. au 52e territ. d'inf., direct. du tir de la soc. mixte de St-Dizier ; 52e, Noirtin, lieut. de rés. au 91e d'inf., vice-prés. de la soc. mixte de Neufchâteau ; 52e, Chéruel, sous-lieut. au 7e bat. territ. d'art., trésorier de la soc. territ. de Vassy.

Emplois civils

Ont été nommes recev. bural. de 1re cl. (exécution des lois du 18 Mars 1889 et 23 Juillet 1897, relatives aux emplois réservés aux sous-officiers rengagés) :

MM. Gaudin, adj. au 1er rég. de tir., à la rec. bural. de Bu (E.-et-Loir) (n'a pas accepté) ; Ozon, adj. au 54e d'inf., à la rec. bural. de Buc (S.-et-Oise) ; Gaillard, adj. au 6e d'inf. col., à la rec. bural. de Mesnil-St-Denis (S.-et-Oise) ; Grand, adj. au 123e d'inf., à la rec. bural. de Saint-Laurent-des-Eaux (Loir-et Cher) ; Barenne, adj. au 15e d'inf., à la rec. bural. de Chaunay (Vienne) ; Muracciole, adj. au 99e d'inf., à la recette bural. de Mesnil-le-Roi (S.-et-Oise) ;

Feuillet, adj. au 146e d'inf., à la rec. bur. de Beaufort (Drôme) ; Guillaud, mar. des log. au dép. de rem. d'Agen, à la rec. bural. de Goven (Ille-et-Vilaine) (n'a pas accepté) ; Moustié, serg. à la 24e sect. de commis et ouvr. mil. d'admin., à la rec. bural. de Bourthe (Eure) ; Mourier, s.-off. en retr., à la rec. bural. d'Odenas (Rhône) ; Laure, serg. au 24e d'inf., à la rec. bural. de Moutiers-en-Perche (Orne) ; Risser, adj. au 7e d'inf. col., à la rec. bural. de Vitrey (Hte-Saône) (n'a pas acc.) ; Bourdin, ancien adj. au 6e d'inf. col., à la rec. bural. de Pont-d'Euvaux (Char.-Inf.) ;

M. Dessau, s.-fourr. au 9e d'inf., à la rec. bural. de Vieux-Charmont (Doubs) ; Michaud, mar. des log. à la 3e comp. d'ouv. d'artill. col., à la rec. bural. de Haute-Goulaine (Loire-Inf.) ; Leclercq, adj. au 67e d'inf., à la rec. bural. de Chanteloup (S.-et-Oise) ; Phily, ancien serg. à la 15e sect. d'infirm. mil., à la rec. bural. de Yébleron (Seine-Inf.) ; Guiraud, ancien adj. au 132e d'inf., à la rec. bural. de St-Hilaire-St-Mesmin (Loiret) ; Lalubin, adj. au 2e d'inf. col., à la rec. bural. de Verfeil (Tarn-et-Garonne). Catalan, ancien s.-off. à la rec. bural. de Cologne (Gers), Bauzil, anc. adj. au 5e bat. d'inf. lég. d'Af., à la rec. bur. de St-Clair (Manche) ;

Rondonneau, adj. au 122e d'inf., à la rec. bural. de Ste-Marie-du-Mont (Manche) ; Valentini, serg. surveill. à la prison mil. de Rouen, à la rec. bural. de Guérard (Seine-et-Marne) ; Giorgi, serg.-maj. surv. des trav. pub., à la rec. bural. de Sizun (Finistère) ; Dessieux, adj. au 29e bat. de chass. à pied, à la rec. bural. de Bruyères (Aisne) ; Arnaud, anc. mar. des logis d'artill., à la rec. bural. du Bignon (Loire-Inf.) ;

Pardes, ancien serg.-maj. au 6e rég. d'inf., à la recette bural. de Langonnet (Morbihan) ; Lefèvre, ancien adj. au 136e d'inf., à la rec. bural. de Gavray (Manche) ; Auque, serg.-maj. au 83e d'inf., à la rec. bural. de St-Cyr-en-Val (Loiret) ; Barthe, serg. au 15e d'inf., à la rec. bural. de Goven (Ille-et-Vilaine) ; Plas, mar. des log. au 1er rég. d'artill. col., à la rec. bural. de Vitrey (Hte-Saône) ; Mielle, ancien serg.-maj. au 153e d'inf., à la rec. bural. de Baron (Oise) ; Recoulé, brig. de gend., à la rec. bural. de la Selle-Craonnaise (Mayenne) ; Gasc, adj. au 35e rég. d'art., à la rec. bural. de Gouy-sous-Bellone (Pas-de-Calais).

— M. Vic, anc. serg.-maj. au 122ᵉ d'inf., a été nommé, à défaut de s.-off. bénéficiant de la loi du 18 Mars 1889, garde dom. des eaux et forêts en Algérie.

A été nommé à l'emploi civil de porteur de contraintes des contrib. div. en Algérie, M. Guyot, adjud. au 1ᵉʳ rég. étranger, à Sidi-bel-Abbès.

Sont nommés concierges de 3ᵉ cl. des poudres et salp., à compter du 16 Septembre 1904 : l'adjud. Moingeon, du 1ᵉʳ rég. d'inf. col., pour être affecté à la raffinerie nat. de Lille ; M. Maudet, ex-gend. terr. de la comp. du Gard, pour être affecté à la poudrerie nat. de Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône).

M. Longueteau, adjud. au 2ᵉ rég. étr., a été nommé commis de 5ᵉ cl. de la trésor. d'Algérie.

MM. Pépin, anc. garde républ., a été nommé gardien de 4ᵉ cl. au musée du Louvre, à défaut de s.-off. bénéficiant de la loi du 18 Mars 1889 ; Bréhinier, anc. brig., a été nommé gardien de 4ᵉ cl. au musée du Louvre ; Moraillon, anc. s.-off., a été nommé gardien de 4ᵉ cl. au musée de Versailles, à défaut de s.-off. bénéficiant de la loi du 18 Mars 1889 ; Marcel, anc. s.-off., a été nommé gardien de 4ᵉ cl. au musée du Louvre ; Hurtoubise, ancien garde républ., a été nommé gardien de 4ᵉ cl. au musée de Versailles, à défaut de s.-off. bénéficiant de la loi du 18 Mars 1889.

M. Hecquet, adjud. au 148ᵉ d'inf., est nommé peseur de 4ᵉ cl. dans le service des percept. mun. de l'approv., en rempl. du s.-off. Guyon, non acceptant.

Marine

Promotions

Nominations. — Sont nommés *contre-amiraux*, les cap. de vaiss. Boisse et Ternet ; — *agents comptables 2ᵉ cl.*, le commis 2ᵉ cl. Boulard, de Cherbourg, et le commis de 1ʳᵉ cl. Soulé, de Toulon ; — *maîtres armuriers*, les 2ᵉˢ m. Aurrens, Orsattoni, Delépine, de la dir. de Toulon ; Venturini, de la dir. de Cherbourg ; Brioude et Hugon, de la dir. de Toulon ; Soumagnac, de la dir. de la Nouvelle-Calédonie.

Distinctions honorifiques

Est nommé *chevalier de la Légion d'honneur*, le 1ᵉʳ m fourr. Le Chelvéder.

Mouvements du personnel

Cap. de vaiss. — MM. Le Clerc, résid. conditionn. 3 m. ; Baëhme a été emb. s. *Duguay-Trouin*, rempl. Berryer qui rallie Toulon.

Cap. de frég. — MM. de Verchère a repris présid. 5ᵉ commiss. perm. ; Barbin sert à terre, Lorient, en attendant d'emb. s. *Meurthe.*

Lieut. de vaiss. — MM. Hubert, conval. 2 m. ; Robert, du *Kersaint*, et Crespin, de l'*Argus*, rentrés en France à bord du *Tonkin* ; Morel dés. p. emb. s. *Charlemagne* ; Bécue, déb. *Aventurier*, conval. 3 m. ; de Lafournière, de la *Jeanne-d'Arc*, est destiné c. fusilier au *Condé* ; Senpès, Henry de Villeneuve et Destrémau, déb. *Jeanne-d'Arc* ; Fougerousse désigné p. emb. c. off.-adjoint au second du serv. central déf. mob. Dunkerque ; Giran, congé 1 an, sans solde ; Béret, conval. 2 m. ; Rapian, rentré rés. libre, sert major. gén., Rochefort ; Martin a été emb. s. *Descartes*, à destination du *Styx* ; Frochot, déb. *Duguay-Trouin*, résid. libre 1 m. ; Rey, prolong. conval. 2 m. ; Planquet, déb. *Bruix*, et emb. déf. sous-mar. c. membre commiss. réglage ; de Rothiacob, Fischbacher et Pommelet ont été emb. s. *Duguay-Trouin* ; Loyer, déb. *Duguay-Trouin*, résid. libre 2 m. ; Lagorio et Chrétien, déb. *Duguay-Trouin*, résid. libre ; Diculafé, prolong. conv. 2 m.

Enseignes. — MM. Le Roux, de la déf. mob. Tunisie, conval. 2 m ; Le Sueur, conval. 1 m. ; Viviello, désigné p. emb. s. *Charles-Martel* ; Sagon désigné p. emb. c. second s. torp. déf. mob. Dunkerque ; Dutfay, du *Pascal*, et Huau, de la *Surprise*, rentrés en France à bord du *Tonkin* ; Thirion, déb. *Sagaie*, sert à terre, Lorient ; Roquebert, conval. 3 m. ; Fortoul et Fromaget ont été emb. s. *Fusée* ; Colson, de la *Jeanne-d'Arc*, est dés. p. emb. s. *Condé* ; Henry dés. p. emb. c. sec. s. torp. déf. mob., Dunkerque ; Bourée, prolong. conval. 5 m., sans solde ; Paulus a été emb. s. *Fusée* ; de l'Escaille, Perrin et Baud ont été emb. s. *Mitraille* ; Deville, prolong. conval. 1 m. ; Goublet, prolong. conval. 2 m.

Aspirants. — M. Denantes, rentré congé, emb. s. esc du Nord, à Quiberon.

Mécaniciens. — Méc. princ. 2ᵉ cl. Barrau, déb. *Epieu*, résid. libre ; méc. pr. 1ʳᵉ cl. Reckel, déb. *Montcalm*, rés. libre 2 m., Toulon ; méc. princ. 2ᵉ cl. Coadic, de la *Jeanne-d'Arc*, dés. p. emb. s. *Condé* ; méc. pr. 1ʳᵉ cl. Gastinel, déb. *Jeanne-d'Arc* ; méc. pr. 1ʳᵉ cl., Frouin, déb. éc. mécan. Brest, et emb. s. *Duguay-Trouin* ; méc. pr. 1ʳᵉ cl. Paqué et Godard ont été emb. s. *Duguay-Trouin* ; méc. pr. 1ʳᵉ cl. Cogneau a été emb. à l'éc. des mécan., Brest.

Corps de santé. — Méd. en chef Couteaud prend fonctions sous-dir. serv. santé à Cherbourg, rempl. Ortal ; méd. princ. Le Méhauté a été emb. s. *Duguay-Trouin* ; méd. 2ᵉ cl. Fatôme, Janicot, Dupuy et d'Adhémar de Lantagnac sont affectés au port de Cherbourg ; Goéré, Hutin, Gaubin et Colomb, au port de Brest ; Caille, Lecalvé et Kervern, au port de Lorient ; Fockenbergue, au port de Rochefort, et Cazeneuve, Cauvin, Busquet, Quéré, Hénault, Gatrot et Lestage, à Toulon ; pharm. 2ᵉ cl. Baylon, maintenu jusqu'au 31 déc. à Bordeaux, c. préparateur hist. natur., sera ensuite attaché à Toulon ; méd. 2ᵉ cl. Gautrot a été emb. s. *Foudre* ; méd. 2ᵉ cl. Chemin, destiné au bat. d'apprentis fusiliers Lorient ; méd. pr. Chastang, déb. *Foudre*, rallie Rochefort ; méd. pr. Santelli rallie Cherbourg ; méd. 1ʳᵉ cl. Douarre a été emb. sur *Vinh-Long* ; méd. 1ʳᵉ cl. Pourtal, sert hôp. Saint-Mandrier, rempl. Bourras ; méd. 1ʳᵉ cl. Glérant, congé 2 m., 1/2 solde.

Commissariat. — Commiss. 2ᵉ cl. Crova a été emb. s. *Mytho*, et Hervé s. la *Nive* ; comm. 2ᵉ cl. Huot a été emb. s. *Vinh-Long* ; commiss. en chef 1ʳᵉ cl. Doynel, de Brest, passe à Lorient ; commiss. en chef 1ʳᵉ cl. Morin, de Lorient, passe à Rochefort.

Personnel administratif. — Commis dir. trav. Lavache, de Guérigny, et Anisencel, de Cherbourg, désignés p. servir à Saïgon ; commis compt. Briswalder, de Toulon, passe à Saïgon.

Mouvements de la flotte

Dupleix, venant d'Halifax, mouillé à Sydney ; — *Ibis*, mouillé à Leith ; *Condor*, arrivé à Toulon ; — *Jurien-de-la-Gravière*, parti de Fort-de-France p. Sydney rejoindre div. nav. Atlantique ; — *Infernet*, mouillé à Zanzibar ; — *Condé* a rallié esc. du Nord à Quiberon ; — *Bougainville* mouillé rade de Brest, revenant campagne annuelle.

INFORMATIONS

Erratum. — Dans l'article sur l'*Ecole des mécaniciens de Lorient*, paru dans notre dernier numéro, nous avons dit par erreur que cette école était placée sous le commandement du lieutenant de vaisseau Le Coroller. Depuis un mois, cet officier a été remplacé par un mécanicien en chef de la marine, M. Merlu.

Nouvelle ligne transatlantique. — La Compagnie des Antilles va prochainement établir un service régulier entre Pointe-à-Pitre et Nantes, Bordeaux et Le Havre. Ce service sera assuré par trois grands paquebots d'environ 5,000 tonnes : le *Santa-Cruz*, le *Saint-Joseph* et le *Saint-Juan*, qui offrent toute commodité et marchent à une vitesse de 12 à 13 nœuds.

LA FAMILLE MILITAIRE

Fiançailles

Lieutenant Desbois, du 26ᵉ drag., avec Mlle Jacqueline de Laborie de la Batut, fille du général command. la 15ᵉ div. à Dijon ; lieut. de Valbreuze, du 10ᵉ cuirass., avec Mlle Germaine Cosse ; lieut. Spitz, de l'Ec. de guerre, avec Mlle Joséphine Javoubey, fille du général ; capit. Porte, de l'inf. col., avec Mlle Jeanne Gaillard ; méd.-maj. Galzin, du 22ᵉ bat. de chass., avec Mlle Marguerite Marquet ; lieut. Dumas-Vence, du 117ᵉ d'inf., avec Mlle Alphonsine Marc ; lieut. Le Conte, du 31ᵉ drag., avec Mlle Louise Desprez ; capit. Bossavy, de l'art. col., avec Mlle Julie Trucy.

Nécrologie

Gén. de brig. en retraite, Chevals, 81 ans, Saumur ; lieut.-col. en retr., Artopœus, 80 ans, Mustapha ; cap. en retr., Donzel, 88 ans, Grenoble.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres signées très lisiblement, portant une adresse pour la réponse et accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur répondre directement *et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.*

M. S., 86, B. — 18 ans. Aptitude physique et vue excellentes. Pièces à fournir : acte de naissance, consentement des parents ou du tuteur, certificat de bonnes vie et mœurs. Les spécialités principales sont : fusilier, timonier, gabier, mécanicien, fourrier, torpilleur, charpentier, distributeur, infirmier. Si vous voulez d'autres renseignements, envoyez-moi votre adresse.

Lire notre Supplément illustré

LES ARMÉES DU XXᵐᵉ SIÈCLE

paraissant le 1ᵉʳ et le 15 de chaque mois

9 FASCICULES ONT DÉJA PARU :

L'Infanterie française,
La Cavalerie française,
La Marine de guerre française,
L'Artillerie française,
L'Armée allemande,
Le Personnel de la Flotte française,
Le Service de santé militaire français,
L'Armée coloniale française,
Notre Matériel naval.

Le prochain fascicule sera consacré à LA GENDARMERIE FRANÇAISE

10 centimes l'exemplaire de 16 pages

Le Gérant : G. LASSEUR

Imprimerie du Petit Journal, 61, rue Lafayette.

Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI

(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — *N° 41* LE NUMÉRO 10 CENTIMES *18 Septembre 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an .... 8 fr. »

SOMMAIRE

L'Erythrée et les troupes coloniales italiennes. — Le service de la trésorerie et des postes. — Aux grandes manœuvres. — Formations sanitaires de campagne allemandes. — Le Mois militaire. — Lhassa, la mystérieuse capitale du Thibet. — Les forçats de Poulo Condore. — Une belle page d'histoire maritime. — La visite d'un cuirassé. — Pour aller en Extrême-Orient. — Marseille et les grèves. — A l'Officiel: Guerre et Marine. — Informations. — La Famille militaire. — Direction à donner de Paris aux correspondances pour la Marine de guerre pendant le mois de Septembre 1904.

L'Érythrée et les Troupes coloniales italiennes

C'est en 1880, par l'occupation officielle de la baie d'Assab, que l'Italie prit pied en Afrique.

En 1885, elle s'empara de Massouah, puis, mise en appétit par l'annexion successive de divers territoires sur la mer Rouge, elle voulut imposer son protectorat à l'Ethiopie.

En 1893, les Italiens envahirent et annexèrent le Tigré, et le général Baratieri, prenant l'offensive, battit successivement le ras Mangascha à Coatit, à Senafé, enleva Adigrat et entra en vainqueur à Adoua, la capitale historique du Tigré, et à Axoum, la ville sainte de l'Ethiopie.

Mais, pendant ce temps, l'empereur Ménélik réunissait sous son commandement toutes les forces de l'Ethiopie, et, en Décembre 1895, il annonçait son entrée en lutte par le coup de tonnerre du massacre de la colonne Toselli à Amba-Alaghi.

Les troupes inexpérimentées envoyées d'Italie en toute hâte n'empêchèrent pas la catastrophe finale; Axoum et Adoua furent réoccupés par Ménélik, Makallé dut capituler et, le 1er Mars 1896, Baratieri était complètement écrasé à Abba-Garima, près d'Adoua.

Cette campagne sauvait l'indépendance de l'Ethiopie; la colonie italienne d'Erythrée était



Ascaris d'Erythrée (soldats coloniaux italiens) exécutant la fantasia

ramenée aux limites qu'elle possédait avant la funeste guerre d'Afrique, limites que les habiles négociations du major Ciccodicola ont, dans ces dernières années, fait sensiblement reculer.

A l'heure actuelle, la colonie royale d'Erythrée est bornée à l'Est par la mer Rouge, entre le ras Kasar et le ras Doumeirah, au Nord et à l'Ouest par le Soudan égyptien, au Sud par l'Ethiopie et la côte française des Somalis

La superficie de la colonie est de 123,000 kilomètres carrés, pas tout à fait la moitié de celle de l'Italie continentale. Elle est habitée par une population de 350,000 habitants de race éthiopienne, en partie nomades, se livrant à l'élevage.

Le pays consiste en un haut plateau s'élevant brusquement au-dessus de la zone littorale, aride et improductive. Le climat est relativement tempéré dans la zone élevée.

Massouah, ville de 8,000 habitants et port important sur la mer Rouge, est la ville la plus importante de la colonie ; un petit chemin de fer à voie étroite la reliera bientôt à Asmara, sur le plateau, ville qui, par décret royal du 30 Mars 1902, a été désignée comme siège du gouvernement de la colonie.

C'est ce décret qui a créé, en même temps que l'administration civile de l'Erythrée, les troupes coloniales chargées de pourvoir à sa sécurité.

La défense de la colonie est confiée à un *corps royal de troupes coloniales* et aux stationnaires de la mer Rouge. Le corps des troupes coloniales se compose de troupes italiennes et de troupes indigènes, soit en service permanent, soit en congé.

Les troupes coloniales en service permanent sont prises dans l'armée métropolitaine, autant que possible parmi les volontaires désireux de servir en Afrique.

Les troupes *en congé* comprennent les officiers en congé, en position auxiliaire de complément, de milice mobile, de milice territoriale et de réserve, et tous les hommes de troupe en congé illimité, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, qui établissent leur résidence sur le territoire de la colonie.

Un ascari de cavalerie



Un ascari d'artillerie soudanais

L'effectif fixé par le décret de 1902 est de 139 officiers ou employés civils, de 671 soldats italiens et de 4,131 indigènes, dont 29 non militaires. C'est donc à peu près 5,000 hommes que le gouverneur de l'Erythrée a sous ses ordres pour maintenir la tranquillité dans ce vaste pays.

Ces quelques milliers d'hommes constituent une compagnie de carabiniers à 227 hommes, dont 67 Italiens ; trois compagnies de chasseurs, soit 9 officiers et 353 hommes, tous Italiens ; vingt à vingt-cinq compagnies d'*ascaris*, soit 70 officiers et 2,944 hommes, dont 20 Italiens ; un escadron d'ascaris à cheval, 3 officiers et 63 hommes ; trois ou quatre batteries de canons de montagne, de mitrailleuses et de mortiers, soit un effectif de 15 officiers et 467 hommes, dont 72 Italiens.

Le surplus, 24 officiers et 667 hommes dont 101 Italiens, sert à former le train d'artillerie, le génie et les divers services.

L'effectif des animaux est de 902, dont 131 chevaux d'officiers, 191 chevaux et mulets de selle et 580 mulets de bât.

Les ascaris se recrutent soit parmi les Abyssins chrétiens, soit parmi les Soudanais musulmans. Les compagnies comprennent généralement une proportion égale de soldats des deux religions ; on les a réunis à dessein, afin de permettre à leurs qualités essentiellement différentes de se fusionner ; ils font, quoi qu'on puisse penser, bon ménage, et les résultats obtenus sont très satisfaisants.

L'artillerie seule se recrute exclusivement parmi les musulmans.

Les Somalis, population indigène de la côte, font des soldats déplorables au point de vue de la bravoure ; leur tempérament servile permet de les utiliser comme domestiques, comme ordonnances et cuisiniers ; on ne les envoie jamais se battre.

La solde des *ascaris* (simples soldats) varie de 1 fr. à 1 fr. 50, suivant l'ancienneté ; le *mountaz* (caporal) touche de 1 fr. 60 à 2 fr. 10 ; le *boulouk bachi*, ou sous-officier, reçoit de 2 à 3 francs ; le *jus bachi*, ou officier indigène, reçoit de 4 à 5 francs.

Cette solde doit suffire aux indigènes de tout grade pour se nourrir et s'habiller ; car en temps de paix, l'administration militaire italienne ne fournit que l'armement à ses troupes coloniales.

En temps de guerre, l'homme reçoit par jour 600 grammes de farine, et, à titre de récompense seulement, une partie des animaux pris dans les razzias.

Sauf pour les heures de service, l'ascari s'habille comme il veut ; la tenue réglementaire n'est exigée qu'à l'instruction, la parade, et en temps de guerre.

Elle consiste en un pantalon, ajusté pour les chrétiens, bouffant pour les musulmans, avec un petit gilet endossé sur une longue chemise, le tout en tissu blanc.

Comme coiffure, le *tarbouche* ou fez surmonté, suivant les armes, d'un plumet de laine rouge ou de soie de couleur.

Les ascaris portent en outre la *mantellina* ou petit manteau des *bersaglieri* ; les artilleurs seuls ont le grand manteau gris ou *paskano*.

Le grade s'indique par des étoiles fixées sur le tarbouche.

Toutes les troupes sont armées du fusil 1891 à petit calibre.

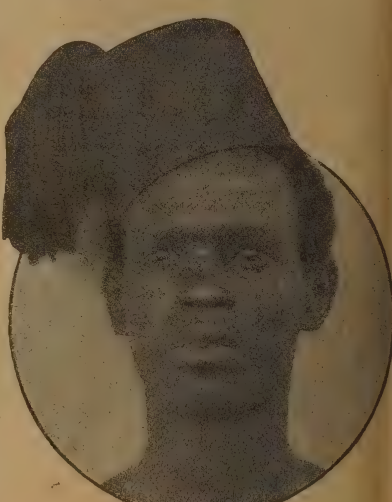
Chaque compagnie forme, dans sa garnison, un petit village où le soldat loge, avec sa femme, ses parents et ses enfants, sous une hutte appelée « toukoul ». Les chrétiens sont d'un côté ; les musulmans de l'autre.

Le commandant de la compagnie est à la fois officier d'état civil et juge ; il constate les naissances et les décès, célèbre les mariages et procède aux divorces. Il inflige aux délinquants les punitions suivantes :

Aux ascaris et aux mountaz, le *ceppo* ou le *palo* : l'homme est attaché, pendant un à cinq jours, les pieds à une poutre, ou ligotté à un arbre ;

La *curbasciate* ou fustigation, qui varie de cinq à cinquante coups de kourbache ou fouet d'hippopotame ;

La demi-solde pendant un à quinze jours. C'est la peine la plus redoutée ;



Un ascari d'infanterie



Les punitions. — Le palo

Enfin le renvoi.

Pour les sous-officiers, les moyens de répression sont la consigne, la prison, la demi-solde, la suspension de grade, et enfin le renvoi.

Comme on l'a vu plus haut, les artilleurs se recrutent exclusivement parmi les Soudanais musulmans ; le motif en est que ces hommes sont d'une vigueur physique incroyable, qui leur permet de porter au besoin sur leurs épaules une pièce toute montée, soit près de 250 kilos.

Leur fatalisme absolu — « c'était écrit » — les empêche aussi de quitter leur canon lorsque les balles de l'adversaire viennent décimer la batterie.

Tous les soldats indigènes au service de l'Italie sont engagés volontaires pour un an. Ils rengagent d'ailleurs très volontiers, car ils sont traités avec beaucoup de bonté et de douceur.

En cas de guerre, une milice mobile serait constituée avec tous les ascaris libérés, et enfin une deuxième réserve grouperait, pour la garde des voies de communication, des postes et des magasins, tous les hommes de la colonie susceptibles de porter les armes.

F.

LE SERVICE DE LA TRÉSORERIE
et des Postes

La loi sur l'organisation de l'armée a créé ou prévu un certain nombre de services indispensables aux troupes en campagne, mais qui sont fort peu connus du public, même du public militaire, parce que civils ou soldats ont fort rarement l'occasion de les voir fonctionner.

Parmi ces services, se trouve celui de la trésorerie et des postes, dont on ne mobilise une minime fraction qu'au moment des grandes manœuvres et pour quelques jours à peine.

Le service de la trésorerie et des postes aux armées est confié à des agents du ministère des finances et du ministère du commerce (postes et télégraphes), préposés à l'exécution simultanée des deux services.

Il est chargé :

1° D'opérer, à l'exclusion de tous les autres services, les recettes provenant du Trésor public ou faites pour le compte de l'Etat ;

2° De pourvoir à l'acquittement de toutes les dépenses régulièrement ordonnancées ou assignées sur ses caisses ;

3° De faire, pour la Légion d'honneur et la caisse des dépôts et consignations, toutes les recettes et dépenses concernant ces deux services ;

4° D'exécuter le service des postes à partir des stations têtes d'étapes de guerre dans les armées en campagne.

Les punitions. — Le ceppo

Les punitions. — La curbasciate

L'administration de la trésorerie et des postes aux armées relève du ministre des finances et du ministre du commerce pour le personnel, l'alimentation des caisses, la comptabilité et la partie professionnelle ou technique du service ; pour tout le reste, pour la marche générale du service, les ordres de route, de campement, de cantonnement et d'expédition des courriers, elle est placée sous les ordres du commandement militaire.

Le personnel de la trésorerie et des postes se compose d'*agents supérieurs*, payeurs généraux, payeurs principaux, payeurs particuliers ; d'*agents*, payeurs adjoints, commis de trésorerie, et de *sous-agents*, gardiens de caisse et de bureau.

Il n'existe aucune assimilation entre les grades de l'armée et la hiérarchie propre au service de la trésorerie et des postes ; toutefois, les agents en activité de service ont droit aux prestations en nature, au logement, au traitement dans les hôpitaux, à l'embarquement sur les navires de guerre ou les affrétés, suivant la correspondance de grade suivante : les payeurs généraux sont traités comme les généraux de brigade, les payeurs principaux comme les colonels ; les payeurs particuliers comme les chefs de bataillon ; les payeurs adjoints comme les capitaines ; les commis de trésorerie comme les sous-lieutenants.

Un cheval de selle est fourni gratuitement aux payeurs généraux, principaux et particuliers, ainsi qu'aux payeurs adjoints et commis de trésorerie attachés à des unités de cavalerie. Un soldat ordonnance de la disponibilité ou de la réserve est accordé à chaque fonctionnaire monté ou à deux agents non montés faisant partie du même bureau.

Les sous-agents sont traités comme les sous-officiers.

Aux armées, le service postal est dirigé : dans une armée ou un groupe d'armées, par un payeur général ; dans un corps d'armée ou une direction d'étapes d'armée par un payeur principal ; dans une division, un commandement d'étapes, une direction de chemins de fer de campagne, par un payeur particulier.

Dans le service des étapes, le personnel d'exécution comprend des agents placés dans les divers bureaux de la ligne postale, des agents mobiles dirigeant le service sur cette ligne, et des sous-agents et courriers conducteurs fournis par le service de la trésorerie et



La distribution aux marsouins

quartier général du corps d'armée, par exemple, sont envoyées aux bureaux des divisions par les tilburys de corps d'armée; en même temps, les tilburys des divisions transportent le courrier divisionnaire au quartier général du corps d'armée.

Arrivées à destination, ces voitures ne rebroussent pas chemin; elles ne rejoignent leur quartier général que le lendemain, avec les dépêches du courrier suivant.

Pour les échelons en dessous de la division,

des postes, et des postillons fournis par le train des équipages militaires.

Le service de la trésorerie et des postes fonctionne à partir de la station tête d'étapes de guerre où se trouve installé un bureau d'étapes; un bureau analogue est également placé dans chaque tête d'étapes de route et chaque gîte principal d'étapes; un relais postal fonctionne dans chaque gîte d'étapes.

Chaque quartier général d'armée, de corps d'armée et de division est desservi par un bureau de trésorerie et postes. Les brigades de cavalerie sont en principal desservies par les bureaux du quartier général de corps d'armée; mais il peut leur être affecté, éventuellement, un service de trésorerie et postes dont le personnel et le matériel sont prélevés sur ceux du corps d'armée.

Le service fonctionne de la manière suivante:

Les dépêches, aussi bien en provenance qu'à destination de l'arrière, transitent par le bureau du quartier général de corps d'armée le plus rapproché des bureaux têtes d'étapes de route.

De ce dernier point, elles sont acheminées à destination, par les soins du payeur principal, d'après les indications du commandement.

Entre le bureau du quartier général et les bureaux d'étapes, elles sont transportées par les *malles-postes*.

Entre ce même bureau et les bureaux de première ligne, le mode de transmission diffère suivant les cas:

Les dépêches en provenance, à destination ou en transit des quartiers généraux d'armée et de corps d'armée voisins, sont transportées au moyen des *fourgons de correspondance*.

Celles originaires des deux divisions d'infanterie du corps d'armée ou destinées à ces divisions sont expédiées à l'aide des voitures dites *tilburys*.

Celles de ou pour une brigade de cavalerie de corps opérant isolément sont envoyées par *estafettes*.

Les dépêches originaires ou à destination d'une division de cavalerie sont dirigées sur le quartier général de l'armée à laquelle appartient cette division de cavalerie.

En principe, et surtout pendant les marches, le service des voitures de dépêches est alternatif; le premier jour, les dépêches arrivant au

le service de la poste est assuré par les vaguemestres.

Afin de l'accélérer, chaque payeur divisionnaire envoie tous les matins, au point initial de la marche, une estafette chargée d'échanger avec les vaguemestres des corps les lettres en instance de distribution et de départ.

Les vaguemestres doivent, d'autre part, se présenter tous les jours au bureau de la trésorerie divisionnaire, à l'heure fixée par le commandant, et y recevoir le courrier destiné à leur unité.

Tous les payeurs suivent les mouvements des quartiers généraux auxquels ils sont respectivement attachés. L'autorité militaire leur fournit, sur leur demande, une garde suffisante pour assurer la sécurité de leur caisse.

Les fonds transportés par les équipages du service de la trésorerie sont toujours accompagnés, jusqu'à destination, par un délégué du comptable expéditeur. Des détachements de troupe sont chargés, sur la demande des payeurs, d'escorter les voitures.

Celles-ci sont construites par le service de l'artillerie et attelées à l'aide de chevaux du train des équipages ou de chevaux de réquisition. Le ministère du commerce pourvoit aux dépenses du matériel de bureau.

Tout le personnel de la trésorerie et des postes est noté par le payeur général, qui établit les listes de propositions et de récompenses et les remet au général dont il relève; celui-ci les transmet avec son avis au ministre dont relève l'agent.

En ce qui concerne le contrôle des caisses, l'autorité militaire peut ordonner toutes les vérifications qu'elle juge utiles. Ces vérifications sont exécutées par des fonctionnaires de l'intendance ou du contrôle porteurs d'un ordre écrit.

Les agents de la trésorerie et des postes qui ont satisfait aux obligations de la loi militaire et qui, par conséquent, échappent à tout service en temps de guerre, sont tenus, s'ils ne veulent être rayés des contrôles, de signer un engagement de se tenir pendant trois années à la disposition du ministre des finances ou du commerce (postes) pour le service des armées.

G.

AUX GRANDES MANŒUVRES

Nos lecteurs ne nous en voudront pas de ne point leur conter par le menu tout ce qui se passe actuellement aux manœuvres d'armée du Nord-Ouest ou de l'Est, aussi bien qu'à celles de division exécutées sur tous les points du territoire. Les envoyés spéciaux du *Petit Journal* quotidien les auront déjà renseignés au moment où paraîtront ces lignes et nous ne voulons pas faire double emploi avec les comptes rendus de notre grand aîné. Mais nous noterons, au passage, dans ces manœuvres, les points les plus intéressants à retenir au point de vue de la tactique et du maniement des troupes, de manière que chacun puisse se rendre compte aussi bien des progrès réalisés que de ceux sur lesquels doit se porter dorénavant l'attention des chefs de notre armée.

Occupons-nous aujourd'hui des grandes manœuvres d'armée du Nord-Ouest, dirigées — nous l'avons dit — par le général de division Hagron, membre du conseil supérieur de la guerre.

Le directeur de ces manœuvres a mis cette année à l'étude l'emploi d'un nouveau groupement de troupes, celui de la brigade mixte; de telle sorte que les généraux de division ne commandent pas, aux manœuvres, ou tout au moins pendant une partie des opérations, les



A la grand'halte. — La popote

unités qu'ils auraient sous leurs ordres en temps de guerre. Par compensation, on leur a donné le commandement d'un corps d'armée. C'est ainsi que le général Debatisse, l'ancien commandant de l'Ecole polytechnique, a sous ses ordres le 3e corps d'armée, tandis que le 4e corps est placé sous le commandement du général Hardy de Périni.

Il n'y a donc plus de divisions : le corps d'armée comprend la réunion de 4 brigades mixtes, c'est-à-dire de quatre unités complètes en toutes armes.

L'expérience peut être intéressante, mais elle est déjà fort critiquée parce qu'elle a pour conséquence un roulement de généraux, de colonels et de lieutenants-colonels qui ne profiteront pas des quelques jours de manœuvres pour commander les troupes dont ils ont le commandement normal.



Le combat à pied de la cavalerie

Ainsi, pendant les neuf jours de manœuvres effectives, au 3e corps d'armée, par exemple, le commandement en chef a été exercé pendant trois jours par le général Debatisse, trois jours par le général Malafosse et trois jours par le général Burnez. Il en a été de même au 4e corps d'armée et dans les brigades et régiments de ces grosses unités.

En pédagogie, on juge que c'est une grave erreur d'abandonner un élève au moment où il subit les épreuves les plus importantes. Or, les grandes manœuvres, dit le règlement, sont le couronnement de l'instruction, et, dans le Nord-Ouest, cette année, elles ont lieu presque complètement sous des chefs « accidentels ».

Il est, d'autre part, un fait qui a frappé tous ceux qui ont assisté aux manœuvres des 3e et 4e corps : c'est la faiblesse des effectifs. Les compagnies qui, dans la journée du 7 Septembre, défilaient dans la grande rue de Verneuil, sous les yeux du général Hagron, avaient à peine 125 fusils dans le rang ; c'est bien maigre pour accomplir des manœuvres qui doivent autant que possible être l'image de la guerre.

Une douzaine de lieues séparaient au début les têtes de colonne du parti Nord (général Debatisse) du parti Sud (général Hardy de Périni). Malgré cette faible distance, les deux adversaires ne sont pas parvenus à se joindre, malgré que le parti Sud eût exécuté une marche qui fait le plus grand honneur aux troupes du général Hardy de Périni. Cela tient à ce que les régiments de son adversaire étaient disséminés sur une très vaste étendue et qu'au lieu de se porter en avant ils ont dû exécuter de grands mouvements latéraux ; de telle sorte que la journée s'est passée à serrer sur la tête de colonne.

La journée du 7 Septembre aurait dû mettre aux prises les deux corps d'armée. Mais le 4e ayant appris que son adversaire avait reçu des renforts considérables, a cru devoir battre en retraite.

Ici encore la manœuvre a été supérieurement conduite par le général de Périni. Le 3e corps ne savait trop ce qu'il avait devant lui ; sa cavalerie n'a pas renseigné à temps le général Debatisse qui, faute de données sérieuses, a cru que le 4e corps allait s'établir sur l'Iton et disputer le passage.

Il n'en était rien ; le général Hardy de Périni prenait de l'avance, laissant son adversaire se déployer et prendre sa formation de combat pour taper ensuite dans le vide. Pourtant, il eût été facile à la cavalerie du 3e corps de devancer l'ennemi au passage de l'Iton et de le retarder dans sa marche rétrograde. Quelques batteries auraient eu beau jeu à troubler la marche des colonnes en retraite.

La prudence à la guerre est assurément fort louable ; mais il semble que dans cette circonstance le général Debatisse ait été trop prudent ; et son adversaire a su, avec beaucoup d'à-propos et d'habileté, en profiter.

Ne quittons pas les troupes de manœuvre du Nord-Ouest sans dire un mot du havresac expérimenté au 104e d'infanterie. Vide, il pèse 1,200 grammes, au lieu de 1,700 que pesait l'ancien. L'homme transportera dans ce sac une chemise, deux jours de petits vivres et un outil portatif. Le reste du bagage réglementaire, chaussures de rechange, linge, matériel de campement, etc., sera réuni dans un ballot spécial que transportera la voiture de compagnie.

Enfin, une innovation sur laquelle nous aurons à revenir est celle du projecteur inventé par le capitaine d'artillerie Vial et qui permet d'envoyer un rayon lumineux sur une troupe adverse, de manière à bien spécifier que c'est sur elle que tire l'artillerie à laquelle appartient le projecteur.

D. L.

FORMATIONS SANITAIRES DE CAMPAGNE ALLEMANDES

L'armée allemande est dotée, en campagne, d'un personnel sanitaire très complet, et son matériel de transport et d'hospitalisation des blessés peut être cité comme un modèle.

Chaque bataillon d'infanterie possède 1 médecin-major, 1 médecin aide-major, 4 infirmiers, 16 brancardiers auxiliaires et, en surplus, les



Le service de santé en campagne allemand. — Les voitures sanitaires

musiciens; un régiment de cavalerie a 3 médecins et 4 infirmiers; une batterie d'artillerie, 2 médecins et 3 infirmiers. Une ambulance comporte 8 médecins, 8 infirmiers, 176 brancardiers, 8 gardes-malades, 8 voitures de transport de blessés et 2 voitures médicales. Enfin, un hôpital de campagne a 6 médecins, 9 infirmiers, 4 gardes-malades, 4 voitures de chirurgie et pharmacie, 1 voiture de transport de blessés et 2 voitures médicales.

Chaque corps d'armée allemand possède 3 ambulances pouvant se fractionner en deux sections de même composition. Les voitures de transport de blessés peuvent recevoir de 2 à 4 grands blessés et 2 hommes blessés légèrement; une ambulance dispose de 40 brancards.

Toutes les voitures des ambulances sont attelées à deux chevaux; chaque ambulance, indépendamment de ses voitures techniques, est dotée de 2 fourgons à bagages et 1 voiture à vivres. Elle forme, au total, un groupe de 252 hommes, 45 chevaux et 13 voitures.

Les hôpitaux de campagne, au nombre de 12 par corps d'armée, possèdent le personnel et le matériel nécessaires pour soigner 200 malades; ils peuvent se partager en deux sections égales. Un groupe d'hôpital de campagne comprend 60 hommes, 27 chevaux et 9 voitures.

Tout le personnel sanitaire allemand, à l'exception des brancardiers auxiliaires des corps de troupe, et tout le matériel sanitaire portent la croix de Genève comme insigne de neutralité. Les brancardiers auxiliaires portent au bras gauche un brassard rouge.

Examinons maintenant le fonctionnement des formations sanitaires allemandes après le début des opérations:

Pendant les marches, les hommes qui ne sont pas gravement atteints sont transportés sur les voitures des trains régimentaires à la suite des troupes; ceux qui ne sont pas transportables sont évacués sur l'hôpital militaire le plus proche ou remis aux autorités locales; ils passent alors sous l'autorité du service des étapes.

Pendant le combat, le personnel médical des corps de troupe organise avec son matériel *des postes de secours* à 100 mètres environ de la ligne de feu.

Les brancardiers auxiliaires et une partie du personnel médical suivent les troupes avec les brancards et les sacs de pansement. Les hommes légèrement blessés se rendent seuls au poste de secours; ils conservent leur arme, mais laissent à leurs camarades la plus grande partie de leurs cartouches.

En arrière des postes de secours, en un point abrité et à proximité de l'eau, l'*ambulance* s'installe, soit groupée, soit fractionnée, suivant les ordres du commandant des troupes. Chaque section constitue 6 patrouilles de 3 brancards à 4 brancardiers chacun.

Une dernière patrouille est maintenue en réserve, à l'ambulance, avec 4 brancards.

Les patrouilles sont réparties et dirigées sur le terrain du combat par l'officier du train attaché à l'ambulance. Celle-ci a pour mission de grouper les blessés recueillis par les postes de secours et de les diriger après un pansement sommaire soit sur les hôpitaux de campagne, soit sur les gîtes d'étapes; elle ne donne elle-même que les soins indispensables.

Les hôpitaux de campagne sont installés à proximité des localités situées en arrière de la zone de combat, ou dans ces localités mêmes; une partie d'entre eux marchent, à cet effet, avec le premier échelon des colonnes de munitions et des trains; l'autre partie reste au deuxième échelon. Les hôpitaux de campagne assurent l'évacuation des malades transportables, soit par les trains-hôpitaux spéciaux, soit par les trains-hôpitaux auxiliaires.

Les premiers, organisés dès le temps de paix, peuvent transporter 300 blessés grièvement; les autres, formés à l'aide de wagons de voyageurs ou à marchandises aménagés, peuvent recevoir 240 à 300 blessés couchés ou un nombre beaucoup plus considérable de légèrement blessés, assis ou couchés; dans ce dernier cas, chaque wagon reçoit 24 malades.

Les blessés non transportables sont remis au personnel des étapes qui organise des *hôpitaux de guerre permanents*.

Les autres sont dirigés successivement sur les hôpitaux de réserve créés sur le territoire national ou dans les hôpitaux des sociétés de secours aux blessés ou encore dans les maisons privées.

M.

LE MOIS MILITAIRE [1]

Entre Septembre 1904, en Mandchourie, et Septembre 451, en Gaule, il y a, pour les historiens futurs, matière à un rapprochement des plus extraordinaires. Qui nous empêche — sans pour cela devancer l'histoire — de voir dès aujourd'hui, par le côté ethnique, l'identité qui existe entre deux luttes gigantesques appartenant toutes deux aux dates de Septembre.

Dans ce mois, à un intervalle de quinze siècles, ce sont les deux mêmes races aux prises, la race blanche et la race jaune; en Septembre 1904, nous suivons les phases du terrible duel

(1) Voir les nos 10, 20, 25, 28, 34 et 37.



Brancards et brancardiers allemands attendant l'évacuation



La mort du général MARCEAU, à Altenkirchen, le 19 Septembre 1796

en Extrême-Orient des blancs et des jaunes; au mois de Septembre 451, ce fut en Europe même que les peuples contemplèrent l'immense choc des jaunes contre les blancs. A la bataille de Châlons, dite aussi des champs Catalauniques, cinq cent mille combattants laissèrent en fin de journée cent soixante mille hommes sur le terrain, entre les Asiatiques, les Huns, commandés par Attila, qui fut du reste vaincu, et les Européens, Romains réunis aux Visigoths et aux Francs, sous Aétius, Théodoric et Mérovée.

Cette affaire colossale a pour nous, Français, cet intérêt particulier de l'apparition première — et sur le plus grand champ de bataille qu'on ait encore vu — sinon d'une armée française, du moins d'une armée franque. C'est là un fait important, qu'il convenait de commémorer ici.

Partant de ce grand fait historique, pour suivre l'action militaire française dans les âges suivants, nous trouvons à l'actif du mois de Septembre, successivement :

A la date du 1er, en 1356, la bataille de Poitiers, où l'on vit un roi de France entouré d'ennemis luttant seul à pied pour ne pas se rendre. Souvent renversé par le choc, il se relevait, protégeant son fils Philippe, à peine âgé de quatorze ans.

« Sublime en cet instant suprême, le roi Jean s'élance en brandissant sa hache, nu-tête, le visage plein de sang, et il fait reculer ses assaillants. »

Puis, en 1364, toujours dans cette grandiose guerre de Cent ans, l'illustre Du Guesclin, battant les Anglais, le 29 Septembre, à la bataille d'Auray ; enfin, en 1427, le 4 du mois, Dunois et Lahire, délivrant Montargis.

A l'entrée de l'Histoire moderne, le 13 Septembre 1515, c'est François Ier, « gagnant ses éperons » à la brillante victoire de Marignan.

Aux époques suivantes, la dynastie des Bourbons entre en scène avec les faits d'armes suivants :

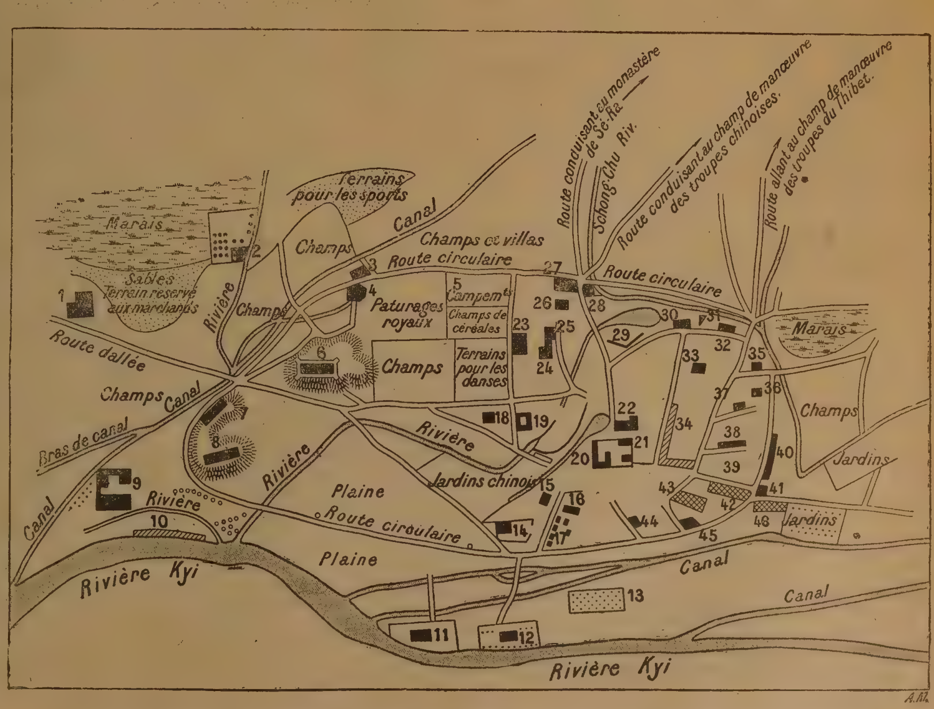
Henri IV et son panache blanc, le 21 Septembre 1589, au combat d'Arques; Louis XIII, par la prise de Perpignan, le 6 Septembre 1642 ; Louis XIV, avec l'occupation de Strasbourg, le 30 Septembre 1681.

Les guerres de la Révolution et de l'Empire nous font enregistrer en Septembre quantité de grandes batailles aussi connues par leur date que par leur résultat.

Dans ce nombre de faits, se détache, avec l'attrait que lui donne un héros, le combat d'Altenkirchen, dans la campagne sur le Rhin de 1796. C'est là que, le 19 Septembre, le général Marceau fut, on le sait, mortellement blessé, tandis qu'il exécutait une reconnaissance avec sa témérité coutumière. Il fut atteint, au côté droit, d'une balle que lui tira un chasseur tyrolien embusqué derrière un arbre. Ce général de vingt-sept ans, mais déjà célèbre, fut enseveli pendant une suspension d'armes et les honneurs militaires lui furent rendus, de concert, par les deux armées opposées.

On connaît la belle toile de J.-P. Laurens, représentant l'état-major autrichien devant le corps de Marceau.

De même, pour la période militaire contemporaine, nous en tiendrons-nous à la citation d'un épisode des campagnes d'Algérie, en négligeant les grands faits éclos en Septembre, dans la campagne de Crimée par exemple et même, et surtout, dans la guerre de 1870-71. Notre épisode est d'ailleurs connu et admiré de



Plan de Lhassa, la mystérieuse capitale du Thibet, où une colonne anglaise vient de pénétrer



Bagnards de Poulo Condore à la cangue

tous : c'est celui de Sidi-Brahim, dont l'anniversaire est célébré chaque année le 23 Septembre dans tous nos bataillons de chasseurs. La gloire que s'est acquise en cette journée le 8e bataillon s'est justement étendue à toute l'arme des chasseurs à pied qu'à l'époque du fait d'armes, en 1845, on appelait « chasseurs d'Orléans. »

« Les chasseurs d'Orléans — s'écriait, debout sur les décombres du Marabout, entouré d'assaillants, l'un des derniers des 70 hommes qui défendirent cette masure, — les chasseurs d'Orléans se font tuer, mais ne se rendent jamais. »

Honneur à ces chasseurs, et hommage à la mémoire des deux chefs qui leur donnèrent l'exemple du plus noble trépas : les capitaines de Géreaux et Dutertre.

LE CLERC DU GUET.

LHASSA,

La mystérieuse capitale du Thibet,

LA CITÉ AUX DOMES DORÉS (1)

Nous avons pu nous procurer le plan de Lhassa, dressé par l'état-major anglais pour servir aux troupes britanniques lorsqu'elles mirent le blocus devant la capitale du Thibet. Nous avons, grâce à ce document, établi la carte que nous publions aujourd'hui et qui permettra à nos lecteurs de se rendre un compte exact de l'importance de cette ville.

La *cité aux dômes dorés* a été, jusqu'ici, entourée de mystère ; elle était, en effet, fermée aux Européens, quoiqu'elle fût un marché important pour le trafic des Indes anglaises.

Lhassa, qui a opposé à l'armée britannique une résistance tout à fait imprévue, est située au flanc même de l'Himalaya, la plus haute montagne du monde, au Sud du Thibet, près de la frontière de l'Hindoustan ; cette cité compte une population qu'on estime à 80,000 habitants.

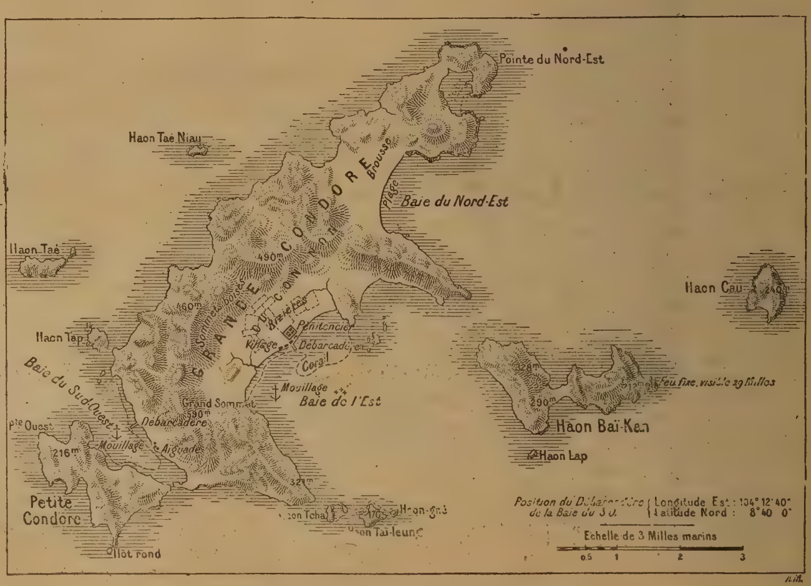
Lhassa, perchée à plus de 3,800 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer, a le caractère mystique d'une cité sacrée : elle est la résidence du Grand-Lama, personnage bizarre autant que mystérieux qui, en même temps que roi du Thibet par la volonté de l'empereur de Chine, passe aux yeux d'un grand nombre d'Asiatiques pour l'incarnation de Bouddha. Ce dieu-roi était cependant, hier, tributaire de la Chine ; il est aujourd'hui, vraisemblablement, sous la domination ou le protectorat de l'Angleterre.

La ville de Lhassa mesure 6 kilomètres dans le sens de la longueur et environ 4 kilomètres dans la largeur. Un fleuve, que l'on dit très large, le Kyi, passe au pied de la cité ; les rares voyageurs qui l'ont vu le comparent au Brahmapoutre.

On pénètre dans la capitale thibétaine par une vieille route dallée qui se fait remarquer par un grand nombre de ponts en fort mauvais état. Une route circulaire, sorte de chemin de ronde, fait le tour de la ville ; toutes les autres voies viennent s'embrancher sur cette artère principale.

Les monuments et les édifices principaux sont indiqués sur notre plan ; ce sont les suivants :

1. Palais de la mère du Grand-Lama.
2. Palais des parents du Grand-Lama. Cet endroit est appelé le Paradis.
3. Résidence des personnages de la cour, des fonctionnaires, grands dignitaires, etc.
4. Temple du Dragon.
5. Campement des troupes du Thibet.
6. Pota-La, le palais du Grand-Lama, qui est perché au haut d'un rocher escarpé.
7. Résidence de l'ex-régent, sur une hauteur.
8. Collège médical, édifié sur le sommet d'une montagne rocheuse et presque à pic.
9. Palais d'été du Grand-Lama.
10. Quai en maçonnerie sur le Kyi, qui, à cet endroit, mesure près de 800 mètres de largeur.
11. Camp d'été pour les soldats thibétains. La construction qui se trouve dans le milieu



Plan de l'archipel des Poulo Condore

(1) Voir les nos 2, 19, 21, 33 et 37.

sert de demeure aux officiers et à leurs familles.

12. Jardin d'été des lamas.

13. Jardins de plaisance et promenades réservées aux dignitaires du royaume.

14. Palais du résident chinois.

15. Restaurant et caravansérail chinois.

16. Théâtre chinois.

17. Camp des troupes chinoises.

On remarquera combien est importante la partie de la ville occupée par les Chinois. Il y a, à peu de distance de la ville, un champ de manœuvres spécialement affecté aux troupes du Céleste-Empire auquel donne accès, comme le montre notre plan, une route particulière. Dans une autre partie de la ville — nos 34 et 38 — se trouvent les boutiques, fort nombreuses, des marchands chinois et un marché qui leur est affecté. Ils ont également — n° 36 — un temple qui leur est réservé.

18. Demeure du premier ministre. Elle était à proximité du quartier chinois, afin, peut-être, que le chef du gouvernement fût à même de s'inspirer plus facilement des volontés ou de prendre les avis du résident chinois.

19. Résidence royale.

20. Cathédrale et résidence du grand-prêtre.

21. Tribunal et cours de justice.

22. Prison.

23. Résidence des anciens rois et tombeaux.

24. Collège. Quelles sont les sciences qui y étaient enseignées? Nous le saurons bientôt et nous aurons alors l'explication de la longue résistance que les Thibétains ont opposée aux Anglais.

25. Palais.

26. Palais des Sages et résidence du Sar Kang-da-Chang.

27. Temple bouddhiste.

28. Ecole des prêtres de Bouddha.

29. Vieilles murailles.

30. Ecole du Mysticisme et des Sciences occultes.

31. Temple de Miru.

32. Résidence du général et des officiers supérieurs.

33. Astrologue royal et sa suite, composée de 100 professeurs, dignitaires, élèves et assistants.

34. Boutiques de marchands chinois et de trafiquants du Nepaul et de Cachemire.

En dehors de ce groupe, il y a, dans la ville, des quantités de magasins et de marchés où se vendent et s'achètent les poteries, les harnachements, les objets de toutes sortes en cuir et en terre, les produits du sol et des industries primitives de la région, et, en grande quantité, les marchandises que les caravanes apportent de la Chine.

35. Emplacement où les pèlerins viennent regarder le dôme doré du Pota-La et s'incliner, en priant, devant la demeure du Grand-Lama qu'ils aperçoivent de cet endroit, quoique fort éloignée (environ 6 kilomètres).

36. Temple chinois.

37. Marché aux herbages et fourrages.

38. Marchands chinois.

39. Marché aux mules et mulets.

40. Boucheries.

41. Mosquée.

42. Marché aux chevaux.

43. Marché général.

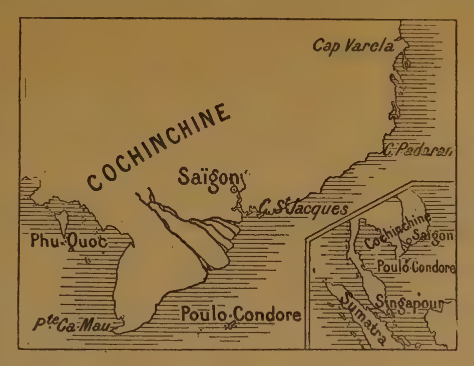
44. Cimetière.

45. Oracle et ses élèves.

46. Abattoir.

On voit que nous sommes en présence d'une ville très complète. L'avenir nous apprendra, certainement, qu'au milieu des superstitions et de la barbarie de ce peuple, il y avait, à Lhassa, un semblant de civilisation très curieux à constater.

WILL DARVILLÉ.



Carte de l'Indo-Chine, montrant la situation de Poulo Condore

LES FORÇATS DE POULO CONDORE

Le gouvernement indo-chinois a installé sur le groupe des îles Poulo Condore, situé à quelques milles au Sud de la presqu'île cochinchinoise, un établissement pénitencier où sont déportés les condamnés de race jaune.

Un événement très dramatique vient d'appeler l'attention sur ce coin perdu du monde.

Le 25 Juillet, 75 détenus qui, sous la surveillance de 5 gardiens européens et 5 Annamites, avaient été envoyés, dans un chaland remorqué par une chaloupe à vapeur, sur un point de l'île assez éloigné, pour y exécuter un travail, attaquèrent et jetèrent à la mer leurs surveillants, dont 6 avaient été préalablement assommés à coups de bûche.

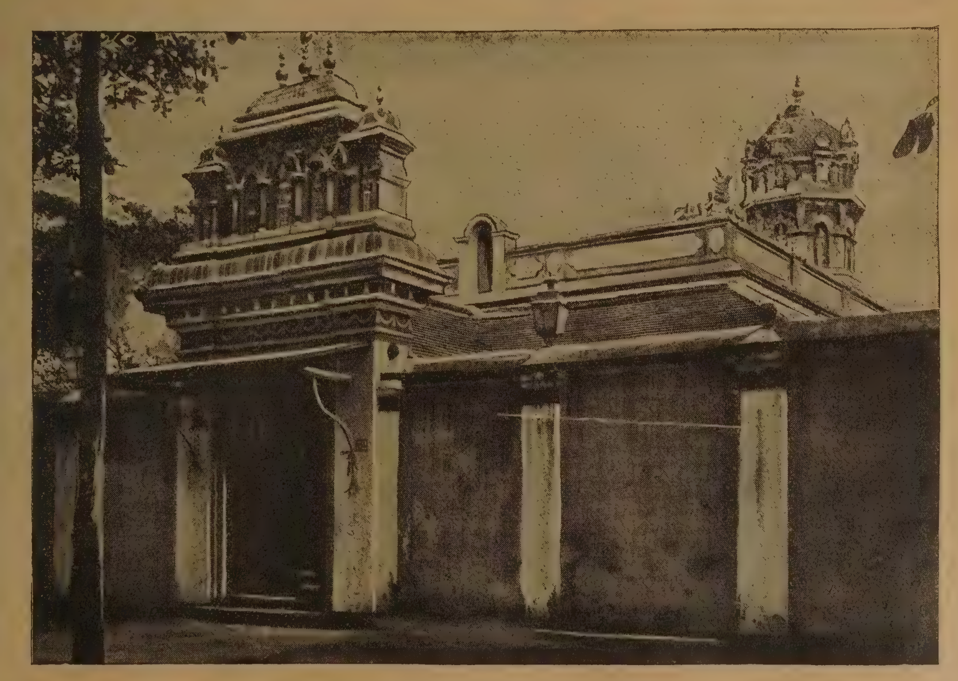
Puis, la troupe, maîtresse des embarcations, coupa la remorque du chaland et se dirigea vers la terre ferme où elle a disparu, sans que les torpilleurs et la canonnière *Aspic*, appelés de Saïgon en toute hâte, aient rien pu retrouver.

Les Condore forment un groupe d'îles situées à une centaine de milles dans le S.-S.-O. du cap Saint-Jacques, à 45 environ des bouches du Cambodge. La principale est Poulo Condore, qui ne mesure pas plus de 9 milles de longueur sur 2 à 4 de largeur. On l'accuse de silhouetter un tigre. La ressemblance est bien vague; mais, avec un peu de bonne volonté, on peut quand même la découvrir. Quoi qu'il en soit, le déchiquetage de ses côtes offre d'excellents mouillages, dans la baie du S.-O. en tout temps, et dans la grande baie de l'Est pendant la mousson de S.-O.

C'est dans cette baie de l'Est, au milieu d'un joli cadre de montagnes boisées et verdoyantes, qu'est installé le pénitencier de l'Indo-Chine. 600 bagnards environ vivent là: Malais, Cambodgiens, Chinois et surtout Annamites; et, pour les surveiller, il y a... 13 gardiens. Les Européens autres que les gardiens sont vite dénombrés ; tous fonctionnaires, du reste: le directeur du pénitencier et son greffier, le docteur et le receveur des postes.

Les bagnards sont partagés en plusieurs divisions, suivant la gravité de la peine qu'ils ont à subir, leurs aptitudes, leur état moral, etc.; le directeur les fait classer d'après la résultante de ces diverses qualités.

L'une des classes, près d'une centaine de détenus, est affectée à la pêche. Ils vont, presque cha-



La porte du temple des Chettys, à Saïgon



Les restes des équipages du « VARYAG » et du « KOREIETS », débarquant du croiseur français « PASCAL », à Saïgon

que nuit, jeter le filet dans la baie, sous la surveillance d'un gardien. Ce sont eux qui nourrissent tout le monde, et fort abondamment, sans se fatiguer !

D'autres, les ouvriers, travaillent à l'entretien des bâtiments. Il y a des équipes de rizièristes et de cantonniers ; ceux-ci roulent éternellement le même rouleau sur la même route, et ceux-là cultivent, depuis la fondation du pénitencier, les trois mêmes hectares de rizières. Quelques artistes fabriquent des panoplies, des coffrets sculptés, des pipes à opium : inutile de dire que ce sont les plus heureux. Moyennant un cadeau de temps en temps au directeur ou à leur gardien, ils jouissent de la plus douce quiétude. La catégorie des boys a peu de chose à leur envier. Car s'ils travaillent un peu plus (combien peu !) ils sont aussi libres et tranquilles que ceux de la colonie.

La plus pénible corvée que l'on impose à ces braves forçats (quel mot risible lorsqu'on les a entrevus !) est celle du bois. Une cinquantaine s'en vont par la montagne, munis de scies, de haches, de coupe-coupes et de pics, sous la conduite de deux miliciens et d'un gardien. C'est une de ces corvées qui vient d'opérer de la jolie façon que l'on sait.

Peut-être cette petite secousse aura-t-elle pour effet d'attirer de nouveau l'attention sur ces îles, sur les questions du câble, de la garnison, des forts... L.

Une belle page d'histoire maritime

On a reçu récemment, à Pétersbourg, le rapport officiel du combat naval du 14 Août, au cours duquel le croiseur cuirassé *Rurik* fut coulé. Ce rapport a été écrit par le lieutenant de vaisseau Ivanov qui avait pris, lui quatrième, le commandement du croiseur.

Nous croyons que nos lecteurs nous seront reconnaissants de leur faire connaître cette belle page d'où ressort, en dépit de la sobriété, de la sécheresse même du style militaire, une émotion intense et dont la lecture ne peut que provoquer une admiration sans borne pour les braves qui se sont ainsi conduits :

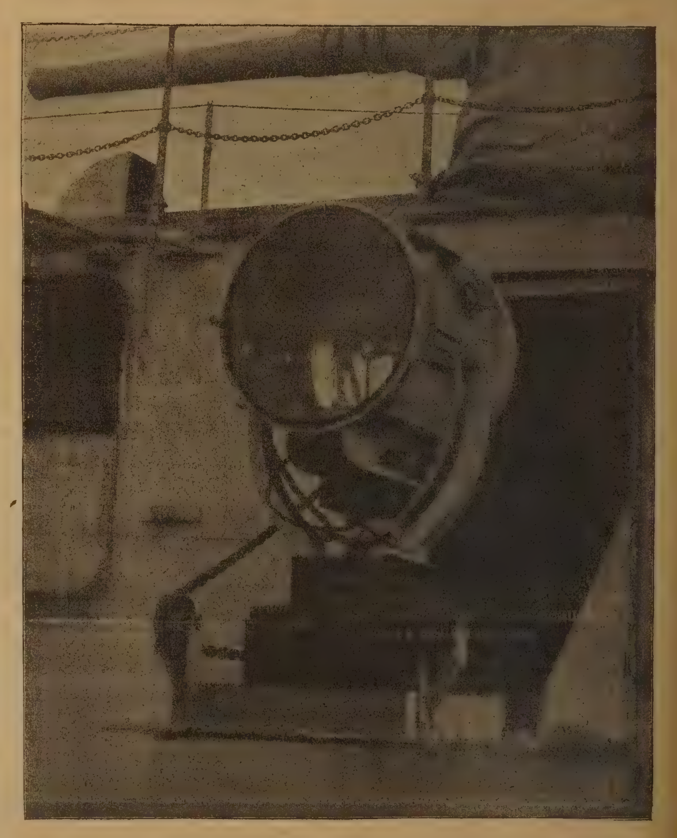
Le combat du 14 Août

Nous trouvant dans l'effectif du détachement des croiseurs battant pavillon du contre-amiral Yessen, le 14 Août, à quatre heures et demie du matin, nous rencontrâmes une escadre ennemie composée de quatre croiseurs blindés avec lesquels nous engageâmes le combat.

A un moment donné, l'escadre ennemie concentra son feu principalement sur nous ; vers huit heures, un projectile ennemi détériora notre gouvernail, qui resta abattu sur le côté gauche. Une brèche avait été faite dans le compartiment de la barre, et le gouvernail, en même temps, avait été brisé. Tout usage de la barre étant impossible, et la direction du navire au moyen de la machine étant devenue très difficile par suite de la position du gouvernail, le croiseur ne put obéir au signal de l'amiral de suivre à pleine vitesse les croiseurs *Rossia* et *Gromoboï* qui se retiraient.

Après avoir soutenu le combat contre les quatre croiseurs blindés, le *Rurik* resta en arrière et accepta le combat avec les deux croiseurs *Takatchiho* et *Naniwa* qui approchaient à nouveau et qui, profitant de la pénible position de notre croiseur, le tinrent sous un feu d'enfilade de canons de gros calibres qui nous fit beaucoup de mal.

Une tentative d'éperonner fut remarquée par l'ennemi, qui conserva sans peine sa position avantageuse ; notre feu faiblissait graduellement à la suite de la mise hors d'usage d'un grand nombre de nos canons, et il cessa complètement vers midi, parce que tous nos canons étaient brisés et que nous avions perdu beaucoup d'officiers et de matelots.



Projecteur placé sur le flanc d'un croiseur

Une porte est ouverte dans le navire, qui permet de faire rentrer ou sortir le projecteur à volonté

Les officiers tués

A ce moment, une torpille fut lancée par un de nos tubes, mais elle n'atteignit pas le but; les autres étaient brisés. Le commandant, capitaine de vaisseau Troussow, et l'officier en second, capitaine de frégate Khlodovsky, avaient été blessés mortellement dès le début du combat. Le commandant fut tué sur son blockhaus; l'officier en second mourut de ses blessures. Il avait les deux jambes cassées et une blessure au côté.

Sur vingt-deux officiers, furent tués ou moururent de leurs blessures : le lieutenant Zenilow, qui avait provisoirement commandé le croiseur et qui fut ensuite remplacé par moi, et 6 autres ; 8 furent blessés.

Selon mes renseignements, sur 800 hommes d'équipage, il y a eu environ 100 tués, 278 blessés grièvement et légèrement.

L'ordre de couler le navire

N'ayant plus la possibilité de diriger le navire à cause de la détérioration du gouvernail et de la destruction de plusieurs des principaux tuyaux de vapeur, je ne pouvais pas éviter l'ennemi. Vu l'anéantissement des moyens de défense et l'approche de quatre croiseurs blindés revenus pour nous poursuivre et l'apparition, en outre, de trois croiseurs de deuxième classe avec cinq torpilleurs, je résolus de faire sauter le croiseur et j'ordonnai de le faire au baron Schilling, mais cette tentative échoua, une partie des cordons à flammes étant anéantie sur le blockhaus du commandant par l'explosion d'un projectile, tandis que l'autre partie se trouvait dans le compartiment du gouvernail immergé.

En conséquence, j'ordonnai de couler le croiseur en ouvrant la soupape Kingston, opération que les mécaniciens exécutèrent.

Le temps devant précéder l'enfoncement du croiseur fut employé au sauvetage des blessés et de l'équipage au moyen de matelas, de ceintures et de débris de bois, car toutes les chaloupes étaient brisées.

Peu de temps après la cessation de notre feu, l'ennemi cessa de nous canonner.

Vers midi, le croiseur sombra; ceux des hommes de l'équipage qui s'étaient maintenus à la surface furent recueillis par les navires ennemis, qui les transportèrent avec une entière sollicitude à Sasebo. Les blessés furent traités et soignés charitablement, les autres hommes furent également très bien traités.

Les officiers et les équipages se conduisirent, pendant le combat, avec un sang-froid absolu et remplirent leur devoir jusqu'au bout.

***

On ne peut qu'envier et féliciter la Marine russe de posséder des officiers et des équipages qui comprennent ainsi et reculent jusqu'à ce point la limite de leur devoir.

M.

LA VISITE D'UN CUIRASSÉ (1)

Après les grosses pièces et celles d'artillerie moyenne, dont nous venons d'étudier le fonctionnement, les canons légers vont nous sembler des joujoux. Ces pièces de petit calibre, canons à tir rapide de 65 millimètres et au-dessous, canons-revolver, mitrailleuses Maxim sont aux endroits les plus exposés du navire : il leur est interdit de jouer un rôle pendant la chaleur du combat. Disséminées sur les passerelles les plus élevées, perchées tout en haut des mâts militaires pour cribler d'une pluie de menus projectiles le torpilleur « aperçu », elles obéissent surtout au devoir de tirer vite pour pallier par l'importance de leur gerbe à l'incertitude de leur visée.

La hausse est toujours mal appréciée dans ces tirs de surprise; une trajectoire très tendue, autrement dit une grande vitesse initiale, est, après la vitesse du tir, la principale qualité de l'artillerie légère.

Le mât militaire lui-même, qui porte dans ses hunes bon nombre de pièces légères, n'est pas un instrument de combat, il fait partie du matériel sacrifié; utile la veille pour tirer en plongeant sur le torpilleur, il sera nuisible au jour où le cuirassé s'engagera avec ses pareils et c'est pourquoi l'efficacité de ces tours entre en discussion, que déjà les bâtiments qui possédaient deux mâts militaires n'en ont plus qu'un aujourd'hui.

Le navire que nous visitons possède encore une petite batterie de débarquement, des fusils et des revolvers. Si vous étiez venu il y a seulement deux ans, je vous eusse montré des sabres d'abordage. Les sabres d'abordage avaient une utilité contestable, ils ont bien fait de céder à la mode; mais les autres armes portatives ne deviennent que plus importantes aujourd'hui où la marine n'a plus de troupes à elle.

En pays lointain, un grand navire de guerre doit pouvoir mettre une petite troupe à terre pour faire au moins une démonstration; dans la marine anglaise, cette compagnie de débarquement est composée de soldats embarqués qu'on appelle les « reb lobsters », les homards rouges, à cause de leur tunique. A quoi bon garder à bord des gens qui ne sont que soldats uniquement propres à monter des factions?... Nos fusiliers marins, outre qu'ils enseignent l'exercice du fusil aux hommes de la compagnie de débarquement et qu'ils encadrent cette petite troupe, rendent à bord d'incomparables services; ils sont aussi marins que leurs camarades et ils équipent les meilleures embarcations, ils sont chargés de tous les services d'ordre; surtout ils arment les pièces d'artillerie légères pour lesquelles ils sont des pointeurs parfaits. Les fusiliers obtiennent leur brevet au bataillon de Lorient: on parle de supprimer cette institution!

La compagnie de débarquement comprend encore les torpilleurs-mineurs : ce sont des marins porteurs d'explosifs puissants et instruits à leur maniement par de fréquents exercices, qui se glisseront à terre pour faire sauter des ponts, couper des voies de chemin de fer, détruire les ouvrages de l'ennemi, installer des fougasses sous ses pas, utiliser en toute occasion la dynamite et le coton-poudre.



Un canon de 47 millimètres à tir rapide de la Marine française

Les projecteurs sont encore des armes pour le cuirassé : en cas d'attaque de torpilleurs, ils peuvent être même sa seule défense. Certains sont sur les hunes, d'autres aux bouts des passerelles, d'autres encore tout à fait au ras de l'eau : petits ou grands, ils sont conçus de même; deux charbons donnent entre eux un arc lumineux qu'un miroir parabolique renvoie en un long faisceau à peine évasé. Un matelot torpilleur règle constamment l'arc en gardant les charbons à bonne distance l'un de l'autre; un autre pointe le projecteur, et, pour n'être pas ébloui, il dispose d'une commande à distance.

(1) Voir les nos 2, 6, 10, 15, 19, 24, 28 et 32.

En temps de paix, le projecteur est précieux pour les entrées de nuit; à la guerre, il ne sert pas tant à chercher le torpilleur et le sous-marin qu'à l'éclairer quand une vigie l'a signalé. Le torpilleur éclairé est par ce fait évincé ; son capitaine, aveuglé par la lumière, perd toute notion de distance et doit renoncer à sa manœuvre.

A tout instant, au cours de cette rapide visite que nous venons de faire, nous avons parlé du blockhaus dont nous voyions les ordres arriver. Ce blockhaus, siège du commandement pendant le combat, est le cerveau du bâtiment; par lui nous terminerons notre tournée.

Le blockhaus, placé sur la passerelle, est une chambre cuirassée à forte épaisseur pour abriter le commandant, l'officier de tir et les marins qui les assistent pour transmettre les ordres. Les ordres sont donnés aux machines, aux torpilles, aux sections d'artillerie en allumant des lampes de diverses couleurs près de leurs chefs ; l'ordre reçu est accusé au blockhaus par l'allumage d'une lampe semblable.

Toutes ces commandes sont doublées par des porte-voix. Autant qu'il le peut, le blockhaus indique à chaque pièce du bord le but sur lequel elle doit tirer, la distance à laquelle il se trouve.

Les secteurs dans lesquels se pointent les différents canons du bord ou les tubes lance-torpilles sont tracés au plafond du blockhaus; un simple coup d'œil jeté à ce schéma donne idée des pièces qu'on peut utiliser sur un objectif donné. A hauteur des yeux, une ouverture perce la cuirasse tout autour et laisse passer la vue; un compas et un volant de servo-moteur permettent au besoin de gouverner de là même; le commandant a bien tous ses moyens d'action pour satisfaire à la responsabilité si haute de conduire au combat un grand navire de guerre.

B. DE F.



L'escadre du Nord et les sous-marins de Cherbourg en manœuvres

Le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL *doit se trouver chez tous les correspondants du* **Petit Journal**, *sans exception.*

POUR ALLER EN EXTRÊME-ORIENT

La route du Cap

Les croiseurs de la flotte volontaire russe *Petersbourg* et *Smolensk*, ont été rencontrés près de Zanzibar par un croiseur anglais qui a pu leur remettre les dépêches du gouvernement du tsar. On dit que ces dépêches leur enjoignent de cesser leur croisière et de rentrer à Cronstadt.

***

Dans les derniers incidents de paquebots arraisonnés, capturés ou coulés par les croiseurs russes, auxiliaires ou non, dans la mer Rouge ou en Extrême-Orient, les Anglais, toujours en éveil sur les conditions futures de la guerre navale, à laquelle ils ne cessent de se préparer, ont trouvé ample matière à préoccupations.

Tandis que leurs diplomates, leurs hommes d'État « responsables » traitent le fait et font relâcher le *Malacca*, le public, les gens compétents sans mandat spécial, s'inquiètent des perspectives qui s'offriront au commerce anglais après l'ouverture des hostilités. Ils ne tombent pas un instant dans l'erreur de croire que les croiseurs ou les corsaires, si hardis soient-ils, puissent décider de l'issue d'une guerre ; cette question est tranchée pour eux dès longtemps. Ils ne s'attardent pas davantage à protester, à essayer d'obtenir une réglementation internationale du droit du plus fort : ils savent par eux-mêmes ce que de tels règlements valent à pied d'œuvre. Mais ils constatent qu'il a suffi de quelques visites ou opérations de police pour faire monter rapidement le taux des assurances, ils se rendent compte que plus l'ennemi sera faible et plus il sera tenté de couler sommairement ses prises au lieu de s'en embarrasser, et ils jugent que l'affaire, même réduite à une question d'argent, vaut qu'on s'en occupe.

C'est chez eux un principe, facilement justifiable, qu'il ne faut pas que leur commerce soit arrêté par une guerre maritime. Or, sur la principale route, celle de l'Extrême-Orient, il reste un détail qui les tracasse. Ils ont bien pris toutes leurs dispositions, points d'appui pour les navires de guerre, escales de charbonnage bien pourvues et bien défendues, mesures prévues pour le convoyage ou la protection ; mais il y a le canal de Suez, qui peut tout à coup se trouver obstrué, et solidement obstrué, comme par hasard, soit par l'ennemi, soit par quelque neutre mal avisé.

Ils envisagent donc comme une éventualité très possible l'obligation de revenir à la route d'autrefois, la route du Cap.

Elle ne leur paraît pas assez sûre actuellement, cette route dans l'Atlantique. Les Français ont Dakar, les Allemands ont le Cameroun, les Anglais n'ont, jusqu'aux établissements du Cap, que l'Ascension et Sainte-Hélène (ne parlons pas du nombre des croiseurs) : la partie ne



Le désert de Marseille. — Les navires désarmés

serait pas égale ! Et voilà en train un nouveau mouvement d'opinion, pour obtenir on ne dit pas exactement quoi pour l'instant, « qu'on développe les points d'appui existants, qu'on en crée d'autres, qu'on mette les paquebots en état de communiquer plus pratiquement par signaux avec les navires de guerre (question spéciale qui est à l'ordre du jour), que le budget prenne à sa charge les assurances maritimes dès que le taux en deviendrai exagéré *(sic)*, en un mot que le gouvernement et l'Amirauté en particulier envisagent le problème. »

Ils l'envisageront, soyons en sûrs, si ce n'est déjà fait; et il sera prouvé une fois de plus, ce qui est bien inutile pour ceux qui connaissent nos voisins, que, voulant vaincre, ils font, toujours et en toute occasion, largement tout ce qu'il faut pour cela. CAB.

◆◆◆◆◆◆◆◆

MARSEILLE
et les Grèves

Après quelques symptômes de rapprochement, les idées intransigeantes ont repris le dessus dans la population des dockers et des inscrits maritimes, et les négociations qu'avaient ébauchées armateurs et ouvriers par l'intermédiaire du président de la Chambre de commerce de Marseille ont été rompues.

Mais il s'est produit un fait important qui pourrait bien marquer le commencement d'une ère nouvelle et très désirable, où les conflits comme ceux qui depuis trois ans ont mis Marseille sur le chemin de la ruine ne pourraient plus se représenter au moins sous leur forme aiguë.

Il s'agit de la création d'un organe qui porterait le nom d'*Union maritime* et dont le but est défini dans les articles suivants de ses statuts :

« Article premier. — Il est fondé à Marseille une Association sous le titre : « d'Union maritime de Marseille. »

» Art. 2. — Elle a pour objet l'étude, la protection et le développement des intérêts maritimes du port de Marseille *en dehors de toute politique*.

» Elle tendra à procurer à ses membres des travailleurs de choix, en assurant à ceux-ci du travail régulier. En vue de prévenir les chômages, les grèves, ainsi que les arrêts de travail complets ou partiels, elle poursuivra l'amélioration constante des rapports entre ouvriers et patrons.

» A cette fin, elle s'efforcera d'aplanir par voie de conciliation et d'arbitrage tout différend portant sur les conditions du travail.

» Elle tendra essentiellement à l'amélioration de la situation matérielle et morale des travailleurs du port de Marseille, notamment :

» 1° En garantissant aux ouvriers affiliés à l' « Union » un salaire minimum annuel ;

» 2° En favorisant parmi les ouvriers affiliés



Passagers pour l'Algérie embarquant sur le transport de l'Etat « MYTHO »

à l'« Union » les idées d'épargne et de prévoyance, et en amenant, par son concours financier, la création, parmi eux, d'Associations mutualistes, qui assureraient aux ouvriers en faisant partie des secours médicaux et pharmaceutiques en cas de maladie, des pensions de vieillesse, le cas échéant, et des secours à leur famille en cas de décès prématuré. »

Il y a là évidemment une idée féconde dont la réalisation peut être le salut de notre grand port.

Mais ce sont les gréviculteurs qui ne vont pas être contents.

En attendant la réalisation de ce projet, les quais de Marseille continuent à garder un air désertique navrant. Il n'y manque pas même les tourbillons de poussière qu'y soulève le *simoun*, nous voulons dire le mistral !

T.

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active. — Nominations et Mutations

INFANTERIE

MM. Poret de Civille, chef de bat. au 67e rég. d'inf., passe au 29e rég. de même arme, maint. en congé en attendant la liquidation de sa retraite; Barbade, chef de bat. brev. au 3e zouaves, att. à la résid. de France à Tunis, passe au 67e rég. d'inf.; Farret, chef de bat au 1er étranger, passe au 24e rég. d'inf.; Traversier, cap. au 26e rég. d'inf., passe au 20e de même arme; Faivre, cap. au 43e rég. d'inf., passe au 28e de même arme; Jeantin, cap au 22e rég. d'inf., passe au 3e rég. de tir. alg.; Roussarie, cap. au 138e rég. d'inf., passe au 109e de même arme; Mennétrier, lieut. au 4e rég. de zouaves, passe au 117e d'inf

ARTILLERIE

Les colonels: Mertian, comm. le 7e rég., est aff. pour ordre à l'at. de constr. de Rennes; Leblond, brev. prof. à l'Ecole de guerre, est nommé au comm. du 3e rég.

Sont affectés aux serv. et établ. ci-après. — Les capitaines: de Gigord, du 9e rég., à la dir. de Lille; Noël, du 6e bat., à la dir. de Toulon; Gravet, du 20e rég., à l'école d'art. du 9e corps; Bezombes, de l'Ecole d'art du 4e corps, à l'arr. de Marseille; Emery, du 28e rég., à la comm. d'exp. de Bourges; Rémond, des forges du Centre, à la fonderie de Bourges; Teulière, des forges du Midi, au dépôt de matériel de Bourges; Coutelet, des forges du Nord, au dép. de mat. de Bourges; Andrieu, des forges de l'Ouest, au dép. de mat. de Bourges; Bouilhac. des forges de l'Ouest, aux forges du Midi.

Sont désignés pour commander une batterie. — MM. Hersant, de la dir. d'Alger, au 39e rég.; Crébassol, de l'arr. de Marseille, au 20e rég.; du Cos de la Hitte, du 39e rég., au 28e rég.; Kintzel, de la dir. de Toul, au 39e rég.; Gaudot, de la dir. de Lyon, au 6e bataillon,

Le lieut le Jumeau de Kergaradec, du 18e bat., est classé au 21e rég.; le lieut. Raphanel, du 1er rég., est classé au 18e bat. à Belle-Ile.

Les officiers qui ont suivi, en 1903-1904, les cours de l'Ecole d'application (division technique) sont affectés aux services et établissements ci-après. — Les capitaines: Aubergé, à l'at. de constr. de Douai; Goujon, à l'at. de constr. de Lyon; Ballut, à l'at. de constr. de Puteaux; Baumann, à l'at. de constr. de Puteaux; Frilley, à l'at. de constr. de Tarbes; Weil, à la fonderie de Bourges; Polti, à la manuf. d'armes de Châtellerault; Duperron, à la manuf. d'armes de Saint-Etienne; Condamin, à la manuf d'armes de St-Etienne; Viard, à la man. d'armes de Tulle;

Terrier, aux forges du Centre; Schaller, aux forges du Centre; Barbier, aux forges de l'Est; Thevenod, aux forges de l'Est; Dreyfus, aux forges de l'Est; Velten, aux forges du Nord; Blanck, aux forges de l'Ouest; Seguin, à l'Ecole de pyrot. mil.; Roussin, à l'Ecole de pyrot. mil.; Catherine dit Lefèvre, à la poudr. mil. du Bouchet; Maillot, à la poudr. mil. du Bouchet; Küss, à la cart de Valence; Mercadier, au dépôt de mat. de Toulouse; Ulmer, à la dir. de Vincennes; Devin, à la dir. d'Alger; Gauthey, à la dir. de Lyon; Rollat, à la dir. de Toul.

Les lieutenants: Nollet, à l'Ecole d'art du 4e corps; Madeline, à l'at. de constr de Rennes.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES

Sont promus vétérinaires en second, à la date du 1er Septembre. — MM. Tridon, du 5e rég. de huss.; Laurent, de l'Ecole mil. d'inf.; Nicolas, du 6e rég. d'art.; Fauchon, du 11e rég. de drag.; Durroux, du 10e rég. huss.; Fontaine, du 3e rég. huss.; Forgeot, du 12e rég. de drag.; Zaeppfel, du 3e rég. de spahis; de Croisant, du 9e rég. de cuir.; Dufner, du 2e rég. de spahis; Dupré, du 2e rég. d'art. col.; Mamet, du 19e rég. d'art.; Vanney, du 6e rég. de chass. d'Afr.; Clément, du 8e rég. de huss.; Bruillon, du 39e rég. d'art.; Teppaz, du 19e rég. de chass.; Davidson, du 31e rég. d'art; Fort, du 17e rég. de chass.

SERVICE DU RECRUTEMENT

M Cazin, chef de bat d'inf. en retraite, comm. le bureau de recrut. de Coulommiers, est nommé au comm. du bureau de Toul, en rempl. de M. Raine, passé au 6e bur. de recr. de la Seine; M. Giraud, capitaine d'inf. h. c., employé au bureau de Gap, est nommé au comm. provisoire du bureau de Coulommiers, en rempl. de M. Cazin, passé à Toul; M. Fournier, chef de bat. d'inf. en retraite, comm. le bureau d'Auxerre, est nommé au comm. du bureau de Saint-Malo, en rempl. de M. Goujon, désigné pour Nantes; M. Joly, chef de bat. d'inf. en retr., comm. le bureau de Péronne, est nommé au comm. du bureau d'Auxerre, en rempl. de M. Fournier, passé à Saint-Malo; M. Lapeyre, major du 1er rég. d'inf., est mis hors cadres et nommé au comm. du bureau de Péronne, en rempl. de M. Joly, passé à Auxerre; M. Jundt, chef de bat. en retr., comm. le bureau de Belfort, est nommé au comm. du bureau de Tulle, en rempl. de M. Ravaut, rendu à la vie civile; M. Faraud, chef de bat. du génie, est mis hors cadres et nommé au comm. du bureau de Belfort, en rempl. de M. Jundt, passé à Tulle; M. Chabet, cap au 112e rég. d'inf., est mis hors cadres et nommé au bureau de Digne, en rempl. de M. Paoletti, rendu à la vie civile; M. Bonamour du Tartre, cap. d'inf. h. c., du bureau de Verdun, est nommé au bureau de Reims, en rempl. de M. Vallier, rendu à la vie civile; M. Donot, cap. d'inf. h. c., du bureau de Coulommiers, est nommé au bureau de Verdun, en rempl. de M. Bonamour du Tartre, passé à Reims; M. Claude, capit. au 133e rég. d'inf., est mis hors cadres et nommé au bureau de Coulommiers, en rempl de M. Donot, passé à Verdun; M. Guéricy, capit. d'inf. h. c., du bureau de Lorient, est nommé au bureau d'Arras, en rempl. de M. Bourlet, rendu à la vie civile; M. Jouin, cap. au 135e rég. d'inf., est mis hors cadres et nommé au bureau de Lorient, en rempl. de M. Guéricy, passé à Arras.



Le général de division HARDY de PÉRINI, Commandant le 4e corps d'armée
pendant la première période des manœuvres d'armées

SERVICE DES POUDRES ET SALPÊTRES

M. Rausch, élève sortant de l'Ecole polyt., est nommé élève ing. des poudres et salpêtres, pour prendre rang du 1er Octobre 1905.

Réserve

INFANTERIE

Ont reçu les affectations suivantes. — Rég. d'inf. de Soissons, M. Baudry, s.-lieut de rés. au rég. de Besançon; rég. de Falaise, M. Aubert, cap. de rés. au rég. de Saint-Etienne; rég. de Rouen-Nord, M. Leblond, lieut. de rés. au rég. de Brest; rég. de Mayenne, M. Vincentelli, lieut de rés. des tr. col.; rég. d'Alençon, M. Niewenglowski, s.-lieut. de rés. des tr. col.; rég. de Coulommiers, M. Gelin, lieut. de rés. au rég. de Béziers; rég. de Montargis, M. Cubain, s.-lieut. de rés. au rég. d'Auxerre; rég. de Bar-le-Duc, M. Lallemand, s.-lieut. de rés. au rég. de Fontenay-le-Comte;

Rég. de Nancy, M. Sire, s.-lieut. de rés. des tr. col.; rég. de Besançon, M. Grosperrin, s.-lieut. de rés. au rég. de Belfort; rég. d'Autun, M. Richard, s.-lieut. de rés. au rég. de Vesoul; rég. de Cholet, M. Batilliat, s.-lieut. de rés. au rég. d'Evreux; rég. de Brest, M. Barbet, s.-lieut. de rés. au 1er zouaves; rég. de Limoges, M. Mouty, s.-lieut. de rés. au rég. d'Aurillac; rég. d'Angoulême, M. Agniel, s.-lieut. de rés. au rég. de Quimper; rég. de Pont-St-Esprit, M. Fize, cap. de rés. au rég. de Nîmes; rég. de Marseille, M. Aliotti, s.-lieut. de rés. au 4e zouaves; rég. d'Albi, M. Franguelin, cap. de rés. au rég. de Montauban;

Rég. de Foix, M. Caussou, s.-lieut. de rés. au rég. d'Autun; rég. de Bordeaux, les s.-lieut. de rés. Dauris, du rég. de Pau, et Mericq, du rég. de Bayonne; 151e rég. d'inf., M. Jourdan, s.-lieut. de rés. au 109e d'inf.; 1er zouaves, MM. Fèvre, lieut. de rés. des tr. col.; Lespinato Robert Trézel, lieut. de rés. au 2e zouaves; Erlanger-Letaille, lieut. de rés., et Clémenceau, s.-lieut. de rés. au 3e rég. de même arme; 2e zouaves, MM. Givaudon et Santini, lieut. de rés. au 1er rég. de même arme; Quaranta, Estrayer, Verrine, Ségond, lieut. de rés.; Versini, Léonard, Marc, s. lieut. de rés. au 4e rég. de même arme.

A la disp. du gén. comm. le 49e corps, MM. Souillard, cap. de rés. au rég. de Carcassonne; Rome, lieut. de rés. au rég. de Grenoble; les s.-lieut. de rés. Gravier, du rég. d'Albi; Broussiac, du rég. de Toulouse; Fauché, du rég. de Marmande; Lecaisne, du rég. du Havre.

Rég. d'inf. d'Epinal, M. Petit, garde gén. des eaux et forêts, lieut. de rés. au 158e d'inf.

Territoriale

INFANTERIE

Ont reçu les affectations suivantes. — 3e terr. d'inf., M. Deransart, lieut. au 4e de même arme; 8e terr., M. Torris, lieut. au 7e de même arme; 11e terr., M. Voirin, lieut. au 14e de même arme; 13e terr., M. Bergé, lieut. au 74e de même arme; 14e terr., M. Protin, s.-lieut. terr. des tr. col.; 15e terr., M. Chassinat, lieut. au 32e; 38e terr., les lieut. Wittmann, du 76e; Grossian, du 87e, et de Montholon, du 89e de même arme; 46e terr., les lieut. Leduc, du 48e, et Jamin, du 15e de même arme; 47e terr., M. Aubry, lieut. de rés. au rég. d'inf. d'Argentan; 55e terr., M. Marjollet, lieut. au 59e de même arme; 66e terr., M. Gateau, lieut. au 42e de même arme;

88e terr., M. Poupat, lieut. au 75e de même arme; 93e terr., M. Nicolle, capit. au 94e de même arme; 95e terr., M. Colin, lieut. au 80e; 99e terr., les lieut. Giroud, du 63e, et Besson, du 92e de même arme; 106e terr., M. Charlin, lieut. au 112e de même arme; 127e terr., M. Boussaguet, lieut. de rés. du serv. d'ét.-maj.; 128e terr., M. Palayret, cap. au 126e de même arme; 132e terr., M. Laroche, lieut. au 100e de même arme; 141e terr., M. Maisonnave, s.-lieut. d'inf. h. c.

A la dispos. du gén. comm. le 19e corps, MM. Zigliara, chef de bat. des serv. spéc. du 15e corps; Houssin de Saint-Laurent, lieut. au 83e terr.

A la dispos. du gén. comm. la div. d'occup de Tunisie, M. Nicolas, cap. au 113e d'inf.

Sont affectés. — Au 4e rég. d'inf., M. Thomas, chef d'escadr. de cavalerie territ.; 58e rég. territ., M. Fribourg, lieut. au 57e rég. de même arme; 116e rég. territ., M. Cima, capit. de réserve au rég. de la Corse; services spéciaux de la 10e région, M. Jarnouen de Villartay, cap. au 76e rég. territ.

Services spéciaux du territoire: du gouvernement de Paris, M. Belloir, lieut. d'inf. territ.; de la 2e région, M. Boinet, major de réserve au rég. d'inf. de Valenciennes; de la 3e région, M. Lacollonge, lieut.-col. au 19e territ. d'inf.; de la 5e région, M. Sanderet de Valonne, capit. au 38e rég. territ. d'inf.; de la 8e région, MM. Godofe et Soulié, chefs de bat. au 64e territ. d'inf.; de la 12e région, MM. Prévaud, cap. de réserve au rég. d'inf. d'Angoulême, et Merlaud, lieut.-col. au 128e rég. d'inf.; de la 14e région, M. Barthélemy, lieut.-col. d'inf. h. c.; de la 16e région, M. Guiu, chef de bat. au 126e territ. d'inf.; de la 20e région, M. Rigollot, lieut.-col. d'inf. territ.; M. Faivret, major de réserve au rég. de Brest; M. Legrand, chef de bat. d'inf. territ

Tableau d'avancement

Est inscrit d'office au tableau d'avancement, pour lieutenant-colonel: M. Leclerc, chef de bat. d'infanterie en retraite.

Légion d'honneur

Est promu officier de la Légion d'honneur: le colonel de cavalerie breveté Dubois, command. l'Ecole d'application de cavalerie.

Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur: MM. de la Ruelle, chef d'escadr., et Bordas-Larribe, cap. au 29e rég. de dragons; de Calouin de Tréville, cap. commandant au 5e rég. de chass.; de la Porte, cap.; Blondel, cap. command., et de Lacger-Camplong, cap. command. au 17e rég. de chass.

Médaille militaire

Ont reçu la Médaille militaire: 9e rég. de dragons, Gobert, adjud.; 29e rég. de dragons, Cauvez, adjud.; 40e rég. d'artillerie, Chevalier, adjud.

GENDARMERIE

A reçu la Médaille militaire: le maréchal des logis Troussier, de la 8e compagnie de remontes.

AFFAIRES INDIGÈNES

Le cavalier du Maghzen Hamza ben Abderrhaman de Colomb (Sud oranais) est inscrit au tableau de concours pour la Médaille militaire au titre indigène. (Brillante conduite au combat de Ouglat Berdat, où il a été grièvement blessé).

Troupes coloniales

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

M. le médec. aide-maj. de 1re classe Sorel, au corps des disciplinaires, à Oléron, a été placé en act. h. c., pour servir à la côte française des Somalis.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

Section des bureaux. — Sont désignés pour servir, savoir: 1° *En Afrique occid. franç.*, l'off. d'adm. princ. Dreyfuss, à Marseille; 2° *en Indo-Chine*, l'off. d'adm. de 3e cl. Ragueneau, à Toulon; 3° *au service colonial à Marseille*, l'off. d'adm. de 3e cl., Cérix, précéd. aff. à Cherbourg (n'a pas rejoint).

Décorations coloniales

ORDRE DE L'ÉTOILE D'ANJOUAN

Au grade d'officier. — MM. Corre, cap. adj.-maj., 3e sénég.; Farail, cap. bat. étr. de Diégo-Suarez; Ghis, off.

d'adm. de 1re cl. à l'ét.-maj. du corps d'occ.; Gil, cap. maj. au 1er malg.; Le Bris, cap. adj.-maj. au 1er malg.; Metz, chef de bat. au 3e séneg.; Marchaisse, cap. au 3e sénég.; Machetel, off. d'adm. de 2e cl. d'art. col.; Parfait, off. d'adm. de 2e cl. du génie; Rey, vét. en 1er; Sabatier, cap. à l'ét.-maj. part. du génie; Saumon, comm. de 1re cl. des troupes col. à Diégo-Suarez.

Au grade de chevalier. — MM. Arqué, cap. bat. étr. de Madagascar; Albert, lieut. au bat. étr. de Diégo-Suarez; Antomori, capor. infirm. des troupes col.; Arnaud, sold. de 2e cl., secrét. d'ét.-maj.; Aufranc, serg., secrét. d'ét.-maj.; Aquadro, serg. d'inf. col.; Bardy, serg. au 2e malg.; Brun, lieut. au 3e sénég.; Bloin, lieut. au 3e sénég.; Boly-Boira, tir. 1re cl., 3e sénég.; Braud, lieut., 2e malg.; Bessonneau, serg. fourr. au 2e malg.; Caruso, serg., secr. état-maj. des tr. col.; Castex, adj. au 1er malg.; Cautellier, lieut. au 2e malg.;

Castel, lieut. au 3e sénég.; Cuquemelle, artif. à Diégo-Suarez; Colbrant, serg. au bat. étr. de Diégo-Suarez; Cavalli, serg. du génie; Clément, adj. du génie; Garrie, infirmier auxil.; Chaze, méd. aide-maj. de 1re cl. à Tananarive; Doumerc, capor. au 13e col.; Diétrich, capor.-sap. au 15e col.; Dacheux, serg. au 1er malg.; Delamare, lieut. au 3e sénég.; Delouette, serg.-maj. à la 2e sect. disc. col.; Filippini, serg. au 13e col.; Fritsch, off. d'adm. de 3e cl. d'art. col. à Diégo-Suarez; Ganil, sold. de 1re cl. au 13e col.; Guillot, lieut. au 15e col.; Gigot, sold. 1re cl. au 15e col.; Goudin, serg.-maj. au 15e col.;

Gradassi, serg.-maj. au 1er malg.; Guihard, adj. d'adm.; Gouesbault, adj. à la 15e sect. de commis et ouvr.; Galy, serg.-maj. à Fort-Dauphin; Guillaumin, gend. au pénit. d'Andjanamasima; Hubatsch, sold. au 13e col.; Halley, adj. au 2e malg.; Hayert, serg. au 3e sénég.; d'Herbez de la Tour, cap. d'art. col.; Hardy, sold. au bat. étr.; Hoffmann, sold. au bat étr. de Diégo-Suarez; Jodry, serg. au bat. étr. de Madagascar; Jourdain, serg. au 13e col.; Kiéselé, capit. au 15e col.; Knettinger, sold. au bat. étr. de Madagascar; Laubus, chef de fanf. au 13e col.; Lefèvre, serg.-maj. au 1er malg.;

Lenhardt, lieut. au 3e sénég.; Le Saux, 1er canonn. cond. à l'art. col.; Lafaye de Michaux, méd.-maj. de 2e cl. des troupes col. à Diégo-Suarez; Le Hénaff, gend. à Madagascar; Lieury, sold. au bat étr. de Madagascar; Lygrisse, serg.-maj. au bat. étr. de Madagascar; Lang, sold. au bat. étr. de Diégo-Suarez; Labourère, off. d'adm. de 3e cl. du génie; Laurent, lieut. au 3e sénég.; Lacombe, serg. à Ananalava; Lozivit, lieut. à Maintirano; Lachèze, lieut. à Farafangana; Lynier, serg. à Farafangana;

Molinari, sold. au 13e col.; Mauston, serg. au 1er malg.; Murot, serg. au 2e malg.; Monbeig, lieut. au 3e sénég.; Mamadou-Kassé, serg. au 3e tir. sénég.; Moussa-Benkoura; serg. au 3e sénég.; Mvoulana-Soulohou, serg. au 1er tir. malg.; Meyzonade, lieut. au 2e malg.; Muscatelli, garde rég. de 3e cl. à Analalava; Modat, lieut. à l'ét.-maj. part.; Niortin, lieut. au 3e sénég.; Pouxvieil, serg.-maj. au 3e sénég.; Pinturier, serg. 3e sénég.; Poisot, mar. des logis d'art. col.; Pothier, adj. d'art. col.; Perrin, serg. au 3e malg.; Piazza d'Olmo, serg. au 2e malg.; Riguet, capor. au 15e col.;

Retrouvé, capit. au 1er malg.; Raoux, serg. au 1er malg.; Ronanet, lieut. d'art. col.; Richard, serg. du génie; Ratheaux, serg. au 3e sénég.; Spann, serg. secr. d'ét.-major; Siman, capor. au 13e col.; Sancéry, cap. au 15e col.; Saludo, lieut. au bat. sénég. de Diégo-Suarez; Siffray, cap. du génie; Senez, serg. à Antsirabé; Traverso, serg. fourr. au 2e malg.; Tomatis, serg. vaguem. au bat. étr. de Madagascar; Toumane-Sangare, tir. au 3e sénég.; Thiroux, méd.-maj. de 2e cl. à Tananarive; Taton, capit. d'art. col. à Mavetanana; Unvois, lieut. au 1er malg.; de Witt, sold. au 13e col.; Verdun, sold. de 1re cl. au bat. étr. de Diégo-Suarez.

Médailles d'honneur

Il a été décerné des médailles d'honneur et des mentions honorables aux militaires ci-après désignés, qui se sont signalés par des actes de courage et de dévouement :

Gouvernement militaire de Paris. — Lettres de félicitations : M. Gélas, sapeur au 5e rég. du génie : a maîtrisé un cheval emporté attelé à une voit. sans conduct.; M. Lanté, mar. des logis au 5e rég. du génie, a aidé un conduct. à maîtriser ses chevaux qui allaient s'emporter.

1er corps d'armée. — Lettres de félicitations : M. Vasseur, serg. au 84e rég. d'inf.: a maîtrisé un cheval emporté attelé à une voiture sans cond.; M. Pelat, sold. au 110e d'inf., à Dunkerque : s'est signalé à différentes reprises, notamment en portant secours à une petite fille qui allait être écrasée par les roues d'un camion; M. Begin, sold. à la 1re sect. de commis et ouvr. d'adm. à Lille: a été contusionné en tentant de maîtriser des chevaux emportés.

2e corps d'armée. — M. Dufossé, adj. à la 2e lég. de gend.: a été blessé en portant secours à deux personnes dont la vie était en danger.

5e corps d'armée. — Lettres de félicitations : M. Marin, sold. au 79e rég. d'inf.: a maîtrisé un cheval emporté, attelé à une voiture sans cond.; M. Théron, mar. des logis au 7e rég. de drag.: a été renversé en maîtrisant deux chevaux emportés attelés à un fourgon sans conducteur.

6e corps d'armée. — M. Diou, sold. au 91e rég. d'inf.: a coopéré au sauvetage de quatre personnes en train de se noyer dans la Meuse.

7e corps d'armée. — Mention honorable : M. Bonnefoy, serg. au 133e rég. d'inf.: a fait preuve, à différentes reprises, de courageux dévouement, notamment en s'efforçant de sauver un homme qui s'était jeté dans le Rhône; — Lettre de félicitations : M. Cizey, soldat à la 7e sect. de commis et ouvr.: a sauvé un enfant sur le point de se noyer.

8e corps d'armée. — Médaille de bronze : M. Blanchet, soldat de 1re cl. au 134e rég. d'inf.: a été blessé en tentant d'arrêter un cheval emporté attelé à une voiture.

9e corps d'armée. — Lettre de félicitations : M. Jannin, serg. au 26e bataillon de chasseurs à pied : a maîtrisé un cheval emporté attelé à une voiture.

10e corps d'armée. — Lettres de félicitations : M. Berzaic, serg. à la 10e sect. d'infirm. mil.: a maîtrisé un cheval emporté; M. Carpentier, brig. au 33e rég. d'artill.: a arrêté, de concert avec un autre mil., un chev. emporté.

11e corps d'armée. — MM. Le Gallois, cap., et Chavet, adj. au 19e rég. d'inf.: se sont exposés en combattant un incendie.

13e corps d'armée. — Mention honorable : M. Larrecq, gend. à la 13e lég.: a désarmé et arrêté un dangereux malfaiteur qui menaçait de faire usage de ses armes; — lettre de félicitations : M. Papon, gend. à la 13e lég.: a coopéré à l'arrestation d'un malfaiteur dangereux.

Ecoles militaires

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Liste de classement par ordre de mérite des candidats admis à l'Ecole polytechnique, à la suite du concours de 1904. — 1 Chabal, 2 Lévy, 3 Lane, 4 Bufquin, 5 Masson, 6 Fabre, 7 Baize, 8 Sandré, 9 Dumanois, 10 Genissieu, 11 Jacquot, 12 Lancrenon, 13 Petit, 14 Fabert, 15 Viel, 16 Mouflaud, 17 Permann, 18 Grandrémy, 19 Corpet, 20 Gau, 21 de Liencourt, 22 Roy, 23 Dutaret, 24 Jocard, 25 Moreau, 26 Picot, 27 Magné, 28 Simon, 29 Lauret, 30 Batier, 31 Marty, 32 Poupet, 33 Vente, 34 Mengin-Lecreux, 35 Hogard, 36 Gignoux, 37 Thiéry, 38 Da, 39 Le Cadre, 40 Borrel,

41 Miniscloux, 42 Denis, 43 Schaeffer, 44 Poisson, 45 Pierron, 46 Limasset, 47 Maurer, 48 Larrieu, 49 Etcheberrigaray, 50 Buisson, 51 Fricourt, 52 Renaud, 53 Lehmann, 54 Belugou, 55 Ballif, 56 Durand, 57 Daine, 58 Karcher, 59 Bertin-Bossu, 60 Boizel, 61 Derode, 62 Genest, 63 Le Bigot, 64 Jugnet, 65 Lombart, 66 Vallée, 67 Duchemin, 68 Bonneau, 69 Blum, 70 Alexis, 71 Bournisien, 72 Maze, 73 Tournoux, 74 Poulteau, 75 Bellecourt, 76 Duclos, 77 Beque, 78 Ledoigt, 79 Amblard-Larolphie, 80 Govin, 81 Deguise, 82 Le Normand, 83 Motet, 84 Dutilh, 85 Mathieu de Vienne, 86 Fèvre,

87 Pierret, 88 Cottin, 89 Dupont, 90 Dagorn, 91 Touzet, 92 Sade, 93 Joubert, 94 Cambon, 95 Bouvaist, 96 Doranjou, 97 Petit, 98 Rouger, 99 Le Poittevin, 100 Gevrey, 101 Mangard, 102 Hardiviller, 103 Nougaro, 104 Camerman, 105 Biergé, 106 Feulpin, 107 Arbelot, 108 Marchal, 109 Faucillon, 110 Dreux, 111 Colomb, 112 Métrot, 113 Rabu, 114 Le Hénaff, 115 Sommer, 116 Roux, 117 Verzieux, 118 Bocquet, 119 Theumann, 120 Clot, 121 Baudot, 122 Pezeu, 123 Taillebert, 124 Aubé, 125 Vavon, 126 Chanoine, 127 François, 128 Viala, 129 Commandeur, 130 Maury, 131 Desportes,

132 Emmanuel, 133 Ferré, 134 Acqua-Viva, 135 Chambon, 136 Vincent, 137 Sentenac, 138 Nicaud, 139 Housseau, 140 Fould, 141 Vieillard, 142 Julien, 143 Lemaire, 144 Goffin, 145 Girvés, 146 Colcombet, 147 Simon, 148 Dupont, 149 Boutiron, 150 Masse, 151 Langrogne, 152 Villaine dit Valencienne, 153 Balourdet, 154 Billet, 155 Codine, 156 Wisdorff, 157 Vanuxem, 158 Maillard, 159 Jarry, 160 Bérard.

Les élèves démissionnaires seront remplacés de manière à compléter l'effectif présent à 160 élèves au moment de l'ouverture des cours.

L'entrée définitive des élèves nouvellement admis est fixée au lundi 3 octobre, à 4 h. 30 du soir.

La rentrée des élèves de la 1re division aura lieu le mercredi suivant à minuit 45 minutes.

Afin de permettre aux nouveaux élèves de remplir les formalités préalables à leur entrée, ils auront à se présenter à l'École aux dates et dans l'ordre ci-après :

Le samedi 1er Octobre, les nos 1 à 72; le dimanche 2 Octobre, les nos 74 à 114; le lundi 3 Octobre, les nos 115 à 160, 161 et suivants s'il y a lieu.

ÉCOLE DU SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE

Liste, par ordre de mérite, des candidats admis comme élèves à l'Ecole du service de santé militaire en 1904. — 1 Scherrer, 2 Trabaud, 3 Guerrier, 4 Louis, 5 de Vezeaux de Lavergne, 6 Monloup, 7 Delacroix, 8 Gillain, 9 Heymann, 10 Rivay, 11 Barrier, 12 Debombourg, 13 Pierron, 14 Riss, 15 Bénazet, 16 Garnier, 17 Labastie, 18 Villemin, 19 Moner, 20 Bergeret, 21 Izard, 22 Laurens, 23 Momy, 24 Lubet, 25 Bourguignon, 26 Chatignières, 27 Rigaux, 28 Biau, 29 Audet, 30 Plasson, 31 Mallet, 32 Sarda, 33 Buffe, 34 Gaud, 35 Lheureux, 36 Basque, 37 Maupin, 38 Potier, 39 Blanc, 40 Curet, 41 Morel, 42 Thurel, 43 Colleye, 44 Meslin, 45 Combe, 46 Sorlat, 47 Nexon, 48 Druard, 49 Badie, 50 Bouchet, 51 Claret, 52 Raisin, 53 Lambert des Cilleuls, 54 Fouques, 55 Baverey, 56 Graindorge, 57 Junquet, 58 Servent, 59 Rault, 60 Cristol.

Les 30 premiers élèves ci-dessus dénommés devront se présenter à l'école, à Lyon, le jeudi 20 Octobre, à huit heures du matin, et les autres, le même jour à deux heures de l'après-midi.

Emplois civils

Ont été nommés :

MM. Berton, adjud. au 138e rég. d'inf., à la perc. de Gaël (Ille-et-Vil.), 4e cl.; Chassaigne, adjud. au 19e rég. de drag., à la perc. de Lus-la-Croix-Haute (Drôme), 4e cl.; Dazord, anc. s.-off. retr., à la perc. de Montceau (Côte-d'Or), 4e cl.; Vittet, adjud. au 2e rég. du génie, à la perc. de Gréalou (Lot), 4e cl.; Nicolas, adjud. au 147e rég. d'inf., à la perc. de Villaines-en-Dusmois (Côte-d'Or), 4e cl.; Antonini, adjud. au 126e rég. d'inf., à la perc. de Mesvres (S.-et-Loire), 4e cl.; Blancquart, adjud. au 8e rég. d'inf., à la perc. de Péault (Vendée), 4e cl.; Randon, anc. adjud. au 4e rég. du génie, à la perc. de Peillac (Morb.), 4e cl.; Chartas, anc. adjud. au 17e rég. de chass., à la perc. de Masserei (Corrèze), 4e cl.;

Pyckaërt, mar. des log. chef du 15e escad. du train des équip., à la perc. de Cintrey (H.-Saône), 4e cl.; Elleaume, adjud. au 11e rég. d'art., à la perc. de Barquet (Eure), 4e cl.; Teillier, brig. à la 19e lég. de gend., à la perc. de Turriers (B.-Alpes), 4e cl.; Barrau, adjud. au 21e rég. d'art., à la perc. de Buais (Manche), 4e cl.; Pion, anc. adjud. au 37e rég. d'art., à la perc. de Bourneville (Eure), 4e cl.; Ranc, adjud. au 15e chass., à la perc. de la Javie (B.-Alpes), 4e cl.; Brut, adjud. au 7e rég. du génie, à la perc. d'Herment (P.-de-D.), 4e cl.

Bouix, serg. à la 11e sect. de secr. d'ét.-maj., à la perc. de Plumele (Morb.), 4e cl.; Saulnier, mar. des logis de gend. à la comp. de la Seine, à la perc. de Bellencombre (Seine-Inf.), 4e cl.; Péria, anc. adjud. au 60e rég. d'inf., à la perc. d'Ovillers-la-Boisselle (Somme), 4e cl.; Sermesse, ouvr. d'état au labor. centr. de la Marine et insp. des fabric., à la perc. de Mont-sous-Vaudrey (réorg.) (Jura), 4e cl.; Lanteline, adjud. au 36e rég. d'art., à la perc. du Faou (Finist.), 4e cl.; Moulay, mar. des logis au 11e rég. de huss., à la perc. de Boissey-le-Châtel (Eure), 4e cl.; Lion, adjud. au 8e bat. d'art. à pied, à la perc. de Fauguerolles (Lot-et-Gar.), 4e cl.; Cadoré, mar. des logis au 7e rég. d'art., à la perc. de Mur (C.-du-N.), 4e cl.; Serven, adjud. au 86e rég. d'inf., à la perc. de Saffres (C.-d'Or), 4e cl.; Mary, adjud. au 146e rég. d'inf., à la perc. de Brasparts (Finistère), 4e cl.

M. Santini, anc. s.-off., a été nommé gardien commis greffier à la prison de Lille.

M. Mailo, adjud. au 110e rég. d'inf., a été nommé commis ambulant de 3e cl. dans le serv. actif de l'octroi.

M. Ruez, adjud. au 119e rég. d'inf., a été nommé exp. de 7e cl. à la caisse municipale.

Ont été nommés expédit. de 7e cl. à l'adm. centr. des finances : MM. Genin, adjud. au 37e rég. d'art.; Eyraud, adjud. au 22e rég. d'art.

M. Sarda, adjud. à la 20e sect. d'infirm. mil., a été mis à la disp. du gouv. des îles St-Pierre et Miquelon, en qualité de commis de 2e cl. des secr. gén. des colonies.

M. Legraz, ancien sous-officier, a été nommé facteur enregistrant aux chemins de fer de l'Etat.

L'adjudant Fillion, du 148e rég. d'inf., est nommé casernier de 2e cl. à Saint-Mihiel.

Marine

Promotions

NOMINATIONS. — Sont nommés : *directeur de l'établiss. des pupilles*, à Brest, le cap. de frég. Baudrillart; — *ingénieur hydrogr. 2e cl.*, l'ing. 3e cl. Ridard et M. Volmat, élève sort. de l'Ecole pol.; — *ingénieurs hydrogr. 3e cl.*, MM. Poincet, Lorain, Sery, Corpet, Miguet et Nion, élèves sortant de l'Ecole pol.; — *juge au 1er trib. marit.*, l'ingén. 1re cl. Fortant; — *aspirant de 1re cl.*, M. Fournié, sortant de l'Ec. pol.

Sont nommés dans les pilotes de la flotte : *pilotes 3e cl.*, les élèves pilotes 1re cl. L'Hotellier, Autret, Lanilis, Baudet; — *élèves pilotes 1re cl.*, MM. Mangin, Lego, Le Moign, Le Boulanger, Bellec, Roudot; — *quartiers-maîtres patrons pilotes 1re cl.*, MM. Abée, Bastard, Lemonnier, Appéré, Baylet, Salaün, Briand, Runavot, Perfrat, Pennec, Souffez, Quillevic, Collin; — *q.-m. patrons pilotes 2e cl.*, MM. Delanoë, Le Gonnidec, Riou, Masson, Gourvès, Le Page, Petton, Joubo, Stéphan, Le Bris, Bersihaud, Le Cun; — *appr.-patr. pilotes de torp.: 1er arrondiss.*: MM. Foucher, Durand, Hervé, Corbel, Coquin, Haré, Claquin, Richard, Le Galès, Ruellan, Gicquel, Cadiou, Coden; *2e arrondiss.*: MM. Grumellon, Cloatre, Morvan, Malet, Graveran, Kernéis, Gégaden, Jacq, Guégo, Cozic, Autret, Ely, Nicolas, Madec; *3e arrondiss.*: MM. Le Faye, Corvoisier, Le Goff, Le Voisin, Le Dréan, Sancio, Chevalier; *4e arrondiss.*: MM. Gaborit, Poirier, Thibaud, Berfond, Renaud, Moreau, Labrosse.

COMMANDEMENTS. — Sont nommés aux command.: de la *Gloire*, le cap. de vaiss. Pivet; — du *Styx*, le cap. de frég. Dupriez; — de la *Fusée*, le lieut. de v. Demoulin; — de la *Mitraille*, le lieut. de v. Robert; — du *Faune*, le 1er m. torp. Fondaumier.

Légion d'honneur

Liste des officiers mariniers proposés pour la Légion d'honneur :

ESCADRE DU NORD. — MM. Baudet, 1er m. torp. *Amiral-Aube*; Chayer, 1er m. canonn., *Henri-IV*; Conort, 1er m. man., *Jauréguiberry*; Courant, 1er m. mousq., *Gloire*; Creff, 1er m. charp., *Amiral-Aube*; d'Hiribarren, 1er m. charp., *Carnot*; Diruy, m. mécan., *Henri-IV*; Godard, 1er m. charp., et Guillard, 1er m. timon., *Jeanne-d'Arc*; Hédant, 1er m. man., *Henri-IV*; Label, m. mécan., *Gloire*; Lapierre, 1er m. man., *Amiral-Tréhouart*; Le Bayon, pilote 1re cl., état-maj. gén., 2e div.; Le Bouter, 1er m. torp. *Gloire*; Lelièvre, 1er m. infirmier, et Le Stum, 1er m. torp., *Masséna*; Le Vécher, 1er m. canonn., *Bouvines*; Martin, 1er m. canonn., *Jauréguiberry*; Martiny, m. armurier, *Masséna*; Milin, 1er m. infirm., *Jeanne-d'Arc*; Nicolas, m. mécan., *Amiral-Aube*; Ollivier, 1er m. fourr., *Gloire*; Pourdieu, 1er m. fourr.; ét.-maj. gén., div. croiseurs; Prisac, 1er m. charp., *Gloire*; Loyer, pilote 1re cl., *Amiral-Tréhouart*; Le Bourhis, 1er m. mousq., *Jauréguiberry*.

ESCADRE DE LA MÉDITERRANÉE. — MM. Astrié, m. méc., *Suffren*; Bergier, 1er m. mousq., *Marseillaise*; Bruel, 1er m. timon., *Gaulois*; Burlot, m. mécan., *Suffren*; Bernard, 1er m. timon., *Iéna*; Cormier, 1er m. méc., *Latouche-Tréville*; Corlouer, 1er m. timon., *Suffren*; Colléou, 1er m. fourr., *Kléber*; Clatin, 1er m. torp., *Bouvet*; Dagorn, 1er m. torp., *Desaix*; Eliès, 1er m. commis, *Desaix*; Faveau, 1er m. timon., *Du-Chayla*; Guillain, 1er m. timon., *Desaix*; Gléyo, 1er m. canonn., *Pothuau*; Guérin, 1er m. canonn., *Du-Chayla*; Gourvenec, 1er m. mousq., *Galilée*; Houard, 1er m. man., *Suffren*; Hidé, m. mécan. *Bouvet*; Hélary, 1er m. canonn., *Linois*; Imbert, m. méc. *Charlemagne*; Kéraudren, 1er m. mousq., *Kléber*; Le Cerf, 1er m. timon., *Linois*; Lucas, 1er m. charp., *Gaulois*; Langelier, m. mécan., *Marseillaise*; Le Gall, 2e m. canonn., *Desaix*; Lassus, m. mécan., *Bouvet*; Méheut, 1er m. torp., *Iéna*; Migault, m. mécan., *Charlemagne*; Minoux, 2e m. canonn., *Pothuau*; Molinié, 1er m. fourr., *Iéna*; Mimaret, m. méc., *Kléber*; Pellerin, 1er m. canonn.,

Kléber; Perron, 1er m. charp., *Pothuau*; Pontgérard, 2e m. mécan., *Bouvet*; Pennel, m. méc *Kléber*; Quinquis, 1er m. timon., *Bouvet*; Raybaud, 1er commis, *Brennus*; Rivoal, 1er m. fourr., *Suffren*; Renault, 2e m. timon., *Sabre*; Sévaeur, 1er m. charp., *Suffren*; Taupin, m. mécan., *Charlemagne*; Thos, 1er m. torp., *Marseillaise*; Vallette, 1er m. mécan., *Arc*

Mouvements du personnel

Officiers généraux. — MM. le contre-am. Ternet cesse ses fonct. de dir. déf. sous-mar., Rochefort; le contre-am. Bugard a arboré s. *Gloire* son pavillon de command. d'une div. esc. du Nord; le contre-am. Bellue a repris ses fonct. chef état-major 5e arr.

Cap. de vaiss. — MM. Duval et Winter, de Brest, rentrés congé; Guépratte, déb. *Foudre*, rallie Brest.

Cap. de frég. — Martin, de Toulon, prend rang s. liste emb.; Nicol, rentré congé, sert à Toulon; Viard, déb. *Bouvines*, rallie Cherbourg; Briard, rentré conval., résid. libre 2 m.; Fargues, entré hôp. Toulon; Tirard est attaché à Toulon; de Martel prend présid. commission essais et recettes bateaux-portes, Brest, rempl. Leudet-Delavallée; Béchon, désigné p. emb. c. second s. *Bretagne*, rempl. Guyomar; Le Troter, rentré résid. libre, sert à Brest.

Lieut. de vaiss. — MM. Lavenir, déb. *Pique*, prend fonct. secrétaire état-major, Brest; Delaby prend fonct. off. adjoint serv. centr. station des sous-mar., Toulon; Decoster, autorisé à se rendre en Belgique pendant sa conval.; Blard, prolong. conval. 2 m.; Crespin, de l'*Argus*, conval. 3 m.; Monge prend fonct. command. comptable groupe s.-marin, Rochefort, rempl. Carré; Carvès, déb *Isère*, rallie Toulon; Béret, déb. déf. mob. Dunkerque, conval. 2 m.; Robert, du *Kersaint*, conval. 3 m.; Bérenger, rentré congé, prend rang s. liste emb.; Crosson, entré hôp. Toulon; Thévenard et Saisset sont arrivés à Brest; Perrio prend fonct. cap. de comp. 2e dépôt, rempl. de Kerros; Verger est chargé groupe torp. en rés. déf. mob. Toulon; Hervé, déb. *Iéna*, résid. libre 1 m.; Martin a pris passage s. *Descartes* p. Extrême-Orient; Meugniot, désigné pour emb. s. *Charles-Martel*; Robert, nommé au command. *Mitraille*, déb. *Gloire*; Mercié, de Lorient, et Goislard de la Droitière, de Rochefort, permut. port d'att.

Enseignes. — MM. Dupuy, déb. *Mousquet*, conval. 3 m.; Huau, de la *Surprise*, conval. 3 m.; Strauss, rentré congé, sert Observatoire Rochefort; Mélo, désigné p. emb. s. *Vautour*, à Constantinople; Roquebert, de la *Zélée*, conval. 3 m.; Pinguet, désigné p. emb. s. *Olry*; de Rodellec du Portzic rallie Brest à l'expir. congé conval.; Motet, rentré résid. libre, sert à Toulon; Riou, affecté bat. appr.-fusiliers, Lorient.

Aspirants. — MM. Bourely et Belgodère, emb. s. *Duguay-Trouin*; Voisin, de l'*Achéron*, conval. 3 m.

Mécaniciens. — Méc. pr. 2e cl. Denoel, du *Chasseloup-Laubat*, est affecté éc. mécan. Lorient, rempl. Fougeron; méc. inspect. gén. Barguillet arrivé à Brest en mission; méc. princ. 2e cl. Dumoncel, déb. *Gloire*; méc. princip. 2e cl. L'Eost désigné p. emb. s. *Jurien-de-la-Gravière*, rempl. Debeire; méc. princ. 2e cl. Claquin, désigné p. emb. s. *Flamberge*; méc. princ. 2e cl. Le Visage et Marquand, désignés p. emb. s. *Chateaurenault*; méc. pr. 2e cl. Paolantonacci, de la *Gloire*, congé 2 m., 1/2 solde.

Corps de santé. — Méd. 2e cl. Bourges, désigné pour emb. s. *Redoutable*; Cristol, s. le *Styx*; Goéré, s. l'*Achéron*; méd. 2e cl. Kervern, de Lorient, et Colomb, de Brest, permut. port d'att.; méd. 1re cl. Viancin emb. s. *Jemmapes*; méd. 1re cl. Rolland passe à Brest.

Ecole navale

Liste, par ordre de mérite, des candidats admis à l'Ecole navale en 1904:

MM. Touzé, Bordet, de Védrinès, Balazuc, Goudota, Ebstein, Barbier, Montagné, de Villeneuve, Maschès, Leclerc, Colas des Franes, Latham, Garnier, Platon, Gérard, Thépot, Guilleux, Chomereau-Lamotte, Mathieu, d'Harcourt, Prigent, Delorme, Sagnier, Gueyraud, Michelier, Chaillez, Bucaille, Uchard, Brisson, Tarrade, Sales, Bourgine, Le Voyer, Guierre, Beauvais, Jardel, Combescure, Laperge, Aicardi, Maisonneuve, Montagné, Bignon, Dauvin, Bouygues, Verny, Dégalard-Brassac, de Béarn, Revel de Bretteville, Delest, Gautier.

Mouvements de la flotte

Kersaint arrivé Chemulpo; — *Protet* mouillé à Auckland; — *Jurien-de-la-Gravière* arrivé à Sydney; — *Foudre* placée rés. spéc. Toulon; — *Descartes* appareille Toulon p. Extr.-Orient, où il va rempl *Pascal*; il convoie torp. *245, 246, 247, 248, 249, 250, 261, 262*, et les contre-torp. *Francisque* et *Sabre*, destinés esc. Extr.-Orient.

INFORMATIONS

Un horrible accident s'est produit à bord du torpilleur *290*, commandé par le lieutenant de vaisseau Théroinne, qui avait quitté Toulon le 10 Septembre avec toute la flottille escortée par le *Descartes*. A quelques milles de la rade, le quartier-maître mécanicien Morance, occupé à visiter l'arbre de couche, fut entraîné par cette lourde pièce tournant à grande vitesse, et broyé par elle. L'escadrille revint à Toulon et ce fut là seulement qu'on put dégager le corps du malheureux marin.

Les obsèques ont eu lieu à Saint-Mandrier, le 11 Septembre, avec tous les honneurs dus aux victimes du devoir.

L'escadrille, diminuée du *290*, qui doit procéder à une visite de sa machine, et du *287*, a appareillé de nouveau le 12 pour sa destination, qui est l'Extrême-Orient pour le *Descartes*, la *Francisque*, le *Sabre*, et 6 torpilleurs. Le *290*, le *287* et les deux autres torpilleurs sont destinés à la défense mobile de Diégo-Suarez.

Escadre du Nord. — Le *Condé*, définitivent armé, a rallié l'escadre du Nord en baie de Quiberon, où il va prendre la place de la *Jeanne-d'Arc*. Le contre-amiral commandant la division des croiseurs fera alors passer son pavillon sur la *Gloire*, et la *Jeanne-d'Arc* se rendra à Brest où elle sera placée en réserve normale.

Equipages de la flotte. — Les effectifs des équipages de la flotte prévus au budget de 1905 sont de 49,674 hommes, sur lesquels on compte 1,470 premiers maîtres, 525 maîtres et 4,828 seconds maîtres, plus 482 chefs, maîtres et seconds maîtres armuriers et 62 sous-chefs, maîtres et seconds maîtres musiciens, — soit un total de 7,367 officiers mariniers, sans compter ceux des vétérans qui sont au nombre de 555.

LA FAMILLE MILITAIRE

Nécrologie

Chef de bat. en retr. Blondet, 78 ans, St-Omer; gén. de brig. en retr. Boutard, 78 ans, Bourbon-Busset; col. d'art. en retr. Corbin, 73 ans, Sennecey-le-Grand; capit. Lévy, 6e d'inf., 29 ans, Saintes.

Fiançailles

Lieut. Rivière, du 22e d'art., avec Mlle Louise-Marie Wolf, à Bourges; lieut. Catala, du 152e d'inf., avec Mlle Marcelle Kampmann, à Epinal; méd.-maj. de 1re cl. Georges Casse, avec Mlle Louise Dupuy; off. d'adm. des bur. de l'intend. Caillou, avec Mlle Eugénie Lemoine, à Boran (Oise); cap. d'art. Palluel, avec Mlle Jeanne Grigné; lieut. Fernagu, du 155e d'inf., avec Mlle Charlotte Eustache.

DIRECTION A DONNER DE PARIS aux correspondances pour la Marine de Guerre PENDANT LE MOIS DE SEPTEMBRE 1904

Pour l'escadre de l'Extrême-Orient. — *Argus, Alouette, Avalanche, Mousquet, Chateaurenault, Décidée, Montcalm, Vigilante, Olry, Pascal, Redoutable, Surprise, Lynx, Bayard, Comète, Achéron, Aspic, Gueydon, Styx, Vauban, Vipère, Takou, Javeline, Pistolet, Sully, D'Assas, Fronde, Protée*, Torpilleurs coloniaux *2-S, 4-S, 6-S, 7-S* et *8-S* par Saïgon, *vià* Marseille, le 18, par Brindisi, les 10 et 24.

Pour la division navale de l'océan Indien. — *Capricorne, Nièvre, Pourvoyeur, Infernet, 271, 272*, à Madagascar, *vià* Marseille, les 10, 20 et 25.

Pour la division navale du Pacifique. — *Aube, Eure, Meurthe*, à Nouméa, *vià* Marseille, le 18; par Brindisi, tous les samedis. *Protet, Zélée* à Tahiti, *vià* Le Havre, tous les samedis.

Durance, à Colombo, *vià* Marseille, le 18; par Brindisi, le samedi.

Pour la division navale de l'océan Atlantique. — *Bugeaud*, à Rochefort; *Foudre*, sur Port-Saïd; *Troude*, sur Sydney, aux soins du consul de France, *vià* Le Havre, tous les samedis.

Dupleix, Jurien-de-la-Gravière, sur New-York, aux soins du consul de France, *vià* Le Havre, tous les samedis.

Lavoisier, sur Sydney, *vià* Le Havre, tous les samedis.

Pour la station locale de Cochinchine. — *Baïonnette, Caronade, Bouclier, Cimeterre*, à Saïgon; *Estoc, Adour, Jacquin, Kersaint, Henri-Rivière*, par Haïphong; *vià* Marseille, le 18; par Brindisi, les 10 et 24.

Pour la station locale du Sénégal. — *Marigot, Goéland*, à Dakar, *vià* Bordeaux, les 15, 16 et 30; *vià* Marseille, les 20 et 21.

Pour la station locale du Congo. — *Alcyon*, à Libreville, *vià* Bordeaux, le 15.

Pour la station de la Guyane. — *Jouffroy*, à Fort-de-France, *vià* Saint-Nazaire, le 9; *vià* Bordeaux, le 26.

Pour la Crète. — *Vià* Trieste et Brindisi, les dimanches, lundis, mardis, mercredis et samedis.

Pour la station de Constantinople. — *Mouette, Mascotte, Vautour*, à Constantinople, voie de terre, chaque jour.

EDM. DE KERHOR.

Le Gérant: G. LASSEUR
Imprimerie du Petit Journal, 61, rue Lafayette
imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI
(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — *N° 42* LE NUMÉRO 10 CENTIMES *25 Septembre 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an .... 8 fr. »



AUX GRANDES MANŒUVRES DE L'EST

Le repos. — Le général DESSIRIER, gouverneur de Paris, faisant fonctions d'arbitre

(Phot. Chusseau-Flaviens)



Le généralissime BRUGÈRE

SOMMAIRE

Aux grandes manœuvres.— La bataille de Liao-Yang. — Une révolte dans l'Ogooué (1901-1902). La petite loi Bérenger. — Les services de l'arrière. — Le mascaret. — Les Français au Canada. — Une escadre américaine à Cherbourg. — Les nouveaux croiseurs cuirassés anglais. — Le partage du continent noir et les colonies françaises en Afrique. — Fiançailles du prince héritier d'Allemagne. — Le navire-hôpital russe Orel. — Ephémérides de la Marine française. — Le jubilé de l'aumônier de Saint-Cyr. — A propos des manœuvres de l'Est. — A l'Officiel : Guerre, Marine et Colonies. — Informations. Petite correspondance.



Pour la première fois, la Chine a chargé un de ses officiers les plus brillants, le colonel WANG, de suivre les grandes manœuvres.

Le colonel WANG porte le nouvel uniforme de l'Armée chinoise

LES GRANDES MANŒUVRES

DANS L'EST

(Phot. Chusseau-Flaviens).

Dans les premiers jours du mois de Septembre, les troupes qui ont pris part aux manœuvres d'armée sous la direction du général Brugère se sont concentrées : celles du 7e corps, autour de Gray (1) ; celles du 8e corps, dans les environs de Dijon, et ont exécuté des manœuvres de division destinées à entraîner leurs hommes, particulièrement les réservistes, avan les journées fatigantes des manœuvres d'ensemble.

Le thème de ces manœuvres était le suivant :

Un parti ennemi B (manchon blanc) marche de Vesoul sur Dijon.

Un parti A vient prendre position sous Dijon et s'avance contre l'ennemi dans la direction générale du Nord-Est.

Le parti B comprend le 7e corps (général Deckherr), avec la 8e division de cavalerie ; le parti A, le général Rau, le 8e corps avec la 7e division de cavalerie.

En outre, le général directeur des manœuvres a conservé à sa disposition *une division de marche*, brigade coloniale de Paris, deux bataillons de zouaves et le 26e bataillon de chasseurs ; c'est avec ces troupes qu'il renforcera tantôt le parti A, tantôt le parti B, de manière à forcer les commandants de ces partis à modifier rapidement leurs dispositions suivant les circonstances.

Le terrain des opérations est coupé par tous les affluents de la Saône qui coulent sensiblement du Nord au Sud. Les plateaux qu'ils séparent sont d'un parcours facile et constituent un excellent échiquier de manœuvres.

Le quartier général, installé à Mirebeau-sur-Bèze, permet au directeur de se porter rapidement d'un parti à l'autre, et grâce aux nombreuses routes qui sillonnent le pays, de faire circuler facilement ses automobiles, dont l'usage devient de plus en plus pratique pour l'exercice du haut commandement.

La journée du 7 Septembre est consacrée à la prise de contact par les deux cavaleries ; la cavalerie du parti A est refoulée et bat en retraite devant la cavalerie du parti B, qui vient défiler devant les arbitres, les généraux Dessirier et Metzinger.

Dans la journée du 8 Septembre, l'infanterie du parti A, qui a passé la Tille, marche sur Mirebeau. La division de cavalerie du parti B, qui a reçu la mission de retarder la marche de l'ennemi, envoie sur Tanay un régiment de chasseurs qui met pied à terre et organise la défense du village. Les chasseurs à pied affectés pour la journée au parti A se déploient et, renforcés par le génie de l'avant-garde, refoulent les cavaliers. A huit heures, le parti A déploie son artillerie au Sud-Est de Tanay et canonne le parti B qui débouche de Mirebeau.

Le combat traîne en longueur jusqu'à onze heures. A ce moment, l'ennemi reçoit des renforts importants qui forcent le parti A à évacuer Tanay.

Le 9 Septembre, au matin, les deux partis réoccupent les positions de la veille. Une division du parti B reprend son attaque au Nord de Tanay ; une autre enlève le village qu'elle dépasse, puis les deux divisions marchent sur Viévigne qu'elles croient occupé. Il n'en est rien, et les deux grosses unités exécutent une vaste conversion qui les amène face aux positions réellement occupées par le parti A aux environs de Magny-Saint-Médard.

La manœuvre est arrêtée à midi et demi, au moment où le parti B, qui avait la supériorité numérique, s'apprêtait à donner l'assaut.

La manœuvre du 9 Septembre a été attristée par un accident. Le colonel du 8e chasseurs à cheval, emballé dans une charge-contre l'infanterie, a reçu un coup de baïonnette au ventre. La blessure, heureusement, ne présente pas de gravité.

Le 10 Septembre, à l'aube, une offensive rapide donne au parti A un point d'appui avantageux pour repousser l'assaut du parti B. Bien plus, celui-ci est affaibli d'une brigade qui est envoyée à son adversaire ; aussi les troupes du



L'attaché militaire japonais

expliquant au colonel WANG les phases de la manœuvre

(1) Voir la carte publiée par le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial*, dans son numéro du 11 Septembre 1904.



Défense d'une route par l'artillerie

général Rau marchent-elles hardiment de l'avant, et chassent-elles celles du général Deckherr de positions que celles-ci pouvaient croire inexpugnables. Une contre-attaque du parti B est arrêtée par le ballon-signal vers midi et demi.

Dans la soirée, un dîner a été offert par le général Brugère aux officiers étrangers; le général Pioch, de l'armée belge, a remercié, au nom de ses camarades, le généralissime de l'accueil reçu en France, et a levé son verre en l'honneur du président de la République et de l'Armée française.

Le 12 Septembre, le parti A, renforcé d'une brigade et d'une division de cavalerie, est chargé d'attaquer le parti B dans une excellente position défensive. Les artilleries adverses sont aux prises dès sept heures du matin et avant dix heures, il semble que l'attaque générale va se prononcer. Mais à ce moment, une charge générale de la cavalerie se produit, qui est repoussée par le bataillon de chasseurs du parti B. Celui-ci remporte un autre succès à sa droite en résistant à tous les efforts de l'adversaire. La manœuvre est d'ailleurs écourtée pour permettre au ministre de la Guerre de passer une revue des troupes sur son historique cheval blanc.

Le 13 Septembre, a lieu la dernière manœuvre de corps d'armée contre corps d'armée. Elle a été brillamment menée. Le parti B, auquel on avait rendu sa brigade d'infanterie, sa division de cavalerie et qu'on avait renforcé de la deuxième division de cavalerie, est attaqué vers sept heures du matin par le parti A qui cède peu à peu le terrain. Confiant dans sa supériorité numérique, il avance ses deux ailes à la fois; mais sa droite s'absorbe dans un combat traînant, de sorte que seuls le centre et la gauche prennent part à l'action finale qui a lieu au plateau de Tanay. Le ministre de la Guerre assistait à cette manœuvre de corps d'armée contre corps d'armée qui a prouvé une fois de plus l'entraînement et la bonne instruction des troupes qui y ont pris part. A. B.

LA BATAILLE DE LIAO-YANG

Les rédacteurs de certains journaux quotidiens, trop pressés de juger et commenter avant que les faits ne soient nettement connus, ont émis, sur la portée de la bataille de Liao-Yang, sur ses conséquences, des idées fort contestables. Il est nécessaire de chercher à remettre les choses au point.

Cette effroyable bataille, qui a mis aux prises pendant onze jours, et avec un acharnement inouï, 180,000 Russes et 220,000 Japonais, qui a coûté aux premiers 25,000 hommes hors de combat, et aux seconds 30,000, n'est qu'une bataille indécise, une bataille dans laquelle le parti qui a cédé a conservé toute sa liberté d'action, dans laquelle celui qui est resté sur le terrain n'a pu arriver ni à désorganiser son adversaire, ni à lui faire des prisonniers, ni à lui prendre ses canons ou ses drapeaux. Il est donc impossible de lui accorder le nom de victoire japonaise.

Les Nippons, dès aujourd'hui, expriment avec rage le dépit de n'avoir pu obtenir la victoire décisive, sur laquelle ils comptaient pour frapper l'imagination des peuples, les débarrasser de l'armée russe, leur permettre en toute tranquillité de terminer le siège de Port-Arthur, enfin s'occuper de Vladivostock.

Au contraire, rien n'est obtenu, tout est à recommencer. Liao-Yang n'est qu'une bataille d'arrêt, plus sérieuse et plus sanglante que les autres, voilà tout. Et quand la lutte recommencera, dans quelques semaines probablement, les Russes auront été renforcés dans une proportion bien plus grande que les Japonais.

Résumons succinctement les faits:

Le 26 Août, les trois armées japonaises de Kuroki, Nozou et Oku, sous le commandement en chef du maréchal Oyama, attaquaient tout le front des défenses avancées établies par les Russes sur la ligne Anshandjan-Sandiansan-Anping.

Cette première partie de la bataille qui dure quatre jours est pour les Russes une véritable reconnaissance: elle leur permet de se rendre compte d'une façon suffisante de la force relative des trois armées adverses. Les divisions déployées autour d'Anping montraient, en particulier, que l'armée de Kuroki était la plus forte, et laissaient déjà prévoir le mouvement tournant qu'elle allait exécuter.

En conséquence, Kouropatkine, qui avait sous ses ordres 6 corps d'armée et 3 divisions, se décida à ne consacrer que moins de la moitié de ses forces à la défense du front de bataille préparé de longue date au Sud et à l'Ouest de Liao-Yang, à une douzaine de kilomètres autour de la ville; il eut la sagesse de garder le reste en réserve sous sa main, au Nord du Taï-tse-ho.

Le champ de bataille est coupé en deux de l'Est à l'Ouest par le cours sinueux du Taï-tse-ho, rivière guéable seulement dans son cours supérieur, avant le confluent du Tan-ho. Le Tan-ho, coulant du Sud au Nord, est généralement guéable, mais sa vallée est très encaissée.

Si maintenant nous traçons sur une carte deux lignes Nord-Sud passant l'une par le Tan-ho, l'autre à une dizaine de kilomètres à l'Ouest de Liao-Yang, nous divisons le champ de bataille en trois zones distinctes: à l'Est, c'est une région de montagnes élevées et abruptes, très difficilement traversables; au centre, un terrain très mouvementé fort propre aux opérations mi-



La nouvelle mitrailleuse

litaires, et en particulier à une défense pied à pied, mais favorable aux surprises ; à l'Ouest, c'est la plaine de Mandchourie, extrêmement marécageuse dans la saison des pluies.

Les deux zones extrêmes étant peu praticables aux masses, les Russes avaient organisé seulement la zone centrale. Ils y avaient élevé de nombreux ouvrages en terre, entourés pour la plupart de réseaux de fils de fer barbelé ou de trous de loup, avec un certain nombre de fougasses. Ces ouvrages jalonnaient trois lignes de défense : la ligne avancée dont nous avons déjà parlé, la ligne principale du mont Chou-Chan à Kao-koua-pou, et une sorte de ligne de repli sur les dernières collines avoisinant Liao-Yang.

Ajoutons que l'on avait même préparé au Nord de l'embranchement du chemin de fer de Yan-taï aux mines une forte position d'arrière-garde pour protéger la retraite, s'il y avait lieu.

Le 30 Août, les deux armées de Nozou et de Oku attaquaient le front Sud et le front Ouest de la ligne principale.

Le 31, la bataille prenait son maximum d'acharnement.

Nozou s'efforçait de tourner les Russes par la droite, le long du Tan-ho, tandis que Oku, mettant en jeu toutes ses réserves, espérait pouvoir déborder par la gauche, au mont Chou-Chan.

Mais tous leurs efforts furent vains, les Russes tinrent bon. Cependant le 1er corps sibérien, général Stackelberg, qui avait eu à repousser les attaques particulièrement violentes des réserves d'Oku, était tellement éprouvé qu'il fallut, le 1er, le relever par le détachement Michtchensko. Enfin, le 2, Kouropatkine ordonna d'abandonner les positions si vaillamment défendues et de se rabattre sur les positions de repli, établies plus en arrière et d'un front beaucoup moins étendu.

Oyama avait espéré, par les attaques des deux armées de gauche, user les Russes, les obliger à dépenser leurs réserves. Il espérait, par la violence des efforts d'Oku, faire croire que c'était là qu'il voulait frapper le grand coup. Au contraire, il acheminait par le Tan-ho et par d'affreux chemins de montagne son armée principale, celle de Kuroki, très au delà de l'extrême-gauche russe, vers Sykvantoun. Il comptait ainsi surprendre complètement les Russes sans défense, tomber sur leurs derrières et leur couper, à Yantaï, les lignes de communication.

Peut-être rêvait-il de rejoindre Oku par le Nord, entourant son adversaire dans un nouveau Sedan.

Son plan était habile, mais très risqué, et il a été exécuté d'une façon vraiment digne d'admiration. Mais il ne pouvait réussir entièrement qu'avec une supériorité numérique plus forte que celle qu'avaient les Japonais, et contre un général moins prudent et moins perspicace que Kouropatkine, le « renard », comme on l'appelle là-bas.

Dès le 31 Août, le mouvement de Kuroki se dessinait. Le 1er Septembre ses troupes couronnaient déjà les hauteurs au Nord et à l'Ouest de Sykvantoun. Mais, petit à petit, Kouropatkine avait rapproché ses réserves du nouveau terrain d'action. Dès qu'il fut certain qu'il avait réellement devant lui, de ce côté, l'armée de Kuroki entière, il y fit face avec toutes ses réserves et prit, le 2, hardiment l'offensive, refoulant Kuroki surpris lui-même, et enlevant jusqu'à Sykvantoun.

La situation devenait très critique pour les Japonais : Kuroki était coupé du reste de l'armée ; en cas d'échec il n'avait, pour toute ligne de communication, que des sentiers de montagne dans lesquels il n'eût pas pu emmener son artillerie.

Malheureusement pour les Russes, il leur eût fallu 20,000 hommes de plus pour poursuivre leur succès. Kouropatkine n'avait que 90,000 hommes contre les 105 ou 110,000 de Kuroki ; il suffit donc de quelques incidents pour arrêter l'offensive russe : c'était la division Orloff, à l'extrême-gauche, qui, surprise dans le gaolian, fut décimée et rejetée en désordre, laissant découvert le flanc gauche ; c'était le 1er corps sibérien qui, engagé à nouveau sur cette partie du champ de bataille, était refoulé vers l'Ouest.

Dès lors la supériorité de Kuroki devenait écrasante.

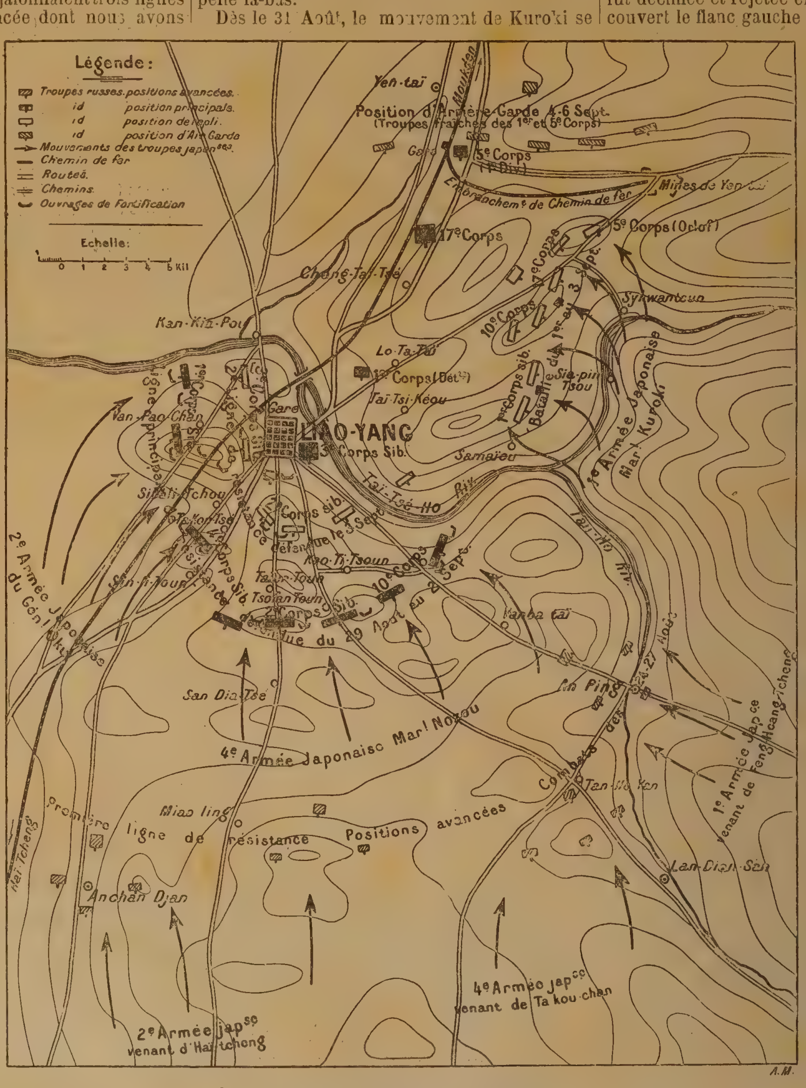
Kouropatkine eut la sagesse de se résoudre à la retraite avant qu'il fût trop tard. Il eut l'habileté d'organiser cette retraite d'une façon assez parfaite pour qu'on ne laissât en arrière ni un prisonnier ni un canon.

Les uns après les autres, les régiments se retirèrent vers le Nord, le mouvement commençant par la droite, dans la nuit du 3 au 4. Le 4 au matin, les Japonais étonnés ne voyaient plus personne devant eux au Sud du Taï-tsé-ko. Puis ce fut le tour de l'aile gauche russe.

Les troupes japonaises étaient trop exténuées pour pouvoir poursuivre : seules, quelques divisions de Kuroki en étaient capables ; elles se lancèrent vers le Nord, mais elles furent bientôt arrêtées net sur les positions au Nord des mines et autour de Yantaï, où Kouropatkine avait installé les quelques éléments encore capables de nouveaux efforts, renforcés de trois brigades de troupes fraîches accourues de Moukden.

En résumé, dans cette grande bataille, les deux adversaires avaient montré, depuis le soldat jusqu'au général en chef, les plus hautes qualités guerrières. Ils se sont révélés vraiment dignes l'un de l'autre. Dans de semblables conditions, il eût fallu pour vaincre à l'un des partis une supériorité matérielle écrasante.

Le duel va vraisemblablement recommencer d'ici peu, mais ce jour-là la supériorité des Russes sera-t-elle suffisante pour qu'on puisse espérer qu'ils remportent une victoire « décisive » ? Il est permis d'en douter. Il est donc à craindre qu'il faille attendre encore de longs mois avant de voir la campagne se dessiner nettement dans un sens ou dans l'autre. L. DE SAINT-FÉGOR.



CARTE DE LA BATAILLE DE LIAO-YANG

RÉVOLTE DANS L'OGOOUÉ. — Un groupe de miliciens de la colonne

UNE RÉVOLTE DANS L'OGOOUÉ

(1901-1902)

En Août 1901, les tribus pahouines du moyen Ogooué, de Samakita à Ellarmakoura, s'agitèrent. Mécontentes du changement apporté dans leurs habitudes commerciales par le régime des concessions récemment inauguré, elles se soulevèrent à la voix du chef Emana-Tolé et menacèrent N'Djolé, chef-lieu de la région de l'Ogooué.

Devant leurs menaces, les factoreries de ce centre important durent fermer leurs magasins, et l'administrateur, ayant à peine vingt miliciens, était impuissant.

En présence de la gravité de la situation, le commissaire général Grodet, l'ami des noirs, se décida, non sans peine, à agir et chargea le capitaine Rouyer, ancien membre de la mission Gendren, de réprimer l'insurrection naissante. Il mettait pour cela à sa disposition un autre officier, le capitaine d'artillerie Fourneau, avec un renfort de cent cinquante miliciens ; et, enfin, la compagnie de débarquement du stationnaire *Alcyon*, sous les ordres de l'enseigne de vaisseau Laurant.

Les opérations commencèrent le 15 Septembre. La petite colonne, partie par voie de terre, sur des pirogues remorquées par la *Pahouine*, chaloupe à vapeur de l'administration, remonta le cours de l'Ogooué.

Le 16, elle attaquait la tribu des Essissis dont elle détruisit les six villages formant un groupe compact et bien fortifié. Le 1?, les Angonavels sont attaqués à leur tour dans leurs villages de N'Douma. Le 23, ce sont les Essameyas de Djambalah.

Dès lors, la colonne ne rencontre plus de résistance et, jusqu'à Ellarmakoura, où elle arrive le 27, toutes les tribus riveraines font leur soumission et promettent de ne plus obéir à Emana-Tolé.

La colonne rétrograde alors sur N'Djolé en laissant des petits postes pour assurer la libre circulation des convois sur le fleuve en amont.

Rentré le 3 Octobre au chef-lieu avec le gros de ses forces, le commandant de la région attaque simultanément le 4, à quatre heures du matin, trois gros villages presque contigus au poste, et qui s'étaient le plus compromis dans l'affaire. Complètement surpris, les indigènes, affolés, ne songèrent qu'à s'enfuir.

L'agitation se calma alors, et la sécurité de la région fut assurée par la création de postes jusqu'à Samakita.

Pendant six semaines, tout fut tranquille. Mais, dans les derniers jours de Novembre, une faible reconnaissance, conduite par M. Fieschi, commandant du poste de Samakita, qui explorait, en

Le capitaine FOURNEAU blessé, dans la case du chef de poste de Sam-Kiba

A partir de la droite : capitaines ROUYER, FOURNEAU ; M. PIESCHI ; le pasteur ALLEGRET ; l'enseigne de vaisseau LAURANT



Pahouins de N'Djolé

pirogue, le cours de la M'Boumi, fut attaquée par les Ebibiams et perdit quatre hommes.

Le commandant de la région chargea alors le capitaine Fourneau d'aller châtier cette agression.

Celui-ci remonta la M'Boumi, refoulant devant lui les Ebibiams jusque dans leur principal village Menzibé, d'où il les chassait le 8 Décembre, après un brillant combat, au cours duquel il était grièvement blessé à la cuisse droite. Bizarre coïncidence : le capitaine Fourneau avait déjà été blessé à la même jambe trois ans auparavant, étant membre de la mission que dirigeait son frère, l'administrateur Fourneau.

On sait quelles mauvaises blessures font les projectiles pahouins, morceaux de fonte plus ou moins gros et irréguliers, débris de ferraille de toute forme et de toute grosseur. Heureusement pour le capitaine Fourneau qu'à défaut des soins du médecin supprimé dans l'Ogooué par économie, il put avoir ceux du directeur de la mission protestante de l'Ogooué qui, comme beaucoup de missionnaires de ce culte, avait fait des études de médecine très complètes. Quittant sa mission et sa famille, M. Allegret, accouru sur les lieux, soigna le blessé avec autant de compétence que de dévouement jusqu'à son départ pour Libreville. Si le capitaine Fourneau a conservé sa jambe, c'est à lui qu'il le doit. Tous ceux qui ont séjourné dans l'Ogooué durant ces dernières années, ont, du reste, connu cet homme de cœur, d'une remarquable intelligence, qui avait conquis l'estime et le respect de tous.

A la fin de l'année 1901, le capitaine Fourneau partit pour la France. M. Laurant et ses hommes rejoignirent l'*Alcyon*.

Tout n'était pas fini, pourtant, et, pendant huit mois, il y eut encore à lutter contre l'hostilité des tribus pahouines toujours dociles aux conseils de résistance donnés par Emana-Tolé ; et il fallut encore de nombreuses expéditions partielles, notamment dans la région de N'Kogo, dans le Davo (affluent de la N'Gunié près de Samba) et dans la Banga pour les réduire.

Pourtant, las de cette longue lutte d'une année, les Pahouins cessèrent peu à peu toute résistance et, comme gage de leur soumission complète, ils arrêtèrent et livrèrent eux-mêmes, au commandant de la région, Emana-Tolé et son fils, condition qu'il avait mise à la cessation complète des hostilités et au retour à un régime administratif plus doux. Tous deux furent déportés à la Côte-d'Ivoire.

Le commandant de la région avait eu pour collaborateurs, dans cette dernière partie de sa tâche, l'inspecteur de milices Bruère et M. Fieschi, commis des affaires indigènes. L'un et l'autre firent preuve de réelles qualités militaires et administratives, et sillonnèrent la région en tous sens et par tous les temps à la poursuite des tribus insoumises.

En Septembre 1902, le capitaine Rouyer rentrait en France après un séjour de quarante mois. Comme son camarade Fourneau, le commissaire général Grodet, l'ami des noirs, le laissa partir sans un mot de satisfaction, sans la moindre récompense. Il ne lui pardonnait pas, en effet, l'énergie déployée contre les indigènes, ni d'avoir défendu les intérêts et les personnes mêmes des concessionnaires ; pas plus qu'il n'avait pardonné au capitaine Fourneau de s'être fait blesser trois mois après les assurances formelles données au ministre qu'il avait suffi de l'envoi de vingt-cinq miliciens dans l'Ogooué pour y rétablir l'ordre.

LOUIS DE GONÈS.

LA PETITE LOI BÉRENGER

La loi du 19 Juillet 1901, depuis longtemps attendue, a rendu l'article 463 du Code pénal (relatif aux circonstances atténuantes), applicable aux crimes et délits prévus et punis par les codes de justice des armées de terre et de mer. Elle constituait déjà un progrès sensible, cette disposition législative permettant d'adoucir les pénalités souvent excessives que les membres des conseils de guerre regrettaient parfois d'être obligés de prononcer.

Mais nos législateurs, en cela bien inspirés, ont voulu mieux faire encore et, aux termes de la loi du 28 Juin dernier, comme le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial*, l'a expliqué dans son numéro du 17 Juillet, « en temps de paix, les militaires et marins condamnés à l'amende, à l'emprisonnement ou aux travaux publics par les tribunaux civils, maritimes ou militaires, pourront bénéficier de la loi de sursis (loi du 26 Mars 1891), mais avec certaines modifications ».

Toutefois, certains chefs de corps, connaissant les heureuses conséquences de la loi Bérenger, n'avaient pas attendu la loi du mois de Juin, car depuis quelque temps ils essayaient, sous l'œil bienveillant et attentif du ministère de la guerre, ce que les soldats appellent avec joie « la petite loi Bérenger ».

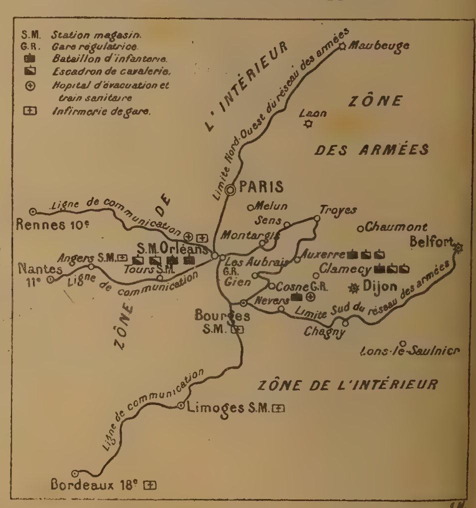
Voici en quoi elle consiste, tout au moins dans ses grandes lignes, car il n'y a rien de bien précis, ainsi que nous en avons acquis la preuve au cours de l'enquête minutieuse à laquelle nous nous sommes livré.

Lorsqu'un homme commet une faute grave suivie de punition, le capitaine peut, s'il le juge à propos, lui accorder un sursis de quelques mois (de 6 mois à 1 an, le plus souvent), pour l'exécution de la peine. Si le soldat accomplit heureusement ce temps d'épreuve sans retomber dans de nouvelles fautes, la punition qui avait été inscrite sur un feuillet spécial, avec mention de sursis accordé, disparaît du livret matricule, et il n'en reste plus désormais la moindre trace.

L'avancement, pour être un peu retardé, n'est pas définitivement brisé, et cette peine qui disparaît ne devient plus un obstacle à la remise du certificat de bonne conduite, dont l'utilité se fait de plus en plus sentir dans la vie civile.

Dans les trop rares unités où cet essai est pratiqué (on ne l'emploie même, quelquefois, que dans un ou plusieurs escadrons, compagnies ou batteries d'un régiment, alors que les autres sont soumis à la loi commune), il a déjà donné des résultats tels qu'ils dépassent de beaucoup les prévisions des officiers les plus optimistes. On ne peut se figurer combien la plupart des hommes sont heureux de pouvoir se dispenser de faire connaissance avec les locaux disciplinaires, ainsi qu'avec le bal ou le peloton de chasse.

En raison des résultats déjà acquis, il est à souhaiter que cette mesure de clémence soit promptement et définitivement généralisée à l'aide d'un règlement net et précis qui en pose les bases et en détermine l'application.



Le service de l'arrière

C'est ce qu'attendent avec une impatience bien compréhensible tous les officiers qui s'intéressent si vivement au sort des hommes confiés à leurs soins.

F. B.

LES SERVICES DE L'ARRIÈRE



Une halte-repos à Meaux

Au moment d'une mobilisation, la bonne exécution du service et la réalisation des plans conçus par le généralissime exigent que celui-ci ait une autorité absolue aussi bien sur ses troupes que sur le territoire qu'elles occupent.

Toutes les autres autorités disparaissent donc devant la sienne, même celle du ministre de la guerre dans une région dont les limites sont fixées au début de la campagne.

A cet effet le territoire national est divisé en deux zones: la *zone de l'intérieur*, qui continue à relever du ministre de la guerre ; la *zone des armées*, dépendant du généralissime.

Les services de l'arrière ont pour objet d'assurer la continuité des relations et des échanges entre cette zone des armées et la zone de l'intérieur.

Dans la zone des armées, l'action des services de l'arrière s'étend sur tout le territoire situé en arrière des troupes d'opération, territoire nommé *zone de l'arrière*.

Dans cette zone, les services de l'arrière sont reliés et coordonnés pour l'ensemble du groupe d'armées par un *directeur général des chemins de fer et des étapes*. Le chef de cet important service est un officier général qui a sous ses ordres deux chefs de service : le chef du service des chemins de fer, et le chef du service des étapes.

De même que le territoire national, le réseau des chemins de fer est partagé, au début des opérations actives en deux parties : l'un, le réseau de l'intérieur, laissé sous les ordres du ministre, l'autre, le réseau des armées, passant sous l'autorité du généralissime.

Ce réseau des armées est régi, en territoire national, par des commissions et des sous-commissions de réseau, des commissions régulatrices et enfin des commissions de gare; dès qu'on a dépassé la frontière, l'exploitation du réseau conquis est assurée par des commissions de chemins de fer de campagne ayant en sous-ordres des commissions régulatrices et des commissions de gare.

Ces commissions sont composées d'un officier et d'un agent technique des chemins de fer.

Le service des étapes embrasse l'ensemble des services de l'arrière qui ne rentrent pas dans le service des chemins de fer. Il est organisé par armée et non par théâtre d'opérations comme le service des chemins de fer et dirigé par un directeur des étapes d'armée, placé sous les ordres du général commandant cette armée. Ce directeur des étapes d'armée dispose d'un état-major et de chefs de service de l'artillerie, du génie, de l'intendance, de santé, de la prévôté, de la trésorerie et des postes, de la télégraphie militaire ainsi que du personnel nécessaire à l'organisation des commandements d'étapes.

La direction des étapes fonctionne en principe au quartier général de l'armée dont elle relève; mais le directeur et ses chefs de service se transportent sur tous les points de la zone d'étapes où leur présence peut être utile.

Voyons maintenant l'organisation d'une ligne de communications. On donne ce nom à la ligne soit chemin de fer, soit route ordinaire, qui relie l'armée au territoire national. Chaque armée doit en posséder une spéciale ; mais il pourra se faire que plusieurs armées soient réduites à emprunter le même tronçon de chemin de fer ; voilà pourquoi le service des chemins de fer est centralisé par un directeur général relevant du généralissime.

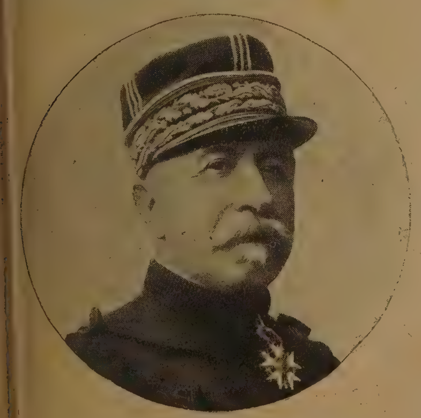
La ligne de communication est l'organe de réapprovisionnement et d'évacuation de l'armée qu'elle dessert. Elle pousse ses racines jusqu'à chaque dépôt de corps de troupes de l'intérieur et dirige ses ramifications finales jusque dans les cantonnements mêmes des troupes d'opérations.

Lorsque le chemin de fer vient à faire défaut, une ligne d'étapes de route vient se souder à la station terminus et prolonge la ligne de communication.

Il existe dans chaque région de corps d'armée une gare dite de rassemblement sur laquelle sont dirigés, puis groupés en un seul train, les petits détachements des corps. Sur la ligne s'échelonnent des haltes-repas où les hommes reçoivent de la viande de conserve, du café, parfois du pain, et où on abreuve les chevaux ; des stations-magasins, entrepôts d'approvisionnements de toute nature ; des infirmeries de gare ; des stations de répartition des malades ; enfin des stations de transition, gares terminus où cesse l'exploitation par les Compagnies nationales et où commence celle par les troupes de chemins de fer.

Toutes les expéditions à destination ou en provenance de l'armée ou des armées desservies par une ligne de communication sont dirigées sur une gare dite gare régulatrice.

En ce point siège une commission chargée de régler le mouvement de tous les trains circulant dans la zone qui lui est attribuée. A côté de la commission régulatrice fonctionne un commandement d'étapes de gare régulatrice auquel le directeur des étapes de l'armée a délégué une partie de ses attributions. C'est ce commandant d'étapes qui règle les arrivages journaliers expédiés de la station-magasin de manière à avoir toujours sous la main au moins un jour de vivres; c'est lui qui reconstitue chaque jour le *train de ravitaillement quotidien* à expédier à chaque corps d'armée.



Le général de division DECHARMES, Commandant du 12e corps d'armée, qui vient d'être mis en disponibilité



Le nouveau ministre de l'intérieur en Russie, Général Prince SVIATOPOLK MIRSKY

Tous les services sont représentés à ce commandement d'étapes dont un bataillon d'étapes tout entier assure la sécurité. C'est là que sont placés en principe le dépôt du parc d'artillerie d'étapes et les en-cas mobiles de munitions; l'hôpital d'évacuation de chaque corps d'armée, le matériel technique des trains sanitaires improvisés, la section télégraphique d'étapes et, éventuellement, un dépôt d'éclopés et de convalescents et un dépôt de chevaux malades.

La station tête d'étapes de guerre est une gare variable chaque jour, s'il est nécessaire, utilisée pour les débarquements de vivres ou de matériel et l'embarquement des malades; elle est choisie aussi près que possible des cantonnements des troupes d'opération.

Lorsque la voie ferrée est interrompue, la station tête d'étapes de guerre devient fixe, joue alors le rôle de magasin temporaire de vivres et devient l'origine de la route d'étapes.

Sur chaque route d'étapes on rencontre des *gîtes ordinaires* d'étapes, points de relais des convois dirigés vers l'armée ou vers l'arrière; des *gîtes principaux*, dépôts d'approvisionnements intermédiaires entre les têtes d'étapes de guerre et les têtes d'étapes de route, et, enfin, des *têtes d'étapes de route*, points terminus de la ligne d'étapes et points de contact avec les troupes d'opérations.

Lorsque le chemin de fer dessert directement les équipages des troupes en opérations, un *train de ravitaillement quotidien* est envoyé à chaque corps d'armée; il transporte un jour de vivres et les personnel et matériel nécessaires pour assurer le fonctionnement des divers services. Ce personnel, ce matériel, ces hommes de corvée sont fournis par le commandement de la gare régulatrice. Le ravitaillement quotidien en vivres s'exécute normalement, sans demandes préalables.



Général LAPOUNOW,
Gouverneur de Korsakowa, dans l'île Sakhaline, où s'est échoué le « NOVIK »

La gare régulatrice a toujours sur rails un jour de vivres disponibles par corps d'armée. Après la distribution aux corps de troupes à la tête d'étapes de guerre, les wagons vides sont utilisés pour le retour en arrière des malades et blessés, au moyen d'appareils spéciaux. Le train de ravitaillement quotidien est donc un magasin et un hôpital roulant.

Lorsqu'il existe des routes d'étapes, les envois de l'intérieur sont livrés au service des étapes, à la tête d'étapes de guerre, et dirigés par ce service, à l'aide de voitures, d'étape en étape jusqu'au groupe principal d'étapes le plus proche. Lorsque l'armée est en marche, le ravitaillement quotidien sur route d'étapes est de deux jours.

Le croquis ci-joint permettra à nos lecteurs de se rendre compte comment on pourrait organiser les services de l'arrière et la ligne de communication pour un groupe de trois armées se portant de la zone Montargis-Sens vers Troyes-Bar-sur-Seine et Chaumont.

G.

LE MASCARET

Les grandes marées du mois de Septembre ont produit, comme d'habitude, dans le cours inférieur de la Seine, le phénomène maritime bien connu sous le nom de mascaret et qu'une foule considérable accourue des départements voisins et de Paris a pu contempler dans toute son ampleur et sa beauté sauvage.

L'explication scientifique du mascaret reste un peu vague. On conçoit cependant qu'au moment où commence le flot, c'est-à-dire au mo-

LE PASSAGE DU MASCARET, A CAUDEBEC

(Phot. Paul Védie, Caudebec-en-Caux.)



SAINTE-CLAIRE, A ANTICOSTI

Le Gouverneur de l'île habite la maison à vérandah. Le vieux canon placé près du mât a été trouvé sur la côte et provient du naufrage très ancien d'une frégate anglaise.

ment où la marée commence à monter, il s'établisse comme une lutte entre le courant du fleuve qui le pousse vers la mer et la mer qui se gonfle et cherche à rétablir son niveau. D'où formation de vagues plus ou moins fortes suivant que la marée est elle-même plus forte, et lorsque cette dernière prend le dessus, ces vagues domptent le courant du fleuve, s'élancent dans son lit et le remontent jusqu'à une grande distance, 70 lieues environ pour la Seine.

Théodore Licquet a donné du mascaret une description restée classique :

« C'est, dit-il, au temps des équinoxes que le mascaret offre le spectacle le plus imposant et le plus solennel. Peu d'instants avant l'heure de la marée, on dirait que le fleuve, tourmenté d'un malaise général, pressent l'approche de la grande convulsion qu'il va subir, ou qu'il s'apprête au combat que va lui livrer l'Océan. Un bruissement considérable se fait entendre. Une ligne blanche s'aperçoit dans le lointain à la surface des eaux, c'est la barre. Elle arrive superbe et rugissante. Sa rapidité s'accroît bientôt dans sa marche. Elle se brise en mugissant contre l'avant des navires, déborde les talus, inonde les prairies des deux rives, se divise ou se rapproche selon qu'elle rencontre ou franchit les obstacles, devient furieuse et terrible quand elle heurte les bancs de Quillebeuf, s'apaise ensuite par degrés et vient expirer enfin à soixante-dix lieues de l'embouchure du fleuve. »

C'est à Caudebec que le phénomène du mascaret prend son intensité maximum. Il y est vraiment très impressionnant. L'immense vague qui barre le fleuve presque en entier, a près de 300 mètres de large et 2 ou 3 de hauteur. Elle parcourt près de 10 mètres à la seconde. D'autres vagues la suivent, moins importantes et qu'on nomme *ételles*.

Le mascaret se retrouve à l'embouchure de certains fleuves comme le Gange et l'Amazone, mais en France il ne s'observe que sur la Seine.

L.

LES FRANÇAIS AU CANADA

L'île d'Anticosti

Peu de Français savent que l'île d'Anticosti, située en face de l'estuaire du grand fleuve Saint-Laurent, qui arrose le Canada, appartient à un Français, M. Menier, qui, s'est créé là-bas un domaine gigantesque.

Il était malaisé d'avoir quelques renseignements sur l'œuvre de M. Menier. Nous avons pu recueillir les impressions suivantes d'un officier de la marine anglaise qui a visité l'île Anticosti, où il a reçu le meilleur accueil :

« En 1900, nous dit-il, je faisais une campagne sur les côtes de l'Amérique du Nord, à bord du *Pallas*, croiseur de troisième classe.

» Les navires de guerre font rarement escale à Anticosti, qui est fermée par les glaces pendant huit ou dix mois de l'année.

» Or, le *Pallas*, détenu dans le voisinage de Québec, reçut l'ordre de consacrer huit jours à explorer les côtes d'Anticosti.

» Le lendemain, au coucher du soleil, nous jetâmes l'ancre dans la baie d'Ellis, sur la côte Sud-Ouest de l'île. Le bruit de nos chaînes parut beaucoup déranger une bande de veaux marins qui, sortant subitement leurs têtes, poussèrent des cris semblables aux aboiements de chiens.

» Le lendemain matin, le capitaine, l'honorable Walter Stopford, qui m'avait invité à l'accompagner, descendit à terre où M. Commettant, le gouverneur de l'île, nous fit un gracieux accueil. Il autorisa notre équipage à prendre des homards, et les officiers à chasser les canards et les bécasses; mais, il nous avertit que la chasse aux ours noirs et aux cerfs, qui abondent dans les forêts, était interdite.

» Partout, il y a de grandes forêts, presque impénétrables, de pins et d'érables ; on a fait, cependant, des défrichements pour l'agriculture. Ainsi, on a frayé un chemin long de 14 kilomètres, qui, partant de la baie d'Ellis, se termine à la baie des Anglais sur la côte Nord-Ouest.

» M. Commettant nous a invités à faire, avec lui, une promenade en voiture à travers l'île : pendant une heure et demie nous avons circulé sur une bonne route, ayant l'épaisse forêt des deux côtés. En haut s'entremêlent les branches des arbres qui cachent le jour.

» En avançant, nous entrevoyons du côté gauche la mer, tandis que, à droite vers l'Est, s'étend la forêt impénétrable.

» De nouveaux chemins de traverse coupent la grande route, et de petites fermes se voient ça et là; mais le sol est en grande partie semé de grands fragments de roc, des débris de la période glaciaire.

» Du haut d'une colline, nous apercevons Sainte-Claire, petite ville située sur la baie des Anglais, qui a été ainsi nommée par M. Menier en mémoire de sa mère.

» Elle est composée de maisonnettes en bois, par rangées, nettes et bien entretenues.

» On y remarque le bureau du télégraphe où arrivent tous les jours des nouvelles du monde extérieur.

» Il n'y a qu'un seul autre moyen de communication avec le continent, savoir : un bateau à vapeur, le *Savoy*, qui circule tous les quinze jours, pendant l'été, entre Sainte-Claire et Québec, pour transporter à l'île toutes les denrées achetées à Québec.

» La population de Sainte-Claire s'élève à 400 âmes, pour la plupart des Canadiens français. Les gens mariés demeurent dans des maisons isolées ; les célibataires dans des casernes avec dortoirs en haut et réfectoires au rez-de-chaussée.

» M. Commettant, ancien capitaine au long cours, a introduit parmi ces citoyens la discipline et la propreté qu'il maintenait autrefois à bord de son navire. Il n'y a pas d'agent de police, et il n'y a qu'une peine, celle d'exil,

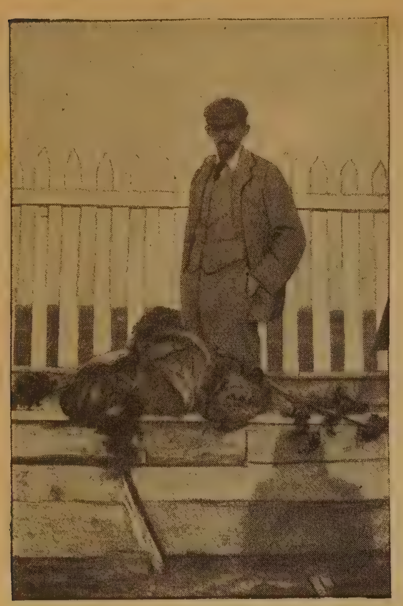


Mme Commettant
M. Malouin — M. Commettant, gouverneur de l'île — Cᵗ Stopford, de la marine anglaise

Les autorités d'Anticosti



La jetée de la baie d'Ellis. — Retour de la chasse aux canards



Légumes monstres
(Produits de l'île d'Anticosti)

pour ceux qui violent les lois dont les simples prescriptions sont encadrées et affichées, en vue de tout le monde, aux murs des bâtiments les plus importants.

» Le seul centre de colonisation d'Anticosti se trouve à Sainte-Claire. Avant l'achat de l'île par notre compatriote, elle était inhabitée, excepté par quelques pêcheurs qui avaient l'habitude d'y venir pendant l'été et la quittaient à l'approche de l'hiver.

» Au cours de notre promenade dans la ville, nous voyons des magasins où l'on vend des instruments d'agriculture, des outils de toutes sortes, des pièces mécaniques de rechange, etc., etc., rangés et étiquetés comme dans un arsenal de la marine.

» Un atelier de forgeron, une scierie mécanique, et un chantier pour la construction de bateaux complètent ce département, qui est sous le contrôle de M. Malouin, à qui on peut donner le titre de *ministre de la marine*, sous la direction de M. Commettant.

» M. Picard, *ministre de l'agriculture*, nous conduit à sa ferme modèle, où nous avons vu plusieurs bêtes à cornes à l'étable, une vaste porcherie, un pigeonnier, et un immense jardin potager où poussent des choux, des pommes de terre et du céleri, les plus beaux que j'aie jamais vus.

» Nos aimables hôtes nous ont fait cadeau de sacs pleins de légumes pour remporter à bord de la *Pallas*.

» Le docteur Smith, médecin de l'île, est un naturaliste savant et enthousiaste. Il nous reçoit dans son hôpital, où son taxidermiste s'occupe à empailler de gros oiseaux de mer pour les ajouter à sa collection déjà si belle.

» Dans l'hôpital il y a huit lits, rarement occupés, un musée et une salle de bains. On invite le public à se baigner ici gratuitement tous les jours, excepté le dimanche.

» A ce moment, il n'y a pas de malades, fait qui témoigne de la salubrité du climat.

» Nous avons assez de temps pour visiter un autre département, et voilà M. le *directeur des travaux publics* dans son bureau, entouré des cartes de l'île et des dessins des travaux projetés.

Mais il nous faut quitter Sainte-Claire, car les jours sont courts et de la baie d'Ellis il y a une longue course à l'aviron jusqu'à la *Pallas*.

» En revenant à la baie d'Ellis, le gouverneur nous a montré, au haut d'une colline, une pierre tumulaire entre deux arbres, dressée vers le ciel. Elle marque la tombe d'un pirate fameux qui exploitait anciennement le golfe de Saint-Laurent. »

C'est avec regret que l'équipage anglais fit ses adieux à M. et Mme Commettant, et le même soir, le *Pallas* se dirigeait sur Gaspé, village de pêche canadien situé dans la baie du même nom.

N.

Une escadre américaine à Cherbourg

Trois croiseurs américains, l'*Olympia*, le *Cleveland*, et le *Des-Moines*, faisant partie de l'escadre des mers d'Europe, ont séjourné pendant quelques jours sur rade de Cherbourg.

Ils ont fait route ensuite pour la Norvège.

L'*Olympia* battait pavillon de l'amiral Jewel.

Ce même bâtiment, pendant la guerre hispano-américaine, portait le pavillon de l'amiral Dewey, quand il écrasa à Manille la flotte de l'amiral Montojo. Les Espagnols combattirent vaillamment, malgré l'infériorité matérielle de leur escadre. L'action fut chaude. Un obus fit explosion à l'avant de l'*Olympia*, mais ne l'endommagea que légèrement. Une inscription, à l'arrière du navire, rappelle ce souvenir: « *Olympia*. — 1er Mai 1898. — Victoire de Manille. »

Ce n'est pas la première fois qu'une escadre américaine visite Cherbourg.

Les amiraux de Golsborough, de Ferragut, de Worden, dont les exploits maritimes sont célèbres, le capitaine Mahan, dont les savants écrits font autorité, affectionnaient tout particulièrement le séjour de ce port. L'amiral de Golsborough aimait Cherbourg à ce point, qu'il y resta près du quart de la durée de son commandement. Il y fut relevé le 14 Juillet 1867.

C'est devant Cherbourg qu'eut lieu le mémorable combat, du *Kearsage* et de l'*Alabama* pendant la guerre de Sécession.

Chaque année encore de pieuses mains vont fleurir les tombes des vaillants marins morts, dans ce combat, au champ d'honneur et inhumés dans le cimetière de la ville.

LENFANT.

Les nouveaux croiseurs cuirassés anglais

Le premier des six grands croiseurs cuirassés anglais du type le plus récent, le *Duke-of-Edinburgh* vient d'être lancé à Pembroke.

C'est un magnifique navire de 13,550 tonnes de déplacement; on compte obtenir, avec les deux machines indépendantes d'une puissance totale de 23,500 chevaux, une vitesse de 22 nœuds, 3.

L'artillerie comporte 6 canons de 24 centimètres, 10 de 16 centimètres, et 20 pièces de moindre calibre installées dans les superstructures. Les quatre tubes lance-torpilles sont au-dessous de la flottaison: 1 dans l'axe à l'avant, un autre à l'arrière, et 1 de chaque bord par le travers.

La cuirasse, en acier Krupp, atteint 16 centimètres dans la partie centrale à la flottaison.

Nos voisins considèrent l'entrée en scène des bâtiments de cette série comme un événement considérable. Ces croiseurs, qui sont l'œuvre de M. Watt, le nouveau directeur des constructions de l'Amirauté, passent en effet pour réaliser les dernières idées admises en l'espèce, le dernier perfectionnement des progrès recherchés dans les types successifs *Drake*, *Monmouth* et *Devonshire*.

La caractéristique du *Duke-of-Edinburgh* est d'avoir ses 6 canons de 24 centimètres installés sur le pont supérieur, en barbettes cuirassées. Il y en aura un en chasse, un en retraite, et les 4 derniers en batterie latérale.

Le *Black-Prince* sera exactement pareil.

Cette tendance actuelle à augmenter le calibre des grosses pièces et à les monter sur le pont supérieur s'affirme encore davantage dans les 4 autres navires du type *Warrior*, *Achilles*, *Natal* et *Cochrane*. Ces derniers navires auront, à la place des 10 canons de 16 maintenus en réduit sur le pont principal à bord du *Duke-of-Edinburgh*, 4 canons de 24 en plus, installés sur le pont supérieur.

Par ailleurs les six bâtiments seront absolument similaires. Les progrès remarquables obtenus en ce qui concerne la puissance de l'artillerie, l'amplitude du champ de tir et la facilité de manœuvre par tous les temps n'étaient pas de nature à favoriser la stabilité, ni les conditions d'approvisionnement des pièces, sans parler des autres éléments à sauvegarder; c'est



Le croiseur protégé « OLYMPIA », de la marine des Etats-Unis, qui porte le pavillon du contre-amiral commandt l'escadre des mers d'Europe

(Phot. Lenfant).



Les croiseurs américains « CLEVELAND » et « DES-MOINES » en rade de Cherbourg
(Phot. Lenfant.)

pourquoi l'on a été conduit à augmenter le déplacement.

Néanmoins l'approvisionnement de charbon n'a pu être porté au delà de 1,000 tonnes, ce qui paraît relativement faible.

Le prix du *Duke-of-Edinburgh* sera d'un peu plus de 28 millions de francs.

CAB.

LE PARTAGE DU CONTINENT NOIR

ET LES

colonies françaises en Afrique

On a l'habitude de dire, en France, que nous ne sommes pas colonisateurs. Le fait paraît relativement exact, si l'on considère que nos colonies n'ont que 33 millions d'habitants, tandis que les possessions anglaises atteignent plus de 300 millions d'hommes.

Notre infériorité n'est pas due à un manque d'aptitudes naturelles pour la colonisation, mais bien à des fautes politiques, car nous avons été jadis la première puissance coloniale.

Bien que l'Afrique, ce continent mystérieux, ait été la partie du monde la plus longtemps ignorée, c'est là que nos colonies sont plus nombreuses et plus vastes.

Dans l'antiquité, les Egyptiens firent sans doute le tour de l'Afrique, et ce fut tout d'abord au Nord que l'on commença à y mettre le pied. Les Phéniciens et les Romains exploitèrent les premiers la Berbérie, leur grenier à blé, qui fut toujours mêlée à toutes les vicissitudes de l'histoire méditerranéenne. Au moyen âge, ce furent les Arabes et ensuite les Turcs qui s'en emparèrent. Au quinzième siècle, grâce à la boussole, Vasco de Gama détermina la véritable forme du continent. Après lui, Portugais, Espagnols, Français, Anglais, se dirigèrent vers les côtes nouvelles et y établirent quelques comptoirs.

Peu à peu, les plus audacieux cherchèrent à pénétrer à l'intérieur, mais c'est surtout du dix-neuvième siècle que date la véritable découverte de l'Afrique. La première base d'opérations fut la côte de la Méditerranée, où la France, en 1840, s'empara de l'Algérie. C'est de là que partirent les expéditions modernes. Dès 1822, les Anglais Deham et Clapperton allèrent de Tripoli au lac Tchad, à travers le Sahara.

La découverte du Soudan fit de grands progrès avec Barth : en 1850, avec l'Anglais Richardson et l'Allemand Overweg, parti de Tripoli, puis resté seul survivant, il découvre l'oasis montagneuse de l'Aïr, en plein désert, et explora le Soudan occidental; il arrive à Tombouctou où le Français Caillé l'avait précédé en 1828. Avec le docteur Vogel, il explore le lac Tchad.

La région du Sahara fut connue encore plus complètement grâce à l'Allemand Rohlf, grâce aussi aux importants voyages de Nachtigal et des Français Duveyrier et Largeau.

D'un autre côté, les Anglais Burton et Speke, de 1857 à 1859, puis Grant, découvrirent les sources du Nil que les centurions envoyés par Néron n'avaient pu trouver. Baker remonta ce fleuve et trouva les Grands Lacs.

Vers le Sud, Livingstone, parti du Cap, atteignit le cours du Zambèze, de 1858 à 1864, puis avec Cameroun, un autre Anglais, il visita la partie centrale africaine du cours supérieur du Congo aux Grands Lacs. Stanley leur succéda de 1874 à 1877 et reconnut le cours même du Congo.

A mesure que, par la curiosité de tous ces explorateurs, le continent africain se montrait sous son véritable aspect, tous les grands peuples européens comprirent l'intérêt qu'ils avaient à pénétrer dans ces contrées nouvellement connues pour y ouvrir des débouchés aux produits de leur industrie et y exploiter les richesses naturelles.

Tandis que les uns y augmentèrent leurs territoires déjà acquis, les autres débarquèrent et plantèrent leur pavillon dans les régions non encore occupées, et c'est ainsi qu'à l'heure actuelle, l'Afrique, sauf quelques parties du centre, est complètement connue et se trouve divisée en un grand nombre de parcelles sous la domination ou l'influence de plusieurs puissances européennes.

En effet, les Anglais sont prépondérants à Zanzibar; ils occupent presque toute l'Afrique australe qu'ils viennent de compléter par l'adjonction des Républiques boers. Ils dominent en Guinée et dans le Bas-Niger; enfin, leur influence s'étend sur l'Egypte.

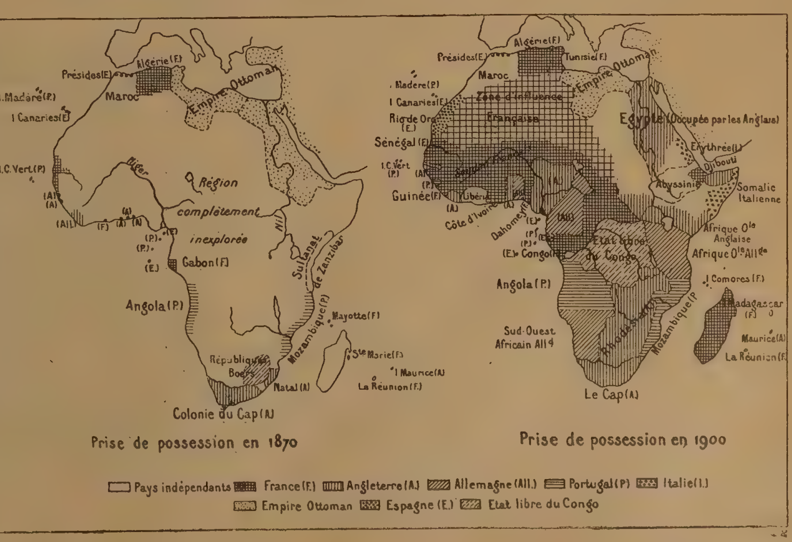
Les Allemands se sont taillés une large part dans la partie australe et dans la région des grands lacs. Ils ont pris pied en Guinée et au Sud des bouches du Niger.

Les Italiens s'efforcent d'asseoir leur influence en Abyssinie et sur la côte des Somalis. Ils convoitent le Soudan oriental.

Les Portugais dominent à l'Est sur le cours inférieur du Zambèze et du Limpopo; ils essaient d'étendre leur influence, à l'Ouest, sur le cours supérieur du Zambèze.

Les Espagnols sont les seuls qui soient restés en arrière dans ce mouvement colonial; ils possèdent quelques villes et îlots isolés.

En ce qui nous concerne, nous nous sommes solidement établis dans l'Afrique du Nord et notre influence s'étend sur toute l'Afrique occidentale, de l'Algérie au golfe de Guinée et du Sénégal au lac Tchad, sur une des régions les plus riches. Le Sahara n'est pas qu'une plaine sablonneuse; il est possible en mainte région d'y faire venir l'eau à la surface du sol. Le plus grand obstacle à la traversée du désert est moins son aridité que la bar-



L'Afrique en 1870 et en 1900



Le prince héritier d'Allemagne et sa fiancée
(A. G. Aristophot. Berlin.)

barie et les habitudes de pillage de quelques milliers de nomades.

Au Nord de cette région, l'Algérie est notre plus riche colonie ; on la considère avec raison comme une seconde France. La Tunisie en est une dépendance.

La France essaie de réagir contre l'éloignement du commerce du Haut-Niger ; elle a même songé à la construction d'un Transsaharien allant rejoindre l'Algérie ; mais le massacre de la mission Flatters, en 1881, ne peut plus laisser de doute sur les dispositions hostiles des Touareg. Aussi, ce sont nos établissements côtiers : Sénégal, Guinée, Côte-d'Ivoire, Dahomey qui se chargent d'expédier à la métropole les produits venant de l'intérieur.

Plus au Sud, la France, qui possédait le Gabon et le cours de l'Ogooué, a pris pied dans le bassin supérieur du Congo, en occupant, avec Savorgnan de Brazza, le Congo français. Pour nous, l'Ogooué est une excellente base d'opérations : ce fut le point de départ de nombreux explorateurs : du Chaillu, en 1856 et 1865 ; marquis de Compiègne, en 1874 ; Oscar Lenz, en 1876 ; Marche et Ballay. De Brazza, de 1875 à 1878, et plus tard, de 1880 à 1882, reconnut toute cette région de rapides et noua des relations avec les indigènes.

Nous sommes donc bien placés, sur le versant occidental de l'Afrique, pour ouvrir, par le Sénégal, la Guinée et le Congo, la route du Soudan et assurer notre domination commerciale dans cette région. C'est dans ce but que de vaillants explorateurs, au milieu de périls de toutes sortes, pénètrent plus avant dans la direction du lac Tchad afin d'en reconnaître la topographie exacte, et en même temps d'y découvrir de nouvelles sources de richesses.

Grâce à l'audace d'hommes tels que Flamand, Marchand, Lenfant, notre influence va grandissante dans le bassin du Niger et le Soudan.

Pour compléter la liste de nos possessions africaines, il faut citer la grande île de Madagascar et ses dépendances. La France a eu, depuis Richelieu, des droits sur elle ; en 1885, le protectorat a été rétabli sur l'île entière, et, enfin, en 1895, à la suite d'une expédition victorieuse, elle a été déclarée colonie française. Aujourd'hui, grâce à l'heureuse impulsion donnée par son gouverneur, le général Galliéni, l'île est très prospère.

Plus à l'Est, se trouve l'île de la Réunion. Sur la route d'Extrême-Orient, en face d'Aden, nous possédons la baie de Tadjourah, dont le principal port, Djibouti, est devenu une escale importante.

Comme on le voit, c'est sur cette terre africaine que se portent nos efforts incessants. P. M.



Fiançailles du prince héritier d'Allemagne

Le fils aîné de l'empereur allemand, son héritier, le prince Frédéric-Guillaume, à qui est réservé le lourd poids de la couronne impériale, est fiancé à la duchesse Cécile de Mecklembourg-Schwérin.

Cette princesse est la sœur du grand-duc régnant de Mecklembourg. Sa mère est une grande-duchesse de Russie, et sa sœur aînée a épousé un fils du prince royal de Danemark.

Le fiancé a vingt-deux ans. Il est capitaine au 1er régiment de la garde.

P.

NOTRE TABLE DES MATIÈRES

A la fin de l'année, le Petit Journal MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, donnera une *table des matières*.

LE NAVIRE-HOPITAL RUSSE « OREL »

On a équipé à Toulon un grand vapeur de la flotte volontaire, l'*Orel*, pour aller servir dans les mers de Chine comme navire-hôpital.

L'*Orel* est parti pour sa destination.

Le personnel infirmier comprend un certain nombre de femmes.

Mme de Nélidov, ambassadrice de Russie en France, a surveillé elle-même les travaux importants qui ont été effectués à bord de l'*Orel* et l'ambassadeur lui-même a tenu à venir à Toulon présider une fête qui a été donnée avant le départ.

R.

Ephémérides de la Marine française

21 Septembre 1746. — La Bourdonnais s'empare de Madras, mais rend la ville au gouverneur anglais moyennant une rançon de 15 millions.

Dupleix, gouverneur pour la Compagnie des Indes, ne voulut pas ratifier les termes de cette capitulation, Madras étant une place bonne à garder.

Cette affaire amena à l'état aigu la grave mésintelligence qui régnait, pour le malheur de nos armes, entre Dupleix et La Bourdonnais.

22 Septembre 1668. — Ordonnance fondamentale du régime des classes, origine de l'inscription maritime.

Elle prescrit à tous les gouverneurs des provinces maritimes de faire procéder au rôle et dénombrement de tous les mariniers et matelots de toutes les villes et communautés des côtes maritimes, pour être ensuite partagés en trois classes destinées à servir alternativement une année sur les vaisseaux de guerre de S. M. et deux années sur les vaisseaux des négociants.

23 Septembre 1711. — Duguay-Trouin s'empare de Rio-de-Janeiro, après onze jours de combat. Le gouverneur d'Acosta rachète la ville moyennant 610,000 cruzades (environ deux millions) et 500 caisses de sucre.

Cette expédition, la plus considérable qui ait jamais été entreprise par un corsaire, rapporta près de 100 p. 100 aux armateurs.

Duguay-Trouin, reçu en triomphe à Versailles, obtint du roi une pension de 20,000 liv



L'ambassadrice de Russie, Mme de NÉLIDOV, et M. de VALENCE délégué de la Croix-Rouge française, sur le quai de Toulon
(Phot. Lacqua.)

Le jubilé de l'aumônier de Saint-Cyr

Le vénérable abbé Lanusse, aumônier de notre Ecole militaire, a vu célébrer, avec une solennité particulière, ses noces de diamant par la ville de Tonneins, où il est né le 2 Juin 1818.

Cette fête a pris les proportions d'une véritable manifestation civique à laquelle rien n'a manqué.

Une plaquette commémorative a été remise par le comité organisateur à l'abbé Lanusse. Cette plaquette, en or et de grandes dimensions, représente à l'avers le profil de l'aumônier de Saint-Cyr, au revers un groupe allégorique : la ville de Tonneins présentant au peuple, qui l'acclame, le plus aimé de ses enfants.

A PROPOS DES MANŒUVRES DE L'EST

Les récentes manœuvres d'armées, qui viennent d'avoir lieu, sous la haute direction du général Brugère, ont été particulièrement intéressantes pour le commandement supérieur, puisque, pour la première fois, les actions engagées se sont prolongées deux et même trois jours, les troupes reprenant le lendemain les positions qu'elles occupaient la veille au moment où le ballon-signal enlevait les trois « flammes » indiquant la cessation du combat.

Pour le troupier dans le rang, cette innovation a été plus ou moins goûtée : on reprenait en effet presque toujours les cantonnements occupés la veille. Si ceux-ci étaient bons et pas trop éloignés du point où le régiment a cessé la manœuvre, les hommes jubilaient. Dans le cas contraire, ce n'étaient que lamentations ; n'allait-on pas retrouver la grange délabrée où il faisait froid et où la paille avait été parcimonieusement distribuée ?

C'est, du reste, en faisant les manœuvres dans le rang qu'on se rend le mieux compte d'une quantité de petits faits échappant forcément à l'envoyé spécial d'un journal, qui doit voir dans ses grandes lignes les péripéties tactiques d'une bataille fictive dont le front s'étend sur de nombreux kilomètres, et qui est obligé de négliger les détails.

Personne n'a conté l'histoire des pantalons des bataillons de zouaves. De tout temps, les zouaves aussi bien en Algérie que depuis qu'ils sont en France, faisaient les manœuvres en pantalons de toile, ceux de drap, trop lourds pour la marche, n'étant mis qu'arrivé au cantonnement et pour la nuit. Les zouaves « en toile » quand tous les autres corps étaient « en drap », impossible !

Le général qui les commandait provisoirement donna l'ordre de mettre les pantalons rouges. Heureusement, mieux renseigné, le général Brugère, au bout d'une journée, autorisa le port des pantalons de toile. C'est ainsi que dans les environs de Tanay, après la manœuvre, 1,200 zouaves mirent culottes bas, et devant une galerie d'une dizaine de civils, procédèrent en plein air au changement autorisé.

Ce fut un pittoresque spectacle perdu pour les photographes.

Les 12 kilomètres qui les séparaient du cantonnement, furent franchis plus allégrement que dans la matinée. Les zouaves se sentaient plus légers.

On s'est beaucoup amusé dans les cantonnements en lisant les imprécations lancées par un confrère contre le service de l'intendance. Il paraît qu'un jour, tous les corps d'armée ont manqué de pain. L'intendance n'en avait pas distribué. Notre confrère igno-



Mgr LANUSSE,
Officier de la Légion d'honneur,
Aumônier de Saint-Cyr,
dont on vient de célébrer les noces de diamant

rait que ce jour-là on mangeait les vivres de réserve, qui comprennent une ration de biscuit !

Comme toujours, dans certains corps on a pesté contre l'heure tardive à laquelle parviennent les ordres. Certaines brigades avaient la déplorable habitude de ne jamais envoyer d'ordres avant 9 ou 10 heures du soir. Quand la manœuvre s'est terminée entre 1 heure et 2 heures, il est inadmissible, avec le luxe de cyclistes, de motocyclistes et d'automobiles attachés aux états-majors, que les régiments n'aient pas avant 7 heures du soir les ordres pour le lendemain, de manière à ce qu'il soit possible de les porter à la connaissance des officiers de compagnie, et par suite à la troupe, avant l'heure de l'appel du soir dans les cantonnements.

Puisque je parle des automobiles, une petite critique. Il serait bon, je crois, d'obliger les conducteurs d'automobiles à porter une tenue régulière, ceci aussi bien pour les officiers que pour les sous-officiers ou non gradés. J'ai rencontré des conducteurs d'automobiles dans d'étranges tenues d'artilleurs, vareuses de haute fantaisie, képis *idem*, cols cassés, leggins ou jambières jaunes. Qu'on donne donc un uniforme spécial bien étudié aux propriétaires d'automobiles, dont beaucoup sont de distingués sportsmen, qui mettent leurs voitures à la disposition du commandement durant les manœuvres, mais plus de ce bariolage.

Autre critique : il m'a été donné de constater que des chefs de corps avaient encore la détestable habitude d'arriver trop en avance au point de rassemblement. Si l'ordre est donné d'être en position à 6 h. 45 du matin à la cote 327 à l'Ouest du bois de Tilloy, point n'est besoin, si les troupes sont cantonnées à 5 kilomètres de cette cote, de prescrire le réveil à 4 heures du matin avec départ à 4 h. 1/2 pour être finalement, pendant plus d'une heure au repos derrière les faisceaux ! J'ai vu toute une division stationner ainsi inutilement pendant une heure et demie à la corne d'un bois. Rien de tel pour décourager les hommes, qui se rendent bien compte de l'erreur commise et qui pestent ferme contre « le vieux », lisez le colonel.

Pour terminer ces quelques remarques, complimentons l'intendance de la manière dont avait été organisé le ravitaillement en eau potable. Les attelages étaient bons et les conducteurs zélés. On peut cependant regretter le manque de publicité pour le soumissionnement de ce service. Beaucoup de fermiers se seraient certainement mis sur les rangs s'ils avaient connu les conditions faites, qui ont été heureux de louer simplement des attelages à l'entrepreneur avec lequel l'intendance avait traité.

P. C.



Mme de NÉLIDOV et les infirmières russes quittant le quai de Toulon, pour se rendre à bord de l' « OREL »

(Phot. Lacqua).

AUX PHOTOGRAPHES AMATEURS

La maison Lumière, de Lyon, vient de mettre en vente une nouvelle série de plaques extra-rapides (marque sigma), qui donnent les meilleurs résultats aux colonies.

Ces plaques se font dans tous les formats ; elles se trouvent partout dans le commerce.

A L'OFFICIEL

Guerre

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Le gén. de div. Lannes, comm. le 2e corps d'armée, est placé, à la date du 10 Septembre, dans la deuxième section du cadre de l'ét.-maj. général de l'armée.

INFANTERIE

M. Vinot-Préfontaine, maj. du 19e rég. d'inf., passe au 117e rég de même arme comme major.

CAVALERIE

MM. Hue, cap. comm. au 14e rég. de chass., est aff. au 2e esc. de spahis sénég. comme cap. en sec.; Domenech de Cellès, lieut. au 5e rég. de chass. d'Afr., est mis h. c. pour servir en Indo-Chine.

GÉNIE

M. Chevet, off. d'adm. de 2e cl., récemment désigné pour l'Ec. du génie d'Arras, est dés. pour la cheff. de La Fère.

SERVICE DE L'INTENDANCE

Sont nommés officiers d'administration de 2e classe. — Les officiers d'adm. de 2e classe dont les noms suivent :

BUREAUX DE L'INTENDANCE. — M. Rolland, 4e corps; M. Lebas, 14e région; M. Delaroche, 8e corps.

SERVICE DES SUBSISTANCES. — M. Décorse, 14e région; M. Esun, 6e région.

Sont nommés officiers d'administration de 3e classe, pour prendre rang du 1er Septembre 1904. — Les sous-officiers élèves officiers d'adm. milit. dont les noms suivent:

BUREAUX DE L'INTENDANCE. — MM. Sauvaget, 3e corps; Peyrelongue, gouv. Paris; Durand, 7e corps; Rousse, 1er corps; Meiller, 6e région; Lassalle, 7e région; Bonifaci, 6e région; Renier, 20e corps; Aubrun, 20e corps; Barbe, 7e région; Krouch, 2e corps; Picat, 3e corps.

SUBSISTANCES. — MM. Gambin, 3e corps; Girold, 9e corps; Wanecq 1er corps; Samié, 13e corps; Colas,

6e région; Ayme, 14e région; Bolé, 10e corps; Visto, 20e corps; Martin, 11e corps; Palliet, 14e région; Leclerc, 8e corps; Biart, 7e région; Vasseur, 14e région; Poncet, 7e région; Barrère, 7e région; Fauchery, 20e corps; Guilbert, 6e région; Campot, 6e région; Collinet, 20e corps; Poinet, 6e région.

Habillement et campement. — MM. Renaud, 6e région; Rolland, 1er corps.

MM. Marcillac, off. d'adm. de 1re cl. au 16e corps d'armée, est dés. pour le 18e corps d'armée; Requin, off. d'adm. de 1re cl. au 18e corps d'armée, est dés. pour la 15e région.

Bureaux. — MM Ducasse, off. adm. 1re cl. 7e région, dés 7e corps; Perriguay, off. adm. 1re cl. 3e corps, dés. div. Alger; Nicolas, off. adm. 1re cl. 7e région, dés. div. Alger; Sergent, off. 1re cl. 2e corps. dés. 18e corps; Dony, off. adm. 2e cl. 9e corps, dés. 18e corps; Garnier, off. adm. 2e cl 8e corps, dés. 7e région; Pagès, off. adm. 2e cl. div. Alger, dés. 16e corps; Bertrand, off. adm. 2e cl. div. Oran, dés 9e corps; Delattre, off. adm. 2e cl. 7e corps, dés. 5e corps; Boucher, off. adm. 2e cl. 7e région, dés. 14e région; Colomer, off. adm. 2e cl. 15e région, dés. div. Constantine; Lesangnoux, off. adm. 2e cl. 10e corps, dés. 15e région; Caillou, off. adm. 2e cl. 6e région, dés. div. Alger.

Service des subsistances. — MM. Gonin, off. adm. de 1re cl. 6e région, dés. 14e région; Tavernier, off. adm. 1re cl. 8e corps, dés. 18e corps; Sarriaut, off. adm. 1re cl. 18e corps, dés. 16e corps; Roux, off. adm. 1re cl. 14e région, dés. div. Constantine; M. Bonnet, off. adm. 2e cl. gouv. milit. Paris, dés. 5e corps; Guesnet, off. adm. 2e cl. 20e corps, dés. div. Alger; Gorvel, off. adm. 2e cl. 6e région, dés. div. d'Alger.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE SANTÉ

Sont promus officiers d'administration de 3e classe pour prendre rang du 1er Septembre 1904. — Les sous-officiers élèves officiers de l'Ecole d'administration dont les noms suivent: MM. Duthillœul, hôpital Bégin, à St-Mandé; Knapp, h. du Val-de-Grâce, à Paris; Bastien, h. de Bourges; Lods, h. Desgenettes, à Lyon; Veyre, h. de la division de Constantine; Chatenay, h. de Versailles; Bricaud, h. St-Martin, à Paris; Salkin, h. du Dey, à Alger, Lamontagne, h. de Marseille; Aubry, h. de Bordeaux; Saclier, h. de Nancy; Desmurs, h. d'Amélie-les-Bains; Progent, h. de la division d'Oran; Rouot, h. de Lille; Mathieu, h. du camp de Châlons.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES

Sont nommés aides-vétérinaires stagiaires à l'Ecole d'application de cavalerie, pour prendre rang à partir du 1er Octobre, les vétérinaires diplômés dont les noms suivent: MM. Haan, Houdemer, Tachon, Moreau, Grossetti, Eisenmenger, Rouaud, Germa, Belorgey, Pauby, Gener, Pellerin, Ragneau, Bavard, Rouger, Touzé, Desmars, Gondras, Mettey, Bigot, Lamarque, Dignac, Beny, Malle, Coulom, Jouret, Bonhomme, Picard.

RECRUTEMENT

M. Siccardon, capit. au 139e rég. d'inf., est mis h. c. et nommé à un emploi de son grade au bureau de recrutem. de Gap, en rempl. de M. Giraud, désigné pour commander provisoirement le bureau de Coulommiers.

SERVICE DE LA JUSTICE MILITAIRE

Sont nommés:

Au grade d'off. d'administration de 1re cl. — M. Goutanier, off. d'adm. de 2e cl., greffier près le conseil de guerre de Besançon, en rempl. de M. Belfort, retr., maint.

Au grade d'off. d'adm. de 2e cl. — M. Taillefer, off. d'adm. de 3e cl., greffier adj. près le 2e cons. de guerre d'Oran, maintenu.

Au grade d'off. d'adm. de 3e cl. — M. Boullay, adjud. commis greffier de 1re cl. près le cons. de guerre de Tours, aff. en qualité de greffier adj. au 1er conseil de guerre de Paris.

M. Cheminade, off d'adm. de 2e cl., greffier adj. près le 1er cons. de guerre de Paris, est aff. en qualité de greffier au conseil de guerre du Mans.

Au grade de serg.-maj. compt. — A l'atelier de trav. publ. d'Orléansville: Aurelle, serg. surv. au dépôt d'exclus d'Aïn-el-Hadjar; au dépôt des sect. d'exclus d'Aïn-el-Hadjar: Boutonné, serg. surv. à l'atelier de trav. publ. de Bougie.

Au grade de serg.-maj. surveillant. — Au pénitencier de Bossuet: Comiti, serg. surv. au pénitentier mil. de Douéra; au pénit. mil. d'Albertville: Liot, serg.-maj. au pénit. mil. de Bicêtre; au dép. des sect. métrop. d'exclus d'Aïn-el-Hadjar: Billois, serg. surv. à l'établ. pénit. mixte de Tunisie; à Teboursouk: Mesnier, serg. surv. au pénit. d'Aïn-Beida; Arlant, serg. surv. à la prison mil. de Châlons-sur-Marne, est nommé serg.-maj. surv. à la prison mil. de Grenoble.

A l'emploi de sergent surveill. — Au pénit. mil. de Bicêtre: Boyer, gend. à pied à la 3e légion; Nicolas, gend. à la lég. de Paris; au pénit. mil. de Douéra: Goujon, gend. à chev. de la 6e lég.; Grosclaude, gend. à chev. à la 19e légion; à l'at. de trav. pub. de Bougie: Caire, mar. des log. au 17e bat. d'art. à pied; Partoy, gend. à pied à la 5e lég.; Guidici, serg. au 26e rég. d'inf.; au dép. des sect. métrop. d'exclus, à Aïn-el-Hadjar; Riveau, serg. au 2e bat. d'inf. lég. d'Afr.; Harre, serg. au 2e bat. d'inf. lég. d'Afr.; à l'étab. pénit. mixte de Tunisie, à Teboursouk; Alitti, gend. à pied à la 15e lég.; Pinzuti, serg.-maj. au 55e rég. d'inf.

A la prison mil. de Châlons-sur-Marne: Bourcier, gend. à cheval à la 6e lég.; à la prison mil. de Besançon: Bresson, serg. au 95e rég. d'inf.; à la prison mil. de Bordeaux: Alby, serg. fourr. au 74e rég. d'inf.

Gras, serg.-maj. au pénit. mil. d'Albertville, passe en la même qualité au pénit. de Douéra; Matois, serg. surv. au pénit. mil. de Bossuet, passe en la même qual. à l'établ. pénit. mixte de Tunisie, à Teboursouk; Blaise, serg. surv. à l'étab. pénit. mixte de Tunisie à Teboursouk, passe en la même qualité à la prison mil. de Clermont-Ferrand; Raby, serg. surv. à l'at. de trav. pub. de Bougie, passe en la même qualité à la pris. mil. du fort Gassion; Désidéri, serg. surv. à la prison mil. de Besançon, est nommé serg.-maj. compt. à la prison mil. du fort Gassion.

Mariotti, serg. surv. à la prison mil. de Bordeaux, passe en la même qualité au pénit. mil. de Bicêtre; Péradi, serg. surv. à l'atelier de trav. publ. de Bougie, passe en la même qualité à la pris. mil. de Montpellier.

Tableau d'avancement

M. Canavy, lieut. au 139e rég. d'inf., détaché dans le service des aff. ind., est inscrit à la suite du tabl. d'avanc. de 1904 pour le grade de capitaine.

Légion d'honneur

Sont promus officiers de la Légion d'honneur. — MM. Brochin, lieut.-col. brev. h. c. du serv. d'ét.-major; Prétet, col. du 56e rég. d'inf.; Buisson d'Armandy, col. brev. du 103e rég. d'inf.; Wuillaume, s.-int. mil. à Verdun.

Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur. — MM. Coste, chef de bat. brev. au 24e rég. d'inf., off. d'ord. du ministre de la Guerre; Spire, cap. brev. h. c., off. d'ord. du gouv. mil. de Paris; Morlet, cap. au 10e rég. d'inf.; Labarte, cap. au 29e rég. d'inf.; Chevartzmann, cap. au 35e rég. d'inf.; Gosse, cap. au 42e d'inf.; Mouard, cap. au 109e rég. d'inf.; Bonnet, cap. au 134e rég. d'inf.; Randier, lieut. au 3e bat. de chass. à pied; Guinard, cap. au 24e rég. d'inf.; Gros, cap. au 39e rég. d'inf.; Canel, cap. au 102e rég. d'inf.; Carel, cap. au 104e rég. d'inf.; Brunati, cap. au 117e;

Pressoir, chef d'esc. au 12e rég. de cuir.; Thiéry, cap. au 11e rég. de drag., off. d'ord. du général comm. la 6e brig. de drag.; de Cugnac, cap. brev. au 8e rég. de cuir.; La Bachelle, cap. comm. au 8e rég. de chass. de Baudus, cap. comm. au 16e rég. de chass.; Ducrocq, cap. d'art. en 1er breveté h. c., officier d'ordonnance du général chef d'état-major général de l'Armée; d'Alayer de Costemore, capitaine en 1er, brev. h. c., à l'état-major du 8e corps d'armée; Simon, cap. en 1er, brev. h. c., à l'ét.-maj. du gouv. de Belfort; Baboin, cap. en 1er au 36e rég. d'art.; Offret, cap. en 1er au 22e rég. d'art; Querruau, vét. en 1er au 7e rég. de chass.; Peyret, méd.-maj. de 2e cl. au 1er rég. de chass.; Messerer, méd.-maj. de 1re cl. au 109e rég. d'inf.; Roubertie, off. d'adm. de 1re cl. au 4e corps d'armée; Bérard, cap. au 23e rég. d'inf. col.

M. Pierron, chef de bat. d'inf., h. c., comm. le cercle de Colomb, est inscrit à la suite du tabl. de 1904, pour le grade d'officier de la Légion d'honneur.

Médaille militaire

La Médaille militaire est conférée au général de div. Voyron, membre du cons. sup. de la guerre, gr.-croix de la Légion d'honneur.

Ont reçu la Médaille militaire. — MM. Daizé, adj. au 27e rég. d'inf.; Bailly, adj. au 35e rég. d'inf.; Delaval, s.-chef de mus. au 44e rég. d'inf.; Blanchard, adj. au 85e rég. d'inf.; Portefaix et Veillet, adj. au 95e rég. d'inf.; Gavillet, adj. au 133e rég. d'inf.; Billiault et Gudefin, adj. au 5e bat. de chass. à pied; Robin, adj. au 15e rég. d'inf.; Laugier, brig. m. mar. ferr. au 11e rég. de drag.; Giron, brig. m. mar. ferr. au 4e rég. de chass.; Bordat, brig. m. mar. ferr. au 11e rég. de chass.; Durin, mar. des logis 1er m. mar. ferr. au 14e rég. de chass.;

Couillec, brig. m. mar. ferr. au 12e rég. de huss.; Séguin, brig. à la 7e lég. de gend.; Ruffy, gend. à la 7e lég.; Favre, gend. à la 7e lég. *bis*; Laithier, adj. au 5e rég. d'art.; Spatz, serg. au bat. de télégr. du Mont-Valérien; Xémaire, adj. au 5e rég. d'inf.; Renucci, adj. au 102e rég. d'inf.; Lepelletier, adj. vaguem. au 103e rég. d'inf.; Licoine, mar. des logis 1er m. mar. ferr. au 13e rég. de huss.. Brunet, Launay et Engel, gend. à la 4e lég.; Loiseau, adj. au 10e rég. d'art.; Bastien, adj. au 22e rég. d'art.; Legris, adj. au 26e rég. d'art.; Hersent, adj. au 31e rég. d'art.; Guérin, brig. arm. au 4e esc. du train; Ziégel, serg.-maj. au 1er bat. d'inf. lég. d'Afr,

Le mar. des logis chef Laléouse et les gend. Le Blanc et Kerboul, de la 11e lég., sont inscrits d'office au tableau de concours pour la Médaille militaire.

Le cav. de 1re cl. Abdelkader ben Abdallah, du 2e rég. de spahis, est inscrit au tableau de concours de 1904 pour la Médaille militaire.

Le tirailleur Moussa Kanté, du 1er rég. de tirailleurs sénégalais, est inscrit d'office au tableau de concours de 1904 pour la Médaille militaire.

Le capor. Bernard, du 5e rég. du génie, est inscrit d'office au tableau de concours de la Médaille militaire pour 1904: amputé des deux bras à la suite de blessures en service commandé.

Ecoles militaires

M. Baudran, cap. à l'ét.-maj. part. du génie. employé à l'établ. cent. du mat. de la télégr. mil. à Paris, est dés. pour occuper l'emploi de prof. adj. du cours de construction à l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie de Fontainebleau.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

M. Poincaré, membre de l'Institut, est nommé professeur d'astronomie générale à l'Ecole polytechnique, en remplacem. de M. Callandreau, décédé.

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE

Liste de classement, par ordre de mérite, des élèves de l'Ecole spéciale militaire reconnus aptes au grade de sous-lieutenant, à la suite des examens de sortie de 1904. — 1 Malick, 2 Poulot, 3 Canonge, 4 Wéber, 5 Guyader, 6 Compain, 7 Belin, 8 de Chilly, 9 Camoin, 10 Pommier, 11 Peyronnet, 12 Cunin, 13 Crémadells, 14 Foiret, 15 Martin-Saint-Léon, 16 Gillier, 17 Coignerai, 18 Besse, 19 Antoinat, 20 Walbaum, 21 Doridot, 22 Brugère, 23 Vallet (Albert), 24 Rolland (Marcel), 25 Corbé, 26 Cailleteau, 27 Sallet, 28 Fourtier, 29 Brugeille, 30 de Clerville

31 Blanchet (Lucien), 32 Lallemand, 33 Vite, 34 Marché, 35 de Monclin, 36 Willigens, 37 Parent (André), 38 Gallin, 39 Beinier, 40 Husson, 41 Boulhaut, 42 d'Albenas, 43 Faugère, 44 Ricou, 45 Parent (Aubert), 46 Icart, 47 Prévot, 48 Bidault, 49 Raspail, 50 Pallu, 51 Virely, 52 de Crousnilhon, 53 Rottier, 54 Marande, 55 Lafontaine, 56 Allègre, 57 de Guigné, 58 Rolland (Olivier), 59 Mauguin, 60 Frottié, 61 Meunier, 62 Jeannel, 63 Perrodin, 64 Papillon, 65 Bouguen, 66 Poissonnier, 67 Guillerat, 68 Daudé, 69 Duclos, 70 Valentin, 71 Belle, 72 Colard, 73 Boyer, 74 Dubos, 75 Delhomme, 76 Billot, 77 Pélisson, 78 Villemin (Henri), 79 Hussenot, 80 Maréchal,

81 Ripert, 82 Masson, 83 Bonnet, 84 Rivière (Marcel), 85 de Chamberet, 86 Kolyszko, 87 Clouët, 88 Burin-Desroziers, 89 Ract-Brancaz, 90 Lhuillier (Georges), 91 Mazoyer, 92 Chauvin, 93 Coursimault, 94 Mouren, 95 de Bellomayre, 96 Guérin (Pierre), 97 Ravignan, 98 Bertrand, 99 Marchand, 100 Laprun, 101 Jacques, 102 Galmiche, 103 Tournissa, 104 des Loges, 105 Hilpert, 106 Quéprotte, 107 Farret, 108 de Galard, 109 Carbou, 110 Granboulan, 111 Dégremont, 112 Vidart, 113 Grapin, 114 Eude, 115 Barthe, 116 Huerre, 117 Barbet, 118 Girod (Léon), 119 Dussaux, 120 Lamy,

121 de Sigalas, 122 Venesson, 123 Martrou, 124 Rabany, 125 Genty, 126 de la Boissière, 127 Cazadavant, 128 Bourguignon, 129 Maillard, 130 Moppert, 131 Rivière (André), 132 Le Conte, 133 Font, 134 Fiévet (Emile), 135 Chenot (Robert), 136 Lejeas, 137 Rouget, 138 Gastey, 139 de Charnacé, 140 Bouhéret, 141 Sadoux, 142 Halbert, 143 Vignon, 144 Sigolet, 145 Gey, 146 Verly, 147 Gosse, 148 d'Humières, 149 Cotard, 150 Le Brun, 151 Larsonneur, 152 Pacaud, 153 de Morel, 154 Chalmeton, 155 Vincent, 156 Nicolas, 157 Aubert, 158 Barbe, 159 de Martignac, 160 Mendès, 161 Worbe

162 Carbonnier, 163 Le Boucher, 164 Vesque, 165 Bonnin, 166 Bouzerand, 167 Tresch, 168 Thibault, 169 Noël, 170 Chateignon, 171 de Kergorlay, 172 Ninnin, 173 Blanchet (Léon), 174 de Crépy, 175 de Persan, 176 Bernard, 177 Bonnabelle, 178 de Franqueville, 179 Monier, 180 Laurent, 181 Daumas, 182 Cartier, 183 Brunot, 184 de Camarct, 185 Vernet, 186 Ducroux, 187 Allouis, 188 de Raimond, 189 Abéré, 190 Lamole, 191 Farguès, 192 Multrier, 193 Rollin, 194 Coulbois, 195 de la Bussière, 196 Morillon, 197 Bergé, 198 Florange, 199 Catherinet,

200 de Benoist, 201 Moriez, 202 Andru, 203 Charié Marsaines, 204 Jocard, 205 Cacaret, 206 Cognon, 207 Emonet, 208 Brasillac, 209 de Barbentane, 210 Huret, 211 de Percin, 212 Legay, 213 Mention, 214 Galliot, 215 Javon, 216 Nalot, 217 Serres, 218 Fiévet (Moïse), 219 Févez, 220 Saisset, 221 Sigala, 222 de Pontbriand, 223 Girod (Emile), 224 Tourout, 225 Charbonnel, 226 Azaïs, 227 Oster, 228 Brasset, 229 Laperche, 230 de Kerret, 231 Chateauneuf, 232 de Balorre, 233 Gauly, 234 Dupont, 235 des Portes, 236 Baudat, 237 Feltz, 238 Séchet, 239 Haciski, 240 Desprès, 241 Catinot, 242 Jacquot, 243 Matras, 244 Valay (Charles), 245 Lhuilier (René), 246 Deschard, 247 de Béchillon, 248 Puget, 249 Sérol, 250 de Geyer, 251 Brusley, 252 d'Ausbourg, 253 Panescorse, 254 Meurant, 255 Burnol, 256 Gambrelle, 257 Boudet, 258 de Lestapis, 259 Imhaus, 260 Tel, 261 Voge, 262 Déguen.

263 Adler, 264 Duchâteau, 265 Blanc, 266 Jambois, 267 Chapsal, 268 Rigault, 269 Courlès, 270 de Lagrandière, 271 Berthet, 272 Monnet, 273 Burtaire, 274 Pouvreau, 275 de Malherbe, 276 de la Gatellière, 277 Lux, 278 Besançon, 279 Villaume, 280 Liétout, 281 Brault, 282 Renoux, 283 Fabrègues, 284 de Laugeiret, 285 d'Amfreville, 286 Perrotin, 287 de Bourdès, 288 Richard, 289 Raynaud, 290 Carré, 291 Phélizon, 292 Horn, 293 Laroche, 294 Huet, 295 Charpentier.

296 Viguier, 297 du Couëdic, 298 Widolff, 299 Chenot (Albert), 300 Drieux, 301 Couret, 302 Jay, 303 Villemain (Yves), 304 Peyrou, 305 Hurtaud, 306 Guérin (Léon), 307 Lepetit, 308 Pichelin, 309 Poncelet, 310 Imbert, 311 de Lozé, 312 Rongier, 313 Garbiès, 314 Débélé, 315 de Nonville, 316 Martel, 317 Lacassin, 318 de Villenaut, 319 de Kérautem, 320 Colomb, 321 Buttin, 322 Dancla, 323 de Chalange, 324 Stéfani, 325 d'Aram, 326 de Mazenod, 327 Piot, 328 Dryll, 329 Minocci, 330 Garand, 331 Brunel, 332 Walfard, 333 Hermel, 334 Hudry, 335 Schaeffer, 336 Guédès, 337 Soulier, 338 de Laitre, 339 Gaveau, 340 Héliot, 341 Ricard, 342 Combraque, 343 Hugot-Derville.

Liste par ordre de mérite des candidats nommés élèves de l'Ecole spéciale militaire à la suite du concours de 1904. — MM. 1 Tatur, 2 de Peytes de Montcabrié, 3 Messal, 4 de Dartein, 5 Placiard, 6 Richard, 7 Missoffe, 8 Costa de Saint-Génix de Beauregard, 9 Roubeix, 10 de Ghaisne de Bourmont, 11 Gaillard de Saint-Germain, 12 Mendigal, 13 Despierre, 14 Joly, 15 Vincent, 16 Marin, 17 Le Normand de Flaghac, 18 Mordant, 19 Bräuer, 20 Dessirier,

21 Poret, 22 Jouve, 23 Durand, 24 Lespinasse-Fonsegrive, 25 Gautier, 26 Kolb, 27 Girardot, 28 Horment, 29 Regnier de Massa, 30 Brey, 31 Blondeau, 32 Reboussin, 33 Léonard de Juvigny, 34 Jeannin, 35 Jost, 36 Le Forestier de Vendœuvre, 37 Serve, 38 Doë de Maindreville, 39 Fauchay, 40 Perrin, 41 Guyot, 42 de Valence de Minardière, 43 Toutée, 44 Le Moniès de Sagazan, 45 Camps, 46 Larbalétrier, 47 Florentin, 48 Savare, 49 Lelorrain, 50 Dauvergne,

51 Gromier, 52 Jauneaud, 53 Muirón, 54 Henry, 55 Ripault, 56 Derendinger, 57 Boissau, 58 Dumont, 59 Darras, 60 Chandenier, 61 Gressin, 62 Morel, 63 Breynat, 64 du Verdier de Genouillac, 65 Berthemet, 66 de Polignac, 67 Garde, 68 Turquet de Beauregard, 69 Monsarrat, 70 Dumont,

71 Schutz, 72 Challan-Belval, 73 de la Croix, 74 Carli, 75 Defait, 76 Sausse, 77 Drouot, 78 de Brassier de Jocas, 79 Dutreuil, 80 Jaubert, 81 Dupuy, 82 Giannardi, 83 Duquesnoy, 84 Bournisien, 85 Bécheras, 86 Renard, 87 de Colmez de Gensac, 88 Butruille, 89 Picard, 90 Bouvier, 91 Mugnier-Pollet, 92 Prévost, 93 Fichefeux, 94 Pelin, 95 Staut, 96 Klein, 97 Roux, 98 Barrière, 99 de Lafont.

100 Saint-Raymond, 101 Beynet, 102 Verrier, 103 de Labretoigne du Mazel, 104 Darde, 105 Foujanet, 106 Onapelynck, 107 La Caze, 108 de Labriffe, 109 d'Espinay Saint-Luc, 110 Amblard,

111 Sassary, 112 Langeron, 113 Blin, 114 Ferré, 115 Renaud, 116 de Baillencourt dit Courcol, 117 de La Bourdonnaye, 118 Jurion, 119 Grélot, 120 Desjobert, 121 Lambert de Frondeville, 122 de la Foye, 123 Bezert, 124 Cécile, 125 Spiess, 126 Dunoyer de Segonzac, 127 Marchal, 128 Régis, 129 Abel, 130 Parvy, 131 Mortureux, 132 Estrade, 133 Gacon, 134 Hardy, 135 Lacroix de Vimeur de Rochambeau, 136 Lenglet, 137 Lesne, 138 Baudin, 139 de Cossart d'Espiés, 140 Clouet,

141 de Taffanel de la Jonquière, 142 Lambinet, 143 Juge, 144 Lanoyerie, 145 Le Bozec, 146 Osmont, 147 Lebon, 148 Le Bovlanger, 149 Carbonneau, 150 Wunstel, 151 Hans, 152 Soyer, 153 Davost, 154 de Jacquelin-Dulphé, 155 Riand, 156 Gailhac, 157 Massoutié, 158 Lescan, 159 Jacob, 160 Mansuy, 161 Heurlier, 162 Madin, 163 Pistolet de Saint-Ferjeux, 164 Delamarre, 165 Quillien, 166 Imbert de Balorre, 167 Durupt, 168 Vermeil de Conchard, 169 Perthuis, 170 Cambuzat,

171 Matern, 172 Isnard, 173 de Drouâs, 174 de Boisgelin, 175 Lachouque, 176 Auclair, 177 Murat, 178 Buffet, 179 Boissieu, 180 Boucher, 181 Philippe 182 Levey 183 Guerrier, 184 Naudin, 185 Flach, 186 Bellanger 187 Bourrelly, 188 Desdouits, 189 Bérard, 190 Dupuis, 191 Jolland de Clerville, 192 Salvan, 193 Lorme, 194 Ponard, 195 Dumercq, 196 Roy, 197 Grégoire, 198 Rodary, 199 Bonnier, 200 Coudert, 201 Kuhnholtz-Lordat, 202 Bertrein, 203 de Clauzade de Mazieux, 204 Dor, 205 Ferrieu, 206 Vincent. 207 Pouzet, 208 Poulletier de Gannes, 209 Renard, 210 Pons,

211 Cottin, 212 Andries, 213 Pagès, 214 Chaumereuil, 215 Gibert, 216 Jolain, 217 de Kérautem, 218 Benquet, 219 Saddier, 220 Morel, 221 Fournier, 222 Touchard, 223 Chauvelot, 224 Laroche, 225 Lafouillade, 226 Munch, 227 Bérard, 228 Alquié, 229 Turquet, 230 Desjobert, 231 Tessier, 232 Bardet, 233 Bouchacourt, 234 Bassères, 235 Rabanit, 236 Kratzert, 237 Bougues, 238 Dorgeville, 239 Kolb-Bernard, 240 Frater, 241 Siégel, 242 Tabournel, 243 Mas, 244 Barbe, 245 Verly, 246 Mouton, 247 Alaurent, 248 Dubail, 249 Touny, 250 Reste,

251 Gloria, 252 Deschard, 253 Stéphanopoli, 254 Lucas, 255 Giacomoni, 256 Rémy, 257 Simonnet, 258 de Verdilhac, 259 Chateauvieux, 260 Clarissou, 261 Lemarce, 262 Guibé, 263 Gehin, 264 Mieg, 265 Azan, 266 Ringwald, 267 Moundy, 268 Carles de Carbonnières 269 Purnot, 270 Dangelzer, 271 Macler, 272 Lecomte, 273 Penfentenio de Cheffontaines, 274 Jouard, 275 Bouverot, 276 Georget, 277 Bozonat, 278 Normand, 279 Sockeel, 280 Verrat,

281 Hersart de la Villemarqué, 282 Cambis, 283 Labouche, 284 Dédet, 285 Ducournau, 286 Corret, 287 Graveteau, 288 Conquet, 289 Lecoutey, 290 Tavernier, 291 Aubril, 292 Monbet, 293 Mouret, 294 Poitou-Duplessy, 295 Langlois, 296 Gilles de Fontenailles,

La rentrée des élèves nouvellement admis est fixée de la manière suivante : Mercredi 26 Octobre, 74 élèves, du numéro 223 à 296 ; jeudi 27 Octobre, 74 élèves, du numéro 149 à 222 ; vendredi 28 Octobre, 74 élèves du numéro 75 à 148 ; samedi 29 Octobre, 74 élèves, du numéro 1 à 74.

Les candidats à l'Ecole spéciale militaire sont informés que le ministre a fixé à 275 le nombre des élèves à admettre à cette Ecole à la suite du concours de 1905. Ces élèves seront répartis de la manière suivante, à leur sortie de l'Ecole : infanterie métropolitaine, 180 ; infanterie coloniale, 35 ; cavalerie, 60.

ÉCOLE DE CAVALERIE

Liste des sous-offic. de cavalerie candidats élèves officiers à l'Ecole d'application de cavalerie admissibles aux examens oraux d'instruction générale et d'instruction professionnelle à la suite du dernier concours. — Gouvernement militaire de Paris. — MM. Cady, mar. des log. fourr. au 23e rég. de dr.; Herbulot, mar. des logis fourr. au 23e drag.; Kasmann, mar. des logis, au 27e drag.

1er corps d'armée. — MM. Bruyère, mar. des logis au 21e drag.; de Cossette, mar. des logis fourr. au 21e drag.; Delluc, mar. des logis chef au 21e drag.; Vincent, mar. des logis au 19e chass.; Denis, mar. des logis fourr. au 21e drag.

2e corps d'armée. — MM. Camion, mar. des logis fourr. au 3e chass.; Caron, mar. des logis au 3e chass.

4e corps d'armée. — MM. Gourlez de Lamotte, mar. des log. au 13e cuir.; Le Maout, mar. des log. au 1er chass.

5e corps d'armée. — MM. Breuillot, mar. des logis au 1er drag.; Donneaud, mar. des logis fourr. au 1er drag.; de Brémond d'Ars, mar. des log. au 7e drag.; Ethis de Corny, mar. des logis au 7e drag.; Picard, mar. des logis au 18e drag.; Dumalle, mar. des logis fourr. au 20e chass.; Nicolas, mar. des logis chef au 20e chass.; Pinot, mar. des logis au 4e huss.; Vallès, adj. au 4e huss.

6e corps d'armée. — MM. Aubertin, mar. des logis au 22e drag.; Dressayre, mar. des logis fourr. au 22e drag.; Gauvain, mar. des log. au 22e drag.; de la Maillauderie, mar. des logis au 28e drag.; Collas de Chatelperron, mar. des logis au 31e drag.; Crétu, mar. des logis au 31e drag.; de Silvestre, mar. des logis au 3e drag.; d'Antras, mar. des logis au 3e huss.; Rouyer, mar. des logis fourr, au 3e huss.; Bréhier, mar. des logis fourrier au 6e huss.; Delherm de Lovital, mar. des logis fourr. au 6e huss.; Bouchacourt, mar. des log. fourr. au 8e huss.

7e corps d'armée. — MM. de Gassowski, mar. des logis au 3e drag.; Recroix, mar. des logis au 11e chass.; de Bar de la Garde, mar. des logis fourr. au 12e huss.

9e corps d'armée. — MM. Cléret, mar. des logis au 5e cuir.; Mandon, mar. des logis au 8e cuir.; de Mondion, mar. des logis fourr. au 8e cuir.; Hervé, mar. des logis fourr. au 25e drag.; Huby, mar. des logis au 25e drag.

10e corps d'armée. — MM. Doudeuil, mar. des log. au 24e drag.; Salers, mar. des logis au 24e drag.; de Fouauld, mar. des logis fourr. au 13e huss.

11e corps d'armée. — MM. Gaudin, mar. des log. au 2e chass.; Amyot d'Inville, mar. des logis au 2e chass.

12e corps d'armée — MM. de Bermondet de Gromières, mar. des logis au 20e drag.; Marty, mar. des logis au 20e drag.; Bohineust, mar. des logis chef au 21e chass.; Godet, mar. des logis au 21e chass.; Christiani de Ravaran, mar. des logis fourr. au 21e chass.

13e corps d'armée. — MM. Javelle, mar. des logis au 30e drag.; Lepaute, mar. des logis au 30e drag.; Courtieu, mar. des logis fourr. au 10e chass.; Geais, mar. des logis au 10e chass.

14e corps d'armée. — MM. de Laire d'Espagny, mar. des logis fourr. au 7e cuir.; Garcin, mar. des log. au 10e cuir.; Girard de Cailleux, mar. des log. chef au 10e cuir.; Lacoste de Laval, mar. des log. au 10e cuir.; Renaud, mar. des logis au 10e cuir.; Gauthier, mar. des logis au 2e drag.; La Bâtie, mar. des logis fourr. au 4e drag.; Billion du Plan, mar. des logis fourr. au 19e drag.; Quétant, mar. des logis au 19e drag.; Morère, mar. des logis au 1er hussards.

15e corps d'armée. — MM. Jacquemin, mar. des log. au 9e huss.; Bernard, mar. des logis fourr. au 11e huss.; Reverchon, mar. des logis fourr. au 11e huss.

16e corps d'armée. — Monge, mar. des log. au 17e dragons.

17e corps d'armée. — MM. Brumelot, mar. des logis au 9e chass.; Rouvière, mar. des log. fourr. au 9e chass.

18e corps d'armée. — MM Kieffer, mar. des log. au 15e drag.; Soule, mar. des logis au 10e huss.

19e corps d'armée. — MM. Périsse, mar. des logis au 1er chass. d'Afr.; Guironnet de Massas, mar. des log. au 2e chass. d'Afr.; Rousseau, mar. des logis fourr. au 3e chass. d'Afr.; Sainte-Chapelle, mar. des logis au 3e chass. d'Afrique.

20e corps d'armée. — MM. Bertrand, mar. des logis au 9e drag.; Chapelet, mar. des logis au 9e drag.; de la Hamayde, mar. des logis fourr. au 12e drag.; Binot, mar. des logis au 5e huss.

Troupes coloniales

INFANTERIE COLONIALE

Le chef de bat. Bobo, du 24e d'inf. col., est dés. pour servir à la Martinique, par permut. avec le chef de bat. de Bouvié, du même rég., maintenu en France.

Les cap. Bouin, du 1er rég. d'inf. col., et Lambert, du 32e rég. d'inf. de ligne, sont autorisés à permuter ; le cap. Lambert, plus ancien de grade que son copermutant, prendra dans l'infanterie coloniale le rang qu'y occupait ce dernier (22 Septembre 1899). Le cap. Lambert est placé à la suite du 1er rég. à Cherbourg.

Les cap. Huguet, du 3e rég. d'inf. col., et Devaux, du 61e d'inf. de ligne, sont autorisés à permuter ; le cap. moins ancien de grade que son copermutant prendra dans l'infanterie coloniale le rang qu'il occupait dans l'infanterie de ligne (30 Décembre 1900, après M. Vanwtberghe). Le cap. Devaux est placé à la suite du 3e rég. d'inf. col. à Rochefort.

Les cap. Chastanet, du 3e rég. d'inf. col., et Kerler, du 34e rég. d'inf. de ligne, sont autorisés à permuter ; le cap. Kerler, moins ancien de grade que son copermutant, prendra dans l'infanterie coloniale le rang qu'il occupait dans l'infanterie de ligne (8 Juillet 1904, avant M. Marvillet). Le cap. Kerler est placé à la suite du 3e rég. d'inf. col. à Rochefort.

Les cap. Marquis, du 7e rég. d'inf. col., et Voland, du 15e rég. d'inf. de ligne, sont autorisés à permuter ; le cap. Voland, plus ancien de grade que son copermutant, prendra dans l'infanterie coloniale le rang qu'y occupait ce dernier (31 Décembre 1903). Le capitaine Voland est placé à la suite du 7e rég. d'inf. col. à Rochefort.

ARTILLERIE COLONIALE

Ont été affectés, savoir. — 1° A Madagascar : les cap. Cazeneuve, du 2e rég. à Cherbourg ; Renard, du 3e rég. à Nîmes, et Vidal, du 3e à Toulon ;

2° Au Sénégal : les cap. Pujas, du 2e rég. à Cherbourg, et Chrétien, du 1er rég. à Lorient ;

3° En France : au 3e rég. à Nîmes, le capit. Chaumont, rentré du Sénégal.

Le lieut. Lavit, du 1er rég. à Lorient, est mis en act. h.c. et affecté aux trav. publics de l'Indo-Chine.

Sont désignés pour le corps d'occupation de Chine. — Le chef d'esc. Frichement, de l'Ecole de pyrot. mar. à Toulon, et les capit. Le Roy d'Etioles, du 1er rég. à Lorient ; Martin, de la 5e comp. d'ouvriers à Toulon, et Barrero, de la direct. d'art. navale à Toulon. Le chef d'esc Lalune, de la direction centr. d'art. navale, est dés. pour la dir. d'art. de Tananarive ; le lieut. Alix, du 3e rég. à Toulon, et le s.-lieut. Doucet, du 2e rég. à Cherbourg, sont dés. pour Madagascar ; le cap. Suche, du 3e rég. à Nîmes, est dés. pour le Sénégal. Les s.-lieut. Drouet, du 2e rég. à Cherbourg, et Cabour et Mauloin, du 3e rég. à Toulon, sont dés. ponr le Soudan. Le chef d'escad. Breton, du 3e rég. à Toulon, est dés. pour la Martinique. Le sous-lieut. Le Galle, du 2e rég. à Brest, est dés. pour Tien-Tsin.

Sont affectés en France. — Au 1er rég., à la suite à Lorient : le chef d'escad. Schmitt, rentré de Madagascar ; les cap. Géraud, rentré de Madagascar, et Colas, rentré du Tonkin ; au 1er rég., à la suite à Rochefort : le cap. Ducatillon, du 1er à Lorient ; au 2e rég., à la suite à Cherbourg : le chef d'escad. François, rentré de la Martinique ; les cap. Crémieux, rentré de Nouvelle-Calédonie, et Carpinetti, rentré du Soudan ; au 2e rég., à Brest : les lieut. Cassou-Bourgoin et Bianchi, rentrés du Tonkin ; au 3e rég., à Toulon : le lieut. Barte, rentré du Soudan ; les lieut. Legendre, rentrant du Soudan, et Boudouresque, rentrant de Madagascar ; à la disposition du ministre de la marine : le lieut.-col. Le Bigot à la suite du 1er rég. à Lorient, classé à la dir. d'art. navale de Cherbourg ; à la dir. d'art. nav. de Lorient : le cap. Jacquin, du 1er rég., à Lorient ; à l'Ecole de pyrot. marit. à Toulon : le cap. Musquère, du 3e à Toulon ; à la dir. d'art. nav. de Toulon : le cap. Bourrat, du 3e à Toulon.

Approbation de mutations prononcées par l'autorité militaire aux colonies. — Afrique orientale, dir. d'art. de Tananarive : le cap. Charpentier ; Afrique occidentale, 6e rég. à Dakar : cap.-major, le cap. Prévost ; Annexe de la Côte d'Ivoire : le lieut. Debarre.

Autorisation de prolongation de séjour outre-mer. — Tonkin, 4e année : le capitaine Petit ; 3e année : le lieut. Chabard ; Sénégal, 3e année : le lieut. Clerc.

Réintégration. — Le capit. Franceries, en activité h.c. aux trav. publics de l'Indo-Chine, est réint. dans les cadres et mis à la disp. du gén. comm. sup. du groupe des troupes d'Indo-Chine.

Sont affectés à Madagascar. — MM. Lamarre et Pleyber, off. d'adm. de 2e cl., cond. des trav. à la chefferie de Lorient, et Filippi, off. d'adm. de 2e cl., conduct. de trav. à la dir. du génie de Toulon.

Sont affectés en France. — A la cheff. du génie de Lorient : MM. Martelet et Masson, off. d'adm. de 2e cl., cond. de trav., rentrant de Madagascar ; à la dir. du génie de Brest : M. Gaspard, off. d'adm. de 1re cl., cond. de trav., rentrant de Madagascar ; à la cheff. du génie de Cherbourg : M. Rimond, off. d'adm. de 2e cl., cond. de trav., rentré de la Côte d'Ivoire ; à la dir. d'art. navale de Cherbourg : M. Machetel, off. d'adm. de 1re cl., compt. au parc d'instr. du 1er rég., à Cherbourg ; à la dir. d'art. navale de Toulon, M. Oudin, off. d'adm. de 2e cl., compt. au parc d'instr. du 2e rég., à Brest ; à la disp. du min. de la Marine, pour être employé aux serv. techn. de l'art. navale : M. Peter, off. d'adm. de 3e cl., artificier, rentré de Madagascar.

Approbation de mutations prononcées par l'autorité militaire à Madagascar. — A la dir. d'art. de Diégo-Suarez : M. Jamont, off. d'adm. de 2e cl. de la section des comptables.

Autorisation de prolongation de séjour aux colonies. — Soudan, 3e année : M. Olivier, off. d'adm. de 2e classe de la section des comptables.

M. Le Coz, off. d'adm. de 1re cl., cond. de trav., précéd. hors cadres aux trav. publ. de l'Indo-Chine, a été réint. dans les cadres à compter du 29 Septembre 1904 et affecté à la cheff. de Lorient.

M. Littaye, off. d'adm. de 2e cl., cond. de trav., précéd. hors cadres aux trav. publ. de l'Indo-Chine, a été réint. dans les cadres à compter du 20 Novembre 1904 et aff. à la cheff. du génie de Cherbourg.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Le méd. aide-maj. de 1re cl. Montel, du 4e rég. d'inf. col., en congé de six mois à solde col., est dés. pour servir en Indo-Chine.

Sont nommés au grade de médecin aide-major de 1re cl. des troupes coloniales. — Les méd. aides-majors stagiaires dont les noms suivent : MM. Esserteau, en serv. à Madagascar ; Jauneau, en serv. à Madagascar ; Vincent, en serv. en Indo-Chine ; Boucher, en serv. à Madagascar ; Martin, en serv. en Indo-Chine ; Peyrot, en serv. en Afrique occ. franç. ; Bernoud, en serv. en Indo-Chine ; Meslin, en serv. en Indo-Chine ; Mouzels, en serv. en Indo-Chine ; Mercier, en serv. en Indo-Chine ; Pénaud, en serv. en Afr. occ. franc. ;

Carayon, en serv. en Indo-Chine ; Druand, en serv. en Afrique occ. franç ; Sarrailhé, en serv. en Indo-Chine ; Léger, en serv. en Indo-Chine ; Gensollen, en serv. en Indo-Chine ; Ouzilleau, en serv. en Afrique occ. franç. ; Koun, en serv. en Indo-Chine ; Heckenroth, en serv. en Afrique occ. franc. ; Levet, en serv. à la Martinique ; Pic, en serv. au Dahomey ; Masse, en serv. à Madagascar ; Pistre, en serv. en Afrique occ. franç. ; Poux, en serv. à Madagascar ;

Bourragué, en serv. en Indo-Chine ; Girard, en serv. en Indo-Chine ; Cachin, en serv. en Afrique occ. franc. ; Théléme, en serv. à la Guadeloupe ; Geniès, en serv. en Indo-Chine ; Lasserre, en serv. à Madagascar ; Dufougeré, en serv. à la Martinique ; Thezé, en serv. en Afrique occ. franc. ; Valentino, en serv. dans l'Inde ; de Goyon, en serv. au Congo ; Sallet, en serv. en Indo-Chine ; Duperron, en serv. en Afrique occ. franc. ; Le Goanon, en serv. en Afrique occ. franç. ;

Bouillez, en serv. en Afrique occ. franç. ; Lévier, en serv. à Madagascar ; Deunff, en serv. en Indo-Chine ; Arathoon, en serv. en Indo-Chine ; Eberlé, en serv. à Madagascar ; Cavasse, en serv. à Madagascar ; Hermant, en serv. en Indo-Chine ; Haelewyn, en congé ; Lescure, en serv. à Madagascar ; Franceschetti, en serv. à Madagascar ; Le Bouvier, en serv. à la Nouvelle-Calédonie ; Le Roy, en serv. à la Nouvelle-Calédonie ; Malatray, en serv. dans l'Inde ; Fistié, en serv. en Indo-Chine ; Frontgous, en serv. en Afrique occ. franç.

Réserve

Ont reçu les affectations suivantes. — Rég. d'inf. de Châlons-surMarne : M. Fontaine, sous-lieut. au 157e rég. d'inf. ; rég. d'inf. de Rennes : M. de Moustiers, sous-lieut. de rés. au rég. de Roanne ; rég. d'inf. de Nîmes : M. Prade, sous-lieut. de rés. au rég. de Magnac-Laval.

Armée territoriale

Ont reçu les affectations suivantes. — 9e rég. terr. d'inf. : M. Bourgeois, capit. au 61e rég. de même arme ; 77e rég. terr. d'inf. : M. Simon, capit. au 75e rég. de même arme.

Ministère des Colonies

M. Bord, professeur d'hydrographie de 1re classe de la marine, est nommé administrateur de 1re classe des colonies à la date du 29 Juillet 1904 ; M. Deville, administrateur de 2e classe des colonies, est inscrit d'office à la suite du tableau d'avancement de 1904, pour l'emploi d'administrateur de 1re classe ; M. Toqué, administrateur adjoint de 3e classe des colonies, est inscrit d'office à la suite du

tableau d'avancement de 1904, pour le grade d'administrateur adjoint de 2e classe; M. Fournié, sous-chef de bureau de 2e classe des secrétariats généraux des colonies, est inscrit à la suite du tableau d'avancement de 1904, pour le grade de sous-chef de bureau de 1re classe.

Marine

Promotions

NOMINATIONS. — Sont promus : *cap. de vaiss.*, les cap. de frég. Fargues et Rochas ; — *cap. de frég.*, les lieut. de vaiss. Raffier-Dufour, Pumpernéel ; — *lieut. de vaiss.*, les enseignes Bourée, Le Locard, Eveillard, Garnier ; — *mécanicien inspecteur*, le mécan. en chef Decoux ; — *méc. en chef*, le méc. 1re cl. Vallée ; — *méc. princ. 1re cl.*, les méc. princ. 2e cl. Valmier, Robert ; — *méc. princ. 2e cl.*, les 1ers m. méc. Georgelin et Gauchon ; — *ing. en chef 1re cl. génie marit.*, l'ing. en chef 2e cl. Callies ; — *ing. en chef 2e cl.*, l'ing. princ. Berlhe de Berlhe ; — *ing. princ.*, l'ing. 1re cl. Berthet ; — *commissaire princ.*, le commiss. 1re cl. Le Brettevillois ; — *commissaire 1re cl.*, les commiss. 2e cl. Conan et Duprey-Le Mansois ; — *administrateur général de l'inscription marit.*, l'admin. en chef 1re cl. Robiou du Pont ; — *admin. en chef 1re cl.*, l'admin. en chef 2e cl. Massoni ; — *admin. en chef 2e cl.*, l'admin. princ. Blanc ; — *admin. princ.*, l'adm. 1re cl. Cadiou ; — *aspirant pilote*, à Ouessant, M. Stéphan ; — *sous-directeur de la dir. centr. des construct. nav.* au ministère de la Marine, l'ing. en chef 1re cl. génie marit. Aurous ; — *major général du 4e arrond.*, le contre-am. Ternet ; — *direc. des déf. sous-mar.*, à Rochefort, le cap. de vaiss. Bouthet des Gennetères.

Sont promus *1ers maîtres élèves officiers*, p. compter du 1er Octobre prochain : MM. Derrien, 2e m. méc.; Hue, 2e m. timon.; Perben, Fouré, Ponsot, m. méc.; Bernier, Jacob, 2e m. méc.; Kérouanton, 2e m. timon.; Vial, Le Cozic, 2e m. méc.; Guitton, 2e m. torp. Hillairet, 2e m. timon.; Fichoux, Fortoul, 2e m. méc.; Labannère, m. torp.; Augiès, Marie, m. méc., Revert, 2e m. canonn.; Antomarchi, 2e m. torp., soit, sur 19 promus : 1 canonnier, 3 timoniers et 15 mécaniciens ou torpilleurs.

Ces officiers mariniers embarqueront, le 1er Octobre, sur le *Duguay-Trouin*.

Garde-consigne-major chef, M. Robic, de Cherbourg ; — *garde-consigne-major 2e cl.*, M. Crotte, de Toulon ; — *gardes-consignes 1re cl.*, MM. Lependeven, de Cherbourg; Yruel et Rins, de Lorient; Bazziconi, Artigues et Savery, de Toulon; Guichard, Prouff, Monsard et Janvier, d'Indret; Yon, de Ruelle; — *gardes-consignes 2e cl.*, MM. Kerguidoff, de Brest; Le Stér et Le Normand, de Lorient; Rippe et Lucas, de Ruelle; Colas et Le Cloirec, de Lorient; Ternaud, de Guérigny; — *membre conseil travaux*, l'ing. en chef 1re cl. Auscher, rempl. Aurous; — *chef armurier 2e cl.*, le m. armurier Le Papillon, de Lorient;

COMMANDEMENTS. — Sont nommés aux command. : de la div. nav. de l'Atlantique : le contre-am. Boué de Lapeyrère; — du *Châteaurenault*, le cap. de vaiss. Prat; — du *Saint-Louis*, le cap. de vaiss. Favereau.

Du 3e dépôt équip. de la flotte., à Lorient, le cap. de v. Lallemand; rempl. Ropert;

Mouvements de la flotte

Infernet maintenu div. nav. océan Indien p. porter guidon du chef division qui remplacera le cap. de v. Forestier, en Avril prochain; se rendra à Suez en Mars p. passer au bassin et recevoir nouveau personnel; — *Dupleix* quitte Sydney p. Gaspé; — *Troude* quitte Sydney p. New-York; — *Jurien-de-la-Gravière* reste à Sydney attendre retour du *Dupleix*; — torp. *287* et *290* ont quitté Toulon après réparations p. rejoindre *Descartes* et faire route s. Diégo-Suarez; — *Protet* appareillé d'Auckland p. Nouméa;

Lavoisier arrivé St-Pierre et Miquelon; — *Montcalm* arrivé à Woossing; — contre-torp. *Sagaie*, de Cherbourg, sera rattaché au port de Lorient le 1er Janvier 1905 et *Yatagan*, de Lorient, comptera à Cherbourg; — *Ibis* arrivé à Felixstowe; — Toulon arme définitiv. *Mousqueton* et croiseurs *Galilée* et *Kléber*, rentrés du Maroc; seront remplacés par *Linois* et *Du-Chayla*.

Cours des élèves officiers. — Ont été déclarés admissibles à subir les épreuves pratiques et orales pour l'admission au cours des élèves officiers, les officiers mariniers dont les noms suivent, par ordre alphabétique :

Aldebert, Alegoët, Armand, Aubertin, Baudoin, Bonson, Bernard, Berode, 2e m. mécan.; Caucel, 2e m. mécan. torp.; Chamayou, Chauvin, Chevassu, Ciriaque, 2e m. mécan.; Claireau, Commans, m. mécan.; Cros, Dugratoux, 2e m. mécan.; Eychenne, Favier, Gérodolle, m. mécan.; Glazion, Gourdon, Guilbert, Guimiot, Guyader, 2e m. mécan.; Helloco, Houël, 2e m. timon.; Lion, 2e m. fourrier; Jacquin, Joneaux, Laforges, Lamartinière, 2e m. mécan.; Lazennec, 2e m. timon.; Le Dauphin, 2e m. patron pilote; Le Formal, 2e m. mécan.; Le Goff, 2e m. timon.; Léost, Le Saint, Lézir, Mareau, Martin, Mérigez, Moreau, 2e m. mécan.; Nicolas, m. mécan.; Olichon, Parès, Pilven, Renault, Renou, Richard, 2e m. mécan.; Roulin, m. mécan.; Sicard, Tassel, 2e m. mécan.; Tilger, m. mécan., et Tuanden, 2e m. mécan., soit, sur 55 admissibles : 1 fourrier, 1 pilote, 4 timoniers et 49 mécaniciens.

École des torpilles. — Sont désignés pour suivre les cours de l'École des torpilles : les lieut. de vaiss. Somborn (Brest); Bureau (Rochefort), du *Carnot*; Vennin (Toulon), du *Charles-Martel*; Magnier (Cherbourg), du *Bouvines*; Lanoë (Brest); Bouquet, Douxami, Hubert, Raynaud, Couy (Toulon); Motas d'Hestreux (Rochefort), du *Suffren*; — les enseignes Lacombe (Toulon), de l'*Espadon*; Delevoye (Cherbourg), affecté mission ostréicole trois premiers arrond. mar.; Jourdain de Muizon, de la *Marseillaise*; Métin (Toulon), du *Suffren*; Puech (Toulon), du *Gaulois*; Descottes-Genon (Toulon), de la *Dragonne*; Motet (Brest); Perrier (Toulon), du *Cassini*; Charmettant (Toulon); Caubrière (Cherbourg), du *Carnot*; Bayle (Cherbourg), de l'*Ibis*; — le mécan. princ. 1re cl. Bella (Toulon), du *Jauréguiberry*; — les mécan. princ. 2e cl. Taquet (Toulon), du *Charles-Martel*; Chambeau (Rochefort), du *Jauréguiberry*; Levisage (Lorient).

Ces officiers devront être rendus à Toulon le 30 Septembre.

INFORMATIONS

Escadre du Nord. — Ainsi que tous les ans, les bâtiments de l'escadre du Nord reprendront, le 1er Octobre, les effectifs réduits, mais les états-majors resteront au complet et aucune diminution ne sera faite à bord des contre-torpilleurs.

Cette opération sera effectuée à Brest, où l'escadre doit se trouver à la date indiquée.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres signées très lisiblement, portant une adresse pour la réponse et accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur répondre directement *et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.*

B. R. D. 19, 27, Lyon. — 1° 13,500 tonnes de déplacement, 36,000 chevaux de puissance maximum, 28,000 de puissance normale, 4 canons de plus de 194 millimètres, 12 de 164 millimètres, 24 à tir rapide de 65 millimètres, 32 officiers, 695 hommes d'équipage. — 2° Non. — 3° Non.

Le Gérant : G. LASSEUR

Imprimerie du Petit Journal, 61, rue Lafayette

Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI

(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — N° 43 | LE NUMÉRO 10 CENTIMES | 2 Octobre 1904

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.	Un an .... 8 fr. »

SOMMAIRE

L'armée argentine. — Le roule-sac. — L'exploration du pays targui. — Le traité anglo-thibétain. — Organisation défensive de la frontière du Nord. La neutralité de la Belgique et du Luxembourg. — Congrès de pompiers. — Les chemins de fer français dans l'Afrique centrale et à Loango. — Ephémérides de la Marine française. — La visite d'un cuirassé. — Les torpilles à bord des grands bâtiments. — La commission d'enquête de la marine. — Ligue Maritime française. — Le nouveau commandant de la flotte de Port-Arthur. — l'Officiel : *Guerre, Marine et Colonies.* — *Informations.*

L'ARMÉE ARGENTINE

Les républiques latines de l'Amérique du Sud sont, on le sait, en état de révolution presque permanent, et il se passera, sans doute, encore bien des années avant que ces pays, si riches et si pleins d'avenir, aient acquis un état de stabilité politique qui leur permette de se consacrer entièrement à un développement économique dont les Etats de l'Amérique du Nord leur donnent un exemple si frappant.

Actuellement encore, la République du Paraguay est partagée en deux clans, qui prétendent régler leurs divergences d'idées à coups de canon, et des rencontres sanglantes ont eu lieu entre les partisans du président actuel et les amis de celui qui voudrait le remplacer.

Mais, aux frontières du Paraguay, séparée de ce petit pays par le rio Pilcomayo, se trouve une immense république qui, depuis vingt-cinq ans, a marché à pas de géants dans la voie de la civilisation, et qui pourrait fort bien être amenée à jouer le rôle de gendarme dans l'Amérique du Sud et imposer le calme et la paix à ses trop turbulents voisins. Cette république est l'Argentine, dotée actuellement d'une excellente armée, organisée à l'européenne, presque à la



INFANTERIE ARGENTINE. — LE FEU SUR TROIS RANGS

française, par des officiers qui ne cachent pas leur admiration et leur sympathie pour les choses de France.

Nous allons examiner rapidement ce qu'est aujourd'hui cette armée argentine.

Vers 1879, au moment où le général Roca terminait la campagne des Pampas et rendait à la civilisation un territoire de 20,000 lieues carrées, la République Argentine ne comptait pas plus de 12,000 hommes sous les armes ; il n'y avait ni organisation, ni dépôts, ni magasins : tout était à créer.

Aujourd'hui, l'armée permanente atteint le chiffre de 25,000 hommes, et, en cas de mobilisation, on pourrait mettre sur pied 475,000 hommes, dont 160,000 environ ayant passé par l'armée permanente, et 50,000 ayant accompli plusieurs périodes d'instruction.

Le territoire argentin est partagé en sept grandes régions militaires commandées chacune par un officier général lequel commande à tous les corps et services militaires. En temps de paix, chaque région possède une petite division des trois armes ; en temps de guerre, il est formé des corps d'armée à trois divisions chacun.

L'ensemble des forces mobilisables comprend : 1° *l'armée de première ligne ou armée permanente*, formée de volontaires et par la classe des hommes ayant atteint l'âge de vingt ans (un tirage au sort détermine dans cette classe ceux qui feront six mois et ceux qui feront deux ans de service) ; 2° *une réserve de l'armée permanente*, comprenant les sept classes d'hommes ayant de vingt et un à vingt-huit ans révolus ; 3° *la milice*, soit douze classes d'hommes ayant de vingt-neuf à quarante ans ; 4° *la territoriale*, comprenant cinq classes d'hommes âgés de quarante et un à quarante-cinq ans.

La réserve, la milice, la territoriale sont astreintes à des périodes d'exercices de durée variable.



Commandant de VEDIA,
Attaché militaire argentin à Paris

Indépendamment de l'armée fédérale, chaque Etat possède un certain nombre d'unités, compagnies, escadrons ou batteries, formées avec des hommes ayant déjà servi, et dont l'effectif peut se monter à environ 5,000 hommes.

L'infanterie comprend 14 régiments de ligne à 3 bataillons, dont 1 sous les drapeaux et 2 dans la réserve. Le bataillon est à 4 compagnies.

L'uniforme se rapproche beaucoup de celui de nos chasseurs à pied : tunique et pantalon vert foncé ; képi du modèle français. Le fusil est un Mauser, modèle 1892, à chargeur de cinq cartouches et à baïonnette courte à lame large. L'équipement total du fantassin argentin pèse 26 kilos.

Il existe, en outre, 3 régiments d'*Andins* organisés spécialement en vue de la défense des Cordillères ; ces alpins de l'Amérique du Sud sont, comme les nôtres, équipés pour la guerre de montagne et répartis en groupes comprenant de l'infanterie, de l'artillerie de montagne et des mitrailleuses.

La cavalerie argentine est forte de 12 régiments. Elle est armée du sabre droit et de la carabine Mauser, tirant la cartouche d'infanterie. Un des régiments, le 9e, est également armé de la lance. Chaque régiment possède, en outre, quelques mitrailleuses.

Les chevaux sont excellents ; sobres, très résistants, bien conformés, on peut leur demander des efforts considérables.

L'Etat a organisé, pour ses remontes, deux magnifiques dépôts à Choel-Choel et à Bell'ville.

Un régiment de cavalerie argentine est fort de 4 escadrons à 5 officiers et 100 sabres dans le rang. L'uniforme comprend une tunique bleue à col rouge, une culotte bleu foncé et un casque recouvert de drap également bleu foncé.

Il existe 2 régiments d'infanterie montée, ayant même composition que les régiments d'infanterie.

D'ailleurs, comme tous les Argentins montent à cheval et que le pays possède un nombre considérable d'animaux de selle, on pourrait facilement, le cas échéant, créer de nombreux régiments d'infanterie montée.

L'artillerie est représentée par 5 régiments d'artillerie de campagne et 3 régiments d'artillerie de montagne, forts chacun de 4 batteries à 6 pièces.

Le matériel est le même pour la montagne

LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE MILITAIRE ARGENTINE



Une ligne de tirailleurs

que pour la campagne; c'est une pièce de 75 millimètres à tir rapide avec bêche de crosse élastique.

La pièce, sur affût, pèse 688 kilogrammes et tire un projectile unique, le shrapnell, pesant 5 k. 800 et contenant 225 balles.

Un obusier de campagne de 105 millimètres constitue l'artillerie lourde d'armée et tire trois sortes de projectiles pesant chacun 16 kilogr.: le shrapnell, la grenade, la mine, ce dernier chargé en mélinite-cordite.

L'artillerie de côte est représentée par un canon de 305 millimètres.

Les artilleurs argentins sont armés du revolver et du sabre. Leur uniforme est presque identique à celui des artilleurs français.

En temps de paix, il y a 4 bataillons du génie qui, mobilisés, deviennent 4 régiments (chemins de fer, télégraphistes, sapeurs, mineurs). Le matériel est presque exclusivement du système français ; seuls les bateaux et appareils de pontage sont du système espagnol.

Le service de santé est complètement organisé à la française, et tout son matériel est fabriqué à Paris. Chaque région possède son hôpital militaire.

Une ambulance divisionnaire comprend : chirurgiens, 2 pelotons d'infirmiers, 2 pelotons de brancardiers, 6 voitures ambulances à deux chevaux, 6 à 6 chevaux, 2 fourgons à bagages, 1 fourgon-filtre, 1 grande tente-hôpital, etc.

L'armée argentine recrute ses officiers à l'aide d'écoles d'aspirants officiers analogues à Saint-Maixent, Saumur, Versailles, et par l'Ecole militaire. Celle-ci, qui correspond à la fois à notre Ecole de Saint-Cyr et à notre Ecole polytechnique, forme des officiers d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie.

Il existe également, en Argentine, une Ecole supérieure de guerre qui a pour objet de fournir l'armée d'officiers d'état-major.

Les cours y sont de deux années et sont suivis, après concours, par des officiers de toutes armes.

Les médecins sont recrutés par l'Ecole de santé militaire. Une école du génie, fonctionnant à côté de l'Ecole d'état-major, sert d'école d'application pour les officiers de l'arme savante, qui, en outre, suivent les cours de l'Ecole du génie civil. Enfin, une école de mécaniciens, installée à Buenos-Aires, a pour objet de former des mécaniciens pour les divers arsenaux de la République. Ceux-ci sont installés à Buenos-Aires, Rio-Cuarto, Mendoza et Bahia-Blanca.

Le premier a une importance considérable. Il occupe en temps normal 1,200 ouvriers; on y fabrique le matériel d'artillerie, le harnachement, les cartouches ; il y existe une fonderie. Il possède des magasins et des parcs renfermant le matériel nécessaire à une armée de 200,000 hommes.

Les poudreries et manufactures d'explosifs de la République argentine sont situées à Rio-Cuarto et à Rosario.

Depuis quelques années, grâce aux efforts du général Garmendia, chef de l'état-major général de l'armée, de nombreux parcs et établissements du génie, d'aérostiers, d'administration, des champs de manœuvres ont été créés et organisés d'après les meilleures méthodes européennes. D'ailleurs, le gouvernement argentin entretient en Europe des attachés militaires chargés de le renseigner sur tout ce qui a trait à l'organisation des armées des grandes puissances. L'attaché militaire argentin en France est actuellement le commandant d'artillerie de Vedia.



Dans la cavalerie argentine. — Une manœuvre à la cosaque

ancien sous-directeur du service géodésique de la République argentine.

L'état-major général de l'armée argentine comprend 3 lieutenants généraux, 6 généraux de division et 12 généraux de brigade. Le cadre est, on le voit, assez restreint, et encore est-il rarement au complet en temps de paix.

Le gouvernement argentin a tenu à éviter l'écueil sur lequel sont venues se briser les organisations militaires latines d'Amérique: la multiplicité des grades élevés; il n'a pas voulu que l'armée de la République ressemblât à telle autre armée du Nouveau-Monde où les généraux sont presque aussi nombreux que les soldats.

En résumé, l'armée argentine actuelle est une excellente agglomération de troupes, animée d'un bon esprit militaire et de grand patriotisme; elle est tout à fait à hauteur du rôle qu'elle aurait à jouer si les circonstances l'amenaient à intervenir dans les affaires de l'Amérique du Sud.

C. S.

LE ROULE-SAC

Au cours des manœuvres exécutées, il y a quelques semaines, par le 66e régiment d'infanterie, ce régiment a expérimenté un fort ingénieux appareil inventé par le médecin-major Saint-Paul et par le lieutenant Martial de Roffignac, et destiné à alléger la charge portée par le fantassin en campagne. C'est de cet appareil, le *roule-sac*, que nous voulons entretenir un instant nos lecteurs.

Le roule-sac, dont nos gravures donnent une représentation très exacte, puisqu'elles sont la reproduction de photographies d'après nature, est destiné à porter des havresacs du modèle actuel; mais l'appareil pourrait, sans modifications sérieuses, se prêter à l'arrimage et au transport d'objets divers, et même supporter le poids d'éclopés ou de blessés couchés sur des brancards.

Le roule-sac se compose:

1° D'un cadre en forme de double T construit en tubes d'acier de 28 millimètres de diamètre. La branche médiane est longue de 61 centimètres; les deux branches transversales, à angle droit sur la première qu'elles rencontrent en leur milieu, ont: l'antérieure, 40 centimètres; la postérieure, 74 centimètres; la première croise la branche médiane à 16 centimètres de la partie antérieure de celle-ci, et la deuxième, à 61 centimètres, c'est-à-dire à son extrémité postérieure;

2° De deux roues de côté de 42 centimètres de diamètre montées sur une fourche avec embout destiné à entrer dans les extrémités de la branche transversale postérieure du cadre où il est fixé au moyen d'un serrage avec un écrou-clef à main;

3° D'une roue d'avant de 42 centimètres de diamètre montée sur une fourche mobile à frottement lisse avec 12 centimètres de chasse, destinée à se fixer à la partie antérieure de la branche médiane du cadre par un collier de serrage avec écrou-clef à main.

Les roues sont analogues aux roues de bicyclettes; le roule-sac peut être tiré ou poussé et être attaché à une bicyclette comme remorque. Son poids total oscille autour de 8 kilogrammes.



La manœuvre du canon

Dans le but de réduire le poids du cadre et de le rendre aussi solide que possible en utilisant une partie de la charge du soldat, chacune des branches transversales du cadre est munie de quatre porte-baïonnettes en tubes de 25 millimètres en forme d'U.

Pour monter l'appareil, il suffit de fixer les trois roues au cadre et de disposer sur les huit porte-baïonnettes, qui se correspondent deux à deux, quatre épées-baïonnettes du modèle réglementaire, munies de leur fourreau.

L'appareil, construit pour quatre sacs, peut en porter six. Sa résistance a été éprouvée à 180 kilogrammes. Chargé de quatre sacs, il supporte aisément, en sus, le poids d'un homme.

Le montage se fait en moins d'une minute. C'est la durée exigée pour le démontage et la reprise des sacs et des baïonnettes, opérations très aisées et qui peuvent être effectuées en cours de marche.

L'appareil se démonte en quatre parties qui, en dehors des routes, peuvent être portées par quatre hommes, de la manière suivante: le cadre (un homme), 1 kil. 270; la roue antérieure (un homme), 2 kil. 580; les deux roues latérales (chacune, un homme), 2 kil. 270. Comme l'appareil est fait pour six sacs, les deux hommes du groupe de six qui ne portent pas une partie du roule-sac prendront une partie du chargement de leurs quatre camarades, de telle sorte que la surcharge finale de chacun d'eux soit égale à la sixième partie de 8 kilogrammes, c'est-à-dire 1 kilog. 300 environ.

On objectera peut-être que cette surcharge est considérable; mais il faut observer que sur toutes les routes carrossables les soldats sont, par contre, déchargés de leur sac et, en outre, dans la proportion de quatre sur six, de leurs épées-baïonnettes; et, d'autre part, que la distance à parcourir sur routes est infiniment plus considérable, au cours d'une campagne, que celle à couvrir à travers champs.

Enfin, rien n'empêcherait de doter chaque bataillon d'une ou deux voitures qui transporteraient les roule-sacs affectés à cette unité.

La plus grave objection que l'on puisse faire à l'adoption du roule-sac est celle de l'allongement des colonnes; voyons ce que peut être cet allongement:

Deux roule-sacs de 74 centimètres chacun de largeur de cadre, menés de front, devant ou derrière une file, et pourvus de douze sacs, ont une longueur de cadre de 61 centimètres; admettons — les roues dépassant le cadre en avant et en arrière — un allongement de 1 mètre pour trois files, c'est-à-dire pour douze hommes, soit 20 mètres environ pour une compagnie de 250 hommes, 250 mètres pour un régiment de 3,000 hommes, 1,000 mètres pour une division d'infanterie.

Assurément, ces chiffres, qui peuvent être diminués, ne constituent pas une difficulté insurmontable. D'autre part, rien n'empêcherait, si on n'admet pas la possibilité de doter l'unité tout entière des appareils du Dr Saint-Paul, de munir tout au moins chaque compagnie de quatre ou cinq roule-sacs menés à la gauche, haut le pied, si on peut s'exprimer ainsi. Ces légers véhicules n'occasionneraient qu'un allongement insignifiant et soulageraient une trentaine d'hommes, les moins résistants, c'est-à-dire le cinquième de l'effectif de la compagnie. Un roulement permettrait de faire bénéficier successivement de l'allégement tous les hommes



Cavaliers argentins sautant la barre

de l'unité, et le transport par les voitures de bataillon ne souffrirait aucune difficulté.

L'invention du Dr Saint-Paul et de son collaborateur a suscité, à l'origine, bien des critiques et des plaisanteries faciles; l'auteur a eu raison de ne pas s'en émouvoir et de se rappeler qu'au début de la bicyclette, les ancêtres régimentaires, admirateurs fanatiques du 2 Novembre 1833, haussaient les épaules et tournaient en dérision cette machine que n'avaient point connue les soldats de la Grande Armée; et pourtant, aujourd'hui, la bicyclette a droit de cité dans l'Armée, et le bataillon cycliste ne tardera pas à évoluer sur la route de Paris à Melun.

Pourquoi le roule-sac, né d'une idée juste, celle du soulagement de nos soldats en campagne, n'aurait-il pas la même fortune?

Les expériences du 66e prouvent tout au moins que le Dr Saint-Paul n'a pas rencontré d'obstacles insurmontables à la mise au point de son appareil ; elles font honneur à l'inventeur et à ses chefs.

R. S.

L'exploration du pays targui

Dans son numéro du 20 Décembre, le *Petit Journal* a publié quelques notes sur les Touareg, leur organisation politique et sociale, leurs mœurs, leur caractère. Le complément naturel à cette étude ethnographique est de résumer l'histoire de nos relations avec ces peuplades et d'exposer l'état de la « question targuie » (1), tel qu'il résulte de notre établissement — encore récent — à In-Salah et des dernières reconnaissances de nos officiers.

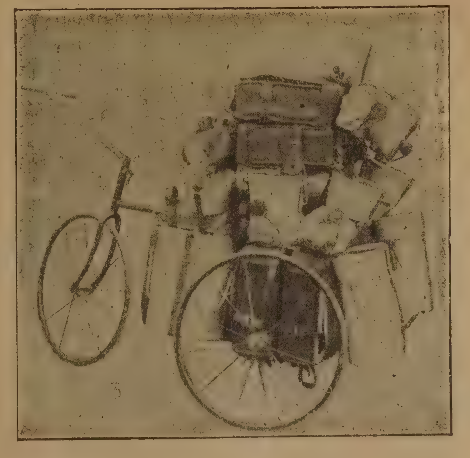
***

Les annales de l'exploration en pays targui n'appartiennent pas exclusivement aux Français.

C'est le major autrichien Laing qui, en 1825, de Tripoli, gagne, le premier, Timbouctou. Bien accueilli dans cette ville par la puissante famille maraboutique des Bakkay, il est assassiné au retour par les Berabich (tribu maure de l'Adrar sénégalais).

En 1827, René Caillé, parti du Sierra-Leone, réussit aussi à pénétrer dans la cité mystérieuse et rentre par le Tafilet et le Maroc.

La conquête de l'Algérie, en ouvrant par le Nord une porte sur le continent africain, vient donner un nouvel essor à l'exploration: de 1836 à 1850, Davidson, Richardson, le docteur Barth traversent le pays targui dans l'Est et le Sud, ayant tous Timbouctou pour objectif. La simple énumération de ces noms indique l'importance que les nations étrangères, et particulièrement les Anglais, attachaient, à cette époque, à contre-balancer notre influence dans le Sahara et à combattre nos essais commerciaux avec les Touareg et le Soudan.



Le roule-sac expérimenté aux grandes manœuvres

Malgré tous ces efforts, le concours de trois hommes aurait pu nous ouvrir sans coup férir le pays targui.

En 1854, Si-Hamza, chef religieux de la puissante famille des Oulad-Sidi-Cheikh, agissant au nom de la France, entre à Ouargla, descend jusqu'à Rhât et en ramène le cheikh Ottman, le principal personnage maraboutique du pays, après entente avec Ikhenoukhen, l'Amanôkal (1) de la confédération Azdjer.

Dès lors, l'attention du gouvernement est attirée sur ces régions et sur les agissements des Anglais. C'est la période des missions officielles.

Le capitaine de Bonnemain, en 1856, l'interprète militaire Imayl-Bou-Derba, en 1858, se rendent: l'un, à Ghadamès, et l'autre, à Rhât.

Enfin, en 1860, après plusieurs voyages préparatoires dans le Sahara septentrional, un savant, M. Duveyrier, reçoit du gouvernement général de l'Algérie une mission de découverte chez les Touareg Azdjer; son but est de reconnaître les routes du Soudan. Parti d'El-Oued, il touche à Ghadamès et rentre par Tripoli; son remarquable livre : « Les Touareg du Nord » et la carte qui l'accompagne ont constitué, jusqu'à ces dernières années, le document le plus exact et le plus complet sur la région et ses habitants.

Toutes ces explorations portent leur fruit : en 1862, deux officiers du service des affaires indigènes en Algérie, le commandant Mircher et le capitaine de Polignac, peuvent négocier avec Ikhenoukhen et le décident à se rendre à Paris.

Le résultat de ce voyage est qu'une mission, composée de ces deux mêmes officiers, est envoyée à Ghadamès et qu'elle y conclut un traité commercial avec les Touareg Azdjer (26 Novembre 1862).

Ce succès diplomatique devait, malheureusement, être éphémère : les Anglais réussissent à faire destituer le gouverneur turc, qui avait accueilli la mission à Ghadamès, et l'expédition du Mexique détourne de ces régions l'attention de l'empereur.

(1) Le mot « Touareg » est le pluriel arabe de l'adjectif « Targui ».

(1) « Amanôkal », chef noble.



Dans le Sud algérien. — Le poste d'El-Hadradra

Il faut bien l'avouer, c'est la France qui manque la première à ses promesses : les caravanes annoncées ne partent pas et aucun des travaux de forage de puits promis aux Touareg n'est accompli. Les Azdjer dont, depuis, on a si souvent suspecté la bonne foi, restèrent cependant fidèles à leurs engagements en refusant le passage à l'explorateur allemand Rohlfs (1863).

***

Les conséquences de nos fautes ne tardent pas à se faire sentir : le pays targui est fermé pour longtemps aux Européens et l'histoire de l'exploration de ces régions n'est plus qu'un long martyrologe.

En 1869, une Hollandaise, Mlle Tinne, tente de joindre Tripoli au lac Tchad ; elle est assassinée sur la route de Rhât par son guide Ahaggar.

En 1873, il est vrai, la pointe poussée jusqu'à El-Goléa par la colonne du général de Galliffet en impose assez aux populations de l'extrême-Sud pour que la djemmâa d'In-Salah, elle-même, nous envoie ses protestations d'amitié.

Mais, dès l'année suivante, Dournaux, Duperré et Joubert, se rendant de Tuggurth à Rhât, sont assassinés malgré la protection d'Ikhenoukhen. Soleillet, chargé d'une mission du gouvernement général de l'Algérie, se voit refuser, par les notables, l'entrée d'In-Salah. Il en est de même de Largeau, quelques années plus tard.

En 1875, les trois Pères blancs Paulmier, Ménoret et Bouchaud, que Mgr de Lavigerie avait confiés à trois prisonniers touareg rendus à la liberté, sont tués par leurs guides près d'Hassi-Inifel.

En 1877, Erwin von Bary est arrêté par l'hostilité des Touareg Ahaggar.

Cependant, vers cette même époque, à la suite des conférences de M. Gazeau de Vautilbaut, il se produit en France un très sérieux mouvement d'opinion en faveur du chemin de fer transsaharien. Une première mission, confiée à l'ingénieur Duponchel, conclut à la possibilité de l'entreprise. Une commission est nommée, qui fait reconnaître différents tracés : missions Choisy, à El-Goléa, et Pouyanne, dans le Sud oranais ; missions Soleillet, dans l'Adrar sénégalais, et Flatters, au Sud d'Ouargla (1880).

L'année suivante, une seconde mission du colonel Flatters, partie dans des conditions défavorables et malgré les conseils de notre ami fidèle, Ikhenoukhen, est massacrée à Bir-el-Gharama, à hauteur du massif du Hoggar (1881).

En 1885, le lieutenant Marcel Pallat est assassiné au Touat, et Camille Douls, en 1889, trouve une mort semblable dans l'Akabli.

***

Il semblait donc bien que le pays fût désormais fermé à l'exploration et qu'il fallût renoncer à la pénétration pacifique, lorsque la révolte, fomentée dans le Sud oranais par Bou-Amama et qui s'était étendue jusqu'à Tuggurth, vint entraîner tout naturellement l'occupation définitive et méthodique du Sahara.

Dès 1882, elle est signalée par la création du poste d'Aïn-Sefra, l'annexion du Mzab, l'occupation permanente d'Ouargla, de Tuggurth et d'El-Oued ; le prolongement des lignes ferrées jusqu'à Aïn-Sefra (1887), d'une part, et Biskra, de l'autre (1888), venait bientôt compléter ces mesures d'ensemble.

La convention franco-anglaise de 1890, en délimitant la zone d'influence française en Afrique, permet au coq gaulois de gratter un peu plus loin le sable qu'on lui abandonne.

En 1891, El-Goléa est occupée d'une façon permanente et, pour préparer la marche en avant, des têtes d'étapes sont créées sur les routes du Touat, du Tidikelt et de l'Aïr : ce sont les forts Mac-Mahon, Miribel, d'Hassi-Hinifel, Lallemand, qui s'édifient de 1892 à 1894.

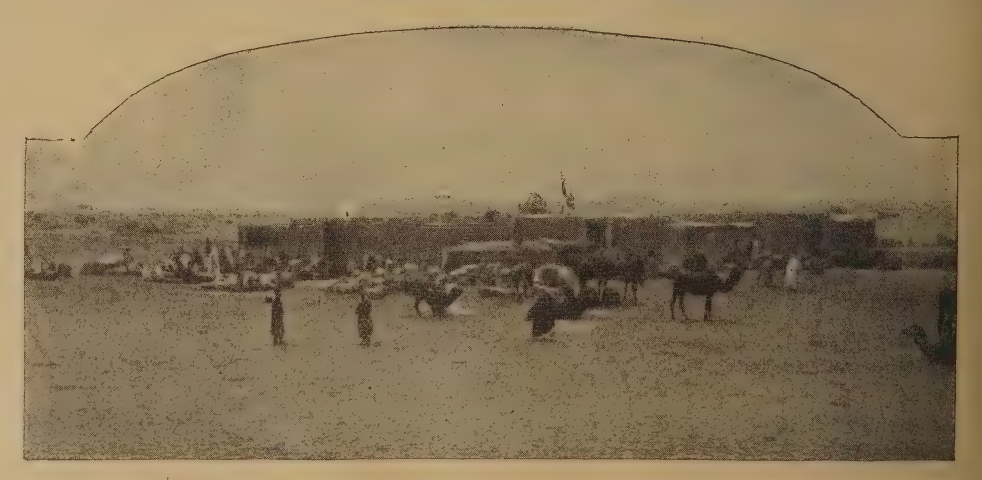
Enfin, en 1895, des troupes spéciales, tirailleurs et spahis sahariens, sont formées.

Tout est prêt, et il n'y a plus qu'à marcher vers les oasis du Sud. Cependant, les années s'écoulent sans que nous fassions un pas en avant et l'on semble revenir au système de la pénétration pacifique. Mais l'on compte sans les événements.

La mission géographique de M. Flamand, escortée par le goum d'Ouargla et appuyée à distance par l'escadron de spahis sahariens, est chargée, en 1899, de reconnaître la région du Tadmaït et du Monydir. Elle est attaquée, le 28 Décembre, près du ksar d'Igosten, par les habitants des oasis d'In-Salah, qu'elle culbute ; le lendemain, Ksar-el-Kébir, l'agglomération principale, tombe entre nos mains et, le 5 Janvier 1900, à la suite du combat de Deghamcha, tout le groupe des oasis se soumet.

Un dernier combat, livré à In-Rar, le 19 Mars, par la colonne de renfort du colonel d'Eu, nous livre les oasis voisines de Tit, Akabli et Aoulef.

La porte du pays targui est désormais grande ouverte. TIMI.

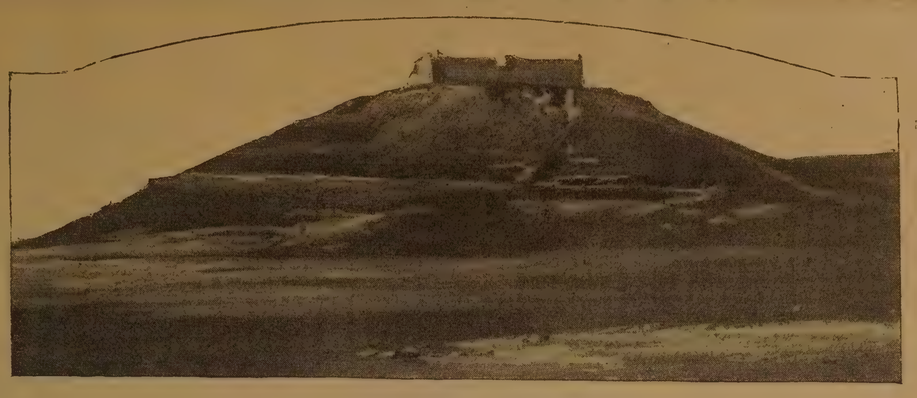


Dans le Sud algérien. — Le fort de Hassi-Inifel

LE TRAITÉ

Anglo-Thibétain

Le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* a raconté, depuis son origine, la querelle des Anglais et des Thibétains et la manière dont l'affaire s'est dénouée, il y a quelques semaines, par l'entrée à Lhassa du colonel Younghusband et d'une colonne anglo-indienne.



Dans le Sud algérien. — Le fort de Zirara

Le dalaï-lama s'est enfui, allant demander refuge au supérieur du monastère d'Ourga, en Mongolie; mais le départ du grand chef religieux n'a pas empêché les négociations d'aboutir, et voici qu'on annonce la conclusion d'un traité entre le Thibet et le gouvernement des Indes, traité que ratifiera, si la chose n'est pas déjà faite, le gouvernement de l'empereur de Chine, suzerain du Thibet.

Les circonstances politiques actuelles ont pleinement favorisé l'entreprise de lord Curzon, vice-roi des Indes, et de l'Angleterre. Nulle puissance, en effet, autre que la Russie, n'avait ni l'intérêt ni la possibilité d'empêcher les événements qui viennent de s'accomplir dans les régions thibétaines; et la guerre colossale que soutient en ce moment l'empire russe le paralyse dans son action et son expansion au centre de l'Asie. Aussi, le traité de Lhassa est-il un véritable succès pour le gouvernement de Calcutta, et pour lord Curzon en particulier.

Malgré les précautions prises, on connaît aujourd'hui la teneur exacte du traité; c'est, sauf l'obligation de recevoir un résident anglais à Lhassa, le protectorat presque absolu imposé aux Thibétains; et les avantages que le traité stipule sont exclusivement réservés à l'Angleterre et aux sujets anglais.

Un certain article 9 de la convention établit, en effet, que, sans l'assentiment de l'Angleterre, nulle portion de territoire thibétain ne pourra être vendue, louée ou hypothéquée à une puissance étrangère; qu'aucune puissance étrangère ne pourra s'immiscer à un titre quelconque dans le gouvernement ou l'administration du Thibet; que nulle puissance étrangère ne pourra envoyer au Thibet des agents officiels ou des personnes privées pour s'y occuper de la conduite des affaires; qu'aucune puissance étrangère ne pourra obtenir l'autorisation de construire des routes, des chemins de fer, des télégraphes ou d'exploiter des mines au Thibet.

Les autres articles stipulent l'établissement de trois marchés à Zartok, Gyantsé et Yatung, la suppression des douanes intérieures, le paiement d'une indemnité de guerre de douze millions et demi, le démantèlement des forts de la frontière, enfin l'occupation par les Anglais de la vallée de Chumbi jusqu'au paiement intégral de l'indemnité.

Le traité de Lhassa est, on ne saurait trop le répéter, un très gros succès pour les Anglais et un réel échec pour la politique russe au pays des lamas.

N. G.



Le roi de Serbie KARAGEORGEVITCH, qui vient d'être couronné à Belgrade

(Phot. Jovanovitch.)

ORGANISATION DÉFENSIVE

DE LA FRONTIÈRE DU NORD

La neutralité de la Belgique et du Luxembourg

Du petit village de Zuydchoote jusqu'au Sud de Longwy, notre frontière du Nord, qui se développe sur une longueur d'environ 400 kilomètres, est couverte par la neutralité de la Belgique et du Luxembourg. Disons tout de suite, pour ne plus avoir à y revenir, que le grand-duché de Luxembourg n'a comme troupes qu'une compagnie de gendarmes et une compagnie de volontaires, que ses fortifications ont été rasées, et que son accès n'est, en conséquence, interdit à personne. Du reste, il est aujourd'hui sous la dépendance absolue de l'Allemagne.

Bien que les grandes puissances aient solennellement proclamé la neutralité de la Belgique, il est certain qu'on se les représente mal, à notre époque, intervenant par la force au cas où cette neutralité serait violée; aussi, mettant en action la parole d'un de ses diplomates, qu' « être neutre, c'est être chargé de se défendre soi-même », et comprenant que seuls les Français et les Allemands pouvaient avoir intérêt à pénétrer chez elle en armes, la Belgique s'est préoccupée d'arrêter l'envahisseur, de quelque côté que vienne l'attaque, assez longtemps pour permettre à l'autre belligérant d'accourir et d'unir ses efforts aux siens.

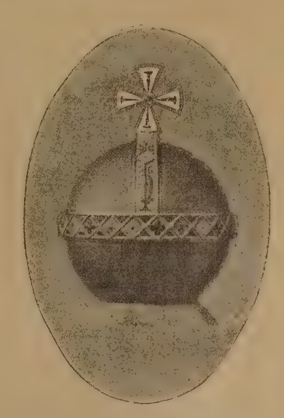
C'est le grand camp retranché d'Anvers, qui ne peut être investi complètement que par une puissance maîtresse de la mer, qui a été choisi comme réduit de la défense; on peut y produire des inondations en perçant les digues maritimes, mais comme Anvers n'est qu'à cinq ou six marches des frontières, et que l'ennemi pourrait y arriver avant que tout ne soit prêt pour le recevoir, il a été nécessaire de couvrir Anvers par une série de fortifications. Ce sont, sur la Rupel, la Dyle et la Nèthe, qui constituent des obstacles sérieux, les places de Rupelmonde, de Malines et de Lierre. De plus, Termonde, sur l'Escaut, et Diest, sur la Demer, complètent l'organisation de cette région.

Mais, pour permettre à l'armée belge de tenir la campagne et de n'être pas forcée dès le début de se renfermer dans Anvers, il a fallu garder solidement la ligne de la Meuse, et à cet effet l'on a fortifié Namur et Liége, reliés entre eux par le poste retranché de Huy.

En somme, à une invasion allemande, l'armée belge résisterait sur la ligne de la Demer, en s'appuyant à Liége, à Diest et à Anvers; à une invasion française, elle résisterait sur la ligne de la Dyle, en s'appuyant à Namur, Termonde et Anvers. Cette armée, qui se recrute par voie d'engagements volontaires et d'appels annuels, est partagée, sur le pied de guerre, en troupes de campagne et en troupes de siège, divisées elles-mêmes en troupes de siège proprement dites, en troupes de la défense mobile et en troupes de dépôt. Elle serait forte, si l'on néglige la garde civique, dont l'instruction militaire est nulle, d'environ 130,000 hommes solides et bien encadrés.

Examinons maintenant comment sont réparties, du côté français, les forces actives et les fortifications qui doivent servir à parer à toute éventualité.

Remarquons d'abord que la région centrale de la frontière, qui s'étend entre l'Escaut et la Sambre, est un pays fertile et où les commu-



LE « GLOBE » insigne royal

nications sont des plus commodes. De chaque côté de cette zone, au contraire, on trouve des régions d'accès beaucoup plus difficile. C'est, au Nord, la Flandre, que l'on peut inonder à volonté, grâce aux nombreux canaux qui la traversent; et, au Sud, la Thiérache, couverte, boisée, et qu'ouvre seulement la trouée de Chimay, aux sources de l'Oise. La région centrale a donc été organisée assez fortement: les forts de Maulde et de Flines gardent les écluses au confluent de l'Escaut et de la Scarpe, et les places de Condé et de Maubeuge tiennent les extrémités du front marqué par le fort de Curgies et le Quesnoy. Cette position centrale, excellente au point de vue défensif, ne l'est pas moins au point de vue offensif, en nous mettant à même de gagner très rapidement Namur et la vallée de la Meuse, la grande voie naturelle d'invasion ouverte vers l'Allemagne du Nord.

Si la Flandre peut être facilement inondée, il est nécessaire cependant de la fortifier de façon à empêcher l'ennemi de s'y établir et de se porter ensuite sur la Somme, au cas où il aurait la supériorité sur mer.

C'est pour cela que les places de Calais, Gravelines, Dunkerque et Bergues ont été aménagées. De plus, ce pays est riche, il offre des ressources de toutes sortes; il fallait, par conséquent, mettre Lille, le grand centre industriel de la région, à l'abri d'insultes possibles. On a donc fait de cette ville un camp retranché qui servira de point d'appui aux troupes de la défense mobile, et dont les immenses approvisionnements nous seront indispensables en cas d'offensive.

Au Sud, dans la Thiérache, Hirson, avec un fort et deux batteries, et la petite place de Rocroi, gardent la trouée de Chimay. Le fort des Ayvelles, près de Mézières, barre un grand saillant de la frontière, et les anciennes places de Longwy et de Montmédy relient enfin tout le système défensif du Nord à l'un des bastions de la grande digue Verdun-Toul.

Comme positions de seconde ligne, nous trouvons, en arrière, Péronne, qui aurait grand besoin d'être améliorée; puis la Fère, Laon et Reims, appuyés à la falaise de Champagne, et pouvant maîtriser toute attaque par la Thiérache et par la vallée de la Meuse; et enfin le fort de Condé, qui domine l'Aisne en avant de Soissons, empêchant une troupe adverse de se glisser entre Laon et Reims. De Verdun à Toul, les côtes lorraines forment la vallée de la Meuse; cette ligne ininterrompue de feux est constituée par les forts de Génicourt, Troyon, les Paroches, le camp des Romains, Liouville, Gironville, Lérouville, Jouy, Frouard, Pont-Saint-Vincent, Blénod, Pagny-la-Blanche-Côte et Bourlémont, qui recueilleront nos troupes actives si elles sont forcées de se replier, et leur permettront ensuite l'offensive. Cette ligne laisse à découvert la ville de Nancy et, faisant le pendant de la digue qui va d'Epinal à Belfort, ouvre seulement passage à l'ennemi par la trouée de la Moselle, que barre en arrière la solide place de Langres.

Recherchons maintenant si l'hypothèse d'une violation du territoire belge par une armée française ou allemande est à redouter dès le début des hostilités. Non, sans doute. En effet, si toutes les vallées de la région Nord convergent vers Paris et en facilitent l'attaque, il est certain que la capitale ne peut pas être le premier objectif des armées allemandes. Il faudrait un déploiement de troupes énorme pour investir Paris, et somme toute, ce ne sont pas les forteresses qu'il faut réduire, mais les troupes actives qu'il faut détruire pour remporter la victoire. Il est donc plus logique de supposer que les Allemands, s'ils prennent l'offensive, essaieront de séparer la France en deux tronçons, afin de l'empêcher de tirer parti de toutes ses ressources, et pour cela qu'ils voudront marcher sur Orléans par la trouée de la Moselle, entre Toul et Epinal. C'est probablement pour cela qu'ils ont multiplié les voies ferrées entre Metz et Strasbourg, et qu'ils peuvent amener sur cette base d'opérations jusqu'à 150,000 hommes par jour.

De même, la vallée de la Meuse, qui était autrefois le grand chemin des armées françaises pour pénétrer en Allemagne, n'a plus actuellement pour nous le même attrait, puisque nous devons tendre à nous interposer par la vallée du Main entre l'Allemagne du Nord et l'Allemagne du Sud, et que notre objectif naturel est Mayence.

Mais si nos troupes étaient déjà désorganisées, l'ennemi, pour venir complètement à bout de leur résistance, pourrait être amené à passer par la Belgique.



CARTE DE NOTRE FRONTIÈRE DU NORD



Les pompiers sur le toit de l'Opéra

(Phot. L. Bouët.)

Plus ce pays sera fort, plus il sera donc à l'abri de toute agression où peut-être sa liberté pourrait disparaître ; c'est pour cette raison que la mise en état de défense de son territoire ne peut que nous servir ; et c'est pour être en mesure de braver toute invasion par la frontière du Nord que nous l'avons solidement organisée, mettant en pratique, une fois de plus et là comme ailleurs, ce vieil adage, vrai de nos jours plus encore que par le passé : *Si vis pacem, para bellum*, si tu veux la paix, prépare-toi à la guerre. M. S.

CONGRÈS DE POMPIERS

Comme chaque année, l'Union nationale des sapeurs-pompiers a tenu son congrès, la semaine dernière, à Paris, sous la présidence du commandant Gouzé, des sapeurs-pompiers de Nantes.

Les séances et visites diverses ont pris trois journées. Les congressistes ont assisté à des expériences d'extinction d'incendie dans la caserne de la Cité, au moyen d'appareils nouveaux inventés par M. Gouzé, et à des exercices de départ; ils ont visité la magnifique caserne de Montmartre, dans laquelle ils ont pu étudier le fonctionnement du nouveau détachement, dit *salvage-corps*, qui est chargé d'empêcher ou du moins de limiter les dégâts faits par les torrents d'eau versés par les lances. L'Opéra et ses moyens d'extinction ont été également d'une longue visite après laquelle on s'est donné rendez-vous à l'année prochaine.

Dans la matinée du dernier jour, les congressistes avaient déposé une superbe couronne sur le socle du monument élevé, dans le cimetière Montparnasse, aux braves, morts victimes de leur dévouement. P.

LES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
dans l'Afrique centrale et à Loango

Toutes les nations possédant des colonies cherchent actuellement à les mettre en valeur le plus rapidement possible. Le meilleur moyen trouvé jusqu'ici, pour cela, a été la construction de voies ferrées quittant la côte pour s'enfoncer dans l'intérieur des terres, y drainer les productions minérales, végétales ou animales du pays et les ramener à la côte.

En France, l'essor est donné: la voie ferrée du Sud oranais, qui s'étend vers Duveyrier et Figuig, n'est que l'amorce du Transsaharien et du Transmarocain; au Sénégal, les locomotives de Kayes ont poussé jusqu'au Niger, permettant des transports faciles et sûrs, par eau et par chemin de fer, de Saint-Louis ou Dakar, sur la mer, à Tombouctou, en plein centre africain; au Dahomey, les rails s'étendent sur plus de 100 kilomètres vers le Niger navigable; en Guinée, la ligne de Konakry pousse hardiment ses traverses vers les sources du Niger; à la Côte-d'Ivoire, la ligne de Kong ne saurait tarder à passer de l'état de projet à celui d'exécution; il ne reste que notre immense colonie du Congo qui attende sa voie ferrée. C'est elle seule qui lui donnera sa pleine valeur et permettra de mettre en rapport ces immenses contrées n'attendant qu'un débouché pour se développer rapidement.

Jusqu'à présent, on a toujours dû faire passer les marchandises destinées à Brazzaville et à tous les territoires s'étendant entre le Congo



Les congressistes à la caserne de la Cité. — La nouvelle voiture automobile

(Phot. L. Bouët.)

et le Tchad, soit par le Congo belge, soit en utilisant les noirs porteurs de Loango — notre station et port commercial le plus important de la côte méridionale congolaise — allant directement à Brazzaville.

C'est cette dernière manière de faire qui avait dû être adoptée lorsqu'il y a dix ans, le colonel Monteil, avec un bataillon de tirailleurs sénégalais et haoussas, se disposait à faire respecter nos frontières du Haut-Oubanghi par l'Etat indépendant du Congo.

Il faut environ trois semaines de marche pour aller de Loango à Brazzaville, et les porteurs ne transportent sur la tête qu'environ 30 kilogrammes. Ce système, onéreux et lent, dont les inconvénients ont été en partie tournés par la mission relativement récente du capitaine Lenfant, a fait songer à la création d'un chemin de fer partant de Loango ou d'un port à créer dans la rivière Kuilou, qui en est peu éloignée. Nous éviterions ainsi de passer sur le teritoire belge.

Pêcheurs de Loango prenant leur repas sur la plage

Loango est une petite station très commerçante, garnie de nombreuses factoreries, appartenant à des maisons françaises, hollandaises, anglaises ou allemandes. On en exporte principalement l'ivoire et le caoutchouc et l'on y importe les nombreuses pacotilles servant à l'échange de ces produits : poudre de traite, fusils à pierre, fils de laiton, haches, cotonnades, perles de verre et de porcelaine, etc.

Le village est relativement sain, car il s'étend sur un plateau assez élevé, dominant par des falaises rougeâtres une sorte de lagune formée par des bancs de sable, sans cesse déplacés par la mer.

Notre gravure représente le haut du plateau de Loango avec ses factoreries; dans le lointain, les îlots de sable de la lagune que bordent les dernières volutes de la barre, c'est-à-dire les grosses vagues brisantes de la côte.

Les habitants de Loango sont intelligents, bien faits. Les hommes se livrent principalement à la pêche et au portage; les femmes, d'une vertu peu farouche, trouvent des emplois faciles à remplir auprès des traitants.

Le portage, qui était, autrefois, une grosse source de profits pour les habitants de Loango, diminue de plus en plus depuis que les marchandises destinées à l'intérieur du pays: Brazzaville, Haut-Oubanghi, Chari, prennent la route fluviale du Congo; Boma-Matadi et le chemin de fer Matadi-Léopoldville (en face de Brazzaville, sur le Congo).

Il est à souhaiter que, dans un avenir prochain, nous soyons libérés de cette servitude et qu'une voie ferrée, purement française, permette de retirer de ces contrées lointaines tout le fruit du labeur persistant de nos marins ou soldats, de nos administrateurs et de nos colons: car, c'est dans cet ordre que les pionniers de la civilisation ont pénétré au Congo.

NAUTILUS.

ÉPHÉMÉRIDES
DE LA MARINE FRANÇAISE

24 Septembre 1779. — Les vaisseaux de 74 c., *Fendant* et *Zélé*, le *Sagittaire*, de 50 c., attaquent et dispersent un convoi anglais destiné à secourir Savannah. Le vaisseau d'escorte, *Experiment*, 50 c., est capturé par le *Sagittaire*, cap. d'Albert de Rions.

25 Septembre 1852. — Le premier grand vaisseau de guerre à vapeur de la Marine française, le *Napoléon*, construit sur les plans du célèbre ingénieur Dupuy de Lôme, effectue la traversée de Toulon à Marseille, avec une vitesse, extraordinaire pour l'époque, de près de 14 nœuds.

26 Septembre 1694. — La flotte anglo-hollandaise de l'amiral Cloudesly-Shovel, forte de 60 voiles, bat en retraite, après six jours d'attaques infructueuses contre Dunkerque.

27 Septembre 1066. — Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, met à la voile, de Saint-Valéry-sur-Somme, pour faire la conquête de l'Angleterre.

28 Septembre 1791. — D'Entrecasteaux quitte Brest avec deux frégates, portant les noms significatifs de *Recherche* et *Espérance*, dans le but de retrouver La Pérouse.

29 Septembre 1628. — Les Anglais, sous lord Lindsay, font une dernière tentative pour secourir La Rochelle, vivement pressée par Richelieu et l'armée du roi. Ils échouent, et la place capitule un mois après.



LOANGO



Le campement de la colonne MONTEIL, à Loango, en 1894

LA VISITE D'UN CUIRASSÉ [1]

Le branle-bas de combat

Nous connaissons tous les éléments du navire de combat : dégageons-nous maintenant de cette complication et ne retenons de notre visite qu'un peu de bon sens, afin d'apprécier es difficultés matérielles et de bien savoir ce qu'on peut demander au navire. A l'exercice du branle-bas de combat, nous allons voir concourir toutes les énergies qui sont disséminées à bord : le branle-bas de combat est a synthèse de tous les exercices partiels ; il a ieu, avec une certaine olennité, régulièrement ne fois chaque semaine ur les navires de la flotte.

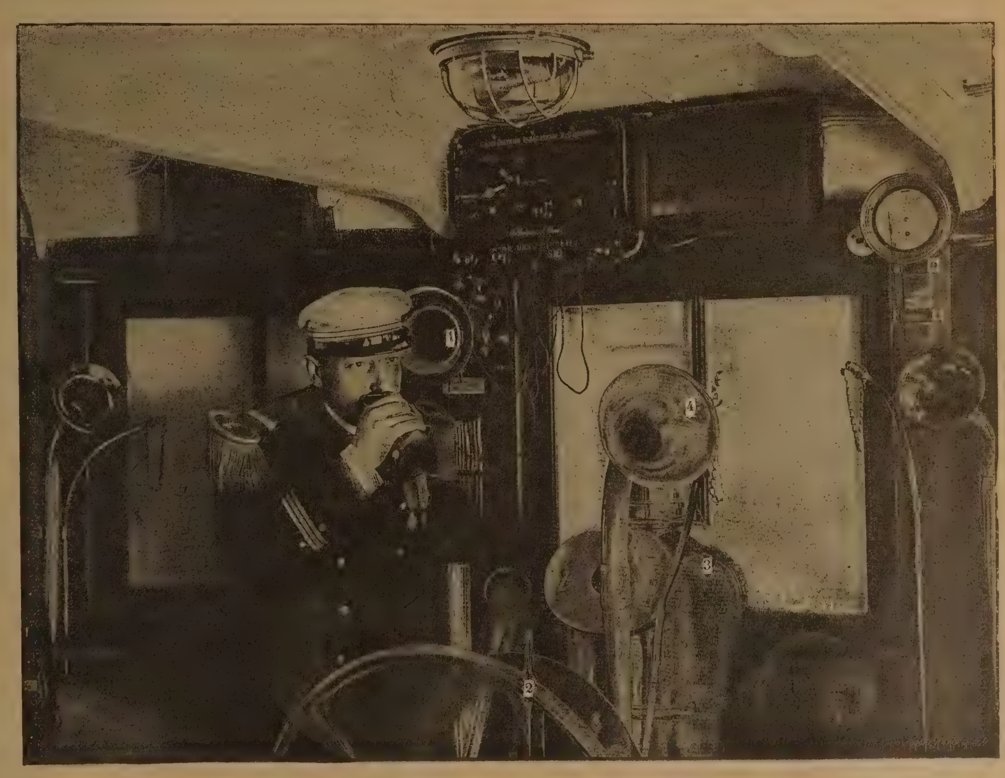
Tous les hommes du bord figurent, d'après urs aptitudes et leurs onnaissances, sur un « rôle de combat » : le ur même de son embarquement, chaque matelot pprend à quel endroit il evra se battre dans chaque circonstance de guerre.

Les canonniers, outre u'ils serviront leurs pièces, seront attachés au rvice de l'artillerie, des udres et des projectiles ; ils surveilleront les ssages des munitions ; s timoniers seront répartis aux appareils à uverner, aux transmissions d'ordres, aux siaux ; les voiliers s'occuperont du passage des essés ; les charpentiers, service d'incendie et de ie d'eau ; et ainsi de ite. De même, les officiers auront chacun leur ste et leur part de resnsabilité. — Des « renforts » attendent à l'abri l'éventualité qui rendra nécessaire leur entrée en jeu : renforts d'incendie, renforts de chauffe, etc...

Ces exercices fréquents de branle-bas de combat assurent à chacun le maniement de son outil et donnent à l'homme embarqué l'ambition de bien connaître son devoir, afin de l'accomplir en toute circonstance.

Alors qu'à visiter le bâtiment par le menu nous touchions du doigt à chaque pas la difficulté, à le voir fonctionner dans son ensemble, nous subissons le charme d'une grande simplicité. D'un mot, la machine est mise en marche, et chaque hélice donne, en marche avant ou arrière, le nombre de tours qu'on lui demande. La même volonté, qui agit sans peine sur le gouvernail, pointe avec aisance les plus grosses pièces d'artillerie. Cette merveilleuse facilité à réaliser les plus gros efforts est le résultat d'un patient entraînement et, ne l'oublions pas, de l'inépuisable bonne volonté qui rend tout facile aux marins.

H.



L'intérieur d'un kiosque de navigation à bord d'un cuirassé

1 Téléphone haut parleur — 2 Roue du servo-moteur — 3 Compas — 4 Porte-voix

[1] Voir les nos 2, 6, 10, 15, 19, 28, 32 et 40.

LES TORPILLES
à bord des grands bâtiments

La tactique et l'art de la construction navales tireront de précieux enseignements des engagements de toutes sortes qui se sont produits dans la mer du Japon.

La suppression de la torpille automobile à bord des cuirassés, ou tout au moins une diminution sensible du nombre de ces engins et des tubes destinés à les lancer, pourrait bien en être une des conséquences les plus immédiates.

Il est à remarquer, en effet, que, dans toutes les rencontres entre grands navires, la distance de combat n'a jamais été moindre que 5,000 mètres et que les Japonais, qui ont toujours été les maîtres du combat, se sont obstinément tenus à cette distance d'où leurs gros projectiles ont encore produit des effets considérables.



Canot ramenant des torpilles automobiles à bord d'un cuirassé d'escadre

Il est probable que cette tactique, qui a donné de bons résultats, sera imitée dans les guerres navales de l'avenir et que les combats sur mer seront des duels où l'artillerie seule jouera un rôle.

Dans ces conditions, il sera d'une extrême importance que les navires destinés à livrer ces combats soient conçus de façon à ce que l'artillerie et ses services secondaires aient à bord la place prépondérante et que, notamment, l'approvisionnement en munitions soit porté au maximum.

Dans les conditions actuelles, la grosse artillerie à bord des cuirassés ne peut pas tirer plus de 110 à 130 coups par pièce, le volume des soutes ne permettant pas d'y loger une plus grande quantité de munitions.

On conçoit donc que l'avantage, dans un combat entre adversaires égaux en force et si aucune circonstance extérieure ne survient, restera à celui des deux qui pourra donner au feu de son artillerie une intensité ou une durée plus grandes.

Il faut donc augmenter la capacité des soutes à munitions.

Mais, à bord d'un bâtiment de guerre, où tous les poids sont calculés de façon à donner au navire le déplacement et les lignes d'eau qui lui assurent sa vitesse, on ne peut trouver de place ou mieux de poids disponible, pour développer une partie de l'armement, qu'au détriment d'une autre. Et comme aucune diminution ne peut être apportée dans l'approvisionnement de charbon, généralement trop faible, ni dans les machines ou chaudières, ni dans le stock des vivres, sur quoi se rejetter ?

Or, il se trouve que dans les conditions de combat dont nous avons parlé plus haut, les torpilles automobiles, dont nos cuirassés sont abondamment pourvus (3 par tube, en moyenne, soit 15 environ) deviennent sinon absolument, du moins à peu près inutiles. On ne peut songer à les lancer à plus de 1,500 à 2,000 mètres, et encore, à cette distance, les probabilités d'atteindre le but sont-elles des plus faibles, malgré l'appareil perfectionné (du système Obry) dont elles sont pourvues.

Il vient donc tout naturellement à l'esprit de rendre aux torpilleurs, qui sauront les utiliser, le stock des torpilles destinées aux cuirassés, de supprimer à bord des bâtiments de ligne les tubes sous-marins, si encombrants et d'un mécanisme si délicat, et de disposer, pour l'agrandissement des soutes à munitions et l'augmentation du nombre des projectiles, de la place et du poids, qui seront ainsi rendus disponibles et qui sont considérables.

Si une mesure radicale paraît trop rigoureuse, on pourrait garder un seul tube et trois torpilles pour des cas exceptionnels que les événements actuels démontrent comme devant être de moins en moins probables.

L.

La commission d'enquête de la Marine

La délégation de la nombreuse commission à qui le gouvernement a confié le soin d'enquêter sur les faits graves et nombreux autant que regrettables que MM. Doumer, Lockroy, de Lanessan, Chaumet ont allégués, et qui est, comme on sait, présidée par le ministre de la Marine lui-même, a commencé la tournée de nos ports de guerre.



Le vice-amiral TOUCHARD,
Préfet maritime de Cherbourg
(Phot. Pirou.)

C'est Cherbourg qui a eu sa première visite. MM. Clemenceau, président ; Thomson, Cuvinot, Godin, Chautemps, Lockroy, Delobeau, Doumer, Chaumet, Messimy, Cabart-Denneville et Lemoigne ont été reçus par le vice-amiral Touchard, commandant en chef, préfet maritime du 1er arrondissement, qui s'est mis à leur disposition pour leur fournir tous les renseignements dont ils ont pu avoir besoin.

Les investigations ont porté sur les ressources de l'arsenal, les moyens offensifs et défensifs du port, l'état des réserves et enfin la discipline dans les équipages. S'ils n'y ont pas mis de parti pris, et nous les en croyons incapables, les commissaires ont dû recueillir sur chacun de ces points des impressions fort désagréables et le sentiment que le port de Cherbourg, incapable d'offensive, en dehors peut-être de celle de quelques torpilleurs, était également hors d'état de servir de refuge à une escadre, en raison du manque absolu de personnel pour assurer les batteries et forts de la côte.

Les membres de la délégation ont aussi vu de près les sous-marins et submersibles, qui sont nombreux à Cherbourg. Ils se sont répartis à bord des submersibles *Sirène*, *Narval*, *Naïade*, *Aigrette*, et du sous-marin *Z*, et ont assisté à une plongée à 6 m. 50.

Après avoir recueilli de la bouche de l'amiral Caillard, commandant l'escadre du Nord, les renseignements qu'ils devaient avoir, les commissaires ont été conduits à Brest par le croiseur cuirassé *Amiral-Aube*.

L.

LIGUE MARITIME FRANÇAISE

Le Comité de la Ligue maritime française s'est réuni le 23 Septembre, à 9 heures du soir, au siège social, sous la présidence de M. E. Duboc.

Il a d'abord pris connaissance des lettres des sept compagnies de chemins de fer relatives au transport à prix réduits du fret maritime et d'un avis de la compagnie d'Orléans lui faisant connaître l'établissement d'un tarif commun avec la compagnie des Messageries Maritimes, pour le transport des marchandises de toutes ses gares à destination de Dakar et de divers ports de la côte orientale de l'Amérique du Sud.

Le Comité décide que les autres compagnies seront invitées à élaborer également des tarifs communs, d'accord avec les compagnies de navigation et conformément à la circulaire du ministre des travaux publics.

A propos du droit d'octroi qui frappe le poisson de mer dans certaines villes, le Comité estime qu'il y aurait lieu de demander aux conseils municipaux s'ils ne pourraient réduire ces droits : il pense que les villes n'y perdraient rien, car le trafic de cette denrée augmenterait.

Enfin, à propos des grèves de Marseille, il estime que pour éviter le retour de conflits aussi regrettables, il y a lieu d'étudier les modifications à apporter aux lois et règlements concernant l'inscription maritime.

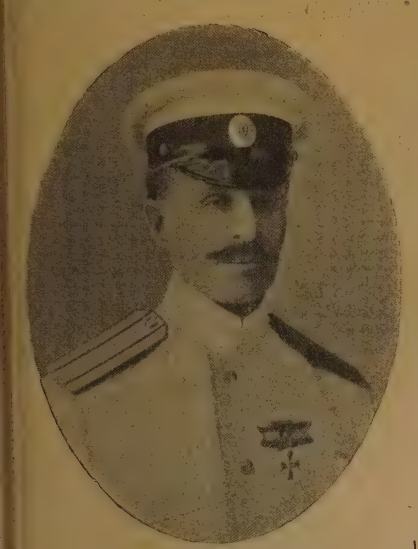
Les sections locales de la Ligue seront invitées à donner leur opinion à ce sujet.

L.

LE NOUVEAU COMMANDANT DE LA FLOTTE DE PORT-ARTHUR

Passant par-dessus toutes les règles admises pour l'avancement des officiers de sa Marine, règles d'ailleurs fort élastiques, le tsar vient de nommer contre-amiral et commandant de l'escadre de Port-Arthur, le capitaine de vaisseau Viren, commandant du croiseur cuirassé *Bayan*, dont la gravure que nous donnons montre les traits énergiques.

L'amiral Viren était, en effet, non seulement le plus jeune des capitaines de vaisseau présents à Port-Arthur, mais même de tous les officiers de ce grade de la Marine russe.



Le contre-amiral VIREN,

récemment promu et nommé au commandement de l'escadre russe de Port-Arthur

(Phot. Zdobnov).

On voit quelle doit être, au moment critique, la faveur ne peut aller qu'au plus digne, la confiance que doit inspirer le jeune amiral au gouvernement russe.

Cette confiance est partagée, il faut le dire, par la marine russe tout entière, et le vaillant amiral Makharov l'avait exprimée en cette phrase: *Viren sera le Skobelev de la marine.*

L'heure ne tardera pas à sonner où le nouveau commandant de l'escadre russe, qui a sous ses ordres 5 cuirassés et 1 croiseur cuirassé, le *Bayan*, son ancien bâtiment, devra montrer que cette confiance était bien placée. Il a à jouer un rôle difficile assurément, mais magnifique, et l'on peut dire que le sort de la guerre dépend du succès des opérations qu'il entreprendra avant longtemps.

Un succès sur mer changerait immédiatement en un désastre retentissant la marche jusqu'à présent victorieuse des armées nipponnes, et ce succès n'est pas impossible avec un chef décidé à marcher de l'avant. L.

RECTIFICATION

Une erreur de cliché nous a fait donner, dans notre dernier numéro, le portrait du général Fabre pour celui du général Decharmes, qui vient de quitter le service actif.

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active. — Promotions et mutations

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Sont promus :

Au grade de général de division. — Les généraux de brigade : Privat, comm. la 59e brig. d'inf. (30e div., 15e corps) et les subd. de rég. de Nîmes et d'Avignon, en rempl. du gén. Grisot, pl. dans la sect. de rés.; Bertrand, comm. la 3e brig. d'inf. d'Algérie et la subd. de Mascara, div. d'Oran (Algérie), en rempl. du gén. Bonnet, pl. dans la sect. de rés.; Durand, comm. la 80e brig. d'inf. (40e div., 6e corps d'armée), en rempl. du gén. Monnat, décédé ; Got, comm. la brig. de cav. du 8e corps d'armée, en rempl. du général Lanes, placé dans la sect. de rés.; Brun, comm. l'Ecole sup. de guerre, membre du comité techn. d'état-maj., en rempl. du gén. Langlois, placé dans la sect. de réserve.

Au grade de général de brigade. — Les colonels : Delpuech de Comeiras, comm. le 94e rég. d'inf., en rempl. du général de Luxer, décédé; Strafforello, du génie, comm. par int. le génie de la 20e rég., en rempl. du général Doutreleau, décédé ; Lancelot, du 12e cuir., comm. par int. la brig. de cav. du 11e corps d'armée, en rempl. du gén. Got, promu; Laporte, du 55e d'inf., comm. par int. la 2e brig. d'inf. (1re div., 1er corps) et la subd. de rég. de Cambrai, en rempl. du gén. Lachasse, placé dans la sect. de rés.; Sabatié, comm. le 78e rég. d'inf., en rempl. du gén. de France, placé dans la sect. de rés.; Dautelle, comm. le 1er rég. étr., en rempl. du gén. Prival, promu; Duboc, comm. le 10e rég. d'inf., en rempl. du gén. Bertrand, promu ; Servière, de l'art., à la disp. du gén. de div. prés. du comité techn. de l'art., en rempl. du gén. Brun, promu gén. de div.

Le général de division Gilet, disp., est nommé au comm. de la 3e div. d'inf. à Amiens ; le général de div. de Torcy est nommé au comm. de la div. de Constantine (Algérie), à Constantine ; le gén. de div. Besson, disp., est nommé au comm. de la 12e div. d'inf. à Reims ; le gén. de div. Texier de La Pommeraye, disp., est nommé au comm. de la 3e div. d'inf. col., à Brest; le gén. de div. Brun est maintenu dans ses fonct. de comm. de l'Ecole supér. de guerre, et de membre du comité technique d'état-major ;

Le général Prot, disp., est nommé au comm. de la brig. de cav. du 8e corps, à Dijon ; le gén. de brigade Couturier est nommé au comm. de la 80e brig. d'inf., à Saint-Mihiel ; le gén. de brig. Sabatié est nommé au comm. de la 59e brig. d'inf., à Avignon ; le gén. de brig. Dautelle, est nommé au comm. de la 3e brig. d'inf. d'Algérie, à Mascara ; le gén. de brig. Delpuech de Comeiras, est nommé au comm. de la 2e brig. d'inf. de Tunisie et au comm. militaire de Sousse : le gén. de brig. Lancelot est maintenu, à titre définitif, dans le comm. de la brig. de caval. du 11e corps, à Nantes ; le gén. de brig. Laporte est maint. à titre déf., dans le comm. de la 2e brig. d'inf., à Cambrai ;

Le général de brig. Strafforello est maint., à titre déf., dans le comm. du génie de la 20e région, à Nancy; le gén. de brig. Servière est nommé adjoint au comm. supér. de la défense des places du groupe de Toul, gouverneur de Toul.

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

Le colonel Desoille, du 21e d'inf., est nommé à l'emploi de chef d'état major du 1er corps d'armée; le lieut.-colonel d'artill. Cabriac, h. c., est nommé à l'emploi de sous-chef d'état-maj. du 4e corps d'armée.

Les officiers dont les noms suivent ont été mis en activité h. c. (service d'ét.-maj.) et ont reçu les affectations ci-après : le chef de bataill. Ferry, du 84e d'inf., est nommé à l'emploi de chef d'ét.-maj de la 2e division d'inf., en rempl. du lieut.-col. Gabriac; le chef d'escadr. Roussel, du 13e rég., est nommé à l'emploi de chef d'ét.-maj. de la 4e divis. de cavalerie.

Les capit. Guillochon, du 24e d'artill., est nommé à un emploi de son grade à l'ét.-maj. du 20e corps ; Dumesnil, du 26e d'artill., est dés. pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès du général command. le 16e corps d'armée; Minart, du 51e d'inf., est dés. pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès du général command. la 8e brig. d'inf. et les subdivis. de rég. de Saint-Quentin et de Laon; Petitjean, du 31e d'inf., est nommé à un emploi de son grade à l'ét.-maj. de l'armée ; Dubois, du 67e d'inf., est nommé à un emploi de son grade à l'ét.-maj. de l'armée (emploi vacant) ; le chef de bataillon Leroy, du 134e d'inf., est nommé au command. de l'Ecole d'applicat. de tir au camp de la Valbonne.

MM. Guide, chef de bat. brev. au 89e d'inf., est mis en act. h. c. et nommé à un emploi de son grade à l'ét.-maj. de l'armée; Coquelin de Lisle, cap. d'inf. h. c., à l'ét.-maj. de la 22e div. d'inf., est dés. p. off. d'ord. du général comm. cette div.; Querbez, cap. brev. au 118e rég. d'inf., est mis en act. h. c. et nommé à un emploi de son grade à l'ét.-maj. de la 22e div. d'inf., en rempl. du cap. Coquelin de Lisle; Buat, cap. brev. au 20e rég. d'art., est mis en act. h. c. et désigné p. off. d'ord. du général gouv. de Lyon, en rempl. du cap. d'inf. brev. Girardel, réintégré dans son arme.

INFANTERIE

Au grade de colonel. — Les lieut.-col.: Dupuis, du 121e, est aff. au 23e d'inf.; Sabattier, de l'état-major h. c., aff. au 94e; Bouchard, du 33e, aff. au 1er rég. d'inf.; Boutegourd, du 123e, au 1er; Jullien, du 35e, au 55e; Lalorre, du 98e, aff. au 78e; Leleu, du 43e, aff. au 10e; Silhol, du 128e, aff. au 77e.

Au grade de lieutenant-colonel. — Les chefs de bat.: Hamonneau, du 3e zouaves, aff. au 3e d'inf.; Barbe, du 151e, aff. au 98e; Bois, du 10e, aff. au 31e; Conte, du 95e, aff. au 43e; Girard, du 52e, aff. au 121e; Mandonnet, du 97e, aff. au 128e; Sorbets, du 2e zouaves, aff. au 35e; Collas, du 2e tirail., aff. au 33e d'inf.; Rogerie, du 1er étranger, aff. au 69e d'inf.

Au grade de chef de bataillon. — Les capit. Gresset, du 19e, aff. au 111e; Hennoque, du 79e, au 21e; Penet, du 89e, au 102e; Giraud, h. c., maintenu recrutement ; Patez, du 5e, au 84e; Pichon, du 32e, au 124e; Faussemagne, du 4e, au 145e; Desteract, du 65e, au 10e; Beauchesne, du 38e, au 86e; Thierry, du 146e, au 56e; Carlhian, du 62e, au 2e zouaves; Rollot, du 117e au 146e; Douay, du 124e, au 33e; Pourmarin, du 104e, au 136e; Delloye, du 72e, au 45e; Cornard, du 56e, au 4e ; Colsenet, du 1er bat. de chass., au 81e; Ubici, du 70e, au 90e; Odry, du 64e, au 151e, maintenu ét.-maj. du 15e corps; Gromier, du 30e, au 16e; Marinier, du 64e, au 63e; Dein, du 19e, au 114e; Prevost, du 48e, au 108e; Grosille, du 76e, au 95e; Chapus, du 40e, au 19e; Lebrun, du 4e, au 134e; Piguet, h. c., affecté au 146e; Jacquier, du 41e, au 62e; Levy, du 94e, au 145e; Ga. dit Gentil, du 35e, au 161e; Coursange, du 52e, maintenu au 52e.



Le vice-amiral RODJEVENSKI,

Commandant de l'escadre russe de la Baltique

Le lieut.-col. Auger, du 69e, passe au 123e.

Les chefs de bat. Simond, major au 102e, passe au 28e; Pallu, du 2e zouaves, au 12e d'inf.; Frottin, du 1er rég. d'inf., maintenu ; Vuillemin, major au 2e zouaves, passe au 2e tiraill.; Estèbe, major au 45e d'inf., au 34e; Roux, major au 86e d'inf., au 97e; Thouveng, du 81e d'inf., au 3e zouaves; Klein, du 21e d'inf. au 45e; Etienne, du 108e d'inf., au 3e zouaves; Strasser, du 34e d'inf., au 1er rég. étranger; Thierry de Maugras, du 13e d'inf., au 4e zouaves; Bec, du 146e d'inf., au 77e; Frey, du 146e d'inf., au 10e; Leroy, du 134e d'inf., au 2e zouaves.

M. Forge, lieut. au 38e rég. d'inf., est nommé à l'emploi d'instr. de gym. à l'Ecole normale de gymn., en rempl. du lieut. Gravier, démiss.

SERVICE DES AFFAIRES INDIGÈNES

MM. Pennehout, lieut. au 35e rég. d'inf., dét. dans le serv. des aff. ind., est réint. à son corps; Bernard (Louis-Jean-Baptiste), lieut. au 6e rég. de chass. d'Afr., est dét. dans le serv. des aff. ind. d'Algérie ; Bernard (Louis-Léon), cap. d'inf. h. c., aff. au serv. des aff. ind. en Tunisie, a été remis à la disp. de son arme ; Martin, lieut. au 30e d'inf., dét. dans le serv. des aff. ind. en Tunisie, est réint. à son corps; Gueytat, lieut. au 121e rég. d'inf., est dét. dans le serv. des aff. ind. en Tunisie.

CAVALERIE

Au grade de colonel. — Les lieut.-col.: Gombaud de Seréville, du 7e rég. de cuir., aff. au 12e cuir.; Moret, h. c., remonte ; Hache, du 28e drag.; est aff. au 15e dragons.

Au grade de lieutenant-colonel. — Les chefs d'esc.: Stoffel, h. c., Ecole sup. de guerre, maint.; Chêne, du 10e cuir., aff. au 7e rég.; Fourmery, h. c., aff. au 28e drag.; Gonnet, du 5e chass. d'Afr., aff. au 19e chass.

Au grade de chef d'escadrons. — Les capitaines : Minaux, du 6e huss., aff. au 21e drag.; de Soubeyran, du 7e drag., au 13e; Canuet, du 6e drag., au 4e chass ; Stacklé, du 26e drag., au 10e cuir.; Dauvé, brev., h. c., état-maj., maint.; Frœlicher, du 28e drag., au 5e chass. d'Afr.; Bey, h. c. (école de Saumur), aff. au 13e drag.; Van Malen, du 17e chass., au 5e chass. d'Afr.

Les chefs d'escadr. Voisin, h. c., est aff. au 13e chass.; Villy, major du 5e chass. d'Afrique, est aff. au 5e cuirass.; de Lizaraugu, du 5e cuirass., Monnier, major du 4e chass., au 30e dragons.

ARTILLERIE

Sont nommés :

Au grade de colonel. — Les lieut.-col.: de Berckheim, directeur de l'atelier de construction de Vernon, maint.; de Villemejane, brev. h. c., chef du 1er bureau de l'état-major de l'armée, maint.; Miquel-Dalton, employé à l'ét.-maj. de l'armée, maint.; Mayer, directeur adjoint à Alger, nommé direct.; Chatelain, directeur à Besançon, maint.; Toutée, direct. des études à l'Ecole supérieure de guerre, maint. dans sa position.

Au grade de lieutenant-colonel.— Les chefs d'escad.: Passement, sous-direct. à Vincennes, maint.; Gabriac, chef de la 2e divis. d'inf., est nommé s.-chef d'état-major du 4e corps; Vassal, direct. de l'école d'artill. du 1er corps, maint.; Regnault, brev. h. c., chef de section du personnel du serv. d'état-maj., classé au 35e et maint.; Jacquot, brev., de la 3e direct. au minist. de la guerre, maint.; Dumay, brev., au 22e rég., nommé direct. de l'Ecole d'artill. du 4e corps d'armée.

Au grade de chef d'escadron. — Les capit.: Lamorlette, du 15e, classé au 15e; Dangelzer, direct. administr. centr. de l'armée tunisienne, mis h. c. et maint.; Dutruch, de Bordeaux, au 21e; Bernard, du 17e, nommé major audit rég.; Guilleminot, du 7e bat., classé au 4e; Fornhein, du 18e, au 17e; Maraude, de la direct. de Besançon, au 28e Beyel, h. c., de l'état-major du 20e corps, au 39e; Gruss, du 11e, classé 7e.

Sont affectés : les lieut.-col. Laroche, directeur de l'Ecole d'artill. du 5e corps, au 2e ; Labarraque, du 35e, stagiaire au 41e d'inf., passe au 7e; Rousset, directeur de l'Ecole d'artill. du 15e corps, au 23e; Frique, directeur de l'Ecole d'artill. du 4e corps, au 31e; Delestrac, du 7e, passe directeur à Lorient; Rivals, du 2e, passe directeur à Marseille; Tercinier, directeur adj. au dépôt de matériel d'artillerie de Bourges, directeur dudit dépôt.

Les chefs d'esc. Kahn, s.-direct. au Havre, au 1er bat.; Brolly, s.-direc. à Dunkerque, au command. des batteries du 1er bat.; Allard, s.-direct. à Briançon, au 2e rég.; Toursier, major au 7e, relevé de ses fonct.; Thouvenin, du 17e au 12e; Pauthier, du 19e, relevé de ses fonct.; Nollet, professeur à l'Ecole sup. de guerre, au 22e; Berge, du 18e au 23e ; Melot, du 25e, relevé de ses fonct.; Girard, du 21e au 36e; Nincim, du 7e audit rég.

Sont nommés (établissements et services) : Valdemar Vincent, du 12e rég., direct. de l'Ecole d'artill. du 5e corps; Loudie, du 1er bat., direct. de l'Ecole d'artill. du 15e corps; Kossusski, du 1er bat., commandant les batteries dudit bat., s.-direct. à Dunkerque ; Balay, du 37e, s.-direct. au Havre ; Franckauser, du 19e, s.-direct. à Verdun ; Wallut, du 25e, chef d'ét.-m. de l'artillerie à Lyon.

GÉNIE

Sont nommés :

Au grade de colonel. — Les lieut.-col.: Malcor, du génie, à Tours, maint.; Guerandel, dir. du génie, à Dunkerque, maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel. — Les chefs de bat.: Linel, major au 4e rég., nommé adj. dir. du génie, à Grenoble ; Goudard, chef du génie, à Lille, maint.

Au grade de chef de bataillon. — Les capitaines: Jourdain, de l'ét.-maj. part. de l'arme à Nice, maintenu; Létonné, brev., h. c., à l'état-maj. du gouv. mil. de Paris, maint.; Dauriac, à l'ét.-maj. part. à Briançon; Mesnier, off. d'ord. du ministre de la Guerre, maint.

Lieuten.-col. Clergerie, stagiaire au 22e d'artill., es nommé adjoint au direct. du génie à Versailles (provisoirement).

Les chefs de bataill. Serrault, chef du génie à La Rochelle est dés. pour remplir les mêmes fonctions à Saint-Etienne ; Cauboue, h. c., est dés. pour être employé à Versailles; Bonnefond, stagiaire au 107e d'inf., est classé au 6e génie; Masselin, du 6e génie, est nommé chef de génie a La Rochelle; Perret, h. c., est classé au 5e ; Paulin-Rue le, stagiaire au 22e d'artill., est dés. pour être employé à Belfort; Zobel, de Grenoble, est classé au 4e génie, pour y remplir les fonct. de major.

M. Jouglez, off. d'adm. de 2e cl. à La Fère, est mis h.c., à la disposition du ministre des col., pour être empl. au chemin de fer de Kayes au Niger.

GENDARMERIE

Au grade de colonel. — Le lieut.-col. Paillet, chef de la 10e lég., à Rennes, maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel. — Le chef d'esc. Rouch,, comm. la comp. de la Seine, à Paris, dés. pour comm.. la 6e lég., à Châlons-sur-Marne.

Au grade de chef d'escadron. — Les capitaines: Pruvost, à Boulogne-sur-Mer, en rempl. de M. Lebrun-Renaud, retr., aff. à Bordeaux ; le chef d'esc. Reau, en non-act., dés. pour Gap.

Le chef d'esc. Le Ny, de la 11e lég. de gend., est inscrit d'office au tabl. d'av. de 1904, pour le grade de lieut.-col.

INTENDANCE

Sont nommés officiers d'adm. princ. — Les officiers d'adm. de 1re cl. Jeanton, du 4e corps, dés. pour le 13e corps ; Hoën, gest. des vivres à Toul, maint.

RECRUTEMENT

M. Lafouillade, maj. du 15e rég. d'inf., est mis h. c. et nommé au comm. du bur. de recr. d'Avignon en rempl. de M. Cossonnier d'Oyat, décédé; M. Clerc, hap . d'inf. h. c., empl. au bur. de recr. de Rodez, est nommé au comm. prov. du bur. d'Angoulême, en rempl. de M. Savignon, rendu à la vie civ. par limite d'âge; M. Beaume, cap. d'inf. h. c., employé au bur. de Nevers, est nommé au comm. prov. du bur. de Toul, en rempl. de M. Cazin, rendu à la vie civ. sur sa demande; M. Besse, cap. d'inf. h. c. employé au bur. de Bordeaux, est nommé à un emploi de son grade au bur. de Rodez, en rempl. de M. Clerc, dés. pour comm. prov. le bur. d'Angoulême M. Pierrot cap. au 81e rég. d'inf., est mis h. c. et nommé à un empl. de son gr. au bur. de Bordeaux, en rempl. de M. Bessee, dés. pour Rodez; M. Goubeau, cap. au 24e d'art., est mis h. c. et nommé à un empl. de son gr. au bur. de Nevers, en rempl. de M. Beaume, dés. pour comm. prov. le bureau de Toul.

SERVICES D'ÉTAT-MAJOR ET DU RECRUTEMENT

MM. Jésusprét, off. d'adm. de 2e cl., nommé aux subd. de Mirande et de Foix (n'a pas rejoint), est dés. pour la subd. de Digne ; Viguié, off. d'adm. de 3e cl. à l'ét.-maj. de la subd. de Digne, est dés. pour les subd. de Mirande et de Foix.

SECTIONS DE SECRÉTAIRES D'ÉTAT-MAJOR ET DU RECRUTEMENT

Nominations d'adjudants. — Le serg.-maj. Chevalier, du cadre de la 4e sect. de secr. d'ét.-maj. et du recrut., stag. au bur. de recr. d'Orléans, est nommé au grade d'adj. et aff. audit bureau.

Le serg.-maj. Titon-Laneuville, du cadre de la 18e sect. de secr. d'ét.-maj. et du recr., est dés. pour occuper, à titre de stagiaire, l'emploi d'adj. au bur. de recr. de Bordeaux.

CORPS DE SANTÉ

Médecins principaux de 1re cl. — Les méd. princ. de 2e cl.: Choux de l'hôp. de Marseille, maint.; Dubujadoux, méd.-chef des salles mil. de l'hosp. de Nimes.

Médecins principaux de 2e cl. — Les méd.-maj. de 1re cl.: Wissemans, de la sect. techn. du serv. de santé, maint.; Salle, de l'hôp. de Nancy, maint.; Achintre, des salles mil. de l'hosp. mixte d'Angoulême, nommé à Avignon.

Officiers d'administration principaux. — Les officiers d'adm. de 1re cl.: Carette, à l'hôp. du camp de Châlons, maintenu; Séveroni, à Oran, maintenu.

MM. Chevassu, méd. princ. de 1re cl., s.-dir. de l'Ecole du service de santé mil. et méd.-chef de l'hôp. mil. Desgenettes, à Lyon, est nommé méd.-chef de l'hôp. Bégin, à St-Mandé; Calmette, méd. princ. de 1re cl., méd.-chef de l'hôp. Bégin, à St-Mandé, est nommé dir. du serv. de santé du 5e corps d'armée; Donion, méd. princ. de 1re cl., méd.-chef de l'hôp. mil. de Bordeaux, est nommé dir. du serv. de santé du 3e corps d'armée; Descours, méd. princ. de 2e cl., à la 7e dir. du min. de la Guerre, est nommé s.-dir. de l'Ec. du serv. de santé mil. et méd.-chef de l'hôp. mil. Desgenettes, à Lyon.

Les médecins principaux de 2e cl. Pouchet, à l'hôpital milit. de Bordeaux, est nommé médecin-chef de l'hôpital milit. de Bordeaux; Dziewouski, chef des salles milit. à l'hospice mixte de Tarbes, est dés. pour l'hôpital milit. de Versailles; Cahier, de l'hôpital de Versailles, est dés pour l'hôpital milit. de Belfort.

VÉTÉRINAIRES

Vétérinaires en premier. — Les vétér. en sec.: Ball, du 1er huss., maint.; Cabriforce, du 3e d'art. col., maint.; Goux, du dép. de rem. de Tébourba, aff. au 13e huss.; Javin, du 16e drag., au 2e spahis; Herbinet, du 26e drag., au 29e d'artillerie.

MM. Ballu, vét. en 1er, au 34e rég. d'art., est nommé dir. de l'annexe de remonte de St-Junien ; Ducasse, vétér. en 1er au 3e rég. de chass. d'Afr., est classé au 36e rég. d'art. et nommé dir. de l'annexe de remonte de Faverney; Berton, vét. en 1er au 3e rég. d'art. est nommé dir. de l'annexe de remonte de la Rochebeaucourt; Caulle, vét. en 2e au 6e rég. de drag., est nommé dir. de l'annexe de rem. de Bec-Hellouin; Mourer, vét. en 2e au 4e rég. de huss., dir. de l'annexe de rem. de Faverney, est dét. aux établ. hipp. de Suippes ;

Forgeot, vét. en 2e au 12e rég. de drag. à l'annexe de rem. de Beauval, est dét. aux établ. hipp. de Suippes; Castex, vét. en 2e au 10e rég. de cuir., dét. aux établ. hipp. de Suippes, est nommé dir. de l'annexe de rem. de Saulces-Monclin ; Dely, vét. en 2e au 13e rég. de drag., dét. à l'annexe de rem. de la Brosse, est nommé dir. de l'annexe de rem. de Coligny; Ducher, vét. en 2e au rég. de cuir., dir. de l'annexe de rem. de Lhommaizé, est nommé dir. de l'annexe de rem. du Broc; Barbier, vét. en 2e aux établ. hipp. de Suippes, est cl. au 17e rég. de drag. et nommé dir. de l'annexe de rem. de Bouilhaguet; Le Gall, vét. en 2e au 24e rég. de drag. est nommé dir. de l'annexe de rem. Lhommaizé; Marcadé, vét. en 2e au 24e rég. de drag., est nommé dir. de l'annexe de rem. de Cornusson; Payrou, vét. en 2e au 15e rég. de drag., dét. à l'annexe de rem. du Gibaud, est nommé dir. de cette annexe.

PERSONNEL DES CHEFS DE MUSIQUE

Sont nommés chefs de musique de 1re cl.: MM. Allier chef de mus. de 2e cl. au 51e d'inf., en rempl. de M. Mauras, retr., maint. au corps; Monbarin, chef de mus. de 2e cl. au 123e d'inf., en rempl. de M. Bouchel, retr., maint. au corps; Prudhomme, chef de mus. de 2e cl. au 1er rég. d'inf., en rempl. de M. Couture, mis en n.-act. p. infirm. temp., maintenu au corps; Chomel, chef de mus. de 2e cl. au 31e rég. d'inf., en rempl. de M. Sevenery, retr.

Sont nommés chefs de musique de 3e cl.: MM. Kuhn, s.-chef de mus. au 119e rég. d'inf., en rempl. de M. Fromentin, promu, aff. au 118e d'inf.; Lamy, chef de fanfare au 3e rég. d'inf. col., en rempl. de M. Haein, promu, aff. au 154e d'inf.; Guillon, s.-chef de mus. au 64e d'inf. en rempl. de M. Ripoll, promu, aff. au 149e rég. d'inf.

MM. Roques, chef de mus. de 2e cl. en non-activité, est réintégré dans le grade de chef de mus. de 2e cl., en rempl. de M. Chomel, promu, aff. au 143e rég. d'inf.; Marin, chef de mus. de 1re cl. du 1er rég. de zouaves, passe à l'école d'art. du 9e corps; Rance, chef de mus. de 2e cl. de l'éc. d'art. du 9e corps, passe au 1er rég. de zouaves; Balay, chef de mus. de 2e cl. au 154e rég. d'inf., passe au 72e de même arme; Boin, chef de mus. de 2e cl. au 149e rég. d'inf., passe au 129e rég. de même arme; Reynaud, chef de mus. de 2e cl. au 143e rég. d'inf., passe au 14e de même arme.

POUDRES ET SALPÊTRES

Sont nommés au grade de sous-ingénieur des poudres et salpêtres. — Les élèves ing.: MM. Mélard, att. à Poudrerie nat. de Sevran-Livry; Derazey, att. à la Poudr. nat. d'Angoulême.

CORPS MILITAIRE DES DOUANES

Sont nommés :

Au grade de chef de bataillon. — M. Famechon, insp. des douanes.

Au grade de capitaine. — Les cap. de douanes: Denis, Sacaze, Barbin et Sautier.

Au grade de lieutenant. — Les lieut. de douanes: Le-ducq-Bernard et Lejaud.

Au grade de sous-lieutenant. — Les s.-lieut. de douanes: Maesen, Delaye, Debruyne, Barré, Motelet, Roger, Olivier, Dunesme.

CORPS DES CHASSEURS FORESTIERS

Sont nommés :

Au grade de capitaine. — Les inspect. adj. des eaux et forêts : 8e comp. active (à la suite), M. Gourier, lieut. à ladite comp.; 9e section act., M. Tupin, lieut. à la 8e de ces sections ; 4e sect. act., M. Dupont, lieut. de rés. au 1er rég. de zouaves.

Au grade de lieutenant. — Les gardes généraux des eaux et forêts: 10e section act., M. Perdrizet, s.-lieut. à ladite section; 14e sect. act., M. Colomb, s.-lieut. à ladite section.

Au grade de sous-lieutenant. — 15e sect. act., M. Defendini, garde gén. stag. des eaux et forêts.

Ont reçu les affectations suivantes: les inspecteurs adjoints: 7e sect. active, M. Naegelen, cap. à la 1re de ces sections ; 10e section active, M. Bricogne, cap. à la suite de la 1re de ces sect.; sect. des Pyrénées-Orient., M. Fourié, cap. à la suite de cette section.

Les gardes généraux : sect. des Pyr.-Orient., M. Germa, lieut. à la 25e comp. act.; sect. de Montdauphin, M. Reynaud, lieut. à la suite de la 10e comp.; 2e sect. act., M. Chasson, lieut. à la suite de la sect. de Tournoux; 4e comp. act., M. Poirot, lieut. de rés. au rég. d'inf. de Toul,

Les gardes généraux stagiaires : 22e comp. act., M. Malaplate, s.-lieut. à la suite de la 27e sect. *ter*; 9e sect. act., M. Vassard, s.-lieut. à la 18e de ces sections.

Réserve

INFANTERIE

Sont nommés au grade de colonel de réserve dans le service des commandements. — MM. Gignous, Marin de Montmarin, Pouget de Nadaillac et Terris, colonels d'inf. en retraite.

Au grade de chef de bataillon de réserve. — M. Bernard, chef de bat. d'inf. en retraite.

Au grade de s.-lieutenant de réserve. — Au rég. d'inf. de Blois, M. Salvat, garde gén. des eaux et forêts, s.-lieut. de rés. audit rég.; au rég. d'inf. de Nîmes, M. Bresson, garde gén. des eaux et forêts, s.-lieut. de rés. audit rég.

Au grade de lieutenant de réserve. — Les élèves sortant de l'Ecole nationale des eaux et forêts dont les noms suivent, astreints à l'accompl. d'une année de serv. mil.: rég. d'inf. d'Evreux, M. Hatt; rég. d'inf. de Dreux, M. Paviot du Sourbier; rég. d'inf. de Chartres, M. Vantroys; rég. d'inf. d'Alençon, M. Raux; rég. d'inf. d'Argentan, M. Chaumonnot; rég. d'inf. de Dijon, M. Thomas; rég. d'inf. de Chalon-sur-Saône, M. Débierre; rég. d'inf. de Tours, M. Leddet; rég. d'inf. de Nîmes, M. Pelet; rég. d'inf. de Montpellier, M. Alteirac; rég. d'inf. de Toulouse, M. Baldy; rég. d'inf. de La Rochelle, M. Véron; 6e bat. de chass., M. de Boixo; 7e bat. de chass., M. de Metz-Noblat; 16e bat. de chass., M. Thumerel; 24e bat. de chass., M. Brun; 26e bat. de chass., M. Massias; 27e bat. de chass., M. Roy.

Ont reçu les affectations suivantes. — Rég. d'inf. de Dijon, M. Monnin, garde général des eaux et forêts, lieut. à la suite de la sect. de forteresse de Dijon-Auxonne; rég. d'inf. de Brest, M. Roulhac de Rochebrune, sous-lieut. de réserve au rég. de Troyes ; rég. d'inf. de Digne, M. Ausset, garde général des eaux et forêts, lieut. à la 17e sect. de chass. forestiers ; rég. d'inf. de Tarbes, M. Claverie, garde général des eaux et forêts, lieut. à la suite de la 5e sect. de chass. forestiers ; rég. d'inf. de Toul, M. George, garde général des eaux et forêts, lieut. à la 4e comp. active de chass. forestiers.

Témoignage de satisfaction

Le ministre de la guerre a accordé une lettre de félicitations avec citation au *Bulletin officiel* du ministère de la guerre, à M. Perrusson, capit. de rés. au 56e rég. d'inf., président de la Société de tir mixte de Châlon-sur-Saône, pour le zèle et le dévouement qu'il a déployés en 1903, en vue d'assurer le bon fonctionnement de cette Société.

Armée territoriale

Sont nommés dans l'armée territoriale.— Au grade de lieutenant-colonel : 19e rég. d'inf.: M. Pinart, lieut.-col. d'inf. en retraite; 109e rég. d'inf.: M. Barrière-Levêque de Villemorin, lieut.-col. d'inf. en retraite ; 128e rég. d'inf.: M. Leclerc, chef de bat. d'inf. en retraite.

Service des chemins de fer et des étapes : M. Marc lieut.-col. d'inf. en retr. Hors cadres : MM. Thirion et Bazailles, conservat. des eaux et forêts, chefs de bat. d'inf. terr. (service d'état-major).

Au grade de chef de bataillon. — 37e rég. terr. d'inf. M. Lamy, capit. au 72e rég. de même arme ; 64e rég. terr. d'inf.: MM. Paulmier et Roquebrune, chefs de bat. d'inf. en retraite; 96e rég. terr. d'inf.: M. Badoux, chef de bat. d'inf. en retraite; 126e rég. terr. d'inf.: M. Jeanjean, chef de bat. d inf. en retraite; 141e rég. terr. d'inf.: M. de La forcade, chef de bat. d'inf. en retraite ; Services spéciaux du territoire: M. Grandmanche, capit. aff. auxdits services. Hors cadres: M. Soubiron, inspect. des eaux et forêts, capit. à la suite de la 23e *bis* compagn. active de chass. forestiers.

Au grade de capitaine. — 51e rég. terr. d'inf.: M. Thinus, inspect. adjoint des eaux et forêts, lieut. à la 3e comp. *bis* active de chass. forestiers; 126e rég. terr. d'inf. M. Eschalier, inspect. adjoint des eaux et forêts, lieut. au dit rég.; Service spécial du territoire: M. Arcelin, lieut. de vaisseau démiss. ; Service des chemins de fer et des éta

pes : M. Foujols, capit. d'inf. en retraite, au grade de s.-lieut.: 30e rég. terr. d'inf.: M Robillard, adjudant audit régiment.

Légion d'honneur

GÉNIE. — M. Ballabey, cap. en sec., h. c., à la disp. du min. des col., en serv. au chemin de fer du Soudan, est inscrit d'office au tableau de concours pour chevalier de la Légion d'honneur (serv. exc.).

Médaille militaire

La Médaille militaire est conférée au titre de la réserve et de l'armée territoriale au garde communal des eaux et forêts Jacques, à Toutenant (Saône-et-Laire), chass. à la 17e compagnie active.

Troupes coloniales

ÉTAT-MAJOR DES TROUPES COLONIALES

Le général de div. Chevallier, comm. la 1re div. d'inf. col., membre du comité technique des troupes col., est nommé comm. supér. des troupes du groupe de l'Indo-Chine, en rempl. du gén. de div. Coronnat, dont la période de séjour colonial est sur le point d'expirer ; le gén. de div. Frey, comm. la 3e div. d'inf. col., est nommé au comm. de la 1re div. de même arme et membre du comité technique des troupes col., à Paris ;

Le gén. de brig. de la Follye de Joux, membre du comité technique des troupes col., est nommé, tout en conservant ses fonctions actuelles, membre du comité technique d'inf.; le gén. de brig. Houry, membre du comité technique, des troupes col., est nommé, tout en conservant ses fonctions actuelles, membre du comité technique de la gendarmerie; le gén. de brig. Combes est nommé au comm. de la 6e br. d'inf. col. (2e div. à Toulon ; le gén. de brig. Bouguié est nommé au comm. de la 1re brig. des troupes de l'Indo-Chine, à Bac-Ninh, en rempl. du gén. Clamorgan, décédé ;

Le gén. de brig. de Trentinian, comm. la 3e brig. d'inf. col. est désigné pour faire partie de l'état-major particulier du corps d'occupation à Madagascar, en rempl. du gén. Vimard, dont la période de séjour col. est sur le point d'expirer.

INFANTERIE COLONIALE

Au grade de chef de bataillon. — Les capitaines : Charles des Etangs, du 1er rég., maint.; Richard, de l'état-maj. des troupes de l'Afr. occid., maint.; Méray, du 8e rég., maint.; Paris de Bollardière, dét. à l'état-maj. du préfet mar. de Lorient, maint.; Disdier, du 22e rég., maint.; Rivet, du 4e rég. de tir. sénég., maint.; Le Moan, du 6e rég., maint.; Dendouis, du 3e rég. de tir. tonk., maint.

ARTILLERIE COLONIALE

Au grade de colonel. — Le lieut.-col. Bergeret, de la dir. d'art. de Toulon.

Au grade de lieutenant-colonel. — Le chef d'escadron Montané-Capdebosq, chef d'état-maj. des troupes du groupe de l'Afrique occidentale.

Au grade de chef d'escadron. — Les capitaines : Vitter de Kerraoul, du 2e, à Brest, maint.; Patey, sous-chef d'état-maj. du gr. de l'Afr. orient., maint.; Mallié, de la dir. d'art. nav. de Brest, maint.

Sont affectés. — *A Madagascar :* les cap. Casaneuve, du 2e rég., à Cherbourg; Renard, du 3e rég. à Nimes, et Vidal, du 3e rég. à Toulon. — *Au Sénégal :* les cap. Pujas, du 2e rég., à Cherbourg, et Chrétien, du 1er rég., à Lorient. — *En France :* au 3e rég., à Nimes, le cap. Chaumont, rentré du Sénégal.

Ont été affectés en France. — 2e rég. à Brest : à la suite, le cap. Fourneau, rentré du Soudan; 1er rég. à Lorient : à la suite, les cap. Raynal et Delorme, de l'Ecole d'appl. de l'art. et du génie.

Approbation de mutations prononcées par l'autorité militaire en Indo-Chine. — Etat-maj. partic.: direction d'art. d'Hanoï, les cap. Franceries, Gamas, Lardry et de Narcy ; annexe de Dap-Cau, le cap. Flagel ; 5e rég.: état-maj. (comm. du gr. de mont. à Saïgon), le chef d'esc. Boucherie ; cap. très. à Saïgon, le cap. Trémollières ; officier de détails au cap Saint-Jacques, le s.-lieut. Niox-Chateau.

Autorisations de prolongation de séjour outre-mer. — Tonkin (3e année): les cap. Rumilly et Jacquet ; (4e année): le lieut. Douchet ; Soudan (3e année): le cap. Heyd.

Le s.-lieut. Delmont-Bébet est dés. pour suivre les cours de l'Ecole d'appl. de l'art. et du génie en 1904-1905.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DE L'ARTILLERIE COLONIALE

M. Dugué, de la sect. des conduct. de trav. à la dir. du génie de Brest, est placé h. c. pour servir au chemin de fer de Kayes au Niger, en rempl. de M. Rivot, de la même sect., réint dans les cadres et aff. à la cheff. du génie de Lorient.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Au grade de médecin principal de 1re cl. — Le méd. princ de 2e cl. Pethellaz, maintenu.

Sont affectés en France. — Méd.-maj. de 1re cl. — Au 5e rég. d'inf. col. à Cherbourg : M. Patriarche, rentré d'Indo-Chine ; au 3e rég. d'inf. col., à Rochefort; M. Vivien, rentré d'Indo-Chine.

Méd.-maj. de 2e cl. — Au 4e rég. d'inf. col., à Toulon : M. Briand, du 2e rég d'inf. col.; au 8e rég. d'inf. col., à Toulon : M. Damond, du 5e rég. d'inf. col.; au 7e rég. d'inf. col. à Rochefort: M. Nouaille-Degorce, du 2e rég. d'art. col.; au corps des disciplinaires à Oléron : M. Nielsen, du 7e rég. d'inf. col.; au 2e rég. d'inf. col., à Brest : M. Gaucau de Puyberneau, rentré du Dahomey (h. c.); au 5e rég. d'inf. col., à Cherbourg : M. Ascornet, rentré de la Guyane (h. c.); au 2e rég. d'art. col., à Cherbourg : M. Lenasle, rentré de l'Afrique occid. (h. c.); au 1er rég. d'art. col. à Rochefort: M. Boyé, rentré de la Guinée (h. c.); au 24e rég. d'inf. col., à Perpignan : M. Roche, rentré de Cochinchine ; au 3e rég. d'art. col., à Toulon : M. Orthoan, rentré de Madagascar.

Méd. aides-maj. de 1re cl. — Au 7e rég. d'inf. col., à Rochefort; M. Dhoste, rentré de Saint-Pierre-et-Miquelon (h. c.); au 2e rég. d'inf. col., à Brest: M. Fauquet, rentré de la Côte-d'Ivoire (h. c.).

Méd. aide-maj. stag. au 6e rég. d'inf. col. à Brest : M. Haelewyn, rentré de Madagascar.

Approbations de mutations prononcées par l'autorité militaire. — A Madagascar. — A l'hôpital de Majunga : M. Logerais, méd.-maj. de 1re cl. à l'ambulance de Tuléar : M. Martin, méd. aide-maj. de 1re cl.; à l'infirm. de Maintirano : M. Brisemur, méd. aide-maj. de 1re cl.

En Afrique occid. franç. — A Dakar (dir. du serv. de santé): M. Sautarel, méd.-maj. de 2e cl.; au bat. de Zinder: M. Bresson, méd.-maj. de 2e cl.; au corps d'occ. de Chine, au serv. général : M. Augier, méd.-maj. de 2e cl.

En Indo-Chine. — A l'hôp. d'Hanoï : M. Salanoue-Ipin, méd.-maj. de 1re cl.; au 9e rég. d'inf. col., à Hanoï : M. Doucet, méd.-maj. de 1re cl.; au 10e rég. d'inf. col. à Dap-Cau : M. Morel, méd.-maj. de 2e cl.; au poste médical de Vinh : M. Talbot, méd.-maj. de 2e cl.

Méd. aides-maj de 1re cl. — A l'ambul. de Lao-Kay : M. Mouillac; au poste de Bac-Nam : M. Paramananda-Mariadassou ; au poste de Vinh-Long : M. Thébaud ; au 4e rég. de tir. tonk., à Iba-Giang : M. Manaud ; à l'hôp. mil. de Saïgon : MM. Brimond et Bernoud (Vincent); au poste de Chaudoc : M. Fistié ; au 9e rég. d'inf. col., à Hué : M. Mourson ; à l'hôp. d'Hanoï : MM. Sallet, Gensollen, Monzels ; au poste méd. (h. c.) de Phan-Ties : M. Meslin ; au 10e rég. d'inf. col., à Lang-Son : M. Bourragué ; au 3e rég. de tir. tonk., à Bao-Lac : M. Lacour, méd.-maj. de 2e cl.; à l'hôp. mil. d'Hanoï : M. Pichaud, pharm.-maj. de 2e cl.

Autorisation de séjour outre-mer. — Indo-Chine (3e année): M. Ilbert, méd.-maj. de 1re cl.

CORPS DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

Ont été désignés pour servir :

En Indo-Chine : le commiss. pr. de 3e cl. Delavau, à l'éc. col.; les comm. de 1re cl. Lauret, à Cherbourg, et Cornet, à Toulon ; le commiss. princ. de 3e cl., Littaye, du cadre du Tonkin, à la brigade de réserve de Chine au Tonkin.

A Madagascar : le commiss. de 1re cl. Maniel, à Bordeaux ; le commiss. de 1re cl. Michaux, à Nantes.

En France : au serv. adm. des tr. col., à Toulon : le commiss. princ. de 3e cl. Grosselin, attendu du Tonkin; à Cherbourg : le commiss. de 1re cl. Motas, attendu d'Indo-Chine; à Brest : le commiss. de 1re cl. Kérourio, attendu de Madagascar; à Cherbourg : le commiss. de 1re cl. Bougourd, précéd. aff. à Rochefort (n'a pas rej.); au serv. col. à Marseille : le commiss. de 1re cl. Lasserre, précéd. aff. à Brest ; à Nantes : le commiss. de 1re cl. Bourrand, précéd. aff. à Cherbourg ; à Bordeaux : le commiss. de 2e cl. Gaucher, précéd. aff. à Rochefort.

Approbation de mutations prononcées par l'autorité militaire en Afrique occidentale française. : à Dakar : le commiss. princ. de 2e cl. Martin ; à Kati : le commiss. princ. de 3e cl. Lomey ; à Kayes : le commiss. de 1re cl. Tonnelier ; à Grand-Lahou : le commiss. de 2e cl. Briolay ; à Kati : le commiss. de 2e cl. Pons ; à Dakar : le commiss. de 2e cl. Bonamour ; à Tombouctou : le commiss. de 3e cl. Duchet.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

Sont désignés pour servir, savoir :

Section des bureaux. — En Indo-Chine : les officiers d'adm.: de 2e cl. Juliard, à Lorient ; de 3e cl. Dourthe, à Cherbourg, et Neyret, à la dir. du commiss. du corps d'armée col. à Paris ; à la dir. du commiss. du corps d'armée col. à Paris : l'off. d'adm. de 3e cl. Pontois, préc. aff. au serv. adm. à Paris (n'a pas rejoint).

Section des comptables. — Au serv. adm. des tr. col. à Paris : l'officier d'adm. de 3e cl. Séverin, rentré de Madagascar.

COMMIS DU COMMISSARIAT ET MAGASINIERS DES COLONIES

Liste par ordre alphabétique des commis du commissariat et magasiniers des colonies admis à prendre part aux épreuves écrites d'admission de 3e classe des services du commissariat (comptables) et de santé des troupes coloniales :

COMMIS DU COMMISSARIAT DES COLONIES. — MM. Audier, commis de 1re cl. au min. des col.; Baillon, commis de 1re cl. au serv. col. au Havre; Bidaux, comm. de 3e cl. à la s.-int. de Perpignan; Dezei, comm. de 2e cl. en congé à Perpignan; Drevet, comm. de 1re cl. au min. des col.; Feildel, comm. de 2e cl. au min. des col.; Martial, commis de 3e cl. au serv. col. à Bordeaux; Michel, commis de 3e cl. au serv. adm. des tr. col. à Paris; Py, comm. de 2e cl. au min. des col.; Saint-Yves, comm. de 3e cl. au ministère des colonies.

MAGASINIERS DES COLONIES. — MM. Artois, magas. de 4e cl. au serv. col. au Havre; Beaurepaire, mag. de 1re cl. au serv. col. à Bordeaux ; Bernard, mag. de 4e cl. au serv. col. à Marseille ; Boffin, mag. de 3e cl. au serv. col. à Marseille; Chailloux, mag. de 3e cl. au min. des col.; Cherbonnier, mag. de 4e cl. au serv. col. à Bordeaux; Daridan, mag. de 4e cl. en congé à Paris; Gaumet, mag. de 2e cl. en congé à la Bastide-Séron (Ariège); Gautier, mag. de 3e cl. en congé à Paris; Lambijou, mag. de 1re cl. au serv. col. à Bordeaux ;

Machecourt, mag. de 1re cl. au serv. adm. des tr. col. à Cherbourg; Margot, mag. de 3e en congé à Paris; Martin, mag. de 4e cl. au serv. col. à Marseille; Mattei, mag. de 2e cl. au serv. col. à Bordeaux; Miquel, mag. de 3e cl. au serv. col. à Marseille; Nalry, mag. de 4e cl. en congé à Bordeaux; Parny, mag. de 3e cl. en congé à Paris; Penchard, mag. de 4e cl. en congé à Bordeaux; Quilichini, mag. de 1re cl. au min. des col.; Raynard, mag. de 3e cl. en congé à Bordeaux; Sacré, mag. de 4e cl. au serv. col. à Bordeaux; Touraine, mag. de 3e cl. au min. des col.

Ministère des Colonies

M. Dubreuil, conseiller à la Cour d'appel de Paris a été nommé procureur général, chef du service judiciaire de l'Indo-Chine, en remplacement de M. Assaud, appelé à d'autres fonctions ; M. Lagroua, commis expéditionnaire de 2e cl., h. c., est réintégré dans les cadres de l'administration centrale du ministère des colonies ; MM. Couanon et Brunot, commis expéditionnaires de 3e cl., à l'administration centrale des colonies, ont été nommés administrateurs adjoints de 3e cl. des colonies.

Sont nommés commis expéditionnaires de 5e cl., à l'administration des colonies : MM. Desbos, ex-adjud. au 99e rég. d'inf. ; Langlet, ex-garde stagiaire d'artillerie coloniale ; Duminy, adjud. au 1er rég. du génie ; M. Verrier, sous-chef de bureau de 2e cl. des secrétariats généraux des colonies, a été inscrit d'office à la suite du tableau d'avancement de 1904, pour l'emploi de chef de bureau de 2e classe.

Marine

Promotions

NOMINATIONS. — *Chef de la 2e section état-major général de la mar., à Paris :* le cap. de frég. Jan-Kerguistel; — *2e m. mécan. pratique :* le q.-m. mécan. Guen (blessé en serv. commandé à bord *Déroulède).*

Sont nommés élèves du service de santé de la marine, à l'Ecole de Bordeaux, les étudiants en médecine et en pharmacie dont les noms suivent :

Ligne médicale : MM. 1 Mauran, 2 Semprey, 3 Escudié, 4 Pénaud, 5 Beaujan, 6 Arlo, 7 Ployé, 8 Belley, 9 Pinaud, 10 Curet, 11 Trabaud, 12 Sauvé, 13 Raisin, 14 Pélissier, 15 Guimezanes, 16 Frontgous, 17 Chabé, 18 Althabégoïty, 19 Poupelain, 20 Mazures, 21 Bernardeau, 22 Le Breton-Oliveau, 23 Rochigneux, 24 Vialard, 25 Wibratte, 26 Ségard, 27 Dauvergne, 28 Le Boucher, 29 Blandin, 30 Clapier, 31 Guyomarch, 32 Bondil, 33 Euvrard, 34 Gilbert-Desvallons, 35 Bonnefous, 36 Botreau-Roussel, 37 Lajus, 38 Mossé, 39 Rivière, 40 Heymann, 41 Bernard, 42 Jaulin du Sentre, 43 Dornoy, 44 Dupuis, 45 Le Borgne, 46 Arné, 47 Jouveau-Dubreuil, 48 Brun, 49 Bonnet, 50 Hullot, 51 Allary, 52 Antoine, 53 Cristol, 54 Moisan, 55 Bourgarel, 56 Richer, 57 Husnot, 58 Delalande.

Ligne pharmaceutique : MM. 1 Jeanneau, 2 Olivier, 3 Puissan, 4 Dizerbo.

COMMANDEMENTS. — Sont nommés aux command.: du submersible *Silure*, le lieut. de v. Sériot ; — d'un torpilleur affecté à l'éc. des patrons-pilotes de torp. déf. mob. Cherbourg, le lieut. de v. Abaquesné de Parfouru ; — du *Sarrazin* (éc. de pilotage-Provence-Corse), le lieut. de v. Thévenard; — de la *Pertuisane* et d'une div. de torp. déf. mob. Toulon, le lieut. de v. Sénès; — d'un torp. déf. mob. Dunkerque, le lieut. de v. Lenoble; — du *Dupleix*, le cap. de v. Sourrieu; — du *Charles-Martel*, le cap. de v. Campion; — du *Carnot*, le cap. de v. Le Clerc; — de la stat. des sous-marins, Cherbourg, le cap. de frég. Jaurès ; — d'un torp. déf. mob. Corse, le lieut. de v. Pô.

Propositions pour la Légion d'honneur

Toulon. — MM. Alessandrini, 2e m. voil.; Allevat, 1er m. timon.; Amadéo, garde-cons.-major ; Antonori, 1er m. timon.; Aubin, 1er m. man.; Auda, 1er m. infirm.; Barruet, m. mécan.; Bernardi, 1er m. vétéran; Berthou, syndic 1re cl.; Bézard, 1er m. mousq.; Bignon, 1er m. torp.; Bonifay, m. mécan.; Bouérie, 1er m. fourr.; Bouteiller, 1er m. mécan.; Bréard, 1er m. fourr.; Burgues, 1er m. mécan.; Capiten, 1er m. timon.; Caratini, 1er m. fourr.; Chabert, 1er m. torp.; Chambert, 1er m. man.; Chambre, 1er m. timon.; Cheux, 1er m. mécan.;

Colombani, sergent pomp.; Clurqueux, 1er m. man.; Crenn, 1er m. fourr.; Daniel, 1er m. man.; Dauphin, 1er m. mousq.; Deniel, 1er m. timon.; Deschamps, 1er m. canon.; Despias, m. mécan.; Dessieux, 1er m. torp.; Doize, 1er m. timon.; Doutournay, 1er m. mousq.; Eysèle, 1er m. man.; Fabre, 1er m. fourr.; Faujour, 1er m. mousq.; Ferrann, 2e m. inf.; Ferrié, 2e m. inf.; Fille, 1er m. fourr.; Fortuné, 1er m. com.; Fouque, 1er m. canon.; Gasch, 1er m. canon.; Ginourès, préposé de l'Inscrip. marit.; Gobert, 1er m. canon.; Grand, 1er m. com.; Gravot, 1er m. mécan.; Grosclaude, 1er m. inf.; Grosselin, 1er m. man.; Guérini, 1er m. four.;

Gueydan, 1er m. com.; Guillamet, 1er m. man.; Guiomarch, 1er m. torp.; Hays, 1er m. man.; Henry, 1er m. timon.; Jaffrée, 1er m. man.; Josselin, 1er m. vét.; Lahuer, 1er m. mousq.; L'Amour, 1er m. man.; Laugier, 1er m. fourr.; Le Baron, 1er m. man.; Labègue, 1er m. canon.; Le Bescond, 1er m. canon.; Le Coz, 1er m. man.; Le Goff, 1er m. canon.; Le Hen, 1er m. fourr.; Le Mouëllic, 1er m. torp.; Le Pape, 1er m. mousquet.; Le Querré, 1er m. mécan.; Levif, syndic 3e cl.; Mages, 1er m. canon.; Mallegol, 1er m. charp.; Margely, 1er m. canon.; Maurel, 1er m. canon.; Mélior, 1er m. timon.; Ménard, 1er m. timon.; Mescam, 1er m. canon.; Mével, 1er m. fourr.; Montfort, 1er m. man.; Naviner, 1er m. fourr.; Nicolas, 1er m. voilier; Ordo, 1er m. charp.;

Pailloux, 1er m. fourr.; Palinacci, employé retr.; Paoli, 1er m. man.; Perdrizet, 1er m. commis; Péron, 1er m. canon.; Perpiganne, 1er m. canon.; Pey, 1er m. mousq.; Pitou-Masson, 1er m. mousq.; Piet, 1er m. man.; Reguier, 1er m. man.; Reux, 1er m. timon.; Rio, m. mécan.; Riou, 1er m. charp.; Saget, 1er m. man.; Saint-Arroman, 2e m. voil.; Sarda, 1er m. commis; Savin, 1er m. timon.; Savine, empl. retr.; Serre, syndic 1re cl.; Sire, 1er m. charp.; Tanguy, 1er m. canon.; Thomas, 1er m. timon.; Touze, 1er m. torp.; Valette, 1er m. mécan.; Vérune, 1er m. mécan.; Yven, 2e m. mécan.

Mouvements du personnel

Officiers généraux. — MM. le contre-am. Ternet, a pris fonct. maj. gén. Rochefort; le contre-am. Boué de Lapeyrère, destiné au command. div. Atlantique, arborera son pav. s. *Dupleix* et rejoindra par Bordeaux 26 Oct.

Cap. de vaiss. — MM. de Miniac cesse fonctions direct. déf. sous-mar., Lorient, congé 2 m. p. eaux Vichy; Ropert désigné p. suivre travaux d'achèvement *Jules-Ferry*, Cherbourg; Lefèvre reprend fonctions chef d'ét.-maj., Rochefort; Esmez a pris command. *Jeanne-d'Arc*, en rés. norm., Brest; Guépratte, déb. *Foudre*, congé 1 m.; Pivet, déb. *Jeanne-d'Arc*, a pris command. *Gloire* en esc. du Nord; Bouthet des Gennetières a pris direct. déf. sous-mar., Rochefort; Farret prend fonct. sous-chef état-maj., Toulon; Baudry-Lacantinerie a pris fonct. dir. déf. s.-mar., Lorient; Fargues, conval. 1 m.

Cap. de frég. — MM. de Marliave a pris command. déf. mob. Lorient et de la *Lance*; Lallemand, rentré congé, sert à terre, Lorient; Costet, de l'esc. Extr.-Orient, rentré en France à bord *Océanien*; Guyomar, déb. *Bretagne*, résid. libre 3 m.; Nicol prend fonctions chef 1re section état-maj., Toulon; Fargues et Rochas sont affectés p. 2 ans au port de Brest; Donin de Rosière, déb. *Jeanne-d'Arc*, résid. libre 4 m.; Sénès, déb. *Pascal*, résid. libre 6 m.; de Lartigue prend rang s. liste emb.

Lieut. de vaiss. — MM. Magneur désigné p. emb. c. fusilier s. *Carnot*; du Cauze de Nazelle emb. c. fusilier s. *Charles-Martel*; Saisset emb. c. fusilier s. *Bouvines*; de Poyen désigné p. emb. s. *Suffren*; Lequerré, du bat. des appr. fusiliers, Lorient, mission à Châlons, du 15 Oct. au 15 Nov.; de Humbert a pris fonct. aide de c. préf. mar., Lorient; Develuy, prolong. conval. 3 m.; Robert, prolong. conval. 3 m.; Ferrat, déb. déf. mob. Toulon, a pris fonct. rapp. 1er cons. de guerre marit.; Ratier, rentré conval., prend rang s. liste emb.; Crosson, conval. 1 m.; Le Verger a pris command. gr. torp. déf. mob., Toulon; Pédone, rentré congé, prend rang s. liste emb.; Hallier, de la déf. mob. Tunisie, conval. 2 m.; Bellot, désigné p. fonct. membre commission réglage, Cherbourg; Amiot, du *Du-Chayla*, chargé gr. torp. rés. déf. mob., Toulon; Long, dés. p. emb. s. *Du-Chayla*; Caillol prend fonct. adj. au dir. déf. s.-mar. Toulon; Maupeou d'Ableiges, congé 2 m., sans solde; Frochen, rentré congé, sert maj. gén., Brest; Destremeau et Sénès, déb. *Jeanne-d'Arc*, servent à terre, Brest; Chrétien désigné p. fonct. sec. éc. mécan., Toulon; Rapian sert direct. mouvem. du port, Rochefort; Gaillard, rentré conval.; Dubois rentré congé thermal; Fournier, déb. *Jeanne-d'Arc*, résid. libre 1 m.; Henry de Villeneuve, déb. *Jeanne-d'Arc*, sert maj. gén. Brest; Casseuil, dés. p. emb. s. *Kléber*; Daveluy prend fonct. aide de c. du vice-am. de Maigret; Tourrette a pris comm. *Coureur*; Mac Gucklin de Slane, de Lorient, ralliera Toulon à l'expir. conval.; Roca d'Huyteza affecté ét.-maj. place, Toulon.

Enseignes. — MM. Paulus, de l'*Iéna*, dés. p. emb. c. sec. s. *Espadon*; Strauss, de Toulon, en serv. à Rochefort, dés. p. emb. s. *Troude*; Hautefeuille, de l'esc. Extr.-Orient, rentré en France, à bord *Océanien*; des Portes, déb. *Aventurier*, conval. 1 m.; Pinguet, destiné à l'*Olry*, sursis départ jusqu'au 16 Oct.; Litré, désigné p. emb. s. *Jauréguiberry*; Le Brozec et Riou, déb. *Jeanne-d'Arc*, résid. libre 1 m., Brest; Bourgeois, déb. *Jeanne-d'Arc*, rallie Toulon; Bain de la Coquerie, rentré congé, sert à terre, Lorient; Kornprobst, du *Bouvet*, et Paulus, de l'*Espadon*, permut. emb.; Millot arrivé à Bordeaux par l'*Atlantique*; Barbière, du *Saint-Louis*, dés. p. emb. c. second s. *Jouffroy*.

Aspirants. — MM. Andoyer, a été emb. esc. Méditerr.; Dutfoy, Delahaye, Carsalade du Pont et Cron, conval. 3 m.; Méray, dés. p. emb. esc. Méditerr.; Fournié est attaché à Cherbourg et emb. s. *Duguay-Trouin*.

Mécaniciens. — Méc. princ. 1re cl. Bour, dés. p. emb. s. *Jauréguiberry*; méc. pr. 2e cl. Armand, désigné p. emb. s. *Iéna*; méc. pr. 2e cl. Raymond a été emb. s. *Gloire*; méc. pr. Audibert sert à terre, Toulon; méc. pr. 1re cl. Chaponot, déb. *Descartes*, prend rang s. liste emb.; méc. pr. 2e cl. Destoumieux, rentré eaux Vichy, prend rang s. liste emb.; méc. pr. 1re cl. Dumoncel, désigné p. emb. s. *Amiral-Aube*; méc. pr. 2e cl. Pons, déb. *Jeanne-d'Arc*, résid. libre 1 m.; méc. pr. 1re cl. Gastinel, déb. *Jeanne-d'Arc*, sert maj. gén., Brest; méc. pr. 2e cl. Léost, dest. au *Jurien-de-la-Gravière*, sursis départ jusqu'au 9 Oct.; méc. pr. 2e cl. Le Du, déb. *Jeanne-d'Arc*, sert à terre, Brest; méc. pr. 2e cl. Migignac, dés. p. emb. s. *Jauréguiberry*; méc. pr. 2e cl. Georgelin et Gauchon sont attachés à Brest; méc. inspect. Decoux prend fonct. 1er adj. maj. gén., Toulon; mécan. en chef Vallée prend fonct. 2e adj. maj. gén., Brest; méc. princ. 2e cl. Barreau, déb. *Epieu*, résid. libre 1 m.; méc. pr. 1re cl. Bonhomme dés. p. emb. s. *Gaulois*; méc. pr. 2e cl. Augnier dés. p. emb. s. *Charles-Martel*; méc. en chef Delmédou, dés. p. emb. c. mécan. de div. s. *Dupleix*; méc. pr. 2e cl. Gilonne, du *Saint-Louis*, suivra cours éc. torp., Toulon.

Corps de santé. — Méd. 2e cl. Chabal, prolong. conval. 6 m.; méd. 2e cl. Fockenberghe sert hôp. mar., Rochefort; méd. 1re cl. Abeille de la Colle et Crozet, rentrés congé thermal, Toulon; méd. pr. Girard, s.-dir. éc. santé Bordeaux, maint. en fonct. p. 2 ans; dir. serv. santé Girès, à Rochefort, rentré congé, a repris son serv.; méd. 2e cl. Bourges, dest. au *Redoutable*, sursis départ jusqu'au 16 Oct.; méd. princ. Bonadona et méd. 2e cl. Lebeaupin dés. p. emb. s. *Saint-Louis*; méd. 1re cl. Viaucin, dés. p. emb. s. *Linois*; méd. 2e cl. Gachet dés. p. emb. s. *Carnot*; méd. en chef 2e cl. Laffont, de Lorient, prend fonct. méd. résident hôp. Port-Louis, rempl. Pfihl, qui rallie Brest; méd. 1re cl. Lefèvre, congé p. Bruxelles et Liège; méd. 2e cl. Fatôme et Dupuy rallient Cherbourg p. serv. hôp.; méd. 1re cl. Mestet, du *Condor*, et Lasselves, de l'*Algérien*, permut. emb.; méd. princ. Gazeau désigné p. emb. c. méd. de div. s. *Dupleix*; méd. 2e cl. Le Moignic désigné p. emb. s. *Peï-Ho*, rempl. Normand; pharm. 2e cl. Saint-Sernin, dés. p. emb. s. *Redoutable*, rempl. Porte; pharm. 2e cl. Cornaud, de Lorient, passe à Cherbourg.

Génie maritime. — Ingén. 1re cl. Radiguer, conval. 3 m.; ing. 1re cl. Raison, de Lorient, passe à Rochefort; ing. 1re cl. Bourdelle dés. p. fonct. prof. éc. applicat. génie mar.; ing. 2e cl. Coingt, de Toulon, passe à Rochefort; ing. en chef 2e cl. Ferrand, congé 1 an, sans solde.

Commissariat. — Commiss. 1re cl. Cruchet, de Brest, est rattaché à Rochefort; commiss. 1re cl. Bégin, de Toulon, passe à Lorient; commiss. 1re cl. Verré dés. p. emb. s. *Amiral-Tréhouart*; commiss. 1re cl. Riche, distrait liste emb. p. 3 m.; commiss. en chef 1re cl. Martin, conval. 2 m.; commiss. princ. Dupont, dés. p. emb. s. *Dupleix* c. commiss. de div.

Inscription maritime. — Administrat. 2e cl. Gosselin, de Martigues, passe au Havre.

Mouvements de la flotte

Dupleix mouillé à Sydney; — *Infernet* arrivé à Djibouti; — *Lavoisier* appareillé de Saint-John's de Terre-Neuve pour rentrer en France; — *Ibis* mouillé à Dover; — *Descartes* avec escadrille torp. appareillé de Portempedocle.

INFORMATIONS

Le nouveau croiseur cuirassé « Edgar-Quinet ». — Le ministre de la Marine a donné au port de Brest l'ordre de mettre en chantier le croiseur cuirassé dont la construction est prévue au budget de 1904 (C 16) et qui figurera, sur la liste de la flotte, sous le nom d'*Edgar-Quinet*.

Voici les caractéristiques de ce croiseur cuirassé, d'un type nouveau, qui sera le plus perfectionné et le plus fort des bâtiments de cette catégorie :

Déplacement, 14,300 tonnes; longueur, 161 mètres; largeur, 21 m. 40; tirant d'eau maximum, 9 m. 23.

Puissance maximum, 40,000 chevaux; trois hélices; vitesse prévue, 24 nœuds; contenance des soutes, 2,400 tonnes avec surcharge; rayon d'action : à 10 nœuds, 7,000 milles et, avec surcharge, 12,000 milles; à l'allure forcée, 17,000 milles.

Armement : deux canons de 240 (modèle 1902, qui a une puissance de pénétration égale à l'ancien 305); 16 canons de 164,7 à tir rapide (pas de tourelles jumelées); 8 canons de 65, 16 de 47, 2 de 37; l'approvisionnement en munitions sera augmenté de telle façon qu'il dépassera celui des derniers croiseurs cuirassés et même des cuirassés les plus récents; dans un réduit central seront placées quatre pièces de 164,7.

Le cuirassement de l'*Edgar-Quinet* sera légèrement supérieur à celui de la série *Léon-Gambetta* et *Jules-Michelet*; le cuirassement des réduits aura la même épaisseur que sur le *Léon-Gambetta*.

L'effectif sera de 31 officiers et 665 hommes.

Campagne du « Duguay-Trouin ». — L'itinéraire pour la première partie de la campagne d'instruction de 1904-1905 du *Duguay-Trouin*, navire-école des aspirants, est ainsi fixé :

Départ de Brest le 10 Octobre; arrivée aux Açores (La Horta) le 16, départ le 19; arrivée aux Canaries (La Luz) le 24, départ le 27; arrivée à la Trinidad le 10 Novembre, départ le 15; arrivée à la Martinique le 16, départ le 22; arrivée à La Havane le 29, départ le 2 Décembre; arrivée à Saintes, le 9, départ le 15; arrivée à la Martinique le 16, départ le 20; arrivée à Dakar le 3 Janvier, départ le 9; arrivée à Cadix le 15, départ le 20; arrivée aux Baléares (Palma) le 22, départ le 24; arrivée aux Baléares (Port-Mahon) le 25, départ le 27; arrivée à Alger le 28.

Ces dates ne sont qu'approximatives et, suivant les circonstances de navigation, les relâches pourront être abrégées ou même supprimées.

PETITE CORRESPONDANCE

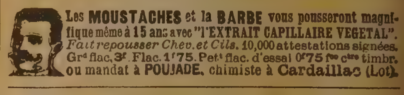
Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres signées très lisiblement, portant une adresse pour la réponse et accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur repondre directement *et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.*

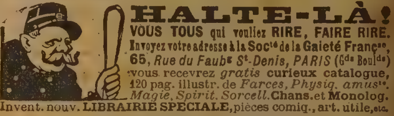
V. L. à V. — Oui, il existe une école de mécaniciens, formant des élèves mécaniciens. Cette école est à Toulon, elle recrute ses élèves au concours et ils portent le titre d'apprentis élèves mécaniciens.

Robert F. — Après un an de service dans l'armée de terre, ou même moins, si vous avez l'autorisation de vos chefs militaires et si vous êtes agréé par l'autorité maritime, vous pourrez passer dans les équipages de la flotte, mais il faudra vous rengager immédiatement pour trois ans au moins. Vous serez envoyé à l'école des timoniers avec le premier contingent qui entrera à l'école après votre changement de corps.













Le Gérant : G. LASSEUR
Imprimerie du Petit Journal, 61, rue Lafayette.
Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI
(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — *N° 44* LE NUMÉRO 10 CENTIMES *9 Octobre 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois........... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois........... 4 fr. 50
Un an.............. 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an.............. 8 fr. »

SOMMAIRE

Compagnies de débarquement. — Louisbourg. — La dernière ligne d'une page d'histoire. — Paimpol. — Opinion anglaise sur le croiseur Edgar-Quinet. — *La moisson de la mer. — Ephémérides de la Marine française. — Le croiseur cuirassé* Condé. — *Ravitaillement d'un corps d'armée en campagne. — L'armée royale serbe. — A* l'Officiel: *Guerre, Marine et Colonies. — Petite correspondance.*





débarquement. — Les compagnies de débarquement de l'Escadre du Nord arrivant à la plage, à Quiberon

(Phot. Bougault, à Toulon.)

COMPAGNIES DE DÉBARQUEMENT

Le marin français est bon à tout.

En vertu de cet adage, il n'est pas de besogne qu'on ne lui confie, et qu'il n'accepte d'ailleurs avec cette bonne humeur qui est le fond du caractère de l'homme de mer.

C'est ainsi qu'on le voit exercer tous les métiers; après avoir astiqué son canon, il passera toute une journée, assis sur deux doubles de filins formant une boucle que l'on a, sans doute par ironie, baptisée nœud de chaise, à peindre un mât, ou, sur une planche branlante, la coque de son bâtiment. Il sera encore à volonté tailleur,



Les petits canons démontés sont rembarqués

(Phot. Laurent.)

repasseur ou perruquier. Dans ce dernier cas, il devra aussi jouer du clairon, l'usage antique, venu sans doute de temps bien reculés, voulant que dans la marine française on ne puisse couper les cheveux ou rogner la barbe de son semblable que si l'on connaît l'usage de ce bruyant instrument, ou tout au moins celui du tambour.

Le marin est aussi maître d'hôtel, titre bien ronflant pour des fonctions plus que modestes, ou cuisinier. Dans ce cas, il s'appelle « maître coq » et devient, comme il sied, un personnage important, qui manie avec maëstria l'immense cuiller à pot ou la fourchette monstre avec laquelle il va piquer, dans le fond d'une marmite semblable à une chaudière, le rata fumant.

Dans son rôle militaire, il est quelquefois fantassin. A bord de chaque bâtiment, en effet, on forme avec une portion de l'équipage une phalange qui prend le nom de compagnie de débarquement et dont l'effectif est extrêmement variable, puisque les équipages dont elle est tirée varient eux-mêmes de 100 hommes, pour les plus petits navires, à 8 ou 900, pour les plus grands. Sur ces derniers, on peut former une vraie compagnie, semblable à celles de notre infanterie et comprenant comme elles 4 sections.

Les navires de rang inférieur fournissent, selon leurs moyens, 2 ou même 1 seule section.

Quand l'effectif du navire le comporte, on adjoint à la compagnie proprement dite 1, 2 ou 3 pièces d'artillerie de 65 millimètres disposées pour être traînées à bras.

On lui adjoint encore une escouade de torpilleurs-mineurs qui, eux aussi, traînent un caisson plein de matières explosibles et de tout le matériel nécessaire pour opérer la destruction de ponts, de voies ferrées ou de constructions quelconques. Ce sont les sapeurs du corps de débarquement.

Les éléments principaux des compagnies de débarquement sont pris parmi les brevetés fusiliers, que l'école installée à Lorient forme avec un grand succès. C'est la spécialité de la mousqueterie, dans laquelle les bons sujets arrivent au grade de premier maître, assimilé à celui d'adjudant. Ce sont les premiers maîtres de mousqueterie qui occupent, à bord, les fonctions, quelquefois ingrates, mais très importantes, de capitaine d'armes. Ils sont, à ce titre, chargés de la police du bord.

Les brevetés fusiliers ne sont pas assez nombreux pour former la totalité de la compagnie de débarquement.

Ils servent à en encadrer les autres éléments, pris parmi les sujets vigoureux de toutes les spécialités de l'équipage. L'ensemble est commandé par un officier qui est lui-même breveté fusilier, généralement un lieutenant de vaisseau, ayant sous ses ordres le nombre d'enseignes de vaisseau nécessaire.

Les compagnies de débarquement de tous les bâtiments composant une force navale se groupent naturellement, et forment le corps de débarquement, placé sous les ordres d'un capitaine de vaisseau.

La force ainsi réunie ne laisse pas que d'être assez imposante quand il s'agit, par exemple, de celle de notre escadre de la Méditerranée. Elle peut alors comprendre de 1,500 à 2,000 hommes, disposant de 18 à 20 pièces de 65 millimètres et d'engins de destruction perfectionnés.

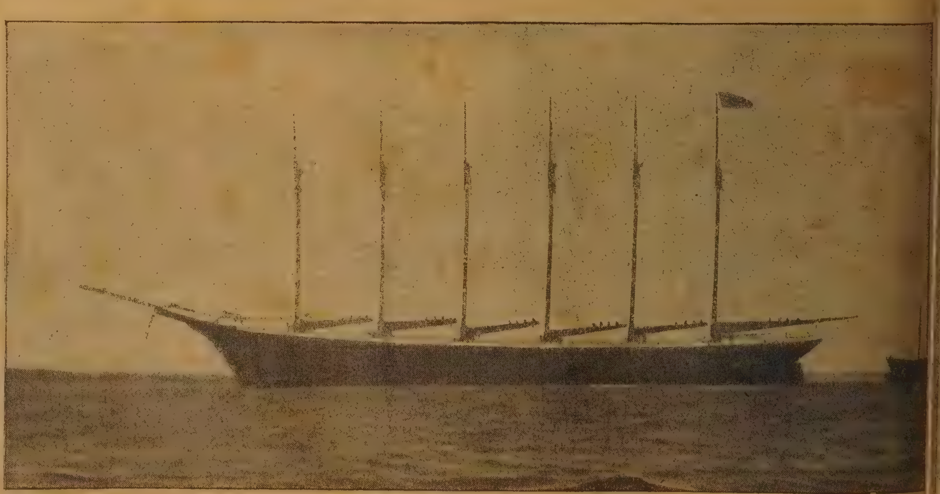
Le débarquement et le rembarquement d'un corps de débarquement constituent, lorsque les opérations s'opèrent sur une belle plage, un spectacle des plus pittoresques.

Les canots bondés de matelots arrivent à la remorque des embarcations à vapeur, derrière lesquels ils sont placés sur deux rangs. Ceux-ci, calant plus d'eau que les canots en bois, restent au large pendant que ceux-là viennent échouer leur avant à la plage, si l'état de la mer le permet.

C'est alors un mouvement et un fouillis inexprimables, mais dans lesquels règne cependant un grand ordre ; les matelots sautent à terre sans craindre de se mouiller le bas des jambes, pendant que les canonniers et les torpilleurs-mineurs débarquent avec précaution, sur des planches disposées à cet effet, les morceaux de leur matériel démonté et le remontent en grande hâte. Puis les formations se prennent, et, musique en tête, l'on part vers le terrain d'exercices.

Les corps de débarquement ont à leur actif plus d'une action glorieuse. Judicieusement employés, ils ont rendu et peuvent rendre les meilleurs services, pour des coups de main et des expéditions de courte haleine. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises, lors de l'inoubliable descente de la rivière Min par l'escadre de l'amiral Courbet, les compagnies de débarquement furent mises à terre pour compléter la destruction des forts et batteries endommagés par l'artillerie des navires.

R.



Goélette à 6 mâts américaine, chargeant 7,000 tonneaux de charbon à Louisbourg

LOUISBOURG

Les lecteurs du *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* voient chaque semaine, en fin de numéro, les éphémérides glorieuses des armes françaises; nous nous permettons aujourd'hui de rappeler une date navrante : celle du 26 Juillet 1758, qui vit la chute de Louisbourg, la première forteresse française canadienne qui capitula. Certes, si les vainqueurs ont droit à la reconnaissance de leurs concitoyens, les vaincus ne doivent pas être oubliés, surtout, comme c'est le cas, s'ils ont lutté jusqu'à la mort pour sauver l'honneur, malgré la certitude de la défaite finale, par suite de l'abandon absolu de la mère patrie, ingrate et ignorante.

Tel est le cas des Français du Canada au dix-huitième siècle.

La jolie baie de Louisbourg, située sur le littoral Est de l'île du Cap-Breton, fut, dès l'arrivée des premiers émigrants français dans le Nord-Amérique, reconnue comme le meilleur point où pouvait être fondé un établissement durable. D'un accès facile pour les navires à voiles, bien abritée des mauvais temps, jamais fermée par les glaces, la baie fut fréquentée de bonne heure par nos navigateurs et pêcheurs qui rayonnaient de là dans le Saint-Laurent où ils fondaient Québec et Montréal, à Terre-Neuve où ils s'établissaient dans la baie de Fortune. Ces centres florissants suscitèrent une jalousie féroce chez nos voisins d'outre-Manche qui n'épargnèrent aucune peine, aucune dépense, aucune cruauté pour s'en rendre maîtres.

Louisbourg nous fut pris une première fois en 1744, puis une deuxième fois en 1758; Québec capitula le 18 Septembre 1759 devant les forces écrasantes. Ces conquêtes anglaises furent consacrées par le honteux traité de Paris de février 1763.

On ne peut guère parvenir à Louisbourg qu'en passant par Sydney-Cap-Breton, petite ville industrielle reliée au Canada par la voie ferrée. Ces deux agglomérations ont vu, durant ce dernier quart de siècle, leur population grandir considérablement grâce à la création d'usines métallurgiques colossales trouvant à fleur du sol le charbon nécessaire à leur fonctionnement. Malgré l'intérêt que l'on éprouve toujours à se rendre compte des résultats de l'énergie humaine, nous laissâmes de côté les hauts-fourneaux monstres et les wharfs énormes, car nous n'étions pas venus à Louisbourg pour voir charger des navires en deux heures de temps, mais bien pour rechercher des souvenirs douloureux.

Avant de nous enfoncer dans ces souvenirs, un premier regret amer nous vint en pensant que les riches territoires de l'ancienne île royale, couverts de forêts et de grasses prairies, sillonnés de rivières paisibles dont le sous-sol n'est qu'un bloc de houille, furent dédaigneusement qualifiés par Voltaire « quelques arpents de neige ». L'on ne sait ce que l'on doit le plus regretter : l'ignorance du grand écrivain ou la lâcheté de Louis XV.

Un vieux paysan de langue française, perdu dans la population anglaise venue pour travailler aux mines, nous servit de guide. Il nous fit contourner le barrachois et c'est à 2 kilomètres du centre actuel de Louisbourg qu'il nous montra les premiers vestiges des établissements de 1740. De-ci, de-là, dans les champs, quelques rares tas de cailloux, des pans de murs au ras du sol, le tout envahi par l'herbe, indiquent l'emplacement de maisons, de puits, de fortins.

Continuant de contourner le barrachois, on parvient sur le promontoire qui ferme la baie et là, sur une pointe, face au large, dominant la porte d'entrée, s'élèvent les vestiges très distincts d'une petite ville avec sa chapelle et ses fortifications à la Vauban. Deux casemates assez bien conservées, des fossés rectilignes, des redans indiquent l'emplacement du réduit de la défense; enfin, dominant le tout, une colonne commémorative dresse son fût surmonté d'un boulet rond.

Serait-ce le gouvernement français qui l'aurait fait élever en mémoire des braves qui n'ont pas désespéré de la Patrie ? Non, ce sont les Anglais, mais la vérité historique les a obligés de rendre honneur aux vaincus tout autant qu'aux vainqueurs.

Une des faces de la colonne porte en anglais : *A nos morts héroïques.*

L'autre face porte l'énumération des forces en présence : 2,400 Français, sous Duchambau, ont été vaincus par 240 fusiliers; 4,000 soldats anglais, sous les ordres de Warren et de Amherrt; 26 navires de guerre et 90 transports, sous les ordres de l'amiral Boscowen. 500 canons armaient la flotte et les forts anglais.

Tout commentaire semble inutile pour déterminer de quel côté sont les morts héroïques. Mais l'on se prend à regretter amèrement la faiblesse constante de notre gouvernement central qui ne soutint jamais les énergies françaises qui conquérirent pacifiquement le Canada, la Louisiane, les Indes, le Niger, l'Egypte. Energies qui ne durent céder que sur l'ordre des diplomates ou que devant les forces écrasantes d'un ennemi implacable, constant dans ses vues, conscient de l'avenir et assuré de n'être jamais frappé par derrière, chez lui, grâce aux quelques kilomètres de mer qui le séparent du continent.

S.

Officiers de la marine française visitant le monument élevé à Louisbourg, à la mémoire des soldats et marins anglais tués en 1758

LA DERNIÈRE LIGNE D'UNE PAGE D'HISTOIRE

Le « Bayard » et la « Triomphante »

De grandes affiches étaient, ces mois derniers, placardées sur tous les murs de Saïgon :

« Le mercredi 20 Juillet 1904,

» Vente aux enchères publiques du cuirassé de croisière le *Bayard*, coque et accessoires, etc.

» Mise à prix : 280,000 francs. » (1)

Il y a dix à onze mois, de semblables affiches avaient de même annoncé la fin de la *Triomphante*.

Bayard et *Triomphante*, voilà rayés de notre liste navale deux de ses plus illustres noms. Ne symbolisaient-ils pas, en effet, la guerre de Chine, et ne portaient-ils pas l'auréole de gloire de l'amiral Courbet?

Ce sont les derniers souvenirs glorieux de la France qu'ils évoquent, ces noms, presque les seuls depuis la guerre, hors la défense du Pé-Tang et des légations. C'est le rude blocus de Formose, avec Kelung et Tamsui. C'est le brillant enlèvement des Pescadores, vaine dépense de sang et de gloire méprisée par les diplomates.

La *Triomphante*, c'est la rivière Min, l'anéantissement de la flotte chinoise et de l'arsenal de Fou-Tchéou.

C'est cette sortie mémorable de la rivière après la victoire, alors que les Anglais, mouillés aux passes, riaient déjà de notre « embouteillage ». Courbet leur parut un géant invulnérable lorsqu'ils le virent reprendre fièrement le large, les canons de la *Triomphante* tonnant encore sur les débris des derniers forts chinois. Le génie du grand amiral, malgré eux, leur arrachait des hurrahs enthousiastes.

Le *Bayard*, lui, n'est-ce pas, en quelque sorte, le cercueil de l'amiral? Il semblait, tout au fond du port de Saïgon, voilé d'un crêpe éternel. Ce qu'il garde surtout, le vieux cuirassé, c'est le souvenir de la mort, sublime comme sa vie, du chrétien et du marin que fut Courbet. En voyant reparaître, pour la dernière fois, ce nom du *Bayard*, d'instinct j'ouvris l'un des livres qui ne me quittent guère, ces *Propos d'Exil*, où Loti, après les ravis-

(1) Le *Bayard* n'a pas trouvé preneur à ce chiffre et on a dû baisser la mise à prix à 100,000 fr.

santes descriptions de Mahé des Indes, jette la note grave et vibrante qui dit si bien, dans ses pages endeuillées, la désolation de la marine française à « la mort de l'amiral Courbet ».

Vers la fin de l'an dernier, un Chinois achetait la *Triomphante* pour la somme de 109,000 francs.

Après un mois de démolition, alors qu'on en voyait à peine trace extérieurement, le Céleste était déjà rentré dans ses fonds.

Mais là n'est pas la question. Le fait choquant de cette vente, c'est qu'on n'eut même pas la pudeur de retirer les emblèmes et le glorieux nom qui brillaient au couronnement de la vieille frégate. C'est au Musée des Invalides qu'on aurait dû pieusement les déposer, tandis que, trophées de victoires imaginaires, ils vont aller parer les temples du Céleste Empire, consoler sur son tombeau le Fils du Ciel que faisait trembler, il y a vingt ans, le nom seul du terrible « Koupa » (nom que, ne pouvant prononcer les *r*, donnaient à Courbet les Chinois).



Le vieux cuirassé « BAYARD », qui a porté le pavillon de l'amiral COURBET pendant la guerre de Chine et qui vient d'être mis en vente, à Saïgon, pour la démolition

(Phot. M. Bar).

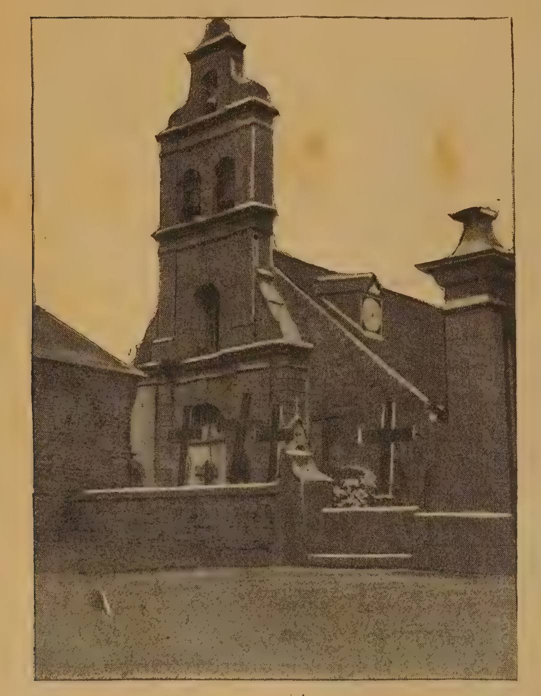
Ce sera, pour les Chinois de l'intérieur, la preuve matérielle que, malgré les légendes dont ils ont peut-être entendu parler, ce fameux « Koupa » a bien été vaincu et tué sur son navire pris d'assaut par leurs marins invincibles.

Aujourd'hui, c'est le tour du *Bayard*. Sera-t-on aussi insouciant que l'an dernier? C'est malheureusement probable.

Et ces deux noms de gloire, *Bayard* et *Triomphante*, vont-ils tomber complètement dans le domaine du souvenir, de l'oubli, comme tant d'autres?

Honneur à celui qui les retracera fièrement sur l'acier de deux nouveaux cuirassés!

HAUTENEY.



L'église et le cimetière de Ploubazlanec

PAIMPOL

Voici l'époque du retour des Islandais. Dans quelques jours, le bassin à flot du port de Paimpol, peuplé de goélettes, aura repris sa physionomie coutumière, et l'activité la plus grande remplacera le calme et la tristesse de l'été.

Tous les hommes de Paimpol sont, en ce moment, aux grandes pêches; il n'y a plus en ville que les femmes et les enfants. Ces derniers, en attendant l'âge où la navigation est permise, passent leur journée sur les quais ou au port. Pendant la belle saison, c'est trois ou quatre bains qu'ils prennent par jour. Ils s'amusent à plonger pour ramasser les sous que les touristes leur jettent, ils suivent avec intérêt le mouvement du large et surtout s'accoutument aux choses de la mer et deviennent fatalistes en entendant le récit des désastres



LA TOUR DE KERHLOR,

d'où l'on guette le retour des Islandais

qui viennent chaque année assombrir l'existence de plusieurs.

Cette année, heureusement, l'Océan aura été plus clément qu'en 1903. Sur trente terre-neuvas qui ont quitté le port, une seule goélette a été perdue corps et biens pendant la traversée à l'aller; mais il y a encore le retour.

Paimpol reverra donc probablement tous ses hommes, sauf vingt-six.

Ces vingt-six étaient de Keritit, petit hameau de la baie. Quatorze habitaient trois maisons contiguës. Que de deuils en une année, et encore 1904 a été propice aux marins !

Aussi, comme l'on comprend que ce coin de terre de Bretagne soit le pays des croyances et du souvenir. Qui ne serait pas douloureusement ému en visitant, au cimetière de Ploubazlanec, le mur des disparus, lieu de pèlerinage des familles de pêcheurs. Les corps des naufragés ne reposent pas dans la terre natale, mais la piété des survivants a ménagé à chacun d'eux une petite place fleurie au cimetière de la commune; la mention : « Disparu à Terre-Neuve » indique seule que la mer a gardé sa proie.

Quand les goélettes rentrent en France, après la deuxième saison de pêche, elles naviguent de conserve et arrivent presque toutes en même temps en rade de Paimpol pour débarquer leur équipage de pêche. Cinq ou six hommes seulement restent à bord pour emmener le poisson au lieu de vente et ramener ensuite le bateau au port.

Ce retour est peut-être plus émouvant encore que le départ des Islandais. Les femmes, les sœurs, les mères des marins vont guetter leur retour de la tour de Kerhlor, d'où l'on découvre l'étendue de la baie. Quel moment poignant quand on reconnaît dans une embarcation celui qui était attendu, mais souvent, hélas ! les barques passent et la femme ne voit pas son mari. Toutes les années, elles sont nombreuses celles que la traversée de retour a rendues veuves : c'est pour cela que la tour de Kerhlor est appelée tour des Veuves. P. Hœdic.



Un naufrage sur le banc de Terre-Neuve

Opinion anglaise

SUR LE CROISEUR « EDGAR-QUINET »

Un confrère anglais, le *Daily Graphic*, vient de publier, par la plume de son « naval correspondent », une étude critique sur notre croiseur cuirassé *C 16* dont la construction est annoncée à Brest. Nous offrons ci-après à nos lecteurs une traduction de ces observations faites au point de vue anglais et qui ne manqueront pas de les intéresser :

Un nouveau croiseur cuirassé français

« Les détails complets du nouveau croiseur cuirassé français annoncé comme devant être construit à Brest montrent que ce sera, sous tous les rapports, un vaisseau remarquable et qui bénéficiera des leçons de la guerre en Extrême-Orient. On lui a donné le nom quelque peu curieux d'*Edgar-Quinet*, quoiqu'il soit à craindre que peu de matelots français sachent qui était Edgar Quinet.

» Nous espérons que la mode de dénommer ainsi les vaisseaux de guerre d'après *des écrivains oubliés ou des politiciens de second rang* ne sera jamais imitée ici. En France, d'ailleurs, elle trouve peu de partisans.

» L'*Edgar-Quinet* sera le plus grand croiseur français et aura les machines les plus puissantes qui aient jamais été placées sur un navire de guerre. Elles seront d'une puissance de 40,000 chevaux, puissance supérieure de 10,000 chevaux à celles de la *Jeanne-d'Arc* et du *Drake*. On espère atteindre 24 nœuds, mais, en raison de la longueur inusitée du bâtiment, cette vitesse sera probablement dépassée.

» Les points les plus intéressants sont l'énorme capacité des soutes à charbon, qui contiendront 2,400 tonnes, et la quantité considérable de munitions dont sera muni ce croiseur. Par contre, l'artillerie est relativement faible, inférieure à celle de notre *Black-Prince*, pourtant plus petit et plus ancien, et beaucoup moins puissante que sur nos nouveaux croiseurs de la classe *Minotaur*, lesquels seront armés de 4 canons de 234 millimètres, et de 10 de 190 millimètres.

» A cette formidable batterie, le navire français ne pourrait opposer que 2 pièces de 240 millimètres et 16 de 165, c'est-à-dire qu'il n'aurait aucune chance de victoire et serait obligé de fuir. Mais sa vitesse coûte cher et, toutes choses considérées, nous ne pensons pas qu'il soit un aussi bon compromis que nos croiseurs nouveau modèle, pour lesquels l'artillerie est réellement formidable et la vitesse suffisante. Pour la vitesse même, nous pouvons faire remarquer que beaucoup de nos croiseurs de la classe *County* conserveront encore la supériorité sur le nouveau rival. En effet, le

Berwick est capable de marcher à 24 nœuds et le *Suffolk* en atteint presque 25... »

Il est difficile de dénier la justesse de toutes ces critiques et il est triste de constater que notre marine qui, naguère, tenait la tête pour les croiseurs cuirassés, tombe rapidement d'échelon en échelon, par suite de l'activité des chantiers anglais et américains et de notre inertie.

C'est ainsi que contre nos 18 croiseurs cuirassés (*C 16*, 5 *Gambetta*, 5 *Gloire*, 3 *Montcalm*, 3 *Kléber*, 1 *Jeanne-d'Arc*), l'Angleterre pourra mettre en ligne, et avant nous: 6 *Cressy*, 4 *Drake*, 10 *Essex*, 6 *Devonshire*, 8 *Black-Prince* et 4 *Minotaur*, c'est-à-dire un nombre deux fois plus grand d'unités similaires, mais généralement plus rapides et plus puissantes.

R.

LA MOISSON DE LA MER

Goémons et varechs

Les traités de botanique nous disent que les laminaires, algues, varechs sont des « atriplacées et des fucus, de la famille des fucacées », extrêmement communs sur toutes les côtes des mers européennes, que le flux submerge et que le reflux découvre.

« Fucus ! Fucacées ! »... Laissons les vieux savants à lunettes affubler d'étiquettes barbares les jolies herbes marines qui, à marée basse, mettent aux plages des ceintures d'or vert, et aux rochers des chevelures tantôt brunes, tantôt rousses.

— Attention à ne pas glisser, madame ! — criera le gars de la côte à la Parisienne en villégiature qui, sur les galets branlants et couvert d'algues, s'aventurera entre les trous d'eau à la pêche à la crevette. — Attention ! ça, c'est du goémon, du varech !

La récolte du goémon sur les grèves de Bretagne (Phot. Boëlle.)



La fosse où l'on brûle les varechs (Phot. Boëlle.)

***

Toutes ces algues bossuées de petites vésicules gluantes et gonflées d'eau seront soigneusement récoltées quand viendra la saison de la moisson de la mer.

Le varech, dont les côtes de Bretagne sont couvertes, demeura longtemps inutilisé au point de vue industriel. Longtemps, l'agriculteur armoricain seul en tira parti pour amender ses terres granitiques. « Le goémon, prétend-il, est un engrais qui convient particulièrement aux céréales et qui n'a pas l'inconvénient, comme les stercorations animales, de rendre le froment gris. » Et cette affirmation est basée sur deux cent vingt-quatre années d'expérience au moins, puisque, dès 1680, une ordonnance royale dut réglementer la coupe du goémon pour en éviter le gaspillage.

Le législateur prescrivait « que les paroisses couperont goémons et varechs qui croissent sur les rochers situés à l'endroit de leurs territoires respectifs et non ailleurs. » Il fixait les époques et les conditions de la coupe, « attendu que chacun, mal guidé par son intérêt du moment, arrachait les plantes au lieu de les couper, ce qui avait pour effet de diminuer la production des années suivantes. »

Les formalités primitives sont aujourd'hui remplacées par d'autres; mais le droit est resté inviolablement le même: la cession aux communes côtières de ce privilège exclusif est encore, « pour justement dédommager les riverains du tort que les vents de mer brûlants et corrosifs font éprouver à leurs récoltes ».

Aujourd'hui encore, le goémon est, administrativement, de deux sortes: 1° le goémon d'épave que l'action des marées et tempêtes a détaché du fond et jeté sur la plage: celui-là appartient à tout venant, en toutes saisons; 2° le goémon de coupe qu'on récolte à des époques déterminées sur les rochers qui bordent la côte et que la mer découvre aux grandes marées équinoxiales du printemps.

***

Très pittoresque est le spectacle des scènes animées de la récolte des herbes marines. Alors que la grève est encore couverte de plusieurs pieds d'eau, la foule, impatiente de mettre à profit les courtes heures que doit lui laisser la marée basse, envahit le rivage. Hommes, femmes, enfants, attelages, tous sont déjà en marche vers les âpres rochers d'où pendent les longues algues dorées. Avec toute l'activité dont ils sont susceptibles, les paysans coupent les précieuses plantes. Les voitures transportent la moisson sur le rivage, un peu au-dessus de la « laisse de haute mer. » Vite, elles retournent s'emplir de nouveau, jusqu'à ce qu'une première lame du flux montant vienne avertir les travailleurs qu'il est temps de battre en retraite. Ce n'est que pied à pied qu'ils cèdent à la mer; et souvent ce seront des radeaux qui porteront enfin à terre les faucheurs les plus acharnés et les derniers tas de varech.

***

Multiples sont aujourd'hui les usages des algues marines, puisqu'on en tire l'iode dont l'emploi, sous toutes formes, a pris une extension considérable dans la thérapeutique. La moisson de la grève serait même insuffisante à satisfaire aux besoins de l'industrie, et les salpêtriers du Pérou feraient aux producteurs français une concurrence encore plus redoutable, si 1,000 ou 1,200 bateaux goémoniers n'étaient occupés à « éplucher » en mer les îlots et rochers de l'Armorique.

Toute l'année, mais principalement en hiver, les goémoniers, armés de longues perches à faucilles, coupent les algues, sur les fonds qui n'assèchent jamais et qui échappent à toute réglementation. Avec de longs crochets, ils ramènent les varechs à la surface, et ils les amoncellent à couler bas dans leurs coquilles de noix.

***

Déjà, au commencement du dix-huitième siècle, on employait en verrerie les cendres des algues calcinées; déjà aussi on en tirait de la soude (salsus, salé). Mais ce ne fut qu'en 1811 que le salpêtrier Courtois découvrit la présence de l'iode dans les fucus.

Le vieux chimiste à lunettes veut bien, en effet, nous indiquer encore que l'industrie extrait l'iode des iodures que renferment soit les eaux-mères concentrées des soudes de varech, soit les eaux-mères des nitrates de soude du Pérou. Laissons notre savant aux cuisines compliquées de ses cornues, et revenons à la grève.

***

La cueillette est faite. Pendant de longues

semaines, les algues récoltées au printemps ont séché, tassées en pyramides. Sous le soleil d'été, elles sont devenues jaunes, puis rouges, puis brunes. C'est aujourd'hui que, tout le long de la côte, on brûle le goémon dont les usines traiteront les cendres. Les fours s'allument, et d'épaisses fumées blanches montent dans le ciel gris de Bretagne.

— « Beaucoup d'écus dans toutes ces fumées ? » — La richesse en iode des algues marines varie selon les espèces et les endroits où elles croissent. Les varechs d'Irlande et d'Ecosse sont plus riches que ceux d'Angleterre ; ceux du Finistère sont plus riches encore.

Aussi, dans nombre de havres du pays des coiffes blanches, au Conquet, à Lampaul-Plouarzel, à l'Aber-Ildut, à Portsall, à l'Aber-wrach, des fabricants de produits chimiques ont érigé de grandes bâtisses noires et des « menhirs » modernes de briques rouges, qui vomissent des escarbilles...

— « C'est laid ! ça hurle dans le paysage ! » clament les rapins en quête de la marine à peindre.

— « Non, dame ! (pense Yann Brezounec) ça rapporte au pays ! »

DE VIEILFAYOL.

Ephémérides de la Marine française

30 Septembre 1748. — Dupleix, réduit à se défendre, oblige les Anglais à lever le siège de Pondichéry.

1er Octobre 1762. — Le maréchal de camp d'Estaing passe de l'armée de terre dans la Marine avec le grade de chef d'escadre, en récompense d'une brillante campagne dans le golfe Persique et à Sumatra, à bord du vaisseau *Condé*, de la Compagnie des Indes.



Le général de division DEBATISSE, Nommé commandant du 2e corps d'armée
(Phot. Liébert.)

Le croiseur cuirassé « Condé »

Le magnifique bâtiment que montre notre gravure est le croiseur cuirassé *Condé*, qui fait partie depuis peu de l'escadre du Nord, placée, comme le savent nos lecteurs, sous le commandement du vice-amiral Caillard.

Cette escadre possède maintenant, avec l'*Amiral-Aube*, la *Gloire* et le *Condé*, une très belle division de croiseurs cuirassés, dans laquelle on est enfin arrivé à réaliser cette condition tant désirée par les marins : l'homogénéité !

Ces trois bâtiments sont, en effet, identiques. Ils jaugent 10,000 tonnes, ont 140 mètres de long, 20 m. 20 de large et 7 m. 55 de tirant d'eau arrière. Leurs machines sont de 20,500 chevaux, et ils ont tous trois donné à leurs essais un minimum de 21 nœuds. Ils ont 3 hélices. Leur armement consiste en 2 pièces de 194 millimètres, une dans chaque tourelle avant et arrière, 8 pièces de 164 millimètres, dont 4 en casemates et 4 en tourelles fermées, 6 pièces de 100 millimètres et 18 de 47 millimètres. Ils portent 610 hommes d'équipage, et leur approvisionnement de charbon est de 1,600 tonnes.

La protection est assurée par un revêtement en acier harveyé qui garnit la flottaison sur toute sa longueur et monte à 2 m. 50 et 3 m. 50 au-dessus de l'eau. Cette ceinture a une épaisseur de 170 millimètres au centre, 140 millimètres en haut et 106 millimètres aux extrémités.

Le commandant de cette magnifique division est le contre-amiral Bugard.

T.

Le croiseur cuirassé « CONDE », qui vient d'être adjoint à l'escadre du Nord
(Phot. Laurent.)



La voiture à viande

RAVITAILLEMENT

d'un corps d'armée en campagne

Les modes d'alimentation d'une troupe en campagne peuvent se ramener à deux : 1° vivre sur le pays ; 2° vivre sur le convoi. Le premier procédé consiste à consommer les ressources locales sans toucher aux approvisionnements traînés à la suite de l'armée ; il peut être utilisé dans une guerre d'invasion, mais il a vite fait d'épuiser le pays et ne peut plus être appliqué dès qu'un corps d'armée séjourne quelques jours dans une région ; il faut alors, ainsi que dans tous les autres cas, vivre sur le convoi, c'est-à-dire faire venir du territoire national toutes les denrées nécessaires.

Le moyen le plus simple d'utiliser les ressources locales est de faire nourrir les troupes par l'habitant ; le soldat trouve ainsi son repas prêt, en arrivant au gîte, et le commandement se trouve débarrassé d'une grosse préoccupation ; mais pour que cette méthode soit applicable, il faut que la population soit suffisamment dense et que les troupes soient cantonnées. Ce procédé est surtout employé pour assurer la subsistance des très petits détachements, des isolés, estafettes, cyclistes, etc.

Mais, au lieu d'imposer à l'habitant la charge de nourrir ses hôtes, on peut rassembler méthodiquement les denrées existant dans le pays, les charger sur les voitures des trains régimentaires et s'en servir pour assurer la distribution du jour suivant.

Comme les trains régimentaires arrivent généralement assez tard dans les cantonnements, les distributions se font en principe la veille pour le lendemain, de telle sorte que les troupes aient un jour de vivres d'avance ; cette condition est essentielle, car il peut se faire qu'après une journée fatigante, les vivres pour le même jour arrivent trop tard.

L'homme et le cheval doivent donc emporter le matin de quoi vivre *toute la journée*. Tel est le but des *vivres de jour* distribués la veille pour le lendemain et comprenant du pain, des petits vivres et de l'avoine ; mais, ni foin, ni paille, ni combustible, ni viande, ces denrées devant toujours être demandées à l'exploitation locale.

Comme il faut un certain temps pour la cuisson de la viande, celle-ci est abattue la veille de la distribution ou dans la nuit, et elle voyage avec les troupes dans des voitures à viande de manière à être distribuée dès l'arrivée.

Pour que l'exploitation locale donne des résultats appréciables, il faut que le pays soit riche, agricole, et n'ait pas encore été traversé par les troupes. Dans le cas contraire, les ressources seront insuffisantes et on devra recourir au ravitaillement par l'arrière, c'est-à-dire par les convois et les magasins.

A cet effet, il a été créé, à la suite des troupes, une réserve roulante appelée *convoi administratif* qui comprend quatre jours de vivres pour l'effectif du corps d'armée.

Enfin, comme, à la suite d'un combat, par exemple, il peut ne pas être possible de se ravitailler d'aucune manière, les troupes possèdent des vivres de réserve portés par les hommes et les chevaux ; ce sont les deux jours de *vivres du sac* qui ne doivent être consommés que sur un ordre formel du commandement et que l'on remplace le plus tôt possible.

Examinons maintenant le fonctionnement général du ravitaillement.

En arrivant sur la base de concentration, les troupes seront pourvues de deux jours de vivres de débarquement, ne comportant pas de viande. Elles seront suivies de leurs trains régimentaires comportant deux jours de vivres.

Pendant les deux premiers jours de la concentration, les troupes subsisteront au moyen des deux jours de vivres de débarquement complétés par la viande ; le foin, la paille et un jour d'avoine sont achetés sur place. Les jours suivants, la subsistance est assurée par les trains régimentaires qui se ravitaillent au moyen d'envois de l'arrière qu'ils vont recevoir aux stations, centres de débarquement.

Pendant cette période, le corps d'armée dispose de 1 jour de vivres du jour, 3 jours de vivres du sac, 2 jours de vivres du train régimentaire, 4 jours de vivres du convoi administratif.

Comme viande sur pied, 2 jours aux troupeaux de ravitaillement et 2 jours au parc du bétail.

Enfin, la boulangerie de campagne, chargée d'un jour de farine, se tient prête à suivre à distance les mouvements du corps d'armée.

Si l'on admet que les ressources locales soient nulles, le fonctionnement du ravitaillement passera par trois phases successives :

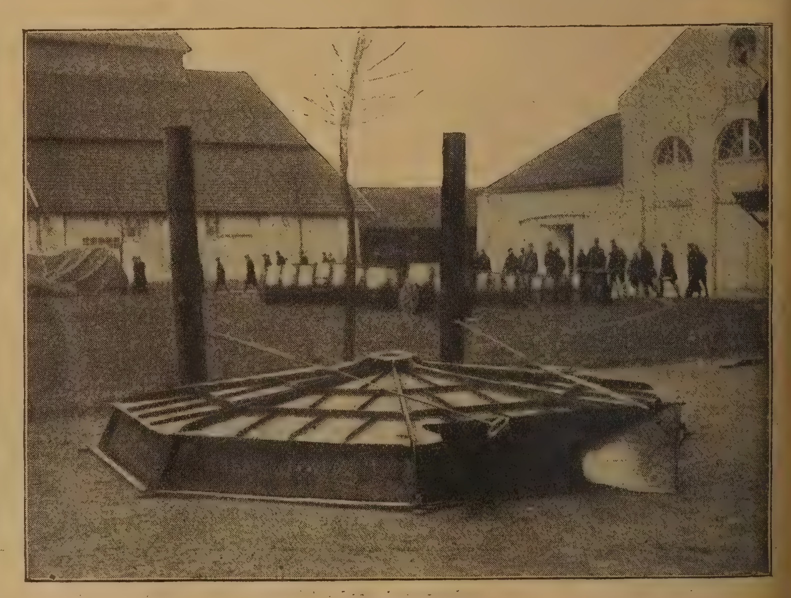
1° Les trains régimentaires fonctionnent seuls et vont se ravitailler directement à la voie ferrée,

2° Les trains régimentaires se ravitaillent au convoi administratif et celui-ci à la voie ferrée.

3° Les trains régimentaires sont ravitaillés par le convoi administratif, et celui-ci ne pouvant aller directement à la voie ferrée, on fait intervenir le convoi auxiliaire.

Les trains régimentaires seront ravitaillés directement à la voie ferrée, chaque fois que cela sera possible ; on admet qu'ils peuvent faire quarante kilomètres par jour, aller et retour, et qu'ils doivent tous les soirs rallier leur corps. Il en résulte que, dès que la route suivie par le corps d'armée est à plus de 10 kilomètres de la voie ferrée, les trains régimentaires deviennent insuffisants et qu'il faut faire intervenir le convoi administratif. Celui-ci se rapproche donc d'une demi-étape et pousse une de ses sections à un point nommé *centre de ravitaillement*, où les trains régimentaires vont se recompléter.

D'ordinaire, il est désigné un centre de ravi-



Le four Godel



Les voitures de compagnie

aillement par division et un pour les troupes non endivisionnées.

Le convoi administratif se recomplète lui-même à des stations *têtes d'étapes de guerre* qui peuvent être éloignées jusqu'à quarante kilomètres, puisque le convoi n'est pas, comme le train régimentaire, forcé de rejoindre les troupes tous les soirs.

Lorsque les ressources du pays sont insuffisantes pour recompléter le convoi administratif et que, d'autre part, la voie ferrée est trop éloignée pour que les voitures régulières puissent aller se ravitailler à la tête d'étapes de guerre, on met en mouvement le *convoi auxiliaire*. Celui-ci, constitué à l'aide de voitures de réquisition rassemblées par le service des étapes, doit toujours tenir prêt; à la tête d'étapes de route, un jour de vivres sur roues. Sur l'ordre du commandant de l'armée, il les pousse à des points désignés auxquels les convois administratifs viennent se ravitailler.

L'opération s'exécute de la manière suivante :

Le convoi auxiliaire est à deux étapes au plus des troupes, c'est-à-dire à une étape et demie du convoi administratif. Il détache une section à demi-étape en avant ; celle-ci n'a donc plus qu'une demi-étape à faire pour arriver au point où la section correspondante du convoi administratif devra se recharger.

Les jours de combat, les trains régimentaires sont rejetés au moins à demi-étape en arrière ; les convois administratifs sont encore plus loin. Le seul mode d'alimentation possible, sur le champ de bataille, est donc la subsistance par les vivres du sac et leur remplacement immédiat.

Pendant la bataille, les trains régimentaires se ravitaillent au convoi administratif et profitent de la nuit pour se reporter en avant sur la ligne des bivouacs et assurer la distribution.

Telle est, aujourd'hui, dans ses grandes lignes, la méthode de ravitaillement prescrite par l'instruction du 14 Juin 1900 sur l'alimentation des troupes en campagne. Cette méthode, assurément, n'est pas absolue, mais elle donne un ensemble de principes qu'il faut appliquer selon les circonstances.

Notre organisation, nos réserves portées par les troupes ou traînées à leur suite, donneront sûrement d'excellents résultats, comme on a pu s'en convaincre pendant la dernière campagne de Chine, mais il serait téméraire d'en conclure que les armées n'auront plus de privations à supporter, car il arrive souvent, à la guerre, que les événements déjouent toutes les prévisions. G.

L'ARMÉE ROYALE SERBE

Aux fêtes du couronnement du roi Pierre de Serbie, dont Belgrade et les grandes villes du royaume ont été récemment le théâtre, l'armée serbe a joué un rôle prépondérant, ce qui est bien naturel puisque les princes, puis les rois de Serbie sont, d'après la constitution, les chefs suprêmes de l'Armée.

Jetons un coup d'œil rapide sur l'organisation actuelle de cette armée.

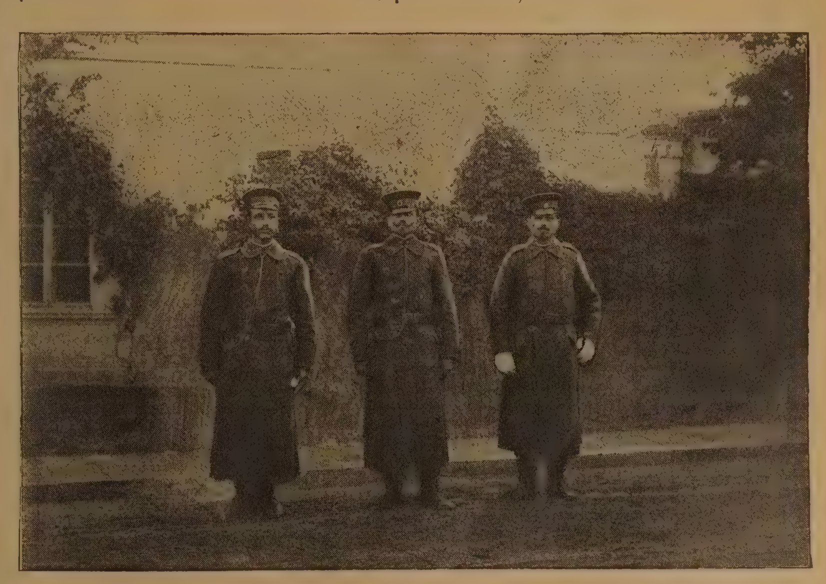
D'après un des derniers budgets, le chiffre total des dépenses du royaume s'élevait à 74 millions de francs en chiffres ronds ; l'armée figurait dans cette somme pour 17,600,000 francs, grâce auxquels on pouvait entretenir un effectif de 21,200 sous-officiers et soldats et 1,248 officiers.

Dans ces chiffres n'étaient compris ni la gendarmerie (1,500 hommes environ), ni les gardes-frontières (700 hommes). L'effectif des chevaux ou mulets s'élevait à 4,800 ; celui des bœufs employés d'une manière permanente pour l'attelage était de 200 animaux.

Aux termes de la loi militaire en vigueur, les Serbes sont classés, de 21 ans à 31 ans, dans l'armée régulière et doivent en principe servir 2 ans dans l'armée active et 8 ans dans sa réserve. De 31 ans à 38 ans, ils sont classés dans le premier ban de la milice, de 38 à 45 ans dans le deuxième ban.

Mais, pour des considérations budgétaires, la présence effective sous les drapeaux se réduit, pour beaucoup, à 18 mois, 1 an, ou même 8 mois, selon les cas. La loi a fixé très étroitement les cas de dispense : les dispensés à un titre quelconque sont astreints au paiement d'une taxe militaire jusqu'à l'expiration du service dans le premier ban de la milice. Cette taxe est fixée en principe au dixième du montant annuel des impôts directs.

La population de la Serbie étant approximativement de 2,600,000 habitants, on estime que le système de recrutement en vigueur donnerait 129,000 hommes d'armée régulière et de réserve, 76,000 hommes de milice de premier ban et 64,000 hommes de milice de deuxième ban, soit au total, en tenant compte du déchet, environ 270,000 hommes.



Armée royale serbe. — La gendarmerie du Palais

3L'infanterie serbe comprend 0 régiments à 2 bataillons.

Les régiments sont numérotés de 1 à 30, et leur groupement par deux permet de former quinze brigades; les numéros 1 et 16 constituent la première brigade, les numéros 2 et 17 la deuxième, et ainsi de suite. Un grand nombre de régiments ont reçu des dénominations spéciales en l'honneur de personnages illustres de Serbie.

Les bataillons sont à 4 compagnies et ont un effectif budgétaire de paix de 22 officiers et 477 hommes de troupe. Sur le pied de guerre, l'effectif de la troupe est porté à 1,025 hommes.

La milice du premier ban doit, au moment de la mobilisation, former un nombre d'unités égal à celui de l'armée active, soit 30 régiments à 2 bataillons. La milice du deuxième ban ne formerait que 15 régiments à 3 bataillons.

Si on fait le total, on voit que, sur le pied de guerre, l'infanterie serbe serait forte de 165 bataillons ou environ 170,000 hommes.

Mais ce qui rendrait difficile la mobilisation de cette masse, c'est la pénurie d'officiers et même de gradés subalternes.

On peut encore rattacher à l'infanterie régulière, les deux bataillons de gardes-frontières chargés de surveiller les districts limitrophes de la Macédoine. Chacun de ces bataillons est fort de 4 compagnies ayant un effectif de 1 officier, 5 sous-officiers, 13 caporaux et 142 hommes.

***

La cavalerie serbe comprend 1 escadron de cavalerie de la garde et 5 régiments à 4 escadrons numérotés de 1 à 5. L'effectif sur le pied de paix d'un escadron de cavalerie est de 4 officiers, 129 hommes et 100 chevaux. Quatre régiments forment une division à deux brigades.

Au moment de la mobilisation, la cavalerie ne modifie pas ses formations, mais les renforce simplement, de manière à atteindre le chiffre de 5 officiers, 180 hommes et 190 chevaux par escadron.

Mais il doit être formé, pour être adjoints aux divisions d'infanterie, 10 escadrons de l'armée active. La milice doit encore fournir de 5 à 10 escadrons et il doit être formé 5 escadrons de dépôt.

La cavalerie serbe mobilisée présenterait donc une masse de 21 escadrons actifs, 10 escadrons divisionnaires et 5 de milice, au total 36 escadrons et 6,751 chevaux.

***

L'artillerie de campagne est forte de 5 régiments à 9 batteries. Celles-ci sont réparties en groupes de 3 batteries chacun; mais tandis que les régiments des deux premières divisions ont 2 groupes de 3 batteries montées et 1 groupe de 3 batteries de montagne, ceux des trois dernières divisions ont leurs 3 groupes composés de batteries montées. 1 batterie à cheval est destinée à marcher avec la division de cavalerie.

L'artillerie de forteresse est représentée par 2 bataillons de 4 compagnies chacun, plus 1 compagnie de parc.

Enfin, il existe une compagnie d'artificiers. Sur le pied de paix, la batterie montée compte 3 officiers, 72 hommes, 18 chevaux de selle et 42 chevaux de trait; elle attelle 4 pièces et 2 caissons.

La batterie à cheval doit avoir 3 officiers et 90 hommes; la batterie de campagne, 3 officiers et 90 hommes; la batterie de montagne, 3 officiers et 63 hommes; la compagnie d'artillerie de forteresse, 3 officiers et 70 hommes.

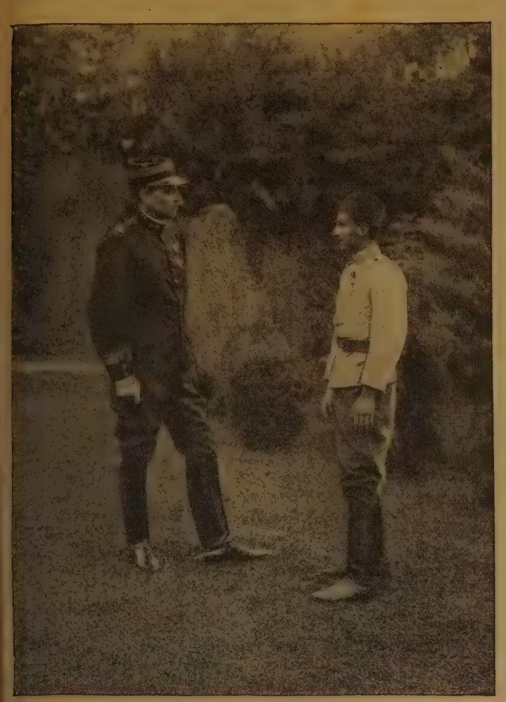
Sur le pied de guerre, l'artillerie montée mobilise les unités du pied de paix, soit 5 régiments, à 9 batteries à 6 pièces, et forme, par régiment, 1 batterie de dépôt à 8 pièces. La batterie à cheval et l'artillerie de forteresse ne forment pas d'unités nouvelles, mais portent simplement leurs unités au pied de guerre. En



S. M. PIERRE Ier KARAGEORGEVITCH, roi de Serbie



Le jour du couronnement. — Les officiers de tous les corps de l'armée serbe défilent devant S. M. PIERRE Ier



Le prince héritier de Serbie et son gouverneur, le chef de bataillon LEVASSEUR, de l'armée française

cas de mobilisation, l'artillerie serbe serait forte de 45 batteries, dont 39 montées et 6 de montagne à 6 pièces; 1 batterie à cheval à 6 pièces, 5 batteries montées du dépôt et 14 compagnies d'artillerie de forteresse.

Le génie serbe est constitué par 10 compagnies groupées, pour le temps de paix, en 2 bataillons et 1 demi-bataillon dans les conditions suivantes:

Le 1er bataillon est fort de 5 compagnies de pionniers; le 2e comprend 1 compagnie de mineurs, 1 compagnie de chemins de fer et 1 compagnie de télégraphistes. Le demi-bataillon comprend 2 compagnies de pontonniers.

Au moment de la mobilisation, chaque compagnie de pionniers se complète à l'effectif de guerre et constitue une colonne d'outils et un peloton de dépôt, de telle sorte que chaque division d'infanterie puisse recevoir une compagnie de pionniers et une colonne d'outils.

Les autres éléments du génie actif se combinent avec des éléments de milice correspondants pour former des bataillons à deux compagnies de mineurs, de chemins de fer, et une section d'exploitation de chemins de fer.

La compagnie de télégraphistes forme 2 sections de télégraphistes et signaleurs d'armée et 5 sections divisionnaires. Les pontonniers fournissent à chaque division un demi-équipage de pont divisionnaire de 48 mètres; ils mobilisent également 2 équipages de pont d'armée et 5 pelotons de pontonniers de dépôt.

Enfin, il doit être formé 1 parc du génie d'armée, 1 section d'aérostiers et 1 section de vélocipédistes.

Le train des équipages, sur le pied de paix, est fort de 5 compagnies, chacune d'elles comprenant 2 officiers, 60 hommes, 83 chevaux et 30 bœufs.

A la mobilisation, l'effectif total des unités formées par le train s'élève à près de 600 officiers et 20,000 hommes pour l'armée active et la milice du premier ban.

Il existe, en outre, sur le pied de paix, 5 sections de boulangers, 5 sections de bouchers et 5 compagnies sanitaires rattachées chacune à une des divisions actives.

Il n'existe pas, en effet, en Serbie, de grosse unité supérieure à la division. Celle-ci est en même temps la plus forte circonscription territoriale. Les divisions serbes sont dénommées : 1re Morawa, quartier général à Nisch; 2e Drina, quartier général à Waljevo; 3e Danube, quartier général à Belgrade; 4e Choumadja, quartier général à Kragoujevats; 5e Timok, quartier général à Zaïtchar.

En cas de mobilisation générale, les 5 divisions actives, fortes chacune de 12 bataillons, 2 escadrons, 9 batteries, 1 compagnie de pionniers et les services auxiliaires, pourraient être renforcées par 5 divisions de milice du premier ban, suivies elles-mêmes par 5 groupes d'infanterie et de cavalerie de milice du deuxième ban. Mais, faute d'argent, le matériel d'artillerie des formations de réserve n'a pas été constitué.

L'infanterie serbe est pourvue, actuellement, du fusil Mauser 1898, du calibre de 7 millimètres.

La cavalerie et l'artillerie seront peu à peu armées de la carabine et du mousqueton de même modèle.

L'artillerie a reçu, depuis plusieurs années, le canon français système de Bange, de 80 millimètres, de campagne et de montagne. Nos lecteurs connaissent trop bien ce système d'artillerie, remplacé chez nous par le canon de 75 millimètres à tir rapide, pour qu'il soit nécessaire de rappeler ses qualités indéniables et ses principales caractéristiques.

J. C.



Le général PUTNICH,
Ministre de la guerre de Serbie

NOTRE TABLE DES MATIÈRES

A la fin de l'année, le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, donnera une *table des matières*.

Après le couronnement. — Le cortège royal dans les rues de Belgrade

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active. — Nominations et mutations

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Le général de Négrier, membre du conseil supérieur de la guerre, passé à la deuxième section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

Le général de div. Debatisse, comm. la 5e div. d'inf., est nommé au comm. du 2e corps d'armée, à Amiens, en rempl. du général Lanes, passé au cadre de réserve.

Le général de div. Trémeau, comm. la 2e div. de cav., est nommé au comm. du 12e corps d'armée, à Limoges, en rempl. du général Decharme, dont la lettre de comm. n'a pas été renouvelée.

Le général de division Percin est nommé membre du comité technique de l'artillerie.

Le général Jourdy est nommé au commandement de la 5e div. d'infanterie, à Rouen.

Le général de division Got est nommé au commandement de la 2e div. de cavalerie.

INFANTERIE

Au grade de capitaine. — MM. Vidot, lieut. au 135e, en rempl. de M. Mannouni, retr., aff. au 77e; Berthomieux, lieut. au 117e, en rempl. de M. Joannès, nommé dans l'intend., aff. au 149e, maint. à l Ecole de guerre ; Surget, lieut. porte-drapeau au 30e, en rempl. de M. Poisson, promu, aff. au 61e; David, lieut. au 2e étr., en rempl. de M. Musso, nommé dans l'intend., aff. au 68e; Koch, lieut. au rég. de sapeurs-pompiers, en rempl. de M. Fialon, retr., aff. au 159e; Huberdeau, lieut. porte-drapeau au 71e, en rempl. de M. Rebière, retr., aff. au 135e; Roussot, lieut. au 16e, en rempl. de M. Guiot, nommé dans l'intend., aff. au 16e; Carron, lieut. au 97e, en rempl. de M. Sauvage, mis h. c. (état-maj.), aff. au 51e ; Coffinier, lieut. au 43e, en rempl. de M. Haffemayer, nommé dans l'intend., aff. au 127e;

Buquet, lieut. au 77e, en rempl. de M. Faure-Durand, retr., aff au 136e; Berthon, lieut. h. c. (missions), en rempl. de M. Le Moine. retr., maint. h. c. (missions); Gavrel, lieut. au 101e, en rempl. de M. Berthon, mis h. c. (recrut.), aff. au 124e; Klein. lieut. au 101e, en rempl. de M. Leblanc, nommé dans l'intend., aff. au 101e (comme capit. d'habillement); Mirville, lieut. au 113e, en rempl. de M. Caubet, décédé, aff. au 154e; Bascourret, lieut. au 83e, en rempl. de M. Hayaux du Tilly, mis h. c. (état-major), aff. au 158e;

Chapel, lieut. porte-drapeau au 99e, en rempl. de M. Borie, retr., aff. au 38e; Casella, lieut au 151e, en rempl. de M. Rustat. décédé, aff. au 42e; Roman, lieut. au 22e, en rempl. de M. Guillaume, retr., aff. au 163e; Rey, lieut. au 95e, en rempl. de M. Bourlet, mis en non-activ., aff. au 30e; Salembier, lieut. au 76e, en rempl. de M. Cellery d'Allens, démiss., aff. au 155e; Méric, lieut. au 126e, en rempl. de M. Condaminas, nommé dans l'intend., aff. au 125e; Pelisse, lieut. au 102e, en rempl. de M. Estagniasie, décédé, aff. au 157e; Sauvain, lieut. au 25e bat. de chass., en rempl. de M. Amiot, retr., aff. au 152e; Hellot, lieut. au 104e, en rempl. de M. Guyonnet, retr., aff. au 72e; Giraud, lieut. au 125e, en rempl. de M. de Manneville, retr., aff. au 158e;

Pohr, lieut. au 35e, en rempl. de M. Lantaires, nommé dans l'intend., aff. au 48e ; Paradis, lieut. au 96e, en rempl. de M. Berbin, retr., aff. au 5e; Dusaud, lieut. porte-drap. au 123e, en rempl. de M. Filleul, retr., aff. au 78e; Petin, lieut. brev. au 109e, en rempl. de M. Koch, mis en non-activ., aff. au 70e, maint. stag. d'état-maj.; Guillerm, lieut. au 2e bat. de chass., en rempl. de M. Kern, retr., aff. au 21e bat. de chass.; Gaillard, lieut. adj. au trés. au 75e, en rempl. de M. Tafani, décédé, aff. au 23e ; Roques, lieut. brev. au 15e, en rempl. de M. Séguin, démiss., aff. au 163e (maint. stag. d'état-major); Béziat, lieut. au 66e, en rempl. de M. Adnet, retr., aff. au 60e; Dagues, lieut. au 107e, en rempl. de M. Jacquin, retr., aff. au 64e; Trousson, lieut. porte-drapeau au 4e zouaves, en rempl. de M. Pichat, mis h. c. (ét.-maj.), aff. au 5e bat. d'Afrique comme major ;

Plumejeaud, lieut. au 18e, en rempl. de M. Rousseaux, décédé, aff. au 32e; Joxe, lieut. adj. au trés. au 41e, en rempl. de M. Lévy, décédé, aff. au 41e; Voisin, lieut. au 24e, en rempl. de M. Chabet, mis h. c. (recrut.), aff. au 146e; Dutilh, lieut. au 4e zouaves, en rempl. de M. Claude, mis h. c. (recrut.), aff. au 3e zouaves; Coquelle, lieut. au



Le général de division F. de NÉGRIER, Membre du conseil supérieur de la guerre, passé récemment au cadre de réserve

Au Concours hippique de Saint-Sébastien. — *Conspirateur*, monté par le lieutenant français CROUSSE, saute une barrière de 2m20 de hauteur.

S. M. LE ROI ALPHONSE XIII (en costume blanc) assiste à l'épreuve

(Phot. Maigne, *communiquée par l'* « **Illustration.** »)

51e, en rempl. de M. Jouin, mis h. c. (recrut.), aff. au 43e; Forgemol de Bostquénard, lieut. au 115e, en rempl. de M. Martin, décédé, aff. au 2e d'inf.; Daux, lieut. au 126e, en rempl. de M. Beaux, retr., aff. au 32e; Paulien, lieut. au 27e, en rempl. de M. Petit, décédé, aff. au 149e; Agel, lieut. au 128e, en rempl. de M. Gresset, promu, aff. au 118e; Mondeil, lieut. au 108e, en rempl. de M. Hennocque, promu, aff. au 118e;

Boyau, lieut. au 18e, en rempl. de M. Pernet, promu, aff. au 63e; Vaulon, lieut. au 14e, en rempl. de M. Ga, dit Gentil, promu. aff. au 107e; Renault, lieut. au 13e, en rempl. de M. Patez, promu, aff. au 56e; Pon, lieut. au 88e, en rempl. de M. Spéraber, promu, aff. au 19e; Chaunac de la Selve, lieut. brev. au 70e en rempl. de M. Pichon, promu, aff. au 30e (maint. stag. d'état-major); Belin, lieut. au 94e, en rempl. de M. Faussemagne, promu, aff. au 79e; Rollin, lieut. au 88e, en rempl. de M. Destéract, promu, aff. au 53e; Tiévant, lieut. brev. au 13e, en rempl. de M. Beauchesne, promu, aff. au 146e (maint. stag. d'état-maj.); Lemonon, lieut. au 56e, en rempl. de M. Thirry, promu, aff. au 44e;

Bressy, lieut. d'habillem. au 26e bat. de chass., en remplacem. de M. Carlhian, promu, aff. au 134e; Heuzey, lieut. brev. au 125e, en rempl. de M. Rollot, promu, aff. au 1er bat. de chass.; Rethoré, lieut. trés. au 28e bat. de chass., en rempl. de M. Douay, promu, aff. au 133e; Laloubère, lieut. au 118e, en rempl. de M. Pourmarin, promu, aff. au 62e; Putois, lieut. brev. au 64e, en rempl. de M. Delloye, promu, placé h. c. (état-maj.); Boussac, lieut. au 10e, en rempl. de M. Cornand, promu, aff. au 94e; Désandré, lieut. au 18e, en rempl. de M. Colsenet, promu, aff. au 35e; Somon, lieut. brev. au 108e, en rempl. de M. Ubicini, promu, aff. au 23e.

Charpiot, lieut. au 27e, en rempl. de M. Odry, promu, aff. au 134e; Guieu, lieut. au 30e bat. de chass., en rempl. de M. Gronier, promu, aff. au 142e; Payerne, lieut. brev. au 87e, en rempl. de M. Marinier, promu, aff. au 146e (maint. stag. d'état-maj.); Ricard, lieut. au 91e, en rempl. de M. Dein, promu, aff. au 84e; de Maniort, lieut. porte-drapeau au 137e, en rempl. de M. Prévost, promu, aff. au 1er bat. d'Afr.; Renie, lieut. au 17e, en rempl. de M. Croisille, promu, aff. au 19e (maint. à l'Ecole de guerre); Beaulieu, lieut. au 116e, en rempl. de M. Chapus, promu, aff. au 19e.

Pean, cap. h. c. (colonies) est réintégré au 6e d'inf.; Bourdeau, cap. h. c. (écoles) est réintégré au 83e; Frantz, cap. h. c. (état-maj.), est réintégré au 22e; Le Hénaff, capit. h. c. (état-maj.) est réintégré au 65e; Segond, cap. h. c (état-maj.), est réintégré au 145e; Gautier, capit. h. c. (état-maj.), est réintégré au 41e; Suberbie, cap. h. c. (état-maj.), est réintégré au 138e; Ferran, capit. h. c. (état-maj.), est réintégré au 6e bat. de chass.; Dunod, cap. au 6e bat. de chass., passe au 38e; Gaffori, cap. au 159e, passe au 112e; Génie, cap. au 60e, passe au 59e, maint. stag. au 4e d'art.

Mangematin, cap. au 158e, passe au 112e; Carlier, cap. au 51e, passe au 117e; Scalier, cap. au 2e zouaves, passe au 108e; Beyler, cap. au 32e, passe au 125e; Bonnery, cap. au 93e, passe au 4e zouaves; de Vilars, capit. au 3e zouaves, passe au 76e; Lavier, cap. d'habill. au 67e, passe au 101e; Corniot, capit. au 154e, passe au 4e; Surre, cap. au 155e, passe au 120e; Gatel, cap. au 3e tir., passe au 10e d'inf.; Larrieu, cap. au 5e bat. d'Afrique, passe au 20e rég. d'inf.; Ruhl, cap. au 1er étr., passe au 89e; Laliron, cap. au 68e, passe au 3e.

Malahar, cap. au 146e, passe au 5e; Ritter, capit. au 61e, passe au 131e; Plan, cap. au 21e bat. de chass., passe au 40e d'inf.; de Burtel de Chassey, cap. au 74e, passe au 23e; Ferre de Péroux, cap. au 23e, passe au 74e; Palazzi, cap. au 108e, passe au 93e; Dolleans, cap. au 1er, passe au 38e; Care, cap. au 77e, passe au 2e; Allemand, cap. au 163e, passe au 55e; Greisalmmer, cap. au 153e, passe au 17e, maintenu en congé sans solde; de Kermel, cap. au 149e, passe au 47e, maintenu à l'éc. de guerre; de Noblet d'Anglure, cap. au 146e, passe au 142e, maint. en congé sans solde; Fokedey, cap. au 2e d'inf., passe au 67e, maint. en congé sans solde.

De Renty, cap. brev. au 30e, passe au 71e, maint. stag. d'ét.-maj.; de Vexiau, cap. au 44e, passe au 72e, maint. en congé sans solde; Bernard, cap. h. c. (aff. ind.), est réint. au 27e; Gueho, cap. au 19e, est nommé trés. au corps; Graille, cap. au 142e, passe cap. d'habill. au corps; Robelot, cap. au 23e, passe au 67e (comme cap. d'habill.); Richelot, cap. au 149e, est nommé cap. trés. au corps; Chastanet, cap. au 78e, passe au 1er étranger; Dufour, cap. au 53e, passe au 117e, maintenu en congé sans solde; Seguy-Fabre, capit. au 107e, passe au 64e, maint. en congé sans solde.

De Moraes, cap. au 41e, passe au 43e, maint. en congé sans solde; Delevaque, cap. au 56e, passe au 20e, maint. en congé sans solde; Pollacchi, cap. au 134e, passe au 51e, maint. dét. au serv. géogr.; Vitte, cap. au 120e, passe au 14e; Detre, cap. au 14e, passe au 63e, maint. à l'Ecole de guerre; Mazoyer, cap. au 63e, passe au 120e; Sazerac de Forge, cap. au 134e, passe au 139e, maint. à l'Ecole de guerre; Milhavet, lieut. au 20e, passe au 9e; Burtin, lieut. au 4e tir., passe au 62e; André, lieut. au 4e tir., passe au 0e; Simian, lieut. au 159e, passe au 87e.

Carion, lieut. au 154e, passe au 74e; Fougeroux, lieut. au 26e, passe au 54e; Massiée, lieut. au 161e, passe au 6e; Tête, lieut. au 35e, passe au 75e; Laure, lieut. au e bat. d'Afrique, passe au 13e d'inf.; Dye, lieut. à la e comp. de discipline, passe au 159e; Meuriot, lieut. au e bat. d'Afrique, passe au 159e; Paquet, lieut. au 4e zouaves, passe au 58e; Benazet, lieut. au 58e, passe au 4e zouaves; Pointurier, lieut. au 2e étr., passe au 87e; Robert, lieut. au 1er tir., passe au 162e; Thiébaud, lieut. au e zouaves, passe au 10e; Dupas, lieut. au 42e, passe au 4e; lernel, lieut. au 32e, passe au 4e.

Chasles, lieut. au 36e, passe au 131e; Huot, lieut. au 4e, passe au 1er étrang.; Béziers, lieut. au 142e, passe au zouaves; Béraud, lieut. au 58e, passe au 2e zouaves; erebour, lieut. au 79e, passe au 2e bat. d'Afr.; Sauzède,



Le général russe GRIPPENBERG, qui vient d'être nommé au commandement d'une des deux armées de Mandchourie

lieut. au 159e, passe au 1er tir.; Fradet, lieut. au 123e, passe au 4e bat. d'Afrique; Finot, lieut. au 149e, passe au 42e; Bellet, lieut. au 161e, passe au 140e; de Chauvenet lieut. au 42e, passe au 54e; Camp, lieut. au 147e, passe au 57e; Cibrat, lieut. au 75e, passe au 140e; Rauch, lieut. au 145e, passe au 31e; Zwilling, lieut. au 1er étr., passe au 7e bat. de chass.

Bernalin, lieut. au 70e, passe au 1er étranger; Léhagre, lieut. au 18e bat. de chass., passe au 2e étranger; Mollinier, lieut. au 10e, passe au 1er bat. d'Afrique; Simonnot, lieut. au 23e bat. de chass., passe au 2e tir.; Lacabanne, lieut. au 11e bat. de chass., passe à la 3e comp. de discipline; Maitrot, lieutenant au 74e, passe au 2e bat. d'Afr.; Bossaut, lieut. au 68e, passe au 125e; Arrondeau, lieut. au 159e, passe au 1er tiraill.; Davoust, lieut. adj. au trés. au 156e, passe au 130e; Marty, lieut. au 151e, passe au 53e; de Teissières, lieut. au 22e bat. de chass., passe au 108e.

Laurent, lieut. au 18e bat. de chass., passe au 117e; Tajasque, lieut. au 24e, passe au 140e; Vignaud, lieut. adj. au trés. du 125e, passe au 66e; Petitjean-Roget, lieut. au 152e, passe au 14e; Terraillon, lieut. au 135e, passe au 74e; Darre, lieut. au 151e, passe au 18e; Laveau, lieut. au 109e, passe au 18e; Hensch, lieut. au 31e, passe au 74e.

CAVALERIE

Au grade de capitaine. — MM. Avon, lieut. au 19e chass., en rempl. de M. Lacroix, retraité, affecté au 29e drag.; Boudène, lieut. au 9e huss., en rempl. de M. Robert de Chevanne, retraité, aff. au 9e huss.; Protet, cap. en non-act. pour infirm. temp., en rempl. de M. Azier, retr., aff. au 9e drag. (habill.); Marcq de Saint-Hilaire, lieut. au 1er drag., en rempl. de M. Prévost, décédé, aff. au 17e chass.; de Barolet, lieut. au 11e cuirassiers, en rempl. de M. Girault de Mimorin, démiss., aff. au 13e cuirass.; Bailloud de Masclary, lieut. h. c. (Ecole spéc. milit.), en rempl. de M. Villette, décédé, aff. au 8e dragons;

Gong, cap. en non-act. pour infirm. temp., en rempl. de M. Canuet, promu, aff. au 17e drag.; Baguenault de Viéville, lieut. au 3e chass., en rempl. de M. Royère, mis en non-act. pour infirm. temp., aff. au 20e drag.; de Franco, lieut. h. c. (colonies), en rempl. de M. Vialètes d'Aignan, retr. h. c. (colonies); Dubezin, lieut. au 7e chass., en rempl. de M. Coudor, retr., aff. au 12e huss.; Wanin, lieut. au 12e drag., en rempl. de M. Martineau, mis en non-activ. pour infirm. temp., aff. au 19e chass.; Chapin, lieut. au 18e dragons, en rempl. de M. Foache, mis en non-activ. pour infirm. temp., aff. au 18e drag;

Ollivier, lieut. au 15e drag., en rempl. de M. Laferrière, mis en non-activ. pour infirm. temp., aff. au 20e chass.; de Langlois, lieut. au 6e cuirass., en rempl. de M. Tinel, mis en non-activ. pour infirm. temp., aff. au 4e cuirass.; Lobez, lieut. h. c. (colonies), en rempl. de M. Bussière de Norcy de Vestu, mis en non-activ. pour infirm. tempor. maint. h. c. (colonies); Robillot, lieut. au 22e drag., en rempl. de M. Maladry, décédé, aff. au 3e chass.; Parisot, lieut. au 13e cuirass., en rempl. de M. Minaux, promu, aff. au 11e drag.; Casanave, lieut. brev. au 18e drag., (stag. d'ét.-maj.), en rempl. de M. Van Merlen, promu, aff. au 12e dragons;

Vioujard, lieut. porte-étend. au 30e drag., en rempl. de M. Nivelleau de la Brunière, mis en non-act. pour infirm. temp., aff. au 30e drag.; Matrot, lieut. au 4e chass. d'Afr., en rempl. de M. Bachelier, mis en non-act. pour infirm. temp., aff. au 7e chass.; Guillet de la Brosse, lieut. h. c. (Ecole d'appl. de caval.), en rempl. de M. Gourden, mis en non-act. pour infirm. tem., aff. au 13e chass.; Grangier de la Marinière, lieut. au 16e drag., en rempl. de M. L. de Franco, promu et mis h. c. (colonies), aff. au 15e drag.; de Girval, lieut. au 26e drag., en rempl. de M. de Lobez, promu et mis h. c. (colonies), aff. au 12e huss.

Lieutenants rappelés à l'activité :

MM. Angla, lieut. de caval. en non-act., est affecté au 9e chass.; Besson, lieut. de caval. en non-act., est affecté au 4e cuirass.

ARTILLERIE

Au grade de capitaine. — Les lieut.: Delloitte, au 27e rég., en rempl. de M. Domengé, retr., classé à la 5e comp. d'ouvr.; Jelensperger, au 32e rég., en rempl. de M. Darcel, mis en non-act. pour infirm., nommé direct. du parc dudit rég.; Fournier, à la dir. de Cherbourg, en rempl. de M. Rogier, mis en non-act. pour infirm., maint. dans son empl.; Hacquard, au 32e rég., en rempl. de M. Vinel, nommé dans l'intend., nommé direct. du parc au 31e rég.; Septier, aux batt. alp. de la 15e rég., en rempl. de M. Rouchard, nommé dans l'int., aff. à la dir. de La Rochelle; Langlois, au 26e rég., en rempl. de M. Nony, nommé dans l'int., nommé dir. du parc dudit rég.;

Boutin, au 23e rég., en rempl. de M. Palluel, nommé dans l'int., aff. à l'éc. d'art. du 12e corps; François, au 40e rég. à Verdun, en rempl. de M. Adam, nommé dans l'intend., aff. à la dir. de Verdun; Baron, au 36e rég., en rempl. de M. Le Roux, nommé dans l'int., nommé dir. du parc du 10e rég.; Chargelègue, au 30e rég., en rempl. de M. Parrat, nommé dans l'int., nommé adj.-maj. audit rég.; Clemens, au 38e rég., en rempl. de M. Bonnier, nommé dans l'int., nommé dir. du parc du 24e rég.; Rothé, suit les cours de la direction teehnique de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, en rempl. de M. Creusat, décédé, maint. à ladite école; Morel, au 2e rég., en rempl. de M. Brulin, décédé, classé au 16e bat., pour être adj. au chef d'esc. comm. le groupe de batt. de Lyon; Garnier, de la 1re comp. d'ouvr. à Paris, en rempl. de M. de Brun, mis en non-act. pour infirm., aff. à l'arr. de Modane; de Cointet, brev. stag. d'ét.-maj. au gouv. mil. de Lyon et du 14e corps, en rempl. de M. Helmstetter, ret., maint.; Manan, au 19e rég. à Nice, en rempl. de M. Servigne, retr., aff. à la dir. de Bastia;

Bergero, au 19e rég., en rempl. de M. Lamorlette, pr., nommé adj.-maj. au 3e bat.; Lescuyer, suit les cours de la div. techn. de l'Ecole d'appl. de l'art. et du génie, en rempl. de M. Dutruch, promu, maint. à ladite école; Giraud, au 38e rég., en rempl. de M. Bernard, promu, nommé adj.-maj. au 6e bat.; Reneaud, fais. fonct. de trés. au 11e rég., en rempl. de M. Guilleminot, promu, nommé trés. audit rég.; Quirin, suit les cours de la div. techn. de l'Ecole d'appl. de l'art. et du génie, en rempl. de M. Frohmheim, promu, maint. à ladite école; Massenet, h. c. (en mission en Macédoine), en rempl. de M. Marande, promu, mis h. c. et maint. prov.; Ferry, au 6e rég., en rempl. de M. Gruss, promu, aff. à la 7e comp. d'ouvr.

Les officiers dont les noms suivent ont été nommés à la 1re cl. de leur grade, savoir. — Les capitaines : Gérard, du 5e rég.; Roux, du 14e bat.; O'Neill, du 10e rég.; Merchet, du 26e rég.; Boyer-Vidal, du 21e rég.; Adam, du 1er rég., à Dijon; Gérac, du 14e bat., à Royan; Massin, du 30e rég.; Porte, du 23e rég.; Barbary de Langlade, du 29e rég., à La Fère; Jung, du 12e rég., à Alger; Bunoust, du 31e rég.; Desbuissons, du 28e rég.; de Long, comm. l'art. de l'arr. de Laghouat; Eyraud, du 20e rég.; Roch, trés. du 25e rég.;

Perpignant, du 8e bat.; Carré, du 38e rég.; Lamorre, brev., du 40e rég. (art. de la 4e div. de cav., à Stenay); Maison, brev. h. c., à l'état-maj. du 18e corps); Taponnot, du 28e rég.; Janin, du 15e rég.; Lambert, du 18e bat. à Lagatjar; Collignon, du 12e rég.; Charpy, du 4e rég.; Vouillemin, brev. h. c., off. d'ordonn. du gén. comm. le 15e corps d'armée; Bernard, brev. du 5e rég.; Mahon, de l'ét.-maj. de l'armée; Delanneau, du 1er bat., à Calais; Stammler, du 11e rég.

Les lieutenants : Bon, du 21e rég.; Pelliot, du 20e rég.; Lacoin, du 11e rég.; Merlin, du 32e rég., à Fontainebleau; Béghin, du 7e rég.; Delpech de Saint-Guilhem, du 17e rég.; Icre, du 14e bat.; Clavaud, du 10e rég.; Nabelle, du 23e rég.; Schwab, du 11e rég.; Pingeon, du 8e rég.; Fraudin, du 16e rég.; Gérard, du 11e bat., à Philippeville; Penel, du 27e rég.; Jamin, du 35e rég.; Pons, instr. à l'Ecole mil. d'art. et du génie; Delaunay, du 10e rég.; Lévy, du 15e rég.; Morlière, du 16e rég.; Masson, du 26e rég.; Véron, suit les cours de l'Ecole sup. de guerre; Saint-Martin, du 34e rég.; Caffin, du 40e rég.; Larfouilloux, du 1er rég., à Dijon; Thiriat, du 2e rég.

— M. Minnin, du 7e rég., nommé major audit rég.

Sont nommés dans les établissements et services. — MM. Valdemar-Vincent, du 12e rég., direct. de l'école d'art. du 5e corps; Londie, du 1er bat., direct. de l'école d'art. du 15e corps; Koszutski, du 1er bat., comm. les batt. dudit bat. stationnées sur le territ. du gr. de déf. de Dunkerque, à Dunkerque, est nommé sous-dir. à Dunkerque; Balay, du 37e rég., est nommé s.-dir. au Havre; Franckhauser, du 19e, est nommé s.-dir. à Verdun; Wallut, dn 25e rég., est nommé chef d'ét.-maj. de l'art. des forts de Lyon.

1° Sont désignés pour faire fonctions de major. — Les capitaines : Boivin, du 12e bat., à Vulmis, au 19e rég.; Hourblin, du 27e bat., audit bat.

2° Sont désignés pour commander une batterie. — Les capitaines : Lefébure, de l'Ec. centr. de pyrot. mil., au 1er rég., 9e batt.; Martel, de l'at. de constr. de Douai, au 2e rég., 3e batt.; Humbert, du 16e bat., adj. au chef d'esc. comm. le gr. de Lyon, au 2e rég., 8e bat.; Chapus, du 36e rég. au 5e rég., 7e batt., à Bruyères; Tisserand, dir. du parc du 13e rég., au 7e rég., 3e batt.; Lafon, adj.-maj. au 9e rég., audit rég., 1re batt.; Crebassol, du 20e rég., au 9e rég., 8e batt.; Moraillon, brev., stag. à l'état-maj. du 7e corps d'armée, au 11e rég., 6e batt.

Bairas, instr. d'équit. au 10e rég., au 14e rég., 5e bat., à Bordeaux; Beau, membre de la comm. d'exp. de Calais, au 15e rég., 3e batt.; Courroux, de la dir. de Cherbourg, au 16e rég., 1re batt.; de Fossa, du 5e rég. à Bruyères, au 17e

rég., 2e batt.; Laperche, instr. d'équit. du 14e rég., au 18e rég., 1re batt.; Arnoux, de la dir. de Briancon, au 18e rég., 10e batt.; Georget-La Chesnais, de l'arr. d'Ajaccio, au 20e rég., 2e batt.; Defigier, maj. au 30e rég., 9e batt.; Durandin, adj. au prés. de la comm. d'études prat. de tir, au 20e rég., 15e batt., batt. du cours de tir; Fritsch, de l'éc. d'art. du 12e corps, au 21e rég., 6e batt.; Vacherot, de l'éc. d'art. du 6e corps, au 25e rég., 8e batt., au camp de Châlons;

Dénommé, de l'at. de constr. de Puteaux, au 26e rég., 4e batt.; Jullien, de la dir. de Vincennes, insp. d'armes, au 28e rég., 3e batt.; Hubert, adj.-maj. au 31e rég., audit rég., 8e batt.; de Tristan, instr. d'équit. au 12e rég., au 35e rég., 6e batt.; Carpentier, du dépôt de mat. d'art. de Clermont-Ferrand, au 36e rég., 9e batt.; Chazal, de l'état-maj. d'art. du 6e corps, au 36e rég., 10e batt.; Hardy, dir. du parc du 32e rég., au 40e rég., 8e batt.; Noël, dir. de Verdun, au 40e rég., 11e batt.;

Bourdais, du 7e bat., à Reims, au 4e rég., 13e batt., art. de la 8e div. de cav., à Besançon; Massenet, du 21e rég., au 13e rég., 18e batt., à Constantine; Perrin, du dép. du mat. d'art. à La Fère, au 7e bat., 3e batt.; Picoche, de l'état-maj. de l'art. du 8e corps, au 7e bat., 6e batt., à Reims; Lebrun, profess. adj. du cours d'art. à l'Ecole spéc. mil., au 11e bat., 4e batt., à Philippeville.

Braun, de la sect. tech. de l'art., serv. du matériel et du harnach., au 12e bat., 6e batt., à Grenoble; Novella, adj.-major au 12e bat., audit bat., 7e batt.; à Valmis; Solente, du 14e bat., à l'île d'Oléron, audit bat., 3e batt.; Lanes, du 14e bat., audit bat., 5e batt., île d'Oléron; Buffet, de la poudrerie milit. du Bouchet, au 15e bat., 4e batt., à Querqueville;

3° *Sont nommés aux emplois ci-après.* — 1° Majors : MM. Bourgoignon, du 7e bat., audit bat.; De Chaveheit, du 16e rég., au 12e bat.; 2° Adjudants-majors : MM. Boyer, comm. l'art. de l'arrond. de Laghouat (n'a pas rejoint), au 2e rég.; Lotte, major au 12e bat., au 9e rég.; Delisle, du 26e rég. au 31e; 3° Directeur du parc : M. Rolland, de la dir. de Vincennes, au 13e rég.; 4° Officier d'habillement : M. Desmortière, du 9e rég. (n'a pas rejoint), au 6e rég.; Instructeurs d'équitation : MM. Boudet, direct. du parc du 10e rég. audit rég.;

Frahier, à l'Ecole d'art. du 3e corps, au 12e rég.; Gaby, direct. du parc du 24e rég., au 14e rég.;

Sont affectés aux services, établissements et écoles : MM. Aizier, du 32e rég. à l'état-major de l'artill. du 6e corps; Masson de Montalivet, du 1er rég. à l'état-major de l'artill. du 8e corps; Cordier, du 2e rég., profess. adjoint du cours d'artill. à l'Ecole d'applic. de l'artill. et du génie; Bellot, de l'Ec. d'artill. du 9e corps, prof. adjoint d'artill. à l'Ec. d'applic. de l'art. et du génie; Bouquery, de la 7e comp. d'ouvr., à la sect. techn. de l'artill. (serv. du matér. et du harnachem.); François, de la 5e comp. d'ouvr., à l'insp. perman. des fabric. d'art.; Ricard, du 12e bat., à Grenoble, à la manuf. d'armes de Tulle; Joannin, du 40e rég., à l'atel. de constr. de Douai; Floutier, de la dir. de La Rochelle, à l'atel. de constr. de Lyon; Charpentier, du 7e rég., à l'atel. de constr. de Rennes; Nouel, de l'insp. perman. des fabric. de l'art. à l'atelier de construct. de Vernon;

Léonardi, du 11e bat., à Philippeville, fais. fonct. de s.-direct. à Bastia; Pagès, comm. l'art. de l'arrond. de Montpellier, fais. fonct. de s.-direct. à Briançon; Genolhac, du 4e rég. d'art. de la 8e div. de caval., à Besançon, à la dir. de Besançon; Royer, adjud.-maj. au 3e bat., à la direct. de Bizerte; Rosset, du 15e bat., à Querqueville, à la direct. de Cherbourg; Imbert, du 13e rég., à Constantine, à la direct. de Constantine;

Avon, du 35e rég., à la direct. de Lille; Fournier, du 18e rég., à la direct. de Lyon; Robert, du 40e rég., à la direct. de Verdun; Carpentier, du 13e rég. à la direct. de Vincennes; Varin, du 31e rég., à la direct. de Vincennes (inspecteur d'armes); De Long, du 2e rég., comm. de l'artill. de l'arrond. de Laghouat; Pierron, adjud.-major du 2e rég., à l'arrond. d'Ajaccio; Plasseraud, du 14e rég., à Bordeaux, à l'arrond. de Bordeaux; Marot, du 5e rég., à Remiremont, à l'arrond. de Nancy; Thierry, de l'arrond. de Modane, à l'arrond. de Rochefort.

Chevreau, du 36e rég., au dép. de mat. de l'art. à Clermont-Ferrand; Etienne, brev. au 13e rég., stag. au 104e d'inf. à Paris, au dépôt de mat. d'art. de La Fère; Casseville, de la dir. de Perpignan, au dép. annexe du mat. d'art. de Montpellier; Jupille, du 20e rég., à l'éc. d'art. du 9e corps d'armée.

Lieutenants. — Sont placés dans les régiments : MM. Chaudoye, trés. du 2e bat. au 40e rég., pour faire fonct. de trés.; Bordeaux, du 2e rég. (batt. alpines de la 14e rég.), au 2e rég.; Ebersolt, du 11e rég., au 4e rég., à Héricourt; Terrier de Laistre, du 18e bat. à Quiberon, au 7e rég.; Saby, du 20e rég., au 13e rég.; Hennequin, du 6e bat. à Frouard, au 13e rég.; Ségat, du 18e bat. à Port-Louis, au 14e rég. à Bordeaux; Naud, du 12e bat. à Mont-Dauphin, au 14e rég. à Tarbes; Boy, du 24e rég., au 18e rég.; Gouin, du 19e rég. (batt. alpines de la 15e région) au 19e rég., à Nice; Terrière, du 33e rég., au 29e rég., à La Fère; Prestat, du 7e rég. au 32e rég., à Fontainebleau;

Girouard, du 5e bat., au 33e rég.; Carrère, du 40e rég. au 34e rég.; Denis, du 2e bat. au fort d'Ecrouves, au 12e rég., à Oran; Dumuis, du 12e bat. à Tournoux, au 12e rég., à Oran.

Sont placés dans les bataillons : MM. Waldruche de Mont-Rémy, du 17e au 1er; Bigot, du 26e rég. au 2e, au fort d'Ecrouves; Scokeel, du 27e rég. au 5e; Ronin, du 13e au 6e, à Frouard; Chauvin, du 13e au 12e, à Mont-Dauphin; Noguès, du 12e au 12e, à Tournoux; Clère, du 33e au 14e; Lavialle de Lameillère, du 37e au 16e, à Lyon; Lemeslc, du 14e à Bordeaux (n'a pas rejoint), au 18e, à Port-Louis; Prébost, du 33e au 18e, à Quiberon; Lauranҫon, du 14e bat., trés. au 2e; Bélot, du 3e rég., classé à la 1re comp. d'ouvriers.

RÉINTÉGRATIONS. — *Sont replacés dans les cadres de l'arme. — Capitaines* : MM. Armbruster, brev. h. c., à l'état-maj. de la 9e div. d'inf., en rempl. de M. Simon, mis en non-act. pour infirm. temporaires, nommé profess. adj. du cours d'art. milit. à l'Ecole d'appl. de l'art. et du génie; de Lacombe, brev. h. c. à l'ét.-maj. de l'armée, en rempl. de M. Paul, nommé dans la gendarmerie et placé au 5e rég., pour y comm. la 11e batt., à Remiremont.

Gascouin, brev. h. c., sous-dir. des études à l'Ecole d'appl. de cav., en rempl. de M. Maurin, mis h. c., classé au 13e rég., pour y comm. la 6e batt.; Destenay, brev. h. c., off. d'ord. du gén. comm. la 1re brig. d'inf., à Tunis, en rempl. de M. Guillochon, mis h. c., classé au 24e rég. pour y comm. la 11e batt.; Lambling, brev. h. c. à l'état-major de l'armée, en rempl. de M. Massenet, mis h. c., classé au 24e rég. pour y comm. la 3e batt.

Lerond, brev. h. c., off. d'ord. du gén. Langlois, membre du cons. sup. de la guerre; en rempl. de M. Dumesnil, mis h. c., classé au 38e rég. pour y comm. la 7e batt.; Chamin, brev. h. c., ét.-maj. du 19e corps d'armée, en rempl. de M. Buat, mis h. c., classé au 12e rég. pour y comm. la 17e batt. à Alger.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE L'ARTILLERIE

Au grade d'officier d'administration de 1re cl. — M. Lecompte, off. d'adm. de 2e cl., chef du serv. de la compt. à la dir. de Reims, en rempl. de M. Audinot, retr., maint.; M. Liberty, off. d'adm. de 2e cl. au dépôt de mat. d'art. de Clermont-Ferrand (annexe de Moulins), en rempl. de M. Oblet, décédé., maiut.

Au grade d'officier d'administration de 2e classe (pour prendre rang du 1er Octobre 1904). — Les officiers dont les noms suivent, qui ont accompli deux ans dans le grade d'officier d'adm. de 3e cl.; Monchablon, de l'atelier de constr. de Tarbes, maint.; Thély, de la poudr. mil. du Bouchet, maint. Janin, de l'école d'art. du 6e corps, maint.

Au grade d'officier d'administration de 3e cl. — 1° Pour occuper des emplois de comptable : MM. Borgomano, adj. au 3e d'art., stag. à la dir. de Brest, en rempl. numérique de M. Lecompte, promu, classé à la dir. de Cherbourg; Murgier, adj. au 27e d'art., stag. à l'at. de constr. de Douai, en rempl. de M. Liberty, promu, classé au dépôt de mat. d'art. de Bourges; — 2° pour occuper un emploi de chef artificier : M. Michel, adj. au 9e bat. d'art., stag. à la dir. de Verdun, en rempl. numér. de M. Valentin, décédé, classé à la dir. de Verdun; — 3° pour occuper des emplois de chefs ouvriers : en fer : M. Bruchet, ouvr. d'état de 1re cl. à l'at. de constr. de Lyon, en rempl. numér. de M. Louison, décédé, aff. à la sous-dir. des forges du Nord; en bois : M. Richelieu, ouvr. d'état de 1re cl. à la poudr. mil. du Bouchet, en rempl. numér. de M. Maclin, retr., classé à la poudr. mil. du Bouchet.

RÉINTÉGRATIONS. — *Sont replacés dans les cadres de l'arme. — Officiers d'administration contrôleurs d'armes* : M. Rouet, off. d'adm. contrôleur d'armes de 3e cl. à la manuf. d'armes de Châtellerault, a été classé à la direct. d'Alger.

Officiers d'administration. — MM. Desprez, off. d'adm. de 1re cl. à l'atelier de constr. de Lyon, classé à l'Ecole d'art. du 12e corps, chef du serv. de la comptabilité-matières; Paloux, off. d'adm. de 1re cl., chef artif. à la dir. d'Oran, a été classé à la dir. de Lille; Hourlier, off. d'adm. de 2e cl., chef artif. à la dir. de Lille, a été classé à la dir. d'Oran; Gérard, off. d'adm. de 2e cl., chef ouv. à la s.-dir. des forges du Nord, a été classé à la s.-dir. des forges de l'Est; Burgard, off. d'adm. de 2e cl. au dépôt du matériel d'artillerie de Bourges, a été classé à l'atelier de constr. de Lyon.

A dater du 1er Octobre 1904. — MM. Guste, off. d'adm. de 1re cl. à la dir. de Bayonne (chef du serv. de la comp.-matières), a été classé à la dir. de Lorient, chef du serv. de la compt.-matières; Gaulon, off. d'adm. de 1re cl. à Mont-Louis, dir. de Perpignan, a été classé à Porquerolles, dir. de Toulon; Duffau, off. d'adm. de 2e cl. à Saint-Jean-Pied-de-Port, dir. de Bayonne, a été classé à Bayonne, dir. de La Rochelle.

Périsset, off. d'adm. de 2e cl. à Bellegarde, dir. de Perpignan, a été classé au dép. de m. d'art. de Castres; Curie, off. d'adm. de 2e cl., dir. de Bayonne, a été classé à Rochefort, dir. de La Rochelle; Léa, off. d'adm. de 2e cl., dir. de Perpignan, a été classé à la dir. de Marseille; Jacquin, off. d'adm. de 2e cl., chef artif. à la dir. de Toulon, a été classé à la dir. de Marseille; M. Potinière, off. d'adm. de 2e cl. à Porquerolles, dir. de Toulon, a été classé à la dir. de Marseille.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES

Au grade de capitaine. — Les lieutenants : Villaume, du 16e escad., à Sousse, en rempl. de M. Briffault, décédé, classé au 10e; Freyssenge, du 18e escad. à Tlemcen, en rempl. de M. Durand, décédé, classé au 11e et détaché à l'arrond. d'artill. de Nantes;

Les officiers dont les noms suivent ont été nommés à la 1re classe de leur grade, savoir : le cap. Dielenschneider, du 11e escad., dét. à l'arrond. d'artill. de Nantes, classé au 1er esc. pour comm. la 3e comp.;

Les lieutenants : Guichard, du 5e esc., classé au 20e; Marill, du 13e, classé au 1er.

GÉNIE

Au grade de capitaine. — Les lieutenants : Piquet, du 5e rég., en rempl. de M. Speckel, passé dans l'intend., classé à l'état-maj. partic. de l'arme et dés. pour être employé à l'établiss. centr. du mat. de la télégr. milit; Quellier, du 5e rég. (télég.), en rempl. de M. Clément, passét dans l'intend., classé à l'état-maj. partic. de l'arme e, dés. pour être employé à Limoges; Cottenet, du 5e rég. en rempl. de M. Corberand, passé dans l'intend., classé à l'état-maj. partic. de l'arme et dés. pour être employé en Algérie;

De Ziemkievicz, h. c. aux chemins de fer de la Guinée française, en rempl. de M. Pouïot, passé dans l'intend., maint. h. c. dans sa situation actuelle; Launay, h. c. aux chemins de fer du Soudan, en rempl. de M. de Ziemkievicz, maint. h. c. dans sa situation actuelle; Bouhaud, du 5e rég., en rempl. de M. Launay, maint. h. c., classé à l'état-maj. partic. de l'arme et dés. pour être employé à Gap; Dive, du 5e rég. (télégr.), en rempl. de M. Dadillon, passé à l'intend., maint. au 5e rég. (télégr.); Bonneau, du 6e rég., en rempl. de M. Jourdain, promu, classé à l'état maj. partic. de l'arme, et dés. pour être employé à Verdun;

Vannière, h. c. Madagascar, en rempl. de M. Dauriac, promu, maint. h. c. dans sa situation actuelle; Meunier, du 1er rég., en rempl. de M. Vannière, maint. h. c., classé à l'état-maj. partic. de l'arme et dés. pour être rempl. à l'établ. centr. du mat. d'aérostation militaire; Frossard, du 7e rég. en rempl. de M. Mesnier, promu, classé à l'état-maj. partic. de l'arme et dés. pour être empl. à Epinal.

Sont nommés à la 1re cl. de leur grade et maint. dans leur situation actuelle. — Les cap.: Mary, au 5e r.; Thomasset, h. c., à la Côte-d'Ivoire; Le Brun, au 2e rég.; Jouanny, au 1er rég.; Bailly-Maître, au 1er rég.; les lieut : Prévost, au 3e rég. (Verdun); Griveaud, au 4e rég.; André, au 4e rég. (Besancon); Lévy, au 7e rég.; Perrot, au 3e rég.; Frerebeau, au 6e rég.; Jordat, au 6e rég.; Bouyssou, au 7e rég. (Chine); Martin, h. c., au chemin de fer du Dahomey; Delande, au 3e rég. (Verdun); Gourlat, au 7e rég; Hennequin, au 6e rég., dét. à l'Ecole d'application.

Au grade d'officier d'administration de 2e classe. — L'officier d'adm. de 2e cl. Steinhelmer, à Annecy, en rempl. de M. Rossin, retr., maint.

Au grade d'officier d'administration de 3e classe. — Les sous-officiers stagiaires : Babin, à Compiègne, en rempl. de M. Steinhelmer, promu, maint.; Fleury, à Constantine, en rempl. de M. Masson, décédé, maint.; Grandpierre (C.-A.), à Toulon, en rempl. de M. Ramus, décédé, maint.;

Chanal, en congé, h. c. (rentrant des colonies), en rempl. de M. Morsaline, décédé, maint. h. c. dans sa situation actuelle; Foucard, à Bizerte, en rempl. de M. Caro, mis h. c. à la Côte d'Ivoire, maint.; Riffaud, à Bayonne, en rempl. de M. Sampre, mis h. c. à Madagascar, maint.;

Les sous-officiers ci-après ont été nommés sous-officiers stag. du génie et ont reçu l'affectation suivante :

Le serg. Houberdon, du 5e rég., dés. pour être empl. à la direct. de Rennes; le serg. Froissard, du 6e rég., dés. pour être empl. à la direct. d'Epinal; le serg. Lafon, du 2e rég., dés. pour être empl. en Algérie.

M. Lame, off. d'adm. de 2e cl. à Fontainebleau, est dés. pour être employé à Brest.

GENDARMERIE

Au grade et à l'emploi de capitaine. — M. Décot, cap. au 79e d'inf., en rempl. de M. Gaz, retr. Dés. pour Vienne (Isère); M. Fischer, lieut. à Avesnes, en rempl. de M. Foulon, mis h. c. (Macédoine). Dés. pour occup. l'emploi de trés. de la 12e légion; M. Campan, lieut. à Sabres, en rempl. de M. Lebrun, retr. Dés. pour Tulle; M. Luiggi, lieut. à Tarascon, en rempl. de M. Perreau, retr. Dés. pour Béziers; M. Seignobosc, cap. au 142e d'inf., en rempl. de M. Brunet-Manquat, décédé. Dés. pour Saint-Gaudens.

M. Bourlot, lieut. à la garde républ. (cav.), en rempl. de M. Devos, retr. Dés. pour Lure; M. Lasvigne, lieut. à la garde républ. (cav.), en rempl. de M. Vincent, retr. Dés. pour Chartres; M. Denis, lieut. à Saint-Yrieix, en rempl. de M. Quertant, retr. Dés. pour Châteauroux; M. Paul, cap. à la dir. d'art. de Dunkerque, en rempl. de M. Pruvost, promu. Dés. pour Clermont-Ferrand.

Au grade et à l'emploi de lieutenant et de sous-lieutenant. — M. Rousseau, mar. des logis à la 7e légion *bis*, en rempl. de M. Joly, décédé. Désigné pour la garde républ. (cav.); M. de Villers, lieut. de gend., à la suite par suppress. d'emploi (dét. du corps d'occup. de Chine), en rempl. de M. Fischer, promu. Dés. pour Saint-Yrieix. (Maint. corps d'occup. de Chine); M. Renaud, lieut. au 94e d'inf., en rempl. de M. Campan, promu. Dés. pour la garde républ. (infant.); M. Molin, mar. des log. à la garde républ., en rempl. de M. Luiggi, promu. Dés. pour Sabres; M. Marsan, lieut. au 67e d'inf., en rempl. de M. Bourlot, promu. Dés. pour la garde républ. (inf.); M. Lamarre, mar. des logis à la 14e légion, en rempl. de M. Lasvigne, promu. Dés. pour Avesnes; M. Brosse, lieut. au 17e d'art., en rempl. de M. Denis, promu. Dés. pour Tarascon.

SERVICE DE SANTÉ

Au grade de médecin-major de 1re classe. — M. David, méd.-maj. de 1re cl. en non-activité pour infirm. temp., en rempl. de M. Bony, retr. Dés. pour le 108e d'inf.; M. Douillet, méd.-maj. de 2e cl., au 110e d'inf., en rempl. de M. Martin, décédé. Maint.; M. Bonnet, méd.-maj. de 2e cl., professeur agrégé à l'Ecole d'applic. du service de santé milit., en rempl. de M. Hugues, retr. Maint.; M. Descubes, méd.-maj. de 2e cl. au 6e d'inf., en rempl. de M. Wissemans, promu. Maint.; M. Spillmann, méd.-maj. de 2e cl. au 129e d'inf.; en rempl. de M. Salle, promu. Maint.; M. Cherpitel, méd.-maj. de 2e cl. au 32e d'art., en rempl. de M. Achintre, promu. Maint.

Au grade de médecin-major de 2e classe. — M. Etcheverry, méd. aide-major de 1re cl. aux hôpit. milit. de la divis. d'Oran, en rempl. de M. Pasquelle, démiss. Maint.; M. Deyrolle, méd. aide-major de 1re cl. au 48e d'inf., en rempl. de M. Collet, démiss. Maint.; M. Malaspina, méd. aide-maj. de 1re cl. au 35e d'art., en rempl. de M. Lang, mis en non-activité pour infirm. temp. Maint.; M. Bourgeois, méd. aide-maj. de 1re cl. au 143e d'inf., en rempl. de M. Douillet, promu. Maint.; M. Natalelli, méd. aide-maj. de 1re cl. au 22e d'inf., en rempl. de M. Bonnet, promu. Maint.; M. Wurtz, méd. aide-maj. de 1re cl. à l'Ecole spéc. milit., en rempl. de M. Descube, promu. Désigné pour le 40e d'art.; M. Ménard, méd. aide-maj. de 1re cl. aux hôp. milit. de la div. d'Alger, en rempl. de M. Spillmann, promu. Maint.; M. Thomas, méd. aide-maj. de 1re cl. au 36e d'art., en rempl. de M. Cherpitel, promu. Dés. pour le 92e d'inf.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE SANTÉ

Au grade d'officier d'administration principal. — M. Carette, off. d'adm. 1re cl., gest. de l'hôp. milit. du camp de Châlons, en rempl. de M. Arth, retr. Maint.; M. Séveroni, off. d'adm. de 1re cl., gest. de l'hôp. milit. d'Oran, en rempl. de M. Montezuma, retr.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe. — M. Lafay, off. d'adm. de 2e cl. à la direct. du serv. de santé du 6e corps, en rempl. de M. Delestre, retr. Maint.; M. Vernier, off. d'adm. de 2e cl. aux hôp. milit. de la div. d'Alger, en rempl. de M. Padovani, retr. Maint.; Cesarini, off. d'adm. de 2e cl. aux hôp. milit. de la division de Constantine, en rempl. de M. Duplan, retr. Maint.

INTERPRÈTES MILITAIRES

Est promu au grade d'officier interprète de 2e classe: M. Augias, interprète de 3e cl. au service des affaires indigènes à Médenine; maintenu dans sa position actuelle.

Est promu au grade d'officier interprète de 3e classe: M. Albert, interprète stagiaire du bureau arabe de Beni-Abbès; maintenu dans sa position actuelle.

INFANTERIE COLONIALE

Au grade de capitaine. — MM. Sorlin, lieut. au 6e rég., en rempl. de M. Gantillon, décédé, maint.; Lestel, lieut. à l'état-maj. partic. de l'Indo-Chine, en rempl. de M. Sevestre, retr. maint.; Renard, lieut. au 23e rég., en rempl. de M. Malfayde, mis en non-act. par retrait d'emploi, maint.; Froidemont, lieut au 3e rég., en rempl. de M. Rivière, placé en non-act. pour infirm. temp, maint.; Périn, lieut. au 3e rég., en rempl. de M. Chaales des Etangs, promu, maint.; M. Braive, lieut. à l'état-maj. part., à Paris, en rempl. de M. Richard, promu, maint.; Fagot, lieut. au 9e rég., en rempl. de M. Paris de Bollardière, promu, maint.; Saludo, lieut. au 6e rég., en rempl. de M. Disdier, promu, maint.; Gressard, lieut. au 3e tiraill. séneg., en rempl. de M. Meray, promu, maint.

Mercier, lieut. en serv. à Madagascar, en rempl. de M. Rivet, promu, maint.; Froechen, lieut. au 3e tiraill. tonk., en rempl. de M. Le Moan, promu, maint.; Musotte, lieut. au 7e rég., en rempl. de M. Desdouis, promu, maint.; Cianfarani, lieut. au 23e rég., en rempl. de M. Noel, placé h. c. maint.; Demogue, lieut. au 2e tiraill. tonk. en remp. de M. Frèrejean, placé h. c. maint.; Citerne, lieut. à l'état-maj. h. c. en Afrique occid., en rempl. de M. Lofler, placé h. c., maint.

Monniot, lieut. au 16e rég., en rempl. de M. Buck, placé h. c., maint.; Brusseaux, lieut. au 1er tiraill. malg., en rempl. de M. Poinsel, placé h. c., maint.; Schnéegans, lieut. au 4e tir. tonk., en rempl. de M. Bouchez, placé h. c. maint.; Chastellier, lieut. au 5e rég., en rempl. de M. Joly, placé h. c. maint.; Bailly, lieut. au 3e rég., en rempl. de M. Drot, démiss., maint.

ARTILLERIE COLONIALE

Au grade de capitaine. — M. Rodallec, lieut. en 1er au 1er rég. à Lorient, en rempl. de M. Denain, démiss. Maint. à la suite du même rég. à Lorient; M. Paquelier, lieut. en 1er à la fond. nationale de Ruelle, en rempl. de M. Vittu de Kerraoul, promu. Maint. provis. à la disp. de la marine; M. Villain, lieut. en 1er au 3e rég. à Nîmes, en rempl. de M. Patey, promu. Maint. à la suite du même rég. à Nîmes; M. Ducla, lieut. en 1er au 3e rég. à Toulon, en rempl. de M. Mallié, promu. Maint. à la suite du même rég. à Toulon.

Les officiers d'art. col. dont les noms suivent ont été nommés à la 1re cl. de leur grade, savoir. — Les capitaines en 2e: Bailly-Masson, du 2e rég., à Cherbourg, maint.; Baudouin, du 3e rég., à Toulon, maint.; Couraudon, du 2e rég., à Brest, maint.

Les lieutenants en 2e: Régnier, du 7e rég., à Madagascar, maint.; Hilaire, du 2e rég., à Brest, maint.; Juy, du 3e rég., à Brest, maint.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe. — SECTION DES COMPTABLES. — M. Morvan, off. d'adm. de 2e cl. au minist. de la guerre (direct. des troupes col.), en rempl. de M. Pillard, retraité. Maint.; M. Audoye, off. d'adm. de 2e cl. à la direct. d'art. de Cochinchine (emploi vacant). Maint.

SECTION DES CONDUCTEURS DE TRAVAUX. — M. Masson, off. d'adm. de 2e cl. en serv. aux trav. publ. de Madagascar (emploi vacant). Maint. à Madagascar; M. Paillotet, off. d'adm. de 2e cl. à la direct. d'art. de Madagascar (emploi vacant). Maint.

SERVICE DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Au grade de médecin-major de 1re classe. — MM. les méd-maj. 2e cl.: Bourdon, en serv. à Madagascar, en rempl. de M. Pons, retr. Maint.; Lenoir, aff. 2e rég. art. col., en rempl. de M. Tréguier, retr. Maint.; Thiroux, dét. Institut Pasteur, à Paris, en rempl. de M. Pierre, retr. Maint.; Brochet, aff. 8e inf. col., en rempl. de M. Laborde, retr. Maint.; Morel (A.-D.), en serv. au ministère des col. (emploi vacant). Maint.; Gandelin, aff. 5e rég. inf. col. (emploi vacant). Maint.

Au grade de médecin-major de 2e classe. — MM. les méd. aides-maj. 1re cl.: Rouffiandis, en serv. en Indo-Chine, en rempl. de M. Pellan, décédé. Maint.; Mouillac, en serv. h. c., en Indo-Chine, en rempl. de M. de Lavigne Sainte-Suzanne, décédé. Maint.; Violle, en serv. à Tahiti, en rempl. de M. Bourdon, promu. Maint.; Rousseau (P.-M.-J.-E.), en serv. 23e rég. inf. col., en rempl. de M. Lenoir, promu. Maint.; Puységur, en serv. h. c. à la Côte d'Ivoire, en rempl. de M. Thiroux, promu; Thibault, en serv. 8e rég. inf. col., en rempl. de M. Brochet, promu. Maint.; Lhomme, aff. 2e inf. col., en rempl. de M. Morel, promu. Maint.; Bouillet, en serv. h. c. à la Côte des Somalis, en rempl. de M. Gandelin, promu. Maint.; Dagorn, aff. 2e inf. col. (emploi vacant). Maint.; Thébaud, en serv. en Indo-Chine (emploi vacant). Maint.; Honorat, en serv. h. c. à la Grande-Comore (emploi vacant). Maint.; Aubert, en serv. h. c. en Nouvelle-Calédonie (emploi vacant). Maint.

Sont affectés. — 1° *En Indo-Chine*: MM. Pujol, médecin-major de 2e cl. au 24e rég. d'inf. col.; Legendre, médecin-major de 2e cl. au 8e rég. d'inf. col.; Deschamps, médecin aide-major de 1re cl. au 7e rég. d'inf. col.; Rigollet, médecin-major de 1re cl. au 2e rég. d'art. col. à Cherbourg; Alquier, médecin-major de 1re cl. au 24e rég. d'inf. colon.

2° *En Afrique occidentale*: MM. Chagnolleau, méd.-aide-major de 1re cl. au 4e rég. d'inf. col., détaché au service du chemin de fer du Niger; Cardeillac, méd.-major de 1re cl. au 3e rég. d'inf. col.; Faraut, méd.-major de 1re cl. au 23e rég. d'inf. col.; Ghaze, méd.-major de 2e cl. au 2e rég. d'art. col.; Jouvenceau, méd.-major de 2e cl. au 8e rég. d'inf.; Parazols, méd.-major de 2e cl. au 22e rég. d'inf. col.; Lowitz, méd.-major de 2e cl. au 1er rég. d'art. col.; Noc, méd. aide-major de 1re cl. à l'Institut Pasteur, à Lille; Faucherand, méd.-major de 1re cl. au 1er rég. d'inf. col.; Bousquet, méd.-major de 1re cl. au 3e rég. d'art. col.; Lévrier, méd.-major de 1re cl. au 21e rég. d'inf. col.; Verdier, méd. aide-major de 1re cl. au 24e rég. d'inf. col.; Fuynel, méd. aide-major de 1re cl. au 1er rég. d'inf. col.; Giraudon, méd. aide-major de 1re cl. au 23e rég. d'inf. col.; Audiau, méd. aide-major de 2e cl. au 1er rég. d'inf. col.

3° *A Madagascar*: MM. Nogué, médecin-major de 2e cl. au 7e rég. d'inf. col.; Lefèvre, médecin-major de 2e cl. au corps d'armée des troupes coloniales.

Sont affectés. — *En France*: Médecins-majors de 1re cl.: au 6e rég. d'inf. col. à Brest, M. Delay, rentré de l'Indo-Chine; au 21e rég. d'inf. col. à Paris, M. Pineau, du 3e rég. d'artill. col.; au 23e rég. d'inf. col. à Paris, M. Le Ray, du 6e rég. d'inf. col.; au 3e rég. d'art. col., M. Bonnescuelle de Lespinois, attendu de l'Afrique occidentale.

Médecins-majors de 2e classe: au 1er rég. d'inf. col. à Cherbourg, M. Quesseveur, attendu de l'Afrique occident.: au 23e rég. d'inf. col. à Paris, M. Vallet, du 3e rég. d'inf. col.; au 8e rég. d'inf. col. à Toulon, M. Gaide, attendu du Tonkin.

Médecins aides-majors de 1re cl.: au 5e rég. d'inf. col. à Cherbourg, M. Peyrot; au 24e rég. d'inf. col. à Perpignan, M. Frontgous; au 1er rég. d'artill. col. à Brest, M. Le Goaon; au 7e rég. d'inf. col. à Rochefort, M. Pénaud; au 4e rég. d'inf. col. à Toulon, M. Pistre; au 1er rég. d'artill. col. à Rochefort, M. Ouzilleau, attendus de l'Afrique occidentale; au 1er rég. d'artill. col. à Lorient, M. Jarland, rentré de l'Afrique occident.; au 3e rég. d'inf. col. à Toulon, M. Mourson, attendu du Tonkin.

Autorisation de prolongation de séjour en Afrique occidentale (3e année), M. Bouyer, pharmacien aide-major de 1re classe.

CORPS DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

Sont nommés au grade de commiss. de 3e cl. et ont reçu les aff. suiv., les cinq élèves de l'École coloniale dont les noms suivent. — MM. Le Quintrec, aux serv. adm. des tr. col., à Lorient; Barreau, aux serv. adm. des tr. col., à Toulon; William, aux serv. adm. des tr. col., à Rochefort; Bonnel, aux serv. adm. des tr. col., à Toulon; Blanc, aux serv. adm. des tr. col., à Rochefort.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DES SERVICES DU COMMISSARIAT ET DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Sont nommés off. d'adm. de 3e cl. dans les serv. du commiss. et de santé des tr. col. et ont reçu les affectations suiv., les s.-off. élèves off. de l'École d'adm. dont les noms suivent. — Serv. du commiss. des tr. col., sect. des compt.: MM. Richardot, au serv. adm. des tr. col., à Toulon; Tricau, au serv. adm. des tr. col., à Rochefort; Basson, au serv. adm. des tr. col., à Cherbourg.

Serv. de santé des tr. col.: MM. Monceau, serv. adm. des tr. col., à Brest; Sauvé, aux serv. adm. des tr. col., à Toulon.

M. le commis de 3e cl. du commiss. des col. Michelot, en serv. à Madagascar, est nommé au grade d'off. d'adm. de 3e cl. du commiss. des troupes col. (sect. des bur.), en rempl. de M. Goulut, décédé.

Décorations coloniales

ORDRE DE L'ÉTOILE D'ANJOUAN. — *Officiers.* — MM. Parisot, cap. d'art. col.; Récamier, cap. au 41e rég. d'inf.; Martin, vét. en second; Pauchard, off. d'adm. de 2e cl. d'art. col.; Philip, off. d'adm. de 3e cl. d'art. col.

ORDRE DU DRAGON DE L'ANNAM. — *Commandeur.* — M. Céragioli, lieut.-col., comm. le bur. de recr. de Tours.

Officiers. — MM. Communal, cap. au 3e rég. de zouaves; Petitjean-Roget, cap. au 126e rég. d'inf.; Poirrier, chef de bat. au 2e rég. d'inf. col.; Didrel, cap. comm. la comp. de disc. de Madagascar; Picat, chef d'esc. d'art. à la poudr. mil. du Bouchet; Charmeil, s.-chef du cabinet civil du ministre de la Guerre.

Chevaliers. — MM. Vieillard, lieut. d'art.; Jacques, off. d'adm. de 2e cl. du génie; Hacquard, off. d'adm. de 2e cl. du génie; Gaillard, lieut. au 2e rég. de tir. tonk.; Nogues, off. d'adm. de 2e cl. d'art. col.; Gillot, cap. au 6e rég. d'inf. col.

ORDRE DU CAMBODGE. — *Officiers.* — MM. Mary, cap. au 3e rég. de zouaves; Walla, off. d'adm. de 1re cl. d'art. col.

Chevaliers. — MM. Mouillet, lieut. porte-drap. du 21e rég. d'inf.; Borde, off. d'adm. de 2e cl. du serv. du génie; Dumas, cap. au 2e rég. de tir. tonk.; Jullien, off. d'adm. d'art. coloniale.

ORDRE DU NICHAN EL ANOUAR. — *Chevaliers.* — MM. Dangeville, cap. comm. au 2e rég. de chass. d'Afr.; Neigel, off. interprète de 2e cl., en Tunisie.

ORDRE DE L'ÉTOILE NOIRE. — *Commandeur.* — M. Gros, chef du cab. civil du ministre de la Guerre.

Officiers. — MM. Malot, cap. au 57e rég. d'inf.; Gobin, chef de bur. au min. de la Guerre; Divers, chef de bat. au 3e rég. d'inf. col.; Maillé, cap. d'art. col., à Brest.

Chevaliers. — MM. de Fayet de Montjoye, s.-lieut. au 9e rég. de huss.; Castelain, vétér. en sec. au 22e rég. de drag.; Blondé, off. d'adm. de 2e cl. d'art. col.; Le Moigne, off. d'adm. de 2e cl. d'art. col.; Lamy, chef de la fanfare de Madagascar à l'Exposition de 1900.

Emplois civils

Nominations faites dans le cadre des préposés des contributions indirectes en faveur des sous-officiers classés par la commission spéciale (date de la nomin., 31 Août).

MM. Castagnoni, ex-adj. au 12e d'inf., en résid. à Séraucourt (Aisne); Florence, ex-adj. au 1er rég. d'inf. col., en résid. à Moissy-Cramayel; Arrault, adj. au 2e rég. d'inf. col., en résid. à Nassandres (Eure); Amet, ex-adj. au 8e rég. d'inf. col., en résid. à Grenoble; Chemin, ex-adj. au 2e rég. d'inf. col., en résid. à Mormant; Paget, ex-adj. au 2e rég. d'inf. col., en résid. à Genlis (Côte-d'Or); Basset, ex-adj. au 4e rég. d'inf. col., en résid. à Sainte-Marie-Kerque (P.-de-Cal.); Balant, adj. au 4e rég. d'inf. col., en résid. à Lunéville;

Ledru, ex-adj. au 2e rég. de zouaves, en résid. à Nassandres (Eure); Millot, adj. au 8e rég. d'inf. col., en résid. à Troyes; Braudon, ex-adj. au 1er rég. d'inf. col. en rés. à Marly-la-Ville; Bénadet, adj. d'art. col., en résid. à Aigues-Vives (Gard); Duc, adj. au 1er rég. d'inf. col., en rés. à Compiègne; Bercet, serg. au 4e rég. d'inf. col., en résid. à Saint-Quentin; Tréguier, ex-serg. au 2e d'inf. col., en résid. à Etrepagny (Eure); Allain, adj. au rég. de zouaves, en résid. à Chantenay (Loire-Inf.); Brial, serg. au 142e d'inf., en résid. à Francières (Oise); Coquillat, adj. au dépôt des isolés des tr. col., en résid. à Igé (S.-et-Loire); Le Maire, adj. au 12e rég. d'inf. en résid. à Blaringhem (Nord);

Malnou, serg.-maj. au 8e rég. de tir. ann., en résid. à Arthieul (S.-et-O.); Fouilloux, adj. au 5e rég. d'inf., en rés. à Chalon-sur-Saône; Pellion, adj. au 2e rég. d'inf. col., en résid. à Iverny (S.-et-M.); Plantey, adj. au 23e rég. d'inf. col., en résid. à Aiserey (C.-d'Or); Astrié, adj. au 34e rég. d'inf. en résid. à Roiry-Ste-Rictrude (P.-de-C.);

M. Degouts, adj. au 40e rég. d'art., est nommé exp. de 7e cl. à l'adm. centr. des finances; l'adj. Léonetti, du 88e rég. d'inf., est nommé commis exp. de 4e cl. à l'admin. centr. de la Guerre.

Sont nommés commis de 3e cl. à l'adm. pénit. col.: MM. Jean-Romain et Toubland, bacheliers de l'ens. sec. class.; Carles, adj. au 9e rég. d'inf. col.; Bonnin, adj. au 13e rég. d'inf. col.

Sont nommés préposés des contr. ind.: les s.-off. Létang, ex-adj. au 155e rég. d'inf., en résid. à Merfy (Marne); Bernard, ex-mar. des logis au 2e rég. d'art. en résid. à Nouvion-l'Abbesse (Aisne); Roche, ex-adj. au 7e rég. d'inf. col., en résid. à Ailly-sur-Noye (Somme); Henquenot, mar. des logis chef au 26e rég. d'art., en résid. à St-Quentin; Penhéleux, ex-adj. au 2e rég. d'inf. col. en résid. à Ailly-sur-Noye; Halley, adj. au 8e rég. d'inf. col., en rés. à Péronne; Vitrey, ex-adj. au 3e rég. d'inf. col., en résid. à Allennes-les-Marais (Nord);

Morel, adj. au 23e d'inf. col., en résid. à Béthune (Pas-de-Calais); Lavache, adj. au 22e rég. d'inf. col., en résid. à Fontaine-le-Dun (Seine-Inf.); Sarech, serg, au 2e rég. de tir. tonk. en résid. à Ourville (Seine-Inf.); Constant, ex-adj. au 10e rég. de chass., en résid. à Arras; Veyral, adj. au 18e rég. de marche d'inf. col., en résid. à Denain (Nord); Borderies, adj. au 22e rég. d'inf. col., en résid. à Nassandres (Eure); Minguet, ex-mar. des logis au 6e cuir., en résid. à Quesnoy-sur-Deule (Nord); Gallien, adj. au 23e rég. d'inf. col., en résid. à Chavenay (S.-et-O.); Dumas, adj. au 1er rég. d'inf. col., en résid. à Port-Salut (Oise);

Guidet, serg. au 3e tir. sénég., en résid. à Meaux; Béchu, adj. au 7e rég. d'inf. col., en résid. à Valenciennes; Vacher, adj. au 22e rég. d'inf. col., en résid. à Douvrin (P.-de-C.); Petitjean, serg. au 5e rég. d'inf. col., en résid. à Béthune; Castéran, ex-mar. des log. fourr. au 18e esc. du train, en résid. à la Biette (Aisne); Mailles, adj. au 5e rég. de tir. tonk., en résid. à Compiègne; Pouget, ex-adj. au 6e rég. d'inf. col., en résid. à Tilques (P.-de-C.); Lobron, ex-serg.-maj. au 2e rég. d'inf. col., en résid. à Laon;

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro, la fin des nominations et mutations.

Ministère des Colonies

M. Méray, insp. de 1re cl. des col., est délégué dans les fonct. de secr.-gén. du ministère des colonies, en rempl. de M. Bousquet, nommé consul au Caire.

Marine

Promotions

NOMINATIONS. — Sont nommés: *mécan. princ. 2e cl.*, le 1er m. mécan. Gabriel; — *contrôleur 2e cl.*, le contrôl. adjoint Laure.

COMMANDEMENTS. — Sont nommés aux command.: du sous-mar. *Farfadet*, le lieut. de v. Ratier; — du submers. *Espadon*, le lieut. de v. Callot.

Propositions pour la Légion d'honneur

Port de Brest. — MM. Barbey, 1er m. timon., *Borda*; Bartolomée, 1er m. fourr. *Saône*; Beauquesne, 1er m. commiss., *Dévastation*; Berthoas, 1er m. man.; Biland, 1er m. mousq. *Borda*; Bolou, 1er m. mousq.; Boulin, m. mécan. sédent.; Cabon, 2e m. mécan. *Dévastation*; Casimir, 1er m. man.;

Champion, 1er m. timon.; Chaudoreille, 1er m. charp.; Cheny, 1er m. man., *Guichen*; Choppin, 2e m. canon.; Combot, 1er m. torp.; Coppin, 1er m. canonn.; Cordillet, 1er m. timon.; Cordillet, 2e m. mousq. *Dupuy-de-Lôme*; Courbis, m. mécan., *Formidable*; Cousin, 1er m. fourr.; Cozade, 2e m. canonn.; Cren, 1er m. mécan., et Déniel, 1ers m. fourr.; Dolo, 1er m. canonn.; Donnet, 1er m. fourr.; Estebenet, 2e m. infirm.;

Georgelin, 1er m. fourr.; Gestin, 1er m. canonn., *Formidable*; Gloanec, 1er m. fourr., *Guichen*; Guitel, 1er m. inrm.; Hénensal, 1er m. timon., *Dupuy-de-Lôme*; Herrou, 2e m. mousq., *Bretagne*; Huzel, 1er m. mécan. sédent.; Jacq, 1er m. man., *Neptune*; Jouanne, 1er m. mécan. sédent.; Kerbastard, m. mécan.; Kéreun, 1er m. voilier;

Lamour, pilote de la flotte, *Elan*; Le Berre, 1er m. man.; Le Bihan, 1er m. mousq.; Le Breton, m. mécan., *Léon-Gambetta*; Le Corre, 1er m. fourr.; Le Du, 1er m. man., *Courbet*; Le Gall, 1er m. timon.; *Léon-Gambetta*; Le Goiff, pilote de la flotte, *Chimère*; Le Hégarat, 1er m. torp., *Neptune*; L'Hostis, m. mécan., *Formidable*; Le Moing, 1er m. mousq. *Borda*; Le Nagard, m. mécan., *Dupuy-de-Lôme*. F. Le Page, pilote, *Elan*; J. Le Page, 1er m. charp.; Le Reun, 1er m. canon., *Borda*; Le Rolland, 1er m. timon.; Lervanec, 1er m. man., *Saône*; Levillain, 1er m. timon.; Loisel, 1er m. mousq.;

Marie, 1er m. mousq., *Dévastation*; Marot, 1er m. mécan.; Mercer, 1er m. torp., *Dévastation*; Mingam, 1er m. mousq.; F. Nicolas, 1er m. mousq.; Y. Nicolas, 1er m. fourr., Nigeou, 1er m. man.; Normant, 2e m. canon.; Oger, 1er m. torp.; Ollivier, 1er m. mousq., *Bruix*; Pallier, 1er m. torp. sédent.; Papouin, 1er m. fourr. *Borda*; Péran pilote; Philippe, 1er m. torp.; Pitre, 1er m. canonn.; A. Pierre, 1er m. timon., *Borda*; E. Pierre, 2e m. man., *Dupuy-de-Lôme*; O. Quéau, 1er m. charp.; Razil, 1er m. man. *Dupuy-de-Lôme*; Renaut, 1er m. timon.; Rimbaud, 1er m. commis., *Guichen*;

Riou, 1er m. timon.; Rolland, 2e m. canon. *Borda*; Roudot, 1er m. canonn. *Guichen*; Tanguy, 1er m. mousq.; A. Thomas, 1er m. timon.; J. Thomas, pilote, *Elan*; Traonez, 1er m. man., *Bretagne*; Briand, 1er m. vétéran torp.; Corre, chef guetteur instruct.; les syndics gens de mer Guéna, Cancale; Hommery, Saint-Brieuc; Le Guen, Pont-l'Abbé; L'Hébrellec, Morlaix; Le Hir, Conquet; Le Trocquer, Plouha; Roudot, Quimper; Simon, préposé inscript marit., Régneville; Bernard, 1er m. mécan. ret.; Bouguen et Cazenceuve, 1ers m. fourr. ret.; Corre, 2e m. fourr. retr.; Jestin, 1er m. fourr. retr.; Le Bris, 1er m. timon. retr.; Péron, 2e m. fourr. retr.; Perrot, 2e m. fourr. retr.; Quéhé, 1er m timon. retr.; Thuliez, 1er m. magas. retr.

Mouvements du personnel

Cap. de vaiss. — MM. Nény servira Toulon à son déb. *Saint-Louis*; Favereau prendra command. *Saint-Louis*, le 15 Oct.; de Beausacq, conval. 3 m.; Fouet prend fonctions adjoint major gén. mar. Toulon; Meunier, dit Joannet, conval. 2 m.; Le Clerc prendra command. *Carnot*, le 20 Octobre.

Cap. de frég. — MM. Pumpernéel, aide de c. de l'am. de Maigret, cesse ses serv. à Paris et rallie Cherbourg; Lemoine a pris command. *Phlégéton*; Habert a pris command. *Galilée*, rempl. Jaurès; Raffier-Dufour opte p. 3e catég. liste emb.; Barnoin prend présid. commission sup. expér. torpilles, Toulon; Le Trotter, résid. libre 3 m.; Ytier, résid. condition.; Testu de Balincourt, du *Slyx*, et Blaise, de l'*Henry-Rivière*, rentrés en France par *Tourane*; Clarke désigné p. emb. c. second s. *Suffren*, rempl. Goujon; Boyer, désigné p. fonctions. chef état-maj. div. nav. Atlantique, à bord *Dupleix*; Martin désigné p. emb. c. second s. *Amiral-Aube*, rempl. Fournier.

Lieut. de vaiss. — MM. Basire, désigné p. emb. s. *Couronne*, c. comm. escouade appr. timon. éc. canonnage; Sénès a pris command. *Pertuisane*; Duchemin, rentré résid. sert major. gén. Brest; Brisson ralliera Rochefort à sa rentrée de conval.; Gaillard prend fonct. secrétaire état-maj. 5e arrond.; Destrémeau désigné p. emb. s. *Masséna*, rempl. Nouette d'Andrezel; Deschamps, rentré congé, sert état-maj. 4e arrond.; Goislard de la Droitière quitte Rochefort pour Joinville-le-Pont; Cluzeau, rentré congé, prend rang s. liste emb.: Eveillard désigné p. emb. c. canonn. s. *Gloire*, rempl. Lenoble; Martin désigné p. fonctions secrétaire major gén., Cherbourg; Roux, congé 2 m., 1/2 solde, avec distract. liste emb.; Le Gouz de Saint-Seine, congé 3 m., 1/2 solde, avec distract. liste emb.; Lamy maintenu dans command. torp. en essais, déf. mob. Cherbourg, jusqu'à sa nomin. au grade de cap. de frégate;

Charpentier de Cossigny autorisé à servir à Toulon en rentr. de conval.; Favreul a été emb. s. déf. fixe, Brest; Ferré de Péroux, rentré des eaux, prend fonct. adj.-maj. 2e dépôt; Mauros maintenu p. 1 an dans command. torp. éc. de chauffe, déf. mob., Toulon; Benoît d'Azy, déb. *Français* sert à Cherbourg; Monier a pris fonct. profess. architecture nav. 1re année; Bijot, sorti hôp. Cherbourg, conval. 2 m.; Dumoulin, rentré congé, prend rang s. liste emb.; Vial, du *Bouvet*, a été emb. s. *Mytho*; Caillol, rentré congé, sert direct. déf. sous-mar., Toulon; Macguckin de Slane, rentré congé, prend rang s. liste emb.; Saisset, du *Bouvines*, et Destrémau, désigné p. la *Gloire*, permut. emb.;

Enseignes. — MM. Le Méc, désigné p. emb. c. second s. *Mangini*; Dutertre maintenu à bord *Magenta*; Delteil, du *Kléber*, désigné p. emb. s. *Couronne*; Meugniot a été emb. s. *Charles-Martel*; Marchand, désigné p. fonctions direct. port Chin-Van-Tao; Mottez désigné p. emb. c. canonn. s. *Marseillaise*; Chabaud désigné p. emb. c. torp. s. *Cassini*, rempl. Eveillard; Vicel, destiné au *Troude*, rejoindra par Saint-Nazaire, le 9 Oct.; Girardon, du *Saint-Louis*, a été emb. s. *Fusée*; Arnoux, congé 9 m., sans solde, p. suivre cours éc. sup. électricité; Milot, prolong. conval. 2 m.; Dehaume désigné p. emb. s. *Phlégéton*; Saint-Raymond désigné p. emb. comme second s. torp. déf. mob., Algérie; Dunoyer de Noirmont sert à Toulon; Mesny prend suppléance chaire hydrogr., Saint-Tropez; Litré a été emb. sur *Jauréguiberry*.

Aspirants. — MM. Bonnel et Gouin, résid. libre 1 m.

Mécaniciens. — Méc. pr. 2e cl. Herny, du *Carnot*, et Anquier, du *Charles-Martel*, permut. emb.; méc. pr. 2e cl. Coiffic, du *Slyx*, rentré en France à bord *Tourane*; méc. pr. 1re cl. Hall, déb. *Dupuy-de-Lôme*, désigné p. serv. central déf. mob. Saïgon; méc. pr. 2e cl. Touchais, congé 3 m., 1/2 solde, pour le Tonkin; méc. pr. 1re cl. Bonhomme désigné p. emb. s. *Suffren*, rempl. Mignet; méc. pr. 1re cl. Fontaine désigné p. emb. s. *Amiral-Charner*; méc. princ. 1re cl. Boues a été emb. s. *Jauréguiberry*; méc. pr. 1re cl. Dumoncel a été emb. s. *Amiral-Aube*; méc. pr. 2e cl. Migignac a été emb. s. *Jauréguiberry*; méc. en chef Borelli prendra, le 10 Octobre, fonctions de mécan. divis. rés. de l'esc. Méditerr.; méc. en chef Vallée désigné p. fonctions 1er adjoint maj. gén., Cherbourg; méc. pr. 2e cl. Gabriel, dés. p. emb. s. *Châteaurenault*; méc. pr. 2e cl. Georgelin, déb. *Amiral-Tréhouart*, conval. 2 m.; méc. pr. 1re cl. Bella, déb. *Jauréguiberry*, se rend à Toulon p. suivre cours éc. torp.; méc. pr. 2e cl. Couthures, de la *Gloire*, et Porre, de l'*Epieu*, permut. emb.; méc. pr. 1re cl. Chomier est affecté serv. centr. déf. mob., Saïgon; méc. pr. 1re cl. Lotte désigné p. servir mouvem. du port, Toulon; méc. pr. 2e cl., Destoumieux a été emb. s. *Saint-Louis*.

Corps de santé. — Méd. pr. Bourit, rentré congé, sert à terre, Toulon; méd. 1re cl. Bastier, de Lorient, et Denis, du *Condé*, permut. emb.; méd. 1re cl. Gastinel rentré congé thermal.

Génie maritime. — Ing. 1re cl. Paquet dés. p. chaire architect. nav. 2e année; ing. 1re cl. Laffargue, de Saïgon, est affecté à Rochefort.

Commissariat. — Commiss. 1re cl. Tournezy dés. p. emb. s. *Jauréguiberry*; commiss. pr. Brière dés. p. fonctions chef 3e sect. préf. mar., Cherbourg; commiss. 2e cl. Carrelet de Loisy, prolong. conval. 1 m

Mouvements de la flotte

Oursin, mis à l'eau à Rochefort; ce sous-mar. est du type *Naïade*, dépl. 68 tonnes; — *Lavoisier* arrivé Lorient venant Terre-Neuve; garde-pêche *Trieux*, de Granville, arrivé Arcachon, son nouveau port d'att

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres signées très lisiblement, portant une adresse pour la réponse et accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur répondre directement *et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.*

Albert, à Angoulême. — Donnez-moi votre adresse, je vous indiquerai une librairie où vous pourrez trouver le programme de l'Ecole des mécaniciens de Lorient.

R. A., M. V. — Nous vous donnerons prochainement ce que vous demandez.

Le Choix d'une Carrière

Quelle carrière choisir pour mon fils ou pour ma fille? Telle est, à cette époque de l'année, la question que se posent beaucoup de parents. En effet, les études sont terminées, et les jeunes gens doivent songer à faire quelque chose pour se subvenir à eux-mêmes.

A l'heure où, dans la plupart des branches, on ne veut plus faire d'apprentis, l'école professionnelle est tout indiquée. Mais de quel côté diriger ses pas?

Eh bien! et le Commerce, l'Industrie, la Finance, etc., où tous les sujets intelligents et travailleurs peuvent faire brillamment leur chemin, y avez-vous songé?

Demandez le programme de l'Ecole Pigier, rue de Rivoli, 53, à Paris; il vous fixera sur les situations nombreuses et lucratives que vous ne soupçonnez sans doute pas, et auxquelles un jeune homme ou une jeune fille, de toute condition, peut prétendre, au bout de quelques mois d'études peu dispendieuses.

Le Gérant : G. LASSEUR

Imprimerie du **Petit Journal**, 61, rue Lafayette.

Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI

(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — *N° 45* LE NUMÉRO 10 CENTIMES *16 Octobre 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an .... 8 fr. »

SOMMAIRE

Le corps de santé colonial. — Le service de l'aérostation militaire. — La remonte aux colonies. — Les officiers d'administration de l'artillerie coloniale. — Le concours pour Saint-Cyr en 1905. — La défense des côtes. — La guerre russo-japonaise. — Les services postaux de la Corse. — Comment navigue-t-on la nuit ? — La fête de la « Victoire » à Lorient. — Naufrage du destroyer anglais Chamois. *— Serviettes et brosses à dents... maritimes. — Le croiseur de la flotte volontaire russe* Smolensk. *— Les grèves de Marseille. — Diminution des constructions navales anglaises. — Ephémérides de la Marine Française. — A l'*Officiel : *Guerre.*

LE CORPS DE SANTÉ COLONIAL

La loi sur l'armée coloniale a fait passer sous l'autorité du ministre de la Guerre les médecins et pharmaciens du corps de santé de la Marine qui, dans la législation antérieure, assuraient le service des corps de troupe d'in-



L'école principale du service de santé de la Marine, à Bordeaux



Une salle d'études

vingt-deux de 2e classe et vingt-trois aides-majors de 1re et de 2e classe.

Il a été organisé, sur le modèle du corps des officiers d'administration de l'armée de terre, un corps d'officiers d'administration du service de santé des troupes coloniales, comprenant à l'heure actuelle quatre officiers d'administration de 1re classe, trois de 2e classe et seize de 3e classe.

G. T.

fanterie et d'artillerie de Marine ainsi que celui des hôpitaux coloniaux ; mais la loi n'a pas organisé d'école spéciale pour le recrutement de ces médecins et de ces pharmaciens, de sorte qu'à l'heure actuelle le corps de santé colonial, relevant du ministère de la Guerre, est recruté et formé par le ministère de la Marine ; les écoles de médecine dans lesquelles les futurs médecins et pharmaciens coloniaux terminent leurs études appartiennent, en effet, à la Marine.

Le recrutement du corps de santé colonial s'opère de deux manières : 1° parmi les élèves des écoles du service de santé sortis de l'école de Bordeaux avec le grade d'aide-major de 2e classe ; 2° parmi les docteurs en médecine ou maîtres en pharmacie admis comme stagiaires à la suite d'un concours et nommés également aides-majors de 2e classe.

L'Ecole principale du service de santé de la Marine a été créée à Bordeaux par une loi du mois d'Avril 1890. Elle est placée sous les ordres d'un directeur du service de santé de la Marine assisté d'un sous-directeur et d'un certain nombre de professeurs, médecins et pharmaciens de la Marine.

Les élèves de l'Ecole proviennent d'une des trois écoles annexes de Brest, Rochefort ou Toulon ; ils ne sont admis à Bordeaux qu'à la suite d'un concours qui a lieu tous les ans dans ces trois ports militaires.

En entrant à l'Ecole, les élèves contractent un engagement militaire de trois ans et s'obligent à servir six ans dans le corps de santé de la Marine ou dans celui des troupes coloniales. A leur sortie de l'Ecole, ils sont nommés médecins ou pharmaciens auxiliaires de 2e classe de la Marine, puis médecins aides-majors des troupes coloniales pour ceux qui ont opté pour ce corps. Ces derniers suivent pendant une année les cours de l'Ecole d'application du service de santé militaire au Val-de-Grâce.

Le cadre du corps de santé colonial a été organisé sur le modèle du corps de santé militaire. Il comprend, à l'heure actuelle, deux médecins inspecteurs assimilés à généraux de brigade, dix médecins principaux de 1re classe (colonels), vingt-trois médecins principaux de 2e classe (lieutenants-colonels), quatre-vingt-onze médecins-majors de 1re classe (chefs de bataillon), cent quatre-vingt-dix-sept médecins-majors de 2e classe (capitaines) et deux cent quatre médecins aides-majors de 1re et de 2e classe (lieutenants et sous-lieutenants).

Dans la ligne pharmaceutique, il y a, avec une correspondance de grade identique, un pharmacien principal de 1re classe, deux principaux de 2e classe, six majors de 1re classe,

LE SERVICE

DE L'AÉROSTATION MILITAIRE

En France, le service de l'aérostation militaire est organisé par armée. Au moment de la mobilisation, chacune de nos armées d'opérations sera dotée d'*une compagnie d'aérostiers militaires*, munie soit d'un parc à hydrogène comprimé, soit d'un parc à réactifs, appelé parc ordinaire.

Chaque compagnie compte 4 officiers et 150 sapeurs aérostiers.

Le nombre des sapeurs conducteurs, des chevaux et des voitures varie suivant la nature du parc.

Le parc à hydrogène comprimé nécessite l'emploi de 52 sapeurs conducteurs, 10 chevaux de selle, 84 chevaux de trait et 17 voitures ainsi réparties : 1 voiture-treuil, 1 voiture d'agrès, 9 voitures à tubes attelées à six chevaux ; 1 voiture fourgon, 1 prolonge à ridelles attelées à quatre chevaux et 2 voitures de réquisition pour le transport du charbon ; le train régimentaire de la compagnie consiste en 2 fourgons à bagages et à vivres attelés, comme les voitures de réquisition, de deux chevaux seulement.

La compagnie munie d'un parc à réactifs possède 32 conducteurs et 52 chevaux de trait destinés à atteler les 16 voitures suivantes : 1 voiture-treuil, 1 voiture à hydrogène, 1 voiture aux agrès et 1 prolonge à couvercle, ces quatre voitures ayant six chevaux chacune ; 1 voiture fourgon et 1 prolonge à ridelles attelées à quatre chevaux ; enfin 8 voitures de réquisition transportant les réactifs et le charbon et 2 fourgons à bagages et à vivres, soit 10 voitures attelées à deux chevaux.

Le matériel des parcs aérostatiques français est dû au colonel Renard, qui l'a amené presque à la perfection ; son plus bel éloge est de noter que notre matériel a été copié par la plupart des grandes puissances étrangères ; il ne s'agit ici bien entendu que du matériel de ballons sphériques ; nos aérostiers militaires n'ayant pas encore arrêté le modèle du ballon cerf-volant ou *Drachenballon* dont les Allemands et les Italiens semblent vouloir doter leurs parcs.

Le ballon français *normal* est sphérique. Il cube 540 mètres cubes avec un diamètre de 10 m. 05.

La soie ponghée, qui était autrefois exclusivement employée pour sa construction, est désormais remplacée par de la soie lyonnaise.

Les ateliers d'aérostation de Chalais-Meudon construisent d'autre part des *ballons gazomètres* de 60 mètres cubes pour le transport du gaz et des *ballons auxiliaires* de 320 mètres cubes affectés au service colonial.

Tous ces types de ballons sont constitués par des *fuseaux* ou bandes de soie simple cousues ensemble.

Le ballon est verni, de manière à rendre la soie imperméable au gaz.

Un filet en chanvre ou coton entoure le ballon et sert de support au système de suspension auquel sont fixés d'une part la nacelle, de l'autre le câble de retenue en fil d'acier.

A la partie inférieure de la sphère se trouve une *manche d'appendice* qui sert de soupape automatique lorsque la pression du gaz devient trop forte. En outre, une *soupape pneumatique* Renard, fixée à la partie supérieure de l'aérostat, permet de laisser à volonté échapper du gaz.

Comme d'ailleurs le ballon captif doit pouvoir naviguer comme ballon libre au cas où le câble de retenue viendrait à se rompre, on l'a muni d'un *fuseau de déchirure totale*, qui permet de vider instantanément le ballon au moment de l'atterrissage.

Afin d'assurer une communication permanente avec la terre, un fil téléphonique, noyé dans l'âme du câble de retenue, relie la nacelle à un poste en relation avec le quartier général.

Le ballon normal français a une force ascensionnelle de 604 kilogrammes ; cette force est suffisante pour enlever les agrès, 1,000 mètres de câble, un aéronaute pesant de 70 à 80 kilos et 30 kilogrammes de lest.

La manœuvre du ballon gonflé s'exécute à l'aide d'une *voiture-treuil* et d'une *voiture fourgon*.

La première porte le treuil, sur lequel s'enroule le câble, et une petite machine à vapeur servant à manœuvrer le treuil. La voiture fourgon sert uniquement de deuxième point fixe



Laboratoire de chimie

pour amarrer le ballon lorsqu'on rencontre des obstacles difficiles à franchir.

Le gaz nécessaire au gonflement de l'aérostat est fourni soit par une *voiture à hydrogène*, véritable usine dans laquelle le gaz se fabrique par réaction de l'acide sulfurique sur de la grenaille de zinc, soit par une *voiture à tubes* ou réservoirs d'acier dans lesquels l'hydrogène, fabriqué à l'avance, est comprimé à une pression atteignant 133 atmosphères.

Les ascensions du ballon ne peuvent être exécutées que sur l'ordre du commandement, car l'aérostat pourrait déceler intempestivement à l'ennemi la position ou les mouvements des troupes.

La hauteur d'ascension doit être limitée au minimum nécessaire à l'observation, de manière à éviter les pertes de gaz et la lenteur de manœuvre.

Une hauteur de 400 à 500 mètres est généralement suffisante; mais il ne faut pas perdre de vue que lorsqu'il y a du vent, le câble prend une inclinaison qui réduit singulièrement la hauteur du ballon; ainsi, avec un vent de dix mètres par seconde, 1,000 mètres de câble ne donnent plus qu'une hauteur effective de 476 mètres; lorsque le vent atteint 15 mètres par seconde, cette hauteur se réduit à 233 mètres.

Une autre considération intervient lorsqu'on exécute une ascension en présence de l'ennemi. Il ne faut pas que celui-ci puisse repérer son tir sur le ballon et le mettre hors de service prématurément. On admet que la distance aux batteries ennemies doit être au minimum de 4,000 mètres. Cette distance peut être réduite si le temps est brumeux; elle sera, au contraire, portée à 5,000 mètres au moins si le temps est très clair.

Lorsque, par suite de circonstances particulières, on est obligé d'opérer une ascension à moins de quatre kilomètres des batteries ennemies, il est indispensable d'augmenter la hauteur d'ascension de manière à rendre le pointage de l'ennemi plus difficile, et en outre, on devra faire varier souvent la longeur du câble.

La grosse difficulté pour un observateur aérostier est, non pas de voir, mais de déterminer exactement ce qu'il voit.

Ainsi, à 5,000 mètres, on peut confondre très facilement une division de cavalerie, pied à terre, en position d'attente, avec un bataillon d'infanterie.

Il est également fort difficile de discerner si une masse en mouvement est une brigade ou une division.

Dans la guerre de campagne, l'observation est exécutée, pour les mouvements de troupes, par un officier d'état-major, pour le tir de l'artillerie par un officier de cette arme, par un officier du génie pour la reconnaissance des positions organisées défensivement.

Ils se servent de la jumelle et de la carte au 1/80,000.

Les renseignements sont en principe transmis à terre par téléphone, au besoin par papiers lestés lancés du haut de la nacelle et envoyés directement à l'état-major par vélocipédistes, estafettes ou même par des officiers.

L'aérostation militaire est appelée à rendre les plus grands services aux armées en campagne.

Les inventions aéronautiques récentes, les progrès réalisés depuis quelques années, permettent d'entrevoir à brève échéance l'utilisation par l'armée de ces merveilleux engins de navigation aérienne, les ballons dirigeables.

F.

NOTRE TABLE DES MATIÈRES

A la fin de l'année, le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, donnera une *table des matières.*



AU QUARTIER GÉNÉRAL D'ARMÉE PENDANT LA BATAILLE

Transmission des renseignements par le ballon captif

LA REMONTE AUX COLONIES

Au moment de la constitution de notre empire colonial, et jusqu'à ces dernières années, la plus grande partie des chevaux nécessaires aux corps et services des troupes d'occupation étaient ou envoyés de France, ou achetés dans les pays les plus rapprochés de nos possessions d'outre-mer. Il en résultait un supplément de dépense considérable, provenant du prix de transport et du déchet occasionné par les fatigues du voyage, et, en tout cas, les animaux n'avaient pas la valeur et la résistance que l'on peut raisonnablement attendre de chevaux militaires.

Mais, peu à peu, des haras se sont organisés aux colonies; les autorités locales ont encouragé par tous les moyens la production du cheval de guerre, et, aujourd'hui, les ressources sont suffisantes pour permettre d'acheter sur place la presque totalité des animaux nécessaires au service des corps d'occupation.

Le ministère des Colonies vient, en conséquence, de créer un service de remontes colonial qui sera chargé de l'achat et du renouvellement des animaux comptant réglementairement à l'effectif des corps de troupe, ainsi que de celui des chevaux nécessaires à la remonte des officiers sans troupe et assimilés.

Les corps assurent eux-mêmes leur service de remonte.

La remonte des officiers sans troupe et assimilés sera, en principe, assurée par les dépôts de remonte, qui devront en outre entretenir une réserve permanente d'animaux dont le nombre sera fixé par le ministre des colonies.

A défaut de dépôt, la remonte des officiers sans troupe et assimilés sera confiée à un ou plusieurs corps de troupe de la colonie.

Ceux-ci, de même que les dépôts de remonte, seront dotés d'un fond commun appelé « masse de remonte », destiné à subvenir aux dépenses du service de la remonte.

Les officiers généraux et assimilés seront remontés à titre onéreux pour le nombre de chevaux auquel ils ont droit. Le prix de cession est égal au prix de revient du cheval, diminué d'un quart pour chaque semestre de service à partir du 1er Janvier qui suit l'année pendant laquelle le cheval a été acheté par le dépôt de remonte ou par le corps. Tout semestre commencé compte pour un semestre entier dans le calcul de la déduction à opérer. Mais la diminution totale ne peut excéder les cinq septièmes du prix primitif du cheval.

Les officiers supérieurs, subalternes et assimilés, pourvus d'un emploi monté, sont remontés gratuitement aux colonies pour le nombre de chevaux qu'ils doivent réglementairement posséder.

Ils ont droit au logement de leurs montures dans les écuries de l'Etat, aux rations de fourrage, à la ferrure, aux médicaments, à la tonte et aux soins des vétérinaires chargés du service.

Les officiers généraux et assimilés remontés à titre onéreux ont droit aux mêmes avantages avec cette restriction que leurs chevaux ne sont logés dans les écuries de l'Etat que s'il y existe des places disponibles une fois que le logement des chevaux détenus à titre gratuit est assuré.

S.



Le général MARCOT, Commandant l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr

LES OFFICIERS D'ADMINISTRATION DE L'ARTILLERIE COLONIALE

Un décret du 28 Septembre dernier vient de modifier le décret du 19 Septembre 1903 portant réorganisation de l'artillerie coloniale. Pour assurer dans de bonnes conditions le fonctionnement des divers services de l'arme, il augmente de sept unités le nombre des officiers d'administration artificiers; par contre, et pour ne pas grever le budget, il diminue d'une quantité égale l'effectif du personnel des officiers d'administration des autres sections.

Désormais, le nombre des officiers d'administration de l'artillerie coloniale (officiers d'administration principaux, officiers d'administration de 1re, 2e et 3e classe) sera, en France, de 36 dans les comptables, 21 dans les artificiers, 50 dans les ouvriers d'état et 40 dans les conducteurs de travaux; aux colonies, il sera de 31 comptables, 8 artificiers, 17 ouvriers d'état et 37 conducteurs de travaux.

Au total, le personnel de l'artillerie coloniale comptera donc 67 officiers d'administration comptables, 29 artificiers, 67 ouvriers d'état et 77 conducteurs de travaux. Pour l'ensemble des officiers d'administration appartenant aux quatre sections, il y aura 8 emplois d'officier d'administration principal, répartis indifféremment entre toutes les sections.

N.

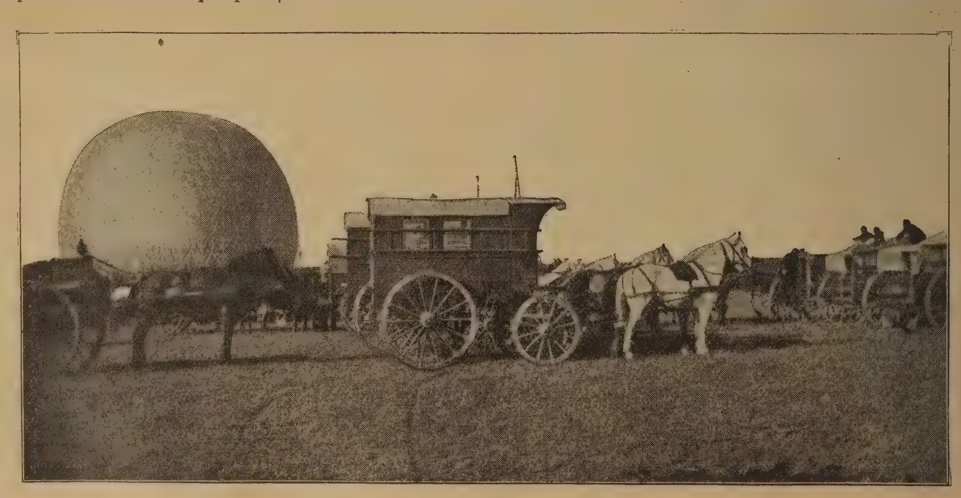
LE CONCOURS POUR SAINT-CYR en 1905

Les réformes faites à la hâte ont rarement de bons résultats, et il est à craindre que la transformation radicale des programmes pour l'admission à l'Ecole spéciale militaire ne réponde pas au but que l'on se propose en instituant cette réforme. Quoi qu'il en soit, le concours pour l'admission à l'Ecole de Saint-Cyr commencera au mois de Mai prochain, suivant le nouveau mode adopté par le Ministre de la Guerre, c'est-à-dire que les candidats seront interrogés sur les matières de la classe de mathématiques A des lycées et collèges de l'Etat.

Il faut espérer que, d'ici le mois de Mai, on aura eu le temps de s'apercevoir que pour de futurs saint-cyriens ce programme présente de nombreuses lacunes; par exemple, le programme de mathématiques A ne contient pas de géographie; l'histoire n'y commence qu'à la Restauration; il est vrai que la physique, la chimie, la mécanique et les sciences naturelles reçoivent un développement considérable, et les candidats officiers auront de fortes notions de philosophie, de morale et de sociologie. Par contre, la part faite aux langues vivantes est diminuée.

Enfin, les exercices physiques, qui avaient toujours figuré parmi les conditions d'admission à Saint-Cyr, ne feraient pas partie, si l'on se fie au texte de la note officielle, du bagage de connaissances demandées aux saint-cyriens. Il y a là matière à étonnement.

Nous sommes convaincu que tous ces oublis seront réparés, s'ils ne le sont déjà quand paraîtront ces lignes. Mais il eût mieux valu, assurément, se donner le temps de la réflexion et de la rédaction d'une note raisonnée et complète. Les errata du *Jour-*



Le ballon d'armée au parc

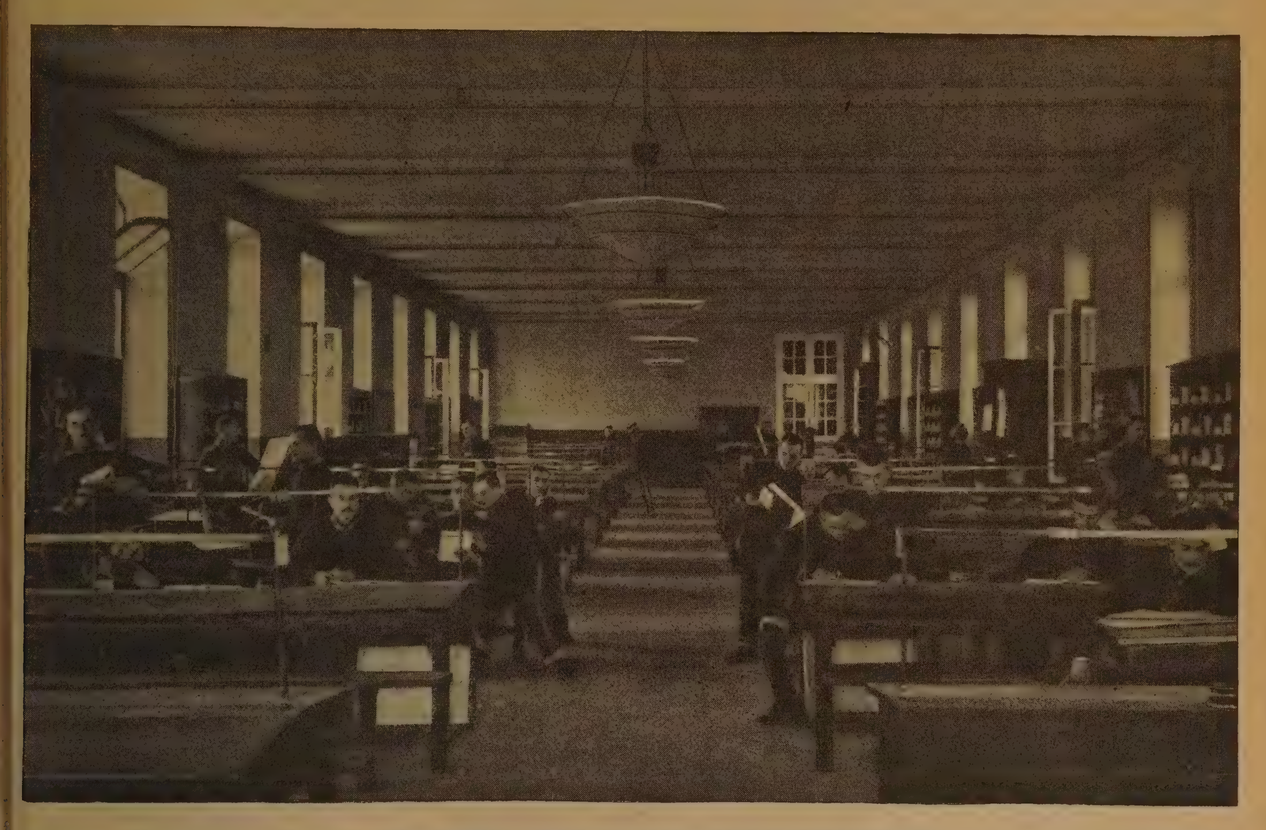
nal officiel sont toujours chose regrettable, et depuis quelques années ils se multiplient d'une façon quelque peu inquiétante (1).

Disons, toutefois, que le ministère de la Guerre n'est pas seul responsable de la bizarrerie du programme qu'il impose. Depuis le 3 Août 1903 fonctionne, au ministère de l'instruction publique, une commission que préside M. Berthelot, chargée de préparer pour les classes de mathématiques des lycées et collèges un programme d'admission à diverses écoles, notamment à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr.

En chantier depuis plus d'une année, ce programme n'a pas encore vu le jour, et les pince-sans-rire du ministère affirment que la note parue au *Journal officiel*, imposant aux saint-cyriens le programme de la classe de mathématiques A des lycées a eu pour but principal de soulever les réclamations du public intéressé et de stimuler ainsi l'activité de la commission chargée de l'élaboration du programme de Saint-Cyr.

E. T.

(1) Un erratum vient de paraitre, annulant une note du ministère de la Guerre, relative à Saint-Cyr, et annonçant l'apparition d'un nouveau règlement.



UNE SALLE D'ÉTUDES A L'ÉCOLE SPECIALE MILITAIRE (Phot. Marot.)

LA DÉFENSE DES COTES

Un décret du 16 Septembre 1904 vient de modifier la réglementation de la surveillance et de la défense des côtes de France, de Corse et d'Algérie et de la mettre en harmonie avec l'organisation militaire actuelle. Les dispositions édictées par le décret du 17 Février 1894, le dernier en la matière, sont donc abrogées; le nouveau règlement fixe d'une manière plus précise les attributions respectives des autorités relevant des départements de la Guerre et de la Marine; il supprime les secteurs côtiers, dont le fonctionnement a été reconnu peu pratique, et institue, en temps de guerre, dans chaque place de guerre du littoral, *un commandant du front de mer* placé sous les ordres du gouverneur et appartenant à la Marine.

Les attributions des préfets maritimes, d'une part, des généraux commandant les régions côtières, de l'autre, sont donc fixées de la manière suivante:

Les préfets maritimes sont chargés, en temps de guerre, de la surveillance du littoral de leur arrondissement et de sa défense contre un *ennemi flottant*. Ils exercent la haute direction des services d'éclairage et de reconnaissance des navires.

Les généraux commandant les régions côtières sont chargés, en cas de guerre, de la défense de leur région contre un *ennemi qui aurait débarqué ou qui prendrait des dispositions pour mettre des troupes à terre.*

Par exception à cette règle, la 2e région (Amiens) n'est pas considérée comme région côtière; la subdivision d'Abbeville est rattachée, en temps de guerre, à la 1re région (Lille). Cette mesure se justifie par le développement très restreint du territoire de la 2e région situé en bordure de la mer.

Les moyens mis à la disposition du préfet maritime et de son subordonné immédiat, le commandant du front de mer, sont: les éléments flottants appartenant à la Marine; les moyens de défense fixes et d'information relevant de la Marine: lignes de torpilles, estacades, projecteurs et postes de reconnaissance de la Marine, sémaphores; les batteries de côte après leur mobilisation; les petits détachements chargés, dans le rayon d'action de ces batteries, de la surveillance du littoral et de la garde des points importants: sémaphores, phares, etc.; enfin, les fractions de la garnison que le gouverneur jugerait opportun de mettre temporairement à la disposition du commandant du front de mer pour la défense de ce front.

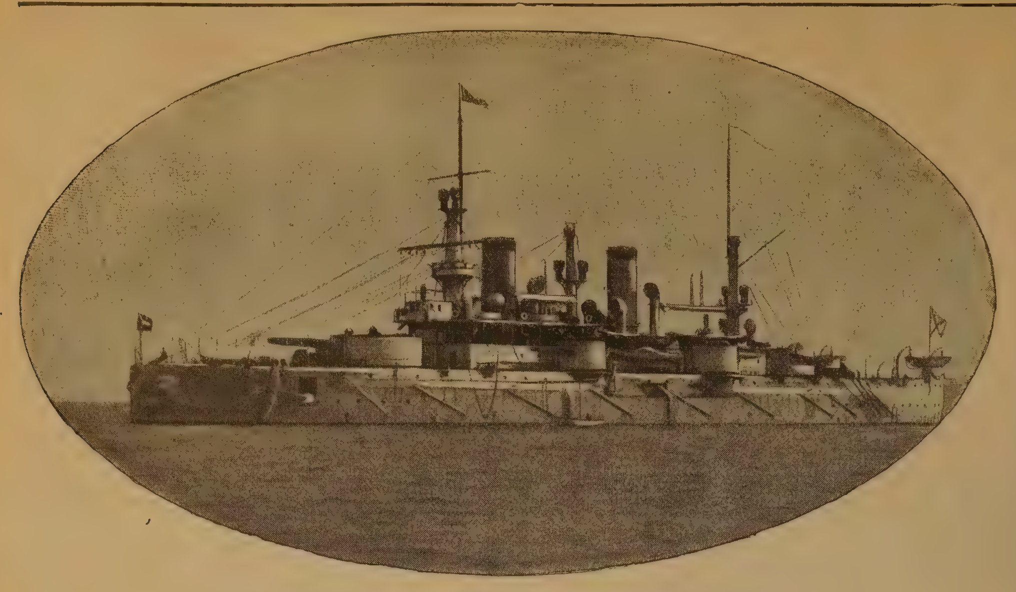
Afin d'éviter tout froissement et tout conflit d'attributions, des lettres de commandement sont délivrées, dès le temps de paix, par le ministre de la Guerre d'une part, par celui de la Marine d'autre part, aux préfets maritimes et aux commandants de fronts de mer; ces lettres définissent les pouvoirs de ceux qui les détiennent sur les éléments dépendant de chacun des deux départements ministériels.

D'autre part, les préfets maritimes reçoivent communication des plans de défense des places de leur arrondissement et soumettent au commandant de la région de corps d'armée les observations qu'ils peuvent avoir à formuler.

En temps de paix, les commandants de fronts de mer peuvent être convoqués pour visiter les parties de la place sur lesquelles s'étendra leur autorité en temps de guerre et étudier les moyens mis à leur disposition.

Enfin, certains exercices spéciaux peuvent être effectués, dans la limite des crédits disponibles, en vue d'opérations relatives à la défense des fronts de mer.

En dehors des places, les éléments de troupes appartenant soit à la Guerre, soit à la Ma-



Le cuirassé russe « SEVASTOPOL », de l'escadre de Port-Arthur

rine, relèvent exclusivement de leurs départements respectifs ; mais le département de la Guerre est chargé néanmoins de la garde de tous les points importants du littoral, sans avoir à s'immiscer dans le fonctionnement ou l'emploi des éléments qui appartiennent à d'autres départements.

La surveillance et la défense du littoral de la Corse et de l'Algérie-Tunisie incombent au gouverneur de la Corse et au commandant du 19e corps d'armée.

Les commandants de la Marine en Algérie et en Tunisie exercent, sous l'autorité du commandant du 19e corps, les attributions dévolues en France aux préfets maritimes en ce qui concerne les ports d'Alger, de Bizerte et d'Oran ; un officier de marine exerce en temps de guerre, sous les ordres du gouverneur de la place, les fonctions de commandant du front de mer. En Corse, le commandant de la Marine exerce, sous l'autorité du gouverneur de l'île, les attributions de commandant des fronts de mer.

Voici quelles sont aujourd'hui les places de guerre du littoral de France et d'Algérie, ainsi que les régions de corps d'armée et les arrondissements maritimes auxquels ces places sont rattachées.

1re région (Lille). — Relevant du 1er arrondissement maritime (Cherbourg) : les places du groupe Dunkerque, Bergues, Calais et Boulogne.

3e région (Rouen). — Place du Havre, relevant de Cherbourg.

10e région (Rennes). — Côte Est du Cotentin et Cherbourg, relevant de Cherbourg ; Saint-Malo et île Bréhat, relevant du 2e arrondissement (Brest).

11e région (Nantes). — Groupe Brest, Quélern, Ouessant, relevant de Brest ; groupe Lorient, Port-Louis, Groix, relevant du 3e arrondissement (Lorient) : ainsi que Quiberon-Penthièvre, Belle-Isle et Basse-Loire. L'île d'Yeu appartient au 4e arrondissement (Rochefort).

18e région (Bordeaux). — Le groupe La Rochelle, Ré, Rochefort-Aix-Oléron, et l'embouchure de la Gironde, relèvent de Rochefort.

16e région (Montpellier). — Port-Vendres appartient au 5e arrondissement (Toulon).

15e région (Marseille). — Les places de Marseille, de Toulon, des iles d'Hyères, du golfe Jouan, de Nice-Villefranche, relèvent du 5e arrondissement (Toulon).

Corse, Algérie, Tunisie. — Les ouvrages du littoral de la Corse, les places d'Oran, d'Alger et de Bizerte relèvent des commandants de la marine en Corse, Algérie et Tunisie. A. Z.

LA GUERRE Russo-Japonaise (1)

Le 10 Août, à l'aube, l'escadre russe quitta Port-Arthur dans l'ordre suivant : une avant-garde constituée par le *Novik* et quatre contre-torpilleurs et destinée à écarter la flottille ennemie ; à quelques milles en arrière, les bateaux dragueurs de torpilles, escortés par les canonnières *Gremiatschii* et *Otvajnii* sondaient le chenal que devait suivre l'escadre ; celle-ci, forte de 6 cuirassés : le *Tsesarevitch*, battant pavillon du vice-amiral Vitheft, commandant en chef ; le *Pobieda*, le *Retvizan*, le *Peresviet* (contre-amiral prince Oukhtomsky), le *Poltava* et le *Sevastopol*, des 3 croiseurs *Askold* (contre-amiral Reitzenstein), *Pallada* et *Diana*, était encadrée par 8 contre-torpilleurs.

La traversée du chenal s'effectua sans incident, mais avec beaucoup de lenteur, et ce n'est que vers neuf heures du matin que les derniers bâtiments de la file atteignirent la haute mer.

A ce moment, les canonnières et les dragueurs regagnèrent Port-Arthur, et l'amiral Vitheft signala à ses navires que la direction de l'escadre était Vladivostok et prit la route du Sud-Est à une vitesse de 13 nœuds.

Vers dix heures du matin, on aperçut l'en-

(1) Voir le n° 39.



Un contre-torpilleur russe de l'escadre de Port-Arthur

nemi en forces très supérieures. L'amiral Togo avait fractionné son escadre en deux groupes : la 1re division, comprenant les cuirassés *Mikasa*, *Asahi*, *Fuji* et *Shikishima*, et les croiseurs cuirassés *Nishin* et *Kasuga*, était séparée par quelques milles seulement de la 2e division, composée des grands croiseurs *Iakumo*, *Matsushima*, *Hachidate*, *Itsukushima*, de 3 petits croiseurs et d'environ 40 torpilleurs ou contre-torpilleurs.

Vers une heure de l'après-midi, les deux divisions avaient opéré leur jonction et l'amiral japonais donna la direction sur le *Tsesarevitch*.

Par deux fois, les deux escadres passèrent à contre-bord l'une de l'autre, à une distance d'environ 4,000 mètres, l'amiral Vitheft manœuvrant pour éviter les torpilles, dont un grand nombre furent lancées par les Japonais sans qu'il en résultât d'ailleurs aucun dommage pour les navires russes.

Mais, à la deuxième manœuvre, le commandant de l'escadre russe, jugeant qu'il ne pouvait éviter le combat contre un ennemi trop supérieur en nombre, prit ses dispositions pour échapper à l'ennemi en forçant sa vitesse ; les navires japonais, un instant indécis, se lancèrent à la poursuite des Russes et, vers cinq heures du soir, arrivés à environ 5.000 mètres, engagèrent l'action.

C'est sur le *Tsesarevitch* que les canonniers japonais concentrèrent principalement leur feu ; à sept heures du soir, le vaisseau-amiral russe était presque désemparé, le commandant en chef, amiral Vitheft, tué, son chef d'état-major, amiral Matousevitch, et son capitaine de pavillon grièvement blessés.

La transmission du commandement à l'amiral Oukhtomsky ne se fit pas avec la célérité désirable, ou bien le nouveau commandant en chef tarda-t-il à prendre une décision ? Toujours est-il qu'il s'écoula près d'une heure avant que des ordres arrivassent au *Tsesarevitch* et aux navires de l'escadre qui entouraient le vaisseau-amiral, incapable de manœuvrer, et cherchaient à protéger sa retraite.

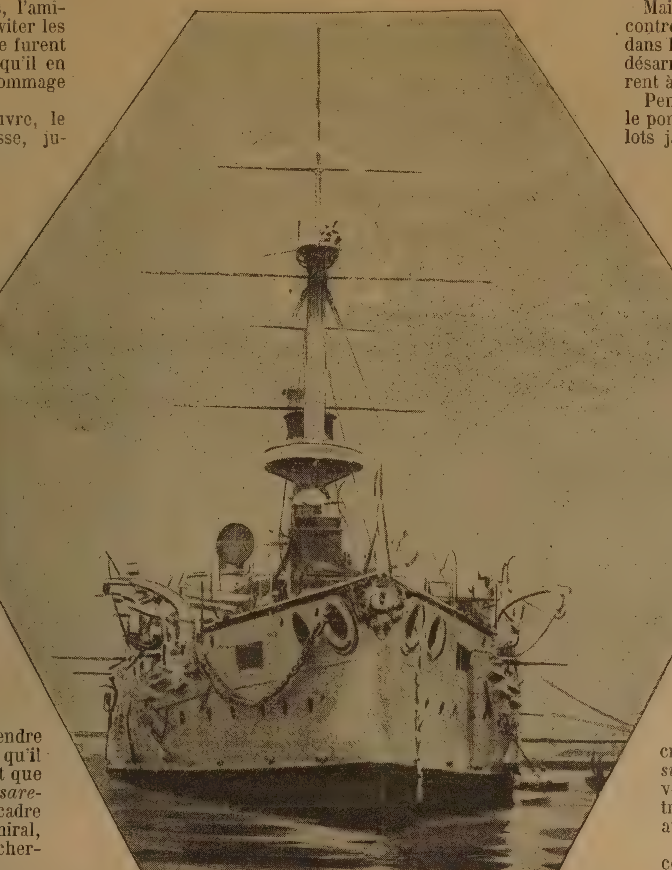
La 1re division japonaise put ainsi, à son aise, entourer l'escadre russe et lui couper la route de Vladivostok. Seul, le *Retvizan* chercha à se frayer un chemin en abordant résolument les navires japonais. Mais la distance, près de 3,000 mètres, qui l'en séparait, était trop considérable, et, criblé de projectiles, le navire russe dut renoncer à son entreprise.

A huit heures et demie, les cuirassés viraient de bord et prenaient la route de Port-Arthur, poursuivis par un feu violent de toute la flotte japonaise.

Pendant que se livrait ce combat des cuirassés contre la 1re division japonaise, l'amiral Reitzenstein, avec ses croiseurs, cherchait à forcer la ligne de la 2e division : l'*Askold*, le *Novik* et, en arrière, la *Diana* et la *Pallada* se lançaient sur les trois croiseurs nippons du plus petit calibre, incendiaient le *Yakumo*, qui leur livrait passage et, marchant à 20 nœuds, parvenaient à échapper à l'étreinte des Japonais.

La nuit tomba bientôt sur les combattants L'escadre de Port-Arthur était coupée en deux tronçons : d'une part, les cuirassés se repliaient sur cette ville ; de l'autre, les croiseurs cherchaient à rallier Vladivostok.

Le lendemain, le *Tsesarevitch*, trop atteint pour continuer sa route, et les trois contre-torpilleurs *Bestrachnii*, *Beschoumnii* et *Bespochadnii* étaient obligés de chercher un refuge dans le port allemand de Kiao-Tcheou. Ils y furent rejoints par le *Novik*, qui se répara à la hâte et reprit la mer. Quant aux autres navires, ils amenèrent leur pavillon le 15 Août et furent désarmés et neutralisés.



Le cuirassé « FUJI-YAMA », de l'escadre de l'amiral TOGO

Le *Novik* contourna le Japon par l'Est, gagna le port de Korsakov dans l'île Sakhaline, mais fut atteint, le 20, par les navires japonais *Chitose* et *Tsushima* qui l'obligèrent à s'échouer.

L'*Askold* avait pu, sans encombre, gagner l'embouchure de la rivière de Shanghaï et entrer dans un dock anglais pour s'y faire réparer. Il avait été rejoint par le contre-torpilleur *Grosovoï*.

Après d'interminables discussions avec le gouvernement chinois, un délai de séjour était accordé jusqu'au 28 Août aux deux bâtiments pour quitter les eaux neutres ; mais, dans l'intervalle, le tsar envoyait à ses navires l'ordre de désarmer.

La *Diana* avait pu rallier Saïgon où elle se trouvait à l'abri de la flotte japonaise.

Quant aux contre-torpilleurs *Bournii* et *Boickii*, ils s'échouaient dans la nuit du 10 au 11 Août sur la côte du Chantoung, et leurs équipages gagnaient à pied le territoire anglais de Weï-Haï-Weï.

Un peu avant cette époque, se produisit un grave incident dans lequel les Japonais violèrent manifestement le droit des neutres.

Dans les premiers jours d'Août, le contre-torpilleur russe *Rachtelnii* se réfugiait dans le port neutre de Chefou : ses avaries de machines étaient telles qu'il ne lui était pas possible de repartir dans les 24 heures ; aussi le commandant russe se décida-t-il à désarmer son navire après avoir prévenu le contre-amiral chinois Sah, qui se trouvait en rade, à bord d'un croiseur de sa nationalité.

Mais, au milieu de la nuit, deux contre-torpilleurs nippons entrèrent dans la rade et, bien que prévenus du désarmement du navire russe, cherchèrent à s'en emparer par violence.

Pendant la lutte qui se produisait sur le pont, entre matelots russes et matelots japonais, le second du navire, sur l'ordre du commandant, cherchait à faire sauter le bâtiment ; mais l'explosion ne put que détériorer le pont, et les contre torpilleurs japonais emmenaient à la remorque leur capture qui sombra d'ailleurs, en route, quelques heures plus tard.

Le gouvernement russe a énergiquement protesté contre cette nouvelle atteinte au droit des gens ; le cabinet de Tokio a répondu en alléguant de prétendues incorrections des Russes ; et le cabinet de Pékin, mis en cause du fait que son amiral n'avait pas fait respecter la neutralité du port de Chefou, s'est engagé à payer une indemnité.

Tandis que ces événements se déroulaient dans le golfe du Petchili, la mer du Japon était également le théâtre d'une action de guerre défavorable aux armes russes.

Le 14 Août, dans la matinée, les croiseurs cuirassés *Gromoboi*, *Rossia* et *Rurik*, de l'escadre de Vladivostok, croisaient au Nord du détroit de Corée, à 40 milles environ au Nord de Tsushima.

L'escadre de l'amiral Kamimoura, comprenant 4 croiseurs cuirassés type *Iwate*, 1 grand croiseur type *Naniwa* et 2 petits croiseurs, se lança à la poursuite des Russes, qui, perdant de la distance, furent contraints d'accepter une lutte inégale.

Le *Rurik*, aux prises avec les petits croiseurs, fut coulé par son propre équipage. Ses 600 hommes d'équipage furent recueillis par l'ennemi. Quant aux deux autres navires, ils perdirent la moitié de leurs officiers et le quart de leurs équipages et, après la destruction du *Rurik*, s'échappèrent rapidement dans la direction de Vladivostok.

Sur terre, les opérations des généraux Oku, Nodzu et Kuroki ont continué dans la première quinzaine d'Août avec la même suite dans les idées et la méthode que nous avons déjà eu l'occasion de signaler. Nous avons raconté, dans un de nos derniers numéros, ce que fut la bataille de Liao-Yang ; nous ne reviendrons donc pas en détail sur ce sujet, et n'en reparlerons que pour relier les événements antérieurs à ceux qui ont immédiatement suivi la lutte et

préparé la reprise de la marche vers le Nord.

Quant au siège de Port-Arthur, il continue à justifier l'admiration que les Japonais eux-mêmes professent pour le général Stoessel et les héroïques défenseurs de la place.

A la suite de furieux combats qui ont coûté aux Nippons des pertes cruelles, la première ligne de résistance (colline du Loup, colline Verte, colline du Christ) a été enlevée le 28 Juillet. Ce succès a été complété, les 10 et 11 Août, par la prise des monts Ta-Kou-Chan et Siao-Kou-Chan, situés près de la côte.

Mais, à la date du 15 Août, époque à laquelle nous arrêtons notre récit des opérations, les Japonais avaient reconnu l'impossibilité d'emporter la ville de haute lutte et semblaient se résigner à un siège régulier.

Il est donc permis d'espérer que Port-Arthur résistera encore assez longtemps pour permettre à certaines éventualités de se produire, qui éviteraient à ses vaillants soldats la douleur de voir tomber aux mains de l'ennemi la place qu'ils ont si vigoureusement défendue.

Aux dernières nouvelles, la forteresse tenait toujours, et le général Stoessel affirmait son espoir de résister jusqu'au jour de la délivrance. D'autre part, le général Kouropatkine commençait à dessiner son offensive vers le Sud.

N.

LES SERVICES POSTAUX DE LA CORSE

La nouvelle Compagnie adjudicataire des services postaux entre la Corse et le continent vient d'inaugurer ses nouveaux services.

C'est la Compagnie française de navigation et de constructions navales, bien connue dans la marine française, qui assure désormais le service.

Elle a construit spécialement pour ces lignes cinq magnifiques paquebots-poste rapides, le *Gallia*, le *Numidia*, l'*Iberia*, le *Corsica* et l'*Italia*, et trois navires moins importants, le *Monte-de-Oro*, le *Vizzavone* et le *Tarignano*.

Ces derniers seront chargés de relier entre eux les ports de la Corse.

La flotte de la Compagnie a fait ses essais officiels en présence de la commission composée de MM. Coffinières de Nordeck, capitaine de vaisseau, Labadilhe, directeur général des postes à Marseille et commissaire du gouvernement, et Simonnot, ingénieur principal de la marine.

Ces essais ont été des plus satisfaisants et les paquebots ont donné facilement des vitesses de 18 nœuds, supérieures par conséquent de deux nœuds aux vitesses prévues par le cahier des charges.

Cette marge de deux nœuds au-dessus de la vitesse maximum requise est un sûr garant de la régularité du service en toutes circonstances.

Les navires de la flotte de la Compagnie française ont été entièrement construits sur les chantiers qu'elle possède à Nantes; les machines, qui représentent plus de 17,000 chevaux, sortent des importants ateliers que la Compagnie française de navigation possède à Lyon; les chaudières sont du type Niclausse, qui a fait ses preuves dans le monde entier.

Les cinq paquebots rapides ont une longueur totale de 82 mètres; ils ont 9 mètres de largeur et sont actionnés chacun par deux machines à triple expansion de 3,200 chevaux de force.

Les aménagements sont non seulement très confortables, mais même luxueux. Ils comprennent des installations pour passagers de luxe, de 1re, de 2e et de 3e classe.

Les salons et cabines des passagers de luxe et de 1re classe sont situés au centre du navire. Un pont spardeck règne de bout en bout du bâtiment.

Avec les nouveaux services, la Corse ne sera plus qu'à six heures du continent et l'on pourra effectuer la traversée sans perdre de vue les côtes.

L'installation des nouveaux services de la Compagnie française de navigation et de constructions navales constitue donc un grand et réel progrès dans l'amélioration de nos services postaux; c'est pourquoi nous nous faisons un devoir de signaler l'inauguration de ces nouvelles lignes postales.

A. C.



LE SALON DU « GALLIA »

COMMENT NAVIGUE-T-ON LA NUIT?

Cette question est une des plus fréquentes qui soient posées aux marins; c'est une de celles qui les étonnent le plus, à laquelle ils répondent le plus malaisément parce que la navigation de nuit leur semble, par habitude, la chose du monde la plus simple, partant, la moins explicable, car il n'est pas toujours vrai qu'on puisse énoncer clairement ce que l'on connaît bien.

La navigation de nuit, à vrai dire, n'a rien de si mystérieux et de si compliqué qu'on ne puisse satisfaire la curiosité des questionneurs, et nous voudrions, en ces quelques lignes, faire voir de quels moyens très simples, très peu nombreux, on s'aide pour diriger aussi aisément que de jour la route des navires.

Tout d'abord, il faut considérer l'intérieur du bâtiment; de là, passer à ce qui est en dehors de lui, soit au ciel, soit sur mer, soit sur terre.

A l'intérieur du bâtiment, le seul engin dont on se serve est, comme de jour, la boussole, le « compas » où la direction du Nord se trouve indiquée constamment par la force magnétique qui y maintient l'aiguille aimantée. Cette direction du Nord est déterminée non pas par la direction même de l'aiguille, mais par l'angle dont il faut la corriger, angle connu en chaque région de la mer et pour chaque orientation du navire. La détermination des valeurs différentes de cet angle constitue la régulation des compas. La nuit, ces compas sont éclairés de manière à ce que les graduations en soient parfaitement visibles et que la lumière ne soit pas aveuglante pour les yeux de l'homme de barre. Cet éclairage s'obtient, généralement, par l'emploi de lampes placées au-dessous de la rose et qui l'éclairent par transparence. Voici donc les procédés simples par lesquels on connaît, à l'intérieur du navire, la route suivie. Il reste à voir ce qui est visible à l'extérieur, ce que le hasard des rencontres ou la recherche voulue fait se présenter aux yeux du navigateur.



Les nouveaux paquebots de la Compagnie française de navigation et de construction navales, qui assureront le service entre le continent et la Corse

En pleine mer, au large de toute côte, les seuls objets que l'on peut rencontrer sur la mer sont d'autres navires, faisant des routes quelconques, navires à voiles ou à vapeur. Il est nécessaire de pouvoir rapidement déterminer la qualité des navires en vue, et aussi de savoir, au premier coup d'œil, si les routes suivies par ces deux passants ne les amènent pas au danger d'un abordage. Là encore, nous rencontrons des procédés fort simples. Quelques fanaux suffisent à ces indications. Tous les navires, à voiles ou à vapeur, portent, de chaque côté, éclairant depuis l'avant jusqu'à 20 degrés sur l'arrière du travers, deux fanaux : l'un, celui de droite, de tribord, est vert ; l'autre, celui de gauche, de bâbord, est rouge. Les navires à vapeur portent en outre, éclairant dans les mêmes directions, un feu blanc, élevé, supporté par le mât d'avant ou bien, les plus grands, deux feux blancs, un sur chaque mât, celui de l'arrière étant le plus haut ; enfin, un feu blanc, à l'arrière, immédiatement au-dessus de la coque, éclairant le secteur que n'éclairent pas les autres feux.

La règle à suivre, en cas de rencontre de deux navires, est des plus simples. Si l'on a quelque crainte de voir trop se rapprocher les routes, il faut se présenter de manière à faire se regarder les feux de même couleur. Deux navires se montrant ainsi les mêmes feux n'ont rien à craindre. Si l'un des deux navires est à voiles, l'autre à vapeur, c'est ce dernier qui doit évoluer. Si les deux navires sont à vapeur, c'est celui qui voit l'autre par son côté de tribord qui doit se déranger de sa route.

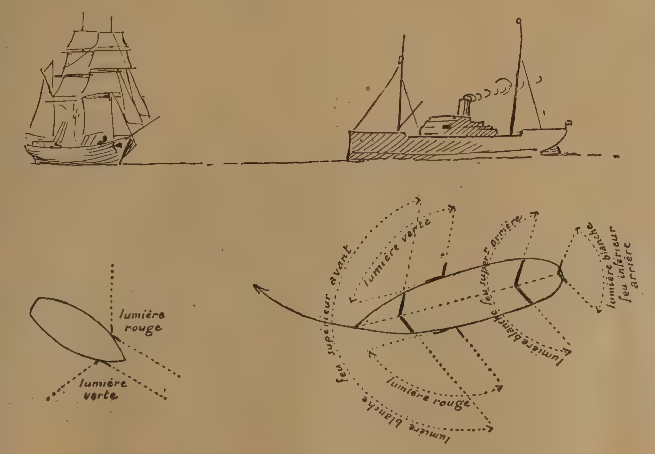
Il est d'autres objets qui sont visibles dans le ciel, pour un navire en pleine mer : ce sont les étoiles, et, comme à l'origine de la navigation, les étoiles servent à diriger la route du navire. C'est en relevant la direction dans laquelle on les voit, au moyen du compas, que l'on peut déterminer cet angle de correction à apporter à la direction de l'aiguille aimantée. L'une d'elles est particulièrement précieuse, c'est la Polaire, qui indique sensiblement la position du Nord vrai.

En vue des côtes, d'autres indications sont fournies par les phares dont les uns, puissants, placés au bord des promontoires ou sur les extrémités les plus avancées des îles, servent aux grands atterrissages ; d'autres, de moins grande portée, variés de couleur, suivant les directions où on les voit, servent à conduire le navire dans les passes intérieures et les chenaux des estuaires ; d'autres, enfin, plus modestes, indiquent les mouillages et les jetées des ports. Les points lumineux, que leur puissance, la variété de leurs éclats et de leurs couleurs différencient entre eux, montrent, pour ainsi dire, le canevas de la terre, les points principaux entre lesquels, dans l'ombre, se dissimulent les sinuosités des côtes. La nuit, le marin fait donc, en petit, ce que font les ingénieurs qui lèvent une carte ; il ne voit que les points d'articulation de la forme générale de la terre, et ces points lui suffisent, car, grâce à eux, continuant le tracé de la carte, il peut y figurer le point mobile et éphémère qui est le navire, au milieu de ces points fixes et constants qui sont les phares. Les moyens employés sont, du reste, les mêmes. On connaît, par le compas, les directions dans lesquelles on voit les phares. Ces directions, tracées sur la carte, y donnent des lignes droites ; le navire, se trouvant sur toutes à la fois, est donc au seul point qui leur appartienne à toutes, à leur intersection. Le compas, là encore, a suffi à guider le navire.

Pour certaines passes, aux entrées des rivières ou des rades, la sécurité de la route est assurée par des alignements de phares. Là, plus de doute sur la position et la route du navire ; placé sur cette direction fixe que déterminent deux points, il la suit jusqu'au port, restant sans cesse dans les parties saines du chenal, souvent indiquées, en outre, par des files de bouées lumineuses.

Voici, en quelques lignes, et indiqués dans leur principe, les moyens simples qui servent à la navigation de nuit. Ce seul exposé suffit à répondre à l'interrogation posée en tête de cet article.

A.



Croquis indiquant la disposition des feux portés la nuit par les bâtiments à voile ou à vapeur et la manœuvre en cas de rencontre

---

La fête de la « Victoire » à Lorient

Comme chaque année, Lorient vient de célébrer la fête de la *Victoire*. Le dimanche 2 Octobre et le lundi 3 ont été deux jours fériés pour la population, la garnison et les ouvriers de l'arsenal. C'est en souvenir de la levée du siège de la ville par les Anglais, en 1746, que cette fête a été instituée. Elle remonte donc maintenant à cent cinquante-huit ans.

Que fut ce siège ? C'est ce que nous allons raconter.

En 1745-1746, la Compagnie des Indes, dont le siège était à Lorient, avait atteint l'apogée de sa puissance. Elle avait ses vaisseaux, ses officiers, ses marins et ses troupes, son pavillon et sa devise, plutôt présomptueuse, mais qu'elle justifiait alors : *Florebo quocumque ferar.* Cette prospérité portait ombrage à l'Angleterre, qui résolut de détruire ce port d'où s'élançaient sur les mers tant de hardis marins qui y ramenaient des prises effectuées sur son commerce. Elle voulut anéantir le principal

Destroyer anglais de la classe du « CHAMOIS », qui vient de sombrer devant Céphalonie

établissement de cette Compagnie que représentaient dans l'Inde deux hommes illustres : Dupleix et Mahé de la Bourdonnais, et, dans ce but, prépara une puissante expédition de 50 voiles, dont 9 vaisseaux de ligne, 6 frégates et 2 galiotes à bombes, qui alla jeter l'ancre à l'embouchure de la rivière de Quimperlé.

Cette flotte mit à terre un corps expéditionnaire de 4,500 hommes commandé par le général Synclair; une tentative de résistance d'une troupe de *gardes-côtes* fut repoussée et bientôt les Anglais furent en vue de la ville. Celle-ci n'avait pour toute défense qu'une muraille inachevée et un mauvais retranchement en terre, non garnis d'artillerie, sur lesquels on se hâta de porter des canons pris sur les bâtiments qui se trouvaient dans le port. Et cependant, bien avant 1700, un projet de défense de Lorient par des remparts avait été élaboré, mais n'avait jamais pu être réalisé, faute d'argent.

Le 1[er] Octobre 1746, un officier anglais vint sommer la ville de se rendre à discrétion menaçant, en cas de refus, de passer la garnison au fil de l'épée.

La garnison ne comptait que très peu de troupes régulières et surtout des milices et des paysans armés accourus de tous côtés pour la défendre.

Le gouverneur, peu confiant dans les éléments de résistance dont il disposait, envoya au camp anglais plusieurs parlementaires, dont le directeur de la Compagnie, le maire, le procureur du roi et deux officiers de cavalerie, avec mission d'offrir au général Synclair 300,000 livres s'il voulait se retirer ; mais, bien entendu, ce dernier refusa.

Les Anglais commencèrent à bombarder la place sans lui faire grand mal, mais cela suffit cependant à intimider davantage le pusillanime gouverneur qui parlait encore de se rendre, quand, subitement, on vit l'ennemi lever le siège et abandonner dans son camp même 4 canons et 1 mortier. Cela se passa le 7 Octobre 1746.

Un chroniqueur de ce siège en conclut : « On doit rendre d'éternelles actions de grâces à Dieu qui permit que l'ennemi se retirât au moment où on allait lui livrer la ville ; elle ne doit son salut ni à la présence d'esprit des chefs, ni à la valeur des troupes, mais à la puissance divine qui n'a pas permis que l'ennemi profitât de ses avantages. »

Si la défense ne fut pas brillante, une offensive assez vigoureuse fut au moins prise après. La retraite des Anglais fut inquiétée et ceux-ci se rembarquèrent après un petit combat qui tourna à leur désavantage. Le roi fit cadeau à la ville de l'artillerie que l'ennemi avait abandonnée. Pour commémorer la levée de ce siège, il fut décidé que le *1[er] Octobre de chaque année*, une grand'messe solennelle serait chantée à l'église paroissiale de Saint-Louis, devant l'autel de la Vierge, pour remercier celle-ci de l'assistance qu'elle avait prêtée aux défenseurs.

Jusqu'en ces dernières années, une procession magnifique se déroulait en cet honneur dans les rues de la ville. Aujourd'hui, cette cérémonie n'a plus lieu et ne se fait que dans l'intérieur de l'église, dont un des principaux vitraux rappelle la scène que nous avons racontée. Le lundi qui suit *le dimanche de la Victoire* est



L'exercice type de la brosse à dents à bord du « WERADAN », de la marine d'Alfanie

férié, lui aussi. Une très belle foire se tient, à cette occasion, sur les quais de Lorient et sur la place Alsace-Lorraine, attirant bon nombre d'habitants des campagnes et remplissant la ville de gaieté et d'animation.

AJAL.

Naufrage du destroyer anglais « Chamois »

Au large de Céphalonie, pendant un essai à grande vitesse, l'hélice de tribord du destroyer anglais *Chamois*, qui fait partie de l'escadre de la Méditerranée, s'est subitement détachée et est venue frapper la coque du bâtiment, y produisant une grande ouverture. L'eau pénétra en si grande abondance que les trois cloisons étanches des compartiments de l'arrière cédèrent et qu'en dépit de tous les moyens d'épuisement dont on disposait, le destroyer commença à s'enfoncer par l'arrière.

L'ordre fut alors donné d'évacuer le bâtiment et deux destroyers qui l'accompagnaient recueillirent son équipage.

A ce moment, le *Chamois* se dressa verticalement et, son arrière ayant vraisemblablement touché le fond, il resta ainsi pendant près d'une demi-minute, dressé verticalement, son avant sortant de l'eau sur une longueur d'environ 10 mètres. Il s'inclina alors lentement sur bâbord et disparut dans les flots, entraînant tout son matériel et les effets de l'équipage.

Le *Chamois* jaugeait 300 tonnes avec 66 mètres de longueur. Ses deux machines lui avaient fait donner aux essais la vitesse de 30 nœuds. Son armement se composait de 1 canon de 12 livres et de 5 de 6 livres, tous à tir rapide, et de 2 tubes lance-torpilles. L'équipage comptait 60 hommes.

M.

SERVIETTES ET BROSSES A DENTS... MARITIMES

Interrogez un marin de notre belle marine militaire (où la propreté est proverbiale) sur l'usage des serviettes et de la brosse à dents qui figurent dans la nomenclature réglementaire de son sac. Il vous répondra inévitablement : « Les serviettes, ça sert à empaqueter le caban et le bleu n° 1... » « La brosse à dents, c'est pour matriculer les effets... »

Seuls, quelques raffinés ont la prétention de vouloir procéder à leur toilette avec autre chose que le ...s de leur tricot. Il ...t être un luxueux « ...eaufin » pour saisir l'utilité de la poudre de charbon dont l'infirmier (très irrégulièrement d'ailleurs) fait distribution, en débarras de ...tiroirs que le règlement encombre de ce dentifrice... Pourquoi donc les marins, qui s'ébrouent avec volupté dans les bailles à lavage constituant leur cabinet de toilette, se refuseraient-ils à joindre l'hygiène à la propreté? Parce que...; il y a beaucoup de parce que... Le capitaine d'armes fait une chasse impitoyable aux objets à la traine et en inscrit les propriétaires sur le cahier des punitions. Or, une serviette mouillée devient vite un objet à la traine. Il y a bien, en effet, — quelquefois, pas toujours, — dans un coin quelconque du bateau, un vague bout de cartahu à destination spéciale de séchoir de serviettes; mais de même que le besoin crée l'organe, le non-usage laisse tomber tous les droits en désuétude. Comme il est matériellement impossible d'étendre les 200, 400, 600 serviettes de l'équipage sur un méchant bout de ligne de 5 à 10 mètres de long, on trouve généralement beaucoup plus simple de ne pas mettre de ligne du tout.



Le capitaine d'armes et la serviette à la traîne

Alors (le capitaine d'armes guette toujours) la serviette devient — sinon « objet à la traine » — mais « objet ramassé mouillé dans le caisson à sac », — encore un crime de lèse-règlement !

O terrien ! qui trouvez très simple de jouir en toute quiétude du porte-serviettes en bois verni, vous ne saurez jamais quels trésors d'astuce le matelot doit dépenser pour tirer parti d'un petit carré de toile blanche à bordures rouges, sans être passible de consignes, nuits de police, etc... !

Quant à la brosse à dents, son histoire est un peu celle du possesseur de la pipe dont la blague est veuve de tabac.

Le marin est muni d'une brosse, toujours; et de poudre dentifrice quelquefois ; mais à l'heure où le sifflet du maître de quart envoie l'équipage se laver, le marin n'a à sa disposition aucun récipient qui puisse faire office de verre à toilette. Il lui faut imaginer des ruses d'Apache pour tapir un gobelet *ad hoc* en quelque boîte à malices, en quelque soute à fourbissage, en quelque recoin de bastingage !

De grâce, M. le ministre, rendez aux dents les brosses et aux ablutions les serviettes. Le premier, vous eûtes l'initiative de démontrer que, dans la Marine, il était possible de procéder au nettoyage des « ustensiles de plat » un peu moins malproprement qu'avec des bouchons d'étoupe. Et puisque vous ordonnâtes d'échauder bourgeoisement gamelles et gamelots, faites bon accueil au moyen suivant de perfectionner les procédés de propreté corporelle.

Dans la marine... royale d'Alfanie, un officier de nos amis, qui remplissait les fonctions de second d'un bâtiment de Sa Majesté, imagina de rédiger à l'usage des jeunes marins (les Alfaniens passent pour malpropres et ignorent généralement le véritable usage de cet appareil) un exercice-type de la brosse à dents. Il afficha la pancarte démonstrative près d'une fontaine à bassinet et à robinets multiples, construite par les moyens du bord, et encerclant, dans la batterie, le pied du mât de misaine... Un mois après, la tartre et la carie étaient en déroute. A bord du cuirassé alfanien *Weradan*, chaque matin, à la fontaine bienfaisante, les hommes défilaient par séries, sous la conduite de leurs caporaux, les brosses d'une main, le « quart » de l'autre...

Généralisons, s'il vous plaît, la pratique de cet exemple... Bonnes dents, bonne mastication, bon estomac, bonne santé.

DE VIEILFAYOL.



Le croiseur de la flotte volontaire russe « SMOLENSK », qui rejoint l'escadre de la Baltique (Phot. Reyès, à Alger.)

Définition du fusil :
Un instrument que font partir les braves et qui fait partir les poltrons.

Le croiseur de la flotte volontaire russe « SMOLENSK »

On se rappelle le bruit fait autour de la capture opérée, dans la mer Rouge, par le croiseur de la flotte volontaire russe *Smolensk*, du paquebot anglais *Malacca*, dont la cargaison se composait en partie de munitions ayant toute l'apparence de contrebande de guerre, mais destinées, comme il a été montré ultérieurement, à l'escadre anglaise des mers de Chine.

Dès que ce fait fut prouvé, le *Malacca* fut relâché. Le *Smolensk*, continuant sa croisière, descendit jusque vers le cap de Bonne-Espérance d'où le gouvernement russe vient de le rappeler pour l'adjoindre à l'escadre qui se dispose, sous les ordres de l'amiral Rodjevenski, à quitter la Baltique pour l'Extrême-Orient.

Le *Smolensk*, remontant vers le Nord, a relâché à Alger, où il a pris 1,400 tonnes de charbon.

Construit en Angleterre en 1901, il a toutes les apparences d'un paquebot. Il déplace 7,300 tonnes et peut marcher 20 nœuds. Son artillerie se compose de 8 pièces de 120 millimètres et 8 de 75 millimètres.

Il est commandé par le capitaine de frégate Pierre Troyan. Son équipage est de 362 hommes et de 22 officiers.

L.

LES GRÈVES DE MARSEILLE

Sans que la grève soit officiellement terminée, le mouvement reprend peu à peu sur les quais de Marseille. Sans qu'il soit fait grand bruit autour de sa formation, ce qui vaut du reste beaucoup mieux, les bonnes besognes se faisant généralement dans le silence, il semble que l'Union maritime, dont nous avons parlé ici et sur laquelle se fondent les plus grandes espérances, soit en très bonne voie de constitution.

D'ailleurs, l'autorité a paru décidée à protéger la liberté du travail autrement que par des déclarations. Un imposant appareil de troupes et de police garde les quais, et pour cette fois, la force parait devoir rester à la loi.

On annonce de tous côtés la reprise des services maritimes depuis si longtemps interrompus et les Compagnies de navigation peuvent enfin faire vider les cales de leurs navires où les marchandises étaient restées entassées depuis les premiers jours de la grève.

N.



Les dockers non syndiqués travaillant sous la protection de la police à Marseille

Diminution des constructions navales anglaises

Le bruit court que l'Amirauté anglaise se dispose à apporter quelques réductions dans le programme naval qu'elle était autorisée à exécuter.

Les journaux qui se font l'écho de ce bruit donnent comme raison à cette décision les changements apportés par la guerre actuelle dans l'équilibre des puissances navales, et la possibilité pour l'Angleterre de réaliser de ce fait quelques économies.

On fait remarquer, ce qui est peut-être un peu exagéré, que le Japon a infligé à la marine russe un coup qui la réduit à un état insignifiant et que des retards se produisent en France dans l'exécution du programme naval de 1900. Il en résulterait que l'alliance franco-russe ne peut plus être comparée, au point de vue de la puissance navale, aux forces réunies de l'Angleterre et du Japon.

En prenant pour base les derniers documents officiels, et en tenant compte de la disparition de 3 navires seulement pour la Russie et de 2 pour le Japon, on arrive aux chiffres suivants :

	Cuirassés	Croiseurs
Angleterre et Japon......	61	157
France et Russie..........	50	71
Allemagne et Italie.......	46	49
Etats-Unis...............	12	22

Cette situation justifierait, paraît-il, un repos que s'accorderait l'Angleterre dans la course à la suprématie maritime.

Le programme naval pour l'année 1904-1905, sur lequel on propose d'économiser, comprend la construction de 2 cuirassés, 4 croiseurs cuirassés, 14 destroyers, 10 sous-marins.

C'est sur les croiseurs cuirassés que porterait la réduction, deux sur quatre seulement devant être mis en chantier.

R.

Éphémérides de la Marine française

2 Octobre 1804. — Affaire des Catamarans. L'amiral anglais, lord Keith, tente de détruire, au moyen de machines infernales, la flottille embossée en rade de Boulogne. Il échoue piteusement.

3 Octobre 1803. — Formation d'un bataillon de la garde maritime des consuls devenu célèbre sous le nom de Bataillon des marins de la garde.

4 Octobre 1628. — Le duc de Guise, commandant l'escadre de blocus, repousse les attaques d'une flotte anglaise venue pour ravitailler La Rochelle, assiégée par l'armée royale.

5 Octobre 1855. — Le maréchal Pélissier, commandant en chef de l'armée d'Orient, par un ordre en date de ce jour, remercie la Marine du concours qu'elle lui a prêté pour l'armement des batteries du siège de Sébastopol, et constate « l'union et l'estime réciproques qui lient les armées de terre et de mer ».

6 Octobre 1774. — Combat légendaire du *Québec* et de la *Surveillante*. Héroïsme de du Couëdic.

7 Octobre 1795. — Le capitaine de vaisseau Richery, sorti de Toulon avec une escadre de 6 vaisseaux et 3 frégates pour aller ravager les établissements anglais de l'Amérique du Nord, rencontre, dans l'Atlantique, un convoi de 32 voiles fortement escorté.

Deux bâtiments marchands échappèrent seulement, les vaisseaux de guerre purent s'enfuir, sauf le *Censeur* de 82 c., qui resta entre nos mains. Le *Censeur* était un vaisseau français capturé quelque temps auparavant par l'ennemi dans la Méditerranée.

8 Octobre 1781. — Le capitaine de vaisseau de Kersaint, commandant la frégate *Iphigénie*, quitte Rochefort avec une petite division destinée à reprendre la Guyane aux Anglais.

9 Octobre 1799. — Les frégates *Muiron* et *Carrère*, après avoir heureusement échappé aux croisières anglaises de la Méditerranée, débarquent, à Saint-Raphaël, Bonaparte échappé d'Egypte.

10 Octobre 1799. — La *Preneuse*, frégate de 44 c., capitaine Lhermitte, lutte contre le *Jupiter*, vaisseau anglais de 60 c. et, grâce à d'habiles manœuvres qui annihilent la supériorité de l'ennemi, parvient à se faire abandonner de son redoutable adversaire.

L'abondance des matières nous force à reporter au prochain numéro la partie officielle de la Marine.



A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active. — Nominations et mutations

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

M. Le Gallais, chef d'esc. brev au 15e rég. d'art., est mis h. c. et nommé chef d'ét.-maj. de la 2e div. d'inf. en rempl. du chef de bat. brev. h. c. Ferry, réint. et aff. au 89e rég. d'inf.

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR ET DE RECRUTEMENT

M. Baron, off. d'adm. de 2e cl., empl. à l'ét.-maj. de l'armée, est promu off. d'adm. de 1re cl. en rempl. de Morin, retr., et est maint. dans sa situation actuelle.

INFANTERIE

Sont nommés au grade de lieutenant les sous-lieutenants dont les noms suivent, savoir (Pour prendre rang du 1er Octobre 1904) : MM. Dentz, au 4e rég. de zouaves ; Courteau, au 29e bat. de chass.; Frère, au 2e rég. de tiraill.; Caillault, au 3e rég. de tiraill.; Garnache, au 4e rég. de tiraill.; Lecocq, au 12e bat. de chass.; Mouilleron, au 26e rég. d'inf.; Coustillière, au 4e rég. de zouaves; Barthélemy, au 49e rég. d'inf.; Boudreaux, au 74e rég. d'inf.; Isabelle, au 37e rég. d'inf.; Crochet, au 30e bat. de chass.; Martin, au 4e rég. de tiraill.; de Blandinières, au 126e rég. d'inf.; Bon, au 30e bat. de chass.; Lanquetot, au 16e bat. de chass.;

Durand de Ramefort, au 7e bat. de chass.; Coradin, au 4e rég. de tiraill.; Codin, au 4e rég. de tiraill.; Beff, au 3e rég. de zouaves; Graff, au 12e bat. de chass.; Vergez, au 4e rég. de tiraill.; Ballé-Gourdou, au 14e bat. de chass.; Schmidlin, au 144e rég. d'inf.; Gasne, au 1er rég. de zouaves; Souabaut, au 102e rég. d'inf.; Gaquière, au 2e rég. de zouaves; Lepoutre, au 14e bat. de chass.; Boyre, au 2e rég. de zouaves; Hurst, au 5e bat. de chass.; Raulin, au 13e bat. de chass.; Bernard, au 74e rég. d'inf.; Demarquette,

1 28e rég. d'inf.; Lecouflet, au 13e bat. de chass.; Lelong, 1 12e bat. de chass.; Akermann, au 18e bat. de chass.; olinié, au 107e rég. d'inf.; Kleindienst, au 25e bat. de ass.;

Palasse, au 5e bat. de chass.; Prudhomme, au 28e bat. chass.; d'Escodéca de Boisse, au 28e bat. de chass.; uffon, au 24e bat. de chass.; Sévin, au 33e rég. d'inf.; De ubrouhe de Laborderie, au 126e rég. d'inf.; Lapadu-Harnes, au 107e rég. d'inf.; Favrel, au 22e bat. de chass.; rvantié, au 32e rég. d'inf.; Chemin, au 11e bat. de ass.; Mirault, au 8e bat. de chass.; Degua, au 113e rég. nf.; Loison, au 21e bat. de chass.; Michal, au 22e bat. de ass.; Landau, au 140e rég. d'inf.; Haca, au 29e bat. de ass.; Outré, au 25e rég. d'inf.; Paillas, au 18e bat. de ass.; Demeunynck, au 39e rég. d'inf.; Couilleau, au 10e t. de chass.; Jean d'Aiguillon, au 141e rég. d'inf.; Lebvre, au 28e rég. d'inf.; de Lamy, au 122e rég. d'inf.; Voier, au 2e bat. de chass.; Maguin, au 65e rég. d'inf.; de venne de la Montoise, au 65e rég. d'inf.; Desmazes, au bat. de chass.;

Clavier, au 96e rég. d'inf.; Pomarède, au 140e rég. d'inf.; omassin, au 69e rég. d'inf.; Planche, au 27e bat. de ass.; De Faramond, au 11e rég. d'inf.; Lacoste, au 58e . d'inf.; Metzinger, au 24e bat. de chass.; Hurel, au 18e t. de chass.; Texier, au 79e rég. d'inf.; Jaquemet, au 11e . d'inf.; Florentin, au 3e bat. de chass.; Madet, au 15e t. de chass.; Luzzani, au 102e rég. d'inf.; Bejard, au 27e . d'inf.; Muller, au 141e rég. d'inf.; Merson, au 29e bat. chass.; du Roizel, au 67e rég. d'inf.; Banelle, au 23e t. de chass.; Hennequin, au 123e rég. d'inf.; Marrier de gatinerie, au 129e rég. d'inf.; Gazeilles, au 12e rég. d'inf.; uder, au 123e rég. d'inf.; Lachaise, au 87e rég. d'inf.; iry, au 18e bat. de chass.; De Raguenel de Montmorel, 71e rég. d'inf.;

aurent, au 56e rég. d'inf.; Chevron, au 22e bat. de ass.; Bérenger, au 140e rég. d'inf.; Lacroix, au 97e rég. nf.; Valentini, au 22e bat. de chass.; Noiret, au 123e rég. nf.; Haas, au 25e bat. de chass.; De Bizemont, au 79e . d'inf.; Lemardeley, au 159e rég. d'inf.; Tamburini, au rég. d'inf.; Bolle, au 27e rég. d'inf.; Munier, au 60e rég. nf.; Rapidel, au 58e rég. d'inf.; Pucheu, au 123e rég. nf.; Schaefer, au 15e bat. de chass.; Arnaud, au 121e . d'inf.; Vanduick, au 110e rég. d'inf.; Le Loarer, au e rég. d'inf.; Belliard, au 26e rég. d'inf.; Valentin, au rég. d'inf.. Millard, au 82e rég. d'inf.; Robert, au 121e . d'inf.;

Paicard-Claudel, au 54e rég. d'inf.; Lachambre, au 52e . d'inf.; De Taillandier, au 19e bat. de chass.; Maugervarennes, au 20e bat. de chass.; Seigneur, au 101e rég. nf.; Bruché, au 20e bat. de chass.; Roger, au 124e rég. nf.; Dufresne, au 4e bat. de chass.; Nérot, au 132e rég. nf.; Chatinières, au 108e rég. d'inf.; Petit, au 10e rég. nf.; Rennrd, au 108e rég. d'inf.; Baumann, au 95e rég. nf.; Bernard, au 108e rég. d'inf.; Jean, au 76e rég. d'inf.; ssel, au 140e rég. d'inf.; Bordes, au 61e rég. d'inf.; illemeney, au 21e bat. de chass.; Larisse, au 59e rég. nf.; Besnard, au 95e rég. d'inf.; du Verger de Saintomas des Esserts, au 97e rég. d'inf.; Quintard, au 137e . d'inf.;

De Laugier de Beaurecueil, au 82e rég. d'inf.; De Mail-l, au 113e rég. d'inf.; Hérault, au 89e rég. d'inf.; Robin, 31e rég. d'inf.; Boluix, au 96e rég. d'inf.; Autier, au e rég. d'inf.; Pugens, au 88e rég. d'inf.; de Rimonteil Lombarès, au 46e rég. d'inf.; Fleury, au 27e bat. de ss.; Daniel, au 124e rég. d'inf.; Sausse, au 111e rég. nf.; Willmann, au 10e bat. de chass.; Guilhaumon, au rég. d'inf.; Grenier, au 129e rég. d'inf.; Déresse, au 67e . d'inf.; Vincent, au 61e rég. d'inf.; Hogot-Derville, au e rég. d'inf.; Baras, au 1er rég. d'inf.; D'Estienne de nt-Jean de Prunières, au 158e rég. d'inf.; Massart, au rég. d'inf.; Audran, au 137e rég. d'inf.; Maurette, au rég. d'inf.;

ezombes, au 88e rég. d'inf.; Stiot, au 109e rég. d'inf.; lle, au 89e rég. d'inf.; Romain, au 64e rég. d'inf.; Man, au 3e rég. d'inf.; Fischer, au 35e rég. d'inf.; Baltad, au 91e rég. d'inf.; Coutard, au 46e rég. d'inf.; Verdanne, au 67e rég. d'inf.; Barthélemy, au 121e rég. d'inf.; re, au 25e bat. de chass.; Lacharue, au 93e rég. d'inf.; font, au 52e rég. d'inf.; Devouges, au 82e rég. d'inf.; vin, au 93e rég. d'inf.; Goffinet, au 89e rég. d'inf.; idie, au 119e rég. d'inf.; Boisset, au 46e rég. d'inf.; de la nneraye, au 71e rég. d'inf.; Chassel, au 149e rég. d'inf.; ussende, au 76e rég. d'inf.; Lassence, au 40e rég. d'inf.; gla, au 89e rég. d'inf.; Sarrebourse de la Guillonnière, 9e bat. de chass.; d Allard, au 55e rég. d'inf.; Jaubert, 97e rég. d'inf.;

issard, au 22e rég. d'inf.; Rousseau, au 137e rég. d'inf.; anney, au 129e rég. d'inf.; Leguay, au 153e rég. d'inf.; oul, au 112e rég. d'inf.; Meunier, au 95e rég. d'inf.; drier, au 129e rég. d'inf.; Dauphin, au 24e rég. d'inf.; ouzeau de Villepin, au 95e rég. d'inf.; Dubois, au 152e . d'inf.; Vauthrin, au 17e bat. de chass.; du Buisson de son, au 103e rég. d'inf.; De Lesquen du Plessis-Casso, 71e rég. d'inf.; Belfort, au 110e rég. d'inf.; Caillet, au rég. d'inf.; Bertrand, au 80e rég. d'inf.; Reisser, au rég. d'inf.; Belloc, au 110e rég. d'inf.; Voilqué, au 149e d'inf.; Gilardoni, au 10e rég. d'inf.; Panchaud, au rég. d'inf.; Peyrouny, au 80e rég. d'inf.; Fontan, au rég. d'inf.;

erfroy, au 61e rég. d'inf.; Haack, au 93e rég. d'inf.; Duneur, au 55e rég. d'inf.; Vermenouze, au 80e rég. d'inf.; Guet, au 8e rég. d'inf.; Taillandier, au 60e rég. d'inf.; ard, au 147e rég. d'inf.; Roux, au 158e rég. d'inf.; Roux, au 102e rég. d'inf.; Judé, au 4e rég. d'inf.; de Sars, au 40e rég. d'inf.; du Mesnildot, au 2e rég. d'inf.; bault, au 136e rég. d'inf.; Boerner, au 40e rég. d'inf.; haré, au 4e rég. d'inf.; Brunetière, au 124e rég. d'inf.; nardi, au 4e rég. d'inf.; Despréaux de Saint-Sauveur gainville, au 163e rég. d'inf.; Benedetti, au 98e rég. f.; Lancien, au 19e rég. d'inf.; Escalle, au 4e rég. d'inf.; Ville de Tavernay, au 75e rég. d'inf.; Le Tournir, au rég. d'inf.;

Arène, au 99e rég. d'inf.; Wiels, au 1er rég. d'inf.; Paoli, au 38e rég. d'inf.; Boistel, au 111e rég. d'inf.; Escat, au 111e rég. d'inf.; Bresson, au 38e rég. d'inf.; Leblanc, au 104e rég. d'inf.; Chevalet, au 120e rég. d'inf.; Labourot, au 21e rég. d'inf.; Delitat, au 138e rég. d'inf.; Bergerot, au 45e rég. d'inf.; Bard, au 22e rég. d'inf.; de Moras, au 8e rég. d'inf.; François, au 94e rég. d'inf.; Maillet, au 96e rég. d'inf.; de Granges de Surgères, au 8e rég. d'inf.; Rougé, au 42e rég. d'inf.; Lefort, au 111e rég. d'inf.; Audrain, au 2e rég. d'inf.; Moreau, au 96e rég. d'inf.; Manceaux, au 62e rég. d'inf.; Thomas, au 5e rég. d'inf.; Riverieulx de Varax, au 38e rég. d'inf.; Miquel, au 159e rég. d'inf.; Hugues, au 122e rég. d'inf.;

De Testa, au 101e rég. d'inf.; Vidry, au 157e rég. d'inf.; Delalande, au 22e rég. d'inf.; Coste, au 75e rég. d'inf.; Carissan, au 71e rég. d'inf.; de Boullenois de Senus, au 147e rég. d'inf.; Jacquet, au 149e rég. d'inf.; Loichot, au 44e rég. d'inf.; Deland'huy, au 120e rég. d'inf.; Prospéri, au 163e rég. d'inf.; Musset, au 19e rég. d'inf.; Bouquin, au 133e rég. d'inf.; Bosson, au 99e rég. d'inf.; Lafargue, au 120e rég. d'inf.; Boyer, au 38e rég. d'inf.; de Bengy, au 147e rég. d'inf.; Brulé, au 99e rég. d'inf.; Le Harivel de Gonneville, au 152e rég. d'inf.; Gaye, au 120e rég. d'inf.; Runacher, au 44e rég. d'inf.; Le Boëtté, au 19e rég. d'inf.; Dupuis, au 146e rég. d'inf.; Leseurre, au 146e rég. d'inf.; Rousseau, au 35e rég. d'inf.; Hillairet, au 136e rég. d'inf.; Saltet de Sablet d'Estières, au 99e rég. d'inf.; Orthlieb, au 155e rég. d'inf.; Gras, au 17e rég. d'inf.; Frère, au 160e rég. d'inf.;

Roussel, au 163e rég. d'inf.; Kayser, au 112e rég. d'inf.; Millet, au 145e rég. d'inf.; Huin, au 133e rég. d'inf.; Varienglen, au 42e rég. d'inf.; Mathivon, au 106e rég. d'inf.; Bouilloc, au 163e rég. d'inf.; Lemoyne de Forges, au 128e rég. d'inf.; Roché, au 44e rég. d'inf.; Britsch, au 42e rég. d'inf.; Duflos, au 73e rég. d'inf.; Hartmann, au 133e rég. d'inf.; Dupin, au 161e rég. d'inf.; de Saleneuve, au 138e rég. d'inf.; Pezeu, au 138e rég. d'inf.; d'Harcourt, au 127e rég. d'inf.; Gallon, au 161e rég. d'inf.; Perrot, au 58e rég. d'inf.; Boulzin, au 94e rég. d'inf.; Maraval, au 138e rég. d'inf.; Gabet, au 148e rég. d'inf.; Julliany, au 23e rég. d'inf.; Blanchy, au 73e rég. d'inf.; Pissard, au 160e rég. d'inf.; Dezitter, au 21e rég. d'inf.; Pinte, au 94e rég. d'inf.; Pédarré, au 161e rég. d'inf.; Saulnier d'Anchald, au 145e rég. d'inf.;

Martin, au 21e rég. d'inf.; de Sabbathier, au 162e rég. d'inf.; Carrère, au 21e rég. d'inf.: About, au 146e rég. d'inf.; Baudoin, au 94e rég. d'inf.; Morit, au 148e rég. d'inf.; Iung, au 155e rég. d'inf.; Annesley, au 155e rég. d'inf.; Ligier de Laprade, au 148e rég. d'inf.; Dietsch, au 151e rég. d'inf.; Moris, au 150e rég. d'inf.; Thanneur, au 148e rég. d'inf.; Trinquet, au 146e rég. d'inf.; Pérard, au 161e rég. d'inf.; Mantoz, au 151e rég. d'inf.; Thierry de Ville d'Avray, au 150e rég. d'inf.; Casteret, au 151e rég. d'inf.; Hahn, au 150e rég. d'inf.; Pinguet, au 154e rég. d'inf.

Sont promus sous-lieutenants et affectés aux régiments suivants. — Les élèves de l'Ecole spéciale militaire, savoir : MM. : 2e rég., Eude, Huerre; 6e régiment, Lamole; 7e rég., Blanc; 14e rég., Ducroux, Serres; 16e rég., Girod; 17e rég., Tournissa; 19 rég., Deschard, Monnet; 21e rég., Colomb; 23e rég., Blanchet de Langeiret; 25e rég., Liétout; 29e rég., Raynaud; 31e rég., Willigens; 34e rég., Drouilhet de Sigalas, Belhomme de Franqueville et Gauly;

37e rég., Galmiche; 38e rég., Thibault; 40e rég., Moriez et Legay; 41e rég., Coignerai; 47e rég.; Marché; 50e rég., Granboulan, Barbet et Bouzeran; 52e rég., Marchand; 54e rég., Gallin; 55e rég., Mouren, Farret et Geney; 56e rég., Pelisson et Nicolas; 59e rég., Meurant; 60e rég., Bouheret; 61e rég., Charis-Margaine; 62e rég., Pouvreau; 63e rég., Cailleteau et Degremont; 65e rég., Besse; 68e rég., de Mullot de Villenaut, Fourtier; 69e rég., Lafontaine, Mauguin, Villemin;

70e rég., Carrés du Couëdic de Kergoaler; 71e rég., Hilpert et Brault; 73e rég., d'Aram; 75e rég., Sigala; 77e rég., Saisset, Deguen; 78e rég., Chateignon; 81e rég., Viguier, Chenot; 82e rég., Buein-Desroziers, Jacques Rivière; 84e rég., Valfar; 85e rég., Le Brun; 86e rég., Beinier; 87e rég., Cacaret, Emonet, Fiévet; 88e rég., de Béchillon; 90e rég., Bert de la Bussière; 92e rég., Venesson; 94e rég., Fargues, Mention; 99e rég., Tresch, Vernet; 101e rég., Lhuillier (G.-G.-A.); 104e rég., Guinot de la Boissière, Le Boucher;

105e rég., Courtés; 107e rég., Bonnin; 108e rég., Azais; 109e rég., Andru, Besançon, Phelizon, Huet; 110e rég., Allouis; 114e rég., Dancla, Schaeffer; 115e rég., Drieux, Lacassin; 116e rég., Vesque, Nalot, Duchateau; 117e rég.; Doridot, Corbe; 121e rég., Sérol; 125e rég., Lamy, Rouget, 126e rég., Malick; 127e rég., Fiévet, Carbonnier; 128e rég., Worbe; 129e rég., Peyronnet; 130e rég., du Breil de Pontbriand, Puget; 135e rég., Belin; 136e rég., Charpentier, Hurtaud, Pichelin, Buttin;

140e rég., Bonnet, Ract, Brancas; 141e rég., Koliszke; 142e rég., Garbiés; 143e rég., Martrou; 145e rég., Martel; 146e rég.. Jambois, Guyon d'Amfreville, Couret, Lepetit; 147e rég., Lhuillier (R.-L.-A.), Gambrelle, Rigault; 148e rég., Héliot; 150e rég., Antheaulme de Nouville, de Mazenod, Brunel, de Laitre; 151e rég., Piot, Minacci; 152e rég., Chenot, Feltz, Catinot, Jacques; 153e rég., Noël, Bonnabelle, Oster, Guérin; 155e rég., Guédes, Gaveau; 156e rég., Burtaire, Luxe, Débèle;

157e rég., Perrodin, Cartier, Fabrégues, Laroche; 159e rég., Sigolet, Multrier, Brasset, Chateauneuf; 160e rég., Galliot, Renoux, Jay; 161e rég., Rongier, de Kérautem, Gillet de Challonge; 162e rég., Garand, Hermel, Hudry, Soulier; 163e rég., Horn, Peyrou, Poncelet, Imbert; 5e bat. de chass., Weber; 6e bat., Delhomme; 7e bat., de Crousnillon, Vallet; 10e bat., Bidault, Allègre, Colard; 13e bat., de Guigné; 14e bat., Papillon; 16e bat., Jeannel; 17e bat., Dessaux; 18e bat., Guérin; 19e bat., Masson; 21e bat., Quéprotte; 23e bat., Meunier; 27e bat., Rottier; 29e bat., Boyer; 1er rég. de zouaves, Pommier, Cunin; 2e rég. de zouaves, Brugeille, Thiéron de Monclin, d'Albenas, Faugère; 1er rég. de tirailleurs algériens, Camoin, Crémadells; 2e rég. de tir. alg., Canonge, Antoinat; 3e rég. de tir. alg. Sallet, Lallemand; 4e rég. de tir. alg., Boulhaut, Prévot, Frottier.

MM. Duval, chef de bat. au 15e rég., est nommé major de ce rég.; Marchand, cap. au 50e rég., passe au 54e rég. pour y occuper un emploi de trés.; Giraud, cap. brev. h. c., est réintégré au 30e rég.; Garnier de la Villesbret, cap. au 30e rég., passe au 142e rég. et est maintenu en congé de trois ans; Borel, cap. au 69e rég., passe au 124e rég.; Pernin, cap. au 154e rég., passe au 69e rég.; Rignot, cap. au 105e rég., passe au 69e rég.; Colas, lieut. au 121e rég., passe au 158e rég.; Vallier, lieut. porte-drapeau au 81e rég., passe au 111e rég.;

Bordier, lieut. au 123e rég., passe au 125e rég.; Noiret, lieut. au 123e rég. de même arme; Forge, lieut. au 38e rég., passe au 4e rég. de zouaves (C. C. F.), est maintenu à l'Ecole de gymnastique; Fournié, lieut. h. c. (écoles), est réintégré au 27e rég.; Charrié, chef de bat. au 194e rég. d'inf., passe au rég. de sapeurs-pompiers de Paris; Fernagu, lieut. au 155e rég., passe au rég. de sapeurs-pompiers de Paris;

Le s.-lieut. Durand, du 88e rég. d'inf., est aut. à permuter, pour conv. pers., avec le lieut. Cauchoy, du 4e rég. de chass. à ch.

CAVALERIE

Sont promus lieutenants, à la date du 15 Octobre 1904, les sous-lieutenants de cavalerie dont les noms suivent : MM. Le Conte, du 31e rég. de dragons; Defeyer, du 19e rég. de chass.; Bouffet, du 27e rég. de drag.; Marcel, du 5e rég. de huss.; Pinault de la Touche, du 4e rég. de huss.; Briois, du 1er rég. de chass.; Martin Gallevier de Mierry, du 1er rég. de chass.; Létang, du 14e rég. de chass.; Bret, du 21e rég. de chass.; Madon, du 25e rég. de drag.; Marchal, du 10e rég. de huss.; de Fontanges, du 15e rég. de drag.;

D'Aurelle de Montmorin de Saint-Hérem, du 20e rég. de drag.; Flavigny, du 3e rég. de drag.; Lougin, du 5e rég. de huss.; Carpentier de Changy, du 20e rég. de chass.; Vonderheyden, du 8e rég. de huss.; Pellet, du 1er rég. de huss.; Hartung, du 9e rég. de drag.; Altmayer, du 27e rég. de drag.; Bobowicz, du 8e rég. de chass.; de Leissègues-Rozaven, du 7e rég. de huss.; Paillard, du 7e rég. de huss.; de Cordon, du 20e rég. de drag.; Chavanne de Dalmassy, du 6e rég. de drag.; Mignot, du 19e rég. de drag.; Aldebert, du 6e rég. de huss.; Gamonet, du 1er rég. de cuir.; de Ladoucette, du 9e rég. de cuir.; Testard, du 24e rég. de drag.; Martin, du 3e rég. de drag.; Hurault de Vibraye (L.-M.-G.-F.-R.), du 10e rég. de huss.; Brunet, du 14e rég. de chass.;

De Blanquet de Rouville, du 10e rég. de drag.; Boulé, du 11e rég de chass.; Sanson de Sansal, du 14e rég. de chass.; Vasseur, du 3e rég. de huss.; de Lamarzelle, du 8e rég. de chass.; Dadvisard, du 5e rég. de cuir.; de Chalvet de Rochemonteix, du 8e rég. de huss.; de Laforest de Divonne, du 18e rég. de drag.; Lecocq, du 2e rég. de cuir.; Dellys, du 26e rég. de drag.; Hurault de Vibraye (F.-M.-M.), du 8e rég. de cuir.; Boucher, du 11e rég. de huss.; Lacroix, du 8e rég. de drag.; de Ghaisne de Bourmont, du 2e rég. de chass.; Guérin d'Agon, du 1er rég. de huss.; de Viel de Lunas d'Espeuilles, du 18e rég. de chass.; Louis, du 2e rég. de cuir.;

De Rochefort, du 18e rég. de chass.; de Ricard, du 10e rég. de drag.; Dubern, du 16e rég. de drag.; Delage de Luget, du 9e rég. de chass.; Clouet des Pesruches, du 3e rég. de cuir.; Le Bourva, du 24e rég. de drag.; de Soubeyran, du 17e rég. de chass.; Ponsignon, du 22e rég. de drag.; Gautier, du 7e rég. de cuir.; Hervieu, du 5e rég. de chass.; Finaz, du 17e rég. de chass.; Crémière, du 4e rég. de cuir.; Viallet, du 28e rég. de drag.; de Kérautem, du 6e rég. de chass.;

Vaffier, du 10e rég. de cuir.; Navarre, du 19e rég. de chass.; Mauvif de Montergon, du 6e rég. de chass.; Callard, du 21e rég. de drag.; Cossart, du 17e rég. de drag.; de Vigan, du 12e rég. de chass.; de Rancourt de Mimerand, du 28e rég. de drag.: de Royou, du 4e rég. de drag.; de Grellet des Prades de Fleurelle, du 4e rég. de drag.; Malcor, du 12e rég. de drag.; de Galard-Terraube, du 30e rég. de drag.; Baille de Beauregard, du 5e rég. de chass.; de Percin, du 14e rég. de drag.; Dubos, du 21e rég. de drag.; Daudignac, du 11e rég. de drag.; de la Barre de Nanteuil, du 13e rég. de drag.; Pamard, du 13e rég. de drag.; Davadant, du 4e rég. de cuirass.

Sont nommés au grade de sous-lieutenant, dans la cavalerie, les élèves de l'Ecole spéciale militaire dont les noms suivent : MM.: 1er rég. de cuirassiers, Gastey; 2e rég. de cuir., de Girard de Charnacé; 3e rég. de cuir., Parent (A.-C.-J.); 4e rég. de cuir., Casadavant; 5e rég. de cuir., Imbert de Balorre et Adler; 6e rég. de cuir., Rollin: 8e rég. de cuir., de Lagrandière; 10e rég. de cuir., Font; 11e rég. de cuir., Clouet des Perruches; 12e rég. de cuir., Foiret et de Benoist; 13e rég. de cuir., Larréra de Morel et de Robin de Barbantane;

1er rég. de drag., de Kergorlay; 2e rég. de drag., Vidart et du Bois de la Patellière; 3e rég. de drag., Dodart des Loges; 4e rég. de drag., Panescorse; 5e rég. de drag., Moppert; 6e rég. de drag., de Bellomayre: 7e rég. de drag., Parent (A.-L.-M.-C.) et Poissonnier; 8e rég. de drag., de Kerret; 10e rég. de drag., Maillard; 11e rég. de drag., de Bourdès; 12e rég. de drag., Trippier de Lozé; 14e rég. de drag., Boudet et Berthet; 15e rég. de drag., Perrotin; 17e rég. de drag., de Malherbe; 18e rég. de drag., Walbaum et Bernard; 19e rég. de drag., Mendès; 20e rég. de drag., Rivière; 21e rég. de drag., Tourout; 22e rég. de drag., d'Humières;

23e rég. de drag., Marande et Barthe; 24e rég. de drag., Rolland (M.-E.-M.) et Després; 26e rég. de drag., de Chamberet; 27e rég. de drag., Pallu; 28e rég. de drag., Laperche; 29e rég. de drag., Chalmeton; 30e rég. de drag., Rolland (J.-F.-O.); 31e rég. de drag., Barbe;

1er rég. de chass., Belle; 2e rég. de chass., de Geyer d'Orth; 3e rég. de chass., Hussenet-Desenonges; 7e rég. de

chass., Desporte; 8e rég. de chass., Villemain et Dryll ; 10e rég. de chass., Poulot; 11e rég. de chass., Widolff; 14e rég. de chass., Javon ; 15e rég. de chass., Vignon ; 16e rég. de chass., Lejeas; 17e rég. de chass., Florange ; 18e rég. de chass., Coursimault; 21e rég. de chass., Filiol de Raimond et Burnol ;

1er rég. de huss., Ninnin; 2e rég. de huss., Brugère et d'Ausbourg; 3e rég. de huss., de Lestapis; 4e rég. de huss., de Galard, Terraube et Degrange Touzin de Martignac ; 5e rég. de huss., Compain et Billot; 6e rég. de huss., Le Conte et Doublet de Persan; 7e rég. de huss., Rabany et Brusley; 8e rég. de huss., de Crépy et Dubos ; 9e rég. de huss., Richard; 11e rég. de huss., de Camaret; 12e rég. de huss., de Percin ; 13e rég. de huss., Jollan de Clerville.

— MM. Maissiat, cap. brev. h. c., aff. 13e cuir.; de Seganville, cap. h. c., ét.-maj., aff. 26e drag., cap. comm.; Pichaud, cap. 12e drag., aff. 21e drag.; Vial, cap. instr. 15e drag., aff. 7e drag.; Ruffier d'Epenoux, cap. instr. 9e drag, nommé cap. comm. au corps; de Lacoste de Laval, cap. 30e drag., aff. 28e drag., cap. comm.; Munier, cap. 18e drag., aff. 14e drag., cap. comm.; Senemaud, cap. instr., 1er drag.; aff. 7e drag., cap. comm.; Lebauve, cap. instr. 18e drag., nommé cap. comm. au corps; de Palma, cap. 20e drag., nommé 15e drag., cap. comm.; Bonjean, cap. comm. 7e drag., aff. 1er drag.;

Parisot, cap. comm. 9e drag., nommé cap. instr. au corps; Juin, cap. comm. 15e drag., nommé cap. instr. au corps; Chavane, cap. comm. 7e drag., aff. 18e drag.; Fouquey, cap. 9e huss., aff. 6e chass., cap. comm.; Paris, cap. 20e chass., nommé cap. comm. au corps: Dinet, cap. instr. 10e chass., nommé cap. comm. au corps; Bardi de Fourtou, cap. instr. 13e huss., aff. 6e huss.; de La Bourdonnaye, cap. 3e chass., aff. 17e chass., cap. comm.; Fix, cap. 7e chass., aff. 6e huss., cap. comm.; de Peyronny, cap. 19e chass., nommé cap. comm. au corps; Carrière, cap. instr. 12e chass., aff. 15e chass., cap. comm.; Leforestier de Villeneuve, cap. 12e huss., aff. 8e chass., cap. comm.; de Laage de Chaillou, cap. instr. 3e huss., nommé cap. comm. au corps;

Blaize de Maisonneuve, cap. 19e chass. aff. 17e chass., cap. comm.; Merle des Isles, cap. comm. 10e chass., nommé cap. instr. au corps; Beyler, cap. comm. 6e huss., aff. 12e chass., cap. instr.; de Lacger, cap. comm. 17e chass., nommé cap. instr. au corps; Cordhomme, cap. comm. 3e huss., nommé cap. instr. au corps; de Rolland, cap. comm. 20e chass., aff. 13e huss.; Beaury, cap. chargé serv. habill. 4e spahis, aff. 3e chass. Afr., cap. comm.; Renault, cap. comm. 3e chass. Afr., aff. 7e drag. cap. comm.; Baumgartner, cap. 19e drag., détaché serv. rem., aff. 12e drag., habill.; de Vasselot de Règne, cap. comm. 8e chass., aff. 3e huss.;

Muller, cap. h. c., ét.-maj., aff. 5e chass. Afr.; Dutech, cap. instr. 17e chass.; détaché Ec. mil. inf., aff. 3e spahis. Maint. dans sa posit. act.; Hinkelbein, cap. 13e chass., aff. 4e spahis; Curson, cap. 5e chass. Afr., aff. 3e spahis, habill.; Doutre, cap. 2e chass. Afr., aff. 1er chass.; Herreng, cap. 4e cuir., dét. serv. rem., aff. 5e chass. Afr. Maint. rem.; Maurin, cap. brev. 20e art., aff. Ec. applic. cav. en qualité sous-dir. études; Roux, lieut. h. c., col., aff. en qualité sous-direct. études Ec. applic. cav.; de Raffin de Raffinie, lieut. h. c., Ec. applic. cav., aff. 21e chass.; Bouffet, lieut. 12e huss., aff. 11e huss.; Drouillard, lieut. 8e cuir., aff. 2e chass. Afr.; Dillon, lieut. 20e chass., aff. 2e chass. Afr.;

Desbois, lieut. 26e drag., aff. 2e chass. Afr.; d'Huart, lieut. 12e chass., aff. 5e huss.; Baguenault de Puchesse, lieut. 11e huss., aff. 6e cuir.; Bonnamy, lieut. 9e chass., aff. 12e cuir.; de Cossette, lieut. 5e chass. Afr., aff. 14e drag.; Varaire, lieut. 4e spahis, aff. 30e drag.; Moricelly, lieut. porte-étend. 16e chass., aff. 9e chass.; Sautelet, lieut. 4e spahis, aff. 4e chass. Afr.; de Loustal, lieut. 2e chass. Afr., dét. serv. aff. indig., aff. 5e chass. Afr. Maint.; Carcopino, lieut. 2e chass. Afr., dét. serv. aff. indig., aff. 4e spahis. Maint.; Penet, lieut. 1er drag., aff. 4e spahis; Bompard, lieut. 5e huss., mis h. c., Ec. spéc. mil.; Wattel, lieut. 3e drag., mis h. c., Ec. spéc. mil.; de Baudreuil, lieut. 14e chass., aff. 3e huss.; Faure, lieut. h. c., col., aff. 2e spahis.

PERSONNEL DES REMONTES

MM. Courtois, cap. 10e huss., off. achet. à titre perman. dép. rem. Aurillac, nommé comm. dép. rem. Mostaganem; Chaput, cap. 29e drag., dét. dép. rem. Caen pour comm. 1re comp. cav. rem., nommé off. achet. à titre perman. dép. rem. Aurillac; Massoy, cap. chargé habill. 11e chass., dés. pour être dét. dép. rem. Caen et pour comm. 1re comp. cav. rem.; Bourgeois, cap. 18e drag., comm. annexe rem. de la Brosse, dés. pour être dét. dép. rem. Tarbes et pour comm. 3e comp. cav. rem.; Hervé, cap. 8e huss., comm. annexe rem. de Beauval, empl. sup., dés. pour être dét. dép. rem. de Mâcon et pour comm. 4e comp. cav. rem.

ARTILLERIE

Ont été nommés au grade de lieutenant, pour occuper des emplois de lieutenant en 2e et pour prendre rang du 1er Octobre 1904, les 67 sous-lieutenants, officiers élèves à l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, dont les noms suivent, qui ont satisfait aux examens de ladite Ecole:

MM. Perier, 22e rég.; Camps, 22e rég.; Aublet, 11e rég.; Daudin, 13e rég.; Demonts, 12e rég.; Donnio, 7e rég.; Pellissier de Féligonde, 16e rég.; Hugues, 8e rég.; Delage de Luget, 31e rég.; Maury, 14e rég. (Tarbes); de Curières de Castelnau, 31e rég.; d'Aboville, 30e rég.; Flichy, 25e rég. (Châlons); Lorenchet de Montjamond, 5e rég. (Besançon); Jannot, 8e rég.; Viot, Bodson de Noirfontaine, 26e rég.; Lefay, 20e rég.; Arnoult, 8e rég.; Misserey, 32e rég.; Neyrand, 4e rég. (Héricourt); Roussel, 17e rég.; Hubert, 15e rég.; Mignot, 39e rég.; Chicoyneau-de-Lavalette, 26e rég.; Cuvinot, 15e rég.; Cuvillier, 29e rég.; Hautecœur, 33e rég.; Cœytaux, 2e rég.; Olry, 21e rég.; Pérard, 15e rég.; Simon, 18e rég.; Vial, 19e rég.; Jarre, 2e rég.; Nebout, 23e rég.; Decharme, 34e rég.; de Barbeyrac Saint-Maurice, 9e rég.;

Badin, 2e rég.; Lesne de Molaing, 34e rég.; de Sparre, 36e rég.; Bureau du Colombier, 28e rég.; Leclère, 25e rég. (Châlons); Hériard-Dubreuil, 14e rég. (Tarbes); Debuire, 14e rég. (Tarbes); Buston, 28e rég.; Bretzner, 5e rég.; (Bruyères); de Brisoult, 21e rég.; Drouin, 5e rég. (Besançon); Bissonnet, 16e rég.; Boudet, 10e rég.; Desjardin de Gérauvillier, 39e rég.; Rivart, 7e rég.; Mazen, 19e rég.; de Orestis di Castelnuovo, 7e rég.; Robelin, 25e rég. (camp de Châlons); Pierre, 40e rég. (Saint-Mihiel); Brugère-Dupuy, 9e rég.; Chevreau, 37e rég.; Denis de Lagarde, 37e rég.; de Bony de Lavergne, 1er rég. (Bourges); de Larminat, 6e rég.; Pichelin, 39e rég.; Lasne, 6e rég.; Colin, 38e rég.; Pagazini, 6e rég.: Berthoin, 16e rég.; Roy, 38e rég.; André, 4e rég.; (Héricourt).

Sont classés dans les corps de troupe. — Les lieutenants-colonels : Laroche, dir. de l'Ecole d'art. du 5e corps, est cl. au 2e rég.; Labarraque, brev. au 39e rég., stag. au 41e d'inf., est classé au 7e rég.; Rousset, dir. de l'Ec. d'art. du 15e corps, est classé au 23e rég.; Frique, brev., dir. de l'Ec. d'art. du 4e corps, est cl. au 31e rég.

Sont nommés dans les établissements. — Les lieutenants-colonels : Delestrac, brev. au 7e rég., nommé dir. à Lorient; Ribals, brev. au 3e rég., nommé dir. à Marseille; Tervinier, dir. adj. du dépôt de mat. d'art. à Bourges, nommé dir. dudit dépôt.

Sont classés dans les corps de troupe. — Les chefs d'escadron : Kahn, s.-dir. au Havre, nommé au comm. du 1er bat.; Prolly, s.-dir. à Dunkerque, commé au comm. du 1er bat. stat. sur le terr. du gr. de déf. de Dunkerque, à Dunkerque; Allard, s.-dir. à Briançon, cl. au 2e rég.; Toursier, maj. du 7e rég. (relevé de ses fonct.), cl. audit rég.; Thouvenin, du 17e rég. (n'a pas rej.), est cl. au 12e rég.; Panthin, maj. du 19e rég. (relevé de ses fonct.), est cl. audit rég.; Nollet, brev., profess. adj. du cours de tactique à l'Ecole sup. de guerre, est cl. au 22e rég.; Berge, du 18e rég., stag. au 83e d'inf., est cl. au 23e rég.; Miclot, maj. au 25e rég. (relevé de ses fonct.), est cl. audit rég.; Girard, du 21e rég., est cl. au 36e rég.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES

MM. Blanchard, cap. au 1er esc., est nommé maj. audit esc.; Gervais, lieut. au 1er esc., est cl. au 16e, à Sousse; Mekarski, lieut. au 20e esc., est cl. au 18e, à Tlemcen.

GÉNIE

Ont été nommés dans le corps du génie et ont reçu les affectations ci-après désignées, savoir :

Au grade de lieutenant en 2e. — Pour prendre rang du 1er Octobre 1904. — Les cinquante-deux sous-lieut. él. du gén. qui ont satisfait aux examens de sortie de l'Ec. d'applic. de l'artil. et du génie :

MM. Richer, cl. 5e rég. Versailles; Pilla, cl. 6e rég. Angers; Cambefort, cl. 4e rég. Grenoble; Laurès, cl. 5e rég. Versailles; Gaglio, cl. 5e rég. Versailles; Grenet, 4e rég. Grenoble; Pouvin, cl. 1er rég. Versailles; Lenoir, cl. 1er rég. Versailles, 25e bat., aérostiers; Labaylesse Chardy, cl. 5e rég. Versailles; Petit (J.-L.-A.), cl. 5e rég. Versailles; Friocourt, cl. 1er rég. Versailles; Saintagne, cl. 5e rég., 24e bat., sap.-télégr., Mont-Valérien; Brunet, cl. 5e rég. Versailles; Verhille, cl. 3e rég. Arras; Chaize, cl. 4e rég. Grenoble;

Bonnenfant, cl. 5e rég. Versailles; Séron, cl. 5e rég., 24e bat., sap.-télégr., Mont-Valérien; Etévé, cl. 1er rég. Versailles; Mandin, cl. 1er rég. Versailles, 25e bat., aérostiers; Petit (A.-H.-C.-P.), cl. 1er rég. Versailles; Bedos, cl. 7e rég. Avignon; Liégey, cl. 1er rég. Versailles; Doizelet, cl. 1er rég., 20e bat. Toul; Angelini, cl. 1er rég. Versailles; Gambiez, cl. 4e rég. Grenoble; Lévy, cl. 2e rég. Montpellier; Bonvallet, cl. 2e rég. Montpellier; Nicolle, cl. 2e rég. Montpellier; Girard, cl. 6e rég. Angers; Loeuillet, cl. 1er rég., 20e bat. Toul; Hugoni, cl. 6e rég. Angers; Jacquot, cl. 4e rég., 7e bat. Besançon; Cussenot, cl. 2e rég. Montpellier;

Simon, cl. 2e rég. Montpellier; Ritz, cl. 4e rég., 7e bat. Epinal; Dumont, cl. 4e rég., 7e bat. Besançon; Mazet, cl. 7e rég. Avignon; Maurin, cl. 7e rég. Avignon; Burel, cl. 6e rég. Angers; Jullien, cl. 3e rég. Arras; Part, cl. 6e rég. Angers; Bougier, cl. 7e rég. Avignon; Grimaud, cl. 7e rég. Avignon; Brouillet, cl. 7e rég. Avignon; Dambourgès, cl. 7e rég. Avignon; Weiss, cl. 6e rég. Angers; Gaubert, cl. 7e rég. Avignon; Pion, cl. 3e rég. Arras; Burtz, cl. 3e rég. Arras; Guillet, cl. 3e rég., 6e bat. Verdun; Forgeot, cl. 3e rég., 6e bat. Verdun.

Au grade d'officier d'administration de 2e cl. — Les officiers d'adm. de 3e cl. dont les noms suivent qui ont accompli deux ans dans le grade d'of. d'adm. de 3e cl. — Pour prendre rang du 1er Octobre 1904: MM. Benoît-Guyot, à Mostaganem; Mouli, à Nancy. Ces of. d'adm. sont maint. dans leur situation actuelle.

M. Baills, lieut. en 1er 7e rég. Avignon, a été dés. pour la comp. 15/7 de ce rég. à Nice; M. Jouveau, dit Dubreuil, lieut. en 1er 5e rég. Versailles, a été dés. pour le 2e rég., 26e bat. en Algérie; M. Richard, lieut. en 2e 4e rég., 7e bat. Besançon, a été dés. pour la comp. 7/4 à Belfort; M. Drôme, lieut. en 2e 1er rég., 20e bat. Toul, a été dés. pour la comp. 20/1 à Nancy.

MM. Didier, cap. en 1er au 5e rég., a été cl. à l'ét.-maj. part. de l'arme et dés. pour être empl. à Besançon; Uhlem, cap. en 1er au 3e rég., est cl. au 1er; Godefroy (A.-M.-P.), cap. en 1er au 5e rég., a été classé au 2e rég., 26e bat. (Algérie); Clair, cap. de 1re cl. à l'ét.-maj. part. à Epinal, est dés. pour être empl. à la sect. techn.; Sauvanet, cap. en 1er au 2e rég., en Algérie, a été cl. au 5e rég.; Fleury (A.-F.-N.), cap. de 1re cl. à l'ét.-maj. part., à Verdun, est dés. pour être empl. à Limoges; Nicolle, cap. de 1re cl. à l'ét.-maj. part., à Constantine (direct.), est cl. au 2e rég.; Carré (J.-C.-J.), cap. de 1re cl., h. c., en congé (rentr. de Madagascar), est réint. et cl. au 5e rég.;

Armet, cap. de 2e cl. à l'ét.-maj. part., est dés. pour être empl. à l'établ. centr. du mat. de télégr. mil.; Testard, cap. de 2e cl., précéd. à Toulouse, dés. récemm. pour la 2e rég., Algérie (n'a pas rej.), a été cl. au 3e rég.; Tr[...] card, cap. en 2e au 7e rég., dét. à l'ét.-maj. part., à Gap, [...] été cl. à l'ét.-maj. part. et dés. pour accomplir un stag[e] techn. du génie (serv. des cuirassements); Emeric, cap. e[n] 2e au 2e rég., a été cl. au 26e bat. (même rég.), en Algéri[e]; Faure (J.-M.-E.), cap. en 2e au 4e rég., dét. à l'Eco[le] d'appl. de l'art. et du génie, a été cl. à l'ét.-maj. part. d[e] l'arme et dés. pour être empl. à Grenoble; Porel, cap. e[n] 2e au 6e rég., dét. à l'Ecole d'appl. de l'art. et du génie, [a] été cl. au 2e rég.

Gazay, off. d'adm. de 1re cl. à Constantine, a été dé[s.] pour être empl. dans la dir. de Perpignan: Wibratte, of[f.] d'adm. de 1re cl. à Meaux, a été dés. pour être empl. a[u] comm. du gouv. mil. de Paris; Watteau, off. d'adm. d[e] 1re cl. à Paris (Nord), est dés. pour être empl. à la dir. d[e] Besançon; Noël, off. d'adm. de 1re cl. au comm. du géni[e] du gouv. mil. de Paris, est dés. pour être empl. à la di[r.] de Paris; Millot (C.-M.), off. d'adm. de 2e cl. à Rochefor[t] est dés. pour être empl. à la dir. de Maubeuge; Batsèqu[e] off. d'adm. de 2e cl. à Montpellier, est dés. pour être em[-] ployé en Algérie;

Oblet, off. d'adm de 2e cl. à Bône, est dés. pour êt[re] empl. à la dir. de Marseille; Debazach, off. d'adm. d[e] 2e cl. à Tunis, est dés. pour être empl. à la dir. de Ma[r-] seille; Jacot, off. d'adm. de 2e cl. à St-Etienne, est dé[s.] pour être empl. en Algérie; Chamoux, off. d'adm. de 2e c[l.] à Tunis (direct.) est dés. pour être empl. à la dir. d[e] Lyon; Arnaud (G.-J.-M.), off. d'adm. de 2e cl. à Ma[r-] seille, est dés. pour la dir. de Grenoble (cheff. d'Alber[t-] ville);

Laffitte (J.-R.), off. d'adm. de 2e cl. à Philippeville, e[st] dés. pour la dir. de Clermont-Ferrand; Batissier, of[f.] d'adm. de 2e cl. h. c., en congé (rentrant de Madagascar) est réint. et dés. pour la dir. d'Orléans; Oliviero, of[f.] d'adm. de 2e cl. à Maubeuge, est dés. pour la dir. de Bo[r-] deaux; Collomby, off. d'adm. de 2e cl. à Valence, est dé[s.] pour être empl. en Tunisie; Dizin, off. d'adm. de 2e cl. [à] Epinal, est dés. pour être empl. en Tunisie; Soulère, of[f.] d'adm. de 3e cl. à Rennes, est dés. pour la dir. de Bastia;

M. Curset, off. d'adm. de 2e cl. à Aïn-Sefra, a été mi[s] h. c., à la disp. du min. des col. pour le serv. des trav[.] publ. du Sénégal (emb. à Bordeaux, le 14 Oct.).

GENDARMERIE

Est promu au grade de lieutenant, pour prendre ran[g] du 1er Octobre 1904. — M. Giroire, sous-lieutenant adjoin[t] au trésorier de la 11e légion à Nantes.

MM. Jacquillat, chef d'esc. à Bordeaux, passe à Pari[s] (comp. de la Seine); Fallas, chef d'esc. à Gap, passe a[u] Puy; Michel, cap. dés. p. Tulle, passe à Châteaudun; Jessel, cap. à St-Gaudens, passe à Lunéville; Duffour, cap. à Clermont-Ferrand, passe à Fontainebleau; Pouy[-] débat, cap. à Chartres, passe à Boulogne-sur-Mer; Du[-] rand, lieut. à la garde rép. (inf.), passe à la cav. de l[a] garde républ.

SERVICE DE L'INTENDANCE

SUBSISTANCES. — MM. Heidet, off. d'adm. de 1re cl. gestionn. des vivres et des fourr. à Saint-Germain, a ét[é] dés. pour la gest. des vivres et des fourr. à Chambéry; Viret, off. d'adm. de 1re cl., compt. du mat. du serv. géogr. de l'armée, a été dés. p. le comm. de la 1re sect. de comm. et ouvr. mil. d'adm.; Gonce, off. d'adm. de 1re cl. au 5[e] corps, a été dés. pour la gest. des vivres et des fourr. d[e] St-Germain; Duvernay, off. d'adm. de 1re cl., prof. à l'E[-] cole d'adm. mil., a été dés. p. le 5e corps.

HABILLEMENT ET CAMPEMENT. — M. Duperrat, off. d'adm. de 2e cl. au gouv. mil. de Paris, a été dés. pour l[e] 8e corps.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES

MM. Maignan, vét. en 2e au 40e d'art., est aff. au 27[e] drag.; Pitard, vét. en 2e au 1er d'art., est aff. au 11e cuir. Ducrotoy, vét. en 2e au 18e drag., dét. en Algérie, est aff. au 18e drag.; Claude, vét. en 2e au 4e cuir., est cl. au 26[e] drag. et dét. en Algérie; Fort, vét. en 2e au 17e chass., es[t] pl. h. c. à l'art. col. à la Martinique; Guilhaumon, aide[-] vét. au 18e drag., est aff. au 13e chass.; Borrel Dianaz aide-vét. au 29e d'art., est dés. pour être dét. en Algérie Azémar, aide-vét. au 30e drag. (n'a pas rej.), est aff. a[u] 4e cuir.; Magenham, aide-vét. au 9e drag., est aff. a[u] 17e chass.

SERVICE DES POUDRES ET SALPÊTRES

L'ingén. de 1re cl. Dreyfuss, dir. de la poud. nat. de Saint[-] Ponce, passe à la poud. de Toulouse, pour y faire l[e] serv. d'ing adj.; le s.-ing. Mélard passe de la poud. d[e] Sevran-Livry à la poudr. de Saint-Chamas; l'ingén. d[e] 2e cl. Dautriche passe de la poud. du Moulin-Blanc à celle de Sevran-Livry; le s.-ing. Derazey passe de l[a] poud. d'Angoulême à la poud. du Moulin-Blanc.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DES TROUPES COLONIALES

Le général de brigade Combes, commandant la 6e brigade d'infanterie coloniale (2e division), est nommé au commandement de la 3e brigade de même arme (1re division) à Rochefort, en remplacement du général de Trentinian appelé à un autre emploi.

TROUPES COLONIALES

Liste, par ordre de mérite, des sous-oficiers des troupes coloniales admis à suivre les cours de l'Ecole d'administration militaire de Vincennes, en 1904-1905 :

1 Icard, serg. au 51e rég. d'inf. col.; 2 Allemandou, serg. au 4e rég. d'inf. col.; 3 Page, serg. au 24e d'inf. col.; 4 Duchemin, mar. des logis au 2e rég. d'artill. col.; 5 Level, serg. au 23e d'inf. col.; 6 Malleval, serg. au 24e rég. d'inf. col.

Ces sous-officiers devront se présenter à l'Ecole de Vincennes le 1er Novembre prochain, à 8 heures du matin.

INFANTERIE COLONIALE

Ont été promus au grade de lieutenant dans le corps de l'infanterie coloniale, pour prendre rang du 1er Octobre 1904, les sous-lieutenants dont les noms suivent. — MM. Robin, s.-lieut. au 3e tonk.; Séchet, s.-lieut. au 4e tonk.; Loyot, s.-lieut. au 2e tonk.; Braive, s.-lieut. au 2e sénég.; Marckert, s.-lieut. au 9e rég.; de Luxer, s.-lieut. au 2e tonk.; Picard, s.-lieut. au 3e sénég.; Javelier, s.-lieut. au 3e tonk.; de Chabert-Ostland, s.-lieut. au 10e rég.; Rossat, s.-lieut. au 1er ann.; Vitali, s.-lieut. au 10e rég.;

Bouchet, s.-lieut. au 2e tonk.; Charpentier, s.-lieut. au 10e rég.; Salel, s.-lieut. au 1er ann.; Bancel, s.-lieut. au 1er sénég.; Laurent, s.-lieut. en serv. au Tonkin; Coppey, s.-lieut. au 3e tonk.; Doméjean, s.-lieut. au 3e sénég.; Guiraud, s.-lieut. au 3e malg.; Guichon, s.-lieut. au 3e sénég.; Cassin, s.-lieut. au 3e tonk.; Poissonnier, s.-lieut. au 3e malg.; Ferry, s.-lieut. au 1er malg.; Maignan, s.-lieut. au 3e malg.; Beaumont, s.-lieut. au 9e rég.; Dromard, s.-lieut. au 1er sénég.; Pierlot, s.-lieut. au 3e tonk.; Rouais, s.-lieut. au 2e sénég.;

Henschel, s.-lieut. au bat. de la Nouvelle-Calédonie; Cattet, s.-lieut. au 3e tonk.; Hardouin, s.-lieut. au 1er ann.; Petitjean, s.-lieut. au 10e rég.; Gondy, s.-lieut. au 1er sénég.; Perraud, s.-lieut. au 1er sénég.; Neuville, s.-lieut. au 4e sénég.; Louis (N.-A.), s.-lieut. au 4e sénég.; Jean (E.-C.), s.-lieut. au 1er sénég.; Lhote, s.-lieut. au 4e tonk.; Marec, s.-lieut. au 2e tonk.; Kappler, s.-lieut. au 2e sénég.; Aujac, s.-lieut. au 2e sénég.; Labadie, s.-lieut. au 3e tonk.; Franchi, s.-lieut. au 9e rég.; Basse-Brioulé, s.-lieut. en serv. en Cochinchine;

Théron, s.-lieut. au 4e sénég.; Berthier, s.-lieut. au bat. de l'Afr. occid.; Guignard, s.-lieut. au bat. de l'Afr. occid.; Reymond, s.-lieut. au bat. des Antilles (comp. de la Guyane); Haberstock, s.-lieut. au 3e tonk.; Maréchal, s.-lieut. au 10e rég.; Chalumeau, s.-lieut. au 4e sénég.; Bourg, s.-lieut. au bat. de l'Afr. occid.; Vilbesseix, s.-lieut. au 3e malg.; Derville, s.-lieut. au 3e malg.; Dereninger, s.-lieut. au 2e sénég.; Monet, s.-lieut. en serv. au Tonkin; Vallier, s.-lieut. au 2e sénég.; Montot, s.-lieut. en serv. au Tonkin;

Dormoy, s.-lieut. en serv. au Tonkin; Borgey, s.-lieut. au 1er sénég.; Schmitt, s.-lieut. au 6e rég.; Chabauty, s.-lieut. au 1er sénég.; Etiévant, s.-lieut. à l'état-maj. de l'Afr. occid. (Mauritanie); Thibaut, s.-lieut. au 1er rég.; Carré, s.-lieut. au bat. de Zinder; Benéthulies, s.-lieut. au 1er sénég.; Maulny, s.-lieut. au 1er sénég.; Coulon, s.-lieut. au 16e rég.; Lejeune, s.-lieut. en serv. à Madagascar; de Champs, s.-lieut. en serv. au Tonkin; Fouchet, s.-lieut. en serv. au Tonkin;

Lanoë, s.-lieut. au 16e rég.; Boigey, s.-lieut. au 2e sénég.; Ouvrard, s.-lieut. en serv. au Tonkin; Langlois, s.-lieut. au 12e rég.; Guillot, s.-lieut. en serv. au Tonkin; Broch d'Hotelans, s.-lieut. au 18e rég.; Gouspy, s.-lieut. au 1er sénég.; Millot, s.-lieut. en serv. à Madagascar; Salvetat, s.-lieut. en serv. à Madagascar; Goudouneix, s.-lieut. en serv. en serv. à Madagascar; Dop, s.-lieut. au 5e tonk.; Bassurgey, s.-lieut. en serv. à Madagascar; Leblanc, s.-lieut. en serv. au Tonkin; David, s.-lieut. au 2e sénég.; Maschal, s.-lieut. en serv. en Cochinchine; Laval, s.-lieut. en serv. au Tonkin; Loyer, s.-lieut. au 18e rég.; Courrier, s.-lieut. au 2e sénég.; Rousset, s.-lieut. au 2e ann.; de Sorre, s.-lieut. en serv. au Tonkin; Bars, s.-lieut. au 3e malg.; Barbet, s.-lieut. en serv. en Cochinchine; Deutschmann, s.-lieut. au 16e rég.; Allard, s.-lieut. en serv. en Cochinchine; Verdier, s.-lieut. au 2e ann.; Messegné, s.-lieut. au 2e sénég.; Medan, s.-lieut. au 16e rég.; Cuny, s.-lieut. au 2e sénég.

Ont été promus, dans le corps de l'infanterie coloniale, au grade de sous-lieutenant, pour prendre rang du 1er Octobre, les soixante élèves officiers de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr dont les noms suivent et qui ont satisfait aux examens de sortie, savoir :

MM. : Guyader est placé au 2e rég. à Brest; Martin Saint-Léon est placé au 4e rég. à Toulon; Gillier est placé au 4e rég. à Toulon; Blanchet est placé au 22e rég. à Hyères; Vite est placé au 4e rég. à Toulon; Husson est placé au 8e rég. à Toulon; Ricou est placé au 4e rég. à Toulon; ...rt est placé au 8e rég. à Toulon; Virely est placé au 8e rég. à Toulon; Rouguen est placé au 2e rég. à Brest; Guillerat est placé au 24e rég. à Perpignan; Daudé est placé au 24e rég. à Perpignan; Duclos est placé au 2e rég. à Brest; Valentin est placé au 8e rég. à Toulon; Maréchal est placé au 4e rég. à Toulon;

Ripert est placé au 8e rég. à Toulon; Mazoyer est placé au 8e rég. à Toulon; Chauvin est placé au 3e rég. à Rochefort; Ravignon est placé au 4e rég. à Toulon; Bertrand est placé au 22e rég. à Hyères; Laprun est placé au 5e rég. à Cherbourg; Carbou est placé au 24e rég. à Perpignan; Grapin est placé au 24e rég. à Perpignan; Bourguignon est placé au 22e rég. à Hyères; Sadoux est placé au 22e rég. à Hyères; Halbert est placé au 7e rég. à Rochefort; Gey est placé au 7e rég. à Rochefort; Verly est placé au 22e rég. à Hyères;

Gosse est placé au 5e rég. à Cherbourg; Cotard est placé au 2e rég. à Brest; Larsonneur est placé au 7e rég. à Rochefort; Bacaud est placé au 22e rég. à Hyères; Vincent est placé au 7e rég. à Rochefort; Aubert est placé au 3e rég. à Rochefort; Monier est placé au 24e rég. à Perpignan; Laurent est placé au 2e rég. à Brest; Daumas est placé au 5e rég. à Cherbourg; Brunot est placé au 3e rég. à Rochefort; Abéré, est placé au 2e rég. à Brest; Coulbois est placé au 5e rég. à Cherbourg; Morillon est placé au 6e rég. à Brest;

Bergé est placé au 24e rég. à Perpignan; Catherinet est placé au 7e rég. à Rochefort; Jocard est placé au 6e rég. à Brest; Cognon est placé au 1er rég. à Cherbourg; Brach est placé au 24e rég. à Perpignan; Huret est placé au 6e rég. à Brest; Févez est placé au 5e rég. à Cherbourg; Good est placé au 1er rég. à Cherbourg; Charbonnel est placé au 3e rég. à Rochefort; Dupont est placé au 3e rég. à Rochefort; Baudat est placé au 3e rég. à Rochefort; Séchet est placé au 6e rég. à Brest; Haciski est placé au 5e rég. à Cherbourg;

Matras est placé au 6e rég. à Brest; Valay est placé au 1er rég. à Cherbourg; Imhaus est placé au 1er rég. à Cherbourg; Tel est placé au 1er rég. à Cherbourg; Voge est placé au 1er rég. à Cherbourg; Chapsal est placé au 6e rég. à Brest.

Relève du groupe de l'Indo-Chine. — Sont désignés pour servir au Tonkin : le colonel Bertin, du 6e rég.; les chefs de bat. Perrin et Ansaldi, du 8e rég.; les capit. Martin (R.-C.), du 1er rég., en congé de six mois; Blanc, du 3e rég.; Bocquet, du 4e rég.; Richard, du 21e rég., et Desaulty, du 24e rég.; les lieut. de Chauvenet, du 2e rég.; Ryckelinck, du 3e rég.; Demay et Gayda, du 6e rég.; de Choiseul-Praslin et Revol, du 22e rég.; Dionis du Séjour, du 23e rég., et le s.-lieut. Coudert, du 24e rég.

Sont désignés pour servir en Cochinchine : les lieut. Robert (J.-B.-J.), du 2e rég., et Albrecht, du 24e rég., en congé de six mois; Steff, du 22e rég., et le s.-lieut. Baude, du 8e rég.

Le s.-lieut. Pancrazi, du 2e rég., est désigné pour servir en Cochinchine, par permutat. avec le lieut. Coiscaud, maintenu au 7e rég.

Relève de Chine et réserve de Chine. — Le lieuten. Fiérard, du 4e rég., est désigné pour servir au 16e rég.; le lieut. Garnery, du 2e rég., est désigné pour le 18e rég.; le chef de bat. Mérienne-Lucas, du 22e rég., est désigné pour le 5e tiraill. tonkinois.

Relève du groupe de l'Afrique occidentale. — Sont désignés pour servir à Madagascar : le chef de bat. Marciani, du 4e rég.; le capit. Vacher, du 8e rég.; le lieut. Rousseau, du 21e rég. et le s.-lieut. Janson, du 8e rég.;

Le lieut. Berger (G.-J.), du 22e rég., est désigné pour servir au bataillon de la Réunion.

Relève du groupe des Antilles. — Le capit. Boisseau, du 5e rég., est désigné pour servir au bat. des Antilles, comp. de la Guyane.

Relève du groupe de l'Afrique occidentale. — Sont désignés pour le 1er sénégalais : le capitaine Voland, du 7e rég.; le lieut. Diverrès, du dépôt d'Oléron, et le s.-

lieut. Andrieux, du 3e rég.; pour le 2e sénégalais: les lieut. Chambon, du 21e rég., et Capdevielle-Fidel, du 22e rég.; pour le 4e sénégalais : le capit. Debieuvre, du 8e rég., le lieut. Bourgoin, du 21e rég., et le s.-lieut. Betsch, du 5e rég.; pour le bat. de l'Afrique occidentale, le lieut. Baudet, du 1er rég.; le lieut. Marc, du 3e rég., est désigné pour servir en activité h. c. en Afrique occidentale.

Affectations en France. — Ont été placés, savoir : au 1er rég., le chef de bat. Canard, du 5e tonkinois ; le capit. Théveniaud, de l'état-major h. c.; en Afrique occidentale : les lieut. Ducret, du 1er tonkinois ; Lecanu, du 3e rég.; Icart, du 3e rég.; Bousquet, du 18e rég., et le sous-lieut. Briard, du 7e rég.; au 2e rég., le chef de bat. Sarran, du 13e rég.; le capit. Véret, du 8e malgaches, et le lieut. Mallarmé, du 2e tonkinois; au 3e rég., les capit. Figeac, du 1er sénégalais; Labat, du 3e sénégalais, et Aymès, de l'état-major h. c.; de l'Afrique occident., les lieut. Lucquet, du bataillon chinois; Régin, du 5e tonkinois, et Jousseaume, du 1er rég.

Au 4e rég., le chef de bat. Combettes, du 22e rég.; les lieut. Bon et Tujagne, du 7e rég.; au 5e rég., les capit. Haillot, de l'état-major h.c.; de l'Afrique occident., Evrard, du 1er annamites ; Citerne, de l'état-major partic. de l'Afrique occident., et le lieut. Eliaszowiez de Gieysz, du 3e malgaches; au 6e rég., le colonel Marot, du 2e rég.; les capit. Maupin, du 3e séneg., et Esselin, du 2e tonkinois ; les lieut. Montgodin, du bat. de l'Afrique occident.; Lesauce et Kermorvant, du 2e tonkinois; au 7e rég., le capit. Vincent, du bat. des Antilles ; Fleury, du 1er sénégalais ; Boutonnet, du 3e malgaches ; les lieut. Détanger, du bat. cambodgien, et Leturcq, du 18e rég.;

Au 8e rég., le capit. Marseille, du 2e tonkinois; les lieut. Elegoet, du 3e malgaches; Moreau, du 11e rég., et le sous-lieut. Pantalacci, du 7e rég.; au 22e rég., le chef de bat. de Gaye, du 6e rég.; les capit. Caveng, du 1er annamites ; Goumarre et Fleury (E.-L.), du 1er rég.; Conrad, du 7e rég. et le lieut. Beneyton, du 1er tonkinois; au 24e rég., le colonel Ytasse, du 9e rég.; les capit. Aupetit-Durand, du 2e tonkinois et Boucherat, du 6e rég.; les lieut. Ignard, du bat. de la Réunion; Reydellet, du 1er tonkinois, et Quatrefages, du 6e rég.

Troupes du groupe de l'Indo-Chine — Les officiers ci-après, en service en Indo-Chine, ont été placés, savoir : le chef de bataillon Bernard, au 9e rég.; le chef de bataillon Morel, au 9e régiment; le chef de bat. Hirtzmann, au 8e tonk.; le chef de bat. Riquier, au 2e tonk.; le chef de bat. Brémaud, au 3e tonk.; le chef de bat Poirrier, au 4e tonk.; le cap. Martel, à la 1re comp. du 2e tonk.; le cap. Mouveaux, à la suite du 3e tonk. ; le cap. Grass, à la suite du 4e tonk.; le lieut. de la Rochebrochard d'Auzay, à la 3e comp. du 1er tonk.; le lieut. Saiger, à la 9e comp. du 2e tonk.; le lieut. Morvan, à la 1re comp. du 4e tonk.;

Le lieut. Demoulin, à la 4e comp. du 11e rég.; le lieut. Jouanne, à la 6e comp. du 12e rég.; le lieut. Péron, à la 7e comp. du 2e ann.; le s.-lieut. Monet, à la 6e comp. du 10e rég.; le s.-lieut. Basse-Brioulé, à la 2e comp. du 12e rég.; le s.-lieut. Laurent, à la 1re comp. du 1er tonk.; le s.-lieut. Moutot, à la 9e comp. du 1er tonk.; le s.-lieut. Dormoy, à la 12e comp. du 3e tonk.; le s.-lieut. Ouvrard, à la 2e comp. du bat. chinois.

Le lieut. Le Camus est nommé au comm. du 4e terr. mil. et passe au 3e tonk.; le chef de bat. Debove, du 9e rég., passe à l'ét.-maj. part. des tr. de l'Indo-Chine; le chef de bat. Monziols, du 11e rég., est nommé maj. de ce rég.; le chef de bat. Granet, du 10e rég., passe au 2e tonk.; le cap. Bouet, du 1er ann., passe à l'ét.-maj. part. de l'Indo-Chine; le cap. Cazalas, du 1er ann., passe à la 9e comp. du 2e ann.; le cap. Paul, du 3e tonk., passe à la 10e comp. du 2e tonk.; le lieut. Velle, du 1er tonk., est pl. en act. h. c. et nommé chanc. du cercle de Coc-Léu; le lieut. Nicolas, du 11e rég., est nommé adj. au trésorier de ce rég.;

Le lieut. Frech, du 9e rég., passe à la 14e comp. du 2e tonk. et est nommé comm. du dép. des isolés, à Haiphong; le lieut. Hamaide, du 4e tonk., passe à la 4e comp. du 1er tonk.; le lieut. Pinot de Moirat, du 9e rég., passe à la 6e comp. du 1er tonk.; le lieut. Muselli, du 1er tonk., passe à la 4e comp. du 9e rég.

Troupes du groupe de l'Afrique orientale. — Les officiers ci-après en service à Madagascar, ont été placés, savoir : le lieut.-col. Rondony, au 13e rég.; le cap. Genest, à la 7e comp. du 13e rég.; le cap. Grillet, à la 11e comp. du 13e rég.; le cap. Audouy, à la 12e comp. du 13e rég.; le cap. Fleuriot de Langle, à la 2e comp. du 3e malg.; le cap. Barbazan, à la 5e comp. du 3e malg.; le cap. Reitz, à la 6e comp. du 3e malg.; le cap. Sévignac, à la suite du 3e malg.; le cap. Guillet, à la suite du 3e malg.; le lieut. Deltel, à la 1re comp. du 13e malg.; le lieut. Coutance au 13e rég.; le lieut. Sichère, à la 2e comp. du 3e malg.;

Le lieut. Thibon, à la suite du 3e malg.; le lieut. David, à la 11e comp. du 3e séneg.; le s.-lieut. Lejeune, à la 9e comp. du 13e rég.; le s.-lieut. Millot à la 11e comp. du 13e rég.; le sous-lieutenant Salvetat, à la 9e comp. du 3e malg.; le s.-lieut. Dussurgey, à la 11e comp. du 3e malg.; le s.-lieut. Goudouneix, à la 13e comp. du 3e malg.; le cap. Gramont, du 3e séneg., passe à la suite du 3e malg. et est nommé adj. au comm. du cercle de Fort-Dauphin; le cap. Lagrange, du 13e rég. passe à la 3e comp. du 3e sénégalais; le lieutenant Pinet, du 3e malg., passe à la 7e comp. du 3e séneg.; le lieut. Bournique, du 2e malg., passe à la 12e comp. du 3e séneg.; le cap. Bérard, du 23e rég., passe à l'ét.-maj. part. pour être dét. au min. des col. en rempl. du cap. Crété, placé à la suite du 4e rég.; le lieut. Bresson, du 23e rég., est nommé off. d'approv. à ce rég., en rempl. du lieut. Marchand, placé à la suite de ce rég.; le lieut. Philippot, du 21e rég., est nommé off. d'approv. à ce rég., en rempl. du lieut. Rousseau.

Le Gérant : G. LASSEUR
Imprimerie du Petit Journal, 61, rue Lafayette
Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI
(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — *N° 46* LE NUMÉRO 10 CENTIMES *23 Octobre 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an.................... 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an.................... 8 fr. »

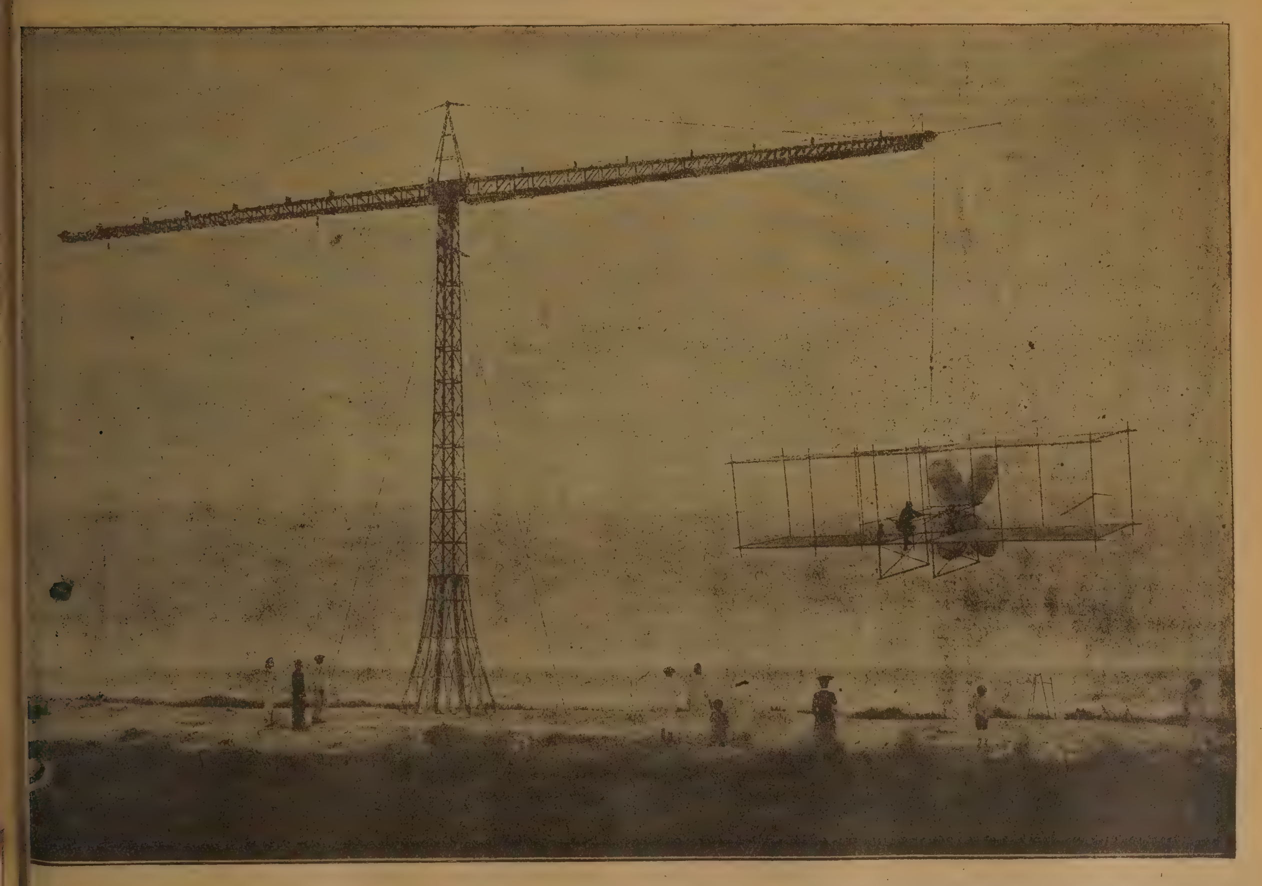
SOMMAIRE

L'aviation et le vol plané.— Notre Concours de chansons de route. — Les dents du soldat. — Les mitrailleuses dans l'armée allemande. — L'arrangement franco-espagnol. — Les combats de Mandchourie.—Le conseiller du « Rogui ».— Points d'appui secondaires de la flotte. — Ravitaillement en charbon d'un navire de guerre.— Le départ du Duguay-Trouin. *— Canonnière japonaise coulée par une torpille. — La pêche à la sardine à Concarneau. — Le Saint-Maixent naval.*
A l'Officiel : *Guerre, Marine et Colonies. — Petite correspondance.*

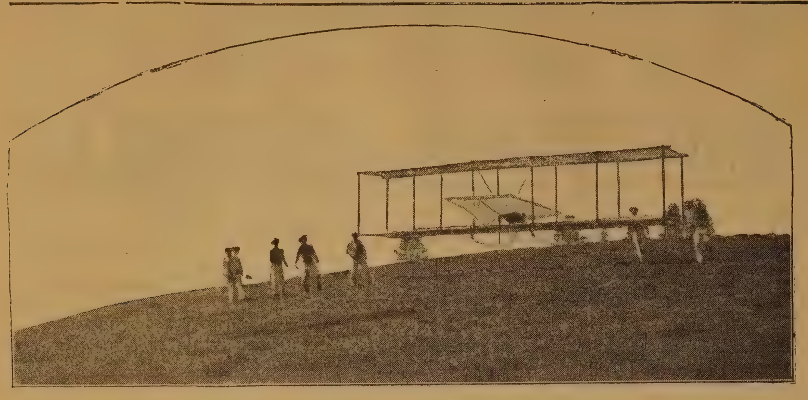
L'AVIATION & LE VOL PLANÉ

En 1891, un ingénieur allemand, Lilienthal, après avoir, pendant près de vingt années, observé minutieusement le vol des oiseaux, qui fendent l'air sans donner un coup d'aile, acquit la conviction que l'homme pouvait, lui aussi, se lancer dans l'espace et prendre possession de l'élément seul réservé jusque-là aux «moins lourds que l'air ».

Il construisit une machine dépourvue de toute espèce de moteur et destinée, à l'instar des oiseaux planeurs, à n'utiliser d'autre force que le vent et la pesanteur. Enfin, il tirait parti, pour amortir les chutes, de la déclivité d'une colline dont les pentes, exposées aux vents régnants, favorisaient son essor; car, et c'est là un grand point dont il ne faut pas s'écarter, dans le vol, le difficile n'est pas d'atterrir, mais de partir, l'aéroplane ne pouvant pas flotter sans être animé instantanément d'une grande vitesse. Cette vitesse, Lilienthal l'obte-



Un aérodrome pour l'expérimentation des machines à voler
(Cliché de la maison Lumière, *de Lyon).*



Premiers essais avec l'aéroplane n° 5

nait en descendant rapidement avec l'appareil sur son dos. Dès qu'elle était suffisante, l'expérimentateur était soulevé et parcourait dans l'air une distance qui, de 15 mètres au début, dépassa parfois 100 mètres au cours des 2,000 vols planés exécutés par Lilienthal entre 1891 et 1896.

La mort accidentelle de l'ingénieur allemand, au moment où, par l'adjonction d'un moteur à son appareil, il allait peut-être arriver au succès définif, éloigna de l'aviation pour quelque temps la plupart des partisans du vol plané; pourtant, les élèves de Lilienthal continuèrent les essais. Parmi eux, l'Anglais Pilcher, l'Américain Chanute et les frères Orville et Wilbur Wright, Américains également.

Pilcher construisit une machine à ailes assez semblable à celle de Lilienthal; mais son mode de départ fut différent. Il attelait des chevaux à une corde dont il tenait le bout, les lançait au galop et partait comme un cerf-volant. Quand il se trouvait assez haut, il portait peu à peu le corps en avant, lâchait la corde, et le cerf-volant, devenu aéroplane, parcourait dans l'air une trajectoire analogue à celle d'un corbeau qui va se poser dans un champ.

Pilcher se tua en 1899: sa machine, détraquée par une bourrasque, se déséquilibra, et le malheureux expérimentateur vint se briser sur le sol.

M. Chanute, ingénieur à Chicago, chercha, lui, à réaliser l'équilibre automatique. Son appareil, d'abord très compliqué, parvint à n'être plus qu'une sorte de cerf-volant à deux surfaces parallèles marchant par le grand côté et muni d'une queue élastique maintenant le système dans le vent.

Plusieurs centaines de glissades furent opérées avec les appareils Chanute, sans le moindre accident, en 1896 et en 1897. Le plus long parcours fut de 109 mètres avec un angle de chute de 10 degrés.

En 1900, les frères Wright débutèrent avec l'aéroplane Chanute et osèrent se mettre à plat dans l'appareil, à l'avant duquel ils installèrent un gouvernail de profondeur qui supprimait la longue queue des appareils antérieurs. Leur champ d'expérience était situé sur des dunes, dans la Caroline du Nord, terrain idéal, sans arbre, sans arbuste, ni touffe d'herbes, recevant, chaque jour, la brise régulière de l'Atlantique.

Ne pouvant courir avec l'appareil sur le dos, puisqu'ils étaient couchés à l'intérieur, les frères Wright avaient recours à deux aides, qui portaient la machine par ses extrémités; ces aides couraient contre le vent et lâchaient l'appareil au moment où le vent commençait à le soulever.

Lorsque celui-ci soufflait avec une vitesse de 8 à 10 mètres par seconde, il n'y avait même plus besoin de courir, l'aéronat s'enlevait, reculait légèrement, puis, par un mouvement de gouvernail, s'orientait parallèlement à la pente et partait en avant. Au bas de la dune, le gouvernail relevait l'aéroplane qui, remontant un peu, détruisait ainsi sa vitesse horizontale et se posait sur le sol, à la manière des oiseaux.

En 1901, les frères Wright obtiennent des glissades de 50 mètres; en 1902, ils arrivent à 300 mètres et décrivent des quarts de cercle; en 1903, ils réussissent des balancements sur place et arrivent à rester 72 secondes en l'air sans avancer de plus de 30 mètres, réalisant ainsi le vol des oiseaux planeurs qui ne battent pas de l'aile et cependant se maintiennent dans l'air.

Enfin, en 1904, les Wright ont réalisé une machine de 50 mètres carrés et 12 mètres d'envergure pesant 338 kilos et actionnée par un moteur de 16 chevaux.

Les résultats obtenus avec cette machine ne sont pas encore définitifs, mais on peut dire que grâce à elle et aux frères Wright, une machine volante *montée a réellement volé*.

En 1898, un officier de l'armée française, le capitaine d'artillerie Ferber, qui avait suivi avec intérêt les expériences d'aviation exécutées à l'étranger, acquit la conviction que Lilienthal avait réellement découvert, sinon le vol parfait de l'homme, tout au moins la méthode pour apprendre à voler.

Le capitaine Ferber se mit donc lui aussi à construire et expérimenter des aéroplanes.

Le n° 1, pesant 30 kilos et ayant 25 mètres carrés de surface, se brisa sur le sol à la première expérence,

Le n° 2, de 20 kilos et 15 mètres carrés, manquait de stabilité.

Le n° 3, de même surface et du poids de 30 kilos, ne parvint pas à porter l'expérimentateur.

Enfin, le n° 4, de dimensions analogues essayé à Nice, en 1901, du haut d'un échafaudage de 5 mètres, parvint à franchir 15 mètres en longueur et atterrit doucement au bout de deux secondes.

Le résultat était encourageant; aussi les expériences continuèrent-elles avec des machines analogues. Mais sur ces entrefaites, le capitaine Ferber entra en relations avec M. Chanute, qui le convertit au système à deux surfaces pour les raisons déterminantes suivantes: 1° le même poids d'ossature permet d'établir deux fois plus de voilure; 2° le mode de construction par réseaux triangulaires donne à cette ossature la solidité d'un bloc plein.

Le capitaine Ferber construisit donc son aéroplane n° 5, du type Chanute et Wright pesant 50 kilos avec 33 mètres carrés de surface; la machine fut expérimentée à Beuil, en 1902.

Au premier essai, elle parcourut 25 mètres; au second 50 mètres sans autre inconvénient qu'une dérive latérale assez prononcée et un atterrissage assez dur; cet inconvénient pro



Le capitaine FERBER expérimentant son aéroplane n° 4

venait du manque de puissance du gouvernail avant.

Il fut évité en 1903, dans un appareil un peu plus petit muni latéralement de deux gouvernails de direction formant quille; des expériences faites au Conquet (Finistère) furent assez concluantes pour qu'on pût songer à construire un aéroplane à moteur. Ce dernier, du poids de 39 kilos et faisant 6 chevaux, fut installé dans un châssis muni de 2 hélices de même pas inverse.

L'appareil fut terminé en Mai 1903; il pèse 90 kilos en ordre de marche; on le place à l'avant de l'aéroplane pour des raisons d'équilibre et l'aviateur lui fait contrepoids en arrière. Le poids total de l'aéroplane Ferber est de 230 kilos, y compris 75 kilos d'expérimentateur.

Restait à trouver un mode de départ, car il ne fallait plus songer à lancer l'appareil à bras.

Le capitaine Ferber résolut le problème de la manière suivante: il fit construire une colonne de 18 mètres de haut supportant un fléau de 30 mètres, mobile en son milieu autour de ce gigantesque pivot.

On conçoit qu'une machine volante suspendue à l'un des bras du fléau, équilibrée à l'autre bras par un contrepoids mobile auquel elle est reliée par le même câble, puisse être considérée comme en liberté dans l'espace, et malgré cela puisse être étudiée sans danger par son propriétaire comme on essaye au manège un cheval difficile.

Il y a donc tout lieu d'espérer que l'aérodrome du capitaine Ferber contribuera à résoudre le problème de l'aviation à l'aide de moteurs légers.

Mais sans avoir besoin de recourir à des appareils très coûteux, on peut se livrer à des expériences intéressantes en employant les aéroplanes ordinaires types Chanute et Wright. Un de ces aéroplanes, de la plus grande dimension, ne revient pas à plus de 1,000 francs alors que l'enveloppe seule d'un dirigeable en coûte 45,000. Il y aurait dans cet ordre d'idées beaucoup à faire à une époque où le matériel léger: moteur, bambou, fil d'acier, étoffe, a acquis une perfection indéniable. Le plus « lourd que l'air » doit être la solution populaire de la navigation aérienne.

Terminons en empruntant au capitaine Ferber quelques-uns des conseils qu'il adresse aux futurs aviateurs.

« Le terrain d'expérience est d'une importance capitale; il faut d'abord une bonne pente de 25 à 30 p. 100, ensuite une forte brise, et surtout qu'elle souffle exactement dans le sens de la pente. Sans vent, on retombe lourdement à terre, et quand il vient même très peu par le travers on part avec de la bande pour commencer une volte prématurée. En dernier lieu, il est imprudent de partir au-dessus d'un sol dur encombré d'arbres ou d'arbustes. La première fois, il faut, avant le départ, se suggestionner d'exécuter immédiatement le mouvement de gouvernail pour atterrir, car on n'a ni le temps de voir, ni celui de raisonner. Plus tard, le sang-froid vient peu à peu et l'on apprend à avoir la main douce comme à bicyclette, en automobile ou à cheval. Cependant, on retrouve difficilement le sentiment de l'horizontale et nous avons été obligé d'installer un niveau sphérique à bulle d'air pour savoir où nous étions.

» Quand le trajet dépasse 15 mètres, on commence à avoir l'esprit libre et la sensation de plaisir devient intense: c'est une impression de montagne russe sur laquelle on voguerait lentement et très élastiquement. Le vent bourdonne aux oreilles et c'est la terre qui fuit au-dessous de vous... »

Cette vision enchanteresse déterminera-t-elle des vocations d'aviateurs? Souhaitons-le et n'oublions pas de mentionner que, outre la renommée qui s'attachera à son nom, le premier aviateur qui aura pu faire décrire à son aéroplane une courbe fermée d'un kilomètre de développement recevra deux prix de 25,000 francs chacun offerts par deux mécènes bien connus dans le monde de l'automobilisme et de l'aérostation.

S. N.

Le lancement de l'aéroplane n° 5

NOTRE CONCOURS

DE

CHANSONS DE ROUTE

Le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* ouvre entre tous ses lecteurs un concours de chansons de route.

La Chanson, c'est la vie, c'est l'entrain, c'est la force du soldat en marche. Tous les chefs vraiment paternels l'ont recommandée à leurs hommes. C'est elle qui donne du cœur aux jambes et qui aide le mieux le troupier à « bouffer les kilomètres » des longues étapes.

« La Chanson, a dit un de nos modernes écrivains, c'est, comme la baïonnette, une arme française. »

Et, de fait, le troupier français a, de tout temps, manié l'une et l'autre avec une égale virtuosité.

Les soldats de 1793 n'avaient aux pieds que des sabots, mais ils marchaient quand même, parce qu'ils avaient la chanson aux lèvres; et les conquérants en haillons que Bonaparte menait en Italie faisaient nargue à leur pauvreté et gravissaient gaillardement les Alpes, en chantant ce vieux refrain que scandaient les fifres et les tambours:

On va leur percer le flanc
Ran tan plan tire lire...

***

Il y a quelque dix ans, un chef que ses troupiers adoraient, le général Poilloüe de Saint-Mars, celui-là même qu'on appelait justement « le Père du Soldat », crut remarquer que cette belle tradition des chansons de route tendait à s'affaiblir, sinon à disparaître de nos régiments. Et, dans une de ces pittoresques circulaires qui faisaient parfois la joie des « pékins », mais qui parlaient fort bien au cœur et à l'esprit des troupiers, il prit la défense de la chanson, en évoquant le temps où, jeune sous-lieutenant, il faisait de longues marches, égayées par les chants des soldats.

Il contait qu'au cours des grandes manœuvres, il avait rejoint plusieurs fois des bataillons qui gagnaient leurs cantonnements après une journée de fatigues et qui suivaient les chemins « comme de monstrueux mille-pattes rampant silencieusement dans la poussière ». Le général avait alors essayé de distraire les hommes, de leur faire relever la tête, de réveiller l'élasticité de leurs poumons par quelques vieilles chansons de route. Vains efforts! Les soldats, muets, ne savaient rien, et les officiers, étonnés de cette invitation, semblaient y voir comme une atteinte à la discipline. Les chants étaient défendus.

Le général les remit en honneur.

Il chargea les chefs de musique de ses régiments de faire apprendre aux hommes des chœurs « dignes de leur habileté professionnelle et de l'art dont ils sont les représentants dans l'Armée », en y faisant participer les mu-



Le général de division ARCHINARD, Command. la 32e div. d'inf. à Perpignan, promu command du corps d'armée colonial

siciens, les tambours et les clairons, et en choisissant exclusivement «des chants héroïques et guerriers ou des chansons sentimentales, lestes ou gaies... »

Bientôt, grâce à l'initiative du « père Poilloüe », la chanson éveilla de nouveau les échos des casernes et redevint la joyeuse et fidèle compagne des soldats en marche.

***

Les causes d'insuccès du chant dans les régiments n'avaient pas échappé au général de Saint-Mars. « Ce sont, disait-il dans sa circulaire, la grossièreté des sujets, la brutalité des paroles et l'excès de la réglementation militaire. »

De ces trois causes, on peut dire de la dernière qu'elle ne subsiste plus. Mais il n'en est pas de même, hélas! des deux autres. Si la plupart des chefs, aujourd'hui, sont convaincus de l'heureuse influence de la chanson de marche, il faut bien reconnaître qu'en dépit de leurs efforts, la forme de ces chants militaires demeure, en général, d'une vulgarité, parfois même d'une grossièreté indigne d'hommes qui portent l'uniforme français.

Certes, il y a de belles et bonnes chansons parmi celles que nos troupiers égrènent le long des grandes routes. Plus d'un régiment a la sienne, dont les couplets célèbrent les souvenirs héroïques du corps et paraphrasent, pour ainsi dire, les glorieuses inscriptions du drapeau.

Mais pour quelques-unes qui n'éveillent dans l'âme du soldat que des idées généreuses et des sentiments patriotiques, combien de scies ineptes, de complaintes immondes, dénuées de sens et de goût?

Et voilà, justement, ce qui justifie notre initiative.

Si le soldat se contente trop souvent de ces niaiseries, c'est apparemment qu'il n'a pas mieux à chanter. Donnons-lui des chansons aussi entraînantes mais plus sensées, des chansons saines, des chansons bien françaises: nul doute qu'il n'abandonne pour elles les refrains stupides de naguère.

Et voilà pourquoi nous faisons aujourd'hui un pressant appel à tous ceux qui ont gardé fidèlement le souvenir du temps passé au régiment, à tous ceux qui vibrent aux accents de la musique militaire et qui tressaillent au passage du glorieux drapeau aux trois couleurs; pourquoi nous disons à nos lecteurs: « Mettez-vous à l'œuvre, faites-nous, pour nos chers troupiers, de bonnes chansons touchantes ou joyeuses, des chansons qui élèvent l'âme et qui donnent le courage. »

Travailler pour répandre parmi nos soldats de la joie, des idées saines, des sentiments élevés et généreux, c'est encore une façon de servir la Patrie.

Nous donnerons dans notre prochain numéro le programme complet de notre *Concours de Chansons de Route.*

N.

LES DENTS DU SOLDAT

Parmi les nombreux soins d'hygiène que les médecins militaires s'efforcent d'enseigner aux hommes, il en est qui, encore moins que tous les autres (et c'est bien peu déjà) sont observés par ceux-ci; je parle de ceux qui ont trait à la propreté de la bouche, et, par suite, à la conservation des dents.

Si beaucoup de soldats, habitués dans leur famille à un confort plus grand, se plaignent avec raison de la quasi-impossibilité où ils sont de faire une toilette convenable aux lavabos, encore trop primitifs dans la majorité des casernes, il faut bien dire que beaucoup trop de leurs camarades, accoutumés à une propreté plus relative, trouvent, au contraire, que le filet d'eau, parcimonieusement distribué par le robinet commun à dix ou vingt hommes, est encore trop abondant, surtout en hiver, et que les bains-douches de l'infirmerie où ils sont conduits par ordre sont dangereux pour leur santé; les médecins pourraient dire le nombre de jeunes soldats qui se présentent à la visite uniquement pour tenter de « carotter » cette corvée, cependant si nécessaire: les grands soins de propreté ne pénètrent que lentement dans certains milieux, malgré tous les efforts.

Il n'est donc pas étonnant de voir combien rares sont les soldats assez soucieux de leur bonne santé pour sacrifier quelques sous à l'achat d'une brosse à dents et quelques minutes, chaque soir, au nettoyage de leur bouche. Et là, ce n'est pas la vie au régiment qu'il faut accuser, ce sont bien les habitudes de négligence prises dès l'enfance; aussi peut-on estimer aux trois quarts des conscrits ceux qui se présentent à la visite d'incorporation avec des dents gâtées. Les conséquences s'en font bientôt sentir: douleurs dentaires, abcès, et quelquefois complications graves qui nécessitent l'entrée à l'hôpital et de véritables opérations; pertes de dents, d'où gêne pour mâcher, d'où mauvaises digestions, maladies d'estomac et, par suite, affaiblissement général de l'homme tout entier.

D'autre part, le temps n'est plus où le seul remède était d'arracher les mauvaises dents. Un examen de la bouche des hommes une ou deux fois par an, aux visites de santé, et quelques soins donnés à temps, un pansement, un plombage, voilà une dent préservée et, par suite, la bouche, c'est-à-dire la santé entière de l'homme. Ajoutons que, se sentant surveillé, ayant son attention attirée de ce côté, le soldat comprendra vite l'utilité de cette propreté de la bouche et en rapportera chez lui l'habitude.

Seulement point n'est besoin, comme on l'a proposé, de charger de ces soins des dentistes civils, ni, encore moins, de créer des dentistes militaires. Il en existe bien en Angleterre, payés 25 francs par jour, plus leurs frais de déplacement, ce qui fait une solde supérieure à celle de nos colonels, égale à celle de nos députés; mais il est plus simple et plus économique de fournir tout simplement à chaque infirmerie régimentaire et à chaque hôpital le matériel nécessaire.

Les élèves du Val-de-Grâce ont un cours d'art dentaire et nombreux sont ceux qui, ensuite, s'intéressent à cette branche de la chirurgie.

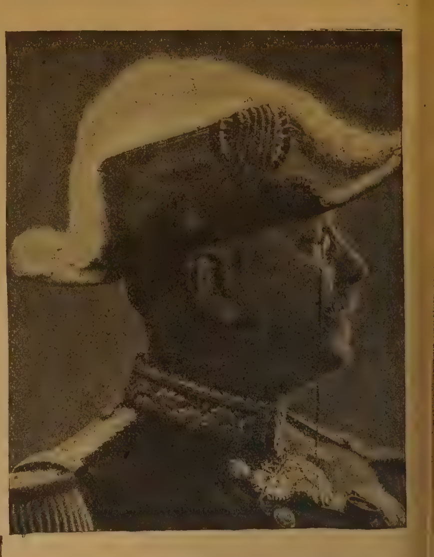
Tous, enfin, en reconnaissent la valeur. On voit qu'il suffirait de leur fournir les quelques instruments indispensables pour leur permettre de donner, sans frais sérieux pour l'État, tous les soins dentaires aux soldats et d'assurer ainsi la réalisation d'un progrès qu'ils demandent depuis longtemps et qui sera aussi utile pour la santé immédiate de l'homme que pour le bien général de la famille où il rapportera ces habitudes de propreté et d'hygiène.

H. V.



Le général de division DALSTEIN, Commandant le 6e corps d'armée, nommé au Conseil supérieur de la Guerre

(Phot. Paul Boyer.)



Le général de division PEIGNÉ, Commandant le 9e corps d'armée, nommé au Conseil supérieur de la Guerre.

(Phot. Marmand.)

LES MITRAILLEUSES

DANS L'ARMÉE ALLEMANDE

On sait que, depuis plusieurs années, et conformément à la loi de finances allemande, il est créé, à époques déterminées, des groupes ou détachements de mitrailleuses *(Maschinengewehre)*.

C'est ainsi qu'en Octobre 1903, le groupe n° 12 a été affecté au 12e corps d'armée, à Dresde; le groupe n° 19 au 19e corps, à Leipzig.

Le 1er Octobre 1904, a été effectuée la formation du groupe n° 16, affecté au 16e corps d'armée, à Metz, de sorte qu'à l'époque actuelle, les groupes de mitrailleuses de l'armée allemande sont répartis de la manière suivante :

1er corps (Ortelsbourg, Lœtzen, Sensbourg), trois groupes.
3e corps (Lubben), un groupe.
6e corps (Oels), un groupe.
12e corps (Dresde), un groupe.
14e corps (Colmar, Schlestadt), deux groupes.
15e corps (Bitche), deux groupes.
16e corps (Metz), un groupe.
17e corps (Culm), un groupe.
19e corps (Leipzig), un groupe.
1er corps bavarois (Augsbourg), un groupe.
Corps de la garde (Potsdam et Gross-Lichterfelde), deux groupes.

Chaque détachement de mitrailleuses est commandé par un capitaine qui a sous ses ordres deux lieutenants, un *feldwebel* (sergent-major), deux sergents, sept sous-officiers, dont un maréchal ferrant et un armurier, un rengagé, six *gefreite* (à peu près nos caporaux), et cinquante conducteurs servants.

Les mitrailleuses sont du système Maxim. La pièce repose sur un affût formant traîneau, porté lui-même par l'affût à roues dont il peut être facilement séparé. L'arme peut faire feu en restant sur l'affût à roues; les servants sont alors debout. Mais, en général, le traîneau est à terre; une disposition spéciale permet de lui donner la hauteur convenable au-dessus du sol; le service de la pièce s'effectue, dans ce cas, les hommes assis, à genoux ou couchés. La pièce, avec son traîneau, peut être portée ou traînée par deux hommes.

La mitrailleuse tire la cartouche du fusil d'infanterie, ce qui simplifie beaucoup la question des réapprovisionnements. La vitesse de tir, théoriquement de 400 à 500 coups par minute, ne paraît pas pouvoir dépasser, dans la pratique, 300 coups. Les munitions sont disposées par 250 sur un ruban qui traverse automatiquement la boîte de culasse; chaque ruban est renfermé dans une caisse; un porte-charges, placé dans le coffre d'avant-train, permet le transport, par deux hommes, de six de ces boîtes, soit 1,500 cartouches, qui sont placées près de la pièce, dès que celle-ci est mise à terre.

Sur le pied de paix, le groupe de mitrailleuses ne comprend que quatre pièces. Sur le pied de guerre, il est porté à six pièces, réparties en trois sections commandées chacune par un officier; son train de combat comporte alors trois caissons et un chariot de batterie; son train régimentaire se compose d'un fourgon à bagages, d'un chariot-fourragère et d'une voiture à vivres.



Le général de division MICHAL, Commandant le 20e corps d'armée, nommé au Conseil supérieur de la Guerre
(Phot. Pirou, bd St-Germain.)

Le détachement dispose de 87,000 cartouches et son tir équivaut, comme effet utile, à celui de deux compagnies d'infanterie.

Depuis le milieu de l'année 1902, les mitrailleurs allemands sont dotés d'un règlement de manœuvres et d'une instruction sur le tir; les prescriptions que ces documents édictent sont remarquablement nettes et précises, ainsi que pleines de bon sens et d'observations techniques.

Quelques-unes d'entre elles doivent être signalées et retenues; par exemple, jamais les mitrailleuses ne doivent chercher à remplacer l'artillerie aux grandes distances; dans la lutte contre cette arme, elles devront toujours chercher à se rapprocher des pièces ennemies.

La mitrailleuse n'est que peu apte à un combat traînant; il ne faut pas la faire lutter contre des lignes de tirailleurs abrités, car la consommation ne serait en aucune façon en rapport avec les résultats obtenus.

Un groupe de mitrailleuses n'a absolument rien à craindre de la cavalerie et peut se porter en toute confiance au-devant d'une troupe de cette arme, à condition toutefois que cette troupe ne soit pas soutenue par de l'infanterie ou de l'artillerie.

Le tir par-dessus les troupes amies ne doit avoir lieu que dans des circonstances exceptionnellement favorables; on n'utilisera les mitrailleuses de nuit que si les pièces ont été pointées pendant la journée, ou si des feux de bivouac, par exemple, permettent de discerner nettement le but.

Dans l'attaque d'une position défensive, les mitrailleuses constituent une réserve dans la main du commandant des troupes; elles suivront la marche de l'infanterie et s'avanceront jusqu'à 800 mètres de l'adversaire, distance à laquelle leur tir est de la plus grande efficacité. Elles ne devront pas pousser plus loin leur offensive, en raison des pertes qu'elles pourraient subir à des distances moins considérables.

L'autorité militaire allemande attache une grande importance à l'instruction du tir de ses mitrailleurs. Tous les ans, chaque groupe reçoit 100,000 cartouches à balles et 100,000 cartouches à blanc et, en outre, il est alloué à chaque groupe prenant part aux manœuvres 18,000 cartouches à blanc.

Le recrutement des groupes de mitrailleuses se fait dans des conditions particulièrement favorables; les hommes non montés qui leur sont destinés sont d'abord versés comme recrues dans le bataillon d'infanterie auquel est rattaché le groupe et y reçoivent l'instruction complète du fantassin jusques et y compris l'école de compagnie; les conducteurs sont envoyés, à l'automne, par les régiments d'artillerie; les chevaux sont fournis par les troupes montées; ils doivent être parfaitement aptes à l'emploi qui leur est réservé et être âgés de sept ans au moins et quatorze ans au plus.

Les hommes à pied des groupes de mitrailleuses sont armés du sabre-baïonnette des chasseurs et de la carabine de cavalerie; les hommes montés ont le sabre d'artillerie et le revolver. Ils ont l'uniforme suivant, commun à tous les mitrailleurs de l'armée prussienne : tunique et culotte en drap gris vert, avec collet et parements à la suédoise et passepoil rouge ponceau. Pattes d'épaules de même nuance, portant le numéro du groupe; boutons en métal jaune. Bottes de cuir fauve, casquette en drap gris vert, avec turban et passepoil rouge ponceau.

Le shako est celui des bataillons de chasseurs recouvert de drap gris



Un groupe de mitrailleuses de l'armée allemande (Phot. Jacobi, Metz.)

vert avec double visière et calot en cuir fauve, aigle et jugulaire en métal jaune. En tenue de jour, il s'agrémente d'un pompon noir et blanc, remplacé, pour la grande tenue, par un panache en crin noir. Les deux groupes du corps de la garde portent au collet et aux parements les galons distinctifs jaunes, et au shako, l'étoile et le panache en crin blanc.

Contrairement à ce qui a eu lieu en Suisse, où depuis 1889 les groupes de mitrailleurs sont rattachés à la cavalerie, les Allemands ont préféré affecter leurs détachements de *Maschinengewehre* à des bataillons d'infanterie; ils en donnent pour raison que « si la mitrailleuse est d'un grand effet, grâce à la rapidité de son tir, elle n'en reste pas moins un fusil ; qu'il faut dès lors, pour son emploi, un bon tireur, et qu'il y a lieu, par conséquent, de la confier en principe, *en temps de paix*, surtout aux bataillons de chasseurs, et non à la cavalerie ou à l'artillerie de campagne ». C'est également la solution que nous avons admise en France, en donnant aux chasseurs vosgiens la mitrailleuse Hotchkiss.

Nous avons souligné avec intention la condition *du temps de paix*, car si on se reporte aux discussions tactiques des revues allemandes, on est fondé à croire qu'en temps de guerre les groupes de mitrailleuses allemandes deviendront une arme autonome placée sous les ordres directs des généraux commandant les grosses unités.

G. M.

L'arrangement franco-espagnol

Après de longues et laborieuses négociations conduites à Paris par M. de Leon y Castillo, ambassadeur d'Espagne, et à Madrid par le sympathique et habile représentant de la République française, M. Jules Cambon, une entente vient de se faire entre la France et l'Espagne au sujet de la question marocaine.

L'arrangement, qui a pris la forme d'une déclaration, a été signé le 7 Octobre 1904. Il est ainsi conçu : « Le gouvernement de la République française et le gouvernement de Sa Majesté le roi d'Espagne s'étant mis d'accord pour fixer l'étendue des droits et la garantie des intérêts qui résultent, pour la France, de ses possessions algériennes, et, pour l'Espagne, de ses possessions sur la côte du Maroc, et le gouvernement de Sa Majesté le roi d'Espagne ayant, en conséquence, donné son adhésion à la déclaration franco-anglaise du 8 Avril 1904 relative au Maroc et à l'Egypte, dont communication lui avait été faite par le gouvernement de la République française, déclarent qu'ils demeurent fermement attachés à l'intégrité de l'empire marocain sous la souveraineté du sultan. »

L'émotion qu'avait fait naître en Espagne la conclusion de l'arrangement franco-anglais va pouvoir se calmer, et nous n'aurons plus à envisager la possibilité, non pas d'une rupture, mais même d'un simple refroidissement entre la France et sa voisine qui ont tant de motifs de vivre en bons termes.

Pour apprécier la valeur de la convention du 7 Octobre, il est utile de se reporter à l'article 2 de l'arrangement franco-anglais du 8 Avril. Cet article s'exprime ainsi: « Le gouvernement de S. M. britannique reconnaît qu'il appartient à la France, notamment comme puissance limitrophe du Maroc sur une vaste étendue, de veiller à la tranquillité de ce pays *et de lui prêter son assistance pour toutes les réformes administratives, économiques, financières et militaires dont il a besoin* ».

L'adhésion de l'Espagne à cet arrangement signifie que ce pays reconnaît la position éminente que, désormais, de façon incontestée, la France occupe au Maroc, et que, malgré ses possessions territoriales sur la côte de ce pays, l'Espagne ne s'opposera pas à ce que nous assurions la tranquillité du Maroc tout entier.



S. M. ABD-EL-AZIS, sultan du Maroc

Il est, assurément, dans l'arrangement franco-espagnol, des clauses secrètes sauvegardant certains intérêts de l'Espagne. Il était bien évident que ce pays ne pouvait consentir de gros avantages à la France sans retirer pour lui-même des avantages particuliers. Quels sont ces avantages ? La déclaration est muette là-dessus; mais il est plus que probable que les droits et les intérêts garantis à l'Espagne sont d'ordre exclusivement économique. Politiquement, il ne saurait y avoir de doute. Notre situation privilégiée aux côtés du sultan est un fait acquis, incontestable. Economiquement, il est légitime que l'Espagne participe d'une façon équitable, et proportionnellement à l'étendue de ses possessions africaines et à leur population, à l'exécution du programme qui s'élabore pour le Maroc.



M. JULES CAMBON,
Ambassadeur de la République française en Espagne

Il va y avoir, pour ce pays si plein d'avenir, des ports à creuser, des chemins de fer à construire, des routes à tracer. Il est naturel que, dans la partie du pays où elle a des intérêts, l'Espagne ait sa part de tout cela ; que dans les conseils d'administration qui présideront à l'exécution de toutes ces entreprises, nos voisins soient représentés. Tel doit être vraisemblablement le sens des clauses secrètes de l'arrangement du 7 Octobre, et s'il en est ainsi, on ne peut que le trouver fort acceptable, puisqu'il donne à un pays voisin une preuve de notre amicale loyauté.

J. C.

LES COMBATS DE MANDCHOURIE

Depuis le 9 Octobre, l'armée du général Kouropatkine a livré de furieux combats aux troupes des généraux Kuroki et Oku. Malgré des prodiges de valeur, les Russes ont été obligés de battre en retraite sur Moukden et la ligne du Houn-Ho. Les pertes sont énormes des deux côtés. On affirme que 30,000 soldats russes seraient restés sur le champ de bataille, dont le front dépassait 50 kilomètres. La bataille ou, pour mieux dire, les batailles du Cha-Ho, dépasseraient donc en horreur la plupart des grandes batailles connues. Nos lecteurs trouveront prochainement, dans le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* le récit détaillé de ces sanglantes journées.

D.

LE CONSEILLER DU « ROGUI »

On sait que dans les environs de Taza, non loin de la frontière du Maroc et de l'Algérie, se trouve actuellement un fort contingent de guerriers révoltés contre l'autorité du sultan Abd-el-Azis et ne reconnaissant comme souverain que son frère aîné, Mouley-Mohammed, plus généralement connu sous le nom de « Rogui ».

Ce que l'on sait moins, et ce qui vient d'être mis en lumière par un envoyé spécial du *Petit Journal*, c'est que de nombreux chefs de l'Ouest marocain acceptent très volontiers la souveraineté de Mouley-Mohammed et, bien plus, supplient le gouvernement français de le leur donner comme sultan légitime ou, tout au moins, de garder la neutralité dans la lutte engagée depuis des mois entre les deux frères. Ce que l'on ignorait à peu près complètement jusqu'ici, c'est que le Rogui a comme conseiller un Français, M. Delbrel, dont nous reproduisons ici la photographie.

M. Delbrel est un homme de trente-trois à trente-quatre ans, de taille moyenne, solide et bien musclé. Il a les yeux vifs, le front intelligent, le regard franc ; sa physionomie indique une volonté froide et tenace. Il en a, d'ailleurs, donné la preuve.

Arrivé en Algérie vers 1891, il s'abouche avec des commerçants de Tlemcen et, grâce à eux, parcourt tout le Dahra marocain. De là, il se rend à Fez, à la cour de Mouley-Hassan, père du sultan actuel. Le souverain remarque son intelligence et ses multiples aptitudes, l'attache à sa personne et l'emmène, en 1893, dans son expédition contre les tribus du Tafilalet.

A la mort de Mouley-Hassan, son successeur, Abd-el-Azis, retient auprès de lui M. Delbrel, qui profite de son séjour à la cour marocaine pour élaborer une étude sur l'organisation politique du Maroc, l'étendue du pays de gouvernement, celle du pays insoumis, le nombre et l'importance des confréries religieuses. Ce travail est remis au gouverneur général de l'Algérie.



M. DELBREL,
Conseiller du « Rogui »

L'autorité militaire, elle aussi, met à contribution les services de Delbrel; l'état-major de la province d'Oran lui demande l'étude statistique indispensable à une expédition par delà la Moulouïa; le nombre des sources, leur emplacement, leur débit, la force des douars, la quantité de chameaux, mulets et chevaux qu'ils renferment, etc.

Ce travail, le plus complet qui ait été fait jusqu'ici, est envoyé à Oran; mais des jalousies interviennent, puis un manque d'unité dans les vues du ministère de la Guerre et du ministère des affaires étrangères, et Delbrel est obligé de quitter le Maroc; on lui interdit d'y séjourner jusqu'à nouvel ordre. Ceci se passe en 1900.

En 1902, l'interdiction est levée et M. Revoil, gouverneur général de l'Algérie, confie une nouvelle mission à notre compatriote. Sur ces entrefaites, éclate l'insurrection de Taza; c'est Mouley-Mohammed, frère du sultan, qui revendique ses droits au trône. On dépêche Delbrel auprès du prétendant, pour savoir quelles sont ses intentions, ses sentiments envers la France, etc., etc. Le Rogui remet à l'envoyé du préfet d'Oran une lettre dans laquelle il affirme ses sentiments pacifiques, sa volonté de multiplier les facilités commerciales, de céder des ports et des marchés-frontières à notre pays.

Le Rogui fait, en outre, un excellent accueil aux Européens qui avaient accompagné Delbrel.

Celui-ci, qui a repris auprès du fils de Mouley-Hassan la place de confiance qu'il avait naguère auprès du père, parvient à empêcher une explosion de fanatisme provoquée par l'occupation française de certains points de la frontière marocaine. Bien mieux, il renseigne le gouvernement général de l'Algérie sur le peu de fidélité de certains goums et nous rend d'autres services qu'il est inutile de signaler ici.

La situation au Maroc ne laisse donc pas que d'être assez compliquée. D'une part, un prétendant animé des meilleures intentions envers la France et ayant pour conseiller très écouté un de nos compatriotes qui a rendu à son pays de très grands services; de l'autre, un sultan assez décrié et mésestimé dans son entourage immédiat, mais que les traités récents nous obligent à soutenir même contre ses propres sujets.

Enfin, un troisième larron, Bou-Amama, qui se remue singulièrement dans le Sud marocain et se propose, dit-on, de joindre ses contingents à ceux du Rogui. La fine diplomatie de notre *Foreign-Office* va pouvoir se donner carrière dans cet imbroglio et, sans doute, remporter de triomphants lauriers.

S. V.

POINTS D'APPUI SECONDAIRES
de la flotte

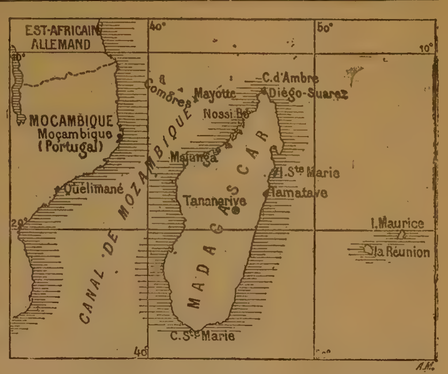
Dans ces dernières années, la France a senti la nécessité de donner à sa flotte des points d'appui, c'est-à-dire des points devant lui servir de bases d'opérations et pouvant lui permettre aussi de se ravitailler, au besoin de se réparer.

Il en a été choisi cinq ou six, dont l'importance stratégique n'est pas discutable. Mais est-ce suffisant ? Je ne crois pas.

Ne faudrait-il pas, en effet, des points secondaires qui soient à notre flotte ce que certains ouvrages de nos frontières sont à nos armées?

Là, outre les villes d'arrêt, telles que Toul, Nancy, Epinal, etc., munies de toutes les défenses permanentes et de tout l'outillage moderne, et qui sont pour nos armées ce que Bizerte, le cap Saint-Jacques et Diégo-Suarez sont pour nos escadres, nous trouvons des ouvrages secondaires.

Ces ouvrages ont un rôle particulier à jouer. Le fort des Paroches bat la trouée de Spada; ceux de Liouville, Gironville, Jouy-sous-les Côtes, battent les ravins de Marbotte, Boucourt et le nœud de routes d'Apremont, etc.



Carte montrant la position de Mayotte

Pourquoi ce qui est vrai, quand il s'agit d'une lutte sur terre, ne le serait-il plus dans une guerre maritime ?

En admettant la nécessité de tels points, je vais essayer d'en signaler *un* qui répondrait à ce rôle.

J'ai nommé Mayotte.

Qu'est-ce que Mayotte?

Mayotte et les Comores, sur lesquelles a paru ici un remarquable article (1) sont un groupe d'îles, situées entre les 40°6 et 43° de longitude Est, et les 11°4 et 12°6 de latitude Sud.

Il comprend quatre îles : Mayotte, colonie française; la Grande Comore, Anjouan et Mohéli, pays de protectorat.

A l'heure actuelle, et en prévision des événements graves et soudains qui pourraient surgir, il n'est peut-être pas inutile d'attirer l'attention sur ce point du globe assez mal connu.

Il n'y a guère qu'avec l'Angleterre que nous ayons à redouter une guerre navale.

(1) Voir le nº 40.



Pirogue des côtes de Madagascar



Dame de Mayotte en toilette de gala

Et, dans ce cas, ou bien ce sera une guerre d'escadres, c'est-à-dire de gros bateaux contre gros bateaux, ou bien le belligérant le plus faible inaugurera la guerre de course, de façon à faire à son adversaire le plus de mal possible avec le moins de forces données.

Dans les deux cas, sans parler de Diégo-Suarez, qui reste le point d'appui principal du Pacifique, Mayotte peut jouer un rôle important.

Le groupe de Mayotte et des Comores barre le canal du Mozambique, situé qu'il est à égale distance, ou presque, de Madagascar et de la côte orientale d'Afrique.

Or, ce canal est la route forcée de l'escadre anglaise du Cap se portant par la route la plus courte vers les Indes, ou inversement.

Si elle suivait cet itinéraire, notre division de Madagascar pourrait venir l'attendre sûrement à Mayotte, guetter son passage et l'attaquer au moment propice.

Vainqueurs ou vaincues, quelques-unes de nos unités de combat auront été sérieusement malmenées.

Pourront-elles rallier Diégo-Suarez ? Si cela leur est impossible, elles n'ont d'autre perspective que de se laisser couler.

Il n'en serait pas de même si elles avaient, dans les environs, un point de relâche sûr, abrité.

Or, ce point existe, et, je le répète, c'est Mayotte.

Mayotte se compose d'une grande île qui porte ce nom. Elle a une quarantaine de kilomètres dans sa plus grande longueur et environ 25 dans sa plus grande largeur. Une chaîne de montagnes, de 200 à 600 mètres d'altitude, présentant çà et là de nombreuses coupures, court du Nord au Sud, longeant la côte orientale.

Elle est entourée d'une ceinture de récifs, tantôt à fleur d'eau, tantôt émergeant au-dessus des vagues.

En face de la côte orientale et à environ 5 à 6 kilomètres, faisant partie de cette ceinture, s'élèvent une île de 13 kilomètres de tour et un îlot, réunis par une étroite bande de terre. Ce sont Pamanzi et Dzaoudzi.

Pamanzi a des montagnes s'élevant à 600 et 700 mètres d'altitude.

Dzaoudzi, sans relief, n'a d'autre importance que celle d'être le siège du gouvernement.

C'est entre Mayotte, Pamanzy et Dzaoudzi que se trouve la rade, belle, abritée contre les vagues du large, capable de recevoir nos bateaux de guerre serrés de trop près, puisqu'elle reçoit les plus gros bateaux de commerce.

C'est du côté Ouest que l'île de Mayotte est la plus large ; il n'y aurait donc rien à craindre de ce côté-là, même avec un tir très allongé.

Les côtés dangereux sont les côtés Nord-Est et Est. Mais, de l'endroit où des bateaux ennemis pourraient venir s'embosser pour tirer, jusqu'à la rade, il y a au moins 10 kilomètres, ce qui est une distance suffisante pour que le tir ne soit pas efficace. De plus, pour que l'ennemi puisse venir se placer à cette distance, il faut qu'il n'ait pas à redouter lui-même le feu d'ouvrages quelconques construits sur l'île de Pamanzi. Or, tel ne serait pas le cas.

L'ennemi aura-t-il, dès lors, l'audace de pénétrer dans la rade pour y couler les bateaux qui y auraient cherché refuge ?

Examinons comment cette escadre pourrait y pénétrer elle-même.

Comme nous l'avons dit, elle est fermée de tous côtés, excepté au Nord et au Sud.

Au Nord, existe une passe, celle de M'Zambourou, très dangereuse à cause des coups de vent brusques et violents, et, de plus, inaccessible à d'autres bateaux que des embarcations indigènes, jaugeant de 8 à 30 tonnes. Et encore elles n'osent pas trop s'y aventurer.

Au Sud, existent deux passes. Celle du Nord, c'est-à-dire la plus rapprochée de Pamanzi, appelée *passe de Longogori*, n'est pas praticable à cause des récifs ; elle n'est pas balisée.

La deuxième, qui passe un peu au Nord de l'île *Bandéli* ou *Bandelli*, et qui porte le nom de cette île, est la seule praticable et la seule balisée. C'est la seule suivie. Et encore, le chenal est si étroit qu'aucun bateau n'ose s'y aventurer avant six heures du matin ou après six heures du soir.

La passe de Bandéli serait donc la seule par où l'ennemi essayerait d'entrer pour venir inquiéter les bateaux qui seraient venus s'abriter dans la rade de Mayotte.

A cause du peu de largeur du chenal, les bateaux ennemis seraient donc obligés de marcher l'un derrière l'autre et à une certaine distance.

Il ne faudrait pas plus de trois ou quatre batteries, bien placées et d'un calibre suffisamment gros, pour répondre aux grosses pièces des bateaux pour empêcher une tentative aussi audacieuse et aussi dangereuse.

Il semblerait, à mon avis, que deux de ces batteries auraient leur place sur les hauteurs de Pamanzi, battant la pleine mer sous un angle d'horizon de 260 à 270°.

Une troisième batterie, enfilant la passe que devraient suivre les bateaux ennemis, ne semblerait pas trop mal placée sur le mont Mavégani, dont l'altitude atteint 650 mètres.

Enfin, la dernière pourrait être sur la montagne de Combani ou de Passamenti, battant la mer depuis l'île Pamanzi jusqu'à l'entrée de la passe Bandéli, ou, au besoin, croisant ses feux sur cette passe avec la batterie de Mavégani, ou enfin tirant sur les bateaux qui, malgré cette dernière, auraient pu traverser la partie étroite du chenal et remonteraient vers la rade.

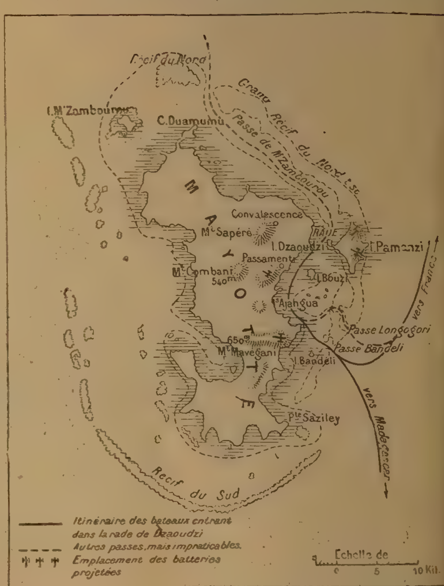
Ces indications, qui sont le résultat de longues observations faites sur place, n'engagent en rien la détermination des hommes de métier qui auraient à fixer l'emplacement définitif des batteries à construire.

La seule chose importante, c'est que mon idée d'établir à Mayotte un point d'appui secondaire de la flotte soit acceptée par ceux qui ont la charge de défendre nos colonies. Ils restent libres de la réaliser comme ils l'entendront, au mieux des intérêts et de la grandeur de la France.

Je serais trop heureux si j'avais réussi à démontrer la valeur stratégique d'un point jusqu'ici assez mal connu, et aussi combien son organisation défensive coûterait peu.

C'était là mon but et mon seul désir.

L. Montal.



Carte de Mayotte

RAVITAILLEMENT EN CHARBON D'UN NAVIRE DE GUERRE

L'escadre russe de la Baltique vient de partir pour une destination qui ne peut être que les mers de Chine et par une route que l'on tient soigneusement secrète, avec raison.

Nous avons exposé, ici même, les motifs qui nous paraissent rendre tout à fait improbable le succès d'une entreprise si gigantesque, que rien dans les annales maritimes d'aucun pays ne peut lui être comparé.

rait pas. Nombreux sont, en effet, les points de relâche échelonnés tout le long de la route où des marchands avisés ont entassé des stocks de charbon considérables qu'ils se font un plaisir de vendre aux bâtiments qui en ont besoin.

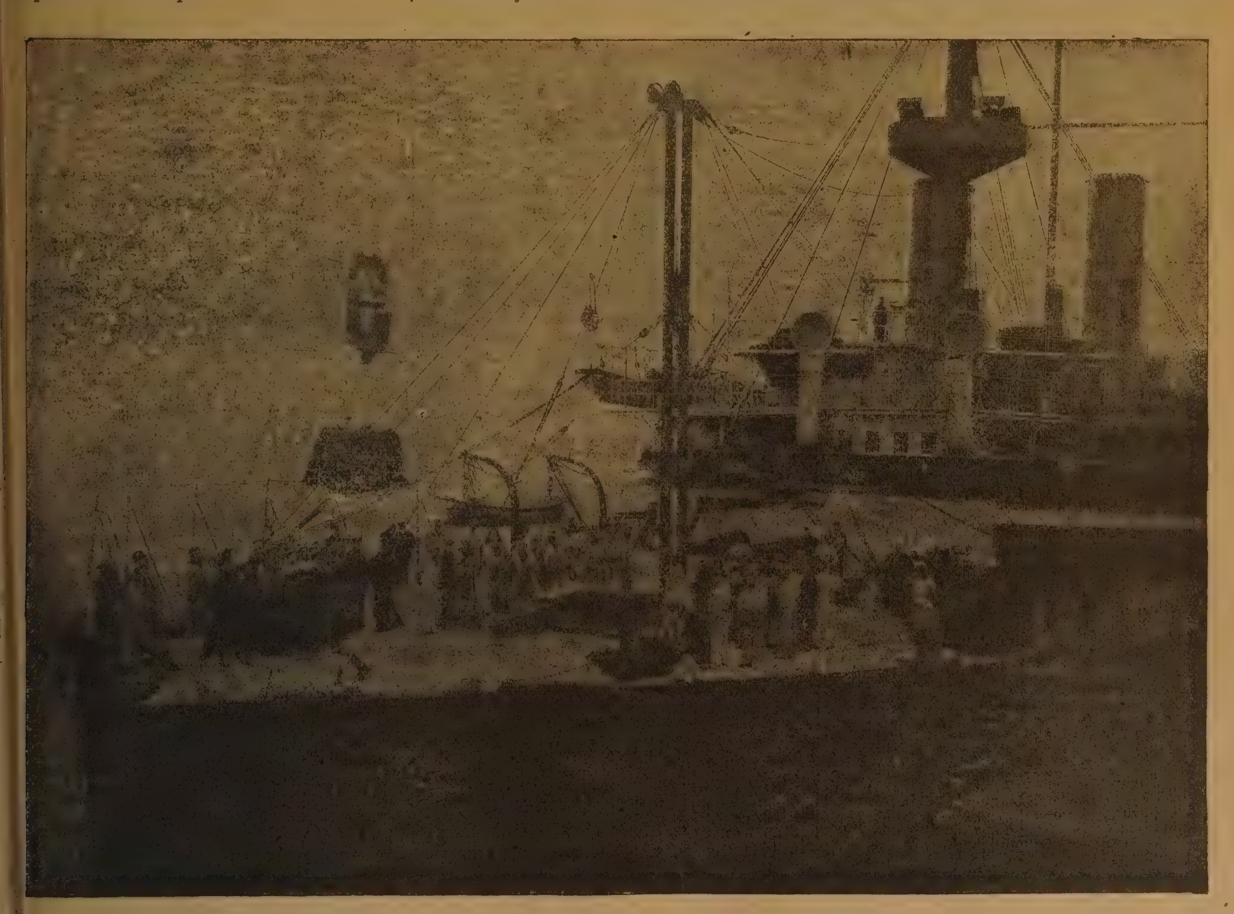
En temps de guerre, tout change : les ports neutres se ferment. Le temps de séjour permis aux belligérants est strictement limité, et aucune aide ne peut leur être fournie pour leur réparation ou leur ravitaillement.

Or, l'escadre russe ne trouvera sur son chemin que des ports neutres. La Russie ne possède sur le long ruban des côtes devant lesquelles l'espoir de sa marine va passer, aucun de ces points de relâche que toutes les nations mettent aujourd'hui tant d'acharnement à se

Cette éventualité de la nécessité d'embarquer du charbon à la mer est étudiée depuis longtemps déjà dans toutes les marines et il n'y a pas de doute que les navires russes ne soient pourvus des moyens inventés pour rendre cette opération praticable, sinon très facile.

Nous ne savons pas exactement quel est celui qu'a choisi l'amirauté russe, parmi les deux ou trois appareils qui paraissent pratiques. Mais tous ces systèmes dérivent de la même idée, et en décrivant celui que la marine anglaise a adopté, nous sommes sûrs de n'être pas éloignés de la vérité.

Cet appareil s'appelle le transporteur Temperley-Miller. Il consiste, en principe, en un câble d'acier tendu entre le navire à ravitailler



CUIRASSÉ EMBARQUANT DU CHARBON A LA MER

Nous désirerions bien vivement que les événements vinssent démentir nos craintes et que l'escadre de l'amiral Rodjevenski pût accomplir le périple de la moitié du tour du monde. Son arrivée en bon ordre changerait assurément la face de la guerre, si l'on peut supposer que l'escadre actuellement renfermée à Port-Arthur serait encore en état de lui donner la main.

Un des problèmes les plus graves que l'amiral Rodjevenski aura à résoudre au cours de sa longue et délicate traversée, sera celui du ravitaillement de ses navires en charbon.

Pour un bâtiment ou un groupe de bâtiments, si nombreux soient-ils, qui entreprendraient ce voyage en temps de paix, la difficulté n'existe-

procurer et qui sont si bien dénommés *points d'appui*.

Elle ne peut donc compter, pour se ravitailler en combustible, que sur le stock de charbon qu'emportent les cargo-boats du nombreux convoi qui l'accompagnera et qui n'en comptera pas moins de quarante à cinquante (1).

Quant à l'opération du transvasement, elle devra se faire, non plus dans une bonne rade bien fermée, avec tous les moyens dont dispose généralement un grand port, mais à la mer, sans qu'il soit possible d'accoster les navires les uns aux autres.

et le navire transporteur de charbon. Ce dernier est à la remorque du premier et les sacs de charbon passent de l'un à l'autre au moyen d'un chariot à roulettes qui court sur le câble d'acier et est attiré, d'un navire à l'autre, par un système de va-et-vient.

La difficulté de l'emploi de cet appareil réside dans la nécessité de tenir toujours à peu près rigide le câble sur lequel le chariot circule. On a vaincu cette difficulté, malgré les mouvements relatifs des deux bâtiments, en fixant au bout du câble d'acier des ancres flottantes, ou en l'enroulant sur des tambours à friction de résistance déterminée.

Le câble conducteur est accroché à hauteur de la hune du mât avant du charbonnier et va

(1) Voir notre article du n° 30 : « l'Escadre russe de la Baltique ira-t-elle en Chine? »



**Installation à bord du navire charbonnier.
On aperçoit, entre les deux bâtiments, le chariot auquel sont accrochés les sacs de charbon**

passer dans une poulie placée au sommet d'un mâtereau que le navire à ravitailler élève sur son pont, à l'arrière.

Les sacs pleins de charbon sont montés de la cale du ravitailleur jusqu'à sa hune, au moyen d'un treuil. Là, deux hommes les accrochent, en groupes de trois ou quatre, au chariot mobile, qui est aussitôt attiré vers le remorqueur.

Le convoi, en arrivant à destination, heurte un butoir, les sacs se décrochent automatiquement et tombent sur le pont où ils sont aussitôt vidés. Les sacs vides et le chariot sont ramenés à bord du charbonnier d'où un nouveau chargement est expédié.

Avec un peu d'habitude de la part du personnel chargé de ce travail, on estime que le passage d'un groupe de sacs d'un bâtiment à l'autre ne demande pas plus de 20 à 25 secondes.

Le cuirassé anglais *Trafalgar*, à bord duquel cet appareil a été expérimenté, a pu, par ce moyen, embarquer une moyenne de 30 tonneaux de charbon à l'heure, en maintenant une vitesse de 10 nœuds. En réduisant un peu la vitesse et la longueur de la remorque, on a pu atteindre le chiffre de 40 tonneaux.

Les seules expériences faites à ce sujet dans la Marine française remontent, si nous ne nous trompons, à quelques années déjà et avaient porté sur un système tout différent.

Le charbonnier accostait le navire à ravitailler auquel il se reliait par un ensemble de solides amarres en acier. Les navires ainsi liés se mettaient en marche et le charbon passait de la cale de l'un aux soutes de l'autre comme s'ils avaient été au mouillage en eau tranquille. Mais, comme cette dernière condition n'était jamais réalisée et que les bâtiments prenaient, sous l'effort de la houle ou des lames, des mouvements tout à fait dissemblables, qui cassaient les amarres, des avaries se produisaient. On renonça à ce procédé.

M.

Le départ
DU « DUGUAY-TROUIN »
Ecole d'application des aspirants

Le lundi 10 Octobre, à midi, les vieux navires stationnaires de la rade de Brest et l'escadre du Nord saluaient le *Duguay-Trouin,* en route pour sa campagne annuelle d'instruction.

Tout le monde, en France, connaît plus ou moins, ne fût-ce que de réputation, le *Borda*, mais bien des gens ignorent que les deux années passées sur ce « vénérable ponton », comme disent les élèves, ne suffisent pas à faire un officier de marine. Malgré la complexité des programmes de l'Ecole navale et quoiqu'ils fassent à la pratique la part la plus large possible, il a bien fallu y donner la prédominance à l'instruction théorique.

C'est donc sur le *Duguay-Trouin,* nommé pour cette raison *vaisseau-école d'application*, que nos jeunes aspirants de seconde classe achèvent d'apprendre leur métier et deviennent des marins dans toute l'acception du terme.

Au lieu de la surveillance étroite et incessante des adjudants qui, au *Borda*, rappellent trop aux élèves les maîtres d'étude du lycée, une liberté d'action tempérée surtout par la responsabilité d'un camarade *chef de poste.*

Dans tous les mouvements, dans toutes les manœuvres, on laisse aux aspirants — sous le contrôle d'un officier — une part d'autorité sur l'équipage, ce qui les habitue à la fois à commander et à se conformer aux règlements et aux ordres reçus. Peu de conférences, peu de travaux écrits; mais une préparation de tous les instants, un entraînement quotidien à tous les exercices qui forment le marin et l'officier accomplis. Qu'il s'agisse de calculs astronomiques, de manœuvre, de canotage, de timonerie, du service de quart, de la conduite des machines ou des feux, du canonnage, de la mousqueterie. A toute heure de jour et même de nuit, quelques uns des aspirants sont employés à des occupations variées dans telle ou telle partie du navire.

Aussi, quelle transformation, après neuf mois de cette existence si active, si mouvementée! Plus de ces collégiens légers, insouciants, comme parfois il s'en trouve encore quelques-uns au *Borda*; mais de jeunes officiers à l'esprit ouvert et réfléchi, à la décision prompte, au caractère assoupli par une discipline dont ils ont compris la nécessité, affermis en même temps par une confiance qu'ils ont, et en eux-mêmes, et dans leurs chefs pour les avoir vus à l'œuvre dans plus d'une circonstance sérieuse, sinon critique.

Non qu'ils aient pris une gravité d'amiraux! Ce serait grand dommage à leur âge. Ils sont restés jeunes : on le verra bien à la prochaine relâche, et aussi dans l'intimité joyeuse du « poste ». Que de désopilantes histoires on pourrait narrer sur cette vie, dans les postes de *midships!*

Mais la place nous manque; et puis... et puis... il faudrait trop souvent parler latin!

Rappelons, pour terminer, que l'institution d'un vaisseau-école d'application remonte à de longues années. Nos plus vieux officiers ont vu successivement, depuis un demi-siècle environ, le *Jean-Bart,* la *Flore,* puis *l'Iphigénie,* et enfin le *Duguay-Trouin,* affectés à ce service.

La campagne, qui dure neuf mois, ainsi que je l'ai dit, mène généralement nos futurs officiers au Sénégal, aux Antilles, aux Etats-Unis. On a rarement, je crois, quitté l'Atlantique; c'est donc fort improprement que certaines personnes disent que les aspirants de seconde classe font leur premier tour du monde : ils n'en font pas moins de la grande navigation.

Aux élèves sortis de l'Ecole navale, on adjoint, depuis quelques années, les sous-officiers issus du *Saint-Maixent naval* et aussi quelques élèves fournis par l'Ecole polytechnique, dont les uns entreront dans le corps des officiers de marine, les autres dans le corps soit des ingénieurs hydrographes, soit du génie maritime.

A toute cette brillante jeunesse, nous souhai-



Le « DUGUAY-TROUIN », croiseur-école d'application des aspirants de 2e classe, qui vient de quitter Brest pour sa campagne annuelle



La canonnière cuirassée japonaise « HEY-YEN », qui a coulé devant Port-Arthur, après avoir heurté une torpille de blocus

ıns du fond du cœur une heureuse, agréable . instructive navigation. Puissent, sans disnction d'origine, tous ces jeunes gens, qui ont l'avenir de notre marine, revenir forts et illants par l'esprit et par le caractère. G.

CANONNIÈRE JAPONAISE

coulée par une torpille

La canonnière cuirassée japonaise *Hey-Yen*, ıi croisait dans la baie du Pigeon, à l'Ouest de ırt-Arthur, a heurté, le 18 Septembre, une ·pille vigilante. Une énorme déchirure s'est oduite à tribord, dans la partie milieu, et le vire a coulé en quatre ou cinq minutes.

La plus grande partie de l'équipage, qui comp-t 250 hommes, a disparu. Une cinquantaine matelots seulement ont pu être sauvés par navires voisins qui tenaient le blocus.

Le *Hey-Yen* était une sorte de garde-côtes de) tonnes de déplacement. Il avait été construit 1894 dans l'arsenal de Fou-Cheou et fai-t partie de l'escadre chinoise que les Japo-s vainquirent devant le Yalou et fut pris par vainqueurs.

l portait une ceinture cuirassée de 203 millitres et un pont de 50 millimètres d'épaisseur. ı artillerie se composait d'une grosse pièce 260 millimètres placée en tourelle cuirassée, 2 pièces de 150 millimètres et de 8 pièces ères. Il portait en outre 4 tubes lance-tores au-dessous de la flottaison.

.a vitesse du *Hey-Yen*, comme celle de la jorité des bâtiments de sa classe, était fort considérable, 11 nœuds environ.

semble que c'est en cherchant à relever torpilles semées à profusion par les Russes toute la côte du Liao-Toung que le *Hey-*ı a trouvé sa fin tragique.

NOTRE TABLE DES MATIÈRES

la fin de l'année, le **Petit Journal** MILITAIRE, ɪITIME, COLONIAL, donnera une *table des ıières.*

La pêche à la sardine à Concarneau

VENT ARRIÈRE, LES VOILES EN CISEAUX

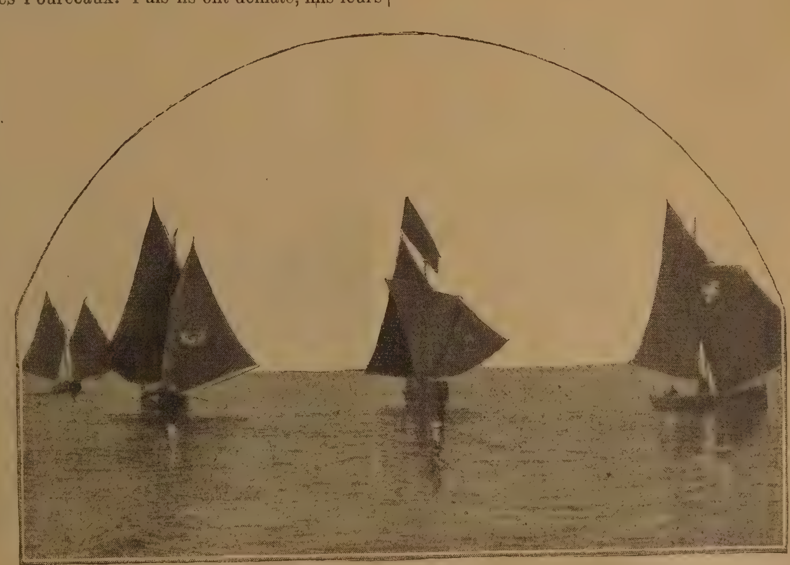
C'est l'été, la sardine *donne* cette année. Les bateaux sardiniers de Concarneau ont quitté le port pendant la nuit; penchés sur leurs lourds avirons, les pêcheurs ont gagné le large, car il fait calme. Avant le jour, une légère brise de terre les a poussés jusqu'aux lieux de pêche, entre les îles de Glenan et les plateaux rocheux des Pourceaux. Puis ils ont démâté, mis leurs filets à l'eau, et par milliers les jolis poissons argentés se sont pris aux mailles bleutées. Le soleil est de plomb, la mer calme. Mais à mesure que le soleil monte à l'horizon, la terre s'échauffant plus vite que l'eau, l'air chaud s'élève sur le continent, un appel d'air plus froid se produit du large vers le port: c'est la brise de mer qui va pousser nos braves marins vers la cale où les représentants de l'usine attendent, impatients. Vite, profitons de ce vent bienfaisant! Les voiles sont hissées et mises en ciseaux — c'est-à-dire croisées, tendues chacune d'un bord, pour que rien ne soit perdu de cette force propulsive — et vent arrière. En moins d'une heure, nos barques, gracieuses, sont rendues au port. Le mois dernier, certains bateaux ont ainsi rapporté jusqu'à 31,000 sardines à l'usine. C'était une bonne journée. Les moins favorisés revenaient cependant avec plusieurs milliers de poissons.

Sur la côte Sud de Bretagne, la saison est assez satisfaisante en 1904. La côte Ouest, vers Douarnenez, a eu le poisson plus tard; espérons qu'il restera plus longtemps.

On a cherché bien des causes à la disparition momentanée, ou du moins à la rareté de la sardine depuis quelques années. Les marsouins et les belugas en ont été rendus responsables. Ils y sont bien pour quelque chose. Les belugas surtout sont nuisibles, car ils détruisent nombre de filets, dans la baie de Douarnenez principalement. Mais il y a une autre cause à la rareté de la sardine : c'est le chalutier à vapeur qui détruit beaucoup de merlues. Or, on a remarqué que la sardine est très friande des œufs de merlue; elle pullule toujours là où sont nombreux ces œufs dont elle semble surtout se nourrir.

Là où la mer roule beaucoup de frai de merlue, on trouve beaucoup de sardines. Les chalutiers à vapeur qui opèrent au large de nos côtes de Bretagne prennent des quantités de petites merlues qu'ils rejettent ensuite sans vie à la mer; ils concourent au dépeuplement des fonds, et beaucoup de pêcheurs pensent qu'ils ont une large part de responsabilité dans la rareté de la sardine.

D.



Les pêcheurs de sardines rentrent au port, vent arrière, les voiles en ciseaux



L'aspect d'un bassin du port de la Joliette, à Marseille, pendant les grèves.
Les grévistes contemplent, de la terrasse de la cathédrale, les navires désarmés
(Phot. Bougault.)

Le Saint-Maixent naval

Voici une bonne nouvelle pour les jeunes gens qui veulent s'engager dans la Marine avec l'espoir d'arriver officier de Marine, ainsi que pour les gradés qui travaillent actuellement dans le même but.

Par une circulaire du 12 Octobre courant, le ministre de la Marine vient de décider que le grade de second maître ne serait plus nécessaire pour se présenter au Saint-Maixent naval établi à Brest.

Il suffit, dès maintenant, d'avoir cinq ans de service et accompli un an à la mer comme quartier-maître pour pouvoir se présenter aux épreuves d'admission.

Les candidats admis seront promus sous-officiers à la date du 1er Octobre et entreront à l'école de Brest.

Cette mesure sera bien accueillie dans les équipages de la flotte et aura pour effet de favoriser l'accès de l'épaulette à toutes les spécialités du pont qui étaient véritablement trop désavantagées jusqu'à présent.

En effet, au concours de 1904, sur les 78 officiers mariniers qui se sont présentés, 72 étaient des mécaniciens. Sur les 25 reçus définitivement, 3 seulement n'appartenaient pas à la spécialité de la machine.

Ces derniers jouissent d'un avancement plus rapide que leurs camarades et sont, en général, plus instruits. La différence d'âge provenant des conditions d'avancement va être comblée par la nouvelle réglementation.

Jusqu'à ce jour, un officier marinier, timonier, fourrier, fusilier, torpilleur ou de la manœuvre, ne pouvait escompter, avant trente ans, le grade d'enseigne de vaisseau ; maintenant, cette moyenne va descendre à vingt-six ou vingt-sept ans.

J'ajoute que le ministre recommande aux autorités maritimes de donner la plus grande publicité à sa nouvelle décision. Nous sommes heureux de mettre l'immense publicité du *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial*, à sa disposition en cette occasion.

P. H.

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active. — Nominations et mutations

COMITÉS ET COMMISSIONS

Sont nommés membres du Conseil supérieur de la Guerre. — Le gén. de div. Michal, comm. le 20e corps d'armée en rempl. du gén. de div. Zurlinden, passé dans le cadre de rés.; le gén. de div. Peigné, comm. le 9e corps d'armée, en rempl. du gén. de div. de Garnier des Garets, placé dans la sect. de rés.; le gén. de div. Dalstein, comm. le 6e corps d'armée, en rempl. du gén. de div. Langlois, placé dans la sect. de rés.; le gén. de div. Dodds, comm. le corps d'armée des tr. col., en rempl. du gén. de div. de Négrier, placé dans la sect. de réserve.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DES TROUPES COLONIALES

Le gén. de div. Archinard, comm. la 32e div. d'inf. à Perpignan, est nommé au comm. du corps d'armée col. à Paris, en rempl du gén. de div. Dodds, nommé membre du Conseil sup. de la Guerre

INFANTERIE

MM. Delalande, cap. au 3e tir., passe au 21e rég. d'inf.; Chapus, maj. au 19e rég. d'inf., passe au 15e de même arme comme chef de bat.; Chevalier, cap. au 44e rég., passe au 15e rég.; Ronfort, cap. au 106e rég., passe au 79e rég.; Guieu, cap. au 142e rég., passe au 30e bat. de chass. à pied ; Papillon-Bonnot, cap. au 15e rég., passe au 59e de même arme et est maintenu prof. à l'éc. mil. d'inf.; Bascourret, cap. au 158e rég. d'inf., passe au 1er rég. de tir. alg.; Escallon, cap. au 30e bat. de chass., passe au 142e rég. d'inf. et est maint. à l'Ec. sup. de guerre; Koch, cap. au 159e rég. d'inf., passe au 93e rég.; Bonifas, cap. au 59e rég., passe au 52e rég.; Maes, lieut. au 4e rég. de zouaves, passe au 73e rég.; Crapez d'Angouwart, lieut. au 33e rég., passe au 108e rég.

CAVALERIE

MM. de Merval, lieut.-col. du 16e rég. de drag., passe au 28e de ces rég.; Fournery, lieut.-col. brev. au 28e rég. de drag., passe au 16e de ces rég.; d'Ozouville, cap. instr. du 13e rég. de cuir., passe au 2e rég. de cuir. comme cap. en second; Jeauffreau de Lagérie, cap. comm. au 12e cuir., est aff. au 13e de ces rég. comme cap. instr.; Révy, cap. instr. du 3e rég. de cuir., est nommé cap. comm. au corps; de Renusson d'Hauteville, cap. comm. au 3e rég. de cuir., est nommé cap. instr. du corps; Bernot de Charant, cap. au 2e rég. de cuir., est aff. au 12e de ces rég. comme cap. commandant;

Robillot, cap. au 3e rég. de chass., passe au 16e rég. de drag.; Marchal, cap. au 16e rég. de drag., passe au 3e rég. de chass.; Jouin, cap. brev. au 20e rég. de chass., passe au 2e rég. de chass. d'Afr.; du Buat, cap. instr. du 20 rég.e de chass., passe dans un esc. du corps; de Rolland, cap. instr. du 13e rég. de huss., passe au 20e rég. de chass. comme cap. instr.; Dutech, cap. au 17e rég. de chass., passe au 19e de ces rég.; Margq de Saint-Hilaire, cap. au 19e rég. de chass., passe au 17e de ces rég.; Maubert, lieut. adj. au trés. du 4e rég. de drag., passe au 4e rég. de spahis; du Breil de Pontbriand-Marsan, lieut. au 4e rég. de chass. d'Afr., passe au 3e de ces rég.;

Penet, lieut. au 4e rég. de spahis, passe au 4e rég. de chass. d'Afr.; Lasvignes, lieut. au 11e rég. de chass., passe au 15e rég. de drag.; Verneret, lieut. au 6e rég. de chass. d'Afr., passe au 30e rég. de drag.; Bodin, lieut. au 4e rég. de chass., passe au 6e rég. de chass. d'Afr.; Sévin, lieut. adjoint au trés. du 14e rég. de chass., passe au 2e rég. de spahis comme adj. au trés.; Aveline, lieut. adj. au trés. du 2e rég. de spahis, est repl. dans un esc. du corps; Lafont, lieut. au 10e rég. de huss., est mis h. c. comme sous-instr. à l'Ec. d'appl. de cav.; Le François des Courtis de la Groye, lieut. au 11e rég. de drag., passe au 13e rég. de chass.

M. Beynaguet, cap. comm. au 2e rég. de chass. d'Afr., est mis h. c., à la disp. du min. des col., pour servir à l'esc. de cav. de l'Indo-Chine.

GÉNIE

M. Naudé, off. d'adm. de 2e cl. à Amiens, est mis h. c., à la disp. du min. des col., pour le serv. du chemin de fer de la Guinée française.



La fin des grèves de Marseille. — Les troupes protégeant les camions
(Phot. Bougault.)

CORPS DE SANTÉ

MM. Masson, méd.-maj. de 2e cl. au 29e drag., est dés. pour le 1er rég. de zouaves; Lanne, méd.-maj. de 2e cl., surv. à l'Ecole du serv. de santé mil., est dés. pour le 29e drag.; Lanteaume, méd.-maj. de 2e cl. au 1er rég. de zouaves, est désigné pour le 70e rég. d'inf.; Lahaussois, méd. aide-maj. de 1re cl. au 89e rég. d'inf., est nommé surv. à l'Ecole du serv. de santé mil., à Lyon; Perrot, méd. aide-maj. de 1re cl. au 7e rég. de cuir., est nommé surv. à l'Ecole du serv. de santé mil., à Lyon.

MM. Barillé, pharm. pr. de 2e cl. à l'hôp. mil. Saint Martin, est promu pr. de 1re cl. et maint.; Roeser, pharm. maj. à l'hôpital mil. Bégin, à Saint-Mandé, est promu pr. de 2e cl. et maint.; Bisserié, pharm.-maj. de 2e cl. à la rés. des médicaments de Marseille, est promu maj. de 1re cl. et maint.; Cabanel, pharm. aide-maj. de 2e cl. à l'hôp. milit. du Belvédère, à Tunis, est promu pharm.à maj. de 1re cl. et maint.; Berthon, pharm. aide-maj. de 1re cl. aux hôp. mil. de la div. d'Oran, est promu pharm. maj. de 2e cl. et maint. prov. à son poste actuel; Courant-pharm. aide-maj. de 1re cl. aux hôpitaux milit. de la div. l'occ. de Tunisie, est promu pharm.-maj. de 2e cl. et maint. Kopp. pharm.-maj. de 1re cl à la pharm. cent. à Paris est dés. pour le minist. de la Guerre (7e Direct.)

Écoles militaires

M. Mesnier, chef de bat. du génie, est nommé prof. du cours de fortification à l'Ecole spéciale militaire, en rempl. du chef de bat. Erard, remis à la dispos. de son arme.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Liste supplémentaire, par ordre de classement, des candidats admis à l'Ecole polytechnique à la suite du concours d'admission de 1904. — MM.: 161 Verdier, 162 Toussaint, 164 Grange, 165 Boppe, 166 Herbelot, 168 Lenon. MM. Chatanay et Fleuchot, qui occupaient, sur la liste de classement, les numéros 163 et 167, ont renoncé au bénéfice de leur admission.

ÉCOLE MILITAIRE DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE

Liste, par ordre alphabétique, des sous-officiers reconnus admissibles aux épreuves orales du concours d'admission de 1905. — Candidats reconnus admissibles aux concours antérieurs: MM. Arréteau, du ..e rég. d'art.; Bousquet, du 9e rég.; Briault, du 10e rég.; ...apdevielle, du 10e rég.; Costeplane, du 9e rég.; Delair, du 37e rég.; Gadam, du 30e rég.; Des Hautschamps, du ..e rég.; Heyraud, du 31e rég.; Jaume, du 24e rég.; Jous...lme, des batt. alp. de la 15e rég.; Lapara, du 29e rég.; ...agnoux, du 29e rég.; Mauloin, du 33e rég.; Mercier, du .. rég.; Pacraud, du 30e rég.; Paquin, du 40e rég.; Rou...r, du 17e rég.; Royer, du 39e rég.; Saulnier, du 6e rég.; ...monin, du 39e rég.; Soueix, du 18e rég.; Tisserand, du .. rég.; Torre, du 38e rég.; Vernier, du 25e rég.; Vinet, du 37e rég.

Candidats reconnus admissibles au concours de ..04. — Allemandet, du 8e rég.; Amy, du 11e rég.; Au...ère, du 40e rég.; Barbier, du 22e rég.; Barthelemy, des batt. alpines de la 14e rég.; Batacard, du 34e rég.; Bélin...rd, du 24e rég.; Benoist, du 26e rég.; Berthonnaud, du .. rég.; Bétard, du 12e rég.; Blot, du 11e rég.; Blouet, du .. rég.; Boullon, du 35e rég.; Bousquié, du 14e rég.; Cam...zat, du 31e rég.; Caubel, du 29e rég.; Champsaur, du .. rég.; Cléandre, du 25e rég.; Coëx, du 12e rég.; Contat, du 2e rég.; ...Coulet, du 29e rég.; Croizin, du 20e rég.; Cullmann, du .. rég.; Danjoud, du 2e rég.; Debellemanière, du 11e rég.; ...sruol, du 30e rég.; Diernac, du 4e rég.; Dubouchet, du .. rég.; Duhil de Bénazé, du 10e rég.; Dusannier, de la 8e ...mp. d'ouvr.; Estrémé, du 38e rég.; Estrémé (J.-B.-A), du .. rég.; Eude, du 22e rég.; Fischer, du 23e rég.; Fleuriot, du 35e rég.; Gounon, du 12e rég.; Graipin, du 5e rég.; ...ipon, du 33e rég.; Grivel, du 30e rég.; Hanry, du 39e rég.; ...gon de Villers, du 24e rég.; Hugret, du 20e rég.; Illar...., du 24e rég.; Karcher, du 40e rég.; Landron, du 27e ..; Laval, du 7e bataillon; Le Boiteux, du 32e rég.; Lecuire, du 40e rég.; Lefèvre (..-A.-E.), du 12e rég.; Lefèvre (L.-E.-J.-M.), du 20e rég.; ... Guen de Kerneizon, du 35e rég.; Le Gulledec, du .. rég.; Lemonnier, du 7e rég.; Létallon, du 31e rég.; ...avasseur-Baudry, du 26e rég.; Magnin, du 19e rég.; de ...rcley de Saint-Réal, du 6e rég.; Marte, du 7e rég.; Mar... du 5e rég.; de Massacré, du 21e rég.; Maturier, du .. rég.; Mettelin, de la 6e comp. d'ouvr.; Michel, du .. rég.; ...losser, du 20e rég.; Muselli, du 2e rég.; Naissant, du .. rég.; Nayrac, du 6e rég.; Palisse, du 19e rég.; Paris, du 2e rég.; Parisot, du 9e rég.; Patron, du 33e rég.; Pia...i, du 19e rég.; Ponson, du 6e rég.; Portebois, du 17e ..; Quaintenne, du 27e rég.; Raoux, du 7e rég.; Remy, du 25e rég.; Renaud, du 28e rég.; Rhenter, des batt. alp. de la 14e rég.; Ricaud, du 22e rég.; Richard, du 6e rég.; ...als, du 29e rég.; Roland, du 2e rég.; Saintot, du 5e rég.; ...payrac, du 9e rég.; Tabard, du 17e rég.; Tastu, du .. rég.; Thomas (J.-A.), du 28e rég.; Tiphagne, du .. rég.; Vollet-Bert, du 5e rég.; Woillot (P.), du 20e rég.

AFFAIRES INDIGÈNES

.. Désévaux, lieut. au 113e rég. d'inf., est dét. de son ..s pour être employé dans le service des aff. ind. en ...isie.

Distinctions honorifiques

MÉDAILLE MILITAIRE

.. Médaille militaire est conférée à Moussa-Kanté, tir. ..e cl. au 1er rég. de tir. sénég., pour sa belle conduite ..ombat de Taguilet (Mauritanie).

.. soldat Maxant, du 18e rég. d'inf. col., est inscrit ..ice au tableau de concours de 1904 pour la Médaille ..taire (perte totale de la vue, blessure reçue en service commandé à Tonkin).

MÉDAILLE COLONIALE

Le droit à l'obtention de la Médaille coloniale avec l'agrafe « Afrique occidentale française » est acquis aux fonctionnaires civils dont les noms suivent, qui ont servi en 1900 et 1901 à la Côte-d'Ivoire, savoir: MM. Nebout, adm. du Baoulé à Toumodi; Delafosse, adm. du Baoulé à Toumodi; Tellier, adm. du Baoulé à Kodiokofi; Roux, adm. du Baoulé à Tiassalé; Lhomme, chef de poste à Tiassalé; Carrère, comm. de la garde indigène.

MÉDAILLE D'HONNEUR

Une médaille d'honneur en vermeil a été accordée au poudrier Coiffard (Alexandre-François), de la poudrerie nationale de Sevran-Livry; a eu deux doigts mutilés par l'explosion prématurée d'un détonateur.

Réserve

INFANTERIE

MM. Lespinats, Robert, Trézel, Erlanger, Letaille, lieut. de rés. et Clémenceau, sous-lieut. de rés. au 1er rég. de zouaves (groupe de Paris), passent au 4e de ces régiments (groupe de Paris).

ARTILLERIE

M. Lhommet, ancien élève de l'Ecole centrale, est promu s.-lieut. de réserve à la date du 1er Octobre 1904 et classé au 10e bat. d'art. à pied où il accomplira sa 4e année de service.

INFANTERIE COLONIALE

Sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve. — Les s.-off. d'inf. col. retr. ou lib. dont les noms suivent: MM. Goux, aff. au 23e rég. à Paris; Huet, aff. au 21e rég. à Paris; Aribaud, aff. au 24e rég. à Perpignan; Moreau (A. D.), aff. au 2e rég. à Brest; Voulu, aff. au 7e rég. à Rochefort; Pin, aff. au 8e rég. à Toulon; Tardivon, aff. au 2e rég. à Brest.

Armée territoriale

ARTILLERIE

Les officiers de réserve dont les noms suivent sont passés, avec leur grade, dans l'armée territoriale et ont reçu les affectations suivantes:

Capitaines de réserve. — MM. Jacquin, du 16e rég., gr. terr. dudit rég.; Bellanger, de l'état-maj. part. (atelier de const. de Douai). — Etat-maj. part. de l'art. terr. (même emploi).

Lieutenants de réserve. — MM. Chenereau, du 20e rég., gr. terr. dudit rég.; Thibault, du 27e rég., gr. terr. du 29e rég.; Chollet, du 5e bat., gr. terr. du 1er bat.; Grasset, du 6e bat., gr. terr. dudit bat.; Jean-Claude, du 12e rég., gr. terr. du 13e rég.; Moulun, du 35e rég., gr. terr. dudit rég.; Frey, du 1er bat., gr. terr. dudit bat.; Pouzet, du 24e rég., gr. terr. dudit rég.; Lauras, du 11e rég., gr. terr. du 7e rég.; Paul, du 2e rég., gr. terr. dudit rég.; Heitz, du 25e rég., gr. terr. du 38e rég.; Gaucher, du 37e rég., gr. terr. dudit rég.;

Krug, du 25e rég., gr. terr. du 29e rég.; Deramat, du 15e bat., gr. terr. du 1er bat.; Thomas, du 4e bat., gr. terr. dudit bat.; Dopsent, du 29e rég., groupe terr. du 39e rég.; Pouilliot, du 40e rég. groupe territorial du 39e régiment; Hemmer, du 39e régiment, groupe territorial dudit rég.; Soulary, du 6e bat., gr. terr. dudit bat.; Baudet, de l'état-maj. part. (état-maj. de l'art. du 13e corps d'armée), gr. terr. du 36e rég.; Cance, du 9e bat., gr. terr. dudit bat.; Schrameck, du 2e bat. (batt. de Toul), gr. terr. du 4e bat.; Neuhaus, du 6e rég., gr. terr. dudit rég.; Paquement, du 2e rég., gr. terr. du 36e rég.; de Baralle, du 12e rég., gr. terr. du 13e rég.; Caillet, du 36e rég., gr. terr. dudit rég.;

Nugues, du 36e rég., gr. terr. dudit rég.; Burty, du 16e rég., gr. terr. dudit rég.; Charpentier, du 19e rég., gr. terr. du 38e rég.; Caillet, du 1er rég., gr. terr. dudit rég.; Rapp, du 14e bat., gr. terr. du 18e bat.; Carcanade, du 3e rég., gr. terr. du 9e rég.; Voullemier, du 26e rég., gr. terr. du 16e rég.; Gasquet, du 9e bat., gr. terr. du 8e bat.; Hallier, du 1er bat. (1re région), gr. terr. du 2e bat.; Godard, du 2e rég., gr. terr. du 36e rég.; Féret, du 9e bat., gr. terr. dudit bat.; Cornillot-Clément, de l'ét.-maj. part. (dir. d'Epinal), gr. terr. du 8e bat.; Faure, du 1er rég., gr. terr. du 16e rég.;

Laedlein, du 33e rég., gr. terr. dudit rég.; Bosquillon de Jenlis, du 27e rég., gr. terr. du 29e rég.; Brugnot, du 1er rég., gr. terr. dudit rég.; Carra, du 13e bat. (batt. de Corse, gr. terr. dudit bat.; Mignot-Mahon, de la 10e comp. d'ouv., gr. terr. du 1er bat.; Jahan, du 7e bat., gr. terr. du 18e bat.; Peugeot, du 5e rég., gr. terr. du 4e rég.; Chabert, du 2e rég., gr. terr. dudit rég.; Renou, du 30e rég., gr. terr. du 33e rég.; de la Ruelle, de l'état-maj. part. (état-maj. de l'art. de la place et des forts de Paris), état-maj. part. de l'art. terr. (même emploi).

Sous-lieutenants de réserve. — MM. Montefiore, du 11e rég., gr. terr. du 7e rég.; Tournaire, du 2e rég., gr. terr. du 6e rég.; Baffrey, du 2e rég., gr. terr. dudit rég.; Vaucheret, du 28e rég., gr. terr. dudit rég.; Goubeaux, du 28e rég., gr. terr. dudit rég.; Trouvé, du 21e rég., gr. terr. du 33e rég.; Joubin, du 5e rég., gr. terr. du 39e rég.. Labriet, du 40e rég., gr. terr. dudit rég.; Villez, du 5e bat., gr terr. du 8e bat.; Thomas, du 20e rég., gr. terr. dudit rég.; Rossel, du 4e rég., gr. terr. dudit rég.; Ferrand, du 21e rég., gr. terr. du 20e rég.;

Train, du 4e bat., gr. terr. dudit bat.; Brunet, du 23e rég., gr. terr. du 18e rég.; Montariol, du 26e rég., gr. terr. du 16e rég.; Binoche, du 6e bat., gr. terr. dudit bat.; Berger, du 2e rég., gr. terr. dudit rég.; Mias, du 5e bat., gr. terr. du 2e bat.; Gouguet de Girac, du 18e rég., gr. terr dudit rég.; Graillot, du 36e rég., gr. terr. dudit rég.; Grünberg, du 16e rég., gr. terr. du 36e rég.; Barbier, du 1er rég., gr. terr. dudit rég.; Vieillard, du 4e rég., gr. terr. dudit; Daniel, du 3e rég., gr. terr. du 38e rég.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES

Les officiers de réserve dont les noms suivent sont passés avec leur grade dans l'armée territoriale et ont reçu les affectations suivantes:

MM. Bernard, lieut. de rés. au 13e esc., 13e esc. terr.; Derosière, s-lieut. de rés. au 14e esc., 13e esc. terr.

Réserve et Armée territoriale

CADRE AUXILIAIRE DES OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE SANTÉ

Sont nommés au grade d'officier d'administration principal. — MM. Arth, off. d'adm. princ. en retraite (armée terr.); Montézuma, off. d'adm. princ. en retr. (rés.)

Au grade d'officier d'administration de 1re classe: — MM. Dusserre, Torreilles et Delestre, off. d'adm. de 1re cl. en retr. (armée terr.)

Au grade d'officier d'administration de 2e classe. — MM. Coquard, lieut. au 29e rég. terr. d'inf., dont la démission est acceptée (armée terr.); Auclair, s.-lieut. de rés. au 121e rég. d'inf., dont la dém. est acc. (rés.); Pihouée, s.-lieut. de rés. au 29e rég. d'art., dont la dém. est acc. (rés.); Logerot, adj. en retr. (rés.); Guiard, serg.-maj. en retr. (rés.); Chadaigne, adj. en retr. (armée terr.); Laidet, adj. en retr. (rés.); Rouvière, assimilé aux anc. engagés condit. (rés.); Malençon, anc. serg.-fourr. (rés.); Boué, anc. serg. (terr.);

Lion, anc. serg. (rés.); Castel, anc. serg. (rés.); Sagon, anc. mar. des log. (rés.); Dutois, anc. serg. (rés.); Chauvin, anc. serg. (rés.); Asselot, anc. serg. (rés.); Barbet, anc. serg. (rés.); Vertpoort, anc. serg.-fourr. (rés.); Delost, ancien serg. (rés.); Vasse, anc. serg. (rés.); Le Rouge, anc. serg.-maj. (rés.); Leroyer, anc. serg. (rés.); Guiraudtane, anc. serg. (rés.); Rouquette, anc. serg. (rés.); Gérard, ancien serg. (rés.);

Egal, anc. serg. (rés.); Bertrand, anc. serg. (rés.); Legrand, anc. serg. (rés.); Pérouse, anc. serg. (rés.); Danel, (anc. serg.) (rés.); Barrois, anc. serg. (rés.); Sevoz, anc. serg. (rés.); Trinqué, anc. serg. (rés.); Giry, anc. serg. (rés.); Chouvy, anc. serg. (rés.); Wignolle, anc. mar. des logis (rés.); Rocher, anc. serg. (rés.); Savary, anc. serg. (rés.); Spach, anc. serg. (rés.); Doisy, anc. serg. (rés.); Mossé, anc. serg. (rés.); Grison, anc. serg. (rés.); Brançon, anc. serg. (rés.); Royer, anc. serg. (rés.); Sallavuard, anc. serg. (rés.); Bichon, anc. serg. (rés.); Demouchaux, anc. serg. (réserve).

Armée active. — Troupes coloniales

INFANTERIE COLONIALE

Tour de service colonial des officiers d'infanterie coloniale à la date du 1er Octobre 1904. — Colonels. — MM.: 1 Spitzer, du 22e rég.; 2 Simoneau, du 2e rég.; 3 Lalubin, du 1er rég.; 4 Messager, du 3e rég.

Lieutenants-colonels. — MM.: 1 Ditte, de l'ét.-major part.; 2 Tétard, du 8e rég.; 3 Pourrat, du 4e rég.; 4 Metz, du 8e rég.; 5 Guyot d'Asnières de Salins, du 3e rég.; 6 Lamolle, du 23e rég.

Chefs de bataillon. — MM.: 1 Collin, du 4e rég.; 2 Henry, du 3e rég.; 3 Monguillot, du 7e rég.; 4 Gary, du 7e rég.; 5 de Bouvié, du 24e rég.; 6 Millet (O.-L.), du 2e rég.; 7 Delaforge, du 4e rég.; 8 Charles, du 1er rég.

Capitaines. — MM.: 1 Calisti, du 4e rég.; 2 Guérette, de l'ét.-maj. part.; 3 Crété, du 4e rég.; 4 Ferrandini, de l'ét.-maj. part.; 5 Froidefond, du 3e rég.; 6 Chastellier, du 5e rég.; 7 Deshayes, du 2e rég.; 8 Viard, du 8e rég.; 9 Colonna d'Istria, du 4e rég.; 10 Montal, du 21e rég.; 11 Laporte, du 2e rég.; 12 Colas, dit Baudelaire, du 4e rég.; 13 Carles, du 8e rég.; 14 Pécon de Laforest, de l'ét.-maj. part.; 15 Cautenet, du 24e rég.; 16 Delacou, du 8e rég.; 17 Vallod, du 22e rég.;

18 Trioreau, du 23e rég.; 19 Marvillet, du 24e rég.; 20 Pertuis, du 22e rég.; 21 Brantonne, du 5e rég.; 22 Guillemat, du 22e rég.; 23 Céléron de Blainville, du 4e rég.; 24 Richard (G.-V.), du 4e rég.; 25 Jacquin, du 8e rég.; 26 Boussot, du 21e rég.; 27 Sancéry, du 24e rég.; 28 Angély (P.-J.), du 4e rég.; 29 Desmarets, du 7e rég.; 30 Lambert (G.-E.), du 1er rég.; 31 Legou, du 31e rég.; 32 París de Bollardière, du 2e rég.

Lieutenants. — MM.: 1 Marchand, du 23e rég.; 2 Paran, du 6e rég.; 3 Crampton, du 7e rég.; 4 Bouhaben, du 3e rég.; 5 Denisard, du 3e rég.; 6 Domenger, du 22e rég.; 7 Deplace, du 24e rég.; 8 Samuel, du 5e rég.; 9 de la Chapelle, du 2e rég.; 10 Guérini, du 23e rég.; 11 de Boissonneaux de Chévigny, du 22e rég.; 12 Gros, du 4e rég.; 13 André, du 24e rég.; 14 Chanson, du 2e rég.; 15 Meyzonade, du 5e rég.

16 Bonnaire, du 3e rég.; 17 Gilbert, du 6e rég.; 18 Marquis (P.-A.), du 4e rég.; 19 Abblard, du 24e rég.; 20 Barckhausen, du 3e rég.; 21 Leriche, du 23e rég.; 22 Dubédat du 8e rég.; 23 Feuillu, du 4e rég.; 24 Dumont, du 6e rég.; 25 Blaive, du 4e rég.; 26 Dartigue, du 3e rég.; 27 Gardelle, du 7e rég.; 28 Adam, du 1er rég.; 29 Lenoir, du 2e rég.; 30 Doussain, du 3e rég.

Sous-lieutenants. — MM.: 1 Thibaut, du 1er rég; 2 Pilven, du 6e rég.; 3 Sicre, du 22e rég.; 4 Pancrazi, du 2e rég.; 5 Abadie, du 1er rég.; 6 Fovel, du 5e rég.; 7 Quod, du 24e rég.; 8 Boulangé, du 8e rég.; 9 de Héricourt, du 6e rég.; 10 Jeanson, du 6e rég.; 11 Sarotte, du 1er rég.; 12 Alexandre, du 1er rég.; Méric de Bellefon, du 3e rég.

— Le cap. Devaux, du 3e rég., est placé h.c. et dés. pour servir en Afr. occ. (fonct. pol. et adm.); le cap. Le Duc, off. d'ord. du gén. de div. Chevallier, comm. sup. des tr. d'Indo-Chine, est pl. à l'ét.-maj. part. de l'Indo-Chine et maint. dans ses fonct.; le cap. Tonnot, off. d'ord. du gén. Bouguié, comm. la 1re brig. des tr. d'Indo-Chine, est dés. pour l'état-maj. part. de l'Indo-Chine et maint. dans ses fonct.; le cap. Chandeigne, off. d'ord. du gén. de Trentinian, est dés. pour servir à l'état-maj. part. de Madagascar et maint. dans ses fonct.; le lieut. Délibéros, du 22e rég., est dés. pour servir au Tonkin par permutation de tour de service colon. avec le lieut. Demay, maint. au 6e rég.;

Le cap. Lacroix, du 6e rég., en congé de six mois, est dés. pour servir au 2e sénég.; le chef de bat. Garnier, du

3e malg., est dés. pour commander le dépôt des isolés à Marseille; le lieut. Eymard, du 7e rég., est nommé lieut. d'armement à ce rég.; le cap. Leroy, du 9e rég., est placé au 7e rég.; le cap. Damel, du 7e rég., passe au 2e rég.; le cap. Le Floch, du 2e rég., passe au 7e rég.; le cap. Dussaulx, du 3e rég., passe au 8e rég.; le lieut. Desclaux, du 8e rég., passe au 4e rég.; le lieut. Abadie, du 6e rég., passe au 7e rég.; le lieut. Paulet, du 6e rég., passe au 8e rég.; le lieut. Martin, précédemment aff. au 7e rég., est maint. au 9e rég.

Troupes de l'Afrique occidentale. — Le chef de bat. Duhalde, en act. h. c. en Mauritanie, est réint. au serv. gén. et placé au 1er sénég.; le lieut. Bouet, du bat. de l'Afr. occid., passe à la 8e comp. du 1er sénég., le lieut. Duboc, du 2e sénég., est placé en act. h. c. et dés. pour comm. le cercle de Dounzou (1er terr.).

Troupes de Madagascar. — Les officiers ci-après désignés, en serv. à Madagascar, ont été aff., savoir: le chef de bat. Dudouis au 3e sénég., les cap. Chapuy et Fleuriot à la suite du 3e malg., à la suite du 3e malg., le sous-lieut. Dauche à la 8e comp. du 3e malg. Le cap. Brousse (Adrien) passe de l'état-maj. part. à la suite du 3e sénég.

Affectations à Paris. — Le cap. Soubiran, du 1er rég., passe au 21e rég.; le lieut. Bonnard, du 8e rég., passe au 21e rég.; le lieut. Bonnet, du 3e rég., passe au 23e rég.; le le lieut. Dubuisson, du 8e rég., passe au 23e rég.; le lieut. Lebaud, du 22e rég., passe au 23e rég.

Sont autorisés à prolonger d'une année leur séjour colonial. — Le cap. Vermot, du bat. de la Nouvelle-Calédonie (3e année); le cap. Cros, au 13e rég. (3e année); les lieut. Heysch et Buhrer, du 3e sénég. (3e année); le lieut. Burgeat, du 2e malg. (3e année); le lieut. Rayet, du 1er malg. (3e année); le lieut. Tiret, du 13e rég. (3e année); le lieut. Verdier, de l'état-maj. part. à Madagascar (4e année); le sous-lieut. Raymond, du 1er sénég. (4e année); les lieut. Grégoire et Veillat, du 11e rég. (3e année); le lieut. Guillermeau, du 1er annam. (3e année); le cap. de l'état-maj. part. au Tonkin (3e année); le cap. Paponnet, du 10e rég. (3e année); le cap. Dez, du 4e tonk. (3e année); le lieut. Guillon, du 10e rég. (3e année); le lieut. Reydellet, du 1er tonk. (3e année); le lieut. Saint-Gés, du 2e tonk. (3e année); le lieutenant Tastet, du 2e tonkinois (3e année); le lieut. Malandain, du 3e tonk. (3e année); le cap. Minary, du 2e malg. (3e année); le lieut. Gilles, du 1er malg. (3e année); le lieut. Lacourrière, du 2e malg. (3e année); le lieut. Lemoine, du 3e malg. (3e année); le cap. Leseurre, du 2e sénég. (3e année); le cap. Léonard, du 4e sénég. (3e année); le lieut. Désery, du rég. ind. du Congo (3e année); le cap. Sponville, du 18e rég. (3e année); le lieut. Angélini, du 18e rég. (4e année).

Sont passés dans la première moitié de la liste d'ancienneté de leur grade pour compter du 23 Septembre 1904. — Les lieutenants: de Villedon de Courson, du 16e rég.; Jan, en serv. au Tonkin; Lambin, du 2e rég.; Bridey, du 24e rég.; Cosme, du bat. des Antilles; Depont, du 42e rég.; Malandain, du 3e tonk.; Larmina, du 4e rég.; Domenger, du 22e rég.; Laurent (A.-E.-M.), du 16e rég.

Pour compter du 1er Octobre. — Les lieutenants: Stiquel, du 2e tonk.; Gruloos, du 4e sénég.; Chandelier, du 3e sénég.; Mantrant, du 5e rég.; Couturier, de la sect. de disc. de la Martinique; Biencourt, du 1er sénég.; Régnault, du 5e tonk.; Bonaccorsi, du 22e rég.; Valmary, du 1er malg.; Morvan, en serv. au Tonkin; Bouet, du bat. d'Afr. occid.; Greigert, du 2e sénég.; Ganet, du 22e rég.; Aubert (F.-L.-H), en act. h. c., en Afr. occid.; Bollet, du 2e rég.; Silve, en serv. au Tonkin; Cassarini, du 24e rég.; Sido, du bat. de tir. cambodg.;

Fabre (J.-J.), du 12e rég.; Coronnat, en act. h. c., au Tonkin; Richard (L.-F.-A.), du 12e rég.; Maupin, du 2e annam.; Lucot, du 1er sénég.; Brun (J.-G.), en serv. en Cochinchine; Giraud, en act. h. c., au Tonkin; Levavasseur, du bat. de tir. chinois; Morand, du 5e rég.; Dubédat, du 8e rég.; Lebaud, du 22e rég.; Fauchon, du 10e rég.; Doussain, du 3e rég.; Bonnureau, du 5e tonk.; Favalelli, du 2e ann.; Feuillu, du 4e rég.; Lamy (J.-V.), du 18e rég.; Popp, du 4e tonk.; Gorron, en serv. au Tonkin; Hartmann (C.-J.-E.), du 23e rég.; Detchebarne (B.-N.), de la sect. des télégr. de l'Indo-Chine; Eury, du 1er rég.; Lenglet, en serv. en Cochinchine; Girard (L.-P.), du 1er ann.; Noiret, du 16e rég.; Santucci, du 4e rég.; Cortier, du 21e rég.; Eyraud, du 16e rég.; Willème, du 5e rég.; Aubert, du bat. du Pacifique (Tahiti); Demoulin, du 11e rég.; Cornet, du rég. indig. du Congo.

ARTILLERIE COLONIALE

Liste de tour de service colonial des officiers d'artillerie coloniale à la date du 1er Octobre 1904. — *Colonels*: MM.: 1 Tollon, du 3e rég., à Toulon; 2 Lecœur, du 2e rég., à Cherbourg.

Lieutenants-colonels: MM.: 1 Debon, au corps d'armée des tr. col.; 2 Fortin, du 3e rég., à Toulon.

Chefs d'escadron: MM.: 1 Lancret, du 3e rég., à Toulon; 2 Manet, du 2e rég., à Cherbourg; 3 Foissac, du 3e rég., à Nimes; 4 Ridde, du 3e rég., à Toulon; 5 Goujon, du 2e rég., à Brest.

Capitaines: MM.: 1 Raynal, du 1er rég., à Lorient; 2 Delorme, du 1er rég., à Lorient; 3 Mathieu (H.-B.), de l'Ecole de pyr. marit.; 4 Bergé (J.), de la Fonderie nat. de Ruelle; 5 Jeanne, de l'insp. des fabr. d'art. nav.; 6 Barrachin, au min. de la Marine; 7 Laurent, à la commis. d'exp. de Gâvres; 8 Tixier, au serv. géogr. de l'Armée; 9 Batard, à la dir. d'art. nav., à Toulon; 10 Constant, au 2e rég., à Cherbourg.

Lieutenants et sous-lieutenants: MM.: 1 Lavarde, au 1er rég., à Lorient; 2 Lehuby, au 2e rég., à Cherbourg; 3 Épiard, au 1er rég., à Lorient; 4 Verniolet, au 3e rég., à Toulon; 5 Defaut, au 2e rég., à Cherbourg; 6 Carrel, au 2e rég., à Brest.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION D'ARTILLERIE COLONIALE. — *Section des comptables*: MM.: 1 Lassalle, du 3e rég., à Toulon; 2 Humblot, au 2e rég., à Brest; 3 Cornet, au 3e rég., à Toulon; 4 Fristch, au 1er rég., à Rochefort.

Section des artificiers: MM.: 1 Galicher, à la dir. d'art. nav., à Cherbourg; 2 Agenet, à la dir. d'art. nav. à Lorient.

Section des ouvriers d'état: MM.: 1 Pauchard, à l'insp. des fabr. de l'art. nav.; 2 Petit, à l'insp. des fabr. de l'art. nav.; 3 Breton, à l'insp. des fabr. de l'art. nav.; 4 Moine, à la comm. d'exp. de Gâvres.

Section des conducteurs de travaux: MM.: 1 Vergé, à la cheff. du génie de Rochefort; 2 Boureaud, à la cheff. de Rochefort; 3 Bonnet, à la dir. du génie de Brest; 4 Gilbert, à la dir. du génie de Brest; 5 Douarville, à la dir. du génie de Toulon; 6 Le Güen, à la dir. du génie de Brest.

Ont été affectés, au Tonkin: le sous-lieut. Lavarde, du 1er rég. à Lorient; en Cochinchine: le lieut. Lehuby, du 2e rég. à Cherbourg; en France: 1er rég. à Lorient, à l'état-major, le chef d'escadron Vittu de Kerraoul, du 2e rég. à Brest; à la suite: le chef d'escadron Patey, rentré de Madagascar; à la 5e batterie, le lieut. Claquin, rentrant de Madagascar; à la 6e batt., le lieut. Diraison, rentrant du Tonkin; 2e rég. à Cherbourg, adjoint au trésorier, le lieut. Aubry, du même rég.; 3e rég. à Toulon, le capit. Crémieux, du 2e rég. à Cherbourg; à la disposition du ministre des colonies, bureau militaire, le capit. Géraud, du 1er rég. à Lorient.

Affectations prononcées par l'autorité militaire aux colonies. — *Afrique orientale*: Etat-major partic.: off. d'ord. du gén. command. sup., le lieut. Charbonnier; adj. au col. command. la défense de Diégo-Suarez: le capit. Killiani; 7e rég., 1re batt., le capit. François (L.); 2e batt., le s.-lieut. Desabaye; 5e batt., le capit. Sarrieu et le s.-lieut. Faucompré; 6e batt., le capit. Fournier; 7e batt., le lieut. Jean.

Afrique occidentale. — Etat-major particulier, direct. d'art. du Sénégal, le chef d'escadron Foissey; direct. d'art. du Soudan, le capit. Salé; à la disposit. du dél. du gouv. gén. en Mauritanie, le capit. Hugonet; 6e rég. à Dakar, le lieut. Pivetaud; 8e comp. d'ouvriers à Dakar, le capit. Couturier.

Antilles. — Off. de détails: le s.-lieut. Bergeron; service des batteries: le lieut. Descormes.

A la Martinique. — M. Lassalle, off. d'adm. de 2e cl., compt. au parc d'instruction du 3e rég. à Toulon.

Au Sénégal. — M. Galicher, off. d'adm. de 2e cl., artificier à la dir. d'art. nav. de Cherbourg.

En Cochinchine. — M. Vergé, off. d'adm. de 2e cl., cond. de travaux à la cheff. du génie de Rochefort.

En France. — Parc d'instruction du 2e rég. à Cherbourg: M. Pacquier, off. d'administ. de 1re cl., rentrant de la Martinique; cheff. du génie de Cherbourg: M. Dusséré, off. d'administ. de 1re cl., conduct. de trav., rentré du Tonkin; direct. du génie de Brest: M. Devaux, off. d'administ. de 1re cl., conduct. de trav., rentré de Cochinchine; direct. d'art. nav. de Toulon: M. Ros, off. d'administ. de 2e cl. compt., rentré de Madagascar.

Autorisation de prolongation de séjour outre-mer. — Tonkin (4e année): M. Lasserre off. d'administration compt.

— Madagascar (3e année): les capit. Peyrégue et Dandaleix; Tonkin (3e année): les lieut. Jacquier et Lepoix.

Le capit. Fourneau, du 2e rég. à Cherbourg, a été mis à la disposit. du minist. des col. pour être envoyé ultérieurement en mission en Afrique occ.

Ont été nommés au grade de lieutenant (pour occuper des emplois de lieutenant en 2e), dans le corps de l'artillerie coloniale, pour prendre rang du 1er Octobre 1904, les trente-deux sous-lieutenants officiers-élèves de l'école d'application de l'artillerie et du génie, qui ont satisfait aux examens de sortie de ladite école:

MM. Sabouret, cl. à la 6e batt. du 3e rég. à Toulon; La crenon, cl. à la 7e bat. du 3e rég. à Toulon; Boullier, de à la 1re batt. du 1er rég. à Lorient; Marc (H.), cl. à la 7e batt. du 3e rég. à Toulon; Rousseau, cl. à la 8e batt. du 3e rég. à Toulon; Marc (J.), cl. à la 1re batt. du 3e rég. à Nimes; Pincemin, cl. à la 1re batt. du 2e rég. à Cherbourg; Franqueville, cl. à la 1re batt. du 2e rég. à Cherbourg; Lecointre, cl. à la 5e batt. du 1er rég. à Lorient; Mazin, cl. à la 9e batt. du 3e rég. à Toulon; Cruciani, cl. à la 11e batt. du 2e rég. à Brest;

Leduc, cl. à la 9e batt. du 3e rég. à Toulon; Lemière, cl. à la 2e batt. du 2e rég. à Cherbourg; Tougne, cl. à la 6e batt. du 1er rég. à Lorient; Moriceau, cl. à la 10e batt. du 3e rég. à Toulon; Rocard, cl. à la 3e batt. du 1er rég. à Lorient; Milhau, cl. à la 13e batt. du 2e rég. à Brest; Viant, cl. à la 12e batt. du 2e rég. à Brest; Ponsar, cl. à la 7e batt. du 1er rég. à Lorient; Plougeaut, cl. à la 10e batt. du 1er rég. à Rochefort; Millet, cl. à la 8e batt. du 1er rég. à Lorient; Dangeville, cl. à la 3e batt. du 1er rég. à Lorient;

Tresmontant, cl. à la 5e batterie du 2e rég. à Cherbourg; Gallin, cl. à la 14e batt. du 2e rég. à Brest; Buat, cl. à la 6e batt. du 2e rég. à Cherbourg; Lambert, cl. à la 7e batt. du 2e rég. à Cherbourg; Vincent, cl. à la 16e batt. du 2e rég. à Brest; Percheron, cl. à la 7e batt. du 2e rég. à Cherbourg; Vié, cl. à la 8e batt. du 2e rég. à Cherbourg; Lacroix, cl. à la 8e batt. du 2e rég. à Cherbourg; Barrois, cl. à la 9e batt. du 2e rég. à Cherbourg; Poirot, cl. à la 10e batt. du 2e rég. à Cherbourg.

Les stagiaires ci-après désignés ont été désignés, savoir. — 1° *Pour le Sénégal*: MM. Gavillot, compt. de la dir. d'art. nav. de Cherbourg; Caire, cond. de trav. de la dir. du génie de Toulon.

2° *Pour la Cochinchine*: M. Cunin, cond. de trav. de la cheff. du génie de Lorient.

3° *En France*: au labor. centr. de la Marine à Paris: M. Minuel, compt. au parc d'instr. du 1er rég. à Rochefort; au parc d'instr. du 2e rég. à Brest: M. Avignon, compt., rentrant du Sénégal; à la chefferie du génie de Cherbourg: M. Bonifay, cond. de trav., rentrant du Sénégal.

Les lieut. d'art. col. dont les noms suivent sont nommés à la 1re classe de leur grade et maintenus dans leur position actuelle. — MM. Rinck, du 2e rég., à Cherbourg; Addi, du 2e rég., à Brest; Ariès, du 2e rég., à Brest; Le Maguet, en serv. à Tahiti; Marget, du dét. d'ouvr., à Nouméa; Guillaume, du 3e rég., à Toulon; Courtois, de la 5e comp. d'ouvr., à Toulon; Poinat, du 4e rég., au Tonkin; Maurin, du 1er rég., à Lorient.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Liste de tour de service colonial des officiers et officiers d'administration du corps de santé des troupes coloniales au 1er Octobre 1904. — *Médecins principaux de 1re classe.* — MM.: 1 Lecorre, en résidence libre; 2 Lidin, en résidence libre.

Médecins principaux de 2e classe. — MM.: 1 Gouzien, en résidence libre; 2 Clavel, en résidence libre; 3 Cassagnou, en résidence libre.

Médecins-majors de 1re classe. — MM.: 1 Devaux, au 7e rég. d'inf. col.; 2 Vergoz, au 1er rég. d'inf. col.

Médecins-majors de 2e classe. — MM.: 1 Camus, au 2e rég. d'inf. col.; 2 Leclerc, au 24e rég. d'inf. col.; 3 Gontaut, au 3e rég. d'art. col.; 4 Chartres, au 4e rég. d'inf. col.; 5 Fraissinet, au 21e rég. d'inf. col.; 6 Henric, au 1er rég. d'art. col.; 7 Letonturier, au 6e rég. d'inf. col.; 8 Boudriot, au 3e rég. d'art. col.; 9 Reboul, au 8e rég. d'inf. col.; 10 Brouillard, au 3e rég. d'inf. col.; 11 Charézieux, au 5e rég. d'inf. col.; 12 Jacquin, au 1er rég. d'inf. col.; 13 Rousseau (P.-M.-J.-E.), au 23e rég. d'inf. col.

Médecins aides-majors de 1re classe. — MM.: 1 Bourret, au 4e rég. d'inf. col.; 2 Lonjarret, au 21e rég. d'inf. col.; 3 Decorse, au 21e rég. d'inf. col.

Pharmaciens-majors de 2e classe. — MM.: 1 Birard, en résidence libre; 2 Beaumont, en résidence libre.

Pharmaciens aides-majors de 1re classe. — MM.: 1 Meunier, en résidence libre; 2 Colin, en résidence libre.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION. — Néant.

Sont affectés, savoir:

En Indo-Chine. — M. Lecorre, médecin princip. de 1re cl., en résid. libre (dés. pour les fonct. de chef du serv. de santé au Tonkin; M. Delay, médecin-major de 1re cl. au 6e rég. d'inf. col., par permutation avec le médecin-maj. de 1re cl. Rigollet, précéd. dés. et qui est réaff. au 2e rég. d'art. col. à Cherbourg.

A la Guyane. — M. Camus, méd.-maj. de 2e cl. au 2e rég. d'inf. col.; M. Bourret, médecin aide-maj. de 1re cl. au 4e rég. d'inf. col. (en act. h. c.); M. Meunier, pharm. aide-maj. de 1re cl., en résid. libre, en act. h. c.

Le méd.-maj. de 1re cl. Rigollet, du 2e rég. d'art. col. à Cherbourg, est dés. pour être adj. au dir. du serv. de santé de troupes col. à Paris.

COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

Liste de tour colonial des officiers et officiers d'administration du commissariat des troupes coloniales au 1er Octobre 1904. — *Commissaires principaux de 1re classe* — MM.: 1 Lallier du Coudray, à Marseille; 2 Pinder, à Toulon.

Commissaire principal de 2e classe. — M.: 1 de Pous, à Paris.

Commissaires principaux de 3e classe. — MM.: 1 Montarou, au ministère des colonies; 2 de Lalun, à Cherbourg.

Commissaire de 1re classe. — M.: 1 Tabouréux, au ministère de la Guerre.

Commissaires de 2e classe — MM.: 1 Kair, à Brest; 2 Douvion, à Rochefort; 3 Archer, à Lorient; 4 Barbe, à Brest; 5 Abel, à Toulon; 6 Coanet, à Cherbourg; 7 Goby, à Paris; 8 Roger, à Marseille; 9 Gaucher, à Nantes.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION. — *Section des bureaux.* — MM.: 1 Camouilly, à Rochefort; 2 Lauwaert, à Toulon; 3 Soulié, à Paris; 4 Lemoy, à Cherbourg; 5 Lacroix, à Nantes; 6 Cérix, à Marseille; 7 Saintot, à Marseille; 8 Téreau, à Paris.

Section des comptables. — M.: 1 Séverin, à Paris.

Sont désignés pour servir. — *En Indo-Chine.* — Le commiss. princ. de 3e cl. Montarou au minist. des colonies; le commiss. de 2e cl. Douvion à Rochefort; le comm. princ. de 2e cl. de Pous au service administratif des troupes coloniales à Paris.

A Madagascar. — Le commiss. de 2e cl. Kair à Brest.

En Afr. occ. franç. — Le commis. de 2e cl. Archer à Lorient.

En Nouvelle-Calédonie. — Le commiss. de 1re cl. Tabouréux au minist. de la Guerre.

A l'administration centrale du ministère des Colonies. — Le commiss. de 1re cl. Bosc, précéd. aff. au serv. des troupes col. à Toulon.

Au service administratif des troupes coloniales en France. — A Rochefort: le commiss. princ. de 3e classe Monge, attendu de l'Indo-Chine; à Toulon, le commiss. princ. de 3e cl. André (J.), attendu de Madagascar; à Cherbourg: le commiss. de 1re cl. André (Camille), attendu de la Nouvelle-Calédonie; à Toulon: le commiss. de 1re cl. Anquetil, précéd. aff. à Cherbourg; à Brest: le commiss. de 2e cl. Dunand-Henry, attendu de l'Afr. occ.; à Lorient: le commiss. de 2e cl. Féline, attendu de Madagascar; le commiss. princ. de 2e cl. Mange, rentré de l'Afr. occ.; à Rochefort: le commiss. princ. de 3e cl. Julliot de la Morandière, rentré de l'Indo-Chine.

Approbation de mutations prononcées par l'autorité militaire. — A Dakar, comme directeur du commissariat de l'Afrique occidentale, le commiss. princ. de 2e cl. Martin; à Saïgon (sous-direction du commissariat de la Cochinchine): le commiss. de 1re cl. Laffranque; à la sous-direct. du commissar. du Tonkin: le commiss. de 1re cl. Bailly; chef du secrétar. du s.-direct. du serv. adm., le comm. de 1re cl. Roussel; à la s.-direct. du commissar. du Tonkin: le commiss. de 2e cl. Poinsinet de Sivry; à la s.-direct. du commissar. de la Cochinchine: le commiss. de 2e cl. Lippmann; à Diégo-Suarez: le commiss. de 2e cl. Petitgirard; à Tananarive: le commiss. de 2e cl. Chabaud

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DES SERVICES DU COMMISSARIAT ET DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

SERVICE DU COMMISSARIAT. — *Sont désignés pour servir.* — *En France*: à l'adm. centr. du min. des col., l'off. d'adm. de 2e cl. Técle, pracéd. aff. au service adm. des tr. col. à Toulon.

Aux colonies (prolong. de séjour): à Madagascar, l'off. d'adm. princ. Long (4e année jusqu'au 10 Déc. 1905) et l'off. d'adm. de 1re cl. Malvoisin (5e année jusqu'au 31 Janvier 1905).

En Afrique occidentale: l'off. d'adm. de 3e cl. de Lalaubière (3e année jusqu'au 14 Août 1905).

A la Martinique: l'off. d'adm. de 3e cl. Le Camus (6e année jusqu'au 1er Février 1906).

SERVICE DE SANTÉ. — Au serv. adm. des tr. col., à Lorient: l'off. d'adm. de 2e cl. Boy, rentré de l'Afrique occidentale.

Ont été désignés pour servir. — SERVICE DU COMMISSARIAT. — En Indo-Chine: l'off. d'adm. de 1re cl. (bureaux) Camouilly, à Rochefort; l'off. d'adm. 1re cl. (bureaux) Charles-Marie, aff. au serv. de Toulon par permut. de tour de serv. col. avec l'off. d'adm. de 2e cl. Julliard qui est réaff. au serv. adm. des tr. col. à Lorient; l'off. d'adm. de 3e cl. (comptables) Séverin au serv. adm. à Paris.

Prolongation de séjour en Indo-Chine. — L'off. d'adm. de 3e cl. Sensacq (4e année jusqu'au 10 Janv. 1906).

Le serg. Devouge (Jean-Baptiste-Jules), de la sect. de secr. et d'ouvr. du commiss., est nommé au grade d'off. d'adm. de 3e cl. du serv. du commiss. (sect. des compt.) et aff. au serv. adm. des tr. col. à Cherbourg.

SERVICE DE SANTÉ. — A Madagascar: l'off. d'adm. de 1re cl. Saffré, en congé de conval. à la Réunion; au serv. adm. des tr. col. en France: à Rochefort, l'off. d'adm. de 3e cl. Portes, rentré de Madagascar; à Toulon, l'off. d'adm. de 3e cl. Prétou, précéd. aff. à Cherbourg.

Ministère des Colonies

Est promu inspecteur de 2e classe des colonies. — M. de Lapalu (Emile-Casimir), insp. de 3e cl.

Sont promus inspecteurs de 3e cl. des colonies. — MM. Lemée (Albert-Marie-Victor), insp. adj. des colonies; Démaret (Emile), insp. adj. des colonies.

Marine

Promotions

NOMINATIONS. — Sont nommés ou promus: *mécan. princ. 1re cl.*, le mécan. princ. 2e cl. Ménard; — *mécan. princ. 2e cl.*, le 1er m. mécan. Pelletier; — *ingénieurs de 2e cl.*, les ing. 3e cl. Larzillière, Leboucher, Delarue, Baron de Beaumarchais, Bibart, Sabatier, Goudot, Labourie, Bommelaer, Martin; — *q.-m. patron pilote 1re cl.*, les apprentis patrons pilotes Lepeuc, Rouquette, Lesfray, Laurent, Tomasini, Defrance, Duvey, Le Moigne, q.-m. de 1re cl.; — *q.-m. patron pilote 2e cl.*, les apprentis patrons pilotes Ropens, Revert et Le Goff. (Tous ces pilotes ont désignés pour servir dans le 5e arrond. marit.); — *chef du bur. techn. constr. nav.* à l'admin. centr. du ministère de la Marine, l'ing. en chef 2e cl. Dupont; — *q.-m. de man.* (d'office), le mat. gabier Le Goff; — *ingén. princ.*, M. Lacoste, rempl. Opin;

Directeur génie marit., l'ing. en chef 1re cl. Opin; — *enseignes de vaiss.*, les 1ers m. élèves-off. Mousson, Eno, Bermon, Moyon, Le Gallou, Chaudoreille, Renault, Perret, Morat, Gamas, Randon et Modet; — *gardes-pêches marit.*, l'exq.-m. man. Renaut, l'ex-mat. Pujol, le syndic cl. André; — *commis de 3e cl.*, MM. Baculard, Le Bénaff, Hoag; — *apprenti patron pilote*, le 2e m. timon. Henry; — *gardes-consignes 2e cl.*, MM. Mesnil, Lieuchot, Compain, à Cherbourg; Brochard, Duval, à Brest; Clément, Demonsais, Simonot, Mercadié, à Rochefort; Marest, Moreau, Frouin, Longépée, à Toulon; — *greffier 1er conseil guerre marit.*, à Cherbourg, le mar. des logis chef de gend. marit. Boudet; — *prosecteur anatomie* à l'écol ann. de méd. nav., Brest, le méd. 1re cl. Lafolie.

Elèves officiers. Les officiers mariniers dont les noms suivent sont admis au cours préparatoire des élèves officiers à Brest:

Remon, 2e m. mécan.; Le Goff, Lazennec, 2e m. tim.; Post, Guyader, Dugratoux, Laforges, Pilven, Guilbert, Landen, 2e m. mécan.; Nicolas, m. mécan.; Bérode, Audouin, Richard, Cancel, 2e m. mécan.; Favier, m. mécan.; Chauvin, Jonaux, Bensan, Renault, Bernard, 2e m. mécan.; Ilion, 2e m. fourr.; Roulin, Tilger, m. mécan.; Gros, 2e m. mécan.

COMMANDEMENTS. — Sont nommés aux command.: du *Montcalm*, le cap. de vaiss. Duval; — du *Styx*, le cap. de frég. Dupriez; — de l'*Amiral-Charner*, le cap. de vaiss. Bonifay; — du torp. *94*, à Port-Vendres, le 1er m. patron-pilote Clément; — du *Formidable*, le cap. de vaiss. Jaurez; — de la *Dévastation*, le cap. de v. Rochas.

SPÉCIALITÉS. — La spécialité de canonnier est conférée aux lieut. de v. de Courtois, Le Clerc, Rossignol, Bourguignon; aux enseignes Homsy, Chollet, Rally, Héritier, Reynaud.

Un témoignage de satisfaction est accordé au lieut. de v. le Courtois et à l'enseigne Chollet qui ont passé les meilleurs examens.

Propositions pour la Légion d'honneur

Port de Cherbourg. — MM. Bénier, pilote de la flotte, *Ibis*; Bertho, m. mécan., *Furieux*; Beuze, 1er m. charp.; Bran, 1er m. fourr.; Bonamy, 1er m. infirm.; Conord, 1er m. timon., *Jemmapes*; Delorme, 1er m. mécan.; Dissaux, 1er m. infirm.; Doméon, 1er m. torp.; Douesnard, 1er m. fourr.; Dupuis, 1er m. torp.; Fénard, 1er m. torp sédent.; Fichet, 1er m. de mousq., *Jemmapes*; Gibet, 1er m. fourr.; Guérin, 1er m. canonn.; Guiffant, 2e m. canonn., *Jemmapes*; Hébert, 1er m. timon., *Valmy*; Lazou, 1er m. canonn.; *Chasseloup-Laubat*; Le Barillier, 1er m. fourr.; Le Galès, 1er m. fourr.;

Léon, 1er m. man.; Le Vincent, pilote de la flotte, *Ibis*; Louvet, 1er m. mousq., *Ibis*; Lullien, 1er m. man., *Buffle*; Marchaland, 1er m. mousq.; Masson, pilote de la flotte; Monbon, 1er m. patron pilote; Pajot, 1er m. man.; Pellé, 1er m. mousq.; Pierre, 1er m. mousq.; Queffélec, 2e m. man.; Quiniou, 1er m. timon., *Loiret*; Roblot, 1er m. fourr.; Royer, 1er m. canonn., *Jemmapes*; Ségalen, 1er m. timon., et Strujon, 1er m. fourr., *Chasseloup-Laubat*; Thomas, 1er m. commis.

Employés retraités: MM. Coubrun, Levaillant, Morin, Renard.

Syndics: MM. Hamelin, syndic 1re cl., Trouville; Le Biez, syndic 1re cl., La Hougue; Vaslot, syndic 1re cl., Calais.

Mouvements du personnel

Capitaines de vaisseau. — MM. Prat, destiné au *Châteaurenault*, rejoindra p. Marseille le 30 Octobre au lieu du 16; de Faubournet de Montferrand a pris présid. commiss. contrôle et revision règlements d'armements; Rochas a pris command. *Dévastation*; Duval, déb. *Formidable*, rallie Marseille p. prendre command. *Montcalm*;

De Surgy, rentré conval., a repris fonct. adjoint maj. gén., Brest; Nouette d'Andrezel, déb. esc. du Nord, rallie Rochefort; Guépratte a pris command. *Jeanne-d'Arc*; Esmez, déb. *Jeanne-d'Arc*, a pris command. *Dévastation*; Pailhès, rentré résid. condition.; Favereau a pris command. *Saint-Louis*, rempl. Nény; Bonifay a pris command. *Amiral-Charner* en rés. norm., Toulon.

Cap. de frég. — MM. Jézéquel, dés. p. emb. c. second s. *Jurien-de-la-Gravière*; Didelot, résid. libre 3 m., p. participer aux travaux serv. hydrogr.; Le Moine des Mares sera renvoyé à son port d'att. à l'expir. de ses 2 années de dépl. à Rochefort; Ytier, rentré résid., prend rang s. liste emb.; Raffier-Dufour, rentré congé, sert major. gén., Toulon; Clarke a été emb. s. *Suffren*; Dupriez, destiné au *Styx*, rejoindra par Marseille, le 30 Oct. (départ retardé);

Blaise, déb. *Henri-Rivière*, conval. 3 m.; Boyer, déb. *Bugeaud* p. rejoindre *Dupleix*; Fournier prend fonctions s.-dir. déf. sous-mar., Brest; Goujon, déb. *Suffren*, résid. libre, 3 m.; de Lartigue a été emb. c. second s. *Bouvet*, rempl. Burel; de la Roche-Kérandraon a pris présid. commission perman. n° 1, Toulon; Rey et Harel servent à terre, Lorient; Rougelot, résid. condition.; Martin a été emb. c. second s. *Amiral-Aube*; Le Trotter a été emb. s. *Bruix*; Malo-Lefèvre, de Cherbourg, est affecté à l'état-maj. gén. de la mar.; Martel, de Cherbourg, est attaché à Toulon.

Lieut. de vaiss. — MM. Dordet, de la *Marseillaise*, désigné p. fonctions membre commission Gâvres, rempl. Thélinge; de Stabenrath est chargé gr. torp. rés. déf. mob., Brest; Joubert prend fonctions sous-aide-major chargé gardes-consignes, maj. gén., Brest; Destrémau a été emb. s. *Bouvines*; Eveillard a été emb. s. *Gloire*; Lenoble, déb. *Gloire*, a pris command. torp. déf. mob. Dunkerque; Corlouer, déb. *Jacquin*, conval. 3 m.; Semichon, du *Gaulois*, a été emb. s. *Nive*; Mac Gucklin de Slane, dés. p. emb. s. *Marseillaise*; Guépin, du *Condor*, désigné p. fonctions aide de c. du c.-am. Boué de Lapeyrère; Le Garrec, rentré congé, sert à terre, Brest; Kerboul prend rang s. liste emb.; Henry de Villeneuve, destiné au *Charles-Martel*, et Forest, du *Léon-Gambetta*, permut. emb.; Le Gallen dés. p. emb. comme second s. *Condor*; Rémy servira à Toulon en déb. éc. canonnage, le 1er Nov.; Gouin d'Ambrières, rentré congé, prend rang s. list. emb.; Lancelin servira à Brest à son déb. de la déf. mob., le 1er Nov;

Périer d'Hauterive, déb. *Charles-Martel*, résid. libre 1 m.; Cavailhé, distrait liste emb. p. 2 ans, en vue préparation concours p. contrôle; Garnier, déb. *Suffren*, prend rang s. liste emb.; Bienaymé, rentré congé, prend rang s. liste emb.; Thévenard rallie Toulon p. prendre command. *Sarrazin*; Romieux, déb. *Iéna*, résid. libre 1 m.; Hervé, rentré résid., sert major. gén., Toulon; Favereau, rentré congé, prend rang s. liste emb.; Zahm, déb. esc. Méditerr., résid. libre 1 m.;

Jolivet et Gouin d'Ambrières dés. p. être adjoints au cap. de v. chargé de suivre trav. d'achèvem. du *Jules-Ferry*, à Cherbourg; Méha, déb. atelier centr. flotte, sert maj. gén. Brest; Cornet prend command. détachement de Brest p. Toulon; Rey, distrait liste emb. p. 6 m.; Oberlé et Robic, autorisés à servir à Toulon à leur déb. éc. canonnage; Forest, déb. *Léon-Gambetta*, a été emb. s. *Charles-Martel*; Dubois a été emb. s. *Iéna*, rempl. Romieux; Leprince et Gauthier placés non activ. p. infirm. tempor.; Stutz, dés. p. emb. c. torp. s. *Protet*;

Renard et Blanc, déb. déf. mob. Corse, conval. 2 m.; de Jonquières, prolong. congé 3 m. sans solde; Marc, rentré résid. libre, prend rang s. liste emb.; Convers, rentré congé, sert major gén., Brest; Auburtin, sert à terre, Lorient; Crosson, sert dir. mouvem. du port, Rochefort; Charpentier de Cossigny, rentré congé, sert major gén., Toulon; Varney, résid. condition.; Hérou, de l'*Amiral-Tréhouart*, dés. p. emb. s. *Friant*; Fournier sert major gén., Brest; Le Courtois, déb. *Bouvines*, rallie Cherbourg p. prendre fonct. rapporteur cons. guerre marit.; Savidan, du torp. *158*, prend command. du torp. *209* p. mission surveill. de pêche à Saint-Germain-sur-Ay; Juin dés. p. emb. c. torp. s. *Saint-Louis*; Parize dés. c. adjoint au dir. mouv. du port à Toulon.

Enseignes. — MM. Lorin, déb. *Jouffroy*, conval 3 m.; Rodellec du Portzic dés. p. emb. s. *Jauréguiberry*; Pertus et de Rotalier, dés. p. emb. s. *Bouvet*; Savary de Beauregard dés. p. emb. s. *Saint-Louis*; Boyer, de la *Décidée*, conval. 3 m.; Deville dés. p. emb. c. second s. *Alarme*; de Banville dés. p. emb. s. *Pothuau*; Goisset, déb. *Masséna*, sert major gén. Brest; Nicolas, déb. *Henri-IV*; Denantes, déb. *Carnot*, sert major gén., Brest; Bugard, déb. esc. du Nord, résid. libre 1 m.; Thibaudier, déb. esc. du Nord, sert maj. gén., Brest; Fournery, Petit de Neurville, Winter, Thierry, Rouédhart et Sandré déb. esc. du Nord, résid. libre 1 m.; Hersart de la Villemarqué et Philéas, déb. esc. du Nord, rallient Lorient; Le Brun, d'Estienne de Saint-Jean de Prunières, Journé et Derrien, déb. esc. du Nord, rallient Cherbourg; Benoit et Lemoine dés. p. emb. s. *Suffren*.

Benker, conval. 3 m.; Bringuier, Delcourt et Barroué, déb. esc. Méditerr., résid. libre 1 m.; Dinoir et Bonnet, déb. *Charlemagne*, résid. libre 1 m.; Manière entré hôp. Toulon; Fornier de Lachaux et Michel, déb. esc. Méditerr., résid. libre 1 m.; Dunoyer de Noirmont désigné p. emb. s. *Saint-Louis*; Nicolas, conval. 2 m.; Goisset, dés. p. emb. s. *Carnot*; Borelli, du *Cassini*, désigné p. emb. s. *Aigrette*; Thibaudier, dés. p. emb. s. *Infernet*; Bourrague dés. p. emb. s. torp. déf. mob., Tunisie; Dufay, de la déf. mob. Corse, dés. p. emb. c. second s. *Sarrazin*; Gouin, déb. *Saint-Louis*, résid. libre 1 m.; Millet, conval. 1 m.; Béart du Dézert, placé non-act. p. infirm. temp.; Bignon, déb. *Suffren*, résid. libre 1 m.; Muselier, destiné *Comète*, rejoindra par Marseille le 30 Oct. (départ retardé); les ens. nouv. promus sont affectés: à Cherbourg, Randon et Modet; à Brest, Mousson, Eno et Perret; à Lorient, Renault et Gamas; à Rochefort, Chandoreille et Morat; à Toulon, Bermon, Noyon et Le Gallou.

Meunier, déb. *Aigrette*, conval. 1 m.; Crétin, déb. *Alarme*, conval. 2 m.; Lagrange, déb. *Yatagan*, conval. 3 m.; Strauss, rentré congé, sert observatoire, Rochefort; Bongrain, maintenu p. 1 an s. *Bombe*; Le Carpentier dés. p. emb. s. *Cassini*; Le Brozec dés. p. emb. s. *Flamberge*; Mousson, Eno et Perret, déb. *Amiral-Aube*, résid. libre 1 m.; Modet, déb. *Amiral-Aube*, rallie Cherbourg; Le Gallou, déb. *Amiral-Aube*, rallie Toulon; Revault, déb. *Amiral-Aube*, rallie Lorient; Valensi dés. p. emb. s. *Rance*; Ogé, du *Forbin*, et Pinhède, de Brest, dés. p. suivre cours éc. canonn. Toulon; Sartre, du *Bouvines*, congé 6 m. sans solde.

Aspirants. — MM. Hardant, Pot, Salaun, Bastard, Le Coent, Tenot, Diaz de Soria et Houette, de Brest, Mac Grath, Le Bunetel, Bonnet et Pavie, de Cherbourg; Guillerm, Stref, Antoine, Houette, de Toulon, et Drouillard, de Rochefort, ont été emb. s. esc. du Nord; Fournié, Bourély et Belgodère ont été emb. s. Duguay-Trouin;

De Malet et Lafon, déb. *Gaulois*, résid. libre 1 m.; Paquier, résid. libre 1 m.; Carbonnier, dés. p. emb. s. *Meurthe*; Delamotte, conval. 3 m.; Volant, conval. 2 m.; Audibert, du *Duguay-Trouin*, sorti hôp. Brest, conval. 3 m.

Mécaniciens. — Méc. princ. 2e cl. Le Poder, dés. p. emb. s. *Marseillaise*; méc. pr. 2e cl. Schaffauser dés. p. emb. s. *Suffren*; méc. pr. 2e cl. Couthures, déb. *Gloire*, a été emb. s. *Epieu*; Coiffic, déb. *Styx*, conval. 3 m.; méc. pr. 1re cl. Beaujard dés. p. emb. s. bât. central déf. mob. Lorient; méc. pr. 2e cl. Barreau dés. p. emb. s. *Sagaie*; méc. pr. 2e cl. Pelletier dés. p. emb. s. *Condor*;

Méc. pr. 2e cl. Jéquel, dés. p. emb. s. *Léger*; méc. pr. 2e cl. Gabriel, destiné au *Châteaurenault*, rej. Marseille le 30 Oct. (départ retardé); méc. pr. 1re cl. Miguet et méc. pr. 2e cl. Bergot, déb. *Suffren*, résid. libre 1 m.; méc. pr. 1re cl. Valmier, dés. p. emb. s. *Bruix*; méc. pr. 2e cl. Pore a été emb. s. *Gloire*; méc. pr. 2e cl. Schaffhauser, destiné au *Suffren*, et Moutardier, de l'*Amiral-Aube*, autorisés à permut. emb.; méc. pr. 2e cl. Reynier, de la *Gloire*, et le Poder, destiné *Marseillaise*, permut. emb.; méc. 1re cl. Michon, déb. *Charles-Martel*, résid. libre; méc. pr. 1re cl. Chomier, destiné à la déf. mob., Tunisie, sursis départ 15 jours.

Méc. pr. 2e cl. Valet, conval. 2 m.; méc. pr. 2e cl. Coiffic, conval. 3 m.; méc. pr. 2e cl. Rat, déb. *Troude*, conval. 3 m.; méc. en chef Borelli a été emb. s. *Brennus*; méc. pr. 2e cl. Pons est affecté déf. mob. Diégo-Suarez.

Corps de santé. — Méd. 2e cl. Fichet cesse ses serv. à la prévôté de l'école de pyrotechn.; méd. 1re cl. Brunet rallie Cherbourg; méd. 1re cl. Gastinel a été emb. s. *Dupetit-Thouars*;

Méd. pr. Négretti, congé 2 m. p. suivre cours bactér. Institut Pasteur; méd. 1re cl. Dubois, rentré congé, prend rang s. liste emb.; méd. 1re cl. Caraës, de Guérigny, passe à l'établiss. des pupilles à la Villeneuve, près Brest; méd. 1re cl. Etourneau, congé 1 m. p. suivre cours clinique ophtalmologique et cours faculté, Paris; méd. pr. Arène, conval. 3 m.

Génie maritime et service hydrographique. — Ing. 1re cl. Wall et ing. 2e cl. Mercier dés. p. suivre cours éc. électricité pendant l'année scolaire 1904-1905; ing. hydr. 1re cl. Courtier a été emb. s. *Laborieux*; ing. 1re cl. Kerfanto dés. p. professer cours mécanique et charp. et ing. 2e cl. Drosne p. professer cours machines et électricité à l'éc. maistrance, Brest; ing. en chef 2e cl. Rollet de l'Isle, déb. *Chimère*, rallie Paris; ing. 1re cl. Courtier et de Vanssay de Blavous, déb. *Chimère* rallient: le 1er Paris, le 2e Brest; ing. 2e cl. Ricard, déb. *Chimère*, rallie Paris; ing. 3e cl. Volmat, du *Duguay-Trouin*, sorti hôp. Brest, conval. 3 m.; ing. pr. Berthet passe au bur. techn. constr. nav. au min. de la mar.; ing. en ch. 1re cl. Louis, du serv. de la surveillance à Paris, passe à Brest, rempl. Choron; ing. en chef 1re cl. Callies, de Lyon, passe à Paris, rempl. Louis; ing. en chef de 2e cl. Parant, de Guérigny, passe à Lyon, rempl. Callies; ing. 1re cl. Schweitzer, de Cherbourg, passe à Guérigny, rempl. Parant; ing. pr. Richard, du conseil des trav. de la mar. à Paris, passe à Brest; ing. 1re cl. Massenet, de Douai, passe à Paris, rempl. Richard; ing. 3e cl. Volmat a été emb. s. *Duguay-Trouin*.

Commissariat. — Commiss. 1re cl. Guillard, d'Alger, rentré conval., sert à Toulon.

Inscription maritime. — Admin. 2e cl. du Bouëtiez de Kérorguen, de Nantes, prend intérim q. de Lorient pendant congé de Morlane; admin. 2e cl. Blanc, conval. 3 m.

Personnel administratif. — Chef armur. Kutschner affecté dir. art. nav. Cherbourg; commis compt. Griffon, conval. 3 m., commis dir. trav. Wancoor, de Saïgon, conval. 3 m.; chef armur. Perpétuité passe au bat. de Zinder; rempl. Beaumon (désign. annulée).

Distinctions honorifiques

La Méd. milit. es conférée au garde-consig ne 1re cl. Vinet.

Mouvements de la flotte

Durance arrivée à Thursdayle; — *Jurien-de-la-Gravière* arrivé à New-York; — torp. haute mer *Défi* sera affecté, après réparations, à la déf. mob. de Lorient, p. rempl. à l'éc. des patrons-pilotes, le torp. *165*; — *Troude* quitté New-York p. Port-au-Prince, relâchera à Charlestown; la *Couronne*, après changement de ses chaudières, a commencé ses essais; — sous-marin *Alose* a été mis à l'eau à Toulon, le 12; — le *Défi* a été remis à la déf. mob. de Brest, par la déf. mob. Saint-Servan.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres signées très lisiblement, portant une adresse pour la réponse et accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur repondre directement *et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.*

L. D. G., n° 40. Les Sables. — Envoyez-moi vos nom et adresse, car on ne peut correspondre par la voie du journal. Je vous donnerai alors seulement les renseignements qui n'ont aucun caractère privé sur la personne dont vous parlez.

DIRECTION A DONNER DE PARIS aux correspondances pour la Marine de Guerre

Pour l'escadre de l'Extrême-Orient. — *Argus, Alouette, D'Assas, Avalanche, Chateaurenault, Décidée, Fronde, Foudre, Gueydon, Javeline, Lynx, Montcalm, Mousquet, Pistolet, Protée, Sully, Vigilante, Olry, Pascal, Redoutable, Surprise, Bayard, Bengali, Achéron, Aspic, Vauban, Vipère, Takou.* Torpilleurs coloniaux *1-S, 2-S, 4-S, 6-S, 7-S* et *8-S* par Saïgon, *viâ* Marseille, le 2, 16. *Bugeaud*, sur Djibouti, *viâ* Marseille les 2, 10.

Pour la division navale de l'océan Indien. — *Capricorne, Infernet, Nièvre, Pourvoyeur, 271, 272*, à Madagascar, *viâ* Marseille, les 10, 20.

Pour la division navale du Pacifique. — *Aube, Eure, Protet, Meurthe*, à Nouméa, *viâ* Marseille, les 6, 10. *Durance, Zélée* à Tahiti, *viâ* Le Havre, tous les samedis.

Pour la division navale de l'océan Atlantique. — *Jurien-de-la-Gravière*, à Fort-de-France, *viâ* Bordeaux, le 26; *viâ* Saint-Nazaire, le 9.

Troude, sur Sydney, aux soins du consul de France, *viâ* Le Havre, tous les samedis.

Pour la station locale de Cochinchine. — *Baïonnette, Caronade, Cimeterre, Bouclier*, à Saïgon, *viâ* Marseille, les 2, 16.

Pour la station locale du Tonkin. — *Adour, Henri-Rivière, Estoc, Jacquin, Kersaint*, par Haïphong, *viâ* Marseille, les 2, 16.

Pour la station locale du Sénégal. — *Marigot, Goëland*, à Dakar, *viâ* Bordeaux, le 14.

Pour la station de la Guyane. — *Jouffroy*, à Fort-de-France, *viâ* Saint-Nazaire, le 9; *viâ* Bordeaux, le 26.

Pour la station de Constantinople. — *Mouette, Vautour, Mascotte*, à Constantinople, voie de terre, chaque jour.

EDM. DE KERHOR.

Le Choix d'une Carrière

Quelle carrière choisir pour mon fils ou pour ma fille? Telle est, à cette époque de l'année, la question que se posent beaucoup de parents. En effet, les études sont terminées, et les jeunes gens doivent songer à faire quelque chose pour se subvenir à eux-mêmes.

A l'heure où, dans la plupart des branches, on ne veut plus faire d'apprentis, l'école professionnelle est tout indiquée. Mais de quel côté diriger ses pas?

Eh bien! et le Commerce, l'Industrie, la Finance, etc., où tous les sujets intelligents et travailleurs peuvent faire brillamment leur chemin, y avez-vous songé?

Demandez le programme de l'Ecole Pigier, rue de Rivoli, 53, à Paris, il vous fixera sur les situations nombreuses et lucratives que vous ne soupçonnez sans doute pas, et auxquelles un jeune homme ou une jeune fille, de toute condition, peut prétendre, au bout de quelques mois d'études peu dispendieuses.

Le Gérant : G. LASSEUR
Imprimerie du Petit Journal, 61, rue Lafayette
Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI
(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — N° 47 | LE NUMÉRO 10 CENTIMES | 30 Octobre 1904

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.	Un an .... 8 fr. »

SOMMAIRE

Les officiers français en Serbie. — La colonie de Djibouti. — Règlement de notre concours de Chansons de route. — La télégraphie aux armées. — Le gouvernement général de l'Afrique occidentale française. — L'armée des Etats-Unis. — Le programme d'admission à Saint-Cyr. — Le mois militaire. — Le contingent de 1904. — Le poisson-épée. — Budget naval. — La deuxième escadre russe du Pacifique. — Une prise de chevreuils à Rambouillet. — Les sports dans l'armée.

A l'Officiel : *Guerre, Marine et Colonies. — Informations. — Petite correspondance.*



LES OFFICIERS FRANÇAIS en Serbie

Tous les ans, les promotions de Saint-Cyr ont l'habitude de se réunir dans un banquet dit de promotion où, sans distinction de grade, on se rappelle le bon temps de la jeunesse, du *vieux bahut* et du casoar blanc et rouge.

Un des plus fidèles de ces banquets de la promotion de Puebla (1862-1864) était le prince Pierre Karageorgevitch, devenu, on le sait, roi de Serbie sous le nom de Pierre Ier.

Pour concilier ses devoirs de souverain avec ceux non moins sacrés à ses yeux de la camaraderie et de la fraternité

S. M. PIERRE Ier KARAGEORGEVITCH, roi de Serbie

Les officiers français de la promotion de Puebla (1862-1864), venus à Belgrade pour assister au banquet de promotion offert par le roi

d'armes, le saint-cyrien Karageorgevitch a invité, cette année, ses camarades à venir fêter le banquet de promotion au Konak royal de Belgrade.

Le gouvernement français a donné son adhésion et voilà comment une cinquantaine d'officiers ont pris, l'autre jour, le train pour la Serbie, où ils ont reçu un accueil chaleureux.

Voici les noms de quelques-uns des officiers de la promotion de Puebla :

MM. Azema de Castet, de la Bouillerie, colonel de Bertier, de Bourmont, colonel Buffet, général de Chabot, Charbonnel-Salle, Charlier, colonel Didier, commandant Dorizon, Dumas de Marveille, commandant Faivret, de Fradel, intendant Fradin de Bellabre, colonel Gasquet, général Guillet, général Hardy de Périni, de Kermadec, général Kolb, colonel de Lacombe, intendant Lanes, général de Lardemelle, général Larrivet, commandant de Laurens-Castelet, lieutenant-colonel Lecat, colonel Lhermitte, lieutenant-colonel Lombard, général Loyer, Majesté, de Mareschal, colonel Monlezun, commandant Marprofit, colonel de Monspey, colonel de Montmarin, lieutenant-colonel Morand de la Pérelle, Nottin, commandant Opigez, lieutenant-colonel Parent, commandant Conrad-Portalis, général Privat, lieutenant-colonel du Puch, Reynold de Serezin, lieutenant-colonel Ricard, de la Rochelambert, intendant Rouillon, lieutenant-colonel Tricornot de Rose.

Le général de division Hardy de Périni, le plus élevé en grade de la promotion, a présenté au camarade « Kara » la mission française qui, partie de France le 10 Octobre, est rentrée à Paris le 22, après un voyage des plus agréables et des plus intéressants.

G. D.

LA COLONIE DE DJIBOUTI



Indigènes de la Côte des Somalis

En 1837 et 1838, deux consuls de France à Aden, MM. Monge et Henri Lambert, frappés de l'avantage de prendre position en face de Périm que l'Angleterre venait de s'approprier, firent acheter par le gouvernement français à Abou-Becker, sultan de Tadjourah, les emplacements d'Obock et d'Ambabo.

Mais ce n'est qu'en 1862 qu'un traité reconnut officiellement ces territoires à la France. Le négociateur de ce traité s'était d'ailleurs assez légèrement acquitté de sa mission, puisque l'on pouvait lire à l'*Officiel* du 25 Décembre 1880 :

« Le traité du 11 Mars 1862, portant cession d'Obock à la France ne contient aucune indication sur le périmètre de notre possession, et, de plus, nous n'avons rien fait jusqu'ici pour assurer notre souveraineté sur cette contrée. Il serait donc impossible d'indiquer le sol susceptible d'être cédé, et encore moins de le délimiter.

» Dans ces conditions, le département de la Marine ne saurait faire de concessions. Il ne peut que laisser aux personnes qui tenteraient de fonder un établissement à Obock toute la responsabilité du choix de l'emplacement à occuper par elles, sous la réserve que cette occupation essentiellement précaire et révocable devra cesser à la première réquisition. Il est bien entendu d'ailleurs qu'aucune indemnité ne serait due aux intéressés en cas de déplacement pour cause d'utilité publique ou d'intérêt militaire. »

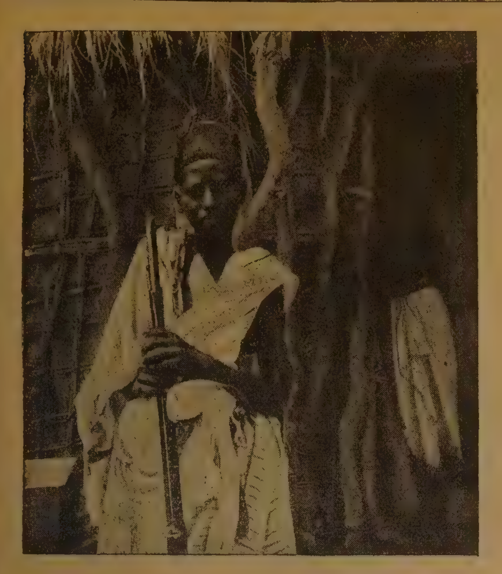
Le gouvernement d'alors n'était pas encourageant, on le voit, pour les amateurs de colonisation. Quelques commerçants aventureux vinrent cependant s'établir à Obock qui, en 1884, devint résidence d'un commandant de cercle. Bientôt on y installa un pénitencier pour les condamnés arabes, hindous, créoles, et le commandant de cercle fit place à un gouverneur.

Annuaire Colonial.

CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS indiquant le tracé DU CHEMIN DE FER D'ABYSSINIE

d'après la Carte de la Cie Impériale des Chemins de fer Éthiopiens.

Carte de la Côte des Somalis



Le fils du sultan de Tadjourah

La métropole accordait, à cette époque, une subvention annuelle de 450,000 francs à la colonie d'Obock, forte de 12 colons et environ autant de fonctionnaires.

Au même moment, à quelques kilomètres de là, le petit port anglais de Zeilah, avec un seul fonctionnaire, rapportait bon an mal an 6 à 700,000 francs.

C'est alors que quelques voyageurs français signalèrent l'existence d'une bonne rade, admirablement située dans le golfe de Tadjourah, à portée des caravanes et pouvant servir de débouché commercial à l'Abyssinie.

Dans l'espace de quelques mois, des Grecs, des Français, des Arméniens, des Hindous vinrent s'installer à Djibouti qui, en 1894, comptait 50 Européens et 2,000 indigènes agglomérés.

Les relations du nouveau port avec l'Abyssinie prirent alors un grand essor, et l'on put prévoir que Djibouti deviendrait bientôt la rivale de Zeilah.

Peu à peu, les fonctionnaires français d'Obock désertèrent le poste où ne resta que le gardien du câble d'Aden, et pour dissimuler l'abandon de cette colonie et l'inutilité des dépenses qui y avaient été faites, on donna à l'ensemble Djibouti-Obock la rubrique officielle de « Côte française des Somalis ».

A partir de ce moment, Djibouti commença à connaître la prospérité, que les travaux du chemin de fer d'Ethiopie ne tardèrent pas à augmenter encore. En 1898, la population blanche comptait un millier de personnes, et l'agglomération indigène environ 12,000 individus.

Les recettes des douanes atteignaient 30,000 francs par mois.

En 1901, la ville était construite, les chantiers du chemin de fer ouverts et la colonie pouvait prendre l'essor qui ne fut jamais échu en partage à Obock.

Le climat de Djibouti est essentiellement sec. Pendant la saison chaude, de Mai à Octobre, le thermomètre oscille entre 30 et 40 degrés, sans différence appréciable pendant la nuit. Dans la saison fraîche, c'est-à-dire d'Octobre à Mai, la température moyenne est de 20 à 28 degrés et la pluie tombe par ondées et souvent par trombes.

Djibouti jouit d'un climat sain ; la fièvre bilieuse y est inconnue, la dysenterie est peu fréquente, les affections du foie sont rares. L'insolation seule est à craindre; mais il suffit d'un peu de prudence pour s'en garantir.

Grâce au chemin de fer, l'Européen peut respirer un peu de fraîcheur et jouir d'un repos réparateur en allant passer quelques jours à Harrar.

La colonie a dans l'arrière pays un sanatorium naturel, qui en rend le séjour plus supportable à l'Européen.

Elle s'y approvisionne également de tous les fruits et légumes d'Europe, qui y poussent merveilleusement.

Le sol de la colonie de Djibouti se prête peu à l'agriculture; néanmoins, partout où se trouvent des nappes souterraines, notamment à Ambouli, près de Djibouti, on a pu créer des potagers et des jardins.

La principale industrie agricole du pays est l'élevage.

Les indigènes sont pasteurs et possèdent des troupeaux considérables de chèvres, moutons, bœufs et chameaux. Ils se déplacent suivant les saisons; sur la côte pendant l'hivernage, ils remontent dès que la chaleur arrive, vers les plateaux de l'Abyssinie où ils trouvent des pâturages inépuisables.

Les industries sont peu nombreuses à la côte des Somalis.

Les indigènes se livrent activement à la pêche ; ils recherchent aussi les huîtres perlières et nacrières. Les propriétaires européens de pêcheries ont tenté de généraliser l'emploi des scaphandres pour cette pêche, mais ils ont été peu à peu amenés à y renoncer et se contentent d'acheter aux indigènes leurs coquillages d'après un tarif déterminé.

Le pays n'a pas encore été suffisamment exploré pour qu'on puisse se prononcer sur ses ressources au point de vue minier ; quelques permis d'exploration ont été délivrés, principalement en vue de la recherche de la houille. On n'est pas encore renseigné sur le résultat des recherches.

Il existe au lac Assal des gisements considérables de sel dont la concession a été accordée aux concessionnaires du chemin de fer d'Ethiopie.

Mais ce qui fera la richesse de la colonie, c'est assurément le chemin de fer entre Djibouti et Diré-Daouah (1) et qui sera prolongé jusqu'à la capitale de Ménélick, Addis-Ababa. Une société française a reçu du négus le droit exclusif de construire une voie ferrée reliant le territoire français à Harrar, Entotto, Kaffa et au Nil blanc. La durée de la concession est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans et aucune autre compagnie de chemin de fer ne sera autorisée à construire des lignes concurrentes soit du bord de l'océan Indien et de la mer Rouge jusqu'en Ethiopie, soit de l'Ethiopie jusqu'au Nil blanc. Le négus a également concédé à la compagnie, pour le même laps de temps, les terrains nécessaires à la voie et 500 mètres de chaque côté, avec les forêts, les mines et les eaux qu'ils contiennent.

Le chemin de fer, commencé en 1897, a une largeur de voie de 1 mètre, et est terminé jusqu'à Diré-Daouah (1) sur une longueur de 300 kilomètres. Il assure le transport des voyageurs pour Harrar, les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, et leur retour à Djibouti les lundi, mercredi et vendredi.

Les prix de transport des voyageurs sont : en 1re classe, de 186 francs; en 3e classe (Européens), de 62 francs, et en 4e classe (indigènes), de 15 fr. 50.

Les transports à l'intérieur de la colonie se font par caravanes de chameaux dans les pays sablonneux, et dans les pays rocheux, l'Abyssinie par exemple, par caravanes de mulets.

L'organisation administrative de la côte des Somalis est fort simple. Elle comporte un gouverneur assisté d'un secrétaire général et de quelques fonctionnaires qui assurent la marche des divers services. Ce sont : trois administrateurs, dont l'un est chargé de la police urbaine, un trésorier payeur, un juge président, un vérificateur chef et un brigadier des douanes; un

(1) Ou Addis-Harrar.



La boîte à musique offerte en présent par le gouvernement français au sultan de Tadjourah



A Djibouti. — Le siège du gouvernement et la ville européenne

conducteur des travaux publics et un commis métropolitain des postes et télégraphes, qui ont le titre et les fonctions de chefs de service.

Le budget de la côte des Somalis est alimenté par des taxes locales et par une subvention de la métropole qui s'est élevée en 1904 à 200,000 francs.

N. V.

RÈGLEMENT DE NOTRE CONCOURS

de Chansons sur route

Notre Concours de Chansons de route sera double :

1er Concours, réservé aux paroliers.
2e Concours, réservé aux musiciens.

C'est du 1er Concours seul que nous avons à nous occuper aujourd'hui.

Ce 1er Concours se divise lui-même en deux sections :

1re SECTION

Chansons composées sur des airs connus.

Les concurrents devront nous adresser des chansons (paroles seulement) s'adaptant à des airs connus de tous, et dont on se sert déjà dans les régiments, tels que *Cadet Rousselle*, la *Boiteuse*.

Il va sans dire que seules seront admises à concourir les chansons composées sur un air propre à scander la marche.

2e SECTION

Chansons (paroles seulement) composées sans préoccupation de les adapter à aucun air connu.

***

Les concurrents, dans l'une et l'autre de ces deux sections, devront, cela va de soi, traiter des sujets *exclusivement militaires*. Ils pourront célébrer en vers les gloires de la Patrie et celles de nos régiments. Mais cela ne veut pas dire qu'ils devront s'en tenir à des sentiments héroïques affectant toujours quelque solennité. Non, car ce qu'il faut pour des chansons de route, c'est l'entrain, la bonne humeur, la gaîté, qui jailliront plus sûrement des sujets familiers, comme, par exemple, les incidents de la vie du soldat et même — pourquoi pas ? — les petites misères du métier... Ce qui n'empêche pas de broder sur le tout une petite note patriotique destinée à rehausser les cœurs.

Les couplets alternant avec un refrain nous paraissent présenter la forme la plus favorable pour l'élaboration d'une bonne chanson de marche. Cependant, nous n'entendons, en aucune façon, rendre cette forme obligatoire et le Concours est également ouvert à tous les genres, à tous les types de chansons.

En ce qui concerne la forme poétique, toute latitude est également laissée aux concurrents.

Les vers pourront comporter toutes sortes d'élisions, afin de ne pas gêner l'essor de l'inspiration, pourvu qu'ils soient bien cadencés et que la rime en soit suffisante.

Ajoutons que le nombre des couplets n'est pas limité.

***

Les envois pour les deux sections de ce premier Concours, ouvert aux paroliers seulement, seront adressés par lettre recommandée à M. le Rédacteur en chef du *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial*.

Ils devront porter en tête le numéro de la section à laquelle ils sont destinés.

Les chansons rentrant dans le cadre de la 1re section mentionneront également le titre de *l'air connu* sur lequel elles doivent être chantées.

Les manuscrits ne seront pas signés. Ils porteront une devise reproduite sur une enveloppe qui les accompagnera et qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur.

Tous les envois devront être parvenus au *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* avant le 1er Janvier 1905.

A partir de cette date, le Concours sera fermé. Le Jury, sous la présidence de M. Adrien DUTEY-HARISPE, administrateur du *Petit Journal*, entrera alors en fonctions et attribuera les prix aux concurrents de ces deux sections.

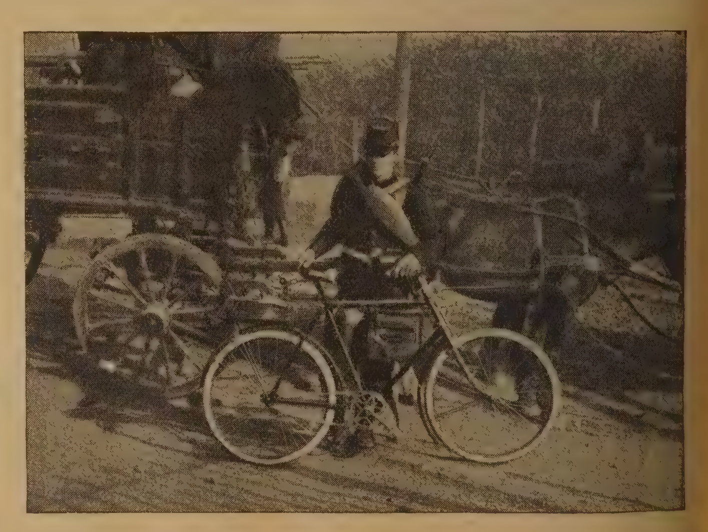
***

Les pièces primées de la 2e section seront alors publiées dans le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial*, et leur mise en musique fera l'objet du 2e Concours de Chansons de route.

Nous publierons, en même temps, le règlement de ce 2e Concours, uniquement réservé aux musiciens.

***

Dans notre prochain numéro, nous publierons la liste des prix affectés à ce premier Concours de Chansons de route. L.



Bicyclette armée en usage dans la télégraphie militaire



Comment on déroule le câble télégraphique

LA TÉLÉGRAPHIE AUX ARMÉES

L'application de la télégraphie aux services des armées en campagne n'est pas chose nouvelle, puisque pendant la campagne de Crimée le quartier général du général en chef était relié au palais des Tuileries par un câble immergé dans la mer Noire, puis par un fil traversant toute l'Europe.

Quelques années plus tard, pendant l'expédition de Kabylie de 1857, le commandant de la colonne resta constamment en communication avec Alger par un fil télégraphique suspendu aux arbres ou enfoui dans le sol.

Au cours de la campagne d'Italie de 1859, on parvint à relier le quartier général de l'empereur aux quartiers généraux de la plupart des corps d'armée.

Mais jusqu'à cette époque, aucune formation télégraphique spéciale n'était prévue d'avance ; au moment du besoin, on avait recours partout à l'administration civile qui fournissait les employés et les appareils nécessaires.

Ce n'est que pendant la guerre de la Sécession que les Américains organisèrent un personnel spécial de télégraphie militaire.

Leur exemple fut rapidement suivi en Europe, et, pour ses campagnes du Danemark et de Bohême, la Prusse créa à son tour un corps de télégraphie militaire.

Le coup de tonnerre de Sadowa amena la plupart des puissances européennes à étudier la transformation de leurs armées, et à imiter les institutions de la Prusse, victorieuse. Aussi, dans les nouvelles organisations militaires, vit-on apparaître des corps spéciaux de télégraphistes, existant dès le temps de paix et faisant en général partie de l'arme du génie.

La France toutefois ne suivit que timidement le mouvement, de sorte qu'au début de la guerre contre la Prusse elle ne possédait qu'une seule compagnie de télégraphistes sérieusement organisée. Pour les besoins de la campagne de 1870-1871, on dut recourir à l'administration civile.

Mais dans la réorganisation qui suivit la guerre franco-allemande, la télégraphie militaire ne fut pas oubliée.

On créa un service des armées comprenant les sections de 1re et de 2e ligne, des parcs et un service du territoire.

Enfin, la loi du 24 Juillet 1900 est venue transformer le service télégraphique militaire.

Elle a créé un bataillon de sapeurs télégraphistes rattaché au 5e régiment du génie.

Ce bataillon, qui, dans la série, porte le n° 24, est en garnison au Mont-Valérien, où se trouve le dépôt de la télégraphie militaire. Un établissement central du matériel de la télégraphie militaire est installé aux Invalides, à Paris.

La télégraphie militaire aux armées a pour mission d'établir, de réparer et de desservir les communications télégraphiques nécessaires aux grandes unités.

Le service fonctionne dans chaque unité sous l'autorité du chef d'état-major général et sous la direction du commandant du génie de l'unité.

Il est, en principe, organisé par armée.

Dans une armée et dans un corps d'armée opérant isolément, on distingue :

Le service de première ligne, qui est assuré par les compagnies de télégraphistes et qui s'étend, en principe, sur la zone de l'avant, ou dans tous les cas, sur toute la zone où l'action de l'ennemi peut se faire sentir inopinément ;

Le service de deuxième ligne, qui est assuré par des sections techniques et qui s'étend, en principe, sur la zone des étapes, et éventuellement sur la portion de la zone de l'avant la plus éloignée de l'ennemi. Il a pour mission la plus essentielle de rattacher le réseau de première ligne au réseau de l'intérieur.

La limite entre les deux services est fixée par le commandant de l'armée ou du corps d'armée opérant isolément.

Le service particulier des corps d'armée a pour objet de relier éventuellement les quartiers généraux à certains de leurs éléments subordonnés. Il est assuré par le génie d'après les mêmes principes que pour l'armée.

Dans chaque division de cavalerie, un détachement de sapeurs télégraphistes marche avec le quartier général de la division et est chargé d'assurer la communication avec l'Armée.

La direction de la télégraphie militaire d'une armée comprend 1 officier supérieur directeur, 1 chef de section ayant rang de capitaine, 1 secrétaire, 2 ordonnances, 1 conducteur, 3 chevaux de selle, 1 fourgon à vivres et bagages à 2 chevaux.

La compagnie de sapeurs télégraphistes a l'effectif suivant : 1 capitaine monté, 2 lieutenants montés, 1 adjudant, 1 sergent-major, 8 sergents, 1 sergent fourrier, 16 caporaux, 1 clairon, 72 sapeurs et 30 conducteurs.

Une section télégraphique de première ligne comprend une section de réserve affectée au quartier général de l'armée et autant de sections qu'il y a de corps d'armée. Chaque section comprend : 1 capitaine chef de section, 1 sous-chef de section (lieutenant), 2 chefs de poste (sous-lieutenants), 13 télégraphistes (adjudants), 6 chefs d'équipe (maréchaux des logis), 6 maîtres ouvriers (brigadiers), 24 ouvriers (dont 1 trompette), 1 aide-maréchal, 2 vélocipédistes, 1 détachement du train des équipages.

Le parc télégraphique comprend 1 chef de section, 8 télégraphistes, 2 chefs d'équipe, 3 maîtres ouvriers, 9 ouvriers et 1 détachement du train.

Le service s'exécute de la manière suivante :

Le directeur de la télégraphie de l'armée reçoit les ordres du chef d'état-major général concernant les communications télégraphiques à établir, les heures auxquelles le service devra fonctionner, celles auxquelles il assurera l'indication des lignes qui devront être maintenues avec l'arrière.

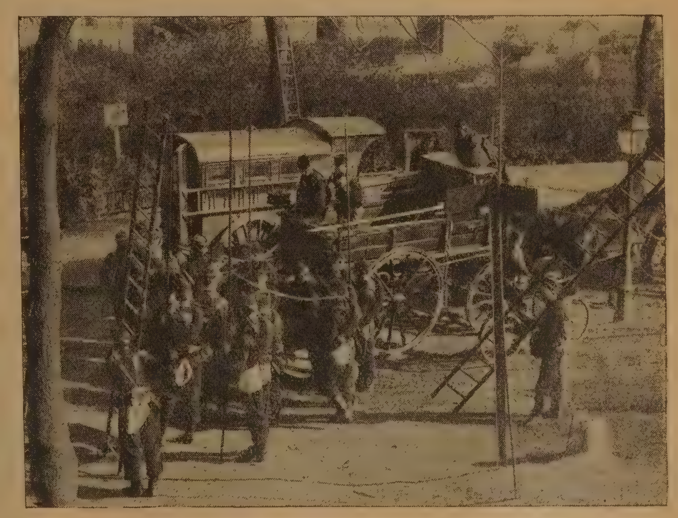
Il arrête en conséquence l'ensemble des opérations des compagnies de télégraphistes, des sections techniques et du parc télégraphique, et donne ses ordres aux chefs de ces fractions.

Celles-ci se mettent à l'œuvre. La compagnie de sapeurs télégraphistes répartit entre ses sections les voitures techniques, qui sont des voitures-postes, des chariots de travail, des voitures dérouleuses, des bicyclettes armées. Ces dernières, employées surtout pour la vérification des lignes, transportent une bobine dérouleuse de 500 mètres de câble, un téléphone, une lance à fourche et une pile de campagne.

Une compagnie de sapeurs télégraphistes peut construire 2 à 3 kilomètres de ligne par heure ; on peut augmenter cette vitesse en faisant travailler deux ateliers sur deux sections différentes de la ligne à établir, ou en se contentant de poser le câble sur un des côtés de la route sans l'accrocher à des supports ; mais on risque alors d'avoir un câble coupé par le passage de voitures, à moins qu'on n'ait pris des précautions particulières.

Lorsqu'il y a urgence à établir la communication télégraphique avec les têtes de colonnes, un atelier pose la ligne sur le côté gauche de la route à mesure que s'avance l'avant-garde ; si la route est trop étroite, l'atelier télégraphique s'intercale entre l'avant-garde et le gros de la colonne.

Les transmissions de dépêches ont lieu pendant les haltes horaires ou pendant les essais kilométriques.



Matériel de la télégraphie de campagne

Les traversées de villages étant des causes de ralentissement du travail, on contourne généralement ces localités; dans le même ordre d'idées, on coupe les lacets des routes.

Le relèvement d'une ligne s'opère d'après les mêmes principes. La vitesse de relèvement est d'environ 4 kilomètres à l'heure.

Quant à la vitesse de transmission des télégrammes avec l'appareil Morse, elle ne peut guère dépasser plus de 400 mots à l'heure, de poste à poste.

Le service des étapes est doté, lui aussi, d'un personnel télégraphique et d'organes d'exécution.

Ceux-ci comprennent une ou plusieurs sections télégraphiques de deuxième ligne et éventuellement le parc télégraphique de l'armée.

Le rôle du chef de la télégraphie d'étapes consiste à relier au réseau permanent de l'arrière le réseau télégraphique de campagne établi par les sections de première ligne, à entretenir et compléter le réseau télégraphique de la zone d'étapes, à ravitailler en personnel et matériel les sections télégraphiques de première ligne, enfin à renforcer, s'il y a lieu, le service télégraphique de chemin de fer.

N. T.

LE GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
de l'Afrique occidentale française

Un décret du 18 Octobre 1904 vient de réorganiser le gouvernement général de l'Afrique occidentale française.

Désormais, les territoires de la Sénégambie et du Niger, qui étaient administrés directement par le gouverneur général, formeront une colonie particulière, placée sous les ordres d'un lieutenant-gouverneur. Celle-ci prendra le nom de colonie du Haut-Sénégal et Niger ; son chef-lieu sera à Bammako, sur le Niger, point que la locomotive atteindra prochainement.

La nouvelle colonie englobe une importante partie des anciens territoires militaires, dont la pacification est assez avancée pour qu'il soit possible de les remettre à l'administration civile.

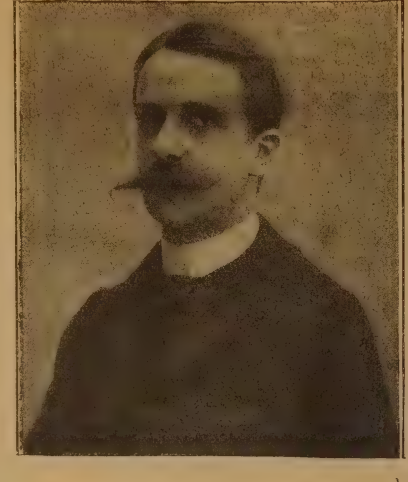
Le restant de ces territoires a été réuni en un territoire militaire unique formant annexe à la colonie.

Les pays de protectorat du Bas-Sénégal, précédemment rattachés à la Sénégambie-Niger, sont placés sous l'autorité du lieutenant-gouverneur du Sénégal.

Le gouvernement général de l'Afrique occidentale française se trouve donc composé des cinq colonies suivantes :

Sénégal, Haut-Sénégal et Niger, Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey. Toutes ont même organisation et sont administrées par un lieutenant-gouverneur, placé sous l'autorité du gouverneur général.

Seuls, les territoires situés sur la rive droite du fleuve Sénégal, en aval de Kayes, dont l'occupation est récente, restent sous l'administration directe du gouverneur général ; ils prennent le nom de territoire civil de la Mauritanie et sont placés sous la surveillance d'un commissaire du gouvernement.



M. ROUME, gouverneur général de l'Afrique occidentale française
(Phot. Pirou, bd. St-Germain.)

Au point de vue financier, le décret du 18 Octobre apporte de notables changements à l'ancien état de choses.

Il est créé un budget général de l'Afrique occidentale française ; celle-ci acquiert donc la personnalité civile, ce qui lui permettra de donner une garantie aux porteurs de titres de ses emprunts.

La colonie aura donc ses ressources propres provenant de taxes établies et perçues par elle ; ses recettes sont constituées, pour la plus grande part, par le produit des droits de toute nature perçus à l'entrée et à la sortie dans toute l'étendue de l'Afrique occidentale française sur les marchandises et les navires,

Chacune des colonies formant le gouvernement général demeure maîtresse de consacrer à l'amélioration de ses services, à son développement intérieur et à l'embellissement de ses principaux centres, les sommes qu'elle juge convenables, dans la limite de sa législation budgétaire particulière. — Si le produit de ses contributions directes et de ses taxes est manifestement insuffisant, le budget général de l'Afrique occidentale française peut fournir des subsides aux budgets locaux, comme il peut, d'ailleurs, en certaines circonstances, leur demander une contribution.

Le décret du 18 Octobre reproduit dans leur ensemble, et sauf quelques modifications de détail, les dispositions de la législation antérieure. Il devient donc la charte nouvelle de l'Afrique occidentale française.

M. Merlaud-Ponty, délégué permanent du gouverneur général de l'Afrique occidentale à Kayes, est nommé gouverneur de 3e classe des colonies et chargé, en cette qualité, de l'administration des territoires du Haut-Sénégal et Niger.

J. C.

L'ARMÉE DES ÉTATS-UNIS

Malgré le peu d'enthousiasme de leur race pour les grandes armées permanentes, les citoyens des Etats-Unis ont reconnu, il y a quelques années déjà, le danger des corps de troupes organisés au moment du besoin, et la guerre que la grande République nord-américaine a soutenue en 1898 contre l'Espagne lui a prouvé que toute son organisation militaire était à modifier.

Aussi, après des études très sérieuses, dont les rapports des attachés militaires américains en France et en Allemagne ont fourni les éléments, le Congrès de Washington a-t-il voté, le 2 Février 1901, un *army bill* réorganisant l'armée fédérale sur les bases suivantes :

L'armée américaine comprend de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, le corps des ingénieurs, le corps des signaleurs, des écoles d'officiers, une école d'état-major et une école supérieure de guerre, enfin des services de l'intendance et de santé et d'autres services accessoires.

L'infanterie est constituée à 30 régiments, forts chacun de 3 bataillons à 4 compagnies.

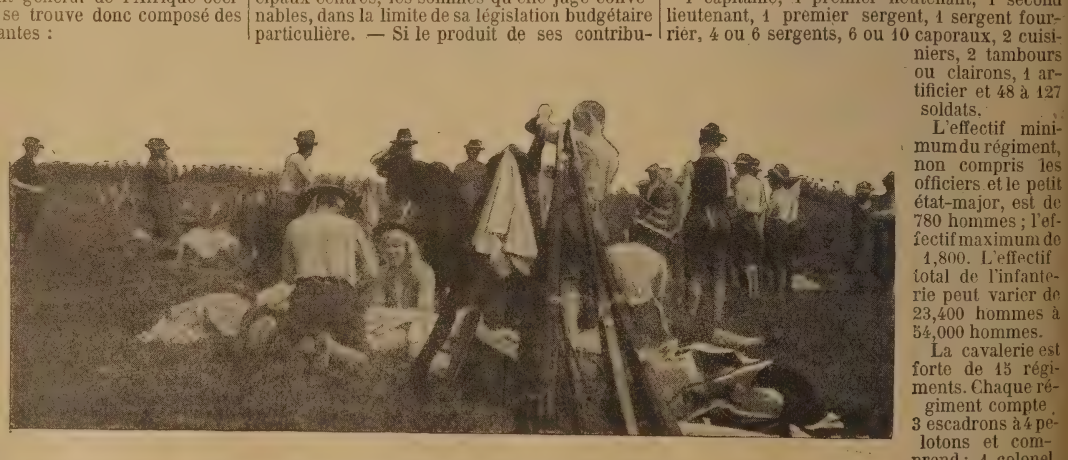
Chaque régiment d'infanterie comprend 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 3 majors, 15 capitaines, 15 premiers lieutenants, 15 seconds lieutenants, 1 sergent-major, 1 sergent fourrier, 1 sergent d'approvisionnement, 3 sergents de bataillon, 2 *colour sergeants* (sergents les plus anciens du régiment) et une musique.

La composition d'une compagnie est la suivante :

1 capitaine, 1 premier lieutenant, 1 second lieutenant, 1 premier sergent, 1 sergent fourrier, 4 ou 6 sergents, 6 ou 10 caporaux, 2 cuisiniers, 2 tambours ou clairons, 1 artificier et 48 à 127 soldats.

L'effectif minimum du régiment, non compris les officiers et le petit état-major, est de 780 hommes ; l'effectif maximum de 1,800. L'effectif total de l'infanterie peut varier de 23,400 hommes à 54,000 hommes.

La cavalerie est forte de 15 régiments. Chaque régiment compte 3 escadrons à 4 pelotons et comprend : 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 3 majors,



Dans l'armée des Etats-Unis. — Infanterie au bivouac (Phot. L. Bouet)

15 capitaines, 15 premiers lieutenants, 15 seconds lieutenants, 2 vétérinaires, 720 cavaliers au minimum, non compris le petit état-major et la musique, et 1,200 cavaliers au maximum.

On voit que si l'effectif d'un régiment d'infanterie américaine est sensiblement inférieur à un régiment d'infanterie française, par contre un régiment de cavalerie des Etats-Unis peut atteindre le double du régiment correspondant de notre armée.

Les majors commandent les escadrons et les capitaines commandent les pelotons. Ceux-ci ont la composition suivante :

1 capitaine, 1 premier lieutenant, 1 second lieutenant, 1 premier maréchal des logis, 1 maréchal des logis fourrier, 6 maréchaux des logis, 6 ou 8 brigadiers, 2 cuisiniers, 2 maréchaux ferrants, 1 sellier, 1 muletier, 2 trompettes et de 34 à 76 cavaliers.

En conséquence, l'effectif de la cavalerie, non compris les officiers, les petits états-majors et les musiques, peut varier du minimum de 10,800 au maximum de 18,000.

Le corps de l'artillerie compte 12 régiments et comprend : 1 chef de l'artillerie désigné par le président parmi les colonels de cette arme, 14 colonels, 13 lieutenants-colonels, 39 majors, 195 capitaines, 195 premiers lieutenants, 195 seconds lieutenants, 21 maréchaux des logis chefs ayant le rang et la solde des sergents-majors de bataillon de l'infanterie, 1 maréchal des logis électricien par chaque poste d'artillerie de côte possédant des appareils électriques, 30 batteries de campagne, 126 batteries de côte et 20 musiques.

L'effectif du corps de l'artillerie ne doit pas dépasser 18,920, non compris les maréchaux des logis électriciens.

Les batteries de campagne et les compagnies d'artillerie de côte sont fortes de 5 officiers, 11 sous-officiers, 2 trompettes, 2 ouvriers et 60 canonniers.

Le corps des ingénieurs comprend 3 bataillons à 4 compagnies. Chacune d'elle a la composition suivante :

1 premier sergent, 1 fourrier, 8 à 12 sergents, 10 à 18 caporaux, 2 tambours ou clairons, 2 cuisiniers, 38 à 64 soldats de 1re classe et 38 à 64 soldats de 2e classe.

L'effectif des sapeurs du génie américains peut donc varier de 1,200 à 1,968 hommes.

Le corps des signaleurs comprend un chef du *signal corps* ayant le rang de général de brigade, 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 4 majors, 14 capitaines, 14 premiers lieutenants, 80 sergents de 1re classe, 120 sergents, 150 caporaux, 250 soldats de 1re classe, 150 soldats de 2e classe et 10 cuisiniers, soit, au total, 760 hommes de troupe.

Si l'on fait le total des chiffres énoncés ci-dessus, on voit que l'armée régulière des Etats-Unis a un effectif minimum de 55,000 hommes et un effectif maximum de 74,000 hommes, en chiffres ronds.

L'army bill de 1901 a également prévu la formation de bataillons et d'escadrons indigènes des Philippines.

Les emplois sont occupés dans ces troupes coloniales par des officiers de l'armée régulière ayant le rang et la solde du grade supérieur pendant toute la durée de leur séjour dans les régiments indigènes. Ainsi un capitaine a rang et solde de major ; un lieutenant est traité comme un capitaine et ainsi de suite.



Armée des Etats-Unis. — Artillerie en colonne (Phot. L. Bouet.)

La loi a également autorisé le président des Etats-Unis à créer à Porto-Rico un régiment d'infanterie indigène de 3 bataillons.

Mais l'effectif des troupes indigènes ne doit pas être supérieur à 12,000 hommes et l'effectif total de toutes les forces de l'Union, y compris les formations indigènes, ne peut pas dépasser 100,000 hommes.

En exécution de la loi de 1901, on a procédé à de nombreuses nominations d'officiers dans l'armée régulière. On a cherché, pour ces nominations, à se procurer des hommes servant ou ayant servi, soit comme soldats ou sous-officiers réguliers, soit comme officiers de volontaires.

Les derniers régiments de volontaires ont été licenciés dans le courant de l'année 1901.

Mais depuis la guerre de 1898, les besoins de l'armée ont rendu impossible toute instruction systématique et suivie du corps d'officiers. Pendant les quelques années qui ont suivi, déclare le ministre de la Guerre, on a nommé 1,000 officiers, dont un tiers seulement sortant de l'Académie militaire de West-Point.

Il y a donc un grand nombre d'entre eux dont l'instruction militaire laisse à désirer.

Pour éviter le retour de cet état de choses fâcheux, chaque garnison a reçu l'ordre d'organiser une école d'officiers donnant l'instruction élémentaire théorique et pratique. Enfin, des écoles spéciales ont été créées ou réorganisées ; telles sont : l'école d'artillerie, à Fort-Monroe ; l'école d'application du génie, à Washington ; l'école pour la défense sous-marine, à New-York ; l'école d'application pour la cavalerie et l'artillerie de campagne, à Fort-Riley ; l'école de médecine militaire, à Washington ; l'école du service d'état-major, à Fort-Leavenworth ; enfin l'école de guerre, pour l'instruction militaire supérieure, à Washington.

La mise en vigueur de l'*army bill* a entraîné la création de 25 emplois d'officier supérieur de cavalerie, 85 emplois de capitaine et 170 emplois de premier et de second lieutenant ; l'infanterie s'est accrue de 25 officiers supérieurs, 100 capitaines, 200 premiers et seconds lieutenants ; l'artillerie s'est accrue de 31 officiers supérieurs, 83 capitaines, 180 premiers et seconds lieutenants ; le corps des signaleurs s'est accru de 3 majors, 9 capitaines et 12 lieutenants.

Le nombre des emplois concernant les services de l'intendance, de l'administration, du matériel de l'artillerie, du corps de santé, etc., a été également augmenté. C'est ainsi, par exemple, que le *medical corps* compte 129 médecins de plus.

Avant la guerre hispano-américaine, le total général de l'armée régulière s'élevait à 25,460 hommes, dont 12,871 fantassins, 6,000 cavaliers et 4,000 artilleurs, le reste affecté aux corps secondaires et services.

Par les chiffres que nous avons mentionnés plus haut, on voit que l'effectif minimum prévu par l'*army bill* de 1901 est double, et l'effectif maximum triple de celui de l'ancienne organisation.

G. M.

LE PROGRAMME D'ADMISSION
à Saint-Cyr

Le ministère de la Guerre vient enfin de faire connaître les conditions d'admission à l'Ecole spéciale militaire pour l'année 1905. Elles peuvent se résumer ainsi :

Le concours est divisé en trois épreuves : 1° les compositions écrites ; 2° l'examen du 1er degré (oral) ; 3° l'examen du 2e degré (oral), qui comprend également l'examen d'aptitude physique.

L'échelle des notes est de 0 à 20 et les coeffi-

cients des diverses épreuves sont fixés de la manière suivante :

Compositions écrites. — Composition française, 10 ; composition d'histoire, 9 ; composition de mathématiques, 10 ; calcul logarithmique, 1 ; épure, 4 ; composition de physique et chimie, 10 ; dessin de paysage, 8 ; thème allemand, 5 ; version allemande, 3. Langues étrangères, une majoration comme il est indiqué ci-dessous.

Total des points de l'écrit : 60.

Examen du 1er degré. — Philosophie, 5 ; histoire et géographie, 5 ; physique, 5 ; chimie, 5 ; sciences naturelles, 5 ; hygiène, 1 ; arithmétique, algèbre, trigonométrie, 8 ; géométrie descriptive et cotée, mécanique et cosmographie, 6.

Total des points pour l'admissibilité : 100.

Examen du 2e degré. — Lettres : Composition française (coefficient supplémentaire), 2 ; philosophie, 12 ; histoire et géographie, 12 ; allemand, 8 ;

Sciences mathématiques : Arithmétique, algèbre et trigonométrie, 14 ; géométrie, 7 ; géométrie descriptive et cotée, 8 ; cosmographie et mécanique, 6 ;

Sciences physiques et naturelles : Physique, 15 ; chimie, 10 ; sciences naturelles, 14 ; hygiène, 4 ;

Total des points : 120.

Aptitudes physiques : Equitation, 2 ; escrime, 5 ; gymnastique, 8. Total : 15 ;

Total des points pour l'admission : 135.

Majorations. — Les candidats pourvus des diplômes ci-dessous indiqués, et ceux qui, pour l'épreuve facultative de langues vivantes, ont obtenu une note au moins égale à 10, bénéficient des majorations suivantes :

1° Baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne (ancien style) : 1re partie, 25 points ; philosophie, 25 points ; mathématiques, 10 points ;

2° Baccalauréat de l'enseignement secondaire (ancien style) : 1re partie, 0 point ; philosophie, 25 points ; sciences, 10 points ; mathématiques, 10 points ;

Ces majorations ne s'additionnent qu'autant qu'elles sont relatives au même baccalauréat. Le bachelier de l'enseignement moderne, pourvu de deux diplômes « sciences et mathématiques », n'a droit qu'à une seule majoration de 10 points ;

Le baccalauréat nouveau ne comporte que deux mentions : philosophie et mathématiques. Il est accordé 30 points de majoration aux candidats qui ont l'une ou l'autre de ces mentions ; 60 points à ceux qui ont l'une et l'autre ;

3° Langues vivantes, 20 à 40 points.

Il n'est donné qu'une seule note de langues vivantes facultatives, qui est la moyenne entre celle du thème et celle de la version.

Le coefficient 2 est appliqué à cette note moyenne, lorsqu'elle est égale ou supérieure à 19. Les notes inférieures à 10 ne donnent pas droit aux points de majoration. Les points de majoration ne sont pas comptés pour l'admissibilité, mais pour l'admission seulement.

Les compositions écrites auront lieu, en 1905, les lundi 12, mardi 13, mercredi 14 et jeudi 15 Juin.

Les examens oraux du 1er degré commenceront, à Paris, le lundi 10 Juillet et les examens oraux du 2e degré le vendredi 21 Juillet. Ils auront lieu successivement dans les villes ci-après : Paris, La Flèche, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon, Besançon, Nancy.

Les dates d'examen fixées antérieurement par le ministre de la Guerre devront donc être considérées comme non avenues, et sont remplacées par celles que nous donnons ci-dessus.

E. T.

LE MOIS MILITAIRE (1)

En Octobre 1792, se place l'anniversaire de la belle défense de Lille par le général Duhoux contre les Autrichiens qui avaient investi la place depuis le 23 Septembre et l'avaient bombardée pendant 8 jours. Cet épisode peut paraître minuscule au regard du bombardement de Port-Arthur et des terribles assauts que repousse le général Stœssel. Il n'en reste pas moins pour l'histoire que les Lillois se montrèrent intrépides sous une pluie extraordinaire de bombes et de boulets — raconte le savant général Marescot, un des défenseurs de la ville — projectiles qui, avant la fin du premier jour, avaient incendié ou détruit nombre de maisons et d'édifices, tels que les casernes de Fives et l'église Saint-Etienne. Une partie de la population servait sur les remparts, le reste veillait à l'intérieur. Enfin, le siège fut levé le 8 Octobre, et la résistance de Lille fut un gage de la conduite des autres places de guerre devant l'invasion.

Peu après et comme une conséquence de la victoire de Valmy, nous reprenions Verdun le 14 Octobre, avec le général Dillon, et Longwy le 21 avec le général Kellermann.

A Verdun s'était immortalisé Beaurepaire par son acte d'héroïque désespoir. La citadelle était assez forte, mais les fortifications de la ville laissaient à désirer. L'artillerie prussienne commença à bombarder la place le 31 Août 1792 ; deux jours après, les habitants demandèrent à capituler. En vain, Beaurepaire et Marceau essayèrent de leur montrer la possibilité d'une défense honorable ; ils ne voulurent rien entendre et les ponts-levis s'abaissèrent devant les soldats de la coalition. C'est alors que le noble Beaurepaire, commandant le 1er bataillon de volontaires nationaux du département de Maine-et-Loire, et qui commandait la place, se brûla la cervelle en plein conseil pour ne pas signer la capitulation.

Les éphémérides d'Octobre fourniraient encore nombre d'épisodes se rapportant à l'attaque ou à la défense des places à des époques où assiégés et assiégeants étaient loin de disposer des engins et explosifs, qui transforment en ce moment en véritable enfer le périmètre de Port-Arthur.

Pour les autres actions de guerre qui, dans le cours des âges précédents, se sont produites également en Octobre, nous ne relèverons que les plus considérables et, pour mieux juger de leur portée historique, nous grouperons ensem-

(1) Voir les nos 10, 20, 25, 28, 34, 37 et 41.



Typ. Henri Plon. Réimpression de l'Ancien Moniteur. — T. XIII, page 080.

La mort de BEAUREPAIRE, d'après une gravure du temps



L'épée du narval

le les faits qui ont influé, par les traités consé-utifs, sur les destinées, non seulement de la 'rance, mais de l'Europe, à partir de 1792. Ce ont des faits comme : le 14 Octobre 1806, Iéna t Auerstædt, avec Napoléon et le maréchal avout ; la prise d'Ulm, le 17 Octobre 1805 ; la rise de Stettin et de Passewalk par la cavale-e des généraux Lassalle et Milhaud, le 29 Octo-re 1806.

Et c'est encore, beaucoup plus près de nous, 13 Octobre 1837, un événement comme la rise de Constantine par le général Vallée. Ce it d'armes exigea un effort considérable, eut our résultat d'asseoir notre conquête en Algé-e, mais non d'assurer, nous le savons, la pacifi-ation générale.

Le 8 Octobre 1842, le sergent Blandan, cerné ır 300 cavaliers arabes auprès de Boufarik, se it tuer après avoir ordonné à ses quelques ommes de se défendre jusqu'à la mort ; et est le 29 Octobre 1845, à Sidi-Brahim, que le pitaine Dutertre disait à ses chasseurs : « Sur-ut, mes enfants, ne vous rendez pas. Mourons us, s'il le faut, jusqu'au dernier ! »

Voici qui démontre amplement que l'occupa-n de l'Algérie n'était pas « de tout repos » pour s troupes, même dans le Tell, huit ans après ssaut de Constantine et quinze ans après la ise d'Alger ?

LE CLERC DU GUET.

LE CONTINGENT DE 1904

Le ministre de la Guerre vient d'envoyer aux mmandants de corps d'armée, la circulaire nuelle fixant la répartition par armes et ser-es des recrues dont l'incorporation pour trois s aura lieu au mois de Novembre.

Quelques chiffres sont intéressants à signa-ler :

L'infanterie recevra 91,000 hommes ; les chas-seurs à pied, 8,500 ; les zouaves, 3,200 ; les tirailleurs algériens, 160 ; les régiments étran-gers, 4 ; les sapeurs-pompiers, 250 ; l'infanterie coloniale, 1,600.

Les cuirassiers, 3,550 ; les dragons, 7,800 ; les chasseurs à cheval, 4,950 ; les hussards, 3,200 ; les chasseurs d'Afrique, 1,300 ; les spahis, 14.

L'artillerie à pied, 4,200 ; l'artillerie de cam-pagne, 16,000 ; les compagnies d'ouvriers et ar-tificiers, 140 ; l'artillerie coloniale, 500 ; le génie, 4,000 ; le train des équipages, 2,100.

Les sections de commis et ouvriers militaires d'administration, 1,900, et les sections d infirmiers militaires, 1,200.

C'est un total de 155,568 hommes qui va rem-placer la classe libérée après les grandes ma-nœuvres. Il est supérieur de plus de 23,000 hommes au contingent incorporé l'an dernier et son accroissement porte principalement sur l'infanterie, qui va recevoir 18,000 hommes de plus ; mais cette augmentation, dont la cause principale est une moins grande sévérité qu'au-trefois dans l'examen des conseils de revi-sion, va nécessiter une dépense supplémentaire d'environ 18 millions ; le ministre des Finances, refusant absolument de l'accorder, la somme devra être obtenue par des économies faites sur le budget même de la Guerre, au moyen de congés, de libérations anticipées, d'augmenta-tion du nombre des soutiens de famille, ou par des réductions sur des chapitres un peu trop largement dotés.

La répartition du contingent de cette année a donné lieu à une innovation importante. Le ministre a, en effet, décidé que l'incorpo-ration des jeunes soldats aurait lieu dans les ré-giments les plus rapprochés de leur domicile, sauf en ce qui concerne les villes de Paris et de Lyon.

Les recrues de ces deux gouvernements mili-taires continueront, comme par le passé, à être envoyées assez loin, notamment dans les régi-ments de l'Est.

D'autre part, sur les frontières, vu le renfor-cement des effectifs, il ne sera pas toujours possible de trouver un nombre de jeunes sol-dats suffisant. On fera alors appel aux subdivi-sions voisines.

Voici donc posé le principe de l'incorporation subdivisionnaire, qui permettra de faire reve-nir, en cas de guerre, les réservistes dans les régiments qui leur auront donné l'instruction militaire au moment de leur arrivée sous les drapeaux.

C. L.

LE POISSON-ÉPÉE

Phot. du *Scientific Américan.*

Le poisson appelé narval ou espadon paraît un peu comme un animal fabuleux. Il a, en tout cas, vraisemblablement servi à créer le type du cheval fantastique que les anciens appe-laient la licorne.

La particularité de ce cétacé gracieux consiste dans la longue pointe d'ivoire poli, droite comme une flèche et aiguë comme une lance qui croît sur son os frontal.

Cet appendice extravagant, tordu en spirale, sert à l'animal, on le croit du moins, car il est difficile d'affirmer que quelqu'un ait sur ce point des données très précises, à briser la glace lorsqu'il éprouve le besoin de paraître à la surface pour respirer. Il doit lui être non moins utile pour sa défense et aussi pour occire les poissons dont il fait sa proie. Il est certain également que ce pal acéré trans-percerait sans peine le bordé d'un navire d'é-chantillon moyen s'il le frappait normalement et avec la grande vitesse que l'espadon est capable de donner. Les gravures que nous reproduisons ci-contre, d'après le *Scientific American*, montrent deux spécimens parti-culièrement curieux de ces défenses.

L'une d'elles représente une pointe rap-portée par le lieutenant Robert Peary de son dernier voyage au Groenland et dont il a fait hommage au Muséum américain d'histoire na-turelle. Elle mesure 2 m. 43 de longueur et 21 centimètres de circonférence à la base.

L'autre montre une rareté : c'est une tête de narval qui porte deux cornes dont l'une est tordue en spirale.

Ce cétacé, dont la taille est considérable puis-qu'elle atteint de 6 à 8 mètres, habite les pa-rages compris entre les 76e et 83e degrés de latitude Nord.

Les Esquimaux asiatiques et les tribus Chukchee qui habitent les régions désolées et glacées, entre l'embouchure du fleuve Kolymo et le cap Est, vont pourchasser le narval en haute mer. Ils le trouvent en grandes bandes de plusieurs centaines sur les côtes du Groen-land où ils viennent explorer les baies et les fjords, en quête de nourriture. Il paraît que la rencontre de ces bandes qui circulent en ordre presque militaire, faisant émerger leurs cor-nes, constitue un des spectacles les plus curieux qui se puisse voir.

Leur venue est saluée avec joie par les Esqui-maux parce qu'elle annonce l'approche des baleines franches, qui se nourrissent, comme les narvals, de mollusques, petits poissons, etc.

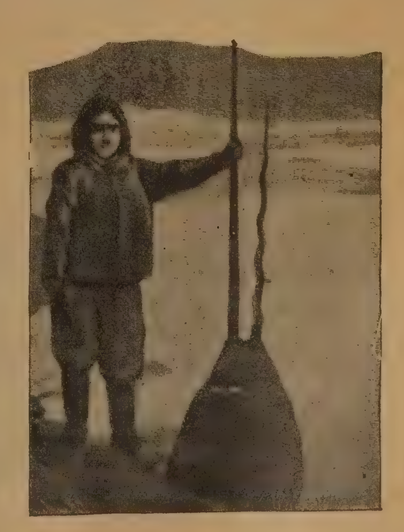
La chair du narval fournit aux Groenlandais une nourriture très estimée et ils les chassent avec ardeur, mais en employant les moyens les plus primitifs.

Les armes à feu leur étant à peu près incon-nues, ils se servent en effet d'un harpon en os. Montés dans leurs fragiles canots de peau qui s'appellent des kayacks, ils surveillent les troupes de narvals et s'en approchent pendant qu'ils se livrent à leurs ébats. Au moment où un animal paraît à la surface à leur portée, ils lancent le harpon qui s'enfonce profondément et dont la pointe, se détachant du manche, se place en travers dans le corps du cétacé.

Une ligne fixée à cette pointe se déroule pen-dant que l'animal se débat et s'enfuit. Elle sert ensuite à ramener le kayack jusqu'au point où le cétacé meurt épuisé. Il est alors remorqué à terre.

Les blancs qui chassent le narval au fusil perdent la plupart du temps leur gibier.

N.



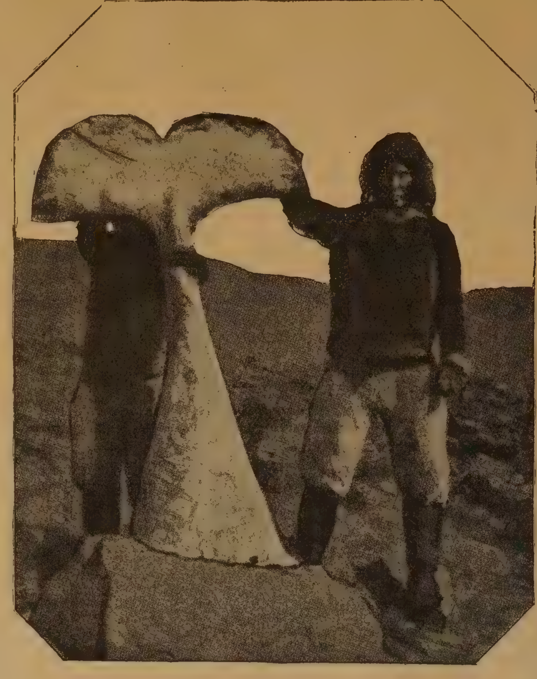
Tête de narval portant 2 pointes

BUDGET NAVAL

Chaque année, respectueux de l'adage « la marine militaire tient tout entière dans les cinq ports », le rapporteur du budget promène, en Septembre, sa verve critique dans nos arsenaux. Chaque année, le contribuable se demande pourquoi, à quelques rognures près, la quote-part navale imposée à son effort demeure incompressible. Il est donc utile d'exposer brièvement quelques-unes des raisons de l'incessant accroissement des budgets de la Marine.

La Marine d'une nation doit être ce que sa politique extérieure exige qu'elle soit. Et la politique française commande que la Marine de la République soit « mondiale »; qu'elle assure non seulement le respect de nos côtes européenes et coloniales, mais encore la liberté de notre commerce dans les mers universelles.

Ce *desideratum* impératif conduit à incessamment augmenter le nombre de nos unités navales, à incessamment perfectionner les armements de nos bâtiments. Or, le navire moderne, organe complexe, savant, délicat, coûte très cher à construire, à armer, à entretenir. Et il est d'une évidence puérile que les flottes qui eussent assuré, au dix-huitième siècle, le triomphe de telle politique sont, au vingtième siècle, à égalité de nombre, infiniment plus onéreuses pour le même objet déterminé.



Une queue de narval

Pour demeurer au niveau des marines rivales, pour suivre les progrès de la technique navale, nous sommes entraînés à des études coûteuses, à des exercices coûteux, à des refontes coûteuses. Il ne faut pas oublier qu'en l'espèce, la vérité d'hier est l'erreur de demain. C'est pour avoir voulu détenir pour la perfection des instruments le record du lendemain, que nos ingénieurs nous ont dotés des disparates escadres de naguère. Les spécialistes cherchaient, dans ces tâtonnements à coups de millions, à fixer les meilleurs types de navires en vue de telles éventualités stratégiques. Il devait fatalement en résulter un manque d'homogénéité, une coûteuse mise au point de nos flottes. Les marines jeunes furent en mesure de profiter des enseignements acquis aux frais de leurs voisins et devanciers. Mais notre vieille rivale d'Outre-Manche n'est pas exempte de « rossignols »; à elle comme à nous, les réfections ont coûté et coûteront cher.

Une autre charge très lourde du département de la Marine est l'entretien des réserves navales. Au temps des flottes à voiles, le vaisseau n'était susceptible que de deux positions : 1° l'armement, où le vent du ciel lui fournissait gratuitement la force motrice; 2° le désarmement dans le port où, mâts de hune calés, basses vergues sur les porte-lofs, gréement lové en magasin, quelques hommes suffisaient à sa garde et à ses menus travaux.

Aujourd'hui, pour parer aux obligations d'une bonne et prompte mobilisation, il ne saurait en être ainsi : « Bielle qui ne tourne pas, bielle qui se rouille. » Il faut un personnel nombreux pour l'entretien des machines et des engins militaires des navires modernes, comme il a fallu un personnel nombreux pour leur établissement et leur mise en action.

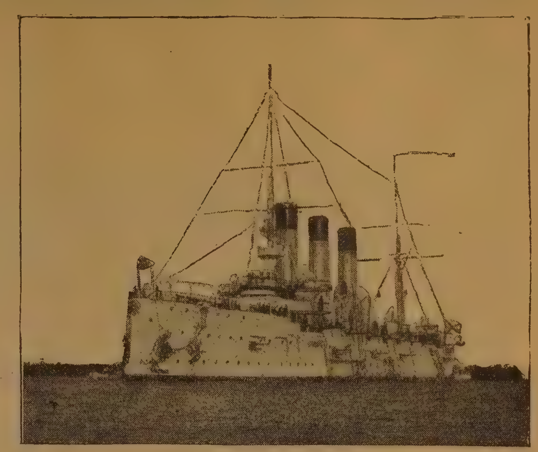
Le nombre déjà respectable de nos bâtiments en réserve va en augmentant; la durée des unités de fer et d'acier est presque illimitée, et le navire qui n'est plus absolument récent n'en demeure pas moins très longtemps encore un excellent facteur de « deuxième ligne »

Donc, bâtiments de plus en plus coûteux, augmentation du nombre de ces bâtiments, refontes, études sans cesse poursuivies, constitu-

Le cuirassé russe « OSLIABIA », qui fait partie de l'escadre en route pour l'Extrême-Orient (Phot. Pavia, à Bizerte).



Le croiseur cuirassé russe « DMITRI-DONSKOI »
(Phot. Reyès.)



Le croiseur protégé russe « AVRORA »
(Phot. Reyès.)

…n des escadres côtières et des divisions lom…nes avec des bâtiments neufs de réelle valeur …litaire, accroissement et entretien des réser…s, telles sont les principales causes véritables … l'enflure du budget naval. Elles ont entraîné …turellement l'augmentation du personnel des …senaux et des navires. Et c'est ainsi que les …mmes à prélever pour les soldes, salaires, …raites, furent de plus en plus accrues. En …tre, les difficultés grandissantes de la vie ma…ielle ont amené les diverses catégories du …rsonnel à justement briguer des améliorations … leur situation pécuniaire.

S'il est à désirer que l'on s'en tienne, pour … constructions futures, à toutes méthodes …res que celles des remaniements perpétuels ; … est loisible de rechercher toute amélioration …nomique du mode de production de l'arse…-usine ; si enfin on doit avantager le person… mal rémunéré, non pas en imposant de …uvelles charges au budget, mais en utilisant …ux ce personnel, qui, moins nombreux, serait …ux rétribué à égalité de dépense globale, …'en reste pas moins vrai que la France devra …tinuer à payer très cher pour que nulle autre …ion ne puisse s'emparer, à son détriment, de la …plète maîtrise des …ans.

…onc, pour votre sa…éventuel, contribua…s, mes frères, il faut …er — et payer de …ne grâce pour la …rine de la Répu…ue.

DE VIEILFAYOL.

DEUXIÈME ESCADRE RUSSE … PACIFIQUE

…escadre qui vient …e mise sur pied, … sans peine, dans le … de Cronstadt, a …é les côtes natales … tenter la grande …ture.

… passage des dé…ts danois, qu'on …idérait comme un …scabreux, la présence de figures à masques japonais ayant été signalée en Danemark, s'est effectuée sans incident.

L'escadre se compose des cuirassés *Osliabia*, *Sissoï-Veliky, Navarin, Borodino, Alexandre-III, Orel, Kniaz-Suvarov, Dmitri-Donskoï* ;

Des croiseurs cuirassés : *Amiral-Nakhimov, Dmitri-Donskoï* ;

Des croiseurs protégés : *Avrora, Svetlana, Almaz, Iemtchug, Izumrud, Oleg*. Ce dernier, ayant quelques réparations à subir, rejoindra l'escadre ultérieurement.

Contre-torpilleurs : 9 de 350 tonnes.

De plus, 10 transports sont adjoints à l'escadre, ainsi qu'un navire atelier, le *Kamtchatka*, dont la présence sera évidemment des plus utiles.

Le vice-amiral Rodjestvensky commande en chef la deuxième escadre du Pacifique ; il a sous ses ordres les amiraux Bezobrazov et Haupt.

Voici quelques renseignements sur les navires que ces amiraux ont la tâche glorieuse de conduire au feu à l'autre bout du monde :

L'*Osliabia* est un bâtiment tout neuf, identique au *Peresviet* et au *Pobieda*, qui sont à Port-Arthur. Il jauge 12,500 tonnes et marche 18 nœuds. Son artillerie se compose de 4 pièces de 254 millimètres, 11 de 152 millimètres à tir rapide dans des casemates à deux étages et 32 pièces légères.

Le *Borodino*, l'*Orel*, l'*Alexandre-III* et le *Kniaz-Suvarov* sont également neufs et ont à peine terminé leurs essais. Ils composent une division très homogène. Voici leurs caractéristiques : tonnage, 13,600 tonnes ; vitesse, 18 nœuds ; 4 pièces de 305 millimètres, 12 de 152 millimètres, 48 pièces légères.

Le *Sissoï-Veliky* date de 1894. Il déplace 8,800 tonnes, marche 16 nœuds, porte 4 pièces de 254 millimètres, 6 de 152 millimètres et 12 pièces légères.

Le *Navarin* est encore plus ancien, ayant été lancé en 1891 ; il jauge 9,500 tonnes, marche 16 nœuds, porte 4 pièces de 254 millimètres, 8 de 152 millimètres et 8 pièces légères.

L'*Amiral-Nakhimov* jauge 7,800 tonnes, a marché 17 n. 5 aux essais qui ont été effectués en 1885. Son artillerie se compose de 8 pièces de 152 millimètres par paires en 4 tourelles, 10 pièces de 120 millimètres, 4 de 105 millimètres. Il vient d'être refondu.

Le *Dmitri-Donskoï* vient de subir la même refonte. Il avait été lancé en 1883. Tonnage, 5,900 tonnes ; vitesse, 16 n. 5. Artillerie : 6 pièces de 152 millimètres, 10 de 120 millimètres.

Le croiseur protégé *Svetlana*, lancé en 1896, jauge 3,800 tonnes et marche 20 nœuds. Il porte 6 pièces de 152 millimètres à tir rapide et 18 pièces légères.

L'*Avrora* est semblable au *Diana*, qui s'est réfugié à Saïgon lors de la sortie de l'escadre de Port-Arthur. Il jauge 6,700 tonnes, marche 19 n. 5, porte 8 pièces de 152 millimètres et 24 pièces légères.

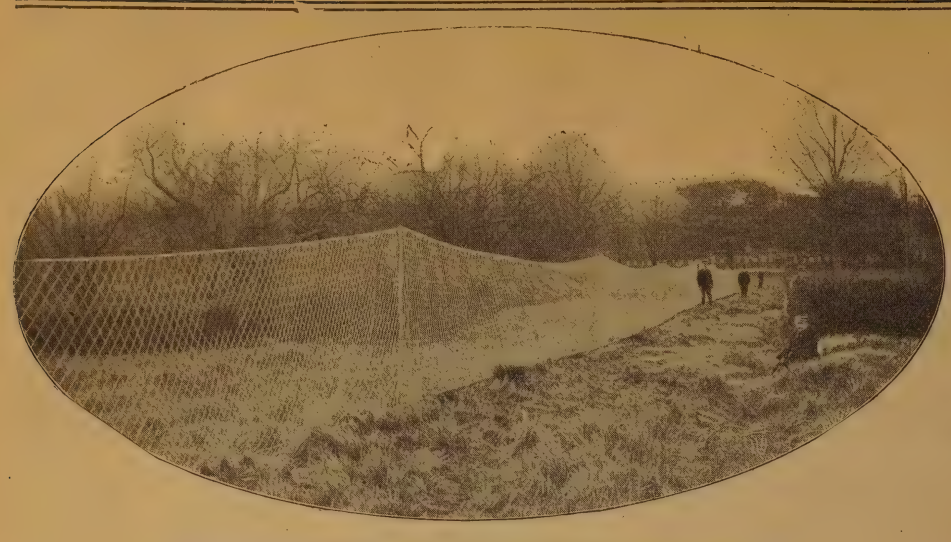
L'*Almaz* devait servir de yacht à l'amiral Alexeïv et faisait route pour l'Extrême-Orient lorsque survint la guerre.

L'*Izumrud* et le *Iemtchug* lui sont pareils et tous trois sont les frères du fameux *Novik*, qui s'est fait remarquer dans toutes les affaires devant Port-Arthur et qui a terminé sa carrière sur la côte de Sakhaline.

On dit beaucoup que tout ce qui est croiseur ou bâtiment léger prendra la route du canal de Suez, pendant que



Le croiseur protégé russe « ALMAZ » (Phot. Reyès.)



Filets tendus pour un panneautage de chevreuils en forêt de Rambouillet

les cuirassés, à cause de leur tirant d'eau qui atteint ou dépasse 8 mètres, feraient le tour de l'Afrique. Les deux divisions se retrouveraient à la sortie de la mer Rouge.

Pour les croiseurs, c'est 12,000 milles marins à parcourir jusqu'au golfe du Petchili, pour les cuirassés, 15,000 milles.

H.

UNE PRISE DE CHEVREUILS
à Rambouillet

Le chevreuil est certainement le plus gracieux des gibiers et, malgré la satisfaction d'un adroit coup de fusil, il se mêle toujours une petite pointe de tristesse, pour la plupart des chasseurs, à tuer un de ces charmants animaux.

Bien qu'ayant beaucoup diminué dans certaines forêts, il est encore fort abondant sur de nombreux points de notre beau pays de France. L'administration le protège du reste maintenant avec beaucoup de sagesse, et bien des particuliers cherchent à repeupler leurs chasses de ce bon et joli gibier. Les chasses présidentielles, en particulier celle de Rambouillet, la préférée du président actuel, abondent en chevreuils, et, dans l'affolement des coups de fusil, au milieu des vols de faisans où le grand tireur cherche son doublé de coqs, les chevreuils, d'un bond, franchissent la ligne des fusils et assez rares, en somme, sont ceux qui ornent le tableau. L'administration des eaux et forêts peut, sans nuire aucunement aux chasses présidentielles, vendre chaque année aux particuliers qui en désirent un certain nombre de chevreuils.

Rien n'est plus joli qu'un de ces panneautages par une belle matinée de Février ou de Mars.

C'est dans une partie des tirés, dit le « petit Parc », que le panneautage se fait le plus souvent et le plus facilement, car le terrain s'y prête admirablement. Une centaine d'hectares entourés de murs, dans le fond une grande futaie que l'on isole du reste au moyen de banderoles et quatre grands carrés percés à angle droit de deux routes, voilà le terrain rêvé pour un panneautage.

Sur les deux routes, on dispose les panneaux, grands filets en corde assez forte et de deux mètres de haut, soutenus tous les 4 mètres environ par des pieux légers de 2 mètres, au sommet desquels une légère entaille retient le haut du filet, et le rabat commence.

Deux gardes se dissimulent dans les fossés bordant la route, prêts à s'emparer au plus vite des animaux qui viendraient à se jeter dans les filets ; il n'y a, en effet, pas une minute à perdre, car les pauvres bêtes se débattent avec une telle violence que souvent elles se brisent les jambes dans les mailles. Une dizaine d'hommes, dirigés par un brigadier, marchent silencieusement en ligne, poussant sous bois les animaux devant eux.

Une harde de chevreuils fuit, les deux premiers se jettent dans les filets, les autres, instruits par la mésaventure de leurs camarades, bondissent par-dessus, profitent de la percée faite dans les panneaux et gagnent le bois. Ainsi de suite, les quatre carrés sont rabattus jusqu'à ce que l'on ait capturé le nombre de chevreuils souhaité.

Des boîtes disposées de place en place attendent leurs hôtes momentanés.

Elles ont 0 m. 50 centimètres de large environ sur 1 mètre de haut ; le garde, tenant solidement son captif par les quatre pattes, le place doucement, la tête en bas, dans cette peu agréable habitation et vivement referme le couvercle ; là encore, pas de temps à perdre, car la souple bête, malgré l'espace extrêmement restreint, est de suite sur ses jambes. Elle se rend bien vite compte qu'elle ne peut s'échapper et, philosophiquement, se couche en attendant qu'on lui rende une liberté qui, en faisant sa joie, fera naître chez son nouveau propriétaire des espérances bien rarement déçues.

R.



La mise en boîtes des chevreuils vivants

LES SPORTS DANS L'ARMÉE

COURSES A PIED

La course de Marathon — La course annuelle dite de Marathon, disputée récemment dans les environs de Paris sur un parcours de 40 kilomètres a été gagnée, par un jeune membro du Club des sports athlétiques nommé Bonheure, qui a couvert la distance en 2 h. 37 m. 28. Le second, licencié de l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques, a été Vauthier, sergent-major au 148e régiment d'infanterie à Givet, qui a mis 2 h. 38 m. Cette magnifique performance classe Vauthier parmi les plus forts coureurs à pied français.

NATATION

Un brevet militaire. — L'Union des sociétés françaises de sports athlétiques a examiné dimanche dernier, une vingtaine de concurrents

ui se présentaient pour obtenir le brevet mili-
iire de natation.

Les jeunes gens qui se présenteront au régi-
ent porteurs de ce brevet seront d'excellents
ixiliaires aux moniteurs de natation et forme-
ont de bons élèves car tous seront en mesure
apprendre à leurs camarades les différentes
ortes de nage et l'art de sauver son pro-
iain.

DANS LES RÉGIMENTS

A Dreux. — La Société athlétique du 101e ré-
ment d'infanterie vient d'obtenir l'autorisa-
on de se constituer, mais seuls les sous-offi-
ers pourront en faire partie.

Avec l'autorisation du lieutenant-colonel, le
ureau a été ainsi constitué :

Adjudant Demange, président ; sergent-major
delin, vice-président ; sergent-major Sentez,
crétaire-trésorier.

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active. — Nominations et mutations

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

.e gén. de div. Privat, disp., est nommé au commande-
nt de la 32e div. d'inf. à Perpi-
in, en rempl. du gén. de div.
hinard, promu au comm. du
ps d'armée colonial

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

IM. Sérot Alméras Latour, cap.
ifanterie, hors cadres, employé à
t-maj. du 20e corps d'armée, est
imé off. d'ord du gén. comm. ce
ps d'armée, en rempl. du cap.
t. Cornu de la Fontaine, réint.
s son arme; Macker, cap. d'inf.,
c., employé à l'état-maj. de la
div d'inf., est nommé off. d'ord.
gén comm. le 7e corps d'armée
ploi vacant) ; du Guiny, cap.
f., h. c., off. d'ord. du gén.
im. la 67e brig d'inf., est nommé
la même qualité auprès du gén.
im la 34e brig. d'inf., en rempl.
cap. de Noblet d'Anglure, réin-
é; Louveau de la Guigneraye,
brev au 57e rég d'inf., est mis
c. et nommé off. d'ord. du gén.
im. la 67e brig. d'inf. à Toulouse,
empl. du cap. h. c. du Guiny;
erpray, cap. du génie h. c., off.
d. du gén. comm. le 9e corps
mée, est nommé en la même
lité auprès du gén André, mi-
re de la Guerre.

INFANTERIE

M. Monin, major au 75e rég.
f., passe au 22e rég. de même
e comme major; Corteys, cap.
30e rég., passe au 140e rég.; de
, cap. au 140e rég., passe au
ég. et est maintenu rapport. du
s de guerre de Grenoble; Cha-
is, cap. au 98e rég., passe au
bat. de chass.; Pila, cap. au
rég., passe au 42e rég.; Blanchard, cap. au 42e rég.,
e au 112e rég.; Bezu, cap. brev. au 36e rég., passe
50e rég. et est maint. stag. d'état-maj.; Mariande,
au 1er bat. d'inf. lég. d'Afr., passe au 105e rég. d'inf.;
t, cap. au 44e rég., passe au 91e rég.;
agneur, lieut. au 162e rég., passe au 83e rég.; Breton,
t. au 5e rég., passe au 163e rég.; Devy, lieut. au 5e bat.
r., passe au 11e rég.; Clavcrie, au 150e rég., passe au
rég.; Merceron, lieut. au 117e rég., passe au 36e rég.;
ez, lieut au 82e rég., passe au 11e rég.; Bérard, lieut.
1e rég., passe au 82e rég.; Isidore, lieut. au 51e rég.,
e au 13e rég.; Barthomivat de la Besse, lieut. au 50e
passe au 150e rég.; Castang, lieut. au 2e rég. étranger,
e au 134e rég. d'inf.; Maire, lieut. au 1er rég. de zoua-
passe au 117e rég.;
iyot d'Amfreville, lieut. au 95e rég., passe au 2e étr.;
hier, lieut. au 94e rég., passe au 151e rég.; Desprez,
. au 67e rég., passe au 13e rég.; Seyer, lieut. au 2e bat,
hass., passe au 4e tir ; Meuriot, lieut. au 159e rég.,
e au 2e bat. d'Afr.; Lavallée, lieut. au 10e rég., passe
4e comp. de discipline; de Bougrenet de la Tocnay,
au 103e rég., passe au 16e rég.

Boué, cap. au 136e rég. d'inf., est mis à la disposi-
du département des colonies pour être employé au
ice géodésique et topographique de l'Afrique occi-
ale française.

ARTILLERIE

efs d'escadron. — MM. Koszutski, sous-dir. à Dun-
ue, est cl. au 15e rég.; Alaguillaume, comm. l'art. de
de Bayonne, est nommé sous-dir. du dépôt de maté-
l'art. de Clermont-Ferrand.

pitaines. — MM. Laboisne, de l'arrond. de Roche-
est dés. pour être adj. au prés. de la comm. d'études pratiques du tir, à Poitiers; Chavelet, instr. d'équit. au 35e rég., est classé au 13e rég. et nommé adj. au chef d'esc. comm. les 15e et 21e batt. stationnées en Tunisie: Charbonnel, du 13e rég., adj. au chef d'esc. comm. les 17e et 21e batt. de ce rég. stationnées en Tunisie, est nommé instr. d'équit. au 35e rég.; Fouache d'Alloy, dir. du parc au 27e rég., est nommé instr. d'équit. audit rég.; Manent, de la dir. de Bastia, est aff. à la dir. de Nice; Clemens, dir. du parc au 24e rég., est aff. à la dir. de Bastia; Giraud, adj.-maj. au 12e bat., est aff. à l'arr. d'Ajaccio.

Lieutenants. — MM. Bret, du 1er bat., est désigné pour comm. le dét. de la 4e batt. dudit bat., au Havre; Viel-Cazal, du 17e rég., est cl. au 1er bat., 3e batt., à Cherbourg; Hébert, du 31e rég., est cl. au 5e rég., à Remiremont; Gallois, du 28e rég., est cl. au 12e rég.; Frantz, adj. au trés. du 17e rég., est relevé de son emploi et maint. audit rég. Crescenci, du 13e. bat., à Ajaccio, est nommé adj. au trés. du 17e rég.; Labro, du 13e rég., à Constantine, est cl. au 24e rég.; Lambert, du 24e rég., est cl. au 13e rég., à Constantine; Lebouc, cap. en 1er, h. c., prof. adj. au cours de strat. à l'Ecole sup. de Guerre, est replacé dans les cadres de l'arme, en rempl. de M. Goubeaux, mis h. c. (recrutement) et maint. dans son emploi

SERVICE DE L'ARTILLERIE

MM Poinsart, off. d'adm. de 2e cl., chef ouvr. à l'at. de constr. de Vernon, est cl. à la dir. d'Epinal; Midenet, off. d'adm. de 2e cl., chef art. à la dir. d'Epinal, est cl. à l'at. de constr. de Tarbes; Monchablon, off. d'adm. de 2e cl., chef art. à l'at. de constr. de Tarbes, est cl. à la dir. d'Epinal; Steffan, off. d'adm. de 2e cl., chef ouvr. à l'at. de Lyon, est cl. à la sous-dir. des Forges du Nord; Bruchet, off. d'adm. de 3e cl., chef ouv. à la s.-dir. des Forges du Nord, a été cl. à l'at. de constr. de Lyon

Le Président de la République à la chasse. — Le coup du faisan

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES

MM Julien-Binard, cap. en 1er au 20e esc. à Troyes, est cl. au 10e esc. pour y comm la 5e comp.; Laubertaux, cap. en 1er au 10e esc., est cl au 20e esc pour y comm. la 1re comp. à Troyes.

GÉNIE

MM. Lame, off. d'adm. de 2e cl. à Fontainebleau, récemment aff. à la dir. de Brest et n'ayant pas rej., est maint. dans la dir. d'Orléans; Soulère, off. d'adm. de 3e cl. à Rennes, récemment aff. à la dir. de Bastia et n'ayant pas rejoint, a été dés pour la dir. de Brest.

Le s.-off. stag. Bareault, à Montauban, est dés. pour être empl. dans la dir. de Bastia; le serg.-maj. Caillard, du 7e rég. à Avignon, est nommé s.-off. stag du génie et dés. pour la dir. de Toulouse.

SERVICE DE L'INTENDANCE

M. Farouel, off. d'administ. de 2e cl., en congé de 3 ans, est relevé, sur sa demande, de la position de congé et aff. à la division d'Oran.

Les officiers d'administration de 2e classe du service de l'intendance dont les noms suivent, passés dans la première moitié de la liste d'ancienneté de leur grade, auront droit à la solde afférente à cette première moitié, savoir : à compter du 12 Septembre 1904 ; MM. Teyssandier et Raymond, des bureaux de l'intendance; à compter du 23 Septembre 1904 : M. Lecomte, du service des subsistances.

CORPS DE SANTÉ MILITAIRE

MM. Pouchet, méd. princ. de 2e cl. à l'hôpit. milit. de Bordeaux, est nommé médecin-chef de cet hôpital ; Dziewondki, méd. princ. de 2e cl. à Tarbes, est dés. pour l'hôpit. militaire de Versailles ; Cahier, méd. princ. de 2e cl. à l'hôpit. militaire de Versailles, est désigné pour l'hôpit. militaire de Belfort; Gazin, méd.-maj. de 1re cl. à Cambrai, est nommé médecin-chef des salles militaires de l'hospice mixte de Tarbes ; Fix, méd.-maj. de 1re cl. aux hôpitaux militaires de la division d'Oran, est nommé à l'hôpit. militaire de Chambéry; Vack, méd.-maj. de 1re cl. au 63e rég. d'inf., est dés. pour les salles militaires de l'hospice mixte d'Angoulême ;

Billet, méd.-maj. de 1re cl aux hôpit militaires de la division de Constantine, est dés. pour l'hôpital militaire de Marseille; Viellem, méd.-maj. de 1re cl. au 112e rég. d'inf., est dés. pour l'hôpital militaire de Bordeaux ; Ducros, méd.-maj. de 1re cl. au 108e rég. d'inf., est dés. pour le 63e rég. ; Cornille, méd.-maj. de 1re cl. au 2e rég. de zouaves, est dés. pour les hôpitaux militaires de la division de Constantine; Bilouet, méd.-maj. de 1re cl. au 29e rég. d'art., est nommé médecin-chef de l'hôpital militaire de Cambrai; Astier, méd.-maj. de 1re cl. au 95e rég. d'inf., est dés. pour les hôpitaux militaires de la division d'Oran; Simonin, méd.-maj. de 1re cl. à l'hôpital militaire Saint-Martin, est affecté à la direction du service de santé au minist. de la Guerre; Beigneux, méd.-maj. de 1re cl. h. c., rapatrié de Madagascar, est réintégré dans les cadres et affecté à l'hôpital militaire Bégin, à Saint-Mandé; Lairac, méd.-maj. de 2e cl. au 9e bat. de chass., est dés. pour le 112e rég. d'inf.; Guillabert, méd.-maj. de 2e cl. au 17e bat. d'art. à pied, est dés. pour le 29e rég. d'art.; Rocheblave, méd.-maj. de 2e cl. au 14e escad. du train des équip milit., est dés. pour le 95e rég. d'inf.;

Dalphin, méd.-maj. de 2e cl. au 6e escad. du train des équip. milit., est dés. pour le 90e rég. d'inf.; Chevalier, méd.-maj. de 2e cl. aux hôpitaux militaires de la division d'Alger, est dés. pour le 2e rég. de zouaves; Frache, méd.-maj. de 2e cl. au 1er bat. de chass. à pied, est dés. pour le 17e rég. d'art.; Claude, méd.-maj. de 2e cl. aux hôpitaux militaires de la division d'Oran, est affecté au 2e rég. de zouaves et détaché au camp de Sathonay; Roy, méd.-maj. de 2e cl. au 5e rég. de huss., est dés. pour les hôpitaux militaires de la division d'Oran; Cousin, méd.-maj. de 2e cl. au 110e rég. d'inf., est dés. pour le 9e bat. de chass; Gremillon, méd.-maj de 2e cl. au 40e rég. d'art., est dés. pour le 6e escad. du train des équipages ; Marotte, méd.-maj. de 2e cl. au 2e rég. de zouaves, est dés. pour le 14e escad. du train des équipages;

Sonrier, méd.-maj. de 2e cl. au 77e rég. d'inf., est dés. pour le 28e rég. d'art.; Job, méd.-maj. de 2e cl. au 82e rég. d'inf., est dés. pour le 1er bat. de chass. à pied ; Coupry, méd.-maj. de 2e cl., rapatrié de Crète, est dés. pour le 24e rég. d'inf. ; Camichel, méd.-maj. de 2e cl. à l'Ecole milit. préparatoire de Saint-Hippolyte-du-Fort, est dés. pour le 3e rég. d'art.; Chevron, méd.-maj. de 2e cl. au 2e rég. de tiraill algér., est dés. pour le 104e rég. d'inf. ; Crussard, méd.-maj. de 2e cl., rapatrié du Tonkin, est dés. pour la division d'occupation de Tunisie.

MM. Pinot, méd.-maj. de 2e cl. au 104e rég. d'inf., est dés. pour le 149e rég.; Miramond de Laroquette, méd.-maj. de 2e cl. au 92e rég., est dés. pour le 5e rég. de huss.: Gras, méd.-maj. de 2e cl. au 127e rég. d'inf., est dés. pour le 17e bat. d'art. à pied; Daireaux, méd.-maj. de 2e cl. au 24e rég. d'inf., est dés. pour le 26e rég. d'art. ; Seguinand, méd.-maj. de 2e cl. au 138e rég. d'inf., est dés. pour le 2e rég. de tiraill. algér.; Demilly, méd.-maj. de 2e cl. aux hô militaires de la division d'occupation de Tunisie, est dés. pour l'Ecole militaire préparatoire d'inf. de Saint-Hippolyte-du-Fort; Dupuy, méd.-maj. de 2e cl. au 149e rég. d'inf., est dés. pour le 72e rég. d'inf.; Humbel, méd. aide-maj. de 1re cl. au 5e rég. d'inf., est dés. pour le 110e rég.; Chambon, méd. aide-maj. de 1re cl. aux hôpitaux milit. de la division d'Alger, est dés. pour le 77e rég. d'inf.; Blary, méd. aide-maj. de 1re cl. aux hôpitaux militaires de la division d'occup. de Tunisie, est dés. pour le 127e rég. d'inf ;

Béranger, méd. aide-maj. de 1re cl. aux hôpitaux milit. de la division de Constantine, est dés. pour le 82e rég. d'inf.; Le Dantec, méd. aide-maj. de 1re cl. au 28e rég. d'art., est dés. pour le 4e rég. de même arme; Josse, méd. aide-maj. de 1re cl. au 1er rég. du génie, est dés. pour le 138e rég. d'inf.; Cordier, méd. aide-maj. de 1re cl. au 35e rég. d'inf., est dés. pour le 21e bat. de chass. à pied; Moisseney, méd. aide-maj. de 1re cl. au 3e rég. de zouaves, est dés. pour le 35e rég. d'inf.; Guyard, méd. aide-maj. de 1er classe au 4e rég. de zouaves, est dés. pour les hôpitaux militaires de la division d'occupation de Tunisie; Piétrement, méd. aide-maj. de 1re cl. au 1er bat. d'inf. légère d'Afrique, est dés. pour le 4e rég. de zouaves; Beau, méd. aide-maj. de 1re cl. au 13e rég. de cuirass., est dés. pour l'Ecole d'applic. de cavalerie;

Azémar, méd. aide-maj. de 1re cl. au 79e rég. d'inf., est dés. pour le 9e rég. d'inf.; Macaire, méd. aide-maj. de 1re classe au 1er rég. étranger, est dés. pour le 8e rég. d'inf.; Georges, méd. aide-maj. de 1re cl. au 10e rég. de chass. à cheval, est dés. pour les hôpitaux militaires de la division d'Alger; Aubert, méd. aide-maj. de 2e cl. au 20e rég. d'art., est dés. pour le 1er bat. d'inf. légère d'Afrique; Lafoscade, méd. aide-maj. de 2e cl. au 30e rég. d'inf., est dés. pour les

hôpitaux milit. de la division d'Alger; Duval, méd. aide-maj. de 2e cl. au 42e rég. d'inf., est dés. pour le 1er rég. étranger;

Autour, méd. aide-maj. de 2e cl. au 10e bat. de chass. à pied, est désigné pour les hôpitaux militaires de la division de Constantine; Chavanne; méd. aide-maj. de 2e cl. au 133e rég. d'inf., est dés. pour le 3e rég. de zouaves; Thubert, pharm.-maj. de 2e cl. à l'hôpital milit. Desgenettes à Lyon, est dés. pour l'hôpital milit. de Briançon; Darbour, pharm.-maj. de 2e cl. à l'hôpital milit. de Briançon, est dés. pour l'hôpital milit. de Nancy; Sabria, pharmacien maj. de 2e cl. aux hôpit. milit. de la division d'Oran, est dés. pour l'hôpital milit. de Toulouse; Jalade, pharmacien-maj. de 2e cl. à l'hôpital milit. de Toulouse, est dés. pour les hôpitaux milit. de la division d'Oran; Le Mitouard, pharm.-maj. de 2e cl. à l'hôpital milit. de Lille, est dés. pour l'hôpital milit. de Rennes; Verdier, pharm.-maj. de 2e cl. aux hôpitaux milit. de la division de Constantine, est dés. pour l'hôpital milit. Desgenettes à Lyon; Malmejac, pharm.-maj. de 2e cl. aux hôpitaux milit. de la division de Constantine, est dés. pour l'hôpital militaire de Lille;

Papon, pharm. aide-maj. de 2e cl. à l'hôpital milit. de Rennes, est dés. pour les hôpitaux milit. de la division de Constantine; Isnard, pharm. aide-maj. de 2e cl. à l'hôpital milit. de Nancy, est dés. pour les hôpit. milit. de la division d'Alger; Chatenay, pharm. aide-maj. de 2e cl. à l'hôpital milit. de Toul, est dés. pour les hôpitaux milit. de la division de Constantine.

M. Vialle, méd.-maj. de 2e cl., répétiteur à l'Ecole du service de santé mil., est nommé prof. agrégé de diagnostic chirurgical à l'Ecole d'application du service de santé mil.

SERVICE DU RECRUTEMENT

MM. Blin, chef de bat. d'inf. en retr. comn.. le bureau de recrut. de Rodez, est nommé au comm. du bureau de recrut. de Romans, en rempl. de M. Robin, rendu à la vie civile; Michel, chef de bat. au 7e rég. d'inf., est mis h. c. et nommé au comm. du bur. de recrut. de Rodez, en rempl. de M. Blin, désigné pour Romans; Romagny, major du 110e rég. d'inf., est nommé au comm. du bureau d'Angers, en rempl. de M. Gauzy, rendu à la vie civile

CHEFS DE MUSIQUE

Les chefs de musique dont les noms suivent, passés dans la première moitié de la liste d'ancienneté de leur grade, auront droit à la solde afférente à cette première moitié à compter du 12 Septembre 1904, savoir: MM. Laborde du 158e rég. d'inf.; Vivet, du 162e rég. d'inf.

Ecoles militaires

M. Dye, lieut. à la 3e comp. de disc., est dés. pour occuper l'emploi de compt. du mat. à l'Ecole prép. de Saint-Hippolyte-du-Fort, en rempl. du lieut. Giraud, promu cap.

Le lieut. Boissier, du 44e rég. d'inf., est mis h. c. et nommé instructeur au Prytanée militaire en remplacement du lieut. Fournier, réintégré dans un corps de troupe.

Les s.-lieut. Balensi, off. élève de l'art. col. actuellement à l'Ecole d'application d'art. et du génie, et Jolly, du 7e rég. d'art. métrop., ont été autorisés à permuter, pour convenances personnelles; le s.-lieut. Jolly, plus ancien de grade que son copermutant, prendra dans l'art. col. le rang qu'occupait M. Balensi (Octobre 1903) et sera placé à la 5e batterie du 1er rég. à Lorient.

ÉCOLE DU SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE

MM. Mossé (Sylvain-Bénédict) et Augé (Augustin-Joseph) classés respectivement 61e et 62e sur la liste dressée par le jury du concours d'admiss. à l'Ecole du serv. de santé mil., sont nommés élèves à ladite école en rempl. de MM. Heymann et Cristol, démiss.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE GUERRE

Liste, par ordre alphabétique, des officiers qui ont obtenu le brevet d'état-major à la suite des examens de sortie de 1904. — MM. Audibert, lieut. au 22e drag.; Auroux, lieut. au 17e d'inf.; Baille, lieut. au 25e d'inf.; Bastard, cap. au 35e d'art.; Bellier, cap. au 8e d'art.; Bertin, cap. au 39e d'inf. (en mission au Japon); Bossu, cap. au 39e d'art.; Bouchez, lieut. au 60e d'inf.; Bourgine, lieut. au 7e d'inf.; Bourguet, lieut. au 18e d'inf.; Brière, cap. au 31e d'art.; Britsch, cap. au 9e d'inf.; Bru, lieut. au 40e d'inf.; De Buchère de Lépinois, lieut. au 33e d'art.;

Carcenat, cap. au 29e d'art.; Cardot de La Burthe, lieut. au 25e d'inf.; Carré, cap. au 4e drag.; Chabord, cap. au 108e d'inf.; Charpy, cap. au 84e d'inf.; Chivot, cap. au 116e d'inf.; Claudel, cap. d'inf. col.; Craplet, lieut. au 34e d'inf.; Defaucamberge, cap. au 25e d'art.; Degraix, lieut. au 41e d'inf.; Dennery, lieut. au 6e d'inf.; Desseré, lieut. au 33e d'inf.; Dosse, lieut. au 117e d'inf.; Dumolin, cap. au 1er d'inf.; Dutilleul, cap. au 27e d'art.; Fournier, lieut. au 62e d'inf.; Girard, lieut. au 1er d'art.; Giraudeau, lieut. au 12e d'inf.;

Glaizot, lieut. au 71e d'inf.; Gousseau, lieut. au 98e d'inf.; Guitton, lieut. au 30e d'inf.; Henry, lieut. au 117e d'inf.; Holtz, lieut au 36e d'inf.; Janet, cap. au 2e chass.; De Kermel, cap. au 47e d'inf.; Labordère, lieut. au 87e d'inf.; Laplace, lieut. au 45e d'inf.; Larchey, lieut. au 54e d'inf.; Laur, lieut. au 59e d'inf.; Lavigne, cap. au 5e drag.; Leboiteux, lieut. au 20e d'inf.; Le Coat de Saint-Haouen, cap. au 14e huss.; Le Gouvello, cap. au 5e drag.; Le Merre, lieut. au 133e d'inf.; Levanier, lieut. au 131e d'inf.;

Lherm, lieut. au 43e d'inf.; Mahler, cap. au 108e d'inf.; Marconnet, cap. au 136e d'inf.; Marquet, cap. au 10e d'inf; Martin, cap. au 86e d'inf.; Mengin, cap. au 11e d'art.; Meyer, lieut. au 29e drag.; Meyssonnier, cap. au 4e huss.; Olive, cap. au 66e d'inf.; Parfait, lieutenant au 130e d'inf.; Pellegrin, lieut au 100e d'inf.; Pétrini-Poli, cap. au 30e d'art.; Philippe, cap. d'inf. col.; Pichot-Dulos, lieut. au 85e d'inf.; Pujos, cap. au 3e d'art.; Rampont, cap. au 5e cuir.; Renault, lieut. au 18e d'art.; Renié, cap. au 19e d'inf.;

Renouard, lieut. au 61e d'inf.; Robert, lieut. au 28e d'art.; Romieux, cap. au 16e huss.; Sabourdin, lieut. au 80e d'inf.; Saglio, lieut. au 16e drag.; Sazerac de Forge, cap. au 139e d'inf.; Schneider, cap. au 18e d'art.; Tardieu de Maleyssie, cap. au 13e cuir.; Tisseyre, cap. au 90e d'inf.; Trimaille, lieut. au 4e d'art.; Veau de la Nouvelle, lieut. au 6e drag.; Viollet du Breil, lieut. au 14e bat. d'art.; Vivier, lieut. au 121e d'inf.

SERVICE DES AFFAIRES INDIGÈNES EN ALGÉRIE

MM. Doury, cap. d'inf. h. c., comm. la comp. sahar. de Beni-Abbès, est désigné pour comm. la comp. sahar. de Colomb; Martin, cap. d'inf. h. c., est dés. pour comm. la comp. sahar. de Beni-Abbès, en rempl. du cap. Doury.

INSCRIPTIONS D'OFFICE

Sont inscrits d'office aux tableaux de concours (expéditions lointaines) pour la Légion d'honneur et la Médaille militaire (faits de guerre en Guinée française), savoir:

Pour chevalier de la Légion d'honneur: M. Bouchez, cap. à l'ét-maj. h. c. de l'Afrique occidentale.

Pour la Médaille militaire: MM. Pariuax, adj. au 1er rég. de tir. sénég.; Got, serg. au 1er rég. de tir. sénég.; Kerdudo, serg. au 1er rég. de tir. sénég.; N'Ky, Diarra, tirailleur au 1er rég. de tir. sénég.

Sont inscrits d'office au tableau de concours pour la Médaille militaire: le gendarme Taurelle, de la 15e légion *bis*; a reçu trois blessures en désarmant un alcoolique furieux; le gendarme Orsini, de la 15e légion *ter*; a été grièvement blessé en service commandé.

Réserve

CAVALERIE

MM. Boeringer, lieut. de réserve au 21e rég. de chass., passe au 18e rég. de chass.; Ney de la Moskova, lieut. de rés. au 5e rég. de huss., passe au 5e rég. de chss.; Stern, lieut. de rés. au 15e rég. de chass., passe au 2e rég de huss.; Delcasse d'Huc de Monségou, s.-lieut. de rés. au 25e rég. de drag., passe au 17e rég. de drag.; Dessalle, s.-lieut. de rés. de cav. h.c., pour raisons de santé est aff. au 30e rég. de drag.; Steiner, s.-lieut. de rés. au 7e esc. du train des équipages, est aff. au 11e rég. de drag.; Bertrand, lieut. de rés. de cav. (colonie de l'Indo-Chine), est aff. au 11e rég. de huss.; Bazille, s.-lieut. de rés. au 11e rég. de chass., est aff. au 15e rég. de chass.

Sont nommés au grade de: Colonel de réserve. — Service des commandements: MM. Orfaure de Tantaloup et d'Hombres, col. de caval. retraités.

Chef d'escadrons de réserve. — Service des chemins de fer et des étapes: M. Francis, chef d'esc. de cav. retr.

Capitaine de réserve. — 12e rég. de drag., M. Girault de Mimorin, cap. de cav. démiss.

Lieutenant de réserve. — 25e rég. de drag.: M. Rousseau-Dumarcet, lieut. de cav. démiss.: 1er rég. de chass. M. Bailly, sous-lieut. de rés. au même rég.; 21e rég. de drag.: M. Magnien de Magnienville, s.-lieut de rés. au même rég.; 29e rég. de drag.: M. Bianco, s.-lieut. de rés. au même rég.; 9e rég. de cuir.: M. Nioré, s.-lieut. de rés. au même rég.; 17e rég. de drag.: M. de Gineste d'Appelle, s.-lieut. de rés. au même rég.; 18e rég. de drag.: M. Montanier de Belmont, s.-lieut. de rés. au même rég.; 21e rég. de chass.: M. d'Autier de la Rochebriant, s.-lieut. de rés. au même rég.;

4e rég. de chass. d'Afr.: M. Guyot, s.-lieut. de rés. au même rég.; 20e rég. de drag.: M. Rigaut, s.-lieut. de rés. au même rég.; 6e rég. de chass. d'Afr.: M. Renaux, s.-lieut. de rés. au même rég.; 4e rég. de chass. d'Afr.: M. Brière, s.-lieut. de rés. au même rég.; 4e rég. de huss.: M. Carré, s.-lieut. de rés. au même rég.; 3e rég. de cuir.: M. de Champeaux, s.-lieut. de rés. au même rég.; 10e rég. de cuir.: M. Ménagé, s.-lieut. de rés. au même rég.; 11e rég. de cuir.: M. Moret, s.-lieut. de rés. au même rég.; 13e rég. de cuir.: M. de Thoury, s.-lieut. de rés. au même rég.; 5e rég. de drag.: M. Hottinguer, s.-lieut. de rés. au même rég.;

12e rég. de drag.: M. Delapalme, s.-lieut. de rés. au même rég.; 24e rég. de drag.: M. de Vigan, s.-lieut. de rés. au même rég.; 20e rég. de drag.: M. du Boys, s.-lieut. de rés. au même rég.; 26e rég. de drag.: M. de Noblet, s.-lieut. de rés. au même rég.; 5e rég. de chass.: M. Péters, s.-lieut. de rés. au même rég.; 11e rég. de huss.: M. de Clavière, s.-lieut. de rés. au même rég.; 21e rég. de chass.: M. de Sampigny, s.-lieut. de rés. au même rég.; 9e rég. de huss.: M. Renaudin, s.-lieut. de rés. au même rég.; 1er rég. de huss.: M. Teissonnière, s.-lieut de rés. au même rég.;

15e rég. de drag.: M. Devaux, s.-lieut. de rés. au même rég.; 22e rég. de drag.: M. Fabre, s.-lieut. de rés. au même rég.; 13e rég. de huss.: M. Gaude, s.-lieut. de rés. au même rég.; 3e rég. de drag.: M. Marion de Procé, s.-lieut. de rés. au même rég.; 30e rég. de drag.: M. Richard, s.-lieut. de rés. au même rég.; 1er rég. de chass.: M. Crucifix, s.-lieut. de rés. au même rég.; 2e rég. de chass.: M. Le Gouvello, s.-lieut. de rés. au même rég.; 21e rég. de drag.: M. Ducornet, s.-lieut. de rés. au même rég.; 7e rég. de chass.: M. Voisin, s.-lieut. de rés. au même rég.;

20e rég. de drag.: M. de Bonatos de Bélinay, s.-lieut. de rés. au même rég.; colonie de l'Indo-Chine: M. Surcouf, s.-lieut. de rés. de cavalerie.

Au grade de sous-lieutenant de réserve. — 25e rég. drag.: M. Lucas, s.-lieut. de cav. démiss.; caval. d'Algérie: MM. Pié de Vache, adj. de cav. retr.; Weyers, ancien s.-off de cav.; 26e rég. de drag.: M. Le Matelot, anc. s.-off. de cav.; 28e rég. de drag.: M. Fournier de Pellan, anc. s.-off. de cav.; 10e rég. de huss.: M. Robin, anc. s.-off. de cavalerie.

Armée territoriale

CAVALERIE

Sont nommés chefs d'escadrons. — Affectés au ser[illegible] éventuel des remontes: MM. Lunel, chef d'esc., et Bos[illegible] maj. de cav. en retraite.

Sont nommés capitaines. — Service évent. des rem[illegible] M. Terme, cap. de cav. retraité; 14e région (esc. de drag. M. Lacroix, cap. de cav. retr.; 8e rég. (esc. de cav. lég. M. Hiblot, cap. de cav. retr.; 13e rég. (esc. de cav. lég. M. de Rolland, cap. de cav. démiss.; serv. des chemins d[e] fer et des étapes: M. Louvenard, lieut. de cav. terr.; se[r]vice d'état-maj.: M. Margueritte, lieut. de cav. terr.

Sont nommés lieutenants. — 2e rég. (esc. de drag.) M. Godde, de Monthières, s.-lieut. au même esc.; 14e rég (esc. de cav. légère): M. Audier, s.-lieut. au même esc serv. év. des rem.: M. de Belot, s.-lieut. de cav. terr.; ser[v.] des chemins de fer et des ét.: MM. Morot de Grésigny [et] Greff, s.-lieut. de cav. terr.; serv. d'état-maj.: M. Fla[illegible]chaire de Roustan, s.-lieut. de cav. terr.

MM. Desmarets, s.-lieut. de rés. au 3e rég. de chass., e[st] aff. à l'esc. terr. de cav. lég. de la 2e rég.; Rothier, lieu[t.] de rés. au 5e rég. de huss., et Bonnet, s.-lieut. de rés. a[u] 13e rég. de huss., sont aff. à l'esc. terr. de cav. légère [de] la 6e rég.; de Négroni, s.-lieut. à l'esc. terr. de drag. de [la] 4e rég., est aff. à la cav. terr. d'Algérie.

Armée active. — Troupes coloniales

INFANTERIE COLONIALE

Le lieut. Steff, du 20e rég., précéd. dés. pour servir e[n] Cochinchine, est dés. pour servir à la Réunion par permu[]tation avec le lieut. Berger, du 22e rég., précéd. dés. pou[r] la Réunion et qui servira en Cochinchine; le chef de ba[t.] Flamand, du 6e rég., est nommé major à ce régiment, e[n] rempl. du chef de bat. Haye, placé à la suite de ce rég[i]ment; le lieut.-col. Dagneaud, du 6e rég., passe au 3e rég[.;] le capit. François, du 21e rég., passe à l'état-major parti[]culier (section technique des troupes coloniales), en remp[l.] du capit. Pécon de Laforest, qui a terminé sa période [de] fonctions;

Les capit. Pruneau, Jung, Monhoven, et Expert-Beza[n]çon, admis à suivre les cours de l'école supérieure [de] guerre, sont placés à l'état-major particulier; le capi[t.] Bodez, du 18e rég., passe à l'état-major particulier d[es] troupes de l'Indo-Chine à Hanoï; le chef de bat. Picho[n] provenant du 3e malgaches, est placé au 22e rég.; le ch[ef] de bat. Millet, du 22e rég., précéd. dés. pour le 1er sénég[.,] est maintenu au 22e rég. pour raisons de santé; le lieu[t.] Mallet, du 4e rég., passe au 21e rég.; le lieut. Léonard, d[u] 5e rég., passe au 21e rég.; le lieut. Thierry, du 5e rég[.,] passe au 21e rég.: le lieut. Maille, du 22e rég., passe a[u] 21e rég.

Les officiers ci-après ont été autorisés à prolonger d'u[ne] année leur séjour colonial: le capit. Triol, du 9e rég. [(] année); le capit. Civet, du 9e rég. (3e année); le lieut. d[es] Garets, du 9e rég. (3e année); le lieut Raynaud, du 1[er] tonkinois (3e année); le lieut. Bertin, du 2e tonkinois (année); le lieut. Pellé de Quéral, du 2e tonkinois (3e an[]née); le lieut. Gérard, du 4e tonkinois (3e année).

Les cap. Verna, du 22e rég. d'inf. col., et Rouyer, d[u] 57e rég. d'inf. de ligne, sont autorisés à permuter pou[r] conven. pers. Le cap. Rouyer, plus ancien de grade qu[e] son copermutant, prendra dans l'inf. col. le rang qu'y oc[]cupait ce dernier (12 Oct. 1903) et sera placé à la suite d[u] 7e rég. d'inf. col., à Rochefort

Les cap. Robillot, du 3e rég. d'inf. col., et Amélineau, d[u] 66e rég. d'inf. de ligne, ont été autorisés à permut[er] pour conv. pers. Le capitaine Amélineau, plus ancien [de] grade que son copermutant, prendra, dans l'inf. col., [le] rang qu'y occupait ce dernier (8 Juillet 1904) et sera pla[cé] au 3e rég d'inf. col. à Rochefort.

Le col. Amar, comm. sup. des tr. du gr. des Antille[s] est nommé au comm. de la déf. de la place de Fort-d[e-]France, point d'appui de la flotte à la Martinique.

Troupes du groupe de l'Indo-Chine. — Les officie[rs] ci-après, en service en Indo-Chine, ont été placés, savoi[r:] le chef de bat. Berger, au 2e tonk.; le chef de bat. Hube[r] au 4e tonk.; le cap. Collin, à la 7e comp. du 11e rég.; l[es] lieutenants: de Champs, à la 2e comp. du 9e rég.; de L[a] verdo, à la 10e comp. du 9e rég.; Leblanc, à la 3e com[p.] du 10e rég.; Fouchet, à la 8e comp. du 10e rég.; de la Lau[]rencie, à la 9e comp. du 10e rég.; Laval, à la 3e comp. d[u] 1er tonk.; Maurice, à la 16e comp. du 1er tonk.; Bourcelo[t] à la 1re comp. du 2e tonk.; de Solère, à la 4e comp. du [] tonk.; Combeau, à la 12e comp. du 2e tonk.; Guillot (P.-L[.]) à la 20e comp. du 2e tonk.;

Marliac, à la 12e comp. du 3e tonk.; Guillot (A.-M.-G[.]) à la 5e comp. du 3e tonk.; Périgault, à la 6e comp. du [] tonk.; Silve, à la 7e comp. du 4e tonk.; Keime, à la 1[] comp. du 4e tonk.; Hommey, à la 1re comp. du 11e rég[.;] Fosses, à la 4e comp. du 1er ann.; le s.-lieut. Trouillot, [à] la 6e comp. du 9e rég.; les chefs de bat.: Bonifacy, du [] tonk., passe au 2e tonk.; Reverony, du 2e tonk., passe a[u] 4e tonk.; Gay, du 2e annam, passe au 2e bat. du 1er annam[.;] Venel, du 1er annam., passe au 1er bat. du 2e annam.; l[es] capitaines: Magnabal, du 1er tonk., passe à l'état-ma[j.] part., à Hanoï; Baréty, du 3e tonk., passe à la 19e com[p.] du 2e tonk.;

Buy, du 1er annam., passe à la 4e comp. du 2e annam[.;] Rivière, du 1er annam., passe à la 2e comp. du 2e annam[.;] Renart, du 11e rég., passe à la 6e comp. du 12e rég.; Leto[] du 11e rég., passe à la 8e comp. du 12e rég.; Umbricht, [du] 12e rég., passe à la 10e comp. du 11e rég.; Castarède, d[u] 12e rég., passe à la 11e comp. du 11e rég.; Maurios, du 1[] rég., passe à la 12e comp. du 11e rég.; Saillard, du 2e an[]nam., passe à la 5e comp. du 1er annam.; Garde, du [] annam., passe à la 6e comp. du 1er annam.; Labarsouqu[e,] du 2e annam., passe à la 7e comp. du 1er annam.; Moys[] du 2e annam., passe à la 8e comp. du 1er annam.;

Les lieutenants: Jourdy, du 3e tonk., passe à la 3e com[p.] du 1er tonk.; Pellé de Quéral, du 3e tonk., passe à la 1[] comp. du 2e tonk.; Pierlot, du 3e tonk., passe à la 1[] comp. du 2e tonk.; Lamé, du 3e tonk., passe à la 20e com[p.]

du 2e tonk.; Bachellez, du 1er annam., passe à la 2e comp. du 2e annam.; Legrand, du 1er annam., passe à la 1re comp. du 2e annam.; Girard (Léonce), du 1er annam., passe à la 2e comp. du 2e annam.; Richard, du 1er annam., passe à la 3e comp. du 2e annam.; At, du 1er annam., passe à la 3e comp. du 2e annam.;

Salel, du 1er annam., passe à la 3e comp. du 2e annam.; Rogard, du 11e rég., passe à la 6e comp. du 12e rég.; Ducrocq, du 11e rég., passe à la 5e comp. du 12e rég.; Lhuinte, du 11e rég., passe à la 7e comp. du 12e rég.; Grégoire, du 11e rég., passe à la 8e comp. du 12e rég.; Gastinetti, du 12e rég., passe à la 10e comp. du 11e rég.; Jouanno, du 12e rég., passe à la 10e comp. du 11e rég.; Chevreau, du 12e rég., passe à la 12e comp. du 11e rég.; Demassez, du 12e rég., passe à la 12e comp. du 11e rég.;

Bridault, du 2e annam., est nommé à l'emploi de trés. au 1er annam.; Favalelli, du 2e annam., passe à la 5e comp. du 1er annam.; Dario, du 2e annam., passe à la 6e comp. du 1er annam.; Libersart, du 2e annam., passe à la 6e comp. du 1er annam.; Rousset, du 2e annam., passe à la 7e comp. du 1er annam.; Schmoll, du 2e annam., passe à la 8e comp. du 1er annam.; Maupin, du 2e annam., passe à la 8e comp. du 1er annam.

ARTILLERIE COLONIALE

Le lieut. Mouchet, du 3e rég. à Nîmes, est mis en non-act. h. c. et dés. pour des fonct. pol. et adm'n. en Afrique occidentale.

Le cap. d'art. col. Tixier, dét. au serv. géogr. de l'armée, est dés. pour servir à l'état-maj. part. de l'Indo-Chine.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Le méd. princ. de 2e cl. Gouzien, en résid. libre, est mis, à titre temp., à la disp. du min. des col. pour remplir les fonct. de membre du conseil sup. de santé.

Le méd. aide-maj. de 1re cl. Noc, qui avait été dés. pour servir en Afrique occid. franç., est maint. pendant une seconde année à l'institut Pasteur de Lille, sur la demande du ministre des colonies.

Ont été affectés : *En Indo-Chine*. — MM. Brengues, méd. aide-maj. de 1re cl., en congé en France, est maint. en congé; Brochet, méd.-maj. de 1re cl., en congé de six mois à solde col.

En France. — Au 3e rég. d'art. col.: le méd.-maj. de 1re classe Hagen, rentré de Cochinchine, aff. à Toulon; au 22e rég. d'inf. col. à Hyères: le méd.-maj. de 2e cl., Le Groignec; au 8e rég. d'inf. col. à Toulon: le méd. aide-maj. de 1re cl. Combiez, rentré de la Côte-d'Ivoire; au 8e rég. d'inf. col. à Toulon: le méd. aide-maj. de 1re cl. Mafaguna, attendu de l'Indo-Chine.

Approbation de mutations prononcées par l'autorité militaire en Afrique occidentale. — 2e rég. de tir. sénég. et ambul. de Tombouctou: M. Dutigny, méd.-maj. de 2e cl.; à Madagascar: hôpital de Diégo-Suarez, M. Rouemaure, méd.-maj. de 2e cl.; bat. du 13e rég. d'inf. col. à Diégo-Suarez, M. Rul, méd.-maj. de 2e cl.

Autorisation de prolongation de séjour outre-mer. — Madagascar (3e année): M. Franceschetti, méd. aide-maj. de 1re cl; M. Boin, pharm.-maj. de 2e cl.

Emplois civils

L'adjud. Lapalus, du 28e bat. de chasseurs à pied, est nommé casernier de 2e cl. à Saint-Nicolas-du-Port.

L'adjud. Tressat, du 1er rég. d'inf. col., est nommé casernier de 2e cl. à Dinan.

Le tambour-major Meynard, du 95e rég. d'inf., est nommé casernier de 2e cl. à Lunéville.

L'adjud. Gervois, du 145e d'inf., est nommé casernier de 2e cl. à Lille.

L'adjud. Battesti, du 3e tir. tonk., est nommé casernier de 2e cl. à Lodève.

Le mar. des logis en retr. Bernard est nommé casernier de 2e cl. à Evreux.

M. Castellani, ex-adjud. au 5e rég. d'inf. col, est nommé surveillant à l'entrepôt de Bercy.

Sont nommés commis ambulants à l'octroi de Paris: Durand, adj. au 90e rég. d'inf.; Degive, ex-adj. au 10e rég. de huss.; Pigné, adj. au 74e rég. d'inf.; Brillon, adj. au 1er rég. d'inf. col.; Dorigny, ex-portier-cons. à la dir. du génie; Chaussende, mar. des log. au 8e rég. de huss.; Rapineau, ex-adj. au 150e rég. d'inf.; Sorret, adj. au 28e rég. d'inf.; Paillas, ex-adj. au 1er rég. étr.; Grosjean, ex-adj. au 5e rég. d'inf.; Croizat, mar. des log. chef au 13e rég. de drag.; Duluc, ex-adj. au 46e rég. d'inf.; Orlanducci, ex-adj. au 5e rég. d'inf. col.; Casetou, tamb.-maj. au 5e rég. d'inf.; Maniérs, adj. au 39e rég. d'inf.; Feyge, ex-adj. au 1er rég. d'inf.; Vouaux, adj. au 31e rég. d'inf.; Boisseny, ex-adj. au 1er rég. de dragons.

Sont nommés préposés des contr. indir.: les s.-officiers Mathé, adj. au 22e rég. d'inf. col., en résid. à Valenciennes; Roy, ex-serg.-maj. au 24e rég. d'inf. col., en résid. à Laon; Binot, adj. au 22e rég. d'inf. col., en résid. à Tergnier (Aisne); Monti lot, adj. au 4e rég. d'inf. col., en résid. à Amiens; Salmon, serg.-maj. au 117e rég. d'inf., en résid. à Les Moëres (Nord); La Trouitte, serg. au 2e rég. d'inf. col., en résid. à Lille; Pasquet, adj. au 9e rég. d'inf. col., en résid. à Croisilles (Nord); Mauzy, adj. au 2e rég. d'inf. col., en résid. à Longueval (Somme); Delle, ex-adj. au 10e rég. de huss., en résid. à Houplin (Nord); Gouerre, adj. 146e rég. d'inf., en résid. à Ham; Escure, adj. à la sect. de secr. d'état-maj. col., en résid. à Fresnes (Nord);

Prat-Espoeyx, adj. au 53e rég. d'inf., en résid. à Baron (Oise); Collouge, adj. au 12e bat. d'art. à pied, en résid. à Longueil-Ste-Marie (Oise); Collin, adj. au 5e bat. d'art. à pied, en résid. à Albert (Somme); Bouquin, adj. au 16e bat. d'art., en rés. à Port-Salut (Oise); Berne, adj. au 1er rég. d'inf., en résid. à Seclin (Nord); Burtin, ex-adj. au 1er rég. d'inf., à Mesnil-St-Nicaise (Somme); Serpentini, adj. au 161e d'inf., en résid. à Wargnies-le-Grand (Nord); Murat, adj. au 24e rég. d'inf., en résid. à Nœux (P.-de-C.); Collé, ex-serg. au 7e rég. d'inf. col., en résid. à Marquette-les-Lille;

Soula, mar. des log. fourr. au 4e bat. d'art. à pied, en résid. à Bailleul-sur-Berthoult (P.-de-C.); Fournerie, adj. au 22e rég. d'inf. col., en résid. à Férin (Nord); Huet, adj. au 23e rég. d'inf. col., en résid. à Corbehem (Nord); Person, serg. au 71e d'inf. en résid. à Vauciennes (Oise); Roghi, adj. au 4e rég. d'inf. col., en résid. à Havrincourt (Pas-de-Calais); Gabillaut, ex-adj. au 2e rég. de zouaves, en résid. à Le Vaudoué (S.-et-Marne); Wolff, adj. au 22e rég. d'inf. col., en résid. à Santes (Nord); Révigne, stag. d'art., compt. au labor. centr. de la Marine, en résid. à Maisse (S.-et-O.); Bouyer, ex-serg. au 8e rég. d'inf. col., en résid. à Péronne (Somme).

MM. Jugie, adj. au 63e rég. d'inf., est nommé gard. de bureau facteur à la préf. de la Seine, en rempl. du sous-officier Delmas, non accept.; Bourrié, adj. au 160e rég. d'inf., est nommé rec. des postes à la La Nouaille (Creuse); Monnié, adj. au 59e rég. d'inf., est nommé rec. des postes à Porté (Pyr.-Orient.); Alfonsi, adj. au 111e rég. d'inf., est nommé rec. des postes à Gesnes-le-Gandelu (Aisne); Gelormini, adj. au 163e rég. d'inf., est nommé rec. des postes à Iron (Aisne); Galy, adj. au 16e bat. d'art. à pied, est nommé rec. des postes à Badecou-le-Pin (Indre); Pautrot, adj. au 3e rég. de zouaves est nommé rec. des postes à Chautrigné (Mayenne);

L'adj. Saillard, de l'Ecole spéc. mil., est nommé commis d'adm. de 4e cl. à l'Ecole d'appl. de l'art. et du génie.

Lacaze, adj. au 58e rég. d'inf., est nommé rec. des postes à St-André-de-Rumilly; Camps, adj. au 11e rég. d'inf., est nommé rec. des postes à Liomer (Somme); Franconi, adj. du 112e rég. d'inf., est nommé rec. des postes à Nouart (Ardennes); Chataux, adj. au 150e rég. d'inf., est nommé rec. des postes à Sengouagnet (Hte-Gar.); Simon, adj. au 14e bat. d'art. à pied, est nommé rec. des postes à Barcelonnette (Basses-Alpes); Furet, adj. au 107e rég. d'inf., est nommé rec. des postes à Chantenay (Sarthe).

M. Pin, mar. des log. des batt. d'art. col. à la Martinique, est nommé commis de 2e cl. au secr. gén. de la colonie du Congo.

M. Frisou, serg.-maj. au bat. de tir. sénég. de la Côte-d'Ivoire, est nommé agent du personnel du serv. de l'octroi de Paris, en rempl. du sous-officier Vinciguerra, non acceptant.

MM. Martin, anc. s.-off., est nommé garde-frein aux chemins de fer de l'Etat; Jardin et Guillaud, anc. s.-off., sont nommés au même emploi; Thierry, adj. au 28e rég. d'inf., est nommé expédit. de 7e cl. au min. des fin., en rempl. de M. Eyraud, non accept.

Ministère des Colonies

MM. Merlaud-Ponty, administ. en chef de 1re cl. des colonies, délégué permanent du gouverneur général de l'Afrique orientale française à Kayes, est nommé gouverneur de 3e classe des colonies et chargé en cette qualité du gouvernement du Haut-Sénégal et du Niger; Fawtier, chef de bureau h. c. du secrétariat général de la Guadeloupe, est nommé secrétaire général de 2e classe des colonies et nommé en cette qualité au gouvernement du Haut-Sénégal et du Niger; Lhuerre, secrétaire général de 1re cl. des colonies, provenant de la Martinique, est nommé secrétaire général du gouvernement du Dahomey.

Sont nommés dans le cadre des administrateurs coloniaux. — A l'emploi d'administrateur adjoint de 1re classe: M. de Mostuéjouls, chef d'exploration au Congo.

A l'emploi d'administrateur adjoint de 3e classe: MM. Bosquet, Potin, Lassalle, Gerbinis, Pouperon, adjoints des affaires civiles à Madagascar; Cléret, Dutigny, Collieaux, Riembeau, Bœuf, Caït, Arcin, Gauthier, Reynaud, adjoints des affaires indigènes dans l'Afrique occidentale française; Monier, adjoint des affaires indigènes au Congo; Hubert, adjoint des affaires civiles à Madagascar, Figarol, Jamet, chefs d'exploration au Congo; Antony, Audema, Aymen, Deman, chefs de station au Congo; du Périer de Larsan, Lignières, adjoints des affaires indigènes dans l'Afrique occidentale française.

M. Le Chevert (Joseph-Jules-Marie), lieut. de port de 1re cl., à Pondichéry (Inde), est nommé cap. de port de 2e cl. et appelé à servir en cette qualité au Sénégal, en remplacement de M. Salaün de Kertanguy, décédé.

M. Garçon (Jurien-Marcel), adm. de 5e cl. des serv. civ. de l'Indo-Chine, est nommé adm. de 4e cl.

Marine

Promotions

NOMINATIONS. — Sont promus: *adj. techn. 1re cl. trav. hydraul.*, l'adjoint 2e cl. Anselot, à Lorient; — *adjoint 2e cl.*, l'adj. 3e cl. Vastel; — *administrateurs 3e cl. inscript. marit.*, MM. Laporte, George et Rouault de Coligny; — *surveill. techn. 3e cl. des trav. hydraul.*, MM. Truffert, Esterlingot, Daniel, Thébault, Chérubin, Schneider, Estienne; — *élèves du service de santé*, MM. Le Cousse et Richard, en rempl. de MM. Curet et Trabaud (démissionnaires); *gardes marit.*, MM. Le Meur, à Audierne; Le Doaré, au Guibinec; Douguet, à Plozévet (Audierne).

COMMANDEMENTS. — Sont nommés aux command.: du bat. d'appr. fusiliers, à Lorient, le cap. de frég. Goujon; — de la *Rance*, le lieut. de v. Le Blanc; — de la *Carabine*, le lieut. de v. Colin; — de la *Catapulte*, le lieut. de v. Convers; — d'un torp. déf. mob. Cherbourg, le lieut. de v. Marc; — d'un torp. déf. mob. Brest, le lieut. de v. Saisset; — d'un torp. affecté école de chauffe, déf. mob. Brest, le lieut. de v. Dupond; — d'un torp. déf. mob. Brest, le lieut. de v. de Kerros; — d'un torp. déf. mob. Lorient, le lieut. de v. Latourette; — d'un torp. déf. mob. Toulon, le lieut. de v. Crouzet; — d'un torp. déf. mob. Saint-Servan, le lieut. de v. Flambard; — d'un torp. déf. mob. Rochefort, le lieut. de v. Bonnin; — d'un torp. déf. mob. Dunkerque, le lieut. de v. Dusiez; — de la *Vigilante*, le lieut. de v. Brugnon; — du *Harpon* et d'une div. torp. déf. mob. Cherbourg, le lieut. de v. Blondeau; — du sous-marin *Lutin*, le lieut. de v. Fournier; — du sous-marin *Gustave-Zédé*, le lieut. de v. Locamus; — du submersible *Cigogne*, le lieut. de v. Morillon; — d'un torp. déf. mob. Cherbourg, le lieut. de v. Devarenne.

Propositions pour la Légion d'honneur

Escadre de l'Extrême-Orient. — MM. Artus, 2e m. infirm., *Châteaurenault*; Billaut, 1er m. timon., *Redoutable*; Chouët, m. mécan., *Pascal*; Colas, 1er m. fourr., *Montcalm*; Conort, 1er m. man., *Bugeaud*; Corcuff, 1er m. mousq., *D'Assas*; Elias, 2e m. mousq., Grall, 1er m. infirm., Galigné, m. mécan., *Montcalm*; Hamoniaux, 1er m. fourr., *Bugeaud*; Huguen, m. mécan., et Héry, 1er m. man., *Montcalm*; Lahellec, 1er m. de man., et Lanrieu, 1er m. commis, *Sully*; Le Prévost, 2e m. canonn., *Décidée*; Le Roux, 1er m. fourr., *Gueydon*; Lestrohan, 1er m. torp., déf. mob. Saïgon; Le Trocquer, 1er m. canonn. *Redoutable*; Lucas, 1er m. canonn., *Bugeaud*; Luigi, 1er m. timon., *Montcalm*; Mailloux, 1er m. man., *Pascal*; Mitoch, 2e m. mécan., *Sully*; Olivier, m. mécan., *Bugeaud*; Perrodo, 1er m. charp., *Gueydon*; Prigent, 1er m. mécan., *Redoutable*; Robert, 1er m. timon., *Châteaurenault*; Robin, 1er m. torp., *Redoutable*; Schunch, 1er m. timon., *Gueydon*.

Mouvements du personnel

Cap. de vaiss. — MM. de Miniac, rentré congé, sert à terre, Brest; Campion a quitté command. 5e dépôt; Le Clerc a pris command. *Carnot*; Imhoff, déb. *Carnot*, résid. libre 3 m.

Cap. de frég. — MM. Fournier, déb. *Amiral-Aube*, prend fonct. sous-dir. déf. sous-mar., Brest; Salichon, résid. libre 1 m.; Fargues, rentré congé, a pris fonct. direct. mouv. du port, Brest; Pumpornée emb. c. sec. s. *Valmy*; Goujon, désigné p. prendre, le 1er Janvier, command. bat. appr. fusiliers, Lorient.

Lieut. de vaiss. — MM. de Kerros, déb. dépôt équip. de la flotte, Brest, prend rang s. liste emb.; Méha dés. p. emb. s. *Amiral-Tréhouart*, rempl. Hérou; Dordet a pris fonctions membre adjoint commission Gâvres; Carvès, rentré résid. libre, sert major. gén., Toulon; Le Locard désigné p. emb. s. *Bouvines*, c. fusilier; Martel, rentré résid., sert major. gén., Brest; Duc dés. p. emb. s. *Tempête*, c. canonn.; Le Goïc, déb. torp., Lorient, aff. au cadre du bât. appr.-fusiliers, Lorient; Semichon, déb. *Nive*, a été emb. s. *Gaulois*; Kerboul dés. p. emb. s. *Gloire*; Charpentier de Cassigny dés. p. emb. s. *Furieux*; Auburtin dés. p. emb. s. *Salve*; Crosson désigné p. emb. c. second s. *Couleuvrine*; Bérenger dés. p. emb. s. *Desaix*; Garnier, dés. p. emb. s. *Saint-Louis*;

Rey, rentré congé, sert major. gén. Brest; Parize sert mouv. du port, Toulon; Vivielle a été emb. s. *Charles-Martel*; Martel dés. p. fonctions second atelier central flotte Brest; Auburtin dés. p. emb. *Sabre*; de Cacqueray sert major. gén., Toulon; Jacquet, de Toulon, et Gallaud, de Brest, permut. port d'att.; Maupetit dés. p. être chargé groupe torp. déf. mob., Brest, rempl. Dupond; Maraval dés. p. emb. s. *Brennus* rempl. Dunoyer; Robic, déb. éc. canonn., congé p. 1 m., 1/2 solde.

Enseignes. — MM. Bermon, résid. libre 1 m.; Bourgeois, résid. conditionn.; Bourellis, déb. *Flèche*, conval. 3 m.; Bonnet, dés. p. emb. s. *Mouette*; Brunel de Bonneville-Colomb maint. p. 1 an s. *Saône*; des Portes, dés. p. suivre cours éc. canonn., Toulon; Wackernie congé 3 m., 1/2 solde; Renault, déb. *Amiral-Aube*, résid. libre 1 m.; Le Métayer congé p. eaux Amélie-les-Bains (1re saison d'hiver); Vivielle a été emb. s. *Charles-Martel*; Térisse, déb. *Mytho*, a été emb. s. *Mousqueton*; Laffont dés. p. emb. c. second s. *Korrigan*; Robin dés. p. emb. c. second s. *Farfadet*;

Homsy dés. p. emb. c. canonn. s. *Bouvet*; Balley dés. p. emb. c. canonn. s. *Masséna*; Chollet dés. p. emb. c. canonn. s. *Jauréguiberry*; Raynaud, déb. éc. canonn., dés. pour emb. c. canonn. s. *Kléber*; Ohé, déb. *Forbin*, rallie Toulon p. suivre cours éc. canonn.; Le Roux, dés. p. suivre cours éc. canonn.; Cruchon, résid. condition.; du Merle, prolong. conval. 1 m.; Modet, déb. *Amiral-Aube*, résid. libre 1 m.; Philéas, déb. *Bouvines*, résid. libre 2 m.; Merckelbagh conval. 3 m.; Cras, rentré conval., sert à Brest; de Penfentenyo de Kervéréguen maintenu p. 1 an s. *Escopette*, déf. mob., Brest.

Aspirants. — M. Gabolde, prolong. conval. 3 m.

Promotions dans la maistrance de la flotte

Sont promus:

1ers m. de man. — MM. Tillon et Hamon.

2e m. de man. — MM. Guégan, Gelous, Moal, Rémond, Hannelais, Carn, Le Béléguic, Baot, Hervel et Hillion.

1ers m. canonn. — MM. Salaux et Dupré.

2es m. canonn. — MM. Philippot, Lefèvre, Le Breton, Le Droumaguet, Le Marchand, Kéramborgne, Sicot, Codbessin et Deffec.

1ers m. torp. — MM. Le Hégarat et Séguin.

2es m. torp. — MM. Le Visage, Le Go, Carain, Briand et Fichoux.

1ers m. de mousq. — MM. Roussel, Ascoët et Tanguy.

2es m. de mousq. — MM. Boluc, Le Dantec, Riou, Le Cloirec, Herry, Le Guern et Dagorn.

1ers m. de timon. — MM. Floch et Le Dret.

2es m. de timon. — MM. Le Gal, Forjonel, Le Stürn, Morvan, Feat, Monot, Castel, Le Gall, Le Normand et Corre.

1ers m. mécan. théoriques. — MM. Lambert, Blayo, Aimo, Langrais, Sassoulas et Chevillard.

M. mécan. théoriques. — MM. Coulon, Dulbecco, Duratoux, Douzez, Larzul, Viallard, Bigien, Barbier et Mrin.

M. mécan. pratiques. — MM. Olivier, Le Bohec, Le Guéhennee, Barbedienne, Lancelot, Cruzet et Riou.

2e m. mécan. théoriques. — MM. Le Bouer, Dousselin, Le Teurnier, Lechartier, Daper, Véré, Vignone, Rivallain, Georges, Larher, Haurens, Santagostino, Alezard, Le Bloch, Herry, Le Gall, Danic, Balbous, Bouscaut, Dufour, Chalupat, Pujol, Briand, Pilon, Gicquel, Bizien, Féraud, Bonard, élèves. et Gautier, Adam, Lavernhes, Diébaolt, Guillemoto, Allemand et Barthélemy, quartiers-maîtres.

2es m. mécan. pratiques. — MM. Venon, Cousin, Bœuf, Madouas, Archambeau, Guinardh, Gac, Jézéquel, Collin, Bonneau, Castaner, Le Guen, Arrhaeu, Guillerin, Brondy, Godec, Quéméner, Le Floch, Le Lay, Carlin, Chevalier, Delacour et Kéromnès.

Pilote de la flotte de 2e cl. — M. Le Sech.

1ers m. fourr. de 2e cl. — MM. Labarre, Le Roux (E.-L.), de Saint-Jores, Combot, Delporte et Paupec.

2es m. fourr. de 2e cl. — MM. Gerbier, Winter, Petitgas, Mener, Séhier, Eynaud, Maire, Corion, Rive et Gallais.

1er m. charp. de 2e cl. — Le 2e m. charp. de 1re cl. Le Lann.

2es m. charp. de 2e cl. — Les q.-m. charp. de 1re classe Le François et Leff.

1ers m. commis aux vivres de 2e cl. — Les 2es m. commis aux vivres de 1re cl. Gauthier, Henry et Vilareux.

1er m. infirm. — Le 2e m. infirm. de 1re cl. Garat.

2e m. infirm. de 2e cl. — Le q.-m. infirm. de 1re classe Tron.

2es m. chauff. de 2e cl. — Les q.-m. chauff. de 1re cl. Le Carro, Le Guen et Le Touzic.

2e m. tambour de 1re cl. — M. Faure.

Mouvements de la flotte

Troude quitté Charlestown; — *Kléber* arrivé à Tanger; — *Duguay-Trouin* quitté La Horta; — *Dupleix* et *Jurien-de-la-Gravière* partis de New-York p. la Martinique.

INFORMATIONS

La deuxième escadre russe du Pacifique, traversant une flottille de pêcheurs anglais, à l'entrée de la Manche, dans la nuit du 21 au 22 Octobre, a fait feu sur quelques-unes des barques. Deux pêcheurs ont été tués, quelques autres blessés et deux chalutiers à vapeur ont été coulés. Il ne faut voir dans cet incident, extrêmement fâcheux, qu'un résultat de l'énervement produit dans l'escadre russe, par la présence, signalée un peu partout, d'agents japonais prêts à tout faire pour empêcher le départ de l'escadre, et très capables, sans doute, de transformer quelques barques de pêcheurs en canots porte-torpilles.

Un requin marseillais. — Une dépêche de Marseille annonce qu'un pêcheur a capturé, aux îles Pomègues, un énorme requin dont l'estomac contenait encore quatre têtes de thon et un crâne humain. Le monstre pesait, parait-il, 2,500 kilos. Ces Marseillais !...

Vente de cuirassés. — Le ministre de la Marine vient de décider la radiation des cuirassés *Duguesclin* et *Friedland* de la 2e partie de la liste de la Flotte et leur remise aux Domaines, à Toulon. La vente aura lieu au profit du Trésor, après débarquement des canons et du matériel utilisable, mais en conservant à bord les chaudières et les machines.

Commandements. — Le ministre vient de décider que la durée des commandements des torpilleurs sur les côtes de France, de la Corse, de l'Algérie et de la Tunisie est désormais fixée à dix-huit mois. La durée de tous les emplois dans les défenses mobiles occupés par les officiers de marine (lieutenants de vaisseau et enseignes de vaisseau seconds, commandants de torpilleurs en essais ou en recette, etc.) qui, actuellement, est d'une année renouvelable, est également fixée à dix-huit mois.

Il n'est rien changé à la durée du commandement et de l'embarquement des officiers des écoles de patrons-pilotes, qui reste fixée à deux ans (arrêté du 7 Mars 1903).

Ces mesures sont applicables à partir du 1er Janvier 1905.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres signées très lisiblement, portant une adresse pour la réponse et accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur repondre directement *et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux*

A. Z. Troyes. — 1° Il faut s'engager en qualité d'apprenti fusilier ou, si l'on est inscrit, être classé en cette qualité par la commission des spécialités; 2° de dix-huit à vingt et un ans; 3° à partir du 1er Janvier, jusqu'à ce que le contingent soit complet. Donnez-moi votre adresse, je vous répondrai directement pour vos autres questions.

Un groupe de lecteurs. — Vous aurez satisfaction d'ici peu.

Un lecteur fidèle. — Vous ne pouvez pas vous passer du consentement de vos parents avant vingt ans. Il n'y aurait aucune possibilité ponr vous d'entrer à l'Ecole de Lorient si le médecin vous reconnaissait impropre au service. Vous devriez me donner votre adresse et des renseignements sur l'infirmité dont vous parlez.

Le Choix d'une Carrière

Quelle carrière choisir pour mon fils ou pou ma fille? Telle est, à cette époque de l'année, l question que se posent beaucoup de parents En effet, les études sont terminées, et les jeune gens doivent songer à faire quelque chose pou se subvenir à eux-mêmes.

A l'heure où, dans la plupart des branches on ne veut plus faire d'apprentis, l'école profes sionnelle est tout indiquée. Mais de quel côt diriger ses pas?

Eh bien! et le Commerce, l'Industrie, la F nance, etc., où tous les sujets intelligents c travailleurs peuvent faire brillamment leu chemin, y avez-vous songé?

Demandez le programme de l'Ecole Pigier, ru de Rivoli, 53, à Paris, il vous fixera sur les si tuations nombreuses et lucratives que vous n soupçonnez sans doute pas, et auxquelles u jeune homme ou une jeune fille, de toute cond tion, peut prétendre, au bout de quelques moi d'études peu dispendieuses.

Le Gérant : G. LASSEUR

Imprimerie du **Petit Journal**, 61, rue Lafayette

Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI

(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — *N° 48* LE NUMÉRO 10 CENTIMES *6 Novembre 1904*

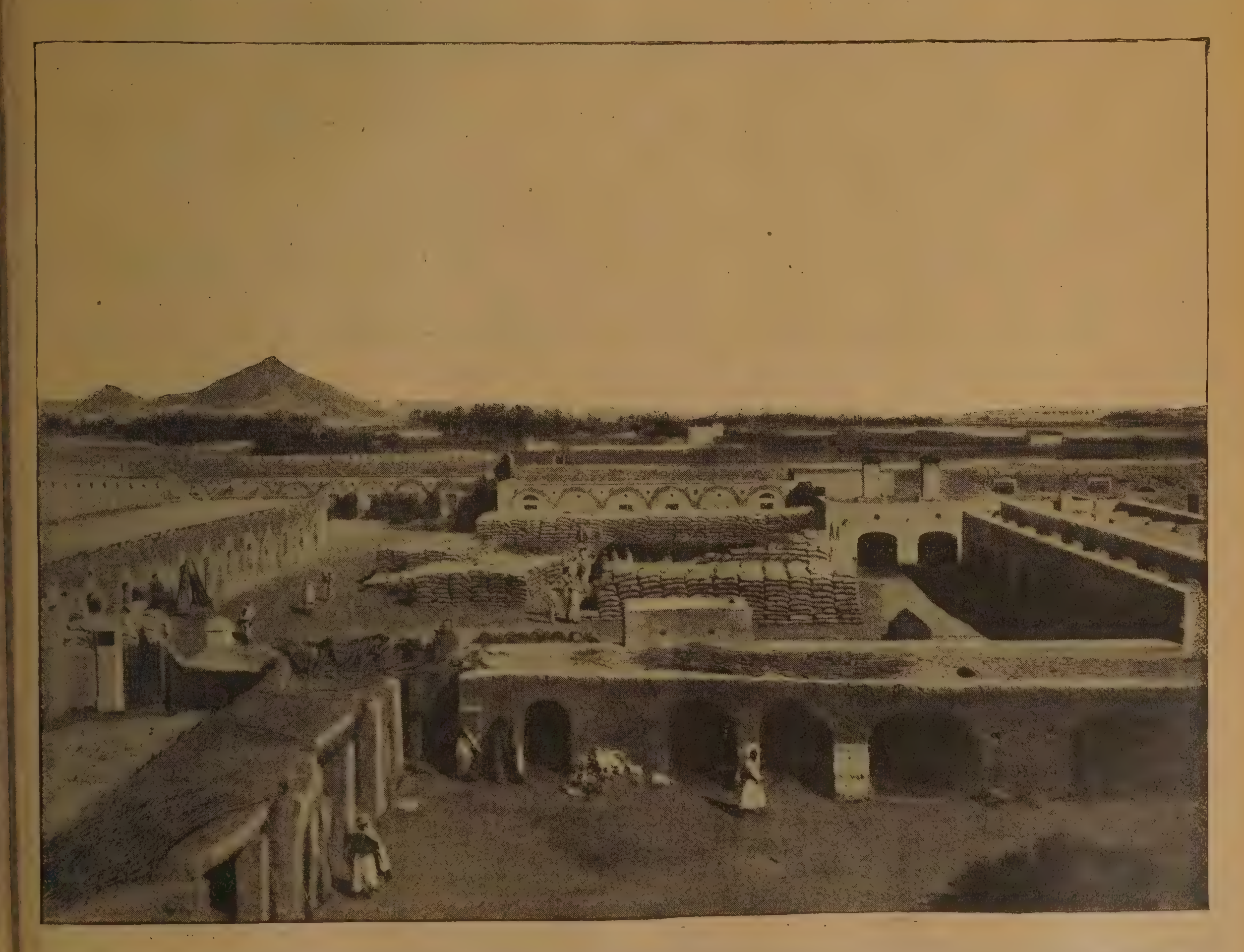
ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an .... 8 fr. »

SOMMAIRE

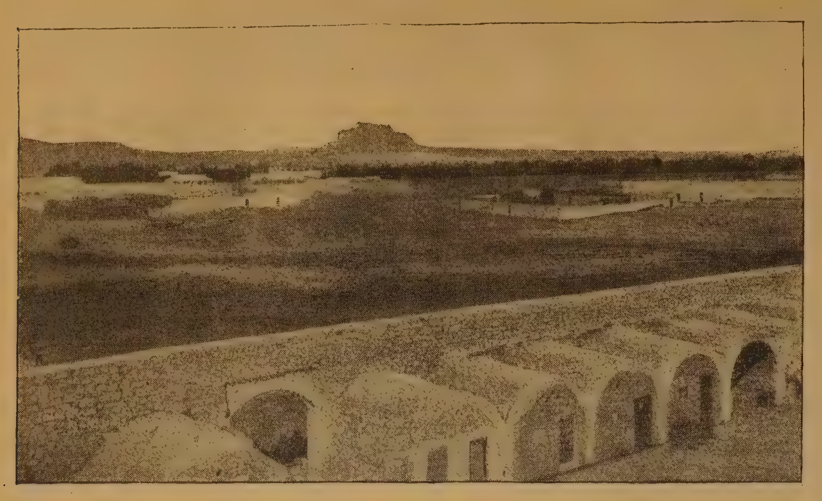
Les territoires du Sud algérien. — La catastrophe d'Aïn-Sefra. — Comment sont remontés nos officiers. — Mitrailleuse de cavalerie. — La villa du Méridien. — La guerre russo-japonaise. — Le service de deux ans. — La délation dans l'Armée. — Notre Concours de Chansons de route. — L'incident de la mer du Nord. — Les douanes maritimes chinoises. — Comment on cultive le riz en Cochinchine. — La Croix. — Le personnel de la marine allemande. — Le nouveau croiseur cuirassé Dupetit-Thouars. — *A l'Officiel: Guerre, Marine et Colonies. — Direction à donner de Paris aux correspondances pour la Marine de Guerre, pendant le mois de Novembre. — Petite correspondance.*

LES TERRITOIRES
du Sud algérien

La catastrophe d'Aïn-Sefra, qui a coûté la vie à plusieurs Français et à un grand nombre d'indigènes, ramène l'attention sur ces territoires du Sud algérien qui, depuis deux ans,



UNE MANUTENTION MILITAIRE DANS LE SUD ALGÉRIEN



Le poste d'El-Goléa dans le Sud algérien

vivent d'une vie propre et ne sont plus astreints à suivre les directives imprimées à l'Algérie proprement dite, si différente de la région saharienne.

Le Sahara est, en effet, au point de vue géographique, une région distincte de l'Algérie ; il convenait donc de donner aux territoires du Sud une organisation spéciale et d'y constituer des commandements militaires analogues à ceux qu'on a créés au Soudan et au Tchad.

Aux anciennes divisions dans le sens de la longitude, il convenait de substituer une division dans le sens de la latitude, grâce à laquelle il serait permis d'arrêter l'action parallèle et parfois mal coordonnée des divisions d'Alger, d'Oran et de Constantine.

C'est ce qu'a fait la loi du 24 Décembre 1902, qui a posé les principes de la nouvelle organisation.

Aux termes de cette loi, le groupement spécial constitué sous le nom de « Territoires du Sud » comprend les communes mixtes ou indigènes de Mécheria, Geryville, Djelfa, Laghouat, El Goléa, Biskra et Touggourt, auxquelles s'ajoutent les annexes de la Zousfana, de Beni-Abbes, d'Adrar, de Timimoun et d'In Salah, formées à la suite de la campagne du Touat.

Constitués dans ces conditions, les territoires du Sud occupent une superficie de 35 millions d'hectares environ, non compris 40 millions d'erg, hammada et grand parcours ; leur population est de 374,000 habitants dont 1,800 Français. Ils sont divisés en quatre commandements : ceux de Laghouat, d'Ouargla, d'Aïn-Sefra et des Oasis. La situation ancienne du territoire civil et de la partie des territoires divisionnaires non comprise dans la nouvelle organisation est maintenue.

Les territoires du Sud ont donc un budget et une administration distincts ; ils jouissent, comme l'Algérie elle-même, de la personnalité civile ; ils peuvent, comme elle, posséder des biens, concéder des chemins de fer, entreprendre de grands travaux publics, contracter des emprunts.

Leur budget est constitué par le groupement de toutes leurs recettes et de toutes leurs dépenses, qu'elles soient d'ordre civil ou d'ordre militaire.

En principe, les contributions locales doivent suffire aux dépenses locales. Au point de vue militaire, le budget du Sud ne doit supporter que les frais supplémentaires occasionnés par l'entretien des troupes régulières dans l'Extrême-Sud, les dépenses normales de solde et d'entretien, ainsi que les dépenses militaires extraordinaires devant être couvertes par une subvention votée chaque année par le Parlement.

Ces dépenses supplémentaires ne s'éloignent pas beaucoup du chiffre de 3 millions. C'est encore beaucoup ; aussi s'efforce-t-on de réaliser des économies dans les frais d'occupation de l'Extrême-Sud.

Aujourd'hui que nous occupons les oasis du Touat et que, par conséquent, les dissidents ne peuvent plus venir comme autrefois s'y réfugier et s'y ravitailler, il est possible d'évacuer certains postes de l'ancienne frontière saharienne, ou tout au moins de diminuer leur effectif.

La création des compagnies sahariennes a déjà permis, d'autre part, de substituer aux troupes européennes, fort coûteuses, des éléments indigènes qu'il est possible d'entretenir d'une manière plus économique.

Le but vers lequel il faut tendre, c'est de plier notre corps d'occupation du Sud au mode d'existence des Sahariens eux-mêmes ; employer dans ces régions des troupes essentiellement nomades, ayant seulement un port d'attache, une sorte de magasin où elles viendront, de temps en temps, chercher les ravitaillements indispensables pour repartir aussitôt à travers les immenses solitudes du Sud. Ce doivent être des sortes de cosaques sahariens, des goums et des maghzen. Les Touareg, comme tous les brigands de profession, peuvent se transformer en excellents gendarmes.

Quant à l'administration, elle doit être aussi simple que possible ; elle se résumera dans le bureau arabe tel qu'il fut à son origine, c'est-à-dire dépourvu de toute la paperasserie qui l'a peu à peu envahi.

Les compagnies des oasis sahariennes ont été créées au mois d'Avril 1902. Elles sont actuellement au nombre de cinq : Gourara, Touat, Tidikelt, Saoura et Colomb. Chacune d'elles est commandée par le capitaine du service des affaires indigènes chargé de l'administration du groupe d'oasis. Il est secondé par des lieutenants du même service, choisis autant que possible de telle sorte que leur ancienneté de grade et leur ancienneté de fonctions soient en concordance.

Les compagnies des oasis sahariennes sont placées sous les ordres directs du commandant militaire supérieur des oasis sahariennes, du



Les inondations. — A la suite d'un orage, les cours d'eau, généralement à sec, se transforment rapidement en véritables lacs

grade d'officier supérieur qui a, vis-à-vis de ces compagnies, les attributions d'un chef de corps.

Les hommes de troupe français, gradés compris, se recrutent dans les corps de troupes de toutes armes stationnés en Algérie. Les hommes de troupe indigènes, gradés compris, se recrutent parmi les indigènes originaires des régions sahariennes et, à défaut de ressources, parmi les volontaires des régiments indigènes ou parmi les indigènes des hauts plateaux.

Les compagnies des oasis ne peuvent être employées en dehors de la région saharienne, sauf dans des cas exceptionnels dont est juge le gouverneur général de l'Algérie.

Nous aurons, plus tard, l'occasion de revenir en détail sur l'organisation des compagnies des oasis sahariennes qui rendront à notre influence dans le Sud les plus grands services. Contentons-nous de constater aujourd'hui que, depuis leur création, elles ont complètement répondu au but que s'était proposé la loi qui leur donna naissance.

Quant à l'organisation même des territoires du Sud, réclamée depuis bien des années par les personnes ayant l'expérience des besoins de l'Algérie, elle peut être avantageuse à la fois pour la métropole et la colonie, à la condition que sa charte actuelle, la loi du 24 Décembre 1902, soit bien comprise et appliquée suivant l'esprit qui a présidé à son élaboration. Au cours de sa discussion, M. Revoil, alors gouverneur général de l'Algérie, l'a ainsi définie :

« Nous ne faisons pas deux Algéries ; ces deux Algéries, elles existent en fait et sont nettement différenciées par le climat, par la nature du sol, par les habitudes des tribus, par les coutumes et le droit qui leur sont propres, par l'administration spéciale et traditionnelle dont elles sont l'objet.

» Nous ne créons rien ; nous constatons simplement ce qui existe, et nous allons organiser comme il convient ces territoires si distincts par eux-mêmes, dont les mœurs, dont les ressources en impôts et en productions sont si différentes ; nous allons leur donner l'autonomie administrative qui permettra de mesurer et d'asseoir les responsabilités, de surveiller l'emploi des crédits et d'affecter, sans léser en rien les intérêts de l'Algérie du Nord, les recettes provenant des tribus indigènes au progrès économique des régions qu'elles habitent, à leur pacification, à leur évolution morale. »

P. L.

LA CATASTROPHE D'AIN-SEFRA

Une déplorable catastrophe vient de désoler la petite ville d'Aïn-Sefra, le chef-lieu d'un des territoires militaires du Sud algérien et en même temps de la subdivision du même nom.

L'oued d'Aïn-Sefra a été soudainement grossi par une trombe d'eau qui a tout ravagé, tout emporté et causé la mort de 30 personnes dont 10 Européens.

Sur 309 maisons de l'agglomération civile, il n'en reste que 5 ou 6 debout.

Les indigènes laissés sans abri par le sinistre ont été recueillis par l'autorité militaire qui les a logés provisoirement dans la redoute, et on a assuré leur subsistance à l'aide d'un convoi réclamé d'urgence à Mécheria.

Le général Lyautey, commandant la subdivision, a prescrit les mesures nécessaires pour parer aux besoins les plus urgents, et le gouverneur général de l'Algérie, qui devait prochainement faire une tournée dans le Sud et pousser jusqu'au Bechar, a avancé son voyage pour se rendre personnellement compte du désastre.

N.

Nègres porteurs d'eau dans le Sud

Comment sont remontés nos officiers

Les officiers montés de toutes armes et de tous services doivent être détenteurs en temps de paix d'un certain nombre de chevaux fixé par les règlements ; au moment de la mobilisation, ce nombre s'accroît généralement de plusieurs unités.

Pour assurer dans de bonnes conditions cette remonte, l'Etat a dû intervenir et fixer les règles d'après lesquelles il fournirait à tous les officiers de l'armée, suivant leur grade, les chevaux nécessaires.

Nous allons examiner rapidement les plus importantes de ces dispositions qui, après avoir été bien souvent modifiées, semblent avoir acquis aujourd'hui une certaine fixité.

Les livraisons de chevaux aux officiers ont lieu soit à titre gratuit, soit à titre onéreux.

Sont remontés gratuitement :

1° Sur le pied de paix et sur le pied de guerre, les officiers et assimilés du cadre actif jusqu'au grade de capitaine inclusivement ;

2° Sur le pied de guerre et pour le supplément de chevaux qu'ils doivent posséder dès la mobilisation, les officiers généraux et supérieurs du cadre actif ;

3° Sur le pied de guerre, tous les officiers et assimilés de la réserve de l'armée active et de l'armée territoriale.

Peuvent être remontés à titre onéreux, c'est-à-dire en payant à l'Etat le prix des chevaux, les officiers généraux, supérieurs et assimilés de toutes armes et de tous services.

Il en est de même des officiers généraux du cadre de réserve et en retraite, et des colonels en retraite pourvus dès le temps de paix d'une lettre de service les affectant à un commandement actif en campagne, mais pour un cheval seulement.

Les officiers subalternes qui ont renoncé au bénéfice de la remonte gratuite peuvent posséder des chevaux à titre onéreux, à la condition de se les procurer dans le commerce.

On appelle remonte par abonnement un système qui consiste à fournir aux officiers généraux et supérieurs qui en font la demande les chevaux qui leur sont nécessaires et à opérer sur leur solde une retenue mensuelle de 15 francs par cheval. Les animaux ainsi livrés restent la propriété de l'Etat, qui assure leur remplacement en cas de mort, réforme ou déclassement ; ils deviennent la propriété de l'officier détenteur lorsque la totalité des versements mensuels effectués a atteint la valeur du prix d'achat majoré d'un dixième.

L'âge minimum des chevaux livrés par l'Etat est fixé à quatre ans pour les chevaux de pur sang anglais ; à cinq ans pour les chevaux de race barbe ou arabe et de pur sang anglo-arabe, et à six ans pour les chevaux de toute autre provenance.

Les officiers généraux et assimilés ont le droit de choisir leurs chevaux soit dans les corps de troupe à cheval, soit dans les établissements de remonte, soit à l'Ecole supérieure de guerre, à l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur ou dans les dépôts de remonte de Paris et d'Alençon. Il est créé à cet effet une catégorie spéciale dite d'officiers généraux.

Les officiers des corps de troupes à cheval exercent leur choix sur les chevaux disponibles du corps ; les officiers des écoles militaires choisissent leurs montures parmi les chevaux d'armes de ces établissements, à l'exclusion des chevaux de carrière et de manège ; les officiers et vétérinaires appartenant à un établissement de remonte prennent leurs chevaux dans ces établissements.

Dans le but d'assurer la remonte des officiers et assimilés n'appartenant pas aux corps de troupes à cheval, il a été créé trois catégories.

La première comprend les chevaux des officiers brevetés du service d'état-major, des états-majors particuliers de l'artillerie et du génie, des bataillons de l'artillerie à pied, du génie, de la gendarmerie et des vétérinaires militaires.

La deuxième catégorie comprend les chevaux des officiers d'infanterie, de ceux du cadre des écoles n'appartenant pas aux armes à cheval ou non classés dans la première catégorie, des fonctionnaires de l'intendance, des médecins militaires, des officiers, employés et agents des

services administratifs et des aumôniers militaires en cas de mobilisation.

La troisième catégorie, assez récente, puisqu'elle a été créée à titre d'essai en Décembre 1899, a pour objet de fournir des chevaux aux officiers du service d'état-major.

Chacune de ces catégories comprend des chevaux à titre onéreux ou par abonnement et des chevaux à titre gratuit.

Les officiers classés dans la première catégorie sont remontés en chevaux de dragons ou d'artillerie désignés trimestriellement par le général de brigade ; ceux de la deuxième catégorie exercent leur choix dans les régiments de cavalerie légère également classés par le général de brigade.

Quant à la catégorie spéciale des officiers du service d'état-major, elle est alimentée directement par le service de la remonte au moyen de l'achat d'un contingent annuel de 142 chevaux. Ceux-ci sont confiés, dans chaque corps d'armée, à des régiments de cavalerie stationnés dans la même ville que l'état-major du corps d'armée ou à proximité. Ils sont soumis à un dressage et à une surveillance spéciaux en vue du service d'état-major.



Le cheval porteur des chargeurs de mitrailleuses

Il est formé dans chaque corps de troupe à cheval et dans chaque établissement hippique, une commission dite de remonte, qui examine les chevaux à leur arrivée au corps et à leur départ, achète les animaux provenant du commerce et présentés par les officiers, fixe leur prix dans la limite des prix fixés pour chaque catégorie, est chargée en un mot de toutes les opérations relatives à la remonte. Cette commission, présidée généralement par un officier supérieur, comprend des officiers de troupes à cheval et un vétérinaire militaire.

Les capitaines et assimilés promus au grade supérieur ont le droit d'acquérir à prix réduit les montures qu'ils détiennent à titre gratuit, pendant les trois mois qui suivent la date du décret de promotion dans lequel ils ont été compris. Le maximum de la réduction qui peut être accordée pour le temps de possession est limité aux 4/7e du prix d'achat, alors même que le cheval serait entre les mains de l'officier depuis plus de quatre ans: lorsque par le fait de leur promotion au grade supérieur, les officiers sont appelés à passer de France en Algérie-Tunisie et *vice versa*, ils sont admis à reporter sur d'autres chevaux les annuités de possession qu'ils avaient acquises sur les chevaux abandonnés, si ces animaux sont reconnus aptes à faire un bon et durable service.

La livraison gratuite de chevaux à un officier est faite à sa personne et non à sa fonction. Il est en conséquence responsable, vis-à-vis de l'Etat, des bêtes qu'il détient depuis le jour de la livraison jusqu'à celui de la réintégration.

Il n'est pas permis d'atteler les chevaux livrés à titre gratuit.

Les frais de ferrure, de tonte et d'infirmerie des chevaux fournis par l'Etat, à titre gratuit ou par abonnement, aux officiers de toutes armes, sont supportés par la masse de harnachement.

Les officiers remontés à titre onéreux ont droit, pour leurs chevaux, aux médicaments, à la tonte et aux soins gratuits des vétérinaires chargés du service où les animaux sont mis en ferrure.

Les chevaux détenus à titre gratuit par les officiers et assimilés et ceux détenus à titre onéreux par les officiers ayant renoncé à la remonte à titre gratuit, sont logés dans les bâtiments militaires ; mais les chefs de corps peuvent autoriser les officiers à loger leurs chevaux en ville pour convenance personnelle.

Les autorisations relatives à la remonte des officiers sont données par les gouverneurs militaires ou commandants de corps d'armée, sauf pour les demandes des officiers des corps de troupes à cheval qui relèvent de leur chef de corps.

Le ministre de la guerre s'est réservé de statuer sur les demandes de remonte dans les chevaux de cuirassiers, les écoles militaires, les dépôts de remonte et les réintégrations dans certains cas spéciaux.

Des dispositions particulières, que nous aurons occasion d'examiner plus tard, ont été prises pour la remonte de la gendarmerie.

N. T.

MITRAILLEUSE DE CAVALERIE

Un officier de l'armée danoise a inventé récemment un fusil-mitrailleuse portatif qui, depuis deux ans, a été l'objet de nombreuses expériences tant dans l'armée danoise que dans les armées suédoise et norvégienne.

Si nous en croyons la presse scandinave, la nouvelle arme aurait même été adoptée pour la cavalerie de ces trois pays.

Le fusil-mitrailleuse danois pèse 6 kilogrammes ; son calibre est de 6 mm. 5 et la vitesse initiale de son projectile atteint 720 mètres.

La rapidité du tir est obtenue à l'aide d'un chargeur de 30 cartouches, que l'on peut tirer en deux secondes.

On obtient ainsi une vitesse de 300 coups par minute, en tenant compte du temps nécessaire pour remplacer un chargeur vide par un chargeur plein.

Les expériences exécutées en Danemark, pendant plus d'une année, par les hussards royaux ont donné les résultats ci-après :

L'arme et 300 cartouches peuvent être facilement portées sur un cheval monté.

Le poids à imposer à l'animal est le suivant : Selle, 16 kilogrammes; arme, 6 kil. 750; munitions, 10 kilogrammes; manteau, 3 kil. 500; équipement, 3 kil. 250; revolver et cartouches, 2 kilogrammes, soit, au total : 41 kil. 500.

Le fusil-mitrailleuse peut suivre la cavalerie partout, même à travers bois et en dehors des chemins.

Il est très facile, pour le cavalier, de retirer l'arme et les munitions de la selle, et le feu peut commencer presque immédiatement. L'arme peut être portée comme un fusil ordinaire.

Il est impossible à l'ennemi de se rendre compte de la présence de tireurs armés du fusil-mitrailleuse avant que le feu ait commencé.



Détachement de mitrailleurs danois mettant pied à terre pour le combat

Cette arme permet de suivre facilement tout déplacement d'objectif et, par conséquent, rend possible un tir efficace malgré les mouvements des troupes ennemies.

Chaque escadron de hussards danois est pourvu de trois fusils-mitrailleuses et d'un cheval pour le transport des munitions. Les trois armes, confiées chacune à un cavalier, sont fixées au côté gauche de la selle. A la partie antérieure de celle-ci se trouvent, en outre, deux sacs de cartouches.

Les sacs à cartouches contiennent un certain nombre de chargeurs variant de dix à seize. Ils sont établis aussi légèrement que possible de manière à pouvoir, au besoin, en augmenter le nombre.

Au côté droit de la selle est fixé un havresac contenant l'équipement du cavalier. Ce havresac sert en même temps de contrepoids et équilibre la charge portée par le cheval.

Le cheval destiné au transport des munitions porte six havresacs sur une selle spéciale; il est tenu en main par un cavalier.

Une section de fusils-mitrailleuses se compose donc de quatre cavaliers et de cinq chevaux.



Un hussard danois armé du fusil-mitrailleuse

Les chevaux porteurs du fusil-mitrailleuse, ayant une charge égale à celle des autres chevaux de l'escadron, peuvent suivre ceux-ci dans tous les terrains. Pour l'exécution du feu, le chef de peloton laisse les trois tireurs mettre seuls pied à terre; les autres cavaliers restent à cheval.

A eux seuls, les trois fusils-mitrailleuses d'un escadron peuvent fournir un feu de 750 coups par minute, c'est-à-dire un feu égal à celui que fournirait la moitié de l'escadron armé de la carabine ordinaire.

Un des grands avantages de cette manière d'opérer consiste en ce que l'ennemi a beaucoup de difficultés à repérer la position exacte des trois tireurs qui, on le comprend, n'offrent qu'une cible fort réduite.

De plus, ces trois hommes peuvent choisir une position de tir bien meilleure que celle prise par un demi-escadron; enfin, le commandant de l'escadron a l'avantage de conserver à cheval presque tout son monde prêt à saisir l'occasion favorable de l'attaque.

On sait qu'avec la carabine ordinaire, lorsque la moitié de l'escadron a mis pied à terre pour faire feu, l'autre moitié est obligée de garder les chevaux. Si donc un mouvement en avant est jugé nécessaire, il faut perdre un temps précieux pour rallier les cavaliers, remonter à cheval et repartir; parfois l'occasion, si fugace à la guerre, sera perdue.

En cas d'attaque inopinée de la cavalerie ennemie, les trois tireurs, armés de fusils-mitrailleuses, peuvent tirer, en six secondes, 144 coups.

Or, un demi-escadron, armé de la carabine réglementaire, ne fournit que 600 coups par minute, soit 10 coups par seconde ou 60 coups pour six secondes.

Donc, la section de fusils-mitrailleuses à l'effectif de trois tireurs, outre qu'elle laisse disponible la majeure partie des hommes, double, et au delà, la puissance des feux de l'escadron.

Sans entrer dans le détail des opérations du service en campagne, on conçoit que, pour la défense d'un défilé, d'un pont, d'une position quelconque, ou pour couvrir la retraite de la cavalerie, les hommes armés du fusil-mitrailleuse puissent rendre d'excellents services.

Le fusil-mitrailleuse danois est soumis à des expériences en France, en Turquie et en Amérique.

S.

NOTRE TABLE DES MATIÈRES

A la fin de l'année, le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, donnera une *table des matières*.

LA VILLA DU MÉRIDIEN

Un comité s'est constitué, il y a quelque temps, pour fonder une maison de convalescence où les officiers russes blessés en Extrême-Orient pourront venir se remettre, au soleil de la Côte d'azur, des fatigues de la guerre. Ce comité a à sa tête le grand-duc Michel de Russie.

Le baron de Silvansky, chambellan de l'empereur, a fait don de la villa du Méridien, près de Cannes, et de nombreuses libéralités, russes et françaises, ont permis d'aménager rapidement l'établissement.

La villa du Méridien pourra recevoir vingt-cinq malades, peut-être même vingt-sept, en se serrant un peu.

Le petit salon, le fumoir, la bibliothèque ont été transformés en chambres. Le service de santé du 15e corps d'armée a reçu l'ordre de mettre à la disposition du comité vingt-cinq fournitures complètes de literie, du modèle des hôpitaux militaires, et de détacher à la villa du Méridien deux infirmiers de la 15e section.

Le service médical est assuré par le docteur Vorosov et le service religieux par l'archiprêtre Ostroumov.

La villa du Méridien est située sur la route de Fréjus, quartier de Pont-de-Veyre, à quelques centaines de mètres du hameau de la Bocca. Elle n'est séparée de la mer que par la voie ferrée. Nos photographies permettent de se rendre compte de la beauté et du confortable de l'habitation mise à la disposition des officiers russes blessés.

W.



Villa du Méridien à Cannes (Cliché Van Ukkel, Cannes.)

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE [1]

LA BATAILLE DU CHA-HO

Après la bataille de Liao-Yang et la retraite des troupes russes dans la direction du Nord, il y eut quelques semaines d'accalmie pendant lesquelles les deux adversaires réparèrent leurs pertes, complétèrent leurs parcs, et se mirent en état, chacun de son côté, de reprendre l'offensive.

Ce furent les Russes qui donnèrent le signal de la reprise des hostilités.

Le 2 Octobre, le général Kouropatkine lança son fameux ordre du jour qui fit tant de bruit dans le monde entier et que nombre de personnes compétentes et sensées critiquèrent, parce qu'il dévoilait inutilement à l'ennemi les intentions du généralissime russe.

Celui-ci se proposait de refouler au Sud de Liao-Yang les forces japonaises qui avaient passé au Nord de la place et de marcher sur Port-Arthur où le général Stœssel tenait toujours en échec le corps de siège.

Après des combats d'avant-garde victorieux, livrés pendant toute la journée du 9 Octobre, la gauche russe s'empara d'une partie des hauteurs situées à l'Est de Bensikou et, par une attaque de nuit, devint maîtresse de toutes les positions occupées par les Japonais sur cette partie du champ de bataille.

Mais le lendemain, à la faveur du brouillard, les troupes japonaises se lancèrent à l'attaque et parvinrent à reprendre la plupart des positions perdues.

Le combat fut acharné. A dix heures du matin, le centre prenait part au combat et l'action s'engageait sur tout le front des armées de Kuroki et d'Oku.

Les Russes firent porter tous leurs efforts sur les mines de Yantaï. L'armée japonaise du centre, qui s'était couverte par des retranchements, disputa énergiquement le terrain et resta maîtresse de ses positions, alors que ses deux flancs dessinaient un mouvement de recul.

La journée du mardi 11 Octobre fut occupée par des combats d'usure dont le résultat fut insignifiant.

Le mercredi 12, les centre et gauche japonais prirent vigoureusement l'offensive au Nord de Yantaï et forcèrent le centre russe à se replier.

En même temps, l'extrême-gauche japonaise, remontant la voie ferrée, débordait la droite de Kouropatkine.

La brigade russe Zaschok perdait en ce point une partie de son artillerie.

Le 13 Octobre, la bataille reprit avec plus de violence.

A la nuit, les masses japonaises avançant toujours, ordre fut donné aux troupes russes de battre en retraite.

Mais cette retraite s'opéra lentement et en bon ordre et, durant les journées des 14, 15, 16 et 17 Octobre, les Russes, postés derrière le Cha-Ho, arrêtèrent victorieusement l'offensive des Japonais qui ne réussirent nulle part à traverser la rivière.

Bien plus, une brigade russe, celle du général Poutilov, remporta à la colline de l'Arbre-Isolé un succès marqué sur une brigade japonaise qu'elle défit complètement, la culbutant et lui enlevant une partie de son artillerie.

Le 18 Octobre, les Japonais évacuèrent la position de Cha-Ho-Fou.

Du 20 au 24 Octobre, des engagements d'avant-postes ont eu lieu sur tout le front, qui offre une étendue de 50 kilomètres. Mais il ne semble pas que des résultats dignes d'être notés aient été obtenus d'un côté ou de l'autre.

Et il semble qu'après cette bataille de dix jours, qui a coûté aux deux adversaires près de 40,000 combattants, les armées en présence se retrouvent à peu près sur les positions qu'elles occupaient avant l'action.

La bataille du Cha-Ho est donc loin d'avoir été décisive, et ne semble qu'être le prélude d'événements encore plus considérables.

G. M.

[1] Voir les nos 23, 28, 31, 33, 34, 35, 37, 39, 40, 42, 45 et 46.



Le général POUTILOV, Commandant une brigade russe qui a pris des canons aux Japonais

LE SERVICE DE DEUX ANS

La commission sénatoriale de l'Armée, que préside M. de Freycinet, a commencé l'étude des modifications apportées par la Chambre au projet de loi voté par le Sénat et établissant le service de deux ans. Le projet Rolland, du nom de son auteur, a subi au Palais-Bourbon des transformations nombreuses; quelques-unes, les moins importantes, seront vraisemblablement acceptées par la haute assemblée, mais il en est plusieurs sur lesquelles le Sénat se montrera irréductible; telle est du moins l'opinion émise par M. le sénateur Rolland.

Tout d'abord, les périodes d'instruction de la réserve et de l'armée territoriale seront l'objet d'une discussion sérieuse. On sait que la Chambre a réduit de vingt-huit à quinze jours la durée de l'appel de la réserve et supprimé totalement les convocations de l'armée territoriale.

L'opinion générale, au Luxembourg, est que cette diminution et cette suppression auraient pour effet de diminuer considérablement la valeur de notre armée de deuxième ligne.

L'extrême limite d'une transaction serait la réduction à vingt et un jours de la période d'appel des réservistes et l'établissement d'une période de huit jours pour l'armée territoriale.

Le second point sur lequel il ne sera pas facile de s'entendre est celui de la durée du temps de régiment imposé aux élèves des Ecoles du gouvernement.

On fait observer, avec beaucoup de raison, qu'il n'est pas très nécessaire de garder dans les régiments, pendant deux années, les saint-cyriens, par exemple, qui passeront, pour la plupart, dans l'armée trente ou quarante ans de leur existence.

Quant aux élèves des autres écoles, il faut tenir compte de ce fait qu'ils sont appelés à former les cadres de l'armée de seconde ligne et que si on ne leur fait pas quelques avantages, ils seront assez tentés d'esquiver la charge du grade d'officier de réserve que l'on pourrait leur faire accepter en échange de la réduction du temps de service.

Il y aurait moyen de tout concilier en leur faisant prendre l'engagement de ne pas démissionner de leur grade d'officier de réserve avant un nombre d'années à déterminer.

Une troisième modification sera également assez difficile à faire accepter au Sénat : celle de la réduction à une année du temps de service des Algériens.

Hormis ces trois points, il semble que l'accord soit bien près de se faire sur toutes les autres questions, et si le Sénat fait diligence, le projet, voté par le Sénat vers la fin de Novembre, pourrait retourner à la Chambre y chercher sa consécration définitive dans les premiers jours de Décembre.

La loi de deux ans pourrait donc être promulguée avant le 1er Janvier 1905 et la classe qui va partir ces jours-ci serait appelée à bénéficier de cette loi.

L. S.



Officiers russes blessés à la villa du Méridien
Sœurs de la Croix-Rouge et infirmiers français (Cliché van Ukkel, Cannes.)

LA DÉLATION DANS L'ARMÉE

(CHAMBRE DES DÉPUTÉS, séance du 28 Octobre 1904)



Le capitaine MOLLIN,
Chef des rapports occultes
avec le Grand-Orient de France

Le MINISTRE DE LA GUERRE à la tribune
(Extrait du *Monde politique* par M. Dorville).

Le lieutenant-colonel SARRAIL,
ancien commandant de l'Ecole de Saint-Maixent,
Commandant militaire du Palais - Bourbon

La date du 28 Octobre 1904 sera une date douloureuse dans l'histoire de l'Armée française ; c'est celle où l'on aura constaté officiellement, devant le Parlement et devant le Pays, que quelques officiers ont accepté, par basse ambition, de devenir les délateurs, les espions, les détracteurs, de leurs camarades. « Séance tragique ! » a dit M. Jaurès : ah ! oui, tragique, par l'effroyable quantité de honte qu'elle a déversée sur le gouvernement de jacobins responsable de ces honteuses machinations, sur la représentation nationale, et hélas ! sur certains membres de notre Armée. Et ce qui paraîtra encore plus pénible au pays inquiet et à la quasi-unanimité des officiers loyaux, travailleurs, préoccupés uniquement de leur devoir professionnel, c'est qu'il s'est trouvé une majorité pour approuver ces pratiques de cabinet noir et donner un bill d'indemnité aux misérables qui ont transformé le ministère de la Guerre en une louche agence Tricoche et Cacolet.

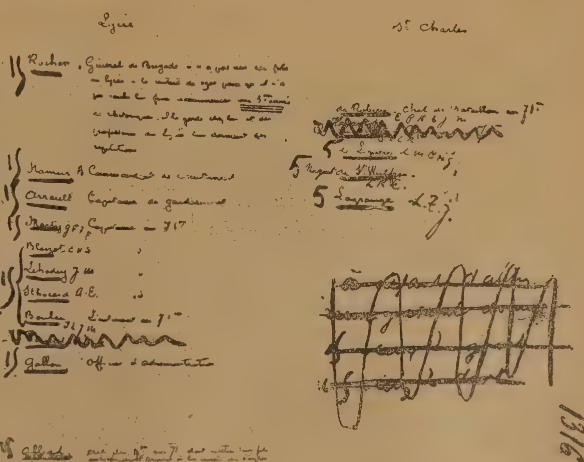
La lecture du *Journal officiel de la République française* du samedi 29 Octobre est, à

Artillerie 232

0. Ct Bonnan Bruyères (se fera recommander par le gal Bonnal)
clérical fanatique [illegible] à Bruyères en allant communier solennellement en famille – [illegible] les officiers et les sous-officiers [illegible] à fréquenter [illegible] l'église – dans un conflit [illegible] entre la municipalité et le curé qui a la prétention de faire venir au catéchisme à l'école libre les enfants des écoles laïques a pris ouvertement parti pour ce dernier ; sa femme fait le catéchisme chez les sœurs –

O Cel Blanche F.M. (10e Rennes) fils aux postes [illegible]
O Ct Pinte M.C.F. (Dunkerque) fils aux postes [illegible]
O Cd Chevalier M.F. (Nice) très clérical, violent antidreyfusard, [illegible]
O Olarong M.G. (Lunéville) militant
2 - Champe (Remiremont) [E:].

(Ct Jacquet)



FAC-SIMILÉS DE DEUX DOCUMENTS CONFIDENTIELS EXTRAITS DU DOSSIER DU F.·. MOLLIN

cet égard, singulièrement probante : on y apprend que le F.·. Vadécard, secrétaire général du Grand-Orient de France, nommé, sur la demande du général André, chevalier de la Légion d'honneur avec une croix prélevée sur le contingent militaire, « pour services distingués dans la Presse », où personne d'ailleurs ne le connaît, est, en réalité, le dispensateur de l'avancement dans l'armée française ; que le capitaine Mollin, gendre d'Anatole France, officier d'ordonnance du ministre de la Guerre, était préposé à la confection et à la garde de dossiers secrets concernant ses supérieurs et ses camarades ; qu'il était aidé dans cette besogne, singulière pour un officier, par le lieutenant-colonel d'artillerie breveté Jacquot, par le commandant Pasquier, actuellement directeur d'une prison militaire, par un chef d'escadrons du 5e cuirassiers, un chef de bataillon du 31e régiment d'infanterie et quelques autres officiers arrivistes bien connus dans leurs régiments ; enfin, que les préfets de l'Indre, de la Vienne, de la Haute-Vienne, le sous-préfet d'Epernay, les maires de Lorient, du Mans, d'Auxerre, de La Roche-sur-Yon, le procureur de la République de Mascara, un notaire de Grenoble, les conducteurs des ponts et chaussées de Troyes et de Cahors, un médecin de Lille, un tailleur de Dax, sans parler des autres, étaient les fournisseurs ordinaires de l'officine de *casserolage* du capitaine Mollin.

Ce n'est point, toutefois, de sa propre autorité que le F.·. Mollin a pu constituer au ministère de la Guerre le casier aux 12,000 fiches : c'est sur l'ordre exprès de son ministre, ainsi que la lettre suivante en fait foi, c'est sur l'ordre de l'ancien chef de cabinet, du général Percin, dont on retrouve le nom dans la plupart des lettres écrites au F.·. Vadécard.

Visa du Grand-Orient de France,
lettre enregistrée le 21 Juin 1901.
N° 4787

T.·. C.·. F.·. Vadécard,

Le général me charge de l'honneur de vous prier de vouloir bien nous procurer des renseignements sur le colonel Vieillard, commandant le 4e régiment du génie, à Grenoble.

Nous vous serions bien reconnaissants de nous procurer ces renseignements le plus tôt que vous le pourrez.

Bien frat.·. votre MOLLIN F.·.

Et cette autre lettre non moins significative :

« Le général Percin vous demande de contrôler les faits signalés..... Le général vous demande instamment de hâter l'arrivée des renseignements et me charge de vous dire qu'il est plein de confiance en vous... », etc.

La Chambre a été écœurée ; on l'eût été à moins.

Cependant, malgré le superbe appel à l'honneur fait par M. Doumer, elle a, tout de même, voté un ordre du jour de confiance, à quatre voix de majorité seulement, dont, il est vrai, six voix de ministres députés. Il s'est donc trouvé, sur l'injonction menaçante d'un Jaurès, une Chambre française pour ne pas désapprouver franchement la délation, ce qui peut être considéré comme un encouragement. Comprenne qui pourra ! La politique a de ces mystères !

M. Mollin a raison de quitter son uniforme qu'il ne pouvait plus porter sans risquer de se le voir arracher : mais le chef qu'il a servi si docilement n'est-il pas plus coupable que lui ?

Certes, le général André se trompe singulièrement en estimant que la démission concertée de M. Mollin suffit à calmer l'indignation et l'écœurement de l'Armée.

Nous publions, à l'intention de nos lecteurs, deux fac-similés des dossiers du capitaine Mollin, ainsi que la photographie des trois héros de cette navrante journée : le général André, le lieutenant-colonel Sarrail, ancien commandant de l'Ecole de Saint-Maixent, et le capitaine Mollin.

LACARRE.



L'équipage du contre-torpilleur russe « BISTRY », qui est venu se ravitailler à Cherbourg Et est en route pour la Chine (Phot. Lenfant.)

NOTRE CONCOURS

de Chansons de route

Liste des prix du Premier Concours

(RÉSERVÉ AUX PAROLIERS)

Dans chacune des deux sections du *Premier Concours de chansons de route*, dont nous avons publié le programme dans nos deux derniers numéros, les récompenses suivantes seront décernées :

1er PRIX : *Médaille de vermeil* grand module ;
2e PRIX : *Médaille de vermeil ;*
3e PRIX : *Médaille d'argent* grand module ;
4e PRIX : *Médaille d'argent ;*
5e PRIX : *Médaille d'argent.*

Dans chaque section seront, en outre, décernés dix autres prix, consistant en dix médailles de bronze, et cinquante diplômes de mentions honorables.

Ce qui donne, pour l'ensemble du Concours, trente médailles et cent diplômes.

Médailles et diplômes porteront les noms des lauréats.

L'incident de la mer du Nord

Le public européen ne paraît pas se bien rendre compte que si le théâtre principal de la guerre russo-japonaise se trouve sur le sol mandchourien et sur une partie relativement resserrée de la mer de Chine, il n'en est pas moins vrai que pour ce qui est de la guerre navale, elle pourrait tout aussi bien dérouler ses péripéties dans les mers d'Europe, si la fantaisie avait pris aux Japonais, ou plutôt, si leurs moyens leur avaient permis de venir attaquer leurs adversaires jusque sur leurs propres côtes.

C'est cependant là l'exacte vérité ; et ce que le gouvernement japonais n'a pu entreprendre en grand, faute, nous l'avons dit, des moyens nécessaires, il est bien à présumer, nous oserons même dire, il est à peu près certain qu'il a essayé et essayera encore de le faire en petit, c'est-à-dire en employant la ruse et en semant sous les pas de la 2e escadre russe du Pacifique tous les dangers que la fertile imagination asiatique n'est pas en peine de lui fournir.

Il est hors de doute que le service des renseignements russes a reçu l'avis ou a découvert que des tentatives de torpillage devaient être tentées par les Japonais, soit dans les détroits danois où elles avaient toutes facilités pour se produire, soit dans la Manche ou dans la mer du Nord.

Il faut bien se figurer, en effet, que rien n'est plus facile que de faire d'un quelconque canot à vapeur, d'un méchant remorqueur, ou même d'une simple barque de pêcheur, une manière de torpilleur. La torpille Whitehead est un engin qui peut se placer sans difficultés le long des flancs d'une embarcation, soutenue par les moyens les plus primitifs. Si l'embarcation est amenée, sous couleur de pêche, à portée de la route que suit le bâtiment qu'on cherche à détruire, rien ne sera plus simple que de tourner l'avant du canot dans la direction voulue, de faire retomber le levier de la soupape de prise d'air et la torpille fera son œuvre.

On conçoit donc avec quel soin une force navale qui navigue dans les conditions où se trouve l'escadre russe, doit veiller à tout ce qui l'entoure, et combien elle doit redouter, la nuit surtout, les rencontres inopinées de flottilles de pêche, au milieu desquelles elle peut supposer que se dissimulera l'ennemi.

C'est ce qui est arrivé dans la nuit du 21 au 22 Octobre. La route la faisant passer sur le



Le transport russe « KITAY », qui escorte la 2e escadre du Pacifique, ravitaillant les contre-torpilleurs en rade de Cherbourg

ogger-Bank, où pêche d'habitude une vraie otte de chalutiers anglais, la plupart à vapeur, deuxième escadre du Pacifique s'est vue tout coup entourée de bateaux, munis de projec-urs, paraît-il, et dont la manœuvre lui a paru ut à fait suspecte. Y avait-il parmi ces pê-heurs les torpilleurs improvisés dont nous rlons plus haut et que l'amiral Rojdest-nski dit avoir vus, c'est un point qu'il sera ut-être bien difficile d'élucider, en dépit de n importance.

Toujours est-il que la canonnade qu'on a u diriger contre ces ennemis problématiques a appé d'inoffensifs pêcheurs anglais, dont trois it été tués sur le coup et quelques-uns bles-s, un ou deux des chalutiers ayant été coulés.

Dès que cet accident déplorable a été connu, gouvernement russe a offert toutes les répa-ions désirables compatibles ec sa dignité et l'exercice sa souveraineté, mais en iettant la prétention bien stifiée d'attendre les ren-ignements très importants e devait fournir le princi-l acteur de ce drame, l'ami-l Rojdestvensky.

C'est à grand'peine que la esse et l'opinion publique glaises ont supporté cette tention, et le ton sur lequel st engagée la discussion côté anglais a pu faire indre un instant que, mal-toute la bonne volonté l'autre partie, les événe-nts les plus graves ne fus-it à craindre.

Et c'est ainsi qu'un simple ident, causé vraisembla-ment par le manque d'en-inement, l'enervement, si a veut, des marins russes, ailli entraîner une guerre it on ne peut prévoir les ribles conséquences, par te du manque absolu de ig-froid où se sont laissé raîner nos voisins d'outre-nche.

L.

Les douanes maritimes chinoises

De toutes les façons dont les Européens ont pénétré l'Empire chinois, celle concernant les douanes maritimes constitue une des plus originales.

S'installer à côté des indigènes, se faire fonctionnaire du pays, apprendre ainsi à en connaître toutes les ressources, en profiter tout en rendant service à ce pays, tel est le procédé employé. Les Anglais, qui ont la haute main sur les douanes maritimes chinoises, retirent le meilleur bénéfice de ce procédé pacifique.

L'origine de ces douanes est déjà assez ancienne. Mais les récentes difficultés qui ont surgi en Extrême-Orient ont ramené l'attention sur leur personnel.

Vers 1850, sévit en Chine la révolte des Taïpings. Des troubles il résulta naturellement du désordre dans la rentrée des impôts. Dans ces circonstances préjudiciables pour les négociants, les consuls de France, des Etats-Unis et d'Angleterre à Changaï prirent l'initiative d'une intervention. D'abord, ils exigèrent des commerçants la promesse d'acquitter les droits qui frappaient leurs marchandises.

Les commerçants promirent, mais ne payèrent pas. Alors, en Juillet 1854, les consuls se décidèrent à s'emparer des douanes à Changaï et à en administrer eux-mêmes le service.

En 1855, la révolte éteinte, la cause de l'intervention des Européens disparut. Mais cette intervention avait donné les meilleurs résultats. Aussi on étendit à Canton les mesures prises à Changaï, et l'on plaça à la tête des douanes un fonctionnaire spécial, qui fut un Anglais.

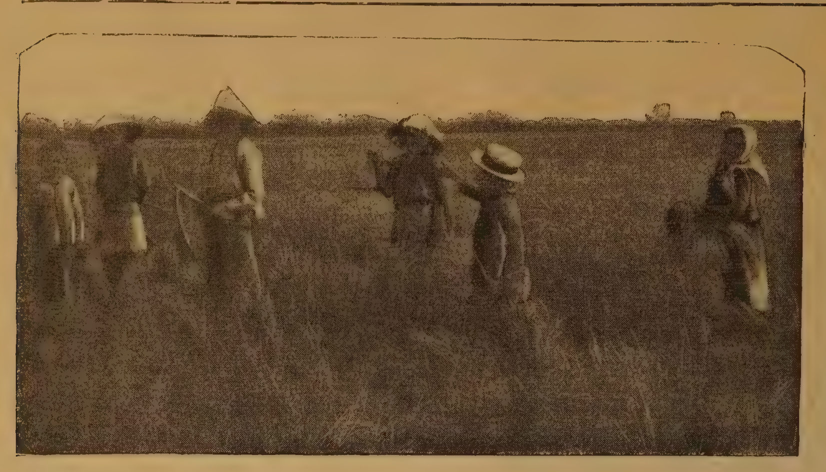
En 1861, le gouvernement chinois forma un ministère des affaires étrangères, et l'inspecteur général des douanes devint un fonctionnaire dépendant de ce ministère et nommé par lui. A cette époque se trouvait à Canton, en qualité de simple interprète, un jeune Anglais, qui est devenu célèbre, sir Robert Hart. Il fut d'emblée nommé sous-inspecteur, puis inspecteur général, et est encore en fonctions aujourd'hui.

La création de ces douanes assurée, les consuls s'en retirèrent et rentrèrent dans leurs attributions.

Puis des ports s'ouvrirent. La Chine peu à peu cessait d'être close aux Européens. De partout on installait des bureaux de douanes, aussi bien dans les ports fluviaux que dans les ports maritimes. Ainsi s'agrandissait la création des consuls de Changaï. Les douanes étaient chargées du recouvrement des droits sur toutes marchandises, même venant de l'intérieur. La douane indigène ne conservait que la perception des droits sur le commerce fait par jonques. Puis le service des phares rentra dans les attributions des douanes maritimes. Elles s'occupèrent aussi de l'instruction publique : deux écoles (dont une subsiste encore à Canton) furent créées par les fils des hauts mandarins. Enfin, on vient de charger les douanes du service postal dans tout l'empire, et sir



Une machine annamite à décortiquer le riz



La moisson du riz. (Remarquer la forme des faucilles annamites.)

Robert Hart a réuni à son titre celui d'inspecteur général des postes.

C'est donc toute une organisation administrative, à la tête de laquelle sont des agents européens, qui se trouve placée à côté de l'empereur et des mandarins, au service de la Chine.

Ce personnel supérieur d'agents est composé de la façon la plus cosmopolite. Il comprend environ 417 Anglais, 96 Allemands, 52 Américains, 32 Français, 23 Danois, 20 Suédois, 16 Norvégiens, 11 Italiens, 8 Hollandais, 7 Autrichiens, etc., sans parler du nombreux personnel inférieur et du personnel indigène.

Les Anglais possèdent un nombre d'agents bien supérieur au nombre de places occupées par tous les autres étrangers réunis.

Si la France n'est pas représentée dans ce corps autant qu'elle devrait l'être, il faut cependant remarquer que M. Gérard, quand il était ministre de France à Pékin, avait obtenu une augmentation de places en faveur de nos nationaux. Cela n'est pas sans intérêt: nos agents, s'occupant de finances, d'instruction, de postes, de travaux publics, parcourent le pays en tous sens, possèdent mieux que quiconque l'autorité sur les mandarins, la connaissance des lieux et des ressources, des êtres, des choses, la compréhension de la langue et de l'esprit chinois.

L'examen donnant entrée dans la carrière se passe à Londres. La connaissance approfondie de l'anglais est exigée. L'examen porte en outre sur les matières les plus diverses, sur la tenue et la valeur morale du candidat. Celui-ci doit être âgé de dix-huit à vingt-trois ans. Une fois reçu, il est envoyé de suite en Chine et nommé assistant de 4e classe.

Au-dessus des assistants sont les chefs assistants, vice-commissaires, commissaires, le sous-inspecteur, l'inspecteur général.

Ces fonctions sont bien rétribuées, quoique la valeur du « taël » ait baissé. Si les congés sont rares, ils sont longs. Et la vie de ces agents est large et indépendante. Il ne faut pas cependant la croire facile.

Sans doute, au sortir du collège, un jeune assistant, transplanté dans une grande ville chinoise, songe d'abord à s'amuser, comme s'amuse un anglo-saxon. A 5 heures, course à cheval au champ de courses, bois de Boulogne de la ville, tasse de café, rencontres, flirt. A 7 heures, bain, massage, toilette. A 8 heures, visite du lettré chinois, régulièrement reçu par un : *min tienne lai* (reviens demain). A 9 heures, bouillie d'avoine, bifteck, œufs; lecture du journal. De 10 heures à 12 heures, bureau. A 12 heures, club, gin, cocktail ou wisky-soda. De 1 h. 1/2 à 4 heures, bureau. A 4 heures, visite, thé, cheval, tennis, patin. De 6 heures à 8 heures, club, boissons, poker, conversation. A 8 heures, diner; puis occupations diverses sur lesquelles il n'y a pas lieu d'insister, jusqu'à 3 ou 4 heures du matin.

Mais un semblable mode d'existence ne dure pas longtemps. Ruiné par les dettes, l'assistant qui la mène est vite révoqué ou envoyé dans un poste éloigné.

En réalité, un jeune assistant a à s'instruire de toute une administration très variée, à effectuer son travail et ses missions, à apprendre le chinois par les leçons quotidiennes d'un lettré.

Si les fonctionnaires des douanes jouissent d'avantages considérables, on exige d'eux, en revanche, des connaissances pratiques étendues, des déplacements fréquents, de longs séjours dans des postes lointains, une expatriation définitive. Enfin, quant à l'avenir, aucun engagement n'est pris vis-à-vis d'eux.

Telle est, sans entrer dans aucun détail technique, l'organisation approximative des douanes maritimes impériales chinoises. Elles sont un puissant élément en faveur de la pénétration en Chine de notre forme de civilisation.

Le mode d'existence qu'elles impliquent peut paraître tentant.

R.

COMMENT ON CULTIVE LE RIZ
en Cochinchine

Nous croyons qu'il ne sera pas indifférent à nos lecteurs d'apprendre d'une façon un peu détaillée, comment se cultive et se récolte ce grain précieux, le riz, qui forme la base de l'alimentation d'une portion considérable du genre humain et qui mériterait d'occuper une part plus grande dans celle de nos populations.

En Juin, lorsque les prémices de la saison des pluies ont commencé à détremper les rizières, c'est l'époque du premier labourage fait avec la très simple charrue annamite. Cela fait, on choisit un ou deux coins de la rizière, des mieux exposés et des plus régulièrement arrosés par les marées et les pluies. On y *sème* le riz, formant ainsi ce que l'on appelle les *mas*. Vers la fin de Juillet ou les premiers jours d'Août, ces *mas* sont devenus de jolies pelouses touffues qui parsèment la campagne de taches claires et vives. D'un vert tendre d'abord, elles ont pris, peu à peu, une teinte plus foncée; elles ont maintenant la couleur des gazons qui se transforment en hautes herbes et qu'il est temps de tondre. Mais qu'il fut doux à l'œil, ce frais gazon, pendant tout le mois de Juillet : en le regardant, on sentait l'enfantin désir d'aller courir et se rouler dans cette sève de jeunesse et de printemps. Pourtant vous eussiez été cruellement puni en cédant au caprice ! Ce n'eût point été en statue de sel, mais en un affreux bloc de vase jaunâtre et gluante que vous eussiez été transformé.....

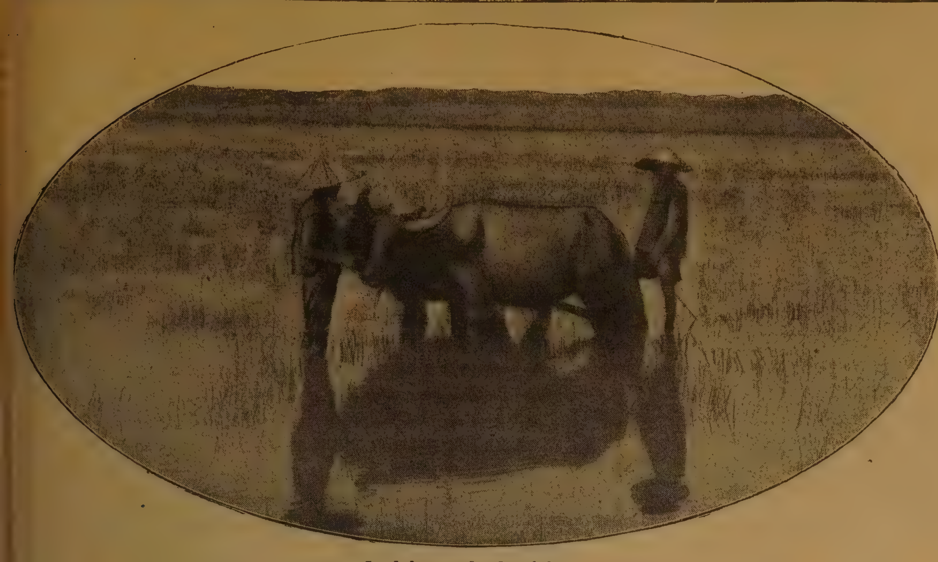
Pendant que les « mas » croissaient, on labourait à nouveau le reste de la rizière et l'on en arrachait les joncs.

Le riz des « mas » vient d'atteindre au quart de sa croissance; c'est le moment du *repiquage* en Août. On déracine les semis que l'on réunit en petites gerbes, en « poignées ». La rizière est prête. On rassemble les « nhaqués » (paysans, prononcez : « niacoués »).

Ils se rangent en ligne le long d'un des talus de la rizière, une « poignée » en main, et le « repiquage » commence au rythme de quelque chant langoureux. Cette opération, qui semble immense de prime abord, se fait relativement vite. La photographie ci-jointe n'en donne pas une idée suffisamment exacte, les trois quarts des « repiqueurs » étant venus se grouper autour de l'objectif « pour voir ». D'ordinaire ils sont une cinquantaine, quelquefois plus de cent, alignés et plantant à reculons. Le rapprochement qui vient à l'idée



Le repiquage du riz dans les rizières



Le labour de la rizière

'un marin en les voyant est celui d'un équi-age occupé à laver le pont de quelque bateau e guerre. Le travail est simple et rapide: un coup d'une minuscule bêche semblable un ciseau à froid, le « nhaqué » creuse un ou; il y pique une tige; d'un revers de main rabat la vase tout autour; puis il fait un pas ı arrière, recommence, et continue ainsi, ès vite, jusqu'au talus final, sauf la distraction imprévue d'un photographe ou d'un chasseur de bécassines. En somme, c'est l'opéra-on d'un bébé qui plante une avenue de brins herbe dans une allée du Luxembourg.

Il ne reste plus qu'à laisser le riz reprendre - c'est l'affaire de huit jours au plus — et oître sous l'action des pluies abondantes de saison.

Fin Août, toutes les rizières sont « repi-iées ». En Novembre, on « récolte ».

Pour ce dernier travail, les indigènes n'ont icore usé jusqu'ici que de leur antique ucille. Le grand instrument qu'est notre faux toujours effrayé leur petite taille. Les charttes à bœufs rentrent la récolte que l'on et en meules aux alentours des cases, tandis ıe les pauvres diables glanent les grains mbés.

Vient ensuite le « battage ». C'est le travail la saison sèche, qui commence vers la mi-écembre. Deux méthodes sont en usage: ns l'une, on emploie une batteuse us primitive encore que la charrue, ıe caisse surmontée de quelques nattes tenues par des bambous. On triture s gerbes entre les nattes avec les bambous, le « paddi » [1] tombe dans la caisse. L'autre stème est le piétinement des buffles sur les rbes étalées à même le sol (qui est de vase rcie). Cette méthode est, naturellement, la us prisée des Annamites, car elle leur supime tout travail. Mais elle abîme beaucoup le paddi ».

Un ingénieux colon vient d'inventer, l'an rnier, un appareil destiné à battre le « paddi » r pied. Trois hommes suffiraient à porter et mœuvrer l'instrument, en attendant qu'il de-it automobile. Cela supprimerait la récolte à faucille, la mise en gerbe, le transport aux ules et le « battage ».

Les essais se sont faits avec succès dans elques rizières; ils ont été moins satisfaisants dans d'autres où de forts coups de vent avaient couché les épis déjà trop mûrs.

Avec quelques perfectionnements, l'appareil pourrait, j'en suis convaincu, donner d'excellents résultats, et s'imposer aux « nhaqués » les plus réfractaires et les plus routiniers.

N.

1) Le « paddi » est le riz non décortiqué.

LA CROIX

Conte de Toussaint

Yvon, le gabier, a fait sa demande pour partir en Chine. Il est fiancé à sa cousine, la belle Margared qui l'adore, mais qui l'aimerait un peu mieux encore avec un galon doré sur le bras. Ceux qui ont le cœur solide avancent vite dans ces pays-là ; au retour, il épousera Celle qu'il aime et la noce sera si belle, ont promis les vieux, qu'on en parlera des années dans le pays de Trogor.

Avant de s'embarquer, il est venu au village faire ses adieux.

Il a bien le cœur un peu serré à la pensée de s'en aller si loin de ce qui lui est cher. Deux ans, peut-être, sans voir cette vieille et vénérable Bretagne, que ses fils aiment d'un amour si profond ; sans voir ses vieux parents et surtout Margared, à qui il est promis depuis ses premiers ans!

Mais ils sont jeunes, ils ont encore toute la vie devant eux et c'est l'âme pleine d'espoir qu'ils vont se quitter.

Or, la veille du départ, comme ils s'en revenaient vers le village, ils rencontrèren en chemin une vieille bohémienne qui demandait la charité.

— Donne-lui une pièce blanche, dit Margared, pour nous porter bonheur!

Et la mendiante prédit au matelot:

— En retour de cette aumône, beau militaire, je veux te dire ce que je vois pour toi. Quand tu reviendras de la guerre, c'est la croix qui t'attend.

— Grand merci, bonne vieille, répondirent les jeunes gens d'un même élan! Dieu vous entende et vous fasse dire vrai!

***

La chance a souri au gabier breton.

A peine débarqué, on l'a envoyé se battre et il s'est si bien battu que la balle d'un diable jaune l'a traversé de part en part. Une semaine, il est demeuré entre la vie et la mort, mais à présent, il est en pleine convalescence, et près de reprendre la route du pays.

— Yves Gaël, lui a dit l'amiral, tu t'es conduit en Breton ! Je te nomme second maître et je te propose pour la croix!

Et, pâle encore, presque autant que ses draps blancs, Yvon sourit avec attendrissement au souvenir de la vieille mendiante qui lui a porté bonheur.

***

C'est par un matin gris de fin d'automne qu'il arrive à la gare d'Audierne.

La route n'est pas longue pour aller à Trogor et le voilà qui part à pied, pour savourer plus longuement, plus intimement, la douceur du retour.

Il reconnaît et salue au passage les chaumières, les chemins creux, les croix plantées de-ci, de-là. Son âme se fond, s'éparpille, s'en va vers ces objets familiers qui furent témoins de ses premières joies et qui n'ont pas changé depuis. Le ciel est bas et triste, mais il lui semble empli, comme son propre cœur, d'une lumière



Quand tu reviendras, c'est la croix qui t'attend



La mer avait laissé Margared entre deux roches!

immense et contenue qui va resplendir dans un moment.

Déjà, dans la nue, il aperçoit le clocher de Trogor, d'où s'envole lentement un glas.

— Tiens, c'est vrai, pense-t-il, c'est le Jour des Morts! un drôle de jour pour rentrer au pays!

Il a senti un pe'it frisson. Ses pensées prennent un tour mélancolique. Il remarque que la brise est froide et que la Bretagne est grise à l'entrée de l'hiver. Il se souvient que voilà deux mois qu'il est sans nouvelles!

Il presse le pas et prend le sentier qui mène au hameau.

Comme tout est triste, mon Dieu! on ne voit personne, on sent la mort!

Il franchit le seuil paternel et tombe dans les bras de sa grand'mère qui l'embrasse en pleurant.

— Eh quoi! toute seule, grand'mère? fait-il au bout d'un moment. Où donc sont le père et la mère?

— Le père et la mère, mon gars, dit la vieille, ont passé la nuit dernière à veiller, et ce matin, ils sont au bourg, à l'enterrement.

— A l'enterrement? Dis vite! Qui donc est mort?

— Mon gars, je peux tout te dire, tu es un homme. C'est Margared qui est morte et qui s'en va en terre.

— Margared, ah! mon Dieu, qui s'en va en terre!

Et le pauvre gars va pour s'élancer comme un fou.

Mais la vieille lui dit:

— Ecoute, mon fieu, ta place n'est point là-bas. Margared est morte, Dieu ait son âme, mais tout est mieux ainsi. Un «enjôleux», un monsieur, l'été dernier, lui a tourné la tête. Si elle a manqué, la pauvre fille, elle a tant souffert après que tu peux lui pardonner. Elle avait tout pris en dégoût depuis sa faute et elle s'en allait à vue d'œil! Elle errait sur la côte à longueur de jour comme une innocente et c'était une pitié de la voir.

» Quand elle a su que tu allais revenir, elle a embrassé sa mère et elle est partie. On dit que ses dernières paroles ont été pour te demander pardon, pour jurer que son cœur n'avait jamais cessé de t'aimer.

» Hier matin, on l'a trouvée sur la grève, entre deux roches, où la mer l'avait laissée! Ses beaux cheveux, déroulés dans le goémon, flottaient autour de sa tête et ses yeux regardaient le ciel. C'est son glas que tu as entendu sur la route.»

Yvon était retombé sur la pierre du foyer. La tête dans les mains, il poussait de grands sanglots en gémissant:

— Ah! bohémienne maudite qui nous as jeté un sort! la croix que tu voyais à mon retour, ce n'était pas celle que j'attends, celle dont je n'ai plus envie à présent! C'était la croix de bois, la croix des morts!

VICTOR GAULT.

Le personnel de la marine allemande

Une revue allemande donne, sur l'accroissement raisonné et constant du personnel de la marine de guerre allemande, des détails que nous aurions le plus grand tort de ne pas trouver intéressants. Les officiers de pont, qui étaient, en 1899, au nombre de 811, sont maintenant 1,250, en augmentation de 439.

Le nombre des officiers mécaniciens a été porté, dans le même temps, de 128 à 223. Celui des médecins de 142 à 197, celui des commissaires de 104 à 164.

Pour les officiers mariniers, l'accroissement a été de 529 unités, 1,058 en 1899 à 1,587 en 1904. Les sous-officiers ont passé de 4,740 à 7,111. Quant aux marins, ils étaient 17,597 en 1899. Ils sont maintenant 24,820. Le journal allemand ajoute qu'en 1917 la marine allemande emploiera 60,000 hommes.

Il est vraisemblable qu'à moins d'un revirement complet dans notre façon d'être, nous continuerons, à cette époque, à en avoir toujours 49,000.

N.

LE NOUVEAU CROISEUR CUIRASSÉ « DUPETIT-THOUARS »

On met la dernière main, à Toulon, aux installations du croiseur cuirassé *Dupetit-Thouars*, dont les essais vont commencer incessamment.

Le *Dupetit-Thouars* appartient à la classe *Gueydon*, qui comprend avec lui deux unités: le *Gueydon* et le *Montcalm*.

Ces trois bâtiments identiques jaugent 9,500 tonnes. Ils ont 140 mètres de long, 19 m. 50 de largeur et 7 m. 50 de tirant d'eau. Ils portent 3 machines de force totale de 19,600 chevaux qui leur donnent une vitesse de 21 nœuds. Leur approvisionnement normal de charbon est de 1,600 tonnes. Ils peuvent avec ce combustible parcourir une distance de 6,500 milles en douze heures et, en prenant de la surcharge, 10,300 milles.

Leur cuirasse est en acier spécial non harveyé. Elle monte sur le flanc jusqu'à la hauteur du premier pont cuirassé et s'étend presque jusqu'à l'arrière où elle se termine par une traverse s'élevant jusqu'au pont de la batterie. Sur l'avant, la cuirasse se relève jusqu'à la hauteur du pont supérieur.

Son épaisseur est de 150 millimètres à la flottaison.

Ces navires portent 2 ponts blindés; le pont inférieur a une épaisseur variant de 50 à 30 millimètres, le pont supérieur ou pare-éclats a seulement 16 millimètres.

L'artillerie se compose de 2 pièces de 194 millimètres placées en deux tourelles avant et arrière, 8 pièces de 164 millimètres en casemates, 16 pièces de 47 millimètres.



Le nouveau croiseur cuirassé « DUPETIT-THOUARS » (Phot. Bougault.)



Dans la cour du Cherche-Midi.
Le commandant PASQUIER, un des meilleurs informateurs du capitaine MOLLIN et gardien actuel des officiers traduits devant le conseil de guerre

Il y a, en outre, 4 tubes lance-torpilles sous-arins.

L'équipage compte 583 hommes.

Le *Gueydon* et le *Montcalm* sont tous deux service dans notre escadre des mers de ine.

L.

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active. — Nominations et mutations

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE

.e général Delpuech de Comeiras, command. la 2e brig. nf. de Tunisie, est nommé adjoint au commandant en ef, préfet du 3e arrond. maritime, gouvern. de la place Lorient, en rempl. du général de brigade d'Esclaibes, cé, sur sa demande, dans la posit. de disponibilité.

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

IM. Peschard d'Ambly, cap. d'inf. h. c. à l'état-maj. de 11e div. d'inf., est nommé à un emploi de son grade à at-maj. du 20e corps d'armée en rempl. du cap. d'inf. c. Sérot Alméras Latour qui a reçu une autre destin.; idier, cap. d'art. h. c., off. d'ord. du gén. Jourdy, mbre du comité techn. de l'art., est nommé à un empl. son gr. à l'état-maj. de la 11e div. d'inf. en rempl. du . d'inf. h. c. Peschard d'Ambly; des Mazis, cap. brev. 40e rég. d'inf., est mis en activité, h. c. pour être aff. serv. d'état-maj. et nommé à un empl. de son gr. à at-maj. de la 25e div. d'inf. en rempl. du cap. d'inf. c. Macker, qui a reçu une autre dest.; Douchy, cap. v. au 6e rég. du génie, off. d'ord. du gén. comm. sup. la déf. de Dijon, est mis en act. h. c. pour être aff. au v. d'état-maj. et maint. dans ses fonct. act.

ICIERS D'ADMINISTRATION DES SERVICES D'ÉTAT-MAJOR ET DU RECRUTEMENT

Est promu officier d'administration de 3e classe. — Guillaume, adj. commis greffier de 1re cl. stag. à l'é-maj. des subd. de région de Bergerac et Périgueux; int. dans sa pos. act.

IM. Chatizel, off. d'adm. de 1re cl. empl. à l'état-maj. la 12e div. d'inf., est dés. pour être empl. à l'état-maj. du 6e corps d'armée; Poirier, off. d'adm. de 1re cl. à l'état-maj. du 6e corps d'armée en congé de trois ans, est aff. pour ordre à l'état-maj. de la 12e div. d'inf.

INFANTERIE

M. Hivert, cap. au 79e rég. d'inf., passe au rég. de sap.-pompiers de la ville de Paris.

Les officiers dont les noms suivent, passés dans la première moitié de la liste d'ancienneté de leur grade, auront droit à la solde afférente à cette première moitié, savoir :

1° *A la date du 23 Septembre 1904.* — MM. Deffaux. 118e rég.; Arnoux, 149e; Guillou, 3e zouaves; Cazemajou, 142e; Giacobbi, 61e, Forzy, 29e; Stoumpff, 144e; Massoubre, 7e; Gervaise, 7e; Bayard, 142e; Morel, 49e; Dailly, 71e; Cazalas, 88e; Wattebled, 8e bat. de chass.; Lapourcelet, 139e, Jaubert, 52e; Coviaux, 79e; Jondreville, 84e; Bollard, 86e; Bley, 163e; Favre, 130e; Versini, 158e; Moréac, 116e; Saur, 26e; Robardey, 73e; Vieux, 158e; de Jausiondy-Duclos, 53e; Moufflet, 27e bat. de chass.; Gaultier de Saint-Bazile, 136e; Jouanne, 4e tir. alg.; Trémant, 48e rég.; Laprun, 1er bat. d'inf. lég. d'Afrique; Vincent, 158e.

2° *A la date du 1er Octobre 1904.* — MM. Fauquignon, 114e rég.; Deleuze, 1er zouaves; Cazenaud, 70e rég.; Guennebaud, 70e; Pinot, sap.-pomp.; Ferry, 2e tir.; Montagnier, 67e rég.; du Couëdic de Kergoualer, 55e; de Burgues de Missiessy, 27e bat. de chass.; Giron, 4e tir.; Maès, 4e zouaves; Payen, 148e rég.; Niclet, 87e; Derigny, 145e; Charbonnier, 42e; Vidal, 2e zouaves; Sommer, 154e rég.; Imbert, 1er tir.; Rolland, 35e rég.; Heinon, 2e bat. d'Afr.; Parison, 2e zouaves; Catinot, 13e rég.; Breuze, 147e; Lestage, 34e; Rabot, 81e; Martner, 32e; Potrel, 72e; Leblond, 120e;

De France de Tersant, 4e zouaves; Devevey, 10e rég.; de Thomassin, 120e; Boggs, 150e; de La Chapelle (titre étr.); 2e étrang.; Triou, 158e; Gantlet, 145e; Sillègue, 121e; Léandri, 55e; David, 100e; Ducimetière (titre étrang.), 2e étrang.- Claudon, 28e rég.; Olivier, 2e; Mercier, 5e; Georges, 1er tir.; Jauneau, 4e zouaves; Fabre, 4e zouaves; Marminia, 87e; Méaudre de Sugny, 1er tir.; de Rousselot de Morville, 2e bat. de chass.; Chabert, 115e; Clément, 19e bat de chass.; Fabry, 126e; de Portalon, 6e bat. de chass.; Gendre, 144e rég.;

Fabre, 47e rég.; Courtin, 16e bat. de chass.; Langlacé, 19e bat. de chass.; Breton, 27e rég.; Gambert, 112e; Le Brun, 3e zouaves; Guitry, 18e chass.; Vichier-Guerre, 13e bat. de chass.; François, 4e tir.; Jannot, 27e bat. de chass.; Giroulet, 57e rég.; Raoult, 45e; Laurens, 30e bat. de chass.; Schmitt, 1er étrang.; Barthélémy, 12e bat. de chass.; Martin, 16e bat. de chass.; Fréquenez, 3e tir.; Azan, 102e rég.; Moyrand, 140e; Charpentier, 144e; Fiatte, 26e; Pauly, 4e bat. de chass.; Strohl, 18e bat. de chass ; Berthier, 98e rég.; Schwab, 5e bat. d'Afr.; Rayer, 106e rég.; Poncelet, 43e; Cherrier, 1er étrang.; Ribaillier, 1er zouaves; Ducornez, 11e bat. de chass.;

Duffour, 25e bat. de chass.; Tartas, 49e rég.; Martineau, 107e; Yon, 72e; Leplus, 28e; Giuliani, 99e; Hoarau de la Source, 1er tir.; de Beaulaincourt, 2e bat. d'Afr.; Rebeilleau, 126e rég.; Pupin, 39e; Segretain, 17e bat. de chass., Destronchez, 27e rég.; Lamouche, 65e; Germain, 37e; Jatowski, sap.-pompiers ; Duret, h. c. (écoles); Dubos, 26e bat. de chass.; Morin, 74e rég.; Goulon, 12e; Charreyre, 7e bat. de chass.; Dedieu, 9e rég.; Barrier, 66e; Rappenne, 20e; Messines, 21e bat. de chass.; Marnet, 141e rég.; Dutoit, 9e bat. de chass.; Barthel, 44e rég.; Boizard, 54e; Regnault, 92e; Testard, 28e; Alboussières, 27e bat. de chass.; Boidin, 2e rég.; Vigneaud, 39e;

Boisson, 23e rég.; Lahaye, 84e; Feuga, 126e; Bernard de la Vernette Saint-Maurice, 28e; Andrillon, 53e; Bizard, 43e; Lécuyer, 135e; Gougenheim, 26e; Lemaire, 87e; Bourgeois, 69e; Engasser, 51e; Flamand, 152e; Sonnerat, 74e; Valaigne, 9e bat. de chass.; Foucaut, 37e rég.; Lessoré de Sainte-Foy, 79e; Vicard, 2e zouaves; Badin, 8e bat. de chass.; Arpin-Gonnet, 98e rég.; Bourne, 27e; Hug, 84e; Baudelin, 13e; Lagrange, 134e;

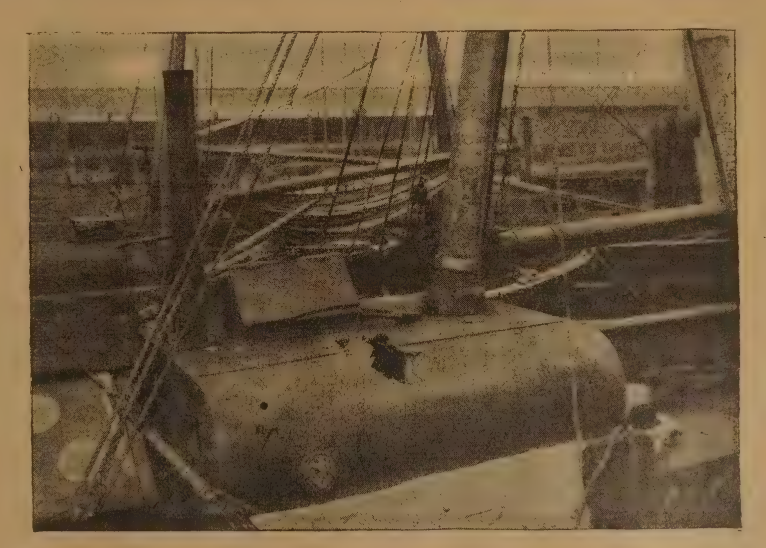
Bellon, 107e rég.; de Lesparda, 32e; Hartmann, 13e; Delaveau, 26e; Méliande, 18e; Bolot, 135e; Sourdeau, 49e; Abadie, 83e; Angéli, 86e; Cholet, 51e; Demoulin, 61e; Longy, 120e; Plos, 119e, Billiottet, 26e; de Guégéneuc de Boishue. 124e; Fournier, 24e bat. de chass.; Coste, 3?e rég.; Favard, 92e; Fournier de Lachaux, 118e; Marchal, 3e bat. de chass.; Pleven, 41e rég.; Garchery, 92e; Geisen, 3e zouaves.

PERSONNEL DES CHEFS DE MUSIQUE

M. Sarraut, chef de mus. de 2e cl. au 112e rég. d'inf., passe au 144e rég. de même arme.

CAVALERIE

M. de Villeneuve-Bargemont, cap. au 2e rég. de spahis'



L'incident de la mer du Nord. — Avarie causée à l'un des chalutiers anglais par le feu de l'escadre russe

est mis à la disp. du dép. des col. pour être aff. au serv. géod. et top. de l'Afr. occ. franç.

MM. Lecointre, capit. au 7e rég. de chass., est affecté au 12e rég. de huss.; Dubezin, capit. au 12e rég. de huss., est aff. au 7e rég. de chass.; Calla, capit. instruct. au 7e rég. de chass., est nommé capitaine command. au corps; de Chateauneuf-Randon, capit. command. au 7e rég. de chass., est nommé capit. instruct. au corps; Ethis de Corny, capit. instruct. au 11e rég. de huss., est nommé capitaine command. au corps; Couturier, capit. command. au 11e huss., est nommé capit. instruct. au corps; des Michels, capit. instruct. au 3e rég. de chass. d'Afrique, est nommé capit. command. au corps; de Verchère, capit. command. au 3e rég. de chass. d'Afrique, est nommé capit. instruct. au corps;

Mauger, lieut. au 2e rég. de chass., est aff. au 12e rég. de cuirass.; Grenier de Lassagne, lieut. au 13e rég. de chass., est aff. au 5e rég. de chass.; Bouffet, lieut. au 11e rég. de huss., est aff. au 13e rég. de chass.; Raggi, lieut. au 11e rég. de huss., détaché dans le service des remontes, est aff. au 11e rég. de chass. et maint. dans le service des remontes; Lefebvre, lieut. au 11e rég. de chass., est aff. au 11e rég. de huss.; Marois, lieut. au 4e rég. de chass., est aff. au 20e rég. de chass.

CAVALERIE. — LISTE D'ANCIENNETÉ

Les lieutenants de cavalerie dont les noms suivent, qui se trouvent compris dans la première moitié de la liste d'ancienneté de leur grade, auront droit à la solde de 1re classe, savoir :

A dater du 23 Septembre 1904. — MM Barbier Sainte-Marie, du 8e huss.; de Chergé, du 14e huss.; Paguelle de Larret de Follenay, du 20e chass.; Burthe d'Annelet, de l'escad. de caval. indig. du Chari; Willmann, du 6e huss.; Morizo, du 11e cuir.; Arnoulx de Pirey, du 12e huss.; de Lasteyrie du Saillant, du 19e chass.; Grivier, du 14e chass.; Herault, du 7e huss.; Baveux, du 1er cuir.; Ithier, du 7e drag.

A dater du 1er Octobre 1904. — MM. Bourgade, du 17e drag.; de Chazoulière, du 20e drag.; Lamarque d'Arrouzat, du 11e huss.; Joyau, du 8e drag.; Dupuy, du 9e drag.; Géouffre de Lapradelle de Leyrat, du 6e chass. d'Afr.; Chosson, du 1er huss.; Reich, du 1er chass. d'Afr.; Sciaux, du 1er drag.; Millet, du 8e cuir.; Monteil, h. c. (Indo-Chine);

Bonnefous, du 1er chass. d'Afr.; Gaudon, du 3e drag.; Solar, du 2e escad. sénég.; Bigo, du 8e cuir.; Girardot, du 11e drag.; Gastou, du 21e drag.; de Heine, du 12e drag.; Le Chanoine du Manoir de Juaye, du 5e chass.; Mauger, du 5e chass.; de Cazenove de Pradine, du 2e chass.; Sory, du 4e chass.; Bodin, du 4e chass.;

Walbaum, du 29e drag.; d'Oullenbourg, du 13e drag.; Boutot, du 6e cuir.; Trutié de Vaucresson, du 4e chass. d'Afr.; de Clermont-Tonnerre, du 2e cuir.; de Vasselot de Régen, du 6e chass.; de Vergnette de Lamotte, du 1er drag.; de Tricornot de Rose, du 9e drag.;

De Busnel, du 13e huss.; Tourillon, du 2e huss.; du Bois de Beauchesne, du 27e drag.; Delage du Luguet, du 12e drag.; Piot, du 1er drag.; Rousseau, du 2e spahis; Compagnon, du 14e chass.; Le François des Courtis de Montchal, du 10e chass.; Le Provost de Launay, du 14e huss.; Baconnière de Salverte, du 9e cuir.

PERSONNEL DES REMONTES

M. Munier, capit. au 13e rég. de drag., est nommé offic. compt. aux établiss. hippiques de Suippes.

SERVICE DE L'ARTILLERIE

Officiers d'administration. — MM. Paloux, off. d'admin. de 1re cl., chef artificier à la dir. de Lille, en part. à la dir. d'Oran, est cl. à l'at. de constr. de Tarbes; Midenet, off. d'adm. de 2e cl., chef artif. à l'at. de constr. de Tarbes, en part. à la dir. d'Epinal, est cl. à la dir. de Lille.

GÉNIE

MM. Erard, chef de bat., prof. de fort. à l'Ecole spéc. mil., est cl. à la chefferie de Versailles; Girard (H.-E.), cap. en sec. au 1er rég., dét. à l'état-maj. part. de l'arme à Troyes, est dés. pour être empl. à Toul.

GENDARMERIE

MM. Alrine, cap. à Saint-Flour, passe à Châteauroux par permutation pour conv. pers. avec le cap. Denis; Liotard, cap. à Périgueux, passe à Gaillac (Tarn).

SERVICE DE L'INTENDANCE

M. Connille, off. d'adm. de 1re cl. au 8e corps d'armée, a été dés. pour la gestion des fourrages d'Auxonne.

CORPS DE SANTÉ MILITAIRE

MM. Moulin, méd. aide-maj. de 1re cl. aux hôp. mil. de la div. d'occ. de Tunisie, est dés. pour le 128e rég. d'inf.; Billon, méd. aide-maj. de 1re cl. au 160e rég. d'inf., est dés. pour le 82e rég.; Ecochard, méd. aide-maj. de 1re cl. aux hôp. mil. de la div. d'Alger, est dés. pour le 4e rég. d'inf.; Lévy, méd. aide-maj. de 1re cl. au 28e rég. d'inf., est dés. pour le 89e rég.; Guérin, méd. aide-maj. de 1re cl. au 13e rég. d'inf., est dés. pour le 36e rég. d'art.; Périé, méd. aide-maj. de 2e cl. au 161e rég. d'inf., est dés. pour le 108e rég.;

Lantiéri, méd. aide-maj. de 1re cl. au 159e rég. d'inf., est dés. pour le 1er rég. du génie; Rigourd, méd. aide-maj. de 1re cl. au 128e rég. d'inf., est dés. pour l'hôp. mil. Saint-Martin, à Paris; Ebstein, méd. aide-maj. de 1re cl. au 67e rég. d'inf., est dés. pour le 31e rég.; Beyne, méd. aide-maj. de 2e cl. au 137e rég. d'inf., est dés. pour le 8e rég. de cuir.; Bergé, méd. aide-maj. de 2e cl. au 114e rég. d'inf., est dés. pour les hôp. mil. de la div. d'Alger; Ragot, méd. aide-maj. de 2e cl. au 2e bat. de chass. à pied, est dés. pour le 23e rég. d'inf.; Jouffreau, méd. aide-maj. de 2e cl. au 29e bat. de chass. à pied, est dés. pour le 160e rég. d'inf.

MM. Péré, pharm.-maj. de 1re cl. à la rés. des méd. de Marseille, est dés. pour l'hôp. mil. de Marseille; Manget, pharm.-maj. de 1re cl. à la pharm. rég. du 11e corps d'armée, est dés. pour l'usine alim. de Billancourt; Durieu, pharm. aide-maj. de 1re cl. à l'hôp. mil. de Marseille, est dés. pour l'hôp. mil. de Belfort; Pauleau, pharm.-maj. de 1re cl. à l'hôp. mil. de Nancy, est dés. pour la pharmacie centr. des hôp. mil.; Le Bourgeois, pharm.-maj. de 1re cl. à l'hôp. mil. de Belfort, est dés. pour la pharm. rég. du 11e corps d'armée; Puaux, pharm.-maj. de 1re cl. à l'hôp. mil. de Toul, est dés. pour l'hôp. mil. de Nancy; Rouvet, pharm.-maj. de 1re cl. à l'hôp. mil. Saint-Martin, est dés. pour l'hôp. mil. de Toul;

Vallet, pharm.-maj. de 2e cl. aux hôp. mil. de la div. d'Alger, est dés. pour la rés. des méd. de Marseille; Berthon, pharm.-maj. de 2e cl. aux hôp. mil. de la div. d'Oran, est dés. pour l'hôp. mil. Saint-Martin, à Paris; Heintz, pharm. aide-maj. de 2e cl. à l'hôp. mil. Saint-Martin, est dés. pour les hôp. mil. de la div. d'Oran; Millant, pharm. aide-maj. de 2e cl. à l'hôp. mil. du camp de Châlons, est dés. pour les hôp. mil. de la div. d'Alger.

Une bourse entière avec trousseau à l'Ecole du service de santé mil. est accordée à l'élève Morel; une demi-bourse avec demi-trousseau, à l'élève Izard.

M. Follenfant, méd.-maj. de 1re cl. à l'hôp. mil. de Bourges, est dés. pour rejoindre la mission mil. franç. act. en Manchourie (côté russe).

M. Matignon, méd.-maj. de 2e cl. au rég. de sap.-pomp. de la ville de Paris, est dés. pour se rendre à Tokio et de là sur le théâtre de la guerre russo-jap. pour y étudier le fonct. du serv. de santé de l'armée japonaise.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE SANTÉ

MM. Guignard, off. d'adm. de 1re cl., comm. la 9e sect. d'infirm. mil. et gestionn. du dép. de mat. de Châteauroux, est nommé gest. de l'hôp. mil. de Toul; Gendronneau, off. d'adm. de 1re cl., gestionn. de l'hôp. mil. de Toul, est nommé comm. de la 6e sect. d'infirm. mil. au camp de Châlons; Latil, off. d'adm. de 1re cl. aux docks du serv. de santé mil. à Paris, est dés. pour la dir. du serv. de santé du 7e corps d'armée à Besançon; Corby, off. d'adm. de 1re cl. aux hôp. mil. de la div. d'occ. de Tunisie, est dés. pour le mag. centr. du serv. de santé à Paris; Loger, off. d'adm. de 1re cl. comm. la 6e sect. d'infirm. mil. au camp de Châlons, est dés. pour la dir. du serv. de santé du gouv. de Paris;

Esquerré, off. d'adm. de 1re cl., comm. la 22e sect. d'infirm. mil. à Paris, est dés. pour la dir. du serv. de santé du 18e corps à Bordeaux; Person, off. d'adm. de 1re cl. aux hôp. mil. de la div. d'Oran, est nommé comm. de la 9e sect. d'infirm. mil. et gestionn. du dépôt de Châteauroux; Buisson, off. d'adm. de 1re cl. au mag. centr. du serv. de santé à Paris, est dés. pour l'hôp. mil. de Bayonne; Boucher, off. d'adm. de 1re cl. à l'hôp. mil. de Belfort, est dés. pour les docks du serv. de santé à Paris; Roffidal, off. d'adm. de 1re cl. à l'hôp. mil. Saint-Martin, à Paris, est nommé comm. de la 22e sect. d'infirm. mil. à Paris; Puech, off. d'adm. de 1re cl., adj. au comm. de la 1re section d'infirm. mil. à Lille, est nommé comm. de cette section;

Maurin, off. d'adm. de 1re cl. à la dir. de santé à Bordeaux, est nommé à l'hôp. mil., annexe de Montmédy; Hargous, off. d'adm. de 1re cl. à l'hôp. mil. de Bayonne, est dés. pour les hôp. mil. de la div. d'Alger; Bottero, off. d'adm. de 1re cl., adj. au comm. de la 6e sect. d'infirm. mil. au camp de Châlons, est dés. pour la dir. du serv. de santé du 10e corps à Rennes; Marchand, off. d'adm. de 1re cl. à l'hôp. mil. de Versailles, est dés. pour les hôp. mil. de la div. de Tunisie;

Bonifaci, off. d'adm. de 2e cl. à la dir. du serv. de santé du gouv. mil. de Paris, est nommé adj. au comm. de la 6e sect. d'infirm. mil. au camp de Châlons; Girardot, off. d'adm. de 2e cl. à l'hôp. mil. d'Amélie-les-Bains, est dés. pour l'hôp. mil. de Belfort; Grosfilley, off. d'adm. de 2e cl. à la dir. du serv. de santé du 7e corps, à Besançon, est nommé adj. au comm. de la 1re sect. d'infirm. mil. à Lille; Fournot, off. d'adm. de 2e cl. à l'hôp. mil. Villemanzy, à Lyon, est dés. pour les hôp. mil. de la div. d'Oran:

Parat, off. d'adm. de 2e cl. à l'hôp. mil. annexe de Montmédy, est dés. pour les hôp. mil. de la div. d'Oran; Pavillard, off. d'adm. de 2e cl. à la dir. du serv. de santé du 10e corps d'armée à Rennes, est dés. pour les hôpitaux milit. de la div. d'occ. de Tunisie; Plan, off. d'adm. de 2e cl. aux hôp. mil. de la div. d'Alger, est dés. pour l'hôp. mil. Villemanzy, à Lyon.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES

MM. Tatin, vétérinaire en premier à l'artillerie colon. à Madagascar, est réintégré dans les cadres et aff. au 31e rég. d'art.; Brigault, vétérinaire en second au 11e rég. de huss., affecté au service de la place de Tunis, est détaché au dépôt de remonte de Tébourba; Rivière, vétérinaire en second à l'artillerie coloniale h. c. en Crète, est réintégré dans les cadres de l'armée métropolitaine et aff. au 1er rég. d'art.; Delecolle, vétérinaire en second au 12e rég. de cuirass., détaché à Medenine, est placé h. c. au 2e escad. de spahis sénégalais; Belet, vétérinaire en second au 4e rég. de chass., est classé pour ordre au 18e rég. de drag.; Marc, vétérinaire en second h. c. à l'art. colon. à la Martinique, est réintégré dans les cadres de l'armée métropol. et aff. au 4e rég. de chass.

SERVICE DE LA JUSTICE MILITAIRE

Le lieut. Giordani, du 22e rég. d'inf., est placé h. c. et nommé adj. au commandant du pénit. mil. d'Aïn Beida, en rempl. du lieut. Evrard.

L'officier d'admin. de 3e cl. Galland, aide-comptable à l'établiss. pénitentiaire mixte de Tunisie à Téboursouk, est promu officier d'admin. de 2e cl. au même établiss., pour prendre rang le 14 Octobre 1904.

Légion d'honneur

M. Bénité, chef de bat. au 50e rég. d'inf., est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Rengagements de sous-officiers

Liste des corps de troupes de toutes armes qui, au 1er Octobre 1904, avaient au moins deux places de sous-officiers rengagés avec prime :

13e, 31e, 128e et 151e régiments d'infanterie; 4e bataillon d'infanterie légère d'Afrique; 5e et 6e régiments de cuirassiers; 2e rég. de dragons; 1re compagnie de cavaliers de remonte; 17e et 31e rég. d'artillerie; 6e et 7e bataillons d'artillerie à pied; 1er, 3e, 4e et 5e rég. du génie; 3e, 13e, 14e et 24e sect. d'infirmiers militaires.

Ecoles militaires

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE

Sont nommés professeurs adjoints à l'Ecole spéciale militaire.—Du cours de topographie : le capitaine Petit, du 54e rég. d'inf., en rempl. du capit. Danyach, réintégré dans un corps de troupe. — *Du cours d'art et d'histoire militaires :* le capit. Schwaeblé, du 79e rég. d'inf., en rempl. du capit. Bourdeau, réintégré dans un corps de troupes.

Du cours de législation et d'administration militaires : le capit. Eveillard, du 50e rég. d'inf., en rempl. du capit. Andréa de Nerciat, réintégré dans un corps de troupes.

Du cours de géographie et de statistique : le capit. Bluem, du 88e rég. d'inf., en rempl. du capit. Dutrut, aff. au 2e bureau de la direct. de l'infanterie.

Armée active. — Troupes coloniales

INFANTERIE COLONIALE

MM. Chartrain, cap. au 1er rég. est nommé chef de bat. en rempl. de M. Roche, admis à la retraite. Maintenu; Chasles, cap. en act. h. c. en Afr. occid., est nommé chef de bat. en rempl. de M. Ardouin, décédé. Maintenu.

Relève du groupe de l'Indo-Chine. — Ont été dés. pour serv. au Tonkin : le lieut.-col. Ditte, de l'état-maj. part. à Paris; le chef de bat. Chanzy du 6e rég.; les cap.: Quérette, de l'état-maj. part. à Toulon; Laporte, du 2e rég.; Crété et Colas dit Beaudelaire, du 4e rég.: Viard et Carles, du 8e rég.; les lieut. Cros, du 4e rég.; Samuel, du 5e rég., et Marchand, du 23e rég.; les sous-lieut.: Abadie, du 1er rég.; Méric de Bellefon, du 3e rég.; Pilven, du 6e rég., et Lavenir, du 22e rég.

Pour servir en Cochinchine : le lieut.-col. Tétart, du 8e rég.: le chef de bat. Collin, du 4e rég.; le cap. Chastellier, du 5e rég.; les lieut.: Harandu, du 6e rég.; Domenger, du 22e rég., et Deplace, du 24e rég.; les s.-lieut.: Sarrotte et Alexandre, du 1er rég., et de Héricourt, du 6e rég.

Relève de la réserve de Chine. — Le cap. Froidefond, du 3e rég., et le lieut. Guérini, du 23e rég., ont été dés. pour le 18e rég.; le s.-lieut. Fovel, du 5e rég., est désigné pour le 5e tonk.

Relève du groupe de l'Afrique orientale. — Ont été dés. pour serv. à Madagascar : le lieut.-col. Gallois, du 3e rég. (en congé de six mois); les chefs de bat.: Tralboux, du 6e rég. (en congé de six mois); Millet (O.-L.), du 2e rég., et de Bouvié, du 24e rég.; les cap.: Deshayes, du 2e rég.; Caliste et Colonna d'Istria, du 4e rég.; Labarrière, du 21e rég.; les lieut.: de la Chapelle, du 2e rég.; Bouhaben, du 3e rég.; Coiscaud, du 7e rég.; de Boissonneaux de Chévigny, du 22e rég., et André, du 24e rég.; les s.-lieut.: Jeansen, du 6e rég., et Sicre, du 22e rég.

Le lieut. Crampton, du 7e rég., est dés. pour le bat. de la Réunion.

Relève du groupe de l'Afrique occidentale. — Les cap.: Ferradini, de l'état-maj. part. à Rochefort, est dés. pour l'état-maj. part. à Saint-Louis; Spiess, du dép. d'Oléron, est dés. pour la comp. de discip. du Sénégal (dés. h. tour); les lieut.: Thibaut, du 1er rég., est dés. pour l'Afr. occid.; Denisat, du 3e rég., et le s.-lieut. Boulangé, du 21e rég., sont dés. pour le 1er sénég.

Le chef de bat. Gary, du 7e rég., est dés. pour le 2e sén.

Relève du groupe du Pacifique. — Le cap. Pécon de la Forest, de l'état-maj. part. à Paris, et le s.-lieut. Quod, du 24e rég., sont dés. pour le bat. de la Nouvelle-Calédonie.

Le cap. de Penfentenio de Kervéréguen, du 4e rég., est dés. pour serv. en act. h. c. dans l'Inde (hors tour).

Affectations en France. — Ont été placés : au 1er rég.: les cap. Talay, du bat. chinois; Hesse, du 2e tonk., et le lieut. Nivet, du 3e sénég.; au 2e rég.: le lieut.-col. Baisse, du 1er rég.; le cap. Kœnig, du 1er tonk., et les lieut. Robert, du 3e sénég., et Arnould, du 4e tonk.; au 3e rég.: les cap. Lauqué, de la comp. de discip. du Sénégal; Le Brun, du 10e rég.; les lieut. Defert, du 10e rég., et Pélissier de Féligonde, de l'état-maj. part. au Tonkin; au 4e rég.: le chef de bat. Rott, du 3e sénég.; le cap. Claustre, du 3e malg., et les lieut. Hartmann-Desvernois, du bat. de la Réunion; Marquer, du 4e tonk.; Gay, du 9e rég., et Riou, du 13e rég.;

Au 5e rég.: les cap. Posth, du 3e sénég.; Woelfel, du 9e rég., et le lieut Lebègue, du 1er sénég.; au 6e rég.: le chef de bat. Tandart, du 2e sénég.; les cap. Gramont, du 2e malg.; Darnault, du 2e tonk., et Féraud, du 18e rég.; le lieut. Braun, de l'état-maj. part. de l'Afrique occid.; au 7e rég.; le cap. Demogue, du 2e tonk., les lieut. Vix, de l'état-major part. de l'Afrique occid., et Chapelynck, du bat. de l'Afrique occid.; au 8e rég., le lieutenant Bailly, du 9e rég.; au 22e rég.: les cap. Brousse, du 3e sénég.; Flament, de l'état-maj. part. au Sénégal; les lieut. Ganet, du 13e rég., et Guinot, du 1er malg.;

Au 24e rég.: le lieut.-col. Louvel, du 1er tonk.; le chef de bat. Henry, du 3e rég. (conv. pers.); le cap. Lemoigne, du 1er annam., et le lieut. Chappelle, du 3e tonk.

Troupes de l'Afrique orientale. — Le chef de bat. Vache, en serv. à Madagascar, a été placé au 3e malg.; le chef de bat. Testut, en serv. à Madagascar, a été placé au 3e malg.; les cap.: Leclerc, en serv. à Madagascar, a été placé au 2e malg.; Mercier, en serv. à Madagascar, a été placé au 13e rég.; Maritz, du 3e sénég., passe à la suite du 1er malg.; Janvier de la Motte, du 2e malg., passe à la 11e comp. du 1er malg.;

Larroque, du 4e rég., est placé à l'état-maj. part. et dés. pour servir en qual. d'off. d'ord. du gén. Dumas, comm. la 2e div. d'inf. col. à Toulon; Clément, du 2e rég., passe au dépôt du corps discip. à Oléron; les lieut.: Martin (J.-E.-C.), du 3e rég., est nommé lieut. d'arm. à ce rég.; Perrot, du 2e rég., passe à l'état-maj. part. (stag. au serv. géogr. de l'armée).

Affectations à Paris. — Le cap. Gagnepain, du 8e rég., passe au 21e rég. (conv. pers.); les lieut.: Théral, du 8e rég., passe au 21e rég.; Georg, du 1er rég., passe au 23e rég. (conv. pers.); Le Jariel, du 4e rég., passe au 23e rég. conv personnelles).

Prolongations de séjour. — Ont été autorisés à prolonger d'une année leur séjour col.: Cellier, du 3e séneg. (3e année); les lieut.: Bruand, du 3e séneg. (3e année); Leborgne, du 3e séneg. (3e année); L'Herrou, du 3e séneg. (3e année); Pichon, du 3e séneg. (3e année).

ARTILLERIE COLONIALE

Le cap. Bardonnaut, en serv. au min. de la Marine, à Paris, est placé en act. h. c. et dés. pour serv. aux trav. publ. de l'Indo-Chine, au Tonkin.

Le cap. Béroud, du 3e rég. à Toulon, est cl. à l'état-maj part. off. d'ord. du gén. de div. Archinard, command. le corps d'armée colonial.

Ont été affectés.— A la brigade de réserve de Chine au Tonkin : le lieutenant-colonel Debon, sous-chef d'état-major du corps d'armée des troupes coloniales, commandera l'artillerie de la brigade de réserve de Chine à Haïphong.

Au Tonkin. — Les capitaines Raynal, de l'Ecole d'application de Fontainebleau, et Delorme, du 1er rég., à Lorient.

En Cochinchine. — Les capitaines Mathieu, de l'Ecole de pyrotechnie maritime à Toulon, et Bergé, de la fonderie nationale de Ruelle.

A Madagascar. — Le lieut.-col. Mallié, du 1er rég. à Lorient, commandera l'artillerie du groupe de l'Afrique orientale à Tananarive.

En France. — 3e régiment, à Toulon : le colonel Ruault, rentrant de Madagascar; 2e rég., à Brest.

A la disposition du ministre de la Marine. — Direction d'artillerie navale de Brest: les capitaines Sales, du 1er rég. à Lorient, et Lehalle, du 2e rég. à Brest; direction d'artillerie navale de Toulon : le capitaine Houssette, du 1er rég. à Lorient; 5e compagnie d'ouvriers, à Toulon : le capitaine Camp, du 2e rég. à Brest.

A la disposition du ministre des Colonies. — Adjoint à l'inspection générale permanente des travaux de défense et des services techniques de l'artillerie des colonies : le chef d'escadron Nicole, du 1er rég. à Lorient.

Approbation des mutations prononcées par l'autorité militaire en Indo-Chine. — 6e batterie du 4e rég., à Hanoï : le capitaine Rumilly ; suite du 4e rég., à Hanoï: le capitaine Bizard ; 6e comp. d'ouvriers, à Haïphong : le lieutenant Baud.

Autorisation de prolongation de séjour outre-mer. — Tonkin (3e année) : le capitaine Hiestand.

Réserve

Les neuf ingénieurs de 3e classe des ponts et chaussées dont les noms suivent sont nommés au grade de lieutenant de réserve dans l'arme du génie: MM. Martinet, classé au 2e régiment; Gassier, classé au 2e rég.; Huet, classé au 5e rég.; Montigny, classé au 6e rég.; Delmotte, classé au 3e rég.; Bouché-Leclercq, classé au 6e rég.; Bourgeois, classé au 4e rég.; Millot, classé au 4e rég., 7e bat.; Marlio, classé au 5e rég.

Réserve et Territoriale. — Tableau d'avancement

INFANTERIE (RÉSERVE)

Liste alphabétique des sous-officiers d'infanterie inscrits pour le grade de sous-lieutenant de réserve :

MM. Adelphe, Alex, Allain, d'Alvimare de Feuquières, Ammam, Antoine, Antonini, Aragon, d'Arailh, Armengaud, Asselin, Aulard, Aupetit, Authier,

Bacle, Bacqueyrisse, Balant, Balley, Barbé, Baret, Bassard, Bastien, Beaupin, Bedot, Bejanin, Belin, Bellegarde, Berland, Berlet, Berthelemot, Béthout, Beurel, Billet, Blanc (E.), Blanc (P.), Blanchard, Blanguernon,

Blanic, de Blanquet de Rouville, Blanvillain, Bloch, Blondet, Bodin, Bœuf, Bonhomme, Bonicel, Bonnafoux, Bonnet, Bonnier, Boquien, Borda, Bory, Bosco, Bouchard (J.-C.-J.), Bouchard (J.-M.-A.), Boucher, Bourdalouë, Bourdon (C.-E.), Bourdon (J.-L.-L.), Bourguignon, Bourguin, Bouteleux, Bouvier, Bouvot, Boyer, Braichotte, Brault, Brenon, Brugeilles, Brulé, Buzelin,

Cabaret, Calamel, Cally, Calvet, Cantarel, Carbou, Carlier (L.), Carlier (P.-L.), Carquin, Carré, Cary, Casimir-Périer, Castin, Caudron, Caze, Cazes, Ceccaldi, Cercleron, Chamussy, Charles, Charlet, Charpentier, Charrière, Chassin, Château, Chausson, Chays, Chémery, Chenevoy, Chocu, Chrétien, Claverie, Clayeux, Clémencin, Clerc, Clérici, Clérissi, Cochain, Cochois, Corbu, Courmes, Cournault, Courtès-Lapeyrat, Courtet, Couturier, Crépin, Crozat,

Damay, Darchicourt, Daugeard, Dauphin, Davidou, Davy, Decelle, Dehouve, Delamare, Delanchy, Delavelle, Delespinasse, Delestre, Delherm de Novital, Delinon, Delmas, Delsuc, Demesmay, Demont, Desagneaux, Descelers, Desmarets, Desnoyers de Bieville, Desplats, Després, Dreux, Dreveton, Drouilhet de Sigalas, Dubois, Dubois-Fresney, Duffard, Duffermont, Duffour, Duffourc, Dumontant, Duprat, Dupuis, Durand, Durand-Gasselin, Duval, Duvillier,

Eck, Errard, Estrangin,

Fabre, Faivre d'Arcier, Fardeau, Faucher, Faucon, Faure (P.), Faure (U.), Fayard, Ferrandi, Figarol, Firmin, Fleurot, Fleury (H.-L.-A.), Fleury (M.-J.-A.), Flourens, Foret, Fouchère, de Foucauld, Fourquenay, Francescoli, François, Friederich, Frison, Fuhro,

Gabelle, Garanjoud, Garreau, Gatel, Gau, Gavillot, Georgi, Girardot, Giordani, Gloumeau, Gouvrion, Granier Graux, Gravier, Garziani, Grégoire, Guéraud, Gueullet, Guibert, Guichard, Guidou, Guignard, Guiller, Guillon, Guyenot,

Hagnus, Hartman, Hédelin, Helme-Guizon, Henry, Hermitte, Hilpert, Holtz, Homolle, Honnorat, Houdion, Houzet, Huguenin, Humann,

Jacob, Jalabert, Jayez, Jean dit Degrully, Jégou,

Kenler, Kister, Knoeri, Koch, Koechlin, Kressmann, Kurtz,

Labordère, Lachaise, Ladoire, Lafaurie, Laffitte, Lafont, Laget, Lair, Lalanne, Lambert, Laplace, Laporte (L.-V.), Laporte (J.-B.-J.), Laugeais, Laval, Lavaux, Lebis, Le Bolloch, Le Bos, Le Bras, Lecointe, Lecouteux, Lee, Lefebvre du Prey,

Le Forestier, Le Gousse, Legrix de la Salle, Lejeune, Lemaire, Le Meneust, de Léotard, Leouffre, Lepaisant, Le Proulx de la Rivière, Leroy, Leroyer, Lesueur, Levadoux, Levallois, Lévêque, Lévy, Lhoste, Liandrat, Linyer, Lion, Louche, Loustau, Loustaunau-Lacau, de Louvencourt, Lucas,

De Magneval, Magré, Marchadier, Marchetti, de la Mariouse, Martel, Mary, Masset, Massoni, Mathis, Maugrain, Maynard, Meidinger, Mercier, Michelet, Mignien, Milne, Mocaer, Monniot, Montégudet, Moracchini, Moreau, Mouraux, Mourguès, Mouton, Nascès

Olivetti, Ollié, Ollion, Oriême, Ourtal,

Pain, Pallix, Paquignon, Pauly, Paupe, Payanacci, Payen, Pêcheur, Pellegrin, Pérès, Peria, Pernot, Péron, Péronnet, Petit, Petreschi, Peyre, Perouton Laffon de Ladebat, Pianelli, Pierron, Pigatto, Pelleterat de Borde, Pitou, Poënsin, Poircuitte, Poirot, Poissonnier, Poncet, Porcelli, Poupard, Poupart, Pras, Predhumeau, Préher, Prince, Profizy, Prophette, Protin, Prunet, Pujol,

Queruau-Lamerie, Quinier,

Raoul, Regnier, Relier, Remise, Renaud d'Avène des Méloizes, Ricardie, Richard, Riéner, Riquoir, Ristori, Rober, Robin, Robiquet, Rohart, Rohrmann, Roquebert, Rossi, Rossignoli, Rousseau, Roussy, Rouzière, Roy,

Sahuc, Saint-Martin, Saint-Père, Sambain, Saverot, Schaeffer, Schvartz, Sèbe, Sellier, Servat, Séta, Simon (E.-M.), Simon (L.-M.-P.), Strafforelli, Surleau-Goguel,

Tétry, Thibaud, Thomassin, Thuillier, de La Tour du Pin Chambly de La Charce, Trancart, Troufleau,

Ulrich (E.-C.), Ulrich (M.-L.),

Vachet, Valéri, Valette, Vallet (V.), Vallet (V.-D.), Valtier, Vanbervesseles, Vanclef, Vaslet de Fontaubert, Vautrin, Verger, Vermot, Vernet, Vervoort, Vical, Vidon, Vigne, Vimart, de Vitton de Peyruis,

Wallner,

Zambeaux, Zobir.

INFANTERIE (TERRITORIALE)

Liste alphabétique des sous-officiers d'infanterie inscrits pour le grade de sous-lieutenant de l'armée territoriale :

MM. Brun, Chauvin, Destelle, Fafet, Gamet-Laffont, Garnié, Martin, Poulin, Vincent.

Emplois civils

MM. Tardy, ex-serg.-maj. compt. à l'at. de trav. pub. d'Orléansville, est nommé expéd. min. de l'inst. pub. et des beaux-arts; Saulière, adj. 3e art., nommé expéd. au min. instr. pub. et des beaux-arts.

Sont nommés gardiens de 5e cl. à l'Ec sup. de guerre. — MM. Oriard, ex-mar. des log. 1er art. col. et Baudoin, ex-adj. 1er inf. col.;

Bérot, adj. 2e drag., nommé expéd. 7e cl. adm. Assist. pub., en rempl. de M. Le Corre, appelé à d'autres fonctions;

Collet, ex-serg. 5e inf. col., nommé gaon de salle à la Faculté de droit de Nancy, en rempl. de M. Fauthoux, non acceptant.

Ont été nommés dans les postes et télégraphes. — MM. Pré, adj. 111e inf., à la recette de Porté (Pyrénées-Orient.); Grellier, adj. 34e art., à la rec. de la Nouville (Creuse); Brodeau, adj. 21e art., à la rec. de Brécy (Cher); Tracol, adj. 122e inf., à la rec. de Saint-Jean-d'Arves (Savoie); Achard, adj. 40e inf., à la rec. de Moyaux (Calvados); Taillefer, adj. 153e rég., à la rec. de Sainte-Sévère (Charente); Biribent, adj. 2e art., à la rec. de Movenneville (Somme); Prévot, adj. 19e art., à la rec. de Saint-Georges-le-Gaultier (Sarthe); Larroque, adj. 20e inf., à la rec. de Livry (Calvados); Falcucci, adj. 90e inf., à la rec. d'inf. de Saint-Aubin-Châteauneuf (Yonne).

M. Person, Auguste-Marie, serg. 71e inf. nommé fact. de ville à Fougères.

Ministère des Colonies

MM. Richard (Jules-Louis), secrét. gén. de 2e classe des col., est nommé secrét. gén. de 1re cl.; Angoulvant (Gabriel), secrét. gén. de 1re cl. des col., prov. de la Guadeloupe, est nommé secrét. gén. du gouv. de la Martinique, en rempl. de M. Richard ; Richard (Jules-Louis), secrét. gén. de 1re cl. des col., prov. de la Martinique, est nommé secrét. gén. du gouv. de la Guadeloupe, en rempl. de M. Angoulvant.

M. de la Loge de Saint-Brisson, admin. adj. de 1re cl. des col., est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite (infirm. contractées au service).

M. Attuly est admis à l'Ecole coloniale en rempl. de M. Séjournet, décédé.

M. Frézouls (Antoine), inspecteur de 1re cl. des colonies, a été désigné pour occuper le gouvernement de la Guinée française pendant l'absence du gouvern. Couturier, rentrant en congé en France.

M. Bruelle, conseiller à la Cour d'appel de Madagascar, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé conseiller honoraire de cour d'appel.

Marine

Promotions

NOMINATIONS. — Sont promus ou nommés: *commiss. 2e cl.*, les commiss. 3e cl. Douillard, Bordenave, Jacoubet, Bourgain, Cuq, Fichefeux, Beaufils, Carreau, Sabourin, Colombiès, Avenol; le commis du commiss. Furet; — *chef surveill. techn. 2e cl., trav. hydraul.*, M. Reynier; — *surveill. techn. 1re cl.*, M. Collin; — *gardes marit.*, l'ex-mat. Roy, à St-Seurin-d'Uzet; M. Pointière, à Fouras; — *administr. 2e cl. de l'inscript. marit.*, les administr. 3e cl. Cangardel, Crétin, Pennors, Nicol, Boret, Théry; les commis de 2e cl. Gaudichon et Nègre; — *manutentionnaire 2e cl.*, à Cherbourg, l'ingén. des arts et manufact. Hérou ; — *rédacteur 3e cl. admin. centr.*, M. Choppé; — *mécan. pr. 2e cl.*, le 1er m. mécan. Jauffret.

COMMANDEMENTS. — Est nommé au command. du 5e dépôt des Equip. de la flotte, à Toulon, le cap. de v. Moreau.

Distinctions honorifiques

Ont reçu la médaille de Chine : MM. Duplat, enseigne, du *Bugeaud*; Michon, mécan. princ. 2e cl., du *Vauban*; Kopp, 2e m. armurier; Roblet, q.-m. charp., et Vial, mat. fusilier.

A l'occasion de son voyage à Alger, M. Chaumié, ministre de l'instr. publ. a nommé: *officiers de l'instr. publ.*, MM. le c.-am. de Percin, command. la marine en Algérie; le cap. de v. Ribouet, comm. la *Marseillaise*; — *officiers d'acad.*, le cap. de fr. Luc, les lieut. de v. Gervais et Moureau, le commiss. princ. Carrière.

Mouvements du personnel

Cap. de vaiss. — MM. Fargues a pris fonct. direct. mouvem. du port, Brest ; Moreau cesse ses serv. à Paris et rallie Toulon ; de Miniac a pris présid. commissions extraord., rempl Thomas; Le Nepvou de Carfort a pris fonctions adjoint au major. gén., Cherbourg ; Dufayot de la Maisonneuve, résid. libre 3 m.

Cap. de frég. — MM. Maudet dés. p. emb. comme second s. *Charlemagne*; Clot prend fonct. sous-dir. mouvem. du port, Toulon; du Bourquet, second du *Guichen*, a pris présid. 5e commission perman., Brest, rempl. de Verchère; Carmichaël de Baiglie, second du *Formidable*, a pris présid. 4e commission perman., Brest, rempl. Vergos; Vergos, destiné c. second à l'*Iéna*, et Martin, de l'*Amiral-Aube*, permut emb.

Lieut. de vaiss. — MM. Juin a été emb. s. *Saint-Louis*; Le Maréchal emb. c. second s. *D'Estrées;* Thélinge quitte commission de Gâvres et sert à terre, Lorient; Pedone dés. p. emb. c. torp. s. *Bouvet*; Lavelaine de Maubeuge, Varney, Hervé et Favereau ont été emb. s. *Bruix*; Latourette, déb. *Formidable*, a pris command. torp. déf. mob. Lorient; Montet, déb. déf. mob. Corse, conval. 3 m.; de Kerras sert à terre, Brest;

Meynard, conval. 2 m.; de Bourdoncle de Saint-Salvy, du *Hoche*, prend rang s. liste emb.; Mesnage, déb. *Valmy*, prend rang s. liste emb.; Béret, rentré congé, prend rang s. liste emb.; de Marquessac dés., p. emb. s. *Chasseloup-Laubat*; Dieulafé, dés. p. command. groupe bât. rés. spéc., Lorient; Moreau, en congé h. c., a été réintégré.

Enseignes. — MM. du Merle, prolong. conval. 1 m.; Boileau et Lepage cessent leurs serv. mission ostréicole 4e arrond., résid. libre 1 m.; Varin d'Ainvelle, sorti hôp. Lorient, conval. 1 m.; Arnoux, congé 9 m. p. suivre cours sup. électricité; Dautheribes, déb. *Charles-Martel*, résid. libre 1 m.; Rodellec du Portzic, Roman et Goisset ont été emb. s. *D'Estrées*; Colson sorti hôp. Brest, conval. 2 m.; Mas dés. p. emb. c. second s. torp. déf. mob. Corse; Cruchon dés. p. emb. s. *La-Hire*; de Saint-Quentin, dés. p. emb. s. *Saint-Louis*; Bourgeois dés. p. emb. s. *Rance*; Thirion, congé 6 m. sans solde, avec distract. liste emb.; Huon de Kermadec et Peignian, déb. *Jurien-de-la-Gravière*, conval. 3 m.; Cras dés. p. emb. s. *Cassini*; Bargonne dés. p. emb. s. *Saint-Louis;*

Letourneur, déb. *La-Hire*, conval. 2 m.; Vivielle a été inscrit s. liste des ens. aptes à emb. s. sous-mar.; de Roucy et Le Révérend, déb. *Jurien-de-la-Gravière*, conval. 3 m.; Fabre et Le Gallou permut. port d'att.; Bernadac, congé 3 m., 1/2 solde.

Ecole navale. — Le ministre accorde des concessions de bourses et trousseaux aux élèves du *Borda* dont les noms suivent:

1re ANNÉE. — *Bourse et trousseau :* Guicrre, Gautier, Ebstein, Prigent, Bourgine, Thépot, Garnier, Delest, Balazuc, Montagné, Sales, Barbier (J.-M.), Verny, Jardet; — *bourse et demi-trousseau :* Dauvin, Delorme, Touzé, Platon; — *bourse sans trousseau :* Aicardi, Gérard, Leclerc; — *demi-bourse sans trousseau :* Maisonneuve, Mathieu, Tarrade.

2e ANNÉE. — *Bourse sans trousseau :* Barbier (A.), Barbier (L.-S.-M.), Thierry d'Argenlieu; — *trousseau :* Pelle, Desforges.

Mécaniciens. — Méc. pr. 2e cl. Jéquel, destiné au *Léger*, et Bergougnoux, du *Cassini*, permut. emb.; méc. pr. 2e cl. Gauchon sert à terre, Toulon; — méc. pr. 2e cl. Valo, déb. *Sully*, entré hôp., Toulon; méc. pr. 1re cl. Briant, conval. 2 m.; méc. pr. 2e cl. Fougerou, déb. éc. mécan., Lorient, dés. p. emb. s. *Charlemagne*. rempl. Ménand;

Mécan. pr. 1re cl. Bigeard réservé p. emb. s. *Lavoisier*, prochaine campagne de Terre-Neuve; méc. pr. 2e cl. Aumont, déb. *Marseillaise*, résid. libre; méc. pr. 2e cl. Barrau, prolong. conval. 3 m.; méc. pr. 1re cl. Valnier a été emb. s. *Bruix*; méc. pr. 1re cl. Barrial maint. p. nouvelle période 2 ans dans fonctions membre commission perman. d'examen des mécan.; méc. pr. 1re cl. Mallet, déb. *Hoche*, prend rang. s. liste emb.; méc. pr. 2e cl. Gauchon dés. p.

emb. s. *Sully* (dés. p. *Styx* annulée); méc. pr. 1re cl. Toquer dés. p. emb. s. *Dupuy-de-Lôme*.

Corps de santé. — Méd. 2e cl. Fatome dés p. emb. s. *Rance* (en armem. à Cherbourg); méd. 2e cl. Cauvin, dés. pour emb. sur *Alcyon*; méd. 2e cl. Le Moignic entré hôp. Val-de-Grâce; méd. 1re cl. Brunet, congé 3 m. p. suivre cours bactériologie; méd. 1re cl. Douarre dés. p. servir aux Forges de Guérigny; méd. 2e cl. Bessière, conval. 3 m.; méd. 2e cl. Lassignardie dés. p. fonct. d'off. surveill. éc. princ. service santé Bordeaux, rempl Mielvacque; méd. pr. 1re cl. Dumas rallie Brest p. emb. s. *D'Estrées*; méd. 1re cl., Sisco dés. p. emb. s. déf. mob., Rochefort; pharm. 1re cl. Auché maint. fonct. profess. physique biologique éc.-annexe, Rochefort; méd. 2e cl. Regnault dés. p. emb. s. *Brennus*;

Méd. 1re cl. Lucas réservé p. emb. s. *Lavoisier*, prochaine campagne de Terre-Neuve; méd. 2e cl. Le Conteur dés. p. emb. s. *Bretagne*; méd. 2e cl. Fichet dés. p. emb. s. *Desaix*; méd. 2e cl. Chauvin dés. p. servir éc. pyrotechnie, Toulon; méd. pr. Rousseau dés. p. servir à Indret; méd. pr. Julien-Laferrière et Robert permut. rang s. liste emb.; méd. pr. Santelli dés. p. servir forges de la Chaussade, à Guérigny; méd. 2e cl. Coquin, du *Phlégéton*, et Roustan, de Ruelle, permutent;

Méd. 2e cl. Bessière, conval. 3 m.; méd. en chef 1re cl. Léo, prolong. conval. 3 m.; méd. 1re cl. Glérant dés. p. emb. s. *Suffren*; méd. pr. Robert dés. p. emb. s. *Charlemagne*, rempl. Aubert.

MM. Enault, Speder, Baisez, Daubas, Lacour, Polach, Certain, Morisson et Gondy, étudiants à l'éc.-annexe de méd. nav., sont autorisés à redoubler la 1re année d'études médicales.

Génie maritime. — Dir. Dupré affecté conseil travaux, Paris; ing. en chef 1re cl. Ridel affecté serv. surveill. à La Seyne, rempl. Opin; ing. en chef 1re cl. Duplaa-Lahitte passe à Toulon; ing. 1re cl. Renault, congé 1 m., 1/2 solde;

Commissariat. — Commiss. 1re cl. Le Hir, sert détail armements et revues, Toulon; commiss. 1re cl. Baudry dés. p. emb. s. *Pourvoyeur* (ralliera p. la *Rance* et remplira, pendant la traversée, les fonct. de commiss. de ce bâtiment); commiss. 1re cl. des Cognets dés. p. emb. s. *Bretagne*; commiss. 2e cl. Pinel sert à Toulon; commiss. 1re cl. Vallée et Mimaud sont autorisés à prendre part au concours p. le grade de contrôleur adj. de l'admin. centr.; commiss. 1re cl. Rebecq, rentré congé, sert détail subsistances, Toulon; les commiss. 2e cl. sont attachés aux ports de: Cherbourg: MM. Colombiès, Avenol; Brest: MM. Douillard, Bourgain, Fichefeux; Lorient: MM. Beaufils, Sabourin; Rochefort: M. Carreau; Toulon: Bordenave, Jacoubet, Cuq; commiss. 2e cl. Hervé, déb. *Nive*, congé 2 m.; commiss. princ. Brière a pris serv. chef secrétar. 1er arrond. mar., rempl. Dupont; commiss. 1re cl. Le Hir, dés. p. emb. s. *Masséna*, rempl. Sévéno.

Inscription maritime. — Admin. 2e cl. Boret, Crétin et Gosselin sont attachés à Cherbourg; Gourmelon et Pennors, à Brest; Nicol, à Lorient; Cangardel et Gaudichon, à Rochefort; Nègre et Théry, à Toulon.

Aumôniers de la flotte. — M. l'abbé Mac, de Cherbourg, passe à Rochefort, rempl. Lestrade.

Personnel administratif. — Commis compt. Hallé, congé p. eaux Amélie-les-Bains (1re saison hiver); commis compt. Cruchon est aff. à Rochefort; agent 2e cl. Le Doze dés. p. fonct. gestionn., hôp. marit. Lorient; chef armur. Le Papillon, de Lorient, dés. p. bat. Zinder, rempl. Perpétuité (désign. ann.); garde cons. 1re cl. Favre passe arsenal Saïgon; surveill. techn. Avril, d'Indret, conval. 3 m.; chef armur. Quély, de Brest, dés. p. 1er malg.; commis Bagnol, de Lorient, passe à Toulon.

Mouvements de la flotte

Capricorne arrivé à Port-Louis (Maurice); — *Dupleix* et *Jurien-de-la-Gravière* quitté New-York p. la Martinique; — *Duguay-Trouin* quitté Las Palmas; — cuirassé *Justice*, de 14,870 tonnes, mis à l'eau avec succès à La Seyne; — *Protet* sera remplacé, en mai 1905, par *Catinat* qui armera à Lorient en Mars; les deux bât. se rencontreront au commencement de Mai, à Montevideo et le *Protet* viendra désarmer à Rochefort; — *Descartes* et escadrille torp. quitté Djibouti, le 1er p. Extr.-Orient; — *Infernet* et torp. ont quitté Djibouti, le 29, p. Madagascar.

DIRECTION A DONNER DE PARIS
aux correspondances pour la Marine de Guerre
PENDANT LE MOIS DE NOVEMBRE

Pour l'escadre de l'Extrême-Orient. — *Mousquet, Chateaurenault, Décidée, Montcalm, Vigilante, Olry, Pascal, Argus, Redoutable, Surprise, Lynx, Protée, Comète, Achéron, Aspic, Gueydon, Styx, Vauban, Vipère, Takou, Javeline, Pistolet, Sully, D'Assas, Fronde, 2-S, 4-S, 6-S, 7-S* et *8-S*, par Saïgon, *viâ* Marseille, les 13, 27. *Pascal*, sur Colombo, mêmes dates, *viâ* Marseille. *Descartes, Sabre, Francisque*, torpilleurs 245, 246, 247, 248, 249, 254, par Saïgon, *viâ* Marseille, mêmes dates.

Pour la division navale de l'océan Indien. — *Capricorne, Nièvre, Pourvoyeur, 271, 272*, à Madagascar, *viâ* Marseille, les 10, 20, 25.

Pour la division navale du Pacifique. — *Aube, Eure, Meurthe*, à Nouméa, *viâ* Marseille, les 13 et 27. *Protet, Zélée* à Tahiti, *viâ* Le Havre, tous les samedis. *Durance*, à Colombo, *viâ* Marseille, les 13 et 27.

Pour la division navale de l'océan Atlantique. — *Dupleix, Jurien-de-la-Gravière, Troude*, sur New-York, *viâ* Le Havre, tous les samedis.

Pour la station locale de Cochinchine. — *Baïonnette, Caronade, Cimeterre, Bouclier*, à Saïgon, *viâ* Marseille, les 13, 27.

Pour la station locale du Tonkin. — *Adour, Estoc, Jacquin, Kersaint, Henri-Rivière*, par Haïphong, *viâ* Marseille, les 13, 27.

Pour la station locale du Sénégal. — *Marigot, Goëland*, à Dakar, *viâ* Bordeaux, les 11, 15.

Pour la station du Congo. — *Alcyon*, à Libreville, *viâ* Bordeaux, le 15.

Pour la station de la Guyane. — *Jouffroy*, à Fort-de-France, *viâ* Saint-Nazaire, le 9; *viâ* Bordeaux, le 26.

Pour la station de Constantinople. — *Mouette, Vautour, Mascotte*, à Constantinople, voie de terre, chaque jour.

EDM. DE KERHOR.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres signées très lisiblement, portant une adresse pour la réponse et accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur repondre directement *et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux*

R. B., Nantes. — Comme mousse, de 14 ans 1/2 à 15 ans 1/2. Comme apprenti ouvrier mécanicien, de 15 ans 9 mois à 17 ans et, enfin, comme apprenti marin à partir de 18 ans. Envoyez-moi votre adresse si vous voulez avoir d'autres renseignements.

Qui veut, peut. — Je ne puis vous donner ces renseignements par le journal, renouvelez votre demande en indiquant nom et adresse.

Le Choix d'une Carrière

Quelle carrière choisir pour mon fils ou pour ma fille? Telle est, à cette époque de l'année, la question que se posent beaucoup de parents. En effet, les études sont terminées, et les jeunes gens doivent songer à faire quelque chose pour se subvenir à eux-mêmes.

A l'heure où, dans la plupart des branches, on ne veut plus faire d'apprentis, l'école professionnelle est tout indiquée. Mais de quel côté diriger ses pas?

Eh bien! et le Commerce, l'Industrie, la Finance, etc., où tous les sujets intelligents et travailleurs peuvent faire brillamment leur chemin, y avez-vous songé?

Demandez le programme de l'Ecole Pigier, rue de Rivoli, 53, à Paris, il vous fixera sur les situations nombreuses et lucratives que vous ne soupçonnez sans doute pas, et auxquelles un jeune homme ou une jeune fille, de toute condition, peut prétendre, au bout de quelques mois d'études peu dispendieuses.

Le Gérant: G. LASSEUR

Imprimerie du Petit Journal, 61, rue Lafayette

Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI

(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — *N° 49* LE NUMÉRO 10 CENTIMES *13 Novembre 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an.................... 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an.................... 8 fr. »

SOMMAIRE

Le « Saumur » italien. — La justice militaire en France. — L'arrivée des recrues. — Le traité franco-siamois. — La pesée des hommes de troupe. — Grandes manœuvres anglaises. — La coopérative des officiers. — Dans l'Armée espagnole. — Gênes, la rivale de Marseille. — Un nouveau cuirassé français. — Note sur la défense des côtes. — Les grands vapeurs à turbines. — Cuirassés grecs. — Le baptême d'une barque de pêche. — Ephémérides de la Marine française.

A l'Officiel : *Guerre, Marine, Colonies. — Informations. — Petite correspondance.*

LE « SAUMUR » ITALIEN

L'armée italienne recrute ses officiers de cavalerie de deux manières : pour un quart, parmi les sous-officiers de cette arme qui sont proposés pour l'avancement et justifient de leur aptitude en satisfaisant à un examen. Ces sous-officiers doivent avoir au moins vingt-cinq ans d'âge et deux années de grade de sous-officier, être célibataires ou veufs sans enfants.

Ceux qui sont jugés dignes d'arriver officiers sont envoyés à l'*Ecole des sous-officiers de Modène* où ils suivent, pendant deux ans, un cours spécial à l'issue duquel ils sont promus sous-lieutenants à mesure des vacances et dans l'ordre de leur classement de sortie. Les trois autres quarts des places de sous-lieutenants de cavalerie sont attribuées à des élèves sortant de l'*Ecole militaire de Modène*, correspondant à notre Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr.



LE « SAUMUR » ITALIEN

Les officiers élèves de l'Ecole de cavalerie de Pignerol franchissant un cours d'eau

L'Ecole de Modène reçoit, chaque année, 40 à 50 jeunes gens de dix-sept à vingt-deux ans se destinant à l'arme de la cavalerie.

Ils passent deux ans dans cette école et le classement de sortie détermine l'ordre



Façade de l'Ecole de cavalerie de Pignerol

suivant lequel ils seront promus sous-lieutenants de cavalerie, à mesure des vacances.

Mais par analogie avec ce qui se passe dans notre armée, les jeunes sous-lieutenants de cavalerie italienne sont tenus de suivre immédiatement un cours complémentaire d'instruction à l'*Ecole d'application de cavalerie de Pignerol*, qui correspond absolument à notre Ecole d'application de cavalerie de Saumur.

L'école de Pignerol occupe, dans la partie Nord de cette ville, une ancienne usine aménagée pour sa destination actuelle. Fondée en 1823 par le roi Charles-Félix, elle s'est peu à peu développée et a acquis depuis quelques années une importance considérable. Sous l'impulsion d'un des plus brillants officiers de cavalerie du royaume, le général Avogadro di Quinto, elle a été amenée à se dédoubler en constituant une annexe : celle de Torre di Quinto, du nom de son fondateur ; nous nous en occupons plus loin.

A Pignerol même, se trouvent les écuries, le manège, l'école de maréchalerie, la salle d'armes, le logement du commandant de l'école, la salle des officiers et les locaux affectés au mess et à divers services.

L'infirmerie vétérinaire est située en dehors de l'école, mais à proximité ; elle a pu ainsi atteindre des dimensions qui lui permettent d'assurer largement le service sanitaire des animaux et de se prêter à l'instruction complète des élèves officiers vétérinaires réunis à Pignerol.

L'école est commandée par 1 colonel assisté de 1 lieutenant-colonel commandant en second, de 2 majors dont 1 instructeur en chef d'équitation et d'un certain nombre de capitaines et de lieutenants de cavalerie.

Son organisation intérieure se rapproche beaucoup de notre école de Saumur ; on y donne aux élèves des leçons d'instruction générale, d'instruction militaire et d'équitation.

Outre le groupe principal nommé *Caserma Principe Amedeo*, il existe, en ville, deux autres quartiers de cavalerie où sont casernés 2 escadrons de palefreniers militaires. Chacune des 3 casernes possède son manège.

Pour les exercices à l'extérieur, Pignerol dispose de 1 champ d'obstacles (*campo di ostacoli*) à proximité de l'école et de 1 carrière (*galoppatoio*) située à Baudenasca, à 6 kilomètres de Pignerol.

Le champ d'obstacles est constitué par des couloirs et des pistes où les obstacles de toute nature sont disposés d'une manière méthodique et progressive conçue aussi bien pour l'entraînement des animaux que pour celui de leurs cavaliers.

La hauteur maximum des obstacles, barres, banquettes, haies, murs, barrières, est fixée à 1 m. 50 ; la largeur maximum des fossés, douves, rivières, atteint 4 mètres.

Le galoppatoio de Baudenasca est un vaste terrain d'entraînement analogue à nos champs d'entraînement de Compiègne et de Chantilly.

La piste, large de 30 mètres, a un développement d'environ 3 kilomètres. Le sol y est excellent. Deux autres pistes secondaires sont pourvues d'obstacles de toute nature, en hauteur et en largeur.

Des écuries de maçonnerie permettent de loger les pur sang dans de confortables boxes ; d'autres écuries, nommées écuries-chaumières (*capanne scuderie*) sont construites et renouvelées fréquemment par les sapeurs de l'école et servent de logement aux animaux de moindre valeur ; les branchages, le pisé, le chaume sont les matériaux de construction de ces huttes que surveille un fourrier-chef du détachement du *galoppatoio*.

C'est là que l'on installe aussi comme en un sanatorium les animaux fatigués par les chasses auxquelles prennent part avec ardeur les officiers de cavalerie italienne.

L'école de Torre di Quinto complète et parfaite l'école de Pignerol ; c'est à proprement parler une école d'équitation d'extérieur.

Fondée en 1893, elle est installée à 5 kilomètres au Nord de Rome dans les bâtiments d'une ferme qui domine la vallée du Tibre. C'est dans ces bâtiments que sont installées les écuries et les divers services.

Torre di Quinto possède un parcours de 1,500 mètres de long terminé par une descente à pic (*discesa*) que connaissent bien tous les cavaliers militaires d'Europe.

Le cavalier traverse au galop la piste tracée sur les pentes de l'école, accède au plateau, franchit une barrière de 1 m. 30 de haut et descend, dans le train, la fameuse *discesa*. Celle-ci est, à peu de chose près, verticale. Brusquement le cheval se trouve devant une berge à pic de 6 mètres de hauteur se terminant au bas par un ressaut de terrain descendant en pente douce. On conçoit l'habileté nécessaire au cheval et au cavalier pour ne pas faire panache au moment où ils arrivent sur la *discesa*.

Les élèves de Torre di Quinto sont exercés journellement sur les obstacles de l'hippodrome, situé à 2 kilomètres de l'école ; c'est l'ancien champ de courses de Rome transformé en carrière. Pendant les trois mois qu'ils restent détachés dans la capitale, ils ne font pas autre chose que monter à cheval, galoper dans la campagne romaine, et suivre les chasses qui font partie du programme réglementaire d'études hippiques.

Le but poursuivi est, en effet, de faire des cavaliers d'extérieur habiles, vigoureux, pleins d'allant et d'entrain, hardis et entreprenants, habitués à vaincre toutes les difficultés qu'un cavalier peut rencontrer en campagne et l'on doit reconnaître que ce but est complètement atteint.

La campagne romaine est un terrain de chasses admirable. On y courre le renard aux environs mêmes de la capitale et le daim autour de Bracciano. Les grands seigneurs romains, le roi lui-même donnent chaque année un certain nombre de daims pour les chasses.

Les officiers de Torre di Quinto sont tenus d'assister, avec leurs instructeurs, à toutes les chasses au renard et à une chasse au daim sur trois. Ils suivent donc chaque semaine au moins trois chasses.

Ces chasses sont particulièrement passionnantes à cause du terrain et des obstacles qu'on rencontre.

Ceux-ci sont des murs ou *maciere* en pierres noires, dures, empilées sans maçonnerie ; ils ont 70 à 80 centimètres de largeur en haut, et une hauteur qui dépasse parfois 1 m. 40. Les barrières, ou *staccionnate*, faites en



Les « capanne scuderie » (cabanes-écuries) du « galoppatoio » de Baudenasca

bois de châtaignier avec trois et quatre traverses horizontales solidement reliées à des pieux fichés en terre sont aussi un obstacle impressionnant et exigent, pour les franchir, des qualités toutes particulières de sang-froid, de vigueur et d'adresse.

Aussi, après trois mois de tels exercices, peut-on considérer comme parfaite l'instruction équestre acquise par les officiers du Saumur italien.

G. M.



Une « capanna scuderia » pour chevaux de chasse

LA JUSTICE MILITAIRE en France

Le procès (1) qui vient de se dérouler, pendant quinze jours, devant le conseil de guerre de Paris nous fournit l'occasion de rappeler à nos lecteurs de quelle manière fonctionne, actuellement, la justice militaire en France ; nous devons insister sur le mot : actuellement, car un projet de loi est depuis de longs mois déposé à la Chambre, modifiant la compétence et la procédure des conseils de guerre tels qu'ils fonctionnent depuis près de cinquante ans.



AU « CHERCHE-MIDI ». — Le capitaine CASSEL, Rapporteur du 2e conseil de guerre, et deux témoins du procès DAUTRICHE

La justice militaire est rendue par des conseils de guerre, par des conseils de revision, et, aux armées, par des présvôtés.

Il existe un conseil de guerre permanent au chef-lieu de chaque région de corps d'armée ou gouvernement militaire, de chaque division d'Algérie, et de la division d'occupation de Tunisie. Toutefois, le gouvernement militaire de Paris possède deux conseils de guerre siégeant au Cherche-Midi ; le territoire de la 14e région en possède deux également : l'un à Lyon, l'autre à Grenoble.

Les conseils de guerre permanents, destinés à juger un sous-officier, caporal, brigadier ou soldat, ont la composition suivante : un colonel ou lieutenant-colonel, président ; un chef de bataillon ou d'escadron ou major, deux capitaines, un lieutenant, un sous-lieutenant et un sous-officier.

Pour le jugement d'un officier, la composition du conseil varie suivant le grade de l'accusé, de telle sorte qu'il n'y ait pas, autant que possible, de juge d'un grade inférieur à celui de l'officier mis en jugement.

Ainsi, dans le cas actuel, où l'un des accusés avait le grade de lieutenant-colonel, le conseil de guerre du Cherche-Midi était présidé par un général de brigade et ne comprenait, comme juges, que des colonels et des lieutenants-colonels.

Les juges des conseils de guerre sont essentiellement temporaires ; ils sont nommés par le commandant du corps d'armée. Les membres du parquet ont, au contraire, des fonctions permanentes.

Ils comprennent : le commissaire du gouvernement, qui correspond au procureur de la République dans la justice civile ; le rapporteur, qui correspond au juge d'instruction, et le greffier.

Les commissaires du gouvernement et les rapporteurs sont choisis parmi les officiers supérieurs, les capitaines, les sous-intendants militaires ou adjoints, en activité ou en retraite. Ils sont nommés par le ministre de la Guerre.

Les greffiers sont nommés par décret et font partie du corps des officiers d'administration de la justice militaire.

Le commandant de corps d'armée nomme, pour seconder les officiers du parquet, des substituts du commissaire du gouvernement et du rapporteur, choisis parmi les officiers en activité dans la région.

Le ministre de la Guerre nomme les commis greffiers.

La compétence du conseil de guerre s'étend à toute personne appartenant à l'armée en vertu, soit de la loi de recrutement, soit d'un brevet ou d'une commission.

Le prévenu est traduit soit devant le conseil de guerre dans le ressort duquel le crime ou le délit a été commis, soit devant celui de la garnison de son corps ou détachement. L'insoumis est jugé par le conseil de guerre de la région dans laquelle il a été arrêté.

Les jugements prononcés par les conseils de guerre sont toujours susceptibles, en temps de paix, d'être attaqués devant le conseil de revision.

Actuellement, il n'existe qu'un seul conseil de revision, siégeant à Paris. Il est composé d'un président, général de brigade, et de quatre juges, dont deux colonels ou lieutenants-colonels et deux chefs de bataillon, d'escadrons ou majors, tous pris parmi les officiers supérieurs en activité de service dans le gouvernement militaire de Paris.

Le parquet comprend un commissaire du gouvernement et un greffier.

Le premier est un officier supérieur ou un sous-intendant militaire en activité ou en retraite ; le second est un officier d'administration du service de la justice militaire.

De même que pour les conseils de guerre, le gouverneur militaire de Paris peut nommer un substitut au commissaire du gouvernement, et le ministre peut nommer un commis greffier.

Le conseil de revision prononce sur les recours formés contre les jugements des conseils de guerre, mais



Le colonel FAURIE, ancien chef du 2e bureau, Témoin au procès DAUTRICHE

(1) Le 7 Novembre 1904, après deux semaines de débats, le ministère public a dû abandonner l'accusation. Le lieutenant-colonel Rollin, les capitaines Marcschal et François, l'officier d'administration d'état-major Dautriche, ont été acquittés à l'unanimité.

ne connaît pas du fond de l'affaire. Il ne peut annuler un jugement que dans les cas suivants :

1° Lorsque le conseil de guerre n'a pas été composé conformément aux dispositions du Code de justice militaire ;

2° Lorsque les règles de la compétence ont été violées;

3° Lorsque la peine prononcée par la loi n'a pas été appliquée aux faits déclarés constants par le conseil de guerre, ou lorsqu'une peine a été prononcée en dehors des cas prévus par la loi ;

4° Lorsqu'il y a eu violation ou omission des formes prescrites à peine de nullité ;

5° Lorsque le conseil de guerre a omis de statuer sur une demande de l'accusé ou une réquisition du commissaire du gouvernement tendant à user d'une faculté ou d'un droit accordé par la loi.

Les jugements d'un conseil de guerre ne peuvent être rendus contre l'accusé qu'à la majorité de 5 voix contre 2; lorsqu'il y a 4 voix pour la culpabilité et 3 contre, l'accusé est acquitté à la minorité de faveur.

Lorsque le Code de justice militaire autorise l'admission de circonstances atténuantes, le conseil de guerre les admet à la majorité absolue de 4 voix sur 7; la peine est prononcée à la majorité de 5 voix contre 2. Si aucune peine ne réunit cette majorité, l'avis le plus favorable sur l'application de la peine est adopté.

Depuis quelques mois seulement les conseils de guerre ont le droit d'appliquer, à certains cas bien déterminés, la loi sur l'atténuation des peines, connue sous le nom de loi de pardon ou loi Bérenger.

Nous examinerons, plus tard, l'organisation de la justice militaire en temps de guerre.

S.

L'ARRIVÉE DES RECRUES

Le général Dalstein, commandant le 6e corps d'armée à Châlons-sur-Marne, vient de mettre à l'ordre du jour des troupes de toutes armes les prescriptions suivantes relatives à la manière dont devront être traités les jeunes soldats lors de leur arrivée au corps :

« Les recrues doivent être accueillies et traitées avec la plus grande sollicitude par les anciens soldats et par les gradés à tous les degrés de la hiérarchie.

» On les familiarisera progressivement avec les exigences du service et de l'instruction en observant avec soin toutes les mesures d'hygiène que comporte la période de transition à laquelle elles sont soumises au début.

» Pendant la saison froide et humide, les exercices en plein air ne commenceront généralement pas avant 8 h. 1/2 du matin, et le réveil n'aura lieu, en principe, qu'à 7 heures, sous réserve toutefois de ne pas entraver l'instruction des troupes à cheval, où le service de manège devra pouvoir commencer dès 6 heures du matin, avec la précaution de faire alterner et lever en conséquence les unités désignées pour les premières reprises.

» Pour permettre aux jeunes soldats de racheter les fautes qu'ils commettent souvent par ignorance, dans les commencements, les punitions qui leur seront infligées jusqu'au 15 Mars seront portées provisoirement sur une feuille séparée et elles ne seront transcrites définitivement sur les livrets qu'après examen et décision du chef de corps, qui pourra ainsi traiter avec bienveillance tous ceux qui le mériteront.

» Les brimades, même légères, qui viendraient à se produire, seront réprimées très sévèrement (30 jours de prison au moins pour les soldats et la cassation pour les gradés). Quant aux violences ou aux brutalités dont les supérieurs se rendraient exceptionnellement coupables envers les inférieurs, elles devront impitoyablement faire l'objet d'une plainte en conseil de guerre de la part des chefs de corps. »

L'ordre du jour du général Dalstein sera universellement approuvé, et il est à désirer que des prescriptions semblables soient adressées à leurs subordonnés par tous les commandants de corps d'armée ou gouverneurs militaires. Comme le faisait remarquer avec infiniment de raison, l'an dernier, un autre commandant de corps d'armée, les recrues sont de grands enfants qui doivent être reçus à bras ouverts par leurs aînés, déjà rompus aux détails du service. Et c'est par un accueil chaud et cordial que l'on facilitera la transition parfois pénible de la famille à la caserne.

T.



S. M. CHULA-LONG-KORN, roi de Siam

LE TRAITÉ FRANCO-SIAMOIS

Nous nous sommes occupés, à plusieurs reprises, dans ce journal [1], du traité signé par M. Delcassé, au nom du gouvernement de la République française, et par M. Phra-Surya, représentant le roi de Siam S. M. Chula-long-korn.

On se souvient que la première convention, datant de 1902, fut si mal accueillie par l'opinion publique, que notre ministre des Affaires étrangères n'osa pas en demander la ratification au Parlement. Il reprit les négociations avec le Siam, et le 13 Février 1904, signa, conjointement avec le représentant de ce pays, une nouvelle convention ; c'est celle qui est soumise en ce moment aux délibérations du Parlement.

Assurément, l'accord du 13 Février dernier est un peu moins difficile à défendre que celui de 1902 ; mais si on examine ses clauses de près, si on tient compte surtout du manque absolu de bonne foi des Siamois dans l'exécution des conventions antérieures, on se prend à regretter que notre diplomatie n'ait pas exigé l'exécution pure et simple du traité de 1893 qui, tout imparfait qu'il fût, nous donnait cependant des garanties et des gages sérieux.

La nouvelle convention, si elle passe à l'état de traité définitif, ne nous accordera, en effet, rien de plus que les traités de 1867 et de 1893 et nous fera perdre au contraire la plupart des avantages que ceux-ci nous avaient attribués.

Notre protectorat s'étendait, dès 1890, en vertu d'un accord signé par M. Pavie et le roi de Luang-Prabang, sur les territoires de ce royaume tout entier, y compris les provinces de la rive droite du Mékong, et le Siam ne fait que reconnaître aujourd'hui un état de choses et une situation qu'il a toujours été impuissant à empêcher depuis quinze ans. Les Siamois ne nous concèdent donc, à ce sujet, que ce que nous possédions déjà.

Quant aux anciennes provinces cambodgiennes de Battambang, de Siem-reap et de Sisophon, qui furent livrées au Siam par un frère révolté de Norodom, et dont celui-ci n'a jamais cessé de revendiquer la propriété, nous n'exigeons pas qu'elles fassent définitivement retour au Cambodge ; nous nous contentons d'une vague influence économique et politique dont nous ne retirerons jamais aucun profit. Et nous admettons que les Siamois y viendront faire la police ; et nous comptons sur leur bonne foi pour n'y jamais amener ni soldats siamois, ni soldats japonais ! Il eût été bien préférable de s'en tenir à l'article 3 du traité de 1893 qui interdisait au gouvernement de Bangkok de construire aucun poste fortifié ou établissement militaire dans les anciennes provinces cambodgiennes ainsi que dans la zone neutre de 25 kilomètres sur la rive droite du Mékong.

De cette manière, et malgré quelques incursions des Siamois, le Mékong restait un fleuve français et le pavillon de Chula-long-korn ne flottait plus sur ses eaux. Quel effet ne produira pas sur les habitants l'abandon, par la France, de cette zone neutralisée ?

(1) Voir les nos 1, 13 et 36.



Aux environs de Bang-Kok. — Habitations siamoises

Et cet abandon est-il compensé par l'occupation de quelques enclaves sur la rive droite, à Xien-Khan, à Saniabouri, à Kemmarat, à l'embouchure du Nam-mounc ?

On sait que, depuis plusieurs années, des officiers japonais commandent les troupes siamoises. Si nous reculons jusqu'au Mékong la frontière française, nos sujets indo-chinois en concluront, fatalement, que c'est grâce à l'appui du mikado que le roi Chula-long-korn a obligé la France à lui restituer ces territoires. Quelle diminution de notre prestige parmi nos populations indo-chinoises !

Et quelle cruauté de livrer au ressentiment du Siam ces peuplades de la rive droite du Mékong, qui s'étaient attachées à nous et nous avaient été fidèles. Ce n'est pas sans raison que les Siamois ont été appelés les négriers d'Extrême-Orient. Ce qui peut arriver de moins malheureux à nos anciens protégés, c'est d'être déportés en masse dans l'intérieur du Siam et internés loin de leur pays.

Est-ce cela que la France leur avait promis ?

Quelle erreur aussi de rendre Chantaboun organisé a coups de millions. Cette place, devenue un solide point d'appui, nous l'abandonnons pour redescendre à Krat, petit port sans défense, sans avenir, bon tout au plus à abriter quelques jonques. En cas de conflit avec le Siam, nos canonnières ne disposeront plus d'aucun abri sur toute la côte jusqu'au cap Saint-Jacques.

Quant à la question des protégés, le traité soumis à la ratification du Parlement ne la résout pas d'une manière bien glorieuse.

N'auront plus droit à notre protection au Siam que les Chinois nés sur le territoire français, et ils sont en infime proportion, et les Cambodgiens, Laotiens et Annamites établis de gré ou de force au Siam, *à l'exclusion de leurs descendants*; de sorte que dans un avenir assez rapproché, vingt ou trente ans au plus, nous n'aurons plus au Siam de protégés français ou tout au moins n'en aurons-nous plus qu'un nombre très faible.

Pour quelles raisons, M. Delcassé, dans ces conditions, conclut-il un nouveau traité que les Siamois n'exécuteront pas davantage, d'ailleurs, que les précédents ? Pourquoi perdre le bénéfice des avantages antérieurement consentis, que l'on pourrait faire revivre un jour si notre politique étrangère reprenait quelque vigueur.

Au cas où, par lassitude, la Chambre consentirait à ratifier le traité du mois de Février dernier, espérons que le Sénat ne l'acceptera pas ; la haute assemblée voudra réserver l'avenir et ne pas mettre nos gouvernants futurs dans l'impossibilité de réparer les faiblesses actuelles.

G. L.

LA PESÉE
DES
HOMMES DE TROUPE

Qui souvent se pèse, bien se [connaît ;
Qui bien se connaît, bien se porte

affirme l'inscription des bascules automatiques placées dans les gares et autres lieux publics.

Pénétré de la vérité de cet aphorisme, le ministre de la Guerre vient de prescrire que tous les mois, les sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats passeraient à la bascule automatique et que leur poids, enregistré par l'instrument, serait noté sur des fiches un peu différentes, espérons-le, de celles tenues au ministère par le capitaine Mollin.

Cette innovation est tout à fait logique ; les recherches médicales modernes ont en effet établi que la constatation fréquemment répétée du poids des soldats pouvait fournir aux médecins militaires des indications très utiles pour le diagnostic précoce de certaines maladies, et notamment de la tuberculose qui entre pour une si grande part dans le chiffre des réformes annuelles.

L'instrument de pesée que devra posséder chaque corps de troupe sera une bascule à cadran automatique, dont les organes auront été au préalable rendus inoxydables par l'humidité. Cette bascule ne pourra être employée à aucun autre usage que celui pour lequel elle est prévue et restera à la disposition exclusive du médecin chef de service.



Carte des frontières du Siam et du royaume du Cambodge, placé sous le protectorat français

Afin de ne pas entraver le service, on utilisera, pour la pesée des hommes, les moments où ils sont déjà à la disposition du médecin, soit à la visite, soit à l'heure des douches. Mais on devra avoir grand soin de toujours procéder à l'opération à la même heure pour les mêmes hommes.

Les pesées auront lieu une fois par mois pour les hommes vigoureux; les malingres seront pesés aussi souvent que le médecin le jugera utile.

Aucun soldat ne pourra être dispensé de l'opération, qui devra être appliquée avec un soin particulier à ceux employés dans les bureaux et magasins.

Les gradés devront être pesés à part.

Chaque pesée sera inscrite sur une fiche individuelle portant un quadrillage qui permettra de voir d'un coup d'œil si l'homme a augmenté ou diminué de poids depuis son incorporation. Il possédera ainsi la courbe annuelle de ses poids depuis son entrée au service jusqu'à sa libération.

Les fiches sanitaires seront conservées pendant cinq ans dans les archives des infirmeries régimentaires.

D. L.



S. A. R. le duc de CONNAUGHT,
Chef des arbitres des grandes manœuvres anglaises

Grandes manœuvres anglaises

Le lieutenant général, sir N.-G. Lyttelton, chef d'état-major général de l'armée anglaise et dont le nom a été prononcé à maintes reprises pendant la dernière guerre du Transvaal, a dirigé cette année pendant quelques jours des manœuvres à double action exécutées sur la côte Sud et Sud-Est d'Angleterre. En voici le thème :

Une armée bleue (ennemie) a réussi à débarquer sur la côte du comté de Sussex au Sud de Londres et à repousser l'armée rouge (anglaise) qui s'opposait à son débarquement. Cette armée bleue s'établit fortement sur ses positions, puis expédie sur la côte du comté d'Essex (au Nord-Est de Londres) un détachement qui marchera sur la capitale.

Ce détachement, sous les ordres du fameux général French, s'embarque de Southampton. Il comprend les éléments suivants: 8 régiments d'infanterie groupés en 4 brigades et 2 divisions, 1 escadron de cavalerie, 1 brigade d'artillerie de campagne, 1 compagnie du génie et 2 formations sanitaires; en outre, des troupes non endivisionnées comprenant 1 régiment de cavalerie, 2 compagnies d'infanterie montée, 1 compagnie d'éclaireurs cyclistes, 1 batterie à cheval, 1 détachement de pontonniers, 1 section de télégraphistes et 1 section d'aérostiers.

Quelques heures suffirent pour embarquer ce petit corps d'armée fort de 12,000 hommes, 2,700 chevaux et mulets, 61 canons et 315 voitures sur dix transports qui, escortés par une escadre de croiseurs et de torpilleurs, prit la route du comté d'Essex.

Le parti rouge, sous les ordres du major général S. Wynne, ne s'opposa pas à la mise à terre de l'envahisseur bien que ses forces lui permissent une résistance sérieuse; il comptait, en effet, 2 brigades d'infanterie à 2 régiments chacune, 3 batteries d'artillerie de campagne, 1 brigade de cavalerie et 1 batterie à cheval, 1 compagnie du génie, 1 section de télégraphistes, 1 section d'aérostiers, 50 cyclistes, 3 compagnies du train et 3 formations sanitaires, au total environ 6,000 hommes.

Le général French, commandant le parti bleu, mit rapidement à profit l'inaction de son adversaire, lança sa cavalerie sur Colchester où elle fit prisonniers un général et un millier d'hommes et s'empara de toutes les localités environnantes.

Son plan était de marcher sur Londres sans donner au général Wynne le temps de se reconnaître ; mais ses propres troupes étaient épuisées; il faisait un temps affreux, la cavalerie était à bout de forces, et l'intendance n'était pas arrivée à organiser le ravitaillement; il fallut donc s'arrêter pendant quarante-huit heures.

Lorsque le général French crut avoir de nouveau ses troupes en main, il voulut reprendre la marche en avant. Mais un télégramme du directeur des manœuvres avait changé la situation. On apprenait, au quartier général de Colchester, que l'armée bleue, débarquée à Southampton, avait été battue par les rouges et devait battre en retraite ; le détachement French était en conséquence obligé de se rembarquer également.

Les opérations commencèrent immédiatement, troublées par les attaques assez décousues du général Wynne, qui livra aux troupes de French quelques combats d'arrière-garde dans lesquels, semble-t-il, il n'a pas été fait preuve de parfaites connaissances tactiques.

En résumé, ces grandes manœuvres anglaises ont surtout été une école de fatigue ; le temps était affreux et les hommes et les animaux ont été mis là à une rude épreuve.

On a pu remarquer, pendant ces quelques jours de petite guerre, que l'armée anglaise n'avait pas encore renoncé aux innombrables états-majors caractéristiques des armées d'autrefois.

Un chiffre en donnera une idée. Pour un effectif de 18,000 hommes, bleus et rouges, comprenant les combattants et les non-combattants, le feld-maréchal duc de Connaught, chef des arbitres, était entouré de 54 arbitres, officiers généraux ou supérieurs ; ce qui fait un arbitre par compagnie, escadron ou batterie. C'est peut-être beaucoup, si l'on songe que dans les gran-



Carte du théâtre des grandes manœuvres anglaises en 1904

LES OFFICIERS MIS EN CAUSE A LA TRIBUNE DE LA CHAMBRE ET DANS LA PRESSE

lors de l'interpellation sur la délation dans l'Armée



Commandant LEMERLE,
Officier d'ordonnance du ministre de la Guerre

des manœuvres françaises ou allemandes, il n'y en a généralement qu'un ou deux par division d'infanterie ou de cavalerie, et une dizaine en tout pour une agglomération de 80,000 à 100,000 combattants. C'est d'ailleurs largement suffisant et il serait curieux de savoir combien de décisions utiles et sérieuses ont eu à prendre, pendant les manœuvres anglaises, les cinquante-quatre arbitres du duc de Connaught.

W. R.



Commandant LEJAILLE,
ancien officier d'ordonnance
du ministre de la Guerre,
Commandant le 26e bataillon de chasseurs à pied, à Vincennes

LA COOPÉRATIVE DES OFFICIERS

En 1890, Jules Simon, avec l'appui des ministres de la Guerre et de la Marine, fondait l'*Association amicale coopérative des Officiers de terre et de mer.*

Dans l'esprit de ses fondateurs, cette création



Capitaine de BRÉMOND D'ARS,
Attaché militaire de France à Athènes

avait pour objet d'étendre aux officiers de l'armée active, à ceux de la réserve et de l'armée territoriale, le bénéfice du système coopératif ; de leur assurer, dans les meilleures conditions de qualité et de prix, la fourniture de tous les objets, effets et denrées dont ils pouvaient avoir besoin pour eux et leur famille.

Après avoir subi des fortunes diverses, comme en ont à leurs débuts la plupart des entreprises utilitaires et philanthropiques, l'*Association amicale coopérative des Officiers de terre et de mer* est aujourd'hui complètement réorganisée et placée sur un pied qui lui permet d'atteindre le but en vue duquel elle a été créée.



Commandant BERNARD,
Officier d'ordonnance et neveu du ministre de la Guerre

Nous souhaitons le succès qu'elle mérite à cette institution purement désintéressée, patronnée et dirigée par des officiers généraux et supérieurs de terre et de mer.

Le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial*, souhaite qu'elle marche sur les traces de sa grande devancière anglaise, l'*Army and Navy*, qui rend aux officiers de l'armée et de la marine britanniques les plus grands services et dont le chiffre d'affaires s'est élevé, en 1903, à la somme énorme de 83 millions de francs. P.



Capitaine ALLÈGRE,
du 26e bataillon de chasseurs à pied
à Vincennes



Le grand phare de Gênes

GÊNES
la rivale de Marseille

Gênes, à côté de la vieille Marseille, est une rivale redoutable qui, pour l'antiquité, les titres historiques, la position géographique, n'a rien à envier à la cité phocéenne et qui, pour l'aménagement et l'outillage maritime, pourrait, en bien des points, servir de modèle à plus d'un port français. Il ne faut pas oublier de plus qu'il y a chez les Italiens d'aujourd'hui une tension de travail, une ténacité et une suite dans les idées, une volonté de vaincre qui, toutes proportions gardées, rappellent l'œuvre d'expansion si bien menée par les Romains d'autrefois et devrait donner aux nations contemporaines une belle leçon d'énergie réfléchie : c'est à Gênes que cet esprit si remarquable se manifeste avec le plus d'intensité et a produit le plus de résultats.

Il suffit en effet de visiter Gênes, pour sentir en cette ville une force menaçante : les Génois, du reste, ne cachent point leurs espérances.

Le grand levier fut ici le levier moral : deux mille années d'histoire. La vieille prospérité de l'école romaine, la lutte contre les Sarrazins, la grande suprématie conquise en 1284 à la bataille de la Méloria, l'activité prodigieuse des croisades, les secours fournis aux rois de France, les luttes contre l'étincelante Venise forment le fond d'un tableau bigarré et chatoyant au premier plan duquel se dressent deux grandes figures héroïques, dans le culte desquelles Gênes s'adore elle-même : Christophe Colomb et André Doria, incarnant l'esprit d'aventure et l'esprit de lutte de la vieille cité ligure.

Les Génois semblent avoir pris envers eux-mêmes l'engagement de se montrer dignes de leur race et d'accomplir les fortes destinées auxquels ils se croient promis. Ils ont le sentiment intime non de faire du nouveau, mais de renouer une chaîne, et la statue de Raphaël Rubattino, le fondateur de la grande compagnie de *Navigazione Generale Italiana* dressée sur la Piazza Carricamento vient faire suite aux effigies de Christophe Colomb et des Doria : les temps, les mœurs, les moyens d'action ont changé, mais le génie et les aspirations de Gênes n'ont pas varié.

Cette ambiance traditionnelle, cette autosuggestion historique sont sans cesse accrues par les Génois eux-mêmes qui ne négligent rien pour en étendre la salutaire influence : les fameux *palais de marbre* sont là debout comme l'histoire en pierre de taille de la vieille Gênes où régna pendant huit siècles la *Banque de Saint-Georges*.

Devant cette ville des quatorzième et seizième siècles s'étale largement un port moderne : le duc de Galliera ayant fait don de 20 millions à la cité, en 1877, on conserva le *Porto*, l'ancien port que protège le *mole Vecchio*, construit, dit-on, en 1134 et qui, allant du palais Saint-Georges à la Darsena, constitue le port intérieur. Le *Mole nuovo*, qui date du dix-huitième siècle, fut prolongé de 1,650 mètres par le *mole du duc de Galliera* protégeant ainsi le *Porto nuovo* et l'avant-port, tandis que le *mole Giano* abritait deux bassins de carénage. Ces travaux ont coûté 63 millions, se sont terminés en 1895 et ont constitué un port qui couvre 222 hectares et qui, à l'heure actuelle, est beaucoup trop petit.

En effet, en 1891, Gênes reçut 6,186 bâtiments et en 1895, 11,980 ; son importation, en 1895, était de 2,696,244 tonnes et en 1900 atteignait, importation et transit réunis, 3,675,622 tonnes. Sur le total complet de la recette des douanes italiennes, soit 249,297,736 lire, Gênes a produit 90,551,181 lire. Gênes possède un *deposito franco*, un dock flottant de 100 mètres de long, deux formes de radoub de 127 mètres et 226 m. 80 de long, un dépôt de charbon recevant 2 millions de tonnes par an et desservi par quatre appareils Temperley.

La défense de Gênes est importante ; des vaisseaux de guerre stationnent dans ses bassins ; et les anciens remparts que défendit Masséna ont fait place à une ceinture de dix

Un coin du vieux port de Gênes

DANS L'ARMÉE ESPAGNOLE

Des considérations budgétaires ont obligé l'Espagne à réduire son armée du temps de paix au strict minimum.

L'effectif entretenu ne peut dépasser 83,000 hommes ; aussi à la date du 1er Octobre dernier, un certain nombre d'hommes ont-ils été renvoyés dans leurs foyers.

La composition de l'armée espagnole est donc aujourd'hui la suivante :

58 régiments d'infanterie de la Péninsule à 519 hommes ; 4 bataillons de chasseurs et 2 bataillons de montagne à 436 hommes ; 12 autres bataillons de chasseurs ou de montagne à 395 hommes ; 4 régiments de cavalerie à 474 hommes ; 1 à 355 hommes ; 23 à 373 hommes.

3 régiments d'artillerie de montagne à 480 hommes ; 1 groupe de montagne du camp de Gibraltar à 357 hommes ; les 6 bataillons d'artillerie de place avec un effectif variant de 580 hommes à 219.

4 régiments du génie ayant 502 à 580 hommes ; 1 régiment de pontonniers à 379 hommes ; 1 régiment de télégraphistes à 483 hommes ; 1 bataillon de chemins de fer à 345 hommes ; 1 compagnie d'ouvriers à 90 hommes ; 2 brigades d'administration à 775 et 461 hommes ; 1 service de santé de la Péninsule à 757 hommes.

Des dispositions spéciales ont été prises pour les troupes du Nord de l'Afrique, des Baléares et des Canaries. Nous nous en occuperons prochainement.

S.



Garde-côte mouillé dans le port de Gênes

forts détachés mesurant une quinzaine de kilomètres de diamètre et d'où les points principaux sont la caserne *San-Benigno,* le fort *Begato,* le fort *dello Sperone* et le fort *Castellaccio,* installés au sommet des hauteurs qui dominent Gênes et dont on admire si bien le magnifique panorama de ce cimetière, cet extraordinaire *Campo-Santo,* dans la décoration duquel la sculpture italienne contemporaine a donné libre cours à des instincts de réalisme trop minutieux qui nous étonnent. Cette contemplation n'est pas toujours dépourvue d'inconvénients : la moindre tentative photographique, si innocente soit-elle, excite immédiatement l'ombrageuse méfiance d'une police extrêmement soupçonneuse.

Gênes, la bien gardée, est devenue la première place de commerce du jeune et vigoureux royaume d'Italie ; elle a gardé ses puissantes qualités morales, elle s'est armée d'un outillage maritime excellent ; le chemin de fer par le Mont-Cenis aujourd'hui, par le Gothard demain, la place à l'ouvert de la grande route commerciale de l'Europe continentale, sa position unique, son ardent génie maritime, sa robuste vitalité l'ont tournée, au nom du passé glorieux, vers les promesses de l'avenir... Et, pendant ce temps, le vieux port de Marseille qui, il y a cinquante ans, recevait 25,000 navires jaugeant 3 millions de tonnes, en 1902 n'en recevait que 3,070 jaugeant 452,862 tonnes !

GEORGES TOUDOUZE.

Le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL *doit se trouver chez tous les correspondants du* **Petit Journal** *sans exception.*

UN NOUVEAU CUIRASSÉ FRANÇAIS

Le 27 Octobre a été mis à l'eau aux chantiers de la Seyne, en rade de Toulon, le cuirassé de 1er rang *Justice.* L'opération a eu lieu avec le succès accoutumé.

La *Justice* est la quatrième unité du type *République* mise à flot sur les six que comportait le programme naval que M. de Lanessan, alors ministre de la Marine, fit adopter aux Chambres, et dont l'exécution fut retardée par M. Pelletan.

Le cuirassé *Justice* a été mis en chantier le 20 Septembre 1902. Voici ses principales caractéristiques :

Il mesure 133 m. 80 de longueur, 24 m. 25 de largeur et 8 m. 38 de tirant d'eau arrière.

Son déplacement en charge sera de près de 15,000 tonnes.

Trois machines motrices actionneront chacune une hélice; la puissance réunie sera de 18,000 chevaux, soit 500 chevaux de plus que pour le cuirassé *Patrie.*

La vitesse prévue est de 18 nœuds.

Le gros armement comprend 4 canons de 305 millimètres accouplés en 2 tourelles, et 10 canons de 194 millimètres, dont 6 en 6 tourelles et 4 en réduits.

L'artillerie légère se compose de 26 canons à tir rapide de 47 millimètres.

Le cuirassé portera 5 tubes lance-torpilles, lançant des torpilles automobiles de 0 m. 45 ; 2 de ces tubes sont placés au-dessous de la flottaison, sur les côtés à l'avant, et 3 sont au-dessus, mais abrités par le cuirassement léger.

La protection du navire est assurée par une ceinture de 3 m. 80 de hauteur, soit 1 m. 50 sous l'eau et 2 m. 30 au-dessus. Elle a 280 millimètres d'épaisseur et forme les côtés du « caisson blindé » dont la plate-forme inférieure est constituée par le pont cuirassé épais de 70 millimètres.

Ce pont vient aboutir à l'extrémité inférieure de la cuirasse.

Fermant le « caisson » au-dessus, est le pont blindé supérieur ou le pont de ricochet, épais de 60 millimètres.

Les parties vitales du navire, *ses œuvres vives,* sont placées au-dessous du pont cuirassé inférieur, au-dessous par conséquent de la flottaison et sont ainsi à l'abri de toute atteinte des projectiles.

Sur l'avant, la cuirasse monte jusqu'à 5 m. 20 de la flottaison avec une épaisseur de 70 millimètres, suffisante pour abriter cette partie du navire, où les formes sont très fuyantes, contre les coups d'un ennemi chassé.

Le cuirassement des ponts, des flancs, des tourelles, blockhaus, est en acier cémenté et en acier durci spécial.

Les tourelles de 305 millimètres sont cuirassées, la partie fixe à 280 millimètres, la partie mobile à 320 millimètres.

Les casemates et tourelles des 194 millimètres sont cuirassées à 200 millimètres et à 180 millimètres.

Le prix de revient de la *Justice* est évalué à la somme de 35 millions environ, et ce cuirassé ne sera livré définitivement qu'à la fin de l'année 1906 au minimum.

Ajoutons que l'approvisionnement par pièce d'artillerie de 194 sera de 200 coups par canon, ce qui constitue un progrès sur ce qui s'est fait jusqu'à présent.

La *Justice* pourra embarquer environ 2,000 tonnes de charbon.

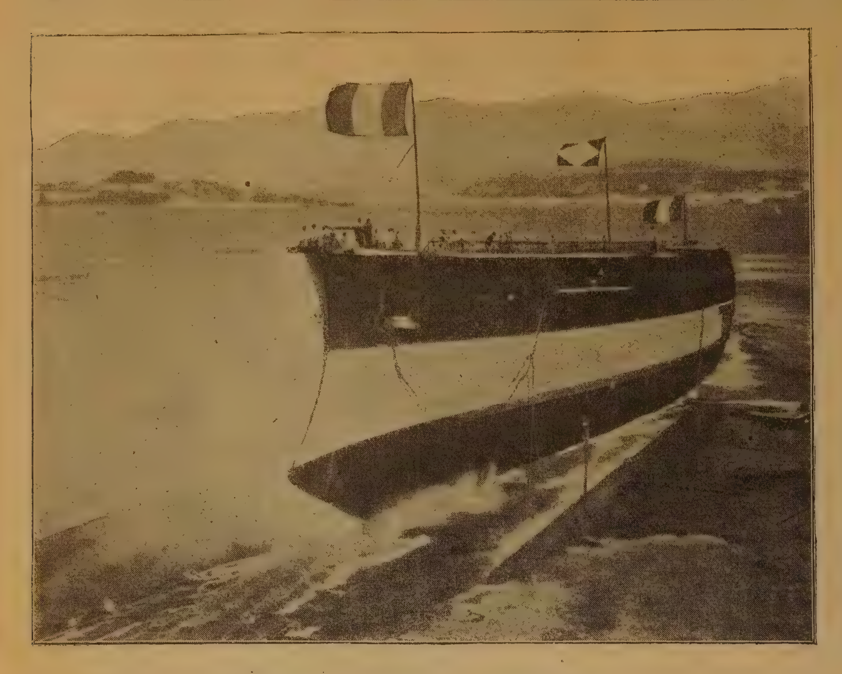
Son équipage sera de 793 hommes.

N.



Le cuirassé « JUSTICE », au moment de son lancement, à la Seyne

(Phot. Bougault.)



Le cuirassé « JUSTICE », entrant à l'eau

(Phot. M. Bar.)

NOTE SUR LA DÉFENSE DES COTES

L'article très intéressant, paru dans le n° 31 du 10 Juillet 1904 du *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial*, conclut que l'avantage de la lutte entre un navire et un fort doit appartenir à ce dernier. Mais la question n'y est pas examinée à tous les points de vue ; il en est d'autres qui semblent, au contraire, donner l'avantage au navire. Nous pensons intéresser le lecteur en les lui faisant connaître, de manière à lui permettre de se former une opinion juste.

1° Si, sur la figure jointe à l'article précité, à côté des trajectoires de l'artillerie des navires, on trace celles de l'artillerie des forts (nos 3 et 4 de la figure), on se rendra compte que la zone dangereuse est considérablement plus petite pour le tir contre les navires, d'où résulte un avantage pour ces derniers.

2° Le fort doit faire entrer la vitesse du navire dans les éléments de pointage, ce qui constitue un calcul supplémentaire, et, par suite, une nouvelle cause d'erreur, d'autant plus que, pour tromper la défense, le navire pourra modifier sa vitesse, changer de route, stopper et faire en arrière.

Le système de pointage de l'artillerie de terre consistant à régler le tir après plusieurs coups encadrant le but ne peut donc être utilisé.

Le commandant du navire, au contraire, avec une carte sous les yeux, peut y tracer les routes et obtenir ainsi exactement sa position par rapport au fort, en la contrôlant avec des relèvements fréquents.

3° Le navire peut engager ou refuser le combat, tandis que le fort est obligé de le subir. Nouvel avantage pour le navire.

4° Après une lutte, le navire peut se retirer et être remplacé par un autre tout frais; le fort, déjà fatigué par le combat contre le premier navire, sera dans une position d'infériorité.

5° Une escadre peut concentrer ses feux sur un seul fort (le plus extrême d'une ligne de défense, par exemple) en se tenant en dehors de la portée des autres forts, et réduire ainsi successivement tous les ouvrages de la défense.

6° Un amiral énergique et audacieux pourra toujours forcer une passe défendue uniquement par l'artillerie de côte.

L'histoire ne manque pas d'exemples de ce genre ; nous ne citerons que le forcement du Tage par l'amiral Duperré, en 1832. Depuis cette époque, les progrès de l'artillerie, comme ceux de la protection cuirassée, sont considérables, mais les deux adversaires pouvant en profiter, il y a compensation, tandis que l'assaillant seul profitera des progrès de la vitesse.

Une pareille opération coûtera certainement quelques navires ; aussi, elle ne sera tentée que quand elle offrira un avantage réel. A Santiago de Cuba, les Américains ne l'ont pas tentée parce qu'elle n'aurait servi à rien, la place étant destinée à tomber. Les forts n'ont, du reste, pas empêché la manœuvre d'embouteillage du goulet.

A Port-Arthur, ce ne sont pas les forts, mais bien l'escadre russe et les torpilles vigilantes qui ont gêné les opérations des Japonais.

En résumé, si dans une lutte entre les batteries de côte et des navires assaillants, l'avantage semble appartenir à ces derniers, il n'en est plus de même si l'artillerie de la défense est aidée par des éléments flottants, navires de guerre de toutes sortes et lignes de torpilles. Les actions de ces deux éléments de la défense doivent être étroitement liées ; aussi on ne saurait trop, dès le temps de paix, multiplier les exercices combinés et entretenir un rapport continuel entre les ouvrages de la côte et les navires affectés à la défense de la place.

Commandant Z.



Le tir de côtes

LES GRANDS VAPEURS
à turbines

L'application du système des turbines à bord des navires a, jusqu'ici, été limité à des bâtiments d'un tonnage moyen. En dehors de quelques destroyers anglais et de trois torpilleurs français dont les essais ne sont, d'ailleurs, pas encore commencés, les turbines n'ont remplacé les machines à vapeur que sur quelques paquebots de côtes ou de rivière, en Angleterre, sur quelques yachts et sur le steamer *Queen*, qui fait le service de la Manche entre Douvres et Calais.

Il faut croire que les résultats fournis par ces premiers essais ont été concluants, puisque voilà qu'une des plus puissantes parmi les Compagnies de navigation qui lancent entre l'ancien et le nouveau monde des paquebots toujours plus grands et toujours plus rapides, vient de mettre en chantier un grand navire dont les hélices recevront leur mouvement de turbines. C'est la puissante Compagnie Cunard qui se lance ainsi dans la voie du progrès. Mais elle le fait en personne pratique et elle met en chantiers deux vapeurs identiques.

Le premier de ces deux bâtiments sera muni de machines ordinaires, et l'autre de turbines.

Machines à part, les deux paquebots seront identiques, et dans leurs traversées on pourra

tirer tous les éléments permettant d'établir la valeur relative des deux systèmes et de résoudre définitivement une question qui ne laisse pas que d'être assez controversée.

Les caractéristiques de ces deux navires sont les suivantes : longueur, 197 m. 40 ; largeur, 22 mètres. Le tonnage sera de 21,000 tonnes et on pense qu'ils donneront la vitesse de 21 nœuds. Celui qui portera les turbines s'appellera *le Coronia* et entrera en service en 1905. La Compagnie Cunard a montré aux visiteurs de l'exposition de Saint-Louis aux Etats-Unis un groupe de modèles permettant de suivre les progrès de l'art des constructions navales pendant les soixante-cinq années qu'elle compte déjà derrière elle. Le plus petit de ces modèles que nous reproduisons ci-contre représente le premier navire qui ait porté le pavillon des Cunard. Il s'appelait le *Britannia*. Lancé en 1840, il jaugeait 1,250 tonnes et avait 66 mètres de longueur. Sa machine de 440 chevaux lui donnait une vitesse de 8 n. 5, jugée très suffisante pour cette époque. Deux autres modèles représentent le *Lucania* et le *Coronia*.



La progression des paquebots de la Compagnie CUNARD, de 1840 à 1905

1. Le premier paquebot Cunard, en 1840. — 2. Le *Baltic*, en 1871 — 3 Le paquebot à turbines de 1905, qui jaugera 40,000 tonnes

Enfin, un troisième modèle, celui d'un navire en projet, prend place à côté des deux derniers qu'il écrase de ses proportions gigantesques.

C'est celui d'un paquebot également à turbines qui jaugera 40,000 tonnes et filera 25 nœuds. Les dimensions principales seront les suivantes : longueur 265 mètres, largeur 29 m. 50, tirant d'eau 11 mètres.

Ce léviathan aura au-dessus de l'eau un pont de plus que les *Coureurs d'Océan* d'aujourd'hui, 3 rangs de sabords et, au-dessous de la ligne de flottaison, 6 ponts, dont 3 formeront les cales de chargement.

La puissance des machines qui devront donner à cette énorme masse une vitesse de 25 nœuds ne sera sûrement pas inférieure à 75,000 chevaux et dépassera probablement ce chiffre. Cette force sera répartie sur quatre arbres de couche portant chacun une seule hélice. Les deux hélices d'en dehors seront placées à une assez grande distance sur l'avant de l'étambot pendant que les deux hélices d'en dedans occuperont les places habituelles des deux côtés de l'étambot.

La présence de quatre propulseurs donnera une grande sécurité au bâtiment et lui assurera, au cas où il serait désemparé d'une hélice, de donner encore une vitesse approchant de 20 nœuds.

La construction de cet immense bâtiment va commencer et on espère qu'il pourra entrer en service en 1906.

D.

CUIRASSÉS GRECS

De loin en loin, la marine grecque donne quelques signes d'existence. C'est ainsi que les 3 petits cuirassés qui la constituent presque uniquement viennent de faire le tour de la Méditerranée occidentale et que leur passage, pour ne parler que de la côte française, a été signalé à Toulon, Marseille et Alger.



Le « **PSARA** », portant le pavillon du capitaine de vaisseau **CONDOURIOTIS**, chef de la division



LA DIVISION CUIRASSÉE GRECQUE à ALGER



L' « **HYDRA** »



Le « **SPETZIA** »

La construction de ces 3 bâtiments remonte à 1889. Ils sont identiques et sortent des chantiers français.

Désireux de posséder une marine qui pût toujours lutter avec avantage contre la marine turque, ce qui, *à priori*, ne paraît pas bien difficile, le gouvernement grec créa cette division très homogène et tout à fait appropriée au but qu'on se proposait.

On n'a jamais su pourquoi elle ne joua pas un rôle plus brillant au cours de la guerre gréco-turque, en

vue de laquelle elle avait été créée et dont elle aurait pu changer la face si elle avait fait preuve d'un peu d'activité.

Ces 3 bâtiments : *Hydra*, *Psara* et *Spetzia*, ont 105 mètres de long, 16 mètres de largeur et 6 m. 45 de tirant d'eau ; ils déplacent 4,800 tonnes.

Ils portent 2 machines de 6,800 chevaux qui leur donnent une vitesse maximum de 17 n. 2.

Leur artillerie se compose de 3 canons de 270 millimètres, 5 de 152 millimètres, 1 de 100 millimètres, 8 pièces légères et 3 tubes lance-torpilles placés au-dessus de la flottaison. Cette artillerie est placée de façon assez originale.

Les 5 pièces de 152 millimètres et 2 de 270 millimètres sont groupées à l'avant dans une sorte de citadelle cuirassée à 350 millimètres.

La troisième pièce de 270 millimètres est seule derrière, dans une tourelle barbette.

Cette disposition est défectueuse. Il suffirait, en effet, d'un seul projectile qui réussirait à percer la cuirasse de la citadelle et éclaterait à l'intérieur pour priver le bâtiment de la plus grande partie de son artillerie.

La flottaison est cuirassée à 300 millimètres. D.

A la fin de l'année, le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL *donnera une Table des matières.*

LE BAPTÊME D'UNE BARQUE DE PÊCHE

De toutes les cérémonies de la vie maritime, la plus touchante est, peut-être, le baptême d'une barque de pêche. Ce symbole d'une foi naïve est un usage antique dans la vieille Bretagne où les pêcheurs sont peu nombreux qui voudraient monter une barque neuve sur laquelle un prêtre n'aurait pas laissé tomber quelques gouttes d'eau bénite.

La veille de sa première sortie, le bateau, pimpant comme une nouvelle épousée, est pavoisé d'oriflammes multicolores ; on effeuille à bord des fleurs et des herbes odoriférantes : fenouil, genêt, tamarin, qui forment un tapis, puis on donne au bateau neuf un parrain et une marraine qui sont presque toujours de jeunes enfants.

Quand il s'agit de baptiser une grande chaloupe, les messieurs-prêtres sont en nombre; mais, pour un canot de pêche côtière, un seul suffit.

La cérémonie se déroule de la façon suivante : les prêtres se rendent à bord précédés d'une grande croix d'argent et de deux fanaux dorés portés par des enfants de chœur. Pendant qu'un homme du bord, un pêcheur, tient la croix à l'avant, on chante les prières d'usage, puis, le prêtre fait le tour du bateau en l'aspergeant d'eau bénite. Le parrain et la marraine jettent ensuite, aux enfants massés sur le quai, des dragées et des bonbons.

Comme dans toute fête célébrée au bord de la mer, armateur, équipage et amis se réunissent en un festin où la quantité des mets servis ne le cède qu'au nombre respectable des flacons vides.

Et, le lendemain, les pêcheurs partent gaiement vers leur rude labeur, assurés que leur pauvre assemblage de planches est protégé par la Divinité contre la mer qui les berce ou les roule.

G.



Le baptême d'une barque de pêche en Bretagne

(Cliché Pressard)

Ephémérides de la Marine française

1er Novembre 1802. — Le général Leclerc, commandant en chef du corps expéditionnaire de Saint-Domingue, succombe à l'épidémie de fièvre jaune qui décime l'armée.

2 Novembre 1809. — La frégate *Bellone*, capitaine Duperré, capture, à l'embouchure du Gange, le brick anglais *Victor*.

3 Novembre 1693. — Le commodore anglais Benbow tente de faire sauter Saint-Malo, célèbre par ses corsaires, au moyen d'une terrible machine infernale. Toute la ville parut en feu et fut ébranlée, mais la machine, ayant fait explosion trop tôt, ne produisit que des dégâts peu importants.

4 Novembre 1827. — L'enseigne de vaisseau Bisson, chargé de conduire, d'Alexandrie à Smyrne, le brick pirate *Panayoti*, qui vient d'être capturé par une de nos frégates, est attaqué en rade de Stampalie par un grand nombre de pirates grecs et préfère se faire sauter plutôt que de se rendre.

5 Novembre 1803. — La croisière anglaise, forte de 12 bâtiments, attaque notre flottille en rade de Boulogne, et se retire après une vigoureuse canonnade, énergiquement soutenue de part et d'autre.

6 Novembre 1794.— La division Nielly capture, au large du cap Finistère, le vaisseau anglais *Alexander*, 82 c.

7 Novembre 1690. — Pontchartrain succède à Seignelay comme secrétaire d'Etat à la Marine. Situation lamentable pour la Marine pendant les neuf années du ministère de Pontchartrain.

8 Novembre 1809. — Les frégates de 44 c. *Vénus*, capitaine Hamelin, et *Manche*, capitaine Dornaldeguy, la corvette *Créole*, capturent, dans le golfe du Bengale, 3 vaisseaux de la Compagnie des Indes, armés en guerre et richement chargés.

10 Novembre 1555. — Villegagnon aborde dans la baie de Rio-Janeiro et tente d'y fonder une colonie avec des protestants français, à l'endroit même où s'élève aujourd'hui la capitale du Brésil.

11 Novembre 1755. — Le capitaine de Bouville, commandant l'*Espérance*, vieux vaisseau à bout de bord et seulement armé en flûte, lutte pendant cinq heures contre le vaisseau anglais *Orford*, de 70 c., oblige, à deux reprises, son puissant adversaire à lâcher prise et ne se rend qu'à l'arrivée d'un deuxième adversaire, le *Buckingham*, de 70 c.

L'*Espérance* était en si mauvais état que les Anglais, ne pouvant l'amariner, durent la brûler en pleine mer.

Le prochain fascicule des **ARMÉES DU XXme SIÈCLE** *sera consacré à l'***Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr.**

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active. — Nominations et Mutations

INFANTERIE

Sont nommés dans l'arme de l'infanterie et reçoivent les affectations ci-après indiquées. — Les élèves de l'Ecole spéciale militaire dont les noms suivent (pour prendre rang, à la date du 1er Novembre 1904) :

MM. Ricard, aff. au 145e rég. d'inf. ; Combraque, aff. au 154e rég. d'inf ; — pour prendre rang au 7 Novembre 1904 :

M. Hugot-Derville, aff. au 15e rég. d'inf.

M. Vuillemot, cap. brev. h. c. (état-major), est réint. au 90e rég. ; M. Pichereau, cap. au 20e rég., passe au 36e rég.; M. Simonet, cap. au 36e rég., passe au 50e rég.

Le capitaine d'infanterie breveté Vuillemot h. c. (état-major), est inscrit d'office à la suite du tableau d'avancement de 1904 pour le grade de chef de bataillon.

MM. Guerrier, chef de bat. au 150e rég., passe au 19e rég. comme major; Cladel, chef de bat. au 84e rég., passe au 7e rég.; Schlub, chef de bat. au 19e rég., passe au 50e rég.; Sire, capit. au 2e zouaves, passe au 3e tiraill. algér.; Tavera, capit. brev. h. c. (état-major), est réint. au 63e rég.; Desveaux, capit. brev. au 63e rég., passe au 98e rég. et est maint. stag. d'état-major; Petin, capit. brev. au 70e rég., passe au 20e bat. de chass.; de Lapparent, capit. au 20e bat. de chass., passe au 70e rég. et est maint. à l'Ecole de guerre ;

De Villantroys, capit. brev. au 116e rég., passe au 26e rég.; Délevaque, capit. brev. au 26e rég., passe au 116e rég. et est maint. en congé de trois ans; Marty, capit. brev. h.c. (état-major), est réint. au 4e rég. de tiraill. algér.; Patureau, lieut. au 2e tiraill. algér., passe au 4e rég. de même arme; Soyer, lieut. au 18e bat. de chass., passe au 29e bat.; Guillaume, au 10e rég. d'inf., passe au 88e rég.; Carré, lieut. au 102e rég., passe au 115e rég.; Pintureau, lieut. au 32e rég., passe au 6e rég.; Deiss, sous-lieut. au 115e, passe au 20e rég.; Fournier, lieut. h. c. (écoles), est réintégré au 65e rég. à partir du 17 Octobre 1904, de Kermabon, lieut. h. c. (colonies), est réint. au 3e tiraill.; Quesnot, lieut. au 3e rég. de tiraill., passe au 11e rég. d'inf. et est maint. aux affaires indigènes: Guennebaud, lieut. au 70e rég.; passe au 41e rég.; Tonnot, lieut. au 96e rég., passe au 4e bataill. d'Afrique ; Evrard, lieut. h. c. (justice milit.), est réint. au 81e rég.

PERSONNEL DES CHEFS DE MUSIQUE

Sont nommés dans le personnel des chefs de musique aux grades et emplois ci-après :

Au grade de chef de musique de 1re classe. — MM. Gaillard, chef de mus. de 2e cl. au 56e rég. d'inf., en remplacement de M. Moulines, retraité (maintenu au corps); André, chef de mus. de 2e cl. au 28e rég. d'inf., en rempl. de M. Lançon, mis en non-act. (maint. au corps).

Au grade de chef de musique de 2e cl. — MM. Hamburg, chef de mus. de 3e cl. au 61e rég. d'inf., (maint. au corps); Bernès, chef de mus. de 3e cl. au 53e rég. d'inf., (maintenu); Fenouil, chef de mus. de 3e cl. au 6e rég. d'inf. (maintenu); Mayan, chef de mus. de 3e cl. au 146e rég. (maintenu); Girardon, chef de mus. de 3e cl. au 44e rég. (maintenu); Boyrie, chef de mus. de 3e cl. au 39e rég. (maintenu); Giraud, chef de mus. de 3e cl. au 81e rég. (maintenu); Dussenty, chef de mus. de 3e cl. au 80e rég. (maint.); Longet, chef de mus. de 3e cl. au 161e rég. (maint.); Froment, chef de mus. de 3e cl. au 100e rég. (maintenu).

Au grade de chef de musique de 3e classe. — MM. Guillon, sous-chef de mus. au 130e rég., passe au 112e rég. d'inf.; Schmidt, sous-chef de mus. au 1er rég. du génie, passe au 154e rég.

M. Lamy, chef de mus. de 3e cl. au 154e rég. d'inf., passe au 163e rég. de même arme.

ARTILLERIE

Liste d'ancienneté. — Les lieutenants d'art. ci-après désignés, passés dans la première moitié de la liste d'ancienneté de leur grade, auront droit à la solde afférente à cette première moitié, savoir :

1° *A dater du 23 Septembre 1904.* — MM. Clément, du 3e rég.; Prévost, du 13e rég.; Granet, du 22e rég.; Lasné du Colombier, du 25e rég. (art. de la 5e div. de cav., au camp de Châlons); de Lavenne de la Montoise, du 3e bat.; Charleux, du 5e rég.; Cariou, du 32e rég. (art. de la 7e div. de cav., à Fontainebleau); Dupart, du 16e rég.; des Plas, du 2e rég. (batt. alpines de la 14e région); Bezombes, du 19e rég. (batt. alpines de la 15e région); Contat, du 12e bat. (Albertville); Cazenave, du 13e bat.

2° *A dater du 1er Octobre 1904.* — MM. Voinot, du 12e rég. (serv. des aff. indig. en Algérie, comp. des oasis sahariennes); Angé, du 12e rég. (Alger); Lebrat, du 7e rég.; Marseillan, du 14e rég. (Bordeaux); Fiaux, du 6e bat.; Chival, du 5e rég. (Belfort); Neveu, trés. du 4e bat.; Lamour Béchet de Léocour, du 40e rég. (adjoint au comm. de l'art. de la 4e div. de cav., à Stenay); Deville, du 12e rég.; Michard, du 12e rég. (Alger); Petiot, du 2e rég. (batt. alpines de la 14e région); Chérel, du 40e rég. (Verdun); Labro, du 24e rég.; Niéger, du 7e bat. (Reims); Hyronimus, du 16e bat.; Ridoux, du 36e rég. (instr. à l'Ecole milit. prépar. de l'art. et du génie); Lapasset, du 23e rég.; du Bois, du 38e rég. (Bastia); de Romance, du 19e rég.; Ducreux, du 3e bat.

Sont nommés: Au grade de chef d'escadron. — Le cap. en 1er Vincent, du 23e rég., en rempl. de M. Jombart, décédé.

Membre de la commission d'études pratiques de tir à Poitiers. — M. Méry, de la dir. de Maubeuge, en rempl. de M. Charnoz, retr., classé au 16e rég.

M. Dupont, fais. fonct. de major au 14e rég., en rempl. de M. Le Gallais, mis h. c., nommé major audit rég.

M. Thuillot, du 19e rég. à Nice, en rempl. de M. Figuière, retr., classé au 3e rég.

Chefs d'escadron : MM. Lob Levyt, du 30e rég., est classé au 11e rég.; Fradin, s.-dir. à Toul, est aff. pour ordre à la dir. de Toul; Profillet, brev. du 39e rég., est nommé s.-dir. à Toul; Givelet, du 28e rég., est nommé s.-dir. à Dunkerque; Leclercq, du 6e rég., est aff. à la dir de Toulon; Coudry, s.-dir. à Constantine, est nommé s.-dir. à Bastia.

Capitaines : MM. Léonardy, fais. fonct. de s.-dir. à Bastia, est dés. pour faire les fonct. de s.-dir. à Constantine; Desforges, de la 4e comp. d'ouv., est classé au 7e bat. pour comm. la 3e batt.; Charles, instr. d'équit. au 24e rég., est cl. au 23e rég. pour comm. la 11e batt.; Tisserand, adj.-maj. au 13e bat., est cl. au 19e rég. pour comm. la 8e batt. à Nice; Manent, de la dir. de Nice, est nommé adj.-maj. au 13e bat.

Lieutenants : MM. Geoffroy, du 17e bat., est classé au 5e rég. à Remiremont; Tronches, du 5e rég. à Bruyères, est cl. au 33e rég.

Réintégration. — M. Giraud, chef d'esc. h. c., chef d'état-maj. du command. de la place de Lyon, est replacé dans les cadres de l'arme, en rempl. de M. Janvier, retr. et cl. au 6e rég.

GENDARMERIE

M. Balizet, lieut. à Arcis-sur-Aube, passe à Embrun.

SERVICE DES SUBSISTANCES

MM. de Piétri, offic. d'adm. de 1re cl., gestionnaire des vivres à Gray, est dés. pour la 7e région ; Baqué, offic. d'adm. au 18e corps, est dés. pour le command. de la 18e sect. de commis et ouvriers milit.; Baudin, offic. d'adm. de 1re cl., gestionnaire des vivres à Vesoul, est dés. pour la gestion des vivres à Gray ; Allaert, offic. d'adm. de 1re cl. au 1er corps d'armée, est dés. pour le 20e corps d'armée, par permut. pour conven. pers. avec M. Budin ; Lefèvre, offic. d'adm. de 1re cl. à la 6e région, est dés. pour le 12e corps d'armée; Bunel, offic. d'adm. de 1re cl. au 20e corps d'armée, est dés. pour le 1er corps par permut. pour conv. pers. avec M. Allaert; Malcuit, offic. d'adm. de 2e cl. au 12e corps, est dés. pour le 18e corps.

SERVICE DE SANTÉ

Sont nommés élèves du service de santé militaire. — En remplacement de MM. Raisin et Mossé, démissionnaires, les candidats Durban, Millet, Vaulande, classés *ex æquo* sous les numéros 63, 64, 65, de la liste dressée par le jury des concours d'admission à ladite école. Une bourse entière avec trousseau est accordée à ces trois élèves.

SERVICE DU RECRUTEMENT

M. Nicolas, cap. au 94e rég. d'inf., est mis h. c., et nommé à un emploi de son grade au bureau de recrutement de Verdun, en rempl. de M. Donot, réint. dans les cadres et aff. au 94e rég. d'inf.

Ecoles

M. Deltel, lieut. au 119e rég. d'inf., est mis h. c. et nommé instruct. à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, en rempl. du lieut. Fournié, qui a obtenu un congé de trois ans.

Armée active. — Troupes coloniales

INFANTERIE COLONIALE

Tours de départ des officiers d'infanterie coloniale à la date du 1er Novembre 1904 :

Colonels. — MM.: 1 Simoneau, du 2e rég.; 2 Spitzer, du 22e rég.; 3 Lalubin, du 1er rég.; 4 Messager, du 3e rég.



La musique des « GRENADIERS GUARDS », le 1er régiment à pied de l'armée anglaise. Cette musique a été envoyée à l'Exposition de Saint-Louis

Lieutenants-colonels. — MM. 1 Gubian, du 1er rég.; Pourrat, du 4e rég.; 3 Metz, du 8e rég.; 4 Guyot d'Asnières de Salins, du 3e rég.; 5 Lamolle, du 23e rég.; 6 Mehouas, du 5e rég.

Chefs de bataillon. — MM.: 1 Paris de Bollardière, de l'état-major particulier; 2 Delaforge, du 4e rég.; 3 Charles, du 1er rég.; 4 Benoit, du 8e rég.; 5 Gesland, du 3e rég.; 6 Lavenir, de l'état-major particulier; 7 Haye, du 6e rég.; 8 Disdier, du 22e rég.; 9 Le Moan, du 6e rég.

Capitaines. — MM.: 1 Sainjon, de l'état-major particulier; 2 Marion, du 5e rég.; 3 Laugelot, du 8e rég.; 4 Vincent, du 8e rég.; 5 Delacou, du 8e rég.; 6 Valood, du 22e rég.; 7 Marvillet, du 24e rég.; 8 Pertuis, du 22e rég.; 9 Brantonne, du 5e rég.; 10 Guillemat, du 22e rég.; 11 Céleron de Blainville, du 4e rég.; 12 Richard, du 4e rég.; 13 Jacquin, du 8e rég.; 14 Boussot, du 21e rég.; 15 Sancery, du 24e rég.;

16 Rouyer, du 7e rég.; 17 Angéli, du 4e rég.; 18 Desmarets, du 8e rég.; 19 Lambert, du 1er rég.; 20 Legou, du 21e rég., 21 Paris de Bollardière, du 2e rég.; 22 Montoya, du 4e rég., 23 Cauvin, du 23e rég.; 24 Godefroy, du 3e rég.; 25 Forestier, du 7e rég.; 26 Biagne, du 23e rég.; 27 de Raignac, du 22e rég.; 28 Tessier, du 1er rég.; 29 Moreau, du 7e rég.; 30 Brugirard, du 4e rég.

Lieutenants. — MM.: 1. Thibault, du 1er rég.; 2 Boussot, du 8e rég.; 3 Chanson, du 2e rég.; 4 Meyzonade, du 5e rég.; 5 Tanchot, du 3e rég.; 6 Gilbert, du 6e rég.; 7 Marquis, du 4e rég.; 8 Abblard, du 24e rég.; 9 Leriche, du 23e rég.; 10 Dubedat, du 8e rég.; 11 Feuillu, du 4e rég.; 12 Dumont, du 6e rég.; 13 Blaive, du 4e rég.; 14 Dartigue, du 3e rég.; 15 Gardelle, du 7e rég.; 16 Adam, du 1er rég.; 17 Doussain, du 3e rég.; 18 Hubin, du 5e rég.; 19 Laforgue, du 3e rég.; 20 Modat, du 24e rég.

Sous-lieutenants. — MM.: 1 Schmidt, du 6e rég.; 2 Villiet, du 21e rég.; 3 Roux, du 4e rég.; 4 Salvy, du 23e rég.; 5 Jacquemet, du 4e rég; 5 Didier, du 4e rég.; 7 Silvestre, du 8e rég.; 8 Desgruelles, du 23e rég.; 9 Ferrandi, du 4e rég.; 10 Soulier, du 24e rég.; 11 Bégot, du 21e rég.; 12 Barjou, du 22e rég.; 13 Reboul, du 4e rég.; 14 Aveline, du 4e rég.; 15 Pinson, du 8e rég.;

16 Bernier-Fontaine, du 4e rég.; 17 Reymond, du 8e rég.; 18 Bermont-Gonnet, du 8e rég.; 19 du Souich, du 4e rég.; 20 Guiart, du 8e rég.; 21 Marsaud, du 22e rég.; 22 Bourdeau, du 2e rég.; 23 Petiot, du 3e rég.; 24 Ponsot, du 8e rég.; 25 Bernadac, du 3e rég.; 26 Caussel, du 3e rég.; 27 Sarrade, du 3e rég.; 28 Selmer, du 3e rég.; 29 Hugot, du 22e rég.; 30 Paoli, du 8e rég.

— Le colonel Privé, du 3e tonk., passe à l'état-major particulier, en qual. de chef d'état-major des troupes d'Indo-Chine ; le lieutenant-colonel Goulet, du 21e rég. d'inf., précédemment désigné pour servir en Cochinchine, passe au 22e rég. (mutation d'ordre en attendant le départ aux colonies) ; le chef de bataillon Paris de Bollardière, de l'état-major particulier à Lorient, passe au 2e rég.; le capitaine Colonna du 22e rég., passe au 23e rég. pour convenances personnelles; le lieutenant Apert, du 2e rég., passe au 23e rég. pour convenances personnelles ; le lieutenant Beigbeder-Calay du 3e rég., passe au 23e rég. pour convenances personnelles ; le lieutenant Cassazini du 24e rég., passe au 21e rég.; le lieutenant Fontaine du 5e rég., passe au 21 rég.; le lieutenant Langlumé du 3e rég., passe au 21e rég.

M. Raymond (L.-L.-A.), s.-lieut. au 1er rég. de tiraill. sénég., est promu lieutenant à ce rég à la date du 16 Novembre 1904

Nominations d'adjudants. — Ont été nommés à l'emploi d'adjudant les sous-officiers dont les noms suivent :

Tableau de l'ancienneté. — Houssais, serg. 1er tir tonk.; Laffont, serg.-maj. 2e tir. sénég.; Chandellier, serg.-maj. 2e tir. malg.; Jacquet, serg.-maj. 3e tir. malg.; Nerlinger, serg.-maj. 3e tir. tonk.; Hégo, serg. 3e tir. sénég.; Dauguet, serg. bat. de l'Afr. occid.; Thiébot, serg. 2e tir sénég.; Wiesser, serg. 1er rég.; Croqueson, serg.-maj. 2e tir. malg.; Guillemin, serg.-maj. rég. ind. du Congo; Gougé, serg.-maj. 24e; Marty, serg. 18e; Degouy, serg. 3e tir. sénég.; Reynaud, serg. 24e; Pelletier, serg. 5e; Zoccola, serg. 3e tir sénég.

Tableau des propositions spéciales. — Bœuf, serg. au bat. des Antilles. Ces nominations compteront du 1er Novembre

ARTILLERIE COLONIALE

Le colonel Bergeret, de la dir. d'art., navale de Toulon, est nommé au commandement du 1er rég. à Lorient.

ARTILLERIE COLONIALE. — (TOURS DE DÉPART)

Colonels. — MM. 1 Lecœur, du 2e rég. à Cherbourg.

Lieutenants-colonels. — 1 Gauthier, du 1er rég. à Lorient ; 2 Fortin, du 3e rég. à Toulon.

Chefs d'escadron. — 1 Manet, du 2e rég. à Cherbourg; 2 Foissac, du 3e rég. à Nîmes ; 3 Ridds, du 3e rég. à Toulon ; 4 Goujon, du 2e rég. à Brest.

Capitaines. — 1 Labasque, de la dir. d'art. nav. de Lorient ; 2 Dupay, de la dir. cent. de l'art. nav. ; 3 Jeanne, de l'insp. des fab. de l'art. nav. ; 4 Laurent, de la comm. d'exp. de Gavres ; 5 Gacogne, de la comm. d'exp. de Gavres ; 6 Granderve, de la dir. cent. de l'art. nav.; 7 Patard, de la dir. d'art. nav. de Toulon ; 8 Constant, du 2e rég. à Cherbourg ; 9 Cédié, du 3e rég. à Toulon : 10 Isidore Lubin, du 2e rég. à Cherbourg.

Lieutenants et sous-lieutenants. — 1 Auriol, du 3e rég. à Toulon ; 2 Epiard, du 1er rég. à Lorient; 3 Verniolet, du 3e rég à Toulon ; 4 Défaut, du 2e rég. à Cherbourg ; 5 Carrel, du 2e rég. à Brest ; 6 Sabouret, du 3e rég. à Toulon ; 7 Lancrenon, du 3e rég. à Toulon ; 8, Bouillier, du 1er rég. à Lorient ; 9 Marc, du 3e rég. à Toulon ; 10 Rousseau; du 3e rég à Toulon ; 11 Marc, du 3e rég. à Nîmes ; 12 Pincemin, du 2e rég. à Cherbourg

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DE L'ARTILLERIE COLONIALE

Section des comptables. — 1 Loison, de la dir. d'art. nav. de Cherbourg ; 2 Guérineau, du parc d'inst. du 3e rég. à Toulon ; 3 Humblot, du parc d'inst. du 2e rég. à Brest.

Section des artificiers. — 1 Agenet, de la dir. d'art. nav. de Lorient; 2 Lechat, de l'éc. de pyrotech. mar. à Toulon.

Section des ouvriers d'état. — 1 Fanchard, de l'insp. des fab. d'art. nav. ; 2 Petit, de l'insp. des fab. de l'art. nav. ; 3 Breton, de l'insp. des fab; de l'art. nav.; 4 Moine, de la comm. d'expér. de Gavres ; 5 Gourmanel, de la dir. d'art. nav. de Toulon.

Section des conducteurs de travaux. — 1 Bourcaud, de la cheff. du gén. de Rochefort; 2 Bonnet, de la dir. du gén. de Brest ; 3 Gibert, de la dir. du gén. de Brest ; 4 Douarville, de la dir. du gén. de Toulon ; 5 Le Guen, de la dir. du gén. de Brest ; 6 Barthère, de la dir. du gén. de Toulon ; 7 Le Moigne, de la dir. du gén. de Toulon ; 8 Sterque, de la dir. du gén. de Toulon.

STAGIAIRES DE L'ARTILLERIE COLONIALE

TOURS DE DÉPART. — *Section des comptables.* — 1 Maynard dir. art. col., Toulon; 2 Boucher, 2e, Cherbourg; 3 Montassier, dir. tr. col., Paris.

Section des conducteurs de travaux. — 1 Albrand, dir. du génie, Toulon; 2 Vignolle, cheff. du génie, Cherbourg; 3 Péroche, cheff. du génie, Rochefort; 4 Flouriou, cheff. du génie, Cherbourg.

CORPS DE SANTÉ MILITAIRE

Médecins principaux de 1re classe — 1 Péthellaz, en résid. libre ; 2 Lidin, en résid. libre.

Médecins principaux de 2e classe. — 1 Gouzien, dét. prov. au min. des col. ; 2 Clavel, en rés. libre ; 3 Cassagnou, en rés. libre.

Médecins-majors de 1re classe. — 1 Vergoy, du 1er rég. d'inf. col. ; 2 Guilloteau, du 4e rég. d'inf. col.

Médecins-majors de 2e classe. — 1 Régnier, dét. prov. au min. des col.; 2 Daniel, du 2e rég. d'inf. col.; 3 Contaut, du 3e rég. d'art. col. ; 4 Chartres, du 4e rég. d'inf. col. ; 5 Fraissinet, du 21e rég. d'inf. ; 6 Letonturier, du 5e rég. d'inf. col.; 7 Boudriot, du 3e rég. d'art. col. ; 8 Reboul, du 8e rég. d'inf. col. ; 9 Brouillard, du 3e rég. d'inf. col.; 10 Jacquin, du 1er rég. d'inf. col. ; 11 Rousseau, du 23e rég. d'inf. col.

Médecins aides-majors de 1re classe. — 1 Le Hardy, du 3e rég. d'art. col. ; 2 Lonjarret, du 21e rég. d'inf. col. ; 3 Trautmann, du 22e rég. d'inf. col. ; 4 Salabert Strauss, du 7e rég. d'inf. col. ; 7 Le Stratt, du 6e rég. d'inf. col.

Pharmaciens-majors de 2e classe. — 1 Bérard, en rés. libre ; 2 Mengin, en rés. libre ; 3 Beaumont en rés. libre ; 4 Duval, en rés. libre.

Pharmaciens aides-majors de 1re classe. — 1 Colin en rés. libre ; 2 Legault, en rés. libre.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU CORPS DE SANTÉ

1 Arragon, à Toulon ; 2 Monseau, à Brest ; 3 Sauve, à Hyères.

CORPS DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

Commissaires principaux de 1re classe. — 1 Lallier du Coudray, à Marseille ; 2 Pinder, à Marseille.

Commissaires principaux de 2e classe. — 1 De Lalun, à Cherbourg ; 2 Péponnet, à Cherbourg.

Commissaires de 1re classe. — 1 Bertrandon, à Brest ; 2 Croll, à Toulon ; 3 Anquetil, à Toulon.

Commissaires de 2e classe. — 1 Tixier, à Rochefort ; 2 Magot, à Toulon ; 3 Barbe, à Brest ; 4 Abel, à Toulon ; 5 Coanet, à Cherbourg , 6 Goby, à Paris ; 7 Roger, à Marseille ; 8 Gaucher, à Nantes.

Commissaires de 3e classe. — 1 Bouton, à Toulon ; 2 Menvielle, à Brest.

Le commiss. princ. de 1re cl. Argand, aff. au serv. adm. à Brest, est dés. comme chef du service adm. des troupes col. à Paris.

Le commissaire principal de 2e cl. Henrion est rappelé à l'activité et aff. au serv. administ. à Cherbourg.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU COMMISSARIAT

Section des bureaux. — 1 Louwaert, à Toulon ; 2 Soulié, à Paris ; 3 Lemoy, à Cherbourg ; 4 Lacroix, à Nantes ; 5 Cérix, à Marseille ; 6 Saintot, à Marseille ; 7 Juliard, à Lorient.

Section des comptables. — 1 Devouge, à Cherbourg ; 2 Richardot, à Toulon ; 3 Bassou, à Cherbourg.

AGENTS CIVILS DU COMMISSARIAT DES COMPTABLES DES MATIÈRES DES COLONIES

TOURS DE DÉPART. — *Agents civils du commissariat.* — 1 Baillon, Havre; 2 Lhote, Marseille ; 3 Ransart, Nantes ; 4 Bidaux, Perpignan.

Comptables des matières des colonies. — 1 Chailloux, minist. col.; 2 Martin (D.-M.), Marseille ; 3 Sacré, Bordeaux; 4 Grillot, Nantes; 5 Artois, Havre; 6 Bernard (E.-H.-A.), Marseille; 7 Gaumet, Bordeaux; 8 Gonzini, minist. col.; 9 Quilichini, minist. col.; 10 Touraine, minist. col.; 11 Cherbonnier, Bordeaux; 12 Mattei, Bordeaux; 13 Boffin, Marseille; 14 Miquel, Marseille.

Réserve

Sont promus : au grade de colonel. — Serv. des command. : M. Didier, colonel d'inf. en retraite.

Au grade de lieutenant-colonel. — Serv. des chem. de fer et des étapes : M. Garnier, lieut.-col. d'inf. en retraite.

Au grade de major. — Rég. de Lille : M. Morel, maj. d'inf. en retraite. Rég. de Valenciennes : M. Lainé, cap. de rés. au 152e. Rég. de Brest: M. Guyenet, maj. d'inf. en retraite. Rég. d'Agen : M. Haderne, maj. d'inf. en retraite.

Au grade de capitaine. — Rég. de Valenciennes, M. Darenne ; de Cambrai, M. Leclercq ; de Saint-Omer, M. Gelle ; de Falaise, M. Lainé ; de Montargis, M. Amiot ; de Melun, M. Mareschal ; d'Epinal, M. Stouter ; de Mâcon, M. Leray ; de Nantes, M. Méric de Bellefon ; de Brest, MM. Jacquin et Vincent ; de Tulle, M. Rebière ; d'Antibes, M. Bejug ; de Nîmes, M. Lamblin ; de la Corse, MM. Mannoni et Mariani ; de Béziers, M. Lang ; de Perpignan, M. Vidal ; de Montauban, M. de Manneville d'Auxonne ; de Mont-de-Marsan, M. Dusire ; de Bayonne, M. Lacouture ; de Tarbes, M. Jordany : au 161e, M. Laillet ; serv. de recrut., M. Cherigne.

Au grade de lieutenant. — Les lieutenants d'inf. démiss. : Rég. de Lisieux, Brot et Léonard : d'Argentan, de Vigneral ; de Vannes, Vincent ; de Gap, Boubée ; de Marmande, Feret ; au 162e, Durand ; au 3e bat. de chass., Milhau-Carlat.

Au grade de sous-lieutenant. — Les sous-off. de réserve dont les noms suivent : Rég. de Valenciennes, Carlier et Fuhro ; de Cambrai, Vanclef, Gourmes, Simon, Bouchard, Bouradon ; d'Avesnes, Caze, Delamare, Castin, Levallois ; de Béthune, Faucher, Lepaisant, Leroyer, Rohart ; de Saint-Omer, Descelers, Lefebvre, du Rey, Houzet ; de Dunkerque, Lejeune, Péron, Mignion ; de Soissons, Sellier, Graux, Lesueur ; de Saint-Quentin, Frison, Protin ; de Beauvais, Carlier (P.-L.) ; d'Amiens, Bellegarde, Antoino, Desplats ;

De Laon, Crépin, Damoy, Fonti ; de Péronne, Caudron, Chou, Delestre ; de Bernay, Bouchard, Clerc ; d'Evreux, Ricardie, Duval, Mouton ; de Falaise, Oriême ; de Lisieux, Chausson, Corbie, Duprat, de la Mariousse, de Fourcauld, Guillon ; de Rouen (sud), Lévêque, Lavaux, Bodin, Verger ; de Caen, d'Alvemare, de Feuquières, Dubois, Richard, Roussy, Olivetti ; du Havre, Bouteleux, Carré, Tramart, Billet ; de Laval, Hagnus ; de Mayenne, Gouvrion, Bœuf ; de Mamers, Rouzières ; du Mans, Poupard ;

De Dreux, Desprès, Gau, Besin, Amman, Zambeaux : de Chartres, Figarol, Blondel, Boucher, Dubois, Frenoy, Milne, Peyre, Quinier, Robiquet ; d'Alençon, Sambain, Davy, Fleury, Labordère ; d'Argentan, Bourguignon, Lebir ; de Sens, Raoul, Regnier, Bonnet ; de Fontainebleau, Desagneaux, Aulard, Delinon ; de Coulommiers, Bourdon (C.-E.), Caromir, Périer ; d'Auxerre, Fouchère, Payanacci, Rinn, Courtet, Gally ; de Blois, Robert ; d'Orléans, Georgi, Lafaurie, Moreau (H.-L.), Payen ; de Mézières, Dauphin ; de Châlons-sur-Marne, Poupart, Thuillier.

De Bar-le-Duc, Gueullet, Ulrich ; de Nancy, Brenon, Cournault, Mathis; de Toul, Schaeffer, Belin, Berlat, Delherm de Novital, Koch; de Neufchâteau, Schwartz; de Troyes, Dupuis, Berthelemot; de Belfort, Delavelle; de Vesoul, Peria, Poircuitte, Huguenin, Troufleau; de Langres, Lecouteux; d'Epinal, Merdinger, Renier; de Lons-le-Saunier, Bourot, Prince, Authier, Bloch, Braichotte, Bassard; de Besançon, Bejanin, Pelleterat de Borde; de Bourg, Pras, Brule, Gavillot, Ollion; de Belley, Profisy, Couturier, Ecklee, Clérici, Demesnay; d'Auxonne, Chevenay; de Chalon-sur-Saône, Charpentier; de Cosne, de Blanquet de Rouville; de Bourges, Chassain, Guignard, Renaud, d'Avène des Melvizes ; d'Autun, Gueyenot, Rossi ;

De Nevers, Blanquernon; de Châteauroux, Garreau, Lecointe; du Blanc, Béaupin; de Parthenay, Ristori, Blanvillain, Aupetit; de Poitiers, Asselin, Montegudet; de Châtellerault, Bourdalerie, Decelle; de Tours, Lafont, Fardeau, Roquebert; d'Angers, Quernon, Lamerie, Bonhomme, Lair, Maugrani; de Cholet, Bacle, Prédhumeau; de Guingamp, Rousseau, Lemaire, Brault, Desnoyers de Bieville, Gravier, Prunet, Saint-Pérès; de Saint-Brieuc, Delmas, Hilpert, Holtz, Leroy, Porcelli, Le Bolloch, Vunard; de Rennes, Laporte, Le Meneust; de Vitré, Beurel, Kistér; de Cherbourg, Pain, Peyrouton, Laffon de Labédat; de Saint-Malo, Bastien, Fleury; de Granville, Berland, Lion, Allain, Gabelle;

De Saint-Lô, Pallix, Vigne; de Nantes, Mocaer, Bory, Durand-Gasselin, Linije; d'Ancenis, Vallet, Boquien, Ceccaldi, Laffitte, Maynard; de La Roche-sur-Yon, Ferrandi, Cerileron, Jayez; de Fontenay-le-Comte, Charlet, Vervoort, Fleurot; de Vannes, Laugean de Vitton de Peyruis, Gegou; de Quimper, Dreux, Lebos; de Lorient, Le Gousse; de Limoges, Grubert, Cabarel, Charrière, Poissonnier, Rélier; de Magnac-Laval, Chateau; de Guéret, Guidon, Gloumeaux; de Tulle, Zobir, Vaslet de Fontaubert, Henry, Marchadier; de Périgueux, Hédelin, Ladoire; d'Angoulême, Michelet, Valette; de Brive, Saverot, Belhout; de Bergerac, Calvet, Delespinasse, Dehouve, Laval; de Riom, Levadoux, Glayeux; de Montluçon, Mayre; d'Aurillac, Remise; du Puy, Bonicel, Desmaret, Kurtz; de Saint-Etienne, Faure;

De Montbrison, François, Blanc; de Roanne, Firmin, Guérand, Chamiry; de La Tour-du-Pin, Chambly de La Charce; de Grenoble, Péronnet; de Bourgoin, Vidon, Mercier; de Chambéry, Blanchard, Rossignoli; de Vienne, Bonnier; de Romans, Lambert, de Magneral, Bouvier, Gatel, Liandrat, Knoeri; de Montélimar, Grégoire; d'Antibes, Martel, Bohrmann, Clérissi, Cochois, Dumontant; de Toulon, Cary, Pitou, Thomassin, Vermot; de Nîmes, Vical; d'Avignon, Valéri, Houdion; de Digne, Faucon, Graziani, Honnorat, Jalabert, Pigatte, Faivre d'Arcier, Strafforelli; de la Corse, Antonini, Giordani, Marchetti, Massoni, Moracchini, Petreschi, Pianelli;

De Béziers, Boyer; de Mende, Bédot, Lécuffre, Ollié, Flourens, Girardot, Jean (dit Deguilly), Laget, Sébé; de Rodez, Barbe; de Narbonne, Fabre; de Perpignan, Alex, Crozat, Carbou; de Carcassonne, d'Arailh, Bonnafoux, Blanic, Lalanne, Ourtal; d'Albi, Friederich; d'Agen, Bourguin, Drouilhet de Sigalas; de Marmande, de Léotard, Cazes, Lachaize, Brugeilles, Chrétien, Pérès; de Cahors, Blanc (B.-C.), Bosco, Cantarel, Fayard, Pujol, Aragon, Thibaud; de Montauban, Courtès-Lapeyrat, Mourgues; de Foix, Fauré, Nares, Saint-Martin, Servat, Armengaud; de Saintes, Cochain, Davidon, Duffard, Pauly, Adelpin, Bacqueryssе, Le Proux de la Rivière; de La Rochelle, Lucas, Ulrich;

De Libourne, Legrix de la Salle, Robin; de Bordeaux, Kressmann; de Mont-de-Marsan, Claverie, Lévy, Dufour; de Bayonne, Lhoste; de Pau, Loustaunau, Lacan, Leplan, Loustau, Riquoir; de Tarbes, Borda, Duffour, Laporte; 109e, Guillet: 145e, Balant, Granier, Darébacourt; Vanbervesseles, Wallner; 146e, Salruc; 147e, Errard, Kenler; 148e, Pernot; 150e, Valtier, Buzelin, Masset; 152e Dufermont, Clémencin: 153e, Mouraux, Tetry; 154e, Vautrin; 155e, Durand (J.-V.), Baret; 156e Poirot, Paquignon; 159e, Préher, Vernel, Balley; 160e, Guichard; 161e, Carquin, Vallet, Delrue, Chemoy, Simon; 162e, Delamby, de Louvencourt, Hartman, Roy.

Bataillons de chasseurs. — 1er, Paupe; 2e, Chays; 5e. Demont, Pierron; 6e, Louche; 8e, Le Forestier, Duvillier; 10e, Fourquenay; 12e, Garanjoud, Pernet, Surleau, Goguel; 19e, Monniot, Charles, Servat, Kœchlin; 22e, Francercoli; 23e, Estrangin; 24e, Mary; 27e, Le Bras; 29e, Husmann.

Armée territoriale

INFANTERIE

Sont nommés ou promus dans l'infanterie de l'armée territoriale les officiers dont les noms suivent :

Au grade de chef de bataillon. — 41e rég. d'inf. : M. Macheron, ex-chef de bat. d'inf. terr.; service d'état-major : M. Ravel de Malval, chef de bat. d'inf. en retr.; service des chemins de fer et des étapes : M. Teuber, chef de bat. d'inf. en retr.

Au grade de capitaine. — 72e rég. terr. d'inf. : M. Ducarin, cap. d'inf. démiss.; 116e rég. terr. d'inf. : M. Sarocchi, cap. d'inf. en retr.

Au grade de sous-lieutenant. — Les sous-off. d'inf. terr. : 10e rég. terr. d'inf., M. Poulin ; 11e rég. terr. d'inf., M. Fafet; 98e rég. terr. d'inf., M. Garnié ; 111e rég. terr. M. Brun; 114e rég. terr. d'inf., MM. Martim, Vincent, Destelle ; 119e rég. terr. d'inf., M. Gamet-Laffont ; 137e rég. terr. d'inf., M. Chauvin.

ARTILLERIE

Les officiers de réserve dont les noms suivent sont passés avec leur grade dans l'armée territoriale et ont reçu les affectations suivantes :

Lieutenants de réserve: MM. Delizy, du 32e rég., classé au gr. territ. dudit rég.; Grosselin, du 11e rég., classé au gr. territ. du 7e rég.; Boidot, du 15e rég., classé au gr. territ. dudit rég.; Petit, du 17e rég., classé au gr. territ. du 15e rég.; Conrad, du 17e rég., classé au gr. territ. dudit rég., Richez, du 17e rég., classé au gr. territ. dudit rég.; Lebaz, du 15e rég., classé au gr. territ. dudit rég.; Courtin, du 9e bataill. à pied, classé au gr. territ. dudit bataill.; Lefrère, du 5e rég., classé au gr. territ. du 26e rég.; Baubion, du 31e rég., classé au gr. territ. dudit rég.; Panier, du 7e rég., classé au gr. territ. dudit rég.; Baude, du 4e bat. à pied, classé au gr. territ. du 2e bat.; Rolland, du 37e rég., classé au gr. territ. dudit rég.; de Nervo, du 32e rég., classé au gr. territ. dudit rég.;

Sous-lieutenants de réserve : MM. Thiery Cherer de Cabanes, du 22e rég., classé au groupe territ. du 7e rég.; Gaytte, du 32e rég., classé au gr. territ. du 38e rég.; Rollet, du 30e rég., classé au gr. territ. du 16e rég.; Anfossi, du 19e rég. (batteries alpines de la 15e région), classé au gr. territ. de 19e rég.; Isambert, du 26e rég., classé au gr. territ. dudit rég.; Maloisel, du 33e rég., classé au gr. territ. dudit rég.; Mazy, du 21e rég., classé au gr. territ. dudit rég.; Guyot du Tremble, du 26e rég., classé au gr. territ. dudit rég.; Guidon, du 14e rég., classé au gr. territ. du 18e rég.; Bidegain, du 24e rég., classé au gr. territ. du 23e rég.; Prioul, du 18e bat. à pied, classé au gr. territ. dudit bat.; Germay, du 40e rég. (3e divis. de caval.), classé au gr. territ. du 1er rég.;

Ibarboure, du 14e rég., classé au groupe territ. du 18e rég.; Randu, du 12e bat. à pied, classé au groupe territ. dudit bat.; Cuvigny, du 40e rég., classé au groupe territ. du 20e rég.; Boulenger, du 26e rég., classé au groupe territ. du 1er rég.; Anxionnat, du 4e bat., classé au groupe territ. du 8e bat.; Dubreuil, du 7e rég., classé au groupe territ. du 20e rég.; Talabot, du 11e bat., classé au groupe territ. dudit bat.; Bardin, du 7e rég., classé au groupe territ. dudit rég.; Sint, du 40e rég., classé au groupe territ. du 33e rég.; Comar, du 22e rég., classé au groupe territ. du 7e rég

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES

Les officiers de réserve dont les noms suivent sont passés avec leur grade dans l'armée territoriale et ont reçu les affectations suivantes:

Lieutenants de réserve: MM. Julia, du 16e escadron, classé au 17e escadr. territ.; Brun, du 15e escadr., classé au 15e escadr. territ.

Sous-lieutenants de réserve: MM. Huré, du 2e escadron, classé au 1er escadr. territ.; Haudricourt, du 5e escad., classé au 8e escad. territ.

Décorations et médailles

A l'occasion de l'assemblée générale de la Société nationale des conférences populaires, il a été accordé les récompenses suivantes :

Officiers d'Académie. — MM. Jousselin, cap. au 82e rég. d'inf.; Boyer, col. du 9e chass. à cheval; Magand, cap. au 99e rég. d'inf.; Desgranges, lieut. au 68e rég. d'inf.; Bichat, lieut. au 3e rég. de zouaves ; Morris, lieut. au 67e rég.; Jonveau, vétérin. au 5e chass. à cheval; Fouquet, lieut. au 7e drag. ; Drapier, capit. au 18e escadron du train.

Chevaliers du Mérite agricole. — MM. Le Davoy, lieut. au 71e rég. d'inf.; Hardy, cap. au 120e rég. d'inf.

Médailles de la Mutualité. — MM. Boutault, offic. d'adm.; Meyer, capit. d'art.; Jacquet, lieut. d'inf.; Le Gallois, cap. au 19e rég. d'inf.; Grenomilleau, lieut. d'inf.

Médailles de collaborateurs. — MM. Anglade, col. au 99e rég. d'inf.; Appert, col. du 90e rég. d'inf.; Bichat, lieut. au 3e zouaves; Dubail, col. du 3e zouaves; Drapier, capit. du train des équipages à Tlemcen; Ducassé, col. direct. d'art. à Rochefort; Famelart, capit. d'art.; Le Gouas, lieut. au 62e rég. d'inf.; Gallois, lieut. au 28e rég. d'art.; Isamand, lieut. au 144e rég. d'inf.; Latour d'Affaure, col. du 112e rég. d'inf.; de Nadaillac, col. du 130e rég. d'inf.; Pinaud, cap. du 90e rég. d'inf. ; Poirier, cap. au 50e rég. d'inf.; Quévillon, col. du 144e rég. d'inf.; Ravenez, lieut.-col. au 103e rég. d'inf.; Desplats, lieut. au 18e rég. d'inf., instruct. à Saint-Maixent.

Médailles d'honneur

Des médailles d'honneur, des mentions honorables et des lettres de félicitations ont été décernées aux militaires ci-après désignés, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement et dont la belle conduite a été signalée pendant le mois d'Août 1904 :

Gouvernement de Paris. — Lettre de félicitations : MM. Dessirier, cap. d'art., prof. à l'Ecole mil. de l'art. et du génie; Ville-d'Avray, 35 Juin 1904 : a maîtrisé deux chevaux emballés ; Martin, soldat de 1re cl. au 24e rég. d'inf.; Neuilly, 11 Mai 1904 : a arrêté deux chevaux emportés attelés à un landau dans lequel se trouvaient cinq personnes — Mention honorable : M. Ledieu, 1er canonn. serv. au petit état-maj. de l'Ecole mil. de l'art. et du génie; Vernon (Eure), 31 Juillet 1901-17 Juillet 1904 : a sauvé à deux reprises des personnes en danger de se noyer.

1er corps. — Mention honorable : M. Boulanger, soldat au 84e rég. d'inf.; Jolimetz, 29 Mai 1904 : a été renversé et blessé en essayant de maîtriser un cheval emporté. — Lettre de félicitations : MM. Disclers, soldat au 8e rég. d'inf.; Calais, 13 Juillet 1904 : s'est exposé pour retirer de l'eau une personne tombée dans un fossé profond de 3 mètres ; Prouvez, soldat au 1er rég. d'inf.; Bouchain, 9 Juillet 1904 : a porté secours à un enfant tombé accidentellement dans une rivière.

2e corps. — Lettre de félicitations : MM. Bobœuf, cav. au 5e rég. de drag.; Compiègne, 4 Juin 1904 : a maîtrisé deux chevaux emportés att. à une voit. dont la flèche s'était brisée ; Manceau, soldat de 1re cl. au 67e rég. d'inf.; Soissons, 29 Juillet 1904 : sauvet. d'un enf. tombé dans l'Aisne ; Carlier, cav. au 3e rég. de chass.; Abbeville, 12 Juillet 1904 : a ret. de l'eau un enf. dans une riv. prof. et dangereuse.

3e corps. — Mention honorable : M. Dussueil, brig. au 1er bat. d'art.; Le Havre, 18 Juillet 1904 : a, par sa présence d'esprit et son courage, évité de graves accidents qu'allait causer un tramway dont les freins ne fonctionnaient plus.

4e corps. — Lettre de félicitations. — MM. Glück, lieut.; Gouyet, canonn. au 26e rég. d'artill.; Durtal, 24 Juin 1904 : ont fait de cour. efforts pour tenter de sauver un canonn. entr. par son cheval dans le Loir. — M. B.: MM. Derôme, cap.; Antoine, lieut. au 115e rég. d'inf.; Mazéas. mar. des log. chef à la comp. de gend. de la Sarthe. — Mention honorable: MM. Saget, brig. à la comp. de gend. de la Sarthe; Castex, caporal; Durrive, caporal; Madec, soldat de 1re cl. au 115e rég. d'inf.

Lettre de félicitations : MM. Briand, Beaufils, Millot, Martin, Bosson, Souriau, gend. à la comp. de la Sarthe; Hamon, chef de bat.; Pouëch, Grand-Chavin, Mavel, cap.; Chandesris, Ducourneau, Loynet, Morizet, Benezech, lieut.; Deiss, s.-lieut.; Bouix, adj.; Bosc, serg.-maj.; Gauthier, serg. reng.; Lombard, Loriferm, serg.; Huillo, caporal infirm.; Martin, caporal; Bonin, capor. sap.; Agin, Bernard, Bérard, Pesquet, Balistan, Le Guennic, Bausaye, Chevrier, soldats de 1re cl.;

Martin, Brétenger, soldats de 1re cl. rés.; Le Métayer, Bouet, sap. de 1re cl.; Commanche, Lehoux, Lebouque, soldats de 1re cl.; Paquet, Delaroche, soldats mus. comm. au 115e rég. d'inf.; Mme Clémence, de l'hôp. mil. de Mamers ; Mamers, 7 juin 1904 ; ont rivalisé de courage et exposé plusieurs fois leur vie en sauvant ou en coopérant au sauvetage de nombreuses personnes en péril d'être noyées ou ensevelies sous les ruines de leurs maisons détruites par l'inondation.

6e corps. — Lettre de félicitations : MM. Peloquin, méd. aide-maj. de 2e cl. au 3e rég. de cuir.; le Grand-Saussis, 15 Juin 1904 : s'est jeté dans la riv. l'Aisne pour sauver un jeune garçon qui se noyait; Poinsignon, mar. des logis reng. au 14e rég. de drag.; la Chapelle, 13 Juin 1904 : a maîtrisé deux chev. emp. att. à une voit.; Dété, adj. au 69e rég. d'inf.; Charmantois-le-Roy, 20 Juillet 1904 : belle cond. dans un incendie; Meyer, soldat au 150e rég. d'inf.; Saint-Mihiel, 27 juin 1904 : a porté secours à un de ses camarades en danger de se noyer au cours d'un exercice de passage de rivière ; Bodenschatz, soldat de 1re cl. au 161e rég. d'inf.; Saint-Mihiel, 8 Juillet 1904 : sauvetage d'un jeune homme qui se noyait dans la Meuse.

7e corps. — Lettre de félicitations : M. Treichet, cav. de 1re cl. au 14e rég. de chass.; Dôle, 11 Juillet 1904 : a porté secours à un jeune homme qui courait le danger de se noyer.

8e corps. — Lettre de félicitations : MM. Léger, mar. des logis; Picard et Nicolas, gend. à la comp. de Saône-et-Loire; Bourbon-Lancy, 7 Juin 1901 : ont fait preuve d'un grand cour. en portant sec. à plusieurs pers. pendant les inond. de Bourbon-Lancy; Chabrié et Jeanne, soldats au 95e rég. d'inf.; Bourges, 14 Juillet 1904 : ont sauvé des pers. en danger de se noyer; Himmer, soldat au 13e rég. d'inf.; la Guerche, 17 juin 1904 : s'est jeté résolument à la tête d'un cheval emporté att. à une voit. sans cond. et est parvenu à le maîtriser. — Mention honorable : M. Burtin, soldat au 95e rég. d'inf.; Paray-le-Monial, 24 Juillet 1904 : a sauvé des personnes en danger de se noyer.

9e corps. — Lettre de félicitations : M. Arson, gend. à la comp. des Deux-Sèvres; 18 Juillet 1904 : a sauvé deux personnes sur le point de se noyer.

11e corps. — Lettre de félicitations : M. Prigent, caporal au 118e rég. d'inf.; Quimper, 26 Juin 1904 : sauvet. d'une jeune fille en danger de se noyer.

12e corps. — Lettre de félicitations : M. Lachaud, soldat au 107e rég. d'inf.; Angoulême, 5 Juillet 1904 : a coopéré avec beauc. de cour. et de dév., en dehors de tout service commandé, à l'extinction d'un incendie.

13e corps. — Lettre de félicitations : MM. Papon, gend. à la 13e lég.; Grand-Croix, 25 Juillet 1904 : a arrêté un chev. att. à une voit. sans cond.; Berthoumieu et Mosnier, gend. à la comp. du Puy-de-Dôme ; Pionsat, 24 Juillet 1904 : belle conduite dans un incendie; Michaud, soldat de 1re cl. au 105e rég. d'inf ; Puy-la-Vèze, commune de Saint-Julien, 2 Août 1904 : a sauvé des flammes le propriétaire d'un immeuble incendié.

14e corps. — Lettre de félicitations : MM. Fabre, brig. fourr. au 1er rég. de huss.; Saint-Jean-de-Bournay, 1er Juillet 1904 : a maîtrisé deux chev. emp. att. à un fourgon ; Briend, élève à l'Ecole du serv. de santé mil.: Lyon, 12 Juillet 1901 : a sauvé, au péril de sa vie, un enf. tombé dans un chenal prof. et encombré d'herbes; Guerry, mar des logis au 10e rég. de cuir.; Lyon, 23 Juin 1904 : a arrêté un cheval emp. att. à une voit. sans cond. — M. B.: M. Wuillaume, mar. des logis à la 14e lég. de gend.; Bozel, 16 Juillet 1004 : a fait preuve du plus cour. dév. en procédant, au péril de sa vie, pendant six heures consée., au sauvet. des vict. d'une inond. torrent. et subite.

15e corps. — Lettre de félicitations : M. Ghilarducci, soldat rés. au 112e régiment d'inf.; Antibes, 2 Juillet 1904 : a arrêté un cheval emporté attelé à une voiture sans conducteur. — Mention honorable : MM. de Grimal, maréchal des logis au 14e régiment de huss.; Tarascon, 28 Juillet 1904 (déjà titul. d'une lettre de fél.) : a arrêté, au prix de grands dangers, un chev. emp. att. à une voit. dont les brancards étaient brisés; Gazaix, gend. à la comp. du Gard ; Bessèges, 28 Juin 1904 : a été blessé en arr. un chev. emp. — Lettre de félicitations : MM. Poinsignon, sergent; 23 Juin 1904; Laplanche, sap.; 12 Juillet 1904; au rég. de sap.-pomp. à Paris : belle cond. dans des incend.; Sorano, soldat au 155e rég. d'inf.; Paris, 10 Juillet 1904 : a porté secours à une pers. assaillie par des rôdeurs; Barbier, soldat de 1re cl. au 28e rég. d'inf.; Paris, 12 Juillet 1904 : a coopéré à l'ext. d'un commenc. d'inc.; Fructus, caporal à la sect. de secr. d'état-maj. col.; Marseille, 15 Oct. 1902 : a arrêté et désarmé un ind. qui venait de blesser deux personnes; Guerino, soldat 40e rég. d'inf.; Uzès, 18 Juin 1904 : a maîtrisé un chev. emp. att. à une voiture sans cond.; Goetz, mar. des logis au 11e rég. de huss.; Cavaillon, 22 Juillet 1904 : belle cond. dans un incendie.

16e corps. — Lettre de félicitations : MM. Laforgue, gend. à la comp. de l'Aude; 19 Juillet 1904 : a sauvé un jeune homme sur le point de se noyer; Rocher, adj. au 11e rég. d'inf.; Mazamet, 23 Mars 1904 : sauv. de plusieurs personnes surprises dans un incendie.

18e corps. — Mention honorable : M. Duclos, canonn. au 24e rég. d'art.; Bordeaux, 4 Juin 1904 : s'est porté au sec. d'un enf. qui risquait d'être écrasé entre deux voitures. — Lettre de félicitations : MM. Lartigue, soldat au 18e rég. d'inf.; Pau, 6 Juillet 1904 : a maîtrisé un chev. emporté att. à une voit.; Maisonvieille, brig. à la 18e lég. de gend.; Loures, 21 Juillet 1904 : belle conduite dans un incendie.

20e corps. — Lettre de félicitations : M. Chaumont, serg. au 1er bat. de chass.; Troyes, 18 Juin 1904 : a coopéré à l'extinction d'un incendie.

Par arrêtés du président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, pris en vertu des décrets des 31 Mars 1855 et 22 Juillet 1899, la médaille d'honneur des épidémies ou la mention honorable est décernée aux personnes ci-après désignées, en récompense du dévouement dont elles ont fait preuve à l'occasion de maladies épidémiques.

Indo-Chine française. — Argent : M. Marchal (Emile), brig. à pied de la comp. de gend. de l'Indo-Chine : épidémie de choléra au cap Saint-Jacques en 1903.

Guadeloupe. — Argent : M. le docteur Butin, méd. aide-major des troupes coloniales.

Emplois civils

Sont nommés expéditionnaires de 7e classe à la caisse des dépôts et consignations. — MM. Hatton-Lagaignère (Adrien), portier-consigne à l'état-major particulier du génie; Griener (Georges), serg. au rég. des sapeurs-pompiers de la ville de Paris; Senèze (Joseph), ex-adjud. au 158e rég. d'inf.

M. Lacroix (Eugène-Frédéric), anc. s.-offic., est nommé commis expédit. à l'Impr. nationale.

Sont nommés commis ambulants de 3e classe dans le service actif de l'octroi de Paris. — MM. Gambotti (François-Félix), adjud. au 86e rég. d'inf.; Belloc (Pierre-Alexandre), tamb.-maj. au 138e rég. d'inf.; Arberet (Félicien), serg. au 1er rég. d'inf. colon.; Touchet (Amédée), ex-brigad. à la comp. de gendarm. des Ardennes.

Ont été nommés gardes domaniaux des eaux et forêts en Algérie. — MM. Moracchini (Pierre-Paul), ex-adjud. au 5e bat. d'inf. légère d'Afrique, à Silvareccio (Corse); de Fortis (Marie-Boniface-Ernest), ex-serg. au 2e rég. étr., demeur. à Ménerville (Alger) ; Berthier (Marie-Marc-Joseph-Edmond-Pierre), ex-serg. au 1er rég. étr., garde champêtre à Boutin (Oran) ; Ancel (Léon), ex-serg. au 1er rég. étr., garde-champêtre à Ain-Khial; commune d'Ain-Temouchent (Oran) ; Renaud (Alban-Louis-Jules), serg. au 22e rég. d'inf. colon.; Germain (Albert-René-Edmond), anc. serg.-maj. au 118e rég. d'inf., demeur. à Paris, 33, boulev. Montparnasse ;

Santini (François), ex-serg. au 16e rég. d'inf., demeur. à Marseille, 9, rue Clotilde; Vendé (Gabriel-Frédéric-Henry), anc. s.-offic. au 13e rég. d'art., demeur. à Vincennes, 1 *bis*, rue de Paris; Morini (Nonce-François), anc. serg. au 124e rég. d'inf., demeur. à Sarrola-Carcopino (Corse); Hermite (Firmin), anc. mar. des logis fourr. au 2e rég. d'art., dem. à La Roche-de-Rame (Hautes-Alpes) ; Hervouet (Alfred-Gustave-Maria), anc. brig. d'art. colon., demeur. à Lorient, 14, rue de Brest; Dandeville (Georges-Henri), anc. brig. fourr. au 5e rég. de chasseurs d'Afrique, demeur. à Bouinan (Alger) ; Drouilly (Georges-Félix), anc. brig. au 1er rég. d'art. col., à Bar-sur-Seine (Aube).

Sont nommés dans le personnel de garde de la maison centrale de Clairvaux. — MM. Martin (François), adjud. au 11e rég. de chass., et Robert (Jean), adjud. à la 20e sect. de secr. d'ét.-maj. et du recrut.

M. Favre (Louis-Marius), mar. des log. monit. d'escr. à l'École d'applicat. de l'artillerie et du génie de Fontainebleau, est nommé gardien à la Bibliothèque nationale.

M. Toussaint, ex-adjud. à la 19e sect. de secrét. d'état-major et de recrut., est nommé commis d'admin. de 4e cl. à l'École d'applic. de cav.

M. Henquel, ex-adjud. au 112e rég. d'inf., est nommé surv. à la Bourse du travail.

L'adjud. en retraite Chalumeau, de la 4e sect. de commis et ouvriers milit. d'adm., est nommé à l'emploi de commis d'administ. de 4e cl. à l'École d'applic. de la cavalerie, au titre de la loi du 18 Mars 1889 (la totalité de ces emplois est réservée aux sous-off. rengagés).

M. Gauby, ex-adjud. au 2e d'inf. col., a été nommé garde de la Santé à Marseille.

Ministère des Colonies

M. Jullien (Philippe-Emile), gouv. de 2e cl. des col., gouv. des îles Saint-Pierre et Miquelon, est nommé gouv. des établ. français de l'Océanie, en rempl. de M. Lanrezac, dont la désignation précédente est annulée.

M. Cousturier (Paul-François), gouv. de 3e cl. des col., ancien lieut.-gouv. de la Guinée française, est nommé gouv. des îles Saint-Pierre et Miquelon, en rempl. de M. Jullien, qui a reçu une autre destination coloniale.

M. l'inspecteur de 1re classe des colonies Frézouls (A.-M.-A.), est placé h. c. et maintenu dans ses fonctions de gouverneur de 1re cl. des colonies et de lieut gouvern. de la Guinée française.

Marine

Promotions

NOMINATIONS. — Sont nommés : *élèves commiss.*, MM. Combescure, La Porte et Delahaye ; — *administr. stag. inscript. mar.*, MM. Fraiziers, Grandbesançon et Giret ; — *2e m. chauffeur*, le q.-m. chauff. Le Guen.

CONCOURS. — Liste des candidats au concours p. le grade de manutentionnaire 2e cl. : les 1ers m. mécan. Vittard, de Brest ; Le Gac, de Lorient ; Raynaud, de Rochefort.

ÉCOLE DE MÉDECINE. — Les étudiants en médecine et en pharmacie dont les noms suivent ont été admis à l'école-annexe de médecine navale de Toulon :

Etudiants en médecine. — MM. Tournadour, d'Albay, Moussour, Guilguet, Julan, Montet, Noël, Franck, Dhers, Duquet, Gauthier, Brissot, Mailhe, Fournier, Cambriel, Feret, Suzanne, Achan, Jean, Coste, Foussenq, Arnaud, Betta, Brussit, Falri, Laurent, Agnely, Quenouille, Sauze, Nevière, Rondouly, Isaac, Poli, Boyer, Boutin, Rossi, Riquier, Veillet, Agostini et Jeanselme.

Etudiants en pharmacie. — MM. Constans, Ney, Germain et Bory.

En outre, les élèves dont les noms suivent, ont été admis conditionnellement à l'école : MM. Grainé, Lacant, Fielle, Rigaud, Frilet, Rey, Brémond et Bovet.

CONSTRUCTIONS NAVALES. — Sont admis à prendre part aux examens d'admissibilité au grade d'agent de 2e cl. du personnel admin. des direct. de trav., qui doivent s'ouvrir le 14 Nov., les commis princ et les commis : Bienvenu, Brageux, Samson, Kerlau, de Cherbourg ; Dussaubat, Pringent, Coatanéa, Viot, Estrade, Terrienne, de Brest ; Grouhel, Le Roch, Loire, Le Floch, de Lorient ; Bras, de Rochefort ; Guérin, Canal, Voltaire, Porchier, Delleme, Paul, de Toulon.

Mouvements du personnel

Cap de fré g. — MM. Vergos a été emb s. *Amiral-Aube* ; Lotte, déb. *Phlégéton*, résid. libre 3 m. ; Biard, résid conditionn. ; Martin, déb. *Amiral-Aube*, a été emb. s. *Iéna* ; Le Galleur, résid. libre 3 m.

Lieut. de vaiss. — MM. Flambard, déb. *Salve*, a pris command. torp. déf. mob. Saint-Servan ; Renard, déb. déf. mob., Corse, conval. 2 m. ; Blanc, conval. 2 m. ; Moutet, conval. 2 m. ; Faivre, du *Du-Chayla*, et Jolivet, destiné au *Jules-Ferry* permut. emb. ; Convers sert à terre Brst ; Saisset, déb. *Gloire*, a pris command. torp. déf mob Brest ; Kerboul, a été embarqué s. *Gloire* ; Auburtin a été emb. c. second s. *Salve* ; Bécue affecté groupe bât. rés. spéciale, Lorient ; Benoit d'Azy dés. p. fonct. d'off. archiviste à la station des sous-mar., Cherbourg.

Enseignes. — MM. Grimault, conval. 3 m. ; Binos de Pombarat, conval. 2 m. ; Dukers, congé 1 m. ; Ceillac, déb *Décidée*, conval. 3 m. ; Ravenel, déb. *Châteaurenault*, conval. 3 m. ; Bringuier sert à terre, Toulon ; Fournery, de Brest, et d'Estienne de Saint-Jean de Prunières, de Cherbourg, permut. port d'att.

Mécaniciens. — Méc pr. 2e cl. Babel, déb. *Condor*, conval. 3 m. ; méc. pr 2e cl. Euzénès, distrait de la liste d'emb. pendant 6 m., méc. pr. 2e cl. Jeauffret, att. à Cherbourg, a été emb. s. *Pothuau* ; méc. pr. 1re cl. Mallet, dés. p. emb. s. *Massena* ; méc. pr. 1re cl. Le Chuiton dés. p. fonct. membre commission réglage dir. déf. sous-mar., Brest ; méc. pr. 2e cl. Scholtès, prolong. conval. 2 m. ; méc. pr. 1re cl. Ménand dés. p. emb. s. *Chasseloup-Laubat*.

Corps de santé. — Méd. 2e cl. Rideau dés. p. servir au 2e dépôt, Brest ; méd. pr. Dufourcq, de Rochefort, et Santelli, dés. p. Guérigny, autorisés à permut. ; méd. 1re cl. Sisco, de la déf. mob. de Rochefort, et Avrillcaud, de la déf. mob. Corse, permut. emb.

Génie maritime. — Ing. de 1re cl. Cacaud, de Nantes, passe à Indret.

Inscription maritime. — Administr. 1re cl. Marin, de Brest, dés. p. diriger bureau centr. Marseille ; administr. 1re cl. Olivier, de Philippeville, passe à Brest ; admin. 2e cl. Hinard, de Dunkerque, à Philippeville ; admin. 2e cl. Gaudichon, Pennors, Nicol et Théry sont adjoints aux admin. des quartiers de Bordeaux, Brest, Nantes et Marseille ; admin. de 2e cl. Cangardel, Crétin, Boret dés. p. diriger secrétariat chefs serv. inscript. mar. à Bordeaux, et Le Havre ; admin. 2e cl. Lacoste, de Bordeaux, est adjoint au chef serv. admin. Algérie p. serv. au quartier d'Alger ; admin. 2e cl. Nègre, de Marseille, dés. p. diriger le quartier des Martigues ; adm. stagiaires Fraiziers dés. p. servir à Marseille ; Grandbesançon, à Nantes ; Giret, au Havre.

Réserve

Sont nommés : *cap. de vaiss. de réserve*, les cap. de v. en retr. Hennique, Salaün de Kertanguy, Aubin ; — *cap. de fré g. de rés.*, les cap. de fr. retr., Loudet-Delavallée, Primet, Duval, Cambecèdes, Daniel, Fabre Rroustand de Navacelle ; — *lieut. de v. rés.*, les lieut. de v. ret., Doynel de Quincey, Hennecart, Louvel, Dupuy-Fromy, Richard, Perrin, Guignes, Bertrand, Duboc ; — *enseignes de v. de rés.*, les enseignes démissionnaires, de Labrouhe de Laborderie, Aubin, Faure.

Mouvements de la flotte

Dupleix et *Jurien-de-la-Gravière* arrivés à Fort-de-France ; — *Goëland* quitté Ténériffe p. Dakar.

INFORMATIONS

Le vice-amiral Bayle, commandant en chef l'escadre française des mers de Chine, a promis une récompense de 5,000 piastres, soit près de 12,000 francs, à la personne qui fournira des renseignements permettant de retrouver la trace du capitaine de frégate de Cuverville, notre attaché naval en Russie, qui a quitté Port-Arthur dans des conditions restées inconnues.

Un sauvetage. — On mande de Livourne, qu'après six mois de travail, une équipe de scaphandriers a réussi à sauver entièrement le riche chargement du paquebot français *Lucie*, naufragé en 1902 dans les Bouches-de-Bonifacio. Ce chargement se composait de 5,000 tonnes de rails, évalué 2,500,000 francs.

La pêche en valait la peine ; mais que peuvent valoir ces matériaux après un séjour aussi prolongé au fond de la mer ?

Navire coulé par une baleine. — Une dépêche de Douvres annonce que le schooner danois *Anna*, de Copenhague, qui avait quitté l'Islande depuis vingt jours, fut abordé, pendant une tempête, par une énorme baleine qui se précipita sur le navire à une vitesse prodigieuse. Le choc qui se produisit ébranla la coque de l'*Anna* à tel point que de nombreuses voies d'eau se déclarèrent.

Malgré les efforts de l'équipage pour épuiser l'eau, le navire sombra quelques heures après. Les naufragés errèrent pendant vingt-quatre heures dans le canot du bord et furent recueillis par un vapeur qui vient de les débarquer à Douvres.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres signées très lisiblement, portant une adresse pour la réponse et accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur répondre directement et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.

Futur marin, Saint-André. — Non, si l'on ne veut être mécanicien on ne peut s engager qu'à 18 ans, à moins d'entrer à l'école des mousses entre 14 ans 1/2 et 15 ans 1/2.

F. C., Philippeville. — Envoyez-moi votre adresse et je vous répondrai longuement.

L. D. G., n° 40, Les Sables. — Envoyez-moi vos nom et adresse, car on ne peut correspondre par la voie du journal. Je vous donnerai alors seulement les renseignements qui n'ont aucun caractère privé sur la personne dont vous parlez.

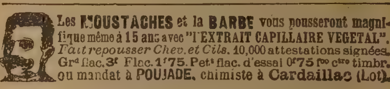
Le Choix d'une Carrière

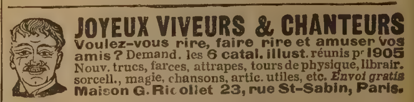
Quelle carrière choisir pour mon fils ou pour ma fille ? Telle est, à cette époque de l'année, la question que se posent beaucoup de parents. En effet, les études sont terminées, et les jeunes gens doivent songer à faire quelque chose pour se subvenir à eux-mêmes.

A l'heure où, dans la plupart des branches, on ne veut plus faire d'apprentis, l'école professionnelle est tout indiquée. Mais de quel côté diriger ses pas ?

Eh bien ! et le Commerce, l'Industrie, la Finance, etc., où tous les sujets intelligents et travailleurs peuvent faire brillamment leur chemin, y avez-vous songé ?

Demandez le programme de l'Ecole Pigier, rue de Rivoli, 53, à Paris, il vous fixera sur les situations nombreuses et lucratives que vous ne soupçonnez sans doute pas, et auxquelles un jeune homme ou une jeune fille, de toute condition, peut prétendre, au bout de quelques mois d'études peu dispendieuses.







Le Gerant : G. LASSEUR
Imprimerie du Petit Journal, 61, rue Lafayette
Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI
(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL
SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — N° 50 LE NUMÉRO 10 CENTIMES 20 Novembre 1904

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.	Un an .... 8 fr. »

SOMMAIRE

La révolte des Herreros. — Hydraulique saharienne. — Les compagnies des oasis. — L'armée danoise. — Le nouveau règlement de la cavalerie française. — Le Congo français. — Le voyage du roi de Portugal. — Le cuirassé italien Vittorio Emmanuele III. *— A propos du Traité franco-anglais. — La « home fleet » anglaise. — Les transports convoyeurs de la flotte russe. — Th. Roosevelt réélu président des Etats-Unis. — Les Associations de l'Abri-du-Marin. — Le navire brise-glaces* Yermack. *— Les réserves indigènes en Indo-Chine.*
A l'Officiel : Guerre, Marine et Colonies.

LA RÉVOLTE DES HERREROS

Le général von Trotha, dont nous avons annoncé, il y a quelques mois (1), le départ pour l'Afrique occidentale allemande, n'a pas obtenu les succès que l'on espérait; les dix mille hommes qui tiennent en ce moment la campagne contre les Herreros sont jugés insuffisants pour faire face à toutes les éventualités, et l'on prépare, à Wilhelmshafen et à Kiel, l'envoi de nouveaux renforts.

Le 4e bataillon du 2e régiment de marche d'infanterie montée d'Afrique Sud-occidentale vient de se constituer au camp de Munster. Il est placé sous les ordres du major von Krambs, du 75e régiment d'infanterie.

Son cadre d'officiers et assimilés comprend 21 officiers, dont 3 capitaines d'infanterie, 3 lieu-

(1) Voir le n° 31.



Les renforts allemands pour le Sud-Ouest africain. — Préparatifs de départ



Un puits à bascule dans la Saoura (région saharienne)

tenants d'infanterie, 1 lieutenant de cavalerie, 8 sous-lieutenants d'infanterie et 1 sous-lieutenant de cavalerie fournis par l'armée prussienne; 2 sous-lieutenants d'infanterie bavaroise, 1 sous-lieutenant de cavalerie wurtembergeoise et 2 médecins.

La situation est considérée comme grave dans les milieux militaires allemands; on redoute un soulèvement général de toutes les tribus hottentotes, même de celles sur la fidélité desquelles l'Allemagne croyait pouvoir compter. C'est ainsi que l'une d'elles, celle du chef Hendrick Wittboi, qui avait marché jusqu'ici avec les troupes du colonel Leutwein, a tourné casaque et fait cause commune avec les insurgés. Cette défection prive le général von Trotha du concours des cavaliers et porteurs indigènes dont il avait le plus urgent besoin et expose, en outre, les détachements allemands à être pris entre deux feux si, comme on le craint, les autres tribus suivent l'exemple des Wittboi.

Les journaux allemands attribuent la recrudescence de l'insurrection au mécontentement provoqué par l'achat plus ou moins régulier, par les Allemands, de pâturages appartenant aux indigènes; ceux-ci, dépossédés de leurs terres pour une somme dérisoire, n'ont plus la possibilité de faire paître leurs troupeaux et ont embrassé la profession plus lucrative de coupeurs de route.

La rébellion des Hottentots est favorisée par la proximité de la frontière anglaise. Ils trouvent, à l'occasion, un refuge sur les territoires britanniques, où les Allemands n'osent pas encore les suivre; ils y trouvent surtout des munitions, des armes et de la poudre. Des négociations ont lieu en ce moment, entre les cabinets de Berlin et de Londres, pour mettre fin à ce trafic singulièrement désavantageux pour les Allemands.

Bien que l'effectif des renforts à envoyer dans l'Afrique australe n'ait pas été fixé d'une façon ferme, on estime qu'ils ne peuvent pas être inférieurs à deux bataillons d'infanterie et deux batteries d'artillerie. Lorsqu'ils auront rejoint le général von Trotha, le commandant en chef du corps expéditionnaire aura sous ses ordres une quinzaine de mille hommes. S.

HYDRAULIQUE SAHARIENNE

La sécheresse du climat et l'absence d'eau à la surface du sol sont les causes de la pauvreté du Sahara. Aussi est-ce avec une grande ingéniosité que les habitants utilisent les nappes souterraines qu'ils peuvent rencontrer à une faible profondeur.

Chaque région, suivant la nature du sol et les conditions dans lesquelles se présentent ces nappes, à son système d'irrigation spécial: système rudimentaire et grossier, mais toujours parfaitement adapté aux circonstances et dénotant un emploi très judicieux des matériaux du pays.

Ici, ce sont des puits à bascule (en arabe, *rerraz* ou *khettara*) dont les grands leviers, munis de contrepoids, permettent d'élever l'eau d'une dizaine de mètres avec un faible effort. Un seul nègre, en équilibre sur un bâti branlant échafaudé au-dessus du puits, manœuvre deux de ces leviers. La corde fixée à leur extrémité porte une sorte de seau en *drinn* (1) tressé, contenant une dizaine de litres; c'est la *gueniva*. Elle se déverse dans un canal en troncs de palmier creusés, qui porte l'eau à l'oasis.

Là, ce sont des *feggaguir* (au singulier, *foggara*), suites de puisards reliés par un conduit souterrain, qui vont drainer le sous-sol, souvent à une distance de plusieurs kilomètres et à une profondeur qui peut atteindre 20 mètres. La masse liquide ainsi recueillie, parfois en quantité considérable, est répartie dans l'oasis par un distributeur en pierre, affectant la forme d'un peigne (2). L'intervalle entre chaque dent est uniforme et constitue une mesure; un canal en pierres taillées lui correspond et amène l'eau à chaque jardin. Dans ce cas, elle se paye, et le produit, recueilli par la *djemaa* (sorte de conseil municipal), est employé par ses soins à l'entretien de la *foggara*.

Chaque propriétaire n'a droit à l'eau que pendant un certain laps de temps et, pour régulariser l'arrosage, il l'emmagasine dans un grand réservoir en argile battue, nommé *maadjen*.

Enfin, dans certaines régions comme l'oued Rhir, où existent des nappes jaillissantes à une faible profondeur, les indigènes ont foré des puits artésiens. Les ouvriers spécialistes de ce dangereux travail s'appellent des *rettas*.

Ils gagnaient de gros salaires et jouissaient d'une considération particulière; nos procédés mécaniques de sondage vont faire disparaître cette profession.

B.

LES COMPAGNIES DES OASIS

En exécution de la loi de finances du 30 Mars 1902, la police des territoires sahariens est faite par des troupes spéciales nommées compagnies des oasis sahariennes.

Ces compagnies, créées à mesure du besoin, sont actuellement au nombre de cinq et portent les noms des territoires dans lesquels elles sont stationnées et dont elles assurent la sécurité. Ce sont celles du Gourara, du Touat, du Tidikelt, de la Saoura (Beni-Abbes) et de Colomb (Taghit et vallée de la Zousfana).

Les trois premières sont groupées sous le commandement du commandant militaire supérieur des oasis sahariennes, du grade de chef de bataillon, de lieutenant-colonel ou de colonel. Les deux autres sont, jusqu'à présent, autonomes, vu les distances auxquelles elles se trouvent de tout centre important et vu les difficultés de communication entre elles; leurs chefs relèvent directement du général commandant la subdivision d'Aïn-Sefra et les territoires du Sud.

Chaque compagnie comprend de l'infanterie, 1 peloton de cavalerie, 1 peloton de méharistes, 1 section d'artillerie et 1 équipage de transport. Son effectif est de 1 capitaine commandant, 2 lieutenants d'infanterie, 1 lieutenant de cavalerie et 1 lieutenant d'artillerie, 1 médecin aide-major, 36 sous-officiers et soldats des diverses armes, 235 gradés et fantassins indigènes, 25 gradés et cavaliers indigènes, 25 gradés et méharistes indigènes, 15 gradés et artilleurs indigènes, 43 chevaux, 52 méhara, 103 chameaux et 6 mulets.

Chaque méhariste possède deux méhara; un chameau peut être remplacé par trois ânes, notamment pour le transport des munitions sur la ligne de feux.

Les mulets sont utilisés pour le transport de 2 pièces de 80 de montagne; une de ces pièces peut être remplacée, dans la section, par une ou plusieurs pièces à tir rapide.

Les sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats français des compagnies sahariennes se recrutent parmi les volontaires des corps de troupe de toutes armes stationnés en Afrique. Il n'est fait de désignation d'office qu'à défaut de volontaires. Les hommes désignés doivent avoir vingt et un ans révolus, six mois de présence au corps et une constitution robuste.

Les cadres et hommes de troupe indigènes se recrutent au moyen d'engagements volontaires et de rengagements:

1° Parmi les hommes originaires des régions sahariennes ou des hauts plateaux;

2° A défaut de ces ressources, parmi les volontaires des régiments indigènes.

Les officiers, sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats français ont droit, après une période de deux ans de séjour dans les compagnies des oasis sahariennes et ensuite tous



Un distributeur d'eau (peigne) dans une oasis saharienne

(1) Le *drinn* est une plante spéciale au Sahara, de la famille des graminées.

(2) En arabe, *kessria*



Tirailleur d'une compagnie des oasis

les deux ans, à un congé de trois mois, non compris l'aller et le retour. La durée du congé est portée de droit à quatre mois après un séjour de trois années dans les oasis.

Pendant toute la durée de ces congés, y compris l'aller et le retour, les titulaires ont droit à leur solde de présence et aux frais de route.

Les congés de convalescence accordés pour cause de maladie entraînent également le droit à la solde de présence.

Toute année passée dans les régions sahariennes est comptée comme campagne double pour tous les militaires français.

Après un séjour de quatre ans dans les régions sahariennes, les officiers ont le droit de demander à quitter les compagnies des oasis. Ils touchent, dans ce cas, les indemnités accordées pour les changements d'office.

Après six ans de séjour dans les régions sahariennes et deux ans d'inscription au tableau d'avancement, les sous-officiers français peuvent, sur leur demande, être placés comme adjudants dans un corps de leur arme d'origine, en Algérie ou en France.

Après quatre ans de séjour dans les régions sahariennes et trois ans d'inscription au tableau d'avancement, les caporaux et brigadiers français peuvent, sur leur demande, être placés comme sous-officiers dans un corps de leur arme d'origine, en Algérie ou en France.

Les sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats français rengagés peuvent être replacés dans un corps de troupe de leur arme, stationné en France, ou en Afrique, avant l'expiration de leur période de rengagement, si leur état de santé, dûment constaté, ne leur permet pas de rester dans les régions sahariennes.

Les cadres indigènes qui, par exception, ne seraient pas originaires des régions sahariennes ont droit, après une première période de quatre années de séjour dans les oasis, et ensuite tous les trois ans, à un congé de quatre mois, y compris l'aller et le retour.

La tenue des officiers est celle de leur arme : toutefois, ils sont autorisés à porter la tenue des spahis sahariens ; mais cette autorisation ne leur ouvre aucun droit à l'indemnité de changement de tenue, soit à l'arrivée, soit au départ.

La tenue de la troupe est, pour les indigènes à pied, celle des tirailleurs sahariens, et, pour les indigènes à cheval ou à méhari, celle des spahis sahariens.

Pour les Français, la tenue de campagne ou de manœuvre est la même que pour les indigènes. En tenue de ville, tous les Français portent la tenue des spahis sahariens français; cette dernière tenue est seule autorisée au Nord de la ligne Aïn-Sefra-Laghouat-Biskra.

L'achat, l'entretien et le remplacement des effets d'habillement et de harnachement sont à la charge des militaires français et indigènes des compagnies des oasis; leur solde a été fixée en conséquence.

Les armes, munitions et effets de grand équipement sont fournis par l'administration de la Guerre. Les adjudants et sergents-majors sont armés du sabre d'adjudant et du revolver; les sous-officiers montés ont le sabre de cavalerie légère et le revolver; tous les autres hommes de troupe, fantassins, cavaliers, méharistes, sont armés de la carabine de gendarmerie modèle 1890, munie de son épée-baïonnette.

En outre, les cavaliers et les méharistes ont le sabre de cavalerie légère.

Les officiers des compagnies sahariennes qui ont droit à deux chevaux sont autorisés à remplacer l'un de ces chevaux par deux méhara.

En principe, les méhara sont achetés par les officiers intéressés et présentés à la commission de remonte de la compagnie, qui les paie au prix maximum de 300 francs pièce.

Ils ne doivent pas avoir moins de quatre ans et plus de douze ans.

Les gradés et soldats français et indigènes fournissent eux-mêmes leur monture; une avance peut être faite, dans ce but, aux Français seulement, qui la remboursent par retenues mensuelles faites sur leur solde.

Les chameaux sont achetés dans le pays par le commandant de la compagnie et payés par la masse générale d'entretien et de transport. La première mise de celle-ci est de 5,000 francs et sa prime mensuelle d'entretien de 250 francs par mois.

Le nombre des chameaux qu'elle doit fournir et entretenir est de 70 au minimum et de 100 au maximum. Un chameau peut être remplacé par trois ânes.

En principe, il n'est pas fait de distribution de vivres; les militaires français et indigènes des compagnies des oasis s'entretiennent à leurs frais. Toutefois, pour parer à des événements imprévus, il est constitué, à la portion centrale de chaque compagnie, un approvisionnement de réserve pour l'effectif total de la compagnie en hommes, chevaux et mulets, comprenant les vivres de première nécessité, tels que : farine, orge, blé, riz, sel, thé, café, viande de conserve, pour une période de deux mois.

La solde des compagnies sahariennes du Gourara, du Touat et du Tidikelt est la suivante :

Officiers : la solde de leur grade augmentée de l'indemnité de rassemblement n° 1 et d'une indemnité journalière de 7 francs pour le commandant supérieur, de 5 francs pour les officiers subalternes. Cadre français : adjudant, 6 fr. 10; sergent-major, 4 fr. 80; les autres sous-officiers, 4 fr. 50; caporal fourrier, 4 fr. 10 ; caporaux et brigadiers, 4 francs; soldat, 3 fr. 25. Une indemnité de 1 fr. 70 par jour est, en outre, payée aux gradés montés.

Les sous-officiers indigènes touchent une solde de 3 fr. 80 par jour ; les caporaux et brigadiers, 3 fr. 30 ; les soldats, 3 francs. Ceux d'entre eux qui sont montés touchent en plus : 1 fr. 70 par jour pour entretien de leur monture et du harnachement.

Tous les hommes de troupe montés à méhara touchent, en outre, 1 franc par jour pour achat et entretien de leurs deux méhara.

Les officiers et l'adjudant nommés dans les compagnies des oasis ont droit à une indemnité d'entrée en campagne fixée : pour les premiers, à un mois de solde; pour l'adjudant, à 90 francs.

Les sous-officiers français rengagés ou commissionnés touchent, pendant les cinq premières années de rengagement, une haute paye mensuelle de 24 francs; de cinq à dix ans, elle est de 36 francs; et après dix ans, de 48 francs.

Les caporaux, brigadiers et soldats rengagés ou commissionnés touchent, après trois ans de services, une haute paye journalière de 0 fr. 60; elle est portée à 1 franc, après six ans de services.

Enfin, au moment de leur premier engagement, les sous-officiers français touchent une *première mise d'entretien* de 480 francs, 720 francs, 1,200 francs, suivant qu'ils rengagent pour deux, trois ou cinq ans.

Au deuxième rengagement, ils ont droit à une *nouvelle première mise* de 400, 600 ou 1,000 francs, suivant la durée du rengagement.

Ils touchent également une *prime de rengagement* fixée à 600 francs pour deux ans, à 900 francs pour trois ans et à 2,000 francs pour



A IN-SALAH. — Le bureau arabe et le goum



Une revue des grenadiers de la garde danoise

cinq ans, et une gratification annuelle de 250 francs.

Les caporaux et soldats rengagés reçoivent, le jour de la signature de l'acte de rengagement, une prime de 100, 200, 300 ou 600 francs, suivant qu'ils rengagent pour un, deux, trois ou cinq ans.

Quant à la solde des sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats indigènes, elle s'augmente, tous les deux ans, de 5 francs par mois.

En raison du moindre éloignement des résidences assignées aux compagnies des oasis de la Saoura et de Colomb, les tarifs de solde et d'indemnités appliqués aux officiers et hommes de troupe de ces compagnies sont légèrement inférieurs à ceux des compagnies du Gourara, du Touat et du Tidikelt.

P. L.

L'ARMÉE DANOISE

Pour une population de 2,454,000 habitants et une superficie de 39,782 kilomètres carrés, le Danemark entretient, sur le pied de paix, une armée de 825 officiers, 1,800 sous-officiers et environ 9,000 hommes de troupe.

Il inscrit au budget de la Guerre une somme d'environ 11 millions de couronnes ou 14 millions et demi de francs.

Depuis 1867, le Danemark a adopté le service militaire personnel et obligatoire.

Tous les jeunes gens ayant l'aptitude physique suffisante sont astreints à la loi de recrutement à partir de l'âge de vingt-deux ans révolus.

La durée du service militaire est de huit années dans le premier ban et huit années dans le deuxième ban.

Le premier constitue l'armée active et sa réserve.

Le service dans l'armée active présente des inégalités de durée remarquables; c'est ainsi que, dans l'infanterie, la plus grande partie du contingent annuel ne fait que six mois pleins, ou cent quatre-vingts jours de service actif; mais cent cinquante hommes par bataillon sont maintenus au corps pendant huit mois pour faire le service de garnison, ou pour être dressés comme élèves caporaux.

Dans la cavalerie, le service actif dure de treize à dix-neuf mois ; dans l'artillerie de campagne, il est de trois à quatorze mois ; dans le génie, de cinq à dix-huit mois ; dans l'artillerie de forteresse, de quatre à douze mois, suivant les catégories d'hommes à instruire.

Les méthodes et la durée d'instruction de l'armée danoise reposent sur les trois principes suivants :

1° L'effectif est très faible en temps de paix : 9 à 10,000 hommes. Le total des recrues bonnes pour le service n'est même pas entièrement incorporé. Quant aux hommes des services auxiliaires, on n'en appelle chaque année que 655 sur un effectif d'environ 1,500 ;

2° L'Armée a une destination purement défensive. Sa principale mission en temps de guerre est de protéger le camp retranché de Copenhague ; elle aura fort peu à manœuvrer dans un pays d'ailleurs très restreint et largement pourvu de voies de communications ;

3° Elle se recrute pour un service à court terme et, comme nous l'avons vu, les différentes armes et même les recrues d'une même arme passent sous les drapeaux un temps fort inégal.

Dans ces conditions, on conçoit qu'il soit possible d'utiliser dans les services auxiliaires un certain nombre d'hommes inaptes au service armé, de façon à ne distraire aucun fusil de l'effectif combattant, si strictement mesuré par les ressources budgétaires.

On arrive ainsi, dans l'armée danoise, à débarrasser les corps de tout autre souci que celui de l'instruction militaire, et même, dans une certaine mesure, du service de place. On emploie pour cela des moyens variés.

Tout d'abord on confie à des corps recrutés dans le contingent, mais absolument spécialisés, un certain nombre d'emplois qui ne peuvent être remplis que par des hommes valides présentant des aptitudes particulières ; ces corps sont :

La section technique de l'artillerie, où les recrues font de quatre à treize mois de service ;

Les infirmiers, astreints à huit mois et demi de service ;

Les palefreniers, incorporés chaque année pour faire le service d'ordonnances d'officiers montés : deux mois d'instruction et douze mois de service ;



A COPENHAGUE. — La musique des grenadiers



Le prince héritier de Danemark HARALD et son état-major

Les soldats d'administration, appelés pour une période variant de quatre à onze mois ;

Les hommes de la section topographique, qui font sept mois.

Dans l'intérieur des corps, il n'existe pas un grand nombre de ces emplois que nous jugeons indispensables chez nous.

Les réparations des vêtements et de la chaussure sont exécutées par la main-d'œuvre civile; l'ordinaire n'existe pas, les hommes se nourrissant comme ils l'entendent avec leur solde.

Enfin, il existe une catégorie spéciale de soldats appelés travailleurs militaires *(militaerarbeter)*, qui ne font que sept mois de service, dont un mois d'instruction, et sont employés aux besognes de garçons de salle, plantons, perruquiers, manutentionnaires dans les magasins et chez l'armurier, hommes de corvée pour le tir, travailleurs pour le service de place et, au besoin, hommes de la garde de police.

En un mot, on les emploie à tout ce qui se présente comme service hors du rang ; ils correspondent à ceux que nous appelons, chez nous, les « embusqués ».

Les hommes de la section topographique font également partie de la catégorie des travailleurs militaires ; on leur donne l'instruction militaire indispensable et on les envoie ensuite comme aides et ordonnances auprès des officiers chargés des levés.

Une dernière catégorie de travailleurs militaires ne reçoit aucune instruction militaire ; c'est celle des hommes de corvée pour les tirs de guerre. La durée de leur service n'excède pas six semaines ; ils sont uniquement employés aux corvées sur les champs de tir à grande distance du Jutland et de l'île de Seeland.

Comme on le voit, l'armée danoise utilise sur une vaste échelle les hommes des services auxiliaires, et bien des armées européennes pourraient imiter, tout au moins en partie, cette organisation originale. Il y aurait ainsi un nombre plus considérable d'hommes sous les armes.

En raison de la courte durée moyenne du temps de service, on donne aux recrues une instruction intensive.

La durée des exercices journaliers est de huit heures, non compris le temps consacré à l'aller et au retour.

Les Danois ont conservé un nombre assez considérable de mouvements de maniement d'armes; d'autre part, l'instruction du tir est l'objet des soins les plus minutieux.

Lorsqu'on passe à l'instruction en terrain varié, les troupes sont logées dans des cantonnements assez étendus ; elles y restent environ trois semaines. L'Etat alloue aux habitants astreints au logement militaire une indemnité journalière de 21 centimes par officier, de 14 centimes par sous-officier, de 7 centimes par soldat et de 9 centimes par cheval. Le propriétaire doit, dans ce dernier cas, fournir 1 kilogramme de paille par jour.

Cette obligation du logement, qui revient pour un même cantonnement environ tous les quatre ans, est une charge assez lourde ; toutefois les Danois l'acceptent avec une patriotique résignation.

Le royaume est divisé en deux commandements généraux : le premier comprend les îles Laaland, Seeland et Falster; le second, le Jutland et Fionie.

L'armée comprend : 10 régiments d'infanterie à trois bataillons et 1 bataillon de la garde ; 5 de cavalerie, dont 1 de hussards de la garde et 4 de dragons, tous à trois escadrons; 2 régiments d'artillerie de campagne, chacun à six batteries; 1 régiment d'artillerie de forteresse à douze compagnies ; 1 régiment de pionniers, à six compagnies, 1 compagnie de chemins de fer ; 1 compagnie de télégraphistes et 1 compagnie d'aérostiers.

Les troupes de réserve comprennent : 1 bataillon de la garde, 12 bataillons d'infanterie dont 10 de réserve et 2 de la milice de Copenhague; 4 batteries de réserve; 8 compagnies de réserve d'artillerie de forteresse; 3 compagnies d'ingénieurs, enfin la milice de Bornholm.

Sur pied de guerre, l'infanterie mettrait sur pied 900 officiers et 37,000 hommes ; la cavalerie, 130 officiers et 2,500 hommes ; l'artillerie de campagne, 220 officiers et 9,500 hommes ; les troupes de réserve, les trains, les services, 330 officiers et 16,000 hommes ; soit, au total : 1,580 officiers, 65,000 hommes et 128 pièces de campagne.

L'infanterie est armée du fusil Krag-Jœrgenson, modèle 1889, du calibre de 8 millimètres ; l'artillerie a des canons Krupp à tir rapide.

Le Danemark a expérimenté depuis deux ans une mitrailleuse portative qui décuplerait la valeur de son infanterie. Cette arme, dont nous avons donné une description sommaire dans un de nos derniers numéros [1] a, dit-on, été adoptée pour la cavalerie du royaume ; elle semble résoudre le problème si difficile de fournir le maximum de feux avec le minimum de troupes ; elle est, en tout cas, absolument indiquée pour les armées auxquelles leur budget comme leur population interdisent l'entretien de grosses masses armées, comme cela est le cas pour le vaillant petit royaume danois.

S. S.

LE NOUVEAU RÈGLEMENT
de la cavalerie française

LE COMBAT A PIED

Depuis le 1er Septembre dernier, la cavalerie française possède un nouveau règlement ou, tout au moins, elle a vu modifier, par décision

(1) Voir le n° 48.



L'infanterie danoise. — Une chaîne de tirailleurs



Artillerie danoise. — Pièce, feu !

présidentielle, le décret du 12 Mai 1899, qui était son code de manœuvres.

Les modifications apportées à ce décret ne sont pas extrêmement considérables et l'intérêt de l'apparition du nouveau règlement serait plutôt faible, si l'on n'avait à signaler un remaniement complet de ce qui a trait au combat à pied.

Nous allons résumer rapidement ici la doctrine officielle :

Les principes essentiels du combat à pied sont les suivants :

Exploiter la vitesse au profit du feu, de façon à ouvrir le feu par surprise toutes les fois qu'on le peut ;

Chercher le succès de l'offensive, non dans la succession des efforts, mais dans la soudaineté de l'attaque et dans la violence du feu ;

S'aider des obstacles du terrain dans la défensive ;

Veiller toujours à la sûreté des combattants à pied et de leurs chevaux.

La cavalerie, dit le nouveau règlement, combat à pied lorsque la situation tactique ou le terrain l'empêchent de combattre à cheval, et aussi lorsque le feu peut faciliter son action par le choc. Elle doit donc user du feu toutes les fois qu'elle y trouve avantage pour remplir la mission qui lui est confiée ; *mais elle ne doit jamais le considérer comme un moyen de se soustraire au corps-à-corps.*

Le combat offensif de la cavalerie n'est pas le même que celui de l'infanterie ; celle-ci agit par une série d'efforts de plus en plus puissants ; la cavalerie, au contraire, ne doit compter que sur l'effet de surprise, sur la soudaineté de l'attaque, sur la violence instantanée de son feu. Celui-ci doit, dès le début, avoir toute l'intensité dont il est susceptible ; la cavalerie peut s'engager ainsi sans compter, car elle possède la mobilité et la vitesse nécessaires pour s'articuler largement et pour rompre le combat si elle y est obligée.

Cette mobilité, cette vitesse lui donnent un autre avantage fort important, celui de la surprise ; elle devra toujours s'efforcer d'en profiter, car l'ouverture du feu par surprise est l'élément le plus essentiel du succès dans le combat à pied.

La distance à laquelle la cavalerie devra ouvrir le feu est essentiellement variable ; elle dépend du terrain et de la situation de l'ennemi non moins que du but à atteindre. Moins elle est grande et plus le feu a d'efficacité. Mais on peut ouvrir le feu, de loin, sur des colonnes importantes lorsqu'on les surprend en formation de rassemblement ou en colonne de route.

L'emploi du feu à grande distance combiné avec la vitesse des mouvements de la cavalerie permet à cette arme d'attaquer un adversaire très supérieur en nombre.

Dans le combat défensif, elle doit utiliser toutes les ressources du terrain qui peuvent augmenter sa force de résistance. Les obstacles difficilement franchissables, les rivières, les canaux, les ravins profonds lui donneront une sécurité dont elle a particulièrement besoin lorsqu'elle est à pied.

Chaque fois qu'elle a recours au feu, elle doit d'ailleurs s'entourer d'un service de sûreté particulièrement vigilant.

Il faut qu'elle soit assurée qu'aucune attaque ne peut la menacer ni sur ses flancs ni sur ses derrières sans qu'elle en soit prévenue en temps utile.

Enfin, la cavalerie combattant à pied doit toujours disposer d'une réserve à cheval pour parer à une contre-attaque possible et protéger les combattants à pied et leurs chevaux. Ceux-ci, abrités du feu de l'ennemi, doivent être aussi rapprochés que possible de leurs cavaliers.

Le cavalier ne combat à pied, sans arrière-pensée et avec calme, que s'il est sûr de retrouver son cheval.

Lorsqu'un peloton de cavalerie doit exécuter le combat à pied, il arrive au galop sur le point où doit commencer le feu et s'arrête ; les cavaliers 2 et 4 de chaque rang mettent pied à terre, prennent toutes leurs cartouches, donnent les rênes à leur voisin de droite et se portent rapidement derrière le chef de peloton, leur carabine à la main.

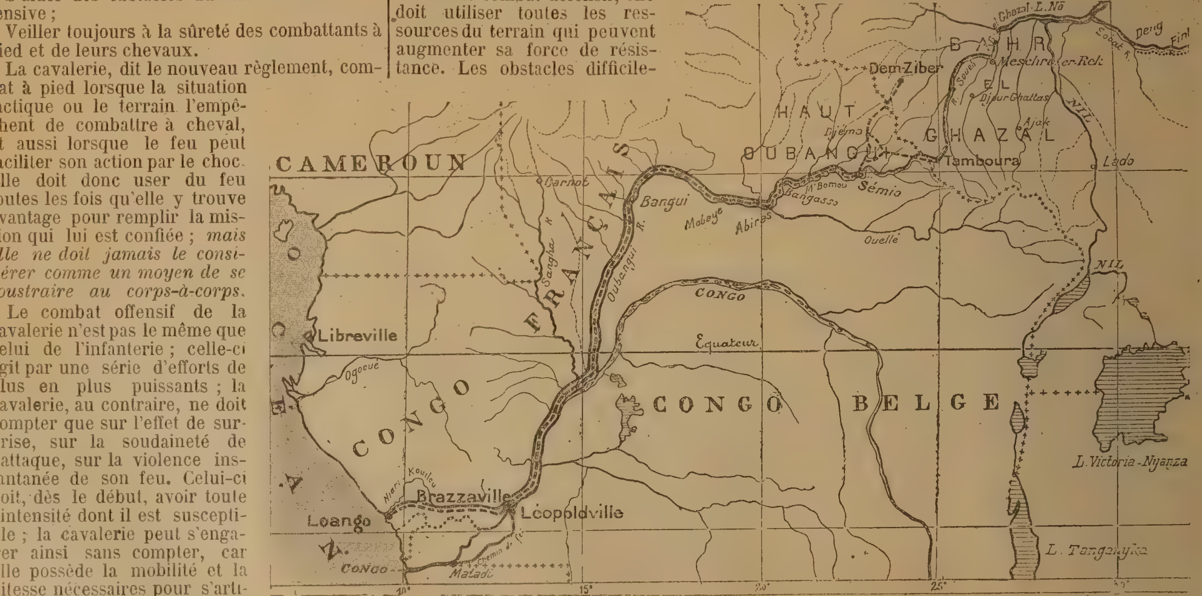
On peut augmenter la proportion des combattants à pied si cela est nécessaire, ne laisser, par exemple, qu'un homme sur quatre pour garder les chevaux et même ne laisser que deux cavaliers armés du revolver pour tenir tous les chevaux du peloton.

C'est le chef du peloton qui prend le commandement des combattants à pied, fait ouvrir le feu et dirige le combat. Un gradé est laissé à la garde des chevaux.

Lorsqu'un escadron est désigné pour le combat à pied, il déploie, en général, deux ou trois de ses pelotons ; un peloton au moins doit être conservé comme réserve à cheval.

Le capitaine commandant prend le commandement des combattants à pied ; un officier reste à la tête des groupes de chevaux haut-le-pied.

Dans l'offensive, si l'adversaire cède du terrain, une partie des combattants continue à



Carte générale du Congo français et du Congo belge

tirer, tandis que l'autre remonte à cheval pour prendre part à la poursuite.

En cas d'échec, les combattants à pied se replient par échelons vers leurs chevaux ; leur ralliement est protégé par la fraction à cheval.

Dans la défensive, on fait usage de tous les abris et couverts naturels ; on en improvise, au besoin, avec les matériaux que l'on peut rencontrer, et on surveille avec le plus grand soin ses flancs et ses derrières de manière à ne pas se laisser couper.

Quand on est forcé de battre en retraite, les combattants à pied se replient rapidement, soit tous ensemble, soit par échelons. Ils rejoignent leurs chevaux et se mettent en selle sous la protection de la fraction à cheval, qui couvre le mouvement en se portant en avant.

L. D.

LE CONGO FRANÇAIS

C'est en 1842 que la France, préoccupée de trouver un point de ravitaillement pour ses escadres dans les croisières de répression de la traite des nègres, prit pied pour la première fois dans l'Afrique équatoriale en créant un établissement à Libreville à l'entrée de l'estuaire du Gabon.

C'est dans cette rade, un des rares mouillages bien abrités de la côte occidentale africaine que fut installée la station navale dite du Gabon, d'où nos officiers partirent à maintes reprises pour reconnaître la côte congolaise et le bief inférieur de la rivière Ogooué.

Mais jusqu'en 1876 on ne se doutait pas, en Europe, de l'importance économique de cette région ; seules deux ou trois maisons de commerce y avaient installé leurs comptoirs qui ne prospéraient que médiocrement.

A cette époque, le roi des Belges, Léopold II, prit l'initiative de convoquer à Bruxelles une conférence géographique dont les délibérations eurent pour résultat la fondation de l'Association internationale africaine. Celle-ci se proposait un double but : explorer les parties encore inconnues de l'Afrique et réprimer la traite des nègres.

Le comité français de l'Association choisit la région de l'Ogooué comme théâtre de ses efforts et organisa une expédition dont la direction fut confiée à un officier de marine, Savorgnan de Brazza, qui avait remonté fort loin le fleuve et découvert un cours d'eau nommé par les indigènes Alima. A cette époque, on ne connaissait que l'embouchure du Congo et on ne se doutait pas que ce fleuve était le plus considérable de toute l'Afrique. Mais la traversée du continent noir par Stanley, qui, parti de Zanzibar, avait atteint le haut Congo et descendu le fleuve en pirogue jusqu'à son embouchure, éclaira Brazza sur la valeur de sa propre découverte ; et dans une deuxième expédition, il atteignait à son tour le Congo par l'Alima, descendait le fleuve et fondait la station de Brazzaville sur les bords du grand lac dénommé depuis Stanley-Pool.

De son côté, Stanley, entré au service du roi des Belges, fondait, en 1881, Léopoldville, en face de Brazzaville.

Pendant plusieurs années, le comité français d'une part, le comité belge de l'autre furent en conflit ; il fallut que la diplomatie s'en mêlât. En 1885, au cours de la conférence de Berlin, il fut créé un état indépendant du Congo ayant pour souverain le roi des Belges ; et pour prix de son adhésion au nouvel état de choses en Afrique, la France obtenait la cession de tous les postes créés par Stanley sur la rive droite du bas Congo et partageait avec l'Etat indépendant l'immense vallée du Congo.

La nouvelle colonie française avait ainsi une superficie trois fois supérieure à celle de la France continentale, avec 10 millions d'habitants ; le Congo belge recevait un territoire égal à vingt-sept fois celui de la Belgique, avec 30 millions d'habitants.

Les territoires du Congo français sont compris entre le littoral de l'océan Atlantique à l'Ouest, les possessions espagnoles de Rio-Mouni et le Cameroun allemand au Nord et au Nord-Ouest, le Soudan égyptien au Nord-Est, l'Etat indépendant du Congo à l'Est et au Nord-Est.

Vers le Nord, les limites de la colonie sont encore indécises, et les régions soumises à notre administration confinent au Ouadaï et au Kanem, que la convention franco-anglaise du 21 Mars 1899 a placés dans notre zone d'influence, mais qui sont, jusqu'à ce jour, demeurés en dehors de notre action administrative.

Au point de vue économique et notamment sous le rapport des débouchés commerciaux, on peut distinguer deux zones principales dans le Congo français.

La région qui avoisine le littoral de l'Atlantique et dans laquelle s'étendent les bassins côtiers du Gabon, de l'Ogooué, du Kouilo Niari, a sur l'Océan des débouchés commodes par ses rivières et ses ports.

Les parties de la colonie qui sont situées dans le bassin du Congo, de l'Oubangui et de leurs affluents sont, pour leurs relations avec l'Atlantique, tributaires du grand fleuve et du chemin de fer que les Belges ont construit, il y a quelques années, afin de tourner les obstacles que les rapides et les cataractes présentent à la navigation.

Le Congo proprement dit n'est pas un pays où les Européens peuvent s'acclimater ; ils ne peuvent qu'y faire des séjours plus ou moins prolongés, coupés par des voyages en Europe.

L'Européen qui désire s'établir dans la colonie doit être âgé de vingt-cinq ans au moins, posséder une constitution robuste exempte de tares héréditaires, être sobre, actif et suffisamment énergique pour résister à la dépression morale, si fréquente dans les pays chauds.

On doit avoir une propreté méticuleuse, tant pour le corps que pour les habitations ; s'abstenir de boissons alcooliques, ne sortir qu'avec le casque colonial, éviter l'oisiveté, qui amène la nostalgie, se garder des veilles et de toutes fatigues exagérées.

Les vêtements seront de coutil, de toile ou de drap très léger.

Les habitations devront toujours être construites sur les hauteurs et le plus loin possible des eaux stagnantes.

Au Congo, on cultive le manioc concurremment avec le mil, le maïs, l'igname, la patate, une sorte de pomme de terre très allongée nommée *dazo*, les concombres, la sésame, l'arachide, les haricots, etc.

Le riz, qui pousse à l'état sauvage, n'est ni connu ni utilisé par les indigènes. Parmi les autres produits cultivés, on peut citer le coton, avec lequel quelques indigènes tissent des vêtements grossiers, et le tabac, très répandu.

Les produits naturels du sol sont le karité et le caoutchouc, que les indigènes commencent à récolter.

Enfin, les éléphants sont très nombreux dans tout le pays, et leur chasse permettrait de fournir au commerce de grandes quantités d'ivoire.

La région du Tchad est riche en bétail et en grains de toute sorte ; le blé lui-même y pousse.

La population, très dense, travaille les cuirs, les plumes d'autruche et emploie en quantité le sucre, le café, le thé, la quincaillerie, le savon.

Les produits européens auront donc de ce côté un débouché considérable, à condition, dit

Nos sujets anthropophages du Congo.
Jolie femme pahouine, son mari et ses deux frères

M. Gentil, de respecter l'organisation du commerce local. Celui-ci est tout entier entre les mains des Tripolitains; nous devons nous contenter d'être leurs fournisseurs et ne pas chercher à devenir leurs concurrents.

La main-d'œuvre est extrêmement rare au Congo; c'est pourquoi les terres cultivées sont de fort peu d'étendue, à peine un millier d'hectares dont la moitié en caféiers, le surplus en cacaoyers, vanilliers et lianes à caoutchouc.

Une seule culture paraît pouvoir être introduite, c'est celle du cocotier, qui pousse spontanément et dont les frais se réduisent à ceux de la cueillette des cocos.

Il existe, au Congo, des mines de cuivre et de fer, de la pierre à chaux et du gypse.

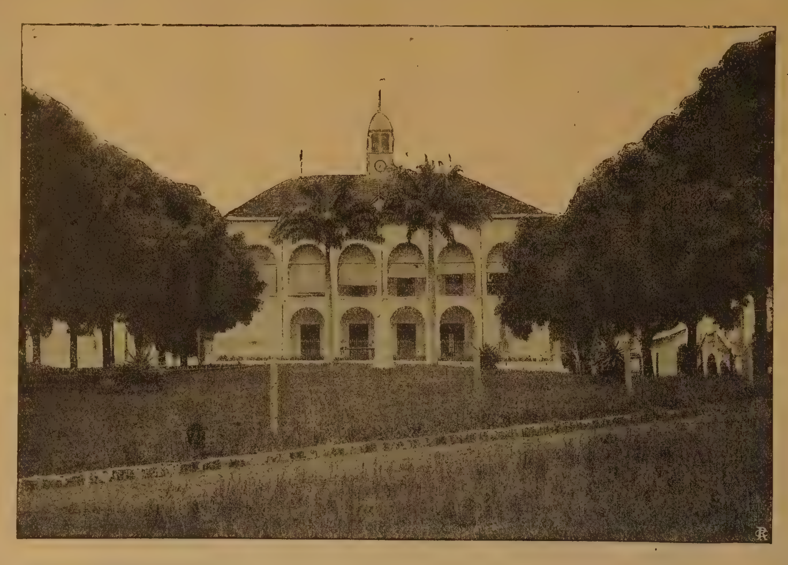
Les industries sont d'ailleurs assez rares; quelques briqueteries, distilleries et scieries. Il semble pourtant que l'abondance des plantes oléagineuses et tinctoriales permettrait la création d'établissements industriels; on pourrait aussi augmenter le nombre des distilleries et des scieries et construire des forges et des hauts fourneaux, pour le traitement des minerais.

On voit par ce qui précède que notre colonie congolaise n'a pas encore pris l'essor qu'espéraient ses créateurs.

On doit d'autant plus le regretter, que le Congo belge, né à la même époque que le Congo français, commence à entrer dans une période de prospérité incontestable et justifie amplement les dépenses faites pour sa mise en valeur.

Le chemin de fer belge desservant le bas Congo est aujourd'hui terminé et draine tout le commerce des deux colonies, alors que nous en sommes encore à discuter sur les moyens de faire communiquer avec l'Océan, par une voie française, les districts de l'intérieur.

V. H.



L'ancien palais du gouvernement à Libreville (Congo français) (1)

LE VOYAGE DU ROI DE PORTUGAL

S. M. Carlos Ier, roi de Portugal et des Algarves, vient de traverser la France pour se rendre en Angleterre.

Le roi est accompagné de la reine Marie-Amélie qui est, on le sait, d'origine française, fille de Philippe, duc d'Orléans, comte de Paris.

Le roi Carlos Ier est né le 28 Septembre 1863; il est fils de Luiz Ier, roi de Portugal, et de la reine Maria-Pia, fille de Victor-Emmanuel II, feu roi d'Italie.

Il a épousé la princesse Amélie le 22 Mai 1886, et est monté sur le trône le 19 Octobre 1889.

Le couple royal a deux enfants: Louis-Philippe, duc de Bragance, héritier présomptif, né le 21 Mars 1887, et le prince Manuel, né le 15 Novembre 1889.

N.

NOTRE TABLE DES MATIÈRES

A la fin de l'année, le Petit Journal MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, donnera une *table des matières*.



S. M. CARLOS Ier,
roi de Portugal et des Algarves

LE CUIRASSÉ ITALIEN

Vittorio Emmanuele III

Le cuirassé italien *Vittorio Emmanuele III* a été lancé à Castellamare, le 12 Octobre 1904, en présence du roi, du ministre de la Marine, de plusieurs amiraux et devant une foule nombreuse et enthousiaste. Une partie de l'escadre italienne de la Méditerranée, présente, au lancement, a tiré des salves.

La mise à l'eau a été effectuée avec plein succès.

Voici quelles sont les caractéristiques du nouveau cuirassé: longueur: 132 m. 60; largeur: 22 m. 40; tirant d'eau: 8 m. 10. Deux machines, d'une puissance de 20,000 chevaux, actionnant deux hélices, devront lui donner une vitesse de 22 nœuds. Le déplacement total est de 12,630 tonnes.

L'approvisionnement en charbon est de 1,200 tonnes, mais il pourra être porté à 2,000 tonnes, ce qui lui permettra de franchir à la vitesse de 10 nœuds une distance de 10,000 miles.

La protection consiste en une ceinture cuirassée de 250 millimètres au milieu et de 100 millimètres aux extrémités. La grosse artillerie est placée dans des tourelles cuirassées de 250 millimètres d'épaisseur; l'artillerie moyenne est protégée par une cuirasse de 150 millimètres. Le pont cuirassé est épais de 100 millimètres.

Comme armement, le *Vittorio Emmanuele III* doit posséder: 2 canons de 305 millimètres placés dans des tourelles cuirassées avant et arrière, mais d'un niveau différent (celle de devant plus élevée que celle de l'arrière); 12 pièces de 203 millimètres accouplées dans 6 tourelles, dont 4 à la hauteur de la pièce de retraite et 2 à la hauteur de celle de chasse, ces deux dernières situées au centre du navire; 12 canons de 101 millimètres et 12 de 47 millimètres; 4 tubes lance-torpilles complètent cet armement formidable.

Le *Vittorio Emmanuele III* est le plus puissant des bâtiments de guerre construits jusqu'ici; c'est le troisième cuirassé lancé sur une série de six exactement semblables.

Nous terminerons en faisant remarquer que l'Italie est toujours en avant sur le chemin de la vitesse. Elle fut la première à construire des navires cuirassés de 18 nœuds, puis peu à peu les navires étrangers atteignirent cette vitesse; c'est alors que, pour conserver son avance, elle décida de faire un bond et mit en chantier des cuirassés de 20 et 22 nœuds, tels que la *Regina Margherita* et le *Vittorio Emmanuele III*.

A ce point de vue, les autres puissances navales restent bien en arrière. Les récents cuirassés anglais, allemands et américains n'atteignent que 19 nœuds.

La France semble négliger la vitesse, puisque les cuirassés du type *Patrie* actuellement en construction ne doivent donner que 18 nœuds, c'est-à-dire autant que ceux antérieurement construits, tels que les types *Charlemagne* et *Iéna*.

P. M.

(1) Depuis quelques mois le siège du gouvernement du Congo français est transféré à Brazzaville.

A propos du Traité franco-anglais

En examinant les conditions réciproques du Traité franco-anglais [1], que la Chambre vient d'approuver, il semblerait que les avantages que se font actuellement les deux nations ne se compensent pas complètement :

Nos droits exclusifs de pêche sur le *French shore* (côtes Est et Sud de Terre-Neuve) sont, avec les trois îlots de Saint-Pierre et les deux Miquelon, tout ce qui nous reste de notre immense colonie de l'Amérique du Nord, que la légèreté de Louis XV a abandonnée à l'Angleterre.

Des droits de pêche ont été conservés à la France parce qu'ils représentaient les intérêts de toute notre population maritime et que leur abandon aurait provoqué un mouvement populaire; sans cette circonstance, ils auraient été englobés dans la cession générale, car on n'aurait pas songé à les sauvegarder.

Actuellement encore, ces droits de pêche font vivre une partie de notre population côtière; en autorisant les pêcheurs anglais à leur faire concurrence, c'est presque les évincer, car en arrivant à Terre-Neuve, ils trouveront les bonnes places occupées par les pêcheurs du pays, qui n'auront pas eu à traverser l'Atlantique pour se rendre sur le lieu de pêche. Renoncer à ces droits, c'est donc sacrifier les intérêts de ces populations, qui ne seront pas compensés par quelques sommes versées aux armateurs, et c'est abandonner ce faible débris de notre ancienne et magnifique colonie, que la force des choses nous avait fait conserver.

Les îles de Los, que l'Angleterre nous cède, ont un climat trop malsain pour pouvoir être utilisées. Le seul avantage que nous aurons à les posséder consiste dans leur proximité de la côte de la Guinée française. L'Angleterre n'en a, du reste tiré, aucun parti.

Cet avantage, notre accès sur la Gambie et la rectification assez minime de la frontière du Bornou ne semblent pas compenser nos droits sur le *French shore*. Du reste, seul, le temps permettra de se rendre compte de l'importance des avantages que comportent ces concessions.

Quant à l'abandon de nos droits sur l'Egypte contre des droits problématiques sur le Maroc, les conditions ne sont pas égales, puisque l'Angleterre est déjà installée en Egypte, tandis que nous aurons fort à faire pour prendre pied au Maroc, et pour venir à bout des populations turbulentes qui reconnaissent plus ou moins l'autorité du sultan actuel. Il aurait donc été à désirer que la France ne s'engageât à reconnaître la suzeraineté de l'Angleterre sur l'Egypte qu'à l'époque où elle-même serait maîtresse du Maroc ou au moins en bonne voie pour le devenir.

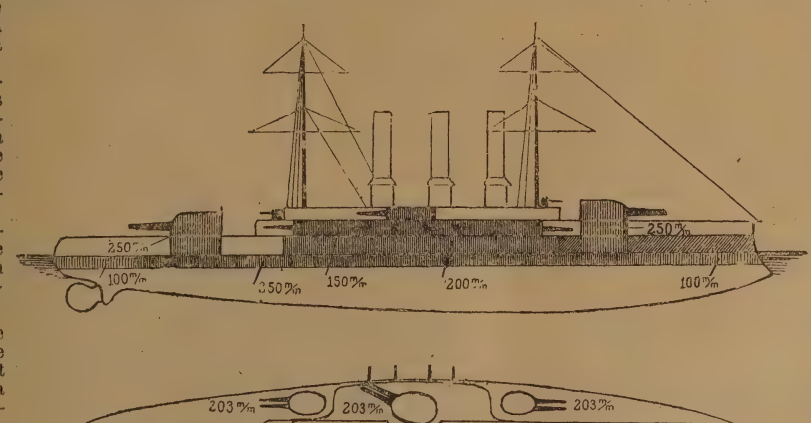
En résumé, sous peine de jouer un rôle de dupe, la France n'aurait dû s'engager à faire à l'Angleterre les concessions dont elle jouira immédiatement qu'au moment où elle-même pourra profiter de celles que lui fait l'Angleterre.

COMMANDANT Z.

(1) Voir le n° 19.



S. M. la reine Marie-Amélie de PORTUGAL



Disposition de la cuirasse et de l'artillerie du nouveau cuirassé italien « VITTORIO EMMANUELE III ».

LA « HOME FLEET » ANGLAISE

Les événements récents dont la mer du Nord a été le théâtre ont failli amener une conflagration qui eût été assurément effroyablement disproportionnée à ses causes. Ils ont fourni à nos voisins d'outre-Manche l'occasion de constater une fois de plus l'excellence de leur système de mobilisation maritime, et appelé l'attention sur certains détails de leur organisation et notamment sur un nouvel élément, la *Home fleet*.

C'est en Mai 1903 que cette escadre nommée la *Home fleet* a été formée, et le pavillon du vice-amiral sir Arthur Wilson, son premier commandant, fut arboré à bord du cuirassé *Revenge*, le contre-amiral Edmund Poë ayant le sien à bord du cuirassé *Empress-of-India*.

Avant cette époque, les navires dont se compose actuellement cette flotte n'étaient que des *stationnaires* et des *garde-côtes* postés en divers points des côtes de la Grande-Bretagne : Bantry, Kingstown, Holyhead, Southampton, Greenock et Queensferry.

Le capitaine d'un garde-côte commandait non seulement son propre navire, mais aussi un district comprenant une longue étendue de la côte, partagée elle-même en divisions dont chacune était subdivisée en stations.

Chaque *division* est placée sous les ordres d'un lieutenant de vaisseau qui demeure à terre, tandis qu'un *station* est sous les ordres d'un chef adjudant.

Quand ils ont atteint l'âge de vingt-six ans, et qu'ils ont huit ans de service à la mer, un certain nombre de marins des grades de matelot de 2e classe, de matelot de 1re classe, de quartier-maître ou de second maître, peuvent se présenter pour le service de garde-côte. En y entrant, ils sont appelés *boatmen*, et sont expédiés aux *stations* où ils demeurent avec leurs familles. Une fois par an, ils s'embarquent à bord des navires garde-côtes pour faire des exercices.

La discipline et l'avancement du personnel d'un *district* sont réglés par le capitaine du garde-côte *(district captain)*, qui visite, au moins une fois pendant la durée de son commandement, tous les postes dans son district.

Ce système présentait l'inconvénient que le capitaine de vaisseau avait trop à faire à terre pour s'occuper comme il l'aurait dû de son propre navire et que celui-ci, ne prenant la mer que pendant six semaines d'été, pour les manœuvres, ne recevait pas l'entraînement suffisant.

L'Amirauté y a remédié en rassemblant à Portland, en 1903, les quatre navires stationnaires venant respectivement de Portsmouth, Plymouth, Queenstown et de Sheerness, et les bâtiments stationnés sous le commandement en chef du vice-amiral Wilson. D'autre part, l'administration des districts garde-côtes a été confiée à quatre capitaines de vaisseau complètement installés à terre.

C'est ainsi qu'a été formée la *Home fleet*, dont les navires, au lieu de rester dans le désœuvrement des ports et de servir de bureaux



Contre-amiral POE, commandant la division anglaise envoyée à Cherbourg, au-devant de LL. MM. le roi et la reine de Portugal

flottants, ont constamment manœuvré en mer depuis dix-huit mois et composent actuellement une véritable escadre active *(a fleet in being)*.

Désormais, les seuls rapports que cette escadre aura avec le personnel des garde-côtes consistera à l'embarquer de temps en temps pour une courte période d'instruction.

Le commandant en chef de la *Home fleet*, le vice-amiral Wilson, est un des plus distingués officiers de la marine anglaise. Quand il commandait le *Hecla* dans la Méditerranée, il prit part avec les compagnies de débarquement de la marine à la campagne du Soudan.

Au combat de El Teb, il gagna la *Victoria cross* dans les conditions suivantes :

Une brèche s'était produite dans le carré formé par les marins par laquelle quelques derviches s'efforcèrent de pénétrer. Le commandant Wilson accourut seul pour les repousser. En cherchant à abattre l'un d'eux, il brisa son épée. Cependant il ne fit pas un pas en arrière, mais il tint bon et fit reculer ses ennemis en les frappant avec les poings. Par un miracle, il se dégagea sans blessures graves et fut délivré par le carré qui serra les rangs.

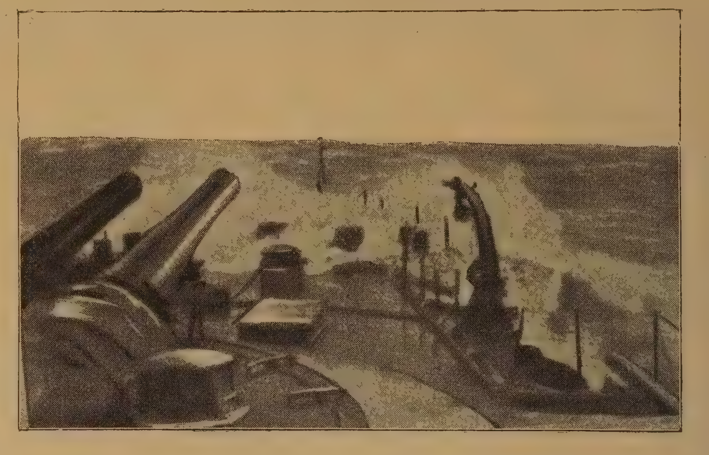
Au 1er Octobre, la *Home fleet* était composée comme suit :

Cuirassés : *Empress-of-India, Royal-Oak, Royal-Sovereign, Revenge,* de 14,500 tonnes et 18 nœuds ; *Russel Exmouth,* de 14,000 tonnes et 19 n. 4 ; *Hood,* de 14,500 tonnes et 17 n. 5 ;

Croiseurs cuirassés : *Essex, Bedford,* de 9,800 tonnes et 23 nœuds ;

Croiseurs : *Dido, Juno,* de 5,600 tonnes et 20 nœuds.

R.



Un gros coup de mer sur l'avant du cuirassé « EMPRESS-OF-INDIA »

LES TRANSPORTS CONVOYEURS
de la flotte russe

Le « Kniaz-Gortschakov »

L'escadre russe se fait suivre dans sa traversée de la Baltique en Extrême-Orient par de nombreux transports et bâtiments auxiliaires, destinés à la ravitailler en eau, charbon, matières grasses, et à procéder aux menues réparations en cours de route. Le transport *Kniaz-Gortschakov*, dont nous donnons ici une reproduction, est surtout un bâtiment ravitailleur de charbon. Il jauge 2,477 tonneaux et a 85 mètres de long. Ses mâts sont munis de vergues de charge au nombre de trois pour le mât arrière et deux pour le mât avant. Il a relâché, les jours derniers, à Brest et y a reçu l'ordre de rejoindre l'escadre russe sur la côte d'Espagne.

Les transports *Corea* et *Kitay*, qui escortaient les contre-torpilleurs lors de leur relâche à Cherbourg, sont semblables au *Kniaz-Gortschakov*.

Ce sont simplement de grands cargo-boats.

Parmi tous ces bâtiments convoyeurs, le plus remarquable est le *Kamtchatka*, transport et atelier, qui est attaché à la deuxième division de l'escadre. Il a l'aspect d'un grand paquebot et prend 3,500 tonnes de charbon. Son déplacement est de 7,200 tonneaux, sa longueur de 121 m. 85, sa largeur de 15 m. 10. Il peut, en outre, transporter 320 officiers, 1,000 à 1,500 hommes de troupes et 16 chevaux. Lorsqu'il ne porte pas de troupes, il peut prendre 9,000 tonnes de charbon qu'il débarque au moyen de 6 appareils type américain Ledgerwood, 4 au mât de misaine et 2 au grand mât. Il possède 11 embarcations et une chambre frigorifique pour la conservation des vivres.

Ses chaudières, à économiseurs, sont au nombre de six.

Les machines ont été fabriquées à Nijni-Novgorod. Elles sont au nombre de 2, à triple expansion, d'une force de 2,800 chevaux.

Ce beau bâtiment, dont la coque en acier a été construite aux chantiers de la Nouvelle-Amirauté, à Saint-Pétersbourg, est armé de 4 canons de 75 millimètres, 4 de 47 millimètres et 4 de 37 millimètres, tous à tir rapide.

Il a 2 projecteurs électriques.

P. Louis.

NOTRE COUVERTURE
pour relier soi-même

Ceux de nos lecteurs qui désireraient relier eux-mêmes leur collection du **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, peuvent s'adresser aux correspondants du **Petit Journal** de leur localité, ou à notre bureau des abonnements, qui leur livreront des couvertures pour le prix de :

3 francs

Nous envoyons nos couvertures, pour le même prix, *franco de port.*



Le branle-bas de combat à bord d'un cuirassé anglais

TH. ROOSEVELT

réélu Président des Etats-Unis

Le peuple des Etats-Unis vient de réélire Théodore Roosevelt. La majorité qui s'est portée sur son nom a été telle qu'on peut dire qu'il n'y a pas eu lutte.

Les grandes et hautes qualités que le président Roosevelt a montrées depuis que la mort tragique de Mac-Kinley l'appela à la suprême magistrature des Etats-Unis, le 14 Septembre 1901, sa droiture, sa haute intégrité reçoivent, par cette belle manifestation du peuple américain, une récompense bien méritée.

Théodore Roosevelt est né à New-York en 1858. Il a occupé les fonctions d'assistant-secrétaire au département de la Marine en 1897-98, ce qui explique l'intérêt qu'il montre en toutes circonstances pour la flotte des Etats-Unis et son avenir.

Il prit part à la guerre hispano-américaine comme colonel du régiment des *rough riders* qu'il avait équipé lui-même et qu'il mena bravement au feu à Cuba.

Il fut élu vice-président en Septembre 1901.

Une partie de sa jeunesse se passa dans le Far-West, où il mena la rude vie des trappeurs et des éleveurs de bestiaux. C'est là qu'il acquit cette belle énergie qui fait le fond de son caractère et dont, par ses exemples et par ses écrits, il n'a jamais cessé de prêcher la nécessité.

Le président Roosevelt n'oublie pas qu'il a été un *rough rider*. Il pratique le cheval avec passion, et la photographie de lui que nous reproduisons ci-contre le montre dans la pratique de son exercice favori.

R.

LES ASSOCIATIONS

de l'Abri-du-Marin

A notre époque où surgissent de tous côtés des institutions humanitaires, dont la plupart sont assurément excellentes, combien n'obtiennent que d'insuffisants résultats à cause du trop petit nombre de leurs adhérents ? Combien peu d'entre elles sont populaires ! C'est à ce titre qu'il nous a paru intéressant d'attirer l'attention de nos lecteurs sur les institutions des Abris-du-Marin.

Déjà, en Février 1903, un reporter bien connu, rédacteur à l'un des grands journaux parisiens, et qui venait de visiter, en plein hiver, l'Abri de Concarneau, le décrivait de la manière suivante :

« L'Abri-du-Marin est certainement une des initiatives les plus heureuses, les plus curieuses et les plus fécondes tout à la fois, qu'on puisse rencontrer, pour le bien-être matériel et moral des ouvriers du dur labeur. Dans une vaste salle, j'ai vu sept à huit cents hommes et jeunes gens, tous pêcheurs, jouant aux dames, aux cartes, etc.

» Au premier étage, une salle identique reçoit ceux qui s'isolent pour lire, écrire, étudier. Le président de l'Association de l'Abri-du-Marin, M. Poullou, dont j'ai eu l'occasion déjà de parler, un brave homme et un dévoué, me faisait voir la bibliothèque, faite de dons, tous privés...



Le transport « KNIAZ-GORTSCHAKOV », attaché à la 2e escadre russe du Pacifique

» Les faits parlent haut, me disait-il, et attestent les services que les Abris rendent à nos populations maritimes. C'est par centaines que, chaque jour, l'hiver, les pêcheurs s'y pressent. Ainsi, notre abri de Concarneau reçoit 590 à 1,300 visites par jour, pendant plusieurs mois ! Ils y sont d'une sagesse véritablement touchante. Jamais de disputes. Pas de jeux d'argent...

» J'ai grand plaisir à signaler cette œuvre, nécessaire dans tous les ports, et à dire la vive impression qu'elle m'a produite. Elle relève et moralise ; elle fait du sauvetage : élevant le niveau moral, perfectionnant les moyens d'action et de lutte pour la vie, enrayant l'alcoolisme, préservant les familles de la déchéance morale et matérielle... »

Ces « Maisons du Pêcheur », les touristes qui parcourent en été le littoral breton les remarquent bien, mais ils n'osent guère entrer, arrêtés dès la porte par une affiche quelque peu rébarbative : *Défense au public d'entrer ; l'établissement est exclusivement réservé aux marins.* On ignore généralement que les étrangers sont admis à visiter lorsque les salles ne contiennent aucun marin, ce qui est fort souvent le cas pendant la belle saison, époque des rudes travaux et de la vie en mer.

Nous sommes heureux d'initier nos lecteurs à l'organisation si originale et si pratique de ces maisons de famille de nos vaillants pêcheurs, maisons si fréquentées que le nombre des visites de marins aux sept abris pendant les seuls mois de Janvier, Février, Mars et Avril 1904 a dépassé 200,000, dont 47,000 aux salles de lecture !

Dans la grande salle de l'Abri-du-Marin de Concarneau, par les cinq fenêtres, la lumière entre à flots, avec une vue merveilleuse sur le large et sur les passes de l'entrée du port. Le sol, dont le bitume est rayé de longs traits parallèles imitant un pont de navire, est envahi par les tables et les bancs dont le poli et l'usure attestent déjà un rude service. Aux murs, des cadres en quantité : photogravures, aquarelles, gravures ; des épisodes tragiques, des scènes touchantes de l'existence du marin ; des tableaux de maîtres signés Le Gout, Gérard, Granqui, Simon, Cottet, Noël, etc. ; en grand nombre : des cartes marines. Collée sur des panneaux nombreux, toute une collection d'images et de chansons de marins, instructives, satiriques et mordantes, dirigées surtout contre l'alcoolisme. Des programmes de concours entourant respectueusement le cadre vitré du « Règlement » de l'Abri.

Tout autour des tables et accrochés aux murs, à portée de la main, sont suspendus des jeux variés. Les poutres elles-mêmes sont chargées de contribuer à rendre plus moralisante l'atmosphère de l'Abri-du-Marin : des maximes y sont clouées de tous côtés : *Travailler pour les autres, c'est encore travailler pour soi-même. — Sans union, rien n'est possible...* Et puis celle-ci, combien naïve va-t-il sembler : *On est ici pour s'aimer !*

Aujourd'hui, c'est dans une maison unique que la grosse majorité des pêcheurs aiment à se réunir. Ils y éprouvent un vif plaisir, bien qu'ils n'y trouvent pas une seule goutte d'alcool, et que les jeux d'argent soient rigoureusement proscrits. Aucune fête pour les y attirer, même pas le jour de l'inauguration ; seulement quelques modestes jeux, des livres, des revues... Dans ces maisons, jamais de disputes depuis qu'elles sont fondées (5 ans), mais toujours, et de plus en plus, la même docilité touchante aux gardiens.

Si nous n'avions craint d'abuser nous eussions aimé à compléter notre description. C'est donc très brièvement qu'il nous faut mentionner l'établi et ses outils qui permettent au marin en relâche de venir réparer sa vergue ou son aviron, et que les jeunes assiègent l'hiver pour y construire leurs « mo-

THÉODORE ROOSEVELT, réélu Président des États-Unis de l'Amérique du Nord

dèles », les futurs champions des prochaines régates, les agrès de gymnastique, le coffre à pansements.

Ce guichet, situé à mi-hauteur dans la cloison qui sépare la grande salle de la conciergerie, c'est la scène sur laquelle apparaît le phonographe; cette marmite aux larges flancs confectionne d'un seul coup 150 tasses d'eucalyptus, de la fameuse « boisson » (une simple infusion de feuilles d'eucalyptus servie sucrée et chaude) dont les distributions par milliers, l'hiver dernier, eurent tant de succès... Mais il faut se borner; nous renvoyons, pour plus de détails, aux imprimés publiés par la direction de l'Œuvre des Abris, dont le siège est à Sainte-Marine, par Pont-Labbé-Lambour (Finistère). On nous permettra de ne pas résister au désir de reproduire, en manière de conclusion, les dernières lignes par lesquelles Charles Le Goffic, l'éminent écrivain breton, termine une étude publiée en Février 1903 sur les pêcheurs bretons et sur les Abris-du-Marin :

« Telle est l'œuvre des Abris. Elle a déjà rendu de grands services à nos pêcheurs... Dès maintenant, sur le budget de nos charités privées, réservons une petite part à cette œuvre modeste des Abris qui ne fait pas de bruit dans le monde, qui ne connait pas la réclame, qui parle peu tout en agissant beaucoup, et qui pourrait prendre pour devise la parole sibylline du vieil Hugo : « Ceci tuera cela. » « Cela », c'est-à-dire l'auberge, l'alcoolisme et ses terribles succédanés, la misère et la faim...

R.



L'Abri-du-Marin de Concarneau (vu du large)

Le navire brise-glaces « YERMACK »

Tout ce qui se rapporte à la composition et aux mouvements de la deuxième escadre russe du Pacifique et du convoi qui la suit, reste assez mystérieux. On conçoit d'ailleurs très bien que la Russie garde sur ces points un silence prudent. Aussi, la curiosité aiguisée du public européen ne trouve-t-elle à se satisfaire que par de rares éclaircies, produites de loin en loin par la force des événements.

C'est ainsi que l'on a appris, ces jours derniers, par l'annonce de sa relâche à Kiel par suite d'avaries, que le navire brise-glaces *Yermack* faisait partie de la force navale qui entreprend le long et pénible voyage.

Le brise-glaces russe « YERMACK «

On peut trouver dans ce fait une indication sur le but que se propose l'amiral Rodjestvenski. Ce but doit être Vladivostock.

Cette rade est, en effet, fermée par les glaces à partir de fin Novembre, et l'action des brise-glaces est nécessaire pour maintenir à l'état libre un chenal qui y donne accès. Port-Arthur est, au contraire, toujours libre de glaces.

Le *Yermack* et les navires similaires ont été construits d'après les plans du vice-amiral Makharov, dont nos lecteurs n'ont pas oublié la mort glorieuse à bord du *Petropavlosk* (1) devant Port-Arthur.

La construction du *Yermack* est toute spéciale en raison du but à atteindre. Il est en acier. Sa longueur est de 106 mètres, avec 22 mètres de largeur et 7 m. 50 de tirant d'eau.

Il jauge 8,000 tonnes et peut donner une vitesse de 16 nœuds. Il porte 4 hélices, dont 3 sont placées à l'arrière et 1 à l'avant.

A la flottaison, le navire est muni d'une sorte de cuirasse de 3 centimètres d'épaisseur, destinée à supporter la pression que peuvent exercer les glaçons. La coque est extrêmement solide, le nombre des cloisons étanches n'étant pas moindre de 48.

Le navire agit sur les glaces de la façon suivante : l'hélice placée à l'avant tourne au dessous du niveau qu'elles atteignent normalement, et son tourbillonnement tend à les désagréger.

D'autre part, les formes de l'étrave du *Yermack* sont telles que sa vitesse le pousse, pour ainsi dire, au-dessus du champ que forment les glaces et qu'il les écrase de son poids.

Le succès obtenu par le *Yermack* lors de sa mise à l'eau, qui remonte à 1898, fut tel que l'on considéra dès lors que, grâce à lui, les ports dont l'accès était jusque là rendu impossible durant tout l'hiver étaient désormais ouverts au commerce en toute saison, à condition que ces ports fussent pourvus de navires brise-glaces.

En plus du *Yermack*, le gouvernement russe dispose dans la Baltique de 2 autres brise-glaces et 4 sont près d'être terminés.

Il en existe 1 dans la mer Noire et 1 sur le lac Baïkal.

P.



L'embarquement à Rotterdam, sur le vapeur « BATAVIER », de la dépouille funèbre du Président KRUGER, qui est ramenée au Transvaal

(Phot. L. Diefeuthal, Amsterdam.)

Les réserves indigènes en Indo-Chine

Un décret du 1er Novembre 1904 vient d'organiser définitivement les réserves militaires indigènes de notre colonie d'Indo-Chine. Celles-ci sont divisées en deux catégories : 1° la réserve de l'armée active ; 2° la garde sédentaire, chargée éventuellement de la garde des places et des services de l'arrière.

Tous les militaires indigènes font partie de la réserve de l'armée active pendant un temps égal à la différence entre quinze années et la durée de leur service effectif. A l'expiration de leur quinzième année de service actif ou de réserve, ils sont astreints à faire partie de la garde sédentaire pendant cinq années.

En cas de mobilisation générale ou de rappel de leur classe à l'activité, les hommes de la réserve et de la garde sédentaire sont tenus de rejoindre le corps auquel ils sont affectés. Toutefois, ceux qui occupent certaines fonctions qui ne peuvent être supprimées en temps de guerre sont maintenus à leur poste par arrêté du gouverneur général.

C'est également ce haut fonctionnaire qui prescrit la mobilisation dans tout ou partie de l'Indo-Chine, le rappel d'une ou plusieurs classes de la réserve et de la garde sédentaire, ainsi que les convocations à des périodes d'instruction.

A l'exception des retraités, qui ne peuvent être appelés qu'en cas de mobilisation, les réservistes indigènes sont assujettis, pendant leur temps de service dans la réserve, à des périodes d'instruction dont la durée maximum ne peut excéder quinze jours, non compris l'aller et le retour.

Le gouverneur général, sur la proposition du général commandant supérieur des troupes et après entente avec le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine et les résidents supérieurs, fixe la date et la durée des périodes d'instruction.

En temps de paix, les gardes sédentaires ne sont astreints à aucune période d'instruction. Ils peuvent être convoqués pour des revues d'appel au chef-lieu de leur province.

Les sous-officiers, caporaux et brigadiers de l'armée active conservent leur grade en passant dans la réserve.

Au moment de la libération d'une classe, les chefs de corps pourront nommer, dans la réserve, au grade de caporal, brigadier ou sous-officier les sujets qui en seront dignes, dans la proportion qui sera fixée par le commandant supérieur des troupes d'après les besoins de la mobilisation.

Pendant leur séjour sous les drapeaux, en temps de paix comme en temps de guerre, les réservistes indigènes et les gardes sédentaires sont assujettis aux mêmes obligations et passibles des mêmes peines que les soldats des troupes actives ; ils sont justiciables des tribunaux militaires.

En temps de paix, les hommes convoqués pour des périodes d'instruction ou pour des appels, ou appartenant à des classes rappelées, qui ne seront pas rendus le jour fixé au lieu indiqué par les ordres d'appel seront passibles d'une punition disciplinaire.

En cas de récidive, les réservistes et gardes sédentaires seront punis comme insoumis.

En cas de mobilisation, les réservistes et les gardes sédentaires rappelés sont déclarés insoumis et punis comme tels s'ils n'ont pas rejoint au bout de dix jours le chef-lieu de leur province ou leur centre administratif.

Le recrutement est régional pour toute l'Indo-Chine.

Les circonscriptions de recrutement des régiments d'infanterie et des bataillons formant corps sont les mêmes que leurs circonscriptions de réserve.

Il en est de même des batteries d'artillerie, des compagnies d'ouvriers, des unités du génie, de l'escadron de cavalerie et du peloton de cavaliers de remonte qui tirent leurs réservistes des mêmes régions que leurs recrues.

Le gouverneur général de l'Indo-Chine est chargé de fixer les détails d'organisation et d'administration des réserves indigènes de la colonie, ainsi que les avantages qui leur seront consentis et de déterminer les classes de mobilisation auxquelles s'appliquera le décret d'organisation de ces réserves.

G. N.

(1) Voir le n° 20.

ÉPHÉMÉRIDES DE LA MARINE FRANÇAISE

12 Novembre 1669. — La charge d'amiral de France, supprimée par Richelieu, est rétablie en faveur de Louis de Bourbon, comte de Vermandois, fils de Louis XIV et de Mlle de la Vallière. Le nouvel amiral est alors âgé de deux ans !

13 Novembre 1806. — La frégate *Semillante*, *40*, capitaine Motard, embossée sur la rade de Saint-Paul de la Réunion avec plusieurs riches prises repousse l'attaque du vaisseau anglais *Sceptre, 82*, et de la frégate *Cornevallis, 50*.

14 Novembre 1854. — Coup de vent d'Eupatoria. Naufrage du vaisseau *Henri-IV* et de la frégate à vapeur *Pluton*.

15 Novembre 1634. — Première ordonnance royale sur l'organisation de la Marine. Rendue à l'instigation de Richelieu, élaborée par une commission de capitaines de vaisseau que présidait le chef d'escadre de Mantin, elle servit de base à toutes les réglementations postérieures.

16 Novembre 1696. — Attaqué par d'Iberville et ses braves Canadiens, le gouverneur du fort anglais de Saint-Jean est réduit à capituler.

La photographie aux colonies

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active. — Nominations et Mutations

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

MM. Grumbach, chef de bat. brev. au 86e rég. d'inf., est nommé à l'emploi de chef d'état-maj. du command. de la pl. de Lyon et du command. de la déf. sup., en rempl. du chef d'esc. d'art. brev. Giraud, réint. dans son arme; de Lander, cap. brev. au 29e rég. d'inf., est dés. pour servir en qual. d'off. d'ord. auprès du gén. comm. la 17e brig. d'inf. et les subd. de rég. d'Auxerre et de Montargis, en rempl. du cap. d'art. brev. Armbruster, réint. dans son arme; Bergot, cap. brev. au 121e rég. d'inf., est dés. pour serv. en qual. d'off. d'ord. auprès du gén. comm. le 11e corps d armée en rempl. du cap. d'inf. brev. Mézière, réint. dans son arme;

Letellier, cap. brev. au 50e rég. d'inf., est dés. pour serv. en qual. d'off. d'ord. auprès du gén. comm. la 24e div. d'inf. en rempl. du cap. d'inf. brev. Piguet, promu et réint. dans son arme; Angelby. cap. brev. au 63e rég. d'inf., est dés. pour serv. en qual. d'off. d'ord. auprès du gén. comm. la 48e brig. d'inf. et les subd. de rég. de Brive et de Tulle, en rempl. du cap. d'inf. brev. Huck, promu et réint. dans son arme; Lavenir, chef de bat. brev., à l'état-maj. part. de l'inf. col., est nommé s.-chef d'état-maj. du corps d'armée des tr. col., en rempl. du lieut.-col. d'art. brev. Debon, dés. pour la rés. de Chine;

Patey, chef d'esc. brev. à l'état-maj. part. de l'art. col., est nommé à un emploi de son gr. à l'état-maj. du corps d'armée des tr. col., en rempl. du chef de bat. Lavenir; Lévesque, lieut. au 8e bat. d'art. à pied, est dés. pour être dét. à l'état-maj. de l'armée (dir. du serv. géogr., sect. de géodésie), en rempl. du cap. d'art. brev. Archambeaud, mis h. c. au titre des col. et dés. pour prendre part aux trav. géodésiques de l'Afrique occid. franç.

CAVALERIE

MM. de la Porte, cap. au 17e rég. de chass., passe au 8e rég. drag. (chargé de l'hab.); Ruinart de Brimont, cap. trés. du 11e rég. de huss., passe au 17e rég. de chass. (cap. en sec.); Charmoille, cap. trés. du 4e rég. de chass., passe au 11e rég. de huss. (trés.); Espivent de la Villeboisnet, cap. comm. au 20e rég. de chass., passe au 13e rég. de huss. (instr.); Parrot, cap. comm. au 8e rég. de huss., passe au 20e rég. de chass. (cap. comm.); Janet, cap. au 2e rég. de chass. (stag. d'état-maj.), passe au 12e rég. de huss. (maint. stag.);

Lecointre, cap. au 12e rég. de huss., passe au 2e rég. de chass.; de Gail, cap. brev. h. c., état-maj., passe au 8e rég. de huss. (cap. comm.); Rastoin, lieut. au 4e rég. de chass.; passe au 9e rég. de huss.; Trillat, lieut. au 9e rég. de huss., passe au 4e rég. de chass. d'Afr.; Vieillard, lieut. au 2e rég. de chass. d'Afr., passe au 5e rég. de chass. d'Afr.; du Pré de Saint-Maur, lieut. au 2e esc. de spahis sénég., passe au 2e rég. de chass. d'Afr.; Audibert, lieut. au 22e rég. de drag. (dét. à l'Ec. de guerre), passe au 26e rég. de drag. (maint. à l'Ec. de guerre);

Lancrenon, lieut. au 3e rég. de chass. d'Afr., passe au 22e rég. de drag.; Carré de Luzançay, lieut. au 2e rég. de chass. d'Afr., passe au 3e rég. de chass. d'Afr.; Boysson d'Ecole, lieut. au 6e rég. de huss., passe au 2e rég. de chass. d'Afr.; Weill, lieut. au 2e rég. de cuirass., est nommé porte-étendard du corps; Viette de la Rivagerie, lieut. porte-étendard du 2e cuir., passe lieut. d'esc. au corps.

M. Ricard, s.-lieut. au 145e rég. d'inf., passe au 3e rég. de chass. d'Afr., par permut. pour conv. pers., avec le lieut. Aubagnac.

ARTILLERIE

Liste d'ancienneté. — Les lieutenants d'art. ci-après désignés, passés dans la première moitié de la liste d'ancienneté de leur grade, auront droit à la solde afférente à cette première moitié, savoir :

A dater du 1er Octobre 1904. — MM. Baroz, du 11e bat.; Voirin, du 7e bat. (Reims); Alizard, offic. d'habill. du 13e bat.; Tronche, du 5e rég. (Bruyères); Wiltmann, du 4e rég. (Héricourt); Villalard, du 31e rég.; Borgnis-Desbordes, du 20e rég.; Gangneux, du 12e rég.; Laborde, offic. d'habill. du 14e bat.; Belin, du 32e rég. (art. de la 7e div. de cav. à Fontainebleau); de Longeaux, du 7e rég.; Grimbert, du 5e rég.; Legrand, du 11e rég.

CONTROLEURS D'ARMES

Liste des candidats admis à concourir, en 1905, pour le grade d'officier d'administration contrôleur d'armes de 3e classe.

Chefs armuriers. — MM. Tonzalin, 11e cuir.; Schwartz, 31e d'art.; Sabardeill, 29e drag.; Rivollier, 91e d'inf.; Combes, 106e d'inf.; Lafabry, 5e bat. de chass.; Blanc, 62e d'inf.; Minet, 36e d'art.; Monin, 99e d'inf.; Ambier, 2e drag.; Castaing, 143e d'inf.; Picot, 153e d'inf.; Bentz, 160e d'inf.; Guillemy, 69e d'inf.; Bussière, 130e d'inf.

Ouvriers immatriculés. —. MM. Rivory, Cotillon, Sutter, Massard, Chaumond, Delmas, Pfitzinger, Avon, Meunier, Rey.

Les candidats chefs armuriers accompliront le stage de six mois prévu par le décret du 28 Décembre 1902, savoir : à la manufacture d'armes de Tulle : les chefs armuriers Guillemy, Castaing, Combes et Bentz; à la manufacture d'armes de Saint-Etienne: Minet, Rivollier, Lafabry et Ambier; à la manufacture d'armes de Châtellerault: Schwartz, Sabardeill, Blanc et Bussière.

Ces chefs armuriers devront être rendus à l'établissement auquel ils sont affectés, le 1er Décembre 1904. Ils seront mis en subsistance dans un corps de troupe de la garnison.

Quant aux chefs armuriers Monin, Picot et Tonzalin, qui ont déjà accompli un stage l'année dernière, ils sont dispensés, sur leur demande, de renouveler ce stage.

SERVICE DE L'ARTILLERIE

MM. Ziégler, off. d'adm. de 2e cl. à l'éc. d'art. du 11e corps d'armée, a été classé à la dir. de Vincennes; Remy, off. d'adm. de 2e cl. à la dir. de Lyon, a été classé à l'école d'art. du 11e corps d'armée.

GÉNIE

M. Deride, cap. en sec. au 7e rég., a été mis h. c. à la disp. du ministre des col. pour le serv. des constr. mil. en Cochinchine.

STAGIAIRES DE L'INTENDANCE

Liste, par ordre de mérite, des officiers admis au cours spécial des stagiaires de l'intendance, pour l'année 1904-1905. — MM. Patillon, cap. à l'ét.-maj. part. de l'art.; Litschfousse, cap. au 113e rég. d'inf.; Heuillard, cap. au 16e bat. d'art. à pied ; Lorriot, cap. au 56e rég. d'inf.; Jannot, cap. au 7e bat. d'art. à pied ; Launay, cap. à l'ét.-major part. du génie ; Ponsignon, capit. d'inf. breveté ; Simoneti, cap. au 3e rég. du génie.; Villeneuve, cap. à l'ét.-major part. du génie ; Birot, capit. au 36e rég. d'art.; Tellier, cap. au 62e rég. d'inf.; Girard, offic. d'administr. de 1re cl. des bureaux de l'intendance; Gaucher, offic. d'adm. de 1re cl. du service de l'habillement.

Soit 13 candidats admis sur 48 concurrents. Deux candidats ont été éliminés pour insuffisance en équitation. La liste comprend 4 capitaines d'artillerie, 3 du génie, 4 d'infanterie et 2 officiers d'administration.

SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE

Les médecins aides-majors de 2e classe élèves sortant de l'Ecole d'application du service de santé militaire dont les noms suivent ont reçu les affectations suivantes : MM.: Billet et Seigneurin, hôp. milit. du Val-de-Grâce ; Tournade, 5e d'inf.; Fourcade et Schickerlé, hôp. Saint-Martin, à Paris; Policard, hôp. Bégin, à Saint-Mandé; Goursolas, 33e d'art.; Malard, 79e d'inf.; Raynaud, 1er huss.; de Gaulejac, 30e d'art.; Maisonnave, hôp. Bégin, à Saint-Mandé ; Cremadells, 129e; Vittenet, 140e; Carayon, hôp. Bégin, à Saint-Mandé; Enjalbert, hôp. de Versailles; Madranges, 6e d'art.;

Mousson, hôp. Bégin, à Saint-Mandé; Demonet, 13e d'inf.; Martinet, hôp. Saint-Martin, à Paris; Dupont, 51e; Mathieu, 13e cuir.; Mallet, 30e drag.; Dumoulin, hôp. St-Martin, à Paris; Valette, 72e; Carpinetti, hôp. de Versailles; Dornier, hôp. de Versailles; Vielle, hôp. de Bordeaux; Pierrot, 14e d'inf.; Moureaux, 75e; Rapp, 27e d'art.; Maratuech, 24e d'art.; Loygue, hôp. de Bordeaux; Chaduc, 56e; Charpentier, 67e; Monery, 137e; Jeannin, 4e drag.; Bellot, 35e d'art.; Sergeant, hôp. de Lille; Deniau, hôp. d'Ajaccio; Klizowski, 28e d'art.; Blanchet, 30e d'inf.; Schneider, hôp. de Marseille;

Frizac, hôp. de Toulouse; Collin, 53e; Morisot, hôp. de Nancy; Segui, hôp. de Versailles; Touzet, hôp. de Bordeaux; Winkler, hôp. du camp de Châlons; Lutrot, 71e; Jacquinot et Cellerier, hôp. de Marseille; Péchiné, 10e chass.; Muller, hôp. mixte de Besançon; Diénot, hôp. de Marseille; Clarion, hôp. de Nancy; Chauffour, hôpit. de Lille; Jeanty, 2e bat. de chass.; Dennery, hôp. de Nancy; Robert, hôp. de Bourges; Fournier, hôp. de Toulouse; Grenier, 10e bat. de chass.; Berton, 114e; Barberousse, 21e drag.;

Liberge, 2e d'inf.; Revel, hôp. de Toulouse; Vignon, hôp. de Bastia; Bailly, hôp. de Lille; Giraud, 29e bat. de chass.; Cot, 81e; Pinat, hôp. de Rennes; Fontan, hôp. de Bourges; Couraud, 48e; Andrieu, hôp. mixte de Besançon; Lévy, 42e; Peyre, hôp. de Rennes; Rabajoye, hôp. de Belfort; Castres, hôp. de Rennes; Michel, hôp. de Bourges; Dargein, hôp. de Belfort; Maitress, hôp. mixte de Langres ; Landret, 133e; Bonnet, 159e; Dabat, 155e; Joseph dit Orme, hôp. milit. de Briançon; Moutet, hôp. du camp de Châlons; Bergès, 161e; Trollat et Dayman, hôp. de Toul.

Ces méd. aides-majors devront rejoindre leur poste le 18 Novembre.

Liste d'ancienneté. — Les médecins et pharmaciens aides-majors de 1re classe dont les noms suivent, passés dans la première moitié de la liste d'ancienneté de leur grade, auront droit à la solde afférente à cette première moitié à dater du jour ci-après indiqué.

MÉDECINS. — A dater du 23 Septembre 1904 : MM. Domage, 4e rég. de chass. d'Afrique ; Henry, du 9e bat. de chass. à pied ; Monod, du 13e rég. d'artillerie; Melnotte, hôp. mil. de la div. d'occup. de Tunisie; Pourcines, du 37e rég. d'infanterie.

PHARMACIEN. — A dater du 3 Octobre 1904 : M. Buffin, hôpit. milit. de la div. d'occup. de Tunisie.

Les pharmaciens aides-majors de 2e classe dont les noms suivent ont été promus au grade de pharmacien aide-major de 1re classe et maintenus à leur poste actuel. — MM. Moreau, aux hôp. mil. de la div. d'Alger; Papon, aux hôp. mil. de la div. de Constantine; Isnard, aux hôp. mil. de la div. d'Alger; Millant, aux hôp. mil. de la div. d'Alger; Chateney, aux hôp. mil. de la div. de Constantine.

Les médecins aides-majors de 2e classe dont les noms suivent ont été promus au grade de médecin aide-major de 1re classe et maintenus à leurs postes actuels. — MM. Paon, au 23e rég. de drag.; Rougier, au 101e rég. d'inf.; Baget, au 38e rég. d'art.; Petit, au 106e rég. d'inf.; Georges, aux hôp. mil. de la div. d'Alger; Bachon, au 1er rég. de tir. alg.; de Brianson, au 20e rég. de chass. à chev.; Bordet, au 14e rég. de drag.; Montané, au 126e rég. d'inf.; Frécus, au 19e rég. de drag.

Les médecins stagiaires dont les noms suivent ont été nommés au grade de médecin aide-major de 2e classe et ont reçu les destinations ci-après. — MM. Hahn, à l'hôp. mil. de Belfort; Arnould, à l'hôp. mil. du camp de Châlons; Masson, à l'hôp. mil. de Toul.

Les pharmaciens stagiaires dont les noms suivent ont été nommés pharmaciens aides-majors de 2e cl. et ont reçu les affectations suivantes. — MM. Guély, à l'hôp. mil. Saint Martin; Escallon, à l'hôp. mil. de Toul; Dejussieu, à l'hôp. mil. du camp de Châlons.

Réserve

INFANTERIE

Ont reçu les affectations suivantes. — Rég. d'inf. de Rouen-Sud, M. Ribard, major de réserve au rég. de Dreux; rég. d'inf. de Pau, M. Peyre, s.-lieut. de réserve au rég. de Chartres.

Réserve et Armée territoriale

SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE

Sont nommés au grade de médecin principal de 1re classe de réserve. — M. Millet, méd. princ. de 1re cl. de l'armée act., retraité.

Au grade de médecin principal de 2e classe de l'armée territoriale. — MM. Bourdon et Julie, médec. princ. de 2e cl. de l'armée act. retr.; Cluzant, Schmitt, Badin, méd.-maj. de 1re cl. de l'armée active, retr.

Au grade de médecin-major de 1re classe de l'armée territoriale. — MM. Linarés, Hugues, Colin et Bony, méd.-maj. de 1re cl. de l'armée act., retr.

Au grade de médecin-major de 2e classe de réserve — MM. Couraud et Finck, méd.-maj. de 2e cl. de l'armée act., dont la démission est acceptée.

Au grade de médecin-major de 2e classe de l'armée territoriale. — M. Normand, méd.-maj. de 2e cl. de l'armée act., dont la démission a été acceptée.

Au grade de médecin aide-major de 2e classe de réserve — Les docteurs en médecine : MM. : Rochette, Verlac, Fossier, Didry, Fauvel, Vianay, Lombart, Furtin, Valette, Dechauffour, Dévé, Lepage, Mutelet, Guibert, Marcorelles, Combarel, Arquier, Bousquet, Bontemps, Cathelin, Tillier, Aerts, Deu, Tournaire, Brianes, Bruneau, Barbaroux, Vincens, Martin, Serfaty, Chuzet, Lassallas, Niel, Forné, Laurens, Conte, Doussinet, Lecornu, Ayrignac, Velut, Crouzon, Berard, Pailler, Berrier, Macé, Mariani, Giraud, Courcoux, Dambrin, Ducourthial, Garin, Delamare, Triau, Morin, Grobon, Bousquet, Leclerc, Sagot, Gonnet, Lœw, Dussuc, Boulard, Montagard, Prieur,

André, Baumann, Ollivier, Leichnam, Rouvière, Riff, Lebreton, Andrieu, Chanu, Macron, Ely, Deytieux, Joly, Landolt, Guiot, Le Buanec, Mocochain, Gourmand, Diot, Damaye, Levesque, Delaunay, Rousseau, Simon, Feillard, Bellemanière, Cazeaux, Jouve, Bozo, Richard, Roujas, Ehrmann, Aucopt, Faleur, Dousset, Fonteneau, Granchamp, Calsac, Magnin, Juillan, Fagault, Huck, Mourier, Bernadac, Ploton, Riollet, Piante, Paillard, Pautrier, Lejeune, Loriot, Hubert, Legendre, Jamin, Rabnel, Roger, Taillasson, Lecointe, Testut, Bardon, Aversenq, Masson, Orgebin, Vaubourdolle, Barret, Sardain, Saintive, Chalendar, Astre, Lhéritier, Pitre, Michallon, Menier, Leroueille,

Maur, Faysse, Dinet, Cochy de Moncan, Lestelle, Pnc. chavy, Robert, Viard, Sigre, Pfeiffer, Dubuche, Boucher, Dupla, Sauvaire, Carcy, Lalaguë, Bouygues, Godard, Violet, Renou, Delobel, Gautier, Broudic, Cochy de Moncan, Cazemajour, Burgaud, Monjarret, Cheynes, Dechy, Metayer; Josserand, Pinet, Cabanne-Tellé, Paugam, Cousyn, Ichard, Barreau, d'Halluin, Voisin, Galezovoski, Fauveau, Léger, Boissat, Delfosse, Livon, Lecouillard, Onfray, Bruzon, Robineau, Blanchard, Thorel, Bethoux, Bidache, Benichou, Gau, de Casteras, Astier, Jouaust, Naureils, Ricard, Labadie-Lagrave, Guibier, Pouchot de Champtassin, Poirier de Clisson, Lefebvre, Vernet, Lerat, Privat de Fortunié,

Lumineau, Boncour, Patte, Sequer, Verdier, Thiéry, Bardet, Lacomme, Klein, Vincent, Mory, Scapula, Gleize, Canivenq, Guilloteau, Perrin, Gamas, Sonder, Méline, Picard, Azéma, Bordères, Gauthier, Jolly, Guigues, Ancian, Derbanne, Virenque, Marciteau, Pierre, Chappé, Dufaure de Citres, Pinel, Braunberger, Meyer, Lecène, Gagnieux, Desmolins, Caudmont, Petit, Servant, Crebassol, Morère; Petit, Brunel, Marnay, Cougoule, Gauzère, Lemaire, Couronnet, Buisson, Louveau, Ceard, Simon, Coste, Houdard, Gendre, Schirck, Coudere, Sauvageot, Galinier, Ollier, Le Norcy, Brissaud, Duhem, Constantin, Boussuge.

Lionnet, Cayrol, Pauly, Deguiral, Pascal, Prost Corcelle, Bru, Mazen, Plateau, Robert, Descamps, Christine, Mollaret, Genova, Laborie, Godefroy, Gardiol, Orabona, Dhotel, Rambaud, Bourrud, Bouisset, Druhen, Biétrix, Roqueplo, Gautier, Riou-Kangal.

Au grade de médecin aide-major de 2e classe de l'armée territoriale. — Les docteurs en médecine : MM. George-Vellat, Thévenard, Bertrand, Monod, Jeanne, Fays.

Au grade de pharmacien aide-major de 2e classe de réserve. — Les pharm. de 1re cl. : MM. Boulanger, Albaut, Louis, Reboul, Landon, Billard, Bechet, Mourcau, Degonville, Durollet, Gardiol, Etienne, Chonavey, Thévenot, Cresson, Fougeres, Dulcy, Delort, Meilleroux, Potiron, Muraire, Longuet, Pain, Liot, Dajean, Jamot, Salles, Bravard, Thibal, Mesnard, Borrien, Schimpff, Dirat, Moulin, Lidon, Thomas, Clapier, Guisoni, Gineste, Faivre, Beauchef, Tonnet, Latreille, Cousin, Busselet, Morice, Merle, Boquillon,

Eberlé, Cassan, Gondard, Bauché, Buret, Bru, Puech, Batier, Pepin, Constant, Goujon, Bertaut, Bondouy, Thibaud, Desmousseaux, Daunay, Bailly, Breau, Brouquil, Delorme, Parrigue, Malleret, Michon, Labat, Gaud, Argoud, Tranchier, Lemarquand, Lelandais, Chambreuil, Faysse, Daubian-Delisle, Laurancé, Bézie, Villard, Deval, Daudrix, Crenieux, Prothière, Levecq, Gilles, Bazin, Moriaux, Rouais, Lignon, Degaigne, Rouquette, Julliand, Bailloeuil, Baudry.

Au grade de pharmacien aide-major de 2e classe de l'armée territoriale. — Les pharm. de 1re cl.: MM. Gedon, Renaux, Dunaime, Latour.

Armée active. — Troupes coloniales

INFANTERIE COLONIALE

Les officiers ci-après, ont été dés. pour serv. au Tonkin: les cap.: Sainjon, de l'état-maj. part. à Paris; Marion, du 5e rég.; les lieut.: Schmidt, du 6e rég.; Thibault, du 8e rég.; les s.-lieut.: Roux, Jacquemet, Didier et Ferrandi, du 4e rég.; Silvestre, du 8e rég.; Villiet, du 21e rég.; Salvy et Desgruelles, du 23e rég.

Le lieut. Lambin, du 2e rég., en congé de six mois, est dés. pour serv. au 1er séneg.

Le chef de bat. Cluzeau, du 4e rég., précéd. dés. pour Madagascar, est appelé à continuer ses serv. au Tonkin; le cap. Courtin, du 6e rég., est dés. pour servir au Tonkin, par permut. avec le cap. Laporte, précéd. dés., qui est maint. au 2e rég.; le s.-lieut. Perreaux, du 8e rég., est placé en act. h. c. et dés. pour serv. en Afr. occid.; le cap. Théveniaut, du 1er rég., est placé en activité h. c. à la disp. du min. des col.; le cap. Mativat, du 21e rég., passe au 4e rég. pour conven. pers.; le cap. Dupuis, du 4e rég., passe au 21e rég. pour conven. pers.; le lieut. Labarthe, du 5e rég., passe au 4e rég.;

Le lieut. Leca, du 21e rég., passe au 8e rég.; le lieut. Chas, du 6e rég. passe au 24e rég.; le lieut. Serres, du 6e rég., passe au 24e rég.; le cap. Grézel, du 24e rég., est nommé cap. d'hab. à ce rég., en rempl. du cap. Lagaspie, placé à la suite; le cap. Fouquet, du 22e rég., est nommé cap. de tir à ce rég.; le lieut. Bernard, du 22e rég., est nommé adj. au cap. d'hab. de ce rég.; le lieut. Martin, du 22e rég., est nommé adj. au cap. très. de ce rég.

TROUPES DU GROUPE DE L'INDO-CHINE

Les officiers ci-après, en service en Indo-Chine, ont été placés, savoir :

Le col. Comte, au 10e rég.; le lieut.-col. Lorho, au 10e rég. (commandant le cercle de Moncay); le lieut.-col. Guyonnet, au 2e annamites; le chef de bat. Lepage, au 10e rég.; le chef de bat. Molard, au 10e rég.; le chef de bat. Faudet, au 2e annamites; le cap. Véron, à la 3e comp. du 9e rég.; le cap. Sermage, à la 5e comp. du 9e rég.; le cap. Wolf, à la 1re comp. du 11e rég.; le cap. de Bovis, à la 4e comp. du 11e rég.; le cap. Le Roux, à la 6e comp. du 1er tonk.; le cap. Vial, à la 6e comp. du 3e tonk.; le cap. Bernard, à la 13e comp. du 3e tonk.; le lieut. Testard, à la 4e comp. du 10e rég.; le lieut. du Guiny, à la 11e comp. du 11e rég.; le lieut. Lenglet, à la 3e comp. du 12e rég.; le lieut. Paschal, à la 5e comp. du 12e rég.; le lieut. Gorron, à la 4e comp. du 1er tonk.; le lieut. Salaün, à la 16e comp. du 1er tonk.;

Le lieut. Lamôle, à la 10e comp. du 4e tonk.; le lieut. Brun, à la 1re comp. du 1er annamites; le lieut. Barbet, à la 2e comp. du 1er annamites; le lieut. Allard, à la 5e comp. du 2e annamites; le lieut. Estève, à la 9e comp. du 2e annamites; le s.-lieut. Vialle, à la 8e comp. du 19e rég.; le s.-lieut. Savoye, à la 3e comp. du 4e tonk.; le col. Rieu, du 10e rég., passe au 9e rég. (conserve le commandement par intérim de la 1re brigade; le lieut. Pollachi, du 10e rég., passe au 4e tonk.; le chef de bat. Venel, du 2e annamites, passe au 2e bat. du 12e rég.; le cap. Letendre, du 1er annamites, passe à l'état-major particulier (commissaire rapporteur près le 1er cons. de guerre de Cochinchine); le cap. Géré, du 11e rég., passe à la 11e comp. du 2e annamites; le cap. Gibault, du 12e rég., passe à la 2e comp. du 11e rég.; le cap. Morel, du 3e tonk., passe à l'état-major particulier en qualité d'off. d'ordonn. du général Vinckel Mayer, command. la 2e brig. au Tonkin; le cap. Martin, du 5e tonk., passe à la 9e comp. du 10e rég.; le cap. Prévot, du 1er tonk., passe à la 5e comp. du 2e tonk.; le cap. Bonnabosc, du 10e rég., passe au 5e tonk.; le lieut. Marliac, du 3e tonk., est nommé offic. d'habill. à ce rég., en rempl. de M. Froechen, qui est placé à la 2e comp.; le lieut. Buis, du 5e tonk., précéd. aff. au 8e rég., est maint. au Tonkin et placé à la 8e comp. du 1er tonk.; le lieut. Bonnureau, du 5e tonk., passe au bat. chinois en qualité d'off. comptable;

Le lieut. Caillette, du bat. chinois, passe au 18e rég.; le lieut. Demassez, du 11e rég., est nommé adjoint au trésorier en rempl. de M. Nicolas, placé à la 12e comp. du rég.; le lieut. Chapeau, du 9e rég., passe à la 10e comp. du 1er tonk.; le lieut. Hamaide, du 1er tonk., passe à la 2e comp. du 9e rég.; le lieut. Libersart, du 1er annamites, passe à la 1re comp. du bat. cambodgien; le lieut. Jolicler, du 2e annamites, passe à la 9e comp. du 12e rég.; le lieut. Basse Brioulé, du 12e rég., passe à la 12e comp. du 2e annamites.

ARTILLERIE COLONIALE

Ont été affectés, savoir:

Au Tonkin. — Les chefs d'escadron Manet, du 2e rég. à Cherbourg; Foissac, du 3e rég. à Nîmes; le lieut. Auriol, du 3e rég. à Toulon, et le s.-lieut. Epiard, du 1er rég. à Lorient.

En Cochinchine. — Le lieut.-col. Gautier, du 1er rég. à Lorient; le capit. Labasque, de la direct. d'art. nav. de Lorient, et les s.-lieut. Verniolet, du 3e rég. à Toulon, et Defaut, du 2e rég. à Cherbourg.

Au Sénégal. — Le sous-lieut. Carrel, du 2e rég. à Brest.

En France. — 1er rég. à Lorient: le lieut.-col. Marsat, rentré de Cochinchine, le chef d'escad. Ramade, rentrant du Tonkin, et le capit. Vallerey, rentrant de Cochinchine; 1er rég. à Rochefort: le capit. Terrial, rentrant du Tonkin (suite); 7e batterie, le lieut. Brodin, rentrant du Tonkin; 2e rég. à Cherbourg: suite, les capit. Schultz et Boulanger, rentrant du Tonkin; 10e batterie, le lieut. Launey, rentrant de Cochinchine; 2e rég. à Brest: suite, les capit. Quéfellec, rentrant du Tonkin, et Thomeuf, rentrant de Madagascar; 10e batterie, le lieut. Pouvreau, rentrant du Tonkin; 15e batterie, le lieut. Candelot, rentrant du Tonkin; 3e rég. à Toulon: le chef d'escad. Perroud, rentrant du Tonkin, et le capit. Devaux, du 2e rég. à Brest (raisons de santé); 5e batterie, le capit. Laferrère, de la suite, et le lieut. Rossinol, rentrant de Cochinchine; 6e batterie, le lieut. Villiers Moriamé, rentrant du Sénégal; 10e batterie, le lieut. Lallemand, rentrant du Sénégal; le chef d'escad. Bourguignon, en service h. c. au gouvernement gén. de l'Indo-Chine, a été réintégré dans les cadres et affecté au 3e rég. à Nîmes.

A la disposition du ministre de la Marine. — Ecole de pyrotechnie à Toulon, le chef d'escad. Ballieu, du 3e rég. à Toulon; direction d'artillerie navale de Brest, le capit. Bourgoin, du 2e rég. à Brest; 2e compagnie d'ouvriers à Brest, le capit. Jacobi, du 2e rég. à Brest.

Approbation de mutations prononcées par l'autorité militaire aux colonies. — Indo-Chine: Etat-major particulier, direction du Tonkin: annexe de Cao-Bang, le capit. Hicstand; sous-direction d'Hanoï: les capit. Vincent (inspecteur d'armes) et Harranger; sous-direction d'Haïphong: le capit. Glandu; 4e rég., 2e batterie, le capit. Cayradé; 5e rég., état-major au Cap Saint-Jacques: le chef d'escad. Doré; 1re batterie, le capit. Vaillant; 3e batterie, le capit. Guerrini; 10e batterie, le capit. Steiner et le sous-lieut. Chourrot; 7e compagnie d'ouvriers, Saïgon: le capit. Tantin.

Afrique occidentale. — 6e rég., Dakar: le capit. Martel; Kati (officier de détails), le lieut. Pelletier; compagnie d'ouvriers, 8e compagnie: le s.-lieut. Rupied; 9e compagnie: le s.-lieut. Gensollen.

Afrique orientale. — 7e rég., état-major: offic. d'habillement, le s.-lieut. Restout; lieut. trésor., le s.-lieuten. Caplong; 1re batterie: le s.-lieut. Royol.

Corps d'occupation de Chine. — Détachement d'ouvriers de parc: le lieut. Gouin; détachem. de conducteurs: le lieut. Lenfumé de Lignières.

Autorisation de séjour outre-mer. — Tonkin (3e année): le capit. Gélin.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Le méd. aide-maj. de 1re cl. Mardy, du 3e rég. d'art. col., a été dés. p. serv. en Indo-Chine.

Sont promus au grade de pharmacien aide-major de 1re classe et maintenus dans leur situation actuelle. — Les pharm. aides-maj. de 2e cl.: MM. Dary, en congé à Popolasca, par Ponte-Leccia (Corse); Lahille, en serv. à la Martinique.

Distinctions honorifiques

MÉDAILLES D'HONNEUR

Le ministre de la Guerre a décerné les médailles d'honneur ci-après:

Médailles d'argent. — Geffray, soldat au 116e rég. d'inf., hosp. mixte de Morlaix: a soigné avec un dévouement admirable deux de ses camarades atteints de fièvre typhoïde. A contracté lui-même la maladie, à laquelle il a succombé le 8 Août 1904. (Cette médaille est destinée à la famille de ce militaire.) — Ducret, serg. à la 14e sect. hôp. mil. de Chambéry: a fait preuve d'un dévouement audessus de tout éloge et s'est fait remarquer par les soins intelligents et assidus qu'il n'a cessé de prodiguer aux malades pendant les épidémies successives qui ont sévi sur la garnison. A contracté lui-même une grippe grave dans son service. — Martin, serg. reng. à la 19e sect. hôp. mil. du Dey, inf.-maj. à la div. des fiévreux: a rempli ses fonctions, au cours d'une épidémie de fièvre typhoïde, avec un zèle et un dévouement remarquables.

Médailles de bronze. — Dupont, ex-cav. au 12e rég. de chass., hosp. mixte de Saint-Mihiel; au cours d'une épidémie de fièvre typh. qui a sévi sur la garnison, s'est distingué par son zèle et son dévouement et a contracté lui-même la maladie en prodiguant ses soins aux typhoïdiques. — Baudriller, infirm. au 135e rég. d'inf. (dét. de Fontevrault): a fait preuve de la plus grande énergie et du plus grand dévouement pendant l'épidémie de fièvre typhoïde qui a frappé ce détachement. Atteint par la contagion, à son tour, a lutté contre la maladie pour continuer à donner les soins les plus empressés à ses camarades.

Quéro, soldat au 71e rég. d'inf., hosp. mixte de St-Brieuc, employé comme infirm. aux salles mil.: a prodigué ses soins à plusieurs de ses camarades atteints de fièvre typh. et a contracté lui-même cette affection à leur chevet. — Boulay, infirm. à la 19e sect., hôp. mil. du Dey: au cours d'une épidémie de fièvre typh. qui a sévi sur la garnison, a prodigué aux malades les soins les plus dévoués. A contracté lui-même une fièvre typhoïde grave. — Boëmare, caporal à la 19e sect., hôp. mil. du Dey: au cours d'une épidémie de fièvre typh. qui a sévi sur la garnison, a prodigué aux malades les soins les plus dévoués. A contracté lui-même une fièvre typh. grave.

Font, infirm. à la 19e sect., hôp. mil. du Dey: pendant toute la durée d'une très grave épidémie de fièvre typhoïde, a fait preuve d'un très grand zèle et d'un très grand dévouement en soignant les malades. — Martinez, infirm. à la 19e sect., hôp. mil. du Dey: pendant toute la durée d'une épidémie de fièvre typh., a fait preuve, d'un très grand zèle et d'un très grand dévouement en soignant les malades.

Kervizic, serg. infirm. au 3e tonk. (pl. de Bac-Ninh); Hude, capor. infirm. de la sect. mixte (pl. d'Hanoï); Raymond, capor. infirm. de la sect. mixte (pl. d'Hanoï); Bonnet, soldat au 10e col. (hôp. d'Hanoï); Buclet, capor. au 10e col. (pl. de Dong-Dang); Maigrot, soldat au 10e col. (pl. de Dong-Dang); Géronimi, capor. infirm. de la section mixte (pl. d'Yen-Bay); Daubord, capor. infirm. de la sect. mixte (pl. de Cao-Bang); Robert, soldat infirm. de la sect. mixte (pl. d'Yen-Bay); Bussonnais, soldat au 9e col. (place d'Yen-Bay); Lefèvre, soldat au 9e col. (pl. de Viétri): se sont particul. signalés par leur zèle, leur dévouement et leur conduite pendant les épidémies de peste et de choléra qui ont sévi dans les divers postes de l'Indo-Chine au cours de l'année 1903.

Choquet, soldat au 13e col., infirm. du Mandabé: au cours d'une épidémie de dysenterie qui a sévi sur la garnis., a soigné les indigènes avec le plus grand dévouement et a contracté lui-même une dysenterie grave dans son service.

Nguyen Van Duong, capor. infirm. (pl. de Mytho); Nguyen Van Trang, infirm. ordin. de la section mixte (pl. d'Hanoï); Nguyen Van Nghi, tir. infirm. (pl. de Vietri); Duong Van Doï, infirm. ordin. de la sect. mixte (pl. d'Hanoï); Nguyen Van Dien, infirm.-maj. de la sect. mixte (pl. d'Yen-Bay); Bui Van Hien, infirm. ordin. de la sect. mixte (pl. d'Yen-Bay); Pham Qui Hanh, infirm. ord. de la sect. mixte (pl. d'Hanoï); Nguyen Van Phai, du 1er tir. tonk. (pl. d'Yen-Bay); Din Van Nhien, du 3e tir. tonk. (pl. de Bac-Ninh); Nguyen Danh Nhien, du 3e tir. tonk. (place de Cao-Bang); Dang Van Phao, du 3e tirailleurs tonk. (place de Cao-Bang); Nguyen Cong Can, capor. au 3e tir. tonk. (pl. de Bac-Ninh): se sont partic. signalés par leur zèle, leur dévouement et leur conduite pendant les épidémies de peste et de choléra qui ont sévi dans divers postes de l'Indo-Chine au cours de l'année 1903.

LETTRES DE FÉLICITATIONS

MM. Pitois, méd.-maj. de 1re cl. au 135e rég. d'inf.: envoyé au détach. de Fontevrault où sévissait une épidémie de fièvre typh., y a fait preuve d'un dév. infatigable exerçant ses fonct. spéc. avec une intelligence, une initiative et un zèle dignes des plus grands éloges; — De Marcillac, cap. au 135e rég. d'inf. (dét. de Fontevrault): a fait preuve d'un dév., d'une activ. et d'une énergie des plus méritoires au cours d'une épid. de fièvre typh. qui a sévi sur sa comp.; — Jard, pharm. aide-major de 1re cl. des tr. col., place de Saint-Jean-du-Maroni (Guyane française): a fait preuve du plus grand zèle et du plus grand dév. au cours de l'ép. de fièvre jaune qui a sévi sur cette place. A contracté lui-même cette affection dans son service.

Fortoul, méd.-maj. de 1re cl. (pl. de Lang-Son); Pineau (hôp. mil. d'Hanoï); Recoules (pl. de Bac-Ninh); Guérin (pl. d'Hanoï); Dureigne, pharm. de 2e cl. (hôp. mil. d'Hanoï); Gaide, méd.-maj. de 2e cl. (hôp. ind.); Micholet, méd.-maj. de 2e cl. (hôp. de Nam-Dinh); Rencurel, méd.-maj. de 2e cl. (pl. d'Haiphong); Lecomte, méd.-maj. de 2e cl. (ambul. d'Yen-Bay); Roux, méd.-maj. de 2e cl. (pl. de Lao-Kay); Rouffiandis, méd. aide-maj. de 1re cl. (pl. d'Hanoï); Bourrague, méd. aide-maj. de 1re cl. (pl. d'Hanoï): ont fait preuve d'un zèle et d'un dév. dignes des plus grands éloges pendant les épid. de peste et de choléra qui ont sévi dans les divers postes de l'Indo-Chine pendant l'année 1903.

Ministère des Colonies

M. Flemeing (Louis-Noel-Justin), adm. de 1re cl. des col., est admis, sur sa demande et à titre d'ancienneté de serv., à faire valoir ses droits à la retr. et est nommé adm. en chef honoraire des colonies.

Marine

Promotions

NOMINATIONS. — Sont nommés: *adj. techn. 3e cl.*, le chef surveill. techn. 1re cl. Goubet, à Lorient; — *chefs surveill. techn. 2e cl.*, MM. Barbier, à Rochefort; Lemarchand, au laboratoire central; Baconnet, à Ruelle; — *surveill. techn. 1re cl.*, MM. Bonis et Martin, à Toulon; Lacatou, à Ruelle; — *surveill. techn. 2e cl.*, MM. Rouxel, à Cherbourg; Bono, à Toulon; Roufot, Brochet et Picard, à Ruelle; — *2e m. patron pilote*, le pilote 3e cl. Thémoy, du *Loiret*; — *rédacteur 2e cl. admin. centr.*, le commis Fitzgérald; — *rédacteur stagiaire*, M. Guillemont; — *adjoint techn. 3e cl. trav. hydraul.*, MM. Bonnet, pour Diégo-Suarez; Breut, pour Saïgon; Bréard, pour Dakar.

COMMANDEMENTS. — Est nommé au command.: du *Bruix*, le cap. de vaiss. Fouet.

Bataillon d'appr. fusil. et école gymn. Lorient: Sont maintenus p. deux nouvelles périodes, les lieut. de v. Bodet, Guyot et Paul de Saulces; — sont maintenus p. une nouvelle période, les lieut. de v. Revel, de Durand de Prémorel; les enseignes Lucas, Coutance, Floch, Bigaut, Hébert; — fera partie du cadre du bat., l'enseigne Guibert, off.-él. sortant.

Liste de classement des candidats p. le grade d'agent 2e cl. de l'inscript. marit.: *admissibles*: MM. Gaillard, Le Barbanchon, Moreul, Gaubert, David, Sallis; *non admissibles* (appelés à bénéficier des avantages de l'art. 8 mod. du décret du 18 Juin 1901): MM. Dandin, Daulon, Piron, Hellis.

Mouvements du personnel

Cap. de frég. — MM. Salichon passe dans le cadre de résid. fixe et prend fonct. sous-dir. mouvem. du port, Brest; de Saulces de Freycinet, conval. 2 m.; Jézéquel, destiné c. second au *Jurien-de-la-Gravière*, rallie Fort-de-France par Saint-Nazaire.

Lieut. de vaiss. — MM. Maurois, déb. déf. mob., Cherbourg, prend rang s. liste emb.; Degrenard, déb. torpilleur, Cherbourg, rallie Lorient; Crosson a été emb. s. *Couleuvrine*, rempl. Ourdan; Ourdan, sert état-maj., Rochefort; Beaudroit, prolongation convalence 2 mois; Savey, convalescence 2 mois; Margollé, rentré congé, opte pour servir à terre, Toulon; Bijot, désigné pour fonct. adjudant-major, 5e dépôt; Mesnage, dés. p. emb. s. *Jauréguiberry*; Serret, du *Jauréguiberry*, a été emb. s. *Cassard*; Chopard, dés. p. emb. s. *Amiral-Baudin*: Deloche, déb. *Saint-Louis*, résid. libre; Zahm, rentré résid. libre, dés. p. emb. s. *Dupleix*; Moreau, dés. p. fonctions dir. du port, à Dakar; Bories, a été emb. s. *Masséna*; Didelot, rentré congé, sert major. gén.; Guthgsel, dés. p. servir à terre, Cherbourg; de Bourdoncle de Saint-Salvy dés. p

emb. s *Bretagne*, rempl. Luciani; de Robien, placé position non-act: p. infirm. tempor.

Enseignes. — MM. Bugard, Rouedhart, Fournery, Thierry et Sandré, rentrés résid., prennent rang s. liste emb.; Gamas, resid. conditionn.; Hortet, Lambert et Bourdon, déb *Montcalm*, conval. 3 m.; Larga, déb. déf. mob., Toulon, résid. libre 1 m.; Winter, dés. p. emb. s. *Rance*; Carbonnier, dés. p. emb. s. *Bouvines*; Michel, dés. p emb. s. *Rance*: Hantz, de Toulon, et Perdoux, de Brest, permut. port d'att.; Josserand et Fornier de Lachaux, dés. p. emb. s. *Couronne*, p. suivre éc. canonn.; Decantes, rentré résid. libre, sert à terre, Lorient; Cigli, dés. p. emb. s. *Bouvines;* Bain de la Coquerie, rentré résid., sert major. gén. Brest; Meunier, dés. p. emb. s. *Linois;*

De Bréda, déb. *Mouette*, congé 3 m., 1/2 solde; Besnard, prolong. conval. 2 m.; Bally a été emb. s. *Masséna*; Savary de Beauregard, de Toulon, et Renault, de Rochefort, permut. port d'att.; Bermon, congé 3 m., 1/2 solde; Sandré dés. p. déf. mob., Saïgon; Michel, de la *Rance*, sera affecté déf. mob. Diégo-Suarez dès l'arrivée du bât. à Madagascar; Savary de Beauregard, du *Saint-Louis*, dés. p. emb. s. *Triton*, rempl. Chalvignac.

Sont désignés p. suivre c. élèves la prochaine période d'instr. du bat. d'app. fusiliers, à Lorient, où ils devront être rendus le 1er Déc., les lieut. de v. Florenville, Luciani; les enseignes Boutroux, Benault, Modet, Decantes.

Mécaniciens. — Méc. pr. 1re cl. Reckel, dés. p. emb. s. *Hoche*; méc. pr. 1re cl. Martin dés. p. emb. s. *Valmy*; méc. pr. 2e cl. Barrau, prolong. conval. 3 m.; méc. pr. 1re cl. Arnaud, déb. *Amiral-Baudin*, prend rang s. liste emb.; méc pr. 1re. cl. Arnaud dés. p. emb. s *Montcalm* (rejoindra p. Marseille, le 11 Déc.); méc. pr. 1re cl. Puyo, dés. p. emb. s. *Kléber*; méc. pr. 2e cl. Clérat dés. p. emb. s. *Bouvines*, rempl. Abel.

Corps de santé. — Méd. 1re cl. Lallemant et Vialat sont adjoints au méd. princ. de l'arsenal, Brest; méd. 2e cl. Le Moignic, destiné au *Peï-Ho*, et Gatrot, de Toulon, autorisés à permut.; méd. 1re cl. Martenot, prolong. con val. 3 m.; méd. en chef Léo, prolong. conval. 3 m.; méd. 2e cl. Fockenberghe, dés. p. emb. s. *Olry*.

Commissariat. — Commiss. 1re cl. Roulhac de Rochebrune, de Brest, et Le Hir, destiné au *Masséna*, sont autor. à permut.

Personnel administratif. — Commis commiss. Gueit, de Toulon, et Laure, de Sidi-Abdallah, sont autor. à permut.; agent compt. Ziégler, dés. p. déf. s.-mar., Toulon, rempl. Pellerud, relevé de ses fonct.; agent compt. Marec passe aux trav. hydraul., Lorient; commis compt. Maridat, prolong. conval. 1 m.; agent compt. Daugrois, prolong. conval. 2 m.; commis compt. Cruchon, de Rochefort, prolong. conval 1 m.

Mouvements de la flotte

Troude arrivé à Fort-de-France; — *Pascal* arrivé Colombo; — *Capricorne* mouillé à Diégo-Suarez; — *Condor* arrivé à La Sude; — contre-am. Rivet, du *Dupleix*, a remis command. en chef de la div. nav. Atlantique au contre-am. Boué de Lapeyrère, à Fort-de-France; *Meurthe* appareillé de Nouméa p. les Hébrides; — *Duguay-Trouin* mouillé à Port-of-Spain; — *Durance* quitté Colombo p. Djibouti; — submersible *Cigogne* lancé à Toulon, le 11.

Réserve

Sont affectés : *au port de Cherbourg*, le cap. de frég. Fabre, Roustand de Navacelle, le lieut. de v. Doynel de Quincey; — *au port de Brest*, le cap. de v. Salaün de Kertanguy, les cap. de frég. Leudet-Delavallée et Duval; — *au port de Lorient*, les cap. de v. Hennique et Aubin, le cap. de frég. Primet, les lieut. de v. Hennecart, Bertrand et Duboc; — *au port de Rochefort*, le cap. de frég. Cambecèdes, les lieut. de v. Dupuy-Fromy et Richard, l'enseigne Aubin; — *au port de Toulon*, le cap. de frég. Daniel, les lieut. de v. Louvel, Perrin et Guigues, les enseignes de Labrouhe de La Borderie et Faure.

Sont maintenus dans les cadres de la réserve: les cap. de frég. de Champfeu, Fayet, Henry; les lieut. de v. Sellier et d'Agoult.

Sont rayés des contrôles de la réserve : le cap. de v. Bonnaire; les cap. de frég. Fabre de Lamaurelle, Michel, Augarde; les lieut. de v. Laage de Meux, Viguier, Duchâteau, Houard; le méc. pr. 1re cl. Kervella.

INFORMATIONS

Le Comité central des Armateurs de France vient de faire paraître la première édition d'un ouvrage appelé à une grande notoriété, en raison des services qu'il rendra à la Marine de commerce. Cette énorme publication n'est autre chose qu'un *Annuaire de la Marine marchande* dans lequel ont été réunis tous les renseignements utiles au monde maritime et concernant les diverses branches de l'industrie maritime commerciale.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres signées très lisiblement, portant une adresse pour la réponse et accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur répondre directement et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.

Un futur Lyonnais du grand trou. — 1° Non, on ne choisit que le port d'engagement. Après s'être lié au service on est bon pour toute destination. — 2° 5 ans. — 3° On ne fait ses essais que dans le port d'engagement.

Un abonné du Petit Journal, *M. et Mme.* — Vous trouverez dans l'*Almanach du Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial*, qui paraîtra prochainement, les renseignements que vous demandez sur l'Ecole des mécaniciens de Lorient.

Le Choix d'une Carrière

Quelle carrière choisir pour mon fils ou pour ma fille? Telle est, à cette époque de l'année, la question que se posent beaucoup de parents. En effet, les études sont terminées, et les jeunes gens doivent songer à faire quelque chose pour se subvenir à eux-mêmes.

A l'heure où, dans la plupart des branches, on ne veut plus faire d'apprentis, l'école professionnelle est tout indiquée. Mais de quel côté diriger ses pas?

Eh bien! et le Commerce, l'Industrie, la Finance, etc., où tous les sujets intelligents et travailleurs peuvent faire brillamment leur chemin, y avez-vous songé?

Demandez le programme de l'Ecole Pigier, rue de Rivoli, 53, à Paris, il vous fixera sur les situations nombreuses et lucratives que vous ne soupçonnez sans doute pas, et auxquelles un jeune homme ou une jeune fille, de toute condition, peut prétendre, au bout de quelques mois d'études peu dispendieuses.

Le Gérant: G. LASSEUR
Imprimerie du **Petit Journal**, 61, rue Lafayette
Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI
(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — *N° 51* LE NUMÉRO 10 CENTIMES *27 Novembre 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE
Six mois .... 3 fr. 50
Un an .... 6 fr. »

RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES
Paris, 61, rue Lafayette, Paris
On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 8 fr. »

SOMMAIRE

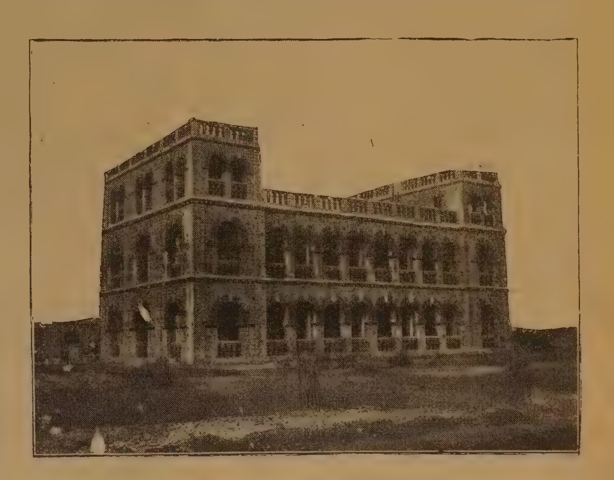
*Le chemin de fer du Niger. — Un bon livre : l'*Almanach du Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial. — *Le commissariat colonial. — Au Ministère de la Guerre. — L'instruction à la caserne. — Mission médicale en Extrême-Orient. — La fête annuelle de l'Escadron de Saint-Georges — Les élèves officiers d'artillerie. — Le mois militaire. — Le croiseur cuirassé anglais* Black-Prince. — *Le calfat trop zélé (conte de la mèche). — Renforts à l'escadre de l'amiral Rodjestvensky. — Catastrophe maritime en Algérie. — Marine d'autrefois : le « brûlot ». — Les fêtes de Cherbourg. — Les sous-marins en Angleterre. — La 1re escadre russe du Pacifique. — Ephémérides de la Marine française. — Un ordre du jour. — La loi de deux ans au Sénat. — Une plainte au grand chancelier de la Légion d'honneur. — Les sports dans l'Armée.*
A l'Officiel : *Guerre, Colonies, Marine.— Informations.*

LE CHEMIN DE FER DU NIGER

D'ici peu, vraisemblablement dans le courant de Décembre ou au commencement de l'année 1905, la gare de Koulikoro sera ouverte au service des voyageurs et des marchandises à destination de Tombouctou. Le chemin de fer du Sénégal au Niger sera donc terminé, après une période de construction qui n'aura pas été inférieure à vingt-cinq années.

C'est, en effet, en 1880 que l'idée de réunir Kayes, limite de la navigation du Sénégal, à Bammako et à Koulikoro, sur le Niger, entra dans la période de réalisation.

Par cette construction d'environ 550 kilomètres de voie ferrée, on réunissait les 1,000 kilomètres de navigation fluviale du Sénégal aux 2,000 kilomètres de voie navigable du Niger ; on obtenait ainsi une magnifique voie de pénétration s'enfonçant de 3,000 kilomètres dans le cœur du continent africain et sur laquelle devaient se brancher plus tard une infinité de voies transversales.



La gare terminus de Kayes



Construction du chemin de fer de Kayes à Bammako. — Les travailleurs indigènes

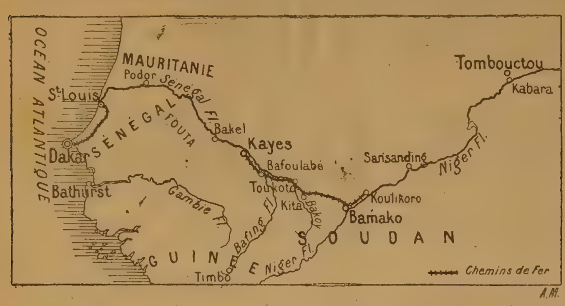
Malheureusement, l'administration des colonies de cette époque voulut diriger, de Paris, la construction du chemin de fer.

Elle envoya, un peu au hasard, le personnel et le matériel et voulut placer les rails avant d'avoir fait une reconnaissance sérieuse du terrain. Il en résulta que, dès 1884, le chemin de fer du Soudan avait coûté 24 millions et s'arrêtait au kilomètre 54, et qu'au Parlement comme dans le public, l'entreprise était absolument discréditée. Elle eût, sans doute, avorté si le colonel Galliéni, alors commandant supérieur du Soudan, n'eût fait un suprême effort pour pousser la voie jusqu'au Bafing, à Bafoulabé. Le rail devait s'arrêter là pendant huit années.

Mais on s'aperçut alors que la voie construite était à peu près inutilisable : les traverses de bois étaient rongées par les termites ; la plateforme n'était pas garantie contre les pluies torrentielles de l'hivernage ; les débouchés des cours d'eau étaient insuffisants ; bref, c'était un véritable tour de force de faire circuler une locomotive entre Kayes et Bafoulabé.

Fort heureusement, la construction du chemin de fer allait passer aux mains des ingénieurs militaires.

Sur la demande du colonel Galliéni, l'artillerie de marine, puis, en 1895, le 5e régiment du génie furent chargés de réfectionner la voie déjà construite et de la pousser vers le Niger.



Carte du tracé du chemin de fer et de la route fluviale de Dakar à Tombouctou

Les commandants Marmier et Joffre dressèrent les avant-projets complets de l'entreprise et les plans des rectifications à apporter à la ligne construite.

On remplaça les traverses en bois par des traverses en fer; on rectifia le tracé de telle sorte que l'on put diminuer la longueur de la ligne de près de 16 kilomètres; enfin, le capitaine Calmel réussit à jeter sur le Bafing un pont métallique de 400 mètres de longueur. Ces travaux considérables se firent sans fausses manœuvres, sans gaspillage de matériel et d'argent, à des conditions de bon marché inconnues jusqu'alors. C'est ainsi que le pont sur le Bafing, dont le prix avait été évalué à 2 millions, fut construit pour 430,000 francs; il en fut de même pour la plupart des autres travaux.

A mesure que la tête de ligne se reportait plus à l'Est, les sections étaient ouvertes au trafic et rapportaient des bénéfices appréciables; le prix du transport de la tonne de marchandises par kilomètre parcouru s'abaissait de 3 francs à 0 fr. 50. L'Etat bénéficiait donc tout le premier de l'avancement du chemin de fer puisqu'il pouvait ravitailler nos colonnes expéditionnaires plus facilement, plus rapidement et beaucoup plus économiquement que par le passé.

Aussi, la confiance dans le succès de l'œuvre finit par renaître et la loi de finances de 1898 accorda au chemin de fer du Soudan une subvention annuelle de 600,000 francs payable pendant vingt-quatre ans, partie par la métropole, partie par la colonie du Soudan.

On avait d'abord songé à ne construire que 30 à 40 kilomètres par an, par crainte de manquer de main-d'œuvre; mais la capture de la smala de Samory a mis à la disposition de l'entreprise plus de 2,000 travailleurs qui, bien nourris, bien traités, bien payés, ont permis de doubler la longueur de la voie établie chaque année.

On s'est maintenu à la moyenne annuelle de 80 kilomètres par an, et le prix de revient kilométrique s'est élevé à 70,000 francs.

Le public indigène n'adopta pas, au début, le chemin de fer avec beaucoup d'empressement; son enthousiasme était refroidi par le prix à débourser; mais les avantages de la voie ferrée se sont peu à peu imposés à son entendement.

On a souvent dit que pour les noirs le temps et la distance ne comptent pas. Il est certain que l'indigène est, en général, très bon marcheur et qu'il n'admettra jamais que le temps soit de l'argent.

Mais, malgré cela, les difficultés de la circulation, surtout pendant la saison des pluies, dans un pays dépourvu de routes, la paresse native des races nègres, leur orgueil qui trouve son compte au prélassement dans les wagons ont fini par faire des indigènes des clients sérieux pour le chemin de fer; le train par son mouvement, son brouhaha, a définitivement conquis le cœur des noirs qui considèrent comme une véritable partie de plaisir un voyage dans des wagons mal suspendus et surchauffés.

D'autre part, l'administration du chemin de fer a pris à cœur de faciliter aux indigènes l'usage du chemin de fer en adoptant des tarifs de transport extrêmement réduits: ainsi, le kilomètre parcouru ne coûte que 0 fr. 05 (en quatrième classe, il est vrai), de telle sorte que, pour se rendre de Kayes à Koulikoro, un voyageur noir ne paiera guère plus de 18 à 20 francs.

Un facteur du pays (courrier rapide)

Lorsque la station terminus de Koulikoro sera ouverte à la circulation, on pourra se rendre de Bordeaux à Tombouctou en vingt et un jours ainsi décomptés: Bordeaux à Dakar et à Saint-Louis, huit à neuf jours; Saint-Louis à Kayes par le Sénégal, quatre jours; Kayes à Koulikoro, par chemin de fer, deux jours; Koulikoro à Tombouctou, par le Niger, six jours. Il est bien entendu que ce trajet rapide ne pourra être accompli que pendant la saison des hautes eaux et avec un service de chalands et de vapeurs bien organisé. C'est celui que vient de faire le général Perreaux, commandant supérieur des troupes de l'Afrique occidentale parti de Dakar pour Tombouctou en tournée d'inspection au mois d'Août dernier et arrivé dans cette ville en moins de treize jours. Le général Perreaux détient donc actuellement le record de la vitesse pour le voyage de l'Atlantique à Tombouctou.

T. N.



Le chemin de fer du Niger
Les wagons, ouverts comme des tramways, se ferment à l'aide de rideaux

préfectures maritimes, les corps de toutes armes et les services auxiliaires, la Légion d'honneur, les écoles militaires et navales, etc.

Il conduit le lecteur aux diverses frontières de la Mère Patrie. Puis, l'embarquant sur les navires de la Flotte nationale, il lui fait traverser les océans et le débarque successivement dans les immenses régions qu'abrite aujourd'hui le glorieux drapeau tricolore.

Chemin faisant, notre **Almanach** lui apprend comment sont constituées nos escadres et celles des autres puissances maritimes.

Dans ce long voyage à travers le monde, il ne manque pas de s'arrêter quelques instants sur le continent jaune pour contempler le spectacle grandiose de deux nations luttant pour la suprématie en Extrême-Orient.

Telle est, dans ses grandes lignes, la matière traitée, cette année, par l'**Almanach** *du Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial.*

Que nos lecteurs, si épris des questions de défense nationale, n'hésitent pas à faire l'acquisition de cet excellent ouvrage. Son prix modique le met à la portée de tous.

Au courant de l'année qui vient, l'**Almanach** sera l'ami, le conseiller, le guide ; et ses 160 pages grand format, ses 300 gravures, ses portraits, ses croquis, ses cartes constitueront pour son possesseur une véritable petite encyclopédie militaire.

On trouve l'**Almanach** *du Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* à notre bureau des abonnements, 61, rue Lafayette, chez tous les dépositaires du *Petit Journal*, dans les départements, et chez les libraires parisiens, au prix de 1 fr. 30.

Pour le recevoir *franco* par la poste, adresser 1 fr. 80 à M. le Directeur du *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial.*

G.



Surveillants français des travaux du chemin de fer du Niger



Une forge en plein air pour les travaux du chemin de fer du Niger

LE COMMISSARIAT COLONIAL

Lorsque les troupes chargées de la défense des ports et des colonies relevaient du ministère de la Marine, elles étaient administrées par le corps du commissariat maritime ; mais lorsque la loi du 7 Juillet 1900 eut rattaché au ministère de la Guerre l'infanterie et l'artillerie coloniales, ainsi que les autres corps et services militaires de nos possessions d'outre-mer, l'administration des troupes coloniales dut être assurée, elle aussi, par un corps relevant du ministère de la Guerre.

Une solution simple eût été de donner une certaine extension au corps de l'intendance militaire et de le charger, au regard des troupes coloniales, des fonctions que ce corps exerce déjà vis-à-vis des troupes de France et d'Algérie.

On préféra créer de toutes pièces un nouveau corps administratif qui prit le nom de commissariat des troupes coloniales.

Le corps du commissariat des troupes coloniales a les attributions administratives de l'intendance militaire, et, en outre, aux colonies, l'ordonnancement et la vérification des dépenses des services de l'artillerie et de santé.

Il dirige le service du commissariat aux colonies et, en France, celui des établissements organisés en vue des besoins des troupes aux colonies.

Les fonctionnaires du commissariat ont sous leurs ordres des agents comptables, des agents, des secrétaires et des ouvriers militaires du commissariat.

Le corps du commissariat des troupes coloniales a une hiérarchie propre dont les grades



M. BERTEAUX, député de Seine-et-Oise, Ministre de la Guerre

(Phot. Gerschell)

correspondent à ceux de la hiérarchie militaire de la façon suivante : commissaire de 3e classe, à sous-lieutenant ; commissaire de 2e classe, à lieutenant ; commissaire de 1re classe, à capitaine ; commissaire principal de 3e classe, à chef de bataillon ; commissaire principal de 2e classe, à lieutenant-colonel ; commissaire principal de 1re classe, à colonel ; commissaire général, à général de brigade.

Le corps du commissariat se recrute, pour le grade de commissaire de 3e classe :

1° Parmi les jeunes gens reconnus aptes au service militaire, ayant suivi avec succès, pendant deux ans, les cours de l'Ecole coloniale et satisfait aux épreuves d'un examen sur la législation et l'administration militaires, et pourvus du diplôme de licencié en droit ;

2° Parmi les agents comptables et agents de 3e classe du commissariat et du service de santé des troupes coloniales, âgés de vingt-cinq ans au moins et de trente-cinq ans au plus au 1er Janvier de l'année du concours auquel ils prennent part. Un cinquième du nombre des places leur est réservé ;

3° Parmi les élèves de l'Ecole polytechnique reconnus admissibles dans les services publics. Deux places leur sont réservées chaque année.

Un quart des places vacantes de commissaire de 1re classe peut être attribué, par voie de concours, à des capitaines des troupes coloniales, à des agents comptables et à des agents de 1re classe du commissariat et du service de santé comptant au moins un an d'ancienneté de grade.

Un cinquième des places vacantes de commissaire principal de 3e classe peut être attribué par voie de concours à des chefs de bataillon, d'escadron ou majors des troupes coloniales, à des agents principaux et agents comptables principaux du commissariat et du service de santé, à des capitaines des troupes coloniales ainsi qu'à des agents comptables et agents de 1re classe du commissariat et du service de santé comptant quatre ans de grade et proposés pour l'avancement.

Le personnel d'exécution du commissariat comprend deux branches : 1° les agents comptables du commissariat, affectés aux magasins ; 2° les agents du commissariat, employés aux écritures.

Leur hiérarchie est la suivante : agent comptable de 3e, 2e, 1re classe, agent comptable principal dans la première branche, et, dans la deuxième, agent de 3e, 2e, 1re classe et agent principal.

Ce personnel jouit du bénéfice de la loi sur l'état des officiers. Ses grades ne sont pas assimilés à ceux de la hiérarchie militaire, sauf pour les pensions de retraite ; ils ont alors la correspondance suivante :

Agent principal ou agent comptable principal, officier d'administration principal.

Agent ou agent comptable de 1re, 2e, 3e classe, officier d'administration de 1re, 2e, 3e classe.

Les agents comptables et les agents de 3e classe se recrutent parmi les sous-officiers des troupes coloniales ayant satisfait aux examens de sortie de l'Ecole d'administration militaire. L'avancement aux grades supérieurs a lieu partie au choix partie à l'ancienneté, mais avec cette condition particulière que nul agent comptable ou agent ne peut être promu au grade supérieur s'il n'a accompli dans son grade une période régulière de séjour aux colonies.

L'uniforme des commissaires généraux est en tous points semblable à celui des intendants militaires des troupes métropolitaines.

Les commissaires principaux et les commissaires portent la même tenue que l'infanterie coloniale avec les modifications suivantes :

Les collets du manteau et de la tunique sont ornés d'un attribut semblable à celui de l'intendance militaire métropolitaine ; les boutons sont argentés et portent pour empreinte un faisceau formé d'un drapeau et d'un étendard réunis par une couronne de chêne.

Les commissaires principaux de 1re et de 3e classe, les commissaires de 1re, 2e, 3e classe ont cinq, quatre, trois, deux ou un galon en argent en tresse plate à traits côtelés sur les manches et en soutache sur le képi.

Les commissaires principaux de 2e classe ont les cinq galons comme ceux des commissaires principaux de 1re classe, sauf que les 2e et 4e galons sont en or.

La grande tenue comporte des pattes d'épaule en argent brodé, un attribut, une cocarde et un pompon du modèle adopté pour l'intendance militaire.

L'uniforme des agents et agents comptables du commissariat des troupes coloniales est le même que celui des officiers d'infanterie coloniale, sauf que le collet du manteau et de la tunique et le bandeau du képi portent une étoile brodée d'or ; les boutons sont les mêmes que ceux du commissariat, mais en cuivre doré. Les insignes de grade sont constitués par des tresses plates et des cannetilles en or.

Les pattes d'épaule de grande tenue sont ornées d'une broderie et d'une étoile d'or.

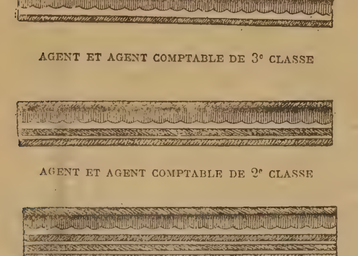
L'attribut, la cocarde et le pompon du képi de grande tenue sont du même modèle que ceux des officiers d'administration du service de l'intendance métropolitaine.

Les fonctionnaires et les agents comptables et agents du commissariat des troupes coloniales sont armés d'une épée à fourreau d'acier.

Aux colonies, les uns et les autres portent la tenue de l'infanterie coloniale avec les marques distinctives de leur service particulier. N. T.

LES GALONS DE GRADE

des agents et agents comptables du Commissariat colonial



AGENT ET AGENT COMPTABLE DE 3e CLASSE

AGENT ET AGENT COMPTABLE DE 2e CLASSE

AGENT ET AGENT COMPTABLE DE 1re CLASSE



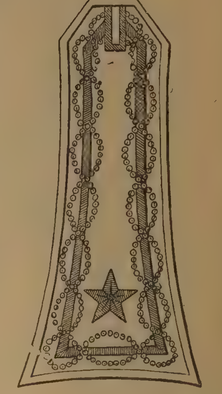
AGENT PRINCIPAL ET AGENT COMPTABLE PRINCIPAL

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

M. Berteaux, député de Seine-et-Oise, ancien rapporteur du budget de la Guerre et rapporteur du projet de loi concernant le service de deux ans, a remplacé, au ministère de la Guerre, le général André, démissionnaire.

M. Berteaux est âgé de cinquante-deux ans. Il exerce la profession d'agent de change près la Bourse de Paris.

Le nouveau ministre a constitué ses cabinets militaire et civil de la manière suivante :



PATTE D'ÉPAULE DES AGENTS ET AGENTS COMPTABLES DU COMMISSARIAT COLONIAL



Une salle de lecture à la caserne

Chef du cabinet militaire, le colonel d'artillerie Valabrègue ;

Chef adjoint du cabinet militaire, le lieutenant-colonel d'artillerie de réserve Frocard ;

Sous-chef, le lieutenant-colonel du génie Bourdeaux ;

Officiers d'ordonnance, le chef de bataillon d'infanterie Boudier; le chef d'escadron d'artillerie Gossard ; le chef d'escadrons de cavalerie Ancelin ; le capitaine du génie Tissier ; le capitaine du génie Riberpray ; le capitaine d'artillerie Poncet ; le capitaine d'infanterie coloniale Boucabeille ; le capitaine de cavalerie Michelon ; les capitaines d'infanterie Duros et Fournier ; le capitaine d'artillerie Garnache ; le capitaine d'infanterie Bernard, détaché au ministère de la Marine ;

Chef du cabinet civil, M. Bourely, avocat ; chefs adjoints, MM. Charmeil et Brunet ; sous-chef, M. Rossignol.

N.

L'instruction à la caserne

Depuis quelques années, les officiers de tous grades et de toutes armes ne se contentent plus d'être les instructeurs militaires de leurs hommes ; ils estiment, avec juste raison, que l'habileté dans les exercices physiques, l'adresse au tir, la parfaite connaissance du service en campagne, sont un bagage assurément précieux, mais qui gagnera à être complété par un ensemble d'autres connaissances aussi utiles au Citoyen qu'au Soldat.

De cette idée à l'organisation de conférences dans les casernes, il n'y avait qu'un pas : il a été rapidement franchi.

Désormais, le jeune soldat n'est plus seulement une machine à exécuter le maniement d'armes et les mouvements des écoles de compagnie, d'escadron ou de batterie ; il est considéré comme un être intelligent, susceptible d'un perfectionnement intellectuel et moral sous la direction de ses officiers, devenus ses professeurs et ses guides.

Au moment où deux cent mille recrues viennent de rejoindre le Drapeau, nous croyons utile de rappeler dans quelles conditions s'exerce ce beau préceptorat de l'officier et du sous-officier et quels sont les thèmes sur lesquels il leur est recommandé de baser leurs conférences.

Dans la note militaire et patriotique, on enseignera aux recrues l'histoire de leur régiment, de la ville de garnison, de la province ; on relatera les actes d'héroïsme inspirés sur le champ de bataille ou dans la défense des places par le dévouement au Drapeau et l'amour de la Patrie.

Les thèmes civiques développeront le respect de la Loi, les devoirs de tout citoyen envers la Patrie, et au premier rang de ces devoirs celui de la défendre, avec pour conséquence de ce devoir le service militaire universel.

Au point de vue économique, les conférenciers donneront aux soldats des notions sur l'agriculture et sur l'industrie de la région dans laquelle ils sont stationnés ; des notions sur l'empire colonial de la France, ses productions, ses ressources, sur la colonisation et les avantages que le pays, que le colon lui-même y trouvent.

On fera nettement ressortir les ravages causés par l'alcool, l'urgente nécessité de combattre ce fléau dans l'intérêt de la conservation de la race.

On donnera des notions élémentaires d'hygiène et de médecine usuelle appropriée à la condition du soldat.

Les thèmes moraux recevront un développement particulier ; ils viseront le respect de l'uniforme, les idées dont le Drapeau est le symbole. On enseignera ce qu'était autrefois la guerre, ce qu'elle doit être aujourd'hui. La guerre ne saurait plus être, de notre temps, accompagnée d'actes de cruauté ou de pillage, qui seraient la négation même des principes généreux et humains que la France revendique comme siens.

Dans les guerres coloniales, le conquérant a des devoirs stricts de justice et d'humanité envers les habitants des pays qu'il soumet pour y coloniser.

Ce programme, très général, comme on le voit, n'a rien d'absolu ni de limitatif, et suivant les régions, suivant le nombre, le genre et la valeur des éléments éducateurs qui se trouveront dans les corps, l'œuvre éducatrice aura une orientation différente ; et telle ou telle partie du programme recevra une application plus ou moins importante.

Les sujets militaires ou patriotiques, dont l'histoire de la France renferme une mine iné-



Dans les conférences faites à leurs hommes, les gradés doivent insister sur la déchéance matérielle et morale qui est le lot fatal des alcooliques



Le médecin-major MATIGNON,
envoyé en Mandchourie (côté japonais)

puisable, seront, par l'exaltation des héros, par le récit de nos victoires et aussi par l'exposé de nos malheurs, capables de créer un double et juste courant d'admiration envers nos aînés et d'émulation pour les générations actuelles et futures.

Les thèmes civiques seront, eux, une occasion de préciser dans les esprits l'union intime et nécessaire de la Nation et de l'Armée.

On y enseignera le respect de la Loi et les devoirs de tout citoyen envers la Patrie; on montrera qu'au nombre de ces devoirs le premier pour nous est celui de la défendre, et que, pour assurer sa défense, il est nécessaire de faire appel à toutes les forces vives du pays; on expliquera qu'il y a d'autres devoirs aussi importants envers la Patrie, et parmi eux, celui de l'aider de toutes ses forces à tenir sa place dans le concert des nations.

La lutte de tous les jours se livre sur les terrains économique, industriel et commercial, et l'ensemble des lois est destiné à assurer le développement normal de toutes les branches de notre activité sociale: on s'attachera à donner aux hommes des idées de solidarité et de tolérance.

Dans les questions économiques, l'officier fera œuvre utile si, tout en se bornant à vulgariser les découvertes pratiques de la science et leur application à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, à la colonisation et à l'hygiène, il déracine des esprits les préjugés, montre que l'avenir est aux nations les plus activement industrieuses, les plus habilement expansives, les plus saines tant au physique qu'au moral, et les plus unies; et, à ce propos, l'éducateur ne saura trop mettre en lumière les bienfaits de l'association sous toutes les formes.

Mais il est bien évident que, dans les débuts surtout, on ne doit pas fatiguer l'attention des jeunes soldats par des conférences trop longues; il importe de laisser leur esprit se détendre et se reposer par des occupations moins ardues. Il faut, d'autre part, qu'après l'exercice ou la manœuvre, quand le service est fini, le soldat sache où aller pour attendre, après le repas du soir, l'heure de l'appel et du coucher. Autrefois, il n'avait qu'une ressource: le cabaret, à la porte du quartier ou ailleurs.

Il ne doit plus en être ainsi. Tous les régiments ont tenu à honneur de créer dans les casernes des salles de lecture, de récréation, de correspondance. Dans les villes où le casernement s'est trouvé trop étroit, on a utilisé les réfectoires des compagnies, escadrons ou batteries.

On a pu ainsi donner aux hommes de troupe un lieu de repos et de tranquillité d'une part, de l'autre un lieu de récréation où ils sont chez eux libres et sans contrainte, tout naturellement groupés entre camarades partageant les mêmes exercices militaires et ayant la même chambrée.

Mais le budget de la Guerre est aujourd'hui trop réduit pour qu'en dehors des locaux et du gros aménagement, l'Etat puisse subvenir à certaines dépenses telles que l'achat des jeux, l'organisation des conférences, les menus frais nécessités par les fêtes et représentations théâtrales qui sont un si puissant réconfort moral pour le soldat.

Aussi les chefs de corps ont-ils été autorisés à accepter le concours de certaines sociétés civiles dont la générosité inlassable a permis de créer et de faire prospérer un grand nombre de « foyers du soldat ».

Le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* est heureux de signaler ici quelques-unes de ces sociétés, auxquelles, depuis trois ou quatre années, les jeunes soldats sont redevables de tant d'agréables et honnêtes distractions.

Citons, parmi elles: la Société nationale des conférences populaires, l'Œuvre des jeux du soldat, la Ligue française de l'enseignement, la société Franklin, l'Union des femmes de France.

D'autres sociétés et même de simples particuliers offrent journellement leur concours, de telle sorte qu'à l'arrivée de la classe on peut être certain de voir les jeunes soldats passer sans heurt et par une douce transition de la vie familiale à l'existence plus rude de la caserne et bénéficier, sous l'uniforme, des idées fécondes de solidarité et de mutualité. E. M.



Le médecin-major FOLLENFANT,
envoyé en Mandchourie (côté russe)

Mission médicale en Extrême-Orient

La guerre sanglante qui se déroule en Extrême-Orient couche à terre, tant devant Port-Arthur que sur les champs de bataille de Mandchourie, des quantités de blessés imprévues. L'acharnement des deux adversaires permet de croire qu'il en sera malheureusement de même pendant longtemps.

De sorte que l'organisation et le fonctionnement du service médical chez les deux belligérants sont du plus haut intérêt. Quel meilleur enseignement pour nous-mêmes, que de regarder comment on procède pour soigner et évacuer les blessés, dans ces deux armées où ce service est justement organisé d'une façon remarquable, où il a à s'exercer au milieu de difficultés de toutes sortes, et où il a déjà reçu la sanction de l'expérience de plusieurs mois de campagne?

Le gouvernement français, après de longs et difficultueux pourparlers, a fini par obtenir des deux belligérants l'autorisation d'envoyer sur le théâtre des opérations deux médecins militaires en mission médicale spéciale.

Ce sont les médecins-majors Follenfant et Matignon. Tous deux ont passé la plus grande partie de leur carrière aux colonies ou en Chine; tous deux sont des professionnels très exercés en même temps que des érudits et des écrivains très distingués. Il est donc certain qu'ils sauront rapporter de cette mission d'intéressantes indications, qui seront des plus précieuses pour le perfectionnement de notre service de santé militaire de campagne.

Le médecin-major Follenfant part du côté des Russes; le médecin-major Matignon, du côté des Japonais, parmi lesquels il a de nombreuses relations, grâce à son long séjour en Chine, aux voyages qu'il a accomplis en Mandchourie, en Corée et au Japon. S. F.



Escadron de Saint-Georges. — Un groupe de partants : le 2e escadron



Escadron de Saint-Georges. — Les partants : le 1er escadron

LA FÊTE ANNUELLE DE

L'ESCADRON DE SAINT-GEORGES

Le dimanche 13 Novembre, à deux heures, l'Escadron de Saint-Georges, société d'instruction militaire de cavalerie, donnait sa sixième fête annuelle, à l'occasion du départ au régiment d'un certain nombre de ses élèves.

Cette fête, toujours très goûtée des Parisiens, était présidée cette année par M. Honoré Leygues, député de la Haute-Garonne.

Parmi la nombreuse assistance qui avait répondu à l'invitation des membres du conseil d'administration de l'Escadron, nous avons remarqué un grand nombre d'officiers de la brigade de cuirassiers, de l'état-major général, de l'Ecole supérieure de guerre et des garnisons voisines de Paris.

Dans une excellente allocution, le commandant Vachon a montré les progrès réalisés par l'Escadron, qui compte actuellement 170 élèves recrutés dans toutes les classes de la société, auxquels les instructeurs inculquent les premiers principes de l'équitation et qui sont aptes, après quatre mois passés au régiment, à être promus brigadiers.

La fête équestre qui suivit, dont le programme comportait des reprises de différentes catégories d'élèves, ainsi que de la voltige de pied ferme, de la voltige au galop, des poursuites, des sauts d'obstacles, etc., a permis d'apprécier l'excellence de l'enseignement donné aux jeunes cavaliers. Mais le clou de la journée a été la présentation de quatre tandems par les lieutenants Deloire, de Lafayette, Mognas et Franck-Puoux, dont les évolutions impeccables ont soulevé les applaudissements des spectateurs.

Cette fête, très réussie, s'est terminée par la remise des certificats d'aptitude aux quarante-cinq jeunes gens qui ont été incorporés dernièrement.

Les brillants résultats de cette intéressante société font bien augurer de l'avenir qui lui est réservé et des grands services qu'elle peut rendre avec l'adoption de la nouvelle loi militaire.

Aussi, nous tenons, avant de terminer, à donner l'adresse de son siège social : 37, rue Pasquier.

R.

Les élèves officiers d'artillerie

Les élèves officiers d'artillerie de l'école de Versailles proviennent en grande partie des régiments d'artillerie de campagne et, au moment de leur entrée à l'école, ignorent à peu près complètement ce qui a trait aux manœuvres et au matériel de l'artillerie à pied.

Il en résulte un retard considérable dans la marche de l'instruction donnée à l'école de Versailles, qui fournit, on le sait, des sous-lieutenants aussi bien aux bataillons d'artillerie à pied qu'aux batteries de campagne.

Pour combler cette lacune, il a été décidé que les élèves officiers de la division de l'artillerie admis à l'école de Versailles feraient un stage de deux mois et demi dans un corps de l'artillerie à pied pour y recevoir une instruction particulière.

Ce stage, qui aura lieu du mois de Janvier au mois d'Avril, sera accompli de la manière suivante :

Les stagiaires seront répartis par groupes de quinze environ et mis en subsistance dans les 4e, 5e, 6e, 8e ou 9e bataillon d'artillerie à pied (Verdun, Toul, Epinal, Belfort).

Ces sous-officiers, quel que soit leur grade, formeront dans chaque bataillon un groupe spécial d'instruction dirigé par un capitaine, auquel sera adjoint le personnel nécessaire désigné par le chef de corps ; ils seront dispensés du service de place et ne participeront pas, en principe, au service intérieur du bataillon, leur temps devant être entièrement consacré à leur instruction.

A Verdun et à Toul : un des corps de l'artillerie, à Epinal et à Belfort : le régiment de cavalerie stationné dans ces places, fourniront les chevaux nécessaires aux reprises d'équitation qui seront dirigées par un lieutenant du régiment auquel appartiendront les montures.

Le temps consacré au cheval sera au minimum d'une heure et demie par semaine.

Pendant la durée du stage, les sous-officiers conserveront le grade et la tenue qu'ils avaient dans leur corps d'origine ; ils y seront renvoyés à l'expiration de ce stage, pour être habillés avant leur mise en route pour Versailles.

Le programme d'instruction des stagiaires comprend des manœuvres ou exercices, des instructions, des visites ou reconnaissances. Il peut se résumer ainsi :

Service des bouches à feu ; notions sur les tourelles ; manœuvres de force ; exercices d'embarquement en chemin de fer et en bateau ; instruction pour la formation des observateurs ; tracé d'une voie de 0 m. 60 ; construction des batteries de siège ; munitions et artifices ; emploi du goniomètre ; instructions sur le tir ; service de l'artillerie dans l'attaque et la défense des places ;

Mobilisation de l'artillerie de la place ; organisation du tir ; ateliers de l'artillerie ;

Visite des fortifications de la place et des forts voisins ; forts détachés ; batteries intermédiaires ; magasins de secteur ; parc aérostatique ; colombier militaire.

Les résultats de l'instruction donnée dans les bataillons seront résumés, pour chaque sous-officier, par une note d'ensemble qui comptera pour le classement à l'école.

J. M.





Escadron de Saint-Georges. — Le commandant VACHON et les instructeurs

LE MOIS MILITAIRE[1]

Le 9 Novembre 1870, à Coulmiers, l'armée de la Loire, à peine formée, commandée par le général d'Aurelle de Paladines, infligea une défaite aux troupes bavaroises ayant à leur tête le général von der Tann. Ce premier succès des armes françaises contre l'invasion allemande eut pour résultat stratégique l'évacuation d'Orléans par l'ennemi. On sait qu'il s'en fallut de peu que le corps bavarois eût sa retraite coupée et que tous ses éléments fussent faits prisonniers.

Coulmiers, commune du Loiret, en pleine Beauce, est la localité autour de laquelle pivota l'affaire du 9 Novembre ; d'où, le nom de Coulmiers resté à ce brillant combat ; d'où, encore, le monument commémoratif très imposant qui fut inauguré à Coulmiers, le 30 Juillet 1876.

Le souvenir de Coulmiers peut être revendiqué avec fierté par tous les corps de la première armée de la Loire, y compris les premiers régiments de mobiles arrivés en ligne. Ces mobiles égalèrent en valeur les meilleures et plus vieilles troupes dans les attaques des positions de Saint-Peravy, de Champs, de la Renardière et, enfin, de Coulmiers même, dont le village fut enlevé par les mobiles de la Dordogne à la baïonnette — sans baïonnette, cette vaillante troupe, à peine équipée, n'ayant pas encore été pourvue de ce complément indispensable du fusil de guerre.

Il importait, on en conviendra, de signaler le premier, dans les éphémérides de Novembre, ce fait d'armes tout moderne qui nous est particulièrement cher. Il nous reste ainsi, pour compléter notre mois militaire, à remonter rapidement dans l'Histoire.

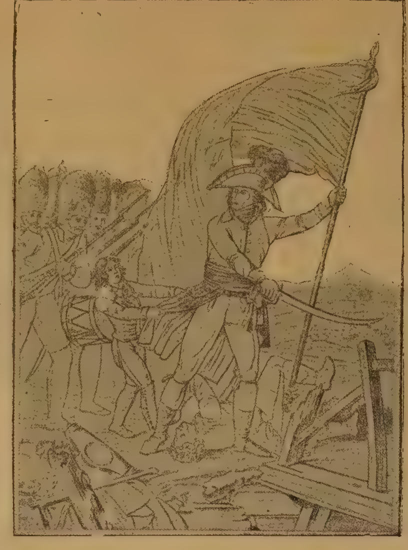
Mais il faut choisir dans tant de guerres passées et entre de si nombreux combats pour s'en tenir à rappeler seulement les plus brillantes actions ou les plus belles scènes de guerre qui se sont déroulées çà et là.

A Arcole, par exemple. On sait à quel point ce jour-là, le 15 Novembre 1796, le combat devint furieux, sur le fameux pont, pour le passage de l'Alpon. Dans aucune guerre, les généraux ne donnèrent plus vigoureusement l'exemple : Lannes, Verdier, Bon, Verne, se mirent en tête des colonnes et furent tous mis hors de combat. Enfin, Augereau saisit un drapeau et se porta en avant ; puis Bonaparte fit de même. L'un et l'autre furent l'objet d'un décret du Directoire qui n'était pas faveur imméritée : « Les drapeaux portés à la bataille d'Arcole contre les bataillons ennemis, par les généraux Bonaparte et Augereau, leur seront donnés à titre de récompense par la Nation. »

Pour terminer, un fait des plus remarquables de la conquête de l'Algérie : la *prise de Zaatcha*, le 26 Novembre 1849, par le général Herbillon. Cette oasis, opiniâtrement défendue, fut l'objet d'un siège en règle, puis enlevée, dans un assaut très meurtrier, par le colonel Canrobert en tête des zouaves. C'est sur ce beau souvenir que nous voulons souhaiter une rapide extension à « l'Africaine », société amicale des anciens militaires de l'armée d'Afrique, dont le siège est à Paris, 46, rue Saint-André-des-Arts, et dont une circulaire ministérielle autorise l'accès pour les officiers et assimilés de l'armée active.

LE CLERC DU GUET.

(1) Voir les nos 10, 20, 25, 28 34, 37, 41 et 47.



Le général AUGEREAU, au pont d'Arcole

Le croiseur cuirassé anglais « Black Prince »

Le croiseur cuirassé anglais *Black Prince* a été récemment mis à l'eau dans la Tamise. La cérémonie s'est déroulée au milieu de la plus noble assistance et a été présidée par le premier lord de l'Amirauté, le comte de Selborn. La comtesse de Selborn a baptisé le navire en brisant sur son flanc une bouteille de *Chablis* australien !

On compte que le *Black Prince* (le Prince Noir) sera prêt à entrer au service en Janvier 1906. Ce navire appartient à une série de six unités dont il est le premier spécimen lancé et dont voici les caractéristiques :

Longueur, 150 m.; largeur, 22 m.; tirant d'eau arrière, 8 m. 25; déplacement, 13,600 tonneaux ; puissance des deux machines, 23,500 chevaux; vitesse attendue, 23 nœuds. Une ceinture d'acier de 152 mm. d'épaisseur couvre son flanc de bout en bout.

La citadelle, de forme rectangulaire, protégée par une armure de 152 mm., renferme 10 pièces de 152 mm. à tir rapide dont 8 tirent par le travers et 2 en chasse et en retraite.

Sur le pont supérieur se trouvent 6 pièces de 250 mm. en tourelles barbettes cuirassées à 152 mm.

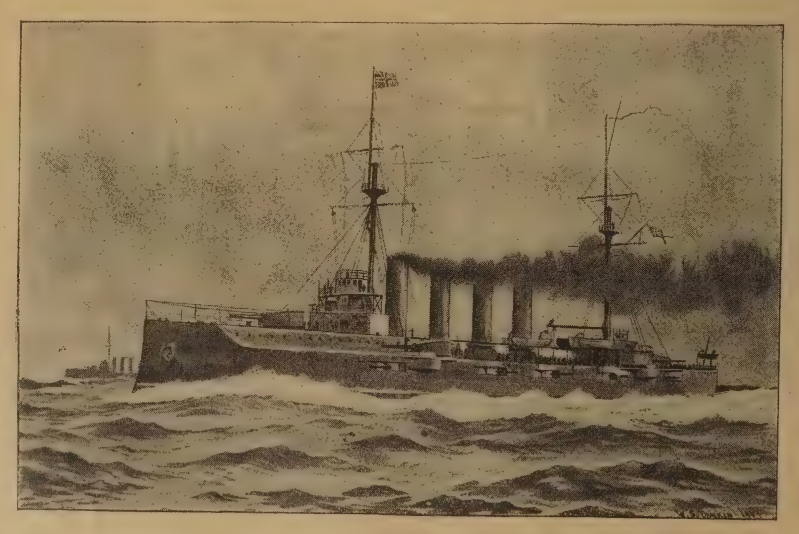
Les pièces de 152 mm. de la citadelle sont séparées les unes des autres par des traverses en acier de 50 mm.

Le blockhauss du commandant est cuirassé à 254 mm.

Le *Black Prince* porte 3 tubes lance-torpilles sous-marins, 2 sur le flanc, 1 à l'arrière. On a cherché avec soin sur ce nouveau type de bâtiments les moyens de faciliter les manipulations de projectiles, et les différentes soutes qui les contiennent sont placées au pied des monte-charges qui desservent les différentes pièces. Ces monte-charges sont électriques pour les pièces de 152 mm. et hydrauliques pour celles de 230 mm.

Le double fond du navire est disposé pour recevoir un approvisionnement de pétrole qu'un système de tuyaux et de pompes fait arriver jusqu'aux chaudières.

Les soutes à charbon peuvent prendre 2,000 tonnes de combustible. R.



Le croiseur cuirassé anglais « BLACK-PRINCE », tel qu'il sera après son achèvement

(Dessin du *Naval and Military Record*, d'après le *Morning News*.

LE CALFAT TROP ZÉLÉ

Conte de la Mèche

Le long des flancs du navire, suspendus à leurs « nœuds de chaise » dont une planchette fait un siège, les « ratiers » rafraîchissent la peinture de la coque.

— Qu'est-ce que tu attends, pour bouchonner tout le long de la manche à escarbilles ? crie le maître charpentier-calfat, en tournée dans la « plate », tout de suite, un peu de noir là-dessus !

Et la baleinière du maître calfat (c'est le nom pompeusement dérisoire que les farceurs ont octroyé au petit bachot de servitude, plein de « moques » à peinture, de « grattes » et de « bouchons ») s'éloigne à la recherche d'autres taches à faire disparaître.

— Si c'est pas dégoûtant ! « groume » le ratier interpellé. Hier matin encore, j'ai nettoyé cette mauvaise rouille !

... Un mouvement trop brusque pour plonger le pinceau dans le pot accroché à la plan-

chette, une secousse trop vive sur la corde de l'échafaudage et le filin casse, élimé déjà par les raguages !

— Un homme à la mer ! — Deux hommes !..., car le quartier-maître Pinelli a « piqué une tête » pour repêcher le ratier...

***

Le soir, l'événement fournit ample matière à la gazette de la mèche. Le vieux manœuvrier Le Corvec résuma l'éloge du sauveteur.

— Un brave garçon, ce petit « pied noir », et qui, quoique mocco, n'avait pas peur de l'eau froide... Sans lui, le ratier, malgré la ceinture de liège, aurait eu le temps de boire un bon quart ; il ne savait pas nager et les calfats étaient en train de dégorger le corneau de la bouteille du commandant.

L'auditoire du père Le Corvec était fixé sur la nature de cette dernière opération. Mais un « terrien » nouveau venu dans le cercle de la mèche, un jeune maître d'hôtel « civil » embarqué seulement la veille, pour le service des officiers, demanda ce qu'était cette « bouteille » singulière confiée à d'insusités majordomes.

Un fourrier, engagé volontaire, qui avait des lettres, le renseigna.

— Pour l'équipage, ça s'appelle la poulaine ; pour l'état-major, on dit des bouteilles ; à terre, c'est qualifié du nom d'un empereur romain ; et les Anglais, qui ne font rien comme tout le monde, désignent ça par une main et deux majuscules !

Le Corvec ne put pas moins faire que d'illustrer cette définition par une anecdote du vieux temps. Il coupa court aux explications du « bachelier ».

— Les malheureux calfats ! ce qu'ils ont eu du tintouin avec « ça », jadis, avant les perfectionnements, quand il n'y avait qu'un trou et le tuyau. Tiens, je vais vous en raconter une bien bonne !

***

— Allez-y ! Père Le Corvec ! vous êtes un honnête marin breton, craignant Dieu et honorant sainte Anne du Portzic. Votre bouche fendue jusqu'aux oreilles montre vos dents culottées par l'abus de la chique. Vous « briquez », de votre paume calleuse, les ailes de votre nez rougi par les embruns. C'est là, nous le savons, un signe manifeste de votre intime exultation. Parlez ! tapis dans l'ombre du kiosque de la passerelle, nous vous écoutons.

— Donc, commença Le Corvec, sur le *Sané*, dans l'Atlantique Sud, nous avions transporté un consul ; pas précisément un consul, mais un du même genre, en plus gradé, avec des soleils en or brodés dans le dos ; un de ceux qui passent leur vie à griffonner des papiers qu'ils arrangent à n'y rien comprendre, exprès pour empêcher les nations de se battre et les quartiers-maîtres d'avoir de l'avancement en campagne de guerre ! Un... comment dis-tu ça, toi, bachelier ?

— Un diplomate ? un chargé d'affaires ? un ambassadeur ?

— C'est ça ! nous avions transporté *l'ambarrassadeur* de Rio-Janeiro à Sainte-Catherine, rapport à des histoires de la révolution du Brésil. Il avait idée, paraît-il, « d'opposer » les Brésiliens de s'entre-tuer ! Enfin, à sa guise ! Ça ne nous regarde pas, nous autres marins, pas vrai ? Notre seule affaire est de courir au « retour des garants » quand on siffle : « Armez la baleinière 1 ».

Donc, le matin même de notre arrivée à Sainte-Catherine, un samedi, jour de grande propreté, le diplomate voulut descendre à terre. La vedette, dont j'étais le patron, était accostée à la coupée tribord ; l'aspirant de corvée embarqué, les tapis en place, le pavillon paré ; à bord, les canonniers étaient aux pièces pour le salut, la garde et les six hommes sur le bord. — Le diplomate (je l'ai su depuis par le domestique du commandant) avait déjà capelé sa tenue n°1 ; il allait prendre, pour filer, son sac à imprimés, quand il sentit la nécessité de prendre ses précautions.

Mais, par guigne, le long du bord, derrière la vedette, les calfats dans leur plate, étaient justement en train de nettoyer le « corneau de la bouteille » du commandant !... Et aïe donc, que je te pousse, le grand bâton au pinceau de coaltar !



Et aïe donc, le bâton au coaltar !

Tout à coup, j'entends derrière moi des cris : « Imbécile ! animal ! » Je me retourne ; je lève les yeux et je vois, passant par le hublot de la bouteille, la tête de l'ambarrassadeur qui attrapait les calfats.., Oh là ! mes enfants ! Je vous en réponds ! Il n'avait pas sa figure des jours où il en danse une dans le salon des princesses ! Paraît que le pinceau de coaltar était monté trop haut !

Le Corvec n'eut pas besoin de préciser davantage. L'auditoire partageait le fou rire qui secouait le vieux quartier-maître au souvenir de cet « ambarrassadeur » tout doré, à qui, sans le vouloir, un innocent et trop zélé calfat avait infligé cette malencontreuse onction au goudron...

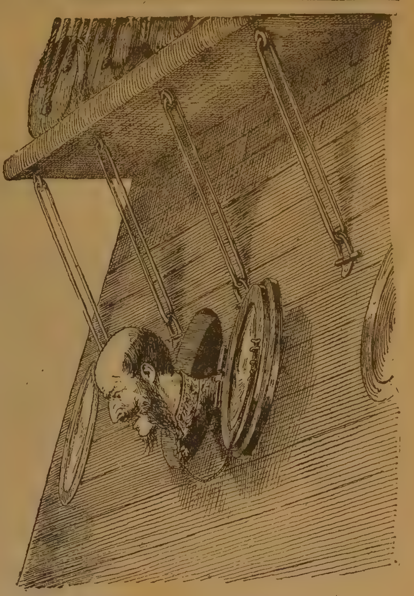
— Et le ratier ? s'inquiétèrent les curieux.

— Il écopa « 4 et 4 » pour avoir « coaltaré une couture sans l'avoir préalablement bourrée d'étoupe ».

***

Et cependant que Le Corvec allumait une deuxième pipe, on expliqua au maître d'hôtel civil que, sur les anciens bâtiments en bois, pour assurer l'étanchéité des ponts et murailles, les calfats enfonçaient, à coups de maillet, dans les jointures des planches, des tresses d'étoupe qu'ils imbibaient ensuite de brai chaud. « Ne pas garnir une couture avant de la goudronner » était donc, pour un calfat, un grave manquement à ses devoirs professionnels.

G. L.



J'entends des cris : « Imbécile ! animal ! »

RENFORTS A L'ESCADRE DE L'AMIRAL RODJESTVENSKY

Deux nouveaux croiseurs russes, l'*Oleg* et l'*Izoumroud* viennent de quitter Libau, le 11 Novembre, pour rejoindre la deuxième escadre du Pacifique, déjà en route, sous les ordres de l'amiral Rodjestvensky. Ils avaient dû retarder leur départ, le premier pour réparer des avaries de machines et le 2e à cause d'une épidémie de typhus sévissant sur son équipage.

Ce sont deux des plus rapides croiseurs connus. Sous un déplacement de 6,340 tonneaux, l'*Oleg* file 23 nœuds, a 12 pièces de 152 mm., 12 de 75 mm. et 6 de 47 mm., toutes à tir rapide. Il dépasse en rapidité et en armement tous les croiseurs protégés japonais, sauf le *Takasago* qui a même vitesse ; mais il leur est supérieur à tous par la protection de son artillerie. Sur ses 12 canons de 152 mm., 4 sont par paires dans des tourelles cuirassées devant et derrière, 4 dans des casemates blindées et les 4 autres abrités seulement par des masques. Aucun des croiseurs japonais n'est donc de



Ne pas garnir une couture est pour un calfat un manquement à ses devoirs professionnels

force avec lui. Seuls, les croiseurs cuirassés en viendraient à bout; mais ils filent 3 nœuds de moins que lui. C'est donc une fameuse recrue pour l'escadre de renfort.

Il en est de même de l'*Izoumroud*, moins puissant, moins armé, mais marchant plus de 24 nœuds. Celui-ci a 105 m. 99 de long, 12 m. 20 de large, 3,100 tonnes de déplacement. Il est protégé, comme l'*Oleg*, par un pont cuirassé, des cofferdams et des soutes à charbon. Il a 3 tubes lance-torpilles, 8 canons de 120 mm. à tir rapide, 4 de 47 mm., 2 de 37 mm. Ses chaudières sont analogues à celles des contre-torpilleurs anglais et peuvent résister aux à-coups de pression. C'est un *Novik* perfectionné. Comme l'*Oleg*, sa vitesse lui permet d'éviter le combat contre les croiseurs plus forts et de rejoindre et détruire les croiseurs plus petits et les contre-torpilleurs. Son frère, le *Jemtchoug*, accompagne la 2e division de l'escadre qui passe par le canal de Suez, tandis que la 1re division comprenant les 4 plus forts cuirassés, type *Borodino*, fait le tour de l'Afrique.

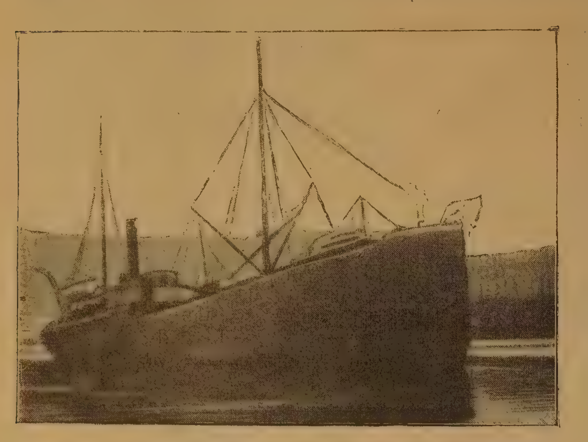
L'*Oleg* et l'*Izoumroud* sont accompagnés de 2 croiseurs auxiliaires, le *Don* et le *Dnieper*, de l'aviso *Keretz*, et de 8 contre-torpilleurs, ce qui porte à 15 le nombre des petits bâtiments de cette classe attachés à l'escadre Rodjestvensky.

P. Louis.

CATASTROPHE MARITIME EN ALGÉRIE

Dans la nuit du vendredi 4 au samedi 5 Novembre, vers deux heures du matin, une effrayante catastrophe se produisit à hauteur de la riante petite ville d'Herbillon, entre Bône et Philippeville. Les deux vapeurs côtiers *Gironde* et *Ange-Schiaffino*, appartenant, le premier, à la Compagnie Prosper Durand et, le second, à la Compagnie d'Hauteville-Schiaffino, s'abordaient pendant une nuit noire, à huit milles en mer du cap de Fer. La *Gironde*, commandée par le capitaine Joseph Ayello, coulait en moins de deux minutes, par des fonds de 200 à 300 mètres, entraînant avec elle plus de 200 passagers, la plupart Kabyles. Ces derniers rejoignaient leurs familles après la fin des moissons et des vendanges. Le capitaine et une douzaine de marins et passagers ont pu être sauvés. L'*Ange-Schiaffino* n'a pu porter secours aux naufragés, bien que légèrement abîmé, et s'est réfugié en hâte dans le port d'Herbillon.

La *Gironde* était partie de Bône à dix heures du soir par une mer très calme. Son chargement se composait, en particulier, de farine et de superphosphates. L'*Ange-Schiaffino* était parti de Philippeville à neuf heures du soir. Des bateaux envoyés immédiatement de Bône, Herbillon, Philippeville et Djidjelli se portaient en hâte sur les lieux du sinistre, mais toutes les recherches restaient infructueuses.



Le vapeur « ANGE-SCHIAFFINO », qui a coulé la « GIRONDE », devant Herbillon

Jusqu'à ce jour, il n'a encore été trouvé aucun cadavre ni aucune épave. Parmi les disparus, près de 200, on cite 13 Européens, dont 1 femme avec ses 5 enfants. L'*Ange-Schiaffino*, commandé par le capitaine Serra, a pu, par ses propres moyens, rejoindre le port de Bône où il se tient à la disposition de la justice. Une triple enquête a été, en effet, commencée sur les causes de ce malheur.

Capitaine P.

MARINE D'AUTREFOIS

Le « brûlot », père du torpilleur

Comme le torpilleur de nos jours, le brûlot a été — pendant des siècles — l'ennemi le plus justement redouté des navires de guerre. Son approche semait l'effroi même parmi les équipages les plus vaillants et les plus disciplinés, et faisait rompre souvent la ligne de bataille la plus solide. Quoiqu'il fût d'une manœuvre plus malaisée et d'une marche bien plus lente, quoique ses effets ne fussent pas foudroyants comme ceux de la torpille, il a joué dans les guerres du passé un rôle souvent prépondérant, que le torpilleur n'est pas près de faire oublier. Si le *fils*, en effet, a réussi depuis un quart de siècle quelques éclatants coups de surprise, ces coups ont été isolés, et il n'a jamais pu s'attaquer utilement à un vaisseau en marche. Le *père*, au contraire, a détruit parfois des escadres presque entières et assuré à ceux qui l'employaient le gain de mainte bataille.

L'origine du brûlot remonte à la plus haute antiquité: on conçoit que les marins aient songé de bonne heure à se défaire des vaisseaux ennemis par l'incendie. Mais, avec les perfectionnements de la science tactique, c'est surtout dans les temps modernes qu'il a exercé ses plus mémorables ravages.

Devant Calais, en 1588, plusieurs des galions de l'*Invincible Armada* de Philippe II sont détruits par des brûlots anglais.

En 1638, Sourdis, avec cinq brûlots, anéantit, dans le port de Gattari, une escadre espagnole d'une vingtaine de voiles.

Ruyter, dans tous ses combats contre les flottes britanniques, en fit un redoutable usage et leur dut la destruction d'un grand nombre de vaisseaux ennemis.

A Palerme, enfin, en 1676, dès le début de l'action, nos brûlots jettent le désordre dans la ligne hispano-hollandaise et mettent le quart de ses bâtiments hors de combat.

D'ailleurs, pendant tout le dix-septième siècle, les brûlots entrent dans la constitution normale des armées navales: chacune d'elles était accompagnée d'au moins une quinzaine de ces terribles engins.

La tactique du dix-huitième siècle, plus théorique, plus préoccupée de belles évolutions, rapides et régulières, que de résultats décisifs, laisse de côté ces *impedimenta*, si utiles pourtant — ils l'avaient prouvé — mais qui, par leur manque de qualités nautiques, gênaient ou retardaient les mouvements d'ensemble.

Les Anglais, toujours pratiques, ne trouvent pas le brûlot trop *vieux jeu*, même au dix-neuvième siècle. En 1809, ils lancent de nuit une trentaine de ces navires incendiaires contre une escadre impériale mouillée en rade de l'île d'Aix. Dans la panique causée par cette attaque, presque tous nos vaisseaux s'échouent: quelques-uns sont brûlés par l'ennemi; d'autres, perdus, sans ressource, sont détruits par leurs propres équipages.

On sait comment, au cours de la guerre de l'Indépendance, les héroïques marins grecs, lieutenants ou émules de Canaris, détruisirent en détail, au moyen de leurs brûlots, la marine de guerre du sultan.

Enfin, en 1884, pendant les opérations de l'amiral Courbet dans la rivière Min, les Chinois essayèrent — sans succès — de détruire nos navires en laissant dériver contre eux des brûlots allumés à Fou-Tchéou. Le *père* et le *fils* furent donc en présence, ce jour-là, dans des armées opposées. Ce fut, je crois, la première et la dernière fois.

***

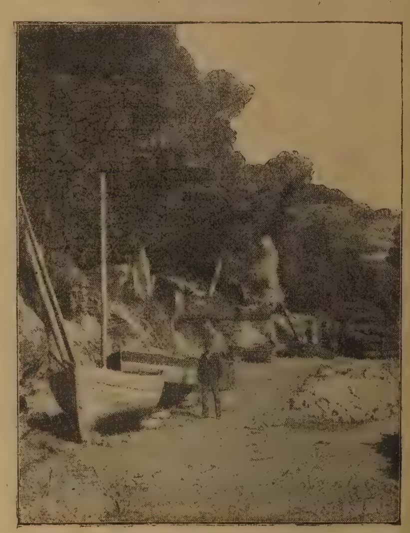
Qu'était-ce exactement qu'un brûlot ? Comment était-il aménagé? Par quels moyens communiquait-il le feu à son adversaire ? C'est ce qu'il nous reste à dire.

C'était d'ordinaire quelque vieux navire, de faible tonnage et à peu près hors de service. Sous ce rapport, il avait sur le torpilleur l'avantage de ne rien coûter ou presque rien. Il est vrai que, semblable en cela à certains animaux venimeux, il ne survivait pas au coup qu'il avait une fois porté.

A l'extrémité de son beaupré et de ses vergues étaient disposés des grappins à chaînes de fer, destinés à s'accrocher dans le gréement de l'ennemi.

Il était abondamment chargé de toute espèce de préparations inflammables et d'engins incendiaires: *barils ardents* ou *infernaux*, appelés aussi *barils foudroyants*, quand on y mêlait des grenades; *fascines goudronnées*, *pots à feu*, paquets de *brandes* et *d'allumettes*, formant un tas, au milieu et dans le fond de la cale. Une mèche ou *saucisson* en sortait pour remonter sur le pont, d'où elle portait le feu en tous sens.

Dans ces diverses préparations, dont les for-



Le quai d'Herbillon

mules étaient assez variables, entraient généralement, outre la poudre, du brai, du goudron, du suif, du salpêtre, de l'huile, du soufre, de la résine, du camphre.

Du haut des vergues, les *brûlotiers* lançaient dans les voiles de l'ennemi, à petite distance, au moyen d'un fusil, des *dards* ou *lances à feu*, sortes de baguettes barbelées et portant des artifices, et aussi des *fusées à la Congrève*. De la mâture encore, on laissait tomber des *brandons* et des *roches à feu*, lesquels, grâce à la présence du camphre, continuaient à brûler même dans l'eau.

Çà et là, des *pelotes* de copeaux, réunies en chapelets, des *panaches* ou *cravates* de chanvre, préalablement enduits de pâte inflammable, assuraient la propagation rapide du feu et, en dégageant une fumée épaisse et noire, répandaient autour d'eux une obscurité favorable au brûlot, gênante et dangereuse pour son adversaire.

Au dix-septième siècle, le brûlot était autonome, c'est-à-dire qu'il marchait par ses propres moyens. Un équipage exercé le conduisait jusque sous le flanc de l'ennemi, et ne l'évacuait qu'après avoir jeté ses grappins et allumé ses artifices.

Dans la suite, on se contenta le plus souvent de laisser dériver le brûlot, sans équipage, par le seul effet du vent ou du courant. Dans ces conditions, l'engin était évidemment moins redoutable pour un navire où il était fait bonne garde. On le coulait à coups de canon ou, s'il s'était trop approché, des canotiers armés de longues pièces de bois le rejetaient sous le vent du navire, où il achevait de se consumer sans plus être inquiétant.



Le yacht royal anglais « VICTORIA AND ALBERT », à bord duquel LL. MM. le roi et la reine de Portugal se sont embarqués à Cherbourg

Cette arme séculaire, si efficace, n'a été mise définitivement au rancart, nous le répétons, qu'après l'apparition des navires à vapeur, et elle a été remplacée par le torpilleur.

L'Angleterre avait mis en essais, vers 1840, des *brûlots à vapeur*, de fonctionnement *automatique*, appelés *javelots* ou *navettes de mer*. Ces curieuses machines, lancées à une assez grande vitesse, se fixaient par un éperon acéré dans la coque des navires et, par des tubes spéciaux, inondaient l'ennemi d'un jet de feu « aussi puissant que le jet d'eau des plus fortes pompes hydrauliques ».

Il ressort donc nettement de là que non seulement le torpilleur, mais aussi son arme, la torpille, procèdent de l'antique brûlot.

AUGUSTE FERDY.

Le roi de Portugal et le roi d'Angleterre

Le vice-amiral TOUCHARD,
qui a reçu le roi et la reine de Portugal à Cherbourg (Phot. Pirou)

LES FÊTES DE CHERBOURG

Le voyage en Angleterre de LL. MM. le roi et la reine de Portugal a donné lieu, à Cherbourg, où le couple royal s'est embarqué pour l'Angleterre, à une série de réceptions au cours desquelles les marines anglaise et française ont échangé les procédés les plus courtois et les plus cordiaux.

La division anglaise était composée du yacht royal *Victoria and Albert*, escorté par 4 croiseurs cuirassés et 2 destroyers.

Un dîner officiel a été offert à bord du yacht par le roi de Portugal aux autorités civiles, maritimes et militaires de Cherbourg.

Au champagne, le roi don Carlos a porté un toast au président de la République. A ce moment, l'amiral Berkeley Milne, commandant la division navale anglaise, posa le doigt sur un bouton électrique. Instantanément un coup de canon retentit à bord du yacht. A ce signal, les quatre croiseurs anglais tirèrent chacun une salve de vingt et un coups de canon en l'honneur du chef de l'Etat français. Cette initiative est sans précédent au point de vue diplomatique; il était neuf heures du soir et il est de règle que les saluts d'artillerie n'ont plus lieu après le coucher du soleil.

Rien n'avait été prévu à bord des navires

français en vue de cette éventualité. Cependant le vice-amiral Touchard, qui devait prendre ensuite la parole, fit donner des ordres par son aide de camp au cuirassé amiral français *Bouvines*, et, dès qu'il eut répondu, un premier coup de canon partit du *Bouvines*, donnant le signal d'une salve rendue coup pour coup par les navires français.

R.

LES SOUS-MARINS en Angleterre

Après une assez longue période, où l'ironie méprisante tenait la place du raisonnement, l'Amirauté anglaise est entrée, pour les sous-marins, dans la voie de la réflexion. Le doute sur la valeur possible de ces microbes s'est alors imposé, et bientôt après, l'évidente nécessité pour l'Angleterre de suivre sa voisine la France dans le chemin glorieusement tracé par ses officiers et ses ingénieurs, à la navigation sous-marine.

La bonne décision une fois prise, l'Amirauté a marché rondement. Ses premiers sous-marins, calqués sur ceux du type *Holland*, des Etats-Unis et mus par des moteurs à gazoline, ont donné des résultats médiocres.

Les suivants, perfectionnés, ont eu des fortunes diverses. L'un d'eux, le *A-1*, s'est perdu l'année dernière corps et biens, éventré par l'étrave d'un paquebot.

Malgré l'opposition des détracteurs de la navigation sous-marine, qui sont encore fort nombreux dans le public anglais, l'Amirauté va de l'avant. Une nouvelle série de sous-marins est mise à l'eau en ce moment. Ces bâtiments sont encore en progrès sur les précédents par leurs dimensions, leur rayon d'action et aussi par leur habitabilité.

Les premiers sous-marins construits en Angleterre avaient seulement 21 mètres de long et jaugeaient, en immersion, 120 tonnes.

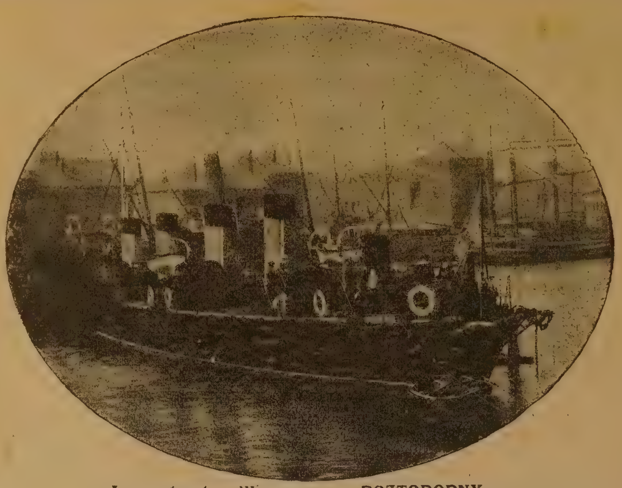
Dans le modèle suivant, le déplacement fut porté à 200 tonnes.

Un nouveau pas en avant vient d'être encore fait dans les dimensions, et la forme des nouveaux sous-marins diffère sur plusieurs points de celle du type *Holland*, quoiqu'on ait gardé soigneusement la facilité de plongée qu'avait ce modèle.

En outre, un autre sous-marin d'expériences est en construction, sur les détails duquel on garde le secret le plus absolu.

En résumé, en Avril 1906, l'Angleterre possédera, à flot, 29 sous-marins de tous modèles et un certain nombre d'autres seront sur chantiers.

D.



Le contre-torpilleur russe « ROZTOROPNY », qui a forcé le blocus de Port-Arthur et a été coulé par son équipage à Chéfou



Feu le vice-amiral POTTIER, à qui une statue va être élevée

La 1re escadre russe du Pacifique

Après le *Bogatyr*, croiseur protégé qui s'échoua sur les roches de l'entrée de Vladivostock dès le début de la guerre et ne put prendre part à aucune des opérations, voici que le croiseur cuirassé *Gromoboï*, qui fait également partie de la division de Vladivostock, s'est, à son tour, mis au plein en revenant de procéder à des essais.

Il semblerait que les avaries produites à la coque du *Gromoboï* soient assez considérables pour qu'on ne puisse plus compter sur ce croiseur cuirassé pour une période assez longue.

Le 10 Novembre, au milieu d'une effroyable bourrasque de neige, le contre-torpilleur russe *Roztoropny* est arrivé à Chéfou, port situé, comme on le sait, sur la côte Sud du golfe du Petchili, en face de Port-Arthur.

Le *Roztoropny* venait de la forteresse assiégée qu'il avait quittée pendant la nuit, avait pu distancer les destroyers japonais qui tenaient le blocus et leur avait échappé dans la tourmente.

Dans la soirée du 10 Novembre, trois de ces derniers parurent à l'entrée du port de Chéfou, puis y entrèrent. Ils espéraient, sans doute, recommencer sur le *Roztoropny* leur exploit précédent du *Rezitelny*. Mais ils avaient compté sans leur hôte et, du contre-torpilleur ennemi dont ils comptaient bien faire un trophée, au mépris de toutes les règles de la neutralité des ports étrangers, ils ne trouvèrent plus qu'un bout de cheminée dépassant l'eau jaunâtre du port.

Le commandant Plen, exécutant vraisemblablement un ordre venu de Saint-Pétersbourg, avait, en effet, détruit son navire en faisant exploser des cartouches disposées à cet effet, et force fut aux Japonais de reprendre le large les mains vides.

G.

Ephémérides de la Marine française

17 Novembre 1633. — D'Esnambuc prend possession de l'île Saint-Christophe (Antilles) au nom du roi de France.

18 Novembre 1884. — Occupation de Vohemar (Madagascar) par le capitaine de vaisseau Escande.

19 Novembre 1791. — Premières hostilités entre la France et l'Angleterre. La frégate *Résolue* combat, dans l'océan Indien, deux frégates anglaises qui veulent, en pleine paix, visiter un convoi placé sous son escorte.

20 Novembre 1759. — Désastreuse journée de M. de Conflans. L'escadre française, mal armée, mal équipée, sortant à peine du port, est détruite ou dispersée par l'escadre de Hawke, admirablement entraînée et aguerrie par une longue campagne.

21 Novembre 1806. — Décret de Berlin. Napoléon met l'Angleterre en état de blocus.

22 Novembre 1809. — La frégate *Bellone*, 44, capitaine Duperré, capture dans la mer des Indes la frégate portugaise *Minerva*, 52.

Vingt-cinq ans après, jour pour jour, Duperré, dont le nom est porté aujourd'hui par un de nos cuirassés d'escadre, était nommé ministre de la Marine.



Le vice-amiral Charles BERESFORD, récemment nommé au commandement de l'escadre anglaise de la Méditerranée



Le grand rapide du P.-L.-M. — L'examen des connaisseurs

(Phot. Chusseau-Flaviens).

UN ORDRE DU JOUR

Le Ministre de la Guerre vient d'adresser à l'Armée un ordre du jour, duquel nous extrayons le passage suivant :

« Je désire voir régner, à tous les degrés de la hiérarchie, les sentiments *d'affectueuse camaraderie, de confiance mutuelle, de tolérance et de solidarité indispensables.* »

Voilà qui est fort bien, mais la confiance, la camaraderie, la solidarité ne ressusciteront pas tant que les fabricants de fiches de délation n'auront pas disparu de l'Armée.

LA LOI DE DEUX ANS AU SÉNAT

La commission sénatoriale de l'Armée, présidée par M. de Freycinet, a terminé son examen du projet de loi établissant le service de deux ans. Ce projet sera soumis incessamment au vote de la haute Assemblée.

La commission a rejeté un certain nombre d'amendements introduits par la Chambre des députés, et dont le caractère de surenchère électorale ne faisait illusion à personne. Nous ne nous occuperons pas aujourd'hui de ces amendements ; nous appellerons seulement l'attention de nos lecteurs sur un certain article 23 de la loi, celui relatif aux élèves des grandes écoles du gouvernement.

Au cours de la première discussion du projet Rolland, le Sénat avait établi que les jeunes gens admis à Polytechnique et à Saint-Cyr devaient faire un an de service dans les corps de troupe avant d'entrer aux écoles, et que les élèves admis à l'Ecole normale supérieure, à l'Ecole des eaux et forêts, à l'Ecole centrale, etc., etc., feraient une année de service comme soldats avant l'entrée aux écoles et une seconde année à la sortie, en qualité de sous-lieutenants de réserve ; de plus, ces derniers pouvaient être renvoyés dans leurs foyers après quatre mois de service si leur instruction d'officier était jugée suffisante.

La Chambre des députés n'adopta pas cette manière de voir et rejeta cette réduction de temps de service qui constituait, à son avis, une inégalité trop flagrante en faveur des classes dites privilégiées. Elle alla plus loin ; elle décida que les élèves des grandes écoles, sans exception, même ceux de Saint-Cyr et de Polytechnique, feraient deux années de service dans les régiments avant leur entrée à ces écoles.

C'est cette dernière disposition, votée par la Chambre, que la commission sénatoriale a le plus vivement combattue et finalement supprimée.

Elle a jugé, avec infiniment de raison, qu'une année de troupe était amplement suffisante aux futurs officiers pour prendre contact avec la troupe, et se rendre compte par eux-mêmes des obligations de la vie régimentaire.

Mais elle nous semble faire tout à fait fausse route quand elle maintient la faculté de renvoyer, après quatre mois, chez eux les sous-lieutenants de réserve, dont l'instruction aura été jugé suffisante.

Elle a ménagé là une fissure par laquelle pourront se glisser tous les anciens abus, et cette dispense, accordée d'abord aux élèves des grandes écoles, ne tardera pas à être réclamée par des foules d'autres, ainsi qu'on l'a constaté avec la loi de 1889.

Le privilège, s'il est maintenu, sera tout à fait impopulaire, puisque la faveur accordée à une catégorie de jeunes gens des classes aisées est refusée par la loi aux soutiens de famille des classes pauvres.

La Chambre ne consacrera certainement pas, par son vote, une inégalité aussi flagrante dans une loi dite égalitaire et maintiendra le service de deux ans aussi bien pour les élèves des grandes écoles que pour les appelés du contingent.

Les premiers n'auront, en tout cas, pas lieu de se plaindre puisqu'ils ne feront qu'une seule année de régiment comme soldats ou sous-officiers, leur deuxième année étant accomplie en qualité d'officiers de réserve. N. T.

A NOS LECTEURS

Nous engageons ceux de nos lecteurs qui font de la photographie, s'ils veulent obtenir des clichés et des épreuves absolument irréprochables, à demander le formulaire Lumière, que cette importante maison adresse *gratis* et *franco* à tous ceux qui lui en adresseront la demande.

Ecrire à M. Lumière, à Lyon.

UNE PLAINTE AU GRAND CHANCELIER
de la Légion d'honneur

M. Guyot de Villeneuve, ancien officier et député de la Seine, a remis au grand chancelier, une plainte contre les officiers membres de la Légion d'honneur, dont les noms suivent :

MM. le général André, commandeur, médaillé militaire ; général Percin, commandeur ; général Castex, officier ; lieutenant-colonel Jacquot, commandant Pasquier, commandant Rat, commandant Bouquero, capitaine Boltzinger, chevaliers de la Légion d'honneur, incriminés, dit la plainte, d'avoir forfait à l'honneur, en prenant part à la délation organisée dans l'armée par le général André.

Le grand chancelier a répondu ne pouvoir agir sans une plainte en règle du Ministre de la Guerre. F.

LES SPORTS DANS L'ARMÉE

FOOTBALL ASSOCIATION

L'entraînement. — Un peu partout, dans les régiments, mais surtout dans l'Est, nous allons assister à la reconstitution des équipes d'association : l'arrivée des recrues amenant des quantités de footballeurs réputés.

A Epernay, au 31e régiment de dragons, on vient de constituer une équipe. A Troyes, le 1er bataillon de chasseurs demande des matches à jouer à partir du 1er Janvier prochain. Avis aux clubs parisiens et aux équipes militaires.

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active. — Nominations et Mutations

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE

Le gén. de div. Treymuller, membre des comités techniques de l'état-maj. et de la caval., est placé, à dater du 19 Novembre 1904, dans la 2e section (rés.) du cadre de l'état-maj. gén. de l'Armée.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DES TROUPES COLONIALES

Le général de brigade Vimart, en congé de fin de campagne, a été nommé au commandement de la 6e brigade d'inf. col. à Toulon, en remplacement du général Combes, précédemment appelé à un autre emploi.

ADMINISTRATION CENTRALE

Sont nommés au cabinet du ministre de la Guerre. — MM. Valabrègue, col. brev. à l'état-maj. part. de l'art., maint. dans ses fonct. de chef de cab.; Frocard, lieut.-col. brev. de rés. d'art., chef adj. du cab.; Bourdeaux, lieut.-col. à l'état-maj. part. du génie, maint. dans ses fonct. de sous-chef du cabinet.



Le destroyer « THRASHER », le premier navire de guerre anglais qui soit entré dans le lac de Bizerte (Phot. Pavia, Bizerte).

Etat-major part. du ministre de la Guerre. — MM. Boudier, chef de bat. d'inf., détaché à l'Ecole spéc. mil.; Gossard, chef d'esc. d'art., dét. à l'Ecole pol.; Anselin, chef d'esc. brev. au 27e rég. de drag.; Tissier, cap. brev. à l'état-maj. part. du génie; Riberpray, cap. brev. à l'état-maj. part du génie; Poncet, cap. au 11e rég. d'art.; Boucabeille, cap. brev. à l'état-maj. part. de l'inf. col.; Michelon, cap. au 27e rég. de drag.; Duros, cap. au 49e rég. d'inf.; Fournier (Maurice), cap. au 156e rég.; Garnache, cap au 11e rég. d'art.; Bernard, cap. au 131e rég. d'inf., dét au min. de la Marine.

Cabinet civil du ministre de la Guerre. — MM. Bourély (Paul), avocat à la cour d'appel, chef du cabinet civil; Charmeil (Alexis), avocat chef adj. du cab civ.; Brunet (Auguste), anc. chef adj. du prés. de la Chambre, chef adj. du cab. civ.; Rossignol (Joseph), réd. princ. au min. de la Guerre, s.-chef du cab. civ.

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

MM. Loubet, cap. d'inf h. c., off. d'ord. du gén. comm la 32e div. d'inf., a été dés pour serv. en la même qualité auprès du gén. comm. le corps d'armée col.; de Pussin Amory, cap. brev. au 39e rég. d'inf., a été dés. pour serv. en qual. d'off. d'ord. auprès du gén. comm. la 5e div.d'inf.; Favier, cap. brev. au 134e rég d'inf., a été dés, pour serv. en qual. d'off. d'ord auprès du gén. comm. la 29e brig. d'inf. et les subdiv. de rég. de Chalon-sur-Saône et Mâcon, en rempl. du cap. d'inf. h. c. Varenard de Billy, remis à la disp. de son arme;

De Champeaux, cap. brev. au 5e rég. de huss., a été nommé à un emploi de son grade à l'état-maj. de la 2e div. de cav., en rempl. du cap. de cav. brev. de Gail, réint. dans son arme; Couranjou, cap. brev. au 2e rég. d'inf., a été nommé à un emploi de son gr. à l'état-maj. du gouv. mil. de Paris, en rempl. du chef de bat. du génie brev. Létonné, remis à la disp. de son arme; Dufour, cap. brev. au 59e rég. d'inf., a été dés. pour serv. en qual. d'off. d'ord. auprès du gén. comm. la 34e div. d'inf., en rempl. du cap. d'inf h. c. Diebold, qui a reçu une autre destination;

Bérenger, cap. brev. au 65e d'inf., a été dés. pour servir en qual. d'off. d'ord. auprès du gén. adjoint au préfet mar. gouv. de la pl. forte de Brest, en rempl. du lieut d'inf. brev. Canonne, nommé off. d'ord. du gén comm. la 18e brig. d'inf.; Canonne, lieut. brev. au 1er rég. d'inf., off. d'ord. du gén. adj. au préfet mar. de Brest, a été dés. pour serv. en qual. d'off. d'ord. auprès du gén. comm. la 18e brig. d'inf. et les subdiv. de région de Blois et d'Orléans, en rempl. du cap. d'inf. h. c. Burin-Desroziers, remis à la disp. de son arme;

De Douglas, lieut. brev au 73e rég. d'inf., off. d'ord. du du gén. comm. la 2e div. de cav., a été dés. pour serv. en la même qual auprès du gén. comm. le 12e corps d'armée, en rempl. du cap. brev. Tavera, réint. dans son arme; de Haldat du Lys, lieut. brev. au 124e rég. d'inf., a été dés. pour serv. en qual. d'off. d'ord. auprès du gén. adj. au comm. sup. de la déf. des pl. du gr. de Verdun, en rempl du cap. d'inf. h. c. Ponsignon, nommé stag. dans le corps de l'intendance.

SERVICES D'ÉTAT-MAJOR ET DU RECRUTEMENT

Ont été nommés dans le corps des officiers d'état-major et du recrutement. — Au grade d'officier d'administration de 3e classe: MM. Vuillemin, adj. au 25e bat de chass. à pied, stag. à l'état-maj. du command des subdiv. de rég. de Béthune et d'Arras, en rempl. num de M. Poiret promu. Maintenu dans sa position actuelle; Vacher, adj. au 115e rég. d'inf., stag. à l'état-maj. du gouv de la Corse, en rempl. num. de M. Cantagrill, promu. Maintenu dans sa position actuelle.

INFANTERIE

M. Coste, chef de bat au 24e rég. d'inf., dét. au cabinet du min. de la Guerre, est nommé au comm de l'Ecole de gymn. et d'escr., en rempl. du chef de bat. Blandin; le cap. Demangeot, du 128e rég. d'inf., dét. au cab. du min. de la Guerre, est maint à ce rég et dét. au min. de la Guerre, 1re dir., 2e bur.

M. Suberbie, cap brev. au 138e rég. d'inf., passe au 54e rég. de même arme.

MM. Cordier, major, ing. du rég. de sap.-pompiers de la ville de Paris, passe au commandement d'un bat.; Pitot, chef de bat. au rég. de sap.-pompiers, est nommé à l'emploi de major de ce rég.; Ladoux, lieut au 7e bat. de chass. à pied, passe au 119e rég. d'inf.; Thalamas, lieut au 87e rég. d'inf., passe au 101e rég. de même arme; Raffin, lieut. au 33e rég. d'inf., passe au 5e rég. de même arme; Florentin, lieut. au 94e rég. d'inf., passe au 24e rég. de même arme; Grethner, lieut. au 155e rég. d'inf., passe au 102e rég. de même arme; Champenois, lieut. au 32e rég d'inf., passe au 120e rég. de même arme; Preud'homme, lieut. au 45e rég. d'inf., passe au 104e rég. de m. arme; Ollié, lieut. au 88e rég d'inf., passe au 89e rég. de même arme; Pinaudier, lieut au 97e rég. d'inf., passe au 76e de même arme.

M. Thévenin cap. au 25e rég d'inf., passe au 50e rég de même arme.

GÉNIE

Le chef de bat. brev. Bernard (Henri), de l'état-maj. part. du génie, dét au cab. du min. de la Guerre, est nommé au 5e rég. du génie.

MM. Compagnon, col. du génie à Lille, a été dés. pour remplir les mêmes fonctions à Versailles; Franck, lieut.-col. brev. au 6e rég. à Angers, a été classé à l'état-maj. part. de l'arme et nommé dir. du génie à Lille; Clergerie, lieut.-col. brev., adj. au dir. du génie à Versailles, a été dés pour le 6e rég. à Angers; Alby, lieut.-col. brev. h. c. à l'état-maj de l'armée, a été réint. dans les cadres et nommé adj. au dir. du génie à Paris; Julien, chef de bat., chef du génie à Briançon, a été dés. pour remplir les mêmes fonctions à Paris (Nord); Bayet, chef de bat., comm de l'éc. de chemins de fer à Versailles, a été nommé chef du génie à Nice; Belle, chef de bat. h. c., à la disp. du min. des col., en congé, rentrant de mission du Sénégal, a été réint. dans les cad. et nommé comm. de l'éc. du génie d'Arras; Mercier, chef de bat., maj. du 3e rég. à Arras, a été cl. à l'état-maj. part. de l'arme et dés pour être employé à la cheff. de Paris (Nord); Rodallec, chef de bat., comm. de l'éc. du génie d'Arras, a été nommé maj. au 1er rég. à Versailles; Maurial, chef de bat. adj. au dir. du génie à Paris, a été nommé comm. de l'éc. de chemins de fer à Versailles; Létonné, chef de bat. brev. h. c. à l'état-maj. du gouv. mil. de Paris, a été réint. dans les cad. et dés. pour le 7e rég. du génie à Avignon;

Lesage, cap. en 1er au 3e rég. du génie, détaché à l'état-maj. part. de l'arme à Lille, a été dés. pour remplir les fonct. de maj. au 3e rég. à Arras; Gaulène, cap. en 1er au 7e rég, comp. 15/4 à Nice, a été dés. pour être dét. de ce rég. à l'état-maj. part. de l'arme à Marseille; Roche, cap. de 1re cl. à l'état-maj. part. de l'arme à Montrouge, a été nommé adj. au dir. du génie à Paris; Ancel, cap. de 1re cl. à l'état-maj. part. de l'arme à Paris (Sud), a été dés. pour le 7e rég., comp. 15/4 à Nice; Gauthier, cap, en 1er au 5e rég. à Versailles, a été cl. à l'état-maj. de l'arme et dés. pour être empl. à Lille:

Le Brun, cap. en 1er au 2e rég. à Montpellier, a été dés. pour le 26e bat. (Algérie); Lescure, cap. en 2e au 5e rég., 24e bat. (sap.-télégr.) au Mont-Valérien, a été cl. à l'état-maj. part. de l'arme et dés. pour être empl. à l'établ. centr. du mat. de la télégr. mil. à Paris; Becq, cap. de 2e cl. à l'établ. centr. du mat. de la télégr. mil., a été dés. pour être empl. à Paris (cheff. de Paris Sud); Humbaire, cap. en 2e au 6e rég. à Angers, a été cl. à l'état-maj. part. de l'arme et dés. pour être empl. à La Fère; Triboulet, cap. de 2e cl. à l'état-maj. part. de l'arme à Tonlon, a été dés. pour le 1er rég., 25e bat. (sap. aérostiers à Versailles); Destouches, cap. en 2e au 1er rég., 25e bat. (sap. aérostiers), à Versailles, a été cl. à l'état-maj part. de l'arme et dés. pour être empl. en Algérie;

Thiriot, cap. en 2e au 7e rég., dét. à l'état-maj. part. de l'arme à Marseille, a été cl. audit état-maj. part. et dés. pour être empl. en Algérie; Ferrier, cap. en 2e au 2e rég., 26e bat. (Algérie), a été cl. à l'état-maj. part. de l'arme et dés. pour être empl. à Toulon; Bonnet, cap. de 2e cl. à l'état-maj. part. de l'arme à Bastia, a été dés. pour le 2e rég. à Montpellier;

Cadier, cap. de 2e cl. à l'état-maj. part. de l'arme à Besançon, a été dés. pour être empl. à Bastia; Dreux, lieut. en 1er au 5e rég. à Versailles, a été dés. pour le 1er rég. 20e bat. à Toul; Delacroix, lieut. en 1er au 4e rég. à Grenoble, a été dés. pour le 7e bat. à Besançon; Martin, lieut. en 1er au 4e rég. à Grenoble, a été dés. pour la comp. 14/5 de ce rég. à Briançon; Lobligeois, lieut. en 1er au 7e rég. à Avignon, a été dés. pour le 2e rég. 26e bat. (Algérie); Bouloumeix, lieut. au 3e rég. à Arras, a été dés. pour le 6e bat. à Verdun; Rogez, lieut. en 1er au 2e rég., h. c., à la disp. du min. des col.,en congé, rapatrié de Madagascar, a été réint. dans les cadres et dés. pour le 5e rég. 24e bat. (sapeurs télégraphistes du Mont-Valérien); Beloëil, of. d'adm. de 1re cl. à Montrouge, a été dés. pour être empl. dans la direc. d'Amiens; Lafaille, of. d'adm. de 1re cl. à Saint-Germain, a été dés. pour être empl. dans la direc. de Lille; Devès, of. d'adm. de 1re cl. à Carcassonne, a été dés. pour être empl. dans la dir d'Amiens; Bazot, of. d'adm. de 1re cl. à Saint-Malo, a été dés. pour être empl. de Versailles; Fousse, of. d'adm de 1re cl. à Mézières, a été dés. pour être empl. dans la dir. d'Epinal; Demarquez, of. d'adm. de 2e cl., h. c., à la disposition du min. des col., en congé, rapatrié du Soudan, a été réintégré dans les cadres et dés. pour être empl. dans la direc de Versailles; Lambert, of. d'adm. de 2e cl. à Tours, a été dés. pour être empl. dans la direc. de Reims; Creusot, of. d'adm. de 2e cl. à Limoges, détaché au camp de la Courtine, a été dés. pour être empl. dans la direc. de Langres; Boulay, off. d'adm. de 2e cl., h. c., à la disp. du min. des col. en congé, rap. de la Côte-d'Ivoire a été réint. dans les cadres et dés. pour être empl. dans la direction de Perpignan; Doutrelong, of. d'adm. de 3e cl., h. c., à la disp.du min. des col., en congé, rap.du Soudan, a été réint. dans les cadres et dés. pour l'Ecole du génie d'Arras; Chanat, of. d'adm. de 3e cl. à la disp. du min. des col., en congé, rap. de la Côte d'Ivoire, a été réint. dans les cadres et dés. pour être empl. dans la direc. de Tours; le s.-of stag. Maystre à Gap, a été dés pour être empl. en Tunisie; le s.-of. stag. Payonne, à Tunis, a été dés. pour être empl à la direc de Nice; les s.-of. dés. ci-après ont été nommés s.-of. stag. du génie et ont reçu les affectations suivantes: le serg. Feu, du 2e rég., af. à la direc. de Briançon; le serg.-maj. Hivert, du 7e rég., af. à la direc. de Tunisie; le serg. Lanote, du 3e rég.; af. à la direct. de Rennes.

SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE

Le méd. princ. de 2e cl. Labit, dét. au cab. du min. de Guerre, est nommé à l'hôp. mil. Bégin, à Saint-Mandé.

SERVICE DE LA JUSTICE MILITAIRE

Le cap. de cav. en retr. Guillaud a été nommé à l'emploi de rapporteur près le conseil de guerre de Constantine en rempl. du cap. en ret. Gabrielli, atteint par la limite d'âge et rendu à la vie civile.

SERVICE DES AFFAIRES INDIGÈNES

M. Yvart, lieut. au 2e rég. de chass. d'Afr., dét. dans le serv. des aff. indig. en Algérie, est réint. à son corps.

INTERPRÈTES MILITAIRES

Sont nommés dans le corps des interprètes militaires. — Au grade d'officier interprète de 2e classe: MM. Bertrand, off. interpr. de 3e cl. h. c., empl. dans le Haut-Oubangui. Maintenu h. c. dans sa pos. act,; Gravier, interpr. de 3e cl., empl. au bur. arabe de Beni-Ounif. Maintenu dans sa pos. act.

Au grade d'officier interprète de 3e classe. — MM. Chareix, interpr. stag., empl. au bur. arabe d'Ouargla. Maintenu dans sa pos. act.; Marty, interpr. stag. des aff. indig. à Matmata. Maintenu dans sa pos. act.

Ecoles militaires

Les off. du génie dont les noms suivent ont été dés pour faire partie de la comm. qui sera chargée de faire subir, en 1905, les épr. or. aux s.-off. candidats à l'Ecole mil. de l'art. et du génie (div. du génie) et au grade d'off. d'adm. de 3e cl. du serv. du génie. — MM. Robert, col., dir. du génie à Nantes, président; Cauboue, chef de bat. à Versailles, membre; Bonnefon, chef de bat brev. au 6e rég. du génie, membre.

Légion d'honneur

Ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur. — Au titre des expéditions lointaines: M. Bouchez, cap. d'inf. col. à l'état-maj. part. h. c., en Afrique occid.

M. Brisac, cap. d'art. terr. aux serv. spéc. du territoire du gouv. mil. de Paris.

Médaille militaire

La Médaille militaire a été conférée aux militaires ci-après. — GENDARMERIE. — 15e lég. *bis*: Taurelle, gend; 15e légion *ter*: Orsini, gend.; Comp. de l'Indo-Chine: Fischer, mar. des log.

INFANTERIE. — 76e rég.: Thomas, adj.; 3e rég. de tir. alg.: Benhadj Karfat ben Ahmed, soldat.

ÉCOLES MILITAIRES. — Robert, adj. à l'Ecole spéc. mil.

SECTIONS DE SECRÉTAIRES D'ÉTAT-MAJOR ET DE RECRUTEMENT. — 11e section: Bouix, adj.

SECTIONS D'INFIRMIERS MILITAIRES. — 21e sect.: Chadaigne, adjudant.

TROUPES COLONIALES. — 1er rég. de tir. sénég.: Pariaux, adj.; Got, serg.; Kerdude, serg.; N'Ky Diarra, tir.

Armée active. — Troupes coloniales

INFANTERIE COLONIALE

Le capit. Saillant, du 6e rég., est dés. p. serv. au Tonkin par permut. avec le capit. Collas dit Beaudelaire, précédemment dés. et qui est maint. au 4e rég.; le capit. Labarrière, du 21e rég. précédemment dés. pour serv. à Madagascar est dés. p. servir au Tonkin, par permut. avec le capit. Marion, du 5e rég., précédemment dés. p. serv. au Tonkin et qui est dés. p. Madagascar; le lieut. Meyzonade du 5e rég. est désig. pour serv. en Cochinchine, par permut. avec le s.-lieut. Alexandre, précédemment dés., qui est maint. au 1er rég.; le chef de bat. Collin, du 4e rég., le capit. Chastelier, du 5e rég., les lieut. Haran du 6e rég., Domenger, du 22e rég. et Deplace, du 24e rég., dés. p. serv. en Cochinchine, prendront passage sur le paquebot *Himalaya*, partant de Marseille le 28 Novembre 1904; le capit. Vincent, du 3e rég., passe à l'ét.-maj. part. en qualité d'offic. d'ordon. du gén. Combes, command. la 3e brig. d'inf. coloniale

ARTILLERIE COLONIALE

Ont été affectés savoir: En Cochinchine. — M. Gilbert, off. d'adm. de 2e cl. (cond. de trav.), à la dir. du génie de Brest.

Le capit. Strickler, en serv. à la direct. du génie de Toulon, dés. hors tour p. la direct. d'artill. de Cochinchine (service des constructions militaires).

A Madagascar. — M. Pauchard, off. d'adm. de 1re cl. (ouv. d'état) à l'insp. des fabr. de l'art. nav.

Le capit. Michel du 3e rég. à Toulon, en congé spécial de six mois.

En France. — Suite du 2e rég. à Cherbourg: le capit. Marchat, rentré de Cochinchine.

Autorisation de séjour outre-mer. — Soudan, 3e année, le capit. Heyd.

Au Sénégal. — MM. Petit, off. d'adm. de 2e cl. (ouvr. d'état), à l'insp. des fabr. de l'art. nav.; Boureaud, off. d'adm. de 1re cl. (cond. de trav.) à la chefferie du génie de Rochefort; Douarville, off. d'adm. de 2e cl. (cond. de trav.) à la dir. du génie de Toulon; Bonnet, off. d'adm. de 2e cl. (cond. de trav.) à la dir. du génie de Brest.

A la Réunion. — M. Le Guen, off. d'adm. de 2e cl. (cond. de trav.) à la dir. du génie de Brest.

Affectations en France: Direction du génie de Brest. — MM. Marterer, off. d'adm. de 1re cl. (cond. de trav.) rentré de Cochinchine; Le Coz, off. d'adm. de 1re cl. (cond. de trav.) de la chefferie du génie de Lorient, et Heuré off. d'adm. de 3e cl. (cond. de trav.) de la chefferie du génie de Lorient.

Chefferie du génie de Lorient. — Lapérine, off. d'adm. de 1re cl. (cond. de trav.) rentré de la Martinique; Aymé, off. d'adm. de 3e cl. (cond. de trav.) rentré de la Cochinchine.

Direction du génie de Toulon. — MM. Littaye, off. d'adm. de 2e cl. (cond. de trav.) de la chefferie du génie de Cherbourg, au parc d'instr. du 1er rég. à Rochefort; Inglo, off. d'adm. de 2e cl. (compt.), rentré du Soudan en congé spéc. de six mois, au parc d'instr. du 3e rég. à Toulon; Albésiane, off. d'adm. de 1re cl. (compt.) rentré de la Cochinchine.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

M. Leynia de la Jarrige, méd. stag., a été nommé dans le corps de santé des tr. col., pour prendre rang du 1er Novembre 1904, au gr. de méd. aide-maj. de 2e cl. et a été aff. au 6e rég. d'inf. col., à Brest.

Ont été affectés: en Afrique occidentale. — MM, Asselin, méd.-maj. de 1re cl. au 2e rég. d'art. col. à Cherbourg, par perm. avec le méd. aide-maj. de 1re cl. Audiau, précéd. dés. et qui est réaff. au 1er rég. d'inf. col.

En France. — Au 26e rég. d'inf. col. à Paris: M. Faraut, méd.-maj. de 1re cl., précéd. dés. pour servir en Afr. occid.; au 6e rég. d'inf. col. à Brest: M. Le Ray, méd.-maj. de 2e cl. au 13e rég. d'inf. col.

CORPS DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

Ont été promus au grade de commissaire de 2e classe des troupes coloniales, pour prendre rang à la date du 1er Décembre 1904, les commissaires de 3e classe: MM. Buchalet, au service admin. des tr. col. en Indo-

Chine ; Curicque, au serv. admin. en Afrique occidentale; Duchel. au serv. admin. en Afrique occidentale; Tiret, au serv. admin. à Madagascar ; Richelet, au serv. admin. à Madagascar. Ces officiers du commissariat ont été maintenus dans leur position actuelle.

Ont été désignés pour servir. — A Madagascar : le comm. pr. de 3e cl. de Lalun, à Cherbourg ; le comm. de 2e cl. Barbe, à Brest ; en Afrique occidentale : le comm. de 1re cl. Bertrandon, à Brest ; le comm. de 2e cl. Magot, à Toulon ; le comm. de 3e cl. Bouton, à Toulon ; en Indo-Chine : le comm. de 2e cl. Tixier, à Rochefort ; le comm. de 3e cl. Menvielle, à Brest.

Au service administratif des troupes coloniales en France. — A Cherbourg : les comm. princip. de 3e cl. de Ricaudy et Gourvest, attendus de Madagascar ; à Brest : le comm. de 1re cl. Lasne Desvareilles, attendu de l'Afr. occidentale.

Approbation de mutations prononcées par l'autorité militaire : En Indo-Chine. — A Haïphong : s.-direct. du comm., le comm. princ. de 3e cl. Varangot ; à Hanoï : s.-direct. du comm. de l'Annam-Tonkin, le comm. princ. de 3e cl. Famin ; à Saïgon : approv. et trav., le comm. de 1re cl. Laffranque ; à Dap Cau : comm. aux rev. par intérim de la 2e brig., le comm. de 1re cl. Lacouture ; à Hanoï : approv. et trav., le comm. de 2e cl. Lippmann.

S.-dir. d'art. d'Haïphong : MM. Ménard, off. d'adm. de 1re cl. et Dumazer, off. d'adm. de 2e cl. (cond. de trav.) ; annexe de Dap Cau : Mailfert, off. d'adm. de 1re cl. (cond. de trav.) ; direct. d'art. de Saïgon : Vadot, off. d'adm. de 3e cl. (cond. de trav.) ; Afrique orientale : dir. d'art. de Diégo-Suarez, Thomas, off. d'adm. de 2e cl. (ouvr. d'état) ; Afrique occidentale, dir. d'art. du Sénégal (Dakar) : Aubert, off. d'adm. de 1re cl. (compt.) ; direct. d'art. du Soudan : Isnard et Pitard, off. d'adm. de 2e cl. (compt.), et Laubis, off. d'adm. de 2e cl. (cond. de trav.).

Autorisation de prolongation de séjour. — Corps d'occupation de Chine (4e année) : le comm. pr. de 3e cl. Tassel, chef du serv. adm.

Tonkin (3e année) : Choiselat, off. d'adm. de 2e cl. (cond. de trav.)

A la disposition du ministre de la Marine. — M. Sévene, off. d'adm. de 2e cl. (ouvr. d'état), rentré de Madagascar.

Le comm. princ. de 3e cl. Juliot de la Morandière a été dés. pour prof. pendant l'année 1904-1905 le cours d'adm. mil. à l'École coloniale. Cet off. sup. du comm. sera ensuite maintenu pendant un an dans la métropole à la disposition du min. des col.

Réserve

INFANTERIE

M. Süe, s.-lieut. de réserve au rég. d'inf. de Bordeaux, passe au rég. d'inf. de Libourne.

CORPS DE SANTÉ MILITAIRE

MM. Couderc, méd.-maj. de 1re cl. aux salles militaires de l'hosp. d'Avignon, est dés. pour l'hôp. mil. de Marseille ; Virelle, méd.-maj. de 1re cl. au 24e rég. d'inf., est dés. pour le 15e rég. d'inf. ; Langue, méd.-major de 1re cl. au 104e rég. d'inf., est dés. pour le 97e rég. d'inf. ; Pitois, méd.-maj. de 1re cl. au 135e rég. d'inf., est dés. pour les salles militaires de l'hosp. mixte d'Avignon ; Plantié, méd.-maj. de 1re cl. au 15e rég. d'inf., est dés. pour le 53e rég. d'inf. ; Lapeyre, méd.-maj. de 1re cl. au 53e rég. d'inf., est dés. pour le 24e rég. d'artil. ; Courboules, méd.-maj. de 1re cl. au 97e rég. d'inf., est dés. pour le 135e rég. d'inf. ; Beigneux, méd.-maj. de 1re cl. à l'hôpit. milit. Bégin à Saint-Mandé, est dés. pour le 24e rég. d'inf. ; Barthélémy, méd.-major de 2e cl. au 24e bat. de chasseurs à pied, est dés. pour le 104e rég. d'inf. ; Saint-Paul, méd.-maj. de 2e cl. au 66e rég. d'inf. est dés. pour le 24e bat. de chass. à pied ; Gouilaud, méd.-maj. de 2e cl. au 31e rég. d'artil., est dés. pour le rég. de sap.-pompiers de la ville de Paris ; Escande de Messières, méd.-major de 2e cl. rapatrié de Madagascar, est dés. pour le 24e rég. d'artil. ; Trutié de Vaucresson, méd.-maj. de 2e cl. au 4e rég. de zouaves, est dés. pour le 34e rég. d'inf. ; Spire, méd. aide-maj. de 1re cl. au 5e rég. de chass. d'Afrique, est dés. pour le 86e rég. d'inf. ; Sousselier, méd. aide-maj. de 1re cl. au 103e rég. d'inf., est dés. pour le 4e rég. de zouaves ; de Gaulejac, méd. aide-maj. de 1re cl. au 5e rég. de cuiras., est dés. pour le 7e rég. de cuiras. ; Cazaux, méd. aide-maj. de 1re cl. au 21e rég. d'artil., est dés. pour l'école spéciale militaire de Saint-Cyr ; Louis, médecin aide-maj. de 1re cl. à l'hôpit. milit. d'instruction du Val-de-Grâce, est dés. pour l'hôpit. milit. de Bourges ; Vallier, offic. d'administ. principal à l'hôpit. milit. Desgenettes à Lyon, est dés. pour prendre la gestion de cet hôpital.

Territoriale

INFANTERIE

Les officiers de réserve dont les noms suivent, qui ont accompli dans l'armée active et la réserve le temps de service prescrit par la loi sont passés dans l'armée territoriale et ont reçu les affectations ci-après indiquées, savoir :

1er rég. territ., les lieut. de rés. Six, du rég. de Lille, et Lecouffre, du rég. de Dunkerque; 5e territ., Imbert, lieut. de rés. au rég. d'Aurillac; Miroux, lieut., et Regnault, s.-lieut. de rés. au rég. d'Arras; 3e territ., Lepagnot, s.-lieut. de rés. au rég. de Béthune; 8e territ., Picot de Moras, s.-lieut. de rés. au 23e d'inf. col.; 9e territ., Lamy et Brasseur, lieut. de rés. au rég. de Soissons; Ferté, lieut. de rés. au rég. de Laon, et Renard, s.-lieut. de rés. au rég. de Châlons-sur-Marne;

14e rég., Tattegrain, lieut. de rés. au rég. de Laval; 15e rég., Reaux, s.-lieut. de rés. au 5e d'inf. col.; 16e rég., Terrier, s.-lieut. de rés. au rég. de Béthune; 18e rég., les s.-lieut. de rés. Casanova, du rég. d'inf. d'Evreux, et Rydin, du 2e d'inf. col.; 20e rég., les lieut. de rés. Cossin de la Fosse, du rég. de Béthune; Pagani, du rég. du Havre, et Alaine, s.-lieut. de rés. au rég. de Châlons-sur-Marne; 21e rég., les lieut. de rés. Lemonnier, du 1er, et Georges, du 29e bat. de chass.; Herbreteau, s.-lieut. de rés. au rég. de Rouen (Nord); 22e rég., Lavigny, lieut. de rés. au rég. de Rouen (sud); 25e rég., Enault, s.-lieut. de rés. au rég. de Laval; 26e rég., Lecomte, s.-lieut. de rés. au rég. de Laval;

27e rég., Hervé, lieut. de rés. au rég. de Mamers; 29e rég., Lefebvre, lieut. de rés. au rég. de Dreux; 32e rég., Legallois, lieut., et Boinet, s.-lieut. de rés. au rég. d'Argentan; 34e rég., Ragu, lieut. de rés. au rég. de Fontainebleau; 35e rég., les lieut. de rés. Cordier et Serindon de Lassalle, du rég. de Melun; Roche, du rég. d'Evreux; 40e rég., les lieut. de rés. Adam, du rég. de Montargis; Junot et Montjotin, du rég. d'Orléans; 45e rég., de Lespinay, lieut. de rés. au rég. de Reims, et Simon, s.-lieut. de rés. au rég. de Mézières; 48e rég., Champenois, lieut., et Defaux, s.-lieut. de rés. au rég. de Châlons-sur-Marne; 41e rég., Laurent, s.-lieut. de rés. au rég. de Nancy; 42e rég., les lieut. de rés. Denis, du 146e, et Donnot, du 156e; 47e rég., Cavaillé, lieut., et Longuestre, s.-lieut. de rés. au rég. de Troyes;

43e rég., Poirot, lieut. de rés. au rég. de Toul; 51e rég., Durand, s.-lieut. de rés. au rég. de Gap; 57e rég., les lieut. de rés. Champeaux, du rég. d'Avesnes; Morel, du 148e; Pinon, du rég. de Dijon, et Mandon, s.-lieut. de rés. au rég. d'Auxonne; 58e rég., Brocard, lieut. de rés. au rég. de Dijon; 61e rég., les s.-lieut. de rés. de Bossereille, du rég. de Cholet, et Grandouiller, du rég. de Mâcon; 62e rég., Boucherat, lieut. de rés. au rég. de Bourges; 63e rég., les lieut. de rés. Duband et Guillot, du rég. d'Autun; Servy, du rég. de Mâcon; 64e rég., Danon, lieut. de rés. au rég. de Mâcon; 67e rég., Chauvineau, lieut., et Marcus, s.-lieut. de rés. au rég. de Parthenay; 68e rég., de Carlos, lieut. de rés. au rég. de Parthenay; 71e rég., Ganier, lieut. de rés. au rég. de Cholet, et Augier, s.-lieut. de rés. au rég. d'Angers;

72e rég., Aviragnet, lieut. de rés. au rég. d'Angers; 73e rég., Langlard, lieut. de rés. au rég. d'Auxonne, et Ducroux, s.-lieut. de rés. au rég. de Bourges; 74e rég., les lieut. de rés. Chaintreau, du rég. de Belfort; Daube, du rég. de Tarbes; Lagarde, du rég. de Vesoul, et Noilhac, du 147e; 75e rég., les lieut. de rés. Briot, du rég. de Rennes; Cavalier, du rég. de Marseille, et Fraval, du rég. de Bourges; 76e rég., Duveau et Pichard, s.-lieut. de rés. au rég. de Vitré; 77e rég., Chevallier, s.-lieut. de rés. au rég. de Cherbourg; 79e rég., Laborie, lieut. de rés. au rég. de Cahors; 80e rég., les lieut. de rés. Depériers, du rég. de Saint-Lô, et Vetal, du rég. de Vitré; 81e rég., Decré, lieut. de rés. au rég. d'Ancenis, et les s.-lieut. de rés. Flaire, du rég. de Brest; Lemoine, du rég. de Lorient; 84e rég., Rocheteau, lieut. de rés. au rég. de Fontenay-le-Comte; 87e rég., Le Bescond de Coatpont, lieut. de rés. au rég. de Brest; 89e rég., les lieut. de rés. Jeanton, du rég. de Guéret, et Mallebay, du rég. de Limoges; 90e rég., Mitraud, s.-lieut. de rés. au rég. de Magnac-Laval; 91e rég., Fourneaux, lieut. de rés. au rég. de Guéret; 93e rég., Peyrouny, lieut. de rés.; Lacarrière, du rég. de Tulle, et Sage, du rég. de Brive;

96e rég., Vert, s.-lieut. de rés. au rég. de Bergerac; 98e rég., Moinet et Pinel, lieut. de rés. au rég. de Montluçon, et les s.-lieut. Versini, du 2e zouaves, et Moreau, du rég. de Montélimar; 99e rég., Chapel et Oudet, s.-lieut. de rés. au rég. de Clermont-Ferrand; 100e rég., Fagot, lieut. de rés. au rég. de Montluçon; 105e rég., Bethoux et Viallet, lieut. de rés. au rég. de Grenoble; 106e rég., Jas, s.-lieut. de rés. au 3e zouaves; 107e rég., Raucaz, lieut., et Dupont, s.-lieut. de rés. au rég. d'Annecy; 108e rég., de Bazelaire de Lesseux, cap. de rés. au rég. d'inf. de Chambéry; 109e rég., les lieut. de rés. Girodon, du rég. de Vienne; Pelloux, du 157e, et Heckmann, s.-lieut. de rés. au rég. de Sens; 111e rég., Chambon, lieut. de rés. au rég. de Montélimar; 113e rég., les lieut. de rés. Bouché, du rég. de Toulon; Segond, du 2e zouaves, et Jouval, s.-lieut. de rés. au rég. de Marseille; 115e rég., Rayon et Drujon, lieut. de rés. au rég. de Marseille; 116e rég., Saliceti, cap. de rés. au rég. de la Corse; 118e rég., Palque et Montagard, lieut. de rés. au rég. d'Avignon; 119e rég., Audrin, lieut., et Portal, s.-lieut. de rés. au rég. de Nîmes; 122e rég., Affre et Caunes, lieut. de rés. au rég. de Montpellier;

125e rég., Bertiomieu, lieut. de rés. au rég. de Narbonne; 126e rég., Coste, lieut. de rés. au rég. de Perpignan; 128e rég., Penin, s.-lieut. de rés. au rég. d'Albi; 130e rég., les lieut. de rés. Boullet, du rég. de Cahors, et Ladonne, du rég. de Marmande; 131e rég., Rajade, lieut. de rés. au rég. de Cahors, et Pousson, s.-lieut. de rés. au rég. de Saint-Gaudens; 132e rég., Saligné, lieut. de rés. au rég. de Montauban; 133e rég., Réal, lieut. de rés. au rég. de Carcassonne, et les s.-lieut. de rés. Dutaut, du rég. de Toulouse, et Saut, du rég. de Foix; 134e rég., Melliès, cap. de rés. au rég. de Toulouse; 135e rég., Gissot, s.-lieut. de rés. au rég. de Mirande; 136e rég., Faduilhe, lieut. de rés. au rég. de Saint-Gaudens, et de l'Estoile, s.-lieut. de rés. au rég. de Toulouse;

137e rég., Chollet, s.-lieut. de rés. au rég. de Saintes; 138e rég., Gendront, Perodeau, Salle, lieut. de rés. au rég. de La Rochelle, et Lebroch, s.-lieut. de rés. au 2e rég. d'inf. col.; 140e rég., Maxwell, lieut., et Dufourcq, s.-lieut. de rés. au rég. de Libourne; 141e rég., Naura, s.-lieut. de rés. au rég. de Mont-de-Marsan; 143e rég., Cazenave et Latapy, dit Flandé, s.-lieut. de rés. au rég. de Pau; 144e rég., Canton et Dort, lieut. de rés. au rég. d'inf. de Tarbes; 4e bat. de chass., Arthaud, s.-lieut. de rés. au 12e bat. de chass.;

A la disposition du gén. comm. le 19e corps, MM. Jung, capit., et Berton, s.-lieut. de rés. au 2e rég. de zouaves.

Médaille coloniale

Le droit à l'obtention de la Médaille coloniale avec l'agrafe « Comores », est acquis aux militaires européens et indigènes de tous grades qui ont pris part, en 1902, à la répression de la révolte de l'île de Mohéli (Comores).

Emplois civils

Sont nommés receveurs buralistes de 1re classe. — MM. Vial (Jean-Baptiste), adj. au 26e rég. d'inf., à la recette bur. de Virey-sur-Bar (Aube) ; Debœuf (Henry-Emery), adj. au 77e rég. d'inf., à la rec. bur. de Louverné (Mayenne) ; Muraillon (Antoine-Jean), adj. au 6e rég. d'inf., à la rec. bur. de Goven (Ille-et-Vilaine) ; Audoin (Louis-Adrien), ouvr. d'état de 2e cl. à la dir. d'artill. de Nice, à la ree. bur. de Verchain-Maugré (Nord) ; Thiéry (Henri-Jules), adj. au 7e rég. d'art., à la rec. bur. de Trépail (Marne) ; Emanuelli (Antoine-Louis), anc. sous-off. gend. à pied à la comp. des Alpes-Maritimes, à la rec. bur. de Ramatuelle (Var) ; Chaudret (Pierre-Victor), adj. au 23e rég. d'inf., à la rec. bur. de Challes-les-Eaux (Savoie);

Ministère des Colonies

Juge au trib. sup. de Papeete (établ. fr. de l'Océanie). — M. Levana, prés. du conseil d'appel de Saint-Pierre et Miquelon, en rempl. de M. Garnier, nommé prés. du conseil d'appel de Saint-Pierre et Miquelon.

Président du conseil d'appel de Saint-Pierre et Miquelon. — M. Garnier, juge au trib. sup. de Papeete (établ. fr. de l'Océanie), en rempl. de M. Levana, nommé juge au trib. sup. de Papeete (établ. fr. de l'Océanie).

Au grade d'inspecteur de 1re classe des colonies. — MM. Phérivong (Charles), insp. de 2e cl.; Rheinhart (Jules), insp. de 2e cl.

Au grade d'inspecteur de 2e classe des colonies. — M. Revel (Charles), insp. de 3e cl.

Au grade d'inspecteur adjoint des colonies. — MM. Loisy (François-Xavier), cap. d'art. col.; Bougourd (Louis-Charles), comm. de 1re cl. des tr. col.; Fouque (Jean-Baptiste-Joseph), comm. de 1re cl. des tr. col.; Saurin (Henri), adm. de 5e cl. des serv. civils de l'Indo-Chine.

Marine

Promotions

NOMINATIONS. — Sont nommés : *commiss. princ.*, le commiss. 1re cl. de Gueydon; — *commiss. 1re cl.*, les commiss. 2e cl. Crova et Loiseleur des Longchamps-Deville; — *méd. princ.*, MM. Barbolain et Nollet; — *méd. 1re cl.*, MM. Lowitz, Bouteiller, Lucciardi, Bellet, Bessière, Guyot.

COMMANDEMENTS. — Sont nommés aux command.: du *Gueydon*, le cap. de vaiss. Ridoux; — du *Troude*, le cap. de frég. Mottez; — d'un torp. déf. mob., Tunisie, les lieut. de v. Lefebvre et Paquis; — d'un torp. déf. mob. Toulon, le lieut. de v. Triboulet; — d'un torp. déf. mob., Lorient, le lieut. de v. Cherdel; — d'un torp. déf. mob., Brest, les lieut. de v. Le Gorrec et Dumoulin; — du *Gymnote*, le lieut. de v. Decoster; — d'un torp. déf. mob., Dunkerque, le lieut. de v. Robert; de la *Caronade*, le lieut. de v. Millet; — de l'*Epée* et d'une div. torp. déf. mob. Corse, le lieut. de v. Sérès; — du *Mousquet*, le lieut. de v. Duchemin.

Tableau d'avancement

Ont été inscrits au tableau d'avancement : *pour méd. 1re cl.*, le méd. 2e cl. Bellet.

ADMINISTRATION CENTRALE

AVANCEMENT EN EMPLOI. — *Pour l'emploi de chef de bureau.* — MM. Faulque de Jonquières, Le Pan, Roby, Salmon, Gache et Cloître, sous-chefs de bur. 1re cl.

Pour l'emploi de sous-chef de bureau. — MM. Escarel, Le Coupé-Desvilles, Tortrat, Lurmin, rédact. princ. 1re cl.; Thérasse; Hotelin, rédact. pr. 2e cl.; Peytral, rédact. 1re cl.

AVANCEMENT EN CLASSE. — MM. Aubert, chef de bur. 2e cl.; Féraud, chef de bur. 3e cl.; Réty, chef de bur. 4e cl.; Kerzoncuf, chef de bur. 4e cl.; de Champeaux La Boulaye, chef de bur. 3e cl.; Dagnaud et Moulun, chefs de bur. 4e cl.; Joubert, sous-chef de bur. 3e cl.; Gaudfernau et Trayer, sous-chefs de bur. 2e cl.; Gouant, Mortreux, Proutaut, Forgues, sous-chefs de bur. 3e cl.; Delpierre, rédact. 2e cl.; Havet, rédact. princ. 2e cl.; Giraud et Petitjean, rédact. 1re cl.; Le Nours, rédact. 2e cl.; Ferdant, commis princ. 2e cl.; Vinciguerra, commis princ. 3e cl.; Garlepeau, commis 1re cl.; Briot, commis 2e cl.; Viatour, commis 3e classe.

Pour une augment. de 0 fr. 50 par jour. — MM. les commis auxil. Pépin, Bayle, Tillemont, Didier, Barré, Gault, Agnel, Soulisse, Morel, Guigo, Ratisbonne, Bouinaud, Pérelli, Duclerc des Rauches, Decourvier, Locamus, d'Etroyat, Lallemant, Simon, Noyer, Levaillant, Clamens.

ADMINISTRATION DES INVALIDES

AVANCEMENT EN EMPLOI. — *Pour l'emploi de sous-chef de bureau.* — MM. Verhille, rédact. princ. 2e cl.; Daussy, rédact. princ. 1re cl.; Paisant et Doudey, rédact. princ. 1re cl.

AVANCEMENT EN CLASSE. — MM. Veillard, chef bur. 2e cl.; Le Bitter, sous-chef bur. 2e cl.; Verhille, rédact. pr. 2e cl.; Bafcop, rédact. 1re cl.

Pour une augment. de 0 fr. 50 par jour. — MM. les commis auxil. Mauger-Devarenne, Cailhava, Gaud, Laisné, Durouchoux, Jousserandot, Servant, Meunier, Lepetit.

Mouvements du personnel

Cap. de frég. — MM. La Porte, déb. *D'Estrées*, rallie Brest; d'Auriac, déb. *Charlemagne*, sert à terre, Toulon; Jaime prend command. *Davout*, en armem. p. essais, Rochefort; Paillet, rentré résid., sert état-maj., Rochefort;

Fontaine, déb. *Iena*, résid. libre 4 m.; Le Moine des Mares sert à terre, Cherbourg; Tirard dés. p. emb. c. second s. *Léon-Gambetta*.

Lieut. de vaiss. — MM. Levavasseur, rentré résid., prend rang s. liste emb.; Le Maréchal, déb. *D'Estrées*, rallie Brest; Dunoyer, déb. *Brennus*, résid. libre 1 m.: Ratier a pris command. *Farfadet*, à Bizerte; Daney de Marcillac maintenu p. 18 m. état-maj. de la place forte, Cherbourg; Convers emb. s. *Catapulte*; Decoster, Méléart et Périer d'Hauterive rentrés congé, servent major. gén., Brest; Martel, emb. s. *Bombe*, est chargé groupe torp. déf. mob., Cherbourg; Robic, dés. p. emb. s. *Magenta*, c. canonn.; Romieux, du *Jauréguiberry*, et de Brossard, de la *Marseillaise*, permut. emb.; de Mandat de Grancey, congé 1 an sans solde; Didelot et Le Gorrec permut. de rang s. liste emb.; Lacaze, prend rang s. liste emb.; Vesco, déb. *Catapulte*, résid. libre 1 m.; Renard, déb. déf mob. Corse, conval. 2 m.; Gouin, Paquier et Lafon, rentrés résid. libre, ont été emb. s. *Davout*; Chopard a été emb. s. *Amiral-Baudin*; Blondeau a pris command. contre-torp. *Harpon*, rempl. Lequerré; Mesnage a été emb. s. *Jauréguiberry*, rempl. Serret; Boyer, de Rochefort, sert mouvem. du port, Rochefort; Millot, déb. *Vautour*, conval. 2 m.; Blot, prolong conval. 3 m.; Beaudroit, prolong. conval. 2 m.

Enseignes. — MM. Rodellec du Portzic et Roman, rentrés miss., ont repris leur serv. esc. du Nord; Chollet a été emb. s. *Jauréguiberry*; Boutroux dés. p. emb. c. sec. s. *Yatagan* (dés. p. bat. appr. fusil. annulée); Randon sert Toulon; Eno, rentré résid. libre, sert à terre, Brest; Perret et Le Gallou, rentrés résid., servent major. gén. Brest; Barroué et Delcourt, rentrés résid., servent à terre, Brest; Charbonneau, Richard et Bergeon, déb. *Lavoisier*, résid. libre 1 m.; Bonnel, rentré résid., sert direct. du port, Rochefort.

Hortet et Lambert conval. 3 m.; Bermon, congé 3 m.; Bringuier, rentré résid., sert à Toulon; Goublet, prolong. conval. 3 m.; Donval, déb. esc. Extr.-Or., conval. 3 m.; Camas, rentré résid., prend rang s. liste emb.; de Malet, rentré résid. libre, a été emb. s. groupe *Suchet-Bugeaud*; Chaudoreille a été emb. s. *D'Estrées*; Mottez et Chateauminois, affectés Ec. mécan. torp., Toulon, le 1er Déc.: Fromaget, du *Suffren*, Fortoul, du *Gaulois*, de l'Escaille, de l'*Iéna*, déb. *Shamrock*, rallient leur bâtiment.

Aspirants. — Le ministre a accordé une première mise d'équipement (550 fr.) aux 20 aspirants de 2e cl.: Piéri, Sire, Rosati, Marie, Tavera, Anglade, Velut, Ardon, Dubuisson, Labonne, Méquet, Raymond, Moellinger, Portalier, Lafargue, Husson, Réveillaud, Marquier, de Villemagne, Poher et Bourragué.

Distinctions honorifiques

Sont inscrits d'office au tabl. de concours: pour *chev. de la Légion d'honn.*, le méd. 1re cl. L'Eost; — pour la *Méd. milit.*, le q.-m. mécan. Créach (blessure en service commandé ayant nécessité l'amputation de l'avant-bras droit). La Méd. milit. est conférée au q.-m. mécan. vétéran Créach.

Mouvements de la flotte

Duguay-Trouin arrivé Fort-de-France, venant de Port-of-Spain; — sous-marin X mis à l'eau, Cherbourg (ce bât. est du même type que la *Naïade* avec modification de l'arrière qui a la forme d'une queue de poisson; mû électriquement, vitesse 8 nœuds); — *Durance* rentrée à Colombo avec *Pascal*; — *Alcyon* sera désarmé à Libreville dans quelques mois lorsqu'il ne pourra plus continuer le service; ne sera pas remplacé et la station locale du Congo français sera supprimée.

INFORMATIONS

Le premier navire de guerre anglais à Bizerte. — Le port de Bizerte a reçu récemment une visite qui mérite d'être signalée, celle du *Thrasher*, torpilleur de haute mer anglais, de 340 tonneaux, commandé par le capitaine Carter, et monté par 63 hommes d'équipage. C'est la première fois qu'un navire de guerre anglais mouille dans le port de Bizerte, depuis la création de l'arsenal.

Le *Thrasher* a une vitesse de 30 nœuds. Il est armé comme la plupart des contre-torpilleurs anglais, de 1 canon de 12 livres, 5 de 6 livres et de 2 tubes lance-torpilles.

Le nouveau commandant de l'Escadre anglaise de la Méditerranée. — L'amiral lord Charles Beresford est nommé au commandement de l'escadre de la Méditerranée. Il prendra possession de ses nouvelles fonctions à l'expiration du commandement de l'amiral Domville.

Expériences de pisciculture. — Le Comité international pour l'exploration de la mer du Nord s'est livré, à Boulogne, à des expériences intéressantes concernant les migrations des poissons plats. Des soles, des turbots, des limandes, auxquels on a d'abord attaché des plaques métalliques gravées, ont été rejetés à la mer, et les pêcheurs sont invités, quand ils reprendront ces poissons, à les expédier au comité d'exploration.

Le but de ces expériences est de se rendre compte si ces poissons plats restent continuellement près des côtes ou vers quel âge ils recherchent les bancs du large.

Défense mobile de Saint-Servan. — Le ministre de la Marine a décidé que la défense mobile de Saint-Servan sera composée du torpilleur de haute mer le *Lancier* (en remplacement du *Mangini*) et des torpilleurs de 1re cl. *258*, *259*, *158* et *160*, ces deux derniers comme torpilleurs d'exercices.

Ligue maritime française. — Le Comité de la Ligue maritime française s'est réuni le 11 Novembre, à 9 heures du soir, au siège social, sous la présidence de M. Doumer.

Il a d'abord modifié les conditions exigées pour la concession du guidon de la Ligue. Puis il a étudié les causes des grèves de Marseille et les conséquences de ces grèves pour l'industrie maritime et pour le commerce en général.

La prochaine réunion aura lieu le 9 Décembre.

Statue à l'amiral Pottier. — Le ministre autorise les membres des différents corps de la marine à faire partie d'un comité qui s'est constitué à Rochefort en vue de l'érection d'une statue au vice-amiral Pottier.

Le Gérant: G. LASSEUR

Imprimerie du Petit Journal, 61, rue Lafayette

Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI

(Encres Lorilleux)

// Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — N° 52 LE NUMÉRO 10 CENTIMES *4 Décembre 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an .... 8 fr. »

SOMMAIRE

Les anniversaires de l'Année terrible. — Le monument du sergent Hoff. — Notre Almanach (**Almanach** du Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial). — *Les retraites anticipées. — Le prince voyageur et la question crétoise. — Peut-on coloniser la Guyane? Les mitrailleuses dans l'armée française. — La perte du destroyer* « Chamois ». — *Tsintau ou Kiao-Tchéou. — L'avancement dans les équipages de la flotte. — L'ordre de bataille de l'armée russe en Mandchourie. — Les citernes d'Aden. — Le câble de Brest à Dakar. — Le rattachement de la Tunisie au ministère des Colonies. — Sapeurs indigènes d'Indo-Chine.*

*A l'*Officiel : *Guerre, Colonies, Marine. — Informations. — Petite correspondance.*

Les anniversaires de l'Année terrible

Les combats de la Marne. — Champigny

Lorsque, dans le courant de Septembre 1870, les têtes de colonnes des armées allemandes arrivèrent dans la vallée de la Seine et à portée de canon des forts de Paris, les troupes actives placées sous les ordres du général Ducrot comprenaient un effectif d'environ 90,000 hommes répartis en deux corps d'armée, le 13e (général Vinoy) et le 14e (général Renault); seul, le 13e avait deux régiments réguliers, le 35e et le 42e, récemment revenus de Rome. Les autres régiments étaient constitués par des dépôts. Il y avait, en outre, 12,000 hommes des corps de douaniers, forestiers, gendarmes et sergents de ville, 9 régiments de marche de cavalerie et 15,000 marins.

La garde nationale mobile comptait 100,000 hommes des départements, sans la moindre instruction militaire, et 35,000 mobiles de Paris.

La garde nationale sédentaire avait inscrit sur ses contrôles et armé plus de 300,000 hommes dont, hélas! près de 25,000 repris de justice.

Enfin, de nombreux corps francs furent levés; mais, à part quelques exceptions honorables, parmi lesquelles il faut citer les éclaireurs à cheval de la Seine, du commandant Franchetti, et les francs-tireurs de la Presse, ces corps francs se signalèrent par leur indiscipline et ne rendirent aucun service.

Le général Trochu, président du gouvernement provisoire, avait le commandement en chef de cette armée si hétérogène. Après les combats de Montmesly (17 Septembre), de Châtillon (19 Septembre), Villejuif (23 Septembre), Chevilly (30 Septembre), Bagneux (13 Octobre), la Malmaison (21 Octobre), le Bourget (28 et



LA BATAILLE DE CHAMPIGNY, d'après le tableau de ***DETAILLE*** (Gravure Goupil).



Le sergent HOFF,
mort adjudant gardien de l'Arc de Triomphe

30 Octobre), livrés moins pour retarder l'investissement que pour habituer au feu les régiments nouvellement formés, le gouvernement se décida à opérer dans la direction du Nord une grande sortie. Il répartit les forces disponibles en trois armées : la 1re armée, formée de la garde nationale, sous les ordres du général Clément Thomas, qui devait tomber, quelques jours plus tard, assassiné par ses propres soldats, passés au service de la Commune; la 2e armée, forte de 100,000 hommes, plus particulièrement destinée aux sorties, fut placée sous les ordres du général Ducrot; la 3e armée, commandée par le général Vinoy. Il y avait, de plus, un corps d'armée de marins que commandait l'amiral de La Roncière Le Noury.

Mais, tandis que l'on faisait les préparatifs d'attaque, la nouvelle de la victoire de Coulmiers vint modifier les projets du général Trochu qui, dans le but de donner la main à l'armée de la Loire, décida que la sortie aurait lieu par le front Sud de Paris. Un ballon fut lancé pour prévenir de ces projets la délégation de Tours, mais ce ballon alla tomber en Norvège et les dépêches n'arrivèrent à Tours que quand il était trop tard.

D'après les mesures prescrites, l'armée du général Ducrot devait passer la Marne, le 29 Novembre, dans la boucle de la rivière, entre Joinville et Bry.

Une crue ayant gêné la construction des ponts, le passage ne s'effectua que le 30 Novembre; malheureusement, la veille, plusieurs démonstrations avaient été faites sur divers points et les Allemands, ainsi prévenus, se tenaient sur leurs gardes.

L'attaque fut menée très vigoureusement; mais toutes les difficultés n'ayant pu être prévues, les mouvements des colonnes ne se firent pas avec la précision désirable. Certaines fractions attaquèrent trop tôt, d'autres arrivèrent trop tard; leurs efforts restèrent décousus.

L'ennemi avait organisé une ligne de résistance extrêmement forte.

Le parc de Villiers, particulièrement, était transformé en une véritable citadelle dont les feux battaient les glacis en avant. Plusieurs attaques, héroïquement répétées, vinrent échouer devant cette position; à la nuit tombante, le combat cessa; nous restâmes maîtres de Champigny et de Bry.

Environ 50,000 hommes avaient été engagés de part et d'autre.

Les Français eurent 4,000 hommes hors de combat, et les Allemands 2,500.

Tandis que la bataille principale se livrait à Champigny, une offensive était également dirigée sur Montmesly et une autre sur Choisy-le-Roi.

Ces deux actions, insuffisamment liées entre elles et avec l'action principale, n'eurent aucun résultat. Le combat de Montmesly avait cependant été très sérieux puisque les Français y perdirent 1,200 hommes et les Allemands environ 500.

Le froid, dans la nuit suivante, fut excessivement rigoureux; les officiers et les soldats n'avaient ni tentes ni couvertures.

La journée du 1er Décembre fut employée : par les Français, à reformer les régiments, à se réapprovisionner en munitions et à créer des travaux de défense sur toute la ligne Bry-Champigny; par les Allemands, à faire venir de nouvelles troupes pour reprendre les positions perdues la veille.

La nuit du 1er au 2 Décembre fut aussi glaciale que la précédente: le thermomètre descendit à 10 degrés au-dessous de 0. C'était une bien mauvaise préparation à la lutte, surtout si l'on considère que, depuis trois jours, les hommes s'alimentaient fort mal.

Le 2 Décembre, de grand matin, les Allemands prirent l'offensive sur toute la ligne.

A la gauche, le général Courty repoussa énergiquement l'attaque. Face à Villiers, le général Berthaut l'arrêta aussi. Mais, au « Four-à-Chaux », qu'occupait une brigade de mobiles, et devant Champigny, dont l'accès était pourtant défendu par les 35e et 42e de ligne, la surprise fut complète.

Une panique éclata et les fuyards refluèrent jusqu'aux ponts de la Marne. Le colonel de Grancey essaya de les ramener, mais en vain; il se porta à l'ennemi et fut tué.

Cependant, à hauteur de Champigny, la brigade Paturel, puis la brigade de la Mariouse reprirent du terrain perdu et entrèrent dans Champigny. A droite, l'ennemi ne put entamer la brigade Comte, retranchée sur la Marne. A midi, le combat était rétabli; les Allemands avaient été arrêtés net.

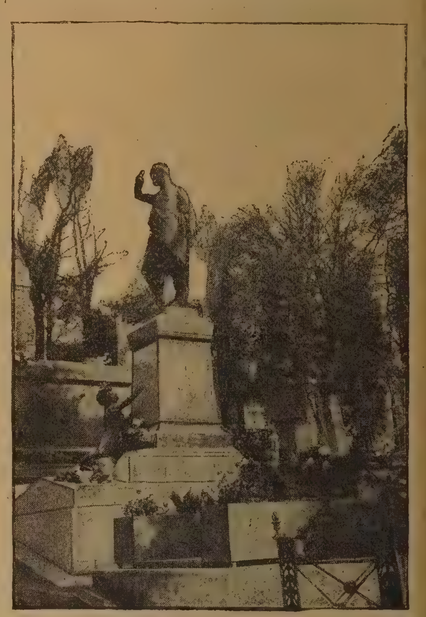
La lutte d'infanterie continua jusqu'à trois heures du soir, alimentée par l'entrée successive en ligne des divisions Susbielle et de Bellemare. Vers quatre heures, le feu cessait sur toute la ligne.

La bataille se terminait à notre avantage, en ce sens que l'armée restait encore une fois maîtresse des positions qu'elle occupait le 30 Novembre au soir. Mais, le but même de la sortie était manqué; en outre, cette armée qui, à proprement parler, n'avait pas été battue, était désorganisée et mise, pour un certain temps, hors d'état de recommencer la lutte; en un mot, il n'y avait là qu'un succès stérile.

Les Français avaient mis en ligne, le 2 Décembre, 92 bataillons, soit 62,000 hommes, et 276 bouches à feu; les Allemands leur avaient opposé 82 bataillons, soit 72,000 hommes, et 274 bouches à feu.

L'état-major avait envisagé la question d'un nouvel effort à tenter le 3 Décembre. Mais lorsque, dans la matinée, le général Ducrot eut constaté *de visu* l'état lamentable dans lequel se trouvaient les troupes, il n'hésita pas à ramener l'armée sur la rive droite de la Marne, prévenant ainsi un désastre peut-être irréparable. Les Allemands ne songèrent pas à inquiéter la retraite qui, effectuée en toute liberté, était terminée vers huit heures du soir.

Croquis du terrain de la bataille de Champigny



Statue du sergent HOFF,
récemment inaugurée au Père-Lachaise
(Phot. Bouet.)

Durant les journées du 30 Novembre au 2 Décembre 1870, les pertes totales de la 2e *armée* furent de 12,085 hommes, dont 429 officiers.

Au nombre des morts figuraient le général de division Renault, les lieutenants-colonels Dupuy de Podio, Sanguinetti, Prévault et de Grancey.

Le total des pertes subies par les Allemands était de 6,172 hommes, dont 259 officiers.

Le 2 Décembre 1878 a eu lieu l'inauguration d'un monument dont la crypte a reçu les corps de 3,000 officiers et soldats français tués dans les combats livrés sur la Marne et ceux de quelques soldats allemands.

Situé à 150 mètres à l'Est de Champigny, sur la gauche de la route conduisant à Provins, ce monument se compose d'une galerie semi-circulaire dont la façade porte une plaque sur laquelle sont inscrits ces mots :

Monument — élevé par l'Etat — à la mémoire — des soldats — morts pendant le siège de Paris. — Bataille de Champigny.

C'est là que, chaque année, des milliers de Parisiens vont, le 2 Décembre, faire un pieux pèlerinage et porter des couronnes. G. S.

LE MONUMENT DU SERGENT HOFF

On a inauguré, l'autre jour, au cimetière du Père-Lachaise, le monument élevé à la mémoire du sergent Hoff, vaillant sous-officier de 1870, mort en 1902, gardien de l'Arc de Triomphe.

Entré au service en 1856, Hoff était sergent à Belle-Isle-en-Mer quand éclata la guerre contre la Prusse. Il fut incorporé au 7e régiment de marche du corps d'armée Vinoy et, après le désastre de Sedan, revint avec celui-ci à Paris. C'est là qu'il apprit la mort de son père, fusillé par les Prussiens à Marmoutier (Alsace). Brûlant du désir de le venger, il obtint de son colonel l'autorisation de tenter des coups de main sur les sentinelles et patrouilles allemandes circulant sur les bords de la Marne.

Au mois de Novembre 1870, il s'empara, avec 24 hommes, de l'île des Loups, occupée par un détachement prussien de 300 hommes. Il reçut, pour ce fait d'armes, la croix de la Légion d'honneur que lui remit le général d'Exéa.

Le 18 Novembre, il était porté, en ces termes, à l'ordre du jour de l'armée de Paris : « Hoff (Ignace), sergent, a tué, le 23 Septembre, 3 sentinelles ennemies ; le 1er Octobre, 1 officier prussien ; le 5 Octobre, en embuscade avec 15 hommes, a mis en déroute une troupe d'infanterie et de cavalerie ; le 13 Octobre, a tué 2 cavaliers ennemis ; enfin, dans divers combats, a tué 27 Prussiens. » On lui offrit de le nommer officier, mais il répondit que son défaut d'instruction ne lui permettait pas d'être autre chose que sergent.

Lors de la bataille de Champigny, Hoff fut fait prisonnier. Sa tête avait été mise à prix par les Allemands ; il arracha ses galons, sa croix d'honneur, jeta son livret et, quand on l'interrogea, se donna pour un nommé Wolff, né en Alsace ; il fut interné en Allemagne sous ce nom et parvint, jusqu'au jour de sa libération, à dissimuler sa véritable personnalité.

A la paix, Hoff rentra en France, fit la campagne de la Commune avec l'armée de Versailles et reçut une grave blessure à l'attaque de la barricade de la rue de Lisbonne. En 1873, il fut nommé gardien de la colonne Vendôme et, en 1879, gardien de l'Arc de Triomphe. C'est là que des générations de Parisiens ont connu le brave soldat dont le nom avait été si longtemps exécré en Allemagne.

Quand il mourut, le 29 Mai 1902, le ministère de la Guerre prit à ses frais les obsèques du sous-officier que des députations de tous les régiments de Paris accompagnèrent au cimetière. Le sculpteur Bartholdi se chargea du monument élevé au Père-Lachaise. C'est une des dernières œuvres du maître.

Hoff est représenté debout, dans son uniforme du 107e de ligne. Il s'appuie d'une main sur un fusil ; la main droite est placée en écran au-dessus des yeux qui, au loin, cherchent l'ennemi.

Au pied du monument, un enfant accroupi écrit sur le socle : « France, souviens-toi ! » Sur la pierre tombale, on lit : « Au soldat de 1870, fils d'Alsace, défenseur de la Patrie. » D. L.

NOTRE ALMANACH

On trouve l'**Almanach** du *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* à notre bureau des abonnements, 61, rue Lafayette, chez tous les dépositaires du *Petit Journal*, dans les départements, et chez les libraires parisiens, au prix de 1 fr. 30.

Pour le recevoir *franco* par la poste, adresser 1 fr. 80 à M. le Directeur du *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial.*

LES RETRAITES ANTICIPÉES

L'infanterie française compte actuellement 545 officiers en surnombre, du grade de lieutenant et de sous-lieutenant ; le génie possède un excédent de 15 officiers, ce qui fait, au total, 560 officiers en plus du chiffre prévu par la loi des cadres.

Cet excédent de cadres nécessite une dépense annuelle d'environ un million et demi de francs, et pour se conformer aux vœux plusieurs fois répétés de la commission du budget et de la Chambre, le ministre de la Guerre a recherché les moyens de ramener l'effectif des officiers aux fixations réglementaires. Deux moyens peuvent être employés pour cela : ou bien réduire les entrées aux écoles militaires pendant un certain nombre d'années, ou bien accorder à quelques centaines d'officiers une retraite anticipée.

Dans le premier cas, on ne pouvait, sans porter une atteinte grave aux intérêts des jeunes gens désireux d'entrer dans l'armée, réduire de plus de cinquante par an le nombre des admissions aux écoles militaires ; il eût donc fallu onze années pour atteindre le résultat cherché et dépenser en conséquence une somme de plus de 10 millions, représentant la solde des 560 officiers en surnombre. Ce procédé a été écarté pour faire place à celui des retraites anticipées.

Aux termes du projet déposé ces jours-ci sur le bureau de la Chambre, on admettrait immédiatement à la retraite, entre 25 ans et 30 ans de service, un nombre de capitaines et de chefs de bataillon égal à celui des officiers excédant les fixations budgétaires.

Il en résulterait donc une économie sensible, puisque ces officiers ne seraient remplacés dans les cadres que le jour où ils auraient atteint leur trentième année de service.

On économiserait ainsi la solde et les accessoires de solde pendant la période durant laquelle les vacances d'emplois resteraient ouvertes.

Par contre, le Trésor aurait à payer 560 retraites par anticipation ; mais l'économie définitive s'élèverait néanmoins à près de 7 millions de francs.

L'encadrement de nos formations du temps de paix ne se trouverait pas affaibli par les incomplets créés momentanément dans les grades de capitaine et de chef de bataillon, le commandement des unités étant assuré par les officiers du cadre complémentaire des régiments d'infanterie.

D'autre part, pour ne pas porter atteinte à l'encadrement de nos formations du temps de guerre, une disposition spéciale, insérée dans le projet de loi, astreindrait les officiers retraités par anticipation à rester à la disposition du ministre de la Guerre pendant un nombre d'années variant de 10 à 6, suivant qu'ils auraient été rendus à la vie civile après un nombre d'années de service, variant lui-même de 25 à 29. Ces officiers pourraient, de la sorte, continuer à être affectés, comme officiers de réserve, au régiment auquel ils appartenaient avant leur retraite et le rejoindraient en cas de mobilisation.

Le taux de la retraite serait indépendant de l'ancienneté de grade et égal au minimum de la pension de ce grade, augmenté pour chaque année de campagne d'un vingtième de la différence entre le minimum et le maximum. La loi devrait avoir son plein effet, c'est-à-dire que 560 officiers devraient être mis à la retraite anticipée, dans le délai d'une année à partir de sa promulgation.

C. L.

NOTRE TABLE DES MATIÈRES

A la fin de ce mois, le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, donnera une *table des matières.*

LE PRINCE VOYAGEUR

et la question crétoise

Tous les ans, S. A. R. le prince Georges de Grèce, haut commissaire des puissances protectrices de la Crète, accomplit en Europe un voyage diplomatique. Il fait le tour des chancelleries pour chercher à les convaincre de la nécessité qu'il y aurait de proclamer la réunion définitive de la Crète à la Grèce et par conséquent de soustraire pour toujours à l'autorité du sultan ce patrimoine séculaire de l'empire ottoman.

Le prince Georges était récemment à Paris; nous saurons prochainement sans doute si les arguments qu'il a présentés successivement aux cabinets de Rome, de Londres, de Pétersbourg ont été accueillis avec faveur et si la Crète va enfin passer du provisoire à l'état politique définitif auquel elle aspire depuis tant d'années.

Jetons un coup d'œil sur les événements qui ont amené le régime singulier imposé à l'île crétoise; celle-ci, en effet, appartient au sultan, qui y fait flotter son pavillon en un petit coin de l'île; mais elle est administrée par un prince grec secondé par une Assemblée nationale crétoise; la police y est faite par une gendarmerie nationale, mais la France, l'Italie, l'Angleterre et la Russie y entretiennent, depuis cinq ans, des garnisons d'infanterie de leurs nationalités et quelques gendarmes.

Depuis un demi-siècle, la Crète est en état d'insurrection permanente. Comme le disait un diplomate: « C'est un baril de poudre placé sur des étincelles. »

En 1821, l'insurrection faillit être victorieuse. Mais les Egyptiens vinrent soumettre l'île; ils y versèrent des torrents de sang et l'occupèrent jusqu'en 1840, époque à laquelle elle fut rendue à la Turquie. De 1866 à 1869, la Crète est encore en pleine révolte; mais l'Europe consacre à nouveau les droits de la Turquie sur l'île infortunée en raison de l'engagement pris par la Porte d'accorder aux Crétois une meilleure administration.

En 1878, en 1885, en 1889, les Crétois se révoltent encore contre les exactions turques.

Au commencement de Février 1897, de nombreux conflits éclatent aux portes de la Canée; des villages entiers sont détruits par le feu.

C'est en vain que Berovitch-Pacha, gouverneur chrétien de l'île, accompagné des consuls anglais, grec, italien et autrichien, veut faire une tentative de médiation. Il doit regagner la Canée sans avoir réussi.

Le 5 Février, la lutte commence dans les rues de la capitale. Plusieurs quartiers sont livrés aux flammes par les Turcs qui poursuivent les chrétiens jusqu'au port, où ils parviennent à s'embarquer à bord des navires de guerre étrangers. Les consuls eux-mêmes ne sont plus en sûreté et doivent quitter l'île.



S. A. R. le prince Georges de GRÈCE, Haut Commissaire des Puissances en Crète

A la nouvelle des massacres, les montagnards chrétiens accourent et refoulent les musulmans sous le canon des places. Le gouvernement grec se décide à intervenir, et les cuirassés *Hydra* et *Mikaly*, le croiseur *Miaoulis* se rendent à la Canée. Une flottille de torpilleurs, sous les ordres du prince Georges, quitte le Pirée pour empêcher tout débarquement de troupes ottomanes en Crète.

Le 15 Février, les navires français, russes, anglais, etc., qui se trouvaient en rade de la Canée mettaient à terre des détachements de matelots en armes et arboraient les pavillons de leurs pays sur les remparts de la ville.

Cependant un corps expéditionnaire hellénique, fort d'environ 3,000 hommes, avait réussi à prendre terre dans la baie de Kolumbavi, sur la côte Sud de l'île, et le colonel Vassos, qui le commandait, avait notifié, par une proclamation datée de Gonia, à la population crétoise, l'occupation militaire au nom du roi de Grèce.

A partir de ce moment, la lutte entre musulmans et chrétiens redoubla. Le colonel Vassos attaqua les Turcs à Platania, fit sauter à la dynamite le fortin de Voukoulis, bloqua 2,000 musulmans et 250 soldats turcs à Kandamo et poussa ses avant-postes jusqu'aux portes de la Canée.

Mais au moment où les insurgés pressaient vivement les Turcs à Keratidi, les navires européens — sauf les français — ouvrirent le feu sur le camp des Crétois et les forcèrent à battre en retraite.

Le 2 Mars, les puissances sommèrent le gouvernement hellénique de retirer, dans le délai de six jours, ses troupes de l'île et ses navires des eaux crétoises. L'ultimatum fut repoussé, et le blocus de l'île commença le 21 Mars; il ne fut marqué que par la capture du steamer grec *Hora* et la destruction d'un voilier; mais il eut pour résultat d'empêcher les envois de renforts et d'armes aux insurgés crétois.

Bientôt la déclaration de guerre de la Grèce à la Turquie vint faire diversion, et le 9 Mai, le gouvernement hellénique consentait à rappeler le colonel Vassos et à reconnaître l'autonomie de l'île, sous la suzeraineté du sultan.

Après de laborieuses négociations, au cours desquelles l'Allemagne et l'Autriche déclarèrent se désintéresser de la question crétoise, la France, l'Italie, la Russie et l'Angleterre parvinrent à faire accorder par le sultan sa renonciation à l'occupation effective de la Crète et la désignation par les puissances d'un gouverneur chrétien.

Le 21 Décembre 1898, le prince Georges, second fils du roi de Grèce, débarquait en Crète avec le titre de haut commissaire, nommé pour trois années.

Le 7 Janvier 1899, une commission de 16 membres, dont 12 chrétiens et 4 musulmans, était chargée d'élaborer une constitution.

En même temps, une commission judiciaire était nommée par le prince pour la rédaction d'un code civil et d'un code pénal.

Le 20 Février, le prince Georges ouvrait l'Assemblée crétoise et déposait le projet de statut organique.

Enfin, le 16 Mars, l'Assemblée crétoise votait la Constitution, dont voici les principales dispositions :

La Crète constitue un gouvernement autonome. La défense du pays et le maintien de l'ordre public sont confiés à la gendarmerie et à la garde municipale ; le service dans celle-ci est obligatoire.

Toutes les confessions religieuses sont également reconnues et protégées par la loi. La langue officielle est la langue grecque.

Les fonctions publiques sont accessibles à tous les Crétois à raison de leur capacité et de leur moralité.



Une tournée du prince GEORGES dans l'île de Crète. — Une visite à l'évêque de Neapolis

Le prince exercera le pouvoir exécutif au moyen de conseillers responsables.

Les députés élus par la population, plus dix choisis par le prince, formeront la Chambre qui sera convoquée tous les deux ans.

Les deux premières années, le prince aura le droit de mettre en application les lois nécessaires aux services judiciaire, administratif, financier, militaire, et de contracter des conventions se rapportant aux travaux publics.

En cas de vacance au trône princier, le nouveau haut commissaire sera désigné par les puissances protectrices.

Le gouvernement de l'île a été organisé de la manière suivante : il comprend cinq départements : l'intérieur, les finances, la justice, l'instruction publique et les cultes, la sûreté publique ; les quatre premiers sont confiés à des chrétiens ; le cinquième, à un musulman.

Enfin, dans le but de permettre à la nouvelle administration de fonctionner immédiatement, quatre millions ont été mis bénévolement, par les puissances, à la disposition de la Crète ; et pour assurer l'ordre en attendant l'organisation de la gendarmerie crétoise et de la garde municipale, des bataillons français, anglais, italien et russe, sous les ordres d'un commandant supérieur français, occupent divers points de l'île.

C'est précisément à cette dernière situation que le haut commissaire voudrait mettre fin, en obtenant des puissances protectrices le rattachement de l'île au royaume de Grèce. Il fait observer, non sans apparence de raison, que l'Europe, en mettant à la tête du peuple crétois un fils du roi des Hellènes, a encouragé le mouvement instinctif qui porte depuis si longtemps les insulaires à se réunir à leurs frères du continent. Il signale aux gouvernements combien peu sérieuse doit sembler à l'opinion crétoise cette souveraineté turque qui ne se manifeste même pas par l'existence d'un commissaire ottoman à la Canée ou par le paiement d'un tribut ; cette souveraineté fictive se borne à la présence, sur un petit rocher, devant le port de la Sude, d'un drapeau turc encadré des quatre drapeaux des puissances protectrices.

Dans ces conditions, les Crétois se demandent ce que la Turquie pourrait regretter en perdant sa souveraineté. « Et, d'autre part, ajoute le prince Georges, supposez que l'opposition, au Parlement crétois et dans l'île, vienne tout à coup à proclamer un gouvernement autre que celui imposé par l'Europe, arbore le drapeau grec, proclame la Crète unie à la Grèce, que voulez-vous que je fasse, moi, prince grec ? » La situation, en effet, est embarrassante.

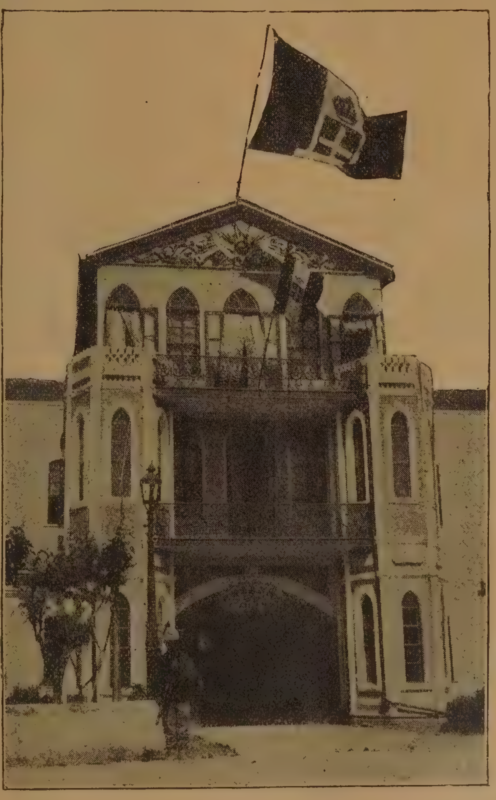
La question des troupes étrangères ne laisse pas que de préoccuper également le haut commissaire. Leur présence dans l'île, devenue superflue depuis la création de la gendarmerie crétoise, provoque dans la population un certain malaise, presque un agacement. Elle est le signe d'une tutelle, d'une étroite surveillance que les habitants voudraient voir disparaître.

Les troupes internationales, casernées à la Canée, à la Sude, à Rethymo et à Candie, se bornent à faire l'exercice, à passer deux revues par an et à fournir, tous les jours, quinze hommes de garde au palais du prince.

Parfois, avant l'entente cordiale, des rixes éclataient entre Français et Italiens ou Français et Anglais, et la gendarmerie crétoise, la « gendarmerie protégée », était obligée de rétablir l'entente entre les protecteurs. Ces incidents ne se reproduisent plus, mais on les cite volontiers pour prouver l'inutilité de l'occupation étrangère.



Un garde civique de l'île de Crète



La caserne du contingent italien en Crète

Le haut commissaire, au nom de l'île, demande l'union à la Grèce ; les puissances, au nom du sultan, souverain légitime, proclament la nécessité du *statu quo*. Il y a une solution préconisée par plusieurs personnalités qui estiment prudent de procéder par étapes : ce serait d'adopter une combinaison analogue à celle qu'on appliqua naguère à la Bosnie et à l'Herzégovine. Chargée d'administrer l'île, la Grèce y enverrait des troupes, et c'est d'Athènes que partirait l'action gouvernementale. Les contingents internationaux disparaîtraient, et, tout en ménageant les susceptibilités du sultan, les Crétois auraient les réalités de l'union. Cette solution serait à coup sûr la meilleure et la plus féconde de celles qu'on pourrait appliquer à cette île de Candie, si malheureuse pendant des siècles et qui commence à renaître à la tranquillité et au bonheur.

E. H.

Peut-on coloniser la Guyane ?

La Guyane et son chef-lieu surtout, Cayenne, jouissent d'une fort mauvaise réputation sanitaire, à tel point que le mouvement colonial, si puissant à notre époque, a laissé notre colonie de l'Amérique tout à fait à l'écart. Nos colons vont au Soudan, à Madagascar, en Indo-Chine, au Congo même ; ils ne vont pas à Cayenne. Et cependant, la Guyane renferme des richesses naturelles de toute nature, des bois d'ébénisterie et de construction, des arbustes à gutta, des lianes à caoutchouc, des plantes tinctoriales et textiles, des gisements miniers et, par-dessus tout, des placers aurifères [1] d'une richesse supérieure peut-être aux plus riches mines d'or du monde entier.

Pourquoi ce délaissement de la France équinoxiale, comme l'appelaient nos pères ; de la *Manoa del Dorado*, comme disaient les colonisateurs du dix-septième siècle ? Et, d'autre part, cet abandon, cet ostracisme sont-ils justifiés ?

La réponse à la première question est dans toutes les bouches. Le climat de Cayenne, affirme-t-on, est tout à fait meurtrier ; l'Européen ne saurait y vivre. Il est dévoré par la maladie.

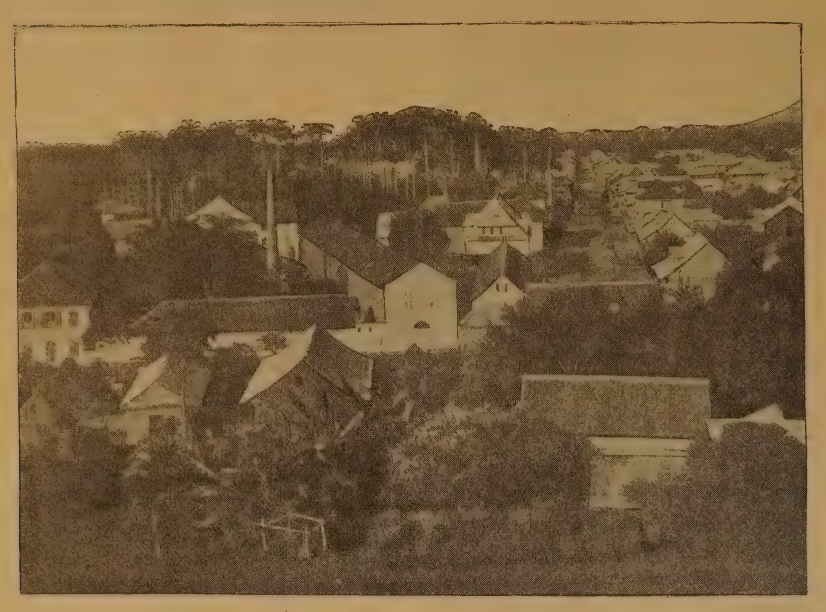
Pour tous, ou à peu près, la Guyane, inhospitalière et délétère s'il en fut, est une terre de terrible désolation, dont ni l'intelligence humaine, ni les efforts, ni les capitaux les plus considérables ne sauraient vaincre ou même corriger l'épouvantable insalubrité.

Un des anciens gouverneurs de la colonie, M. Chessé, a pris à tâche de détruire ces préjugés et ces terreurs chimériques, si nuisibles au développement de notre colonie américaine.

« Comment se fait-il, dit-il, que l'on attribue à la Guyane française un climat meurtrier, alors que pour la Guyane hollandaise et la Guyane anglaise, qui sont voisines, on ne trouve à dire rien de semblable ? Et cependant, s'il y avait une différence à faire entre les trois Guyanes, ce serait tout à l'avantage de la française qui est plus élevée, plus montagneuse et plus boisée. »

Comment se fait-il, d'autre part, que nos pères aient eu tant d'estime pour cette colonie, à tel point que, depuis 1604, les grandes compagnies de colonisation et l'État lui-même n'ont cessé de l'occuper effectivement, de la défendre énergiquement par les armes et par la diplomatie, et de ne jamais vouloir la céder

(1) Voir le nº 30.



La ville de Cayenne

aux Anglais, aux Portugais ou aux Hollandais, qui, à diverses époques, s'en étaient montrés fort amateurs ?

Pourquoi ce pays, si prisé de nos ancêtres, a-t-il acquis, au dix-neuvième et au vingtième siècle, la réputation d'une région pestilentielle, d'un pays de mort ?

La raison en a été donnée, il y a bien des années déjà, par Malte-Brun : « La nature, dit-il dans sa description des Guyanes, la nature n'a pas traité Cayenne avec moins de faveur que Surinam ; mais les puissances combinées de l'intrigue et de la routine ont toujours enchaîné les hommes éclairés et entreprenants qui ont proposé les vrais moyens pour faire sortir cette colonie de sa longue enfance. »

Pendant cent années, on a vécu sur la légende des hécatombes de Kourou, de Sinnamary, de la transportation pénale. On a négligé de rechercher les véritables causes de ces désastres. On a imputé au climat la mort des 10,000 émigrants transportés à Kourou, vers 1763, alors que ces malheureux, entassés sur des bateaux insalubres, étaient déjà, lors de leur débarquement, dans un état de santé très précaire et qu'une fois débarqués on ne put leur donner ni vivres, ni abris, ni médicaments, parce que les navires portant les objets de première nécessité n'étaient pas arrivés.

Trente années plus tard, en 1797, 300 déportés de Fructidor sont expédiés à Sinnamary ; pour le voyage, on les entasse dans les faux ponts ou même à fond de cale « où ils éprouvent les déchirements de la faim, les tortures de la soif ». 8 d'entre eux meurent pendant la traversée ; tous les autres, et parmi eux des vieillards, arrivent en Guyane dans un état de santé lamentable ; 55 malheureux sont débarqués d'urgence, presque moribonds.

Cette fois encore, on incrimine dans le public le climat de Sinnamary.

La transportation pénale, pratiquée de 1851 à 1866, contribua, elle aussi, à jeter un renom déplorable sur la colonie de Guyane.

On dépensa, à Cayenne, plus de 100 millions de francs pour y installer et y faire vivre des condamnés de droit commun, d'ailleurs peu intéressants ; et quand l'administration pénale voulut justifier l'échec de la tentative et le gaspillage qui en avait été la conséquence, elle ne trouva rien de mieux que d'incriminer les conditions climatériques de la colonie et de faire revivre les tristes légendes de Kourou et de Sinnamary ; elle négligea de mentionner que, malgré la loi de 1854, elle n'avait pas astreint les transportés à des travaux d'utilité publique. « Au lieu de les considérer comme une agglomération de criminels chassés de la société et condamnés aux travaux forcés, au lieu de les embrigader par pelotons de pionniers de discipline pour être employés à la confection des routes, au creusement des fossés, au curage des canaux et des ports, elle en fit une catégorie de *citoyens privilégiés* pour lesquels on organisa des ateliers nationaux, des établissements agricoles, et enfin un véritable petit gouvernement pour les administrer, eux, leurs actes et leurs intérêts sociaux. »

Il est donc souverainement injuste d'attribuer au climat de la Guyane la mort des colons de 1763, aussi bien que celle des déportés de Fructidor ; et si l'échec de la colonisation pénale a coûté à la métropole tant de millions, nous avons vu plus haut à qui il faut en faire remonter la responsabilité.

La vérité c'est que, en Guyane comme en tous pays tropicaux, la constance de la chaleur et de l'humidité tend à fatiguer l'Européen qui y arrive, et demande, par suite, certaines précautions de tempérance et d'hygiène, mais rien de plus qu'ailleurs.

Avec un peu de prudence, affirment des Français qui ont passé à Cayenne une grande partie de leur existence, les Européens peuvent non seulement habiter la Guyane, mais faire valoir de leurs mains, avec succès, le sol de cette colonie. A Cayenne, le thermomètre oscille entre 20 et 32 degrés centigrades ; il descend parfois à 15 degrés ; les nuits sont fraîches, les variations barométriques insignifiantes.

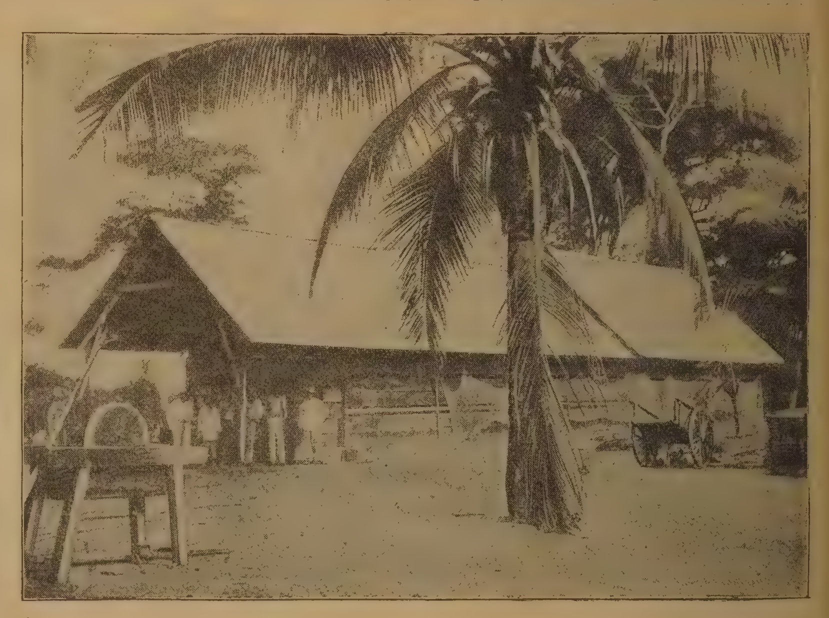
D'après les statistiques officielles, de toutes nos colonies, c'est la Guyane qui a le plus faible coefficient de mortalité : il y est de 2.53 p. 100, alors qu'il est de 3.05 à la Réunion, de 6.17 au Sénégal et de 8 à la Guadeloupe.

Pour terminer cet aperçu rapide sur les conditions de la vie en Guyane, empruntons à l'ancien gouverneur de la colonie ses propres conclusions.

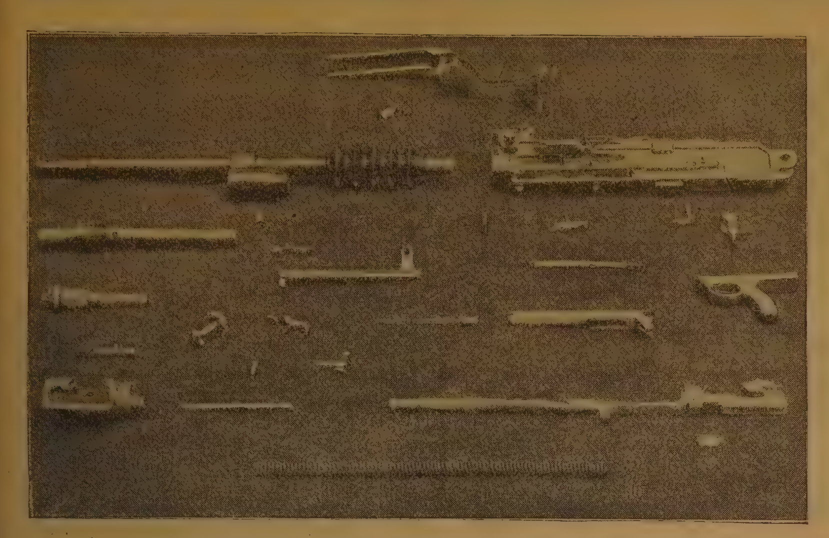
M. Chessé s'exprime ainsi :

« Bien loin de délaisser la Guyane et de nous en détourner, disons-nous que nous avons là, actuellement, à vingt jours de France et seulement à quatorze dès que nous le voudrons, plus de douze millions d'hectares de terrains, l'équivalent de vingt départements français — — avec un climat analogue à celui de toutes les colonies — et n'ayant qu'une population de 25,000 âmes.

» Rendons-nous compte de tout ce que nous pouvons attendre d'une telle possession en songeant que, toute délaissée qu'elle est actuelle-



Une exploitation rurale en Guyane



Les diverses pièces dont se compose la mitrailleuse HOTCHKISS

ment, on y fait déjà 20 millions d'affaires par an, et qu'avec le seul lavage des terres on en retire, chaque mois, 35 à 40 kilogrammes d'or. Organisons-nous donc pour exploiter notre riche patrimoine; et pour y aider, tout en prenant directement nous-mêmes toutes les initiatives nécessaires, demandons au gouvernement de s'atteler d'urgence à la part qui lui revient dans toute œuvre de colonisation, c'est-à-dire à l'ouverture des routes et des canaux, ainsi qu'aux premiers défrichements indispensables.

» Qu'il utilise enfin, aux travaux d'utilité publique, la main-d'œuvre pénale des transportés et déportés, ce qui rachètera toujours d'autant les coûteuses erreurs du passé.

» Qu'il fasse de Cayenne un *port franc*; et même, pendant qu'il y sera, qu'il débarrasse la Guyane de ce nom de Cayenne si néfastement connu. On verra ce que deviendra alors notre Guyane française, ce qu'elle créera et augmentera de fortunes et comme elle justifiera de nouveau et rapidement son ancien nom de France équinoxiale. »

C.

LÉON ROCHES, interprète en chef de l'Armée d'Afrique, ancien Secrétaire intime de l'émir Abd-el-Kader, ministre plénipotentiaire. — Dix ans à travers l'Islam, 1834-1844.

On aurait peine à imaginer une plus singulière et plus attachante figure que celle de Léon Roches; il n'y a pas un roman que ne surpasse, par la variété, l'imprévu, l'intensité tragique de ses péripéties, la vie que nous racontent ces véridiques souvenirs. Tour à tour secrétaire intime d'Abd-el-Kader, ami et collaborateur de Bugeaud, étudiant en théologie musulmane à Kairouan et au Caire, pèlerin à la Mecque, où il remplit une très importante mission diplomatique, novice au Gesu de Rome, puis, de nouveau, assistant de Bugeaud sur les champs de bataille algériens, à chaque page de son livre, Léon Roches nous apparait comme le digne héritier de ces héroïques chercheurs d'aventures qui, dès le début de notre histoire, ont employé toutes les ressources de leur intelligence et de leur courage à travailler pour la grandeur et la gloire de la France. Avec cela, un écrivain de race, toujours simple, franc, naturel, et sachant donner à ses récits un admirable caractère de vérité vivante.

Nouvelle édition en un volume, avec Préface et Épilogue par E. Carraby. Prix : 5 francs. PERRIN et Cie, Éditeurs, Paris.

LES MITRAILLEUSES DANS L'ARMÉE FRANÇAISE

Au cours des grandes manœuvres d'armée, on a pu lire, dans quelques journaux, des articles donnant des renseignements sommaires, et parfois erronés, sur les mitrailleuses mises à l'essai dans certains corps de troupe, et notamment dans les bataillons de chasseurs vosgiens.

Rectifions les erreurs et donnons, sur ces engins, certains détails qui permettent de s'en faire une idée exacte.

Les mitrailleuses, dont nous envisagerons tout à l'heure l'utilité et les résultats pratiques, n'ont rien de commun avec leurs homonymes de 1870, qui étaient des canons à balles, lourds et encombrants, tandis que les nouveaux appareils, du système Hotchkiss, sont des fusils automatiques pouvant tirer jusqu'à 500 coups environ à la minute. La mitrailleuse se compose donc d'un tube en acier, rayé comme les canons de fusil et muni comme eux d'une hausse et d'un guidon ; ce tube est porté par un affût-trépied avec système de pointage permettant le déplacement latéral et le déplacement vertical du canon.

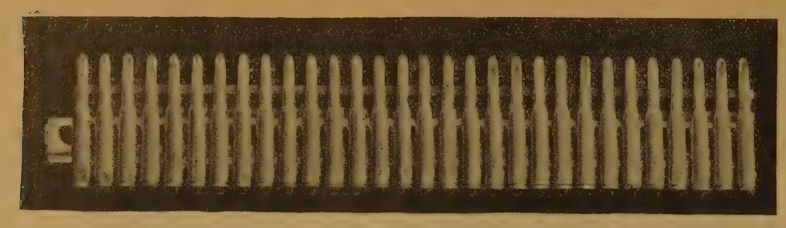
La force nécessaire au fonctionnement automatique de l'arme est due aux gaz de la poudre ; c'est le système dénommé « par emprunt de gaz ». Les cartouches, du modèle de l'infanterie, sont montées sur des bandes-chargeurs, par séries de 25, et sont introduites dans la pièce, au moment du tir, par un des servants. Le trépied porte une sellette sur laquelle se place le pointeur, qui, appuyant son épaule à la crosse de l'arme, dirige celle-ci sur le but à battre, en même temps qu'il assure le départ du premier coup, et par suite la continuité du tir, en pressant sur la détente.

Le service de la pièce est assuré par deux hommes seulement ; ce sont ces deux hommes qui transportent la pièce au combat, lorsque la troupe à laquelle appartiennent les mitrailleuses est entrée dans la zone du feu, l'un portant la pièce proprement dite, et l'autre l'affût. Le ravitaillement en munitions est assuré par des pourvoyeurs, qui établissent un service de va-et-vient entre les caissons restés en arrière et à l'abri, et les mitrailleuses en batterie. Sur route, les pièces et leurs munitions sont portées par des mulets pour les sections de montagne ; pour une section de deux mitrailleuses, il faut 8 mulets, dont 6 sont chargés spécialement en munitions. Ajoutons que les hommes qui servent ces pièces sont armés de la carabine de cavalerie.

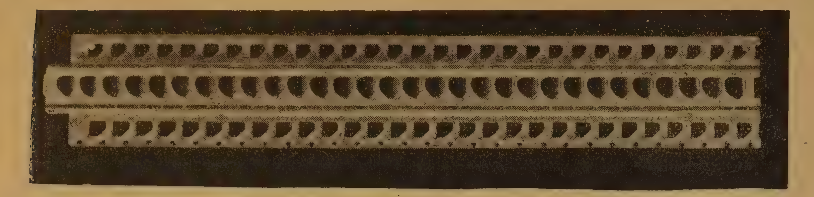
Depuis longtemps déjà, des expériences se poursuivent en France sous l'impulsion de généraux très connus, comme les généraux de Négrier et Zédé; celui-ci, en particulier, en a réclamé l'adoption pour les troupes des Alpes. Aux dernières manœuvres d'armée, elles ont été l'objet de la curiosité de beaucoup, et les grands chefs de notre armée en ont étudié l'emploi dans les différentes phases du combat.



La manœuvre de la mitrailleuse HOTCHKISS



Les cartouches tirées par la mitrailleuse HOTCH



Un ruban métallique servant de support aux cartouches

Examinons maintenant à quelles nécessités répondent ces nouveaux engins, et recherchons si leur adoption augmentera ou non la force des troupes auxquelles on les confiera.

Contrairement aux idées en cours, cette mitrailleuse doit être considérée comme un engin essentiellement offensif, parce qu'elle joint la puissance à la mobilité et à la presque invisibilité. La pièce peut, en effet, s'abriter derrière un buisson, une grosse pierre, une touffe d'herbe même, et, à quelque distance, il est très difficile de se rendre compte de son emplacement. Elle est très légère; on peut la déplacer à des allures rapides ; enfin sa précision est telle que toute troupe qui s'aventure, dans quelque formation que ce soit, dans la zone de son feu, à partir de 1,500 mètres environ, est infailliblement arrêtée, pour ne pas dire détruite.

Restant en liaison intime avec la troupe qui l'emploie, elle n'affaiblit pas cette dernière, puisqu'il est inutile de lui donner un soutien. Elle la renforcera au contraire dans tous les cas, et notamment lorsque, sur la défensive, il y aura pour l'ennemi un point de passage obligé, un défilé, que les feux des mitrailleuses pourront battre plus efficacement que ceux d'une troupe d'infanterie.

L'action des mitrailleuses sera particulièrement avantageuse contre des objectifs qui apparaissent inopinément, ou qui ne restent visibles que pendant un court espace de temps. Contre des charges de cavalerie, par exemple, leur emploi est tout indiqué, et l'on s'en est servi de la sorte à plusieurs reprises pendant les manœuvres d'armée. Les cavaliers eux-mêmes ne dédaigneront pas de les employer, et leur adjonction à toute cavalerie opérant isolément est presque un fait accompli. En effet, elles donnent aux cavaliers, ce qu'ils n'avaient pas jusqu'à présent, l'appui du feu de l'infanterie. Suivant l'expression d'un militaire, c'est là de l'infanterie mise en bouteilles... Les pièces, au lieu d'être portées par des mulets, sont alors portées ou attelées par des chevaux, car la pièce, si on le veut, peut être placée sur roues.

La question importante du groupement des mitrailleuses en sections et en batteries est encore à l'étude en ce moment. Les uns voudraient les laisser par sections de deux pièces ; les autres voudraient les constituer en batteries de quatre et même de six pièces. Cette dernière solution, adoptée par la plupart des puissances étrangères, et notamment par l'Allemagne, semble assez rationnelle. Toutefois, il faut remarquer que les mitrailleuses allemandes, constituées en batteries (*Maschinengewehrabtheilung*), sont des formations lourdes, vulnérables, peu maniables, et qu'elles ont, en un mot, tous les inconvénients de la batterie d'artillerie sans en avoir la puissance.

L'adoption de ces engins est presque une nécessité à l'heure actuelle, car avec le service militaire réduit tel que nous allons l'avoir en France, nos troupes, surtout au début d'une campagne, auront besoin de se sentir fortement soutenues, et la mitrailleuse leur apportera un appui moral dont il faut tenir compte. L'examen de ce qui se passe en Extrême-Orient fera faire un pas à cette question, puisque les deux adversaires utilisent les nouveaux engins, et que les Japonais, en particulier, se servent de mitrailleuses Hotchkiss presque identiques aux nôtres.

En résumé, à part quelques légères critiques dont la valeur est facilement contestable, on peut affirmer que l'adoption des mitrailleuses en France répond à un besoin ; tous ceux qui les ont vues fonctionner et qui ont pu se rendre compte des résultats partagent cette manière de voir, ainsi que les généraux, qui, plus que personne, sont à même de juger sainement de la façon dont il faut les utiliser ; et il est à souhaiter que, dans un avenir prochain, les ressources du budget permettent d'en doter largement nos corps de troupe. Si, ailleurs, on a pris l'initiative du mouvement, il importe, pour ne pas nous laisser distancer, d'entrer résolument dans la voie que l'on nous a montrée ; la force de notre armée y gagnera.

M. S.

LA PERTE DU DESTROYER « CHAMOIS »

Les causes de la perte du destroyer anglais *Chamois* n'ont pu être déterminées exactement. Le 26 Septembre dernier, par un assez beau temps, ce petit bâtiment faisait, avec les neuf autres destroyers de l'escadre de la Méditerranée, des essais de grande vitesse au large de l'île de Céphalonie. Tout à coup, un peu après midi, en pleine marche à 25 nœuds, la machine de bâbord s'affolait ; l'eau envahissait les compartiments arrière avec une telle force que 3 cloisons successives cédaient et qu'au bout de cinq minutes les chaufferies étaient inondées. Dès le premier moment les machines avaient été stoppées, les pompes et éjecteurs mis en marche. Mais, tout fut inutile et bientôt le *Chamois* coulait par l'arrière. Tout le personnel put être sauvé par deux destroyers voisins, mais deux chauffeurs, dont l'un succomba le lendemain à ses blessures, avaient été brûlés par la vapeur,



LE PORT ET LA RADE DE TSIN-TAU, COLONIE ALLEMANDE SUR LA COTE NORD-EST DE LA CHINE

sans qu'il y ait eu cependant explosion des chaudières.

Tout a été si rapide que personne n'a pu se rendre compte de la façon dont s'est produit le désastre.

A un moment donné, les vibrations de l'arrière, toujours très fortes aux grandes allures, devenant anormales, un aspirant alla voir dans l'appartement du commandant; l'eau y pénétrait abondamment, comme par de fortes fuites de rivets. Le commandant, prévenu aussitôt, quitta la passerelle, mais avant qu'il fût arrivé sur l'arrière, les tôles s'étaient ouvertes ou déchirées, et le *Chamois* commençait à s'enfoncer.

Il reste par 60 mètres de fond, et on a renoncé à tout espoir de le relever.

La compagnie qui a la spécialité de ces sauvetages n'a même pas voulu tenter l'opération.

Le conseil de guerre a acquitté le commandant et le personnel en cause, en déclarant que tous les efforts possibles avaient été faits, mais l'enquête n'a pu rien établir sur la nature de l'avarie initiale; faute de constatations praticables sur l'état actuel de la coque on en est réduit aux conjectures.

L'hypothèse, admise un instant, de la rupture des ailes de l'hélice de bâbord, lesquelles auraient ensuite défoncé la muraille, a été finalement rejetée, car ces ailes, venues de fonte avec le moyeu, n'auraient pu se briser que sous l'effet d'un choc violent, contre une épave, par exemple, et ce choc n'a pas été ressenti. On suppose donc que tout est imputable à une fatigue exagérée des rivets, au jeu qu'ont pris, par suite des vibrations, les couples et les liaisons longitudinales, tandis que l'arbre porte-hélice, par son poids et son mouvement rapide, a fini par tout arracher.

Un tel événement, s'agissant d'un navire encore presque neuf (le *Chamois* datait de 1896) et dans l'état duquel il n'avait rien été signalé de particulier, est une preuve de plus, et combien grave, de la fragilité de ces petits bâtiments modernes et de leurs similaires — fragilité sur laquelle de nombreux accidents ont déjà appelé l'attention dans toutes les marines.

On a trop de tendance à en user avec eux comme on faisait autrefois avec les canonnières et les avisos, qu'on jugeait bons à tous les services accessoires, à toutes les corvées. Ils sont loin d'avoir une résistance comparable; ce sont des instruments très délicats.

Leur service professionnel, c'est-à-dire les écoles de chauffe, écoles de pilotage, exercices d'attaque, sont, pour leurs moyens, des épreuves très suffisantes, qu'il faut encore conduire prudemment, et après lesquelles ils réclament des visites sérieuses et du repos.

CAB.



Le rue de Hohenzollern, dans la ville de Tsintau

TSINTAU OU KIAO-TCHÉOU

La côte méridionale du golfe de Petchili se prolonge vers l'Est, dans la direction de la Corée, par la côte Nord de la province du Shantun. C'est là que se trouvent le port chinois de Tchefou, en face de Port-Arthur, et la possession anglaise de Weï-haï-weï.

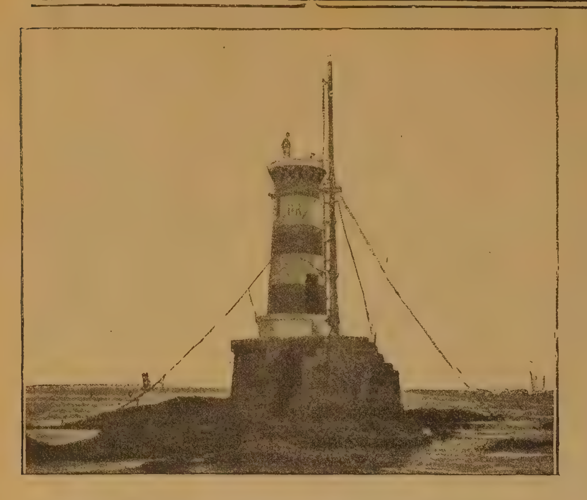
Cette province du Shantun occupe une péninsule de forme allongée, rattachée, à l'Ouest, au continent asiatique, par une large base. Peu accidenté, suffisamment arrosé de rivières et de ruisseaux, le pays est très fertile. On y cultive avec succès toutes les plantes d'Europe, le blé, l'orge, la vigne, qui donnent de beaux produits; on y rencontre également des arachides, du tabac, enfin, tous les légumes et les fruits de nos climats tempérés. La population comprend environ 38 millions d'habitants, soit 250 par kilomètre carré.

Depuis de nombreuses années, le gouvernement allemand avait essayé de mettre la main sur le Shantun. Dès 1870, l'explorateur allemand Richthofen avait signalé à ses compatriotes l'importance commerciale et stratégique de cette contrée, sa fertilité, et aussi les richesses minières considérables de son sous-sol, où se rencontrent le charbon, le cuivre, le fer, l'or, et même, dit-on, le diamant.

A maintes reprises, des négociations, qui traînaient indéfiniment en longueur et n'aboutissaient jamais, avaient été entamées avec le gouvernement de Pékin. Les choses en étaient là, lorsque, au commencement de Novembre 1897, la nouvelle arriva à Berlin de l'assassinat de deux prêtres catholiques des missions allemandes du Shantun. C'était l'occasion, si longtemps attendue, pour agir avec énergie et, le 14 du même mois, trois navires de guerre, sous les ordres du vice-amiral Diederichs, mouillaient dans la baie de Kiantschou, qui s'ouvre sur la côte Sud du Shantun. Peu après, sans coup férir, les compagnies de débarquement occupaient la ville et le port de Tsintau, à



...o-Tchéou que s'est réfugié le navire cuirassé russe « TSESAREVITCH » après le combat naval du 10 Août 1904.)



Le phare du Fer-à-Cheval, dans la rade de Tsintau

l'entrée de la baie, qu'abandonnait en même temps la garnison chinoise.

Le 6 Mars 1898, un traité signé avec la Chine consacrait cette occupation ; l'Allemagne obtenait les terrains nécessaires autour de la baie de Kiantschou, pour y établir une base navale, et aussi le droit de construire dans le Shantun une voie ferrée et d'exploiter les richesses minières de la contrée. Le district ainsi cédé « à bail », pour quatre-vingt-dix-neuf ans, par la Chine, avait une population de 60,000 habitants ; en dehors de ce territoire était réservée une zone neutre, dont la limite extérieure est à 30 milles de la laisse de haute mer dans la baie de Kiantschou. Cette zone englobait une population de 1,200,000 Chinois.

***

Six années seulement se sont écoulées depuis que le pavillon allemand a été hissé pour la première fois sur la bourgade qu'était alors Tsintau, et, dans ce court laps de temps, des travaux considérables ont été entrepris et menés à bonne fin. A la place de la petite ville chinoise sale, mal bâtie, s'élève une belle cité européenne, aux maisons de pierre et de brique. La lumière électrique éclaire des rues larges, plantées d'arbres, bordées de demeures confortables, luxueuses même, de vastes établissements publics, banques, églises, temples, écoles protestantes et catholiques, hôpitaux pour les Européens ou pour les indigènes. Des conduites d'eau et des égouts sillonnent la ville ; un beau jardin public forme une agréable promenade. Les collines qui dominent Tsintau, du côté opposé à la mer, ont elles-mêmes été modifiées : autrefois nues et arides, grises et brûlées par le soleil, ravinées par les pluies, elles sont aujourd'hui presque verdoyantes ; partout, du gazon a été semé, des pins, des cèdres et d'autres arbres ont été plantés et croissent rapidement.

Vers le Nord, la ville se prolonge par le faubourg de Tapautan, dont le séjour est, comme d'ailleurs celui de Tsintau, interdit aux indigènes. Ceux-ci sont parqués à Taï-hsi-tchen et à Taï-long-chen, villages situés à quelque distance. Cet ostracisme blesse l'amour-propre des Chinois, mais ne les empêche pas d'affluer en grand nombre vers la nouvelle colonie, dont ils ont accaparé tout le petit commerce. Quelques indigènes ont même su acquérir une importante situation commerciale, mais ils trouvent de sérieux rivaux dans les Japonais.

Les maisons de commerce allemandes sont au nombre de dix-neuf, pour la plupart florissantes ; le gouvernement les encourage de tout son pouvoir et a même accordé aux jeunes négociants allemands de Tsintau la faveur très appréciée de pouvoir faire leur année de volontariat dans la colonie. Les ateliers de tous genres sont nombreux et une brasserie fait de belles affaires.

La population européenne, allemande presque exclusivement, se compose d'environ 800 personnes ; le Japon est représenté dans le territoire par quelques commerçants et par une centaine de « mousmés », qui, à Tsintau, comme dans tout l'Extrême-Orient, exercent le métier que la police tolère et la morale réprouve.

Des sociétés florissantes et variées groupent les Européens ; on rencontre à Tsintau un club alpin, une société de gymnastique, une société de tir, une société de musique, une autre de sports, une ligue navale, etc. Dans la baie Augusta-Victoria s'est créée une station balnéaire, très fréquentée pendant la belle saison et où se voient des baigneurs venus de Sanghaï et de Tientsin.

A la population européenne que nous venons de citer, il convient d'ajouter une garnison de 2,300 hommes, pour armer les batteries qui couronnent les hauteurs ou s'élèvent dans le voisinage de la mer. La police est faite par des Chinois, encadrés par des Européens.

Devant Tsintau s'étend la baie de Kiantschou, vaste, mais peu profonde près du rivage. La création d'un port artificiel s'imposait donc ; il a été creusé à grands frais et est aujourd'hui ouvert au commerce. Les plus grands vapeurs peuvent s'amarrer le long de ses vastes quais ; les appareils les plus perfectionnés facilitent l'embarquement rapide des marchandises ou du charbon. Une longue jetée ferme le port du côté de la baie.

Un dock flottant de 125 mètres de long permet de réparer ou de nettoyer la carène des plus grands vapeurs de commerce.

Le port de Tsintau est « port franc ».

Un chemin de fer, long de 450 kilomètres, relie la possession allemande à Tsinanfou, capitale du Shantun. Commencé peu de temps après l'occupation du pays, il n'a été achevé qu'au mois de Juillet de cette année. La voie ferrée traverse de nombreux cours d'eau ; sur le Weï-ho, un pont a une longueur de 2,700 mètres.

L'importance commerciale du chemin de fer du Shantun provient en grande partie, actuellement tout au moins, des deux mines de charbon de Weï-hsien et de Poshan, qu'il dessert par deux embranchements. La première de ces deux mines fournit journellement 600 tonnes de charbon de bonne qualité.

Le personnel de l'exploitation du chemin de fer est en grande partie indigène. Sauf dans cinq stations principales, les chefs de gare eux-mêmes sont Chinois ; ils ont une solde mensuelle de 36 francs.

Nota. — L'orthographe des noms géographiques adoptée dans cette notice est l'orthographe officielle allemande.

K. Z.

L'avancement
DANS LES ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE

Le ministre de la Marine vient de soumettre à la signature du président de la République un décret modifiant complètement les règles d'avancement dans les équipages de la flotte, pour toutes les spécialités de pont.

Les mécaniciens continueront à être régis par leurs règles spéciales.

A l'avenir, il n'y aura plus de conseils d'avancement à bord des bâtiments de l'Etat et dans les services à terre. Les marins seront notés par l'officier de spécialité qui est, sans contredit, le plus apte à reconnaître la capacité professionnelle de chacun. Le commandant donnera une cote de valeur générale et, enfin, une note de conduite viendra s'ajouter aux deux premières.

Ces notes seront données tous les six mois, notées à la comptabilité de l'intéressé et sur des registres, au ministère. Elles seront multipliées par des coefficients correspondant à la situation particulière de l'intéressé : 1 pour les services à terre, 1,5 pour les embarquements en escadre et sur les côtes de France et 2 pour les services lointains, les campagnes, les escadres d'Extrême-Orient et les divisions de l'Atlantique et du Pacifique.

Grâce à ces notes, il sera établi au ministère une liste de classement des candidats à l'avancement. C'est sur cette liste, et parmi les premiers, que le ministre choisira les gradés à promouvoir.



Après la bataille. — Les Russes, évacuant Liao-Yang, ont incendié le matériel du chemin de fer et les approvisionnements



EN MANDCHOURIE. — Le général KOUROPATKINE examinant les positions ennemies

Le nouveau système, basé sur l'appréciation des candidats à l'avancement par les chefs qui les emploient est, sans contredit, très équitable.

Actuellement, chaque bâtiment en service dispose d'un nombre de propositions d'avancement basé sur l'effectif. Ce nombre est toujours très réduit. Aussi, quand il y a plusieurs excellents sujets à récompenser, ils ne peuvent l'être tous en même temps, tandis que quand, dans un autre équipage, il n'y a que des gradés médiocres, on leur donne tout de même les propositions revenant à l'effectif pour ne pas les laisser perdre.

Maintenant, l'avancement sera réparti sur toute la spécialité et tel commandant satisfait de ses hommes pourra tous les récompenser en leur donnant d'excellentes notes, dont il sera tenu compte dans leur classement général.

Non seulement les avancements en grade seront ainsi concédés, mais il en sera de même pour les avancements en classe.

Il n'y a rien de changé en ce qui concerne les règles d'obtention de la croix de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire, mais j'aurai bientôt l'occasion de revenir sur ce sujet.

PIERRE HŒDIC.

L'ordre de bataille de l'Armée russe EN MANDCHOURIE

Si l'on réunit les informations assez rares et vagues parues dans les journaux officiels ou officieux de Russie et si l'on en contrôle avec soin l'exactitude et la vraisemblance, on peut arriver à établir à peu près exactement quelle sera, très prochainement, la composition de l'armée russe en Mandchourie.

Celle-ci a été placée récemment sous les ordres suprêmes du général Kouropatkine, généralissime du tsar en Extrême-Orient.

Elle se compose actuellement de trois armées :

La première armée, sous les ordres du général Liniévitch, forte de quatre corps d'armée sibériens (nos 1, 2, 3, 4) ;

La deuxième armée, commandée par le général Alexandre Kaulbars, constituée par un corps d'armée sibérien (5e ou 6e) et vraisemblablement par les corps d'armée européens nos 1, 10 et 17 ;

La troisième armée, sous les ordres du général Grippenberg, forte d'un corps sibérien (6e ou 5e) et des 8e, 10e et 16e corps d'armée d'Europe.

Chacune des armées russes aura un effectif d'environ 120,000 hommes ; en tenant compte des troupes spéciales affectées à la garde du chemin de fer et des corps de cavalerie ayant une mission particulière, le général Kouropatkine va donc prochainement pouvoir prendre l'offensive avec un groupe d'armées d'environ 500,000 hommes. F.

LES CITERNES D'ADEN

Aden ! Le pays de la désolation ! Il n'est pas possible de ressentir une autre impression lorsqu'on voit apparaître, après les pénibles et brûlantes étapes de la mer Rouge, le bloc calciné de ses montagnes, dont les découpures fantastiques apparaissent comme les langues enflammées d'un gigantesque brasier qu'un bouleversement cahotique aurait subitement figé.

Et cependant, de ce bloc aride, l'Angleterre, qui, avec son bon sens pratique en avait reconnu, dès 1838, l'importance stratégique, a su faire une base navale importante et a transformé ce désert en un des points les plus vivants du globe.

Des nombreux problèmes qu'il a fallu résoudre pour créer la vie et le mouvement sur un sol aussi ingrat, celui de l'approvisionnement d'eau a été un des plus ardus.

Les hauteurs calcinées, d'aspect purement minéral, qui forment la presqu'île d'Aden, n'ont retenu, pour ainsi dire, aucune parcelle végétale ; on conçoit donc facilement qu'aucune source n'y coule. En réalité, la presqu'île ne produit pas une goutte d'eau douce.

Dès les temps les plus reculés [1], l'eau nécessaire à la population des maigres bourgades qui parsemaient la presqu'île était amenée à dos de chameau. Le précieux liquide, amené par 1,500 ou 1,600 de ces animaux était déversé dans une citerne qu'on appelait la « maison d'eau ».

Sous l'occupation turque, un aqueduc en pierres de taille fut construit qui amena dans la presqu'île l'eau des premières montagnes de l'Yemen. Mention de cet ouvrage est faite dans la relation du voyage d'un officier français qui visita Aden en 1709.

Lorsque l'Angleterre prit possession d'Aden, en 1839, moyennant une modique pension à payer au sultan de Lohadj, elle se hâta de rétablir l'aqueduc tombé en ruines.

Il constitue actuellement, avec les citernes dont nous allons parler, le système d'approvisionnement d'eau des 30 ou 40,000 personnes qui peuplent la presqu'île.

L'eau vient toujours des montagnes de l'Yemen, mais on a dû l'en tirer au moyen de machines élévatoires qui fonctionnent sans arrêt.

Les citernes sont situées dans la ville même d'Aden. On fait remonter leur construction à une antiquité fabuleuse. La reine de Saba y aurait, dit-on, fait travailler.

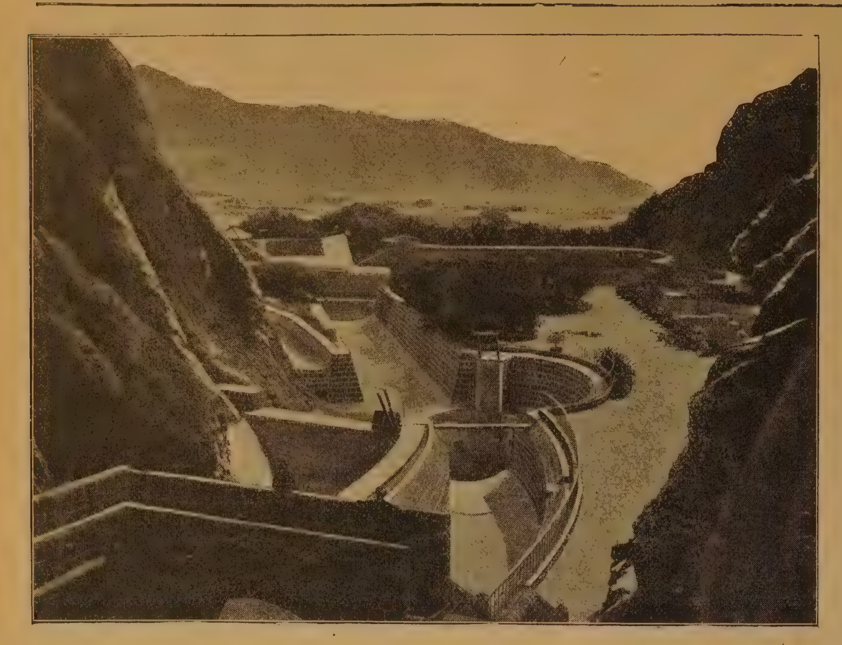
Il pleut assez rarement à Aden, mais lorsque ce phénomène se produit, ce sont des torrents qui s'abattent sur les flancs crevassés des montagnes d'où, n'ayant aucune terre à imbiber, l'eau s'écoule immédiatement à la mer.

On la retient dans d'énormes excavations naturelles ou creusées dans le roc vif et par un

(1) Nous extrayons les renseignements qui suivent d'une intéressante communication faite par le médecin de la marine Bartet à la Société de géographie de Rochefort et qui a été publiée, dans le « Bulletin » de cette Société, sous le titre : « Notes géographiques et historiques sur Aden et Perim. »



La grande citerne d'Aden



Aden et ses citernes

système très complet de barrages en ciment. Les citernes ainsi formées sont à ciel ouvert. On en compte neuf disposées en étages, de façon que les citernes inférieures se remplissent par le jeu de la surverse de celles qui les dominent.

Elles sont larges et profondes. Celle du bas à elle seule contient près de 10,000 tonnes et la contenance des autres doit être sensiblement la même.

L'eau fournie par un seul de ces réservoirs se vend 30,000 roupies (72,000 francs).

Les anfractuosités des roches et des vallons qui aboutissent aux citernes sont aménagées de façon qu'aucune goutte du précieux liquide ne soit perdue et que tous les ruisselets qui se produisent au moment des pluies viennent s'y déverser.

Les citernes se remplissent, paraît-il, environ tous les cinq ans.

La promenade aux citernes est de tradition pour tout voyageur qui passe quelques heures à Aden. Elle est en effet très intéressante par la vue de ce que peut l'ingéniosité humaine, puis aussi parce qu'elle permet d'admirer d'un seul coup d'œil la flore de la presqu'île.

C'est en effet près des citernes, dans l'ombre relative produite par un repli de la montagne, dans la fraîcheur humide qui s'élève du réservoir voisin que l'on a fait pousser, dans des caisses en bois, à grand renfort d'eau, quelques bananiers et caroubiers dont la verdure repose agréablement les yeux fatigués par les fulgurations d'un soleil impitoyable. R.

LE CABLE DE BREST A DAKAR

Le bateau câblier *François-Arago* vient de quitter Brest pour effectuer la pose de l'avant-dernier tronçon du câble télégraphique de Brest à Dakar. Ce câble est l'un des trois dont la construction fut votée par le Parlement ; les deux autres sont ceux de Saïgon à Pontianak et de Madagascar à La Réunion.

La pose s'effectue au fur et à mesure de la construction, qui s'avance, dans les usines, à raison de 30 kilomètres par jour, mais il faut compter avec l'état de la mer. La partie déjà immergée va de Brest jusque par le travers de Gibraltar, soit 980 milles marins de câble, sur une longueur totale de 2,400 milles (4,500 kilomètres environ). Quand ce dernier tronçon, qui s'arrêtera au delà des îles Canaries, sera immergé, il ne restera plus à poser que 600 milles pour atteindre Dakar.

Les cadres télégraphiques sous-marins sont construits de la façon suivante : au centre, l'âme ou fils de cuivre recouverts de gutta-percha ; par-dessus, un revêtement de jute enduit de goudron de Norvège, des lamelles d'acier, puis une rude enveloppe goudronnée recouvrant le tout.

Le câble est plus ou moins fort en raison inverse des profondeurs où il est immergé. On a remarqué, en effet, que les câbles se coupaient beaucoup plus vite aux petites profondeurs, par suite du mouvement de la mer qui devient insensible à mesure que la profondeur augmente. Les parties les plus résistantes doivent être, en général, les bouts qui viennent accoster la terre, tandis que la grosseur diminue en tirant vers le large.

La résistance des câbles sous-marins est cependant très grande, et les pêcheurs disent que, parfois, en draguant, leur chalut s'est accroché à un câble télégraphique, mais que, leur bateau n'étant pas assez fort pour supporter le poids qu'ils soulevaient, ils ont dû couper leur aussière et abandonner leur chalut.

La ligne Brest-Dakar sera très probablement inaugurée en Février. Grâce au câble qui relie Dakar à Pernambuco — que l'Etat français a racheté, pour neuf millions, à une compagnie anglaise — nos communications avec l'Amérique ne seront plus à la merci d'une rupture du cadre qui relie Brest à l'Amérique du Nord.

Saluons une nouvelle victoire de l'industrie française.

G.

LE RATTACHEMENT DE LA TUNISIE
au Ministère des Colonies

Le rapport sur le protectorat de la Tunisie, fait, au nom de la commission du budget de la Chambre des députés, par M. E. Chautemps, aboutit à une conclusion des plus intéressantes, synthétisée en deux articles de la loi de finances dont l'une conclut au rattachement de la Tunisie au ministère des Colonies.

On sait que ce protectorat dépend actuellement du Département des Affaires Etrangères. Or, en examinant les divers services de l'administration tunisienne, l'honorable rapporteur a pu se convaincre que l'état des finances et la situation économique de la régence étaient précaires ; que le développement de la colonisation a été l'objet d'un effort tardif et insuffisant, que



Les dockers en grève au Havre (Phot. Dejean).

l'état social des indigènes n'a pas été amélioré comme il aurait pu l'être; que, notamment, l'instruction publique n'a pas pénétré parmi les habitants, qui fréquentent de moins en moins nos écoles. De plus, en examinant les recettes budgétaires, le rapporteur a vu que la Tunisie était « en recul, par comparaison avec nos autres possessions d'outre-mer ». Enfin, depuis que le protectorat ne connaît plus d'entraves internationales, nous nous sommes laissés devancer par la Turquie, là où nous aurions dû nous établir dans le Sud.

Ces constatations, « nettes, catégoriques et défiant les contradictions, » ont amené M. Chautemps à conclure qu'il était temps de vivifier, pour en faire, le « protectorat réformateur » de J. Ferry, le protectorat de la Tunisie, en confiant sa direction à un ministère plus agissant.

Ce ministère d'action, qui a donné des preuves certaines de son esprit de décision, de sa faculté d'organisation, le mieux préparé à la tâche qu'il faut entreprendre, c'est le Département des Colonies.

D'autre part, il est certainement destiné à se voir fatalement attribuer la direction commune de toutes nos possessions africaines, y compris l'Algérie. Cette direction, en effet, s'impose au triple point de vue géographique, politique, religieux.

Il est à peine besoin d'indiquer qu'il est actuellement impossible de considérer les diverses fractions de notre empire africain comme existant et se développant à l'écart les unes des autres; les ententes intervenues entre Alger et Dakar le prouvent.

Politiquement, il importe que la domination française s'exerce du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, dans le même sens, de manière à maintenir aisément les populations soumises et à rallier les plus turbulentes.

Enfin, il est nécessaire — et cela n'est pas contestable — d'avoir au point de vue de l'Islam la même politique, aussi bien dans l'Afrique du Nord qu'en Afrique occidentale ou dans le centre africain.

Cette unité de direction s'impose donc sous ces différents aspects de la question, dans le gouvernement des diverses possessions d'Afrique, et « c'est au ministère des Colonies seulement qu'elle peut être réalisée ».

Nous applaudissons chaudement — dans l'intérêt même de la France coloniale — aux conclusions si nettement formulées au nom de la commission du budget, par l'ancien ministre des Colonies, et nous souhaitons qu'elles soient ratifiées par la Chambre des Députés.

G. BÉNIN.

Sapeurs indigènes d'Indo-Chine

La loi du 7 Juillet 1900, portant organisation des troupes coloniales, laisse au pouvoir exécutif le droit de créer, suivant les besoins, des corps réguliers de soldats indigènes.

Jusqu'ici cette faculté n'avait été exercée par le gouvernement que pour l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie et quelques corps auxiliaires; mais le génie était resté en dehors de l'organisation coloniale.

Cette lacune regrettable vient d'être comblée par un décret du 5 Novembre dernier, qui autorise le ministre de la Guerre et le ministre des colonies à créer des compagnies indigènes du génie en Indo-Chine.

Leur nombre sera subordonné aux crédits accordés par le Parlement.

Chaque compagnie comprendra un cadre français de 1 capitaine, 2 lieutenants ou sous-lieutenants, 1 adjudant, 1 sergent-major, 12 sergents, 1 sergent fourrier et 1 caporal fourrier.

L'élément indigène sera représenté par 4 sergents, 8 caporaux, 16 maîtres ouvriers, 32 sapeurs de 1re classe et 64 sapeurs de 2e classe.

La compagnie aura donc en hommes de troupe un effectif de 140 hommes, y compris les clairons, les ouvriers armuriers, les ouvriers tailleurs, les ouvriers cordonniers et les infirmiers nécessaires.

Lorsque deux ou plusieurs compagnies du génie indigène seront en garnison dans la même colonie (Cochinchine ou Tonkin), un officier supérieur du génie pourra être désigné pour exercer à l'égard de ces compagnies les prérogatives d'un chef de corps.

Le personnel du cadre français est détaché des régiments du génie de la métropole et désigné nominativement par le ministre de la Guerre d'après les demandes numériques faites par le ministre des colonies. Il est placé hors cadres et soumis aux règles relatives au temps de séjour colonial en vigueur dans les troupes coloniales.



M. KLOTZ, député de la Somme,
Nouveau rapporteur du budget de la Guerre
(Phot. Eug. Pirou).

Les sapeurs indigènes des compagnies sont recrutés d'après les mêmes règles que les tirailleurs indigènes de la colonie.

La solde des officiers et du personnel du cadre français est la même que celle des officiers et du personnel d'artillerie coloniale; la solde des sapeurs indigènes est la même que celle des artilleurs de même grade des batteries coloniales.

Les militaires du génie colonial d'Indo-Chine sont soumis, en ce qui concerne l'avancement, les récompenses, la discipline, la subordination et la justice militaire, aux lois, ordonnances ou décrets en vigueur dans les troupes indigènes.

Le cadre français conserve l'uniforme de son arme; il fait, en outre, usage des uniformes spéciaux aux colonies, réglementaires dans les troupes coloniales, avec un insigne distinctif.

Les militaires indigènes ont l'uniforme des canonniers indigènes des régiments d'artillerie coloniale de la colonie avec un insigne distinctif.

L'armement des sapeurs indo-chinois sera le même que celui des tirailleurs indigènes.

Toutes les dispositions particulières relatives à l'habillement, l'administration, le recrutement, la remonte, etc., des compagnies du génie d'Indo-Chine seront déterminées par des arrêtés du gouverneur général de la colonie rendus sur la proposition du général commandant supérieur des troupes.

G. L.

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active. — Nominations et Mutations

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE

Le général de brigade de Forsanz, en non act., est réint. dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée, en rempl. du général Durand, promu gén. de div., et a été nommé commandant de la 2e brigade d'inf. de Tunisie et commandant militaire de Sousse à Sousse, en rempl. du général Delpuech de Comeiras, appelé à un autre emploi.

Le gén. de brig. Coustis de la Rivière, comm. la 54e brig. d'inf. et la subd. de Montélimar, est placé à dater du 28 Novembre 1904, dans la 2e sect. (réserve) du cadre de l'ét.-maj. général de l'armée.

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

MM. Desoille, col. brev. du 21e rég. d'inf., chef d'état-major du 1er corps d'armée, a été mis en activité h. c. pour être affecté au service d'état-major et maintenu dans son emploi actuel; Tantot, cap. d'inf. h. c., employé à l'état-major de l'armée, a été dés. pour servir comme off. d'ordonn. du général Dodds, membre du cons. sup. de la guerre (emploi vacant); Etienne, cap. brev. à l'état-major particulier de l'artillerie, dépôt de matér. de l'artill. de La Fère, a été mis en activité h. c. pour être aff. au service d'état-major et nommé à un emploi de son grade à l'état-major du 6e corps d'armée, en rempl. du cap. d'art. h. c. Lambert, remis à la disposit. de son arme; de Bodin de Galembert, cap. brev. au 66e rég. d'inf., a été mis en activité h. c. pour être aff. au service d'état-major et désigné comme off. d'ord. du gén. command. la 44e brig. d'inf. et la subdiv. de Quimper, en rempl. du cap. d'inf. h.c. Spitz qui a reçu une autre affectation.

INFANTERIE

Sont nommés sous-lieutenants, les trois élèves de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr dont les noms suivent. — MM. Villaume, aff. au 108e rég. d'inf.; de Chilly, aff. au 88e rég. d'inf.; Stefani, aff. au 116e rég. d'inf.

MM. Angelvin, cap. au 158e rég. d'inf., passe au 15e rég. de même arme; Martinet, cap. breveté au 15e rég. d'inf., passe au 100e rég. de même arme, maintenu stagiaire d'ét.-maj.; Farnier, lieut. au 158e rég. d'inf., passe au 82e rég. d'inf.; Trémeau, lieut. au 158e rég. d'inf., passe au 27e rég. de même arme.

M. Pillot, chef de bat. brev. d'inf. h. c., comm. le bat. étranger de Madagascar, est réint. au 2e rég. étranger.

MM. Lecadet, chef de bat. au 75e rég. d'inf., est mis h. c. et nommé au bur. de recr. de Magnac-Laval, en rempl. de M. Frohard de Lamette, admis à faire valoir ses droits à la retraite; Chabot, chef de bat. au 99e rég. d'inf., est mis h. c. et nommé au comm. du bur. de recr. de Saintes, en rempl. de M. Lacarrau, rendu à la vie civ. sur sa dem.; Toursier, chef d'esc. au 7e rég. d'art., est mis h. c. et nommé comm. du bur. de recr. de Pau, en rempl. de M. Souriac, rendu à la vie civ. sur sa demande.

MM. Destenay, chef de bat. au 84e rég. d'inf., passe au 64e rég. de même arme, maint. comm. du gouv. au cons. de guerre d'Orléans; Blandin, chef de bat. au 64e rég. d'inf., passe au 84e rég. de même arme; Caffier, chef de bat. au 90e rég. d'inf., passe au 118e rég. d'inf., maint. comm. du gouv. au cons. de guerre d'Amiens; Sarlat, chef de bat. au 118e rég. d'inf., passe au 90e rég. de même arme, maintenu en congé de trois ans; Allix, chef de bat. au 71e rég. d'inf., passe au 14e rég. de même arme, maint. comm. du gouv. au cons. de guerre du Mans; Burguet, chef de bat. au 10e rég. d'inf., passe au 80e rég. de même arme, maint. comm. du gouv. au cons. de guerre de Nancy;

Picard, chef de bat. brev. au 89e rég. d'inf., passe au 10e rég. de même arme, maint. en congé de trois ans; Aubert, chef de bat. au 121e rég. d'inf., passe au 98e rég. de même arme; Fabre, chef de bat. au 98e rég. d'inf., passe au 111e rég. de même arme; Duchet, cap. brev. au 71e rég. d'inf., passe au 39e rég. d'inf.; Dutrut, cap. au 70e rég. d'inf., passe au 10e rég. de même arme, maint. à la dir. de l'infanterie; Sarrazignac, cap. au 10e rég. d'inf., passe au 137e de même arme, maint. rapporteur au cons. de guerre de Nancy; Roye, cap. brev. au 137e rég. d'inf., passe au 132e rég. de même arme; Cassou, cap. au 32e rég. d'inf., passe au 93e rég. de même arme, maint. rapporteur au cons. de guerre de Besançon; Quintard, cap. au 93e rég. d'inf., passe au 29e rég. de même arme, maint. détaché à l'Ecole sup. de guerre, Burin-Desroziers, cap. brev. h. c. (état-major) est réintégré au 113e rég. d'inf.; Archambault, cap. au 113e rég. d'inf., passe au 116e rég. de même arme, maint. au cons. de guerre d'Orléans; Delevaque, cap. brev. au 116e rég. d'inf., passe au 71e rég. de même arme, maint. en congé de trois ans; Clament Lapeyrière, cap. au 160e rég. d'inf., passe au 11e rég. de même arme, maint. à l'Ec. sup. de guerre;

Tillard, cap. au 11e rég. d'inf., passe à la 4e comp. de fusiliers de discipline; Houdry, cap. au 120e rég. d'inf.

passe au 82e rég. d'inf. comme cap. d'habill.; Pierret, cap. brev. au 84e rég. d'inf., passe au 91e rég. de même arme ; Grosjean, cap. brev. au 8e rég. d'inf., passe au 160e rég. de même arme; Michel, cap. brev. h. c. (état-major), est réint. au 111e de même arme; Rottée, cap. au 1er rég. étranger, passe au 40e rég. d'inf.; Andrea de Nerciat, capit. h. c. (écoles), est réintégré au 88e rég. d'inf. à dater du 24 Octobre 1904; Lctord, cap. h. c. (affaires indigènes), est réint. au 100e rég. d'inf., maint. en congé de trois ans: Michel, cap. au 100e rég. d'inf., passe au 2e rég. de zouaves, maint. au cons. de guerre d'Oran en qualité de rapporteur; Ponsignon, cap. brev. h. c. (état-major), est réint. au 8e rég. d'inf., maint. stagiaire à l'intendance; Varenard de Billy, cap. brev. h. c. (état-major), est réint. au 99e rég. d'inf.; Périer, cap. au 86e rég. d'inf., passe au 144e rég. de même arme; Rode, cap. au 99e rég. d'inf., passe au 66e rég. de même arme ; Danyach, cap. h. c. (écoles), est réint. au 44e rég. d'inf. à dater du 24 Oct. 1904.

Agrelli, cap. au 159e rég. d'inf., passe au 144e rég. de même arme; Roustan, cap. au 25e rég. d'inf., passe au 108e rég. de même arme, maint. rapporteur au cons. de guerre de Châlons-sur-Marne; Jasienski, cap. au 108e rég. d'inf., passe au 25e rég. de même arme, maint. au service géographique; Cassel, cap. au 73e rég. d'inf., passe au 78e rég. de même arme, maint. rapporteur au 2e cons. de guerre de Paris; Hasenwickel, cap. au 78e rég. d'inf., passe au 73e rég. de même arme, maintenu à l'Ecole normale de tir; Graff, cap. au 117e rég. d'inf., passe au 20e rég. de même arme, maintenu stagiaire d'état-major; de Nathan, cap. au 20e rég. d'inf., passe au 118e rég. de même arme, maint. rapporteur au cons. de guerre de Clermont-Ferrand ;

Gayral, cap. au 80e rég. d'inf., passe au 30e rég. de même arme, maint. détaché au service géographique; de Séré, cap. au 30e rég. d'inf., passe au 80e rég. de même arme, maint. rapporteur au cons. de guerre de Grenoble; de France de Tersant, lieut. au 4e rég. de zouaves, passe au 18e rég. d'inf.; Allemand, lieut. au 29e bat. de chass., passe au 83e rég. d'inf.; Grand, lieut. au 129e rég. d'inf., passe au 87e rég. de même arme: Ventrillon, lieut. au 36e rég. d'inf., passe au 57e rég. de même arme; Colas, lieut. au 66e rég. d'inf., passe au 141e rég. de même arme; Marnet, lieut. au 141e rég. d'inf., passe au 66e rég. de même arme; Cousse, lieut. au 2e rég. de zouaves, passe au 137e rég. d'inf., maint. détaché aux aff. indigènes; Dye, lieut. au 159e rég. d'inf., passe au 2e rég. de zouaves, maint. à l'Ecole mil. préparat. de Saint-Hippolyte-du-Fort; Requin, lieut. au 1er rég. de tir., passe au 134e rég. d'inf., maint. à l'Ec. de guerre; Anis, lieut. au 1er rég. de tiraill., passe au 127e rég. d'inf., maint. à la mission milit. du Maroc;

Marty, lieut. au 2e rég. de tir., passe au 125e rég. d'inf., maintenu à l'Ec. sup. de guerre; Cauvin, lieut. au 4e rég. de tir., passe au 108e rég. d'inf., maint. détaché aux aff. indigènes; Quétin, lieut. au 1er bat. d'Afr., passe au 108e rég. d'inf., maint. détaché aux aff. indigènes; Bourlguignon d'Herbigny, lieut. au 4e bat. d'Afrique, passe au 98e rég. d'inf., maintenu détaché aux aff. indigènes ; Salme, lieut. au 4e bat. d'Afrique, passe au 87e rég. d'inf., maintenu en congé sans solde; Rozet, lieut. au 27e bat. de chass., passe au 78e rég. d'inf., maintenu à l'Ec. sup. de guerre; de Widersph-Thor, lieut. au 20e bat. de chass., passe au 70e rég. d'inf., maintenu à l'Ec. sup. de guerre; Debellegarde, lieut. au 22e bat. de chass., passe au 70e rég. d'inf., maint. à l'Ec. sup. de guerre ;

Clément, lieut. au 19e bat. de chass., passe au 68e rég. d'inf., maintenu à l'Ec. sup. de guerre; Langlacé, lieut. au 19e bat. de chass., passe au 67e rég. d'inf., maintenu à l'Ec. sup. de guerre ; Garnier, lieut. au 17e bat. de chass., passe au 64e rég. d'inf., maintenu en congé de trois ans ; Godfroy, lieut. au 13e bat. de chass., passe au 57e rég. d'inf., maintenu à l'Ec. sup. de guerre ; Beaujan, lieut. au 9e bat. de chass., passe au 45e rég. d'inf., maintenu à l'Ec sup. de guerre ; Varaigne, lieut. au 9e bat. de chass., passe au 39e rég. d'inf., maintenu à l'Ec. sup. de guerre; Billard, lieut. au 8e bat. de chass., passe au 30e rég. d'inf., maintenu à l'Ec. sup. de guerre; Dussart, lieut. au 5e bat. de chass., passe au 38e rég. d'inf., maintenu à l'Ec. sup. de guerre ;

Breucq, lieut. au 4e bat. de chass., passe au 36e rég. d'inf., maintenu à l'Ec. sup. de guerre ; Roques, lieut. au 1er bat. de chass., passe au 33e rég. d'inf., maintenu à l'Ec. sup. de guerre; Simian, lieut. au 87e rég. d'inf., passe au 159e de même arme ; Besset, lieut. au 43e rég. d'inf., passe au 10e rég. de même arme, maintenu dét. aux aff. indigènes ; Lherm, lieut. au 43e rég. d'inf., passe au 30e de même arme, maint. à l'Ec. sup. de guerre ; Cordier, lieut. au 28e rég. d'inf., passe au 27e rég. de même arme, maint. à l'Ec. sup. de guerre ; Momiron, lieut. au 31e rég. d'inf., passe au 15e rég. de même arme, maintenu en congé de trois ans ; Kastier, lieut. au 102e rég. d'inf., passe au 13e rég. de même arme, maintenu à l'Ec. sup. de guerre ; de Maisonneuve, lieut. au 104e rég. d'inf., passe au 30e rég. de même arme, maintenu en congé de trois ans ;

Filhol de Camas, lieut. au 119e rég. d'inf., passe au 8e rég. de même arme, maintenu en congé de trois ans ; Puig, lieut. au 141e rég. d'inf., passe au 38e rég. de même arme ; Barthère, lieut. au 10e bat. de chass., passe au 122e rég. d'inf.; Dugrais, lieut. au 6e bat. de chass., passe au 8e bat.; Ferry, lieut. au 2e rég. de tir., passe au 131e rég. d'inf.; Cotte, lieut. au 38e rég. d'inf., passe au 141e de même arme.

CAVALERIE

MM. Gaillard-Bournazel, lieut.-col. du 8e huss. (s.-dir. à la dir. de la cav.), passe au 7e drag., maint. dans sa situation act.; Rubino de Barazia, cap. comm. au 1er spahis, passe au 2e chass. d'Afr.; de Gail, cap. comm. breveté au 8e huss., passe au 17e chass. comme cap. comm.; de la Bourdonnaye, cap. comm. au 17e rég. de chass., passe au 8e huss. comme cap. en sec.; Munier, cap. comm. au 14e rég. de drag., dét. dans le serv. des remontes, passe comme cap. en sec. au 8e cuir., maintenu dans le serv. des remontes ; Berthe de Pommery, cap. au 4e spahis, passe au 18e chass.;

Bailly, cap. au 18e chass., passe au 4e spahis; Baron, cap. au 1er drag., est nommé cap. comm. au corps; de Sesmaisons, cap. au 2e huss., passe au 1er drag.; Walwein-Taylor, cap. brev h. c. (état-maj.), passe au 2e huss.; Porquier, cap. au 8e cuir., passe au 11e chass. (hab.); Nassey, cap. 11e chass., dét. dans le serv. de rem., passe au 8e huss., maint. dans le serv. des rem.; Chassaigne, cap. au 18e drag., passe au 26e drag. (hab.); Ruzé, lieut. au 6e chass. d'Afr., dét. aux aff. ind., passe au 5e huss., maint. aux aff. indig.;

De la Lance, lieut. au 5e rég. de huss., passe au 6e rég. de chass. d'Afr.; Legendre, lieut. au 18e rég. de chass. (off. d'ord.), passe au 4e rég. de chass., maint. off. d'ord.; Beneyton, lieut. h. c. (col.), passe au 11e rég. de chass.; Blandain de Chalain, lieut. h. c. (col.), passe au 18e rég. de chass.; Yvart, lieut. au 2e rég. de chass. d'Afr., passe au 23e rég. de drag.; de la Rochette, sous-lieut. au 14e rég. de chass., passe au 2e rég. de chass. d'Afr.; Henry, lieut. au 23e rég. de drag., passe au 11e rég. de cuir.

ARTILLERIE

MM. Malesset, chef d'escad. major au 32e rég., est nommé directeur de l'instruct. milit. des élèves à l'Ecole polytechnique; Vagner, capit. en premier au 30e rég., est dés. pour faire fonct. de major au 32e rég.; Guesnon, lieut. en premier, offic. d'habill. au 3e bat., est nommé offic. d'habill. au 6e rég.; Sénégas, lieut. en deuxième au 12e rég. à Oran, est nommé offic. d'habill. au 3e bat.; Cuvillier, lieut. en premier à la 10e comp. d'ouvriers, comm. le détachem. de ladite comp. au Havre, est classé au 30e rég.; Cambette, sous-lieut. au 7e rég., est classé à la 10e comp. pour comm. le détachem. de ladite comp au Havre; Lambert, capit. en premier brev. h. c., employé à l'état-major du 6e corps d'armée, est replacé dans les cadres de l'arme, en rempl. de M. Etienne, mis h. c., aff. à l'Ecole d'art. du 6e corps

GÉNIE

MM. Giraud, lieut.-col. brev., chef du génie à Nantes, a été nommé dir. du génie à Langres ; Dautheville, chef de bat. au 5e rég. à Versailles, a été classé à l'état-major part. de l'arme et nommé chef du génie à Langres

GENDARMERIE

MM. Délin, cap. à Mâcon, passe à Corbeil; Biche-Latour, cap. h. c., rapatrié de Macédoine, est dés. pour Cahors.

SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE

Les étudiants en pharmacie dont les noms suivent ont été nommés élèves en pharmacie du service de santé militaire. — MM. Rémy, candidat à quatre inscript.; Pecker, candidat sans inscript.; Perte, candidat à huit inscript.; Miget, candidat sans inscript.; Debrade, candidat à huit inscript.; Lagneau, candidat sans inscript.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES

MM. Rivière, vét. en 2e au 1er rég. d'art. (n'a pas rej.), est aff. au 37e rég. d'art.; de Croizant, vét. en 2e au 9e rég. de cuir., est placé en act. h. c. (Cochinchine); Blot, vét. en 2e h. c. (art. col. Tonkin), est réint. dans les cadres de l'armée métrop. et aff. au 9e rég. de cuir.; Lefrançois, aide-vét. au 37e rég. d'art., est aff. au 1er rég. d'art.

SERVICE DES AFFAIRES INDIGÈNES EN ALGÉRIE

MM. Ropert, chef de bat. d'inf. h. c., détaché dans le service des affaires indigènes, comm. supér. du cercle de Marnia, a été nommé commandant supér. du cercle de Biskra ; Pein, chef de bat. au 30e rég. d'inf., détaché à l'état-major du 19e corps d'armée, a été mis h. c. pour être employé dans le serv. des aff. indigènes et nommé comm. supér. du cercle de Marnia

JUSTICE MILITAIRE

L'off. d'adm. de 2e cl. en retraite Fayet est nommé à un emploi de son grade dans l'armée territoriale.

Armée active. — Troupes coloniales

INFANTERIE COLONIALE

Le colonel de Pélacot, de l'inf. col., comm. le 1er rég. de tir. malg., est nommé au comm. de la déf. de la pl. de Diégo-Suarez, point d'appui de la flotte à Madagascar.

ARTILLERIE COLONIALE

Ont été affectés. — Au Tonkin : le lieut. Gérard, du 3e rég. à Nîmes, dés. h. tour pour serv. à l'état-maj. des troupes du gr. d'Indo-Chine. — *En France* : le cap. Sales, qui avait été mis à la disp de la Marine, est maint. au 1er rég. à Lorient.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Ont été affectés savoir : En Indo-Chine. — MM. Daniel, méd.-maj. de 2e cl. au 2e rég. d'inf. coloniale ; Fraissinet, méd.-maj. de 2e cl. au 21e rég. d'inf. coloniale.

A Madagascar. — M.M. Contaut, méd.-maj. de 2e cl. au 3e rég. d'art. col.; Reboul, méd.-maj. de 2e cl. au 8e rég. d'inf. col.; Colin, pharm. aide-major de 1re cl. en rés. libre.

En Afrique occidentale. — MM. Jacquin, méd.-maj. de 2e cl. au 1er rég. d'inf. col.; Letonturier, méd.-maj. de 2e cl. au 6e rég. d'inf. col.; Boudriot, méd.-maj. de 2e cl. au 3e rég. d'art. col.; Lonjarret, méd. aide-major de 1re cl. au 21e rég. d'inf. col.

Au Congo. — En activité h. c.: M. Trautmann, méd. aide-major de 1re cl. au 22e rég. d'inf. col.

Au corps d'occupation de Chine. — M. Chartres, méd.-maj. de 2e cl. au 4e rég. d'inf. col.

En France. — Médecins-majors de 1re classe : au 2e rég. d'inf. col. à Brest: M. Gouzien, rentré de la Côte-d'Ivoire, h. c., réintégré à compter du 31 Janvier 1905 ; au 3e rég. d'art. col. à Toulon : M. Bousquet, préc. dés. pour serv. en Afr. occ. fr.; au 22e rég. d'inf. col. à Hyères: M. Carrière, attendu de l'Afr. occ. fr.;

Médecins-majors de 2e classe : au 4e rég. d'inf. col. à Toulon: M. Jacob, attendu du corps d'occ. de Chine ; au 2e rég. d'art. col. à Brest: M. Aunac, attendu de l'Indo-Chine; au 8e rég. d'inf. col. à Toulon : M. Tédeschi, rentré de Madagascar ; au 4e rég. d'inf. col. à Toulon : M. Lamarque, rentré de la Réunion ; au 4e rég. d'inf. col. à Toulon : M. Mias, du 2e rég. d'art. col. à Cherbourg ; au 7e rég. d'inf. col. à Rochefort : M. Laurenti, attendu de l'Indo-Chine ; au 2e rég. d'art. col. à Cherbourg : M. Puysségur, rentré de la Côte-d'Ivoire, réint. à compter du 12 Janvier 1905 ;

Médecins aides-majors de 1re classe : au 22e rég. d'inf. col. à Hyères : M. Vallet, attendu de l'Afr. occ. fr.; au 3e rég. d'art. col. à Nîmes : M. Bruas, du 4e rég. d'inf. col. à Toulon ; au 1er rég. d'art. col. à Lorient : M. Durand, rentré du Soudan ; au 21e rég. d'inf. col. à Paris : M. Gaillard, du 3e rég. d'inf. col. à Rochefort.

Approbation de mutations prononcées par l'autorité militaire en Indo-Chine. — A l'hôpital militaire de Saïgon : M. Haueur, méd.-maj. de 1re cl., au 9e rég. d'inf. col. à Hanoï : M. Salauoue-Ipin, méd.-maj. de 1re cl.; en activité h. c. (méd.-chef de l'hôp. mixte de Pnom-Penh) : M. Doucet, méd.-maj. de 1re cl.; au 2e rég. de tir. ann. (méd.-chef de l'ambul. de Chantaboun) : M. Dourne, méd.-maj. de 2e cl.; à l'hôp. mil. de Saïgon (méd. résident) : M. Marotte, méd.-maj. de 2e cl.; à l'ambul. de Lao-Kay: M. Gauducheau, méd.-maj. de 2e cl.; au 5e rég. d'art. col. à Saïgon : M. Dardenne, méd.-maj. de 2e cl.; au 2e rég. de tir. tonk. (ambul. de Bao-Lac) : M. Lacour, méd. aide-maj. de 1re cl.; au 2e rég. de tir. tonk. à Dong-Van : M. Kernéis, méd. aide-maj. de 1re cl.; à l'hôp. mil. de Saïgon : M. Vergne, méd. aide-maj. de 1re cl.; au poste de Tay-Ninh : M. Bernoud, méd. aide-maj. de 1re cl.; à l'hôp. mil. de Saïgon : M. Girard, méd. aide-maj. de 1re cl.; à l'ambul. Samson (mission provisoire) : M. Sallet, méd. aide-maj. de 1re cl.; au 3e rég. de tir. tonk. à Bac-Kan : M. Arathoon, méd. aide-maj. de 1re cl.; en activité h. c. (méd. du poste de Canthe) : M. Brimont, méd. aide-maj. de 1re cl. stag. ; à l'hôp. de Quang-Yen : M. Claverin, pharm.-maj. de 2e cl.; à l'Institut Pasteur à Saïgon : M. Ferraud, pharm -maj. de 2e cl.; à l'hôp. mil. de Saïgon : M. Massion, pharm. aide-maj. de 1re cl.; à l'hôp. d'Hanoï (laboratoire de chimie) : M. Authier, pharm. aide-maj. de 1re cl.

Autorisations de prolongation de séjour en Indo-Chine. — MM. Pujol, méd.-maj. de 1re cl. 3e année ; Lafaurie, méd.-maj. de 2e cl., 3e année ; Ledoux, méd. aide-maj. de 1re cl., 3e année ; Mathis, méd. aide-maj. de 1re cl., 4e année ; Meslin, méd. aide-maj. de 1re cl., 3e année ; Koun, méd. aide-maj. de 1re cl., 3e année.

CORPS DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

Le comm. de 1re cl. Mora, aff. à Cherbourg, et le comm. de 2e cl. Méniaud, aff. à Toulon et dét. prov. au min. des col. (bur. milit.), ont été dés. pour servir à l'adm. cent. du min. des col.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU COMMISSARIAT ET DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Ont été désignés pour servir : SERVICE DU COMMISSARIAT (BUREAUX). — *En Indo-Chine.* — L'off. d'adm. de 1re cl. Lauwaert, à Toulon.

A Saint-Pierre et Miquelon. — En activité h. c.: l'off. d'adm. de 3e cl. Démartin, en serv. dans la colonie.

SERVICE DU COMMISSARIAT (COMPTABLES). — *En Afrique occidentale.* — L'off. d'adm. de 3e cl. Devouge, à Cherbourg.

En Indo-Chine. — L'off. d'adm. de 3e cl. Richardet, à Toulon.

A Madagascar. — L'off. d'adm. de 3e cl. Bassou, à Cherbourg.

SERVICE DE SANTÉ. — *En Indo-Chine.* — L'off. d'adm. de 3e cl. Arragon, à Toulon.

A Madagascar. — L'off. d'adm. de 3e cl. Monseau, à Brest.

En Afrique occidentale. — L'off. d'adm. de 3e cl. Sauvé, au dépôt de la sect. d'inf. à Hyères.

Approbation de mutations prononcées par l'autorité militaire: En Indo-Chine. — A Hanoï : sous-dir. du comm., l'off. d'adm. pr. Taibaud ; à Saïgon : détail des revues, l'off. d'adm. de 1re cl. Secco ; sous-dir. du comm., l'off. d'adm. de 3e cl. Berrard ; à Hanoï : magasin central de l'habillement, l'off. d'adm. de 3e cl. Clinche.

L'off. d'adm. de 3e cl. Boirard, aff. au serv. adm. des tr. col. à Rochefort, a été dés. pour servir en Indo-Chine.

Décorations coloniales

ORDRE DU DRAGON DE L'ANNAM

Commandeur. — 25 Février 1904 : M. Ditte, lieut. d'inf. col., chef de la section tech. des troupes col.

Officier. — 25 Février 1904: M. Savary, capit. d'art. col., inspect. des fabric. de l'art. de marine.

Chevaliers. — 25 Mars 1904 : M. Bizon, off. d'adm. de 2e cl. de l'art. col. — 31 Juillet 1904 : MM. Delrue, serg.-major au 33e rég. d'inf.; Le Franc, serg. au 36e rég. d'inf.; Hanouy, serg. au 117e rég. d'inf.; Breuillard, adj. au 129e rég. d'inf.; Sage, mar. des logis au détach. de gendarmerie du Sénégal; Peynet, brig. de gendarmerie; Nguyen-van-Vinh, caporal auxil. de 1re cl. à la sect. du génie du Tonkin; Bregnard, soldat de 1re cl., 1er d'inf. col.; Renault, adjud. au 4e rég. d'inf. col.; Fresneau, adjud. au 9e rég. d'inf. col.; Muller, serg. fourr. au 14e d'inf. col.; Badrignans, soldat de 1re cl. au 18e rég. d'inf. col.; Sublet, serg. au 23e rég. d'inf. col.; Wagenaar, serg. télégr. d'inf. col.; Ceppi, soldat de 1re cl. au bat. d'inf. col. de la Martinique; Tran-van-Tri, serg. au 2e tir. tonk.; Pernot, adj. au 3e rég. de tir. tonk.; Nguyen-van-Tham, serg. au 3e tir. tonk.; Umecker, adjud. au rég. ind. du Congo; Fléon, serg. infirmier des troupes col.

ORDRE DE L'ÉTOILE D'ANJOUAN

Officiers. — 21 Avril 1902 : M. Gramont, lieut. au 13e d'inf. col. — 25 Mars 1904 : M. Colombat, capit. au 2e rég.

étranger. — 17 Mai 1904 : M. Saumon, commiss. de 1re cl. des tr. col.

Chevaliers. — 30 Mars 1903 : M. Rebel, capit. au 13e rég. d'inf. col. — 17 Mai 1904 : M. Labouérie, offic. d'adm. de 3e cl. du génie. — 31 Juillet 1904 : M. Gaultier, serg. au 1er rég. étranger; Guérin, serg. au 2e rég. étr.; Ferrié, gendarme à cheval à la 16e légion de gendarmerie; Julien, adjud. de gendarmerie à la Réunion; Miguet, gendarme à la comp. de la Nouvelle-Calédonie; Gamelin, serg.-major au 2e rég. du génie, Welker, caporal au 8e rég. d'inf. col.; Pergaud, serg. au 13e rég. d'inf. col.; Pigrenet, soldat de 1re cl. au 13e rég. d'inf. col.; Ouvry, caporal au bat. d'inf. col. de la Réunion; Audouy, adjud. au 2e rég. de tir. tonk.; Lagru, serg.-major au 1er tir. sénég.; Carbuccia, adjud. au 2e tir. sénég.; Simonel, mar. des logis d'art. col.; Bacher, maître ouvr. d'art. col.

ORDRE DU NICHAN EL ANOUAR

Chevaliers. — 31 Juillet 1904 : MM. Ravin, adjud. au 1er rég. de cuirass.; Maamar-bel-Hadj, spahi détaché au bureau arabe de Zousfana.

ORDRE DU CAMBODGE

Commandeur. — 1er Février 1904 : M. Pignet, pharm. princ. de 2e cl. des troupes coloniales.

Officiers. — 9 Juillet 1899 : M. Tétart, capit. au 1er rég. de tir. tonk. — 9 Avril 1903 : M. Debeauvais, capit. adj.-major au 4e tir. algér.

Chevaliers. — 19 Janvier 1903 : M. Salmon, lieut. au 1er tir. tonk. — 25 Février 1904 : M. Ardiet, off. d'adm. de 2e cl. du serv. de l'art. col.; Ingloo, off. d'adm. de 3e cl. du serv. de l'art. col. — 31 Juillet 1904 : MM. Witz, adjud. au 104e rég. d'inf.; Ernewein, soldat au bat. étr. de Madagascar; Réau, adjud. au 18e rég. d'inf. col.; Jaugeon, soldat de 1re cl. au 18e d'inf. col.; Nguyen-van-Tin, serg. de 1re cl. au 4e rég. de tir. tonk.; Attenot, adjud. à la 2e comp. du bat. chinois ; Bonnec, brig. d'art. col. aux batt. de la Nouvelle-Calédonie.

ORDRE DE L'ÉTOILE NOIRE

Commandeur. — 25 Février 1904 : M. Cornille, lieut.-col. du génie (Afrique occid. française).

Officiers. — 9 Juillet 1899 : M. Ghaptal, capit. d'inf. de marine. — 6 Juillet 1901 : M. de Lartigue, chef de bat. au 67e rég. d'inf. — 25 Février 1904 : M. Harlée, capit. d'art. col., à la dir. d'art. navale de Toulon. — 31 Juillet 1904 : M. Morel, méd.-maj. de 2e cl. des tr. col.

Chevaliers. — 5 Mai 1904 : M. Pruneau, lieut. d'inf. col., off. d'ord. du général Voyron. — 31 Juillet 1904 : MM. Chevin, mar. des logis au 2e escad. de spahis sénég.; Tiassine-Sall, spahi de 2e cl. aux spahis sénég.; Messager, adjud. au 5e rég. du génie; Frenette, adjud. du génie (chemin de fer de Kayes au Niger); Canaud, adjud. du génie (chemin de fer de Kayes au Niger); Pottier, au 5e rég. du génie; Ragot, adjud. au 5e rég. de tir. tonk.; Carli, serg. au 2e rég. de tir. sénég.; Sory-Coulibaly, serg. au bat. sénég. de la Côte-d'Ivoire; Lacharme, adjud. au 2e rég. d'art. col.; Marcou, 1er canonn. servant au groupe de batteries d'art. col. de Dakar.

Médailles d'honneur

Des médailles d'honneur, des mentions honorables et des lettres de félicitations ont été décernées aux militaires ci-après désignés qui ont accompli des actes de courage et de dévouement.

GOUVERNEMENT MILITAIRE DE PARIS. — M. Schulneister, brigadier au 7e rég. de drag.; une mention honorable; a fait preuve de courage, de dévouement et de sang froid lors d'un accident survenu au cours d'une ascension du ballon captif de la Porte-Maillot.

Lettre de félicitations. — M. Ledoux, sergent-major au 24e rég. d'inf. a coopéré à l'extinction d'un incendie; M. Choquet, soldat à la 24e section de commis et ouvriers d'administration, a sauvé un homme en danger de se noyer; M. Baraër, soldat au 28e rég. d'inf., s'est courageusement exposé pour tenter le sauvetage d'un homme qui se noyait.

1er CORPS D'ARMÉE. — *Mention honorable.* — M. Ricqmaréchal des logis reng. au 1er escad. du train des équipages a été contusionné en maitrisant un cheval emporté, attelé à une voiture sans conducteur; déjà titulaire d'une mention honorable.

Médaille d'argent de 1re classe. — M. Marie, soldat musicien au 73e rég. d'inf. a été frappé à la poitrine par le brancard, en maitrisant trois chevaux emportés attelés à une voiture sans conducteur; déjà titulaire de deux médailles d'honneur.

2e CORPS D'ARMÉE. — *Mention honorable.* — MM. Joly, brigadier de gendarmerie; Bon, gend. à la 2e légion de gend.; ont reçu des blessures graves en arrêtant de nuit un malfaiteur.

3e CORPS D'ARMÉE. — *Lettre de félicitations.* — M. Mougenel, soldat au 5e rég. d'inf., a porté secours à un enfant tombé dans la Risle.

4e CORPS D'ARMÉE. — *Mention honorable.* — M. Hermet, caporal four. au 1er rég. d'inf. col., a reçu de graves blessures en portant secours à une femme en danger de périr dans un incendie.

Réserve

ARTILLERIE

Ont été nommés à la première classe de leur grade tout en conservant leurs fonctions actuelles :

MM. les capit. Batart, de la tir. de Vincennes; Bouillat, de l'état-major de l'artill. du 5e corps d'armée; Cahen, du 15e rég.; de Baderon, de Maussac, de Thézan, de Saint-Geniès, du 3e rég.; Chabana, de l'état-major de l'artill. du 15e corps d'armée; Calmon, Maison, du service des étapes; Trévoux, de la sous-direct. des forges du centre; Husson, du 5e rég.; Marchand, à la dispos. de l'artill. coloniale; les lieut. Pérault, du 1er rég.; Banled et Obert, du 4e rég.; Boudet, du 5e rég.; Mermillod, du 6e rég.; Weber, du 7e rég.; Maunoury, du 11e rég.; Vrion et Cura, du 12e rég.; Tetart, Sacquin, Pierrot, Deseilligny et Lehmann, du 13e rég.; Boutin, du 14e rég.; de Baillencourt dit Courcol, du 15e rég.; Champagne de Labrielle et Vel, du 17e rég.;

Ducros, Astoul et Ducor, du 18e rég.; Bordes, du 19e rég.; Bissaud, du 20e rég.; Cauvin, du 22e rég.; Destarac et Feral, du 23e rég.; Urgel et Sempé, du 24e rég.; Delabroise, du 26e rég.; Salmon, du 27e rég.; Salson et Babille, du 30e rég.; Laya et Addes, du 31e rég.; Saint-Paul, du 33e rég.; Sechez, du 35e rég.; Mourque d'Algue et Liron, du 38e rég.; Givelet et Gouvy, du 39e rég.; Hembert, du 1er bataillon (1re région); Silvestre, du 7e bataill.; Leblanc, du 11e bataill.; Rastoin, du 13e bataill. (batteries de la Corse); Cabrolier, du 14e bataill.; Cabourneaux le Perdriel et Goyard, du 16e bataill.; Lerat et Guyot, du 18e bataill.; Colson, de la 8e comp. d'ouvriers; Fabre, Collin, Plichon et Delaroche-Vernet, du serv. d'état-major; Prudent, du serv. des étapes; Bougier et Kester, à la disposit. de l'art. coloniale.

TRAIN DES ÉQUIPAGES

Les lieutenants dont les noms suivent ont été nommés à la première classe de leur grade, tout en conservant leurs fonctions actuelles :

MM. Lemoine, du 4e escad.; Dehais, du 5e escad.; Courtin, du 11e escad.; Rolland et Villard, du 15e escad.; Marceille, du 17e escad.; Grassin et Meric, du 18e escad.

ARTILLERIE COLONIALE

Ont été nommés dans la réserve de l'artillerie coloniale : Au grade de capitaine. — M. Denain, cap. en 2e, dém., aff. au 4e rég. au Tonkin.

Au grade de lieutenant. — M. Monnier, lieut. en second démiss., aff. au 2e rég. à Cherbourg.

Au grade de sous-lieutenant. — MM. Damoy, s.-lieut. démiss., aff. au 1er rég. à Lorient; Roger, s.-lieut. démis., aff. au 2e rég. à Brest, et les huit adjudants réservistes dont les noms suivent : MM. Peux, aff. au 2e rég. à Brest; Bourdon, aff. au 1er rég. à Rochefort; Pascaud, aff. au 2e rég. à Cherbourg; Meury, aff. au 3e rég. à Toulon ; Bonnafous, aff. au 3e rég. à Nimes; Bouvier, aff au 2e rég. à Cherbourg ; Robardelle, aff. au 1er rég. à Lorient; Andrieu, aff. au 3e rég. à Nimes.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Ont été nommés dans la réserve du corps de santé des troupes coloniales : Au grade de médecin-major de 1re classe. — Les méd.-maj. de 1re cl. des tr. col. retr. Tréguier (Alexandre-Marie), Pierre (Louis-Edouard-Pierre), Laborde (Armand-Daniel).

Au grade de médecin-major de 2e classe. — M. Barot, méd.-maj. de 2e cl. des tr. col. démiss.

Ministère des Colonies

MM. Métadier (Jules-Pierre-Charles) a été nommé greff. de la just. de paix de Saint-Louis (Réunion), en rempl. de M. Verrun, non acceptant ; Tranchesset (Louis-Auguste), juge de paix à Saint-Martin-de-Vésubie (Alpes-Maritimes), a été nommé juge de paix au Diamant (Martinique), en rempl. de M. Lecamus, décédé.

A été acceptée, la démis. de son grade off. par M. Gazengel (Ferdinand-Arsène), cap. de port de 1re cl. à Saint-Pierre et Miquelon.

M. Besnier (Gustave), cap. au long cours, a été nommé lieut. de port de 2e cl. à Saint-Pierre et Miquelon, en rempl. de M. Gazengel cap. de port de 1re cl. dont la dém. est acceptée.

Marine

Promotions

NOMINATIONS. — Sont nommés: *1ers m. torp. sédentaires,* MM. Spaht, de Cherbourg; Teissier, de Toulon; — *2e m. torp. sédent. 2e cl.,* les q.-m. torp. sédent. Laisné, de Cherbourg; L'Hostis, de Brest ; Hubert, de Rochefort; Coquillard et Mesimier, de Toulon; — *1er m. vétéran 2e cl.,* le m. vétéran Cariou, de Brest; — *m. vétéran,* les 2es m. vétérans Renouf, de Cherbourg; Raoul, Moulin et Le Rousic, de Brest; — *2e m. vétéran,* les q.-m. vétérans Gillet et Mesnil, de Cherbourg; Malléjac, Guéguen, Seité et Pellerin, de Brest; Le Padellec, Valsain et Bertho, de Lorient; Merle, de Rochefort; Colombain et Peine, de Toulon; — *m. pompier,* le sergent pompier Guyemard, de Brest; — *sergents pompiers,* les capor.-pomp. Benoît, de Cherbourg; Corre, Denniel et Mesoff, de Brest; Le Gouellec, de Lorient; — *membre du comité consultatif de la Mar.,* le c.-am. Bugard.; — *gardes marit. 2e cl.,* le 2e m. torp. retr. Agen, à Salces (qr de Port-Vendres); le mat. fusil. Pons, à Saint-Chamas (qr de Martigues); — *syndic des gens de mer,* le m. au cabotage Février, à Perros-Guirec (qr de Lannion).

COMMANDEMENTS. — Sont nommés au command.: de la *Sentinelle,* annexe de l'*Ibis* (mer du Nord), le pilote 1re cl. Repussard : — de la *Gloire,* le cap. de v. Jacquet.

COMMISSIONS. — Sont désignés pour faire partie des commissions de classement chargées de dresser les tableaux d'avancement en grades et de concours pour la Légion d'honneur des officiers des différents corps de la Marine pour 1905 (de toutes les commissions). — Les vice-am. de Maigret, Touchard et Gigon, dés. par le ministre; le c.-am. Campion, faisant fonctions de chef d'état-major :

Officiers de marine. — Les contre-am. Bernard, Manceron, Richard d'Abnour, Ternet (membre suppléant).

Officiers mécaniciens. — Le c.-am. Bernard, le mécan. insp. gén. Barguillet, les mécan. insp. Caralp, Decoux, Luneau (membre suppléant).

Officiers du génie maritime. — L'insp. gén. du génie mar. Lemaire, les dir. du génie mar. Dudebout, Lhomme, Pollard (membre suppléant).

Officiers du corps de santé. — L'insp. gén. du serv. de santé Auffret, le c.-am. Bernard, les dir. du serv. de santé Guès, Bertrand et Friocourt (membre suppléant).

Pharmaciens. — L'insp. gén. Auffret, le c.-am. Bernard, les pharm. en chef Léonard, Sauvaire, Taillotte (membre suppléant).

Personnel administratif des directions de travaux. — L'insp. gén. du génie mar. Lemaire; le dir. du génie mar. Dudebout, dir. du serv. centr. des constr. nav.; l'ag. gent princ. Larivière ; l'agent princ. Mougeol (membre suppléant).

Personnel des comptables des matières. — L'insp. gén. Lemaire ; le contrôl. gén. de 2e cl. Guimbelot, dir. de Boisjuzon et l'ag. princ. de la compt. gén.; l'agent princ. Gayet (membre suppl.).

Personnel des services du commissariat de la flotte et de santé. — Le c.-am. Bernard, le commiss. gén. Neveu, l'agent princ. Le Hérissé.

Le cap. de vaiss. Laurent remplira les fonctions de secrétaire desdites commissions.

Les travaux de ces commissions ont commencé le 28 Novembre.

— Sont désignés, sur la demande du contre-am. Puech, nommé au command. de la div. de croiseurs de l'esc. du Nord, pour faire partie de son état-major : chef d'état-major, le cap. de frég. Pumpernéel, de Cherbourg; aide-de camp, lieut. de v. Vesco, de Brest; mécan. de division, le mécan. en chef Disdier, de Brest; méd. de division, le méd. princ. Laugier, de Cherbourg; commiss. de division, le commiss. princ. Goubet, de Brest.

Ces officiers embarqueront sur la *Gloire,* à Brest, le 5 Décembre.

Mouvements du personnel

Cap. de vaiss. — MM. Rabeau a pris fonct. major gén., Toulon, rempl. c.-am. Fort, en congé; Nény a pris command. *Amiral-Baudin;* Cros, du *Montcalm,* arrivé Marseille, par *Salazie*; de Mazenod cesse résid. conditionn., et rallie Lorient; Perrin, résid. conditionn.; Lormier sert à terre, Brest; Dufaure de Lajarte dés. p. suivre travaux du *Jules-Ferry,* en achèvem. à Cherbourg; Jacquet prendra command. *Gloire,* le 5 Déc.

Cap. de frég. — MM. Lefèvre sorti hôp., Toulon; Le Trotter a pris présid. 5e commiss. perman., Brest, rempl. du Bourquet; Salichou a pris fonct. sous-dir. mouvem. du port, Brest, rempl. de Martel; Le Troter a pris fonct. second du *Courbet;* de Martel sert à terre, Brest; Noël dés. p. emb. c. second s. *Sully.*

Lieut. de vaiss. — Lancelin et Prouhet servent major. gén., Brest; Cortez, rentré congé, sert à terre, Brest ; Savidan sert major. gén., Brest; Lequerré, déb. *Harpon,* prend rang s. liste emb.; Morat, rentré résid., sert major. gén., Rochefort; Champoiseau et Métin, de la *Surprise,* arrivés Marseille par *Salazie*; de Roquefeuil, déb. *Bouvet,* résid. libre 1 m.; Colin a pris command. *Carabine*; Hallier, rentré conval., prend rang s. liste emb.;

Guthgsell désigné p. emb. s. *Valmy*; Le Vavasseur dés. p. emb. c. torp. s. *Henri-IV*; Didelot prend fonct. adjudant-maj. 2e dépôt, Brest; Méléart dés. p. emb. c. torp. s. *Jauréguiberry*; Legendre dés. p. fonctions adjoint au command. mar., Corse, à son déb. de l'*Epée*; Ourdan, déb. *Couleuvrine,* a été emb. s. *Davout,* en corvée; Lebègue dés. p. fonctions membre commiss. réglage, Toulon; Blard dés. p. emb. s. *Condé;* Bienaymé dés. p. emb. s. *Bretagne*; Colin a pris command. *Carabine*; Savidan, rentré congé, prend rang. s. liste emb.; Dauthcribes, rentré résid., prend rang s. liste emb.; Duc a été emb. s. *Tempête*; Serret, déb. *Jauréguiberry,* a été emb. s. *Cassard*; d'Etroyat dés. p. emb. s. *Suffren*; Degrénaud, de Cherbourg, sert déf. sous-mar. Lorient; Rapian dés. p. emb. c. second s. *Bombe*; Romieux, rentré résid. libre, sert à terre, Rochefort; Boissel-Dombreval, congé 3 m.; de Bourdoncle de Saint-Salvy a été emb. s. *Bretagne*; Grandclément, déb. *Carabine,* résid. libre 1 m.; Gallaud affecté groupe bât. rés. spéciale, Toulon; Roux et Lavelaine de Maubeuge dés. p. emb. s. *Dupetit-Thouars*; Exelmans maintenu fonct. membre commission études artill. de côte, Toulon.

Enseignes. — Millet, rentré résid., prend rang s. liste emb.; Dinoir et Lafay de Jerphanion prennent rang s. liste emb.; Manière, sorti hôp., sert à terre, Rochefort; Le Bigot, de la *Surprise,* Delcuze, Baule, Darlan, Noël, du *Montcalm,* Tailleur, du *Sully,* Bongrain, de l'*Aspic,* Paponnet, du *Protet,* rentrés à Marseille par *Salazie*; Thierry, déb. major. gén., Brest, résid. conditionn.; Lainé réservé p. prochaine campagne mission ostréicole 4e arrond.; Delègue dés. p. suivre cours bat. appr. fusiliers, Lorient;

Millet, rentré résid., prend rang s. liste emb.; Morat, rentré résid. libre, sert major. gén., Rochefort; Charruey, déb. *Magenta,* conval. 2 m.; Robin a été emb. s. *Farfadet*; Wursthorn, déb. *Infernet,* conval. 3 m.; Le Citol, sorti hôp. Toulon, conval. 3 m.; Bignon dés. p. emb. c. canonn. s. *Magenta*; Goisset, déb. *D'Estrées,* a repris ses serv. à bord du *Carnot*; Vivielle, déb. *Charles-Martel,* dés. p. emb. c. second s. *Sirène*; Benoit, déb. *Suffren,* dés. p. emb. c. second s. *Cigogne*; Béra, Bénaré et du Merle, congé 3 m.; Laurent, prolong. conval.; Mousson et Feillet, déb. bat. appr. fusiliers, Lorient, dés. p. emb. s. *Dunois*; Chalvignac, déb. *Triton,* sert à terre, Cherbourg; Roquebert, prolong. conval. 1 m.; Cochin, prolong. conval. 1 m., 1/2 solde; Eno dés. p. emb. s. *Décidée* (départ p. Marseille, le 25 Déc.); Raymond affecté cadre bat. appr. fusil., Lorient; Moyon, dés. p. emb. s. *Décidée,* et Le Gallou, dés. p. emb. s. *Acheron* (départ p. Marseille, le 25 Déc.).

Mécaniciens. — Méc. pr. 2e cl. Valet, dés. p. servir à Toulon; méc. pr. 1re cl. Michon, dés. p. emb. s. *Valmy*; méc. pr. 1re cl. Mallet a été emb. s. *Masséna*: méc. pr. 2e cl. Gascon, prolong. conval. 2 m.; méc. pr. 1re cl. Miguet, dés. p. emb. s. *Courbet*; méc. pr. 2e cl. Bergot, dés. p. emb. s. *Masséna*; mécan. pr. 1re cl. Berger, congé 3 m.; méc. pr. 2e cl. Cabel, prolong. conval.; méc. pr. 2e cl.

Georgelin, dés. p. emb. s. *Yatagan*; méc. pr. 2e cl. Fagot dés. p. emb. s. déf mob. Alger.

Corps de santé. — Méd. 1re cl. Cassien, rentré conval., sert hôp. Saint-Mandrier; méd. pr. Augier, rentré résid., sert hôp. Cherbourg; méd. 1re cl. Duranton, déb. *Shamrock*, sert hôp. princ., Toulon; méd. 1re cl. Briend disltrait iste emb. p. 6 m.; méd. 1re cl. Donnart, dés. p. fonct. méd. résident hôp. mar. Brest, rempl. Nollet; méd. 2e cl. Mielvaque dés. p. emb. s. *Calédonien*; méd. 1re cl. Lowitz, prolong conval. 3 m.; méd. 2e cl. Guibaud, congé 2 m., 1/2 solde; méd. 1re cl Letrosne, dés. p. emb. s. *Dupetit-Thouars*.

Génie maritime. — Ing. en chef 1re cl. Louis a pris fonct. sous-direct. constr. nav., Brest, rempl. Jaouin; — les ingén. 2e cl. génie marit. qui ont terminé leurs deux années d'études à l'éc. d'appl. génie marit. sont affectés: à Cherbourg, MM. de Boysson, Roquebert, de Curières de Castelnau; à Brest, MM. Ladet, Le Besnerais, Coqueret; à Lorient, M. Dufrénois, à Rochefort, M. Agasse-Lafond; à Toulon, MM. Flaissier, Dagrève; — ing. 2e cl. Lienhart, de Brest, dés. p. servir à Nantes.

Commissariat. — Commiss. 2e cl. Carreau a été emb. s. *Davout*; commiss. pr. Flandrin, rentré congé, sert détail arm. et revues, Toulon; commiss. 2e cl. Boyer, rentré résid. libre, Toulon; — commiss. 1re cl. Arnould, secrétaire commission extraparlementaire de la mar., sera replacé s. liste emb., le 24 Avril.

Inscription maritime. — Administrat. 1re cl. Olivier, de Philippeville, dés. p. Brest, permut. avec Mouello, de Pauillac.

Aumôniers de la Flotte, — M. l'abbé Bruley, de Lorient, congé 6 m.

Personnel administratif. — Commis 2e cl. commiss Obriot, de Marseille, sert subsist., Toulon; agent commis. Durel, prolong conval. 3 m.; commis inscript. mar. Allègre, de Toulon, permute av. Foucault, de Nice; chef armur. Verse, de Toulon, dés. p. bat. de Zinder; agent dir. trav. Vastel dés. p. fonct. secrétaire commission perman. contrôle et revision règlement d'armement et d'habill., Cherbourg; surveill. techn. Brelet, du Creusot, passe à Indret.

Démissions

L'enseigne de vaiss. Manière, de Rochefort; le méd. 2e cl. Briand.

Mouvements de la flotte

Estoc a été désarmé à Haïphong: — *Zélée* et *Protet* arrivés Tahiti; — *Duguay-Trouin* quitté Fort-de-France; — *Condor* mouillé à Syra, venant de la Sude; — *Descartes* et escadrille torp. quitté relâche de Mahé; — *Meurthe*, mouille à Nouméa: — *Montcalm* arrivé à Saïgon; — *Décidée* quitté Shanghaï p. Saïgon; — *Kersaint* quitté Shanghaï p. Tchemulpo.

INFORMATIONS

Programme de l'Ecole navale. — Le ministre a arrêté, à titre transitoire pour l'année 1905, le programme d'admission à l'Ecole navale:

Arithmétique, algèbre, trigonométrie, géométrie. — Programme de la classe de mathématiques A des lycées.

Physique. — Programme de la classe de mathématiques A jusqu'à phénomènes périodiques en acoustique et optique, moins la revision des lois fondamentales de la mécanique et l'électricité.

Chimie. — Programme de la classe de mathématiques A, moins la chimie organique.

Mécanique, géométrie descriptive, histoire, géographie, lettres, langues vivantes, dessin. — Même programme que pour l'admission à l'Ecole navale en 1904.

Il n'y aura d'épreuves ni d'histoire naturelle, ni d'hygiène, ni de cosmographie.

DIRECTION A DONNER DE PARIS aux correspondances pour la Marine de Guerre PENDANT LE MOIS DE DÉCEMBRE 1904

Pour l'escadre de l'Extrême-Orient. — *Mousquet, Décidée, Chateaurenault, Montcalm, Vigilante, Olry, Argus, Surprise, Redoutable, Lynx, Protée, Aspic, Achéron, Gueydon, Styx, Vauban, Vipère, Javeline, Takou, Pistolet, Sully, D'Assas, Fronde, Descartes, Francisque*, torpilleurs *4-S, 6-S, 7-S, 8-S* et *9-S*; 245, 246, 247, 248, 249, 254, par Saïgon, *viâ* Marseille, les 11 et 25; *Pascal* sur Colombo, *viâ* Marseille, les 11 et 25.

Pour la division navale de l'océan Indien. — *Capricorne, Nièvre, Pourvoyeur, 271, 272*, à Madagascar; *Infernet*, torpilleurs *261, 262, 287, 290*, *viâ* Marseille, les 10, 20, 24.

Pour la division navale du Pacifique. — *Aube, Eure, Meurthe*, à Nouméa, *viâ* Marseille, le 25, *viâ* Brindisi, tous les samedis; *Protet, Zélée* à Tahiti, *viâ* Le Havre, tous les samedis. *Durance*, à Djibouti; *viâ* Marseille, les 10, 20 et 24.

Pour la division navale de l'océan Atlantique. — *Dupleix, Jurien-de-la-Gravière, Troude*, sur Fort-de-France, *viâ* Saint-Nazaire, le 9; *viâ* Bordeaux, le 26.

Pour la station navale de Cochinchine. — *Baïonnette, Caronade, Cimeterre Bouclier*, à Saïgon, *viâ* Marseille, les 11 et 25.

Pour la station navale du Tonkin. — *Adour, Estoc, Jacquin, Kersaint, Henri-Rivière*, par Haïphong, *viâ* Marseille, les 11 et 25.

Pour la station locale du Sénégal. — *Marigot, Goéland*, à Dakar, *viâ* Bordeaux, les 9 et 23.

Pour la station du Congo. — *Alcyon*, à Libreville, *viâ* Bordeaux, le 15.

Pour la station de la Guyane. — *Jouffroy*, à Fort-de-France, *viâ* Saint-Nazaire, le 9; *viâ* Bordeaux, le 26.

Pour la station de Constantinople. — *Mouette, Vautour, Mascotte*, à Constantinople, voie de terre, chaque jour.

Pour l'Ecole des aspirants. — *Duguay-Trouin*, sur la Martinique, *viâ* Saint-Nazaire, le 9.

EDM. DE KERHOR.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres signées très lisiblement, portant une adresse pour la réponse et accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur répondre directement *et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux*

Plusieurs lecteurs qui attendent. — Vous trouverez dans l'**Almanach** *du Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial*, qui est en vente chez tous les dépositaires du *Petit Journal*, au prix de 1 fr. 30, les portraits des vice-amiraux et d'un certain nombre de contre-amiraux. Vous y trouverez également une foule de renseignements militaires et maritimes de la plus grande utilité.

Un matelot dans l'âme. — Le voyage d'aller est entièrement à vos frais et vous n'avez pas droit au tarif militaire sur les voies ferrées. Il en est de même du voyage de retour en cas de refus d'acceptation.

Futur officier de marine, Constantinople. — Envoyez-moi votre adresse, l'indication de votre âge et des études que vous avez faites et je vous donnerai le conseil que vous demandez.

Le Gérant: G. LASSEUR
Imprimerie du **Petit Journal**, 61, rue Lafayette
Imprimé sur la machine rotative chromo-typo de MARINONI
(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — N° 53 | LE NUMÉRO 10 CENTIMES | 11 Décembre 1904

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE
Six mois .... 3 fr. 50
Un an .... 6 fr. »

RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES
Paris, 61, rue Lafayette, Paris
On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 8 fr. »

SOMMAIRE

Inauguration du Chemin de fer de Tananarive à la Mer. — Le Saint-Cyr allemand. — L'expansion russe en Asie centrale. — Le budget des Colonies. — Le brigandage en Mandchourie. — La délation dans l'Armée. — Une nouvelle méthode pour l'appréciation des distances. — La défense de l'Indo-Chine. — Misères de Terre-Neuve. — Les grandes puissances navales. — La pose des câbles sous-marins. — Un accident de torpilles. — Ephémérides de la Marine française. — Endivisionnement de l'artillerie. — Les sports dans l'Armée. — Au Pilori !
A l'Officiel : Guerre, Marine. — Information. — Petite correspondance.

INAUGURATION
du Chemin de fer de Tananarive à la Mer

L'inauguration du chemin de fer de la côte Est de Madagascar à Tananarive a eu lieu le 1er Novembre dernier, sous la présidence du général Galliéni, en présence de toutes les notabilités de la grande île et aussi de celles de l'île de la Réunion, qui avaient été invitées à assister à la cérémonie.

Cette belle fête de la civilisation et du travail fera époque dans l'histoire de notre jeune colonie de l'océan Indien; elle lui ouvre, en effet, une ère de développement et de progrès en lui fournissant le puissant outil qui lui avait manqué jusqu'alors et sans lequel, dans notre monde moderne et avec l'âpre lutte engagée sur



Sur la ligne de Tananarive à la Mer. — Les chutes de Lamboky, au 93e kilomètre



Une tranchée du chemin de fer

le terrain économique, un pays, quel qu'il soit, ne peut être que réduit à l'impuissance et végéter en attendant la déchéance finale.

Le chemin de fer de Madagascar est donc une œuvre dont la France peut à bon droit s'enorgueillir, puisque sa réussite élève, par rapport à d'autres possessions françaises ou étrangères, la situation de la plus jeune de nos colonies et lui fait prendre dans le marché général une place qu'elle ne pouvait ambitionner jusqu'alors.

Les lecteurs du *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* s'intéresseront d'autant plus à cette entreprise que son heureuse réalisation, mise en doute pendant plusieurs années, est entièrement due d'abord au général Galliéni, le chef désigné aujourd'hui de notre armée coloniale, et à notre corps d'officiers du génie, qui, dans les reconnaissances, la préparation des projets et l'exécution des travaux, a montré, une fois de plus, ses brillantes et solides qualités techniques. Aussi, le chemin de fer attestera-t-il désormais que nos officiers et nos soldats, après avoir pacifié Madagascar, l'ont fait naître à la vie économique en révélant ses ressources par leurs travaux et en la dotant enfin de l'outil le plus puissant et le plus capable d'assurer définitivement son avenir et sa prospérité.

Dès 1896, et quelques jours après son arrivée à Tananarive, le général Galliéni, exposant son programme dans un petit cercle d'intimes, l'avait résumé ainsi : *pacifier l'île, fortifier Diégo, construire le chemin de fer*.

Sans parler des deux premières parties du programme, dont l'exécution a été magistralement conduite et réalisée, un coup d'œil jeté sur le passé fera ressortir, en ce qui concerne le chemin de fer, combien le projet conçu dès le début avait sa raison d'être et combien le gouverneur général de Madagascar montrait, en le préconisant, un sentiment exact des besoins de l'île qu'il allait avoir à administrer.

Il y a dix ans à peine, le voyage de Tamatave à Tananarive n'était pas chose facile. Il fallait, après avoir engagé une armée de porteurs (bourjanes) et un filanzane, parcourir pendant de longs jours un étroit sentier dans un pays pittoresque à coup sûr, mais difficile et malsain. D'abord, le chemin courait pendant 100 kilomètres sur une longue dune entre la mer et de vastes lagunes côtières. Il fallait franchir, sous le soleil brûlant ou sous les torrents d'eau que déversent si souvent dans la zone côtière les violents orages des tropiques, cette vaste région sablonneuse, couverte par places d'une herbe maigre et parsemée d'arbres ou d'arbrisseaux rabougris par le vent.

Au delà, le véritable sentier malgache commençait, piquant droit vers l'Ouest, par monts et par vaux, dans la direction de Tananarive.

Pentes caillouteuses et raides, fondrières glissantes, rochers, torrents, troncs d'arbres renversés dans la forêt, rien n'y manquait. Au lieu de suivre les vallées ou les flancs des coteaux, le sentier, comme de parti pris, escaladait les crêtes et les redescendait par des pentes vertigineuses, pour remonter ensuite. Enfin, on atteignait Tananarive après douze à quinze jours de marche à travers ce pays où, dans ces conditions, les déplacements étaient rares. Peu de voyageurs et peu de commerce ; les transports étaient alors à des prix exorbitants qui ont atteint parfois jusqu'à 1,600 francs la tonne.

Après la conquête, on se préoccupa de remédier à cette situation. On améliora d'abord le sentier ; puis, peu après, on commença la construction de la route de l'Est, qui rendit, dès son ouverture, les plus signalés services. Les voyages devinrent plus rapides et plus commodes, et les marchandises, transportées par charrettes à bras ou à bœufs, ne tardèrent pas à affluer à Tananarive et dans toutes les provinces centrales. Les prix baissèrent de moitié, puis des deux tiers ; les exportations des produits, nulles il y a quatre ou cinq ans, augmentèrent rapidement, et les ressources créées ainsi à la population indigène améliorèrent considérablement la situation misérable dans laquelle elle végétait avant la conquête.

Quoi qu'il en soit, il y avait mieux à faire encore que la construction d'une route. Dans une région riche et productive comme l'Emyrne, où la population est dense, où les bras ne manquent pas, il fallait un moyen de transport plus rapide et plus économique. Le fret par les voitures et charrettes était encore trop élevé, et c'est ainsi que, le plateau central étant par excellence un pays producteur de riz, les riz de Saïgon venaient encore jusqu'à ces derniers temps concurrencer ceux de l'Emyrne dans les régions côtières. Il fallait donc un chemin de fer qui permît de diriger vers les ports, et à des tarifs extrêmement réduits, le riz et les autres produits de l'Emyrne et des régions intermédiaires. Aussi, dès l'achèvement de la route, le général Galliéni dirigea-t-il ses efforts sur cette vaste entreprise et, aidé par le colonel Roques et les officiers du génie du corps d'occupation, fit-il commencer la construction de la voie ferrée qu'il a inaugurée il y a quelques jours.

En même temps, dans les régions côtières, on remplaçait par une large voie navigable la mauvaise route sablonneuse qui suivait la dune pendant les 100 premiers kilomètres du trajet. Il existe en effet de vastes et profondes lagunes où les rivières, principalement à l'époque des crues, déversent leur trop-plein avant de se perdre dans l'océan Indien. Quelques seuils de faible élévation, appelés *pangalanes*, les séparent. Entre Tamatave et Andévorante, on a percé ces seuils au nombre de trois ; on a relié ainsi les lagunes entre elles et créé une superbe voie navigable, le canal des Pangalanes, que sillonnent des chaloupes à vapeur transportant



Le tunnel du Vonga-Vonga

au chemin de fer voyageurs et marchandises. Depuis son ouverture en 1901, le canal des Pangalanes n'a cessé d'être amélioré par les importants travaux qui s'y poursuivent sans interruption ; c'est ainsi qu'aujourd'hui les voyageurs font en dix heures, sur des chaloupes confortables, au milieu d'un paysage vert et riant, le trajet pénible qui, autrefois, exigeait 3 à 4 jours de marche dans un terrain de sable brûlant.

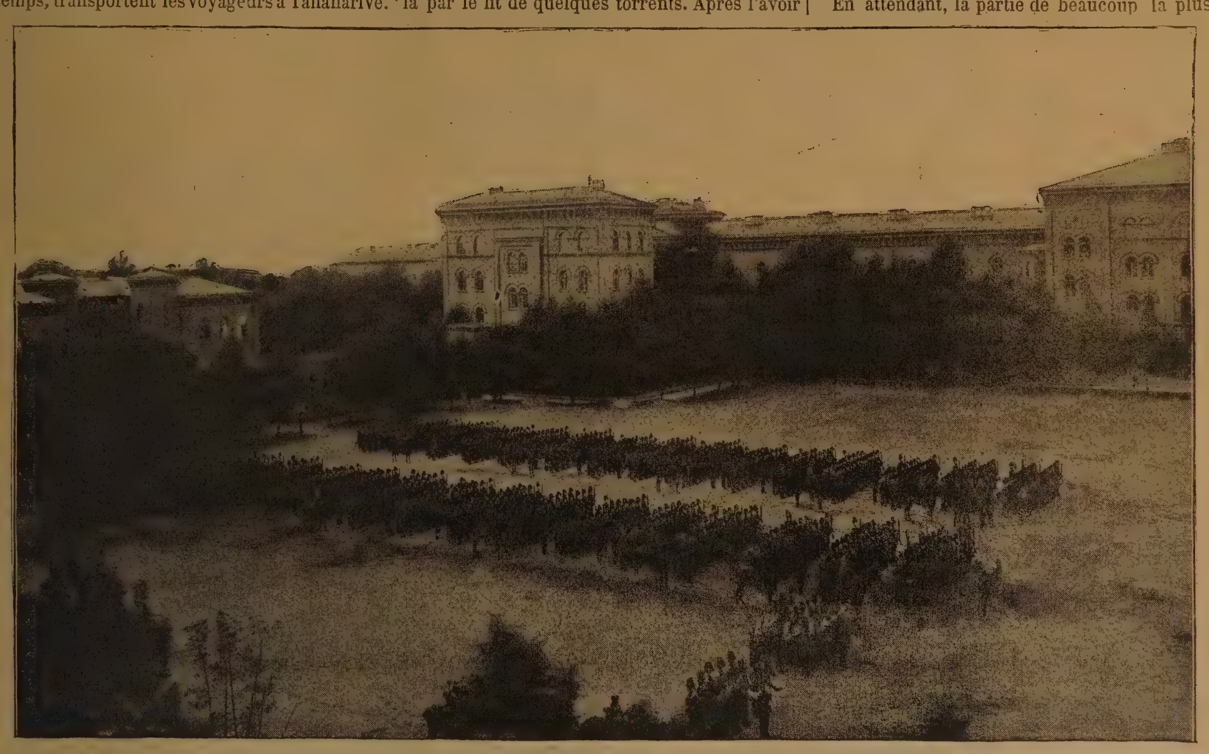
Depuis l'ouverture du chemin de fer à l'exploitation, le voyage de la côte à Tananarive, commencé par le canal des Pangalanes, se continue par le chemin de fer jusqu'à Famovana, puis, par la route carrossable, de Famovana à la capitale. Enfin, la route elle-même est sillonnée d'automobiles qui, dans le minimum de temps, transportent les voyageurs à Tananarive.

voie ferrée domine et qui sont, pour les touristes, la principale curiosité du trajet.

Au fur et à mesure qu'on avance, les mamelons se font plus hauts et deviennent montagnes. C'est alors que la forêt commence, avec ses gorges abruptes et ses pentes escarpées. Enfin, une sorte de ligne de faîte marque la limite de la forêt et le rebord d'une vallée aplatie, large de 30 kilomètres, au centre de laquelle coule le Mangoro, qui est, après la Betsiboka, le fleuve le plus important de Madagascar. La plaine du Mangoro, largement ondulée, monotone, s'étend jusqu'au pied d'une véritable muraille naturelle de 500 mètres de hauteur qui forme le soubassement du plateau central. C'est la falaise de l'Angavo, tombant à pic sur la vallée et échancrée seulement çà et là par le lit de quelques torrents. Après l'avoir

Aujourd'hui, le chemin de fer, après un parcours de 100 kilomètres, est arrivé au sommet de la première crête. Il ne reste plus maintenant qu'à pousser la voie jusqu'au pied de l'Angavo — ce qui sera facile dans la large plaine du Mangoro — à gravir cette haute falaise par une rampe de 40 kilomètres de développement, en empruntant la vallée d'une rivière qui en descend, et à atteindre Tananarive par un tracé où les gros travaux, y compris un tunnel, sont complètement terminés. Dans ces conditions, si l'entreprise se poursuit avec régularité et méthode, en suivant pas à pas le projet du colonel Roques et si, d'autre part, les crédits nécessaires sont régulièrement alloués, il est très vraisemblable que le rail arrivera à Tananarive vers le milieu de 1906.

En attendant, la partie de beaucoup la plus



L'ECOLE DE LICHTERFELD. — Une parade des cadets

C'est ainsi qu'aujourd'hui, on accomplit très aisément en trois jours le trajet total qui en exigeait douze à quinze autrefois.

Mais, pour arriver à ce résultat, que n'a-t-il pas fallu dépenser d'efforts et quelles difficultés n'a-t-on pas dû vaincre ? Il suffit, pour s'en rendre compte, de monter une fois à Tananarive. Imaginez d'abord une région que l'on a comparée, avec juste raison, à une mer en furie subitement pétrifiée. Les mamelons s'enchevêtrent les uns dans les autres, entassés sans ordre apparent et sillonnés de torrents tumultueux, qui tombent à pic sur les lits des rivières plus importantes. Celles-ci accusent d'ailleurs, par l'irrégularité de leur cours, le caractère tourmenté de la région : à des biefs relativement larges, calmes et tranquilles pendant quelques centaines de mètres, succèdent brusquement des couloirs étranglés, parsemés de rochers, de rapides aux eaux bouillonnantes et souvent de hautes chutes qui offrent un grandiose et imposant spectacle. On cite en particulier les chutes de Farariana et surtout celles du Koma (80 mètres de haut) que la nouvelle

gravie, on atteint enfin le plateau de l'Emyrne, très mamelonné et très accidenté aussi malgré son altitude moyenne à peu près constante d'une région à l'autre, mais où, du moins, les rivières ont des vallées plus larges et moins sinueuses que peut épouser facilement une route ou un chemin de fer.

C'est dans le pays que je viens de décrire rapidement que les ingénieurs du chemin de fer, sous la direction du colonel Roques, eurent à trouver un tracé de chemin de fer, puis à construire la voie de 1 mètre de large qui, sans gravir de rampes supérieures à 30 p. 100 et sans faire de courbes de rayon inférieur à 80 mètres, part de Brickaville au terminus de la navigation des Pangalanes, pour monter à Tananarive, à 1,400 mètres d'altitude. Le problème n'était pas aisé à résoudre et ce n'est qu'à la suite de longues et pénibles recherches qu'on parvint à déterminer une suite de vallées, qui se correspondaient à peu près et qui servirent de guide pour franchir ces deux immenses marches d'escalier : les monts Betsimisarakas et l'Angavo.

difficile est terminée et l'exploitation y est ouverte sur 102 kilomètres, entre Brickaville et Famovana. Le trajet se fait sans difficulté, sans à-coups et c'est à peine si le voyageur, à moins d'être un technicien, songe à la somme d'efforts qu'il a fallu fournir pour arriver au résultat. C. D.

LE SAINT-CYR ALLEMAND

L'Ecole des cadets de Lichterfeld

Le gouvernement allemand vient de déposer au Reichstag un projet de loi, qui aura pour conséquence l'augmentation des effectifs de l'Armée et, par conséquent, de ses cadres.

Rappelons rapidement, aujourd'hui, l'origine des officiers allemands et examinons plus en détail l'organisation de l'École principale de Lichterfeld, le Saint-Cyr allemand.

Les candidats officiers, en Allemagne, sont des jeunes gens de familles honorables, ayant une certaine aisance et pourvus d'une bonne

instruction secondaire. Ils s'engagent dans le régiment de leur choix et y servent six mois dans la troupe ; ils sont alors promus *Fæhnrich* et envoyés dans une école de guerre (*Kriegsschule*) où ils suivent pendant neuf mois des cours militaires.

Après l'acceptation du corps d'officiers de leur régiment, ils sont promus sous-lieutenants par l'empereur.

Un autre mode de recrutement des officiers est celui qui a à sa base le corps des cadets.

Les jeunes gens, fils d'officiers et de fonctionnaires, sont instruits dans des établissements scolaires nommés écoles de cadets. Ils peuvent y entrer dès l'âge de dix ans.



Cyclisme et barre fixe

Chaque école de cadets forme un bataillon à deux compagnies de 40 élèves chacune.

Le programme d'études embrasse toutes les matières enseignées dans les collèges de l'Etat et, en outre, la gymnastique et la natation.

Chaque école préparatoire fournit annuellement un certain nombre d'élèves de troisième à l'école de Lichterfeld, près de Berlin, qui centralise toutes les écoles de cadets d'Allemagne.

Cet établissement comprend quatre classes, la *Secunda A* et *B*, la *Prima A* et *B*.

Il existe, en outre, une classe particulière, dite *Selecta*, qui groupe les élèves pourvus du grade de *Fæhnrich*; ceux-ci reçoivent le même enseignement militaire que les élèves des écoles de guerre allemandes.

Au point de vue militaire, les cadets de Lichterfeld sont groupés en 2 bataillons à 5 compagnies; chaque compagnie a un effectif de 100 cadets.

L'instruction comprend le mathématiques, la géographie, l'histoire, le dessin, les langues allemande, latine et française.

Lorsqu'ils ont atteint l'âge de dix-sept ans et s'ils présentent un développement physique suffisant, les cadets de Lichterfeld peuvent passer l'examen de *Fæhnrich* à la suite duquel ils sont envoyés dans les régiments comme enseignes *caractérisés*, c'est-à-dire portant les insignes de ce grade sans en toucher la solde; ils passent ensuite par l'Ecole de guerre et sont promus sous-lieutenants comme nous l'avons vu plus haut.

Mais les meilleurs élèves de Lichterfeld sont réunis dans la classe *Selecta*, et, après un an d'études militaires, reçoivent de l'empereur le brevet de sous-lieutenant sans avoir à subir l'épreuve du vote du corps d'officiers.

Ces jeunes gens peuvent donc être promus sous-lieutenants entre dix-huit et dix-neuf ans.

Le principe fondamental de l'éducation des cadets est de former et de perfectionner le caractère militaire du jeune homme et de développer en lui les qualités indispensables au métier des armes.

C'est ainsi que l'on frappe son imagination en lui présentant, dans des tableaux ornant les salles et les couloirs, les faits glorieux de l'histoire de Prusse et d'Allemagne et les portraits des grands capitaines.

L'école des cadets de Lichterfeld, qui est la véritable pépinière du corps d'officiers allemands, est placée sous les ordres d'un colonel, assisté de deux officiers supérieurs et ayant à sa disposition un personnel de 38 officiers, 3 médecins, 2 aumôniers et un certain nombre de fonctionnaires et d'employés.

Le corps enseignant comprend 33 professeurs, répétiteurs et surveillants d'études.

Les qualités morales et militaires que l'on s'efforce d'inculquer aux cadets sont: l'esprit de corps, la pratique des lois de l'Honneur, l'amour du Roi et de la Patrie, et le sentiment du Devoir.

On cultive d'une manière suivie, à Lichterfeld, l'équitation, l'école de compagnie et de bataillon et les exercices de service en campagne.

Les deux bataillons de cadets exécutent fréquemment des marches militaires.

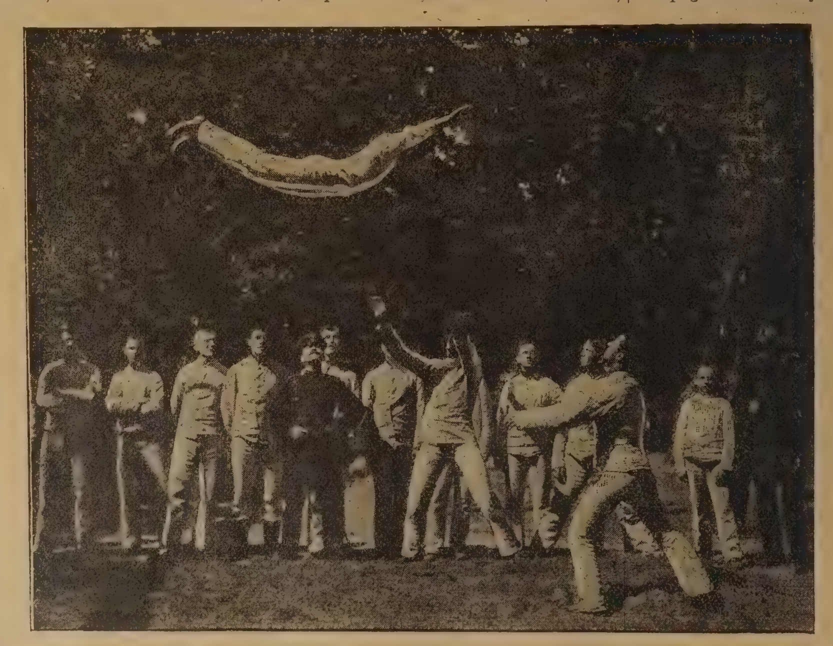
Les jeunes gens sont logés par groupes de huit dans des salles spacieuses et des dortoirs confortablement aménagés.

Chaque classe comprend en moyenne 26 élèves ; à la tête de chaque chambrée est placé un cadet responsable du maintien de l'ordre, de la discipline, de la propreté du casernement et du bon entretien des uniformes et des armes.

Les cadets se lèvent à six heures et demie, prennent du café au lait et se rendent aux cours, séparés par des repos de quelques minutes. A midi a lieu un repas très substantiel; l'après-midi est consacré aux exercices militaires, à la gymnastique, au tennis, etc. Le soir, on se réunit dans des salles dites « salles de compagnie » et l'on y fait de la musique, on y lit ou l'on y joue aux échecs.

Les cadets de la classe *Selecta*, les *Selectaners*, comme on les appelle, sont entraînés à devenir de vigoureux cavaliers. C'est dans ce but que l'on a installé, à l'Ecole, un vaste manège et une écurie de 30 chevaux servant aux reprises. 3 officiers de cavalerie, les meilleurs de l'Ecole d'équitation de Hanovre, sont préposés à cette partie de l'instruction. En été, on organise des promenades à cheval et des courses qui rompent les élèves à la conduite du cheval en terrain varié.

Une vaste salle, dite « Salle des Maréchaux », est réservée aux cérémonies d'apparat et aux fêtes données dans les grandes circonstances. Son ornementation a pour but de mettre sous les yeux



Une séance de gymnastique

des élèves les souvenirs glorieux de l'histoire militaire de la Prusse et de leur rappeler le souvenir des hommes qui ont accompli de brillants faits d'armes. On y voit les monuments des rois de Prusse qui ont mérité la reconnaissance du corps des cadets en développant et perfectionnant l'organisation de ce corps. Douze panneaux, fixés au plafond de cette salle, figurent, sur un fond d'or: l'*Amour de la Patrie*, la *Vigilance*, la *Piété*, la *Sagesse*, la *Noblesse*, la *Magnanimité*, l'*Obéissance*, la *Prudence*, le *Courage*, la *Fermeté*, la *Hardiesse* et l'*Ardeur*.

La salle renferme, en outre, des groupes de trophées et des bas-reliefs ayant trait à la vie militaire et au glorieux historique du corps des cadets.

L'esprit qui anime le Saint-Cyr allemand est, on le voit, le même que celui qui a fait la force et la grandeur du Saint-Cyr français.

Mais il est une particularité que l'on chercherait vainement dans notre Ecole spéciale militaire et qui mérite d'être signalée : c'est celle qui a trait au service d'honneur exécuté par un certain nombre de cadets de Lichterfeld.

Nous empruntons ce renseignement à un officier supérieur prussien, sorti, lui aussi, de l'Ecole des cadets, et très à même, par conséquent, d'en connaître l'organisation détaillée :

« Chaque année, au moment de la rentrée, le commandant de l'Ecole envoie au maréchal de la cour un état des élèves nobles de la classe *Selecta*. Cette liste est soumise à l'empereur qui désigne un certain nombre de jeunes gens pour être attachés à sa personne et à celle de l'impératrice.

» Les autres, qui prennent le titre de pages de la cour, sont affectés à raison de deux aux princes et princesses du sang et à raison d'un aux autres.

» Les pages du corps et ceux de la cour sont placés sous les ordres du « gouverneur des pages », habituellement un lieutenant, qui dépend du grand maréchal de la cour.

» Ils portent un costume spécial : bas de soie, souliers vernis à boucles, culotte de cachemire avec jarretières et agrafe en argent, habit rouge ponceau très chamarré avec brandebourgs en argent pour les pages du corps, aiguillettes, etc. Les pages du corps ont des parements bleus et, sur l'épaule droite, le monogramme de l'empereur.

» Détail particulier : les habits sont munis de poches dont l'une — un gouffre — est doublée, intérieurement, en toile cirée ; on trouvera plus loin l'explication de cette singularité. Des gants en soie blanche, un chapeau à plumes et une épée en verrouil, complètent le costume.

» Les pages reçoivent une instruction particulière : il faut, en effet, qu'ils sachent porter une traîne sans commettre de maladresse ni s'embarrasser dans leurs épées ; il faut qu'ils apprennent à servir à table et beaucoup d'autres choses encore. Dans ce but, un maître des cérémonies leur fait, de temps à autre, des « théories pratiques ».

» Les jours où ils doivent faire leur service, on les amène de bonne heure au château où on leur sert un bon dîner : cinq ou six plats, desserts variés, une demi-bouteille de vin, et, dans les grands galas, une demi-bouteille de champagne.

» Après cela, commencent les occupations sérieuses.

» Les pages doivent porter les traînes des robes, former la haie pendant les chapitres des ordres nobles, transporter sur des coussins de soie les colliers et les manteaux des récipiendaires.

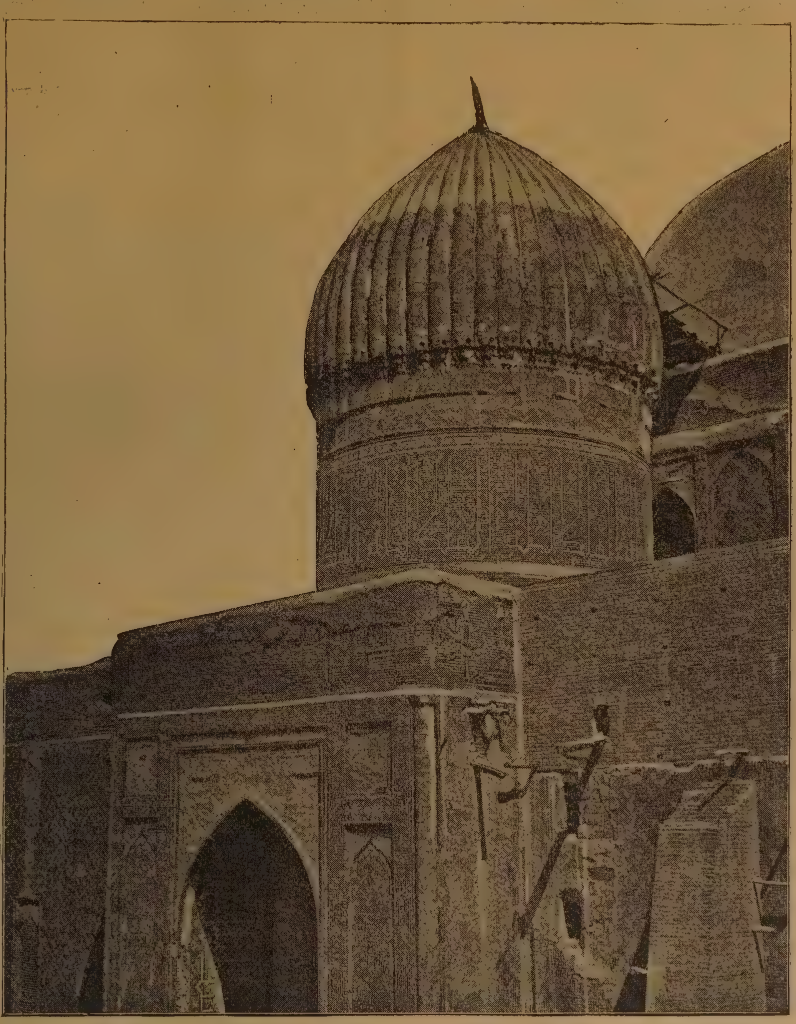
» Pendant le repas des souverains, ils se tiennent derrière eux et les servent. Ils reçoivent les assiettes des mains des fourriers de la cour et les placent devant les personnes au service desquelles ils sont attachés.

» Celles-ci, en échange, leur bourrent les poches de sucreries et de cadeaux ; voilà pourquoi celles-ci sont garnies de toile cirée.

» Quand les jeunes gens ont fini leur service, des voitures de la cour les ramènent à Lichterfeld. »

Mais, il est juste de dire que les pages constituent l'infime minorité du personnel des cadets et que les élèves du Saint-Cyr allemand mènent, en général, une vie très sérieuse que ne viennent pas troubler les distractions mondaines, apanage de quelques jeunes gens de la haute noblesse ; la naissance de ces derniers les dispense, d'ailleurs, pour ainsi dire, de travailler, et, pourvu qu'ils se tiennent dans une bonne médiocrité, ils arriveront, néanmoins, aux plus hautes charges militaires de l'empire.

C. S.



Une mosquée à Samarcande

L'EXPANSION RUSSE EN ASIE CENTRALE

Le chemin de fer d'Orenbourg à Tachkent

Un événement vient de se produire auquel on n'a pas fait grande attention en Europe et qui est cependant d'une importance capitale : la première locomotive russe partie d'Orenbourg, dans la Russie d'Europe, est parvenue à Tachkent, en Asie centrale. En quelques années, le rail a été posé entre la Russie et la frontière de l'Afghanistan, cet état-tampon grâce auquel l'Angleterre espère protéger son empire des Indes contre l'expansion moscovite.

Jusqu'ici, il n'existait pas de communications directes entre la Russie d'Europe et le Turkestan russe. Lorsque des troupes devaient être envoyées dans ces marches asiatiques de l'empire des tsars, il fallait leur faire prendre le chemin de fer du Caucase qui les amenait à l'extrémité de la presqu'île d'Apchéron, sur la mer Caspienne ; des bateaux à vapeur les transportaient alors jusqu'à Krasnovodsk, sur la rive orientale de la mer, et enfin un nouveau transbordement les conduisait à destination, par le chemin de fer transcaspien ouvert depuis plusieurs années entre Krasnovodosk et Merv, Bokhara, Samarcande et Andidjan, au pied du Pamir.

Désormais, les communications de la Russie avec le « Toit du Monde » se feront directement et, si on le veut, sans rompre charge, par Oren-



Carte du Turkestan et de la province transcaspienne

bourg, la vallée du Syr-Daria et Tachkent où existe déjà un embranchement de la ligne transcaspienne. Le parcours total de la nouvelle ligne est de 1,762 verstes et sa construction a été menée à terme par les ingénieurs russes en moins de quatre années; ce résultat peut être considéré comme des plus remarquables car les déserts de la région du Tourgaï et de la côte Est de la mer d'Aral ont présenté aux constructeurs des difficultés toutes particulières.

Le point de départ du chemin de fer se trouve à Orenbourg où la ligne se raccorde à la voie ferrée Samara-Zlataoust et par là aux réseaux de la Russie centrale. Après avoir traversé le fleuve Oural, la ligne gagne la ville d'Iletsk et, jusqu'à la 213e verste, elle suit la rive droite de la rivière Ilek qu'elle traverse pour atteindre la ville d'Aktioubinsk. A la 478e verste, elle franchit les monts Mugodjar, traverse les deux déserts de Barsouki et atteint la mer d'Aral à l'extrémité septentrionale du golfe du Syr-Daria. Les nombreux lacs qui caractérisent cette région ont obligé les constructeurs à renoncer à la ligne droite, si indiquée en pays désertiques; il a fallu contourner toutes ces flaques d'eau et laisser à 20 verstes de distance la ville de Kazalinsk (932 verstes d'Orenbourg).

A partir de ce point le chemin de fer suit, le long du Syr-Daria, l'ancienne route postale et gagne directement la ville de Perovsk.

A 1,508 verstes d'Orenbourg, on atteint la ville de Turkestan et on traverse l'Arys à la station de ce nom, qui aura une importance considérable. C'est là, en effet, que se greffera un embranchement lancé sur Viernyi, un des marchés les plus considérables du Turkestan russe avec la Chine.

Enfin, après avoir franchi la chaîne du Kysy-Kourt et les rivières Keles et Sallor, on arrive à Tachkent, capitale du Turkestan russe, où l'on retrouve la ligne de l'Asie centrale.

Entre Orenbourg et les monts Mugodjar, sur une étendue de 400 verstes, le pays présente de grandes ressources. Les salines de l'Ilek sont extrêmement riches et à peu près inépuisables et toute la région est propre à la culture et à l'élevage; la deuxième section du chemin de fer, des monts Mugodjar à Kazalinsk, sur une étendue de 450 verstes, est à peu près déserte; on n'y rencontre que de forts rares *aouls* (villages indigènes) très disséminés dans la montagne.

Enfin, la troisième section, Kazalinsk-Tachkent, est relativement très peuplée; les deux districts de Tchimkent et de Tachkent présentent une population de 1,500,000 habitants possédant 7,000,000 de têtes de bétail et récoltant environ 35,000,000 de pouds de blé chaque année.

On voit donc qu'au point de vue économique le chemin de fer Orenbourg-Tachkent n'a pas une importance moins grande qu'au point de vue militaire. Le trajet qu'avaient à effectuer naguère les 35,000,000 de pouds de coton expédiés du Turkestan aux filatures russes ne durait pas moins de vingt-neuf jours; il n'en faudra plus que neuf, désormais.

Enfin, et c'est un point sur lequel nous aurons à revenir plus tard, les trains militaires formés en Russie peuvent être dirigés directement sur Kouchk, terminus de l'embranchement de Merv. Et cette station de Kouschk ne se trouve guère à plus de 80 kilomètres, soit deux bonnes journées de marche, de Hérat, un des boulevards de l'Afghanistan. T. R.

Le budget des Colonies

Le projet de budget du ministère des Colonies pour l'année 1905 comporte une dépense de près de 111,000,000 de francs répartis de la manière suivante :

Dépenses communes, 2,323,082 francs; dépenses civiles, 7,183,806 francs; dépenses militaires, 93,285,154 francs; enfin, dépenses des services pénitentiaires, 8,190,500 francs.

C'est M. Le Hérissé, député d'Ille-et-Vilaine, qui est rapporteur de ce budget. La lecture de son rapport est fort intéressante : elle met en lumière les efforts accomplis dans les colonies, tant anciennes que nouvelles, et détermine nettement ce qui reste à faire pour que les sacrifices acceptés par la métropole aillent chaque année en s'amoindrissant.

Les anciennes colonies, c'est-à-dire les Antilles, la Guyane et la Réunion sont dans une mauvaise situation financière et le budget métropolitain est obligé de leur venir en aide; disons en passant que ces colonies sont administrées comme des départements français, avec leurs représentants au Parlement, des conseils coloniaux et un luxe de fonctionnaires très supérieur à celui de la France continentale.

Les nouvelles colonies, au contraire, l'Afrique occidentale, le Congo, l'Indo-Chine, Madagascar, sont placées sous l'autorité de gouverneurs ne relevant que du ministre des colonies; à part le Congo, toutes ces colonies sont dans un état prospère : leurs budgets respectifs suffisent à leurs besoins et elles paient toutes leurs dépenses, depuis le traitement du gouverneur jusqu'à celui du plus modeste employé.

Sans entrer dans le détail des mesures qu'il y aurait lieu de prendre pour faire disparaître cette anomalie et obtenir que les anciennes colonies se suffisent à peu près à elles-mêmes, le rapporteur du budget colonial estime que pour les Antilles, par exemple, la réunion de nos possessions américaines en un seul gouvernement permettrait de réduire de moitié les frais d'administration qui pèsent lourdement sur ces colonies. Des justices de paix à compétence étendue avec un tribunal dans chaque île et une seule cour d'appel pour l'ensemble seraient amplement suffisants pour assurer la distribution de la justice. Un seul évêché, un seul lycée, une seule trésorerie n'auraient pas



Un aoul (village) au Turkestan russe

une besogne au-dessus de leurs forces pour répondre aux besoins du culte, de l'instruction et de l'administration des finances.

De même dans l'océan Indien, il n'y aurait pas grand inconvénient à ce que la colonie de la Réunion fût rattachée à Madagascar.

Pour donner une sanction pratique aux propositions de son rapporteur, en même temps qu'une indication formelle au gouvernement, la commission du budget a réduit d'environ 270,000 francs les subventions des anciennes colonies; celles-ci toucheront néanmoins encore en 1905 les sommes suivantes :

La Martinique, 420,000 francs; la Guadeloupe, 600,000 francs; la Réunion, 200,000 fr. pour la colonie et 2,062,722 francs pour son chemin de fer et son port; Saint-Pierre et Miquelon, 88,000 francs; Mayotte, 10,000 fr.; Tahiti, 150,000 francs; la Nouvelle-Calédonie, 444,000 fr.; la côte des Somalis, 190,000 fr. pour la colonie et 500,000 francs pour le chemin de fer d'Ethiopie; l'Inde française, 90,000 fr.

Les nouvelles colonies n'ont plus besoin de subvention, sauf le Congo, auquel est accordé un crédit de 700,000 francs.

Les chemins de fer de Kayes au Niger et de Dakar à Saint-Louis reçoivent respectivement une subvention de 668,000 francs et une de 126,400 francs.

Les dépenses militaires forment la plus grosse part du budget des colonies; elles s'élèvent, en effet, à plus de 93,000,000 de francs.

C'est le groupe indo-chinois qui coûte le plus cher: près de 20,000,000 de francs. Cette somme permettra d'entretenir en 1905 un effectif de 34,000 hommes d'armée active, auxquels se joindraient en cas de besoin 12,000 hommes des réserves et 11,000 gardes indigènes, dont la militarisation s'impose.

Les troupes du groupe de l'Afrique orientale coûteront 8 millions 1/2; celles du groupe de l'Afrique occidentale, sauf le Congo, nécessiteront une dépense d'environ 6 millions 1/2; l'occupation militaire du Congo coûtera 2 millions et demi; le groupe des Antilles, du Pacifique, de Saint-Pierre et Miquelon est inscrit pour 1 million 1/2. Mais il est bien entendu que ces sommes ne comportent pas le paiement des vivres et fourrages pour lequel sont inscrits des crédits en chiffres ronds de 800,000 francs (Antilles-Pacifique), 4,100,000 francs (Afrique occidentale), 6,100,000 francs (Indo-Chine), 5,200,000 francs (Afrique orientale).

Le service de l'artillerie et des constructions militaires absorbera, d'autre part, pour toutes nos possessions d'outre-mer, environ 7,000,000; une somme égale est prévue au chapitre de la défense des colonies; le matériel des hôpitaux est inscrit pour 4,200,000 francs et le service de l'habillement, du campement et du couchage pour une autre somme de 6,300,000 francs.

Une simple addition nous indiquera donc ce que coûte l'Indo-Chine au point de vue militaire; c'est approximativement 33,000,000, ou pas loin du tiers de tout le budget colonial.

Parmi les *desiderata* formulés déjà dans le rapport du budget de 1904 et repris par le rapporteur du budget de 1905 se trouvent les suivants: rattachement de l'Algérie et de la Tunisie au ministère des colonies; rattachement des troupes coloniales au ministère des colonies, quel que soit le point du territoire national où elles sont stationnées; réorganisation de ces troupes au moyen d'éléments empruntés aux troupes d'Algérie; création d'offices spéciaux chargés, pour le compte de chaque colonie et à ses frais, de l'expédition des affaires de détail les concernant; roulement entre le personnel de l'administration centrale et le personnel colonial, et diminution du nombre des fonctionnaires détachés; installation du ministère des colonies au Palais royal; partage par moitié avec l'Etat des dépenses des câbles de la Guyane et du Tonkin; répartition plus équitable des emplois accordés aux élèves de l'Ecole coloniale; réorganisation du service géographique et augmentation du nombre des missions dans les colonies étrangères; plus grande sévérité dans le choix des émigrants; rattachement en principe de Mayotte à Madagascar; paiement par la colonie du corps des cipahis de l'Inde; réalisation d'économies nouvelles dans les dépenses du Congo; cession gratuite au département des colonies, par le département de la guerre, du matériel existant en magasin sans affectation spéciale et sans emploi prévu; remise du service de l'inscription maritime aux fonctionnaires locaux.

Il sera intéressant de constater, l'an prochain, la suite donnée par le gouvernement aux *desiderata* exprimés par la commission du budget.

G. V.

LE BRIGANDAGE EN MANDCHOURIE

Depuis le début de la guerre russo-japonaise on parle sans cesse des exploits de ces fameux *Khoungouses* qui, jusque là, avaient été parfaitement ignorés en Occident. Au début même des hostilités on parlait d'eux comme d'une race spéciale, les *Tongousses*.

Leur vrai nom veut dire « Barbes-rouges », parce que, autrefois, les brigands, pour dépister la justice, se mettaient une fausse barbe teinte en rouge.

Le brigandage existe, organisé d'une façon remarquable, en Mandchourie. Rien d'étonnant, d'ailleurs : cette colonie chinoise est, depuis plus de deux siècles, un pays de déportation et d'exil où le gouvernement envoyait tous les condamnés politiques ou de droit commun dont il ne savait trop comment se débarrasser. Ces nouveaux convicts n'ont pas fait la fortune de la Mandchourie, comme leurs congénères anglais auraient fait celle de l'Australie. Mais ils ont trouvé, dans une contrée échappant presque totalement à l'autorité du pouvoir central, un terrain d'action parfait pour donner libre cours à leurs penchants naturels... ou acquis, pour le vol, la rapine ou le crime.

Des bandes armées, régulièrement constituées, mettent le pays en coupe réglée et exploitent le pauvre monde au nez de l'autorité mandarinale qui laisse faire, quand elle n'est pas de connivence. Aussi les paisibles Chinois du Nord n'aiment guère à voyager en Mandchourie, par crainte de s'y faire détrousser.

Les bandes armées attaquent les villages, au point du jour, au moment où les habitants ouvrent leurs portes, ou bien quand les hommes sont partis pour les travaux des champs. Il arrive souvent que des batailles s'engagent entre



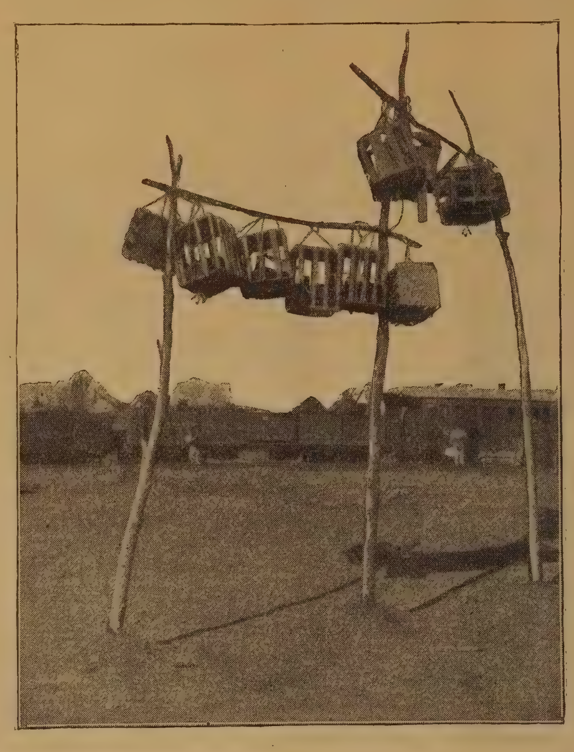
Exécution d'un pillard khoungouse

pillés et pillards et toujours quelques morts restent sur le carreau.

Le commerce aurait beaucoup à souffrir des exactions de ces brigands, s'il n'était avec eux des accommodements. Essayer de se défendre paraît chose peu utile : les voleurs sont nombreux, bien armés et arrivent à l'improviste. Cependant on rencontre certains convois dont les charrettes sont transformées en blockhaus ambulants : des meurtrières sont ménagées dans les bâches de nattes qui les recouvrent et laissent passer les gueules rouillées de quelques vieux fusils à mèche ; mais que peuvent ces armes moyenâgeuses contre les winchesters des Khoungouses ? La meilleure solution pour un commerçant désireux de voir arriver sa marchandise à bon port, est de prendre, en cours de route, une série d'assurances, dans les auberges, contre les attaques des brigands. Ceux-ci sont de connivence avec les aubergistes et se partagent le montant des primes, toujours assez élevé.

Quand les exactions des brigands sont trop excessives, quand quelque fonctionnaire important a été trop cyniquement détroussé ou qu'un missionnaire a été indûment attaqué — car les missionnaires ont une quasi-immunité — alors l'autorité se décide à agir. Des troupes sont envoyées contre les brigands... et font souvent cause commune avec eux. Cependant si les mandarins sont assez heureux pour faire quelques prisonniers, ils sont rapidement jugés et exécutés. Leurs têtes sont exposées dans des paniers d'osier suspendus à de longs bâtons, dans les endroits où les principaux méfaits ont été commis, cette exposition humiliante devant servir de salutaire exemple aux Kounghouses présents et futurs.

R.



Têtes de pillards khoungouses exposées dans des cages

LA DÉLATION DANS L'ARMÉE

A l'une des dernières séances de la Chambre, à la tribune, le F∴ Lafferre, député et grand maître de la Franc-Maçonnerie, a fait à notre Armée l'injure de la qualifier d'« armée de coup d'Etat ».

Cet abominable mensonge du Vénérable (!) disciple du Pélican blanc a été relevé, aux applaudissements de la plupart des députés, sans distinction d'opinions, par le ministre de la Guerre. « Le corps d'officiers, a dit M. Berteaux, a un mérite plus particulier, puisque depuis trente-trois ans nous n'avons pas eu, même aux époques les plus troublées, un reproche sérieux à lui adresser... Il faut aux officiers une singulière fermeté pour ne se laisser aller qu'à des mouvements passagers d'impatience... »

Certes, et cette patience de la part de nos officiers n'est pas, il faut le reconnaître, sans étonner bien des gens.

Avant de descendre de la tribune, sous les sifflets et huées de tous les honnêtes gens qui estiment encore (suivant l'expression d'un socialiste allemand, écœuré par les procédés des amis de M. Jaurès) que, « *de toutes les canailles d'un pays, le délateur est le plus méprisable* », le grand chef des Vadécard, des Mollin, des Sarrail, des Jacquot, des Bédarride, des Pasquier, des Bouquero, des Mazet, des Dupuy et autres *délégués* du temple de la rue Cadet, avait eu le triste courage de faire l'apologie de la délation dans l'Armée.

« C'est notre droit, a déclaré M. Lafferre ; notre œuvre n'est pas terminée ; *nous continuerons.* »

— « Il n'y a pas eu dans la Chambre, constate avec peine notre confrère, M. Calmette, la révolte vengeresse qui devait flageller M. Lafferre et l'abattre avec M. Combes, son complice et son serviteur.

» La conscience militaire, dont la détresse augmente avec une émotion chaque jour plus poignante et plus justifiée, sait maintenant, à n'en plus douter, que l'heure n'est pas encore venue du changement qui la libérera des mouchards. »

Ainsi nos officiers sont prévenus : la franc-maçonnerie va continuer de mettre des mouchards à leurs trousses.

Si lesdits mouchards sont des civils, le mal n'est pas grand ; ils seront vite brûlés et le mépris qu'ils inspireront sera la juste récompense de leur vilaine besogne.

Mais ce que le corps d'officiers n'admettra jamais, c'est que, sous le couvert de la camaraderie, des espions s'introduisent dans ses rangs. Ceux qui ont été signalés, ceux qui ont été ou seront convaincus de délation doivent être mis en quarantaine et quitter l'Armée. Nous verrons bien si le Grand-Orient, qui les a employés, leur donnera une compensation.

Des espions et des mouchards, ça se paie ; mais le devoir militaire ne saurait obliger de loyaux officiers à vivre avec eux à une table commune et à leur serrer la main.

N.

Au commencement du mois prochain, paraîtra un fascicule spécial, renfermant, avec la table des matières de 1904, tout le travail d'avancement de fin d'année et les promotions dans la Légion d'honneur.

UNE NOUVELLE MÉTHODE

pour l'appréciation des distances

On sait l'importance de l'appréciation des distances à la mer, surtout pour le tir ; il existe pour cela des télémètres. On peut aussi mesurer la distance par la dépression de l'horizon de la mer au moyen du sextant ; mais ces instruments ne sont pas pratiques par tous les temps. Pour tirer sur une cible, le meilleur moyen est le canon lui-même, en réglant le tir d'après le point de chute des projectiles, mais ce moyen ne sera pas commode à employer dans un combat à cause du grand nombre de coups simultanés ou voisins ; comment reconnaître le point de chute de ses projectiles au milieu d'une violente canonnade ?

Un officier de la marine des Etats-Unis, le commandant Beehler, vient d'apporter une solution très ingénieuse du problème en ne se servant que de moyens naturels à la portée de tous. Sa méthode est basée sur le rapport qui existe entre la distance des yeux et la longueur du bras tendu. La distance normale des yeux est de 7 centimètres, et la longueur comprise entre l'œil et l'extrémité de l'index, lorsque le bras est complètement tendu dans un sens perpendiculaire au front, et la main tendue sur le prolongement du bras, est normalement de 70 centimètres ; le rapport est donc de 1 à 10.

Cette valeur n'est pas d'une exactitude rigoureuse, mais chacun pourra déterminer ses propres dimensions et ramener le rapport de 1 à 10 en modifiant le second terme, soit en le diminuant, en se servant d'un autre doigt que l'index, soit en l'augmentant, en prolongeant la main avec un crayon.

Ceci posé, on conçoit la méthode : on ferme l'œil gauche, on vise l'objet avec l'œil droit, la pointe de l'index du bras correspondant complètement tendu dans un sens perpendiculaire au front ; puis on ferme l'œil droit et on vise avec le gauche sans remuer le bras ; on détermine ainsi un second rayon visuel qui vient atteindre l'objet à droite du premier. La distance des deux points de l'objet que l'on aura



Carte de la côte d'Annam

ainsi atteints sera justement de 1/10e de la distance cherchée. Si l'on connaît la distance de ces deux points, il suffira de multiplier par 10 pour avoir la distance cherchée.

Cette méthode s'applique très bien à un navire dont on connaît la longueur de coque. Soit 120 mètres cette longueur ; si le premier rayon visuel atteint la poupe, le second la proue, la distance cherchée est de 1,200 mètres.

Dans les expériences, on a trouvé que cette méthode s'appliquait facilement aux distances inférieures à trente fois la base connue ; dans le cas précédent, on pourra apprécier la distance jusqu'à 3,600 mètres.

Si le navire se présente obliquement, il faut alors estimer la longueur de la projection; cette correction et la précaution de ne pas remuer la tête ni le bras sont des conditions essentielles.

Les erreurs sont proportionnelles aux distances et sont indépendantes des conditions atmosphériques et des conditions d'éclairage, qui jouent un si grand rôle dans l'emploi des instruments ordinaires.

Le commandant Beehler recommande pour les commencements l'usage d'une équerre construite en planchettes légères et réalisant le triangle naturel formé par la ligne des yeux et le bras tendu, le plus petit côté droit étant creusé d'un trou pour adapter le nez. On visera successivement l'objet avec l'œil droit et le plus grand côté droit du triangle, puis avec l'œil gauche et l'hypothénuse; l'intervalle entre les deux points de l'objet atteints sera le dixième de la distance.

Un cadeau utile et gratuit

La maison **Lumière**, de Lyon, vient d'éditer luxueusement un formulaire photographique des plus complets et des mieux documentés qu'elle se fera un plaisir d'adresser *gratuitement* et *franco* à ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande en écrivant à son usine de Lyon (Monplaisir).

Ce formulaire est le véritable *vade mecum* de tous les photographes amateurs.

LA DÉFENSE DE L'INDO-CHINE

On se préoccupe beaucoup dans les milieux militaires, et cela est fort heureux, du danger que peut faire courir à notre belle colonie indo-chinoise le voisinage d'un peuple aussi guerrier que le Japon nouvelle manière, qui dissimule à peine la convoitise qu'elle lui inspire.

Le chiffre toujours grossissant des officiers japonais présents dans les rangs de l'armée siamoise, et d'autres indices non moins certains, indiquent que ce danger est très sérieux et deviendrait sans doute imminent si, contre toute vraisemblance, la Russie ne finissait pas par écraser son adversaire.

Diverses mesures ont été prises ou sont en cours d'exécution, en vue de prévenir, autant qu'il se pourra, une aussi fâcheuse éventualité.

L'une de celles qu'il faut classer parmi les plus efficaces consiste dans la création d'un centre de défense mobile, sur un des points de la côte d'Annam qui regarde directement vers l'Est.

A la suite d'un voyage d'études qu'il a fait sur cette côte et après avoir consulté les autorités maritimes de la colonie et le vice-amiral Bayle, commandant de notre escadre des mers de Chine, le gouverneur général de l'Indo-Chine, M. Beau, a décidé que ce centre de défense mobile, qui comprendra vraisemblablement des torpilleurs et des sous-marins, sera placé dans la magnifique baie de Cam-Ranh dont nous avons déjà parlé [1].

M. Beau, en adoptant Cam-Ranh, n'a fait d'ailleurs que reprendre un ancien projet de l'amiral Courbet, que l'importance stratégique de cette position avait frappé.

En outre de tous les avantages d'un excellent mouillage (on trouve du charbon et de l'eau douce à discrétion) et de l'établissement d'une défense très facile, Cam-Ranh offre celui d'être placé à quelques milles seulement de la grande route maritime Singapour-Hong-Kong, et sur le flanc de toute force maritime qui tenterait une opération sur la côte d'Annam depuis Haïphong jusqu'à Saïgon.

On peut dire que la présence en baie de Cam-Ranh d'une défense mobile active et vigoureuse et de quelques sous-marins rendrait impossible toute tentative de débarquement sur cette côte.

Une commission, présidée par le capitaine de frégate Terquem, commandant de la défense mobile de Saïgon, à laquelle celle de Cam-Ranh donnera si heureusement la main, est allée étudier sur place les voies et moyens de créer le plus rapidement possible cet élément important de la défense de notre colonie. C.

(1) Voir, n° 34, « La colonisation française en Annam », page 538.

MISÈRES DE TERRE-NEUVE

(Photos de la Société des Œuvres de Mer.

Actualité, puisque deux capitaines, un patron et son second, viennent de passer devant la justice pour avoir causé la mort de deux hommes.

Eh bien, quoi qu'il en soit de ce fait particulier, il est bon de le dire, dans l'intérêt de notre avenir maritime et dans celui des armateurs, qui, pour le grand nombre, sont d'honnêtes gens : de tels faits ne sont pas rares, et il sied d'examiner sérieusement la question.

Nul n'ignore, qui a tant soit peu fréquenté les navires morutiers, le déplorable manque d'hygiène, et souvent même la dangereuse saleté qui caractérisent beaucoup de nos bateaux et laissent notre flotte morutière si loin derrière celle des Américains. Aussi voit-on souvent la typhoïde à bord de nos goélettes.

Ajoutez à cela les blessures qui surviennent sur les bancs, soit par la manœuvre imprudente de mauvais morutiers, soit par l'emploi de l'encornet comme appât, puisque la sécrétion de l'encornet détermine parfois de véritables nécroses qui exigent l'amputation, et l'on se fait une idée de la fréquence du spectacle dont notre illustration donne un exemple, à bord du navire-hôpital *Saint-François*.



Le docteur BONNAIN et trois matelots pêcheurs amputés, à bord du navire-hôpital « SAINT-FRANÇOIS », qui appartient aux « Œuvres de la Mer ».



Le lavage du pont sur une goélette de Terre-Neuve

Maladies et blessures, tous les maux sont si nombreux à Terre-Neuve, qu'il faudra sans doute, un jour, que l'Etat même organise un service régulier de secours.

Et ce sera d'autant mieux que les bateaux chargés de ces secours auront aussi à faire la police du banc.

Il y a quelques années, un capitaine, ancien pêcheur, racontait que, lors de ses débuts, lorsqu'il n'en pouvait plus, le patron le rossait à coups de trique.

Un autre disait qu'on lui avait « dansé sur le ventre », et, à Saint-Pierre et Miquelon, certains magistrats pourraient en dire long sur ce qu'ils pensent « des choses qu'on ne raconte pas ».

Cet état de choses, bien qu'il se soit un peu amélioré, existera toujours tant que l'on ne prendra pas des mesures préventives. Il faut bien se dire que les Terre-Neuvas ne sont pas tous des modèles, et que, l'alcool aidant le délire furieux, on doit s'attendre aux pires choses dans les solitudes atlantiques.

Que faire ?

D'abord, tous ceux qui savent de quoi il retourne à Terre-Neuve, sachant que les mousses n'apprennent rien que, trop souvent, le goût des corrections quand la cuisine est mal faite, tous ceux qui savent « ce qu'on ne peut pas dire » demanderont la suppression pure et simple des mousses.

Secondement, on demandera la réglementation sévère de l'alcool, — et, si cela ne réussit pas, la suppression radicale, absolue, indiscutable.

Enfin, à la place de grands navires, coûteux d'entretien, comme nos stationnaires actuels, on réclamera de l'Etat protecteur des bateaux-mixtes qui, tout en hospitalisant les blessés ou les malades au besoin, iront et viendront plus souvent au milieu des goélettes, patrouilles chargées de faire observer là comme ailleurs les lois sacrées de l'humanité.

LÉON BERTHAUT.

Les grandes puissances navales

DES CHIFFRES ET DES FAITS

Un de nos lecteurs s'est préoccupé de savoir si les différentes puissances navales avaient des réserves de marins suffisantes pour armer leurs navires en temps de guerre, et il a pensé qu'en France, où l'inscription maritime nous assure suffisamment de monde pour compléter au moment voulu les effectifs de nos bâtiments de guerre, nous devions avoir de ce fait une grande supériorité sur les autres puissances. Nous avons dressé pour notre aimable questionneur un petit tableau que l'on trouvera plus loin et qui donne pour les huit grandes puissances maritimes le nombre de cuirassés, de croiseurs, de contre-torpilleurs et torpilleurs et de sous-marins qu'elles possèdent, avec les effectifs qu'emploient ces flottes en temps de paix. Il est difficile de dire ce que deviendraient ces effectifs en temps de guerre : tout dépend de la façon dont les marines sont organisées et entraînées dès le temps de paix, et nous voudrions prouver que les chiffres n'indiquent absolument rien, au moins à nombre de navires à peu près égal.

Passons pour cela en revue ce qui se passe chez nos voisins :

L'*Angleterre*, dont la marine militaire est de beaucoup supérieure à celle de toutes les autres puissances, entretient sur un pied d'armement complet et permanent des forces considérables aussi bien dans les eaux métropolitaines que dans les eaux de la Méditerranée.

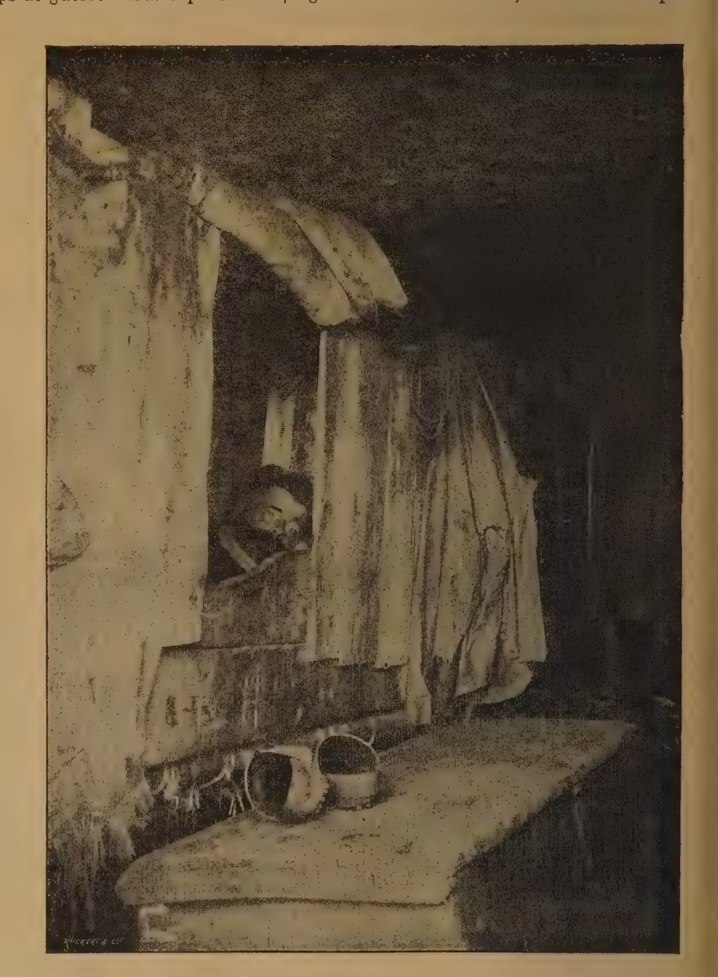
A tout moment, à toute heure, ses navires sont prêts à la lutte, à se réunir et à former, au début des hostilités ou avant même que celles-ci ne soient déclarées, des escadres supérieures à celles de tout adversaire probable.

Sa force tient moins au nombre d'unités qu'elle possède sur le papier, qu'à l'instruction continuelle, à l'entraînement constant de ses navires, toujours armés et avec des effectifs complets.

La mobilisation anglaise changerait peu l'état de choses existant, car tout navire bon pour le service est armé à effectif complet, et il ne reste dans les ports que les unités en refonte ou en réparations.

L'*Allemagne* possède actuellement une escadre de 12 cuirassés, absolument modernes, flanqués de 9 croiseurs dont 2 cuirassés, avec des effectifs complets toute l'année. A la première tension diplomatique viendraient se joindre à ces forces 12 torpilleurs, en réalité des contre-torpilleurs qui pouraient la suivre partout et dont l'entraînement est parfait. Ses unités de seconde ligne : garde-côtes cuirassés et autres, auraient leurs équipages complétés et entraînés. Les réservistes font, en effet, chaque année des exercices et des manœuvres sur les navires qu'ils doivent armer en cas de mobilisation.

En Italie, l'inscription maritime fonctionne à peu près comme en France ; l'escadre de la Méditerranée est également soumise au régime des effectifs réduits, et elle n'en est pas



La couchette et le coffre d'un terre-neuvas

	Cuirassés	Croiseurs	Contre-torpilleurs Torpilleurs	Sous-marins Submersibles	Effectifs de la Marine
	—	—	—	—	—
France.....	29	53	250	36	49.800
Angleterre.	41	136	225	5	95.000
Allemagne.	27	39	118	3	38.025
Italie......	9	19	114	2	22.000
Autriche...	10	14	66	0	10.000
Russie.....	24	18	211	1	66.000
Etats-Unis.	18	20	52	8	28.500
Japon......	7	23	81	0	30.000

meilleure. Elle fait à peu près figure, mais les exercices, les sorties, les manœuvres manquent, parce que le charbon coûte cher, que les deniers de l'Etat sont mal utilisés et l'on peut dire que les forces navales italiennes ne sont pas ce qu'elles pourraient être, bien que ses réserves d'hommes soient plus considérables encore qu'en France.

En Autriche aussi, on vise à l'économie, mais on peut dire que ce pays est un de ceux qui emploient le mieux leur argent. Les constructions navales sont remarquables par le rendement qu'on en tire, par leur grande valeur militaire pour le prix minimum. Ses équipages et ses navires sont entraînés sérieusement, et si le programme autrichien ne vise pas aux guerres navales à longue portée, il est admirablement conçu pour la défense du pays, dans l'Adriatique.

La Russie vient de faire voir ce que valaient ses équipages : la défense héroïque du *Varyag* et du *Korietz* et du *Rossia* en est une preuve saisissante, puisque le premier de ces navires, à lui seul, a coulé un croiseur japonais, le *Takatchi-Ho*, ainsi qu'un destroyer, et a gravement avarié la tourelle avant et le blockhaus du croiseur cuirassé *Asama*. Mais ces résultats n'ont pu être obtenus que grâce à l'entraînement méthodique des équipages, maintenus au complet sur les navires en service.

Les Etats-Unis ont tous leurs navires de combat armés complètement, c'est ce qui leur permet de montrer leur pavillon partout, de s'occuper de tout et de profiter de toutes les fautes de l'ancien monde. Lorsque leur programme naval aura été achevé, il leur faudra des équipages ; nul doute que le roi Dollar ne leur permette de combler facilement cette lacune.

Le Japon a fait voir, par les attaques de sa flotte, aussi bien contre les Chinois que contre les Russes, que le personnel était à la hauteur de sa tâche, et que ses équipages, toujours au complet, étaient entraînés constamment dès le temps de paix à résoudre les diverses questions du temps de guerre.

Je ne dirai rien de la France ; on comparera par ce qui se fait chez les autres, et par ce qui se fait chez nous, quels sont nos points forts et nos points faibles, mais des leçons de l'histoire et des faits actuels, il faut conclure que pour être à même d'imposer le respect sur les mers, il faut, dès le temps de paix, entraîner *sérieusement, constamment et dans des conditions aussi voisines que possible de celles de la réalité*, les équipages et les navires.

NAUTILUS.



Le pont du « FRANÇOIS-ARAGO » et les appareils de mouillage des câbles

LA POSE DES CABLES SOUS-MARINS

Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, que les opérations de la pose du câble qui doit relier Dakar et le Sénégal à la métropole étaient en bonne voie d'exécution.

Il sera sans doute agréable à nos lecteurs de connaître un peu en détail comment se pratique cette opération compliquée et le matériel délicat qu'elle exige.

Un câble sous-marin se compose de deux parties essentielles : l'âme en cuivre par laquelle passe le courant, l'armature qui protège l'âme contre les chocs et les accidents de toute nature.

Pour que le courant suive exactement l'âme et ne s'évade pas dans les milieux bons conducteurs d'électricité où elle se trouve plongée, cette âme est soigneusement isolée par trois couches de gutta-percha.

La force et l'épaisseur de l'armature sont variables suivant la nature du fond sur lesquels le câble doit reposer, et aussi suivant sa profondeur. Quand on immerge, en effet, le câble par des fonds de 6,000 à 7,000 mètres comme on en rencontre assez fréquemment, la portion de ce câble qui est suspendue à l'arrière du navire mouilleur doit supporter un effort de traction considérable. L'armature doit être alors très solide, parce que c'est elle et non l'âme qui doit la supporter.

Dans ce cas, l'armature est composée de 24 fils d'acier, ayant chacun 2 mill. 5 de diamètre. Une épaisse couche de jute, ou bourre de coco, protège la gutta-percha contre le frottement des fils d'acier.

On se figure aisément le volume et le poids que représente un câble de ce genre.

Nous citerons, comme exemple, celui qui relie la France aux Etats-Unis et qui partant de Brest, atterrit au cap Cod.

Sa longueur est de 5,876 kilomètres. Il pèse 9,250 tonnes de 1,000 kilos.

Les navires qui doivent mouiller et installer les câbles sous-marins reçoivent un matériel spécial. Nous prendrons pour type le *François-Arago*, qui est occupé en ce moment à mouiller le câble France-Sénégal.

4 grandes cuves de fer reçoivent à bord une certaine longueur du câble à mouiller.

En moyenne, chacune de ces cuves en peut prendre 1,650 kilomètres. On est donc obligé de procéder à l'immersion en plusieurs fois.

Lorsque le navire mouilleur a mis à la mer toute sa cargaison, il fixe une forte bouée sur l'extrémité et revient au port prendre un nouveau chargement, repart pour le point le déterminé aussi mathématiquement que possible, et, dès qu'il a retrouvé la bouée indicatrice, on soude par une épissure les deux bouts du câble et on continue l'immersion.

En sortant des cuves, le câble est conduit, par une série de poulies, jusqu'au tambour de la machine de pose. Celle-ci est une sorte de

treuil très puissant qui permet de faire varier, comme on le désire, la vitesse avec laquelle le câble file à la mer.

De la machine de pose, le câble passe sur un appareil, appelé dynamomètre, qui indique la puissance de la retenue exercée, et, enfin, il quitte le navire par une énorme poulie en fonte placée sur le couronnement du navire, tout à fait à l'arrière.

Avant de procéder à la mise en place d'une ligne sous-marine, on dresse une carte aussi exacte que possible des fonds sur lesquels le câble doit reposer. Si les cartes marines ne donnent pas à ce sujet d'indications suffisantes, et c'est le cas général, parce que les sondages qui y sont portés se rapportent plus spécialement aux parties voisines des côtes et restent très générales pour les grandes profondeurs du large, un navire fait une campagne de sondages préparatoires et relève le profil exact des parages sous-marins tout le long de la ligne projetée.

Pour la pose, le navire porteur du câble suit très exactement la route tracée sur la carte, en dévidant par l'arrière le câble sorti de ses cuves. La vitesse est forcément assez réduite : 6 ou 7 nœuds en moyenne pour que le dévidage se fasse correctement et que le câble ait le temps d'atteindre le fond sur lequel il doit reposer.

Lorsqu'on est arrivé au bout de la provision de fil que le navire a pu charger, on fixe sur l'extrémité la bouée dont nous avons parlé plus haut et on la mouille avec une ancre en forme de champignon à laquelle elle est reliée par des câbles d'acier ou de chanvre de Manille.



Câble avarié, relevé, au moyen d'un grappin, en pleine mer

Ces bouées sont assez grosses pour pouvoir être retrouvées rapidement et aussi pour pouvoir supporter le poids du câble qui descend au-dessous d'elles jusqu'au fond de la mer, souvent très éloigné.

Lorsqu'on arrive près du point où le conducteur doit atterrir, le navire poseur se met à l'ancre. Il envoie alors à terre une embarcation qui porte le bout du câble et celui-ci est relié à la ligne terrestre qui rejoint le poste télégraphique où se feront les manipulations d'envoi et de réception et sur lesquels nous reviendrons dans un prochain article.

Il arrive souvent que les câbles immergés subissent des avaries qui forcent à en relever une partie pour faire les réparations nécessaires. Il se produit également des ruptures. C'est encore l'affaire du navire poseur de rechercher les points avariés qui se déterminent par des méthodes fort précises, et de relever les parties à réparer.

Les opérations de dragage sont très délicates et présentent même de grandes difficultés quand on doit opérer sur des fonds de roche.

On drague le câble en remorquant à très petite vitesse des grappins en acier très solides qu'on laisse traîner dans le fond en suivant une direction perpendiculaire à celle de la ligne sous-marine.

Les dents du grappin s'accrochent dans le câble quand elles le rencontrent. Les grappins sont alors remontés à la surface au moyen des treuils puissants dont est muni le navire, et ils amènent avec eux le câble que l'on rembarque à bord pour rechercher l'avarie et la réparer. S'il y a eu rupture, on resoude les deux bouts ; s'il y a eu dénudation et ragages sur des roches, on coupe la partie avariée et on la remplace par un bout neuf.

Le prix d'un câble sous-marin varie suivant le type employé, de 3,500 à 8,000 fr. par mille marin (1,852 mètres). Si nous prenons le prix moyen de 6,000 francs, nous voyons que le câble de Dakar à Brest, dont la longueur sera 2,400 milles ou 4,500 kilomètres, coûtera, à lui seul, près de 14 millions de francs auxquels il convient d'ajouter tous les frais de pose et autres.

La durée d'un câble sous-marin dépend beaucoup des efforts qu'il a à supporter, lesquels varient eux-mêmes avec la nature du fond sur lequel il est étendu. Un câble qui repose sur un fond de roches, à une profondeur assez faible pour que les agitations de la mer s'y fassent sentir, s'usera beaucoup plus vite qu'un autre qui s'enterrera dans la vase à une distance de la surface assez grande pour y être parfaitement calme.

On estime la durée moyenne des câbles sous-marins à trente ans environ. O.



La bouée placée à l'extrémité du câble en pleine mer

UN ACCIDENT DE TORPILLES

La marine anglaise suit de près, comme toutes les autres, les péripéties maritimes de la lutte du Japon et de la Russie. Elle y cherche toutes les leçons qui en découlent et ne perd pas un instant pour appliquer chez elle les mesures qui lui paraissent indiquées par la terrible expérience dont elle a la chance de ne pas faire les frais.

C'est ainsi que, se souvenant du désastre du cuirassé russe *Petropavlosk* devant Port-Arthur, elle dresse ses équipages et ses officiers à déblayer les passes des torpilles de blocus qui peuvent y avoir été semées par l'ennemi.

Ce genre d'exercice ne va pas sans danger. C'est ainsi que le 28 Novembre, pendant que deux embarcations à vapeur du vaisseau-école de torpilles *Vernon* cherchaient à draguer,



DEVANT DALNY

Torpilles automatiques relevées par des Chinois, pour le compte des Japonais

au moyen d'une remorque ou d'un filet tendu entre elles et qu'elles traînaient, de petites torpilles automatiques mouillées à cet effet, une explosion se produisit pendant que les embarcations étaient accostées l'une à l'autre et les détruisit ou à peu près. Deux hommes furent tués sur le coup et un grand nombre blessés.

On n'a pas d'autres détails sur cet accident et il sera bien difficile d'en connaître exactement les causes. Le maniement de torpilles chargées est toujours extrêmement dangereux et demande à n'être opéré que par des hommes très prudents et très exercés.

Le mieux, quand on veut se débarrasser des torpilles de blocus, est assurément de chercher à en provoquer l'éclatement en promenant entre deux eaux un câble lesté et remorqué par deux torpilleurs ou deux canots à vapeur. Ce câble rencontrant le filin qui relie la torpille à son ancre lui donne une secousse ou lui imprime un mouvement qui doit la faire éclater.

Vouloir se débarrasser autrement, en les relevant, par exemple, d'engins destinés à faire explosion dès qu'on les remue, nous paraît le dernier mot de l'imprudence.

Aussi n'est-ce pas sans un grand étonnement que nous voyons, sur la photographie que nous reproduisons ci-contre, un stock de torpilles de blocus que des Chinois, montés sur des jonques, sont allés repêcher et rapportent aux autorités japonaises.

La prime donnée pour ce genre de pêche doit être considérable, en raison de l'extrême danger qu'elle offre, et l'on ne saura vraisemblablement jamais le nombre de Chinois qui y auront perdu la vie.

D.

Ephémérides de la Marine française

23 Novembre 1757. — L'escadre de Dubois et Lamotte rentre à Brest après avoir ravitaillé le Canada en troupes et en approvisionnements de toutes sortes. Elle ramène à Brest une épidémie terrible qui fait les plus grands ravages dans la population.

24 Novembre 1805. — La division du contre-amiral Allemand rentre à Rochefort. Du 17 Août au 24 Novembre, elle a enlevé aux Anglais le vaisseau *Calcutta*, 56, la corvette *Ranger*, le brick *Phœbus* et 42 navires de commerce. Son bonheur persistant à échapper aux croisières anglaises lui fit donner le nom d'*escadre invisible*.

25 Novembre 1665. — M. de Beaufort mouille en rade de Tunis avec une puissante escadre. Il signe avec le bey un traité dont la principale disposition concerne le rachat des esclaves chrétiens.

26 Novembre 1781. — Le marquis de Bouillé, gouverneur des îles Sous-le-Vent, reprend aux Anglais l'île de Saint-Eustache.

27 Novembre 1838. — Bombardement de la citadelle de Saint-Jean d'Ulloa par la division navale du contre-amiral Baudin.

28 Novembre 1698. — Frontenac, gouverneur du Canada, l'un des hommes qui contribuèrent le plus à fonder au delà de l'Atlantique cette Nouvelle-France que nous n'avons pas su garder, meurt à Québec.

29 Novembre 1746. — Dubois de La Motte, chargé d'escorter un convoi à Saint-Domingue avec le *Magnanime*, 64, et l'*Etoile*, rencontre dans les eaux de la Martinique quatre vaisseaux anglais.

Il donne l'ordre à l'*Etoile* d'accompagner la flotte marchande et de la mettre en sûreté, et, pendant ce temps, avec son seul vaisseau, il tient tête à ses adversaires.

30 Novembre 1746. — La frégate *Renommée*, 26, port de Kersaint, rentre à Lorient après avoir soutenu un brillant combat à l'atterrage. Elle lutta pendant onze heures contre une frégate de 36 c. et un vaisseau de 70, et parvint à leur échapper.

Lamotte-Piquet, enseigne à bord de la *Renommée*, se distingua dans cette affaire et fut grièvement blessé.

1er Décembre 1705. — Le capitaine de vaisseau d'Arquéan, commandant le *Héros*, capture le corsaire *Reyna-d'Espana*.

2 Décembre 1688. — Le marquis du Mené, montant le *Trident*, 56 c., combat, par le travers d'Alicante, un vaisseau espagnol qui lui avait refusé le salut. Ce vaisseau, nommé la *Concepcion*, de 50 c. et 300 hommes d'équipage, saute après trois quarts d'heure de combat.

3 Décembre 1810. — Attaquée par une escadre de 70 voiles et une armée de 25,000 hommes, l'île de France est obligée de capituler. La chute de ce point d'appui admirable entraîne la perte des vaillantes frégates *Astrée*, *Bellone*, *Minerve*, etc., qui, depuis plusieurs années, étaient la terreur du commerce anglais dans la mer des Indes.

Le vice-amiral de MAIGRET,
Membre du Conseil supérieur de la Marine,
Président des commissions de classement des officiers pour l'année 1905 (Phot. E. Pirou.)

Endivisionnement de l'artillerie

Une instruction du 14 Novembre 1904 vient de compléter le décret du 12 Juillet dernier, rattachant aux divisions d'infanterie les régiments d'artillerie de campagne.

Ce rattachement a lieu de la manière suivante. (On se rappellera que les 1re et 2e divisions, appartiennent au 1er corps d'armée ; les 3e et 4e divisions au 2e corps, etc.):

1re div. d'inf., 15e rég. d'art.; 2e div. d'inf., 27e rég. d'art.; 3e div. d'inf., 17e rég. d'art.; 4e div. d'inf., 29e rég. d'art.; 5e div. d'inf., 11e rég. d'art.; 6e div. d'inf., 22e rég. d'art.; 7e div. d'inf., 26e rég. d'art.; 8e div. d'inf., 31e rég. d'art.; 9e div. d'inf., 30e rég. d'art.; 10e div. d'inf., 32e rég. d'art., moins les 14e et 15e bat. à cheval, qui appartiennent à la 7e div. de cavalerie ; 11e div. d'inf., 8e rég. d'art.; 12e div. d'inf., 25e rég. d'art., moins les 15e et 16e bat. à cheval, qui appartiennent à la 5e div. de cavalerie ; 13e div. d'inf., batteries 1, 2, 3, 4, 5, 6 du 4e rég. d'art.; 14e div. d'inf., batteries 7, 8, 9, 10, 11, 12 du 4e rég. d'art.; 15e div. d'inf., 1er rég. d'art.; 16e div. d'inf., 37e rég. d'art.; 17e div. d'inf., 20e rég., moins les 13e, 14e et 15e batteries, appartenant au cours pratique de tir ; 18e div. d'inf., 33e rég. d'art.; 19e div. d'inf., 7e rég. d'art.; 20e div. d'inf., 10e rég. d'art.; 21e div. d'inf., 28e rég. d'art.; 22e div. d'inf., 35e rég. d'art.; 23e div. d'inf., 21e rég. d'art.; 24e div. d'inf., 34e rég. d'art.; 25e div. d'inf., 16e rég. d'art.; 26e div. d'inf., 36e rég. d'art.; 27e div. d'inf., 2e rég. d'art., moins les batteries alpines ; 28e div. d'inf., 6e rég. d'art., moins les 1re, 2e, 3e batteries montées (Tunisie) et les 14e et 15e batteries à cheval, appartenant à la 6e div. de cavalerie ; 29e div. d'inf., 19e rég. d'art., moins les batteries alpines ;

30e div. d'inf., 38e rég. d'art., moins les 7e et 8e batteries détachées en Corse; 31e div. d'inf., 3e rég. d'art.; 32e div. d'inf., 9e rég. d'art.; 33e div. d'inf., 18e rég. d'art.; 34e div. d'inf., 23e rég. d'art.; 35e div. d'inf., 14e rég. d'art.; 36e div. d'inf., 24e rég. d'art.; 39e div. d'inf., 39e rég. d'art., moins les 10e et 11e batteries à cheval, appartenant à la 2e div. de cavalerie; 40e div. d'art., batteries 7, 8, 9, 10, 11, 12 du 40e rég. d'art.; 41e div. d'inf., 5e rég. d'art., moins la 15e batterie stationnée à Belfort; 42e div. d'inf., batteries 1, 2, 3, 4, 5, 6 du 40e rég. d'art.; division d'Alger, batteries 14, 17, 18 du 12e rég. d'art.; division d'Oran, batteries 13, 15, 16 du 12e rég. d'art.; division de Constantine, batteries 14, 15, 18 du 13e rég. d'art.; division de Tunisie, batteries 1, 2, 3 du 6e rég. d'art., et batteries 16, 17, 21 du 13e rég. d'art.

Les colonels et officiers supérieurs commandant les régiments ou les fractions de régiments d'artillerie, sont placés sous les ordres immédiats des généraux commandant les divisions d'infanterie, pour les différentes parties du service.

Ces officiers généraux arrêtent le tableau d'avancement pour les cadres, troupe, instruisent directement les affaires du service courant, et leur donnent la suite qu'elles comportent.

Le général de division est responsable de l'état de préparation à la guerre, de l'artillerie placée sous ses ordres en temps de paix, et son action sur les troupes de l'arme est celle d'un chef direct; elle est d'ailleurs secondée par celle du général de brigade commandant l'artillerie du corps d'armée.

Celui-ci a pour mission d'assurer l'application uniforme des principes du règlement dans les troupes de l'artillerie du corps d'armée. Il établit annuellement pour elles les programmes d'instruction, qui sont adressés aux généraux de division et au commandant de corps d'armée.

Celui-ci les approuve et en prescrit l'exécution, qui est surveillée par le général de brigade d'artillerie.

Les écoles à feu sont faites en présence de cet officier général, qui en établit le rapport d'ensemble.

Le général d'artillerie a également dans ses attributions tout ce qui concerne la mobilisation des éléments d'artillerie non rattachés à des divisions d'infanterie, les questions de remonte, les propositions pour l'avancement des officiers de l'arme et leur inscription au tableau de la Légion d'honneur, tout ce qui a trait aux officiers d'administration d'artillerie, aux études techniques et aux établissements de l'arme.

La nouvelle organisation de l'artillerie est entrée en vigueur le 15 Novembre 1904.

A.

LES SPORTS DANS L'ARMÉE

FOOTBALL ASSOCIATION

A Antibes. — Le colonel du 112e régiment d'infanterie à Antibes, vient d'autoriser la formation de deux équipes qui joueront contre l'Etoile sportive d'Antibes.

A Toul. — L'Union sportive du 9e régiment d'artillerie, à Toul, sera présidée par le lieutenant Fontaine.

Le groupe sportif de la 39e division a triomphé, il y a huit jours, du Stade lorrain par 8 buts à 1. C'est un bon début de saison. L'équipe compte du reste dans ses rangs trois joueurs parisiens très connus : Cvenne, Franche et Choisel.

Le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL *doit se trouver chez tous les correspondants du* **Petit Journal** *sans exception.*

AU PILORI!

Nous publierons, sous cette rubrique, au fur et à mesure qu'ils seront connus, les noms des officiers et des sous-officiers accusés de délation envers leurs chefs ou leurs camarades, et qui n'auront pas protesté contre cette forfaiture à l'Honneur militaire.

A défaut d'autre sanction, il faut que tous, officiers, sous-officiers et soldats, connaissent, les misérables ambitieux que l'espoir d'un avancement plus rapide ou d'une décoration, l'attrait d'une bonne garnison ou le désir de vengeance ont amenés à une déloyauté sans précédent dans les annales de notre glorieuse Armée.

***

M. Guyot de Villeneuve a signalé, cette semaine, comme délateurs de leurs camarades :

Le F.·. **Bouquero,** chef de bataillon au 31e d'infanterie, à Paris.

Le F.·. **Rat,** chef de bataillon au 5e d'infanterie, à Paris.

Le F.·. **Baltzinger,** capitaine au 19e d'artillerie, à Nimes.

Le F.·. **Darbou,** chef d'escadron d'artillerie à Ajaccio.

Le F.·. **Comte,** lieutenant-colonel d'infanterie coloniale.

Le F.·. **Cote,** capitaine au 7e dragons à Fontainebleau.

Le F.·. **Levecque,** chef d'escadron d'artillerie à Paris.

Le F.·. **Eldin,** capitaine à la garde républicaine.

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active. — Nominations et mutations

COMITÉS ET COMMISSIONS

Le gén. de div. Rouvray, comm. la 7e div. de cav. et les subdiv. de région de Sens, Fontainebleau, Melun et Coulommiers, est nommé membre du comité techn. d'état-maj., en rempl. du gén. de div. Treymuller, placé dans la sect. de réserve.

Le général de brigade Geil, chef d'état-maj. du corps d'armée des troupes col., membre du comité technique d'état-major, est nommé membre du comité technique des troupes col. en rempl. du gén. de division Dodds nommé à un autre emploi.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE

Le gén. de div. Hartschmidt, disp., est placé à la date du 30 Novembre, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

M. Mastio, lieut. brev. au 140e rég. d'inf. stag. à l'état-maj. du comm. sup. de la déf. des places du gr. d'Epinal, a été dés. pour servir comme off. d'ordonn. du gén. adj. au comm. sup. de la déf. de ces places (empl. vac.).

M. Paris de Bollardière, capitaine au 2e rég. d'inf. col. a été désigné à titre provisoire pour servir en qualité d'off. d'ordon. auprès du vice-amiral commandant en chef, préfet du 3e arrond. maritime gouverneur de la place forte et du port de Lorient en rempl. du chef de bataillon d'inf. col. breveté Paris de Bollardière, récemment promu et relevé de ses fonctions; il comptera à l'état-maj. particulier de son arme

INFANTERIE

M. Eyrense, lieut. au 122e rég. d'inf., passe au 142e rég. de même arme.

M. Bouquero, chef de bat. brev. au 31e rég. d'inf., passe au 61e rég. de même arme,

ARTILLERIE

MM. Leclercq, chef d'esc. adj. à la dir. de Toulon (n'a pas rejoint), est maint. au 6e rég.; Vermeil de Conchard, chef d'esc. au 6e rég., est aff. à la dir. de Bizerte; Camon, chef d'esc brev. au 22e rég., est classé au 11e rég.; Favret, chef d'esc. brev. au 11e rég., est classé au 22e rég.

GÉNIE

M. Brunet, officier d'adm. de 2e cl. à Versailles, a été mis hors cadres à la disposition du ministre des Colonies pour le service du chemin de fer de la Guinée française.

M. Chastaing, cap. de 1re cl. à l'état-major particulier de l'arme à Versailles, a été nommé secr. de la commission d'études du génie.

GENDARMERIE

M. Gandon, cap. à Lorient, est dés. pour comm. par intérim la comp. du Finistère à Quimper.

CORPS DE SANTÉ MILITAIRE

M. Dénommé, médecin-major de 2e classe aux hôpitaux militaires de la division d'occupation de Tunisie, est désigné pour les troupes de l'armée de terre détachées en Indo-Chine. — M. Colineau, médecin aide-major de 1re cl. au 65e rég. d'inf., est désigné pour le 28e rég. de même arme. M. de Gaulejac, médecin aide-major de 1re classe au 5e rég. de cuirassiers, affecté au 7e rég. de cuiras. (n'a pas rejoint) est maintenu au 5e rég. de même arme.

Ecoles militaires

Le cap. Bidart, du 148e rég. d'inf., est nommé prof. adj. du cours de géogr. et de statist. à l'Ecole spéc. mil. en rempl. du cap. d'inf. Bluem, réint. dans son arme.

ÉCOLE DU SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE

Une bourse entière avec trousseau à l'Ecole du serv. de santé mil. est accordée à l'élève nouvellement admis, Sorlat; une demi-bourse complémentaire est accordée, à partir du 1er Octobre 1904, aux élèves en cours d'études Bech et Lefébure; une bourse entière est accordée, à partir du 1er Octobre 1904, à l'élève en cours d'études Heuraux.

PERMUTATIONS

Les sous-lieut. Sales et Perreau, off.-élèves de l'art. col. à l'Ecole d'appl. de l'art. et du génie, ont été autorisés à permuter pour conv. pers.: le premier, avec M. Lhoste, off.-élève de l'art. métrop. à l'Ecole d'appl. de l'art. et du génie, et le second, avec M. Passement, sous-lieut. au 32e rég. d'art., à Orléans; le sous-lieut. Lhoste, de même ancienneté que son copermutant prendra dans l'art. col. la suite de la promotion du 1er Octobre 1904; le sous-lieut. Passement, plus ancien de grade que son copermutant, prendra dans l'art. col. le rang qu'occupait M. Perreau (1er Octobre 1903).

Le sous-lieut. Lhoste a été maintenu à l'Ecole d'appl. et le sous-lieut. Passement a été classé à la 7e batt. du 1er rég., à Lorient.

Armée active. — Troupes coloniales

INFANTERIE COLONIALE

Relève du groupe de l'Indo-Chine. — Ont été désignés pour servir au Tonkin : les cap.: Laussu, de l'état-maj. part. à Bordeaux; Céloron de Blainville, du 4e rég., et Vallod, du 22e rég.; les lieut.: Chanson, du 2e rég.; Marquis, du 4e rég.; Gilbert, du 6e rég.; Abbard, du 24e rég., et les sous-lieut.: Reboul-Aveline et Berrier-Fontaine, du 4e rég.; Ponsot, du 8e rég.; Bégot, du 21e rég.; Barjou, du 22e rég., et Soulier, du 24e rég. — *Pour servir en Cochinchine* : les cap.: Brantonne, du 5e rég., et Delacou, du 8e rég.; les sous-lieut.: Bourdeau, du 2e rég.; Bernadac et Caussel, du 3e rég.; du Souich, du 4e rég., et Marsaud, du 22e rég.

Relève de Chine et réserve de Chine. — Le cap. Jacquin, du 8e rég., est dés. pour servir au 16e rég. en qualité de cap. trés.; le cap. Vincent, du 8e rég., est dés. pour servir au 18e rég.

Relève du groupe de l'Afrique orientale. — Ont été désignés pour servir à Madagascar : les cap. Richard, du 4e rég.; Langelot, du 8e rég.; Boussot, du 21e rég., et Marvillet, du 24e rég.; le lieut. Leriche, du 23e rég.; et les sous-lieut. Alexandre, du 1er rég.; Tanchot et Roulloin, du 3e rég.; Pinson et Reymond, du 8e rég.

Relève du groupe de l'Afrique occidentale. — Le cap. Jules, du 4e reg. est dés. pour servir au bat. de l'Afrique occid.; le cap. Sancery, du 24e rég., est désigné pour servir au bat. de l'Afrique occid.; le lieut. Boussot et le sous-lieut. Bermond-Gonnet, du 8e rég., sont désignés pour servir au 1er sénég.; le sous-lieut. Guiard, du 8e rég., est désigné pour servir au 2e sénég.

Relève du groupe des Antilles. — Le cap. Pertuis, du 22e rég., est dés. pour servir au bat. de la Martinique.

Relève du groupe du Pacifique — Le lieut. Dubédat, du 8e rég., est désigné pour serv. au bat. de la Nouvelle-Calédonie.

Affectations en France. — Ont été placés, savoir : au 1er rég.: les cap. Tyl, du bat. de l'Afrique occid.; Jacobi, du 1er annam.; Lambla, du 3e rég.; les lieut. Laguerre, du 9e rég.; Charleuf, du 4e tonk., et Edon, de l'état-maj. part., au Tonkin; au 2e rég.: le lieut.-col. Michard, du 7e rég.; les cap : Le Tendre, de l'état-maj. part. en Cochinchine; Bertrand, du 3e sénég.; les lieut.: Laurent et Bournique, du 3e sénég.; Verlaque, de l'état-maj. part. de l'Afrique occid.;

Au 3e rég.: les cap. Maritz, du 1er malg.; de Gœsbriand, du 3e sénég.; les lieut. Amalric, de l'état-maj. part. au Tonkin, et Leroy, du 1er annam.; au 4e rég.: le col. Ebener, du 22e rég.; les cap. Lançon, du 1er rég. (conv. pers.): Lemoine, du 9e rég.; les lieut.: Petitjean, du 2e malg.; Morel, du 5e rég.; Arnoulx de Pirey et Moustié, du 9e rég., et Pommier, du 3e rég.; au 5e rég.: les cap.: Peltier, du 4e tonk., et Rivière, du 2e annam.; les lieut.: Popp, du 4e tonk.; Marcaire, du 2e malg., et Gillette, du 3e sénég.; au 6e rég.: les cap.: Lemoigne, du 24e rég.; Jottras, du 1er malg., et Royer, du 2e malg.: les lieut.: Lasseron, du 1er tonk.; Lesquer, du 2e tonk., et Bouet, du 1er sénég.;

Au 7e rég.: les cap. Lasaulée, du bat. de la Nouvelle-Calédonie; Gressard, du 3e sénég., et Belanger, du 5e rég.; les lieut.: Fabre, du 2e sénég.; Fréchou, du bat. de la Nouvelle-Calédonie, et Petitjean, du 1er tonkinois; au 8e rég.: les cap.: Martin, du 3e tonk.; Level, du 5e tonk., et Laty, du 5e rég.; les lieut.: Castaing, du 2e rég.; Fourcade dit Lourrey, du 7e rég., et Ducrocq, du 13e rég.; au 22e rég.: le cap. Delahaye, du 3e tonk.; les lieut.: Gilquin, du 2e rég.; Havez, du 11e rég., et Sautel, de l'état-maj. part. au Tonkin;

Au 24e rég.: les cap. Carrère, du 1er rég.; Delclos, du 5e rég. (conv. pers.); les lieut.: Coronnat, de l'état-maj. part. au Tonkin, et Lhuinte, du 12e rég.

Les lieut.: Courrier, du 24e rég., est nommé off. d'approv. à ce rég. en rempl. du lieut. Bridey, placé à la suite du rég.; Carrère, du 24e rég., est nommé à l'emploi d'off. compt. du bat. de Cette.

Prolongations de séjour. — Ont été autorisés à prolonger d'une année leur séjour colonial : le chef de bat. Cassier, du 3e tonk. (4e année); le cap. Marimbert, du 10e rég. (4e année); le lieut. Maguin, du 2e tonk. (3e année); le lieut. **Devaux, du 3e tonk.** (3e année); le lieu-

tenant Wendt, du 5e tonkinois (3e année); le lieutenant Hennon, du 5e tonk. (3e année); le lieut. Texier, du 18e rég. (3e année); le lieut. Mahieu, du 2e annam. (3e année).

ARTILLERIE COLONIALE

Le capitaine Rodallec, du 1er rég. à Lorient, a été désigné pour servir à Madagascar, par permutation avec le capitaine Vidal, qui a été en conséquence réaffecté à la 10e batterie du 3e rég., à Toulon. — Le cap. Lehalle, qui avait été mis à la disposition de la Marine, a été réaffecté à la 16e batt. du 2e rég., à Brest.

Ont été affectés, savoir : Au Tonkin. — Le lieut. Darribes, du 3e rég., à Toulon, par permut. de tour de serv. col., avec le lieut. Auriol, qui est réaff. à la 5e batt. du 3e rég., à Toulon; le cap. Ducla, du 3e rég., à Toulon, et le lieut. Fournier, du 2e rég., à Cherbourg, placés en act. h. c., et dés. pour serv. aux travaux publ. de l'Indo-Chine.

En France. — A la disp. du min. de la Marine: dir. d'art. nav. de Lorient, le cap. Lotte, du 1er rég., à Lorient; dir. d'art. nav. de Brest, le cap. Clément, du 2e rég., à Brest; le cap. Chabanier, en serv. h. aux trav. pub., au Tonkin, a été réint. dans les cadres et mis à la disp. du gén. comm. sup. des troupes du gr. de l'Indo-Chine.

Tour de service colonial à la date du 1er Décembre 1904

INFANTERIE COLONIALE

Colonels. — 1 Simoneau, du 2e rég.; 2 Spitzer, du 22e rég.; 3 Lalubin, du 1er rég.; 4 Messager, du 3e rég.

Lieutenants-colonels. — 1 Gubian, du 1er rég.; 2 Pourrat, du 4e rég.; 3 Metz, du 8e rég.; 4 Guyot d'Asnières de Salins, du 3e rég.; 5 Lamolle, du 23e rég.; 6 Méhouas, du 5e rég.

Chefs de bataillon. — 1 Dulin, du 7e rég.; 2 Charles, du 1er rég.; 3 Gesland, du 3e rég.; 4 Haye, du 6e rég.; 5 Le Moan, du 6e rég.; 6 Flament, du 23e rég.; 7 Chartrain, du 1er rég.; 8 Tipveau, du 22e rég.

Capitaines. — 1 Lagaspie, du 24e rég.; 2 Rouyer, du 7e rég.; 3 Angéli, du 4e rég.; 4 Desmarets, du 8e rég.; 5 Lambert, du 1er rég.; 6 Legou, du 21e rég.; 7 Buisson, du 24e rég.; 8 Montoya, du 4e rég.; 9 Cauvin, du 23e rég.; 10 Forestier, du 7e rég.; 11 Biagne, du 23e rég.; 12 de Raignac, du 22e rég.; 13 Tessier, du 1er rég.; 14 Moreau, du 7e rég.; 15 Gommery, du 8e rég.; 16 Bastian, du 4e rég.; 17 Périn, du 3e rég.; 18 Lefort, du 4e rég.; 19 Jagniatkowski, du 1er rég.; 20 Landeroin, du 24e rég.; 21 Delber, du 1er rég.; 22 Sadorge, du 22e rég.; 23 Garnier, du 23e rég.; 24 Larrieu, du 7e rég.; 25 Moreau, du 3e rég.; 26 Giudicelli, du 4e rég.

Lieutenants. — 1 Teulière, du 22e rég.; 2 Bridey, du 24e rég.; 3 Feuillu, du 3e rég.; 4 Dumont, du 6e rég.; 5 Dartigue, du 3e rég.; 6 Gardelle, du 7e rég.; 7 Adam, du 1er rég.; 8 Doussain, du 3e rég.; 9 Hubin, du 5e rég.; 10 Laforgue, du 3e rég.; 11 Modat, du 24e rég.; 12 Morand, du 5e rég.; 13 Bonhomme, du 1er rég.; 14 Royon, du 21e rég.; 15 Noel, du 2e rég.; 16 Debailleil, du 23e rég.; 17 Bachellez, du 8e rég.; 18 Lhomme, du 6e rég.; 19 Rouyer, du 5e rég.; 20 Lasnier, du 4e rég.

Sous-lieutenants. — 1 Sarrade, du 3e rég.; 2 Selmer, du 3e rég.; 3 Hugot, du 22 rég.; 4 Paoli, du 8e rég.; 5 Pommier, du 3e rég.; 6 Golay, du 8e rég.; 7 Alabernarde, du 8e rég.; 8 Le Mouroux, du 7e rég.; 9 Mérello, du 22e rég.; 10 Petiot, du 3e rég.; 11 Boyer, du 24e rég.; 12 Gorce, du 24e rég.; 13 Barrial du Breuil, du 2e rég.; 14 Perrossier, du 22e rég.; 15 Ménesplier Lagrange, du 22e rég.; 16 Chabre, du 24e rég.; 17 Frehly, du 24e rég.; 18 Bellier, du 7e rég.; 19 Petit, du 7e rég.; 20 Fize, du 3e rég.; 21 Richard, du 4e rég.; 22 Lavallée, du 3e rég.; 23 Passelac, du 3e rég.; 24 de Girval, du 6e rég.; 25 Louvrard, du 7e rég.; 26 Offner, du 24e rég.; 27 Gentil, du 1er rég.; 28 Briard, du 1er rég.; 29 Pernin, du 24e rég.; 30 de Bazclaire de Ruppierre du 2e rég.

ARTILLERIE COLONIALE

Colonel. — Lecœur, du 2e rég. à Cherbourg.

Lieutenant-colonel. — Fortin, du 3e rég. à Toulon.

Chefs d'escadron. — 1 Martineau, du 2e rég. à Cherbourg; 2 Bernardy, du 1er rég. à Lorient; 3 Ridde, du 3e rég. à Toulon; 4 Goujon, du 2e rég. à Brest.

Capitaines. — 1 Dupay, de la direct. de l'artill. navale; 2 Portères, du 2e rég. à Cherbourg; 3 Jeanne, de l'inspect. des fabricat. d'artill. navale; 4 Laurent, de la commission d'expér. de Gâvres; 5 Gacoigne, de la commission d'expér. de Gâvres; 6 Granderye, de la direct. centr. de l'artill. navale; 7 Patard, de la direct. d'artill. de Toulon; 8 Cédié, du 3e rég. à Toulon.

Lieutenants et sous-lieutenants n'ayant jamais été aux colonies comme officiers. — Jolly, du 1er rég. à Lorient.

Lieutenants et sous-lieutenants ayant servi aux colonies comme officiers. — 1 Fournier, du 2e rég. à Cherbourg; 2 Gronier, du 2e rég. à Cherbourg; 3 Marchand, du 3e rég. à Nîmes; 4 Arnauld, du 1er rég. à Lorient; 5 Gautier, du 3e rég. à Nîmes; 6 Lecarpentier, du 3e rég. à Toulon.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION : *Section des comptables.* — 1 Loison, de la direct. d'artill. navale de Cherbourg; 2 Humblot, du parc d'instr. du 2e rég. à Brest; 3 Gazier, du parc d'instr. du 1er rég. à Lorient.

Section des artificiers. — 1 Agenet, de la dir. d'art. nav. de Lorient; 2 Lechat, de l'Ecole de pyr. mar. à Toulon.

Section des ouvriers d'état. — 1 Breton, de l'insp. des fabric. de l'art. nav.; 2 Moine, de la comm. d'exp. de Gâvres; 3 Gourmanel, de la dir. d'art. nav. de Toulon; 4 Dupas, de l'insp. des fabric. de l'art. nav.; 5 Souilhé, de la fond nat. de Ruelle.

Section des conducteurs de travaux. — 1 Barthère, de la dir. du génie de Toulon; 2 Le Moigne, de la dir. du génie de Brest; 3 Huart, de la dir. du génie de Toulon; 4 Lomier, de la dir. du génie de Toulon; 5 Barret, de la cheff. du génie de Cherbourg; 6 Serra, de la dir. du génie de Toulon.

OFFICIERS ET OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

Commissaires principaux de 1re classe. — 1 Lallier du Coudray, à Marseille; 2 Pinder, à Toulon.

Commissaires principaux de 2e classe. — 1 Henrion, à Cherbourg.

Commissaires principaux de 3e classe. — 1 Rey, au Havre; 2 Péponnet, à Cherbourg.

Commissaires de 1re classe. — 1 Croll, à Toulon; 2 Anquetil, à Toulon; 3 Bourraud, à Bordeaux; 4 Lasserre, à Marseille.

Commissaires de 2e classe. — 1 Abel, à Toulon; 2 Coanet, à Cherbourg; 3 Goby, à Paris; 4 Roger, à Marseille; 5 Gaucher, à Nantes.

Commissaires de 3e classe. — Néant.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION. — *Section des bureaux.* — 1 Lemoy, à Cherbourg; 2 Lacroix, à Nantes; 3 Cérix, à Marseille; 4 Saintot, à Marseille; 5 Julliard, à Lorient; 6 Soulié, à Paris.

Section des comptables. — 1 Fontana, à Rochefort.

OFFICIERS ET OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Médecins principaux de 1re classe. — 1 Péthellaz, en résidence libre; 2 Lidin, en résidence libre.

Médecins principaux de 2e classe. — 1 Gouzien, dét. provis. au ministère des colonies; 2 Clavel, en résid. libre; 3 Cassagnou, en résid. libre; 4 Le Moine, en résidence libre; 5 Mesnard, en résidence libre.

Médecins-majors de 1re classe. — 1 Buisson, du 4e rég. d'inf. col; 2 Vergoz, du 1er rég. d'inf. col.; 3 Guilloteau, du 4e rég. d'inf. col.

Médecins-majors de 2e classe. — 1 Dor, du 22e rég. d'inf. col.; 2 Damond, du 8e rég. d'inf. col.; 3 Brouillard du 3e rég. d'inf. col.; 4 Rousseau, du 23e rég. d'inf.; 5 Lhomme, du 2e rég. d'art. col.; 6 Ruelle, du 4e rég. d'inf. col.; 7 Brunati, du 23e rég. d'inf. col.; 8 Esquer, du 24e rég. d'inf. col.; 9 Marty, du 5e rég. d'inf. col.; 10 Dubruel, du 5e rég. d'inf. col.; 11 Le Groignec, du 22e rég. d'inf. col.; 12 Chaumanet, du 22e rég. d'inf. col.; 13 Le Strat, du 6e rég. d'inf. col.; 14 Féraud, du 3e rég. d'inf. col.; 15 Thibault, du 8e rég. d'inf. col.; 16 Thirion, du 4e rég. d'inf. col.

Médecins aides-majors de 1re et de 2e classe. — 1 Leynia de la Jarrige, du 6e rég. d'inf. col.; 2 arland, du 1er rég. d'art. col.; 3 Audiau, du 1er rég. d'inf. col.; 4 Lacroix, du 6e rég. d'inf. col.; 5 Comméléran, du 24e rég. d'inf. col.; 6 Viala, du 1er rég. d'art. col.; 7 Le Pape, du 24e rég. d'inf. col.; 8 Le Strat, du 6e rég. d'inf. col.

Pharmaciens-majors de 1re classe. — 1 Dubois, en résid. libre.

Pharmaciens-majors de 2e classe. — 1 Birard, en résid. libre; 2 Mengin, en résid. libre; 3 Beaumont, en résid. libre; 4 Duval, en résid. libre.

Pharmaciens aides-majors de 1re classe. — 1 Dary, en résid. libre; 2 Ventre, en résid. libre.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE SANTÉ. — 1 Arragon, à Toulon; 2 Hervo, à Brest.

Réserve

INFANTERIE

Ont reçu les affectations suivantes. — Rég. d'inf. de Laon : MM. Coffignon, sous-lieut. de réserve, h. c.; Desmarest, sous-lieut. de cav. terr.; rég. d'inf. de Caen : MM. Meunier et Vandeix, sous-lieut. de réserve d'inf. à la disp. des tr. col.; rég. de Dreux : MM. Béranger, cap. de rés., off. d'hab. du 82e rég. d'inf. et Polion, sous-lieut. de rés. au rég. d'inf. de Périgueux; rég. d'inf. de Blois : MM. Picard, sous-lieut. de rés. d'inf., h. c.; rég. d'inf. d'Auxonne : M. Bonabosch, cap. de rés. au rég. de Narbonne; rég. d'inf. de Poitiers : M. Guérin, sous-lieut. de rés. au rég. d'Antibes; rég. d'inf. de Marseille : M. Gauby, sous-lieut. de rés. au rég. de Pau; rég. d'inf. d'Antibes : M. d'Eyssautier, sous-lieut. de rés. au rég. de Lisieux; rég. d'inf. de Nîmes : M. Thomas, sous lieut. de rés. au rég. de Privas; rég. d'inf. de Perpignan : les lieut. de rés. Sébastiani, du rég. de Carcassonne, et Soumet, du rég. de Neufchâteau; rég. d'inf. d'Albi : M. Vigné, sous-lieut. de rés. au rég. de Cahors; rég. d'inf. de Toulouse : M. Estoup, cap. de rés. au rég. de Saint-Gaudens; 1er rég. de zouaves : M. Côte, sous-lieut. de rés. au 3e rég. de même arme (groupe de Paris).

A la disp. du gén. comm. le 19e corps d'armée : MM. Bouillon, cap. de rés. au rég. d'inf. de Cambrai, et Després, sous-lieut. de rés. au 150e rég. d'inf.

Armée territoriale

INFANTERIE

1er rég. terr. d'inf.: MM. Métifeu, cap. au 7e rég. de même arme; Carlier, lieut. au 6e rég., et Martin, sous-lieut. de rés. d'inf. h. c.; 13e rég. terr. d'inf.: M. Dugrit, cap. au 12e rég. de même arme; 27e rég. terr. d'inf.: M. Maurin, cap. d'inf. terr. (serv. spéc. du terr.); 28e rég. terr. d'inf.: M. Blin, sous-lieut. d'inf. terr. h. c.; 30e rég. terr. d'inf. MM. Thiot, cap. au 37e rég. d'inf., et Stromeyer, sous-lieut. d'inf. terr. h. c.; 67e rég. terr. d'inf.: MM. Delastre, chef de bat. au 65e rég. de même arme, et Lucia, lieut. au 125e rég de même arme; 71e rég. terr. d'inf.: MM. Véran, cap. au 72e rég. de même arme, et Lecuit, lieut. au 81e rég. de même arme;

89e rég. terr. d'inf.: M. Ruchaud, lieut. au 91e rég. de même arme; 97e rég. terr. d'inf.: M. Jeannin, cap. au 98e rég. de même arme; 106e rég. terr. d'inf.: MM. Perret, lieut. au 108e rég. de même arme, et Soleilhac, sous-lieut. terr. au rég. d'inf. de Gap; 107e rég. terr. d'inf.: M. Cadot, cap. au 119e rég. de même arme; 109e rég. terr. d'inf.: M. Bertrand, sous-lieut. terr. au rég. d'inf. de Grenoble; 110e rég. terr. d'inf.: M. Rozeron, cap. au 160e rég. de même arme;

114e rég. terr. d'inf.: M. Foucard, cap. au 145e rég. de même arme; 118e rég. terr. d'inf.: M. Brun, lieut. terr d'inf. h. c.; 121e rég. terr. d'inf.: M. Mathon, cap. au 47e rég. de même arme; 140e rég. terr. d'inf.: M. Meunier, lieut. au 110e rég.; 3e bat. terr. de chass.: M. Boulud, cap. au 119e rég. terr. d'inf.

A la disp. du gén. comm. la div. d'occ. de Tunisie: MM. Chrétien, lieut., et Guyat, sous-lieut. au 60e rég. terr. d'inf.; services spéciaux du territoire (justice mil.): M. Laurent, cap. au 70e rég. d'inf. terr.; service des places de Paris: les cap. Bloch, du 29e rég.; Courant, du 126e, et Violet, du 20e rég. terr. d'inf.

Services spéciaux de la 4e région: les chefs de bat. Silbestry, du 26e rég., et Bravard, du 31e rég. terr. d'inf.; serv. spéc. de la 9e rég.: M. Clabaux, chef de bat. au 72e rég. terr. d'inf.; serv. spéc. de la 12e rég.: M. Hœnig, lieut.-col. de rés. d'inf.; serv. spéc. de la 14e région: MM. Gaume, maj. de rés. au rég. d'inf. de Bourgoing; Perrin, chef de bat. d'inf. à la dispos., et les cap. Flachat, du 104e, et Royer, du 102e rég. terr. d'inf.; serv. spéc. de la 15e rég.: les chefs de bat. Bighetti, du 119e; Maudhuy, du 113e rég. terr. d'inf., et Nicolay, du 5e bat. terr. de chass.;

Serv. spéc. de la 20e rég.: les lieut.-col. Perreau, Menjaud, et les chefs de bat. Millien et Vigneulle, du serv. des chemins de fer et des étapes; serv. spéc. du gouv. mil. de Paris (recrut.): MM. Dupois, chef de bat. de rés. d'inf., et Archevêque, cap. de rés. au rég. d'inf. de Dreux; serv. spéc. de la 2e rég.: MM. Douette, chef de bat. d'inf. terr., aff. dans la même rég., et Corneux, cap. d'inf. terr., aff. dans la 20e rég.; serv. spéc. de la 4e rég.: MM. les chefs de bat. de rés. d'inf. Broc et Gastinieau; serv. spéc. de la 8e rég.: M. Michelin, cap. de rés. d'inf.; serv. spéc. de la 14e rég.: MM. Vincent, chef de bat., et Surloppe, cap. d'inf. terr., aff. dans la même région.

GÉNIE

Sont promus dans le corps territorial du génie: Au grade de chef de bataillon. — MM. Mogino, chef de bat. du génie en retr.; Maniguet, chef de bat. du génie en retr.; d'Arbonneau, chef de bat. du génie en retr.; Nogare, chef de bat. du génie en retr.

Au grade de sous-lieutenant. — M. Cadoux, adj. du génie en retr.;

Au grade d'officier d'administration principal. — MM. Joly, off. d'adm. en retr.; Dégoutte, sous-ing. de 2e classe des ponts et chaussées; Feuillerade, ing. aux. des ponts et chaussées; Hézard, ing. aux. des ponts et chauss.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe. — MM. Ronsin, off. de 1re cl. du génie en retr.: Berche, off. d'adm. de 1re cl. du génie en retr.; Miguet, off. d'adm. de 1re cl du génie en retr.; Gallon, off. d'adm. de 1re cl. du génie en retr.; Greusch, offic. d'adm. de 1re cl. du génie en ret.; Perrin, cond. de 2e cl. des ponts et chauss.; Girardot, cond. de 1re cl. des ponts et chauss.; Beau, cond. de 1re cl. des ponts et chauss.; Lacaze, cond. de 1re cl. des ponts et chauss.; Lerebours, cond. de 1re cl. des ponts et chaussées;

Dethieu, cond. de 1re cl. des ponts et chauss.; Vitrac, cond. de 1re cl. des ponts et chauss.; Grave, cond. de 1re cl. des ponts et chauss.; Monnerin, cond. de 1re cl. des ponts et chauss.; Mutin, cond. de 1re cl. des ponts et chauss.; Changey, cond. de 1re cl. des ponts et chauss.; Mornas, cond. de 1re cl. des ponts et chauss.; Tuyarot, cond. de 1re cl. des ponts et chauss.

Au grade d'officier d'administration de 2e classe. — MM. Quérité, cond. de 2e cl. des ponts et chauss.; Boget, cond. de 2e cl. des ponts et chauss.; Mélinet, cond. de 2e cl. des ponts et chauss.; Reynaud, cond. de 2e cl. des ponts et chauss.; Chauvière, cond. de 2e cl. des ponts et chauss.; Gasser, cond. de 2e cl. des ponts et chauss.; Tardy, cond. de 2e cl. des ponts et chauss.; Durand, cond. de 2e cl. des ponts et chauss.; Jay, cond. de 2e cl. des ponts et chaussées.

Les conducteurs de 2e classe des ponts et chaussées dont les noms suivent : MM. Eynaud, Lerin, Rentchier, Lahure, Vuattoux, Beaufils, Lapierre, Codet, Rouillon, Valtat, Clerget, Jean, Veillet, Leclercq, Désiré et Siméon.

M. Faye, sous-lieut. territorial du génie, dont la démission est acceptée, est nommé off. d'adm. de 2e cl. du génie.

Sont nommés au grade d'officier d'administration de 3e classe. — Les conducteurs de 3e classe des ponts et chaussées suivants : MM. Clément, Zannetti, Cuir, Blin, Barbier et le conducteur de 4e classe des ponts et chaussées Plunian.

ARTILLERIE

Les officiers de réserve dont les noms suivent sont passés avec leur grade dans l'armée territoriale et ont reçu les affectations suivantes. — Les lieut. de réserve: Solomiac, du 17e bat., classé au groupe terr. dudit bat.; Chabal, du 19e rég., cl. au gr. terr. du 38e rég.; Lefebvre, du 27e rég., cl. au gr. terr. dudit rég.; Beyla, du 14e rég., cl. au gr. terr. du 32e rég. — Les sous-lieut. de réserve: Gautier, du 16e bat., cl. au gr. terr. du 1er bat.; Pincemaille, du 17e rég., cl. au gr. terr. du 29e rég., Loubet-Lescoulié, du 23e rég., cl. au gr. terr. dudit rég.

Marine

Promotions

NOMINATIONS. — Est nommé *stagiaire du génie*, le surveill. techn. de 1re cl. Serieyc, à Lorient.

COMMANDEMENTS. — Est nommé au command. du *Boyard*, le 1er m. man. Le Chalouy.

Mouvements du personnel

Cap. de vaiss. — MM. Amelot, déb. *Dupleix*, conval. 3 m.; Cros, déb. *Montcalm*, conval. 3 m.; Le Nepveu de Carfort dés. p. fonct. adjoint au maj. gén., Cherbourg, p. groupe flotte;

Cap. de frég. — MM. Jaime, sert à terre, Rochefort, et prend présid. commission d'essais contre-torp.; Saint-Remy Maudet, rentré résid. libre, sert à terre, Rochefort; Olivier, déb. *Dupleix*, conval. 3 m.; Costet, rentré con-

val., sert à Lorient; Tirard a été emb. c. second s. *Leon-Gambetta*; Dumas, rentré conge, sert à terre, Brest; Noël, destiné c. second au *Sully*, sursis départ 15 j.; Lejay, deb. *Léon-Gambetta*, rallie Cherbourg; Bò, déb. *Gloire*, rallie Toulon; Mottez, dés p fonct. membre conseil trav., rempl. cap. de v. Jacquet : remplira fonct. chef secrétariat comité sous-marins

Lieut. de vaiss. — MM. Andouard, déb. déf. mob., Brest, prend rang s liste emb.; Luciani, déb. *Bretagne*, suit cours bat. appr.-fusil. Lorient; Robert, déb. *Gloire*, a pris command. torp déf. mob., Dunkerque; Lacaze sert major. gén., Brest; Lefebvre, déb. *Jauréguiberry*, rallie Bizerte p. prendre command. torp. déf. mob.; Champoiseau, rentré en France après séjour d'un an au Japon p. préparer examen officier interprète, conval. à Paris; Bouju, déb. *Farfadet*, conval. 1 m.; Aubry, déb. *Dupleix*, conval. 3 m.; Frot, du *Protet*, conval. 3 m.; Degrénaud prend fonct. adjoint direct. déf. sous-mar., Lorient;

Richard, prolong. conval. 2 m. 1/2 solde; Cortez, conval. 2 m.; Crespin, prolong. conval. 2 m.; Loyer, rentré congé, sert major. gén., Brest; Dumoulin a pris command. torp. déf. mob. Brest; Ourdan, déb. *Davout*, sert à terre, Rochefort, et est chargé instruction des réservistes; Daoulas, cesse command. torp. déf. mob., Brest, et sert major. gén.; Bienaymé a été emb. s. *Bretagne*; Champoiseau, conval. 2 m.; Maurois dés. p. fonct. second atelier central flotte, Cherbourg; Audouard dés. p. emb. s. *Jeanne-d'Arc*.

Enseignes. — MM. Renault, rentré résid., sert à terre, Lorient; Malet, déb. *Suchet*, résid. conditionn.; Sablé, de la *Zélée*, et Sabatier, du *Protet*, conval. 3 m.; Vivien, du *Protet*, et Dornier, du *Troude*, conval. 3 m.; Tailliez dés. p. emb c second s. torp. déf. mob., Dunkerque; Tailleur, du *Montcalm*, et Vasserot, de l'*Infernet*, conval. 3 m.; Mousson a emb. s. *Dunois* (déf. mob. Bizerte); Chalvignac, dés. p. emb. s. déf. mob., Cherbourg; Le Porhic et Le Douguet, déb. *Protet*, conval. 3 m.; Noël, du *Montcalm*, et Morillot, de la *Durance*, conval. 3 m.; Le Camus, du *Vautour*, conval. 2 m.; Petit et Paponnet, déb. *Protet*, conval. 3 m.:

Lafon, destiné au *Korrigan*, et Vivielle, destiné au *Silure*, permut. d'emb.; Barckhausen, déb. *Troude*, et Deleuze, déb. *Montcalm*, conval. 3 m.; Robert, prolong. conval. 1 m.; Bongrain, déb. *Aspic*, conval. 3 m.; Vincent, déb. *Protet*, conval. 3 m.; Bigot, Baule et Darlan, déb *Montcalm*, conval. 3 m.; de Maussion de Candé, déb. éc. gymn., Cherbourg, dés. p. emb. c. second s. *Loiret*; Jalard, dés. p emb. s. *Charlemagne*; Guérin, du *Desaix*, dés. p. emb. au choix s. *Brennus* c. adjoint au lieut de v. chargé instruct. élèves marine marchande; Girardon, dés. p. emb. s. *Charles-Martel*; Castex, conval 3 m.:

Boileau, rentré résid. prend rang s. liste emb.; Bruneton, congé 2 m. sans solde, avec distract. liste emb.: Petit de Meurville, résid. conditionn.; Gouin et Paquier, déb. *Davout*; dés p. emb. s. groupe *Davout-Lalande*; Lafon, déb. *Davout*, sert à terre, Rochefort; Chateauminois, déb. *Couronne*, a été emb. s. éc. mécan.-torp., Toulon; Richard, déb. *Argus*, conval 3 m.; Dumas dés. p. emb. c. fusilier s. *Carnot*. d'Albiat, déb. bat. appr.-fusil., Cherbourg, dés p. emb c. fusilier s. *Iéna*; Guéguen et de Solminihac, déb bat. appr. fusil., Lorient, dés. p. emb c. fusiliers, le 1er s *Suffren*, le 2e s. *Forbin*; Philéas dés p. suivre cours bat app.-fusil., Lorient; Gensoul, déb. bat appr. fusil., dés. p emb. s. *Jauréguiberry*; Gasquet, dés. p. emb. c. torp s. *Marseillaise*, rempl. André.

Aspirants — M. Volant, prolong conval. 3 m.

Mécaniciens. — Mécan. pr. 2e cl. Valo, conval. 3 m.; méc. p. 1re cl. Duboux, déb. *Protet*, conval 3 m.; méc. pr. 2e cl. Georgelin dés. p. emb sur *Styx* (dés. p. *Yatagan* annulée) départ p. Marseille 25 Déc.; méc. pr. 2e cl. Lagarde, dés p. emb s. *Yatagan*. méc. en chef Le Doujet, du *Dupleix*, conval. 3 m.; méc. pr. 1re cl. Jégoudez dés. p. fonct. mécan. dir. nav. Tunisie; méc. pr. 2e cl. Paolantonacci, dés. p émb. s. *Phlégéton*; méc. pr. 2e cl. Aumont, rentré résid., sert major. gén. Brest, méc pr. 1re cl. Gigon dés. p. emb. s. *Henri-IV*, méc pr. 2e cl. Dupont, prolong. conval. 3 m., 1/2 solde; méc pr 2e cl. Gascon, prolong. conval. 2 m., 1/2 solde

Corps de santé. — Méd. en chef 2e cl., Machenaud, de la *Gloire*, résid. libre 1 m. p. Rochefort; méd. 1re cl Duranton, congé 1 m.; méd. pr. Pungier, déb. *Dupleix*, conval. 3 m.; méd. pr. Aubert, déb. *Charlemagne*, sert hôp., Toulon; pharm. 1re cl Huet, congé 1 m.:

Génie maritime. — Ing. 1re cl. Hendlé, prolong. congé 6 semaines.

Commissariat. — Commiss. 1re cl. Arnould, dés. p. emb s. *Dupetit-Thouars*; commiss. pr. de Gueydon, distrait p. 6 m. de la liste d'emb.; commiss. 1re cl. Landrieu dés. p. serv. administr. flotte, Toulon; commiss. princ. Le Guillou-Créisquer, déb. *Dupleix*, conval. 3 m.

Personnel administratif. — Commis compt. Camolli, conval. 3 m.; commis commiss Thomas, d'Auray, dés. p. arsenal Saïgon, rempl. Lelicoq; agent commiss. Durel, prolong. conval. 3 m.; agent comptab. Pellerud sert dir. serv. santé, Toulon; commis comptab. Agarrat dés. p. servir à Bizerte, rempl. Loisons qui passe à Lorient rempl Marec.

Distinctions honorifiques

Sont nommés: *off. de l'instr. publ.*, le cap. de frég. Brion, — *off. d'académie*, le lieut. de v. Desprey-Bourdon, le mécan. pr. 1re cl. Landelle, l'admin. pr. inscript. mar Nouet.

Le ministre a décerné un *témoignage off. de satisfaction* au mat 2e cl. Le Moal, du *Bouvet* (secours porté à un camarade en danger de se noyer).

Mouvements de la flotte

Dupleix et *Jurien-de-la-Gravière* arrivés à Pointe-à-Pitre. *Dupetit-Thouars* entré armement à Toulon; *Duguay-Trouin* arrivé La Havane; *Condor* mouillé à La Sude. *Aspic* va être désarmé à Saïgon; ne sera pas remplacé dans esc. Extr.-Orient.

Après entente avec le ministre, le v.-am. Gourdon vient de régler les mouvements suivants dans nos forces navales de la Méditerranée et de l'Extrême-Orient:

Le *Du-Chayla* et le *Galilée* appareilleront vers le 10 pour remplacer le *Kléber* et le *Linois* au Maroc.

Le *Kléber* ira remplacer l'escadre de l'Extrême-Orient et sera remplacé en escadre de la Méditerranée par le *Dupetit-Thouars* qui a pris armement; ce dernier navire, après un séjour d'un an en Méditerranée, ira également en Extrême-Orient.

Le *Du-Chayla*, le *Galilée* et le *Linois*, après désarmement fictif à Rochefort, serviront en Tunisie comme stationnaires.

INFORMATIONS

Augmentation de l'armée allemande. — Le gouvernement allemand vient de déposer sur le bureau du Reichstag, un projet de loi établissant en Allemagne le service de deux ans pour toutes les armes autres que la cavalerie et l'artillerie à cheval. L'effectif de l'armée sera, d'autre part, augmenté de 10,399 hommes, soit 8 bataillons d'infanterie, 9 régiments de cavalerie, 2 bataillons d'artillerie à pied, 1 bataillon de télégraphistes.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres signées très lisiblement, portant une adresse pour la réponse et accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur répondre directement *et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux*

C. O. Poitiers. — 1° Non, pour 5 ans seulement ; 2° dès le commencement de l'année et ils restent ouverts jusqu'à ce que le contingent à recruter soit complet : 3° oui, vous pouvez vous engager après le conseil de revision et jusqu'au 31 Octobre inclus.

NOTRE COUVERTURE POUR RELIER SOI-MÊME

Ceux de nos lecteurs qui désireraient relier eux-mêmes leur collection du **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL peuvent s'adresser aux correspondants du **Petit Journal** de leur localité, ou à notre bureau des abonnements, qui leur livreront des couvertures pour le prix de :

3 francs

Nous envoyons nos couvertures, pour le même prix (*franco de port*).

Le Choix d'une Carrière

Quelle carrière choisir pour mon fils ou pour ma fille ? Telle est, à cette époque de l'année, la question que se posent beaucoup de parents. En effet, les études sont terminées, et les jeunes gens doivent songer à faire quelque chose pour se subvenir à eux-mêmes.

A l'heure où, dans la plupart des branches, on ne veut plus faire d'apprentis, l'école professionnelle est tout indiquée. Mais de quel côté diriger ses pas ?

Eh bien ! et le Commerce, l'Industrie, la Finance, etc., où tous les sujets intelligents et travailleurs peuvent faire brillamment leur chemin, y avez-vous songé ?

Demandez le programme de l'Ecole Pigier, rue de Rivoli, 53, à Paris, il vous fixera sur les situations nombreuses et lucratives que vous ne soupçonnez sans doute pas, et auxquelles un jeune homme ou une jeune fille, de toute condition, peut prétendre, au bout de quelques mois d'études peu dispendieuses.

Le Gérant : G. LASSEUR.

Imprimerie du **Petit Journal**, 61, rue Lafayette

Imprimé sur la machine rotative chromo-typo de MARINONI

(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — N° 54 — LE NUMÉRO 10 CENTIMES — 18 Décembre 1904

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.	Un an .... 8 fr. »

SOMMAIRE

L'Ecole normale de gymnastique et d'escrime de la Marine de Lorient. — Les pensions de retraite des officiers mariniers. — Le budget de la Marine allemande.— L'escadre russe de Port-Arthur. — Brumes de mer. — Les essais du cuirassé anglais Dominion. — *Les bateaux de sauvetage automobiles. — Remontes françaises. — Les premiers pas dans la carrière. Les places fortes de France. — La guerre civile au Venezuela. — Les troupes indigènes de l'Afrique occidentale française.*

De Brickaville à Tananarive. — Bataille du Cha-ho ou de Yantaï. — Budget militaire allemand. — Un brave ! (Jean-René Morvaut, du Conquet, patron des douanes, en retraite).

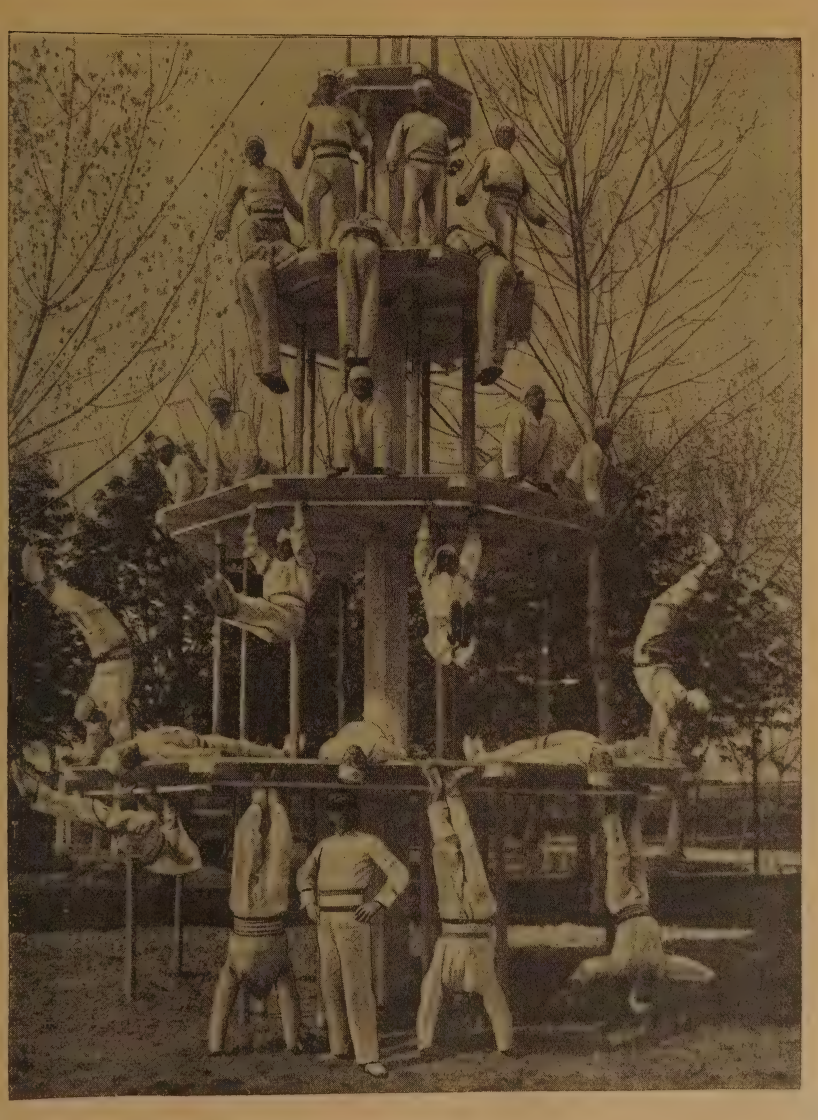
*A l'*Officiel : *Guerre et Marine. — Informations. — Petite correspondance.*

L'ÉCOLE NORMALE
DE
gymnastique & d'escrime
DE LA
Marine, de Lorient

Un récent arrêté ministériel supprime l'école où la Marine instruisait les moniteurs de gymnastique et les prévôts d'arme dont elle avait besoin.

Cette école était placée à Lorient et annexée administrativement au bataillon des fusiliers marins.

La création relativement récente de cet important établissement, qui datait seulement d'une trentaine d'années, fait qu'il était, en général, moins connu du grand public que Joinville dont la renommée a franchi les frontières.



L'octogone, à l'Ecole de gymnastique de la Marine de Lorient

Placée au confluent du Scorff et du Blavet, l'École de gymnastique de la Marine se composait d'un immense parc, planté de grands arbres séculaires, parsemé de vastes pelouses toujours verdoyantes sous le climat tempéré de la Basse-Bretagne, et de nombreux bâtiments avec agrès divers pour satisfaire à tous les besoins de l'instruction.

Dès l'entrée principale, le coup d'œil en était fort joli. On se rendait compte immédiatement d'un ensemble fort bien conçu. L'école n'avait pas ailleurs, sous le rapport de l'organisation matérielle, sa rivale en Europe.

Deux fois par an, les escadres et les dépôts des cinq ports de guerre désignaient parmi les gradés de bonne volonté, brevetés, quartiers-maîtres et seconds maîtres, jeunes et vigoureux, les cinquante sujets qui entraient à l'école les 1er Janvier et 1er Juillet pour y subir un entraînement d'une année avant d'acquérir le brevet.

Les officiers du grade d'enseigne pouvaient y venir, sur leur demande, et passer une période de six mois en qualité d'élèves.

Toute personne, civil ou ancien militaire, désirant obtenir le brevet de maître de gymnasti-

que, qui permet de professer cet art dans les lycées et collèges, pouvait suivre les cours, passer les examens devant une commission universitaire et militaire.

L'école était commandée par un lieutenant de vaisseau ; deux enseignes brevetés lui étaient adjoints, et le médecin du « bataillon » des fusiliers marins restait chargé des cours d'anatomie et d'hygiène.

Un cadre fixe d'instructeurs, adjudants et seconds maîtres, recrutés parmi les élèves classés premiers à la sortie du cours, assurait la pratique de l'enseignement.

Les anciennes méthodes avaient fait place ici, tout comme à Joinville, à l'enseignement de la gymnastique suédoise, dont les avantages incontestables ne sont plus à démontrer. Ainsi, le trapèze volant ne servait plus qu'aux amateurs passionnés, qui voulaient bien y consacrer quelques moments de loisir en dehors des neuf à dix heures de travail qu'ils devaient produire quotidiennement.

Le bâton et la boxe française, qui constitue à elle seule un exercice presque complet, sont fort en honneur chez nos marins. C'était un plaisir, pour le public admis chaque année à assister au concours d'honneur du mois de Juin, d'admirer la souplesse de ces rudes gaillards, leur adresse et leur puissante musculature.

Tout ce qui peut fortifier l'homme et le rendre habile à surmonter les obstacles qu'il rencontrera en temps de guerre était pratiqué avec entrain.

La Marine a besoin de compagnies de débarquement admirablement entraînées pour tenter un coup de main hardi et rapide sur une côte ennemie. Aussi ces marins étaient-ils exercés aux terrassements, aux sauts des fossés, au service en campagne. Des journées entières étaient consacrées aux excursions dans les environs, pays assez boisé, entrecoupé de landes, de vieilles carrières abandonnées, de rochers et de falaises abruptes; terrain se prêtant admirablement à des exercices aussi difficiles qu'imprévus, toujours accomplis sac au dos avec chargement progressif.

Conformément aux principes de la nouvelle théorie, on ne négligeait pas d'intéresser les hommes à leurs travaux et de chercher dans les jeux un excellent dérivatif à des exercices pénibles.

On pouvait les voir s'amusant à la « balle cavalière » tout comme de bons fantassins à la caserne ; quelques-uns, véritables athlètes, soulevant « pour la galerie » des poids de 100 kilos; d'autres dressant des pyramides plus ou moins instables, etc., etc.

Mais certains jeux étaient plus spécialement recommandés comme faisant partie intégrante du métier de mathurin, par exemple le mât de cocagne, la poutre oscillante, l'octogone, etc.

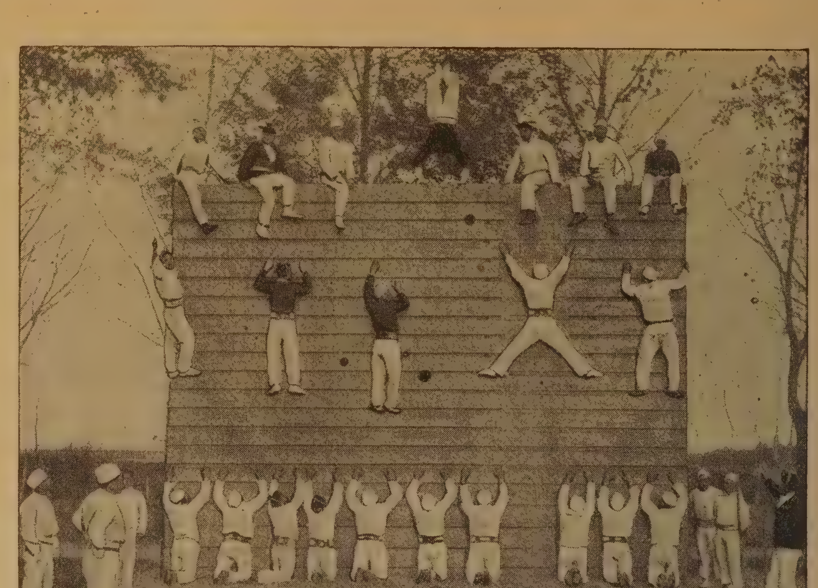
Inutile d'ajouter l'importance capitale donnée au canotage et à la natation, sous toutes ses formes.

Un corps de bâtiment était réservé spécialement aux salles d'escrime, où l'on pratiquait le fleuret, l'épée et le sabre d'abordage.

Telles étaient les bases de la rude instruction donnée aux moniteurs de gymnastique et d'escrime de la Marine, qui les répandaient ensuite sur tous les navires de la flotte.

L'Ecole de Lorient disparaît devant la nécessité de serrer toujours davantage les cordons de la bourse de la France. Il faudra cependant bien trouver des instructeurs de boxe et de gymnastique pour nos matelots. Où les prendra-t-on ? V.

Le **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL *doit se trouver chez tous les correspondants du* **Petit Journal** *sans exception.*



Exercice de la planche à rainures

LES PENSIONS DE RETRAITE

des officiers mariniers

La Chambre des députés, dans sa séance du 2 Décembre, a fait, sans beaucoup de bruit, de la bonne besogne. Pour une fois que cela arrive, il ne faut pas laisser échapper l'occasion d'en féliciter nos députés.

Oui, le Parlement, sur la proposition du gouvernement et de la commission de la Marine, a voté le relèvement des taux des pensions des officiers mariniers.

Rien n'est changé dans les conditions mêmes de l'obtention du droit à pension ; les tarifs annexés à la loi du 8 Août 1883 sont seuls modifiés.

Le tableau ci-dessous permet de faire la comparaison, entre les pensions allouées jusqu'à maintenant et celles dont pourront bientôt jouir les premiers maîtres, maîtres et seconds maîtres des équipages de la flotte, vétérans, armuriers, etc.

Il est à remarquer que les pompiers, les gardes consignes, les guetteurs sémaphoriques et les surveillants des prisons maritimes ont été oubliés, mais qu'ils se rassurent, ils n'auront pas à se plaindre pendant longtemps. Le rapporteur de la loi a, en effet, promis à de nombreux députés, qui s'intéressent à nos marins, qu'une proposition de loi complémentaire serait bientôt soumise à la sanction de la Chambre.

Maintenant, il ne nous reste qu'à souhaiter que le Sénat suive l'exemple de l'autre assemblée et que la proposition de loi, transmise au Luxembourg, ne soit pas oubliée dans un carton.

Mais, la question a fait depuis le 2 Décembre un pas énorme et, dès à présent,

GRADES	ANCIENS TARIFS (Loi du 8 Août 1883)				NOUVEAUX TARIFS			
	Minimum à 25 ans de service	Accroissement pr chaque année au delà de 25 ans et pr les campagnes	Maximum à 45 ans	Pension de veuve	Minimum à 25 ans de service	Accroissement pr chaque année au delà de 25 ans et pr les campagnes	Maximum à 45 ans	Pension de veuve
Premiers maîtres mécaniciens et pilotes de 1re classe	1310	30	1910	767	1450	30	2050	767
Premiers maîtres pilotes de 2e cl., premiers maîtres vétérans, sous-chefs de musique	1145	15	1445	723				
Maîtres, maîtres vétérans, maîtres musiciens	1130	13	1390	695	1300	25	1800	767
Seconds maîtres de toutes professions et seconds maîtres armuriers, pilotes de 3e classe, seconds maîtres vétérans	850	13	1110	555	1100	20	1500	750



Les élèves de l'Ecole de gymnastique de la Marine jouant à la balle cavalière

il nous est permis d'escompter pour un temps très rapproché l'augmentation des retraites de la maistrance, qui aura été attendue si longtemps.

PIERRE HŒDIC.

Le budget de la marine allemande

La marine allemande continue sa marche en avant. Le budget qui est présenté à l'approbation du Reichstag en est une preuve éclatante.

La somme totale que le gouvernement impérial réclame pour sa flotte est de 298,000,000 de francs.

Sur ce chiffre, les dépenses qui ont un caractère permanent s'élèvent à 131,580,000 francs, en augmentation de 7,437,000 francs sur le budget précédent. Le chiffre des dépenses non permanentes est de 139,373,000 francs, en augmentation de 13,290,000 francs.

Les constructions neuves reçoivent une dotation de 87,587,000 francs, ce qui constitue un progrès de 1,043,700 francs sur le budget précédent.

Sont compris dans cette somme : les premiers travaux des 2 cuirassés qui figurent sur le programme naval, 4 grands et 2 petits croiseurs, 2 canonnières et 1 croiseur poseur de torpilles dont la construction est considérée comme nécessaire en raison des leçons apportées par la guerre russo-japonaise.

Une somme de 1,875,000 francs est également prévue pour des études préliminaires à la construction de sous-marins. Et, avec cet esprit de méthode qui est de règle dans la marine allemande, on pense à préparer le personnel spécial qui sera nécessaire à ces petits bâtiments. Un corps de 300 hommes va être formé dans ce but.

D.

L'ESCADRE RUSSE DE PORT-ARTHUR

Il semble que le moment fatal soit arrivé où de la magnifique escadre rassemblée par la Russie dans les mers de Chine, au début de la guerre, il ne restera, pour ainsi dire, plus rien.

Les nouvelles, arrivées de Tokio, il est vrai, mais qui, dans l'espèce, paraissent malheureusement exactes, annoncent que le bombardement intensif dirigé des hauteurs que l'armée assiégeante a réussi à occuper, à l'Ouest de la ville, a déjà causé de grands ravages parmi les bâtiments exposés sans défense contre un tir plongeant dont tous les coups doivent porter.

C'est ainsi que les cuirassés *Poltava, Revitsan, Pobieda, Peresviet*, le croiseur cuirassé *Bayan*, le croiseur protégé *Pallada*. auraient coulé.

On peut, il est vrai, s'étonner de la rapidité avec laquelle se serait produit ce désastre. L'efficacité d'un bombardement de quelques heures, effectué à grande distance avec des pièces dont le calibre doit, forcément, être petit, puisqu'elles ont pu être installées sur les hauteurs presque en même temps qu'en prenaient possession les troupes japonaises, doit trouver des incrédules, d'autant mieux que tous les bâtiments bombardés sont munis de deux ponts cuirassés qui doivent suffire pour arrêter des obus de faible calibre.

Si donc les navires russes de Port-Arthur sont coulés, ce qui est indubitable, il est permis de faire l'hypothèse qu'ils ne l'ont pas été par les projectiles japonais, mais bien par leurs propres équipages.

Si, comme il est vraisemblable, une partie de l'artillerie des navires et tous leurs équipages ont été mis, par le général Stœssel, au service de la défense de la place, l'idée a dû venir au chef de la flotte de mettre les coques à l'abri des coups de l'ennemi qui auraient pu détruire le matériel restant à bord, en immergeant les coques, inutilisables en l'état actuel des choses, et en les faisant reposer sur un fond d'où il sera facile de les renflouer si, comme il est permis de l'espérer, les héroïques défenseurs de la citadelle arrivent à tenir et à décourager leurs assiégeants.

Ceci n'est qu'une hypothèse ; mais elle nous paraît très admissible et elle est, du reste, dans les traditions russes. Qu'on se rappelle Sevastopol où la flotte, renfermée dans le port, fut coulée lorsque le danger parut imminent de la voir tomber entre les mains des alliés.

5 cuirassés restaient à Port-Arthur : le *Poltava* et le *Sevastopol*, lancés en 1894, jaugeant 10,950 tonneaux ; le *Peresviet* et le *Pobieda*, mis à l'eau en 1898 et en 1900, jaugeant 14,500 et 15,500 tonnes ; enfin, le *Retvisan*, lancé en 1900 et jaugeant 12,700 tonnes. Il faut ajouter le croiseur cuirassé *Bayan*, le croiseur protégé *Pallada* et 8 ou 10 destroyers.

Une des plus fâcheuses conséquences de l'anéantissement de la flotte de Port-Arthur est, assurément, la facilité donnée à celle de l'amiral Togo de terminer, en toute sécurité, les réparations entreprises sur ses principales unités afin de les mettre à même de recevoir le choc de l'escadre Rojdestvenski.

R.

BRUMES DE MER

Voici l'époque où grondent les grandes rafales, où, dans les premiers brouillards, la mer et le ciel se confondent.

Oh ! la perfide brume, plus redoutable peut-être aux gens de mer que la tempête ! Tantôt sombre, tantôt étincelante comme neige, selon l'état du ciel ; immobile et lourde, ou poussée



Le cuirassé russe « POLTAVA », coulé à Port-Arthur



Le tir du canon à bord du croiseur japonais de 3e classe « AKITSU-SHIMA »

par la brise en légers flocons d'épaisseur inégale ; tiède ou glaciale ; en quelques instants — de la façon souvent la plus imprévue — elle laisse silencieusement tomber sur la mer son linceul humide.

Les formes sous lesquelles elle se produit sont des plus variées. Parfois, c'est une mince couche d'ouate qui flotte à la surface de l'eau, laissant libres les parties hautes du navire ; parfois, on arrive brusquement à l'extrémité du banc de brume, ainsi qu'au tournant d'un mur, et l'on se retrouve soudain en pleine atmosphère limpide.

Ses effets ne sont pas moins capricieux et déconcertants. Il semble qu'elle bouleverse toutes les lois physiques : grandissant démesurément les objets, créant des mirages ; enfin — ce qui est plus redoutable encore — dénaturant les couleurs des fanaux ou des phares, et faisant dévier les ondes sonores.

Comment, dans de pareilles conditions, le marin peut-il trouver sa route, éviter les échouages ou les abordages? Nous le dirons en peu de mots.

Avant tout — à moins de nécessité absolue, d'une insouciance criminelle — on réduit de vitesse, et l'on sonde fréquemment. Des vigies, postées un peu partout, ont l'œil et l'oreille aux aguets, prêtes à signaler toute ombre entrevue, tout bruit suspect dû à l'approche d'un autre bâtiment, au voisinage des brisants ou de la terre. Toutes les deux minutes au moins, le navire révèle sa présence par un coup de sifflet, de sirène ou de trompe — précaution fort utile aux autres, et aussi à lui-même, car plus d'une fois, la répercussion de ce signal sur une falaise a fait connaître la proximité du rivage à des malheureux prêts à s'y perdre.

Dans des passages maritimes souvent embrumés et très fréquentés, à l'entrée de certains ports, de puissants appareils phoniques guident le navigateur.

Enfin, des essais ont été faits (1) pour permettre aux vaisseaux de communiquer entre eux et de se renseigner sur les routes qu'ils suivent respectivement, au moyen d'une sorte de télégraphie acoustique fondée sur l'emploi de coups de sifflet graves ou aigus, longs ou brefs.

Le microphone, d'une application malheureusement trop délicate, paraît seul capable de résoudre un jour cet important problème.

Si la navigation en brume est malaisée pour un navire isolé, que doit-elle être pour une escadre! Périlleuse assurément ; mais — grâce à des mesures à la fois ingénieuses et simples — pas autant qu'on pourrait le croire.

Tout d'abord, l'escadre marche en ligne de file. De jour, chaque bâtiment laisse traîner à 300 mètres derrière lui une bouée, sur laquelle se guide le suivant.

De nuit, ces bouées portent un feu ; chaque navire indique en outre sa position et montre la route au suivant, en projetant sur lui un faisceau de lumière électrique.

Quant aux éclaireurs, torpilleurs ou contre-torpilleurs de tout rang, ils marchent dans les eaux des cuirassés, parallèlement à eux et le plus près possible.

Enfin, des signaux phoniques remplacent les pavillons pour la transmission des ordres.

Au mouillage, les navires font tinter leur cloche à de très courts intervalles et entendre, à tour de rôle, une sonnerie de clairon, particulière à chacun d'eux, et appelée, pour cette raison, sonnerie de reconnaissance.

AUGUSTE FERDY.

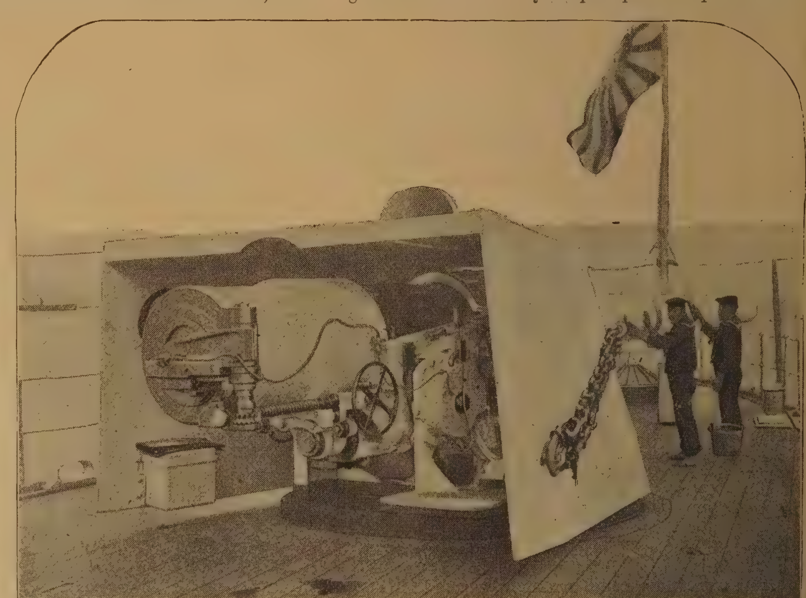
(1) Voir notre numéro 30 — *La Sécurité maritime dans la brume.*

LES ESSAIS DU CUIRASSÉ ANGLAIS
« DOMINION »

Le cuirassé de 16,500 tonneaux *Dominion* vient de terminer, à Barrow-in-Furness, ses essais de vitesse, après avoir obtenu 18 nœuds pendant 30 heures avec une puissance de 12,000 chevaux *(horse power)*, et, au tirage forcé avec 18,000 chevaux, la vitesse extraordinaire de 19 nœuds 5.

Ce sont là les chiffres publiés par les constructeurs, MM. Vickers et Maxim ; malheureusement, il nous est difficile d'en apprécier la valeur, car nous ignorons les conditions exactes de l'épreuve et si ce sont bien ***16,500 tonneaux*** qui ont été ainsi poussés par 12,000 chevaux à la vitesse de 18 nœuds. Toutefois, une longue familiarité avec les méthodes anglaises nous incline à penser que les chiffres ci-dessus n'ont rien de commun avec la vitesse réelle du bâtiment en service, mais représentent simplement la vitesse de réclame à laquelle nous ont accoutumés les grandes maisons anglaises.

Nous ne croyons pas que cette performance



Canon Armstrong de 203 millimètres, protégé par un masque d'acier, à bord du croiseur japonais « KASAGI »



Le cuirassé anglais « DOMINION », de 16,500 tonnes, qui vient d'entrer en service

du *Dominion* soit jamais répétée dans la pratique; il en sera de ce beau *battleship* comme de l'*Exmouth*, marqué sur les annuaires avec la vitesse de 19 nœuds qui, en manœuvres, put à peine se maintenir à 15 nœuds; comme du *Good Hope*, qui file théoriquement 24 nœuds, mais qui, lors de sa mission au Cap où il portait M. Chamberlain, se trouva incapable de conserver la maigre moyenne de 16 nœuds.

Ces exemples, qu'il serait facile de multiplier, montrent l'énorme différence qui existe en Angleterre entre les vitesses d'essai et celles de route. L'expert Carr Laughton, dans son *Naval pocket book*, l'estime à 4 ou 5 nœuds.

La disparité est probablement plus grande dans la marine anglaise que dans toute autre; car, nulle part, on n'obtient de ces vitesses élevées avec des puissances en chevaux aussi faibles.

Chez nous, il faut 16,000 chevaux au *Suffren* de 12,700 tonneaux pour marcher à 18 nœuds; le *Wettin* allemand donne la même vitesse avec 15,500 chevaux et il déplace seulement 11,800 tonneaux, et, quant au *Missouri* américain, de tonnage égal, il ne demande pas moins de 16,000 chevaux pour 18 nœuds.

Supériorité de formes, dira-t-on? Point du tout, car le mastodonte de 16,500 tonneaux dépasse seulement de 4 mètres la longueur de notre cuirassé de 12,700 tonneaux; et, d'une façon générale, les lignes des vaisseaux de guerre en Angleterre ne sont pas aussi fines que chez nous.

D'ailleurs, en Italie, où l'on a étudié peut-être plus que partout l'utilisation des formes vers la vitesse à outrance, on a besoin de 18,500 chevaux pour faire filer 19 n. 3 à la *Regina Margherita* de 13,400 tonneaux.

Il est évident que la marine anglaise, digne d'admiration à beaucoup d'autres points de vue, ne saurait être notre guide en matière de machines et chaudières. Là, du moins, nous possédons une supériorité incontestable établie par les performances de nos cuirassés et croiseurs en manœuvres ou en mission.

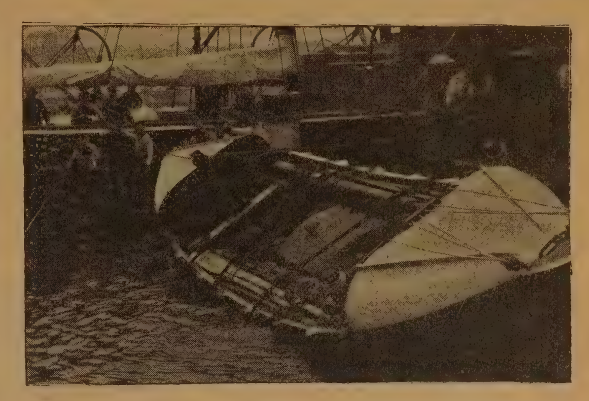
Le *Gaulois*, inscrit sur les annuaires navals avec la vitesse de 17 n. 6, a fait le voyage d'Amérique, aller et retour, à la vitesse de 15 nœuds, sans le moindre accident de machine; le *Montcalm*, que les feuilles britanniques nomment *a 20 knot cruiser*, a effectué le raid France-Cronstadt à la vitesse de 18 et 19 nœuds; et on se rappelle les prouesses récentes d'endurance de la *Marseillaise* dans la Méditerranée.

La rapidité avec laquelle nos vaisseaux traversent les mers et qui prouve la valeur des machines et du personnel nous console facilement de la supériorité *théorique* de nos voisins.

J.-B. GAUTREAU.

Les bateaux de sauvetage automobiles

Les expériences faites à Folkestone, il y a peu de temps, sur les nouveaux bateaux de sauvetage automobiles, ont été tout à fait concluantes. Elles font le plus grand honneur au capitaine E. du Boulay, qui a trouvé le moyen d'adapter un moteur à pétrole aux canots de sauvetage de la *Life boat institution* et de transformer ces canots d'une façon fort heureuse.



Le canot de sauvetage automobile se redressant

La croix indique l'emplacement du moteur

Le moyen de monter un moteur pratique dans un bateau de sauvetage constitue un problème plutôt difficile. Il ne faut pas, en effet, que le poids du moteur nuise à la stabilité du canot et il est indispensable que le mécanisme soit mis à l'abri des paquets de mer.

Le canot transformé est une embarcation de 12 mètres de longueur et 2 mètres 60 centimètres de hauteur, de la quille aux bordages; il est disposé avec 6 banquettes recevant chacune 2 rameurs. L'équipage se compose donc de 12 rameurs et du patron, qui tient la barre et commande les manœuvres. La voilure peut être utilisée, quand cela est nécessaire.

La transformation opérée sur ce bateau, pour en faire un canot automobile, est très simple en principe; c'est l'opération, le travail de modification, l'exécution de l'œuvre qui constitue toute la difficulté.

Les deux illustrations que nous donnons,



Un canot de sauvetage automobile anglais subissant des expériences de chavirement

prises dans les bassins Thellusson, à Cowes, permettront de voir les dispositions du moteur et du propulseur et de comprendre comment ils ont été installés dans l'embarcation.

La machine se compose d'un moteur à 2 cylindres de 10 chevaux de force, d'un poids très léger, avec pompes, carburateur, allumeur électrique et tous ses accessoires. Ce moteur, d'un mécanisme peu compliqué, est renfermé dans une boîte en acajou située au milieu de l'embarcation. Cette boîte, marquée d'une croix sur notre gravure, est fort soignée; elle est doublée en cuivre et son couvercle porte un joint hermétique très ingénieux, qui rend la boîte absolument étanche.

La recherche de l'étanchéité de cette chambre à moteur a été le problème difficile de la transformation. Les canots de sauvetage embarquent des paquets de mer, plus que toute autre catégorie de bateaux; ils sortent, généralement, lorsque la mer est mauvaise, par les tempêtes, et les plus fortes vagues n'ont jamais été un obstacle à leur sortie. La grande difficulté était de mettre le moteur à l'abri de l'eau; elle a été parfaitement résolue par le capitaine E. du Boulay.

L'hélice, qui entraîne le bateau automobile de sauvetage, se trouve à l'arrière, près du gouvernail. Notre deuxième gravure, où le canot a été volontairement renversé pour montrer la quille, permet de voir la disposition de l'hélice. Ce propulseur à trois ailes permet au canot de filer, par une mer démontée, avec une vitesse de 11 à 12 kilomètres à l'heure.

Le pétrole nécessaire au moteur est contenu dans un réservoir métallique, situé à l'arrière, près du poste du pilote-barreur; ce récipient contient une quantité suffisante pour permettre la marche à toute vitesse pendant au moins deux heures, ce qui semble assez pour un canot de sauvetage.

Il est intéressant de noter que la disposition de la boîte étanche qui renferme le moteur, le passage de l'arbre de couche sous les banquettes et l'aménagement du mécanisme ne gênent, en aucune manière, le travail des rameurs. Le nombre de ces derniers se trouve réduit à 10, une des 6 banquettes ayant dû être supprimée pour faire place à la boîte étanche du moteur.

L'embarcation peut indistinctement marcher à la rame, à la voile, ou avec son moteur; il est possible même de combiner et d'utiliser ces divers éléments en même temps.

L'adaptation du moteur aura le grand avantage de permettre au canot de sauvetage d'atteindre plus rapidement le navire en détresse. La science encore une fois collabore à une œuvre d'humanité. Lorsqu'un sinistre sera signalé, les secours pourront être portés, grâce au canot de sauvetage automobile, avec beaucoup plus de promptitude que par le passé. Cela a une importance qui ne demande pas à expliquée; car tout le monde sait que, lorsqu'il s'agit d'une catastrophe maritime quelconque, il n'y a pas un instant à perdre. Les secondes sont précieuses: de la promptitude des secours dépend souvent le salut de plusieurs existences humaines. W. DARVILLÉ.



LES REMONTES FRANÇAISES

Le service de la remonte a pour objet de procurer aux corps de troupe et aux services dans l'organisation desquels il entre des chevaux ou mulets, les animaux qui leur sont nécessaires. Il fournit encore, aux officiers de tous grades régulièrement montés, les chevaux qu'ils doivent posséder soit à titre gratuit, soit contre remboursement, soit sous forme d'abonnement.

L'achat direct des chevaux par les corps de troupe ne peut donner de bons résultats que lorsque les races de chevaux sont distinctes par province et que les garnisons de cavalerie sont réparties par spécialités d'armes comme cela avait lieu en France avant 1789.

Mais, aujourd'hui que le mélange des races a détruit les spécialités de production par province, l'emploi de ce système exigerait l'envoi de détachements de toutes armes dans chaque région productrice, chacun prélevant les chevaux répondant, par leur constitution et leur allure, aux besoins des armes qu'ils représentent; ces détachements se feraient concurrence et ne pourraient, d'ailleurs, opérer qu'avec incertitude par suite de leur ignorance des ressources locales, ressources qu'on ne peut connaître que par l'étude des habitudes et des mœurs d'une contrée.

On a donc renoncé, en France, à ce mode d'achat, d'une manière presque absolue en temps normal, et on a confié le soin d'acheter les chevaux de l'Armée à des établissements spéciaux nommés dépôts de remonte. Ceux-ci sont groupés en circonscriptions de remonte placées sous les ordres d'un colonel ou lieutenant-colonel, ou bien rattachées directement à l'inspection permanente des remontes.

La circonscription de remonte de Caen

Examen des jeunes chevaux arrivés au régiment. — Un joli modèle



Assouplissements

comprend six dépôts de remonte, savoir : Caen, Saint-Lô, Alençon, Angers, Guingamp, Fontenay-le-Comte. La circonscription de remonte de Tarbes comprend les sept dépôts de Tarbes, Agen, Mérignac, Guéret, Aurillac, Saint-Jean-d'Angély et Arles. Sont placés en dehors des circonscriptions les dépôts de Paris, Mâcon et Cuperly.

On appelle annexes de remonte des établissements destinés à conserver les jeunes chevaux achetés au-dessous de cinq ans, jusqu'au moment de leur livraison aux corps de troupe. Les jeunes chevaux subissent, dans ces établissements, un premier acclimatement : une nourriture et un entraînement progressifs, l'exercice en liberté dans les paddocks, les amènent, sans usure prématurée, à acquérir les forces et la résistance nécessaires à leur mise en dressage.

Ces annexes de remonte sont assez nombreuses; citons, parmi les principales, celles de Bures (gouv. milit. de Paris), Bec-Hellouin (3e corps), Beauval, Selles-sur-Cher, Montoire (5e corps), Faverney, Coligny (7e corps), Le Busson, Bonnavois, la Brosse, la Pissepole, Lhommaizé, Sainte-Ouenne (9e corps), Couvains (10e corps), Le Lys (11e corps), Bellac, Saint-Junien, la Palanque (12e corps), Lavergne, Lastours, Cornusson, Garros (17e corps), Le Gibaud (18e corps).

Les dépôts de remonte sont, en principe, commandés par des officiers de cavalerie du grade de chef d'escadrons et placés hors cadres; ils ont sous leurs ordres un capitaine ou lieutenant acheteur permanent détaché d'un corps de troupe, un vétérinaire militaire, un capitaine ou lieutenant comptable du dépôt et un certain nombre de sous-officiers et cavaliers appartenant à une compagnie de remonte.

Les compagnies de remonte sont au nombre de cinq : les quatre premières sont affectées aux dépôts de remonte ; la cinquième, au service des écoles.

Les annexes de remonte sont, en général, placées sous la direction d'un vétérinaire militaire.

Tout le service des remontes est soumis à la haute autorité d'un officier général, nommé inspecteur général des remontes, assisté d'un adjoint du grade de général de brigade.

Chaque année, le ministre de la Guerre fixe, pour chaque dépôt de remonte, le nombre et la catégorie de chevaux à acheter, les corps ou établissements auxquels ces chevaux sont destinés et les établissements de transition dans lesquels les animaux âgés de moins de trois ans devront être conservés.

Les achats, au chef-lieu du dépôt de remonte, ont lieu pendant toute l'année; les tournées d'achat ont lieu, en principe, du 1er Octobre au 15 Mai; mais, en dehors de cette période, le comité d'achat ne manque pas de se rendre aux foires, concours régionaux, concours hippiques où l'on peut trouver de bons chevaux.

Les tournées sont annoncées par des affiches placardées dans les diverses communes; les itinéraires sont publiés dans les journaux locaux.

Il est porté, par tous les moyens possibles, à la connaissance du public les renseignements suivants : différentes catégories d'animaux à acheter, taille et âge, mention que le vendeur est tenu de fournir le cheval muni d'une ferrure et d'un licol, ou de verser sur le prix d'achat une somme de deux francs pour la ferrure ; enfin, que les chevaux sont achetés avec la garantie contre les vices rédhibitoires, c'est-à-dire : l'immobilité, l'emphysème pulmonaire, le cornage chronique, le tic avec ou sans usure des dents, les boiteries intermittentes, la fluxion périodique des yeux, la morve, le farcin.

Le comité d'achat de chaque dépôt se compose de deux membres permanents : le commandant du dépôt, président, et l'officier acheteur permanent, et d'un capitaine ou lieutenant de cavalerie, détaché de son régiment pendant la période active des achats, c'est-à-dire du 1er Octobre au 15 Mai.

Dans les dépôts qui achètent principalement des chevaux d'artillerie, le capitaine ou lieutenant détaché temporairement au dépôt peut être un officier d'artillerie.

Les opérations du comité de remonte se font en public, dans le lieu le plus favorable à l'examen des chevaux. L'ordre est assuré par la gendarmerie, qui doit toujours assister aux séances.

Les membres du comité sont revêtus de leur uniforme.

Il n'est acheté pour la remonte de l'Armée que des chevaux hongres entièrement guéris de la castration (sauf en Algérie), et des juments, à l'exception de celles qui sont reconnues pleines.

Ces animaux doivent être d'origine française, exempts de tares, à tous crins et réunir les qualités de l'arme à laquelle ils sont destinés.

Les chevaux de tête forment une catégorie spéciale dans les achats.

La taille des chevaux, mesurée sous potence, est réglée ainsi qu'il suit :

Cavalerie de réserve : 1 m. 55 à 1 m. 64;
Cavalerie de ligne : 1 m. 52 à 1 m. 57;
Cavalerie légère : 1 m. 48 à 1 m. 54;
Artillerie et train : 1 m. 54 à 1 m. 62;
Officiers d'infanterie : 1 m. 46 à 1 m. 55;
Mulets et mules : 1 m. 48 à 1 m. 54.

Chaque membre du comité est appelé à tour de rôle, par le président, à tenir la toise.

Le service de la remonte achète des chevaux de tête de toutes armes, des chevaux de cavalerie, des chevaux destinés aux batteries indépendantes, à partir d'Octobre de l'année où ces chevaux ont pris trois ans.

Les chevaux d'artillerie autres que les chevaux de tête et ceux des batteries à cheval affectées aux divisions de cavalerie indépendante sont achetés au-dessus de quatre ans et à partir du 1er Janvier de l'année où ils prennent cet âge.

Les chevaux doivent être âgés de huit ans au plus et réunir les qualités requises pour l'arme à laquelle ils sont destinés. En outre, les comités sont autorisés à acheter, pour la remonte des corps de troupe, des chevaux de pur sang, à partir du 15 Novembre de l'année où ils ont atteint l'âge de deux ans et demi, sous la réserve de la production, par le vendeur, d'un certificat constatant que ces animaux ont été à l'entraînement.

Les chevaux présentés sont reçus par le comité d'achat à la majorité des voix, sans débats.

Chacun des membres établit et remet au président un bulletin sur lequel il mentionne si le cheval est jugé par lui recevable et à quel prix.

Le président établit la moyenne de ces évaluations et demande à l'acheteur quel prix il désire de son cheval.

Ce prix est communiqué au comité; chaque membre maintient ou modifie son estimation, et la moyenne des prix est déclarée à l'acheteur, qui ne peut qu'accepter ou refuser le prix sans débats.

Ce prix est proclamé à haute voix par le président et inscrit sur le registre d'achat et les carnets des officiers.

Les vendeurs sont payés au moyen de mandats émis par le président du comité et payables à l'échéance de cinq jours au moins et huit jours au plus de la date à laquelle ils ont été délivrés.

Les chevaux achetés sont envoyés aux corps de troupe soit directement du lieu d'achat, soit après un séjour dans le dépôt de remonte qui ne peut excéder vingt jours.

On considère que ce séjour dans les dépôts est presque indispensable pour attendre l'expiration des délais pour vices rédhibitoires ; on en profite pour amener progressivement les animaux au régime habituel des chevaux de l'armée et pour commencer leur instruction ; on les fait promener en main par des cavaliers montés sur des chevaux faits; puis on les habitue à supporter le poids de la selle, puis celui du cavalier; on les promène alors montés.

A l'expiration du délai de vingt jours fixé par le règlement, des cavaliers de choix, envoyés par les régiments et munis des effets de harnachement nécessaires, viennent chercher les chevaux au dépôt de remonte et les conduisent aux corps désignés, qui procèdent à leur immatriculation.

Le cheval a dès lors son régiment, ses livrets et papiers militaires tout comme un jeune soldat.

D. L.

LES PREMIERS PAS DANS LA CARRIÈRE

Nous nous rappelons, tous, nos débuts maladroits dans le métier militaire, quand nous prenions nos premières leçons de maintien d'un brigadier ou d'un caporal grognon, sous la



A droite, de pied ferme



Pas accéléré

haute surveillance d'un sous-officier bourru. Et, quand nous avons vu à notre tour les bleus, les nouveaux bleus, les inépuisables bleus, reproduire les mêmes maladresses, marcher à contretemps, tourner à gauche au lieu de tourner à droite, ou les uns tourner à gauche et les autres à droite, nous avons compris la dose de patience et l'exaspération des pauvres instructeurs subalternes, qui ont pour mission de dégrossir le nouveau soldat et portent la responsabilité de sa gaucherie.

Il peut sembler absolument superflu, tant la chose paraît naturelle, d'apprendre à se tenir droit, « *le corps d'aplomb sur les hanches, les épaules également tombantes, la tête droite, aisée et dégagée des épaules, etc.* ». Et pourtant, il faut passer des heures et des jours à donner aux recrues cette attitude aisée, alerte et crâne, qui caractérise le troupier français et qui, d'ailleurs, est indispensable à l'emploi judicieux de ses forces, sans fatigue, et au maniement de ses armes avec adresse.

C'est toute une gymnastique d'assouplissements gradués qu'il faut mettre en œuvre pour détruire les défauts et les raideurs.

Il peut sembler superflu encore d'apprendre à marcher à un garçon de vingt et un ans, comme s'il sortait de nourrice, comme si l'on ne marchait pas dans la vie civile ! Est-il donc absolument nécessaire de marcher « *sans que les épaules tournent, sans que les jambes se croisent, en laissant aux bras un mouvement d'oscillation naturelle, etc...* ». Les premiers pas dans la vie militaire sont-ils donc si différents des premiers pas dans la vie civile, qu'il faille recommencer ?

Convenez que cela a été la critique de tout le monde, formulée dans des gammes différentes, mais avec variations sur le même thème : « Qu'on vous apprenne à courir, et encore l'on a déjà couru avant d'arriver au régiment ! »

Et pourtant, personne ne nie plus l'immense utilité de la gymnastique et de l'entraînement, qui développent les natures les plus rebelles, fortifient les malingres et, d'une façon générale, transforment en hommes les adolescents par l'éducation rationnelle du régiment.

C'est la trempe de la nation que cette épreuve du service militaire.

Certes, ces débuts peuvent être considérés comme un acheminement bien lent vers l'éducation militaire proprement dite, qui a tant à faire aujourd'hui et dispose de si peu de temps. Le régiment devrait être l'école du combat et il n'aurait pas trop du temps de service pour enseigner au soldat tout ce qu'il doit savoir par expérience de la vie en campagne, de manière à pouvoir y entrer de plain-pied le jour où il sera appelé à une mobilisation. Car c'est là le but et, conséquemment, la raison d'être du service militaire, dont il faut élaguer les inutilités d'autrefois, les mouvements de parades et même, vu la brièveté du service, les choses secondaires.

On s'y est évertué, et l'instruction militaire est intensive; on lui reproche même de l'être trop. La réduction du service y oblige cependant, et elle a pour conséquence le surmenage des soldats et des cadres.

Mais, si ces débuts sont vraiment la base primordiale du métier, et logiquement il faut y croire, si cette phase ingrate ne peut être hâtée, malgré l'impatience qu'on a d'arriver au plus vite à rendre le jeune soldat utilisable ou, comme on dit, mobilisable, ce qui est synonyme, il faut que les recrues arrivent au régiment dégrossies par les sociétés de gymnastique et les sociétés d'instruction préparatoire, dont l'œuvre patriotique d'initiative devient aujourd'hui l'auxiliaire précieuse et indispensable de l'Armée. P.

Au commencement du mois prochain, paraîtra un fascicule spécial, renfermant, avec la table des matières de 1904, une partie du travail d'avancement de fin d'année et les promotions dans la Légion d'honneur.

LES PLACES FORTES DE FRANCE

De 1872 à 1903, le service du génie a dépensé pour la construction, l'aménagement et la transformation des forteresses françaises la somme de 712,570,708 fr. 37, soit une moyenne de 22 à 23 millions par an.

Or, d'après les études entreprises au ministère de la Guerre, les places existantes ne seront en état de remplir complètement le rôle que l'on attend d'elles si on ne leur affecte une somme de 150 à 200 millions, répartis sur cinq à six années.

Et même cette somme considérable ne sera suffisante que si on se décide à supprimer, déclasser, démolir et vendre les remparts d'une quantité de petites places que l'on a entretenus jusqu'ici, contrairement à l'opinion de nombre d'officiers généraux des plus qualifiés.

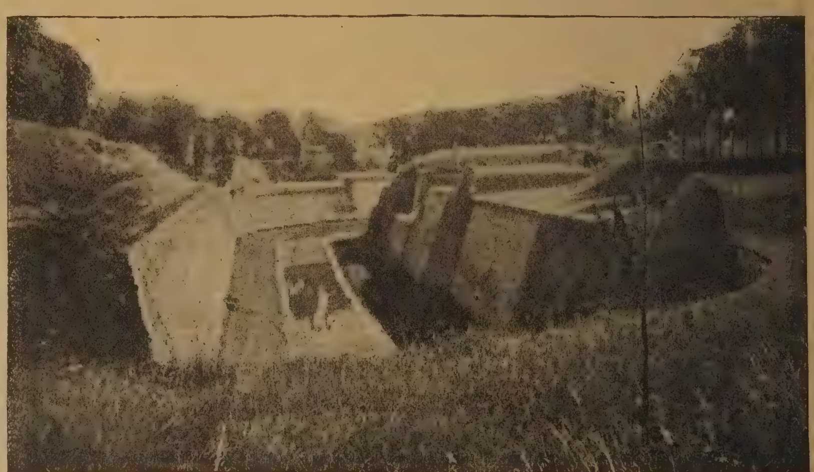
Cette question du déclassement des forteresses inutiles, que l'on reprend actuellement, ne date pas d'hier.

Dès 1822, un auteur militaire estimé, M. Maugarnaud, écrivait : « Au lieu de construire de nouvelles forteresses, d'augmenter les fortifications de celles qui ne sont pas assez fortes, ou de réparer celles qui en ont besoin, on devrait raser les citadelles, forts, bicoques et châteaux jugés inutiles pour ne conserver que 7 grandes places de guerre et 10 autres intermédiaires qui serviraient d'entrepôt pour les armes, munitions, etc. Ces 7 grandes villes seraient Lille, Strasbourg, Lyon, Toulouse, Rennes, Paris et Bourges ; elles seraient fortifiées et approvisionnées de manière à tenir au moins deux ans. »

En 1830, le général de Sainte-Suzanne, reprenant la question, demandait que l'on conservât ou créât, en France, 13 places seulement dont 8 de première classe, savoir : Lille, Metz, Langres, Strasbourg, Besançon, Clermont, Orléans et Auch, et 5 de deuxième classe : Laon, Mézières, Mâcon, Grenoble et Toulon. A la même époque, le prince Louis-Napoléon, plus tard l'empereur Napoléon III, écrivait au général Dufour qu'il serait avantageux pour la France de ne posséder que 5 ou 6 grandes places fortes au lieu des 111 places et 76 postes classés par la loi de 1791 et l'ordonnance de 1821.

Mais ces idées, absolument logiques et raisonnables, ne purent être mises à exécution, puisque la loi du 10 Juillet 1851 donnait à son tour une classification de 205 places ou postes.

En 1889, on ne comptait plus que 19 places



L'ancienne fortification. — Type de remparts déclassés

fortes, mais encore 75 postes (forts, batteries, ouvrages secondaires des places principales), et 36 postes en Algérie.

Depuis quelques années, les divers rapporteurs du budget de la Guerre, porte-paroles, au Parlement, d'officiers généraux et supérieurs de toutes armes, ont cherché à faire prévaloir les idées suivantes :

Avec les perfectionnements incessants du matériel de guerre, il n'est pas de trop de tous les progrès de la science moderne pour mettre une place en état de défense.

Les nombreuses fortifications sont un anachronisme. Elles pouvaient arrêter dans leur marche les petites armées du siècle passé, qui vivaient sur des magasins et ne visaient dans une campagne que la conquête d'une province.

Aujourd'hui, ce sont les peuples qui se lèvent et ce ne sont pas des pierres qui peuvent les arrêter dans leur marche. Si la nation victorieuse rencontre sur sa route l'obstacle d'une forteresse, elle le tourne pour saisir les armées de l'adversaire ; les disloquer, si elle le peut ; atteindre le gouvernement vaincu dans sa capitale ou le centre politique où il se transporte, et lui imposer une paix qui fera tomber les dernières résistances et amènera la reddition des forteresses encore debout.

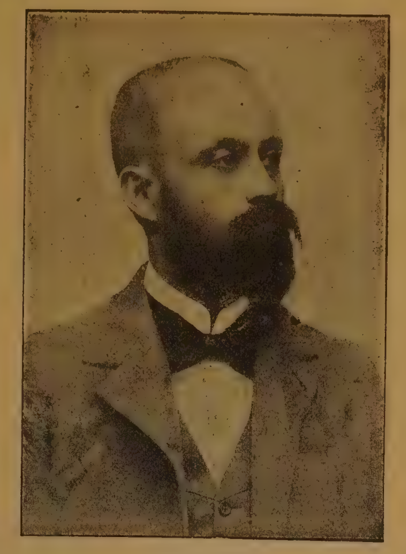
Avec l'accroissement des masses que mettra en mouvement la guerre future et la puissance décuplée des engins de destruction, l'inanité, au point de vue de la défense, des ceintures de forteresses n'est plus seulement une question d'histoire, c'est une question de bon sens.

Inutiles, les forteresses trop nombreuses ont un double danger, c'est de diminuer les troupes de campagne des forces qu'on immobilise à leur défense et de démoraliser l'opinion publique, si, séparées du reste du pays, elles sont investies, assiégées et réduites à capituler.

La guerre moderne ne comporte plus qu'un petit nombre de forteresses, et elles n'auront de valeur qu'en proportion des millions qui auront été consacrés chaque année à les mettre à la hauteur des derniers perfectionnements de la science. Vouloir en entretenir un grand nombre, c'est se condamner à ne faire pour aucune les sacrifices indispensables qui les mettront en état de résister.

Places de 1re classe
Places et postes de 2e classe
Places et postes de 3e classe

Les places de notre frontière du Nord-Est, de l'Est et du Sud-Est



M. CASTRO,
Président des Etats-Unis du Venezuela

Bétonnées, cuirassées, pourvues de canons à tir rapide de tous les calibres, de mortiers, d'affûts mobiles, de coupoles à éclipse, de tous les progrès que tous les arts appliqués et toutes les sciences réunies peuvent accumuler dans la défense d'une place, les forteresses pourront arrêter l'assaillant ; mais celles à qui manqueront ces bonnes conditions de résistance sont fatalement condamnées.

Il y a donc non seulement un intérêt budgétaire, mais un intérêt national à réduire autant que possible le nombre des places dont le besoin n'est pas absolument démontré.

Bien que ces idées se soient fait jour au Parlement dans les commissions de l'Armée et dans les travaux des rapporteurs de ces commissions, le projet de loi de classement et de déclassement des forteresses françaises, rapporté par M. Forest en 1899, repris par M. Gervais en 1904, comporte encore 77 places de guerre et ouvrages fortifiés, dont 18 de 1re classe, 28 de 2e classe et 31 de 3e classe.

Conformément aux avis exprimés par le Conseil supérieur de la guerre, les places de la 1re classe seront améliorées et pourvues des moyens de défense les plus perfectionnés. Les crédits dont nous parlions plus haut seront demandés au Parlement, pour compléter les organisations indispensables.

Les places de 1re catégorie sont : Paris, Lyon, Verdun, Toul, Epinal, Belfort, Bourg-Saint-Maurice, Modane, Briançon, Tournoux, Nice, les forts de Frouard, Pont-Saint-Vincent, Manonvillers, du Cognelot, Télégraphe, Barbonnet et les ouvrages de l'Authion.

Les ouvrages fortifiés de la 2e classe restent dans le *statu quo ;* quant aux ouvrages de la 3e classe, ils ne sont plus conservés comme fortification que « pour valoir au besoin », c'est-à-dire que s'ils se trouvent dans un champ de bataille, ils seront utilisés comme le seraient des ouvrages de fortification passagère. Les réparations nécessaires pour en assurer la conservation seront faites et payées par le budget du génie ; mais il ne sera apporté aux places de la 3e classe aucune modification pouvant en augmenter la valeur militaire.

Notre croquis permet de se rendre compte de la répartition des places et postes de 1re, 2e et 3e classe.

Il montre combien les idées relatives à la défense du territoire ont changé depuis vingt ans. Telle place, que l'on considérait naguère comme de première importance, est placée désormais dans la catégorie des forteresses que l'on juge inutile de mettre au niveau des perfectionnements modernes.

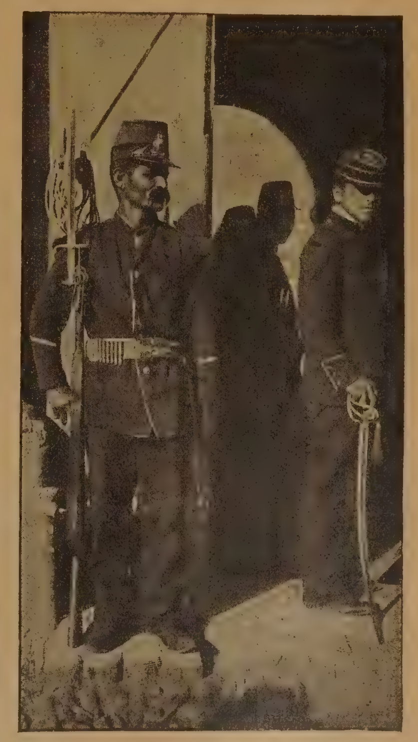
E. J.

LA GUERRE CIVILE AU VENEZUELA

Il y avait au moins dix-huit mois que l'on n'avait pas échangé de coups de fusil au Venezuela ; cette situation pacifique, si contraire au tempérament des républiques sud-américaines, ne pouvait évidemment se prolonger plus longtemps ; aussi annonce-t-on, de New-York, que le général Montilla, un des lieutenants de M. Matos, chef de la révolution de 1901-1903, vient de recommencer les hostilités.

Il se serait retranché dans les montagnes de Guatire, dans l'Etat de Lara, et aurait récemment dirigé une expédition de 500 hommes contre les localités les plus importantes de cette province, capturé les fonctionnaires nommés par le président Castro et fusillé quelques-uns d'entre eux. Par représailles, les troupes gouvernementales auraient commis de nombreuses atrocités dans la région.

Signalons encore, de la même source américaine, la nouvelle qu'un mouvement insurrectionnel, fomenté par le général Hernandez, ancien candidat à la présidence et adversaire de Castro, serait sur le point d'éclater dans une



La garde du Président CASTRO

autre province ; le général Agustini, qui a refusé de reconnaître la validité de l'élection du président Castro, aurait concentré quelques troupes et tiendrait en échec les forces gouvernementales.

Il faut, assurément, se méfier des informations venues de New-York concernant les Etats de l'Amérique du Sud ; étant données les ambitions contenues en germe dans la doctrine de Monroë, on agira sagement en réservant le bénéfice d'inventaire aux nouvelles annonçant le retour de la guerre civile au Venezuela. Mais comme, vu les antécédents de ce malheureux pays, la chose n'a rien d'impossible, nous croyons intéressant de donner aux lecteurs du *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial,* quelques renseignements sur les régions arrosées par l'Orénoque et ses affluents, connues sous le nom d'Etats-Unis du Venezuela.

Le Venezuela, limité à l'Ouest par la Colombie, au Nord par la mer des Antilles, à l'Est par la Guyane anglaise et au Sud par le Brésil, présente une superficie de 1,100,000 kilomètres carrés, près du double de celle de la France continentale. 500,000 kilomètres carrés, soit la moitié du territoire vénézuélien, sont occupés par une plaine parsemée de collines, de renflements et de tables que séparent les barrancos ou rivières affluents et sous-affluents de l'Orénoque. Celui-ci est un des plus grands fleuves du monde. En temps de crue, il atteint 200 kilomètres de largeur aux confluents et roule des eaux de 50 mètres de profondeur.

Il est en communication naturelle avec le bassin de l'Amazone par la bifurcation de Casiquiare, et se jette dans la mer des Antilles par de nombreux bras dont 7 sont accessibles aux gros navires.

Un de ses principaux affluents, l'Apure, porte les vapeurs sur 500 kilomètres à travers la prairie.

La région côtière est la plus accidentée ; la Cordillère caraïbe, à l'Est, projette des sommets dont le plus élevé atteint 2,782 mètres et, à l'Ouest, la sierra de Merida, qui continue les Andes, s'abaisse doucement vers le golfe de Maracaïbo et l'Océan, en jalonnant son parcours par des pics aux neiges éternelles, tels que le Concha et le Coluna (4,700 mètres environ).



Type de tirailleur sénégalais

La population du Venezuela est fort restreinte : 2,500,000 habitants environ ; elle est presque entièrement rurale. Caracas, la capitale, compte 75,000 habitants; Valencia, la seconde ville, du pays, n'en a que 38,000.

La mise en valeur des richesses naturelles du Venezuela est encore à l'état rudimentaire. Dans la région côtière, on trouve des plantations de cacaoyers, de caféiers, de tabacs et de cannes à sucre ; plus loin, est la région de l'élevage ; enfin, si l'on pousse vers l'intérieur, on rencontre la forêt vierge dont la lisière seule commence à être exploitée. L'industrie n'existe pas; quelques rares manufactures végètent aux environs des villes, et un semblant d'exploitation réunit des ouvriers peu nombreux aux mines d'or et de cuivre pourtant fort riches des montagnes guyanaises.

Les Etats-Unis du Venezuela sont régis par la Constitution du 26 Mars 1901, promulguée par le président Castro. Ils comprennent vingt Etats souverains, un district fédéral et des territoires administrés par le gouvernement fédéral.

Le pouvoir législatif appartient au Congrès, composé de deux Chambres, élues: la Chambre des députés, au suffrage universel, à raison d'un député par 40,000 habitants ; le Sénat, par les législatures locales, à raison de deux sénateurs par Etat.

Le pouvoir exécutif est confié au président de la République, nommé par les conseils municipaux, proclamé par le Sénat. Son mandat est de six années. Une Cour fédérale veille au maintien de la Constitution.

Mais, en fait, le Venezuela n'a jamais connu d'autre régime que la dictature militaire.

Le budget s'élève à 37 millions de bolivares (le bolivare vaut un franc). 21 millions de bolivares proviennent des douanes maritimes. La dette dépasse 130 millions de bolivares.

Depuis les événements de 1902, il n'existe plus de marine vénézuélienne, les quelques navires appartenant à l'Etat ayant été coulés ou pris par l'Angleterre et l'Allemagne. Quant à l'armée, elle a été réorganisée, sur le papier tout au moins, en 1901, et est forte de 30 bataillons d'infanterie à 6 compagnies de 60 hommes chacune.

Mais, en fait, dans ce pays de pronunciamentos, il y a un certain nombre de petites armées, ennemies les unes des autres, levées, à intervalles irréguliers, par les aspirants à la dictature, payées pendant les premières semaines de campagne et se dédommageant ensuite sur le pays des fatigues et des dangers de l'expédition.

Le moment semble, malheureusement, encore éloigné où, les divers prétendants s'effaçant devant l'autorité franchement reconnue d'un chef d'Etat légal, le Venezuela possédera une véritable armée nationale.

C. S.

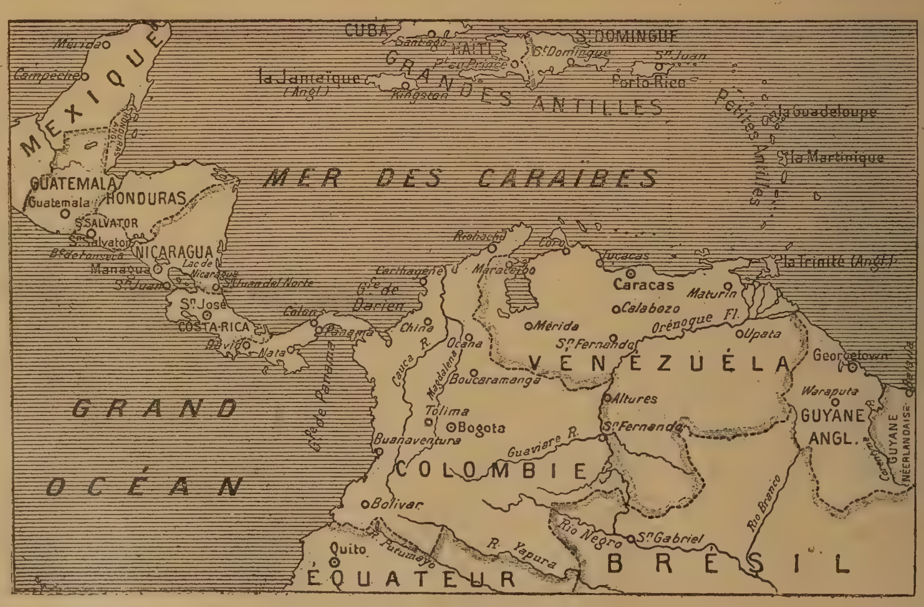
LES TROUPES INDIGÈNES
de l'Afrique occidentale française

La loi d'organisation de l'armée coloniale a prévu l'organisation, dans chaque colonie, de réserves indigènes. Un décret du 14 Novembre dernier a, en conséquence, procédé à cette organisation pour l'Afrique occidentale française et revisé en même temps les décrets qui régissaient auparavant le recrutement de nos troupes noires.

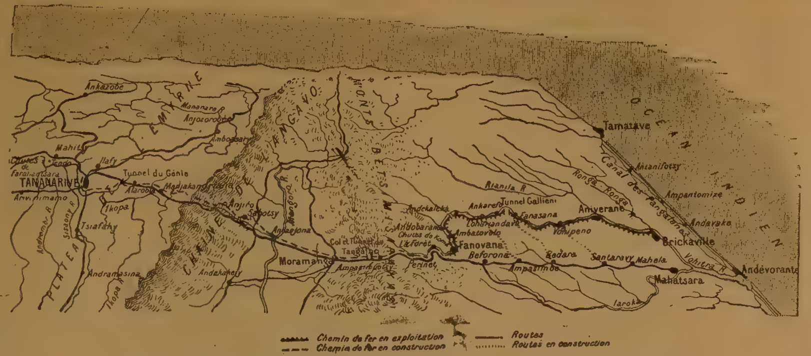
Voici les traits fondamentaux de la nouvelle réglementation :

Le recrutement des corps et services indigènes de l'Afrique occidentale est assuré par des engagements volontaires de deux ou quatre ans et par des rengagements d'un, deux ou trois ans.

Les engagements volontaires donnent droit à une prime payable aussitôt après la signature de l'acte ;



Le Venezuela et la Colombie



Vue à vol d'oiseau du chemin de fer de Brickaville à Tananarive

les rengagements donnent droit à une prime payable : moitié au moment du rengagement, moitié le jour où cet acte commence à courir, et à une haute paye journalière d'entretien.

Les sous-officiers indigènes peuvent être autorisés à commissionner après quinze ans de services et jusqu'à vingt-cinq ans de services. Les caporaux, brigadiers et soldats indigènes ne sont pas admis à rester sous les drapeaux après quinze ans de services. Exception est faite pour les spécialistes des corps et services (ouvriers tailleurs, cordonniers, armuriers, conducteurs) qui peuvent être commissionnés dans les mêmes conditions que les sous-officiers.

Les corps et services se recrutent principalement par des engagements volontaires de quatre ans. Le nombre des engagements volontaires de deux ans et des rengagements à recevoir par ces corps et services est fixé chaque année, d'après le budget, par le gouverneur général de l'Afrique occidentale française.

Les engagés volontaires et les rengagés peuvent, en toutes circonstances, être désignés pour continuer leur service en dehors de l'Afrique occidentale; une indemnité de départ de deux mois de solde leur est accordée lorsqu'ils sont envoyés hors de la colonie.

Après quinze ans de service, les militaires indigènes ont droit à une retraite proportionnelle; après vingt-cinq ans de service, ils ont droit à une pension de retraite.

Les officiers indigènes ont droit à la retraite après vingt-cinq ans de services.

Les officiers sont nommés par décret du président de la République, sur la proposition du ministre de la Guerre, et choisis parmi les sous-officiers indigènes remplissant certaines conditions; il est créé un emploi d'adjudant indigène dans chaque groupe de batteries du 6e régiment d'artillerie coloniale.

Les nominations d'adjudant sont faites par le commandant supérieur des troupes.

Au point de vue des réserves, le territoire de l'Afrique occidentale est partagé en un certain nombre de circonscriptions. Les réserves indigènes comprennent :

1° Les militaires indigènes retraités pour ancienneté de services;

2° Les militaires indigènes qui ont terminé le temps de service pour lequel ils se sont engagés ou rengagés;

3° Les indigènes âgés de vingt ans au minimum et de trente ans au maximum classés par les commissions de recrutement dans la catégorie des réservistes auxiliaires.

La durée du service dans la réserve est de cinq ans pour les militaires indigènes retraités et pour les réservistes auxiliaires; pour les militaires non retraités, elle est telle que la durée du service à accomplir dans l'armée active et dans la réserve soit de quinze années.

Pendant la durée de leur service dans la réserve, les militaires indigènes peuvent être appelés sous les drapeaux par arrêté du gouverneur général :

1° En cas de mobilisation générale;

2° En cas de mobilisation partielle pour une opération militaire, même en dehors de l'Afrique occidentale;

3° Pour des périodes d'exercices ou des revues d'appel.

Pendant leur séjour sous les drapeaux, tous les réservistes indigènes sont soumis aux règlements militaires et justiciables des tribunaux militaires.

Les gradés indigènes de l'armée active conservent leurs grades en passant dans la réserve; ils peuvent même recevoir de l'avancement pendant les périodes d'appel.

Au moment de la libération, les chefs de corps pourront nommer au grade de caporal, brigadier ou sous-officier, dans la proportion fixée par le commandant supérieur des troupes, les sujets qui seront dignes d'avancement.

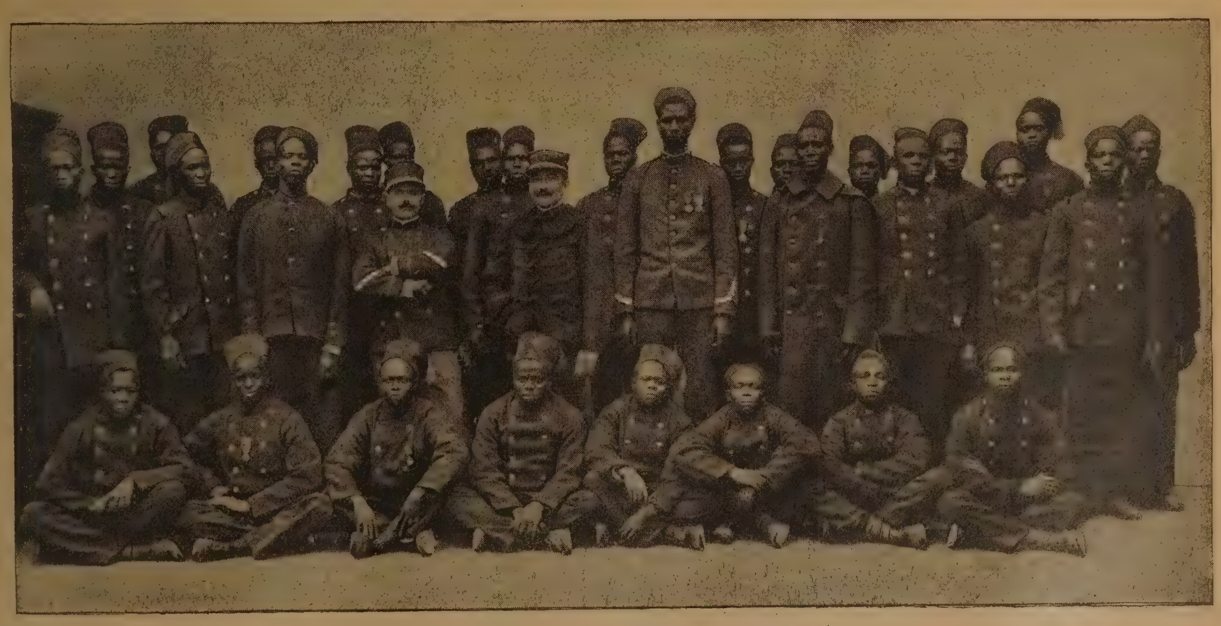
Les détails d'exécution du décret d'organisation des troupes et des réserves indigènes de l'Afrique occidentale seront réglés par un arrêté du gouverneur général de cette colonie.

V. G.

DE BRICKAVILLE A TANANARIVE (1)

De Brickaville, coquet village où se trouvent les quais de débarquement du service fluvial et le buffet-hôtel, on atteint, à 16 kilomètres au delà, Aniverane, localité importante où sont installés les services centraux du chemin de fer, magasins, dépôts de locomotives, ateliers de réparation, etc. Au delà, la ligne remonte la rive droite de la Vohitra, qui, par elle-même ou par son affluent, la Sahantandra,

(1) Voir le n° 53.



Un détachement de tirailleurs sénégalais

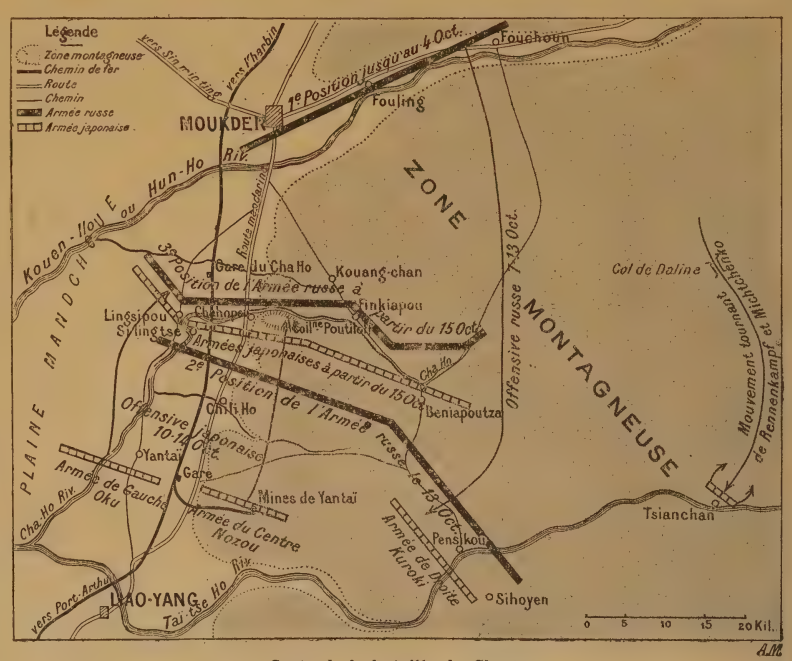
va lui servir de guide pendant près de 100 kilomètres. Dans cette vallée étroite et tourmentée, ce ne sont, à chaque instant, que tranchées profondes, taillées dans des contreforts rocheux, qui tombent à pic sur la rivière, puissants remblais comblant les dépressions des ravins : ponts métalliques, tunnels, etc.

Le principal tunnel creusé dans le massif du Vonga-Vonga, à 50 kilomètres de Brickaville, a 800 mètres de long ; il a permis un raccourci de 7 kilomètres sur le parcours total.

Au delà de Famovana, où se trouve actuellement le terminus provisoire de l'exploitation, la ligne continue à remonter la Sahantandra à travers la grande forêt des monts Betsimisarakas. Arrivée près des sources de la rivière, elle franchira la ligne de crête sous un tunnel de 75 mètres et descendra en pente douce jusqu'à Moramanga, au kilomètre 148, grosse agglomération indigène et capitale de la vaste et fertile région appelée plaine du Mangoro.

Jusqu'à Moramanga, le gros œuvre du chemin de fer est terminé. D'ailleurs, l'armée de travailleurs précédemment employée sur les chantiers, entre Brickaville et Famovana, a été, dès la mise en exploitation, reportée sur ce tronçon de l'avant qui sera rapidement parachevé et pourra, selon toute vraisemblance, être mis en service au commencement d'Avril 1905.

Pour traverser la plaine du Mangoro, aucune difficulté. Le chemin de fer franchira le fleuve sur un beau pont de 75 mètres de long, qui servira en même temps à la route carrossable.



Carte de la bataille du Cha-ho

Quant à l'ascension de la muraille formée un peu plus loin par l'Angavo, elle a été, depuis quelques mois, minutieusement étudiée et préparée. Sur les parois dénudées de la montagne, on distingue actuellement, comme sur un tableau noir, le tracé de la voie sous la forme d'un filet blanc, qui s'élève en pente douce depuis la plaine jusqu'au sommet. Pour franchir cet obstacle, on a utilisé, comme on l'avait fait pour traverser les monts Betsimisarakas, la vallée profondément encaissée d'un torrent, la Mandraka, que la route carrossable suit déjà sur sa rive droite. La proximité immédiate de la route facilitera beaucoup la tâche des constructeurs de la voie ferrée, en permettant d'amener à pied d'œuvre, les matériaux et les approvisionnements nécessaires.

Il est certain, d'autre part, que les Hovas, qui résistaient mal au climat de la région basse et que l'on n'a pu, pour cette raison, y employer qu'en nombre très limité, viendront, en nombre aussi grand qu'on voudra, travailler aux chantiers de l'Angavo et permettront de mener rapidement à bien cette partie difficile de la construction.

L'Angavo franchi, il restera peu de chose à faire pour atteindre Tananarive. Non seulement le tracé de la voie ferrée est complètement terminé sur le plateau central, mais une grande partie de la plate-forme est entièrement construite et, sous le nom de « route de l'Ikopa » atteint et dépasse le tunnel de Tanifotsy, entièrement terminé également, à une trentaine de kilomètres de Tananarive.

Tananarive est le point de convergence de plusieurs grandes routes qui desservent les régions les plus riches du plateau central.

Il n'est pas douteux que ce réseau étant sans cesse amélioré, les divers produits de l'Emyrne, et principalement le riz, arriveront de plus en plus facilement au chemin de fer, dès que le rail atteindra la capitale. Comme le général Galliéni l'a si heureusement dit dans le beau discours qu'il a prononcé à l'inauguration du 1er Novembre dernier, on pourra appeler le chemin de fer de Tananarive à la mer : le *chemin de fer du riz*. En outre, nombre d'autres produits, les textiles, la soie, le bétail, le caoutchouc, la cire, seront aussi des matières à exportation.

Les deux grandes forêts de l'Angavo et des Betsimisarakas, que la voie traverse, fourniront aussi des bois précieux, des bois de construction, etc. Enfin, le commerce augmentant et, avec lui, le bien-être et l'aisance des populations indigènes, il n'est pas douteux que le chemin de fer importera, par quantités de plus en plus considérables, les différents produits de l'industrie européenne et qu'ainsi la colonie prendra de plus en plus, et à tous les points de vue, une place importante dans le commerce général.

En plus de ce rôle économique, le chemin de fer sera, par excellence, un instrument de civilisation pour notre colonie de l'océan Indien. Il y servira, en effet, la cause du progrès, non pas seulement comme dans nos pays d'Europe, par le développement des affaires et du trafic, mais aussi en contribuant à l'éducation de la population indigène et en fournissant un précieux moyen de rapprochement aux diverses races qui la composent.

Ce résultat ne saurait être passé sous silence, car il répond précisément à ce devoir humanitaire qu'a la nation conquérante, d'améliorer le sort des populations annexées et de les élever au point de vue intellectuel et social.

C'est ainsi que le général Galliéni, rajeunissant et faisant siennes les belles traditions des Bugeaud et des Faidherbe, a réussi à assimiler, peu à peu, les peuples malgaches et à en faire de fidèles adhérents de l'œuvre civilisatrice que la France poursuit à Madagascar.

D.

BATAILLE DU CHA-HO OU DE YANTAI

La bataille de Liao-Yang, si sanglante pour l'un et l'autre adversaires, devait avoir un lendemain prochain ; car, si les Russes avaient dû reculer une fois de plus devant un ennemi supérieur en nombre, ils avaient, du moins, su échapper par une retraite admirable, sans se laisser battre.

Le 2 Octobre, l'armée russe renforcée avait un effectif égal à celui de l'armée japonaise, soit environ 220,000 hommes. Le moment parut donc venu au tsar d'ordonner à Kouropatkine de prendre l'offensive. Le généralissime annonça à toute l'armée que la retraite était terminée, qu'on allait enfin se jeter sur l'ennemi. L'exécution commença presque aussitôt.

L'armée qui, depuis la bataille de Liao-Yang, se tenait le long du Hun-ho, avec ses avant-postes sur le Cha-ho, se mit en marche en trois grosses colonnes : à droite, Bilderling, avec un corps d'armée, devait maintenir l'armée japonaise d'Oku ; au centre, Zaronbaieff devait, avec un corps, combattre celle de Nodzou, tandis que la masse principale, à gauche, sous les ordres de Stackelberg, avait pour mission d'écraser et de déborder l'armée de Kuroki, vers Pensikou, afin de couper la retraite de l'armée japonaise sur le Yalou. En outre, les divisions de cosaques Mitchenko et Rennenkampf, avec un fort soutien d'infanterie, étaient chargées

d'exécuter un mouvement tournant à grande envergure par Tsianchan, pour compléter cette action.

Enfin, Kouropatkine conservait sous sa main de très fortes réserves, près de la moitié de son armée.

L'offensive russe sur Béniapoudza et Pensikou réussit d'abord à merveille; les Japonais eurent un moment grand'peur; mais, par un curieux hasard, juste en même temps que s'exécutait cette énergique attaque des Russes contre la droite japonaise, les Japonais prenaient, de leur côté, l'offensive avec leurs armées du centre et de gauche contre la droite russe, dans la région de la route mandarine et de la voie ferrée, refoulant jusque vers Cha-ho-pou et Tsingsipou tout ce qu'elles rencontraient.

Par suite de ces événements, la gauche russe se trouvait en l'air; elle reçut donc ordre de rétrograder aussi, le 13 Octobre. Ces différents reculs causèrent en Europe un grand émoi : on crut à une défaite, on parla de déroute.

Mais, en réalité, les Russes, abandonnant seulement le terrain conquis par leur offensive, annihilée par celle de leurs adversaires, s'étaient reformés sur la ligne du Cha-ho organisée très fortement, et contre laquelle les efforts les plus opiniâtres des Japonais furent absolument inutiles. Ceux-ci, désespérant d'enlever les positions de leurs adversaires, s'accrochèrent au terrain, en face d'eux, le fortifiant partout où c'était possible.

On ne voit plus, désormais, que des actions de détail : quelques villages, quelques collines passent d'un parti à l'autre. L'épisode le plus marquant est la reprise définitive, par les Russes, de la colline boisée désormais baptisée Poutilov, en l'honneur du général qui l'a enlevée. C'est une position importante au Sud du Cha-ho. Dans leur recul, les Russes avaient dû abandonner une soixantaine de canons, ils se vengeaient en en reprenant, à leur tour, 14 avec 700 prisonniers.

On se battait depuis dix jours avec un acharnement inouï : 45,000 hommes, de chaque côté, étaient tombés morts ou blessés. Nombreux étaient les régiments qui, pendant plusieurs jours, avaient dû se passer de nourriture ou de sommeil. Les munitions étaient presque épuisées. Enfin, les détonations des canons avaient déterminé une série d'orages tellement violents, que les vallées et les plaines étaient transformées en marais impénétrables, les chemins en bourbiers impraticables.

Les deux armées s'arrêtaient donc peu à peu, épuisées, clouées sur place sur le champ de bataille même, séparées souvent de 600 mètres au plus, continuant seulement à tenir le contact au moyen d'escarmouches fréquentes et d'un lent et incessant duel d'artillerie.

Voilà plusieurs semaines que dure cette situation anormale. Pendant ce temps, les deux adversaires se ravitaillent, se reforment, se renforcent. D'un moment à l'autre, nous les verrons se ruer à nouveau l'un contre l'autre. La bataille renaîtra de ses cendres. Qu'adviendra-t-il ? Nul ne peut le prédire. Cependant, il faut remarquer que chaque journée profite plus aux Russes qu'aux Japonais, et que le froid, qui s'accentue rapidement, leur est infiniment moins défavorable qu'à ces derniers.

Il est donc permis d'espérer que le moment viendra bientôt où l'on entrera dans la deuxième phase de la guerre, celle où, il est permis de le croire, les Russes, par une série de succès, feront oublier les revers du début.

L. DE SAINT-FÉGOR.



Le steamer « CORDOBA » en f u dans les bassins du Havre

(Phot. Dejean).

BUDGET MILITAIRE ALLEMAND

Le Reichstag allemand a abordé la grave discussion du budget militaire de l'empire; cette discussion a une importance beaucoup plus considérable chez nos voisins que chez nous, non pas tant en raison de la quantité de millions de marks affectés à la défense du pays qu'à cause de la période assez longue pour laquelle ce budget militaire est voté.

En effet, tandis qu'en France on passe chaque année en revue les chapitres du budget de la Guerre, qu'on taille par-ci, qu'on rogne par-là quelques centaines de mille francs pour arriver à un équilibre problématique, les Allemands, plus pratiques, votent leur budget militaire pour une période de cinq années. Il en résulte une suite dans les idées qui ne peut qu'être très profitable à l'organisation militaire, puisque le rapporteur du budget d'une année n'a pas la possibilité de démolir ce qu'a édifié son prédécesseur.

Le budget militaire allemand en discussion cette semaine établira donc les ressources nécessaires au ministre de la guerre jusqu'au 31 Mars 1910.

L'exposé des motifs est intéressant à rappeler :

Par Albert Guillaume

CASSEROLIANA

— Si les secrets sont mal gardés, les gifles le sont bien...
Le Figaro

« L'empire d'Allemagne, y est-il dit, continuera, dans l'avenir, la politique de paix qui a fait ses preuves depuis plus de trente ans; il lui faut, dans ce but, avoir, comme par le passé, une armée forte, prête à combattre, bien dressée à la guerre.

» Il ne peut s'agir, pour cela, de vouloir surpasser en nombre tous les adversaires possibles de l'Allemagne, mais on doit faire en sorte que l'empire d'Allemagne marche du même pas que les puissances voisines en faisant entrer la force du peuple dans le service personnel pour la défense de la Patrie. »

La caractéristique du projet de budget militaire de l'Allemagne est la consécration définitive et légale du service de deux ans pour toutes les troupes autres que la cavalerie et l'artillerie à cheval. Mais il est expressément stipulé qu'au cas où le gouvernement jugerait nécessaire de renforcer les effectifs, les hommes ayant droit à leur congé pourraient être retenus au corps, ce temps leur comptant comme période d'exercice dans la réserve.

Les hommes qui, soit par suite de leur incorporation dans la cavalerie ou l'artillerie à cheval, soit en raison d'un engagement volontaire, auront accompli trois années de service actif seront dispensés de deux années de présence dans le premier contingent de la réserve.

L'effectif actuel du temps de paix, fixé par la loi quinquennale de 1899 sera graduellement augmenté, de manière à atteindre en 1909 le chiffre de 505,839 gefreite et soldats, chiffre qui restera fixé jusqu'au 31 Mars 1910.

Les volontaires d'un an n'entrent pas dans le calcul de l'effectif de paix.

A la fin de l'année 1909, il devra y avoir 663 bataillons d'infanterie, 510 escadrons de cavalerie, 574 batteries d'artillerie de campagne, 40 bataillons d'artillerie à pied, 29 bataillons du génie, 12 bataillons des voies de communication et 23 bataillons du train.

La nouvelle loi militaire entrera en vigueur le 1er Avril 1905.

Le montant total des augmentations de crédit réclamées par le ministre de la Guerre pour la période 1905-1910 s'élève à 73,913,116 marks (le mark vaut 1 fr. 25).

Parmi ces dépenses, signalons : 1,454,288 marks pour l'augmentation des chevaux de l'artillerie montée; 2,542,072 marks pour l'amélioration de la solde des sous-officiers;

2,272,837 marks pour l'augmentation des allocations de munitions pour armes portatives; 3,545,587 marks pour l'organisation de nouveaux champs de tir;

8,548,743 marks pour l'augmentation des crédits apportés aux appels des réserves, et enfin 1,053,426 marks pour l'installation d'ouvriers civils.

Est-il besoin de dire que la discussion du budget militaire allemand a fourni au député socialiste Bebel l'occasion de pousser une charge à fond contre le militarisme ?

Le chancelier de l'empire, M. de Bulow, n'a pas eu grande peine à réfuter les arguments de M. Bebel, en établissant qu'une prime d'assurance de 1,200 millions pour la sécurité du peuple allemand qui dépense 3 milliards pour la satisfaction de besoins moraux, n'avait rien d'exagéré.

Après M. de Bulow, le général von Einem, ministre de la Guerre, a justifié la demande d'augmentation de crédits, par la nécessité d'incorporer 10,000 hommes de plus, et de créer les unités nécessaires à la formation des divisions jusqu'ici incomplètes. Celles-ci posséderont désormais, sans exception, toutes leurs troupes et tous leurs services, de manière à être prêtes à entrer en campagne sans perte de temps, sitôt décrétée la mobilisation.

Très vraisemblablement, les propositions du gouvernement allemand, c'est-à-dire, en fait,

de l'état-major prussien, seront adoptées sans grandes modifications par le Reichstag; lorsqu'elles seront passées en force de loi, nous examinerons ici les conséquences du nouveau quinquennat militaire. V. S.

UN BRAVE !

Jean-René Morvaut, du Conquet,
Patron des douanes en retraite

Aux deux médailles d'argent, à celle d'or et aux deux médailles d'honneur que Morvaut possédait déjà, l'Académie vient de joindre un prix de vertu de 800 francs, prélevé sur le prix Géniaux.

Cette distinction est venue trouver l'humble héros, dans le petit coin de Bretagne où il vit de sa modeste pension.

On compte que trente et une personnes sont redevables de leur vie à Jean-René Morvaut :

Il sauve, en 1884, un sloop qui, pris par le flux, se jette contre le pont d'Audierne : Morvaut franchit le parapet, grimpe sur un mât du bateau prêt à s'effondrer, et tant par son habileté que par son dévouement, il opère un sauvetage complet.

En l'espace des six mois qui suivent, Morvaut expose trois fois sa vie, afin de sauver trois hommes ivres, en train de se noyer.

Quelque temps plus tard, une barque faisant le passage entre deux rives chavire : le marin, le passager, le pilote, doivent tous la vie à Morvaut.

Trois ans s'écoulent... Jean Morvaut se trouve à l'île de Loctudy.

Un soir, des cris horribles attirent toute la population du village sur le quai : trois enfants, partis en périssoire pour s'amuser, sont entraînés si loin par le courant que tout le monde les déclare infailliblement perdus :

Morvaut, malgré les exhortations de la foule, malgré les bras qui le retiennent, plonge et nage... nage péniblement jusqu'à ce qu'il arrive à la périssoire. Il est épuisé de fatigue.

Terreur!... L'esquif chargé des trois enfants est si frêle que tout poids nouveau le ferait sombrer.

Alors... en une résolution héroïque, le vaillant sauveteur saisit entre les dents un bout d'amarre qui pend à l'avant de la périssoire, et il la remorque ainsi pendant plusieurs centaines de mètres, jusqu'au quai.

Et maintenant que l'âge permet le repos à ses pauvres membres si noblement fatigués, Morvaut, père de six enfants, partage avec ses beaux-parents sa modeste pension.

Tout éloge d'une telle vie serait de trop, les faits parlent d'eux-mêmes : inclinons-nous avec respect. XILA.

L'intéressant fascicule des **ARMÉES DU XXme SIÈCLE** *(supplément illustré du* **Petit Journal** Militaire, Maritime, Colonial) *qui vient de paraître est consacré à l'***Armée royale italienne.**

Le fascicule du 1er Janvier 1905 sera consacré à la **Conquête des Oasis sahariennes.**

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active. — Nominations et mutations

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

MM. Chauvin, cap. brev. au 12e rég. d'art., a été mis en act. h. c., pour être aff. au serv. d'état-maj. et nommé à un emploi de son grade à l'état-maj. du 19e corps d'armée (emploi vacant); Rousson, cap. brev. au 103e rég. d'inf., a été mis en act. h. c., pour être aff. au serv. d'état-major et dés. comme off. d'ord. du gén. comm. la 14e brig. d'inf., en rempl. du cap. d'inf. brev. Le Henaff, réint. dans son arme; Barès, lieut. brev. au 16e rég. d'inf., stag. à l'état-maj. de la 33e brig. d'inf., est dés. pour off. d'ord. du gén. comm. cette brig., en rempl. du cap. d'inf. brev. Gault. réint. dans son arme.

CORPS DU CONTROLE DE L'ADMINISTRATION DE L'ARMÉE

Tableau de classement pour le grade de contrôleur adjoint de l'administration de l'armée établi à la suite du concours de Novembre 1904. — MM. Charreyre, sous-int. mil. de 3e cl.; Chapuis, cap. d'inf. brev. h. c. — Ce tableau est valable jusqu'au 1er Novembre 1905.

INFANTERIE

M. Aggery, cap. d'inf. h. c. (bat. étr. de Madagascar), est réint. au 1er étranger.

M. Rancurély, cap. au 55e rég. d'inf., passe au 81e rég. de même arme.

M. Maratuech, lieut. au 4e rég. de tir. alg., passe au 2e rég. de même arme.

CAVALERIE

M. Sanson, cap. comm. au 4e rég. de huss., est dés. pour être att. au cab. du gén. dir. de la cav. au min. de la guerre.

ARTILLERIE

Sont promus au grade d'officier d'administration de 2e classe les officiers, dont les noms suivent, qui ont accompli deux ans dans le grade d'officier d'administration de 3e claise. — Pour prendre rang du 12 Novembre 1904 : MM. Bouchon, de la dir. de Verdun, maint.; Bataille, de la man. d'armes de St-Etienne, maint.; Gauduchon, de la dir. de Maubeuge, maintenu.

Pour prendre rang du 26 Novembre 1904 : M. Coulon, du dépôt du mat. d'art. de La Fère (dépôt annexe de Laon), maintenu.

M. Levecque, lieut.-col. d'artillerie, h. c., chef d'ét.-m. de l'artillerie de la place et des forts de Paris, est nommé directeur adjoint de l'école de pyrotechnie militaire.

GÉNIE

M. Lafaille, off. d'adm. de 1re cl. du serv. du génie à Saint-Germain, dés. récemment pour la direction de Lille (n'a pas rejoint), a été maint. dans la direction de Versailles.

RECRUTEMENT

M. Engelhard, cap. au 5e rég. d'inf., est mis h. c. et nommé à un emploi de son grade au bureau de recrut. du Havre, en remplac. de M. Tiel, réint. dans ces cadres de son arme.

Ecole spéciale militaire

Le chef de bataillon Lacotte, du 47e rég. d'inf., est mis h. c. et nommé à l'emploi de prof. du cours de législation et d'administration militaires à l'école de Saint-Cyr, en rempl. du comm. Boudier, aff., à l'ét.-maj. part. du min. de la Guerre.

Ecole militaire d'infanterie

Concours de 1904-1905

Liste nominative, par corps d'armée, des sous-officiers admis, à la suite des épreuves écrites de 1904, à prendre part aux épreuves orales d'admission à l'École militaire d'infanterie en 1905 :

Gouvernement militaire de Paris. — 26e bat. de chass.: Favréaux et Hocq, sergents; 138e rég. d'inf.: Dieudé, sergent; rég. de sap.-pomp.: Escoffier et Savarin, sergents.

1er corps d'armée. — 1er rég. d'inf.: Dary, sergent; 8e rég. d'inf.: Debuissy, sergent; 33e rég. d'inf.: Ducroux, sergent; Marchand, sergent-major; 43e rég. d'inf.: Marquilly, sergent; 73e rég. d'inf.: Flament et Wartel, sergents; 84e rég. d'inf.: Dupont, sergent; 110e rég. d'inf.: Duchêne, sergent fourrier; 127e rég. d'inf.; Poli, sergent.

2e corps d'armée. — 51e rég. d'inf.: Maze, sergent; 54e rég. d'inf.: Bonnavoix, sergent; Coville et Senselme, sergents fourriers; 72e rég. d'inf.: Lallemand et Spitz, sergents 87e rég. d'inf.: Vallot, sergent; 128e rég. d'inf.: Humbert, sergent; 8e bat. de chass.: Lasseray et Ramon, sergents.

3e corps d'armée. — 5e rég. d'inf.: Billaudel, sergent; 28e rég. d'inf.: de Chaumontel, sergent; 36e rég. d'inf.: Bourguignon, Brissaud, Dubois de Meissner, et Gloux, sergents; 129e rég. d'inf.: Engel, sergent.

4e corps d'armée. — 101e rég. d'inf.: Morel-Deville et Quéro, sergents; 102e rég. d'inf.: Villien, sergent: 103e rég. d'inf.: Sallot, sergent; 104e rég. d'inf.: Dupuy et Malpel, sergents; 117e rég. d'inf.: Barré, Chiffemann et Ducani, sergents; Ménard, sergent fourrier; 130e rég. d'inf.: Béchet, sergent.

5e corps d'armée. — 4e rég. d'inf.: Cheval, sergent fourrier; 31e rég. d'inf.: Battini et Gérin, sergents; 46e rég. d'inf.: Furioux, sergent; 82e rég. d'inf.: Bossard, sergent; 113e rég. d'inf.: Armingeat et Petitjean, sergents; 131e rég. d'inf.: Chabot, Latron et Thomassin, sergents.

6e corps d'armée. — 91e rég. d'inf.: Léonard, sergent fourrier; 106e rég. d'inf.: Amirault, sergent; 150e rég. d'inf.: Chevalier, sergent; 161e rég. d'inf.: Lorentz, sergent; 162e rég. d'inf.: Dreux et Fillio, sergents; Pigret, sergent fourrier; 25e bat. de chass.: Jacquesson, sergent.

7e corps d'armée. — 21e rég. d'inf.: Lippmann, sergent; 23e rég. d'inf.: Bourquin, sergent fourrier; Bouveret, sergent; Humbert, sergent fourrier; Testart, sergent; 42e rég. d'inf.: Terrier, sergent; 44e rég. d'inf.: Combe, sergent; 60e rég. d'inf.: Bergerot, sergent; Pouthier, sergent fourrier; 149e rég. d'inf.: Lombard et Vohl, sergents; 5e bat. de chass.: Robinet, sergent; 15e bat. de chass.: Lavocat, sergent.

8e corps d'armée. — 10e rég. d'inf.: Martin, Michelin et Soyer, sergents; 13e rég. d'inf.: Michel, sergent; 27e rég. d'inf.: Bordet et Ehrhart, sergents fourriers; 29e rég. d'inf.: Raffaitin, sergent; 56e rég. d'inf.: Marcisieux, sergent; 85e rég. d'inf.: Lelogeais, sergent.

9e corps d'armée. — 32e rég. d'inf.: Jecquinot et Richier, sergents; 66e rég. d'inf.: Hénault, sergent; 90e rég. d'inf.: Lamontagne, sergent; 114e rég. d'inf.: Coignard, Crépin et Tournade, sergents; 125e rég. d'inf.: Bourrianne, sergent.

10e corps d'armée. — 25e rég. d'inf.: Busson, sergent; 41e rég. d'inf.: Dauvergne, sergent; 47e rég. d'inf.: Lepoittevin et Multner, sergents; Savalle, sergent fourrier; 48e rég. d'inf.: Laplace et Lemoine, sergents; 70e rég. d'inf.: Desfrétière et Poulain, sergents; 136e rég. d'inf.: Gary, sergent.

11e corps d'armée. — 19e rég. d'inf.: Deschard, Hassler et Jannin, sergents; 65e rég. d'inf.: Rozan, sergent-major; 116e rég. d'inf.: Daniel et Fuchs, sergents; 118e rég. d'inf.: Larchevêque, sergent; 137e rég. d'inf.: Girardot et Jentreau, sergents.

12e corps d'armée. — 14e rég. d'inf.: Calvet, sergent; 50e rég. d'inf.: Roth, sergent; 78e rég. d'inf.: de Cernowitz, Goudeau, Langevin et Simon, sergents; 107e rég. d'inf.: Bauvillain et Mitard, sergents; 138e rég. d'inf.: Veyret-Logérias, sergent.

13e corps d'armée. — 16e rég. d'inf.: Lemoyne, sergent; 38e rég. d'inf.: Decouland, sergent; 86e rég. d'inf.: Jay, sergent; 98e rég. d'inf.: Tournie, sergent; 105e rég. d'inf.: Belliu dit Blin et Fourgous, sergent; 121e rég. d'inf.: Derue, sergent; 139e rég. d'inf.: Chardonnet, sergent.

14e corps d'armée. — 22e rég. d'inf.: Monin, sergent-major; Saignette, sergent; 30e rég. d'inf.: Chanavas, Dellezay et Hornus, sergents; 52e rég. d'inf.: François et Pissard, sergents fourriers; Sauvaire, sergent; 75e rég. d'inf.: Charancon et Mille, sergents; 96e rég. d'inf.: Lançon et Martel, sergents; 99e rég. d'inf.: Constantin, sergent; 140e rég. d'inf.: Pautrot et Zénone, sergents; 157e rég. d'inf.: Lorillard, sergent-major; 158e rég. d'inf.: Taboureau, sergent; 12e bat. de chass.: Trefcon, sergent.

15e corps d'armée. — Groupe de Nice (112e): Octobon, Sivan et Turrel, sergents; 3e rég. d'inf.: Zappelli, sergent-major; 40e rég. d'inf.: Gouyer, sergent fourrier; 55e rég. d'inf.: Boiron et Mathieu, sergents-majors; 61e rég. d'inf.: Pillière et Teissier, sergents; 111e rég. d'inf.: Clot, sergent fourrier; Gauthier, sergent; 163e rég. d'inf.: Pochon, sergent; 6e bat. de chass.: Baldoni, sergent; 23e bat. de chass.: Libarelli et Lions, sergents.

16e corps d'armée. — 12e rég. d'inf.: Armangué, sergent fourrier; 15e rég. d'inf.: Finot. sergent; 17e rég. d'inf.: Delard, sergent, 122e rég. d'inf.: Lomon, sergent.

17e corps d'armée. — 7e rég. d'inf.: Lavelle, sergent fourrier; 9e rég. d'inf.: Bordes et Leblanc, sergents; 11 rég. d'inf.: Capéran, sergent; Chastanet, sergent fourrier; Larnaudie, sergent; 20e rég. d'inf.: Bouzou et de Combles de Nayves, sergents; 59e rég. d'inf.: Scheidemann, sergent; 88e rég. d'inf.: Myquel, sergent fourrier; 126e rég. d'inf.: Bousquet, sergent.

18e corps d'armée. — 6e rég. d'inf.: Daudier et Roux, sergents fourriers; 18e rég. d'inf.: Dinéty, sergent fourrier; Dornat et Dutilh, sergents; 34e rég. d'inf.: Marmier et Roussie, sergents; 49e rég. d'inf.: Durand-Daubin et Gabarra, sergents; 57e rég. d'inf.: Bernard (Alphonse-Louis) et Brondes, sergents; 123e rég. d'inf.: Ecalle, Foucaud et Langlade, sergents; 144e rég. d'inf.: Fischer et Vaudein, sergents.

19e corps d'armée. — 3e rég. de zouaves : Pinelli, serg.

20e corps d'armée. — 26e rég. d'inf.: Holfeld, Lallement et Tournoy, sergents; 37e rég d'inf.; Mercio, sergent

69e rég. d'inf.: Bley et de Curières de Castelnau, sergents; 79e rég. d'inf.: Colman, sergent; 153e rég. d'inf.: Brouant, sergent; 1er bat. de chass.: Breton, sergent fourrier; Hémelot, sergent; 2e bat. de chass.: Sabardan, sergent.

Les examens oraux auront lieu aux dates ci-après : à Paris, le 16 Décembre pour les candidats des 2e et 4e corps d'armée et du gouvernement militaire de Paris; le 21 Décembre pour les candidats des 3e et 5e corps; à Lyon, le 5 Janvier pour les candidats du 14e corps; le 9 Janvier pour ceux des 8e et 13e corps; le 13 Janvier pour ceux du 7e corps; à Marseille, le 20 Janvier pour les candidats des 15e et 19e corps et de la Tunisie; le 25 pour ceux du 16e corps; à Bordeaux, le 1er Février pour les candidats de la 23e division et du 18e corps d'armée ; le 6 Février pour les candidats de la 24e division et du 17e corps; à Nantes, le 13 Février pour les candidats de la 17e division et du 11e corps d'armée; le 17 Février pour les candidats de la 18e division et du 10e corps d'armée ; à Paris, le 24 Février pour les candidats des 1er et 6e corps d'armée; le 1er Mars pour ceux du 20e corps.

Armée active. — Troupes coloniales

INFANTERIE COLONIALE

Le lieut.-col. Guyot d'Asnières de Salins, du 3e rég., est dés. hors tour pour servir au Tonkin; le cap. Dussault, du 7e rég., et le lieut. Michaud, du 4e rég. (en congé de six mois), sont dés. pour servir au Tonkin; le cap. Kerler, du 3e rég., a été dés. hors tour pour servir à l'état-maj. des troupes d'Indo-Chine; le lieut.-col. Gouraud, en serv. au Chari, est pl. en act. h. c. comme exerçant les fonctions de comm. de territ. mil.; le cap. Billiès, du 24e rég., passe au 21e rég.: le lieut. Bosch, du 8e rég., passe au 21e rég., pour conv. pers.; le lieut. Defontaine, du 5e rég., passe au 23e rég.; le cap. Mongrand, du 7e rég., est nommé à l'emploi de cap. d'hab. à ce rég., en rempl. du cap. Conord, qui est placé à la suite du rég.; le lieut. Noirtin, du 5e rég., est nommé à l'emploi d'off. de cas. de ce rég.

CORPS DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

Ont été désignés pour servir : en Indo-Chine. — Le commiss. de 2e cl. Michaux, en congé spécial de six mois ; le commiss. pr. de 2e cl. Henrion, à Cherbourg.

A Madagascar. — Le commiss. de 2e cl. Abel, à Toulon ; le commiss. pr. de 3e cl. Rey, chef du service colonial au Havre.

Au service administratif des troupes coloniales en France. — Le comm. de 3e cl. Duchel, rentré du Soudan.

Autorisation de prolongation de séjour à Madagascar, 3e année. — Le comm. de 1re cl. Théodore ; le commiss. de 2e cl. Féline, préc. aff. au serv. administ. à Lorient.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

L'officier d'administration de 3e classe Prétou, au service administratif des troupes coloniales, à Toulon, a été désigné pour servir en Indo-Chine, par permutation avec l'officier d'administration de 3e classe Arragon qui est maintenu à Toulon.

Réserve

INFANTERIE

Liste d'aptitude au grade de sous-lieutenant. — MM. Adelaine, Cammas, Canguilhem, Cauvain, Céruti, Deville, Lascombes, Poulon, Ruello-Kermelin.

ARTILLERIE

Ont été nommés dans le cadre des officiers de réserve :

Au grade de colonel de réserve. — Les colonels d'art. retraités : Mertian, cl. au 17e rég.; Forgrot, cl. à l'état-maj. part. (gouv. mil. de Paris); Cornu, mis à la disp. du gén. comm. le 19e corps d'armée; de Malet, cl. au 21e rég.

Au grade de lieutenant-colonel de réserve. — Le lieut.-col. d'art. retr. Malavoy, cl. à l'état-maj. part. (dépôt du mat. d'art. de Toulouse).

Au grade de chef d'escadron de réserve. — Les chefs d'esc. d'art. retr.: Lespinasse, cl. au 21e rég.; Fradin, cl. à l'état-maj. part. (dir. de Nice); Charnoz, cl. à l'état-maj. part. (dir. de Verdun); Valogne, cl. au 24e rég.; Boullenger, aff. au serv. d'état-maj.; Figuière, cl. au 36e rég.; Nantas, cl. à l'état-maj. part. (état-maj. de l'art. du 14e corps); Vogt, mis à la disp. du gén. comm. le 19e corps.

Au grade de capitaine en 1er de réserve. — Les cap. d'art. retr.: Tervaux, trés. du 37e rég., maint. dans ses fonct.; Servigné, cl. au 4e rég.; Rossinès, off. d'hab. du 18e rég., maint. dans ses fonct.; Laure, cl. au 38e rég.; Helmstetter, cl. au 6e rég.

Au grade de lieutenant en 2e de réserve. — Les lieut. démiss.: Homery, cl. au 38e rég.; Argelliès, cl. au 11e rég.

Les sous-lieut. de rés., ingén. des man.: Magnien, du 12e bat., cl. au 4e bat.; Dupré, du 7e bat. (Reims), maint.; Hatt, d 24e rég., maint.

Au grade de sous-lieutenant de réserve. — Les sous-lieut. de rés. démiss.: Brenier, mis à la disp. des troupes col.; Jeannin, cl. au 40e rég.

Les sous-lieut. démiss.: Boy, cl. au 14e bat.; Bied-Charreton, cl. au 12e rég.; Raverot, cl. au 16e rég.; Gautier de Charnacé, cl. au 30e rég.; Jungk, cl. au 13e rég.; Feintuch, cl. au 12e rég.; Place, cl. au 1er rég.; Hecquet, cl. au 15e rég.; Hement, cl. au 1er rég.; Floquet, cl. au 39e rég.

Seiglet, cl. au 27e rég.; Mouronval (P.-P.), cl. au 37e rég.; Dubreton, cl. au 20e rég.; Gilibert, cl. au 4e rég.; Machoire, cl. au 16e rég.; Mouronval (F.-E.), cl. au 37e rég.; Delaux, cl. au 26e rég.; Lemay, cl. au 17e rég.; Rossillol, cl. au 6e rég.; Lacombe, cl. au 26e rég.; Colin, cl. au 4e rég.; Bloch, cl. au 26e rég.; Menon, cl. au 12e bat.

Les adjudants d'artillerie retraités : Mathieu, classé au 38e rég.; Elleaume, cl. au 31e rég.; Dompeyre, cl. au 31e rég.; Protat, cl. au 22e rég.; Le Roy, cl. au 10e rég.

Les sous-officiers de réserve : Simon, classé au 2e rég.; Renard, cl. au 26e rég.; Chabert, cl. au 19e rég.; Parmentier, cl. au 39e rég.; Carrère, cl. au 10e bat.; Trolet, cl. au 12e rég.; Meyer (H.-V.), cl. au 5e bat.; Lecouffe, cl. au 1er bat. (batteries de la 1re région); Cherpin, cl. au 36e rég.; Meyer (B.-M.), cl. au 19e rég.; Fouque, mis à la disposit. du gén. command. le 19e corps d'armée; Hutter, cl. au 16e rég.; Schloesing, cl. au 7e rég.; Milhau, cl. au 9e rég.; Durand, cl. au 17e bat.; Dumont (L.-A.-A.), cl. au 2e bat.; Louis, cl. au 30e rég.; Grapinet, cl. au 4e rég.; Dumont (M.-C.-R.-A.), cl. au 10e rég.; Lacroix, cl. au 36e rég.; Le Cerf, cl. au 7e rég.; Guionin, cl. au 16e rég.

TRAIN DES ÉQUIPAGES

Par décret du président de la République, en date du 6 Décembre 1904, rendu sur la proposition du ministre de la Guerre, ont été promus dans le cadre des officiers de réserve :

Au grade de sous-lieutenant. — L'adjud. retr. Rouessac, cl. au 3e escad.

Les sous-officiers de réserve : Millo, cl. au 15e escad.; Cuvillier, cl. au 4e escad.; Boulay, cl. au 17e escad.; Brillault, cl. au 9e escad.; Durand, cl. au 14e escad.; Mazenod, cl. au 5e escad.; Topenot, cl. au 13e rég.; Hély, cl. au 6e escad.

Territoriale

INFANTERIE

Liste d'aptitude au grade de sous-lieutenant. — M. Benoit.

ARTILLERIE

Ont été nommés dans le cadre des officiers d'artillerie territoriale : Au grade de chef d'escadron. — Le chef d'esc. retr.: Janvier, cl. à l'état-maj. part. (gouv. mil. de Paris).

Au grade de capitaine. — Les cap. retr.: Pouret, cl. à l'état-maj. part. (dépôt du mat. d'art. de Tarbes); Trigault, aff. au serv. des chemins de fer et des étapes; Domenge, cl. au gr. terr. du 23e rég.; Garnier, cl. à l'état-maj. part. (fonderie de Bourges).

Au grade de sous-lieutenant. — Les adj. retr.: Desvaux, cl. au gr. terr. du 35e rég.; Gasc, cl. au gr. terr. du 18e rég.; Koffel, cl. au gr. terr. du 37e rég.; Boulanger, cl. au gr. terr. du 11e rég.; Boulle, cl. au gr. terr. du 38e rég.; Paumier, cl. au gr. terr. du 39e rég.; Landry, cl. au gr. terr. du 4e bat.; Dousset, cl. au gr. terr. du 18e rég.; Rigot, cl. au gr. terr. du 16e rég.

Au grade d'officier d'administration principal. — Les off. d'adm. retr.: Charpentier, aff. à la div. d'Alger; Perrin, aff. à la dir. de Cherbourg.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe. — Les off. d'adm. de 1re cl. retr.: Le Lem, aff. à l'Ecole d'art. de Poitiers; Poinot, aff. à la dir. de Reims (annexe de Longwy); Pillard, aff. à la dir. d'Epinal.

Au grade d'officier d'administration de 2e classe. — Les off. d'adm. de 2e cl. retr.: Bosment, aff. à la dir. de Brest; Maclin, aff. au dépôt du mat. d'art. de Toulouse.

Au grade d'officier d'administration contrôleur d'armes de 1re classe. — Les off. d'adm. contr. d'armes de 1re cl. retr.: Begert, aff. à la dir. de Dijon; Huber, aff. à la dir. de Versailles.

Au grade d'officier d'administration contrôleur d'armes de 2e classe. — Les off. d'adm. contr. d'armes retr.: Hoffmann, aff. au dépôt du mat. d'art. de Clermont-Ferrand; Schaad, aff. à la dir. de La Rochelle.

TRAIN DES ÉQUIPAGES

Ont été nommés dans le cadre des officiers du train territorial d'artillerie. — Au grade de cap.: les cap. retr.: Poli, aff. aux serv. spéc. du territ. de la 15e région; Tourrel, cl. au 16e esc. terr.

CORPS MILITAIRE DES DOUANES

Sont nommés dans le corps militaire des douanes aux grades ci-après : Au grade de chef de bataillon. — M. Anatol, inspecteur des douanes.

Au grade de lieutenant. — Les lieut. de douanes: Marie, Viansson-Ponté, Steisel, Décarsin, Thévenon, Bernard, Gendreu, Henric.

Au grade de sous-lieutenant. — Les sous-lieut. de douanes : Favre, Isoard, Godard, Rive.

Médaille militaire

La Médaille militaire a été conférée à l'adjudant Charmet du 158e rég. d'inf. ; le canonnier servant Besson, du 3e bat. d'art. à pied, est inscrit d'office à la suite du tableau de concours de la Médaille militaire pour 1904, blessure en service commandé.

Médailles d'honneur

6e CORPS D'ARMÉE : *Lettre de félicitations.* — M. Proux, sold. au 151e rég. d'inf., sauv. d'un enfant en danger de se noyer.

Médaille de bronze. — M. Bidard, sold. de 1re cl. au 154e rég. d'inf. a, à trois reprises diff., porté secours, dans des cond. très périll., à des pers. en train de se noyer.

Lettre de félicitations. — MM. Richier, serg. au 94e rég. d'inf., a porté secours à deux baigneurs en danger de se noyer. Déjà tit. de la méd. de 2e cl. en argent ; Piel, sapeur au 24e bat. du génie, a maîtrisé un cheval emballé attelé à une voiture.

7e CORPS D'ARMÉE : *Lettre de félicitations.* — MM. Bonneval, sold. au 6e escadr. du tr. des équip. milit., a sauvé une personne en danger de périr dans un incendie ; Bouvier, serg.-maj. au 23e rég. d'inf., sauvetage d'un enfant en danger de se noyer.

9e CORPS D'ARMÉE : *Mention honorable.* — M. Augereau, canonnier au 33e rég. d'art., a maîtrisé deux chevaux emportés, attelés à une pièce d'artillerie; déjà titulaire d'une lettre de félicitations.

Lettre de félicitations. — MM. Dufaud et Tremblay, sold. au 32e rég. d'inf., ont retiré de la Vienne, au péril de leur vie, un homme en danger de se noyer.

11e CORPS D'ARMÉE : *Lettre de félicitations.* — M. de Ghaisne de Bourmont, s.-lieut. au 2e rég. de chass., a maîtrisé un cheval emporté

Médaille de bronze. — M. Gauffenic.

Médaille d'argent de 2e classe. — M. Enjourbault, gend. de la 11e lég. MM. Gauffenic et Enjourbault ont fait preuve d'un grand courage et ont failli périr victimes de leur dévouement dans des circonstances particulièrement graves.

13e CORPS D'ARMÉE : *Médaille de bronze.* — M. Jacquet, adj. au 36e rég. d'art., a fait preuve d'un grand courage en tentant le sauvetage d'un homme tombé dans l'Allier; déjà titulaire de la mention honorable.

14e CORPS D'ARMÉE: *Lettre de félicitations.* — MM. Bousquet, Dervieux, Varillon, Durand, Morel, Lemercier, cavaliers au 19e rég. de dragons ; se sont jetés à l'eau pour sauver un enfant tombé dans le Rhône ; de Royou, s.-lieut. au 4e rég. de drag., Bon, sold. au 30e rég. d'inf., ont porté secours à une femme en danger de périr dans les flammes.

15e CORPS D'ARMÉE: *Lettre de félicitations.* — MM. Nicoli, mar. des logis au 38e rég. d'art., a porté secours à une femme âgée en danger de périr dans un incendie ; Marion, soldat au 99e rég. d'inf., a maîtrisé trois chevaux emballés, attelés à un omnibus sans conducteur.

Mention honorable. — M. Bindi, soldat au 163e rég. d'inf., a maîtrisé un malfaiteur dangereux armé d'un stylet ; avait déjà accompli un fait analogue.

18e CORPS D'ARMÉE: *Lettre de félicitations.* — MM. Gilliotte, soldat au 144e rég. d'inf., a arrêté un cheval emporté ; Allary, lieut. au 18e rég. d'inf., a porté secours à deux personnes en danger de se noyer.

20e CORPS D'ARMÉE : *Lettre de félicitations.* — MM. Hild et Pannetier, sold. au 69e rég. d'inf., ont secouru trois personnes en danger de se noyer.

TUNISIE : *Lettre de félicitations.* — M. Nouveau, chas. au 3e bat. d'inf. légère d'Afrique, a sauvé un enfant endormi dans un gourbi envahi par les flammes.

Marine

Tableaux d'avancement et tableaux de concours pour la Légion d'honneur

Sont inscrits au tableau d'avancement *pour le grade de capitaine de vaisseau*, les cap. de frég. d'Espinay Saint-Luc, Dejean, Gauvy, Girard La Barcerie, de Gueydon, Labarre, Serres (d'office), Le Golleur, de la Monneraye, Senès, Jean-Kerguistel (d'office), Aubry et Lacaze.

Sont inscrits au tableau de concours de 1905 *pour le grade d'officier de la Légion d'honneur*, les cap. de vaiss. de Miniac, Passerat de Silans et Gervais; les cap. de frég. Coustolle et Papaïx.

Promotions

NOMINATIONS. — Sont nommés : *m. armurier*, le 2e m. armur. Delange, à Brest; — *trésorier 2e cl. des Inval. de la Marine*, le lieut. de v. Mercié; — *dessinateurs 3e c l. constr. nav.*, les dessinat. 4e cl. Bounin, à Rochefort; Berthou, à Brest; — *dessinat. 4e cl.*, les dessinat. adjoints Maurel, à Toulon; Massignat, à Rochefort; Le Rey, à Brest; Maunier, à Toulon; — *dessinat.-adjoints*, MM. Travert, à Cherbourg; Brunnelec, Marcel, Le Treusse, à Brest; Jalleau, à Paris; — *mécan. princ. 1re cl.*, les mécan. princ. 2e cl. Le Corre, Bujoli; — *mécan. princ. 2e cl.*, les 1ers m. mécan. Delmedeau, Cuisinier; — *contrôleur 2e cl.*, le contrôleur adjoint Godey.

COMMANDEMENTS. — Est nommé au command. du *Dupetit-Thouars*, le cap. de v. Lespinasse de Saune.

Liste des candidats reconnus aptes à être nommés contrôleurs adjoints. — Le commiss. 1re cl. Arnould.

Liste des candidats admis à subir les épreuves orales pour le concours de manutentionnaires 2e cl. — Les 1ers m. mécan. Le Gac, de Lorient; Raynaud, de Rochefort; Viltard, de Brest.

Liste des 1ers m. mécan. qui ont été inscrits le 10 Décembre 1904 sur le tableau d'avancement au grade de mécan. princ. 2e cl. — 1 Vian, 2 Hamelin, 3 Leboucher, 4 Tripoteau, 5 Pascal, 6 Filiol, 7 Niel, 8 Brugger, 9 Le Texier, 10 Nier, 11 Tassy, 12 Valois, 13 Jacob, 14 Massot, 15 Godillot, 16 Jauch, 17 Boulanger, 18 Chamayou, 19 Martinet, 20 Patras, 21 Tardivel.

Mouvements du personnel

Cap. de vaiss. — MM. Ropert, conval. 3 m.; Pivet, déb. *Gloire*, résid. libre 6 m.; Jacquet a pris command. *Gloire*; de Miniac rallie Saint-Servan p. prendre présid. tribunal marit. spécial; Lespinasse de Saune a pris command. du *Dupetit-Thouars*.

Cap. de frég. — M. Fournier rallie Saint-Servan p. prendre fonctions rapporteur tribunal spécial; Sénès, prolong. 3 m ; Rey dés. p. emb. c. second s. *Guichen*, en armement à Brest; Ollivier, conval. 3 m.; Lejay, déb. *Léon-Gambetta*, résid. libre 3 m.; de Gantès rentré résid. libre.

Lieut. de vaiss. — MM. Maurois prend fonctions second atelier central flotte, Cherbourg; Tribouillet a pris command. torp., Toulon; Andouard a été emb. s. *Jeanne-d'Arc*; Vesco dés. p. emb. s. *Gloire*, c. aide de c. du contre-am. Puech; Blanc, congé 2 m., 1/2 solde avec distract. liste emb.; Cherdel a pris command. torp. déf. mob., Lorient, rempl. Trabaud, qui sert à terre; d'Arodes de Peyriague sert direct. déf. sous-mar., Rochefort; Chastang, maintenu p. un an dans fonct. membre commission réglage, Rochefort; Roussel, déb. *Pourvoyeur*, conval. 3 m.; Dubois, de la *Tempête*, conval. 3 m.; Rapian a été emb. c. second s. *Bombe*; Rabic dés. p. emb. s. *Magenta*;

MM. Le Gall, du *Masséna*, désigné pour embarquer sur *Formidable* ; Littaye congé sans solde et hors cadres p. servir Compagnie Messageries fluviales, Cochinchine; Cortez, conval. 2 m.; Daoulas dés. p. emb. c. fusilier s. *Gaulois*; Loyer dés. p. emb. c. torp. s. *Masséna*; Savidan dés. p. emb. s. *Guichen*, rempl. Lancelin; Capin dés. p. emb.

c. torp. s. *Henri-IV*; Favereau dés. p. emb. s. *Du-Chayla*; Hervé dés. p. emb. c. canonn. s. *Amiral-Aube*; Turquet de Beauregard, destiné au *Guichen*, prendra fonct. off. torp., rempl. Lancelin; de Lesquen du Plessis-Casso, déb. *Kléber*, résid. libre 1 m.; Jeanson maintenu p. 1 an c. adjoint au direct. déf. sous-mar. Cherbourg.

Enseignes. — MM. Dornat, maint. *Silure* jusqu'au 7 Janv.; Bénaré, déb. *Algésiras*, sert à terre, Toulon; Dupuy dés. p. emb. c. second s. torp. déf. mob., Dunkerque; Eno, destiné à la *Décidée*, et Decantel, du bat. appr. fusil., Lorient, permut. emb.; Huau dés. p. emb. s. *Salve*; Dumas dés. p. emb. c. fusil. s. *Carnot*; Large dés. p. emb. s. *Phlégéton*; Guédeney, déb. *Farfadet*, conval. 3 m.; Bourdet, de la *Salve*, inscrit s. liste enseignes à emb. c. seconds s. sous-marins; Habel, du *Korrigan*, conval. 3 m.; Crétin, résid. conditionn.; Benoit, déb. *Suffren*, a été emb. s. *Cigogne*; Hautefeuille, conval. 1 m.; Petit de Meurville a été emb. s. *Masséna*; Petit, Vasserot et Tailleur, conval. 3 m.; Bruneton, congé 2 m., sans solde; Delègue dés. p. emb. s. *Desaix*.

Aspirant. — M. Andoyer, conval. 1 m.

Ecole supérieure. — Sont désignés p. suivre les cours de l'Ecole sup. de Marine, en 1905, les lieut. de v. Bouju, Jacob, Bernard, Delahet, Motsch, Baudry, Rabot, Fossey, Biffaud, Allemand, Lancelin, Le Vavasseur, Chopard, Dumesnil, Violette et Hallier.

Embarqueront, le 20 Déc. s. le *Guichen*, les lieut de v. Rémy, canonn.; Romieux, fusil.; Lancelin, torp.; Lacaze, Turquet de Beauregard, les ens. Chaudoreille et Perret; le méd. 1re cl. Dubois. A l'arrivée du *Guichen* en Extr.-Or., ces off. seront destinés au *Montcalm* en rempl. des lieut. de v. Rigal, Binet, Chevassus, Catuhe-Junca, Lafon; des enseignes Capelier et Vincent et du méd. 1re cl. Ardeber. Ces derniers off. rentreront en France par le *Châteaurenault*.

Spécialités. — La spécialité de fusilier est accordée aux enseignes Gensoul, Feillet, Reymond, Guibert, d'Albiat et Bruneton.

La spécialité de gymnastique est conférée aux enseignes de Solminihac et de Maussion de Candé.

Le prix d'ensemble (un revolver modèle 1892) est décerné à l'enseigne Gensoul, et le prix de tir (un baromètre enregistreur) à l'enseigne Reymond.

Mécaniciens. — Méc. en chef Disdier, de la commission perman. des mécan., dés. p. emb. s. *Gloire* c. mécan. de division; méc. pr. 2e cl. Aumont a été emb s *Amiral-Tréhouart*; méc. pr. 2e cl. Valo, conval. 3 m.; méc. en chef Danay prend fonct membre commission examen des mécan ; méc. pr. 2e cl. Dupont, prolong. conval. 3 m.

Corps de santé. — Méd. en chef 1re cl. Segard a repris ses fonct. de sous-direct. serv. santé, Toulon; méd. 1re cl. Roby fonct. inspecteur hygiène du travail dans arsenaux marit., Toulon; méd. 1re cl. Audibert, du *Linois*, conval. 3 m.; méd. 1re cl. Lucciardi, déb. *Calédonien*, prend rang s liste emb.; pharm. 2e cl. Carnaud, sert hôp. Cherbourg.

Commissariat. — Commiss 1re cl Landrieu dés. p. fonct. secrétaire commiss. extraparlementaire mar., rempl. Arnauld.

Personnel administratif. — Surveill. techn. Martin dés. p. servir arsenal Saïgon.

Marine marchande. — Des brevets de capitaine au long cours ou de maître au cabotage ont été délivrés aux marins ci-dessous désignés, à la suite des examens qui ont eu lieu à Paris, en Novembre 1904 :

Brevets de capit. au long cours. — MM. Bailbled, Castelli, de l'Escale, Foucrit, Cimié, Lavy, Malaprade, Pansard, Piquot, Baymond.

Brevets supérieurs de maître au cabot. — MM. Batard, Bihan, Girard, Guégan-Botrehan, Herry, Legac, Le Roux, Pay, Prat, Tournier.

Brevets de m. au cabot. — MM. Fouché, Gaurio, Rouault

Distinctions honorifiques

Est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur, M. Amiet, trésorier des Invalides de la Marine

Sont inscrits d'office au tableau de concours p. la Méd. militaire : le 1er m. vétéran Hugony; le 2e m. vétéran Poggi; le 1er m. mécan. Cogordan (se sont distingués lors de l'incendie de l'arsenal de Toulon, le 7 Août 1904).

Réserve

Sont nommés dans la réserve : *commiss. princ.*, le commiss. princ retr. Le Clézio. — *commiss. 1re cl.* les commiss. 1re cl retr Courtial et Aubry — *commiss. 2e cl.* le commiss 2e cl. démissionn. Mangor de la Lande; — *méd. princ.*, les méd. pr. retr Cantellauve, Dufour et Vergos. — le contre-am' de Barbeyrac Saint-Maurice; le méd 2e cl démissionn. Briand

Mouvements de la flotte

Escadrille *Pascal* et *Descartes* appareillé de Colombo; *Duguay-Trouin* quitté La Havane. — *Infernet* quittera prochainement Madagascar pour entreprendre tournée dans océan Indien Les correspondances devront être dirigées sur Colombo.

INFORMATIONS

Ligue maritime française. — Le comité de la Ligue maritime française s'est réuni le 9 Décembre, à neuf heures du soir, au siège social, sous la présidence de M. Lecour-Grandmaison, sénateur.

Il a d'abord entendu le rapport du jury chargé d'examiner les mémoires concourant pour le prix Glandaz (Marine de plaisance).

Une très intéressante discussion s'est ensuite ouverte sur les enseignements à tirer de la guerre russo-japonaise au point de vue du droit international ; les questions de charbonnage dans les ports neutres, des matières constituant la contrebande de guerre, du blocus par torpilles, de la télégraphie sans fil ont été successivement examinées ; la suite de la discussion a été remise à une séance ultérieure.

Concours. — Un concours pour l'emploi de commis de 4e cl. du personnel administratif de la Marine aura lieu, les 1er et 2 Décembre 1904, à Paris, dans les cinq ports militaires et à Indret, La Chaussade et Ruelle.

L'exposition coloniale de Marseille. — Le ministre de la Guerre vient d'accorder le champ de manœuvres du Rouet pour y installer l'exposition coloniale de Marseille, qui doit avoir lieu en 1905.

Cette décision calmera les appréhensions des organisateurs, très émus par les précédents refus du ministre.

On va commencer les travaux de construction le mois prochain et donner à chaque colonie le terrain qui lui est attribué.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres signées très lisiblement, portant une adresse pour la réponse et accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur répondre directement *et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.*

C. L. 31043. — 1° Une année d'embarquement dans ces conditions ne compte que comme une année de service simple pour la Médaille militaire ; — 2° cinquante-quatre mois de service dont cinquante-quatre mois d'embarquement ne font donc que cinq annuités.

Un futur gabier, 585. — Les engagements sont ouverts à partir du 1er Janvier et ils sont clos dès que le contingent à recruter, pour chaque spécialité, est complet. Adressez donc votre demande, il est temps.

Le Gérant : G. LASSEUR

Imprimerie du Petit Journal, 61, rue Lafayette

Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI

(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1re Année — *N° 55* LE NUMÉRO 10 CENTIMES *25 Décembre 1904*

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE	RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES	ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois .... 3 fr. 50	Paris, 61, rue Lafayette, Paris	Six mois .... 4 fr. 50
Un an .... 6 fr. »	*On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.*	Un an .... 8 fr. »

SOMMAIRE

L'artillerie coloniale italienne. — La Mauritanie française. — Les ponts mobilisables. — Le service de deux ans. — Le Mois militaire. — Erreur stratégique. — Le traité franco-siamois. — L'Inscription maritime. — La mobilisation des défenses mobiles d'Algérie et de Tunisie. — Noël (conte de la Mèche). — Perte d'un croiseur japonais. — La défense de Toulon et l'isthme des Sablettes. — Massacres aux Nouvelles-Hébrides. — Régates miniatures. — Les cours d'océanographie. — Le petit-fils du roi de Danemark en Algérie. — Ephémérides de la Marine française. — Les prêts d'honneur en Allemagne.

A l'Officiel : *Guerre, Colonies et Marine. — Informations. — Petite correspondance.*

L'artillerie coloniale italienne

Lorsque l'Italie eut conclu la paix avec Menelick, la première préoccupation de l'état-major fut de constituer une frontière militaire entre la colonie d'Erythrée et les territoires relevant du souverain d'Abyssinie. On se rendait parfaitement compte, à Rome aussi bien qu'à Massouah, que la paix ne serait durable qu'autant que les limites de la colonie italienne seraient défendues effectivement par des troupes recrutées dans le pays même et tirant de la fortification permanente une force capable de maîtriser les bandes nombreuses, mais peu exercées, des lieutenants de Menelick. Aussi, de nombreux ouvrages: forts, fortins, redoutes et postes furent-ils élevés à la limite des deux pays et armés d'une artillerie relativement puissante.



Cette arme inspire aux peuples à demi civilisés une terreur contre laquelle il est difficile de réagir, et les canons placés par les Italiens derrière leurs retranchements d'Erythrée sont incomparablement supérieurs comme calibre, portée, justesse et pénétration aux quelques mauvaises pièces que possèdent les Abyssins.

On a, en effet, envoyé dans la colonie de la mer Rouge des pièces en bronze de 9 et 7 centimètres de campagne, des pièces de 7 centimètres de montagne, des mitrailleuses et des mortiers.

Bien que ces canons appartiennent à un système appelé à disparaître, ils constituent pour les colonies une artillerie excellente et nos voisins estiment avec raison que leurs forts de la



L'ARTILLERIE COLONIALE ITALIENNE

Une batterie de mortiers en Erythrée. — Canonnier musulman présentant les armes avec un canon

frontière d'Abyssinie sont, grâce à ces pièces, dans un état de défense parfait.

Mais il ne suffit pas, aux colonies, d'avoir de l'artillerie, il faut aussi des artilleurs. Là, le problème se compliquait; car, si l'Italien fait en Europe un excellent soldat, le climat africain le déprime, et sa force physique est tout à fait insuffisante pour le dur métier de canonnier colonial. Aussi, renonça-t-on à créer, comme en France, un corps européen d'artillerie coloniale et se décida-t-on à recruter sur place les éléments des compagnies et des batteries d'artilerie.

Les indigènes musulmans de la côte de la mer Rouge, ennemis nés des Abyssins, furent, à l'exclusion de tous autres Africains, admis à s'engager dans l'artillerie coloniale. Grâce à une méthode de dressage spéciale, à beaucoup de patience et à l'emploi savamment combiné des récompenses et des châtiments, un corps excellent de canonniers africains put être formé et rend des services parfaits.

Le musulman est très fier d'appartenir à l'artillerie qui, pour lui, est l'arme noble par excellence. La vigueur physique des indigènes d'Erythrée, leur haute taille, leur aptitude à la marche rapide, en font des servants de pièces hors ligne.

Il n'est pas rare de rencontrer des canonniers jonglant avec une pièce de montagne comme avec un simple fusil et exécutant, sans effort apparent, le maniement des armes avec une pièce qui pèse 98 kilogrammes.

En route, il se rencontre souvent des passages difficiles dans lesquels s'enlizent les affûts des pièces; la vigueur des mules ou mulets d'attelage est-elle impuissante à faire démarrer le canon, le canonnier dételle ses bêtes, se glisse sous la voiture et, s'arc-boutant contre le sol, soulève tout l'ensemble, c'est-à-dire près de 250 kilogrammes, et le transporte, sans fléchir, jusqu'à l'endroit où il sera possible de reconstituer l'attelage.

Si, pour une circonstance ou pour une autre, la batterie doit prendre le trot, le canonnier indigène se rassemble, serre les coudes au corps, prend le pas gymnastique et soutient l'allure au moins aussi longtemps que les mulets des pièces.

Enfin, avantage inappréciable quand on part en colonne dans un pays dépourvu de ressources, le canonnier musulman peut rester quarante-huit heures sans manger. Lorsque la route projetée, par exemple, doit durer cinq jours, on n'emporte que trois jours de vivres; le rendement physique n'est pas diminué, et l'ambulance ne s'encombre pas.

Le jour du retour, les canonniers se dédommageront de leur jeûne en absorbant en quelques heures les trois rations qui leur sont scrupuleusement distribuées.

Nos gravures donnent une idée de ce que sont les artilleurs coloniaux italiens; elles montrent que nous n'avons pas exagéré la force physique de ces soldats et permettent de se rendre compte de l'aspect des pièces employées par l'armée italienne dans sa colonie d'Erythrée.

J. D.



Le transport de la mitrailleuse



L'équipe du mortier

LA MAURITANIE FRANÇAISE

On donne le nom de Mauritanie aux vastes territoires africains, limités: à l'Ouest, par l'océan Atlantique, depuis l'embouchure du Sénégal jusqu'au cap Blanc et à la baie d'Arguin; au Sud, par le cours du fleuve Sénégal; au Nord, par le 22[e] parallèle passant par le cap Blanc et constituant notre frontière avec la colonie espagnole de Rio de Oro; à l'Est, enfin par les territoires français rattachés, il y a quelques mois, à notre colonie du haut Sénégal-Niger.

Ces régions mauritaniennes sont habitées par un nombre considérable de tribus dont les groupements les plus importants, en partant de l'Océan et en marchant vers l'Est, sont: les Trarzas, les Braknas, les Dowichs, les Allouchs, les Bérabiches et les Kountas.

Toutes ces tribus sont nomades et leurs terrains de parcours peuvent être limités de la manière suivante: les Trarzas, entre la mer et le méridien de Podor; les Braknas, entre Podor et Matam; les Dowichs entre Matam et Bafoulabé; les Mechdoufs et les Allouchs aux environs de Goumbou et de Sokolo; les Bérabiches et les Kountas au Nord de la boucle du Niger, de Tombouctou à Gao.

Ces limites sont, d'ailleurs, fort élastiques; il arrive souvent que, par suite de sécheresse, un groupement de tribus soit amené à empiéter sur le territoire du voisin et que les uns et les autres soient obligés de conduire, pendant l'été, leurs troupeaux jusqu'au cours même du Sénégal et du Niger.

C'est vers le milieu du dix-neuvième siècle que nous nous sommes trouvés, pour la première fois, au Sénégal, en contact direct avec les peuplades maures.

De 1820 à 1850, le cours du Sénégal avait été jalonné par des postes bâtis sur la rive gauche: en 1820, Bakel; en 1821, Dagana; en 1842, Merinaghen; en 1843, Lampsar; en 1845, Sénoudébou; enfin, en 1854, Podor et Médine.

Convaincus qu'ils ne pouvaient résister à nos armes, les chefs maures signèrent, en 1857 et en 1858, des traités par lesquels ils s'engageaient à ne pas passer en armes sur la rive gauche du Sénégal, à empêcher les rezzou et le pillage et à protéger le commerce.

En revanche, le gouvernement français consentait à ce que les cheiks fissent percevoir un impôt de 3 p. 100 sur la valeur des gommes apportées aux escales de Dagana pour les Trarzars, Podor et Saldé pour les Braknas, Bakel et Médine pour les Dowichs; pour plus de commodité dans la perception de l'impôt, les commerçants français payaient eux-mêmes les droits au commandant militaire du poste qui les versait à l'agent du cheik intéressé.

Les choses restèrent en l'état jusqu'en 1879; à cette époque, l'influence française avait atteint le haut fleuve, le commerce se développait rapidement; on ne pouvait plus restreindre les transactions commerciales aux seules escales.

Le colonel Brière de l'Isle, gouverneur du Sénégal, conclut avec les chefs maures un traité aux termes duquel le roi des Trarzas recevait annuellement 1,200 pièces de guinée filature, et le roi des Braknas, 1,600 pièces; en échange, ils devaient assurer la liberté du commerce et l'escorte des Européens voyageant dans ces régions.

En 1891, le roi des Trarzas, Ahmed Saloun, se plaçait sous notre protectorat moyennant une



Les canonniers indigènes portent facilement sur leur dos une pièce de 7 centimètres et son affût.

augmentation de 800 pièces de guinée par an.

En 1898, au Soudan, les tribus sédentaires, puis les Bérabiches et les Kountas devenaient successivement nos alliés et nous servent depuis cette époque de tampon contre les Hoggars et les Touareg Aoulliminden.

Il y a deux ans, Ahmed Saloun, menacé par un parti révolté que dirigeait son cousin Sidi, fit appel à notre concours. Au mois de Décembre 1902, le secrétaire général des colonies Coppolani, accompagné d'un détachement de tirailleurs et de spahis, traversa tout le pays trarza, de Podor à Portendick, tandis que l'aviso *Ardent* explorait la côte saharienne et la baie du Levrier.

Partout les Maures acceptèrent notre autorité; des postes furent installés à Souet el Ma et Kouroufa, et un arrêté de M. Roume, gouverneur général de l'Afrique occidentale, organisa en protectorat tous les pays maures du bas Sénégal.


Types indigènes de la Mauritanie française (rive droite du Sénégal)

Depuis le décret du 18 Octobre dernier, réorganisant toute cette partie de l'Afrique française, la Mauritanie forme un territoire civil particulier qui est administré par un commissaire du gouvernement général de l'Afrique occidentale.

Au point de vue social, les Maures de la rive droite du Sénégal offrent trois types différents : d'abord, le Maure guerrier (*agan*), qui ne songe qu'à la guerre; quand il n'est pas en campagne, il vit dans l'oisiveté, jouissant du produit de ses razzia. Le *zagan*, tributaire du précédent, ne porte pas les armes, mais profite des richesses que le guerrier a enlevées à ses ennemis; enfin, le *marabout*, qui ne se bat jamais, cultive le sol ou surveille les troupeaux.

La famille comprend le père et la mère, qui sont l'objet du respect universel, et très souvent aussi les frères célibataires ou les sœurs veuves ou divorcées du père, avec leurs descendants. Les enfants et les petits-enfants, toujours très nombreux, complètent le groupement.

Chaque chef de famille a des tributaires et des esclaves; les premiers sont des nègres ayant un métier (pêcheurs, pasteurs, etc.). Le chef, véritable suzerain, les protège, au besoin les armes à la main; en revanche, ceux-ci lui paient un impôt.

Les esclaves, dernière catégorie de la société, sont captifs de tente ou captifs de traite. Les premiers, nés dans la famille, compagnons d'enfance du jeune maître, sont bien traités, ils peuvent être affranchis ou racheter leur liberté; le captif de traite a été acheté ou échangé; il est généralement considéré comme une bête de somme.

Tous les captifs sont noirs ; un Maure ne peut jamais être captif; même les Mauresques faites prisonnières au cours d'une guerre ne sont jamais réduites en esclavage.

Le Maure saharien est le résultat d'une infinité de croisements entre Arabes, Berbères et noirs. Sa couleur varie du bronze clair au bistre foncé.

Les hommes ont un type assez distingué : le corps est svelte, bien pris à la taille, proportionné et robuste.

Le visage est ovale, peu plein et au relief prononcé, le front haut et bombé, le nez droit souvent arqué, les yeux noirs et bien fendus, la bouche petite, les lèvres minces, les dents d'une blancheur éclatante, les cheveux sont longs et bouclés; quelques-uns les ont plats.

Les femmes, de taille un peu au-dessus de la moyenne, sont fortes et grasses; leurs cheveux sont plats et longs; elles les tressent souvent en une infinité de petites nattes; leur figure est plus pleine et leur visage rond avec un front plus bas et le nez moins prononcé que chez l'homme : les yeux sont grands ainsi que la bouche, aux dents très blanches.

Bien que la loi musulmane permette aux Maures de prendre plusieurs épouses, ils usent rarement de cette prérogative : la jalousie, fond du caractère de la race, ne permettrait pas à deux Mauresques de vivre en bonne intelligence sous la même tente.

L'organisation politique est toute féodale.

La tribu comprend autant de groupements que de familles; chaque famille se compose, avec ses marabouts, ses tributaires et ses esclaves, d'un nombre de membres qui atteint parfois plusieurs centaines.

L'ensemble de la tribu est placé sous l'autorité d'un chef élu par l'assemblée des chefs de tentes; ce chef est dénommé cheik ou émir par les Maures, roi par nous.

A la mort d'un roi, ou lorsque, pour une cause quelconque, on veut le détrôner, les princes ou cousins se réunissent pour choisir un nouvel élu, toujours pris dans la famille royale. C'est généralement le plus riche qui l'emporte.

Mais il n'a sur ses sujets qu'une autorité relative et n'a pas le droit de faire la guerre sans l'assentiment de tous les princes, ses cousins.

Chez les Maures devenus sédentaires, on trouve une *djemaa*, sorte de conseil des anciens dont le cheik n'est que l'agent exécutif. Lorsqu'une tribu refuse de se soumettre à la décision de la majorité, elle émigre, mais ne prend jamais les armes contre ses anciens confédérés.

Mais c'est surtout la caste des marabouts qui, en pays maure, est intéressante à étudier, car, par son savoir, son intelligence et son caractère sacré, elle arrive à capter et à diriger toutes les consciences.

Les marabouts vivent à part et s'éloignent systématiquement des autres Maures, tant pour augmenter le renom de sainteté dont ils jouissent, que pour dissimuler leurs richesses.

Ils sont l'objet de la crainte et du respect publics.

Le roi doit les ménager, car la désaffection de la caste des marabouts aurait bientôt créé contre lui un parti qui le détrônerait.

La caste des marabouts se perpétue par successions et par adhésions directes. Tous ses membres comprennent et écrivent l'arabe et ont plus ou moins étudié le Coran. Ils forment la partie lettrée de la population maure; ils sont prêtres, juges, écrivains, secrétaires; leur caractère sacré est tellement respecté, que les marabouts ne portent pas d'armes, étant sûrs qu'ils ne seront jamais attaqués.

Tout prince, tout homme important a pour secrétaire un marabout, qui fait sa correspondance, lui donne son avis sur tout et arrive à être le véritable chef dans la tribu et dans la tente; c'est lui qui est pris comme juge et qui préside aux cérémonies pratiquées à la naissance, à la circoncision, pour les mariages et les décès; c'est lui enfin qui instruit les fils du maître.

On a souvent proposé de s'appuyer sur les marabouts pour organiser les pays maures; mais plusieurs voyageurs estiment que ce serait une erreur, le fanatisme religieux devant empêcher les marabouts d'être nos alliés sincères; ils estiment qu'il serait préférable, tout en les respectant pour ne pas froisser les sentiments religieux des indigènes, de cantonner les marabouts dans leur rôle religieux et de former sans eux l'organisation politique du pays.

Au point de vue économique, la Mauritanie ne semble pas avoir un avenir très brillant : le commerce des indigènes se réduit



Carte de la Mauritanie française

aux transactions sur la gomme et le bétail; ils vendent des chevaux, des bœufs et des moutons; leurs troupeaux sont nombreux et suffisants pour ravitailler tout le bas Sénégal. Mais il se passera sans doute de longues années avant que nous ayons pu transformer ces nomades en consommateurs sérieux des produits de pays civilisés.

D. X.

LES PONTS MOBILISABLES

Que nos lecteurs veuillent bien jeter un coup d'œil sur la gravure ci-dessous. Ils se rendront compte immédiatement de l'effet obtenu sur un pont métallique à l'aide de quelques cartouches soit de dynamite soit d'un explosif analogue, et il n'est pas nécessaire d'être extrêmement versé dans les questions d'art et d'histoire militaires pour imaginer le désarroi occasionné dans les communications d'une armée en campagne par la rupture d'un pont de chemin de fer, de celui par exemple sur lequel passe la ligne de ravitaillement des corps d'armée.

Sans remonter plus haut que la guerre de 1870, on se souvient que des interruptions de chemins de fer occasionnées par la destruction de ponts obligèrent les Allemands à des travaux considérables; nos adversaires durent leur consacrer des efforts énormes et un temps très long; dans quelques cas, ils mirent plus de six semaines à effectuer la réparation.

Au Transvaal, lors de la guerre sud-africaine, la rupture par les Boers des ponts de chemin de fer de Pretoria immobilisa pendant de longues semaines les convois de ravitaillement des Anglais.

On conçoit qu'une interruption aussi longue des communications d'une armée soit de nature à apporter aux opérations militaires une entrave sérieuse. S'agit-il d'une marche offensive? c'est le mouvement ralenti parce que les réapprovisionnements n'arrivent pas. S'agit-il d'un siège? c'est l'armement des batteries retardé ou bien le bombardement interrompu, faute de munitions.

Il est donc naturel qu'on ait songé à constituer dès le temps de paix un matériel permettant de rétablir rapidement la circulation à l'aide de dispositifs préparés d'avance.

En France, la question a été résolue d'une façon tout à fait heureuse par la construction de ponts démontables en acier.

Les premiers ponts démontables français ont été construits sur les plans du commandant du génie, aujourd'hui général, Marcille. Ils portent le nom de leur inventeur.

Les ponts Marcille se composent essentiellement de poutres d'acier que l'on peut boulonner les unes au bout des autres de façon à obtenir une portée correspondant à la brèche qu'il s'agit de franchir. C'est sur ces poutres que l'on rétablit la voie, et l'on arrive à réparer ainsi des coupures de 10 à 45 mètres.

Dès 1888, le matériel Marcille fut appelé à faire ses preuves. Le pont de maçonnerie du chemin de fer P.-L.-M. d'Artemare, aux environs de Culoz, avait été détérioré par les inondations; il fallait le remplacer rapidement. On s'adressa aux sapeurs du génie des chemins de fer, à Versailles.

La demande arrivait le vendredi 5 Octobre au soir; le matériel nécessaire était chargé dans la nuit du 5 au 6; il partait le 6, au matin, avec un détachement du génie fort de 3 officiers, 10 sous-officiers et 80 sapeurs, et était rendu à Artemare le dimanche au soir.

Nous empruntons à un rapport officiel le résumé des opérations du montage:

« La matinée du lundi a été employée à reconnaître les lieux et les meilleures dispositions à prendre. Le débarquement du matériel a été commencé dans la journée; le montage du pont a été terminé le mercredi soir. Le lancement a eu lieu dans la nuit du mercredi au jeudi.....

» Le travail a été mené, sans interruption, de jour et de nuit, par un temps froid, rarement pluvieux et relativement favorable. Sur la semaine employée, il eût été possible de gagner un jour si le détachement du génie, au lieu d'accompagner le train de matériel, était parti par un train de voyageurs. Les hommes, débarqués à Artemare, auraient eu le temps de se reposer pour être en état de commencer le travail à l'arrivée du matériel..... En résumé, on peut admettre que, pour construire ce pont de 42 mètres de portée, il eût suffi de six jours pleins entre le moment où il a été demandé par dépêche et le moment où il a été en état de livrer passage à une machine. »

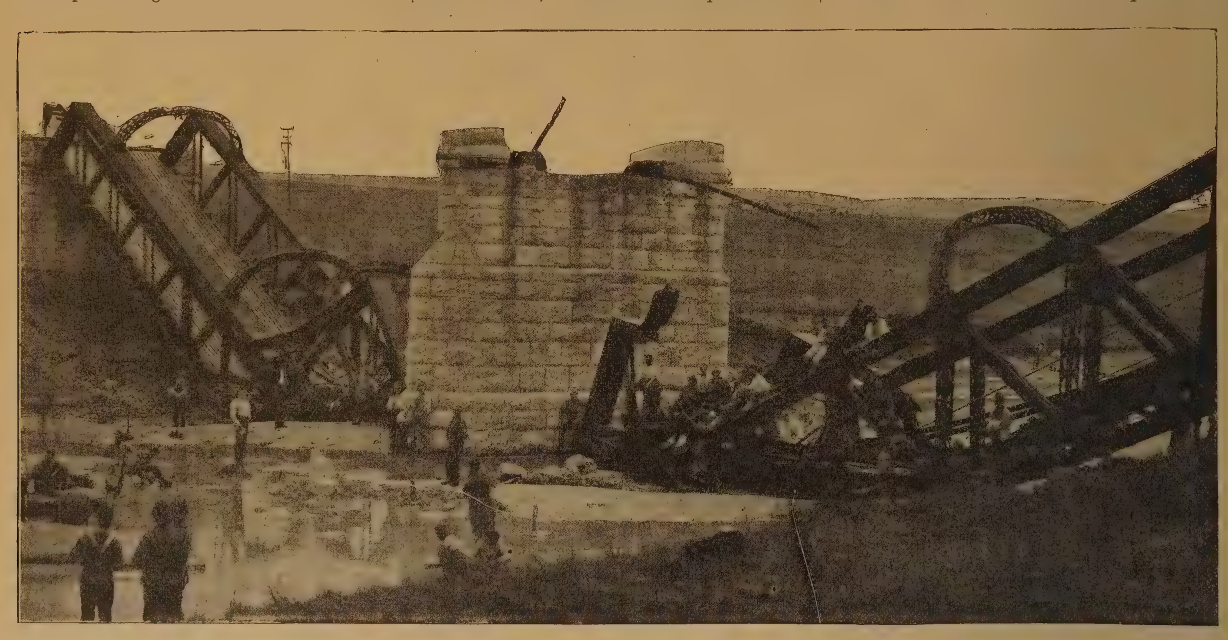
En campagne, où toutes les circonstances favorables seront loin d'être réunies, on peut admettre que l'établissement d'un pont Marcille d'une quarantaine de mètres de longueur exigerait environ douze jours; on voit déjà le progrès réalisé sur la réparation des ponts de 1870, réparation à laquelle les Allemands consacraient six semaines; mais, il y a mieux encore.

Un autre officier supérieur du génie, le colonel Henry, a créé un matériel de ponts plus facilement transportable que le matériel Marcille et qui, après des études approfondies et des expériences nombreuses, a été adopté pour l'armée française sous le nom de « pont mobilisable en acier à mailles triangulaires identiques et à éléments portatifs ».

Le pont Henry comprend une ossature métallique et un tablier en bois. L'ossature est formée par deux poutres principales sur lesquelles viennent prendre appui des pièces intermédiaires nommées pièces de pont qu'on boulonne aux deux tiers de la hauteur des montants et sur lesquels prennent appui des longerons.

Des jambes de force, ou, pour employer le terme technique, des barres de contreventement, disposées en croix de Saint-André, assurent la rigidité du système dans le sens horizontal. L'ensemble forme une série de mailles triangulaires où se rencontrent seulement six éléments d'espèce différente. Toutes ces pièces sont en acier et toutes celles de même espèce sont rigoureusement interchangeables.

De même que le pont Marcille, le pont Henry fut expérimenté en grand sur une importante voie de communication. L'essai eut lieu en 1889. Il s'agissait de franchir le Var, entre Gattières et Colomars, en un point où le fleuve mesure 640 mètres de large.

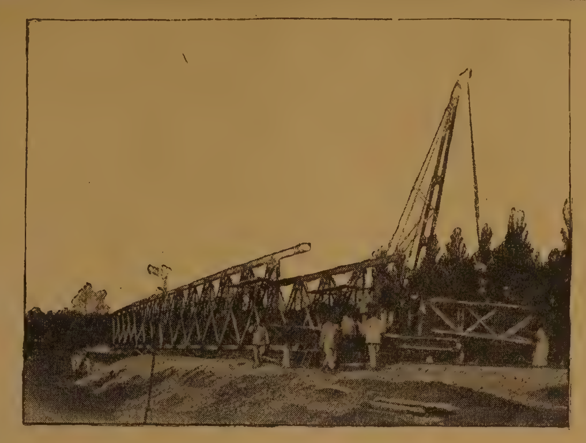


Les effets de la dynamite sur un pont en acier

De ces 640 mètres, 360, à partir de la rive gauche, durent être traversés par le pont métallique; le régime de la rivière à l'époque considérée permettait de raccorder ce pont à l'autre rive par une chaussée provisoire en remblai suivie d'un pont également provisoire constitué avec le matériel des pontonniers, bateaux et chevalets.

Le pont fut composé de 17 travées identiques; chaque travée comprenait 7 mailles ou panneaux; elle était longue de 21 mètres, large de 3 m. 50 et pesait 10 tonnes et demié, ce qui donne, pour le pont, un poids de 500 kilos par mètre courant.

Le montage fut exécuté par un atelier de 70 sapeurs du génie dirigés par 1 officier et surveillés par 3 sous-officiers. Il s'opérait par tronçons de 84 mètres qui, une fois terminés, étaient amenés en place pour le lancement au moyen de rouleaux et de vérins.



Montage d'un pont système Henry

Le travail s'exécuta avec une rapidité et une précision remarquables. Il ne fallut que 52 heures pour monter et lancer le pont; et les officiers du génie estimèrent que le travail aurait pu être terminé en 48 heures si les hommes avaient été rompus à ce genre de manœuvre.

En effet, sur les 200 travailleurs employés, 12 seulement avaient été exercés pendant 2 jours et 100 étaient des auxiliaires d'infanterie nullement préparés à une semblable besogne.

A peine lancé, le pont fit ses preuves, d'abord pour le passage des troupes, puis comme pont de route vicinale, enfin comme pont de service d'un chemin de fer Decauville.

Le colonel Henry a, depuis, apporté quelques perfectionnements à son matériel de ponts, de manière à rendre le montage encore plus simple et plus rapide et à réduire au minimum le poids d'acier employé. Il a été ainsi amené à créer trois types de campagne qui sont :

Le pont léger, large de 2 mètres; avec le matériel de cette catégorie, on peut construire, en 50 minutes, un pont d'une longueur variant de 5 à 25 mètres; ses éléments peuvent être transportés sur voitures ou à dos de mulet; le poids du mètre courant de pont atteint 180 kilos;

Le pont de campagne, qui diffère du précédent par le poids : 230 kilos au mètre courant; il donne passage aux voitures de campagne, pièces d'artillerie et fourgons des convois;

Enfin, le pont stratégique mobilisable, qui peut supporter les plus lourds convois militaires, de même qu'il peut servir aux réparations rapides des ponts permanents et des viaducs rompus par l'ennemi.

Ce dernier matériel, déclare un rapport officiel, est le véritable pont stratégique des armées modernes; il peut être monté et lancé par les troupes sans le secours d'aucun ajusteur ni ouvrier d'art, et cependant, il peut assurer pendant toute une campagne les communications permanentes en arrière des armées.

Les divers éléments des ponts Henry ont été construits en grande quantité depuis plusieurs années; un approvisionnement des trois espèces de ponts a été constitué et est emmagasiné dans les docks et hangars du génie, principalement à Versailles.

C. C.

Un agenda photographique

LE SERVICE DE DEUX ANS

Après avoir entendu le ministre de la Guerre, la commission de l'armée du Sénat a pris ses décisions définitives relativement au projet de loi Rolland établissant le service de deux ans.

Voici le résumé de ces décisions en ce qui concerne les points sur lesquels la commission était en désaccord avec la Chambre des députés :

Les périodes d'instruction sont maintenues pour les troupes de seconde ligne; les réservistes feront vingt-huit jours et les territoriaux treize jours comme sous le régime de la loi de trois ans.

Les élèves des grandes écoles seront astreints aux obligations suivantes : les saint-cyriens et polytechniciens feront une année de régiment seulement avant leur entrée à l'Ecole; les autres accompliront une année de service comme hommes de troupe et une seconde année en qualité de sous-lieutenants de réserve; cette deuxième année sera également exigée des élèves de Polytechnique classés dans les services civils de l'Etat à leur sortie de l'Ecole.

Les jeunes gens n'appartenant pas aux écoles, qui seraient désireux d'obtenir le grade de sous-lieutenant de réserve, pourront, à l'expiration de leur première année de service, subir les épreuves d'un concours; ils seront alors classés par ordre de mérite et nommés, dans la limite des besoins prévus, élèves officiers de réserve.

Pendant le premier semestre de leur deuxième année de service, ils suivront des cours spéciaux pour compléter leur éducation militaire et, après examen, seront nommés sous-lieutenants de réserve; ils termineront en cette qualité leur deuxième année de service.

Les élèves en médecine ou en pharmacie, du service de santé militaire, devront également accomplir dans les régiments une année de service comme hommes de troupe avant leur entrée à l'Ecole du service de santé militaire.

La commission sénatoriale a décidé, après avoir entendu le gouverneur général de l'Algérie, de soumettre le contingent algérien au droit commun, c'est-à-dire de lui faire accomplir ses deux années de service.

En ce qui concerne le contingent tunisien,



Lancement d'un pont système Marcille

une solution définitive ne sera prise qu'après l'audition du ministre des Affaires étrangères.

Enfin, d'accord avec le ministre de la Guerre, la commission a conclu à la mise en vigueur de la loi de deux ans, une année après sa promulgation, avec cette clause que, si le vote définitif en était acquis avant le 1er Avril prochain, la loi serait applicable à la classe de 1905, appelée en 1906.

G. M.

LE MOIS MILITAIRE (1)

En ce mois de Décembre, la défense de Port-Arthur, qui se prolonge si glorieusement, projette de l'intérêt sur l'histoire rétrospective des sièges.

Or il y eut, dans ce même mois de Décembre, des guerres de sièges qui rentrent dans les fastes militaires français. Il y en a deux, notamment, dont le souvenir fera réapparaître deux figures de grand relief: celle de Suchet, en 1811; celle de Pélissier, en 1852.

Ce fut, en effet, en Décembre 1811 qu'en Espagne, le général Suchet remporta l'éclatant succès qui lui valut le bâton de maréchal et le titre de duc d'Albuféra, après la *prise de Tarragone et de Sagonte.*

Pour la première de ces places, la défense fut acharnée : le siège dura plus de deux mois et comporta six assauts successifs : pour la deuxième, Sagonte, Suchet ne put s'en emparer qu'après avoir détruit sous ses murs, dans une bataille décisive, les troupes du général Blacke.

Suchet fut, dans nos armées de la République et de l'Empire, un des chefs les plus remarquables par les talents militaires autant que par le caractère. Il était né à Lyon en 1772 ; il était le fils d'un fabricant de soieries. Engagé volontaire à vingt ans, en 1792, chef de bataillon l'année suivante, il gagna le grade de chef de brigade à l'armée d'Italie en 1797. Resté en Italie comme chef d'état-major successivement de Brune et de Joubert, il fut à son tour général en chef en 1800, et, pendant que Masséna était assiégé dans Gênes, il défendit la frontière du Var. Après la paix de Lunéville, en 1801, il reçut le commandement d'une division avec laquelle il figura brillamment à Austerlitz, à Saalfeld, à Iéna, à Pultusk. Envoyé en Espagne en 1808, il y resta jusqu'en 1814 et déploya, dans les provinces d'Aragon, de Catalogne et de Valence, les plus éminentes qualités de général et d'administrateur.

Arrivant à notre temps, en 1852, nous voyons le général Pélissier enlever d'assaut, le 4 Décembre, la ville et l'oasis de Laghouat, place que nous avions occupée un instant en 1844, mais qui, ensuite, était devenue comme le camp retranché des insurrections arabes dans le Sud de la province d'Alger.

Par cette belle action de guerre, vigoureusement conduite, Pélissier préludait à l'enlèvement, infiniment plus laborieux, de Sébastopol, qu'il devait avoir la gloire de réduire, trois ans plus tard.

En 1852, le colonel Pein, qui fut si longtemps Commandant supérieur de Bou-Saada, coopéra au siège de Laghouat. Il était, à cette époque, chef de bataillon. Dans ses *Lettres familières sur l'Algérie*, il écrit : « Le siège de El Ar'ouat fut une affaire brillante, admirablement conduite et dont le succès fut complet ; les récompenses qui la suivirent de près furent nombreuses; mais, comme on dit, il n'est pas possible de faire une omelette sans casser d'œufs, et elle nous coûta cher. C'est là que trouva la mort le chevaleresque général Bouscarin. Je l'ai vu étendu sur le dos, sous la tente, pâle, souffrant, mais gai; la cuisse brisée, suspendue sous une peau de bouc dont l'eau coulait sur la plaie, il chantait une chanson dont le refrain était: *Vive la France !* je l'ai entendu. Il mourut après une amputation tardive. C'est là que tombèrent des officiers portant des noms illustrés sous l'Empire : le commandant Morand, le capitaine Bessières et d'autres... »

Pour l'histoire militaire du mois de Décembre — lequel correspond aux *Frimaire* et *Nivôse* des armées de la République — nous en resterons sur cet épisode qui est de notre temps, plutôt que de remonter dans les faits anciens que comportent nos éphémérides martiales du dernier mois de l'année. Il n'est point à insister, d'ailleurs, sur les faits militaires que j'appellerai « de grande légende » tels que la bataille du 3 Décembre 1800, ou celle du 2 Décembre 1805, qui s'appellent modestement: la première, *Hohenlinden*, et la seconde, *Austerlitz !*

LE CLERC DU GUET.

(1) Voir les nos 10, 20, 25, 28, 34, 37, 41, 47 et 51.



Le maréchal SUCHET, duc d'ALBUFÉRA

ERREUR STRATÉGIQUE

Port-Arthur va-t-il succomber? Ou bien la vaillante forteresse pourra-t-elle tenir jusqu'à ce que, l'arrivée des corps d'armée d'Europe donnant à Kouropatkine une supériorité numérique écrasante, l'armée russe reprenne une offensive victorieuse et reconduise tambour battant les divisions d'Oyama à travers la Mandchourie ?

Telle est la question que se posent chaque jour les amis des Russes, et même, parmi leurs adversaires, les admirateurs de l'indomptable courage du général Stoessel et de ses soldats.

Mais quoi qu'il arrive, les événements actuels montrent que les Japonais ont commis une grave erreur en ne profitant pas de leur incontestable supériorité numérique du début des hostilités.

C'est cette erreur stratégique que souligne un de nos confrères militaires allemands dont nous croyons intéressant de résumer les appréciations :

« Six mois se sont écoulés depuis l'investissement complet de Port-Arthur. Il semblait à bien des gens que la chute de la place allait suivre de près l'investissement des abords immédiats de la forteresse.

» Mais ces prévisions ne se sont pas réalisées. La division du général Fock, employée comme garnison mobile de Port-Arthur, a si bien retardé la marche de l'ennemi que ce n'est que deux mois après l'enlèvement de l'isthme de Kin-Tchéou que l'assaillant a pu atteindre les Collines Vertes, à une journée de marche de Port-Arthur.

» Un mois a été ensuite employé par les Japonais pour mettre leur artillerie en batterie et commencer le bombardement sur le front de terre.

» Si l'on se rapporte aux renseignements de source anglaise, et on n'a aucune raison de les suspecter, vu les tendances nettement japonophiles des organes britanniques, les Japonais ont tiré, depuis le commencement de l'investissement jusqu'à la fin d'Octobre, pour plus de 10 millions de francs de gros projectiles, et dans l'assaut du 30 Octobre ils ont fait une nouvelle consommation d'obus qui leur a coûté 2 millions de francs.

» Cette énorme consommation de projectiles et le sacrifice de 60,000 hommes tués ou blessés leur a permis d'arriver jusqu'au fossé des forts.

» Mais là ils se sont trouvés en face d'une nouvelle ligne de résistance organisée par le général Stoessel qui ne sera certainement enlevée qu'au prix de pertes cruelles, et après un laps de temps peut-être fort long. Rien n'est plus probable que l'organisation d'une dernière ligne de résistance et ensuite d'un réduit d'où les Russes ne sortiront que morts ou victorieux ; si donc Port-Arthur renferme assez de vivres et de munitions, il peut se passer des mois avant que les Japonais s'en rendent maîtres. Si la forteresse finit par succomber, elle n'en aura pas moins rempli brillamment son rôle ; elle aura retenu près du tiers des forces japonaises assez longtemps pour que les armées de Kouropatkine, qui reçoivent chaque mois la valeur d'un corps d'armée, puissent avoir la supériorité du nombre.

» Port-Arthur aura coûté aux Japonais des sacrifices énormes en hommes et en argent qui, dépensés contre Kouropatkine, auraient vraisemblablement amené la défaite des troupes russes.

» Admettons, ce qui paraît aujourd'hui probable, que les défenseurs de Port-Arthur aient jugé nécessaire de couler leur flotte. Cette circonstance, favorable aux Japonais, n'empêchera pas que l'amiral Togo soit obligé de s'affaiblir

en envoyant un nombre respectable de navires au-devant de la deuxième escadre russe; le blocus sera, de ce fait, rendu encore moins étroit qu'il l'est actuellement; la place pourra se ravitailler en vivres et munitions et prolonger encore sa résistance.

» Et d'autre part, la chute de Port-Arthur n'aurait pas, à l'heure actuelle, une influence très considérable sur la marche des événements.

» D'abord, la deuxième escadre n'a pas Port-Arthur pour objectif, mais bien Vladivostok, où elle pourra pénétrer malgré l'hiver, grâce à ses puissants navires brise-glaces.

» Vladivostok est, ne l'oublions pas, une base navale toute préparée, richement pourvue d'approvisionnements, de charbon, de docks et d'ateliers de réparations.

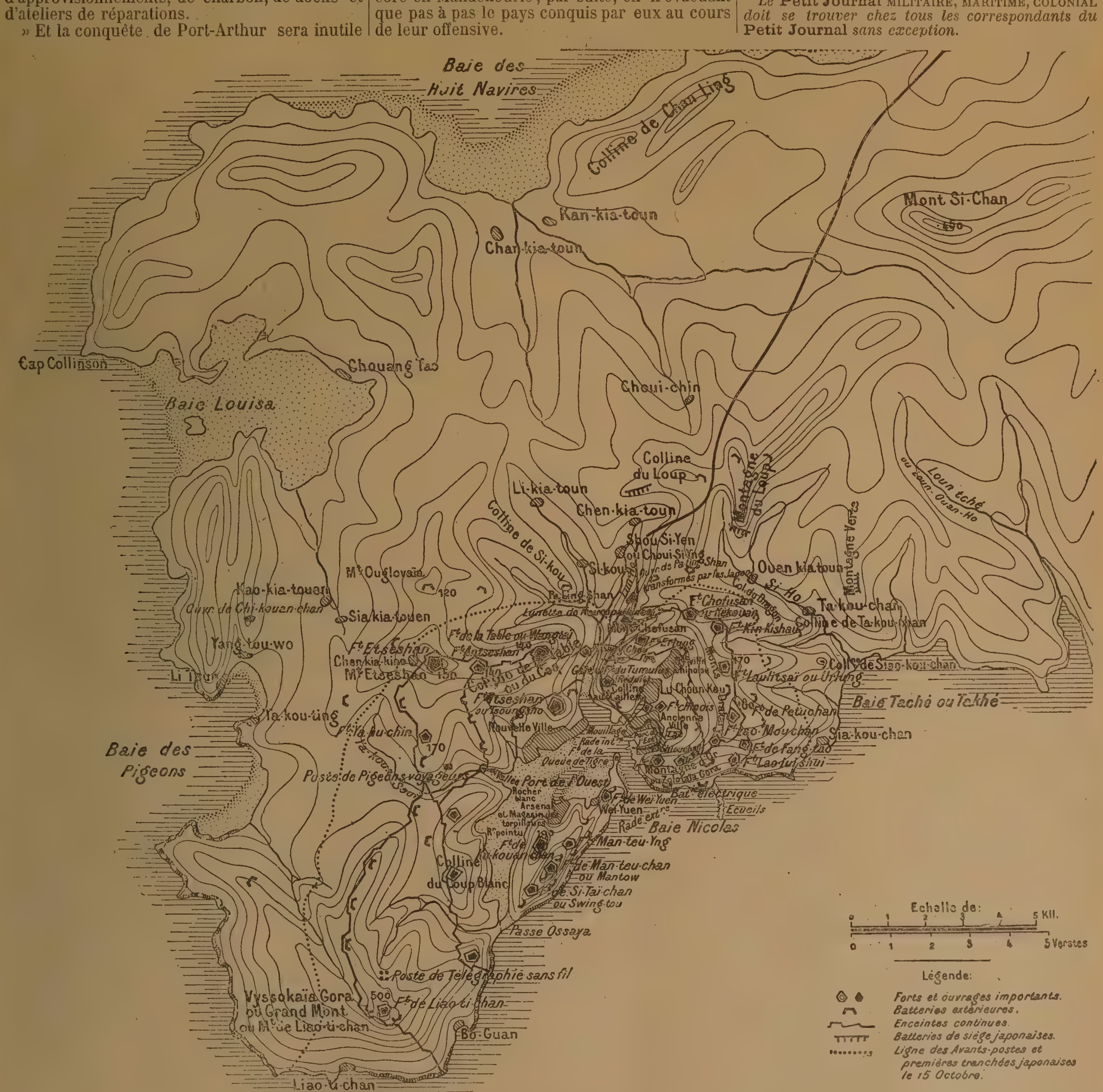
» Et la conquête de Port-Arthur sera inutile aux Japonais si les Russes peuvent, grâce à leur nouvelle escadre, reconquérir la maîtrise de la mer, car leur flotte, basée sur Vladivostok, pourrait couper les communications entre le Japon et le continent, ce qui mettrait l'armée du maréchal Oyama en très fâcheuse posture.

» Le cas le plus fâcheux pour la Russie serait que les Japonais restassent plus ou moins nettement maîtres de la mer. Alors la guerre, conduite seulement sur terre, pourrait durer des années.

» Les Japonais se sont préparés à cette éventualité et ont manifestement l'intention, en cas de défaite, de faire une guerre défensive en s'appuyant sur les nombreuses fortifications qu'ils ont construites et qu'ils élèveraient encore en Mandchourie ; par suite, en n'évacuant que pas à pas le pays conquis par eux au cours de leur offensive.

» Mais, même en ce cas, la guerre doit être regardée comme manquée par eux et, affirme l'écrivain militaire allemand, ils paieront de l'échec de toute la campagne la faute fondamentale de toute leur stratégie, faute qui a consisté à ne pas utiliser contre l'armée russe leur supériorité numérique initiale, faute qui ne peut plus se réparer. »

A la date du 20 Décembre, le corps de siège japonais avait resserré son investissement et un certain nombre de pièces de moyen calibre, hissées au sommet d'une colline dominant la ville, bombardaient à grande distance l'intérieur de Port-Arthur. G. V.



LES DÉFENSES DE PORT-ARTHUR

Le traité franco-siamois

Après la Chambre des députés, le Sénat a conclu à la ratification du traité signé le 13 Février 1904, par le ministre des Affaires étrangères et le représentant du roi du Siam.

M. Delcassé a fait valoir les avantages territoriaux qui nous étaient accordés par la convention et qui, à son avis, sont incontestablement supérieurs à ceux que nous concédons au Siam; il était évidemment difficile au ministre de déclarer que son œuvre n'était pas excellente.

Quoi qu'il en soit, nos troupes vont évacuer Chantaboun, qu'elles occupaient depuis onze ans; d'après M. Delcassé, « Chantaboun est une petite ville de 5,000 à 6,000 âmes, à 20 ou 25 kilomètres de la mer, sur une rivière que des bateaux, même de médiocre tonnage, ne pourraient remonter qu'après des travaux d'une dépense hors de proportion avec le bénéfice à en espérer. Cette ville est sans valeur pour nous, au point de vue stratégique, au point de vue politique et au point de vue économique. »

L'opinion de M. Delcassé sur Chantaboun n'est d'ailleurs pas partagée par nombre de sénateurs. Parmi eux, un ancien officier de marine, M. Gauthier, a nettement déclaré qu'au contraire, Chantaboun était le seul point de la côte où l'on pût établir un port commercial militaire, et c'est pourquoi, en 1893, l'amiral Humann s'en est emparé.

« Chantaboun, a déclaré l'honorable sénateur de la Haute-Saône, c'est un bras de mer qui s'enfonce profondément dans les terres, comme par exemple la Penfeld, à Brest, et au fond duquel vient aboutir une rivière comme la Penfeld. L'entrée de ce havre est dominée par une colline assez élevée, facile à fortifier.

» Le long de ce bras de mer, on trouvera des emplacements commodes pour y établir des chantiers, des ateliers, des arsenaux et de plus, à l'entrée même de ce bras de mer, il y a un mouillage excellent et très sûr.

» Voilà pourquoi l'amiral Humann a considéré Chantaboun comme une situation importante et c'est grâce à la haute valeur de ce gage que les négociations ont fini par aboutir. »

Depuis que les Japonais ont pris au Siam l'influence que l'on sait, ils ont suggéré au roi le dessein de faire de son royaume une puissance maritime.

Et Chantaboun, qui n'est pas à plus de 60 kilomètres de Bang-Kok, deviendra le port de la capitale et le centre de tout le commerce du royaume de Siam.

Le ministre des Affaires étrangères, s'il considère Chantaboun comme sans valeur, accorde au contraire une importance considérable au petit port de Kratt, qui nous est cédé par le traité du 13 Février; nos troupes évacuant Chantaboun vont occuper immédiatement cette localité et y installer un poste avec un périmètre militaire suffisant.

La question du Siam est donc réglée, provisoirement tout au moins; les Siamois, heureux d'être rentrés en possession de leur gage, ont déjà fait preuve de bonne volonté en engageant, comme conseiller législatif du gouvernement de Bang-Kok, un Français, M. Padoux, consul de 1re classe, et en confiant au colonel Goullet, de l'infanterie coloniale, le commandement supérieur des milices indigènes, dans les provinces du Siem-Reap et de Battambang. Souhaitons que ces heureuses dispositions se maintiennent et que nous n'ayons pas à regretter un jour l'abandon de Chantaboun.

T. G.

L'Inscription maritime (1)

Des grèves récentes ont mis à l'ordre du jour cette institution vieille de plus de deux cents ans.

C'est en 1669 que commença à fonctionner cet important service, destiné à assurer, en même temps, le recrutement du personnel de notre Marine marchande et celui des équipages de notre Marine de guerre.

Il n'existait en France, avant cette date, aucun règlement sur la matière. Nos marins servaient, à leur gré, sous le pavillon national ou à l'étranger. Les agents du roi ne trouvaient que difficilement à recruter les effectifs nécessaires à l'armement des escadres. Presque toujours il fallait recourir à la *presse* ou réquisition arbitraire et violente des matelots ; encore ce moyen brutal ne donnait-il pas toujours des résultats suffisants.

Colbert fit à la fois acte de justice, de bonne administration et d'habileté politique en astreignant les gens de mer à servir l'Etat et en réglementant leur service au commerce, mais en instituant, à côté des charges, de sérieuses compensations. L'œuvre du grand ministre a d'ailleurs fait, par sa durée même, la preuve de sa valeur : elle n'a subi, jusqu'ici, que des modifications de détail.

Les grandes lignes de cette réglementation sont, actuellement, les suivantes :

Tout Français vivant de la navigation ou de la pêche, soit en mer, soit — dans certaines conditions géographiques — en rivière, devient « inscrit maritime » après un temps de navigation qui varie, selon les circonstances, de douze à dix-huit mois. A l'âge de vingt ans, l'inscrit est « levé » et il doit à l'Etat sept années de service, dont cinq d'activité et deux de disponibilité. En cas de guerre, il peut être incorporé d'office à partir de dix-huit ans ; en tout temps, pendant la même période, il peut être admis à devancer l'appel. Libéré du service actif, le marin doit encore à l'Etat deux périodes de réserve de vingt-huit jours, en dehors desquelles il ne peut plus être appelé que par un décret de mobilisation. Il reste, d'ailleurs, soumis à certaines contraintes : il n'est pas libre de naviguer au service d'un armateur étranger ; il doit se tenir toujours prêt à retourner — dans les conditions légales — au service de la marine de guerre.

A cinquante ans, sa libération est complète et définitive, et l'établissement des Invalides de la Marine lui sert une pension, s'il a navigué pendant trois cents mois, soit pour l'Etat, soit pour le commerce ou la pêche.

A bord des navires de commerce, l'inscrit est encore soumis à certaines obligations, édictées



L'amiral FOURNIER

surveillant les manœuvres des défenses mobiles d'Algérie et de Tunisie

par la loi, comportant des pénalités, et qui, en réalité, équivalent à la sujétion de la discipline militaire. La loi du 19 Avril 1898 punit les absences illégales du personnel de la Marine marchande d'un emprisonnement de quinze jours à six mois.

Voilà pour les charges. Quels sont, en retour, les avantages consentis ou garantis par l'Etat aux inscrits maritimes ? Ils touchent une haute paie pendant les périodes de présence à bord des navires de guerre ; ils sont dispensés de toutes taxes et patentes pour pratiquer la pêche — dont le monopole leur est réservé — et en vendre le produit ; les armateurs français sont tenus, en règle générale, de n'employer qu'eux, ou — dans tous les cas — d'enrôler des inscrits dans la proportion des trois quarts de leurs équipages ; ils ont droit à l'enseignement gratuit dans les écoles d'hydrographie ; enfin, la Caisse des Invalides, alimentée en majeure partie par le budget (1), sert, outre

(1) Le présent article était déjà écrit, quand la *Revue des Deux-Mondes* a publié (1er Novembre) une étude très documentée sur le même sujet. Nous n'avons pas hésité à reprendre notre travail pour le faire profiter de celui de M. A. Moreau.

(1) Les ressources de la Caisse des Invalides de la Marine, prévues au budget de 1905, sont de : 1,900,000 francs de retenues de salaires ; 3,150,000 francs d'arrérages de rentes ; *12 millions de subvention de l'Etat.*

les retraites, des pensions de réforme ou des secours aux gens de mer, à leurs veuves, à leurs orphelins.

Ajoutons, ce qui est d'une importance capitale, que le marin du commerce n'est pas dans l'état de servage que certains croient — ou affectent de croire. Il peut, à tout âge, obtenir sa radiation des contrôles ; mais, par suite, en se déchargeant des obligations, il renonce aux avantages de la qualité d'inscrit.

Telle est, exactement, la situation faite à nos gens de mer par les lois en vigueur. L'intéressant travail de M. Moreau établit, de façon indiscutable, que les inscrits maritimes ne sont nullement fondés à se réclamer de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels et que l'état de grève n'est, pour eux, autre chose que l'état de désertion, tel que le définit le Code.

Les marins du commerce ne devraient pas perdre de vue que la situation qui leur est faite est, somme toute, privilégiée. Ce privilège leur a été accordé en compensation de charges qui, au temps où le service militaire n'était pas obligatoire et universel en France, étaient exceptionnelles — mais qui ne le sont plus. Quelques hommes politiques et nombre de contribuables seraient, sans doute, désireux de voir supprimer une dépense budgétaire chaque année plus lourde. Le moment est mal choisi pour nos inscrits de manquer à leur devoir. Nous le leur disons avec l'entière franchise d'un ami sincère, qui n'attend d'eux aucun mandat politique.

A. G.

L'intéressant fascicule des **ARMÉES DU XXme SIÈCLE** *(supplément illustré du* **Petit Journal** MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, *qui vient de paraître est consacré à l'***Armée royale italienne.**



Les 20 torpilleurs des défenses mobiles d'Algérie et de Tunisie réunis dans la baie Ponty (Bizerte)

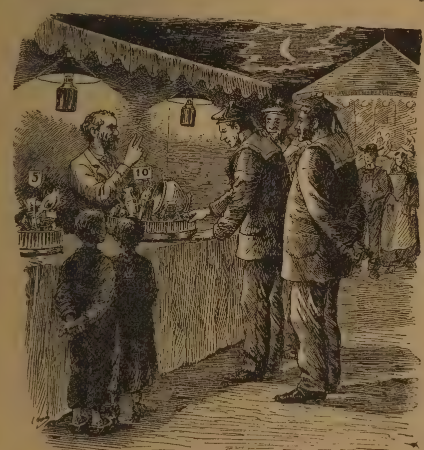
La mobilisation des défenses mobiles
D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

D'importantes manœuvres de torpilleurs viennent d'avoir lieu sur les côtes de Tunisie.

Sur l'ordre du vice-amiral Fournier, inspecteur général permanent des défenses mobiles et des postes de sous-marins, les vingt torpilleurs d'Oran, d'Alger et de Tunis ont reçu, le 12 Novembre, l'ordre de mobiliser et de prendre la mer.

Le point de rendez-vous choisi était Bizerte. Pendant plusieurs jours, de nombreux exercices, attaques de jour et de nuit, lancements de torpilles à cônes de choc, reconnaissances, formations d'éclairage, etc., ont eu lieu, prouvant, à la grande satisfaction de l'inspecteur général, l'entraînement des défenses mobiles d'Algérie et de Tunisie, commandées respectivement par les capitaines de frégate Champanhac et Drouet. Les deux sections d'Oran, notamment, conduites par le premier de ces officiers supérieurs, ont montré une endurance remarquable pendant les vingt-deux jours qu'elles sont restées absentes de leur port d'attaque, laps de temps pendant lequel elles ont parcouru plus de 1,200 milles, souvent par mauvais temps. Au cours de leurs exercices, les torpilleurs, escortés par l'aviso-torpilleur *Léger* et par le contre-torpilleur *Pique*, ont visité tous les ports situés sur la longue bande de rivage, de 560 milles, qui sépare Oran de Tunis. Non seulement le personnel, mais le matériel délicat de ces petits bâtiments a montré qu'il était à même de supporter tous les efforts qu'on pourrait lui demander en temps de guerre.

C.



Nous voilà partis pour la tournée des barraques

NOTRE TABLE DES MATIÈRES

Au commencement du mois prochain, paraîtra un fascicule spécial, renfermant, avec la table des matières de 1904, une partie du travail d'avancement de fin d'année et les promotions dans la Légion d'honneur.

NOËL

Conte de la Mèche

Ce soir-là, tous ceux de la division de quart que le tour de service n'appelait pas à la faction fumaient silencieusement groupés autour de la mèche.

Dans le calme de la rade, tintaient les carillons de Noël, envolés de tous les clochers de la ville. Les gars mêlaient dans les mêmes regrets confus, la ripaille de boudin noir et de cidre doux, les parties de chevaux de bois avec les payses et la messe de minuit dans l'église, « plus illuminée que l'escadre un soir d'exercice de projecteurs ». Comme la brise apportait à bord des phrases lointaines d'orgue de barbarie, Pinelli soupira, résumant les pensées communes:

— « Quelle guigne d'être bâbordais ! »

— « Parce qu'on n'est pas permissionnaire cette nuit et qu'on ne fera pas réveillon », acheva, en haussant les épaules, le vieux quartier-maître Le Corvec, qui en avait vu bien d'autres ! — « Va ! mon petit, on ne bamboche pas toujours à terre la nuit de Noël ! à preuve ce qui nous est arrivé il y a vingt ans, à moi, Le Corvec, à Kervella, aujourd'hui en retraite, et à défunt Quéfellec, un petit fourrier qui n'avait pas son pareil pour vous torcher une demande de permission.

« Nous venions tout juste de désarmer la *Favorite*, retour à Brest d'une campagne de 37 mois. Nous avions touché notre décompte et on était plus fier que des négociants. A chaque pas, « Dominique » sonnait dans nos poches. Nous trébuchions un peu, rapport que le plancher des vaches n'est pas lisse comme le pont d'une frégate ; rapport aussi qu'on s'était arrêté à la « Descente des Paimpolais », pour licher quelques bolées après le souper. »

— « Comme de juste ! » approuvèrent les jeunes marins.

— « Donc, continua Le Corvec, nous voilà partis à faire la tournée des baraques de Noël. On tire à la loterie : on ramène une soupière et deux paquets de nougat. Au jeu de massacre,



Voilà pour les moussaillons !

on dégringole la tête du « brasse-carré », et nous gagnons chacun une belle fleur en papier rouge. — « C'est pas tout ça ! fait Kervella, si on voyait du côté du réveillon ? Nous avons une soupière, il faut la remplir ! » — « Mon vieux, tu parles comme le commissaire quand il lit la feuille des avancements en classe ! Du vent dans les voiles, et en route ! »

« Bras dessus, bras dessous, et en chantant, on gouverne sur un caboulot qui avait de la réputation pour le boudin grillé. On s'engage dans une petite rue déserte, noire comme une soute à charbon. L'horloge de l'église piquait onze heures. Kervella, qui avait commencé le neuvième couplet de la « Belle-Ugénie », avale sa chique et nous fait signe : « Paix, là ! » A dix pas devant nous, un fanal qui tangue, une clochette qui tinte, un prêtre et un enfant de chœur. Quéfellec, qui avait un cousin recteur à Plougoulven, nous fait la théorie : « Ils vont chez un malade fourbir la coque pour l'inspection générale... Pas de veine, le pauvre bougre, de casser sa remorque juste la nuit du réveillon... » Et comme le bon Dieu passait à contre-bord, nous ôtons nos bérets. Quéfellec continue le catéchisme : « Voyons, nous n'allons pas laisser le bon Dieu marcher comme ça tout seul dans la rue. Si on naviguait un peu de conserve, histoire de lui faire honneur, comme de bons chrétiens de marins bretons ? » — Nous virons de bord, et nous prenons la ligne de file, toujours avec la soupière et les paquets de nougat. Mais vous savez qu'à Brest, le suroît n'est pas souvent permissionnaire : un gros grain se met à crever. Donc, quand l'abbé entre dans la maison du malade (une vieille case mal étarquée), nous entrons aussi. Oh ! pas à cause de la pluie ! mais plutôt pour savoir qui était exempt de service, par curiosité.

— « Ma voisine, donc ! » nous apprend la vieille « bigouden » qui avait ouvert à l'abbé. « C'est ici, au rez-de-chaussée... Quel malheur ! mes bons messieurs ! Son homme était quartier-maître calfat ; il est défunt, après dix-sept ans de services, à la Saint-Michel passée ; pas de pension pour la veuve, et quatre mignons à nourrir. La pauvre femme s'est esquintée au « douet » à laver le linge pour le monde. Elle a craché le sang ; le médecin lui a ordonné du jus de viande, de l'huile de foie de morue, des remèdes de riches ! Elle n'a pas pu se soigner, et maintenant, elle va passer !

» Tenez, l'entendez-vous qui tousse à se casser la poitrine ? « Ma Douë ! » que vont devenir les pauvres jolis ?... Tout à l'heure, le plus petit, mon filleul, me demandait si le petit Jésus ne mettrait rien ce soir dans son sabot ?... Ecoutez ! il rit !... Il prend M. le vicaire pour le bonhomme Noël !... Mais excusez, il faut que j'aille répondre avec l'enfant de chœur !... » — Et la vieille s'esbigna.

» Sapristi ! mes amis ! j'ai grimpé à bout de vergue pour l'empointure du vent, la même nuit où trois hommes venaient d'être jetés à la mer par les battements de la toile. Le capitaine m'avait dit : « Le Corvec, mon garçon, une main pour le raban, et l'autre pour toi ! » ; et je n'ai pas lâché ma chique...

» Je me suis trouvé sur la plage de Tamsui, pendant que ces magots de Pavillons-Noirs nous tiraient dans le dos, au rembarquement des compagnies ; et je n'ai pas lâché ma chique...

» J'étais quatrième servant de droite sur la *Couronne*, quand la pièce a eu sa culasse arrachée ; et je n'ai pas lâché ma chique...

» Mais là ! tonnerre ! ce soir-là, dans l'entrée de cette vieille bicoque, je crois que c'est tout de même pas une goutte de tafia que mon œil a vidée sur mon menton ! Et Quéfellec non plus, ni Kervella ne songeaient guère à faire danser les payses. Nous restions là, alignés dans le corridor, comme des pipes sans tabac, au râtelier. Nous entendions, de l'autre côté de la porte, l'abbé qui marmottait ses *vobiscum*, les râles de la mourante et les jacassements des pauvres innocents. »

..... Et je n'ai pas lâché ma chique !

Comme le timonier de veille piquait l'heure, Le Corvec, pour tromper l'émotion du souvenir, prit à tâche de siffler avec fioritures « la relève des factionnaires à l'appel ! » Puis, il acheva :

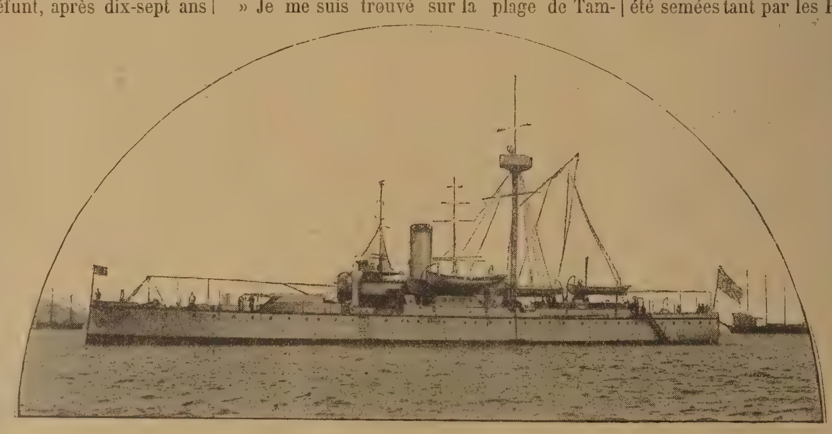
— « Quéfellec, dont la langue bien pendue savait raconter ce qui se passe dans la tête d'un homme, nous dit : « Les amis, une « biture » de plus ! une de moins !... Il y aura toujours du biscuit dans nos soutes, à nous autres, tandis que ces pauvres mioches !... Des fois, votre décompte ne vous embarrasse pas les poches à cette heure ?... Si on laissait aux petits la soupière avec, dedans, de quoi faire la soupe ? et les nougats pour le dessert ?... » Alors, quand la vieille rouvrit la porte pour reconduire l'abbé : « Voilà, l'ancienne, pour les moussaillons, de la part du petit Jésus ! »

G. L.

PERTE D'UN CROISEUR JAPONAIS

Encore une victime des torpilles de blocus ! Le croiseur protégé *Saï-Yen*, qui tenait le blocus devant Port-Arthur, a touché, le 30 Novembre, une des innombrables torpilles qui ont été semées tant par les Russes que par les Japonais. Le navire a coulé instantanément ; on a pu, cependant, sauver une partie de l'équipage. 30 hommes et le commandant ont disparu.

Le *Saï-Yen* jaugeait 2,300 tonnes. Il avait été construit, en 1883, en Allemagne, pour le compte du gouvernement chinois et portait, au service de la Chine, le nom de *Tsi-Yuen*. Capturé par les Japonais, lorsqu'ils s'emparèrent de la forteresse de Weï-Haï-Weï en 1895, il avait été débaptisé et avait pris rang dans la marine japonaise, alors naissante.



Le croiseur japonais « SAI-YEN », coulé devant Port-Arthur par une torpille de blocus



Croquis de la rade de Toulon, montrant l'emplacement du canal projeté

1 Chenal d'accès à l'isthme des Sablettes. — 2 Canal à creuser. — 3 Darse. — 4 Petits fonds de la baie du Lazaret. — 5 Jetées à établir pour former un port de refuge.

Le *Saï-Yen* était armé de 2 pièces de 21 centimètres, 1 de 154 mm. et de 4 tubes lance-torpilles. Sa vitesse était de 15 nœuds et son équipage de 180 hommes.

Avec la canonnière *Hey-Yen* [1], c'est le second navire enlevé à la Chine qui périt devant Port-Arthur.

Cette constatation indique bien le soin que met l'amiral Togo à ménager ses unités de combat moderne et comme il s'entend à utiliser le matériel de valeur secondaire qu'il a dans les mains.

Pendant que les bâtiments démodés tiennent le blocus devant Port-Arthur, d'où il savait, évidemment, qu'il n'avait plus à craindre la sortie de la flotte russe, ses navires se reposent à la base navale des îles Elliot et vont, à tour de rôle, faire réparer leurs avaries à l'arsenal de Sasebo. L'escadre japonaise se trouvera ainsi prête à recevoir la 2e escadre russe du Pacifique.

R.

LA DÉFENSE DE TOULON

et l'Isthme des Sablettes

La défense rapprochée de nos côtes repose, pour la plus grande partie, nos lecteurs le savent, sur nos défenses mobiles, c'est-à-dire sur nos torpilleurs et nos sous-marins.

Les centres de ces défenses mobiles ont été placés de telle sorte que si une agression se produisait contre un point quelconque de notre littoral, ce point soit toujours à portée de voir arriver, dans un délai assez court, un assez grand nombre de torpilleurs accourus des défenses mobiles les plus voisines et prêts à attaquer les navires ennemis, dont l'approche aurait été signalée par les sémaphores.

C'est dans nos grands ports de guerre qu'ont été, naturellement, installés les premiers centres de défense mobile.

Puis, à mesure que le nombre des torpilleurs a augmenté et surtout depuis que les sous-marins sont venus les appuyer on a serré les mailles du réseau en installant des centres secondaires, dont les principaux sont Dunkerque, Saint-Servan, Port-Vendres, Ajaccio, Alger, Oran.

En raison de la grande étendue de côtes qu'elle aurait à surveiller et à défendre, la défense mobile de Toulon a une importance considérable et elle compte un grand nombre d'unités.

Depuis longtemps déjà, il est question d'apporter dans la configuration topographique de notre belle rade méditerranéenne une modification légère qui faciliterait singulièrement la tâche des torpilleurs garde-côtes et même, en certains cas, pourrait leur être de la plus grande utilité.

Ce travail, qui est de nouveau, paraît-il, à l'ordre du jour, consisterait à percer un canal dans l'isthme sablonneux qui relie la presqu'île de Saint-Mandrier à la côte.

Il serait d'une exécution facile et peu coûteuse parce que la partie sablonneuse dans laquelle on tracerait un sillon de 20 mètres de largeur et de 3 mètres de profondeur n'a guère plus d'une centaine de mètres de largeur. On y accéderait d'ailleurs par un chenal déjà creusé dans les petits fonds de la baie du Lazaret et dans lequel circulent les bateaux à vapeur qui font le service de la rade de Toulon.

Le percement de l'isthme serait avantageusement complété par la construction très facile de deux jetées qui formeraient devant le village de Saint-Elme une darse d'attente pour les torpilleurs et qui serait en même temps très appréciée des pêcheurs de cette partie de la côte.

L'utilité d'un pareil travail apparaît clairement à la simple inspection de la carte ci-jointe.

En premier lieu, les torpilleurs disposeraient d'une seconde porte d'accès sur la rade, ce qui est d'une grande importance, puisque cela permet de sortir et de rentrer malgré l'obstruction d'une des portes.

Puis il est clair que si des torpilleurs ayant passé la nuit au large sont surpris par des contre-torpilleurs dans le Sud de la rade, ils peuvent être coupés de leur ligne de retraite qui les force à doubler le cap Cepet pour rentrer en rade par la passe de la digue.

Lorsque le chenal des Sablettes sera ouvert, ils rentreront directement en évitant un trajet de près de 10 kilomètres.

L'avantage offert à la retraite se présentera également pour l'attaque, le chemin pour aller à l'ennemi se trouvant singulièrement abrégé.

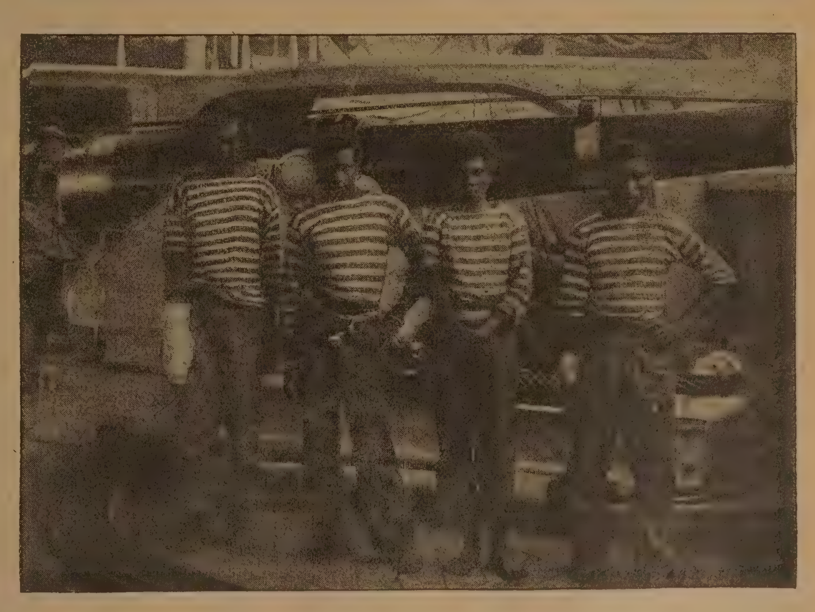
Les raisons qui militent en faveur du percement de l'isthme prennent encore plus de valeur si on les applique aux sous-marins garde-côtes dont le rayon d'action est, on le sait, fort limité, et à qui une route abrégée de quelques milles peut fournir le salut après une sortie où la dépense d'électricité aura été grande.

On voit quel intérêt s'attache, pour la défense de Toulon, à ce que ce petit travail s'exécute enfin!

L.

Massacres aux Nouvelles-Hébrides

Au mois d'Août dernier, la triste nouvelle se répandait à Nouméa que l'équipage d'un navire recruteur, mouillé à Ditarara (île Aurore)



Les Néo-Hébridais anthropophages, ramenés prisonniers à Nouméa, à bord de la « MEURTHE » (Phot. Nething à Nouméa.

(1) Voir le n° 46.

avait été massacré ainsi que son capitaine, dans des circonstances particulièrement émouvantes, par les naturels de l'endroit.

Les horribles détails de cette sombre tragédie étaient à peine connus dans la colonie que l'on apprenait de nouveaux drames. Coup sur coup, à Mallicolo et à Santo, d'autres massacres d'équipages de recruteurs avaient eu lieu, et comme d'habitude avec une férocité où l'anthropophagisme joue toujours son odieux et triste rôle.

Quelques-uns des indigènes assassins furent capturés et livrés à notre commissaire-délégué, résidant à Port-Vila ; au moment où on les embarquait à bord du vaisseau-transport la *Meurthe*, deux d'entre eux réussirent à prendre le large.

Ceux dont la photographie est représentée ici, retenus comme prisonniers à bord de la *Meurthe*, à Nouméa, viennent enfin d'être jugés par une commission mixte (convention de 1887 avec l'Angleterre), commission composée d'officiers de la canonnière anglaise *Mutine* et de la *Meurthe*.

Le Canaque à droite de la photographie est celui qui a encouru la plus forte pénalité : travaux forcés à perpétuité.

N.



Quelques-uns des concurrents des régates de modèles, devant l' « Abri-du-Marin » d'Audierne

LES COURS D'OCÉANOGRAPHIE

Le 10 Décembre ont été inaugurés les cours d'océanographie, fondés à Paris par le prince de Monaco. Ces cours ont lieu, tous les samedis soir, dans l'ancienne salle de l'Académie de Médecine, rue des Saints-Pères. Ils sont professés par M. Thoulet, professeur de l'Université ; M. Joubin, professeur au Muséum ; M. le docteur Portier, bien connu par les travaux spéciaux auxquels il s'est consacré.

La séance inaugurale a été fort intéressante : le prince de Monaco a fait une conférence dans laquelle il a décrit le matériel employé par ses collaborateurs et lui-même pour leurs recherches et études relatives aux choses de l'Océan. Des projections lumineuses sont venues compléter les descriptions et illustrer les divers récits du conférencier.

Depuis vingt années, le service d'océanographie du prince s'est livré à des études tout à fait spéciales sur les eaux de la mer aux différentes profondeurs, leur nature, leur densité, leur température, leurs qualités particulières, etc. Il étudie aussi les diverses espèces de poissons, de coquillages, d'animaux quelconques et de plantes qui vivent au-dessous de la surface des mers. Il fait également des recherches sur la nature des terrains qui forment le fond de la mer. Grâce à la collaboration des savants dont il s'est entouré, le prince de Monaco est arrivé à des résultats fort intéressants.

Le matériel dont on fait usage pour ces études est très complet : il est groupé sur un vapeur de 1,400 tonneaux, aménagé spécialement pour les expéditions scientifiques auxquelles il est destiné. Ce steamer est installé avec laboratoires et chambres spéciales pour l'étude et l'examen des divers sujets ramenés des fonds sous-marins ; il est muni également de treuils et cabestans dont la force varie entre 15 et 30 chevaux-vapeur. Grâce à ces appareils de levage, on soulève facilement de lourds instruments et engins divers, qui reviennent des grandes profondeurs quelquefois pesamment chargés.

Nous sommes persuadé que les cours de MM. Thoulet, Joubin et Portier seront très suivis ; nous en félicitons d'avance ces savants professeurs.

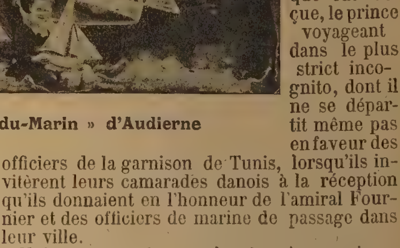
WILL DARVILLÉ.

Le petit-fils du roi de Danemark en Algérie

Les belles capitales de l'Algérie et de la Tunisie viennent de recevoir une auguste visite.

Le 14 Novembre, le croiseur danois *Heimdal* jetait l'ancre dans le port d'Alger et, bientôt, le bruit se répandait dans la ville que le prince héritier de Danemark se trouvait à son bord. Ce n'était, en réalité, que le petit-fils du vénérable souverain qui occupe le trône de Danemark, et qui remplissait à bord du *Heimdal* les fonctions d'officier en second.

Mais la curiosité publique fut déçue, le prince voyageant dans le plus strict incognito, dont il ne se départit même pas en faveur des officiers de la garnison de Tunis, lorsqu'ils invitèrent leurs camarades danois à la réception qu'ils donnaient en l'honneur de l'amiral Fournier et des officiers de marine de passage dans leur ville.



Nul ne songera à reprocher à un jeune prince, qui aura un jour à compter avec les lourds soucis du pouvoir, de profiter en paix de la liberté relative dont il peut jouir encore et de fuir les cérémonies officielles.

L'*Heimdal* est un joli petit croiseur aux lignes simples et élégantes : d'un déplacement de 1,200 tonnes, il file 17 nœuds et est armé de 2 canons de 120 millimètres, de 4 de 75 millimètres et d'un certain nombre de pièces d'artillerie légère. Son équipage se compose de 150 hommes.

N.

RÉGATES MINIATURES

Il est bien connu que les pires malheurs ne peuvent détourner de la mer les fils des pêcheurs de nos côtes et c'est vers elle que les portent leurs premiers pas.

La photographie que nous publions ci-dessus donne une preuve de plus du goût que professe, pour les choses maritimes, toute cette admirable population de nos pêcheurs.

Quand, pour une raison ou pour une autre, on ne pêche pas, si l'on est trop petit ou si l'on est trop vieux, si c'est fête chômée ou bien si la tempête empêche de larguer les amarres et de hisser les voiles, on se distrait en faisant courir sur l'eau calme du port les jolies petites barques, taillées dans une belle bûche, gréées avec amour pendant les veillées et qui sont pareilles à leurs grandes sœurs.

La Société des Abris du Marin (1), dont nous avons déjà eu l'occasion de dire tout le bien qu'elle fait, encourage ce goût de la navigation en miniature et organise souvent des régates de modèles qui sont suivies, par le public de nos côtes, avec un intérêt passionné.

(1) Voir le n° 50.

Ephémérides de la Marine française

4 Décembre 1642. — Le cardinal de Richelieu meurt et, ce même jour, un autre homme d'Eglise, l'archevêque de Bordeaux, Sourdis, que l'on avait vu non sans éclat commander

pendant plusieurs années nos armées navales, aux îles de Lérins, à Gattari, en Catalogne, reçoit l'absolution du pape pour avoir pris part directement à des opérations de guerre.

5 Décembre 1642. — Armand de Maillé, duc de Fronsac et de Brezé, succède à Richelieu comme grand-maître et intendant général de la navigation et du commerce.

6 Décembre 1782. — Le chevalier de Borda, commandant le *Solitaire*, 74 c., lutte contre 8 vaisseaux ennemis et ne se rend qu'après avoir été complètement désemparé.

7 Décembre 1781. — Le chef d'escadre d'Orves quitte l'île de France pour aller porter la guerre sur la côte de Coromandel.

8 Décembre 1788. — Mort de Suffren dans des circonstances qui n'ont pas cessé d'être mystérieuses.

9 Décembre 1694. — Déjà désemparé par une tempête, le vaisseau *Téméraire*, 50 c., commandant Descoyeux, résiste héroïquement aux attaques de deux vaisseaux anglais. Désespérant de réduire le *Téméraire*, ses adversaires, fait unique dans l'histoire maritime, lui accordent une capitulation honorable.

10 Décembre 1813. — La goélette *Estafette*, escortant un convoi de Toulon, repousse les embarcations du *Warwick*, qui sont venues l'attaquer en rade d'Agay.

11 Décembre 1794. — Pélardy et Victor Hugues chassent les Anglais de la Guadeloupe, après une lutte de plusieurs mois. 73 pièces de canon, 75 milliers de poudre, 2,000 boulets et des vivres en abondance restent entre les mains des vainqueurs

12 Décembre 1808. — Le capitaine Menquorier Defresne, commandant le brick le *Cyane*, 16, embossé dans l'anse Saint-Pierre (Martinique), repousse les attaques d'une division anglaise.

Les habitants de Saint-Pierre, témoins de ce beau fait d'armes, donnèrent au capitaine Defresne une épée d'honneur.

13 Décembre 1809. — Les frégates, de 44, *Renommée*, capitaine Roquebert, et *Clorinde*, capitaine Saint-Cricq, capturent, dans les eaux de la Guadeloupe, la frégate anglaise *Junon*, 48.

14 Décembre 1798. — La corvette *Bayonnaise*, 20, capitaine Richer, s'empare, à l'abordage, de la frégate anglaise *Ambuscade*, 30, après un sanglant combat.

L'équipage de la corvette avait été puissamment secondé par un détachement du ci-devant régiment d'Alsace, rapatrié de la Guyane.

Ce fait d'armes extraordinaire eut, à l'époque, un retentissement considérable et valut au nom de la *Bayonnaise* de se perpétuer jusqu'à nos jours.

15 Décembre 1778. — Le chef d'escadre de Vaudreuil quitte Brest avec une petite division destinée à reconquérir les établissements du Sénégal, que nous avons cédés à l'Angleterre en 1763.

16 Décembre 1846. — Le capitaine de frégate Bonnard nous assure la possession de Taïti (Océanie), en enlevant aux rebelles les retranchements de Fatahua.

LES PRÊTS D'HONNEUR EN ALLEMAGNE

On sait qu'une commission interministérielle a été constituée en France pour examiner toutes les questions de mutualité militaire; cette commission a décidé, dans une de ses dernières séances, de comprendre dans le programme des sociétés régimentaires de secours mutuels la création de prêts d'honneur et gratuits.

Cette organisation existe depuis longtemps dans l'armée allemande; elle fonctionne de la manière suivante:

Il existe, dans les corps de troupe et services de cette armée, des caisses de prêts pour officiers, des fonds de secours pour officiers de l'armée active et pour officiers et médecins de la réserve et de la landwehr; des fonds pour les officiers de l'académie de guerre; des fonds de secours permanents pour officiers et aspirants officiers.

Nous allons les passer rapidement en revue.

Le croiseur danois « HEIMDAL », à bord duquel est embarqué le petit-fils du roi de Danemark

(Phot. Reyès, à Alger).

La caisse de prêts pour officiers (*Offizier Darlehnskasse*), a pour but de venir en aide aux officiers qui se trouvent dans le besoin, sans que cette situation provienne de leur faute. Les officiers de grade inférieur à celui de capitaine de 1re classe et assimilés, peuvent contracter des emprunts à cette caisse dans les limites suivantes:

Lieutenant et médecin aide-major, 625 francs; capitaine et médecin-major de 2e classe, 1,250 francs; capitaine et médecin-major de 1re classe, 1,875 francs.

Les officiers et médecins se trouvant déjà dans une situation pécuniaire compromise, ne peuvent recevoir de prêt.

Un deuxième emprunt ne peut être contracté qu'après remboursement intégral du premier.

L'amortissement se fait par mensualités égales au minimum à 1,50e du prêt; l'intérêt est fixé à 1 pour 100.

Les fonds de secours pour officiers (*Offizier-Unterstützungsfonds*) alloués par le budget et répartis entre les divers corps de troupe, sont destinés à venir en aide aux officiers et médecins qui se trouvent dans le besoin, par suite de maladie ou pour toute autre cause indépendante de leur volonté.

Le taux du secours, accordé par des commissions régimentaires, est de 250 francs; cette somme peut être augmentée dans certains cas particuliers.

On peut considérer comme se trouvant dans une situation difficile l'officier ou le médecin nouvellement promus.

Des fonds spéciaux sont également alloués pour venir en aide à des officiers et médecins de réserve et de landwehr, mais pour des motifs spéciaux, autres par conséquent que celui d'une convocation à une période d'exercices.

Un fonds spécial de 21,000 francs est alloué chaque année au directeur de l'Académie de guerre, qui en dispose pour aider les officiers sans fortune, des régiments de province détachés à l'école. L'indemnité a surtout pour but de couvrir le supplément de dépense occasionné par la nécessité de prendre ses repas en dehors des casinos d'officiers; elle est en principe, de 12 fr. 50 par mois et peut se cumuler avec l'indemnité de table ou *tischgeld* que les officiers détachés peuvent continuer à recevoir de leur corps.

En outre, le directeur de l'école peut accorder sur ces fonds, des suppléments aux officiers de 3e année pour des frais de voyages d'études et d'instruction.

Les aspirants officiers de l'armée active, sans fortune, sortant d'une école de cadets, peuvent recevoir, de leurs chefs de corps, des secours permanents tels qu'ajoutés à leurs ressources personnelles, ils aient à leur disposition 50 francs pour les enseignes et les sous-officiers, et 81 fr. 25 pour les *gefreite* et les simples soldats.

Exceptionnellement, des secours de cette nature peuvent être accordés aux aspirants officiers ne sortant pas d'une école de cadets. Ces secours sont payés avec le prêt, c'est-à-dire d'avance et tous les dix jours.

Les lieutenants qui n'ont aucun revenu personnel et ceux dont les revenus sont inférieurs à 25 francs par mois, peuvent également recevoir des secours, de manière à parfaire à cette somme, les ressources particulières de l'officier. Ces secours sont payés sur les fonds disponibles de l'empereur.

Comme on le voit, l'on s'est très sérieusement préoccupé dans l'armée allemande, de venir en aide aux officiers sans fortune, alors que chez nous, on ne peut que solliciter l'aide problématique du ministre de la Guerre ou un secours sur les ressources du legs Baraguey d'Hilliers ou d'autres fondations analogues.

Mais dans ce cas, les démarches sont longues, pénibles pour l'amour-propre et la dignité du solliciteur, qui, la plupart du temps, découragé, s'abstient de réitérer sa demande et s'enfonce parfois, lui et les siens, dans un état voisin de la misère, alors qu'un secours discret l'eût bien souvent tiré d'affaire.

Souhaitons donc que la mutualité régimentaire donne rapidement naissance à des caisses de secours, ou, ce qui vaut encore mieux, à des caisses de prêts d'honneur. G. S.

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active. — Nominations et mutations

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

M. Baille, capit. brev. au 16e rég. d'inf., a été mis en activité h. c et nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la 11e div. d'inf., en rempl. du capit. d'art. brev. Baudier, en congé de trois ans; M. Maréchal, capit. brev. au 6e rég. de chass. d'Afrique, a été mis en activité h. c. et nommé à un emploi de son grade à l'état-major de la div. d'Alger, en rempl. du capit. d'inf. brev. Dufieux; réintégré dans son arme.

M. Christian, lieut. brev au 149e rég. d'inf. stag. à l'état-maj. du command. mil. de Sousse, est dét. audit état-maj en rempl. du cap. d'inf. brev. Gladel, promu et réint. dans son arme

INFANTERIE

MM. Bertrand, cap. h. c. (just mil.), est réint. au 5e rég. d'inf.; Duros, cap. au 143e rég. d'inf., passe au 103e rég. de même arme, maint. off. d'ord. du min.; de Chabot, cap. au 163e rég. d'inf., passe au 64e rég. de même arme; Guichard, cap. au 136e rég. d'inf., passe au 2e rég. de même arme; Renié, cap. brev. au 53e rég. d'inf., passe au 66e rég. de même arme, à dater du 28 Nov. 1904; Andrea de Nerciat, cap. au 88e rég. d'inf, passe au 21e rég. d'inf., à dater du 28 Nov. 1904; Bluem, cap. h. c. (écoles), est réint. au 38e rég. d'inf., à dater du 28 Nov. 1904; Ymonet, cap. brev h. c. (état-maj.), est réint. au 63e rég. d'inf.; Dufieux, cap. brev. h. c. (état-maj.), est réint. au 30e rég. d'inf.;

Rey, cap. brev. h. c. (état-maj.), est réint. au 106e rég. d'inf.; Bulle, cap. au 153e rég. d'inf., passe au 75e rég. d'inf.; Baillayre, cap. au 157e rég. d'inf., passe au 3e rég. de même arme; Detre, cap. au 63e rég. d'inf., passe au 33e rég. d'inf., maint à l'Ec. sup. de Guerre; Abbat, cap. au 153e rég. d'inf., passe au 79e rég. de même arme; Bascou, cap. au 21e rég. d'inf., passe au 53e de même arme, à dater du 28 Nov. 1904: de Froissard-Broissia, cap. au 120e rég. d'inf., passe au 138e rég de même arme; Martin, cap. au 48e rég. d'inf., passe au 2e rég. de zouaves, comme cap. d'hab.;

Derode, cap. au 143e rég. d'inf., passe au 48e rég. de même arme; Semaire, cap. brev. h. c. (état-maj.), est réint. au 16e bat. de chass.; Saint-Evron, cap. au 152e rég. d'inf., passe au 65e rég. de même arme; Greilsammer, cap. au 17e rég. d'inf., passe au 152e rég. de même arme; maint. en congé de trois ans; Tiel, cap. h. c. (recr.), est réint. au 17e rég. d'inf.; Lottin, lieut. au 35e rég. d'inf., passe au 104e rég. de même arme; Renaud, lieut. porte-drap. au 162e rég. d'inf., passe au 31e rég. de même arme; Beck, lieut porte-drap. au 35e rég d'inf., passe au 14e bat. de chass., comme lieut. d'hab.;

Fonbonne, lieut. au 97e rég. d'inf., passe au 158e rég. de même arme, comme lieut. adj. au trés.; Fémeliaux, lieut. au 19e bat de chass., passe au 55e rég. d'inf.; Bujon, lieut. au 105e rég. d'inf., passe au 17e rég. de même arme; Metzinger, lieut. au 24e bat. de chass., passe au 1er rég. étr.; Marcillier, lieut. au 2e rég. d'inf., passe au 93e rég. de même arme; Drapier, lieut. au 148e rég. d'inf., passe au 79e rég. de même arme; Henry (P.-H.), lieut. au 147e rég. d'inf., passe au 27e rég. de même arme.

M. Aubéry, lieut. au 29e rég. d'inf., passe au 2e rég. de zouaves.

MM. Jampierre, chef de bat. au 160e rég. d'inf., passe au 84e rég. de même arme; Boudier, chef de bat. h. c. (écoles), est réint. au 31e rég. d'inf. et maint. offic. d'ord. du ministre de la Guerre; Coste, chef de bat. brev. au 24e rég. d'inf., passe au 105e rég. de même arme, maintenu à l'École norm. de gymnastique et d'escrime

MM. Arnould, lieut. au 147e rég., passe au 53e de même arme; Précardin, lieut. au 44e rég., passe au 132e de même arme; Courtois, lieut au 21e rég., passe au 74e rég.; Migat, lieut. au 146e rég., passe au 4e rég. de même arme; Louis, lieut. d'habill. au 2e bat. de chass., passe au 148e rég d'inf.; Payen, lieut. porte-drapeau au 148e rég. d'inf., passe au 2e bat de chass. comme offic. d'habill.; Domenech, lieut. au 36e rég. d'inf., passe au 143e rég.; Vanco, lieut au 61e rég. d'inf., passe au 112e rég. comme adjoint au trésorier; Rozet, lieut. au 78e rég. d'inf., passe au 27e bat. de chass.; de Bienassis de Cauluson, lieut. au 34e rég. d'inf., passe au 4e bat. d'Afrique; Jolivet, lieut. au 96e rég. d'inf., passe à la 4e comp. de discipline; Raffin, lieut. au 5e rég d'inf., passe au 33e rég. de même arme, maint en congé de trois ans; Dubreuil, lieut. au 31e rég. d'inf., passe au 5e rég de même arme, maintenu à l'Ecole spéc milit

ARTILLERIE

M. Miquel-Dalton, col. brev. h. c. à l'état-major de l'armée, est replacé dans les cadres de l'arme en rempl. de M Blanquet de Rouville, décédé Nommé au commandement du 11e rég.; M. Baudier, capit. en 1er, brev. h. c., à l'état-major de la 11e div. d'inf., est replacé dans les cadres de l'arme en rempl. de M. Chauvin, mis h. c. Classé au 39e rég. en congé de trois ans.

GÉNIE

PORTIERS CONSIGNES

Liste de classement, par ordre de mérite, des candidats qui ont subi avec succès les épreuves pour l'emploi de portier consigne de 3e classe. — 1 Schlemmer, adj. au 48e rég. d'inf.; 2 Vançon, adj. au 149e rég.; 3 Perré, adj. au 4e bat. de chass.; 4 Lefèvre, serg.-maj. à la 6e sect. d'inf.; 5 Boindet, serg.-maj. au 123e rég. d'inf.; 6 Miot, casernier de 2e cl., à Epinal: 7 Liot, brig. de gend. marit.; 8 Carréga, brig. de gend.; 10 Gerspach, serg.-maj. au 129e rég. d'inf.; 11 Nestier, gend.; 12 Fourge, serg. au 144e rég.; 13 Debat, adj. au 38e d'inf.;

14 Blondon, adj. au 158e rég.; 15 Dufor, gend.; 16 Saint-Cricq, serg. au 6e rég. d'inf.; 17 Gruat, serg.-maj. au 7e rég. du génie; 18 Dufour, mar. des logis au 1er chass. d'Afr.; 19 Pierrot, adj. au 120e rég. d'inf.; 20 Pégard, mar. des logis au 25e rég. d'art.; 21 Tardy, adj. au 4e bat. de chass.; 22 Leblanc, serg.-maj. au 25e rég. d'inf.; 23 Féraud, ex-port-cons. de 3e cl. demeur. à Terraube; 24 Alexine, gend.; 25 Mouret, mar. des logis, à la 5e comp. de remonte; 26 Corrèze, gend.; 27 Vergne, mar. des logis au 12e huss.; 28 Tyrant, gend.; 29 Dousset, mar. des logis au 1er chass. d'Afr.; 30 Calippe, mar. des logis à la 2e comp. de remonte; 31 Lamy, gend.: 32 Lhomme, gend.; 33 Merriot, gendarme.

Le ministre fait demander aux candidats la région où ils désirent de préférence être nommés. Toutefois, les candidats sont prévenus que le fait d'avoir limité leur choix à telle région à l'exclusion de toutes les autres régions, peut entrainer pour leur nomination un retard considérable. Il peut même arriver qu'ils ne soient jamais nommés parce que les résidences qu'ils recherchent sont toujours demandées par des portiers consignes déjà en fonctions.

AFFAIRES INDIGÈNES EN ALGÉRIE

M. Reynars Lespinasse, lieut au 6e rég. de chass. d'Afrique, détaché aux affaires indigènes, est réintégré dans son arme.

Les lieut. Luzardy, du 73e rég. d'inf., Lapostolle, du 111e rég. d'inf., et Varaigne, du 1er rég. de zouaves, sont détachés au service des affaires indigènes.

GENDARMERIE

MM. Eldin, capit. à la lég. de la garde républicaine (infanterie), passe à Pont-Audemer; Barbier, capit. à Pont-Audemer, passe à la légion de la garde républicaine; Talvas, lieut. command. l'arrond. de Ploërmel, est dés. pour occuper l'emploi de trésorier de la 10e légion à Rennes; Lhoumeau, lieut. adj. au trés. de la 10e légion à Rennes, est dés. pour comm. l'arr. de Ploërmel.

RECRUTEMENT

MM. Lecadet, chef de bat. d'inf. h. c., précéd. désigné pour commander le bureau de recrut. de Magnac-Laval et qui n'a pas rejoint, est nommé, à dater du 3 Janvier 1905, au commandement du bureau d'Autun, en rempl. de M. Mathieu, qui sera rendu à la vie civile par limite d'âge à la date précitée; Haillard, capit. d'inf. h. c., employé au bureau de recrut. de Péronne, est nommé, à dater du 3 Janvier 1905, au command. par int. du bureau de Magnac-Laval, en rempl. de M. Lecadet, dés pour le bureau d'Autun.

Ecoles militaires

GENDARMERIE

Liste des sous-officiers de gendarmerie admis à suivre, en 1905, les cours de l'école des sous-officiers de l'arme comme élèves officiers. — MM. Aymé, maréchal des logis à la légion de la garde républicaine; Bizoire, maréchal des logis à la légion de la garde rép.; Lançon, mar. des logis à la lég. de la garde rép.; Leprieur, mar. des logis à la lég. de la garde rép.; Lestrade, mar. des log. à la lég. de la garde rép.; Marasse, mar. des logis à la lég. de la garde rép.; Marty, mar. des logis à la lég. de la garde rép.; Durand, mar. des logis à la lég. de Paris (2e secr. du trés.); Tonnellier, mar. des log. à la 2e lég.; Petit, mar. des logis à la 5e lég.; Balanger, mar. des log. à la 7e lég.;

Jégu, mar. des log. à la 10e lég.; Labouret, mar. des log. à la 12e lég.; Passet, mar. des log. chef à la 14e lég. *bis*; Daffos, mar. des logis chef à la 17e lég.; Larroumet, mar. des logis à la 17e lég. *bis*; Seltzer, mar. des logis à la 18e légion; Jahier, mar. des logis à la 19e lég.; Charles, mar. des logis à la comp. de la Guadeloupe; Corizzi, mar. des logis à la comp. de la Guadeloupe.

Ces sous-officiers devront être rendus à Paris (caserne des Célestins), légion de la garde républicaine, le second dimanche du mois de Janvier 1905, veille de l'ouverture des cours

— M. Carpinetty, cap. en sec. au 2e rég. d'art. col., a été dés. pour occuper un emploi de prof. à l'Ec. mil. de l'art. et du génie, à Versailles.

Le chef d'esc. d'art. Benoit, précéd. adj. au chef d'esc. faisant fonct de major à l'École polytechnique, a été nommé major titulaire de cet établissement.

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE

Le capit. Clavel, du 132e rég. d'inf., est mis h. c. et nommé à l'emploi d'instructeur à l'Ecole spéciale milit., en rempl du capit. Gerst, réint. dans son arme sur sa demande.

ÉCOLE DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE

Liste, par ordre de mérite, des sous-officiers admis à suivre, en 1905-1906, les cours de l'Ecole militaire de l'artillerie et du génie (division de l'artillerie):

Magnoux, mar. des log. au 20e rég. d'art.; Coulet, mar. des log. au 29e rég. d'art.; Dubouchet, mar. des log. au 26e rég. d'art.; Briault, mar. des log. au 10e rég. d'art.; Berthonnaud, mar. des log. au 9e rég. d'art.; Croizin, mar. des log. au 20e rég. d'art.; Bousquet, mar. des log. au 9e rég. d'art.; Delair, mar. des log. au 37e rég. d'art.; Gounon, mar. des log. au 12e rég. d'art.; Lefèvre (L.-E.-J.-M.), mar. des log. au 20e rég. d'art.; Remy, mar. des log. au 25e rég. d'art.; Rhenter, mar. des log. aux batteries alpines de la 14e région; Vinet, mar. des log. au 37e rég. d'art.; Le Guen de Kerneizon, mar. des log. au 35e rég. d'art.; Mercier, mar. des log. au 5e rég. d'art.; Royer, mar. des log. au 39e rég. d'art.; Diernac, mar. des log. au 4e rég. (art de la 8e div. de cav.); Létalon, mar. des log. au 31e rég. d'art.;

Allemandet, mar. des log. au 8e rég. d'art.; Fischer, mar. des log. au 23e rég. d'art.; Maulouin, mar. des log. au 33e rég. d'art.; Raoux, mar. des log. au 7e rég. d'art.; Mosser, mar. des log. au 20e rég. d'art.; Saulnier, mar. des log. au 6e rég. d'art.; Fleuriot, mar. des log. au 35e rég. d'art.; Cléandre, mar. des log. au 25e rég. d'art.; Simonin, mar. des log. au 39e rég. d'art.; Parisot, mar. des log. au 9e rég. d'art.; Patron, mar. des log au 33e rég. d'art.; Graipin, mar. des log. au 5e rég. d'art.; Jousseline, mar. des log. aux batteries alp. de la 15e rég.; Tiphagne, mar. des log. au 7e rég. d'art.

Renaud, mar. des log. chef au 28e rég. d'art.; Heyraud, mar. des log. au 31e rég. d'art.; Barthélemy, mar. des log. aux batt. alpines de la 14e région; Gadan, mar. des log. au 30e rég. d'art.; Hanry, mar. des log. au 39e rég. d'art.; Sompayrac, mar. des log. au 9e rég. d'art.; Jaume, mar. des log. au 24e rég. d'art.; Blouet, mar. des log. au 7e rég. d'art.; Le Boiteux, mar. des log. au 32e rég. d'art.; Lapara, mar. des log. au 29e rég. d'art.; de Marcley de Saint-Réal, mar. des log. au 6e rég. d'art.; Barbier, mar. des log. au 22e rég. d'art.; Saintot, mar. des log. au 5e rég. d'art.;

Danjoud, mar. des log. au 2e rég. d'art.; Mettelin, mar. des log. à la 6e comp. d'ouvr. d'art.; Woillot (P.), mar. des log. au 20e rég. d'art.; Cambuzat, mar. des log. au 31e rég. d'art.; Estrémé (J.-B.-A.), mar. des log. au 38e rég. d'art.; Paquin, mar. des log. au 40e rég. d'art.; Landron, mar. des log. au 27e rég. d'art.; Debellemanière, mar. des log. chef au 11e rég. d'art.; Bélingard, mar. des logis au 21e rég. d'art.; Quaintenne, mar. des log. au 27e rég. d'art.; Tabart, mar. des log. au 17e rég. d'art.; Capdevielle, mar. des log. chef au 10e rég. d'art.; Martel, mar. des logis au 7e rég. d'art.;

Vernier, mar. des log. au 25e rég. d'art.; Tisserand, mar. des log. au 30e rég. d'art.; Lemonnier, mar. des log. au 7e rég. d'art.; Des Hautschamps, mar. des log. au 33e rég. d'art.; Coëx, mar. des log. au 12e rég. d'art.; Estrémé (F.-J.), mar. des log. au 38e rég. d'art.; Dusannier, mar. des log. à la 8e compag. d'ouv. d'art.; Bétard, s.-chef mécan. au 12e rég. d'art.; Roland, mar. des log. au 2e rég. d'art.; Nayrac, mar. des log. au 6e rég. d'art.; de Massacré, mar. des log. au 21e rég. d'art.; Duhil de Benazé, mar. des log. au 10e rég. d'art.; Laval, mar. des log. au 7e bat. d'art. à pied; Thomas, mar. des log. au 28e rég. d'art.

Troupes coloniales. — Nominations et Mutations

ARTILLERIE COLONIALE

Ont été affectés : Au Tonkin. — Le capit. Gatard, des services techniques de l'artillerie navale, placé en activité h. c. et désigné pour servir aux trav. publics de l'Indo-Chine.

En France. — Au 3e rég. à Toulon: à la suite, le chef d'escad. Allègre, du 1er rég. à Lorient (n'a pas rejoint); 8e batterie: le lieut. Jochum, du 3e rég. à Nîmes (n'a pas rejoint); 3e rég. à Nîmes, 2e batterie: le cap. Gonnet, du 2e rég. à Brest (n'a pas rejoint).

A la disposition du ministre de la Marine. — Direction d'artillerie navale de Toulon: le chef d'escad. Lancret, du 3e rég. à Toulon.

Le lieut. Schubenel, adjoint au trésorier du 1er rég. à Lorient, servira à la 8e batt. du même rég. par permutat. pour convenances personn. avec le lieut. Luxoro; le cap. Petit, en serv. h. c. aux trav. publ. de l'Indo-Chine, a été réint. dans les cadres et cl. à la dir. d'art. d'Hanoï.

A été affecté à la brigade de réserve de Chine au Tonkin. — M. Breton, offic. d'adm. de 2e cl. (ouvr. d'état) à l'inspect. des fabricat. de l'art. navale.

En Cochinchine. — M. Loison, off. d'adm. de 1re classe (comptable) de la dir. d'art navale de Cherbourg.

Au Sénégal. — M. Moine, off. d'adm. de 2e cl. (ouvrier d'état) de la comm. d'expér. de Gâvres.

En France. — Direct. du génie de Brest: M. Jay, off. d'adm. de 1re cl. (conduct. de trav.) de la chefferie du génie de Lorient (n'a pas rejoint); chefferie du génie de Rochefort: M. Toyon, off. d'adm. de 2e cl. (conduct. de trav.), rentr. du Sénégal; chefferie du génie de Cherbourg: M. Malvos, off. d'adm. de 2e cl. (conduct. de trav.), rentr. de la Réunion); chefferie du génie de Lorient: M. Grand-montagne, off. d'adm de 2e cl. (conduct. de trav.), rentr. du Sénégal.

Direction du génie de Toulon, M Rivot, off. d'adm. de 2e cl. (conduct. de trav.) de la chefferie du génie de Lorient (n'a pas rejoint).

A la disposition du ministre de la Marine. — M. Gay, off. d'adm. de 1re cl. (ouvrier d'état), rentré du Sénégal.

Autorisation de prolongation de séjour outre-mer. — Madagascar (3e année), M. Masson, off. d'adm. de 1re cl. (conduct. de trav.); Nouvelle-Calédonie (5e année), M. Couet, off. d'adm. de 1re cl. (conduct. de trav.).

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Le méd. aide-maj. de 1re cl. Vaillant, du 5e rég. d'inf. col., a été mis à la disp. du ministre des colonies pour être détaché à l'institut Pasteur, de Lille, pendant une durée de six mois, à dater du 10 Janvier 1905.

Est promu, à la date du 10 Décembre 1904, au grade de médecin aide-major de 2e classe des troupes coloniales. — M. Allard, déclaré adm. à l'emploi de méd. stag. et qui a été disp. du stage comme ayant servi antérieurement en qual. de méd. aide-maj. de 1re cl. des tr. col., est aff. au 4e rég. d'inf. col., à Toulon.

CORPS DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

Le commissaire princ. de 3e cl. Granier de Cassagnac, au service administratif à Lorient, a été dés. pour servir à Madagascar, par permut. de tour de service colonial avec le commissaire principal de 3e cl. de Lalun, qui a été maintenu au service admin. des troupes coloniales à Lorient.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DES SERVICES DU COMMISSARIAT ET DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

Ont été désignés pour servir : SERVICE DU COMMISSA-

RIAT. — Comptables : l'officier d'adm. de 3e cl. Fontana, à Rochefort.

SERVICE DE SANTÉ. — En Afrique occidentale, l'officier d'adm. de 3e cl. Arragon, à Toulon; en Indo-Chine, l'officier d'adm. de 3e cl. Hervo, à Brest.

Médaille militaire

Est inscrit d'office au tableau de concours pour la Médaille militaire. — Le garde Blampied (Joseph-Siméon), de l'inf. de la garde républicaine.

Réserve

M. Radziwill, sous-lieut. de rés. au rég. d'inf. du Havre, passe au rég. d'inf. d'Abbeville.

Ont été promus : Au grade de colonel de réserve.— Service des commandements : M. Prieur de la Comble, col. d'inf. en retraite.

Au grade de lieutenant de réserve. — Les lieuten. d'inf. démissionnaires : rég. d'inf. de Compiègne, MM. Gravier; rég. d'inf. de Laon, d'Harcourt; rég. d'inf. d'Argentan, André et Gillet de Valbreuze; rég. d'inf. de Perpignan, Vassal; rég. d'inf. de Foix, de Marliave.

Au grade de sous-lieutenant de réserve. — Rég. d'inf. de Compiègne, MM. Madelaine, sous-off. rés.; rég. d'inf. d'Argentan, Lascombes, sous-off. rés.; rég. d'inf. de Châlons-sur-Marne, Cauvin, ex-sous-off. de l'armée act.; rég. d'inf. de Lorient, Ruello Kermelin, adjud. d'inf. en retr.; rég. d'inf. de Clermont-Ferrand, Poulon, ex-sous-off. de l'armée act.; rég. d'inf. du Puy, Courageot, garde général stagiaire des eaux et forêts; rég. d'inf. d'Annecy, Borgès et Mosca, gardes génér. stag. des eaux et forêts; rég. d'inf. de Digne, Dupuy, garde général stag. des eaux et forêts; rég. d'inf. de la Corse, Poli, s.-lieut. de rés. d'inf., démiss.; Céruti, adjud. d'inf. en retr.; rég. d'inf. de Marmande, Ganguilhem, ex-sous-off. de l'armée act.; 9e bat. de chass., Cammas, ex-sous-off. de l'armée act.

Ont reçu les affectations suivantes. — Rég. d'inf. de Perpignan, MM. Lafage, garde général des eaux et forêts, lieut. de rés. au rég. d'Annecy; rég. d'inf. de Carcassonne, Myard, garde général des eaux et forêts, lieut. de rés. au 3e rég. de zouaves; 30e bat. de chass., Bonnier, s.-lieut. de rés. au rég. de Vienne.

Armée territoriale

INFANTERIE

Ont été promus : Au grade de lieutenant-colonel h. c. — MM. Le Dret et Perroy, conservateurs des eaux et forêts, chefs de bat. d'inf. territ. h. c.

Au grade de chef de bataillon h. c. — Les inspecteurs des eaux et forêts : de la Laurencie, cap. de rés. au rég. d'inf. de Bourgoin, Gallois, cap. à la 23e comp. active de chass. forestiers; Britsch, cap. à la suite de la 30e comp. active de chass. forest.; Vidal, cap. à la 25e comp. active de chass. forest.; Campagne, cap. de réserve au rég. d'inf. de Pau; de Vals, adjoint à l'intendance du cadre auxiliaire.

Au grade de sous-lieutenant. — 20e rég. terr. d'inf. MM. Houlé, s.-lieut. de rés. d'inf., démiss.; 40e rég. terr. d'inf.: Benoit, ex-sous-off. de l'armée act.

CORPS DES CHASSEURS FORESTIERS

Est nommé dans le corps des chasseurs forestiers, *au grade de sous-lieutenant*, 32e comp. *bis* de chasseurs forestiers, M. Rodet, garde général stag. des eaux et forêts.

Ont reçu les affectations suivantes. — 4e compagnie active : MM. Pigeon, inspect. adj. des eaux et forêts, cap. au 41e rég. terr. d'inf.; 9e *bis* comp. active (à la suite) : Chatelain, inspect. adj. des eaux et forêts, cap. au 52e rég. d'inf.; 21e comp. active (à la suite) : Connétable, inspect. adj. des eaux et forêts, cap. à la comp. du camp retranché de Paris; 30e comp. active (à la suite) : officier comptable Saliceti, inspect. adj. des eaux et forêts, cap. au 116e rég. terr. d'inf.; section de Tournoux (à la suite) : Fourchault, garde général des eaux et forêts, lieut. de chass. forest.; 10e comp. active : Ferry, garde général stag. des eaux et forêts, s.-lieut. à la sect. de Sisteron.

Emplois civils

Ont été nommés à l'emploi d'éclusiers et de pontiers. — MM. Vochot, Jules, ex-serg. inf. col.; Villé, Eugène, ex-adj. 7e inf. col.; Roussel, Joseph, ex-adj. 24e inf. col.; Vasseur, Léon, adj. 3e inf. col.; Houziaux, Auguste, serg. 5e inf. col.; Régnier, Ernest, ex-serg.-maj. 2e section infirmiers.

M. Petitjean, Constant-Auguste, ex-sous-of. reng., nommé gardien de bur. à la direct. de la caisse nationale d'épargne;

M. Ballay, Agile-Denis, ex-serg. surveil. à l'établis. pé. nit. de Tunisie, nommé fact. des postes à Paris, au trait. de 1,100 fr.;

M. Astier, Jules-Marius-Victor, adj. 141e inf., nommé expéd. à l'adm. centrale des postes et télég.;

M. Billotte, Ernest-Nicolas, adj. 15e chass. à pied, nommé gard. de bur. fact. au serv. du matériel de la préfecture de la Seine, en rempl. du sous-of. Jugie, non-acceptant.

M. Châtelain, ex-adjud. au 30e de ligne, a été nommé commis des douanes de 2e cl., à la résidence de Toufflers, direction de Lille.

Ont été nommés expéditionnaires de 7e classe : MM. Coquard, adjud. au 49e rég. d'inf.; Lépidi, ex-adjud. au 99e rég. d'inf.; Paret, ex-adjud. au 18e escad. du train des équipages militaires.

Ont été nommés receveurs buralistes de 1re classe.— Xemaire (Joseph-Nicolas), adj. au 5e rég. d'inf., à la rec. bur. de Bu (Eure-et-Loir); Chevé (Joseph-Michel), serg. au 93e rég. d'inf., à la rec. bur. de Berné (Morbihan); Padovani (Thomas), adj. au 3e rég. d'inf., à la rec. bur. de Kergrist-Moëlon (Côtes-du-Nord); Charlier (Charles), anc. s.-off. au 34e rég. d'art., à la rec. bur. de Mesnil-le-Roi, hameau des Carrières-sous-Bois (Seine-et-Oise); Mazade (Charles-Léopold), adj. au 144e rég. d'inf., à la rec. bur. de Guérard (Seine-et-Marne) : Thomas (Louis), adj. au 1er rég d'art., à la rec. bur. de Coussey (Vosges); Gillet (Alexandre-André), adj. au 24e rég. d'inf., à la rec. bur. de Marlhes (Loire) ;

Druet (Jean-Constant-Henri), adj. au 64e rég. d'inf., à la rec. bur. de Luçon (Vendée) ; Aggéry (Jean), adj. au 160e rég. d'inf., à la rec. bur. de Plouguenoual (Côtes-du-Nord) ; Giudici (François-Mathieu), adj. au 2e rég. de tirailleurs tonk., à la rec. bur. de Nordpeene (Nord); Belloc (Jean-Michel), adj. vaguemestre au 126e rég. d'inf., à la rec. bur. de Nièges-la-Levode-d'Ardèche (Ardèche) ; Ferrer (Jean-Pierre), adj. au 160e rég. d'inf., à la rec. bur. de la Ville-du-Bois (Seine-et-Oise); Vachon (Désiré-Auguste), ex-adj. au 6e rég. d'art., à la rec. bur. de Legny (Rhône) ; Le Brigant (Jean-Marie), adj. au 124e rég. d'inf., à la rec. bur. de Langonnet (Morbihan) ; Lecomte (Jean-Gustave), anc. s.-off., à la rec. bur. de Baigneux-les-Juifs (Côte-d'Or) ;

Durand (Jean), serg. à la 16e sect. d'infirm. milit., à la rec. bur. de Betton (Ille-et-Vilaine) ; Sinard (François), sous-chef de musique au 112e rég. d'inf., à la rec. bur. de Pont-à-Marcq (Nord); Chiroux (Pierre), mar. des logis fourr. au 5e rég. de chass., à la rec. bur. de Semblançay (Indre-et-Loire) ; Potier (Adolphe-Léon), mar. des logis au 13e rég. de drag., à la rec. bur. de Chanteloup (Seine-et-Oise); Clary (Justin-Joseph), anc. s.-off., anc. brig. de gendarmerie, à la rec bur. de Saint-Jouan-des-Guérets (Ille-et-Vilaine); Roscio (Laurent-François-Marius), ex-adj. au 28e bat de chass. à pied, à la rec. bur. de Ozouer-le-Voulgis (Seine-et-Marne) ;

Parpan (Jean-Eugène), adj. au 65e rég. d'inf., à la rec. bur. de Maurecourt (Seine-et-Oise) ; Gex (Jean-Joseph), anc. adj. au 52e rég. d'inf., à la rec. bur. de Maurupt (Marne) ; Simon (Charles), adj. au 35e rég. d'art., à la rec. bur. de Plouvenez-Moédec (Côtes-du-Nord) ; Buval (Victor-Joseph), anc. off., à la rec. bur. de Jouy-sur-Morin (Seine-et-Marne) ; Brochet (Eustache-Marie), anc. capit. de gendarmerie, à la rec. bur. de Pontoise-Centre (Seine-et-Oise) ; Sacareau (Antoine), capit. de l'armée territor., à la rec. bur. de Laval-Gare (Mayenne).

Nota. — L'agent nommé ne doit rejoindre son poste qu'après avoir reçu les instructions du service des contributions indirectes.

L'ex-sergent Moratille, du 21e rég. d'inf. col., est nommé gardien de bur. à l'adm. centr. de la Guerre.

Ont été nommés gardes domaniaux des eaux et forêts. — MM. Martin, adj. au 10e rég. de chass.; Robert, adj. à la 20e sect. de secr. d'état-maj. et du recr.; Pantanacce, ex-adj. au 111e rég. d'inf.; Collet, ex-serg. au 89e rég. d'inf.; Cauce, ex-mar. des log. chef au 13e rég. de chass.; Jacquemin, fils de préposé domanial; Doux, ex-adj. au 89e rég. d'art.

Ont été nommés expéditionnaires de 7e classe à la Caisse des dépôts et consignations. — MM. Péclet (Joseph), adj. au gr. des batt. de Belfort; Chassin (Clément), ex-adj. au 163e rég. d'inf.; Coutillard (Adolphe), adj. à la 4e sect. des secr. d'état-maj. et du recr.; Bertrand (Antoine), ex-adj. au 105e rég. d'inf.; Jai (Louis), ex-adj. au 24e rég. d'inf.; Dimus (Nestor), adj. au 113e rég. d'inf.; Deschamps (William), adj. au 39e rég. d'inf.; Santandréa (Michel), adj. au 4e rég. d'inf.; Dupuy (Joseph), adj. au 34e rég. d'inf.; Hacquemant (Antoine), adj. au 5e rég. de chass.; Hugues (Auguste), adj. au 159e rég. d'inf.; Barran (Antoine), adj. au 20e rég. d'inf.;

Larrouy (Léon), adj. au 2e rég. de zouaves; Gonsolin (Henry), adj. au 2e rég. de huss.; Ragois (Henri), adj. au 76e rég. d'inf.; Vannequé, ex-serg. au 4e rég. d'inf. col.; Maury, ex-serg. au 9e rég. d'inf. col., Jourdan, ex-serg. au 6e rég. d'inf. col.; Eudot, adj. au 84e rég. d'inf.; Ribal, mar. des log. chef, mécan. au 21e rég. d'art.; Huguenin, serg. au 94e rég. d'inf.; Coissac, serg. au 21e rég. d'inf. col.; Savignet, serg.-maj. au 6e rég. d'inf. col.; Creusot, serg.-maj. au 2e rég. d'inf. col.; Dabrin, ex-serg. au 3e rég. d'inf. col.

Sont nommés receveurs des postes et télégraphes. — MM. Simonin, adj. au 16e rég. d'inf., à la rec. de Saint-Maurice-sous-les Côtes (Meuse); Vuillemot, adj. au 5e bat. de chass. à pied, à la rec. de Cheux (Calvados); Maillol, mar. des log. chef à l'école prép. d'art. et du génie, à la rec. de Lacalm (Aveyron); Devise, adj. à la 6e sect. de commis et ouvr. mil. d'adm., à la rec. de Monthiers (Aisne); Barcus, adj. au 8e rég. d'inf. à la rec. de la Chèze (Côtes-du-Nord)

A été nommé à l'emploi civil de porteur de contraintes des contributions diverses en Algérie. — MM. Raud (Emmanuel-Joseph-Marie), sous-off. rengagé qui figure sur la 42e liste de class. (aff. au dép. de Constantine); Charvin, gend. à Saint-Julien-en-Génevois (Hte-Savoie), est nommé surv. à l'Ecole nat. d'horl. de Cluses, en rempl. de M. Duparc, démiss. (nomin. faite à défaut de candidat mil. présenté pour cet emploi).

Ont été nommés commis des douanes de 2e classe. — MM. Ajouc (Jean-Joseph), ex-adj. au 3e rég. d'inf. à la résid. de Modane, dir. de Chambéry; Andréani (Michel), ex-adj. au 125e rég. d'inf., à Paimpol, dir de Saint-Malo.

Ministère des Colonies

Ont été nommés à l'emploi d'administrateur stagiaire des colonies. — Les élèves brevetés de l'Ecole coloniale dont les noms suivent : MM. Vadier (Joseph), Brunot (Richard-Edmond), Dufour (Eugène), Chanel (Marc-Emile-Charles), Emonin (Julien-Octave), Pasteur (Symphorien-Louis), Rivière (Hervé-Jean-Jacques), Foussct (Louis-Jacques), Terrasson de Fougères (Jean-Henry), Sanglier (Henry-Jean-Baptiste), Court (Joseph-Urbain), Vingarassamy (Louis), Simon (Robert-Paul-Marc), Cruchet (Jean-Marcel).

Ont été mis à la disposition du gouverneur de l'Afrique occidentale française. — MM. Vadier, Brunot, Fousset, Terrasson de Fougères, Court, Vingarassamy et Simon.

A la disposition du gouverneur général de Madagascar. — MM. Dufour, Chanel, Emonin, Pasteur, Rivière et Sanglier.

A la disposition du commissaire général du Congo français. — M. Cruchet.

Marine

Promotions

NOMINATIONS. — Sont promus ou nommés :

DIRECTION DES TRAVAUX. — *Commis princ. 1re cl.*, MM. Duval, de Cherbourg; Salvain, de Rochefort; Martin, de Cherbourg; Roux, de Toulon; — *commis princ. 2e cl.*, MM. Paulus et Puyet, de Toulon; Gourvès, de Brest; Houyvet, de Cherbourg; — *commis pr. 3e cl.*, MM. Hénault, de Brest; Ferrano, de Toulon; Bliaux, de Cherbourg; Cadiou et Kammerer, de Brest; — *commis 1re cl.*, MM. Grattard, de Toulon; David, de Rochefort; Guérin, de Toulon; Sauniac, de Rochefort; Ferrand, de Saïgon; Benoît, de Toulon; Mège, de Rochefort; Robin, de Brest; — *commis 2e cl.*, MM. Aune, de Toulon; Valognes, de Cherbourg; Ollagnier, de Toulon; Augeron, d'Indret; Bras et Colomer, de Rochefort; Terrienne, de Brest: Boucherit, de Ruelle: Viot, de Brest: Miégeville, de Paris; Estrade, de Brest; — *commis 3e cl.*, MM. David, de Toulon; Aigrot, de Guérigny; Dréan, de Lorient; Bameulle, de Cherbourg: Le Breton, de Lorient, Guérin et Perrot, de Brest; Bocheron, de Lorient; Dot, de Toulon; Mocquard et Fayette, de Brest.

INSCRIPTION MARITIME. — *Commis princ. 1re cl.*, MM. Jonveaux, Aiguier, Jouan et de Pézénas de Bernardy; — *commis princ. 2e cl.*, MM. Jean, Leparmentier, Tillier, Vadon, Pointel, Bertrand et Ponteil; — *commis princ. 3e cl.*, MM. Gantelme, Le Bourlès, Péreau, Chartier, Vandervelde et Dechazal; — *commis 1re cl.*, MM. Castède, Delpique, Lartilley, Chateignier, Maury, Heuvrard et Fougères; — *commis 2e cl.*, MM. Turpin, Lenne, Le Berre, Franchinal, Colin, Bonno, Calen, Lorion, Poitevin et Coupin; — *commis 3e cl.*, MM. Bayle, Giraud, Novella, Rivoal, Mazet, Guellec, Masson, Le Guen, Kervella et Anglo; — *commis 4e cl.*, MM. Montagué et Ferraci.

MM. Montagné servira au Havre et Ferraci, à Ajaccio.

SERVICES DU COMMISSARIAT. — *Commis princ. 2e cl.*, MM. Crac et Loques; — *commis princ. 3e cl.*, MM. Bernard et Renard; — *commis 1re cl.*, MM. Gautier et Kugelmann; — *commis 2e cl.*, MM. Gillot, Laudic, Le Friec, Le Chapelain et Massel; — *commis 3e cl.*, MM. Charlet, Pardaillan, Fouché, Boneil et Prigent; — *commis 4e cl.*, MM. Gourvès, Munier et Papadani.

MM. Gourvès et Munier sont affectés à Brest, et Papadani à Lorient.

AGENTS TECHNIQUES DES CONSTRUCTIONS NAVALES. — *Chefs surveill. techn. 2e cl.*, MM. Dupont, de Cherbourg; Guégan et Robic, de Lorient; — *surveill. techn. 1re cl.*, MM. Martin, de Cherbourg; Le Bouter, de Lorient; Soumagnac, de Rochefort; Barbiéri et Cella, de Toulon; Cœur, de Paris; Quédec, de Brest; Janicot, de Saïgon; Conti et Volle, de Toulon; Pinel, de Rochefort; Candille et Claudé, de Toulon; Coatalem, de Brest; Vadon, de Toulon; Leduc, de Cherbourg; Girault, de Guérigny; Quentin, de Paris; — *surveill. techn. 2e cl.*, à Cherbourg: MM. Fournier, Caubrière, Blandin, Truffert, Lamache, Montagne, Gréard; à Brest: MM. Laurent, Le Quellec, Daniélou, Pronost, Bourhis, Guernigou; à Lorient : MM. Philippe, Le Livec, Ihuel, Le Nabec; à Rochefort : MM. Burgaud, Schmidt; à Toulon: MM. Emeric, Grimaud, Garnier, Olivier, Vigne, Meyer, Gauthier; à Indret : M. Botiveau; à la surveillance: M. Giraud.

Commissaire gouvern. 2e conseil guerre marit., le cap. de fr. Spitz, rempl. Prigent; — *adjoints tech. 3e cl. (direct. travaux)*: MM. Chatelier, à Cherbourg; Castel, à Brest; Martin et Aletru, à Rochefort; Courtant, à Guérigny; — *agent princ. (inscrip. marit.)*, M. Le Prévost ; — *agent 1re cl.*, M. Dudoit; — *agent 2e cl.*, M. Gaillard ; — *agent 1re cl. (direct. travaux)*, M. Nougué, à Rochefort; — *agent princ. (commiss.)*, M. Planque; — *agent 1re cl.*, M. Kerler; — *agent 1re cl. (direct. travaux)*, M. Demichelis, à Toulon; — *adjoint princ. 2e cl.*, M. Fleury, à Guérigny; — *commis 4e cl. (direct. travaux)*, MM. Bediot, ex-serg. fourr. 6e rég. inf.; Coupé, 2e m. mécan., du *Brennus*; Cheylan, 2e m. fourr. déf. mob., Toulon; Lance, maréchal logis 5e comp. ouvriers art. col.; — *adjoint princ. tech. 2e cl. (constr. nav.)*, M. Mérienne, détaché à la mission française du Portugal.

COMMANDEMENTS. — Sont nommés aux command.: du *Du-Chayla*, le cap. de frég. de Bon ; — d'un torp. déf. mob. Algérie, le lieut. de v. Couraye du Parc; — de l'*Olry*, le lieut. de v. Grellier; — de la *Hallebarde* et d'une div. torp. déf. mob. Toulon, le lieut. de v. Guyon; — du *Guichen*, le cap. de v. de la Croix de Castries.

TABLEAU D'AVANCEMENT POUR LE GRADE DE CAP. DE FRÉG. PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE. — MM. Daveluy, Darcy, Eng, Estienne, Exelmans, Jean, de la Pérouse, Lesquivit, Linkenheld, Salaün, Voitoux.

Mouvements du personnel

Cap. de vaiss. — MM. Dufaure de Lajarte, déb. major. gén. Brest, rallie Cherbourg p. suivre trav. d'achèvem. du *Jules-Ferry*; de Beausacq, prolong. conval. 3 m.; de la Croix de Castries a pris command. *Guichen*.

Cap. de frég. — MM. Guyomard, rentré résid., sert à terre Brest; de Gantès opte p. 3e catég. liste emb.; Vertier, dés. p. emb. s. *Gaulois*; Dubois, conval. 3 m.

Lieut. de vaiss. — MM. de Solminihac a été emb. s. *Forbin*; Boret, dés. p. emb. s. *Gaulois*, rempl. Daoulas; Boyer, conval. 3 m.; Hergault, prolong. conval. 2 m.; Escande, maintenu s. *Gloire* p. 6 m.; Oberlé, dés. p. emb. s. *Masséna*; Decantes, dés. p. emb. dans esc. Extr.-Or. et rejoindra par *Guichen*; Robert, prolong. conval. 2 m.; Exelmans, profess. d'art pratique à l'Ec. sup. mar., rallie Paris p. examens sortie; Savidan, destiné au *Guichen*, et Mesnage, du *Jauréguiberry*, permut. emb.; Gerspach, de

Lorient, dés. p. servir 1re section état-maj. à Paris; Lacaze, destiné au *Guichen*, et Hardy, du *Condé*, permut. emb.; Blot, maintenu p. nouvelle période de 2 ans c. secrétaire contre-am. major gén., Lorient; Carvès affecté au serv. central des torpilles et de l'élect., rempl. Fossey; de Penguern, maintenu jusqu'au 1er Sept. 1905 dans le command. de l'éc. apprentis patrons-pilotes, Brest; Guvon, prendra command. *Hallebarde*, le 9 Janv.; Varney, dés. p. emb. s. *Amiral-Tréhouart*; Lacaze a été emb. s. *Condé*; Savidan a été emb. s. *Jauréguiberry*; Frochot, dés. p. faire partie commission recettes torpilles Witehead, à Fiume. rempl. Rabot; Dautheribes et Deloche, dés. p. emb s. *Gloire*; Renard, dés. p. fonct. off. d'ordonn. du min. de la Mar.: sera détaché près du min. de la Guerre, rempl. Violette.

Enseignes. — MM. Barroué, déb major. gén. Brest, résid. condition.; André, déb. *Marseillaise*, résid. libre 1 m.; Bergeon a été emb. s. *Forbin*; Gillet, déb. *Saône*, congé 3 m., 1/2 solde; Gendre, dés. p. emb. s. *Saône*; Bourdet a été emb. s. *Amiral-Aube*; Moyon, dés. p. emb. dans esc. Extr.-Or. et rejoindra par *Guichen*; Aubert, du *Dupetit-Thouars*, conval. 3 m.; Benker, rentré conval., sert à Toulon; Douguet, déb. *Forbin*, résid. libre 1 m.; Bugard, déb. major. gén. Brest, résid. libre 1 m.; Charbonneaux, résid. condit.; Richard, dés. p. emb. s. torp. déf. mob. Oran; Morat, dés. p. emb. s. *Condor*; Colson, prolong. conval. 2 m.; Journé, dés. p. emb. s. *Durandal*; Nicolas, dés. p. emb. s. *Bouvines*; Vernisy, déb. déf. mob. Dunkerque, congé 2 m., 1/2 solde avec distract. liste emb.; Hersart de la Villemarqué, dés p. emb. s. *Jauréguiberry*; Voisin, prolong. conval. 1 m.

Aspirants. — MM. Debœuf, sorti hôp. Brest, conval. 2 m.; Gabolde ralliera Toulon à l'expir. de sa conval.

Mécaniciens — Méc. pr. 2e cl. Georgelin, destiné au *Styx*, sursis départ 15 J.; méc. pr. 2e cl. Cuisinier, dés p. emb. s. *Guichen*; méc. pr. 2e cl. Delmédou, dés. p. emb. s. *Dupetit-Thouars*; méc. en chef Johannot, déb. *Gloire*, résid. libre 1 m.; méc. pr. 2e cl. Valet, dés. p. emb. s. *Guichen*; méc. pr. 1re cl. Laurent, déb. groupe rés. spéc., Toulon, prend rang s. liste emb.

Corps de santé — Méd. 1re cl. Taddéi, dit Torella, conval. 3 m.; méd. 1re cl. Delaporte est rattaché à Lorient; méd. 2e cl. Roux, dés. p. emb. s. *Jauréguiberry*.

Les élèves du serv. de santé Destelle, Corolleur, Candiotti, Kagi, Bellot, Dufranc et Cristau sont maintenus à Bordeaux jusqu'au 1er Fév. p. suivre cours institut colonial.

Génie maritime — Ing. 1re cl. Laffargue, prolong. conval. 2 m.

Commissariat. — Commiss. 1re cl. Riche dés. p. emb. s. *Dupetit-Thouars*.

Inscription maritime. — Administr. 2e cl. Hinard, dés. Philippeville, est maint à Dunkerque; admin. 2e cl. Brunet, chef du secrét. à Marseille, dés. p. diriger quartier de Philippeville; admin. 2e cl. Crétin, dés. p. servir à Marseille.

Personnel administratif. — Commis inscript. mar Grisoni, du Havre, passe à Marseille; commis inscript. mar. Cojean, de Toulon, passe aux Sables-d'Olonne; commis comptab. Leneveu, prolong. conval. 3 m.

Bourses et trousseaux. — Sont accordées les concessions suivantes de bourses et trousseaux aux élèves du service de santé de la Marine, à Bordeaux :

Elèves actuellement en cours d'études:

Trousseau complet. — M. Ringenbach.

Bourses entières seules. — MM. Georgelin et Stevenel.

Demi-trousseaux seuls. — MM. Geoffroy, Cheynel, Baril, Mathieu, Fouquernic, Gouriou, Nogué et Guiselin.

Elèves nouvellement admis:

Bourses entières et trousseaux complets. — MM. Pinaud, L. Raisin, Wibratte, Lajus, Mossé, Olivier, Dizerbo, Rivière, Dauvergne, Pélissier, Guimezanes et Boudil.

Bourses entières et demi-trousseaux. — MM. Puissan, Helley, Mauran, Penaud, Frontgous, Poupelain, Euvrard, Ségard, Jaulin du Seutre, Dornoy, Antoine, Cristol, Bourgarel, Husnot, Mazières, Le Cousse, Le Boucher, Gilbert-Desvallons, Allary et Heymann.

Bourses entières seules. — MM. Semprey, Jouveau-Dubreuil, Escudié, Beaujean, Sanvé, Chabé, Althabégoïty, Clapier, Vialard, Guyomarc'h, Dupuis, Jeauneau et Brun.

Distinctions honorifiques

Est nommé *officier d'acad.*, l'ing. Davaux (traduction d'ouvrages scientif. russes, allemands et anglais).

Démissions

MM. le méd. 2e cl. Joly; le lieut. de v. Mercié.

Réserve

Est nommé dans la réserve: M le méd 2e cl. Joly, démissionnaire

Est maintenu dans le cadre: M. le méd. 2e cl. Fragne.

Sont rayés des cadres: MM le méd. princ. Palasne de Champeaux; le commiss. 2e cl. Marquier.

Mouvements de la flotte

Duguay-Trouin, mouillé à Fort-de-France; — *Jouffroy*, arrivé Cayenne; — *Descartes* et escadrille torp., appareillé de Labang; — *Pascal*, arrivé à Colombo; — *Rance*, partie Cherbourg pour Madagascar.

INFORMATIONS

Un décret récent vient de supprimer l'envoi aux officiers et assimilés de l'armée active des lettres de service leur annonçant leur nomination ou leur mutation.

L'insertion au *Journal officiel* tiendra lieu, désormais, de notification.

Les lettres de service sont maintenues pour les emplois désignés en vue de la mobilisation.

Par le même décret, le ministre restreint aux seuls chefs de corps la formalité du consentement nécessaire aux permutations d'officiers pour convenances personnelles.

Le *Journal officiel*, du 13 Décembre, publie cette circulaire du Ministre de la Marine :

« Le Ministre de la marine, en rappelant les services éminents rendus à la Marine par l'amiral Pottier, soit comme préfet maritime de Rochefort, soit comme commandant en chef à la tête des escadres de Crète, de Chine et de celle de la Méditerranée, dont il a gardé le commandement jusqu'à ses derniers moments, autorise les différents corps de la marine à participer à la souscription ouverte à Rochefort pour élever un monument à sa mémoire. »

Matelot enlevé par un coup de mer. — Une dépêche de Cherbourg annonce que, le 13 Décembre, le torpilleur *90*, affecté à l'école de chauffe, rentrait d'excursion par la passe Est de la rade, lorsque le matelot fusilier Desolin fut enlevé par un coup de mer. Les appareils de sauvetage furent lancés, mais, malgré les recherches effectuées par le torpilleur et deux autres navires de l'Etat, le cadavre ne put être retrouvé. Desolin était inscrit à Lorient où habite sa famille.

Requins en Angleterre. — On annonce que des bandes innombrables de requins dévastent actuellement les côtes de Cornouailles; ils se jettent sur les filets qu'ils détruisent et chassent tous les poissons; près de 20,000 pêcheurs ont perdu leurs filets. Grâce à l'extrême douceur de la température, le nombre de ces squales voraces augmente journellement et les pêcheurs bretons de la Manche peuvent s'attendre à leur visite.

Publication de cartes. — Le service hydrographique de la Marine publie les cartes suivantes:

Cartes nouvelles: Rade de Bormes, côte Sud de France (mer Méditerranée); baie de Cavalaire, côte Sud de France (mer Méditerranée); port de Naha ou Nafa, îles Liu-Kiu (Japon).

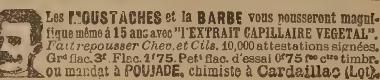
Editions nouvelles: De l'île Bréhat aux roches de Saint-Quay; golfe de la Spezzia; baie d'Elisabeth; port de Civita-Vecchia; rade de Sainte-Maure; mer d'Ise et baie Mikawa; rade de Toulon.

Instructions nautiques: Mer Noire et mer d'Azov.

PETITE CORRESPONDANCE

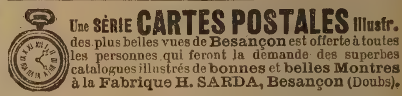
Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres signées très lisiblement, portant une adresse pour la réponse et accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur répondre directement *et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.*

F. G. Amicus. — 1° Il ne nous est pas possible de revenir, comme vous le désirez, sur la marine anglaise. — Il existe des recueils qui donnent tous ces renseignements. Nous vous les indiquerons si vous voulez nous donner votre adresse; 2° nous donnerons sans doute, à partir des premiers jours de 1905, les informations que vous demandez.









Le Gérant: G. LASSEUR
Imprimerie du Petit Journal, 61, rue Lafayette
Imprimé sur la Machine rotative chromo-typo de MARINONI
(Encres Lorilleux)

Le Petit Journal
MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

2e Année — N° 56 | LE NUMÉRO 10 CENTIMES | 1er Janvier 1905

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE
Six mois.................. 3 fr. 50
Un an..................... 6 fr. »

RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES
Paris, 61, rue Lafayette, Paris
On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois.................. 4 fr. 50
Un an..................... 8 fr. »

SOMMAIRE

Le royaume de Cambodge. — Un nouveau canon de côte. — L'académie militaire de West-Point. — Le chauffage dans les casernes. — Une révolte à Farafangana. — Le service sanitaire en Mandchourie. — Le chemin de fer transpyrénéen de Canfranc. — Les lettres de service. — Le roi de Portugal, pêcheur. — Les grades dans les équipages de la flotte. — Réformes navales anglaises. — Ephémérides de la Marine française. — Les hommes punis de prison.
A l'Officiel : Guerre, Colonies, Marine. — Informations. — Petite correspondance.

LE ROYAUME DE CAMBODGE

Prea bat Samdach Prea Sisavath barom Corpit Prea Chan Crung Campuchea Thippedey, tel est le nom harmonieux auquel répond le souverain actuel du Cambodge, qui a succédé à Norodom, le 24 Avril dernier. Mais pour la commodité des relations diplomatiques, il a été décidé que le monarque protégé de la France serait appelé plus simplement S. M. Sisavath.

Le roi de Cambodge est âgé de soixante ans ; c'est un homme d'une santé et d'une vigueur exceptionnelles et grand chasseur devant l'Eternel. Les immenses plaines cambodgiennes lui permettent, sans trop s'éloigner de son palais de Pnom-Penh, de satisfaire ses goûts cynégétiques ; la grosse bête abonde, en effet, dans la brousse, et les tigres, les panthères, les cerfs et les sangliers figurent très souvent au tableau de la chasse du souverain et de ses invités. Quant aux éléphants, on en capture assez souvent et ils vont rejoindre, dans des paddocks de dressage, les nombreux pachydermes du roi.

Le Cambodge, on le sait, n'est pas un royaume indépendant. Il est placé sous le protectorat de la France, qui entretient, dans la capitale, Pnom-Penh, un résident supérieur relevant du gouverneur général de l'Indo-Chine. Le représentant de la France est, de droit, président du conseil des ministres. Ceux-ci sont au nombre de cinq, assistés chacun d'un suppléant, sorte de sous-secrétaire d'Etat.

Les cinq ministres sont : le premier ministre (sans portefeuille), le ministre de la justice, le ministre de la marine, le ministre du palais et ministre de la guerre.

Chacun de ces ministres a sous sa direction un certain nombre de provinces, qui étaient, autrefois, des apanages, mais que l'autorité française a fait transformer en simples divisions administratives.

Le conseil des ministres se constitue périodiquement en tribunal pour juger les accusations portées contre les fonctionnaires cambodgiens, et pour statuer sur le cas des miliciens déserteurs. Mais les peines ne sont prononcées qu'avec l'assentiment du résident supérieur.

Dans chaque province du royaume, il existe un tribunal de première instance, et à Pnom-Penh, un tribunal ou cour d'appel.

Le juge du premier degré, unique pour les affaires civiles, est assisté de deux notables pour les affaires criminelles. Les chefs de village ont les attributions de nos juges de paix. Au point de vue administratif, le Cambodge est divisé en 52 provinces ou kets, sous l'autorité d'un gouverneur cambodgien et de fonctionnaires indigènes; tous sont contrôlés par des résidents français choisis, au nombre de onze, dans le corps des administrateurs civils de l'Indo-Chine.

Les villages ont à leur tête un *mesrok* ou maire ; mais, contrairement à ce qui se passe en France, les fonctions de magistrat municipal sont fort peu recherchées au Cambodge et il faut toute la patience et la sagacité des résidents français pour arriver à doter chaque commune d'un représentant légal.

D'après un des derniers recensements, la population du Cambodge atteint 1,209,702 habitants dont 1,006,026 Cambodgiens, 90,707 Chinois, 60,740 Annami



UNE PROMENADE A DOS D'ELÉPHANT, A PNOM-PENH



Aspect d'un village cambodgien aux basses eaux

es, 36,838 Malais ou Chams et 626 Français.

Pour être complet, signalons 48 métis ayant un état civil français et 315 métis d'Européens connus comme tels, mais assimilés aux Asiatiques.

Le royaume du Cambodge, compris entre le 10e et le 13e degré de latitude Nord, est borné au Nord par le Siam et le Laos français, au Sud et au Sud-Est par la Cochinchine, à l'Ouest par le golfe de Siam, à l'Est par les territoires encore peu connus des Moïs. Sa superficie est d'environ 120,000 kilomètres carrés, soit un cinquième de celle de la France continentale.

Sa capitale, Pnom-Penh, est située à 173 milles de la mer, au confluent de l'émissaire du Grand-Lac (Tonlé-Sap) avec le Mékong qui s'étend, devant la ville, en une nappe de 3 kilomètres de largeur.

Sous l'influence des résidents français, la capitale s'est beaucoup développée et ses conditions hygiéniques ont été très améliorées.

Les principales ressources du pays sont le coton, le riz, le poivre, le poisson. Il y a aussi quelques gisements de fer sous forme d'hématite ; mais ce minerai n'est pas encore utilisé.

Le roi Sisavath est animé, dit-on, des meilleurs sentiments à l'égard de la France, puissance protectrice de son pays. Sous l'influence de nos résidents, il a, à l'occasion de son avènement au trône, supprimé dans ses Etats la peine du rotin et des châtiments corporels, qui existaient encore.

L'exposé des motifs de l'ordonnance royale, supprimant la torture est assez intéressant à signaler. Voici les deux principaux :

« Attendu que l'expérience des pays d'Europe a démontré, depuis plus d'un siècle, que pour prouver la culpabilité des accusés de crimes et délits, il n'est aucunement indispensable de recourir à des sévices corporels réprouvés par l'humanité et la saine raison, et dont trop souvent peuvent avoir à souffrir des innocents injustement soupçonnés ;

» Attendu que la clairvoyance et l'habileté des magistrats doivent suffire à faire ressortir de l'ensemble des témoignages et des faits de la cause le bien fondé ou l'inanité des accusations... »

Il est certain que la torture corporelle, destinée à faire avouer aux accusés un crime ou un délit, était devenue un procédé d'instruction assez démodé. Et ce qui semblera sans doute étonnant, c'est qu'il ait fallu quarante années pour obtenir d'un souverain, entièrement sous notre dépendance, la suppression de ces pratiques barbares.

Le roi Sisavath a 22 enfants, 13 garçons et 9 filles.

P. O.



les éléphants du Résident supérieur de France auprès du roi du Cambodge

UN NOUVEAU CANON de côte

Pendant que nos arsenaux et nos ateliers de construction usinaient les milliers de pièces de 75 millimètres nécessaires à nos batteries de campagne, et grâce auxquelles l'artillerie française est aujourd'hui la première du monde, nos officiers d'artillerie entreprenaient et menaient à bien les expériences destinées à doter les batteries de côte d'un nouveau matériel incomparablement supérieur à celui qui les arme actuellement.

Les expériences sont aujourd'hui terminées et la pièce de 240 millimètres, imaginée par le capitaine d'artillerie Tournier, a exécuté, le dimanche 18 Décembre 1904, ses tirs officiels en présence du ministre de la Guerre, des membres des commissions de l'Armée, de la Chambre et du Sénat et d'un grand nombre d'officiers généraux d'artillerie et du génie.

Les tirs ont eu lieu à la batterie de la Hève, qui défend l'entrée de l'estuaire de la Seine, près du Havre.

Nos lecteurs comprendront que nous ne leur donnions pas sur le canon Tournier des renseignements détaillés; tant que le ministère de la Guerre n'a pas livré à la publicité les instructions relatives au pointage et aux armements d'une pièce, celle-ci doit en effet être considérée comme appartenant à la catégorie des inventions confidentielles et il n'est permis d'en signaler que les données les plus générales.

Le canon de 240 millimètres, ainsi nommé parce que la bouche à son extrémité mesure 240 millimètres de diamètre, est de la catégorie des canons à tir rapide; la rapidité du tir est obtenue grâce à un chargement et à un pointage automatiques. Trois servants seulement sont nécessaires pour la manœuvre de la pièce.

Les tirs de la Hève ont d'abord été exécutés sur buts fixes mouillés en mer à des distances de 4 à 5 kilomètres. En deux coups, le tir a été réglé et une série de dix projectiles a fourni un groupement d'une densité remarquable. Une série



Un mortier de 270 millimètres. — C'est avec une pièce de ce calibre qu'ont été faites les expériences comparatives de la Hève, lors de l'essai du nouveau 240

de quatre coups a ensuite été tirée sur buts mobiles remorqués par des vapeurs; l'effet obtenu a été jugé remarquable.

Enfin, on a fait tirer à la pièce un dernier coup en donnant au canon son angle de portée maximum correspondant à la distance de 8,500 mètres.

Le canon de 240 millimètres pèse environ 10,000 kilos et son projectile atteint le poids de 163 kilogrammes. Il peut tirer jusqu'à trois coups par minute. La force du recul est utilisée pour produire l'automatisme du chargement.

Le canon Tournier, qui a coûté environ 500,000 francs, est actuellement le seul de son espèce; il a été fondu au Creusot et usiné à Bourges.

En présence du succès qu'il a obtenu et vu les rapports extrêmement favorables des commissions d'officiers d'artillerie chargées de suivre les essais, un important crédit sera demandé au Parlement pour la construction de canons de côte de ce calibre et de ce système.

Mais il ne faudrait pas croire cependant que nos batteries de côte tout au moins soient armées de pièces sans valeur militaire.

Le matériel en service, au contraire, est comparable comme justesse et comme portée aux meilleurs canons étrangers. Il comporte principalement des canons de 19 centimètres, de 24 centimètres, modèles 1876, 1878, et des pièces de Bange qui se chargent facilement et rapidement.

Ces dernières comprennent deux canons de 240 millimètres, l'un dit ordinaire et l'autre dit à grande puissance, et un mortier de 270 millimètres.

On a exécuté à la Hève des tirs avec ces pièces qui armeront pendant longtemps encore nos ouvrages côtiers. Ces tirs ont permis de constater qu'au point de vue de la rapidité du tir, le canon Tournier est douze fois supérieur au 19 centimètres et quatre fois supérieur au mortier de 270 millimètres; c'est-à-dire qu'il tire douze coups pendant que les autres pièces tirent respectivement un et trois coups.

En quittant la batterie de la Hève, le ministre a promis des récompenses aux trois officiers d'artillerie dont la collaboration a doté la France d'un nouveau matériel de côte; le lieutenant-colonel Nouton est promu colonel; le capitaine Lebel sera décoré et le capitaine Tournier, l'inventeur du nouveau 240, sera promu chef d'escadron dès qu'il remplira les conditions d'ancienneté exigées par les règlements. F. T.



Un ancien élève de West-Point

Le colonel HEIN, de l'armée régulière, qui fut attaché militaire des Etats-Unis à Paris, puis commandant de l'Académie militaire.

L'Académie militaire de West-Point

Dans le message que, le lendemain de sa réélection à la présidence des Etats-Unis, M. Roosevelt adressait au Congrès, on a pu remarquer le passage suivant ayant trait à l'organisation de l'armée régulière fédérale:

« Dans l'armée de terre, il y a lieu d'augmenter le nombre des officiers. Aucune nation civilisée n'a, relativement au chiffre de sa population, une armée aussi petite que la nôtre, et comme notre armée est peu nombreuse, nous ne serions pas excusables si nous négligions de la maintenir à un haut degré, au point de vue de la qualité. »

En 1903, le nombre des officiers de l'armée régulière ne s'élevait, en effet, qu'à 3,701, ainsi répartis: état-major, ministère de la guerre, missions, officiers détachés, etc., 699; infanterie, 1,456; cavalerie, 742; artillerie, 651; génie, 153, pour un effectif qui, d'après l'*Army act* du 2 Février 1901, peut s'élever jusqu'à 100,000 hommes, en temps de paix, et qui, en temps de guerre, s'augmenterait de plusieurs millions de miliciens; ceux-ci, il est vrai, ont leurs officiers particuliers; mais malgré de louables efforts accomplis depuis quelques années, la valeur militaire des cadres de la milice n'est pas encore très considérable et il est à désirer que la science pratique de ces officiers de seconde ligne soit étayée, en temps de guerre, par l'expérience des officiers de carrière, les officiers à brevet sortis de l'Académie militaire de West-Point.

C'est, en effet, cette école fédérale qui fournit, à l'armée régulière permanente, la plus grande partie de ses officiers, sans distinction d'armes. On forme, à West-Point, des officiers d'infanterie et de cavalerie, comme aussi des officiers d'artillerie et des ingénieurs.

L'Académie militaire de West-Point est installée dans la localité de ce nom, sur les bords de l'Hudson, dans l'Etat de New-York. Sa fondation remonte à l'année 1802.

Elle comprend 350 à 400 jeunes gens, possédant une instruction générale assez développée et ayant l'intention de suivre la carrière militaire. Ces jeunes gens sont choisis par les membres du Congrès; chaque représentant a le droit d'en désigner un; le président de l'Union peut en désigner un nombre variable, mais qui ne peut dépasser dix. Les cadets doivent avoir dix-sept ans au moins et vingt ans au plus, et jouir d'une robuste santé.

Outre les cadets citoyens des Etats-Unis, on a parfois reçu, à West-Point, des auditeurs libres appartenant à des nationalités étrangères; c'est ainsi qu'il y a quelques années, les républiques de San-Salvador, de



Les cadets d'infanterie de West-Point. — La parade



La manœuvre d'artillerie

Costa-Rica, les Etats-Unis du Venezuela avaient obtenu de faire suivre les cours de l'Académie à des jeunes gens de ces diverses nationalités ; mais l'autorité militaire américaine a, dans ces dernières années, considérablement restreint le nombre de ces autorisations. La durée des études, à West-Point, est de quatre années, pendant lesquelles les cadets suivent les cours de géométrie descriptive, de physique, de littérature, d'histoire, de langues étrangères, de topographie, fortification, artillerie, législation, administration, art et histoire militaires.

En principe, la moitié de la journée est consacrée à l'instruction générale, l'autre moitié à l'instruction militaire proprement dite, comprenant les théories, les exercices et les manœuvres.

L'instruction pratique est poussée fort activement; les cadets exécutent la manœuvre et le tir du canon de campagne et de place, les évolutions de cavalerie et d'infanterie, le service en campagne ; on leur apprend à tracer et à construire des retranchements de fortification passagère et semi-permanente; ils sont habitués au dessin et au piquetage des remparts de batteries de côte, fort nombreuses aux Etats-Unis, et ils reçoivent l'instruction qui les prépare à devenir plus tard constructeurs de bouches à feu aussi bien qu'ingénieurs militaires.

De Septembre à Juin, c'est-à-dire pendant neuf mois, les exercices ont lieu sur le terrain de manœuvres ou dans les dépendances de l'école; deux fois, pendant cette période, en Septembre et en Juin, les cadets sont astreints à des examens très sérieux à la suite desquels ils peuvent être exclus de l'école pour connaissances insuffisantes.

Du 1er Juillet au mois de Septembre, ils vivent au camp, sous la tente, et exécutent des manœuvres d'ensemble et des applications du service en campagne.

Le personnel de l'Académie, placé sous les ordres d'un officier général [1] de l'armée régulière, comprend un certain nombre de professeurs civils, 40 à 50 officiers de toutes armes, 1 aumônier, 1 maître d'escrime et 1 professeur de musique.

1 batterie d'artillerie de campagne, 1 batterie de mortiers, 1 batterie de montagne, 1 batterie de siège et 1 batterie de côte, sont mises à la disposition des officiers d'artillerie pour l'instruction des cadets.

Une particularité de l'école de West-Point est que les futurs officiers américains touchent une solde fixée, il y a quelques années, à 540 dollars ou 2,700 francs par an. Mais suivant le règlement, cette solde doit être affectée aux dépenses suivantes : équipement, nourriture, blanchissage, habillement, entretien du baraquement et de l'établissement de bains, cirage, gaz, jeux athlétiques, amusements de société, livres, instruments de dessin, etc. En un mot, tout est à la charge du cadet à l'exception du logement et du chauffage.

Les sports de toute nature sont très en honneur à West-Point; on y cultive avec entrain le *base ball*, le *foot-ball*, le *polo*, le *golf*, le *tennis*.

A l'expiration de leur quatrième année d'école, les cadets sont nommés sous-lieutenants à brevet s'ils ont satisfait aux nombreux examens répartis au cours des quatre années. Leur existence va désormais s'écouler assez monotone, dans une des nombreuses garnisons de l'Ouest; quelques-uns, les plus favorisés ou les plus travailleurs, seront, une fois promus capitaines, affectés aux états-majors de création récente, surtout s'ils ont subi avec succès les épreuves de l'Académie de guerre organisée à Washington.

Mais l'avancement est, en tout cas, extrêmement lent. A côté des officiers sortis de West-Point, il y en a d'autres que l'on a dû nommer, dans ces dernières années, pour encadrer les unités de nouvelle formation.

Ces officiers ont été choisis parmi les soldats ou sous-officiers ayant servi dans l'armée régulière ou parmi les officiers de volontaires.

On estime que sept cents environ de ces officiers ont été nommés depuis la guerre hispano-américaine.

Enfin, une très faible proportion de sous-lieutenants à brevet sortent des Académies militaires privées.

On appelle ainsi, aux Etats-Unis, des établissements créés par des particuliers dans le but de donner aux jeunes Américains une instruction à la fois générale et militaire et de les préparer aux écoles de West-Point ou d'Annapolis, ou aux grades d'officier dans la milice.

Plusieurs de ces académies sont reconnues par le ministère de la guerre fédéral et inspectées annuellement par un officier de l'armée régulière.

Les autres sont sous la surveillance des gouverneurs des Etats sur le territoire desquels elles sont installées. Toutes reçoivent, soit du gouvernement central, soit du gouvernement local, des subventions ou des preuves de sollicitude, qui peuvent se traduire de la manière suivante :

1° Par le prêt ou la fourniture gratuits d'armes, d'équipement, de munitions;

2° Par l'autorisation accordée à un officier de l'armée régulière de remplir, dans ces académies, les fonctions d'instructeur en chef ;

3° Par le droit qu'ont reçu certains gouverneurs de donner au personnel supérieur de ces établissements des commissions d'officier supérieur et d'officier d'infanterie ;

4° Par la nomination directe des meilleurs cadets au grade de lieutenant en second de la milice.

Enfin, à la suite d'une inspection générale des académies privées passée dans le courant de l'année 1904, l'autorité fédérale militaire a décidé que des cadets élevés dans les académies militaires privées, dont l'aptitude au commandement aurait été reconnue supérieure, seraient nommés directement officiers à brevet sans passer par l'Ecole de West-Point.

(1) Actuellement le général Mills.



Un peloton des élèves cavaliers de West-Point



Le capitaine BENTLEY MOTT, ancien élève, puis professeur à West-Point. Il est actuellement attaché militaire des Etats-Unis à Paris

Il existe, aux Etats-Unis, un assez grand nombre de ces académies militaires privées. Citons, parmi les principales, le *Virginia military institute*, en Virginie; la *Staunton military academy*, dans le même état; l'académie du *Nord-Ouest*, à Highlands-Park, près de Chicago; le *Cheltenhan military academy*, à quelques milles de Philadelphie; la *Bordentown military institute*, dans l'état de New-Jersey; la *Kenyan military academy*, dans l'Ohio; la *Michigan military academy*, dans l'état de ce nom; l'académie de Saint-John, dans le Wisconsin; les établissements de *Mount-Pleasant*, de Pœkskill, de Cornwall, dans l'état de New-York, etc., etc.

Tous ces établissements sont remarquablement organisés, aussi bien au point de vue de l'instruction générale qu'au point de vue de l'instruction militaire.

Les jeunes Américains y entrent vers l'âge de dix à douze ans et en sortent vers dix-sept ou dix-huit ans, pour passer soit à une école militaire de l'Etat, soit à une des grandes universités américaines.

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question si intéressante des académies militaires privées, grâce auxquelles l'autorité militaire des Etats-Unis pourra, d'ici quelques années, organiser un sérieux recrutement des officiers des milices et peut-être, jusqu'à un certain point, des officiers à brevet de l'armée permanente.

B. M.

LE CHAUFFAGE DANS LES CASERNES

Il y a quelques années, lorsque fut inauguré l'établissement de Fresnes-les-Rungis destiné à remplacer la prison de Mazas, les connaisseurs ne tarirent pas d'éloges sur les perfectionnements apportés à l'aménagement de cette villégiature pour prisonniers de droit commun. On n'avait eu garde de négliger les derniers perfectionnements hygiéniques, et la sollicitude administrative avait été jusqu'à installer, dans tous les bâtiments et cellules, le chauffage par circulation de vapeur.

Nos braves soldats ne sont pas, tant s'en faut, aussi gâtés, à l'heure actuelle ; ils doivent se réchauffer, pendant les longs mois d'hiver, en battant la semelle dans la cour du quartier et, dans les chambres, à l'aide de l'antique poêle en fonte, aux émanations peu agréables, et alimenté par une ration assez parcimonieuse de bois ou de charbon.

La faute n'en est, assurément, pas à l'administration militaire, mais aux dispensateurs de la manne budgétaire qui n'ont jamais trouvé, depuis trente années de service obligatoire, les sommes suffisantes pour chauffer suffisamment et hygiéniquement les casernes. Ce ne sont pas les projets qui manquent, ni les bonnes volontés, à tous les degrés de la hiérarchie ; le ministre, lui-même, se préoccupe beaucoup, assure-t-on, du chauffage des troupes ; mais sa bonne volonté ne se manifeste, faute de crédits, que par des circulaires adressées aux commandants de corps d'armée pour leur demander leur avis et leurs propositions relatives au taux d'allocation des rations de charbon.

Ce n'est pas, de ce côté, qu'il y a lieu de rechercher des améliorations ; quelques grammes de charbon ou de fagots en plus ou en moins ne font rien à l'affaire ; les hommes ne s'en aperçoivent guère, vu les conditions tout à fait défectueuses des appareils de chauffage. Ce sont ces appareils eux-mêmes que l'on devrait réformer et transformer. Les lecteurs du *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial*, qui ont déjà passé par le régiment, sont fixés à cet égard.

Il faut, en effet, avoir vu de près ce matériel de poêles et de tuyaux pour se rendre compte qu'il est tout à fait insuffisant pour donner une chaleur quelconque.

Chaque année, à l'approche de l'hiver, l'officier de casernement procède à la distribution des appareils de chauffage revenant aux diverses unités administratives du régiment. La compagnie, l'escadron, la batterie occupent tant de chambres ; il lui revient donc tant de poêles et tant de mètres de tuyaux ; et les capitaines reçoivent *en quantité* ce que leur octroie le règlement. Ils n'ont qu'à se débrouiller. Ce sont les hommes qui sont chargés de monter les poêles, et c'est un véritable casse-tête chinois que d'arriver à ajuster à peu près ces fourneaux et ces buses qui ne sont pas faits les uns pour les autres. Aussi, malgré beaucoup d'ingéniosité, le résultat est-il lamentable et la chambrée bien souvent noircie et empestée par la fumée.

Le seul remède à cet état de choses serait le chauffage des casernes à l'aide de calorifères ; la dépense d'installation serait, à coup sûr, considérable ; mais, au moins, obtiendrait-on cet excellent résultat de chauffer convenablement les hommes avec le moins de frais possible.

Les adversaires de ce progrès affirment que l'on ne peut installer des calorifères dans les bâtiments de construction ancienne et que les canalisations doivent se faire à mesure que s'élèvent les murs.

C'est une erreur, et il nous serait facile de citer telle grande administration parisienne qui, pour une somme modique, 25 à 30,000 francs, a installé des calorifères dans des bâtiments déjà anciens ; son nombreux personnel est ainsi admirablement et hygiéniquement chauffé, et l'économie annuelle faite sur le chauffage amortira rapidement les frais de construction des calorifères.

Nous avons cité les prisons de Fresnes ; le système adopté peut être considéré comme un modèle. Des chambres à air sont échauffées par des chaudières à vapeur ; une force motrice électrique actionne des turbines qui envoient, par des canalisations, l'air chaud dans toutes les parties des bâtiments. Ceux-ci, en hiver, sont maintenus à une température de seize degrés. La vapeur des chaudières est utilisée pour les cuisines, et la force motrice en excès actionne les appareils des buanderies.

En été, les chaudières ne sont pas allumées et les ventilateurs envoient de l'air pur et frais jusque dans les cellules de détenus.



Le poêle du génie et les chats du garde-magasin

Il se passera évidemment bien des années avant que nos soldats soient aussi choyés au point de vue de l'hygiène que les malfaiteurs de Fresnes; mais, tout au moins, est-il permis de souhaiter que l'on s'occupe pratiquement de l'amélioration du chauffage des casernes. Des circulaires ne résoudront pas la question.

Au point de vue des allocations, le service du chauffage est organisé de la manière suivante:

Les corps d'armée de l'intérieur, les départements et même certaines places de garnison sont répartis en cinq régions, savoir:

Région très froide, où le chauffage dure six mois, du 17 Octobre au 14 Avril inclus;

Région froide, où le chauffage dure cinq mois, du 1er Novembre au 30 Mars inclus;

Région tempérée, où le chauffage dure quatre mois, du 16 Novembre au 15 Mars inclus;

Région chaude, où le chauffage dure trois mois, du 1er Décembre au 28 Février;

Enfin, région très chaude où il ne dure que deux mois, du 17 Décembre au 14 Février inclus.

De même l'Algérie est divisée en deux régions, ayant respectivement droit au chauffage pendant soixante et quarante jours.

Des tarifs fixent la quantité de charbon et de bois à allouer aux sous-officiers et soldats. « Ce combustible, dit le règlement, n'est pas destiné à entretenir des feux dans toutes les chambres, de manière à permettre aux hommes de rester enfermés dans des locaux continuellement bien chauffés; mais les allocations ont pour but d'entretenir du feu dans quelques pièces où, dans les temps froids ou pluvieux, les hommes qui rentrent de service ou de corvée puissent se chauffer et se sécher. »

La ration de chauffage est allouée aux sous-officiers, caporaux et brigadiers et aux soldats, en raison du nombre de poêles dus à chaque corps, d'après les bases suivantes:

En ce qui concerne le logement des sous-officiers, les chambres affectées aux malades dans les infirmeries et les ateliers des corps, un poêle par local séparé; toutefois, en cas de communication directe de deux pièces contiguës, un seul poêle doit servir d'ordinaire pour le chauffage de deux pièces.

En ce qui concerne les chambres de caserne occupées par la troupe: deux poêles par unité administrative d'un effectif réel inférieur à 100 caporaux, brigadiers et soldats; trois poêles par unité administrative d'un effectif supérieur.

Les sous-officiers, les maîtres et premiers ouvriers des corps autorisés à loger en ville, ont droit au chauffage d'hiver; ils reçoivent l'allocation déterminée pour un poêle.

C'est le service du génie qui est chargé de fournir les appareils de chauffage nécessaires aux corps de troupe; mais la fourniture de combustible est à la charge de ces corps, qui reçoivent, à cet effet, des allocations spéciales en argent.

Celles-ci comportent des primes fixes, ayant pour objet de subvenir aux besoins communs du corps, et des primes individuelles destinées d'une part à subvenir à l'achat du combustible pour la cuisson des aliments, de l'autre, à assurer le chauffage des chambres dans les conditions énoncées plus haut.

Les primes fixes constituent le fonds commun du corps, ou sa masse de chauffage gérée par le conseil d'administration et grâce à laquelle il assure l'ensemble du service du chauffage et peut venir en aide, le cas échéant, aux compagnies, escadrons ou batteries.

Ce cas se présente souvent, en raison de la parcimonie avec laquelle ont été calculées les rations allouées à ces unités.

D. L.



Carte de la côte du Sud-Est de Madagascar

UNE RÉVOLTE A FARAFANGANA

Une révolte a éclaté, le 29 Novembre dernier, dans la province de Farafangana, sur la côte Sud-Est de Madagascar.

Les causes n'en seront complètement connues que lorsque l'enquête prescrite par le général Galliéni sera terminée.

On présume, jusqu'ici, que ce mouvement populaire a été provoqué par les exactions des collecteurs indigènes d'impôts.

Nous avons à déplorer la mort de plusieurs Français et d'un certain nombre d'indigènes.

Parmi les victimes de leur devoir, il faut citer le lieutenant Baguet, du 13e régiment d'infanterie coloniale, le sergent Vinay, du même régiment, et le commis principal des affaires indigènes Hartmann.

Un cablogramme du gouverneur général de Madagascar fait également connaître que M. Couchon, lieutenant d'infanterie coloniale en congé, qui avait obtenu d'importantes concessions de terrain dans le Sud de l'île, a été tué dans une embuscade préparée par les indigènes révoltés.

Dès qu'il eut connaissance de la révolte, le général Galliéni prescrivit au commandant d'armes de Fort-Dauphin, d'expédier à Farafangana une compagnie d'infanterie coloniale. Celle-ci, arrivée dans le district le 8 Décembre, n'a pas eu de peine à rétablir l'ordre.

L'inspecteur des colonies Fillion et un officier supérieur du corps d'occupation ont été également envoyés à Farafangana.

N.

LE SERVICE SANITAIRE EN MANDCHOURIE

Le personnel médical des armées russes opérant à l'heure actuelle en Mandchourie a dû accomplir un effort colossal pour arriver à hospitaliser les blessés des grandes batailles de Liao-Yang et du Cha-Ho; malgré son dévouement et sa bonne volonté, il s'est parfois trouvé débordé; certains blessés ont dû attendre deux et trois jours leur enlèvement en chemin de fer, et, faute de trains sanitaires suffisants, les évacuations sur Kharbine ont dû se faire à l'aide de simples wagons à marchandises, sur le plancher desquels on avait étendu de la paille.

Mais si le matériel est un peu restreint, le personnel médical russe est suffisant: il comprend par régiment d'infanterie, 5 médecins, 1 pharmacien, 13 infirmiers-majors, 18 infirmiers et 32 brancardiers; ce personnel dispose du matériel suffisant pour 16 lits.

Chaque division est pourvue d'une ambulance et de deux hôpitaux de campagne. La première comporte 5 médecins, 200 infirmiers - brancardiers, 17 sous-officiers et 27 voitures; chaque hôpital de campagne est fort de



Habitants du Sud de Madagascar

Ces indigènes appartiennent aux tribus qui se sont révoltées récemment et ont tué un officier et plusieurs soldats



Fort espagnol du col de Ladrones. — La caponnière du fossé de gorge

per des blessés japonais qui, paraît-il, ont une odeur tout à fait différente de celle des sujets du tsar.

Notre gravure représente une partie du personnel de l'ambulance de Kharbine, au moment de l'hospitalisation du général Rennenkampf, commandant la division de cosaques d'Extrême-Orient. On se souvient que le général fut assez grièvement blessé au cours d'un raid sur le flanc des Japonais. Il est actuellement guéri et a repris son commandement.

V. Y.

4 médecins, 107 infirmiers, 4 sœurs de charité et 25 voitures.

Il existe en outre, à la réserve du corps d'armée, 2 hôpitaux de campagne par division, à l'aide desquels on peut renforcer le service sanitaire de l'unité qui en aurait besoin.

Au service de l'arrière sont rattachés 240 hôpitaux de campagne, pouvant hospitaliser chacun 10 officiers et 200 hommes.

Au mois de Septembre dernier, ces hôpitaux avaient installé 27,000 lits.

L'ensemble du service médical de l'armée russe, à l'avant comme à l'arrière, relève d'un médecin en chef ayant le rang de général de division.

La Croix-Rouge russe comportait, au début de la guerre, 636 sociétés avec 2,500 infirmières et un nombre assez considérable de médecins, d'agents et d'infirmiers.

La réserve métallique atteignait 12 millions de roubles, près de 30 millions de francs.

Dès le mois d'Août, elle avait organisé 32 hôpitaux en Mandchourie, 2 à Port-Arthur, 15 autour de Vladivostock, 10 entre Kharbin et le lac Baïkal, au total 59 hôpitaux et 7,000 lits. Au mois de Septembre, elle mettait 10,000 lits de plus à la disposition de l'autorité militaire.

En outre, elle a organisé 17 colonnes sanitaires mobiles et 2 colonnes de désinfection mobiles.

Chacune de ces colonnes comporte des médecins, pourvus d'appareils de désinfection et un laboratoire bactériologique.

A Tcheliabinsk, à Omsk, à Irkoutsk, ont été installés de grands établissements de bains, des buanderies, et du matériel de désinfection pour les trains militaires circulant sur la ligne transsibérienne.

Enfin, la Croix-Rouge a ouvert, sur ce chemin de fer, un certain nombre de stations haltes-repas, où les blessés de passage reçoivent de la nourriture, des boissons, du tabac et d'autres menues friandises, envoyées de toutes les parties de l'empire.

Signalons, en terminant, l'emploi, sur le champ de bataille, de chiens pour la recherche des blessés.

Ces chiens, en général de provenance anglaise, sont dressés à l'odorat, c'est-à-dire qu'ils retrouvent les blessés russes, sans se préoccu-

Le chemin de fer transpyrénéen
DE CANFRANC

Les Espagnols ont été, jadis, un peuple peu enclin aux innovations ; ils aiment encore leurs vieilles coutumes, ils y sont profondément attachés et c'est d'eux, plus que d'aucun autre peuple, qu'on a pu dire qu'il est plus facile, chez lui, de déraciner une dynastie qu'un usage. C'est ainsi qu'au début des chemins de fer, nos voisins se montrèrent presque hostiles à cette façon de voyager que n'avaient point connue leurs pères, et il nous souvient avoir traversé, naguère, une commune de Navarre dont l'*ayuntamiento* offrit jadis 25,000 francs à la Compagnie adjudicataire du chemin de fer Irun-Madrid pour que la voie ferrée ne passât point sur son territoire. C'est à peu près comme cela qu'on raisonnait au seizième siècle : « C'est mal à vous, monsieur, — dit, quelque part, Sancho Pansa à Don Quichotte, — c'est mal à vous de me demander d'introduire des usages nouveaux. (*Ni es bien que V. M. me pida que haga usos nuevos.*) »

Il semble que ces temps sont bien loin de nous. Non seulement les municipalités espagnoles n'offrent plus d'argent pour que le chemin de fer ne traverse pas leur territoire, mais elles sont prêtes à consentir des avances considérables pour obtenir qu'il passe dans leur voisinage ; et, à propos du chemin de fer transpyrénéen central, dont les deux gouvernements intéressés règlent aujourd'hui le tracé définitif, on voit l'Aragon et la Catalogne s'efforcer de tirer la couverture chacune à elle, avec une ardeur, une insistance qui dénotent des idées bien modernes.

Il y a plus de cinquante ans que le projet de cette voie rapide est à l'étude, et deux tracés ont été proposés pour la construire, l'une par la vallée d'Aspe, en France, et la vallée de l'Aragon en Espagne, c'est-à-dire suivant une ligne à peu près droite qui joindrait Oloron à Jaca par le col du Somport et Canfranc, l'autre plus à l'Est, qui unirait Saint-Girons ou Foix à Lérida par la vallée catalane de la Noguera-Pallaresa.

Pour bien des raisons, il y a lieu de supposer que c'est le premier tracé, celui qui suit la vallée de Canfranc, qui sera adopté. Effectivement, il y a, de ce côté, peu de travaux à exécuter pour souder les deux tronçons, français et espagnol, existant déjà, tandis que du côté de la Noguera-Pallaresa, tout ou à peu près tout serait à faire.

En Espagne, le siège du gouvernement est fait depuis longtemps ; il s'est définitivement prononcé pour le tracé par Canfranc, et il vient de construire un fort d'arrêt destiné à battre l'entrée en Espagne du tunnel international qui passera sous le col du Somport. Ce tunnel, qui partira de la station française des forges d'Abel, pour déboucher au pied même du fort espagnol (le fort du col de Ladrones), aura une longueur totale d'environ 7 kilomètres, exactement



L'ambulance russe à Kharbine

Au centre, s'appuyant sur une canne, le célèbre général de cosaques RENNENKAMPF, qui fut assez grièvement blessé au cours d'un raid contre les Japonais



LA DEUXIÈME ESCADRE RUSSE DU PACIFIQUE, ACTUELLEMENT EN ROUTE POUR LES MERS DE CHINE, SOUS LE COMMANDEMENT DU VICE-AMIRAL ROSTDJESTVENSKI (1)

1. Cuirassé « Ossliabia ». — 2. Croiseur cuirassé « Dmitri-Donskoy ». — 3. Croiseur cuirassé « Amiral-Nakhimov ». — 4. Cuirassé « Sissoï-Veliky ». — 5. Cuirassé « Borodino ». — 6. Cuirassé « Navarin ». 7. Cuirassé « Kniaz-Suvarov ». — 8. Croiseur protégé « Svetlana ». — 9. Croiseur protégé « Almoz ». — 10. Cuirassé « Orel ». — 11. Croiseur protégé « Aurora ». — 12. Cuirassé « Nicolas-III ». — 13. Croiseur protégé « Izumrud ». — a. Contre-torpilleurs.

(1) Pour les caractéristiques des bâtiments, se reporter au Petit Journal MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, n° 47, page 747.



La pêche du thon sur les côtes de Portugal

(Photographie prise par S. M. le roi dom Carlos.)

6,733 mètres 84, dont la moitié en France et la moitié en Espagne.

Son entrée sur le sol espagnol est admirablement gardée par le fort en question, qui domine toute la route actuelle et commandera la voie à créer dans toute l'étendue de la portée de ses canons. Elevé sur un éperon granitique inaccessible et creusé dans le roc, il est impossible de l'apercevoir du fond de la vallée.

Sa forme générale est celle d'un V, dont l'ouverture s'appuie à la montagne, la pointe étant tournée vers la route. Dans la branche Nord du V, quatre embrasures, couvertes, et taillées dans le granit, donnent place à autant de pièces battant, la première, la route de France et la Canalroya, par-dessus le barranco de Izas, les trois autres battant l'entrée du tunnel et la route. De plus, derrière la caponnière du fossé de gorge, appuyée à elle dos à dos, une cinquième pièce bat le barranco de Izas, la Canalroya et la Pena de Raca.

La caponnière du fossé comprend, comme le montre la figure, deux embrasures pour bouches à feu ou mitrailleuses et, au-dessus, une banquette pour huit hommes tirant derrière des créneaux.

Des glacis du fort on a une vue superbe sur la vallée tout entière et on voit l'Aragon s'échapper en cascades vers Canfranc, joli bourg espagnol, un peu muet en hiver, quand les neiges arrêtent les communications, mais extrêmement pittoresque en été, et auquel la nouvelle voie ferrée va donner une vie, une activité extraordinaires.

Effectivement, le chemin de fer en projet n'aura pas seulement un effet considérable au point de vue du transit des deux pays ; il apportera, en outre, en Aragon, c'est-à-dire dans un pays actuellement pauvre et assez peu habité, un bien-être qu'il ne saurait connaître sans lui. Il mettra en relations directes Bordeaux et Toulouse (par Tarbes) avec Saragosse et Madrid, à travers une zone difficile, extrêmement accidentée, mais d'une richesse incomparable au point de vue minier. Dans quelques années, ces gorges aujourd'hui silencieuses, ces vallées sauvages, sur les flancs abrupts desquelles broutent à peine çà et là quelques chèvres, retentiront sans doute du bruit puissant des marteaux-pilons, et la fumée de la houille noircira ces parois de granit que lèche actuellement la flamme bleuâtre des maigres feux allumés par les pâtres.

La poésie du paysage y perdra sans doute, mais le bien-être des habitants y trouvera son compte. A un autre point de vue on peut espérer que des communications plus rapides, plus aisées faciliteront l'union de deux peuples de race commune qui ont tant d'intérêt à marcher la main dans la main.

On voit que, sous beaucoup de rapports, il est à souhaiter que le chemin de fer de Canfranc passe enfin du domaine de la spéculation dans celui de la réalité. Le commencement des travaux est d'ailleurs imminent.

Commandant DE SÉRIGNAN.

LES LETTRES DE SERVICE

Dans ses informations du 25 Décembre dernier, le *Petit Journal Militaire, Maritime, Colonial* a mentionné sommairement la suppression des lettres de service des officiers et assimilés, et leur remplacement par la notification, au *Journal officiel*, de la nomination ou de la mutation concernant ces officiers.

Le mode d'opérer établi par le décret du 22 Novembre 1904 remplace une procédure vieille déjà de soixante-dix années ; c'est donc une innovation très importante et nous croyons, en conséquence, utile de donner à nos lecteurs, sur cette innovation, un aperçu un peu plus complet qu'une simple information.

La lettre de service d'autrefois permettait à l'officier de se faire reconnaître par son nouveau chef de corps ou service.

A défaut de cette lettre, supprimée aujourd'hui, le titre individuel sera constitué par le livret matricule ; ce document sera remis à l'officier avant son départ du corps et après que mention de la mutation aura été faite par l'autorité compétente.

En France, tout officier sera rayé des contrôles quinze jours après la mutation parue au *Journal officiel ;* il devra avoir rejoint son nouveau poste dans le délai de quarante jours.

En Algérie et en Tunisie, la radiation aura lieu quinze jours après que l'officier aura réellement reçu avis de sa mutation par l'intermédiaire de son chef de corps.

Pour établir le droit aux frais de route et le refus de l'indemnité pour changement d'uniforme, le *Journal officiel* portera la mention « service » dans le premier cas et « sans changement d'uniforme » dans le second cas.

Les mutations par mesure de discipline seront accompagnées de la mention « d'office » qui donne droit aux frais de route.

Les officiers de la réserve et de l'armée territoriale recevront par les soins de leur chef de corps ou service l'avis de la mutation les concernant.

Le *statu quo* est maintenu pour les officiers des corps militaires des douanes et des chasseurs forestiers.

Des lettres de service de promotion seront établies par le ministère de la Guerre pour les officiers généraux et assimilés, les colonels et assimilés et les contrôleurs de l'administration de l'Armée.

En cas de mutation, les généraux et assimilés recevront également une lettre de service.

Sont aussi supprimées les lettres d'avis de rappel à l'activité ; les intéressés seront prévenus par les généraux commandant les subdivisions de région dont ils relèvent.

Les lettres et avis relatifs aux radiations des cadres des officiers de réserve et de l'armée territoriale sont remplacés par des avis émanant du chef de corps ou service.

Le *statu quo* est maintenu pour toutes les mesures qu'un caractère soit disciplinaire soit personnel ne permet pas de publier au *Journal Officiel*, par exemple pour les mises en non-activité et en réforme, les démissions, radiations destitutions, révocations de fonctions, etc.

Les *errata* devront être publiés à l'*Officiel* dans un délai maximum de trois jours.

Les promotions de l'armée active paraîtront le 25 du dernier mois de chaque trimestre ; mais les mutations, le 10 et le 15 de chaque mois.

Pour la réserve et la territoriale, les mutations et promotions paraîtront le dernier jour de chaque trimestre ; il est interdit, sauf dans des cas très urgents, de faire paraître des mutations isolées en dehors des mouvements de quinzaine.

L. R.

LE ROI DE PORTUGAL, PÊCHEUR

Le vent est à l'océanographie. Nos lecteurs savent ce qu'est cette science toute neuve, qui vient de prendre officiellement sa place au soleil [1] et qui a la chance de voir ses premiers pas soutenus par deux princes.

On sait, en effet, la part prise par le prince Albert de Monaco aux travaux importants dont

(1) Voir le nº 55 *(Les cours d'Océanographie).*



La rentrée du chalut à bord



Le croiseur « AMÉLIA », yacht royal portugais

les résultats ont servi à illustrer et à vérifier les théories des savants qui s'occupent de la science nouvelle.

Le roi de Portugal, dom Carlos, est, comme lui, un passionné d'océanographie. Son beau yacht, à qui il a galamment donné le nom de la reine Amélie, est aménagé pour les recherches et les sondages par grands fonds et le roi a déjà fait à son bord de nombreuses et fructueuses campagnes.

Le but que se propose S. M. dom Carlos est, d'ailleurs, humanitaire. Très épris des choses de la mer et de la pêche, en particulier, il a cherché avant tout à faciliter l'existence des pêcheurs des côtes du Portugal, en leur fournissant tous les renseignements possibles sur les migrations et les mœurs des poissons qui fréquentent ces côtes.

Depuis 1896, le roi de Portugal fait régulièrement, chaque année, une campagne de pêches, de sondages et d'exploration à bord de l'*Amélia*, quatrième du nom.

L'*Amélia* a les allures d'un petit croiseur. Son tonnage est de 1,400 tonnes. La longueur de 71 mètres, sa largeur de 8 m. 50. Il marche 15 nœuds et porte un petit armement de 4 pièces légères. Les officiers et l'équipage appartiennent à la marine militaire. Le commandant est le capitaine de frégate Serpa Pimentel, aide de camp du roi.

Sa Majesté est aidée dans ses travaux scientifiques par un Français, M. Albert Girard, directeur du Musée scientifique de Lisbonne.

L'existence à bord du yacht royal, pendant les campagnes de pêche, est toute simple et familiale. Le roi, comme le montre nos photographies, porte le jersey des matelots. Il assiste à tous les travaux concernant l'océanographie et met la main au classement des échantillons de flore et de faune sous-marines qui sont conservés dans le musée du bord.

La pêche à la ligne et la chasse des oiseaux de mer complètent la série des distractions sportives qu'offrent ces croisières.

Le roi a fait plus particulièrement porter ses études de ces années dernières sur les différentes espèces de thon, très communs sur les côtes de Portugal et qui sont la fortune de ses pêcheurs. C'est ainsi qu'il a pu établir que les migrations de ces poissons dépendent des variations du milieu maritime et non des variations météorologiques, que leur passage de l'Atlantique dans la Méditerranée dure une cinquantaine de jours et surtout qu'on ne les rencontre guère que dans des eaux ayant au moins 13 degrés.

On conçoit très bien la sympathie particulière qu'éprouvent pour leur roi les pêcheurs du Portugal, sympathie dont ce prince recueille les témoignages touchants à chacune de ses croisières.

R.

Les grades dans les équipages de la flotte

Les grades de quartier-maître, second maître et premier maître, quoique étant respectivement équivalents à ceux de caporal ou brigadier, sergent ou maréchal des logis et adjudant, sont sensiblement plus difficiles à obtenir.

Dans les circonstances ordinaires, un soldat peut être nommé caporal au bout de six et même quatre mois, et un bon sujet, favorisé par les circonstances, peut être nommé sergent six mois après ; il peut compter obtenir ce dernier grade au bout de deux ans de service.

Dans la marine, au contraire, avant de songer à être nommé quartier-maître, un marin doit passer par une école de spécialité. Quand il en sort, il a un minimum de six mois de service, la plupart du temps il en a sept ou huit. Il faudrait une chance exceptionnelle à un sujet hors ligne pour être nommé quartier-maître de 2e classe six mois après sa sortie de l'école. Il y a toujours, en effet, au moins trois ou quatre fois plus de concurrents sérieux que de places à accorder par chaque conseil d'avancement (car presque tous les jeunes gens qui s'engagent dans la marine espèrent y faire leur carrière), et les plus anciens concurrents sont généralement préférés aux jeunes. En outre les conseils ne se réunissent que deux fois par an, à des époques qui ne coïncident pas avec l'embarquement du personnel, Par suite, un sujet tout à fait hors ligne ne pourra être quartier-maître au bout d'un an que s'il est favorisé exceptionnellement par les circonstances ; il devra le plus souvent compter deux ans pour obtenir ce grade.

Un quartier-maître devra attendre bien plus longtemps pour pouvoir être second maître de 2e classe. S'il n'est pas débarqué au moment de sa nomination, il pourra être nommé à la 1re classe au bout de six mois ; mais c'est l'exception; s'il a seulement un jour de service à terre, il ne pourra être nommé par le conseil suivant, il devra donc attendre un an au moins.

Au bout de six mois d'embarquement comme quartier-maître de 1re classe, il pourra être *proposé* pour second maître ; mais là encore il aura de nombreux concurrents, et les plus anciens seront généralement préférés. De plus, les conseils ayant à cœur de récompenser le plus grand nombre de sujets méritants, il n'arrive pour ainsi dire jamais qu'un candidat obtienne deux propositions pour une seule période d'embarquement. (Ces périodes sont de deux ans au moins.)

Il faut au minimum deux propositions pour être nommé second maître, et jamais la promotion ne suit immédiatement la dernière proposition. De bons serviteurs ne sont nommés, bien souvent, qu'après quatre ou cinq propositions.

Un bon sujet tout à fait hors ligne ne pourra donc obtenir le grade de second maître au bout de quatre ans de service que s'il est exceptionnellement favorisé par la chance ; il n'espérera l'obtenir qu'après un minimum de cinq ans de service.

Le grade de premier maître est encore plus difficile à obtenir : les concurrents sont tous



Le roi dom CARLOS, pêchant à la ligne à bord de l'« AMÉLIA »

S. M., vêtue de blanc, est assise sur la rambarde de l'arrière

ours très nombreux et a promotion ne paraît qu'après quatre ou cinq propositions. Aussi est-il extrêmement rare qu'un marin obtienne l'épaulette d'adjudant avant l'âge de trente ans.

Ce qui précède s'applique surtout aux spécialités qui ont, plus que les autres, le caractère militaire, c'est-à-dire les gabiers, canonniers, torpilleurs, fusiliers et timoniers.

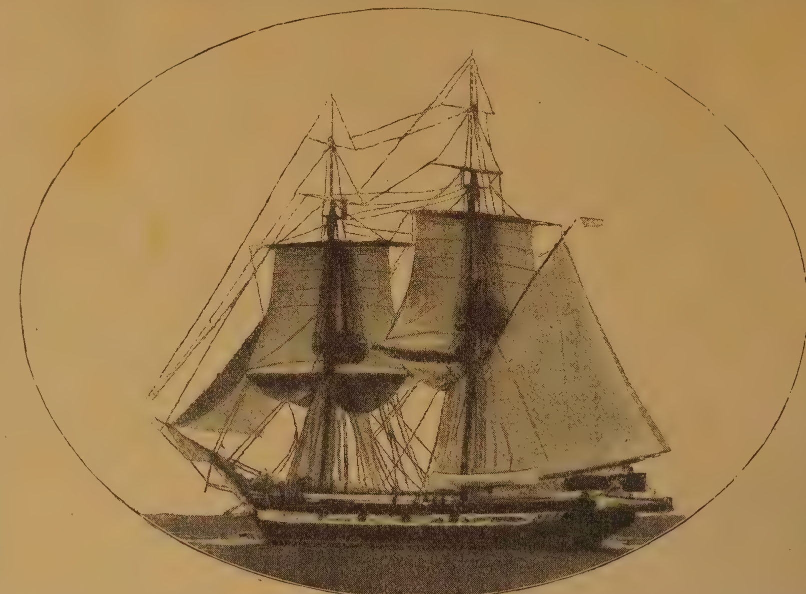
Les autres spécialités sont un peu plus favorisées. Les mécaniciens et les charpentiers obtiennent leur brevet en exécutant d'une manière satisfaisante un essai professionnel qu'on leur fait faire au moment de leur arrivée au service.

Le nombre de propositions d'avancement pour les mécaniciens est illimité, mais ils ne sont nommés au grade supérieur qu'après examen ou concours.

On voit donc que malgré l'égalité hiérarchique des grades, ils sont obtenus dans la marine bien plus difficilement que dans l'armée de terre, et que pour obtenir le galon d'or, par exemple, un second maître a dû payer bien plus de sa personne qu'un sergent ou un maréchal des logis.

C'est peut-être une des raisons qui font que dans certains milieux on considère la marine comme supérieure à l'armée de terre.

COMMANDANT Z.



Le brick qui porte ce joli nom de « SEA FLOWER » (fleur de mer) et qui va disparaître ainsi que tous les navires à voiles actuellement encore utilisés pour l'instruction des mousses de la marine anglaise.

RÉFORMES NAVALES ANGLAISES

L'amirauté anglaise vient de remanier complètement la distribution des forces navales britanniques et la composition de ses différentes escadres.

Ces réformes ne sont, d'ailleurs, que les plus importantes parmi toutes celles que la marine anglaise va se voir appliquer, sur l'initiative du nouveau premier lord naval de l'amirauté, l'amiral sir John Fisher.

Pour en finir avec ces dernières, nous les énumérerons rapidement pour nous occuper avec plus de détails des premières.

Tout d'abord, et ce n'est que le résultat d'une des leçons fournies par la guerre russo-japonaise, toutes les unités qui ne rendraient pas, au feu, des services appréciables sont retirées des escadres et divisions navales ; en outre, on ne construira plus de croiseurs non cuirassés en dehors des navires de la classe « scouts » qui seront en petit nombre et feront le service d'éclaireurs.

Les écoles d'entraînement seront réformées. Les vieux navires, les bricks à voile, qui, jusqu'ici, ont été donnés aux mousses et aux cadets pour apprendre la navigation et le canonnage, seront démolis et remplacés par une escadre agile de 8 croiseurs protégés. Une marine moderne, disent les journaux anglais en applaudissant à cette décision, n'a pas de place pour le bric-à-brac. Les embarquements à la mer et la durée des commandements seront uniformément de deux années au lieu de trois.

Enfin, une réorganisation complète des réserves permettra de compter sur l'immédiate disponibilité des bâtiments qui seront rangés dans cette catégorie. Les 2 commandants, 3 officiers et un noyau d'équipage comprenant les deux cinquièmes de l'effectif total seront toujours embarqués sur chaque unité.

Mais la réforme sur laquelle l'attention se porte plus particulièrement est celle qui concerne la répartition et la composition des escadres.

Désormais, les forces navales anglaises dans les mers européennes, seront réparties en 3 escadres, tenues constamment sur pied de guerre.

La plus importante sera celle qui stationnera sur les côtes mêmes de l'Angleterre et qui portera le nom d'escadre de la Manche (*Channel fleet*). Elle comprendra 12 cuirassés des derniers modèles et un nombre de croiseurs suffisant. Son chef sera un amiral, secondé par un vice-amiral et un contre-amiral en sous-ordre.

Une escadre composée de 8 cuirassés et nommée flotte de l'Atlantique, aura son centre de stationnement à Gibraltar. Elle sera commandée par un vice-amiral, avec un contre-amiral en sous-ordre.

Enfin, la flotte de la Méditerranée se composera également de 8 cuirassés et des croiseurs nécessaires.

Son commandant en chef sera un amiral, et son commandant en second, un vice-amiral. Cette flotte aura Malte comme base de ravitaillement et de réparation.

En plus de ces 3 flottes permanentes, il sera créé 3 escadres, commandées par des contre-amiraux et composées chacune de 6 croiseurs cuirassés. Ces escadres, seront nominalement attachées à chacune des flottes ci-dessus, mais elles pourront en être retirées pour toutes espèces de missions spéciales et notamment pour les manœuvres.

Les divisions lointaines composeront 3 groupes. Le 1er, nommé groupe oriental, sera formé des bâtiments des stations de la Chine, de l'Australie et des Indes.

Le 2e groupe, ou groupe occidental, comprendra la station de l'Amérique du Nord et des Antilles.

La division du cap de Bonne-Espérance servira de chaîne de jonction entre les 2 groupes,



Le cuirassé anglais de 1er rang « EXMOUTH », qui portera le pavillon du vice-amiral WILSON, commandant en chef de la nouvelle flotte de la Manche

ou entre le groupe oriental et la division des croiseurs cuirassés de la Méditerranée.

En plus des navires qui composeront les différentes escadres et divisions navales, 6 cuirassés ou croiseurs cuirassés, appelés navires d'éventualité, sont désignés à raison de 2 par port, pour former une force dont on pourrait avoir besoin immédiatement. Le personnel nécessaire à l'armement de ces navires sera toujours tenu disponible.

On voit l'importance de ce remaniement général, dont nous ne pouvons donner ici que les grandes lignes. L'idée qui l'a dicté est mise au jour tout au long, dans le mémorandum que lord Selborne, 1er lord de l'Amirauté, a adressé au gouvernement.

Le nouveau groupement des forces navales anglaises est destiné à répondre à l'accroissement considérable donné à la marine de guerre allemande, et à maintenir dans la mer du Nord la prépondérance de l'Angleterre, qui pourrait être éventuellement menacée. C.

EPHÉMÉRIDES DE LA Marine française

17 Décembre 1676. — Le vice-amiral d'Estrées, reprend Cayenne aux Hollandais, après un assaut extrêmement meurtrier.

18 Décembre 1779. — Lamotte-Piquet, avec trois vaisseaux seulement, sort de Port-Royal de la Martinique et attaque une flotte anglaise de 12 vaisseaux, afin de dégager un convoi.

19 Décembre 1793. — L'armée républicaine rentre dans Toulon évacué par les Anglais.

20 Décembre 1688. — Les vaisseaux : *Ferme*, capitaine Ceptème, *Aquilon*, capitaine des Francs, en croisière dans la Méditerranée, réduisent deux vaisseaux hollandais après une action très meurtrière.

21 Décembre 1873. — Francis Garnier et Balny d'Avricourt sont tués dans une sortie par les Pavillons-Noirs.

22 Décembre 1697. — Les vaisseaux *Vaillant* et *Entreprenant* capturent en Méditerranée un riche vaisseau hollandais, armé en guerre, nommé le *Marchand de Sirie.*

23 Décembre 1295. — Otton de Toucy, nommé amiral des galères. C'est le premier amiral des mers du Ponant.

24 Décembre 1809. — Décimés par les fièvres et les maladies, les Anglais évacuent Flessingue dont ils s'étaient emparés au mois d'Août précédent.

26 Décembre 1851. — Les habitants de Salé (Maroc) s'étant livrés à la piraterie, le contre-amiral Dubourdieu, ayant son pavillon sur le *Henri-IV*, bombarde leur ville et les amène à composition.

28 Décembre 1737. — Mort du maréchal d'Estrées (Victor-Marie), vice-amiral en Ponant et vice-roi d'Amérique. Il ne faut pas confondre cet officier général avec son père, Jean d'Estrées, mort en 1707, investi des trois mêmes charges. Un croiseur de notre flotte porte le nom des deux d'*Estrées.*

29 Décembre 1857. — Attaque et prise de Canton par un corps de débarquement anglo-français commandé par le vice-amiral Rigault de Genouilly.

30 Décembre 1827. — Création au Louvre d'un musée naval.

31 Décembre 1869. — La corvette à vapeur *Gorgone*, commandée par le lieutenant de vaisseau Mage, célèbre par son exploration au Haut-Niger, perdue corps et biens au large de Brest.



Le neveu et héritier de l'empereur de Chine, qui a récemment visité Saïgon avec une suite nombreuse

LES HOMMES PUNIS DE PRISON

La sollicitude du ministre de la Guerre s'est étendue la semaine dernière aux hommes punis de prison et aux habitués du peloton de chasse. Celui-ci a vécu.

Désormais, les six heures de travail prescrites par le règlement sur le service intérieur seront employées à perfectionner l'instruction militaire et morale des prisonniers. Il est interdit de leur faire, comme autrefois, arpenter sac au dos et fusil sur l'épaule les cours du quartier. Sans préciser la nature des exercices auxquels ils seront soumis, le ministre prescrit que ces exercices auront un rendement effectif.

Cette mesure supprime en fait une grande partie de la punition, et il est à craindre que la discipline ne s'en ressente. Depuis que dans beaucoup de régiments on a dû incorporer des hommes venant des bataillons d'Afrique, ayant subi, par conséquent, des condamnations de droit commun, la punition de prison est la seule que les « pratiques » redoutent un peu. Si on en diminue la rigueur, on peut se demander comment on maintiendra dans le devoir et la discipline ces soldats que la consigne ou la salle de police laissent singulièrement indifférents.

Mais ce qu'on peut approuver sans réserve, ce sont les recommandations relatives à l'hygiène, à la propreté et à la santé des hommes punis. Elles étaient d'ailleurs mises en pratique depuis longtemps. Le linge des prisonniers doit être renouvelé aussi souvent que celui de leurs camarades ; on leur donnera le temps et les moyens de laver leurs effets de treillis ; ils porteront en tout temps les vêtements de drap sous les effets de toile, sauf pendant l'été ; la demi-couverture supplémentaire sera donnée pendant tout l'hiver aux hommes punis de prison ou de cellule.

Enfin les commandants de corps d'armée détermineront au-dessous de quel degré de température les locaux disciplinaires, salle de police, prison et cellule ne devront pas être occupés pendant la nuit.

Cette dernière prescription est excellente ; mais on pourrait se demander pourquoi le ministre de la Guerre n'a pas déterminé lui-même ce degré de température ; c'eût été l'occasion de prouver aux soldats de France la complète égalité des prisonniers militaires devant le thermomètre ; car, en définitive, si le commandant du 1er corps à Lille ordonne qu'à partir de 0

les hommes punis de cellule réintégreront leur lit et leur chambrée, et si celui du 2e corps estime qu'il faille pour cela attendre qu'il y ait deux degrés au-dessous, les hommes d'Amiens auront le droit de crier à l'injustice.

F. L.

A L'OFFICIEL

Guerre

Armée active. — Nominations et mutations

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Sont promus au grade de général de division. — Le gén. de brig. Ambrosini, comm. la 53e brig. d'inf. (27e div., 14e corps) et la subdiv. de région de Romans, en rempl. du gén. de div. de Négrier, placé dans la section de réserve ; le gén. de brig. Lachouque, comm. la 11e brig. d'inf. (6e div., 3e corps), membre du comité technique de santé, en rempl. du gén. de div. Texier de La Pommeraye, décédé ;

Le général de brig. Joly, comm. la brig. du génie du gouv. milit. de Paris, comm. le départ. de Seine-et-Oise, membre du comité techn. du génie et du comité consult. des poudres et salp., en rempl. du gén. Petit, décédé ; le gén. de brig. Amourel, direct. de l'artill. au minist. de la Guerre, membre de la commiss. milit. de méd. et d'hygiène vétér. en rempl. du gén. de div. Hartschmidt, placé dans le cadre de rés.; le gén. de brig. Gillain, direct. de la caval. au minist. de la Guerre, en rempl. du gén. de div. Treymüller, placé dans la sect. de rés.

Sont promus au grade de général de brigade. — Le col. Hurault de Vibraye, comm. le 3e chass. en rempl. du gén. de brig. Gillain, promu gén. de div.; le col. La Tour d'Affaure, brev. comm. le 112e d'inf. en remp. du gén. de brig. Ambrosini, promu gén. de div.; le col. Dupontavice de Heussey, comm. le 2e d'art., en rempl. du gén. de brig. Perrodon, décédé; le col. Lerosey, dir. du génie à Toul, en rempl. du gén. de brig. Joly, promu gén. de div.;

Le col. Oudard, brev., comm. le 22e d'art., en rempl. du gén. de brig. Amourel, promu gén. de div.; le col. Dubail, brev., comm. le 1er zouaves, en rempl. du gén. de brig. Lachouque, promu gén. de div.

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

M. Vanbremeersch, lieut. brev. au 20e rég. d'inf. stag. à l'état-maj. de la 2e div. d'inf., a été dés. pour passer en la même qualité à l'état-maj. de l'Armée.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DES SERVICES D'ÉTAT-MAJOR ET DU RECRUTEMENT

MM. Gribelin, off. d'adm. de 1re cl., empl. à l'état-maj. de l'armée, a été dés. pour être empl. à l'état-maj. du gouv. de la pl. forte port mil. de Brest et de la subdiv. de rég. de Brest; Dautriche, off. d'adm. de 1re cl., empl. à l'état-maj. de l'Armée, a été dés. pour l'état-maj. de la 14e div. d'inf.; Poirot, off. d'adm. de 1re cl., empl. à l'état-maj. du gouv de la pl. forte de Belfort, a été dés. pour l'ét.-maj. de l'Armée; Rosset, off. d'adm. de 2e cl., empl. à l'état-maj. du dép. du Rhône et de la pl. de Lyon, a été dés. pour l'état-maj. de l'Armée; Touret, off. d'adm. de 2e cl., empl. à l'état-maj. de la 14e div. d'inf., a été dés. pour l'état-maj. du gouv. de la pl. de Belfort; Durand, off. d'adm. de 3e cl., empl. à l'état-maj. du gouv. de la pl. forte port mil. de Brest, a été dés. pour l'état-maj. du dép. du Rhône et de la place de Lyon.

SERVICES D'ÉTAT-MAJOR ET DU RECRUTEMENT

Ont été promus dans le corps des officiers d'administration des services d'état-major et du recrutement, savoir : Au grade d'officier d'administration de 2e classe (article 4 de la loi du 2 Juillet 1900, pour prendre rang du 15 Décembre 1904) :

MM. Geoffroy, off. d'adm. de 3e cl., emp. au bur. de recr. de Nantes ; Jalley, off. d'adm. de 3e cl., emp. au bur. de recr. de Montluçon ; Perrin, off. d'adm. de 3e cl., emp. au bur. de recr. de Rennes; Saint-Genis, off. d'adm. de 3e cl., emp. au bur. de recr. du Havre; Raffestin, off. d'adm. de 2e cl., emp. à l'état-maj. du command. des subdiv. de rég. de Bernay et d'Evreux (3e corps d'armée); Mourey, off. d'adm. de 3e cl., emp. au bur. de recr. d'Epinal ; Bolot, off. d'adm. de 3e cl., emp. à l'état-maj. du command. des subdiv. de rég. de Chalon-sur-Saône et de Mâcon (8e corps d'armée); Aunay, off. d'adm. de 3e cl., emp. à l'état-maj. du command. des subdiv. de rég. de Nevers et d'Autun (8e corps d'armée); Valentin, off. d'adm. de 3e cl., emp. à l'état-maj. du command. de la subdiv. d-Aïn-Sefra : Cochet, off. d'adm. de 3e cl., emp. à l'état-maj. du command. des subdiv. de rég. d'Angers et de Cholet (9e corps d'armée); Bourgeois, off. d'adm. de 3e cl., emp. au bur. de recr. de Lille ; Jung, off. d'adm. de 3e cl., emp. à l'état-maj. du gouv. de la pl. forte de Belfort et des subdiv. de rég. de Belfort et de Vesoul ; Bonnet, off. d'adm. de 3e cl., emp. à l'état-maj. du command. de la subdiv. de rég. de Romans (14e corps d'armée); Caubit, off. d'adm. de 3e cl., emp. à l'état-maj. du command. des subdiv. de rég. de Nîmes et d'Avignon (15e corps d'armée); Varnerot, off. d'adm. de 3e cl., emp. au bur. de recr. de Béthune ;

Viguié, off. d'adm. de 3e cl., emp. à l'état-maj. du command. des subdiv. de rég. de Mirande et de Foix (17e corps d'armee); Carmier, off. d'adm. de 3e cl., emp. à l'état-maj. du command. de la subdiv. de rég. de Saint-Omer (1er corps d'armée); Manescau, off. d'adm. de 3e cl., emp. à l'état-maj. du command. des subdiv. de rég. de Bourg et de Belley (7e corps d'armée); Meillier, off. d'adm. de 3e cl., emp. à l'état-maj. du command. des subdiv. de rég. d'Alençon et d'Argentan (4e corps d'armée).

Pour prendre rang du 28 Décembre 1904 : M. Degache, off. d'adm. de 3e cl., emp. à l'état-maj. du command. des subdiv. de rég. de Narbonne et de Perpignan (16e corps d'armée).

Ces officiers d'administration sont maintenus dans leur position actuelle.

INFANTERIE

Sont promus au grade de colonel. — MM. Gard, lieut.-col. brev. au 144e, en rempl. de M. Dubail, promu. Aff. au 1er zouaves, en rempl. de M. Dubail, promu ; Brière, lieut.-col. brev., au 41e, en rempl. de M. Anglade, retr. Aff. au 136e, en rempl. de M. Nicolas, changé de corps ; Saint-Martin, lieut.-col. au 161e, en rempl. de M. de La Tonr d'Affaure, promu. Aff au 112e, en rempl. de M. de La Tour d'Affaure, promu.

Au grade de lieutenant-colonel. — MM. Jacquet, chef de bat. h. c. (recrut.), en rempl. de M. Ducasse, retr. Maint. h. c. (recrut.); Bernard. chef de bat. au 46e, en rempl. de M. Brière, promu. Aff. au 140e; en rempl. de M. Gard, promu ; Masnou, chef de bat. h. c. (état-maj.), en rempl. de M. Guéneau de Mussy, retr. Aff. au 41e, en rempl. de M. Brière, promu ; Guerrier, chef de bat. brev. h. c. (état-maj.), en rempl. de M. Gard, promu. Maint. h. c. (état-maj.); Guignabaudet, chef de bat. h. c. (état-maj.), en rempl. de M. Saint-Martin, promu. Maint. h. c. (état-maj.); Marquet, chef de bat. au 95e, en rempl. de M. Jacquet, mis h. c. (recrut.). Aff. au 85e, en rempl. de M. Guéneau de Mussy, retr.; Benoît, chef de bat. au 26e, en rempl. de M. Guignabaudet, mis h. c. (état-maj.) Aff. au 161e, en rempl. de M. Saint-Martin, promu ; Blandin, chef de bat. au 84e, en rempl. de M. Guerrier, mis h. c. (état-maj.). Aff. au 41e, en rempl. de M. Ducasse, retr. (Att. l'arrivée de son success.).

Au grade de chef de bataillon. — MM. Clop, cap. au 122e, en rempl. de M. Mercier, retr. Aff. au 75e, en rempl. de M. Leroy, changé de corps ; Humbert, cap. au 113e, en rempl. de M. Frey, retr. Aff. au 133e, comme major, en rempl. de M. Rebreyend, retr.; Chanu, cap. au 92e, en rempl. de M. Bénite, retr. Aff. au 110e, comme major, en rempl. de M. Romagny, mis h. c (recrut.); Derivry, cap. au 35e, en rempl. de M. Brun, retr. Aff. au 73e, comme major, en rempl. de M. Lefebvre, changé de corps ; Leguay, cap. au 66e, en rempl. de M. Benoit, promu. Aff. au 30e, en rempl. de M. Pein, mis h. c. (affaires indig.); Frisch, cap. au 109e, en rempl. de M. Poret de Civille, retr. Aff. au 2e, comme major, en rempl. de M. Mercier, retr.; Rigal, cap. h. c. (aff. indig.), en rempl. de M. Pein, mis h. c. (aff. indig.). Maint. h. c. (aff. indig.); Daguzan, cap. au 51e, en rempl. de M. Rouard, retr. Aff. au 155e, comme major, en rempl. de M. Courtot de Cissey, changé de corps.

De Bussy, cap. brev. h. c. (état-maj.), en rempl. de M. Pellegrain, retr. Aff. au 114e, en rempl. de M. Scelles, retr.; Clerc, capit. h. c. (recrut.), en rempl. de M. Donnarel, retr. Maint. h. c. (recrut.) ; Turet, cap. au 81e, en rempl. de M. Bernard, promu. Aff. au 61e, en remp. de M. Fabiani, retr.; Roget, cap. brev. h. c. (état-maj.), en rempl. de M. Lacotte, mis h. c. (écoles). Aff. au 160e, en rempl. de M. Jampierre, changé de corps ; Roudaud, cap. au 108e, en rempl. de M. Fabiani, retr. Aff. au 121e, en rempl. de M. Aubert, changé de corps; Bonneville, cap. brev. au 23e, en rempl. de M. Mulot, retr. Aff. au 158e, en rempl. de M. Conti, retr. (Att. l'arrivée de son success.) ; Charton, cap. au 96e, en rempl. de M. Desloge, décédé. Aff. au 98e, en rempl. de M. Fabre, changé de corps : de Pardieu, cap. brev. h. c. (état-maj.), en rempl. de M. Goby, retr. Maint. h. c. (ét.-maj.)

Franquet, cap. au 19e, en rempl. de M. Marquet, promu. Aff. au 2e, en rempl. de M. Demanche, changé de corps; Challe, cap. brev. h. c. (état-maj.), en rempl. de M. Cogniard, décédé. Aff. au 54e, en rempl. de M. Daubenfeld, retr.; Belmon, cap. au 2e zouaves, en rempl. de M. Chabot, mis h. c. (recr.). Aff. au 64e, en rempl. de M. Meauzé, nommé major au corps; Goybet, cap. brev. h. c. (ét.-maj.), en rempl. de M. Degland, retr.; Laparre de Saint-Sernin, cap. au 107e. en rempl. de M. Mathis, retr. Aff. au 95e, en rempl. de M. Marquet, promu;

Morier, cap. brev. h. c. (état-maj.), en rempl. de M. Labassé, retr. Aff. au 163e, en rempl. de M. Hurvoy, retr.; Troadec, cap. au 73e, en rempl. de M. Romagny, mis h. c. (recr.). Aff. au 71e, en rempl. de M. Allix, changé de corps; Desthieux, cap. au 38e, en rempl. de M. de Scellés, retr. Aff. au 99e, comme major, en rempl. de M. Livon, nommé chef de bat. au corps; Bois-Viel, cap. au 84e, en rempl. de M. Souville. retr. Aff. au 77e, en rempl. de M. Bec, retr.; Fellmann, cap. au 68e, en rempl. de M. Foulon, retr. Aff. au 104e, en rempl. de M. Maquard, nommé chef de bat. au corps ;

Deprez, cap. au 1er, en rempl. de M. Rebreyend, retr. Aff. au 127e, en rempl. de M. Drogue, changé de corps; Beaume, cap. h. c. (recr.), en rempl. de M. Peter, retr. Maint. h. c. (recr.); Polin, cap. au 104e, en rempl. de M. Lafouillade, mis h. c. (recr.). Aff. au 19e, en rempl. de Sclub, changé de corps; Haillard, cap. h. c. (recr.), en rempl. de M. Perrard, mis en non-act. Maint. h. c. (recr.); Pouchet, cap. au 3e tir., en rempl. de M. Daubenfeld, retr. Aff. au 1er tir., en rempl. de M. Hériot, changé de corps;

Hautecloque, cap. brev. h. c. (état-maj.), en rempl. de M. Michel, mis h. c. (recr.), Aff. au 75e, en rempl. de M. Lecadet, mis h. c. (recr.); Clerc, cap. au 129e, en rempl. de M. Hurvoy, retr. Aff. au 10e, en rempl. de M. Frey, retr.; Olive, cap. au 15e, en rempl. de M. Conti, retr. Aff. au 59e comme maj., en rempl. de M. Thibaudin, changé de corps; Pichoud, cap. au 92e, en rempl. de M. Rigal, mis h. c. (aff. ind.). Aff. au 60e, en rempl. de M. Lanon, changé de corps;

Josset, cap. au 123e, en rempl. de M. Clerc, mis h. c. (recr.). Aff. au 159e comme maj., en rempl. de M. Dublaix, changé de corps; Delahaye, cap. au 123e, en rempl. de M. Beaume, mis h. c. (recr.). Aff. au 108e comme maj., en rempl. de M. Prévost, ch. de corps; Danyach, cap. au 44e, en rempl. de M. Haillard, mis h. c. (recr.). Aff. au 75e c. maj., en rempl. de M. Monin, changé de corps; d'Allard, cap. au 140e, en rempl. de M. Cherrier, mis h. c. (état-maj.). Aff. au 146e comme major, en rempl. de M. Thiry, changé de corps; Monroë dit Roë, cap. brev. au 52e, en rempl. de M. Blandin promu. Aff. au 150e, en rempl. de M. Guerrier, changé de corps;

Gossin, cap. au 130e, en rempl. de M. de Richard d'Ivry, mis h. c. (état-maj.). Aff. au 41e comme major, en rempl. de M. Donnarel, retr.; Dorlanne, cap. au 80e, en rempl. de M. Lecadet, mis h. c. (recr.). Aff. au 105e, en rempl. de M. Labasse, retr.; Chevalier, capitaine. brev. h. c. (état-maj.), en rempl. de M. Ollier de Marichard, retr. Aff. au 114e, en rempl. de M. Cochot, changé de corps; Ester, cap. au 143e, en rempl. de M. Bec, retr. Aff. au 88e. en rempl. de M. Haon, retr.; d'Arnau de Pouydraguin, cap. brev. au 76e, en rempl. de M. Grumbach, mis h. c. (ét.-maj.). Aff. au 69e, en rempl. de M. Lecomte, changé de corps. Maint. prov. à l'état-maj. de l'Armée; André, cap. au 42e, en rempl. de M. Haon, retr. Aff. au 94e, en rempl. de M. Martin, nommé maj. au corps; Duchet-Suchaux, cap. brev. au 107e, en rempl. de M. Royer, retr. Aff. au 130e, en rempl. de M. Foulon, retr.

M. Haack, lieut. au 93e rég. d'inf., passe au 3e bat. d'inf. légère d'Afrique, en rempl. de M. Boullier ; le cap. Fournier, du 4e rég. d'inf., est mis h. c. et nommé à l'empl. de trésorier de l'éc. spéc. milit., en rempl. du capit. Vasseur, retr.

M. Gerst, cap. h. c. (écoles), est réint. au 57e rég. d'inf., à dater du 8 Décembre 1904.

CHEFS DE MUSIQUE

M. Fenouil, chef de musique de 2e cl. au 6e rég. d'inf., passe au 40e rég. de même arme, en rempl. de M. Favot, retr.

CAVALERIE

Sont promus au grade de colonel. — MM. Rossignol, lieut.-col. brev. au 1er drag., en rempl. de M. de Rougé, retr. Aff. au 6e cuir.; Hugé, lieut.-col. du 14e chass., en rempl. de M. Hurault de Vibraye, promu gén. de brig. Aff. au 3e chass.

Au grade de lieutenant-colonel. — MM. Monsenergue, chef d'esc. au 25e drag., en rempl. de M. Brochet, décédé. Aff. au 28e drag.; Gaillard-Bournazel, chef d'esc. au 2e cuir., en rempl. de M. Le Boucher d'Hérouville, retr. Aff. au 7e drag.; Lacombe de La Tour, chef d'esc. brev. h. c. (éc. d'appl. de cav.), en rempl. de M. de Merval, retr. Aff. au 14e chass.; Burette, chef d'esc. au 11e huss., en rempl. de M. Derognat, retr. Aff. au 1er drag.; Allenou, chef d'esc. au 13e huss., en rempl. de M. Rossignol, promu. Aff. au 8e huss.; Renault, chef d'esc. brev. h. c. (Ec. sup. de guerre), en rempl. de M. Hugé, promu. Maint. h. c. (éc.); Laperrine, chef d'esc. h. c. (aff. ind.), en rempl. de M. Renault, promu et mis h. c. Est maint. h. c. (aff. ind.); De Rarecourt de la Vallée de Pimodan, chef d'esc. brev. h. c. (ét.-maj.), en rempl. de M. Laperrine, promu et mis h. c. Aff. au 4e cuir.

Au grade de chef d'escadrons. — MM. Félix, cap. comm. au 9e huss., en rempl. de M. de Lassus, mis en non-act. pour infirm. temp. Aff. au 11e huss.; Dupont du Chambon, cap. comm. au 7e chass., en rempl. de M. Mondain, mis en non-act. pour infirm. temp. Aff. au 13e huss.; Larroque, cap. comm. au 29e drag., en rempl. de M. Stroheker, retr. Aff. au 21e chass. (maj.); Barbier, cap. d'hab. du 12e chass., en rempl. de M. d'Huteau, retr. Aff. au 14e huss. (maj.); Ducel, cap. comm. au 9e drag., en rempl. de M. Dangeville, décédé. Aff. au 8e cuir. (maj.); Dinaux des Arsis, cap. comm. au 20e chass., en rempl. de M. de Rouvroy de Saint-Simon, retr. Aff. au 25e drag. (major);

De la Panouse, cap. brev. h. c. (état-maj.), en rempl. de M. Duclos, retr. Maint. h. c. (état-maj.). de Lanusse-Boulemont, cap. comm. au 4e huss., en rempl. de M. de Poret. ret. Aff. au 17e chass.; Courtois, cap. au 10e huss. (dét. dans les rem.), en rempl. de M. Boudeville, retr. Mis h. c. (rem.). Comm. le dépôt de rem. de Mestaganem; Le Sauter, cap. d'hab. du 22e drag., en rempl. de M. Blanché de Pauniat, retr. Aff. au 1er chass. (maj.);

Chauvey, cap. comm. au 6e chass. d'Afr., en rempl. de M. Monsenergue, promu. Aff. au 13e huss.; Cuel, cap. au 3e drag. (dét. dans les rem.), en rempl. de M. Gaillard-Bournazel, promu. Aff. au 6e cuir. (maj.); Demange, cap. comm. au 10e cuir., en rempl. de M. Burette, promu. Aff. au 18e chass.; Larreguy de Civrieux, cap. comm. au 12e chass., en rempl. de M. Allenou, promu. Aff. au 2e chass.; Féraud, cap. comm. au 22e drag., en rempl. de M. de Place, mis h. c. Aff. au 2e chass. d'Afr.; Le Harrivel de Gonneville, cap. comm. au 1er drag., en rempl. de M. de La Panouse, promu. Aff. au 3e spahis (major); Becquet-Maraicherie, cap. comm. au 4e chass., en rempl. de M. Courtois, promu et mis h. c. Aff. au 12e drag.

M. Côte, cap. au 7e rég. de drag., passe comme cap. d'hab. au 11e rég. de chass.; Porquier, cap. d'hab. du 11e rég. de chass., passe en la même qual. au 3e rég. de cuir.

M. de Berthier de Sauvigny, lieut. au 15e rég. de drag., passe au 1er rég. de cuir.

ARTILLERIE

Sont promus au grade de colonel. — Les lieutenants-colonels : Nouton, brev., de l'ét.-maj. part., dir. au Havre, en rempl. de M. Mertian, retr. Maint. dans sa position; Arrouanaux, du 9e rég., en rempl. de M. de Mallet, retr. Cl. à l'ét.-maj. part. et nommé dir. du dep. de mat. d'art. de Toulouse ; Comte, comm. en sec. l'Ec. pol., en rempl. de M. Marais, décédé. Maint. dans sa position; Remy, à l'ét.-maj. part. chef du 1er bur., 3e dir., au min. de la Guerre, en rempl. de M. du Pontavice de Heussey, promu. Maint. dans sa position; Sauret, brev. de l'ét.-maj. part., comm. de l'Ecole mil. de l'art. et du génie, en rempl. de M. Oudard, promu. Maint. dans sa position.

Au grade de lieutenant-colonel. — Les chefs d'escadron : Courbot, de l'ét.-maj. part., sous-dir. techn. de l'at. de constr. de Lyon, en rempl. de M. Nouton, promu. Classé à l'ét.-maj. part. et nommé dir. de l'éc. d'art. du 9e corps d'armée; Londie, de l'ét.-maj. part., dir. de l'école d'art. du 15e corps, en rempl. de M. Arrouanaux, promu. Maint. dans sa position; Blachère, comm. le 18e bat. et vice-présid. de la commiss. d'ét. prat. d'art. de côte, en rempl. de M. Cointe, promu. Classé à l'ét.-maj. part. et maint. v.-présid. de ladite commiss.; Bellarin, brev. au 34e rég., att. mil. à la lég. de la République française en Roumanie, en Serbie et au Monténégro, en rempl. de M. Remy, promu. Cl. au 28e rég.; Mengin, de l'état-maj. part., sous-dir. techn. à l'at. de constr. de Puteaux, en rempl. de M. Sauret, promu. Maint. dans sa position,

Au grade de chef d'escadron. — Les capitaines en premier : Dévé, de l'ét.-maj. part., dir. de Cherbourg, en rempl. de M. Fradin, retr. Maint. dans sa pos.; Michel, du 40e rég. (art. de la 3e div. de cav.), à Châlons, en rempl. de M. Nantas, retr. Cl. au 35e rég. (serv.); Marchal, brev. de l'état-maj. part. (sect. techn. de l'art, serv. du pers.), en rempl. de M, Boivin, retr. Cl. au 20e rég., 1er gr. (serv.); Wagner, fais. fonct. de major du 32e rég., en rempl. de M. Dupin, retr. Nommé major dudit rég.; Boivin, fais. fonct. de major au 19e rég., en rempl. de M. Liet, retr. Nommé major audit rég.;

Léonardi, état-maj. part. fais. fonct de sous-dir. à Constantine, en rempl. de M. Toursier, mis h. c. (recr.). Classé à l'ét.-maj. part. Est nommé s.-dir. à Constantine; Desdoitils, du 7e rég., en rempl. de M. Aubineau, mis en non-act. pour infirm. temp. Classé au 7e rég., 1er groupe; Gérard, adjudant-major au 29e rég., en rempl. de M. Courbot, promu. Cl. au 29e rég.; Lebe-Gigun, du 28e rég. (2e bur. de la 3e dir. au min. de la Guerre), en rempl. de M. Londie, promu. Classé à l'ét.-maj. part. et maint. dans son emploi;

Hourbin, fais. fonct. de major au 25e rég., en rempl. de M. Blachère; promu. Nommé major audit rég.; Buisson, brev. h. c., empl. à l'ét.-maj. du 7e corps, en rempl. de M. Lacroix, mis h. c. Classé au 39e rég., pour comm. l'art. de la 2e div. de cav. à Lunéville; Rougeul, chef d'esc. en non-act., en rempl. de M. Pellarin, promu. Cl. au 34e rég., 1er gr.; Delhomme, cap. en 1er à la 7e comp. d'ouvr., en rempl. de M. Mengin, promu. Cl. à l'ét.-maj. part. et nommé s.-dir. adm. de l'at. de constr. de Lyon.

GÉNIE

Sont promus au grade de colonel. — M. Galopin, lieut.-col. dir. du génie à Marseille, en rempl. de M. Allotte de la Füye, retr., maint. dans sa sit. act.

Au grade de chef de bataillon. — MM. Wiart, capit. de 1re cl., chef du laborat. des rech. relat. à l'instr. milit., en rempl. de M. Joffre, retr., maint. dans sa sit. act.; Duvivier, capit. de 1re cl., chef du génie à Laval, en rempl. de M. Delorme, retr., maint. dans sa sit. act.; Bléard, capit. de 1re cl., chef du génie à Ajaccio, en rempl. de M. Levet, retr., maint. dans sa sit. act.; Lesage, capit. de 1re cl. fais. fonct. de maj. au 3e rég. à Arras, en rempl. de M. Maleval, retr., nommé maj. du 3e rég.

SERVICE DE L'INTENDANCE

Au grade de sous-intendant de 1re classe. — M. Frédault, sous-intend. de 2e cl., membre de la sect. techn. de l'int., en rempl. de M. Malvy, rayé des contr. de l'act. retr., maint. provis. à la sect. techn. de l'int.

Au grade de sous-intendant de 2e classe. — MM. Laurent, sous-intend. de 3e cl. à Briançon, en rempl. de M Welter, rayé des contr. de l'act., retr., maint. à Briançon; Robin, sous-intend. de 3e cl. à Lyon, en rempl. de M. Frédault, promu, dés. pour Bayonne.

Au grade de sous-intendant de 3e classe. — MM Rouhier, adj. à l'int. à Mende, en rempl. de M. Gailliard, promu, maint. à Mende, pour prendre rang du 30 Sept. 1904 ; Ladefroux, adj. à l'int. à Remiremont, en rempl. de M. Souillard, promu, maint. à Remiremont; Rimbert, adj. à l'int. de Lyon, en rempl. de M. Adrian promu, dés. pour la dir. de l'int. du gouv. milit. de Lyon et de la 14e région; Delobel, adj. à l'int. de la dir. d'Oran, en rempl. de M. Brasart, promu, désigné pour Chartres ; Lachaze, adj. à l'int. de la 14e rég., en rempl. de M. Laurent, promu, dés. pour Guéret; Boutin, adj. à l'int. de Tunisie, en rempl. de M. Robin, promu, maint. en Tunisie.

M. Aubry, sous-int. mil. de 3e cl., à Quimper, passe au Havre.

Habillement et campement. — MM. Astruc, off. d'adm. de 1re cl. dans la 15e rég., a été dés. pour le 8e corps d'armée; Moreau, off. d'adm. de 1re cl. à Paris (dép. des modèles), a été dés. pour le 18e corps d'armée; Doret, off. d'adm. de 1re cl. au gouv. mil. de Paris, a été dés. pour le dépôt des modèles.

CORPS DE SANTÉ MILITAIRE

Sont promus au grade de médecin principal de 1re classe. — MM. Villiès, méd. princ. de 2e cl., méd. chef des salles milit. de l'hosp. mixte de Limoges, en rempl. de M. Massat, retr., nommé méd. chef à l'hôp milit. de Belfort.

Au grade de médecin principal de 2e classe. — MM. Gazin, méd.-maj. de 1re cl., méd. chef des salles milit. de l'hosp. mixte de Tarbes, en rempl. de M. Barrois, retr., maint.; Sudour, méd.-maj. de 1re cl., méd. chef de l'hôpit. milit. de Blida, en rempl. de M. Villiès, promu, maint.

Au grade de médecin-major de 1re classe. — Launois, méd.-maj. de 2e cl. au 114e, en rempl. de M. Liron, retr., désigné pour le 78e ; Foubert, méd.-maj. de 2e cl. aux hôp. milit. de la div. d'Oran, en rempl. de M. Couderc, retr., maint. aux hôp. de la div. d'Oran; Delom-Sorbé, méd.-maj. de 2e cl. au 85e de ligne, en rempl. de M. Langues, retr., maint.; Lairac, méd.-maj. de 2e cl. au 112e de ligne, en rempl. de M. Fargin, retr., maint.; Frache, méd.-maj. de 2e cl. au 17e d'art., en rempl. de M. Gazin, promu, maint.; Sebillon, méd.-maj. de 2e cl. au 27e d'art., en rempl. de M. Sudou, promu, maint.

GENDARMERIE

Sont promus au grade de colonel. — M. Peuillard, lieut.-col. de la 1re lég. à Lille, en rempl. de M. Chrétien, retr., maint. dans son command. actuel.

Au grade de lieutenant-colonel. — M. Puech, chef d'esc. à Lyon, en rempl. de M. Peuillard, promu, dés. pour command. la 7e lég. à Besançon.

Au grade de chef d'escadron. — MM. Villette, cap. à Paris (1re sect.), en rempl. de M. Sevelle, retr., dés. pour Cahors ; Simon, cap. à Sedan, en rempl. de M. Richard, retr., dés. pour Tulle ; Gandon, capit., comm. par intér. la comp. du Finistère, à Quimper, en rempl. de M. Brun, retr., maint. à titre définitif dans son command.

Les sous-lieutenants dont les noms suivent sont promus au grade de lieutenant pour prendre rang à la date du 30 Décembre 1904. — MM. Chollet, employé à Bonneville (Haute-Savoie) ; Robin, employé à Nantua (Ain) ; Aveline, adjoint au trésorier de la 12e légion à Limoges ; Dagain, employé à Villefranche (Haute-Garonne) ; Brygo, employé à Argelès (Hautes-Pyrénées).

M. Perrin, lieutenant à Chauny (Aisne), passe à Arcis-sur-Aube.

JUSTICE MILITAIRE

Le capitaine d'inf. Combacal, command. le pénitencier milit. d'Aïn-Beida, a été dés. pour exercer le command. de l'atelier de trav. publics de Bougie, en rempl. du capit. Bertrand, réint. sur sa demande au 5e rég. d'inf.; le capit. Humbert, du 61e rég d'inf., a été mis h. c. et nommé au command. du pénitencier milit. d'Aïn-Beida, en rempl. du capit. Combacal, affecté à l'atelier de travaux publics de Bougie.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES

Sont promus au grade de vétérinaire principal de 2e classe. — M. Choisy, vétér. maj. au 20e d'art., en rempl. de M. Perrin, retr. Nommé dir. du 1er ressort vétér.

Au grade de vétérinaire-major. — MM. Garrouste, vétér. en 1er au 17e drag., en rempl. de M. Walteufel, retr. Aff. au 5e d'art.; Bussy, vétér. en 1er au dépôt de rem. de Blida, en rempl. de M. Choisy, promu. Aff. au 20e d'art.

Armée coloniale. — Nominations et Mutations

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DES TROUPES COLONIALES

Le colonel Riou, du 9e d'inf. col., com. par intér. la 1re brig. de l'Indo-Chine, a été nommé au grade de gén. de brig. dans la 1re sect. du cadre de l'état-maj. gén. des troupes col., en rempl. de M. le gén. Clamorgan, décédé.

INFANTERIE COLONIALE

Sont promus au grade de colonel. — MM. Rondony, lieut.-col. au 13e rég., en rempl. de M. Destelle, retr. Maint.; Ditte, lieut.-col. en serv. au Tonkin, en rempl. de M. Ebener, retr. Maint.; Montignault, lieut.-col. au 7e rég., en rempl. de M. Riou, promu gén. de brig. Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel. — MM. Cortial, chef de bat. au 1er tonk., en rempl. de M. Rondony. promu. Est placé au 6e rég.; Messier de Saint-James, chef de bat. à l'état-maj. part., att. milit. à Rome, en rempl. de M. Ditte, promu. Maint.; Staup, chef de bat. au 22e rég., en rempl. de M. Montignault, promu. Maint.; Mordrelle, chef de bat. au 16e rég., en rempl. de M. Boutrois, retr. Passe du 16e au 18e rég.; Collinet, chef de bat. à l'état-maj. part. à Lorient, en rempl. de M. Brenot, retr. Passe au 2e rég.;

Friquegnon, chef de bat. à l'état-maj. particul. au Tonkin, en rempl. de M. Baisse, retr. Maint.; Largeau, chef de bat. au 5e rég., en rempl. de M. Gouraud, placé h. c. Est placé au 24e rég.

Au grade de chef de bataillon. — MM. Poëry, cap. au bat. de l'Afrique occid., en rempl. de M. Rouvel, retr. Passe au 1er sénégalais ; Heurtebize, cap. au 1er tonkinois, en rempl. de M. Gérard, retr. Maint.; Laflotte, cap. au 4e tonk., en rempl. de M. Chartier, retr. Maint.; Raffin, cap. au 2e rég., en rempl. de M. Pierron, promu. Maint.; Cibaud, cap. au 4e rég., en rempl. de M. Cortial, promu. Maint.; Maillard, cap. au 4e rég., en rempl. de M. Messier de Saint-James, promu. Maint.; Bocquet, cap. en service au Tonkin, en rempl. de M. Staup, promu. Maint.; Sadorge, cap. au 21e rég., en rempl. de M. Mordrelle, promu. Maint.;

Ancher, cap. au 2e rég., en rempl. de M. Collinet, promu. Maint.; Martel, cap. au 2e tonk., en rempl. de M. Friquegnon, promu. Passe à l'état-maj. des troupes de l'Indo-Chine ; Fourrey, cap. au 22e rég., en rempl. de M. Largeau, promu. Maint.; Andlauer, cap. à l'état-maj. particul. à Paris (minist. des col.), emploi vacant. Maint.; Barbier, cap. au 2e tonk., emploi vacant. Maint.; Martin-Panescorse, cap. au 23e rég., emploi vacant. Maint.; Durand, cap. au 24e rég., emploi vacant. Maint.; Moll, cap. h. c. (minist. des col.), emploi vacant. Maint.; Michelangeli, cap. au 1er tonk., emploi vacant. Maint.

Sont nommés adjudants les sous-officiers dont les noms suivent. — *Tableau d'ancienneté.* — Crotte, serg., 1er tir. malg.; Lagrée, serg.-maj., 4e; Walter, serg., 4e tir. tonk.; Vérité, serg., 3e; Cerindini, serg., 3e tir. malg.; Stefanaggi, serg.-maj., 8e; Bessot, serg.-maj., 9e; Thomas, serg.-maj., 1er tir. malg.; Delacour, serg.-maj., 5e; Petitcolas, serg.-maj., 2e tir. sénég.; Cabat, serg., 3e; Lavergne, serg.-maj., 5e; Coutonneau, serg., 1er tir. malg.; Henry, serg.-maj., rég. indig. du Congo; Salvadori, serg., 2e tir. tonk.; Durand, serg., 21e; Salviani, serg., 1er tir. malg.; Mottay, serg., 2e tir. annam.; Daloz, serg., 4e tir. tonk.; Jeannin, serg.-maj., 1er tir. tonk.; Casadamont, serg.-maj., 24e;

Bergougnioux, serg.-maj., 7e; Le Gall, serg.-maj., 2e tir. sénég.; Baillet, serg.-maj., 1er tir. annam.; Gueguen, serg.-maj., 2e; Silvani, serg., 4e; Chabra, serg., 1er tir. malg.; Maigret, serg.-maj., rég. indig. du Congo; Chaigne, serg., 3e; Morin, serg., 5e tir. tonk.; Potin, serg.-maj., 18e; Lévêque, serg., 1er tir. sénég.; Waenger, serg., bat. de Zinder; Raynaud, serg., 1er; Richey, serg., 9e; Titeux, serg. 24e; Valle, serg., 3e.

Tableau de propositions spéciales. — Pouroy, serg., 5e; Jouanno, serg., 4e; Mangin, serg., 23e; Géraut, serg., 25e.

ARTILLERIE COLONIALE

Le lieut. Peyre, du 3e rég., à Toulon, a été pl. en act. h. c. et dés. pour serv. aux trav. pub. de l'Indo-Chine et du Tonkin.

Ont été affectés : à Madagascar. — Le lieut. Marinot, du 2e rég., à Cherbourg, act. en congé de six mois. — *En France.* — 2e rég. à Cherbourg : état-maj., le chef d'esc. Pocard du Cosquer de Kerviller, du 1er rég., à Lorient (major); (suite) le chef d'esc. Martineau, maj. au même rég.

Approbation de mutations prononcées par l'autorité militaire en Afrique occidentale. — Etat-maj. part.: dir. d'art. du Sénégal, le cap. Chrétien; 6e rég. à Dakar : le chef d'esc. Grosmangin, les cap. Pujas, Suche, Jamet et le sous-lieut. Mauloin; à Saint-Louis : les s.-lieut. Drouet et Carour; le cap. Langlois, de la dir. d'art. du Sénégal, a été placé en act. h. c. et mis à la disp. du command. du 2e terr. mil. en Afrique occid.

Autorisation de prolongation de séjour outre-mer. — Martinique (4e année) : les lieut. Descormes et Salé.

CORPS DU COMMISSARIAT DES TROUPES COLONIALES

Le cap. Trioreau, du 23e rég. d'inf. col., qui a subi avec succès les épr. de la 2e série, a été inscrit sur la liste des cand. au grade de commiss. pr. de 3e cl. des tr. col.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

M. le médecin princ. de 1re cl. Prinet, direct. du serv. de santé du corps d'armée des troupes col., a été nommé au grade de méd. inspect. dans le cadre du corps de santé des troupes col., en rempl. de M. le médecin inspect. Serès, décédé.

Ont été nommés à l'emploi de médecin stagiaire des troupes coloniales pour compter du 15 Janvier 1905 et admis à suivre les cours de l'Ecole d'application du service de santé militaire du Val-de-Grâce. — MM. Florence, Salenson, Cazeneuve, Niel, Noirclaude.

Légion d'honneur

L'adj. Thieuleux, de la 20e sect. de secrét. d'état-major et de recrutement, est inscrit à la suite du tableau de concours, pour chevalier de la Légion d'honneur.

Réserve

ARTILLERIE

Les officiers de réserve ci-après désignés ont été rayés des cadres par application des articles 3 et 2 du décret du 31 Août 1878 : MM. Monroux, chef d'escad. à l'état-major de l'artill. de la 19e brig.; Gérard, capit. au 9e bat. à pied; Rejoux, lieut. au 12e rég.

Tableaux d'avancement pour 1905 (1)

Armée active

EMPLOYÉS MILITAIRES DE L'ARTILLERIE. (Ouvriers d'état.)

Pour ouvrier d'état de 1re classe. — Les ouvriers d'état de 2e classe : 1 Gauvin, de l'at. de constr. de Douai; 2 Lebrun, de la dir. d'Alger ; 3 Brulez, de l'at. de constr. de Lyon ; 4 Leclerq, du dépôt de mat. de Clermont-Ferrand ; 5 Arblot, de l'at. de constr. de Vernon ; 6 Schruoffeneger, de la sous-dir. des forges du Nord ; 7 Veillet, de la dir. de Brest ; 8 Charpentier, de l'at. de constr. de Rennes ; 9 Boillot, de la sous-dir. des forges du Nord ; 10 Gautier, de la dir. de la Rochelle ; 11 Blanchet, de l'école du 4e corps d'armée ; 12 Simon (G.), de la dir. de la Rochelle (Bordeaux) ; 13 Verdié, de la sous-dir. des forges du Centre ;

14 Borderieux, de la fond. de Bourges ; 15 Totier, de la dir. de Vincennes ; 16 Carron, de la dir. de Toulon ; 17 Pitel, de la sect. technique de l'art.; 18 Laurin, du dépôt de mat. de Clermont-Ferrand ; 19 Lautissier, de l'École centr. de pyrotechnie mil.; 20 Wauthier, de l'école du 5e corps d'armée ; 21 Berna, de la sous-dir. des forges de l'Est ; 22 Simon (L.-E.), de la dir. de Toul (Nancy); 23 Levrechon, de la sec. technique de l'art.

Pour ouvrier d'état de 2e classe. — *1° En fer.* — Les sous-officiers : 1 Hugues, mar. des logis chef méc. au 33e rég.; 2 Dupuy, mar. des logis chef méc. au 18e rég.; 3 Pailleron, adj. au 34e rég.; 4 Voirin, chef artif. à l'Ecole d'applic. de l'art. et du génie ; 5 Trœsch, mar. des logis à l'Ecole spéciale milit.; 6 Gourdon, mar. des logis chef méc. au 28e rég.; 7 Débonaire, mar. des logis four. à la 2e comp. d'artif.; 8 Marteau, mar. des logis chef méc. au 36e rég.; 9 Bernier, chef artif. au 36e rég. (Ecole centr. de pyrotechnie milit.); 10 Piguet, mar. des logis chef méc. au 6e rég.;

11 Drach, mar. des logis à la 4e comp. d'ouv. (dir. de Langres); 12 Lexa, sous-chef méc. au 4e rég.; 13 Kœrber, mar. des logis chef méc. au 11e rég.; 14 Girard, mar. des logis chef méc. au 4e rég.; 15 Grimm, mar. des logis chef méc. au 24e rég.; 16 Garapin, mar. des logis à la 1re comp. d'ouv.; 17 Anger, mar. des logis à la 6e comp. d'ouv. sous-dir. des forges du Centre); 18 Billard, mar. des logis à la 9e comp. d'ouv.; 19 Molmont, mar. des logis à la 3e comp d'artif.; 20 Feuerstose. mar. des logis à la 2e comp. d'ouv. (dir. d'Oran); 21 Mazières, mar. des logis chef à la 3e comp. d'artif.;

22 Cattieuw, mar. des logis chef méc. au 29e rég.; 23 Thomas, mar. des logis à la 10e comp d'ouv.; 24 Cancel, mar. des logis à la 7e comp. d'ouv. (dir. de Constantine);

(1) *Nos lecteurs trouveront dans notre numéro exceptionnel, la fin du travail d'avancement qui paraîtra dans quelques jours. Ce numéro, qui contiendra également la* Table des matières de 1904, *sera mis en vente au prix de* **0 fr. 10**, *chez tous les dépositaires du* **Petit Journal**.

25 Dumonct, mar. des logis à la 1re comp. d'ouv.; 26 Penez, mar. des logis à la 6e comp. d'ouv. (dir. de Bizerte); 27 Bocquet, mar. des logis chef à la 1re comp. d'ouv.).

2e *En bois.* — Les sous-officiers : 1 Jouanné, mar. des logis à la 9e comp. d'ouv. (dir. de Clermont-Ferrand); 2 Chapuisat, mar. des logis chef à la 4e comp. d'ouv.; 3 Rivière, mar. des logis à la 6e comp. d'ouv. (école d'Angoulême); 4 Sauget, mar. des logis chef à la 10e comp. d'ouv.; 5 Losseroy, mar. des logis chef à la 5e comp. d'ouv.; 6 Madoz, mar. des logis chef à la 2e comp. d'artif.; 7 Gillier, mar. des logis à la 6e comp d'ouv. (dir. d'Alger); 8 Augey, mar. des logis à la 7e comp. d'ouv.

3e *Sellier.* — Les sous-officiers et les brigadiers : 1 Panebœuf, mar. des logis au 9e rég.; 2 Péan, mar. des logis à la 8e comp. d'ouv.; 3 Huguet, brig. 1er ouv. sellier au 5e escad. du train des équip. milit.; 4 Pérès, brig. 1er ouv. sellier au 5e rég. d'art.; 5 Rozerot, brig. 1er ouv. sellier au 8e escad. du train des équip. milit.

Ministère des Colonies

M. Tauxier, réd. de 2e cl. à l'adm. de l'Assistance pub., a été nommé adm. adj. de 1re cl. des col., par permut. avec M. Muller.

Marine

Tableau d'avancement

Sont inscrits au tableau d'avancement de 1905 :

Pour le grade de mécanicien inspect., le mécan. en chef Le Pouësard.

Pour mécan. en chef, le mécan. princ. 1re cl. Bouchard.

Pour mécan. princ. 1re cl., le mécan. princ. 2e cl. Bœtrand.

Légion d'honneur

Sont inscrits au tableau de concours de 1905 :

Pour officier : les mécan. en chef Bousquet, Merlu (d'office).

Pour chevalier : les mécan. princ. 1re cl. Lardier, Pons, Martin, Dauzat, Têtat, Sauvageot, Kérenfort, Decoop, Gaudry, Sanguin, Peisselon, Bigeard, Jaurès (d'office), les mécan. princ. 2e cl. Bidon, Longuet, Suptil.

Liste générale de classement des mécaniciens admissibles aux grades supérieurs dans la branche théorique :

Pour le grade de 1er maître. — MM. Chalard, Gisserot, Gueit, Blein, Thomas, Lucas, Fauré, Fornareso, Chaussat, Vidal, Manuel, Loffrier, Soulla, Lesteven, Courtès, Huguet, Wéber, Barberis, Le Pogam, Mauri, Préceptis, Goguet, Perhirin, Audibert, Philippe, Guiomard, Félix, Bépoix, Corre, Maffre, Lacroix, Bourcier, Port, Tual, Bonvallot, Lesenne, Marguerie, Ratier, Callac, Coutant, Layral, Garcin, Feytous, Goasglas, Bonsignour, Bléas, Pajot, Legrand, Retournand, Schénebelen, Taurel, Blanc, Guénel, Le Bian, Grand, Bonnelet, Boniface, Béranger, Mouraud, Lepigeon, Francru, Tétot, Fortuné, Guillemoto, Le Gousse, Monot, Dupas, Pineau, Bougavan; Savary, Grisolle, Kerhoas, Métivier, Fouré, Mémel, Estang, Lacroix.

Pour le grade de maître. — MM. Venand, Le Put, Lesage, Evanno, Ruit, Holliet, Corvez, Cabioch, Taillefer, Martin, Lecomte, Guyader, Justamont, Amalberti, Castignet, Cancel, Boulpiquante, Crétin, Gicquel, Guérit, Praneuf, Rimailho, Bouvier, Schaelderlé, Agombart, Gour, Coudray, Oliva, Courdurier, Marin, Becker, Martin, Bodeau, Viaud, Rhumeur, Cesieny, Jubelin, Boinard, Béguel, Reynal, Bianco, Naudeau, Lemeux, Rolland, Le Peton, Le Gall, Guérenneur, Laforges, Fournier, Vétel, Desange et Claisse.

Sont admissibles au grade de manutentionnaire de 3e classe : les prem. m. mécan. Raynaud, Viltard, Le Gac.

Classement des candidats ayant subi, les 14, 15, 16 et 17 Novembre, les épreuves du concours pour le grade d'agent de 2e cl. des directions de travaux :

1° *Candidats admissibles.* — MM. Victor, de Guérigny; Paul, de Toulon; Miégeville, de Paris; Brageux, de Cherbourg; Le Roch, de Lorient; Boucherit, de Ruelle; Le Floch, de Lorient.

2° *Candidats bénéficiant des avantages de l'article 29 de l'arrêté du 21 Août 1901.* — MM. Estrade, de Brest; Dellerm, de Toulon; Bras, de Rochefort; Coroller, d'Indret.

Sont inscrits sur la liste d'admissibilité à l'emploi de dessinateur-adjoint des constructions navales : les ouvriers Perhirin, de Brest; Humain, Phily, Lorgeaux et Taffin, de Lorient.

Retraites

Le vice-am. Bienaimé est admis à la retr. sur sa demande.

Réserve

Le contre-am. Servan passe dans la 2e sect. du cadre (réserve).

Démissions

Le lieut. de v. Romieux, de Rochefort.

INFORMATIONS

— L'ouverture des cours de l'Ecole supérieure de Marine aura lieu à Paris, le 5 Janvier.

— Un concours pour l'emploi de rédacteur stagiaire à l'administration centrale de la Marine, au traitement annuel de 1,800 francs, sera ouvert à Paris, le 1er Février 1905. Le nombre des places est fixé à six.

— Le ministre a fixé à deux années l'embarquement des officiers des divers corps de la Marine au point d'appui de Diégo-Suarez.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre qu'aux lettres signées très lisiblement, portant une adresse pour la réponse et accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur répondre directement et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.

Champenois à Troyes. — 1° 15 ans 1/2 et avoir son certificat d'études primaires élémentaires; 2° Oui, mais comme il y a beaucoup de candidats, on prend de préférence ceux qui ont le plus d'apprentissage ; les chaudronniers qui, cependant, manquent, sont pris dès qu'ils peuvent fournir un certificat de patron ; 3° Mousses et apprentis mécaniciens portent l'uniforme des marins de l'Etat.

Un marin en herbe. — 1° Oui, avec le consentement de vos parents; 2° En qualité de novice. La Marine de guerre serait bien plus avantageuse pour vous au point de vue avenir, tout en vous offrant une existence bien moins pénible.

Le Gérant : G. LASSEUR
Imprimerie du **Petit Journal**, 61, rue Lafayette
Imprimé sur la machine rotative chromo-typo de MARINONI
(Encres Lorilleux)





